West Virginia University Libraries
3 0802 100972640 8

DO NOT CIRCULATE

RECEIVED
DEC 13 1956
WEST VIRGINIA UNIVERSITY
MEDICAL CENTER LIBRARY

RENÉ BOST
GENÈVE

DICTIONNAIRE
DE MÉDECINE
DE CHIRURGIE, DE PHARMACIE
DE L'ART VÉTÉRINAIRE ET DES SCIENCES QUI S'Y RAPPORTENT

TRAITÉ DE MÉDECINE
ET DE THÉRAPEUTIQUE

PAR

P. BROUARDEL
Doyen de la Faculté de médecine de Paris,
Membre de l'Institut.

A. GILBERT
Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris,
Médecin de l'hôpital Broussais.

10 volumes in-8 de 900 pages illustrés de figures, à 12 francs le volume

Tomes I et II. — **Maladies microbiennes.**

Maladies microbiennes en général, par Girode. — *Variole*, par Auché. — *Vaccine*, par Surmont. — *Varicelle*, par Galliard. — *Scarlatine*, par Wurtz. — *Suette miliaire*, par Thoinot. — *Rougeole, Diphtérie*, par Grancher. — *Rubéole, Grippe, Dengue* par Netter. — *Coqueluche, Oreillons*, par Legroux et Hudelo. — *Erysipèle et Streptococcie*, par Widal. — *Pneumococcie*, par Landouzy. — *Staphylococcie*, par Courmont. — *Coli-bacillose*, par Gilbert. — *Fièvre typhoïde*, par Brouardel et Thoinot.

Typhus exanthématique et typhus à rechute, par Netter. — *Peste*, par Deschamps. — *Fièvre jaune*, par Mosny. — *Choléra asiatique*, par Thoinot. — *Dysenterie*, par Vaillard. — *Rhumatisme articulaire aigu*, par Widal. — *Tuberculose*, par Straus. — *Lèpre*, par Hallopeau. — *Syphilis, Chancre mou, Végétations vénériennes, Blennorragie*, par Balzer. — *Morve, Charbon, Rage*, par Menetrier. — *Tétanos*, par Vaillard. — *Bériberi, Lathyrisme*, par Deschamps. — *Actinomycose*, par Menetrier.

Tome III. — **Maladies parasitaires. — Intoxications. — Affections constitutionnelles. — Affections de la peau.**

Maladies produites par les animaux, par Girode. — *Filariose*, par Lancereaux. — *Trichinose*, par Brouardel. — *Ladrerie*, par Deschamps. — *Paludisme*, par Laveran. — *Intoxications. Saturnisme, hydrargyrisme*, par Letulle. — *Alcoolisme*, par Lancereaux. — *Empoisonnements par l'arsenic, le phosphore, l'oxyde de carbone, les champignons*, etc., par Wurtz. — *Obésité, goutte, diabète*, par Richardière. — *Cancer*, par Gombault. — *Rhumatismes chroniques*, par Teissier et Roques. — *Rachitis*, par Marfan. — *Ostéomalacie, Scrofule*, par De Gennes. — *Maladie d'Addison, Acromégalie*, par Jacquet. — *Pellagre, Myxœdème*, par Gaucher et Barbe. — *Scorbut*, par Richardière. — *Hémophilie*, par Lion. — *Maladies de la peau*, par Gaucher et Barbe.

Tome IV. — **Maladies du tube digestif et du péritoine.**

Maladies de la bouche et du pharynx, par J. Teissier et Roque. — *Maladies de l'œsophage*, par Galliard. — *Maladies de l'estomac*, par Hayem et Lion. — *Maladies de l'intestin*, par Galliard. — *Vers intestinaux*, par Laboulbène. — *Entérites infantiles*, par Hutinel et Thiercelin. — *Maladies du péritoine*, par E. Dupré.

Tome V. — **Maladies du foie, de la rate, du pancréas, des reins, de la vessie et des organes génitaux.**

Maladies du foie, par Gilbert, Surmont et Fournier. — *Maladies de la rate*, par Launois. — *Maladies du pancréas*, par Richardière. — *Maladies des reins*, par A. Chauffard. — *Maladies de la vessie et des organes génitaux de l'homme*, par L. Guinon. — *Maladies des organes génitaux de la femme*, par Siredey.

Tome VI. — **Maladies de l'appareil circulatoire.**

Cœur, par Merklen. — *Artères*, par Roger. — *Veines*, par Widal. — *Sang*, par Parmentier.

Tomes VII et VIII. — **Maladies de l'appareil respiratoire.** — Tomes IX et X. — **Maladies du système nerveux.**

TRAITÉ DE CHIRURGIE
CLINIQUE ET OPÉRATOIRE

PAR

A. LE DENTU
Professeur à la Faculté de médecine de Paris,
Membre de l'Académie de médecine.

PIERRE DELBET
Professeur agrégé à la Faculté de médecine,
Chirurgien des hôpiraux.

10 volumes in-8 de 900 pages, illustrés de figures, à 12 francs le volume

Tome I. — **Pathologie générale. — Maladies de l'appareil tégumentaire.**

Contusions et plaies, par H. Nimier. — *Complications des traumatismes*, par A. Ricard. — *Phlegmons, Septicémie, Infection purulente*. par J.-L. Faure. — *Maladies générales et traumatismes*, par A. Ricard. — *Lésions par destruction des tissus : Brûlures et froidures*, par A. Le Dentu. — *Gangrènes, ulcères, fistules*, par C. Lyot. — *Maladies et difformités des cicatrices*, par C. Lyot. — *Maladies virulentes : Tuberculose et abcès froids*, par A. Le Dentu. — *Charbon et pustule maligne*, par C. Lyot. — *Actinomycose*, par Brodier. — *Néoplasmes*, par P. Delbet. — *Maladies de l'appareil tégumentaire*, par J.-L. Faure.

Tome II. — **Maladies des os.**

Fractures, par Rieffel. — *Maladies non traumatiques des os*, par Mauclaire.

Tome III. — **Articulations, muscles, tendons, gaines et bourses séreuses.**

Lésions traumatiques des articulations, par Cahier. — *Maladies inflammatoires des articulations en général*, par Mauclaire. — *Arthropathies nerveuses*, par Chipault. — *Ankyloses et tumeurs articulaires*, par Mauclaire. — *Arthrites tuberculeuses*, par Michel Gangolphe. — *Muscles, tendons et synoviales tendineuses et bourses séreuses*, par Lyot.

Tome IV. — **Nerfs, artères, veines lymphatiques, crâne, rachis et moelle.**

Nerfs, par Ed. Schwartz. — *Artères*, par Pierre Delbet. — *Veines*, par Ed. Schwartz. — *Lymphatiques*, par H. Brodier. — *Crâne, encéphale, rachis et moelle*, par A. Chipault.

Tome V. — **Œil, Oreilles, Nez, Face, Mâchoires.**

Œil, par A. Terson. — *Oreilles et Nez*, par Castex. — *Face*, par Le Dentu. — *Mâchoires*, par Nimier.

Tome VI. — **Bouche, cou et poitrine.**

Bouche : lèvres, langue, glandes salivaires, plancher de la bouche, par H. Morestin. — *Œsophage*, par Michel Gangolphe. — *Larynx et trachée*, par Lubet-Barbon. — *Corps thyroïde*, par Lyot. — *Cou*, par Arrou. — *Poitrine*, par Souligoux.

Tome VII. — **Mamelle, abdomen et intestin.**

Mamelle, par Binaud. — *Abdomen, Péritoine, Intestin*, par A. Guinard. — *Hernies*, par Jaboulay.

Tome VIII. — **Abdomen** (*suite*) **et organes urinaires.**

Mésentère, pancréas, rate, par F. Villar (de Bordeaux). — *Foie et voies biliaires*, par Faure. — *Rectum et anus*, par Pierre Delbet. — *Reins, capsules surrénales, uretères*, par Albarran.

Tome IX. — **Organes génito-urinaires de l'homme.**

Vessie, par Albarran. — *Urètre, Prostate*, par Albarran et Legueu. — *Organes génitaux de l'homme : vésicules séminales, cordon, testicules, pénis*, par Sébileau.

Tome X. — **Organes génitaux de la femme. — Membres.**

Vulve et vagin, déviations utérines, prolapsus génitaux, par Pichevin. — *Utérus* (*moins les déviations*), par Ed. Schwartz. — *Annexes de l'utérus*, par Le Dentu et Pichevin. — *Membres*, par P. Mauclaire.

ENVOI FRANCO CONTRE UN MANDAT SUR LA POSTE.

HEALTH
SCIENCES
Locked Cage
R
121
.L58
1898

É. LITTRÉ
DE L'INSTITUT DE FRANCE (ACADÉMIE FRANÇAISE ET ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS)
ET DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

DICTIONNAIRE
DE MÉDECINE
DE CHIRURGIE, DE PHARMACIE
DE L'ART VÉTÉRINAIRE ET DES SCIENCES QUI S'Y RAPPORTENT

OUVRAGE
contenant la synonymie grecque, latine, allemande, anglaise, italienne et espagnole
et le glossaire de ces diverses langues

DIX-HUITIÈME ÉDITION

MISE AU COURANT DES PROGRÈS DES SCIENCES MÉDICALES ET BIOLOGIQUES
ET DE LA PRATIQUE JOURNALIÈRE

Illustrée de 602 figures intercalées dans le texte

PARIS
LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS
Rue Hautefeuille, 19, près du boulevard Saint-Germain
1898

Tous droits réservés

R122F
R73d18

8225-97. — Corbeil. Imp. Ed. Crété.

PRÉFACE DE LA DIX-HUITIÈME ÉDITION

La *dix-huitième édition* du *Dictionnaire de médecine* de Littré, mise au courant des progrès de la science et de la pratique, contient beaucoup d'articles nouveaux, qui n'existaient pas dans les éditions antérieures et que l'on chercherait vainement dans les dictionnaires même les plus récents.

Parmi les articles nouveaux, nous citerons les mots : *Acétonémie*, *Acétonurie*, *Achondroplasie*, *Acroparesthésie*, *Agrammatisme*, *Allochirie*, *Anagyriose*, *Anarthrie*, *Anisométropie*, *Antiseptol*, *Antispase*, *Arthrodèse*, *Aspergillose*, *Autogenèse*, *Autophonie*, *Bactérie*, *Banban*, *Bétol*, *Cardioscope*, *Chromatomètre*, *Coccobactérie*, *Colporrhaphie*, *Craniectomie*, *Craniométrie*, *Diplacousie*, *Diurétine*, *Dyshidrose*, *Dystrophie*, *Eberth* (*Bacille d'*), *Entérectomie*, *Entéro-anastomose*, *Entéroclyse*, *Episiectomie*, *Exosplénopexie*, *Gaïacine*, *Gastro-succorrhée*, *Hédrocèle*, *Holocaïne*, *Kaïrine*, *Laparotomie*, *Litholapaxie*, *Mastoïdite*, *Méningo-myélite*, *Microcosme*, *Moussage*, *Myoclonie*, *Myopathie*, *Néphrostome*, *Œsophagomalacie*, *Onychogrypose*, *Ophtalmomalacie*, *Opothérapie*, *Paraldéhyde*, *Perlèche*, *Phalangose*, *Phonographe*, *Polioencéphalite*, *Polypage*, *Prostatotomie*, *Pylorectomie*, *Sérothérapie*, *Spléno-pneumonie*, *Strumiprive*, *Syphilomanie*, *Tarsectomie*, *Téphro-myélite*, *Thyréoidectomie*, *Trachélorrhaphie*, *Urétérectomie*, *Xanthome*, etc.

Cette édition contient aussi un grand nombre d'articles rédigés à nouveau, tels que : *Amyotrophie*, *Antisepsie*, *Appendicite*, *Bacilles*, *Cancer*, *Cathétérisme*, *Cellule*, *Chimisme stomacal*, *Curettage*, *Dilatation*, *Greffe*, *Hématozoaires*, *Hernie*, *Hystéropexie*, *Lithiase*, *Lobule*, *Localisation*, *Migraine*, *Neurasthénie*, *Neurone*, *Œdème*, *Ophtalmoplégie*, *Ovulation*, *Paraplégie*, *Percussion*, *Pouls*, *Réflexe*, *Salpingite*, *Sérum*, *Staphylocoque*, *Stérilisation*, *Streptocoque*, *Suspension*, *Toxine*, *Tuberculose*, *Vaccination*, etc.

Le *Dictionnaire de médecine* de Littré comprend d'abord les sciences accessoires ou auxiliaires qui servent de base à l'étude des organes ; ce sont la *Physique* et la *Chimie*, dont les applications nouvelles ont été analysées en détail ; c'est l'*Histoire naturelle*, qui a été étudiée surtout au point de vue de ses relations avec la médecine.

L'*anatomie comparée*, l'*anatomie humaine* normale et morbide, l'*histologie*, la *physiologie*, la *pathologie générale* ont reçu d'amples développements en rapport avec leur importance et l'intérêt qui s'attache à leur étude.

La *bactériologie*, qui depuis quelques années a révolutionné la médecine, est exposée avec ses plus récentes découvertes.

La *médecine* et la *chirurgie* proprement dites ont été étudiées, tant sous le rapport théorique que sous le rapport pratique. Les maladies récemment décrites, les méthodes nouvelles d'investigation pour le diagnostic et la sémiologie, ont été l'objet d'articles importants.

La *thérapeutique* a été l'objet d'une revision toute particulière : les médicaments nouveaux et les opérations nouvelles sont soigneusement passés en revue.

L'*hygiène publique* et la salubrité, qui attirent de plus en plus l'attention générale, n'ont pas été omises. Tout le monde aujourd'hui se préoccupe de la prophylaxie des maladies contagieuses, des procédés de désinfection, de stérilisation, d'antisepsie : ces questions sont traitées avec de grands détails.

Les sciences médicales et vétérinaires s'éclairant et se complétant mutuellement, la *médecine vétérinaire* avait droit à une place importante : l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la thérapeutique, l'hygiène, la zootechnie et la jurisprudence vétérinaire sont l'objet d'articles spéciaux.

Avec un cadre embrassant l'universalité des connaissances, qui de loin ou de près se rattachent à l'art de guérir, il semblait difficile de subordonner la rédaction du *Dictionnaire* à des idées d'ensemble sur l'étude des sciences en général et de la médecine en particulier ; cependant il était important qu'une conception synthétique réunît les parties éparses. Grâce à la notion qui fait de la pathologie un cas particulier de la biologie, il a été possible d'établir et de conserver une unité réelle et profonde dans l'œuvre entière, et d'éviter le double écueil, soit d'admettre des principes qui émanent de systèmes différents et se contredisent, soit de renoncer à toute idée générale, à toute doctrine supérieure.

La philosophie de cette *dix-huitième édition* est celle des éditions précédentes et celle du savant dont elle porte le nom.

Tout en respectant et en laissant entières la doctrine et la méthode de Littré, les éditeurs se sont appliqués à donner à ce Dictionnaire un caractère plus pratique et à le rendre par cela même plus utile.

La langue médicale qui, dans sa composition première, est presque toute grecque, n'a cessé, suivant les besoins d'un néologisme inévitable, de recourir à cette source. Mais, en bien des circonstances, ce néologisme s'est fourvoyé, tantôt fabriquant des mots sans nécessité, pour ne plus parler et écrire français qu'en grec; tantôt formant des mots hybrides, moitié grecs, moitié latins, tantôt adoptant une orthographe incorrecte. Tout rectifier serait impossible : car l'usage même vicieux, par cela seul qu'il est l'usage, impose de graves ménagements. Toutefois des corrections ont été introduites, des analogies étymologiques ou grammaticales ont été rétablies et nous avons suivi l'orthographe du *Dictionnaire de l'Académie française*.

La synonymie grecque, allemande, anglaise, italienne et espagnole, avec les six glossaires contenant les mots principaux de la langue médicale dans chacun de ces idiomes, fait de ce Dictionnaire un dictionnaire polyglotte.

Pour maintenir au *Dictionnaire de médecine* de Littré les qualités qui en ont fait le succès, nous avons fait appel au zèle intelligent et consciencieux d'un praticien déjà connu par d'estimables travaux. Il a mis dans son travail plus d'unité et plus d'ensemble qu'on n'en rencontre d'ordinaire dans les publications aux collaborateurs multiples; il a cru néanmoins devoir s'entourer des conseils de savants et de médecins distingués, dont il a recherché le concours pour un certain nombre d'articles spéciaux.

Nous mentionnerons en particulier que le *Dictionnaire de médecine* doit à M. le D^r^ Bertillon les articles *Démographie*, *Mariage*, *Mortalité*, *Population*, *Statistique*, *Tables*, *Taille ;* à M. le D^r^ Charpentier, les articles *Grossesse*, *Placenta*, *Position*, *Présentation*, *Puerpéral*, *Version ;* à M. le D^r^ Chauvel, les articles *Fractures*, *Ligatures*, *Luxations*, *Résections*, *Septicémie ;* à M. le D^r^ E. Hamy, les articles *Fossile* et *Homme ;* à M. le D^r^ Magitot, les articles *Dent* et *Dentition ;* à M. le D^r^ Marey (de l'Institut), les articles *Sphygmographe* et *Thermographe ;* à M. le D^r^ Auguste Voisin, l'article *Secours publics ;* à M. le D^r^ Besson l'article *Bactéries*, etc. Ces articles, à raison de la spécialité des études des savants qui les ont rédigés, offrent un caractère d'originalité et d'autorité incontestables.

Tel qu'il est aujourd'hui, le *Dictionnaire de médecine* de Littré constitue un ensemble cohérent et logique, il présente une remarquable pondération dans ses articles. Ce n'est pas seulement une liste de mots accompagnée d'explications succinctes, un vocabulaire dont les définitions sont d'ailleurs irréprochables, le nom de Littré étant au point de vue philologique une garantie absolue; il est descriptif non moins qu'explicatif, il donne le moyen de comprendre toutes les locutions usitées dans les sciences médicales et facilite la lecture des auteurs anciens et modernes ; il permet, par la multiplicité de ses articles et de toutes les indications topiques qu'ils fournissent à l'occasion de chaque mot, d'éviter des recherches dont l'érudition la plus vaste ne saurait aujourd'hui se dispenser, il forme en même temps une encyclopédie complète, présentant un tableau exact de nos connaissances, mis au courant des progrès de la science et des besoins usuels de la pratique journalière.

Chaque *organe* et chaque *fonction* sont étudiés au point de vue des diverses *maladies* dont ils peuvent être le siège ; chaque *maladie* et chaque *symptôme*, au point de vue de leurs *causes*, de leur *nature*, de leur *marche*, des divers *traitements* qui leur sont applicables ; chaque *substance de la matière médicale* et chaque *agent modificateur de l'économie*, au point de vue de leur origine, de leur mode de préparation, de leurs caractères distinctifs, de leurs propriétés, de leurs doses, en un mot de leurs applications en *pharmacie*, en *thérapeutique* et en *hygiène ;* chaque *instrument* et chaque *appareil*, au point de vue de leur construction, de leurs usages et de leur mode d'emploi ; chaque question de *pathologie générale*, de *médecine légale*, de *jurisprudence médicale*, de *philosophie médicale*, d'*histoire de la médecine*, est traitée avec des développements en rapport avec son importance.

C'est ainsi qu'il peut servir de *vade mecum* au praticien et au savant, de mémorial au maître et à l'élève, de guide sûr et méthodique pour les gens du monde si curieux de tout ce qui touche aux sciences biologiques, et pour tous ceux qui désirent, au milieu de la diffusion actuelle des sciences, ne pas rester étrangers au mouvement contemporain.

Les figures parlent aux yeux et ajoutent à la clarté du texte. Elles permettent d'abréger les descriptions tout en donnant des choses une idée nette et précise ; elles ont été multipliées à dessein.

POIDS ET MESURES

POIDS ET MESURES USITÉS EN FRANCE.

Les *poids* et *mesures* usités en France à l'époque de 1789 étaient la *livre poids de marc* et la *pinte*. En 1790, l'Assemblée constituante, ramenant toutes les mesures de longueur, de capacité, de poids, à un système unique, prit pour unité de *longueur* la *dix-millionième* partie du quart du méridien terrestre, l'appela *mètre* (3 pieds 11 lignes 296 millièmes), et la divisa en 10 parties nommées *décimètres* (3 pouces 8 lignes 33 centièmes), celles-ci en 10 autres nommées *centimètres* (4 lignes 43 centièmes), et ces dernières en 10 parties nommées *millimètres* (44 centièmes de ligne). Pour former l'unité de *capacité*, on prit un vase cubique ayant 1 décimètre de côté : cette unité, appelée *litre*, contient 2 livres 5 gros 35 grains d'eau distillée prise à son maximum de densité (+ 4° centigrades). La millième partie de cette quantité (18 grains 83 centièmes) devint l'unité de *poids*, sous le nom de *gramme*.

Poids médicaux. — En 1812, un arrêté ministériel simplifia les rapports de la livre avec le poids décimal, en autorisant la fabrication de *livres* de 500 grammes et leur division par demi-livres, quarts de livres, onces, gros, grains, à l'instar de la livre poids de marc : et plus tard il fut ordonné aux pharmaciens de ne plus se servir d'autre livre que de celle de 500 grammes (*livre métrique*).

Rapport de la livre métrique et de ses divisions avec les poids décimaux.

1/2 once ou 4 gros = 15^{gr},60 centigr.
1 once ou 8 gros = 31^{gr},25 centigr.
1 quarteron ou 4 onces = 125 grammes.
1/2 livre ou 8 onces = 250 —
1 livre ou 16 onces = 500 —

1 grain = 0^{gr},054
1 scrupule ou 24 grains = 1^{gr},30
1/2 gros ou 36 grains = 1^{gr},95
2 scrupules ou 48 grains = 2^{gr},60
1 gros ou 72 grains = 3^{gr},90

En médecine, on se contente d'un rapport approximatif de la ligne métrique au poids décimal, qui ne diffère du rapport exact que par une fraction de grain infiniment petite. On établit alors :

1 grain........................ = 0^{gr},05 centigr.
2 grains........................ = 0^{gr},1 décigr.
18 grains........................ = 1 gramme.
1 scrupule........................ = 1^{gr},20 centigr.
36 grains ou 1/2 gros.......... = 2 grammes.
72 grains ou 1 gros.......... = 4 grammes.

1 once........... = 30 grammes.
4 onces.......... = 125 id.
1/2 livre ou 8 onces. = 250 id.
1 livre.......... — 500 id.
2 livres.......... = 1000 grammes (1 kilogr.).

Mesures de capacité. — La bouteille ordinaire est en moyenne de 3/4 de litre. La bouteille d'eau minérale, Vichy, Vals, Saint-Galmier, etc.) est de 975 grammes environ.

1 litre.................................. = 1000 grammes (1 kilogramme) d'eau distillée.
1/2 litre, chopine ou setier............... = 500 grammes (ou 1 livre métrique).
1/4 de litre ou demi-setier............... = 250 grammes (ou 8 onces).
1/5 de litre ou canon..................... = 200 grammes (ou 6 onces 1/3).
1/8 de litre ou poisson................... = 125 grammes (ou 4 onces).
1/10 de litre ou petit canon............... = 100 grammes (ou 3 onces 1/5).
1/16 de litre ou demi-poisson............. = 62,5 (62 grammes et demi ou 2 onces).
1 muid ou 36 veltes....................... = 251 litres, 37 cent.
1 velte ou 7 pintes 1/2................... = 6 litres, 98 cent.
1 décalitre............................... = 10 litres.
1 double décalitre........................ = 20 litres.
1 hectolitre.............................. = 100 litres.

Rapport des toises, pieds, pouces, avec le mètre.

Toises.	Mètres.	Pieds.	Mètre.	Pouce.	Mètre.
1 =	1,94904	1 =	0,32484	1 =	0,02707
2 =	3,89807	2 =	0,64968	2 =	0,05414
3 =	5,84711	3 =	0,97452	3 =	0,06121
4 =	7,79615	4 =	1,29936	4 =	0,10828
5 =	9,74518	5 =	1,62420	5 =	0,13535

Rapport des lignes avec les millimètres.

Lignes.	Millim.	Lignes.	Millim.
1 =	2,256	6 =	13,535
2 =	4,512	7 =	15,791
3 =	6,767	8 =	18,047
4 =	9,023	9 =	20,302
5 =	11,279	10 =	22,558

POIDS ET MESURES DES PAYS ÉTRANGERS.

Le système métrique *existe de fait* en BELGIQUE ; il est *obligatoire* en ESPAGNE et dans les colonies espagnoles depuis 1860 ; il est *autorisé* dans le Royaume-Uni de GRANDE-BRETAGNE, suivant acte du Parlement du 29 juillet 1864 ; il est *adopté* en AUTRICHE, et *prescrit* dans l'ALLEMAGNE DU NORD par la loi du 17 août 1868, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1872 ; il est *obligatoire* en SUISSE depuis le 1er janvier 1877, aux ÉTATS-UNIS dans le service de santé de l'armée et de la marine.

Pour faciliter la lecture des auteurs étrangers qui ont écrit antérieurement à l'adoption du système métrique dans leur pays, nous donnerons quelques indications relatives à la conversion des anciens poids et mesures en mesures métriques françaises, quoique dans la pratique ils fussent tous réduits approximativement à la même valeur que les anciens poids et mesures français.

Angleterre. — *Poids.* — *Livre troy (seule usitée en médecine).*

Grain (24e de pennyweight)	=	6.479895 centig.
Penny weight (20e d'once	=	1,555175
Ounce (12e de livre troy	=	31,103496
Livre troy impériale (5760 grains).	=	373,241548

Livre avoir du poids (usitée dans le commerce.

Grain	0,0598	gramme
Scrupule (10 grains)	5,5900	id.
Drachme (16e d'ounce)	1,771846	id.
Ounce (16e de livre)	28,349540	id.
Livre avoir du poids (7000 grains)	452,592645	id.

Mesures de capacité.

Pint (1/8 de gallon)	0,56793 litre.
Quart (1/4 de gallon)	1,13590
Gallon impérial	4,54345
Bushel (8 gallons)	36,34766

Mesures de longueur.

Ligne	2,1166 millimètres.
Pouce, Inch (1/36 du yard).	2,539954 centimèt.
Pied, foot (1/3 du yard)	3,0479449 décimèt.
Yard impérial	0,01438348 mètre.
Mile (1700 yards)	1609,3149 mètres.

Rapport des poids et mesures français.

Gramme	15,432349 grains troy 0,643015 penny weight.
Litre	1,760773 pint. 0,2206967 gallon.
Mètre	39,37079 pouces. 3,2808922 pieds. 1,093633056 yard.

Autriche. — *Poids médicaux.*

1 grain	=	0,073
1 scrupule	=	1,458
1 gros	=	4,375
1 once	=	35,001
1 livre (5760 grains)	=	420,009

Bavière. — *Poids médicaux.*

1 grain	=	0,063
1 scrupule	=	1,250
1 gros	=	3,750
1 once	=	30,000
1 livre (5760 grains	=	360,000

Belgique. — *Poids médicaux.*

1 grain	=	0,065
1 scrupule	=	1,302
1 gros	=	3,9006
1 once	=	31,250
1 livre (5760 grains)	=	375 grammes

Espagne. — *Poids médicaux.*

1 grain	=	0,05
1 scrupule	=	1,2
1 gros	=	4
1 once	=	29
1 livre (6912 grains)	=	345

Hollande. — *Poids.*

Livre d'Amsterdam	494gr,090
Livre troy d'Amsterdam	492gr,168

Poids médicaux.

1 grain	=	0,06
1 scrupule	=	1,3
1 gros	=	4
1 once	=	31
1 livre (5760 grains)	=	375

Mesures de longueur.

El	100cm,000
Pied du Rhin	31cm,382
Pied d'Amsterdam	28cm,306

Portugal. — *Poids médicaux.*

1 grain	=	0,05
1 scrupule	=	1,2
1 gros	=	3,5
1 once	=	29
1 livre (6912 grains)	=	344

Prusse. *Poids medicaux.*

1 grain	=	0,06
1 scrupule	=	1,2
1 gros	=	4
1 once	=	29
1 livre (5760 grains)	=	350

Russie. — *Poids médicaux.*

1 grain	=	0,06
1 scrupule	=	1,24
1 gros	=	3,72
1 once	=	29,812
1 livre (5670 grains	=	357,746

Mesures de longueur.

Pied anglais	=	30,479
Sagène, 7 pieds (toise)	=	213,356
Archinne (1/3 de sagène)	=	71,119
Verchoc (1/16 de sagène)	=	4,445

Suède et Norvège. — *Mesures de longueur.*

Pied suédois	29,691
Pied norwégien	31,374

Poids médicaux en Norvège.

1 grain	0,06
1 scrupule	1,24
1 gros	3,72
1 once	29,812
1 livre 5670 grains)	357,746

Poids médicaux en Suède.

1 grain	0,06
1 scrupule	1,21
1 gros	3,73
1 once	29,68
1 livre (5670 grains)	356,227

Suisse. — *Mesures de longueur.*

Trat, 1/10 de ligne	0,03
Ligne, 1/10 de pouce	0,30
Pouce, 1/10 de pied	3,00
Pied, unité	30,00
Toise, 6 pieds	180,000

Turquie. — *Mesures de longueur.*

Pouce, 1/24 d'archinne	3,157
Archinne	75,774

DICTIONNAIRE
DE MÉDECINE
DE CHIRURGIE, DE PHARMACIE
DE L'ART VÉTÉRINAIRE ET DES SCIENCES QUI S'Y RAPPORTENT

A

a = α; *æ* ou *é* = αι

A ou **AA**. V. Abréviation.

ABAISSE-LANGUE. s. m. V. Glossocatoche.

ABAISSEMENT. s. m. [*depressio*, it. *abbassamento*]. Action d'abaisser. || État d'une chose abaissée : *abaissement du diaphragme, du barometre, de la température. — Abaissement de la matrice.* Descente de cet organe dans le vagin. V. Hystéroptose. — *Méthode dite par abaissement* [all. *Depression*, angl. *couching*]. Une des manières d'opérer la *cataracte*. V. ce mot et Kératonyxis.

ABAISSE-PAUPIÈRE. s. m. Instrument destiné à abaisser la paupière.

ABAISSEUR. adj. m. pris subst. [*depressor*, it. *abbassatore*]. Muscle qui abaisse certaines parties du corps. — *Abaisseur de l'angle des levres* ou *de la commissure labiale*. V. Triangulaire *des lèvres*. — *Abaisseur de l'épiglotte*. Faisceau charnu qui, de chaque côté, s'étend des cartilages aryténoïde et thyréoïde au bord de l'épiglotte, qu'il abaisse sur l'entrée du larynx. — *Abaisseur de la langue* ou *de l'hyoïde*. V. Sterno-hyoïdien. — *Abaisseur du larynx*. V. Sterno-thyréoïdien. — *Abaisseur de la lèvre inférieure*. V. Carré *de la lèvre inférieure*. — *Abaisseur de la mâchoire inférieure*. V. Digastrique. — *Abaisseur de l'œil*. V. Droit *inférieur de l'œil*. — *Abaisseur de la paupière inférieure*. Muscle qui abaisse la paupière inférieure. — *Abaisseur de la pupille*. V. Droit *inférieur de l'œil*. — *Abaisseur externe de la tête*. Portion du sterno-cléido-mastoïdien qui s'insère à la clavicule. — *Abaisseur interne de la tête*. Portion du même muscle qui s'attache au sternum. — *Abaisseur de la vessie*. Faisceau musculaire qui, du pubis et de la prostate, s'étend sur la face antérieure de la vessie. — *Abaisseur de la langue*. V. Glossocatoche. — *Abaisseur de la paupière*. V. Abaisse-paupière.

ABAJOUE. s. f. [*sacculus buccalis*, all *Hängebacke*, *Backentasche*, angl. *cheek-pouch*, esp. *abazones*]. Poche située de chaque côté de la bouche, entre les joues et les mâchoires, chez certains quadrumanes, chiroptères et rongeurs, qui y mettent leurs aliments en réserve pendant quelques instants. Elle s'emplit quand les masséters sont relâchés, et se vide par leur contraction.

ABALIÉNÉ, ÉE. adj. — *Membre abaliéné*. Celui dont l'usage est troublé par la paralysie complète ou non de quelqu'un de ses nerfs ou de ses muscles.

ABAPTISTA, sous-entendu *terebella*, ou **ABAPTISTON**, sous-entendu *trepanum*. s. m. [ἀβάπτιστον, de α priv., et βαπτίζειν, plonger]. Trépan muni d'une pointe conique, et qui par conséquent ne peut s'enfoncer profondément.

ABASIE. s. f. Impossibilité de la marche normale, sans incoordination des autres mouvements ni paralysie, qui coexiste avec l'*astasie*, et s'observe chez les hystériques

ABATAGE. s. m. [all. *Niederwerfen*, *Schlachten*, angl. *slaughtering*, it. *abbattimento*]. Mise à mort des grands animaux domestiques, soit pour les besoins de l'alimentation, soit parce qu'ils sont vieux ou affectés d'un mal incurable, soit par précaution sanitaire, quand ils sont atteints ou suspects d'une maladie contagieuse. On a recommandé, dans les épizooties très graves, de tuer les animaux sans effusion de sang et dans le lieu même où l'enfouissement doit être fait. || Action de renverser et de fixer les grands animaux sur un lit de paille, quand ils doivent subir des opérations chirurgicales.

ABÂTARDISSEMENT. s. m. [all. *Ausartung*, angl. *degeneracy*, it. *degenerazione*]. Synonyme de *dégénérescence*.

ABATTEMENT. s. m. [*virium defectio*, all. *Niedergeschlagenheit*, it. *abbattimento*, esp. *abatimiento*]. Diminution notable et soudaine des phénomènes soumis à l'action nerveuse, mouvements, sensations, entendement, affections, instincts, produite par une influence physique ou morale très vive, trop prolongée, ou délétère, exercée sur l'appareil cérébro-spinal. L'abattement fournit des signes diagnostiques importants chez l'homme et les animaux, variables selon les âges et les sexes, selon les conditions qui l'ont produit, selon le nombre et la nature des phénomènes intéressés. V. Adynamie.

ABATTOIR. s. m. [all. *Schlachthaus*, angl. *slaughter-house*, esp. *matadero*, it. *ammazzatoio*]. Lieu destiné à l'abatage des animaux, tels que bœufs, veaux, moutons, etc., qui servent à la nourriture de l'homme. Ce sont des pavillons dont chacun contient plusieurs tueries pourvues d'échaudoirs et de fontaines. Ces pavillons sont renfermés dans une seule enceinte, qui en outre a des étables et des greniers à peaux et à fourrages, ainsi que des logements et une fonderie de suif. Les abattoirs sont placés hors du mur d'enceinte des villes. Ils permettent de surveiller la qualité des animaux qui y entrent et des viandes qui en sortent ; d'empêcher l'altération de l'air des villes par la putréfaction du sang et autres matières qui séjournent toujours dans les boucheries particulières ; d'éloigner des yeux du public les opérations sanglantes de l'abatage, et de le préserver des accidents causés par les animaux furieux qui s'échappent quelquefois. V. Équarrissage.

ABATTRE. v. a. [all. *schlachten*]. Mettre à exécution l'*abatage*. V. ce mot. || Retrancher une portion du sabot.

raccourcir les cornes, rogner les onglons des ruminants.

ABATTRE (S'). v. réfl. Tomber tout à fait ou seulement sur les deux genoux : ne se dit qu'en parlant des animaux.

ABCÉDÉ, ÉE adj. — *Tumeur abcedee.* Tumeur qui se termine par un abcès.

ABCÈS. s. m. [*abscessus*, d'*abcedere*, s'éloigner, s'écarter, *cedere abs* ou *ab*, ἀπόστημα, all *Geschwur*, *Eitergeschwulst*, angl. *abscess*, *imposthume*, it. *ascesso*, esp. *abceso*]. Collection de pus dans une cavité de nouvelle formation creusée par ce liquide dans les aréoles du tissu cellulaire. dans les abcès anciens, le pus est séparé des tissus par une couche molle de matière amorphe, granuleuse, dite à tort *membrane muqueuse de formation nouvelle*. L'existence et les caractères de la cavité distinguent l'abcès de l'*épanchement*, de l'*infiltration*, du *kyste* purulents, ainsi que des *dépôts*. Le travail inflammatoire qui précède un abcès parcourt ses périodes avec rapidité ou avec lenteur, dans le point même où le pus manifeste sa présence ou dans une région éloignée : de là les dénominations d'*abces chauds* (ou aigus), *froids* (ou chroniques), *par congestion* (ou migrateurs). La *fluctuation* est leur signe diagnostique commun ; ils ont une tendance commune à s'ouvrir à l'extérieur pour donner issue au pus, dont la résorption spontanée est très rare. — La première indication du traitement consiste presque toujours dans l'ouverture artificielle de l'abcès et l'évacuation du liquide au dehors : pour les abcès chauds, l'incision devra être faite, avec le bistouri de préférence, aussitôt que le pus est réuni en foyer, de façon à prévenir le décollement et l'absorption ulcérative de la peau, avec les difformités qui en résultent ; l'ouverture d'un abcès froid peut généralement être retardée jusqu'à ce que la tumeur devienne gênante, et l'incision sera remplacée par le passage d'un séton filiforme ou d'un drain, par une ponction oblique, sous-cutanée, avec un bistouri étroit ou un trocart, par une application de caustiques (particulièrement indiquée pour les abcès profonds); quant aux abcès par congestion, la meilleure méthode est celle des ponctions aspiratrices successives, à condition d'éviter soigneusement l'entrée de l'air dans la cavité. — Les soins consécutifs varient aussi : dans les abcès chauds, le liquide évacué, on se borne à favoriser la réunion par des pansements émollients, une bonne position et une douce compression, à moins qu'il n'existe des clapiers, qui exigent une ou plusieurs contre-ouvertures ; dans les abcès froids et par congestion, il est utile de faire dans la poche des injections irritantes et antiseptiques pour y déterminer une légère inflammation favorable à la cicatrisation. Celle-ci peut être retardée par la présence d'un corps étranger (l'extraire), par le décollement de la peau (l'exciser), par la mobilité des parties (exiger une immobilité absolue), par la maigreur du sujet ou le mauvais état de sa constitution (prescrire un régime tonique et substantiel). Enfin quand le pus provient d'une source éloignée, il faut combattre la lésion, généralement osseuse, qui est l'origine de l'abcès par congestion. — Le siège des abcès, par la profondeur à laquelle ils sont situés et la nature des tissus où ils se développent, a une grande importance pour le pronostic et le traitement : on rencontre surtout les abcès chauds dans les régions où le tissu cellulo-graisseux abonde, dans l'aisselle et le creux poplité, à la paume de la main, dans les parois de l'abdomen, sur le trajet des membres, aux mamelles, dans le voisinage de l'anus, etc.; les abcès des régions sus-hyoïdienne et thyréoïdienne, ceux de la langue, de l'œsophage, de la vessie, tirent de leur situation une gravité exceptionnelle. Les abcès froids se montrent aussi de préférence dans les points où le tissu adipeux est abondant, surtout au cou, aux membres, à la région fémorale postérieure. Quant aux abcès par congestion, partis le plus souvent de la colonne vertébrale, ils manifestent leur présence au pli de l'aine, à la partie supérieure de la cuisse dont ils occupent la région antérieure, interne ou postérieure. — *Abces canaliculaire*. V. Canaliculaire. — *Abces idiopathique*. Celui qui se développe sans être sous la dépendance d'une autre affection. — *Abces métastatiques*. Ceux dont l'origine paraît être l'infection du sang par le pus, et qui se développent dans un organe ou dans un tissu éloigné du point primitivement malade. Le foie, le poumon, la rate, en sont surtout le siège ; mais on les voit aussi dans les muscles, le tissu lamineux, les articulations, etc. Ils sont généralement multiples, mal limités, formés d'un pus sanguinolent, mal lié. V. Infection *purulente*. — *Abces multiples*. V. Infection *purulente* et Pus. — *Abces ossifluent*. V. Ossifluent. — *Abces périnéphrétique*. V. Périnéphrétique. — *Abcès péri-utérin*. V. Rétro-utérin. — *Abces phlegmoneux*. V. Phlegmon. — *Abcès rétro-utérin*. V. Rétro-utérin. — *Abces symptomatique*. Celui dont le développement est le symptôme de quelque état local ou général morbide siégeant loin ou près du lieu où survient l'abcès.

ABDOMEN. s. m. [*abdomen* (rien ne prouve que *abdomen* vienne de *abdere*, cacher) ; γαστήρ, all. *Unterleib*, angl. *the belly*, it. *abdomine*, esp. *abdomen*, *bajo vientre*]. La plus grande des trois cavités splanchniques. L'abdomen est borné supérieurement par le diaphragme, inférieurement par le bassin, en arrière par les vertèbres lombaires, sur les côtés et antérieurement par plusieurs plans musculeux. On y distingue trois régions antérieures, de haut en bas : les régions *épigastrique*, *ombilicale* (ventre proprement dit), et *hypogastrique* (bas-ventre, *venter infimus*). Chacune de ces régions est elle-même divisée en trois, une moyenne et deux latérales. Ainsi, la région épigastrique comprend l'*épigastre* et les *hypocondres* ; la région ombilicale, l'*ombilic* et les *flancs* ; la région hypogastrique, l'*hypogastre* et les *fosses iliaques*. Aucune de ces régions n'a de limites bien déterminées. Cependant on suppose communément une ligne horizontale (fig. 1) AA s'étendant d'un côté à l'autre de la base de la poitrine à la hauteur des fausses côtes, une autre ligne horizontale BB se portant de l'une à l'autre crête iliaque, et deux lignes verticales CC partant, de chaque côté, de l'épine iliaque antérieure et inférieure, coupant à angles droits les lignes horizontales, et s'élevant jusqu'à la partie correspondante du thorax. E indique la région supérieure moyenne ou épigastre ; D, F, les régions latérales ou hypocondres ; G, la région ombilicale ; H, I, les flancs ; J, la région moyenne inférieure ou hypogastre ; K, L, les régions iliaques. A la partie inférieure de l'hypogastre est le pubis, M, et sur les côtés de cette même région sont les aines ou régions inguinales. Dans cette même figure, la ligne *bb* indique la limite entre la poitrine et l'abdomen, dans le point correspondant au muscle diaphragme ; *c*, la place de l'appendice sternal, et les lignes *fg* le lieu où viennent aboutir les cartilages de prolongement des côtes inférieures ; *e*, *e*, *e*, la situation de l'estomac ; *f*, la région occupée par le pylore ; *h*, la rate ; *i*, l'intestin cæcum ; *j*, le côlon ascendant ; *k*, le côlon transverse ; *l*, le côlon descendant *m*, l'S du côlon ; *n*, le commencement du rectum ; *o*, la région occupée par la vessie ; *p*, *p*, toute la portion de la cavité abdominale où sont logées les circonvolutions de l'intestin grêle. — La paroi postérieure de l'abdomen est bien plus souvent le siège de phlegmons et d'abcès (psoïtis, abcès des fosses iliaques), que ses régions antéro-latérales : celles-ci cependant ne sont pas exemptes d'abcès superficiels, musculaires, ou sous-péritonéaux, qui paraissent avoir pour sièges de prédilection les zones ombilicale et hypogastrique. — La disposition de l'abdomen est la même chez tous les mammifères que dans l'espèce humaine; mais on l'y appelle plus ordinairement *ventre*. — Chez les reptiles, la poitrine est confondue avec le ventre, par l'absence du diaphragme. — Chez les poissons, qui n'ont pas de poitrine, l'abdomen est la partie inférieure et molle du corps qui renferme les organes de la digestion et de la génération. — Dans les animaux articulés, portion du tronc qui fait suite au thorax, et qui ne porte pas d'organes locomoteurs, mais des appendices particuliers ayant des usages qui varient souvent d'un ordre à un autre.

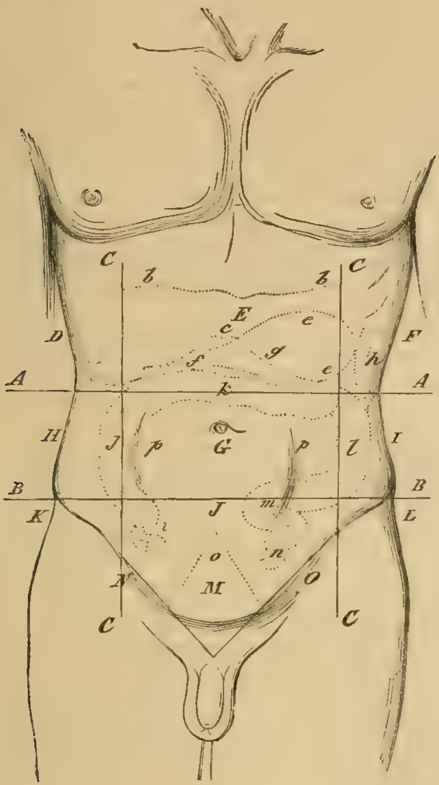

FIG. 1.

ABDOMINAL, ALE. adj. [*abdominalis*]. Qui appartient ou se rapporte à l'abdomen. — *Anneau abdominal*. V. INGUINAL (*Anneau*). — *Aorte abdominale*. Portion de l'aorte descendante, située au-dessous du diaphragme. — *Aponévrose abdominale*. Réunion des aponévroses des muscles obliques et transverses du bas-ventre, qui forme la ligne blanche et la gaine des muscles droits. — *Bubon abdominal*. V. BUBON. — *Cavité abdominale*. V. ABDOMEN. — *Côtes abdominales*. Les cinq dernières paires de côtes. — *Détroit abdominal*. V. BASSIN. — *Épanchement abdominal*. L'*ascite*. — *Grossesse abdominale*. V. GROSSESSE. — *Hernie abdominale*. V. ÉVENTRATION. — *Membres abdominaux* (*membres inférieurs, pelviens*). Ceux qui tiennent au bassin. — *Mouvements abdominaux*. V. RESPIRATOIRES (*Mouvements*). — *Muscles abdominaux*. Plans musculeux qui entrent dans la composition des parois de l'abdomen, et qui sont formés, de chaque côté de la ligne médiane par cinq muscles, le grand oblique, le petit oblique, le transverse, le droit et le pyramidal, représentant trois couches superposées. — *Nerfs abdominaux*. Branches antérieures des nerfs intercostaux, situés depuis le huitième jusqu'au douzième espace intercostal, ils se distribuent aux muscles du bas-ventre. — *Organes* ou *viscères abdominaux*. Tous ceux qui sont contenus dans l'abdomen. — *Palper abdominal*. V. PALPER. — *Pléthore abdominale*. V. PLÉTHORE. — *Ponction abdominale*. V. PONCTION. — *Pulsation abdominale*. V. PULSATION. — *Tuberculose abdominale* Celle qui affecte les ganglions mésentériques, etc. — *Veine cave abdominale*. La veine cave inférieure. — *Vertèbres abdominales*. Les vertèbres lombaires — *Vertige abdominal*. V. VERTIGE.

ABDOMINAUX. s. m. pl. (*abdominales*). Poissons malacoptérygiens qui ont les nageoires ventrales sous l'abdomen, derrière les pectorales; et insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, qui se distinguent par la prédominance de l'abdomen sur le thorax ou corselet (Latreille).

ABDOMINOSCOPIE. s. f. [mot hybride, du latin *abdomen*, et du grec σκοπεῖν, examiner]. Examen de l'abdomen qui se fait à l'aide du palper et de la percussion sur le doigt ou sur le plessimètre.

ABDOMINO-SCROTAL. adj. Qui se rapporte à l'abdomen et au scrotum. — *Muscle abdomino-scrotal*. Le *crémaster*. V. ce mot. — *Nerfs abdominaux-scrotaux*. Première et seconde branches collatérales du plexus lombaire, qui donnent des rameaux aux muscles de l'abdomen et à la peau du scrotum et des grandes lèvres

ABDOMINO-THORACIQUE. adj. Qui se rapporte à l'abdomen et au thorax : les nerfs *splanchniques*.

ABDOMINO-UTÉROTOMIE. s. f. Ouverture chirurgicale de l'utérus par l'abdomen, telle que celle qui se pratique dans l'opération césarienne.

ABDUCTEUR. adj. [*abducens, abductor*, de *ab* indiquant écartement, et *ducere*, mener; all. *abziehend*, angl. *abducent*, it. *abduttore*, esp. *abductor*]. Qui préside au mouvement d'abduction — *Nerf abducteur*. Le nerf *moteur oculaire externe*.

ABDUCTEUR. s. m. Muscle qui produit le mouvement d'*abduction*. — *Abducteur de l'aile du nez*. V. ÉLEVATEUR *commun de l'aile du nez et de la levre supérieure*. — *Abducteur de la cuisse*. V. CUISSE. — *Abducteur du doigt indicateur*. Premier interosseux externe de la main (Riolan). — *Abducteur du petit doigt* (*pisi-phalangien*, Ch.). Il s'étend de l'os pisiforme au côté cubital de la première phalange. — *Abducteur de l'œil*. V. DROIT *externe de l'œil*. — *Abducteur de l'oreille*. Portion de l'auriculaire postérieur. — *Abducteur du gros orteil* (*métatarso-sous-phalangien du premier orteil*, Ch.). Il s'étend des os du métatarse au côté péronier de la première phalange. — *Abducteur du petit orteil* (*calcanéo-sous-phalangien du cinquième orteil*, Ch.). Il s'étend du calcanéum au côté externe de la première phalange. — *Abducteur* (*court*) *du pouce* (*carpo-sus-phalangien du pouce*, Ch.). Il s'étend du ligament annulaire du carpe au côté radial de la première phalange. — *Abducteur* (*long*) *du pouce* (*cubito-sus-métacarpien du pouce*, Ch.). Il s'étend du bord externe du cubitus au côté radial du premier os métacarpien.

ABDUCTION. s. f. [*abductio*, all. *Abziehen, Abziehung*, angl. *abduction*, it. *abduzione*, esp. *abduccion*]. Mouvement qui écarte un membre ou une partie quelconque du plan mitoyen qu'on suppose partager le corps longitudinalement en deux moitiés semblables ou symétriques. A la main et au pied, on s'accorde à donner le nom d'*abduction* au mouvement par lequel les autres doigts ou orteils s'écartent de celui du milieu, au lieu de l'étendre à tout mouvement par lequel une de ces parties est éloignée du plan médian général du corps : aussi, pour le gros orteil et le suivant, pour le petit doigt et l'annulaire, on nomme *abduction* ce que les anciens anatomistes appelaient *adduction*, et *vice versâ*.

ABÉCÉDAIRE. s. f. Nom vulgaire du *Spilanthus acmella*. V. ACMELLE.

ABEILLE. s. f. [de *apicula*, diminutif de *apis; μέλισσα*, all. *Biene*, angl. *bee*, esp. *abeja*] Genre d'insectes hyménoptères ayant pour type l'*abeille domestique* (*Apis mellifica*, L.), à laquelle nous devons le *miel* et la *cire* (V. ces mots). On distingue les mâles ou faux bourdons (fig. 2, *a*), les femelles ou reines (*b*), et les neutres ou ouvrières (*c*); les femelles et les neutres sont armées d'un aiguillon long de 5 à 6 millimètres. Cet aiguillon est composé de deux dards accolés l'un à l'autre, mobiles dans l'intérieur d'une espèce de fourreau, laissant entre eux inférieurement une étroite rainure, et se terminant chacun par quinze ou seize petites dentelures crochues qui forment par leur réunion une sorte de flèche. Ces dards sont renfermés dans un étui long d'environ 2 à 3 millimètres, entouré à sa base de neuf écailles cartilagineuses ou cornées, pourvues de muscles, dont huit paraissent destinées à porter au dehors la pointe de l'instrument, et dont la neuvième a pour fonction d'en opérer la rétraction. L'aiguillon est conducteur d'un venin sécrété dans deux vésicules placées sur les côtés du canal intestinal, et c'est surtout la présence de ce venin dans la plaie qui détermine, après la piqûre, une douleur accompagnée de rougeur et de tuméfaction, dont la durée et l'intensité varient avec le nombre et le siège des piqûres : aussi faut-il enlever la glande avant même d'extraire l'aiguillon (ces deux parties restant presque toujours dans la plaie), de peur qu'une pression sur la vésicule n'amène un nouvel écoulement de liquide. On lave ensuite les parties avec de l'eau simple ou salée, ou vinaigrée, avec de l'ammoniaque liquide étendue, avec de l'extrait de Saturne ou un liquide alcoolique; rarement la douleur est assez vive pour nécessiter l'emploi des narcotiques.

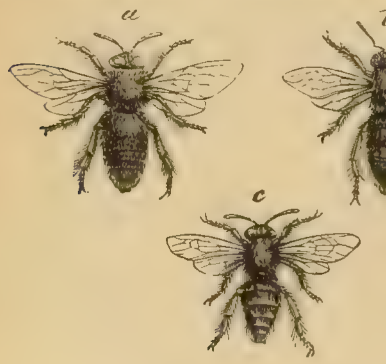

FIG. 2.

ABELASIE. s. f. [de l'égyptien *abelasis*]. Nom, à Alexandrie, de petits tubercules charnus, oléagineux, alimentaires, fournis probablement par le *Cyperus esculentus*, L.

ABELMOSCH. s. m. [du mot *habb el mosk*, dont les Arabes se servent pour désigner la *graine d'ambrette*]. V. AMBRETTE.

ABÉPITHYMIA. Synonyme mal formé de *anépithymie* (Lobstein).

ABERRANT, ANTE. adj. — *Évolution aberrante*. V. ÉVOLUTION. — *Vaisseau* ou *conduit aberrant*. V. VAS.

ABERRATION. s. f. [*aberratio*, d'*aberrare*, de *errare ab*, s'écarter; all. *Abweichung*, *Abirrung*, angl. *aberration*, it. *aberrazione*.] Dérangement, irrégularité dans l'état habituel, l'aspect, la structure, l'action d'un organe ou l'exercice d'une faculté : *aberration des sens, du jugement*. — *Aberration du sens génésique*. V. AMOUR. — *Aberration des fluides*. Transport d'un liquide, du sang surtout, vers un organe autre que celui où il se porte ordinairement, comme lorsqu'une hémorragie nasale ou pulmonaire remplace les règles. — *Aberration de réfrangibilité*. Diffusion des divers rayons colorés qui composent un faisceau de lumière blanche concentré par une lentille, et qui, doués d'une inégale réfrangibilité, forment leur foyer sur des points différents de l'axe principal. L'œil, même normal ou emmétrope, est dans les mêmes conditions qu'un corps réfringent, et ce *chromatisme* explique la fatigue qu'on éprouve quand on veut voir nettement et à la fois plusieurs objets de couleur différente. — *Aberration de sphéricité*. Autre genre de diffusion des rayons lumineux réfractés, qui rencontrent l'axe principal de la lentille en des points d'autant plus voisins de celle-ci que l'incidence a lieu plus près du bord : le foyer, au lieu d'être un point, représente une surface lumineuse. L'œil n'échappe pas à cette aberration, mais elle est partiellement corrigée : par l'iris, qui arrête les rayons les plus fortement réfractés; par la courbure ellipsoïde de la cornée, qui diminue la déviation des rayons les plus éloignés de l'axe; par le cristallin, qui agit dans le même sens, ses couches ayant un pouvoir réfringent qui diminue du centre à la circonférence.

ABÉVACUATION. s. f. Évacuation qui s'accomplit par le passage d'une matière d'un organe dans un autre.

ABIES. s. m. Nom latin du genre *sapin*, type d'une tribu des conifères.

ABIÉTATE. s. m. [esp. *abetato*]. Genre de sels formés par la combinaison des bases avec l'acide abiétique.

ABIÉTINE. s. f. [de *abies*, sapin; all. et angl. *Abietin*, esp. *abetina*]. Substance cristallisable trouvée dans les térébenthines de Strasbourg, du Canada et des Vosges. Elle a la forme d'aiguilles, de pyramides plus ou moins allongées, qui se groupent en rosaces, en étoiles, en sphères creuses, etc. Elle est inodore, presque incolore, transparente à chaud, opaque par le refroidissement, sans action sur les couleurs bleues végétales. Insoluble dans l'eau, elle se dissout dans l'alcool à 36°, dans l'éther, l'acide acétique, le naphte.

ABIÉTINÉ, ÉE. adj. Qui est rendu semblable au sapin.

ABIÉTINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des conifères. Le genre *Abies*, ou sapin, en est le type.

ABIÉTIQUE. adj. — *Acide abiétique*. Résine acide, soluble dans l'alcool, qui accompagne l'abiétine dans les *térébenthines* du Canada et de Strasbourg.

ABIOGENÈSE. s. f. [de α privatif, βίος, vie, et γένεσις, formation]. L'absence de formation vitale.

ABIRRITANT, ANTE. adj. Qui amène l'absence ou la diminution d'irritation.

ABIRRITATIF, IVE. adj. — *Maladies abirritatives* (Broussais). Celles qui sont produites par un défaut d'*irritation*. V. ce mot.

ABIRRITATION. s. f. [d'*ab* privatif, et *irritatio*, irritation]. Rigoureusement, absence ou défaut d'irritation. État opposé à l'irritation, diminution des phénomènes vitaux (Broussais) : en ce sens, il serait alors synonyme de *faiblesse*, d'*asthénie*, etc.

ABLACTATION. s. f. [*ablactatio*, *ablactare* (*a lacte removere*), sevrer, cesser d'allaiter; ἀπογαλακτισμὸς, all. *Entwöhnen*, angl. *the weaning*, it. *ablattazione*]. Cessation de la lactation, considérée par rapport à la mère.

ABLATION. s. f. [*ablatio*, d'*ablatum*, supin d'*auferre* (*ferre ab*), ôter, enlever; ἀφαίρεσις, all. *Abnahme*, it. *ablazione*, esp. *ablacion*] Action d'emporter, de retrancher ou d'extraire du corps une partie quelconque. L'*ablation* est un des trois genres d'*exérèse* (V. ce mot). On dit l'*ablation* d'un membre, soit en totalité, soit en partie; l'*ablation* d'un organe ou d'une portion d'organe; mais on se sert en particulier de cette expression lorsqu'il s'agit d'une tumeur, d'une exostose, etc. V. EXTRACTION.

ABLE. s. m., ou **ABLETTE.** s. f. [*poisson blanc*]. Nom vulgaire du *Cyprinus alburnus*, L. dont les écailles sont entourées d'un pigment blanc nacré, dit *essence d'Orient*.

ABLÉPHARON. s. m. [de α privatif, et βλέφαρον, paupière]. Absence des paupières.

ABLEPSIE. s. f. [de α privatif, et βλέπειν, voir]. Synonyme de *cécité*. || Aveuglement d'esprit.

ABLUANT. adj. et s. m. Topique qu'on employait aux mêmes usages que les *abstergents*, mais qui agissait seulement par ses particules aqueuses (V. ABSTERGENT et DÉTERSIF).

ABLUTION. s. f. [*ablutio*, ἀπόνιψις, it. *abluzione*, esp. *ablucion*]. V. LOTION et DOUCHE.

ABNORMITÉ. s. f. [*abnormitas*, de *ab*, et *norma*, règle]. S'est dit pour *anomalie*, ou mieux comme substantif correspondant à l'adjectif *anormal* : *abnormité congénitale*, *acquise*, etc.

ABOI ou **ABOIEMENT.** s. m. [*latratus*, ὑλακή, all. *Bellen*, *Gebelle*, angl. *barking*, it. *abbaiamento*, esp. *ladrido*]. Cri du chien, qui dans la *rage* se convertit en une sorte de hurlement. V. RAGE. — *Aboiement humain*. V. NÉVROPHONIE.

ABOLITION. s. f. [*abolitio*]. — *Abolition de la sensibilité*, *du mouvement*, etc. V. ANESTHÉSIE et PARALYSIE.

ABOMASUM ou **ABOMASUS.** s. m. [*ab*, après, et *omasum*, panse]. Synonyme inusité de *caillette*.

ABORDS. s. m. pl. V. COUARD.

ABORIGÈNE. adj. [de *ab*, dès, et *origo*, origine]. Synon. de INDIGÈNE.

ABORTIF, IVE. adj. [*abortivus*, de *ab* indiquant suppression, et *ortus*, naissance; all. *abortif*, *abtreibend*, angl *abortive*, it. *abortivo*]. Né avant le temps. = En botanique, *étamine abortive*, celle qui n'a pas d'anthère, ou n'en a qu'une ébauchée ou indéhiscente. — *Fleur abortive*, celle qui tombe sans laisser aucune trace de fécondation, etc. = *Fœtus abortif*, ou *avorton* [ἀπόφθαρμα]. Celui qui est né avant d'avoir acquis le développement nécessaire pour pouvoir vivre, avant l'époque où il est réputé viable. || *Médicaments abortifs*. Ceux qu'on croit propres à amener l'avortement. = *Méthode abortive*. Méthode de traitement qui a pour but de faire avorter une maladie à son début. — *Typhus abortif*. V. TYPHUS.

ABORTIF. s. m. [ἐκβόλιον, φάρμακον φθόριον, all. *abtreibend*]. Substance à laquelle on attribue la propriété de provoquer l'*avortement*.

ABOUCHEMENT. s. m. [all. *Einmündung*, angl. *inosculation*, it. *abboccamento*]. Arrivée d'un conduit dans un autre plus large, soit de même nature, soit différent, comme dans le cas de l'ouverture du canal thoracique dans la veine sous-clavière : les deux conduits, après l'abouchement, n'en forment plus qu'un seul, contrairement à ce qui a lieu après l'*anastomose*.

ABOUSSENNA. V. MOUCENNA.

ABOUTIR. v. n. [all. *aufbrechen*, angl. *to break*, it. *marcire*]. Proprement, venir à bout, finir, se terminer, et, par extension, en parlant des abcès, venir à suppuration et s'ouvrir au dehors.

ABOUTISSEMENT. s. m. Commencement de la suppuration d'une partie enflammée; point du corps où une collection purulente vient s'ouvrir ou tend à se faire jour.

ABOYEURS. s. m. pl. — *Délire des aboyeurs*. V. NÉVROPHONIE.

ABRACADABRA. s. m. [peut-être d'*abraxas*, nom mystique de la divinité chez l'hérésiarque Basilide]. Un papier sur lequel ce nom était écrit formait, d'après Serenus Sammonicus, une amulette efficace contre la fièvre hémitritée et la fièvre quarte. On l'écrivait en retranchant à chaque ligne deux lettres.

ABRACHIE. s. f. [de α privatif, et βραχίων, bras]. Anomalie caractérisée par l'absence congénitale des bras.

ABRACHIOCÉPHALIE. s. f. Anomalie caractérisée par l'absence congénitale de la tête et des bras.

ABRANCHES. s. m. pl. [de α privatif, et βράγχια, branchies]. Ordre d'annélides sans branchies, contenant la famille des lombrics et celle des hirudinées. V. BATRACIENS.

ABRASIN. s. m. (Kæmpfer). [*Elæococca cordata* J.] Euphorbiacée dont la graine donne une huile âcre.

ABRASION. s. f. [*abrasio*, de *ab*, et *radere*, racler, désunir en raclant; ξύσις, all. *Abschälen*, *Abschaben*, angl. *abrasion*]. Séparation, par petits fragments, de l'épithélium qui recouvre la cornée, les membranes muqueuses, etc., dans la kératite, l'entérite, etc. || S'applique particulièrement à la membrane muqueuse intestinale, dont l'irritation donne lieu à des déjections alvines mêlées de petites portions membraniformes vulgairement appelées *raclures de boyaux*. = En chirurgie, action de gratter la surface des os cariés, de la cornée ulcérée, et celle d'enlever le tartre des dents. — *Abrasion de la muqueuse utérine*. Opération qui consiste à racler cette muqueuse avec la curette de Récamier, lorsqu'elle est le siège de fongosités.

ABRE. s. m. [de ἁβρὸς, délicat; *Liane à réglisse*, *Abrus precatorius*, L.]. Plante légumineuse des feuilles de laquelle on retire un extrait qui, à la Guadeloupe, remplace celui de réglisse. Les graines se mangent comme les haricots ou autres légumes secs dans l'Inde et l'Égypte.

ABREUVÉ, ÉE. adj. — *Plaie abreuvée de pus*. Celle qui est humide par surabondance de liquides purulents produits par sa surface.

ABREUVEMENT. s. m. [all. *Tränken*]. Action d'abreuver les animaux domestiques, qui exige certaines précautions, comme celles de *couper* l'eau avec du son ou de la farine, ou de la faire tiédir quand les animaux sont en sueur. On donne l'avoine plutôt après l'abreuvement qu'avant. On risque d'amener des ruptures d'organes abdominaux, ou la *pousse*, si l'on fait courir l'animal aussitôt après l'abreuvement

ABRÉVIATION. s. f. [*abbreviatio*, de *ab*, et *brevis*, bref; all. *Abkürzung*, angl. *abbreviation*, it. *abbreviazione*]. Lettres d'un mot mises à la place de celui-ci. Il ne faut pas confondre les abréviations avec les *formules* et les *signes*. V. ces mots.

Abrévations usitées en chimie : Eq., équivalent. — 1 *aq.*, 2 *aq.*, 3 *aq.*, etc., eau de cristallisation selon le nombre d'équivalents. Les symboles chimiques sont de véritables abréviations. V. ÉLÉMENT, NOTATION et SIGNE.

Abréviations usitées en botanique : On écrit 3-*fide*, 4-*fide*, pour *trifide*, *quadrifide*, etc. — 0, placé après le nom d'un organe, en indique la non-existence. Ainsi : *calice* 0 signifie : *point de calice*.

Abréviations usitées en zoologie. V. SIGNE.

Abréviations usitées dans les prescriptions de medicaments : A, *aa* ou *ana*, placé à côté d'une accolade qui embrasse l'indication de plusieurs substances, signifie *de chacune de ces substances*. — *Add.* (*adde* ou *addatur*), ajoutez. — *B. a.* (*balneum arenæ*), bain de sable. — *B. m.* (*balneum Mariæ*), bain-marie. — *B. v.* (*balneum vaporis*), bain de vapeur. — C C (*cornu cervi*), corne de cerf, dans quelques auteurs anciens. — *Cochleat.* (*cochleatim*), par cuillerées. — *Colat.* (*colatura*), colature. — *Coq.* (*coque* ou *coquatur*), faites cuire. — *Cyat.* (*cyathus*), tasse ou verre. — *Dec.* (*decoctio*), décoction. — *F. s. a.* (*fac* ou *fiat secundum artem*), faites selon l'art. — *Gutt.*

ou *gt.* (*gutta*), goutte. — *Inf.* (*infundatur*), qu'on fasse infuser. — *M.* (*misce*), mêlez. — *Man.* (*manipulus*), poignée. V. Manipule. — *N*° 1, *N*° 2, etc., expriment le nombre. Ainsi on dit : *Jaune d'œufs N*° 2, ce qui signifie *deux jaunes d'œufs.* — *P. æ.* ou *p. é.* (*partes æquales*), parties égales. — *Pug.* (*pugillus*), pincée. — *Pulv.* (*pulvis*), poudre. — *Q. p.* (*quantum placet*), à volonté. — *Q. s.* (*quantum satis*), quantité suffisante. — *R.*, au commencement d'une formule (*recipe*), prenez. On emploie souvent, au lieu d'une *R*, un *P*, ou ce signe ♃. — *S. a.* (*secundum artem*), selon l'art. — *T.*, au bas d'une formule, signifie qu'il faut que le pharmacien transcrive au bas de l'étiquette du médicament la manière dont il doit être administré. — Pour les *poids*, V. Signe.

ABRICOT. s. m. [*armeniacum*, πραικόκιον, all. *Apricose*, angl. *apricot*, it. *albercocca*, esp. *albericoque* : le français vient de l'espagnol; l'espagnol, de l'arabe *al berkok*, de l'article arabe *al* et du grec πραικόκιον, qui vient du latin *præcocia*, fruits précoces]. Fruit du *Prunus armeniaca*, L., dont la chair est sucrée et pulpeuse, et dont le noyau renferme une amande amère, susceptible de produire, sous l'influence de l'eau, une essence pesante, semblable à celle des semences de l'*Amygdalus amara*, et qui peut aussi se transformer en partie en acide cyanhydrique. Il découle de l'abricotier une gomme solide, translucide, ordinairement rougeâtre, à peine soluble dans l'eau, qui est une des espèces de *gommes du pays*. — *Abricot d'Amérique*. V. Mammea.

ABROTONE. s. f. Synonyme d'*aurone*. V. ce mot.

ABRUPTION. s. f. [*abruptio*, de *ab*, et *rumpere*, rompre; all. *Abbrechen*, angl. *abruption*, it. *rottura*]. Fracture transversale d'un os, avec des fragments qui sont rugueux.

ABRUS. s. m. V. Abre.

ABRUTISSEMENT. s. m. Le plus haut degré de l'affaiblissement ou de la perte des facultés intellectuelles, sans paralysie ni altération particulière de la constitution.

ABSCISION ou **ABSCISSION.** s. f. [ἀποκοπή]. Synonyme d'*excision*. V. ce mot.

ABSENCE. s. f. Perte de la mémoire ou interruption momentanée de la pensée, qui se montre soit accidentellement sous l'influence de la fatigue ou au début de l'ivresse, ou comme symptôme du commencement de diverses affections cérébrales. V. Épilepsie.

ABSINTHE. s. f. [*absinthium*, ἀψίνθιον, all. *Wurmtod*, *Wermuth*, angl. *wormwood*, it. *assenzio*, esp. *asenjo*]. — *Absinthe commune* (*grande absinthe, absinthe majeure, aluyne* ou *aluine*, *Artemisia absinthium*, L.). Plante indigène employée surtout comme tonique et stimulant diffusible; puis comme fébrifuge, anthelmintique et emménagogue. Elle renferme une huile essentielle, une résine verte et une autre amère, de l'absinthate de potasse, du tannin, et un principe amer (*absinthine*). L'absinthe se donne en poudre (8 gr. au plus); en infusion (dose double); en décoction (32 à 64 gr. pour 500 gr. d'eau); sous forme de vin et d'eau distillée. — *Petite absinthe* ou *mineure* (*Artemisia pontica*, L.) et *Absinthe maritime* (*A. maritima*). Elles ont les mêmes propriétés, mais sont moins énergiques. — *Liqueur d'absinthe*. Elle est ordinairement préparée avec les génipis, ou avec les absinthes maritime et pontique, ou avec de l'essence d'anis; et colorée par des herbes quelconques, par l'infusion alcoolique d'anis ou d'indigo, par de la teinture de curcuma : la différence de composition fait comprendre la diversité des phénomènes engendrés par l'abus de cette liqueur, les *absinthes communes* déterminant seulement les signes de l'alcoolisme chronique, tandis que les *absinthes vraies* produisent un cortège complexe de symptômes d'alcoolisme et d'absinthisme, dû aux propriétés toxiques de l'huile essentielle que renferme la plante. Si cette liqueur est apéritive, elle ne le doit qu'à l'eau fraîche dont on l'étend; à la dose d'une cuillerée par litre, elle enlève à l'eau stagnante ou conservée depuis longtemps sur les navires ses qualités malfaisantes, et lui donne une saveur agréable et désaltérante. — *Sel d'absinthe*. V. Carbonate *de potasse* et Sel.

ABSINTHÉ, ÉE. adj. [*absinthiatus*]. Qui contient de l'absinthe.

ABSINTHÉMIE. s. f. [de *absinthe*, et αἷμα, sang]. La présence de l'absinthe, de l'absinthine dans le sang.

ABSINTHÉINE ou **ABSINTHINE.** s. f. Principe amer de l'absinthe, auquel la plante doit en partie ses propriétés toniques.

ABSINTHIQUE, adj. — *Acide absinthique* [all. *Wermuthsäure*]. L'acide succinique. V. Succinique.

ABSINTHISME. s. m. Troubles intellectuels et moteurs, causés par l'abus de la liqueur dite absinthe, et très différents des effets de l'alcool (Motet et Marcé). Au lieu de l'ivresse douce et comateuse produite par ce dernier agent, on observe d'abord une excitation désordonnée, et, si la dose est suffisante, des crises convulsives, toniques et cloniques, analogues à celles de l'épilepsie, qui d'ailleurs complique souvent les cas d'absinthisme chronique (Magnan et Challand). Ces troubles sont attribués à l'huile essentielle de l'absinthe.

ABSOLU, UE. adj. En chimie, se dit de l'alcool, de l'éther, etc., qui ne contiennent pas d'eau.

ABSORBABLE. adj. Qui est susceptible d'être absorbé. La plupart des aliments se composent de principes absorbables, et d'autres qui ne le sont pas.

ABSORBANT, ANTE. adj. et s. m. [*absorbens*, de la préposition *ab*, et de *sorbere*, boire : qui boit, qui pompe : ἀναπίνων, all. *absorbirend, aufsaugend*, angl. *absorbent, absorptive*, it. *assorbente*]. — En physique. *Pouvoir absorbant*. V. Pouvoir. = *Bouches absorbantes*. V. Bouche. — *Systeme absorbant*. Ensemble des vaisseaux et des glandes lymphatiques, ou système lymphatique. Bichat le faisait naître de toutes les parties du corps, même de parties où il n'y en a pas : cela tient à ce que, ne connaissant pas la propriété physique d'endosmose, commune à tous les tissus, il était forcé d'imaginer un système pour se rendre compte des phénomènes d'absorption et d'assimilation qu'il avait observés dans toutes les parties de l'organisme. V. Lymphatique. = *Gangrène absorbante*. Mode de destruction des tissus qu'on a considéré comme produit par une absorption interstitielle analogue au mouvement de décomposition qui forme une des phases de la nutrition normale (Hunter). — *Médicaments absorbants*, ou simplement *absorbants*. Substances que l'on croit propres à absorber les acides développés dans les voies digestives : tels sont en général les carbonates calcaires, la magnésie, etc.; telles sont aussi la *poudre absorbante* (V. Poudre), et les *tablettes absorbantes* ou de *magnésie*. V. Tablette. ‖ Substances molles, spongieuses, propres à s'imbiber des liquides épanchés, comme la *charpie*, *l'amadou*, *l'agaric*, etc. V. ces mots.

ABSORPTIOMÈTRE. s. m. Instrument destiné à mesurer l'absorption des gaz par les liquides (Henry, Bunsen, etc.).

ABSORPTION. s. f. [*absorptio*, all. *Aufsaugung, Einsaugung*, angl. *absorbing*, it. *assorzione*, esp. *absorcion*]. Phénomène qui consiste dans l'attraction et la condensation d'un fluide élastique ou d'un liquide par un corps solide ou liquide. = En physiologie, propriété des tissus par laquelle des molécules extérieures pénètrent dans leur substance, qu'elles entretiennent, augmentent ou altèrent, en même temps qu'elles sont modifiées elles-mêmes par le tissu absorbant. C'est un des actes de la nutrition, dans lequel le sang reçoit de l'extérieur de l'oxigène et les matières alimentaires rendues assimilables par la digestion, et fournit aux tissus de l'oxigène, des matériaux solubles et de l'eau (Beaunis). Tous les tissus jouissent, à des degrés divers, du pouvoir d'absorption, qui a pour condition physique la propriété d'*endomose* ou d'*imbibition*, modifiée par l'*activité spéciale des membranes animales*, connectives et épithéliales, que les molécules doivent traverser : au point de vue physique, l'absorption sera d'autant plus rapide que la membrane sera plus mince, que la substance à absorber aura un moindre équivalant endosmotique, que le sang contiendra une moins grande quantité de cette substance, que la circulation sanguine sera plus rapide et aura une pression plus faible; au point de vue vital, la facilité d'absorption est essentiellement subordonnée à la nature des cellules épithéliales, les unes absorbant activement les substances avec lesquelles elles sont en contact pour les transmettre aux parties situées plus profondément, d'autres, au contraire, s'opposant exactement aux phénomènes de passage (Duval). Cette spécialité d'action des surfaces épithéliales explique l'espèce de *choix* que Bichat attribuait aux tissus à l'égard des substances qu'ils absorbent : ainsi l'épithélium pulmonaire occupe la première place pour l'absorption de l'oxygène et des gaz, qui est au contraire rudimentaire à la surface de la muqueuse intestinale et de la peau; il absorbe aussi en très grande quantité l'eau et les solutions aqueuses, auxquelles l'épithélium vésical paraît être imperméable (Küss); la muqueuse intestinale absorbe très vite la glucose et les peptones, et très lentement certaines substances toxiques et les virus; le tissu cellulaire, les séreuses, sont doués d'un pouvoir absorbant rapide et facile pour l'eau et les substances qui y sont dissoutes, tandis que ces mêmes substances ne semblent pas pouvoir pénétrer la peau intacte. — L'absorption terminée, le transport des substances introduites dans le sang jusqu'aux différents tissus fait partie de la fonction circulatoire. V. NUTRITION. — *Absorption aérienne*. V. RESPIRATION. — *Absorption alimentaire*. Celle qui a lieu dans l'intestin. — *Absorption assimilatrice*, V. ASSIMILATION. — *Absorption de la chaleur*. V. POUVOIR *absorbant*. — *Absorption chyleuse*. V. PENETRATION. — *Absorption cutanée*. V. PEAU. — *Absorption de décomposition* ou *désassimilatrice*. V. DESASSIMILATION. — *Absorption externe* ou *de composition assimilatrice*. V. ASSIMILATION, DIGESTION et NUTRITION. — *Absorption interne, interstitielle, moléculaire, nutritive, organique*. Synonymes de *desassimilation*. V. ce mot et URINE. — *Absorption intestinale* ou *digestive*. V. DIGESTION. — *Absorption de la lumière*, V. POUVOIR *absorbant*. — *Absorption lymphatique*. V. LYMPHATIQUE. — *Absorption des médicaments*. V. MÉDICAMENT. — *Absorption pathologique*. V. RÉSORPTION. — *Absorption placentaire*. V. PLACENTA. — *Absorption du poison*. V. POISON. — *Absorption pulmonaire* ou *respiratoire*. — V. RESPIRATION. — *Absorption récrémentitielle*. V. DIGESTION. — *Absorption veineuse*. V. ABSORPTION et VEINE. — *Bubon d'absorption*. V. BUBON.

ABSTÈME. *s.* [*abstemius*, de *abs* qui indique privation. et de *temetum*, vin pur; ἄοινος, angl. *abstemious*, it, *astemio*, esp. *abstemio*]. Qui s'abstient de vin, et, en général, de toute liqueur alcoolique.

ABSTERGENT. adj. pris subst. [*abstergens*, de *abstergere*, nettoyer; all. *reinigend*, angl. *abstersive*, it. *astergente*, *astersivo*, esp. *abstergente*]. Remède qu'on employait pour enlever les matières visqueuses ou putrides des surfaces organiques auxquelles elles adhèrent et qu'on supposait agir par un principe savonneux. V. ABLUANT et DETERSIF.

ABSTERSION. s. f. [*abstersio*, it. *astersione*]. Effet immédiat des remèdes abstergents.

ABSTINENCE. s. f. [*abstinentia*, de *abstinere*, s'abstenir, qui lui-même vient de *tenere*, tenir, et *abs*, de : comme si l'on disait *se passer de* ; all. *Enthaltung*, angl. *abstinence*, it. *astinenza*, esp. *abstinencia*]. En général, privation volontaire : *abstinence des plaisirs*, *abstinence des boissons*, etc. ‖ Particulièrement la privation de certains aliments. V. INANITION. ‖ Synonyme de *diete* [ἀσιτία, νηστεία].

ABSTRACTIF, IVE. adj. [*abstractivus*, de *abs*, de, et *trahere*, tirer]. Anciennement *produits abstractifs*, produits retirés des plantes par la distillation.

ABSTRACTION. s. f. [all. *Abzichen*, *das Abgeleitete*, angl. *abstraction*, it. *astrazione*]. Opération intellectuelle par laquelle nous étudions les qualités, les attributs, indépendamment des êtres, des substances qui ont ces attributs, ces qualités ; ce qui ouvre la voie à la généralisation. V. LOGIQUE. ‖ Résultat de cette opération.

ABSTRAIT, AITE. adj. — *Science abstraite*. V. SCIENCE.

ABULIE. s. f. [de α priv., et βούλεσθαι, vouloir]. Absence de volonté. ‖ Espèce de folie où ce symptôme est dominant.

ABUTA. s. f. Liane de la famille des ménispermées : c'est peut-être l'*Abuta rufescens* qui produit le *Pareira brava*, dont l'action paraît tonique et diurétique.

ABUTILON. s. m. Genre de malvacées non caliculées, dont une espèce de l'Inde (*A. indicus*) est émolliente, et une autre du Brésil (*A. esculentum*) a des fleurs comestibles.

ACACALI. s. m. Arbrisseau d'Égypte qu'on croit être soit le *Cassia Absus*, L., soit l'*Acacia arabica*.

ACACIA. s. m. [de ἀκακία, nom de la gomme et de l'arbre qui la fournit; de ἀκακία, bonté, innocence (dit, soit par antiphrase, à cause des épines qui l'arment, soit à cause de la gomme qu'il fournit), de α priv., et κακὸς, mauvais; all. *Akarie*, angl. *gumtree*, it. *acazia*]. Genre de plantes légumineuses mimosées, séparées du genre *Mimosa* de Linné, et dont une espèce fournit la *gomme arabique* (V. GOMME). Les *acacias* sont généralement des arbrisseaux. ‖ Vulgairement *acacia*, le *Robinia pseudo-acacia*. L., arbre de la famille des légumineuses papilionacées. — *Suc d'acacia* (*acacia vera*). Substance qu'on obtient en exprimant les gousses pilées du *Mimosa nilotica*, et en évaporant le produit jusqu'a consistance d'extrait, et qu'on trouve dans le commerce sous la forme de petits pains orbiculaires. Elle est d'un brun noirâtre, sans odeur, d'une saveur astringente et amère. Comme elle est fort rare aujourd'hui, on l'a remplacée par le *suc d'acacia indigene* (*acacia nostras*), tiré du fruit non encore mûr du prunellier (*Prunus spinosa*, L.). L'acacia vrai, traité par l'alcool, donne un acide libre énergique, du tannin analogue à celui de la noix de galle, et un sel calcaire abondant (Guibourt). L'acacia indigène est un peu soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool ; il laisse une matière ayant l'apparence de l'albumine coagulée. — *A. angico*. V. ANGICO. — *A. arabica*. V. BABLAH. — *A. catechu*. V. CATÉ. — *A. de Farnèse*. V. BALIBABULAH. — *A. jurema*. V. JUREMA.

ACACIE. s. f. V. ACACIA.

ACADÉMIE. s. f. Société de savants, de poètes, de littérateurs ou d'artistes. — *Académie de médecine*. Elle fut fondée en 1820 pour répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique et particulièrement les épidémies, la vaccine, les eaux minérales, les remèdes nouveaux ou secrets, etc. Elle réunit les attributions autrefois dévolues à la Société royale de médecine, fondée en 1776 et supprimée en 1793, et à l'Académie royale de chirurgie, fondée en 1731 et dissoute en 1792. Les membres titulaires de l'Académie sont au nombre de cent, distribués en onze sections ainsi qu'il suit : 1re section, Anatomie et physiologie, 10 ; 2e section, Pathologie médicale, 13 ; 3e section, Pathologie chirurgicale, 10 ; 4e section, Thérapeutique et histoire naturelle médicale, 10; 5e section, Médecine opératoire, 7; 6e section, Anatomie pathologique, 7; 7e section, Accouchements, 7; 8e section, Hygiène publique, médecine légale et police médicale, 10; 9e section, Médecine vétérinaire, 6; 10e section, Physique et chimie médicales, 10; 11e section, Pharmacie, 10. Elle comprend aussi des membres libres, des associés nationaux qui peuvent être portés au nombre de 20, des associés étrangers qui pourront également être portés au nombre de 20, et des membres correspondants. En France, les Académies apprécient et discutent les travaux, mais ne sont pas des corps enseignants. V. École et Faculté.

ACAJOU. s. m. [all. *Nierenbaum*, angl. *cashew nut*, it. *acaju*]. — *Bois d'acajou*. V. Swiétènie. — *Noix d'acajou*. Fruit réniforme, lisse, coriace, et d'un brun grisâtre, fourni par l'*Anacardium occidentale*, grand arbre de la famille des térébinthacées. Sous l'enveloppe coriace du fruit se trouvent des alvéoles pleins d'un suc huileux, noir, âcre et caustique (V. Huile *de noix d'acajou*), bornés intérieurement par une seconde enveloppe coriace, renfermant une amande blanche, huileuse, douce, bonne à manger et de saveur agréable. La noix d'acajou contient une substance gommo-résineuse, soluble dans l'alcool, l'éther, les acides fixes et volatils et les alcalis caustiques, dont les propriétés vésicantes l'ont fait proposer comme un puissant révulsif: on enduit la peau avec cette résine, et on la recouvre d'un emplâtre de poix de Bourgogne; au bout d'un quart d'heure, on panse la plaie avec une pommade composée de cérat et de cette même résine, ou de parties égales de cette résine, de cire et d'axonge. — *Acajou du Sénégal*. V. Caïl-Cedrin.

ACAJUBA. s. f. (Gærtner). La noix d'acajou. V. Acajou.

ACALÈPHES. s. m. pl. [ἀκαλήφη, ortie, *discophores* ou *polypo-méduses*]. Animaux de la classe des zoophytes (radiaires), offrant la forme d'une méduse, au moins pendant une partie de leur vie; beaucoup d'entre eux présentent les phénomènes de la généagenèse. On les divise en *Chénophores* (cestidés, callianyridés, béroïdés) et en *Discophores* ou polypo-méduses; tandis que les premiers sont monoïques et gardent toujours l'apparence médusaire, les seconds sont dioïques et ont des formes variables avec l'âge: au sortir de l'œuf, l'embryon est libre et cilié (*protoscolex*); après deux ou trois jours, il se fixe à un corps solide, et son sommet renflé présente une ouverture garnie de mamelons qui deviennent des bras (*deutoscolex*; scolex vrai); cette multiplication par bourgeons continue, d'où résulte une colonie *strobilaire* d'individus semblables, dont les tubes digestifs communiquent ensemble; puis chaque segment (*proglottis*) se détache, et acquiert ultérieurement des organes sexuels, mâle et femelle, qui se montrent sur des individus différents. On a divisé les discophores en quatre tribus: 1° *Hydraires* (ne comprenant que le genre *hydra*, qui habite l'eau douce); 2° *Sertulaires* (dont les proglottis ne se séparent pas de la colonie, mais forment des sacs à œufs et d'autres à sperme, portés par des colonies différentes); 3° *Médusaires* (V. ce mot); 4° *Siphonophores* (V. Polype).

ACALICAL, ALE. adj. [de α privatif, et *calice*]. Se dit de l'insertion des étamines, lorsque ces organes partent du réceptacle, sans adhérer au calice.

ACALICINE. adj. f. [de α privatif, et *calice*]. Se dit d'une plante dépourvue de calice.

ACALICULÉ, ÉE. adj. Se dit d'une fleur dépourvue de *calicule*.

ACALYPHA. s. f. Genre d'euphorbiacées dont une espèce de l'Inde (*A. indica*, L.) est employée en infusions laxatives et purgatives.

ACAMPSIE. s. f. [de α priv., et κάμπτειν, fléchir]. Impossibilité de fléchir une articulation.

ACANTHACÉES. s. f. pl. [de ἄκανθα, épine]. Famille de plantes dicotylédones qui a pour caractères: Calice monosépale à 4 ou 5 divisions régulières ou irrégulières, toujours persistant; corolle monopétale, irrégulière, ordinairement bilabiée, staminifère, hypogyne et caduque: étamines didynames, dont deux avortent souvent; ovaire libre, biloculaire, dont chaque loge renferme deux ou plusieurs graines, environné, à sa base, d'un disque ou bourrelet glanduleux; style simple, terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule à deux loges, quelquefois monosperme par avortement, s'ouvrant en deux valves qui emportent avec elles la moitié de la cloison; les graines sont attachées à des podospermes filiformes saillants.

ACANTHE. s. f. [*Acanthus mollis*, L., ἄκανθος]. Plante de la famille des acanthacées, dont toutes les parties sont émollientes. On a employé la décoction de ses feuilles en lavements.

ACANTHICHTHYOSE. s. f. [de ἄκανθα, épine et *ichthyose*]. Ichthyose épineuse (*ichthyosis spinosa*). V. Ichthyose.

ACANTHOBOLE. s. m. [*acanthobolus*, ἀκανθοβόλος, de ἄκανθα, épine, et de βάλλειν, jeter dehors; all. *Grätenzange*, angl. *acanthabolus*, it. *acantabolo*]. Instrument de chirurgie en forme de pince à disséquer, mais dont les mors, plus longs, plus droits et plus grêles, se correspondaient et s'engrenaient dans une plus grande étendue (Paul d'Égine). Il servait à l'extraction des petits corps étrangers, etc. || Nom donné par Fabrice d'Acquapendente à deux longues pinces, l'une coudée et l'autre courbée en demi-cercle, boutonnées à leur extrémité, propres à extraire les corps étrangers engagés dans le pharynx ou dans toute autre cavité.

ACANTHOCÉPHALE. adj. et s. m. [de ἄκανθα, épine, et κεφαλὴ, tête; all. *Stachelkopf*, angl. *acanthocephalus*, it. *acantocefalo*]. Tribu d'helminthes comprenant le genre *Échinorrhynque* seulement. V. ce mot.

ACANTHOPHAGE. adj. [de ἄκανθα, épine, et φαγεῖν, manger]. Se dit des animaux qui mangent des épines.

ACANTHOPTÉRYGIEN. adj. et s. m. [de ἄκανθα, épine, et πτερύγιον, petite aile]. Ordre de poissons caractérisés par la présence de rayons durs et piquants aux nageoires (Artedi): telles sont les *perches*, les *épinoches*, etc.

ACANTHOTÈQUE. s. m. et adj. V. Helminthe et Linguatule.

ACARDIE. s. f. [de α priv., et καρδία, cœur; all. *Herzmangel*, angl. et it. *acardia*]. Absence du cœur. Cette anomalie, chez un sujet d'ailleurs bien conformé, n'a jamais été vue. V. Anidien.

ACARE, ACARUS. s. m. [de ἄκαρι, sorte de petits insectes; all. *Milbe*, angl. *acarus*, it. *acaro*, *tarma*, esp. *acaro*]. Les animaux autrefois rangés dans le genre *Acare* ou *Acarus* de Linné forment un ordre de la classe des arachnides, celui des *Acariens*. V. ce mot. — *Acare des follicules*. V. Demodex. — *Acare du fromage*. V. Tyroglyphe. — *Acare* ou *acarus de la gale*. V. Sarcopte.

ACARIASIS. s. f. [de *acare*]. La gale (Fuchs).

ACARIEN. s. m. et adj. Se dit d'un animal de l'ordre des acares, ou de ce qui se rapporte à ces arachnides. L'ordre des *Acariens*, Walckenaer (*Acaridies*, *Acaridiens*, *Acarides*, *Acarins*, *Acarés* des auteurs, considérés comme famille; sous-classe des *Arachnides hologastres* ou *Acarulistes* de Dugès) comprend les arachnides ayant: Corps plus ou moins aplati en dessous, convexe en dessus; appareil buccal ou rostre propre à diviser ou à sucer, enveloppé ou supporté par une lèvre inférieure ou sternale en cuiller, ou en étui (thécostome, Walckenaer), formant une tête saillante ou cachée sous l'épistome (nuque, labre ou bandeau), inséré dans une dépression du céphalothorax, le plus souvent non segmenté, largement uni à un abdomen non annelé dont parfois rien ne le sépare (thoracogastre, Dugès). Demi-métamorphose ou métamorphose partielle, caractérisée par la naissance à l'état de larve portant six pattes seulement, puis, après une ou deux mues, passant à l'état de *nymphe* octopode, mais non sexuée, pour subir encore une ou plusieurs mues qui amènent l'état sexué mâle ou femelle. Cet ordre comprend plusieurs familles, les *Ixodes*, les *Gamasides*, les *Oribatides*, les *Cheylétides* et les *Sarcoptides* (V. ces mots). Il contient environ 900 espèces.

ACARNA. s. f. Nom ancien de la *carline* et du *chardon bénit*. V. ces mots.

ACAROPSE. s. m. Le *cheylète*. V. ce mot.

ACAROTOXIQUE. adj. Se dit des substances qui, appliquées sur la peau, ont la propriété de faire périr les acariens et de guérir la gale (Aubé).

ACARPE. adj. [*acarpus*, ἄκαρπος, de α priv., et καρπὸς, fruit ; all. *fruchtlos*]. Se dit des plantes privées de fruit.

ACARPELLÉ, ÉE. adj. [angl. *acarpellous*]. Se dit des fleurs privées de carpelles (Lindley).

ACARUS. s. m. V. Acare et Sarcopte.

ACATALEPSIE. s. f. Névrose dont les symptômes sont opposés à ceux de la catalepsie.

ACATAPOSE. s. f. [*acataposis*, de α priv., et κατάποσις, déglutition]. Impossibilité d'avaler.

ACATASTATIQUE. adj. [ἀκατάστατος, de α priv., et κατάστασις, constance]. Se disait autrefois des fièvres dont les périodes n'ont rien de constant ; s'appliquait aussi aux urines qui changent à chaque instant d'aspect.

ACATHARSIE. s. f. [ἀκαθαρσία, de α priv., καθαίρειν, purifier]. Impureté d'humeurs.

ACAUDÉ, ÉE. adj. [*acaudatus*, *acoccygeus*]. Se dit de l'anomalie par manque de coccyx (Gurlt).

ACAULE. adj. [*acaulis*, de α priv., et καυλὸς tige]. Se dit, en botanique, des plantes qui n'ont pas de tige, ou dont la tige est peu apparente, à cause de sa brièveté.

ACAWERIA. s. m. [*Ophioxylum serpentinum*, L.] Arbuste de Ceylan, famille des apocynées, dont la racine amère s'emploie contre la morsure des animaux venimeux.

ACCABLEMENT. s. m. [*virium oppressio*, all. *Niedergeschlagenheit*, angl. *heaviness*, it. *oppressione*, *aggravamento*]. Diminution des forces morales et physiques un peu plus prononcée que celle qui a lieu dans l'*abattement*. V. ce mot.

ACCÉLÉRATEUR, TRICE. adj. [all. *beschleunigend*, esp. *acelerador*]. — *Force accélératrice*. En physique, celle qui, continuant à agir sur un corps mobile, après son départ, le sollicite sans cesse à se mouvoir, et lui communique à chaque instant une nouvelle vitesse. = *Muscle accélérateur de l'urine*. V. Bulbo-caverneux. — *Nerf accélérateur*. V. Vaso-moteur.

ACCÉLÉRATION. s. f. [*acceleratio*, de *ad* et *celer*, rapide ; augmentation de vitesse ; all. *Beschleunigung*, angl. *acceleration*, it. *acceleramento*]. En physiologie et en pathologie, vitesse plus grande avec laquelle s'accomplissent et se répètent certains actes de la vie : le pouls et la respiration sont *accélérés* lorsque, dans un temps donné, le nombre des pulsations artérielles et des mouvements respiratoires est plus considérable qu'à l'ordinaire.

ACCÈS. s. m. [*accessio*, de *accedere*, *cedere ad*, s'approcher ; παροξυσμὸς, all. *Anfall*, angl. *a fit*, *access*, it. *accesso*, esp. *acceso*]. Ensemble de symptômes qui cessent et reviennent à des intervalles plus ou moins éloignés. C'est à tort que l'on a souvent confondu les mots *acces* et *paroxysme* ou *exacerbation* : on doit dire un *acces* de fièvre intermittente, un *paroxysme* de fièvre continue ou rémittente. L'*accés* de fièvre intermittente se compose de trois temps ou *stades* : le froid, la chaleur, la sueur. L'accès *complet* est celui qui présente ces trois stades, l'accès est *incomplet* si un ou deux de ces stades viennent à manquer. L'intervalle qui sépare les accès est l'*apyrexie* ou l'*intermission*. Les trois temps ou stades n'existent point dans les accès des névroses. — *Fièvre d'accès*. V. Fièvre *intermittente* et Fièvre *urineuse*.

ACCESSOIRE. adj. [de *accedere*, *ad* et *cedere*, aller vers ; all. *participirend*, *accessorium*, angl. *accessory*, *accessories*, it. *accessorio*]. Qui s'ajoute, auxiliaire. — *Éléments accessoires*. V. Élément. — *Glande accessoire de la parotide*. Petite glande salivaire placée sur le trajet du canal parotidien ou de Sténon, un peu en avant de la parotide. V. Salive. — *Nerf accessoire de Willis* ou *du nerf vague*. V. Spinal. — *Nerf accessoire de Wrisberg*. Racine sensitive de la septième paire. — *Nerf accessoire du brachial cutané interne*. Branche collatérale du plexus brachial, qui se distribue aux téguments de la partie interne du bras. — *Sciences accessoires*. V. Sciences *médicales*.

ACCESSOIRE. s. m. — *Accessoire du long fléchisseur commun des orteils*. Muscle situé à la partie supérieure de la plante du pied. — *Accessoire du pancréas*. V. Glande *de Brunner*. — *Accessoire du sacro-lombaire*. Muscle que l'on confond actuellement avec le sacro-lombaire.

ACCIDENT. s. m. [*accidens*, de *accidere*, arriver, survenir, de *ad* et *cadere* ; συμβεβηκὸς, all. *Zufall*, angl. *accident*, it. et esp. *accidente*]. Dans l'acception la plus étendue, tout événement fâcheux ou fortuit : ex. : chute, blessure, brûlure, coupure, contusion. — Proprement, *accident* d'une maladie, ou *symptôme accidentel*, symptôme qui tend à la rendre plus grave, comme une hémorragie, des convulsions, etc., lorsque ces symptômes ne lui sont point essentiels. ‖ Généralement, *accident*, *symptôme accidentel*, phénomène qui survient dans le cours d'une maladie, soit que son apparition ajoute ou non à sa gravité : dans ce sens, *accident* est synonyme d'*épiphénomène*, qui doit être employé de préférence. — On distingue parfois l'*accident* de la *maladie proprement dite*. L'accident est un trouble des fonctions avec lésion des tissus et des humeurs, dans lequel la cause est extérieure, comme une fracture, un empoisonnement. La maladie proprement dite est cet état particulier de l'économie graduellement survenu comme conséquence de l'activité de ses diverses parties dans telles ou telles conditions d'âge, de milieu. Par suite de la différence de ces causes, les bases du traitement de l'un diffèrent de celles de l'autre. — *Accidents secondaires*, *tertiaires*, *consécutifs*. V. Syphilis.

ACCIDENTALISME. s. m. V. Physiologisme.

ACCIDENTALISTE. adj. et s. m. — *Médecins accidentalistes*. Ceux qui étudient et traitent toutes les maladies d'après les données de l'*accidentalisme*.

ACCIDENTEL, ELLE. adj. Se dit des *symptômes* qui surviennent dans le cours d'une maladie sans connexion nécessaire avec elle ; des *tissus* qui se développent à la suite d'un travail morbide : ex., les *brides* de tissu lamineux qui unissent la plèvre costale à la pulmonaire, etc.

ACCLIMATATION. s. f. [de *a*, et *climat* ; all. *Acclimatisation*, it. *acclimamento*]. Ensemble des actes hygiéniques par lesquels une masse humaine immigrante ou une espèce animale met en équilibre les exigences ou besoins de sa constitution organique et les influences du milieu où elle se trouve transplantée (Simonot).

ACCLIMATEMENT. s. m. En anthropologie, maintien d'une espèce soumise à l'*acclimatation*, à travers la succession de ses générations, dans un état de prospérité au moins analogue à celui que présentent les individus restés au lieu d'origine (Simonot). V. Naturalisation.

ACCOLEMENT. s. m. Action de joindre, d'unir. ‖ État de deux parties, corps, organes, etc., qui sont unies entre elles par simple *contiguïté*.

ACCOMBANT, ANTE. adj. Se dit, en botanique, des cotylédons sur le bord desquels est appliquée la radicule.

ACCOMMODATEUR. adj. — *Muscles accommodateurs.* V. CILIAIRE.

ACCOMMODATIF, IVE. adj. Qui concerne l'*accommodation.*

ACCOMMODATION. s. f. — *Accommodation de l'œil.* Changements qui s'y opèrent pour rendre la *vision distincte à des distances diverses.* Dans l'œil emmétrope, la vision se fait *sans fatigue* pour les rayons qui viennent de l'infini et pour ceux qui partent d'un objet situé à plus de 65 mètres; elle cesse d'être *distincte* pour un objet placé à moins de 15 centimètres : entre ces deux limites (65 mètres — 15 centim.) la vision est nette, mais accompagnée d'une sensation pénible due à l'*effort d'accommodation.* L'expérience directe montre que cette fonction consiste dans un changement de courbure (et, par suite, de force convergente) du cristallin, dont l'ablation (apakie) abolit immédiatement la faculté accommodative (de Graefe) : la courbure de sa face antérieure augmente (Cramer), son rayon pouvant passer de 10 a 6 millimètres ; celle de sa face postérieure augmente aussi (Helmholtz), mais très peu (6 millim. à 5,5); en même temps la pupille se rétrécit et la pression augmente dans la partie postérieure de l'œil. L'agent de ces modifications est le muscle ciliaire, mais son mode d'action est très controversé. La fonction elle-même résulte d'un réflexe dont le centre semble devoir être rapporté à la partie céphalique de la moelle (Duval). Les troubles auxquels elle est exposée sont des crampes ou des paralysies du muscle accommodateur. V. MYOPIE et HYPERMETROPIE. — *Accommodation de la tête fœtale.* V. ACCOUCHEMENT.

ACCOMPAGNEMENT. s. m. — *Accompagnements de la cataracte.* Matière blanchâtre et molle qui reste quelquefois dans la capsule après l'extraction ou l'abaissement du cristallin malade, et qui, malgré son nom, est alors la cause principale de l'opacité. Des portions de la membrane cristalline devenue opaque peuvent aussi former des *accompagnements* dont le déplacement est nécessaire au succès de l'opération.

ACCORD. s. m. [de *a*, et *corde* d'un instrument]. En acoustique, émission simultanée de plus de 2 sons : l'accord est *consonant* ou *dissonant.* = En hippiatrie, liaison étroite et régulière des moyens employés par le cavalier pour obtenir de l'ensemble et de l'harmonie dans tous les mouvements du cheval.

ACCOUCHEMENT. s. m. [*partus*, τόκος, all. *Niederkunft, Geburt*, angl. *midwifery, delivery*, it. *puerperio*, esp. *parto* · de *accubare*, se mettre au lit; *accoucher*, dans l'ancien français, ne signifiait que se mettre au lit]. Expulsion spontanée ou extraction du fœtus à terme ou au moins viable, et de ses annexes, hors du sein de sa mère. Ce mot exprime donc tantôt la fonction naturelle de l'enfantement, ou la *parturition*, tantôt l'action d'accoucher une femme, de lui administrer pendant le travail les secours que son etat demande, action soumise à des principes dont l'ensemble constitue l'*art obstétrical* ou l'*obstétrique*. — L'époque de l'accouchement à terme varie entre 260 et 280 jours depuis la conception. On dit l'accouchement *tardif*, quand il dépasse ce dernier terme, et *prématuré*, quand il a lieu avant le 260e jour, mais après le 180e, car, plus tôt, il prend le nom d'*avortement*. — Les phénomènes de l'accouchement peuvent être rapportés à quatre temps. 1er *temps :* Signes précurseurs deux ou trois jours avant l'accouchement, écoulement muqueux, gonflement des parties génitales externes, douleurs faibles, courtes et intermittentes, connues sous le nom de *mouches*, dans les lombes et l'abdomen : Fig. 3, OB, diamètre occipito-bregmatique se mettant en rapport avec le diamètre oblique droit du détroit supérieur dans le 1er temps de l'accouchement. 2e *temps :* Douleurs particulières dites *préparantes*, qui, de la région lombaire, se propagent vers la vulve ; tension et dilatation du col et de l'orifice de cet organe; saillie dans le vagin des enveloppes du fœtus, qui forment ce qu'on appelle la *poche des eaux;* rupture de cette poche . Fig. 4, OB, diamètre occipito-bregmatique resté en rapport, jusqu'au détroit inférieur, avec le diamètre oblique droit du bassin. 3e *temps :* Contraction de la matrice et des muscles abdominaux; douleurs plus aiguës *expulsives*, la tête du fœtus s'engage dans le bassin; l'occiput, situé le plus ordinairement au-dessus de la cavité cotyloïde gauche, vient se placer derrière l'arcade pubienne : Fig. 5, rotation inférieure achevée; la tête commence même le 4e temps ou de déflexion ; le fœtus est représenté dans l'utérus. 4e *temps :* Après quelques instants de repos, les

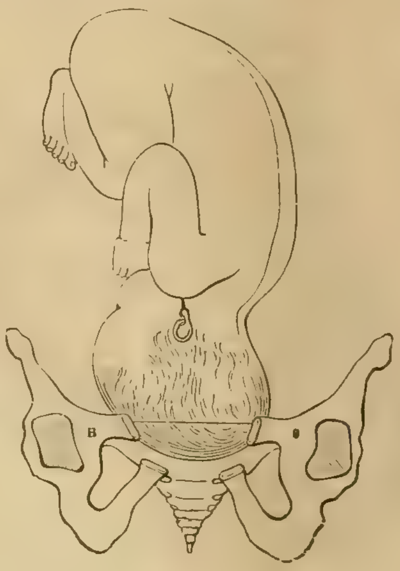

FIG. 3.

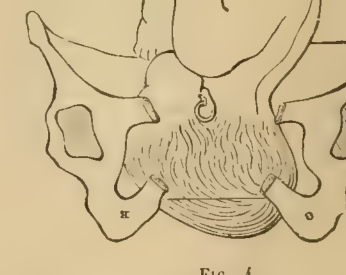

FIG. 4.

contractions recommencent; la tête se présente à la vulve, douleurs *conquassantes*; la tête franchit la vulve, le reste du corps est facilement dégagé, mais il tient encore à la mère par le cordon ombilical dont on fait alors la ligature et la section : Fig. 6, les diamètres sous-occipito-bregmatique (*so* B), frontal (*so* F), mentonnier (*so* M), se mettent successivement en rapport avec le diamètre coccy-pubien du détroit inférieur. — Le travail de l'accouchement dure habituellement de 6 à 12 heures; parfois il est terminé en une demi-heure ou se prolonge pendant 18, 24, 36 heures (Nægele). — L'enfant se présente ordinairement par la tête, l'occiput dirigé en avant et la face en arrière. Les accouchements avec présentation faciale ou pelvienne se terminent aussi facilement mais plus lentement, ce qui les rend dangereux pour l'enfant dont les vaisseaux du cou subissent une pression prolongée. — Pendant et après l'accouchement, l'antisepsie et l'asepsie les plus rigoureuses sont obligatoires, pour prévenir l'infection puerpérale (Tarnier, Pinard). Les précautions à prendre par l'accoucheur ou la sage-femme sont semblables à celles qu'observe le chirurgien (V. ANTISEPSIE et ASEPSIE), sous le rapport de l'aération de la pièce, du nettoyage des mains et des ongles, de la désinfection des linges, objets de pansement et instruments. De plus, à partir du moment où le travail commence, la vulve doit être savonnée et constamment couverte d'une compresse imbibée d'eau bouillie; une injection vaginale doit être faite toutes les quatre heures environ, avec 1 à 2 litres d'une solution chaude (à 1 p. 4000) de sublimé (Budin) ou de microcidine (Tarnier); le toucher, qui ne sera répété que dans les limites strictement nécessaires, ne doit être pratiqué qu'avec le doigt couvert de vaseline boriquée (Charpentier). — *Accouchement artificiel.* Celui dans lequel l'art est obligé d'intervenir avec la main ou les instruments. — *Accouchement contre nature.* Celui dans lequel il se présente toute autre partie que la tête et les fesses, ou qui exige le concours de la main ou d'un instrument, dans lequel il y a nécessité de pratiquer une route artificielle à l'enfant. — *Accouchement irrégulier.* Celui qui dévie sous un rapport quelconque de la marche ordinaire (Nægele). — *Accouchement laborieux.* Celui qui, malgré la position avantageuse de l'enfant, exige quelques secours de l'art (Lamotte); celui qui se prolonge au delà de vingt-quatre heures (Denman); celui qui réclame l'emploi des instruments (Baudelocque). — *Accouchement mixte.* Celui que la nature ne peut point, en général, terminer par ses seules forces, mais qui rentre dans son domaine lorsqu'on a remédié à la complication qui le rendait impossible (Gardien). — *Accouchement naturel* ou *spontané.* Celui qui se fait de lui-même, le fœtus présentant la tête ou les fesses (Lamotte); celui qui se termine par les seuls efforts de la nature (Baudelocque, Denman, Gardien, Nægele, Moreau); celui qui s'opère par la seule force des organes de la mère, ou dans lequel la nature développe assez de ressources pour le terminer, lors même que quelques circonstances le rendent longs et difficile (Flamant). — *Accouchement non naturel.* Celui qui exige l'application de la main seule ou armée d'instruments propres à favoriser l'extraction du fœtus, sans intéresser l'intégrité de ses parties, ni celle des parties de la mère (Flamant). — *Accouchement physiologique.* L'accouchement naturel. — *Accouchement prématuré* [all. *Frühgeburt*, angl. *premature labour*, it. *travaglio prematuro*]. Celui qui s'effectue à une époque où le fœtus est viable, entre la 28e et la 38e semaine, ce qui le distingue de l'*avortement*, dans lequel le fœtus, expulsé dans les premiers mois, n'est pas viable. Il est des cas où le médecin doit recourir à la *provocation artificielle de l'accouchement prématuré* pour sauver deux existences qui seraient très compromises si l'on abandonnait la grossesse à elle-même : la principale indication de cette manœuvre consiste dans une angustie pelvienne telle, que le fœtus à terme ne pourrait être expulsé sans opération césarienne ou perforation fœtale ; d'autres se tirent d'accidents morbides paraissant mettre la vie de la mère en danger (vomissements incoercibles, violentes attaques convulsives, métrorragies, anémie extrême, etc.). Les conditions indispensables pour cette provocation sont les suivantes (Nægele) : diagnostic exact de la conformation du bassin; détermination aussi précise que possible de la date de la grossesse ; certitude de la vie du fœtus ; absence de maladies sérieuses pouvant être aggravées par le fait

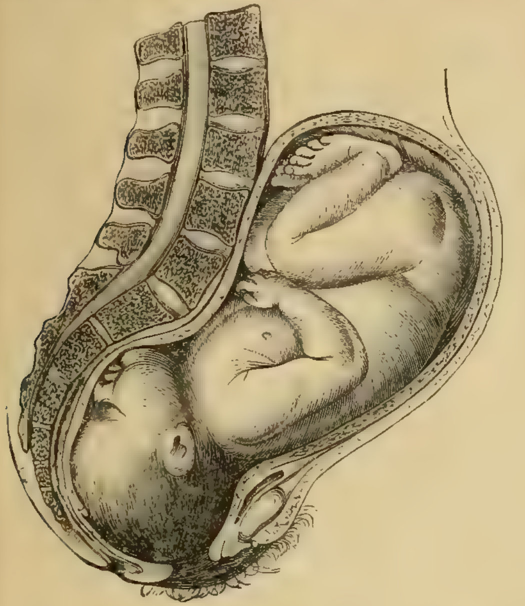

FIG. 5.

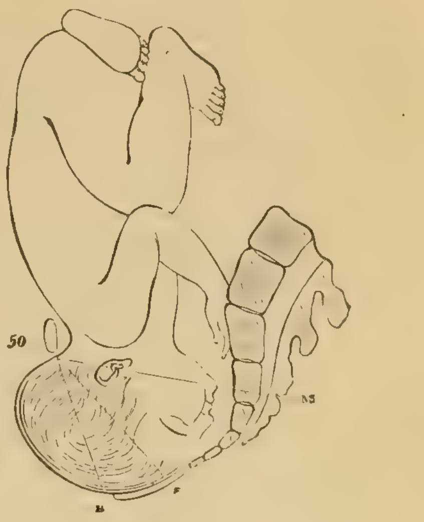

FIG. 6.

de l'opération. Quoiqu'elle présente quelques difficultés, l'opération est passée dans la pratique, et a presque toujours été suivie de succès. Les procédés opératoires sont les mêmes que pour l'*avortement provoqué*. V. AVORTEMENT. — *Accouchement spontané*. V. ACCOUCHEMENT *naturel*. — *Accouchement vicieux*. Celui qui ne peut être terminé par les forces de la nature, du moins sans danger pour la mère ou pour l'enfant (Nægele). — *Maison d'accouchements*. V. MAISON.

ACCOUCHEUR. s. m. [*adjutor partûs, obstetricans*, all. *Geburtshelfer*]. Celui qui exerce l'art des accouchements. *médecin* ou *chirurgien accoucheur*.

ACCOUCHEUSE, s. f. [*obstetrix*, μαῖα, μαιεύτρια, all. *Hebamme*, angl. *midwife*, it. *levatrice*, esp. *partera, comadre*]. Femme qui pratique l'art des accouchements. On dit plus souvent *sage-femme*.

ACCOUPLEMENT. s m. [*copulatio*, συνδυασμὸς, all. *Paarung, Begattung*, angl. *coupling*, it. *copritura, monta*; *copulation*]. Rapprochement du mâle et de la femelle pour accomplir l'acte de la génération. *Accouplement* est un terme général qui s'applique aux animaux pourvus de sexes. Il y a aussi des termes propres a certaines espèces. V. CÔCHER, COUVRIR, MATINER, MONTE, SAILLIR.

ACCOUTUMANCE. s. f. — *Accoutumance à un médicament*. Se dit lorsqu'un médicament, donné à petites quantités successivement croissantes, finit par être supporté sans accidents à une dose qui, prise de prime abord, aurait certainement causé des troubles.

ACCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. [d'*accrementum*, accroissement]. — *Génération accrémentitielle*. V. ACCRÉMENTITION.

ACCRÉMENTITION. s. f. [all. *Auswuchs*]. — *Génération par accrémentition*. Phénomène caractérisé tant par la naissance d'éléments anatomiques entre ceux qui existent déjà et semblables à eux, aux dépens d'un blastème qu'ils fournissent, que par la reproduction fissipare de ceux qui existaient déjà. V. GENÈSE.

ACCRESCENT, ENTE. adj. [*accrescens*, de *ad*, vers, et *crescere*, croître]. Se dit, en botanique, des parties de la fleur, autres que l'ovaire, qui prennent de l'accroissement après la fécondation.

ACCRÉTION. s. f. [*accretio*, de *crescere*, croître]. Action de croître, de se développer. *Accroissement* indique tout à la fois l'action de croître et le résultat de cette action. Suivant quelques auteurs, *accretion* exprime spécialement le mode d'accroissement par juxtaposition.

ACCROISSEMENT. s. m. [*accretio, incrementum*, αὔξησις, all. *Wachsthum*, angl. *accretion*, it. *accrescimento*]. Augmentation de la masse d'un corps par la production de nouvelles parties constituantes. V. ACCRÉMENTITION et AUGMENT. — *Accroissement par intussusception*. V. DÉVELOPPEMENT. — *Accroissement par juxtaposition*. Mode d'accroissement des corps bruts quand de nouvelles molécules s'appliquent à la surface externe des anciennes couches. — *Lois d'accroissement*. V. VEGÉTALITÉ.

ACCUMULATION. s. f. — *Accumulation stercorale*. Réplétion du rectum et même de l'S iliaque par des fèces dures causant au plus haut degré les accidents de la *constipation* (V. ce mot) et parfois l'entérite. Le traitement est celui de la constipation. V. SCYBALE.

ACCULEMENT. s. m. Mouvement précipité de marche en arrière du cheval, la croupe contractée et l'encolure tendue.

ACCULER. v. a. — *Acculer un cheval*, l'amener à l'acculement.

ACCULER (S'). v. réfl. Se dit d'un cheval qui, après avoir reculé contre un obstacle, y reste appuyé, ou de celui qui, manié par les voltes, recule en marchant de côté, les hanches avant les épaules.

ACEDIA. s. f. [mot de la basse latinité, anc. fr. *acide*, de ἀκηδία, nonchalance]. Sorte de mélancolie qui était commune dans les monastères. Elle était produite par l'ennui de la solitude, des jeûnes et les lectures trop assidues, et affligeait particulièrement les nouveaux moines. Elle était caractérisée par la tristesse, la confusion de l'esprit, une amertume infinie de l'âme qui ôtait tout charme spirituel, et précipitait le malade dans un abîme de désespoir.

ACÉNAPHTÈNE. s. m. ($C^{24}H^{10}$). Composé cristallin, blanc, fusible à 93°, bouillant et distillant à 283°, retiré des huiles lourdes du goudron de houille.

ACÉPHALE. adj. et s. [*acephalus*, de α priv., et κεφαλή, tête : sans tête; all. *kopflos*, it. et esp. *acefalo*] En histoire naturelle, ordre de la classe des mollusques, comprenant les espèces qui n'ont réellement pas de tête, et dont la bouche est cachée sous le manteau : telles sont les huîtres, les moules, etc. = En anatomie pathologique, fœtus qui naissent privés d'une portion de la tête ou de la tête entière, et quelquefois, en outre, du cou et d'une portion plus ou moins considérable du tronc. De là la distinction des *acéphales* en *incomplets*, chez lesquels on retrouve encore les os de la base du crâne et quelques vestiges de la base de l'encéphale; et *complets*, chez lesquels la tête manque entièrement.

ACÉPHALÉNIE. s. f. Nom ancien des acéphaliens.

ACÉPHALIE. s. f. État d'un embryon ou d'un fœtus privé de tête, et souvent aussi d'une portion de la partie supérieure du tronc. V. ANENCÉPHALIE.

ACÉPHALIENS. adj. pris subs. Famille de monstres privés de tête. V. ACEPHALE.

ACÉPHALOBRACHE. adj. [*acephalobrachius*, de βραχίων, bras]. Se dit d'un fœtus privé de tête et de bras.,

ACÉPHALOBRACHIE. subst. f. [*acephalobrachia*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et des bras.

ACÉPHALOCARDE. adj. [*acephalocardius*, de καρδία, cœur]. Se dit d'un fœtus acéphale privé de cœur.

ACÉPHALOCARDIE. s. f. [*acephalocardia*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et du cœur.

ACÉPHALOCHIRE. adj. [*acephalochirus*, de χεὶρ, main]. Se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni mains.

ACÉPHALOCYSTE. s. f. [*acephalocystis*, de α priv., κεφαλὴ, tête, et κύστις, vessie; all. *Acephalocyst, Wasserblase*, it. et esp. *acefalocisto*; *hydatides* de la plupart des auteurs anciens]. Vésicule ovoïde ou arrondie, demi-transparente, du volume d'un grain de chènevis jusqu'à celui de la tête d'un fœtus à terme, sécrétée à la surface interne ou externe, ou dans l'épaisseur même de la membrane propre d'une *hydatide stérile*. Celle-ci est un produit parasitique de l'économie, sans communication vasculaire avec les tissus, enfermé généralement dans une enveloppe fibreuse (*kyste adventif*); sa *membrane propre* est homogène, fibreusement granuleuse, sans fibres ni cellules, et sécrète les vésicules emboîtées les unes dans les autres, qui en produisent de nouvelles à leur tour. Outre cette membrane, les *hydatides fertiles* en contiennent une seconde, la *membrane fertile* (Ch. Robin). Celle-ci est transparente, homogène, très granuleuse, fort mince, continue ou discontinue et tapisse la face interne de la précédente ou flotte dans son liquide; c'est sa face interne qui produit soit un seul scolex (*cysticerque*), soit un grand nombre de scolex toujours adhérents à la membrane (*cénure*), soit enfin des scolex qui se détachent de la membrane pour nager dans le liquide kystique (*échinocoque*). C'est en prenant la partie pour le tout qu'on confond souvent les termes d'*acéphalocyste* et d'*hydatide* (V. ce mot). — *Acéphalocyste rameux*. V. MÔLE *hydatiforme de l'utérus*.

ACÉPHALOGASTRE. adj. et s. [*acephalogaster*, de γαστὴρ, ventre]. Fœtus privé de la tête et de la partie supérieure du ventre.

ACÉPHALOGASTRIE. s. f. [*acephalogastria*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et du tronc, jusques et y compris la partie supérieure de l'abdomen.

ACÉPHALOPODE. adj. [*acepholopodus*, de ποῦς, pied]. Fœtus privé de la tête et des pieds.

ACÉPHALOPODIE. s. f. [*acephalopodia*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et des pieds.

ACÉPHALORACHIE. s. f. [*acephalorachia*, de ῥάχις, rachis]. Monstruosité qui consiste dans l'absence de la tête et de la colonne vertébrale

ACÉPHALOSTOME. adj. [*acephalostomus*, de στόμα, bouche]. Se dit d'un fœtus acéphale à la partie supérieure duquel on trouve une ouverture semblable à une bouche.

ACÉPHALOTHORACIE. s. f. [*acephalothoracia*, de θώραξ, poitrine]. Monstruosité qui a pour caractère l'absence de la tête et de la poitrine.

ACÉPHALOTHORE. adj. [*acephalothorax*]. Se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni poitrine.

ACÉRACÉES. s. f. pl. V. ACERINÉES.

ACÉRATIE ou **ACÉRATOSE.** s. f. [*aceratia, defectus cornuum*, de α priv., et κέρας, corne]. Monstruosité des ruminants caractérisée par le manque de cornes.

ACÉRATOTHÉRION. s. m. [de α priv., κέρας, corne, et θήριον, animal]. Animal dont la monstruosité consiste en l'absence des cornes.

ACERBE. adj. [*acerbus*, de *acer*, âcre; στρυφνός, all. *herbe*, angl. *acerb*, *harsh*, it. et esp. *acerbo*]. Se dit des substances qui déterminent sur l'organe du goût une certaine astriction mêlée d'amertume et d'acidité.

ACERBITÉ. s. f. [*acerbitas*, all. *Herbigkeit*, angl. *acerbity*, it. *acerbezza*]. Qualité des substances qui, comme les fruits non mûrs, ont une saveur acerbe. Elle tient ordinairement à la présence d'une certaine quantité de tannin et d'acide gallique.

ACERDÈSE. s. m. Sesquioxyde de manganèse hydraté, minéral très commun, d'un gris de fer plus dur que la chaux carbonatée, donnant une poudre brune, employé dans la fabrication du chlore, etc.

ACÉRÉ, ÉE. adj. [de *acérer*, rendre dur, tranchant, affilé comme l'acier; *acérer* vient d'*acier*, et *acier* du bas lat. *aciarium*, d'*acies*; all. *nadelformig*]. Pointu comme une aiguille : les feuilles du pin sont *acérées*.

ACÉRINÉES ou **ACÉRACÉES.** s. f. pl. Famille de plantes de la classe des hypopétalées, qui a pour caractères : Fleurs hermaphrodites ou unisexuées; calice à 5 divisions ou entier; corolle à 5 pétales; étamines en nombre double des pétales, insérées sur un disque hypogyne occupant tout le fond de la fleur; ovaire didyme et comprimé, à 2 loges, contenant chacune 2 ovules attachés à l'angle interne; style simple, quelquefois très court; 2 stigmates. Fruit composé de deux samares indéhiscentes, prolongées en aile d'un côté; embryon des graines roulé en spirale.

ACÉRIQUE. adj. Qui se rapporte à l'érable (*Acer*). — *Acide acérique* (Schweigger). Acide trouvé dans la sève d'érable; il n'est autre que de l'acide malique.

ACERVULE. s. m. [*acervulus*, dimin. de *acervus*, monceau, all. *Hirnsand*]. Petit grain de *sable* des *plexus choroïdes* (*acervulus plexuum choroideorum*) et de la *glande pinéale* (*acervulus cerebri*). C'est une concrétion formée de couches concentriques, à surface lisse, ou, plus fréquemment, mûriforme, souvent réunies ensemble et visibles à l'œil nu, contenant beaucoup de carbonate et de phosphate de chaux, un peu de phosphate ammoniacomagnésien et de carbonate de potasse.

ACESCENCE. s. f. [*acescentia*, de *acescere*, s'aigrir; it. *acescenza*]. Disposition à s'aigrir, à devenir acide. V. ODEUR. = En pathologie, c'est pour les uns (Paracelse, Van Helmont) l'exagération de l'acidité naturelle des humeurs ou la sécrétion anormale d'un acide; pour d'autres (Galien, Boerhaave), c'est le résultat de la fermentation des matières organiques ingérées Cette dernière origine est généralement admise aujourd'hui. C'est surtout dans le tube digestif qu'on observe l'acescence; mais elle existe aussi dans les sécrétions des organes génitaux externes, dans celles de la peau, et dans les foyers de suppuration (Gubler).

ACESCENT, ENTE. adj. Qui devient acide. — *Dyspepsie acescente.* V. GASTRALGIE.

ACÉSIE. s. f. [ἄκεσις]. Guérison, médication.

ACÉTABULE. s. m. [*acetabulum*, sorte de vase; de *acetum*, vinaigre, κοτύλη, mesure contenant 0 lit. 27; all. *Gelenkpfanne*, angl. *acetabulum*, it. *acetabolo*]. Nom donné par les anatomistes anciens aux cavités articulaires profondes qu'on nomme aujourd'hui *cavités cotyloïdes*. = *Acétabules* ou *cotylédons*, enfoncements qui se voient a l'intérieur de la matrice, chez les chèvres, les brebis, etc.

ACÉTAL. s. m. [*acetalium*, all. *Acetal*] ($C^8H^9O^3$). Combinaison d'aldéhyde et d'oxyde d'éthyle ou éther. Liquide incolore, fluide, odeur d'éther nitrique; bout à 75°, brûle avec flamme; miscible à l'eau; s'obtient en oxydant à la température ordinaire l'alcool à l'aide de la mousse de platine; se change en acide acétique par la mousse de platine à l'air.

ACÉTAMIDE. s. f. [$C^4H^5AzO^2$]. Ammoniaque composée qui se prépare en faisant réagir dans un flacon un mélange d'ammoniaque liquide et d'éther acétique. C'est un corps neutre, blanc, cristallisé, fusible à 78°, bouillant à 221°, et distillant sans décomposition.

ACÉTANILIDE. s. f. [*antifébrine*]. Composé qu'on obtient en faisant bouillir l'acétate d'aniline, et qu'on emploie comme antithermique et analgésique, en cachets ou en solution alcoolique 0.25 a 2 grammes).

ACÉTATE. s m. [*acetas*, d'*acetum*, vinaigre; all. *essigsaures Salz*, it. et esp. *acetato*]. Genre de sels formés par l'union, en proportions définies, de l'acide acétique avec les bases salifiables. Ces composés n'existent qu'à l'état neutre et à l'état de sels basiques (sous-sels) Ils sont plus ou moins solubles dans l'eau et l'alcool, et décomposés par l'acide sulfurique, qui en dégage une odeur d'acide acétique facile à reconnaitre. Exposés à l'action de la chaleur, ils donnent, soit leur acide en totalité et leur base ou son métal (comme l'acétate d'argent), soit une partie de cet acide, puis des gaz hydrocarbonés, oxycarbonés, et de l'acétone ou *esprit pyroacétique* (exemple, les acétates de cuivre, de plomb), soit enfin les produits ordinaires de la décomposition des matières végétales, tels que l'acide carbonique, l'eau, l'hydrogène carboné, l'oxyde de carbone, l'huile empyreumatique, quelques traces d'acide acétique, et leur base réduite a l'état de carbonate (tels sont les acétates de potasse, de baryte, de chaux, etc.). Ils s'obtiennent, soit par l'action de l'acide acétique sur les oxydes ou leurs carbonates, soit par double décomposition. Les acétates de *cinchonine*, de *conine*, de *narcotine* et de *nicotine*, sont sirupeux, non cristallisables ou difficilement cristallisables, ce qui rend impossible leur emploi en médecine. — *Gaz des acétates.* V. HYDROGÈNE *protocarboné*.

Acétate d'alumine ($Al^2O^3.C^4H^3O^8$). Sel qui se prépare par double décomposition de l'acétate de plomb et du sulfate d'alumine. On l'emploie en teinture, comme mordant. — *Acétate d'ammoniaque* ($AzH^3.C^4H^3O^3 + HO$). Sel qui s'obtient en traitant le carbonate d'ammoniaque par l'acide acétique. A l'état solide et cristallin, il est inusité en médecine. En pharmacie, on le prépare toujours sous forme d'un liquide incolore, d'une saveur salée, confondu à tort avec l'*esprit de Mindererus*. L'acétate d'ammoniaque actuel est un stimulant diffusible, qu'on peut employer dans les typhus et les affections torpides du système nerveux, dans certains empoisonnements, particulièrement dans l'ivresse alcoolique; il modifie avantageusement les bronchites sèches, l'emphysème, la dyspnée, l'asthme nerveux (Gubler). On l'emploie à la dose de 4 à 5 grammes: il est bien moins actif que l'esprit de Mindererus.

Acétate de butyle. V. Butyle.

Acétate de chaux [*terre foliée calcaire, acétate calcique*]. ($CaO.C^4H^3O^3$). Sel que l'on prépare avec la chaux et l'acide acétique, ou mieux avec le carbonate calcaire Il se rencontre naturellement dans le règne organique, surtout dans la sève de quelques végétaux. Il est assez usité dans les arts, mais employé rarement en médecine; cependant on l'a recommandé, à la dose de 10 à 40 décigrammes, contre les engorgements scrofuleux. — *Acétate de chloramylene* V. Chloramylene. — *Acétates de cuivre.* Sels formés par le deutoxyde de cuivre qui se combine, en plusieurs proportions, avec l'acide acétique, et forme un acétate neutre et plusieurs sels basiques (bi, tri, sesqui et surbasiques). L'acétate neutre et l'acétate bibasique sont seuls employés. — 1° *Acétate neutre de cuivre* [*acétate cuivrique*, connu sous les noms de *verdet cristallisé*, de *cristaux de Venus*, etc. ($CuO.C^4H^3O^3+aq.$)], sel qui s'obtient en grand, en traitant le vert-de-gris (acétate bibasique) par le vinaigre distillé, à l'aide de la chaleur, évaporant le liquide en sirop, et le laissant cristalliser. Mêmes usages que le sulfate de cuivre, qu'il surpasse en activité. — 2° *Acétate bibasique de cuivre* [*verdet* ou *vert-de-gris*, *sous-acétate de cuivre* de quelques auteurs, *acetate de cuivre brut*, all. *Grünspann*] ($2CuO.C^4H^3O^3+3HO$). Sel que l'on prépare en grand, dans le midi de la France, en exposant des lames de cuivre au contact du marc de raisin en fermentation, et détachant ensuite les croûtes qui se sont formées, puis les pétrissant avec du vin. A l'exterieur, sa *poudre* sert à exciter les ulcères indolents et fait tomber les végétations des organes génitaux. Il entre dans la composition de l'*onguent ægyptiac* (détersif et cathérétique); de la *cire verte* (emplâtre pour détruire les cors); de l'*onguent vert* (digestif animé). Comme l'acétate neutre, il est inusité à l'intérieur. Il ne faut pas confondre le vert-de-gris du commerce avec l'oxyde carbonaté qui se forme sur le cuivre exposé à l'air humide ou au contact de l'eau, et qu'on nomme aussi vulgairement *vert-de-gris* (*ærugo*). — *Acétate de cuivre et d'ammoniaque* [*acétate de cuivre ammoniacal, acétate d'ammoniaque et de deutoxyde de cuivre*). Sel que l'on obtient en traitant par l'ammoniaque une dissolution d'acétate de cuivre, et laissant évaporer spontanément jusqu'à cristallisation. Il fait partie de divers collyres résolutifs.

Acétate de fer [$Fe^2O^3.3(C^4H^3O^3)$]. Sel qui résulte de l'action de l'acide acétique sur le fer, et n'est guère employé que pour injecter les bois en vue de les conserver.

Acétates de mercure. Sels produits par la combinaison de l'acide acétique avec le mercure: on connaît deux combinaisons. — 1° *Proto-acétate de mercure* [$Hg^2O.C^4H^3O^3$), appelé aussi *terre foliée mercurielle*]. Sel qui existe en lames nacrées, argentées, très peu solubles dans l'eau froide, d'un aspect gras, noircissant par la lumière. On le prépare par double décomposition du nitrate de mercure et de l'acétate de soude. — 2° *Deuto-acétate de mercure* ($HgO.C^4H^3O^3$). Sel beaucoup plus soluble. On l'obtient en faisant agir l'acide acétique à 4° sur le deutoxyde de mercure; par la concentration, le deuto-acétate cristallise en lames micacées très friables, et d'un aspect plus terne que ceux du proto-acétate. Le proto-acétate et le deuto-acétate ont été employés comme antisyphilitiques. V. Dragées *de Keyser.* — *Acétate de méthylène.* V. Mésite. — *Acétate de morphine.* Sel qui cristallise en aiguilles soyeuses très solubles dans l'eau et dans l'alcool; il se décompose en grande partie par la dessiccation, et n'est plus alors qu'un mélange de morphine et d'acétate non décomposé; aussi pour l'usage médical on lui préfère le sulfate. Il faut, lorsqu'on fait entrer ce sel dans une potion, le dissoudre à l'aide de quelques gouttes d'acide acétique. V. Sirop.

Acétate d'oxychlorovaléryle. V. Chloramylène.

Acétate de pepsine. V. Pepsine. — *Acétates de plomb.* Sels produits par la combinaison du protoxyde de plomb avec l'acide acétique. Nous citerons: l'*acétate neutre*, l'*acétate tribasique* et l'*acétate sexplombique*. — 1° *Acétate neutre* [*sel* ou *sucre de Saturne, acétate plombique*]. ($PbO.C^4H^3O^3$). Sel qui s'obtient en traitant la litharge par l'acide acétique, évaporant la solution bouillante jusqu'à 62° ou 68°, et laissant cristalliser. Ses cristaux sont des prismes quadrilatères, aplatis, solubles dans l'eau et l'alcool, d'une saveur d'abord sucrée, puis astringente, efflorescents, et perdant leur eau de cristallisation, soit dans le vide, soit par une chaleur convenable. Quoique son usage prolongé puisse amener les symptômes du saturnisme, on a utilisé son action astringente contre le flux muqueux des organes digestifs, pulmonaires et génito-urinaires: choléra et diarrhée, catarrhe pulmonaire, sueurs nocturnes des phtisiques, hémoptysie, leucorrhée, blennorragie, etc. La dose est de 10 à 20 ou 30 centigr. par jour, ordinairement en pilules de 5 centigr. On emploie à l'extérieur, dans la première période des brûlures, un mélange d'acétate de plomb dissous et d'eau de chaux. V. Lotion. — 2° *Acétate tribasique* [*sous-acétate de plomb, extrait de Saturne*]. ($3PbO.C^4H^3O^3$). Sel préparé en faisant bouillir dans 9 parties d'eau distillée 1 partie de litharge en poudre avec 3 parties d'acétate neutre de plomb, jusqu'à ce que la litharge soit dissoute et que la liqueur marque 30° à l'aréomètre. Il verdit le sirop de violette, et précipite par l'acide carbonique et l'alcool. Évaporé à siccité dans un vase distillatoire, il cristallise en une masse blanche. V. Eau *blanche.* — 3° *Acétate sexplombique* ($6PbO.C^4H^3O^3$). Sel qui se forme en ajoutant au précédent une certaine quantité de litharge, ou en le précipitant par l'ammoniaque. — *Papier d'acétate de plomb.* V. Reactif. — *Acétate de plomb ammoniacal.* Acétate de plomb auquel on a ajouté un excès d'ammoniaque. Il sert en analyse chimique à déterminer les équivalents de quelques corps neutres qui ne sont précipités ni par l'acétate neutre, ni par l'acétate tribasique de plomb. — *Acétate de potasse* [*terre foliée végétale, acétate potassique*]. ($KO.C^4H^3O^3$). Sel qui se rencontre dans la sève de certains végétaux, dans quelques eaux minérales, etc. Il est très soluble dans l'eau et l'alcool, et attire fortement l'humidité de l'air: il peut cristalliser en filets aiguillés ou en lames nacrées lorsqu'il a été fondu. On l'obtient en versant peu à peu du carbonate de potasse dans de l'acide acétique à 3° ou 4°, jusqu'à saturation exacte, filtrant et faisant évaporer à siccité. On le donne comme diurétique (1 à 5 gr. par jour) dans les hydropisies, la lithiase urinaire; et comme altérant et fondant (5 à 15 gr.) dans les engorgements glandulaires et viscéraux.

Acétate de quinine. Sel peu soluble dans l'eau froide, qui cristallise en aiguilles soyeuses. Inusité.

Acétate de soude [*terre foliée minérale, terre foliée de tartre cristallissable, acétate sodique*]. ($NaO.C^4H^3O^3$). Sel qui cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, solubles dans l'eau, moins solubles dans l'alcool, d'une saveur piquante et amère, inaltérables à l'air et à l'humidité. Il s'obtient en mettant l'acétate de chaux en contact avec le sulfate de soude. Il a les mêmes usages thérapeutiques que l'acétate de potasse.

Acétate de zinc ($ZnO.C^4H^3O^3+3HO$). Blanc, cristallisable, soluble dans l'eau ; jouit des mêmes propriétés physiologiques et thérapeutiques que le sulfate de zinc, mais est moins énergique. V. SULFATE *de zinc*.

ACÈTE. s. m. Nom ancien des acétates.

ACÉTÈNE. s. m. V. MÉTHYLE. — *Acétène bioxé*. V. ALDEHYDE. — *Acétene monocyané*. V. CYANHYDRIQUE. — *Acétene monoiodé*. V. IODHYDRIQUE. — *Acétène monosulfuré*. V. SULFHYDRIQUE. — *Acétène monotelluré*. V. TELLURHYDRIQUE. — *Acétène monoxé*. V. ÉTHER *sulfurique*.

ACÉTEUX, EUSE. adj. Qui produit le vinaigre, qui en a le goût. — *Acide aceteux*. Vinaigre distillé que l'on regardait comme un acide moins oxygéné que l'acide acétique, mais qui seulement est moins concentré. V. ALDÉHYDIQUE. — *Fermentation acéteuse*. V. FERMENTATION. — *Sel acéteux*. V. SEL.

ACÉTIFICATION. s. f. [*acetificatio*]. Transformation de certaines substances en acide acétique. Les corps poreux minéraux ou végétaux, ainsi que les substances azotées au contact de l'air, favorisent la combinaison directe de l'oxygène avec l'alcool étendu. Cette oxydation est produite par un petit végétal, le *Mycoderma aceti* (Pasteur). La réaction produite s'exprime ainsi : $C^4H^6O^2$ (alcool) $+ O^4 = C^4H^4O^4$ (acide acétique) $+ 2HO$. C'est ce qui a lieu dans l'acétification du vin au contact des copeaux ou de la *mère du vinaigre*, etc. L'amidon, les gommes, passant, à la longue, à l'état de sucre, puis celui-ci à l'état d'alcool, s'acétifient ensuite parfois, lorsqu'ils se trouvent dans certaines conditions de température (25° à 35°) et de dilution : dans les sirops, par exemple.

ACÉTIMÉTRIE. s. f. Mot mal fait. V. OXYMÉTRIE.

ACÉTINE. s. f. Combinaison analogue aux stéarines que l'acide acétique forme avec la glycérine (Berthelot). L'existence de l'acide acétique dans les corps gras naturels semble indiquer la présence d'une acétine naturelle, analogue aux butyrine et phocénine naturelles. On connaît la *monacétine*, la *diacétine* et la *triacétine*.

ACÉTIQUE. adj. [esp. *acetico*]. Qui a rapport au vinaigre. — *Acide acétique* [all. *Essigsäure*]. *Anhydre* ($C^4H^3O^3$), il se produit par l'action d'un excès d'acétate de soude ou de la baryte caustique sur le chlorure d'acétyle : cet *anhydride acétique* bout à 139° ; il est très avide d'eau, qui le détruit en donnant l'acide hydraté. *Hydraté* ($C^4H^3O^3.HO$) ou *cristallisable*, il se forme, soit dans l'oxydation de l'alcool produite par le *Mycoderma aceti* (Pasteur), soit dans la décomposition du bois par la chaleur (*acide pyroligneux*); la distillation de l'acétate de cuivre donne un acide acétique concentré, mais impur (*vinaigre radical*), présentant une odeur particulière due à la présence de l'acétone : en pharmacie, on l'obtient pur en décomposant un acétate alcalin par l'acide sulfurique Il cristallise en lames hexagonales, solubles dans l'eau et dans l'alcool, qui fondent au-dessus de 17° ; il bout à 118° ; son mélange avec l'eau s'accompagne d'une forte contraction du liquide ; il dissout le camphre, les résines, la fibrine ; la chaleur rouge le décompose ; il a une odeur forte et une grande causticité. Concentré, il peut servir à déterminer la rubéfaction, la vésication et même la cautérisation ; l'inhalation de ses vapeurs produit une forte excitation, salutaire en cas de syncope et de perte de connaissance. Dilué, il est antidyspeptique et favorise la digestion en dissolvant les matières protéiques ; son pouvoir astringent le fait employer en lotions réfrigérantes et sédatives dans les pyrexies et les phlegmasies. C'est un bon contrepoison des alcalis caustiques. — *Baume acétique*. V. BAUME. — *Catalyse acétique*. V. CATALYSE. — *Éther acétique*. ($C^4H^3O^3.C^4H^5O$). S'obtient par la distillation d'un mélange d'acides acétique et sulfurique concentrés et d'alcool, ou bien en distillant 10 parties d'acétate de potasse, 8 d'alcool rectifié à 85° cent. et 7 d'acide sulfurique. Il a une odeur agréable qui tient de celle des deux acides. Sa densité est de 0,917. Il est soluble dans 7 fois son poids d'eau. Moins volatil que l'éther sulfurique, il bout à 74°. La potasse le transforme en acétate et alcool. On l'emploie en *frictions* contre les douleurs rhumatismales à la dose de 10 à 20 gr. (Sédillot), et *à l'intérieur* (15 à 30 gouttes dans une potion) comme antispasmodique et stimulant diffusible dans les affections nerveuses ou torpides du tube digestif (Sundelin). — *Fermentation acétique*. V. FERMENTATION. — *Mannite acétique*. V. MANNITE.

ACÉTITE. s. m. Nom donné autrefois aux acétates que l'on croyait formés par un acide *acéteux*. V. ce mot.

ACÉTO-BUTYRIQUE. adj. — *Acide acéto-butyrique*. V. PROPIONIQUE.

ACÉTOL ou **ACÉTOLAT**. s. m. Médicament liquide qui résulte de la distillation du vinaigre sur une ou plusieurs substances végétales aromatiques, et qui est formé de vinaigre et d'essences ou autres principes volatils (Béral).

ACÉTOLATURE. s. f. [all. *Essigauszug*]. Teinture qui résulte de l'action du vinaigre sur une seule ou sur plusieurs substances végétales susceptibles de céder à ce menstrue des principes médicamenteux (Béral). Elle fournit des extraits par la concentration.

ACÉTOLÉ. s. m. [*acetolea*, all. *Essigauflösung*]. Médicament formé de vinaigre distillé et de principes médicamenteux qui y sont dissous (Béral).

ACÉTOLIQUE. adj. pris subst. Médicament qui consiste en vinaigre chargé de principes médicamenteux (Béral). La classe des acétoliques comprend les *acétolats*, les *acétolatures* et les *acétolés*.

ACÉTOLOTIF. s. m. Vinaigre chargé de principes médicamenteux que sa composition ou l'énergie de son action fait réserver pour l'emploi extérieur (Béral).

ACÉTOMEL s. m. Sirop simple de vinaigre à base de miel (Béral).

ACÉTOMELLÉ. s. m. [*acetomellia*, all. *Sauerhonig*]. Médicament qu'on obtient en mêlant de l'acétomel aux acétolatures, et concentrant le mélange jusqu'à la consistance de sirop (Béral).

ACÉTONE. s. f. [*acetonum*, all. *Aceton, Brenzessiggeist ; alcool, esprit* ou *éther pyro-acétique, oxyde d'acétonyle*]. ($C^6H^6O^2$). Liquide inflammable, incolore, limpide, d'une saveur âcre et brûlante, et dont la densité est égale à 0,792, quand il a été rectifié sur du chlorure de calcium. On l'obtient lorsqu'on distille les acétates alcalins de chaux, de baryte, etc., bien desséchés. L'acide acétique se transforme en acide carbonique qui reste uni à la base, et en *acétone* qui se volatilise. Ce corps peut, sans s'altérer, rester dans un flacon à moitié vide. Il a une odeur pénétrante comme l'éther, analogue à celle de la menthe poivrée ou du coing. Comme anesthésique, il n'est pas aussi désagréable que l'amylène (Kidd). L'action en est moins durable, et c'est peut-être là une supériorité sur le chloroforme et l'amylène : les lapins, bien que promptement anesthésiés, ne sont pas tués. ‖ Aujourd'hui, terme générique désignant un grand nombre de composés oxygénés neutres se formant dans la distillation sèche des sels calcaires à acides organiques monobasiques.

ACÉTONITRILE. s. m. V. NITRILE.

ACÉTOSELLE. s. f. [diminutif de *acetosa*]. L'*Oxalis acetosella*, L., famille des oxalidées, dont on retirait des oxalates et de l'acide oxalique.

ACÉTOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est acéteux.

ACÉTYLE. s. m. Radical hypothétique (C^4H^3) de l'acide acétique, de l'aldéhyde, etc. (Liebig). — *Hydrure d'acétyle*. V. HYDROGÈNE *bicarboné*.

ACÉTYLÈNE. s. m. [*ditétryle, hydrogène quadricarboné, quadricarbure d'hydrogène*]. (C^4H^2). Gaz incolore, d'une odeur particulière, soluble dans l'eau, brûlant avec une flamme fuligineuse, détonant lorsqu'il est mélangé à 2 volumes d'oxygène. Il prend naissance par l'action de la chaleur ou de l'étincelle électrique sur l'alcool et l'éther, ou sur le gaz des marais ; ou encore par la synthèse directe du carbone et de l'hydrogène sous l'influence d'un arc électrique passant entre 2 pôles de charbon. Le procédé de préparation le plus usité consiste à produire la combustion incomplète du gaz d'éclairage dans un bec de Bunsen : dans tous les cas, l'acétylène doit être recueilli dans une solution de sous-chlorure de cuivre ammoniacal. Toxique, il forme avec l'hémoglobine une combinaison analogue à celle de l'oxyde de carbone.

ACÉTYLIQUE. adj. — *Alcool acétylique* ou *hydrate d'acétylène* ($C^4H^2.H^2O^2$). Liquide incolore, mobile, à odeur forte et irritante, volatil comme l'alcool ordinaire.

ACÉTYLURE. s. m. Composé analogue aux hydrogènes arsénié, silicé, etc., que l'acétylène forme avec les métaux. — *Acétylure d'argent*. Gaz blanc jaunâtre, caséeux, qui s'obtient en faisant passer l'acétylène dans la solution d'azotate d'argent ammoniacal (Berthelot). — *Acétylure cuivreux* ($C^4H.Cu^2$). Gaz que l'on obtient en faisant passer l'acétylène dans une solution de sous-chlorure de cuivre ammoniacal. Il se forme un précipité rouge d'acétylure de cuivre, que l'acide chlorhydrique décompose en reproduisant l'acétylène pur.

ACÉTYLURÉE. s. f. V. Urées *composées*.

ACHAINE. s. m. V. Akène.

ACHAOVAN. s. m. Plante d'Égypte qui ressemble à la camomille et qu'on emploie dans les obstructions intestinales et dans la jaunisse.

ACHE. s. f. [*persil* ou *céleri des marais*, all. *Petersilie*, angl. *smallage*, it. *appio*, *Apium graveolens*, L., pentandrie digynie, L., ombellifères, J.]. Plante dont toutes les parties sont aromatiques, d'une saveur piquante, un peu âcre et amère. La semence est une des quatre semences chaudes majeures. La racine, une des cinq racines apéritives majeures, s'emploie comme diurétique ; elle entre dans le sirop des cinq racines, le sirop de chicorée composé, etc. V. Sirop. — *Ache d'eau*. V. Berle. — *Ache livèche*. V. Livèche.

ACHÉIRIE. s. f. V. Achirie, l'ει du grec devenant *i*, en latin et en français.

ACHEMINÉ. adj. Se dit d'un cheval qui a des dispositions au travail ou à être dressé.

ACHÈNE. s. m. V. Akène.

ACHEVÉ. adj. Se dit d'un cheval dont le dressage est complet. *Commencé*, *acheminé* et *achevé*, indiquent les trois états successifs du dressage.

ACHILIE et non **ACHEILIE**. s. f. [de α priv., et χεῖλος, lèvre]. Absence de lèvres.

ACHILLE (Tendon d'). s. m. V Tendon.

ACHILLÉE. s. f. [de 'Αχιλλεύς, Achille, qui avait reçu de Chiron la connaissance des propriétés des plantes]. Un des noms de la *millefeuille*. V. ce mot.

ACHILLÉINE. s. f. Principe amer, extractiforme, de la millefeuille ; sa réaction est alcaline, c'est une base. On l'a donnée avec quelque succès, contre la fièvre intermittente, à la dose de 25 centigr. à 4 gr. (Zanon).

ACHILLÉTINE. s. f. Poudre brune, amorphe, insoluble dans l'eau, résultant du dédoublement de l'*achilléine* par l'action de l'acide sulfurique étendu et bouillant.

ACHIRIE. s. f. [de α priv., et χεὶρ, main]. Absence des mains.

ACHLYS. s. m. [de ἀχλὺς, brouillard]. Nuage ou obscurcissement de la cornée.

ACHOLIE. s. f. [de α priv., et χολὴ, bile, absence de la bile]. Suspension de la sécrétion biliaire, résultant de la destruction des cellules hépatiques. On lui attribue les phénomènes de l'ictère grave : les matériaux de la bile s'accumulant dans le sang produisent une auto-intoxication, s'ils ne sont plus éliminés par les reins (Bouchard, Jaccoud).

ACHORES. s. m. pl. [ἀχῶρες, all. *Achor*, angl. *achores*, it. *acori*, *lattime*]. Chez les Grecs, éruption à la tête et à la face, composée de petits ulcères fournissant un liquide semblable au miel. || La *teigne muqueuse* ou *impetigo larvalis* des modernes. V. Impétigo. = Ulcérations superficielles de la peau de la tête chez les poulains à la sortie des pâturages.

ACHORION. s. m. (Link et Remak). Genre de champignons voisins du genre *Oidium*, de la tribu des oïdiés, division des arthrosporés. Espèce unique, l'*Achorion de la teigne* [*Achorion Schœnleinii*, Remak ; *Oidium Schœnleinii*, Lebert ; *mycoderme de la teigne*, Gruby ; *porrigophyte* et *cryptogame de la teigne faveuse*, Gruby ; *champignon de la teigne scrofuleuse*, Vogel ; *champignon de la teigne faveuse* (*Porrigo favosa* et *scutulata*, Bazin)]. Il habite surtout la peau de la tête de l'homme, et, accidentellement, celle de toute autre partie du corps. Les points précis où se trouve le champignon sont : 1° Le *follicule pileux*. Dans la profondeur contre le poil, mais habituellement en dehors de la couche unique de cellules d'épiderme qui lui donnent l'aspect réticulé en travers, se trouvent des spores seulement ou des filaments qu'elles forment en s'articulant bout à bout. 2° Les dépressions des surfaces de la peau qu'on appelle *godets* ou *favi*. C'est seulement dans les *favi* ou dans leurs débris qu'on rencontre toutes les parties constituant anatomiquement le végétal, *mycélium*, *réceptacles* ou *tubes sporophores* et *spores*. 3° L'*épiderme sous-unguéal*, où l'on rencontre parfois des altérations dues à l'achorion (Bazin). V. Faveux.

ACHORISTE. adj. [de ἀχώριστος, inséparable, de α privatif, et χωρίζειν, séparer]. Se dit des symptômes inséparables de toute maladie.

ACHRAS. s. m. V. Sapotillier.

ACHROMA. s. m. [de α privatif, et χρῶμα, couleur ; *chloasma album*, *leucopathia partialis acquisita*, *achrome vitiligue* d'Alibert, *leucopathie accidentelle* de Rayer, *éphélides blanches* de divers auteurs]. Décoloration partielle de la peau.

ACHROMASIE. s. f. [*coloris defectus* ; all. *Farblosigkeit*, angl. *achromasia*]. Décoloration du corps ou pâleur cachectique. = Synonyme d'*achromatie*, désignant le fait d'un instrument d'optique qui montre les objets sans *aberration de réfrangibilité*. V. Aberration.

ACHROMATEUX, **EUSE**. adj. — *Teigne achromateuse*. V. Trichophyton.

ACHROMATIE. s. f. — *Achromatie de l'œil*. V. Chromatie.

ACHROMATIQUE. adj. [*achromaticus*, de α priv., et χρῶμα, couleur]. Se dit, en physique, de toute lentille qui fait voir les objets nettement terminés et sans aucune frange de couleurs empruntées. V. Lentille et Achromatisme.

ACHROMATISATION. s. f. Opération à l'aide de laquelle on rend achromatique une lentille. V. Achromatisme.

ACHROMATISME. s. m. [*achromatismus*]. Diminution des *aberrations de réfrangibilité* (V. ce mot) que présentent les lentilles : on l'obtient en juxtaposant 2 ou plusieurs lentilles formées de substances inégalement réfringentes ; en assemblant deux de ces instruments, dont l'un soit convergent et en crown, l'autre divergent et en flint, on aura des images plus nettes qu'avec une lentille ordinaire ; cette netteté sera presque complète si l'on assemble 3 lentilles. V. Microscope.

ACHROMATOPE. s. m. et f. Personne affectée d'achromatopsie.

ACHROMATOPSIE. s. f. [de α priv., χρῶμα, couleur, et ὄψις, vue]. Perte de la notion d'une ou de plusieurs couleurs. V. DYSCHROMATOPSIE.

ACHROMIE. s. f Décoloration partielle de la peau, presque toujours congénitale, due à l'absence du pigment cutané ou de la matière colorante des poils · c'est une lésion pigmentaire par défaut (*achromateuse*), ce qui la distingue du *vitiligo* (Bazin).

ACHRONIZOÏQUE. adj. [de α priv., et χρονίζειν, durer]. Se dit des médicaments qu'on ne peut conserver longtemps sans qu'ils s'altèrent. Synonyme de *magistral*.

ACHYLIE ou **ACHYLOSE.** s. f. [de α priv., et *chyle*]. Manque de formation du chyle.

ACHYMOSE. s. f. [de α priv., et *chyme*]. Mauvaise digestion, manque de formation du chyme.

ACHYRANTHE. s. f. [*Achyranthes* L.]. Plantes herbacées, de la famille des chénopodées, dont l'une (*A. globulifora*) est employée comme antisyphilitique; une autre (*A. obtusifolia*) comme diurétique; une troisième (*A. aspera*) comme légèrement astringente et antidiarrhéique : ces espèces ne sont usitées que dans les pays chauds (Asie, Afrique) où elles croissent (Baillon).

ACICHLORIDE. s. m. V. CHLOROCARBONIQUE.

ACICULAIRE. adj. [*acicularis*, d'*acus*, aiguille; all. *nadelformig*, angl. *acicular*, it. *litofito*]. Se dit, en botanique, des feuilles allongées, menues, raides et piquantes; = en chimie, des cristaux en forme d'aiguille.

ACICULÉ, ÉE. adj. [*aciculatus*, d'*acus*, aiguille]. Se dit, en botanique, d'une graine dont la surface est marquée de raies fines qui semblent faites avec la pointe d'une aiguille. || Se dit aussi des feuilles, d'organes divers et des cristaux qui sont terminés par une pointe comparable à celle d'une aiguille.

ACIDE. s. m. [*acidum*. d'ἀκὶς, pointe; ὀξὺς, all. *Säure*, angl. *acid*, it. et esp. *acido*]. Corps composé qui a pour caractères : 1° d'avoir la saveur dite *acide*, *forte* ou *faible*; 2° de *rougir la teinture bleue de tournesol* (et la teinture violette de la violette); 3° de saturer complètement ou incomplètement les alcalis et les oxydes à réaction alcaline (V. OXYDE); et 4° de *se porter au pôle positif* de la pile dans la décomposition. Les acides ne sont pas tous oxygénés comme le croyait Lavoisier : ceux qui renferment de l'oxygène sont dits *oxacides*, les autres *hydracides*. Les premiers sont le plus souvent hydratés, et, en présence d'un oxyde métallique, l'eau est déplacée, de telle sorte qu'il se forme un sel dans lequel 1, 2 ou plusieurs équivalents d'hydrogène sont remplacés par un nombre égal d'équivalents de métal; cet échange a lieu aussi pour les hydracides : de là la distinction des acides en *monobasiques*, *bibasiques*, *tribasiques*. Outre l'oxygène et l'hydrogène, les *acides organiques* renferment du carbone et souvent de l'azote; quelques-uns même du soufre (acide taurocholique). Pour nommer les oxacides, on se sert de la terminaison *ique* ou *eux* et des préfixes *hypo* et *per* appliqués au nom du corps simple, suivant le degré d'oxydation; pour les hydracides, le mot *acide* est suivi aussi du nom du corps simple, mais on le termine par la désinence *hydrique*, enfin le nom des acides organiques rappelle généralement la substance qui les fournit ou leur mode de préparation. On dit d'un corps qu'*il joue le role d'acide* toutes les fois qu'en se séparant d'un autre avec lequel était combiné il se *porte au pôle positif*, tandis que celui qui va au *pôle négatif* prend le nom de *base*, quelles que soient, du reste, les réactions, *neutres*, *alcalines* ou *acides* des composés. C'est ainsi qu'on voit des acides se combiner entre eux, et l'un d'eux être *électro-négatif* (V. ce mot), c'est-à-dire jouer le rôle d'*acide*. tandis que l'autre est *électro-positif*, c'est-a-dire remplit le rôle de *base;* et ces deux mêmes acides, séparément, joueront le rôle de corps électro-négatif, au contact d'un alcali (ex. : les acides sulfurique et azoteux, etc.); de même pour les alcalis et les corps neutres. — *Acide conjugué* ou *copulé*. Acide formé par la combinaison d'un premier acide, minéral ou organique, avec un composé organique défini, acide ou neutre, ou avec l'ammoniaque. L'accouplement d'un acide bibasique avec un corps neutre produit un acide conjugué monobasique; celui d'un acide bibasique avec un monobasique donne un acide bibasique : celui de deux acides bibasiques donne un acide copulé tribasique. La *basicité* de l'acide résultant, c'est-à-dire le nombre d'équivalents de base avec lesquels il peut se combiner, diminue ainsi en raison directe du nombre d'équivalents du principe défini ou d'ammoniaque combinés avec l'acide primitif. — *Acide gras*. V. GRAS.

ACIDE. adj. — *Dyspepsie acide*. V. DYSPEPSIE et GASTRALGIE. — *Fermentation acide*. V. FERMENTATION. — *Saveur acide*. Impression spéciale, piquante, produite sur l'organe du goût par les *acides* et les substances analogues.

ACIDIFIABLE. adj. [all. *säuerungsfähig*]. Se dit d'une substance qui, placée dans des circonstances convenables, est susceptible de se convertir en acide.

ACIDIFIANT, ANTE. adj. [de *acidum*, acide, et *facere*, faire]. Qui fait passer à l'état acide. || Se disait de l'oxygène, que l'on considérait comme le seul principe acidifiant, parce que tous les acides analysés jusqu'alors en contenaient, et qu'on avait observé que tous les corps combustibles, en s'oxygénant, finissaient par s'acidifier. On étendit ensuite ce terme à l'hydrogène, puis au sélénium et au tellure. Enfin on reconnut qu'il n'est pas possible d'admettre de principe *acidifiant*, et que, lorsque deux ou plusieurs corps donnent naissance à un acide en se combinant, chacun d'eux contribue pour sa part à la production du nouveau corps. V. ALCALI et BASE.

ACIDIFICATION. s. f. [all. *Säuerung*]. Conversion en acide, passage à l'état d'acide. V. ACIDE.

ACIDIFIÉ, ÉE. adj. Qui est converti en acide.

ACIDIMÉTRIE. s. f. V. OXYMETRIE.

ACIDISME. s. m. Ensemble des états morbides dépendant de l'acidité des humeurs (Marchal de Calvi). V. ACESCENCE.

ACIDITÉ. s. f. [*acor*, *aciditas*, ὀξύτης, all. *Säure*, angl. *acidity*, it. *acidezza*, esp. *acidez*]. Dans le langage vulgaire, qualité d'une substance douée d'une saveur aigre et piquante. = En chimie, qualité de détruire les propriétés caractéristiques des bases dans les composés qui en sont doués. V. ACIDE et BASE. = *Acidité des premières voies*. V. ACESCENCE et AIGREUR.

ACIDO-BASIGÈNE. adj. V. AMPHIGENE.

ACIDOSTÉOPHYTE. s. m. [de ἀκὶς, pointe, et *ostéophyte*] (*fungous exostosis* d'A. Cooper). Exostoses et ostéophytes en forme d'aiguilles (Lobstein).

ACIDULE. s. m. Combinaison d'un acide avec une certaine quantité d'alcali qui, sans le neutraliser tout à fait, en diminue l'acidité : ainsi on a appelé *acidule oxalique*, l'oxalate acidule de potasse.

ACIDULE. adj. [*acidulus*, all. *säuerlich*, angl. *acidulate*, it. *acidetto*, *agretto*]. Diminutif d'*acide*. Qui est faiblement acide . *eaux acidules* (V. EAU *gazeuse* et EAU *minérale*). *sels acidules*. = *Fruits* et *plantes acidules*. Ceux qui ont une saveur un peu aigre, qu'ils doivent à des sels solubles de potasse, et notamment à l'oxalate, au malate, au tartrate, etc. = En pharmacologie, *substances acidules*, médicaments tempérants et rafraîchissants qui sont d'un usage fréquent en thérapeutique.

ACIDULÉ, ÉE. adj. [*acidulatus*]. Qui a acquis des propriétés légèrement acides ou une saveur aigrelette, par l'addition ou la mise en liberté d'un acide.

ACIDUM PINGUE. s. m. Principe qui, se dégageant du feu pendant la calcination de la chaux, se combinait avec elle, suivant Mayer, et qu'il regardait comme la source de la causticité.

ACIER. s. m. [*chalybs*, χάλυψ, all. *Stahl*, angl. *steel*, it. *acciaio*, esp. *acero; sous-carbure de fer*]. Combinaison de carbone avec le fer. Il contient depuis 0,9 jusqu'à 1,9 pour 100 de son poids de charbon. — *Cémentation de l'acier.* V. Cémentation. — *Trempe de l'acier.* V. Trempe. = Dans la fabrication des instruments de chirurgie, on emploie : l'*acier fondu* ou *anglais*, pour les instruments tranchants ; et l'acier *corroyé* ou *allemand*, pour les instruments de force, tels que forceps, céphalotribe, etc. — On prescrit comme tonique la *limaille d'acier* de préférence à celle de fer, parce que celle-ci contient souvent des parcelles de cuivre qui peuvent être nuisibles. — *Baume d'acier.* V. Baume.

ACIÉRATION. s. f. [*chalybeatio*]. Opération par laquelle on produit l'acier ; formation de ce composé.

ACIÉRÉ, ÉE. adj. Se dit du fer converti en acier. On dit quelquefois *aciéreux*.

ACIÉSIE. s. Mauvaise orthographe. V. Acyésie.

ACINACIFORME. adj. [*acinaciformis*, de *acinaces*, sabre, et *forma*, forme]. Qui a la forme d'un sabre. Beaucoup de légumineuses et d'iridées ont les feuilles *acinaciformes*.

ACINE ou **ACINUS** s. m. [*acinus*, de ἄκινος, grain de raisin]. Petite baie transparente, succulente, uniloculaire, à graines dures, ex. : les groseilles, les raisins, etc. = En anatomie, *acini*, dans les glandes dites conglomérées ou en grappe : 1° Les extrémités en cul-de-sac des conduits *sécréteurs* que Malpighi décrit et figure à tort comme de petits corpuscules appendus à des conduits *excréteurs*. Le microscope a fait voir que chaque corpuscule ou *acinus* n'est point la terminaison en cul-de-sac d'un conduit excréteur, mais est formé par un certain nombre de culs-de-sac (5 à 50 environ, selon les glandes), qui se réunissent dans une branche du conduit auquel ils sont appendus, et qui sont entourés d'une couche de tissu lamineux où se ramifient les vaisseaux ; leur épithélium et leur paroi diffèrent de ceux du conduit excréteur. L'*acinus* est donc la réunion de plusieurs culs-de-sac microscopiques *sécréteurs*, différant du conduit excréteur par leur structure. 2° Les vésicules closes ou les grains glanduleux des glandes sans conduits excréteurs. ‖ 3° Par erreur, les cellules du foie glycogène. V. Foie.

ACINÉSIATHROPHIE. s. f. [d'*acinésie* et *atrophie*]. Atrophie par défaut d'action (Hutin).

ACINÉSIE. s. f. [*acinesia*, ἀκινησία, de α priv., et κινεῖν, mouvoir]. Intervalle qui sépare la systole de la diastole, à chaque pulsation.

ACINÉSIQUE. adj. Qui est contraire au mouvement. — *Médication acinésique*, celle qui est destinée à combattre l'agitation.

ACINÉTIQUE. adj. [de α privatif, et κινεῖν, mouvoir]. Qui concerne la privation des mouvements. ‖ Se dit des poisons et des médicaments qui la déterminent.

ACINEUX, EUSE. adj. Qui a rapport aux *acines*, qui en est formé. — *Glande acineuse*, synonyme de *glande en grappe*. V. Acine et Glande.

ACINI. s. m. pl. V. Acine.

ACINIFORME. adj. [*aciniformis*, *acinosus*, de *acinus*, raisin]. Qui a la forme ou l'apparence d'un grain de raisin. — *Tunique aciniforme.* Ingrassias appelait ainsi l'*uvée*.

ACINOS. s. m. Genre de plantes comprenant quelques espèces de Thyms (Mœnch) qui appartiennent en réalité au genre *Calamintha*.

ACLASTE. adj. [de α privatif, et κλάω, rompre]. Se dit des corps qui laissent passer les rayons de lumière, sans leur faire subir de réfraction.

ACMASTIQUE. adj. [*acmasticus*, de ἀκμή, vigueur]. Se disait de toute maladie qui augmente d'intensité jusqu'à un certain point, et décroît ensuite dans la même proportion.

ACMÉ. s. f. [C'est ainsi qu'on devrait dire au lieu de *acné*, car ἀκνή est une faute de copiste dans Aëtius, pour ἀκμή, efflorescence. Cette faute a pris place dans la langue médicale ; all. *Acne*, *Finnenausschlag*, angl. et it. *acne ; variété de la couperose* (Sauvages) ; *couperose, dartre pustuleuse miliaire* et *dartre pustuleuse disséminée* d'Alibert (Willan et Bateman) ; *dartre pustuleuse disséminée* (Rayer)]. Inflammation des glandes sébacées et pileuses, caractérisée par des élevures rouges, coniques ou hémisphériques, solides ou remplies de pus, fluentes ou concrètes, dont le siège ordinaire est la peau du visage, le dos et la poitrine. Parmi les nombreuses variétés admises par les auteurs, la classification suivante rend compte de la forme, du siège et des causes des différents genres (Hébra) : 1° *A. disseminée vulgaire :* elle survient toujours avec de la seborrhée et des comédons, sous forme d'efflorescences aplaties (*A punctata*) ; ou de tubercules contenant un peu de pus (*A. pustulosa*), qui, s'ils sont confluents, prennent l'aspect d'un grain d'orge (*A. hordeolaris*) ; ou enfin de protubérances d'abord solides, puis molles et fluctuantes (*A indurata*). — 2° *A. frontale* ou *varioliforme* (Bazin) (V. Sébacé). — 3° *A. des cachectiques*, qui se montre surtout chez les scrofuleux et les scorbutiques, sous forme de papules ou de pustules qui apparaissent sur toute la surface des membres comme sur le tronc, et qui laissent des ulcérations superficielles suivies de cicatrices. — 4° *A. artificielle*, due à la malpropreté, à l'usage interne des préparations iodiques et bromiques, à l'action externe du goudron sur la peau. — *Acmé rosacée.* V. Couperose. — *Acmé sycosis.* V. Sycosis. — *Acmé vulvaire.* L'inflammation des glandes sébacées vulvaires. ‖ Période dans laquelle une maladie est à son plus haut degré d'intensité.

ACMELLE. s. f. [*Spilanthus acmella*, L., syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J.]. Plante de l'Inde et de l'Amérique méridionale d'une saveur âcre et poivrée, lorsqu'elle est fraiche. Les propriétés en sont analogues à celles du *pyrethre*.

ACNÉ. s. f. V. Acmé.

ACOGNOSIE. s. f. [de ἄκος, remède, et γνῶσις, connaissance]. Connaissance des moyens thérapeutiques chirurgicaux et médicaux (Küster).

ACOLOGIE ou **AKOLOGIE.** s. f. [de ἄκος, remède, et λόγος, discours]. Matière médicale.

ACOLYCTINE. s. f. Alcaloïde signalé par Hübschmann dans l'*Aconit tue-loup*.

ACOMIE. s. f. [de α priv., et κόμη, chevelure]. S'est dit pour *calvitie*.

ACONELLINE. s. f. Alcaloïde qui, dans l'aconit, accompagne l'aconitine et la napelline (H. Smith).

ACONIT. s. m. [*aconitum*, ἀκόνιτον, all. *Eisenhut*, angl. *aconite, monkshood, wolf's bane*, it. et esp. *aconito*]. Genre de plantes (renonculacées, J., polyandrie trigynie, L.) dont toutes les espèces sont vénéneuses. — *Aconit napel*, ou *napel* [*Aconitum napellus* L.], ainsi appelé parce que sa racine ressemble à celle du navet (*napus*) ; on se sert à l'intérieur de l'extrait aqueux (25 milligr. à 40 centigr. par jour) et de l'alcoolature (1 à 4 gr.), plus rarement de la poudre de racine (25 milligr. à 1 gr.), contre les rhumatismes, les névralgies, les affections arthritiques, la syphilis, l'hydropisie. L'aconit augmente la sécrétion urinaire. Ses jeunes pousses ont été prises quelquefois pour du céleri, et ont déterminé l'empoisonnement. — *Aconit salutaire* [*anthore*, *Aconitum anthora*, L.]. La racine, regardée autrefois comme le contre-poison du *thora*, est aussi dangereuse que celle des autres aconits. V. Thora.

— *Aconit tue-loup* [*Ac. lycoctonum*, L.]. Sa racine sert, dit-on, à empoisonner les loups.

ACONITATE. s. m. V. ÉQUISÉTATE.

ACONITINE. s. f. ($^{60}H^{47}AzO^{14}$). Alcaloïde végétal qui est le principe actif des aconits (Brandes). Il est solide, blanc, cristallisable, très fusible, et se prend en masse résineuse; il est âcre, très amer, non volatil, sature les acides, et donne des sels à peine cristallisables. Il est très vénéneux. On l'a employé aux mêmes doses que la *vératrine* (v. ce mot) et dans les mêmes cas. Non cristallisé, il est plus actif qu'à l'état cristallin (Hottot).

ACONITIQUE. adj. Qui concerne les aconits ou les combinaisons de l'aconitine. — *Acide aconitique.* V. ÉQUISETIQUE.

ACOPE. adj. [*acopus*, ἄκοπος, de α priv., et κόπος, lassitude]. Nom donné à des médicaments auxquels les Grecs attribuaient la propriété de faire cesser la lassitude.

ACORE. s. m. (*Acore vrai*, *Acorus calamus*, L., *acorus verus*). Plante de la famille des aroïdées: la racine est grosse comme le doigt, spongieuse, brunâtre à l'extérieur, rosée à l'intérieur, d'une odeur agréable et d'une saveur aromatique. On la substitue à la *canne aromatique*.

ACORÉE. s. f. [de α priv., et *corée*]. Absence de pupille.

ACOROÏDÉES ou **ACORACÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des aroïdées, dont l'*Acorus* est le type.

ACOSMIE. s. f. [*acosmia*, de α privatif, et κόσμος, ordre]. Dérangement des jours critiques.

ACOTYLÉ et **ACOTYLÉE.** adj. et s. m. et f. Synoymes d'*acotylédone* ou *acotylédoné*.

ACOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. [de α priv., et κοτυληδὼν, cotylédon : sans cotylédon; all. *samenlappenlos*]. — *Plantes acotylédonées*, ou simplement *acotyledones.* Celles qui sont dépourvues de cotylédons, formant, dans la méthode de Jussieu, la première des trois grandes divisions du règne végétal. Les acotylédones renferment les plantes les plus simples. Les unes sont *unicellulaires* (V. ce mot), les autres filamenteuses, formées de cellules placées bout à bout; d'autres (*plantes cellulaires* proprement dites) sont composées de cellules parenchymateuses et filamenteuses (V. CELLULE), mais réunies en masse sous forme de tige ou de support, d'expansions foliacées, etc. (*algues, champignons, mousses, hépatiques*); d'autres enfin, herbacées ou ligneuses, renferment en outre des vaisseaux (*cryptogames* ou *acotylédones vasculaires : fougères rhizocarpées*). Leur reproduction a lieu soit par scission de la cellule unique qui représente la plante (V. MULTIPLICATION et SCISSION), soit par séparation d'une cellule particulière (V. CONIDIE), soit par production de *spores* dans un *sporange* (V. ces mots), soit par ce dernier mode, auquel en succède un autre plus complexe dans le cours de l'évolution (V. ARCHEGONE et METAGENÈSE). En même temps que se montrent les sporanges, organes sexuels femelles, se montrent sur beaucoup d'espèces des organes mâles pourvus de *spermatozoïdes* (V. ce mot et ANTHÉRIDIE). Ces organes mâles et femelles sont petits, quelquefois cachés dans la profondeur des tissus, accompagnés ou non d'organes ou d'enveloppes protectrices, mais ils n'ont pas figure de fleurs. Les acotylédones forment un embranchement qui correspond à la *cryptogamie* de Linné. Il comprend les classes suivantes : *Algues, Characées, Champignons, Lichénacées, Hépatiques, Mousses* ou *Muscinées, Fougeres* ou *Filicinées, Lycopodiacées, Psilotées, Équisétacées*, et *Rhizocarpées.*

ACOTYLÉDONES. s. f. pl. V. ACOTYLÉDONÉ.

ACOTYLÉDONIE. s. f. Première classe de la méthode naturelle de Jussieu. V. ACOTYLÉDONÉ.

ACOUMÈTRE. s. m. [de ἀκούειν, entendre, et μέτρον, mesure]. Instrument imaginé par Itard pour mesurer l'étendue de l'ouie chez l'homme.

ACOUSMATE. s. m. [ἄκουσμα, audition]. Bruit imaginaire.

ACOUSMÉTRIQUE, plutôt **ACOUSMOMÉTRIQUE.** adj. [de ἄκουσμα, son, et μέτρον, mesure]. Sens de l'ouie (Récamier, 1829), le deuxième des seize sens qu'il admettait.

ACOUSTICO-MALLÉEN. adj. et s. m. Muscle externe du marteau. V. OREILLE.

ACOUSTIQUE. s. f. [de ἀκούω, j'entends; all. *Akustik*, angl. *acustics*, it. et esp. *acustica*]. Partie de la physique qui traite des lois suivant lesquelles le son se produit et se transmet.

ACOUSTIQUE. adj. Se dit de diverses parties de l'organe de l'ouïe. — *Baume acoustique.* V. BAUME. — *Conduit acoustique.* V. CONDUIT *auditif.* — *Cornet acoustique.* V. CORNET. — *Eau acoustisque.* V. EAU. — *Nerf acoustique.* V. AUDITIF. — *Remedes acoustiques.* Ceux qu'on croyait propres à guérir la surdité.

ACQUIS, ISE. adj. [*adventitius*, it. *acquisito*]. Se dit des maladies et des difformités qui surviennent après la naissance, et sans disposition héréditaire ni organique.

ACQUISIVITÉ. s. f. Instinct qui porte l'homme et les animaux à acquérir les matériaux nécessaires à la satisfaction des besoins de la nutrition et de la conservation personnelle (Spurzheim et Broussais). V. CRANIOLOGIE.

ACRANIE. s. f. [*acrania*, de α priv., et κρανίον, crâne]. Absence totale ou partielle du crâne.

ACRASIE. s. f. [*acrasia*, de α priv., et κρᾶσις, modération]. Toute espèce d'aberration organique.

ACRATIE. s. f. [*acratia*, de α priv., et κράτος, force ; débilité]. Ce mot et le précédent ont souvent été pris l'un pour l'autre.

ÂCRE. adj. [*acer*, de ἀκὶς, pointe, piquant; all. *scharf*, angl. *acrid*, it. et esp. *acre*]. — *Saveur âcre.* Saveur qui se fait sentir au fond de la gorge, où elle occasionne un picotement désagréable, joint à une certaine striction. — *Substance âcre.* Celle qui, ratissée ou contuse, exhale une vapeur subtile qui excite le prurit dans les narines, le larmoiement et parfois l'éternuement, et qui imprime sur la langue la saveur *âcre.* Tels sont la scille, le pyrèthre, l'arnica, le cresson, le raifort, etc., qui employés à l'intérieur, agissent comme diurétiques, antiscorbutiques, toniques; extérieurement, comme excitants ou irritants. = En pathologie, *chaleur âcre.* V. CHALEUR.

ÂCRE. s. m. Principe que les médecins humoristes supposaient exercer dans l'économie une action irritante particulière. Ils admettaient des *âcres chimiques* et des *âcres mécaniques* : les premiers étaient les substances acerbes, les seconds toutes les poudres insolubles, celles des métaux, des cristaux, etc. C'est d'après les mêmes vues théoriques qu'on a supposé l'*âcrete du sang.*

ÂCRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est âcre. V. ACRIMONIE.

ACRIBOMÈTRE. s. m. [de ἀκριβὴς, exact, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer les objets très petits (Zincken).

ACRIDOPHAGE. adj. [de ἀκρὶς, sauterelle, et φαγεῖν, manger]. Se dit de populations qui mangent des sauterelles. = Se dit, à tort, de certains ulcères où naitraient des insectes ailés.

ACRIMONIE. s. f. [*acrimonia*, all. *Schärfe*, angl. *acrimony*, it. *acrezza*, *acrita*]. Synonyme d'*âcreté.* Altération que l'on supposait se développer dans les humeurs sous l'influence de substances introduites dans l'économie, et qu'on regardait comme la cause de quelques maladies.

ACRINIE. s. f. [de α priv., et κρίνειν, séparer]. Absence ou diminution de sécrétion.

ACRISIE. s. f. [de α priv., et κρίσις, crise; all. *Krisenmangel*]. Absence de crise, soit que la crise manque au temps voulu, soit que la maladie n'y soit pas encore parvenue.

ACRITIQUE. adj. S'emploie dans le même sens que *acrisie : pouls acritique.*

ACROBYSTIOLITHE. s. m. [de ἀκροβυστία, prépuce, et λίθος, pierre]. Calcul préputial.

ACROBYSTITE, et non **ACROBUSTITE**. s. f. [de ἀκροβυστία, prépuce]. Inflammation du prépuce des animaux.

ACROCÉPHALE. adj. et s. [ἄκρος, en pointe, et κεφαλὴ, tête]. Qui a la tête (le crâne) pointue.

ACROCÉPHALIE. s. f. État pointu ou conique du crâne.

ACROCÉPHALIQUE. adj. Qui se rapporte à l'acrocéphalie.

ACROCHORDON. s. m. [*acrochordon*, ἀκροχορδὼν, de ἄκρος, extrémité, élévation, et χορδὴ, corde; all. *Saitenwarze*]. Nom donné à des petites tumeurs des paupières, dures, grêles, auxquelles on a trouvé quelque ressemblance avec un bout de corde. Ce sont tantôt des verrues ou poireaux (*penciles verrucæ*), tantôt de petites glandes sébacées hypertrophiées.

ACRODYNIE. s f. [*acrodynia*, de ἄκρος, extrémité, et ὀδύνη, douleur; all. et angl. *Acrodynia*, it *acrodinia*]. Affection épidémique qui a régné à Paris en 1828 et 1829, et dont les symptômes les plus remarquables étaient : Fourmillements et douleurs aux mains et surtout aux pieds, avec altération de la sensibilité et de la motilité; troubles des fonctions digestives; irritation de la conjonctive et de l'appareil cutané, et insomnie opiniâtre, ordinairement sans fièvre notable. Cette affection, dont la durée était variable, mais toujours assez longue, ne présente pas moins d'incertitude quant aux causes qui l'ont produite que quant à son véritable caractère et au traitement qui doit lui être opposé. On l'a rapprochée des affections pellagreuses, et de l'endémie connue en Espagne sous le nom de *phlema salada*, et due à la *carie* du blé. Il est probable que ces phénomènes sont sous la dépendance de quelque épiphyte vénéneux.

ACROGÈNE. adj. [de ἄκρος, sommet, et d'un radical usité seulement en composition, γενὴς, engendré]. Se dit d'un acotylédone qui croît par l'intermédiaire d'un corps reproducteur existant à son sommet (Lindley).

ACROLÉINE. s. f. [de *acer*, âcre, et *oleum*, huile]. ($C^6H^4O^2$). Produit qu'on obtient par la distillation de tous les corps gras renfermant de la glycérine.

ACROMÉGALIE. s. f. [de ἄκρος, extrémité, et μέγας, grand; *maladie de Marie*]. Dystrophie caractérisée par l'élargissement des doigts et des orteils, des mains et des pieds; l'allongement de la face, l'augmentation de volume du nez, de la lèvre inférieure, de la langue, du menton; la céphalalgie, l'accroissement de l'appétit et de la soif. Le corps pituitaire et les os des extrémités sont hypertrophiés.

ACROMIAL, ALE. adj. [*acromialis*]. Qui appartient à l'acromion. — *Artère acromiale.* Une des branches de l'acromio-thoracique. — *Veine acromiale.* Elle correspond à l'artère.

ACROMIO-CLAVICULAIRE. adj. Se dit de l'articulation de l'acromion avec la clavicule.

ACROMIO-CORACOÏDIEN. adj. et s. m. Ligament tendu transversalement entre les apophyses coracoïde et acromion, de manière à compléter l'espèce de voûte qu'elles forment au-dessus de la tête de l'humérus.

ACROMION. s. m. [*acromium*, ἀκρώμιον, de ἄκρος, sommet, et ὦμος, épaule]. Apophyse qui termine l'omoplate en haut et en dehors, s'articule avec l'extrémité externe de la clavicule, et donne attache aux muscles trapèze et deltoïde. V. OMOPLATE.

ACROMIO-THORACIQUE. adj. Se dit d'une artère et d'une veine, venant de l'axillaire, et se rendant d'une part au grand et au petit pectoral, et de l'autre au deltoïde, à la peau de la région acromiale, etc.

ACROMPHALE. s. m. [de ἄκρος, extrémité, et ὀμφαλὸς, nombril]. Extrémité du cordon ombilical qui reste attachée au fœtus après la naissance.

ACROPOSTHIE. s. f. [de ἄκρος, extrémité, et πόσθη, prépuce]. Extrémité du prépuce.

ACROPOSTHITE. s. f. Inflammation du prépuce chez l'homme.

ACROSARQUE. adj. [de ἄκρος, sommet, et σὰρξ, chair, pulpe]. Se dit de plantes à fruits arrondis, charnus, bacciformes (Desvaux).

ACROSTIC. s. m. (*Acrostichum Huaczaro*, Ruiz). Genre de fougères dont le rhizome fournit une sorte de *calaguala*.

ACROTÉRIASME. s. m. [*acroteriasmus*, de ἀκρωτηριάζειν, mutiler, de ἄκρος, extrémité]. Amputation d'un membre.

ACROTÉRIOSE. s. f. [de ἀκρωτήριον, extrémité]. Gangrène sénile des extrémités des membres, leur manque tératologique et leur ablation.

ACROTHYMION. s. m. [de ἄκρος, élevé, et θύμιον, verrue]. Autrefois tumeur verruqueuse, rugueuse, s'excoriant facilement, et donnant du sang. V. PAPILLOMA.

ACRYLIQUE. adj. — *Acide acrylique* ($C^4H^4O^4$). Acide gras, obtenu par oxydation de l'acroléine.

ACTA. s. m. pl. Mot latin employé en hygiène, comme synonyme de *gesta*.

ACTE. s. m. — *Acte morbide réflexe.* V. RÉFLEXE. — *Acte d'ordre organique* ou *vital.* V. VITAL et ACTION. — *Acte sexuel* ou *vénérien.* V. COÏT.

ACTÉE. s. f. — *Actée des Alpes* [*Actæa spicata*, L., *herbe de Saint-Christophe*)] Plante renonculacée, très âcre, dont la racine est souvent substituée à celle de l'ellébore noir.

ACTIF, IVE. adj. [*activus*, de *agere*, faire, agir; δραστικὸς, all. *wirksam, thätig*, angl. *active*, it. *attivo*, esp. *activo*]. Qui agit avec force. — *Organes actifs de la locomotion.* Ceux qui déterminent les mouvements par leur action (les muscles). — *Sensations actives.* Celles qui sont perçues lorsque l'attention dirige l'organe d'un sens vers l'objet dont on veut recevoir l'impression, lorsqu'on regarde, qu'on écoute, qu'on flaire, qu'on palpe, qu'on goûte. = *Traitement actif, remède actif.* Celui dont l'effet est prompt et énergique. = En pathologie : *Anévrysmes actifs du cœur.* V. ANEVRYSME.

ACTINIAIRES. s. m. pl. Famille de polypes charnus composant les animaux appelés ordinairement *anémones* ou *orties de mer*, qui souvent sont *urticants*.

ACTINOBOLISME. s. m. [de ἀκτὶς, rayon, et βόλος, coup]. Phénomène observé sur les animaux (Kircher, 1646), et semblable à ceux de l'*hypnotisme*.

ACTINOMYCOSE. s. f. Maladie infectieuse commune chez le bœuf, observée plusieurs fois chez l'homme (Israel, Ponfick). Elle se manifeste par la production d'abcès dont le pus renferme un champignon du genre cladothrix, l'*actinomycète*, formé de filaments renflés à une extrémité, adhérents à un centre commun à l'autre extrémité. Le foyer d'infection primitif siège dans les voies digestives (bouche, pharynx, intestin), dans l'appareil respiratoire, à la peau, suivant que le champignon a pénétré avec les aliments, avec l'air inspiré, ou consécutivement à un traumatisme. Les lésions peuvent s'étendre de proche en proche, mais les phénomènes d'infection généralisée sont exceptionnels.

ACTINOPHRYEN. adj. et s. m. V. INFUSOIRE.

ACTINOPHTALME. adj. et s. m [*oculus radians, oculus lucens*, de ἀκτὶς, rayon, et ὀφθαλμὸς, œil]. Œil des animaux dont le *tapis* réfléchit la lumière. Ex. : le chat.

ACTINOSTÉOPHYTE. adj. et s. m. [*osteophytum radiatum*, de ἀκτὶς, rayon, et *ostéophyte*]. Ostéophyte rayonné.

ACTINOZOAIRES. s. m. [de ἀκτὶς, rayon, et ζῶον, animal]. Embranchement des radiaires qui renferme les échinodermes, les acalèphes et les polypes (de Blainville).

ACTION. s. f. [*actio*, de *agere*, *actum*, agir; πρᾶξις, all. *Wirkung*, angl. *act*, *action*, it. *azione*]. Manière dont une cause agit : l'*acte* est le résultat de l'*action*. On distingue : 1° Les *actions physiques* qui ne sont que le mouvement résultant du choc, de l'impulsion, ou de certaines attractions s'exerçant à des distances plus ou moins éloignées : l'action de l'aimant, de la pesanteur, etc. 2° Les *actions chimiques*, qui ont lieu entre les molécules des corps, et ont pour effet leur séparation, leur rapprochement ou leur combinaison. 3° Les *actions organiques* ou *physiologiques*, qui se passent dans les êtres organisés et caractérisent la vie, comme la nutrition, l'action des muscles (contraction), celle des nerfs (innervation), etc. Plusieurs actions combinées concourant au même but prennent le nom de *fonctions*. En même temps qu'un corps de la nature agit sur un autre pour le modifier, celui-ci agit à son tour sur le premier; c'est ce qui constitue la *réaction*. V. Organique et Vital. — *Action cérébrale*. V. Fonction. — *Action de contact*. V. Catalyse et Électricité. — *Action diastaltique*. V. Diastaltique. — *Action disjonctive*. V. Disjonctif. — *Action des médicaments*. Les médicaments agissent sur trois points de l'organisme : 1° action *primaire, directe, locale* ou *topique*, au point d'application; 2° action *secondaire*, *générale*, *diffusée*, consécutive à l'absorption, dont les conditions sont les mêmes que celles de l'absorption physiologique : cette action est dite diffusée, non parce qu'elle porte sur tout le corps, mais sur le même tissu en tous les points du corps; 3° action *tertiaire*, d'*élimination*, sur les organes de sortie, rein, peau, muqueuses, glandes : c'est en somme une nouvelle action locale s'exerçant sur les surfaces d'excrétion. Comme il n'y a que deux modes de maladie, les troubles d'activité des tissus et les troubles de structure, il y a aussi deux sortes de médicaments, les uns modifiant l'activité nervo-musculaire, les autres modifiant l'organisation elle-même. — *Action moléculaire*. V. Moléculaire. — *Action de présence*. V. Catalyse. — *Action réflexe*. V. Réflexe. — *Loi d'intermittence d'action*. V. Animalité et Imitation.

ACTIVITÉ s. f. [*activitas*, ἐνέργεια, all. *Thätigkeit*, angl. *activity*, it. *attività*]. Faculté d'entrer en action dès que les conditions se rencontrent, et partout où elles existent. La matière, même à l'état de corps brut, est active par elle-même, contrairement aux suppositions des premiers physiciens philosophes et des métaphysiciens. Ce sont les différents modes de cette activité qui constituent ce qu'on appelle des *forces*. Ils avaient été supposés indépendants de la matière, hypothèse qui conduisait à dire qu'elle n'est point active par elle-même. Il importe de ne pas confondre entre elles les diverses sortes d'activités de la matière, activités qui s'échelonnent depuis les activités physiques et chimiques, jusqu'aux activités d'ordre vital, les dernières supposant nécessairement les premières. V. Besoin, Vie. — *Activité hygide*. V. Hygide. — *Activité plastique*. V. Plastique.

ACTUEL, ELLE. adj. [*actualis*, de *ago*, j'agis : qui agit avec énergie; angl. *actual*, it. *attuale*, esp. *actual*]. Qui agit réellement. — *Cautere actuel* V. Cautere. — *État actuel*. V. État.

ACUITÉ. s. f. [ὀξύτης, it. *acutezza*]. En physique, caractère qui constitue le son à l'état aigu. = En pathologie, caractère aigu d'une maladie.

ACUMINÉ, ÉE. adj. [*acuminatus*, de *acumen* pointe; all. *zugespitzt*]. Pointu, rétréci, allongé et terminé en pointe : *feuilles acuminées*.

ACUOPHONIE et non **ACOUOPHONIE**. s. f. [de ἀκούειν, entendre, et φώνη, voix]. Emploi combiné de l'auscultation et de la percussion.

ACUPRESSURE. s. f. [de *acus*, aiguille, et *presser*]. Moyen destiné à remplacer les ligatures pour arrêter les hémorragies traumatiques (Simpson). Il consiste à passer une aiguille deux fois à travers la substance de la plaie, de manière à comprimer, par la partie moyenne de l'aiguille, le bout cardiaque de l'artère blessée, dans l'étendue d'une ou de deux lignes. L'aiguille est retirée vers le deuxième ou le troisième jour; en agissant ainsi, on ne laisse aucun corps étranger dans les tissus composant les lambeaux ou les bords de la plaie. Pour produire l'occlusion d'un tube artériel, il faut que l'aiguille, passée au-dessus de ce tube, le presse avec une force suffisante contre quelque corps résistant. Celui-ci se trouve dans les parois cutanées ou autres tissus formant les bords de la plaie; quelquefois dans un os voisin, ou quelque autre corps dur, contre lequel l'artère est solidement prise et comprimée par l'aiguille.

ACUPUNCTURE. s. f. [de *acus*, aiguille, et *pungere*, piquer; all. *Nadelstich*, angl. *acupuncture*, it. *agopuntura*, esp. *acupuntura*]. Piqûre faite avec une aiguille. || Introduction volontaire d'une ou de plusieurs aiguilles dans les tissus vivants. Elle a été quelquefois un mode d'infanticide, soit qu'une aiguille longue et déliée ait été introduite par l'une des fontanelles pour atteindre le cerveau, soit qu'elle ait été dirigée sur quelques autres organes essentiels, tels que le cœur, la moelle épinière, etc. || Opération chirurgicale, qui consiste à introduire une aiguille soit dans une partie malade, soit dans une partie que l'on présume avoir des rapports avec elle. On se sert d'une aiguille d'or ou d'argent, de 10 à 15 centimètres de long, que l'on enfonce, soit par ponction, soit par rotation entre les doigts, soit en la frappant légèrement avec un petit maillet destiné à cet usage. Les Chinois et les Japonais pratiquent l'acupuncture dans presque toutes les maladies, et même comme prophylactique. Elle était oubliée en Europe, lorsque Desjardins et Vicq d'Azyr, Berlioz et Jules Cloquet en firent mention de nouveau. Ses applications rationnelles sont les névralgies, surtout la *névralgie sciatique*. V. Électropuncture.

ACUTANGULÉ, ÉE. adj. [*acute-angulatus*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui a des angles aigus.

ACUTÉNACLE. s. m. [*acus*, aiguille, et *tenaculum*, ce qui sert à tenir, à porter]. Porte-aiguille. V. ce mot.

ACYANOBLEPSIE. s. f. [*acyanoblepsia*, de α privatif, κυανὸς, bleu, et βλέψις, vue]. Lésion de la vue caractérisée par l'impuissance de distinguer la couleur bleue.

ACYCLIE. s. f. [de α priv., et κύκλος, cercle]. Suspension générale du mouvement des fluides dans l'économie (Grossi).

ACYÉSIE. s. f. [de α priv., et κυεῖν, concevoir]. Synonyme de *stérilité*.

ACYSTIE. s. f. [de α priv., et κύστις, vessie]. Monstruosité par absence de la vessie urinaire.

ACYSTINERVIE. s. f. [de α priv., κύστις, vessie, et νεῦρον, nerf]. Paralysie de la vessie.

ADA. s. f. Le *gingembre*. V. ce mot.

ADAGRÉGÉ, ÉE. adj. V. Individu.

ADAMANTIN, INE. adj. [de *adamas*, diamant]. — *Éclat adamantin*. V. Diamant. = *Croûte* ou *couche adamantine des dents*. L'émail dentaire.

ADAMIQUE. adj. Se dit d'une race d'hommes primitive supposée originaire d'Abyssinie (Bory de Saint-Vincent)

ADANSONIA. s. f. [de *Adanson*, botaniste du dix-huitième siècle]. V. Baobab.

ADANSONINE. s. f. Substance blanche, soluble dans l'alcool, d'une saveur amère, contenue dans l'écorce du Baobab, qui lui doit son action fébrifuge (S. Martin).

ADAPTATION. s. f. V. Accommodation. — *Caracteres d'adaptation*. V. Caractère.

ADARTICULATION. s. f. Synonyme de *diarthrose*.

ADD. V. Abreviation

ADDÉPHAGIE ou **ADÉPHAGIE**. s. f. [de ἄδδην ou ἄδην, beaucoup, et φαγεῖν, manger]. Voracité.

ADDISON. [Médecin anglais, 1855]. — *Maladie d'Addison*. V. Bronzé.

ADDUCTEUR. adj. et s. m. [*adductor*, all. *Anzieher*, angl. *adductor*, it. *adduttore*, esp. *aductor*]. Qui opère l'*adduction*. — *Adducteurs de la cuisse*. Muscles qui sont au nombre de trois : le *court* ou *second* (*sous-pubio-fémoral*, Ch.); le *grand*, *long* ou *troisieme* (*ischio-fémoral*, Ch.); et le *moyen* ou *premier* (*pubio-fémoral*), qui, partant le second de l'ischion, et les deux autres du pubis, s'étendent jusqu'à la ligne âpre du fémur. Il faut y joindre le *pectiné* (V ce mot), qui forme un 4ᵉ adducteur. — *Adducteur du petit doigt* (*opposant du petit doigt, carpo-sus-phalangien du petit doigt*, Ch.). Muscle qui s'étend du crochet de l'os crochu au cinquième os du métacarpe. — *Adducteur de l'œil*. V. Droit *interne de l'œil*. - *Adducteur du gros orteil* (*métatarso-sous-phalangien du gros orteil*, Ch.). Muscle qui s'étend de deux ou trois os du métatarse au côté péronier de la première phalange. — *Adducteur du pouce* (*métacarpo-phalangien du pouce*, Ch.). Muscle qui s'étend du troisième os métacarpien au côté cubital de la première phalange.

ADDUCTION. s. f. [*adductio*, de *adducere* (*ducere ad*), amener; all. *Anziehen*, angl. *adduction*, it. *adduzione*, esp. *adduccion*]. Mouvement qui rapproche de l'axe du corps une partie qui en avait été écartée. S'il s'agit de la main ou du pied, V. Abduction.

ADECTE. adj. [ἄδηκτος, qui ne mord pas, de α privatif, et δάκνειν, mordre]. Se dit des médicaments propres à calmer les accidents occasionnés par l'action de médicaments trop énergiques.

ADÉLIDE. adj. [mot mal fait de ἄδηλος, occulte]. S'est dit pour *insensible: transpiration adélide*. V. Transpiration.

ADÉLIPARIE. s. f. [de ἀδὴν, beaucoup, et λιπαρὸς, gras]. Mauvais synonyme de *polysarcie* (Alibert).

ADELPHE. adj. [de ἀδελφὸς, frère]. — *Etamines adelphes* [all. *bändelige Staubfäden*]. Celles qui sont réunies par leurs filets. V. Adelphie.

ADELPHIE. s. f. Réunion des étamines par leurs filets, de manière que plusieurs anthères n'ont qu'un seul support.

ADÉMONIE. s. f. [de ἀδημονία, abattement]. Abattement d'esprit, accablement.

ADÉNALGIE. s. f. [*adenalgia*, de ἀδὴν, glande, et ἀλγεῖν, souffrir]. Douleur qui a son siège dans une glande.

ADÉNECTOPIE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et *ectopie*]. Situation d'une glande hors de sa place normale.

ADÉNEMPHRAXIE. s. f. [*obstructio glandularum*, de ἀδὴν, glande, et *emphraxie*]. Obstruction glandulaire.

ADÉNIE. s. f. V. Lymphadénome.

ADÉNISATION. s. f. [de ἀδὴν, glande]. Passage d'un organe altéré à l'état ou à l'aspect glandulaire.

ADÉNITE. s. f. [*adenitis*, de ἀδὴν, glande; all. *Drüsenentzündung*, angl. *adenitis*]. Inflammation d'une glande. ‖ Inflammation des ganglions lymphatiques. — *Adénite cervicale syphilitique*. V. Syphilis. — *Adénite meibomienne*. Nom donné par quelques auteurs, soit à l'inflammation des glandes de Meibomius (V. Paupière), soit au *chalazion*

ADÉNODIASTASE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et *diastase*]. Dissociation anormale des lobes glandulaires habituellement conglomérés.

ADÉNOGRAPHIE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et γράφειν, décrire]. Description des glandes.

ADÉNOÏDE. adj. [*adenoides*, de ἀδὴν, glande, et εἶδος, forme]. Qui a la forme ou l'aspect du tissu d'une glande. — *Corpora seu plasmata adenoida*, nom proposé par Blasius (1837) pour remplacer le nom de *mélanoses* donné à beaucoup de tumeurs dont la structure analogue à celle des glandes, et non le pigment, fait le caractère essentiel. — *Corps adénoïde*. Nom donné autrefois à la prostate. — *Tissus et tumeurs adénoïdes* [all. *Drüsenge-schwulst*, angl. *glandular tumor*, it. *tumore glandulare*]. V. Glandulaire (*hypertrophie*).

ADÉNOLOGADITE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et λογάδες, blanc de l'œil]. Conjonctivite des nouveau-nés. — Inflammation des glandes de Meibomius et de la conjonctive (de Graefe et Sonnemayer).

ADÉNOLOGIE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et λόγος, discours]. Traité des glandes

ADÉNOLYMPHATOCÈLE. s. f. V. Lymphatocèle.

ADÉNOMALACIE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et μαλακὸς, mou] Ramollissement des glandes.

ADÉNOME. s. m. [de ἀδὴν, glande, et la terminaison *ome*, adoptée pour marquer, à la fin d'un mot, qu'il désigne une tumeur]. Tumeur formée par le tissu des glandes. V. Glandulaire et Lymphadénome.

ADÉNO-MÉNINGÉ, ÉE. adj. [de ἀδὴν, glande, et μῆνιγξ, membrane]. V. Fièvre *adéno-méningée*.

ADÉNONCOSE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et ὄγκωσις, tumeur]. Tuméfaction des glandes.

ADÉNO-NERVEUX, EUSE. adj. [de ἀδὴν, glande, et *nerveux*]. V. Fievre *adéno-nerveuse*.

ADÉNOPATHIE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et πάθος, maladie]. Affection des glandes en général, des ganglions lymphatiques en particulier.

ADÉNO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. [de ἀδὴν, glande, et φάρυγξ, pharynx]. Qui appartient au pharynx et à la glande thyréoide. — *Muscle adéno-pharyngien*. Faisceau musculaire qui se rencontre quelquefois de chaque côté de la glande thyréoïde ; il fait partie du constricteur. inférieur (Winslow).

ADÉNO-PHARYNGITE. s. f. Inflammation des amygdales et de l'arrière-gorge.

ADÉNOPHTALMIE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et ὀφθαλμὸς, œil] Inflammation des glandes de Meibomius.

ADÉNOSCLÉROSE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et σκλήρωσις, durcissement]. Induration des glandes (Swediaur).

ADÉNOSES. s. f. pl. Maladies chroniques des glandes (Alibert).

ADÉNOSYNCHITONITE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et συγχειτὼν, mot qui n'est pas grec, de σὺν, avec, et χιτὼν, tunique, pour dire la conjonctive]. Mauvais mot qui a la signification d'*adénologadite*. V. ce mot.

ADÉNOTOMIE s. f. [de ἀδὴν, glande, et τέμνειν, couper]. Dissection des glandes.

ADÉPHAGIE. s. f. V. Addéphagie.

ADEPTE. s. m. [*adeptus*, qui a acquis]. V. Alchimie.

ADHATODA, s. f. Acanthacées dont une espèce de l'Inde (*A. vasica* Nees) est antispasmodique.

ADHÉRENCE. s. f. [*adhærentia*, de *adhærere* (*hærere ad*), être attaché; σύμφυσις, all. *Verwachsensein*, *Verwachsung*, angl. *adhesion*, it. *aderenza*, esp. *adherencia*]. En physique, union intime de deux corps par leurs surfaces, en vertu de l'attraction qu'ils exercent réciproquement l'un sur l'autre: = En botanique, soudure de parties qui, originairement, sont distinctes. = En pathologie, union de parties qui, dans l'état naturel, doivent être séparées : tels sont les bords des ouvertures naturelles, les viscères intérieurs, les membranes qui revêtent les cavités, les conduits excréteurs, etc. On rencontre parfois des adhérences organisées entre la langue et la muqueuse buccale ; elles sont congénitales ou pathologiques. Les adhérences attribuées à ce qu'on a nommé *inflammation adhésive* sont précédées, à la surface des membranes séreuses, synoviales et muqueuses, de la chute des épithéliums contigus. et s'établissent au moyen d'une fausse membrane de nouvelle formation composée d'éléments anatomiques qui s'enchevêtrent avec ceux de la surface opposée, de façon à établir la continuité là où il n'y avait que contiguïté. Certaines adhérences donnent lieu à des accidents plus ou moins graves ; il y en a, au contraire, que l'art cherche à développer, et qui mettent fin à des désordres organiques. V. NEOMEMBRANE. — *Adhérence péricardiaque.* V. VENTRICULAIRE.

ADHÉRENT, ENTE. adj. [*adhærens*]. Se dit d'une partie d'un animal ou d'un végétal qui s'est réunie avec les parties environnantes.

ADHÉSIF, IVE. adj. [*adhærens*]. Qui adhère. — *Emplâtre adhésif.* V EMPLATRE. — *Inflammation adhésive.* Celle qu'on croyait opérer l'adhésion des parties divisées. V. ADHÉRENCE, INFLAMMATION et NAISSANCE. — *Phlébite adhésive.* V. PHLÉBITE.

ADHÉSION. s. f. [*adhæsio*, angl. *adhæsion*, it. *adhesion*, it. *aderenza attrattiva*]. Force en vertu de laquelle s'opère le phénomène de l'adhérence ; tendance de deux corps à s'attacher l'un à l'autre ; union plus ou moins intime que sont susceptibles de contracter entre eux les corps solides mis en contact par des faces planes et polies. = *Adhésion primitive ou secondaire.* V. AMPUTATION.

ADHÉSIVITÉ. s. f. Faculté d'adhérer à une série d'idées, d'y fixer son attention. L'organe en serait, suivant la phrénologie, dans les circonvolutions qui correspondent à la région supérieure de l'occipital (Broussais).

ADIANTACÉES. s. f. pl. Section de la famille des fougères dont le type est le genre *Adiante*.

ADIANTE. s. m. [*adiantum*, ἀδίαντον, de α priv., et διαίνειν, mouiller : c'est-à-dire non mouillé ; all. *Krulfarn, Adiante*, angl. *adiantum*, *maiden-hair*, it. *adianto*, *capelvenere*. Richard et autres écrivent *adianthe*, faute à éviter]. Genre de plantes cryptogames, de la famille des fougères, tribu des polypodiacées (*Adiantum* L., fougères, J.), ainsi appelées parce que leur feuillage, lisse et comme vernissé, ne conserve pas l'humidité. Deux espèces sont employées en médecine. V. CAPILLAIRE.

ADIAPHORÈSE. s. f. [de α priv., et διαφόρησις, diaphorèse]. Suppression de la transpiration.

ADIAPHORÉTIQUE. adj. — *Esprit adiaphoretique.* V. ESPRIT *de bois*.

ADIAPNEUSTIE. s. f. [de α priv., et διαπνεῖν, transpirer]. Suppression de la transpiration.

ADIARRHÉE. s. f. [*adiarrhœa*, de α priv., et διαῤῥεῖν, couler]. Suppression ou rétention d'une évacuation.

ADIATHÉSIQUE. adj. [de α priv., et διάθεσις, diathèse, it. *adiatesico*]. — *Maladies adiathesiques.* Celles qui sont nées sans diathèse antécédente.

ADIPATE. s. m. Sel bien défini, bibasique, que forme l'acide adipique.

ADIPEUX, EUSE. adj. [de *adeps*, graisse, λιπαρὸς, all. *fettartig, fetticht*, angl. *adipose*, it. et esp. *adiposo*]. — *Hyperplasie adipeuse.* Altération caractérisée par un excès morbide dans la production des éléments adipeux. — *Ligament adipeux.* Nom donné improprement à un repli de la membrane synoviale de l'articulation du genou, qui se porte du ligament rotulien vers la cavité comprise entre les condyles du fémur. — *Substitution adipeuse.* V. SUBSTITUTION *graisseuse*. — *Tissu adipeux.* Tissu formé par de petites cellules ou vésicules qui renferment la graisse des animaux. Les *cellules adipeuses*, en général arrondies, ont de 3 à 8 centièmes de millimètre de diamètre ; leurs parois, minces et transparentes, laissent apercevoir la couleur jaunâtre de la graisse. Elles résultent de la production de gouttelettes graisseuses dans l'épaisseur des corps fibro-plastiques qui servent de centre à la génération des fibres lamineuses (V. LAMINEUX), et qui passent de la forme polyédrique étoilée à la forme sphérique. Elles sont agglomérées en grains plus volumineux, qui forment, par leur union, de petites masses de 1 à 6 millimètres de diamètre, sur lesquelles se jettent les capillaires en se subdivisant autour des vésicules. Le tissu adipeux constitue sous la peau le *pannicule graisseux* (couche adipeuse). Il est en masses irrégulières autour des reins et dans l'épaisseur des joues, en petites masses pédiculées dans l'épiploon ; il fait ordinairement la vingtième partie du poids du corps, mais cette proportion est variable. On a confondu à tort la moelle des os (qui ou n'a pas de vésicules adipeuses) avec le tissu adipeux. La résorption de la graisse peut aller jusqu'à être à peu près complète, sans que l'enveloppe de la cellule se résorbe. Cette enveloppe reste alors sous forme de vésicule plissée ou non, et l'on voit dans la paroi de la cellule un noyau ovoïde, pâle, régulier, sans nucléole (Ch. Robin). — *Tumeurs adipeuses.* V. CHOLESTÉATOME et LIPOME.

ADIPIQUE. adj. — *Acide adipique* ($C^{12}H^8O^6.2HO$). Produit d'oxydation des corps gras neutres par l'acide azotique. Cristallisable, il peut être distillé sans altération. — *Éther adipique* ($2C^4H^5O.C^{12}H^8O^6$). Huile d'odeur de pomme rainette qui s'obtient en saturant de gaz chlorhydrique la solution alcoolique de l'acide adipique.

ADIPOCIRE. s. f. [de *adeps*, graisse, et *cera*, cire ; all. *Fettwachs*, angl. *adipocere*, it. et esp. *adipocera*]. Dénomination sous laquelle Fourcroy avait réuni trois substances bien distinctes : la cholestérine, le blanc de baleine (V. CÉTINE) et le gras des cadavres (V. GRAS).

ADIPOCIRIFORME. adj. Qui a l'aspect de l'adipocire. — *Tumeur adipociriforme* (Leprêtre). Tumeur plus connue sous le nom de *cholestéatome*.

ADIPOME. s. m. (Cruveilhier). Synonyme de *lipome*.

ADIPSIE. s. f. [*adipsia*, de α priv., et δίψα, soif]. Absence de la soif.

ADJUVANT. adj. et s. m. [*adjuvans*, *adjumentum*, de *adjuvare*, aider ; all. *Hülfsmittel*, angl. *adjutorium*, it. *adjuvante*, esp. *adyuvante*]. Médicament destiné à seconder l'action d'un autre plus énergique.

ADJUVAT. s. m. [de *adjuvare*, aider]. Fonction de celui qui sert d'aide dans les opérations et dans l'enseignement de l'anatomie, de la physiologie, de la chirurgie et de la médecine.

ADMINICULE. s. m. [*adminiculum*, aide]. Ce qui facilite le bon effet d'un remède.

ADNÉ, ÉE. adj. [*adnatus*, de *natus*, né, et *ad*, à, sur ; all. *angewachsen*, angl. *adnate*]. Qui est immédiatement attachée à une chose et paraît faire corps avec elle. — *Tunica adnata.* Nom latin de la conjonctive.

ADOLESCENCE. s. f. [*adolescentia*, de *adolescere*, croître, grandir ; all. *Jünglingsalter*, angl. *adolescency*, it. *adolescenza*, esp. *adolescencia*]. Age qui succède à l'enfance et qui s'étend depuis les premiers signes de la puberté jusqu'à l'époque où le corps a acquis toute sa perfection physique.

ADONIDE, ADONIS. s. f. [Ἄδωνις, à cause de la couleur de ses teintes, dues, suivant la mythologie, au sang d'Adonis]. Genre de la famille des renonculacées, dont les espèces sont toutes âcres, vénéneuses, et ont été conseillées comme épispastiques. L'*Adonis autumnalis* (*goutte-de-sang*, vulg.) est l'espèce la plus commune.

ADOUCISSANT. s. m. Anciennement, médicament auquel on attribuait la propriété de corriger les âcretés des humeurs. ‖ Médicament mucilagineux ou mucoso-sucré qu'on emploie dans tous les cas d'irritation, soit locale, soit générale. Les principaux adoucissants sont les liquides émulsifs, le lait, les plantes mucilagineuses.

ADOUCISSANT, ANTE. adj. [*demulcens*, all. *mildernd*, angl. *lenitive*, it. *addolcitivo*]. — *Gargarisme adoucissant.* V. GARGARISME.

ADOXA. s. f. Genre de plantes qu'on rattache aux araliacées (de Candolle) ou aux sambucinées (Baillon).

L'A. *Moschatellina*, L. [*musc. végétal*] a été conseillée contre les convulsions, l'ataxie, l'hystérie.

ADRAGANT (Gomme). [de τραγάκανθα, *Astragalus tragacantha* L., de τράγος, bouc, et ἄκανθα, épine; all. *Tragant*, angl. *tragacanth*, it. *adragante, dragante*]. Gomme qui sort spontanément des tiges et des rameaux de plusieurs *Astragalus*, et particulièrement des *A. verus*, *A. gummifer*, *A. creticus*. Elle est en filaments allongés, quelquefois aplatis, ou en plaques. Elle est mate, blanche ou légèrement jaunâtre, inodore, insipide. Sur 100 parties de cette gomme pulvérisée, 57 se dissolvent dans l'eau froide (Bucholz), et il reste 43 parties d'une substance gélatineuse (*adraganthine*). Elle contient, sous le même volume, 25 fois plus de principe gommeux que la gomme arabique : 5 à 6 grammes suffisent pour faire un mucilage avec 500 grammes d'eau. On ne l'emploie guère que dans les loochs, et comme intermède dans la fabrication des pilules.

ADRAGANTHINE. s. f. [all. *Tragantstoff*]. Principe immédiat de la *gomme adragant* (Desvaux). Cette substance est insoluble dans l'eau froide, qui la gonfle, en formant une gelée épaisse; l'eau chaude l'altère et la rend ensuite soluble dans l'eau froide. Traitée par l'acide azotique, elle donne de l'acide mucique en abondance; ce qui la distingue de la *bassorine*, qui donne beaucoup plus d'acide oxalique. C'est elle qui dans les gommes du pays forme le principe insoluble auquel on donne le nom de *cérasine*.

ADULTE. adj. [*adultus*, de *adolescere*, se fortifier : fortifié, formé; all. *erwachsen*, *erwachsener*, angl. *adult*, it. et esp. *adulto*]. — *Age adulte*. V. Virilite — *Adulte*. s. m. Celui qui est dans l'âge adulte.

ADULTÉRATION. s. f. [*adulteratio*, de *adulterare*, falsifier; all. *Verfälschung*, angl. *adulteration*, it. *adulteramento, alterazione*]. Synonyme de *sophistication*.

ADUSTE. adj. [*adustus*, de *adurere*, brûler; all. *verbrannt*, angl. *adust*, it. *adusto, abbruciato*]. Se disait autrefois du sang et des humeurs du corps humain dans certaines maladies; la sécheresse de la constitution, la chaleur, la soif, la couleur noire du sang tiré des veines, le peu de sérosité qui s'en séparait, étaient les indices de cet etat prétendu du sang.

ADUSTION. s. f. [*adustio*, all. *Brennen, Anbrennen*, angl. *adustion*, it. *adustione*]. Cautérisation d'une partie du corps à l'aide du feu.

ADVENTICE. adj. [*adventitius*, de *advenire*, de *venire ad*; all. *hinzukommend*, angl. *adventitious*, it. *adventizio*]. Se dit d'une maladie qui ne tient pas à la constitution. — *Kyste adventice* ou *adventif*. Celui dont la paroi propre, en continuité vasculaire avec les tissus de l'animal affecté par les hydatides, n'appartient pas à ces dernières. — *Membrane adventice*. Celle qui est surajoutée et non nécessaire a la constitution d'un organe.

ADVENTIF, IVE. adj. Se dit, en botanique, des bourgeons produits par le développement de germes latents et qui, n'ayant pas de place déterminée, naissent souvent sur des organes qui n'ont pas coutume d'en porter.

ADY. s. m. Palmier des Antilles dont les sommités fournissent un suc qui par fermentation devient un vin enivrant.

ADYNAMICO-ATAXIQUE. adj. Fièvre à la fois adynamique et ataxique (Bégin).

ADYNAMIE. s. f. [*adynamia*, ἀδυναμία, de α privatif, et δύναμις, force; all. *Schwäche, Kraftlosigkeit*, angl. *adynamia*, it. et esp. *adinamia*]. Débilité, prostration physique et morale, affaiblissement des mouvements musculaires. || Pour Vogel, maladies dans lesquelles il y a abolition ou diminution d'énergie des sensations et des mouvements volontaires (apoplexie, paralysie, dyspnée, syncope, anorexie, impuissance, stérilité, etc.). || Pour Cullen, le deuxième ordre des névroses, lequel embrasse à peu près les mêmes maladies que la division de Vogel. || Depuis Pinel, l'extrême faiblesse musculaire qui s'observe dans les fièvres autrefois dites *putrides*, et depuis lors dites *adynamiques*, parce que cette extrême faiblesse musculaire en est le symptôme principal. || Peu à peu le sens de ce mot a été étendu à la désignation de la stupeur, l'abattement des traits, la flaccidité des parties molles, la faiblesse des contractions cardiaques, la fétidité des excrétions, la tendance aux hémorragies, et autres symptômes graves communs à beaucoup de maladies générales. V. Collapsus.

ADYNAMIQUE. adj. [*adynamicus*]. Qui est caractérisé par l'adynamie : *état adynamique*, *fievre adynamique*. V. Putridite.

ÆDOEITE. s. f. [*ædœitis*, de αἰδοῖα, les parties génitales]. Inflammation des parties génitales.

ÆDOEOBLENNORRHÉE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et *blennorrhée*]. Écoulement muqueux par les parties génitales.

ÆDOEODYNIE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et ὀδύνη, douleur]. Douleur ressentie dans les organes génitaux.

ÆDOEOGRAPHIE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et γράφειν, décrire]. Description des organes génitaux.

ÆDOEOLOGIE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et λόγος, discours]. Traité sur les organes génitaux.

ÆDOEOMYCODERMITE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, μῦκος, mucus, et δέρμα, membrane]. Inflammation de la muqueuse de l'appareil génito-urinaire.

ÆDOEOPSOPHIE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et ψόφος, bruit]. Émission bruyante de gaz par l'urèthre chez l'homme, et par le vagin chez la femme. Meckel a publié en 1795 un ouvrage sous ce titre.

ÆDOEOSCOPIE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et σκοπεῖν, explorer]. Exploration des parties génitales.

ÆDOEOTOMIE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et τέμνειν, couper]. Anatomie des organes génitaux.

ÆGAGRE. s. m. [de αἴξ, chèvre, et ἄγριος, sauvage; *Capra ægagrus*, Gmelin, *Pasen* des Persans]. Mammifère paraissant être l'une des souches de certaines variétés de nos chèvres domestiques, dont il a la taille et les allures. Gris roussâtre en dessus, avec une ligne dorsale noire et la queue noire; tête noire, rousse sur les côtés; cornes arquées en arrière, sans retour sur les côtés chez le mâle; cornes petites chez la femelle. Il habite le Caucase, le Thibet, l'Arménie, la Perse. Le *bézoard oriental* résineux se trouve dans ses intestins.

ÆGAGROPILE. s. m. **ÆGILOPS**, s. m. **ÆGOPHONIE**. s. f. V. Égagropile, Égilops, Égophonie.

ÆGINÉTIE. s. f. (*Æginetia*, L.). Genre de plantes de la famille des Orobranchées. *L'Æ. indica*, Roxburgh, est usitée aux Indes comme antiscorbutique.

ÆGIPHILA. s. f. Genre de plantes verbénacées dont une espèce, l'*Æ. salutaris*, est employée contre la morsure des serpents (Humboldt).

ÆGIS. s. f. [αἰγίς, peau de chèvre ou égide]. Tache blanche sur la cornée.

ÆGLE. s. m. Genre de plantes voisines des orangers, dont l'espèce la plus connue habite l'Inde orientale : c'est l'*Æ. Marmelos* (*Cratæva Marm.*, L; *Feronia pellucida*, Roth; *Bilva*, des habitants), qui, encore vert, est antidysentérique, et, à l'état de maturité, est détersif et laxatif (Baillon).

ÆGYPTIAC adj. V. Onguent *égyptiac*.

AÉRAGE. s. m., **AÉRATION**. s. f. [de *aer*, air; all. *Ausluftung*]. Synonymes de *ventilation*. || Présence ou introduction des éléments de l'air dans les eaux potables ou médicinales, dites alors *eaux aérées*.

AÉRÉ, ÉE. adj. — *Alcali aéré*. V. ALCALI. — *Eau aérée*. V. AERAGE.

AÉRÉLATÉROMÈTRE. s. m. V. ÉLATÉROMÈTRE.

AÉRENTÉRECTASIE. s. f. V. ENTÉRECTASIE.

AÉRHÉMOCTONIE. s. f. [de ἀήρ, air, αἷμα, sang, et κτόνος, action de tuer ; on dit quelquefois à tort *aérhémotoxie :* τοξικὸν donne une fausse idée, l'air introduit ne tue pas comme un poison]. Mort par introduction de l'air dans les veines. Pendant le cours des opérations chirurgicales portant sur les régions du cou, de l'aisselle et du haut des bras, il arrive parfois qu'au moment de l'ouverture d'une veine on entend un sifflement, un gargouillement particulier ; le malade pousse un cri de détresse, pâlit, et s'affaisse dans une syncope généralement mortelle. Cependant on a ramené des malades à la vie par la respiration artificielle, l'excitation du cœur et du diaphragme à l'aide de l'électricité, etc. Cet accident arrive lorsqu'une veine blessée reste ouverte, soit par suite d'adhérence (jugulaires, sous-clavières, axillaires, et leurs branches) aux aponévroses voisines, soit par suite d'une traction exercée sur le vaisseau. La tendance au vide que produit dans le thorax chaque inspiration favorise l'introduction de l'air, qui arrive au cœur droit avec le sang, et de là dans les capillaires du poumon, dont il interrompt la circulation : d'où syncope et mort.

AÉRIEN, IENNE. adj. [*aerius*, *aereus*, it et esp. *aereo*]. Qui a rapport à l'air. — *Acide aérien*. V. CARBONIQUE (*acide*). — *Cavité aérienne*. V. OISEAU. — *Météore aérien*. V. MÉTÉORE. — *Vésicule aérienne*. V. VÉSICULE *pulmonaire* et VESSIE *natatoire*. — *Voies aériennes* ou *conduits aériens*. Ensemble des canaux qui conduisent l'air dans les poumons, le larynx, la trachée-artère, les bronches et leurs ramifications.

AÉRIFÈRE. adj. [de *aer*, air, et *ferre*, porter]. Qui porte l'air. — *Voies aérifères*. Ensemble des fosses nasales, de l'arrière-bouche, du larynx, de la trachée et des bronches. Chez les articulés, ce sont les *trachées*.

AÉRIFICATION. s. f. [de *aer*, air, et *facere*, faire]. Opération par laquelle on fait passer une matière solide ou liquide à l'état gazeux.

AÉRIFORME. adj. [*aeriformis*, de *aer*, et *forma*, forme ; all. *luftförmig*]. Qui ressemble à l'air. Tous les gaz sont des fluides *aériformes*, parce qu'ils ont la transparence et l'élasticité de l'air atmosphérique : plusieurs même avaient été appelés *airs*, avant la nouvelle nomenclature chimique.

AÉROBIE. adj. [de ἀήρ, air, et βίος, vie]. Qui vit dans l'air.

AÉROBIE. s. m. Nom proposé par Pasteur pour indiquer l'existence des êtres inférieurs, incapables de vivre en dehors de la présence du gaz oxygène libre. D'après lui, les aérobies constitueraient les *Azymiques*.

AÉROCYSTES. s. f. pl. [de ἀήρ, air, et κύστις, vessie]. Vésicules des frondes de quelques fucus qui, remplies de gaz, permettent à ces plantes de se soutenir entre deux eaux ou à la surface de l'eau.

AÉRODERMECTASIE. s. f. [de ἀήρ, air, δέρμα, peau, et ἔκτασις, distension]. Distension des téguments par les gaz.

AÉRODIAPHANOMÈTRE. s. m. V. DIAPHANOMÈTRE.

AÉRODYNAMIQUE. s. f. [de ἀήρ, air, et δύναμις, force]. Partie de la physique qui traite des lois présidant aux mouvements des fluides élastiques.

AÉROGRAPHIE. s. f. [de ἀήρ, air, γράφειν, décrire]. Description de l'air.

AÉROHYDROPATHIE. s. f. [de ἀήρ, air, ὕδωρ, eau, et πάθος, affection]. Littéralement, maladie causée par l'air et l'eau. || Mode de traitement des maladies dans lequel l'air et l'eau sont les principaux moyens curatifs

AÉROLITHE. s. m. [de ἀήρ, air, et λίθος, pierre]. Pierre tombée du ciel. V. BOLIDE.

AÉROLOGIE. s. f. [de ἀήρ, air, et λόγος, discours]. Partie de la physique qui traite de l'air.

AÉROMANCIE. s. f. Prétendue divination de l'avenir d'après les signes fournis par l'état de l'atmosphère et par les phénomènes dont elle est le siège.

AÉROMÈTRE. s. m. [de ἀήρ, et μέτρον, mesure]. Instrument qui fait connaître la densité ou la raréfaction de l'air et des autres gaz.

AÉROMÉTRIE. s. f. Partie de la physique qui traite de la densité et de l'expansibilité de l'air, ou des gaz en général, et des moyens de les mesurer.

AÉROPHOBIE. s. f. [de ἀήρ, air, et φόβος, peur : horreur de l'air ; all. *Luftscheu*, angl. *aerophoby*, it. *aerofobia*]. Symptôme assez fréquent de la rage, quelquefois aussi de l'hystérie et des autres affections nerveuses. Les *aérophobes* ne peuvent pas supporter l'action, sur la peau, de l'air en mouvement.

AÉROPHYTES. s. f. pl. [de ἀήρ, air, et φυτόν, plante]. Plantes qui vivent dans l'air, par opposition aux *hydrophytes*.

AÉROPLEURIE. s. f. V. PNEUMOTHORAX.

AÉROSCOPIE. s. f. [de ἀήρ, air, et σκοπεῖν, examiner]. Examen des caractères optiques de l'air, des poussières microscopiques qu'il transporte (F. A. Pouchet).

AÉROSTATIQUE. s. f. [de ἀήρ, air, et *statique*]. Partie de la physique qui recherche les lois de l'équilibre de l'air et de tous les fluides expansibles.

AÉROTHÉRAPEUTIQUE ou **AÉROTHÉRAPIE**. s. f. Application de l'air artificiellement *raréfié* au traitement des maladies Jourdanet). V. AIR *comprimé*, *marin*, *des montagnes*.

AÉROTONOMÈTRE. s. m. Appareil destiné à mesurer la tension des gaz dans le sang (Pflüger et Strassburg).

ÆRVA. s. f. V. CHAYA.

ÆSCULACÉES, ÆSCULINÉES. s. f. Synonyme de *Hippocastanées* (V. ce mot).

ÆSCULINE ou **ESCULINE**. s. f. ($C^{16}H^{9}O^{10}$). [*Æsculinum* ; all. *Aeskulin*; *Enallochrome, polychrome*]. Glucoside retiré des fruits et de l'écorce du marronnier d'Inde (*Æsculus hippocastanum*). Il est amer, soluble dans douze parties d'eau bouillante, plus soluble dans l'alcool. Les acides le dédoublent en *esculétine* et en *glycose*. Sa solution aqueuse possède à un haut degré des propriétés de *dichroisme*. Il a des effets toniques et fébrifuges (1 à 2 gr.).

ÆSCULINIQUE ou **ÆSCULIQUE**. adj. V. SAPONIQUE.

ÆSPING. s. m. La vipère rouge. V. VIPÈRE.

ÆSTHÉSIE. s. f., **ÆSTHÉSIOLOGIE**. s. f., **ÆSTHÉSIOMÈTRE**, s. m., ou mieux **ESTHÉSIE**, **ESTHÉSIOLOGIE**, **ESTHÉSIOMÈTRE**. Voy. ces mots.

AÉTHÉOGAMIE. s. f. [de α privatif, ἦθος, habitude, et γάμος, noce]. Cryptogamie ; les cryptogames seraient alors appelés *aéthéogames* (Palisot de Beauvois).

ÆTHIOPS. s. m., **ÆTHOGÈNE**. adj., **ÆTHRIOSCOPE**. s. m. V. ÉTHIOPS, ÉTHOGÈNE, ÉTHRIOSCOPE.

ÆTHUSE. s. f. [de αἴθουσα, de αἴθειν, brûler, à cause de l'âcreté des ombellifères auxquelles les anciens donnaient ce nom ; all. *Gleisse*]. Genre de plantes ombellifères (pentandrie digynie, L.), dont deux espèces intéressent le médecin : 1° *L'æthuse fétide* (*Æthusa cynapium* L., *faux persil*, *petite cigue*, *cigue des jardins*), plante vénéneuse qui croît dans les jardins avec le cerfeuil et le persil, dont il faut avoir soin de la distinguer. Son odeur est nauséabonde ; sa tige, vert glauque, présente des stries rougeâtres ; ses folioles sont étroites, aiguës, incisées, dentées, à segments nombreux ; ses fleurs sont blanches. au contraire le persil et le cerfeuil ont une odeur aromatique ; le premier a une tige verte, sans lignes rouges, des feuilles larges, bipinnées, dentées, à lobes cunéiformes, et des fleurs jaunes ; dans le second, les feuilles sont tripennées, à folioles ovales d'un vert clair, à pétiole couvert de poils blanchâtres, et le fruit, au lieu d'être court et arrondi, est étroit et allongé. 2° L'*æthuse meum* (*Æthusa meum*, L. ; *meum*, *Meum athamanticum*), dont la racine, assez grosse, rameuse, brune en dedans, d'une saveur âcre, a une propriété excitante qui la faisait passer autrefois pour stomachique, diurétique, emménagogue.

AÉTITE. s. f. [*aetites*, de ἀετὸς, aigle ; all. *Adlerstein ; pierre d'aigle*]. Oxyde de fer hydraté naturel géodique, ainsi appelé parce qu'on en trouve, disait-on, dans l'aire des aigles. On lui supposait des vertus merveilleuses ; c'est du tritoxyde de fer.

AFFADISSEMENT. s. m. [all. *Ekel*, it. *insipidezza*]. Altération du sens du goût, caractérisée par un affaiblissement notable de l'appétit et des forces digestives.

AFFAIBLISSEMENT. s. m. [*debilitatio*, ἀσθένημα, all. *Entkräftung*, angl. *weakening*, it. *affiebolimento*]. Diminution des forces. *Affaiblissement* indique la faiblesse qui arrive, qui survient.

AFFAISSEMENT. s. m. [*depressio*, *collapsus*, all. *Sinken*, *Einsinken*, angl. *sinking*, it. *divellimento*, *sprofondamento*]. La chute des forces. V. ABATTEMENT. = *Affaissement d'une tumeur*, *affaissement de la cornée*, etc. État dans lequel ces parties ne sont plus tendues, résistantes.

AFFECTIF, IVE. adj. [it. *affettivo*, esp. *afectivo*]. — *Facultés* ou *fonctions affectives*. Celles qui comprennent le moral de l'homme, sentiments, penchants, passions, par opposition aux facultés intellectuelles. V. FONCTION. — *Phénomenes affectifs*. Ceux qui dépendent de ces facultés. V. AME et INSTINCT.

AFFECTION s. f. [*affectio*, πάθος, πάθημα, all. *Angegriffensein*, angl. *affection*, it. *affezione*, esp. *afeccion*]. Manière dont l'âme ou le corps est affecté. — *Affections de l'âme* (*affectus animi*). Nom donné non seulement aux diverses passions, comme l'amour, la jalousie, la haine, mais encore à tout état de l'âme accompagné d'un sentiment agréable ou pénible, comme le plaisir, la crainte, la tristesse, etc. D'après Gall, le mot *affection* ne doit s'employer que dans ce dernier sens. = *Affection* est souvent employé comme synonyme de maladie : on dit une *affection* aiguë, chronique, nerveuse, vénérienne, catarrhale, etc., pour une *maladie* aiguë, chronique, nerveuse, vénérienne, catarrhale, etc. Pour ceux qui considèrent le mot *affection* comme une expression générique, dont la *maladie* ne représenterait qu'un point de vue spécial, il signifie toute condition contre nature de l'organisme, et, outre les maladies, comprend les monstruosités, les difformités acquises, les vices de conformation, les infirmités, etc., qui ne constituent pas toujours des maladies proprement dites. V. MALADIE. — *Affections générales*. V. GENERAL.

AFFÉRENT, ENTE. adj. [*afferens*, de *afferre* (*ferre ad*) apporter ; esp. *aferente*]. — *Vaisseaux afférents*. Les vaisseaux lymphatiques qui arrivent aux ganglions situés sur leur trajet . les vaisseaux lymphatiques sont tour à tour *efférents* à l'égard des ganglions d'où ils sortent, et *afférents* à l'égard de ceux où ils arrivent. V. DEFERENT et EFFERENT.

AFFINAGE. s. m. Art de purifier les métaux et spécialement de séparer l'or et l'argent de leur alliage avec le cuivre, au moyen de l'acide sulfurique bouillant, qui n'attaque pas l'or tandis qu'il dissout le cuivre et l'argent. Celui-ci est précipité de la dissolution à l'aide du cuivre métallique. Cette opération intéresse l'hygiéniste parce qu'elle s'accompagne de la formation de vapeurs sulfureuses et sulfuriques qui doivent être condensées dans des appareils spéciaux, ou décomposées, de façon à n'exercer aucune action fâcheuse dans le voisinage de la fabrique (Darcet).

AFFINITÉ. s. f. [*affinitas*, de *affinis*, voisin, de *ad*, à, et *finis*, limite, frontière ; all. *Wahlverwandtschaft*, angl. *affinity*, it. *affinità*, esp. *afinidad*]. En chimie, la force qui fait que des molécules de *différente nature* se combinent : quelques auteurs l'ont nommée *affinité de composition*, donnant le nom d'*affinité d'agrégation* à celle qui a lieu entre des molécules homogènes et qui n'est autre chose que la *cohésion*. — *Affinité divellente*. V. DIVELLENT. — *Affinité élective* V. ÉLECTIF. — *Affinité résultante*. V. RÉSULTANT. = En botanique et en zoologie, synonyme de *ressemblance* : ensemble des rapports organiques qui existent entre les êtres vivants, et dont l'intimité ou le nombre détermine les groupes dans lesquels on les réunit.

AFFIUM. s. m. [Transformation arabe du mot grec ὄπιον, opium]. Larme laiteuse qui s'écoule des incisions aux capsules du pavot, dans les lieux où l'on récolte l'opium. Ce produit précieux est réservé pour les familles riches et puissantes ; on ne livre au commerce que les produits inférieurs. Aubergier a nommé *affium* son opium indigène extrait du pavot pourpre.

AFFLUX. s. m. [*affluxus*, de *affluere*, de *ad*, à, et *fluere*, fluer ; ἐπίῤῥοια, all. *Anfluss*, *Zufluss*, angl. *affluxion*, it. *afflusso*]. Arrivée d'une quantité surabondante de liquide dans une partie du corps.

AFFOURRAGER. v. a. Action de donner du fourrage aux bestiaux. Pour les bêtes à laine, on dit plus particulièrement *affourer*.

AFFRANCHIR, AFFRANCHISSEMENT. V. CHATRER.

AFFRONTEMENT. s. m. Action d'affonter les bords d'une plaie, en rapprochant avec le pouce et l'index, ou les autres doigts de la main, les surfaces saignantes, de manière que la face épidermique de chacune des lèvres de la plaie soit au même niveau. On le maintient à l'aide des bandelettes agglutinatives, des serres-fines, du collodion ou des sutures. V. RÉUNION.

AFFRONTER. v. a. [de *à* et *front* : mettre de front]. En chirurgie, rapprocher les lèvres d'une plaie de manière à placer au même niveau et en contact les bords de la peau ou de la muqueuse coupée. C'est la suture qui affronte et tient le plus exactement réunies les lèvres des solutions de continuité : elle peut donner une réunion immédiate. Les bandelettes, n'agissant que superficiellement, ne peuvent affronter complètement que les plaies cutanées. C'est surtout par la suture à points entrecoupés ou séparés que les bords des solutions de continuité sont exactement affrontés. V. SUTURE.

AFFUSION. s. f. [*affusio*, de *affundere* (*fundere ad*), verser sur ; πρόσχυσις, all. *Begiessung*, angl. *affusion*, it. *affusione*, esp. *afusion*]. Moyen thérapeutique qui consiste à verser en nappe, et seulement de quelques centimètres de hauteur, une certaine quantité d'eau sur une partie ou sur la totalité du corps. Dans la *douche*, l'eau est versée d'un lieu plus élevé. La température du liquide et la durée de l'affusion varient selon la chaleur de la peau, la force du pouls, le degré de réaction qu'a éprouvé le malade après les premières affusions (ce moyen n'étant convenable qu'autant que la réaction se fait promptement) et suivant les effets thérapeutiques qu'on recherche : si ce sont les effets *sédatifs* (fièvres typhoïde, éruptive, intermittente), l'eau, ayant 14 à 16 degrés, sera versée lentement pendant 6 à 10 minutes ; si ce sont les effets *stimulants* (algidités, névroses), la durée de l'affusion ne dépassera pas 2 à 3 minutes, et la température restera entre 10 et 12 degrés : d'une façon générale, l'eau peut être d'autant plus froide et l'opération plus prolongée que la température du corps est plus élevée.

AFŒTAL, ALE. adj. — *Grossesse afœtale*. V. GROSSESSE

AGACEMENT. s. m. [αἱμωδίαν ; on traduit ce mot par *hebetudo*, mais il n'y a pas de mot latin qui y corresponde exactement ; all. *Stumpfwerden*, angl. *setting on edge*, it.

allegamento, esp. *dentera*]. — *Agacement des dents.* Mode d'irritation des dents, causé par l'usage d'aliments acides, tels que l'oseille, la groseille, etc. Le meilleur moyen d'y remédier est de neutraliser le principe acide par le carbonate de chaux, ou de faire usage de fromage qui contienne des principes alcalins. — *Agacement des nerfs.* Sensation désagréable qu'éprouvent les sens à l'occasion de tout excitant capable d'accroître la susceptibilité, et de rompre en quelque sorte l'harmonie du système nerveux.

AGACIN. s. m. Cor aux pieds.

AGALACTATION. s. f. Mauvais mot pour *agalactie.*

AGALACTE. adj. [de α privatif, et γάλα, lait]. Qui n'a pas de lait, en parlant d'une femme || Qui n'a pas teté ou qui ne tette pas, en parlant d'un enfant.

AGALACTIE ou **AGALAXIE.** s. f. [*agalactia*, de α privatif, et γάλα, lait]. Absence du lait dans les mamelles, chez les nouvelles accouchées ou les nourrices.

AGALLOCHE, AGALUCHIN. s. m. V. Bois *d'aloès.*

AGAME. adj. [ἄγαμος, de α privatif, et γάμος, mariage]. — *Plantes agames.* Sous-division de la classe des *Cryptogames.* On doit réserver ce dernier nom aux plantes dont la fructification n'est que cachée, et appeler *agames* celles qui, pendant qu'elles sont dépourvues de fructification, se reproduisent au moyen de propagules (ex. : quelques champignons et algues). = Certains vers et polypes se reproduisent aussi d'une manière analogue pendant la *phase agame* de leur existence.

AGAMIE. s. f. [*agamia*, de α privatif, et γάμος, noces, mariage ; all. *Geschlechtslosigkeit*]. Classe du système de Linné, comprenant les plantes qui n'ont pas d'organes sexuels (Necker).

AGAR-AGAR. s. f. Algue avec laquelle on prépare une colle qui est l'objet d'un grand commerce à Java. C'est avec cette algue, disait-on, que les hirondelles salanganes (*Hirundo esculenta*, L.) font leur nid (V. Alcyon); mais on sait que ces nids ne renferment des fragments de tissus végétaux qu'à leur surface ; la substance qui les compose, employée comme aliment, est formée par une sécrétion particulière de ces animaux. V. Cubilose.

AGARIC. s. m. [*agaricum*, ἀγαρικὸν, all. *Blätterschwamm*, angl. *agaric*, it. et esp. *agarico*]. Nom donné à plusieurs champignons (cryptogames, L., champignons, J.), comestibles (*Agaricus campestris*, *Ag. albellus*, *Ag. cæsareus*, etc.) ou vénéneux (*Ag. annularis*, *Ag. amarus*, *Ag. urens*, etc.), appartenant à la classe des *Basidiosporés*, au sous-ordre des *Ectobasides* (V. ces mots, et Champignon) ; les uns ont des spores blanches ou à peine teintées (*Leucospores*) ; dans d'autres, elles ont une coloration variable depuis le rose jusqu'au noir (*Chromospores*). Le genre *Agaric* de Linné, caractérisé par des lames s'irradiant sous le chapeau à partir du point d'attache au chapeau comme centre, est si nombreux en espèces, qu'actuellement il forme un ordre, celui des *Agaricinés*, divisé en un grand nombre de genres. — *Agaric blanc* ou *des pharmaciens.* V. Polypore *du mélèze.* — *Agaric du chêne, des chirurgiens.* V. Amadou et Polypore *amadouvier.* — *Agaric comestible*, ou *champignon de couche* (*Agaricus campestris*, L., dit aussi *alutarius*, Persoon, *arvensis*, Schæffer, *candidus*, Schum,. *edulis*, Bulliard, *pratella*, Fl. Wett, *sylvaticus* et *pratensis*, Schæffer, *amanita edulis*, Lam.). Champignon appartenant à la section ou genre *Pratella.* Il est caractérisé par un chapeau charnu persistant, uni en dessus, sauf des variétés accidentelles. Les feuillets, d'abord blancs ou jaunâtres, deviennent rosés, puis bruns, et noirs, à mesure que le chapeau s'étale. Le pédicule est charnu, filamenteux, pourvu d'un anneau ou collier. Sur couche, dans les prés, dans les pâturages, le chapeau peut être large de 2 à 10 centimètres ; dans la mousse, sous les bois, il atteint 15 à 20 centimètres. Il est de bon goût, nourrissant, et n'est vénéneux à aucun âge, tant qu'il n'est pas en putréfaction. — *Agaric mousseron* V. Mousseron et Blanc *de champignon.*

AGARICINE. s. f. Résine cristalline des agarics (Gobley).

AGARICINÉS. s. m. pl. Ordre de champignons *hyménomycetes* (Fries) ou *basidiosporés* (Léveillé), caractérisés par un réceptacle nu ou enfermé dans une *volva ;* basides situés sur des lames généralement disposées en rayons ou en éventail : ex. les genres *Agaric*, *Amanite*, etc.

AGARICIQUE. adj. Qui concerne les agarics. — *Acide agaricique.* Acide retiré de l'agaric blanc au moyen de l'éther.

AGATE. s. f. [*achates*, ἀχάτης, all. *Achat*, angl. *agate*, it. *agata*]. Variété de quartz ou cristal de roche : c'est de la silice à peu près pure, à cassure terne et cireuse, de couleurs variées après le poli.

AGATI. s. m. Genre de plantes légumineuses (Rheede), dont une espèce (*A. grandiflora*, Desvaux ; *Æschynomène grandiflora*, L.) a une écorce toxique, et des propriétés très amères analogues à celles du *Quassia.*

AGATHOPHYLLUM AROMATICUM. V. Ravensara.

AGAVE. s. f. [lat. *agave*, d'ἀγαυὸς, admirable]. Genre de la famille des amaryllidées, plantes vivaces ayant le port des aloès, mais propres à l'Amérique du Sud. — *Agave americana*, L., espèce naturalisée sur les côtes de la Méditerranée ; on l'appelle *pile* ou *aloès.* — *Agave cubænsis*, Jacquin (*maguey* ou *pulque* des Américains). Elle croît à Cuba et au Mexique ; on en retire une liqueur sucrée qui fermente et prend la saveur du cidre (*vin de pulque*) ; la racine est substituée à celle de salsepareille, mais est inerte ; les faisceaux de fibres des feuilles de ces espèces servent à faire des cordes.

ÂGE. s. m. [anc. français *aage*, *eage*, *edage*, représentant le latin fictif *ætaticum*, dérivé de *ætas*, ἡλικία, all. *Alter*, angl. *age*, it. *età*, esp. *edad*]. Temps qui s'est écoulé depuis la naissance ; période d'un certain nombre d'années. — Chez tous les mammifères, la vie offre deux phases principales bien tranchées : elle est *intra-utérine* (V. ce mot) ou *extra-uterine.* Chacune d'elles se subdivise en plusieurs périodes ou âges : la première en trois, la seconde différemment, suivant les auteurs. Les anciens comptaient six âges : *enfance*, de la naissance à cinq ans ; *adolescence*, jusqu'à vingt-cinq ; *jeunesse*, jusqu'à trente-cinq ; *âge adulte*, jusqu'à cinquante ; *vieillesse*, jusqu'à soixante, et *extrême vieillesse.* Dans la collection hippocratique, *le livre des Semaines* divise la vie humaine en sept âges : le petit enfant jusqu'à sept ans ; l'enfant jusqu'à quatorze ; l'adolescent jusqu'à vingt et un ; le jeune homme jusqu'à vingt-huit ; l'adulte jusqu'à quarante-neuf ; l'homme âgé, jusqu'à cinquante-six ; le vieillard au delà. Si l'on tient compte des changements successifs et insensibles que l'homme présente, comme tout être organisé, depuis l'instant de la fécondation jusqu'au moment de la mort sénile, on peut réduire à trois ses *âges* ou *périodes d'évolution :* époque d'*accroissement*, d'*état*, de *déclin.* Mais cette division physiologique ne suffit pas au médecin légiste, qui doit déterminer l'âge d'une façon précise, ainsi que son influence au point de vue civil, criminel et administratif ; aussi la médecine légale admet-elle 5 divisions principales, avec de nombreuses subdivisions : 1° *Vie intra-utérine* (*embryon* pendant 3 mois ; *fœtus non viable*, de 3 à 7 mois ; *fœtus viable*, de 7 à 9 mois). 2° *Enfance*, jusqu'à 14 ans (la *premiere enfance*, jusqu'à 7 ans, comprend le nouveau-né, le nourrisson, l'époque de la première dentition, celle de l'apparition des premières grosses molaires permanentes ; la *seconde enfance* est caractérisée par la seconde dentition de 7 à 11 ans, et par l'approche de la puberté de 11 à 14). 3° *Jeunesse*, jusqu'à 30 ans (*adolescence*, de 15 à 18 ; *virilité*, de 18 à 25 ; *développement* *complet* de 25 à 30). 4° *Maturité*, de 30 à 60 ans (*confirmée*, de 30 à 45 ; *décroissante*, de 45 à 60). 5° *Vieillesse*. = Chez les *animaux*, on détermine l'âge par l'examen du système dentaire principalement. Il fournit des données approximatives assez justes qui vont en diminuant de précision à mesure qu'on approche de la vieillesse. — Chez le *cheval*, on compte quarante à quarante-quatre dents. Le poulain ne porte aucune incisive jusqu'au sixième jour. Du sixième au huitième jour, les *pinces* font éruption ; puis viennent les *mitoyennes* du trentième au quarantième jour, suivies des *coins*, qui sortent du sixième au dixième mois au plus tard. Le *rasement* des pinces a lieu du

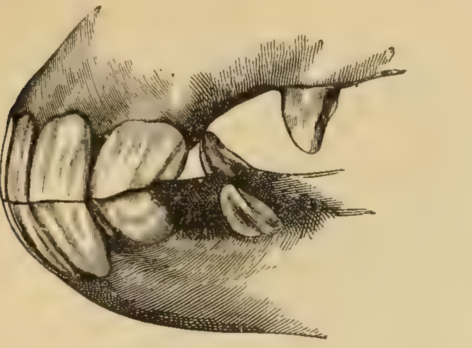

Fig. 7.

sixième au dixième mois, époque à laquelle le *germe de fève* ou orifice du cornet dentaire a disparu ; il disparaît deux mois plus tard dans les mitoyennes, et du douzième au dix-huitième mois dans les coins. La première molaire tombe de deux ans à deux ans et demi ; alors aussi les incisives deviennent branlantes, colletées, et se déchaussent, surtout vers les pinces supérieures, ce qui annonce le travail de remplacement. L'éruption des incisives inférieures de remplacement a lieu de deux ans et demi à trois ans pour les pinces, de trois ans et demi à quatre ans pour les mitoyennes, et de quatre ans et demi à cinq ans pour les coins. De ces dents incisives, les premières se rasent de cinq à six ans, les secondes de six à sept ans, et les dernières de sept à huit ans. Le profil de la bouche (fig. 7) à l'âge de six ans est presque vertical, tandis que à un âge très avancé il se rapproche de l'horizontalité (fig. 8). Le cul-de-sac ou fond du cornet dentaire est atteint par l'usure et disparaît de six à dix ans dans les pinces inférieures, de dix à onze ans dans les mitoyennes, de onze à douze ans dans les coins, et de douze à treize ans dans les coins supérieurs. La *table d'usure*, qui jusque-là était ovalaire à grand diamètre transversal, devient circulaire après la disparition du cul-de-sac, qui marque une usure de 12 a 15 millimètres de hauteur. Elle devient triangulaire de treize à quatorze ans pour les pinces, de quatorze à quinze ans pour les mitoyennes, de quinze à seize ans pour les coins, et la forme triangulaire est complète pour toutes de seize à dix-sept ans. Plus tard, elle redevient ovalaire, mais à grand diamètre antéro-postérieur, de dix-sept à dix-neuf ans sur les pinces, de dix-neuf à vingt et un ans sur les mitoyennes, et enfin de vingt et un à vingt-trois ans sur les coins. — Chez le *bœuf*, qui a trente-six dents, les incisives caduques, plus étroites et plus courtes que celles de remplacement, font éruption de la naissance au vingtième jour. Le bord supérieur de ces dents forme une courbe régulière ou est *mis au rond* du vingtième jour au sixième mois au plus tard. Il est *mis au ras* ou *se nivelle* entre le sixième et le vingtième mois, savoir : de six à sept mois pour les pinces, de onze à treize mois pour les premières mitoyennes, de treize à quinze mois pour les secondes mitoyennes, et après quinze mois pour les coins. Les incisives de remplacement apparaissent : les pinces du dix-neuvième au vingtième mois, les premières mitoyennes du trentième au trente-sixième, les secondes mitoyennes de trois ans et demi à quatre ans, et les coins de quatre ans et demi à cinq ans ; leur arcade forme un rond parfait de cinq à six ans. Bientôt se rasent et se nivellent ces incisives, savoir : les pinces de cinq ans et demi à six ans, les premières mitoyennes de six ans et demi à sept ans, les secondes de sept ans et demi à huit ans, et les coins de huit ans et demi à

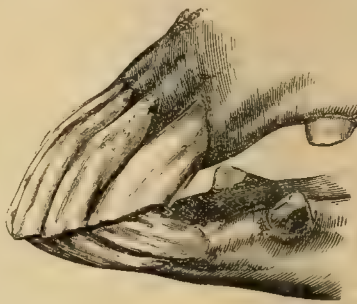

Fig. 8.

neuf ans. Elles sont au ras à dix ans. Alors la table d'usure montre une bande transversale jaunâtre qui correspond à l'étoile dentaire du cheval, et devient carrée de dix à onze ans sur les pinces, et de onze à douze ans sur les mitoyennes et les coins. Elle devient ronde de douze à quatorze ans sur les pinces, et de quatorze à dix-sept ans sur les mitoyennes et les coins. Chez le bœuf, on se guide aussi par l'examen de l'état des cornes : le cercle de la pousse des cornes, visible à la base de celles-ci, est peu marqué dans les deux premières années, mais très prononcé à partir de la troisième année. En ajoutant autant d'années à ce nombre qu'il y a de cercles au-dessous de celui-ci, de la pointe vers la base, on a l'âge du bœuf. — Chez le *mouton*, qui a trente-deux dents, l'éruption et l'arrondissement des incisives caduques ont lieu de la naissance au troisième mois. Les pinces et les mitoyennes se rasent du troisième au douzième mois, et les coins du douzième au quinzième mois. Les pinces de remplacement se montrent de quinze à dix-huit mois, les premières mitoyennes de vingt à vingt-sept mois, les secondes de trois ans à trois ans et demi, et les coins de quatre ans à quatre ans et demi, et l'arrondissement de l'arcade incisive a lieu dans les dix-huit mois qui suivent. Les pinces se rasent et se nivellent de six à sept ans, les premières mitoyennes de sept à huit ans, les secondes de huit à neuf ans, et les troisièmes mitoyennes de neuf à dix ans. Comme chez le bœuf, la race, l'alimentation et l'état de santé avancent ou retardent un peu ces phénomènes. — Chez le *porc*, qui a quarante-quatre dents, les coins et les canines ou crochets sont sortis à la naissance ; les autres incisives caduques sortent de la naissance à quatre mois, et ces dents se rasent : les coins inférieurs vers six mois, les supérieurs vers dix mois, les crochets à onze mois, les pinces supérieures et inférieures de vingt mois à deux ans, et les mitoyennes d'en haut et d'en bas de deux ans et demi à trois ans ; alors l'animal *a tout mis*, sa *gueule est faite*. - Chez le *chien*, qui a quarante-deux dents, les incisives et les canines caduques sortent de la naissance au troisième mois. Celles de remplacement sortent de deux à sept mois ; les coins, de cinq à huit mois. A neuf mois, la gueule est faite. A un an, les incisives, très fraîches, n'ont subi aucune usure ; à deux ans, les pinces inférieures ont rasé ; à trois ans, les mitoyennes ; à quatre ans, les pinces supérieures ; à cinq ans, les mitoyennes supérieures et les coins inférieurs se rasent. On ne peut plus ensuite se régler que sur la fraîcheur des dents, qui varient suivant le genre de nourriture de l'animal. — *Age critique*. V. Critique. — *Age de retour*. V. Retour. — *Age moyen ; âge probable*. V. Population, Vie moyenne et Vie probable. — *Ages paléontologiques* ou *préhistoriques de l'homme*. Périodes que l'archéologie a d'abord tracées dans les temps préhistoriques en admettant un *âge de pierre* primitif, un *âge de bronze*, puis un *âge de fer* (V. Homme *fossile*). Aujourd'hui on admet trois périodes dans l'âge de pierre, selon Leguay : 1° Un âge contemporain des terrains quaternaires précédant les derniers grands changements du globe. 2° Un âge qui a suivi ces changements du globe : il a laissé dans les cavernes les os de l'*Ursus spelæus*, antérieur au diluvium, des grands *Felis* ; mais le cheval et le bœuf n'étaient déjà plus inconnus. Puis vient la période du *mammouth* (*Elephas primigenius*) et du *Rhinoceros tichorinus*, dont les ossements, avec des instruments de fabrication humaine, se trouvent dans les couches inférieures du diluvium ; enfin la période du renne et de l'aurochs (*Bison europæus*). 3° Un troisième âge qui se subdivise en deux sous-périodes : L'une *antéhistorique* qui offre les mêmes silex grossiers que le précédent, mais partout le cheval, le cerf, le *Bos primigenius* ou *urus*, et des populations occupant des habitations lacustres ; plus de renne ; beaucoup de restes d'animaux domestiques mêlés à ceux d'animaux sauvages. Une seconde sous-période se relie aux temps historiques : elle ne connaît pas encore le bronze, mais possède tous les animaux domestiques ou sauvages actuels, excepté le castor qui tend à disparaître. Cette dernière sous-période se continue, comme pierre, pendant les âges de bronze, de fer. L'usage du silex a persisté pendant la domination romaine et même après. A chaque période correspond une industrie spéciale : Le *premier* âge de pierre antédiluvien montre de grosses haches à l'état brut dans les dépôts quaternaires, quelques couteaux rudimentaires. Le *second* a laissé une énorme quantité de couteaux (lames siliceuses, triangulaires, détachées par percussion) et des os de bois de renne, même de cerf, artistement travaillés. Pas de poteries (Lartet, Christy, Garrigou, etc.). Le *troisieme* âge de pierre offre d'abord des silex analogues aux précédents, et simultanément des poteries grossières, mal cuites, mélangées de cailloux, de cendres, de fragments d'os, puis de belles pièces parfaitement travaillées, de superbes haches ou *celtæ*, d'un fini admirable dans la forme et le poli ; des poteries anciennes et, à côté, de la poterie mieux travaillée, ornée. Parmi tout cela, quelques silex d'un travail négligé. Vient ensuite l'*âge de bronze* dont les haches gardent la forme des haches de pierre. La plupart de ces objets ont été trouvés dans des sépultures dont la physionomie varie aussi. Dans les plus anciennes on se contentait de recouvrir de blocs de pierre, de terre, le cadavre, et avec lui des armes, des ustensiles ; puis on a souvent brûlé le mort sur place dans une fosse creusée à cet effet, après avoir jeté dans son bûcher divers objets en silex, et l'on a recouvert les débris d'argile, de pierres, de terre. Le fait général qui se dégage des connaissances actuelles, c'est que l'âge de pierre a partout existé. On a trouvé des silex ouvrés partout où l'on a pris la peine de les chercher, même en fouillant le sol de Ninive et de Babylone. Ils marquent une période nécessaire de l'évolution sociale. V. Chronologie *anthropologique* et Homme.

AGÉDOÏTE. s. f. Synonyme d'*asparagine*.

AGÈNE. adj. et s. m. Synonyme d'*agénosome*. V. ce mot.

AGÉNÉSIE. s. f. [*agenesis*, de α priv., et γένεσις, génération]. Impossibilité d'engendrer, impuissance. — En tératologie, absence d'un ou de plusieurs organes chez le fœtus.

AGÉNOSOME. s. m. [de α privatif, γεννὰω, j'engendre, et σῶμα, corps]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres appelés *agenes* par son père, monstres qui offrent une éventration latérale ou médiane occupant principalement la portion inférieure de l'abdomen, et dont les organes génito-urinaires n'existent pas, ou sont réduits à de simples rudiments : c'est un des genres de la famille des *Célosomiens*.

AGENT. s. m. [de *agere*, agir, faire ; it. et esp. *agente*]. Tout corps qui peut avoir une influence ou déterminer un effet quelconque ; ex. : *agents hygiéniques*, *morbifiques*, *thérapeutiques*, *pharmaceutiques*, etc. — *Agent vital*. V. Vital. = En chimie, synonyme de *réactif*. V. Réacteur et Réactif.

AGÉRASIE. s. f. [*agerasia*, de α priv., et γῆρας, vieillesse]. Absence de vieillesse. Vieillesse exempte des infirmités ordinaires à cet âge.

AGEUSTIE. s. f. [*ageustia*, ἀγευστία, de α privatif, et γεῦσις, goût]. Absence de goût ; diminution ou abolition de la faculté de percevoir les saveurs.

AGGLOMÉRÉ, ÉE. adj. [*agglomeratus*, de *ad*, à, et *glomerare*, mettre en pelote ; all. *geknauelt*]. Se dit, en botanique, des organes entassés ou rapprochés en masse compacte, qu'ils soient ou non adhérents ensemble. = *Individus agglomérés*. V. Individu.

AGGLUTINANT, ou mieux **AGGLUTINATIF**. s. m. Substance emplastique qui adhère fortement aux parties sur lesquelles on l'applique : tels sont le diachylon gommé, l'emplâtre d'André de la Croix, le taffetas d'Angleterre. V. Taffetas.

AGGLUTINANT, ANTE, ou **AGGLUTINATIF, IVE**. adj. [*agglutinans*, de *agglutinare*, coller ; dérivé de *gluten*, colle ; all. *anklebend*, angl. *agglutinative*, it. *conglutinativo*]. — *Bandelettes agglutinatives* ou *emplâtres agglutinatifs*. V. Bandelette et Emplatre. — *Remedes agglutinants*, ceux auxquels on supposait autrefois la propriété de recoller les parties divisées.

AGGLUTINATION. s. f. [*agglutinatio*]. Recollement de parties contiguës accidentellement divisées. Première période de l'adhésion des plaies par un blastème qui, interposé aux tissus divisés, dont il exsude, s'organise ensuite comme eux, et devient leur moyen d'union.

AGGLUTINÉ, ÉE. adj. [*agglutinatus*, all. *zusammengeleimt*]. Se dit, en botanique, des organes collés comme avec de la glu, de manière à pouvoir être détachés sans déchirure.

AGGRAVÉE. s. f., ou **AGGRAVEMENT**. s. m. Maladie du pied du chien, qui consiste en une inflammation du réseau vasculaire situé au-dessous de l'épiderme épais et dur dont les tubercules plantaires sont recouverts à leur surface d'appui. Elle est due surtout aux courses en terrain pierreux par les temps chauds. On l'a aussi observée chez les porcs surmenés ; on guérit cette maladie en conduisant à l'eau les animaux malades, ou en enveloppant les pieds de cataplasmes argileux ou astringents

AGISSANT, ANTE. adj. [*agens fortiter*, all. *wirksam*, angl. *efficacious*, it. *efficace*]. — *Médecine agissante*. Méthode de traitement d'apres laquelle on use de remèdes très actifs. V. Expectation.

AGITATION. s. f. [*agitatio*, de *agitare*, fréquentatif d'*agere*, ἀλυσμὸς, all. *Aufgeregtheit*, angl. *agitation*, it. *agitazione*, esp. *agitacion*]. Malaise qui fait que les malades changent continuellement de position et deviennent loquaces. — *Agitation morale*. V. Folie *héréditaire* ou *morale*, et Folie *transitoire*.

AGITÉ. s. m. et adj. Nom donné aux aliénés qui, soit momentanément, soit d'une manière continue, exécutent des mouvements et des actes violents et rapides. Ils deviennent parfois dangereux pour les personnes qui les entourent, et l'on est obligé de recourir à des moyens de contention, tels que la camisole, les entraves, le fauteuil à liens et le décubitus forcé. V. Délire *aigu*.

AGLOBULIE. s. f. Diminution des globules rouges du sang.

AGLOSSE. s. m. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, dont la trompe est rudimentaire. Tel est l'Aglosse de la graisse (*Aglossa pinguinalis*, L.), dont la larve vit dans les corps gras, et s'introduit, très rarement, dans l'estomac de l'homme (Linné).

AGLOSSIE. s. f. [*aglossia*, de α priv., et γλῶσσα, langue]. Absence ou privation de la langue.

AGLOSSOSTOMATOGRAPHIE. s. f. [de α privatif, γλῶσσα, langue, στόμα, bouche, et γράφω, je décris]. Description d'une bouche sans langue; titre d'une dissertation de Roland, chirurgien de Saumur.

AGLOSSOSTOME. s. m. [de α priv., γλῶσσα, langue, et στόμα, bouche]. Monstre dont la bouche manque de langue.

AGMATOLOGIE. s. f. [de ἄγμα, fracture, et λόγος, discours]. Traité des fractures.

AGMINÉ, ÉE. adj. [de *agminari*, aller en troupe]. Se dit, en anatomie, de divers organes réunis, ou rapprochés les uns des autres, par opposition à ceux de même espèce qui sont *isolés* ou *solitaires*. — *Follicules agminés*. V. Intestin.

AGNATHE. s. m. [*agnathus*, de α privatif, et γνάθος, mâchoire]. Qui manque de mâchoire. Espèce de monstruosité qui se rattache au genre *Otocéphale*.

AGNEAU. s. m. [*agnus*, all. *Lamm*, angl. *lamb*]. Le jeune mouton en général, ou le mâle avant l'age de la reproduction. V. Antenois. = *Agneau de Scythie*. Le soi-disant animal merveilleux décrit sous ce nom au moyen âge n'est autre chose qu'une fougère, dont la tige, horizontale au-dessus du sol, est supportée par quelques racines offrant peu d'analogie avec les pieds d'un quadrupède, et couverte de poils jaunâtres (Hampfer).

AGNELAGE, AGNÈLEMENT. s. m. Mise bas des bêtes à laine

AGNÈLE. s. f. Le jeune mouton femelle avant l'âge de la reproduction.

AGNUS-CASTUS. s. m. [*Vitex agnus-castus*, L., *gattilier commun*, ἄγνος, de ἀγνὸς, chaste; all. *Keuschlammstrauch*, angl. *agnus-castus*, *vitex*, it. *agno-casto*]. Arbrisseau (didynamie angiospermie, L., verbénacées, J.) dont les feuilles sont digitées, et les fleurs en longs épis d'un blanc violet (emblème de la chasteté chez les anciens). Les semences ont été réputées antiaphrodisiaques; cependant leur odeur forte et aromatique, et leur saveur chaude, un peu âcre, indiquent plutôt une vertu stimulante.

AGOMPHIASE ou **AGOMPHOSE**. s. f. [de α priv., et γόμφωσις, lien, jonction]. État des dents lorsqu'elles sont vacillantes dans leurs alvéoles.

AGONIE. s. f. [de *agonia*, angoisse, de ἀγὼν, combat; all. *Todeskampf*, angl. *agony*, it. et esp. *agonia*]. État caractérisé par une altération profonde dans la physionomie, l'abolition progressive du sentiment et du mouvement, l'aphonie, la sécheresse ou la lividité de la langue et des lèvres, le gargouillement des liquides dans l'œsophage, le râle, la petitesse et l'intermittence du pouls, le froid des extrémités, qui s'étend graduellement au tronc. Cet état n'a lieu que dans les maladies où la vie s'éteint par degrés et précède la mort, qui survient fatalement au bout d'un temps dont la durée, variable, dépasse rarement vingt-quatre ou quarante-huit heures.

AGONISTIQUE. s. f. [de ἀγὼν, combat]. Art des athlètes dans l'antiquité, par lequel ils apprenaient à paraître dans les jeux publics de la Grèce. Ce n'était qu'une application particulière de la gymnastique.

AGORAPHOBIE. s. f. [de ἀγορὰ, assemblée, et φόβος, crainte: crainte de se trouver en public]. Accès d'angoisse, avec palpitations et craintes, qui revient chez certains malades quand ils se trouvent dans un espace large et découvert.

AGRAPHIE. s. f. [de α privatif, et γράφειν, écrire]. Difficulté ou impossibilité d'exprimer ses idées par l'écriture, résultant du défaut de rapport entre le centre de la mémoire des mots et le centre de l'expression; elle n'est pas due à la paralysie du bras, mais à un défaut de transmission graphique. Tantôt le malade ne peut aucunement écrire; tantôt il peut encore écrire, mais quelques mots seulement ou quelques lettres, qui reviennent constamment dans les phrases qu'il écrit. L'agraphie dénote une lésion du pied de la deuxième circonvolution frontale gauche, point très voisin, mais pourtant distinct, de celui qui est intéressé dans l'aphasie.

AGRÉGAT. s. m. [*aggregatum*, de *aggregare*, agréger, de *ad*, à, et *grex*, troupeau]. Masse produite par la réunion de plusieurs substances diverses qui ont été agglutinées à l'époque de leur formation. V. Cohésion.

AGRÉGATIF, IVE. adj. [de *aggregare*, agréger]. Qui rapproche, qui réunit. — *Pilules agrégatives*. Ainsi appelées parce qu'on pensait qu'elles réunissaient les propriétés d'un grand nombre de médicaments.

AGRÉGATION. s. f. [*aggregatio*]. Assemblage de parties sans liaison. ‖ Propriété par laquelle les molécules des corps sont assez rapprochées les unes des autres pour adhérer entre elles.

AGRÉGÉ, ÉE. adj. [*aggregatus*]. Se dit de tout corps dont les molécules sont adhérentes les unes aux autres. = *Animaux agrégés*. V. Individu. = *Fleurs agrégées*. Celles qui, distinctement pédicellées, naissent plusieurs ensemble d'un même point de la tige, ou sont réunies de manière à paraitre n'en former qu'une seule, mais ont leurs anthères distinctes, ce qui les distingue des fleurs composées. — *Fruits agrégés*. Ceux qui proviennent de plusieurs ovaires appartenant à des fleurs distinctes.

AGRIOTHYMIE. s. f. [de ἄγριος, sauvage, et θυμὸς, le moral]. Folie furieuse (Sauvages).

AGRIPAUME. s. f. (*Leonorus cardiaca*, L., didynamie gymnospermie, L., labiées, J.). Plante réputée tonique et sudorifique.

AGRIPPA. s. m. En latin, un enfant qui vient par les pieds.

AGROSTEMME. s. f. Genre de plantes inséparables des *Lychnis*, dont une espèce intéresse le médecin: c'est l'*Agrostemma Githago*, L., [*Lychnis Githago*, *Nielle des blés*], dont les semences, souvent mêlées au blé, peuvent produire des accidents graves lorsque la farine en contient une grande quantité.

AGROSTEMMINE. s. f. Base cristallisable jaune, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, formant des sels cristallisables, et retirée de l'*Agrostemma*.

AGROSTIOGRAPHIE, et non **AGROSTOGRAPHIE**. s. f. [de ἄγρωστις, gramen, et γράφειν, décrire]. Étude des graminées; ouvrage qui traite de cette famille.

AGRYPNIE. s. f. [*agrypnia*, ἀγρυπνία, de α priv., et ὕπνος, sommeil; all. *Schlaflosigkeit*]. Insomnie.

AGRYPNOCOMA. s. m. [*agrypnocoma*, de ἄγρυπνος, sans sommeil, et κῶμα, assoupissement]. Insomnie jointe à une grande envie de dormir.

AGRYPNODE. adj. [ἀγρυπνώδης, sans sommeil]. — *Fièvre agrypnode*. Celle qui prive de sommeil.

AGUL. s. m. V. Alhagi.

AGYNAIRE. adj. [de α priv., et γυνὴ, femme]. Se dit des fleurs formées par les téguments floraux et par les étamines transformées, et dans lesquelles le pistil manque (De Candolle).

AGYNIQUE. adj. [de α priv., et γυνή, femme]. — *Insertion agynique des étamines.* Celle dans laquelle les étamines n'ont pas d'adhérence avec l'ovaire.

AHOUAI. s. m. Nom de deux plantes de la famille des apocynées, qui sont l'*ahouai des Antilles* (*Theretia neriifolia*, J.) et l'*ahouai du Brésil* (*Th. ahouai*, J. ou *Cerbera ahouai*). Ce sont des arbres assez grands, dont le suc laiteux est vénéneux. Le fruit est une drupe presque sèche, dont le noyau osseux, à quatre loges monospermes, contient des amandes qui sont un poison énergique.

AÏ. s. m. Nom donné à une forme d'inflammation aiguë des gaines synoviales tendineuses, qui atteint surtout celles des muscles radiaux externes, du long abducteur et du court extenseur du pouce, et qui est caractérisée par une crépitation plus ou moins douloureuse (*crépitation douloureuse des tendons*), par un bruit d'amidon froissé, avec gonflement, chaleur et rougeur des téguments : elle reste habituellement sèche, ce qui la distingue de la forme séreuse de synovite tendineuse, et se termine par résolution en quelques jours sous l'influence du repos, des applications résolutives, et d'une légère compression.

AIDES. s. m. pl. [οἱ ὑπηρετοῦντες]. Ceux qui aident le chirurgien dans ses opérations. = En vétérinaire, ceux qui contiennent, assujettissent les animaux malades, ou qui assistent le praticien dans ses opérations.

AIGE. s. f. Forme incorrecte pour *ægis*. V. ce mot.

AIGLE. s. m. — *Aigle de mer* (*Sciæna aquila* Cuv. ex. L.) Poisson acanthoptérygien voisin des perches, atteignant 1m,50; alimentaire. V. OMBRE. = *Bois d'aigle*. V. BOIS *d'aloès*.

AIGRE. adj. [all. *sauer*, angl. *sour*, it. *agro*, esp. *agrio*]. Qui exerce une impression désagréable, soit sur l'organe du goût, en l'affectant à la manière des acides (*saveur aigre, liquide aigre*); soit sur celui de l'odorat, en produisant le même effet sur lui (*odeur aigre*); soit sur celui de l'ouïe, en faisant naître la sensation d'un son perçant (*voix aigre, son aigre*). = *Métaux aigres.* Ceux qu'on ne peut forger parce qu'ils se brisent sous le choc du marteau.

AIGRE-DOUX, DOUCE. adj. [*dulcamurus*, it. *agrodolce*, esp. *agridulce*]. Qui tient de l'acide et du doux.

AIGRELET, ETTE. adj. [*acidulus*]. Un peu aigre — *Saveur aigrelette.* Ex. : celle d'une eau qui contient du gaz acide carbonique.

AIGREMOINE. s. f. [*Agrimonia eupatoria*, L., dodécandrie digynie, L. rosacées, J.; all. *Odermenning*, angl. *agrimony*, it. *agrimonia*]. Plante amère et astringente employée pour faire des gargarismes détersifs.

AIGRETTE. s. f. [*pappus*, all. *Federchen*, angl. *tuft*, it. *pennachino*]. Petite touffe de filaments qui couronne les graines de certaines plantes, particulièrement des synanthérées. Elle est *sessile*, ou *pédicellée; soyeuse*, ou *paléacée*, ou *écailleuse*, etc.; de ces modifications résultent des caractères importants pour la distinction des genres. = *Aigrette électrique*. V. ÉLECTRIQUE.

AIGREUR. s. f. [*acor*, all. *Säure*, angl. *sourness*, it. *agrezza*, esp. *agrura*]. Qualité de ce qui est aigre. = *Aigreurs.* En pathologie, rapports acides qui sont le résultat d'une mauvaise digestion.

AIGU, UË. adj. [*acutus*, pointu, ὀξύς, all. *akut*, *hitzig*, angl. *acute*, it. *acuto*, esp. *agudo*]. — *Douleur aiguë.* Douleur très vive. — *Maladies aiguës.* Celles qui parcourent promptement leur période. On les divisait autrefois en *sub-aiguës*, dont la durée est de vingt et un à quarante jours; *aiguës*, qui durent quatorze jours; *sub-très aiguës*, qui en durent sept; *très aiguës* ou *suraiguës*, qui se terminent en deux, trois ou quatre jours. On donnait le nom de *chroniques* à celles qui se prolongent au delà du quarantième jour. Mais cette distinction ne saurait être admise dans la pratique; car, par exemple, une fièvre intermittente tierce est toujours une maladie aiguë, même après vingt-cinq ou trente accès; une affection tuberculeuse est, dès son début, une maladie chronique, bien qu'elle puisse quelquefois se terminer avant le quarantième. C'est donc de la nature et de l'intensité des symptômes que l'on doit déduire la distinction des maladies en *aiguës* et en *chroniques*.

AIGUAYER. v. a. [de l'anc. franç. *aigue*, eau]. — *Aiguayer un cheval.* Le faire entrer dans l'eau jusqu'au ventre, et l'y promener pour le laver et pour le rafraîchir.

AIGUILLAT. s. m. Une des espèces de squales (*Squalus Acanthias*, L.) qui fournissent l'huile de foie de requin.

AIGUILLE. s. f. [*acus*, dont le diminutif *acicula* a donné *aiguille;* ῥαφὶς, βελόνη, all. *Nadel*, angl. *needle*, it. *ago*, esp. *aguja*]. — *Aiguille aimantée.* V. MAGNÉTISME et INCLINAISON. — *Aiguille astatique.* V. ASTATIQUE. = *Amidon en aiguilles.* V. AMIDON. = *Cristallisation en aiguilles.* En cristallographie, forme particulière, aiguillée, que présentent un grand nombre de cristaux. = *Aiguille de Spix.* En anatomie, l'apophyse coronoïde dérivant de la lame interne du maxillaire inférieur à l'état fœtal; elle offre alors l'aspect d'un prolongement osseux aciculaire. V. TYMPANAL. = En chirurgie, nom donné à un grand nombre d'instruments de formes différentes, mais consistant tous en une lame ou une tige métallique destinée à être introduite dans les parties molles, soit pour y conduire une ligature ou une mèche, soit pour y séjourner elle-même pendant que s'opèrent le rapprochement et la réunion des parties divisées. L'or, l'argent, le platine, sont employés à la confection des aiguilles lorsqu'elles demandent de la flexibilité; on emploie l'acier lorsqu'on veut leur donner de la raideur et les rendre acérées. Elles sont ou droites ou courbes, cylindriques, plates ou triangulaires; leur tête présente ordinairement une ouverture appelée *œil* ou *chas*; quelquefois cette tête est arrondie ou échancrée. Quelques-unes sont fixées sur un manche. — *Aiguille à acupuncture.* V. ACUPUNCTURE. — *Aiguille à bec-de-lièvre.* Instrument employé dans l'opération du bec-de-lièvre, pour pratiquer la suture entortillée (V. SUTURE). On a employé des aiguilles dont une extrémité, aplatie en fer de lance, est pointue et tranchante sur les bords, et dont l'autre extrémité est arrondie et sans tête; leur tige est d'or, d'argent ou de platine, et la pointe est d'acier. La plupart des chirurgiens donnent la préférence à de longues épingles d'Allemagne, de cuivre étamé, dont ils aiguisent la pointe. Charrière a imaginé des aiguilles d'acier terminées en fer de lance, et renfermées dans des gaines d'argent : après l'introduction de l'instrument, on retire la tige d'acier, et la gaine reste pour supporter les fils de suture. — *Aiguille à cataracte.* Instrument employé pour opérer le broiement, la dépression ou l'abaissement du cristallin et composé d'un manche et d'une tige. On se sert encore, surtout en Allemagne, de l'aiguille droite de Beer, tige d'acier conique, de 27 à 40 millimètres de longueur, qui, diminuant graduellement de volume à partir du manche, se termine en s'aplatissant, et prend la forme d'un fer de lance rhomboïdal à pointe aiguë et à bords tranchants, d'une ligne environ de longueur. Le manche est taillé à pans, et présente un point de repère qui montre la direction de la pointe. Les aiguilles de Siebold, de Schmidt, de de Graefe (fig. 9), de Himly, sont aussi droites et terminées en fer de lance. Les aiguilles courbes de Hey, de Scarpa, de Dupuytren, sont préférées aux aiguilles droites. Celle de Hey a environ 27 millimètres de longueur; elle est conique; son extrémité, aplatie dans une longueur d'environ 3 à 4 millimètres, est recourbée, et se termine par un tranchant semi-circulaire, affilé comme celui d'une lancette. L'*aiguille de Scarpa* a une tige un peu plus longue que celle de Hey; elle se termine, en se recourbant, par une pointe aiguë, prismatique et triangulaire, dont les bords sont plus tranchants que l'arête qui correspond à sa concavité. L'*aiguille de Dupuytren* présente la même courbure que celle de Scarpa; mais elle n'a pas d'arête, et elle est plus large, de sorte qu'elle est aplatie et acérée. Cette aiguille est la plus employée en France. L'*aiguille de Langenbeck* est aiguë, prismatique, triangulaire et recourbée comme celle de Scarpa. Celle de *Walter* est aplatie, recourbée et tranchante sur ses bords, comme celle de Dupuytren. — *Aiguille à contre-ouverture*. Instrument inusité, composé d'une lame d'acier longue et étroite, à pointe aiguë et tranchante des deux côtés, à talon percé d'un chas pour recevoir une mèche; et d'une gaine d'argent plus courte que la lame, dont elle couvre la pointe, tandis qu'elle chemine au milieu des parties. — *Aiguille à fistule*. Tige d'argent, longue de 28 centimètres, aplatie et flexible, d'environ 5 millimètres de largeur vers la tête, et diminuant insensiblement jusqu'à la pointe. La tête présente une ouverture de 1 centimètre de longueur, destinée à porter une mèche dans la fistule; une rainure se prolonge sur l'une des faces de l'instrument, jusque près de la pointe, pour conduire au besoin un bistouri dans les trajets fistuleux. — *Aiguille à inoculation*. Lame d'acier, étroite, mince, terminée par une pointe acérée en fer de lance, et présentant sur l'une de ses faces une rainure destinée à recevoir la matière qu'on veut inoculer. Elle est fixée sur un manche ou montée sur une châsse. — *Aiguille à ligature*. Aiguille courbe, dont la longueur et le degré de courbure varient suivant l'épaisseur des parties molles qu'elle doit traverser, soit qu'on ait à faire la ligature médiate d'artères béantes à la surface d'une plaie, soit qu'on ait à passer des ligatures à travers une tumeur volumineuse. Celle de *J.-L. Petit* était plate, à bords émoussés, et percée de deux trous pour passer le fil et le faire ressortir du même côté. Celle de *Desault* était percée d'une fente pour l'introduction des fils, et renfermée dans une gaine d'argent, recourbée en demi-cercle vers son extrémité inférieure. L'*aiguille de Deschamps* se compose d'un manche droit, aplati, de 82 millimètres de longueur, et d'une tige arrondie longue de 109 millimètres, fixée à angle droit sur le manche. L'extrémité de cette tige se recourbe en un demi-cercle de 1 centimètre de rayon; elle s'élargit et s'aplatit insensiblement vers la pointe, qui est obtuse, et qui a 5 millimètres de largeur; à peu de distance de cette pointe est l'ouverture dans laquelle la ligature doit être engagée. Elle est employée pour la ligature des artères profondes. Pour les pédicules très épais des tumeurs, Vidal a imaginé l'*aiguille à lance* (fig. 10), et, pour la ligature directe des artères comprises dans une plaie, l'aiguille de la figure 11. — *Aiguille-pince*. V. SERRETELLE. — *Aiguille à séton*. Lame d'acier, à deux tranchants dans la moitié environ de sa longueur, terminée par une pointe acérée, un peu plus large dans son milieu qu'à ses deux extrémités, et percée, vers sa tête, d'un chas quadrilatère. On l'emploie pour, d'un seul coup, pratiquer la plaie et introduire la mèche. — *Aiguille à suture*. Pour la suture entortillée, c'est l'aiguille à bec-de-lièvre; pour la suture à points passés et à surjet, c'est l'aiguille à coudre ordinaire. Pour la suture des tendons, Maynard et Bienaise inventèrent des aiguilles formant un demi-cercle vers la pointe, et droites vers le talon; le corps en est arrondi dans la partie convexe, et présente un tranchant dans la partie concave; le talon est plat et percé comme dans les aiguilles ordinaires (Fig. 12). — *Baume d'aiguille*. V. BAUME.

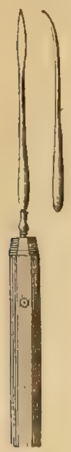
FIG. 9.

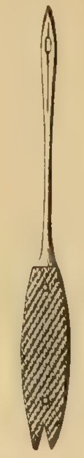
FIG. 10.

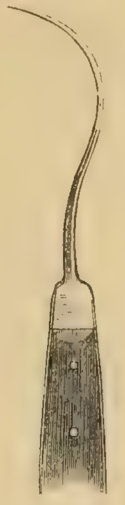
FIG. 11.

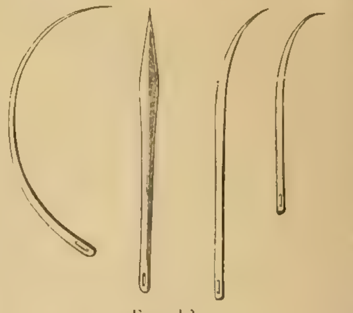
FIG. 12.

AIGUILLÉ, ÉE. adj. — *Bistouri aiguillé*. V. BISTOURI.

AIGUILLEUR. s. m. Qui travaille à la fabrication des aiguilles : celle-ci, entre autres opérations, nécessite l'*empointage*, qui, produisant un dégagement de poussières métalliques et siliceuses, détermine une forme de phtisie analogue à celle des aiguiseurs. V. PHTISIE *des aiguiseurs*.

AIGUILLON. s. m. [*aculeus*, all. *Stachel*, angl. *sting*, it. it. *aguglione*, esp. *aguijon*]. Espèce de dard piquant et rétractile par lequel se termine le dernier anneau de l'abdomen chez quelques insectes. V. ABEILLE = Production dure et pointue que présentent certaines plantes, et qui diffère de l'*épine* en ce qu'elle naît de l'épiderme, dont on la détache facilement, tandis que l'épine naît de la partie ligneuse. = *Aiguillon* (Vicq d'Azyr). Cause prochaine et déterminante de l'inflammation; c'est la traduction du mot *spina*, que van Helmont avait employé, par métaphore, pour expliquer sa théorie de l'inflammation.

AIGUISEUR. s. m. V. ÉMOULEUR et PHTISIE *des aiguiseurs*.

AIL. s. m. [*allium*, *σκόροδον*, all. *Lauch*, angl. *garlic*, it. *aglio*, esp. *ajo*]. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des liliacées, comprenant un grand nombres d'espèces dont les plus employées pour l'usage domestique et médical sont les suivantes : la Ciboule (*Allium fistulosum*, L.); la Civette (*All. schœnoprasum*, L.); l'Ail des potagers (*All. obraceum*, L.); l'Echalotte (*All. ascalonicum*, L.); l'Oignon (*All. cepa*, L.); le Poireau (*All. porrum*, L.); la Rocambole (*All. scorodoprasum*, L.); l'Ail vulgaire ou cultivé (*All. sativum*, L.) : ce dernier possède au plus haut degré les propriétés excitantes dont sont pourvues la plupart de ces espèces, et qu'elles doivent à l'huile volatile sulfurée (V. ALLYLE) que renferme leur bulbe; aussi est-il employé pour la confection de cataplasmes irritants et révulsifs, pour tuer les oxyures et combattre les effets des venins et des poisons; il entre dans la composition du vinaigre antiseptique dit des *quatre voleurs*. Comme condiment, c'est un excitant de l'estomac.

AILANTE et non **AILANTHE**. s. m. [de *ailanto* ou *arbre du ciel*, des habitants des Moluques, d'après Rumphius ; mais l'étymologie n'est ni grecque, ni latine ; *Ailantus*, de Jussieu, et non *Ailanthus*, Desfontaines]. Genre de grands arbres de la famille des simaroubées. Une espèce, appelée *vernis de la Chine* (*Ailanthus glandulosa*, Desf.), fournit une poudre anthelminthique. Ses feuilles servent à élever le *ver à soie de l'ailante*.

AILE. s. f. [*ala*, πτέρυξ, all. *Flügel*, angl. *wing*, it. et esp. *ala*]. En botanique, les deux pétales latéraux des fleurs papilionacées. = En zoologie, organes de locomotion, qui tantôt procurent à l'animal la faculté de voler, comme le bras des oiseaux, la main des chauves-souris, et les membranes articulées sur le dos de la plupart des insectes (V. Insectes); tantôt n'agissent que comme des espèces de parachutes, en retardant la chute du corps, comme les expansions cutanées de quelques mammifères, et les nageoires pectorales prolongées des poissons volants; tantôt, enfin, semblables aux ailes des oiseaux, ne peuvent cependant, comme chez l'autruche et les pingouins, servir au vol, à cause de leur brièveté, et n'ont d'autre usage que de rendre la course et la natation plus rapides. = En anatomie, *ailes*, certaines parties similaires situées de chaque côté d'un organe impair et symétrique. Ex. . *ailes du nez* ; *grandes* et *petites ailes de l'os sphénoïde; ailes de chauve-souris* (nom donné autrefois aux ligaments larges de la matrice), etc.

AILÉ, ÉE. adj. [*alatus*, qui a des ailes, all. *geflügelt*, it. *alato*, esp. *alado*]. — En botanique, *tiges ailées*, *pétioles ailés*, ceux qui sont garnis d'une expansion marginale de même nature que les folioles ; *capsules ailées*, celles qui sont pourvues d'appendices membraneux, comme dans l'érable, le frêne, etc. = En séméiotique, *omoplates ailées*, les saillies que ces os forment chez les personnes qui ont la poitrine étroite, ou qui sont phtisiques.

AILERON. s. m. [*extrema ala*, ou *pinnula*, diminutif d'*aile*]. Bouquet de trois à cinq petites plumes raides qui sont implantées sur le pouce de la main des oiseaux. = *Ailerons de la matrice*. Les trois replis que présente le bord libre des ligaments larges. V. Utérus.

AIMANT. s. m. [ancien franç. *aimant*, de *adamas*, diamant et aussi aimant; *magnes*, μάγνης, vulgairement *pierre d'aimant* (*lapis heraclius, lapis sideritis, lapis nauticus*); all. *Magnet*, angl. *magnet*, *load-stone*, it. *calamita*, esp. *iman*]. L'aimant *naturel* est un minerai de fer ($Fe^{3}O^{4}$) qui attire le fer et sa limaille, ainsi que l'acier, le nickel, le cobalt, le chrome. Ces substances sont dites *magnétiques*. L'acier trempé, par le contact ou le frottement prolongés avec cet aimant naturel, acquiert les mêmes propriétés et devient aimant *artificiel*, tandis que le fer parfaitement pur ou *fer doux* ne peut acquérir qu'une aimantation *temporaire*. Un aimant plongé dans la limaille de fer l'attire, au niveau de ses extrémités (*pôles*), avec une grande énergie, qui décroît aux approches de la ligne médiane où l'action est nulle (*ligne neutre*). Les pôles d'un aimant horizontalement suspendu par un fil sans torsion prennent une direction constante, à laquelle ils reviennent si on les en écarte, et qui est à *peu près* celle du nord au sud : d'où les dénominations de pôles *austral* ou *boréal*, or *deux pôles de même nom se repoussent, deux pôles de noms contraires s'attirent;* d'un autre côté, l'action de la terre sur les aimants est celle d'un aimant puissant, orienté à peu près du nord au sud : on devra donc regarder les pôles d'un barreau aimanté comme placés en sens inverse de ceux de l'aimant terrestre, et nommer pôle austral du barreau celui qui se dirige vers le nord, et pôle boréal celui qui se dirige vers le sud. — On s'est servi de l'aimant pour extraire, de l'œil ou d'une plaie, des particules de fer qui s'y étaient engagées. V. Électro-thérapie, Hydro-électrique et Magnéto-électrique. — *Aimant arsenical*. V. Magnétique (*emplâtre*).

AIMANTATION. s. m. Action d'aimanter. On aimante en frottant un barreau d'acier contre un autre barreau déjà aimanté, toujours dans le même sens; ou bien en faisant vibrer un barreau à côté d'un autre barreau déjà aimanté, mais sans le toucher; ou encore en laissant reposer un barreau sur les pôles contraires de deux aimants fixes placés en regard l'un de l'autre. V. Magnétisme.

AINE. s. f. [*inguen*, βουδὼν, all. *Leiste*, angl. *groin*, it. *anguinaia*, esp. *ingle*]. Région du corps située à l'union de la cuisse et de l'abdomen. Le *pli de l'aine* est cette simple rainure qui s'étend de l'épine iliaque antérieure et supérieure à l'épine du pubis. Mais l'anatomie chirurgicale entend par le mot *aine*, outre cet enfoncement, une partie de la paroi abdominale antérieure limitée par une ligne courbe passant à deux travers de doigt au-dessus du pli (*portion inguino-abdominale*), et l'espace triangulaire que les muscles couturier et moyen adducteur limitent à la partie supérieure de la cuisse (*portion inguino-crurale*) : la région comprend donc, entre autres parties constituantes, les *canaux inguinal* et *crural* (V. ces mots). Elle présente des affections très nombreuses, presque toutes chirurgicales, et offrant presque toutes la forme de tumeurs : phlegmons et abcès, adénites, anévrysmes, hernies, dégénérescences ganglionnaires et osseuses, ectopie testiculaire, etc., dont le diagnostic peut offrir de grandes difficultés.

AINHUM. s. m. Nom vulgaire d'une maladie locale non définie, qui frappe spécialement la race noire du Brésil : une dégénérescence hypertrophique du petit orteil en détermine la chute par gangrène, après plusieurs années de gêne et de souffrances quand les malades n'en réclament pas l'amputation.

AIR. s. m. [*aer*, ἀὴρ, all. *Luft*, angl. *air*, it. *aere*, esp. *aire*]. Fluide invisible, transparent, sans odeur ni saveur, pesant, compressible, élastique, qui entoure la terre (V. Atmosphère). L'air est un mélange de gaz et de vapeur, mais non une combinaison. Ces gaz sont .

	En volume.	En poids.
Oxygène. . .	20,93	23,13
Azote.	79,07	76,87
Acide carbonique. .	»	4 à 6 dix millièmes.
		(3 à 7 gram. par mètre cube).

On y a signalé des traces d'hydrogène carboné et sulfuré, d'azotate d'ammoniaque, d'*oxygène ozoné* (V. Ozone), d'iode; les germes d'animaux ou de plantes y sont à l'état de simple suspension. L'air est nécessaire pour la respiration, et agit sur l'homme par chacune des propriétés physiques et chimiques de ses composants. V. Respiration. — *Airs*. Nom donné par les anciens à tous les fluides aériformes que l'on appelle aujourd'hui *gaz* : de là le nom d'*air atmosphérique* que l'on donne souvent à l'air proprement dit. — *Air comprimé*. Celui dont la pression à la surface du corps est augmentée. Il détermine un accroissement dans le nombre des inspirations, une diminution des battements du cœur, et le pouls devient filiforme. On a proposé d'en tirer parti dans le traitement de quelques affections pulmonaires; car il fait cesser les hémoptysies et les saignements du nez, et diminue la fréquence et la durée des accès d'asthme. Il favorise la nutrition et le développement chez les jeunes sujets de mauvaise constitution. Ces *bains d'air comprimé*, imaginés par Junod et introduits dans la pratique par Em. Tabarié, se donnent en chassant l'air à l'aide d'une pompe dans une chambre de fonte à porte se fermant hermétiquement, jusqu'à ce qu'on ait une pression d'une atmosphère et demie, deux ou trois atmosphères, selon les indications. Les ouvriers qui travaillent sous des pressions de 2 à 5 atmosphères d'air au fonçage des piles de pont, au forage des puits, à la recherche par le scaphandre des perles ou des éponges, éprouvent fréquemment des accidents (V. OXYGÈNE et TENSION). Ce sont, dans les cas légers, des bourdonnements ou douleurs d'oreilles, de violentes démangeaisons à la peau, des gonflements locaux, sous-cutanés ou intramusculaires, mais toujours très douloureux; à un degré plus grave, se placent les paralysies des membres inférieurs, de la vessie; enfin, une mort subite n'est pas rare quand la pression a atteint 4 1/2 atmosphères. Ces accidents n'arrivent jamais que quelques instants après le retour à la pression normale. Lorsqu'un animal est placé dans l'air comprimé, les gaz constituants de l'air, l'oxygène et l'azote, se dissolvent dans son sang d'abord, puis dans les humeurs qui imbibent ses tissus, en proportion d'autant plus grande que la pression est plus forte. Lorsque alors on ramène brusquement la pression normale, ces gaz, que rien ne maintient plus dissous, reviennent à l'état libre. La mort arrive subitement. On trouve des gaz libres dans le sang, sous la peau, entre les muscles, dans la moelle épinière et jusque dans les liquides de l'œil. Quand la compression a été moins forte, la dépression moins rapide, les bulles de gaz sont rares, mais elles arrêtent la circulation en des points divers, particulièrement à la partie inférieure de la moelle épinière, d'où la paralysie des membres postérieurs. Enfin, il arrive que la circulation n'est en rien troublée, mais que le dégagement gazeux dans les organes amène des troubles singuliers et de vives douleurs. Voici les indications pratiques que P. Bert a formulées : décompression lente, réchauffement des ouvriers, récompression et respiration d'oxygène en cas d'accidents. — *Air confiné* [all. *eingeschlossene Luft*, angl. *confined air*]. Par opposition à *air libre*, l'air des enceintes dans lesquelles séjournent des êtres vivants, et qui se trouve plus ou moins vicié par la respiration et les sécrétions des êtres vivants qui les habitent, et aussi par la combustion des corps servant au chauffage ou à l'éclairage (V. PNÉOMÉTRIE). L'homme adulte expire, par heure, environ 21 litres d'acide carbonique à zéro, représentant $11^{gr},3$ de carbone. D'autre part, la muqueuse pulmonaire, les fosses nasales et la bouche exhalent de la vapeur d'eau qui fait tendre le milieu ambiant vers un état de saturation dont l'action est grande sur les surfaces cutanée et pulmonaire. L'air est encore vicié par les produits de la transpiration cutanée, et par les gaz qui s'échappent de l'estomac et du rectum. Quant aux foyers de combustion, ils sont dangereux non seulement par l'acide carbonique, mais par l'oxyde de carbone qu'ils peuvent fournir. Il est encore des agents bien dangereux, quoique peu accessibles aux investigations, qui peuvent vicier l'atmosphère. Tels sont les *miasmes* (V. ce mot), dont l'absorption détermine souvent le développement, dans les grandes agglomérations, d'une foule de maladies, parmi lesquelles il suffit de citer la variole, le typhus, la pourriture d'hôpital, la morve, etc. Pour remédier aux vices de l'air confiné, on a proposé des minima de capacité à affecter à chaque personne; en d'autres termes, on a *rationné la place*. Toutefois ce n'est point la place qu'il s'agit de rationner, mais bien la quantité d'air pur dont l'être vivant a besoin dans un temps donné. V. VENTILATION. — *Air déphlogistiqué, air du feu* (Condorcet). V. OXYGÈNE. — *Air fixe*. V. CARBONIQUE (*Acide*). — *Air inflammable*. V. HYDROGÈNE. — *Air marin*. Nom donné à l'atmosphère des côtes de la mer et de la pleine mer. Cet air, favorable en général, est dangereux pour les cas de phtisie au deuxième et troisième degré. Cette influence varie suivant les conditions du climat sur les côtes et selon les latitudes en pleine mer. — *Air des montagnes*. Air dont les propriétés lui sont départies par les divers degrés d'altitude auxquels on le considère. Son influence est due à la diminution de pression de l'atmosphère. Il est corroborant à des hauteurs modérées, et affaiblissant au delà de 2000 mètres d'altitude (Jourdanet). V. AIR *raréfié*. — *Air phlogistiqué*. V. AZOTE. — *Air raréfié*. Air dont la pression à la surface du corps est rendue moindre : 1° dans des conditions naturelles, par suite de l'habitation à des altitudes considérables, telles que celles de 2000 et 3000 mètres; 2° dans des conditions artificielles, par suite d'un commencement de vide opéré à l'aide de pompes dans des chambres à parois parfaitement closes. La raréfaction de l'air amène un ralentissement dans la respiration et dans le nombre des battements du cœur, dont on a proposé de tirer parti dans le traitement de certaines affections pulmonaires. V. TENSION. — *Air dans les veines*. V. AÉRHÉMOCTONIE. — *Air vicié*. V. AZOTE. — *Air vital*. V. OXYGÈNE. — *Douche d'air*. V. DOUCHE. = *Tic en l'air*. V. TIC.

AIRAIN. s. m. [*æs*, χαλκὸς, all. *Erz*, angl. *brass*, it. *rame*, esp. *alambre*]. Alliage de cuivre et d'étain, jaune rougeâtre, plus dur, plus sonore, plus fusible que le cuivre. En ajoutant de 1 à 2 centièmes de fer, l'alliage a plus de force et de résistance : c'est le *métal des canons*. L'alliage de 22 parties d'étain avec 78 de cuivre constitue le *métal des cloches*, blanc grisâtre et plus fusible. Ces alliages sont aujourd'hui connus indistinctement sous le nom de *bronze*.

AIRE. s. f. [*area*]. — *Aire embryonnaire, aire du germe, aire obscure*, et *aire transparente* ou *lucide*. V. LIGNE *primitive*. — *Aire vasculaire*. V. EMBRYON.

AIRELLE. s. f. [*vaccinium, vaccinier*, all. *Heidelbeere*, angl. *vitis idœa, whortle-berries*, it *mortella*]. Genre de plantes de la famille des éricacées (octandrie monogynie, L.), sous-famille des vacciniacées, qui comprend : 1° l'*airelle myrtille* (*Vaccinium myrtillus*, L.) et l'*airelle canneberge* (*V. oxycoccos*, L.), dont les baies, d'un noir bleuâtre, aigrelettes et rafraîchissantes, servent à préparer un sirop et une eau-de-vie estimés; 2° l'*airelle ponctuée* (*V. vitis idœa*, L.) dont les fruits, rouge écarlate, ont les mêmes usages, et dont les feuilles servent souvent à falsifier celles de *busserolle*, dont elles n'ont pas les propriétés astringentes et diurétiques.

AIRIGNE. s. f. V. ÉRIGNE.

AISSELLE. s. f. [*ala, axilla*, μασχάλη, all. *Achselhohle*, angl. *arm-pit*, it. *ascella*, esp. *sobaco*]. Cavité qui se trouve au-dessous de la jonction du bras avec l'épaule : on l'appelle communément *creux de l'aisselle*. Son bord antérieur est formé par la saillie des muscles grand et petit pectoral, et son bord postérieur par les muscles grand dorsal et grand rond. La paroi interne répond à la paroi thoracique, et l'externe au bras. La cavité renferme, de la base au sommet, une couche épaisse de tissu cellulaire et adipeux, de nombreux ganglions lymphatiques, l'artère et la veine axillaires, et le plexus brachial. La peau de l'aisselle est fine, garnie de poils chez l'adulte, et abondamment pourvue de follicules enroulés qui sécrètent une sueur *alcaline* odorante, assez active pour décolorer les vêtements et en altérer le tissu, d'où le nom de *cordis emunctoria* (émonctoires du cœur). Peu accessible aux plaies accidentelles, l'aisselle est souvent le siège de phlegmons et d'abcès, d'engorgement ganglionnaire, de tumeurs anévrysmales, kystiques, lipomateuses, osseuses. = En botanique, *aisselle d'une feuille* ou *d'un pédoncule*, l'angle que forment cette feuille ou ce pédoncule sur la tige qui les porte. = En art vétérinaire, l'aisselle s'appelle *ars*.

AIX (Bouches-du-Rhône). — *Eau saline*. Bicarbonatées. De + 20° à + 36°. Boisson et bains.

AIX-LES-BAINS (Haute-Savoie). — *Eau sulfureuse.* Ac. sulfhydrique. De + 43° à + 45°. Boisson et bains

AIX-LA-CHAPELLE (Allemagne). — *Eau sulfureuse.* Ac. sulfhydrique. De + 45° à + 55°. Boisson et bains.

AIZOON. s. m. Genre de chénopodées de l'Afrique, voisines du *chouan.* V. ce mot.

AKÈNE. s. m. [de α priv., et χαίνειν, s'ouvrir]. Fruit monosperme, sec, dont le péricarpe est distinct de la graine. Il y a des *diakenes* (aspérules, caille lait), des *triakènes* (capucine), des *tétrakenes* (labiées, borraginées), et des *pentakènes* ou *poliakenes* (araliacées, simaroubées).

AKIDOPIRASTIQUE. s. f. [de ἀκὶς, aiguille, et πειρᾶν, tenter]. Exploration des parties profondes (Middeldorf). V. Explorateur et Trois-Quarts.

AKINÉSIQUE. adj. V. Acinétique, qui est meilleur.

AKIURGIE. s. f. [*acidurgie, akidurgie, aciurgie,* de ἀκὶς, ἀκίδος, pointe, et ἔργον, œuvre]. Médecine opératoire, en ce qui concerne les opérations sanglantes particulièrement. C'est le titre de plusieurs traités allemands.

AKNÉMIE. s. f. [de α priv., κνήμη, jambe]. Absence des jambes.

AKOLOGIE. s. f. V. Acologie.

AKYANOBLEPSIE. s. f. [de α priv., κυανὸς, bleu, et βλέπειν, voir]. V. Acyanoblepsie.

ALABASTRITE. s. f. V. Albatre.

ALAIRE. adj [*alaris*, πτερυγώδης]. Qui est relatif aux ailes. – *Portion alaire du sphénoide.* Les deux ailes de cet os.

ALAISE. s. f. V. Alèse.

ALALIE. s. f. [*alalia*, de α priv., et λαλεῖν, parler]. Privation de la parole, mutisme. V. Aphasie

ALAMBIC. s. m. [de la particule arabe *al*, le, et ἄμβιξ, pot, marmite ; all. *Destillirblase*, angl. *alembic*, it. *limbicco*, esp. *alambique*]. Appareil au moyen duquel se fait la distillation. Il se compose des pièces suivantes . la *cucurbite*, le *seau* ou *bain-marie*, le *chapiteau*, le *serpentin* ou *réfrigérant*. La *cucurbite*, chaudière de cuivre étamé, reçoit l'action du feu ; elle a la forme d'un cône tronqué et renversé, surmonté d'une partie renflée et arrondie, qui repose sur les fourneaux, et terminée par un collet, d'un diamètre plus petit que le fond de la chaudière. — Le *bain-marie* est un vase cylindrique, d'étain ou de cuivre étamé, pouvant entrer dans la cucurbite, et la fermer au moyen de son collet. — Le *chapiteau* peut s'appliquer sur la cucurbite ou sur le bain-marie, dont on a fait les ouvertures égales. Il est muni d'un tuyau recourbé qui conduit les vapeurs dans le serpentin. Une ouverture, fermée pendant l'opération, sert à introduire de nouveau liquide sans démonter l'alambic. — Le *serpentin* est un tuyau d'étain renfermé dans un seau rempli d'eau froide. Il reçoit du bec du chapiteau les vapeurs produites par la distillation, et sa partie inférieure verse dans le récipient la liqueur condensée. Un tuyau vertical ouvert aux deux bouts, et évasé en entonnoir, sert à renouveler l'eau du réfrigérant : l'eau froide descend jusqu'au fond du seau, et soulève l'eau chaude qui sort par le tuyau du trop-plein. Un robinet sert à vider le seau du serpentin. — Lorsque la distillation peut se faire à feu nu, on met la liqueur dans la cucurbite ; on supprime le bain-marie ; le chapiteau est placé dans la cucurbite, et son bec entre dans le col du serpentin. - Si pour distiller des liquides plus volatils que l'eau, on veut opérer au bain-marie, on ne met que de l'eau dans la cucurbite, on y introduit le bain-marie, dans lequel on met la liqueur; on applique le chapiteau sur le bain-marie, et l'on adapte entre le bec du chapiteau et le collet du serpentin le haut du tuyau, pour compenser la hauteur du collet et du bain-marie, et ne pas hausser le serpentin. V. Cornue.

ALANGIER. s. m. (*Alangium*). Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des *alangiées.* Les seules espèces intéressantes sont l'*A. hexapetalum* et l'*A. decapetalum*, Lamarck, dont les racines sont aromatiques amères, et qui sont purgatifs et hydragogues.

ALANINE. s. f. Corps cristallin, qui peut jouer le rôl d'un acide et d'une base (comme la *glycocolle* et la *leucine*, avec lesquelles il forme une série de corps homologues); qui est isomère avec l'uréthane, la lactamid et la sarcoside ; et qui, en présence de l'acide nitreux, donne de l'acide lactique Il résulte de l'action d'un excès d'acide chlorhydrique sur la solution aqueuse de 2 parties d'aldéhydate d'ammoniaque et de 3 parties de cyanure de potassium.

ALANTINE. s. f. L'*inuline*. V. ce mot.

ALATERNE. s m. V. Nerprun.

ALBARAS. s. m. Nom arabe de la lèpre des Grecs, ou lèpre tuberculeuse.

ALBÂTRE. s. m. [*alabastrum*, ἀλάβαστρον, all. et angl. *Alabaster*, it. et esp. *alabastro*]. Nom de deux espèces de pierres tendres, blanches, demi-transparentes . l'une, l'*albâtre gypseux*, ou *alabastrite*, est la chaux sulfatée compacte ; l'autre, l'*albâtre calcaire*, est la chaux carbonatée compacte. Cette dernière seule a été employée en médecine comme absorbante ; elle entrait aussi dans l'*onguent d'albâtre*, employé pour ramollir certaines tumeurs.

ALBIDE. adj. [*albidus*]. Qui est blanchâtre. — *Couche albide profonde de la peau.* Ancien nom de la partie du derme dont la coupe offre une teinte blanchâtre. V. Peau.

ALBINISME. s. m. [de *albus*, blanc ; all. *Albinismus*, *Leucäthiopie*, angl. *albinism*, it. et esp. *albinismo; kakerlakisme, leucéthiopie, leucopathie, leucose*]. Anomalie congénitale d'organisation qui consiste dans la diminution ou même l'absence du pigment cutané, iridien ou choroïdien. Les nègres ne sont pas seuls à en offrir des exemples : l'albinisme est le résultat d'une modification individuelle et accidentelle, dont il y a des exemples dans toutes les races humaines et dans presque tous les climats, et qui se montre aussi chez divers animaux appartenant à des classes différentes, comme mammifères, oiseaux, poissons, etc. L'albinisme peut être total ou partiel ; dans ce dernier cas, il produit chez la race noire ce qu'on appelle les nègres *pies*. Il peut aussi être incomplet, c'est-à-dire ne consister qu'en une simple diminution du pigment. Les *albinos*, qu'on appelle aussi *bedas, kakerlaques* et *dondos*, ont la peau d'un blanc fade, comparable en cela au lait, au papier ou au linge ; les cheveux et les poils sont blancs, avec une demi-transparence ou un ton jaunâtre spécial, et d'une mollesse particulière ; l'iris d'un rose pâle et la pupille d'un rouge prononcé, comme dans les yeux des lapins blancs ; ils supportent avec peine les rayons du soleil, ce qui leur a fait donner le nom d'*héliophobes*. les facultés intellectuelles de quelques-uns sont faibles. = *Albinisme des plantes.* État maladif d'une plante, dont les parties ordinairement vertes sont blanchies par suite de la résorption de la matière colorante. On l'obtient en faisant végéter une plante en un lieu obscur ; il se produit quelquefois sur une plante ou une branche cultivée en plein air. V. Epiphyte et Phytopathologie.

ALBINOS. s. m. [*negres blancs*]. V. Albinisme.

ALBIPERLE. s. f. (Moretti). Matière retirée d'un calcul trouvé dans les parois abdominales ; c'est sans doute de la margarine.

ALBIZZIE [*Albizzia*]. s. m. Genre de plantes dont les espèces sont très voisines du genre *Acacia :* la plus connue est l'*A. anthelminthica* (V. Moucenna).

ALBUGINÉ, ÉE. adj. [*albugineus*, de *albugo*, tache blanche]. Qui est tout à fait blanc. — *Fibre albuginée.* Nom donné par Chaussier à l'un des quatre genres de fibres élémentaires qu'il admettait et qui ne sont que les faisceaux de fibres constituant les tendons, les ligaments articulaires et les aponévroses : de là le nom de *membranes albugineuses* donné aux membranes fibreuses. — *Tissus albuginés* ou *tissus blancs* (Gerdy). Le tissu aponévrotique, le fibreux proprement dit, celui du derme, des séreuses, le tissu lamineux sous-cutané et interstitiel ; ce sont tous les tissus qui ont pour élément anatomique fondamental la fibre du *tissu cellulaire* ou fibre *lamineuse*, et pour élément accessoire des fibres élastiques peu nombreuses ; tous les tissus qui se réduisent en colle par coction dans l'eau. V. Rétraction *des tissus*. — *Tunique albuginée de l'œil*. La sclérotique. — *Tunique albuginée du testicule*. La membrane fibreuse qui enveloppe immédiatement cet organe.

ALBUGINÉE. s. f. *Albuginée de l'épididyme*. Enveloppe fibreuse de cet organe, de structure analogue à la tunique albuginée du testicule, mais beaucoup plus mince.

ALBUGINEUX, EUSE. adj. [*albuginosus*]. Qui concerne la prétendue fibre albuginée (Chaussier).

ALBUGINITE. s. f. Phlegmasie aiguë ou chronique du tissu albuginé ou fibreux. V. Sarcocèle *syphilitique*.

ALBUGO. s. m. [de *albus*, blanc ; ἄργεμα, all. *Hornhautfleck*, angl. *albugo*, it. *albugine*]. Mot latin conservé pour désigner une tache blanche qui dépend du dépôt de fines granulations moléculaires graisseuses dans le tissu de la cornée transparente. L'*albugo* diffère du *nuage* ou *nubécule*, en ce qu'il est plus opaque ; et du *leucoma*, en ce que celui-ci succède à une plaie de la cornée, et offre une dépression sensible, une surface lisse et luisante qui tranche avec celle de la cornée transparente.

ALBUMEN. s. m. [de *albus*, blanc ; τὸ λευκὸν τοῦ ὠοῦ, all. *Eiweiss*, it. *albume*]. Le blanc d'œuf. V. Albumine *d'œuf*. — *Albumen* (Gærtner) [*périsperme* de Jussieu, *endosperme* de Richard]. Amas de substance nutritive contenue dans le germe avec l'embryon, qu'il entoure (ricin), ou par lequel il est enveloppé (nielle des blés); dans d'autres cas, l'albumen est situé dans la graine, à une certaine distance de l'embryon : c'est souvent lui qui donne à la graine ses propriétés médicinales.

ALBUM GRÆCUM. Mots latins par lesquels on a désigné la partie blanche des excréments du chien nourri d'os : elle contient du phosphate calcaire, qui la faisait employer en médecine.

ALBUMINATE. s. m. Genre de combinaison mal défini dans lequel l'albumine retient des oxydes ou des sels métalliques, de manière à empêcher leurs propriétés de se manifester au contact de leurs réactifs ordinaires. On pense que l'albumine existe dans le sang à l'état d'albuminate de soude.

ALBUMINE. s. f. [*albumen*, de *albus*, blanc ; all. *Eiweisstoff*, angl. *albumine*, it. et esp. *albumina* ; *lymphe animale coagulable* (Rouelle, 1771-1776); *matière* ou *lymphe coagulable du sérum* (Sénac, 1749, et Hunter, 1795); *deuxième espèce de gelée animale* ou *matière albumineuse*, ou *albumen animal* (Fourcroy) ; *albumine* (Fourcroy, 1792)]. Principe immédiat des animaux, dont on connaît deux espèces. La première se trouve dans le sérum du sang, de la lymphe et du chyle, et dans quelques liquides sécrétés, normaux ou pathologiques ; l'autre dans les œufs des oiseaux. V. Œuf. — *Albumine d'œuf* ou *proprement dite* [$10(C^{40}H^{31}O^{12}Az^{5}) + Ph_{\frac{1}{2}}S^{2}$]. Liquide transparent, légèrement verdâtre, inodore et presque insipide, qui compose presque entièrement le blanc d'œuf. C'est le produit de la sécrétion de glandes en grappe simple de l'oviducte des oiseaux, et par conséquent c'est le type des mucus. Réduite en poudre après une dessiccation lente, elle forme une masse jaunâtre, brillante, cassante, transparente, qui se dissout complètement dans l'eau froide. Chauffée à 74°, elle se coagule et devient insoluble, sans cependant avoir changé de combinaison. Elle se dissout dans les acides très étendus ; un excès d'acide la précipite, et les acides concentrés la redissolvent, en la décomposant. Les alcalis concentrés la coagulent ; étendus, ils l'empêchent d'être coagulée par la chaleur. Elle se combine avec les acides, jouant alors le rôle de base, et avec les bases, jouant alors le rôle d'acide : ces combinaisons ont été appelées *albuminates*, quoiqu'elle ne sature ni les uns ni les autres. Avec les sels (Mitscherlisch), notamment ceux de cuivre et de mercure, elle forme des composés qui ont à peine de l'action sur l'économie, ce qui la rend précieuse dans un grand nombre d'empoisonnements. V. Clarification et Contre-Poison. — *Albumine du sang*. C'est un mélange de *sérine* et de *métalbumine*. Celle-ci est un principe non spontanément coagulable, qui reste à l'état fluide quand la *plasmine*, s'étant dédoublée, a fourni 2 à 3 pour 1000 de fibrine fibrillaire. La métalbumine a été extraite par Moyse et Ch. Robin (1852), et par Scherer (1852), du liquide des sérosités péritonéale et pleurale (d'où le nom d'*hydropisine* qu'elle a aussi reçu) (Gannal et Robin, 1857). C'est ce même corps que Denis a décrit sous le nom de *fibrine dissoute* : 1° dans le sang; 2° dans les sérosités pleurale et péritonéale ; 3° dans celle du pus, où, mêlé à la sérine, il représente ce qu'on a nommé la *pyine* ; 4° dans l'urine albuminurique. La *métalbumine* est coagulable par le sulfate de magnésie ; ce dernier laisse passer un liquide, qui est la *sérine*, dans la proportion de 53 pour 1000. Ce caillot de *métalbumine* est soluble dans la solution de chlorure de sodium au dixième, comme la fibrine du sang veineux. Les 53 pour 1000 de *sérine*, que ne coagule pas le sulfate de magnésie, sont coagulés par la chaleur, l'alcool, les acides. Ainsi ce que l'on appelle *albumine du sang* n'est pas un principe immédiat unique, mais un mélange de deux principes immédiats différents, bien qu'ayant quelques propriétés communes : *sérine* (53 pour 1000 à l'état sec), et la *fibrine dissoute* ou *métalbumine* (23 pour 1000). Ce mélange et la fibrine du caillot sont des corps isomères quant à la quantité de carbone, d'azote, de soufre, d'oygène, d'hydrogène et de phosphore qu'ils renferment ; mais 100 parties de fibrine ne contiennent que 80 pour 100 d'eau, tandis que 100 parties du mélange en renferment de 85 à 87 (Chevreul). L'*albumine du sang* est considéré comme semblable à l'*albumine du blanc d'œuf* ; mais cette dernière seule mérite de recevoir le nom d'*albumine*. Elle donne $1^{gr},8$ de soufre pour 100, tandis que l'autre n'en renferme que $0^{gr},50$. Le pouvoir rotatoire de l'albumine d'œuf est de 35°, tandis que celui de l'albumine du sang s'élève à 56° (Hoppe-Seyler). Toutes deux dévient à gauche le plan de polarisation. Les variations dans les proportions de *sérine* et de *métalbumine*, composant ce qu'on appelle empiriquement les *albumines pathologiques*, conduisent celles-ci à présenter des variétés, tant au point de vue de leurs réactions qu'à celui de leur pouvoir rotatoire. — *Albumine cérébrale* ou *du cerveau*. V. Neurine. — *Albumine coagulée* ou *modifiée des cheveux, des cornes, des ongles et du sabot*. V. Keratine. — *Albumine des globules du sang*. V. Globuline. — *Albumine pancréatique*. V. Pancréatine. — *Albumine du pus*. V. Albumine *du sang*. — *Albumine salivaire*. V. Ptyaline. — *Albumine des sérosités*. La métalbumine. V. Albumine *du sang*. — *Albumine végétale*. V. Glutine.

ALBUMINÉ, ÉE. adj. [*albuminiatus*]. Se dit, en botanique, d'une graine qui est pourvue d'*albumen*.

ALBUMINEUX, EUSE. adj. [*albuminosus*]. Qui contient de l'albumine. — *Aliments albumineux*. V. Aliment. — *Cataracte albumineuse*. V. Cataracte. — *Eau albumineuse*. V. Eau. — *Exsudats albumineux*. V. Exsudat. — *Matière* *albumineuse*. V. ALBUMINE. — *Néphrite albumineuse, Urines albumineuses*. V. ALBUMINURIE.

ALBUMINIMÈTRE. s. m. Appareil de polarisation, qui est une modification de celui de Mitscherlich, et fondé, comme celui de Biot, sur la mesure de la rotation directe. Il sert à déterminer la quantité d'albumine contenue dans un liquide (Becquerel). V. ROTATOIRE.

ALBUMININE. s. f. V. OONIN.

ALBUMINOÏDE. adj. Qui ressemble à l'albumine. — *Matières albuminoïdes*. V. SUBSTANCES *organiques*.

ALBUMINOSE. s. f. [*caséine du sang*, Dumas et Cahours, etc.]. V. BIOXYPROTEINE et PEPTONE. = *Albuminose chronique* (Engel). La pléthore.

ALBUMINURIE. s. f. [de *albumine*, et οὐρεῖν, pisser ; all. *Eiweissharnen, Bright'sche Krankheit*, angl. *albuminuria, Bright's disease*, it. *albuminuria, malattia di Bright*]. Pissement d'albumine. C'est un *symptôme*, non une maladie.

Pour chercher l'albumine dans l'urine, on la filtre : puis on chauffe jusqu'à ébullition la partie supérieure du liquide, en tenant le tube incliné, ou on y fait glisser goutte à goutte un peu d'acide nitrique : il se forme un nuage blanc jaunâtre, qui par refroidissement se condense en un dépôt dont la hauteur indique l'abondance de l'albumine. Pour éviter les causes d'erreur inhérentes à la chaleur ou à l'acide nitrique employés seuls, on recourt concurremment aux deux procédés, en ajoutant quelques gouttes d'acide à l'urine après l'avoir chauffée. L'albumine de l'urine, comme celle du sérum sanguin, renferme deux substances, la sérine et la globuline, isolément ou simultanément : la sérine est coagulée instantanément par les réactifs habituels, n'est pas précipitable par le sulfate de magnésie, s'agglomère en grumeaux sous l'influence de la chaleur (*albumine rétractile*) ; la globuline est précipitée par le sulfate de magnésie, et donne avec les réactifs ordinaires un coagulum lent à se former, non floconneux (*albumine non rétractile*) ; or la *sérinurie* ou *albuminurie vraie*, à albumine rétractile, est seule permanente et caractérise les lésions rénales ; la *globinurie* ou *albuminurie fausse* est transitoire et accompagne les maladies aiguës (Bouchard, Jaccoud). Les conditions qui donnent naissance à l'albuminurie sont de plusieurs sortes : 1° albuminurie *par lésions rénales*, existant dans la congestion du rein, les néphrites aiguës, la néphrite suppurée, la forme parenchymateuse du mal de Bright (V. MAL *de Bright* et NÉPHRITE) ; elle est inconstante dans la néphrite interstitielle et la dégénérescence amyloïde des reins ; 2° albuminurie *par troubles circulatoires*, attribuée à la diminution de la tension artérielle, à la stase veineuse et au ralentissement du cours du sang (Charcot), conditions réalisées dans les lésions cardiaques, la grossesse, les tumeurs abdominales, le choléra, l'apoplexie, l'hystérie ; — 3° albuminurie *par altération du sang*, dépendant de l'accumulation dans le sang de substances cristalloïdes capables d'irriter les reins au moment de leur élimination (Hayem), et existant dans la tuberculose pulmonaire, la bronchite capillaire, la pneumonie, la chlorose, la dilatation de l'estomac, les ralentissements de la nutrition ; — 4° albuminurie *mixte*, par élimination d'éléments parasitaires, abaissement de la tension artérielle, élévation de la température, dans la scarlatine, l'érysipèle, la diphtérie, la fièvre typhoïde, la pyohémie, l'alcoolisme, la saturnisme.

ALBUMINURIQUE. adj. et s. Qui concerne l'albuminurie ou qui en est atteint.

ALCAHEST. s. m. [all. et angl. *Alkahest*, it. *alcaeste*]. Mot inventé par Paracelse et conservé par van Helmont pour désigner le dissolvant universel. — *Alcahest de Glauber*. Liqueur épaisse que l'on obtient en faisant détoner, sur les charbons ardents, du nitrate de potasse, ce qui le transforme en sous-carbonate de potasse. — *Alcahest de Respour*. Mélange de potasse et d'oxyde de zinc.

ALCALESCENCE. s. f. [*alcalescentia*, all. *Alkalescenz*, it. *alcalescenza*, esp. *alcalescencia*]. État d'un corps qui devient alcalin : beaucoup de liquides, normaux ou pathologiques, de l'économie, peuvent subir cette transformation, qui résulte le plus souvent d'une véritable fermentation, et se confond avec la putréfaction proprement dite. État des substances animales et végétales dans lesquelles il s'est formé spontanément de l'ammoniaque. V. URINE. = Pour les humoristes, disposition supposée, dans les humeurs du corps, à éprouver la fermentation alcaline et putride : *alcalescence des humeurs*.

ALCALESCENT, ENTE. adj. [*alcalescens*]. Se dit d'une substance dans laquelle les propriétés alcalines commencent à se développer, ou même prédominent déjà. Tous les corps qui contiennent de l'azote (un des principes de l'ammoniaque) peuvent devenir *alcalescents*. V. URINE.

ALCALI. s. m. [de l'article arabe *al*, et du mot, également arabe, *kali*, par lequel on désigne le *Salsola soda*, L., plante maritime d'où on retire la soude, l'un des principaux alcalis ; all. *Alkali*, angl., it., esp. *alcali*]. Corps composé qui a pour caractères distinctifs de verdir le sirop de violette, de rougir la couleur jaune de curcuma, de ramener au bleu les couleurs bleues végétales rougies par les acides, de remplir le rôle de base en présence des acides dans les combinaisons connues sous le nom de *sels*. Les alcalis sont composés, soit d'un métal et d'oxygène (la potasse, la soude, la lithine, la baryte, la strontiane, la chaux, la magnésie), soit d'hydrogène et d'azote (ammoniaque), soit d'hydrogène et de carbone, ou d'oxygène, d'hydrogène, d'azote et de carbone : ces derniers ont été nommés *alcalis végétaux* ou *alcaloïdes* (V. ce mot), pour les distinguer des premiers, appelés *alcalis minéraux*. Ceux-ci sont très caustiques et vénéneux. Les boissons acidulées, l'eau vinaigrée donnée en abondance, sont les moyens les plus efficaces de neutraliser les alcalis minéraux dans les cas d'empoisonnement. Les caractères qui précèdent appartiennent surtout à la potasse, à la soude, à la lithine, qui sont encore très solubles dans l'eau et dans l'alcool, et forment avec l'acide carbonique des sels également solubles ; tandis que les alcalis dits *terreux* (baryte, strontiane, chaux), moins caustiques et moins solubles, donnent des carbonates insolubles dans l'eau. V. BASE. — *Alcali aéré*. Bergmann, qui donnait à l'acide carbonique le nom d'*acide aérien*, appelait *alcali aéré* la combinaison d'un alcali avec cet acide. De là le nom d'*alcali volatil aéré* qu'il donnait à l'ammoniaque ; celui d'*alcali végétal aéré* donné au sous-carbonate de potasse ; celui d'*alcali minéral aéré* donné au sous-carbonate de soude. — *Alcali animal*. V. AMMONIAQUE. — *Alcali caustique*. Alcali pur entièrement privé d'acide carbonique. En se combinant avec les alcalis, cet acide leur fait perdre leur causticité, et l'on a alors les *alcalis doux* (Black). — *Alcali déliquescent*. On appelait ainsi la potasse, pour la distinguer de la soude. En effet, le premier de ces alcalis tombe en *deliquium*, et devient entièrement liquide, en absorbant l'humidité de l'air, tandis que la soude ne passe d'abord qu'à l'état de bouillie par son exposition à l'air, et s'effleurit. — *Alcali effervescent*. Nom donné anciennement à tout alcali carbonaté, en raison de l'effervescence que ces substances font avec les acides. — *Alcali fixe*. A l'époque où l'on n'admettait que trois alcalis, on nommait *alcalis fixes* la potasse et la soude, par opposition au nom d'*alcali volatil* donné à l'ammoniaque. — *Alcali marin*. Ancien nom de la soude, qui fait la base du sel marin. — *Alcali minéral*. Ancien nom de la soude, parce que le chlorure de sodium, dont elle fait la base, est très répandu dans le règne minéral. — *Alcali minéral vitriolé*. V. SULFATE DE SOUDE. — *Alcali du nitre*. Ancien nom de la potasse retirée du nitre. — *Alcali phlogistiqué*. Nom donné autrefois au chlorure de potassium, parce qu'on supposait que le phlogistique se combinait avec la potasse et la saturait. — *Alcali du tartre.* Nom donné autrefois à l'alcali obtenu par la calcination du tartre avec du charbon : c'est du carbonate de potasse. — *Alcali urineux.* V. AMMONIAQUE. — *Alcali végétal.* Ancien nom de la potasse qui se trouve en grande quantité dans les végétaux. — *Alcali volatil.* V. AMMONIAQUE. — *Alcali volatil concret.* Nom donné autrefois au sous-carbonate d'ammoniaque solide, pour le distinguer de l'*alcali volatil fluor* ou *liquide*, qui est l'ammoniaque liquide, c'est-à-dire dissoute dans l'eau.

ALCALIFIANT, ANTE. adj. [*alcalifaciens*]. Quelques chimistes ont pensé que l'azote était le *principe alcalifiant*, et l'oxygène le principe acidifiant ; opinion erronée, puisque beaucoup d'alcalis ne contiennent pas d'azote, et nombre d'acides manquent d'oxygène

ALCALIGÈNE. adj. V. ALCALIFIANT et AZOTE.

ALCALIMÈTRE. s. m. [*alcalimetrum*, de *alcali*, et μέτρον, mesure]. Instrument propre à mesurer la quantité réelle d'alcali que contient une soude ou une potasse du commerce, d'après celle d'acide sulfurique qu'il faut employer pour saturer une quantité donnée de l'une ou de l'autre de ces substances. L'acide est titré, de manière que chaque mesure ajoutée représente des centièmes du poids de la soude ou de la potasse (Descroizilles, 1804).

ALCALIMÉTRIE s. f. Ensemble de procédés de dosage à l'aide desquels on détermine la proportion d'alcali contenu dans un liquide, dans les soudes et les potasses du commerce en particulier.

ALCALIN. s. m. Substance qui possède, à un degré variable, les caractères chimiques des *alcalis* (V. ALCALI). En médecine, on emploie les *alcalins*, à l'extérieur, contre les maladies de la peau et comme caustiques; à l'intérieur, comme antiacides, diurétiques, modificateurs du sang, dans les affections dyspeptiques, arthritiques et calculeuses : dans le premier cas, on fait usage des alcalis proprement dits et de leurs carbonates ; dans le second, de leurs autres sels, bicarbonates, benzoates, citrates, chlorates, etc.

ALCALIN, INE. adj. [*alcalinus*]. Qui contient un alcali. ‖ Qui réagit comme les *alcalis*. V. ce mot. — *Bain alcalin.* V. BAIN. — *Eau alcaline.* V. EAU *alcaline* et EAU *minérale.* — *Esprit alcalin.* Le gaz ammoniac. — *Lotion alcaline.* V. LOTION. — *Tablette alcaline.* V. TABLETTE. — *Teinture alcaline de Stahl.* V. AZOTATE *de peroxyde de fer.*

ALCALINISME. s. m. Ensemble d'états morbides résultant de l'alcalescence des liquides de l'économie.

ALCALINITÉ. s. f. [*alcalinitas*]. Propriété de ce qui est alcalin. L'alcalinité normale des tissus et des humeurs des animaux, celle du sang en particulier, est due au carbonate et au phosphate tribasique de soude. V. ALCALI, BASE et URINE.

ALCALINULE. adj. S'est dit autrefois de tout sel basique.

ALCALISATION. s. f. [*alcalisatio*]. Action d'alcaliser.

ALCALISÉ, ÉE. adj. — *Mercure alcalisé.* V. MERCURE.

ALCALISER. v. a. Autrefois, dégager d'un sel neutre, par l'action du feu, l'acide qui y était contenu, de manière qu'il ne restât plus que la partie alcaline. ‖ Aujourd'hui, rendre alcalins un liquide, une potion, etc., par l'addition d'un alcali ou d'un carbonate alcalin.

ALCALOÏDE. s. m. [de *alcali*, et εἶδος, ressemblance ; all. *Alkaloïd*.] Corps qui, comme l'ammoniaque, se combine aux acides pour former des sels sans dégager d'eau. Les alcaloïdes sont naturels ou artificiels, tous sont azotés. Parmi les *alcaloïdes naturels*, la nicotine et la conicine sont liquides et volatiles ; les autres sont solides, fixes, cristallisables, rarement solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, généralement lævogires ; avec le chlorure de platine, ils fournissent, comme l'ammoniaque, un chlorure double insoluble. Leur saveur est amère ; ils ont sur l'économie une action très prononcée, qu'on neutralise, en cas d'empoisonnement, au moyen du tannin qui forme un tannate insoluble. Dans les plantes, ils sont ordinairement combinés à des acides et forment des sels solubles ou insolubles ; l'eau simple dans le premier cas, acidulée dans le second, enlève ces sels dont on isole l'alcaloïde par une base soluble si celui-ci est insoluble, fixe s'il est volatil ; la purification se fait au moyen de dissolutions dans l'alcool et de cristallisations répétées. — Les *alcaloïdes artificiels* ont des propriétés et une composition analogues aux précédents. Cependant il y en a de solides, de liquides et de gazeux, et ils sont plus ou moins solubles dans l'eau. On les prépare soit en faisant agir les corps réducteurs sur les composés nitrés (Zinin) ; soit en faisant agir la potasse sur les éthers cyaniques (Wurtz) ; soit en faisant agir l'ammoniaque et les alcaloïdes sur les éthers haloïdes, sur l'iodhydrique principalement (Hofmann). — *Alcaloïdes azotés* ou *animaux.* [*Bases organiques animales* (Gorup-Besanez) ; *combinaisons ammoniacales copulées* (Berzelius)]. Principes immédiats des animaux, qui sont des composés neutres (créatine, allantoïne), ou jouant le rôle de base près de quelques acides (urée, créatinine), brûlant avec peu de flamme, en donnant des produits empyreumatiques azotés ou ammoniacaux, sans laisser de résidu minéral. Tous sont des corps de composition élémentaire quaternaire ou même quinquénaire (cystine).

ALCALOÏMÉTRIE. s. f. (Ossian Henry). Ensemble de procédés analogues à ceux de l'alcalimétrie, propres à apprécier les quantités d'alcaloïdes contenus dans certains végétaux. Ils ne sont plus usités.

ALCANNA. s. m. Nom donné à diverses espèces de plantes. — 1° au *henné*, nommé *alhenna*, et par corruption *alcanna* ; — 2° à une espèce de *Filaria* (*Phillyrea*, L.) ; — 3° à l'*orcanette*. Cette identité de noms est probablement due à un même emploi du suc retiré de la racine du henné et de l'orcanette, pour teindre les dents et les ongles. V. HENNÉ et ORCANETTE.

ALCAPTONE. s. f. (Bœdecker). Substance voisine des sucres, non fermentescible, amorphe, d'un jaune d'or, sans odeur ni saveur, retirée d'une urine morbide.

ALCARRAZA. s. m. [mot espagnol]. Vase de terre très poreuse, destiné à rafraîchir l'eau en été. Il se place à l'ombre, dans un endroit exposé à un courant d'air : l'eau qui suinte à travers les parois s'évapore à la surface aux dépens du calorique du liquide intérieur, qui, perdant ainsi plus de chaleur qu'il n'en reçoit, parvient en peu de temps à un degré sensible de refroidissement.

ALCARSINE. s. m. V. KAKODYLE.

ALCÉE. s. f. [*Alcea*]. Genre de plantes de la monadelphie polyandrie, L., malvacées, J., dont une espèce, *A. rosea* (rose trémière, passe-rose), est émolliente.

ALCHIMIE. s. f. [*alchemia*, de *al*, article arabe, et de χημία, chimie ; *ars hermetica, ars philosophica ; art sacré, science* ou *philosophie hermétique* (de Hermès ou Mercure qu'on disait en être l'inventeur), all. *Alchemie*, angl. *alchemy*, it. *alchimia*, esp. *alquimia*]. Pendant longtemps les mots *chimie* et *alchimie* ont été regardés comme synonymes ; ensuite ce dernier nom a été réservé à l'art mystérieux, qui cherchait les moyens de faire de l'or et de découvrir un remède universel, et qui paraît avoir pris naissance en Egypte et dans les écoles alexandrines. Les alchimistes se donnaient le nom d'*adeptes* ou de *philosophes* ; celui de *souffleurs* leur a été donné par dérision, parce qu'ils étaient continuellement occupés à souffler leurs fourneaux. Ils croyaient à la *transmutation des métaux*, fondant sur cette idée la possibilité de faire de l'or, et appelant cette opération le *grand œuvre* ou la *pierre philoso-*

phale : l'or était le *roi ;* son dissolvant, le *bain du roi* ou l'*eau régale*. L'alchimie a été la préparation de la vraie chimie.

ALCHIMILLE ou **ALCHEMILLE**. s. f. [*pied-de-lion, Alchemilla*] Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, L., rosacées, J. Les sommités d'une seule espèce, l'*Alchemilla vulgaris*, L., ont été employées, à l'extérieur, comme légèrement astringentes, vulnéraires et détersives.

ALCHORNÉE. s. f. Genre d'euphorbiacées des Antilles, du Brésil, du Sénégal, etc., dont quelques espèces sont sudorifiques et dépuratives.

ALCHORNINE. s. f. Principe très amer retiré de l'*Hedwigia virgilioides*, famille des térébinthacées.

ALCICORNE. s. f. Ancien nom des acrostics.

ALCMELLE. V. ACMELLE.

ALCOOL. s. m. [de *al*, le, et *cohol*, mot arabe qui signifie ce qui est très subtil, et par lequel on désignait proprement une poudre impalpable ; all. *Alkohol*, angl. *alkool*, it. *alcool, alcoole*]. Terme générique désignant tout principe neutre formé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, apte à se combiner avec un acide, avec élimination d'eau, pour former des composés neutres (les éthers), doués de la propriété de reproduire leurs générateurs en fixant de nouveau les éléments de l'eau. Les propriétés toxiques dans la série des alcools de fermentation suivent leur composition atomique ; les alcools de la série $C^nH^{2n} + 20$ sont d'autant plus actifs que le groupe CH^2 entre un plus grand nombre de fois dans leur constitution, ce qui revient à dire qu'ils sont d'autant plus actifs que leur poids moléculaire est plus élevé, ou que leur composition atomique est représentée par des chiffres plus élevés. On a la série toxicologique suivante : Alcool méthylique, peu actif. — Alcool éthylique, peu actif. — Alcool butylique, toxique. — Alcool amylique, très toxique (Rabuteau, 1870 ; Dogiel, 1872 ; Dujardin-Beaumetz et Audigé, 1875). Les alcools sont dits *monoatomiques* quand ils s'unissent à une seule molécule d'un acide monobasique pour former un éther neutre, comme l'alcool éthylique ; *polyatomiques*, quand ils se combinent à plusieurs molécules d'un acide : les glycols sont des alcools diatomiques (Wurtz) ; la glycérine est triatomique (Berthelot), etc. — *Alcool absolu.* Celui qui est anhydre. — *Alcool allylique.* V. ALLYLIQUE. — *Alcool amylique.* V. AMYLIQUE. — *Alcool de bois.* V. MÉTHYLIQUE. — *Alcool butylique.* V. BUTYLIQUE. — *Alcool cétique, cétylique,* ou *étalique* V. ÉTHAL. — *Alcool cholestérique.* V. CHOLESTERINE. — *Alcool formique, ligneux* ou *méthylique.* V. METHYLIQUE — *Alcool phénique.* V. PHÉNIQUE. — *Alcool propylique.* V PROPYLIQUE. — *Alcool de romarin.* V. ROMARIN. — *Alcool sulfamylique, sulfamylmercurique.* V. AMYLIQUE. — *Alcool thallique.* V. THALLIQUE. — *Alcool de vin, éthylique, ordinaire, vinique* ou *esprit-de-vin* ($C^4H^6O^2$). Liquide inflammable, bouillant à 78°, d'une saveur âcre et chaude, incolore, transparent, d'une pesanteur spécifique égale à 0°,79 s'il est absolu, d'une odeur piquante et aromatique. Il est le produit de la distillation des liqueurs sucrées et fermentées : vin, jus de betterave, moût résultant de la transformation de la fécule en glucose, etc. Il varie pour la force suivant le temps qu'a duré la distillation et l'activité avec laquelle on l'a poussée. L'alcool que l'on a distillé une seconde fois au bain marie est appelé *alcool rectifié*. L'alcool le plus concentré est le plus leger. On en calcule les degrés de concentration au moyen de l'aréomètre : l'alcool pur marque 42° ou 43° à l'aréomètre de Baumé. L'alcool ne marque communément que 30° à 36°. il porte le nom de *trois-six*, parce que, mêlé à environ son poids d'eau, il constitue l'*eau-de-vie* commune, dont 6 parties ne représentent par conséquent que 3 parties de cet alcool (V. EAU-DE-VIE). Chauffé au contact de l'air, l'alcool s'enflamme et se transforme en eau et en acide carbonique ; avec les acides oxalique, benzoïque, sulfurique, azotique, phosphorique, etc., il donne naissance à des liquides connus sous le nom d'*éthers*. Il est très avide d'eau : le mélange se fait avec développement de chaleur et contraction. Il est employé comme dissolvant dans un grand nombre d'opérations chimiques. L'alcool étendu d'eau (eau-de-vie ou vin) ingéré dans l'estomac, même en faible quantité, est absorbé avec une grande rapidité, passe dans le sang, arrive au poumon, qui est l'organe principal de l'élimination. Quelques minutes après l'ingestion de l'alcool, on en retrouve déjà des traces dans l'air exhalé ; et cette exhalation peut durer plusieurs heures, suivant la quantité ingérée. La transpiration cutanée et la sécrétion urinaire sont encore deux autres voies d'élimination, mais plus tardives. Ludger-Lallemand, Perrin et Duroy ont cherché à prouver que l'alcool ne subit aucune oxydation dans la circulation et agit en nature sur les tissus qu'il excite . on admet généralement que cette oxydation a lieu, en partie du moins, sauf dans les cas où le liquide, pris à doses immodérées, passe rapidement au dehors sans altération. Introduit dans la circulation, il se répand dans tous les tissus ; il s'accumule dans le foie et dans les centres nerveux ; il fait un séjour assez long dans l'économie. La localisation de l'alcool dans certains organes en explique l'influence pathogénique sur quelques maladies constitutionnelles et organiques du foie, du système nerveux et des reins. V. ALCOOLIQUE (*médicament*) et ALCOOLISME.

ALCOOLAT. s. m. Médicament liquide qui résulte de la distillation de l'alcool sur une ou plusieurs substances aromatiques, végétales ou animales. Ce produit, composé d'alcool et de principes volatilisables, est incolore et entièrement volatil. On le prépare avec l'alcool rectifié, ou chargé d'une plus ou moins grande quantité d'eau. Il est simple ou composé. Autrefois on le nommait *esprit* — *Alcoolat de citron.* V. CITRON. — *Alcoolat de menthe.* V. MENTHE. — *Alcoolat de miel.* V. EAU *de miel.*

ALCOOLATE. s. m. Nom donné à des composés dans lesquels l'alcool semble jouer le rôle d'un acide. — *Alcoolate de chloral* ($C^4HCl^3O^2.C^4H^6O^2$). Composé nouveau du chloral (Roussin et Personne). Solide, blanc, cristallisé, dur et cassant. Il se prête mieux que l'hydrate de chloral aux manipulations pharmaceutiques, grâce à sa moins grande tendance à absorber l'humidité de l'air. Au point de vue physiologique, il produit des résultats analogues à ceux qu'on obtient avec l'hydrate. V. CHLORAL.

ALCOOLATURE. s. f. (Béral). Médicament liquide qu'on obtient en faisant macérer, avec l'alcool, des substances organiques susceptibles de céder quelques parties extractives à ce menstrue. Les alcoolatures fournissent des extraits par la concentration, ce qui les distingue des alcoolats. Elles sont *simples* ou *composées*, selon qu'elles résultent de l'action de l'alcool sur une seule substance ou sur plusieurs. Elles correspondent aux anciennes *teintures alcooliques*, et à une partie des *alcoolés* des pharmacopées modernes, c'est-à-dire à ceux qu'on prépare par macération ou digestion. On les divise en *alcoolatures* proprement dites, et *alcoolatures hydralcooliques* ou *hydralcoolatures*, selon que l'alcool employé marque plus ou moins de 30°. Elles prennent l'épithète d'*ammoniacales* quand l'ammoniaque en fait partie.

ALCOOLÉ. s. m. Nom proposé pour tous les composés alcooliques chargés de principes médicamenteux, qui ont été préparés par solution, macération ou digestion. ‖ Béral restreint ce mot aux médicaments liquides formés d'alcool et de principes médicamenteux qui s'y sont unis par *solution* directe ou par *simple mélange*. D'après cette distinction, un alcoolé résulte, soit du mélange de l'alcool avec d'autres liquides, soit de la dissolution, dans ce menstrue, d'un corps simple, d'un acide, d'un sel ou d'un produit immédiat des animaux et des végétaux. Aucun alcoolé ne donne d'extrait par la concentration. On les distingue en acides, alcalins, résineux et oléoliques, selon la nature des corps qui sont unis à l'alcool. — *Alcoolé de guaco.* V. Guaco. — *Alcoolé de safran.* V. Safran.

ALCOOLIMÉTRIE. s. f. V. Alcoolomètre.

ALCOOLIQUE. s. m. *Un alcoolique*, celui qui est atteint d'alcoolisme.

ALCOOLIQUE. adj. [*alcoolicus*]. Qui contient de l'alcool. — *Boisson alcoolique.* V. Boisson. — *Délire alcoolique.* V. Alcoolisme et Delirium tremens. — *Extrait alcoolique.* V. Extrait. — *Fermentation alcoolique.* V. Fermentation. — *Intoxication alcoolique aiguë.* V. Alcoolisme *aigu.* — *Intoxication alcoolique chronique.* V. Alcoolisme *chronique.* — *Liqueurs alcooliques.* Le vin, l'eau-de-vie et toutes les liqueurs de table. — *Médicaments alcooliques* (Béral). Ceux qui sont constitués par de l'alcool rectifié ou plus ou moins mêlé d'eau, tenant en dissolution une substance quelconque, minérale, végétale ou animale. Cette classe comprend trois genres : les *alcoolats*, les *alcoolatures* et les *alcoolés* (V. ces mots). — En chirurgie, l'emploi des alcooliques comme humectants de la charpie et des compresses favorise la réunion immédiate, prévient le phlegmon diffus, les phlegmasies des synoviales tendineuses, l'infection purulente, les phlébites et les angioleucites. Dans le pansement des plaies récentes, on doit les préférer aux corps gras, tels que les cérats et les pommades, et même aux cataplasmes (Bataillé, etc.). Tandis qu'ils favorisent la guérison des plaies sur les blessés affaiblis et soignés dans les grands hôpitaux, on a remarqué que la cicatrisation se faisait mal, et que l'infection purulente et le tétanos étaient graves et fréquents sur les individus abusant habituellement du vin et des liqueurs, ou blessés en état d'ivresse, lors même que les lésions viscérales de l'alcoolisme ne se sont pas encore produites (Verneuil, Richet, Gosselin). — En thérapeutique médicale, l'alcool est inutile dans la pneumonie franche, le rhumatisme articulaire aigu intense, compliqué d'inflammations viscérales, et la période d'éruption des fièvres éruptives. Il est utile dans les pneumonies avec prostration ou avec délire, pouls lent et dépressible, dans celles qui surviennent durant le cours ou le décours des affections fébriles, dans le rhumatisme subaigu, les phlegmasies diverses qui s'accompagnent de prostration des forces, la fièvre typhoïde adynamique, les varioles hémorragiques, ou dont l'éruption n'a pas lieu par défaut de stimulation, dans la phtisie pulmonaire, et d'une façon générale dans toutes les affections où l'adynamie domine. Il est nuisible dans l'encéphalite, la méningite avec délire ; mais excellent contre les anémies et les asthénies cérébrales avec ou sans délire, le délire d'inanition, le délire nerveux des fièvres graves et des grandes opérations. — *Teinture alcoolique.* V. Teinture.

ALCOOLISATION. s. f Développement, dans un liquide, des propriétés qui caractérisent l'alcool.

ALCOOLISÉ, ÉE. adj. Se dit d'un liquide qui contient de l'alcool, ou dans lequel il s'en est développé. - *Bandage alcoolisé.* V. Gelatine.

ALCOOLISME. s. m. [*alcoolismus*, all. *Branntweinvergiftung*, angl. *alkoolism*]. Ensemble d'affections produites par l'abus des boissons spiritueuses, très variées dans leur nature, mais liées entre elles par leur cause. Tantôt il y a une perturbation passagère, c'est l'*alcoolisme aigu;* tantôt l'abus répété amène des altérations organiques et des symptômes persistants, c'est l'*alcoolisme chronique.* - L'alcoolisme *aigu* se traduit d'abord par une exaltation nerveuse et générale qui constitue l'état d'*ebriété* ou d'*ivresse ;* elle porte sur le mouvement, sur l'expression des sentiments, et va croissant jusqu'à ce que des vomissements rejettent l'alcool absorbé : si ceux-ci n'ont pas lieu, ou n'ont expulsé qu'une partie de la liqueur ingérée, l'excitation est remplacée par une dépression de l'intelligence, du mouvement, de la sensibilité, qui aboutit à un état *comateux*, avec respiration stertoreuse, faiblesse du pouls et abaissement de la température, qui peut se dissiper après quelques heures, mais se termine quelquefois par la mort. On cherchera d'abord à provoquer le vomissement, et, dans la deuxième période, à stimuler l'organisme et à prévenir les congestions viscérales par l'usage du café, de l'acétate d'ammoniaque, des sangsues, de la glace, des sinapismes. — Dans l'*alcoolisme chronique*, l'imprégnation des tissus amène des lésions variées au point de vue du siège, mais consistant toujours en processus inflammatoires et en dégénérescence graisseuse et scléreuse, qui atteignent l'estomac, le foie, le rein, l'appareil circulatoire et respiratoire, les muscles, et enfin le système nerveux ; ces altérations profondes amènent des symptômes durables : anorexie, dyspepsie, pyrosis, pituite, hématémèse, diarrhée ; signes de cirrhose hépatique et rénale, urémie ; emphysème pulmonaire et pneumonie ; tremblement, surtout marqué le matin, crampes, convulsions, fourmillements, affaiblissement ou perversion des sensibilités générale et spéciale ; hallucinations de la vue et de l'ouïe, accès de folie lypémaniaque et de *delirium tremens ;* enfin l'alcoolisme aboutit souvent à la paralysie générale, dont il est parfois possible de le distinguer au début, et avec laquelle l'identité est complète plus tard. Le traitement consiste d'abord à éloigner la cause du mal ; puis à améliorer la nutrition par des stimulants digestifs, la noix vomique, l'exercice, l'hydrothérapie, l'alimentation reconstituante ; contre le tremblement, l'huile empyreumatique de pomme de terre, à la dose de 25 à 30 centigrammes, a réussi (Magnus Huss) ; le reste de la thérapeutique est symptomatique. C'est une erreur que de rattacher à l'alcoolisme aigu le *delirium tremens*, qui constitue un épisode aigu de l'alcoolisme chronique (Jaccoud) ; quant aux véritables accès convulsifs, épileptiformes, ils sont le fait de l'*absinthisme* plutôt que de l'alcoolisme (Magnan). = Au point de vue médico-légal, la même distinction est indispensable : car, si l'ivresse ou alcoolisme aigu est un fait volontaire qui aggrave le crime et la pénalité, la folie alcoolique engendrée par l'alcoolisme chronique est une forme d'aliénation mentale qui, comme le *delirium tremens*, confère l'irresponsabilité.

ALCOOLOMÈTRE. s. m. [*alcoolometrum*, de *alcool*, et μέτρον, mesure]. Pèse-liqueur employé pour déterminer par la pesanteur ce qu'un liquide contient d'alcool absolu. Les divers *alcoolometres* sont analogues à l'aréomètre de Beaumé, sauf la graduation — *Alcoolometre centésimal.* V Areomètre.

ALCOOLOTIF. s. m. (Béral). Tout médicament alcoolique, simple ou composé, préparé par solution, macération ou digestion.

ALCOOMEL. s. m. (Béral). Excipient pharmaceutique formé de 1 partie d'alcool et de 3 parties de miel.

ALCOOMELLÉ. s. m. (Béral). Liquide sirupeux résultant de l'union de 3 parties de miel avec 1 partie d'une alcoolature hydraulique quelconque.

ALCORNOQUE. s. f. Écorce que l'on croit fournie par les *Bowdichia virgiloides*, Kunt, et *major*, Martius, de la famille des cassiées, préconisée comme tonique et astringente. A la Martinique, on la regarde comme efficace dans le traitement de la phtisie : on en prescrit la poudre (2 à 8 grammes) et le vin (30 à 60 grammes par litre), dont on prend deux ou trois cuillerées par jour.

ALCRUELLE. s. f [*Alcruella*]. Genre de Synanthérées dont plusieurs espèces (*A. Linnæi, Coffini,* etc.) sont sialalogues et aromatiques.

ALCYON. s. m. La salangane ou l'hirondelle de rivage de Brisson, de la Cochinchine (*Hirundo esculenta*, L.). Les nids de l'alcyon, construits avec une matière gélatineuse que les glandes du jabot de cet oiseau sécrètent au temps de la ponte, sont employés, en Chine, comme aliment. V. Agar et Cubilose.

ALCYONAIRES ou **ALCYONIENS** ou **CTÉNOCÈRES**. adj. et s. m. pl. Un des ordres de polypes à huit tentacules foliacés, corps allongés, agrégés, formant un polypier solide. Ex. : le *corail rouge*

ALDÉHYDATE. s. m. V. Aldéhydique.

ALDÉHYDE. s. m. [mot formé de *al*, abréviation de *alcool*, de la particule *de*, qui indique absence ou privation, et de *hyde*, abréviation du mot *hydrogene*]. Nom générique d'un ensemble de composés intermédiaires aux alcools, dont ils diffèrent par 2 équivalents d'hydrogène en moins ($C^4H^4O^2$, aldéhyde ordinaire; $C^4H^6O^2$, alcool ordinaire); et aux acides, dont ils diffèrent par 2 équivalents d'oxygène en moins ($C^4H^4O^4$, acide acétique). Ils s'obtiennent par l'action des oxydants sur les alcools, ou par dérivation des acides qui leur correspondent pendant la distillation d'un mélange du sel de baryte de ces acides avec le formiate de baryte. Ils s'unissent aux bisulfites alcalins pour former des composés cristallisables. L'ammoniaque se combine aux aldéhydes correspondant aux acides gras. Plusieurs sont des substances naturelles : tel est l'aldéhyde campholique (camphre). Le vin et le vinaigre renferment souvent un peu d'aldéhyde ordinaire. — *Aldéhyde amylique* ou *valérique*. V. Amylique. — *Aldéhyde benzoïque*. V. Essence *d'amandes*. — *Aldéhyde éthalique*. V. Éthalique. — *Aldéhyde œnanthylique*. V. Œnanthol. — *Aldéhyde ordinaire* ou *vinique* (Dœbereiner), [*acétène bioxé*] ($C^4H^4O^2$). Il se forme pendant l'acétification des liqueurs alcooliques, et se prépare en oxydant l'alcool au moyen d'un mélange de bioxyde de manganèse et d'acide sulfurique. Il est incolore, très inflammable, d'une odeur éthérée pénétrante; il bout à 21°, est miscible à l'eau, à l'alcool et à l'éther, et donne, à la flamme de l'éponge de platine, de l'*acide aldéhydique*. L'aldéhyde est très avide d'oxygène, et se change ainsi en acide acétique. V. Acétification.

ALDÉHYDIQUE. adj. Qui concerne les aldéhydes. — *Acide aldéhydique* [*acide lampique*, *acide de lampe sans flamme*, *acide acéteux* de quelques écrits récents] ($C^4H^3O^2.HO$, ou $C^4H^4O^3$). Acide qui se forme lorsqu'on soumet l'alcool à une combustion incomplète, au contact des corps poreux, de la mousse de platine, etc. Il se produit aussi lorsque l'aldéhyde, soumis à l'action des corps oxydants, prend un seul équivalent d'oxygène. Il est très volatil, d une odeur et d'une saveur empyreumatiques particulières. Il donne, avec les bases, des sels (*aldéhydates*) cristallisables, bien caractérisés, monobasiques. Il s'en produit dans la fabrication de l'acide acétique, dont il modifie ainsi la saveur.

ALDERNEY (Race). Race de vaches laitières, élevées dans les îles anglaises de la Manche, et transportées en Angleterre. Elles fournissent le meilleur lait.

ALDOL. s. m. Liquide incolore, transparent, épais, qui est un produit de condensation de l'aldéhyde par l'action de l'acide chlorhydrique faible, et qui remplit la fonction mixte d'un aldéhyde et d'un alcool (Wurtz).

ALE. s. f. Sorte de bière anglaise. V. Bière.

ALEBRAN. s. m. V. Albran.

ALECTOR. s. m. [de ἀλέκτωρ, coq]. Genre d'oiseaux gallinacés, voisins des dindons, des paons, etc.

ALECTORIA. s. m. L'*A. jubata* est un lichen connu sous le nom vulgaire de *Crinière*, et employé à l'extérieur comme astringent.

ALECTRYON. s. m. Genre de plantes (Gærtner) dont une espèce, l'*A. excelsum*, qui croît à la Nouvelle-Zélande, a un fruit recherché pour sa saveur acidule et ses propriétés semblables à celles des fruits acides de notre pays.

ALEMBROTH. adj. et s. m. — *Sel alembroth* ou *sel de la sagesse*. Produit qu'on obtient en mélangeant dans l'eau parties égales de sel ammoniac et de deutochlorure de mercure, puis concentrant à différents degrés jusqu'à ce qu'on obtienne, dans les eaux mères, des cristaux blancs, rhomboïdaux, prismatiques, transparents et très solubles. Ce chlorure ammoniaco-mercuriel soluble entre dans la composition de la *liqueur de Gouland*, de la *pommade* et de l'*emplâtre chloro-mercuriques*, employés contre les maladies de la peau : l'association du chlorhydrate d'ammoniaque au sublimé corrosif augmente l'activité et la solubilité de celui-ci. Ce sel double soluble diffère d'un autre sel blanc insoluble produit par l'action de l'ammoniaque sur le sublimé corrosif et improprement nommé *précipité blanc*, ce nom n'appartenant qu'au protochlorure de mercure obtenu par précipitation.

ALÉNÉ, ÉE. adj. Synonyme peu usité de *subulé*.

ALÈSE. s. f. V. Alèze.

ALET (Aude). — *Eau saline*. Bicarbonates. + 28°. Boisson.

ALETRIS. s. m. Genre de plantes monocotylédones, dont une espèce, l'*A. farinosa*, est employée en médecine pour ses propriétés amères, toniques et stomachiques.

ALEURITES. V. Noix *de Bancoul*.

ALEUROMÈTRE. s. m. Instrument destiné à indiquer la qualité et l'état d'hydratation du gluten d'une farine.

ALEURONE. s. f. [de ἄλευρον, farine]. Nom donné par Hartig (1855) à une substance disposée en granules, remplaçant ou accompagnant l'amidon dans beaucoup de plantes, mais soluble dans l'eau, les acides faibles et les alcalis; insoluble dans l'huile, l'alcool et l'éther. Elle est constituée par des principes gras végétaux unis à des substances azotées. La surface de ces granules est fovéolée, et ils se teignent en brun jaune par la teinture d'iode. Leur couleur naturelle varie d'une plante à l'autre, entre des tons presque incolores jusqu'au jaune et au brun. Ils sont sans action sur la lumière polarisée.

ALEVIN, ALEVINAGE. s. m. V. Pisciculture.

ALEXIPHARMAQUE. adj. et s. m. [*alexipharmacus*, de ἀλέξειν, repousser, et φάρμακον, venin, poison; all. *giftwidrig*]. Synonyme d'*antidote*. Les alexipharmaques des anciens étaient des toniques, des excitants, des sudorifiques.

ALEXIPYRÉTIQUE. adj. et s. m. [*alexipyreticus*, de ἀλέξειν, repousser, et πυρετὸς, fièvre]. Synonyme de *fébrifuge*.

ALEXITÈRE. adj. et s. m. [de ἀλεξητήριος, secourable : τὸ ἀλεξητήριον, sous-entendu φάρμακον, le médicament secourable; l'*i* dans *alexitère*, au lieu de *alexétère*, est un reste de l'iotacisme moderne, où l'η se prononce *i*]. Préservatif, antidote, contre-poison.

ALEZAN, ANE. adj. [all. *fuchsroth*, angl. *a sorrel horse*, it. *sauro*, esp. *alazan*]. Se dit de la couleur élémentaire des robes chez les animaux domestiques (chevaux et bœufs surtout), variant du jaune au rouge-cerise et au brun marron. On distingue l'*alezan* proprement dit et l'*alezan à crinière blonde*. *Robe alezane*, *poil alezan*. ‖ On dit aussi substantivement . un *alezan*, une *alezane*.

ALÈZE, ALÈSE ou **ALAISE**. s. f. [*à*, *l* et *aise*, ainsi dit parce qu'un drap placé de la sorte met les malades à l'aise; all. *Untertuch*]. Linge dont on se sert pour garnir le lit des malades, et le garantir du sang, du pus, de l'urine, etc. Un drap ordinaire, plié en plusieurs doubles, fait une bonne *alèze*.

ALFA. s. m. [ou *halefa* dans les anciennes flores, et non *alpha*]. Nom arabe du *Stipa tenacissima*, Desf. (et non du *Lygeum spartum*, comme l'ont dit quelques auteurs), graminée stipacée, des parties arides de l'Algérie, du Maroc et du sud-est de l'Espagne. Les feuilles jonciformes, et non les chaumes, sont employées pour faire des ouvrages de sparterie, des cordages et de la pâte d'un papier qui vaut le papier de chiffons de toiles.

ALFÉNIDE. s. f. V. MÉTAL *blanc*.

ALGALIE. s. f. [bas latin *argalia*, du bas grec ἀργαλεῖον, du grec ἐργαλεῖον, instrument, de ἔργον, œuvre; *cathéter*, καθετὴρ, all. *Harnblasensonde*, esp. *algalia*, it. *tenta scannellata incerata*]. Sonde creuse destinée à être introduite dans la vessie par l'urèthre pour évaquer l'urine ou pour explorer cet organe : *algalie* est synonyme de *sonde*.

ALGAROBIA. s. m. [angl. *muskeet-tree*, esp. *mesquito*]. Résine extraite, dans l'Arkansas, de l'*Algarobia glandulosa*, Torr. et Gray, arbre de la famille des légumineuses mimosées. Elle ressemble à la gomme arabique pour le goût, la couleur et la consistance.

ALGAROTH ou **ALGEROTH** (POUDRE D'). [*mercure de vie*]. Un oxychlorure d'antimoine. On l'obtient en traitant le chlorure d'antimoine par l'eau distillée. Elle est émétique, purgative et diaphorétique.

ALGAZELLE. s. f. Antilope à longues cornes courbes (*Antilope gazella*, L., ou *A. leucoryx*, Licht.). Habite la Nubie et le Sénégal. On pense que c'est l'*Oryx* des anciens.

ALGEDO. s. m. [d'ἀλγέω, je souffre]. (Cockburne). Les douleurs vives de l'anus, des testicules et de la vessie.

ALGIDE. adj. [*algidus*, qui glace]. — *Fièvre algide* (Torti). V. FIEVRE *algide*. — *Période algide du choléra*. Celle dans laquelle le refroidissement se remarque.

ALGIDITÉ. s. f. État des malades arrivés à la période algide de la fièvre, du choléra, de l'agonie, etc.

ALGOSTASE. s. f. [de ἄλγος, douleur, et στάσος, arrêt] (Verneuil, 1866). L'arrêt, la cessation de la douleur.

ALGUES. s. f. pl. [*algæ*, φῦκος, all. *Alge*, angl. *seaweed*, it. et esp. *alga*]. Classe de plantes acotylédones, composée de végétaux d'une structure très simple, et vivant presque toutes dans l'eau. La plupart sont colorées en vert, en jaune, en rose, en violet ou en brun; quelques-unes, seulement parmi celles qui sont microscopiques, sont incolores ou grisâtres. Les genres de cette classe sont divisés en trois ordres : 1. *A. isocarpées*, formées d'utricules, vivant librement ou en colonies, dans une gangue granuleuse ou gélatineuse. 2. *A. filamenteuses*, formées d'une seule cellule allongée ou de plusieurs articulées bout à bout. 3. *A. a fronde*, la plupart marines (*thalassiophytes*), divisées elles-mêmes en *Fucacées* ou *Phycées*, qui ont les organes mâles et femelles sur le même individu, et en *Floridées*, dont les organes mâles et femelles sont portés par des individus séparés. — Dans les deux premiers ordres se trouvent plusieurs plantes parasites. Chez l'homme et les mammifères, ce sont sur les muqueuses : les *Cryptococcus cerevisiæ*, Kützing (intestin); *Cr. guttulatus*, Ch. R. (lapin); *Leptothrix buccalis*, Ch. R. (langue); *Merismopedia ventriculi*, Ch. R. (sarcine de l'estomac); *Oscillaire?* de l'intestin, Farre. Il est probable, mais non prouvé, que l'origine des fièvres paludéennes doit être attribuée à l'action d'une algue décrite sous le nom de *Palmella* (Salisbury), ou d'*Alga gemiasma;* pour le même auteur, une espèce de rougeole serait la conséquence d'une intoxication parasitaire par l'*Alga morbilli*. Enfin une partie des tumeurs dites hétéradéniques semblent dues au développement d'une algue (Ordonez), l'*Alga Ordonei* (Bouchut). — Il y a des algues alimentaires, par exemple, les *Ulves;* aucune espèce n'est vénéneuse. La plupart des *Ceramium* et des *Varecs* ou *Fucus* sont anthelminthiques, particulièrement le *Fucus helmintho-corton de Corse* V. MOUSSE. — *Algue de la levure*. V. LEVURE.

ALHAGI. s. m. [*Hedysarum alhagi*, L. diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.]. Sous-arbrisseau épineux qui croît dans la Perse et l'Arabie. Ses branches et ses feuilles se couvrent, pendant les chaleurs de l'été, d'une espèce de manne, d'abord liquide, qui se condense en petits grains. Cette manne est purgative, mais beaucoup moins que celle de Calabre.

ALHANDAL. s. m. V. COLOQUINTE.

ALHENNA. s. m. V. ALCANNA.

ALIBILE. adj. [*alibilis*, de *alere*, nourrir; all. *nahrhaft*, angl. *alibile*, it. *nutritivo*]. Propre à la nutrition. — *Substance alibile*. Selon quelques auteurs, la portion du chyme destinée à notre nutrition, celle qui se convertit en notre propre substance. Les substances alimentaires, ou aliments, contiennent, outre la partie nutritive ou *alibile*, une substance *non alibile* ou excrémentielle. V. ALIMENT et RATION.

ALIBILITÉ. s. f. (Burdach). Qualité d'un aliment de renfermer plus ou moins de substance assimilable.

ALIBOUFIER. s. m. [*Styrax*, L., décandrie monogynie, L., styracinées, J.; all. *Storaxbaum*, esp. *estoraque*]. Genre de plantes dont deux espèces intéressent la médecine : 1° le *Styrax officinal*, arbre de la Syrie, qui fournit le styrax ou *storax calamite ;* 2° le *Styrax benzoin*, arbre de Sumatra, de Java, etc., qui fournit le benjoin. V. BENJOIN, STORAX et STYRACINEES.

ALIÉNATION. s. f. [*mentis alienatio*, de *alienus*, étranger; all. *Geistesstörung*, angl. *mental alienation*, it. *alienazione*, esp. *alienacion*]. — *Aliénation d'esprit*. Egarement, folie. Pinel a employé *aliénation mentale*, ou *aliénation*, comme terme générique destiné à exprimer le caractère commun des diverses espèces de folie. *Aliénation mentale* a un sens plus général que *folie*, parce qu'elle désigne l'idiotisme, le crétinisme et tous les troubles intellectuels sans exception, même temporaires, tels que ceux que causent l'ivresse, l'empoisonnement par certains alcaloïdes, la méningite, une passion violente, l'hystérie, la chorée, la catalepsie, etc., qui enlèvent parfois au malade la juste appréciation de la portée de ses actes. L'étude des maladies mentales fait partie de la pathologie de l'encéphale, au même titre que celle des troubles fonctionnels de tous les autres appareils de l'économie. On a admis qu'il n'y a aucune lésion organique constante dans les aliénations, au moins pendant une bonne partie de leur durée, que par conséquent les lésions trouvées à la fin sont le résultat et non la cause de l'affection ; mais il est prouvé, dans toutes les formes de folie, qu'avec les troubles psychiques coexistent des lésions *somatiques*. Dans le délire de l'anémie et de la méningite, avec les changements dans l'état de réplétion des vaisseaux, surviennent des modifications dans la structure des cellules nerveuses. Il en est de même dans le délire alcoolique, dans l'empoisonnement par les solanées, etc. Enfin, dans les diverses formes de folie et de démence proprement dite, on constate plusieurs sortes de lésions, siégeant dans la substance grise des circonvolutions cérébrales surtout, indépendamment du ramollissement de ce tissu. V. FOLIE.

ALIÉNÉ, ÉE. adj. et s. [all. *geistesgestort*, angl. *alienated*, it. *alienato*]. Qui est atteint d'aliénation mentale. A moins qu'il ne soit arrivé à la période du plus grand affaiblissement intellectuel, l'aliéné conserve la conscience de son existence, de son individualité, des lieux qui l'entourent, des personnes qui l'approchent. La suppression des idées intermédiaires, la multiplicité de celles qui se pressent sans se compléter, donnent seules l'apparence d'incohérence à ses discours. Il montre de la ruse, de la finesse, de la préméditation, de la persévérance dans l'exécution ; aussi n'a-t-il pas conscience de son état et proteste-t-il contre sa réclusion. Il se rend compte de l'état de ceux qui l'entourent, et par suite a ou n'a pas confiance en eux; trop vivement absorbé par ses pensées pour les abandonner ou les reporter sur les autres, ou adopter les leurs, il vit généralement isolé, et ce n'est qu'en cédant à une pression morale qu'il se réunit aux autres pour un but de travail ou de distraction. Rien n'est plus difficile que de simuler l'enchaînement de cette série de phénomènes que le vulgaire croit incohérents. Aussi, une fois bien observés, ils permettent de les distinguer des phrases absurdes, sans suite et sans lien, dans lesquelles, lors des cas de *folie simulée*, le simulateur prend le contre-pied de ce qu'on lui demande, et se laisse aller à des inconséquences ou à des contradictions systématiques. — Actuellement en France la situation des aliénés est déterminée par la loi du 30 juin 1838, qui règle les conditions dans lesquelles peuvent se faire les placements *volontaires* (en cas de folie inoffensive) ou d'*office* (quand l'ordre public ou la sécurité de l'entourage est compromis) dans les établissements d'aliénés. L'aliénation entraîne, outre l'irresponsabilité des actes, l'incapacité politique et civile (interdiction, mariage, donations) : aussi l'intervention du médecin légiste est-elle souvent invoquée pour apprécier l'état mental au moment de l'accomplissement d'un acte civil ou délictueux. — *Asile* ou *maison d'aliénés*. V. COLONISATION et MAISON. — *Paralysie des aliénés*. V. POLYPARÉSIE.

ALIÉNISTE. s. m. Médecin de fous.

ALIFORME. adj. [de *ala*, aile, et *forma*, forme; πτερυγώδης]. En forme d'aile. — *Muscles aliformes* (*musculi aliformes*). Les muscles ptérygoïdiens.

ALIMENT. s. m. [*alimentum*, de *alere*, nourrir; τροφή, σιτίον, all. *Nahrungsmittel*, angl. *aliment*, it. et esp. *alimento*]. Toute matière qui, introduite dans l'économie, peut servir à la *nutrition*. Les principes constituants du corps sont aussi les aliments simples et fondamentaux : mais rarement ils sont ingérés à l'état d'isolement, et c'est leur mélange en proportions variables qui forme les substances alimentaires; un aliment est dit *complet* lorsqu'il renferme tous les éléments intégrants de nos tissus. Au point de vue de leur composition chimique, les aliments sont : 1° des *produits minéraux*, sels calcaires et alcalins, fer, soufre, phosphore : le chlorure de sodium est indispensable à l'alimentation; 2° les *substances organiques* (V. ce mot), d'origine animale ou végétale, qui contiennent de l'azote, et qu'on peut réunir sous le nom d'*albuminoïdes*, 3° les *matières hydrocarbonées*, non azotées, et qui consistent surtout en amidon et sucre, auxquels on peut rattacher la cellulose, la gomme, les mucilages; 4° les *corps gras*, huileux ou solides, de nature végétale ou animale : en somme, les trois règnes, on le voit, fournissent à l'homme des aliments. Ceux-ci ont été divisés, au point de vue de leur rôle physiologique, en *respiratoires* ou *pulmonaires*, destinés à produire du calorique, et en *plastiques*, chargés de reconstituer les tissus et de produire de la force (Liebig); les premiers seraient *thermogènes*, les seconds *dynamogènes*. La découverte de l'équivalence mécanique de la chaleur montre que cette distinction est erronée puisque chaleur et travail musculaire ont la combustion pour unique origine; mais il est certain que dans le double mouvement qui constitue la nutrition, l'*assimilation* trouve ses matériaux dans les *aliments réparateurs* ou plastiques (minéraux et surtout substances albuminoïdes), tandis que la *désassimilation*, c'est-à-dire la production de principes cristallisables solubles ou volatils aux dépens des principes coagulables assimilés, est facilitée par les *aliments dits respiratoires* (et urinatoires), tels que les sucres, les féculents, les gommes et les graisses. Enfin il y a lieu d'admettre dans une troisième classe d'aliments certaines substances (alcool, thé, café, coca du Pérou) qui, peu ou pas modifiées par l'économie, agissent en *réglant* la désassimilation, c'est-à-dire en la ralentissant de façon à mettre les véritables substances alimentaires en état d'être utilisées plus longtemps sans être renouvelées : ce sont les *aliments d'épargne, antidéperditeurs, dynamophores*. Les aliments qui influent sur la désassimilation pour la favoriser ou la régler se distinguent des *médicaments* en ce qu'ils n'ont pas, comme ceux-ci, une action spéciale sur un tissu particulier dont ils modifient les propriétés. De même, les aliments se distinguent des *poisons* en ce qu'ils n'altèrent pas la texture des éléments et qu'ils ne troublent pas leur activité fonctionnelle. — Au point de vue des *besoins* ou *privations* qu'ils satisfont, les aliments ont été divisés en : 1° *Boissons*, qui étanchent la soif, et réparent les pertes d'eau évaporée et urinée. Toutes les boissons sont des aliments liquides, mais tous les aliments liquides ne sont pas des boissons (ex. : les huiles); il y a des *boissons naturelles* (eaux) et *artificielles* (vin, bière) auxquelles on rattache, en raison de leur état fluide, divers liquides servant bien plus à satisfaire des *besoins artificiels* ou à favoriser la digestion (eau-de-vie, café, etc.) qu'à apaiser la soif 2° *Condiments* ou *assaisonnements*, qui excitent et favorisent les sécrétions salivaire et gastrique, satisfont ainsi au besoin d'une digestion prompte ou plus complète. Ce sont des aliments solides ou liquides, à saveur prononcée acide, alcaline, spéciale; ils sont *naturels* (sel marin, acides acétique et citrique, sels d'origine végétale, huiles essentielles du poivre, des labiées, des oignons, etc.), ou *artificiels* (acide acétique, essence de la moutarde, etc.). 3° *Aliments proprement dits* : ce sont surtout les principes d'origine végétale ou animale, et accessoirement les graisses, les sucres, les phosphates calcaires et autres sels. — *Aliments albumineux* : œufs, cervelles, huîtres, moules. — *Aliments azotés* : les substances organiques contenant de l'azote; comme elles prédominent chez les animaux, cette expression est synonyme d'*aliments animaux*. — *Aliments carbonés* ou *hydrogénés* : sucres, fécules, graisses. — *Aliments d'épargne*. Ceux qui comme les corps gras peuvent prendre part à la constitution de certains éléments anatomiques, pour remplir ensuite un rôle actif dans les actes déssassimilateurs, etc. — *Aliments féculents, farineux, amylacés* : farines, céréales, légumes secs, pommes de terre, etc. — *Aliments fibrineux* : chair musculaire. — *Aliments gélatineux* : tissu cellulaire, fibrineux, aponévroses, cartilages. V. PLASTIQUE. — *Aliments gras* : ceux qui composent les corps gras (V. GRAS), et, dans le langage ordinaire, les aliments azotés. — *Aliments maigres* : les aliments végétaux verts ou amylacés, et, dans le langage ordinaire, la chair des animaux à température variable (reptiles, batraciens, poissons, crustacés et mollusques). — *Aliments mucilagineux* ou *aqueux* : légumes frais, fruits charnus, pulpeux, sucrés, acidules. — *Aliments oléagineux* : beurres, graisses, huiles fixes.

ALIMENTAIRE. adj. [*alimentarius*]. Qui a rapport aux aliments. — *Bol alimentaire*. V. BOL. — *Canal* ou *conduit alimentaire*. V. DIGESTIF (*Appareil*). — *Régime alimentaire*. V. ALIMENTATION *des malades*. — *Substances alimentaires*. V. ALIMENT et ALIBILE.

ALIMENTATION. s. f. [*alimentatio*, all. *Ernährung*, angl. *alimentation*, it. *alimentazione*]. L'*alimentation* est l'action de nourrir; la *nourriture* est la substance qui nourrit. — *Alimentation insuffisante*. Disproportion entre la quantité d'aliments digérés et absorbés, puis assimilés, et la quantité des principes désassimilés, ou les conditions de développement chez les jeunes sujets. Elle amène un affaiblissement général, favorise les affections diathésiques, l'infiltration œdémateuse et les hydropisies des séreuses; elle diminue le nombre des naissances et la durée moyenne de la vie en élevant le chiffre de la mortalité. V. RATION. — *Alimentation des malades* [*diététique alimentaire*]. Choix des aliments de tel ou tel ordre (V. ALIMENT et DIETE) qui conviennent pendant la durée ou la convalescence de telle ou telle maladie.

ALIMENTEUX, EUSE. adj. Qui nourrit, qui sert d'aliment.

ALIMENTIVITÉ. s. f. Nom donné par les phrénologistes à l'*instinct nutritif*.

ALIPTIQUE. s. f. [*aliptice*, de ἀλείφειν, oindre; all. *Salbekunst*]. Partie de l'ancienne médecine qui traitait des onctions considérées comme un moyen d'entretenir la santé. V. IATRALIPTIQUE.

ALISE. s. f. Fruit de l'*Alisier*. V. ce mot.

ALISIER. s. m. [*Cratægus*, L., icosandrie digynie, L., rosacées, J., all. *Els*, angl. *lote-tree*, it. *loto*, esp. *almer*, *alisier blanc*, *alouche*, *alouchier*, *Cratægus aria*]. Les fruits, de la grosseur d'une petite poire, sont astringents. Ils ont été employés contre la diarrhée. V. CRATEGINE.

ALISMA. s. m. [*Alisma plantago*, L., *plantain d'eau*]. Plante vivace (hexandrie polygynie, L.), croissant sur le bord des étangs, à feuilles cordiformes semblables à celles du plantain, ayant une grande panicule de petites fleurs rosées. La racine a été, à tort, préconisée contre la rage, la fièvre et la phtisie.

ALISMACÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédonées hermaphrodites ou monoïques régulières; périanthe à 6 divisions, les 3 extérieures herbacées, persistantes, les 3 intérieures pétaloïdes plus grandes; 6 et 12 étamines ou 20 et au delà, hypogynes; fruit composé de carpelles en nombre indéfini, plus rarement 6 et 12, secs, monospermes, plus rarement bispermes et libres; périsperme nul.

ALITEMENT. s. m. Mise au lit des malades; précautions et manœuvres qui s'y rapportent.

ALIZARAMIQUE. adj. — *Acide alizaramique* ($C^{20}H^{14}O^{6}$. AzH^{3}) Il est violet rougeâtre tant qu'il est humide (Schützenberger), pulvérulent, cristallin, presque noir quand il est sec. Il est sensiblement soluble à froid dans l'eau, plus soluble à chaud. Il est soluble dans l'ammoniaque et les alcalis, par rapport auxquels il joue le rôle d'un acide faible. Il teint les tissus mordancés en couleurs qui rappellent celles de la garance.

ALIZARATE. s. m. Nom générique de la combinaison des bases avec l'alizarine.

ALIZARINE. s. f. [de *alizari*, nom commercial de la racine de garance; all. *Alizarin*, *Krapproth*] ($C^{20}H^{14}O^{6}$). Principe colorant (Robiquet et Collin) de la garance; d'un jaune rougeâtre, volatile, cristallisable, soluble dans l'alcool et l'ether. Il est accompagné d'une autre substance colorante dite *purpurine*. Elles reproduisent l'une et l'autre, avec l'alun et les corps employés à la teinture, les plus belles nuances de la garance (V. ROUGE). Depuis la découverte de la préparation de l'alizarine au moyen de l'anthracène (Græbe et Liebermann), le produit artificiel remplace presque partout les dérivés de la garance, dont la culture est à peu près abandonnée en France.

ALIZIER. s. m. V. ALISIER.

ALK... Pour les mots commençant ainsi, et qui manquent. V. ALC.

ALKÉKENGE ou **COQUERET.** s. m. [*Physalis alkekengi*, L.]. Plante vivace (pentandrie monogynie, L., solanées, J.) les baies arrondies, d'un rouge foncé, renfermées dans un calice vésiculeux, rougeâtre, sont acidules, rafraîchissantes et diurétiques. Elles doivent être séparées du calice, qui est amer, et par conséquent tonique. Elles sont peu usitées : elles entrent cependant dans les sirops de chicorée.

ALKERMÈS. adj. et s. m. [de la particule arabe *al*, et *kermes*]. — *Confection alkermès de Mésué*. V. CONFECTION.

ALLAGOSTÉMONE. adj. [de ἀλλαγὴ, changement, et στήμων, filament]. Se dit des plantes sur le réceptacle desquelles les étamines et les pétales occupent une place différente de leur insertion normale (Gleditsch et Mœnch).

ALLAITEMENT. s. m. [*lactatio*, θηλασμὸς, all. *Säugen*, angl. *sucking*, it. *allattamento*]. Action de nourrir un enfant avec du lait. On distingue l'*allaitement maternel*; l'*allaitement étranger*, c'est-à-dire par une autre femme que la mère; l'*allaitement animal* par une femelle de quelque animal domestique, particulièrement par une chèvre; l'*allaitement artificiel* qui consiste à donner à boire du lait au moyen d'un verre, d'une cuiller ou d'une bouteille disposée à cet usage (biberon). Ce dernier est le plus mauvais de tous les modes employés pour nourrir un enfant. — *Allaitement mixte*. Emploi simultané de l'allaitement maternel ou étranger et de l'allaitement artificiel. = En vétérinaire, *Allaitement par adoption*, se dit quand le jeune puise à des mamelles étrangères, et non à celles de sa mère.

ALLAMANDA. s. f. Genre de plantes de la famille des apocynées, dont une espèce, l'*A. cathartica*, L. ou *Orélie*, renferme un suc laiteux purgatif qui a été employé avec succès dans la colique de plomb (Allamand).

ALLANTOÏDE. s. f. [*allantois*, ἀλλαντοειδὴς, de ἀλλᾶς, saucisse, et εἶδος, forme; all. *Wursthäutchen*, angl. *allantois*, it. *allantoïde*]. Organe du fœtus, qui ne dure pas au delà des deux premiers mois de la gestation. Il résulte d'un prolongement de l'involution génito-urinaire de l'ectoderme (V. EMBRYON), de celle de ses portions qui forme la vessie ; ce prolongement dépasse le plan ventral du nouvel être en repoussant une couche de l'endoderme dont il se coiffe. Elle fait saillie à l'extrémité inférieure de l'embryon. Pendant que la vésicule ombilicale s'isole de l'intestin, on voit naître à l'extrémité postérieure de ce même intestin une petite vésicule d'abord ronde, puis pyriforme, recevant de nombreux vaisseaux (*allantoïdiens*) . c'est l'*allantoïde* (V. OURAQUE). Sur les primates, sa cavité disparait dès que l'organe atteint le niveau de la vésicule ombilicale (Fig. 13, *a*). Elle reçoit deux artères qui semblent alors les bifurcations de l'aorte inférieure, et plus tard ne sont que deux branches des artères iliaques; elle a, suivant les espèces, une ou deux veines gagnant le vestibule du cœur, en traversant le foie. Ces vaisseaux seront les vaisseaux ombilicaux ou placentaires. La for-

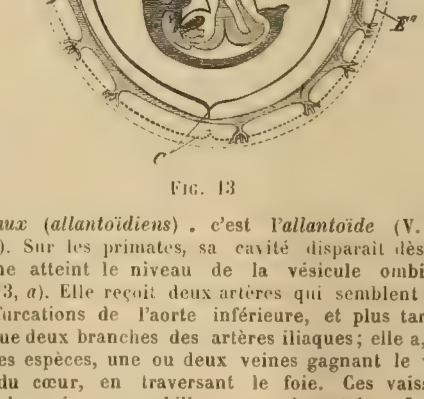

FIG. 13

mation de l'ombilic cutané, fermant les parois ventrales, divise bientôt l'allantoïde en deux portions, l'une interne, l'autre externe, séparées par une partie moyenne. La portion interne formera la *vessie urinaire*, dont la communication avec l'intestin s'oblitère; la partie moyenne, l'*ouraque;* la partie externe reçoit alors seule le nom d'*allantoïde* (A. V.), et contient dans sa cavité le *liquide allantoïdien*. Elle est formée d'un tissu lamineux mou et très vasculaire. Elle s'accroît rapidement, gagne l'enveloppe extérieure de l'œuf (chorion, E″), s'applique à sa face interne tout entière; alors son tissu et ses capillaires se prolongent dans la cavité que présentent les villosités choriales (V.). Ce sont ces villosités qui, plus tard, s'hypertrophiant en certains points pendant qu'elles s'atrophient ailleurs, forment le placenta, dont le tissu est constitué par les ramifications entre-croisées de ces villosités ainsi devenues vasculaires. Une fois le placenta formé, les vaisseaux allantoïdiens prennent le nom de *vaisseaux placentaires* ou *ombilicaux*. Ce sont ces villosités dépourvues de ces prolongements allantoïdiens, et dilatées par un liquide, qui forment les *môles hydatiformes* de l'utérus, ou *hydropisie des villosités choriales* (Ch. Robin). Ainsi l'allantoïde sert de conducteur aux vaisseaux qui, de l'embryon, vont gagner la mère, établir une liaison anatomique et physiologique entre les deux êtres, et changer le mode de nutrition simplement vitelline qu'avait eu jusqu'alors le fœtus. = Chez les ruminants et le porc, l'allantoïde constitue un long boyau placé entre le chorion et l'amnios, qui a une partie moyenne continue à l'ouraque et deux branches; il y a quelquefois de petites *allantoïdes supplémentaires*

ALLANTOÏDIEN, IENNE. adj. — *Animaux allantoïdiens*. V. VERTÉBRÉ. – *Liquide allantoïdien*. V. LIQUIDE. — *Vaisseaux allantoïdiens*. V. ALLANTOÏDE et FŒTUS.

ALLANTOÏNE. s. f. [*allantoinum*, all. *Allantoin; Acide amnique* ou *amniotique*] ($C^4H^3Az^2O^3$). Substance neutre (prise d'abord pour un acide) qui existe dans le liquide allantoïdien de la vache. Elle donne des cristaux limpides, brillants, durs, à quatre pans, insipides, inodores, qui n'ont aucune réaction, ni acide ni alcaline. Elle est transformée par les alcalis caustiques en ammoniaque et en acide oxalique.

ALLANTOÏQUE. adj. Qui a rapport à l'allantoïde. V. ALLANTOÏDIEN. — *Acide allantoïque*. Synonyme de *allantoïne*.

ALLANTOTOXICON. s. m. [de ἀλλᾶς, saucisse, boudin, et τοξικὸν, poison; all. *Wurstgift*]. Poison qu'on a supposé se développer dans les boudins, les saucisses, et en général dans la charcuterie, et causer les accidents dus à la trichine. V. CHARCUTERIE et TRICHINOSE.

ALLÉGER, ALLÉGÉRIR. v. a. — *Alléger un cheval*. Se dit du cavalier qui porte son corps en arrière, rapproche les jambes et tend les rênes, afin que le cheval, *allégé*, entame plus librement le terrain.

ALLELUIA. s. m. [*Oxalis acetosella*, L., *oxalide, surelle, pain de coucou*]. Ainsi appelé parce qu'il fleurit vers le temps de la fête de l'Alleluia. Plante herbacée de la famille des oxalidées. Comme l'oseille, elle contient de l'*oxalate acide de potasse*.

ALLENTHÈSE. s. f. [*allenthesis*, de ἄλλος, étranger, et ἔνθεσις, introduction] (Walther). Pénétration ou présence de corps étrangers dans l'organisme.

ALLIACÉ, ÉE. adj. [*alliaceus*, de *allium*, ail]. Qui a rapport à l'ail, qui tient de l'ail : *plante alliacée, odeur alliacée*. V. ODEUR.

ALLIAGE. s. m. [*connubium metallicum*, all. *Gemisch*, angl. *alloy*, esp. *aleacion*]. Union de deux ou d'un plus grand nombre de métaux opérée par la fusion. Ex. : le fer-blanc, le bronze. Ce ne sont pas de simples mélanges puisque leurs propriétés ne représentent pas la moyenne de celles des métaux qui les forment : ils sont ordinairement moins malléables, moins ductiles, plus tenaces, plus fusibles, que ne l'indiquerait cette moyenne; leur densité est plus forte ou plus faible. Les alliages sont des combinaisons définies, mêlées les unes aux autres, ou réunies au métal en excès qui leur a servi de dissolvant. Pendant le refroidissement lent d'un alliage fondu, on voit des cristaux se séparer de la masse; il s'en formera de nouveau après décantation : cette séparation, ou *liquation*, est employée pour retirer l'argent du cuivre argentifère. — *Alliage fusible de Darcet*. Composé de 2 parties de bismuth, 1 partie de plomb et 1 d'étain. Il fond à 93°. V. BRONZE. — *Alliage du Prince Robert*. V. ZINC.

ALLIAIRE. s. f. [*Erysimum alliaria*, L., tétradynamie siliqueuse, L., crucifères, J.]. Plante bisannuelle, qui tire son nom de l'odeur d'ail qui la distingue. Elle est regardée comme diurétique et antiscorbutique.

ALLOCHÉZIE. s. f. [de ἄλλος, autre, et χέζειν, décharger le ventre]. Evacuation des matières fécales par un anus artificiel ou autre ouverture accidentelle ou anormale de l'intestin. V. ANUS et FISTULE.

ALLOCHROMASIE. s. f. [de ἄλλος, autre, et χρῶμα, couleur]. Changement des couleurs; vue des couleurs autrement qu'elles ne sont. V. DYSCHROMATOPSIE.

ALLOEOTIQUE. adj. [de ἀλλοίω, je change]. Se disait jadis des substances qu'on croyait propres à changer la composition du sang, à purifier ce liquide.

ALLOMORPHIE. s. f. [de ἄλλος, autre, et μορφὴ, forme]. Métamorphose; passage d'une forme à une autre.

ALLONGE. s. f. Mode de claudication du cheval, dû à l'écart violent des membres postérieurs en arrière ou en abduction forcée, suite de glissement sur le pavé. Elle est attribuée à une lésion des ligaments de l'articulation coxo-fémorale, ou des muscles de la hanche voisins. Quelques auteurs écrivent *alonge*.

ALLONGE. s. f. Instrument de verre, ordinairement de la forme d'un fuseau, qu'on adapte au col d'une cornue ou d'un ballon, dans les opérations chimiques.

ALLONGEMENT. s. m. – *Allongement de la luette*. V. LUETTE. — *Allongement utérin*. V. HYSTÉROPTOSE.

ALLOPATHIE. s. f. [de ἄλλος, autre, et πάθος, maladie; all. *Allopathie*, angl. *allopathia*]. Suivant Hahnemann, méthode de traitement dans laquelle on fait usage de médicaments dont l'action sur l'homme sain produit des phénomènes morbides autres que ceux qu'on observe chez le malade. De ce mot sont dérivés : *allopathe, allopathique, allopathiquement, allopathiser*.

ALLOTRIODONTIE. s. f. [de ἀλλότριος, étranger, et ὀδοὺς, dent]. Implantation anormale des dents.

ALLOTRIOPHAGIE. s. f. [*allotriophagia*, de ἀλλότριος, étranger, insolite, et φαγεῖν, manger]. Dépravation de l'appétit, qui porte à manger des substances non alimentaires. ‖ Nom donné par Vogel au *pica*.

ALLOTRIOTECNIE. s. f. [de ἀλλότριος, étranger, et τέκνον, enfant]. Expulsion d'un produit fœtal monstrueux, d'une môle, etc.

ALLOTROPHIQUE. adj. [de ἄλλος, autre, et τροφὴ, nourriture]. Se dit des substances organiques qui perdent leurs propriétés nutritives normales, ou en prennent de nuisibles, par suite de changements ou *lésions moléculaires*. Dans presque toutes les affections générales, ou altérations du sang, l'albumine et la fibrine offrent un état allotrophique ; ou, plus exactement, l'affection morbide générale ou l'altération du sang reconnaît pour cause l'état allotrophique de ces substances. Du reste, l'altération de la fibrine, etc., ne se manifeste pas seulement par un changement dans les qualités trophiques ou nutritives, mais aussi dans les caractères physiques et chimiques; car la coagulation se fait alors, soit plus, soit moins facilement. Ces substances deviennent plus ou moins solides par cette coagulation, et se rétractent ensuite moins qu'à l'ordinaire.

ALLOTROPIE s. f. [de ἄλλος, autre, et τρόπος, manière d'être : *Etat allotropique*]. Propriété qu'ont quelques corps simples de pouvoir se présenter sous des états différents, et jouir de propriétés chimiques et physiques distinctes. Cette circonstance, analogue à l'*isomérie* dans les corps composés, a été désignée par quelques auteurs sous ce dernier nom. Berzelius indique par les lettres α, β, γ, etc., chacun des états d'un même corps, à partir de son état naturel. Le *carbone*, sous la forme de charbon ou de diamant, le *phosphore rouge*, le *soufre* et l'*ozone* sont des exemples importants. V. ces mots

ALLOTROPIQUE. adj. V. Allotropie

ALLOTROPISME. s. m. État des corps doués d'allotropie.

ALLOXANE s. f ($C^8H^2Az^2O^8$). Substance qu'on obtient par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique. Très soluble dans l'eau, elle donne de gros cristaux brillants, transparents et efflorescents. Sa saveur est acidule et salée, désagréable. Elle intéresse le chimiste, par les transformations nombreuses qu'elle peut subir; le médecin, par sa dérivation de l'acide urique, dont elle est un des produits de décomposition; l'industriel, par son emploi dans la préparation des toiles peintes.

ALLOXANTHINE. s. f. [*alloxanthinum*, all. *Alloxanthin*]. Un des produits de l'action de l'acide azotique sur l'acide urique ($C^8H^5Az^2O^{10}$). Elle cristallise en prismes incolores. A 150°, les cristaux perdent 3 atomes d'eau, et se colorent en rouge au contact de la vapeur d'ammoniaque : c'est alors la *murexide* ou purpurate d'ammoniaque.

ALLUMETTE. s. f. — *Allumettes chimiques*. V. Nécrose *phosphorée* et Phosphore.

ALLURE. s. f. [all. *Gang*]. Manière dont un animal, un cheval surtout, exécute les divers mouvements progressifs. — *Fausse allure*. V. Faux.

ALLUVION. s. f. — *Terrain d'alluvion*. V. Diluvien.

ALLYLE. s. m. [*allylum*, all. *Allyl*] (C^6H^5). Carbure d'hydrogène obtenu en décomposant l'éther allyliodhydrique (C^6H^5I) par le sodium. — *Oxyde d'allyle* (*éther allylique*) (C^6H^5O). Corps contenu dans l'*essence d'ail rectifiée* avec le *monosulfure d'allyle*, qui fait les deux tiers du mélange. — *Sulfure d'allyle* (C^6H^5S). Liquide incolore, plus léger que l'eau; il possède une forte odeur d'ail, et forme des sels avec les oxydes d'argent, de mercure, etc. L'essence des crucifères, ou de *moutarde à sinapisme*, qui a pour formule $C^8H^5AzS^2$, peut se décomposer en C^6H^5S (*sulfure d'allyle* ou essence d'ail) + C^2AzS (*sulfocyanogene*). Cette essence existe dans toutes les crucifères, mais en proportions variables, ce qui fait que les unes sont simplement excitantes, les autres plus ou moins irritantes. Elle est liquide, d'une forte odeur de moutarde, rubéfiante, puis vésicante, bout à 151°; sa densité est 1028. Elle ne préexiste pas dans la moutarde, et s'y développe au contact de l'eau. V. Myrosine.

ALLYLÈNE. s. m. (C^6H^4). Carbure d'hydrogène obtenu de la glycérine à l'aide de l'iodure de phosphore.

ALLYLIQUE. adj. Qui se rapporte à l'allyle. — *Alcool allylique* ($C^6H^6O^2$). Il est liquide, d'odeur alliacée et volatil à 103°. — *Ether allylique*. V. Allyle.

ALOÈS. s. m. [*aloe*, ἀλόη, all. *Aloesaft*, angl. *aloe*, it. *aloe*]. Genre de plantes de la famille des liliacées. ‖ Substance extracto-résineuse que l'on retire des feuilles épaisses et charnues de plusieurs *aloes*. Il en existe trois espèces dans le commerce : 1° L'*aloes socotrin* (*aloe socotorina*), qui est le meilleur, venait autrefois de Socotora, île située près des côtes d'Arabie, d'où il a tiré son nom. On l'apporte maintenant du cap de Bonne Espérance et de la Jamaïque. Il est en masses d'un brun foncé, d'une cassure résineuse et brillante, rouge et translucide sur les bords; réduit en poudre, il est d'un jaune doré ou safrané; sa saveur est amère et aromatique; son odeur balsamique. Il se dissout en totalité dans l'alcool et dans l'eau bouillante. On trouve dans le commerce un aloès très pur, parfaitement jaune et transparent, qui ne diffère pas du socotrin : on l'appelle *aloes en calebasse*, *aloes lucide*, *aloes du Cap* ou *des Barbades*. — 2° L'*aloès hépatique* (*aloe hepatica*) : il est moins pur, et tire son nom de sa couleur, analogue à celle du foie; sa cassure est terne et opaque; sa poudre, d'un jaune rougeâtre; son odeur, forte et désagréable. — 3° L'*aloès caballin* (*aloe caballina*, de *caballus*, cheval) : c'est le moins estimé; il n'est employé qu'en médecine vétérinaire. Il est presque noir et contient beaucoup de matières étrangères; son odeur et sa saveur sont beaucoup plus fortes et plus désagréables. On retire ces trois espèces des *Aloe socotorina*, *spicata* et *vulgaris*, leurs différences proviennent sans doute des procédés suivis pour leur extraction et leur évaporation. Le socotrin s'obtient en incisant transversalement les feuilles; l'hépatique en est retiré par la pression; le caballin, en broyant les débris des feuilles. Tous sont formés d'une matière résinoïde, âcre, amère et échauffante. Le socotrin en renferme environ un quart de son poids; l'hépatique en contient, dit-on, un tiers, avec une fécule; celle-ci est plus abondante encore dans le caballin. L'aloès est tonique, purgatif et drastique, suivant les doses : comme tonique, 5 centigrammes à 20 en poudre ; comme purgatif, 30 centigrammes à 1gr,40. Il peut provoquer les hémorrhoïdes et la menstruation. — Guibourt a fait connaître deux autres aloès. Le premier, *aloès socotrin vrai*, est envoyé de Bombay. Il a une surface luisante, claire, une odeur agréable qui se rapproche de la myrrhe. Sa couleur est rouge jaunâtre, avec un reflet pourpre. Il est dur, cassant, et se ramollit entre les doigts comme de la cire. Sa poudre est jaune d'or. Le deuxième, apporté aussi de Bombay, est l'*hépatique vrai*. Il a la couleur opaque du foie; il coule comme la poix, quoiqu'il paraisse très dur; l'odeur en est analogue à celle du précédent. — *Bois d'aloès*. V. Bois. — *Extrait d'aloes*. Il est obtenu en dissolvant, au bain-marie, de l'aloès socotrin dans l'eau bouillante, et évaporant ensuite jusqu'à siccité. — *Pilules d'aloès*. V. Pilules. — *Teinture d'aloes*. V. Élixir *de longue vie*. ‖ *Aloes*. Espèce d'*agave*.

ALOÉTINE. s. f. Substance incristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool, jaunâtre, devenant d'un rouge intense lorsqu'elle absorbe l'oxygène de l'air et au contact de l'acide nitrique. elle a été extraite de l'aloès par E. Robiquet. L'aloétine doit être considérée comme un purgatif nul ou au moins lent et douteux. Elle devient purgative lorsqu'elle a été altérée par l'action de l'air et de la chaleur, et c'est elle qui alors donne aux sucs d'aloès leur vertu purgative.

ALOÉTIQUE. adj. [*aloeticus*]. Qui contient de l'aloès : *pilules aloétiques*. — *Acide aloétique*. V. Chrysammique.

ALOEXYLUM ou **ALOEXYLON**. s. m. [de *aloes*, et ξύλον, bois]. Un des bois d'aloès.

ALOGOTROPHIE. s. f. [de ἄλογος, disproportionné, et τροφὴ, nutrition]. Irrégularité dans la nutrition.

ALOIN. s. m. ou **ALOÏNE**. s. f. Principe isolé de l'aloès : 4 à 5 fois plus actif que l'aloès, jaune pâle, cristallin, amer, peu soluble dans l'eau froide, très soluble dans l'eau bouillante et l'alcool.

ALOÏNÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, à feuilles charnues, à racines fibreuses ; elle renferme les genres *Aloe et Yucca*.

ALOÏSOL. s. m. Corps qui prend naissance pendant la distillation de l'aloétine avec de la chaux : à l'air, il s'oxyde et se transforme en *acide aloïsique*.

ALOPÉCIE. s. f. [*alopecia*, de ἀλώπηξ, renard, parce que le renard est sujet à une maladie qui lui fait tomber les poils ; all. *Fuschräude*, angl. *alopecie*, *te foxevil*, it. et esp. *alopecia*]. Chute partielle ou totale des poils ou des cheveux : tantôt elle est *naturelle*, congénitale ou sénile ; tantôt elle est *morbide*, et reconnaît alors une cause externe (brûlures, parasites, inflammation érythémateuse produite par un cosmétique irritant, etc.) ou interne (érysipèle, fièvres éruptives, arthritis, syphilis, scrofule, convalescence des maladies graves) : c'est un symptôme et non une maladie. — *Alopécie idiopathique*. V. Microsporon. = En vétérinaire, chute des poils des animaux domestiques.

ALORCINIQUE. adj. — *Acide alorcinique* On le prépare en fondant de l'aloès socotrin avec 3 fois son poids de soude caustique et acidulant par l'acide sulfurique la masse fondue dans l'eau : il est en aiguilles mamelonnées, solubles dans l'eau et l'alcool ; il fond à 97° ; il réduit l'azotate d'argent et la liqueur de Fehling.

ALOSE. s. f. [*clupea alosa*]. Poisson malacoptérygien alimentaire marin, remontant les fleuves au printemps.

ALOUCHE. s. f. **ALOUCHIER.** s. m. V. Alisier.

ALOUCHI. s. m. V. Aracouchini.

ALOYAU. s. m. [*travers* ou *râble*, all. *Rückenstück*, angl. *sirloin*, it. *dorso*, *lombale*]. En vétérinaire, région du bœuf (maniement double, commun aux deux sexes), qui répond à l'extrémité des apophyses transverses lombaires recouvertes par les différents muscles qui s'y rattachent (*muscles sous-lombaires*, comprenant la *masse* commune des muscles spinaux postérieurs ou de l'ilio-spinal, les transversaires épineux et intertransversaires des lombes). Il est limité en bas par le creux ou la concavité du flanc. Dans son *maniement*, la main droite doit être appliquée sur les reins, tandis que le pouce est engagé dans la concavité du flanc. La main étant ainsi perpendiculaire à la ligne d'ensemble (d'avant en arrière) des apophyses transverses des vertèbres lombaires, on apprécie quelle est l'épaisseur des couches diverses qui recouvrent ces apophyses. Cette épaisseur doit être aussi considérable que possible.

ALPACA. s. m. [*Auchenia paco*]. Ruminant sans cornes de l'Amérique du Sud, dont le poil laineux, long et d'une grande finesse, est recherché pour les étoffes.

ALPHÉNIC. s. m. V. Pénide.

ALPHITÉDON. s. m. [de ἀλφιτηδὸν, en forme de farine d'orge]. — *Fracture alphitédon*. Fracture du crâne dans laquelle les os sont tellement écrasés, qu'ils sont comme réduits en farine.

ALPHITOMORPHE. s. m. [de ἄλφιτον, farine d'orge, et μορφὴ, forme]. Champignon microscopique pulvérulent, parasite des plantes.

ALPHONSIN. s. m. [*alphonsinum*]. Instrument de chirurgie, espèce de tire-balle, ainsi appelé du prénom de son inventeur, Alphonse Ferri (1552). Il est composé de trois branches élastiques renfermées dans une canule qui, en jouant sur elles, les rapproche ou les écarte.

ALPHOS. s. m. [*alphus*, de ἀλφὸς, blanc ; *lepra alphos*, *lepra leuce*, *vitiligo alba*, *albaras* d'Avicenne ; all. *Mehlfleck*, angl. *alphos* it. et esp. *alfo*]. Affection dont on distinguait deux degrés : l'*alphos* proprement dit, qui se borne à l'épiderme, et la *leucé*, qui s'étend jusqu'au derme On admettait aussi une variété de l'alphos que l'on appelait *melas* (*lepra melas*), à cause de la couleur gris noirâtre des écailles. L'affection de la peau appelée au moyen âge *morphée blanche* paraît aussi devoir être rapportée à l'*alphos* proprement dit. De la sorte, l'alphos semble renfermer deux affections très distinctes : l'une qui peut être le *psoriasis* V. ce mot), et l'autre qui se confond avec le *vitiligo*.

ALPISTE. s. f. Nom d'une graminée (*Phalaris canariensis*, L.) dont le fruit, dit *Graine des Canaries*, est riche en fécule alimentaire et propre à faire des cataplasmes qui restent très longtemps humides.

ALQUIFOUX. s. m. Le minerai de plomb sulfuré.

ALSINE. s. f. V. Mouron.

ALSTONIE. s. f. Genre de plantes apocynées, dont une espèce, l'*A. scholaris* (*Echites scholaris*, L.) a une écorce amère, tonique, antidysentérique et fébrifuge.

ALSTROEMÈRE. s. f. Genre de plantes de la famille des amaryllidées : l'*A. salsilla*, L. a une racine diurétique et diaphorétique.

ALTÉRANT. s. m. [de *alterare*, changer ; all. *alterirend*, angl. *alterative*, it. *alterativo*, esp. *alterante*]. Médicament qui change, d'une manière insensible et sans provoquer d'évacuations, l'état des solides et des liquides. Dans ce sens, les relâchants, les toniques, les excitants et les calmants sont des *altérants ;* mais cette expression a été spécialement appliquée à des substances qui, à la longue, altèrent la crase sanguine et la nutrition des solides : tels sont le mercure, l'argent, l'arsenic, l'iode, le brome, l'or, le platine, qu'on administre surtout dans les maladies chroniques de la peau et les engorgements des viscères, dans la scrofule et la syphilis.

ALTÉRANT, ANTE. adj. [*siticulosus*]. Qui cause la soif.

ALTÉRATION. s. f. [*alteratio*, de *alter*, autre ; all. *Umwandelung*, *Umstimmung*, angl. *alteration*, it. *alterazione*, esp. *alteracion*]. Changement quelconque dans la nature, la forme, les qualités et les propriétés d'un corps, d'un tissu, d'une substance simple ou composée. Ordinairement changement en mal : *altération des traits de la face*, *altération d'un médicament*. — *Altérations du sang*. V. Sang. ‖ Soif accompagnée de sécheresse de la langue et du gosier *Altération*, dans le sens de besoin de la soif, n'est que le mot *altération*, changement. un *changement* en général étant pris dans l'usage pour un *changement* en particulier.

ALTÉRÉ, ÉE. adj. Se dit de ce qui a cessé d'être à l'état normal. — *Pied altéré*. V. Pied.

ALTERNANCE s. f. Disposition en vertu de laquelle les parties constitutives de 2 verticilles consécutifs de feuilles alternent au lieu de se superposer ; les verticilles floraux observent la même alternance, les divisions du calice alternant avec celles de la corolle, qui alternent aussi avec les étamines, et celles-ci avec les divisions du pistil.

ALTERNANT, ANTE. adj. — *Génération alternante*. V. Génération.

ALTERNE. adj. [*alternus*, dérivé de *alter*, autre ; all. *abwechselnd*, angl. *alternate*, it. et esp. *alterno*]. Disposé alternativement de deux côtés. — *Feuilles alternes*. Feuilles situées d'un et d'autre côté d'un axe, mais non sur le même plan, en sorte qu'elles ne sont ni opposées ni verticillées ; telles sont celles du rosier, du tilleul, etc. = *Hémiplégie alterne*. V. Hémiplégie.

ALTHÆA. s. m. [*althæa*, ἀλθαῖα, de ἄλθειν, guérir]. Nom latin de la *guimauve* (V. ce mot), qui peut se dire au lieu du nom français. — *Onguent d'althæa*. V. Onguent.

ALTHÉINE. s. f. [all. et angl. *Althein*, it. *alteina*, esp. *alteino*] V. Asparagine.

ALTHIONIQUE. adj. — *Acide althionique*. Corps isomère avec l'acide iséthionique, et obtenu en chauffant pendant longtemps l'alcool avec de l'acide sulfurique en excès. On ne le connaît que combiné avec des bases (Magnus).

ALTILÉTRIE. s. f. V. Hypsométrie.

ALTITUDE. s. f. [*altitudo*, hauteur]. Hauteur des parties du globe, par rapport au niveau de la mer. L'habitation à des altitudes graduellement plus élevées [illegible] considérée comme favorable dans le traitement de certaines maladies. V. Air, Atmosphère et Tension.

ALTRUISME. s. m [de *autrui*]. Terme employé par A. Comte pour désigner l'état mental opposé à celui qui a reçu le nom d'*égoïsme*. ‖ En physiologie, ensemble de *penchants* ou d'*instincts* (V. ce mot) qui ont reçu aussi le nom d'*instincts sympathiques*, tels que l'attachement ou l'amitié, la vénération, la bonté. Ils dirigent l'entendement et la conduite d'après les motifs autres que les motifs individuels. Ils existent non seulement chez l'homme, mais dans beaucoup d'espèces animales (Gall), et sont la source de l'état de domesticité et de *sociabilité* (V. ce mot) de plusieurs d'entre elles. V. Innervation.

ALTRUISTE. adj. Qui a rapport à l'*altruisme*.

ALUCITE. s. f. [*Alucita cerealella*]. Lépidoptère dont la larve attaque les grains de blé, et cause de grands dommages. Quand les écailles des papillons abondent dans la poussière du blé, elles causent de vives démangeaisons cutanées, de la cuisson des yeux et des picotements douloureux de la gorge (Doyère).

ALUDEL. s. m. [all. *Sublimirgefäss*, angl. *aludel*]. Espèce de chapiteau de terre sans fond et conique, de manière qu'on peut en emboîter plusieurs l'un dans l'autre, et former ainsi un tuyau plus ou moins long On s'en sert pour la sublimation du soufre.

ALUINE. s. f. Synonyme d'*absinthe*. V. ce mot.

ALUMINATE. s. m. Nom des composés dans lesquels l'alumine joue le rôle d'acide.

ALUMINE. s. f. [*alumina*, de *alumen*, alun ; all. *Alaunerde*, angl. *alumine*, it. *allumina*, esp. *alumina*] (Al^2O^3). Nom donné par Guyton de Morveau à une base salifiable qu'on obtient à l'état anhydre en calcinant l'alun ammoniacal, et hydratée en versant du carbonate d'ammoniaque dans une solution d'alun. Elle est formée de 46,7 d'oxygène et de 53,3 d'un métal appelé *aluminium :* c'est l'*oxyde d'aluminium*, elle est blanche, douce au tact, infusible, insipide, adhérente à la langue ; elle forme une pâte avec l'eau, mais elle est presque insoluble dans ce liquide. Cette terre n'est point employée en médecine dans son état de pureté, mais elle entre dans la composition de l'*alun* et des *terres bolaire et sigillée* (V. Alun, Bol et Terres). Elle existe en grande quantité dans les diverses argiles à l'état de silicates, ou jouant le rôle d'acide près de certaines bases, comme la magnésie. On la trouve cristallisée pure et incolore (*corindon hyalin*), ou colorée par des oxydes métalliques, soit en bleu (*saphir*), soit en rouge (*rubis*). D'autres fois elle est à l'état d'hydrate (*diaspore*, *gibsite*). — *Acétate d'alumine*. V. Acétate. — *Alumine sous-sulfatée alcaline*. V. Alunite. — *Alumine vitriolée*. V. Alun. — Parmi les sels d'alumine autres que l'alun, les plus employés en médecine sont les *sulfate simple* et *sulfate d'alumine et de zinc*, le premier comme modificateur des affections de la gorge, le second comme cathérétique et presque caustique contre les cancroïdes, épithéliômes et cancers ulcérés (Homolle) : ils sont bien plus actifs que l'alun ordinaire.

ALUMINEUX, EUSE. adj. [*aluminosus*]. Qui contient de l'alumine : *sels alumineux*, *terres alumineuses*. — *Eau alumineuse*. V. Eau.

ALUMINITE. s. f. [*webstérite*]. Alumine sulfatée et hydratée, qu'on trouve dans les terrains où gît la craie.

ALUMINIUM. s. m. Métal découvert en 1827 par Wöhler. Équivalent : 170,98. Densité : non laminé, 2,56 ; laminé 2,67. Blanc bleuâtre après l'écrouissement ; blanc mat d'argent après lavage par la soude caustique diluée. Malléable et ductile, élastique, sonore comme le cristal. Fond vers 700°. Cristallisable en aiguilles ; non volatil au feu de forge. Mauvais conducteur de l'électricité. L'eau chaude ou froide, l'air sec ou humide, la vapeur de soufre, l'hydrogène sulfuré et l'acide sulfurique concentré ou étendu ne l'attaquent pas. L'acide azotique l'attaque difficilement, mais le chlorhydrique le dissout. Les dissolutions alcalines l'attaquent fortement en dégageant de l'hydrogène, et donnant des aluminates. L'aluminium forme des alliages avec la plupart des métaux. On l'extrait en chauffant au rouge vif 10 parties de chlorure double d'aluminium et de sodium concassé, 5 de fluorure de calcium et 2 de sodium en lingot (H. Deville). — *Bronze d'aluminium*. V Bronze.

ALUN. s. m. [*alumen*, στυπτηρία, all. *Alaun*, angl. *alum*, it. *allume*, esp. *alumbre*, *sulfate acide d'alumine et de potasse* ou *d'ammoniaque*, *vitriol d'argile*, *vitriol d'alumine*, *alumine vitriolée*]. ($KO.SO^3 + Al^2O^3.3SO^3 + 24HO$). Sel dont la forme cristalline primitive est l'octaèdre régulier ; il a une saveur astringente ; il est transparent, incolore, légèrement efflorescent, peu soluble dans l'eau froide ; l'eau chaude en dissout un peu moins que son propre poids. On le rencontre rarement dans la nature à l'état de pureté. Celui dont l'aspect est jaunâtre et onctueux a été nommé *beurre de montagne*. Le plus pur se trouve en efflorescences, qui ont la forme de filaments soyeux parallèles (*alun de plume*). L'alun du commerce s'extrait des mines qui le contiennent tout formé, ou de schistes alumineux, qui sont composés d'alumine, de soufre et de fer, ou bien il est fabriqué de toutes pièces. Lorsque les mines d'alun le contiennent tout formé, on se contente de lessiver et de faire cristalliser : c'est ainsi qu'on extrait l'alun en Italie, à la solfatare de Pouzzoles, et à la Tolfa, à quatorze lieues de Rome. Pour obtenir l'alun des schistes, on les expose à l'air pour les faire effleurir ; on les calcine, pour faire passer au maximum d'oxydation le sulfate de fer formé par l'efflorescence, et le rendre par là insoluble ; on lessive, on ajoute de la potasse, et l'on fait cristalliser. On distingue plusieurs variétés d'alun, en raison des pays où il a été extrait : 1° l'*alun de Roche* du nom de la ville de Rocca, en Syrie : il est en masses transparentes et à cassure vitreuse ; 2° l'*alun de Rome :* on le prépare à Civitta-Vecchia avec la mine de la Tolfa ; il est en petits morceaux cubiques et couverts d'une efflorescence farineuse rose, due à un peu d'oxyde de fer ; 3° l'*alun du Levant*, qui est en fragments irréguliers couverts d'une efflorescence rougeâtre ; 4° l'*alun d'Angleterre*, qui est en gros morceaux blanchâtres, dont la cassure a l'aspect gras ; 5° l'*alun de Liège*, qui est le plus impur, en raison de la quantité de sulfate de fer qu'il contient. On donnait autrefois une préférence exclusive à l'alun de Rome, à cause de sa pureté ; mais, aujourd'hui, nos fabriques font d'excellents aluns avec les plus ferrugineux — Pour faire l'alun de toutes pièces, on soumet de l'argile à l'action de l'acide sulfurique, et l'on ajoute un peu de potasse ou d'ammoniaque ; on lessive ensuite et l'on fait cristalliser : c'est l'*alun de Paris*. Chauffé, l'alun fond dans son eau de cristallisation et donne une masse transparente, l'*alun de Roche ;* à une température élevée, il se boursoufle, perd son eau, devient opaque : *alun calciné*. Chauffé au rouge avec du charbon très divisé, il fournit le *pyrophore*. V. ce mot. L'alun *calciné* s'emploie à l'extérieur pour réprimer les fongosités, les végétations, les granulations, et en insufflations dans l'œil pour combattre les taies et le chémosis ; *calciné*, il est employé comme astringent dans les hémorragies externes et internes, dans les stomatites, glossites et pharyngites, contre les flux intestinaux.

Aluns. Nom générique de beaucoup de sels qui offrent la même constitution, mais dans lesquels la potasse a été remplacée par la soude (*alun sodique*), ou par l'ammoniaque (*alun ammoniacal*), ou dans lesquels des sesquioxydes de fer (*aluns ferri-potassique*, *ferri-sodique*, *ferri-ammonique*), de manganèse (*alun mangani-potassique*, etc.), ou de chrome (*alun chromi-potassique*, etc.), ont remplacé l'alumine.

ALUNAGE. s. m. Addition de l'alun à un liquide pour un but médicamenteux, hygiénique ou industriel.

ALUNATION. s. f. Formation de l'alun, soit naturelle, soit artificielle.

ALUNÉ, ÉE. adj. Qui contient de l'alun. — *Pilules alunées*. V. PILULES *astringentes*.

ALUNIÈRE. s. f. Fabrique d'alun et lieu d'où l'on retire l'alun naturel.

ALUNITE. s. f. [*alumine sous-sulfatée alcaline* de Haüy]. Minéral trouvé dans beaucoup de terrains trachytiques à Tolfa, à Piombino, en Amérique, etc.

ALUNOGÈNE. s. m. Alumine trisulfatée hydratée, de saveur acerbe, qu'on trouve dans les solfatares de Pouzzoles et de la Guadeloupe.

ALUYNE. s. f. Syn. d'*absinthe*. V. ce mot.

ALVÉOLAIRE. adj. [*alveolaris*]. Qui est relatif aux alvéoles des dents. — *Arcades alvéolaires*. V. ARCADE. — *Artère* et *veine alvéolaires*. Branche des artère et veine maxillaires internes se rendant aux alvéoles et aux dents. — *Bords ou proces alvéolaires*. Portion des maxillaires creusée des alvéoles dentaires. — *Nerfs alvéolaires* [ou *dentaires postérieurs*]. Rameaux du nerf maxillaire supérieur.

ALVÉOLE. s. m. [*alveolus*, diminutif d'*alveus*, loge ; all. *Zahnhohle*, angl. *sockets of tho teeth*, it. et esp. *alveolo*]. Petite cellule formée par les abeilles avec la cire. = En anatomie, cavité dans laquelle les racines des dents sont enchâssées, dont la grandeur et la figure sont déterminées par celles des dents. Il est percé, à son fond, de trous par lesquels passent les vaisseaux et nerfs dentaires, et tapissé intérieurement par un prolongement de la gencive, qui se continue dans la cavité de la dent. — *Alvéoles pulmonaires*. Culs-de-sac qui terminent les extrémités bronchiques, et qui, en s'accolant les uns aux autres, forment le lobule pulmonaire.

ALVÉOLÉ, ÉE adj. [*alveolatus*]. Qui est creusé de fossettes comparables aux alvéoles des gâteaux d'abeilles.

ALVÉOLO-DENTAIRE. adj. Qui a rapport aux alvéoles et aux dents. — *Membrane alveolo-dentaire*. V. DENT. — *Périostite alvéolo-dentaire*. V. ODONTALGIE. — *Vaisseaux* et *nerfs alvéolo-dentaires*. Les rameaux des vaisseaux et du nerf dentaires qui se rendent aux dents et aux parois de l'alvéole. V. DENTAIRE.

ALVÉOLO-LABIAL, ALE. adj. V. BUCCINATEUR.

ALVÉOLO-NASAL, ALE. adj. V. MYRTIFORME.

ALVIN, INE. adj. [*alvinus*, de *alvus*, bas-ventre; angl. *alvine*]. Qui a rapport au bas-ventre ou qui en sort : *évacuations alvines, matières alvines*.

ALYMPHIE. s. f. [de α priv., et *lympha*, lymphe]. Manque de lymphe.

ALYON (P. P.). [Médecin français, vers 1760-1816]. — *Pommade d'Alyon*. V. POMMADE *oxygénée*.

ALYSSE. s. f. [*Alyssum*]. Genre de plantes de la famille des crucifères. — *Alysse saxatile* (*Alyssum saxatile*, L.). V. HERBE *aux fous*.

ALYXIE. s f. [*Alyxia stellata*, Rœm. et Schl., *A. aromatica*, Rein., *pulassari*]. Plante de la famille des apocynées. Elle croît dans les îles de la Malaisie; l'écorce mondée ressemble à la cannelle blanche, a une odeur de mélilot, une saveur aromatique amère, et est employée comme tonique.

AMADOU. s. m. [*igniarium*, all. *Zündschwamm*, *Zunder*, angl. *agaric*, it. *esca*, esp. *yesca*]. Polypore du chêne que l'on a fait macérer dans une eau chargée d'azotate ou de chlorate de potasse, puis sécher à l'air. Il peut être substitué à l'agaric pour arrêter les écoulements de sang. L'*agaric des chirurgiens* en diffère en ce qu'il n'a pas été trempé dans la solution du salpêtre. V. POLYPORE.

AMADOUVIER. s. m. V. POLYPORE *du chêne*.

AMŒBOÏDE. adj. — *Mouvements amœboïdes*. Mouvements observés sur les globules blancs de la lymphe et du sang, sur les globules du pus et du tissu connectif, etc. : ils sont semblables à ceux des *amibes* (*amœba*). V. AMIBE et AMIBIFORME.

AMAIGRISSEMENT. s. m. [*extenuatio*, λέπτυνσις, all. *Abmagerung*, angl. *growing lean*, it. *smagrimento*]. Etat du corps ou d'une partie du corps qui *devient* maigre par l'âge ou par la maladie. Il diffère de la *maigreur*, état de ce qui *est* maigre, soit qu'il ait été précédé ou non de l'embonpoint. Il précède l'émaciation, comme la maigreur précède le marasme. V. DÉPÉRISSEMENT.

AMALGAMATION. s. f. Opération métallurgique qui consiste à extraire l'or et l'argent de leurs gangues par le moyen du mercure.

AMALGAME. s. m. [*amalgama*, all. *Verquickung*, angl. *amalgam*, it. et esp. *amalgama*]. Alliage du mercure avec un autre métal. V. AMMONIUM et MERCURE.

AMANDE. s. f. [*amygdalum*, ἀμύγδαλον, all. *Mandel*, angl. *almond*, it *mandola*, esp. *almendra*]. Communément, toute graine renfermée dans un noyau. = En botanique, on distingue dans la graine l'*épisperme* ou tégument propre, et l'*amande* proprement dite, c'est-à-dire ce qui est contenu dans l'épisperme. V. ÉPISPERME et GRAINE. ‖ Fruit de l'amandier (*Amygdalus communis*, L.), arbre de l'icosandrie monogynie, L., rosacées, J., dont on distingue deux variétés principales, l'une à fruits doux (*A. dulcis*), l'autre à fruits amers (*A. amara*). — *Amandes douces du commerce*. Elles viennent des côtes d'Afrique et de la Provence. Elles doivent être sèches, entières, blanches et cassantes. Elles contiennent en poids : huile grasse, jaunâtre et très douce, 0,54; albumine végétale ou mieux *émulsine*, 0,24; sucre, 0,06; gomme, 0,03; eau, 0,03; pellicules extérieures, 0,05; parties fibreuses, 0,05; et un peu d'acide acétique. Elles sont employées comme adoucissantes sous forme d'émulsion, de sirop, de looch. — *Amandes ameres*. Elles ont une composition analogue à celle des amandes douces, mais contiennent de l'*amygdaline*, et ont une saveur forte d'acide cyanhydrique. Distillées avec de l'eau, elles donnent un produit laiteux d'une forte odeur d'acide cyanhydrique, qui en contient effectivement, et qui laisse déposer l'*essence d'amandes amères*. Lorsqu'on les broie et exprime sans eau, elles fournissent une huile fixe aussi douce et aussi inodore que celle des amandes douces; elles ne dégagent non plus aucune odeur lorsqu'on les chauffe sans eau jusqu'à la température de l'eau bouillante. V. AMYGDALINE. Les amandes amères sont employées, sous forme d'émulsion et d'eau distillée, dans les mêmes cas que l'acide cyanhydrique; leur essence est un poison convulsivant. — *Huile d'amandes ameres*. V. ESSENCE. — *Huile d'amandes douces*. Elle est obtenue en réduisant les amandes avec leur pellicule en poudre grossière au moyen d'un moulin à bras, mettant la poudre dans des sacs de toile, la soumettant à l'action d'une forte presse, et filtrant au papier. Souvent employée comme adoucissante et laxative. — *Lait d'amandes*. V. ÉMULSION. — *Lut d'amandes*. V. LUT. — *Pâte d'amandes*. Elle est constituée par le marc laissé à la presse, et employée comme cosmétique.

AMANDÉ s. m. [all. *Mandelmich*, angl. *almond-milck*, it. *mandorlato*]. Synonyme inusité d'*émulsion* ou *lait d'amandes*.

AMANDIER. s. m. L'arbre qui donne les *amandes*. V. ce mot. — *Amandier d'Espagne*. V. LAURIER-CERISE.

AMANDINE. s. f. V. LEGUMINE.

AMANITE. s. f. [*amanita*, ἀμανίτης, de Ἄμανος, montagne de la Cilicie où l'on en trouvait beaucoup; all. *Blatterschwamm*]. Genre de champignons basidiosporés ectobasides, du groupe des agaricinés, et séparé du genre *Agaricus* de Linné. Il est caractérisé par un chapeau sous lequel les lames sont disposées en éventail, serrées, nombreuses. Le chapeau est charnu; le pédicule est allongé, quelquefois pourvu d'un anneau; surtout dans le jeune âge, tout le champignon est entouré d'une volva qui plus tard se rompt et se dissocie. Pour les espèces, V. ORONGE.

AMANITINE. s. f. Principe vénéneux de la *fausse oronge*, combiné dans les champignons avec le fungate de potasse (Letellier). Mélange de *bulbosine* avec d'autres corps (Boudier). A très petite dose, c'est un poison narcotique violent. Substance brune, non cristallisable, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther V. BULBOSINE.

AMANTHINE. s. f. Principe toxique identique à l'*amanitine*.

AMARACUS. s. m. Genre de labiées aromatiques, dont une espèce, l'*A. Dictamnus*, a été célèbre sous le nom de *Dictamne* ou *Dictame de Crete*, surtout comme vulnéraire. V. DICTAME.

AMARANTACÉES ou **AMARANTÉES**. s. f. pl. [*amarantaceæ*, de α priv., et μαραίνειν, faner]. Famille de plantes dycotylédones apétales : Calice coloré, divisé profondément, accompagné d'écailles; 3 ou 5 étamines, distinctes ou réunies par les filets; ovaire supère, terminé par un ou trois styles; capsule polysperme, s'ouvrant circulairement et perpendiculairement en plusieurs valves; embryon recourbé autour d'un endosperme farineux. Feuilles alternes ou opposées, quelquefois accompagnées de stipules. Fleurs petites, souvent hermaphrodites ou unisexuées, en épis, en panicules ou en capitules Tige ordinairement herbacée.

AMARELLE. s. f. V. GENTIANE.

AMARINE s. f. [d'*amarus*, amer; *benzoline*, all. *Bitterstoff*, angl. *amarinum, picraminum*] ($C^{12}H^{18}Az^{2}$). Alcaloïde découvert par Laurent en faisant agir l'ammoniaque sur l'essence d'amandes amères.

AMARINITE ou **AMARINE**. s. f. Nom sous lequel Desvaux a proposé de réunir plusieurs principes immédiats des végétaux, tous plus ou moins amers.

AMARONE. s. f. ($C^{32}H^{11}Az$). Corps obtenu par distillation du nitro-benzoyle, cristallisable, incolore, insoluble dans l'eau, peu dans l'éther.

AMARYLLIDACÉES ou **AMARYLLIDÉES**. s. f. pl. Famille de végétaux monocotylés, à ovaire infère, séparée des *Narcissées*, J. Fleurs grandes, solitaires, en ombelle simple, enveloppées d'abord dans une spathe scarieuse. Quelques-unes renferment un principe purgatif (*narcisses*) contenu dans les bulbes

AMARYTHRINE. s. f. [*amer d'érythrine*] ($C^{22}H^{13}O^{14}$). Corps obtenu par action de l'eau et de l'air sur l'*érythrine* des lichens (*Parmelia* et autres). Saveur amère; soluble dans l'eau et l'alcool, non dans l'éther. V. ÉRYTHRINE.

AMAS. s m. — *Amas blastématique*. V. BLASTÉMATIQUE. — *Amas mûriforme*. V. MURIFORME. — *Amas proligere*. V. DISQUE *proligère*.

AMASATINE ou **ISAMIDE**. s. f. Poudre obtenue par l'action de l'ammoniaque sur l'*isatine* (Laurent).

AMATIVITÉ. s. f. (Spurzheim et Broussais). Instinct de la progéniture. V. INSTINCT.

AMAUROSE. s. f. [*amaurosis*, de ἀμαυρόω, j'obscurcis; all. *schwarzer Staar*, angl. *amaurosis*, it. *amaurosi*, esp. *gota serena; goutte sereine, cataracte noire*]. Affaiblissement ou perte totale de la vue, qui survient sans qu'il existe aucun obstacle à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil, c'est-à-dire sans altérations des milieux de l'organe. L'amaurose est *partielle* (scotomes, rétrécissement du champ visuel) ou *generale* (complète ou incomplète); en tout cas, c'est un symptôme d'affections variées, oculaires ou extra-oculaires, telles que : lésions de la rétine (hémorragies, inflammations, décollements, œdème); atrophie de la papille ; dégénérescence ou compression des fibres du nerf optique; paralysie du nerf optique par hémorragie, ramollissement, abcès, gommes, de la substance cérébrale; paralysie générale et ataxie locomotrice progressives; méningites et tumeurs de la base du crâne; phénomènes réflexes (vers intestinaux, désordres dentaires, troubles utérins); dyscrasie sanguine morbide (albuminurie, diabète) ou toxique (plomb, tabac, belladone). C'est l'examen ophtalmoscopique qui fera reconnaître non seulement l'existence de l'amaurose, mais aussi les conditions étiologiques qui lui ont donné naissance et qui doivent guider dans le choix du traitement. Ainsi l'*atrophie de la papille* et la *paralysie du nerf optique* sont reconnaissables à une excavation papillaire spéciale (V. NERF OPTIQUE); quand l'atrophie a une origine cérébrale, la papille a une blancheur éclatante, des bords nets, tandis que lorsqu'elle succède à une névrite d'origine oculaire la papille, rétrécie, a des bords entourés d'exsudats grisâtres, et sans l'éclat blanc qui précède. Dans l'*amaurose albuminurique*, on observe d'abord une hypérémie de la papille, avec épanchements de sang le long des vaisseaux sous forme de plaques rouges disséminées en éventail; puis des taches et des traînées blanchâtres qui indiquent la dégénérescence graisseuse, et des boursouflures de la rétine; dans l'*amaurose diabétique*, il n'y a pas trace d'infiltration rétinienne, et les épanchements de sang, très petits, ne sont ni nombreux ni disposés en éventail, mais disséminés, comme les plaques blanches exsudatives, sur tout le fond de l'œil; les veines sont incurvées et les artères amincies. Dès qu'on observe quelqu'un des signes précédents, il faut chercher s'il n'y a pas du sucre ou de l'albumine dans l'urine. V. OPTIQUE (*Nerf*), SUCRE *du foie* et URINES *albumineuses*.

AMAUROTIQUE. adj. [*amauroticus*]. Qui a rapport à l'amaurose : *Amblyopie amaurotique*. V. AMBLYOPIE. Substantivement, celui, celle qui est affectée d'amaurose.

AMAZIE. s. f. [*amazia*, de α priv., et μαζός, mamelle]. Absence des mamelles.

AMBELANIE. s. f. (*Ambelania acida*, Aubt.). Apocynée de la Guyane : le fruit est rendu vénéneux par un suc laiteux, dont on le débarrasse par l'eau pour le rendre comestible.

AMBER-HAPPI. s. m. Électuaire dans la composition duquel on faisait entrer du musc, du cachou, de l'opium, et qui était usité à Constantinople comme calmant.

AMBI. s. m. [par iotacisme, du grec ἄμβη, *ambe*, qui signifie proprement *rebord :* all. *Hebstock*, angl. *ambe*]. Nom donné par les Grecs à une machine qui servait à réduire la luxation de l'humérus. Elle était composée de deux pièces de bois : l'une verticale, fixe, soutenue par un pied ; l'autre horizontale, mobile, réunie au sommet de la première au moyen d'une charnière. Lorsqu'on s'en servait, la pièce verticale était parallèle au corps du blessé ; l'angle d'union des deux pièces se trouvait sous son aisselle ; le bras était fixé par des lacs sur la pièce horizontale, qui servait de levier. En abaissant ce levier, on opérait à la fois l'extension, la contre-extension et la réduction. Les inconvénients de cette machine ont fait renoncer à son usage, malgré les modifications avantageuses qu'y avait faites J. L. Petit.

AMBIANT, ANTE. adj. [*ambiens*, de *ambire*, entourer, de *amb*, autour, et *ire*, aller ; it. et esp. *ambiente*]. — *Air ambiant ; milieu ambiant*. Celui dans lequel un corps est plongé.

AMBIDEXTRE. adj. et s. [*ambidexter*, de *ambo*, deux, et *dextera*, la main droite : comme si l'on disait *qui a deux mains droites ;* ἀμφιδέξιος, all. *Ambidexter*, it. *ambidestro*, esp. *ambidextro*]. Celui qui se sert indifféremment des deux mains. V. Operateur.

AMBIOPIE. s. f. Mot hybride et mauvais pour *diplopie.*

AMBITIEUX, EUSE. s. et adj. [du latin *ambitiosus*, all. *ehrsüchtig*, angl. *ambitious*, it. *ambizioso*]. Se dit des manifestations morbides d'orgueil et de vanité. — *Délire ambitieux*. Forme ordinaire des symptômes de la paralysie générale au début. – *Manie* ou *monomanie ambitieuse* ou *orgueilleuse.* Forme d'aliénation dont les caractères sont un désir exagéré de la puissance et de la domination, etc., et surtout la croyance à la réalité du pouvoir matériel et intellectuel (V. Instinct). Les malades exagèrent en paroles et souvent en action tout ce qui se rapporte aux habitudes de la vie. Cette maladie est rarement à l'état simple et susceptible de guérison complète. C'est un symptôme fréquent de la paralysie générale. V. Polyparesie.

AMBLE. s. m. [*tolutaris incessus*, all. *Passgang*, angl. *amble*, it. *ambio*, esp. *ambladura, portante*]. Allure dans laquelle le cheval lève ensemble les deux jambes du même côté, alternativement avec celles du côté opposé.

AMBLOTIQUE. adj. et s. m. [*ambloticus*, de ἄμϐλωσις, avortement]. Synonyme d'*abortif.*

AMBLYOPE. s. m. Celui qui est atteint d'amblyopie.

AMBLYOPIE. s. f. [*amblyopia*, ἀμϐλυωπία, de ἀμϐλὺς, émoussé, obtus, et de ὤψ, œil ; all. *Blödsichtigkeit, beginnende Amaurose*, angl. *amblyopia*]. Affaiblissement de la vue symptomatique de lésions des membranes ou des milieux de l'œil, ainsi que d'altérations diverses, directes ou indirectes, du sang, avec ou sans albuminurie, glycosurie, etc. — *Amblyopie amaurotique.* Celle qui est déterminée par les lésions qui amènent l'amaurose. – *Amblyopie sthénique, asthénique* et *congestive* (V. Choroïdite), ainsi nommée selon que les causes en sont une surexcitation nerveuse, un affaiblissement local ou général, ou une congestion oculaire.

AMBLYSTOME. s. m. [de ἀμϐλὺς, obtus, et στόμα, bouche]. V. Siredon.

AMBRE. s. m. [*ambarum*, du mot arabe *amb'r*, qui a la même signification ; all. *Amber, Bernstein*, angl. *amber*, it. *ambra*, esp. *ambar*]. — *Ambre blanc de Cayenne* et *ambre blanc du Brésil* ou *de Rio-Janeiro.* Noms de deux variétés de *résine animé.* — *Ambre gris* (*ambre* proprement dit). Matière concrète, ayant la consistance de la cire et une couleur cendrée, parsemée de taches jaunes et noirâtres, répandant une odeur particulière très forte. Elle se présente en masses irrégulières, arrondies, qu'on rencontre flottant sur la mer, aux environs de Madagascar, du Coromandel, des Moluques et du Japon. Elle contient un principe analogue à la cholestérine, mais plus fusible, l'*ambréine* (V. ce mot). On regarde l'ambre comme une excrétion morbide du cachalot, analogue aux calculs biliaires humains. On le considère comme stomachique, antispasmodique et aphrodisiaque, et on l'emploie dans les mêmes cas que le musc (25 centigr. à 1 gr. en pilules ou en potion). — *Ambre jaune.* Le *succin* (V. ce mot). — *Ambre liquide.* V. Baume *copalme.*

AMBRÉ, ÉE. adj. [all. *bernsteinfarbig*, it. *ambrato*]. Qui a la couleur du succin ou *ambre jaune.* C'est la teinte que présentent beaucoup de corps gras, de granulations solubles dans l'acide acétique, de cristaux d'origine minérale ou organique, vus par transparence au microscope.

AMBRÉINE. s. f. [all. *Amberfett*, angl. *ambrein*, it. *ambreina*, esp. *ambreino*]. Substance retirée de l'ambre gris par Pelletier et Caventou ; elle est blanche, sans saveur, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool insaponifiable. L'acide azotique la change en *acide ambréique* analogue à l'acide cholestérique.

AMBRÉSIN. adj. Se dit d'un corps composé d'ambre.

AMBRETTE. s. f. [all. *der Abelmosch*, angl. *the targelleaved hibiscus*, it. *ambretta*]. Les semences de l'*Hibiscus abelmoschus*, L. (*ketmie musquée, graine de musc, herbe a la poudre de Chypre*), qui ont une odeur ambrée et qui servent, dans le Levant, pour faire la *poudre de Chypre*, employée comme parfum.

AMBROISIE s. f. [de ἀμϐροσία, aliment immortel, de ἄμϐροτος, immortel, de α priv., et βροτὸς, mortel]. — *Ambroisie du Mexique* ou *thé du Mexique.* Plante de la famille des chénopodées (*Chenopodium ambrosioides*, L.), à odeur forte, à saveur aromatique, employée en infusion comme tonique, stomachique, sudorifique et emménagogue, et ses fruits comme anthelminthiques.

AMBROSIACÉ, ÉE. adj. — *Odeur ambrosiacée.* V. Odeur.

AMBROSIE. s. f. [*Ambrosia*]. Genre de plantes de la famille des composées, dont 2 espèces sont employées en médecine : l'*A. artemisiæfolia*, L. dont la poudre et l'extrait sont fébrifuges et anthelminthiques ; l'*A. maritima*, L., employée comme cordiale et antihystérique.

AMBROSINE. s. f. Résine fossile renfermant de l'acide succinique, trouvée dans le terrain éocène.

AMBULACRE. s. m. [*ambulacrum*, de *ambulare*, se promener]. En horticulture, lieu planté d'arbres en rangées régulières. = En anatomie comparée, rangées régulières de saillies cylindriques ou mamelonnées, rétractiles, que porte la face inférieure du corps des échinodermes, et qui servent a leur locomotion.

AMBULANCE. s. f. [de *ambulare*, voyager, se transporter d'un lieu dans un autre ; all. *Feldlazareth*, angl. *ambulance*, it. *ambulanza*]. Établissement hospitalier temporaire, formé près des corps ou des divisions d'armée, pour en suivre les mouvements, et destiné à assurer les premiers secours aux blessés et aux malades. Le personnel de l'ambulance d'une division d'infanterie se compose de 1 médecin-major, 1 aide-major, 4 sous-aides, 3 pharmaciens, 5 officiers d'administration, 3 infirmiers-majors et 17 infirmiers. Le matériel forme le chargement d'un caisson léger, de 3 caissons ordinaires, et de 1 caisson-magasin. Les ambulances n'emploient que des demi-fournitures. On ajoute un dixième de fournitures complètes pour les blessés et les officiers. Au moment du combat, la section active d'ambulance se subdivise en *ambulance volante* qui porte des secours partout où ils sont nécessaires ; et en *dépôt d'ambulance*, établi dans un endroit abrité et ayant de l'eau dans son voisinage, et où les blessés sont dirigés. Un drapeau blanc à croix rouge est placé sur le point culminant (V. Cantine *médicale*). — Le même terme d'*ambulance* sert à désigner les établissements analogues aux précédents, mais *civils*, qui, en temps d'épidémie, en cas de grand rassemblement d'individus, sont aussi destinés à assurer les premiers secours aux blessés et aux malades.

AMBULANT, ANTE. adj. [*ambulans*, all. *ambulant*, angl. *ambulatory*, it. et esp. *ambulante*]. Qui n'est pas fixe. — *Erysipele ambulant.* Celui qui s'étend de proche en proche. V. Erysipele. – *Hôpitaux ambulants.* Petits hôpitaux (V. ce mot) provisoires que l'on établit à la suite d'une armée ou d'un corps d'armée pour recevoir les blessés ou les malades jusqu'à ce qu'on puisse les diriger sur un *hôpital sedentaire*, ou les faire rentrer à leurs corps. — *Vésicatoires ambulants.* Ceux qu'on applique successivement sur différentes parties du corps.

AMBULATION. s. f. [*ambulatio*, βάδισις]. L'action de se promener, promenade.

AMBULATOIRE. adj. [*ambulatorius*]. Se dit des mouvements que les animaux exécutent sur des corps solides, comme point d'appui, et qui ont lieu par le moyen de pattes, quelquefois à l'aide d'organes spéciaux.

AMBULIE. s. f. (Lamarck). Scrofulariée des marais de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande (*Limnophila gratissima*, Bl., et *trifida*, Spr.). C'est une petite plante hybride à fleurs purpurines situées à l'aisselle des feuilles ; leur décoction, d'une saveur amère, est dite fébrifuge.

AMBUSTION. s. f. [*ambustio*, de la particule inséparable *amb*, autour, et du verbe *urere*, brûler ; πυρίκαυστον, κατάκαυμα]. Synonyme d'*ustion* ou *cautérisation*.

ÂME. s. f. [*anima*, ψυχὴ, all. *Seele*, angl. *soul*, it. *anima*, esp. *alma*]. En biologie, l'ensemble des facultés intellectuelles et morales considérées dans leur unité, et se décomposant en : perception, tant des objets extérieurs que des sensations intérieures ; somme des besoins, des penchants qui servent à la conservation de l'individu et de l'espèce, et aux rapports avec les autres êtres ; aptitudes qui constituent l'imagination, le langage, l'expression ; facultés qui forment l'entendement ; volonté ; et avec elle pouvoir de mettre en jeu le système musculaire et d'agir par là sur le monde extérieur. – *Facultés de l'âme*. V. CARACTÈRE, ENTENDEMENT, ESPRIT, EXPRESSION et INSTINCT. — *Hygiene de l'âme*. V. HYGIÈNE. — *Siege de l'âme* (Fleurens). V. INTELLIGENCE. = *Ame de la plume*. V. PLUME.

AMÉLIDE. s. f. V. AMMÉLIDE.

AMÉLINE. s. f. V. AMMÉLINE.

AMÉLIORATION. s. f. V. AMENDEMENT.

AMENDEMENT. s. m. Diminution de l'intensité et de la gravité d'un ou de plusieurs phénomènes morbides.

AMÉNIE. s. f. [de α privatif, et μὴν, mois]. Mot proposé par Flamant comme synonyme d'*aménorrhée*.

AMÉNOMANIE s. f. [de *amœnus*, agréable, et μανία, manie ; all. *lustiger Wahnsinn*, angl. *amenomania*]. Rush a donné ce nom, par opposition à *tristimanie*, à la variété de la mélancolie caractérisée par un délire partiel, avec excitation de l'imagination, ou avec une passion excitante et gaie.

AMÉNORRHÉE. s. f. [*amenorrhœa*, de α privatif, μὴν, mois, et ῥεῖν, couler ; ἐπίσχεσις τῶν ἐμμηνίων (Moschion), *menstruorum defectus, privatio vel suppressio* (Mercator, Mercurialis, Roderic a Castro, Sennert, Primerose, etc.), *verzogerte Menstruation* (Jörg), *chlorose* (Chambon, Gardon) ; all. *amenorrhoë*, angl. *amenorrhœa*, it. et esp. *amenorrea*]. Proprement, *absence du flux menstruel* chez une femme en âge d'être réglée. || Particulièrement, suppression de la menstruation par suite d'un état de faiblesse générale de la femme ou de l'inertie de l'utérus. || Toute absence du flux menstruel, de quelque cause qu'elle dépende (hors l'état de grossesse), soit qu'il y ait absence d'excrétion du sang des règles, qui, exhalé par l'utérus, se trouve retenu dans l'organe par une cause quelconque ; soit que l'exhalation elle-même n'ait point lieu, et qu'il y ait absence complète du fluide menstruel. L'aménorrhée *par défaut d'excrétion* dépendant ordinairement de l'atrésie du col utérin ou du vagin, c'est cet obstacle qu'il faut faire disparaître ; l'aménorrhée *par défaut d'exhalation* reconnaît pour causes la chlorose, l'anémie, toutes les dyscrasies sanguines, et des faits purement accidentels, tels que l'impression du froid, les coups, les chutes, etc. : alors on emploiera, suivant les circonstances, les ferrugineux et les toniques, les révulsifs, les substances dites emménagogues (armoise, absinthe, safran, etc.).

AMENTACÉES. s. f. pl. [*amentaceæ*, d'*amentum*, chaton]. Ordre de la quinzième classe de la méthode de Jussieu, dont on a formé les familles des balsamifluées, bétulacées, salicinées, myricées, cupulifères, pipéracées et juglandées.

AMER, ÈRE. adj. [*amarus*, πικρὸς, all. et angl. *bitter*, it. *amaro*, esp. *amargo*]. Qui a de l'amertume. — *Acide amer*. V. PICRIQUE. – *Especes amères* du Codex : feuilles sèches de germandrée, sommités fleuries de petite centaurée et d'absinthe, mêlées à parties égales en poids. – *Gouttes amères de Baumé*. V. GOUTTE. — *Sel amer*. V. SEL.

AMER. s. m. Nom donné à un grand nombre de substances médicamenteuses végétales de la classe des toniques. Dans les unes, le principe amer paraît pur, et uni seulement à un extractif féculent : gentiane, petite centaurée, trèfle d'eau, fumeterre, aunée, quassia, simarouba, chicorée et pissenlit. Dans d'autres, le principe amer est uni à un aromate : camomille, absinthe, la plupart des labiées, etc. — *Amer d'aloès*. V. CHRYSAMMIQUE. — *Amer chinonique, cinchonique*. V. KINOVINE. — *Amer d'érythrine*. V. AMARYTHRINE. — *Amer de Hollande* ou *des Hollandais* Le bitter. — *Amer du houblon*. V. LUPULINE. — *Amer d'indigo*. V. PICRIQUE. — *Amer du lichen*. V. CÉTRARINE. — *Amer de rhubarbe*. V. RHÉINE. — *Amer de Welter*. Premier nom de l'acide picrique. V. PICRIQUE. = La vésicule du fiel du bœuf ou d'autres animaux.

AMÉTRIE. s. f. [*ametria*, de α privatif, μήτρα, matrice]. Absence d'utérus.

AMÉTROPE. adj. [de α privatif, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Se dit de l'œil dans lequel le foyer de l'appareil dioptrique est situé hors du plan rétinien de la vision distincte, en avant (*myopie*) ou en arrière (*hypermétropie*) de ce plan (Donders) ; et de celui dans lequel les courbures des différents méridiens sont *notablement* inégales (*astigmatisme*). V. ASTIGMATISME, HYPERMETROPIE, MYOPIE.

AMÉTROPIE. s. f. [de *amétrope*]. Nom collectif de la myopie, de la presbytie, et de l'astigmatisme.

AMIANTACÉ, ÉE. adj. [*amiantaceus*]. Qui a quelque ressemblance avec l'amiante. – *Teigne amiantacée*. V. TEIGNE.

AMIANTE. s. m. [de α privatif, et μιαίνειν, gâter ; all. *Asbest*, *Bergflachs*, angl. *amiantus*, it. *asbesto*]. Substance minérale naturelle (silicate de magnésie), se présentant sous forme de masses divisibles en filaments nacrés, à reflet blanchâtre, soyeux, infusibles, incombustibles, dont on fait des mèches pour lampes à alcool. Imbibée d'acide sulfurique, elle sert à dessécher les gaz dans les analyses des composés d'origine organique. Dumont (de Monteux) a fait divers essais pour convertir l'amiante en charpie ; on en fait des pinceaux pour cautériser au moyen des acides.

AMIBE. s. f. [*amœba*]. Rhizopode microscopique des eaux stagnantes se mouvant à l'aide d'expansions qu'envoie çà et là la substance de son corps, et qui adhèrent aux corps voisins, puis rentrent dans la masse de l'animal. V. HÉMATOZOAIRE, HÉTÉROGÉNIE, INFUSOIRE et LEUCOCYTE.

AMIBIEN, ENNE. adj. Qui concerne les amibes. V. INFUSOIRE.

AMIBIFORME. adj. Qui a la forme des amibes, qui leur ressemble – *Contractions* et *mouvements amibiformes*. Resserrements, dilatations, production d'expansions, analogues aux mouvements des amibes, qu'on observe sur les leucocytes, les cellules cartilagineuses, le vitellus, etc., et qui produisent des changements de forme incessants. Il ne faut pas confondre ces phénomènes avec la production, dans la substance de ces éléments, de vacuoles hyalines qui disparaissent bientôt pour se reproduire ailleurs, et de vésicules sarcodiques qui font saillie à leur surface. V. SARCODE.

AMIBOÏDE. adj. Synonyme d'*amibiforme*.

AMIDALIQUE. adj. V. AMIDOLIQUE.

AMIDE. s. f. (Dumas). Série de produits organiques qui représentent de l'ammoniaque dans laquelle une ou plusieurs molécules d'hydrogène sont remplacées par des radicaux acides. Les *monamides primaires* se préparent en faisant agir l'ammoniaque sur un éther composé. $C^8H^8O^4 + AzH^4 = C^4H^6O^2 + C^4H^3O^2(AzH^2)$ (*acétamide*) : ce sont des corps cristallins, neutres, qui, en présence de l'eau bouillante, ou des alcalis, ou des acides, s'approprient les éléments de l'eau et reproduisent l'acide du radical qu'ils contiennent, en même temps qu'il se forme de l'ammoniaque. Dans les *monamides secondaires*, deux molécules d'hydrogène sont remplacées par deux radicaux acides ou par un radical biatomique (*imides*); dans les *tertiaires*, les trois molécules d'hydrogène de l'ammoniaque sont remplacées par des radicaux acides (monoatomiques, biatomiques ou triatomiques) ou par des radicaux acides et alcooliques (*alcalamides*). Dans les *diamides*, les réactions se passent sur deux molécules d'ammoniaque condensées; dans les *triamides*, sur trois molécules condensées en une seule. V. AMINE, CHLORAMIDE, SÉRIE et SUBSTANCES *organiques*.

AMIDE. adj. — *Acide amide*. Corps qu'on regarde comme dérivé des acides par la substitution de 1 équivalent du radical (AzH^2) à 1 équivalent d'hydrogène : tel est l'*acide oxamique*, qui a été isolé le premier par Balard; tel est le *glycocolle* $C^4H^3(AzH^2)O^4$, qui doit être considéré comme l'*acide acétamique*, dérivé de l'acide acétique $C^4H^4O^4$ (Cahours).

AMIDIAQUE. s. f. Composé qui se forme au contact de l'amidon et de l'ammoniaque. Il représente l'union de 1 équivalent d'amidon et de 1 équivalent d'ammoniaque. C'est une base faible qui s'unit aux acides, mais ne précipite pas les bases métalliques des sels (Ch. Blondeau).

AMIDIN. s. m. [esp. *almidina*]. — *Amidin soluble* (Guérin). La matière soluble qu'on croyait constituer la partie interne de chaque grain d'amidon. — *Amidin tégumentaire*. La partie dure extérieure.

AMIDINE ou **AMIDONE**. s. f. [all. et angl. *Amidin*, it. *amidina*, esp. *almidino*]. Substance insipide, bleuissant par l'iode, formée par les parties dures et extérieures de l'amidon qui se désagrège.

AMIDOLIQUE. adj. — *Médicaments amidoliques* (Béral). Ceux qui doivent leur existence et leurs propriétés générales à la présence de l'amidon, ou à celle de quelque autre fécule, comme les *pâtes*, les *colles* et les *bouillies*.

AMIDON. s. m. [*amylum*, ἄμυλον, de α privatif, et μύλη, meule; all. *Stärke, Stärkemehl*, angl. *starch*, it. *amido*, esp. *almidon*] ($C^{12}H^9O^9.HO$). La *fécule* (V. ce mot) de blé extraite d'une manière spéciale. C'est une substance blanche, sèche, pulvérulente, inaltérable à l'air, insipide, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante, avec laquelle elle forme une gelée par le refroidissement. L'amidon du commerce est préparé avec la farine gâtée, l'orge ou le froment grossièrement moulus, qu'on fait fermenter avec une certaine quantité d'eau pour en séparer le gluten; on passe, et on laisse reposer : l'amidon se précipite le premier, en vertu de sa pesanteur spécifique plus grande. On lave le dépôt, on passe de nouveau; on laisse précipiter, on décante l'eau, et l'on fait sécher le plus promptement possible. La pâte d'amidon se divise, par la dessiccation, en prismes quadrangulaires irréguliers, mais semblables entre eux, qui ont fait donner à l'amidon entier le nom d'*amidon en aiguilles*. En médecine, on emploie l'amidon sous forme de lavements (16 à 32 grammes dans un litre d'eau, qu'on fait bouillir pour le dissoudre) contre la diarrhée; on l'applique extérieurement sur les surfaces de la peau irritées, brûlées, érythémateuses; il est encore usité sous forme de glycérolés, et de bains amidonnés. — *Amidon azotique*. V. PYROXAM. — *Iodure d'amidon*. V. IODURE.

AMIDONNÉ, ÉE. adj. Qui contient de l'amidon, ou est fait à l'aide de l'amidon. V. BANDAGE *de Seutin*.

AMIDULINE. s. f. (Nasse). Nom donné, ainsi que ceux d'*amidon soluble* ou d'*amylodextrine* (Nægeli), à un des corps qui se forment pendant la saccharification de l'amidon : l'iode le colore en rouge vineux.

AMIDURE s. m. — *Amidure d'hydrogène*. V. AMMONIAQUE.

AMILAMIDE. s. f. V. AMYLIAQUE

AMILÈNE. s. m. V. AMYLÈNE.

AMINE. s. f. Groupe de composés chimiques dans lesquels une ou plusieurs molécules d'hydrogène de l'ammoniaque sont remplacées par des radicaux alcooliques. Les alcaloïdes animaux et végétaux en font partie, ainsi que les alcaloïdes artificiels. On subdivise ce groupe en *monamines, diamines, triamines*, etc., selon que ces composés dérivent de une, deux, trois, etc., molécules d'ammoniaque. V. IMIDE.

AMISATINE. s. f. [all. *Isatinammoniak*, angl. *amisatinum; isatamide, isamamide*] ($C^{32}Az^4H^{15}O^7$). Un des corps que l'on obtient indirectement par action de l'ammoniaque sur l'*isatine*. Il est pulvérulent, d'un beau jaune.

AMMÉLIDE. s. f. [*ammelidum*, all. *Ammelid*] ($C^6H^4Az^4O^4$). Substance qui se produit quand on dissout dans l'acide sulfurique le *mélam*, la *mélamine*, l'*ammeline* (V. MELAM). L'alcool la précipite en flocons blancs, épais, qui, lavés à l'eau et séchés, donnent une poudre blanche, insipide, cristallisable dans les acides, et convertie par la potasse à chaud en cyanate alcalin et en ammoniaque.

AMMÉLINE. s. f. [*ammelinum*, all. et angl. *Ammelin*] ($C^6H^5Az^5O^2$). Alcaloïde artificiel d'un blanc éclatant, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, soluble par les alcalis caustiques, que Liebig a obtenu en traitant le *mélam* (V. ce mot) par l'acide chlorhydrique. Elle forme avec les acides de véritables sels.

AMMI. s. m. [*Ammi majus*, pentandrie digynie, L., ombellifères, J.; all. *Ammey*, it *ammi*]. Plante dont les semences sont menues, verdâtres, striées, oblongues, terminées par deux pointes. Elles ont une saveur un peu amère, une odeur faible, mais agréable, et sont rangées parmi les carminatifs. L'*ammi majus* est l'*ammi verum*, *ammi vulgare* des officines. — *Ammi de Candie* (*Sison ammi*, L., *ammi veterum* des officines). Plante rare, qui n'a pas plus de propriétés que l'*ammi majus*.

AMMOCÈTE. s. m. V. CYCLOSTOME.

AMMOLINE. s. f. [formé des premières syllabes d'*ammoniacum* et d'*oleum*, huile]. L'une des bases salifiables trouvées dans l'huile animale de Dippel. C'est un corps liquide plus lourd que l'eau.

AMMON. V. AMMONIAC. = *Corne d'Ammon*. V. AMMONITE et CORNE. = *Collyre d'Ammon*. V. COLLYRE.

AMMONIAC, AQUE. adj. [de *Ammon*, parce qu'on préparait autrefois le sel ammoniac en Libye, près du temple du Jupiter Ammon]. — *Gaz ammoniac*. V. AMMONIAQUE. — *Sel ammoniac*. Le chlorure ammoniac. V. SEL. — *Sel ammoniac vitriolique*. V. SULFATE *d'ammoniaque*.

AMMONIACAL, ALE. adj. [*ammoniacalis*]. Qui est formé par l'ammoniaque, qui contient de l'ammoniaque : *vapeur ammoniacale*, etc. — *Cérat ammoniacal*. V. CÉRAT. — *Cuivre ammoniacal*. V. CUIVRE. — *Fermentation ammoniacale*. V. FERMENTATION. — *Gaz ammoniac*. V. AMMONIAQUE. — *Gomme ammoniaque*. V. GOMME. — *Liniment ammoniacal*. V. LINIMENT. — *Nitre ammoniacal*. V. AZOTATE. — *Pommade ammoniacale*. V. POMMADE *de Gondret*. *Savon ammoniacal*. V. LINIMENT *ammoniacal*. — *Sel ammoniacal*. V. SULFATE *d'ammoniaque*. — *Tartre ammoniacal*. V. TARTRE. — *Turbith ammoniacal*. V. SULFATE *d'oxyde ammonio-mercurique*.

AMMONIACÉ, ÉE. adj. [*ammoniaceus*]. Qui contient de l'ammoniaque.

AMMONIACO-CUIVRIQUE. adj. — *Liquide ammoniaco-cuivrique*. V. REACTIF *de Schweitzer*.

AMMONIACO-MAGNÉSIEN, ENNE. adj. Qui contient de l'ammoniaque et de la magnésie. V. PHOSPHATE.

AMMONIACO-MERCURIEL, ELLE. adj. Qui contient de l'ammoniaque et du mercure. V. MERCURE *soluble*.

AMMONIACO-SODIQUE. adj. V. PHOSPHATE.

AMMONIAQUE. s. f. [*ammonium*, *ammoniacum*, all. *Ammoniak*, *Salmiak*, angl. *ammoniac*, it. *ammoniaco*, esp. *amoniaco*, *alcali volatil*, *alcali volatil fluor*, *alcali caustique*. Mêlé au carbonate d'ammoniaque, c'était l'*alcali urineux* ou *animal*, le *sel volatil du sang*, *de la vipère*, le *sel urineux volatil* des anciens. *Hydrogene azoté*, *hydrure d'azote*, *amidure* et *ammoniure d'hydrogene*]. Alcali gazeux ainsi appelé parce qu'on le retire du sel ammoniac. On ne trouve l'ammoniaque qu'en combinaison avec les acides, dans l'urine de l'homme et des animaux, dans les excréments des chameaux, dans quelques mines d'alun. Elle se produit lorsqu'on expose certaines substances à l'air ou qu'on les oxyde par le concours de l'eau ou de l'air. On la rencontre dans les volcans, dans certains oxydes hydratés, et notamment dans celui de fer. Enfin, c'est un des produits constants de la décomposition putride ou pyrogénée des matières organiques azotées, seules ou unies aux alcalis. Elle accompagne ordinairement les acides carbonique, acétique, cyanhydrique, etc., qui se forment en même temps. – *Ammoniaque gazeuse* [*gaz ammoniac* pur, *gaz ammoniacal*] (AzH^3). Elle est incolore, tres âcre, très caustique, a une odeur vive et piquante; provoque les larmes, verdit le sirop de violette, et éteint les bougies allumées, après avoir d'abord agrandi le disque de la flamme, phénomène dû à la combustion de l'hydrogène du gaz par l'oxygène de l'air. Il y a beaucoup d'analogie entre les propriétés alcalines de l'ammoniaque et celles de la potasse ou de la soude (V. AMMONIUM). Elle se liquéfie par le froid ou par une forte pression. Ce liquide est incolore, d'une densité de 0,76; soumis à l'action de l'abaissement de température que cause l'évaporation du mélange d'éther et d'acide carbonique liquide, il se solidifie. – *Ammoniaque liquide*. Elle est constituée par le gaz ammoniac en dissolution dans l'eau : l'eau en absorbe plusieurs fois son volume, augmente de volume et diminue de densité. Exposée à – 40 degrés cent., elle se fige comme du beurre, et peut cristalliser en aiguilles soyeuses. Elle a la même odeur et la même saveur qu'à l'état gazeux; elle jouit des propriétés communes à tous les alcalis, et est, en outre, très volatile : de là son nom d'*alcali volatil* (*alcali fluor*, *esprit de sel ammoniac*). La force, pour l'usage médicinal, en doit être de 22 degrés Baumé. Étendue d'eau, elle est administrée à l'intérieur comme stimulant diffusible (5 ou 3 gouttes dans une potion de 150 à 180 grammes convenablement édulcorée, ou simplement dans un verre d'eau sucrée). Concentrée, elle est vésicante, caustique et vénéneuse : l'eau vinaigrée est le meilleur moyen à opposer à l'empoisonnement causé par l'ammoniaque ou par un sel ammoniacal. — *Ammoniaque solide*. Elle est blanche, cristalline, transparente, plus lourde qu'à l'état liquide, et d'odeur faible. L'évaporation de l'ammoniaque liquide cause un abaissement de température considérable, utilisé dans l'industrie pour faire de la glace. — *Ammoniaques composées*. V. ALCALOÏDES *artificiels*. — *Acétate d'ammoniaque*. V. ACÉTATE. — *Arséniate d'ammoniaque*. V. ARSENIATE. — *Azotate d'ammoniaque*. V. AZOTATE. — *Carbonate d'ammoniaque*. V. CARBONATE. — *Chlorhydrate* ou *Hydrochlorate d'ammoniaque*. V. CHLORURE. — *Opianate d'ammoniaque*. V. OPIAMONE. — *Oxalate d'ammoniaque*. V. OXALATE. — *Phosphate d'ammoniaque*. V. PHOSPHATE. — *Phosphate d'ammoniaque et de magnésie*. V. PHOSPHATE *ammoniaco-magnésien*. — *Phosphate d'ammoniaque et de soude*. V. PHOSPHATE *ammoniaco-sodique*. — *Sulfate d'ammoniaque*. V. SULFATE. — *Urate d'ammoniaque*. V. SÉDIMENT. — *Valérianate d'ammoniaque*. V. VALERATE.

AMMONIATE. s. m. (Klaproth). V. AMMONIURE.

AMMONIÉMIE. s. f. [de *ammoniaque*, et αἷμα, sang]. (Treitz.) Présence de l'ammoniaque ou de ses sels dans le sang. Il est démontré qu'ils n'existent pas en quantité plus grande qu'à l'état normal pendant la durée des accidents morbides qu'on leur attribuait, et qu'on réunissait à tort sous les noms d'*urémie* et d'*ammoniémie*.

AMMONIFELLIQUE. adj. — *Acide ammonifellique* $[(C^5H^{36}O^{10}.4HO)^2.AzH^3]$. Corps qui se rencontre dans la bile abandonnée à l'air pendant un mois. Ce n'est par conséquent pas un principe immédiat.

AMMONIO-CUPRIQUE. adj. — *Liquide ammonio-cuprique*. V. REACTIF *de Schweitzer*.

AMMONIO-MERCURIQUE adj. Se dit d'une série de combinaisons d'ammoniaque et d'oxyde de mercure. — *Oxyde ammonio-mercurique hydraté* ($3HgO.HgAzH^2+3HO$). Poudre jaune obtenue en traitant le protoxyde de mercure (HgO) par un grand excès d'ammoniaque liquide parfaitement caustique, à l'abri du contact de l'air. On peut, dans le vide, obtenir un hydrate à un seul équivalent d'eau (HO). — *Oxyde ammonio-mercurique anhydre* ($3HgO.HgAzH^2$). Poudre brune obtenue par le vide sec prolongé, ou en chauffant à 130 degrés; non décomposable par la potasse. C'est une base énergique qui chasse l'ammoniaque de ses sels, comme font la chaux et la baryte, et absorbe l'acide carbonique comme ces dernières. Elle donne comme elles des sulfates, carbonates, oxalates, azotates et bromates bien définis; puis deux chlorures ($2HgO.HgCl.HgAzH^2$ et $3HgCl.HgAzH^2$), un iodure ($2HgO.AgIO.HgAzH^2$).

AMMONIQUE. adj. Qui concerne l'ammoniaque et ses composés. — *Carbonate ammonique*. V. CARBONATE. — *Chlorure ammonique*. V. CHLORURE. — *Phosphate ammonique*. V. PHOSPHATE *d'ammoniaque*.

AMMONITE. s. f. [de *Ammon* : Jupiter Ammon était représenté sous la forme d'un bélier; angl. *snake-stone*]. Genre de mollusques céphalopodes, fossiles, appelés *cornes d'Ammon* à cause de la ressemblance de la volute de leur coquille avec des cornes de bélier.

AMMONIUM. s. m. Nom donné à un radical hypothétique composé, que quelques chimistes considèrent comme formant la base de l'ammoniaque. On regarderait alors l'*ammonium* comme formé d'hydrogène et de nitrium (radical de l'azote); et l'ammoniaque résulterait d'une certaine quantité d'oxygène combinée avec ce radical composé. Ce corps n'a pu être isolé : on ne l'a vu qu'à l'état d'amalgame avec le mercure, après avoir exposé le métal et le sel ammoniac à l'action d'un courant électrique.

AMMONIURE. s. m. [angl. *ammoniure*, it. *ammoniuro*, esp. *amoniuro*] (Davy). Composé d'ammoniaque et d'un oxyde métallique. On connait ceux de cuivre, de nickel, d'argent, d'or, de mercure, de platine, etc. On les obtient par l'action directe de l'ammoniaque sur les oxydes hydratés. Quelques-uns, comme les quatre derniers, détonent avec violence, par l'action d'un choc, du feu, ou par un léger contact. Ils ne doivent pas être confondus avec les *fulminates*. V. ce mot. – *Ammoniure d'argent*. V. ARGENT *fulminant*. — *Ammoniure d'hydrogène*. V. AMMONIAQUE. — *Ammoniure d'or*. V. OR *fulminant*.

AMNÉSIE. s. f. [*amnesia*, ἀμνησία, de α privatif, et μνῆσις, mémoire; all. *Gedächtnisschwäche*, angl. *forgetfulness*, it. et esp. *amnesia*]. Diminution notable ou perte totale de la mémoire. Elle est congénitale ou acquise, passagère ou durable, et causée par les troubles cérébraux de nature traumatique, organique, ou névrotique. *Amnésie verbale*. V. APHASIE.

AMNESTIQUE. adj. [*amnesticus*]. S'est dit des substances vénéneuses ou des accidents cérébraux qui font perdre la mémoire.

AMNIORRHÉE. s. f. Perte ou écoulement du liquide de l'amnios. V. Poche *des eaux*.

AMNIOS. s. m. [*amnium*, ἄμνιον, all. *Schafhäutchen*, angl. *amnion*, it. *amnio*, esp. *zurron*]. La plus interne des membranes qui enveloppent le fœtus. Elle est mince, formée de cellules épithéliales pavimenteuses, diaphane, et, par l'intermédiaire de l'allantoïde, elle est unie au chorion par sa face externe. Sa face interne, lisse et polie, n'est séparée du fœtus que par l'*eau de l'amnios*. L'*amnios* se continue sur le cordon, dont il représente la couche épidermique, et à l'ombilic il se continue avec l'épiderme du fœtus. Quand il n'existe qu'une seule cavité amniotique pour deux fœtus, leurs appareils circulatoires communiquent largement l'un avec l'autre dans le placenta. Toutes les fois que la cloison de séparation des deux cavités amniotiques n'est formée que par *deux feuillets* (les amnios adossés), le chorion étant unique, il y a communication entre les deux appareils circulatoires des fœtus dans le placenta. Toutes les fois, au contraire, qu'il y a dans la cloison *quatre feuillets* (deux amnios et deux chorions), il n'y a jamais de communication vasculaire entre les deux systèmes circulatoires, et l'injection poussée par un seul des cordons ne pénètre que dans la portion correspondante du placenta. — *Liqueur* ou *liquide de l'amnios* [all. *Fruchtwasser*, angl. *liquor amnii*, it. *acque dell' amnios*]. Liquide limpide, jaunâtre ou blanchâtre, d'une odeur fade, d'une saveur légèrement salée. Lors de l'accouchement, sa quantité varie entre un litre et un demi-litre. Il environne l'embryon de bonne heure, et s'amasse pendant la durée de la gestation. Il n'est pas exhalé par l'amnios; pendant la gestation, l'urine du fœtus est versée dans la cavité de l'amnios, car ce liquide en renferme les principes, tels que la créatine, l'urée, le sucre du foie, jusqu'au cinquième mois, etc. Il ne contient que des traces de substances albuminoïdes. C'est un liquide excrémentitiel, non alibile, remplissant des usages d'ordre physique. Il préserve l'utérus de l'action immédiate du fœtus, et réciproquement; dans l'accouchement, il est poussé, avec les membranes qui le contiennent, vers le col de l'utérus, et forme la *poche des eaux*. = En botanique, portion du *sac embryonnaire* ou *ovule* proprement dit des plantes, qui reste autour de l'embryon végétal après que celui-ci s'est formé; il passe presque aussitôt à l'état de tissu cellulaire très délicat, qui se résorbe ou augmente de quantité pour former l'*albumen* (V. ce mot). C'est de là qu'on a été conduit à appeler *sac de l'amnios*, chez les plantes, le *sac embryonnaire* ou *ovule femelle*.

AMNIQUE ou **AMNIOTIQUE**. adj. Qui a rapport à l'amnios ou à ses eaux. — *Acide amnique*. V. Allantoïne. — *Liquide amniotique*. V. Amnios.

AMOMACÉES ou **AMOMÉES**. s. f. pl. [*amomaceæ*]. Famille de plantes monocotylédones, vivaces, à une ou deux étamines fertiles, à une anthère uniloculaire, ou biloculaire. Elle comprend les genres *Amomum*, *Curcuma*, *Zingiber*, etc.

AMOME. s. m. [*amomum*, ἄμωμον]. Genre de plantes (monandrie monogynie, L., balisiers, J., amomacées) auquel appartiennent le *gingembre*, les *cardamomes*, la *graine du paradis*, le *zérumbet*. V. ces mots.

AMORPHE. adj. [ἄμορφος, de α privatif, et μορφὴ, forme, figure; all. *formlos*, angl. *amorphous*, it. et esp. *amorfo*]. Qui n'a pas de forme déterminée. — *Fœtus amorphe*. V. Anidien. — *Monstre amorphe*. V. Forme. — *Phosphore amorphe*. V. Phosphore *rouge*. — *Substances* ou *matières amorphes*. Nom donné à plusieurs espèces d'éléments anatomiques; tous sont de la matière organisée qui entre comme accessoire dans la constitution de divers tissus normaux et morbides, à côté des fibres et des cellules, etc.; ils n'ont aucune forme autre que celle des interstices qu'ils remplissent, d'où le nom qui leur est donné. Il y a une espèce de matière amorphe dans la substance grise de l'encéphale et de la moelle rachidienne; une autre dans la moelle des os; les tumeurs fibro-plastiques, cellulo-fibreuses, en contiennent; les tumeurs qui ont l'aspect colloïde (V. ce mot) doivent leur aspect gélatiniforme à des espèces différentes de matière amorphe. V. Cristalloïde et Notocorde.

AMORPHIE. s. f. [*amorphia*]. Absence de forme déterminée; difformité; désordre dans la conformation.

AMORPHOZOAIRES. s. m. pl. Les *Spongiaires*.

AMOUILLE. s. f. Le *colostrum* chez la vache.

AMOUR. s. m. [*amor*, ἔρως, all. *Liebe*, angl. *love*, it. *amore*, esp. *amor*]. En physiologie, ensemble de phénomènes cérébraux qui constituent l'instinct sexuel. Ils deviennent le point de départ d'actes intellectuels et d'actions nombreuses, variant suivant les individus, les conditions sociales, etc., qui souvent sont la source d'aberrations que l'hygiéniste, le médecin légiste et le législateur sont appelés à prévenir ou à interpréter, afin de savoir si elles ont été accomplies dans des conditions normales ou d'aliénation mentale. Chez la plupart des mammifères et même quelquefois chez l'homme, l'instinct de destruction entre en jeu en même temps que le penchant sexuel, et cet ensemble de phénomènes porte le nom de *rut* (V. ce mot). Chez les oiseaux, c'est l'instinct constructeur qui se trouve stimulé. — *Amour de la progéniture*. V. Attachement et Instinct.

AMOVO-INAMOVIBLE. adj. — *Bandage amovo-inamovible*. V. Bandage *de Seutin*.

AMPASSER. v. a. Faire venir à suppuration.

AMPÉLIDÉES. s. f. pl. [*ampelideæ*, de ἄμπελος, vigne]. Famille de plantes dicotylédones polypétales, hypogynes, comprenant des arbustes ou arbrisseaux volubiles, sarmenteux, et munis de vrilles opposées aux feuilles. Celles-ci sont alternes, pétiolées, simples ou digitées, garnies de deux stipules à leur base. Fleurs en grappes, opposées aux feuilles. Calice très court, souvent entier, et presque plan; corolle à 5 pétales; étamines, au nombre de 5 dressées, libres et opposées aux pétales; ovaire appliqué sur un disque hypogyne, annulaire et lobé dans son contour: il est à 2 loges contenant chacune 2 ovules dressés; style épais et très court; stigmate à peine bilobé. Baie globuleuse contenant 1 à 4 graines dressées (vigne).

AMPÉLINE. s. f. Huile retirée des matières huileuses obtenues par distillation des schistes bitumineux.

AMPÉLOTHÉRAPIE. s. f. [de ἄμπελος, vigne, et *thérapie*]. Cure de raisin. V. Cure.

AMPHÉMÉRINE. s. f. [de ἀμφημέρινος, de ἀμφὶ, autour et ἡμέρα, jour]. Fièvre quotidienne rémittente (Sauvages).

AMPHIARTHROSE. s. f. [*amphiarthrosis*, de ἀμφὶ qui, dans les composés, signifie *de part et d'autre*, et ἄρθρωσις, articulation; all. *das straffe Gelenk*, angl. *amphiarthrosis*, it. *anfiartrosi*, esp. *anfiartrosis*]. Nom donné par Winslow à une espèce d'articulation qui tient de la diarthrose quant à la mobilité, et de la synarthrose quant au mode de connexion : telle est celle des corps des vertèbres entre eux, qui consiste dans l'union intime de deux surfaces articulaires par un corps intermédiaire fibro-cartilagineux simple et élastique. On a aussi donné ce nom aux articulations serrées, comme celles du carpe. Walter a distingué deux genres d'*amphiarthrose*, sous les noms de *diarthrose synarthrodiale* (l'articulation carpienne), et de *synarthrose diarthrodiale* (amphiarthrose de Winslow). Sœmmering distingue deux espèces d'amphiarthrose, la *symphyse* et la *synchondrose*. V. Symphyse.

AMPHIASTER. s m. [de ἀμφὶ, de part et d'autre, et ἀστὴρ, rayon]. Corps fusiforme qui présente à chaque extrémité un système de rayons, et qui est une transformation de la vésicule germinative au moment de son expulsion (Fol).

AMPHIBIE. adj. [*amphibius*, de ἀμφὶ, de part et d'autre, et βίος, vie ; all. *amphibich*, angl. *amphibious*, it. et esp. *anfibio*]. — *Animaux amphibies.* Ceux qui fréquentent l'eau pour y chercher leur nourriture ou pour d'autres motifs (hippopotame) ; ceux qui se tiennent habituellement dans les lieux humides (beaucoup de reptiles) ; ceux qui, pouvant plonger longtemps, se tiennent le plus souvent sur ou dans l'eau, quoiqu'ils aient besoin de respirer l'air de temps en temps, et ne puissent respirer que ce fluide (phoques) ; ceux qui respirent l'eau à certaines époques de leur vie, et l'air à certaines autres (grenouilles) ; enfin, ceux qui respirent à la fois l'air et l'eau (protées). Ces derniers sont les seuls auxquels le nom d'*amphibies* soit rigoureusement applicable. — *Plantes amphibies.* Celles qui croissent indifféremment dans l'eau ou hors de l'eau.

AMPHIBIES. s. m. pl. L'une des trois sections des carnassiers.

AMPHIBLESTROÏDE adj. [de ἀμφίβληστρον, filet, et εἶδος, apparence]. — *Membrane amphiblestroide* (*membrana retiformis*). Nom donné à la rétine, parce qu'elle a la forme d'un filet à pêcher.

AMPHIBLESTROÏDITE. s. f. Inflammation de la rétine.

AMPHIBLESTROÏDOMALACIE s. f. Ramollissement de la rétine.

AMPHICARPIDE. s. m. [de ἀμφὶ, tout autour, et καρπὸς, fruit]. Fruit formé d'un gynophore charnu parsemé d'akènes à sa surface. La *fraise* en est le type.

AMPHIDE. adj. [de ἀμφὶ, de part et d'autre]. — *Corps amphides* (Berzelius). Ceux dans lesquels le soufre, le sélénium ou le tellure jouent le rôle de l'oxygène dans les corps oxydés : le sulfure de potassium, l'acide sulfoantimonique, sont des corps *amphides*, tandis que l'oxyde de potassium, l'acide antimonique sont des *oxydes*.

AMPHIDERME. s. m. [*amphidermis*, de ἀμφι, autour, et δέρμα, derme]. Synonyme de *cuticule* de l'épiderme des plantes. V. Cuticule.

AMPHIGAME. adj. [*amphigamus*, de ἀμφὶ, des deux côtés, et γάμος, mariage]. S'est dit, en botanique, pour *agame* et *cryptogame* (V. ces mots). Ces plantes ont été nommées ainsi, lorsque, leur fructification n'étant pas connue, on croyait qu'elles pouvaient être des deux sexes.

AMPHIGÈNE. adj. [de ἀμφὶ, de part et d'autre, et γεννάω j'engendre]. — *Corps amphigenes* ou *acido-basigenes* (Berzelius). Ceux qui, combinés aux métaux, donnent, comme l'oxygène, des acides et des bases. Ex. : le soufre, le sélénium et le tellure. — *Cryptogames amphigènes.* V. Cryptogame.

AMPHIMÉRINE. s. f. V. Amphémérine.

AMPHIOXUS. s. m. Le branchiostome. V. Cyclostome.

AMPHISARQUE. s. m. [*amphisarca*, de ἀμφι, autour, et σὰρξ, chair]. Fruit sec, indéhiscent, multiloculaire, ligneux à l'intérieur, pulpeux à l'extérieur, tels que celui du baobab.

AMPHISMILE. s. f. [*amphismila*, de ἀμφὶ, de part et d'autre, et σμίλη, scalpel]. Scalpel à deux tranchants.

AMPHISTOME. s. m. [de ἀμφὶ, des deux côtés, et στόμα, bouche]. Nom donné par Rudolphi à un genre de vers intestinaux de l'ordre des trématodes, à cause de la disposition des pores ou suçoirs.

AMPHITHÉÂTRE. s. m. [*amphitheathrum*, de ἀμφὶ, autour, et θεᾶσθαι, regarder ; it. et esp. *anfiteatro*] Lieu où un professeur donne ses leçons, ainsi appelé parce que ordinairement les auditeurs sont placés sur des gradins demi-circulaires. || Par extension salle de dissection. Les amphithéâtres de dissection sont la source d'émanations fétides, et il est important de les assainir autant que possible par la ventilation et par l'embaumement des sujets destinés aux dissections. V. Anatomiste et Embaumement.

AMPHITROPE. adj. [*amphitropus* de ἀμφὶ, des deux côtés, et τρέπειν, tourner]. — *Embryon amphitrope.* Celui qui est tellement couché, que ses deux bouts se dirigent vers le hile (comme dans les caryophyllées, les crucifères).

AMPHODIPLOPIE. s. f. [de ἄμφω, deux, διπλοῦς, double, et ὤψ, vue ; all *Doppeltschen*, angl. *amphodiplomy*]. Vice de la vision qui fait voir les objets doubles des deux yeux.

AMPHORE. s. f. [*amphora*, ἀμφορεὺς, esp. *anfora*]. Nom donné par quelques botanistes à la partie inférieure du fruit appelé *pyxide* ou *boîte à savonnette*.

AMPHORICITÉ. s. f. — *Amphoricité pleurétique* (Trousseau). Existence du bruit amphorique dans la plèvre.

AMPHORIQUE. adj. [de *amphore*, parce que le bruit dit *amphorique* a quelque analogie avec celui qui se produit quand on souffle dans une bouteille]. — *Bourdonnement amphorique.* V. Bourdonnement. — *Résonance amphorique.* Son stéthoscopique qui est une variété du tintement métallique. — *Souffle amphorique.* V. Souffle et Voix.

AMPHOTÈRE. adj. [ἀμφότερος, l'un et l'autre]. Se dit d'un composé qui n'est ni acide, ni alcalin, ni basique, dit aussi *indifférent*. Ex. : la glycose, les gommes, etc.

AMPLECTIF, IVE. adj. [*amplectivus*, de *amplecti*, embrasser ; esp. *amplectivo*]. Se dit des rudiments des feuilles, quand ces feuilles sont plissées longitudinalement, et ont les deux bords pliés et serrés dans une autre feuille pliée de la même manière.

AMPLEXATILE. adj. [*amplexatilis*, it. *amplessatile*, esp. *amplexatil*]. Se dit, en botanique, de la radicule, quand elle enveloppe le reste de l'embryon.

AMPLEXICAULE. adj. [*amplexicaulis*, de *amplecti*, embrasser, et *caulis*, tige]. Qui embrasse la tige : *feuilles amplexicaules, pétioles amplexicaules*, etc.

AMPLIATION. s. f. [de *ampliare*, augmenter ; all. *Erweiterung*, angl. *ampliation*, it. *ampliazione*]. Augmentation de dimension dans tous les sens de la cavité thoracique pendant l'inspiration, de l'abdomen pendant la grossesse, ou par accumulation de liquide dans le péritoine, etc.

AMPLITUDE. s. f. — *Amplitude du pouls.* V. Développement..

AMPOULE. s. f. [*ampulla*, πομφόλυξ, all. *Wasserblase*, angl. *ampulla*, it. et esp. *ampolla*]. — En botanique, organe du tissu celluleux qui se développe à l'aisselle des feuilles utriculaires, et que H. Schacht regarde comme un rameau avorté. V. Fucus et Vésicule. = En physique, V. Cardiographe. = En anatomie, renflement que chacun des canaux semi-circulaires de l'oreille interne présente à l'une de ses extrémités. — *Ampoule bulbaire.* V. Golfe *de l'urethre.* — *Ampoule des capillaires.* V. Capillaire. — *Ampoule de Vater.* V. Pancréas. — En pathologie, synonyme de *cloche* ou *phlyctène*. Petite tumeur formée par de la sérosité épanchée entre le derme ou l'épiderme. || Plus particulièrement, petite tumeur de cette nature qui vient aux pieds, à l'occasion de marches forcées ou de l'usage de chaussures neuves ou trop étroites, et aux mains par l'effet de travaux rudes ou de froissements réitérés. Il faut avoir soin de piquer ces ampoules à leur partie la plus déclive pour donner issue à la sérosité ; mais il faut se garder d'enlever l'épiderme, à moins que la sérosité, longtemps renfermée, ne soit devenue ichoreuse et fétide. Quand l'ampoule est le résultat d'une pression violente et subite, la sérosité épanchée est mêlée de sang, l'ampoule est violacée ou noirâtre : on la nomme vulgairement *pinçon*. = *Ampoule de la langue du bœuf*. V. GLOSSANTHRAX.

AMPULLAIRE. adj. Qui concerne les ampoules ; qui en a la forme. V. ANGIECTASIE et CAPILLAIRE

AMPUTATION. s. f. [*amputatio*, d'*amputare*, couper ; ἀποκοὴ, all. et angl. *Amputation*, it. *amputazione*, esp. *amputation*]. Opération par laquelle on sépare du corps, avec l'instrument tranchant, un membre, une portion d'un membre, ou une partie saillante, telle que la mamelle, le pénis, etc. Le mot *amputation*, employé seul, s'entend toujours du retranchement d'un membre. Les amputations se pratiquent, ou dans la continuité des membres, ou dans leur contiguïté, c'est-à-dire dans les articulations (*amputation dans l'article* ou *désarticulation*). Dans les deux cas, le chirurgien peut choisir, pour la division des parties molles, entre quatre modes opératoires : *amputations circulaires, à lambeaux, obliques* et *elliptiques*. 1° *Amputation circulaire*. Autrefois on la pratiquait en coupant les chairs d'un seul trait, perpendiculairement à l'os ; mais ce mode de division avait l'inconvénient de produire la dénudation de l'os et la conicité du moignon, par la rétraction plus ou moins grande des chairs et des téguments : aussi J. L. Petit, Cheselden, Louis, Valentin, Ed. Alanson, B. Bell, etc., ont-ils imaginé divers procédés pour ne couper les parties molles qu'en deux ou trois temps, eu égard au degré de contractilité des tissus incisés, et de manière que la plaie représente un cône creux, au fond duquel se trouve l'extrémité de l'os. On coupe d'abord la peau circulairement, on la relève d'environ deux travers de doigt, puis on coupe les chairs à une hauteur de plus en plus grande à mesure qu'elles sont plus voisines de l'os, et l'on scie ce dernier plus haut encore que les chairs les plus profondes. (Fig. 14. Méthode circulaire, rétraction de la peau : AB, mains de l'opérateur ; C, membre à amputer, partie supérieure ; D, tranche de la partie divisée ; E, couteau.) — 2° *Amputation à un seul lambeau*. Elle a été pratiquée d'abord par Lowdham, chirurgien d'Oxford, en 1679 ; Verduin (d'Amsterdam), en 1696, et Sabourin (de Genève), en 1702, en renouvelèrent la pratique. Malgré les modifications avantageuses faites par Garengeot, Lafaye, O'Halloran, etc., on l'a généralement abandonnée. Ravaton et Vermalle proposèrent chacun, en 1739, un nouveau procédé par lequel ils conservaient *deux lambeaux*. Pour pratiquer l'amputation *à lambeaux*, on plonge l'instrument tranchant à travers les chairs près du point où l'on veut scier l'os, là où doit être la base des lambeaux ; et, le membre étant traversé de part en part, on taille de haut en bas, sans retirer l'instrument, un lambeau conique à son extrémité (Fig. 15. Taille d'un lambeau : AB, mains de l'opérateur ; C, pointe du couteau.) On fait un semblable lambeau de l'autre côté de l'os. — 3° *Amputations obliques*. Appelées par Scoutetten *amputations ovalaires*, à raison de la forme de leur surface. Elles sont une transition des amputations circulaires aux amputations à lambeaux ; elles ont pour caractère essentiel la section des parties molles sur un plan oblique ou en bec de flûte. — 4° *Amputations elliptiques* de Soupart (de Gand), qui consistent à faire un lambeau dont la surface forme avec le reste de la plaie une figure elliptique. — Il est difficile d'établir des règles pour le choix à faire entre les diverses méthodes d'amputation. D'une façon générale, pour les amputations dans la continuité, la méthode circulaire est préférable lorsqu'un segment de membre a un seul os, le *bras* et la *cuisse*, à l'*avant-bras*, elle est aussi préférable à la partie inférieure, tandis que la méthode à lambeaux convient au tiers supérieur ; à la *jambe*, la conduite inverse est recommandée (Nélaton) ; l'amputation des *métacarpiens* se fait par une incision ovalaire ou elliptique. Les méthodes mixtes, ovalaire, losangique, elliptique, sont particulièrement applicables aux *désarticulations*. De quelque manière que les parties molles aient été divisées, il reste à scier l'os ou les os ; puis, l'amputation étant terminée, il faut lier les artères et procéder au *pansement* qui diffère suivant que l'on a en vue l'adhésion primitive ou secondaire des bords de la plaie. — L'*appareil à amputation* doit se composer des instruments nécessaires pour l'opération, et de tout ce qui peut être utile pour les ligatures et le pansement. Pour l'*opération*, 1° un tourniquet, un garrot, ou simplement une pelote, suivant la manière dont on veut suspendre le cours du sang ; 2° plusieurs couteaux droits, de diverses longueurs, à un ou à deux tranchants ; 3° un couple de bistouris, l'un droit, l'autre convexe sur le tranchant ; 4° une scie à amputation, plus ou moins forte, mais toujours avec lames de rechange ; 5° des tenailles incisives, pour le cas où il y aurait quelque esquille à retrancher ; 6° une compresse de toile forte, fendue en deux ou trois chefs (selon que l'on doit scier un ou deux os), et destinée à

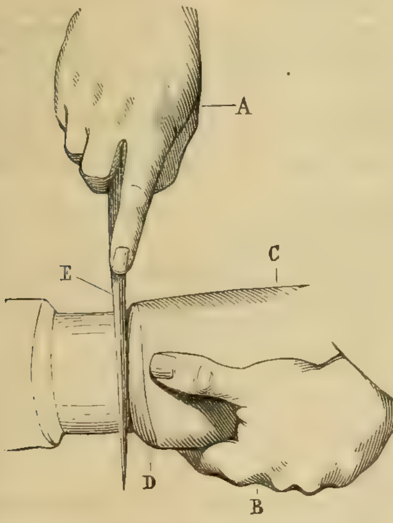

FIG. 14 (d'après Chauvel).

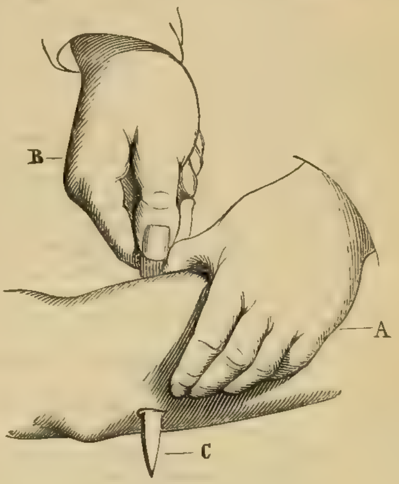

FIG. 15 (d'après Chauvel).

faire l'office de rétracteur des chairs pendant l'application de la scie. Pour la *ligature des vaisseaux* et *le pansement:* 1° des pinces à disséquer, un ténaculum, des aiguilles courbes garnies de fils cirés, des ligatures de plusieurs grosseurs ; 2° des fils de nature et de grosseurs différentes; 3° des bandelettes de diachylon gommé, de différentes largeurs et longueurs ; 4° de la charpie disposée en bourdonnets et en plumasseaux ; 5° des compresses carrées et longuettes, fines et nombreuses ; 6° plusieurs bandes roulées à un globe, longues de 6 à 7 mètres et larges de trois travers de doigt; 7° de petits linges fins, enduits de cérat, pour placer les extrémités des fils à ligature; 8° enfin, des éponges fines, de l'eau tiède, du vinaigre, des ciseaux, des épingles, et un réchaud pour faire chauffer les bandelettes agglutinatives. — *Amputation sèche.* V. ÉCRASEMENT *linéaire.* — *Amputation secondaire.* V. SECONDAIRE. — *Amputation spontanée.* V. ENROULEMENT. — *Amputation tibio-tarsienne.* V. TIBIO-TARSIENNE.

AMULETTE. s. f. [*amuletum*, de *amoliri*, éloigner ; περίαπτον, φυλακτήριον, all. et angl. *Amulet*, it. et esp. *amuleto*]. Image, figure ou substance quelconque que l'on porte sur soi dans l'intention de se préserver d'un danger ou d'une maladie.

AMUSSAT (J. Z.). [Chirurgien français, 1796-1856]. — *Pince d'Amussat.* V. PINCE *à torsion.*

AMYDOLÉ, ÉE. adj. Se dit des médicaments préparés par extraction et contenant des fécules (Chéreau).

AMYÉLENCÉPHALIE. s. f. [de α priv., μυελὸς, moelle, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Anomalie caractérisée par l'absence de tout le système nerveux central, moelle épinière et encéphale.

AMYÉLIE. s. f. [de α priv., μυελὸς, moelle]. Monstruosité caractérisée par l'absence de moelle épinière.

AMYÉLONÉVRIE. s. f. [de α priv., μυελὸς, moelle, et νεῦρον, nerf]. Défaut d'action, paralysie de la moelle épinière.

AMYÉLOTROPHIE. s. f. [de α priv., μυελὸς, moelle, et τροφὴ, nourriture]. Atrophie de la moelle épinière.

AMYGDALES. s, f. pl. [de ἀμυγδάλη, amande ; *tonsillæ*, all. *Mandel*, *Tonsille*, angl. *tonsil*, it. *gavigne*, *amygdale*, esp. *amigdalas*, *agallas*, *glandes amygdales*, *tonsilles*]. Organes pairs, ovoïdes, rougeâtres, d'une longueur de 13 à 18 millimètres, situés chacun entre les piliers du voile du palais, à 1 centimètre ou 1 centimètre et demi en dehors de la carotide. Leur face interne, saillante dans l'isthme du gosier, est recouverte par la membrane muqueuse, et présente les orifices d'une douzaine de dépressions (*lacunes*), d'où la pression fait suinter un mucus transparent et visqueux destiné à faciliter la déglutition en lubrifiant l'isthme du gosier. Les amygdales sont composées de grains glanduleux ou arrondis, allongés, rangés en amas autour des dépressions dont leur surface est creusée, au-dessous de la muqueuse de l'organe. Ces grains sont composés d'un réticulum serré analogue à celui des glandes lymphatiques, dont les mailles sont remplies d'épithélium nucléaire à noyaux sphériques, mêlés de cellules sphéroïdales renfermant un ou deux noyaux semblables aux précédents. Des vésicules closes semblables à celles des amygdales sont disposées sur un seul rang autour des dépressions que présente la muqueuse de la base de la langue, et çà et là dans le haut de la muqueuse du pharynx. Les amygdales sont souvent le siège d'une hypertrophie qui nécessite leur *ablation* au moyen du *tonsillitome* (V. ce mot). — *Amygdales encéphaliques.* V. NOYAU *amygdalien.*

AMYGDALIEN, IENNE. adj. Qui a rapport aux amygdales, qui en a la forme. *Noyau amygdalien.* V. NOYAU.

AMYGDALIN, INE. adj. [*amygdalinus*, de ἀμυγδάλη, amande]. Qui est fait avec des amandes. — *Looch amygdalin.* V. LOOCH. — *Savon amygdalin.* V. SAVON.

AMYGDALINE. s. f. [*amygdalinum*, de ἀμυγδάλη, amande ; all. et angl. *Amygdalin*]. Principe des amandes amères (Robiquet et Boutron-Charlard). Blanc, cristallisable, il est d'une saveur d'abord sucrée, suivie d'amertume ; soluble dans l'alcool bouillant et dans l'eau ; il ne peut être volatilisé. L'acide azotique le convertit en acide benzoïque (Liebig et Wöhler). Il donne, en présence de l'*émulsine*, de l'acide cyanhydrique, de l'essence d'amandes amères, et du sucre. Amygdaline. $\mathrm{C^{40}H^{27}AzO^{22} + 4HO = 2C^{12}H^{12}O^{12}}$ (glycose) $+\ \mathrm{C^{14}H^{16}O^{2}}$ (essences d'amandes amères $+\ \mathrm{C^{2}AzH}$ (acide cyanhydrique).

AMYGDALITE. s. f. [all. *Mandelbräune*, angl. *tonsillitis*, it. *amigdalite ; angine tonsillaire*, *esquinancie*]. Inflammation des amygdales, le plus souvent produite par les refroidissements subits, par les variations de température. Les premiers symptômes sont la difficulté d'avaler et la sensation d'un corps étranger dans l'arrière-bouche ; en déprimant la base de la langue, on voit les amygdales rouges, tuméfiées, dépasser les piliers du voile du palais. Ordinairement, les symptômes augmentent d'intensité pendant trois ou quatre jours, et diminuent sous l'influence d'un traitement antiphlogistique, boissons délayantes et mucilagineuses, cataplasmes émollients autour du cou, fumigations et gargarismes adoucissants. Les révulsifs cutanés, tels que les sinapismes et pédiluves, associés à un vomitif, répété au besoin, surtout s'il y a embarras gastrique, constituent le traitement le plus efficace. Lorsque les amygdales s'abcèdent, il y a de la fièvre, de la gène de la respiration, des envies de vomir, et des accès de suffocation pendant lesquels souvent crève l'abcès. Habituellement, on préfère l'ouvrir avec la pointe du bistouri ou à l'aide du scarificateur. C'est cette forme de l'amygdalite qui reçoit vulgairement le nom d'*esquinancie.* V. ANGINE.

AMYGDALO-GLOSSE. adj. — *Muscle amygdalo-glosse* (Broca). Muscle qui part de l'aponévrose pharyngienne sur la face externe de l'amygdale correspondante, pour se porter dans la base de la langue jusqu'à la ligne médiane.

AMYGDALOÏDE. adj. [de ἀμυγδάλη, amande, et εἶδος, forme] Qui ressemble à une amande ; qui est parsemé de corps blancs ressemblant aux amandes. Ex. : *benjoin amygdaloïde.*

AMYGDALOTOME. s. m. [de *amygdale*. et τέμνειν, couper]. V. TONSILLITOME.

AMYLACÉ, ÉE. adj. [*amylaceus*, de *amylum*, amidon; all. *stärkemehlartig*, angl. *amylaceous*]. Qui est de la nature de l'*amidon* (V. ce mot); qui renferme de l'amidon. Ex. : céréales, pommes de terre, etc. — *Corpuscules amylacés.* V. CELLULOSE et CORPUSCULE.

AMYLACÉTIQUE. adj. — *Ether amylacétique* ($\mathrm{C^{10}H^{11}O.C^{4}H^{3}O^{3}}$). Liquide aromatique, incolore, bouillant a 125 degrés, qu'on obtient en chauffant un mélange d'acétate de potasse, d'acide sulfurique concentré et d'alcool amylique.

AMYLALCOOL. s. m. L'alcool amylique.

AMYLAMIDE, AMYLAMINE, AMYLAMMONIAQUE. s. f. V. AMYLIAQUE.

AMYLAZOTEUX. adj. — *Éther amylazoteux* ($\mathrm{C^{10}H^{11}O.AzO^{3}}$). Liquide jaunâtre, bouillant à 96 degrés, obtenu en recueillant les vapeurs nitreuses dans l'alcool amylique.

AMYLBIBORIQUE. adj. — *Éther amylbiborique* ($\mathrm{C^{10}H^{11}O.2BO^{3}}$). Produit obtenu par action de l'acide borique sur l'alcool amylique. Il est solide, décomposé par l'eau. Avec le chlorure de bore on obtient l'*éther triamylborique* ($\mathrm{3C^{10}H^{11}O.BO^{3}}$). Avec le chlorure de silicium on obtient l'*éther triamylsilicique* ($\mathrm{3C^{10}H^{11}O.SiO^{3}}$).

AMYLCHLORHYDRIQUE. adj. — *Éther amylchlorydrique* ($C^{10}H^{11}Cl$). Liquide incolore, bouillant à 102 degrés, qu'on obtient en distillant l'alcool amylique et le perchlorure de phosphore.

AMYLCYANHYDRIQUE, AMYLIODHYDRIQUE, AMYLSULFHYDRIQUE. adj. —*Éther amyliodhydrique* ($C^{10}H^{11}I$). Éther qui s'obtient comme l'*éther amylique*. — On connaît aussi l'*éther amylcyanhydrique* ($C^{10}H^{11}C^2Az$) et l'*éther amylsulfhydrique* ($C^{10}H^{11}S$), incolore, d'odeur désagréable, bouillant à 206 degrés.

AMYLCYANIQUE. adj. — *Éther amylcianique* ($C^{10}H^{11}O.C^2AzO$). Éther obtenu par action de l'acide cyanique sur l'alcool amylique.

AMYLE. s. m. ($C^{10}H^{11}$). Hydrogène carboné retiré de l'*alcool amylique*.

AMYLÈNE s. m. ($C^{10}H^{10}$). Carbure d'hydrogène liquide, clair, incolore. On l'obtient en chauffant dans une cornue de l'alcool amylique avec une dissolution de chlorure de zinc marquant 70 degrés à l'aréomètre ; on agite fréquemment ; l'alcool amylique se dissout, et l'on chauffe jusqu'à distillation. Le liquide distillé est rectifié dans une cornue tubulée, et l'on ne recueille que la partie la plus volatile. Celle-ci est agitée à plusieurs reprises avec l'acide sulfurique concentré, et soumise à une dernière distillation. L'amylène bout à 39° ; sa pesanteur spécifique à 56° est de 0,659, et celle de sa vapeur est représentée par 2,45. Soluble en toutes proportions dans l'alcool et l'éther, il demande plus de 10 000 parties d'eau pour se dissoudre. Son odeur se rapproche de celle du naphte. Snow a proposé les vapeurs d'amylène comme anesthésiques ; mais il n'a pas plus d'innocuité que le chloroforme, sans en offrir les avantages. V. Paramylène. — *Bihydrate d'amylène*. V. Amylique.

AMYLÉNIQUE. adj. Qui concerne l'amylène. — *Anesthésie amylénique*. Celle qui est causée par l'amylène.

AMYLÉNISATION. s. f. Administration de l'amylène comme anesthésique.

AMYLIAQUE. s. f. [all. *Amylamin; amylamine, amylamide*, ou *amylammoniaque*] ($C^{10}H^{10}.AzH^3$). Alcaloïde artificiel qu'on obtient par l'action de la potasse sur l'éther amylcyanique. C'est un liquide incolore, d'odeur très ammoniacale, très soluble dans l'eau, offrant presque toutes les réactions de l'ammoniaque, mais dissolvant moins facilement l'azotate d'argent.

AMYLIODHYDRIQUE. adj. — *Éther amyliodhydrique* ($C^{10}H^{11}I$). Produit de l'action de l'acide iodhydrique sur l'alcool amylique.

AMYLIQUE. adj. — *Acide amylique* [all. *Amylaminsäure; A. valérianique, valérique, valérylique, phocénique, delphinique, baldrianique*] ($C^{10}H^9O^3.HO$). Corps qui appartient à la série *amylique*, et qui s'obtient par oxydation de l'*alcool amylique*. Il est à l'état de sel dans les racines de valériane, d'angélique. Il a été découvert par Chevreul dans l'huile de dauphin traitée par la potasse ; il existe aussi à l'état de liberté ou de sel dans la plante appelée *Viburnum opulus*. Il a une couleur citrine, une forte odeur aromatique, une saveur acide et très piquante ; il est liquide, même à 15 degrés. V. Valérianate. Il donne des sels dont l'un, celui de baryte, distillé à feu nu, fournit l'*aldéhyde amylique* ou *valérique*, qui bout à 100 degrés ($C^{10}H^{10}O^2$). — *Alcool amylique* [*huile de pomme de terre, bihydrate d'amylene* ou mieux de *paramylene, essence de pomme de terre*] ($C^{10}H^{12}O^2$). Liquide huileux, incolore, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur âcre et brûlante ; cristallise à – 20 degrés ; tache le papier à la manière des essences, mais la tache disparaît promptement, parce que l'essence se volatilise. Il bout à 132 degrés. Insoluble dans l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool et dans l'éther ; polarise à gauche. On le retire en distillant les produits de la fermentation alcoolique de la fécule de pomme de terre, des céréales et du raisin. Chauffé avec les acides borique, cyanhydrique, oxalique, etc., ou avec des corps pouvant fournir ces acides, il donne des éthers analogues à ceux qui proviennent de l'alcool de vin ou éthylique. Il est vénéneux (V. Alcool) et en petite quantité, et donne à l'ébriété une forme stupide particulière. ($C^{10}H^{12}O^2$). — *Éther amylique* ($C^{10}H^{11}O$). Ether obtenu en distillant l'alcool amylique avec l'acide sulfurique. C'est un liquide incolore, d'odeur agréable, bouillant à 176 degrés. — *Fermentation amylique*. V. Fermentation. — *Mercaptan amylique* ou *alcool sulfamylique* ($C^{10}H^{11}S.HS$). Produit qui s'obtient en distillant l'éther amylchlorhydrique avec le sulfhydrate de sulfure de potassium ; liquide oléagineux, d'odeur alliacée, bouillant à 117 degrés. Au contact de l'oxyde de mercure, il donne l'*alcool sulfamylmercurique* ($C^{10}H^{11}S.Hg^2S$).

AMYLOBACTER. s. m. Être microscopique qui se développe, comme les vibrioniens, dans les espaces clos (Trécul, Nylander). En faisant macérer dans l'eau des tiges de plantes appartenant à diverses familles, le latex se coagule en colonnes homogènes ou en petites masses, puis se résout en corpuscules beaucoup plus ténus que les globules primitifs. Chacun des petits corps est composé de deux parties, l'une devenue violette, l'autre restée incolore ou jaunie, plus grande que la violette. Dans d'autres vaisseaux, les corpuscules sont de deux sortes : les uns, très petits, globuleux, constituent la masse principale ; les autres sont beaucoup plus volumineux, épars au milieu des premiers. Ces derniers sont elliptiques, mais dans un âge plus avancé on en voit s'allonger en fuseau. Les corpuscules les plus petits jaunissent par l'iode seul ; les gros, surtout quand ils sont fusiformes, deviennent violets. Le volume de ces êtres n'est souvent que de 5 à 7 millièmes de millimètre, tandis que les granules d'amidon bacillaires ont une longueur de 20 à 30 millièmes. V. Vibrion.

AMYLODEXTRINE. s. f. V. Amiduline.

AMYLOÏDE. s. m. (Schleiden et Vogel). Principe végétal qui compose la *paroi des cellules* des cotylédons des *Schotia latifolia* et *speciosa*, et *Hymenæa courbaril*. C'est une variété de cellulose. — *Amyloïde animal*. Nom donné au principe composant les *corpuscules* qui infiltrent la rate, les glandes lymphatiques, les reins, les parois des capillaires, et tous les tissus en état de *dégénérescence amyloïde*. (V. Dégénérescence.)

AMYLOÏDE. adj. S'est dit pour *amylacé*. — *Dégénérescence amyloïde*. V. Dégénérescence.

AMYLON. s. m. Corps non azoté (Maumené), uni, dans le jus de raisin, à la *zymoprotéine* ; ces deux composés, en se séparant au contact de l'air, détermineraient la production des globules du ferment. V. Levure.

AMYLOXALATE. s. m. Sel fourni par l'acide amyloxalique.

AMYLOXALIQUE. adj. — *Acide amyloxalique* ($C^{10}H^{11}O^2.C^2O^3$). Acide qui s'obtient en chauffant l'alcool amylique et l'acide oxalique et qui donne, par double décomposition, des *amyloxalates* nombreux. — *Ether amyloxalique* ($C^{10}H^{11}O.C^2O^3$). Liquide bouillant à 160 degrés, polarisant à droite, qu'on obtient en distillant un mélange d'alcool amylique et d'acide oxalique.

AMYLOXAMIQUE. adj. ($C^{10}H^{11}O.C^4O^4AzH^2$). Corps cristallin qu'on obtient en faisant passer du gaz ammoniac dans une solution alcoolique d'éther amyloxalique.

AMYLSULFHYDRIQUE. adj. — *Ether amylsulfhydrique* ($C^{10}H^{11}S$). Liquide incolore d'odeur désagréable, bouillant à 206°, qui résulte de l'action du gaz sulfhydrique sur l'alcool amylique.

AMYOSTASIE. s. f. Tremblement qui consiste en contractions et relâchements des muscles qui doivent déplacer un membre ou le corps entier, ou conserver aux parties une situation fixe et naturelle (Gubler).

AMYOSTHÉNIE. s. f. [de α priv., μῦς, muscle, et σθένος, force]. Défaut de force musculaire.

AMYOTROPHIE. s. f. [de α priv., μῦς, muscle, et τροφή, nourriture]. L'atrophie musculaire. Elle peut résulter : 1° d'une lésion propre du muscle (*myopathie*) ; elle a alors une marche lente, progressive, avec perte de la contractilité électrique et des réflexes tendineux, sans troubles de la sensibilité ni secousses fibrillaires ; elle a pour type la *paralysie pseudo-hypertrophique* ; — 2° d'une lésion des nerfs périphériques (*amyotrophie névritique*) ; sa marche est aiguë ou sub-aiguë, la sensibilité présente des troubles divers ; elle accompagne la *polynévrite*, la *paralysie saturnine* ; — 3° d'une lésion des cornes intérieures de la moelle (*amyotrophie spinale*) ; la contraction idio-musculaire est accrue, les secousses fibrillaires sont constantes ; cette amyotrophie caractérise l'*atrophie musculaire progressive*, la *paralysie infantile*, la *sclérose latérale amyotrophique*, la *syringomyélie*.

AMYOTROPHIQUE. adj. Se dit d'une paralysie qui est due à l'atrophie musculaire, ou d'une sclérose médullaire qui produit celle-ci.

AMYRIDÉES. s. f. pl. Section des térébinthacées comprenant les *baumiers*. V. ce mot.

ANA. [ἀνὰ]. Mot grec qui, dans les formules, signifie *autant de l'un que de l'autre*. V. Abreviation.

ANABÈNE ou **ANABÈNE**, et non **ANABAINE**. s. f. [de ἀναβαίνειν, monter]. Algue filamenteuse microscopique formant des masses de *glairine*. V. ce mot.

ANABASE. s. f. [ἀνάβασις, de ἀνὰ, en haut, et βαίνειν, aller]. Augmentation, accroissement. V. Acmastique.

ANABROCHISME. s. m. [*anabrochismus*, de ἀνά, avec, à travers, et βρόχος, nœud, lacet ; all. *Anabrochisms*, angl. *anabrochism*, it. *anabrochismo*, esp. *anabroquismo*]. Opération de l'entropion, qui consistait à traverser avec une aiguille enfilée d'un cheveu en double la partie extérieure de la paupière ; à engager le cil dans l'anse du cheveu ; à le ramener sur la partie extérieure de la paupière, et à l'y fixer par un emplâtre agglutinatif. ‖ Arrachement des cils à l'aide d'un fil.

ANABROSE. s. f. [*anabrosis*, ἀνάβρωσις, de ἀναβρώσκω, je ronge, de ἀνὰ indiquant extension, et βρώσκειν, manger ; all. *das Zerfressen*, angl. *anabrosis*]. Corrosion, ulcération superficielle.

ANABROTIQUE. adj. [*anabroticus*, ἀναβρωτικὸς]. Se disait jadis des substances qui corrodent les surfaces avec lesquelles on les met en contact.

ANACARDE. s. m. et **ANACARDIER.** s. m. [*anacardium*, de ἀνὰ, selon, et καρδία, cœur ; all. *Elephantenlaus*, angl. *cashew-nut tree*, it. *anacardio* et *anacardo*, esp. *anacardo*]. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, J. On confond souvent l'acajou (*Anacardium occidentale*) avec l'anacardier vrai (*Anacardium orientale* ou *Anacardium longifolium*, *Semecarpus anacardium* de Linné fils). C'est le fruit de ce dernier qu'on désigne dans le commerce sous le nom d'*anacarde oriental*, et que l'on confond quelquefois avec la noix d'acajou. L'anacarde a la forme d'un cœur ; il est d'un beau noir. Sa disposition intérieure et ses propriétés sont les mêmes que celles de la noix d'acajou. V. Acajou. — *Confection d'anacarde*. V. Confection.

ANACATHARSIE. s. f. [*anacatharsis*, de ἀνὰ, en haut, et καθαίρειν, purger]. Expectoration d'une matière quelconque. V. Expectorant.

ANACATHARTIQUE. adj. [*anacatharticus*, ἀνακαθαρτικός]. Se dit d'une substance qui excite l'expectoration.

ANACROTE. adj. [de ἀνὰ, en haut, et κρότος, battement]. Qui a trait à la portion ascendante de la courbe du pouls. — *Élévations anacrotes*. V. * Sphygmogramme. — *Pouls anacrote*. Pouls dont le sphygmogramme présente une ligne ascendante irrégulière formée de soulèvements successifs, par suite de l'accroissement de la durée de l'afflux sanguin, résultant de la dilatation du ventricule gauche, du rétrécissement aortique, ou de la diminution de l'extensibilité des artères. Ce qui le caractérise c'est qu'il est en même temps à dicrotisme ascendant et à dicrotisme descendant.

ANADIPSIQUE. adj. Se dit d'une substance, d'un état fébrile, etc., qui rend la soif excessive.

ANADOSE s. f. [*anadosis*, ἀνάδοσις, de ἀνὰ, distributivement, et δίδωμι, je donne]. Distribution des principes nutritifs dans les différents vaisseaux.

ANADROME. s. f. [*anadrome*, ἀναδρομὴ, de ἀνὰ, en haut, et δρόμος, course]. Transport d'une humeur des parties inférieures vers les supérieures.

ANÆDOÉ, ÉE adj. [*anædœus*, de αν privatif, et αἰδοῖον, parties génitales]. Qui manque de tous les organes sexuels, ou seulement des organes sexuels externes.

ANÆMIE, ANÆSTHÉSIE. s. f. V. Anemie, Anestesie.

ANAÉROBIE. adj. [de αν priv., ἀὴρ, air, et βίος, vie]. Se dit d'un être zymique qui peut vivre dans un milieu non aéré, non oxygéné (Pasteur).

ANAÉROPLASTIQUE. adj. [de αν priv., ἀὴρ, air, et πλάσσειν, former]. Se dit d'une méthode de pansement qui consiste à faire cicatriser les plaies sous l'eau tiède pour éviter le contact de l'air et l'infection purulente (Valette).

ANAGALLIS. s. m. V. Mouron.

ANAGENÈSE. s. f. [de ἀνὰ indiquant restauration, et γένεσις, génération]. Régénération des parties détruites.

ANAGYRE. s. m. [*Anagyris fœtida*, L., *bois puant*, all. *Stinkbaum*, angl. *anagyris*, *alcan trefoil*, it. *anagiride*]. Arbrisseau de la famille des légumineuses, dont les feuilles sont purgatives.

ANAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'anus. — *Nerf anal*. V. Hémorrhoïdal (*Nerf*). — *Région anale*. Celle qui est voisine de l'anus. Elle est souvent affectée de *prurit*, d'*érythème*, d'*herpes*, d'*eczéma*, d'*abcès* et de *fistules* ; quant aux *fissures* et aux *corps étrangers*, c'est, comme une partie des fistules elles-mêmes et comme les *névralgies* idiopathiques et symptomatiques, dans le conduit anorectal qu'on les observe.

ANALEPSIE. s. f. [*analepsis*, de ἀνὰ, derechef, et λαμβάνειν, prendre]. Rétablissement des forces après une maladie.

ANALEPTIQUE. adj. [*analepticus*, ἀναληπτικὸς, all. *stärkend*, angl. *analeptic*, it. *analettico*]. Tout ce qui tend à rétablir les forces des convalescents. — *Aliments analeptiques*. Les fécules, les bouillons, les gelées animales. — *Régime analeptique*. Usage de tous les moyens hygiéniques propres à rendre des forces.

ANALEPTIQUES. s. m. pl. Médicaments qui relèvent les forces : fer, toniques, amers, etc.

ANALGÉSIE ou **ANALGIE.** s. f. [de αν privatif, et ἄλγος, douleur]. Absence de douleur, insensibilité à la piqûre, dans la plupart des cas d'hystérie, de chorée (Beau).

ANALLANTOÏDIEN, IENNE. adj. [de αν priv., et *allantoïdien*]. V. Vertèbre.

ANALOGIE. s. f. [*analogia*, ἀναλογία, de ἀνὰ, selon, et λόγος, la raison ; all. *Analogie*, angl. *analogy*, it. *analogia*]. En anatomie, ressemblance qu'offrent entre elles les parties de l'organisme, en tant que constituées d'après les mêmes règles, au point de vue, soit de la forme, soit de la structure, ou en tant qu'ayant les mêmes rapports. V. Analogue et Homologie.

ANALOGIQUE. adj. — *Anatomie analogique*. V. Analogue et Homologique.

ANALOGISME. s. m. V. Empirique.

ANALOGUE. adj. [ἀνάλογος, de ἀνὰ, selon, et λόγος, la raison, la règle ; all. *analog*, angl. *analogous*, it. et esp. *analogo*]. Se dit en anatomie d'un organe qui a un rapport ou une ressemblance avec un ou plusieurs autres organes.

ANALOGUES. s. m. pl. (Ét. G. Saint-Hilaire). Organes qui, sans avoir la même forme, les mêmes proportions dans les divers animaux, offrent les mêmes connexions avec les organes voisins, reçoivent des vaisseaux et des nerfs correspondants par leur origine artérielle, rachidienne ou encéphalique, et sont constitués par les mêmes tissus ou par des tissus différents, mais se succédant pendant les phases du développement, comme l'os au cartilage. Les nerfs et les vaisseaux guident dans l'établissement des analogies, parce que, n'étant pas interrompus, on peut les suivre et remonter aux organes principaux, dont l'analogie dans les diverses classes n'est mise en doute par personne, tels que le cœur, l'aorte, le cerveau, la moelle, etc. Il y a également analogie entre les autres organes ; mais leur discontinuité avec simple *contiguïté* est la source de grandes variations de forme et de volume, qui en ont fait nier les analogies. Là où les *connexions* sont les mêmes, il y a analogie de tissu et de nature élémentaire. Ce fait général, ou *principe des connexions*, conduit, pour les muscles, les os, les ligaments, les glandes, etc., à déterminer de proche en proche leurs analogies avec autant de certitude qu'on en a pour les organes qui sont continus. La *contiguïté* fait pour ceux qui sont *discontinus* ce que fait la *continuité* pour ceux qui ne sont pas *interrompus*. Partant de là, on a reconnu certaines *analogies* réelles, non seulement des pièces du crâne et du rachis d'un animal à l'autre, mais du rachis et du crâne, et de certains organes de la moitié supérieure et de la moitié inférieure du corps. Qui dit *analogue* ne dit point *identique :* ces deux mots sont loin d'être synonymes. Le principe des analogies de constitution (*théorie des analogues*), là où il y a analogie de connexion, a conduit au principe des *affinités électives* ou de *soi pour soi*, caractérisé par ce fait que, dans toutes les monstruosités par accolement, ce sont toujours les parties *analogues par leurs connexions* qui s'unissent ensemble : le côté gauche avec le côté gauche, l'os des iles avec l'os des iles ; il y a *union similaire des parties homologues*. V. Homologie. Le même principe a conduit à reconnaître celui du *balancement des organes*, caractérisé par ce fait que toutes les fois qu'au milieu d'organes connexes, l'un d'entre eux a acquis un grand développement, les autres restent avec des dimensions rudimentaires et une forme modifiée en conséquence. La théorie des analogues est un résultat de l'application du procédé intellectuel de comparaison à l'étude des *organes* (V. ce mot). Mais un fait resté inaperçu, c'est que l'analogie des organes est dominée par les analogies de la composition élémentaire des tissus et de leur texture. Ainsi, par exemple, la théorie des analogues s'applique à tous les animaux vertébrés et invertébrés, lorsqu'il s'agit du système des parties formées par le tissu nerveux et par les parenchymes testiculaire et ovarien ; à tous les vertébrés, pour les parties des systèmes osseux et cartilagineux ; à tous les articulés, pour les parties formées par le tissu de leur squelette ou *chitonéal ;* mais ce tissu différant de l'osseux, il n'y a plus d'analogie, ou il n'y a que des analogies fort éloignées, entre les parties du système osseux et celles du squelette des articulés. V. Unité *de composition*.

ANALTHE. adj. [ἀναλθὴς, incurable, de αν privatif, et ἄλθειν, guérir]. Qui ne guérit pas, ou incurable.

ANALYSE. s. f. [*analysis*, de ἀνὰ, distributivement, et λύω, je dissous, je résous ; all. *Zerlegung*, *Zersetzung*, angl. *analysis*, it. *analisi*, esp. *analisis*]. Action de ramener une chose à ses éléments. = *Analyse chimique*. Décomposition d'un composé au moyen de réactifs appropriés, et séparation de ses principes constituants. On arrive à la séparation des principes d'un composé : tantôt en isolant les éléments tels qu'ils existent dans les composés ; tantôt en les présentant sous d'autres états, par des équivalents qui permettent de bien les apprécier. — On a, mais à tort, distingué l'analyse chimique en *minérale* et en *organique*, suivant l'origine des composés qu'on analyse ; la méthode reste la même, les instruments seuls varient. — *Analyse élémentaire*. Celle dans laquelle on ne s'occupe que du poids et de la nature des éléments chimiques ou corps simples. — *Analyse immédiate*. Celle qui sépare les parties dont un corps complexe est composé. Ex. : séparation d'un sel en son acide et sa base ou ses bases, isolement successif des principes immédiats de la substance organisée végétale et animale. — *Analyse qualitative*. Celle qui détermine la nature ou qualité des parties d'un composé, sans s'occuper de leur quantité. — *Analyse quantitative*. Celle dans laquelle on détermine le poids et le volume, absolus ou proportionnels, des parties obtenues par l'analyse qualitative. — *Analyse spectrale* ou *spectrométrique*. V. Spectrométrique. = *Analyse anatomique*, ou mieux *organique*, c'est-à-dire *des corps organisés*. Séparation des parties constituantes d'un corps organisé (V. Anatomie). En *anatomie descriptive*, les moyens sont mécaniques, et constituent la *dissection* (V. ce mot). En *anatomie générale*, les procédés sont surtout *physiques* dans l'étude des *systèmes*, des *tissus* et des *humeurs* (emploi du microscope, *dissection microscopique :* V. Anatomie) ; les agents chimiques leur viennent en aide. Dans l'analyse du *sérum* des humeurs et des éléments anatomiques, les agents de séparation sont surtout chimiques, en raison du mode d'union, molécule à molécule, des principes immédiats qui constituent la substance des éléments anatomiques et des sérums : c'est l'*analyse immédiate* qu'on emploie. La nécessité de se servir de moyens chimiques pour faire cette analyse a fait, à tort, croire que cette partie de l'anatomie était une division de la chimie, qui fut alors appelée *chimie animale, végétale, physiologique, anatomique, médicale, pathologique, microscopique, microchimie, zoochimie*, etc. = *Analyse clinique*. Détermination de chacun des symptômes dont l'ensemble constitue l'état morbide. ‖ Opération par laquelle l'esprit sépare, en différents groupes, des objets ou qualités qui se trouvent réunis : ainsi on dit *analyse des symptômes d'une maladie compliquée*, pour indiquer qu'on ramène chacun d'eux à ce qu'il a d'irréductible, en remontant aux phénomènes organiques élémentaires dont il représente une perturbation.

ANALYSEUR. s. m. Prisme biréfringent qui fait partie du *polarimètre*.

ANAMIRTATE. s. m. V. Anamirtique.

ANAMIRTE s. f. L'arbre qui donne la coque du Levant. V. Coque.

ANAMIRTINE. s. f. [$C^{76}H^{72}O^{4}$]. Corps gras retiré de la coque du Levant (*Anamirta cocculus*, L.). Blanc, cristallisable, fusible à 36 degrés, saponifiable. Donne de l'acroéline à la distillation, mais pas d'acide sébacique.

ANAMIRTIQUE. adj. — *Acide anamirtique* [*anamirticum acidum*, all. *Anamirtsäure*] ($C^{70}H^{68}O^{3}.HO$). Produit de la saponification de l'*anamirtine*. Blanc, cristallisable, fond à 68 degrés. Il donne des *anamirtates* cristallisables. — *Éther anamirtique* ($C^{70}H^{68}O^{3}.C^{8}H^{10}O$). Solide, demi-transparent, volatil, fond à 32 degrés, de saveur butyreuse. S'obtient quand un courant d'acide chlorhydrique traverse une solution alcoolique concentrée d'*acide anamirtique*.

ANAMNÈSE ou **ANAMNÉSIE**. s. f. [de ἀνὰ, derechef, et μνῆσις, mémoire]. En pathologie, rappel des phénomènes qui ont précédé une période donnée de la maladie.

ANAMNIÉ. adj. [de *a* privatif, et *amnium*, amnios]. Se dit d'un animal dépourvu d'amnios, et toujours en même temps d'allantoïde.

ANAMNIÉS. s. m. pl. Animaux dépourvus d'amnios et d'allantoïde : ce sont tous les invertébrés et, parmi les vertébrés, les poissons et les batraciens.

ANAMNESTIQUE. adj. [*anamnesticus*, ἀναμνηστικὸς, de ἀνὰ, derechef, et μνῆσις, souvenir]. Qui rappelle le souvenir. — *Remèdes anamnestiques*. Remèdes qu'on supposait propres à rendre la mémoire. — *Signes anamnestiques*. V. COMMEMORATIF.

ANAMORPHOSE. s. f. [de ἀνὰ indiquant renouvellement, et μορφή, forme ; all. *Anamorphosis*, *Umbildung*, angl. *anamorphosis*, it. *anamorfosi*]. Ensemble des changements qui, chez certains lichens et autres cryptogames, peuvent faire placer dans trois ou quatre genres différents les individus modifiés d'une même espèce. Ces changements portent sur les apothécies ou sur le thalle ou sur ces différentes parties à la fois.

ANANAS. s. m. [*Bromelia ananas*, all. *Ananas*, angl. *ananas*, *pine-apple*, it. *ananas pianta*, esp. *ananas*]. Plante de l'Inde et de l'Amérique méridionale, qui produit le fruit rafraîchissant appelé aussi *ananas*. Ce fruit, formé par l'adhérence mutuelle d'un certain nombre de baies, est de la grosseur des deux poings ; il a la forme d'un cône de pin, une couleur jaune doré, une saveur sucrée et parfumée. V. ESSENCE *de Cognac*. || Grosse fraise très parfumée.

ANANDRIE. s. f. [de αν privatif, et ἀνήρ, homme]. Synonyme d'*anaphrodisie*.

ANAPHONÈSE. s. f. [*anaphonesis*, de ἀνὰ, en haut, et φωνή, voix ; all. *Schreikur*, angl. *anaphonesis*, it. *anafonesi*]. Exercice ou éclats de la voix ; action de crier. = En thérapeutique, emploi des exercices vocaux pour fortifier les voies respiratoires.

ANAPHRODISIAQUE. adj. V. ANTIAPHRODISIAQUE.

ANAPHRODISIE. s. f. [*anaphrodisia*, de αν privatif, et Ἀφροδίτη, Vénus ; all. *Geschlechsabneigung*, angl. *anaphrodisy*, it. et esp. *anafrodisia*]. Absence des désirs vénériens, diminution ou abolition de la sensibilité génitale. Ce mot n'a pas un sens aussi étendu que le mot *impuissance*. V. ce mot.

ANAPHRODITE. adj. [it. *anafrodito*, esp. *anafrodita*]. Se dit de celui qui n'éprouve pas de désirs vénériens, et qui se trouve *actuellement* inapte à exercer le coït. V. ANORCHIDIE et OVAIRE.

ANAPHRODITIQUE. adj. [*anaphroditicus*]. Se dit d'un corps organisé qui se développe sans le concours des sexes.

ANAPHYSE. s. f. [de ἀνὰ, derechef, et φύσις, nature]. Régénération, action de renaître.

ANAPLASIE s. f. [de ἀνὰ, derechef, et πλάσσειν, former]. Synonyme d'*anaplastie*. V. ce mot.

ANAPLASTIE. s. f. [*anaplastice*, de ἀναπλάσσειν, refaire, de ἀνὰ indiquant la rénovation, et πλάσσειν, former]. Art de rétablir la forme normale des parties mutilées. On emploie plus généralement le mot *autoplastie*, qui n'a pourtant pas le même sens.

ANAPLASTIQUE. adj. Qui se rapporte à l'anaplastie ou aux procédés de restauration des parties. — *Lambeau anaplastique*. Celui qui est taillé dans la peau saine pour servir à la restauration des parties voisines.

ANAPLÉROSE. s. f. [*anaplerosis*, de ἀναπληρόω, je remplis, je complète, de ἀνα indiquant renouvellement, et πληροῦν, emplir]. Action des substances anaplérotiques || Synonyme de *prothèse*.

ANAPLÉROTIQUE. adj. [*anapleroticus*]. S'est dit de tout agent qu'on supposait propre à déterminer la reproduction des chairs, et à faciliter la cicatrisation des plaies avec perte de substance. V. INCARNATIF.

ANAPLÉROTIQUE. s. m. Médicament qu'on regardait comme propre à combler les pertes de substance en favorisant la reproduction des chairs.

ANAPNÉOGRAPHE. s. m. [de ἀναπνεῖν, respirer, et γράφειν, écrire]. V. SPIROMÈTRE *écrivant*.

ANAPNÉOMÈTRE. s. m. [de ἀναπνεῖν, respirer, et μέτρον, mesure]. V. SPIROMÈTRE *écrivant*.

ANAPNOÏQUE. adj. [de ἀναπνοή, respiration, de ἀνὰ, indiquant répétition, et πνεῖν, souffler]. — *Remèdes anapnoïques*. Ceux qui favorisent l'expectoration.

ANARRHIQUE. s. m. [*anarrhichas*, de ἀναῤῥιχᾶσθαι, aller en haut ; *loup de mer*, *chat marin*, *A. lupus*, L.]. Genre de poisson acanthoptérygien de l'Islande et des mers du Nord, dont le foie sert à faire l'*huile de poisson* employée en médecine. V. LOUP.

ANASARQUE. s. f. [*anasarca*, de ἀνὰ, autour, et σάρξ, chair ; all. *Hautwassersucht*, angl. *general dropsy*, it. et esp. *anasarca*]. Intumescence générale, ou du moins très étendue, du tronc et des membres, produite par de la sérosité infiltrée dans le tissu lamineux. Lorsque l'hydropisie n'est que partielle, elle constitue l'*œdeme*. L'anasarque est *primitive* (action du froid) ou *secondaire* (fièvres, anémie au plus haut degré, affections du cœur et du poumon, du foie et des reins). La peau est uniformément gonflée, pâle, froide, et conserve l'impression du doigt ; rarement, elle est rosée et plus chaude qu'à l'état normal. Lorsque l'anasarque a débuté par les pieds avant d'atteindre le tronc et le visage, elle est symptomatique d'une maladie organique du cœur ; lorsqu'elle commence par le visage, elle dépend ordinairement d'une affection rénale ; dans les affections du foie, l'hydropisie occupe le péritoine (ascite) avant de se généraliser. Les sudorifiques, les diurétiques, les purgatifs drastiques ou répétés constituent le traitement ; quand la quantité de sérosité qui infiltre les membres est considérable, il est permis de l'évacuer par quelques mouchetures superficielles. = En vétérinaire, l'anasarque, chez le cheval, a été désignée par les noms de *charbon blanc*, *mal de tête de contagion*, *diastashémie*.

ANASPADIAS. s. m. [de ἀνὰ, en haut, et σπάω, je divise]. Ouverture, par vice de conformation, de l'urèthre à la face supérieure de la verge. V. EPISPADIAS.

ANASTALTIQUE. s. m. [*anastalticus*, de ἀνὰ, sur, et στέλλειν, serrer]. Styptique ou astringent énergique.

ANASTŒCHIOSE. s. f. [de ἀνὰ, indiquant séparation, et στοιχεῖον, élément]. Réduction ou résolution d'un corps en ses premiers éléments. V. STŒCHIOLOGIE.

ANASTOMOSE. s. f. [*anastomosis*, de ἀνὰ, avec, ensemble, et στόμα, bouche ; all. *Anastomosis*, *Zusammenmündung*, angl. *anastomosis*, it. *anastomosi*]. Communication entre deux vaisseaux. || Nom donné aux communications entre deux nerfs lorsqu'on croyait qu'ils étaient des canaux où circulait un fluide nerveux ; mais il y a erreur : ceux de leurs tubes qui, sous forme de rameau, s'écartent d'un faisceau pour se joindre à un autre, ne font que s'accoler aux éléments de ce dernier, sans s'aboucher avec eux. V. ABOUCHEMENT. — *Anastomose de Jacobson*. V. OTIQUE (*ganglion*). = *Anévrysme par anastomose*. V. ANÉVRYSME.

ANASTOMOTIQUE. adj. [*anastomoticus*]. Qui a rapport aux anastomoses. — *Arcade anastomotique*. V. ARCADE. — *Artère grande anastomotique*. Branche de la fémorale dont les rameaux s'anastomosent, autour du genou, avec les articulaires supérieures et inférieures. — *Rameaux anastomotiques.* Ceux qui établissent une communication entre deux vaisseaux ou deux nerfs.

ANASTROPHIE. s. f. [ἀνάστροφος, retourné, de ἀνὰ marquant inversion, et στρέφειν, tourner]. Inversion splanchnique. V. INVERSION.

ANATIFES. s. m. pl. Animaux articulés de la classe des crustacés cirrhipèdes.

ANATOMIE. s. f. [*anatome*, ἀνατομὴ, de ἀνὰ, distributivement, et τομὴ, section; all. *Zergliederungskunst*, angl. *anatomy*, it. *anatomia*, *notomia*, esp. *anatomia*]. Proprement, dissection. ‖ Science qui a pour sujet les corps organisés à l'état de repos, et pour but la connaissance de leur constitution. Cette connaissance pouvant se réduire à la notion d'un certain nombre de faits généraux ou lois, on dit aussi que l'anatomie a pour but la connaissance des lois de l'organisation. Il faut donc envisager le corps à étudier dans son ensemble avant d'en poursuivre tous les caractères successivement (*somatologie*). L'homme, ainsi que les autres êtres végétaux et animaux, a les caractères que présentent tous les corps. Ainsi, il a des caractères d'*ordre mathématique* (situation, dimensions, forme, durée); des caractères d'*ordre physique* (consistance, élasticité, poids, densité, hygrométricité, odeur, saveur, température, couleur, propriétés électriques); des caractères d'*ordre chimique*, qui comprennent · 1° l'action chimique des agents physiques sur lui, action toujours décomposante; 2° les actions chimiques des corps simples ou composés, actions de combinaison; 3° l'ensemble des *principes immédiats* qui le constituent et qui sont, les uns des composés chimiques définis cristallisables, les autres des *substances organiques* non cristallisables; 4° sa composition *élémentaire* ou *médiate*, déduite de la connaissance de ces principes. Il a enfin des caractères qui n'appartiennent à aucun des corps du règne minéral, caractères qui, propres aux êtres organisés, ont reçu le nom de caractères d'*ordre organique* (V. ORGANIQUE). Ces caractères, pour le corps pris dans son ensemble, consistent en ce qu'il se divise en *parties extérieures* ou *superficielles*, et *parties intérieures*, *profondes* ou *internes*. Les parties extérieures sont la *tête*, supportée par le *cou*, qui repose sur le *tronc*, auquel sont attachés les *membres*, et qui est terminée par la *queue*. C'est à l'étude des parties externes qu'on donne le nom de *morphologie*, *anatomie externe* ou *morphologique*, ou *des formes*. Les parties intérieures sont les *appareils* qui se subdivisent en *organes* (*anatomie descriptive*), lesquels se groupent en *systèmes*, composés de *tissus*, et en *humeurs*, systèmes et humeurs susceptibles d'être ramenés à un certain nombre d'*éléments anatomiques* et de *principes immédiats* (*anatomie générale*). C'est au tout formé par la réunion de ces diverses parties qu'on donne le nom d'*organisme*. Chacune des parties extérieures et internes du corps présente des caractères de même ordre que l'organisme lui-même, mathématiques, physiques, etc. Cette division en parties externes et intérieures est applicable aux végétaux comme aux animaux: les noms seuls de ces parties diffèrent et sont en rapport avec leurs usages. Plusieurs des *parties extérieures* du corps peuvent manquer ou n'être que rudimentaires, comme la *queue* chez l'homme et le chimpanzé, les *membres* chez les ophidiens, le *cou* chez les crustacés et arachnides, la *tête* chez les mollusques acéphales, les rayonnés. Enfin, chez les spongiaires et beaucoup d'infusoires, le corps n'est plus subdivisible en parties extérieures. Plusieurs des *parties intérieures* du corps peuvent aussi manquer ou n'être que rudimentaires; il y a des animaux ou végétaux représentés par un seul élément anatomique, n'ayant par conséquent ni tissus ni systèmes, etc. (*Sphærella nivalis*, Ehr., *Astasia sanguinea*, Ehr., *Monas*, *Amibes*, etc.); d'autres sont formés, au moins pendant un certain temps de leur vie, par plusieurs éléments réunis en tissus, sans organes ni appareils (*Spathidies*, *Trémelles*, etc.). On appelle *androtomie*, ou *anthropotomie*, l'anatomie de l'homme; *zootomie*, celle des autres espèces du règne animal. Le mot *anatomie*, employé seul, s'entend particulièrement des parties des êtres organisés dans l'état de santé. V. ORGANIQUE. — *Anatomie animale.* Étude de l'anatomie des animaux. — *Anatomie artificielle.* Art de modeler et de représenter les organes ou les parties du corps humain, dans l'état sain ou dans l'état de maladie, à l'aide de pièces de cire ou de carton qui peuvent se démonter de manière à montrer les parties sous-jacentes. — *Anatomie artistique*, *des formes* ou *des peintres et des sculpteurs.* Celle qui envisage les formes de l'homme et des autres mammifères, et les dispositions organiques dont elles résultent, pour un but d'application aux beaux-arts. — *Anatomie cellulaire.* Partie de l'anatomie générale qui a pour objet la connaissance de l'organisation des *cellules*, ce dernier terme étant pris, à tort, comme synonyme d'*élément anatomique*. — *Anatomie chirurgicale et médicale.* Application de toutes les notions d'anatomie, soit normale, soit pathologique, à l'étude des maladies chirurgicales ou internes, considérées dans leurs causes, leurs symptômes et leur thérapeutique. — *Anatomie clastique.* V. CLASTIQUE. — *Anatomie comparée.* V. COMPARATIF. — *Anatomie descriptive.* Partie de l'anatomie qui a pour sujet les parties du corps dont l'examen doit être fait spécialement, et qui a pour but la connaissance de leur mode de connexion et de leur constitution. Ces parties sont: 1° les organes (*organologie*, *organographie*, *anatomie descriptive* des auteurs classiques); 2° les appareils. L'anatomie descriptive a été divisée en *squelettologie* et en *sarcologie*. V ces mots. — *Anatomie générale* Branche de l'anatomie qui a pour sujet les espèces de parties du corps qui, observées dans une région de l'économie, sont connues pour toutes les autres, et qui a pour but la connaissance de leur organisation. Ces parties sont: 1° les parties simples et élémentaires (*mérologie*), tant principes immédiats qu'éléments anatomiques; 2° les tissus (*histologie*) et les humeurs (*hygrologie*); 3° les systèmes (*homœomérologie*). — *Anatomie homologique.* V. HOMOLOGIQUE. — *Anatomie microscopique.* Étude anatomique dans laquelle la petitesse des parties exige l'emploi du microscope. V. ANALYSE *anatomique*. — *Anatomie pathologique.* Etude des altérations que peuvent éprouver les organes, les tissus, les différents ordres de parties qui composent l'organisme. Hunter, Bichat, Broussais, rattachant la lésion d'une partie à l'état normal de cette partie dans ses divers âges, et subordonnant la forme à la composition anatomique élémentaire, ont emprunté à l'anatomie normale leurs subdivisions pathologiques. Au contraire, Laennec et Meckel, se concentrant dans l'examen des formes pour décrire les produits anormaux, ont cru arriver à des résultats utiles en puisant dans l'anatomie pathologique elle-même une méthode qui lui fût propre, en supposant qu'elle avait une classification fondée sur les lésions considérées indépendamment des lieux où elles siègent. Or il est certain que la forme des produits anormaux est subordonnée, comme leurs autres caractères extérieurs, à leur forme anatomique élémentaire: loin d'avoir son *autonomie*, l'anatomie pathologique doit donc puiser sa méthode dans celle de l'anatomie normale, dont elle étudie les excès, les diminutions et les aberrations, et ne constituer qu'une forme de l'anatomie comparée. — *Anatomie philosophique*, *anatomie transcendante*. V. Transcendant. — *Anatomie textulaire* (De Blainville). L'histologie. V. Textulaire. — *Anatomie topographique*, ou *anatomie des régions*. Étude de toutes les parties qu'on rencontre dans telle ou telle région considérée de la superficie au centre; étude de la position respective des muscles, nerfs, vaisseaux, os, etc., de manière qu'un instrument tranchant ou acéré devant traverser, dans une direction déterminée, un point de l'économie, on sache avec précision quelles sont les parties qu'on rencontrera. V. Région. — *Anatomie végétale*. Étude de l'anatomie des plantes. — *Anatomie vétérinaire*. Celle des animaux domestiques, qui a pour but de servir à l'art vétérinaire. V. Physiologie.

ANATOMIQUE. adj. [*anatomicus*]. Qui a rapport à l'anatomie. — *Élément anatomique*. V. Élément et Organique. — *Piqûre anatomique*. V. Anatomiste et Piqûre. — *Procédés* et *analyse anatomiques*. V. Analyse. — *Tubercule anatomique*. V. Tubercule.

ANATOMISME. s. m. Doctrine qui consiste à considérer la disposition et la texture des organes comme susceptibles de rendre compte de leurs phénomènes physiologiques et pathologiques.

ANATOMISTE. s. m. [*anatomicus*, all. *Anatomiker*, angl. *anatomist*, it. et esp. *anatomico*]. Celui qui cultive l'anatomie. — *Maladies des anatomistes*. Les accidents qui peuvent atteindre l'anatomiste résultent tantôt d'une blessure, tantôt de l'absorption de gaz ou de miasmes. — Les blessures sont produites : 1° par instruments piquants (scalpels, ciseaux, érignes, esquilles); 2° par instruments tranchants (bistouris, couteaux, etc.); 3° par instruments contondants (billots, os, etc.). Les plaies qui en résultent se comportent souvent comme des plaies simples, et guérissent par première intention ou après suppuration, ou en donnant seulement lieu à la formation d'un *tubercule anatomique*. Mais il n'en est pas toujours ainsi : une blessure faite en disséquant est souvent compliquée de l'inoculation d'un virus susceptible de produire dans l'organisme des altérations graves (V. Piqûre *anatomique*). Les garçons d'amphithéâtre portent souvent sur les mains des ulcérations qui ont reçu le nom de *crevasses*. On les observe rarement sur les anatomistes. — Les accidents qui peuvent survenir en dehors des blessures sont assez nombreux. Le séjour dans un amphithéâtre de dissection est suivi de *fatigue*, de *courbature*, de *prostration des forces*, qui survient d'autant plus vite chez les individus non habitués à l'amphithéâtre, que les cadavres sont plus avancés en putréfaction. Les jeunes gens qui travaillent dans un cabinet mal aéré sont sujets à des *bâillements*, à des *pandiculations*. Les miasmes, les matières organiques en suspension, pénètrent dans les voies respiratoires et dans l'organisme, et bientôt des accidents se déclarent. Les gaz sont éliminés le plus souvent par la muqueuse intestinale; de là des *diarrhées*, des *dysenteries*, des *coliques*, des *vents* ayant l'odeur du cadavre, fréquemment observés sur les jeunes étudiants. Si le miasme n'est pas éliminé, il peut donner lieu à de l'*inappétence*, de l'*anorexie*, de l'*embarras gastrique*. Beraud a aussi constaté la manifestation d'une maladie assez analogue à la *varioloïde*, survenue chez de jeunes étudiants qui ne s'étaient pas piqués : fièvre, malaise, puis éruption analogue à celle de la varioloïde du deuxième au troisième jour; durée, huit à dix jours. Ces derniers accidents n'arrivent qu'au début des études. Cependant ceux qui fréquentent les amphithéâtres peuvent toujours éprouver les accidents des piqûres; ils présentent quelquefois une haleine fétide toute particulière, et ils portent souvent avec eux les odeurs du cadavre indépendantes des vêtements. Pour éviter ces inconvénients, les étudiants commenceront par faire des séances courtes et à quelques jours d'intervalle, puis plus longues et plus rapprochées. Quand ils éprouveront des accidents du côté des voies digestives, ils prendront du vin de quinquina, et ils auront soin de ne venir à l'amphithéâtre qu'après leur déjeuner. Ils changeront de vêtements en entrant et en sortant. L'emploi de quelques cuillerées d'essence de térébenthine versée sur le cadavre, ou de quelques gouttes sur les mains, suffit pour empêcher la putréfaction pendant plus d'un jour, et pour enlever l'odeur des matières fétides ou des objets qui les ont touchées. S'ils se piquent, ils suceront la plaie longtemps, comprimeront le doigt pour le faire saigner le plus possible, puis la laveront à l'eau ou mieux à l'alcool ordinaire ou camphré, et la panseront avec une bandelette de taffetas. Quelques personnes emploient, à tort, le nitrate d'argent pour cautériser la plaie; les Anglais préconisent l'alun. Rien n'est préférable à la succion, qui remplit l'indication capitale de ne pas laisser pénétrer la substance virulente. V. Inoculable et Virulent.

ANATRÈSE. s. f. [*anatresis*, de ἀνὰ indiquant cheminement, et τράω, je perce]. Perforation, trépanation.

ANATRIPSIOLOGIE. s. f. [de ἀνάτριψις, friction, et λόγος, discours, traité]. Traité sur les frictions.

ANATROPE. adj. [de ἀνὰ, re, et τρέπειν, tourner : all. *umgewendet*]. Se dit de l'ovule végétal qu'on suppose, à tort, réfléchi sur son funicule : cet ovule n'est pas renversé, mais il présente un développement excessif au niveau du hile (point d'insertion du funicule ou podosperme) qui occupe alors toute la longueur de l'ovule et plus tard de la graine, sous forme d'une saillie latérale et longitudinale appelée *raphé*.

ANAUDIE. s. f. [de αν priv., et αὐδή, voix]. L'aphémie.

ANAYCAL. s. m. V. Perical.

ANAZOTIQUE. adj. [de αν privatif, et *azote*]. Se dit au lieu de *non azoté*.

ANAZOTURIE. s. f. [de αν privatif, *azote*, et οὖρον, urine]. Disparition plus ou moins complète de l'urée des urines dans quelques maladies.

ANCESTRAL, ALE. adj. [de *ancêtre*, autrefois *ancestre*]. — *Type ancestral*. V, Type.

ANCHE. s. f. [*ligula*, all. *Mundstück*, angl. *reed*, it. *linguetta*, esp. *estrangul*]. Languette mobile qui ouvre et ferme alternativement le passage de l'air dans un tuyau où on le fait vibrer. Les cordes vocales inférieures remplissent les fonctions d'anche dans le larynx, qui est un véritable instrument à vent. V. Phonation.

ANCHIC. s. m. L'arachide.

ANCHIETA. s. f. [*Anchietea*]. Genre de violariées grimpantes du Brésil, dont la racine est purgative.

ANCHIÉTINE. s. f. Principe actif de l'écorce de la racine de l'*Anchieta*.

ANCHILOPS. s. m. [*anchilops*, ἀγχίλωψ, de ἀγχὶ, proche, et ὤψ, œil; all. *Augenwinkelgeschwulst*, it. *anchilope*, esp. *angulops*]. Petite tumeur située vers le grand angle de l'œil, au devant ou à côté du sac lacrymal, et non dans ce sac, ce qui distingue l'*anchilops* de la *tumeur lacrymale*. Souvent, l'anchilops venant à s'ouvrir, il y succède un petit ulcère arrondi, qu'on appelle *égilops*. L'anchilops est inflammatoire ou enkysté. L'*anchilops inflammatoire* est un petit phlegmon ou un furoncle qui cède à un traitement antiphlogistique. L'*anchilops enkysté* reste longtemps stationnaire; il faut enlever le kyste, ou le fendre dans sa partie antérieure, et favoriser les adhérences de ses parois.

ANCHILOSTOME. s. m. V. Ankylostome.

ANCHOIS. s. m. [all. *Anschove*, angl. *anchovy*, it. *acciuga*, esp. *anchoa*]. Petit poisson du genre *Clupea* (*Clupea encrasicholus*, L., *Engraulis encrasicholus*, Cuv.), commun dans la Méditerranée. Salé avec soin, il devient stimulant, et passe pour aphrodisiaque.

ANCHUSINE. s. f. Matière d'aspect résineux, se dissolvant dans l'alcool, qu'elle colore en rouge carmin, qu'on retire de l'*Anchusa tinctoria*, L., ou orcanette.

ANCIPITÉ, ÉE. adj. [*anceps*, all. *zweischneidig*]. En botanique, se dit de toute partie des plantes qui est comprimée sur ses deux faces, et qui a deux bords tranchants.

ANCOEUR. s. m. V. Avant-cœur.

ANCOLIE. s. f. [*Aquilegia*, L., polyandrie pentagynie, L., renonculacées, J.; all. *Aglei*, angl. *columbine*, it. *aquilegia*]. Genre de plantes dont l'espèce vulgaire, *Aquilegia vulgaris*, L., *gant de Notre-Dame*, qu'on rencontre communément en été dans les bois, était autrefois en grande réputation, comme antiscorbutique, apéritive et diurétique

ANCONAGRE. s. f. [*anconogra*, de ἀγκὼν, coude, et ἄγρα, proie, capture]. Douleur à l'articulation du coude.

ANCONÉ. adj. [*anconeus*, de ἀγκὼν, olécrâne]. Se dit d'une partie en rapport avec l'olécrâne.

ANCONÉ. s. m. [all. *Knorrenmuskel*]. Muscle qui s'attache à l'olécrâne. Winslow en distingue quatre, dont trois ne sont que les divisions du muscle *triceps brachial*. Le dernier seul a retenu le nom d'*anconé* (*épicondylo-cubital*, Ch.); situé à la partie postéro-supérieure de l'avant-bras, il s'étend de la tubérosité externe de l'humérus au tiers supérieur du bord postérieur du cubitus.

ANCONOCACE. s. f. [de ἀγκὼν, coude, et κακὸς, malade; *anconagra*, all. *Ellenbogengicht*]. Maladie de l'articulation du coude (Lobstein).

ANCY et ses dérivés. V. Anky.

ANCYROÏDE. adj. [de ἄγκυρα, ancre, et εἶδος, forme]. Qui a la forme d'une ancre. — *Apophyse ancyroïde*. V. Coracoïde. — *Cavité ancyroïde* (*cavité digitale*). Portion postérieure des ventricules latéraux du cerveau, qui est celle où ils se recourbent pour changer de direction, et qui se prolonge plus ou moins dans l'épaisseur du lobe cérébral postérieur correspondant.

ANDA, ANDA-AÇU, ANDASSU, ANDA DE PISON. s. m. [*Anda Gomesii*, A. Juss.]. Grand arbre de la famille des euphorbiacées; l'écorce jetée dans l'eau sert à enivrer les poissons; le fruit, gros comme le poing, a un noyau volumineux, de deux loges, contenant chacune une amande employée en électuaire purgatif au Brésil; on en retire une huile qui purge comme celle du ricin.

ANDACHOCA. s. f. Le lotus aquatique. V. Lotus.

ANDERS. s. m. pl. Nom donné en Auvergne à une maladie cutanée légère qui survient chez les veaux, et qu'on attribue à une alimentation insuffisante.

ANDERSCH [Anatomiste allemand de la fin du dix-septième siècle]. — *Ganglion d'Andersch*. V. Glosso-pharyngien.

ANDERSON [Médecin écossais du dix-septième siècle]. — *Pilules d'Anderson*. V. Pilule.

ANDIRA. s. m. V. Angelin.

ANDOUILLER. s. m. V. Corne *de cerf*.

ANDOZ. s. m. V. Scherti.

ANDRALOGOMÈLE. s. m. [de ἀνὴρ, gén. ἀνδρὸς, homme, ἄλογος, privé de raison, et μῆλον, qui signifie toute espèce d'animaux domestiques]. Monstre chez lequel Malacarne supposait l'existence simultanée d'un corps d'homme et des membres d'une brute.

ANDRANATOMIE ou **ANDROTOMIE**. s. f. [*andranatome* ou *androtome*, de ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme, et ἀνατομή, anatomie]. Anatomie de l'homme.

ANDRÉ DE LA CROIX. — *Emplâtre d'André de la Croix*. V. Emplatre *agglutinatif*.

ANDROCÉE. s. m. Mot mal formé, par imitation de *gynécée*. Mais *gynécée*, venant de γυναικεῖον, a le κ par le génitif γυναικὸς, tandis que les dérivés de ἀνὴρ, ἀνδρὸς, ne peuvent avoir le κ pour former *androcée* ; il faut dire *andrœcie*. V. ce mot.

ANDROCTONE. s. m. [de ἀνὴρ, homme, et κτείνειν, tuer]. Genre de la famille des scorpionides. V. Scorpion.

ANDROECIE, s, f. [*andrœcia*, de ἀνὴρ, ἀνδρὸς, mâle, et οἰκία, demeure]. Ensemble des étamines, soit que cet ensemble se compose d'un seul ou de plusieurs verticilles, d'une seule étamine ou de plusieurs faisceaux d'étamines. Ce mot est pour les organes mâles ce que les mots *calice* et *corolle* sont pour les enveloppes.

ANDROGÉNIE. s. f. [de ἀνὴρ, homme, et γεννᾶν, engendrer]. Reproduction de l'homme, ou ce qui concerne l'homme dans la reproduction.

ANDROGRAPHIS. s. f. Genre d'acanthacées dont une espèce (*A. paniculata*, Nees, ou *Justicia paniculata*, Burm.) fait la base de la *drogue amere*, tonique et antidysentérique.

ANDROGYNAIRE. adj. [de ἀνὴρ, gén. ἀνδρὸς, homme, et γυνὴ, femme]. — *Fleurs androgynaires* (de Candolle). Fleurs devenues doubles par transformation des deux sortes d'organes sexuels, sans que le périanthe soit altéré.

ANDROGYNE. s. m. [ἀνδρογύνης, all. *Mannweib*, angl. *androgynus*, it. et esp. *androgino*]. Individu chez lequel les organes des deux sexes sont réunis. *androgyne* est, par conséquent, synonyme d'*hermaphrodite*.

ANDROGYNE. adj. Se dit d'un végétal *monoïque* qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles sur un même pédoncule.

ANDROMANIE. s. f. [*andromania*, de ἀνὴρ, gén. ἀνδρὸς, homme, et μανία, fureur, folie]. Synonyme de *nymphomanie*.

ANDROMÈDE. s. f. Genre de plantes voisines des bruyères, famille des éricacées, dont une espèce (*Andromeda polyfolia*, L.), narcotico-âcre, est dangereuse pour les moutons. Elle croît en Laponie.

ANDROPÉTALAIRE. adj. (de Candolle). Se dit des fleurs dans lesquelles les étamines se sont transformées en pétales, le pistil restant sain.

ANDROPÉTALE. s. m. [de ἀνὴρ, mâle, et *pétale*]. Pétale provenant d'une étamine métamorphosée.

ANDROPHORE. s. m. [de ἀνὴρ, gén. ἀνδρὸς, mâle, et φέρω, je porte; all. *Staubbeutelträger*, angl. *androphorus*]. Nom donné par Mirbel au support des anthères lorsque les étamines sont réunies. L'androphore n'est autre chose que les filets staminaux soudés ensemble. Si tous les filets sont réunis en un seul *androphore*, les étamines sont dites *monadelphes;* elles sont *diadelphes*, si les étamines sont soudées en deux faisceaux, etc.

ANDROPOGON. s. m. [*Andropogon schœnanthus*, L.]. Graminée dont l'infusion est usitée aux Indes comme succédanée de celle du thé. On lui attribue des propriétés stimulantes et toniques. — *Andropogon à odeur de citron*. V. Lemon-gras.

ANDROSÈME. s. m. [*Androsæmum officinale*, Allioni; angl. *all-heal* ou *St-Peter's wort; toute-saine*]. Plante de la famille des hypéricinées, voisine du millepertuis, et employée comme lui. V. Millepertuis.

ANDROSPORE. s. m. Anthéridie ciliée, mobile, des algues œdogoniées, se fixant lors de la fécondation.

ANDROSTYLIUM. s. m. [*gynostème* (*gynostenium*), *anthophore* ou *colonne*]. Organe formé par les étamines soudées avec le style de manière que les anthères sont tout à côté du stigmate. Ex.: les orchidées.

ANDROTOMIE. s. f. V. Andranatomie.

ANDRUM. s. m. Nom donné par Kæmpfer (1712) à un épaississement œdémateux considérable du scrotum.

endémique en Asie méridionale et dans le Japon; c'est une forme de l'*éléphantiasis des Arabes*. V. ELEPHANTIASIS.

ÂNE. s. m. [*asinus*, ὄνος, all. *Esel*, angl. *ass*, it. *asino*, esp. *asno*, du sanscrit *asva*, cheval, *Equus asinus*]. Mammifère du genre *Cheval;* on le croit originaire de l'Asie ou de l'Afrique, du moins le trouve-t-on à l'état sauvage dans les déserts de la Syrie, au voisinage du golfe Persique et dans la Tartarie. L'âne sauvage est aussi appelé *onagre;* sa peau préparée se nomme *chagrin*. L'âne domestique est éminemment propre au service du bât, et peut être employé au trait. Ses membres sont forts, son pied est fin; il ne manque pas d'intelligence. Dans l'Asie et dans quelques contrées de l'Europe, il est même employé au service de la selle, concurremment avec le cheval et la mule. Sa longévité est remarquable. Il peut travailler depuis l'âge de dix-huit mois à deux ans jusqu'à vingt-cinq ou trente ans. L'ânesse porte, comme la jument, environ trois cent cinquante jours; elle est un parc. Elle est propre à la reproduction dès l'âge de trois ou quatre ans, jusqu'à dix et douze ans, et même au delà. Le lait d'ânesse est employé en médecine comme nourriture adoucissante, dans les affections de poitrine (V. LAIT). La chair de l'âne est de meilleur goût que celle du cheval.

ANÉANTISSEMENT. s. m. V. ABATTEMENT.

ANÈBE. adj. [ἄνηβος, de αν privatif, et ἥβη, jeunesse, âge adulte]. Impubère.

ANECTASIE. s. f. [*anectasis*, de αν priv., et ἔκτασις, extension]. Nom donné par Grossi au manque d'extension habituelle d'un organe.

ANEL. [Chirurgien français, qui écrivit de 1707 à 1722]. — *Sonde d'Anel*. V. SONDE.

ANÉLECTRIQUE. adj. [de αν priv., et ἤλεκτρον, succin]. Se dit des corps conducteurs de l'électricité, non qu'on ne puisse développer en eux la propriété électrique, mais parce qu'ils la perdent au moment où elle est produite.

ANÉLECTROTONUS. s. m. V. ÉLECTROGENIE.

ANÉMASE. s. f. V. ANÉMIE *épidémique des mineurs* et ANHÉMASE.

ANÉMIE. s. f. [*anœmia*, de αν priv., et αἷμα, sang; all. *Anœmie*, *Blutarmuth*, angl. *anemy*, it. et esp. *anemia*]. État morbide dans lequel il y a insuffisance *quantitative* ou *qualitative* du sang. Tantôt il y a diminution, *générale* ou *locale*, de la quantité de sang contenue dans les vaisseaux (*oligémie, hypémie, anémie vraie*); tantôt la proportion normale des éléments liquides et solides du sang est intervertie, soit que la quantité relative du sérum ait augmenté, soit que celle des globules ait diminué (*hydrémie, aglobulie*). Dans l'aglobulie, qui, pour certains auteurs, représente seule l'anémie, le nombre des globules, qui normalement est de 127 sur 1000, tombe à 100, à 80, à 50 (Andral et Gavarret), tandis que la quantité d'eau augmente proportionnellement, et que le chiffre de l'albumine tombe de 70 à 50 pour 1000 (*hypo albuminose*). L'*anémie générale*, qui comprend ces diverses altérations, peut être primitive (alimentation insuffisante, séjour dans les grandes villes, etc.), ou secondaire (hémorragies, affections aiguës ou chroniques). La décoloration de la peau et des lèvres, l'affaiblissement général, les névralgies, la tendance à l'essoufflement, les palpitations cardiaques, sont des symptômes essentiels de l'anémie: comme traitement, elle réclame l'emploi des ferrugineux, des amers, des toniques de la nature du quinquina, et un régime analeptique. Quant à l'*anémie locale*, ses effets sont aussi variés que ses causes et son siège, et ses symptômes sont rarement caractéristiques. — *Anémie cérébrale*. Diminution de la quantité de sang qui arrive au cerveau. Celle qui succède aux hémorragies est subite et caractérisée par l'anéantissement du mouvement et de la connaissance, suivi de convulsions générales; tandis que celle qui succède aux maladies graves est lente et présente alternativement des symptômes de dépression et d'excitation. — *Anémie épidémique des mineurs* (*anémase, maladie des mineurs*). Maladie qui a régné épidémiquement parmi les ouvriers des mines de Chemnitz (Hongrie), en 1777 et depuis 1785 jusqu'en 1792, et en France, parmi les ouvriers d'Anzin, de Fresnes et Vieux-Condé, près de Valenciennes, en 1803. Invasion marquée par des coliques violentes, gêne dans la respiration, palpitations, prostration des forces, météorisme du ventre, déjections vertes et noires; cet état dure dix et douze jours et plus. Alors les douleurs abdominales se calment, le pouls reste faible, concentré, accéléré; la peau se décolore et prend une teinte jaunâtre; la marche est pénible, le visage bouffi; sueurs habituelles, dépérissement lent et progressif, émaciation; enfin, les premiers symptômes se renouvellent avec douleurs de tête, défaillances fréquentes, intolérance de la lumière et du son, diarrhée et mort. La peau est décolorée. Cette maladie est chronique, et dure souvent un grand nombre de mois. Les martiaux sont ce qui a réussi le mieux. – *Anémie utérine*. Etat morbide constitué par l'insuffisance du sang qui arrive à la matrice: la suppression des règles est l'effet immédiat de cet état, qui a pour conséquence éloignée l'atrophie de l'utérus. — V. ANHÉMASE.

ANÉMOCYMÈTRE. s. m. [de ἄνεμος, vent, ὠκὺς, rapide, et μέτρον, mesure]. V. ANÉMOMÈTRE.

ANÉMOGRAPHIE. s. f. [de ἄνεμος, vent, et γράφειν, décrire]. Description des vents.

ANÉMOMÈTRE. s. m. [de ἄνεμος, vent, et μέτρον, mesure; all. *Windmesser*, angl. *anemometer*, it. et esp. *anemometro*]. Instrument au moyen duquel on mesure la vitesse du vent, soit pendant les temps ordinaires, soit pendant les ouragans. Tels sont les appareils de Wolff, de Bouguer, de Poléni, d'Ons-en-Bray. V. GRAPHIQUE (*Appareil*).

ANÉMONE s. f. [*Anemone*, L., ἀνεμώνη, de ἄνεμος, vent, parce que sa fleur ne s'ouvre que par le vent, selon Pline; all. *Windblume*, angl. *anemony*, it. *anemone*, *anemolo*, esp. *anemona*]. Genre de plantes de la polyandrie polygynie, L., renonculacées, J., dont plusieurs espèces, âcres et caustiques, employées autrefois en médecine, sont aujourd'hui abandonnées. Tels sont: 1° l'*Anemone pulsatilla*, L. (*Pulsatilla vulgaris*, Miller, *pulsatille, coquelourde*), recommandée comme cathérétique, apéritif, fébrifuge; 2° l'*Anemone pratensis*, L., ou *Pulsatilla pratensis*, Miller, dont l'extrait a été employé par Störck contre l'amaurose et les taches de la cornée; 3° l'*Anemone nemorosa*, L., préconisée par Chomel comme détersif contre la teigne; 4° l'*Anemone hepatica*, L., ou mieux *Hepatica triloba*, Chaix, qui a été employée contre les obstructions du foie, et dont l'eau distillée est recommandée par Simon Pauli pour enlever les taches de rousseur. = *Anémone de mer*. Synonyme d'*actinie*.

ANÉMONINE. s. f. [all. *Pulsatillenkampfer*, *acide anémonique* de Schwartz]. Matière âcre, cristallisable, vénéneuse, extraite des *Anemone pratensis*, *nemorosa* et *pulsatilla*. Elle n'est soluble qu'à chaud dans l'eau ou l'alcool, et elle s'en précipite par le refroidissement. Les alcalis la changent en *acide anémonique*.

ANÉMOSCOPE. s. m. [de ἄνεμος, vent, et σκοπεῖν, regarder]. Instrument qui fait connaître la direction des vents. V. ANÉMOMÈTRE.

ANENCÉPHALE. s. m. [de αν priv., et de ἐγκέφαλος, encéphale, cerveau; it. et esp. *anencefalo*]. Monstre privé de cerveau et de moelle épinière, chez lequel le crâne et le canal vertébral sont largement ouverts (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ANENCÉPHALE. adj. Se dit d'un animal qui manque d'encéphale.

ANENCÉPHALIE. s. f. État des monstres anencéphales. V. Acéphalie.

ANENCÉPHALIENS. s. m. pl. (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Classe de monstres qui sont privés de tête. Elle comprend les *anencéphales* et les *dérencéphales*.

ANENCÉPHALIQUE. adj Qui a rapport à l'anencéphalie.

ANENCÉPHALOHÉMIE. s. f. [de αν priv., ἐγκέφαλος, encéphale, et αἵμα, sang]. Défaut du sang vers le cerveau.

ANENCÉPHALONEURIE ou **ANENCÉPHALONÉVRIE.** s. f. [de αν priv., ἐγκέφαλος, encéphale, et νεῦρον, nerf]. Défaut d'action nerveuse de l'encéphale.

ANENCÉPHALOTROPHIE. s. f. [de αν priv., ἐγκέφαλος, encéphale, et τροφὴ, nourriture]. Diminution de volume du cerveau.

ANÉPIPLOÏQUE. adj. [de αν priv., et *épiploon*]. S'est dit des monstres dépourvus d'épiploon.

ANÉPISCHÈSE. s. f. [de αν priv., et ἐπίσχω, j'arrête]. Incontinence, paralysie d'un sphincter.

ANÉPITHYMIE. s. f. [*anepithymia*, de αν priv., et ἐπιθυμία, désir]. Perte des désirs, des appétits, comme de la faim, de la soif, de l'appétit vénérien, etc

ANÉROÏDE. adj. [de α privatif, et νηρὸς, mouillé, humide]. — *Baromètre anéroïde*. Baromètre métallique consistant en une boite en laiton, plate, circulaire, profonde d'environ 7 millimètres, dans laquelle on a fait le vide, et dont la face supérieure est formée par une lame métallique marquée de rugosités concentriques qui augmentent son élasticité : les variations de la pression atmosphérique produisent des variations dans la dépression de cette lame, qui sont transmises à une aiguille mobile sur un cadran.

ANÉRYTHROBLEPSIE. s. f. [de αν priv., ἐρυθρὸς, rouge, et βλέπειν, voir]. Daltonisme avec impossibilité de distinguer le rouge, qui est confondu avec le gris cendré : c'était le cas de Dalton lui-même (Ruete).

ANESTHÉCINÉSIE. s. f. [de αν priv., αἴσθησις, sentiment, et κίνησις, mouvement]. Absence du sentiment et du mouvement de tel ou tel organe.

ANESTHÉSIE. s, f. [*anæsthesia*, de αν priv,, et αἴσθησις, sensibilité ; all. *Unempfindlichkeit*, angl. *insensibility*, it. *anestesia*]. Privation générale ou partielle de la faculté de sentir. ‖ Privation ou affaiblissement de la sensibilité en général, ou de la sensibilité d'un organe en particulier (*peau*, *muscles*, etc.), produite soit par une maladie, soit par des agents anesthésiques. V. Chloroforme, Éthérisme et Froid. — *Anesthésie asphyxique* (Faure). Paralysie de la sensibilité qui survient dans tous les genres d'asphyxie, savoir : 1° par inspiration de gaz simplement irrespirables, comme l'air confiné privé de son oxygène et chargé d'acide carbonique, et comme l'acide carbonique, l'azote, l'hydrogène, etc. ; 2° par inspiration de gaz qui, se fixant aux globules rouges, les rendent incapables d'absorber l'oxygène de l'air : tel est par-dessus tout l'*oxyde de carbone* (V. Oxyde) ; 3° par impossibilité d'introduire de l'air dans le poumon, comme en cas d'étouffement, de strangulation, de submersion. Dans ces conditions, l'oxygène de l'air cesse d'être introduit dans le sang et de remplacer l'acide carbonique dans l'intimité des tissus ; tandis que certains agents, comme l'éther, l'amylène, etc., produisent l'anesthésie en agissant sur les éléments nerveux, sans que l'oxygène cesse de s'échanger avec l'acide carbonique, de se fixer aux globules rouges et aux tissus. L'anesthésie asphyxique est graduelle ; elle commence aux extrémités des membres, des jambes d'abord pour gagner le tronc. C'est vers le haut de la poitrine, sous les clavicules, à la région mammaire et près des aisselles, que la sensibilité disparaît en dernier lieu. Lorsque les asphyxiés reviennent à la vie, la sensibilité reparaît sur toute la poitrine, puis sur le tronc, à la partie supérieure des membres, et enfin aux extrémités. *Anesthésie cutanée* (A. Voisin). Insensibilité accidentelle de la peau. V. Analgésie. — *Anesthésie électrique*. Celle que l'on détermine en soumettant la peau ou quelque autre organe à l'influence des courants électriques. — *Anesthésie locale*. Celle que l'on détermine dans une dent ou un point limité de la peau, des doigts, etc., en les soumettant seuls à l'influence d'un mélange réfrigérant, de l'éther que l'on fait évaporer, d'un courant d'acide carbonique, du chloroforme sous forme de liniment, etc. V. Insensibilité. — *Anesthésie saturnine*. V. Saturnin.

ANESTHÉSIER. v. a. Déterminer l'anesthésie.

ANESTHÉSIMÈTRE. s. m. Instrument destiné à déterminer le degré d'anesthésie, d'après l'état de la sensibilité. V. Esthésiomètre. ‖ Instrument destiné à mesurer la quantité administrée d'un anesthésique.

ANESTHÉSIQUE. adj. Qui appartient à l'anesthésie, qui produit l'anesthésie. — *Méthode anesthésique*. V. Éthérisation.

ANESTHÉSIQUE. s. m. Substance dont la propriété est d'éteindre momentanément la sensibilité (éther, chloroforme, et autres substances volatiles, l'aldéhyde, l'huile de naphte artificielle, l'amylène, etc.). On a utilisé cette propriété pour supprimer la douleur dans les opérations chirurgicales. Lors de l'ingestion d'un anesthésique, le cerveau est impressionné le premier, et la moelle s'anesthésie par influence. Cependant, étant un centre, elle aussi, et contenant des cellules centrales sensitives, elle peut s'anesthésier directement et en dehors de l'influence cérébrale. Quant aux nerfs sensitifs, ils ne peuvent devenir insensibles que lorsque l'action anesthésique s'est fait sentir à leur source médullaire ou cérébrale. Les anciens avaient aussi des préparations anesthésiques dont la mandragore paraît avoir été l'élément principal. — *Anesthésiques locaux*. Agents qui amènent l'insensibilité plus ou moins complète de la partie seule où ils ont été appliqués. Ex. : L'acide carbonique, le froid, l'éther vaporisé rapidement à la surface de la peau, le chloroforme maintenu appliqué sur une partie.

ANETH. s. m. [ἄνηθον, all. *Dill*, angl. *anethum*, *dill*, it. *aneta*, *aneto*, *finocchio*]. Genre de plantes de la famille des ombellifères (pentandrie digynie, L.), dont deux espèces sont employées en médecine : 1° l'*aneth odorant*, vulgairement *aneth* ou *aneth puant* (*Anethum graveolens*, L.), dont le fruit, composé de deux petites semences accolées, brunâtre, ovale, strié, un peu convexe d'un côté, et bordé tout autour d'une membrane qui en double le diamètre, a une odeur forte et une saveur chaude et aromatique, et a été rangé parmi les carminatifs ; 2° le *fenouil* (*Anethum fœniculum*, L.) V. Fenouil.

ANÉTHÈNE ou **ANÆTHÈNE.** s. m. ($C^{20}H^{16}$). Partie la plus volatile de l'essence de fenouil amer (Cahours, Dumas). Il bout à 190 degrés, est isomère au térébenthène.

ANÉTHOL. s. m. [*camphre d'anis*] ($C^{10}H^{12}O$). Corps oxygéné qui constitue la partie cristallisable de l'essence d'anis : il cristallise en paillettes nacrées, friables à 0°, fusibles à 10°, volatiles à 222°, inaltérables à l'air.

ANÉTIQUE. adj [*aneticus*, ἀνετικὸς, de ἀνίημι, je relâche]. Synonyme de *rémittent*.

ANETLINAU. s. f. Amyridée du Brésil donnant une variété d'*élémi*.

ANEUROSE. s. f. [de α privatif, et νεῦρον, tendon, et plus tard nerf]. Absence de nerfs. ‖ Autrefois absence de tendons.

ANÉVRIE ou **ANEURIE**. s. f. [*aneuria*, de α priv., et νεῦρον, nerf.] Défaut d'action nerveuse, paralysie.

ANÉVRISME (selon l'Académie). s. m. Il vaut mieux écrire Anévrysme.

ANÉVRYSMAL, ALE, ou **ANÉVRYSMATIQUE**. adj. [it. *aneurismale*, esp. *aneurismal*]. Qui a rapport à l'anévrysme. — *Caillot anévrysmal*. V. Caillot. — *Diathese anevrysmale*. Constitution morbide qui se révèle par le développement successif de tumeurs anévrysmales plus ou moins nombreuses sur un même individu. — *Sac* ou *kyste anévrysmal*. La poche formée par la dilatation des tuniques artérielles et par les tissus voisins, et dans laquelle se trouvent contenus le sang et les caillots constituant la tumeur anévrysmale. — *Tumeur anévrysmale*. V. Anévrysme. — *Varice anévrysmale*. V. Anévrysme et Artério-veineux.

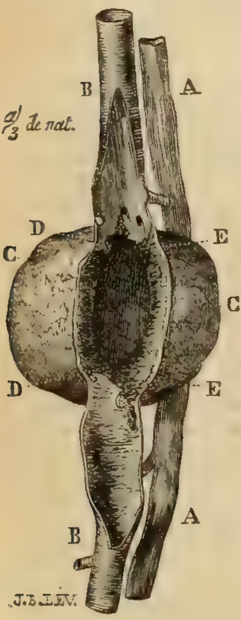

Fig. 16.

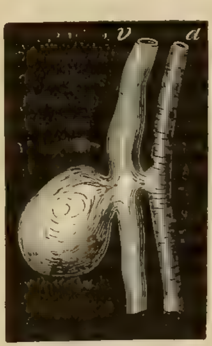

Fig. 17.

ANÉVRYSME. s. m. [*aneurysma*, ἀνεύρυσμα, de ἀνευρύνειν, dilater, distendre, de ἀνὰ indiquant extension, et εὐρὺς, large ; all. *Pulsadergeschwulst*, angl. *aneurism*, it. et esp. *aneurisma*]. Tumeur pleine de sang liquide ou concrété, communiquant avec le canal d'une artère, et consécutive à la rupture partielle ou totale des tuniques du vaisseau : tantôt elle est formée aux dépens de l'artère seule, *anévrysme artériel* (fig. 16) : Anévrysme sacciforme de l'artère poplitée (pièce n° 240 du musée Dupuytren). AA, veine poplitée ; BB, artère poplitée ; CC, poche anévrysmale ; DD, orifice conduisant de l'artère dans la poche ; EE, pseudo-membranes entourant l'orifice de communication ; – tantôt l'artère communique avec une veine, *anévrysme artério-veineux* (fig. 17) : *a*, artère ; *v*, veine ; *s*, sac développé au devant de la veine. Les anévrysmes sont dits *traumatiques* ou *spontanés*, selon qu'ils sont ou non la suite d'une blessure. – *Anévrysmes artériels*. Ils sont *circonscrits* lorsque le sang est renfermé dans une poche régulière et limitée ; *diffus*, lorsqu'il est infiltré. Les premiers sont *mixtes internes*, quand le sac est formé par les deux tuniques internes saillantes à travers l'externe ; *mixtes externes*, quand il est formé par la tunique externe ; *vrais*, quand les trois tuniques sont dilatées (ce qu'on observe seulement sur l'aorte et les grosses artères athéromateuses des vieillards) ; *faux*, quand les trois tuniques sont rompues et que le sac est formé par une membrane nouvelle. Cette dénomination (*faux*) est souvent appliquée aussi aux *anévrysmes diffus*, qui sont dits *primitifs* lorsque la tumeur succède à la blessure ou à la rupture d'une artère, et *consécutifs* lorsqu'elle résulte de la rupture d'un anévrysme. Enfin les anévrysmes artériels sont dits *internes* lorsque, siégeant dans les cavités splanchniques, ils sont inaccessibles aux moyens chirurgicaux ; et *externes* lorsque leur siège permet l'emploi de ces moyens : pour les premiers, un traitement palliatif ou symptomatique est le plus souvent seul possible (digitale, purgatifs, narcotiques, saignée, etc.) ; pour les seconds, la guérison doit être cherchée par l'oblitération de l'artère, qu'on a tenté d'obtenir par un grand nombre de moyens : incision du sac et ligature de l'artère au-dessus et au-dessous (*méthode ancienne*) ; électropuncture, injections coagulantes (Pravaz) ; compression du sac, flexion forcée ; ligature de l'artère soit au-dessus de la tumeur (*méthodes d'Anel et de Hunter*, dont la différence gît dans l'absence ou la présence de collatérales entre la ligature et le sac), soit au-dessous (procédés de Brasdor et de Wardrop) ; enfin compression de l'artère au-dessus du sac. V. Compression, Flexion, Perchlorure. Ces moyens, usités pour la cure des anévrysmes circonscrits, réussissent rarement pour les anévrysmes diffus, qui nécessitent souvent une amputation ou une désarticulation. – *Anévrysmes artérioso-veineux* (*Varice anévrysmale, anévrysme variqueux*). V. Artério-veineux. — *Anévrysme de l'aorte*. C'est le plus fréquent des anévrysmes artériels dits *internes*, surtout au niveau de la partie ascendante de la crosse. Il s'annonce par des signes physiques (tirés de l'examen du thorax et du pouls), et fonctionnels (palpitations et phénomènes de compression). La saignée est rarement utile ; la digitale et l'iodure de potassium sont indiqués, ainsi que les injections narcotiques sous-cutanées ; l'acétate de plomb a parfois réussi ; récemment on a employé l'électropuncture (Cinisselli, Dujardin-Beaumetz). — *Anévrysme cirsoïde* (*dilatation cirsoïde* ou *varice artérielle*). Dilatation avec allongement d'une ou plusieurs artères qui, repliées en circonvolutions sur elles-mêmes, forment une tumeur plus ou moins étendue et pourvue de battements. V. Vasculaire (*tumeur*). — *Anévrysmes du cœur*. Terme impropre créé par Corvisart, qui donnait le nom d'*anévrysme actif* à une forme d'hypertrophie cardiaque (*hypertrophie concentrique*) dans laquelle la cavité de l'organe est rétrécie ; et celui d'*anévrysme passif* à la *dilatation* du cœur sans épaississement de ses parois — *Anévrysme dentaire*, *Anévrysme des os*. Tumeur de la mâchoire, du tibia, de l'humérus, etc., présentant des pulsations isochrones aux battements du cœur. L'os est creusé de cavités communiquant entre elles et avec le canal médullaire distendu (ou avec le canal dentaire), pleines de sang liquide ou coagulé, et dans lesquelles pénètre l'injection poussée par les artères correspondantes. Ces prétendus anévrysmes sont le plus souvent : 1° des tumeurs érectiles (inexactement nommées *anévrysmes par anastomose*) siégeant surtout aux extrémités spongieuses ou aux mâchoires, et à surface fongueuse et saignante quand elles s'ulcèrent ; 2° des tumeurs solides pulsatiles comme les précédentes, dérivant des éléments de la moelle. V. Pulsatile. — *Anévrysme disséquant*. Variété d'*anévrysme externe*, dans laquelle le sang, au lieu de soulever la tunique externe en un point, la décolle dans une grande étendue de la membrane moyenne. – *Anévrysme hernieux*. Synonyme d'*anévrysme mixte interne*. — *Anévrysme miliaire*. Dilatation anévrysmale, ampullaire, fusiforme ou latérale, observée surtout sur les artérioles de l'encéphale et de la pie-mère. V. Artère, *altération athéromateuse*. — *Anévrysme par érosion*, *Anévrysme de Pott*. V. Vasculaire (*tumeur*). — *Ané-*

vrysme par rupture. Synonyme d'*anévrysme mixte externe*. - *Anévrysme variqueux*. V. VARIQUEUX.

ANFRACTUOSITÉ. s. f. de [*anfractus*, détour, circuit]. Enfoncement sinueux qui sépare les circonvolutions du cerveau.

ANGÉIOGRAPHIE, ANGÉIOLOGIE, etc. s. f. V. ANGIOGRAPHIE, ANGIOLOGIE, etc.

ANGÉLATE. s. m. [*angelicate*]. Combinaison de l'acide angélique avec un oxyde ou un radical organique. — *Angélates d'amyle* et de *butyle*. Éthers qui entrent dans la composition de l'essence de camomille; ilsoffrent l'odeur de cette essence; le premier bout à 200°, le second à 178°. — *Angélate de potasse*. Sel contenu dans la racine d'angélique.

ANGÉLICATE. s. m. V. ANGÉLATE.

ANGÉLICINE. s. f. Substance cristallisable qu'on retire de la racine d'*Angelica archangelica*, L.; d'abord sans goût, elle prend bientôt une saveur brûlante.

ANGÉLICIQUE adj. V. ANGÉLIQUE.

ANGELIN. s. m. Nom employé au Brésil pour désigner les semences de plusieurs plantes de la famille des légumineuses, genre *Andira*. Elles sont anthelminthiques (*A. rosea*, Benth., *anthelminthica*, *vermifuga*, etc.). Les fruits sont ovoïdes, charnus d'abord, puis secs et ligneux, contenant une seule graine amylacée pourvue d'un principe âcre, d'où leur propriété anthelminthique. — *Angelin de la Guyane*. V. BOIS.

ANGÉLINE. s. f. Corps qui, d'après les recherches nouvelles, serait identique avec la *ratanhine*. V. RATANHINE.

ANGÉLIQUE. s. f. [*Angelica archangelica*, L., all. *Engelwurzel*, angl. *lingwort*, it. et esp. *angelica*]. Plante (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont la racine est apportée sèche de la Bohême, des Alpes et des Pyrénées. Elle est grise à l'extérieur, rameuse et très ridée, blanchâtre intérieurement, d'une odeur forte, d'une saveur musquée, âcre et persistante. On l'administre comme stomachique et carminatif en poudre (2 à 32 grammes), ou en infusion (8 grammes pour 500 grammes d'eau). On prépare, avec les tiges fraîches confites au sucre, une conserve qui jouit des mêmes propriétés.

ANGÉLIQUE. adj. — *Acide angélique* [*acide angélicique*] ($C^{10}H^8O^4$). Cristallisé, blanc, fusible à 45°, volatil et distillant sans altération à 190°. Retiré de la racine d'angélique.

ANGÉLONIE. s. f. (*Angelonia*, Humb. et Bonpl.) Genre de scrofulariées émollientes de l'Amérique du Sud.

ANGICO. s. m. [*inzica* ou *angica*]. Nom brésilien du bois de l'*Acacia angico*, Martius, dont l'écorce est employée comme astringente.

ANGIDIOSPONGUS. s. m. [de ἀγγείδιον, petit vaisseau, et σπόγγος, champignon]. Tumeur érectile capillaire; télangiectasie. (Divers auteurs allemands.)

ANGIECTASIE. s. f. [*angiectasis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et ἔκτασις, dilatation, extension]. Nom donné par de Graefe à toutes les dilatations des vaisseaux et à celles du cœur. Les *angiectasies* se subdivisent en : *cardiectasie* (dilatation du cœur), *artériectasie* (dilatation des artères), *phlébectasie* (dilatation des veines), *lymphangiectasie* (dilatation des vaisseaux lymphatiques), et *télangiectasie* (dilatation des vaisseaux capillaires). *Angiectasie* ne peut donc jamais signifier spécialement la dilatation des petits vaisseaux, les tumeurs érectiles. V. ÉRECTILE.

ANGIECTOPIE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et *ectopie*). Déplacement accidentel d'un vaisseau. ‖ Anomalie caractérisée par la situation d'un vaisseau ailleurs qu'à sa place habituelle. V. HÉTÉROTOPIE.

ANGIELCOSE. s. f. [*exulceratio vasorum*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcération d'un vaisseau.

ANGIEMPHRAXIE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et *emphraxie*]. Engorgement vasculaire.

ANGIITE, et non **ANGÉITE**. s. f. [d'ἀγγεῖον, vaisseau, et de la désinence *ite*, commune à toutes les dénominations de phlegmasies]. Inflammation des vaisseaux en général. Comme chaque ordre de vaisseaux porte un nom particulier, de même l'inflammation de chacun d'eux a reçu une dénomination spéciale : *phlébite*, *artérite*, etc.; *angiite* n'est qu'une dénomination générique. ‖ Par de fausses idées sur l'inflammation, on a voulu faire *angiite* synonyme d'*inflammation*.

ANGINE. s. f. [*angina*, de *angere*, suffoquer, étrangler; all. *Bräune*, angl. *sore throat*, it. *angina*, *scheranzia*, esp. *angina*]. Les Grecs appelaient κυνάγχη, παρακυνάγχη, συνάγχη et παρασυνάγχη, les diverses espèces d'angine; mais les commentateurs ne s'accordent point sur le sens particulier de chacun de ces mots. Les Latins ont appelé *angina* toute maladie dans laquelle il y a lésion de la déglutition et de la respiration, ensemble ou séparément, pourvu que la cause de cette lésion ait son siège au-dessus de l'estomac et des poumons. Aujourd'hui on réserve le nom d'*angine* à toute inflammation aiguë ou chronique de l'isthme du gosier et du pharynx, et l'on décrit sous les noms de *laryngites*, d'*œdème de la glotte*, de *croup* (V. ces mots), les angines laryngo-trachéales. Quant à l'*angine de poitrine* (V. plus loin), c'est une névralgie cardiaque sans rapport avec les précédentes affections. — *Angine aiguë simple*, *catarrhale*, *erythémateuse*. Elle occupe les amygdales et leur muqueuse, c'est l'*angine tonsillaire*, l'*amygdalite* (V. AMYGDALITE); ou elle siège sur la muqueuse du pharynx : cette *angine pharyngée* détermine de la sécheresse et de la cuisson du gosier, de la gène de la déglutition, l'expuition de mucosités, de la rougeur de la muqueuse, le traitement est le même que pour l'amygdalite. — *Angine couenneuse*, *diphtérique*, *diphtéritique*, *pseudo-membraneuse*, *maligne*, etc. Inflammation spéciale de la muqueuse du gosier et du pharynx, caractérisée par la production de fausses membranes qui tendent à envahir les fosses nasales et le larynx (V. CROUP) : elle se développe par infection et par contagion, ou sous l'influence de causes générales telles que le froid et l'humidité. Les amygdales sont le siège primitif et principal des fausses membranes, d'où elles s'étendent aux voies aériennes : ce qui fait le danger de la maladie, c'est, d'une part, cette tendance à l'extension, et, d'autre part, l'empoisonnement qui se manifeste par des phénomènes généraux graves; ces deux conditions n'existant pas toujours, on distingue une angine diphtérique *simple*, *bénigne*, et une angine *toxique*, *maligne*. Le traitement peut se résumer ainsi : vomitifs au début; puis, irrigations avec de l'eau de chaux, une solution astringente; attouchements avec le jus de citron, une solution antiseptique ou caustique; à l'intérieur, chlorate de potasse, perchlorure de fer, et surtout toniques. — *Angine croupale*. Nom générique des affections dans lesquelles la difficulté respiratoire tient à la présence de fausses membranes en un point des voies respiratoires situé au-dessus de la bifurcation de la trachée. — *Angine érysipélateuse* [*érysipèle du pharynx*]. Forme d'angine qui prend naissance par *extension* d'un érysipèle de la face, dont elle a tous les caractères : rougeur pourprée, sombre; douleur cuisante; engorgements ganglionnaires; apparition possible de bulles, de phlyctènes. Elle peut se terminer par gangrène ou par œdème de la glotte. — *Angine gangreneuse* [*mal de gorge gangreneux*]. Bien plus rare que l'angine diphtérique, l'angine gangréneuse est bien distincte de celle-ci sa caractéristique consiste dans l'apparition, sur les amygdales et les piliers palatins, d'eschares noirâtres, à bords jaunâtres et taillés à pic; en même temps, il y a des phénomènes généraux d'empoisonnement où l'adynamie domine. Même traitement que dans l'angine couenneuse. — *Angine glanduleuse*, Gueneau de Mussy, 1855 [*angine granuleuse*, Chomel, 1846; *pharyngite granuleuse*, Baron, 1851; *angine papillaire, pharyngite chronique, mal de gorge des ecclésiastiques* (*clergymen's sore throat*)]. Affection très commune chez les orateurs, les buveurs, les fumeurs, et chez les personnes sujettes aux affections cutanées dites herpétiques. Elle est caractérisée par une altération de la voix, continue ou intermittente, par un besoin fréquent de faire une respiration brusque et bruyante pour débarrasser le larynx d'un obstacle qui s'oppose au libre exercice de ses usages, et enfin par le développement morbide des glandules du palais, du pharynx et du larynx, qui viennent faire saillie à la surface de la muqueuse, en formant des granulations de volume et de configurations divers (Gueneau de Mussy). On doit, indépendamment du traitement des affections cutanées qu'elle complique, attaquer cette affection par l'habitation d'un climat chaud, les eaux sulfureuses en boisson, en gargarismes et en douches, les balsamiques, et surtout par les topiques, comme le nitrate d'argent dissous du dixième au quart de la quantité d'eau, la teinture d'iode, le mélange de gomme en poudre et de calomel, ou d'alun porphyrisé. — *Angine herpétique* [*herpes du pharynx* (Gübler)]. Inflammation de l'arrière-bouche caractérisée par l'apparition, sur la muqueuse, de vésicules qui tantôt laissent après elles de petites ulcérations (*angine aphteuse*), tantôt se rompent et se recouvrent de fausses membranes (*angine couenneuse commune*) : dans les deux cas l'affection est locale et circonscrite, et n'a rien de commun avec les angines ulcéreuse ou diphtérique. — *Angine de poitrine* ou *sternalgie* [all., angl. et it. *Angina pectoris*]. Douleur intense dans la région du cœur et derrière le sternum, qui s'irradie dans les épaules et dans le bras gauche. La face est altérée, le pouls est petit. Le malade a un sentiment d'inquiétude, d'angoisse, de suffocation, et le pressentiment d'une fin immédiate. Cette collection de symptômes arrive tout à coup et finit de même, après avoir duré de quelques minutes à une demi-heure environ; elle est provoquée surtout par la marche sur un plan incliné. Dans l'intervalle des accès, le malade peut vaquer à ses occupations. Il finit par succomber à cette maladie tout à coup, soit dans un accès, soit dans l'intervalle des accès. Les palpitations au moment de l'accès ne sont pas constantes; il en est de même de l'irradiation douloureuse dans le bras gauche. L'angine de poitrine doit être considérée comme une *névrose* du cœur. — *Angine phlegmoneuse* [*phlegmon et abces rétro-pharyngiens*]. Inflammation du tissu cellulaire situé entre le pharynx et le rachis, consécutive à une pharyngite, à une adénite, à une arthrite cervicale, au froid, au traumatisme. Elle est caractérisée par l'apparition dans l'arrière-gorge d'une tumeur qui devient fluctuante, et qui détermine de la dyspnée et de la dysphagie. On ne peut éviter l'apparition du pus, et le mieux est d'évacuer ce liquide par une ouverture faite au moyen d'un bistouri entouré de diachylon jusqu'au voisinage de la pointe. — *Angine pultacée*. Celle qui s'accompagne d'un état pultacé de la muqueuse pharyngienne. — *Angine scarlatineuse*. Celle qui est un symptôme de la scarlatine au début. V. SCARLATINE. — *Angine syphilitique*. V. SYPHILIS *constitutionnelle*. — *Angine thymique*. V. SPASME. — *Angine ulcéreuse, ulcéro-membraneuse*. Affection rare, caractérisée par l'apparition dans l'arrière-bouche d'ulcérations recouvertes d'une pulpe grisâtre, et consécutive à la stomatite ulcéro-membraneuse : cette matière pulpeuse contient des fibres élastiques réunies en faisceaux (Ch. Robin), indice de la destruction du derme muqueux; puis, des cellules épithéliales, de la fibrine, des globules de pus et de sang. C'est une maladie peu grave, à laquelle convient le traitement de l'angine simple. = *Angines des animaux herbivores et carnivores*. L'angine diphtéritique est rare chez les animaux domestiques, et, quand elle se manifeste, elle est sporadique. Le cheval et le bœuf sont plus rarement atteints d'angine couenneuse que les autres animaux. Elle apparaît sur les chevaux qui ont séjourné dans des granges ou des écuries incendiées, et paraît déterminée par la fumée et les produits volatils pyroligneux. Il reste à la suite de ces effets une prostration considérable qui paraît indépendante des phénomènes d'asphyxie auxquels ces animaux ont été en proie, et qui rappelle plutôt les accidents septiques de la forme grave de la diphtérite gutturale de l'homme. Le chien est sujet à une espèce d'angine dans laquelle on a cru voir quelques ressemblances symptomatiques avec la rage, mais dont les différences ont été bien établies par Reynal. C'est une angine gutturale, et plus souvent une angine laryngée, à la suite de laquelle l'animal conserve une toux sèche, nerveuse, quinteuse et persistante.

ANGINEUX, EUSE. adj. [*anginosus*, all. *bräuneartig*]. Qui a rapport à l'angine; qui est accompagné d'angine.

ANGIOCHOLITE. s. f. Inflammation simple (ictère catarrhal) ou suppurée des canaux biliaires, intra ou extra-hépatiques; tantôt primitive (refroidissement, excès de table ou de boisson, influences saisonnières, auto-intoxication par resorption des ptomaines du tube digestif), tantôt secondaire (calculs biliaires, catarrhe gastro-duodénal ; quelquefois épidémique. Elle débute par des signes d'embarras gastrique (anorexie, langue saburrale, vomissements, constipation), ou par la fièvre, avec douleur dans l'hypochondre droit, courbature, épistaxis; puis vient l'ictère: coloration des téguments et des urines, décoloration des selles, ralentissement du pouls. L'ictère catarrhal se termine favorablement en quelques jours. La suppuration (angiocholite suppurée) est annoncée par des frissons, une fièvre vive, une douleur lancinante dans l'hypochondre, la tuméfaction hépatique, des vomissements bilieux.

ANGIOÏTIS. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau]. Inflammation des vaisseaux.

ANGIOLEUCITE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, λευκὸς, blanc, et la terminaison *ite*, commune à toutes les dénominations des phlegmasies; all. *Lymphgefassentzündung*, esp. *angioleucitis*]. V. LYMPHANGITE.

ANGIOLEUCOLOGIE. s. f. Étude des vaisseaux à contenu blanc ou séreux, tels que les lymphatiques.

ANGIOLOGIE et non **ANGÉIOLOGIE**. s. f. [*angiologia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et λόγος, discours; all. *Gefässlehre*, angl. *angiology*, it. et esp. *angiologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des vaisseaux. V. ARTÉRIOLOGIE, PHLEBOLOGIE et ANGIO-HYDROLOGIE ou ANGIO-LEUCOLOGIE.

ANGIOLYMPHITE. s. f. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. V. LYMPHANGITE.

ANGIOME. s. m. [de ἀγγεῖον, vaisseau, avec la finale *ome*]. Tumeur formée par des vaisseaux. || Tumeur érectile.

ANGIOMYCÈS. s. m. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et μύκης, champignon]. Synonyme d'*angidiospongus*.

ANGIONOME. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et νομὴ, ulcération]. Ulcère des vaisseaux.

ANGIONOSE. s. f. Synon. de *angiose*.

ANGIOPATHIE. s. f [*angiopathia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et πάθος, affection]. Maladie des vaisseaux.

ANGIOPLANIE. s. f. [*angioplania*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et πλάνη, erreur]. Anomalie dans la structure et la distribution des vaisseaux.

ANGIOPLÉROSE. s. f. [*angioplerosis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et πλήρωσις, réplétion]. Réplétion des vaisseaux, congestion sanguine.

ANGIOPLOCE. s. f. [de ἀγγειον, vaisseau, et πλοχὴ, plissement; all. *Gefässknoten*]. Nodosité morbide des vaisseaux, causée par un caillot (Stilling).

ANGIOPTÉRIS. s. f. Genre de fougères arborescentes des îles de la Société, légèrement aromatiques.

ANGIOPYRIE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et πῦρ, fièvre; *angiopyra*, all. *Gefassfieber*]. Nom donné par Alibert à la fièvre inflammatoire.

ANGIORRHAGIE. s. f. [*angiorrhagia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et l'inusité ῥαγία, éruption, de ῥήγνυμι, je romps, je coule]. Hémorragie active. || Écoulement de sang par les capillaires.

ANGIORRHÉE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et ῥεῖν, couler]. Hémorragie passive. || Écoulement des fluides blancs par les capillaires. Il peut y avoir exsudation de ces liquides; mais, quand ils s'écoulent réellement par rupture des parois capillaires, les globules rouges passent toujours avec eux. V. HÉMORRAGIE.

ANGIOSES. s. f. pl. (Alibert). Maladie qui a pour siège le système vasculaire sanguin.

ANGIOSIALITE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et σίαλον, salive]. Inflammation des conduits salivaires.

ANGIOSPERME. adj. [*angiospermus*]. Qui appartient à l'*angiospermie*.

ANGIOSPERMIE. s. f. [*angiosperma*, de ἀγγεῖον, vase, et σπέρμα, semence] (Linné). Ordre de plantes didynames qui ont leurs graines revêtues d'un péricarpe distinct.

ANGIOSPONGUS. s. m. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et σπόγγος, champignon]. Synonyme de *angidiospongus*.

ANGIOSPORE. adj. [*angiosporus*, de ἀγγεῖον, vase, réceptacle, et σπορὰ, semence]. Se dit de tout champignon dont les sporules sont enveloppées dans un *péridion*.

ANGIOSTEGNOTIQUE. adj. [*angiostegnoticus*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et στεγνοῦν, resserrer]. Qui détermine le resserrement des vaisseaux.

ANGIOSTÉNIQUE. adj. — Synonyme de *angiostegnotique*.

ANGIOSTÉNOSE. s. f. [*angiostenosis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et στένωσις, rétrécissement; all. *Gefässverengerung*]. Resserrement des vaisseaux.

ANGIOSTÉOSE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et ὀστέον, os]. Ossification, ou mieux, incrustation calcaire des vaisseaux. V. ARTÈRE et INCRUSTATION.

ANGIOSTROPHE. s. f. [*angiostrophe*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et στροφὴ, torsion]. La torsion des artères. V. TORSION.

ANGIOTÉLECTASIE. s. f. V. TÉLANGIECTASIE.

ANGIOTÉNIQUE, et non **ANGÉIOTÉNIQUE**. adj. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et τείνειν, tendre; all. *Entzündungsfieber*, angl. *angiotenic*, it. et esp. *angiotenico*]. — *Fievre angioténique*. Nom substitué par Pinel à celui de *fièvre inflammatoire* de Huxham et de Stoll, *synoque* de Hoffmann et de Cullen, *febris continua, non putrida*, de Boerhaave, parce qu'il l'attribuait à l'irritation et à la tension des vaisseaux.

ANGIOTÉRIE. s. f. Genre d'anomalie des vaisseaux (Leblond).

ANGIOTOMIE, et non **ANGÉIOTOMIE**. s. f. [*angiotoma*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et τομὴ, section; all. *Gefasszergliederung*, angl. *angiotomy*, it. et esp. *angiotomia*]. Dissection des vaisseaux.

ANGLAIS, AISE. adj. — *Cheval anglais, jument anglaise*. Race de chevaux d'extraction orientale améliorée par le choix de reproducteurs et les soins donnés aux produits. Ils sont supérieurs pour la vitesse à tous les autres chevaux, même aux chevaux arabes. Les dispositions anatomiques sont modifiées en faveur de la vitesse, mais aux dépens de la force et de la solidité.

ANGLAISER. v. a. [all. *englisiren, stumpschwänzen*]. En nippiatrique, pratiquer une opération inventée par les maquignons anglais, qui consiste à enlever les muscles abaisseurs de la queue.

ANGLE. s. m. [*angulus*, γωνία, all. *Winkel*, angl. *angle*, it. *angolo*, esp. *angulo*]. Coïncidence de deux lignes. || Ouverture ou degré d'écartement de deux lignes qui se rencontrent. — *Angle optique* ou *visuel*. En optique, angle fictif ayant comme sommet le centre optique de l'œil, que forment les rayons partant des points extrêmes d'un objet (V. VISION). Cet angle décide de la grandeur apparente des corps, et l'ouverture qu'il a est réglée par deux conditions : la dimension des objets et la distance qui les sépare de l'œil. L'angle visuel minimum est de 60 secondes et correspond à une image rétinienne ayant $0^{m},004$ (Beaunis). — *Angle réfringent*. V. RÉFRINGENT. = En botanique, *angle interne des loges du fruit, des loges de l'ovaire*, celui qui correspond à la suture des deux bords de chaque carpelle; dans les fruits composés, il est au centre du fruit. Il est occupé ordinairement par les cordons placentaires ou trophospermiques, qui portent les ovules ou les graines. — *Angle de divergence*. Celui qui résulte de l'écartement existant entre deux feuilles qui se suivent dans une spire ou un verticille de feuilles. V. PHILLOTAXIE. = En anatomie, *angles*, diverses parties qui offrent des angles plus ou moins réguliers. — *Angle des côtes*. V. CÔTE. — *Angle des lèvres*. La commissure formée, de chaque côté de la bouche, par la jonction de la lèvre supérieure avec l'inférieure. — *Angles de la mâchoire*. V. MAXILLAIRE. — *Angle du nez*. L'angle rentrant qu'il forme par sa jonction avec la joue. — *Angle de la nuque*. Angle rentrant formé par la jonction de la nuque et du cou. — *Angles de l'œil*, ou *canthus*, distingués en *interne* ou *grand angle* et en *externe*, et formés par la jonction des paupières. — *Angle du pubis*. Angle formé par la jonction des os pubis, au sommet de l'arcade pubienne. — *Angles tubaires de l'utérus*. Les deux angles latéraux supérieurs de cet organe considéré à l'extérieur. = En anthropologie, *angles céphaliques*, nom sous lequel on réunit les différentes sortes de mesures destinées à déterminer les divers degrés du développement du crâne et de l'encéphale, ainsi que de la face. — *Angles auriculaires, auriculo-crâniens* (Broca). Du trou auditif externe comme centre, on mène des rayons à tous les points singuliers d'une projection de la face du crâne (*orbite, front, bregma, inion, épine nasale*), et l'on obtient ainsi un développement en éventail qui embrasse toute la tête. Les angles varient d'une race à l'autre. — *Angle corono-facial* (Gratiolet). L'angle formé par une ligne rasant le front et les incisives, avec un plan conduit selon la courbe de la suture coronale.

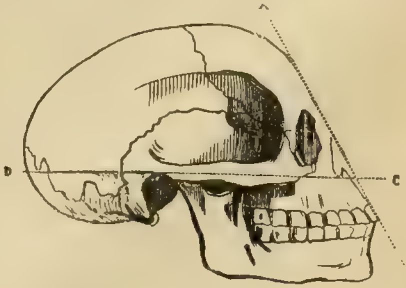

FIG. 18.

— *Angles crâniens*. Angles obtenus comme les auriculaires en prenant comme point de rayonnement le bord antérieur du trou occipital (Second). — *Angle facial* [all. *Gesichtswinkel*, esp. *angolo facial*]. Angle obtenu, d'après

Camper, en tirant une ligne nommée *faciale* (fig. 18, AB), depuis l'angle antérieur de la mâchoire supérieure, ou, si les dents font saillie au delà de la mâchoire, depuis les dents mêmes jusqu'à la partie la plus saillante du front, qui est constituée ordinairement par l'espace compris entre les arcades sourcilières. On mène une seconde ligne, ou *ligne horizontale* (CD), à travers l'ouverture du conduit auditif jusqu'à la rencontre de la base des narines, ou épine nasale inférieure, entre les sommets des racines des incisives moyennes, et, de ce point, on la prolonge jusqu'à ce qu'elle coupe la *ligne faciale*. L'angle facial est rarement tout à fait droit (de 90 degrés); mais il approche beaucoup de l'angle droit chez certains individus, et il est communément de 80 degrés chez les Européens; il n'est plus que de 70 degrés chez les nègres. Dans la collection anthropologique réunie par Serres au Muséum, les crânes des Makoias, peuplade africaine, ont un angle facial de 64 degrés. Il varie de 65 degrés à 30 degrés dans les diverses espèces de singes, et il s'éloigne de plus en plus de l'angle droit à mesure que l'on descend dans l'échelle des êtres. Ainsi il est de 35 à 36 degrés chez le chat ; de 26 degrés à 30 degrés chez le chien; de 25 degrés à 26 degrés chez le mouton et la chèvre; de 16 degrés à 17 degrés chez le bœuf; de 11 degrés chez le cheval et le porc. — *Angle inio-facial* (Deschamps). Celui qui est formé par des lignes tirées de l'inion au point le plus proéminent du front, et de l'inion à la symphyse du menton. Une ligne tirée de là au point frontal donne le triangle céphalique. — *Angle métafacial*. V. MÉTAFACIAL. — *Angle nasal* (Welker). Angle formé par une ligne tirée de la suture fronto-nasale au bord antérieur du trou occipital (sur une coupe antéro-postérieure de la tête), et une autre allant de ce bord à l'épine sous-nasale. On forme un triangle de surface variable suivant les têtes par une ligne allant de cette épine à la suture précédente. — *Angle occipital* (Daubenton). Celui que donnent deux plans tirés du bord postérieur du trou occipital à l'arcade dentaire supérieure d'une part, et au bord facial ou inférieur de l'orbite d'autre part. — *Angle pariétal* (De Quatrefages). Angle formé par deux lignes tangentes aux points latéraux les plus saillants de l'arcade zygomatique et aux sutures pariéto-frontales. — *Angle sphénoïdal*. Angle dont le sommet est dans le crâne sur la ligne médiane derrière les deux trous optiques, au milieu de la gouttière optique, au bord antérieur de la selle turcique. De là une ligne joint la suture fronto-nasale, et une autre le bord antérieur du trou optique.

ANGOGO. s. m. V. INGOGGO.

ANGOISSE. s. f. [*angor*, de *angere*, oppresser; all. *Angstgefühl*, angl. *anguish*, it. *angoscia*, esp. *congola*]. Sentiment de resserrement à la région épigastrique, accompagné d'une grande difficulté de respirer et d'une tristesse excessive : c'est le premier degré de l'*anxiété*. — *Angoisse circulatoire*. V. BESOIN. — *Angoisse précordiale*. Celle dont la sensation est rapportée par le malade au niveau de la partie antérieure du cœur ou des attaches supérieures du diaphragme.

ANGONE. s. f. [*angone, præfocatio faucium*]. Sentiment de constriction du larynx, avec crainte de suffocation. C'est un symptôme fréquent de l'hystérie, etc.

ANGORA. adj. — *Chat angora*. Race à longs poils soyeux. — *Chèvre angora*. Race propre à l'Asie Mineure, élevée pour son long poil soyeux et son lait. — *Lapin angora*. Race à longs poils soyeux. V. JARRE.

ANGORA. s. m. Animal qui se distingue par ses poils longs et soyeux, et dont la race est originaire d'Angora.

ANGREC. s. m. [altération du nom indigène *angurek*]. Genre de plantes orchidées de Madagascar et de Bourbon (*Angræcum*). V. FAHAM.

ANGUILLE. s. f. [*Muræna anguilla*, L., ἐγχέλυς, all. *Aal*, angl. *eel*, it. *anguilla*, esp. *anguila*]. Poisson malacoptérygien apode, commun dans les eaux douces et à l'embouchure des rivières des climats tempérés. Chair sapide, un peu indigeste. — *Anguille électrique*. V. GYMNOTE. — *Anguille de mer*. V. CONGRE et MONTÉE.

ANGUILLULE. s. f. Nom donné aux individus non sexués de beaucoup de vers nématoïdes vivant dans l'eau (*Vibrio* ou *Anguillula fluviatilis*, Ehr.), dans la terre humide; beaucoup sont microscopiques au moins pendant une partie de leur vie, et souvent parasites des insectes et des mollusques terrestres. La plupart sont reviviscents. — *Anguillule du blé niellé*, *faux ergot* ou *rachitique* (*Rhabditis tritici*, Duj.). Elle peut atteindre une longueur de 6 millimètres, et s'introduit dans les grains de blé naissants dont elle cause l'altération. — *Anguillule de la colle* (*Rhabditis glutinis*, Dugès, Duj.). Longue de 1 à 2 millimètres. Vit dans la colle et la farine aigries. — *Anguillule du vinaigre* (*Rhabditis aceti*, Duj.). Longue de 1 à 2 millimètres. Vit dans la *mère du vinaigre* de vin.

ANGULAIRE. adj. [*angularis*, de *angulus*, angle; angl. et esp. *angular*]. Qui appartient à un angle. — *Apophyses angulaires* ou *orbitaires du coronal*. Celles qui répondent aux angles des yeux. — *Artère* et *veine angulaires*. Nom donné à la terminaison de l'artère faciale et à la veine qui l'accompagne, parce qu'elles passent à la racine du nez, près du grand angle de l'œil. — *Dents angulaires* ou *canines*. Celles qui correspondent à l'angle des lèvres. — *Nerf angulaire*. Filet nerveux fourni par le maxillaire inférieur, et qui passe près du grand angle de l'œil.

ANGULAIRE. s. m. Muscle qui occupe dans une partie de son étendue l'angle d'un os. — *Angulaire de l'omoplate* (*trachélo-scapulaire* Ch.). Muscle étendu de l'angle de l'omoplate aux apophyses transverses des premières vertèbres cervicales.

ANGULÉ, ÉE. adj. [*angulatus*, all. *winklig*, *eckig*, angl. *angulate*, esp. *angulado*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui offre des angles en nombre déterminé. Ce mot n'est guère en usage que dans les composés *triangulé*, *quadrangulé*, etc.

ANGULEUX, EUSE. adj. Qui présente des angles en nombre indéterminé ou qu'on n'exprime point. — *Front anguleux*. V. DÉGRADATION.

ANGURIE ou **ANGOURIE**. s. f. [ἀγγούριον, sorte de petit melon]. Nom linnéen d'un genre de cucurbitacées américaines voisines des bryones (*Anguria*, L., et *Psiguria*, Necker), à plantes sarmenteuses. V. PASTÈQUE.

ANGUSTIE. s. f. [*angustia*, στενοχωρία]. Synonyme de *rétrécissement* ou d'*étroitesse accidentelle*. V. ces mots.

ANGUSTURE. s. f. [de *Angustura*, ville de la Sud-Amérique, où Humboldt trouva pour la première fois cette substance; it. *angustura*, esp. *angostura* et *angustura*]. Nom donné, dans le commerce, à deux écorces différentes. — 1° L'*angusture vraie* (*cortex angusturæ veræ*), qui vient du *Bonplandia trifoliata*, Willdenow (*Galipea cusparia*, St-Hil., *Cusparia febrifuga*, Humboldt), famille des rutacées. Elle arrive de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, en morceaux plats, longs de 16 à 27 centimètres, de 2 à 5 millimètres d'épaisseur, plus minces sur les bords, un peu roulés en gouttière. Sous un épiderme d'un gris blanc ou jaunâtre, se trouve l'écorce proprement dite, qui est, intérieurement, d'un jaune fauve, souvent rosé; la cassure en est d'un brun jaunâtre, nette et résineuse. La saveur est amère, aromatique, et laisse à l'extrémité de la langue un sentiment d'âcreté. On l'administre en poudre par doses de 60 à 75 centigrammes, répétées quatre et cinq fois par jour; en infusion (16 grammes dans 500 grammes d'eau bouillante), ou en décoction (même proportion), contre les fièvres paludéennes, la dysenterie, la diarrhée. — 2° La *fausse angusture* (*cortex pseudo-angusturæ*) est un poison très actif. V. VOMIQUIER.

ANGUSTURINE. s. f. V. VOMICINE.

ANHALTINES (EAUX). V. EAU *d'Anhalt*.

ANHÉLATION. s. f. [*anhelatio*, all. *Keuchen*, angl. *anhelation*, it. *anelazione*, *anelito*, esp. *anhelacion*]. Respiration courte et fréquente, essoufflement. ‖ Synonymie d'*asthme* (quelques auteurs).

ANHÉLER. v. a. Respirer souvent et avec effort.

ANHÉLEUX, EUSE. adj. [*anhelosus*, *anhelans*, all. *keuchend*, it. *anelante*, *affannoso*, esp. *anheloso*]. — *Respiration anhéleuse*. Respiration à la fois fréquente et laborieuse.

ANHÉMASE. s. f. [de αν privatif, et αἷμα, sang]. — *Anhémase épizootique* (Gellé). Maladie qui se montra dans le département des Deux-Sèvres, et fit périr un grand nombre de mulets dès les premiers jours de leur naissance. Presque toujours mortelle, cette affection, caractérisée par l'abattement, par la petitesse et la fréquence du pouls, la respiration fréquente, et par les excréments secs et noirs, durait de six à vingt-quatre heures. A l'autopsie, le sang était d'une couleur rose très pâle, séreux, dépourvu de fibrine, et toujours liquide. V. ANÉMIE.

ANHÉMATOSE [αν, privatif, et αἱμάτωσις, hématose]. Défaut d'hématose, d'oxygénation du sang. V. ASPHYXIE.

ANHISTE. adj. [*anhistus*, αν privatif, et ἱστὸς, tissu; angl. *anhistous*]. Qui n'a pas de texture déterminée. — *Membrane anhiste*. V. CADUQUE.

ANHYDRATATION. s. f. La non-hydratation.

ANHYDRE. adj. [de αν privatif, et ὕδωρ, eau; all. *wasserlos*, angl. *anhydrous*, it. *anidro*, esp. *anhidro*]. Qui ne contient pas d'eau — En chimie, se dit d'un corps qui ne contient pas d'eau étrangère à sa composition intime tels sont les sels auxquels on a enlevé leur eau de cristallisation, etc.

ANHYDRIDE. s. m. En chimie, série de corps qui représentent toujours des acides, moins de l'eau: ce sont des acides anhydres. L'anhydride azotique a été obtenu par l'action du chlore sur l'azotate d'argent (H. Deville); l'anhydride acétique, par l'action de l'acétate de soude sur le chlorure d'acétyle (Gerhardt): cette action des chlorures à radicaux d'acide sur les sels donne un mode de formation général d'anhydrides d'acides *monobasiques* : on connaît aussi des anhydrides d'acides *bibasiques* (sulfurique), *tribasiques* (phosphorique), *tétrabasiques* (silicique).

ANHYDRISATION. s. f. Diminution de la quantité d'eau que contient normalement le corps d'un animal en expérience, placé sous une cloche avec du chlorure de calcium : elle détermine des troubles de la circulation et de la respiration, de la sensibilité et du mouvement.

ANHYDRITE. s. f. V. SULFATE *de chaux*.

ANHYDROMYÉLIE. s. f. [de αν priv., ὕδωρ, eau, et μυελὸς, la moelle]. Défaut de liquide dans la cavité rachidienne, absence du liquide céphalo-rachidien.

ANIDES. s. m. pl. V. ANIDIENS.

ANIDIENS. s. m. pl. [de αν priv., et de εἶδος, forme] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Famille de monstres caractérisés par une organisation très simple, à peine ébauchée, et très éloignée du type normal de l'espèce.

ANIDROSE. s. f. [*anidrosis*, de αν privatif, et ἱδρὼς, sueur, it. *anidrosi*]. Absence de sueur.

ANIL. s. m. V. INDIGO.

ANILÉINE. s. f. V. FUCHSINE et HARMALINE.

ANILIDE. s. f. Composé chimique analogue aux *amides*, tant pour le mode de formation que pour les caractères, dans lequel l'*aniline* joue *le* rôle rempli dans les amides par l'ammoniaque. — *Anilide benzoïque*. V. BENZANILIDE — *Anilide formique*. V. FORMANILIDE.

ANILINE. s. f. [*anilinum*, all. *Anilin*, *Anil*; *benzidam*. *kyanol* ou *cyanol*, *cristalline* et *phénolamine*] ($C^{12}H^7Az$) Alcaloïde artificiel qu'on obtient en distillant la nitrobenzine avec le fer et l'acide acétique. Liquide incolore, d'odeur vineuse; il bout à 182 degrés. L'aniline du commerce est impure, elle renferme de la *toluidine* qui augmente le rendement en couleur obtenu par l'action des réactifs oxydants sur l'aniline : cette action donne une série de matières colorantes qui vont du rouge au bleu pur; elle a même produit la gamme complète des couleurs. — Les ouvriers employés à la fabrication de l'aniline éprouvent des phénomènes d'intoxication dus à l'inhalation de ses vapeurs et qui commandent une ventilation des ateliers très énergique ; mais les couleurs aniliques employées pour la teinture ne produisent aucun accident en raison de leur adhérence aux étoffes. — L'action de l'aniline sur le système nerveux l'a fait essayer, ainsi que son sulfate, dans la chorée (Turnbull). V. FUCHSINE, HARMALINE et ROSANILINE.

ANILIQUE. adj. — *Acide anilique*. V. INDIGOTIQUE et NITROSPIROYLIQUE.

ANIMAL. s. m. [*animal*, de *anima*, vie; ζῶον, all. *Thier*, angl. *animal*, it. *animale*, esp. *animal*]. Organisme (V. CORPS, SUBSTANCE et MATIÈRE *organisée*) dont les parties constituantes essentielles sont formées d'éléments anatomiques ayant pour principes immédiats fondamentaux des substances organiques azotées. Ces éléments (V. ÉLÉMENT) sont : soit des substances homogènes amorphes demi-solides et finement granuleuses (et il est des animaux qui en sont uniquement formés); soit des fibres pleines, des tubes non cloisonnés et des *cellules* (V. ce mot) le plus souvent sans cavité distincte de la paroi, éléments dits *figurés* qui entrent dans la constitution de la plupart des animaux. — Le fait d'être un *organisme* (V. ce mot) distingue l'animal des corps bruts; le fait d'avoir pour parties contituantes essentielles des *substances organiques* azotées le distingue des végétaux, quelque simples que soient l'animal et le végétal. On distingue dans le premier, outre les parties constituantes essentielles, d'autres parties appelées des *produits*, tels que les *coquilles*, *carapaces*, *spicules*, *écailles*, *poils*, *plumes*, *ongles*, *becs*, etc. Or, la *structure* de ces produits s'éloigne beaucoup de celle des végétaux. Bien que certains produits aient pour principe immédiat fondamental, dans quelques mollusques, soit la cellulose, et non des substances azotées, soit des sels calcaires ou siliceux chez quelques radiaires, leur structure éloigne tellement ces animaux des végétaux, qu'il n'est pas possible de les confondre. De plus, ordinairement, les êtres chez lesquels se rencontrent des *produits*, ou parties protectrices formées de cellulose, possèdent déjà une cavité digestive, des nerfs distincts, etc., qui ne permettent plus de rapprochement anatomique ou au moins de confusion, ni avec les plantes, ni avec les corps bruts. Le tube digestif n'existe pas dans tous les animaux : tels sont les *spongiaires*, les *monadiens*, et les larves de beaucoup d'invertébrés aquatiques; c'est à tort qu'on a cru que la présence d'un tube digestif pouvait seule faire distinguer les animaux des végétaux, et rendre compte de leur nutrition. — Au point de vue physiologique, l'animal se définit ainsi : Organisme qui se nourrit, se développe, se reproduit, sent et se contracte. Nous disons *qui se contracte* et non *qui se transporte d'un lieu à un autre;* car beaucoup d'animaux se contractent sans se mouvoir, et beaucoup de plantes, telles que diverses diatomées, se transportent d'un lieu à un autre sans se contracter. Les infusoires et les rhizopodes, en se contractant, modifient leurs formes de diverses manières, et la reprennent ensuite sans changer de place. Ces modifications de forme sont un des caractères les plus tranchés qui servent à distinguer les animaux des plantes et des spermatozoïdes qui se transportent d'un lieu à un autre. Chez les êtres pourvus d'un test de forme invariable, cette propriété de se contracter ne s'observe pas moins, mais seulement sur les appendices des parties essentielles de l'animal. Du reste, la structure des tests suffirait déjà, à elle seule, pour distinguer ces animaux des plantes infusoires ou microscopiques (V. VEGETAL). Dans la pratique, la distinction anatomique entre divers infusoires et certains spermatozoïdes peut être difficile; mais, en suivant les phases de leur vie, on voit que les spermatozoïdes meurent au bout de quelque temps, sans croître davantage à partir du moment où ils sont arrivés au degré de développement qui leur permet de se mouvoir, et surtout sans se reproduire par segmentation, scission directe, etc., comme le font les infusoires, ni par des ovules. — On distingue les animaux en *vertébres* et en *invertébrés* (V. ces mots). — *Animal domestique*. V. DOMESTICATION. — *Animal électrique*. V. ÉLECTROGENE. — *Animal médicinal*. Celui qui est employé en médecine. — *Animal microscopique*. V. ANIMALCULE et INFUSOIRE. — *Animal parasite*. V. PARASITE. — *Animal simple*. V. SIMPLE. — *Animal unitaire*. V. UNITAIRE. — *Animal urticant*. V. URTICANT. — *Animal venimeux* et *vénéneux*. V. VÉNENEUX. — *Animal vésicant*. V. CANTHARIDE

ANIMAL, ALE. adj. [*animalis*, all. *thierisch*, *animalisch*, angl. *animal*, it. *animale*]. Qui a rapport ou qui appartient aux animaux. — *Allaitement animal*. V. ALLAITEMENT. — *Arc animal*. V. ARC. — *Chimie animale*. Celle qui s'occupe de l'analyse des parties du corps et des produits des animaux. — *Magnétisme animal*. V. MAGNÉTISME. — *Mécanique animale*. V. MÉCANIQUE. — *Regne animal*. Ensemble des êtres connus sous le nom d'*animaux* — *Terre animale*. V. PHOSPHATE *de chaux*. — *Vie animale*. V. ANIMALITE et VIE.

ANIMALCULE. s. m. [*animalculum*, all. *Thierchen*, angl. *animalcule*, it. *animalculo*, esp. *animallilo*]. Animal si petit, qu'il n'est visible qu'au microscope. || Terme parfois synonyme d'*infusoire*. V. ce mot. — *Animalcule fécondateur des cryptogames*. V. SPERMATOZOÏDE. — *Animalcule spermatique*. V. SPERMATOZOÏDE.

ANIMALCULISME. s. m. [all. *Samenthiersystem*]. Système physiologique dans lequel on suppose que l'embryon animal est produit par les animalcules spermatiques. V. ÉPIGÉNÈSE et FÉCONDATION.

ANIMALCULOVISME. s. m. Système physiologique dans lequel on suppose que l'embryon animal est produit par le concours des animalcules spermatiques et de l'œuf. V. ÉVOLUTION et OVISME.

ANIMALISATION. s. f. [all. *Animalisirung*, it. *animalizzazione*, esp. *animalizacion*]. Changement d'état des aliments végétaux dans l'intestin, qui les rend propres à concourir à la nutrition des animaux. || Résultat de l'action élaboratrice qui donne aux aliments de nature quelconque le caractère d'animalité propre à l'individu qui s'en nourrit; mais c'est confondre l'animalisation avec l'*assimilation*. V. ce mot.

ANIMALITÉ. s. f. [*animalitas*, all. *Thierheit*, it. *animalità*, esp. *animalidad*]. Ensemble des qualités ou facultés qui sont les attributs des êtres composant le règne animal. || Phénomènes généraux résultant des propriétés et des fonctions que manifeste la substance organisée chez les êtres doués de ces propriétés. C'est un des trois ordres d'actes dont l'ensemble porte en physiologie le nom de *résultats généraux* (V. RÉSULTAT et VITALITÉ). L'animalité offre à examiner plusieurs phénomènes fondamentaux, ou lois : 1^re^ loi : *Loi d'intermittence d'action*. Par cela seul qu'un appareil animal existe, il a besoin de repos et d'exercice, d'où influence sur les êtres extérieurs. 2^e^ loi : *Loi d'habitude et d'imitation*. 3^e^ loi . *Loi de perfectionnement*, résultat des deux autres, d'où progrès.

ANIMATION. s f. [*animatio*, de *anima*, âme; all. *Beseelung*, *Belebung*, angl. *animation*, it. *animazione*]. Manifestation des actes qui caractérisent l'animalité. *Parler, se mouvoir avec animation*, etc. *Animation exagérée*, *morbide*, *délirante*, *maniaque*, etc. || Première manifestation de l'animalité, c'est-à-dire de l'exercice des muscles et des nerfs chez l'embryon. On l'a supposée due à la réunion de l'âme au corps (V. ANIMISME), mais elle n'est que la manifestation des propriétés d'ordre vital dont l'essence est inconnue (contractilité et névrilité), ayant lieu dès que les éléments anatomiques auxquels elles sont immanentes sont arrivés à un degré convenable de développement. V. PROPRIÉTÉ.

ANIMÉ. s. m. [*résine copale du Brésil*, all. *Flussharz*, angl. *anime*]. — *Animé dur*, *animé tendre*. V. COPAL et GOMME *animé*. — *Animé occidental*. V. COURBARIL. — *Animé tendre du Brésil en sortes*. Variété de *résine animé*.

ANIMÉ, ÉE. adj. — *Corps animés*. V. CORPS.

ANIMINE. s. f. L'une des bases salifiables de l'huile animale de Dippel (Unverdorben).

ANIMISME. s. m. [all. *Animismus*, esp. *animismo*]. Doctrine physiologico-médicale qui, pour expliquer chaque phénomène de la vie et chaque maladie, fait intervenir dans les corps organisés, considérés comme inertes, *l'âme* pour principe d'action, pour cause première : telle a été la doctrine soutenue par Stahl, qui considère les phénomènes vitaux en eux-mêmes, et indépendamment de la texture des organes et des actions chimiques et physiques qui s'y passent. C'est *l'âme* qui est la cause de l'activité du corps organisé, qui veille à sa réparation, à sa conservation, quipréside à tous les actes de la nutrition, des sécrétions. des sensations, etc. ; et la mission de l'âme étant de maintenir l'intégrité des fonctions que tendent à troubler les causes morbifiques, c'est de la lutte qui s'établit entre l'effort des unes et la résistance de l'autre que naissent les phénomènes morbides ; c'est aussi par le développement des mouvements toniques que s'exprime la réaction de l'âme. Une telle conception a été déterminée par les aberrations où conduisait la chimiatrie. Il importait de restituer à l'organisme ses droits méconnus. Stahl dépassa le but, et donna l'autonomie à l'âme des théologiens et des métaphysiciens. Les travaux subséquents ont établi que les corps organisés ont des propriétés d'ordre vital qui leur sont propres (sans quoi la biologie se confondrait avec la chimie ou la physique), mais que ces propriétés sont subordonnées elles-mêmes à l'exercice de toutes les propriétés chimiques et physiques qui interviennent dans toutes les fonctions des corps vivants. V. VITALISME.

ANIMISTE. s. m. [esp. *animisma*], Celui qui, à l'exemple de Stahl, rapporte à l'âme tous les phénomènes de l'économie animale.

ANIRIDIE. s. f. [*aniridia*, de αν priv., et *iris*]. Absence de l'iris; anomalie dont on ne connaît pas d'exemple bien constaté. V. IRIS.

ANIS. s. m. [all. *Anis*, angl. *anised*, it. *anice*, esp. *anis*]. Semence du *Pimpinella anisum*, L., plante ombellifère herbacée (pentandrie digynie, L.). — *Anis vert*. Il est verdâtre, recourbé, strié, d'une saveur piquante légèrement sucrée. Il en vient beaucoup de Tours; mais celui de Malte et d'Alicante est le plus estimé. Le péricarpe renferme une huile volatile très odorante, qui se concrète à + 12°, et une huile grasse, verte, soluble dans l'alcool. L'anis est stimulant et surtout carminatif. Il s'administre ordinairement en infusion théiforme, à la dose de 20 à 30 grammes par litre d'eau, dans les dyspepsies flatulentes de l'estomac et de l'intestin. On l'emploie souvent pour masquer la saveur des purgatifs, — *Anis étoilé* (*anisum stellatum*). Fruit d'un grand arbre de la Chine et de la Tartarie, *Illicium anisatum*, L., de la famille des magnoliacées. Il est composé de 6 à 12 capsules épaisses, ligneuses, en forme d'étoile, et contenant chacune une semence ovale, rougeâtre, dans laquelle se trouve une amande blanchâtre et huileuse. Il a une odeur agréable qu'il doit à la présence de l'acide benzoïque et d'une huile volatile. On le donne en infusion (60 à 100 gr. par litre) dans les mêmes cas que l'anis vert. Il est aussi connu sous le nom de *badiane*.

ANISATE. s. m. Sel formé par l'acide anisique.

ANISCHURIE. s. f. [de αν priv., et *ischurie*]. Incontinence d'urine. V. INCONTINENCE.

ANISHYDRAMIDE ou **ANISYLIMIDRADIME**. s. f. ($C^{48}H^{24}O^6Az^2$). Corps cristallin qu'on obtient par action de l'ammoniaque liquide sur l'acide anisique.

ANISIQUE. adj. — *Acide anisique, draconique, draconylique* ($C^{16}H^7O^5.HO$). Produit de l'action oxydante de l'acide azotique sur l'*essence d'anis concrete* ($C^{20}H^{12}O^2$). Il cristallise en aiguilles incolores, fusibles à 175° ; volatil sans altération ; soluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. Il donne des sels (*anisates*) et des acides dérivés, bromés, chlorés et nitrés. — *Série anisique*. Nom donné à la série des composés qu'on produit à l'aide de l'*essence d'anis concrete* (alcool et éther anisiques, éther méthylanisique, acides chloranisique, bromanisique, etc.). V. SÉRIE.

ANISOÏNE. s. f. ($C^{40}H^{24}O^4$). Corps cristallisable volatil qui est un des produits de décomposition du camphre d'anis.

ANISOL. s. m. [*dracol*] ($C^{14}H^8O^2$). Produit de décomposition de l'hydrate d'acide anisique distillé en présence d'un excès de baryte : c'est un corps fluide, incolore, d'odeur aromatique.

ANISOSTEMONE. adj. [de ἄνισος, inégal, et στήμων, chose dressée]. Se dit des étamines dont le nombre est différent de celui des pétales

ANISOTOME. adj. [*anisotomus*, de ἄνισος, inégal, et τομή, section]. Se dit, en botanique, des corolles ou calices dont les divisions sont inégales.

ANISOTROPE. adj. [de ἄνισος, inégal, et τρέπειν, tourner]. Se dit d'un corps physiquement homogène présentant des propriétés optiques qui diffèrent suivant telle ou telle direction. V. POLARIMÈTRE.

ANISURIQUE. adj. — *Acide anisurique*. Produit de transformation de l'acide anisique introduit dans l'économie.

ANISYLE. s. m. (*draconyle*). Radical hypothétique de l'*acide anisique, draconylique* ou *draconique*. — *Hydrure d'anysile* ($C^{16}H^8O^4$). Corps neutre qui se forme en même temps que l'acide anisique. C'est une matière huileuse, incolore, qui s'oxyde à l'air.

ANKYLENTÉRIE ou **ANCYLENTÉRIE**. s. f. [*intestinum coalitu obstructum*, de ἀγκύλη frein, et ἔντερον, intestin]. Adhérence accidentelle des intestins.

ANKYLOBLÉPHARON ou **ANCYLOBLÉPHARON**. s. m [de ἀγκύλη, frein, et βλέφαρον, paupière ; all. *Ankyloblepharon*, it. *anchiloblefaro*, esp. *anquiloblefaron*]. Union contre nature, soit congénitale, soit accidentelle, du bord libre des deux paupières.

ANKYLOCHILIE et non **ANKYLOCHÉILIE**. s. f. [*ancylochilion*, de ἀγκύλη, frein, et χεῖλος, lèvre]. Union accidentelle des lèvres.

ANKYLOCOLPE. s. m. [*ancylocolpus*, de ἀγκύλη, frein, et κόλπος, vagin]. Atrésie du vagin.

ANKYLOCORE. s. f. [*ancylocore*, de ἀγκύλη, frein, et κόρη, pupille]. Oblitération de la pupille.

ANKYLODONTIE ou **ANCYLODONTIE**. s. f. [de ἀγκύλη, frein, et ὀδοὺς, dent]. Ankylose ou soudure des dents.

ANKYLOGLOSSE ou **ANCYLOGLOSSE**. s. m. [de ἀγκύλη, frein, et γλῶσσα, langue ; it *anchyloglosso*, esp. *anquiloglosso*]. Adhérence de la langue avec la face postérieure des gencives ou avec la paroi inférieure de la bouche : dans ce dernier cas, l'adhérence est causée ordinairement par le filet ou frein trop prolongé vers l'extrémité de la langue, ou n'ayant pas assez de laxité.

ANKYLOGLOSSOTOME ou **ANCYLOGLOSSOTOME**. s. m. [de *ankyloglosse*, et τέμνειν, couper]. Instrument destiné à opérer l'ankyloglosse. V. ANKYLOTOME.

ANKYLOMÈLE ou **ANCYLOMÈLE**. s. f. [de ἀγκύλος, courbé, et μήλη, sonde]. Sonde recourbée.

ANKYLOMÉRISME. s. m. [*ankilomerismus*, de ἀγκύλη, frein, et μέρος, partie]. Adhérence contre nature d'une partie quelconque.

ANKYLOPODIE. s. f. [*ankylopodia* ou *ancylopodia*, de ἀγκύλη, frein, et ποῦς, pied]. Ankylose du cou-de-pied.

ANKYLOPROCTIE. s. f. [*atresia ani*, de ἀγκύλη, frein, et πρωκτὸς, anus]. Rétrécissement de l'anus. V. APROCTIE.

ANKYLOPS ou **ANCYLOPS**. s. m. V. ANCHILOPS.

ANKYLORRHINIE s. f. [*ancylorrhinia*, de ἀγκύλη, frein, et ῥίν, nez]. Soudure des parois des narines.

ANKYLOSE. s. f. [*ankylosis*, ἀγκύλωσις, all. *Gelenkverwachsung*, angl. *ancylosis*, it. *anchilosi*, esp. *anquilosis*]. Diminution ou perte des mouvements normaux d'une articulation mobile. Elle est *vraie* ou *fausse*, suivant que les lésions sont articulaires (altération des éléments constituants de la jointure) ou périarticulaires (rétraction musculaire ou brides cicatricielles) ; elle est *complete* ou *incomplete*, suivant le degré d'immobilité. — Dans l'*ankylose incomplete*, le traitement consiste à *mobiliser* les parties ou à les *redresser* de façon à les mettre dans une position favorable si la mobilité ne peut être retablie. La mobilisation brusque et rapide convient aux raideurs articulaires consécutives à une immobilité trop prolongée ; la mobilisation lente, aux inflammations articulaires dont la prolongation fait prévoir de grands changements dans la texture des surfaces malades ; elle doit être suivie pendant un certain temps de l'exécution de mouvements lents et méthodiques, faits à l'aide d'appareils spéciaux ; les frictions, le massage, les douches, les eaux minérales, sont des adjuvants de cette méthode. Lorsque les adhérences fibreuses et la rétraction musculaire sont très fortes, il faut les détruire et redresser la position avant de chercher à rendre les mouvements : le redressement brusque, avec anesthésie, outre qu'il est rapide, a l'avantage de pouvoir être appliqué à une articulation enflammée et douloureuse ; on applique ensuite un appareil inamovible, et plus tard on fait exécuter des mouvements ; si le redressement ne peut être fait sans exposer à des déchirures, il faut avoir recours aux appareils à redressement lent. — Dans l'*ankylose complete* avec soudure osseuse, les efforts de la thérapeutique échouent bien souvent, quoiqu'on ait à choisir entre la rupture forcée de l'ankylose, l'ostéotomie, la résection suivie de l'établissement d'une pseudarthrose (Rhe-Barton) : aussi les appareils prothétiques sont-ils une ressource précieuse, supérieure souvent aux opérations précédentes, qui sont dangereuses et d'une efficacité incertaine.

ANKYLOSTOME. s. m. [*ankylostoma*, de ἀγκύλος, courbe, et στόμα, bouche]. Genre de vers nématoïdes dont la seule espèce connue, l'*ankylostome duodénal*

(*Ankylostoma duodenale*, Dubini), habite le duodénum et le jéjunum de l'homme. Ver long de 3 à 4 millimètres, cylindrique, un peu courbé, transparent dans le quart antérieur, jaunâtre ou quelquefois brun en arrière, avec une tache noire au niveau du commencement de l'intestin. Bouche ouverte au côté dorsal, circulaire quand elle est ouverte; quatre dents crochues au fond de la bouche du côté abdominal. Il est fixé en quantité souvent considérable à la muqueuse de l'intestin, au centre d'une ecchymose lenticulaire qu'il détermine. Il y a un mâle, à pénis double, pour trois femelles environ.

ANKYLOTIE. s. f. [*ankylotia*, de ἀγκύλη, frein, et οὖς, ὠτὸς, oreille]. Coalescence des parois du conduit auditif.

ANKYLOTOME ou **ANCYLOTOME**. s. m. [de ἀγκύλος, courbé, et τομή, section]. Toute espèce de couteau courbe. || Pour Scultet, l'instrument avec lequel on faisait, de son temps, la section du frein de la langue.

ANKYLURÉTHRIE. s. f. [*urethra coalita*, de ἀγκύλη, frein, et *urethre*]. Rétrécissement de l'urèthre

ANKYRISME. s. m. Sorte de suture du crâne. V. SUTURE.

ANKYROÏDE. adj. V. ANCYROÏDE.

ANNEAU. s. m. [*annulus*, κρίκος, all. et angl. *Ring*, it. *anello*, esp. *anillo*]. — *Anneau antimonial*. Celui que forme l'antimoine métallique quand l'hydrogène antimonié brûle contre une plaque de porcelaine. — *Anneau arsenical*. Celui que produit l'arsenic métallique réduit quand l'hydrogène brûle contre une plaque de porcelaine. = En botanique, *Anneau cambial*, *de la couche d'épaississement*. V. CAMBIUM. — *Anneau du champignon*. V. CHAMPIGNON. — *Anneau élastique*. Anneau crénelé qui constitue le bord circulaire des sporanges de fougères, et qui, se détendant avec force, détermine la rupture du sporange et la dissémination des spores. — En zoologie. V. ANNELE et ZOONITE. = En anatomie, ouverture naturelle que présentent des parois musculaires ou aponévrotiques, et qui, le plus souvent, sert au passage de quelque vaisseau ou conduit : tels sont l'*anneau ombilical*, l'*anneau inguinal* ou *sus-pubien*, l'*anneau diaphragmatique*, etc. V. INGUINAL, OMBILICAL, etc. — *Anneau ciliaire*. V. CILIAIRE (*muscle*). — *Anneau crural* (Gimbernat) ou [*anneau fémoral* (Hey)]. V. CRURAL (*canal*). — *Anneau* ou *Cercle tympanique*. V. TYMPANAL. — *Anneau de Vieussens*. Reliet musculaire existant autour de la *fosse ovale* sur la cloison des oreillettes. = *Anneau scalpel*. V. BISTOURI. — *Pince à anneaux*. V. PINCE *à pansement*.

ANNÉE. s. f. — *Année climatérique*. V. CLIMATÉRIQUE.

ANNELÉ. s. m. Animal appartenant au premier embranchement de la division des *invertébrés*.

ANNELÉ, ÉE. adj. [*annulatus*, all. *ringelig*, esp. *anillado*]. Se dit des parties de plantes qui ont un anneau au collet. = *Animaux annelés*. Animaux invertébrés pairs, et articulés ou disposés en anneaux extérieurement. V. ANNELÉS. — *Reptiles annelés*. Ceux dont le corps présente des raies circulaires d'une couleur différente de celle des parties voisines.

ANNELÉS. s. m. pl. [*annulata*, all. *geringelt*, angl. *annulates*]. Animaux qui constituent le premier des quatre embranchements de la division des *invertébrés* (V. ce mot). Le système nerveux des annelés se compose d'un ganglion *cérébroïde* ou *cérébral*, sus-œsophagien, bilobé, parfois double, relié par un double filet nerveux à une masse *ganglionnaire sous-œsophagienne* que continue une double chaîne ventrale (*chaîne nerveuse* ou *ganglionnaire*), étendue sous l'intestin jusqu'au bout postérieur du corps. De ces ganglions partent les filets nerveux allant aux différents organes. Du ganglion sous-œsophagien part de plus le filet dit *stomato-gastrique* ou sympathique, se rendant au tube digestif. Cet embranchement se divise en deux sections ou sous-embranchements : 1° les *Articulés*, dont les membres sont pourvus de véritables articulations, et souvent aussi le corps ; 2° les *Vers* (Lamarck), dont le corps est simplement annelé et les membres non articulés ou nuls (V. ces mots).

ANNÉLIDES. s. m. pl. [*Annélides* de Lamarck, de *annellus*, petit anneau. L'Académie fait ce mot masculin : plusieurs auteurs le font féminin ; quelques-uns écrivent *annelide*, sans accent. De fait, le mot n'est pas régulier ; venant d'*annellus*, on devrait l'écrire *annellide ;* de plus la finale *ide*, qui indique la forme, est d'origine grecque, et s'unit mal à un mot latin ; all. *Ringwurm*]. Animaux invertébrés du type des vers, dont le corps est annelé, déprimé, pourvu de soies locomotrices, non cilié chez l'adulte, à bouches et anus sans ventouses. Ce sont les *Annélides antennés* et *sédentaires* de Lamarck, qui a établi cette classe ; les *Chétopodes* de Blainville, les *Annélides sétigeres* des autres auteurs. Les *Annélides apodes* de Lamarck, ou *Hirudinées* des auteurs, rapprochés des précédents animaux, parce que, comme ceux-ci, beaucoup ont le sang rouge (*Vers à sang rouge*, Cuvier), en diffèrent par leur forme, leur organisation et leur évolution. Les annélides ont presque tous des branchies pour la respiration, et beaucoup ont un sang dont le sérum est rougeâtre. Les embryons sont ciliés et subissent des métamorphoses véritables; le nombre des articles varie avec l'âge. Avant qu'il y ait des sexes, de nouveaux individus se développent entre le dernier et l'avant-dernier anneau, dont ils se séparent par scission. Leur système nerveux offre une double chaîne ganglionnaire. On les divise en *Chétopodes dorsibranches; Chétopodes abranches*, qui renferment les lombrics ; *Géphyriens* (Siponcles et échiures); et *Tomoptérides*, qui sont parasites. V. SANGSUE.

ANNEXE. s. f. [*appendix*, προσφυόμενον, all. *Anhang*, angl. *annex*, it. *annesso*, esp. *anexo*]. Tout ce qui dépend d'un organe principal. — *Annexes de l'utérus :* les *trompes*, les *ovaires*, les *ligaments*, etc. — *Annexes du fœtus*. Le cordon, l'amnios, le placenta et la caduque.

ANNUEL, ELLE. adj. [*annuus*, ἐνιαύσιος, all. *jährig*, angl *annual*, it. *annuale*, esp. *anual*]. — *Plantes annuelles*. Celles qui ne vivent qu'un an. On les désigne par ce signe ⊙. = *Maladies annuelles*. Celles qui se manifestent chaque année à la même époque.

ANNULAIRE. adj. [*annularis*, de *annulus*, anneau ; κρικοειδὴς, all. *ringförmig*, angl. *annular*, it. *anulare*]. En forme d'anneau ou qui en remplit les fonctions. — *Cartilage annulaire*. V. CRICOÏDE. — *Diarthrose annulaire*. V. ARTICULATION. — *Doigt annulaire*. Quatrième doigt de la main, ainsi appelé parce que c'est à ce doigt que l'on met les anneaux ou bagues. — *Ligaments annulaires*. Nom donné à plusieurs bandelettes fibreuses qui servent à maintenir et à diriger les tendons dans le voisinage des articulations carpiennes et tarsiennes. — *Ligament annulaire du radius*. Celui qui forme avec la petite cavité sigmoïde du cubitus une espèce d'anneau dans lequel tourne la tête du radius. — *Protubérance annulaire*. V. PONT *de Varole*. = *Syphilide annulaire*. V. SYPHILIS = *Cautère annulaire*. V. CAUTÈRE.

ANO-CAVERNEUX, EUSE. adj. V. BULBO-CAVERNEUX.

ANOCOELIADELPHE. adj. [de ἄνω, en haut, κοιλία, ventre, et ἀδελφὸς, frère] (Gurlt). Se dit d'un monstre *cœliadelphe* (V. ce mot), qui a pour caractère la soudure de deux corps par la partie supérieure du tronc.

ANOCOELIADELPHE. s. m. Monstre qui présente deux corps unis par la partie supérieure du tronc.

ANODE. s. f. [de ἀνὰ, en haut, et ὁδὸς, voie ; *anodus*, all. *Anode*, *Sauerstoffpol*] (Faraday). Partie de la surface d'un corps décomposant que pénètre le courant électrique : la partie touchant immédiatement le pôle positif.

ANODIN ou **ANODYN**. adj. [*anodynus*, ἀνώδυνος, de αν priv., et ὀδύνη, douleur; all. *schmerzstillend*, angl. *anodyen*, it. et esp. *anodino*]. Se dit de tout agent qui calme ou fait cesser la douleur. V. Calmant. — *Cataplasme anodin*. Cataplasme préparé avec les farines émollientes (120 gr.), une décoction de têtes de pavot (30 gr.), et des feuilles fraîches de jusquiame noire (60 gr.). — *Eau anodine*. V. Eau. — *Gouttes anodines*. V. Goutte. — *Lavement anodin*. V. Lavement. — *Liqueur minérale anodine*. V. Liqueur. — *Poudre anodine*. V. Poudre.

ANODIN ou **ANODYN**. s. m. Remède propre à combattre la douleur: les préparations d'opium, de belladone, de ciguë, etc., sont des *anodins*.

ANODONTE. adj. [*anodus*, ἀνόδους, de αν priv., et ὀδούς, dent]. Qui manque de dents.

ANODONTIE. s. f. Anomalie caractérisée par l'absence de toutes les dents. Elle a été observée plusieurs fois, sans que rien ait pu la faire prévoir ni l'expliquer. Les sujets observés ont atteint un âge avancé sans grands inconvénients, si ce n'est l'obligation d'user d'aliments tendres. Malgré le peu de développement des gencives et du rebord des mâchoires, on obvie à cette anomalie par un râtelier artificiel. V. Dentier.

ANODYNIE. s. f. [ἀνωδυνία, all. *schmerzlosigkeit*, it. et esp. *anodina*]. Absence de douleur.

ANOMAL, ALE. adj. [*anomalus*, ἀνώμαλος, de α privatif, et νόμος, loi, règle; all. *regelwidrig*, angl. *anomalous*, it. et esp. *anomalo*]. Qui est irrégulier ou contraire à l'ordre naturel. — En botanique, *fleurs anomales* (Tournefort), celles qui sont formées de pétales irréguliers, et que l'on n'a pu ranger dans aucune des autres classes. = En anatomie, *glandes anomales* (Lieutaud), glandes sans conduits excréteurs ou glandes vasculaires, la thyréoïde, le thymus, etc. — *Muscle anomal de la mâchoire supérieure* (Albinus). Petit muscle que l'on trouve constamment au-dessous de l'élévateur commun de la lèvre supérieure et de l'aile du nez, et qui a cela de particulier que ses deux points d'attache sont immobiles. = En pathologie, *fièvre anomale*, *éruptions anomales*, celles qui n'ont aucun caractère particulier, qu'on ne peut rapporter à aucune espèce connue; ou bien celles dont les périodes ne suivent pas la marche ordinaire. — *Névralgie anomale*. V. Névralgie.

ANOMALIE. s. f [*anomalia*, *abnormitas*, ἀνωμαλία, all. *Regelwidrigkeit*, *Unregelmassigkeit*, angl. *anomaly*, it. et esp. *anomalia*]. Irrégularité, état contraire à l'ordre naturel. ‖ Particularité organique que présente un individu comparé à la majorité des individus de son espèce, de son âge, de son sexe. En ce sens, il est synonyme de *déviation organique*, de *déviation du type spécifique*. — *Anomalie par défaut* (*monstruosité par défaut*, ou *agénésie*). Buffon et ses successeurs entendaient par là : 1° les *monstruosités* dont le caractère réside dans l'absence d'une ou de plusieurs parties; 2° les *anomalies simples* par diminution de nombre. — *Anomalie par excès* (*monstruosité par excès*, ou *hypergénésie*). On entendait par là : 1° les *monstruosités* dont le caractère réside dans la multiplication d'une ou de plusieurs parties; 2° les *anomalies simples* par augmentation de nombre. — Mais on a reconnu la nécessité de distinguer, dans cette classe des monstruosités par défaut ou par excès (termes vagues et souvent pris dans un sens arbitraire) : *a* les véritables *monstruosités*, et *b* les anomalies simples par modification du nombre, ou *anomalies de nombre*, qui comprennent deux ordres. 1° par diminution du nombre des organes ou de leurs parties; 2° par augmentation du nombre des organes ou de leurs parties. L'expression d'*anomalie par exces* doit être rejetée, parce qu'elle désigne, avec les *monstres composés*, les *anomalies par exces de formation* et *par exces de développement*, c'est-à-dire des choses très diverses. — *Anomalie par déplacement* ou *changement de position*. V. Deplacement. — *Anomalie par disjonction*. V. Disjonction. — *Anomalie de disposition*. V. Déplacement. — *Anomalie par excès de formation*, ou mieux *de génération*. Anomalie caractérisée par la suraddition, à l'ensemble des organes normaux, d'organes surnuméraires et analogues à ceux-ci : augmentation du nombre des vertèbres, des côtes, des doigts, des dents. Les monstruosités composées, plusieurs *hémitéries* numériques (V. ce mot) et l'hermaphrodisme latéral ont, à tort, été considérés comme cas de ce genre. — *Anomalie par exces de développement*. Anomalie distincte des précédentes, caractérisée par un développement ultérieur exagéré des parties dont l'existence est normale : tel est le développement exagéré du clitoris chez la femme, des mamelles chez l'homme, etc. = *Anomalies végetales*. Les *variétés* et les *monstruosités* (V. ces mots) des plantes.

ANOMALOECIE s. f. [de *anomal*, et οἰκία, maison]. Nom donné par Cl. Richard à la classe de plantes appelée *polygamie* par Linné. V. ce mot.

ANOMALONOMIE. s. f. [de *anomal*, et νόμος, loi]. Traité des règles d'après lesquelles se développent les anomalies de l'organisation. V. Tératologie.

ANOMOCÉPHALE. s. m. de [α privatif, νόμος, règle, et κεφαλὴ, tête] (Et. Geoffroy Saint-Hilaire). Être dont la tête présente quelque difformité.

ANONACÉES. s. f. pl. [*anonaceæ*]. Famille de plantes de la classe des dicotylédones polypétales hypogynes de Jussieu. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, sans stipules; à fleurs axillaires, quelquefois terminales. Calice persistant, à 3 divisions; corolle à 6 pétales, sur deux rangs; étamines nombreuses, à anthères presque sessiles; carpelles uniloculaires, réunis en grand nombre au centre de la fleur, distincts ou soudés entre eux; ovules attachés à la suture interne, ordinairement sur deux rangées longitudinales; graines pourvues d'un endosperme charnu sillonné profondément. — L'une d'elles (*Uvaria odorata*, Lamarck) croît aux Moluques. Les fleurs, à odeur suave, entrent, avec l'huile de coco, de curcuma et de diverses fleurs, dans une pommade liquide (*borbori* ou *boribori*) qui sert à frictionner le corps dans la saison des fièvres, et qu'on imite ou transporte en Europe sous le nom d'*huile de Macassar*.

ANONE. s. m. V. Corossolier.

ANONYCHIE. s. f. [*anonychia*, de αν privatif, et ὄνυξ, ὄνυχος, ongle]. Absence congénitale ou acquise des ongles.

ANONYME. adj. [*anonymus*, ἀνώνυμος, de αν privatif, et ὄνομα, nom; all. *ungenannt*, angl. *anonymous*, it. et esp. *anonimo*]. Qui n'a pas de nom. Les anatomistes avaient donné cette épithète à plusieurs objets qui n'avaient pas encore reçu un nom. — *Artere* ou *tronc anonyme* V. Brachio-céphalique. — *Cartilage anonyme*. Le *cricoïde*. — *Lobe anonyme du foie*. Le lobe antérieur ou carré de cette glande. — *Nerfs anonymes*. Les nerfs trijumeaux — *Os anonyme*. L'os des iles. — *Trou anonyme*. L'orifice externe de l'aqueduc de Fallope, l'hiatus de Fallope, ou trou stylo-mastoïdien.

ANOOPSIE. s. f. [de ἄνω, en haut, et ὤψ, œil]. Strabisme dans lequel l'œil est tourné vers le haut.

ANO-PÉNIEN, IENNE. adj. — *Aponévrose ano-pénienne* (Velpeau). Couche fibreuse qui fait suite à la gaine fibreuse propre de la verge, et se continue en arrière avec l'aponévrose inférieure du périnée.

ANO-PÉRINÉAL, ALE. adj. Qui intéresse l'anus et le périnée.

ANOPHTALMIE. s. f. [*anophthalmia*, de αν privatif, et ὀφθαλμὸς, œil]. Absence de l'œil.

ANOPHTALMOHÉMIE. s. f. [de αν privatif, ὀφθαλμὸς, œil, et αἶμα, sang]. Défaut de sang dans l'œil, faiblesse de la circulation dans cet organe.

ANOPLOTHÉRIUM. s. m. [de αν privatif, ὅπλον, arme, et θηρίον, animal] Genre d'animaux fossiles des *terrains tertiaires*, des *sédiments supérieurs* ou *thalassiques* des environs de Paris, etc. Ce sont des *pachydermes*, voisins des ruminants par un pied fourchu, et des carnassiers par trois espèces de dents, mais qui sont placées, comme on le voit chez les *primates* seuls, en série continue, sans espace vide ou barre.

ANOPLOURES. s. m. pl. [de αν privatif, ὅπλον, arme, et οὐρὰ, queue]. Ordre de la classe des insectes dit aussi : *Ordre des insectes parasites*. Ils sont aptères, ont une bouche disposée pour la succion, et ne subissent aucune métamorphose. Le genre type est le genre *Pou*.

ANOPSIE. s. f. [*anopsia*, de αν privatif, et ὦψ, œil]. Privation de la vue, cécité. – On a dit aussi, à tort, *anopsie*, pour *anoopsie*. V. ce mot.

ANOPTICONERVIE. s. f. [de αν privatif, ὀπτικὸς, qui sert à la vue, et *nervus*, nerf]. Mauvais mot qu'on a proposé de substituer à celui d'*amaurose*.

ANO-PUBIEN, IENNE. adj. — *Aponévrose ano-pubienne* (Velpeau). Aponévrose moyenne du périnée ou ligament de Carcassonne.

ANORCHIDE. adj. [de αν privatif, et ὄρχις, testicule]. Se dit d'un animal qui n'a pas de testicules.

ANORCHIDE. s. m. Individu chez lequel les testicules sont absents.

ANORCHIDIE. s. f. Absence complète des deux testicules. On cite quelques cas avérés d'individus ayant les organes sexuels mâles plus ou moins développés avec absence des deux testicules, soit non développés, soit pathologiquement atrophiés. V. ÉMASCULATION.

ANO-RECTAL, ALE. adj. Qui intéresse l'anus et le rectum : *atrésie ano-rectale*, *conduit ano-rectal*.

ANOREXIE. s. f. [*anorexia*, de αν privatif, et ὄρεξις, appétit ; all. *Appetitlosigkeit*, angl. *anorexy*, it. *anoressia*, esp. *desgana*]. Absence d'appétit qu'il ne faut pas confondre avec le *dégoût* (V. ce mot). C'est un symptôme dans un grand nombre de maladies, surtout aiguës, auxquelles la thérapeutique doit d'abord s'adresser ; puis on cherchera à réveiller l'appétit par l'usage des gouttes amères de Baumé (1 à 5 avant le repas), des macérations aqueuses de quinquina, de quassia amara, des vins de quinquina et de gentiane, des poudres de rhubarbe et de colombo (50 centigr. par jour), de la bière, etc.

ANORGANIQUE. adj. [de αν privatif, et *organique*]. S'est dit pour *inorganique*.

ANORGANOCHIMIE. s. f. [*anorganochemia*, de αν priv., ὄργανον, organe, et *chimie*]. Chimie minérale, ou des corps bruts (Zenneck, 1826).

ANORGANOGRAPHIE et **ANORGANOLOGIE**. s. f. [de αν privatif, ὄργανον, organe, et γραφὴ, description, ou λόγος, discours]. Description des corps inorganiques, ou discours sur les corps inorganiques.

ANORMAL, ALE. adj. [mot hybride, de α priv., et *norma*, règle ; *abnormis*, all. *abnorm*, it. *sregolato*, esp. *anormal*]. Mot souvent employé comme synonyme d'*anomal* ; il est en effet difficile d'établir entre eux une distinction bien précise. *Anomal* est synonyme d'*irrégulier*, et *anormal* est plutôt synonyme de *déréglé*. De ces deux adjectifs, le premier signifie *sans regle*, *sans régularité*, *inconstant, variable* ; et le second signifie, *qui est contre les regles*.

ANORTHOSE. s. f. [de αν priv., et ὀρθὸς, droit]. Manque d'érectilité des tissus (L. Grossi).

ANOSMIE, ANOSPHRÉSIE. s. f. [*anosmia*, *anosphresia*, de αν privatif, et ὀσμὴ, odeur, ou ὄσφρησις, odorat ; all. *Geruchlosigkeit*]. Diminution ou perte complète de l'odorat.

ANO-SPINAL. adj. Qui concerne l'anus et la moelle épinière. – *Centre ano-spinal*. Centre médullaire moteur qui siège, chez le lapin, au niveau du disque qui unit la sixième et la septième vertèbre lombaire : il préside à la tonicité musculaire et à la contraction réflexe du sphincter anal (Masius). V. RÉFLEXE (*centre*).

ANOSTOSE. s. f. [de αν priv., et ὀστέον, os]. — *Anostose interstitielle* (Bruns). Atrophie sénile des os. ‖ Par extension, atrophie morbide des os, telle qu'elle a lieu dans les os des membres soumis à un repos prolongé, comme dans les cas de tumeurs blanches, etc.

ANOTE. adj. [*anotus*, de αν priv., et οὖς, oreille]. Se dit d'un monstre qui manque d'oreilles.

ANOTTO. s. m. (*jaune d'Orléans*, *bixine* et *roucou*). Matière résineuse colorante du *Bixa orellana*, L., de la famille des bixinées ou bixacées. Chevreul a montré que c'est un mélange de deux principes colorants : 1° la *bixine*, ou *bixéine*, corps rouge, soluble dans l'alcool bouillant; 2° l'*orelline*, corps non cristallisable, jaune, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

ANOURE ou **ANURE**. adj. [de αν privatif, et οὐρὰ, queue]. Se dit d'un animal qui manque de queue : *batraciens anoures*.

ANOURES. s. m. pl. Animaux qui manquent de queue à l'état adulte (grenouilles, crapauds, etc.).

ANOXÉMIE ou **ANOXYÉMIE**. s. f. L'état des individus anoxémiques.

ANOXÉMIQUE ou **ANOXYÉMIQUE**. adj. [de α privatif, *oxygène*, et αἷμα, sang]. Se dit des individus dont le sang manque plus ou moins d'oxygène, comme celui des individus vivant à de grandes altitudes, sur les plateaux du Mexique (Jourdanet), etc. La diminution de pression qui en est cause entraîne aussi la diminution proportionnelle de l'acide carbonique du sang. V. AIR *raréfié*.

ANOXOLYINE, et non **ANOXOLUINE**. s. f. V. OXOLYINE

ANOXYDIQUE. adj. (Beale). Qui n'est pas susceptible d'oxydation.

ANSE. s. f. [*ansa*, it. *ansa*]. Nom donné, par comparaison, à tout ce qui est recourbé comme l'anse d'un vase : *anse d'intestin*, *anse nerveuse* ou *vasculaire*, *anse de fil*, etc. – *Anse mémorable de Wrisberg*. V. SPLANCHNIQUE. = *Suture a anse*. V. SUTURE.

ANSÉRINE. s. f. [*Chenopodium*, L., all. *Gänsefuss*]. Genre de plantes (pentandrie digynie, L., famille des chénopodées, J.) dont plusieurs especes sont employées : 1° l'*ansérine vermifuge* (*Chenopodium anthelminthicum*, L.), dont le nom indique la propriété ; 2° le *bon-Henri* (*Ch. bonus-Henricus*, L.), dont on mange les feuilles comme celles de l'épinard ; 3° le *thé du Mexique* ou *ambroisie du Mexique* (*Ch. ambrosioides*, L.), V. AMBROISIE ; 4° le *botrys* (*Ch. botrys*, L.), et 5° la *vulvaire* ou *ansérine fétide* (*Ch. vulvaria*, L.), plante herbacée d'odeur de poisson pourri, qui renferme du nitrate de potasse et du carbonate d'ammoniaque. Ces deux dernières espèces sont réputées antispasmodiques et antihystériques.

ANSÉRINE. adj. f. [de *anser*, oie]. — *Maladie ansérine*. V. MALADIE. — *Peau ansérine* [all. *Gänsehaut*]. Ce qu'on appelle vulgairement *chair de poule*.

ANTACIDE. adj. V. ANTIACIDE.

ANTAGONISME. s. m. [de ἀντὶ, contre, et ἀγωνίζειν, agir, faire effort; all. *Antagonismus*, angl. *antagonism*, it. et esp. *antagonismo*]. Résistance que s'opposent deux puissances contraires. — *Antagonisme des maladies*. Condition qui fait que, dans un même pays, certaines maladies sont exclusives d'autres. Ainsi on a dit que, dans les contrées marécageuses, les fièvres paludéennes excluaient la phthisie.

Quoique ce dernier fait ne soit pas vérifié, l'étude de l'antagonisme mérite de l'attention.

ANTAGONISTE. adj. [angl. *antagonist*, esp. *antagonista*]. Se dit de toute puissance qui est en opposition avec une autre : ainsi on dit d'un muscle qu'il est *antagoniste* d'un autre muscle, c'est-à-dire qu'il tend à communiquer à la partie à laquelle il s'attache un mouvement opposé à celui que produit l'autre muscle Quelquefois deux muscles sont *antagonistes* dans l'exécution de certains mouvements, et agissent cependant de concert pour la production d'un autre mouvement : dans ce dernier cas, ils sont *congéneres*. Ainsi, pour la rotation de la tête, le sterno-mastoïdien d'un côté est *antagoniste* de celui du côté opposé ; mais ces deux muscles deviennent *congéneres* pour la flexion de la tête en avant.

ANTAGONISTE. s. m. Terme employé substantivement, en parlant d'un muscle, dans le même sens que l'adjectif correspondant.

ANTALGIQUE. adj. et s. m. [*antalgicus*, de ἀντὶ, contre, et ἄλγος, douleur]. Synonyme d'*anodin*.

ANTANACLASE. s. f. [de ἀντὶ, contre, et ἀνάκλασις, action de briser]. Synonyme de *réflexion*.

ANTAPHRODISIAQUE, **ANTARTHRITIQUE**, etc. adj. et s. m. V. Antiaphrodisiaque, Antiarthritique, etc.

ANTÉCÉDENT, ENTE, adj. Se dit de tout ce qui précède : *maladie antécédente*, etc.

ANTÉCÉDENT. s. m. En pathologie, tout ce qui, pendant la vie, précède un état morbide déterminé ou la mort. Les antécédents d'un malade sont ses habitudes, son régime, ses maladies antérieures, etc. Les antécédents d'un sujet dont on fait l'autopsie sont ces mêmes choses et les symptômes de la maladie qui ont causé sa mort.

ANTÉFLEXION. s. f. [de *ante*, en avant. et *flexion*]. — *Antéflexion de l'utérus*. V. Déviation.

ANTÉMÉDIAIRE. adj. [*antemediarus*]. — *Pétales antémédiaires* (Mirbel). Ceux qui sont opposés aux sépales du calice.

ANTENNE. s. f. [*antenna*, de *ante*, devant; all. *Fühlhorn*, angl. *feelers*, it. *antenna*, esp. *antena*]. Appendice articulé et mobile que les insectes portent à la partie antérieure et supérieure de la tête, et dont la forme varie beaucoup. Les antennes sont des organes de toucher; elles peuvent aussi servir à l'odorat. V. Insecte. — *Antenne-pince*. V. Mandibule.

ANTENNULE. s. f. [*antennula*, all. *Fühlspitze*]. Diminutif d'*antenne*. V. Palpe.

ANTENOIS, OISE. adj. [de *ante*, avant, et *annus*, année]. Nom que prend l'agneau ou l'agnelle au moment où les pinces caduques sont remplacées, c'est-à-dire à douze ou quinze mois. Ils portent ce nom jusqu'au vingt-cinquième ou trentième mois, où, étant aptes à la procréation, ils prennent le nom de *bélier* ou de *brebis*.

ANTENOIS, ANTENOISE. s. Agneau ou agnelle dont les pinces caduques sont remplacées, mais qui est encore impropre à la reproduction.

ANTHAROBINE. s. f. Substance voisine de la *chrysarobine*, moins toxique et moins irritante; employée dans les maladies de la peau (pommade et solution à 10 p. 100).

ANTHÉPHIALTIQUE. s. m. Remède employé contre le cauchemar.

ANTÉRIEUR, EURE. adj. [*anterior*, *anticus*, all. *vorder*, esp. *anterior*]. Situé devant. — Se dit de plusieurs muscles à cause de leur position relative : *muscle antérieur du nez*, ou pyramidal ; *muscle antérieur de l'oreille*, ou auriculaire antérieur ; *muscle antérieur de la luette*, ou glosso-staphylin ; *muscle antérieur du marteau*, ou sphéno-malléen.

ANTÉVERSION. s. f. [*anteversio*, de *ante*, en devant, et *vertere*, tourner ; all. *Umbeugung nach vorn*, it. *anteversione*]. — *Antéversion de l'uterus*. V. Deviation.

ANTHÉLITRAGIEN, ENNE. adj. [*anthelitrageus*]. Qui a rapport à l'anthélix et au tragus.

ANTHÉLIX. s. m. [*anthelix*, de ἀντὶ, contre, opposé, et ἕλιξ, l'hélix]. Éminence du pavillon de l'oreille qui s'étend depuis la conque jusqu'à la rainure de l'hélix, et qui est située au devant de celui-ci.

ANTHELMIE. s. f. La spigélie anthelminthique. V. Spigélie.

ANTHELMINTHIQUE. adj. [*anthelminthicus*, de ἀντὶ, contre, et ἕλμινς, ver]. Se dit de tout agent propre à chasser les vers intestinaux. — *Poudre anthelminthique*. V. Poudre.

ANTHELMINTHIQUE. s. m. Synonyme de *vermifuge*.

ANTHÉMIDE. s. f. Nom générique des inflorescences à petites fleurs (Césalpin).

ANTHÉMIS. s. f. V. Camomille.

ANTHÉMIUM. s. m. [de ἄνθημα, floraison]. Synonyme d'*inflorescence*.

ANTHÉRAL, ALE. adj. [*antheralis*]. Qui appartient aux anthères.

ANTHÈRE. s. f. [*anthera*, de ἀνθηρὸς, fleuri, qui lui-même vient de ἄνθος, fleur ; all. *Staubbeutel*, angl. *anther*, it. et esp. *antera*]. La partie supérieure de l'*étamine* (V. ce mot), ainsi nommée parce qu'elle ne devient apparente que quand la fleur est épanouie. L'*anthere*, partie de la fleur qui renferme le pollen, est ordinairement formée de deux *loges* ou petites poches membraneuses, adossées l'une à l'autre par un de leurs côtés, ou réunies par un corps intermédiaire appelé *connectif*. Chaque loge est le plus souvent partagée intérieurement en deux parties par une cloison longitudinale, et présente une membrane extérieure, qui est un prolongement de l'épiderme général, et qu'on a appelée *exotheque ;* au dedans de cette membrane se trouve une couche de cellules fibreuses, formant l'*endotheque* (V. ce mot), dont les fibres, très élastiques, ont pour principale fonction de rompre la suture de la loge et de disperser le pollen lors de la fécondation (V. Pollen). Quelquefois l'anthère, au lieu d'être biloculaire, est uniloculaire ou quadriloculaire. Elle est fixée au sommet du filet staminal, soit par sa base (*anthère basifixe*), soit par la partie moyenne de son dos (*anthere médiifixe*), soit par son sommet (*anthere apicifixe*). Tantôt la face de l'anthère est tournée vers le centre de la fleur (*anthere introrse*), tantôt elle regarde la circonférence de la fleur (*anthere extrorse*).

ANTHÉRIDIE. s. f. [diminutif formé d'*anthère*, petite anthère]. Organe mâle de tous les cryptogames (moins les algues les plus simples, les champignons et les lichens, dont les *spermogonies* sont probablement, du reste, les *anthéridies*). Elle se développe tantôt sur la plante adulte (algues, rhizocarpées, etc.), tantôt sur le *prothallium* ou *proembryon* (hépatiques, mousses, fougères, équisétacées, etc.), qui, provenant de la germination des spores, donne naissance ensuite aux *archégones*, d'où naîtront après la fécondation les individus qui doivent porter les spores. Elle précède l'apparition des archégones, et c'est dans sa cavité, aux dépens de son contenu, que naissent des cellules dont chacune produit un *spermatozoïde*, qui, devenu libre par rupture ou liquéfaction de la cellule, s'échappe par rupture de l'*anthéridie*. V. Archegone.

ANTHÉROGÈNE. adj. [de *anthère*, et γενής, engendré]. Qui est produit par les anthères. Se dit des parties qui naissent accidentellement dans les anthères ou à leurs dépens, comme les pétales des fleurs doubles (De Candolle).

ANTHÉROSYMPHYSIE. s. f. [de *anthere* et *symphyse*]. Soudure des anthères, normale ou tératologique. V. Symphysandrie.

ANTHÉROZOÏDE. s. m. V. Spermatozoïde.

ANTHÉRYTHRINE, et non **ANTHÉRÉTHRINE** s. f.

[de ἄνθος, fleur, et ἐρυθρὸς, rouge ; all. *Antheretrin*, *Blumenroth*]. La matière colorante rouge des plantes, qui n'est autre chose que la *cyanine* passant au rouge par le contact de l'acide carbonique tenu en dissolution dans le liquide des cellules des fleurs. V. Cyanine.

ANTHÈSE. s. f. [*anthesis*, de ἄνθησις, floraison ; all. *Blühen*, *Blüthe*, angl. *anthesis*]. Temps où les parties de la fleur sont dans leur parfait développement. ‖ Ensemble des phénomènes qui accompagnent l'épanouissement des fleurs.

ANTHIARINE. s. f. V. Antiarine.

ANTHIN ou **ANTHINE**. adj. [*anthinus*, de ἀνθινὸς, fleuri, de ἄνθος, fleur]. Qui contient des fleurs ou qui consiste en fleurs. — *Vin anthin* ou *anthine*. Vin médicinal obtenu en y faisant macérer ou infuser des fleurs.

ANTHOCYANE. s. f. [de ἄνθος fleur, et κύανος, bleu]. Principe colorant bleu des plantes. V. Cyanine.

ANTHODE. s. m. [*anthodium*, de ἄνθος, fleur]. Synonyme de *capitule* de fleurs dans la famille des composées ou synanthérées. V. Capitule.

ANTHOFLES ou **ANTHOPHYLLES**. s. m. pl. Nom ancien des fruits du giroflier (clous de girofle), appelé d'abord par les botanistes *anthophyllus*. V. Girofle.

ANTHOGÉNÉSIE. s. f. [de ἄνθος, fleur, et γένεσις, production]. Le fait de l'existence dans une espèce animale d'une forme évolutive anthogénésique (Lichtenstein).

ANTHOGÉNÉSIQUE. adj. Se dit de la forme ailée et toujours femelle des homoptères (*Pucerons*, *Phylloxera*, etc.), parce qu'elle pond simultanément des œufs de deux sortes, les uns donnant des mâles, les autres des femelles, de même que d'un bourgeon floral naissent des organes mâles (étamines) et des organes femelles (pistils) (Lichtenstein). V. Phylloxera.

ANTHOLOGIE. s. f. [*anthologia*, de ἄνθος, fleur, et λόγος, discours ; all. *Blumenlehre*, *Blumenlese*, angl. *anthology*, it. *antologia*]. Traité des fleurs. — *Anthologie* [*de* ἄνθος, fleur, λέγειν, choisir]. Ouvrage contenant un choix d'articles remarquables sur tel ou tel sujet.

ANTHOMYIE. s. f. [*anthomyia*, de ἄνθος, fleur, et μυῖα, mouche]. V. Larve.

ANTHOPHORE. s. m. [*anthophorus*, de ἄνθος, fleur, et φέρω, je porte ; all. *Blüthentrager*, angl. *anthophora*, esp. *antoforo*] (de Candolle). Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les pétales, les étamines et le pistil. V. Réceptacle.

ANTHOPHORIUM. Synonyme d'*androstylium*.

ANTHORE. s. m. V. Aconit.

ANTHORRHIZE. adj. [de ἄνθος, fleur et ῥίζα, racine]. Se dit d'une plante dont la fleur se détache de la racine, ou mieux de la tige souterraine ou rhizome. Ex. : *Convallaria maialis*, L.

ANTHOS. s. m. [de ἄνθος, fleur]. Nom que portent dans les officines les fleurs du romarin.

ANTHOSÉES. s. f. pl. V. Rhizanthées.

ANTHOXANTHÉINE. s. f. [*xanthéine* (Fremy et Cloez)]. Principe colorant jaune, soluble dans l'eau, qui se trouve dans d'autres fleurs jaunes que celles qui donnent l'anthoxanthine.

ANTHOXANTHINE. s. f. [de ἄνθος, fleur, et ξανθὸς, jaune ; *anthoxantinum*, all. *Blumengelbe*]. Principe colorant jaune des plantes, résinoïde, incristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'il colore en jaune d'or, insoluble dans l'eau. On le retire des fleurs jaunes. Mélangé en proportions variables à la cyanine, il donne aux fleurs des colorations orangées, écarlates et rouges. C'est la *xanthine* de quelques auteurs (Fremy et Cloez).

ANTHRACÈNE s. f. [*anthracine* ou *paranaphtaline*] ($C^{28}H^{10}$). Produit hydrocarburé, voisin de la naphtaline qu'on retire avec elle par distillation des houilles, mais qui bout à 300 degrés au lieu de 180 degrés.

ANTHRACÉNISE. s. f. — *Nitrite d'anthracénise*. V. Nitrite.

ANTHRACÉNUSE. s. f. [*anthracidoxyde* ou *paranaphtalese*] ($C^{28}H^{8}O^{5}$). Produit obtenu indirectement par action de l'acide nitrique sur l'anthracène. Elle est volatile, cristallisable, jaune rougeâtre, sans goût ni saveur, soluble dans l'acide sulfurique, dont l'eau la précipite.

ANTHRACIDES. s. m. pl. Famille de corps simples comprenant le carbone et l'hydrogène (Ampère).

ANTHRACIE. s. f. (Mason Good). Affection analogue à l'anthrax. — *Anthracia rubula*. Le *frambœsia*.

ANTHRACINE. s. f. V. Anthracene.

ANTHRACIQUE. adj. Qui concerne l'anthrax, ou le charbon. — *Peste anthracique* (Pinel). Épidémie de charbon, de *sang de rate* chez les animaux.

ANTHRACITE. s. m. [de ἀνθρακίτης, qui ressemble à du charbon ; all. *Glanzkohle*, angl. *glance-coal*, it. *antracite*]. Carbone presque entièrement privé de principes volatils pyrogénés, ce qui le distingue de la houille : tous deux sont d'origine végétale. On le trouve dans les terrains de transition, au milieu des roches schisteuses et arénacées, au-dessous ou au milieu des couches de houille. V. Carbone.

ANTHRACOÏDE. adj. [de ἄνθραξ, charbon, et εἶδος, forme]. Qui ressemble au charbon, qui en a la couleur ; s'est dit des tumeurs mélaniques. V. Melanose. — *Furoncle anthracoïde*. Celui qui a beaucoup d'analogie avec l'anthrax.

ANTHRACOKALI. s. m. [de ἄνθραξ, ἄνθρακος, charbon, et *kali*, nom de la potasse]. Carbure de potassium recommandé contre les dartres. Il est préparé en faisant bouillir 160 grammes de charbon de terre porphyrisé dans 224 grammes d'une dissolution de potasse pure, desséchant le tout et réduisant le résidu en poudre. On l'emploie sous forme de pommade (1 gr. pour 20 gr. d'axonge).

ANTHRACOSE. s. f. [ἀνθράκωσις, de ἀνθρακοῦν, transformer en charbon]. Suivant l'auteur de l'*Introduction à la médecine*, attribuée à Galien, ulcère escharotique avec fluxion, gonflement et parfois fièvre, ulcère survenant surtout à l'œil.

ANTHRACOSIS. s. f. (*Fausse mélanose du poumon*, *pseudo-mélanose pulmonaire*, *matière noire des poumons*, Guillot ; *anthracosis*, Stratton ; *mélanose*, Bayle, Laennec, Melsens, etc. ; *charbon pulmonaire*). Infiltration des poumons et des ganglions bronchiques par une matière noire à laquelle l'analyse chimique reconnait tous les caractères du charbon, auquel se sont ajoutées des granulations calcaires et graisseuses (Robin et Verdeil). Elle existe surtout chez les mineurs, les houilleurs, les charbonniers ; puis chez le vieillard ; enfin on l'a observée chez le chien, jamais chez le cheval. Ce charbon, venu du dehors par les voies respiratoires, et parfois par le tube digestif, arrive au poumon par *pénétration* (V. ce mot) et se dépose sous forme de granulations très fines qui peuvent former une accumulation considérable : des portions de fibres lamineuses disparaissent ; les canalicules bronchiques et les vaisseaux sanguins sont à l'état normal, ou ils sont remplacés par la masse charbonneuse plutôt qu'oblitérés par compression (Robin), de sorte qu'il existe des îlots impropres à la respiration au milieu de parties saines. Dans les ganglions, on voit aussi des parties saines ou seulement grisâtres à côté d'îlots noirs et compacts. Lorsque l'*encombrement charbonneux* a pris de grandes proportions, de nouvelles lésions apparaissent : inflammation chronique des bronches, induration du parenchyme, adhérences pleurales, emphysème pulmonaire ; alors à la toux et à l'expectoration noire caractéristique se joignent des troubles de la respiration et de la circulation, de l'affaiblissement, un dérangement des fonctions digestives, etc., qui, à cette période, rapprochent la maladie de la phtisie pulmonaire, et dont les ouvriers ne peuvent se garantir que par un changement de métier.

ANTHRACOTYPHUS. s. m. V. TYPHUS.

ANTHRAFLAVIQUE. adj. — *Acide anthraflavique*. Corps isomère de l'alizarine, découvert dans les produits accessoires de la fabrication de l'alizarine artificielle. Cristallise en aiguilles jaunes, insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool.

ANTHRAGALLOL. s. m. Corps isomère de la purpurine, obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur un mélange d'acides gallique et benzoïque (Seuberlich).

ANTHRAQUINONE. s. f. Synonyme d'*anthracénuse*.

ANTHRAX. s. m. [*anthrax*, ἄνθραξ, all. *Karbunkel*, angl. *anthrax*, it. *antrace*, *carbone*, esp. *anthrax*]. Tumeur inflammatoire affectant le tissu lamineux sous-cutané et le derme, et se terminant par production de bourbillons, comme dans le furoncle, dont l'anthrax diffère par son siège, son volume et l'apparition de symptômes généraux graves. Quelques auteurs ont distingué deux espèces d'*anthrax*, le *bénin* ou anthrax proprement dit, et l'*anthrax malin*, ou *charbon* (V. ce mot); mais cette division doit être rejetée, car il n'y a aucune analogie entre l'anthrax et le charbon. L'*anthrax* est une tumeur inflammatoire circonscrite, très dure, très douloureuse, d'un rouge foncé, avec chaleur brûlante, qui, dans l'espace de quelques jours, acquiert plusieurs centimètres de diamètre, et devient saillante au-dessus du niveau de la peau. Il consiste dans l'inflammation de *plusieurs* des prolongements que le tissu lamineux sous-cutané envoie dans les aréoles fibreuses du derme pour accompagner les vaisseaux et les nerfs qui se portent de la face profonde à la face superficielle de celui-ci. La peau sur l'anthrax se perce en plusieurs endroits, et se crible de trous laissant sortir du pus sanguinolent. Comme le furoncle, il se termine par la formation et la chute d'un *bourbillon* constitué aux dépens du tissu lamineux enflammé qui s'est mortifié. Le traitement consiste d'abord dans l'application de cataplasmes émollients, et ensuite dans le débridement de la tumeur au moyen de larges incisions cruciales à ciel ouvert ou sous-cutanées. Pendant les premiers jours après l'opération, on expulse par des pressions méthodiques le pus et les bourbillons détachés, et l'on panse avec des plumasseaux de charpie enduits d'onguent détersif, par-dessus lesquels on place un cataplasme émollient. C'est surtout au dos, sur les épaules et au cou qu'il se montre. Il est une complication assez fréquente et souvent grave du diabète. Il peut se compliquer de dyspnée et d'étouffement, d'œdème de la glotte même, s'il siège sur les côtés du cou, et de pleurésie, s'il siège au thorax. V. FURONCLE. = En vétérinaire, *anthrax* est quelquefois synonyme de *charbon*.

ANTHRÈNE. s. f. Espèce de *mite* qui vit sur les matières mortes, telles que les cantharides conservées dans des flacons mal bouchés : celles-ci sont réduites à l'état de *vermoulures*.

ANTHROPOCHIMIE. s. f. [*anthropochemia*, de ἄνθρωπος, homme, *chimie*, all. *Anthropochemie*, angl. *anthropochemistry*, it. *anthropochimica*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet l'analyse immédiate des humeurs et des tissus de l'homme. V. ANALYSE.

ANTHROPOFORME. adj. [de ἄνθρωπος, homme, et *forma*, forme]. Mot hybride auquel on doit substituer celui d'*anthropomorphe*. V. ce mot.

ANTHROPOGÉNIE. s. f. [*anthropogenesis*, de ἄνθρωπος, homme, et γένεσις, génération]. Théorie des phénomènes de la génération considérés dans l'espèce humaine.

ANTHROPOGRAPHIE. s. f. [*anthropographia*, de ἄνθρωπος, homme, et γραφή, description]. Description anatomique de l'homme. C'est le titre d'un ouvrage de Riolan.

ANTHROPOHISTOGRAPHIE. s. f. Division de l'anthropotomie traitant de la texture des parties du corps humain (Heusinger, 1822).

ANTHROPOÏDE. adj. [de ἄνθρωπος, homme, et εἶδος, forme]. Se dit d'un animal voisin du genre Homme.

ANTHROPOÏDES. s. m. pl. Animaux de l'ordre des primates, formant une famille qui comprend les genres *Orang*, *Chimpanzé*, *Gorille* et *Gibbon*, c'est-à-dire ceux qui se rapprochent le plus du genre Homme.

ANTHROPOLOGIE. s. f. [*anthropologia*, de ἄνθρωπος, homme, et λόγος, discours ; all. *Anthropologie*, angl. *anthropology*, it. et esp. *antropologia*]. Histoire naturelle de l'homme, soit qu'on le considère comme un *individu*, dans sa structure, sa composition et ses phénomènes physiologiques et intellectuels, soit qu'on l'étudie comme une *espèce* ou un genre présentant plusieurs races, vivant en société, et se perfectionnant par la civilisation (H. Cloquet, 1823). Le but en est la détermination de la place de l'homme parmi les êtres organisés. — Des auteurs ont donné à ce mot le sens de *psychologie*, mais c'est restreindre l'idée de ἄνθρωπος plus qu'il ne convient. V. HOMME. — *Anthropologie pathologique* ou *morbide*. Étude de l'anthropologie au point de vue des maladies qui affectent l'homme comme membre des sociétés.

ANTHROPOLOGIQUE. adj. Qui concerne l'anthropologie. — *Chronologie anthropologique*. V. CHRONOLOGIE.

ANTHROPOLOGUE. s. m. [de ἄνθρωπος, homme, et λόγος, doctrine]. Celui qui s'occupe d'anthropologie.

ANTHROPOMAGNÉTISME. s. m. [de ἄνθρωπος, homme, et *magnétisme*] (Spindler). Le magnétisme animal.

ANTHROPOMANCIE. s. f. [de ἄνθρωπος, homme, et μαντεία, divination]. Divination par l'inspection des entrailles d'un homme ou d'un enfant égorgé dans ce but.

ANTHROPOMÉTRIE. s. f. [de ἄνθρωπος, homme, et μέτρον, mesure]. Mesure du corps humain. || Étude du corps humain, considéré par rapport aux dimensions et aux proportions de ses diverses parties, dans toutes les variétés de race, d'âge, de sexe, etc.

ANTHROPOMORPHE. adj. [de ἄνθρωπος, homme, et μορφή, forme]. Se dit des animaux ou de leurs organes qui se rapprochent de l'homme ou de ses parties par leur configuration ou leurs actions.

ANTHROPOMORPHOGRAPHIE. s. f. [de ἄνθρωπος, homme, μορφή, forme, et γράφειν, décrire]. Division de l'anthropotomie traitant de la forme des organes de l'homme (Heusinger, 1822).

ANTHROPOMORPHOLOGIE. s. f. [*anthropomorphologia*, de ἄνθρωπος, homme, μορφή, forme et λόγος, description.] Traité de la forme des diverses parties du corps de l'homme. — Synonyme d'*anatomie descriptive*.

ANTHROPONOMIE. s. f. [*anthroponomia*, de ἄνθρωπος, homme, et νόμος, loi]. Connaissance des lois particulières qui président à l'exercice des fonctions du corps humain.

ANTHROPONOSOLOGIE. s. f. [de ἄνθρωπος, homme, et *nosologie*]. Nosologie humaine.

ANTHROPOPHAGE. adj. [ἀνθρωποφάγος, de ἄνθρωπος, homme, et φαγεῖν, manger ; all. *Menschenfresser*, *Anthropophag*, angl. *man-eater*, it. et esp. *antropofago*]. Se dit d'un homme ou d'une peuplade qui mange de la chair humaine. Les peuples anthropophages appartiennent aux populations dites *sauvages*. On les a rencontrés en Amérique, dans les îles de l'océan Pacifique et de la Malaisie, dans l'Afrique centrale. Ce sont les prisonniers de guerre que l'on mange. On mange aussi quelquefois des hommes dans certaines pratiques religieuses ou politiques. Pour l'ancien monde, Pline parle de populations que l'observation de rites religieux rendait anthropophages. V. HOMME *fossile*.

ANTHROPOPHAGE. s. m. Individu adonné à l'anthropophagie.

ANTHROPOPHAGIE. s. f. [ἀνθρωποφαγία, de ἄνθρωπος, homme, et φαγεῖν, manger ; it. et esp. *antropofagia*]. Action de manger de la chair humaine. ‖ Penchant de certaines peuplades à manger de la chair humaine, qu'on voit apparaître chez quelques individus civilisés, comme forme isolée ou monomaniaque d'aliénation mentale.

ANTHROPOPHOBIE. s. f. [de ἄνθρωπος, et φόβος, crainte]. Aversion de la société ; symptôme de *lypémanie.*

ANTHROPOSCOPIE. s. f. [de ἄνθρωπος, homme, et σκοπεῖν, examiner]. Examen de l'homme, de ses actions physiologiques. — Synonyme de *physiognomonie.*

ANTHROPOSOMATOLOGIE. s. f. [*anthroposomatologia*, de ἄνθρωπος, homme, σῶμα, corps, et λόγος, discours]. Description anatomique du corps humain.

ANTHROPOSOPHIE. s. f. [*anthroposophia*, de ἄνθρωπος, homme, et σοφία, connaissance]. Connaissance de l'homme considéré par rapport à ses facultés intellectuelles.

ANTHROPOTHÉRAPIE. s. f. [de ἄνθρωπος, homme, et θεραπεία, traitement]. Thérapeutique des maladies de l'homme.

ANTHROPOTOMIE. s. f. [*anthropotomia*, de ἄνθρωπος, homme, et τομὴ, section]. Dissection du corps humain.

ANTHURUS. s. m. [de ἄνθος, fleur, et οὐρὰ, queue]. Inflorescence fasciculée des amarantacées et chénopodées.

ANTHYDRIASE ou **ANTIHYDRIASE.** s. f. [de ἀντὶ, contre, et ὕδωρ, eau] (C. Nasse, 1832). Exposé des raisonnements montrant que l'eau chaude agit d'une manière désavantageuse contre les maladies.

ANTHYDROPIQUE. adj. et s. m. [*anthydropicus*]. Se dit des moyens employés contre l'hydropisie : purgatifs, diurétiques, etc.

ANTHYLLIDE. s. f. V. Vulnéraire.

ANTHYPNOTIQUE. adj. et s. m. [*anthypnoticus*, de ἀντὶ, contre, et ὕπνος, sommeil]. Se dit des moyens propres à combattre le sommeil.

ANTHYPOCONDRIAQUE. adj. et s. m. [*anthypochondriacus*]. Qui sert contre l'hypocondrie, hygiène, influences morales, etc.

ANTHYSTÉRIQUE. adj. et s. m. [*anthystericus*]. Qui sert contre l'hystérie. — *Emplâtre anthystérique.* V. Emplatre *fétide.* — *Essence anthystérique.* V. Essence. — *Poudre anthystérique.* V. Poudre.

ANTI. [de ἀντὶ, contre]. Préposition qui, placée devant un adjectif tiré du nom d'une maladie, désigne des médicaments appropriés au traitement de cette maladie : ainsi on appelle *antisyphilitiques*, tous les moyens thérapeutiques que l'on emploie contre la syphilis. Souvent, lorsque l'adjectif qui suit la préposition *anti* commence par une voyelle ou une *h* muette, on supprime la voyelle *i* : ainsi on dit indifféremment *antiacide* ou *antacide*, etc.

ANTIACIDE. adj. — *Médicament antiacide.* V. Absorbant (*Médicament*). — *Poudre antiacide.* V. Poudre *absorbante.*

ANTIADITE. s. f. [*antiaditis*, de ἀντιάδες, les amygdales]. Inflammation des amygdales.

ANTIALCALIN, INE. adj. et s. m. Qui est propre à corriger l'alcalinité morbide des humeurs : ce sont les acides étendus et les sels acides.

ANTIAPHRODISIAQUE. adj. [*antiaphrodisiacus*, it. et esp. *antiafrodisiaco*]. Se dit d'une substance qui passe pour amortir les désirs vénériens, comme le camphre, le nénuphar, etc.

ANTIAPHRODISIAQUES. s. m. pl. Agents hygiéniques ou thérapeutiques propres à écarter des plaisirs de l'amour. Les débilitants généraux, l'abstinence ou un régime peu substantiel, les bains tièdes, les exercices du corps, et, au besoin, des saignées abondantes, sont les seuls véritables *antiaphrodisiaques.*

ANTIAPOPLECTIQUE. adj. Se dit des remèdes recommandés pour prévenir l'apoplexie. — *Elixir antiapoplectique.* V. Élixir.

ANTIAR. s. m. — *Antiar vénéneux.* V. Upas *antiar.*

ANTIARINE. s. f. Principe actif de l'*Upas antiar.* Il cristallise en feuilles d'un blanc d'argent. Il est neutre, sans odeur, soluble dans les acides faibles et les alcalis, mais seulement dans 251 parties d'eau et 70 parties d'alcool (Mulder).

ANTIARTHRITIQUE. adj. et s. m. [all. *gichtwidrig*]. Se dit d'un remède propre à combattre la goutte. — *Baume antiarthritique.* V. Baume *de Sanchez.* — *Poudre antiarthritique.* V. Poudre.

ANTIASPHYCTIQUE. adj. Propre à combattre l'asphyxie. — *Appareil antiasphyctique.* Boite où sont déposés les médicaments et instruments nécessaires au traitement des asphyxiés.

ANTIASTHMATIQUE. adj. et s. m. Qui combat l'asthme. — *Elixir antiasthmatique.* V. Élixir et Incisif.

ANTIATAXIQUE. adj. et s. m. Se dit des moyens propres à combattre les phénomènes ataxiques.

ANTIBALLOMÈNE. adj. [ἀντίβαλλόμενον, mis à la place de]. Synonyme de *succédané.*

ANTIBRACHIAL, ALE. adj. [*antibrachialis*, de *antibrachium*, l'avant-bras]. Qui a rapport à l'avant-bras.

ANTICACHECTIQUE. adj. et s. m. Remède contre la cachexie. — *Poudre anticachectique.* V. Poudre.

ANTICANCÉREUX, EUSE. adj. et s. m. [all. *krebswidrig*, angl. *anticancerous*]. Se dit des médicaments et des topiques employés contre le cancer ; ce sont particulièrement des préparations arsenicales. Tels sont ; le *cataplasme anticancéreux de Swediaur* (V. Cataplasme) ; le *liniment anticancéreux* du même (V. Liniment) ; les *remedes anticancéreux* de Davidson, de Guy, de Chenet.

ANTICARCINOMATEUX, EUSE. adj. et s. m. [*anticarcinomaticus*]. Synonyme d'*anticancéreux.* — *Poudre anticarcinomateuse.* V. Poudre.

ANTICARDIUM. s. m. [de ἀντὶ, en avant, et καρδία, cœur ; all. *Herzgrube*]. Le creux à la partie inférieure de la poitrine, appelé vulgairement le *creux de l'estomac.*

ANTICARIEUX, EUSE. adj. et s. m. Qui est bon contre la carie.

ANTICATARRHAL, ALE. adj. et s. m. [*anticatarrheus*, *anticatarrhoicus*]. Qui sert contre le catarrhe.

ANTICAUSTIQUE. adj. et s. m. Qui sert à combattre l'action ou les effets des caustiques.

ANTICHARBONNEUX. adj. et s. m. Se dit des moyens propres à combattre le charbon.

ANTICHIR. s. m. [ἀντίχειρ, de ἀντὶ, contre, et χεὶρ, la main]. Le pouce.

ANTICHIROTONE. adj. [de ἀντίχειρ, pouce, et τόνος, contraction]. S'est dit des épileptiques chez lesquels l'inflexion spasmodique du pouce est un des symptômes précurseurs ou prédominants de l'attaque.

ANTICHLORE. s. m. Nom du sulfite de soude et autres dans leur emploi comme décolorants.

ANTICHOLÉRIQUE. adj. et s. m. [*anticholericus*]. Qui est propre à combattre le choléra.

ANTICIPANT, ANTE. adj. [*anticipans*, προλαμβάνων, all. *vorgreifend*, angl. *anticipating*]. Se dit des phénomènes périodiques qui se reproduisent à des intervalles progressivement plus courts. Une fièvre *anticipe* quand l'accès, au lieu de revenir à la même heure, revient plus tôt.

ANTICOEUR. s. m. V. Avant-cœur.

ANTICOLIQUE. adj. et s. m. [*anticolicus*]. Qui sert contre la colique.

ANTICOPE. s. f. [ἀντικοπὴ, contre-coup, de ἀντὶ, contre, et κόπτειν, frapper]. Répercussion, contre-coup.

ANTICOPOSCOPE. s. m. [*anticoposcopium*, de ἀντικοπὴ, résonance, et σκοπεῖν, examiner]. Mot proposé pour remplacer celui de *plessimetre*. En effet, l'instrument nommé sert, non pas à mesurer le coup, comme l'indique le terme de *plessimetre*, mais à produire un son de la nature duquel on tire des conclusions utiles au diagnostic.

ANTICRITIQUE. adj. [*anticriticus*]. Se dit des phénomènes qui contrarient la manifestation des crises, ou des moyens qui, appliqués mal à propos, empêchent celles-ci de se prononcer.

ANTIDARTREUX, EUSE. adj. et s. m. [all. *flechtenwidrig*]. Qui combat les dartres. — *Eau antidartreuse*. V. Eau *du Cardinal*.

ANTIDÉNUTRITIF, IVE. adj. V. Dénutrition.

ANTIDÉPERDITEUR adj. et s. m. V. Aliment.

ANTIDESMA. s. f. Genre d'euphorbiacées biovulées des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique, dont les feuilles sont employées contre la morsure des serpents.

ANTIDESMÉE. s. f. Tribu des euphorbiacées contenant le genre *Antidesma*.

ANTIDIARRHÉIQUE. adj. Qui combat la diarrhée.

ANTIDINIQUE. adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et δῖνος, vertige]. Qui est propre à combattre le vertige.

ANTIDOTAIRE. s. m. [*antidotarium*]. Anciennement, synonyme de *dispensaire* ou *pharmacopée*.

ANTIDOTE. s. m. [*antidotus*, *antidotum*, de ἀντὶ, contre, et δοτὸς, donné; all. *Gegenmittel*, *Gegengift*, angl. *antidote*, it. *antidoto*]. Pour Galien, remède quelconque donné à l'intérieur. || Aujourd'hui, *antidote* est seulement synonyme de *contrepoison*. V. ce mot.

ANTIDOTISME. s. m. Qualité d'un corps en tant qu'antidote. — Usage ou abus de l'emploi des antidotes.

ANTIDYSENTÉRIQUE. adj. et s. m. [it. et esp. *antidisenterico*]. Se dit des médicaments employés contre la dysenterie. — *Mixture antidysentérique* de la pharmacopée de Wurtemberg. Elle était composée de : émétique, 5 centigrammes; gomme arabique, 5 grammes; sirop de têtes de pavot, 32 grammes; eau de camomille, 200 grammes. — Les véritables *antidysentériques* sont les préparations opiacées. On a employé avec succès les lavements iodés. V. Lavement.

ANTIÉMÉTIQUE ou **ANTÉMÉTIQUE**. adj. et s. m. Remède qui calme les vomissements. — *Potion antiémétique de Riviere*. V. Potion.

ANTIÉPHIALTIQUE. adj. et s. m. V. Antéphialtique.

ANTIÉPILEPTIQUE. adj. et s. m. [*antiepilepticus*]. Qui sert à combattre l'épilepsie. — *Pilule antiépileptique*. V. Pilule. — *Sel antiépileptique*. V. Sel.

ANTIFARCINEUX, EUSE. adj. et s. m. Médicament employé contre le farcin.

ANTIFÉBRILE. adj. et s. m. Synonyme de *fébrifuge*.

ANTIFÉBRINE. s. f. V. Acétanilide, page 13.

ANTIGALACTIQUE. adj. V. Antilaiteux.

ANTIGOUTTEUX. adj. et s. m. Remède propre à combattre la goutte. — *Élixir antigoutteux*. V. Élixir.

ANTIHECTIQUE. adj. et s. m. Remède contre la fièvre hectique. — *Antihectique de Poterius*. L'oxyde blanc d'antimoine.

ANTIHÉMORRAGIQUE. adj. et s. m. Qui combat l'hémorragie.

ANTIHÉMORROÏDAL. adj. Qui combat les hémorroïdes.

ANTIHERPÉTIQUE. adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et ἕρπης, dartre]. Qui est propre à guérir les dartres. — Remède contre les *dartres* et autres affections cutanées attribuées à un *virus* ou *principe herpétique* : c'étaient le soufre et ses composés, la patience, la fumeterre, etc.

ANTIHYDROPIQUE. adj. V. Anthydropique.

ANTIHYPNOTIQUE. adj. V. Anthypnotique.

ANTIHYSTÉRIQUE. adj. V. Anthystérique.

ANTILAITEUX, EUSE. adj. [angl. *antilacteous*, it. *antilatteo*, esp. *antilacteo*]. Se dit d'une substance qui fait passer le lait. — *Élixir antilaiteux*. V. Élixir. — *Remède antilaiteux de Weiss*. Apozème purgatif et légèrement diaphorétique, composé d'infusions de plantes sudorifiques, de follicules de séné et de sulfate de potasse.

ANTILAITEUX. s. m. pl. Médicaments auxquels on supposait la propriété de diminuer la sécrétion du lait, ou que l'on employait contre les maladies dites *laiteuses*, c'est-à-dire causées par la rétrocession du lait. Aucune substance ne diminue la sécrétion du lait sans affecter primitivement les glandes mammaires, ou agir d'abord sur d'autres organes. Les antilaiteux les plus employés sont : la menthe prise à l'intérieur ou appliquée comme topique, l'alaterne, la pervenche (l'infusion des feuilles), la racine de canne de Provence (en décoction), plantes dont les propriétés sont hypothétiques ; les substances alcalines, qui, appliquées sur les seins, excitent une activité locale plus grande, et par suite la résorption des fluides et du lait (moyens dangereux, qui doivent être proscrits dans le plus grand nombre de cas) ; les diurétiques, les sudorifiques, les bains, qui tendent à diminuer secondairement la sécrétion laiteuse ; les purgatifs énergiques qui suspendent ou ralentissent la sécrétion du lait, momentanément ou définitivement.

ANTILEPTIQUE. adj. [de ἀντιληπτικὸς, qui est propre à saisir, de ἀντὶ, contre, et λαμβάνειν, prendre]. S'est dit pour *révulsif* et *dérivatif*.

ANTILÉTHARGIQUE. adj. et s. m. [*antilethargicus*]. Qui est propre à combattre la léthargie.

ANTILITHIQUE. adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et λίθος, pierre]. Qui combat la formation des calculs ou qui les dissout.

ANTILOBE. s. m. [*antilobium*, de ἀντὶ, contre, opposé, et λόβος, lobe ; all. *Gegenläppchen*, it. *antilobio*, esp. *antilobo*]. L'éminence tragus de l'oreille externe.

ANTILOEMIQUE. adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et λοιμὸς, peste]. Qui sert contre la peste.

ANTILYSSE. adj. [de ἀντὶ, contre, et λύσσα, rage]. Qui sert contre la rage.

ANTIMAMMONIAQUE.. s. m. V. Hydrogène *antimonié*.

ANTIMÉPHITIQUE. adj. et s. m. [*antimephiticus*]. Qui sert à combattre les émanations méphitiques.

ANTIMOINE. s. m. [*antimonium*, *stibium*, στίβι, στίμμι, all. *Antimonium*, *Spiessglanz*, *Stibium*, angl. *antimony* it. et esp. *antimonio*. On a supposé à tort que le nom de ce métal venait de l'action énergique et funeste qu'il aurait eue sur des *moines* qui en étudiaient les propriétés. Il paraît être une altération, assez facile, d'ailleurs, de l'arabe *athmoud*, antimoine, dont la forme propre est *ithmid*; et à son tour *ithmid* paraît une corruption du grec στίμμι]. Métal d'un blanc bleuâtre, brillant, cassant et pulvérisable, d'une texture lamelleuse ou grenue, très oxydable par la chaleur ou l'acide azotique. Frotté entre les doigts, il leur communique une odeur sensible. Sa pesanteur spécifique est de 6,70. Dans le commerce, il est en pains orbiculaires, dont la surface présente une sorte de cristallisation que l'on compare aux feuilles de fougère. Il existe : 1° à l'état natif, au Hartz, en Suède, au Mexique, et en France près de Grenoble ; il est alors uni à l'argent, ou à l'arsenic, au cobalt, etc. ; 2° combiné avec le soufre, à l'état de sulfure. L'*antimoine natif*, ou *antimoine cru*, est le sulfure de ce métal. — *Antimoine pur* ou *régule d'antimoine*. Il était administré autrefois sous la forme de *pilules* dites *perpétuelles*, parce que les malades les rendaient telles qu'ils les avaient prises pilules qui n'avaient quelque action qu'à raison de l'oxyde formé sur leur surface par le contact de l'air. On faisai aussi, avec le régule, des tasses dans lesquelles on laissait séjourner du vin blanc, qu'on administrait ensuite comme émétique et purgatif; ce *vin antimonié* n'agissait, comme les pilules, que grâce à l'oxyde d'antimoine qui, dans ce cas, était dissous par l'acide contenu dans le vin (V. VIN *antimonié*). Le régule d'antimoine du commerce contenant, terme moyen, 1 50ᵉ d'arsenic, l'antimoine *pur*, destiné aux usages thérapeutiques, doit être obtenu par le pharmacien lui-même. — *Antimoine diaphorétique*. Nom donné à deux préparations antimoniales. En projetant dans un creuset chauffé au rouge 100 grammes d'antimoine métallique et 200 grammes d'azotate de potasse pulvérisés, on obtient une masse composée d'antimoine et de beaucoup de potasse : c'est l'*antimoine diaphorétique non lavé* (sorte d'antimoniate de potasse). En traitant cette masse par l'eau, le liquide dissout l'excès de potasse et l'antimoniate neutre anhydre de potasse insoluble, qui, en s'hydratant, est devenu soluble ; il reste une poudre blanche (surantimoniate de potasse ou biantimoniate de potasse ($KO.2SbO^5+6HO$), qui est l'*antimoine diaphorétique lavé*, ou *oxyde blanc d'antimoine*. On administre surtout ce dernier comme contro-stimulant (1 à 2 et 3 grammes). On préparait encore l'antimoine diaphorétique en mettant le feu avec un charbon rouge à un mélange de 3 parties d'azotate de potasse et une de sulfure d'antimoine il constituait alors le *fondant de Rotrou*, et, lavé, c'était la *chaux d'antimoine*. — *Cinabre d'antimoine*. V. CINABRE. — *Chlorure, muriate, beurre* ou *protochlorure d'antimoine*. V. CHLORURE *d'antimoine*. — *Fleurs d'antimoine*. V. OXYDE *d'antimoine*. — *Huile d'antimoine*. V. BEURRE. — *Hydrure d'antimoine*. V. HYDROGÈNE *antimonié*. — *Oxychlorure* ou *oxydochlorure d'antimoine*. V. ALGAROTH. — *Oxyde d'antimoine*. V. OXYDE. — *Oxydosulfures* ou *oxysulfures d'antimoine*. Combinaisons, en proportions diverses, de sulfure et d'oxyde d'antimoine, qui forment le *kermes*, le *verre d'antimoine*, le *foie d'antimoine*, la *rubine d'antimoine*, le *crocus metallorum*. V. ces mots et SOUFRE *doré d'antimoine*. — *Oxysulfure d'antimoine*. V. KERMES *mineral*. — *Soufre doré d'antimoine*. V. SOUFRE. — *Sulfhydrate d'antimoine*. V. KERMÈS. — *Sulfure d'antimoine*. V. SULFURE. — *Teinture d'antimoine*. V. TEINTURE.

ANTIMONIAL, ALE. adj. [*antimonialis*]. Qui est fait avec l'antimoine. — *Tablette antimoniale*. V. TABLETTE.

ANTIMONIATE. s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide antimonique avec une base. — *Antimoniate d'oxyde d'antimoine* ($Sb^2O^3.Sb^2O^5$), appelé à tort *acide antimonieux* ou *deutoxyde d'antimoine*. Corps qu'on obtient en traitant l'antimoine par l'acide azotique, et calcinant fortement le résidu. Il est blanc, pulvérulent, et acquiert, quand on le chauffe, une teinte jaune, qu'il perd par le refroidissement. On le disait jadis sudorifique, et on l'employait (dose, 1ᵍʳ,30 à 4 grammes) dans les scrofules et les maladies de la peau répercutées. Il n'est ni émétique ni purgatif. — On connait aussi l'*antimoniate neutre de potasse* ($KO.Sb^2O^5+5HO$), et le *biantimoniate de potasse* ($KO.2Sb^2O^5$), le *méta-antimoniate neutre* ($2KO.Sb^2O^5$), le *méta-antimoniate acide* ($KO.Sb^2O^5+7HO$), etc.

ANTIMONIAUX. s, m. pl. Médicaments dont le principe actif est l'antimoine. V. ANTIMOINE et ÉMÉTIQUE.

ANTIMONIÉ, ÉE, et **ANTIMONIFÈRE**. adj. [*stibiatus*]. Qui contient de l'antimoine. V. STIBIÉ. — *Hydrogène antimonié*. V. HYDROGÈNE. — *Vin antimonié*. V. VIN.

ANTIMONIEUX, EUSE. adj. [*antimoniosus*]. — *Acide antimonieux*. V. ANTIMONIATE.

ANTIMONIQUE. adj. [*antimonicus*]. — *Acide antimonique* [*peroxyde d'antimoine*] (Sb^2O^5). On le prépare avec l'antimoine et l'eau régale, en évaporant à siccité, et chauffant le résidu à une température qui ne doit pas aller jusqu'au rouge. Il est pulvérulent, jaune-paille, insipide et soluble dans l'eau. Il donne des sels avec plusieurs bases.

ANTIMONITE. s. m. Corps hypothétique dont l'existence était admise, alors qu'on prenait l'*antimoniate d'oxyde d'antimoine* ($Sb^2O^3.Sb^2O^5$) pour un *acide antimonieux*. Mais le prétendu acide antimonieux, mis au contact des bases, forme des antimoniates, et laisse l'*oxyde d'antimoine* libre (Sb^2O^3), tandis que l'acide tartrique ou le bitartrate de potasse lui enlèvent l'oxyde d'antimoine, et laissent l'acide antimonique (Sb^2O^5).

ANTIMONIURE. s. m. Alliage d'antimoine. — *Antimoniure d'hydrogene* ou *hydrique*. V. HYDROGÈNE.

ANTIMONYLE. s. m. (SbO). Radical hypothétique admis pour expliquer la constitution des composés d'antimoine. — *Bioxyde d'antimonyle*. Le *protoxyde d'antimoine* ($SbO^3 = SbO + O^2$). V. OXYDE.

ANTIMORVEUX, EUSE. adj. et s. m. Qui combat la morve.

ANTINÉPHRÉTIQUE. adj. et s. m. [*antinephreticus*]. Qui convient contre la colique néphrétique.

ANTIOBÉSIQUE. adj. Qui combat l'obésité.

ANTIODONTALGIQUE. adj. et s. m. [*antiodontalgicus*.] Qui est propre à combattre les maux de dents. — *Elixir antiodontalgique*. V. ÉLIXIR. — *Emplâtre antiodontalgique*. V. EMPLATRE *calmant*.

ANTIORGASTIQUE. adj. et s. m. [*antiorgasticus*, de ἀντὶ, et ὀργᾶν,. être en orgasme]. Qui convient contre l'état d'excitation ou d'orgasme ; qui est *calmant* ou *sédatif*.

ANTIPALUDÉEN, ENNE. adj. Qui s'oppose à l'influence morbifique des marais.

ANTIPARALYTIQUE. adj. et s. m. [*antiparalyticus*]. Qui sert contre la paralysie.

ANTIPATHIE. s. f. [*antipathia*, ἀντιπάθεια, de ἀντὶ, contre, et πάθος, affection ; all. *Wicerwille*, angl. *antipathy*, it. *antipatia*] Dégoût et horreur à la présence de certains objets. — *Antipathie insensible*. Antipathie qui n'est pas excitée par les propriétés apparentes des objets. — *Antipathie sensible*. Antipathie excitée par le moyen des sens externes.

ANTIPÉDICULEUX, EUSE, ou **ANTIPÉDICULAIRE**. adj. et s. m. [*antipediculosus*, *antiphthiriacus*]. Se dit des substances propres à faire périr les poux ou *pediculi*. V. PHTHIRIASE. — *Eau antipédiculaire*. V. EAU *arsenicale*.

ANTIPEPTONE. s. f. Nom donné à la partie des peptones qui ne se transforment pas en leucine et tyrosine pendant la digestion pancréatique (Kühne).

ANTIPÉRIODIQUE. adj. et s. m. Qui combat les maladies périodiques.

ANTIPÉRISTALTIQUE. adj. [*antiperistalticus*, de ἀντὶ, contre, et *péristaltique*]. — *Mouvement antipéristaltique*. Le mouvement de contraction de l'estomac ou des intestins de bas en haut, de manière que les matières qu'ils contiennent se trouvent reportées en sens invers de leur cours habituel.

ANTIPESTILENTIEL, ELLE. adj. et s. m. Qui convient contre la peste. — *Elixir antipestilentiel*. V. ÉLIXIR.

ANTIPHARMAQUE. s. m. [de ἀντὶ, contre, et φάρμακον, poison]. Contrepoison.

ANTIPHLOGISTIQUE. adj. et s. m. [*antiphlogisticus*, de ἀντὶ, contre, et φλὸξ, φλογὸς, flamme; all. *antiphlogistsch*, *entzündungswidrig*, angl. *antiphlogistic*, it. et esp. *antiflogistico*]. Propre à combattre l'inflammation : *régime, traitement antiphlogistique*. — *Traitement antiphlogistique*. Il consiste dans l'emploi des saignées, générales ou locales, des boissons aqueuses, amylacées, mucilagineuses ou acidules, des bains tièdes, des applications émollientes et réfrigérantes, du sulfate de quinine, de la digitale, et de la diète plus ou moins complète. = *Chimie antiphlogistique*. Nom donné à la chimie pneumatique, c'est-à-dire la théorie créée par Lavoisier, parce qu'elle a renversé la doctrine du phlogistique, dont Stahl avait été l'inventeur.

ANTIPHLOGOSE. s. f. [de ἀντὶ, contre, et *phlogose*]. L'action des antiphlogistiques.

ANTIPHTHIRIAQUE ou **ANTIPHTHIRIQUE.** adj. [de ἀντὶ, contre, et φθεὶρ, pou; it. *antiftirico*]. Qui est propre à tuer les poux. Ce mot vaut mieux que *antipedieuleux*.

ANTIPHYSÉTIQUE. adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et φυσητικὸς, venteux]. Synonyme de *carminatif*.

ANTIPODAGRIQUE. adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et ποδάγρα, la goutte]. Synonyme d'*antigoutteux*.

ANTIPROSTATES. s. f. pl. V. Glandes *de Cowper*.

ANTIPSORIQUE. adj. et s. m. [*antipsoricus*, de ἀντὶ, contre, et ψώρα, gale; esp. *antipsorico*]. Qui convient contre la gale. — *Liniment antipsorique*. V. Sulfure *de potassium*.

ANTIPUTRIDE. adj. et s. m. Synonyme d'*antiseptique*.

ANTIPYRÉTIQUE. adj. Synonyme de *fébrifuge*.

ANTIPYRINE. s. f. [de ἀντὶ, contre, et πῦρ, chaleur et fièvre; *analgésine*, *diméthyloxyquinizine*] ($C^{22}H^{21}Az^{2}O^{2}$). Alcaloïde dérivé de la quinoline. Poudre brillante, blanc grisâtre, inodore, moins amère que le sulfate de quinine; soluble dans l'alcool et dans l'eau, peu dans l'éther. Une goutte de perchlorure de fer donne à une solution d'antipyrine au centième une couleur vin de Porto, disparaissant par addition d'acide sulfurique; l'iodure ioduré de potassium donne un précipité rouge brun. Moins toxique que l'acide phénique, elle excite d'abord le système neuro-musculaire, le paralyse ensuite; elle diminue la désintégration azotée (Lepine); accroît la pression sanguine dans la première période, la diminue dans la seconde; abaisse la température des fébricitants, par action antiseptique (Bouchard); est aussi hémostatique que l'ergotine (Hénocque); diminue la quantité des urines et du lait; produit des sueurs abondantes, quelquefois des vomissements, de l'urticaire (G. Sée); à forte dose, elle cause la prostration des forces, la diminution de l'activité du cœur : aussi est-elle contre-indiquée dans l'adynamie cardiaque et l'affaiblissement général. Son effet *antithermique* est surtout prononcé dans la fièvre typhoïde et tuberculeuse, où on en donne 1^{gr},50 à 3 grammes par jour, par doses fractionnées (50 à 75 centig. d'heure en heure) pour éviter les sueurs : mais la dépression qu'elle engendre fait qu'elle n'est pas sans péril. L'effet antithermique est moins marqué dans la pneumonie, l'érysipèle, la diphtérie, les fièvres éruptives et puerpérale, l'infection purulente : à peu près nul dans la fièvre intermittente. Comme *analgésique*, l'antipyrine est utile dans les névralgies, la migraine, les coliques hépatique et néphrétique, le rhumatisme articulaire aigu et subaigu, la goutte : 1 à 4 grammes, par prises fractionnées, par la bouche ou en injections hypodermiques (50 centigrammes par c.c. d'eau).

ANTIPYROTIQUE. adj. et s. m. [*antipyroticus*]. Qui combat le *pyrosis*, ou les effets des brûlures.

ANTIRRHINÉES. s. f. pl. V. Scrofulariées.

ANTISCORBUTIQUE. adj. et s. m. [all. *antiscorbutisch* angl. *antiscorbutical*, it. *antiscorbutico*, esp. *antiscorbutico*]. Qui sert contre le scorbut. Ex. : Les racines du raifort, les feuilles du cochléaria, du cresson, et un grand nombre de plantes crucifères. — *Sirop antiscorbutique*. Préparé avec les feuilles fraîches de cocoléaria, de trèfle d'eau, de cresson de fontaine, la racine de raifort sauvage, les oranges amères et la cannelle, le vin blanc et le sucre. — *Sucs antiscorbutiques*. V. Suc *d'herbes* et Suc *de citron*.

ANTISEPSIE. s. f. Méthode qui consiste à détruire les germes infectieux dans l'économie, ou à mettre obstacle à leur développement. Ces germes engendrant une infection locale et générale, il y a une *antisepsie locale* et une *antisepsie générale* : la première a pour but d'atteindre les germes sur la peau, les muqueuses extérieures, dans les cavités et même dans la profondeur des organes (intestin, plèvre, poumon, etc.); la seconde, qui se propose de faire arriver par la voie sanguine les antiseptiques au contact des agents d'infection, en imprégnant les cellules de tout l'organisme, est plus difficile à obtenir et plus dangereuse que la première (Hayem), mais n'est pas irréalisable (Bouchard). — *Antisepsie chirurgicale*. Pour laver la plaie, on remplace les éponges et les linges, difficiles à débarrasser des germes, par des tampons de ouate, imbibés d'une solution de sublimé (à 1 p. 1000) ou d'acide phénique (5 p. 100), et brûlés aussitôt. Les fils à suture et à ligature sont trempés dans la même solution. Le pansement se fait en saupoudrant la plaie d'iodoforme, la couvrant de gaze phéniquée ou iodoformée, puis d'une forte épaisseur de ouate, et maintenant le tout à l'aide d'une bande de tarlatane préalablement macérée dans l'eau bouillie. Pour l'antisepsie des muqueuses (oculaire, bucco-pharyngienne, anale, urinaire), on se sert des solutions d'acide borique (2 à 4 p. 100), de chloral (1 p. 100), de chlorure de zinc (1 p. 100). — *Antisepsie médicale*. La plupart des antipyrétiques agissant comme antiseptiques (Bouchard), c'est à ce double titre que les préparations quiniques et salicylées, l'antipyrine, la résorcine, sont utiles dans les maladies fébriles et infectieuses. On emploie le naphtol ou le salol pour l'antisepsie intestinale; les solutions d'acide borique ou de chlorure de zinc pour laver la plèvre après évacuation du pus; l'acide phénique ou salicylique comme topique contre l'angine diphtéritique, le mercure dans la syphilis; la créosote dans la tuberculose. — *Antisepsie obstétricale*. V. Accouchement.

ANTISEPTIQUES. adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et ἦψις, putréfaction; all. *antiseptisch;* angl. *antiseptic;* it *antisettico;* esp. *antiseptico*]. Agents qui détruisent ou arrêtent dans leur développement les germes d'infection ou de putréfaction. Pour faire un choix entre les antiseptiques, on se base sur leur *équivalent antiseptique* et leur *équivalent toxique*. Ce dernier est la quantité nécessaire pour amener la mort, et correspondant à un kilogramme d'animal : le biiodure et le bichlorure de mercure, les composés cyaniques, les acides phénique et arsénieux, sont les plus toxiques. L'équivalent antiseptique est la quantité qui empêche le développement des spores ou des bactéries dans un litre de bouillon de culture : le biiodure de mercure, le sublimé, l'eau oxygénée, sont extrêmement antiseptiques; l'iode, l'acide cyanhydrique, le brome, le sulfate de cuivre, très fortement antiseptiques; le chloroforme, le chlorure de zinc, l'acide phénique, le permanganate de potasse, l'alun, le tannin, fortement antiseptiques; l'acide borique, le chloral, le salicylate de soude, le sulfate de fer, médiocrement antiseptiques. Sont également antiseptiques le salol, le naphtol, la résorcine, l'iodoforme, la créosote, les acides sulfureux, thymique, benzoïque, pyrogallique, fluorhydrique, chrysophanique. Le choix entre les antiseptiques est encore basé sur la nature, l'étendue, le pouvoir d'absorption, la lésion, des surfaces ou des tissus sur lesquels on les applique (V. Antisepsie).

ANTISYPHILITIQUE. adj. et s. m. [*antisyphiliticus*, all. *antisyphilitisch*, angl. *antisyphilitical*, it. *antisyphilitico*]. Qui sert contre la syphilis. — *Bois* et *plantes antisyphilitiques*. Le gaïac, la squine, le sassafras, la salsepareille, et autres sudorifiques. Ils sont la base des médicaments dits *antisyphilitiques*, tels que *robs*, *sirops*, *extraits*.

ANTITHÉNAR. s. m. [de ἀντὶ, opposé, et θέναρ, le thénar; all. *Daumenbeuger*, angl. *abductor*, it. *abduttore*]. Portion de la main qui s'étend de la base du petit doigt jusqu'au poignet. — *Muscle antithénar du pouce*. Portion du court fléchisseur de ce doigt. — *Muscle antithénar du gros orteil*. Portion de l'abducteur oblique de cet orteil.

ANTITHERMIQUE. adj. [de ἀντὶ, contre, et θέρμη, chaleur]. Qui s'oppose à la production de la chaleur.

ANTITOXINE. s. f. Substance produite par l'organisme sous l'action d'un agent d'infection (microbe ou toxine), et qui représente le produit de la réaction de l'organisme dans sa défense contre l'infection. — *Antitoxine* ou *sérum antitoxique*. Sérum d'un animal immunisé employé comme agent thérapeutique préventif ou curateur. Ce sérum n'est pas antitoxique au vrai sens du mot; il ne détruit pas la toxine, mais il agit sur les cellules de l'organisme pour accroître leur résistances, pour réveiller, stimuler leurs fonctions anéanties par la toxine.

ANTITYPIQUE. adj. et s. m. Synonyme de *fébrifuge*. Se dit surtout des moyens propres à combattre les maladies qui affectent un certain type régulier.

ANTIVARIOLIQUE. adj. Qui s'emploie contre la variole et son développement.

ANTIVÉNÉRIEN, IENNE. adj. et s. m. [*antivenereus*, angl. *antivenereal*]. Qui sert contre la maladie vénérienne. — *Gargarisme antivénérien*. V. GARGARISME.

ANTIVERMINEUX, EUSE. adj. et s. m. Qui sert contre les vers.

ANTIVIRULENT, ENTE. adj. Qui s'oppose aux actions virulentes. — *Injection antivirulente* (Cézard). Injection d'une partie d'iode dans 500 p. d'eau, faite dans le tissu cellulaire dès que se montrent les premiers accidents de l'œdème charbonneux.

ANTIZYMIQUE. adj. [de ζύμη, levain]. Qui s'oppose à la fermentation.

ANTOZONE. s. m. V. OZONE.

ANTOZONIDE. s. m. V. OZONIDE.

ANTRE. s. m. [*antrum*, all. *Hohle*, angl. *antre*, it. et esp. *antro*]. Nom donné à certaines cavités des os. — *Antre buccineux*. V. LABYRINTHE. — *Antre ethmoïdal* ou *olfactif*. Cellules de l'ethmoïde. — *Antre d'Highmore*. V. MAXILLAIRE (*Sinus*). — *Antre mastoïdien*. V. MASTOÏDIEN.

ANURÈSE, ANURIE. s. f. [de αν priv., et οὖρον, urine]. Suppression de la sécrétion urinaire.

ANURIQUE. adj. Qui concerne l'anurie.

ANUS. s. m. [ἀρχὸς, πρωκτὸς, all. *After*, angl. *anus*, it. et esp. *ano*]. Mot latin conservé en français pour désigner l'orifice du rectum ou plutôt le canal, très dilatable, haut de 2 centimètres environ, qui termine le gros intestin. Il est situé sur la ligne médiane, à 2 centim. en avant du coccyx chez l'homme, à 3 centim. chez la femme. Il est tapissé par la peau légèrement modifiée (*muqueuse anale*), qui se continue avec la muqueuse rectale : la ligne de démarcation des deux membranes est formée par des arcades à concavité supérieure interceptant des dépressions en cul-de-sac (*sinus de Morgagni*) séparées par des plis saillants (*colonnes du rectum ou de Morgagni*). Le pourtour (*marge de l'anus*) présente des plis ou rides formés par la contraction d'un muscle circulaire (*sphincter de l'anus*), qui fronce l'orifice anal, et le ferme de manière à empêcher la sortie des matières contenues dans l'intestin (V. RECTUM et SPHINCTER). Des glandes sébacées assez nombreuses et des glandes sudoripares existent sous la peau qui forme ces plis. = Les abcès et les fistules, les névralgies idiopathiques ou symptomatiques des fissures, les hémorroïdes, le prurit *sine materia* ou accompagnant l'eczéma, l'herpès, l'érythème, sont les maladies le plus souvent observées dans le conduit anal ou à la marge de l'anus. — *Anus contre nature* [all. *Kothfistel*, angl. *saccal fistula*, *artificial anus*, it. *ano artificiale*]. Ouverture anormale de l'intestin siégeant en un autre point que l'anus ordinaire et livrant continuellement passage aux matières intestinales. Un *anus contre nature accidentel* se forme quelquefois à la suite des plaies pénétrantes de l'abdomen, lorsque l'intestin ayant été percé ou divisé, son bout supérieur a contracté adhérence avec les lèvres de la plaie des parois abdominales, ou à la suite des hernies étranglées lorsqu'une portion d'intestin s'est gangrenée. — Fig. 19. Anus contre nature et fendu dans la direction de l'axe des deux bouts de l'intestin. — AA. Entrée de l'anus contre nature et point d'union de la membrane muqueuse avec la peau. — B. Bout supérieur ou stomacal de l'intestin. — C. Bout inférieur de l'intestin. — D. Éperon ou promontoire formé par la réunion des parois des deux intestins. — E. Parois adossées des intestins. — F. Corde ou ligament formé par le mésentère (Dupuytren). — A B indiquent l'endroit où le péritoine vient former l'*entonnoir membraneux* ou *infundibulum*, sorte de canal établi entre le trou de l'intestin et celui des parois abdominales, canal plus ou moins long, suivant que l'intestin est fixé plus ou moins près des parois du ventre. Quant aux bouts de l'intestin, dont l'un est *supérieur* ou *stomacal*, l'autre *inférieur*, ou du côté du rectum, celui-ci s'atrophie, se rétrécit, faute de matières qui le traversent. Vis-à-vis de la perte de substance et entre ses deux bouts, est le *promontoire* ou *éperon* D, saillie anguleuse produite par l'adossement de la portion d'intestin épargnée par la gangrène : il manque quelquefois. De chaque côté de A, on voit le péritoine formant l'entonnoir. Le traitement curatif consiste à sectionner l'éperon, qui forme le principal obstacle à l'écoulement des matières (*entérotomie*), et à provoquer l'occlusion de l'orifice cutané (*autoplastie*). — *Anus artificiel*. Ouverture artificielle pratiquée pour suppléer à l'anus naturel en cas d'absence ou d'imperforation du rectum, d'occlusion intestinale, d'étranglement interne. Il y a deux méthodes opératoires principales : dans l'une, dite *de Callisen*, l'ouverture est faite dans la région lombaire gauche et intéresse le côlon descendant en respectant le péritoine; cette méthode, modifiée par Amussat, est généralement abandonnée, à cause de l'incertitude du résultat; — dans l'autre méthode, *méthode de Littre*, c'est par la paroi abdominale antérieure qu'on attaque l'intestin, en incisant à droite ou à gauche au-dessus du ligament de Fallope dans une étendue de sept centimètres environ : pour éviter le contact de la cavité péritonéale avec les matières intestinales, les doigts et les instruments, on ne maintient plus l'intestin au dehors, avant de l'ouvrir, par un fil passé à travers le mésentère; on se borne à fixer l'anse intestinale à la plaie de l'abdomen par deux points de suture établis aux deux extrémités de l'incision; puis, un nombre suffisant de points de suture étant placés de façon à comprendre dans leur anse une partie de l'intestin et de la plaie

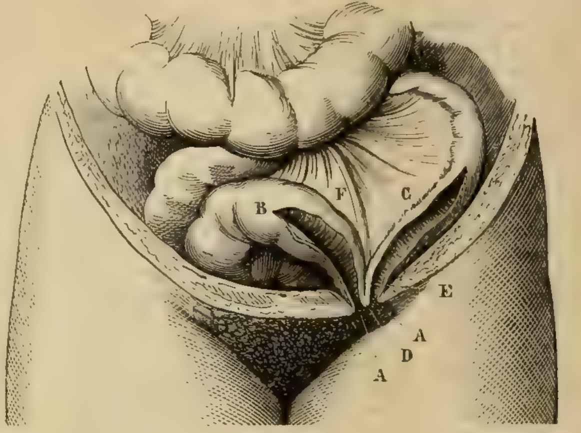

FIG. 19

abdominale, sur deux rangs, on incise l'intestin entre ces deux rangs superposés dans une étendue de deux centimètres au plus (Nélaton). — *Fissure à l'anus*. V. FISSURE. — *Fistule à l'anus*. V. FISTULE. — *Imperforation de l'anus*. V. APROCTIE. — *Prolapsus de l'anus*. V. EXANIE. — *Anus*. L'orifice antérieur de l'aqueduc de Sylvius, entre les couches optiques. V. AQUEDUC *de Sylvius*, et OPTIQUES (*Couches*).

ANXIÉTÉ. s. f. [*anxietas*, ἀλυσμὸς, all. *Beklemmung*, angl. *anxiety*, it. *ansieta*, esp. *ansiedad*]. État de trouble et d'agitation, avec sentiment de gêne et de resserrement à la région précordiale. *Inquiétude*, *anxiété* et *angoisse*, sont trois degrés du même état.

AORTARCTIE. s. f. [*aortarctia*, de ἀορτὴ, aorte, et *arctare*, rétrécir]. Diminution du calibre normal de l'aorte. Mot mauvais et hybride.

AORTE. s. f. [*aorta*, *arteria magna*, ἀορτὴ, all. *Hauptschlagader*, *Aorta*, angl. *aorta*, it. et esp. *aorta*]. Principale artère du corps humain. Elle naît du ventricule gauche du cœur, ou plutôt ses fibres et sa membrane celluleuse sont fixées solidement à une espèce d'anneau tendineux, qui borde l'ouverture aortique de ce ventricule ; la membrane interne est seule commune au cœur et à l'artère. L'aorte se dirige d'abord en haut et à droite (*aorte ascendante*) ; puis elle se recourbe de droite à gauche et d'avant en arrière, passe obliquement au devant de la colonne vertébrale, et se recourbe de nouveau (*crosse de l'aorte*) de haut en bas sur le côté gauche de cette colonne, le long de laquelle elle descend ensuite verticalement (*aorte descendante*), pour sortir de la poitrine, avec la veine azygos et le canal thoracique, par l'ouverture aponévrotique que présente l'écartement des piliers du diaphragme. L'aorte descendante prend successivement le nom d'*aorte pectorale* et d'*aorte abdominale* pendant son trajet dans la poitrine et dans l'abdomen. Arrivée dans cette dernière cavité elle descend jusqu'au devant de la quatrième ou cinquième vertèbre lombaire, où elle se termine par les deux iliaques primitives. Les artères qui naissent de l'aorte supérieurement sont : l'*innominée*, la *carotide* et la *sous-clavière gauches* ; et inférieurement, les *diaphragmatiques inférieures*, le *tronc cœliaque*, les *mésentériques*, les *lombaires*, etc. C'est par l'aorte que le sang rouge part du cœur pour se répandre dans toutes les parties du corps. Valsalva a donné le nom de *petit sinus de l'aorte* à trois petites dilatations qu'elle présente très près de son origine, et qui répondent aux trois valvules sigmoïdes ; une dilatation plus considérable, vers la convexité de la crosse, est appelée *grand sinus aortique*. — Chez les animaux domestiques, le tronc commun qui sort du ventricule gauche, et sert d'origine à toutes les artères, n'a pas reçu de nom propre. Ce sont les divisions de ce tronc qui portent les noms d'*aorte antérieure* et *aorte postérieure*. La première fournit quelques artères collatérales, et se divise en deux troncs (données par la crosse aortique chez l'homme) ; ce sont : 1° le *brachial droit*, ou *brachio-céphalique*, qui fournit les carotides et les artères du membre antérieur droit ; 2° le *brachial gauche*. L'*aorte postérieure* fournit l'*aorte thoracique*, qui est *abdominale* au delà du diaphragme, et fournit aux mêmes membres que chez l'homme. — Dans les oiseaux, l'aorte ne diffère pas essentiellement de celle des mammifères. — Celle des crocodiliens a deux crosses : la *gauche* naît du *ventricule droit*, la *droite* naît du *ventricule gauche*. Ces deux crosses se réunissent pour former l'aorte proprement dite. Il en est de même chez les serpents ; mais ici les deux ventricules communiquent par des trous de leur cloison. Chez les tortues, la crosse gauche naît d'un ventricule unique ; la droite vient du même ventricule, et donne l'artère qui porte le sang à la tête. Ces deux crosses ne se réunissent pas directement, mais une grosse branche établit anastomose entre elles. Sur les lézards, deux troncs naissent du ventricule commun et se bifurquent, ce qui fait quatre branches, dont les deux gauches vont s'unir chacune à l'une des deux droites, ce qui fait deux *aortes* s'unissant ensuite en *une seule aorte abdominale*. — Chez les poissons, l'aorte est formée par réunion des veines branchiales. — *Athérome de l'aorte*. V. ARTÈRE. — *Anévrysme de l'aorte*. V. ANÉVRYSME. — *Battements nerveux de l'aorte*. V. BATTEMENTS. — *Insuffisance et rétrécissement de l'aorte*. V. INSUFFISANCE, RÉTRÉCISSEMENT, SOUFFLE.

AORTECTASIE. s. f. [de ἀορτὴ, aorte, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation ou anévrysme de l'aorte.

AORTÉVRYSME. s. m. [*aorteurysma*, de ἀορτὴ, aorte, et εὐρὺς, dilaté]. Anévrysme de l'aorte.

AORTIQUE. adj. [*aorticus*]. Qui appartient ou qui a rapport à l'aorte. — *Courbure aortique*. La crosse de l'aorte. — *Ouverture aortique du diaphragme*. V. DIAPHRAGME. — *Sinus aortique*. V. AORTE. — *Système aortique*. Ensemble des artères fournies par l'aorte. — *Valvules aortiques*. Les valvules sigmoïdes ou semi-lunaires. — *Ventricule aortique*. Le ventricule gauche du cœur.

AORTITE. s. f. [*aortitis*, all. *Hauptschlagaderentzündung*, angl. *aortitis*, it. *aortite*]. Inflammation qui affecte la tunique externe de l'aorte, la seule qui soit vasculaire. A l'époque où l'on croyait vasculaires toutes les tuniques, on a avancé que la tunique interne de l'aorte était la plus sujette à l'inflammation ; mais on a reconnu que la rougeur prise pour signe d'inflammation était un phénomène de teinture de la tunique interne par la matière colorante du sang, et que les prétendues fausses membranes étaient des couches fibrineuses minces. V. ARTÉRITE et INFLAMMATION.

AOUARA. s. m. V. AVOIRA.

AOUAROUCHI. s. m. La graine du *Myristica sebifera*. V. MUSCADIER.

AOUICATE. s. m. V. AVOCATIER.

AOURNIER. s. m. Nom vulgaire des *alisiers*. V. ce mot.

APAMA. s. f. Aristolochiée du genre *Bragantia*, de l'Inde, dite antiparalytique.

APANTHROPIE. s. f. [*apanthropia*, de ἀπὸ, loin, et ἄνθρωπος, homme]. Désir de la solitude. V. MÉLANCOLIE.

APANTHROPON. s. m. L'un des noms anciens de la staphisaigre.

APARINE. s. f. Nom ancien de la lampourde, de l'aspérule et des graterons.

APATHIE. s. f. [*apathia*, ἀπάθεια, de α privatif, et πάθος, passion ; all. *Apathie*, angl. *apathy*, it. et esp. *apatia*]. État d'engourdissement des facultés morales, dans lequel on est comme insensible à la peine ou au plaisir, et où l'on éprouve une sorte de paresse à se mouvoir. ‖ *Apathie médicamenteuse*. Paresse de l'économie à éprouver et à manifester l'action physiologique d'un médicament.

APATITE. s. f. V. PHOSPHATE *de chaux*.

APELLE. s. m. [de *Apella*, nom propre d'un Juif chez les auteurs latins, et transporté aux circoncis]. Nom sous lequel on a désigné ceux dont le prépuce, rétracté ou excisé, ne peut recouvrir entièrement le gland, comme c'est le cas des individus circoncis.

APEPSIE. s. f. [*apepsia*, ἀπεψία, de α privatif, et de πέψις, coction, digestion]. Proprement, défaut d'accomplissement de la digestion ; c'est une forme, un degré de la *dyspepsie*.

APERCEPTION. s. f. [all. *Anschauung*]. Opération de l'esprit quand il se considère comme le sujet qui perçoit, ou sent une impression quelconque.

APÉRÉA. s. m. V. COBAYE.

APÉRISPERMÉ, ÉE. adj. [de α priv., et *périsperme*]. Se dit d'une graine qui est privée de périsperme.

APÉRITIF, IVE. adj. [*aperitivus, aperiens*, de *aperire*, ouvrir ; all. *eroffnend*, angl. *aperitive*, it. et esp. *aperitivo*]. Qui ouvre le passage, qui rétablit la liberté dans les voies biliaires, urinaires, etc. — *Sel apéritif.* V. SEL.

APÉRITIFS. s. m. pl. Nom sous lequel on a réuni des substances différentes par leur manière d'agir, les unes laxatives, les autres diurétiques, d'autres excitantes. Aujourd'hui les médecins, comme le vulgaire, restreignent la dénomination d'*apéritifs* aux moyens hygiéniques et médicamenteux propres à *ouvrir* l'appétit, à combattre l'anorexie. V. ANOREXIE. — *Apéritifs majeurs.* Les racines d'ache, de fenouil, de persil, d'asperge, de petit houx. — *Apéritifs mineurs.* Les racines de capillaire, de chiendent, de chardon roulant, d'arrête-bœuf et de fraisier.

APÉRITROPE. adj. [de α priv., et περιτροπὴ, changement]. Se dit d'un corps organisé dans lequel ne se font pas les changements qui constituent son évolution normale (L. Grossi).

APÉTALE ou **APÉTALÉ, ÉE.** adj. [*apetalus*, de α priv., et de πέταλον, pétale ; angl. *apetalous*]. Se dit d'une plante qui n'a point de pétale, et par conséquent point de corolle.

APÉTALES. s. f. pl. Groupe de plantes dicotylédones qui manquent de pétales. Il comprend les *apétales* proprement dites : 1° amentacées, 2° lomentacées (polygonées, urticées, euphorbiacées, buxinées, mûriers, figuiers, etc.) ; et les *apétales gymnospermes*, ou simplement *gymnospermes* (conifères et cycadées).

APEX. s. m. Nom de l'étamine dans Tournefort. Il est actuellement employé comme synonyme de *sommet*.

APHAKIE. s. f. [de α priv., et φακὸς, lentille]. Absence congénitale ou accidentelle du cristallin.

APHANIPTÈRES. s. m. pl. [de ἀφανὴς, invisible, et πτερὸν, aile]. Ordre d'insectes : corps et têtes comprimés sur les côtés ; deux antennes à quatre articles ; bouche en suçoir formée de trois soies entre deux lames articulées, dont la base est couverte de deux écailles. Le suçoir est entre les pattes antérieures. Le genre *Puce* en est le type.

APHAQUE. adj. [de α privatif, et φακὸς, lentille, cristallin]. Qui est privé de lentille, de cristallin, soit par suite d'un accident qui en a causé la luxation, soit par suite de l'opération de la cataracte.

APHASIE. s. f. [ἀφασια, de α priv., et φάσις, parole]. Diminution, abolition ou perversion de la faculté d'exprimer les idées par la parole, existant sans paralysie des organes servant à l'articulation des mots (muscles de la langue et des lèvres), sans que l'intelligence, tantôt intacte, tantôt affaiblie, offre de diminution assez marquée pour expliquer le trouble de la parole. Celui-ci résulte de la disparition du rapport normal entre le centre de la mémoire des mots et le centre de l'expression verbale, qui ne transmet plus les mots. Rarement l'impossibilité de parler est absolue : habituellement l'aphasique peut prononcer quelques syllabes, mais dénuées de sens, ne traduisant pas sa pensée, ou répète sans cesse une phrase unique, un même mot ; d'autres ont oublié les substantifs ou les verbes, substituent un mot à un autre (*paraphrasie*) ; certains peuvent lire ou chanter et non parler. Le langage mimique et la possibilité d'écrire sont abolis en même temps que la parole (V. AGRAPHIE), ou celle-ci seule fait défaut. L'aphasie annonce une lésion cérébrale du pied de la troisième circonvolution frontale gauche, quelquefois des faisceaux pédiculo-frontaux sous-jacents, ou des parties de l'insula contiguës à la troisième circonvolution ; chez les gauchers, la lésion est à droite : le plus souvent, c'est un ramollissement ou une tumeur du cerveau (syphilitique surtout), plus rarement un foyer hémorragique.

APHASIQUE. adj. et s. Qui concerne l'aphasie, qui en est atteint.

APHÉMÉTRIQUE. adj. Mauvaise orthographe. V. HAPHÉMÉTRIQUE.

APHÉMIE. s. f. [de α priv., et φημὶ, je parle]. L'aphasie.

APHÉMIQUE. adj. et s. m. Qui se rapporte à l'aphémie ; qui en est atteint (Broca).

APHÉRÈSE. s. f. [*aphæresis*, ἀφαίρεσις, de ἀπὸ, de, et αἱρεῖν, ôter ; all. *Wegnahme, Ablosung*]. Action de retrancher. ‖ Opération dans laquelle on retranche du corps une partie quelconque. Ce mot est opposé à *prothèse*.

APHIDIENS. s. m. pl. [all. *Blattlaus*, angl. *plantlouse*, it. *mescherino*, esp. *pulgon*]. Famille d'insectes hémiptères, à antennes filiformes plus longues que la tête ; tarses à deux articles seulement. Elle renferme les genres *Psylle*, *Puceron*, etc.

APHLOGISTIQUE. adj. Qui brûle sans flammes.

APHONE. adj. [*aphonus*, ἄφωνος, all. *stimmlos*]. Qui est sans voix, qui est atteint d'aphonie. — Se dit des phénomènes de l'économie qui se passent normalement ou accidentellement sans bruit.

APHONIE. s. f. [*aphonia*, ἀφωνία, de α priv., et φωνὴ, son, voix ; all. *Stimmlosigkeit*, angl. *speechlessness, aphony*, it. et esp. *afonia*]. Privation de la voix qui diffère de la *mutité* et de l'*extinction de voix*, en ce que le malade ne peut articuler aucun son. Lorsque l'aphonie résulte de la compression ou de la destruction des nerfs laryngés, le traitement est à peu près nul ; lorsqu'elle est essentielle (émotion vive, hystérie), les antispasmodiques, les révulsifs cutanés, les topiques excitants, sont indiqués ; enfin souvent son traitement se confond avec celui de la laryngite, du croup, de l'œdème de la glotte. V. CROUP et LARYNGITE.

APHORIE. s. f. [ἀφορία, de α priv., et φέρειν, porter]. Stérilité.

APHORISME. s. m. [*aphorismus*, ἀφορισμὸς, de ἀφορίζειν, définir ; all. *Lehrspruch*, it. et esp. *aforismo*]. Sentence qui définit nettement un objet ou qui expose en peu de mots ce qu'il importe de connaître de cet objet. ‖ *Aphorismes.* Titre d'un ouvrage d'Hippocrate, formé de sentences détachées, où un grand sens est renfermé en peu de paroles.

APHORISTIQUE. adj. [*aphoristicus*]. Qui tient de l'*aphorisme*. V. ce mot.

APHRASIE. s. f. [de α priv., et φράζειν, parler]. L'*aphasie*. V. ce mot et PARAMNÉSIE.

APHRODISIAQUE. adj. [*aphrodisiacus*, ἀφροδισιακὸς, de ἀφροδίσια, plaisirs de Vénus, de Ἀφροδίτη, Vénus ; all. *geschlechtsreitzend*, angl. *aphrodisiac*, it. et esp. *afrodisiaco*]. Qui porte aux plaisirs de l'amour.

APHRODISIAQUES. s. m. pl. Substances qui sont presque toutes des stimulants, ou plutôt des irritants, et dont les effets sont la plupart du temps pernicieux. Les cantharides, le phosphore, sont les aphrodisiaques les plus puissants et aussi les plus dangereux. On regarde encore comme aphrodisiaques les aromates, opiacés ou non, les baumes, les résines, les essences, le musc, le safran, etc.

APHRODISIOGRAPHIE. s. f. [de ἀφροδίσια, et γραφὴ, description]. Étymologiquement, description des plaisirs de l'amour ; ce mot a été employé dans le sens de *description de la maladie vénérienne*.

APHRODITE. adj. Ancien synonyme d'*hermaphrodite*.

APHRODITE. s. f. [de Ἀφροδίτη, Vénus]. Genre d'annélides dorsibranches dont une espèce de France, l'*Aphrodita aculeata*, L., porte deux rangs de larges écailles membraneuses recouvrant les branchies. Des filaments mous naissent sur les côtés du corps ; entre eux sortent de fortes épines et des faisceaux de soies brillantes qui reflètent des teintes irisées très vives.

APHTE. s. m. et non f. [*aphthæ*, ἄφθαι ; all. *Mundschwamm*, chez les vétérinaires *Maulseuche, Soor*, angl. *aphthous ulceration, sore*, it. *afte*, esp. *afta*]. Petite ulcération blanchâtre qui se développe sur la membrane muqueuse de la bouche et du pharynx. Les éruptions commencent par de petites vésicules transparentes, arrondies, blanches, ou d'un gris de perle, au-dessous et autour desquelles se développe, dès le lendemain, et souvent le jour même de leur apparition, un bourrelet gris ou blanc, dur à sa base, qui leur donne l'apparence de petites pustules ; le second ou le troisième jour, les vésicules laissent écouler un liquide transparent, sont remplacées par de petites ulcérations qui se recouvrent d'une matière crémeuse, jaunâtre, bien distincte de la fausse membrane de l'angine couenneuse, et qui se cicatrisent en quatre ou cinq jours sans laisser aucune trace. Les aphtes sont *discrets* ou *confluents;* c'est dans ce dernier cas surtout que la maladie se propage au pharynx et aux voies digestives, et qu'il existe une fièvre plus ou moins vive. Les aphtes sont une indisposition légère, qui cède aux boissons adoucissantes et relâchantes (décoction de guimauve, de laitue, coupée avec du lait). Si les ulcérations sont douloureuses, fait ordinaire, on les touche avec du mucilage de coing, soit pur, soit avec addition d'un peu de laudanum ; dès qu'elles ont cessé de l'être, il faut remplacer les émollients et les narcotiques par les astringents et les boissons acidulées. On fait disparaître presque instantanément la douleur vive des aphtes et la gène qu'ils opposent à la mastication en les touchant avec une goutte d'acide chlorhydrique pur ou alcoolisé, ou d'alcool, et mieux encore d'eau de Cologne, ou bien en déposant à leur surface une petite pincée d'alun calciné en poudre. L'insensibilité succède à une cuisson vive, mais de courte durée. On trouve, sur les aphtes, des algues du genre *Leptomitus*, mais il ne faut pas confondre cette affection avec le *muguet* (V. ce mot). = Les animaux domestiques ont des aphtes analogues à ceux de l'homme.

APHTEUX, EUSE. adj. [*aphthosus*]. Qui tient aux aphtes. — *Fièvre, maladie, stomatite aphteuse*, chez les animaux. V. STOMATITE.

APHTHONGIE. s. f. [de α privatif, et φθόγγος, son]. Maladie caractérisée par des troubles simultanés de la parole articulée et de la phonation (De Fleury).

APHTOÏDE. adj. [de ἄφθαι, aphtes, et εἶδος, forme]. Qui ressemble aux aphtes.

APHTOPHYTE. s. f. et adj. [de ἄφθαι, aphtes, et φυτὸν, végétal]. Les cryptogames des aphtes.

APHYLLE. adj. [*aphyllus*, de α priv., et φύλλον, feuille ; all. *blätterlos*]. Qui n'a pas de feuilles.

APIAIRE. adj. [de *apis*, abeille]. Se dit des insectes hyménoptères qui ont la faculté de produire du miel comme les abeilles.

APICAL, ALE. adj. (de *apex*, sommet). Qui est relatif au sommet d'un organe.

APICIFIXE. adj. [de *apex*, sommet, et *fixus*, fixe]. *Anthère apicifixe*. V. ANTHÈRE.

APICULÉ, ÉE. adj. [*apiculatus*, de *apex*, pointe]. Se dit, en botanique, d'un organe terminé au sommet en pointe courte et aiguë.

APICULTURE. s. f. [de *apis*, abeille, et *culture*]. Education des abeilles.

APICULUM. s. m. Pointe terminale d'un organe.

APIINE. s. f. [de *apium*, persil]. Substance gélatineuse, incolore, extraite du persil (Braconnot).

APINEL. s. m. Nom au Mexique de l'*Aristolochia anguicida*, L., dite antitoxique.

APIOL et **APIURE**. s. m. V. PERSIL.

APIOS. s. m. Nom ancien du *Bunium bulbocastanum*, L., ombellifères, et de l'*Euphorbia apios*, L. — *Apios tuberosa*, Mœnch, légumineuse de l'Amérique du Nord, dont la racine renflée est alimentaire. — *Apios faux* ou *bâtard*, le *Lathyrus tuberosus*, L.

APIUM. s. m. V. ACHE et PERSIL.

APLANÉTIQUE. adj. — *Lentille aplanétique*. V. LENTILLE.

APLASIE. s. f. [de α priv., et πλάσις, formation] Synonyme d'*atrophie*. — *Aplasie lamineuse progressive*. V. TROPHONÉVROSE *faciale*, page 1634.

APLASTIQUE. adj. Qui manque de plasticité ; se dit du sang dont la coagulabilité est diminuée ou perdue.

APLATISSEMENT. s. m. — *Aplatissement de la tête*. V. DÉGRADATION.

APLEURIE. s. f. [*apleuria*, de α priv., et πλευρὰ, plèvre]. Absence des plèvres.

APLOMB. s. m. En physiologie, répartition régulière du poids du corps sur les membres, direction la plus favorable des membres considérés comme supports pour le soutien du tronc, et pour l'appui des sabots sur le sol, quand il s'agit des animaux domestiques.

APNÉE. s. f. [*apnœa*, ἄπνοια, de α priv., et πνεῖν, respirer]. Défaut de respiration, suspension de la respiration. On a proposé de substituer ce mot à celui d'*asphyxie*, comme beaucoup plus exact.

APNÉOSPHYXIE. s. f. [de *apnée*, et σφύξις, pulsation]. Manque de respiration et de pouls. V. APNÉE et ASPHYXIE.

APNEUMIE. adj. [*apneumia*, de α priv., et πνεύμων, poumon]. L'absence des poumons.

APNEUSTE. adj. [ἄπνευστος, de α priv., et πνεῖν, respirer]. Qui manque de respiration.

APNEUSTIE. s. f. [ἀπνευστία, de ἄπνευστος]. Manque de respiration.

APOCÉNOSE. s. f. [*apocenosis*, de ἀπὸ, hors, et κένωσις, évacuation]. Selon quelques auteurs, *évacuation partielle*, par opposition à *cenose*, qui signifie *évacuation générale*.

APOCOPE. s. f. [*apocope*, de ἀπὸ, de, et κόπτειν, couper]. Blessure avec perte de substance. || Fracture dans laquelle une portion de l'os a été enlevée.

APOCRÉNATE s. m. et adj. V. CRENATE.

APOCRÉNIQUE. adj. [*apocrenicus*, de ἀπὸ, de, et κρήνη, fontaine]. — *Acide apocrénique* [all. *Apokrensäure*, angl. *apocrenic acid*]. V. CRENIQUE.

APOCRISIE. s. f. [de ἀποχρίνειν, séparer]. Évacuation des liquides en excès dans l'économie, ou des substances morbides, évacuation s'opérant par une sécrétion qui se manifeste sous forme de crise.

APOCYN. s. m. [*apocynum*, de ἀπὸ, marquant éloignement, et κύων, chien, la plante étant regardée comme vénéneuse pour les chiens]. Genre de plantes de la famille des apocynées, composé d'herbes vivaces de l'Amérique et de l'Asie boréale. Les racines des *Apocynum androsæmifolium*, L., et *A. cannabinum*, L., sont employées en Amérique comme vomitif à la dose de 1 à 2 grammes.

APOCYNE ou **APOCYNINE**. s. f. Principe actif (J. Griscom) de la racine d'*Apocynum cannabinum*, L.

APOCYNÉES. s. f. pl. [*apocyneæ*]. Famille de plantes de la classe des cotylédones monopétales hypogynes, J., qui a pour caractères : Feuilles simples et opposées, entières ; fleurs axillaires ou terminales, solitaires ou diversement réunies, calice monosépale, étalé ou tubuleux, à 5 divisions ; corolle monopétale régulière ; 5 étamines, tantôt libres, tantôt réunies ; anthères biloculaires, renfermant un pollen pulvérulent (si les étamines sont libres), ou un pollen en masse solide (si les étamines sont réunies) ; deux ovaires libres, sur un disque hypogyne, soudés ensemble par leur côté interne ou par leur sommet, et offrant chacun une loge renfermant un grand nombres d'ovules placés à la suture interne ; deux styles, quelquefois soudés, et un stigmate plus ou moins discoïde. Le fruit est un follicule simple ou double, rarement charnu et indéhiscent ; graines attachées à un trophosperme sutural, nues ou aigrettées, embryon droit dans un endosperme charnu ou corné.

APODACRYTIQUE. adj. et s. m. [de ἀπὸ, sans, et δάκρυ, larmes]. Qui est propre à arrêter l'écoulement des larmes.

APODE. adj. [*apus*, plur. *apodes*, de α priv., et ποῦς, ποδὸς, pied]. Qui n'a pas de pied.

APODES. s. m. pl. En zoologie, poissons qui n'ont pas de nageoires ventrales.

APODÈME. s. f. [de ἀπὸ, et δέμα, lien]. Chez les articulés, lames intérieures et parfois aussi extérieures, dont la nature est la même que celle du squelette tégumentaire, et qui se trouvent au niveau des lignes de soudure des deux anneaux ou de deux pièces contiguës d'un même segment dont elles prolongent ainsi les bords; aussi elles sont toujours formées de deux lames adossées et soudées entre elles, dépendant de chacun des anneaux ou de chacune de leurs pièces qui se réunissent deux à deux, contrairement aux *épidèmes*. V. Épimère.

APODÉMIALGIE. s. f. [de ἀποδημία, voyage, et ἄλγος, souffrance] (Hoger). Affection morale offrant en sens inverse tous les caractères du mal du pays; c'est-à-dire consistant en une violente impulsion à quitter son pays.

APODICTIQUE. s. f. [de ἀποδείκτικος, démonstratif]. Nom donné en Allemagne à la doctrine médicale et philosophique qui tend ou prétend à la démonstration directe de toutes les notions que nous pouvons acquérir.

APODIE. s. f. [*apodia*, de α priv., et ποῦς, ποδὸς, pied]. Monstruosité caractérisée par l'absence des pieds.

APOGALACTISME. s. m. [de ἀπογαλακτιζειν, sevrer, de ἀπὸ, marquant séparation, et γάλα, lait]. Sevrage.

APOLAIRE. adj. Se dit des cellules nerveuses qui ne présentent aucun prolongement.

APOLÉPISME. s. m [ἀπολέπισμα, de ἀπὸ, de, et λεπὶς, squame]. Synonyme de *desquamation*.

APOLEPSIE. s. f. [*apolepsia*, *apolepsis*, de ἀπόληψις, suppression]. Suppression d'un acte naturel.

APOLINOSE. s. f. [*apolinosis*, ἀπολίνωσις, de λίνον, lin]. Action de lier avec un fil de lin. ‖ Nom donné autrefois à l'un des modes opératoires de la fistule à l'anus, qui consistait à introduire par le trajet fistuleux un fil que l'on ramenait ensuite en dehors en le retenant par l'anus, de manière à comprendre dans l'anse toutes les parties situées entre l'anus et les deux orifices de la fistule : les deux extrémités du fil étaient alors engagées dans un serre-nœud, de manière à opérer sur les parties comprises dans l'anse une certaine constriction. En ayant soin de resserrer la ligature à mesure que les tissus cédaient, la fistule se trouvait cicatrisée lorsque la ligature tombait. Ce procédé est abandonné à cause des douleurs longues et souvent insupportables qu'il détermine, et du peu de certitude du succès. V. Fistule *à l'anus*.

APOMORPHINE. s. f. ($C^{34}H^{17}AzO^4$). Corps blanc, cristallisé, amer, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, ne différant de la morphine que par la privation d'une molecule d'eau, et obtenu en soumettant cet alcaloïde à l'action de l'acide chlorhydrique à chaud. Elle n'a aucune propriété hypnotique ni narcotique, mais une action vomitive rapide et énergique à la dose de 5 à 10 milligr. en injection sous-cutanée; à dose double, par la bouche. En injection, la solution de chlorhydrate d'apomorphine au centième (1 centigr. pour 1 gr. d'eau) est la plus avantageuse, à condition d'être préparée extemporanément, ce sel s'altérant rapidement. L'apomorphine agit aussi bien sur le système nerveux central que sur la muqueuse gastrique, contrairement à l'*émétine*.

APOMORPHOSE. s. f. [de ἀπὸ, hors, μορφὴ, forme]. Genre particulier de métamorphose organique où une substance, en se fixant sur une autre, en soustrait quelque chose. Ainsi les agents oxygénants, en se portant sur l'hydrogène ou sur le carbone d'une matière organique, forment de l'eau ou de l'acide carbonique. Le chlore, le brome, les chlorures, les bromures, enlèvent de l'hydrogène pour former de l'acide chlorhydrique, bromhydrique (Gerhardt).

APOMYTTOSE. s. f. [*apomyttosis*, de ἀπὸ, de, hors, et μύττειν, se moucher]. Sorte de spasme qui consiste dans un tremblement de la tête, avec respiration sonore et agitation du tronc, et qui a pour but d'expulser quelque mucosité des narines, ou d'en écarter quelque chose qui les irrite; phénomène qui a du rapport avec l'éternuement, dont il diffère par la respiration sonore (Sauvages).

APONÉVROGRAPHIE. s. f. [*aponeurographia*, de ἀπονεύρωσις, aponévrose, et γραφὴ, description]. Description des aponévroses.

APONÉVROLOGIE. s. f. [*aponeurologia*, de ἀπονεύρωσις, aponévrose, et λόγος, discours]. Traité des aponévroses.

APONÉVROSE. s. f. [*aponeurosis*, ἀπονεύρωσις, de ἀπὸ, de, et νεῦρον, nerf, parce que les anciens, qui appelaient νεῦρον toutes les parties blanches, regardaient les aponévroses comme des expansions nerveuses, all. *Aponeurose*, *Flechse*, *Fascie*, angl. *fascia*, it. *aponeurosa*, *fascia*]. Membrane blanche, luisante, très résistante. — *Aponévrose coronale*. V. Coronal. — *Aponévroses générales*, ou *aponévroses d'enveloppe*. Elles ont la forme des membres, dont elles recouvrent et maintiennent les muscles; leur face interne, en contact avec ces derniers, envoie entre eux des prolongements membraneux qui donnent insertion aux fibres musculaires; l'externe est recouverte par la peau; leurs extrémités se perdent sur les tendons ou s'attachent au périoste. Elles sont formées de faisceaux entre-croisés, constitués par : 1° des fibres lamineuses serrées; 2° des fibres du tissu jaune élastique; 3° des capillaires peu abondants, à mailles anguleuses, larges, peu serrées, suivant le mode d'entre-croisement des faisceaux lamineux. — *Aponévroses d'insertion*. Ce sont de véritables tendons aplatis; elles ont la structure de ceux-ci, la forme seule diffère. Chez les grands mammifères, certaines d'entre elles et des précédentes sont renforcées extérieurement d'une lame de tissu jaune élastique qui leur adhère fortement, sans pourtant se confondre avec elles — *Aponévroses d'intersection* ou *partielles*. Courts faisceaux tendineux disposés en membrane qui interrompent la continuité des faisceaux musculaires. Ex. : le muscle droit abdominal.

APONÉVROTIQUE. adj. [*aponeuroticus*]. Qui a rapport aux aponévroses, ou qui est de la nature des aponévroses. — *Calotte aponévrotique*. V. Calotte. — *Centre aponévrotique*. V. Diaphragme. — *Muscle aponévrotique* ou *du fascia lata*. V. Fascia *lata*. — *Tissu aponévrotique, fibres aponévrotiques*. V. Aponévrose.

APONÉVROTOME. s. m. Instrument qui sert à diviser l'aponévrose abdominale dans la cystotomie sus-pubienne.

APONÉVROTOMIE. s. f. [*aponeurotomia*, de ἀπονεύρωσις, aponévrose, et τομὴ, section]. Dissection des parties aponévrotiques. = Section chirurgicale des aponévroses chez l'homme et les animaux.

APOPHLEGMATISANT, ANTE. adj. et s. m. [de ἀπὸ, de, hors, et φλέγμα, phlegme, pituite; all. *schleimausleerend*, angl. *apophlegmatic*, it. *apoflemmatizzante*]. Nom par lequel les anciens désignaient les substances qui provoquent la sécrétion des membranes muqueuses, nasales et buccales, ainsi que celle des glandes salivaires.

APOPHLEGMATISME. s. m. Sécrétion provoquée par les *apophlegmatisants*. V. ce mot.

APOPHTHORE. adj. et s. m. [de ἀποφθείρειν, détruire]. Se dit des substances qui provoquent l'avortement.

APOPHYSAIRE. adj. Qui a rapport aux apophyses. —

Point apophysaire. Sensation douloureuse qu'on excite en pressant sur une des apophyses épineuses des vertèbres, dans les irritations spinales.

APOPHYSE s. f. [*apophysis*, de ἀπὸ, de, et φύναι, naître, croître, comme si l'on disait *excroissance*; all. *Fortsatz*, angl. *apophysis*, it. *apofise*]. Éminence naturelle des os servant à leur articulation ou à des insertions musculaires. Les apophyses ont reçu différents noms, qui en expriment la forme : *apophyse styloïde* (V. STYLOÏDE), *coracoïde* ou *ancyroïde* (V. CORACOÏDE), *articulaire* (V. ARTICULAIRE), *crista-galli* (V. CRISTA-GALLI), *épineuse* (V. VERTÈBRE), *basilaire* (V. BASILAIRE), *petite et grande apophyse* (V. CALCANÉUM), etc.; ou bien elles portent le nom de quelque anatomiste, comme l'*apophyse d'Ingrassias*, petites ailes du sphénoïde; l'*apophyse de Raw*, la longue apophyse du marteau. Les os se développant toujours par plusieurs points d'ossification, qui finissent par se réunir, la plupart des *apophyses* ne sont d'abord que contiguës à l'os; et, tant qu'il reste entre elles et le corps de l'os une partie cartilagineuse, elles sont appelées *épiphyses*. = En botanique, renflement qui existe à la base de l'urne dans certains genres de mousses.

APOPHYSÉ, ÉE. adj. [*apophysatus*]. Muni d'une apophyse.

APOPLECTIFORME. adj. Mot hybride employé pour désigner certains phénomènes morbides encéphaliques simulant l'apoplexie. V. ÉPILEPSIE et VERTIGE.

APOPLECTIQUE. adj. [*apoplecticus*, ἀποπληκτικὸς, all. *apoplektisch*, angl. *apoplectic*, it. et esp. *apoplectico*]. Qui a rapport à l'apoplexie : *sommeil apoplectique*, *état apoplectique*. — *Caillot apoplectique*. Celui qui résulte de la coagulation du sang épanché et caractérisant l'apoplexie. V. CAILLOT. — *Constitution apoplectique*. Constitution des individus pléthoriques, replets, à cou court, à figure habituellement congestionnée, à tête volumineuse (l'hémorragie cérébrale se présente souvent chez les personnes offrant une tout autre constitution). — *Foyer apoplectique*. V. FOYER. — *Veines apoplectiques*. Nom donné anciennement aux veines jugulaires. — Parfois on a fait, mal à propos, *apoplectique* synonyme d'*antiapoplectique*, c'est dans ce sens qu'on a dit *médicaments apoplectiques*. *baume apoplectique*. V. BAUME. ‖ *Apoplectique*. s. m. Individu frappé d'apoplexie.

APOPLECTOÏDE. adj. (Marshall-Hall). Se dit des phénomènes de paralysie, suite de congestion des centres nerveux, qui, dans le strychnisme, ressemblent à ceux de l'apoplexie.

APOPLEXIE. s. f. [*apoplexia*, ἀποπληξία, de ἀποπλήσσω, je frappe de stupeur, de ἀπὸ, *ex*, et πλήσσειν, frapper; all. *Schlagfluss*, *Hirnschlag*, angl. *apoplexy*, it. *apoplessia*, esp. *apoplegia*]. Ensemble de symptômes morbides produits par la suspension subite et plus ou moins complète de l'action cérébrale : un épanchement de sang méningé ou encéphalique en est la cause la plus habituelle, ce qui a fait confondre les termes d'apoplexie et d'hémorragie cérébrales; mais il est certain que les symptômes apoplectiques peuvent apparaître dans d'autres circonstances, anémie, hypérémie, compression du cerveau, etc.; de plus, l'épanchement peut être séreux (*apoplexie séreuse*) au lieu d'être sanguin; enfin il peut se faire que le tissu cérébral ne présente aucune lésion à l'autopsie, mais ces faits, appelés à tort *apoplexie nerveuse*, sont de plus en plus rares. Les phénomènes de l'apoplexie ont toujours un début subit; ils peuvent se manifester avec une des trois formes suivantes : 1° Le malade tombe privé de sentiment et de mouvement; la face est injectée, la respiration stertoreuse, le pouls plein, sans fréquence. Quelquefois il y a des convulsions; la stupeur cesse au bout de quelques instants ou persiste pendant plusieurs jours (V. COUP *de sang*). Le malade succombe, ou se rétablit sans conserver aucune trace notable de son attaque, ou le coma laisse après lui une hémiplégie, ou la perte de la parole ou de la vue, état qui peut être persistant ou passager. 2° Le malade éprouve une céphalalgie violente et subite; il tombe dans un état voisin de la syncope; la face est pâle, le pouls faible, le corps froid; les idées deviennent incohérentes, le coma survient : l'hémiplégie est plus rare dans les cas de cette espèce. 3° Le malade est subitement paralysé d'une moitié du corps et perd la parole : cet état persiste à des degrés divers pendant un temps plus ou moins long. — Par analogie avec la lésion qui caractérise le plus ordinairement l'apoplexie cérébrale, on a appelé *apoplexie* toute affection qui présente pour caractère essentiel la formation brusque et spontanée d'un foyer sanguin dans un organe quelconque, et notamment dans le poumon. C'est ainsi qu'on a décrit une *apoplexie musculaire*, une *apoplexie du cœur, du foie, de l'utérus, des reins*, une apoplexie rachidienne, etc. : mais ces lésions parenchymateuses, qui sont des hémorragies, ont perdu la dénomination d'apoplexie, qu'on a réservée, avec raison, à la suspension subite des fonctions cérébrales, quelle que soit d'ailleurs la cause de l'*ictus* apoplectique; seule, l'*apoplexie pulmonaire* a gardé son nom. — *Apoplexie charbonneuse de la rate*. V. SANG *de rate*. — *Apoplexie foudroyante*. Celle qui détermine la mort en quelques heures. Autrefois on donnait ce nom à presque tous les cas de mort subite, en particulier à ceux qui sont dus à la rupture d'un anévrysme, etc. — *Apoplexie méningée*. V. MÉNINGÉ. — *Apoplexie des nouveau-nés*. État de mort apparente dans lequel peut se trouver un enfant au moment de la naissance, lorsqu'une cause quelconque a entravé la circulation, et occasionné une stase dans les vaisseaux cérébraux; de là une rougeur universelle, et surtout le boursouflement et la couleur violette de la face. On doit laisser écouler par le cordon ombilical une petite quantité de sang, soit en une seule fois, soit à plusieurs reprises. — *Apoplexie du placenta*. V. OBLITÉRATION. — *Apoplexie pulmonaire*. Épanchement sanguin se produisant brusquement dans un ou plusieurs lobules pulmonaires, enflammés ou non. La dyspnée est un symptôme constant, parfois unique : car l'hémoptysie manque souvent, et les signes physiques peuvent ne pas être perçus ou être confondus avec ceux de la pneumonie. — *Apoplexies traumatique*, *phlegmoneuse*, *suppurative*, *hydrocéphalique*, *fébrile*, *épileptique*, *hystérique*, *narcotique*, *méphitique*, *suffocante*. Noms donnés aux états soporeux ou comateux qui surviennent à certaines périodes ou accidentellement pendant les maladies inflammatoires, l'hydrocéphalie, etc. — *Apoplexie rhumatismale* ou *arthritique*. V. RHUMATISME. — *Apoplexie sanguine* (*A. vera seu exquisita*). Celle qui est due à un épanchement sanguin par rupture des vaisseaux capillaires ou autres; c'est l'*apoplexie* ou *hémorragie cérébrale interstitielle*. V. HÉMIPLÉGIE. — *Apoplexie sous-rétinienne* ou *choroïdienne*. V. DÉCOLLEMENT. — *Apoplexies sympathique*, *métastatique*, *vermineuse*, *arthritique*, etc. Celles que l'on supposait dues à la suppression de quelque excrétion normale, à des vers dans l'intestin, etc. = En vétérinaire, *apoplexie cérébrale*. V. VERTIGE *essentiel*. — *Apoplexie de la rate*. V. MALADIE *de sang*. — *Apoplexie splénique*. V. SANG *de rate*.

APORRHÉTINE, mieux que **APORÉTINE** s. f. [de ἀπὸ, et ῥητίνη, résine]. L'une des résines isolées de la racine de rhubarbe (Dœpping et Schlossberger).

APORRHINOSE. s. f. [de ἀπὸ, hors, et ῥὶν, nez]. Écoulement par les narines.

APOSÉPÉDINE. s. f. [de ἀποσήπεσθαι, se pourrir]. Leucine impure (Braconnot). V. LEUCINE.

APOSEPSIE. s. f. [de ἀποσήπεσθαι, se corrompre]. Fermentation putride. V. PUTRIDE.

APOSIE. s. f. V. SOIF.

APOSITIE. s. f. [*apositia*, ἀποσιτία, de ἀπὸ, loin, et σῖτος, aliment; esp. *aposicia*]. Répugnance pour les aliments.

APOSITIQUE. adj. [*apositicus*, ἀποσιτικός]. Qui ôte l'appétit.

APOSKÉPARNISMOS. s. m. [de ἀπὸ indiquant ablation, et σκέπαρνον, doloire]. Plaie oblique du crâne, faite par un instrument tranchant qui a agi en dédolant, et dans laquelle une pièce d'os a été détachée.

APOSPASTIQUE. adj. [ἀποσπαστικὸς, de ἀπὸ, hors, et σπάω, je tire]. – *Remèdes apospastiques*. Les révulsifs et les dérivatifs.

APOSTASE. s. f. [de ἀπόστασις, de ἀπὸ, hors, et στάσις, stase]. La formation d'un abcès; quelques auteurs l'ont employé comme synonyme d'*aposteme*.

APOSTÉMATIQUE. adj. Qui concerne l'apostème. – *Pharyngite apostématique*. V. PHARYNGITE.

APOSTÈME. s. m. [*apostema*, ἀπόστημα, de ἀφίστημι, je divise, j'écarte, de ἀπὸ indiquant écartement, et ἵστημι, je pose]. Synonyme peu usité d'*abces*, on a dit aussi *apostume*. Des auteurs ont compris sous le nom d'*aposteme* toutes les espèces de tumeurs humorales.

APOSTOLÉ. s. m. Nom générique des extraits (Chéreau).

APOSYRME. s. m. [ἀπόσυρμα, de ἀποσύρειν, racler]. Ulcération superficielle de la peau.

APOTHÉCIE. s. f. ou **APOTHÉCION**. s. m. [*apothecia*, *apothecium*, all. *Fruchtlager der Lichenen*. Selon sa forme, il a reçu les noms synonymiques suivants, qui tendent à être abandonnés : *pelta* (bouclier), *scutella*, *patellula*, *cephalodium*, *trica* (gyrome), *tuberculum*, *lirella*, *globulus*, *pilidium*, *cistula*, *orbiculus*, *orbillus*, *stroma* et *sphærula*]. Corps fructifère femelle des lichens. Il se compose d'un *réceptacle* ou *excipulum* (quelquefois aussi appelé, à tort, *sporange*), dans lequel se trouve le *noyau fructifere* (*nucleus* ou *thalamium*), composé d'une masse de cellules (*theques avortées* ou *paraphyses*) entre lesquelles sont les véritables *theques*, ou *sporanges*. V. CONIDIE, EXCIPULUM, NOYAU, THÈQUE, et STYLOSPORE.

APOTHÈME. s. m. [de ἀποτίθεσθαι, déposer, de ἀπὸ, en, et τίθεσθαι, mettre; all. *Apothema*, *Rindstoff*]. Précipité brun qui se forme dans les dissolutions des extraits végétaux, et qu'on avait appelé *extractif oxydé* (Berzelius).

APOTHÉRAPIE. s. f. [ἀποθεραπεία, de ἀπὸ, après, et θεραπεία, traitement; all. *Nachkur*]. Chez les anciens, terminaison de la cure par les bains et autres soins.

APOTHÉRIOSE. s. f. [de ἀπὸ, et θηρίον, bête]. Changement ou passage d'un corps à la forme animale (Velschius, *De vena medinensi*, 1674).

APOTHERMON. s. m. [ἀπόθερμον, de ἀπὸ, après, et θερμὸς, chaud]. Boisson excitante qu'on donnait chez les anciens après le bain, les exercices, etc.

APOTHÈSE. s. f. [*apothesis*, ἀπόθεσις, de ἀποτίθεσθαι, déposer]. Position qu'il convient de donner à un membre fracturé, après que la fracture a été réduite et maintenue par un bandage.

APOTHICAIRE. s. m. [de ἀποθήκη, serre, lieu de réserve, de ἀπὸ, à l'écart, et θήκη, loge, du même radical que τίθεσθαι, poser; all. *Apotheker*, angl. *apothecary*, it. *speziale*, esp. *boticario*]. V. PHARMACIEN.

APOTHICAIRERIE. s. f. Boutique dans laquelle on vend les substances médicinales. Le mot *officine* est plus usité.

APOZÈME. s. m. [*apozema*, ἀπόζεμα, de ἀποζεῖν, faire bouillir; all. *Absud*, angl. *apozem*, it. *aposema*]. Décoction ou infusion aqueuse d'une ou de plusieurs substances végétales, à laquelle on ajoute divers autres médicaments, simples ou composés, tels que des sels, des sirops : *apozemes purgatifs*, *fébrifuges*, *antiscorbutiques*, etc. La tisane royale, la décoction blanche, sont des *apozemes*. L'apozème est toujours très composé ou très-chargé de principes végétaux, ce qui le distingue de la décoction simple ; aussi ne sert-il jamais, comme la tisane, de boisson habituelle.

APPAREIL. s. m. [*apparatus*, de *ad*, à, et *parare*, préparer; all. *Apparat*, angl. *apparatus*, it. *apparecchio*, esp. *aparato*]. En physique et en chimie, *appareil*, un assemblage de vaisseaux ou d'ustensiles pour une opération physique ou chimique. — *Appareil antiasphyctique*. V ANTIASPHYCTIQUE. — *Appareil à boules*, *appareil a combustion*. V. COMBUSTION. — *Appareil électrique*. V. ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRISATION, MAGNÉTISME et ÉLECTROGÈNE. - *Appareil enregistreur*. V. GRAPHIQUE. — *Appareil hydro-électrique*. V. HYDRO-ÉLECTRIQUE. — *Appareil magnéto-électrique*. V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE. — *Appareil de Marsh*. Appareil employé dans les recherches médico-légales relatives aux empoisonnements. Il est fondé sur la propriété dont jouit l'hydrogène, à l'état naissant, de former avec l'arsenic de l'hydrogène arsénié susceptible de se décomposer par la chaleur, et de donner pour produit de l'arsenic métallique ou de l'acide arsénieux suivant les circonstances dans lesquelles on opère. Il se compose d'un flacon à tube de sûreté pour le dégagement de l'hydrogène, qui passe dans un tube, se lave et se sèche dans une boule et un autre tube. On chauffe. Si le gaz contient beaucoup d'hydrogène arsénié, il se forme un anneau d'arsenic métallique. Si cet anneau ne se forme pas, on enflamme le gaz au bout du tube; et la flamme, reçue contre une plaque de porcelaine, donne un anneau arsenical, quand les matières mises dans le flacon à dégagement de l'hydrogène contiennent de l'arsenic. - *Appareil pneumato-chimique*. V. PNEUMATO-CHIMIQUE. - *Appareil de Woulf*. Appareil composé d'un certain nombre de flacons munis de tubes de sûreté, et communiquant entre eux et avec une cornue, un ballon, ou un matras, par le moyen de tubes intermédiaires, il sert pour saturer de gaz les liquides. = En anatomie, l'assemblage d'organes divers solidaires qui, par leur disposition réciproque et leur agencement, constituent un tout coordonné dont l'action a un résultat unique (Bichat). C'est ce résultat qu'en physiologie on nomme une *fonction*, de là vient qu'on dit souvent qu'un *appareil* est l'ensemble des organes qui concourent à une même fonction (*appareils digestif*, *urinaire*, *respiratoire*, *circulatoire*, *sexuels mâle et femelle*, *des sens*, *de la locomotion*, *de la phonation*, *encephalique* ou *de la pensée*). Un *systeme* comprend toutes les parties qui sont formées d'un tissu semblable ; un *appareil* comprend toujours des organes de nature différente. Chaque appareil accomplit une *fonction*, mais n'en accomplit qu'une ; tandis que chaque *organe* a ordinairement plusieurs *usages* (V. ces mots). Il n'est pas d'appareil qui n'accomplisse une fonction ; et il n'y a pas de fonction sans appareil. On a pourtant admis, de la manière la plus irrationnelle, des fonctions sans appareils, qui ne sont autres que des propriétés des éléments anatomiques ou des tissus. Telles sont : 1° La *nutrition*, 2° la *sécrétion*; 3° l'*absorption*. Quant à l'*exhalation*, c'est un simple fait physique d'évaporation des substances volatiles. — *Appareil cristallinien*. V. CRISTALLINIEN. = En chirurgie, *appareil instrumental*. L'assemblage méthodique de tous les instruments et objets nécessaires pour pratiquer une opération ou faire un pansement (V. AMPUTATION). ‖ Par extension, *appareil* (*capsa chirurgica*), le plateau à compartiments sur lequel sont placées les diverses pièces d'appareil nécessaires pour les pansements, telles que bandes, compresses, bandelettes agglutinatives, fils cirés, attelles, fanons, coussins, lacs, plumasseaux, gâteaux de charpie, bourdonnets, tentes, mèches, sétons, etc. — *Appareil contentif.* V. Contentif. — *Appareil d'Esmarch.* Bandage roulé appliqué de bas en haut sur un membre à opérer pour le rendre exsangue et pour éviter au malade toute perte de sang. On se sert d'une bande en caoutchouc ; celle-ci placée, un lien constricteur de même nature est appliqué au-dessus ; on enlève alors le bandage, et on opère sur le membre ainsi rendu exsangue. Un chirurgien qui n'aurait pas à sa disposition l'appareil d'Esmarch pourrait le remplacer par une longue bande de sparadrap roulée autour du membre, et destinée à faire la compression, et par un tourniquet qu'il fixerait sur l'artère principale du segment de membre situé immédiatement au-dessus. — *Appareil à extension.* V. Extension. — *Appareil inamovible.* V. Bandage *inamovible.* — *Appareil à pansement.* Charpie, compresses, bandes, liqueurs hémostatiques, cérat, etc., disposés pour le pansement consécutif à telle ou telle opération. = *Appareils,* les divers procédés pour l'opération de la *cystotomie.* V. ce mot.

APPAREILLEMENT ou **APPATRONNEMENT.** s. m. Choix raisonné, selon le but qu'on se propose, de deux animaux domestiques reproducteurs de même race ou de race différente, qu'on associe entre eux par l'acte de la génération. Celle-ci est dite *en dedans,* si les parents sont de même race ; elle est *croisée,* si les parents sont de race différente. On dirige l'appareillement de manière que les qualités des parents se complètent et s'ajoutent dans le produit, et que les vices se corrigent.

APPARENT, ENTE. adj. — *Mort apparente.* V. Mort.

APPAUVRI, IE. adj. [de *à,* et *pauvre, effœtus, depauperatus,* devenu pauvre]. En médecine, se dit d'une humeur qui a perdu, du moins en partie, ses principes constitutifs : le sang est *appauvri* quand il est pâle, quand il contient peu de globules et d'albumine, contrairement au sang *riche.*

APPAUVRISSEMENT. s. m. Déterioration des caractères et des qualités d'une humeur, d'une race domestique.

APPENDICE. s. m. [*appendix,* de *ad,* et *pendere,* pendre, tenir à ; πρόσφυσις, all. *Anhang,* angl. *appendix,* it. *appendice,* esp. *apendice*]. Partie adhérente ou continue à un corps, auquel elle est comme surajoutée ; tels sont : l'*appendice auriculaire, xiphoide* ou *sternal,* l'*appendice vermiculaire, vermiforme* ou *cæcal,* les *appendices épiploiques* ou *colique de l'épiploon* (V. Épiploon), *digitaux, sus-sphénoidal du cerveau* (V. Pituitaire), etc. V. ces mots. = En botanique, prolongement de la fleur ou de la feuille qui accompagne le pédoncule ou le pétiole. = En zoologie, toute partie ajoutée symétriquement sur les côtés du tronc d'un animal quelconque. Par exemple, chaque anneau du corps d'un articulé *peut* avoir trois sortes d'*appendices :* appendices pour la locomotion (*pieds, mâchoires*), appendices pour la respiration (*branchies* ou *trachées*), appendices pour la sensibilité (*yeux, antennes* ou *cirres tentaculaires*). Souvent c'est du nombre et de la disposition de ces appendices que sont tirés les caractères des genres ou des espèces. V. Insecte.

APPENDICITE. s. f. Inflammation aiguë ou chronique de l'appendice iléo-cæcal, résultant d'une infection dont l'agent habituel est le coli-bacille. C'est à l'appendicite qu'on doit rapporter les symptômes et les accidents autrefois mal connus et mal interprétés de la typhlite et de la péri-typhlite. V. Iliaque (phlegmon), page 810, Typhlite, page 1644 et * Appendicite.

APPENDICULÉ, ÉE. adj. [*appendiculatus*]. Garni d'un ou plusieurs appendices.

APPERT (Fr.) [Chimiste français mort en 1840]. — *Procédé d'Appert.* V. Conserve.

APPÉTENCE. s. f. [*appetentia,* de *appetere* désirer ; ὄρεξις, all. *Gelüst, Naturtrieb,* angl. *appetence,* it. *appetenza,* esp. *apetencia*]. Désir, modification inappréciable de l'organisme, qui nous porte vers tel ou tel objet propre à satisfaire un besoin naturel.

APPÉTIT. s. m. [*appetitus,* de *appetere,* désirer ; all. *Appetit,* angl. *appetite,* it. *appetito,* esp. *apetito*]. Sentiment intérieur qui avertit du besoin d'exercer certaines fonctions, particulièrement celles de la génération et de la digestion. Le premier se nomme *appétit vénérien ;* le second est l'*appétit* proprement dit, le désir instinctif de prendre des aliments solides. Si ce désir des aliments, occasionné par un besoin réel, est porté à un certain degré, il prend le nom de *faim.* L'*appétit* se distingue encore de la *faim* en ce qu'il peut être provoqué et excité ; en ce qu'il se prononce pour tel aliment de préférence à un autre ; en ce qu'en mangeant, on lui donne quelquefois lieu de se développer. — *Appétit dépravé.* V. Boulimie et Pica. — *Perte d'appétit.* V. Inappétence.

APPLICATA. s. m. pl. [de *applicare,* appliquer, de *ad,* à, et *plicare,* plier]. Ce mot, qui signifie *choses appliquées,* a été transporté du latin dans notre langue pour désigner, parmi les choses qui font la matière de l'hygiène, celles qui sont appliquées à la surface du corps, comme les vêtements, les cosmétiques, les bains, etc.

APPLICATION. s. f. V. Topique.

APPOSITION. s. f [*appositio,* all. *Anlagerung,* angl. *apposition,* it. *apposizione*]. — *Génération par apposition.* V. Genèse, 3°.

APPRIMÉ, ÉE. adj. [*appressus*]. Se dit, en botanique, des poils couchés et appliqués sur l'organe qui les porte.

APPROBATIVITÉ. s. f. Un des modes de l'instinct de vanité (Spurzheim et Broussais). V. Craniologie.

APPROXIMATION. s. f. [*approximatio,* de *ad,* vers, et *proximus,* proche ; all. et angl. *Approximation,* it. *approssimazione,* esp. *approximacion*]. Action d'approcher. — *Approximation* (Ettmüller). Prétendue méthode de guérir les maladies en les faisant passer de l'homme dans un animal ou un végétal, par le contact immédiat.

APPUI. s. m. [*fulcrum,* all. *Stütze,* angl. *prop,* it. *appoggio,* esp. *apoyo*]. — *Point d'appui.* Point fixe sur lequel se meut un levier. — *Tic d'appui.* V. Tic.

ÂPRE. adj. [*asper,* στρυφνὸς, τραχὺς, all. *rauh,* angl. *rough,* it. *aspro,* esp. *aspero*]. Se dit, au physique, de ce qui cause une impression désagréable, soit sur le goût, (*fruit âpre, saveur âpre*), soit sur le toucher, par la vivacité de son action (*feu âpre*), ou par les inégalités de surface, dernière acception où le mot est synonyme de *rude* (*tige âpre,* en botanique, celle qui présente des aspérités produites par les poils durs dont elle est couverte), ‖ au moral, de ce qui est violent, aigre, désagréable (*caractère âpre*). = En anatomie, *ligne âpre.* V. Ligne *âpre.*

ÂPRETÉ. s. f. [*asperitas,* στρυφνότης, all. *Ranhigkeit,* angl. *harshness,* it. *asprezza*]. Qualité de ce qui est âpre au goût ; *âpreté* d'un fruit. V. Aspérité.

APROCTIE ou **APROCTOSE.** s. f. [de α priv., et πρωκτὸς, anus]. Manque d'anus, imperforation de l'anus ; anomalie assez commune à laquelle on remédie par une incision dans l'endroit où devait se trouver l'orifice, par une ponction, ou, lorsque le rectum manque, par l'opération de l'anus artificiel. Cette monstruosité non opérée entraîne presque toujours la mort dans les huit jours qui suivent la naissance, par inanition précédée de ballonnement du ventre et de vomissements. Les diverses variétés d'aproctie sont les suivantes : 1° Il n'y a pas trace d'anus. Cette disposition se lie, dans la majorité des faits, à une déviation tératologique du rectum. C'est, sauf quelques modifications, la persistance du cloaque ; l'intestin s'ouvre dans la vessie, l'urèthre ou le vagin (*abouchements anormaux*), qui laissent écouler du méconium ou des urines méconiales. Parfois l'orifice est très étroit, ou même il y a fusion d'organes sans communication des cavités. Le rectum distendu est presque toujours dans le petit bassin, couché sous la vessie ou le vagin, mais quelquefois il manque dans une plus grande étendue ou même dans sa totalité. 2° Il y a des vestiges d'anus. On a affaire alors à une atrésie ano-rectale plus ou moins étendue, rarement à un abouchement anormal. Souvent le rectum est très voisin, mais les exceptions ne sont pas rares. 3° L'anus est bien conformé, mais il y a une imperforation rectale. Presque toujours, en pareil cas, il n'y a qu'une cloison plus ou moins épaisse ; les deux bouts de l'intestin sont en rapport l'un avec l'autre. 4° L'anus et le rectum sont perméables ; il y a une oblitération, mais elle est inaccessible. L'obstacle siège soit auprès de la valvule iléo-cæcale, soit dans un point plus élevé de l'intestin grêle. Dans ce dernier cas, la précocité des vomissements et leur nature indiqueront la hauteur relative de l'oblitération (Verneuil).

APROSOPIE. s. f. [*aprosopia*, de α priv., et πρόσωπον, visage ; all. *Gesichtlosigkeit*, angl. *aprosopy*, it. *aprosopia*]. Monstruosité qui consiste en l'absence de la face.

APSÉPHALÉSIE. s. f. [de α priv., et ψηφάλησις, attouchement]. Abolition du tact, avec conservation des sensations douloureuses de piqûre, pincement, coupure, mais non celles de brûlure qui se rapportent à un mode distinct de sensibilité cutanée (Eigenbrodt, Spring).

APSYCHIE. s. f. [*apsychia*, de α priv., et ψυχὴ, âme, vie ; all. *Bewusstlosigkeit*, angl. *apsychy*, *apsychia*, it. *apsichia*, esp. *apsiquia*]. La perte de connaissance.

APTÈRE. adj. et s. m. [*apterus*, de α priv., et πτερὸν, aile ; all. *ungeflügelt*, angl. *apterous*, it. *mancante d'ale*]. Se dit des insectes qui n'ont point d'ailes.

APTITUDE. s. f. [all. *Anlage*, angl. *aptness*, it. *attitudine*]. Disposition naturelle d'un animal ou d'une race à l'exécution d'actes déterminés, et aussi à subir l'influence des causes morbides. Telle est la disposition des blancs à être atteints de la fièvre jaune, alors que les nègres et les Américains autochthones ne la prennent pas ou ne sont que peu affectés par elle ; la disposition de certains animaux à prendre facilement la graisse, à donner beaucoup de lait, à courir très vite, etc. Les aptitudes sont innées ou acquises ; une fois créées, elles sont transmissibles par l'hérédité. Les aptitudes prononcées s'excluent presque toujours : le bœuf qui a de la disposition à engraisser est mauvais travailleur ; les races de travail s'engraissent presque toujours mal, etc. V. Ration.

APTYALIE. s. f. [de α priv., et πτύαλον, salive]. Manque, momentané ou morbide, de la salive.

APYRE. adj. [*apyrus*, de α priv., et πῦρ, feu ; all. *feuerfest*, angl. *apyrous*, it. et esp. *apiro*]. Se dit de toute substance inaltérable et surtout infusible au feu, quelque élevée que soit la température à laquelle on la soumet.

APYRÉNOMÈLE. s. f. [de α priv., πυρὴν, noyau, et μήλη, sonde]. Sonde sans bouton.

APYRÉTIQUE. adj. [*apyreticus*, de α privatif, et πυρετὸς, fièvre ; all. *fieberfrei*, angl. *apyretic*, it. et esp. *apiretico*]. Qui n'est point accompagné de fièvre.

APYREXIE. s. f. [*apyrexia*, de α privatif, et *pyrexie* ; all. *fieberfreie Zeit*, angl. *apyrexy*, *apiressia*]. Absence de fièvre dans le cours d'une maladie. ‖ État du malade dans l'intervalle des accès de fièvres intermittentes. V. Fièvre *intermittente*.

APYRINE. s. f. [all. *Apyrin*, angl. *apyrinum*]. Substance analogue à l'amidon, extraite des noyaux d'un *cocotier* (*Cocos lapidea*, Gærtner, ou *Attalea funifera*, Martius) : bien que soluble dans l'eau chaude, elle s'en dépose par le refroidissement (Bixio).

AQUAPUNCTURE. s. f. [de *aqua*, eau, et *punctura*, piqûre]. Moyen de révulsion (Mathieu) employé dans le rhumatisme musculaire et les névralgies. A une pompe foulante est adapté un tube de plomb, et, à l'extrémité de ce dernier, un ajutage filiforme qui est tenu éloigné de l'endroit à aquapuncturer, de 1 centimètre environ. Une pression, exercée sur le levier de la pompe, suffit à faire pénétrer sous la peau, par une petite piqûre capillaire, quelques grammes d'eau par lesquels le tissu cellulaire sous-cutané est soulevé, et forme une petite élevure blanchâtre qui laisse parfois écouler de son centre une gouttelette de sang. La première sensation causée par la pénétration de l'eau est assez pénible, mais elle cède vite. Quinze ou vingt minutes après, l'eau épanchée disparaît pour ne laisser que la trace d'une simple piqûre et le soulagement de la douleur. V. Pulvérisation.

AQUARIUM. s. m. Mot latin signifiant réservoir, désignant les réservoirs à parois de verre destinés à l'observation des mœurs des animaux aquatiques.

AQUATILE. adj. [*aquatilis*, de *aqua*, eau]. Qui vit dans l'eau : *plante aquatile*.

AQUATIQUE. adj. [*aquaticus*, de *aqua*, eau ; all. *wasserlebend*, angl. *aquatic*, it. *acquatico*, esp. *acuatico*]. Qui est plus souvent dans l'eau ou sous l'eau : *oiseaux aquatiques*, *terrain aquatique*, *plantes aquatiques*.

AQUEDUC. s. m. [*aquæductus*, de *aqua*, eau, et *ducere*, conduire ; ὑδροχόα, all. *Aquadukt*, angl. *aqueduct*, it. *acquidotto*, esp. *acueducto*]. Mot employé figurément par les anatomistes pour désigner certains conduits. — *Aqueduc de Fallope* (*canal spiroïde de l'os temporal*, Ch.). Conduit long et étroit creusé dans l'épaisseur du rocher, s'ouvrant d'une part au fond du conduit auditif interne, remontant en dehors et en avant jusqu'à la partie supérieure du rocher, où il est percé par l'hiatus de Fallope (V. Hiatus), se dirigeant ensuite tout à fait en arrière sur la caisse du tympan, pour redescendre derrière cette cavité, et aller se terminer au trou stylo-mastoïdien. Ce conduit, qui loge le nerf facial, est percé de plusieurs petites ouvertures ; il en part un petit canal qui donne passage à la corde du tympan. — *Aqueduc du limaçon*. Conduit très étroit qui va de la rampe du limaçon au bord postérieur du rocher. Il a été découvert par Cotugno. V. Limaçon. — *Aqueduc de Sylvius* (*canal intermédiaire des ventricules*, Ch.). Conduit creusé obliquement dans l'épaisseur de la protubérance cérébrale, commençant sous la commissure postérieure, et faisant communiquer le ventricule moyen du cerveau avec le ventricule du cervelet. — *Aqueduc du vestibule*. Conduit découvert par Cotugno. Il commence dans le vestibule, près de l'orifice des deux canaux demi-circulaires, et s'ouvre à la face postérieure du rocher.

AQUEUX, EUSE. adj. [*aquosus*, de *aqua*, eau ; ὑδατώδης, all. *wässerig*, angl. *aqueous*, it. *acquoso*, esp. *acuoso*]. Qui contient beaucoup d'eau ou qui en est formé : *fruit aqueux*. — *Boisson aqueuse*. V. Boisson. — *Cachexie aqueuse*. V. Pourriture. — *Extrait aqueux*. V. Extrait. — *Fusion aqueuse*. V. Fusion. — *Humeur aqueuse de l'œil*. V. Œil. — *Météore aqueux*. V. Météore. — *Suc aqueux*. V. Suc.

AQUIFOLIACÉES. s. f. pl. [*aquifoliaceæ*]. Famille de plantes (de la classe des diclines irrégulières) à laquelle le *houx* a donné son nom, et qui a pour caractères : Calice à 4 ou 6 sépales petits et imbriqués : même nombre de pétales à la corolle, soudés par leur base, et formant une corolle monopétale à divisions profondes et hypogynes ; étamines alternes avec les lobes de la corolle, et insérées à sa base ; ovaire libre, épais, tronqué, à 2 ou 6 loges, contenant chacun un ovule pendant du sommet de la loge, et porté sur un podosperme cupuliforme, stigmate sessile et lobé. Fruit charnu, contenant de 2 à

6 nucules indéhiscents, ligneux ou fibreux, monospermes.

AQUILA ALBA. s. m. Ancien nom du *calomel*.

AQUILAIRE. s. f. [*Aquilaria*]. La plante qui fournit le *bois d'aigle* (V. Bois *d'aloès*), famille des aquilarinées.

AQUILARINÉES ou **AQUILARIACÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, à 5 ou 6 étamines périgynes, voisine des thymélées. V. Bois d'*aloès*.

AQUO-CAPSULITE. s. f. Nom donné par quelques auteurs à l'*iritis séreuse*. V. Iritis *séreuse*.

ARABE. adj. — *Cheval arabe*. V. Katik et Kocklani.

ARABES (Médecine des). Médecine qui naquit vers les VIIIe et IXe siècles de l'ère chrétienne, alors que les Arabes, ayant fondé un grand et florissant empire, prirent goût aux sciences des Grecs, dont ils traduisirent, sur des versions syriaques, un grand nombre de livres. L'empire grec ne produisait plus que des compilations, qui allaient toujours en devenant plus sèches et plus écourtées ; il en était de même des peuples latins. Les Arabes, sans renouveler la médecine, reprirent les grands travaux, publièrent des livres considérables, des encyclopédies importantes. Au fond, ils suivirent Galien ; cependant ils y introduisirent des notions prises à la *médecine indienne* (V. ce mot) ; ils firent de nouvelles observations, de nouvelles descriptions, et enrichirent la pharmacie. On leur doit la première description médicale de la variole. En somme, ils méritèrent, pendant la torpeur médicale du moyen âge, de tenir le sceptre.

ARABETTE. s. f. [*Arabis*, L.]. Genre de plantes de la famille des crucifères, dont les principales espèces ont les mêmes propriétés que celles-ci : telles sont l'*A. Chinensis*, Rottl.; l'*A. sagittata*, DC.; l'*A. perfoliata*, Lamk.

ARABINE. s. f. [all. *Arabin*] (Chevreul). La partie soluble dans l'eau des gommes arabique, du Sénégal, de Bassora, adragant, de cerisier et du mucilage des graines de lin. V. Gomme.

ARABINOSE. s. f. Sucre cristallisable, dextrogyre, non fermentescible, résultant de la métamorphose de l'acide gummique par l'action des acides étendus et bouillants (Scheibler).

ARABIQUE. adj. — *Gomme arabique*. V. Gomme. — *Traitement arabique*. Le traitement des maladies cutanées par le sulfure d'arsenic, et des maladies syphilitiques par le sulfure de mercure, comme font les Arabes.

ARABISTES. s. m. pl. Médecins occidentaux qui se firent les disciples de la médecine arabe. Vers le XIe siècle de l'ère chrétienne, les livres arabes commencèrent à être traduits en latin ; bientôt ils se répandirent en Occident, et remplacèrent les traductions latines de quelques livres grecs qui, jusqu'alors, servaient à l'enseignement. La médecine arabe devint celle des peuples latins jusqu'à la Renaissance, époque où la médecine grecque, puisée aux sources, la remplaça.

ARACÉES. s. f. pl. V. Aroïdées.

ARACHIDE. s. f. [*Arachis hypogæa*, L., all. *Erdeichel*]. Plante légumineuse papilionacée (diadelphie décandrie, L.), dont les fruits contiennent 1, 2 ou 3 graines rougeâtres, vulgairement nommées *pistaches de terre*, parce que, après la fécondation, le jeune ovaire s'enfonce en terre, s'y développe et y mûrit. Ces graines fournissent, par la pression, une huile douce, comestible.

ARACHINE. s. f. (Scherer et Gœssmann). Mélange de *monarachine*, de *diarachine* et de *triarachine*. V. ces mots.

ARACHIQUE. adj. — *Acide arachique* ($C^{40}H^{40}O^{4}$). Acide gras (Gœssmann) de l'huile d'*Arachis hypogæa*, L. Il se comporte à l'égard de la glycérine comme l'acide stéarique, et forme trois *arachines* analogues aux stéarines.

ARACHNIDES. s. m. pl. [de ἀράχνη, araignée ; all. *Arachniden*]. Deuxième classe des annelés articulés, comprenant tous les animaux qui ont huit pattes à l'état adulte, dépourvus d'ailes et d'antennes, subissant des demi-métamorphoses qui consistent en l'addition d'une quatrième paire de pattes aux trois qui d'abord existaient seules (*araignées*, *faucheurs*, *scorpions*, *acares*, etc.). Cette classe renferme environ 3000 espèces, réparties en 5 divisions *araignées*, *acariens*, *phalangides*, *scorpions* et *solpugides*.

ARACHNITIS ou **ARACHNOÏDITIS**. s. f. [*arachnitis*, all. *Arachnoiditis*, angl. *arachnitis*, it. *aracnite*, *aracnoidite*, esp. *aracnitis*, *arachnoiditis*]. Inflammation de l'arachnoïde. V. Méningite.

ARACHNOÏDE. s. f. [*arachnois*, de ἀράχνη, toile d'araignée, et εἶδος, ressemblance ; *meninx media*, Sœmmering ; all. *Spinnwebenhaut*, angl. *arachnoid*, it. *aracnoide*, esp. *arachnoidea*, *aracnoides*, *lame externe de la méningine* de Chaussier]. Nom donné, à cause de sa ténuité, à l'une des trois membranes qui servent d'enveloppe à l'encéphale et à la moelle épinière. Cette membrane, interposée à la dure mère et à la pie-mère, est une séreuse (V. Séreuse), dont le feuillet pariétal tapisse la plus externe des méninges, tandis que son feuillet viscéral reste à une certaine distance de la pie-mère, à laquelle elle est unie par des filaments de tissu lamineux. Intimement unie à la dure-mère dans une grande partie de son étendue, elle tapisse, comme elle, les parois intérieures du crâne et du canal vertébral, et s'en sépare au niveau des trous, dans lesquels la dure-mère s'enfonce, tandis que l'arachnoïde se replie du côté du cerveau sur les organes traversant ces orifices. Ces deux membranes sont également séparées au niveau de la selle turcique, où la glande pituitaire se trouve logée dans leur intervalle. Elle revêt la convexité des hémisphères, sans pénétrer dans les anfractuosités, tapisse ensuite leur sillon

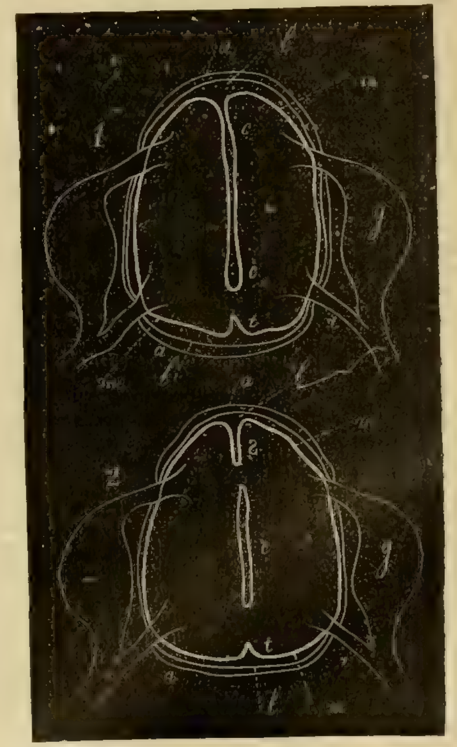

Fig. 20.

de séparation et le corps calleux. Après avoir recouvert les lobes postérieurs, ainsi que la protubérance et le cervelet, et s'être réfléchie sur les veines des sinus, elle tapisse la base de l'encéphale, en formant aux nerfs, aux artères et aux veines, des enveloppes qui se réfléchissent sur la dure-mère; elle se prolonge dans le canal vertébral autour de la moelle, fournit une gaîne conique à chacun des nerfs vertébraux et au *fil terminal* de la moelle, d'où elle se réfléchit sur la dure-mère. Entre elle et la pie-mère, au niveau des sillons des circonvolutions et autres dépressions, elle laisse des *espaces* pleins de liquide. V. Sous-arachnoïdien. — *Arachnoïde intérieure*, *épendyme*, ou *membrane des ventricules cérébro-rachidiens*. Membrane qui dérive de la pie-mère et non de l'arachnoïde. Le névraxe est, sur l'embryon, représenté par un prisme irrégulier de substance grise, ouvert en arrière, de telle sorte que le canal central de la moelle épinière (Fig. 20, *c*) et les ventricules cérébraux ne font qu'un avec les espaces dits sous-arachnoïdiens (1, *c*, *l*) pleins du liquide de ce nom. C'est la pie-mère spinale et cérébrale (*m*) qui se continue de l'extérieur du système cérébro-spinal dans la profondeur de ce sillon. Ce dernier, clos en avant, se ferme en arrière vers la fin de l'âge embryonnaire par production de la commissure postérieure le long de la moelle rachidienne, du cervelet, de l'aqueduc de Sylvius, du trigone et du corps calleux dans la cavité céphalique, de manière à y limiter les ventricules cérébelleux et cérébraux qui se séparent ainsi des espaces sous-arachnoïdiens (*l*). La portion de la pie-mère appliquée au fond de ce sillon, ainsi séparée de la portion superficielle, devient *membrane des ventricules* ou *épendyme*, à tort appelée *arachnoïde intérieure*; mais le liquide retenu dans les cavités ainsi limitées reste en communication avec le liquide sous-arachnoïdien en bas du quatrième ventricule, et reste identique avec lui (V. Céphalo-rachidien). Cette membrane très mince conserve la texture de la pie-mère, mais est moins vasculaire, et est tapissée d'un épithélium plutôt prismatique que pavimenteux. — Fig. 20. — 1. Coupe de la moelle épinière d'un embryon de mouton de sept à huit semaines, durci dans le chromate de potasse. Figure à demi schématique: *a*, *a*, l'arachnoïde; *ll*, espace sous-arachnoïdien spinal; *m*, *m*, pie-mère spinale s'enfonçant dans le sillon antérieur de la moelle *t* et dans le sillon postérieur *c*; *c*, *e*, le sillon postérieur ne faisant encore qu'un avec le canal central de la moelle, qui est ainsi ouvert dans l'espace sous-arachnoïdien spinal *l* tant que la commissure grise médullaire n'est pas formée, et la pie-mère spinale ne fait qu'un (*m*, *c*, *e*) avec la tunique du canal central. — 2. Coupe de la moelle d'un embryon de mouton de huit à neuf semaines. Même signification des lettres; *s*, sillon postérieur et espace sous-arachnoïdien *l*, séparés du canal central par la formation de la commissure postérieure; *e*, canal central alors limité; *g*, *g*, ganglion de la racine postérieure; *r r*, racine antérieure (Ch. Robin).

ARACHNOÏDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à l'arachnoïde. — *Liquide arachnoïdien*. Liquide qui, d'après Hitzig, existerait toujours sur le vivant, *entre les deux feuillets de l'arachnoïde*, et qui serait bien distinct du *liquide céphalo-rachidien*; on n'en trouve pas trace sur le cadavre.

ARACHNOÏDITE. s. f. Inflammation de l'arachnoïde. V. Méningite. — *Arachnoïdite hémorragique*. V. Pachyméningite.

ARACK. s. m. [all. *Arrak*, *Reissbranntwein*, angl. *arac*, *rack*, it. *aracca*]. Liqueur spiritueuse usitée dans l'Inde et extraite du riz. On la fait aussi avec du sucre et du jus de noix de coco qui fermentent ensemble, souvent aussi avec le jus qui exsude d'incisions pratiquées au cocotier, et qui est nommé *toddy*. Elle est employée comme les autres spiritueux, mais paraît d'une nature plus échauffante.

ARACOUCHINI. s. m. Nom, à Cayenne, de l'*Icica aracouchini*, Aublet, qu'on suppose fournir une variété de résine dite *résine alouchi*.

ARAIGNÉE. s. f. [*aranea*, ἀράχνη, all. *Spinne*, angl. *spider*, it. *ragno*, esp. *araña*]. Animal articulé de l'ordre des arachnides pulmonaires. Ces animaux se distinguent des crustacés et des insectes, en ce qu'ils n'ont pas d'antennes; ils ont sous le ventre des ouvertures qui conduisent à des organes respiratoires lamelleux; un cœur et des vaisseaux, 6 à 8 yeux lisses, deux mandibules avec palpes en crochet, 8 pieds, la tête (fig. 21) réunie au corselet, l'abdomen ovale et sans queue; sous l'extrémité supérieure du crochet mobile des mandibules *a*, est une petite ouverture *b* pour la sortie d'un venin; et sous l'abdomen, près de l'anus, sont de petits mamelons percés d'un grand nombre de trous d'où l'animal tire des fils d'une extrême ténuité, dont la matière est contenue dans des réservoirs intérieurs. Dans les pays chauds, le venin de quelques araignées détermine des accidents. — Fig. 21. Tête d'araignée grossie: *c*, mâchoires; *d*, palpes maxillaires; *e*, lèvre ou menton. — Fig. 22. Glande à venin *a*, et mandibule, antenne-pince ou chélicère traversée par le canal de la glande *b*, arrivant au crochet *c*, *d*; *e*, gouttière recevant le crochet replié au repos. — *Toile de l'araignée domestique*. Elle est de nature chitineuse et inerte. Elle est employée pour arrêter de petites hémorragies capillaires; elle n'a, comme l'agaric, qu'une action mécanique. Elle a aussi été préconisée, en pilules, contre les fièvres intermittentes.

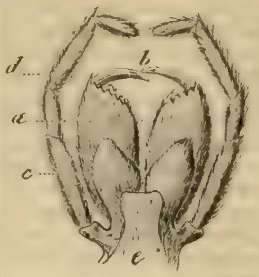

FIG. 21.

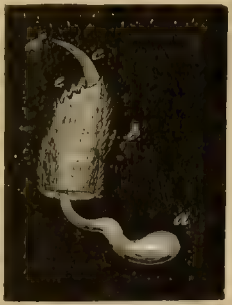

FIG. 22.

ARALIACÉES. s. f. pl. Section des ombellifères qui renferme le genre *Aralie*. V. Ginseng.

ARANÉEUX, EUSE. adj. [*araneosus*, de *aranea*, araignée]. Se dit, en botanique, de poils fins et longs lâchement entre-croisés, que présentent certaines plantes (auxquelles on donne l'épithète d'*arachnoideus*), et dont l'ensemble simule plus ou moins des toiles d'araignée. Le *Cirsium eriophorum* en porte entre les écailles de l'involucre.

ARANÉIDES. s. f. pl. [de *aranea*, araignée]. Division de la classe des arachnides, subdivisée en: 1° *Théraphoses* à mandibules horizontales et mobiles verticalement (*Mygales*, etc.); 2° *Araignées* à mandibules verticales et mobiles latéralement, *binoculées* (2 yeux), *sénoculées* (6 yeux), *octoculées* (8 yeux) (Walckenaer).

ARANZI ou **ARANZIUS** (J. C.) [Anatomiste italien 1530-1589]. — *Canal d'Aranzi* ou *canal veineux*. V. Veineux (*Canal*). — *Tubercule d'Aranzi*. V. Tubercule. — *Ventricule d'Aranzi*. V. Ventricule.

ARARIBINE s. f. (Kieth). Alcaloïde non azoté, cristallisable, de l'écorce de l'*Arariba rubra*.

ARAROBA. s. m. Arbre du Brésil, avec lequel on prépare la *poudre de goa*, employée en frictions contre les maladies cutanées.

ARBITRE. s. m. — *Libre arbitre.* En médecine légale et en physiologie, mode de l'activité cérébrale qui a pour résultat la volonté d'accomplir telle ou telle action. Quand un homme sain et normalement organisé a voulu et fait, ou dit une chose, et aurait pu en vouloir, faire ou dire une autre, en agissant d'après d'autres motifs, il est dit jouir de son libre arbitre, de sa liberté morale. Mais dans certaines conditions individuelles, morbides ou de naissance, l'homme n'est pas le maître d'empêcher une impulsion de devenir irrésistible; dans ces cas, il n'est plus libre de vouloir telle ou telle chose, il n'a plus le choix des motifs, il subit un penchant involontaire : il est dit ne pas jouir de son libre arbitre, ou de sa liberté morale. C'est ce que le médecin légiste est appelé à constater dans les accusations de meurtre, d'incendie, de viol, etc., et il ne le peut faire que d'après les notions acquises sur la physiologie du cerveau et la pathologie mentale; là sont les deux sources de connaissance desquelles découle l'application des soins médicaux ou des peines, etc. Tant qu'il y a équilibre cérébral fonctionnel, l'homme reste doué de son libre arbitre; il le perd, lorsque cet équilibre est troublé ou détruit. V. CÉNESTHÉSIE et RESPONSABILITE.

ARBORESCENT, ENTE. adj. [*arborescens*, de *arbor*, arbre; all. *baumartig*]. Se dit d'une plante à tige ligneuse dont la hauteur approche de celle d'un arbre.

ARBORISATION. s. f. [*arborisatio*, esp. *arborizacion*]. Agrégation de cristaux représentant une espèce de petit arbre à la surface des corps, et y formant, soit une pellicule assez épaisse, soit un mince enduit. ‖ Dessin figurant des arbrisseaux que présente la coupe de certaines pierres, et qui est dû à des infiltrations de fer ou de manganèse entre les feuillets de celles-ci, ou à des substances enveloppées par une matière consolidée autour d'elles. = *Arborisation des vaisseaux capillaires.* Forme sous laquelle apparaissent souvent les vaisseaux capillaires développés par l'effet d'une inflammation.

ARBOUSIER. s. m. (*Arbutus*) [all. *Bärentraube*, angl. *bear's whortleberry*, it. *corbezzolo*, esp. *madroño*]. Genre de plantes de la décandrie monogynie, L., éricinées, J. Les feuilles de l'*Arbutus uva-ursi*, L. (*raisin d'ours*) ont beaucoup de ressemblance avec celles du buis : de là le nom de *busserole* donné à cette plante. On les emploie comme astringentes et diurétiques en infusion ou en décoction (8 grammes dans 500 grammes d'eau), ou en poudre (2 à 4 grammes).

ARBRE. s. m. [*arbor*, δένδρον, all. *Baum*, angl. *tree*, it. *albero*, esp. *arbol*]. Végétal ligneux et vivace dont la tige est épaisse, élevée d'au moins trois fois la hauteur d'un homme, non ramifiée à sa partie inférieure, couronnée de branches, de rameaux et de feuilles à son sommet. — *Arbre aveuglant.* Nom de l'*Excœcaria agallocha*, L., de la famille des euphorbiacées, dont le suc âcre et laiteux cause des ophtalmies dangereuses s'il tombe sur la conjonctive. — *Arbre a brai.* Le Pin de Bordeaux. — *Arbre a chapelet.* V. MARGOUSIER. — *Arbre au corail.* Nom donné à deux plantes de la famille des légumineuses : 1° l'*Erythrina corallodendron*, L., des Antilles, a des graines arrondies, plus grosses que des pois, lisses, d'un rouge vif, avec une tache noire; 2° le *Condori* ou *Adenanthera pavonina*, L., a des graines lenticulaires rouges, sans tache, du poids de 212 milligrammes, assez constant pour qu'elles servent d'unité de poids dans l'Inde à l'effet de peser l'or et les pierres précieuses. Il ne faut pas confondre ces plantes avec une autre de la même famille, le *Pterocarpus draco*, L., qui fournit le *bois de corail* des ébénistes. — *Arbre à huile de la Chine* ou *du Japon* (*Elæococcus racemosus*, A. J.). Arbre de la famille des euphorbiacées, dont le fruit, ordinairement à quatre loges, renferme autant de graines dont l'huile est employée pour l'éclairage — *Arbre a pain* ou *jaquier*. Nom des *Artocarpus incisa*, L. fils (*rima* des naturels), et *integrifolia*, L. fils (*jaca*), famille des artocarpées, dont le fruit pulpeux, amylacé, se cuit et se mange comme du pain dans les îles de l'Océanie. La première espèce est préférée, parce qu'elle n'a pas d'odeur. — *Arbre a la vache.* Nom du *Galactodendron utile*, Humb. et Bonpl., de la Colombie, de la famille des artocarpées. Son liquide, blanc, se boit comme du lait. — *Arbre sain.* V. MARGOUSIER. — *Arbre à suif de la Chine.* Nom du *Croton sebiferum*, L., famille des euphorbiacées, naturalisé dans la Caroline du Sud. Les semences, indépendamment de l'huile qu'elles contiennent, sont couvertes d'une substance sébacée blanche, qu'on exploite pour la fabrication des chandelles. = En chimie, *Arbre de Diane*, amalgame d'argent (*Diane* étant, dans le langage des alchimistes, le surnom de l'argent) qui se dépose en petites aiguilles prismatiques groupées de manière à représenter un arbrisseau. — *Arbre de fer* ou *de Mars*. Végétation métallique qui se forme lorsqu'on met un fragment d'un sel dans la *liqueur des cailloux*. — *Arbre de Jupiter* Végétation métallique qu'on obtient en précipitant l'étain par le zinc. — *Arbre de Saturne.* Cristallisation que l'on produit avec une lame de zinc plongée dans l'acétate de plomb. = En anatomie, *arbre de vie* (*arbor vitæ*). Disposition que présentent les prolongements de la substance médullaire dans les lobes du cervelet, et qui est telle que, lorsqu'on coupe verticalement un de ces lobes, on a une image assez exacte des belles ramifications végétales. — *Arbre de vie* (*lyre de la cavité du col de l'utérus*). Saillie verticale des parois antérieure et postérieure de la cavité du col, saillie de laquelle partent, sous des angles plus ou moins aigus, un certain nombre de colonnes plus petites ou rugosités en forme de feuillets ou de nervures saillantes. ‖ Nom donné aussi quelquefois aux *colonnes du vagin*. = *Arbre du trépan.* V. TRÉPAN

ARBRISSEAU ou **ARBUSCULE.** s. m. [*frutex*]. Plante dont la tige ligneuse se ramifie dès sa base et s'élève peu

ARBUSTE. s. m. [*fruticulus*, esp. *arbusto*]. Plante dont la tige ligneuse n'atteint pas trois fois la hauteur du corps d'un homme, et se ramifie près de sa base.

ARBUTINE. s. f. Glycoside amère, cristallisable, de l'*Arbousier*. Soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

ARC. s. m. [*arcus*, τόξον, all. *Bogen*, angl. *bow*, it. et esp. *arco*]. Portion d'une ligne courbe, particulièrement de la circonférence du cercle. = Dans les expériences sur le galvanisme, *arc animal*, la suite des parties d'un animal comprises entre les deux extrémités de la pile, et *arc excitateur*, celui qui est formé par les métaux ou autres substances qui en tiennent lieu. = En physique, *arc-en-ciel*, météore lumineux consistant en un ou plusieurs arcs concentriques formés de bandes colorées, qui a lieu quand le soleil, ou quelquefois la pleine lune, darde ses rayons sur un nuage près de se résoudre en pluie, et que l'observateur se trouve placé devant ce nuage, le dos tourné a l'astre éclairant. — *Arc voltaïque.* Phénomène électrique analogue à celui de l'étincelle qui se produit au moment où l'on sépare les deux pointes de charbon d'un couple de Bunsen. = En anatomie, V. FAISCEAU *arqué*. — *Arc aortique* V. AORTE. — *Arc-boutant.* V. PIED *de cheval*. — *Arc branchial* ou *viscéral*. V. EMBRYON. — *Arc du colon.* Portion moyenne du côlon appelée aussi *colon transverse* — *Arc diastaltique.* V. DIASTALTIQUE. — *Arcs pharyngiens.* Prolongements antérieurs de la corde dorsale : partis de ce point au nombre de 4 de chaque côté, ils se soudent en avant, en interceptant 4 fentes, dites pharyngiennes, qui limitent la cavité de même nom. V. EMbryon. — *Arc tympanique*. V. Tympanal. = *Arc sénile* [all. et angl. *Arcus senilis*, it. *arco senile*]. Opacité de la circonférence de la cornée qu'on observe à partir de 40 à 50 ans, sous forme d'un arc supérieur d'abord, puis d'un cercle complet (*cercle sénile*) jaunâtre : elle résulte de la transformation graisseuse des lamelles cornéennes, et coïncide ordinairement avec une dégénérescence semblable du système artériel et des fibres cardiaques.

ARCADE. s. f. [de *arcus*, arc; all. *Arkade*, *Bogen*, angl. *arcade*, it. *arcata*, esp. *arcada*]. Partie courbée en arc. — *Arcade alvéolaire* et *dentaire*. Courbe formée par la série des alvéoles et des dents sur le bord libre des os maxillaires. — *Arcade anastomotique*. Ligne courbe formée par deux vaisseaux qui s'unissent bout à bout : ainsi les vaisseaux du mésentère s'anastomosent par *arcade*. — *Arcades* ou *Arcs de Corti*. Série de cellules disposées en arcade à la partie interne et sur toute la longueur de la *membrane basilaire*. V. Oreille interne. — *Arcade crurale*, *fémorale* ou *de Fallope*. V. Fémoral. — *Arcade cubitale*. V. Cubital. — *Arcade incisive*. V. Age. — *Arcade orbitaire*. V. Orbitaire. — *Arcade palmaire*. V. Palmaire. — *Arcade plantaire*. V. Plantaire. — *Arcade pubienne*. V. Pubien. — *Arcade radiale*. V. Radial. — *Arcade sésamoïdienne*. V. Cubital. — *Arcade sourcilière*. V. Sourcilier. — *Arcade zygomatique*. V. Zygomatique.

ARCÆUS. [Chirurgien espagnol, 1493-1574]. — *Baume d'Arcæus* ou *Arceus*. V. Baume.

ARCANE. s. m. [*arcanum*, ἀπόῤῥητον, all. *Geheimmittel*, *Arcanum*, angl. *arcanum*, *nostrum*, it. et esp. *arcano*]. Remède secret. — *Arcane corallin*. Deutoxyde de mercure obtenu en décomposant par le feu l'azotate de mercure cristallisé. V. Oxyde *de mercure*.

ARCANSON. s. m. [*brai sec*]. Sorte de colophane obtenue en fondant le galipot dans des chaudières; moins sèche et moins transparente que la colophane ordinaire. On l'emploie dans la préparation des onguents et des emplâtres.

ARCANUM DUPLICATUM. s. m. Nom donné jadis au *sulfate de potasse*.

ARCEAU. s. m. [*arculus*, all. *Schutzbogen*, angl. *arch*, it. *archetto*, esp. *arco de fractura*]. Demi-cercle de bois mince, qu'on place sous les couvertures du lit d'un blessé, pour préserver de leur contact et de leur poids les parties malades.

ARCHANGÉLIQUE. s. f. V. Angélique.

ARCHÉE. s. m. [*archeus*, ἀρχεὺς, chef, commandant; all. *Archaus*, *allgemeine Lebenskraft*, it. *archeo*, esp. *arqueo*]. Mot inventé par Basile Valentin, et adopté ensuite par Paracelse et van Helmont, pour désigner un être imaginaire qui leur servait à désigner les phénomènes de l'économie vivante. L'*archée*, d'après van Helmont, est un principe immatériel, existant dans la semence avant la fécondation, et présidant à tous les phénomènes que présente le corps organisé. Suivant lui, ce principe n'est pas le même que l'âme intelligente; cependant il lui suppose de l'intelligence et même à un haut degré. Outre cet *archée* principal, dont il place le siège à l'orifice supérieur de l'estomac, il en admet plusieurs autres secondaires chargés d'exécuter ses ordres.

ARCHÉGONE. s. m. [de ἀρχὴ, commencement, et γόνος, naissance; *archegonium*, *pistillidium*]. Nom proposé par Bischoff pour désigner le premier état du *sporange*. L'archégone serait à ce dernier ce que l'*ovaire* des phanérogames est au fruit, ou l'*ovule* à la *graine*. ‖ Mot actuellement employé pour désigner : 1° Le sporange des mousses et des hépatiques pendant la période qui correspond à celle de la floraison dans les autres plantes : il se compose alors de l'*endogone* et de l'*épigone*. 2° Un organe du *proembryon* ou *prothallium* (V. ces mots), qui provient de la germination des spores des fougères, mousses, marchantia, équisétacées. Il est constitué par une grande cellule (à parois propres, très minces, disparaissant bientôt), et par une couche de tissu cellulaire se prolongeant en saillie canaliculée, à plusieurs mamelons celluleux autour de l'orifice du canal. Ce conduit sert probablement à la pénétration des spermatozoïdes de ce même *prothallium* ou de ses voisins, jusqu'à la cavité ou cellule de l'archégone. Cette cavité, pleine d'un contenu granuleux, donne naissance par segmentation aux cellules embryonnaires, qui forment l'embryon définitif, lequel se développe avec la forme de fougère, de mousse, etc., pendant que la masse du *prothallium* se détruit peu à peu. V. Acotylédoné et Anthéridie.

ARCHÉLOGIE. s. f. [*archelogia*, de ἀρχὴ, principe, et λόγος, discours]. Traité dogmatique des principes fondamentaux de la science de l'homme.

ARCHENCÉPHALE. adj. [de ἀρχι préfixe indiquant prééminence, et *encéphale*]. Se dit du cerveau de l'homme le plus riche en circonvolutions (R. Owen).

ARCHET. s. m. [all. *Wippe*, ang. *bow*, it. *archetto*]. Instrument employé en lithotritie, pour mettre la tige du trilabe en action. V. Lithotritie.

ARCHÉTYPE. s. m. [ἀρχέτυπος, de ἀρχὴ, commencement, chef, et τύπος, type]. Nom donné, en anatomie générale, à la notion abstraite d'un squelette ou de tout autre système de parties similaires (nerveuses, musculaires, etc.), considéré comme un type immuable auquel on pourrait rapporter, à titre de simples dérivations, les formes de chaque système offertes par toutes les espèces et tous les âges de chaque individu.

ARCHIATRE. s. m. [*archiater*, de ἀρχὸς, premier, et ἰατρὸς, médecin; all. *Oberarzt*, angl. *archiater*, it. et esp. *archiatro*]. D'après Mercurialis, *médecin d'un prince*, *d'un roi*, *d'un empereur*, etc.; d'après C. Hoffmann, tout médecin qui, par sa place, se trouve élevé au-dessus de ses collègues, comme l'est, par exemple, un doyen. La première opinion a prévalu. Ce mot n'est plus en usage.

ARCHILE. s. m. [*archilium*, all. *Archil*]. L'orseille.

ARCHOPTOSE. s. f. [*archoptosis*, de ἀρχὸς, le rectum, et πτῶσις, chute; all. *Mastdarmbruch*, angl. *archoptosis*]. Chute du rectum. V. Exanie.

ARCHYLE. s. m. [de ἀρχὴ, principe, et ὕλη, matière; all. *Grundstoff*, *Worstoff*]. La matière primitive, l'essence de la matière (Ritgen, 1835).

ARCIFORME. adj. [de *arcus*, arc, et *forma*, forme]. — *Fibres arciformes*. Nom donné : 1° à des fibres *nerveuses* qu'on trouve à la périphérie du bulbe rachidien et qui paraissent provenir des corps restiformes et des pyramides postérieures. Elles recouvrent l'extrémité inférieure seule ou les extrémités supérieure et inférieure des olives et des pyramides, et s'entre-croisent sur la ligne médiane, dans l'épaisseur du bulbe, avec celles du côté opposé, de façon à maintenir l'action bilatérale de cet organe; 2° à des fibres *aponévrotiques* curvilignes, à concavité inféro-interne, qui proviennent de l'aponévrose du grand oblique du côté opposé et vont contourner l'arcade crurale au niveau du sommet de l'anneau inguinal externe, en émoussant et renforçant l'angle de séparation des piliers de cet anneau.

ARCTATION. s. f. [de *arctare*, resserrer]. Rétrécissement d'une ouverture naturelle ou d'un canal.

ARCTURE. s. f. [de *arctus*, étroit]. Mot proposé par Linné pour désigner l'état pathologique produit par un ongle recourbé et entrant dans les chairs.

ARCUATION. s. f. (*arcuatio*), [de *arcus*, arc; all. *Krümmung*, angl. *arcuation*, it. *inarcamento*]. Courbure des os chez les enfants devenus rachitiques.

ARDENT, ENTE. adj. [de *ardere*, brûler ; καυσώδης, all. *brennend*, angl. *ardent, burning*, it. *ardente*, esp. *ardiente*]. Qui brûle, qui cause une vive sensation de chaleur. V. MAL *des ardents*. — *Esprit ardent*. L'alcool très rectifié. — *Fievre ardente*. V. CAUSUS.

ARDEUR. s. f. [*ardor*, καῦμα, all. *Hitze, Brennen*, angl. *burning*, it. *ardore*, esp. *ardor*]. Sentiment d'une chaleur vive. — *Ardeur d'estomac*. V. PYROSIS. — *Ardeur d'urine*. Sentiment de chaleur ardente que l'on éprouve, dans certaines maladies, au col de la vessie ou dans le canal de l'urèthre, lors de l'émission de l'urine.

AREC. s. m. [*Areca*, L., all. *Arecapalme*, angl. *areca*]. Genre de plantes de la famille des palmiers. — *Areca catechu*, arbre dont on tire le *cachou en boule*. C'est un grand palmier de l'Inde, de Ceylan et des Moluques, qui fournit un fruit dont l'amande, semblable à une noix muscade, est très astringente et employée dans la composition du *bétel*. — *Areca oleracea*, L. (*chou palmiste*). Arbre dont le stipe est terminé par un bourgeon central d'une saveur analogue à celle de notre artichaut, qui sert d'aliment dans son pays d'origine.

ARÉFACTION. s. f. [*arefactio*, de *arefacere*, sécher, de *aridus*, aride, et *facere*, faire; ξήρανσις, all. *Dorren*, angl. *arefaction*, it. *arefazione*, esp. *arefaccion*]. Dessiccation qu'on fait subir aux médicaments qu'on veut réduire en poudre. V. DESSICCATION.

ARENARIA. s. m. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, dont une espèce originaire d'Algérie, l'*Arenaria rubra*, est employée dans les affections des voies urinaires en décocté (20 pour 1000) ou en extrait (10 à 20 centigr.).

ARÉNATION. s. f. [*arenatio*, de *arena*, sable ; ψαμμισμὸς, all. *Sandbad*, it. *arenazione*, esp. *arenacion*]. Opération qui consiste à couvrir de sable chaud contenu dans des sachets souvent renouvelés une partie du corps ou tout le corps d'un malade, surtout pour entretenir la chaleur d'un membre dont on a lié l'artère principale.

ARÉNICOLE. s. m. [*arenicola*, de *arena*, sable, et *colere*, habiter]. Genre d'annélides dorsibranches, dont une espèce, l'*arénicole des pêcheurs* (*A. marina*, L.), longue de 30 centimètres, sert d'appât à la pêche en mer.

ARÉOLAIRE. adj. Qui se rapporte aux *aréoles* ou en est pourvu. — *Cancer aréolaire*. V. COLLOÏDE. — *Cavités aréolaires des os*. Celles du tissu spongieux des os. — *Cavités aréolaires de la rate*. Celles qui sont pleines de la pulpe formée de noyaux et de cellules, par opposition à ses cavités vasculaires. — *Tissu aréolaire*. V. LAMINEUX.

ARÉOLE. s. f. [*areola*, dim. de *area*, aire ; all. *Hof, Gefässhof*, angl. *areola* it. et esp. *areola*]. En anatomie, *aréole* ou *vacuole*, petit espace que laissent entre eux les faisceaux de fibres, les lamelles ou les vaisseaux dans certains tissus (os) et dans quelques organes. Les aréoles peuvent être remplies soit par des substances solides (*moelle* dans le tissu spongieux des os), soit par des liquides (tissu lamineux œdématié). Dans ce dernier cas elles ne préexistent pas à la production du liquide ; elles sont formées par écartement des fibres ou faisceaux de fibres à mesure de la production du liquide. Les prétendues aréoles laissées entre les fibres des tissus, admises autrefois, étaient supposées remplies par une vapeur séreuse, ce qui n'est pas. — *Aréole inflammatoire*. Cercle rougeâtre plus ou moins étendu qui entoure le point enflammé. — *Aréole du mamelon*. V. MAMELON.

ARÉOLÉ, ÉE. adj. [*areolatus*]. Se dit, en botanique, d'une partie marquée de rides peu sensibles.

ARÉOMÈTRE. s. m. [*areometrum*, de ἀραιὸς, léger, poreux, peu dense, et de μετρὸν, mesure ; all. et angl. *Areometer*, it. et esp. *areometro*]. Instrument destiné à faire connaître la densité des liquides. La construction en est fondée sur ce principe de physique, que, *lorsqu'un corps plonge dans un liquide et surnage en partie, le poids du volume du liquide déplacé est égal à celui du corps entier*. Les aréomètres sont, en général, des tiges cylindriques de verre ou de métal terminées inférieurement par des renflements lestés avec du plomb ou du mercure, pour que l'instrument soit maintenu dans une position verticale. Quand on les plonge dans un liquide, il surnage une portion plus ou moins grande de leur tige, suivant le degré de densité du liquide. — L'*aréomètre à poids de Fahrenheit*, de *Nicholson* ou de *Charles* est destiné à donner la densité des solides insolubles dans l'eau (fig. 23). La cupule inférieure peut se renverser pour permettre d'opérer sur les corps plus légers que l'eau. La cupule supérieure reçoit les poids nécessaires pour amener l'affleurement avec l'eau distillée du trait que porte la tige supérieure. C'est un aréomètre *à volume constant et à poids variable*. — Les autres aréomètres sont *à poids constant et à volume variable*. La tige de ces instruments est alors graduée (*aéromètres à tige graduée*) en parties d'égale capacité, et c'est par le volume extérieur de la partie plongée, et non plus par le poids, que l'on connaît la densité des liquides où se fait l'immersion. Ce sont : 1° L'*aréomètre de Cartier* (fig. 24). Il est gradué de telle sorte qu'à 10° R. il marque 10 dans l'eau de rivière et 44,23 dans l'alcool pur. 2° L'*aréomètre de Baumé*. Il consiste en un tube de verre cylindrique, terminé inférieurement par un renflement et par une boule lestée de mercure (fig. 25); mais sa construction diffère selon qu'il est employé pour les liquides *plus denses* que l'eau (pèse-sel, pèse-acide, pèse-sirop, salpêtre, lessives, savons, chlorures et alcalis), ou pour des liqueurs *plus légères* (pèse-liqueur, pèse-esprit, pèse-alcool, pèse-éther). Le *pese-sel* est lesté de manière à enfoncer dans l'eau distillée jusqu'au zéro de l'échelle ; plongé dans un mélange de 85 parties d'eau et de 15 de sel pur, il surnage jusqu'au 15e degré. C'est sur le même modèle, sauf la forme et le volume (fig. 26), que se font les aéromètres pour les vin, vinaigre, bouillon, café, bière, cidre, urine, tannin, teintures, etc. 3° L'*aréomètre de Gay-Lussac* ou *alcoolomètre centésimal* (fig. 27). Il s'applique exclusivement à l'alcool, et l'échelle en est divisée en 100 degrés qui expriment en centièmes la quantité d'alcool absolu que contient la liqueur essayée. Le zéro correspond à l'eau pure et le nombre 100 à l'alcool absolu. Lorsque l'instrument s'enfonce dans une liqueur alcoolique jusqu'à 40, par exemple, on en conclut que le liquide contient, sur 100 parties, 40 parties d'alcool pur et 60 d'eau. Cet instrument a été calculé à une température de 15° centigrades, et il faut avoir soin d'amener à cette température les liqueurs qu'on veut éprouver. Voici le rapport de l'al-

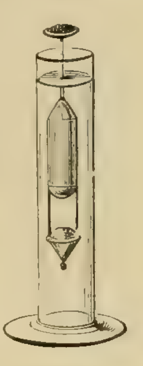
FIG. 23.

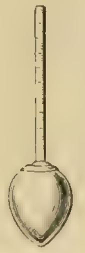
FIG. 24.

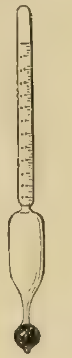
FIG. 25.

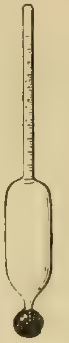
FIG. 26.

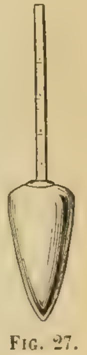
FIG. 27.

coolomètre centésimal avec le pèse-liqueur de Cartier

CARTIER	CENTÉSIMAL.	CARTIER.	CENTÉSIMAL.
10	0,2	28	74,0
11	5,1	29	76,3
12	11,2	30	78,4
13	18,2	31	80,5
14	25,2	32	82,6
15	31,6	33	84,4
16	36,9	34	86,2
17	41,5	35	88,0
18	45,5	36	89,6
19	49,1	37	91,2
20	52,5	38	92,7
21	55,6	39	94,1
22	58,7	40	95,4
23	61,5	41	96,6
24	64,2	42	97,7
25	66,9	43	98,8
26	69,4	44	99,8
27	71,8		

ARÉOTIQUE adj. [*arœoticus*, ἀραιωτικὸς, de ἀραιὸς, rare, peu dense]. Qui a la propriété de raréfier. Se disait autrefois des substances médicamenteuses auxquelles on supposait la propriété de raréfier les humeurs.

ARÊTE. s. f. [*arista*, all. *Gräte*, it. *resta*, esp. *espina*, *arista*]. — En botanique, le filet grêle, sec et plus ou moins raide, qui naît des paillettes florales des graminées. = En chimie, la ligne d'intersection de deux surfaces d'un cristal, quelle que soit la valeur de l'angle sous lequel elles se rencontrent. = En zoologie, nom donné vulgairement aux diverses pièces qui composent le squelette des poissons : leur colonne vertébrale, armée de longues apophyses épineuses, est la *grande arête* ; leurs côtes nombreuses, soudées avec les apophyses transverses, sont les *arêtes* proprement dites ; on comprend aussi sous cette dénomination les petites pièces osseuses, longues et grêles, soutenant les nageoires (*rayons*), et les stylets allongés qui, chez certains poissons, partent des vertèbres et des côtes, et supportent les chairs. = En anatomie, *arête* (*acies*) une élévation oblongue que la bandelette demi-circulaire forme à une ligne de l'ouverture de Monro, dans le cerveau. = En pathologie vétérinaire, *arêtes* ou *queues-de-rat*, croûtes dures, écailleuses, qui viennent aux jambes des chevaux, et s'étendent ordinairement depuis le jarret jusqu'au boulet, avec ou sans écoulement de matières purulentes.

ARGAS. s. m. Genre d'arachnides, dont une espèce existe en France : c'est l'Argas bordé (*A. reflexus*, Fabr.) qui vit sur les pigeons ; il en existe une autre espèce en Perse (*A. Persicus*, Fisch.), *punaise de Miana*, qui attaque l'homme, mais dont les piqûres n'ont sans doute pas les suites mortelles que leur attribue Fischer.

ARGEL, ARGHEL, ARGHUEL s. m. V. SOLÉNOSTEMME.

ARGÉMA ou **ARGÉMON**. s. m. [ἄργεμα, ἄργεμον, de ἀργὸς, blanc]. Ulcère de la cornée arrondi et superficiel, qui commence par une phlyctène presque transparente, et dont la rupture laisse une excavation transparente aussi, qu'on n'aperçoit bien qu'en regardant l'œil un peu de côté. V. KÉRATITE.

ARGÉMONE. s. f. [*argemone*]. Genre de plantes de la famille des papavéracées, dont une espèce, l'*argémone du Mexique* (*Argemone mexicana*, L., *pavot épineux du Mexique*, *chardon bénit des Antilles*, *figue infernale*), contient un suc jaune et âcre, analogue à celui de la chélidoine. Ses fleurs sont narcotiques ; ses graines sont vomitives et renferment une huile purgative.

ARGENT. s. m. [*argentum*, ἄργυρος, de ἀργὸς, blanc ; all. ***Silber***, angl. ***silver***, it. ***argento***, esp. ***plata***]. Métal très malléable et qui s'oxyde difficilement lorsqu'il est pur ; il est blanc, ductile, d'une pesanteur spécifique de 10,47 ; il acquiert de l'éclat, de la dureté, de la solidité, par son alliage avec le cuivre en petite proportion. Fondu, il absorbe 22 fois son volume d'oxygène, qui se dégage au moment de la solidification du métal en entraînant et projetant des parcelles d'argent (*rochage*) : le bouton métallique qui a *roché* est rugueux et végétant. — *Argent corné* ou *lune cornée d'argent*. Le *chlorure d'argent*. V. CHLORURE. — *Argent fulminant* (*ammoniure d'argent*, *deuto-ammoniate d'argent*). Produit brunâtre, insoluble dans l'eau et soluble dans l'ammoniaque, que Berthollet a obtenu par la digestion de l'oxyde d'argent avec l'ammoniaque, et qui fait explosion au moindre frottement. *Argent vif* ou *vif-argent*. Nom donné autrefois au ***mercure***, à cause de sa ressemblance avec l'*argent*, et de la *vie* que sa fluidité semble lui donner. — *Acétylure d'argent*. V. ACÉTYLURE. — *Azotate d'argent*. V. AZOTATE. — *Chlorure d'argent*. V. CHLORURE. — *Cyanure d'argent*. V. CYANURE. — *Nitrate d'argent*. V. AZOTATE. — *Oxyde d'argent*. V. OXYDE.

ARGENTATION. s. f. V. ARGYRIASIS et NITRATATION.

ARGENTÉ, ÉE. adj. [*argenteus*]. Se dit, en botanique, des feuilles couvertes de poils soyeux, blancs et apprimés.

ARGENTINE. s. f. [*Potentilla anserina*, L.]. Plante de la famille des rosacées, différant du fraisier par ses fruits secs portés sur un réceptacle non charnu ; elle a des feuilles pennées couvertes d'un duvet blanc et soyeux, qui sont légèrement astringentes.

ARGILE. s. f. [*argilla*, ἄργιλλος, de ἀργὸς, blanc ; all. *Thon*, angl. ***argil***, it. ***argilla***, esp. ***arcilla***, communément *glaise*]. Terre blanchâtre, douce au toucher, composée de silice et d'alumine, contenant souvent du carbonate de chaux, et souvent aussi colorée par de l'oxyde de fer. V. BOL *d'Arménie*, ÉPITHÈME et TERRE *de Lemnos*.

* **ARGON**. s. m. [de α privatif, et ἔργον, action]. Gaz constitutif de l'air, découvert en 1894 par lord Raleigh et Ramsay. L'air est donc composé de : oxygène, 20,80 ; azote, 78,41 ; argon, 0,79.

ARGONAUTE. s. m. [*argonauta*, de 'Αργὼ, le vaisseau *Argo*, et ναύτης, matelot ; *nautile* ou *pompile* des anciens]. Mollusque céphalopode à huit pieds, dont la paire la plus voisine du dos se dilate à son extrémité en une large membrane. Il a le corps enveloppé dans une mince coquille, cannelée symétriquement et roulée en spirale, dont le dernier tour est très grand. Le corps ne pénètre pas jusqu'au fond de la coquille, et n'y est fixé que par contact. L'espèce dont la coquille nous arrive est l'*A. Argo*. Favanne.

ARGOUSIER ou **ARGOUSSIER**. s. m. [*Hippophaë rhamnoides*, L., famille des éléagnées]. Arbrisseau épineux, qui abonde en Provence, et dont les racines fournissent par incision un suc laiteux, amer, purgatif, employé dans la médecine vétérinaire. Ses baies sont jaunes et acides.

ARGUEL. s. m. V. SOLÉNOSTEMME.

ARGUS. s. m. Genre d'acariens. Une espèce (*A. persicus*, L.) vit sur le chameau, et ses nymphes se répandent parfois sur l'homme.

ARGYRIASIS. s. m. (*argentation*) [de ἀργύριον, argent, et la finale médicale, *asis* ou *ase*]. Dépôt métallique, sous forme de granules microscopiques, qui s'observe dans la muqueuse intestinale, le rein, le poumon, etc., chez les sujets ayant pris de l'azotate d'argent à l'intérieur, ou des préparations analogues. Récemment on a observé, dans les mêmes conditions, une coloration foncée ou bleu grisâtre de la peau.

ARGYRIDES. s. m. pl. [de ἄργυρος, argent]. Famille de corps simples qui comprend le bismuth, le mercure, l'argent et le plomb (Ampère).

ARGYRIE. s. f. L'*argyriasis*.

ARGYRIQUE. adj. [de ἄργυρος, argent]. Qui appartient à l'argent : *sels argyriques*.

ARHIZE. adj. V. ARRHIZE.

ARIA CATTIVA. s. f. V. MALARIA.

ARICINE. s. f. [*aricinum*, all. *Aricin*] ($C^{20}H^{12}O^{3}Az$). Base organique découverte (Pelletier et Corriol), avec la *cusconine* et la *chinovatine*, dans une écorce de quinquina venant d'Arica (Pérou). Elle est blanche, cristalline, transparente, plutôt acerbe qu'amère, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible, mais non volatile. Elle forme avec l'acide sulfurique un sel neutre incristallisable, et prend avec l'acide azotique une teinte verte des plus intenses.

ARIDE. adj. [*aridus*, καρφαλέος, all. *dürr*, angl. *dry*, it. et esp. *arido*]. Se dit de la surface d'un corps, quand elle présente sécheresse et âpreté du doigt. — En botanique, synonyme de *sec*.

ARIDITÉ. s. f. [*ariditas*, ξηρασία, all. *Dürre*, angl. *aridity, dryness*, it. *aridezza*, esp. *aridez*]. Sécheresse extrême ; *aridité de la langue*.

ARIDURE. s. f. [*aridura*, de *aridus*, aride, sec ; all. *Darrsucht*, angl. *aridura*, it. *aridezza*, esp. *aridura*]. Synonyme d'*atrophie*.

ARILLE. s. m. (*Arillus funiculicus* seu *podospermicus*) [*arillus*, mot bas latin, qui signifie *grain de raisin sec* ; all. *Samenmantel*]. Expansion membraniforme, le plus souvent succulente, que le *podosperme* produit autour de certaines graines, qui les enveloppe toujours d'une manière incomplète, et qui n'y adhère que par le hile.

ARILLÉ, ÉE. adj. [*arillatus*]. Se dit des graines qui sont revêtues d'un arille.

ARILLODE. s. m. (*Faux arille*, *arillus exostomicus*). Production celluleuse qui entoure la graine lorsque l'*exostome* s'est renversé à la suite d'un excès de développement : tel est le cas du *macis* de la *noix muscade*.

ARION. s. m. [all. *Arion*]. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres, à quatre tentacules, sans coquille apparente, rangé autrefois dans le genre *limace*. Le type est la *limace rouge* (*Limax* ou *Arion rufus*).

ARISTOL. s. m. [*biiodure de dithymol*]. Corps amorphe, rouge brun, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, soluble dans l'éther, obtenu en traitant une solution d'iode iodurée par le thymol dissous dans la soude caustique. Il s'emploie comme succédané de l'iodoforme, dont il n'a pas l'odeur ni les propriétés nocives, sur les plaies, les brûlures, l'épithélioma, le psoriasis, en poudre, ou en liniment ou en pommade au dixième.

ARISTOLOCHE. s. f. [*Aristolochia*, L., de ἄριστος, très bon, et λοχεῖα, lochies ; all. *Osterluzei*, angl. *birthwort*, it *aristologio*, esp. *aristoloquia*]. Genre de plantes (gynandrie hexandrie, L., aristolochiées, J.), ainsi appelé parce que les anciens attribuaient aux espèces qu'ils connaissaient la propriété de favoriser l'écoulement des lochies et des règles. Les racines de plusieurs espèces sont employées en médecine : 1° *Aristoloche ronde* (*Aristolochia rotunda*, L.) apportée du Languedoc et de la Provence ; elle est tubéreuse, assez grosse, pesante, mamelonnée et grise à la surface, jaunâtre intérieurement, d'une saveur amère, d'une odeur désagréable. 2° *Aristoloche longue* (*Aristolochia longa*, L.), ne diffère de la précédente que par sa forme ; elle est cylindrique et quelquefois longue d'un pied. 3° *Aristoloche clématite* (*Aristolochia clematitis*, L.), est composée de fibres brunes fort longues, de la grosseur d'une plume d'oie, serpentant de tous côtés, et de radicules ; son odeur est forte, sa saveur âcre, amère et désagréable. 4° *Aristoloche menue* ou *crénelée* (*Aristolochia pistolochia*, L., *Aristolochia tenuis* de beaucoup d'auteurs). Les racines sont fibreuses et petites ; elles sont employées, ainsi que les trois premières espèces, comme toniques et emménagogues. 5° *Aristoloche serpentaire*. V. SERPENTAIRE *de Virginie*.

ARISTOLOCHIÉES. s. f. pl. [*aristolochiæ*]. Famille de plantes dicotylédones apétales à étamines épigynes, J., qui a pour caractères : Calice régulier à 3 divisions valvaires, ou irrégulier, tubuleux et à languettes ; 10 à 12 étamines épigynes, libres ou soudées avec le style ou le stigmate, de manière à former un mamelon au sommet de l'ovaire ; une capsule ou une baie à 3 ou 6 loges contenant chacune beaucoup de graines.

ARISTOLOCHIQUE. adj. et s. m. [*aristolochicus*]. Se disait de ce qui est propre à faire couler les lochies et les règles. V. EMMENAGOGUE.

ARMADILLE. s. m. V. CLOPORTE.

ARMAND. s. m. En vétérinaire, remède propre à rendre à un cheval malade l'appétit et les forces.

ARMARINTE. s. f. V. CACHRYS.

ARMATURE. s. f. [de *armatura*, armure ; all. *Armatur*]. En physique, plaques métalliques qui font partie des condensateurs, et notamment de la bouteille de Leyde. — *Armature magnétique*. Association de plusieurs aimants.

ARME. s. f. — *Plaies par armes à feu*. V. PLAIE.

ARMÉ, ÉE. adj. — *Bougie armée*. V. BOUGIE.

ARMÉE. s. f. — *Chirurgie d'armée*. V. CHIRURGIE *militaire*. — *Fièvre des armées*. V. TYPHUS. — *Hygiène des armées*. V. HYGIÈNE *militaire*.

ARMOISE. s. f. [*Artemisia*, L., ἀρτεμισία, all. *Beifuss*, angl. *mugwort*, it. *artemisia*, esp. *artemisa*]. Genre de plantes de la syngénésie superflue, L., synanthérées, J., dont plusieurs espèces sont toniques, antispasmodiques et emménagogues (V. GÉNIPI). — *Armoise vulgaire* (*Artemisia vulgaris*, L.). Les sommités s'emploient en poudre (2 grammes à 4 grammes), en infusion (8 grammes à 16 grammes par litre d'eau), en macération dans du vin blanc (32 grammes dans un litre). Son eau distillée sert comme véhicule de potions emménagogues. La racine a été préconisée comme antiépileptique. Outre le sirop simple d'armoise, on prépare un *sirop d'armoise composé*, dans lequel les sommités fleuries et fraîches d'armoise (192 grammes) sont associées à celles de pouliot, de cataire, de sabine (ãã 192 grammes), à celles de marjolaine, d'hysope, de matricaire, de rue, de basilic (ãã 112 grammes), aux racines fraîches d'aunée, de livèche, de fenouil (ãã 16 grammes), à l'anis et à la cannelle (ãã 36 grammes), avec miel blanc 1000 grammes, et sucre 2500 grammes. — *Artemisia absinthium*, L., *Artemisia pontica*, L., *grande* et *petite absinthe* (V. ABSINTHE). — *Artemisia abrotanum*, L. (V. AURONE). — *Artemisia dracunculus*, L. (V. ESTRAGON). — *Artemisia contra*. V. SEMEN CONTRA. — *Artemisia chinensis*. V. MOXA. — *Sel d'armoise*. V. SEL.

ARMURE. s. f. [*armatura*]. Assemblage de lames de fer doux qu'on associe aux aimants naturels, et qui s'aimantent par influence, conservent et augmentent même dans ces aimants l'état magnétique que tendent à leur faire perdre l'influence de la terre, la proximité d'autres aimants et les variations de température. = *Armure génitale des insectes*. Ensemble des pièces chitineuses qui constituent les organes sexuels mâles et femelles des insectes.

ARNALDIE. s. f. [bas lat. *arnaldia*]. Maladie (syphilitique suivant Castelli) mentionnée dans les chroniqueurs anglais du moyen âge, qui était très grave, et dont un des symptômes était la chute des cheveux.

ARNI. s. m. V. BŒUF.

ARNICA. s. f. [*Arnica*, L., *Ptarmica montana*, Willd. : *ptarmica* vient de πταίρω, j'éternue, l'odeur de l'arnica provoquant l'éternuement, ce qui a fait employer ses feuilles au lieu de tabac, sous le nom de *tabac des Vosges*, all. *Wolverlei*]. — *Arnica montana*, L., plante de la syngénésie polygamie superflue, L., synanthérées, J., commune sur les montagnes de l'Europe. Sa racine est brune à l'extérieur, blanchâtre à l'intérieur, menue, très fibreuse, d'une odeur forte et âcre, d'une saveur âcre, aromatique, non désagréable. On lui substitue quelquefois, dans le commerce, la racine d'*aunée* (*Inula anti-dysenterica*, L.), *arnica de Suède*, qui est ronde, jaune brunâtre, d'une saveur mucilagineuse amère, d'une odeur beaucoup plus faible. Les fleurs d'arnica sont aussi souvent mêlées de fleurs d'aunée; elles se reconnaissent à leurs demi-fleurons d'un jaune doré, aux semences noires, couronnées d'une aigrette gris de lin, qu'elles renferment toujours, à leur odeur forte et sternutatoire. Cette plante a été préconisée comme stimulante et fébrifuge (Stoll l'appelait le *quinquina des pauvres*), et comme une panacée contre les accidents des chutes (*panacea lapsorum*). La dose est de 3 grammes de fleurs en infusion dans 500 grammes d'eau, dans la journée; 25 à 30 centigrammes de la racine en poudre, dans les vingt-quatre heures; ou bien 8 grammes de cette racine en décoction. – Vulgairement, *arnica*, la *teinture aromatique de fleurs d'arnica*, qui doit en partie ses propriétés stimulantes à la cannelle et à l'anis qui entrent dans sa composition; elle se donne à la dose d'une cuillerée dans un verre d'eau sucrée.

ARNICINE. s. f. Principe amer, cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool et surtout dans l'éther, extrait des fleurs de l'*Arnica montana* (W. Bastick) : rangée d'abord parmi les alcaloïdes, l'arnicine a été récemment classée parmi les glycosides (Pavesi et Walz).

ARNOLD. [Anatomiste allemand contemporain, 1826]. — *Ganglion d'Arnold*. V. OTIQUE.

ARNOTTO. s. m. V. ANOTTO.

AROÏDÉES ou **ARACÉES**. s. f. pl. [*aroideæ*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines hypogynes, à racine ordinairement tubéreuse; à feuilles alternes; fleurs en spadice, ordinairement environnées d'une spathe, unisexuées, monoïques, sans enveloppes florales, ou hermaphrodites, avec un périanthe à 4, 5 ou 6 divisions; ovaire en général uniloculaire; stigmate sessile ou porté sur un style court; une baie ou rarement une capsule, quelquefois monosperme par avortement.

AROMATE. s. m. [*aroma*, ἄρωμα, parfum, all. *Gewürzstoff*, angl. *aromatics*, it. *aromato*, esp. *aroma*]. Substance odoriférante employée comme assaisonnement ou comme parfum, et qui doit son odeur à la présence d'un *arome*.

AROMATIQUE. adj. [*aromaticus*, ἀρωματικὸς, all. *aromatisch*, angl. *aromatic*]. Qui est de la nature de l'aromate. – *Bain aromatique*. V. BAIN. – *Boisson aromatique*. V. BOISSON. – *Odeur aromatique*. V. ODEUR. — *Potion aromatique*. V. POTION. — *Substances aromatiques*. Substances ordinairement végétales (mélisse, absinthe, sauge, etc.), de saveur chaude et piquante, d'odeur suave (par la présence d'un *arome*), employées en médecine comme excitantes, parasiticides et antispasmodiques, ou comme correctifs. — *Teinture aromatique*. V. EAU *de Bonferme*. — *Vin aromatique*. V. VIN. — *Vinaigre aromatique*. V. VINAIGRE. = En chimie, on appelle actuellement *composés aromatiques* les corps qui, pouvant être produits directement ou indirectement au moyen de la benzine, sont considérés comme ses produits de substitution; et *série aromatique* l'ensemble de ces corps, qui forment plusieurs groupes suivant le nombre de molécules de benzine qui entrent dans leur composition.

AROMATISER. v. a. Ajouter à une tisane, à une potion, etc., une substance aromatique pour en masquer la saveur : ex., eau de fleur d'oranger.

AROME. s. m. [*aroma*, ἄρωμα, parfum; all. *Aroma*, *Wohlgeruch*, angl., esp. et it. *aroma*]. Le principe odorant d'un grand nombre de substances végétales : tantôt c'est une huile essentielle, qu'elles contiennent tout formé; tantôt ce sont les acides benzoïque et cinnamique; quelquefois (amandes amères) il résulte du dédoublement de principes inodores en composés odorants. Boerhaave l'appelait *esprit recteur*. V. RECTEUR.

ARONDE. s. f. V. AVICULE.

ARQUÉ, ÉE. adj. — *Circonvolution arquée*. V. CIRCONVOLUTION. — *Faisceau arqué*. V. FAISCEAU. = *Cheval arqué*. Celui qui fléchit les genoux dans le repos, de sorte que, portés en avant, ils sortent de la ligne naturelle de l'aplomb. Ce défaut peut venir de la conformation primitive, mais, ordinairement, il est l'effet de trop grandes fatigues.

ARQUEBUSADE. s. f. [esp. *arcabuzazo*, it. *archibugiata*]. Coup d'arquebuse (ancienne arme à feu). — *Eau d'arquebusade*. V. EAU *d'arquebusade*. — *Plaies d'arquebusade*. Ancien nom des plaies faites par une arme à feu.

ARRACACHE. s. f. Nom indigène de l'*Arracacha xanthorrhiza*. Bancr., ou *esculenta*. Decaisne, plante ombellifère, vivace, de l'Amérique du Sud, cultivée à cause de ses tubercules comestibles.

ARRACHEMENT. s. m. [de *arracher*, de *à*, et *radix* racine; *avulsio*, *evulsio*, all. *Ausreissung*, esp. *arrancamiento*]. Action d'arracher, d'enlever avec effort. — *Plaie par arrachement*. V. PLAIE. = Opération de chirurgie à laquelle on a recours pour extraire une dent, enlever un polype, etc. = Opération de chirurgie vétérinaire : l'*arrachement de l'ongle* dans plusieurs maladies du pied, la *castration par arrachement*, etc. V. CASTRATION et ONGLE.

ARRAK. s. f. ARACK.

ARRANGEMENT. s. m. V. ORGANIQUE (*Caractères d'ordre*).

ARRÊT. s. m. Instrument de chirurgie qui sert à arrêter ou à assujettir certaines parties. V. RÉMORA. = *Arrêt de développement*. Cessation du développement d'un ou de plusieurs éléments, lequel peut ne pas atteindre les limites ordinaires : l'*assimilation* ne l'emporte plus sur la *désassimilation;* il y a égalité entre ces deux actes élémentaires, égalité qui peut durer plus ou moins longtemps. C'est là un fait *anormal*, dit *spontané* ou *tératologique :* beaucoup de cellules végétales et animales, des épithéliums ou autres, des ovules, des organes et des appareils entiers, chez le fœtus surtout, en offrent des exemples. V. ANOMALIE. — *Nerf d'arrêt*. V. PNEUMOGASTRIQUE et VASO-MOTEUR.

ARRÊTE-BOEUF. s. m. (Ainsi appelé à cause de la résistance que ses racines opposent au soc de la charrue.) [*Ononis spinosa*, L., *bugrane*, all. *Hauhechel*, angl. *ononis*, *cammock*, it. *ononide*, *bonagra*]. Plante de la diadelphie décandrie, L., légumineuses papilionacées, J. Sa racine est diurétique. C'est une des cinq racines apéritives mineures des anciens.

ARRHÉNOTOCIE. s. f. [de ἄῤῥην, mâle, et τόκος, mise au monde]. En histoire naturelle, faculté que possèdent les abeilles de pondre, dans certaines circonstances, des œufs qui n'ont pas reçu l'action fécondante du sexe mâle, et d'où ne sortent que des mâles.

ARRHIZE. adj. [de α privatif, et ῥίζα, racine; all. *wurzellos*]. Qui est dépourvu de racine ou de radicule, selon qu'il s'agit d'une plante ou d'un embryon.

ARRHIZOBLASTÉ, ÉE. adj. [de *arrhize*, et βλαστὸς, germe] (Willdenow). Plantes dont l'embryon manque de radicule : telles sont diverses cotylédonées parasites et aquatiques.

ARRIÉRÉ, ÉE. adj. — *Enfant arriéré*. V. IDIOT.

ARRIÈRE-BOUCHE. s. f. [*os posterum*]. La partie de la bouche qui se continue avec le pharynx; synonyme d'*arrière-gorge*. V. ce mot.

ARRIÈRE-CAVITÉ. s. f. — *Arrière-cavité péritonéale* ou *des épiploons*. Celle que forme le péritoine en se repliant en quelque sorte entre la veine porte qui est en avant, la veine cave qui est en arrière, au niveau des vaisseaux biliaires, pour s'étendre entre l'estomac et la colonne vertébrale, et se prolonger en cavité dans le grand épiploon, où elle se termine en cul-de-sac. V. PÉRITONEAL. — *Arrière-cavités des fosses nasales*. Partie supérieure de la cavité pharyngienne, qui sert au passage de l'air.

ARRIÈRE-FAIX. s. m. [*secundæ*, *secundinæ*, δευτεραῖα, ὕστερα, all. *Nachgeburt*, angl. *after-burden*, *secundine*, it. *secondina*, esp. *secundina*]. Ce qui reste dans la matrice après l'expulsion du fœtus, savoir : le placenta, le chorion, l'amnios et la caduque, qui ordinairement ne sont chassés qu'après le fœtus lui-même. Ce sont donc les restes du *faix* ou *fardeau* dont la femme était chargée pendant sa grossesse. Synonyme de *délivre*.

ARRIÈRE-GORGE. s. f. [*postremum guttur*]. La portion du pharynx située derrière les amygdales, et tout ce que l'on peut apercevoir derrière le bord mobile du voile du palais, en faisant ouvrir la bouche et abaissant la langue.

ARRIÈRE-NARINES. s. f. pl [*postremæ nares*]. Les ouvertures postérieures des cavités nasales, qui établissent une communication entre ces cavités et le pharynx. Elles sont bornées : en haut, par le corps du sphénoïde ; en bas, par l'os du palais et la base du voile du palais ; en dehors, par l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde. Elles sont séparées l'une de l'autre par la *cloison des fosses nasales*.

ARRONDISSEMENT. s. m. — *Arrondissement des incisives*. V. AGE.

ARROW-ROOT. s. m. [angl. *arrow-root*, proprement *racine pour les fleches*, parce que les indigènes regardent cette racine comme bonne pour les blessures faites par les traits]. Fécule extraite du rhizome des *Maranta indica* et *arundinacea*, L., de la famille des amomées, originaires des Indes orientales, cultivées à la Jamaïque, et des tiges souterraines de plusieurs autres amomées. Cette fécule est blanche ; ses grains sont moins fins que ceux de l'amidon et plus éclatants ; elle donne à l'eau moins de consistance. Ses propriétés sont les mêmes que celles des autres fécules ; elle convient mieux que quelques autres dans les cas d'irritation intestinale.

ARRYTHME et **ARRYTHMIQUE**. adj. [*arrhythmus*, de α priv., et ῥυθμὸς, rythme]. Synonyme d'*irrégulier*. Il se dit spécialement du pouls.

ARS. s. m. [de *arc*, qui, dans l'ancien français, s'écrivait au pluriel *ars*; ainsi dit par comparaison des deux membres de devant du cheval avec un *arc*, une *arcade*; all. *Bug*]. En vétérinaire, le pli qui se remarque à la réunion de la poitrine et du membre antérieur du cheval, et où l'on pratique quelquefois la saignée. — *Se frayer aux ars*. V. FRAYER.

ARSENAL. s. m. — *Arsenal chirurgical* ou *de la chirurgie*. L'ensemble des divers instruments et appareils nécessaires à la pratique de la chirurgie en général, ou de telle ou telle de ses branches spécialement. V. BOITE.

ARSÉNIATE. s. m. [*arsenias*]. Sel formé par la combinaison de l'acide arsénique avec une base quelconque. Tous les arséniates sont décomposés, à une haute température, par le charbon, qui s'empare de l'oxygène de l'acide arsénique, et met l'arsenic à nu. Les arséniates alcalins seuls sont solubles ; leurs solutions ne sont pas troublées par l'acide chlorhydrique, à moins qu'on ne les traite ensuite par l'acide sulfhydrique qui détermine un précipité jaune. Ils forment avec les sels de cuivre un précipité blanc bleuâtre, et avec les sels d'argent un précipité rouge brique. Les arséniates sont neutres, ou contiennent un excès d'acide (*biarséniates*), ou de base (*arséniates sesquibasiques*). — *Arséniate d'ammoniaque* ($AzH^3.HO.AsO^5$). Sel obtenu en versant de l'ammoniaque liquide dans une solution d'acide arsénique, il s'effleurit et devient acide à l'air : il est très vénéneux, comme le biarséniate et l'arséniate sesquibasique. On l'emploie rarement, dans le traitement des dartres, à la dose de 2 à 5 milligr. en potion. — *Arséniate d'antimoine* ($AsO^5.4Sb^2O^3$) Sel obtenu par double décomposition du protochlorure d'antimoine et de l'arséniate de soude. On l'a employé à la dose de 25 dix-milligr. à 1 centigr., en granules, dans les affections organiques du cœur (Papillaud). — *Arséniate de fer* ($FeO.AsO^5$). Sel insoluble employé en pilules, à la dose de 2 à 10 milligrammes (Biett), contre les maladies de peau. — *Arséniate de fer et de soude* (Laroche). Sel soluble qui s'emploie à moindre dose que le précédent. — *Arséniate acide de potasse* [*biarséniate*, *sel arsenical* de Macquer] ($KO.HO.2AsO^5$). Sel obtenu en chauffant au rouge un mélange, à parties égales, de deutoxyde d'arsenic et d'azotate de potasse, dissolvant le résidu dans l'eau, et faisant évaporer la liqueur. Il cristallise en octaèdres à base carrée, inaltérables à l'air. Il s'emploie comme l'acide arsénieux (10 à 15 milligr.). — *Arséniate de quinine* ($C^{20}H^{12}AzO^2.AsO^5$). Il renferme à peu près poids égal des deux composants. 5 à 10 milligrammes en pilules contre les fièvres. — *Arséniate neutre de soude* ($NaO.HO.AsO^5$). Sel très soluble dans l'eau, cristallisable en prismes hexaèdres réguliers, efflorescents, que l'on obtient en chauffant au rouge un mélange d'acide arsénieux et d'azotate de soude, traitant le résidu par l'eau, versant dans la liqueur une solution de carbonate de soude et faisant évaporer. Il est très vénéneux ; néanmoins, il est administré dans les fièvres intermittentes, dans la scrofule et surtout contre les affections cutanées chroniques (5 à 10 milligr. par jour). Il fait la base de la *liqueur de Pearson* et de la *solution de Heinecke*. V. LIQUEUR *arsenicale* et SOLUTION *arsenicale*.

ARSENIC. s. m. [*arsenicum*, ἀρσενικὸν, de ἄρσην, mâle ; all. *Arsenik*, angl. *arsenic*, it. et esp. *arsenico; régule d'arsenic*, *arsenic métallique*, *arsenic noir* ; dans le commerce, *mort-aux-mouches*]. Métalloïde qu'on trouve, soit à l'état natif, soit à l'état d'oxyde, soit à l'état d'arséniate, d'arséniure, de sulfure, de sulfo-arséniure de fer (*mispickel*). Il est solide, gris d'acier, brillant lorsque sa cassure est récente, fragile, d'une texture grenue, quelquefois un peu écailleuse. Frotté entre les mains, il leur donne une odeur sensible ; chauffé, il se volatilise en répandant une odeur d'ail. Exposé à l'air. il se ternit et devient noir ; à la chaleur, il donne, à l'air également, un sublimé blanc, soluble dans l'eau chaude. et formant, par l'hydrogène sulfuré, un précipité jaune que l'ammoniaque dissout facilement. Il n'a point de saveur. Sa pesanteur est de 5,959. Il ne fournit aucun médicament. — *Arsenic blanc*. V. ARSÉNIEUX. — *Fleurs d'arsenic*. V. FLEURS. — *Huile d'arsenic*. V. CHLORURE *d'arsenic*. — *Hydrure d'arsenic*. V. ARSÉNIURE *d'hydrogène*. — *Iodure d'arsenic*. V. IODURE. — *Oxyde d'arsenic*. V. ARSENIEUX. — *Sulfure d'arsenic*. V. SULFURE.

ARSENICAL, ALE adj. [*arsenicalis*]. Qui est formé par l'arsenic, qui contient de l'arsenic. — *Aimant arsenical*. V. MAGNÉTIQUE (*Emplâtre*). — *Eau arsenicale*. V. EAU. — *Intoxication arsenicale*. Ensemble morbide produit par l'ingestion des arsenicaux à doses trop élevées ou longtemps continuées. Les principaux symptômes sont les suivants : un grand malaise joint à une indifférence considérable pour ce qui les entoure, de l'anxiété pour leur personne, du trouble dans la digestion, de l'anorexie, une sensation de plénitude stomacale, des vomissements glaireux le matin avec ptyalisme, du pyrosis, la contraction spasmodique du pharynx, des tranchées, de la constipation, et surtout des difficultés respiratoires, et une raucité particulière de la voix. — *Liniment arsenical*. V. LINIMENT. — *Liqueur arsenicale*. V. LIQUEUR *de Fowler* et LIQUEUR *de Pearson*. — *Œdème arsenical*. V. ŒDÈME. — *Pâte arsenicale*. V. PATE. — *Pommade arsenicale*. V. POMMADE. —

Poudre arsenicale. V. Poudre. — *Sel arsenical*. V. Sel. — *Solution arsenicale*. V. Solution.

ARSENICAUX. s. m. pl. Préparations *arsenicales* (arséniates, arsénites, acide arsénieux), employées contre les maladies de la peau ; quelques-unes sont employées comme fébrifuges, et agissent d'une manière efficace comme antipériodiques, même lorsque le sulfate de quinine n'a plus aucune action.

ARSENICIASE. s. f. [*arseniasis*, *arseniciasis*, all. *Arsenikdarre*, angl. *arseniciasis*]. Intoxication arsenicale chronique (Hünefeld).

ARSENICIQUE. adj. V. Arsénique.

ARSENICISME. s. m. *Arceniciase* des individus forcés de prendre, durant plusieurs mois, des arsenicaux dans certains cas d'affections cutanées et de fièvres. Caractérisée par la salivation, l'ardeur à la gorge, le gonflement des paupières, et l'anaphrodisie (Rayer, Charcot), elle survient vers le troisième mois de l'usage du médicament, et disparaît lorsqu'on le cesse.

ARSENICOPHAGE. s. m. [de ἀρσενικὸν, arsenic, et φαγεῖν, manger ; all. *Arsenikesser*]. Mangeur d'arsenic. L'usage de l'arsenic (sous forme d'acide arsénieux) est assez répandu parmi les paysans des montagnes de l'Autriche, de la Styrie, et surtout à Salzbourg et dans le Tyrol. Ils arrivent peu à peu à en prendre 5 à 20 centigrammes. Non seulement ils ingèrent cette quantité d'acide arsénieux pour se donner un air frais et de l'embonpoint, et faciliter la respiration pendant la marche ascendante ; non seulement ils ne présentent aucune trace de cachexie arsenicale, lorsqu'ils savent approprier la dose du toxique à leur constitution et à leur tolérance, mais encore la suspension de l'usage de l'arsenic est parfois suivie de phénomènes morbides ressemblant à ceux qui sont produits par l'intoxication arsenicale à faible degré. Dans l'élevage des bestiaux, en ces pays, on emploie l'arsenic pour donner du feu et de l'embonpoint aux chevaux, et pour pousser à l'engraissement des bœufs et des veaux. Mais les animaux ainsi engraissés ont un poids moindre qu'à l'apparence on ne leur attribuerait.

ARSÉNIÉ, ÉE. ARSÉNIFÈRE ou **ARSÉNIQUÉ, ÉE**. adj. [*arseniatus*]. Qui contient de l'arsenic. — *Gaz hydrogène arsénié*. V. Arséniure.

ARSÉNIEUX. adj. — *Acide arsénieux* [*oxyde blanc d'arsenic*, *arsenic blanc*, *mort-aux-rats*] (AsO^3). Rare dans la nature, il se produit pendant le grillage de certains minéraux arsénifères. Il est d'un blanc de lait, opaque ou vitreux, cristallisable en octaèdres réguliers, et volatilisable au feu, en répandant une odeur d'ail. Dissous dans l'eau, il précipite en jaune par l'acide sulfhydrique, et le précipité est soluble dans l'ammoniaque. Il fait la base de diverses poudres et pâtes escharotiques (V. Pate et Poudre *arsenicale*). A l'intérieur, il est employé comme altérant (5 a 10 milligr. par jour), comme antipériodique (2 à 5 centigr. par jour) dans les fièvres palustres et les névralgies, enfin comme antiherpétique. On le donne en *solution* (V. Solution *arsenicale de Boudin*), en *poudre* ; en *pilules* de 2 milligrammes, 2 a 8 pilules par jour ; en *granules* (V. Granule *de Dioscoride*). Il est vénéneux, souvent employé comme poison (V. Appareil *de Marsh* et Empoisonnement).

ARSÉNIOPHTISIE. s. f. V. Arseniciase.

ARSÉNIQUE. adj. — *Acide arsénique* (AsO^5). Acide obtenu en chauffant l'acide arsénieux avec de l'acide azotique. Il est très avide d'eau et cristallise difficilement. La solution aqueuse n'est pas décomposée par l'acide sulfhydrique, et précipite en rouge briqueté par le nitrate d'argent. — *Éther arsénique*. V. Éther.

ARSÉNITE. s. m. [*arsenis*]. Combinaison de l'acide arsénieux avec une base. — *Arsénites de potasse, de soude et d'ammoniaque*. Ils sont solubles dans l'eau, d'où ils sont précipités : en vert, par les sels de cuivre ; en jaune, par l'azotate d'argent ; en blanc, par les sels de chaux et par l'acide chlorhydrique. L'acide sulfhydrique n'y fait un précipité jaune que par l'addition d'un acide. L'arsénite de potasse constitue la base de la *liqueur arsenicale* de Fowler. V. Liqueur *de Fowler*. — *Arsénite de cuivre*. V. Vert *de Scheele*.

ARSÉNIURE. s. m. Combinaison d'arsenic avec un autre corps simple. — *Arséniure d'hydrogène gazeux* [*hydrure d'arsenic gazeux* ou *gaz hydrogene arséniqué*] (AsH^3). Gaz incolore, qui brûle avec une odeur alliacée, et laisse déposer l'arsenic en une couche noire. Sa densité est 2,59 ; il se liquéfie à — 40 degrés. Il est absorbé par les dissolutions de sulfate de cuivre. L'eau en dissout un peu. Il est extrêmement vénéneux. — *Arséniure d'hydrogène solide*. Il est brun, pulvérulent ; sa composition n'est pas connue. Il se forme lorsque le gaz précédent se décompose par son séjour dans une cloche sur la cuve à eau.

ART. s. m [*ars*, τέχνη, all. *Kunst*, angl. *art*, it. et esp. *arte*]. — *Art expérimental*. V. Expérimental et Histoire *naturelle*. — *Art de formuler*. V. Formule. — *Art insalubre*. V. Établissement. — *Art médical*. Emploi déterminé de certaines connaissances pour obtenir non pas une vérité scientifique, mais un résultat pratique, qui est le but de la *médecine* (V. ce mot). — *Art obstétrical*. V. Obstétrique. — *Art sacré*. V. Alchimie. — *Art vétérinaire*. V. Vétérinaire.

ARTÉMISE. s. f. V. Armoise.

ARTÈRE. s. f. [*arteria*, ἀρτηρία, all. *Pulsader*, *Schlagader*, angl. *artery*, it. et esp. *arteria*. Les Grecs nommaient ἀρτηρία le tronc commun des conduits aériens, que nous appelons la *trachée*, la *trachée-artere* : aussi les auteurs font-ils dériver ce mot de ἀήρ, air, et τηρεῖν, conserver, comme si l'on disait *où se conserve l'air* ; puis, dans l'opinion que les artères contiennent de l'air, ils ont donné le nom de ἀρτηρία à cet ordre de vaisseaux]. Vaisseau destiné à porter le sang, soit du cœur aux poumons, soit du cœur à toutes les parties du corps. Il y a en conséquence deux systèmes d'artères : l'un tire son origine du ventricule droit, et porte aux poumons du sang noir, c'est l'*artere pulmonaire* ; l'autre est l'*aorte* (nommée aussi *grande artère*) et ses nombreuses divisions, qui reçoivent du ventricule gauche le sang *rouge* ou *artériel*, et vont le distribuer dans tous les organes. Les parois artérielles sont en général d'une couleur grisâtre, et deviennent plus ou moins rouges dans les artères d'un petit calibre. Elles sont composées de trois tuniques superposées. La figure 28 représente l'aorte incisée longitudinalement, de manière à pouvoir montrer ses trois membranes : 1° la plus extérieure, l'*externe* ou *celluleuse*, est étalée et tenue avec deux petits crochets ; 2° la *tunique moyenne* est moins disséquée, on voit à sa coupe qu'elle est épaisse, ses lignes horizontales indiquent la direction des principales fibres ; 3° la membrane la plus concentrique, la *membrane interne*, n'a pas été divisée longitudinalement et représente seule en avant le tube artériel. *a*. L'externe, seule vasculaire, *fibro-celluleuse* ou *adventice*, se confond en partie avec le tissu lamineux ambiant. Elle est riche en capillaires (*vasa vasorum*) onduleux et en fibres élastiques. Des tubes nerveux minces et des fibres de Remak accompagnent ces vaisseaux. Ses fibres élastiques volumineuses, souvent anastomosées, sont principalement longitudinales. Elles forment un réseau de plus en plus serré, à mesure qu'on approche de la tunique moyenne et surtout immédiatement contre elle. *b*. Celle-ci (*tunique jaune*) est la *membrane propre*, *élastique* ou *fragile* des artères. Elle est constituée par des fibres élastiques jaunâtres très fines, souvent ramifiées et anastomosées, formant ainsi un réseau dont les filaments et les mailles ont leur grand diamètre perpendiculaire à la longueur du vaisseau, et de plus par de l'*elastique* lamelleuse se divisant en pellicules perforées d'espace en espace, d'où le nom de *substance fenêtrée* qui lui a été donné . elle est mélangée aux fibres élastiques qui se distinguent pourtant dans son épaisseur; elle forme à la face interne de la tunique moyenne, à sa jonction avec la tunique interne, une couche homogène, limitante ou intermédiaire, épaisse de $0^{mm},01$ environ, sans mélange d'autres éléments. Dans cette sorte de gangue élastique sont distribuées assez uniformément les fibres-cellules, isolées ou en faisceaux de 2 à 10 fibres, écartées les unes des autres par une épaisseur de substance élastique, tant homogène que fibreuse, égale environ à la leur propre; toutes sont circulaires. Vers la face externe de cette tunique ce tissu est comme cloisonné çà et là sur une portion de son épaisseur par de très minces cloisons, formées par des prolongements vasculaires de la tunique externe; par places même, des faisceaux circulaires du tissu de la tunique moyenne sont séparés du reste de cette tunique par les cloisons précédentes. Il n'y a ni noyaux, ni fibres du tissu cellulaire parmi les éléments élastiques et les fibres-cellules. Ces fibres, généralement courtes, souvent larges, à contour peu régulier, sont plus abondantes dans les artères faciales, cérébrales et viscérales, que dans celles des membres. La tunique élastique est seule le siège du dépôt des gouttes graisseuses qui, prenant la place des fibres, constituent les *plaques jaunâtres* séniles des artères, les *concrétions athéromateuses* (*scléroses artérielles* et les *dépôts mélicériques* (V. CAPILLAIRE). Ces dépôts ne sont que les concrétions ramollies et dans lesquelles une partie de la cholestérine est passée à l'état cristallin. C'est elle aussi qui est le siège des dépôts calcaires dits *ossifications artérielles*, mais qui n'ont de l'os que la consistance. *c*. La tunique interne, *tunique commune du systeme vasculaire à sang rouge* de Bichat, tapisse aussi l'endocarde et les veines, où elle est plus mince que dans les artères; elle est dépourvue de vaisseaux, comme la précédente; elle est épaisse de $0^{mm},05$ en moyenne (fémorale). Elle est constituée par des fibres élastiques très fines, rapprochées, longitudinales, mêlées de fibres lamineuses longitudinales aussi; d'assez nombreux noyaux libres du tissu cellulaire, peu volumineux, les accompagnent. C'est contre elle qu'est appliquée la couche épithéliale vasculaire à cellules minces sur une seule rangée. Elle a été appelée *séreuse des arteres* par quelques auteurs, et *membrane nerveuse* par Haller et Morgagni. Elle a été considérée comme formée de deux feuillets par quelques anatomistes, qui, en la détachant, détachaient aussi la couche élastique fenêtrée sus-indiquée à laquelle elle adhère. Elle est respectée par les altérations qui atteignent la tunique moyenne. — *Contraction des arteres*. V. CIRCULATION, POULS et TONICITE. — *Torsion des arteres*. V. TORSION. = Chez les poissons, il y a aussi deux systèmes d'artères . les unes se rendent du cœur aux branchies; les autres, des branchies à toutes les parties du corps.

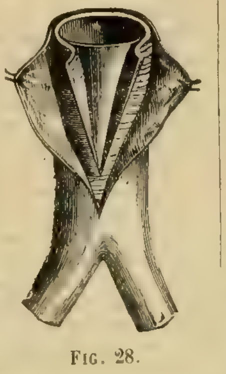

FIG. 28.

ARTÉRIAGRE. s. f. [de *artere*, et ἄγρα, prise, douleur]. Douleur des artères.

ARTÉRIALISATION s. f. — *Artérialisation du sang*. Transformation du sang veineux en sang artériel, dans son passage à travers le poumon.

ARTÉRIAQUE adj. et s. m. [ἀρτηριακὸς, de ἀρτηρία, trachée-artère]. Médicament qu'on croyait propre à combattre les maladies de la trachée.

ARTÉRIECTASIE. s. f. [de ἀρτηρία, artère, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation morbide des artères. V. ANÉVRYSME.

ARTÉRIECTOPIE. s. f. [de *artère*, et *ectopie*]. Déplacement tératologique ou pathologique d'une artère.

ARTÉRIEL, ELLE. adj. [*arteriosus*]. Qui a rapport aux artères.— *Bruit artériel*. V. BRUIT. — *Canal artériel*. Tronc vasculaire qui n'existe que chez le fœtus, et par lequel l'artère pulmonaire, après avoir fourni deux petites branches aux poumons, se termine dans l'aorte près de sa crosse et concourt ainsi à former l'aorte descendante. Ce vaisseau est très riche en fibres-cellules; lors de la naissance, il s'oblitère. — *Cercle artériel* de l'iris. V. CILIAIRES (*artères*). — *Ligament artériel*. Cordon fibreux, étendu de l'artère pulmonaire à l'aorte, et qui représente, chez l'adulte, les vestiges du canal artériel du fœtus. — *Ossification artérielle*. V. ARTÈRE. — *Sang artériel*. Sang rouge, ainsi dit parce qu'il est charrié par les artères, bien que les veines pulmonaires contiennent le même sang. — *Systeme artériel*. Ensemble des artères considérées depuis leur origine au cœur jusqu'à leur terminaison. — *Systole artérielle*. V. SYSTOLE. — *Tension artérielle*. V. TENSION. — *Terminaison artérielle*. V. TERMINAISON. — *Veines artérielles*. Nom donné aux veines pulmonaires qui contiennent du sang rouge, comme les artères.

ARTÉRIEUX, EUSE. adj. — *Veine artérieuse*. L'artère pulmonaire, qui a la structure des artères, mais dont le sang est noir.

ARTÉRIOGRAPHIE. s. f. [*arteriographia*, de ἀρτηρία, artère, et γραφὴ, description]. Description des artères.

ARTÉRIOLE. s. f. [*arteriola*]. Petite artère. V. CAPILLAIRE.

ARTÉRIOLOGIE. s. f. [*arteriologia*, de ἀρτηρία, artère, et λόγος, discours]. Traité des artères.

ARTÉRIOMALACIE s. f. [de ἀρτηρία, artère, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement des artères (Lobstein).

ARTÉRIO-PHLÉBOTOMIE. s. f. Saignée capillaire par les mouchetures, les scarifications, etc.

ARTÉRIOPLANIE. s. f. [de *artere*, et πλάνος, errant]. Allongement exagéré ou déplacement des artères.

ARTÉRIOSCLÉROSE. s. f. [de ἀρτηρία, artère, et σκλήρωσις, durcissement]. Durcissement des artères (Lobstein).

ARTÉRIOSTÉNOSE. s. f. [*arteriostenosis*, de ἀρτηρία, artère, et στενὸς, resserré]. Resserrement ou oblitération des artères.

ARTÉRIOSTÉOSE ou **ARTÉRIOSTOSE**. s. f. [de *artère*, et ὀστέον, os]. L'incrustation calcaire des artères, dite à tort *ossification* des artères.

ARTÉRIOTOME. s. m. et adj. Lancette ou bistouri destinés à l'artériotomie.

ARTÉRIOTOMIE. s. f. [*arteriotomia*, de ἀρτηρία, artère, et τομὴ, section; all. *Schlagaderoffnung*, angl. *arteriotomy*, it. *arteriotomia*]. Selon quelques auteurs, *dissection des arteres*. | Ordinairement, opération chirurgicale qui consiste à ouvrir une artère pour en tirer du sang, et qui se pratique seulement sur les artères temporale superficielle et auriculaire postérieure, à cause de leur position superficielle et parce qu'il est facile d'arrêter le sang, les os du crâne servant de point d'appui pour la compression.

ARTÉRIOTREPSIE. s. f. [de *artère*, et τρέψις, torsion]. L'opération dite *torsion des arteres*, destinée à les oblitérer. V. TORSION.

ARTÉRIO-VEINEUX ou **ARTÉRIOSO-VEINEUX, EUSE** adj. Qui concerne les rapports des artères et des veines.

— *Anévrysme artérioso-veineux.* Communication d'une artère avec une veine, très rarement spontanée, le plus souvent consécutive à la saignée (d'où son siège habituel au pli du coude). Tantôt la communication existe seule, sans poche anévrysmale : c'est la *varice anévrysmale*, la *phlébarterie simple* (Broca); tantôt il y a en même temps une tumeur circonscrite (*anévrysme arterioso-veineux* proprement dit), qui peut être formée par la dilatation de la veine (*anévrysme variqueux par dilatation*) ou par un kyste (*anévrysme variqueux enkysté*) : suivant que ce kyste est situé sur la veine, sur l'artère, ou entre les deux vaisseaux, l'anévrysme variqueux est dit *veineux*, *artériel* ou *intermédiaire*. La tumeur présente des pulsations isochrones au pouls ; un frémissement vibratoire continu, avec redoublement ; un bruit de souffle à double courant, également continu, avec redoublement; les veines sous-cutanées offrent toujours des dilatations variqueuses. Si l'anévrysme est très petit et reste stationnaire, l'abstention opératoire est préférable; s'il est superficiel et situé sur le trajet d'une artère peu volumineuse, la galvanopuncture et les injections coagulantes conviennent ; s'il progresse et nuit aux fonctions du membre, c'est par la méthode ancienne, ou par la ligature des deux bouts de l'artère, qu'on tente la guérison.

ARTÉRITE. s. f. [*arteritis*, all. *Arteritis*, *Arterienent*, *Zündung*, angl. *arteritis*, it. *arteritide*]. Inflammation des artères. Cette phlegmasie est ordinairement bornée à la membrane externe ou celluleuse, seule vasculaire (V. Aortite), et dépend, soit d'une lésion traumatique de l'artère, soit du voisinage d'une partie enflammée. Cependant outre cette inflammation externe primitive (*périartérite*), il existe une inflammation de la partie interne du cylindre artériel (*endartérite*), secondaire, résultant d'un obstacle au cours du sang rouge par des caillots formés sur place ou à distance. Les symptômes classiques de l'artérite (douleur, rougeur, chaleur, formation d'un cordon dur sur le trajet de l'artère) sont inconstants : souvent on n'observe que des symptômes fonctionnels ou des signes de gangrène spontanée dans les parties qui reçoivent du sang de l'artère enflammée.

ARTHANITA. s. m. Nom ancien du *Cyclamen europæum*, L. (V. Cyclame). — *Onguent d'arthanita.* Il était employé en frictions sur l'abdomen comme purgatif.

ARTHANITINE. s. f. Synonyme de *cyclamine* (V. ce mot).

ARTANTHE. s. m. V. Matico.

ARTHRALGIE. s. f. [*arthralgia*, de ἄρθρον, articulation, et ἄλγος, douleur; all. *Gelenkschmerz*, angl. *arthralgy*, it. *artralgia*]. Douleur dans les articulations; névralgie articulaire. C'est surtout chez les hystériques qu'on observe ces douleurs, qui ne s'accompagnent d'aucune lésion articulaire appréciable, et qui existent avec de la contracture des muscles périarticulaires. — *Arthralgie saturnine.* V. Saturnin.

ARTHRALGIQUE. adj. Qui concerne l'arthralgie.

ARTHRECTASIE. s. f. Dilatation articulaire.

ARTHRECTOMIE. s. f. Opération qui consiste à retrancher en partie ou en totalité les parties molles d'une articulation atteinte de lésions tuberculeuses, à enlever la synoviale fongueuse, à extraire les cartilages malades, à évider au besoin les os atteints, mais sans enlever ceux-ci, ce qui distingue l'arthrectomie de la résection.

ARTHRITE. s. f. [*arthritis*, ἀρθρῖτις, de ἄρθρον, articulation, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all. *Gelenkentzündung*, angl. *arthritis*, it. *artrite*, esp. *artritis*]. Inflammation aiguë ou chronique, partielle ou simultanée, des divers tissus qui composent une articulation : le développement des phénomènes inflammatoires et leur succession sur une seule articulation la distinguent du rhumatisme et de la goutte qui affectent les mêmes tissus. Tantôt elle résulte de l'influence du froid ou de l'action d'un traumatisme ; tantôt elle se développe dans le cours ou à la suite des maladies infectieuses, des suppurations des voies urinaires ou des opérations pratiquées sur ces voies, etc. La fièvre, la rougeur, la chaleur, la tuméfaction de la jointure, la gène de ses mouvements, la douleur surtout, caractérisent l'arthrite aiguë au début; plus tard, il se fait un épanchement séreux (V. Hydarthrose) : tantôt la résolution et la résorption s'opèrent; tantôt la suppuration apparaît; dans d'autres cas, la phlegmasie devient chronique. Le traitement a pour but . 1° de faire cesser les phénomènes inflammatoires (sangsues; topiques froids et astringents; immobilisation; puis révulsifs, surtout les larges vésicatoires volants); 2° de diminuer la douleur (cataplasmes laudanisés, injections sous-cutanées de morphine, calmants à l'intérieur); 3° de mettre le membre dans une position favorable (redressement brusque ou progressif); 4° de prévenir les raideurs consécutives (mouvements artificiels, courants électriques). En cas de suppuration, il faut parfois en venir à évacuer le liquide; alors et dans d'autres cas encore l'ankylose peut en être la suite. V. Ankylose. – *Arthrite blennorrhagique.* V Blennorrhagique. — *Arthrite fongueuse.* V. Tumeur *blanche.* — *Arthrite rhumatismale.* V. Rhumatisme. — *Arthrite sèche.* V. Rhumatisme *articulaire chronique.* — *Arthrite sous-diarthrodiale.* Tumeur blanche dans laquelle la moelle osseuse enflammée a donné naissance à des bourgeons charnus interposés entre l'os et le cartilage articulaire, et soulevant celui-ci; on la croyait provenir d'une couche de tissu cellulaire passant entre l'os et le cartilage, couche qui n'existe pas; les bourgeons soulèvent quelquefois la couche mince compacte de l'os avec le cartilage qui y adhère. — *Arthrite vertébrale.* V. Vertebral. — L'*arthrite* des animaux domestiques, causée par des violences extérieures ou un exercice forcé, réclame des moyens de même ordre que chez l'homme ; on y joint l'emploi des cautérisations cutanées au fer rouge, surtout quand la maladie tend à devenir chronique.

ARTHRITIDE s. f. Affection cutanée symptomatique de l'arthritis (Bazin).

ARTHRITIQUE. adj. [*arthriticus*, de ἄρθρον, articulation; all. *arthritisch*, *gichtisch*, ang. *arthritic*, it. *artritico*]. Qui a rapport aux articulations. — *Douleur arthritique.* — *Ophtalmie arthritique.* V. Glaucome. — *Remède arthritique.* Remède contre la goutte.

ARTHRITIS. s. f., ou **ARTHRITISME.** s. m. Diathèse qui constitue la prédisposition commune à la goutte et au rhumatisme d'abord, puis a un grand nombre de maladies reliées avec les premières et entre elles par leur alternance et par leur coïncidence fréquente chez les membres d'une même famille : eczéma, pityriasis, lichen, psoriasis, pseudo-exanthèmes, urticaire ; — angines aigues et granuleuses, gastrites chroniques, dyspepsies, hemorroïdes ; — coryzas, laryngites granuleuses, asthme, bronchites chroniques donnant lieu comme celui-ci à l'expectoration de crachats perlés, à des accès de dyspnée, à l'emphysème ; — athérome artériel et péri-artérite, ramollissement et hémorragie du cerveau, anévrisme de l'aorte, hypertrophie du cœur; — sclérose rénale, lithiase biliaire et urinaire ; — migraine, névralgies, chorée; — diabète, obésité. La phtisie est modifiée dans son évolution, mais non produite par l'arthritisme (Hallopeau). Certains auteurs réunissent l'arthritisme et l'herpétisme en une seule diathèse.

ARTHROCÈLE. s. f. [de ἄρθρον, articulation, et κήλη, tumeur]. Tumeur articulaire, tumeur blanche.

ARTHRODIE. s. f. [*arthrodia*, de ἄρθρον, articulation; all. *Kugelgelenk*, angl. *arthrodia*, it. *artrodia*, esp. *artrodia*]. *Diarthrose* qui résulte du concours de la saillie peu prononcée d'un os avec une cavité osseuse peu profonde, comme l'articulation temporo-maxillaire. Dans l'arthrodie, les surfaces osseuses, presque pleines et peu étendues, sont unies par une simple capsule fibreuse renforçant la synoviale ; leurs mouvements, très limités, se composent surtout de *glissements*.

ARTHRODYNIE. s. f. [*arthrodynia*, de ἄρθρον, articulation, et ὀδύνη, douleur]. Douleur vague des articulations sans chaleur ni gonflement. V. Douleur.

ARTHROGRYPOSE. s. f. [*arthrogryposis*, de ἄρθρον, articulation, et γρυπὸς, courbé]. Flexion permanente des articulations.

ARTHROHYDRINE. s. f. [de ἄρθρον, articulation, et ὕδωρ, eau]. V. Synovine.

ARTHROKAKOLOGIE ou **ARTHROCACOLOGIE**. s. f. Titre du traité des tumeurs blanches et autres maladies articulaires, publié par Rust en 1817.

ARTHROLOGIE. s. f. [de ἄρθρον, articulation. et λόγος, traité]. Traité des articulations.

ARTHRONALGIE. s. f. V. Arthralgie.

ARTHROPATHIE. s. f. [de ἄρθρον, articulation, et πάθος, maladie]. Maladie articulaire.

ARTHROPHYTE. s. m. Corps étranger articulaire. V. Corps *étrangers*.

ARTHROPLASTIQUE. s. f. [*arthroplastice*, de ἄρθρον, articulation, et πλάσσειν, former; all. *künstliche Gelenkbildung*, angl. *arthroplastice*]. Établissement d'une articulation artificielle pour remédier à l'ankylose (Rhea-Barton, 1827).

ARTHROPYOSE. s. f. [*arthropyosis*, de ἄρθρον, articulation, et πῦον, pus; all. *Gelenkvereiterung*]. Abcès des articulations; arthrite suppurée (Cullen).

ARTHROTOMIE. s. f. (Schede). [de ἀρθρον, articulation, et τομή, division]. Opération qui consiste à ouvrir une articulation atteinte de lésion tuberculeuse pour la vider de son contenu et pour la drainer.

ARTHROZOAIRE. adj. et s. m. [de ἄρθρον, articulation, et ζῶον, animal]. Nom donné par Burmeister (1830) aux animaux *articulés*. V. ce mot.

ARTICHAUT. s. m. [*cynara*, all. *Artischoke*, angl. *artichoke*, it. *artichiocco*, esp. *alcachofa*]. Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J. Dans l'état sauvage, l'artichaut a le port de nos chardons; c'est par la culture que ses différentes parties acquièrent un développement considérable. — *Artichaut commun* (*Cynara scolymus*, L.). Ses parties alimentaires sont le phoranthe et la base des folioles de l'involucre, au centre desquelles ss trouvent les fleurs, constituant ce qu'on appelle la *bourre* ou le *foin*. On attribuait à sa racine des propriétés diurétiques.

ARTICLE. s. m. [*articulus*, jointure, all. *Gelenk*, angl. *articulation*, *knuckle*, it. *articolo*, esp. *articulo*]. — En botanique, *articles*, parties superposées, avec un étranglement ou resserrement au niveau de la jonction, qui constituent certaines algues et certains fruits des papilionacées. = En anatomie, les articulations mobiles; de là l'expression d'*amputation dans l'article*. V. Amputation. = En zoologie, les pièces mobiles les unes sur les autres, qui, par leur réunion, constituent les antennes, les palpes et les pattes des articulés.

ARTICULAIRE. adj. [*articularis*, it. *articolare*, esp. *articular*]. Qui appartient à quelque articulation. — *Artères et veines articulaires*. Elles naissent des artères et veines poplitées, et appartiennent à l'articulation du genou. — *Capsules articulaires*. V. Capsule. — *Corps étrangers articulaires*. V. Corps *étrangers*. — *Facettes articulaires, apophyses articulaires*. Celles au moyen desquelles des os sont articulés entre eux : telles sont les apophyses *articulaires* des vertèbres. — *Ligaments articulaires*. V Ligament. = *Plaies articulaires*. V. Plaies. — *Rhumatisme articulaire*. V. Rhumatisme. = En botanique, *Feuilles articulaires*. Celles qui naissent des nœuds ou articulations de la tige ou de ses ramifications.

ARTICULATION. s f. [*articulus*, ἄρθρον, jointure, all. *Gelenk*, angl. *articulation*, *joint*, it. *articolayione*, esp. *articulacion*]. Assemblage et mode de connexion de deux ou de plusieurs pièces osseuses. La nature des tissus qui assurent cette union et le degré de laxité qu'ils présentent permettent de diviser les articulations en trois genres · 1° les articulations mobiles ou *diarthroses*; 2° les articulations immobiles ou *synarthroses*; 3° les articulations mixtes ou *amphiarthroses*. Chacun de ces genres offre à considérer des subdivisions, fondées sur la forme des surfaces osseuses et sur la manière dont elles s'unissent (V. Amphiarthrose, Diarthrose, Synarthrose). Au point de vue physiologique, les mouvements des articulations mobiles et mixtes se font par *balancement* ou par *glissement* (V. Mécanisme *des articulations*). — *Articulation accidentelle* [*articulation anormale* ou *contre nature*, *pseudarthrose, fausse articulation*]. Celle qui s'établit soit entre les deux fragments d'une fracture non consolidée, soit entre l'extrémité d'un os luxé non réduit et la partie non articulaire de l'os voisin, avec laquelle elle est venue se mettre en contact. Dans le premier cas, l'*articulation* est dite *surnuméraire* (V. Pseudarthrose). Dans le second cas, c'est une *articulation supplémentaire* : l'os luxé se creuse une nouvelle cavité qu'entoure un bourrelet d'abord fibreux, puis osseux, et que revêt le périoste. — *Articulation en genou*. V. Genou.

ARTICULÉ, ÉE. adj. [*articulatus*, esp. *articulado*]. Pourvu d'articulations : *os articulés, tiges articulées*. — *Voix articulée*. La *parole*.

ARTICULÉS. s. m. pl. Animaux formant la première division parmi les invertébrés annelés (V. Annelés) ; ils comprennent tous ceux qui ont un squelette extérieur disposé sous la forme d'anneaux qui entourent le corps en s'articulant les uns avec les autres. Ils se subdivisent en quatre classes . les *Arachnides*, les *Insectes*, les *Myriapodes*, les *Crustacés*.

ARTIFICIEL, ELLE. adj. [*fictitius*, all. *künstlich*, angl. *artificial*, it. *artifiziale*, esp. *artificial*]. — *Accouchement artificiel*. V. Accouchement. — *Anatomie artificielle*. V. Anatomie. — *Anus artificiel*. V. Anus. — *Autophagie artificielle*. V. Autophagie. — *Bain minéral artificiel*. V. Bain. — *Bras artificiels*. V. Bras. — *Caractères artificiels*. V. Caractère. — *Classification artificielle*. V. Système. — *Dent artificielle*. V. Dent. — *Eaux minérales artificielles*. V. Eau. - *Membre artificiel*. V. Bras et Jambe. - *Méthode artificielle*. Celle qui, pour ses divisions, emploie des caractères artificiels. — *Œil artificiel*. V. Œil. — *Pupille artificielle*. V. Pupille. — *Respiration artificielle*. V. Respiration. — *Systemes artificiels*. Ceux qui, en botanique, ont été imaginés dans la seule intention de faire trouver aisément le nom des espèces, sans qu'il soit besoin à celui qui les crée, et à ceux qui en font usage, de connaître l'organisation approfondie des plantes. Ils sont fondés sur des considérations relatives à un seul organe ou à un petit nombre d'organes. Tel est le *systeme sexuel* de Linné.

ARTOCARPE. s. m. [de ἄρτος, pain, et χαρπὸς, fruit]. Nom de l'*arbre à pain*. V. Arbre *à pain*.

ARTOCARPÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones séparées des urticées. Elle doit son nom au genre *Artocarpus*, et comprend en outre les mûriers, les figuiers, le houblon, les antiars, les dorsténies, etc.

ARUM. s. m. [*Arum*, L., all. *Arum*, angl. *arum*, *vake-robin*, esp. *aro*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille naturelle des aroïdées, et dont plusieurs espèces, notamment l'*Arum esculentum*, L. (*chou caraibe*), fournissent des fécules nutritives. — *Arum tacheté* (*Arum maculatum*, L.; *gouet*, *pied de veau*). Il croît abondamment dans les environs de Paris. La racine est ovoïde, garnie par le bas de quelques fibres, brunâtre à l'extérieur, blanche en dedans ; sa saveur, d'abord douce, est bientôt très caustique. Mais son principe âcre se perd promptement par la dessiccation ; on le lui enlève facilement aussi par des lavages, et elle peut devenir alors, à raison de la grande quantité de fécule qu'elle contient, un aliment précieux et sans danger. La racine de l'*Arum* a été recommandée comme fébrifuge, comme éméto-cathartique et comme diurétique, dans les affections asthmatiques et dans les hydropisies. Appliquée à l'état frais sur la peau et les muqueuses, elle produit la rubéfaction et la vésication. Les accidents qu'elle peut déterminer l'ont fait abandonner. — *Arum serpentaire*. V. Serpentaire.

ARUNDO. V. Canne de Provence et Roseau.

ARUSHHARA. s. m. Nom indien du *Semecarpus anacardium*, L. fils. plante anacardiée, dite antisyphilique.

ARVORE. s. m. V. Houx *maté*.

ARY-ARYTÉNOÏDIEN, ENNE. adj. et s. m. [*ary-arytænoïdeus*, *ary-santorinien*] (Morgagni et Santorini). Le muscle *aryténoïdien transversal* de Winslow, qui s'attache aux deux cartilages aryténoïdes.

ARY-SANTORINIEN, IENNE adj. V. Ary-aryténoïdien.

ARYTÉNO-ÉPIGLOTTIQUE ou **ARY-ÉPIGLOTTIQUE**. adj. [*arytæno-epiglotticus*]. — *Muscle aryténo-épiglottique* (Winslow). Faisceaux musculaires qui vont du cartilage aryténoïde à l'épiglotte ; ils font partie de l'aryténoïdien des auteurs modernes.

ARYTÉNOÏDE. adj. et s. m. [*arytænoideus*, de ἀρύταινα, entonnoir, et εἶδος, forme]. — *Cartilages aryténoïdes*. Deux petits cartilages situés en haut et en arrière du larynx, au-dessus du cartilage cricoïde. Ils ont la forme d'une pyramide triangulaire un peu contournée sur elle-même. Ils se correspondent par leur face interne, et sont unis entre eux par le muscle aryténoïdien, qui s'étend de l'un à l'autre, et par la membrane muqueuse qui les tapisse. Leur sommet, mince et recourbé en arrière et en dedans, est surmonté d'un petit appendice cartilagineux recourbé en crochet (*cartilage corniculé* ou *de Santorini*). — *Glandes aryténoïdes* ou *glandes aryténoïdiennes*. Petits corps d'aspect glanduleux, blanchâtres, situés au devant des cartilages de ce nom, dans un repli de la membrane muqueuse, formés de tissu adipeux.

ARYTÉNOÏDIEN, ENNE. adj. et s. m. [*arytænoideus*]. Qui appartient aux cartilages aryténoïdes. — *Glandes aryténoïdiennes*. V. Aryténoïde. — *Muscles aryténoïdiens*. Winslow en distingue trois : un *transversal*, qui est, dit-il, le *vrai aryténoïdien*, et les deux *aryténoïdiens croisés*, qu'il appelle aussi *crico-aryténoïdiens supérieurs*. Ces trois muscles ne forment en fait qu'un seul muscle impair et quadrilatère, l'*aryténoïdien*, qui s'insère à la face postérieure et au bord externe des cartilages aryténoïdes.

ARYTHME. adj. V. Arrythme.

ARZEL. s. m. En hippiatrie, le cheval qui a les pieds de derrière blancs, avec le chanfrein blanc.

ASA, qu'on avait écrit à tort **ASSA**. s. f. [all. *Asant*, esp. *asa fœtida*]. — *Asa dulcis*. Le *benjoin*. — *Asa fœtida*. Gomme-résine fétide qu'on obtient par des incisions faites à la tige et au collet de la racine du *Ferula asa fœtida*, D., plante ombellifère. Elle est en masses assez considérables, brunes rougeâtres, parsemées de larmes blanches un peu transparentes, elle a une odeur alliacée, forte et fétide, une saveur amère, âcre et repoussante. Elle est composée de : résine, 65 ($=C^{80}H^{52}O^{10}$) ; bassorine, 11,66 ; gomme soluble, 19,44 ; essence, 3,60 ($=C^{32}H^{16}S^{2}O$) ; sels, etc., 0,30. L'asa fœtida se dissout facilement dans le vinaigre, l'alcool ; elle s'émulsionne incomplètement par trituration dans l'eau, et facilement par l'intermédiaire des gommes, des huiles, du jaune d'œuf. On ne l'administre guère en solution à cause de son odeur et de sa saveur ; on la prescrit en pilules argentées de vingt centigrammes chacune (5 à 10 pilules par jour) ; sous forme de teinture alcoolique (deux grammes) ; et surtout en lavement (V. Lavement), dans les affections nerveuses des voies respiratoires, dans la colique flatulente, et principalement dans l'hystérie et l'hypocondrie.

ASAPEIXE. s. f. Nom, au Brésil, du *Bœhmeria caudata*, Sw., urticée dite antihémorroïdale.

ASAPHIE. s. f. [ἀσάφεια, de α priv., et σαφής, clair]. Vice de la prononciation qui fait articuler indistinctement les mots.

ASARCIE. s. f. [de α priv., et σάρξ, chair]. Manque de chair, maigreur.

ASARET. s. m. V. Cabaret.

ASARINE. s. f. ($C^{20}H^{13}O^{5}$). Substance cristalline retirée de la racine de l'*Asarum europæum*, L. = L'*Antirrhinum Asarina*, L., scrofulariée qui ne ressemble à l'asaret que par ses feuilles, non par ses propriétés.

ASARITE. s. f. Corps cristallisant en fines aiguilles qu'on retire de l'*Asarum*, en même temps que l'asarine, et que quelques auteurs considèrent comme n'en différant pas. Il est sans goût ni odeur.

ASARONE. s. f. (Blondat et Sell). Le *Camphre d'asaret* ($C^{8}H^{11}O^{4}$).

ASARUM. s. m. Nom : 1° de l'*Asaret*, 2° de l'*Hypociste*.

ASBESTE. s. m. [de ἄσβεστος, de α priv., et σβέννυμι, j'éteins ; all. *Asbest*, *Bergflachs*, angl. *abestos*, it. et esp. *asbesto*]. Synonyme d'*amiante*. V. ce mot.

ASBOLINE. s. f. [de ἀσβόλη, suie]. Huile azotée, fixe, isolée de la suie par Braconnot, au moyen de l'éther sulfurique qui la dissout. C'est elle qui fait la base des mélanges où la suie entre comme médicament.

ASBOLIQUE. adj. [de ἀσβόλη, suie]. — *Carcinome asbolique du scrotum*. V. Épithélomia *papillaire*.

ASCARICIDE. adj. [de *ascaride*, et *cædere*, tuer]. Qui tue les ascarides. = s. m. Plante qui donne le *calagéri*.

ASCARIDE. s. m. [*ascaris*, ἀσκαρὶς, de ἀσκαρίζειν, sautiller, remuer ; all. *Askaride*, *Eingeweidewurm*, angl. *ascaris*, it. et esp. *ascaride*]. Genre d'entozoaires caractérisés par leur corps long, cylindrique, sillonné d'une rainure de chaque côté, et aminci aux deux bouts, et par leur bouche garnie de trois papilles charnues, entre lesquelles elle se présente quelquefois sous la forme d'un petit tube. On en trouve deux espèces chez l'homme. 1° l'*ascaride lombricoïde* (*ver lombric*, *Ascaris lombricoides*, L., *Asc. gigas*, Gœze, *Fusaria lombricoides*, Landerer), dont la longueur moyenne est de 16 à 22 centimètres ; il séjourne ordinairement dans l'intestin grêle. (Fig. 7). *a*, extrémité céphalique avec les trois nodules et la bouche. *b*, extrémité caudale du mâle, avec les deux spicules. *c*, étranglement génital de la femelle avec l'orifice sexuel. *d*, œuf. 2° l'*Ascaris alata*, Bellingham, dans l'intestin grêle, chez les Irlandais. La poudre de semen contra (2 à 4 grammes chez les enfants, dose double chez les adultes), la santonine (10 à 20 centigrammes), le calomel (5 à 10 centigrammes par jour pendant plusieurs jours), conviennent

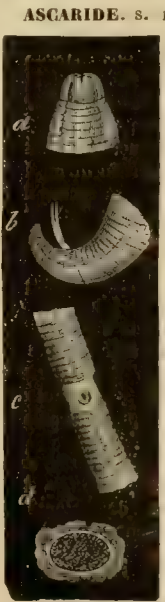

Fig. 29.

particulièrement pour combattre les ascarides lombricoïdes. — *Ascaride vermiculaire.* L'*oxyure.* V. ce mot.

ASCARIDIASIS. s. f. Affection causée par les ascarides.

ASCENDANT, ANTE. adj. [*ascendens*, de *ascendere*, monter, de *ad*, et *scandere*, all. *aufsteigend*, it. *ascendente*, esp. *ascendiente*]. Dont la direction est plus ou moins verticale, ou qui est censé prendre naissance dans une partie inférieure. = En botanique, se dit des organes coudés à la base, puis redressés. — *Ovules ascendants.* Ceux qui naissent un peu au-dessus de la base de la loge de l'ovaire qui les renferme, et sont dirigés vers le sommet de cette loge. = En anatomie, *Aorte ascendante.* V. AORTE. — *Atavisme ascendant.* V. ATAVISME. — *Circonvolutions ascendantes.* V. CIRCONVOLUTION. — *Côlon ascendant.* Portion lombaire droite du côlon. — *Douches ascendantes.* Douches que l'on dirige de bas en haut. — *Veine cave ascendante.* Celle qui rapporte au cœur le sang des parties inférieures.

ASCENSION s. f. [*ascensio*, de *ascendere*, monter]. — *Mal d'ascension.* V. MAL *de montagne.*

ASCHISTODACTYLIE. s. f. [de α priv., σχιστὸς, divisé, et δάκτυλος, doigt]. Monstruosité qui consiste dans la non-division des doigts ou des orteils.

ASCIDIE. s. f. [de ἀσκὸς, outre, *ascidium*]. Ordre de la classe des *Tuniciers* dans l'embranchement des mollusques. Leur reproduction est par *digenese* (V. ce mot); le scolex sorti de l'œuf donne, par gemmation, des individus sexués (proglottis) qui restent simples comme lui dans certaines espèces, ou se réunissent en colonies dans d'autres espèces. Il en est qui servent d'aliment, malgré leur goût amer (*Ascidia* ou *Cynthia sulcata*). = En botanique, V. OUTRE.

ASCIGÈRE. adj. Mot mauvais. V. ASCOPHORE.

ASCITE. s. f. [*ascitis*, ἀσκίτης, de ἀσκὸς, outre; all. *Bauchwassersucht*, angl. *ascites*, it. *ascite*, esp. *ascitis*, *hydropisie ascite*]. Hydropisie abdominale, amas de sérosité dans la cavité du péritoine, existant primitivement seule ou développée consécutivement à d'autres épanchements séreux. Ce symptôme consiste, comme toutes les hydropisies, en une supersécrétion morbide de la très petite quantité de sérosité que produit normalement le péritoine. Elle peut être due soit à une inflammation chronique du péritoine, soit à d'autres altérations de cette membrane, qui entraînent en même temps la production, dans son épaisseur ou à sa surface, de *granulations grises*, ou *fibro-plastiques* et autres, etc. Dans le premier cas, qui correspond plus particulièrement à ce qu'on nommait naguère *hydropisie active*, la sérosité est limpide, de couleur citrine, rarement un peu sanguinolente, et contient souvent un peu de fibrine. Dans le second, elle est trouble, louche, ce qui est dû à des leucocytes, à quelques cellules épithéliales et à des flocons de substances organiques coagulées; presque toujours elle est filante et devient écumeuse par l'agitation. Elle contient un principe albuminoïde appelé *hydropisine*, distinct de l'albumine (V. ALBUMINE). La supersécrétion est due, dans d'autres circonstances (*hydropisie passive* des auteurs), à ce que la circulation de la veine porte ou de la veine cave est empêchée par une tumeur ou une altération comprimant le tronc du vaisseau, ou par une lésion du foie, comme la cirrhose, qui détermine l'atrophie des réseaux de la veine porte dans le foie, ou une affection splénique, rénale ou cardiaque. Dans ces cas, la sérosité est généralement limpide. Le signe caractéristique de l'ascite est une tuméfaction du bas-ventre égale et régulière, quand le malade est debout ou couché sur le dos; dans toute autre position, le liquide, cédant à son propre poids, distend le côté sur lequel le malade est couché. Il y a fluctuation manifeste; la percussion donne un son obscur au niveau du liquide, et un son clair dans les parties qu'occupent les intestins et qui varient avec les positions données au malade; plus tard, il y a gonflement des extrémités inférieures et du scrotum, urine rare et rouge, soif intense, dyspnée, amaigrissement. Pour le traitement de l'ascite, V. HYDROPISIE et PARACENTÈSE. — *Ascite de l'utérus.* V. HYDROMETRE.

ASCITIQUE. adj. [*asciticus*, it. et esp. *ascitico*]. Qui est affecté d'ascite : qui a rapport à l'ascite. — *Liquide ascitique.* V. ASCITE.

ASELLI (G.). [Anatomiste italien, 1581-1626]. — *Pancréas d'Aselli.* V. PANCRÉAS.

ASEPSIE. s. f. Méthode qui a pour but d'éloigner de l'économie tous les germes susceptibles de l'infecter : bien pratiquée, elle est supérieure à l'antisepsie, qui s'efforce de détruire des germes déjà existants. En obstétrique comme en chirurgie, l'asepsie complète porte à la fois sur le local où a lieu l'opération ou l'accouchement, sur le champ opératoire, sur les mains du chirurgien et de ses aides, sur les instruments, sur les pièces de pansement, sur les linges, vêtements et objets de literie. La chambre doit être propre, bien aérée, désinfectée par des pulvérisations d'acide phénique. Le champ opératoire doit être savonné, lavé avec l'alcool, puis avec une solution de sublimé (a 1 p. 1000) ou d'acide phénique (à 5 p. 100); recouvert jusqu'au moment de l'opération de compresses imbibées d'eau bouillie, qui l'entoureront encore pendant l'intervention. Le chirurgien et ses aides se laveront les mains, et surtout les ongles, avec le savon, la brosse, et une solution antiseptique. Les instruments doivent être trempés dans la solution de sublimé, ou mieux flambés à la lampe à alcool, et conservés à l'abri de l'air. Les fils à suture et toutes les pièces de pansement doivent également être gardés dans des récipients bien clos, imperméables à l'air, loin de la salle de l'opération : quelque temps avant l'usage, on les fait tremper dans une solution antiseptique faible (sublimé à 1 p. 2000, acide phénique à 2,5 p. 100). Enfin les vêtements et linges ayant été à l'usage et au contact du blessé seront débarrassés des germes qu'ils contiennent, à l'aide de la vapeur sous pression d'une étuve à désinfection. Cette dernière précaution est aussi indispensable en médecine, en cas de maladies contagieuses (tuberculose, diphtérie, fièvres éruptives, etc.).

ASEPTIQUE. adj. [*asepticus*, ἀσηπτικὸς, de α privatif, et σηπτικὸς, corrompu]. Se dit de l'air des montagnes et de la mer, plus pur d'imprégnation organique que celui de la plaine et des lieux habités; et des moyens propres à réaliser l'asepsie. Beaucoup d'agents peuvent produire l'asepsie ou l'antisepsie suivant le mode d'emploi : ainsi le sublimé et l'acide phénique agissent *comme aseptiques* lorsqu'on en use avant toute intervention chirurgicale pour débarrasser les mains, les instruments, etc., des germes qu'ils pourraient amener au contact des surfaces où l'on va opérer; *comme antiseptiques*, lorsqu'ils imbibent les pansements consécutifs destinés à tuer les germes développés dans la plaie.

ASIALIE. s. m. [*asialia*, de α privatif, et σίαλον, salive]. Défaut de salive. Elle se manifeste dans divers états nerveux, soit morbides, soit de préoccupation intellectuelle.

ASILE. s. m. [*asylum*, de ἄσυλον, temple, lieu de refuge; all. *Asyl*, *Zufluchtsort*, angl. *asylum*, *refuge*, it. *asilo*]. Établissement destiné à recevoir des enfants ou des malades qui demandent à être surveillés ou soignés et qui ne pourraient l'être par leur famille. — *Asile d'aliénés.* V. COLONISATION *des aliénés* et MAISON *d'aliénés.* — *Asile de convalescents.* Celui qui est disposé pour favoriser les progrès de la convalescence des malades et des blessés.

ASKOSE. s. f. [de ἀσκὸς, outre]. Le fruit des cypéracées, de quelques polygonées et chénopodées, qui ne se distingue de l'akène qu'en ce qu'il est supère, et que la base du calice n'entre pas dans la constitution de ses parois.

ASMONICH. s. m. [*Cinchona rosea*, R. et P., *Lasionema* *rosea*, Don.). Grand arbre de la famille des rubiacées, dont l'écorce est très astringente, peu amère.

ASODE. adj. [ἀσώδης, de ἄση, dégoût ; all. *Brechfieber*, angl. *asodes*, *surfeit*]. Nom donné par Galien aux fièvres accompagnées d'un grand malaise et d'anxiété, avec nausées. || Gendrin a réuni sous le nom de *fièvres asodes* ou *assodes*, ou de *dyspepsies pyrétiques*, les maladies appelées fièvres gastriques, bilieuses, pituiteuses, muqueuses, stomacales, intestinales, mésentériques, cholériques.

ASPALASOME. s. m. [*aspalasomus*, de ἀσπάλαξ, taupe, et σῶμα, corps] (Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres ayant pour caractère une éventration latérale ou médiane occupant principalement la portion inférieure de l'abdomen, et chez lesquels l'appareil urinaire, l'appareil génital et le rectum s'ouvrent au dehors, comme chez la taupe, par trois orifices distincts.

ASPALATH. s. m. — *Bois d'aspalath*. V. Bois *d'aloes*.

ASPARAGINE. s. f. [all. et angl. *Asparagin ; agédoïte, malate acide d'althéine, asparamide*]. Séchée à 100 degrés, elle a pour formule $C^8H^7Az^2O^5.HO$; cristallisée, elle est $C^8H^7Az^2O^5.HO + 2HO$. Principe immédiat cristallisable du suc d'asperge (Vauquelin et Robiquet). Il existe aussi dans la pomme de terre, dans les racines de guimauve et de grande consoude. Il est en prismes rhomboïdaux transparents, incolores, très durs, lævogyres, d'une saveur fraîche et nauséabonde. Il n'est ni acide ni alcalin, mais avec les acides il forme des composés cristallisables, comme les bases. Il est peu soluble dans l'eau froide, plus à chaud ; insoluble dans l'alcool ; ne précipite par aucun réactif. Par l'action de l'eau bouillante, des acides, des alcalis fixes, l'asparagine se décompose en acide aspartique et en ammoniaque, d'où son nom d'*aspamaride* (Pelouze et Boutron) ; plus tard, on reconnut que l'acide azotique la transforme en acide malique, ce qui la fit considérer comme l'amide de cet acide : d'où son nom de *malamide* (Piria). — *Asparagine biliaire*. V. Taurine.

ASPARAGINÉES. s. f. pl. [*asparagineæ*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines périgynes, à laquelle l'asperge (*Asparagus*) a donné son nom. Elle a pour caractères : Fleurs hermaphrodites ou unisexuées ; calice souvent coloré et pétaloïde, à 6 ou 8 divisions, autant d'étamines attachées à la base des divisions ; ovaire libre, triloculaire, rarement à une loge ; style simple surmonté d'un stigmate trilobé, ou bien triparti, et portant trois stigmates ; capsule triloculaire ou baie globuleuse.

ASPARAMIDE. s. f. V. Asparagine.

ASPARTATE. s. m. Nom générique des sels que forme l'acide aspartique avec les bases. — *Aspartate d'ammoniaque*. Sel d'odeur fétide, produit dans l'économie par dédoublement de l'asparagine, comme lorsqu'on traite celle-ci à chaud par les acides ou par les alcalis au contact de l'eau ; il est éliminé par le rein.

ASPARTIQUE. adj. — *Acide aspartique* (*asparamique, malamidique*). Produit de l'action des acides et des alcalis sur l'asparagine. Il est lævogyre, cristallisable, peu soluble dans l'eau. Dissous dans les acides, il devient dextrogyre. Il forme des sels avec les bases. On lui a donné les noms d'*acide asparamique* et d'*acide malamidique*, suivant qu'on a considéré l'asparagine comme une amide particulière ou comme l'amide de l'acide malique.

ASPERGE. s. f. [*Asparagus officinalis*, L., all. *Spargel*, angl. *asparagus*, it. *asparago*, esp. *esparrago*]. Hexandrie monogynie, L., asparaginées, J. ♃. Sa racine, composée d'un paquet de radicules de la grosseur d'une plume, fort longues, adhérentes à une souche commune, est une des cinq *racines apéritives majeures* (30 à 60 grammes par litre d'eau). Les *jeunes pousses* ou *turions* de l'asperge sont un aliment sain ; elles communiquent à l'urine une odeur particulière par formation d'aspartate d'ammoniaque. On en prépare un sirop (*sirop de pointes d'asperges*) diurétique et sédatif circulatoire.

ASPERGILLUS. s. m. Genre de champignons mucédinés croissant dans les cavités des animaux où se trouvent des liquides altérés et de l'air. Il est détruit par l'hypochlorite de chaux, l'arsénite de potasse, en solutions, même très étendues, ainsi que par l'acide phénique et le tannin.

ASPÉRIFOLIÉES. s. f. pl. Les *borraginées*.

ASPÉRITÉ. s. f. V. Âpreté.

ASPERMATISME. s. m. [*aspermatismus*, de α priv., et σπέρμα, sperme]. Impossibilité ou difficulté de produire ou d'évacuer le sperme.

ASPERME. adj. [de α privatif, et σπέρμα, graine]. Qui manque de sperme ou de graine.

ASPÉRULE. s. f. [all. *Waldmeister*, angl. *asperula*, *wood-ruffe*, it. *asperugine*]. Genre de plantes de la famille des rubiacées, J., tétrandrie monogynie, L. — *Asperula cynanchica*, L. (*herbe à l'esquinancie*). Son infusion a été employée en gargarismes contre l'esquinancie. — *Aspérule odorante*. V. Muguet. — *Asperula tinctoria*, L. Elle fournit une couleur analogue à celle de la garance.

ASPHALTE. s. m. [*asphaltus*, ἄσφαλτος, all. *Asphalt*, it. et esp. *asfalto ; bitume solide, bitume de Judée*]. Bitume noir, solide, sec, friable, inflammable, presque inodore à froid, répandant en brûlant une odeur empyreumatique, acquérant par le frottement l'électricité résineuse. On le trouve à la surface du lac Asphaltite ou mer Morte, en Judée. Il fournit à la distillation une huile d'un blanc clair, regardée comme antispasmodique.

ASPHALTÈNE. s. m. ($C^{40}H^{20}O^6$). Corps solide noir, à cassure conchoïde, formant la partie principale de certains bitumes.

ASPHALTIAS. s. f. [*asphaltias*, ἀσφαλτίας, de ἀσφαλίζειν, fortifier]. Nom donné à la cinquième vertèbre lombaire, parce qu'elle soutient toutes les autres vertèbres.

ASPHODÈLE. s. m. [*asphodelus*, ἀσφόδελος, all. *Asphodille*, it. *asfodillo*, esp. *asfodelo*]. Plante de la famille des liliacées. Le bulbe de l'*asphodèle* (*Asphodelus ramosus*, L.) a été employé contre la gale.

ASPHODÉLÉES. s. f. pl. Tribu de liliacées, comprenant le genre *Asphodele*. Jussieu en avait fait une famille.

ASPHYXIE. s. f. [*asphyxia*, ἀσφυξία, de α priv., et σφύξις, pulsation : proprement, *privation* ou *absence du pouls* ; all. *Asphyxie*, angl. *asphyxy*, it. *asfissia*, esp. *asficsia*]. Mot employé longtemps dans le sens que nous donnons au mot *syncope*. Aujourd'hui, suspension des phénomènes de la respiration (V. Apnée), et, par suite, des fonctions cérébrales, de la circulation et de toutes les autres fonctions. Les causes de l'asphyxie peuvent être rangées dans deux classes : 1° tantôt c'est la *pénétration de l'air dans les poumons qui est empêchée*, soit par l'immersion dans un liquide (V. Noyé) ou l'enfouissement dans un milieu solide ; soit par la paralysie des muscles respiratoires dépendant d'une affection médullaire, de l'ingestion d'une substance toxique, de l'action du froid ou de la chaleur ; soit par un obstacle mécanique d'origine interne (corps étrangers, polype, fausses membranes, etc., des voies aériennes) ou externe (épanchement pleural, plaie de poitrine, strangulation, pendaison) V. Pendaison et Strangulation ; 2° tantôt l'asphyxie est produite par l'*introduction dans les poumons de gaz non respirables et non toxiques* (azote, hydrogène, protoxyde d'azote, acide carbonique). Quant aux prétendues asphyxies produites par des gaz délétères tels que celui des fosses d'aisances (V. Plomb), l'oxyde de carbone (V. Oxyde de carbone), les gaz produits pendant la fermentation alcoolique, etc., ce sont de véritables empoisonnements : la mort peut survenir, mais n'est pas, comme dans les asphyxies vraies, le résultat de la non-conversion du sang veineux en sang artériel. Les effets de l'asphyxie sont d'autant plus intenses que la respiration du sujet est plus énergique. — *Asphyxie lente*. Celle dans laquelle l'acte respiratoire est difficile, et non suspendu : telle est l'asphyxie par écume bronchique, dans les bronchites graves, capillaires, typhoïdes, etc. — *Asphyxie locale des extrémités*. Défaut de circulation capillaire des doigts ou des orteils qui amoindrit l'hématose locale ; ces parties deviennent froides, noirâtres, douloureuses, surtout en hiver, et reprennent rapidement leurs fonctions ou se sphacèlent (M. Raynaud). — *Asphyxie des nouveau-nés*. V. MORT *apparente*.

ASPHYXIQUE. adj. Qui a rapport à l'asphyxie. — *Anesthésie asphyxique*. V. ANESTHÉSIE. — *Paralysie asphyxique*. V. PARALYSIE.

ASPIC. s. m. [*aspis*, ἀσπὶς, all. *Otter*, angl. *aspic*, it. *aspide*, esp. *aspid*]. L'aspic des anciens est l'haje. V. HAJE et VIPÈRE. = En botanique, *Aspic*, V. LAVANDE.

ASPIDOPHORE. adj. [*clypeatus*, de ἀσπὶς, bouclier, et φέρειν, porter]. Qui est pourvu d'un bouclier ou tégument écailleux.

ASPIRATEUR. s. m. Instrument destiné à tirer les liquides ou les gaz normaux ou morbides contenus dans les cavités naturelles ou accidentelles, à l'aide d'une seringue ou d'une poche de caoutchouc, dans laquelle on fait le vide, et qui communique avec les cavités à vider à l'aide d'une canule capillaire (Laugier, Dieulafoy), ou plate (J. Guérin). On préfère celui de Potain, dans lequel la canule capillaire est mise en communication avec un ballon dans lequel on fait le vide. V. SIPHON. — *Aspirateur capillaire* ou *pneumatique*. V. PYULQUE.

ASPIRATION. s. f. [*aspiratio*, εἰσπνοή, all *Einathmen*, it. *aspirazione*, esp. *aspiracion*]. Action d'aspirer l'air (*ad spirare*); synonyme d'*inspiration*. V. INHALATION. — *Aspiration thérapeutique*. Action de tirer des liquides ou des gaz par l'*aspirateur*. — *Ventilation par aspiration*. V. VENTILATION.

ASPLÉNIUM. s. m. [de α priv., et σπλὴν, rate ; all. *Milzkraut*]. Genre de fougères dont l'espèce *Asplenium ruta muraria*, L., vulgairement *rue des murailles*, a été employée comme légèrement astringente.

ASSA. s. f. V. ASA.

ASSAINISSEMENT. s. m. V. DÉSINFECTION et DESSÈCHEMENT.

ASSAISONNEMENT. s. m. V. CONDIMENT.

ASSALINI [Chirurgien italien, qui a écrit de 1785 à 1815]. — *Tenaculum d'Assalini*. V. TENACULUM.

ASSAMARE. s. f. [de *assare*, rôtir, et *amarus*, amer]. Substance qui communiquerait (Reichenbach) la saveur amère que le pain, le malt, le sucre, le café, etc., acquièrent par le grillage.

ASSAMODUM. s. m. L'*Ammi majus*. V. ce mot.

ASSATION. s. f. [*assatio*, de *assare*, rôtir ; ὄπτησις, all. *Braten*, *Rösten*, angl. *assation*, it. *assazione*]. Coction des aliments et des médicaments dans leurs propres sucs, sans addition d'aucune liqueur.

ASSIDENT, ENTE. adj. [de *assidere*, être placé auprès, de *ad*, à, et *sedere*, seoir]. — *Symptomes assidents*. Ceux qui, dans une maladie, sont concomitants, accessoires ou généraux.

ASSIDÉRATION. s. f. [de α, et *sidération*]. — *Homicide par assidération*, en médecine légale, meurtre (des enfants surtout) par immersion dans un bain glacé ; d'où la production d'accidents mortels dont la cause réelle peut rester cachée ou être méconnue.

ASSIMILABILITÉ. s. f. (Burdach). Qualité des substances alibiles capables d'acquérir, dans l'intestin, avant même d'être absorbées, un état voisin de celui des principes du sang.

ASSIMILABLE. adj. Qui est susceptible d'assimilation.

ASSIMILATEUR, TRICE. adj. Qui assimile : *faculté assimilatrice*.

ASSIMILATION. s. f. [*assimilatio*, de *assimilare*, rendre semblable, de *ad*, à, et *similis*, semblable ; ἐξομοίωσις, all. et angl. *Assimilation*, it. *assimilazione*]. Action commune à tous les êtres organisés, et en vertu de laquelle ils transforment en leur propre substance les matières venues du dehors. Cette action suppose une série de modifications préparatoires subies par ces substances, c'est-à-dire, dans la série animale, l'insalivation, la digestion stomacale, l'absorption et la chylification. L'assimilation n'est qu'un des actes de la *nutrition*. Ce phénomène par lequel un corps qui a pénétré moléculairement dans l'organisme *s'unit et devient semblable* aux espèces qui constituent la substance de celui-ci, et participe aux actes qu'elle accomplit, varie avec la nature de ce corps : 1° L'assimilation des principes d'origine minérale consiste, lorsqu'ils sont liquides, dans le phénomène chimique très simple de *dissolution;* quelques-uns se combinent à la substance du corps et deviennent solides : tels sont les phosphate et carbonate de chaux, qui se fixent à l'osséine pour former la substance des os ; tels sont quelques sels de magnésie et de soude, etc. : ayant lieu entre un composé défini et une substance organique, ces *combinaisons* ont un cachet que n'ont pas celles qui se font entre deux corps cristallisables. 2° Chez les végétaux, et peut-être dans quelques animaux des plus simples, on trouve en outre un *mode d'assimilation* plus élevé : c'est celui dont l'accomplissement a pour résultat la formation des *substances organiques* à l'aide des matériaux fournis par les principes puisés directement dans les milieux minéraux. Ce fait permet à ces substances de remplacer la portion de leur propre matière abandonnée par l'élément anatomique au moment même de cet abandon, sans la dislocation moléculaire de toute la substance qui a lieu dans le cas de combinaison et de décombinaison chimiques de la matière brute. 3° Chez les animaux (et quelques végétaux) il y a des principes immédiats qui se forment dans l'organisme par assimilation : ce sont tous les principes coagulables ou au moins non cristallisables, azotés ou non, dont les matériaux ont déjà vécu hors de l'économie ; or l'assimilation ne fait autre chose que les rendre semblables, non à ce qu'ils étaient dans l'être où a lieu leur formation et d'où ils proviennent, mais aux substances organiques qui préexistent dans l'organisme qu'ils pénètrent. Nous savons que la digestion communique à ces principes une modification isomérique (V. CATALYTIQUE) qui en change la coagulabilité et la solubilité, de sorte qu'ils passent dans le sang à l'état d'albumine, de fibrine et d'albuminose, qui fournissent, à leur tour, des matériaux à toutes les substances fondamentales, comme l'osséine, la musculine, la kératine, etc., lesquelles en diffèrent par leurs propriétés plus que par la proportion des éléments : mais nous ne pouvons, avec les substances alimentaires, obtenir artificiellement, hors de l'organisme vivant, cette musculine, etc., dont la formation n'a lieu qu'au contact de substances semblables (chez l'adulte) ou analogues (chez l'embryon), et nous ignorons le mécanisme intime ainsi que les agents de cet acte; les lois de l'endosmose ne sauraient être invoquées, car souvent les choses vont à l'encontre de ces lois (Math. Duval); celles-ci ne sauraient même expliquer l'absorption de l'oxygène, puisque certains ferments, les vibroniens, qui ont besoin de ce gaz pour vivre, se le procurent en détruisant les combinaisons qui le renferment (Pasteur). Chez les animaux, où l'oxygène est combiné à l'hémoglobine des globules sanguins, les éléments anatomiques agissent en désoxydant l'hématine, à la façon des vibrioniens (Cl. Bernard). V. DÉSASSIMILATION. — *Assimilation médicamenteuse.* Phénomène par lequel un médicament introduit dans l'organisme s'unit à certains de ses éléments anatomiques, en vertu d'une action élective dont la raison ne nous est généralement pas connue.

ASSION. s. m. (Faraday). La partie d'un corps décomposé par la pile qui passe au pôle positif; c'est le corps électro-négatif: ainsi, dans la décomposition de l'eau par la pile, l'*assion* est l'oxygène. V. ELECTRICITE.

ASSISTANCE. s. f. Intervention bienfaisante de la société envers ceux de ses membres que l'âge, les maladies ou les infirmités mettent dans l'impuissance de se suffire à eux-mêmes. — *Assistance publique.* Institution administrative comprenant . 1° le service des secours hygiéniques, alimentaires, pharmaceutiques et médicaux à domicile; 2° le service des hôpitaux et hospices civils pour les enfants, les enfants trouvés, les adultes et les aliénés, à ces divers points de vue.

ASSOCIATION. s. f. [*associare*, de *ad*, à, et *socius*, compagnon]. — *Association des actes de l'économie animale.* Extension à toutes les actions cérébrales du principe de l'*association des idées*, qui est caractérisé par ce fait que la production de l'une d'elles entraîne fatalement et involontairement telle ou telle autre idée. Il s'étend : 1° des sensations aux idées, de telle sorte que telle sensation entraîne nécessairement et involontairement tel ou tel ordre d'idées; 2° des sensations aux mouvements, de telle sorte que l'une d'elles entraîne plus particulièrement tel ou tel ordre de mouvements; 3° des idées aux mouvements, de telle sorte qu'il y a association de l'un de ces actes à l'autre, comme des idées entre elles. Cette extension du principe de l'association des idées aux idées et aux mouvements résulte de la solidarité anatomique existant entre les diverses cellules constituant le cerveau, la moelle et les ganglions, par l'intermédiaire de leurs fibres ou cylindraxes (V. NEVRILITE). Cet enchaînement peut même, par l'habitude, devenir aussi intime que celui des idées entre elles. — *Association des médicaments.* Mélange méthodique et raisonné des substances médicamenteuses simples pour en faire des médicaments composés. Il donne la faculté d'augmenter ou de diminuer l'activité des substances médicinales, d'obtenir des effets multiples, d'en produire d'intermédiaires, de mixtes, qu'un seul médicament ne saurait déterminer.

ASSOCIÉ, ÉE, adj. — *Médicaments associés.* V. ASSOCIATION. — *Mouvements associés.* Mouvements consensuels; mouvements qui, sans notre connaissance, accompagnent les efforts volontaires.

ASSODE. adj. V. ASODE.

ASSOMMEMENT. s. m. Moyen d'abatage (V. ABATAGE) qui s'opère à l'aide d'un marteau ou de la massue, et qui est généralement employé quand on veut éviter l'effusion de sang.

ASSOUPISSANT, ANTE. adj. V. NARCOTIQUE.

ASSOUPISSEMENT. s. m. [de *ad*, à, et *sopor*, sommeil; all. *Schlummer*, angl. *drowsiness, sleepiness*, it. *sopore, sonnolenza*, esp. *adormecimiento*]. État voisin du sommeil, et dans lequel les fonctions de relation sont complètement suspendues ou ne s'exercent qu'imparfaitement. La *somnolence*, le *cataphora*, le *carus* ou le *coma*, la *léthargie*, sont autant de degrés de l'*assoupissement*. — *Assoupissement carotique.* V. CAROTIQUE.

ASSUÉTUDE. s. f. [*assuetudo*, habitude]. Tolérance que manifeste l'économie animale à l'égard des causes perturbatrices. — *Assuétude climatérique.* V. ACCLIMATEMENT. — *Assuétude médicamenteuse* et *toxique*. V. TOLERANCE.

ASSUJETTISSEMENT. s. m. Moyen à l'aide duquel on met un animal sur lequel on fait une opération ou une expérience dans l'impossibilité de frapper ou de mordre.

ASSURANCE. s. f. [de la préfixe *ad*, et *securus*, *sûr*]. — *Assurance sur la vie.* Contrat par lequel l'assureur s'engage à payer une somme fixée d'avance, au bout d'un certain temps ou au moment du décès de l'assuré, qui, par contre, doit payer à l'assureur une somme unique ou annuelle. Or ces sommes varient avec l'âge, le sexe, l'état sanitaire *actuel* de l'assuré lors de la signature de la police : la compagnie qui assure a donc intérêt à connaître cet état de santé, et c'est dans ce but qu'elle entre en rapport avec les médecins. La question de savoir si le médecin particulier de l'assuré peut et doit délivrer le certificat demandé par les compagnies est très délicate : il n'a pas l'indépendance et la liberté nécessaires, et les compagnies devraient se contenter de la visite et du jugement de leurs médecins propres. De son côté, l'assuré s'engage à ne faire aucune réticence pouvant diminuer l'opinion du risque sous peine de nullité du contrat; cette nullité peut être prononcée quand, le jour de l'assurance, l'assuré présente une maladie ou des habitudes *tendant* à abréger la vie : les unes sont évidentes (paralysie locale ou générale, affections cardiaques ou pulmonaires chroniques, etc.); d'autres donnent lieu à de fréquentes contestations (affections nerveuses, aliénation mentale, ivrognerie, habitude du tabac ou de l'opium, abstinence systématique, etc.). L'annulation du contrat a également lieu quand l'assuré a été tué en duel, a subi la peine capitale ou que la mort résulte d'un suicide *volontaire*.

Assurance contre les accidents. Elle garantit la réparation pécuniaire du préjudice résultant pour l'assuré d'un accident, c'est-à-dire d'un fait violent et involontaire.

ASTASIE. s. f. Impossibilité de la station verticale, sans troubles de la coordination ni de la force des mouvements, coexistant avec l'*abasie*, chez les hystériques.

ASTATHE, et non **ASTHATE**. s. f. [de ἀσταθής, instable, de α priv., et σταθής, stable; *couche secondaire intérieure* ou *interne*, *membrane cellulaire secondaire* (A. Mohl)]. Nom donné par Hartig à la couche de cellulose la plus intérieure des cellules végétales, celle qui se gonfle le plus par l'action de l'acide sulfurique. Elle est, dans quelques cellules de l'if, tapissée en dedans par la *ptychode*. V. EUSTATHE.

ASTATIQUE. adj. [de α privatif, et *statique*]. Qui n'est point stable. — *Aiguille astatique.* Celle qui, dans les appareils magnéto-électriques, dans les boussoles, sous l'influence des courants terrestres, ne reste jamais stable.

ASTÉRIE. s. f. [*asteria*, de ἀστὴρ, astre; all. *Seestern*, angl. *asteria*, it. *asteria*]. Invertébré radiaire échinoderme, aussi appelée *toile de mer*, en raison des divisions de son corps, en général au nombre de cinq. Son frai, appelé *qual*, cause, dit-on, un gonflement avec démangeaison douloureuse de la peau. On lui a attribué, mais à tort, l'action vénéneuse des *moules*.

ASTÉRION. s. m. [de ἀστὴρ, étoile]. Le point de rencontre de l'apophyse mastoïde avec les trois os pariétal, temporal et sphénoïde.

ASTERNAL, ALE. adj. [de α priv., et στέρνον, le sternum]. — *Cotes asternales.* Celles qui ne s'articulent point avec le sternum.

ASTHÉNIE. s. f. [*asthenia*, ἀσθένεια, faiblesse, de α priv., et σθένος, force; all. *Asthenie*, it. et esp. *astenia*]. Manque de force, débilité, faiblesse. ‖ Selon la doctrine *physiologique*, diminution générale ou partielle de l'action organique, diminution qui survient souvent sous l'influence des causes excitantes. ‖ Dans le système de Brown, abaissement de l'excitabilité au-dessous du degré qui est la condition de la santé.

ASTHÉNIQUE. adj. Qui tient de l'asthénie : *maladies asthéniques.* — *Fievre asthénique.* V. FIÈVRE *adynamique*.

ASTHÉNOPIE. s. f. [de ἀσθενής, faible, et ὤψ, œil]

(Mackenzie). Impossibilité d'appliquer la vue d'une manière *soutenue* à des objets rapprochés elle dépend, non d'une lésion des membranes ou des milieux de l'œil, mais d'un défaut de l'accommodation ou d'une insuffisance dynamique des muscles droits internes.

ASTHÉNOPYRE. s. f. [de ἀσθενὴς, faible, et πῦρ, fièvre]. Fièvre avec asthénie.

ASTHMATIQUE. adj. [*asthmaticus*, all. *engbrüstig*, it. et esp. *asmatico*]. Qui est affecté de l'asthme.

ASTHME. s. m. [*asthma*, ἄσθμα, de ἄω, j'aspire; all. *Engbrüstigkeit*, angl. *asthma*, it. *asma*, *bolsaggine*, esp. *asma*]. Respiration difficile, essoufflement. || *Asthme*, dans le langage vulgaire, nom banal de toutes les espèces de dyspnées; on confond encore, sous cette dénomination, des maladies très différentes. || L'*asthme* véritable est une névrose du nerf pneumogastrique, ordinairement périodique, revenant par accès que séparent des intervalles plus ou moins longs et qui résultent de la convulsion du diaphragme et des muscles inspirateurs. Quelquefois subits, d'autres fois annoncés par des flatuosités, des bâillements, une gêne dans la poitrine, une toux sèche, une urine abondante, aqueuse et limpide, les accès reviennent ordinairement le soir ou pendant la nuit. Au moment de l'invasion, le malade, brusquement réveillé par un sentiment d'oppression, ne peut supporter une position horizontale, et aspire l'air de toutes ses forces; la respiration est précipitée, haletante, entrecoupée, bruyante; la toux est pénible et suffocante; la figure est altérée, pâle et fatiguée, ou au contraire gonflée et livide. Au bout d'un temps variable, les accidents se calment, la toux s'humecte, l'expectoration s'établit et élimine une quantité variable de crachats gluants, pelotonnés en petits cylindres opaques, grisâtres, ayant l'apparence du *vermicelle cuit*, souvent une urine colorée et sédimenteuse annonce la fin du paroxysme. Le traitement consiste d'abord à éloigner les causes de l'accès, qui sont constitutionnelles ou accidentelles ces dernières (conditions atmosphériques, excitations bronchiques ou gastriques, odeurs, etc.) varient avec chaque individu; les premières (rhumatisme, goutte, herpétisme, hémorroïdes) réclament un traitement antidiathésique. L'indication symptomatique est remplie par l'emploi, pendant l'accès et dans l'intervalle des attaques, des fumigations nitrées; des préparations de belladone, de jusquiame, de datura; de l'iodure de potassium (G. Sée); du cannabis indica (Jaccoud). Considéré actuellement comme une névrose des voies respiratoires, l'asthme forme une maladie spéciale et ne doit plus être, en aucun cas, regardé comme symptomatique d'une lésion pulmonaire ou circulatoire: sans doute il se complique, au bout d'un certain temps, de bronchite, d'emphysème permanent, de troubles cardiaques; mais alors il est défiguré, et l'on ne doit pas qualifier d'asthmatiques tous les malades atteints de bronchite chronique et d'emphysème. Le mot d'*asthme cardiaque* doit disparaître pour la même raison; car il se rapporte à la dyspnée qui accompagne les maladies du cœur et qui n'a rien de l'asthme vrai. — *Asthme aigu des enfants* (Millar). La *laryngite striduleuse*. V. FAUX *croup*. — *Asthme convulsif*. V. SPASME. — *Asthme d'été, asthme de foin*. V. FOIN. — *Asthme nocturne*. V. CAUCHEMAR. — *Asthme thymique*. Espèce de dyspnée attribuée à l'hypertrophie du thymus (Kopp) et qui n'est en réalité que le *spasme de la glotte*. = *Asthme des solipèdes*. V. POUSSE.

ASTICOT. s. m. Nom vulgaire des larves de mouches, surtout des *Musca vivipara*, *carnaria* et *Cæsar*. Les volailles qui s'en nourrissent pondent beaucoup, mais peu de temps, parce qu'elles engraissent rapidement. Associées au grain, ces larves constituent une bonne nourriture de basse-cour. V. LARVE.

ASTIGMATIQUE. adj. Qui concerne l'*astigmatisme*. — *Lentille astigmatique*. Verre emprunté à une surface cylindrique et taillé de manière à rétablir l'équilibre entre les méridiens inégaux de l'œil affecté d'*astigmatisme*: il doit produire selon un seul plan une convergence coïncidant avec le plan du méridien cornéen qui manque de convexité.

ASTIGMATISME. s. m. [de α privatif, et στίγμα, point; all. *Astigmatismus*, angl. *astigmatism*, it. *astigmatismo*] (Whewell). Mot indiquant que les rayons lumineux partis d'un centre ne se réunissent plus en un seul point, ne sont plus homocentriques, sont affectés d'aberration monochromatique. Il se présente des cas où la réfraction n'est pas la même dans les divers méridiens de l'œil humain: elle peut être exacte dans l'un (*emmétropie*), et inexacte dans l'autre (*amétropie*); elle peut varier dans les divers méridiens quant au degré et à la nature de l'amétropie. L'asymétrie qui en est cause est propre à tous les yeux, mais à un si faible degré, que la netteté de la vision n'en est pas affectée sensiblement. Parfois elle devient assez considérable pour occasionner une aberration monochromatique qui rend la vue trouble, et reçoit le nom d'*astigmatisme* (Donders). C'est un état anormal de la réfraction de la lumière, qui dépend de l'état anatomique et physique du système dioptrique et qu'il ne faut pas confondre avec les troubles de l'accommodation (crampes ou paralysies des muscles accommodateurs). L'astigmatisme est *régulier* et peut être corrigé par des lentilles cylindriques dites *astigmatiques*, lorsque l'aberration tient à une différence dans la courbure des divers méridiens de la cornée et du cristallin; il est *irrégulier*, lorsqu'il tient à des irrégularités d'un seul méridien, lesquelles dépendent surtout du cristallin et donnent lieu à la polyopie monoculaire, etc.

ASTIGMOMÈTRE. s. m. Instrument destiné à déterminer le degré d'astigmatisme.

ASTOME. adj. [*astomus*, de α priv., et στόμα, bouche; all. *mundlos*]. Qui n'a point de bouche.

ASTRAGALE. s. m. [*astragalus*, de ἀστράγαλος, qui signifie un *dé*, all. *Sprungbein*, angl. *astragalus*, *talus*, it. *astragalo*, esp. *astragalo*]. Os court, ainsi appelé à cause de sa forme à peu près cuboïde; il est situé à la partie supérieure et moyenne du tarse, où il s'articule avec les os de la jambe, de manière que sa portion moyenne est enclavée entre les deux malléoles. En bas, il s'articule avec le calcanéum, en avant avec le scaphoïde. Ses fractures et surtout ses luxations ne sont pas rares. — *Col de l'astragale*. V. COL. — *Tête de l'astragale*. Partie antérieure et arrondie de l'os, supportée par le *col*.

ASTRAGALE. s. m. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, L., légumineuses, J., dont quelques espèces fournissent la gomme adragant. V. ADRAGANT. — *Astragale sans tige* (*Astragalus exscapus*, L.). La racine a été préconisée comme sudorifique, et employée dans le traitement de la syphilis et de la gale.

ASTRICTION. s. f. [*astrictio*, de *astringere*, serrer; all. *Zusammenziehung*, it. *astrizione*, esp. *astriccion*]. Effet produit par une substance astringente.

ASTRINGENCE. s. f. Qualité de ce qui est astringent.

ASTRINGENT, ENTE. adj. [*astringens*, de *astringere*, resserrer, de *ad*, à, et *stringere*, serrer; στρυφνὸς, all. *zusammenziehend*, angl. *astringent*, it. et esp. *astringente*]. — *Especes astringentes* du Codex. Les racines sèches de bistorte et de tormentille, et l'écorce de grenadier (parties égales en poids). — *Gargarisme astringent*. V. GARGARISME. — *Onguent astringent*. V. POMMADE *virginale*. — *Pilules astringentes*. V. PILULES. — *Poudre astringente*. V. POUDRE. — *Principe astringent*. V. TANNIN.

ASTRINGENT. s. m. Médicament qui a la propriété de déterminer une sorte de crispation dans les parties avec lesquelles on le met en contact, et de diminuer ou d'arrêter une évacuation quelconque en resserrant les orifices par lesquels elle s'opère. Les astringents employés à l'extérieur agissent directement en resserrant les capillaires (V. STYPTIQUE); ceux qui sont administrés à l'intérieur agissent par l'intermédiaire du système nerveux ou de la circulation générale. Les astringents sont, ou des acides très étendus, ou des sels (tels que l'acétate de plomb, l'alun); ou bien ils renferment de l'acide gallique et du tannin (tels sont la noix de galle, le cachou, la gomme kino, les racines de tormentille, de traisier, le brou de noix, les coings, etc.).

ASTROBOLISME. s. m. [de ἄστρον, astre, et βάλλειν, lancer]. Paralysie soudaine attribuée à une influence des astres. || Coup de soleil. V. INSOLATION.

ASTROLOGIE. s. f. [*astrologia*]. Doctrine biologique et médicale ancienne, dérivée des premières connaissances astronomiques. Elle repose sur un principe aujourd'hui reconnu faux, savoir : que l'influence réciproque des planètes ne serait pas bornée au corps planétaire, mais s'exercerait aussi, soit sur les objets qui le composent ou le recouvrent, corps bruts ou corps vivants, soit sur tels ou tels de ceux-ci, et sur tels ou tels hommes de préférence aux autres, tant au point de vue de leur santé individuelle que par rapport à leur existence sociale. Le savoir astrologique consistait à déterminer l'influence du *mégacosme* (univers) sur le *microcosme* (homme), et à prévoir les effets de cette influence, d'après les rapports des 7 *planetes* connues alors et des comètes avec les 12 signes du zodiaque ou *maisons célestes*, ou d'après les signes terrestres et humains fournis par l'*oniromancie*, la *nécromancie*, l'*anthropomancie*, l'*aéromancie*, la *pyromancie*, l'*hydromancie*, la *xylomancie* et la *chiromancie* (V. ces mots indiquant les principales divisions de cette science fictive, et ERREURS *en médecine*).

ASTRUM DUPLICATUM. s. m. Arcane stomachique, composé d'antimoine, de corail, d'ambre et de musc.

ASYMÉTRIE. s. f. [de α privatif, et *symétrie*; all. *Unregelmässigkeit*, angl. *asymmetry*, it. *assimmetria*]. État des parties des plantes et des animaux qui, pathologiquement ou tératologiquement, manquent de la symétrie qui leur est habituelle.

ASYMÉTRIQUE. adj. Qui manque de symétrie. || Qui concerne l'asymétrie.

ASYNERGIE. s. f. [de α priv., et *synergie*]. Défaut de synergie.

ASYSTOLIE. s. f. [de α priv., et συστολὴ, systole]. État pathologique qui résulte d'un affaiblissement de la systole cardiaque, et dont les causes les plus fréquentes sont les affections organiques du cœur, puis certaines affections pulmonaires (Beau).

ATARAXIE. s. f. [*ataraxia*, de α priv., et τάραξις, émotion; all. *Seelenruhe*, angl. *ataraxy*, it. *atarassia*]. Tranquillité morale, état paisible de l'âme.

ATAVISME. s. m. [de *atavus*, aïeul; angl. *atavism*]. En botanique, tendance des hybrides à retourner à leur type primitif. = En physiologie, *atavisme ascendant*, ressemblance avec les aïeux. Reproduction des types primitifs dans les produits des individus de races et d'espèces croisées. Cette ressemblance se retrouve, et dans les formes, et dans les aptitudes. Les espèces chevaline et bovine donnent souvent des exemples d'atavisme. On en voit aussi des cas dans les croisements de blancs et de nègres.

ATAXIE. s. f. [*ataxia*, ἀταξία, de α priv., et τάξις, ordre; it. *atassia*, esp. *ataxia*]. Désordre, irrégularité. Hippocrate appelait ainsi tout état morbide, tout désordre de l'organisme. Galien désignait par cette expression l'irrégularité du pouls. Sydenham attribuait les affections nerveuses à l'ataxie des esprits animaux (*ataxia spirituum*). Pinel a employé ce mot pour exprimer un ensemble de phénomènes nerveux remarquables par l'irrégularité de la marche et la gravité des maladies auxquelles ils sont liés, et qui indiquent une affection cérébrale plus ou moins grave, primitive ou secondaire. Les principaux phénomènes rattachés actuellement à l'*ataxie* sont l'affaiblissement, l'abolition ou la perversion des fonctions des sens, une mobilité extrême et convulsive des muscles de la face, ou l'exaltation instantanée de la force musculaire, des soubresauts, une raideur tétanique, l'aphonie, des paralysies partielles, l'insomnie ou un sommeil agité, la somnolence, la stupeur, etc. C'est en tenant compte de la prédominance de l'un ou de plusieurs de ces phénomènes qu'on a créé les mots d'*ataxie cérébrale*, d'*ataxie de l'innervation*, d'*ataxie du pouvoir sensitivo-moteur*. — *Ataxie locomotrice progressive*. Affection caractérisée par : 1° des désordres considérables dans les mouvements ayant leur raison dans un défaut de coordination et d'équilibre; 2° des phénomènes paralytiques survenant un peu plus tard et portant sur les nerfs de la troisième et de la sixième paire; 3° par des troubles de la sensibilité, qui est quelquefois exaltée (*douleurs fulgurantes*), mais dont l'abolition est constante à la seconde période, sinon dès le début (anesthésie cutanée, analgésie, absence du tact, anesthésie musculaire). A la période terminale, les membres inférieurs sont paralysés; il y a incontinence des matières, tendance aux eschares, etc. Dans les autopsies, on a trouvé un état gris jaunâtre, d'un aspect semi-transparent, des cordons postérieurs, et, dans quelques cas, de la substance grise de la moelle épinière; de l'atrophie des racines spinales postérieures (V. MYÉLOSCLÉROSE); *atrophie des tubes nerveux et des cellules nerveuses* des parties que nous venons d'indiquer; grande quantité de corpuscules dits amyloïdes. Enfin, circonstance importante à noter, tant au point de vue clinique qu'au point de vue physiologique, les cordons latéro-antérieurs et les racines spinales correspondantes sont généralement à l'état sain; le cerveau et le cervelet n'ont présenté aucune lésion qui mérite d'être mentionnée. — L'ataxie locomotrice, ou ataxie de la fonction locomotrice, est un phénomène morbide, un *symptôme* commun à bon nombre d'affections, soit des centres nerveux (paralysie générale, lésions cérébelleuses), soit générales (syphilis, alcoolisme, saturnisme). Elle est continue ou passagère, et affecte trois formes : l'une consiste en impulsions insolites de tout le corps; l'autre en un trouble simple d'équilibration; la troisième en un désordre spécial de la coordination des mouvements, désordre qui, à son plus haut degré, revêt un caractère convulsif. Les deux premières formes, rares dans la pratique, sont d'origine encéphalique. La troisième, très commune et d'une physionomie caractéristique, est d'origine médullaire; c'est à elle qu'il convient de réserver le nom d'*ataxie locomotrice proprement dite*. — *Ataxie verbale*. V. APHASIE.

ATAXIQUE. adj. [*atactus*, it. *atassico*, esp. *ataxico*]. Hippocrate emploie le mot ἄτακτος, en parlant de tout symptôme qui offre quelque chose d'irrégulier, et particulièrement de la fièvre dont les accès ne suivent aucun type déterminé. — *Fièvre ataxique*. V. FIÈVRE *ataxique*. — *Ictere ataxique*. V. ICTÈRE *grave*. — *Phenomenes ataxiques*. Troubles des fonctions encéphaliques qui constituent l'*ataxie*. — *Rhumatisme ataxique*. V. RHUMATISME.

ATAXO-ADYNAMIQUE. adj. Fièvre où se combinent l'ataxie et l'adynamie. V. TYPHUS *des bêtes bovines*.

ATAXODYNAMIE. s. f. Irrégularité dans les actions d'une partie.

ATAXOPHÉMIE. s. f. [de α privatif, τάξις, ordre, et φημὶ, parler]. Défaut de coordination des mots. || État cérébral qui le cause.

ATECNIE. s. f. [*atecnia*, ἀτεκνία, de α privatif, et τέκνον, enfant]. Impuissance ou stérilité.

ATÉLECTASIE. s. f. [*atelectasis*, de ἀτελὴς, incomplet, et ἔκτασις, extension; all. *Atelectasis*, *Atelectase*, angl. *atelectasis*, it. *atelettasia*]. Défaut d'extension, de dilatation. — *Atélectasie des poumons*. Distension incomplète de ces organes, cause fréquente de l'asphyxie des nouveau-nés. Indurations rouges, disséminées dans le poumon (Jorg, 1835), chez les jeunes enfants, depuis la naissance jusqu'à deux à quatre ans, considérées comme des portions des canalicules respirateurs revenus à l'état qu'ils présentaient avant l'établissement de la respiration (*état fœtal, status fœtalis redivivus*). Friedleben considère ces masses comme étant des portions du poumon qui ont échappé à la réplétion aérienne des canalicules par suite de lésions des organes circulatoires ou des bronches, état pouvant se conserver pendant plusieurs années. Il nie avec raison le retour du poumon à un état qu'il aurait présenté autrefois. || Par analogie, on a donné le nom d'atélectasie (*état fœtal*, *collapsus pulmonaire*) à la lésion mécanique, l'affaissement du poumon, qui accompagne la lésion inflammatoire dans la bronchopneumonie (Legendre et Baillie).

ATÉLENCÉPHALIE. s. f. Développement incomplet de l'encéphale, de la tête.

ATÉLIE. s. f. [ἀτέλεια, de ἀτελὴς, incomplet, de α priv., et τέλος, fin]. Monstruosité caractérisée par le défaut de quelque partie.

ATÉLOCARDIE. s. f. [de ἀτελὴς, incomplet, et καρδία, cœur]. Développement incomplet du cœur.

ATÉLOMYÉLIE. s. f. [de ἀτελὴς, incomplet, et μυελὸς, moelle]. Monstruosité caractérisée par l'absence de moelle épinière.

ATÉLOPROSOPIE. s. f. [de ἀτελὴς, incomplet, et πρόσωπον, face]. Développement incomplet de la face.

ATÉLORACHIDIE. s. f. [de ἀτελὴς, incomplet, et *rachis*]. Monstruosité caractérisée par le défaut partiel ou total du rachis.

ATHAMANTINE. s. f. ($C^{24}H^{15}O^{7}$). Matière cristallisable (Winckler) de la racine et de la graine d'*Athamanta oreoselinum*, L. V. PERSIL *de montagne*.

ATHANOR. s. m. Fourneau chimique disposé de manière qu'une chaleur douce et égale puisse y être maintenue très longtemps. Raymond Lulle est le premier où l'on trouve ce mot signifiant *feu immortel*.

ATHERMANE ou **ATHERMIQUE**. adj. [de α privatif, et θέρμη, chaleur]. Se dit des corps qui ont la propriété d'arrêter les rayons de calorique qui tombent sur leur surface. L'alun, qui laisse passer la lumière et seulement les rayons caloriques les moins réfrangibles, est athermane.

ATHERMOSYSTALTIQUE. adj. [de α privatif, θέρμη, chaleur, et συστέλλειν, resserrer]. Se dit des muscles striés, moins sensibles aux variations de température que les muscles lisses.

ATHÉROMATEUX, EUSE. adj. Qui ressemble à l'athérome ou en a la nature. — *Concrétion athéromateuse*. V. ARTÈRE.

ATHÉROME. s. m. [*atheroma*, ἀθέρωμα, de ἀθήρα, bouillie; all. *Breigeschwulst*, angl. *atheroma*, it. et esp. *ateroma*]. Tumeur oblongue, élastique, formée par une matière blanchâtre, jaunâtre ou grisâtre, qui ressemble quelquefois à un pus épais, et dont la consistance surpasse toujours celle du méliceris. Il affecte spécialement le cuir chevelu, et les anciens lui donnaient le nom de *taupe*, de *tortue*, selon sa forme. Sa substance n'est autre chose que la matière sébacée fournie par la glande dilatée qui forme le kyste de la tumeur. Elle est composée: 1° de cellules épithéliales pavimenteuses, larges, pâles, quelquefois excavées, quelquefois parsemées de granulations graisseuses; 2° de granulations ou gouttes graisseuses libres; 3° de granulations de carbonates calcaire et magnésien, souvent abondants; 4° de cristaux de cholestérine, de globules de pus et d'un peu de liquide donnant à la substance sa consistance de bouillie. V. LOUPE. — *Athérome artériel* et *des capillaires*. V. ARTÈRE et CAPILLAIRE.

ATHÉROSPERME. s. f. [*athero-sperma*]. Genre de plantes monimiacées de l'Australie, toniques et antiscorbutiques.

ATHÉTOSE. s. f. [de α, privatif, et τίθημι, je pose]. Instabilité des pieds et des mains, qui paraît n'être qu'une forme de l'*hémichorée* (Hammond).

ATHLÈTE. s. m. [ἀθλητὴς, de ἄθλος, combat; all. *Athlet*, *Wettkampfer*, angl. *athleta*, *wrestler*, it. *atleta*, *lottatore*]. Celui dont l'unique occupation était, dans l'antiquité, les exercices corporels, afin de remporter le prix dans les jeux publics. Les athlètes étaient soumis à un régime rigoureux destiné à développer le genre de force dont ils avaient besoin pour la lutte, le pugilat, le saut, la course, etc. V. ENTRAÎNEMENT et ORGANOPLASTIE.

ATHLÉTIQUE. adj. [*athleticus*, it. *atletico*]. — *Tempérament athlétique*. Celui dans lequel il y a prédominance du système musculaire. Il est caractérisé par une petite tête, le cou large et court, les épaules carrées, la poitrine développée, les muscles fortement dessinés.

ATHREPSIE. s. f. [de ἄθρεπτος, non nourri, de α priv., et τρέφω, nourrir]. Défaut de nutrition. || Ensemble des phénomènes morbides immédiats qui révèlent chez les enfants une nutrition incomplète (Parrot) érythème, muguet, pemphigus, entérite, diarrhée, etc.

ATLAS. s. m. [*atlas*, ἄτλας, all. *atlas*, angl. *atlas*, it. *atlante*, esp. *atlas*, *atloide*]. Première vertèbre du cou, qui supporte la tête, comme la Fable suppose qu'Atlas supporte la sphère céleste. C'est une sorte d'anneau irrégulier, partagé par un ligament transverse en deux parties, dont l'antérieure reçoit l'apophyse odontoïde de l'axis, et la postérieure donne passage à la moelle. Ses apophyses articulaires, en raison de leur volume et de leur situation, sont nommées *masses latérales*. Ses fractures sont ordinairement compliquées de plaies et de luxations, et accompagnées de phénomènes médullaires redoutables.

ATLÉ. s. m. V. TAMARISC.

ATLODYME. s. m. [*atlodymus*, de ἄτλας, et δίδυμος, d'où, par contraction arbitraire, *dyme*, pris pour désigner tout monstre simple inférieurement et double supérieurement]. Monstre qui, avec un seul corps, a deux têtes séparées, mais contiguës, et portées sur un cou unique (Isidore Geoffroy Saint-Hilaire).

ATLOÏDE. s. m., ou, selon Chaussier, s. f. L'*atlas*.

ATLOÏDÉ et **ATLOÏDIEN, IENNE**. adj. Qui se rapporte à l'*atlas*.

ATLOÏDO-AXOÏDIEN, IENNE. adj. [*atloido-axoideus*]. Qui a rapport aux vertèbres atloïde (atlas) et axis. — *Articulation atloïdo-axoïdienne*. Articulation résultant de la jonction de l'atlas avec l'axis par des facettes articulaires qu'unissent deux ligaments, l'un antérieur, l'autre postérieur. Elle est pourvue d'une synoviale très lâche. Elle peut être luxée par le mouvement de rotation forcée de la tête.

ATLOÏDO-OCCIPITAL, ALE. adj. [*atloido-occipitalis*]. Qui a rapport à l'atloïde et à l'occipital. — *Articulation atloïdo-occipitale*. Elle est formée par les condyles occipitaux et les facettes articulaires supérieures de l'atlas, encroûtés de cartilages. Elle possède une synoviale renforcée par les ligaments qui unissent l'atlas et l'apophyse odontoïde à l'occipital. — *Muscle altoido-occipital*. V. **Droit** *postérieur de la tête* (*petit*).

ATLOÏDO-ODONTOÏDIEN, IENNE. adj. — *Articulation atloïdo-odontoïdienne*. Union de l'apophyse odontoïde à l'arc antérieur de l'atlas au moyen du ligament transverse.

ATLOÏDO-SOUS-MASTOÏDIEN, IENNE. adj. et s. m. V. Oblique *supérieur de la tête*.

ALTOÏDO-SOUS-OCCIPITAL, ALE. adj. et s. m. V. Droit *latéral de la tête*.

ATMIATRIE. s. f. [de ἀτμὸς, vapeur, et ἰατρεία, médecine]. — *Atmiatrie pulmonaire* (Martin-Solon, 1834). Méthode thérapeutique qui consiste à diriger des vapeurs ou des gaz sur la membrane muqueuse de l'appareil respiratoire. Le chlore, les vapeurs des sels ammoniacaux, l'oxygène, l'acide carbonique, les divers éthers, les vapeurs d'iode ou de brome, d'arsenic, celles de diverses essences, celle d'eau pure ou chargée d'essences aromatiques, la fumée de datura, de belladone , etc., ont été surtout employés contre la phtisie, l'asthme, etc.

ATMIDIATRIQUE. s. f. [*atmidiatrice*, de ἀτμίς, ἀτμίδος vapeur, et ἰατρικὴ, médecine; all. *Dampfheilkunde*, angl. *atmidiatrica*]. Méthode thérapeutique consistant dans l'emploi des vapeurs ou des gaz en bains ou en fumigations.

ATMOMÈTRE ou **ATMIDOMÈTRE.** s. m. [de ἀτμὸς, ou ἀτμὶς, vapeur, et μέτρον, mesure ; all. *Atmometer*, *Dampfmesser*, angl. *atmometer*, it. *atmometro*]. Instrument employé à mesurer la rapidité de l'évaporation de l'eau sur la surface de la terre.

ATMOSPHÈRE. s. f. [*atmosphæra*, de ἀτμὸς, vapeur, et σφαῖρα, sphère : comme si l'on disait *sphere de vapeur* : all. *Luftkreis*, angl. *atmosphere*, it. et esp. *atmosfera*]. Couche de corps gazeux entourant de toutes parts, sur une épaisseur d'environ 65 à 80 kilomètres (V. Air), le globe terrestre, qui l'emporte avec lui dans ses mouvements diurnes et annuels. La température, dans les couches inférieures de l'atmosphère, dépend non seulement du rayonnement terrestre et céleste, mais encore du rayonnement direct du soleil. Les sols, suivant leur nature, élèvent ou abaissent la température jusqu'à une certaine hauteur, quand ils sont échauffés par le rayonnement solaire ou refroidis par le rayonnement nocturne. Les diverses terres, une fois échauffées par l'action solaire, ne se refroidissant pas dans le même temps, ne réagissent pas également par voie de rayonnement sur l'air ambiant ; de sorte qu'à un instant donné, la température de l'air n'est pas égale à même hauteur pour chacune d'elles. D'où il résulte qu'à latitude égale, dans les mêmes conditions d'abri, dans des lieux peu éloignés et dont le sol n'est pas le même, la température moyenne est différente. La température s'accroît avec la hauteur jusqu'à 21 mètres. Elle diminue ensuite de 1 degré par 200 mètres d'élévation, en moyenne, quand il n'y a pas de nuages ; quand il y en a, ceux-ci ont une température la même ou moindre que celle de l'air pur de 1 degré à 3 degrés environ ; puis on arrive au-dessus d'eux à des couches d'air plus chaudes de 1 degré à 4 degrés que celles qui sont au-dessous, en raison de la réflexion solaire par leur surface supérieure (Tissandier). Pendant la nuit, la tranche superficielle du sol se refroidit moins que la couche d'air en contact avec elle ; et l'émission de chaleur de cette tranche superficielle réchauffe les corps placés au-dessus d'elle à une faible hauteur (Becquerel). L'atmosphère agit sur l'individu non seulement par son état de sécheresse ou d'humidité, de froid ou de chaleur, mais aussi par les émanations animalisées remplies de germes microscopiques qu'on réunit sous le nom de *miasmes*. V. Climat, Miasme, Vent. — *Atmosphère maritime*. V. Air *marin*. — *Atmosphère de pression*. Terme employé pour évaluer la tension d'un gaz, d'une vapeur, d'un mélange gazeux, en prenant pour base de comparaison la pression exercée sur le mercure du baromètre par l'atmosphère. Cette pression étant, en moyenne, égale à 760 millimètres, on dit qu'un gaz, etc., a 1, 2, 3 atmosphères de pression, lorsque sa tension est de 1, 2, 3 fois 760 millim. V. Baromètre et Tension.

ATMOSPHÉRIE, s. f. Application aux usages médicaux ou autres des propriétés de l'atmosphère.

ATMOSPHÉRIQUE. adj. [*atmosphæricus*]. Qui appartient à l'atmosphère : *air*, *météore*, *phénomene atmosphérique*. — *Constitution atmosphérique*. V. Constitution. *Pression atmosphérique*. V. Baromètre et Tension.

ATMOSPHÉROLOGIE. s. f. Traité de l'air atmosphérique considéré en masse.

ATOCIE. s. f. [*atocia*, de α privatif, et τόκος, accouchement]. Synonyme de *stérilité* chez la femme.

ATOME. s. m. [*atomus*, ἄτομος, de α privatif, et τομὴ, section ; all. *atom*, angl. *atom*, it. et esp. *atomo*]. Petite masse indivisible par les forces physiques et chimiques, ne pouvant exister à l'état de liberté, et constituant une molécule par sa soudure avec des particules semblables : c'est la plus petite quantité d'un élément qui puisse entrer dans une molécule (V. Molécule). — Les atomes n'ont jamais été vus et ne pourront jamais l'être. Il ne faut pas croire à leur existence comme à quelque chose de réel et d'objectif. Ce n'est qu'un artifice logique à l'aide duquel on enchaîne les faits. Mais, à ce titre, la conception atomistique mérite l'attention des savants, car, jusqu'ici, elle satisfait à tous les cas et ne reçoit aucun démenti. V. Équivalent et Signe.

ATOMICITÉ. s. f. — *Atomicité d'un corps*. Puissance de saturation de ce corps, dont le degré est mesuré par le nombre d'atomes d'un autre corps, pris pour type, nécessaire à cette saturation. Comme la notion du *poids atomique*, celle de l'atomicité a pour point de départ les lois de Gay-Lussac sur les rapports simples des volumes gazeux entrant en combinaison, qui ont permis d'établir que tous les gaz contiennent le même nombre d'atomes sous le même volume : sachant que 1 vol. de chlore, d'oxygène ou d'azote, s'unit à 1, 2, ou 3 vol. d'hydrogène, on peut dire que c'est 1 atome de chlore, d'oxygène, ou d'azote, qui s'unit à 1, 2, 3 atomes d'hydrogène, ou qu'il faut 1 atome de chlore pour *saturer* 1 atome d'hydrogène, tandis qu'il en faut 2 d'oxygène, 3 d'azote, pour arriver au même résultat. Le chlore est *monoatomique*, l'oxygène *diatomique*, l'azote *triatomique*. L'atomicité d'un corps est donc la quantité *maximum* d'atomes d'un autre corps qui sature le premier en formant une combinaison ; ainsi jamais on ne trouve plus de 2 atomes d'hydrogène combinés à 1 atome d'oxygène, c'est pourquoi celui-ci est dit diatomique. D'un autre côté, dans les substitutions, 1 atome de chlore remplacera 1 atome d'hydrogène ; 1 atome d'oxygène remplacera 2 atomes d'hydrogène ; 1 atome d'azote, 3 atomes d'hydrogène ; on a ainsi la notion vraie d'*équivalence des atomes* ; et comme cette puissance de substitution est égale à la puissance de saturation, puisqu'elles sont corollaires l'une de l'autre, on les appelle indifféremment *atomicité*. Dans les formules on place en exposants aux symboles des accents ou des chiffres qui indiquent l'atomicité d'un élément. Les signes $Ɵ''$, Az''', $Ꞓ^{\text{IV}}$, Ph^{V}, veulent dire oxygène *diatomique*, azote *triatomique*, carbone *tétratomique*, phosphore *pentatomique*. V. Notation *chimique*.

ATOMIQUE. adj. [*atomicus*, all. *atomisch*, angl. *atomical*]. Qui a rapport aux atomes. — *Poids atomique*. Poids des atomes qu'on ne peut fixer directement, mais qu'on peut évaluer en se fondant sur la théorie atomique. En effet, si des volumes égaux de gaz ou de vapeurs contiennent des nombres d'atomes égaux, le nombre d'atomes de deux gaz est évidemment le même que celui de leurs volumes; de même le poids des atomes est le même que celui des volumes égaux. Ce poids de volumes égaux de gaz n'étant autre que leur densité, le poids atomique est proportionnel à cette densité, et il suffit, pour avoir le poids atomique, de rapporter la densité du gaz à celle de l'hydrogène pris pour type. L'hydrogène ayant une densité de 0,069, et son poids atomique étant représenté par 1, celui de l'oxygène, dont la densité est de 1,1056, c'est-à-dire 16 fois plus grande, sera de 16. Ces poids *atomiques* sont identiques aux poids *équivalents*, ou sont avec eux dans un rapport très simple. — *Théorie atomique*. Théorie énoncée par Dalton, en 1807, sous cette forme : au moment où ils se combinent, les corps sont au dernier terme de leur division, ils sont insécables, ce sont des atomes ; les combinaisons se font donc entre atomes. Elle est fondée sur la loi des proportions définies et des proportions multiples : en effet, si deux corps se combinent toujours en même poids, en proportion définie, c'est qu'ils sont descendus au même degré de division, lequel, pour être constant, doit être au dernier terme possible, l'atome; d'autre part, quand deux corps forment plusieurs combinaisons, l'un d'eux a une quantité invariable, et l'autre une quantité qui varie toujours suivant des nombres entiers, parce qu'ils sont au dernier terme de division, l'atome, qui ne peut se fractionner. Plus tard, Ampère prenant pour point de départ, outre la théorie précédente, les deux lois suivantes (Gay-Lussac, 1808) : les volumes de deux gaz qui se combinent entre eux sont dans des rapports simples ; le volume du composé gazeux est aussi dans un rapport simple avec la somme des volumes gazeux des composants, et considérant que tous les gaz ont le même coefficient de dilatation et une même compressibilité, émit l'hypothèse que tous les gaz (et vapeurs), se comportant de la même façon, ont la même structure, le même arrangement moléculaire, et que par conséquent ils contiennent le même nombre d'atomes sous le même volume : c'est cette théorie qui a permis de calculer les *poids atomiques*.

ATOMISME. s. m. [all. *Atomismus*, angl. *atomism*, it. et esp. *atomismo*]. Système philosophique dans lequel on explique la formation de l'univers par le moyen des atomes. Ce système, purement hypothétique, n'a rien de commun avec la théorie atomique des chimistes et des physiciens modernes. V. ÉLÉMENTS *chimiques*.

ATOMISTE. s. m. [all. *Atomist*]. Partisan des doctrines de l'atomisme.

ATOMISTIQUE. adj. Se dit d'une théorie qui considère les corps comme formés de particules matérielles infiniment petites eu égard à nos sens, et dont les formes, ainsi que les propriétés particulières, constituent la nature chimique de chaque corps. V. ATOME et ATOMIQUE.

ATOMOGYNIE. s. f. [*atomogynia*, de ἄτομος, indivisible, et γυνὴ, femme]. Mot par lequel Richard remplace celui d'*angiospermie*, par lequel Linné désignait la réunion des plantes labiées à fruit capsulaire.

ATOMON. s. m. La *jusquiame noire*.

ATONIE. s. f. [*atonia*, ἀτονία, de α privatif, et τόνος, ton, ressort ; all. *Erschlaffung*, *Schwäche*, angl. *atony*, it. et esp. *atonia*]. Défaut de ton, faiblesse d'un organe contractile, par relâchement des tissus et non par affaiblissement de leurs fonctions comme dans l'*asthésie*. — *Atonie nutritive*. Nom donné par Dupuytren à l'*atrophie*. — *Atonie utérine*. Etat de relâchement de la matrice, qui, pendant le travail, diminue la force, la durée et l'efficacité des douleurs, de façon à ralentir l'expulsion du fœtus ; et, pendant la période de délivrance, empêche le resserrement des vaisseaux utérins et donne lieu à des hémorragies.

ATONIQUE. adj. [*atonicus*, it. et esp. *atonico*]. Qui tient à l'atonie. — *Médicament atonique* (Schwilgué). Celui qui produit une diminution de l'état d'excitation. — *Ulcère atonique*. Celui où la production des liquides et la cicatrisation sont languissantes.

ATORCULARIEN, IENNE. adj. [de α privatif, et *torcular*, pressoir]. — *Sinus artoculariens*. Sinus crâniens qui ne se rendent pas dans le pressoir d'Hérophile.

ATOXIQUE. adj. Qui n'a point de venin.

ATRABILAIRE. adj. [*atrabilarius*, μελαγχολικὸς, all. *atrabilarisch*, *schwarzgallig*, angl. *atrabiliary*, it. *atrabiliare*, esp. *atrabiliar*]. Qui a rapport à l'atrabile ; qui présente les troubles rapportés à l'existence de cette humeur. Ce mot est, d'après son étymologie, exactement synonyme de *mélancolique*. — *Capsules atrabilaires*. Nom donné aux capsules surrénales auxquelles on attribuait la formation de l'atrabile : de là le nom d'*artères* et de *veines atrabilaires* donné aux artères et aux veines surrénales.

ATRABILE. s. f. [*atrabilis*, de *atra*, noire, et *bilis*, bile : bile noire ; μέλαινα χολή]. Nom donné par les anciens à une humeur épaisse, noire, âcre, qu'ils supposaient sécrétée par les capsules surrénales, et à laquelle ils attribuaient l'apparition d'affections tristes, d'accès d'hypocondrie. L'existence de cette humeur est imaginaire et ce qu'on en a dit ne peut s'entendre que de la bile, quelquefois très foncée dans les maladies.

ATRACHÉLIE. s. f. [de α priv., et τράχηλος, cou]. Anomalie caractérisée par l'absence ou par la brièveté extrême du cou.

ATRACTYLATE. s. m. Sel formé par l'acide atractylique. — *Atractylate de potasse*. Combinaison saline qui existe toute formée dans la racine du *chamæléon blanc* (Lefranc).

ATRACTYLINE. s. f. Substance gommeuse, inodore, sucrée, à réaction acide, résultant de la saponification de l'acide atractylique par la potasse ou la baryte.

ATRACTYLIQUE. adj. — *Acide atractylique*. Acide sulfurique copulé, combiné à la potasse, dans la racine du *chamæléon blanc* (Lefranc) et qui paraît être une glycoside.

ATRACTYLIS. s. f. V. CHAMÆLÉON *blanc*.

ATRAMENTAIRE. adj. [de *atramentum*, atrament, encre]. Qui a l'aspect et la saveur de l'encre.

ATRÉSIE. s. f. [*atresia*, de α priv., et τρῆσις, trou]. Occlusion des ouvertures naturelles. ‖ Synonyme d'*imperforation*. ‖ Se dit pour rétrécissement. V. APROCTIE, IMPERFORATION, VAGIN.

ATRÉTÉLYTRIE. s. f. [*atretelytria*, de ἄτρητος, imperforé, et ἔλυτρον, vagin]. Imperforation du vagin.

ATRÉTENTÉRIE. s. f. [*atretentia*, de ἄτρητος, imperforé, et ἔντερον, intestin]. Imperforation de quelque partie du tube intestinal.

ATRÉTISME. s. m. L'état permanent d'atrésie.

ATRÉTOBLÉPHARIE. s. f. [*atretoblepharia*, de ἄτρητος, imperforé, et βλέφαρον, paupière]. Non-séparation ou accolement des paupières.

ATRÉTOCÉPHALE. adj. et s. m. [de ἄτρητος, imperforé, et κεφαλὴ, tête]. Dont les orifices de la tête sont imperforés.

ATRÉTOCORME. adj. et s. m. [de ἄτρητος, imperforé, et κόρμος, tronc]. Dont les orifices du bassin (vulve, anus, urèthre) sont imperforés.

ATRÉTOCYSIE. s. f. [*atretocysia*, de ἄτρητος, imperforé, et κυσὸς, anus]. Imperforation de l'anus.

ATRÉTOCYSTIE. s. f. [*atretocystia*, de ἄτρητος, imperforé, et κύστις, vessie]. Imperforation de la vessie.

ATRÉTOGASTRIE. s. f. [*atretogastria*, de ἄτρητος, imperforé, et γαστὴρ, estomac]. Imperforation de l'estomac.

ATRÉTOLÉMIE. s. f. [*atretolæmia*, de ἄτρητος, imperforé, et λαῖμος, gosier]. Imperforation de la partie supérieure des voies digestives, le pharynx et l'œsophage.

ATRÉTOMÉTRIE. s. f. [*atretometria*, de ἄτρητος, imperforé, et μήτρα, matrice], Imperforation de la matrice.

ATRÉTOPSIE. s. f. [*atretopsia*, de ἄτρητος, imperforé, et ὤψ, œil]. Imperforation de la pupille.

ATRÉTORRHINIE. s. f. [*atretorrhinia*, de ἄτρητος, imperforé, et ῥὶν, nez]. Imperforation du nez.

ATRÉTOSTOMIE. s. f. [*atretostomia*, de ἄτρητος, imperforé, et στόμα, bouche]. Imperforation de la bouche,

ATRÉTURÉTHRIE. s. f. [*atreturethria*, de ἄτρητος, imperforé, et οὐρήθρα, urèthre]. Imperforation de l'urèthre.

ATRICHIASIS ou **ATRICHIE.** s. f. [de α priv., et θρὶξ, cheveu]. Absence des cheveux. V. Calvitie et Poil.

ATRIPLICÉES. s. f. pl. V. Chénopodées.

ATROPA. s. f. V. Belladone.

ATROPE adj. [de α priv., et τρέπειν, tourner. τρόπος, tour]. Se dit de l'*ovule droit*. V. Droit.

ATROPHIE. s. f. [*atrophia*, ἀτροφία, de α priv., et τροφὴ, nourriture ; all. *Darrsucht*, angl. *atrophy*, it. et esp. *atrofia*]. État des éléments anatomiques qui décroissent et présentent le phénomène inverse du développement, sous l'influence d'une diminution de nutrition. Celle-ci peut être *normale*, physiologique : c'est ainsi que disparaissent les éléments des appareils de transition, comme celui de Wolff, comme le thymus; et que se modifient dans la vieillesse presque tous les tissus, organes et appareils, (*atrophie sénile*); ou elle est *morbide*, pathologique, elle dépend alors d'une cause générale (tuberculisation pulmonaire, consomption fébrile, autophagie par inanition, par dyspepsie, par diabète, etc.); ou d'une cause locale (ischémie par compression, défaut d'exercice, diminution ou suspension de l'influx nerveux); l'étiologie explique l'existence d'*atrophies générales* et *partielles*. Il existe une *atrophie simple* qui donne lieu à la diminution de volume ou de nombre des éléments anatomiques ; le plus souvent ceux-ci présentent une dégénérescence qui aboutit à leur ramollissement, c'est l'*atrophie granulo-graisseuse*, dont le type se trouve dans le tissu musculaire. — *Atrophie cachectique*. Atrophie générale produite par une des causes dites consomptives ou physiques. — *Atrophie cardiaque*. Diminution du volume du cœur, qu'on rencontre surtout à la suite de la fièvre typhoïde et de la tuberculose, et qui s'accompagne souvent de surcharge graisseuse. — *Atrophie cérébrale*. Chez l'enfant, elle résulte d'un arrêt de nutrition ou d'une encéphalite aiguë non suppurée, et mène à l'idiotisme ; chez le vieillard, elle est produite par l'oblitération des artères du cerveau. — *Atrophie jaune aiguë du foie*. V. Ictère grave. — *Atrophie mésentérique*. V. Carreau. — *Atrophies musculaires*. *a*. Dans le cas de *substitution graisseuse ou adipeuse des muscles* (*transformation graisseuse* des auteurs), il y a atrophie du faisceau musculaire strié et remplacement par des vésicules nouvelles. Ici les faisceaux perdent la régularité de leurs stries, et se remplissent de granulations moléculaires bien longtemps avant d'avoir diminué de moitié de volume. Lorsque leur volume est réduit à ce point, aucun n'offre plus trace de stries, et tout se trouve rempli de granulations grisâtres, de volume presque uniforme. Ces granulations ne sont pas toutes graisseuses. Les faisceaux ainsi devenus granuleux ne diminuent guère de volume au-dessous des trois quarts du diamètre normal. Arrivés à ce point, ils se résorbent tout à fait, soit en offrant çà et là des interruptions, disparaissant comme des barres de plomb qui fondent par leurs bouts et deviennent de plus en plus courtes sans perdre beaucoup de leur diamètre ; soit en étant comprimés par les vésicules adipeuses voisines, et s'aplatissant avant de disparaître tout à fait. A mesure que les faisceaux disparaissent, des séries de vésicules adipeuses en prennent la place, et se substituent ainsi aux éléments musculaires. D'autres fois il n'y a que diminution de volume sans résorption complète ; alors les vésicules adipeuses ne font que s'interposer aux faisceaux striés. *b*. Dans un autre genre d'atrophie des faisceaux striés, le tissu se comporte comme une cicatrice ou un tissu albuginé qui se rétracte ; c'est celui qui a reçu le nom de *transformation fibreuse* des muscles. Ici les faisceaux diminuent de largeur, jusqu'au point d'être réduits à 0m,010 ou 0m,008. Les vésicules adipeuses, normalement interposées aux faisceaux striés, n'augmentent pas de quantité. Les faisceaux striés diminuent aussi de longueur ; d'où la flexion forcée des articulations et la rétraction des membres. Ils ne perdent leurs stries que lorsqu'ils sont réduits au quart environ de leur volume normal. Ils pâlissent beaucoup, deviennent très transparents, mais jamais très granuleux. Lorsque les stries ont complètement disparu, la cavité du sarcolemme est pleine d'un contenu amorphe (au lieu d'être strié), finement granuleux, à granulations rares, mais très fines, et dont aucune n'est de nature graisseuse (Ch. Robin). — *Atrophie musculaire progressive* (*paralysie musculaire atrophique*, *atrophie musculaire primitive* ou *idiopathique*). Affection décrite d'abord par Duchenne (de Boulogne), et caractérisée anatomiquement par une myélite atrophique des cornes antérieures. Le premier symptôme consiste dans la difficulté d'exécuter certains mouvements, qui sont sous la dépendance de muscles dont l'atrophie se manifeste à la vue par la diminution ou la disparition de leur relief. Cependant ces muscles peuvent encore se contracter soit volontairement, soit par l'action de l'électricité : ils ne sont pas paralysés, mais atrophiés, et cette atrophie amène des déformations et des troubles fonctionnels. Le plus souvent, elle débute par certains muscles de la main, et celle-ci prend la forme dite en griffe ; puis elle s'étend au bras, à l'épaule, au tronc, à la nuque, au membre inférieur ; la mort survient lorsque l'atrophie a gagné le diaphragme et les muscles respiratoires et masticateurs. Quant aux *contractions fibrillaires* indiquées dans les muscles qui s'atrophient, elles sont loin d'être constantes. A l'autopsie on constate, dans les cornes antérieures de la moelle, l'altération ou la disparition d'un grand nombre de cellules motrices, dans les régions médullaires qui envoient des nerfs aux muscles atrophiés ; la névroglie est en voie d'hyperplasie ; les cordons antérieurs sont souvent sclérosés et les racines antérieures atrophiées. Quant aux muscles lésés, ils présentent une coloration feuille morte et ils renferment des granulations grisâtres ou graisseuses ; beaucoup de faisceaux ont disparu, mais sans être remplacés par des séries de vésicules adipeuses, comme cela a lieu dans les cas de *substitution graisseuse* des muscles. — *Atrophie nerveuse*. Lésion des cordons nerveux végétatifs, crâniens et rachidiens, consistant dans la diminution de nombre et de volume et dans la transformation graisseuse de leurs éléments. Elle paraît dans des circonstances variables, qu'on peut rattacher à trois ordres : tantôt elle est consécutive à un traumatisme ou à une compression anormale des nerfs ; tantôt elle résulte du défaut de fonctionnement des parties d'où ils partent ou de celles auxquelles ils se distribuent ; plus rarement, elle survient spontanément, sans cause connue. Dans les deux premières formes, il y a seulement dégénérescence graisseuse de la moelle du nerf et de son cylindre-axe ; dans la troisième, il y a, outre la dégénérescence graisseuse, une transformation fibreuse des éléments. Ces lésions se traduisent par des paralysies multiples des parties auxquelles se distribuent les nerfs atrophiés. — *Atrophie nerveuse progressive* (Jaccoud). Affection caractérisée anatomiquement par l'atrophie disséminée et envahissante d'un nombre plus ou moins grand de cordons nerveux, et cliniquement par la paralysie musculaire, à marche extensive, des régions qui reçoivent ces cordons Elle diffère de l'atrophie musculaire progressive en ce que la diminution de volume des muscles est toujours précédée de la paralysie; en ce que cette diminution n'est pas proportionnelle à la gêne des mouvements; en ce que la contractilité électrique est absolument abolie L'absence de lésions médullaires la distingue de la forme de myélite que Duchenne (de Boulogne) a décrite sous le nom de paralysie générale spinale antérieure subaiguë, bien que les symptômes des deux affections soient semblables. — *Atrophie de la papille optique.* V. Papille *optique.* — *Atrophie secondaire.* V. Exsudat. — *Atrophie viscérale.* Atrophie simple ou accompagnée de dégénérescence, qui atteint un des organes situés dans une des trois cavités splanchniques, tels que le cerveau, le cœur, le rein, l'estomac, le foie, etc. . elle succède à un travail irritatif ou inflammatoire. — *Atrophie unilatérale de la face.* V. Trophonevrose.

ATROPHIQUE. adj. Qui a rapport à l'atrophie. — *Choroïdite atrophique.* V Sclero-choroïdite. — *Dissolution atrophique* (Magendie). L'ulcération des tissus qui survient par suite d'inanition. — *Paralysie musculaire atrophique.* V. Atrophie *musculaire progressive.*

ATROPINE. s. f. [*atropium*, all. *Atropin*, it. et esp. *atropina* ($C^{34}H^{23}AzO^{6}$). Alcaloïde retiré par Brandes de la belladone. Cristallisable en aiguilles d'un blanc brillant, soluble dans l'alcool bouillant, insoluble dans l'eau et dans l'éther sulfurique. On l'obtient en traitant par l'alcool chaud à 90° centésim. la racine de belladone sèche et pulvérisée, exprimant, filtrant la liqueur alcoolique, et la mettant pendant vingt-quatre heures en contact avec l'hydrate de chaux; on sépare par le filtre le dépôt, on acidule légèrement le liquide avec de l'acide sulfurique; puis, après avoir filtré, on distille la moitié, on étend d'eau, et l'on ajoute en deux fois du carbonate de potasse dans la solution. La première addition précipite la résine; la seconde, l'*atropine* sous forme blanche et gélatineuse. L'atropine est vénéneuse, et dilate fortement la pupille. Elle se donne en granules de 1 milligr. (1 à 4 par jour progressivement contre l'épilepsie, la chorée, l'incontinence d'urine); en teinture (1 à 3 gouttes en potion) ou en sirop (10 à 30 gr.) ou en prises de un quart de milligramme (1 à 2 par jour), dans la coqueluche et comme prophylactique de la scarlatine; en pommade, elle a les mêmes applications oculaires que son sulfate, qu'on emploie de préférence — *Sulfate d'atropine.* Sel neutre cristallin que forme l'atropine avec l'acide sulfurique. Dans l'iritis aiguë on l'emploie pour dilater la pupille à la dose de 5 centigrammes de sulfate neutre dans 10 grammes d'eau, qu'on instille par gouttes d'heure en heure, afin d'éviter les adhérences iriennes; on l'emploie de même toutes les fois qu'il s'agit d'éviter ces adhérences, ou pour dilater la pupille lors de l'examen ophtalmoscopique. On en fait aussi une solution au millième, dont chaque goutte représente deux dixièmes de milligr. de sel, et dont on injecte cinq gouttes (un milligr. de sel) sous la peau dans la sciatique et les autres névralgies.

ATROPISME. s. m. Ensemble des symptômes présentés par l'emploi jusqu'à dose toxique de la belladone ou de l'atropine. Dans une première période, d'excitation, on observe un délire agité, avec hallucinations et agitation musculaire désordonnée (folie atropique); la deuxième période, de dépression, est marquée par la résolution musculaire, l'insensibilité, le coma.

ATTACHE. s. f. Point où se fixe l'extrémité d'un muscle ou d'un ligament.

ATTACHEMENT. s. m. [all. *Zuneigung*, angl. *attachment*, it. *attacamento*, esp. *afecion*]. Sous ce nom et celui d'*amitié*, Gall décrit une fonction cérébrale, commune à l'homme et aux animaux, dont l'appareil serait placé près de celui de l'*amour de la progéniture.*

ATTAQUE. s. f. [*insultus*, εἰσβολὴ, all. *Anfall*, angl. *a fit*, it *attacco*, esp. *ataque*]. Invasion ordinairement subite d'une maladie périodique, telle que la goutte, le rhumatisme; ou d'une affection qui, sans être périodique, est sujette à des retours plus ou moins fréquents: telle est l'apoplexie, l'épilepsie, etc. V. Accès. — *Attaque de nerfs:* V. Nevrose.

ATTEINTE. s. f. [*petitio*, *ictus*]. Blessure que se fait un cheval à la partie interne du boulet, soit avec un de ses fers, soit de toute autre manière. Lorsque la blessure pénètre au-dessous de la corne, on l'appelle *atteinte encornee*, s'il n'existe qu'une contusion sans solution de continuité, on la nomme *atteinte sourde.*

ATTELLE ou **ÉCLISSE.** s. f. [*assula*, *ferula*, νάρθηξ, all. *Schiene*, angl. *splinters*. *Attelle*, anc. franç. *astelle*, vient, par une légère mutation, du bas latin *astula*, planchette, dit pour *assula*, de *assis*, ais, planche. *Eclisse*, anc. franç. *esclice*, parait venir d'un mot germanique *kliozan*, diviser]. Lame de bois flexible, mais résistante, plus ou moins longue, que l'on applique, garnie de linge, le long d'un membre fracturé, pour le maintenir dans l'immobilité et prévenir le déplacement des fragments. On fait aussi des attelles avec des écorces d'arbre, du fer-blanc, de la baleine, du cuir, etc., avec un carton fort épais, que l'on mouille avant de les appliquer, et qui se moulent alors sur le membre auquel on les fixe par un bandage roulé. Les attelles sont ou simples, ou creusées de mortaises et d'échancrures, dans lesquelles sont introduits les lacs destinés à exercer l'extension et la contre-extension.

ATTENTAT. s. m. — *Attentat à la pudeur.* Tout acte exercé sur une personne avec le but de blesser sa pudeur ou de nature à produire cet effet. Sous cette dénomination, la loi ne comprend pas seulement les attentats commis pour satisfaire une jouissance sensuelle (V. Viol), mais aussi ceux qui peuvent être commis par tout autre motif, haine, vengeance, curiosité, etc. La *bestialité* ne se présente que comme attentat aux mœurs en général; la *pédérastie* peut exiger l'intervention du médecin légiste, soit comme simple outrage à la pudeur (V. Outrage *à la pudeur*), s'il y a consentement des deux individus, soit comme attentat à la pudeur, par suite de violence exercée sur la victime ou de minorité de celle-ci. Le médecin légiste est appelé à intervenir, dans les cas d'*attentats aux mœurs*, pour constater si telle ou telle déformation des organes génitaux, des orifices anal et même buccal, sont le résultat de ces attentats.

ATTENTE. s. f. — *Ligature d'attente.* V. Ligature.

ATTENTION. s. f. [*attentio*, *ad*, vers, et *tendere*, tendre, se porter; all. *Aufmerksamkeit*, angl. *attention*, it. *attenzione*, esp. *atencion*]. Phénomène physiologique complexe, bien étudié par Gall; c'est un *résultat* de facultés innées, auquel concourent à la fois d'ordinaire un ou plusieurs instincts et une ou plusieurs facultés intellectuelles (V. Résultat); mais n'est pas la *source*, la *cause*, le *principe générateur* de ces facultés, comme l'ont soutenu quelques métaphysiciens. Plus l'instinct, le penchant, sont énergiques, plus est énergique l'action des facultés intellectuelles; plus est intime, profond, le rapport entre l'intelligence et l'objet extérieur, plus est grande ou profonde l'attention. Le renard affamé évente le lièvre, le faucon dans les airs entrevoit l'alouette: leur attention est éveillée. L'attention peut aussi avoir pour point de départ l'activité d'une fonction intellectuelle en particulier; l'esprit d'analyse ou de synthèse conduit le philosophe à une idée belle, l'artiste à une idée heureuse.

toutes les autres facultés entrent aussitôt en rapport avec la précédente, l'homme se trouve dans l'acte d'attention. Suivant le degré de développement des instincts ou des facultés intellectuelles, l'*attention* sera plus ou moins grande.

ATTÉNUANT, ANTE. adj. et s. m. [*attenuans*, *attenuare*, atténuer, diminuer, de *ad*, à, et *tenuis*, ténu; all. *verdünnend*, angl. *attenuant*, it. *attenuante*, esp. *atenuante*]. — *Médicaments atténuants.* Ceux auxquels on supposait autrefois la propriété de rendre les humeurs plus ténues, moins épaisses.

ATTÉNUATION. s. f. [*attenuatio*, λέπτυνσις]. Emploi de la diététique de manière à produire l'amaigrissement régulier par la combinaison d'un régime alimentaire atténuant avec des purgatifs, des sudorifiques et un exercice réglé. — *Atténuation des virus.* V. Virus.

ATTÉNUÉ, ÉE. adj. [*attenuatus*, λελεπτυσμένος]. Se dit des organes insensiblement rétrécis ou amincis.

ATTITUDE. s. f. [*situs corporis*, all. *Lage*, angl. *attitude*, *posture*, it. *attitudine*, le mot français vient de l'italien, qui est lui-même dérivé de *aptitudo*, venant de *aptus*, apte]. Situation durable du corps, position qu'il conserve pendant un certain laps de temps. L'étude en offre une grande importance pour le diagnostic des maladies générales, des affections des muscles, des articulations, et de certaines formes d'aliénation mentale.

ATTRACTIF, IVE. adj. [*attractivus*, *attrahens*, de *ad*, et *trahere*, tirer, vers qui attire; all. *attractorisch*, angl. *attrattive*, it. *attrattivo*, esp. *atractivo*]. Se dit de ce qui attire : *force attractive* (V. Force). L'aimant est un *corps attractif*.

ATTRACTIFS. s. m. pl. Les vésicants et les suppuratifs qui, par l'irritation qu'ils déterminent, *attirent* les fluides vers le lieu où ils sont appliqués. — *Attractif d'Estanque* (du nom de son inventeur). Genre de levier dont le point d'appui se trouve dans la main de l'opérateur et hors de la bouche, à l'aide d'une poignée garnie d'un pignon comme celui du brise-pierre. Ce point d'appui donne à l'attractif par un mouvement que l'opérateur peut maîtriser à sa volonté, la somme de puissance que peuvent nécessiter les diverses opérations pour l'extraction des dents; la dent, étant saisie, glisse sur le mors inférieur par l'attraction du pignon. On peut adapter à volonté sur cet instrument tous les genres et toutes les formes de mors employés dans les daviers et pinces.

ATTRACTION. s. f. [*attractio*, même étym. que *attractif*, all. *Attraktionskraft*, angl. *attraction*, it. *attrazione*, esp. *atraccion*]. — *Attraction céleste.* Tendance que les corps célestes paraissent avoir à s'attirer les uns les autres en raison directe des masses et inverse du carre des distances, sans qu'il existe en eux ou autour d'eux rien de sensible à quoi l'on puisse la rapporter. C'est en ce sens seulement que Newton a employé le mot *attraction*, et qu'il faut le prendre; c'est-a-dire qu'il exprime un *fait* et non une *cause*. — *Attraction chimique* ou *attraction de composition.* Ce n'est autre chose que l'*affinité* (V. ce mot). — *Attraction élective.* V. Force *attractive*. — *Attraction moleculaire.* V. Moléculaire.

ATTRAPE-LOURDAUD. s. m. V. Bistouri.

ATTRIBUT. s. m. [de *attribuere*, attribuer]. Ce qui est permanent et essentiel dans une espèce, dans un individu ou dans une de ses parties. L'énoncé méthodique des attributs sert à former les définitions. | En physiologie, on dit quelquefois *attributs des systemes*, au lieu de dire *usages généraux* dont les systèmes sont chargés. V. Anatomie et Systeme.

ATTRITION. s. f. [*attritio*, de *ad*, à, et *terere*, *tritum*, broyer; all. *Zermalmung*, angl. *attrition*, it. *attrizione*, esp. *atricion*]. Broiement, frottement ou écorchure superficielle résultant d'un frottement. | Le plus haut degré de la contusion, l'écrasement d'une partie quelconque.

ATYPIQUE. adj. [*atypicus*, de α priv., et τύπος, type; all. *atypisch*, angl. *atypic*]. Se dit des maladies périodiques, et surtout des fièvres intermittentes, dont les accès reviennent sans aucune régularité.

AUBÉPINE. s. f. [de *alba spina*, blanche épine; all. *Hagedorn*, angl. *hawthorn*, it. *biancospino*, esp. *espina blanca*]. Le *Mespilus oxyacantha*, L., arbuste du genre *Néflier*, dont les baies sont astringentes.

AUBÈRE, et non **AUBERT.** adj. et s. m. [all. *falb*]. Genre de robe dans lequel le corps est recouvert d'un mélange de poils rouges et de poils blancs, la crinière et la queue étant de même couleur ou de nuance plus claire. La proportion relative des poils blancs et des poils rouges, et de plus la teinte plus ou moins foncée de ces derniers, ont fait distinguer plusieurs espèces, qui sont l'*aubere clair*, l'*aubere ordinaire*, et l'*aubere foncé* ou *vineux*.

AUBERGINE. s. f. [all. *Eierpflanze*, angl. *melongena*, it. *petonciano*, esp. *alberengena*]. Fruit du *Solanum melongena*, L. (*morelle mélongene*), famille des solanées, qui sert à l'alimentation de l'homme dans tout le midi de l'Europe.

AUBE-VIGNE. s. f. V. Clématite *viorne*.

AUBIER. s. m. [du bas lat. *alburius*, de *albus*, blanc; *alburnum*, all. *Splint*, *Weissholz*, angl. *blea*, *bleack*, it. *alburno*, esp. *albura*; *faux bois*]. Nom donné dans les arbres et arbrisseaux dicotylédones aux couches ligneuses les plus extérieures, celles qui touchent le liber. C'est du bois, mais encore jeune, qui diffère des couches situées au-dessous en ce que ses fibres sont moins fortes, moins serrées, et d'une teinte plus claire, et dont, chaque année, la couche la plus intérieure devient bois.

AUBIN. s. m. Allure défectueuse des vieux chevaux qui ont trop galopé, dans laquelle l'animal galope encore du devant, mais ne peut que trotter du train de derrière.

AUBRAC (Race d'). Nom d'une race de bœufs.

AUDINAC (Ariège). — *Eau sulfureuse* Sulfure et bitume + 22°. Boisson.

AUDIOMÈTRE. s. m. Instrument destiné à apprécier l'acuité auditive au moyen d'un appareil d'induction relié à un téléphone et permettant de graduer l'intensité du son (Hughes).

AUDIPHONE. s. m. Instrument usité dans certains cas de surdité tenant à une lésion de l'oreille moyenne ; les vibrations sonores arrivent à l'oreille interne par les parois osseuses du labyrinthe, et non par la chaîne des osselets.

AUDITIF, IVE. adj. [*auditivus*, de *auditus*, l'ouïe ; ἀκουστικὸς, angl. *auditory*, it. et esp. *auditivo*]. Qui a rapport à l'ouïe. — *Arteres* et *veines auditives.* Vaisseaux qui pénètrent dans les conduits auditifs, et sont, comme eux, distingués en *externes* et en *internes*. L'artère auditive externe (tympanique, Ch.) est fournie par la maxillaire interne; l'interne est un rameau de la basilaire. Les veines auditives se rendent aux jugulaires interne et externe. — *Bulbe auditif.* Le labyrinthe membraneux et le limaçon considérés dans leur ensemble. — *Conduit auditif externe.* 1° Le canal de la base du rocher qui loge le *conduit auriculaire*, 2° ce dernier lui-même. V. Oreille *externe*. — *Conduit auditif interne.* Canal de la face postérieure du rocher qui reçoit le nerf auditif. — *Méats* ou *trous auditifs.* Orifices des conduits auditifs. — *Nerf auditif.* Nom d'abord donné aux nerfs facial et labyrinthique réunis sous la dénomination de *nerf de la septieme paire*; puis au nerf labyrinthique seulement. Le nerf auditif, appelé aussi *nerf acoustique* et *labyrinthique*, nait par plusieurs filets très fins au-dessous du plancher du quatrième ventricule, sur lequel ils viennent ramper pour contourner le pédoncule cérébelleux inférieur. Il s'introduit avec le nerf facial dans le conduit auditif interne, au fond duquel il se divise en deux branches, l'une pour le limaçon, l'autre pour le vestibule et les canaux demi-circulaires. V. Oreille. — *Organes auditifs.* V. Oreille.

AUDITION. s. f. [*auditio*, de *audire*, entendre; ἀκοή, all. *Gehör*, angl. *audition*, it. *audito*, esp. *audicion*]. Action d'entendre; sensation qui nous fait percevoir les sons. On peut distinguer l'audition proprement dite, ou purement passive, qui consiste à *entendre* les sons qui viennent frapper l'oreille, et l'audition active (*auscultation*), qui a lieu lorsqu'on *écoute*. V. Auscultation et Ouïe.

AUGE. s. f. Espace compris entre les deux *ganaches*

AUGMENT. s. m. [*augmentum*, de *augere*, augmenter; ἀκμή, all. *Zunehmen*, angl. *increase*, it. et esp. *aumento*]. Première période ou période d'accroissement des maladies.

AUGNATHE. s. m. [*augnathus*, de αὖ qui indique un redoublement, et γνάθος, mâchoire] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a une tête accessoire presque réduite à une mâchoire inférieure attachée à celle de la tête principale.

AULACOMÈLE. s. f. [*specillum*, *sulcatum*, de αὖλαξ, sillon, et μήλη, sonde]. Sonde cannelée.

AULACOSTOME. s. f. [de αὖλαξ, sillon, et στόμα, bouche; *Aulacostoma gulo*, *Hæmopis nigra*, Savigny, *Hirudo vorax*, Johnston]. Hirudinée, commune en France, d'un brun noir foncé ou d'un noir olivâtre uniforme, velouté, marqué çà et là de points noirs peu apparents, qui avale les lombrics, les larves aquatiques, mais ne peut attaquer la peau de l'homme. Longueur, 6 à 9 centimètres.

AULASTOME. s. f. Mot mal fait. V. Aulacostome.

AUMAILLES. adj. et s. f. pl. [*almalia*, basse latinité, de *animalia*, plur. de *animal*]. Se dit des animaux qu'on nourrit pour l'engrais.

AUNE ou **AULNE.** s. m. [*Betula alnus*, L., et mieux *Alnus glutinosa*, Willdenow; all. *Erlenbaum*, angl. *alder-tree*, it. *alno*, esp. *aliso*]. Arbre indigène de la famille des bétulacées, dont l'écorce est astringente et tonique. — *Aune noir*, la *bourdaine*. V. Nerprun.

AUNÉE ou **AULNÉE.** s. f. [*Inula helenium*, L., *Inula campana*, all. *Alant*, angl. *helenium*, *elecampane*, it. *inula*, esp. *inola*]. Plante de la syngénésie polygamie superflue, L., synanthérées corymbifères, J., dont la racine (*radix helenii* des pharmaciens), grosse, irrégulièrement conique, charnue, rougeâtre à l'extérieur, blanchâtre en dedans, a une forte odeur aromatique, une saveur un peu âcre, amère et camphrée. Elle est employée comme tonique, emménagogue et diaphorétique. On l'administre en poudre (2 à 4 grammes), en infusion (32 grammes pour un litre d'eau), en teinture alcoolique, en extrait (30 à 60 centigr.), etc. — *Aunée antidysentérique* (*Inula antidysenterica*, L.). Autre espèce du même genre, préconisée contre la dysenterie. V. Inuline.

AURA. s. f. Mot latin qui signifie *souffle*, *vapeur subtile*. Van Helmont nommait le principe vital *aura vitalis*; d'autres ont appelé *aura seminalis* une vapeur subtile, volatile, qu'ils supposaient exister dans le fluide spermatique, et dans laquelle ils pensaient que résidait la propriété fécondante de cette liqueur, propriété qui appartient aux spermatozoïdes. — *Aura épileptique*, *hystérique*. Sensation d'une sorte de vapeur qui semble partir du tronc ou des membres et s'élever vers la tête, avant l'invasion des attaques d'épilepsie ou d'hystérie. V. Fluide.

AURADE ou **AURADINE.** s. f. [esp. *auradino*] ($C^{83,76}H^{15,05}O^{1,16}$) (Plisson). Matière de l'huile volatile de fleur d'oranger, blanche, cristallisable, et soluble dans l'éther; fusible à 55 degrés, elle prend l'aspect de la cire. Elle pèse 0,913, et se volatilise par la chaleur. L'alcool bouillant la dissout, et la laisse cristalliser en écailles par le refroidissement. V. Essence.

AURANTIACÉES ou **AURANTIÉES.** s. f. pl. [*aurantiaceæ* ou *aurantiæ*; *hespéridées*]. Famille naturelle de la classe des dicotylédones polypétales hypogynes, à laquelle l'oranger (*Aurantium*) a donné son nom. Elle a pour caractères : Fleurs odorantes généralement terminales; calice monosépale persistant, à 3 ou 5 divisions; corolle à 3 ou 5 pétales; étamines en nombre égal, ou double, ou multiple de celui des pétales, insérées sous un disque hypogyne; ovaire globuleux, pluriloculaire; style toujours simple, terminé par un stigmate discoïde. Fruit charnu, divisé intérieurement par des cloisons membraneuses; extérieurement, le péricarpe est épais, indéhiscent, et rempli de vésicules pleines d'huile volatile.

AURANTIINE. s. f. Matière amère, cristalline, soluble dans l'eau, retirée des fleurs du *Citrus decumanum*, et regardée pendant longtemps comme identique avec l'hespéridine (V. ce mot) à laquelle elle est analogue.

AURATE. s. m. [all. *goldsaures Salz*, angl. *aurate*, it. et esp. *aurato*]. Sel dans lequel le trioxyde d'or joue le rôle d'acide (acide aurique). — *Aurate d'ammoniaque* ($Au^2O^3.2H^3Az+HO$) sel très détonant. — *Aurate de potasse* ($KO.Au^2O^3+6HO$), cristallisable en aiguilles, sert à préparer tous les autres aurates par double décomposition.

AURÉOLE. s. f. [*aureola*, du latin *aura*, esp. *aureola*]. Ce mot signifie proprement le cercle lumineux que les peintres placent autour de la tête de certains personnages. — Chaussier pensait que le mot *auréole* devait être substitué à *aréole*, lorsqu'il est question d'un cercle coloré : *auréole du mamelon*, *auréole vaccinale*, etc.

AUREUX. adj. — *Chlorure aureux.* V. Chlorure.

AURICULAIRE. adj. [*auricularis*, de *auricula*, pavillon de l'oreille; angl. *auricular*, it. *auricolare*, esp. *auricular*]. Qui appartient à l'oreille, principalement à l'oreille externe et au pavillon de l'oreille. — *Artères* et *veines auriculaires*. Les *artères auriculaires antérieures*, dont le nombre est indéterminé et qui se distribuent au conduit auditif et au pavillon de l'oreille, sont fournies par la temporale. L'*auriculaire postérieure*, beaucoup plus considérable, naît de la partie postérieure de la carotide externe, dans l'épaisseur de la parotide, monte entre le conduit auditif et l'apophyse mastoïde, fournit l'artère stylo-mastoïdienne, et se partage, au bas du pavillon de l'oreille, en deux branches qui se distribuent aux muscles voisins. Les *veines* correspondantes se déchargent dans la temporale et la jugulaire externe. — *Conduit auriculaire* (Chaussier). V. Oreille *externe*. — *Doigt auriculaire*. Petit doigt, ou cinquième doigt de la main, ainsi nommé parce que sa petitesse le rend plus propre que les autres à être introduit, du moins en partie, dans le conduit auditif externe. — *Muscles auriculaires*. Ils sont au nombre de trois, distingués en *antérieur* (zygomato-auriculaire, Ch.), en *postérieur* (mastoïdo-auriculaire, Ch.), et en *supérieur* (temporo-auriculaire, Ch.). — *Nerfs auriculaires*. Le *nerf auriculaire postérieur* se détache du facial au-dessus du trou stylo-mastoïdien, se réfléchit sur l'apophyse mastoïde, la contourne, et se divise en 2 rameaux, dont l'un se perd dans le muscle auriculaire postérieur, et l'autre dans le supérieur. La *branche auriculaire* du plexus cervical se réfléchit sur le bord postérieur du muscle sterno-mastoïdien, chemine sous le peaussier, et se divise en 2 rameaux qui se distribuent à la peau des faces externe et interne du pavillon. — *Surface auriculaire* de l'os iliaque. La surface rugueuse par laquelle il s'articule avec la facette correspondante du sacrum, et qui offre la forme du pavillon de l'oreille. ‖ *Auriculaire.* Ce qui a rapport aux oreillettes du cœur. — *Appendice auriculaire.* V. Auricule. — *Canal auriculaire.* Rétrécissement du tube cardiaque qui, chez l'embryon, sépare le ventricule de l'oreillette. — *Diastole auriculaire*. V. DIASTOLE. — *Systole auriculaire*. V. SYSTOLE.

AURICULE. s. f. [*auricula*, diminutif d'*auris*, oreille ; all. *Ohrlappchen*, angl. *auricle*, esp. *auricula*]. — En botanique, petit appendice arrondi qu'on observe à la base des pétales, étamines, feuilles ou pétioles de certaines plantes. = Le *pavillon de l'oreille*. V. OREILLE. — *Auricule du cœur*. Prolongement aplati et creux, plus grêle à gauche qu'à droite, que présente la partie supérieure de chaque oreillette.

AURICULÉ, ÉE. adj. Muni d'une auricule : *feuilles auriculées, pétioles auriculés*.

AURICULO-MÉTALLIQUE. adj. — *Bruit auriculo-métallique*. V. BRUIT *du cœur*.

AURICULO-TEMPORAL, ALE. adj. [*auriculo-temporalis*]. — *Nerf auriculo-temporal*. Branche postérieure du nerf maxillaire inférieur de la cinquième paire, envoyant de bas en haut les rameaux à la peau de l'oreille et de la tempe.

AURICULO-VENTRICULAIRE. adj. [*auriculo-ventricularis*]. — *Orifices auriculo-ventriculaires*. Ceux qui établissent la communication entre les oreillettes et les ventricules du cœur. V. CŒUR. — *Valvules auriculo-ventriculaires*. V. MITRALE et TRICUSPIDE.

AURIFICATION. s. f. [de *aurum*, or, et *facere*, faire]. V. OBTURATION *des dents*.

AURIFIQUE. adj. et s. m. [*aurificus*, de *aurum*, or, et *facere*, faire ; all. *Goldmachend*, esp. *aurifico*]. — *Sable aurifique*. Celui qui contient de l'or. — *Teinture aurifique, élixir aurifique* ou *aurifique minéral*. V. TEINTURE.

AURIGINEUX, EUSE. adj. [*auriginosus*, de couleur d'or; esp. *aurignoso*]. — *Fievre auriginense*. Nom donné par Vogel à l'*ictere*.

AURINE. s. f. Principe colorant jaune d'or, cristallisable, trouvé par Chevreul dans le *bois de sable* (V. BOIS). Il est accompagné par un principe cristallisable rouge.

AURIQUE. adj. [de *aurum*, or]. Qui se rapporte à l'or. — *Acide aurique* ou *trioxyde d'or* (AuO^3). Acide obtenu en décomposant le sesquichlorare d'or par la potasse et précipitant l'acide par l'acide sulfurique. Hydraté, il forme une poussière jaune ou brune ; on peut facilement l'obtenir anhydre. Il se décompose à la température de 250 degrés ; la lumière solaire le décompose. Il donne des *aurates* cristallisables. — *Chlorure aurique*. V. CHLORURE.

AURISCALPE. s. m. [de *auris*, oreille, et *scalpere*, gratter ; all. *Ohrloffel*]. Curette pour l'oreille.

AURISCOPE. s. m. Mot hybride. V. OTOSCOPE.

AURISTE. adj. et s. m. [de *auris*, oreille]. — *Médecin auriste*. Celui qui s'occupe spécialement des maladies de l'oreille.

AUROCHS. s. m. [*Bos urus*, L., all. *Auerochs*, de *Au*, campagne, et *Ochs*, bœuf]. Espèce de bœuf qui est le plus grand mammifère d'Europe ; jambes hautes ; cornes petites, queue longue, crinière laineuse; une paire de côtes de plus que les autres bœufs, une vertèbre lombaire de moins. Le mâle répand une forte odeur de musc.

AURONE. s. f. [all. *Feldbeifuss*, angl. *southernwood*, it. *abrotano*, esp. *aurona*]. Genre de plantes synanthérées tubuliflores (polygamie égale). — *Aurone mâle* (*citronnelle, Artemisia abrotanum*, L.). Elle a une odeur agréable de citron. Elle jouit des mêmes propriétés que l'absinthe et l'armoise, mais à un moindre degré. — *Aurone femelle* (*Santoline, petit cypres, Santolina chamæciparissus*, L.). Mêmes propriétés que l'*aurone mâle*.

AURORE. s. f. — *Aurore boréale* ou *polaire, lumière polaire*. Apparition, la nuit, de lumière dans la direction du pôle. De forme et de couleurs variables, cette lumière s'élève en ondoyant, puis elle diminue d'intensité pour s'éteindre au bout d'une ou de plusieurs heures. Ce phénomène, rarement apercevable dans les latitudes moyennes, est fréquent dans les contrées polaires. Des perturbations dans la déclinaison de l'aiguille aimantée l'annoncent et l'accompagnent. Il est dû à un trouble dans l'équilibre du magnétisme terrestre, produit en quantité excessive, jusqu'à développement de phénomènes lumineux, par une sorte de décharge sans détonation, décharge qui met fin à l'orage magnétique, de même que, dans les orages électriques, l'équilibre détruit se rétablit par l'éclair accompagné de tonnerre. V. FOUDRE.

AUROSULFITE. s. m. Sel acide double qu'on obtient lorsqu'on verse du sulfite de potasse sur un aurate. — *Aurosulfite de potasse* ($AuO^3.3SO^2 + 5(KO.SO^2) + 5HO$). Il est jaune, cristallisable.

AUSCULTATION. s. f. [*auscultatio*, de *auscultare*, écouter ; all. et angl. *Auscultation*, esp. *auscultacion*]. — *Auscultation médicale*. Action d'écouter, de prêter l'oreille. Buisson, qui a introduit ce mot dans le langage médical, l'a défini *la volonté présente dans l'audition*. Laennec a fait un heureux emploi de l'*auscultation* pour apprécier la nature des différents bruits qui se font entendre dans la poitrine, et pour en tirer des conclusions sur le diagnostic et le traitement des maladies des poumons et du cœur. Le nom d'*auscultation médiate* a été donné par Laennec à la méthode d'exploration par le *stéthoscope*, pour la distinguer de l'*auscultation immédiate*, qui consiste dans l'application de l'oreille contre les parois de la poitrine du malade qu'on veut *ausculter*. L'auscultation sert aussi à apprécier le souffle dans les artères le long du sternum les carotides, etc., qui est un signe ou de chlorose, ou d'anévrysme, ou d'insuffisance des valvules du cœur. V. BRUIT, CLAQUEMENT, FRÔLEMENT, FROTTEMENT, RALE, SOUFFLE et TINTEMENT. — *Auscultation céphalique*. Celle par laquelle on cherche à percevoir les bruits circulatoires anormaux de la tête ou ceux qui peuvent être produits dans l'oreille moyenne. — *Auscultation obstétricale*. L'étude des bruits de circulation placentaire et du cœur du fœtus à l'aide de l'auscultation pendant la grossesse. V. GROSSESSE.

AUSTÈRE. adj. [*austerus*, αὐστηρὸς, all. *streng*, angl. *sharp*, it. et esp. *austero*]. — *Saveur austère*. Le plus haut degré de l'acerbité.

AUSTRAL, ALE. adj. [*australis*, all. *südlich*, angl. *southern*, it. *australe*, esp. *austral*]. Qui est situé au midi, c'est-à-dire pour nous au delà de l'équateur. — *Magnétisme austral*. Celui qui domine dans l'hémisphère méridional de la terre. V. ÉLECTRICITÉ.

AUSTRALÈNE. s. m. Térébenthène du *Pinus australis*.

AUTARCIE. s. f. [*autarcia*, αὐτάρκεια, de αὐτὸς, soi-même, et ἀρκεῖν, suffire]. Bien-être, contentement de son état.

AUTÉCHOSCOPE ou **AUTOSTÉTHOSCOPE**. s. m. [*autechoscopium*, de αὐτὸς, soi-même, ἠχῶ, son, et σκοπεῖν, examiner]. Stéthoscope (Krauss) destiné à pratiquer l'auscultation sur soi-même.

AUTÉE. s. f. Expression employée jadis pour exprimer la phtisie pulmonaire dans l'espèce bovine.

AUTÉMÉSIE. s. f. [de αὐτὸς, spontané, et ἔμεσις, vomissement]. Vomissement idiopathique. Nom donné par Alibert à un genre de la famille des gastroses.

AUTENRIETH. [Médecin allemand du commencement du XIXe siècle]. — *Pommade d'Autenrieth*. V. ÉMETIQUE (*pommade*).

AUTEUIL-PARIS (Seine). — *Eau ferrugineuse*. Froide. Boisson.

AUTOCARPIEN, IENNE. adj. [*autocarpianus*, de αὐτὸς, seul, et καρπὸς, fruit]. Se dit, en botanique, du fruit, quand, l'ovaire se développant sans contracter aucune adhérence avec les parties environnantes, le fruit ne se trouve modifié par aucune addition de parties. V. Fruit.

AUTOCÉPHALIEN, IENNE. adj. et s. m. Mauvaise orthographe d'*Otocéphalien*. V. ce mot.

AUTOCHTHONE. s. m. et adj. [de αὐτὸς, même, et χθὼν, terre; all. *Urbewohner*]. Synonyme d'*indigène*.

AUTOCINÉSIE. s. f. [*autocinesis*, de αὐτὸς, soi-même, et κίνησις, mouvement]. Mouvement volontaire.

AUTOCLAVE. s. m. Vase construit d'après les mêmes principes que la *marmite de Papin*. V. Digesteur.

AUTOGÈNE. adj. [de αὐτὸς, propre, et γενής, engendré]. Ce qui se développe d'une manière distincte et indépendante. V. Homologue.

AUTOGRAPHISME. s. m. État particulier des téguments, observé chez certains névropathes, et consistant en ce qu'un mot, une figure, dont le simulacre a été tracé sur la peau à l'aide d'un stylet mousse, s'y manifeste d'abord sous forme d'une rougeur vive et diffuse, puis d'une ligne blanc-rosé, et enfin d'un relief saillant, visible à distance.

AUTO-INTOXICATION. s. f. Ensemble de lésions et de troubles fonctionnels résultant de ce que les poisons qui existent normalement dans le sang, et qui sont habituellement éliminés avec l'urine ou neutralisés par le foie, séjournent dans l'économie en quantité anormale parce que leur proportion est accrue ou que des altérations du foie et des reins empêchent l'action dépurative de ces organes. Les auto-intoxications sont surtout fréquentes dans le cours des maladies infectieuses, où les substances toxiques sécrétées par les microbes s'ajoutent à celles qu'engendrent la fièvre et les troubles nutritifs (Bouchard).

AUTOLABE. s. m. [*autolabis*, de αὐτὸς soi-même, et λαβὶς, pince]. Nom donné à des pinces qui se ferment d'elles-mêmes au moyen de l'élasticité de leurs branches.

AUTOMATIQUE. adj. [*automaticus*, de αὐτόματος, spontané; all. *automatisch*, angl. *automatic*, it. *automatico*]. Se dit des mouvements qui s'exécutent sans que la volonte y participe. V. Association, Motricité, et Réflexe.

AUTOMATISME. s. m. Caractère de ce qui est automatique. — *Automatisme du cœur* [all. *Selbststeuerung*]. Théorie édifiée par Brücke pour expliquer les mouvements du cœur, et fondée sur l'hypothèse de Thébésius d'après laquelle les artères cardiaques ne recevraient que pendant la diastole ventriculaire le liquide sanguin, dont l'arrivée déterminerait un élargissement passif des cavités du cœur, théorie renversée par le fait que la pulsation dans les artères cardiaques est isochrone à la systole des ventricules, et non à leur diastole. — *Automatisme nerveux*. Hypothèse qui regarde les centres nerveux comme susceptibles d'engendrer par eux-mêmes sans excitation étrangère certains mouvements dits automatiques: il s'agit là presque toujours de mouvements réflexes, dans lesquels l'excitation initiale est difficile à définir. — *Automatisme ambulatoire*. Déambulation inconsciente, observée chez des épileptiques (Charcot), des hystériques (Proust), à la suite de traumatismes du crâne (J. Voisin), et survenant par accès, pendant lesquels le malade erre au hasard, sans avoir conscience du chemin parcouru : il est en état de condition seconde, irresponsable des actes qu'il commet. Revenu à son état normal, il ignore ce qu'il a fait pendant l'accès : mais si on le plonge dans le sommeil hypnotique, il se rappelle les moindres détails de ses pérégrinations.

AUTOMNAL, ALE. adj. [it. *autunnale*]. Qui a lieu en automne : *fièvre automnale*. V. Fièvre *intermittente*.

AUTOMNE. s. m. [*autumnus*, φθινόπωρον, all. *Herbst*, angl. *autumn*, it. *autunno*, esp *otono*]. Saison de l'année qui s'étend du jour où le soleil atteint l'équateur à celui où il arrive au tropique, c'est-à-dire, dans notre hémisphère, du 22 septembre au 21 ou 22 décembre.

AUTONOME. adj. [αὐτόνομος, indépendant]. — *Vie autonome*. V. Autonomie.

AUTONOMIE. s. f. [αὐτονομία, indépendance, gouvernement par soi-même, de αὐτὸς, soi-même, et νόμος, gouvernement]. Propriété des sciences, qui, comme l'anatomie normale, ont des lois propres, ne rentrant pas dans celles des autres sciences Au contraire, l'anatomie pathologique, ne montrant que des perturbations de l'état normal, insaisissables sans la connaissance de ce dernier, est dépourvue d'autonomie. La pathologie n'est pas davantage douée d'autonomie; car les lois de l'étiologie, de la symptomatologie et de la thérapeutique ne sont qu'un prolongement de celles de la physiologie observées dans des conditions nouvelles. — *Automonie des éléments anatomiques*. Propriété de ces éléments et des tissus, des systèmes, des organes, etc., qu'ils forment, grâce à laquelle ils sont non seulement distincts les uns des autres anatomiquement, mais encore doués d'une vie *propre*; c'est-à-dire qu'ils remplissent un rôle spécial que sont incapables de remplir les autres éléments, aucun ne transformant ses propriétés caractéristiques en celles qui sont dévolues à un autre, comme, par exemple, la contractilité en innervation, ou *vice versâ*. V. Élément *anatomique*.

AUTOPHAGIE. s. f. [de αὐτὸς, soi-même, et φαγεῖν, manger]. — *Autophagie artificielle*. Manière de prolonger la vie d'un animal dans toutes les circonstances de privation absolue de vivres, naufrages et autres séquestrations, au moyen de petites saignées quotidiennes, dont on lui fait prendre le sang comme aliment. L'activité gastro-intestinale est annoncée par le retour des excréments, l'élévation de la chaleur et du pouls, une augmentation dans les forces musculaires, la diminution de la sensation de faim et de soif. La calorification ne décroit plus que de 0°,1 en moyenne, en vingt-quatre heures. L'autophagie artificielle prolonge la vie dans une proportion presque double de l'autophagie spontanée (Anselmier). — *Autophagie spontanée*. Destruction lente des tissus, dont la substance sert, un certain temps, à l'entretien de la vie, pendant l'inanition accidentelle, expérimentale ou morbide, ainsi que le prouve la diminution progressive du poids de l'animal : cette diminution ne peut être inférieure aux 5 dixièmes du poids normal (Chossat).

AUTOPLASTIE. s. f. [de αὐτὸς, soi-même, et πλάσσειν ou πλάττειν, faire, imiter; all. *Autoplastik*, angl. *autoplasty*, esp. *autoplastia*]. Littéralement, art ou action de faire ou d'imiter *soi-même* un objet quelconque. ‖ Ordinairement, mode de prothèse chirurgicale qui consiste à remplacer une partie détruite, en prenant sur le malade lui-même les matériaux nécessaires pour une réparation. L'autoplastie a trois méthodes : *celle de Celse* (méthode française ou par glissement), qui consiste à réparer la perte de substance aux dépens des téguments disséqués et tirés par différents procédés; l'*indienne*, qui consiste à tailler dans le voisinage un lambeau pédiculé que l'on met en place en tordant le pédicule; l'*italienne*, qui consiste à prendre le lambeau dans une région distante, par exemple au bras, pour le mettre à la face.

AUTOPLASTIQUE. adj. Qui se rapporte à l'autoplastie. *Lambeau autoplastique*. Celui qui sert à remplacer la partie détruite. V. Greffe *animale* et Plastique.

AUTOPSIE. s. f. [*autopsia*, de αὐτὸς, soi-même, et ὄψις, vue; all. *Leichenoffnung*, angl. *autopsy*, it. *autossia* esp. *autopsia*]. Inspection, examen attentif que l'on fait soi-même. V. Empirique. — *Autopsie cadaverique*. Examen de toutes les parties d'un cadavre, et, par extension, description de l'état de ces différentes parties. L'autopsie est pratiquée, ou à l'effet de reconnaître les altérations morbides, ou bien, en médecine légale, pour déterminer quelle a été la cause de la mort. Dans le premier cas, guidé par la connaissance des symptômes observés pendant la maladie à laquelle l'individu a succombé, on peut se borner à l'ouverture de telle ou telle cavité splanchnique, ou à l'examen spécial de telle ou telle partie; mais, dans ce cas même, les médecins ou chirurgiens ne peuvent procéder à l'ouverture du corps que du consentement de la famille, et après en avoir prévenu l'officier de police (art. 5 et 6 de l'ordonnance de police du 14 messidor an XII); et il ne peut y être procédé sur la réquisition même des particuliers, qu'après la vérification légale du décès, et en présence de l'officier de santé chargé de constater ledit décès. (Arrêté du préfet de la Seine, 24 décembre 1821.) — Dans les cas de médecine légale, l'*autopsie* cadavérique ne doit être faite qu'après qu'un procès-verbal constatant la *levée* du cadavre (V. CADAVRE) a été adressé au procureur de la république; c'est à lui qu'il appartient de juger si l'autopsie est nécessaire, de désigner des hommes de l'art pour la faire, et de donner à ce sujet les réquisitions convenables. Ce n'est que dans des cas urgents, notamment si le procureur de la république demeure trop loin (comme dans beaucoup de cantons ruraux), ou lorsque la putréfaction est trop avancée, que l'officier de police peut autoriser à procéder tout de suite à l'autopsie. (Décision du garde des sceaux, 23 octobre 1824.) Les médecins ou chirurgiens commis pour une autopsie doivent recevoir du procureur de la république ou du juge d'instruction l'ordonnance qui les commet, et ne procéder qu'après avoir prêté serment. Dans toute autopsie qui peut donner lieu à une action judiciaire, il faut ouvrir les cavités, et constater l'état de chaque organe.

AUTORISATION. s. f. — *Autorisation d'exercer la médecine.* V. EXERCICE.

AUTOSITAIRE. adj. pris subst. [d'αὐτόσιτος, qui se procure soi-même sa nourriture, de αὐτός, soi-même, et σῖτος, aliment] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre composé de deux individus qui offrent le même degré de développement, et contribuent tous deux à la vie commune.

AUTOSITE. adj. pris subst. (Isidore Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre simple capable de vivre et de se nourrir par le jeu de ses propres organes, et, par conséquent, de subsister plus ou moins longtemps hors du sein de sa mère.

AUTOSTÉTHOSCOPE. s. m. V. AUTÉCHOSCOPE.

AUTOUR. s. m. [*astur,* all. *Habicht,* angl. *goss-hawk,* it. *astore,* esp. *azor*]. Genre d'oiseaux rapaces diurnes voisins des milans. = *Écorce d'autour.* Écorce d'un arbre inconnu de l'Inde, ressemblant à la cannelle, mais sans odeur ni saveur, et plus épaisse ; elle sert à la teinture en rouge.

AUTRUCHE. s. f. Oiseau échassier brévipenne, à membres inférieurs longs et cuisses très fortes.

AUXILIAIRE. adj. [*auxiliaris,* de *auxilium,* secours; all. *helfend,* angl. *auxiliary,* it. *ausiliario,* esp. *auxiliar*]. Qui aide. — *Médicament auxiliaire.* V. ADJUVANT.

AUXOMÈTRE. s. m. [de αὔξη, augmentation, et μέτρον, mesure]. Instrument dont on se sert pour mesurer la force grossissante d'un appareil optique. = Augmentation de puissance des membres dans l'effort, etc. — Augmentation de la circonférence du corps ou d'une de ses parties.

AVA. s. m. V. KAVA.

AVALE. s. f. Synonyme d'*avalure.* — Nom de la face postérieure des incisives du bœuf et du chien ; chez le premier, elle présente deux cannelures séparées par une saillie pyramidale.

AVALÉ, ÉE. adj. Descendu, abaissé. — *Croupe avalée.* Croupe qui va en s'abaissant de la partie antérieure à la partie postérieure, défaut commun dans certaines races. — *Ventre avalé.* Ventre volumineux tendant à s'abaisser. Cette conformation indique un cheval peu propre aux allures rapides.

AVALURE. s. f. [du vieux mot *avaler,* qui signifie aller en descendant; all. *Hufwulst,* angl. *seams*]. En hippiatrique, accroissement apparent et accidentel de la corne dans une partie seulement ou dans toute l'étendue de la muraille. Cet accroissement commence à l'endroit où le sabot s'unit à la peau, et se projette de haut en bas, en poussant l'ancienne corne jusqu'au bord inférieur de la paroi. Effet naturel du renouvellement de l'ongle, il est constamment marqué par des irrégularités, des bourrelets, qui finissent par disparaître à mesure que l'avalure marche de la couronne vers l'extrémité inférieure du pied. On dit qu'un cheval fait *pied neuf* ou *quartier neuf,* suivant que l'avalure est générale ou n'intéresse qu'un des quartiers. V. CORNE et PIED.

AVANT-BOUCHE. s. f. [all. *Vordermund*]. Partie de la bouche qui s'étend des lèvres jusqu'aux dents.

AVANT-BRAS. s. m. [*pars inferior brachii, cubitus* de quelques auteurs; all. *Vorderarm,* angl. *fore-arm,* it. *cubito,* esp. *antebrazo*]. Partie du membre thoracique comprise entre le bras et la main. On compte à l'avant-bras deux os (le *radius,* qui est le plus externe, et le *cubitus*), et 20 muscles, savoir : 5 dans la région antibrachiale antérieure et superficielle (grand pronateur, grand et petit palmaire, cubital antérieur, fléchisseur superficiel des doigts); 3 dans la région antibrachiale antérieure et profonde (fléchisseur profond des doigts, long fléchisseur du pouce, petit pronateur); 4 dans la région antibrachiale postérieure et superficielle (extenseur commun, extenseur du petit doigt, cubital postérieur, anconé); 4 dans la région antibrachiale postérieure et profonde (grand abducteur du pouce, grand et petit extenseur du pouce, extenseur de l'index); 4 dans la région radiale (long et court supinateur, premier et deuxième radial). C'est à ces muscles que se distribuent la plupart des branches vasculaires émanées des artères de l'avant-bras, la radiale, la cubitale, les interosseuses ; les veines sont superficielles (radiale, cubitales, médiane) ou profondes, et communiquent largement entre elles ; les nerfs sont également superficiels (rameaux émanés du musculo-cutané, du cutané interne, du radial et du cubital) et profonds (médian, cubital, radial). — L'avant-bras est souvent le siège de fractures, portant le plus souvent sur l'extrémité inférieure du radius : c'est alors que la gangrène survient, si l'appareil appliqué pour la maintenir réduite est trop serré. Dans l'amputation de l'avant-bras, la section des os doit être faite en position moyenne, pour qu'aucun d'eux ne dépasse le niveau de l'autre (Malgaigne) ; la méthode circulaire est préférée à la partie inférieure, et la méthode à lambeaux à la partie supérieure.

AVANT-COEUR ou **ANTICOEUR.** s. m. [angl. *anticor*]. En hippiatrie, le creux de l'estomac. — Toute tumeur qui naît au poitrail du cheval, et, plus généralement, tumeur charbonneuse qui occupe la pointe du sternum. Elle s'observe chez les chevaux qui ont le poitrail *chargé,* et qu'on emploie au trait. Elle devient dangereuse quand le sternum est attaqué ; car cet os, très spongieux, se carie aisément. = En vétérinaire, *avant-cœur, anticœur,* ou *veine,* maniement pair ou double, commun aux deux sexes de l'espèce bovine. Il est très rapproché de la *poitrine;* mais il doit en être distingué principalement à cause de sa situation et de ses rapports, qui justifient pleinement le nom qu'il a reçu. Il entoure l'angle de l'épaule ou correspond à la partie antérieure de l'articulation scapulo-humérale. Il s'étend de haut en bas du tiers inférieur environ de la longueur du bord antérieur de l'épaule jusque vers la partie moyenne de la face interne du bras. Dans la région de l'épaule proprement dite, l'amas graisseux est recouvert par la portion scapulaire et par la portion humérale du muscle mastoïdo-huméral ; et, dans la région du bras, il est séparé de la face interne de la peau par un mince feuillet aponévrotique. Dans sa longueur, et de haut en bas, il enveloppe la terminaison de la veine jugulaire, la terminaison de la veine sous-cutanée du bras, et la portion sternale du muscle mastoïdo-huméral.

AVANT-COIN s. m. [*præcuneus*, *lobule quadrilatère* de Foville, all. *Vorzwickel*]. Lobule cérébral bien circonscrit, qui se continue en avant avec la circonvolution du corps calleux, et qui est séparé du lobe occipital, en arrière, par la scissure temporo-occipitale. C'est, pour ainsi dire, la face interne ou médiane du lobule pariétal supérieur (Charcot).

AVANT-LAIT. s. m. Maniement pair ou double, particulier à la vache, placé à la face interne de la cuisse, à peu près à égale distance du *grasset* (en avant) et du *cordon* ou de l'*entrefesson* (en arrière), à la partie supérieure du pis, et en avant des vaisseaux sanguins qui se rendent aux mamelles ou qui en émanent. Pour découvrir les parties qui en forment la base, il faut inciser un feuillet aponévrotique qui, de la face interne de la cuisse, où il prend naissance, se répand sur la face correspondante de la glande mammaire. Au-dessus de cette aponévrose on trouve un amas graisseux, peu abondant sur les animaux maigres, qui décrit une courbe d'arrière en avant, et tend à se rapprocher de la ligne médiane, et, par conséquent, de celui du côté opposé, en passant en avant du pis. Cet amas graisseux présente à son centre, dans la région inguinale proprement dite, et précisément à l'endroit où il offre le plus d'épaisseur, un *gros ganglion lymphatique*.

AVANT-MAIN. s. m. [all. *Vorhand*, it. *incollatura*]. En hippiatrique, toute la partie antérieure du cheval, celle qui est en avant du cavalier.

AVANT-MUR. s. m. [*rempart*, *claustrum*, *nucleus tæniæformis*, all. *Vormauer*]. Lame de substance grise, située entre le noyau lenticulaire, dont la sépare la capsule externe, et l'écorce de l'insula de Reil, dont elle est séparée par une bandelette blanche innominée.

AVANT-PIED, AVANT-POIGNET. s. m. Synonymes de *métatarse* ou de *métacarpe*. V. ces mots.

AVAOUSSÉ ou **AVAUX**. s. m. Nom vulgaire du *chêne a kermès*.

AVELANÈDE. s. f. Nom vulgaire des glands comestibles du *Quercus ægilops*, L. (V. Chêne).

AVELINE. s. f. La *noisette*, fruit du *Noisetier*.

AVÈNE (Hérault). — *Eau alcaline*. Carbonate de soude. + 28 degrés. Bains.

AVENINE. s. f. La *fécule d'avoine*.

AVERTIN. s. m. Maladie des moutons, causée par l'ardeur du soleil au printemps, et qui les fait tournoyer sans cesse.

AVET. s. m. [de *abies*, sapin]. Le *sapin argenté*.

AVEUGLE. adj. et s. m. [de *ab*, indiquant privation, et *oculus*, œil; *cæcus*, τυφλὸς, all. et angl. *blind*, it. *cieco*, esp. *ciego*]. Qui est privé de la vue, ou qui n'en a jamais joui.

AVICULE [de *avicula*, diminutif de *avis*, oiseau] ou **ARONDE** [ancienne forme dérivée de *hirundo*, hirondelle]. s. f. Genre de mollusques acéphales ostracés dimyaires qui renferme l'animal fournissant les deux substances connues, l'une sous le nom de *nacre de perles*, et l'autre sous celui de *perles*. L'animal de l'*avicule*, ou *aronde perlière* (*Avicula margaritifera*, Brug., *Pintadina margaritifera*, Lamk), a le corps très petit par rapport à la coquille, et le muscle adducteur antérieur est fort mince. Elle est remarquable par l'épaisseur de la substance intérieure, ou *nacre*. Elle habite la mer Rouge, le golfe Persique, le détroit de Manaar et les côtes du Japon. — L'*avicule*, ou *aronde oiseau* ou *hirondelle* (*Avicula hirundo*, L.), de la Méditerranée, produit aussi de la nacre et des perles. V. Coquille, Nacre, et Perle.

AVILA. s. f. [*noix de serpent*]. Nom du fruit du *Fevillea cordifolia*, Poiret, ou *Nhandirobe des Antilles*, plante de la famille des cucurbitacées. Le fruit a 3 loges petites contenant chacune deux graines, et l'intérieur de ce fruit est charnu, plein. Chaque graine a une amande plate, jaunâtre, huileuse, amère, fortement purgative l'huile qu'on en retire abondamment a les mêmes propriétés, et s'emploie aussi pour l'éclairage. La semence, broyée dans l'eau, est employée contre la morsure des serpents venimeux et l'empoisonnement par le mancenillier. C'est une substance des plus utiles de la matière médicale en Amérique.

AVIVEMENT. s. m. Action d'aviver les bords d'une cicatrice ou d'une plaie. L'avivement est le premier temps de plusieurs opérations d'anaplastie et d'oblitération des fistules. Il consiste à rendre saignants les bords des parties que l'on veut suturer en enlevant la surface de ces parties à l'aide de bistouris ou de ciseaux appropriés à la disposition des organes sur lesquels on opère.

AVIVER. v. a. [de *à* et *vif* : rendre vif]. En chirurgie, *aviver les bords d'une cicatrice*, *d'une plaie*, ou *un tissu*, mettre à nu la portion saine et vasculaire de ces parties en enlevant leur surface déjà cicatrisée, couverte de matières gangréneuses ou de productions morbides nuisibles. V. Staphylorrhaphie.

AVIVES. s. f. pl. [all. *Feifeln*, angl. *vives*, it. *vivole*, esp. *aviva*]. Nom que les vétérinaires donnent à la glande parotide du cheval et à l'engorgement dont elle peut être affectée. Cette affection a été ainsi appelée de *aqua viva*, parce qu'on croyait que les chevaux la contractaient en buvant des eaux vives. — *Battre les avives*. Opération barbare des empiriques, qui consistait à contondre la parotide malade, afin d'en obtenir la guérison.

AVOCATIER. s. m. [all. *Avogadobaum*, *Laurus persea*, L.]. Arbre de l'Amérique du Sud, dont le fruit (*poire d'avocat* ou d'*avocatier*, *aouicate* dans la langue caraïbe), qui a la forme d'une très grosse poire, est employé comme aliment et réputé antidysentérique.

AVOINE. s. f. [*Avena sativa*, L., βρόμος, all. *Hafer*, angl. *oats*, it. *avena*, esp. *avena*]. Genre de la famille des graminées, J., triandrie digynie, L. Plante annuelle. Les grains de l'espèce cultivée, dépouillés de leur enveloppe et grossièrement concassés, portent le nom de *gruau*. La farine de l'avoine contient (Vogel) : fécule, 59; albumine, 4,30; gomme, 2,50; sucre et principe amer, 8,25; huile grasse soluble dans l'alcool bouillant, 2; matière fibreuse, quantité variable. Davy y a trouvé en outre 6 pour 100 de gluten. Selon Chevallier, la *fécule d'avoine* est très analogue à celle de l'arrow-root. Le péricarpe contient un principe aromatique qui rappelle un peu l'odeur de la vanille. — *Balle d'avoine*. V. Balle.

AVOIRA ou **AOUARA**. s. m. Nom du *palmier avoira* (*Elæis guineensis*, Jacquin). Grand palmier fournissant deux huiles différentes qui sont extraites séparément : 1° l'une, des parois du fruit, qui est une sorte de drupe dont le sarcocarpe est fibreux et huileux, c'est l'*huile de palme*, 2° l'autre, de l'amande contenue dans un noyau très dur; elle est blanche, solide, et sert aux mêmes usages que le beurre, mais n'est pas importée en Europe.

AVORTEMENT. s. m. [*abortus*, de *aboriri*, avorter, naître avant le temps; ἔκτρωσις, all. *Fehlgeburt*, *Frühgeburt*, angl. *miscarriage*, it. et esp. *aborto*]. Expulsion du fœtus avant qu'il soit viable. L'*avortement* diffère par conséquent de l'*accouchement prématuré* (V. ce mot). Quelques-uns ont appelé *avortement ovulaire* celui qui a lieu avant le 20e jour de la grossesse; *embryonnaire*, celui qui a lieu entre le 20e et le 90e; *fœtal*, celui qui survient entre les

3e et 6e mois. — L'avortement est *spontané* (*morbide, accidentel*) ou *provoqué*. — *Avortement spontané* (*fausse-couche, blessure*). Il a des causes prédisposantes (état anémique, pléthorique ou nerveux, de la mère), et des causes occasionnelles (maladies aiguës et chroniques de la mère, commotions violentes, coups, chutes sur l'abdomen; inflammations, adhérences, irritabilité, déplacements de l'utérus ou de ses annexes; apoplexie placentaire, décollement du placenta, etc.). Les signes prémonitoires sont : une grande lassitude, des pesanteurs dans le ventre, des douleurs périodiques analogues à celles de l'enfantement, un écoulement de sang et les signes de la mort du fœtus (Nægele). Les moyens prophylactiques ont pour but de combattre les causes prédisposantes par l'emploi, suivant le cas, de toniques, de sédatifs (opium à doses réfractées ou lavements laudanisés), d'émissions sanguines générales; puis, s'il n'y a pas d'accident, on abandonne l'expulsion aux efforts de la nature; en cas d'hémorragie abondante, on pratique le tamponnement : dans les 3 premiers mois, l'œuf est éliminé en bloc, la délivrance est spontanée; plus tard, l'expulsion ne se fait qu'après la rupture de la poche, et le placenta peut rester dans l'utérus : si celui-ci est à demi fermé, on peut chercher à décoller l'œuf avec un doigt pour l'entrainer au dehors; si la matrice est refermée, on administre du seigle ergoté (Velpeau), ou mieux on cherche à introduire dans l'orifice du col ou on applique contre cet orifice un tampon d'éponge qui, après quelques heures, tombe dans le vagin avec le placenta (Nægele). — *Avortement provoqué criminel*. Expulsion ou tentative d'expulsion, prématurée et violente, du produit de la conception, que celui-ci soit mort ou vivant, viable ou non viable : en médecine légale, l'état de formation de ce produit ne change pas les conditions de l'avortement. Il peut être provoqué par des moyens indirects (saignées, purgatifs, rue, sabine, ergot de seigle, iodure de potassium) ou directs (décollement de l'œuf ou perforation des membranes). L'article 317 du Code pénal punit de réclusion quiconque aura procuré cet avortement à une femme enceinte, *consentante ou non;* et la femme qui se le sera procuré ou aura consenti à faire usage des moyens propres à le déterminer, *si l'avortement s'en est suivi :* si c'est un homme de l'art qui a indiqué ou administré ces moyens, il est passible des travaux forcés à temps, dans le cas où l'*avortement a eu lieu*. — *Avortement provoqué médical, obstétrical*. Celui qui est déterminé légalement et dans un but thérapeutique par le médecin. Il fait nécessairement le sacrifice de l'enfant, et cette considération diminue le nombre des partisans de l'opération, qui devrait céder le pas à tout autre moyen conservant les deux existences. Le doute n'existe pas lorsque la mère est menacée d'une mort certaine, si la grossesse continue, par le fait de vomissements incoercibles; la rétroversion utérine commande aussi l'intervention : en cas d'hémorragies, d'éclampsie, d'albuminurie, on peut ordinairement attendre que le fœtus soit viable et faire l'accouchement prématuré. Un autre ordre d'indications est fourni par l'étroitesse extrême des voies naturelles, tenant à la présence d'une tumeur pelvienne irréductible et inopérable ou à l'existence d'un rétrécissement extrême du bassin (65 millimètres) : Stoltz, réservant l'embryotomie pour le cas où la mort du fœtus est indubitable, et admettant que l'opération césarienne conserve beaucoup de mères et la plupart des enfants, donne la préférence à cette opération, qui peut sauver deux existences, et rejette l'avortement provoqué quand la grossesse peut se terminer sans coûter nécessairement la vie à la mère; cependant l'avortement provoqué est généralement admis en France dans les cas d'étroitesse absolue du bassin, surtout dans les grands centres où l'opération césarienne donne des résultats déplorables : car l'existence de la mère ne saurait être mise en balance avec celle du fœtus. Dans aucun cas, le médecin ne doit tenter l'avortement sans avoir pris l'avis de confrères expérimentés. Les moyens opératoires doivent avoir une action prompte et certaine : or la ponction des membranes, méthode la plus ancienne et la plus souvent employée, est dangereuse et lente; la dilatation graduelle du col par l'éponge préparée est supérieure à la ponction, mais l'introduction de ce corps n'est pas toujours facile, surtout chez les primipares et quand le col est dirigé en arrière : aussi a-t-on recours au tamponnement du vagin par une poche en caoutchouc (V. Colpeurynter) (Braun), à la douche ascendante et chaude sur la portion vaginale du col; ces méthodes sont innocentes, mais moins rapides, moins sûres, moins faciles à exécuter, que l'introduction d'une algalie flexible ou d'une bougie le long de la paroi antérieure de l'utérus; le cathéter est retiré immédiatement (Lehmann) ou laissé en place jusqu'à ce qu'il ait provoqué des contractions suffisantes (Krause). = En botanique, synonyme d'*atrophie* (V. ce mot), ou d'arrêt de développement. Ce mot s'emploie surtout dans le sens tératologique. Il y a pourtant des avortements ou mieux des arrêts de développement normaux, comme dans les espèces du genre *Erodium*, où, sur 10 étamines, 5 ne présentent qu'un filet, parce que l'anthère disparaît au lieu de se remplir de pollen. V. Monstruosités *végétales*.

AVORTER. v. n. Ne pas arriver au terme ordinaire de son évolution : une maladie *avorte* spontanément ou par l'emploi d'une méthode de traitement abortive.

AVORTON. s. m. [*abortivus*, all. *Abortus*, *Abgangling*, angl. *castling*, it. *aborto*]. Qui est né avant d'être viable. V. Mort-né.

AVULSION. s. f. [*avulsio*, d'*avellere*, arracher]. Synonyme d'*arrachement* et d'*extraction*. V. ces mots.

AWLÉ. s. m. [en amharina, *wayra*]. Nom tigray de l'*Olea chrysophylla*, Lam. (*O. ferruginea*, Steud.), arbre de la famille des oléacées, dont les jeunes pousses et les feuilles sont employées, en Abyssinie, à titre d'anthelminthiques, avec le cousso et d'autres médicaments.

AX (Ariège). — *Eau sulfureuse*. Sulfure de sodium. + 77 degrés. Boisson et bains.

AXE. s. m. [*axis*, ἄξων, all. *Achse*, angl. *axis*, it. *asse*, esp. *ege*]. Ligne droite, réelle ou imaginaire, qui passe ou qui est censée passer par le centre d'un corps auquel elle sert comme d'essieu. — En botanique, organe central des végétaux, duquel naissent des appendices : tige, pédoncule ou rameau qui supportent des fleurs. — *Axe défini*. Celui dont le bourgeon terminal donne naissance à un pédoncule ou pédicelle floral : alors la plante ne s'élève que par le développement des bourgeons latéraux. Ex. : toutes les plantes à feuilles opposées bifurquées dichotomiquement. — *Axe indéfini*. Celui dont le bourgeon terminal donne naissance à un rameau terminé lui-même par un bourgeon qui, plus tard, donnera naissance à un nouveau rameau, et ainsi de suite, tandis que les pédoncules naissent de l'aisselle des feuilles latérales du rameau. = En zoologie, *axe de la coquille*, chez les mollusques. V. Coquille. = En minéralogie, *axe du cristal*. V. Système *cristallin*. — *Axe de cristallisation, axe de double réfraction* ou *optique*. V. Réfraction. — *Axe de symétrie*. V. Symétrie. = En anatomie, *axe anatomique de l'œil* ou *axe du nerf optique*, ligne fictive mesurant la plus grande étendue de l'œil à partir de l'entrée du nerf optique dans la sclérotique (3^{mm}, 37 en dedans de l'extrémité postérieure de l'axe optique) jusqu'au centre de la cornée. — *Axe auditif*. Ligne fictive réunissant les centres des orifices des deux conduits auditifs : les rayons sonores qui suivent cette ligne arrivent au tympan sans réflexion préalable. — *Axe cérébro-spinal*. V. Cérébro-spinal. — *Axe optique* ou *visuel*. Diamètre antéro-postérieur de l'œil, ou ligne fictive passant par le milieu de la face antérieure de la cornée et le milieu de la pupille et du cristallin; il va tomber sur la *tache jaune* de la rétine. C'est la ligne suivant laquelle on regarde ordinairement les objets et les perçoit plus nettement. V. Vision.

AXIA. s. f. [*Axia cochinchinensis*, Loureiro]. Arbrisseau de la Cochinchine qui appartient à la famille des nyctaginées. L'écorce est réputée sudorifique.

AXIAL, ALE. adj. Qui concerne l'axe d'un corps.

AXIFUGE. adj. [de *axis*, axe, et *fugere*, fuir]. — *Force axifuge*. Force en vertu de laquelle un corps tend à s'éloigner de l'axe autour duquel il tourne.

AXILE. adj. [*axilis*]. Qui forme l'axe: terme de botanique indiquant ce qui tient lieu d'axe.

AXILLAIRE. adj. [*axillaris*, de *axilla*, aisselle; all. *axillar*, angl. *axillary*, it. *ascellare*, esp. *axilar*]. Qui appartient à l'aisselle. — *Artère axillaire*. Elle fait suite à la sous-clavière, et s'étend depuis la clavicule jusqu'à l'insertion du grand pectoral, où elle prend le nom d'*artère brachiale*. Elle fournit six branches principales (artères acromiale, thoraciques supérieure et inférieure, scapulaire inférieure, circonflexes antérieure et postérieure). — *Veine axillaire*. Elle correspond à l'artère axillaire, au devant de laquelle elle est située; elle fait suite aux veines brachiales, et prend, à sa terminaison, le nom de *veine sous-clavière*. — *Glandes* ou *ganglions axillaires*. Les nombreux ganglions lymphatiques logés dans le creux de l'aisselle, auxquels aboutissent les vaisseaux lymphatiques du membre supérieur. Il en part trois ou quatre troncs qui entourent la veine axillaire jusqu'à son entrée dans la poitrine. Là ils s'ouvrent à gauche dans le canal thoracique; à droite, ils se réunissent en un gros tronc, la *grande veine lymphatique droite* (V. Thoracique). — *Nerf axillaire*. [*N. circonflexe*, *scapulo-huméral*, Ch.]. Il naît de la partie postérieure du plexus brachial, particulièrement des deux dernières paires cervicales et de la première dorsale; il se divise en deux branches qui se perdent dans le deltoïde. — *Région axillaire* (V. Aisselle). Elle offre un intérêt chirurgical particulier à cause des gros troncs vasculaires qui la traversent. L'artère axillaire peut être intéressée dans les cas, rares d'ailleurs, où un instrument tranchant ou piquant (épée, fleuret, couteau) blesse l'aisselle de bas en haut: si l'hémorragie n'a pas amené une mort immédiate, ou ne s'est pas arrêtée par le fait d'une syncope ou de la compression, il faut chercher à lier les deux bouts de l'artère, à moins que cette tentative n'exige de larges débridements: car alors il vaut mieux lier la sous-clavière. La rupture de l'artère à la suite des tentatives de réduction dans les luxations de l'épaule se termine par une hémorragie mortelle, par la gangrène du membre ou par la formation d'une poche anévrysmale. L'anévrysme diffus et l'anévrysme circonscrit doivent être traités par la ligature de la sous-clavière: celle-ci doit le plus souvent être préférée à la ligature de l'artère axillaire, qui, dangereuse et difficile à la partie moyenne du trajet du vaisseau, présente, à la partie supérieure, moins de sécurité que la première. Les blessures de la veine, rarement isolées, sont moins graves que celles de l'artère, à moins qu'elles ne se compliquent d'introduction de l'air dans le tronc veineux (V. Aérhémoctonie). = En botanique: *feuilles* ou *fleurs axillaires*, celles qui ont leur insertion dans l'angle que forment le rameau et la tige, ou la feuille et le rameau. V. Phyllotaxie.

AXIN. s. m., ou **AXINE**. s. f. Produit céro-graisseux employé en thérapeutique comme onguent calmant, fourni par une cochenille du Mexique (*Coccus axinus*).

AXINIQUE. adj. — *Acide axinique*. Acide gras particulier, produit de la saponification de l'axin.

AXINITE. s. f. Borosilicate naturel, cristallisé sous forme de prisme oblique.

AXIS. s. m. [du mot latin *axis*, axe, essieu. Chaussier l'appelait *axoïde*, s. f., de ἄξων, axe, et εἶδος, forme). Nom donné à la seconde vertèbre du cou, parce que son apophyse odontoïde, logée entre l'arc antérieur de l'atlas et le ligament transverse, sert en quelque sorte de pivot aux mouvements de la tête. Pendant la durée de son évolution, l'apophyse odontoïde est traversée dans toute sa longueur par la corde dorsale, comme les corps vertébraux, tandis que le cartilage de l'arc antérieur de l'atlas, déjà formé, reste libre. Cette apophyse représente le corps de l'atlas. V. Notocorde et Odontoïde.

AXIS. s. m. [*Cervus axis*, L.]. Espèce de cerf de l'Inde marqué de taches blanches, dont le bois a été employé comme celui du cerf.

AXOÏDE et **AXOÏDIEN, IENNE**. adj. Qui concerne l'*axis*.

AXOÏDO-ATLOÏDIEN, IENNE. adj. [*axoido-atloidieus*]. Qui a rapport à l'axis et à l'atloïde: *articulation axoïdo-atloïdienne*. V Atloïdo-axoïdien. — *Muscle axoïdo-atloïdien*. V. Oblique *inférieur*, *grand oblique de la tête*.

AXOÏDO-OCCIPITAL, ALE. adj. et s. m. V. Droit (*grand*) *postérieur de la tête*.

AXOLOTL. s. m. V. Siredon.

AXONGE. s. f. [*axungia*, de *axis*, axe de voiture, et *ungere*, oindre; ἀξούγγια, all. *Schmalz*, angl. *axunge*, it. *sugna*, esp. *mantesa*, *unto*]. La graisse de porc préparée. Le tissu adipeux qui la fournit se trouve en abondance sous la peau de l'animal, particulièrement vers la région des reins; mais elle est mêlée de portions de membranes et de tissu lamineux. Pour la purifier, on la lave en la malaxant dans l'eau; on la fond au bain-marie; on la passe et on la tient quelque temps fondue, à la chaleur du même bain. Dans cet état, l'axonge est un corps gras, blanc, mou et demi-transparent, quand il n'y a pas d'eau interposée. Si, au contraire, elle contient de l'eau, elle est opaque et très blanche, mais elle s'altère beaucoup plus facilement. La saveur de l'axonge doit être douce et sans aucune âcreté; l'odeur fade et presque nulle. Elle entre dans la composition de beaucoup de pommades et d'onguents. V. Gras.

AYALOOGI. s. m. L'un des noms du *bois d'aloes*.

AYAPANA. s. f. Synanthérée du Brésil [*Eupatorium ayapana* ou *triplinerve*, Wahl.] dont les feuilles et les racines sont aromatiques et légèrement stimulantes.

AYDENDRON. s. m. Laurinée qu'on croit être la même que le *pichurim*.

AYLANTE, AYLANTHE. s. m. V. Ailante.

AYPNIE. s. f. [ἀϋπνία, de α privatif, et ὕπνος, sommeil]. L'*insomnie*.

AZADIRINE. s. f. Principe amer et fébrifuge retiré de l'écorce du *Melia Azadirachta*, L. (Piddington).

AZAHAR. s. m. Nom d'un quinquina péruvien.

AZALEA. s. m. Genre de la famille des éricinées. Une espèce (*A. pontica*, L.), qui croît en Asie Mineure, fournit un miel toxique dont les propriétés ont été éprouvées par Xénophon et constatées par Tournefort.

AZALÉINE. s. f. Synonyme de *rosaniline*. V. ce mot.

AZÉDARACH. s. m. V. Margousier.

AZELEM. s. m. Anonacée aromatique du genre *Xylopia* de l'Afrique tropicale.

AZEROLIER. s. m. [*Épine d'Espagne*, *Cratægus azarolus*, L.]. Plante de la famille des rosacées pomacées, dont les fruits se mangent dans le Midi; très astringents avant leur maturité, ils sont employés comme antidiarrhéiques.

AZIER. s. m. Nom vulgaire, à la Guyane, de diverses plantes considérées comme médicinales.

AZOBENZIDE. s. m. [$C^{24}H^{10}Az^2$]. Corps rouge cristallisé obtenu en distillant un mélange de nitro-benzine et de potasse alcoolique.

AZOBENZOATE. s. m. Sel formé par l'acide azobenzoïque, tels sont l'*azobenzoate de calcium*, qui cristallise en aiguilles; *de plomb*, en prismes solubles dans l'eau chaude.

AZOBENZOÏDE. s. m. [$Az^5C^{84}H^{33}$]. Corps qu'on peut obtenir en masse cristalline après qu'il a été fondu; il se forme par action prolongée de l'ammoniaque sur l'huile jaune retirée de l'émulsion d'amandes douces.

AZOBENZOÏDINE. s. f. Corps isomérique avec le précédent, obtenu d'une manière analogue, mais soluble dans l'éther au lieu d'être insoluble, et cristallisant en prismes à base rectangle.

AZOBENZOÏQUE. adj. *Acide azobenzoïque.* Acide qui se forme quand on traite l'acide benzoïque par un mélange d'acides azotique et sulfurique ou d'acide sulfurique et d'azotate de potasse.

AZOBENZOYLE. s. m. [$Az^2C^{42}H^{15}$]. Corps obtenu par l'action de l'ammoniaque sur l'huile d'amandes douces; c'est une poudre blanche brillante, formée de prismes ou de lamelles qui sont irrégulières. — *Hydrosulfure d'azobenzoyle.* V. Azosulfopicramyle.

AZOBENZOYLIDE. s. m. Corps isomérique avec le précédent, mais insoluble dans l'alcool, presque insoluble dans l'éther, et cristallisant en lamelles rhomboïdales.

AZOBENZYLE. s. m. [$AzC^{42}H^{15}O$]. Corps cristallisable obtenu par action de l'ammoniaque sur une solution de benzyle.

AZOCARBIDE. s. m. Nom donné aux *cyanides* (Guibourt). — *Azocarbide hydrique.* L'*acide cyanhydrique.*

AZOCARBIQUE. adj. (Guibourt). Nom donné aux composés ternaires qui ont l'azotide carbonique, ou cyanogène, pour élément électro-négatif : *azocarbique* est, par conséquent, synonyme de *cyanique.*

AZOCARBONIQUE. adj. V. Picrique.

AZOCARBONYLE. s. m. Nom d'un groupe de composés chimiques qui comprendrait le *cyanogène* et le *mellone* (Lœvig). V. ces mots.

AZOCARBURE. s. m. (Guibourt). Nom donné aux *cyanures.*

AZOCH, AZOCK, AZOTH. s. m. Mots barbares par lesquels les alchimistes désignaient le *mercure* et quelques-unes de ses combinaisons.

AZOÉRYTHRINE. s. f. Une des substances qui, suivant R. Kane, constituent l'orseille du commerce. V. Érythrine.

AZOLÉINIQUE. adj. V. Œnanthylique.

AZOLITMINE. s. f. Une des matières colorantes du tournesol (*Litmus*) (R. Kane). V. Tournesol.

AZOLLÉES. s. f. pl. V. Rhizocarpées.

AZOMARIQUE. adj. — *Acide azomarique.* [$2HO+C^{20}H^{15}O^2.AzO^4$]. Corps obtenu par action de l'acide azotique sur l'acide pimarique. Il est jaune, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, non cristallisable, mais il forme des sels avec les alcalis.

AZOODYNAMIE. s. f. [*azoodynamia*, de α privatif, ζωή, vie, et δύναμις, force] (Gilbert). L'*adynamie.*

AZOPHÉNYLÈNE. s. f. Base cristallisée en aiguilles jaunes, peu solubles dans l'eau et l'éther; plus solubles dans l'alcool, répandant une odeur de cannelle à la distillation; donnant avec l'acide sulfurique concentré une dissolution d'un vert foncé, qui passe au jaune et redevient verte à l'air; elle se forme pendant la distillation d'un mélange de chaux et d'azobenzoate de calcium (Rasenack).

AZORELLE. s. f. [*Azorella*, Lam.]. Genre d'ombellifères de Magellan et des Malouines donnant des gommes-résines aromatiques et stimulantes.

AZOSULFATE. s. m. [*nitrosulfate*]. Sel formé par l'*acide azo* ou *nitrosulfurique*, on obtient les azosulfates par action du bioxyde d'azote sur les sulfites alcalins.

AZOSULFOPICRAMYLE. s. m. [*sulfhydrate, hydrosulfure* ou *hydrosulfate d'azobenzoyle*] ($Az^4C^{84}H^{36}S^6$). Corps obtenu par action de l'acide sulfhydrique et du sulfhydrate d'ammoniaque sur l'huile d'amandes douces. Il est cristallisable, sans goût, presque insoluble dans l'éther.

AZOSULFURIQUE. adj. [*nitrosulfurique*]. — *Acide azo* ou *nitrosulfurique* ($AzSO^4$). Acide qu'on ne connaît que par les sels qu'il forme avec les bases alcalines (*azosulfates*).

AZOTATE. s. m. [nitrate; *nitras*, all. *stickstoffsaures Salz*, it. *azotato*, esp. *azoato*]. Nom générique des combinaisons de l'acide azotique avec les bases salifiables. L'acide azotique étant monobasique, la formule des azotates est $MOAzO^5$. Ils sont tous solubles dans l'eau. La chaleur les décompose tous en dégageant de l'oxygène : les azotates alcalins se changent en *azotites*, les autres laissent dégager de l'acide hypoazotique, avec l'oxygène, et le résidu est leur oxyde ou le métal lui-même. Jetés sur des charbons ardents, ils *fusent*, c'est-à-dire qu'ils en activent la combustion et produisent une vive déflagration. Chauffés avec du cuivre et de l'acide sulfurique, ils donnent des vapeurs rutilantes d'acide hypoazotique ; additionnés d'acide sulfurique, ils décolorent une dissolution de sulfate d'indigo. Ils donnent une coloration rose ou brune à une solution de sulfate de fer additionnée d'acide sulfurique et dans laquelle on plonge une lame de fer.

Azotate d'ammoniaque. ($(AzH^3.OH).AzO^5+HO$). [*nitre ammoniacal, nitre détonant*]. Sel obtenu par la saturation du sous-carbonate d'ammoniaque au moyen de l'acide azotique. Il cristallise en prismes allongés, flexibles; lorsqu'on l'expose à la chaleur dans les vaisseaux clos, il donne du *protoxyde d'azote.* — *Azotate d'argent* ($AgO.AzO^5$). [*cristaux de lune, nitre lunaire*]. Sel obtenu en dissolvant l'argent métallique dans l'acide azotique pur. Il cristallise en belles lames, d'une saveur amère, styptique et caustique; il n'attire point l'humidité de l'air. Sa dissolution aqueuse est transparente, et colore la peau en violet : il s'y forme un précipité de sulfure d'argent noir par l'acide sulfhydrique et les sulfhydrates; un précipité de chlorure d'argent blanc, caillebotté, par l'acide chlorhydrique et les chlorures, etc. L'azotate d'argent cristallisé, non fondu, s'emploie : à l'intérieur, dans l'épilepsie, la chorée, l'ataxie locomotrice, la paralysie générale, la diarrhée, la dysenterie, soit en pilules de 1 centigramme chacune (2 à 10 par jour), soit en potion (5 centigrammes), soit en lavement (5 centigrammes pour 100 grammes d'eau); ou à l'extérieur, dans la leucorrhée et la blennorrhagie, les métrorrhagies, les ophtalmies conjonctivales, en collyre (5 à 10 centigrammes dans 100 grammes d'eau, dans la conjonctivite simple; 20 à 30 centigrammes, dans la conjonctivite granuleuse; 10 à 20 centigrammes dans 30 grammes d'eau seulement, dans la conjonctivite purulente), ou en injection (10 à 20 centigrammes dans 200 grammes d'eau). L'*injection abortive* contient 50 centigrammes pour 100 grammes d'eau (Ricord). Privé de son eau de cristallisation par la fusion, et coulé dans une lingotière cylindrique, il constitue la *pierre infernale*, cathérétique fort usité. Dissous dans 500 ou 800 parties d'eau, il rend très manifestes les plans ou bords de juxtaposition des cellules épithéliales, dont au contraire le noyau disparaît alors (Recklinghausen). — *Pilules d'azotate d'argent.* V. Pilules *anti-épileptiques.*

Azotate de baryte ($BaO.AzO^5$). [*nitre barytique*]. Sel obtenu en décomposant le sous-carbonate de baryte par l'acide azotique; il n'est d'usage qu'en chimie pour se procurer la baryte pure : c'est un poison violent. — *Azo-*

tate de bismuth ($BiO^3.3AzO^5+HO$). Sel obtenu en traitant le bismuth par l'acide azotique à 28 degrés centigrades, et faisant chauffer. Il cristallise par le refroidissement. Si l'on traite ce sel par l'eau, il se partage en deux portions: l'une se dissout dans le liquide, c'est un *azotate acide de bismuth;* l'autre, qui contient un excès d'oxyde, se précipite sous forme de poudre très blanche, que l'on connaissait anciennement sous le nom de *magistère de bismuth, blanc de fard;* c'est un *sous-nitrate* ou *sous-azotate de bismuth.* Il s'emploie comme absorbant et antiacide : à l'intérieur, dans les dyspepsies acides, pyrosiques, ou avec renvois nidoreux, et dans la diarrhée (1 à 5 grammes par jour, et plus); à l'extérieur, à la surface des plaies ou des ulcères, en poudre ; dans les affections catarrhales des organes génito-urinaires, suspendu dans une injection ; dans les ophtalmies, en insufflations ou sous forme de glycérolé. — *Azotate de butyle.* V. BUTYLE.

Azotate de chaux ($CaO.AzO^5$) [*nitre calcaire, eau mère du salpêtre*]. Sel qu'on rencontre dans les plâtras des vieilles habitations. Comme il est abondant dans la lessive de ces plâtras, on le décompose, pour augmenter la quantité de nitre, en y versant de la lessive de cendres ou de potasse. Autrefois le dépôt qu'on obtenait de sa décomposition au moyen de la potasse du commerce était employé en médecine sous le nom de *magnésie salpêtrée;* c'était un mélange de sous-carbonate de chaux et de sous-carbonate de magnésie. — *Azotate de cuivre* ($CuO.AzO^5+3$ ou $6HO$). Sel obtenu en traitant de la limaille de cuivre par l'acide azotique ; il est cristallisé en prismes d'un beau bleu. On pourrait employer ce sel comme escharotique. Il est très vénéneux.

Azotate de fer. 1° *Azotate de protoxyde de fer* ($FeO.AzO^5$) [*deuto-azotate* de quelques auteurs]. Sel obtenu par action de l'acide azotique sur de la limaille de fer, ou mieux par double décomposition du sulfate de fer et de l'azotate de baryte. 2° *Azotate de peroxyde de fer* ($Fe^2O^3.AzO^5$) [*tritoazotate acide*, ou *azotate au maximum*]. Sel obtenu, soit en laissant pendant longtemps dans un flacon bouché un mélange de deutoxyde de fer et d'acide azotique (il est alors cristallisé, très acide et incolore), soit en versant de l'acide azotique concentré sur du fer (il est alors jaune). Il est employé pour faire la *teinture alcaline de Stahl.*

Azotate de magnésie ($MgO.AzO.$) [*nitre magnésien*]. Sel qu'on rencontre dans quelques eaux naturelles, et quelquefois dans les eaux salpêtrées ; mais on le fait ordinairement en saturant l'acide azotique par du sous-carbonate de magnésie. Il est très déliquescent, et cristallise difficilement ; il a une saveur amère ; il n'est pas employé en médecine. — *Azotate de mercure.* 1° *Azotate de protoxyde* ($3Hg^2O,2AzO^5.3HO$) [*protoazotate de mercure*]. Sel obtenu en faisant agir à froid l'acide azotique étendu d'eau sur le mercure métallique pendant vingt-quatre heures : il cristallise en gros cristaux incolores, qui se dissolvent dans l'acide nitrique étendu et précipitent en blanc par l'addition de l'eau non acidulée. Au contact d'une grande quantité d'eau, il se décompose en azotate acide de protoxyde qui reste dissous (*eau mercurielle, remède du capucin* ou *du duc d'Antin*), et en azotate bibasique qui se précipite en une poudre jaune (*turbith nitreux*). Il sert de base à la préparation de la *pommade citrine* et du *mercure soluble de Hahnemann.* 2° *Azotate de deutoxyde* ($HgO,2AzO^5.HO$) [*deutoazotate de mercure, azotate acide de deutoxyde de mercure*]. Sel obtenu en dissolvant le mercure dans l'acide azotique étendu d'eau, et évaporant la solution il a une action corrosive plus grande que celle du deutochlorure de mercure. Il sert à cautériser le lupus, les végétations syphilitiques, les fongosités et granulations utérines, les ulcérations : on ne doit agir chaque fois que sur une petite surface, pour éviter, outre la grande douleur immédiate, les accidents hydrargyriques consécutifs.

Azotate de potasse ($KO.AzO^5$) [*nitre, sel de nitre, salpêtre*]. Sel formé naturellement à la surface des murs humides et du sol, dans les lieux habités par l'homme et les animaux. C'est par l'évaporation des lessives des plâtras et par la transformation de l'azotate de soude qu'on l'obtient pour le besoin des arts et de la médecine (V. AZOTATE *de soude*). Il se rencontre aussi à la surface du sol (surtout dans l'Inde, l'Espagne, etc.), où il forme une efflorescence ; on l'enlève alors avec des espèces de balais, et il porte le nom de *nitre de houssage.* Il est blanc, inodore, d'une saveur fraîche, piquante, légèrement amère ; il cristallise en prismes cannelés à six pans ; il est très soluble dans l'eau chaude et beaucoup moins dans l'eau froide. Il présente de la manière la plus marquée la propriété de fuser sur les charbons ardents et donne, par l'action du feu en vaisseaux clos, un mélange de gaz oxygène et d'azotite de potasse. Il fait la base de la poudre à canon, et est employé en médecine comme contre-stimulant (10, 20, 40 grammes par jour) et comme diurétique (90 centigrammes à 4 grammes). — *Azotate de plomb* ($AzO^5.PbO$). Sel neutre, blanc, cristallisé en octaèdres, soluble dans deux parties d'eau à froid, insoluble dans l'alcool. S'emploie (1 à 4 grammes pour 100 grammes d'eau) en injections dans la blennorrhagie chez l'homme et (20 à 30 grammes par litre d'eau) en injections vaginales dans les cas de vaginite et de leucorrhée (Malfilâtre, Lanquetin). Il est préférable au sulfate de zinc. Dans les cas de conjonctivite, il s'emploie à la dose de 1 à 3 grammes pour 100 d'eau distillée.

Azotate de soude ($NaO.AzO^5$) [*nitre cubique, nitre rhomboïdal*]. Sel obtenu en saturant l'acide azotique par du sous-carbonate de soude. Il cristallise en prismes rhomboïdaux incolores, légèrement déliquescents, et présente à peu près les mêmes propriétés chimiques et médicales que l'azotate de potasse. On le rencontre au Chili et au Pérou à l'état natif, en bancs considérables. On le transporte en Europe pour le transformer en azotate de potasse à l'aide du chlorure de potassium.

Azotate d'urée. Précipité nettement cristallisé, insoluble ou à peine soluble, que forme l'urée en présence des acides azotique et oxalique : cette propriété est souvent mise à profit pour abréger la recherche de ce principe dans l'urine ou autres liquides. V. URÉE.

AZOTATION. s. f. (Charbonnier). La fixation d'azote atmosphérique par les plantes, les animaux herbivores et les animaux carnivores privés de substances albuminoïdes ou soumis à l'abstinence.

AZOTE. s. m. [*azotum*, de α privatif, et ζωή, vie : qui prive de la vie, qui est impropre à entretenir la vie ; *mophette, septon, air phlogistiqué, air vicié, nitrogène, alcaligène* etc. ; all. *Stickstoff*, angl. *azote*, it. *azoto*, esp. *azoe*]. Gaz dont on doit les premières notions à Rutherford, en 1772, et qui a été reconnu par Lavoisier, l'année suivante. Il n'a pu encore être décomposé, et il est considéré, par conséquent, comme un corps simple. Berzelius l'a regardé toutefois comme un composé d'oxygène et d'un radical (nitrium). Il est incolore, transparent, élastique, un peu plus léger que l'air (sa pesanteur spécifique est de 0,976). Il forme les quatre cinquièmes de l'air atmosphérique ; mais, lorsque la proportion en est augmentée, et qu'il ne se trouve plus mélangé avec une suffisante proportion d'oxygène (comme dans l'air des fosses d'aisances), cet air éteint les corps en combustion et asphyxie les animaux. L'azote est insoluble dans l'eau, et ne rougit pas les couleurs bleues végétales ; il fait partie de presque toutes les substances animales et végétales. Il a été liquéfié sous une pression de 200 atmosphères, suivie d'une détente subite (Cailletet). Sous l'influence de décharges électriques, même extrêmement faibles, il se fixe sur les composés organiques complexes ou peu complexes (Berthelot) : il se combine à l'acétylène, au formène ; il résinifie la benzine et l'essence de térébenthine ; il se fixe sur la cellulose ; il y a certainement fixation de l'azote libre de l'air par les plantes sous l'influence de l'électricité atmosphérique, et ce phénomène continu aide au développement des végétaux. Par sa combinaison avec l'oxygène en cinq proportions différentes, il constitue les *protoxyde* et *deutoxyde d'azote* et les acides appelés *azoteux, hypoazotique* et *azotique*. — *Chlorure d'azote.* V. CHLORURE. — *Oxyde d'azote.* V. OXYDE. — *Protoxyde d'azote.* V. OXYDE *d'azote*.

AZOTÉ, ÉE. adj. [esp. *azoado*]. Qui contient de l'azote. — *Alcaloïde azoté.* V. ALCALOÏDE. — *Aliment azoté.* V. ALIMENT.

AZOTÉNÈSE. s. f. (Baumes). Classe de maladies attribuées à la prédominance de l'azote sur les autres éléments chimiques de l'économie (scorbut, gangrène, cancer, etc.).

AZOTEUX. adj. — *Acide azoteux* ou *nitreux* (AzO^3). Acide produit quand on met le deutoxyde d'azote en contact avec l'oxygène. C'est un gaz qui provoque la toux, et que le froid condense en un liquide bleu foncé, qui bout à 0 degré. La présence de l'acide azoteux ou des azotites en solution dans l'eau est décelée par la coloration jaune que prend le liquide en présence de l'acide diamidobenzoïque (P. Griess). – *Ether azoteux* ($C^4H^5AzO^4 = AzO^3.C^4H^5O$). Il est liquide, blanc jaunâtre, très inflammable, très odorant, d'une saveur âcre et caustique, un peu moins léger que l'alcool dans lequel il est très soluble ; il pèse 0,017, bout à + 21 degrés centigrades, est presque insoluble dans l'eau, et lui communique une forte odeur de pomme de reinette. Il s'altère trop facilement pour qu'on puisse en faire habituellement usage en médecine.

AZOTIDE. s. m. Nom donné par Guibourt aux combinaisons binaires qui ont l'azote pour principe électronégatif. — *Azotide carbonique.* Le *cyanogène*.

AZOTIQUE. adj. — *Acide azotique* ou *nitrique ordinaire, du commerce* (AzO^5+4HO). Acide qu'on trouve dans la nature, combiné avec diverses bases. Il se forme sans cesse au milieu des habitations de l'homme et des animaux ; il se produit aussi à la surface de la terre dans certains pays, et dans l'air par les temps d'orage, mais sa formation paraît exiger la présence d'une base, avec laquelle il s'unit sur-le-champ. On l'extrait du salpètre, en distillant ce sel avec de l'acide sulfurique. C'est un liquide blanc, très caustique, exhalant à l'air des vapeurs blanches d'une odeur désagréable et suffocante. Il bout à 123 degrés ; sa densité est 1,42 ; il contient 40 pour 100 d'eau : c'est un mélange d'acide monohydraté et d'un hydrate beaucoup plus stable. Il jaunit toutes les substances animales et végétales, et répand à l'air un gaz rutilant qui est l'acide hypoazotique mêlé d'acide azoteux. Exposé au soleil, il donne de l'oxygène, jaunit, et se convertit en acides azoteux et hypoazotique. Il attaque les substances organiques en cédant de l'oxygène (V. DÉSINFECTANT) ou en donnant des produits de substitution de l'acide hypoazotique à l'hydrogène . ainsi la benzine ($C^{12}H^6$) donne de la nitro-benzine [$C^{12}H^5(AzO^4)$]. Il cède aussi de l'oxygène à tous les corps qui en sont avides ; aussi est-ce un des *agents oxydants* des plus énergiques employés journellement dans les laboratoires. La chaleur et beaucoup de métaux à froid ou à chaud le décomposent. On l'emploie, à l'intérieur, en solution étendue, et, à l'extérieur, sous forme de pommade (V. LIMONADE *minérale* et POMMADE *nitrique*). — *Acide azotique anhydre* (AzO^5). Corps obtenu en traitant par le chlore de l'azotate d'argent bien sec, chauffé à 50 degrés. Des cristaux blancs, prismatiques, d'acide anhydre, se déposent sur les parois de l'appareil. Il se dégage en même temps de l'oxygène et des vapeurs hypoazotiques. Il fond à 29°,5, bout à 50 degrés, et se décompose en oxygène et acide hypoazotique à une température peu supérieure. — *Acide azotique fumant* ou *monohydraté* (AzO^5+HO). Il est liquide, incolore quand il est pur, mais se décompose facilement à la lumière en oxygène et acide hypoazotique. Il répand des fumées à l'air humide, parce qu'il est avide d'eau. On en imbibe des pinceaux d'amiante pour badigeonner les tumeurs superficielles, les hémorroïdes, les ulcères de mauvaise nature. C'est un caustique énergique, qui désorganise les tissus : en cas d'empoisonnement, il faut faire vomir et administrer une base, comme la chaux, la magnésie ou leurs carbonates. Les eschares produites ont une forte coloration jaune. — *Acide azotique alcoolisé.* V. ESPRIT *de nitre dulcifié*. — *Amidon azotique.* V. XYLOÏDINE. — *Coton azotique.* V. PYROXYLE. — *Ether azotique* ($C^4H^5O.AzO^5$). Obtenu en chauffant de l'acide nitrique, de l'alcool et de l'urée qui décompose l'acide azoteux qui se formerait et donnerait l'éther azoteux. Liquide, odeur douce et suave, saveur sucrée. Bout à 85 degrés ; sa vapeur fait explosion au-dessus de 100 degrés. — *Ether azotique alcoolisé.* V. LIQUEUR *minérale nitreuse*.

AZOTITE. s. m. [*nitrite, hypoazotite* ou *hyponitrite*]. Nom générique des sels formés d'une base et d'acide azoteux. Ils donnent, par l'acide sulfurique, des vapeurs rutilantes ; ils sont, en général, basiques. Si l'on ajoute un acide, même très faible, à leur solution, et qu'on y plonge un papier imbibé d'iodure de potassium et d'amidon, celui-ci bleuit. V. NITRITE.

AZOTO-MERCURIQUE. adj. – *Liqueur azoto-mercurique.* V. REACTIF *de Millon*.

AZOTURE. s. m. Combinaison d'azote et d'un autre corps simple. — *Azoture de bore.* V. ÉTHOGÈNE.

AZOTURIE. s. f. [de *azote*, et οὖρον, urine]. Émission d'urine contenant beaucoup plus d'urée et d'autres principes azotés qu'à l'état normal : elle est un indice de désassimilation exagérée des tissus, et s'accompagne de dépérissement,

AZTEC ou **AZTÈQUE.** s. m. Nom d'une race humaine du Mexique. Les individus montrés en Europe comme appartenant à cette race étaient des microcéphales, métis indéterminés de nègres et d'indigènes de l'Amérique centrale.

AZULMINE. s. f. et **AZULMIQUE.** adj. V. ULMINE et ULMIQUE.

AZUR. s. m. V. SMALT.

AZURITE. s. f. V. CARBONATE *de cuivre*.

AZYGOS. adj. et s. f. [*azygos*, de α priv., et ζυγὸς, pair ; all. *die ungepaarte Blutader*, it. *azigo*, esp. *azigos*] (Galien). – *Grande veine azygos* [*veine azygos prélombo-thoracique*, Chaussier]. Située à droite et en avant de la colonne vertébrale, elle s'étend des premières vertèbres lombaires à la troisième vertèbre dorsale, au milieu de laquelle elle se jette dans la veine cave supérieure en décrivant une courbe dont la concavité antérieure embrasse la bronche droite. Elle traverse l'orifice aortique du diaphragme et se place dans le médiastin postérieur au devant de la colonne vertébrale. Elle est formée par la réunion des sept ou huit dernières veines intercostales droites et reçoit souvent la première lombaire. Vers le milieu de son trajet, la petite veine azygos se réunit à elle, et, avant sa terminaison dans la veine cave supérieure, elle reçoit les troncs des veines intercostales supérieures droites. A son origine, au niveau des vertèbres lombaires, elle s'anastomose avec les veines lombaires ascendantes, et quelquefois directement par un petit rameau avec la veine cave inférieure. Elle a, un peu au-dessous de son embouchure, une valvule considérable. Elle a été trouvée *dilatée* dans les cas d'obstruction des veines caves; *oblitérée* par thrombose; *déchirée* par un projectile de guerre. — *Petite veine azygos* [*demi-azygos, petite prélombo-thoracique*, Ch.]. Elle est formée par la réunion des quatre ou cinq dernières et des premières veines intercostales gauches, et vient s'ouvrir vers la partie moyenne de la grande azygos, au niveau de la 7ᵉ ou 8ᵉ vertèbre dorsale. Elle reçoit souvent la première veine lombaire gauche, et communique aussi avec la veine lombaire ascendante. Elle est à gauche de la colonne vertébrale jusqu'auprès de son abouchement. V. CHYLIFÈRE. — *Muscle azygos de la luette*. Les deux palato-staphylins que Morgagni considérait comme ne formant qu'un seul muscle.

AZYL. s. m. Le *souchet comestible*.

AZYME. adj. [ἄζυμος, de α priv., et ζύμη, levain; all. *Oblate*, it. *azzimo*]. — *Pain azyme* [vulgairement *pain à chanter, oublie*]. Il est employé pour masquer la saveur désagréable de certaines substances médicamenteuses.

AZYMIQUE. adj. Qui est contraire à la fermentation. Synonyme de *aérobie*.

B

B = β

B. A. V. ABRÉVIATION.

BABEURRE. s. m. [all. *Buttermilch*, angl. *butter-milk*, it. *siero*]. V. BEURRE.

BABINES ou **BABOUINES**. s. f. pl. Nom vulgaire des *lèvres* chez les singes, les chiens, les ruminants, etc.

BABIROUSSA ou **BABIRUSSA**. s. m. [*babi*, cochon, *roussa*, cerf, dans la langue malaise; *cochon-cerf*]. Mammifère pachyderme du genre *Sus* (*Sus babirussa*, L.), différant du cochon par ses défenses supérieures qui percent la peau du museau, et se recourbent en haut sur le front; facile à apprivoiser, à domestiquer, et surtout à engraisser. Il habite les parties tempérées et marécageuses des Indes occidentales. V. COCHON.

BABLAH. s. m. Nom indien, adopté dans le commerce, des gousses de l'*Acacia arabica*, Willdenow, qui contiennent beaucoup d'acide gallique, du tannin et de la gomme. Elles servent au tannage et à la teinture, et elles l'emportent, à poids égal, sur la noix de galle.

BACCAIRE s. m. [de *bacca*, baie]. Nom inusité, désignant les fruits formés d'un certain nombre de baies monospermes implantées sur un carpophore allongé.

BACCIEN, IENNE. adj. [*baccatus*, de *bacca*, baie] (Mirbel). Se dit d'un fruit simple, succulent, contenant plusieurs graines séparées, quelquefois renfermées dans les nucules.

BACCIFÈRE. adj. [*baccifer*, de *bacca*, baie, et *ferre*, porter; angl. *bacciferous*]. Qui produit des baies.

BACCIFORME. adj. [*bacciformis*, all. *beerenförmig*]. Qui a la forme d'une baie.

BACHER. [Médecin français du XVIIIᵉ siècle]. — *Pilules de Bacher*. V. PILULE.

BACILE. s. m. [*Crithmum*, L.]. Genre de plantes dont une espèce, le *Crithmum maritimum*, L. [*passe-pierre, perce-pierre, fenouil marin*], a été regardée comme apéritive et diurétique.

BACILLAIRE. adj. Se dit de tout organisme végétal dont les caractères se rapprochent de ceux du genre *Vibrio bacillus*. V. VIBRION.

BACILLARIÉES. s. f. pl. Famille d'algues microscopiques formées de cellules allongées, étroites, en forme de baguette, dont les *diatomées* sont la principale tribu.

BACILLE. s. m. Bactérie en forme de bâtonnet allongé dont une exrémité présente des cils vibratiles, grâce auxquel l'élément exécute des mouvements lents d'oscillation autour du grand axe et de translation en avant ou en arrière : tels sont les bacilles de la tuberculose, du choléra de la fièvre typhoïde, de la lèpre.

BACTÉRICIDE. adj. Se dit de tout ce qui est incompatible avec la vie des bactéries. — *Pouvoir bactéricide*. Propriété qu'ont certains éléments et humeurs de l'économie de détruire les bactéries. Ce pouvoir appartient surtout aux leucocytes (V. PHAGOCYTOSE). Le plasma sanguin parait doué de la même propriété, qu'il doit à ses matières albuminoïdes normales, ou aux changements de composition que lui fait subir la présence des bactéries et qui le modifient de telle sorte que celles-ci n'y trouvent plus les conditions nécessaires à leur évolution naturelle. Il semble en être de même pour la lymphe.

BACTÉRIDIE s. f. Genre de bactéries en forme de bâtonnets courts qui sont immobiles à toutes les périodes de leur existence (Davaine), Ce genre a pour principal représentant la *bactéridie charbonneuse*, agent du charbon des animaux et de la pustule maligne.

BACTÉRIE. s. f. Terme général employé pour désigner les organismes inférieurs, microscopiques, auxquels on attribue la genése des maladies infectieuses de l'homme et des animaux. V. au SUPPLÉMENT.

BACTÉRIOLOGIE. s. f. Science qui a pour objet la connaissance des particularités morphologiques et biologiques des bactéries. Grâce à l'emploi des milieux de culture, des couleurs d'aniline, des inoculations aux animaux, la bactériologie est déjà parvenue à caractériser un certain nombre de micro-organismes, et à établir un lien étiologique entre leur présence dans l'organisme et l'existence de maladies déterminées.

BADAMIER. s. m. [*Terminalia*, L.] Genre de plantes exotiques, polygamie monœcie, L., éléagnacées, J. — *Badamier benjoin* [*Terminalia benjoin*, L. fils, ou mieux *angustifolia*, jacquin]. Arbrisseau des Indes orientales, auquel on avait à tort attribué la production du *benjoin*. *Badamier de Malabar* [*Terminalia catalpa*, L.] Ces amandes fournissent par expression une huile douce analogue à celle de l'olive. — *Badamier au vernis* [*Terminalia vernix*, Lamk]. Il fournit la résine avec laquelle les Chinois préparent la *laque*.

BADE (Suisse). — *Eau saline*. + 28 degrés. Bains.

BADEN. (Allemagne). — *Eau saline*. Sulfatée calcaire. De + 46 degrés à + 50 degrés. Boisson et bains.

BADIANE. s. f. V. ANIS *étoilé*.

BADIGEONNAGE. s. m. Action de badigonner. — *Badigeonnage médicamenteux*. Action d'étendre sur la peau ou une muqueuse un collutoire, une teinture, un extrait, etc., à l'aide d'un pinceau.

BAER. [Physiologiste russe du XIXᵉ siècle]. — *Vésicule de Baer*. V. VÉSICULE.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE (Hautes-Pyrénées). — *Eau saline*. Sulfatée calcaire. De + 13 degrés à 51 degrés. Boisson et bains.

BAGNÈRES DE LUCHON. V. LUCHON.

BAGNOLS (Lozère). — *Eau sulfureuse*. De + 31 degrés à + 42 degrés. Boisson et bains.

BAI, IE. adj. et s. [all. *rothbraun*, ang. *bay*, it. *bajo*]. Robe caractérisée par la couleur rouge des poils qui recouvrent le corps, les crins et les extrémitée des membres étant de couleur noire.

BAIE. s. f. [*bacca*, κόκκος, all. *Beere*, angl. *berry*. it. *bacca*, esp. *baya*]. En botanique, fruit charnu dépourvu de noyau, et dont les graines sont placées au milieu de la pulpe : tels sont les raisins, les groseilles. (V. Alkekenge, Genievre, Nerprun, Sureau). || Par extension, fruit dont les graines sont contenues dans des loges, tels que ceux des morelles, de la belladone, etc.

BAIGNOIRE. s. f. [*labrum, solium piscina*, κολύμβηθρα, all. *Badewanne*, angl. *bathing-tub*, it. *bagno*, esp. *baño*]. Cuve dans laquelle on prend des bains. — *Baignoire oculaire*. V. Gondole.

BÂILLEMENT. s. m. [*oscitatio*, χάσμη, all. *Gahnen*, angl. *yawning*, it. *sbadigliamento*, esp. *bostezo*]. Inspiration grande, forte et longue, indépendante de la volonté, avec écartement plus ou moins considérable des mâchoires, et suivie d'une expiration prolongée. Le bâillement paraît avoir pour effet d'introduire une plus grande quantité d'air dans le poumon, et de la proportionner à la quantité de sang qui a besoin d'être revivifiée : aussi a-t-il lieu toutes les fois qu'une cause quelconque, telle que l'envie de dormir, la faim, l'ennui, ou un état morbide de nature spasmodique, tend à diminuer la quantité de l'air ou à accumuler le sang dans le cœur ou le poumon.

BÂILLON. s. m. [*speculum oris*, all. *Knebel*, angl. *gag*, it. *mordacchia*, esp. *mordaza*]. Morceau de liège ou de bois, tampon de linge ou de charpie, que l'on met entre les dents molaires de l'une ou de l'autre mâchoire, pour tenir la bouche ouverte pendant que l'on y pratique une opération. — *Bâillon dentaire*. Plaque d'or ou de platine, que l'on fixe avec des fils sur une dent molaire, lorsque l'on veut ramener en avant une ou plusieurs dents incisives ou canines qui se dirigent trop en arrière. Cette petite plaque quadrilatère, qui doit rester longtemps appliquée et qui gêne peu la mastication, a pour effet de tenir les mâchoires écartées, et d'éviter que les dents déviées ne continuent d'être poussées dans leur direction vicieuse par la rencontre des dents de l'autre mâchoire.

BAIN. s. m. [*balneum*, βαλανεῖον, all. *Bad*, angl. *bath*, it. *bagno*, esp. *baño*]. Séjour plus ou moins prolongé du corps ou d'une partie du corps dans un milieu le plus souvent liquide, fréquemment gazeux, plus rarement solide. Les bains se divisent, suivant que le corps y est plongé en totalité ou en partie, en *bains entiers* et en *bains partiels*, qui sont ou des *demi-bains* (V. ce mot), ou des *bains de siège* ou des *pédiluves* (V. ce mot), ou des *manuluves*, etc. Le liquide est généralement de l'eau ordinaire, courante ou stagnante, ou tenant en dissolution des substances minérales, mucilagineuses, aromatiques, etc. : de là les *bains d'eau simple* et ceux d'*eaux minérales*, les *bains mucilagineux*, *aromatiques*, etc. Les anciens faisaient aussi des bains avec du lait, avec de l'huile ; on en prépare de nos jours avec l'eau dans laquelle on a fait cuire des *issues* de bêtes à cornes, et qu'on peut regarder comme une dissolution de gélatine mêlée d'un peu de graisse (vulgairement *bains de tripes*). La matière du bain est souvent de l'eau en vapeur, quelquefois du sable, du marc de raisin, du marc d'olives, des boues de certaines eaux minérales (*bains de vapeur* ou *étuves humides*, *bain de sable*, *bain de marc de raisin*, *bain de marc d'olives*, *bains de boues* (V. ces mots). — Par rapport à la température, on distingue les bains *très froids*, *froids*, *frais*, *tempérés*, *chauds*. Les bains sont *très froids* lorsque leur température est moindre de + 12 degrés à + 13 degrés centigr. Ils peuvent agir comme toniques chez des sujets peu irritables ; mais, en général, ils sont dangereux. Les bains sont *froids* lorsque leur température est de 12 degrés à 18 degrés centigr. ; ils sont *frais* lorsqu'elle est de 18 degrés à 25 degrés centigr. : les uns et les autres agissent comme toniques. Le bain *tempéré*, de 25 degrés à 30 degrés centigr., n'est ni tonique ni débilitant, mais essentiellement hygiénique. La *méthode* dite des *bains froids*, à peu près abandonnée dans la fièvre typhoïde (sauf dans certaines formes ataxiques) à cause de ses dangers et de ses difficultés d'exécution, jouit d'une grande faveur, basée sur les faits qui en ont démontré l'efficacité (Türck, M. Raynaud, Féréol), dans le rhumatisme aigu hyperthermique avec accidents cérébraux : c'est dans un bain à 25 ou 30 degrés (*tempéré*) qu'on place le malade, en le maintenant à cette température ou le refroidissant même progressivement par l'addition d'eau froide. Le bain *chaud*, de 30 degrés à 38 degrés centigr., augmente la transpiration, et détermine une excitation générale, bientôt suivie d'une faiblesse d'autant plus grande que la température est plus élevée. — La question de l'absorption médicamenteuse dans les bains, tour à tour admise et contestée, paraît résolue affirmativement pour les substances gazeuses et liquides, toutefois si la peau absorbe l'eau et les matières qui y sont dissoutes, c'est dans des proportions si infimes que les effets thérapeutiques de l'absorption cutanée dans les bains médicamenteux doivent être considérés comme à peu près nuls. — *Bain acide*. Acide chlorhydrique du commerce, 100 à 500 grammes, pour un bain de 300 litres. — *Bain d'air*. V. Air *comprimé*. — *Bain alcalin*. Carbonate de soude du commerce, 250 grammes ; eau, 300 litres. — *Bain d'amidon*. Amidon ou fécule de pomme de terre, 500 grammes, à délayer dans 6 litres d'eau bouillante avant d'ajouter à l'eau du bain. — *Bain d'ammoniaque, simple* (1 à 2 kilogrammes de chlorhydrate d'ammoniaque), ou *ferrugineux* (sel ammoniac, 25 grammes ; chlorure de fer, 500 grammes) : contre le rachitisme (Bouchut). — *Bain arsenical*. Celui dans lequel on fait entrer de 2 à 10 grammes d'arséniate de soude. Contre le rhumatisme noueux. — *Bain aromatique* ou *balsamique*. Celui dans lequel on verse une certaine quantité de teinture de benjoin, de myrrhe, de baume de Tolu, d'essence de menthe, de lavande, ou autre. — *Bain de Barèges artificiel*. Monosulfure de sodium cristallisé, 60 grammes ; chlorure de sodium sec, 60 ; carbonate de soude desséché, 30 ; eau pure, 230. Faites dissoudre. Pour un bain. (Codex, 1866.) — *Bain de chloroforme*. L'eau du bain contient 30 grammes de chloroforme pour 250 grammes d'alcool : il est employé comme sédatif dans les névroses (Bouchut). — *Bains électriques* : 1° *Bain électro-positif*. Il s'administrait en isolant le patient et en le mettant en communication, au moyen d'une tige métallique, avec le conducteur principal de la machine électrique, pendant que celle-ci est en action. On croyait la surface du corps ainsi électrisée, et l'air ambiant rendu, par influence, électro-négatif ; 2° *Bain électro-négatif*. Il s'administrait en isolant le patient et en le mettant en rapport avec le coussinet ou le frottoir de la machine par un conducteur, en même temps qu'on faisait manœuvrer le disque de verre ; on déchargeait l'électricité à mesure qu'elle s'accumulait ; 3° *Bains électriques entiers*. On les administre en plaçant le sujet dans une grande baignoire de bois, et disposant un vase plus petit dans lequel un des bras du malade va plonger. On introduit alors un des électrodes dans la grande baignoire, et l'on plonge l'autre dans le vase où est placé le membre. L'action des courants intermittents se communique à tout le corps, dont les muscles sont agités de contractions fibrillaires. Les bains électriques sont peu employés ; ils paraissent convenir contre les paralysies. — *Bain émollient*. Il contient une décoction d'espèces émollientes et de graine de lin ou de racine de guimauve. — *Bain de famille*. Bain pris dans les salles de bain disposées dans la maison ou l'appartement. Ces bains sont préférables à ceux dans lesquels on est obligé, en sortant du lieu où on les a pris, de s'exposer à des variations de température trop grandes. — *Bain ferrugineux*. Bain contenant 500 grammes de sulfate de fer. — *Bain ferro-arsenical*. Bain contenant de 2 à 8 grammes d'arséniate de fer. — *Bain gélatineux*. Gélatine concassée, 500 grammes; faites-la tremper dans deux litres d'eau froide pendant une heure; achevez la dissolution au moyen de la chaleur, et versez le liquide chaud dans l'eau du bain. (Codex, 1866.) — *Bain d'iodure de potassium*. Iodure potassique, 50 grammes; eau distillée, 450. Faites un soluté à verser dans une baignoire. Pour un adulte. — *Bain d'iodure de potassium ioduré*. Iode, 10 grammes; iodure potassique, 20; eau distillée, 250. — *Bain de mer naturel*. L'eau de mer naturelle ayant une température moyenne de 18 degrés à 25 degrés centigr., et contenant un grand nombre de principes minéraux (V. Eau *de mer*), les bains de mer peuvent être utilement appliqués au traitement des diverses maladies dans lesquelles les médications excitante et tonique sont avantageuses : outre qu'ils agissent comme bains *frais* dans une eau chargée d'éléments excitants, ils retirent un accroissement de leur action stimulante de l'exercice de la natation ou au moins de cette sorte de douches que produit le choc continuel des lames. — *Bain de mer artificiel*. Sel gris, 8000 grammes; sulfate de soude, 3500; chlorure de calcium, 700; de magnésium, 2950. Pour un bain de 300 litres. — *Bain mercuriel*. Sublimé corrosif, 20 grammes; alcool, 60. Faites dissoudre et versez dans une baignoire de bois contenant la quantité d'eau nécessaire pour un bain. — *Bain* dit *de Plombières*. Carbonate de soude, 100 grammes; sulfate de soude, 60; chlorure de sodium, 20; bicarbonate de soude, 20; gélatine concassée, 100. (Codex, 1866.) — *Bain de pluie*. V. Hydrothérapie. — *Bain salé*. Sel commun, 1000 grammes; eau, q. s. pour un bain. — *Bain savonneux*. Savon, 1 kilogramme, dissous dans 1 litre d'eau, pour un bain de 300 litres. — *Bain salin aromatique*. Carbonate de soude, 250 grammes; carbonate de chaux, 10; chlorure de sodium, 100; bromure et iodure de potassium, 0,50 centigr. de chacun; essence de lavande, de tamarin, de thym, 1 gramme de chacune : eau, q. s. pour un bain. — *Bain sinapisé*. Farine de moutarde, 100 grammes, dans un sac de toile placé dans la baignoire et malaxé. — *Bain sec gazeux* (*bain d'étuve sèche*). Mode d'application du calorique *sec* à la surface d'une partie ou de la totalité du corps, en vue d'exciter les fonctions cutanées, la diaphorèse surtout. Il consiste dans le séjour plus ou moins prolongé au milieu de l'atmosphère fortement chauffée, soit d'une pièce spéciale, dite *étuve sèche*, soit d'un appareil renfermant le corps jusqu'au cou ou jusqu'à la ceinture : le bain peut donc être général ou local. Le bain partiel, à mi-corps, doit toujours être préféré chez les sujets sanguins ou irritables; il stimule aussi bien la circulation et provoque l'apparition de la sueur, sans qu'on ait à craindre les accidents cérébraux par afflux sanguin vers l'extrémité céphalique. C'est à 55 degrés centigr. qu'on administre ordinairement cette sorte de bain; la durée du séjour peut être d'une demi-heure et ne doit pas dépasser 40 minutes. — *Bain de son*. Son, 2 kilogrammes; eau, 5. Faites bouillir pendant un quart d'heure, passez et ajoutez à l'eau du bain ou mettez le son dans un petit sac, et plongez-le dans la baignoire. — *Bain stimulant de Pennes*. Une boîte renferme 1 gramme de bromure de potassium et 1 de chlorure de baryum; 2 grammes de chlorure de sodium, de fluorure de calcium, de sulfate d'alumine; 3 grammes de sulfate de manganèse; 5 grammes de sulfate de fer; 10 de phosphate de soude; 200 de carbonate de soude; — un flacon contient de l'essence de lavande, de thym, de romarin, de la teinture de staphisaigre (1 gramme de chaque). Le mélange de sel est versé dans un vase et arrosé avec les essences; puis le tout est mêlé à l'eau du bain. — *Bain de sublimé*. V. Bain *mercuriel*. — *Bain sulfureux*. Sulfure de potasse, 125 grammes; eau, 500. Dissolvez et filtrez; versez dans une baignoire de bois ou de zinc. — *Bain sulfuro-gélatineux*. On fait dissoudre dans l'eau du bain 100 grammes de sulfure de potasse, et l'on y ajoute 250 grammes de gélatine trempée dans 1 litre d'eau froide pendant une heure et dissoute à l'aide de la chaleur (*Codex*). — *Bain de tilleul*. On fait infuser pendant une heure 500 grammes de fleurs de tilleul, et l'on verse dans le bain le produit de l'infusion. — *Bain de vapeur* (*bain d'étuve humide*). Séjour plus ou moins prolongé de la totalité ou d'une partie du corps dans une atmosphère chargée de la plus grande quantité possible de vapeur d'eau. Ce bain peut être pris dans l'*étuve humide*, chambre particulière où l'on fait arriver la vapeur; il peut aussi être administré dans le lit même du malade, soit en enveloppant celui-ci jusqu'au cou dans un sac de toile vernissée où arrive la vapeur fournie à l'aide d'une lampe à esprit-de-vin, soit en plaçant sous les couvertures, soulevées par un cerceau, un morceau de chaux vive pesant 1 à 2 kilogrammes et enveloppé dans un linge bien mouillé, ou plutôt placé dans un vase de la contenance d'un litre qu'on remplit d'eau peu à peu la chaleur développée par la chaux au contact de l'eau vaporise celle-ci, et peut même être assez forte pour enflammer les linges ou brûler le malade. C'est dans les affections rhumatismales chroniques et les maladies de la peau que le bain de vapeur est surtout utile, comme excitant général et stimulant des fonctions cutanées. Le torse et les membres seuls doivent être exposés à l'action de la vapeur, qui, sans cette précaution, ne serait pas sans inconvénient pour les fonctions respiratoires. — *Bain de vapeur aromatique*. Il se prépare en mêlant 60 grammes d'espèces aromatiques à l'eau dont la vapeur doit servir au bain. — *Bain de vapeur au benjoin*. On le fait en dirigeant dans l'appareil ordinaire la vapeur produite par 100 grammes de benjoin. — *Bain de vapeur térébenthinée*. Il s'obtient en faisant arriver peu à peu, avec la vapeur d'eau, 150 grammes d'essence de térébenthine : il convient contre les catarrhes de la vessie et de l'urètre, contre les rhumatismes et les névralgies. — *Bain de Vichy artificiel*. 500 grammes de bicarbonate de soude pour un bain (*Codex*). = En chimie, vase que l'on place sur un fourneau évaporatoire, et qui contient une substance quelconque dans laquelle on plonge le vaisseau où est la matière que l'on veut évaporer ou distiller. Lorsque cette substance est de l'eau, le vase contenant ce liquide s'appelle *bain-marie* (*balneum Mariæ*), expression qui s'est introduite par corruption, suivant Fourcroy, au lieu de celle de *bain de mer*, qui est la primitive et la véritable (*balneum maris*). Le même vase constitue le *bain de sable*, lorsqu'il contient du sable, et le *bain de vapeur*, lorsqu'il contient de l'eau en vapeur. V. Évaporation. — *Bain du roi*. V. Alchimie.

BAINS (Vosges). — *Eau saline*. Chlorure sodique. De + 29 degrés à + 50 degrés. Boisson et bains.

BAJOUE. s. f. [all. *Schweinskinnbacken*, angl. *hog's cheek*, it. *grifo*, *ceffo*]. En vétérinaire, dans le cochon, la partie qui s'étend de l'œil aux mâchoires.

BAKUS. s. m. Acanthacée du Bengale [*Adhadota vasica*, *Gendarussa adhadota*, Steudel], dont on prépare un extrait avec les feuilles. C'est un expectorant et un antispasmodique exerçant une action spéciale sur la muqueuse des bronches.

BALANCE. s. f. [*bilanx*, de *bis*, deux, et *lanx*, plateau; τρυτάνη, all. *Wage*, angl. *scales*, it. *bilancia*, esp. *balanza*]. Instrument qui sert à déterminer le poids relatif des corps, c'est-à-dire le nombre de grammes, ou de fractions de gramme, qui correspond à ce poids. Les balances varient de forme, mais elles sont ordinairement composées d'un fléau mobile sur un axe très sensible, et portant à ses deux extrémités des plateaux où l'on place d'une part la substance à peser, de l'autre des poids marqués. — *Balance hydrostatique*. Celle qui permet de peser les corps pendant qu'ils sont plongés dans des liquides. — *Balance d'Odier et Blache*. Balance disposée de manière à recevoir un nourrisson, afin de déterminer progressivement par les modifications du poids l'état de l'accroissement. — *Balance de précision*. Celle qui, grâce à certains détails de construction, acquiert et conserve la justesse et la sensibilité.

BALANCEMENT. s. m. — *Balancement fonctionnel*. Rapport inverse existant entre l'énergie ou l'activité de deux ou de plusieurs fonctions. C'est ainsi que la dépuration urinaire supplée au défaut d'action de la peau, et réciproquement. — *Balancement organique*. Antagonisme ou compensation qui s'établit entre les atrophies et les excès de développement dans les anomalies des organes. V. ANALOGUE

BALANCIER (*cuilleron*). s. m. Petit appendice en forme de cuiller placé derrière les ailes des diptères, qui leur sert à s'équilibrer dans le vol.

BALANES. s. m. pl. [de βάλανος, gland; all. *Meereichel*]. Animaux articulés de la classe des cirripèdes considérés à tort par Linné, Cuvier, etc. comme des mollusques. Chez l'adulte, les membres seuls restent articulés, et le corps perd ses anneaux pour s'envelopper d'une coquille à 6 valves articulées, avec ou sans support calcaire, et d'un opercule à 4 valves triangulaires, dont 2 plus petites. Cette disposition les a fait appeler *glands de mer*. Certaines espèces sont alimentaires: tels sont le *Balanus tintinnabulum* et le *Lepas balanus*. = En botanique, le fruit appelé *gland*.

BALANIDE. s. m. [de βάλανος, gland]. Fruit formé de 2 ou 3 glands contenus dans un involucre épineux (châtaignier, hêtre).

BALANITE. s. f. [*balanitis*, de βάλανος, gland, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all. *Eicheltripper*, angl. *balanitis*, it. *balanitide*, esp. *balanitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse qui revêt le gland; lorsque le prépuce est enflammé en même temps, ce qui a lieu presque toujours, elle prend le nom de *balanoposthite*. Elle peut être causée par l'accumulation à la base du gland de l'épithélium desquamé, surtout chez les individus atteints de phimosis, ou par des frottements violents pendant le coït, l'acte de la masturbation, le contact du fluide leucorrhéique ou du sang menstruel; ou elle est symptomatique d'herpès préputial, de blennorrhagie, de chancre. Un écoulement mucoso-purulent (qui lui a fait donner le nom de *blennorrhagie* du gland), de la chaleur, de la démangeaison, et souvent un phimosis ou un paraphimosis, en sont les symptômes; des bains locaux avec de l'eau fraîche, de l'eau de guimauve ou de sureau, ou une solution d'extrait de saturne, suffisent le plus souvent pour la guérir; on isole les surfaces adhérentes avec de la charpie saupoudrée ou non de calomel; si l'inflammation persiste, on fait des injections, entre le gland et le prépuce, avec une solution légère d'azotate d'argent. = La *balanite* n'est pas rare sur le cheval, et se guérit par des lavages du smegma, suivis ou non de l'emploi des moyens susindiqués.

BALANOPHORÉES. s. f. pl. [*balanophoreæ*, de βάλανος, gland, et φέρειν, porter]. Famille de plantes monocotylédones à étamines épigynes, qui comprend des végétaux parasites dont la tige aphylle est chargée d'écailles ou nue. V. CHAMPIGNON *de Malte*.

BALANO-POSTHITE. s. f. [de βάλανος, gland, et πόσθη, prépuce]. Inflammation de la surface du gland et de la muqueuse préputiale simultanément. V. BALANITE.

BALANORRHAGIE ou **BALANORRHÉE**. s. f. [*balanorrhagia*, de βάλανος, gland, et de ῥήγνυμι, je sors avec force]. Écoulement muqueux du gland. V. BALANITE.

BALARUC (Hérault). — *Eau saline*. Chlorurée sodique et calcique, et bromurée. + 47°. Boissons et bains.

BALAUSTE. s. f. [esp. *balaustia*]. Les anciens appelaient βαλαύστιον, *balaustium*, la fleur du grenadier sauvage, et le nom de *balauste* (*balaustia officinarum*) est employé en ce sens dans les anciens traités de matière médicale. ‖ Tout fruit charnu pluriloculaire, polysperme, qui provient d'un ovaire infère et est couronné par les dents du calice, comme celui du grenadier.

BALAUSTIER. s. m. Le *grenadier*.

BALAYAGE. s. m. Mesure d'hygiène publique, qui a pour but d'assurer aux villes la propreté et surtout la salubrité, en supprimant les foyers putrides.

BALBUTIEMENT. s. m. [*balbuties*, τραυλισμὸς, all. *Stammeln*, angl. *stammering*, it. *balbuzie*, esp. *balbucencia*]. Vice de la parole qui est entrecoupée et peu distincte.

BALDRIANE. s. f. — *Huile de Baldriane*. V. BORNEÈNE.

BALDRIANIQUE. adj. V. AMYLIQUE.

BALE ou **BÂLE**. s. f. Plusieurs auteurs écrivent ainsi ce que d'autres désignent par *balle*. V. ce mot.

BALEINE. s. f. [*balæna*, *cete*, κῆτος, all. *Wallfisch*, angl. *whale*, it. *balena*, esp. *ballena*]. Genre de mammifères *cétacés* dépourvus de dents, qui sont remplacées par une substance élastique, solide, flexible, garnissant, sous forme de lames, toute la voûte du palais. Ces lames (*fanons*, communément *baleines*) sont au nombre de six à sept cents chez chaque individu; elles sont placées comme des dents de peigne, et forment une sorte de claie ou de tamis, à travers lequel l'eau, engloutie dans l'immense gueule de l'animal, s'échappe sans pouvoir entraîner avec elle les petits animaux qu'elle contenait, et qui deviennent ainsi la proie de la baleine. Elles ont la structure de la corne. — *Blanc de baleine*. V. BLANC. — *Huile de baleine*. V. HUILE.

BALESSAN. s. m. (Bruce). L'*arbre à encens*.

BALIBABULAH, s. m. [*graines de cassier* ou *de cassie*]. Nom des gousses de l'*acacia de Farnèse* (*Acacia farnesiana*, Wildenow, *Mimosa farnesiana*, L.). L'arbre a 4 mètres de hauteur environ. Il est cultivé à l'île Maurice et dans le midi de l'Europe, où ses fleurs, d'odeur musquée agréable, sont employées par les parfumeurs sous le nom de *fleurs de cassie*.

BALISIER. s. m. V. AMOME et CANNACÉES.

BALLE. s. f. [all. *Balg*, angl. *chaff*, it. *loppa*]. Quelques auteurs, en faisant ce mot synonyme de *glume*, ont désigné ainsi l'espèce d'involucre situé à la base de l'épillet, et renfermant une ou plusieurs fleurs: c'est le *calice* de Linné; *glume extérieure*, *glume calicinale* d'autres auteurs; *lepicène* de Richard. ‖ Selon d'autres, synonyme de *glumelle*, espèce de périgone, de nature et de structure analogues à la glume, mais propre à chaque fleur et situé autour des organes sexuels: c'est ce que Linné nommait *corolle*; d'autres, *glume intérieure*, *périgone*, *stragule*, *glumellule*. ‖ Pour plusieurs auteurs, réunion de toutes les écailles ou paillettes qui environnent ou renferment les organes sexuels de chaque fleur graminée: telle est la *balle d'avoine*. V. GLUME.

BALLON. s. m. [*ampulla*, all. *Ballon*, angl. *balloon*, it. *boccia*, esp. *recipiente*]. Vase de verre, de forme sphérique, muni d'une ou de plusieurs ouvertures, dont chacune a un col cylindrique ou conique, et employé, comme récipient, pour le chauffage ou la distillation des liquides.

BALLONNEMENT. s. m. [*tympanitis*, all. *Aufblühung*.] Distension considérable du ventre par des gaz accumulés dans les intestins. V. PNEUMATOSE *intestinale*.

BALLOTE. s. f. [*ballota*]. Plante de la famille des labiées. On emploie en médecine : 1° la *ballote noire*, V. MARRUBE *noir* ; 2° la *ballote cotonneuse* (*B. lanata* L.), vantée contre la goutte, le rhumatisme, l'hydropisie (en décoction, 20 gr. par litre d'eau) ; 3° la *ballote* odorante (*B. suaveolens*, L.), emménagogue, antispasmodique, expectorante et vermifuge.

BALLOTTEMENT. s. m. [all. *Ballottement*]. Action de pousser en divers sens ; mouvement communiqué au corps qui est ainsi poussé. — En obstétrique, *ballottement*, mouvements que l'on communique au fœtus dans le sein de la mère, en pressant l'utérus de bas en haut au moyen du doigt indicateur introduit dans le vagin, et le laissant retomber par son propre poids : c'est un des indices les moins équivoques de la grossesse. Il a également lieu, que le fœtus soit vivant ou mort ; il se manifeste à peu près à la même époque que les doubles battements du cœur. V. GROSSESSE.

BALNÉAIRE. adj. [de *balneum*, bain]. Qui concerne les bains.

BALNÉATION s. f. [de *balneum*, bain]. Administration des bains en général, et en particulier sous tel ou tel mode. V. BAIN et HYDROTHÉRAPIE.

BALNÉOGRAPHIE, BALNÉOLOGIE, BALNÉOTECHNIE. s. f. Traité des bains. V. HYDROTHÉRAPIE.

BALNÉOTHÉRAPIE. s. f. [de *balneum*, bain, et *thérapie*]. Traitement par l'emploi méthodique des bains.

BALOTIN. s. m. Le *citronnier-limonier*.

BALSAMIER. s. m. V. BAUMIER.

BALSAMIFLUÉES. s. f. pl. Famille de plantes de l'ordre des amentacées, contenant le genre *Liquidambar*.

BALSAMINACÉES ou **BALSAMINÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des géraniacées, dont on a fait une famille à part. V. BALSAMINE.

BALSAMINE. s. f. [all. et angl. *Balsamine*, it. et esp. *balsamina*]. Genre de plantes herbacées (syngénésie monogamie, L., géraniacées, J.). — *Balsamine des bois* [*impatiens noli me tangere*, L.]. Elle est âcre et vénéneuse. — *Balsamine des jardins* [*Impatiens balsamina*, L.]. Elle a passé pour être vulnéraire et détersive.

BALSAMIQUE. adj. [*balsamicus*, de *balsamum*, baume ; all. *balsamisch*, angl. *balsamic*, it. et esp. *balsamico*]. Qui tient de la nature des baumes, ou qui leur doit ses propriétés. — *Eau balsamique*. V. EAU. — *Pilule balsamique*. V. PILULE. — *Tablette balsamique*. V. TABLETTE. — *Teinture balsamique*. V. BAUME *du commandeur*.

BALSAMITE. s. f. [*Balsamita*, all. *Frauenmünze*, angl. *tanacetum*, *tansy*, it. *tanaceto*, *atanasia*]. Genre de plantes synanthérées, ainsi nommées à cause de leur odeur balsamique. — *Balsamite odorante* [*Balsamita suaveolens*, Pers., *Pyrethrum tanacetum*, et *Tanacetum balsamita*, L., *menthe-coq*, *herbe au coq*, *coq des jardins*, *grand baume*]. Plante vivace dont les sommités fleuries sont regardées comme toniques, antispasmodiques et vermifuges.

BALSAMODENDRON. s. m. [de βάλσαμον, baume, et δένδρον, arbre]. Genre de la famille des burséracées, dont une espèce, le *B. opobalsamum*, Kunth, produit le *baume de la Mecque ou de Judée*. V. TÉRÉBENTHINE. — Le *B. africanum*, Arn., et le *B. Roxburghii*, Arn., produisent le *Bdellium* d'Afrique et de l'Inde (V. BDELLIUM).

BALZAN. adj. [esp. *calzado*]. Se dit du cheval pourvu de balzanes.

BALZANE. s. f. [angl. *whitefoot*, it. *balzana*]. Tache blanche circulaire, entourant une partie plus ou moins large de l'extrémité des membres chez le cheval. Les balzanes sont d'un grand secours lorsqu'il s'agit d'établir le signalement d'un cheval.

BAMBOU. s. m. [all. *Bambus*, angl. *bamboo*, it. *bambu*]. Graminée gigantesque de l'Inde (*Bambusa arundinacea*, Retz.), contenant des concrétions blanches. V. TABASCHIR.

BANANE. s. f. V. BANANIER.

BANANIER. s. m. [*Musa*, L., all. *Bananenbaum*, *Paradiesfeigenbaum*, angl. *banana-tree*, it. *fico d'Adamo*, esp. *banano*]. Genre de plantes de la polygamie monœcie, L., musacées, J. — *Bananier commun* [*Musa paradisiaca*, L.]. Il a une tige surmontée d'un long et large feuillage, et de trois ou quatre régimes renfermant chacun une cinquantaine de baies succulentes (*bananes*) dont la pulpe est un aliment sain et agréable. — *Figuier-bananier* [*Musa sapientium*, L.]. Il a des fruits plus petits, mais plus nombreux, plus sucrés, et dont la saveur se rapproche de celle de nos figues.

BANC D'HIPPOCRATE. s. m. [*scamnum hippocraticum*, all. *hippokratische Bank*, esp. *banco de Hippocrate*]. Machine inventée par Hippocrate pour la réduction des luxations et des fractures de la cuisse ou de la jambe. C'était une sorte de lit à la tête et au pied duquel était placé un cylindre de bois qui tournait sur son axe à l'aide d'une manivelle. Un lacs était attaché d'un bout autour du bassin du blessé, et de l'autre au cylindre placé à la tête du lit ; un second lacs était placé au-dessus des malléoles et aboutissait à l'autre cylindre. Deux aides faisaient alors tourner les cylindres, et opéraient ainsi l'extension et la contre-extension, tandis que le chirurgien faisait la coaptation.

BANCAL, ALE. adj. et s. Individu dont les jambes sont tordues et irrégulières. Lorsque le bancal a les genoux en dedans et le pied projeté en dehors, il est *cagneux*, et scientifiquement on dit qu'il a un *genu valgum*. V. ces mots.

BANCOULIER. s. m. V. NOIX *de bancoul*.

BANDAGE. s. m. [*deligatio*, ἐπίδεσις, all. *Verband*, angl. *bandage*, it. *fasciatura*, esp. *venda*]. Tout appareil dont les bandes et les compresses forment la partie essentielle. || Appareil plus ou moins compliqué qu'on emploie pour le traitement des fractures, et dans lequel entrent des lacs, des attelles, etc. || Par extension, nom donné à de véritables machines, telles que les *brayers* ou *bandages herniaires*, le *garrot*, le *tourniquet*, etc. V. ces mots. — Les bandages ont reçu un grand nombre de noms particuliers dérivés ou de la partie sur laquelle ils sont appliqués, ou de la forme qu'ils présentent, ou du nom de leur inventeur ; de là les dénominations de *bandeau*, *binocle*, *capeline*, *chevestre*, *couvre-chef*, *discrimen*, *écharpe*, *épervier*, *étoile*, *étrier*, *fronde*, *huit de chiffre*, *monocle*, *nœud d'emballeur*, *quadriga*, *scapulaire*, *spica*, *suspensoir*, etc. La figure 30, à laquelle nous renverrons dans l'occasion, représente quelques-uns de ces bandages.

Bandage amidonné. V. BANDAGE *inamovible* et BANDAGE *de Seutin*. — *Bandage amovible*. Celui qui, fait avec des pièces de linge sèches, est facilement enlevé. — *Bandage amovo-inamovible*. V. BANDAGE *de Seutin*.

Bandages à bandes séparées. V. BANDAGE *de Scultet*.

Bandage circulaire. V. BANDAGE *égal*.

Bandage compressif (*bandage roulé*, *bandage spiral*). Celui qui sert à comprimer un vaisseau ouvert pour arrêter une hémorragie, ou à exercer une compression méthodique autour d'un membre engorgé, du membre inférieur surtout, en cas d'œdème, de varices ou d'ulcères atoniques. Avec une bande de 6 à 7 mètres, on fait d'abord, à l'extrémité inférieure du membre, deux ou trois circulaires qui assujettissent le chef de la bande ; puis on recouvre successivement le membre entier par des tours de bande *renversés* ou *en doloire*, en faisant une compression bien égale. (V. Fig. 30, jambe droite : 1, 2, 3, etc., premiers tours de bande ; 9, 10, 11, 12, etc., doloires et renversés ; 21, le reste de la bande, qu'on épuise par quelques circulaires.) — *Bandage contentif* (*bandage simple*). Celui qui empêche les pièces d'un pansement de se déplacer, ou qui maintient réduite une hernie ou une luxation. — *Bandage de corps.* Bandage qui sert à maintenir un topique sur la poitrine, l'abdomen ou les lombes, ou à exercer une compression sur une de ces parties. On le fait avec une serviette pliée une ou deux fois dans le sens de sa longueur, et placée autour du corps de manière que ses extrémités se croisent en devant, où on les fixe avec des épingles. Si ce bandage est appliqué sur la poitrine ou la région supérieure de l'abdomen, on y adapte un *scapulaire*, pour éviter qu'il ne glisse. Si le bandage doit être appliqué sur la partie inférieure de l'abdomen et sur la région lombaire, au lieu d'un scapulaire, on y adapte des *sous-cuisses*.

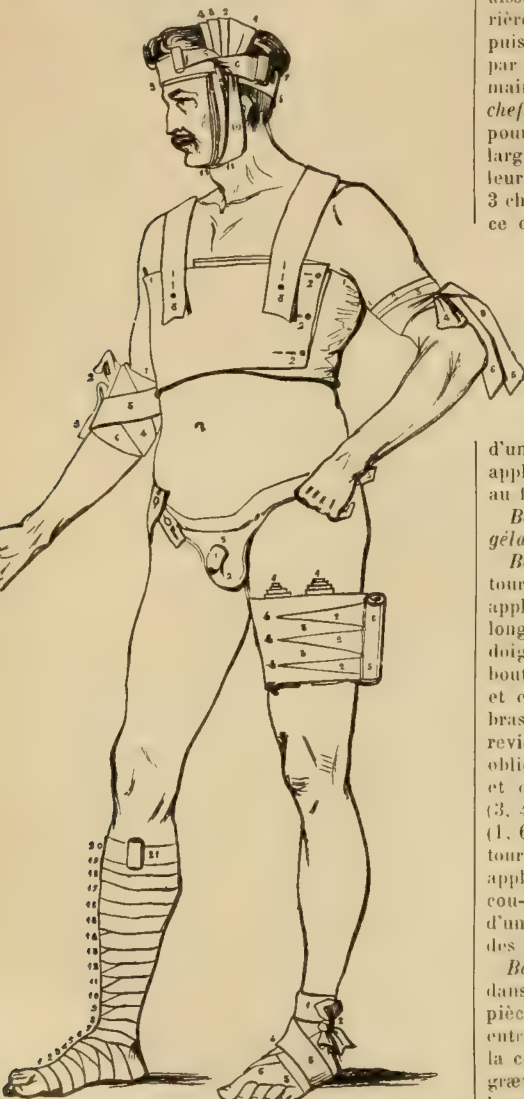

Fig. 30.

Bandage dextriné. V. Bandage *inamovible.* — *Bandage divisif.* Celui qui tient écartées l'une de l'autre certaines parties suppurantes, entre lesquelles il importe de prévenir la formation de brides ou d'adhérences vicieuses. C'est spécialement à un bandage destiné à tenir la tête droite, lorsque des plaies ou des brûlures de la partie antérieure du cou font craindre une adhésion de cette région avec le menton, qu'on a donné le nom de bandage divisif : on le fait avec une bande de 7 à 8 mètres, roulée à 2 globes, dont on applique d'abord le plein sur le front; chaque globe, conduit vers la nuque, puis sous les aisselles par-dessus les épaules, croise l'autre globe derrière le dos, d'où il est ramené en avant sur le front; puis il repart dans la même direction, et est enfin fixé par un nœud fait avec les deux chefs. La tête est ainsi maintenue renversée en arrière. — *Bandage à dix-huit chefs.* Bandage fait avec trois pièces de linge assez longues pour faire un tour et demi autour du membre, et aussi larges que le membre fracturé. On les coud ensemble à leur partie moyenne, puis on coupe chaque extrémité en 3 chefs jusqu'à un pouce environ de la couture médiane, ce qui donne 18 chefs, 9 de chaque côté. Ce bandage est placé comme celui de Scultet, auquel il est inférieur et qui l'a remplacé complètement. — *Bandage en doloire.* Celui dont les tours de bande vont en biaisant, de sorte que chaque tour couvre les deux tiers du précédent et que le bandage entier représente l'obliquité du tranchant de l'instrument dont il porte le nom.

Bandage égal (*bandage circulaire*). Celui dont les tours de bande se recouvrent exactement et d'une façon régulière. — *Bandage expulsif.* Celui qu'on applique de façon à exprimer le pus qui tend à séjourner au fond d'une plaie.

Bandage de Galien. V. Bandage *des pauvres.* — *Bandage gélatiné.* V. Bandage *inamovible.*

Bandage en huit de chiffre. Bandage dans lequel les tours de bande s'entre-croisent en forme de 8. Celui qu'on applique au coude après la saignée se fait avec une bande longue d'environ 2 mètres, large de deux travers de doigt et roulée à un seul globe, dont on laisse pendre un bout d'environ 20 centimètres : le globe est porté en bas et en dedans jusqu'au-dessous du coude (Voy. fig. 30, bras droit), décrit un circulaire autour de l'avant-bras, revient en dehors et au-dessous du coude, puis remonte obliquement en dedans, fait un circulaire autour du bras, et continue à faire des jets obliques en huit de chiffre (3, 4) assujettis en haut et en bas par des circulaires (1, 6) : enfin les deux chefs de la bande sont noués autour du bras (2, 5). On procède de la même façon pour appliquer les bandages en huit de chiffre du genou, du cou-de-pied (*étrier*), et ceux qu'on place autour du cou d'une part, de l'aisselle de l'autre, en vue de maintenir des topiques sur ces parties.

Bandage inamovible. Celui qui immobilise les parties dans une enveloppe permanente, formée d'une seule pièce. L'interposition d'une couche de ouate très épaisse entre le membre et la bande compressive peut suffire à la confection d'un excellent bandage inamovible (Burgræve). Cependant l'immobilisation est mieux assurée lorsqu'on enduit la bande superficielle d'une substance solidifiable, la quantité de ouate étant alors moins grande. Les substances les plus employées pour imprégner le bandage sont : 1° la *dextrine* (Velpeau), dont on fait une pâte avec 100 parties de substance pour 60 d'alcool et 50 d'eau chaude ; 2° l'*amidon* (Seutin), qui donne une colle dont on enduit une bande roulée ou des bandelettes de papier (Laugier); 3° le *plâtre*, dans lequel on trempe une bande de grosse tarlatane ou mieux plusieurs bandes séparées, ce qui constitue le bandage à attelles plâtrées (Maisonneuve) : le bandage plâtré séchant parfois trop vite, il est bon d'additionner l'eau dans laquelle on gâche le plâtre d'un millième de gélatine, ce qui produit le bandage *en stuc* (Richet); 4° la *gélatine* seule, dont on dissout 200 gr. dans 150 gr. d'eau, de façon à faire une colle à laquelle on ajoute 100 gr. d'alcool au moment de l'application des bandes; 5° le *silicate de potasse*, dont la solution rend imperméable aux liquides de pansement et autres la bande qui en est enduite pour faire un bandage : ce bandage silicaté sèche vite et s'enlève facilement en le ramollissant dans l'eau chaude.

Bandage incarnatif. V. Bandage *unissant.* — *Bandage inégal.* Celui dont les tours de bande ne se recouvrent qu'en partie et irrégulièrement.

Bandage des mâchoires. C'est le *chevestre* simple ou double. — *Bandage des membres :* au membre supérieur, on applique surtout le *spica* de l'épaule, le bandage en *huit de chiffre*, l'*écharpe* et le *bandage pour la saignée*, — au membre inférieur conviennent le *bandage roulé* (V. Bandage *compressif*), le *bandage unissant*, l'*étrier* (V. Bandage *en huit de chiffre*).

Bandage omniforme. Brayer dont la pelote renferme sept plaques juxtaposées et mobiles séparément, à l'aide d'autant de vis, sur une plaque commune; on peut faire proéminer à volonté telle ou telle plaque contre le point par lequel la hernie tend à s'échapper.

Bandage des pauvres [*bandage de Galien, fronde de la tête, mentonnière*]. Bandage (fig. 31) fait ordinairement avec une serviette longue de $1^m,20$ et large de $0^m,30$, divisée à chaque extrémité en trois chefs égaux (fig. 32). Pour rendre moins gênants les chefs du milieu (2, 2) destinés à être noués sous le menton, on en diminue l'ampleur en retranchant une partie de leur largeur, comme l'indique la ligne ponctuée. On pose le milieu du plein au milieu de la tête, les deux chefs moyens (2, 2) pendent sur les oreilles, deux autres chefs (1, 1) sur la figure, et les deux derniers (3, 3) derrière la tête. On noue sous le menton (fig. 31) les deux chefs du milieu (2, 2). On conduit les chefs antérieurs (1, 1) à l'occiput, on les recouvre l'un par l'autre, et on les assujettit par les chefs postérieurs (3, 3) qu'on amène sur le front où on les fixe. — *Bandage plâtré.* V. Bandage *inamovible.* — *Bandage de la poitrine et de l'abdomen.* Le plus employé est le *bandage de corps.* Le *spica de l'aine*, le *suspensoir*, le *bandage en T*, répondent à des indications spéciales. — *Bandage de Pott.* Bandage qui ne diffère de celui *de Scultet* (V. ci-après) qu'en ce que toutes les bandelettes sont cousues ensemble dans leur milieu.

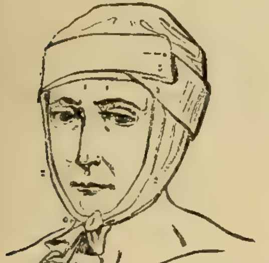

Fig. 31.

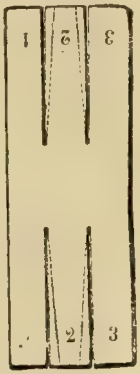

Fig. 32.

Bandage rampant. V. Bandage *en spirale.* — *Bandage récurrent.* V. Capeline. — *Bandage rénixigrade.* Brayer circulaire composé d'un ressort principal qui embrasse le corps entier et de deux autres ressorts superposés destinés à graduer à volonté la force du bandage (Lafond). — *Bandage renversé.* Celui dans lequel la bande, dans son trajet, est repliée sur elle-même de manière que son bord supérieur devienne inférieur, ou ramenée en sens contraire de sa première direction. — *Bandage roulé.* V. Bandage *compressif.*

Bandages pour la saignée. La saignée du bras nécessite deux bandages : 1° Il faut d'abord exercer une constriction au-dessus du pli du bras, pour arrêter la circulation veineuse et faire gonfler la veine. A cet effet, avec une bande de $1^m,20$, large de deux ou trois travers de doigt, pliée en deux dans toute sa longueur, et roulée en un seul globe, on fait deux circulaires l'un sur l'autre (1, 2) à trois ou quatre travers de doigt au-dessus du pli du coude (V. fig. 30, bras gauche), en ayant soin de laisser pendre un bout de bande d'environ 24 à 27 centimètres (6); puis, revenu au côté exerne du bras (3), on replie en anse le bout terminal (5), et l'on en forme, avec l'autre bout, une rosette simple (4), que l'on pourra, après la saignée faite, détacher facilement. 2° Après la saignée, la ligature circulaire étant ôtée, un bandage en *huit de chiffre* est nécessaire pour maintenir la compresse placée sur la veine ouverte (V. fig. 30, p. 136, bras droit). — *Bandage de Scultet* ou *à bandes séparées.* Bandage composé de bandelettes larges de deux ou trois travers de doigt assez longues pour faire au moins une fois et demie le tour du membre, assez nombreuses pour en couvrir toute la longueur, tout en se recouvrant de bas en haut les unes les autres dans au moins la moitié de leur largeur. Toutes ces bandes étant disposées sur un drap fanon, dans l'ordre où elles doivent être appliquées, ce drap est placé sous le membre malade, et les bandes sont relevées successivement et étendues autour du membre, en commençant par l'inférieure. S'il s'agit d'une fracture, on ajoute à l'appareil des attelles, des coussins de balle d'avoine, des lacs, etc. — *Bandage de Seutin.* Bandage qui a pour objet principal d'être à la fois amovible et inamovible, de manière à permettre l'examen du membre fracturé quand on le veut et sans déranger les fragments. On se sert : 1° de bandes roulées ou de bandelettes de Scultet; 2° de ouate; 3° de colle d'amidon ou d'empois ou de dextrine; 4° d'un pinceau pour étendre la colle sur les bandes; 5° de carton; 6° d'un ruban de fil de la largeur d'un travers de doigt, résistant, et assez long pour dépasser de quelques centimètres chaque extrémité du bandage, ou les portions de celui-ci qui devront plus tard être divisées. Ce cordon, appelé *compressimètre*, est destiné à être appliqué immédiatement sur le membre, au-dessous des bandes, afin que l'on puisse constamment s'assurer du degré de compression exercé par l'appareil; 7° de ciseaux forts pour faire la section du bandage. La figure

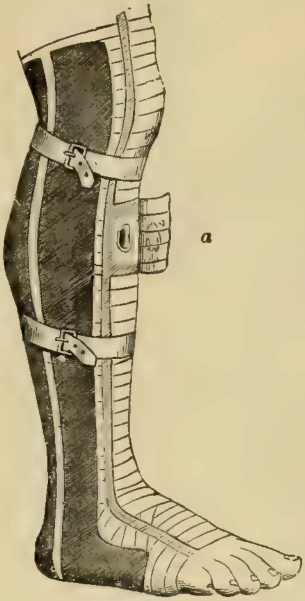

Fig. 33.

36 représente l'appareil complet une fenêtre *a* ouverte pour le pansement de la plaie, et des courroies qui assurent l'immobilité en tenant les valves rapprochés et fixant les attelles du carton. On ne pratique ordinairement la section du bandage que du deuxième au quatrième jour, alors que l'appareil a acquis toute sa solidité, et l'on obtient de la sorte une coque bivalve qui permet d'examiner le membre. — *Bandage silicaté*. V. BANDAGE *inamovible*. —*Bandage simple*. V. BANDAGE *contentif*. — *Bandage spiral*. V. BANDAGE *compressif*. — *Bandage en spirale* (*bandage rampant*). Bandage dont les tours de bande décrivent autour de la partie qu'ils recouvrent une spirale ascendante ou descendante.

Bandage en T (*bandage triangulaire*). Bandage qui a la forme de cette lettre. Le T *simple* (fig. 34) consiste en deux bandes de longueur et de largeur variables, dont une (1) est cousue sur l'autre (3) à angle droit. Le T est *double* (fig. 35) lorsque deux bandes (3, 3) sont ainsi cousues à angle droit sur une troisième (1). Souvent, pour le pansement des brûlures de la main, on emploie un T *perforé* (fig. 36), c'est-à-dire dont la bande perpendiculaire, très large, est percée de trous (3, 3, 3, 3), pour donner passage aux doigts, et éviter que leur contact établisse entre eux des adhérences. — *Bandage de la tête*. Le *bandage croisé* de la tête se fait avec une bande de 5 à 6 mètres, qui, fixée d'abord par 2 ou 3 tours horizontaux autour du front et de la nuque, et renversée au niveau d'une oreille, décrit ensuite quelques tours verticaux sous le menton, et est de nouveau renversée pour finir par des tours horizontaux semblables aux premiers. Il peut être remplacé par le *bandage des pauvres*. On applique plus rarement le *bandage noue* (V. NŒUD *d'emballeur*) et la *capeline de la tête*. Sur les yeux, les bandages les plus usités sont le *bandeau*, le *binocle* et le *monocle* (V. ces mots). — *Bandage triangulaire*. V. BANDAGE *en* T.

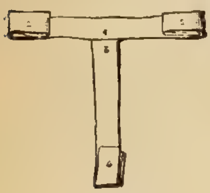
FIG. 34.

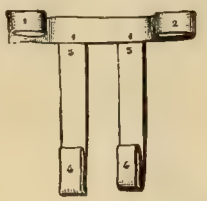
FIG. 35.

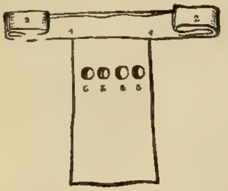
FIG. 36.

Bandage unissant (*bandage incarnatif*). Bandage employé pour rapprocher les surfaces trop profondément divisées pour que les agglutinatifs puissent suffire. — Pour le *bandage unissant des plaies en long*, voy. la figure 30, page 136, cuisse gauche : 1, 1, compresses graduées : 2, 2, 2, les chefs de la bande engagés dans les boutonnières 4, 4, 4, en s'entre-croisant avec les pleins 3, 3, 3, qui séparent les boutonnières ; 5, le reste de la bande. — Le *bandage unissant des plaies transversales* se fait d'après les mêmes principes. On prend deux bandes de toile forte de la largeur de la plaie et aussi longues que le membre ; on en fend une jusqu'à la moitié de sa longueur en autant de chefs qu'elle a de fois 27 millimètres en largeur ; on pratique vers le milieu de la longueur de l'autre autant de boutonnières que l'on a fait de chefs. Ces deux bandes sont placées longitudinalement sur le membre, de manière que les chefs et les boutonnières soient au niveau de la plaie. Chacune est assujettie au moyen d'une longue bande roulée, avec laquelle on fait des circulaires jusqu'à peu de distance des bords de la division ; puis, après avoir placé le long de ces bords des compresses graduées prismatiques, on engage les chefs dans les boutonnières et l'on tire les unes et les autres en sens opposé ; les extrémités des deux bandes sont ensuite assujetties au-dessus et au-dessous de la blessure avec le reste des bandes roulées, qui se croisent au niveau de la plaie.

BANDAGISTE. s. m. [all. *Bandagist*, angl. *trussmaker*]. Celui qui s'occupe de la confection des bandages, et spécialement des bandages herniaires ou *brayers*.

BANDE. s. f. [*fascia*, ὀθόνιον ; all. *Binde*, angl. *band*, it. *fascia*, esp. *faja*]. En général, *bande*, partie mince, étroite, allongée. — En anatomie, *bande aponévrotique*, *bande ligamenteuse ;* le mot *fascia* est plus usité. = En chirurgie, *bande à pansements :* pièce de toile à demi usée, coupée de droit fil, et autant que possible sans ourlet ni couture. Les bandes de calicot ou de flanelle peuvent remplacer les bandes de fil ; elles sont seulement moins solides et se salissent davantage. Les extrémités ou *chefs* d'une bande peuvent être fendus dans le sens de leur longueur, et sont autant de *chefs :* ainsi l'extrémité de la bande représentée (fig. 37) est *à trois chefs*. Toute l'étendue de la bande comprise entre ses extrémités est le *plein :* si ce plein est percé d'ouvertures ou de boutonnières (fig. 39, C), la bande est dite *perforée*. Une bande roulée d'un bout à l'autre en un seul cylindre est dite *roulée à un globe* (fig. 37) ; son extrémité libre (2), étant appliquée la première dans un bandage, est dite *chef initial*, et l'extrémité qui se trouve au centre du cylindre, appliquée la dernière, est le *chef terminal*. Une bande roulée en cylindre par chacune de ses extrémités est dite *roulée à deux globes* (fig. 38). — Pour rouler une bande, on commence par en plier un bout (environ 30 centimètres) plusieurs fois sur lui-même, pour en former une sorte d'axe solide, qu'on saisit par ses deux extrémités, entre le pouce et l'index de la main gauche ; on prend entre la base du pouce et de l'index de la main droite le plein de la bande et on embrasse le rouleau lui-même entre les trois derniers doigts de cette main en dessous, tandis que la paume recouvre le plein de la bande. On lui communique alors un mouvement de rotation de droite à gauche et de haut en bas avec la main droite, entre les extrémités du pouce et de l'indicateur gauches, en sorte que la bande s'enroule autour du rouleau primitif comme sur un pivot. — *Bande d'Esmarch*. V. APPAREIL, p. 92.

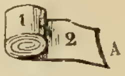

FIG. 37.

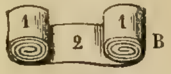

FIG. 38.

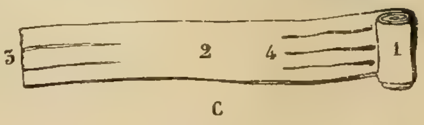

FIG. 39.

BANDEAU. s. m. [all. *Stirnbinde*, angl. *head-band*, it. *striscia*]. Bandage circulaire destiné à maintenir appliqué un topique sur le front, les yeux, les tempes, ou la région occipitale, ou à garantir les yeux malades de l'impression de la lumière. On le fait avec un morceau de toile d'environ 1^m,20, plié en quatre dans le sens de sa longueur, ou avec une bande de 2^m,50 à 3 mètres ; les bouts sont fixés avec des épingles sur l'une ou l'autre tempe. = En zoologie, chez les articulés, V. EPISTOME.

BANDELETTE. s. f. [*fasciola*, bande très étroite ; all. *Bändchen*]. — *Bandelettes résinifères* (*vittæ*). Espaces linéaires, pleins d'un suc brunâtre, qui occupent le péricarpe du fruit des ombellifères. = En anatomie, *bandelette demi-circulaire* [*tænia semicircularis*], *bandelette du corps strié* [*tænia corporis striati*] et *bandelette cornée* [*stria cornea*]. V. Strié (*Corps*). — *Bandelette géminée*. V. Voute *à quatre piliers*. — *Bandelette grise* [*tænia grisea*]. Strie linéaire grise, qu'on aperçoit dans la masse médullaire du corps strié, au-dessous du noyau lenticulaire. — *Bandelette ilio-pubienne*. V. Ilio-pubien. — *Bandelette des nerfs optiques*. Faisceau de fibres blanches qui, après avoir pris naissance à la surface des corps genouillés, dépendance de la couche optique, contourne la partie externe des pédoncules cérébraux, dont il croise obliquement la direction, pour se porter en avant et en dedans, et aboutir au *chiasma* (V. Chiasma). — *Bandelette primitive des tubes nerveux*. V. Nerveux (*Tissu*). — *Bandelette respiratoire*. V. Respiratoire. = *Bandelette agglutinative*. Bandelette de toile fine et forte coupée à droit fil, enduite de diachylon, d'ichthyocolle ou autres substances agglutinatives (V. Emplatre), qui la font adhérer fortement à la peau de la partie sur laquelle elle est appliquée. Au moment de la placer, on la chauffe pour ramollir la substance emplastique et la rendre plus collante. On l'emploie pour tenir rapprochés les bords d'une plaie, comprimer certains ulcères, maintenir appliqués les vésicatoires, immobiliser des pièces de pansements, etc.

BANG. s. m. [*ganja* ou *gunjah* et *bangi*]. Chanvre indien séché pour l'usage des fumeurs. V. Hachisch.

BANKSIA ABYSSINICA. V. Kousso.

BAOBAB. s. m. [*Adansonia digitata*, L.]. Arbre d'Afrique, de la monadelphie polyandrie, L., malvacées, J. C'est le plus grand des végétaux connus. Son fruit (*pain de singe* et *calebasse*) contient une pulpe aigrelette, sucrée et rafraîchissante, que l'on apportait autrefois en Europe sous le nom de *terre de Lemnos*, et qu'il ne faut pas confondre avec la *terre sigillée bolaire* qui porte le même nom.

BAPTISIE. s. f. Genre de légumineuses papilionacées, dont une espèce des États-Unis (*Baptisia tinctoria*, R. Br.) a des racines et des feuilles vomitives.

BAPTISIN. s. m. Résine tirée de la racine de la *Baptisie* : vomitive à la dose de 6 à 30 centigr.

BAQUET. s. m. — *Baquet magnétique*. Baquet plein d'eau que Mesmer employait pour les pratiques du magnétisme.

BAR. s. m. [all. *Seebars*, angl. *bar* ou *barble*; *loup de mer*]. Poisson acanthoptérygien (*Perca lupina*, Cuv.), souvent confondu avec la *perche loup* (*Perca labrax*, L.), qui peut, comme lui, atteindre une longueur de 50 à 70 centimètres. Un des meilleurs des côtes de France comme aliment. V. Aigle *de mer*.

BARAQUE. s. f. — *Baraque hospitalière*. Hôpital temporaire construit en planches, garni de lits et autres objets appropriés au soin des malades et blessés demandant à être tenus en des endroits bien aérés, dans les cas de guerre et d'épidémie. V. Hôpital *sous tente*.

BARAQUEMENT. s. m. — *Baraquement des blessés, des malades*. Distribution des malades et des blessés dans des baraques appropriées, à l'effet d'éviter les dangers de l'encombrement et de l'air confiné.

BARAQUETTE. s. f. Nom sous lequel Razous a décrit l'épidémie catarrhale qui a régné en 1761. V. Influenza.

BARBADES (Jambe des). V. Jambe.

BARBALOÏNE. s. f. Principe retiré de l'aloès des Barbades, et analogue à l'aloïne (V. Aloine).

BARBARÉE. s. f. (*Barbarea*). Genre de plantes crucifères, dont l'une, *Barbarea vulgaris*, Rob. Brown [*herbe Sainte-Barbe, herbe aux charpentiers, julienne jaune*, et *rondotte*], paraît avoir les propriétés rafraîchissantes et antiscorbutiques du *Cresson* en l'employant à dose double.

BARBATIMAO. s. m. V. Ecorce *de Barbatimao*.

BARBE. s. f. [*barba*, πώγων, γένειον, all. *Bart*, angl. *beard*, it. et esp. *barba*]. Ensemble des poils qui recouvrent certaines parties de la face, le dessous du menton et la partie antérieure du cou de l'homme pubère. = *Barbes du calamus scriptorius*. Stries blanches, transversales, non symétriques, existant sur les côtés de la *tige* du *calamus*, et regardées comme des racines du nerf auditif. = En botanique, prolongement filiforme et pointu des écailles des graminées. — *Barbe-de-bouc*. V. Clavaire. — *Barbe-de-capucin*. Variété étiolée du *Cichorium endivia*, L. (V. Chicorée). = Chez le cheval, point de réunion des deux branches du maxillaire inférieur, qui n'est recouvert que par la peau et qui supporte la gourmette du mors. — Les *barbillons*. V. ce mot. = *Barbe de plume*. V. Plume.

BARBE. s. m. et adj. Cheval de sang oriental du nord de l'Afrique, du Maroc surtout ; il se distingue de l'*arabe* par sa tête plus fine à chanfrein convexe, paturon plus long, formes anguleuses.

BARBEAU. s. m. [*Cyprinus barbus*, L., all. *Barbe*, angl. *barbel*, it. *barbio*, esp. *barbo*]. Poisson de rivière dont la chair est estimée ; ses œufs causent parfois, surtout au printemps, des vomissements et des superpurgations. = En botanique, V. Bluet.

BARBELÉ, ÉE. adj. Garni de pointes, de poils, de dents longues et fines.

BARBÉRIE. s. f. [*Barberia*, L.]. Genre d'acanthacées asiatiques émollientes, ou apéritives et diurétiques.

BARBET, ETTE. s. [all. *Pudel*, angl. *barbet*, it. *barbone*]. Chien à longs poils frisés, généralement de couleur blanche ou noire. Son nom vient de ce que, d'après Buffon, il serait originaire de Barbarie.

BARBIER. s. m. [all. *Barbier*, angl. *barber*, it. *barbiere*]. Celui qui rase ou coupe la barbe. Autrefois les barbiers pratiquaient les petites opérations chirurgicales. Les chirurgiens, placés entre les médecins, qui les tenaient au-dessous d'eux, et les barbiers, qui voulaient se rapprocher d'eux, étaient en lutte contre les uns et les autres. Les barbiers obtinrent, à différentes reprises, des ordonnances qui légalisèrent leurs droits chirurgicaux. Une ordonnance de 1365 les exempta du guet, *pour ce que il eschiet bien souvent*, dit le texte, *que les aucuns d'iceulx exposans, lesquels presque tous s'entremectent du fait de surugie, sont envoiez querre par nuit à grant besoing, en défaut des mires et surgiens*. En 1505, la corporation prit le titre de *corps des barbiers-chirurgiens*, qui leur fut obtenu par la Faculté de médecine. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution, époque où cette chirurgie de bas étage fut définitivement éliminée.

BARBIERS. s. m. pl. [probablement, c'est une altération de *béribéri*]. V. Béribéri.

BARBILLON. s. m. Le jeune *barbeau*. = Filaments déliés, mous, mobiles, flexibles, recevant des faisceaux musculaires propres, et placés près des lèvres de divers poissons (silures, loches, cyprins, esturgeons, etc.). Leurs nerfs sont volumineux. Ce sont des organes du toucher ou tentacules très sensibles. = *Barbillons* [vulg. *barbes*]. Replis de la membrane muqueuse de la bouche du cheval placés de chaque côté du frein de la langue, et formant une sorte de mamelon servant de pavillon à l'orifice extérieur du conduit de la glande maxillaire. Les empiriques les coupent, parce qu'ils prétendent qu'ils empêchent les chevaux de boire, ce qui n'est pas : ils ne gênent l'action de boire et de manger que lorsqu'ils sont le siège d'une inflammation dépendant d'une stomatite ou d'une angine.

BARBITURIQUE. adj. — *Acide barbiturique* (*malonylu.*

rée). Produit cristallin de l'action de l'acide sulfurique concentré sur l'alloxantine.

BARBOTER. v. a. En chimie, faire passer à l'état de grosses bulles, sortant précipitamment d'un tube, un mélange de gaz dans une petite quantité de liquide, surtout visqueux, comme sont le brome, une solution de potasse, etc., pour retenir certains d'entre eux et obtenir celui qui ne se dissout pas.

BARBOTINE. s. f. V. SEMEN-CONTRA.

BARBOUQUET. s. m. [suivant les pays, *bouquet, bouquin, bique, faux-museau, noir-museau, givrogne, charbon, faux-nez, poëre, verveine, feu sacré*, etc.]. Maladie cutanée vésiculeuse, puis croûteuse, qui affecte ordinairement le museau des brebis, et qui s'étend quelquefois jusqu'aux tempes, au-dessous de l'oreille. On la traite par l'onguent soufré. De Gasparin prétend qu'elle guérit complètement par une seule application d'huile de cade. Le fait est probable ; car une variété de cette affection est due à la présence du *sarcopte* de la gale.

BARBUE. s. f. [*Pleuronectes rhombus*, L.]. Poisson pleuronecte marin, alimentaire.

BARBULE. s. f. V. PLUME.

BARDANE. s. f. [*Arctium lappa*, L. (*Lappa communis*, Coss. et Germ.; *herba personacia*, Pseudo-Apulée ; *herba persolata* ou *persollata*, Pline ; ἄρχτιον, Dioscoride, etc.), *bardana officinarum*, all. *Klette*, angl. *burdock*, it. et esp. *bardana, glouteron*]. Plante indigène de la syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J. Sa racine, noirâtre en dehors, blanche en dedans, un peu amère, est réputée sudorifique et apaise le prurit dartreux (32 à 128 gram. en décoction dans un litre d'eau). Ses feuilles pilées sont appliquées sur les ulcères atoniques et sur les plaques de la teigne (*herbe aux teigneux*). Cette plante renferme de l'*inuline*, du *carbonate* et de l'*azotate de potasse*.

BARDOT, et non pas **BARDEAU**. s. m. Produit de l'accouplement du cheval et de l'ânesse. Il a une petite taille, la tête longue, l'encolure mince, la croupe et le dos étroits.

BARÈGES (Hautes-Pyrénées). - *Eau sulfureuse*. Sulfure de sodium. De + 18 degrés à + 44 degrés. Boisson et bains.

BARÉGINE. s. f. [all. *Baregin*, esp. *baregina*]. V. GLAIRINE.

BARILLE. s. f. Nom vulgaire du *Salsola soda*. V. SOUDE.

BARITE. s. f. et **BARIUM**. s. m. V. BARYTE et BARYUM.

BAROLOGIE. s. f. [de βάρος, pesanteur, et λόγος, traité]. Partie de la physique qui traite des phénomènes de la pesanteur. (A. Comte, 1835.)

BAROMACROMÈTRE. s. m. [de βάρος, poids, μακρὸς, long, et μέτρον, mesure]. Instrument inusité, destiné à faire connaître le poids et la longeur du nouveaau-né (Stein).

BAROMÈTRE. s. m. [*barometrum*, de βάρος, poids, et μέτρον, mesure : mot à mot, *mesure de pesanteur;* all. *Barometer*, angl. *barometer*, it. et esp. *barometro*]. Instrument qui indique la pression ou le poids de l'air atmosphérique, et les variations de cette pression. - *Barometre à cuvette*. Il consiste en un tube de verre bien calibré, de 85 à 90 centimètres de longueur, fermé par un bout. On le remplit entièrement de mercure desséché et privé d'air, on le bouche avec le doigt et on le renverse verticalement dans une cuvette pleine de mercure. Aussitôt que le doigt est retiré, la colonne de mercure s'abaisse, laisse un vide à la partie supérieure du tube (*vide barométrique* ou *de Torricelli, chambre barométrique*), et se soutient, après plusieurs oscillations, à une hauteur déterminée par la pression de l'air sur la surface du liquide de la cuvette. Lorsque cette pression augmente ou diminue, la colonne de mercure (*colonne barométrique*) éprouve une élévation ou un abaissement proportionnel, une petite portion de mercure passant de la cuvette dans le tube, ou refluant du tube dans la cuvette. Pour reconnaître ces variations, on adapte l'instrument à une plaque verticale de bois ou de métal, sur laquelle sont marqués des millimètres et des centimètres, à partir du niveau constant de la cuvette. La hauteur moyenne du baromètre, à Paris, à la température de 12°,5 centigrades, est de 76 centimètres. Dans nos climats, lorsque le mercure descend, le temps se dispose à la pluie ; il tourne au contraire au beau, lorsque le mercure remonte. Cet instrument sert aussi à déterminer la hauteur des montagnes et de tous les lieux où il est permis à l'homme d'atteindre. A mesure que l'on s'élève au-dessus du *niveau de la mer* (763 millimètres), on diminue d'autant la hauteur et le poids de la colonne d'air, puisqu'on a au-dessous de soi les couches inférieures de l'atmosphère : la pression devient moindre sur le mercure de la cuvette, et la colonne barométrique s'abaisse. Un millimètre d'abaissement du mercure indique une ascension de 10^m,50, c'est-à-dire que la hauteur de la colonne d'air superposée a diminué de 10^m,50, et *vice versâ*. Quand on arrive à de grandes hauteurs, il faut une colonne d'air plus haute pour produire le même abaissement, parce que l'air devient de moins en moins dense. — *Baromètre à siphon*. Il diffère peu du *barometre à cuvette*. Le tube lui-même est recourbé par le bas à la lampe d'émailleur, de manière à former deux branches, l'une de 76 centimètres de hauteur, fermée, l'autre plus courte et ouverte à son extrémité. On y adapte, comme au précédent, une échelle graduée en millimètres, qui établit la distance entre les niveaux du mercure dans les deux branches : cette distance indique la hauteur barométrique. — *Barometre à cadran*. C'est un baromètre à siphon attaché derrière un cadran dont l'aiguille correspond à une poulie, sur la circonférence de laquelle est tourné un fil, dont une extrémité tient suspendu un petit poids qui pose légèrement, dans le tube, sur la surface du mercure, et dont l'autre extrémité tient suspendu un poids semblable, qui est libre en dehors du tube, et qui équilibre le premier. Le poids intérieur descend plus ou moins dans la courte branche, suivant que le mercure monte ou descend dans la longue branche ; et le fil auquel il est suspendu fait tourner la poulie, qui elle-même fait mouvoir l'aiguille. — *Baromètre de Fortin*. Baromètre à cuvette, construit de telle sorte qu'il est facilement transporté sans cesser de fournir les indications exactes. — *Barometre portatif de Gay-Lussac*. C'est un baromètre à siphon; mais entre la longue et la courte branche, le tube n'a que 1 à 3 millimètres de diamètre, pour que l'air ne puisse pas diviser la colonne de mercure ; et la courte branche est percée latéralement d'une ouverture capillaire suffisante pour que la pression atmosphérique puisse s'exercer, mais trop petite pour laisser échapper le mercure lorsqu'on met le baromètre sens dessus dessous, position qu'on lui donne quand on veut le transporter d'un lieu dans un autre. - *Barometre métallique*. V. ANÉROÏDE.

BAROMÉTRIQUE. adj. [all. *barometrisch*, angl. *barometrical*, it. *barometrico*]. Qui a rapport au baromètre. V. TENSION. — *Corrections barométriques*. Calculs nécessaires pour rendre tout à fait exactes et comparables entre elles les indications barométriques, et pour les corriger de l'action des causes qui peuvent les rendre erronées. Ces causes sont : 1° la température, qui modifie la densité du mercure, et par suite la hauteur de la colonne qui indique la pression atmosphérique ; 2° la capillarité qui, s'exerçant au sommet de la colonne mercurielle, rend le ménisque convexe et produit une dépression du liquide telle que celui-ci n'atteint plus le niveau où son poids fait équilibre à la pression atmosphérique. Des tables ont été calculées, qui permettent de corriger ces deux causes d'erreur dans toutes les circonstances.

BAROMÉTROGRAPHE. s. m. Baromètre dont les indications sont enregistrées à mesure qu'elles varient. V. GRAPHIQUE.

BAROSCOPE. s. m. [de βάρος, pesanteur, et σκοπεῖν, examiner; all. *Baroscop*, angl. *baroscope*, it. *baroscopio*]. Petit instrument servant à démontrer le principe d'Archimède appliqué aux fluides élastiques.

BAROSMA. V. BUCHU.

BAROTE. s. f. La *baryte* (Guyton-Morveau).

BARRAS. s. m. Un des noms du *galipot*. V. ce mot.

BARRE. s. f. Prolongement de la symphyse du pubis vers la cavité du bassin, qui diminue le diamètre antéro-postérieur de celui-ci. ‖ Nom donné par les anatomistes anciens aux os même du pubis. = En hippiatrie, *barre* [all. *Träger*, angl. *bars*, it. *morso*, *barra*], intervalle qui existe de chaque côté de la mâchoire inférieure, chez le cheval, entre les dents molaires ou mâchelières et les canines, et dans lequel on place le mors. — *Blessures des barres*. Lésions produites, dans cette région, chez le cheval, par un mors mal fait, par la pression de la main trop dure du cavalier. — *Barres* [*intortional* ou *inflexural parts* de B. Clark]. Prolongements centripètes de la paroi du sabot. Elles commencent à l'arc-boutant, et se continuent le long du bord de l'échancrure de la sole. Elles convergent par leur extrémité vers le centre du sabot en s'inclinant l'une vers l'autre par leur bord supérieur. = En pathologie, *barre frontale*, variété de céphalalgie se montrant dans la migraine, la congestion cérébrale, la méningite, certaines névralgies de la 5ᵉ paire, et donnant la sensation d'une pression par un corps dur exercée transversalement à la surface ou dans la profondeur de la région frontale.

BARRÉ, ÉE. adj. — *Bassin barré*. Bassin dont les pubis se rapprochent de l'angle sacro-vertébral, ou dont la symphyse pubienne a une longueur telle, que le diamètre antéro-postérieur du détroit périnéal se trouve diminué. — *Dents barrées*. Les dents molaires dont les racines sont recourbées de manière qu'elles comprennent entre elles une portion d'os maxillaire, et qu'on ne peut les extraire sans briser l'alvéole et arracher des fragments osseux.

BARREAU. s. m. — *Barreau magnétique*. V. MAGNÉTIQUE.

BARRER. v. a. — *Barrer le farcin*. Tracer avec le cautère des raies de feu autour des cordes et tumeurs farcineuses, pour en empêcher le développement. C'est une pratique absurde. — *Barrer la seime*. River les deux bords de la seime à l'aide de tiges de fer passées en travers. — *Barrer la veine*. Pratiquer la section et l'extirpation d'une veine superficielle et lier les deux bouts du vaisseau pour remédier à quelques engorgements des extrémités du cheval et du bœuf.

BARRESWILL. [Chimiste français, mort en 1873]. — *Liqueur de Barreswill*. V. SUCRE *du foie*.

BARTON. [Médecin anglais de la fin du XVIIIᵉ siècle]. — *Pilules de Barton*. V. PILULE.

BAR-WOOD. s. m. Variété de *santal rouge*. V. ce mot.

BARYÉCOÏE. s. f. [*baryecoia*, βαρυηκοΐα, de βαρὺς, pesant, et ἀκούω, j'entends; all. *Schwerhorigkeit*]. Dureté de l'ouïe; premier degré de surdité.

BARYENCÉPHALIE. s. f. [de βαρὺς, pesant, et *encéphale*]. Imbécillité.

BARYGLOSSIE. s. f. [de βαρὺς, pesant, et γλῶσσα, langue]. Pesanteur, embarras de la langue.

BARYPHONIE. s. f. [de βαρὺς, pesant, et φωνὴ, voix; all. *Lallen*]. Difficulté de parler.

BARYTE. s. f. [de βαρὺς, pesant; all. *Baryt*, angl. *baryta*, it. *barite*, esp. *barita*, *barote*, *terre pesante*, *protoxyde de baryum*] (BaO). Base découverte par Scheele en 1774. C'est le plus pesant des oxydes terreux; il est solide, poreux, d'un blanc gris, caustique, inodore; quand on l'humecte avec de l'eau, il s'échauffe, fait entendre un sifflement et se réduit en poudre blanche. Si l'on ajoute plus d'eau, il peut cristalliser en lames (*hydrate de baryte*). Chauffé dans l'oxygène ou dans l'air, il se transforme en bioxyde de baryum, qui est un oxydant énergique. On l'obtient en calcinant l'azotate de baryte jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'oxygène ni d'oxyde d'azote. La baryte est très vénéneuse. — *Acétate de baryte*. V. ACÉTATE. — *Azotate de baryte*. V. AZOTATE. — *Carbonate de baryte*. V. CARBONATE. — *Hydrochlorate* ou *muriate de baryte*. V. CHLORURE. — *Sulfate de baryte*. V. SULFATE.

BARYUM. s. m. [all. *Baryum*, angl. *barium*, it. et esp. *bario*]. Métal d'un blanc d'argent, un peu malléable, découvert par Davy (1808). Il décompose l'eau en dégageant de l'hydrogène et s'oxydant. On l'a obtenu par l'action de la pile, et amalgamé au mercure, dont on le sépare par la distillation. Ce métal, très altérable à l'air, forme avec l'oxygène un protoxyde (*baryte*), et un deutoxyde qui, en se combinant avec les acides affaiblis, repasse à l'état de protoxyde et abandonne à l'eau son oxygène. — *Bromure de baryum*. V. BROMURE. — *Chlorure de baryum*. V. CHLORURE. — *Iodure de baryum*. V. IODURE.

BAS. s. m. *Bas à varices*. — V. VARICE.

BASE. s. f. [*basis*, βάσις, all. et angl. *Basis*, it. et esp. *base*]. Ce qui sert de fondement ou de soutien à quelque chose; ce qui entre comme matière principale dans une combinaison. *Base* a le premier de ces deux sens en anatomie, quand on dit *base du crâne*, *base d'une apophyse*, etc.; et le second, en thérapeutique, quand on dit que telle ou telle substance est la *base* d'une formule composée. = En chimie, tout *corps composé* qui jouit de l'un ou des deux caractères suivants : 1° de se combiner avec un acide en neutralisant complètement ou incomplètement ses propriétés, de manière à former un *sel* différent des deux composants; 2° de jouer le rôle d'élément *électro-positif* (V. ce mot) dans une combinaison. Tel est le cas de l'eau, corps neutre pourtant, dans ses combinaisons avec l'acide sulfurique; de la potasse par rapport à l'eau et aux acides; de l'acide azoteux par rapport à l'acide sulfurique dans la combinaison cristallisable $AzO^3.2SO^3$; de la glycérine et des sucres par rapport aux acides, etc. Les bases *solubles dans l'eau* ont seules la saveur dite alcaline, et la propriété de ramener au bleu la teinture de tournesol rougie par un acide et de verdir le sirop de violettes : on a exagéré l'importance de ces caractères, qui sont inconstants et que possèdent aussi certains sels. En général les oxydes sont des *bases*; mais beaucoup de bases ne sont pas des oxydes, et le mot *base* n'est point synonyme d'*oxyde*. Le terme *base* n'a donc pas un sens générique, ni absolu, mais seulement relatif à son union moléculaire avec un autre corps. Il a servi d'abord, d'une manière vague, à désigner toute substance qui entre dans une combinaison en conservant, sinon sa nature primitive, du moins quelques-unes de ses propriétés, et qui forme la partie la plus fixe, souvent la plus abondante ou la plus caractéristique, de cette combinaison. Puis on a appelé ainsi, non seulement tout corps composé susceptible de neutraliser plus ou moins complètement les propriétés des acides, mais encore toute substance simple ou composée qui acquiert les propriétés des acides en s'unissant à l'oxygène, à l'hydrogène ou à tout autre corps. Dans ce dernier sens, *base* est synonyme de *radical*, qu'on emploie plus ordinairement. — *Base salifiable*, toute substance qui, combinée avec un acide, forme un sel. — *Base organique*. V. ALCALOÏDE. = En botanique, *base d'un organe*, le point par lequel il tient à son support; le *sommet* est l'extrémité opposée. Dans les ovules et les graines recourbés (crucifères), le sommet peut se rapprocher de la base et la toucher presque. = En anatomie, *base du cerveau*, la base inférieure de cet organe. V. Cerveau. = *Base de sustentation*. V. Sustentation.

BASELLACÉES. s. f. pl. Plantes dont Moquin-Tandon fait une famille spéciale, détachée des chénopodées, dont elles sont très voisines.

BASELLE. s. f. Genre de plantes exotiques, de la famille des basellacées, dont plusieurs espèces (*Basella rubra*, L.; *B. alba*, L.; *B. lucida*, L.; *B. tuberosa*, L.) ont des feuilles alimentaires.

BASICITÉ. s. f. Propriété de certains composés chimiques de jouer le rôle de base dans quelques combinaisons ou dans toutes.

BASIDE. s. m. En botanique, petit corps saillant à la surface du réceptacle, composé d'une seule cellule arrondie, ovoïde ou allongée, qui porte à son sommet une ou plusieurs pointes coniques (*spicules*, *stérigmates*), à l'extrémité desquelles se développe une spore unique et nue, non contenue dans un sporange. V. Conidie et Spore.

BASIDIOSPORÉS. s. m. pl. Ordre de champignons dont le caractère essentiel est d'avoir des *basides* pour support de leurs spores. Tels sont les agarics, les bolets, etc., les plus élevés dans l'ordre taxinomique.

BASIFICATION. s. f. Acte par lequel un corps passe à l'état de base.

BASIFIXE. adj. [*basifixus*, esp. *basifijo*]. — *Anthère basifixe*. V. Anthère. — *Placentaire basifixe*. Nom donné au placentaire, quand, à l'époque de sa maturité, il ne tient qu'à la base du péricarpe.

BASIGÈNE. adj. [esp. *basigeno*]. Corps dont l'union avec un métal donne une *base*.

BASIGYNE. s. m. [*basigynium*, de βάσις, base, et γυνὴ, femelle]. Synonyme de *podogyne*. V. ce mot.

BASILAIRE. adj. [*basilaris*, all. *basilar*, angl. *basilary*, it. *basilare*, esp. *basilar*]. Qui sert de base ou qui appartient à une base. = En botanique, se dit de tout organe placé à la base d'une autre partie ; le style est *basilaire* s'il naît de la base de l'ovaire, etc. = *Apophyse basilaire*. Prolongement osseux qui forme l'angle inférieur et antérieur de l'occipital et s'articule avec le sphénoïde. — *Artère* ou *tronc basilaire* (*mésocéphalique*, Ch.). Le tronc formé par l'anastomose par convergence des deux vertébrales, vers le bord postérieur de la protubérance annulaire. Elle monte dans le sillon moyen de cette protubérance, et finit au niveau de son bord antérieur où elle se partage en deux branches, les artères cérébrales postérieures. — *Fosse* ou *gouttière basilaire*. La face supérieure de l'apophyse basilaire creusée en gouttière antéro-postérieure. — *Membrane basilaire*. V. Oreille interne. — *Os basilaire*. Nom donné par quelques anatomistes au sacrum, par d'autres au sphénoïde, ou à l'apophyse basilaire considérée comme os distinct. — *Surface basilaire*. La face inférieure de l'apophyse de ce nom. — *Vertèbre basilaire*. La dernière vertèbre des lombes.

BASILIC. s. m. [*Ocymum basilicum*, L., all. *Basilicum*, angl. *sweet basil*, it. *bassilico*, esp. *albahaca*]. Plante indigène annuelle (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.). Ses fleurs et ses feuilles sont stimulantes et antispasmodiques et entrent dans la composition de l'eau vulnéraire rouge et de l'alcoolat vulnéraire. = En zoologie, *basilic*, [*basilicus*, βασιλίσκος, petit roi; all. et angl. *Basilisk*, it. *basilisco*], genre de reptiles iguaniens pleurodontes, tous de l'Amérique et inoffensifs, vivant sur les arbres, qui ressemblent à la description du *basilic* des Grecs, animal fabuleux dont le regard et le contact étaient supposés mortels.

BASILICON. s. m. [*basilicum*, de βασιλικὸς, royal; all. *Konigssalbe*, angl. *basilicum*, it. *basilico*, esp. *basilicon*]. Nom donné autrefois à diverses substances auxquelles on attribuait de grandes vertus. ‖ Onguent composé de poix noire, de résine de pin, de cire jaune (ā̄a 32 grammes), et d'huile d'olive (128 grammes); ce qui l'a fait appeler *tetrapharmacum* (τέσσαρα φάρμακα, quatre drogues). — *Onguent basilicum* (Codex, 1866), ou *onguent de poix* et *de cire*. Il diffère du précédent par la substitution de la colophane à la résine du pin. Il est employé pour exciter la suppuration, d'où le nom d'*onguent suppuratif*. Pour le rendre plus actif, on peut ajouter 2 grammes d'oxyde de mercure rouge sur 32 grammes d'onguent ; il prend alors le nom d'*onguent brun*. — *Onguent de l'abbé Pipon*. Il diffère peu de l'*onguent basilicum*. Il est formé de : poix noire, 500 grammes ; cire jaune, 444 ; graisse de porc, 320; et huile d'olive, 80.

BASILIQUE. adj. [*basilicus*, de βασιλικὸς, royal; all. *Königsader*, angl. *basilic*, esp. et it. *basilica*]. Épithète donnée par les anatomistes anciens à des veines qu'ils regardaient comme jouant un rôle important dans l'économie animale. — *Veine basilique* (*cubitale cutanée*, Ch.). Une des veines sur lesquelles on pratique la saignée du bras. Elle naît, près du pli du coude, de la réunion de la veine cubitale et de la veine médiane basilique. Elle monte le long de la partie interne du bras, au devant du nerf cubital, et se termine dans le creux de l'aisselle, en s'ouvrant dans la veine axillaire. Les anciens, pensant que la basilique du bras droit avait des rapports avec le foie, et celle du bras gauche avec la rate, nommaient la première, *veine hépatique*, et la seconde, *veine splénique*. — *Veine médiane basilique*. V. Médian.

BASIOCESTRE. s. m. [de βάσις, base, et κέστρος, instrument pointu]. Sorte de céphalotome.

BASIO-GLOSSE. adj. V. Hyo-glosse.

BASIO-KÉRATO-GLOSSE. adj. et s. m. [*basio-cerato-glossus*, βάσις, base, κέρας, κέρατος, corne, et γλῶσσα, langue]. V. Hyo-glosse.

BASIO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. et s. m. [*basio-pharyngeus*]. Nom donné par Winslow à quelques fibres de la membrane musculeuse du pharynx, qui viennent de la base de l'hyoïde, et font partie du *constricteur moyen*.

BASIPODITE. s. m. Premier trochanter, chez les articulés ; c'est le second des sept articles dont se composent les pattes de ces animaux.

BASIQUE. adj. [all. *basisch*, angl. *basic*, *basical*]. Se dit d'un oxyde qui peut produire des sels en se combinant avec les acides; d'un corps quelconque présentant les caractères de base; d'un sel qui contient un excès de base : ce sel est dit *basique*, *bibasique*, *tribasique*, etc., suivant qu'il y a un, deux, trois équivalents de base en combinaison. Les mêmes mots ont été appliqués aux acides contenant un ou plusieurs équivalents d'eau qui peuvent être chassés par un ou plusieurs équivalents de base entrant en combinaison avec l'acide. V. Atomicité.

BAS-JOINTÉ, ÉE. adj. Se dit du cheval dont le paturon est très court et se rapproche de la ligne horizontale.

BASSE-COUR. s. f. Cour où vivent librement ou attachés en plein air les animaux domestiques. ‖ Par extension, dépendances de cette cour, comme porcherie, poulailler, colombier, écuries, granges, greniers, etc.

BASSET. s. m. [all. *Dachshund*, *Teckel*, angl. *terrier*, it. *bassotto*]. Chien de chasse à poil ras, au nez souvent fendu, et très bas sur pattes. Les bassets sont à *jambes droites* ou à *jambes torses*.

BASSIN. s. m. [*pelvis*, all. *Becken*, angl. *pelvis*, it. *pelvi*, esp. *bacinete*]. Canal courbe, à parois osseuses, qui termine inférieurement le tronc, auquel il sert de base, et qui fournit un point d'appui aux membres inférieurs. Il est formé par quatre os, le *sacrum* et le *coccyx* en arrière, les *os iliaques* sur les côtés et en devant. Ces os sont unis ensemble par quatre symphyses, une pubienne, une sacro-coccygienne et deux sacro-iliaques, dont les surfaces articulaires sont maintenues en rapport par un grand nombre de faisceaux ligamenteux ; quant aux grands et petits ligaments sacro-sciatiques et aux membranes obturatrices, leur principal objet est de compléter les parois du bassin. Chez la femme adulte, on compte 25 à 26 centimètres d'une épine iliaque supérieure et antérieure à l'autre ; 23 à 24, entre les 2 épines antérieures et inférieures ; 27 à 28 pour l'écartement de la partie la plus élevée des crêtes iliaques ; 19 à 20 centimètres de l'apophyse épineuse de la première vertèbre sacrée à la symphyse pubienne. Une ligne saillante, qui commence au niveau du pubis, se prolonge sur les os coxaux et la base du sacrum, et se termine à l'angle sacro-vertébral (*marge du bassin*), divise celui-ci en deux portions appelées *grand* et *petit bassin*. — Le *grand bassin* soutient une partie des intestins et les organes génito-urinaires. — Le *petit bassin* offre deux ouvertures et une partie moyenne : celle-ci porte le nom d'*excavation pelvienne*, et les deux ouvertures celui de *détroits*, parce qu'elles sont plus étroites.

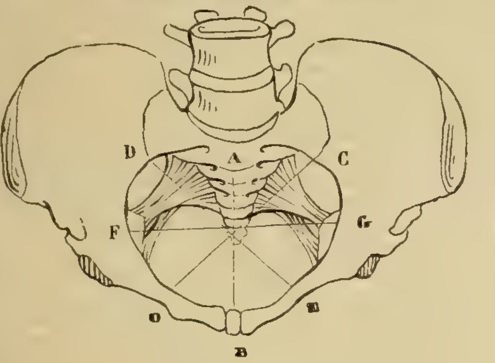

FIG. 40.

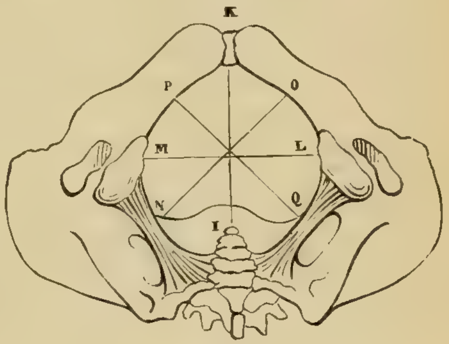

FIG. 41.

— Le *détroit supérieur* ou *abdominal* (fig. 40), qui se confond avec la marge du bassin, a quatre diamètres, dont l'étendue, chez la femme, a un grand intérêt obstétrical (comme toutes les autres mensurations du bassin). l'*antéro-postérieur* ou *sacro-pubien* (AB) a 11 centimètres *sur le squelette* ; le *transversal* (GF), qui s'étend du point le plus élevé d'une crête iliaque au point correspondant du côté opposé, a 13 centimètres et demi ; les diamètres *obliques*, de la symphyse sacro-iliaque d'un côté à l'éminence ilio-pectinée de l'autre côté (OC, ED), ont 12 centimètres ; la *circonférence* du détroit abdominal est de 36 à 40 centimètres. Le diamètre transversal est rendu plus court par les parties molles lorsqu'elles revêtent le bassin, tandis que les obliques conservent leur longueur presque entière. — Le *détroit inférieur* ou *périnéal* a également quatre diamètres (fig. 41) : l'*antéro-postérieur* ou *coccy-pubien* (IK), qui s'étend de la pointe du coccyx au-dessous de la symphyse pubienne ; le *transversal* ou *bis-ischiatique* (LM), qui s'étend de la partie interne et postérieure d'une tubérosité sciatique à celle du côté opposé ; les deux *obliques* (NO, PQ), qui s'étendent du milieu du grand ligament sacro-sciatique d'un côté, à la jonction des branches de l'ischion et du pubis du côté opposé. Tous ces diamètres ont 11 centimètres chez la femme ; le second seul est invariable ; pendant l'accouchement, le premier peut aller jusqu'à 12 centimètres et demi par suite de la dépression du coccyx, légèrement mobile sur le sacrum, et le troisième augmenter de quelques millimètres aux dépens des ligaments sacro-sciatiques refoulés. Lorsque le bassin est revêtu de ses parties molles, le détroit inférieur est fermé par le plancher périnéal, concave supérieurement, et percé de trois ouvertures, l'anus, le vagin et le méat urinaire ; ce détroit est la partie du bassin dont la capacité est le plus notablement diminuée par les parties molles. — L'*excavation pelvienne* est plus grande que les détroits, à cause de la concavité du sacrum. Du point le plus concave de cet os au milieu de la symphyse pubienne, son diamètre antéro-postérieur a 12 centimètres ; c'est aussi l'étendue que présentent les autres diamètres (transversal et obliques) de l'excavation à la partie moyenne. — Le bassin n'est point horizontal, mais incliné par rapport à l'axe du corps ; cette inclinaison est la direction des plans qui passent par ses ouvertures, dans la station verticale. Or le plan du détroit supérieur forme avec l'horizon un angle de 55 à 60 degrés ; et l'axe de ce détroit, c'est-à-dire la perpendiculaire abaissée sur son plan, est très oblique en bas et en arrière ; l'angle formé par le détroit inférieur est de 11 degrés, et son axe a la même obliquité que le précédent, mais si peu prononcée, qu'il est presque vertical : cette inclinaison diminue encore au moment de l'accouchement, où la pointe du coccyx se porte en arrière, et où l'axe devient vertical. Les plans des deux détroits, écartés en arrière de 14 à 15 centimètres, ne sont plus séparés que par une hauteur de 4 à 5 centimètres au niveau de la symphyse, au devant de laquelle ils se croisent sous un angle de 45 à 50 degrés. La direction des axes du bassin change lorsqu'une femme, au moment d'accoucher, est dans le décubitus dorsal ; l'axe du détroit supérieur s'incline en bas et en avant, ce qui exige des tractions en ce sens, en cas d'intervention obstétricale ; et l'axe du détroit inférieur devient presque horizontal, d'où l'indication de tractions en avant. Quant à l'excavation, son axe peut être représenté par une ligne courbe à concavité antérieure, également éloignée des quatre parois de façon à passer par tous les points centraux. V. ACCOUCHEMENT. — Le bassin présente des différences *sexuelles* très accusées, qui tiennent aux différences de ses fonctions : il est plus élevé et moins large chez l'homme, où les diamètres verticaux prédominent ; les diamètres horizontaux l'emportent chez la femme, dont le sacrum est plus large et plus court, les os iliaques sont plus aplatis, les épines iliaques plus écartées, les détroits supérieur et inférieur plus larges, etc. — Les os et les articulations du bassin peuvent être atteints de lésions traumatiques ou organiques, tels que fractures, luxations, tumeurs, carie, nécrose, rachitisme, ostéomalacie, qui, chez la femme, acquièrent une importance spéciale en raison de l'obstacle qu'elles peuvent apporter à la parturition par les difformités qu'elles laissent à leur suite. — *Bassin déformé* ou *vicié*. V. DÉFORMATION. = *Mensurateur du bassin*. PELVIMÈTRE. = *Bassin oculaire*. V. GONDOLE.

BASSINAGE. s. m. — *Bassinage des plaies*. V. Lotion et Pansement *des plaies*.

BASSINE. s. f. [all. *Pfanne*]. Chaudière hémisphérique, à fond presque plat, destiné, dans les laboratoires, à évaporer ou à cuire les sirops ou autres préparations pharmaceutiques. — *Mal de bassine*. V. Mal *de vers*.

BASSINET. s. m. La *renoncule âcre*. V. Bouton *d'or*. = *Bassinet du rein* [all. *Nierenbecken*]. V. Rein.

BASSORINE. s. f. [all. *Bassorin*, esp. *basorina; cérasine, prunine*] ($C^{12}H^{10}O^{10}$). Principe trouvé dans la gomme de Bassora, et dans les gommes-résines, le mucilage de semences de lin, de coing, la gomme du pays, etc.; solide, incolore, inodore, demi-transparent, insoluble dans l'eau, mais s'y gonflant, n'éprouvant pas la fermentation alcoolique, et donnant, par l'acide azotique, de l'acide mucique mêlé d'acide oxalique.

BASTARD-POX. s. m. V. Syphiloïde.

BAS-VENTRE. s. m. V. Abdomen.

BATARD, ARDE. adj. — *Fièvre bâtarde*. V. Illégitime. — *Vache bâtarde*. Vache dont le rendement en lait diminue au moment où elle a conçu de nouveau : on en trouve dans chaque classe (Guénon).

BATATA DE PURGA. s. f. Nom des racines de deux convolvulacées, parfois substituées au jalap. La première est *mechoacan* (V. ce mot). La deuxième est le *Convolvulus operculatus*, Gomez, l'*Ipomæa* ou *Piptostegia operculata*, Martius.

BATATE. s. f. V. Patate.

BATHYMETRIE. s. f. [de βαθὺς, profond, et μέτρον, mesure]. Mesure de profondeur des cavités naturelles ou accidentelles.

BATONNAGE. s. m. Opération pratiquée dans le cas de météorisation des ruminants. On introduit dans la bouche un bâton avec lequel on titille le voile du palais; ce qui détermine les éructations, et soulage promptement les animaux, s'il n'y a pas de corps étranger dans l'œsophage.

BATONNET. s. m. En anatomie, V. Rétine. — En bactériologie, élément en forme de cylindre court dans certains cas, beaucoup plus long que large dans d'autres. Les dimensions des bâtonnets les font ranger en trois groupes : 1° *bâtonnets courts* ou *bactéries proprement dites*, cellules dont un diamètre s'est légèrement accru aux dépens de l'autre, de manière à figurer des éléments cylindriques, très peu allongés, à parois droites et régulières; une dépression constatée sur un point de leur longueur indique un commencement de scissiparité; les bâtonnets sont doués d'une grande mobilité quand ils sont isolés, mais sont immobiles lorsqu'ils sont groupés en zooglées; telles sont les bactéries du charbon, du choléra des poules, etc.; — 2° les *bacilles* (V. ce mot); — 3° les *filaments*, bâtonnets très minces et très allongés, souvent unis en faisceaux ou en masses; à ce groupe appartient le genre *leptothrix*.

BATRACIENS. s. m. pl. [de βάτραχος, grenouille; all. *Batrachier*, esp. *batracios*]. Animaux vertébrés, à peau nue, à épiderme non écailleux, ou renfermant des écailles très petites dans l'épaisseur d'une peau molle (*ichtyobatraciens* et Cécilies); membres nuls (*ophidiobatraciens*), ou au nombre de 2 à 4. Pendant l'état embryonnaire, ils ont une vésicule ombilicale, sans vésicule allantoïdienne. Pendant les premiers temps de leur vie, ils respirent à l'aide de branchies, et ont un cœur à une oreillette et un ventricule; ils n'ont pas d'organes génitaux, qui se développent lorsque se montrent les poumons. Adultes, ils ont un cœur à deux oreillettes et deux ventricules; leur respiration est pulmonaire, ou pulmonaire et branchiale. Leur peau nue, leurs métamorphoses, en font une classe distincte de reptiles, comprenant quatre ordres : 1° les *Ophidiobatraciens* (cécilies, rhinatrèmes); 2° les *Batriciens anoures* (grenouilles, crapauds; 3° les *Batraciens urodèles* (salamandres, tritons, etc.); 4° les *Ichtyobatraciens* (lepidosiren, protoptères). On en connaît environ 230 espèces. Dans leur état transitoire on leur donne le nom de *têtards*. V. ce mot et Salamandre.

BATRACINE. s. f. [*posada rago*]. Substance lactescente quand elle est fraîche; grise, inodore, quand elle est sèche, que les Indiens Chocoanos font sortir de la peau d'un petit batracien du genre *Phylobates*, en le tenant embroché près du feu. Ce venin, enduisant les flèches, fait mourir les animaux avec des convulsions. A l'intérieur, il est inoffensif. Il contient une matière résineuse inerte et un alcaloïde azoté qui est le principe actif. V. Crapaud, Curarine et Salamandre.

BATTAGE. s. m. Opération industrielle qui consiste à frapper avec les mains, ou à l'aide de machines, soit les épis des céréales pour en faire sortir le grain, soit les tissus de lin, de laine, de coton, pour leur donner de la souplesse ou les rendre propres; soit des plaques métalliques pour les réduire en feuilles minces : ces travaux peuvent être dangereux non seulement pour les ouvriers qui s'y livrent et pour lesquels les poussières soulevées sont une cause d'irritation oculaire, laryngée et bronchique, mais aussi pour le voisinage qui souffre du bruit et de l'ébranlement causés par le battage. Aussi les ateliers doivent être énergiquement ventilés et éloignés des lieux habités.

BATTEMENT. s. m. [*pulsus*, σφυγμὸς, all. *Schlagen*, angl. *beating*, it. *battimento*]. Nom donné aux contractions et dilatations alternatives du cœur et des artères. V. Choc, Cœur, Grossesse, Palpitation, Pouls et Rythme. ‖ Nom donné aux pulsations qui se font sentir dans les parties enflammées sur le point de s'abcéder. V. Inflammation.

BATTERIE. s. f. — *Batterie électrique*. V. Bouteille *de Leyde*.

BATTITURES. s. f. pl. Parcelles ou écailles métalliques qui se détachent d'un métal qu'on forge. — *Battitures de fer*. C'est du tritoxyde de fer, qui a les mêmes propriétés thérapeutiques que le fer lui-même. V. Oxydes *de fer*.

BATTRE. v. a. — *Battre les avires*. V. Avives. — *Battre à la main*. Se dit du cheval monté qui relève et abaisse la tête continuellement. — *Battre du flanc*. Se dit d'un animal qui, atteint de la pousse, ou d'autres maladies de poitrine et du ventre, ou seulement fatigué, a une respiration forte et fréquente.

BATTUE (Sole). s. f. La *bleime*. V. ce mot.

BAUDELOCQUE. [Accoucheur français, 1745-1810]. — *Pelvimètre de Baudelocque*. V. Pelvimètre.

BAUDET. s. m. L'âne mâle employé à la reproduction de l'espèce ou à la production du mulet.

BAUDRUCHE. s. f. [all. *Goldschlagerhautchen*, angl. *gold beater's skin*, it. *minugia*]. Pellicule membraneuse bien dégraissée de l'intestin de bœuf et de mouton, préparée par les parcheminiers sous le nom de *peau divine*. C'est la couche de tissu lamineux et élastique dite *fibreuse* ou *nerveuse*. La baudruche du cæcum de mouton conservant la forme de cet organe, a été indiquée par le docteur Condom pour la préservation du virus syphilitique et du pus blennorrhagique. En médecine, on l'emploie, recouverte de substances emplastiques, pour garantir du contact de l'air des surfaces malades. Dans le traitement des brûlures par la *baudruche gommée* (Laugier) le pansement se renouvelle aisément, en humectant d'eau tiède l'enveloppe protectrice. Si dans quelques points elle est insuffisante, ou ramollie, on réapplique une seconde bandelette sur ces points. Si le soulagement n'a pas la rapidité qu'on désire, on peut (Blondeau) appliquer une seconde couche sur la première. La transparence de la bandelette de baudruche gommée permet de suivre la marche résolutive, suppurative ou indurative, des lésions au-dessus desquelles on l'applique.

BAUHIN. [Anatomiste français, 1560-1624]. — *Valvule de Bauhin.* V. ILEO-CÆCAL.

BAUHINIE. s. f. [*Bauhinia*, Plum.]. Genre de légumineuses des Antilles, des Moluques, du Malabar, etc., dont les racines sont vermifuges et carminatives.

BAUME. s. m. [*balsamum*, βάλσαμον, all. *Balsam*, angl. *balsam*, it. et esp. *balsamo*]. Autrefois, nom donné à toutes les résines liquides, et, par extension, à une foule de préparations pharmaceutiques fort différentes les unes des autres. ‖ Aujourd'hui, *baume naturel*, substance résineuse qui contient de l'acide benzoïque ou du cinnamique. Tels sont le *benjoin*, le *liquidambar*, le *styrax*, le *baume du Pérou* et le *baume de Tolu*. V. ces mots et STORAX. Ils ont pour caractères communs de posséder une odeur suave, d'être solubles dans l'éther et l'alcool, d'où l'eau les précipite, et de céder à l'eau bouillante leur acide benzoïque ou cinnamique, qu'on peut également en retirer par la sublimation. Ceux qui contiennent de l'acide benzoïque sont le benjoin et le liquidambar; ce dernier renferme en outre de l'acide cinnamique. Ceux qui contiennent de l'acide cinnamique sont le liquidambar, le styrax, les baumes du Pérou et de Tolu. On trouve aussi, dans tous les baumes, une essence liquide, odorante, volatile, et une ou plusieurs résines solides ou demi-solides. Les prétendus baumes de copahu, du Canada et de la Mecque, ne sont que des résines liquides ou des térébenthines — *Baumes artificiels* ou *pharmaceutiques*. Ce sont des teintures alcooliques, des huiles médicinales, des onguents, etc., suivant qu'ils ont un excipient alcoolique, huileux, résineux, etc.

Baume acétique. Solution de savon dans l'éther acétique, à laquelle on ajoute quelquefois du camphre (savon animal et camphre, ãã 10 gram.; huile volatile de thym, 30 gouttes; éther acétique, 80 gram.). Il a l'aspect et la consistance de l'opodeldoch, et est employé en frictions contre les douleurs rhumatismales. — *Baume d'acier* ou *d'aiguilles*. On fait dissoudre à chaud : limaille d'acier, 8 gram., dans acide azotique, 32 gram.; on ajoute : alcool rectifié et huile d'olive, ãã, 32 gram.; on chauffe et l'on triture avec soin. Cette pommade excitante, employée en frictions contre les douleurs articulaires, est peu usitée. — *Baume acoustique*. La préparation varie suivant les pharmacopées, mais il se réduit toujours à un mélange liquide d'huiles, d'essences et de teintures. Il est formé, suivant Baumé, d'huile de rue, 16 gram.; de baume tranquille, 8 gram.; de baume de soufre térébenthiné, de teinture d'asa fœtida, d'ambre gris et de castoréum, ãã 10 gouttes, et d'huile pyrogénée de succin, 10 gouttes. On en imbibe un peu de coton qu'on introduit dans l'oreille pour combattre certaines surdités. — *Baume anodin de Bath*. Baume opodeldoch additionné d'opium. — *Baume antiarthritique*. V. BAUME *de Sanchez*. — *Baume apoplectique*. Préparation de consistance emplastique, formée d'un mélange de baumes proprement dits, de substances résineuses et d'huiles essentielles. On le portait sur soi dans une petite boîte d'ivoire ou de buis pour en respirer l'odeur qui est agréable, et qui agit comme antispasmodique. — *Baume d'Arcéus*. Onguent composé de suif de mouton, 128 gr.; térébenthine pure et résine élémi, ãã 96 gram., et graisse de porc, 64 gram., que l'on fait fondre ensemble. On l'emploie comme excitant dans le pansement des ulcères atoniques et des plaies.

Baume blanc liquide, *baume blanc sec*. Noms du *baume du Pérou* (V. ce mot) et du *baume liquidambar*. V. STYRAX — *Baume blanc de Sonsonate*. V. BAUME *de Sonsonate*.

Baume faux du Caire. V. TÉRÉBENTHINE. — *Baume du Canada*. V. TÉRÉBENTHINE *du Canada*. — *Baume de Carthagene* V. BAUME *de Tolu*. — *Baume Chiron* Mélange d'huile d'olive, de cire jaune, de térébenthine, de camphre, de baume du Pérou noir, coloré au moyen de la racine d'orcanette. S'emploie comme le baume d'Arcéus. — *Baume du commandeur de Permes* [*baume du commandeur*, *teinture balsamique*]. Alcool composé, dont l'oliban, la myrrhe, le baume de Tolu, le benjoin, l'aloès du Cap, la racine d'angélique, les sommités fleuries d'hypéricum, font la base (Codex, 1866). Ce baume est stimulant : on le donne à l'intérieur, à la dose de 10 à 20 gouttes; à l'extérieur, on l'emploie comme le baume d'Arcéus. — *Baume de Condom*. V. BAUME *de Lectoure*. — *Baume de conicine*. Liniment à base de conicine employé comme topique fondant et résolutif. — *Baume de copahu*. V. COPAHU. — *Baume copalme* [*copaline*, *ambre liquide*]. Matière liquide qu'on obtient par incision du *Liquidambar styraciflua*. V. LIQUIDAMBAR. — *Baume en coque*. V. BAUME *du Pérou*.

Baume de Fioravanti [du nom de son inventeur, et non *Fioraventi*]. Produit de la distillation de beaucoup de substances résineuses ou aromatiques, telles que la térébenthine, la myrrhe, la résine élémi, la cannelle, le girofle, le gingembre, etc., qu'on a d'abord fait macérer pendant plusieurs jours dans l'alcool. Le premier produit de la distillation de ce mélange est entièrement alcoolique; c'est le *baume de Fioravanti* proprement dit ou *baume de Fioravanti spiritueux*, qui est limpide et piquant, et a l'odeur de térébenthine. Le second produit qu'on obtient en enlevant le marc resté dans l'alambic, et le distillant à un feu de cendre chaude, est une huile citrine appelée *baume de Fioravanti huileux*. Enfin par une chaleur plus forte ou plus prolongée, on obtient une huile noirâtre et une partie aqueuse : celle-ci est rejetée comme inutile; l'huile constitue le *baume de Fioravanti noir*. Le baume de Fioravanti spiritueux est un stimulant très énergique; c'est le seul qu'on emploie aujourd'hui en frictions. — *Baume focot*. V. TACAMAQUE. — *Baume de Fourcroy*. V. BAUME *de Laborde*.

Baume de Geneviève. Même composition que le baume de Chiron, moins le baume du Pérou; l'orcanette est remplacée par la poudre de santal rouge. Il a les propriétés du baume d'Arcéus. — *Baume* (*faux*) *de Gileud*. V TÉRÉBENTHINE. — *Baume de Gurjun* (angl. *wood-oil*). Il s'obtient par incision de quelques arbres de la famille des diptérocarpées : brun, visqueux, aromatique, il est assez analogue au copahu, qu'il peut remplacer dans la blennorrhagie, à la dose de 4 à 16 grammes (Mauriac, Vidal); à haute dose, il peut déterminer de la diarrhée.

Baume d'humiri. V. HUMIRIACÉES. — *Baume hypnotique*. Pommade préparée avec des sucs de plantes narcotiques, de l'opium, du safran, de l'huile de noix muscade, unis à un corps gras ou à l'onguent populéum. Il est employé en frictions dans les mêmes cas que le baume tranquille. — *Baume hystérique*. Mélange à peu près solide d'huiles essentielles et de substances résineuses fétides. Il est composé de bitume de Judée, aloès, galbanum, laudanum, ãã 4 gram.; asa fœtida, 12 gram.; castoréum et opium, ãã 2 gram., huiles volatiles de rue et de succin, ãã 10 gouttes; huiles volatiles d'absinthe, de sabine, de pétrole, ãã 12 gouttes; beurre de muscade, $1^{gr},50$. C'est en en faisant respirer l'odeur ou l'appliquant sur l'abdomen, qu'on l'employait dans l'hystérie, comme emménagogue, on le donnait à l'intérieur (20 centigrammes).

Baume des jardins. Nom de la *menthe baume*. V. MENTHE. — *Baume* (*faux*) *de Judée*. V. TÉRÉBENTHINE.

Baume de Laborde ou *de Fourcroy*. Il est composé de substances résineuses, telles que l'oliban, la térébenthine, le storax, le benjoin ; de plantes aromatiques, de genièvre, de thériaque ; le tout infusé dans l'huile d'olive. On l'applique sur les gerçures de la peau et du sein, pour calmer les douleurs et faciliter la cicatrisation. — *Baume de Lectoure, de Condom* ou *de Vinceguère*. Mélange d'huiles essentielles tenant en dissolution du camphre, du safran, du musc et de l'ambre gris. C'est un stimulant très actif et un diaphorétique qu'on prend par gouttes sur du sucre ou qu'on porte sur soi comme aromate, ou qu'on brûle dans les appartements. — *Baume de liquidambar*. V. Styrax. — *Baume de Lucatel*. Mélange de cire, de vin, d'huile d'olive, de térébenthine et de baume du Pérou, coloré par le santal rouge. Il a été recommandé dans la phtisie pulmonaire. A l'extérieur, même emploi que le baume d'Arcéus.

Baume de Marie. Suc résineux obtenu par incision de l'écorce du *calaba* (V. ce mot), et employé comme vulnéraire aux Antilles. — *Baume* (*faux*) *de la Mecque*. V. Térébenthine. — *Baume de muscade*. V. Muscade.

Baume nerval ou *nervin*. On le prépare avec : moelle de bœuf purifiée, 350 gram. ; huile d'amandes douces, 100 gram. ; huile de muscade, 450 gram. ; huile volatile de romarin, 30 gram. ; huile de girofle, 15 gram. ; camphre, 15 gram. ; baume de Tolu, 30 gram. ; alcool à 80° centésim., 60 gram. (Codex, 1866). On s'en sert en frictions contre les entorses et les douleurs rhumatismales des membres.

Baume opodeldoch. V. Opodeldoch.

Baume du Pérou [*balsamum peruvianum*]. Il provient du *Myroxylum peruiferum*, L., arbre du Pérou et du Brésil (décandrie monogynie, L., légumineuses papilionacées, J.). Dans le commerce, trois variétés : 1° Le *baume du Pérou blanc*, liquide et presque transparent, découle d'incisions faites à l'arbre. 2° Le *roux*, solide, est recueilli comme le précédent. Ces deux variétés, que l'on désigne quelquefois sous le nom de *baume en coque*, parce qu'elles nous arrivent renfermées dans des coques de coco, sont les plus pures et ont une odeur suave : on substitue souvent au premier le liquidambar, et au second le baume de Tolu. 3° Le *noir* est beaucoup plus commun : il a une couleur brun rougeâtre foncé ; il est liquide, de consistance sirupeuse ; son odeur est forte, agréable ; sa saveur, âcre et amère. Il est soluble dans l'alcool et dans les huiles. Il est fourni par l'écorce et les racines du *Myroxylum Pereiræ*, Royl. ; *M. Sonsonatense*, Pereira. Tous viennent surtout de San-Salvador (Amérique centrale).

Le baume du Pérou renferme : 1° de la *cinnaméine*, 2° de la *métacinnaméine ;* 3° de l'*acide cinnamique ;* 4° une partie résineuse ($C^{108}H^{60}O^{12}$), qui ne préexiste pas, selon toutes probabilités, mais qui, au contact de l'air, se produit aux dépens de la cinnaméine, en absorbant de l'eau. La résine est d'autant plus abondante que le baume a été plus longtemps exposé à l'air. Rarement employé à l'intérieur comme anticatarrhal et à l'extérieur comme topique excitant, il sert surtout à parfumer les pommades et à en prévenir l'oxydation à l'air. Il est souvent falsifié avec de l'alcool (agité avec de l'eau, il diminue de volume s'il est alcoolisé), avec des huiles (que l'alcool ne dissout pas tandis qu'il dissout le baume), avec du copahu (qui donne au baume du Pérou une odeur spéciale).

Baume de saint Thomas. V. Baume *de Tolu*. — *Baume du Samaritain*. Mélange de vin et d'huile, employé par les anciens dans le traitement des plaies. On en fait des embrocations. — *Baume de Sanchez*, ou *baume antiarthritique*. Il est composé de savon animal, d'huile de muscade, de girofle, de menthe, d'alcoolat de lavande, de camphre et d'éther acétique. Il peut remplacer l'opodeldoch. — *Baume de San-Salvador*. Un des noms du *baume du Pérou noir* ou *baume du Pérou du commerce*. — *Baume de San-Thomé*. Baume rouge orange, d'odeur forte, aromatique, peu agréable, très amer, entièrement soluble dans l'alcool, ayant l'aspect d'une térébenthine solidifiée, analogue à celle des conifères, mais d'origine inconnue ; il vient dans des noix de coco. — *Baume saxon*. Baume dont le beurre de muscade fait la base, et qui contient plusieurs huiles aromatiques, il est âcre et très odorant ; on l'emploie en frictions. — *Baume de Sonsonate*. Substance nébuleuse, grenue, blond jaunâtre, obtenue par expression des fruits d'une variété ou d'une espèce de légumineuses voisine du *Myrospermum balsamiferum*, Pavon. V. Myroxocarpine. — *Baume de soufre*. Dissolution de 1 partie de fleurs de soufre dans 4 parties d'une huile essentielle. — *Baume de soufre anisé* [*huile d'anis soufrée*]. Ainsi appelé parce que c'est l'huile d'anis qui entre dans sa composition : il a une belle couleur rouge. On l'employait autrefois comme stimulant et carminatif. Il ne sert plus que pour la confection des pilules de Morton. — *Baume de soufre antimonié*. On l'obtient en chauffant du soufre doré d'antimoine avec de l'essence de térébenthine. — *Baume de soufre benzoiné*. Solution de soufre dans l'huile empyreumatique du benjoin. — *Baume de soufre succiné* ou *térébenthiné*. Préparé avec l'huile essentielle de succin ou de térébenthine, il était employé dans les maladies des reins et de la vessie. — *Baume de soufre de Ruhland*. Il était préparé avec l'huile de noix. — *Baume storax*. V. Storax. — *Baume du sucrier*. V. Sucrier *des montagnes*.

Baume de Tolu [*balsamum tolutanum*, *baume de Carthagène* et *baume de Saint-Thomas*, selon le lieu d'où on l'exporte]. Il provient du *Myroxylum toluiferum*, simple variété (Baillon) du *M. peruiferum*, autrefois appelé *Toluifera balsamum*, L., qu'on range aujourd'hui dans le genre *Myrospermum*, sous le nom de *Myrospermum toluiferum*, Richard, arbre (décandrie monogynie, L., légumineuses papilionacées, J.) qui croît dans la province de Tolu (Amérique méridionale, Colombie). Il découle d'incisions faites au tronc de l'arbre, et nous arrive dans de grandes bouteilles de terre cuite appelées *potiches*, ou dans de petites calebasses, et plus souvent dans des boîtes en fer-blanc. Il est ordinairement solide, sec et cassant, d'une couleur fauve clair, demi-transparent, d'une odeur suave et d'une saveur douce et agréable. Sous l'influence de la moindre chaleur, il se ramollit, coule, et prend une saveur légèrement âcre. Il est formé de deux *résines* (composées de styracine, d'oxygène et d'eau), d'*acide cinnamique*, et d'une huile volatile qui est un mélange de *cinnaméine* et d'un hydrocarbure, le *tolène*, liquide, mais devenant résineux au contact de l'air. Sa composition se rapproche donc de celle du baume du Pérou, dont il se distingue par la petite quantité d'huile qu'il renferme et la rapidité avec laquelle il sèche au contact de l'air (Gerhardt) : quant à l'acide benzoique, dont la préexistence est admise par H. Deville, il se forme aux dépens de l'acide cinnamique (Kopp). Les deux baumes ont les mêmes propriétés anticatarrhales et stimulantes ; mais celui de Tolu, dont l'action est plus douce, est plus souvent employé à l'intérieur, sous forme de sirop, pastilles, pilules, teinture. V. Sirop. — *Baume tranquille*. Infusion de plantes narcotiques et d'un grand nombre de plantes aromatiques dans l'huile d'olive. On l'obtient, selon le Codex (1866), en faisant cuire à un feu doux, dans l'huile d'olive, 5 kil. : feuilles fraîches de belladone, de jusquiame, de morelle, de nicotiane, de pavot, de stramoine, āā 200 gram. ; laissant ensuite digérer pendant deux heures, passant avec expression, et versant l'huile chaude sur sommités sèches d'absinthe, d'hysope, de marjolaine, de menthe poivrée, de millepertuis, de thym, feuilles sèches de balsamite, de romarin, de rue et de sauge, et fleurs de lavande et de sureau. ãã 50 gram.; laissant macérer pendant un mois au soleil et en vaisseau clos; passant, décantant, et conservant à l'abri de l'air et de la lumière. Il a une couleur verte foncée, une odeur aromatique. Il est employé en frictions.

Baume vert. La *menthe verte.* — *Baume vert de Metz* ou *de Feuillet.* Dissolution de vert-de-gris, de sulfate de zinc, de térébenthine, d'aloès, d'huiles essentielles de genièvre et de girofle, dans un mélange d'huiles d'olive, de lin et de laurier. Ce liquide, d'un beau vert, est un peu phagédénique: on l'emploie dans le traitement des plaies ou ulcères fongueux. — *Baume de vie d'Hoffmann.* Teinture alcoolique dans laquelle entrent les huiles volatiles de cannelle, de girofle, de macis, de succin, de citron, l'ambre gris, etc. On l'emploie comme excitant à l'intérieur et à l'extérieur. — *Baume de vie de Lelièvre.* V. Élixir *de longue vie.* — *Baume vulnéraire.* Il ne diffère du baume du Samaritain qu'en ce que l'on fait macérer, dans l'huile et le vin, des plantes dites vulnéraires; on y ajoute aussi de l'eau-de-vie.

BAUMÉ (Antoine). [Pharmacien français, 1728-1804]. — *Aréometre de Baumé.* V. Aéromètre. — *Gouttes amères de Baumé.* V. Goutte.

BAUMIER ou **BALSAMIER.** s. m. [*Amyris*, L., ou *Balsamodendron*, Kunth; all. *Balsambaum*, angl. *tacamahaca*, it. *albero balsamino*, esp. *balsamero*]. Genre de plantes de l'octandrie monogynie, L., térébinthacées, J., dont presque toutes les espèces fournissent des résines improprement appelées *baumes*. V. Résine. — *Balsamier élémifère* [*Amyris elemifera*, L.], arbre qui produit la résine élémi. — *Balsamier de la Mecque* [*baumier*, *Amyris* ou *Balsamodendron opobalsamum*, Kunth], arbre de l'Arabie heureuse, qui donne le baume de Judée ou de la Mecque. V. Carpobalsamum, et Xylobalsamum. — *Balsamier de Giléad* [*Amyris* ou *Balsamodendron gileadense*], qui fournit le baume de Giléad. — *Sapin baumier.* V. Sapin.

BAVE. s. f. [all. *Geifer*, angl. *slaver*, it. *bava*, esp. *baba*]. Liquide spumeux formé de salive mélangée à l'air et faisant écume, qui sort de la gueule des chiens enragés.

BAVEUX, EUSE. adj. Se dit des chairs d'une plaie qui fournissent un liquide séro-purulent, sont molles, et offrent peu de tendance à la cicatrisation.

BAZAN s. m. Sorte de chèvre originaire de Perse, que l'on croit être le *paseng* ou *pasen*, ou chèvre sauvage.

BAZIN [médecin français, 1807-1878]. — *Maladie de Bazin.* Le psoriasis lingual. V. Psoriasis, page 1313.

BDELLÉPITHÈQUE. s. m. [βδέλλα, sangsue, et ἐπιθήκη, pose]. Pose-sangsues: instrument de verre, d'ivoire, etc., approprié pour poser les sangsues dans les diverses régions du corps.

BDELLÉPITHÈSE. s. f. [de βδέλλα, sangsue, et ἐπίθεσις, apposition]. Application des sangsues.

BDELLIENS. s. m. pl. [de βδέλλα, sangsue]. Section des hirudinées, comprenant les *sangsues*, les *aulacostomes*, etc. Corps à anneaux très distincts, opaque; sang rouge; ventouse orale ou buccale bilabiée. V. Sangsue.

BDELLIUM. s. m. [*bdellium*, βδέλλιον]. Gomme-résine de l'Arabie et des Indes orientales, produite par le *Balsamodendron africanum*, Arn., et par le *B. Roxburghii*, Arn., ou *Googol* (V. Balsamodendron et Googol). Le bdellium est en masses solides, ordinairement arrondies, rougâtres ou verdâtres, d'une cassure terne comme celle de la cire, d'une odeur aromatique analogue à celle de la myrrhe, d'une saveur amère et âcre. Pelletier y a trouvé résine, 59,0; gomme soluble, 9,2; bassorine ou gomme insoluble, 30,6; huile volatile, 1,2. On ne l'emploie point à l'intérieur; il fait partie du diachylon gommé et de l'emplâtre mercuriel de Vigo.

BDELLOMÈTRE. s. m. [de βδέλλα, sangsue, et μέτρον, mesure; all. *Bdellometrum*, angl. *bdellometer*, it. et esp. *bdelometro*] (Sarlandière). Ventouse-scarificateur, remplaçant les sangues pour les saignées capillaires, et faisant connaître la quantité de sang évacué. Inusité.

BDELLOMORPHE. adj. V. Helminthe.

BÉANCE. s. f. État de ce qui est béant. — *Béance des veines.* État des veines adhérentes aux tissus et dont les parois coupées en travers ne s'affaissent pas (foie, thyréoïde). — *Beance des voies respiratoires.* État de constante ouverture au passage de l'air que présentent les conduits respiratoires depuis les narines jusqu'aux petites bronches, par suite de leurs dispositions anatomiques.

BEAU. s. m. [de *bellus*, beau; τὸ καλὸν, all. *das Schone*]. Nom donné à certains caractères qui, dans les formes, les couleurs, les sons, les pensées et le style, forment en l'âme humaine une impression spéciale, différente de celles qu'y produisent le plaisir, le bon et le vrai. Le laid est l'opposé, et il y forme des impressions que, d'après la même vue, on comparera à celles de la douleur, du mal et du faux. La réaction des facultés intellectuelles sur ces impressions engendre le goût.

BEAUXITE. s. f. Alumine hydratée ferrugineuse, qui est actuellement le principal minerai d'aluminium.

BÉBEERINE ou **BÉBIRINE.** s. f. ($C^{38}H^{21}AzO^{6}$). Alcaloïde tiré de l'écorce d'un arbre originaire de la Guyane anglaise, appelé *bebeeru* par les habitants (*Nectandra Rodiei*, famille des laurinées) (1834, Rodie). Il est identique à la *buxine* et à la *pélosine* (V. ces mots). — *Sulfate de bébeerine.* V. Sulfate.

BÉBIRIQUE. adj. — *Acide bébirique.* Il accompagne la bébirine. Blanc, cristallin, déliquescent, soluble dans l'alcool, fusible et volatil.

BEC. s. m. [*rostrum*, ῥύγχος, all. *Schnabel*, angl. *bill* ou *beak*, it. *becco*, esp. *pico*]. Organe de structure cornée, de formes très variées, qui recouvre les os des mâchoires des oiseaux et des tortues, par l'intermédiaire d'une muqueuse très vasculaire chargée de longues papilles dont la plupart renferment des nerfs se terminant dans de nombreux *corpuscules du tact.* — En chimie, *bec de Bunsen*, bec de gaz disposé de manière à donner une flamme peu éclairante, mais très chaude. V. Spectrométrique. = En botanique, *bec-de-grue.* V. Geranion. = En anatomie, *bec du calamus scriptorius.* V. Calamus. — *Bec du corps calleux.* V. Corps *calleux.* — *Bec-de-cuiller* (*processus cochleariformis*). Lame osseuse très mince, recourbée sur elle-même, qui sépare la portion osseuse de la trompe d'Eustache du canal destiné au passage du muscle interne du marteau. — Nom donné à plusieurs espèces de pinces plus ou moins longues et recourbées, dont la forme a quelque ressemblance avec le bec de certains oiseaux, et qui servaient à l'extraction des dents ou à celle des corps étrangers engagés dans une cavité ou dans l'épaisseur d'une partie quelconque. Tels étaient le *bec-de-cane* (*rostrum anatinum*), le *bec-de-corbin* (*rostrum corvinum*), le *bec-de-cygne* (*rostrum cycneum* s. *olorinum*), *le bec-de-grue* (*rostrum gruinum*), le *bec-de-lézard* (*rostrum lacertinum*), le *bec-de-perroquet* (*rostrum psittacinum*), le *bec-de-vautour* (*rostrum vulturinum*), etc. — Instrument dû à Mauriceau, employé pour l'extraction des môles; c'est une espèce de pince très allongée, dont les deux branches sont garnies de dents vers leur extrémité. — *Bec de cathéter.* V. Cathéter. = *Bec-de-lièvre* [*labium leporinum*, all. *Hasenscharte*, angl. *hare-lip*, it. *labro leporino*, esp. *labihendido*]. Difformité consistant en ce que l'une des lèvres, particulièrement la supérieure, présente, comme celle du lièvre, une division permanente, qui est bien plus souvent *congénitale* (par arrêt de développement) qu'*accidentelle* (par cicatrisation isolée des bords d'une perte de substance traumatique ou ulcéreuse). Le bec-de-lièvre congénital est dit *simple* lorsque la fissure ne porte que sur les lèvres, *complexe* lorsqu'elle s'étend aux os de la face : le premier est ordinairement *unilatéral*, moins souvent *bilatéral* (fig. 12), très rarement *médian* ou *commissural* ; le second est *labio-alvéolaire* ou *labio-palatin*, suivant que la division ne dépasse pas le conduit palatin antérieur ou qu'elle se prolonge sur la voûte palatine seule ou sur cette voûte et sur le voile du palais. Ce vice de conformation nécessite une opération qui, d'après la généralité des chirurgiens, doit être différée jusqu'à six mois ou un an en cas de bec-de-lièvre simple, et plus tard quand la division est complexe : elle est contre-indiquée par le mauvais état général et les maladies de l'enfant. L'opération du bec-de-lièvre *simple et unilatéral* se compose de deux temps : avivement des deux bords de la fente labiale avec un bistouri ou avec des ciseaux ; réunion de ces bords par la suture entortillée (V. SUTURE) ou par des sutures métalliques : la réunion est ordinairement complète au bout de 3 à 4 jours, pendant lesquels on tient le malade au lit, en le nourrissant avec du lait donné à la cuiller et en entretenant des compresses fraîches sur la plaie. Ce procédé a été modifié dans ses détails par Clémot (de Rochefort), Malgaigne, Mirault (d'Angers), Henry (de Nantes), Giraldès, en vue de prévenir l'encoche disgracieuse qui peut persister, après la réunion, sur le bord libre de la lèvre. Les mêmes procédés sont applicables au bec-de-lièvre *bilatéral*, en les répétant de chaque côté du lobule médian, lorsque celui-ci est épais, charnu, et de même hauteur que la lèvre. Dans le bec-de-lièvre *complexe* il est nécessaire : 1° de s'opposer à la saillie anormale de l'os intermaxillaire, qui repousse le lobule médian en avant, soit en faisant l'ablation de cet os, soit en le refoulant en arrière ; 2° de favoriser la réunion immédiate et d'éviter l'encoche à laquelle exposent l'atrophie et l'insuffisance de hauteur de la lèvre, soit par les procédés de Mirault, d'Henry, de Giraldès, soit par un emprunt fait aux joues ; 3° de remédier à l'aplatissement d'un coté du nez et à l'élargissement de la narine dont l'aile est portée en dehors, en appliquant sur la partie la plus reculée de la base de l'organe une forte serre-fine (Guersant), moins sujette à se déplacer que la longue aiguille de Phillips, qui, passée à travers les cartilages, porte à ses deux extrémités des morceaux de liège comprimant les narines (V. GUEULE-*de-loup*).

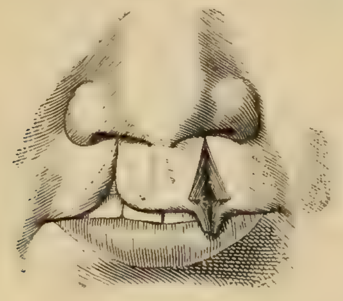
FIG. 12.

BECCABUNGA. s. m. V. VÉRONIQUE.

BÉCHION. s. m. Nom vulgaire du *tussilage*.

BÉCHIQUE. adj. [*bechicus*, de βῆξ, génitif βηχὸς, toux ; all. *hustenstillend*, angl. *bechic*, it. *bechico*]. Que l'on emploie contre la toux. — *Fleurs béchiques.* Celles de mauve ou de guimauve, de violette, de pas-d'âne, et de coquelicot (parties égales en poids). V. PECTORALES (*fleurs*). — *Fruits béchiques.* Les dattes débarrassées de leurs noyaux, les jujubes, les figues sèches, les raisins secs. — *Sirops béchiques.* V. SIROP.

BÉCHIQUE. s. m. Médicament employé contre la toux. La toux, n'étant qu'un symptôme de plusieurs maladies d'un caractère très différent, ne peut être combattue dans tous les cas par les mêmes moyens : de là des *béchiques-adoucissants*, *excitants*, *incisifs*, *calmants*, etc. Néanmoins on a plus particulièrement donné ce nom aux adoucissants et aux calmants.

BÉCHORTHOPNÉE. s. m. [de βῆξ, génitif βηχὸς, toux, ὀρθὸς, droit, et πνεῖν, respirer]. Nom proposé pour désigner la *toux convulsive*, la *coqueluche*.

BÉCONGUILLE ou **BÉCONQUILLE.** s. f. Nom d'une racine apportée de l'Amérique du Sud, qui est une variété d'ipécacuanha.

BÉDÉGAR. s. m. [*spongia cynobasti*, *fungus rosaceus*, esp. *bedegar*]. Excroissance qui se développe sur les rosiers sauvages, et qui est produite par la piqûre d'un insecte (*Cynips rosæ*, L.). Elle a une surface spongieuse, couverte de poils flexueux formés de cellules végétales placées bout à bout ; sa portion centrale a la structure des *galles*, et offre des cavités où sont logées les larves des cynips. Elle est légèrement astringente.

BEER. [Chirurgien autrichien, 1763-1821]. — *Couteau de Beer.* V. KERATOTOME.

BÉGAYEMENT ou **BÉGAIEMENT.** s. m. [*linguæ hæsitatio*, ψελλότης, all. *Stottern*, ang. *stammering*, it. *il balbettare*, esp. *tartamudez*]. Difficulté d'émettre la parole qui consiste dans la répétition saccadée de toutes les syllabes ou de quelques syllabes en particulier, et dans la suspension ou l'empêchement complet de l'articulation syllabaire : il y a souvent aussi un trouble dans les mouvements des muscles respirateurs. Le bégayement doit se distinguer de tous les embarras de la parole qui sont symptomatiques, soit des affections cérébrales (hémorragie, ramollissement, paralysie générale), soit de certaines névroses (chorée), soit d'affaiblissements causés par de longues maladies (fièvre typhoïde), soit de l'hésitation des enfants qui commencent à parler ou des individus voulant s'exprimer dans une langue étrangère. Il ne comprend ni le *bredouillement*, ni le *grasseyement*, ni la *blésité* (V. ces mots). Au moment où certains bègues s'efforcent d'articuler un mot, leur langue reste abaissée derrière les dents inférieures, et les efforts qu'ils font n'aboutissent souvent qu'à l'appliquer trop contre le palais et à la porter ensuite en avant : c'est ce que Malebouche appelle *bégayement en avant.* D'autres fois, la langue n'est pas portée en avant, elle reste en haut, mais ses mouvements ne coïncident pas avec la production du son vocal, et alors sont répétées des syllabes incomplètement prononcées. Dans une troisième espèce de bégayement, la plus fréquente, la difficulté est dans les mouvements de rétraction de la langue, et par conséquent dans la prononciation des lettres qui exigent cette rétraction, du *k*, du *p* et du *t*. Le bégayement provient d'un trouble, originel ou accidentel, de la partie des centres nerveux (V. CHORÉE) qui préside à la motricité, soit de la langue seule, soit de la langue et des muscles de la face, comme on le voit chez beaucoup de bègues qui offrent en même temps un *tic* ou sorte de chorée du visage. Aussi toute émotion assez vive pour agir sur les facultés intellectuelles, y compris celle de l'expression, augmente ou diminue le bégayement suivant les cas, ou même rend bègues momentanément ceux qui ne le sont pas et dont le système cérébral est fort impressionnable. C'est pour n'avoir pris en considération que la disposition anatomique d'une partie de l'appareil de la phonation, comme la bouche et la langue, sans tenir compte de l'état cérébral, que quelques chirurgiens ont introduit et appuyé de leur autorité des opérations condamnées par l'expérience et par la théorie. Ce sont : 1° la section horizontale de la racine de la langue ; 2° la section sous-muqueuse transversale de la racine de la langue avec conservation de la muqueuse ; 3° la section horizontale de la racine de la langue avec excision d'une pièce triangulaire dans toute sa largeur ; 4° l'excision d'une pièce prismatique triangulaire comprenant tout ou partie de la pointe de la langue ; 5° la section sous-muqueuse des muscles génio-glosses, de leur aponévrose latérale et de la membrane fibreuse de la langue à leur insertion sur la mâchoire près des apophyses géni. Ces opérations ont plusieurs fois causé la mort des patients, et si elles ont eu toujours un succès immédiat, c'est-à-dire cessation du bégayement, comme le font d'ailleurs une émotion morale ou un grand effort de la volonté, la guérison n'a souvent pas plus duré que l'impression causée par l'opération, et que l'effet moral de l'espérance d'une guérison radicale. En somme, tout moyen qui entrave les mouvements tumultueux des organes de la parole, et les assujettit à une certaine régularité, peut, soutenu par une volonté ferme et constante, corriger le bégayement : ce résultat sera obtenu par l'emploi d'une gymnastique phonétique raisonnée, et par l'association de procédés qui varieront avec les causes de l'affection, tels que : l'élévation de la langue contre le palais (M^{me} Leigh) et sa rétraction vers le pharynx ; la prononciation sèche et brusque de chaque syllabe (Serres) ; la précaution de faire à propos une forte inspiration qui remplisse la poitrine d'une quantité d'air suffisante à une longue expiration (Cornac) ; le rythme de la parole (Colombat), etc. : c'est de cette association que se compose la méthode de Chervin.

BEGGIATOA ALBA. s. f. Algue sans chlorophylle qu'on trouve dans les eaux corrompues.

BÉGONIACÉES. s. f. pl. [*begoniaceæ*, de *Begon*, botaniste français]. Famille de plantes dicotylédones, herbacées, monoïques, qui a pour type le genre *Begonia*, et dont les espèces, analogues à celles du genre *Oseille*, sont acidules et rafraîchissantes.

BÉGU, UË. adj. Se dit d'un cheval qui conserve la cavité externe de la dent incisive plus longtemps que de coutume. — *Faux bégu*. Se dit du cheval chez lequel la cheville d'émail qui fait suite au cornet dentaire persiste au delà du terme ordinaire. L'inspection de la forme des dents doit faire éviter de prendre l'animal pour plus jeune qu'il n'est.

BÈGUE. adj. et s. m. Qui est atteint de bégayement. V. BÉGAYEMENT et IDIOT.

BÉHEN. s. m. [all. et angl. *Behen*, it. *been, been rosso*]. Nom donné autrefois à deux racines différentes : 1° le *béhen blanc*, d'une saveur austère, d'une odeur aromatique ; on l'attribuait au *Centaurea behen*, L., plante du mont Liban ; 2° le *béhen rouge*, apporté du Levant sous la forme de tranches rougeâtres. Ces deux racines, aromatiques, et regardées comme toniques et astringentes, ne se trouvent plus dans le commerce.

BÉLA ou **BÉLOU.** s. m. L'*Egle marmelos*.

BELBELTA. s. m. [écrit par quelques auteurs *bilbilla* et *bilbilta*]. Nom local d'un remède tænifuge qui se compose des sommités de deux amarantacées voisines, les *Celosia trigyna*, L., et *C. populifolia*, Moq. (*Chamissoa populifolia*, Hochst.), qui croissent dans la région montagneuse de l'Abyssinie.

BÉLIER. s. m. [*aries*, χριὸς, all. *Widder*, angl. *wether*, it. et esp. *ariete*]. Mâle de la brebis, qui, châtré, devient le *mouton* (V. ce mot). Il est bon d'attendre qu'il ait deux ans pour en faire un étalon reproducteur.

BELLADONE. s. f. [*Atropa*, L., all. *Belladona, Nachtschatten*, angl. *the deadly nightshade*, it. *belladonna*, esp. *belladona*]. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, L., solanées, J., dont deux espèces, vivaces et indigènes, se distinguent par leurs propriétés calmantes et narcotiques, savoir : la *belladone commune* (*belle-dame*, *Atropa belladona*, L.) et la *belladone sans tige* ou *mandragore* (V. ce mot) (*Atropa mandragora*, L.). La racine de la belladone commune (fig. 43) est rameuse, jaune brunâtre à l'extérieur, blanchâtre en dedans, d'une odeur vireuse. Sa tige est haute de 1 mètre à 1^{m},30. Ses feuilles sont alternes, grandes, ovales-aiguës, entières, d'un vert foncé. Ses fleurs sont d'une couleur pourpre obscure. Ses fruits, d'une saveur douceâtre nullement désagréable, sont charnus, d'abord verts, puis rougeâtres et presque noirs, à peu près de la grosseur d'une cerise. Toutes les parties de cette plante sont un poison narcotico-âcre très actif. Ses fruits causent des méprises funestes par leur ressemblance avec l'espèce de cerises appelées *guignes*. En cas d'empoisonnement, il faut administrer des vomi-purgatifs, les infusions astringentes de café, de thé, et une solution d'extrait de fève de Calabar (30 centigr. pour 5 grammes d'eau). Les propriétés et les usages thérapeutiques de la belladone sont à peu près les mêmes que ceux de son alcaloïde (V. ATROPINE), d'où elle tire son activité. On l'emploie surtout sous forme de *poudre de feuilles* (5 à 50 centigr.) ou de *racine* (très inégale dans ses effets) ; d'*extrait alcoolique* (2 à 5 centigr.) ou *aqueux* (dose double) ; de *sirop* (2 à 3 cuillerées à café pour les enfants, à dessert pour les adultes) ; de *teinture* (10 à 15 gouttes dans une potion). Pour l'extérieur, elle sert à faire des *injections* (50 gr. de feuilles sèches pour 1 litre d'eau), des *inhalations* (1 gramme de feuilles sèches pour une cigarette), des *pommades* (9 parties d'axonge ou d'onguent mercuriel pour 1 de belladone), un *collyre* (1 partie d'extrait pour 9 de glycérine) ; elle entre dans la composition du *baume tranquille* de l'*onguent populéum*. On utilise ses propriétés narcotiques pour combattre les toux spasmodiques, la coqueluche, l'asthme ; pour calmer les douleurs névralgiques (gastralgie, sciatique) ; pour vaincre la rigidité du col utérin pendant le travail de l'accouchement ;

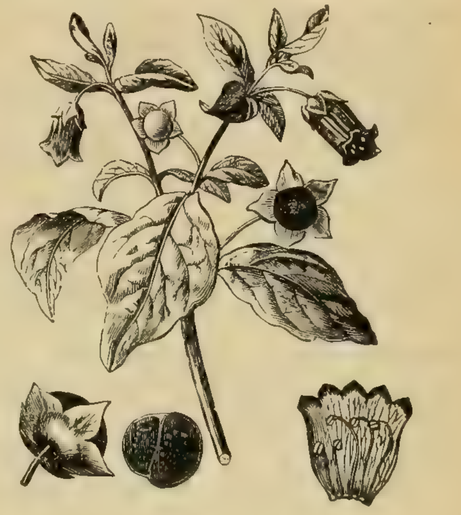

FIG. 43.

on l'a donnée comme antispasmodique dans l'incontinence d'urine ou la spermatorrhée tenant à un spasme du corps de la vessie ou à une sensibilité exagérée des voies spermatiques; comme mydriatique, pour faciliter l'examen et les opérations oculaires, et pour empêcher les synéchies consécutives à l'iritis; comme laxatif, à la dose de 2 à 5 centigr. de poudre (Bretonneau, Trousseau). — *Huile de belladone*. V. Huile.

BELLADONINE. s. f. V. Atropine.

BELLE-DAME. s. f. Nom donné à plusieurs plantes, entre autres à l'*arroche* et à la *belladone*.

BELLE-DE-JOUR. s. f. Nom vulgaire du *Convolvulus tricolor*, L.

BELLE-DE-NUIT. s. f. Nom vulgaire du *nyctage faux jalap* (*Mirabilis jalapa*, L.). V. Jalap.

BELLERIC ou **BELLIRIC**. s. m. V. Myrobalan.

BELLINI. [Anatomiste florentin, 1643-1704]. — *Tubes de Bellini*. V. Rein.

BELLOC. [Chirurgien français]. — *Sonde de Belloc*. V. Sonde. Cette sonde est du chirurgien Belloq ou Bellocq, de Paris, qui a écrit de 1743 à 1758 (*Mém. de l'Acad. de chirurgie*), et non du médecin Belloc, de Saint-Maurin, né en 1732, mort en 1807, avec lequel le premier est généralement confondu.

BELLON. s. m. Maladie caractérisée par la plupart des symptômes de la colique métallique, et endémique dans les endroits où l'on travaille le minerai de plomb. V. Intoxication *saturnine*.

BELLOSTE. [Chirurgien de Paris, 1634-1730]. — *Eau de Belloste*. V. Eau. — *Pilules de Belloste*. V. Pilule.

BELONIE. s. f. [*Belonia*, Plum.]. Genre de gentianées des Antilles, dont une espèce (*B. aspera*) a une écorce astringente et fébrifuge.

BÉLONOÏDE. adj. [de βελόνη, aiguille, et εἶδος, forme], ou **BÉLOÏDE**. [de βέλος, flèche, et εἶδος forme]. Nom des apophyses styloïdes des os temporal et cubitus.

BEN. s. m. — *Noix de ben* [all. *Behennus*, angl. *bennut*, it. *ben*, esp. *nuez de ben;* βάλανος μυρεψική, *balanus myrepsica, nux ben, glans unguentaria*]. Fruit du *Moringa aptera* et du *M. pterygosperma* (*Ben aptere* et *Ben ailé*), Gartner, famille des moringées. Il contient une amande qui donne, par expression, une huile grasse, inodore, transparente, purgative, appelée *huile de ben*. Cette huile se sépare en deux parties, l'une solide et l'autre liquide, difficilement congelable, qu'on emploie pour extraire les huiles essentielles des fleurs dont on ne peut rien retirer par la distillation, telles que celles du jasmin et de la jonquille.

BÉNÉDICT. adj. et s. m. [*Benedictum*]. Nom d'anciens électuaires laxatifs et autres dans lesquels entraient la rhubarbe, le macis, etc.

BENGIRI. s. m. Le *Sapium aucuparium*, Jacquin, plante voisine du mancenillier, à suc laiteux presque aussi vénéneux que celui de ce dernier.

BÉNIGNITÉ. s. f. [εὐήθεια, all. *Gutartigkeit*, angl. *benignity*, it. *benignità*]. En médecine, état d'une maladie dont la guérison s'obtient facilement. Cet état ne doit pas être confondu avec la *légèreté* des maladies, caractérisée par la faible intensité des symptômes et des lésions. C'est surtout dans les épidémies qu'on a constaté l'existence de ces deux états opposés, la *bénignité* et la *malignité*, dont la différence est bien établie par la diversité des terminaisons qu'elles impriment aux maladies, mais dont la cause intime est encore hypothétique. Il est certain que chez deux individus soumis aux mêmes causes morbides, et présentant la même série de symptômes, ceux-ci pourront offrir dans leur durée et dans les dangers qu'ils font courir des différences qu'on est en droit d'attribuer à la différence des tempéraments ; mais, d'un autre côté, dans le cours d'une même épidémie, il n'est pas rare d'observer successivement et sur tous les malades, les deux formes contraires, bénigne et maligne, imputables à la cause de la maladie et aux modifications, inconnues d'ailleurs, que cette cause peut subir, plutôt qu'au terrain sur lequel elle évolue. V. Maladie et Malignité.

BÉNIN, IGNE. adj. [εὐήθης]. Qui possède la *bénignité* (V. ce mot) pour attribut. — *Tumeur bénigne* [all. *gutartige, gelinde, sanft wirkende Geschwulst*, angl. *bénign tumour*, it. *tumore benigno*]. Celle dont les éléments se développent avec lenteur, qui reste localisée à la partie où elle a pris naissance, et qui, enlevée, ne se reproduit ni sur place (*récidive*), ni ailleurs (*généralisation*). C'est sur ces caractères, sur le dernier principalement, que repose la division des tumeurs en *bénignes* ou de *bonne nature* et *malignes* ou de *mauvaise nature* (V. Malin). Cette classification, dont la source remonte à l'idée ancienne que les tumeurs sont pourvues de qualités individuelles bonnes ou méchantes, comme les êtres doués d'instinct et de volonté, est conservée dans un *but d'utilité pratique* par ceux qui pensent que, parmi les pseudoplasmes, les uns peuvent toujours être enlevés parce qu'ils n'ont pas de tendance à se reproduire, tandis qu'on doit se garder de toucher aux autres parce que la récidive suit d'une façon certaine et rapide l'opération. Mais le fait sur lequel elle est fondée n'a pas une valeur absolue, puisque la récidive paraît pouvoir s'étendre à toutes les tumeurs et semble dépendre de l'état général de l'individu et de l'organe où s'est développé le produit morbide autant que de l'espèce de ce produit. De plus, cette classification des tumeurs d'après leurs propriétés est aussi vaine que celles qui ont été faites d'après leur aspect extérieur, parce que ni l'une ni les autres n'ont de base scientifique : avant de prendre pour point de départ le fait d'envahissement et de reproduction, il faudrait connaître les causes de ce fait, et tant que les conditions qui le régissent, comme celles qui président au développement et à la nutrition plus ou moins rapides et énergiques des tumeurs, seront aussi peu connues, il vaut mieux s'en tenir aux classifications anatomiques, qui font connaître la structure intime de ces productions, guident l'observation, et permettent de choisir des moyens thérapeutiques appropriés.

BENJOIN. s. m. [*benzoin, asa dulcis, benzoe, benzoinum, balsamum, benevirum*, all. *Benzoe*, angl. *benzoin*, it. *belzuino*, esp. *benjui*]. Baume qui découle d'incisions faites au tronc du *Styrax benzoin*, Dryander, famille des styracinées, genre aliboufier, qui croît à Sumatra, à Java et dans le royaume de Siam. Le benjoin se compose : 1° d'acide benzoïque ; 2° d'une essence en très petite quantité, dite *benjoïne*; 3° d'une résine complexe. Ce baume, d'abord liquide et blanchâtre, se colore en rouge brunâtre par le contact de l'air, et se solidifie en masses plus ou moins volumineuses. On en trouve dans le commerce trois variétés : 1° le *benjoin amygdaloïde*, en larmes ovoïdes, blanchâtres, agglomérées dans une pâte plus brune, seul employé en médecine ; 2° le *benjoin en sortes*, moins pur et d'une teinte brunâtre presque uniforme ; 3° le *benjoin de Santa-Fé* (Colombie), de qualité inférieure, en masses d'un rouge terne, d'une odeur et d'une saveur faibles, qui tiennent autant du styrax que du benjoin. Le benjoin, d'une odeur suave, d'une saveur aromatique, un peu acidule et âcre, d'une cassure nette, luisante et comme vitreuse, est friable. C'est un stimulant qu'on emploie dans les catarrhes pulmonaires anciens, sous forme de sirop (2 à 4 cuillerées a bouche) ou de teinture (dans une potion). Il sert à préparer des cigarettes employées contre l'aphonie ; à faire des fumigations stimulantes ; à composer une pommade utile contre les engelures et les crevasses du mamelon, une huile usitée en injection dans l'oreille, des mixtures odontalgiques ; il entre dans la composition des pilules de Morton (V. PILULE *balsamique*) et du lait virginal (V. LAIT *virginal*). On préfère souvent, pour l'usage interne, les *fleurs de benjoin* (V. BENZOÏQUE et FLEUR) à la poudre, qui se donne à la dose de 1 gr. à 2 grammes.

BENJOÏNE s. f. V. BENJOIN.

BEN MAGNUM. s. m. [*noisette purgative*]. Fruit d'une euphorbiacée, le *Jatropa multifida*, L. V. MEDICINIER.

BENOÎTE. s. f. [*Geum urbanum*, L., all. *Benedictenkraut*, angl. *herb-bennet*, it. *erba benedetta*, esp. *cariofilata*]. Plante herbacée (icosandrie polygynie, L., rosacées, J.), dont la racine, grosse comme une plume à écrire, brun rougeâtre, d'une saveur astringente, amère et aromatique, d'odeur de girofle (d'où son nom de *radix caryophyllata*), est employée comme tonique astringent et aromatique dans l'atonie gastro-intestinale (dysenterie et diarrhée chroniques, dyspepsie, etc.), en poudre (4 à 8 grammes) ou infusée dans les vins ; elle n'est plus usitée comme fébrifuge. — La *benoîte aquatique* (*Geum rivale*) paraît avoir les mêmes propriétés, à un degré moindre.

BÉNOLÉIQUE. adj. — *Acide bénoléique*. Composé homologue des acides stéaroléique et palmitoléique, qui prend naissance quand la potasse alcoolique agit sur le bromure de l'acide érucique et lui enlève 2 molécules d'acide bromhydrique. Il cristallise en aiguilles brillantes, fond à 57°,5 ; on connaît ses sels de potassium et de sodium (solubles dans l'eau), de baryum, de calcium et de strontium (insolubles).

BENZAMIDE. s. f. [all. *Benzamid*] ($C^{14}H^7O^2Az$). Corps qui représente dans sa composition les éléments de l'ammoniaque dont un tiers d'hydrogène est remplacé par le radical benzoyle $C^{14}H^5O^2$. Il est solide, blanc, cristallisable ; il fond à 120° en un liquide qui, distillé, donne une vapeur à odeur d'amandes amères, inflammable et brûlant avec une flamme fuligineuse. L'eau bouillante le dissout très bien ; les acides et les alcalis le changent en acide benzoïque et en ammoniaque. On l'obtient en traitant le chlorure de benzoyle par le gaz ammoniac et lavant à l'eau froide la masse cristalline : la partie insoluble est la *benzamide*.

BENZANILIDE. s. f. [*anilide benzoïque*] ($C^{26}H^{11}AzO^2$). Substance homologue de la benzamide. Elle est cristallisable, insoluble dans l'eau. On l'obtient par action du chlorure de benzoyle sur l'aniline.

BENZÈNE. s. m. V. BENZINE.

BENZHYDRAMIDE. s. f. ($C^{42}H^{18}Az^2$). Corps cristallisable, isomérique avec l'*hydrobenzamide*, l'un des produits obtenus par action de l'ammoniaque sur l'huile d'amandes amères.

BENZIDAME ou **BENZIDAM**. s. m. V. ANILINE.

BENZIDINE. s. f. ($C^{12}H^6Az$). Produit de la décomposition de l'*azobenzide* par l'acide sulfhydrique. Il est amer, cristallisable, soluble dans l'éther.

BENZILAME ou **BENZILAM**. s. m. ($C^{28}H^9Az$). Produit de l'action de l'ammoniaque sur le *benzile*. Il cristallise en prismes. Il est soluble dans l'éther et l'alcool.

BENZILE ou **BENZYLE** s. m. ($C^{14}H^7$). Composé obtenu en faisant agir la potasse sur la benzoïne fondue en présence de l'air.

BENZILIMIDE. s. f. ($C^{28}H^{11}AzO^2$). Corps obtenu en même temps que le *benzilame* (V. ce mot). Il cristallise en aiguilles réunies en faisceaux.

BENZILIQUE. adj. V. STILBYLIQUE.

BENZIMIDE. s. f. [*bibenzamide* (Laurent)] ($C^{46}H^{18}Az^2O^4$). Matière blanche obtenue en chauffant de l'essence d'amandes amères avec de l'acide cyanhydrique.

BENZINE. s. f. [all. *Benzin; benzene, benzole, phène, bicarbure* ou *quadricarbure d'hydrogène*] ($C^{12}H^6$). Carbure d'hydrogène découvert parmi les produits de la décomposition, au feu, des substances grasses. Aujourd'hui on en obtient de grandes quantités en distillant les huiles de goudron qui se forment dans la fabrication du gaz d'éclairage et en recueillant seulement la partie qui passe entre 81° et 86 degrés : beaucoup d'autres produits carburés, sulfurés, oxygénés, azotés, prennent naissance en même temps. Pour l'avoir chimiquement pure, et pour l'usage médicinal, il faut distiller l'acide benzoïque avec de la chaux vive. Elle est liquide, incolore, d'une odeur forte, aromatique, pénétrante, cristallisable à zéro. Ses cristaux fondent à 4°,45. Elle bout à 80°,5. Sa densité est de 0,899. Presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, elle dissout le soufre, le phosphore, le camphre, la cire, les essences, les résines, les corps gras (d'où son emploi pour détacher). Elle brûle avec une flamme fuligineuse, qui devient pure par addition de 2 volumes d'alcool. Le chlore et le brome fournissent une série de produits de substitution : l'acide nitrique fumant donne la nitrobenzine et l'acide sulfurique fumant la sulfobenzine (V. NITROBENZINE et SULFOBENZINE). On s'en sert, en vétérinaire, pour tuer les épizoaires des animaux domestiques ; elle réussit également chez l'homme, employée pure ou en pommade (60 gr. pour 250 d'axonge), comme traitement de la gale et d'autres affections parasitaires. A l'intérieur, on l'a administrée dans la trichinose, en capsules ou sous forme d'émulsion (5 à 10 gouttes de benzine pure, retirée de l'acide benzoïque). — *Benzine tribromée* ($C^{12}H^3Br^3$). Corps obtenu à l'aide du brome mis au contact de la benzine au soleil. — *Benzine trichlorée* ($C^{12}H^3Cl^3$). Corps qui se forme par l'action du chlore sec exposé au contact de la benzine au soleil. Huileuse, incolore, insoluble dans l'eau.

BENZOATE. s. m. [*benzoas*]. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide benzoïque avec une base. La plupart des benzoates sont solubles, et leur solution donne un précipité d'acide benzoïque en présence des acides minéraux. — *Benzoate d'ammoniaque* [$(AzH^4O.C^{14}H^5O^3) + HO$]. Il est employé à la dose de 30 à 40 gouttes comme diaphorétique, diurétique et dialytique. — *Benzoate d'argent* [$(AgO.C^{14}H^5O^3) + HO$]. Sel obtenu en versant une solution d'azotate d'argent dans un benzoate soluble. — *Benzoate d'essence d'amandes amères*. V. STILBYLIGIQUE. — *Benzoate de chaux* [$(CaO.C^{14}H^5O^3) + HO$] et *benzoate de soude* [$(NaO.C^{14}H^5O^3) + HO$]. Ils sont employés à la dose de 25 centig. à 2 gram. par jour dans les cas de goutte et de gravelle urique. Ils passent dans l'urine à l'état d'hippurates bien plus solubles que les urates et ne donnant pas de dépôt.

BENZOÈNE. s. m. [*dracyle*, *rhétinaphte*, *toline*, *toluène*, *toluine*, *toluol*] ($C^{14}H^8$). Liquide incolore, d'une odeur analogue à celle de la benzine, découvert par Deville dans les produits de la distillation sèche du baume de Tolu. — *Benzoene nitrique*. V. NITRODRACONYLE.

BENZOÏN. s. m. Genre de plantes, voisin du genre *Laurus*, qui tire son nom de l'odeur de benjoin que répandent la plupart de ses espèces, et dont le type est le *B. odoriferum*, Nees, *Laurus benjoin*, L., qui a une écorce et des fruits stimulants et aromatiques.

BENZOÏNAME ou **BENZOÏNAM**. s. m. ($C^{56}H^{24}O^2Az^2$). Produit de décomposition de la benzoïne par l'ammoniaque. Il cristallise en aiguilles et se dissout bien dans l'alcool acidulé par l'acide chlorhydrique.

BENZOÏNAMIDE. s. f. ($C^{84}H^{36}Az^4$). Corps qui se forme pendant l'action prolongée de l'ammoniaque sur la benzoïne. Il cristallise en aiguilles et peut être distillé sans décomposition.

BENZOÏNE. s. f. [all. *Benzoin, Bittermandelolkampher*] ($C^{14}H^6O^2$). Substance isomérique avec l'essence d'amandes amères pure ; elle est concrète, cristallisable, fusible à 137°, volatile, etc. Elle se produit, quand on laisse cette essence en contact avec une dissolution de potasse caustique, en présence de l'air.

BENZOÏQUE adj. — *Acide benzoïque* [all. *Benzoinsaure*] ($C^{14}H^5O^3.HO$). Il existe dans tous les véritables *baumes* (V. ce mot), et se forme aussi par l'action de l'air sur certaines essences. On l'obtient en chauffant du benjoin, et recueillant le produit volatil, qui se condense, ou en faisant bouillir du benjoin avec de l'eau et de la chaux, filtrant, précipitant l'acide benzoïque par le chlorhydrique, recueillant le dépôt blanc et le sublimant. Cet acide est en aiguilles soyeuses, nacrées ou satinées, d'une saveur acerbe et un peu âcre, peu solubles dans l'eau froide, et solubles dans l'alcool, fondant à 121°, se sublimant à 145°, bouillant à 250°. Chauffé avec la chaux, il donne de la benzine pure. Ses dérivés de substitution, comme ses modes de formation, sont très nombreux. On le prescrit dans les catarrhes pulmonaires chroniques, particulièrement chez les vieillards, à la dose de quelques centigrammes jusqu'à $1^{gr},50$, seul, avec du sucre, ou associé à diverses substances, comme dans les *pilules de Morton*. Il passe à l'état d'acide hippurique en traversant l'économie, et se retrouve dans l'urine à cet état ou à l'état d'hippurates. La bile en élimine aussi une partie (Cl. Bernard). – *Aldéhyde benzoique*. V. ESSENCE *d'amandes*. — *Ether benzoique*. V. ÉTHER. – *Fermentation benzoique*. V. FERMENTATION.

BENZOL ou **BENZOLE**. s. m. V. BENZINE.

BENZOLINE. s. f. Synonyme d'*amarine* (V. ce mot).

BENZOLONE. s. m. ($C^{11}H^4O$). Produit de décomposition de l'*hydrobenzamide*, cristallisable, insoluble dans l'eau et l'alcool, distillant en partie sans se décomposer.

* **BENZONAPHTOL**. s. m. Corps insipide, presque insoluble dans l'eau, qui est une combinaison d'acide benzoique et de naphtol β, et qui se décompose dans l'intestin en ses deux composants. On l'emploie comme antiseptique intestinal, dans l'entérite simple ou tuberculeuse, la typhlite, l'appendicite, la colite simple ou dysentérique, a la dose quotidienne de 3 à 5 gr., par cachets de 50 centigr. Il a sur le naphtol l'avantage de ne modifier ni l'appétit, ni la fonction digestive ; mais son action est limitée à l'intestin.

BENZOSTILBINE. s. f. ($C^{31}H^{11}O^3$). Corps obtenu comme le *benzolone* (V. ce mot). Corps cristallisable, peu soluble dans l'alcool, qui se sublime à une haute température, en partie sans se décomposer.

BENZOSULFATE. s. m. [*sulfobenzidate*, *sulfobenzinate* et *hyposulfobenzidate*]. Genre de sels formés par l'*acide benzosulfurique*.

BENZOSULFURIQUE. adj. V. SULFOBENZOSULFURIQUE.

BENZO-URIQUE. adj. V. HIPPURIQUE (*Acide*).

BENZOYCINE. s. f. V. TRIBENZOYCINE.

BENZOYLAZOTIDE ou **NITROBENZOYLE**. s. m. ($C^{14}H^5Az$). Produit de décomposition de l'essence d'amandes amères par l'ammoniaque hydratée. C'est une poudre cristalline soluble dans 400 parties d'alcool bouillant.

BENZOYLE. s. m. [all. *Benzoil*] Liebig et Wöhler) ($C^{14}H^5O^2$). Radical ternaire hypothétique de l'essence d'amandes amères ou *hydrure de benzoyle*. Avec l'oxygène, il donne l'acide benzoïque.

BENZOYLIQUE. adj. — *Acide benzoylique*. L'essence d'amandes amères.

BENZOYLURÉE. s. f. ($C^{16}H^8Az^2O^4$). Urée composée, cristallisable, se combinant aux acides, comme l'urée ordinaire.

BENZYLE. s. m. V. BENZILE.

BERBÉRIDACÉES ou **BERBÉRIDÉES**. s. f. pl. [*berberideæ*]. Famille de plantes comprenant des herbes ou arbrisseaux à feuilles alternes, simples ou composées, accompagnées, à leur base, de stipules souvent persistantes et épineuses. Fleurs ordinairement jaunes, en épis ou en grappes ; calice ordinairement de 4 à 6 sépales, écailleux extérieurement ; autant de pétales, toujours opposés aux sépales ; autant d'étamines, toujours opposées aux pétales, et dont les anthères sont à deux loges s'ouvrant chacune par une sorte de valve ou de panneau (caractères essentiels de la famille) ; ovaire uniloculaire, contenant 2 à 12 ovules dressés ou attachés latéralement sur la paroi interne ; style quelquefois latéral, court, épais ou nul. Fruit sec ou charnu, uniloculaire et indéhiscent. Graines contenant, sous un tégument propre, un endosperme charnu ou corné. Le type est l'*épine-vinette*.

BERBÉRINE. s. f. [*Berberin*] ($C^{42}H^{19}AzO^{10}$). Poudre jaune, très légère, en prismes soyeux aiguillés, d'une saveur amère, peu solubles dans l'alcool et dans l'eau à froid, mais beaucoup à chaud. Ses solutions se prennent par le refroidissement en masse aiguillée. Les alcalis donnent à la berbérine une couleur brune ; les acides la précipitent de sa solution aqueuse en sels cristallisés ; l'acide sulfurique la change en acide ulmique, et l'acide azotique en acide oxalique. Cette substance a été rencontrée dans l'*Hydrastis canadensis*, L. et le *Xanthorrhiza apiifolia*, Willd (renonculacées), chez l'*Anona polycarpa* (anonacées), le *Berberis vulgaris*, L. et les *Podophyllum* (berbéridées), le *Cocculus palmatus*, L. (ménispermacées).

BERCE. s. f. [*Heracleum sphondylium*, L., pentandrie digynie, L., ombellifères, J.; all. *Bärenklau*, angl. *cow-parsnip*, it. *sfondilio*, esp. *esfondilio*]. Plante vivace, âcre, dont on a employé les fruits et les racines bouillis en lotions contre la gale, et la décoction de feuilles en cataplames fondants et résolutifs. En Russie, on en retire, par la fermentation, une liqueur alcoolique très enivrante.

Berce laineuse (*H. lanatum*). On a prescrit la poudre de sa racine (8 à 15 grammes) contre l'épilepsie.

BERCEAU. s. m. [*cunæ*, *σκάφη*, *κοιτὶς*, all. *Wiege*, angl. *cradle*]. Meuble léger destiné à coucher les petits enfants, fait d'osier, de bois plein ou à jour, en forme d'auge, et disposé de manière à reposer à terre, ou à être suspendu à une certaine hauteur, près du lit de la nourrice. Les berceaux à jour sont préférables, en ce qu'ils permettent l'aération des divers objets de la couchette. Ils ne doivent pas être trop élevés, pour que les chutes hors du berceau soient amorties. La courbe des supports qui permettent l'action de bercer ne doit pas être trop prononcée, pour qu'en se penchant d'un côté ou de l'autre l'enfant ne renverse pas le berceau.

BÉRENGÉLITE. s. f. ($C^{40}H^{30}O^7$). Substance résineuse fossile de Saint-Jean de Berengela (Amérique du Sud), d'odeur résineuse, de saveur amère, soluble dans les alcalis étendus, l'alcool et l'éther.

BERGAMILÈNE. s. m. Le *camphre* liquide de bergamote.

BERGAMOTIER. s. m. [*Citrus bergamia*]. Variété, à rameaux épineux, du *limettier*. L'écorce servait autrefois à faire de petites boîtes appelées *bergamotes*.

BERGAMOTE. s. f. Fruit du *bergamotier*, aigre et amer, dont on se sert pour retirer du zeste l'*essence de bergamote*, oxygénée, d'odeur suave, plus dense que l'essence de citron, et s'altérant plus vite en flacons.

BERGERON [médecin français contemporain]. — *Maladie de Bergeron*. Variété de chorée caractérisée par : la soudaineté du début ; le caractère rythmique et l'instantanéité des secousses, limitées à une région du corps et ayant la brusquerie des secousses électriques ; la facilité avec laquelle elle guérit (tartre stibié à dose vomitive).

BÉRIBÉRI. s. m. [all., angl. et it. *Beriberi*, de *beri*, mot cingalais qui signifie *faiblesse*, et, répété, *grande faiblesse*]. Maladie particulière au littoral des mers de l'Inde, et caractérisée par un abattement général, des lassitudes spontanées, de l'oppression, une hydropisie aiguë généralisée, des troubles de la sensibilité et de la motilité. Sa nature et ses causes sont mal élucidées : on en a fait une myélite, un ramollissement séreux de la moelle, une espèce de rhumatisme, une dyscrasie sanguine, une affection miasmatique ; il est certain que l'alimentation défectueuse a une grande influence sur son développement, mais les circonstances de races et même de climats ne paraissent avoir qu'une importance secondaire. V. Burning.

BERLE. s. f. [*Sium angustifolium*, L., *Ache d'eau*, all. *Merk*, angl. *smallage*, it. *sio*, esp. *berra*]. Plante de la pentandrie digynie, L., ombellifères, J., qu'on a regardée comme antiscorbutique, emménagogue et diurétique. La *Berle à larges feuilles* (*S. latifolium*, L.) était aussi usitée comme diurétique et antiscorbutique.

BERLUE. s. f. [*suffusio oculorum*, angl. *dazzled eyes*, it. *bagliore*, *imagination*]. Lésion de la vue, dans laquelle on voit des objets que l'on n'a pas réellement devant les yeux, tel que des mouches, des toiles d'araignée, etc. V. Mouche *volante*.

BERNARD (Claude). [Physiologiste français, 1813-1878]. — *Canal de Bernard*. V. Pancreas.

BERNE. s. m. V. Cutérèbre.

BÉROÏDÉS. s. m. pl. Animaux zoophytes, formant une tribu de la famille des acalèphes *cténophores*. V. Acalèphes.

BERTHOLLET. [Chimiste français, 1748-1822]. — *Sel de Berthollet*. V. Chlorate *de potasse*.

BERTHOLLETIE. s. f. Le *juvia*. V. ce mot.

BERTIN. [Anatomiste français, 1712-1781]. — *Cornet de Bertin*. V. Cornet. — *Osselet de Bertin*. V. Osselet. — *Pyramides de Bertin*. V. Rein.

BÉRYLLIUM. s. m. V. Glycinium.

BESICLES. s. f. pl. V. Lunettes.

BESOIN. s. m. [all. *Bedürfniss*, angl. *want*, it. *bisogno*]. Ordinairement, sentiment pénible que fait éprouver la privation des objets servant à réparer les pertes faites par l'économie : tels sont les *besoins de manger*, *de boire*, etc. ⇒ En physiologie, *sensation interne* qui correspond au défaut d'exercice d'une fonction et qui avertit les animaux de l'exercer (V. Sensation) : comme toute sensation de cet ordre, les besoins sont difficiles à localiser, mal déterminés, et causés par l'état des organes auxquels ils se rapportent, sans que les agents extérieurs interviennent dans l'impression qu'ils déterminent. Très nombreux, les besoins peuvent être rangés dans un des trois ordres suivants : *a. Besoins relatifs aux appareils de nutrition*. Ce sont : 1° le *besoin de manger* et le *besoin de boire* (V. Faim et Soif) : le premier paraît siéger à l'épigastre, le second dans le pharynx ; 2° le *besoin de défécation*, qui a son siège exclusif dans le rectum, et qui donne lieu à un phénomène réflexe d'expulsion ayant son centre à la partie inférieure de la moelle (V. Défécation); 3° le *besoin d'uriner*, qui résulte du contact de l'urine avec la muqueuse prostatique, bien qu'il semble siéger à l'autre extrémité de l'urèthre, au niveau de la fosse naviculaire : la sensibilité de cette muqueuse, transmise à la région lombaire de la moelle, est le point de départ des contractions volontaires qui accompagnent la miction, et la perte de cette sensibilité est l'origine de l'incontinence nocturne d'urine, caractérisée par l'absence de la sensation interne qui constitue le besoin d'uriner ; 4° le *besoin de respirer*, qui, grâce à l'habitude, passe ordinairement inaperçu, mais qui peut être perçu et devenir intolérable lorsqu'un état particulier de l'appareil respiratoire devient l'origine d'une sensation transmise aux centres nerveux ; 5° la *circulation* elle-même, gênée ou interrompue en un point, peut donner lieu à un *besoin* vague, sous forme d'angoisses intenses, mais très difficiles à déterminer. *b. Besoins relatifs aux appareils de la vie animale*. Ce sont : 1° les *besoins d'exercer le cerveau* au point de vue des instincts ou des fonctions intellectuelles (V. Instinct, Intelligence), besoins qu'on a rapportés aux appareils de la vue, de l'audition, de la voix, etc., sans lesquels ils ne peuvent être satisfaits ; mais c'est à un bien faible degré qu'on éprouve le besoin de *voir pour voir*, de *parler pour parler*, etc. ; 2° le *besoin d'exercer les muscles et l'appareil locomoteur* (*besoin d'exercice*), causé par l'état des tissus musculaires et articulaires à la suite d'une inaction prolongée : on peut en rapprocher le besoin de bâiller, qui se manifeste dans les muscles masticateurs et phonateurs. *c. Besoins relatifs aux appareils de reproduction*, qui ont pour siège, chez la femme comme chez l'homme, l'appareil génital, avec les différences que comportent les variétés sexuelles de cet appareil. — Tous ces besoins peuvent, comme les sensations externes, être modifiés dans leur intensité, leur nature, leur caractère, ou même être directement provoqués, sans que l'état des organes qui les cause habituellement existe, par certains états accidentels des tissus où se distribuent les nerfs *transmettant l'impression*, ou par certaines excitations physiques directement exercées sur le trajet de ces nerfs, ou par l'introduction, dans l'économie, de certains agents (vomitifs, purgatifs, excitants, narcotiques, etc.); mais il n'y a pas un sens destiné à ces modifications des sensations. — Aux *besoins naturels* dont il vient d'être question s'ajoutent chez l'homme les *besoins artificiels*, tels que ceux d'user de certaines substances, comme le tabac, diverses boissons alcooliques, etc. V. Sens.

BESSENNA. s. m. V. Moucenna.

BESTIALITÉ. s. f. [*sodomie*]. Attentat contre nature commis sur un animal. D'après Casper, les preuves ne peuvent en être fournies par l'examen médico-légal.

BESTIAUX. s. m. pl. Quadrupèdes de ferme qu'on mène paître, tels que bœufs, vaches, moutons, etc.

BÊTA-ÉRYTHRINE. s. f. (Menchutkin) ($C^{42}H^{24}O^{20},H^{2}O^{2}$). Poudre extraite d'un lichen (*Roccella fuciformis*), cristalline, blanche, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther, faiblement acide. Elle fond, puis brûle avec une flamme brillante, si on la chauffe sur la lame de platine.

BÉTAÏNE. s. f. (Schleiber). Alcaloïde du suc de betterave identique à la *lycine* retirée du *Lycium barbarum*, L. et à l'*oxynévrine* (Liebreich), obtenue en oxydant la névrine : la bétaïne réprésente un type de bases nouvelles, collectivement nommées *bétaïnes*.

BÊTA-PICRO-ÉRYTHRINE. s. f. ($C^{26}H^{16}O^{12}$). Produit obtenu en chauffant la *béta-erythrine* dans l'alcool. C'est une poudre légère, cristalline, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther, légèrement acide.

BÊTE. s. f. [*bestia*, θηρίον, all. *Thier*, angl. *beast*, it. et esp. *bestia*]. Se dit des animaux autres que l'homme et les quadrumanes. — *Bête d'août* (*Rouget*, *Bête rouge*, etc.). Nom vulgaire donné à la larve du *Trombidion soyeux*, qui cause des démangeaisons insupportables, et qu'il ne faut pas confondre avec le *Tr. autumnale* qui est une nymphe. — *Bête à bon Dieu*. V. Coccinelle. — *Bêtes bovines*. Les diverses races de bœufs. V. Bœuf et Bovines (*Races*). — *Bêtes à cornes*. Les bœufs et les moutons. — *Bêtes fauves*. Les cerfs, daims et chevreuil. — *Betes à laine* ou *ovines*. Les races de moutons. V. Ovines (*Races*). — *Bêtes noires*. Les sangliers, les blaireaux.

BÈTE (La). s. f. Nom vulgaire de la *clavelée* dans certaines contrées.

BÉTEL. s. m. Préparation masticatoire, sialagogue, stimulante, tonique et astringente, en usage dans les régions équatoriales, et qui est composée de feuilles du *Piper* *betel*, L., de tabac, de chaux vive, et du fruit de l'*Areca catechu*, L.

BÉTOINE. s. f. [*Betonica officinalis*, L., didynamie gymnospermie, L., labiées, J.; *herba vetonica*, pseudo-apulée; all. *Betonie*, angl. *betony*, it. *bettonica*, esp. *betonica*]. Plante indigène inusitée, dont la racine est émétique et purgative, et dont les feuilles sont sternutatoires. On employait autrefois un *emplâtre de betoine*, dans le traitement des plaies de tête. — *Bétoine d'eau*. V. Scrofulaire. — *Betoine de montagne*. Nom vulgaire de l'*arnica* (*Arnica montana*, L.).

BÉTON. s. m. [*protogala*]. Nom vulgaire du *colostrum* des vaches. V. Colostrum.

BETTE. s. f. [*beta*, τεῦτλον, all. *Mongold*, angl. *beet*, it. *bietola*, esp. *acelga*]. Genre de plantes (pentandrie digynie, L., chénopodées) dont une espèce, la *Bette ordinaire* (*Beta vulgaris*, L.), plante herbacée, renferme trois variétés principales qui sont alimentaires : 1° la *poirée*, dont on mange les feuilles mêlées à celles de l'oseille, et que l'on emploie pour préparer des cataplasmes émollients et pour panser les vésicatoires; 2° la *carde poirée*, dont on ne mange que la côte ou nervure médiane des feuilles; 3° la *betterave*, dont la racine, charnue, conoïde, très grosse, fournit du sucre identique avec celui de canne.

BETTERAVE. s. f. [all. *Runkelrube*]. V. Bette. — *Maladie des betteraves*. V. Épiphytique.

BÉTULACÉES ou **BÉTULINÉES**. s. f. pl. [*betulinæ*, de *betula*, bouleau]. Famille de plantes dicotylédones (diclinie de de Jussieu) distraite des amentacées, qui ne comprend que les genres *Aune* et *Bouleau*; elle diffère des salicinées par son ovaire à 2 loges monospermes, ses fruits indéhiscents et ses graines dépourvues de poils, et des myricacées, qui ont l'ovaire uniloculaire et l'ovule dressé.

BÉTULINE. s. f. [all. *Betulin*, angl. *betuline*, *résine de bouleau*] ($C^{40}H^{33}O^{3}$). Principe blanc que l'on retire de l'écorce de bouleau (*Betula alba*, L.) à l'aide de l'alcool, dans lequel il se dissout lentement. Il est cristallisable, fusible à 200 degrés, et a une odeur aromatique.

BEURRE. s. m. [*butyrum*, βούτυρον, de βοῦς, vache, et de τυρὸς, fromage; all. et angl. *Butter*, it. *butirro*, esp. *manteca*]. Un des principes constituants du lait de vache et de quelques autres quadrupèdes mammifères, comme la brebis, la chèvre, etc. Pour l'obtenir, on agite ou on bat la crème, qu'on a laissée se séparer spontanément. Le beurre est d'une consistance plus ou moins solide, d'un blanc jaunâtre, d'une saveur douce. Il est composé d'un mélange de corps gras, oléine, margarine, stéarine, palmitine, butyrine, et d'acides gras, caprique, caproïque, butyrique; il contient, en outre, du *lait de beurre*, et souvent aussi, par fraude, de la caséine coagulée. Les proportions variables dans lesquelles ces substances sont unies modifient la consistance, la couleur, l'odeur, la saveur du beurre. Il rancit d'autant plus facilement à l'air qu'il contient plus de parties séreuses et caséeuses, dont on le débarrasse par la fusion; celle-ci le débarrasse aussi des acides gras volatils auxquels est due l'odeur qu'il prend en rancissant, et qui le rendent âcre et irritant. Il est plus léger que l'eau, et se dissout dans l'alcool bouillant. Il rentre dans la catégorie des aliments dits respiratoires. — *Beurre artificiel* (*margarine*). Produit qui s'obtient en débarrassant mécaniquement la graisse de bœuf de ses enveloppes, la fondant et clarifiant au bain-marie, la solidifiant dans une étuve à 40 degrés, et la soumettant à l'action d'une presse hydraulique : il reste dans la toile 40 à 50 pour 100 de stéarine, et on recueille 50 à 60 pour 100 d'oléo-margarine liquide qui se solidifie en grains, et qui, fondue de nouveau, est battue avec du lait dans une baratte, puis coulée en mollettes comme le beurre. La margarine peut être colorée par le rocou. Elle retient moins d'eau que le beurre naturel, ce qui permet d'en employer une moindre quantité pour la préparation des mets; elle se vend moins cher et ne rancit que fort peu. — *Beurre de Bambouc* ou *de Bambarra*, *de Galam*, *de Shea*. Corps gras, blanc, concret, onctueux, d'une saveur et d'une odeur analogues à celles du beurre de cacao. V. Noix *du Congo*. — *Beurre de cacao*. Huile grasse, concrète, qu'on obtient en broyant les amandes de cacao, dépouillées de leur écorce et de leur germe, les soumettant à la presse ou à l'ébullition dans l'eau, et fondant à une douce chaleur la partie huileuse, qui passe à travers l'étoffe ou se rassemble en écume à la surface du liquide. Le beurre de cacao est d'un jaune pâle, d'une saveur douce et agréable, et fusible à 50 degrés. Il entre dans des potions et des pilules; on en fait aussi des suppositoires, des pommades, etc. — *Beurre de cire*. Composé d'acides margarique et oléique, de myricine et de cérine, obtenu par la distillation de la cire, et employé parfois comme résolutif. — *Beurre de coco*. Graisse blanche, suave et de consistance onctueuse, renfermée dans les noix de cocotier. — *Beurre de ghee* ou *de ghi*. Matière grasse solide, extraite des amandes de la graine de *Bassia butyracea*, Roxburgh, famille des sapotées. Elle est utilisée comme aliment et en médecine dans l'Inde. — *Beurre de mahwah* ou *mahdouca*. Matière grasse, végétale, saponifiable. V. Illipe. — *Beurre de mango*. Matière grasse retirée par Avequin des poires du manguier (*Magifera indica*, L.). — *Beurre de montagne*. V. Alun. — *Beurre de muscade*. V. Muscade. — *Beurre de palme*. Huile végétale de la consistance du beurre, qu'on retire d'un arbre qui croît dans le pays de Bambouc (Afrique), l'*Elæis guineensis*, D. = Dans l'ancienne chimie, nom donné à quelques chlorures, à cause de leur consistance et de leur aspect butyreux : *beurre d'antimoine*, *d'arsenic*, *de bismuth*, *d'étain*, *de zinc*. V. Chlorure *d'antimoine*, *d'arsenic*, etc. — *Beurre de soufre*. V. Soufre.

BEVILACQUA. s. m. Nom indigène de l'*Hydrocotyle asiatica*, L., employé par Boileau contre l'éléphantiasis des Grecs, et par Cazenave et Devergie contre diverses affections cutanées, avec des succès divers : son principe actif est la *vellarine*. On l'emploie en tisane (30 grammes de plante sèche pour un litre), en bains (1500 grammes de plante fraîche), en sirop (de 1 à 8 cuillerées), et en poudre à petite dose. V. Hydrocotyle et Vellarine.

BÉVUE. s. f. V. Diplopie.

BÉZOARD. s. m. [*lapis bezoardicus*, all. *Bezoarstein*, angl. *bezoar*, it. *belzuar*, esp. *bezoard*]. Concrétion calculeuse qui se forme dans l'estomac, les intestins et les voies urinaires des quadrupèdes. On en distinguait deux espèces : le *bézoard oriental*, que l'on trouve dans le quatrième estomac de la gazelle des Indes (*Antilope cervicapra*) et de l'*ægagre* (V. ce mot); et le *bézoard occidental*, qui se trouve dans le quatrième estomac de la chèvre sauvage du Pérou, de l'isard ou du chamois. Ces bézoards, surtout le premier, étaient regardés comme alexipharmaques. On a composé des bézoards factices avec des yeux d'écrevisse, des pinces de crabe, broyés et mêlés avec le musc, l'ambre gris, etc. Enfin on appela *bézoards* toutes les substances auxquelles on crut reconnaître les vertus attribuées aux bézoards. Aujourd'hui les uns et les autres sont abandonnés. — *Bézoards d'Allemagne*. Les *égagropiles* (V. ce mot). — *Bézoard factice* ou *pierre de Goa*. Corps fabriqué à Goa avec une argile plastique mêlée d'espèces cordiales et même de poudre de vrais bézoards. Ces corps sont ovales ou ronds, gris à l'intérieur, noirs au dehors et luisants ou recouverts d'une feuille d'or. — *Bézoard fauve*, *ellagique* et *noir rayonné* [*pierre de Malacca*, *de porc* ou *de porc-épic*, d'après son origine supposée plutôt que connue]. Concrétion intestinale venant de la Perse; il se compose d'*acide ellagique*, d'une matière jaune nommée *acide luteo-gallique* par Guibourt, et de matière résineuse brune qu'enlève complètement l'alcool. || *Bézoards humains*. Les calculs urinaires de l'homme préconisés comme alexipharmaques. — *Bézoard lithofellique* ou *résineux vert*. Noms du *bézoard oriental*. V. Lithofellique. — *Bézoard minéral*. Le *deutoxyde d'antimoine*.

BÉZOARDIQUE. adj. Qui a rapport au bézoard ou qui en a les propriétés. — *Acide bézoardique*. Synonyme d'*acide ellagique*.

BI. [du latin *bis*]. Synonyme de *deuto* (V. Proto). Les noms des composés chimiques qui commencent ainsi doivent être cherchés aux mots Carbonate, Carbure, Chlorure, Chromate, Iodure, Oxyde, Sulfure, etc.

BIATOMIQUE. adj. Synonyme de *diatomique*. V. Atomicite.

BIBASIQUE. adj. Se dit des sels qui contiennent deux fois autant de base que les mêmes sels à l'état neutre.

BIBENZAMIDE. s. m. V. Benzimide.

BIBERON. s. m. [de *bibere*, boire; all. *Saugfläschchen*, angl. *sucking botile*, it. *zampilleto*, esp. *biberon*]. Vase de porcelaine, de verre ou de métal, pourvu d'un col ou d'un tube plus ou moins allongé et recourbé, avec lequel on fait boire les malades qu'une cause quelconque empêche de boire avec un verre ordinaire. || Petit appareil employé dans l'allaitement artificiel, pour remplacer le sein maternel. Souvent, dans les campagnes, c'est une fiole bouchée avec un morceau d'éponge fine recouvert d'un linge fixé autour du goulot; mais, pour peu qu'on néglige de changer l'éponge et le linge, le lait s'y aigrit. Pour parer à cet inconvénient, on a imaginé des biberons pourvus d'*embouts* et de *mamelons* dont la substance et la forme varient . celui de madame Breton consiste en un flacon de cristal percé d'un petit trou qui permet l'entrée de l'air et qui sert à régler l'écoulement du lait suivant qu'on l'ouvre ou qu'on le ferme avec le doigt; ce trou avoisine le goulot, dans lequel entre un bouchon de cristal percé, dans sa longueur, d'un canal par lequel le lait arrive au mamelon, qui est fait avec une tétine de vache préparée : cette substance a l'inconvénient de prendre une mauvaise odeur et un goût acide. Aussi on lui a substitué le liège, le caoutchouc vulcanisé, l'ivoire ramolli : le liège se cassant facilement, le caoutchouc se ramollissant et prenant une odeur désagréable (outre qu'il renferme souvent du zinc et du plomb), l'ivoire paraît être la meilleure matière à employer; en tous cas, la plus minutieuse propreté doit toujours être observée.

BIBROMANILINE. s. f. ($C^{12}H^{6}AzBr^{2}$). Produit de distillation de la bibromisatine avec la potasse et l'eau. Elle cristallise en prismes; elle fond en une substance huileuse foncée, à 60 degrés.

BIBROMISATINE. s. f. ($C^{16}H^{3}AzO^{4}Br^{2}$). Produit de l'action du brome pur sur l'isatine; il est d'un jaune orange plus brillant que la bichlorisatine.

BIBROMISATYDE. s. f. ($C^{16}H^{4}O^{4}Br^{2}$). Corps obtenu par action du brome sur l'*isatyde*.

BICAMPHORIMIDE. s. f. ($C^{20}H^{15}O^{4}Az$). Produit obtenu par action de la chaleur sur le camphorate d'ammoniaque neutre ou acide, mais anhydre. C'est un corps cristallin incolore.

BICARBONÉ, ÉE. adj. — *Hydrogène bicarboné*. V. Hydrogène.

BICÉPHALE. adj. et s. m. [Mot hybride, composé du latin *bis*, deux, et κεφαλὴ, tête : il vaut mieux dire *dicéphale*]. Monstre à deux têtes — *Tumeur bicéphale*. Se dit d'une tumeur du crâne atteignant le volume de la tête, qui fait sembler double cette dernière.

BICEPS. adj. et s. m. [de *bis*, deux, et *caput*, tête; all. *zweikopfig*]. Qui a deux têtes. = Nom de deux muscles qui ont chacun deux attaches à leur partie supérieure 1° Le *biceps brachial* (*scapulo-radial*, Ch.) est situé verticalement à la partie antérieure du bras, et s'étend du contour de la cavité glénoïde (longue portion) et du sommet de l'apophyse coracoïde (courte portion) à la tubérosité bicipitale du radius. 2° Le *biceps crural* (*ischio-fémoro-péronier*, Ch.) est situé verticalement à la partie postérieure de la cuisse, et s'étend de la tubérosité de l'ischion (longue portion) et de la lèvre externe de la ligne âpre du fémur (courte portion), au sommet du péroné. Les muscles biceps agissent comme fléchisseurs.

BICH ou **BICK**. s. m. Poison produit par l'*Aconitum ferox*, Wall., variété indienne de l'aconit napel.

BICHAT. [Anatomiste français, 1771-1802]. — *Canal de Bichat*. V. Canal. — *Grande fente cérébrale de Bichat*. V. Fente. — *Tunique de Bichat*. V. Artère.

BICHLORINDINE. s. f. V. Chlorindine.

BICHLORISAMIDE. s. f. ($AzH^{2}.C^{14}H^{2}AzO^{2}Cl^{2}$). Corps qui se forme pendant l'évaporation du *bichlorisatinate d'ammoniaque*. Il est jaune et pulvérulent.

BICHLORISATIDE. s. f. ($C^{16}H^{4}O^{4}AzCl^{2}$). Corps obtenu par action du sulfate d'ammoniaque sur la chlorisatine. La chaleur le décompose en *bichlorisatine*, *bichlorindine* et eau.

BICHLORISATINATE. s. m. Sel formé par l'union d'une base avec l'acide bichlorisatinique : on ne connaît que les bichlorisatinates alcalins, particulièrement le bichlorisatinate d'ammoniaque, qui se forme par le contact de l'ammoniaque avec la bichlorisatine.

BICHLORISATINE. s. f. ($C^{16}H^{2}O^{4}AzCl^{2}$). Corps obtenu en même temps que la *chlorisatine* (V. ce mot). Il cristallise en aiguilles brillantes rouge aurore; il est très soluble dans l'eau et l'alcool.

BICHLORISATINIQUE. adj. — *Acide bichlorisatinique*. Corps inconnu à l'état libre, qui prend naissance lorsque la bichlorisatine est en contact avec les alcalis, auxquels il s'unit aussitôt pour former des bichlorisatinates.

BICHLOROSALICINE. s. f. ($C^{26}H^{16}Cl^{2}O^{14}.2HO$). Produit de l'action du chlore sur la salicine. Cristallisée, inodore, peu soluble dans l'eau bouillante, fond en une masse vitreuse au-dessus de 100 degrés.

BICHO. s. m. Affection de la dernière portion du gros intestin, fréquente chez les nègres de divers points du littoral africain, et caractérisée par la dilatation de l'anus avec le prolapsus du rectum, ulcérations et gangrène : ce n'est pas une maladie spéciale, ce sont plutôt des phénomènes ou des complications dysentériques.

BICHUQUE. s. m. V. Réduve.

BICIPITAL, ALE. adj. [*bicipitalis*]. Qui a rapport au muscle biceps. — *Coulisse* ou *gouttière bicipitale*. Sillon longitudinal situé à l'extrémité supérieure de la surface interne de l'humérus entre ses deux tubérosités; elle loge le tendon de la longue portion du biceps. — *Éminence* ou *tubérosité bicipitale*. Apophyse située à l'extrémité supérieure du radius, au-dessous de son col. Elle donne attache au tendon inférieur du biceps.

BICOLORINE. s. f. [all *Bicolorin*] ($C^{16}H^{9}O^{10}$). Poudre blanche, insoluble dans l'alcool et dans l'éther, tirée (Trommsdorff) de l'écorce du maronnier d'Inde; elle est la cause des phénomènes de dichroïsme que présentent les infusions de cette écorce.

BICONCAVE. adj. V. Lunette.

BICONJUGUÉ, ÉE. adj. [*biconjugatus*]. Se dit des feuilles dont le pétiole commun se divise en rameaux chargés chacun de deux folioles.

BICONVEXE. adj. V. Lunette.

BICORNE. adj. [*dicornis*, de *bis*, deux, et *cornu*, corne, all. *zweihornig*]. — *Utérus bicorne*. V. Uterus.

BICORPS. adj. V. DISOME.

BICUSPIDE ou **BICUSPIDÉ, ÉE**. adj. [*bicuspidatus*]. Se dit des feuilles et autres parties végétales fendues au sommet, et terminées par deux pointes divergentes et dressées. = *Dents bicuspidées* (Chaussier). Les petites molaires de la seconde dentition qui ont deux racines et deux tubercules à la couronne. — *Valvule bicuspide*. V. VALVULE.

BIDENTÉ, ÉE. adj. [*bidentatus*]. Qui a deux dents. — Se dit, en botanique, du calice dont le limbe a deux dents.

BIDIGITIPENNÉ, ÉE. adj. [*bidigitato-pinnatus*]. Se dit des feuilles composées d'un pétiole commun qui porte à son sommet deux feuilles pennées (*mimosées*).

BIECO. s. m. Synonyme de *Bicho*.

BIENSÉANCE. s. f. [*decens habitus*, de εὐσχημοσύνη]. Action de faire ou de dire ce qui convient à la situation des personnes avec lesquelles on se trouve en rapport. = La Collection hippocratique contient un petit écrit intitulé : *De la bienseance*. L'auteur y donne de bons conseils sur la manière dont le médecin doit se comporter à l'égard du malade pour remplir le mieux son office.

BIÈRE. s. f. [*cerevisia*, ζῦθος, all. *Bier*, angl. *beer*, it. *birra*, esp. *cerveza*]. Boisson fermentée faite avec le houblon et les graines céréales, particulièrement avec l'orge. On mouille l'orge et on la laisse germer, pour y développer le principe sucré; on la soumet à une température de 60 degrés, pour arrêter la germination et lui donner de l'amertume et de la couleur; on sépare alors les germes par le frottement : le grain, ainsi desséché, prend le nom de *malt*. On le moud grossièrement pour former la *dreche*, que l'on fait ensuite bouillir dans l'eau. On ajoute le houblon au liquide fermentescible qui résulte de cette ébullition; on le concentre par l'évaporation, puis on le fait refroidir promptement jusqu'à 12 degrés centigrades. Mêlée alors d'un peu de levure, la liqueur fermente, s'agite, écume, et constitue au bout de quelques jours, après avoir été collée convenablement, une boisson *salutaire, nutritive, qui excite légerement les organes digestifs et la sécrétion urinaire*. Elle contient, outre l'alcool, un peu de matière sucrée, de l'acide acétique, un extrait amer et aromatique, de la fécule, et une matière végéto-animale très abondante. - Les bières varient selon le degré de concentration du moût, selon le degré de torréfaction de l'orge, selon la proportion du houblon ou de la substance aromatique et amère qu'on lui a substituée : de là la distinction des *bières faibles* et *bières fortes*. A Paris, on fabrique trois espèces de bières 1° la *petite bière*, faite avec des moûts peu chargés, s'aigrit facilement, et est une mauvaise boisson; 2° la *bière double*, plus concentrée, colorée par une torréfaction plus avancée du grain (souvent aussi par du caramel), claire, d'un jaune doré et légèrement mousseuse, constitue lorsqu'elle est suffisamment houblonnée, une boisson excellente : dans un grand nombre de maladies, on l'emploie avec avantage au lieu de tisane; la 3° *bière blanche*, qui diffère de la précédente par le soin que l'on a eu d'empêcher la coloration du malt : c'est à cette classe de bière qu'appartiennent plusieurs *ales* des Anglais. Les bières fortes, le *porter* des Anglais, les bières flamandes, le *faro* de Bruxelles, diffèrent des précédentes par la concentration du moût, qui les rend beaucoup plus alcooliques. On ajoute souvent à la bière des substances amères, telles que la racine de gentiane, de buis, etc.; mais ces additions la rendent moins agréable et souvent malsaine. Pour reconnaître la qualité de la bière, on se sert d'un procédé dû à Fuchs (de Munich), et connu sous le nom d'*essai halimétrique*. L'eau de 0 degrés à 32 degrés R. dissout 36 pour 100 de sel marin ; les éléments extractifs de la drèche et du houblon cèdent toute leur eau au sel; et l'alcool seul en conserve quelques parties. Des expériences ont permis d'estimer ces quantités d'eau, et Steinhell (de Munich) a publié une table qui indique ces quantités. L'analyse halimétrique se décompose en deux expériences. Par la première on arrive à évaluer la quantité d'eau et de partie extractive; par la seconde, on analyse cette dernière. En ajoutant à ce procédé l'examen des propriétés physiques de la bière, on arrive à un résultat satisfaisant. Le poids spécifique varie entre 1,01 et 1,03. Voici quelques chiffres obtenus par la méthode halimétrique. Pour 1000 parties de bière à 12 degrés $\frac{1}{2}$ R.: *Nouvelle biere forte de Munich*, poids spécifique, 1,022 : eau. 840,84; alcool, 88,17; extrait, 69,19; acide carbonique, 1,8. — *Biere de table de Maier*, poids spécifique, 1,013 : eau, 881,67; alcool, 74,02; extrait, 42,51; acide carbonique, 1,8. — *Bière blanche*, poids spécifique, 1,01 eau, 890,28; alcool, 71,35; extrait, 36,47; acide carbonique, 1,9 V. VIN. — *Biere médicamenteuse* ou *médicinale* (*brytolé*). Bière dans laquelle on fait macérer certaines substances, telles que le quinquina, les bourgeons de sapin, les feuilles de petite centaurée, les plantes antiscorbutiques. Ainsi la *bière de quinquina* se fait en mettant macérer pendant quatre jours dans un litre de bière nouvelle 32 grammes de quinquina qu'on a d'abord imbibés avec 32 grammes d'alcool rectifié. La *bière antiscorbutique* (*sapinette*) se fait avec : feuilles récentes de cochléaria et bourgeons secs de sapin, āā 32 grammes, et racines incisées de raifort sauvage, 64 grammes, macérées pendant quatre jours dans bière récente, 2 kilogrammes (Codex).

BIÉTHYLURÉE. s. f. ($C^{10}H^{12}Az^{2}O^{2}$). Corps obtenu en traitant l'éther cyanique par l'éthyliaque. Cristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool. Donne un composé cristallisable avec l'acide azotique. On peut la considérer comme de l'urée dont 2 équivalents d'hydrogène ont été remplacés par 2 équivalents d'éthyle. V. ÉTHYLURÉE.

BIFÉMORO-CALCANIEN, IENNE. adj. V. JUMEAUX *de la jambe*.

BIFÈRE. adj. [de *bis*, deux fois, et *ferre*, porter]. Se dit des plantes qui portent deux fois, chaque année, des fleurs et des fruits.

BIFIDE. adj. [*bifidus*, de *bis* deux fois, et *findere*, fendre; all. *zweispaltig*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est divisée longitudinalement, jusqu'à moitié, ou moins profondément, en deux portions séparées par un angle rentrant aigu. = Se dit aussi, plus rarement, en anatomie normale ou pathologique, d'un organe allongé qui présente une division longitudinale, congénitale ou accidentelle.

BIFLEXE. adj. [*biflexus*, de *bis*, deux fois, et *flexus*, fléchi]. — *Canal* ou *sinus biflexe*. Petit organe en forme de poche repliée sur elle-même, situé entre les deux doigts du mouton et sécrétant une humeur sébacée épaisse. On le rencontre encore quelquefois, mais rarement, chez la chèvre. V. FOURCHET.

BIFLORE. adj. [*biflorus*, de *bis*, deux fois, et *flos*, fleur]. Se dit, en botanique, d'un pédoncule qui porte deux fleurs, ou d'une plante qui produit plusieurs fleurs distinctes deux à deux.

BIFORE. s. m. V. SALPA et TUNICIER.

BIGARADIER. s. m. [all. *saure Pomeranze*, angl. *Seville orange; Citrus bigaradia*, Nouv. Duhamel, *Citrus vulgaris*, Risso, *Auratium vulgare acre*, Ferrari]. Variété du genre *Citrus*, à fleurs blanches, 20 étamines, fruits globuleux, raboteux, à odeur très pénétrante, écorce interne amère, qui fournit à la pharmacie des produits analogues à ceux de l'oranger, dont ils portent le nom et dont ils ont les usages, (V. ORANGE) : feuilles, fleurs (dont on prépare un hydrolat et l'essence de *néroli*), *orangettes* ou *petits grains* (V. ORANGETTE); de plus, c'est du bigaradier qu'on retire l'*écorce d'orange amère*, employée surtout sous forme de sirop (V. SIROP *d'écorce d'orange*). Ses fruits sont trop amers pour servir d'aliment, si ce n'est en confiture. — *Bigaradier chinois*. V. CHINOIS.

BIGARREAU. s. m. V. CERISIER. — *Maladie des bigarreaux*. V. ÉPIPHYTIQUE.

BIGÉMINÉ, ÉE. adj. [*bigeminatus*, de *bis*, deux fois, et *geminatus*, doublé]. Se dit, en botanique, des fleurs qui croissent au nombre de quatre, deux à deux, sur un pédoncule commun. = En anatomie, qui est doublé.

BIGLE. adj. Vieux mot synonyme de *louche*.

BIGNONIACÉES ou **BIGNONIÉES**. s. f. pl. Famille de plantes de la classe des dicotylédones, monopétales hypogynes, J., qui a pour caractères : Calice divisé; corolle presque toujours irrégulière, à 4 ou 5 lobes ; 5 étamines, dont une presque toujours stérile ; ovaire simple, un style, stigmate simple ou bilobé. Le fruit est une capsule sèche, uni ou biloculaire, bivalve, ou une sorte de drupe sèche, à une ou plusieurs loges.

BIHYDRATE. s. m. — *Bihydrate d'amylène*. V. AMYLIQUE (*alcool*). — *Bihydrate de méthylene*. V. METHYLIQUE (*alcool*).

BIIODURE. s. m. V. IODURE.

BIJON. s. m. La *térébenthine commune*.

BIJUGUÉ, ÉE. adj. [*bijugatus*, de *bis*, deux, et *jugum*, joug]. V. CONJUGUÉ.

BIJUMEAU. adj. L'un des noms des muscles biceps. V. BICEPS.

BIJUMEAU. s. m. Monstre double.

BILABIÉ, ÉE. adj. [*bilabiatus*, de *bis*, deux, et *labium*, lèvre]. Se dit des fleurs dont les folioles du calice ou les pétales de la corolle sont disposés comme deux lèvres telle est la corolle de la sauge.

BILAMELLÉ, ÉE. adj. [*bilamellatus*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est composée de deux petite lames le stigmate de la gratiole est *bilamellé*.

BILATE. s. m. V. GLYCOCHOLATE.

BILATÉRAL, ALE. adj. [*bilateralis*, de *bis*, deux, et *latéral*]. Se dit, en botanique, des feuilles placées sur deux côtés opposés. = *Taille bilatérale*. V. CYSTOTOMIE.

BILE. s. f. [*bilis*, χολή, all. *Galle*, angl. *bile*, it. *bile*, esp. *bilis*]. Liquide d'odeur nauséeuse, de saveur amère avec un arrière-goût douceâtre, qui est sécrété par le foie d'où il s'écoule dans le duodénum, soit immédiatement (*bile hépatique*), soit après avoir séjourné dans la vésicule du fiel (*bile cystique*) : prise dans les canaux hépatiques, la bile est fluide, de couleur jaune brunâtre chez l'homme (vert brun chez le bœuf, vert émeraude chez les poissons); son séjour dans la vésicule la rend visqueuse, filante, et lui donne une couleur plus foncée tirant sur le vert. Sa densité est de 1,026 à 1,030. Elle dissout les globules sanguins, mais ne dissout pas les cellules hépatiques (Ch. Robin) qu'elle teint en sa couleur ainsi que toutes les cellules épithéliales. Pure, elle ne se coagule pas par la chaleur; celle de la vésicule précipite du mucus par l'alcool et l'acide acétique. La bile est alcaline chez les herbivores et les omnivores pendant la digestion, mais acide dans les intervalles; elle est toujours acide chez les carnivores (Cl. Bernard); sur tous les suppliciés elle est neutre ou très légèrement alcaline. La composition de la bile est la suivante (Ch. Robin) sur 1000 parties : *eau*, 915 à 820; *sels d'origine minérale* (chlorures et phosphates), 6,25 à 10,73; *taurocholate* et *glycocholate* de soude (ou *hyocholéate*, chez le cochon), 56,50 à 106,60; *cholestérine*, 1,60 à 2,66; *corps gras* (lécithine, margarine, oléine), 3,20 à 31; *matières colorantes*, 14 à 30; *substances azotées* (leucine, tyrosine, urée), *mucosine*, traces non dosées. Il n'y a pas de traces de sels à acides gras la bile n'est donc pas un savon. — L'origine de ces différents principes, comme le mécanisme de la sécrétion biliaire, est encore obscure. On admet généralement que le liquide est sécrété par les glandes en grappe éparses sur le trajet des conduits biliaires (V. FOIE), mais l'influence de l'innervation sur cette sécrétion est peu connue, ainsi que le rôle qu'il faut attribuer à l'artère hépatique et à la veine porte. L'eau et les sels minéraux préexistent évidemment dans le sang, dont le foie se borne à les séparer. L'origine de la cholestérine est généralement rapportée, d'après Flint, à la désassimilation des éléments nerveux, cérébraux surtout, et le foie serait l'organe éliminateur de ce déchet : cependant cette hypothèse est loin d'être démontrée, puisque la cholestérine existe dans un grand nombre d'autres éléments anatomiques (Beaunis). Pour les sels biliaires, ils sont formés par la combinaison de la soude avec deux acides, *taurocholique* (ou choléique) et *glycocholique* (ou cholique), qui résultent eux-mêmes de l'union d'un acide, dit *cholalique*, avec la *taurine* dans le premier, avec le *glycocolle* dans le second : or l'acide cholalique présente avec les acides gras des rapports qui ont fait penser qu'il dérivait des corps gras; au contraire, la glycocolle et la taurine sont des corps azotés (le second renferme, en outre, du soufre) dont l'origine est rattachée à la désassimilation des albuminoïdes; ces corps ne sont pas des principes immédiats, existant tout formés dans la bile, mais au moment de leur formation ils s'unissent entre eux, puis à la soude, pour former les sels biliaires. La bile de l'homme, au moment où elle vient d'être sécrétée, est colorée par la *bilirubine*, qui s'y trouve en plus grande quantité que la *biliverdine*, dont la proportion l'emporte, au contraire, chez le bœuf et les autres animaux à bile très verte : les autres corps colorants, *bilifuscine*, *biliprasine*, *bilihumine*, *bilifulvine*, *biliphéine*, paraissent être des produits d'oxydation de la bilirubine; ces corps ne sont pas des substances coagulables, mais des mélanges non cristallisables de plusieurs principes qui cristallisent quand ils sont isolés ; la bilirubine qui leur donne naissance est très analogue à l'*hématoïdine* et paraît dériver du pigment sanguin, dont la transformation a lieu dans le sang, ou plus probablement dans le foie. — Dans l'intestin, les principes constituants de la bile se transforment : la décomposition du taurocholate de soude par l'acide du suc gastrique met en liberté de la taurine qui se retrouve dans les fèces avec de l'acide cholalique libre ou uni sous forme de cholalates avec les bases des carbonates des aliments; souvent les cholalates se décomposent, et leur acide, transformé en stercorine, ne se trouve plus dans les matières fécales; l'acide glycocholique résiste mieux à la décomposition (Hoppe-Seyler). Quant à la matière colorante, elle passe à l'état solide, et c'est à elle que les fèces doivent leur coloration. — Les propriétés, la composition, les transformations de la bile, étant connues, ses usages devraient l'être également; cependant il règne sur ce point une obscurité qui explique le grand nombre d'hypothèses qu'il a suscitées. Les uns assignent à la bile une action digestive s'exerçant sur les graisses, qu'elle émulsionne, et sur les substances albuminoïdes, qu'elle liquéfie, en même temps qu'elle neutralise le chyme rendu acide par le suc gastrique. toutefois cette action ne serait pas due à la bile seule, mais à son mélange avec le suc pancréatique, mélange dont les propriétés diffèrent de celles de ses composants pris isolément. Les autres, se fondant sur ce fait que la bile est versée dans l'intestin seulement entre la quatrième et la septième heure après le repas, lui refusent toute action sur les aliments : son rôle consisterait à faciliter l'absorption des matières grasses en excitant les contractions des fibres musculaires des villosités et de l'intestin lui-même (Schiff); ou à empêcher la putréfaction des matières alimentaires, qui survient en effet quand la bile cesse de couler dans l'intestin, de sorte que les fèces acquièrent une odeur aigre, très fétide ; ou à *balayer* l'intestin après chaque digestion, de façon à aider la chute des anciens éléments cellulaires de la muqueuse et la restauration des nouveaux (Kuss et Duval). Enfin la bile est un liquide excrémentitiel, puisqu'on retrouve dans les fèces la cholestérine et une partie des acides biliaires et de leurs produits de décomposition ; le reste semble disparaître dans les parois intestinales et être résorbé après s'être décomposé, car le sang ne contient pas ces acides en nature. V. MÉCONIUM. — *Bile de bœuf.* On l'employait autrefois sous forme d'extrait comme agent apéritif et digestif : son usage est aujourd'hui très rare. — *Debordement de bile.* V. CHOLÉRINE et DEBORDEMENT. — *Bile cristallisée.* V. GLYCOCHOLATE.

BILIAIRE. adj. [*biliaris*, χολώδης, angl. *biliary*, it. *biliare*, esp. *biliar*]. Qui a rapport à la bile. — *Appareil biliaire* ou *voies biliaires.* L'ensemble des parties qui concourent à la sécrétion et à l'excrétion de la bile, savoir. les radicules du conduit hépatique et le conduit lui-même, la vésicule biliaire, le conduit cystique, le conduit cholédoque (V. CHOLÉDOQUE, CYSTIQUE, HÉPATIQUE). — *Asparagine biliaire.* V. TAURINE. — *Calcul biliaire.* V. CALCUL. — *Lithiase biliaire.* V. LITHIASE. — *Sels biliaires.* V. GLYCOCHOLATE et TAUROCHOLATE. - *Vaisseaux biliaires.* Ceux qui se rendent au foie ou qui en viennent : ce sont l'*artère* et les *veines hépatiques*, et la *veine porte* (V. FOIE, HEPATIQUE et PORTE). — *Vésicule biliaire* (*vessie* ou *vésicule du fiel, cystis fellea*). Réservoir membraneux piriforme, logé dans un enfoncement superficiel de la face inférieure du lobe droit du foie (*fossette cystique*). La vésicule présente trois parties : 1° une grosse extrémité, ou *fond*, qui déborde le foie en avant, et qu'enveloppe complètement le péritoine ; 2° une partie moyenne, ou *corps*, que le péritoine applique contre la fossette, à laquelle elle est unie par un tissu lâche ; 3° un *col*, séparé du corps par un étranglement et contourné en S. Unie au péritoine par une couche lamineuse, elle est formée d'une couche fibro-musculaire épaisse et d'une muqueuse dépourvue de glandes et de villosités La vésicule reçoit, par le canal hépatique, une partie de la bile, qui est ensuite versée dans le duodénum par les canaux cystique et cholédoque. V. FOIE *biliaire*.

BILIATION. s. f. Production de la bile.

BILICHOLINIQUE. adj. V. CHOLÉIQUE.

BILIEUX, EUSE. adj. [*biliosus*, χολώδης, all. *gallig*, angl. *bilious*, it. et esp. *bilioso*]. Qui abonde en bile, ou qui est causé par la bile : *teint bilieux.* — *Colique bilieuse.* V. COLIQUE. — *Crachat bilieux.* V. CRACHAT. — *Élément* ou *état bilieux.* Etat morbide caractérisé par une légère teinte jaunâtre du blanc de l'œil et du visage, par de l'anorexie, des éructations aigres, un flux bilieux gastrique ou intestinal. Cet état existe rarement seul ; plus souvent il accompagne l'embarras gastrique, la fièvre typhoïde, les fièvres intermittentes, la dysenterie, la pneumonie. — *Fièvre bilieuse.* V. FIÈVRE. — *Flux bilieux.* V. FLUX. — *Maladies bilieuses.* Celles qui s'accompagnent d'un état bilieux. — *Pleurésie bilieuse.* V. PLEURESIE. — *Tempérament bilieux.* Il a pour caractères : formes peu arrondies et rudes, muscles prononcés, charpente forte, corps agile, coloration extérieure foncée, cheveux noirs, visage sec, physionomie hardie, yeux étincelants, grande facilité de conception et imagination vive. Il prédispose aux flux bilieux, aux entérites, aux hémorroïdes, aux affections du foie, au cancer, etc. V. TEMPÉRAMENT.

BILIFULVINE. s. f. [de *bilis*, bile, et *fulvus*, jaune fauve ; all. *Bilifulvin*]. Matière colorante jaune de la bile.

BILIFUSCINE. s. f. [de *bilis*, bile, et *fuscus*, foncé] ($C^{32}H^{20}Az^{2}O^{8}$). Matière colorante brune de la bile, soluble dans l'alcool, d'où l'acide chlorhydrique la précipite en flocons bruns. V. BILE.

BILIHUMINE. s. f. [de *bile*, et *humus*, terreau]. Matière colorante de la bile de couleur brun foncé, qui se forme à la fin de la décomposition des pigments biliaires à l'air. V. BILE.

BILIMBI. s. m. Carambolier (*Averrhoa*) à fruit très acide, employé dans les pays chauds, dans les fièvres, sous forme de limonade. V. CARAMBOLIER.

BILINE. s. f. [de *bilis*, bile] (Berzelius). Mélange de *glycocholate* et de *taurocholate* de soude,

BILIPHÉINE. s. f. [de *bile*, et φαιὸς, fauve]. Une des matières colorantes de la bile (Simon) ; c'est probablement la *biliverdine.* V. BILE.

BILIPRASINE. s. f. [de *bile*, πράσον, porreau] ($C^{32}H^{22}Az^{2}O^{12}$). Matière colorante vert noirâtre de la bile. V. BILE.

BILIQUE. adj. — *Acide bilique* (Liebig). Mélange d'acide *cholique* et d'acide *choléique.*

BILIRUBINE. s. f. [*cholépyrrhine*, Berzelius] ($C^{32}H^{18}Az^{2}O^{6}$). Matière colorante rouge de la bile, qui, par oxydation, donne naissance aux autres pigments biliaires V. BILE.

BILIVERDINE. s. f. [de *bilis*, bile, et *viridis*, vert ; all. *Biliverdin, Gallengrün*, angl *biliverdine*, it. *biliverdina ; vert de la bile ; matière colorante de la bile ; matiere jaune de la bile*, Thenard ; *biliphéine* de Simon, très probablement] ($C^{32}H^{18}Az^{2}O^{8}$). Matière colorante de la bile qui apparaît quand on agite à l'air une solution de bilirubine dans la soude, et qui se dissout dans l'alcool avec une belle couleur verte. V. BILE.

BILLHARZIA. s. m. Helminthe nématoïde du genre *Filaire.* — *Billharzia hæmatobia* (Billharz, Griesinger, Küchenmeister, Leuckart). Il est allongé, blanchâtre, long de trois lignes. La déhiscence des œufs se fait longitudinalement. L'embryon, garni de cils, mesure 37 millimètres en long et 11 en large. Il est cylindrique, lisse, et un peu renflé à son extrémité antérieure, qui porte un prolongement en forme de proboscide, garni d'une dépression d'où partent deux lignes délicates qui se terminent à deux sacs rapprochés l'un de l'autre. La partie postérieure est garnie de poils courts. Il se trouve surtout dans les petites veines de la muqueuse des voies urinaires en Égypte et est regardé comme la cause de l'hématurie endémique de ce pays, et en même temps de la lithiase, qui accompagne souvent l'hématurie ou lui succède. — *Billharzia capensis.* Helminthe auquel Harley attribue l'hématurie et la gravelle dont sont affectés un grand nombre d'habitants du Cap ; il a trouvé dans leurs urines des œufs de *Billharzia*, dont quelques-uns étaient devenus le centre d'une cristallisation d'oxalate de chaux et d'autres sels.

BILLOT. s. m. En vétérinaire, mors de bois, autour duquel on attache un sac renfermant le médicament qu'on veut faire prendre à un cheval.

BILOBÉ, ÉE. adj. [*bilobus*, *bilobatus*, de *bis*, deux fois, et *lobus*, lobe]. Se dit d'un organe dont les deux divisions sont séparées par un sinus obtus, ou plus ou moins arrondi à son fond.

BILOCULAIRE. adj. [*bilocularis*, de *bis*, deux fois, et *locus*, lieu, place]. Se dit, en botanique, des fruits qui ont deux loges : *capsules biloculaires.*

BIMANES. s. m. pl. [de *bis*, deux fois, et *manus*, main ; all. *Zweihänder*, angl. *bimana*, it. et esp. *bimano*]. Ordre de la classe des mammifères qui a pour caractères d'avoir les membres onguiculés, deux mains à pouces opposables, et les trois sortes de dents (incisives, canines et molaires) : il ne comprend que l'homme. Les bimanes sont considérés aussi comme une famille de l'ordre des *Primates*. V. Homme et Primate.

BIMÉTHYLURÉE. s. f. $(C^6H^8Az^2O^2)$. Corps obtenu en faisant agir la méthyliaque sur l'éther méthylcyanique. Blanche, cristallisable soluble dans l'eau et dans l'alcool. On peut la considérer comme de l'urée $(C^2H^4Az^2O^2)$ dont 2 équivalents d'hydrogène sont remplacés par 2 équivalents de méthyle (C^2H^3).

BINAIRE. adj. [*binarius*, de *bis*, deux; all. *binär*, angl. *binary*, esp. et it. *binario*]. En chimie, se dit des composés de deux corps simples. Le cinabre, composé de soufre et de mercure, est un *composé binaire*. — *Théorie binaire*. V. Dualisme. = *Animaux binaires*. Les animaux pairs. = *Monstre binaire*. V. Forme.

BINÉ, ÉE. adj. V. Géminé.

BINITROPHÉNIQUE. adj. — *Acide binitrophénique* $[C^{12}H^3(AzO^4)^2O.HO]$. S'obtient en même temps que l'*acide picrique* (V. Picrique), en traitant par l'acide nitrique la portion d'huile du goudron de houille qui distille entre 170 degrés et 190 degrés. Cristallisable, décomposé brusquement par la chaleur, peu soluble dans l'eau bouillante, beaucoup dans l'alcool et l'éther.

BINITROTOLINE ou **NITROTOLINE**. s. f. $(C^{14}H^{62}AzO^4)$. Corps obtenu par action prolongée de l'acide nitrique chaud sur la *toline*. Il cristallise en prismes aciculaires.

BINOCLE. s. m. [de *bini*, deux, et *oculus*, œil; all. *Opernglas*, angl. *binocle*, it. *binocolo*]. Instrument d'optique analogue aux besicles, et au moyen duquel on voit un objet avec les deux yeux en même temps, ce qui le distingue de la simple lorgnette. = En chirurgie, *binocle* (*diophtalme*), bandage destiné à couvrir les deux yeux, et croisé en arrière sur l'occiput et en avant sur la racine du nez. On le fait avec une bande longue de 8 à 10 mètres et roulée à deux globes : deux circulaires horizontaux l'assujettissent d'abord autour du front et de la nuque, d'où elle est conduite sous les apophyses mastoïdes; de là, chaque globe remonte sur chaque joue, en passant sur les yeux, jusqu'au front, où un nouveau croisement le fait revenir à la nuque pour recommencer le même trajet : deux circulaires horizontaux achèvent le bandage. Celui-ci peut être fait avec une bande roulée à un seul globe, qui passe successivement sous une apophyse mastoïde, sur la joue de l'œil du même côté, et qui, au niveau de la nuque, change de direction pour couvrir les mêmes parties du côté opposé.

BINOCULAIRE. adj. [de *bini*, deux, et *oculus*, œil]. Qui s'applique aux deux yeux. — *Vision binoculaire*. Celle à laquelle concourent les deux yeux, par opposition à la *vision monoculaire*, dans laquelle on n'use, soit volontairement, soit accidentellement, que d'un seul œil. V. Ophtalmoscopie *binoculaire* et Vision.

BIOCHIMIE. s. f. [de βίος, vie, et *chimie*]. *Chimie organique*. V. Analyse *anatomique*.

BIODYNAMIQUE. s. f. [de βίος, vie, et *dynamique*]. Théorie de l'activité vitale.

BIOGÈNE ou **BIOGÉNIQUE**. adj. [de βίος, vie, et γένεσις]. Qui engendre la vie, qui en favorise le développement.

BIOGNOSE. s. f. [de βίος, vie, et γνῶσις, connaissance]. Étude, connaissance de la vie.

BIOLOGIE. s. f. [*biologia*, de βίος, vie, et λόγος, doctrine; all. *Biologie*, angl. *biology*, it. et esp. *biologia*]. Science qui a pour objet les corps organisés, et pour but la connaissance des lois de leur organisation et de leur activité ou vie. C'est dans ce sens, pour désigner l'ensemble des lois de l'*organisation* et des *actes* des êtres vivants, que de Lamarck et Tréviranus se sont servis de ce terme (1802), plus étendu que celui de *physiologie*, qui désigne seulement l'étude des actes de ces êtres. V. Histoire *de la médecine*. — La biologie, qui dépend

de la physique et surtout de la chimie, envisage les êtres organisés sous deux faces : 1° *statiquement*, c'est-à-dire comme aptes à agir; et 2° *dynamiquement*, c'est-à-dire comme agissant. A la considération *statique* appartiennent 1° l'*anatomie*; 2° la *biotaxie*; 3° la *science des milieux* (V. Mésologie), l'idée d'être vivant et celle de milieu (air, eau, lumière, chaleur, etc.) étant inséparables. Au point de vue *dynamique*, la biologie comprend : 4° la *physiologie*; 5° les actions réciproques du milieu (physique, chimique ou social) sur l'être vivant, et de celui-ci sur le premier, point par lequel la biologie touche à la science des sociétés (V. Sociologie). Contrairement à l'*histoire naturelle*, la biologie est une science *abstraite*, et considère à un point de vue général les corps organisés qu'elle étudie : c'est la *comparaison* ou *methode comparative* qu'elle développe par-dessus tout et qui est son principal procédé intellectuel d'exploration, comme l'*anatomie comparée* est la base naturelle de ses recherches. De plus, elle développe au plus haut degré l'*art des classifications* (V. Biotaxie et Taxinomie), qui est peu avancé dans les autres sciences.

BIOLOGIQUE. adj. Qui concerne la biologie. — *Phénomenes biologiques*. Ceux qui appartiennent en propre aux corps organisés. V. Vie et Vital.

BIOLYCHNION. s. m. [de βίος, vie, et λύχνος, flambeau]. Nom donné par Charleton à la prétendue chaleur innée; par Béguin et Burggrav (1770-1775) à un influx mystérieux qu'ils prétendaient avoir découvert dans le sang.

BIOMANTIE. s. f. [de βίος, vie, et μαντεία, divination]. Divination de ce qui se rapporte à la vie.

BIOMANTIQUE. adj. Qui a rapport à la biomantie. — *Monochorde symbolique biomantique*. Représentation des battements du pouls d'apres les règles de l'harmonie musicale (Haffenreffer).

BIONOMIE. s. f. [de βίος, vie, et νόμος, loi]. Science des lois de la vie.

BIOPHILIE. s. f. [de βίος, vie, et φιλία, amour]. L'instinct de conservation individuelle (Spurzheim et Broussais). V. Égoïsme.

BIOPLASME. s. m. [de βίος, vie, et πλάσμα, liquide plastique] (Beale). La *matière organisée*. V. Matière.

BIOPLASTIQUE. adj. Qui produit la matière organisée.

BIOSCOPE. s. m. [de βίος, vie, et σκοπεῖν, examiner]. Sorte d'hygromètre destiné à constater l'existence de la vie par la constatation de la persistance de la sécrétion sudorale (Collongues).

BIOSCOPIE. s. f. [de βίος, vie, et σκοπεῖν, examiner]. Observation de la vie et de ses phénomènes.

BIOSPHÈRE. s. f. [de βίος, vie, et *sphere*] (J.-H. Mayer). Les granulations moléculaires qui, dans le suc des plantes, sont douées du mouvement brownien.

BIOTAXIE. s. f. [de βίος, vie, et τάξις, arrangement; all. *Biotaxie*, angl. *biotaxy*, it. *biotaxia*]. Science qui a pour sujet les êtres organisés considérés à l'*état statique*, et pour but la coordination hiérarchique de tous les organismes connus en une série générale de *groupes naturels* destinée à servir de base à l'ensemble des spéculations biologiques : elle est *zoologique* ou *botanique*, suivant qu'elle étudie les animaux ou les plantes (V. Botanique, Classification et Zoologie). La biotaxie repose sur l'anatomie, particulièrement sur la connaissance des *parties extérieures* du corps, ou *anatomie extérieure* ou *morphologique*. on observe entre les parties extérieures et les parties intérieures du végétal ou de l'animal une corrélation constante, établie par les études anatomiques, qui est la base de la biotaxie, et qui est telle, que la disposition anatomique des parties internes se traduit au dehors par la disposition des parties externes, et réciproquement. Puisque l'ensemble de l'organisation interne se traduit au dehors par l'ensemble des organes extérieurs, si un être vivant est connu anatomiquement, on peut conclure de son organisation profonde à celle d'un animal non disséqué qui lui ressemble extérieurement et placer celui-ci à côté du premier d'où la formation des *groupes naturels*, dont la connaissance coordonne et résume, de la manière la plus synthétique et la plus naturelle, l'ensemble des notions anatomiques, tant celles qui sont relatives aux parties extérieures que celles qui se rapportent aux parties profondes. La formation de ces groupes consiste à saisir, entre plusieurs espèces, un tel ensemble de caractères analogues et essentiels, que, malgré leurs différences, les êtres appartenant à une même catégorie soient toujours plus semblables entre eux qu'à aucun des êtres d'un autre groupe. Tels sont la base et l'objet principal de la *biotaxie générale*, qui traite en outre des notions d'*espece*, de *genre*, etc. (V. ces mots), et dont la *taxinomie* est une partie. La *biotaxie spéciale* ou *descriptive* comprend l'exposé des caractères des embranchements, classes, ordres, familles, tribus, genres et espèces, en suivant la méthode de classification adoptée, naturelle ou artificielle. V. CARACTÈRES (*subordination des*), COMPARATIF et INDIVIDU. — *Biotaxie pathologique.* V. TÉRATOLOGIE.

BIOTAXIQUE. adj. Qui se rapporte à la biotaxie. V. INDIVIDU.

BIOTIQUE. adj. [βιωτικὸς, qui appartient à la vie]. — *Principe biotique.* Nom donné au *principe vital.* V. VITAL.

BIOVULÉ, ÉE. adj. Se dit d'une plante dans laquelle chaque loge de l'ovaire contient deux ovules.

BIOXYDE. s. m. Oxyde basique qui renferme 2 d'oxygène pour 1 d'un autre corps simple. — *Bioxyde d'hydrogene* [*eau oxygénée*] (HO^2). Composé remarquable découvert en 1818 par Thenard. Liquide incolore, de consistance sirupeuse, inodore, de saveur piquante, blanchissant la langue et l'épiderme, et pesant 1,45. — *Bioxyde de proteine*. V. BIOXYPROTEINE.

BIOXYPROTÉINE s. f. [*albuminose*, *bioxyde* ou *deutoxyde de protéine*]. Produit d'altération des substances organiques azotées. V. PEPTONE et PROTEINE.

BIPARIÉTAL, ALE. adj. [*biparietalis*]. Qui a rapport aux deux pariétaux. — *Diamètre bipariétal.* Diamètre de la tête, qui s'étend d'une bosse pariétale à l'autre.

BIPARTI, IE, et **ITE**. adj. [*bipartitus*, de *bis*, deux, et *partiri*, partager]. Se dit des feuilles divisées de manière que la scissure excède le milieu de leur longueur et s'avance plus ou moins près de la base, ce qui les distingue des feuilles *bifides*.

BIPARTIBLE. adj. [*bipartibilis*]. Susceptible de se partager spontanément en deux parties : tels sont l'ovaire des apocyns et souvent les valves des capsules.

BIPÈDE. adj. et s. m. [*bipes*. all. *zweifüssig*, angl. *biped*, it. et esp. *bipede*]. Qui a deux pieds. = Se dit aussi, substantivement, de deux pieds du cheval, considérés ensemble : le *bipede antérieur*.

BIPHORE. s. m. Mauvais mot pour *bifore*.

BIPINNATIFIDE. adj. [*bipinnatifidus*]. Se dit des feuilles pinnatifides, dont les lobes sont pinnatifides.

BIPINNÉ, ÉE. adj. [*bipinnatus*]. Se dit des feuilles dont le pétiole commun porte latéralement des pétioles secondaires qui portent les folioles.

BIPOLAIRE. adj. V. NERF et NERVEUX.

BIPOLARITÉ. s. f. [de *bis*, deux fois, et *polus*, pôle]. État d'un corps électrique ou magnétique qui manifeste deux pôles doués d'une vertu contraire.

BIQUE. s. f. V. BARBOUQUET.

BIRÉFRINGENT, ENTE. adj. Qui est doué de la double réfraction. V. REFRACTION.

BIRMENSTORF (Suisse). — *Eau saline.* Sulfate magnésique et sodique. Froide. Boisson et bains.

BIS, E. adj. — *Pain bis.* V. PAIN.

BISANNUEL, ELLE. adj. [*biennis*, all. *zweijährig*, angl. *biennial*, esp. *bisanuo*]. Se dit des plantes qui vivent environ deux ans. La première année, elles ne poussent que des feuilles sans tige ; elles donnent la seconde année une tige qui porte des fleurs et des fruits. Elles sont communément désignées par le signe ②.

BISCHE. s. f., ou **BIECO**. s. m. V. BICHO.

BISCOTTE. s. f. [même racine que pour *biscuit*]. Tranche de pain séchée au four, dont on fait pour les enfants une panade bien cuite et sucrée.

BISCUIT. s. m. [du préfixe *bis*, deux fois, et cuit ; all. *Zweiback*, angl. *biscuit*, it. *bis cotto*, esp. *bizcocho*]. Pâtisserie faite avec des œufs, de la farine et du sucre, et ordinairement aromatisée. On peut y incorporer des médicaments actifs, vermifuges, mercuriels, etc., qui sont ainsi pris plus facilement. — *Biscuit antisyphilitique* ou *mercuriel* d'Ollivier. Biscuit albumineux dans lequel le sublimé corrosif (1 centigr. par biscuit) paraît être transformé en un composé mercuriel particulier. — *Biscuit ferrugineux.* Fait avec la pâte à biscuit ordinaire, chaque biscuit contient 20 centigr. de safran de Mars apéritif. — *Biscuit de mer.* Espèce de pain non levé ou très peu levé, et plutôt desséché à l'étuve que cuit, en galette mince, très dure, contenant, sous le même volume, trois ou quatre fois plus de parties nutritives que le pain frais. — *Biscuit purgatif.* Chacun contient 30 centigr. de poudre de scammonée, ou 20 centigr. de résine de scammonée ; ou encore 1 gramme de poudre de jalap. — *Biscuit vermifuge.* Biscuit qui contient 1 gramme de semen-contra, ou 10 centigrammes de santonine, ou 30 centigr. de calomel. On en donne la moitié d'un ou un entier aux enfants, selon leur âge.

BISEAU. s. m. V. MURAILLE.

BISEL. s m. [esp. *bisal*]. Sel contenant deux fois autant d'acide que le sel neutre.

BISET. s. m. V. PIGEON.

BISEXE, **BISEXUÉ, ÉE**, ou **BISEXUEL, ELLE**. adj. Qui réunit les deux sexes. V. HERMAPHRODITE.

BIS-ISCHIATIQUE. adj. V. BASSIN.

BISLINGUA. s. m. V. HYPOGLOSSE.

BISMUTH. s. m. [*bismuthum* ou *wismuthum*, all. *Wismuth*, angl. *bismuth*, it. *bismutte*, esp. *bismuto*]. Métal qu'on trouve : 1° à l'état natif, uni avec un peu d'arsenic, en Saxe, en Bohême, en Souabe, en Suède, et en France, en Bretagne et à la vallée d'Ossau (Pyrénées); 2° à l'état d'oxyde ; 3° combiné avec le soufre et l'arsenic. Il est blanc rougeâtre ; il se réduit sous le marteau en fragments lamelleux. Sa densité est de 9.8 ; il fond à 247 degrés, et cristallise, par un refroidissement lent, en rhomboèdres. — *Azotate de bismuth.* V. AZOTATE. — *Fleurs de bismuth.* V. FLEUR. — *Magistere de bismuth.* V. AZOTATE.

BISON. s. m. [*Bos americanus*, all. *Buckelochs*, angl. *bison*, it *bissonte*, esp. *bisonte*]. Bœuf à bosse dorsale, poil laineux très long à la tête, au cou et aux épaules, et ras au train postérieur. Il porte une touffe au menton, une excroissance adipeuse au garrot. Il vit en troupes dans l'Amérique du Nord, où on le nomme *buffalo*. Peau, poil et cornes très recherchés ; chair bonne.

BISTORTE. s. f. [*Polygonum bistorta*, L., angl. *snakeweed*, it. *bistorta*, esp. *bistorta*]. Plante de la famille des polygonées, J., dont la racine, grosse comme le pouce, comprimée et deux fois repliée sur elle-même (de là le nom de *bistorte*, deux fois tordue), est rugueuse et brune à sa surface, rougeâtre intérieurement, presque inodore et d'une saveur austère. Cette racine, fortement astringente, très riche en tannin, s'emploie à l'intérieur (4 à 8 grammes), et à l'extérieur (30 à 60 grammes pour 1000 d'eau), contre la diarrhée, les écoulements de l'urèthre et du vagin, les stomatites ulcéreuse, aphteuse, scorbutique, etc.

BISTORTIER ou **BISTOTIER**. s. m. Espèce de pilon de bois à long manche dont on se sert, en pharmacie, pour mêler les substances molles et préparer les électuaires.

BISTOURI. s. m. [*scalpellus*, σμίλη, μαχαίριον, all. *Bisturi*, angl. *bistoury*, it. *bistori*, esp. *bisturi*]. Instrument de chirurgie ayant la forme d'un couteau, et fait de deux parties principales, la lame et le manche (ou *châsse*). La lame a le plus souvent 7 à 8 centimètres de longueur; elle est articulée d'une manière mobile sur la châsse, qui se compose de deux jumelles d'écaille, d'ivoire, de corne, entre lesquelles la lame est placée lorsque le bistouri est fermé. Ces jumelles sont jointes entre elles, près de chaque extrémité, par un clou rivé; celui qui traverse le *talon* de la lame lui sert de pivot. Le talon se prolonge en arrière et se termine par un bouton lenticulaire, qui dépasse le manche quand l'instrument est fermé, et qui vient appuyer sur la partie postérieure des deux jumelles quand l'instrument est ouvert. Ces bistouris, dits *à lame flottante*, ont l'avantage de pouvoir être nettoyés avec facilité, et sont plus portatifs que les bistouris *à lame fixe* ou *dormante*, c'est-à-dire qui ne se ferment pas : ceux-ci sont de véritables scalpels, plus solides que les précédents. Plusieurs moyens ont été proposés pour maintenir la lame fixe lorsqu'une fois elle est ouverte et empêcher qu'elle ne se referme; le plus employé est celui de Charrière : auprès et en arrière du pivot est une petite lame métallique rivée sur les deux faces du manche, et qui, glissant dans une fente de ses faces, s'engage dans une échancrure du talon et tient la lame ouverte. Tantôt les bistouris sont *droits*, tantôt ils sont *courbes* (c'est-à-dire que leur *tranchant* est *convexe* ou *concave*). Souvent aussi ils sont *boutonnés*, c'est-à-dire que leur pointe est terminée par un bouton olivaire, pour éviter qu'elle ne blesse des parties qu'il faut ménager. Les bistouris convexes ou concaves sont en même temps presque toujours boutonnés : tels sont les bistouris de Pott, de Cooper, de Scarpa, de Dupuytren, pour le débridement des hernies. Celui de Cooper, *concave* comme celui de Pott, en différait en ce que toute la partie de la lame qui n'agit pas dans l'opération était mousse, et que le tranchant n'avait guère qu'une étendue de 3 centimètres. Celui de Scarpa était *convexe*; celui de Dupuytren, *convexe* aussi, n'est tranchant, comme celui de Cooper, que dans une portion peu étendue de la lame. — *Bistouri aiguillé*. Il ne diffère du bistouri droit qu'en ce que sa lame, très mince et très acérée, ne fait que des ponctions ou piqûres très étroites; il sert pour explorer les tumeurs dont la nature laisse quelque incertitude. — *Bistouri à la lime*. Bistouri droit, à lame triangulaire, boutonnée à sa pointe et fixée sur un manche à pans : son tranchant, fait avec une lime, ne pouvait couper que des parties tendues; aussi servait-il à débrider les plaies. — *Bistouri de doigt de Rœderer*. Instrument analogue à l'*anneau-scalpel de Simpson*, consistant en une lame pointue, montée sur un anneau, et employée autrefois pour perforer le crâne du fœtus, lorsque l'accouchement était reconnu impossible. V. Cephalotome et Couteau. — *Bistouri gastrique*. Instrument compliqué inventé par Morand pour dilater les plaies du bas-ventre. — *Bistouri herniaire* (*bistouri cache* ou *attrape-lourdeau de Bienaise*). Bistouri courbe dont la lame est cachée dans une canule d'où on la fait sortir à volonté en pressant sur un ressort : il servait pour le débridement des plaies abdominales et l'opération de la taille — *Bistouri royal*. Celui dont on s'est servi pour opérer Louis XIV de la fistule à l'anus (la lame est étroite, courbe, à tranchant concave, terminée par un stylet boutonné). — V. Position.

BISTOURNAGE. s. m. [de *bistourner*, de *bis*, indiquant déplacement, et *tourner*; all. *Wallachen*]. — *Castration par bistournage*. V. Castration.

BISUCCINAMIDE. s. f. ($C^8H^5O^4Az$). Corps obtenu par action du gaz ammoniac sur l'acide succinique, assez soluble dans l'eau, difficilement dans l'alcool et l'éther; il cristallise.

BISULCE. adj. [*bisulcus*, de *bis*, deux fois, et *sulcus*, fente]. Se dit, en zoologie, d'un quadrupède à pied fourchu, comme le bœuf.

BISULFATE. s. m. V. Sulfate. — *Bisulfate d'éthyle*. V. Sulfovinique.

BISULFURE. s. m. V. Sulfure. — *Bisulfure d'hydrogene* (HS^2). Liquide incolore ou légèrement jaunâtre, d'odeur fétide; saveur piquante. Il détruit les matières colorantes, il blanchit la langue comme l'eau oxygénée. Densité, 1,769. Non solidifiable à —20°; combustible. Il se décompose aisément en soufre octaédrique et acide sulfhydrique. V. Sulfhydrique.

BITERNÉ, ÉE. adj. [*biternatus*]. Se dit, en botanique, des feuilles dont le pétiole commun se partage en trois pétioles secondaires, dont chacun porte trois folioles.

BIT-LĀBAN ou **BIT-NOBEN**. s. m. [*padanoon*, *soucherloon*, et, populairement, *kala mimuc*, c'est-à-dire sel noir]. Préparation faite par les Hindous en fondant ensemble 3 parties de sel du lac Samur (chlorure de sodium impur) et 1 partie de myrobalan. On l'emploie dans l'Inde comme digestive, et comme un spécifique dans les obstructions du foie et de la rate, et dans d'autres affections chroniques de l'homme et des animaux.

BITTER. s. m. [*amer des Hollandais*, *liqueur des Hollandais et des Allemands*]. Teinture alcoolique d'orange, de gentiane et de rhubarbe, en proportions variables, recommandée comme stomachique. Souvent on y ajoute de l'écorce de cerisier et du quassia.

BITTÉRINE. s. f. Principe amer, fusible et facilement volatile, soluble dans l'eau chaude et l'alcool froid, qui paraît identique avec la quassine, et qui a été trouvé dans le bois du frêne amer (*Bittera febrifuga*, Bélanger, *bois de Saint-Martin*) (Gérardias). V Frene et Quassine.

BITUME. s. m. [*bitumen*, ἄσφαλτος, all. *Bitumen*, *Erdharz*, angl. *bitumen*, it. *bitume*, esp. *betun*]. Matière combustible que l'on trouve dans le sein de la terre. Il y a des bitumes solides (*asphalte*, *bitume de Judée*) : ils sont friables, électrisables par le frottement, liquéfiables par la chaleur; d'autres sont mous (*malthe*, *pissasphalte*, *brai gras* naturel); d'autres enfin sont liquides (*naphte*, *pétrole*). V. Asphalte, Brai *gras*, Malthe, Naphte, Petrole, Pissasphalte. Quel que soit leur état, ils brûlent avec une fumée épaisse très odorante. On se sert des bitumes solidifiables pour rendre imperméables le papier, les planches, les pierres poreuses, pour le dallage des trottoirs, des bassins, etc. — *Bitume élastique*. V. Caoutchouc *minéral*.

BITUMINEUX, EUSE. adj. [*bituminosus*, all. *erdpechartig*, angl. *bituminous*, esp. et it. *bituminoso*]. — *Bois bitumineux*. V. Lignite. — *Matière bitumineuse*. V. Glairine. — *Substances bitumineuses*. Celles qui contiennent du bitume jayet, houille, etc.

BITUMINISATION. s f. [de *bitumen*, bitume]. Transformation des substances organiques en bitume.

BIVALVE. adj [*bivalvus*, de *bis*, deux, et *valva*, porte; all. *zweiklappig*, angl. *bivalved*, it. *bivalve* et *conchiglie*]. Composé de deux valves : *capsule bivalve*, *coquille bivalve*.

BIVALVULÉ, ÉE. adj. [*bivalvulatus*]. — *Anthere bivalvulée*. Celle qui a deux pores fermés par des valvules.

BIXACÉES ou **BIXINÉES**. s. f. pl. Petite famille de végétaux ligneux à placentation pariétale, originaires de l'Amérique, autrefois réunis aux *flacourtiacées* (V. ce mot). L'un d'eux (*Bixa Orellana*, L.) fournit le *Rocou* (V. ANOTTO et ROCOU).

BIXÉINE. s. f. [*bixeinum*, all. *Bixein*]. V. ANOTTO.

BIXINE. s. f. [*bixinum*, all. *Bixin*]. V. ANOTTO.

BLACK-DRAUGHT. s. f. [*potion noire*]. Potion purgative composée de : eau bouillante, 125 gr. ; manne, 34 gr. ; sulfate de magnésie, 24 gr. ; feuilles de séné, 15 gr. ; eau distillée de cannelle, 15 gr. ; teinture de séné composée, 8 gr. (*Codex*).

BLACK-DROP. s. f. [*goutte noire*]. Médicament anglais représentant une solution d'opium (100 gr.) dans le vinaigre distillé (600 gr.), avec addition de sucre, muscade et safran. Pelletier a proposé de l'imiter avec une solution de suc de réglisse dans l'eau et une quantité déterminée d'acétate de morphine.

BLAFARD, ARDE. adj. [*pallidus*, *pallidulus*, all. *bleifarben*, angl. *dull*, *wan*, it. *dilavato*, *scolorito*]. Qui est d'une couleur pâle, qui a perdu sa couleur naturelle : *teint blafard*, *chairs blafardes*.

BLAIREAU. s. m. [*Meles taxus*, *Ursus meles*, L.]. Mammifère carnassier plantigrade, d'Europe, de la taille d'un mâtin ; voisin de l'ours, plus frugivore que carnivore. Vit dans des terriers. — *Blaireau des rochers*. V. DAMAN.

BLAISEMENT. s. m. Synonyme de *Blésité*.

BLANC. s. m. V. COLORATION. = *Blanc*, en anthropologie : homme appartenant à l'*espece caucasique* (V. HOMME). = *Blanc de baleine* [*sperma ceti*, all. *Wallrath*, angl. *cetaceum*, it. *bianco de baleno*, esp. *celebro de ballena*]. Substance solide, blanche, onctueuse, qui ne provient pas de la baleine, mais de diverses espèces de *cachalots*, notamment le *Physeter macrocephalus*, L., *Tursio microps* et *orthodon*, et *Delphinus edentulus* (V. CACHALOT). La tête de ces animaux renferme une huile qui, abandonnée à elle-même, laisse déposer une substance cristalline, brune, grenue. Cette substance est soumise à une forte pression et traitée par une faible dissolution de potasse, de manière à la débarrasser de l'huile qu'elle contient encore et des matières étrangères et colorantes ; puis elle est lavée à l'eau bouillante, fondue, et coulée en pains de 15 à 20 kilogrammes, blancs, demi-transparents, à cassure cristalline et lamelleuse, onctueuse au toucher, d'odeur faible, fondant à 44°,68 : c'est le *blanc de baleine* ou *sperma ceti*, qui est essentiellement formé de *cétine* (V. ce mot), mais renferme, en outre, une petite quantité d'huile séparable par l'alcool. Employé autrefois dans les affections catarrhales, le blanc de baleine n'est plus usité que pour la préparation de pommades cosmétiques, telles que le cold-cream. — *Blanc d'œuf*. V. ALBUMINE et ŒUF. — *Blanc de perle*. V. ABLETTE. = *Blanc de champignon*. Matière blanche, d'aspect de moisissure délicate, qui se développe lorsqu'on abandonne plusieurs mois à l'action atmosphérique des feuilles mortes, du fumier à demi putréfié et peu humide. Ces débris végétaux, recouverts de traînées de cette matière blanche, mis en *couches*, donnent lieu au développement de diverses espèces de champignons, de l'agaric comestible entre autres (V. AGARIC). Le microscope montre que le blanc de champignon est formé de filaments de *mycélium* (V. ce mot) et de grains de poussière irréguliers. Sur les filaments blancs apercevables à l'œil nu (fig. 44, *e*, *d*, *mycélium* ou *blanc* de l'*Agaricus campestris*, L., de grandeur naturelle), on voit se produire de petits grains blancs sphéroïdaux (*a a*), composés de cellules plus larges que celles des filaments du mycélium ; ils grossissent rapidement, soulevés par un pédicule qui les écarte du mycélium originel (*c*), et sur lequel ils représentent le capitule ou chapeau du *champignon*. V. ce mot. ‖ Nom donné quelquefois aux pellicules qui viennent de la décortication des champignons opérée avant de les soumettre à la cuisson. — *Blanc de graines* (Walhenberg). L'*albumine végétale*. V. GLUTINE. — *Blanc des plantes*. V. PHYTOPATHOLOGIE. = *Blanc d'argent*. Nom commercial du plus beau *blanc de plomb* (sous-carbonate de plomb). — *Blanc de Briançon*. V. TALC. — *Blanc de céruse*. V. CARBONATE *de plomb*. — *Blanc d'Espagne*, *de Meudon*, *de Troyes*. Carbonate de chaux pulvérisé, réduit en pâte avec l'eau, et moulé en pains ovoïdes ou cylindriques. C'est un absorbant comme tous les carbonates calcaires. V. CARBONATE. — *Blanc de fard* [esp. *blanco de afeite*]. V. AZOTATE *de bismuth* et FARD. — *Blanc de plomb*. V. CARBONATE *de plomb*. — *Blanc de zinc*. V. OXYDE *de zinc*. = *Blanc de l'œil*. Nom vulgaire de la portion sous-conjonctivale de la *sclerotique*.

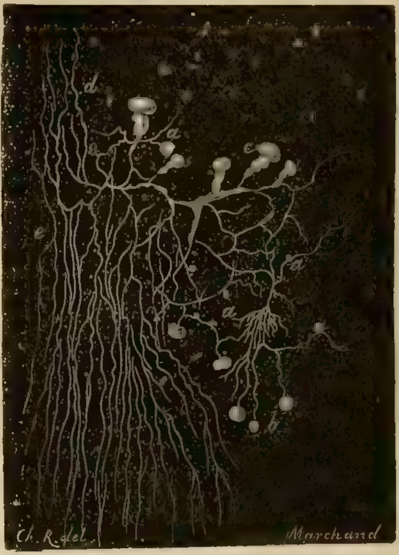

FIG. 44.

BLANC, ANCHE. adj. — *Eau blanche*. V. EAU. — *Fièvre blanche*. V. FIÈVRE. — *Hémorroïdes blanches*. V. HÉMORROÏDES. — *Médecine blanche*. V. MÉDECINE. — *Nerf blanc*. V. NERF. — *Précipité blanc*. V. PRÉCIPITÉ. — *Substance blanche*. V. NERVEUX (*Tube*). — *Tumeur blanche*. V. TUMEUR.

BLANCHET. s. m. [all. *Seihetuch*]. Morceau d'étoffe de laine blanche à travers lequel on filtre les sirops et autres liquides d'une certaine densité. = En pathologie. V. MUGUET.

BLANCHIMENT. s. m. V. SOUFRE. — *Poudre de blanchiment*. V. POUDRE.

BLANCHININE ou **BLANQUININE**. s. f. L'*aricine*.

BLANCHIR. v. a. Masquer par une cure palliative les symptômes d'une maladie, par exemple de la syphilis chez l'homme, de la morve chronique chez le cheval.

BLANC-MANGER. s. m. [all. *Blanc-manger*, esp. *blanco-manjar* ou *manjar-blanco*]. Gelée animale, sucrée et aromatisée, formant un aliment agréable, qu'on prescrit quelquefois dans les maladies chroniques et les convalescences. Pour l'obtenir, on chauffe avec de l'eau bouillante un mortier de marbre et son pilon ; on y met : amandes douces écorcées, 32 gram. ; sucre, 16 gram. ; et eau de fleur d'oranger, 4 gram., dont on forme une pâte fine, que l'on délaye avec 250 grammes de gelée de corne de cerf encore bouillante. On passe à travers une étamine, au-dessus d'un vase contenant : alcoolat de citron, 12 gouttes ; on exprime, et l'on plonge le vase dans l'eau froide, ou dans un mélange réfrigérant. On peut substituer à la gelée de corne de cerf celle d'os de bœuf. V. GÉLATINE.

BLANC-RAISIN ou **BLANC-RHASIS**. s. m. V. Onguent *blanc de Rhazes.*

BLANQUETTE. s. f. La *soude naturelle.* — L'*eau-de-vie* de première distillation, qui, trop étendue et contenant de l'aldéhyde, a besoin de passer une deuxième fois à l'alambic avant d'être buvable.

BLASTE. s. m. [βλαστὸς, germe ; all. *Keim*, it. et esp. *blasto*]. La partie d'un embryon macrorrhize susceptible de se développer par la germination. Sous le blaste est un corps charnu, épais, en général discoïde, appliqué sur l'endosperme, et nommé *hypoblaste*. L'*épiblaste* est un appendice antérieur du blaste, qui semble en être un prolongement et qui le recouvre quelquefois en partie.

BLASTÉMATIQUE. adj. Qui a rapport au blastème, qui en provient, qui en est formé. — *Masse blastématique* ou *amas de blasteme.* Nom donné par divers embryogénistes aux organes à contours encore mal limités qui apparaissent dans le blastoderme ou dans l'embryon, et qui passent ensuite à un état d'organisation plus parfait. Lorsqu'on voit à un faible grossissement apparaître ainsi un organe en masse plus ou moins foncée, ce n'est déjà plus du blastème, mais un amas d'éléments configurés, d'espèce variable avec l'organe, et qui sont aux premières phases de leur propre développement.

BLASTÈME. s. m. [*blastema*, de βλάστημα, germination ; all. *Keimstoff*, angl. et it. *blastema*]. Partie de l'*embryon* végétal représentée par tout ce qui n'est pas cotylédon, savoir *tigelle*, *gemmule* et *radicule* (de Mirbel, 1815). = En anatomie générale, ensemble de principes immédiats qui, par suite d'un excès d'assimilation, s'interposent aux éléments anatomiques, et dont l'association constitue un tout organisé, liquide ou demi-liquide, n'ayant qu'une courte existence distincte de celle des parties ambiantes. La fonction assimilatrice, un des actes de la rénovation moléculaire continue ou nutrition, consiste dans la formation, au sein de chaque élément, de principes immédiats semblables à ceux de sa substance, et détermine l'augmentation de sa masse lorsque l'assimilation l'emporte sur la désassimilation ; dès que cette formation a atteint un développement tel que les principes assimilés en excès suintent en quelque sorte hors des éléments auxquels ils s'interposent, un *blasteme* ou *cyto-blastème* [κύτος, cellule, βλάστημα, germination] prend naissance. Les principes immédiats des blastèmes ne sont pas fournis directement par le plasma sanguin, le rôle des capillaires se bornant à apporter et à emporter les principes qui servent à l'assimilation et à la désassimilation, à l'absorption et aux sécrétions ; ce plasma fournit seulement, par voie de transmission endosmo-exosmotique, des matériaux aux éléments anatomiques, qui les élaborent et les transforment en principes immédiats dont l'ensemble constitue les blastèmes, à l'aide et aux dépens desquels vont naître des éléments anatomiques nouveaux à la surface ou dans les interstices de ceux qui préexistent. Ce mode de formation aux dépens de la substance même des éléments anatomiques explique la multiplicité et les différences des blastèmes, dont la composition est déterminée par la nature ou seulement l'état de la nutrition du tissu dans lequel ils prennent naissance : ils n'y a donc pas un blastème, mais plusieurs espèces de blastèmes. Ceux-ci, dès lors, ne doivent pas être confondus avec le *plasma*, qui sert seulement aux échanges endosmotiques de la nutrition ; de plus, ils sont le siège d'une génération incessante d'éléments anatomiques figurés qui rend de plus en plus manifeste et complexe leur état d'organisation, et qui les distingue de l'épanchement et de l'exsudation de la *fibrine* coagulée, dont l'*apparence* d'organisation diminue graduellement par passage à l'état amorphe avec diminution de consistance et de quantité (Ch. Robin) (V. Genèse, Plasma, Sang). En résumé, ce qui caractérise essentiellement les blastèmes au point de vue physiologique, c'est de représenter les matériaux qui servent à la naissance des nouveaux éléments anatomiques. Cette génération a lieu presque immédiatement après la production du blastème, qui acquiert ainsi une importance considérable en pathologie chirurgicale pour la réparation des plaies (V. Lymphe *plastique*).

BLASTEUX, EUSE. adj. [de βλαστὸς, germe]. — *Tissu blasteux.* Tissu générateur d'un autre tissu ou d'un organe (de Blainville, Laurent); ce n'est pas un tissu spécial.

BLASTOCARDIE. s. f. [*blastocardia*, de βλαστὸς, germe, et καρδία, cœur; *corculum germinis*, de Wagner]. La *tache germinative.*

BLASTOCARPE. adj. [*blastocarpus*, de βλαστὸς, germe, et καρπὸς, fruit]. Se dit d'une graine qui germe et commence à se développer avant d'être sortie du péricarpe.

BLASTOCÉLIE. s. f. [de βλαστὸς, germe, et κηλὶς, tache; *macula germinativa*, all. *Keimfleck*]. Synonyme inusité de *tache germinative.*

BLASTOCHYLE. s. m. [de βλαστὸς, germe, et χυλὸς, suc; all. *Keimsaft*, *Keimfeuchtigkeit*]. Liqueur qui remplit l'*ovule* proprement dit des plantes (sac embryonnaire). = Liquide qui remplit le *blastoderme*. V. Embryon.

BLASTOCYSTE. s. f. [de βλαστὸς, germe, et κύστις, vésicule]. La *vésicule germinative.*

BLASTODERME. s. m. [*blastoderma*, de βλαστὸς, germe, et δέρμα, peau; all. *Hautkeim*]. V. Embryon.

BLASTODERMIQUE. adj. Qui a rapport au blastoderme. — *Cellules blastodermiques.* Premières cellules dérivant de la substance du vitellus qui s'est segmenté, et formant le blastoderme en se comprimant réciproquement. Elles diffèrent dès leur origine et pendant toute la durée de leur existence : 1° de l'un à l'autre des feuillets du blastoderme; 2° des cellules de la *tache embryonnaire*, distincte de la partie du blastoderme qui, placée tout autour, formera bientôt le chorion villeux, puis l'amnios d'une part, à l'aide de sa rangée de cellules la plus superficielle, et d'autre part la vésicule ombilicale, à l'aide des rangées de cellules développées au-dessous (V. Embryon et Embryonnal). Non seulement ce n'est pas indifféremment d'un point quelconque du blastoderme que provient l'embryon, mais encore, dès l'apparition de celui-là, on distingue en lui des cellules d'espèces différentes. — *Feuillets, membrane, tissu* et *vésicule blastodermiques*. Le *blastoderme*. V. Embryon.

BLASTOPHORE. s. m. [*blastophorus*, de βλαστὸς, germe, et φέρω, je porte; all. *Keimträger*]. Partie de l'embryon macrorrhize qui soutient le blaste (L. C. Richard).

BLASTOPORE. s. m. (Ray Lankester). Dépression temporaire de l'ectoderme au niveau de l'adhérence de la masse des cellules endodermiques.

BLASTOSTROMA. s. m. [de βλαστὸς, germe, et στρῶμα, couche; *stratum germinativum*, all. *Keimschicht*]. L'*aire embryonnaire.* V. Embryon.

BLATTE. s. f. [*Blatta*, σίλφη, all. *Schabe*, angl. *moth*, it. *tignuola*, *kakerlac*, *kakerlaque*, *cancrelat*, *ravet*, *bête noire*]. Genre d'insectes orthoptères coureurs, à corps allongé et aplati, à antennes glabres, à élytres se recouvrant obliquement à leur suture. La plupart des espèces se propagent d'un pays à l'autre par les navires. Elles se multiplient très rapidement. — *Blatte des cuisines* (*Blatta orientalis*, L.). Elle est commune dans les boulangeries, etc.; elle répand une odeur fétide; mais pas plus que les autres espèces, elle n'est venimeuse. Comme les autres, elle est omnivore et cause de grands dégâts dans les provisions.

BLAUD. [Médecin français, 1774-1858]. — *Pilules de Blaud.* V. Pilule.

BLÉ. s. m. [*Triticum*, πυρὸς, all. *Korn*, angl. *wheat*. it. *biada*, esp. *trigo*]. Nom du *froment* (V. ce mot) ordinaire (*Triticum æstivum* et *hibernum*, L., *Triticum sativum*, Lamk). — *Blutage du blé*. V. BLUTAGE. – *Maladies des blés*. V. ALUCITE, CARIE, CHARANÇON, CHARBON, ÉPIPHYTIQUE, ERGOT, LYCHNIDE, PUCCINIE, ROUILLE. — *Blé amidonnier*. V. ÉPEAUTRE. — *Blé cornu* ou *ergoté*. Nom vulgaire de l'*ergot*. V. ERGOT. — *Blé d'Inde, blé de Turquie*. V. MAÏS. — *Blé noir*. Synonyme de *sarrasin*. V. RENOUÉE. — *Blé de vache*. V. MÉLAMPYRE.

BLÉCHROPYRE. s. f. [*blechropyra*, de βληχρὸς, lent, et πῦρ, feu]. Fièvre lente nerveuse.

BLEIME. s. f. [all. *Steingalle*, angl. *corn*]. Contusion du tissu velouté à travers la sole et dans la région des talons chez le cheval et l'âne. Elle est causée par la marche sur des terrains durs ou caillouteux, par des cailloux logés entre le fer et la corne, ou par une mauvaise ferrure. Cette irritation finit par déterminer de la douleur et une suppuration qui, négligée, amène des désordres plus ou moins graves. Dans la *bleime sèche*, il n'y a qu'ecchymose avec infiltration sanguine; dans la *bleime humide*, il y a de plus inflammation et exsudation séreuse, plus tard il y a *bleime suppurante*, et le pus *souffle aux poils* sur le bord du sabot. — La bleime se voit aussi dans l'espèce bovine, et on la divise en *bleime foulée* et *bleime suppurée*.

BLENDE. s. f. [all. *Blende*, angl. *blend ore*, esp. *blendo*]. Le *sulfure de zinc natif*.

BLENNADÉNITE s. f. [*blennadenitis*, *de* βλέννα, mucus, et ἀδὴν, glande; all *Schleimdrüsenentzündung*, angl. *blennadenitis*, it. *blennadenite*]. Inflammation de follicules muqueux.

BLENNÉLYTRIE. s. f. [*blennelytria*, de βλέννα, mucus, et ἔλυτρον, vagin]. Le *catarrhe vaginal* (Alibert).

BLENNENTÉRIE. s. f. [*blennenteria*, de βλέννα, mucus, et ἔντερον, intestin; all. *Darmschleimfluss*, angl. *blennentery*, it. *blennenteria*]. La *diarrhée* (Alibert).

BLENNISTHMIE. s. f. [*blennisthmia*, de βλέννα, mucus, et ἰσθμὸς, le pharynx]. Le *catarrhe de l'arriere-gorge* (Alibert).

BLENNOCYSTITE. s. f. [*blennocystitis*, de βλέννα, mucus, et κύστις, vessie]. Le *catarrhe vésical* chronique.

BLENNOGÈNE. adj. [de βλέννα, mucus, et γένεσις, génération; all. *schleimerzeugend*]. — *Appareil blennogene*. Ensemble d'organes destinés à former les productions épidermiques de la peau (Breschet). Cet appareil n'existe pas.

BLENNOMÉTRITE. s. f. [*blennometritis*, *de* βλέννα, mucus, et μήτρα, matrice]. Le *catarrhe utérin*.

BLENNOPHTALMIE. s. f. [*blennophthalmia*, all. *Augentripper*, angl. *blennophthalmy*, it. et esp. *blennoftalmia*]. Inflammation de la conjonctive ayant pour caractère spécial l'exhalation, à la surface de cette membrane, d'un fluide mucoso-purulent. V. OPHTALMIE *purulente*.

BLENNOPYRIE. s. f. [*blennopyria*, de βλέννα, mucus, et πῦρ, fièvre; all. *Schleimfieber*, angl. *blennopyria*, it. *blennopiria*] (Alibert). Les maladies appelées *fièvres gastrique*, *mésentérique*, *adéno-méningée*, *muqueuse*, etc.

BLENNORRHAGIE. s. f. [*blennorrhagia*, de βλέννα, mucus, et ῥήγνυμι, je romps, je chasse dehors; all. *Tripper*, angl. *gonorrhea*, esp. *blenorragia*]. Inflammation de l'urètre et du prépuce chez l'homme; de l'urètre, de la vulve, du vagin et du col utérin chez la femme, avec écoulement mucoso-purulent. Un corps étranger engagé dans l'urètre (sonde ou calcul), les érections prolongées, l'abus du coït entre personnes saines, les rapports sexuels avec une femme ayant ses règles ou affectée de leucorrhée, etc., peuvent produire l'urétrite simple, avec écoulements *blennorrhoides*, mais la blennorrhagie véritable, avec écoulement de muco-pus inoculable (V. INOCULABLE), ne reconnaît qu'une cause efficiente, la contagion ; les autres causes d'irritation ne peuvent que raviver une blennorrhagie chronique. Elle débute, en général, du deuxième au huitième jour, rarement plus tôt ou plus tard, par un sentiment de chatouillement et de constriction au bout de la verge, qui n'a d'abord rien de pénible, mais qui devient, vers le deuxième ou troisième jour, une cuisson incommode. Les bords du méat urinaire sont collés par une mucosité qui suinte de l'intérieur du canal; il y a besoin fréquent d'uriner, et l'expulsion des urines est accompagnée d'une douleur vive et quelquefois brûlante, d'où le nom vulgaire de *chaudepisse*, il survient, surtout pendant la nuit, de fréquentes érections, douloureuses quand le gland et le prépuce sont tuméfiés. Du sixième au huitième jour, à peu près, l'écoulement devient plus abondant, s'épaissit, est opaque comme du lait, puis se colore en jaune ou en vert. Les phénomènes inflammatoires persistent jusqu'au douzième, quinzième ou vingtième jour, puis ils décroissent (état subaigu); l'écoulement diminue, prend une teinte jaune, puis blanche, devient plus lié, plus visqueux, et disparaît enfin ordinairement vers le trentième ou le quarantième jour. Dans d'autres cas, surtout chez les sujets herpétiques, arthritiques, rhumatisants, la blennorrhagie passe à l'*état chronique*. Les complications sont fréquentes et nombreuses . phimosis et paraphimosis, lympho-adénite, inflammation des glandes bulbo-urétrales (V. GLANDES *de Méry*), cystite, orchite, rétrécissements de l'urètre, phlegmons périurétraux, etc.; de plus, la contagion peut faire paraître chez le même individu, en même temps que la blennorrhagie, le chancre simple, la syphilis et même la gale; enfin, pendant la durée de l'écoulement virulent, peut survenir une ophtalmie blennorrhagique. Le traitement de cette affection consiste d'abord dans l'emploi des délayants et des mucilagineux (auxquels on peut ajouter du nitre ou du bicarbonate de soude), l'abstinence du vin pur, des alcooliques, de la bière, du thé et du café, l'usage des bains entiers ou des bains de siège et des cataplasmes émollients, et quelquefois l'application de sangsues au périnée. Il est indispensable, si le malade ne garde pas le lit, qu'il porte constamment un suspensoir bien fait. Le *cubèbe* à la dose de 20 à 30 grammes par jour, en 3 ou 4 prises; le *copahu* (V. COPAHU et CUBÈBE), en capsules ou en potions, amènent une modification favorable des muqueuses et de l'urine. Ce sont des agents d'une grande efficacité; la diarrhée et les douleurs de reins qu'ils produisent souvent doivent en faire diminuer la dose ou en faire cesser l'emploi. Lorsque l'écoulement est arrivé à l'état subaigu ou chronique, des injections avec 5 centigrammes de nitrate d'argent pour 100 grammes d'eau distillée ; avec 30 centigrammes de tannin pour 200 grammes d'eau; avec 5 grammes d'acétate de plomb ou 30 centigrammes de sulfate de zinc pour cette quantité de liquide, agissent efficacement. Quant aux injections substitutives, cathérétiques et même caustiques, qui constituent la méthode dite *abortive* et dont le type est représenté par celle qui se compose de 25 à 50 centigrammes de nitrate d'argent pour 30 grammes d'eau, elles ne peuvent convenir qu'au début de la maladie, avant que l'écoulement existe ou lorsqu'il n'a pas plus de 12 à 24 heures de durée; ou bien encore à la fin de la blennorrhagie, quand il n'y a plus qu'une inflammation légère : au contraire, à la période aiguë et inflammatoire, elles peuvent amener des accidents nombreux (abcès, rétention d'urine, cystite, prostatite, etc.). Dans la blennorrhagie chronique et la blennorrhée, on remplace avec avantage ces injections par une cautérisation légère faite avec le porte-caustique de Lallemand; dans les mêmes circonstances, le meilleur moyen de prévenir le rétrécissement est de passer successivement des bougies de manière à comprimer les glandules uréthrales (A. Guérin). Chez la femme, les balsamiques ont bien moins d'efficacité que chez l'homme : les injections dans la blennorrhagie uréthrale, les attouchements répétés dans les blennorrhagies vulvaire et vaginale, avec les mêmes solutions que chez l'homme, mais à un degré plus élevé de concentration, enfin les cautérisations directes avec le crayon de nitrate d'argent dans la blennorrhagie du col utérin, sont les moyens les plus efficaces. La blennorrhagie dont il vient d'être question, ou *non syphilitique*, *non virulente*, est une maladie vénérienne, mais *non syphilitique*, c'est-à-dire que son pus inoculé ne détermine pas de chancre et qu'elle n'amène pas les accidents secondaires et tertiaires de la vérole. V. Syphilis. — *Blennorrhagie arthritique* ou *goutteuse*, *herpétique*, *rhumatique*, *scorbutique*. Celles qu'on croyait causées par l'état général supposé *arthritique*, *herpétique*, etc. V. Blennorrhagique. — *Blennorrhagie cordée*. V. Corde. — *Blennorrhagie du gland*. V. Balanite. — *Blennorrhagie syphilitique* ou *virulente*. Nom donné : 1° à la blennorrhagie compliquant la présence d'un chancre *dans* l'urètre, et par suite pouvant transmettre des chancres et être suivie des accidents de la syphilis; 2° à celle qui est donnée en même temps que des chancres placés *hors de* l'urètre par un individu atteint d'accidents primitifs de la vérole, dont par conséquent le mucus des parties génitales était imprégné de virus syphilitique. V. Vénérien.

BLENNORRHAGIQUE. adj. [*blennorrhagicus*]. Qui a rapport à la blennorrhagie. — *Arthrite blennorrhagique* [all. *Tripper rheumatismus*, angl. *gonorrhœal rheumatism*, it. *reumatismo gonorroico*]. Inflammation articulaire survenant pendant le cours d'une blennorrhagie, sans cause locale connue, ni état général manifeste qui en rende compte. — *Conjonctivite* ou *ophtalmie blennorrhagique* [all. *gonorrische Augenblennorrhoë*, angl. *gonorrhœal ophthalmia*, it. *oftalmia gonorroica*]. V. Ophtalmie. — *Virus blennorrhagique*. Sécrétion muco-purulente de l'urètre et du vagin, ayant la propriété de déterminer sur une autre muqueuse du même individu, ou chez un autre individu, par simple contact ou inoculation, une inflammation analogue à celle dont est affectée la muqueuse qui la fournit. Cette propriété distingue le *pus blennorrhagique* des écoulements urétraux simples qui ne donnent lieu à aucun phénomène de contagion et dont l'existence est incontestable. Cependant on n'a pas trouvé jusqu'ici, par l'analyse chimique ou microscopique, de caractères qui le différencient du pus ordinaire : il est probable que le principe contagieux réside dans le globule purulent ; quant aux propriétés contagieuses, c'est à tort qu'on les a attribuées à la structure anatomique ou à l'altération pathologique de l'élément sécréteur.

BLENNORRHÉE. s. f. [*blennorrhœa*, de βλέννα, mucus, et ῥεῖν, couler; all. *Nachtripper*, angl. *blennorrhœa*, esp. *blenorrea*]. Écoulement mucoso-purulent ayant lieu par la membrane génito-urinaire *sans phénomènes inflammatoires*. Le traitement est celui de la *blennorrhagie* arrivée à l'état chronique.

BLENNORRHINIE. s. f. [*blennorrhinia*, de βλέννα, mucus, et ῥὶν, nez]. Le *coryza* (Alibert).

BLENNORRHOÏDE. adj. [de βλέννα, mucus, et εἶδος, ressemblance]. Qui ressemble au muco-pus de l'uréthrite et de la vaginite : *écoulement blennorrhoïde*.

BLENNOSE. s. f. [de βλέννα, mucus] (Alibert). Catarrhe des membranes muqueuses

BLENNOSTASE. s. f. [de βλέννα, mucus, et στάσις, arrêt.] Suppression d'un écoulement muqueux.

BLENNOTHORAX. s. m. [de βλέννα, mucus, et θώραξ, le thorax]. Le *catarrhe pulmonaire* (Alibert).

BLENNOTORRHÉE. s. f. [de βλέννα, mucus, οὖς, ὠτὸς, oreille, et ῥεῖν, couler; all. *Ohrenkatarrh*, angl. *blennotorrhœa*]. Le *catarrhe de l'oreille* (Alibert).

BLENNURÉTRIE. s. f. [de βλέννα, mucus, et οὐρήθρα, l'urèthre]. La *blennorrhagie* (Alibert).

BLENNURIE. s. f. [de βλέννα, mucus, et οὖρον, urine; all. *Schleimharnen*, angl. *blennury*, it. *blennuria*]. Le *catarrhe vésical*, tant aigu que chronique (Alibert).

BLÉPHARADÉNITE. s. f. [de βλέφαρον, paupière, et ἀδὴν, glande]. Inflammation des glandes palpébrales, des glandes de Meibomius.

BLÉPHARIDES. s. f. pl. [βλεφαρίδες, cils ; *blepharis*, all. *Augenwimper*]. Les *poils* ou *cils* des paupières.

BLÉPHARIQUE. adj. [*palpebralis*, *blepharicus*]. S'est dit pour *palpébral*.

BLÉPHARISME. s. m. V. Bléfharospasme.

BLÉPHARITE. s. f. [*blepharitis*, de βλέφαρον, paupière, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Augenliederentzundung*, angl. *blepharitis*, it. *blefarite*, esp. *blefaritis*]. Inflammation des paupières, soit qu'elle occupe la totalité de leur tissu, soit (ce qui est plus fréquent) qu'elle n'affecte que leur bord libre et les follicules pileux et muqueux dont il est garni. L'inflammation du corps des paupières à l'état aigu est caractérisée par une tuméfaction plus ou moins considérable et comme translucide des téguments des paupières, avec tension, chaleur, douleur pulsative. Souvent il y a une sécrétion abondante de larmes et exsudation d'un mucus tenace. Des topiques émollients, des pédiluves sinapisés, des boissons délayantes et une diète sévère suffisent, si l'inflammation est peu intense ; quelquefois il faut recourir aux saignées, ou mieux aux applications de sangsues près de la tempe ou à la partie supérieure des joues, et non pas sur les paupières mêmes. Dès que l'inflammation diminue, il faut remplacer peu à peu les émollients par les résolutifs, pour prévenir ou dissiper la tuméfaction œdémateuse et l'excessif relâchement des paupières que laisse souvent cette maladie. — *Blépharite ciliaire* [*blépharite lymphathique* ou *scrofuleuse*, *sclérophtalmie*, *ophtalmie sèche*, *glanduleuse*, *ciliaire*, *teigne*, *galle* ou *gratelle des paupières* ; *inflammation tarsienne*, *sycosis*, *tylosis*, *sclérosis*, *madarosis*]. Elle offre deux variétés : 1° la *blépharite ciliaire* proprement dite dans laquelle la sécrétion catarrhale de la conjonctive palpébrale, des glandes de Meibomius et des glandes pileuses des cils se sèche à la base de ceux-ci, rougit la peau, en détermine l'ulcération, qu'accompagne peu à peu la chute des cils ; 2° la *blépharite* dite *glanduleuse* ou *inflammation du bord ciliaire et des glandes de Meibomius*. Elle est beaucoup plus commune, surtout à l'état chronique. Ces glandes sécrètent alors une matière jaunâtre, épaisse, qui agglutine les cils et colle les paupières. Si l'inflammation est plus intense, les rebords des paupières et la conjonctive palpébrale sont rouges et tuméfiés : l'humeur sécrétée, plus âcre, détruit les cils, s'épanche sur la joue et détermine des excoriations accompagnées d'ardeur et de cuisson. C'est cette variété de la maladie qu'on a appelée *lippitude*, *psorophtalmie*, *teigne des paupières*. Les bases du traitement diffèrent peu de celles du traitement de la blépharite simple ; mais c'est surtout dans ce cas que les moyens thérapeutiques doivent être variés. Comme l'affection se présente surtout chez les sujets scrofuleux ou lymphatiques, une médication générale appropriée est nécessaire. Localement, on commence par faire tomber, au moyen de cataplasmes chauds appliqués pendant la nuit, les croûtes qui produisent l'accolement des cils, et par couper ceux-ci au ras de la peau ; puis on applique des pommades résolutives dont les précipités blanc et rouge, le nitrate d'argent, l'acétate de plomb, forment la base ; enfin les ulcérations sont cautérisées avec le crayon au nitrate d'argent ; et les paupières lotionnées avec un collyre au bichlorure de mercure additionné de laudanum. Tous les moyens thérapeutiques doivent être employés pendant longtemps, en raison de la ténacité de l'affection, et pour prévenir l'apparition de l'ectropion et de l'entropion.

BLÉPHARO-BLENNORRHÉE. s. f. [all. *Augenliedschleimfluss*]. Mot à mot *blennorrhée des paupieres*, ou écoulement de mucosités purulentes à la surface de la conjonctive palpébrale. || L'*ophtalmie purulente des nouveau-nés*. V. OPHTALMIE.

BLÉPHARO-COLOBOME. s. m. Le *colobome* des paupières.

BLÉPHARO-CONJONCTIVITE. s. f. Inflammation simultanée des paupières et de la conjonctive, ou *conjonctivite oculo-palpébrale*.

BLÉPHAROMÈTRE. s. m. Instrument pour la cure du *trichiasis* (Buzzi, 1828).

BLÉPHARONCOSE. s. f. [de βλέφαρον, paupière, et ὄγκωσις, gonflement ; all. *Augenliedgeschwulst*]. Tumeur des paupières.

BLÉPHAROPHIMOSIS. s. m. [de βλέφαρον, paupière, et φίμωσις, ligature] (Ammon). Étroitesse de la fente palpébrale, congénitale ou consécutive à des lésions traumatiques ou inflammatoires des paupières. Lorsqu'un angle palpébral, l'externe particulièrement, présente une union très étendue des paupières, il est nécessaire de pratiquer l'opération connue sous le nom de *canthoplastie* (V. ce mot.)

BLÉPHAROPHTALMIE. s. f. [*blepharophthalmia*, de βλέφαρον, paupière, et ὀφθαλμὸς, œil]. Inflammation simultanée des paupières et de la conjonctive. V. CONJONCTIVITE.

BLÉPHAROPHYME. s. m. [*blepharophyma*, de βλέφαρον, paupière, et φῦμα, tumeur]. Tumeur des paupières.

BLÉPHAROPLASTIE. s. f. [*blepharoplastia*, de βλέφαρον, paupière, et πλάσσειν, former ; all. *künstliche Augenliedbildung*]. Formation d'une paupière nouvelle avec la peau voisine de l'œil, quand la paupière naturelle a été détruite en tout ou en partie, par la méthode française ou par la méthode indienne. V. AUTOPLASTIE.

BLÉPHAROPLÉGIE. s. f. [*blepharoplegia*, de βλέφαρον, paupière, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie des paupières, de la supérieure surtout. V. HÉMIPLÉGIE.

BLÉPHAROPTOSE. s. f. [*blepharoptosis*, de βλέφαρον, paupière, et πτῶσις, chute]. Chute complète ou incomplète de la paupière supérieure au devant du globe de l'œil. Elle peut être congénitale (défaut d'action du releveur, action exagérée de l'orbiculaire) ; ou traumatique (plaie palpébrale avec section du releveur ou du nerf qui l'anime) ; ou paralytique (paralysie rhumatismale, syphilitique, ou cérébrale, du releveur) ; ou enfin consécutive aux phlegmasies palpébrales prolongées (par hypertrophie et relâchement des téguments). En cas de syphilis, le traitement spécifique est indiqué ; en cas de rhumatisme, on emploiera les émissions sanguines, le calomel à l'intérieur, les vésicatoires périorbitaires, les frictions ammoniacales, les onctions avec une pommade contenant 5 centigr. de strychnine pour 4 gr. d'axonge, l'électrisation localisée. Dans les autres circonstances, dont l'étiologie explique la ténacité, on a proposé la résection d'un pli des téguments ou d'une portion de l'orbiculaire. Il est des cas rebelles où il vaut mieux se contenter du traitement palliatif, consistant à maintenir les paupières soulevées par la pince élastique de Sichel, dont le mécanisme est celui des serres-fines et qui ne doit pas être maintenue en place trop longtemps de peur d'eschare.

BLÉPHAROPYORRHÉE. s. m. [de βλέφαρον, paupière, πύον, pus, et ῥεῖν, couler]. L'*ophtalmie purulente des nouveau-nés*.

BLÉPHAROSPASME. s. m. [de βλέφαρον, paupière, et σπασμὸς, spasme ; all. *Augenliederkrampf*, angl. *blepharospasmus*, it. *blefarospasma*]. Spasme des paupières, divisé en *tonique*, où les yeux restent convulsivement fermés pendant sa durée, et *clonique*, dans lequel ils s'ouvrent et se ferment continuellement avec une grande rapidité. Rarement consécutif à une simple fatigue des yeux ou à un traumatisme, il résulte le plus souvent de la présence d'un corps étranger ou d'une kérato-conjonctivite, et disparaît avec ses causes : s'il existe des accidents inflammatoires très intenses, les onctions belladonées autour des paupières et l'application de sangsues sont indiquées.

BLÉPHAROSTAT. s. m. [de βλέφαρον, paupière, et στατὴς, qui arrête]. Instrument destiné à fixer la paupière dans les opérations sur l'œil. V. OPHTALMOSTAT.

BLÉPHAROSTÉNOSE. s. f. [*blepharostenosis*, de βλέφαρον, paupière, et στενὸς, étroit]. Diminution accidentelle de la fente palpébrale (Ammon).

BLÉPHAROXYSTE. s. m. [*blepharoxystum*, βλεφαρόξυστον, de βλέφαρον, paupière, et ξύειν, gratter] (Paul d'Égine). Instrument qui servait à enlever les callosités développées à la face interne des paupières.

BLÉSER. v. n. Parler avec blésité.

BLÉSITÉ. s. f. [*blœsitas*, de *blæsus*, bègue ; all. *Lispeln*]. Vice de prononciation qui consiste à substituer une consonne douce à une plus dure, comme le *z* à l'*s*, le *d* au *t*, le *z* au *j* ou *g*, le *z* au *ch* : lorsque, par exemple, on prononce *zerbe*, *zeval*, au lieu de *gerbe*, *cheval*.

BLESSÉ, ÉE. s. m. et f. — Le *transport des blessés* à l'hôpital, à l'ambulance, etc., exige de la part du chirurgien qui le surveille et des hommes qui l'exécutent des précautions attentives, ayant pour but d'empêcher que la blessure ne soit aggravée par de fausses manœuvres. Il faut chercher à assurer l'immobilité et à éviter les secousses de la partie blessée : or, le *brancard* (V. SECOURS *publics*) est le moyen de transport qui répond le mieux à ces indications ; il est indispensable pour les fractures du crâne, du rachis, du fémur ; pour les plaies de la poitrine et de l'abdomen, il vaut mieux le faire porter par 2 ou 4 hommes que de le placer sur deux roues pour le faire rouler par un seul. La position de la tête doit être élevée quand la tête, la poitrine ou l'abdomen est atteint ; déclive quand il y a fracture du membre inférieur. Les voitures, les fauteuils suspendus à dos de mulet ou de cheval, conviennent seulement, à défaut de brancard, lorsque le membre supérieur, le pied ou la jambe est blessé. En tout cas, le transport doit être fait lentement, avec les temps de repos nécessaires au blessé et la surveillance des accidents qui peuvent se produire : un appareil provisoire peut être placé s'il y a lieu de prévoir ces accidents.

BLESSISSEMENT ou **BLÉTISSEMENT.** s. m. [all. *Mollwerden*]. Modification que subit le parenchyme de certains fruits charnus, et qui paraît consister tantôt en un phénomène de simple maturation, tantôt en un véritable commencement de décomposition, sans apparition d'aucun champignon. Le fruit est alors dit *blet*. Certains fruits, comme les nèfles et les sorbes, ne peuvent être mangés qu'après avoir subi ce changement (V. POURRITURE *des fruits*).

BLESSURE. s. f. [*vulnus*, *læsio*, τραῦμα, all. *Wunde*, angl. *wound*, it. *ferita*, esp. *herida*]. Toute espèce de lésion locale produite instantanément par une violence extérieure. Telle est la définition adoptée par la médecine légale, qui étend l'expression de *blessure* à « toute lésion faite au corps humain par une cause violente, d'où sont résultées, conjointement ou séparément. une commotion, une contusion, une piqûre, une plaie, une déchirure, une brûlure, une distorsion, une luxation, etc., soit que la cause ait été dirigée sur le corps, ou que le corps ait été dirigé sur la cause offensante » (Fodéré). On a même compris sous ce même nom l'inoculation de certaines maladies virulentes, comme la syphilis. En chirurgie pratique, l'expression de blessure a un sens bien plus restreint puisqu'elle ne s'applique guère qu'aux plaies et qu'elle est synonyme de ce mot. (V. Plaie). = En médecine légale, on a divisé les blessures en · *légeres* (n'entraînant pas une incapacité de travail de plus de vingt jours); *graves* (entrainant une incapacité de plus de vingt jours); *mortelles* (occasionnant la mort après une maladie plus ou moins longue). Les blessures graves sont dites *complètement* ou *incomplètement curables*, suivant qu'elles ne laissent, après guérison, aucune infirmité ni dérangement de fonctions, ou qu'elles entraînent nécessairement des infirmités permanentes ou temporaires (Briand et Chaudé). Ces distinctions ont une grande importance, puisque les peines infligées par la loi aux auteurs de blessures sont proportionnées à l'intention qu'ils ont eue et à la gravité des lésions. L'auteur de blessures faites volontairement, et qui entraînent une maladie de plus de vingt jours, est puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 16 à 2000 francs; si les blessures ont été suivies de mutilation, amputation ou privation de l'usage d'un membre, cécité, ou autres infirmités permanentes, le coupable est puni de réclusion; si les blessures faites volontairement, sans intention de donner la mort, l'ont occasionnée, travaux forcés à temps (C. pén., art. 309). Si elles ont été faites avec préméditation, la peine est celle des travaux forcés à temps; si la mort s'en est suivie, travaux forcés à perpétuité (art. 310). Si la maladie n'a pas été de plus de vingt et un jours, l'auteur de *blessures volontaires* est puni d'un emprisonnement de six jours à deux ans, et d'une amende de 16 à 200 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement; et s'il y a eu préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement est de deux à cinq ans et l'amende de 50 à 300 francs (art. 311). Lorsque les *blessures* ont été *involontaires*, l'auteur en est puni d'un emprisonnement de six jours à deux mois, et d'une amende de 16 à 100 francs (art. 320). La loi détermine, en outre, des cas où l'auteur de blessures doit être puni plus rigoureusement, à raison de la qualité des personnes blessées (magistrats ou fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions) ou des circonstances du crime ou délit; elle détermine également certains cas où les blessures sont réputées excusables (si elles ont été provoquées par des coups ou violences graves; si elles ont été faites en repoussant l'escalade ou l'effraction des clôtures). Mais indépendamment des peines ci-dessus, l'auteur de blessures est condamné à des dommages-intérêts fondés sur la gravité et les suites des lésions, et, le plus ordinairement, d'après les rapports de médecins ou de chirurgiens. = Par extension, nom donné improprement à l'hémorragie qui survient pendant la grossesse. On dit aussi vulgairement qu'une femme enceinte *s'est blessée*, lorsqu'elle a éprouvé quelque accident qu'on suppose avoir été funeste à l'embryon, ou a fait une fausse couche.

BLET, ÈTE. adj. V. Blessissement.

BLETTE. s. f. [βλίτον, all. *kleiner Amaranth*, ang. *blite*, *strawberry-spinage*, it. *bietola*, esp. *bledo rolette*]. Genre de chénopodées comprenant des herbes annuelles dont le type est le *Blitum capitatum*, Sturn, ou *virgatum*, L., ou *épinard fraise*, qui, ainsi que quelques autres (*Bl. petiolare*, Link, *chenopodioides*, Lamk, *maritimum*, Nuttal) est cultivé comme alimentaire. — Nom donné dans quelques pays à une variété de *carde poiree*. V. Bette.

BLEU. s. m. V. Coloration, Couleur. — *Bleu d'azur*. V. Cobalt. — *Bleu céleste*. Dissolution ammoniacale de deutoxyde de cuivre hydraté. — *Bleu de cétrarine*. V. Cétrarine. — *Bleu d'indigo, bleu en liqueur, bleu de composition, bleu de Saxe*. Solution d'une partie d'indigo dans 8 d'acide sulfurique. Le bleu en liqueur est d'un fréquent usage dans la teinture et le blanchiment; il est souvent aussi employé comme poison : les symptômes et le traitement sont alors les mêmes que dans l'empoisonnement par l'acide sulfurique. — *Bleu de Lyon*. Poudre bleue obtenue en faisant chauffer au bain d'huile de la fuchsine et de l'aniline, et versant le produit dans l'eau chaude, dans laquelle la poudre se dépose par le refroidissement. — *Bleu de montagne*. V. Carbonate *de cuivre*. — *Bleu de nerprun*. Matière colorante d'un bleu violet qui se trouve dans les baies du *nerprun*. Elle verdit par les alcalis et par l'alun. — *Bleu de Paris*. Il résulte de l'action du bichlorure d'étain anhydre sur un excès d'aniline. — *Bleu de Prusse* ou de *Berlin* [all. *Berlinerblau*, angl. *prussian-blue*, it. *azzuro de Berlino*]. V. Ferrocyanure. — *Bleu de quinoléine*. Matière soluble dans l'alcool qu'on obtient en faisant bouillir de la quinoléine avec de l'éther amyliodhydrique, additionnant le liquide de potasse ou d'ammoniaque, faisant bouillir de nouveau et laissant refroidir.

BLEU, E. adj. — *Cendre bleue*. V. Cendre. — *Maladie bleue*. V. Cyanose. — *Pus bleu*. V. Suppuration. — *Sueur bleue*. V. Sueur. — *Suppuration bleue*. V. Suppuration. — *Urine bleue*. V. Indican.

BLEUET ou **BLUET**. s. m. [*barbeau*, *Centaurea cyanus*, L., all. *Kornblume*, angl. *blue-bottle*, it. *fioraliso*, esp. *coronilla*]. Plante annuelle de la famille des synanthérées, actuellement inusitée en médecine : son eau distillée n'a aucune action spéciale contre les ophtalmies.

BLEUISSEMENT. s. m. — *Bleuissement des contusions*. V. Contusion.

BLÉVILLE (Seine-Inférieure). — *Eau ferrugineuse*. Sulfate de fer. Froide. Boisson

BLEYME. s. f. V. Bleime.

BLIGHIA. s. f. Genre de sapindacées de la Guinée, dont une espèce (*B. sapida*, Koen.) donne un fruit pulpeux antidiarrhéique.

BLOT (Hipp.). [Accoucheur français contemporain]. — *Perce-crâne de Blot*. V. Perce-Crane.

BLUTAGE. s. m. Opération qui a pour résultat d'extraire de la farine tout le son qu'elle peut contenir; elle se fait aujourd'hui à 20 ou 25 pour 100, au lieu de 10 ou 12 comme autrefois

BLUTER. s. m. [de *Blut*, sang]. Celui qui est sujet aux hémorragies (auteurs allemands). V. Hemophilie.

B. M. V. Abréviation.

BOA. s. m. Serpent du groupe des *Boaidés* (*Coluber* ou *Boa constrictor*, L.). Non venimeux. Il est dangereux par sa grande taille et sa force; il atteint 10 à 13 mètres de longueur. Se trouve dans la Guyane, le Brésil, jamais dans l'ancien continent.

BOBINE. s. f. En électricité, cadre ou cylindre de bois sur lequel un ou deux fils électriques sont enroulés un grand nombre de fois; lorsque deux fils sont enroulés sur le cylindre, l'un est le fil inducteur, l'autre le fil induit; l'ensemble de l'appareil est une *bobine d'induction*. Au centre de la *bobine d'induction de Ruhmkorff* est un faisceau de fils de fer doux, qui renforce l'action des courants produits. V. Induction, page 822.

BOCO. s. m. — *Bois de boco*. V. Bois *de fer*.

BOEHMÉRIE. s. f. Genre de plantes de la famille des urticées. La *Bœhmeria caudata*, Sw. de l'Amérique du Sud, a des feuilles employées au Brésil comme sudorifiques et antihémorroïdales. V. Ramai.

BOERHAAVE. [Médecin hollandais, 1668-1738]. — *Collyre de Boerhaave.* V. Collyre. — *Élixir de Boerhaave.* V. Élixir *antiasthmatique*.

BOERHAAVIE. s. f. Genre de nyctagynées de l'Amérique tropicale, dont plusieurs espèces (*B. hirsuta*, W.; *B. tuberosa*, Lamk; *B. diffusa*, L.) possèdent des propriétés émétocathartiques très prononcées.

BOEUF. s. m. [*bos*, βοῦς, all. *Ochse*, angl. *ox*, it. *bue*, esp. *buey*]. Genre d'animaux ruminants dont le *taureau* est le mâle entier; le *bœuf*, le mâle châtré; la *vache*, la femelle qui a porté; la *génisse*, celle qui n'a pas vêlé; et le *veau* et la *vêle*, les petits. Les cornes sont creuses et ont des supports osseux, creusés à leur base de cellules qui communiquent avec les sinus frontaux; sternum avec pièce antérieure à articulation mobile; trous intervertébraux doubles; corps trapu, membres courts et robustes; pieds fourchus; cou garni en dessous d'une peau lâche (*fanon*); mufle large et épais, nu sur la plupart, velu, au moins en partie, sur deux ou trois espèces. L'absence de *sinus biflexe interdigital* les distingue des genres *Ovis* et *Capra*. Le bœuf est un animal des plus utiles pour l'alimentation et les travaux de culture (tirage ou labour). V. Age. — Les bœufs se séparent en deux divisions : *A.* Ceux qui ont treize paires de côtes, partagés en deux sections : *a. Taureaux* ou *bœufs* proprement dits, qui ont la langue rude, à papilles cornées; *b. Buffles arni* ou *arna*, qui ont la langue douce. *B.* Ceux qui ont quatorze ou quinze paires de côtes, partagés aussi en deux sections : *c. Bonases*, qui ont une bosse dorsale; *d. Yacks* ou *yaks*, qui ont une queue de cheval et pas de bosse. — Les espèces sont : *a.* 1° *Bœuf commun* (*Bos taurus*, L.). Variétés : *petit bœuf sauvage d'Ecosse*; *zébu*, qu'on croit un produit de croisement d'espèces; *bœuf à fesses blanches*, de Java. V. Bovines (Races). 2° *Gour* (*Bos gaurus* ou *Bibos concavifrons*). 3° *Gayal* (*Bos gravæus* ou *frontalis*). Variétés : *gayal domestique*, *gobah gayal*, ou *gayal des plaines*, au Thibet; *jungly-gau*, qu'on croit un croisement du gayal et du taureau. 4° *Bos bentiger*, à Java. *b.* 5° *Buffle commun* (*Bos bubalus*). 6° *Arna* ou *arni*, à cornes en croissant, d'Asie, comme le buffle sauvage, tous deux souches de races domestiques dont une est l'*arni chinois* ou indien. 7° *Arna* ou *arna géant*, du Bengale, très rare. 8° *Buffle du Cap* ou de *Cafrerie* (*Bos cafer*), qui se rapproche des antilopes. 9° *Brachyceros* (*Bos brachyceros*, Gray). *c.* 10° *Aurochs* (*Bos urus*). V. Aurochs. 11° *Bison* (*Bos americanus*. V. Bison. *d.* 12° L'*yak* ou *yack* [*vache grognante de Tartarie*, *buffle à queue de cheval*, *Bos grunniens*], qui vit près des neiges éternelles, et a le mufle velu. — *Bœuf marin*. V. Cétacé. — *Bœuf musqué*. Animal retiré du genre *Bœuf* pour en former un nouveau, *Ovibos* [*ovis*, mouton, et *bos*, bœuf]. L'espèce connue, *Ovibos moschatus*, de Blainville, vit en troupes dans l'Amérique septentrionale, manque de mufle, a un poil long et un autre ras. Il ressemble plus au mouton qu'au bœuf, et répand une forte odeur de musc. — *Bœuf de nature*. V. Nature.

BOEUVONNAGE. s. m. Castration de la vache (Charlier). L'opération consiste à faire une incision dans le vagin, et aller chercher avec les doigts, au-dessus des cornes de la matrice, l'ovaire suspendu au ligament large. Malgré la distance qui sépare l'incision du point d'attache des ovaires, comme le fond du vagin est libre et flottant, il est facile à l'opérateur de diriger la main vers chacun des deux ovaires. Ce procédé n'offre aucun danger sérieux, si l'on opère en été ou si l'on abrite l'animal contre tout refroidissement. Le bœuvonnage, même associé à l'ablation totale du clitoris, n'empêche pas les vaches d'entrer en rut aux époques ordinaires, ce qui se manifeste par les efforts qu'elles font pour saillir les vaches non bœuvonnées; il faut alors séparer celles-là du troupeau. Pendant ce temps, elles ne cessent pas de donner du lait, mais elles maigrissent. Les conséquences du bœuvonnage sont : production plus abondante d'un lait plus riche en beurre et en caséum; engraissement facile des vaches soumises à l'opération. En somme, plus de lait et plus de viande; meilleur lait et meilleure viande.

BOEUVONNE. s. m. Vache qui a subi l'ablation des ovaires, et, par suite, a perdu quelques-uns de ses caractères ordinaires pour en prendre qui la rapprochent du bœuf (Charlier). Les bœuvonnes conservent leur lait de 18 mois à 2 ans, selon l'aptitude lactifère de la vache et selon les soins et l'alimentation qu'on lui donne.

BOGHEAD. s. m. [mot anglais, où entre *bog*, fondrière]. Produit charbonneux de la nature des houilles et des anthracites, mais qui a été soumis, dans le sein de la terre, à une moindre pression et à une température moins élevée. Distillé, il donne de 40 à 60 pour 100 de produits volatils, de la benzine, du goudron, de la paraffine, et il laisse un coke qui, réduit en poudre, est un excellent absorbant et désinfectant, non seulement par le charbon, mais encore par le fer et l'alumine qu'il renferme. Ce charbon est employé à la désinfection et à l'absorption du sang des abattoirs, pour sa conversion en engrais phosphatés et azotés.

BOIS. s. m. [*lignum*, ξύλον, all. *Holz*, angl. *wood*, it. *legno*, esp. *leno*]. Nom donné ordinairement à la substance compacte, dure et solide, qui compose la racine, la tige et les branches des arbres et des arbrisseaux. = En botanique, la partie du tronc des végétaux qui est ligneuse et placée entre l'*aubier* et la *moelle*. Le bois est composé de faisceaux de fibres ligneuses, ou *clostres* (V. Cellule), disposées dans le sens de la longueur de la tige ou des branches, fibres creuses au centre, mais dont les parois sont plus épaisses que dans l'aubier; et de vaisseaux rayés ou ponctués, accompagnés de laticifères dans les monocotylédones. Dans ces dernières, les faisceaux sont dispersés dans la masse ou gangue de tissu cellulaire, mais plus serrés à la périphérie qu'au centre. Dans les dicotylédones, ils sont en couches concentriques, et séparés çà et là par des lames de tissu cellulaire, qui sont les rayons médullaires. Le bois offre à considérer trois parties, quant à sa composition : 1° la *cuticule* (20 parties pour 100); 2° la *matière incrustante* (40 pour 100); 3° la *cellulose* (40 pour 100). Les bois recueillis pour la thérapeutique doivent être coupés avant le développement des bourgeons ou après la chute des feuilles. On les choisit sains et entiers, et l'on en sépare l'écorce, le liber et l'aubier. — *Vinaigre de bois*. V. Vinaigre.

Bois d'aigle. V. Bois *d'aloès*. — *Bois d'aloes*. Bois originaires d'Asie qui n'ont aucun rapport avec le suc d'aloès ni avec la plante liliacée qui le produit. On distingue les suivants : 1° Le *bois d'aloes* proprement dit [*lignum aloes*, *agalloche cambac*, *cambuc*, *calambac*, *calambouc*], fourni par une légumineuse cassiée de la Cochinchine, l'*Aloexylon agallochum*, Loureiro, ou *Cynometra agallocha*, Sprengel, est pesant, résineux, d'une couleur foncée veinée de blanc, d'une saveur amère et résineuse, d'une odeur faible, qui devient aromatique et agréable par la chaleur. 2° Le *bois d'aigle* [*lignum aquilinum* ou *aquilæ*, par corruption de *pao de aguila*, dérivé lui-même de *agaluchin*, appelé aussi *garo* ou *bois de garo*], dont les variétés sont fournies par l'*Agallochum secundarium malaccense*, Rumphius, des Moluques, ou *Aquilaria secundaria*, DC.; par l'*Aquilaria agallocha*, Roxburgh, des Indes orientales, et par l'*Aquilaria ovata*, Cavanilles, ou *Aquilaria malaccensis*, Lamk, des Indes orientales, tous de la famille des aquilarinées. 3° Le *bois d'aspalath* [*lignum aspalathi*] est d'un rouge foncé et marbré. Il est fourni par une légumineuse papilionacée du genre *Aspalathus*, L. On faisait autrefois avec le bois d'aloès des fumigations que l'on regardait comme toniques. — *Bois amer*. V. QUASSIA. — *Bois angelin*. V. BOIS *de Vouacapoua*. — *Bois antisyphilitique*. V. ANTISYPHILITIQUE. — *Bois bitumineux*. V. LIGNITE. — *Bois de Brésil* ou *de Fernambouc* (*brésillet*). Il provient du *Cæsalpinia echinata*, Lamk, arbre du Brésil, de la famille des légumineuses, J. Ce bois, qui a été regardé comme astringent, n'est plus employé que pour teindre en rouge pourpre. — *Bois de calenture* ou *de fièvre*. Ancien nom des quinquinas et d'un bois d'origine inconnue employé comme fébrifuge aux Philippines. — *Bois de Campêche*. V. CAMPÊCHE — *Bois canon* ou *trompette*. Celui du *Cecropia peltaia*. V. CÉCROPIA. — *Bois des Caraibes*. V. XANTHOPICRITE. — *Bois de Cèdre*. V. CÈDRE. — *Bois de chat*. V. GATEADO. — *Bois de Chypre*. V. BOIS *de Rhodes*. — *Bois de corail*. V. ARBRE *au corail*. — *Bois de couleuvre*. Nom donné au *chynlen*. V. ce mot. — *Bois de courbaril*. V. COURBARIL. — *Bois de fer*, d'Aublet. V. BOIS *de panacoco*. — *Bois de fer* du commerce [*bois de boco* et *de coco*]. Bois dur, très compact, blanc à l'extérieur, brun mêlé de vert jaunâtre à l'intérieur; on y observe aussi, en petite quantité, de petites lignes tremblées; l'aubier est jaune. Il provient du *Bocoa provacensis*, Aublet, de la famille des légumineuses. — *Bois fossile*. V. LIGNITE. — *Bois de gaiac*. V. COUMAROU et GAÏAC. — *Bois de garo*. V. BOIS *d'aloès*. — *Bois gentil*. V. DAPHNÉ et GAROU. — *Bois de Gonzaloaloès*. V. GATEADO. — *Bois des Moluques* [*lignum pavanæ* ou *molucence*]. Il provient du *Croton tiglium*, L., est émétique et purgatif. — *Bois néphrétique*. V. COATLI. — *Bois de palissandre*. Il provient du Brésil, de l'Inde orientale et de l'Afrique; le meilleur est de Rio-Janeiro. Il est fourni par diverses espèces du genre *Dalbergia*, plante légumineuse papilionacée. Il varie du noisette clair au pourpre foncé ou au noirâtre. Il a une odeur propre, douce et agréable; il est imprégné d'une matière résineuse et odorante qui brûle avec éclat. — *Bois palmiste des Antilles*. V. GEOFFREE. — *Bois de panacoco* ou *bois de fer* d'Aublet. Il provient d'un des arbres les plus grands et les plus gros de la Guyane, le *Robina panacoco*, Aublet, de la famille des légumineuses papilionacées. Le tronc est rougeâtre, très dur, très compact; l'aubier est blanc — *Bois de perdrix*. V. BOIS *de vouacapoua*. — *Bois de Rhodes* ou *de rose des Canaries* [*bois de Chypre*, *rhodium lignum*]. Il provient du *Convolvulus scoparius*. L. Ce bois, d'une odeur de rose et d'une couleur rouge, est employé dans les poudres sternutatoires et les parfums. V. ESSENCE. — *Bois de rose du Brésil* [*bois de rose des ébénistes*, *tulip-wood des Anglais*], fourni par un arbre de la famille des légumineuses. D'après Don, il viendrait du *Physocalymna floridum*, Roth., de la famille des cythrariées. Il est rose pâle, veiné de rouge plus foncé, très pesant, d'une odeur de rose faible augmentant sous la râpe. — *Bois de sable*. Bois d'une rubiacée grimpante, probablement de la tribu des pæderiées, de l'île Bourbon, et d'espèce inconnue, envoyé sous ce nom à Chevreul, qui en a retiré l'*aurine*. V. ce mot. — *Bois saint*. V. GAÏAC. — *Bois de Sainte-Lucie*. V. MAHALEB. — *Bois de serpent*. V. SERPENTINE. — *Bois sudorifiques*. V. SUDORIFIQUE. — *Bois de vouacapoua* [*bois angelin*, de la Guyane, *bois de perdrix*, parce que, scié obliquement, il offre des hachures analogues à celles des plumes de perdrix]. Il provient de l'*Andira racemosa*, Lamk, plante légumineuse. — *Bois de zèbre*. V. GATEADO.

BOIS. s. m. [all. *Geweih*, angl. *horn*, *head*, it. *corna del cervo*, esp. *astas*]. Un des noms des cornes rameuses et caduques des animaux du genre *Cerf*. V. CORNE.

BOISSON. s. f. [*potus*, πόσις, all. *Getränk*, angl. *drink*, it. *bevanda*, esp. *bebida*]. Tout aliment liquide qu'on introduit dans les voies digestives pour étancher la soif, favoriser la digestion des aliments, réparer la perte des liquides qui s'échappent incessamment de l'organisme, modifier l'état des organes. V. ALIMENT et DIGESTION *des boissons*. — *Boissons acidules*. V. LIMONADE. — *Boissons alcooliques* ou *spiritueuses*. Eaux-de-vie, rhum, arak, kirsch, liqueurs formées d'eau-de-vie et d'essences. — *Boissons aqueuses*. Eau, limonades, émulsions, petit-lait. Elles réparent les pertes d'eau et de sels. — *Boissons aromatiques*. Café, thé, tilleul, etc. Elles modifient l'état des organes, favorisent ou ralentissent les sécrétions salivaire et gastrique, augmentent ou diminuent le mouvement de décomposition désassimilatrice. — *Boissons économiques*. Celles que l'on fait, pour remplacer le vin, en versant de l'eau sur des fruits secs et laissant fermenter. Elles sont peu hygiéniques; mieux vaut du café léger additionné ou non d'eau-de-vie et de sucre, ou du thé. — *Boisson effervescente*. V. EFFERVESCENT. — *Boissons fermentées*. Vin, bière, cidre, etc.

BOÎTE. s. f. En botanique, *boîte à savonnette*. V. PYXIDE. = *Boite crânienne* ou *osseuse du crâne*. V. CRANE. = *Boite à autopsie*. Boîte qui contient les instruments de la boîte à dissection, et, en outre, un costotome, un entérotome, un rachitome, un marteau pour l'ouverture du crâne, une ou deux scies à os, plusieurs tubes laryngiens, des aiguilles à suture, une seringue avec ses canules, etc., disposés dans des cases qui les maintiennent fixes en cas de transport. — *Boite à dissection*. Celle qui est disposée pour recevoir les pinces, les bistouris, les érignes, le tube à insuffler, etc., nécessaires pour la pratique des dissections. — *Boite à instruments*, *à amputations* ou *à opérations*. Celle qui est disposée de manière à recevoir les instruments nécessaires à un certain nombre d'opérations, ou spécialement aux amputations, aux résections, aux ligatures, aux opérations sur les yeux, etc. — *Boite à réactifs*. Celle qui est disposée de manière à recevoir et à laisser transporter les flacons renfermant les réactifs les plus nécessaires pour les études chimiques, pour les recherches médico-légales ou microscopiques, etc. Elle peut contenir des éprouvettes, des tubes et autres petits instruments. — *Boite de secours*. V. SECOURS *publics*. — *Boîte à trépan*. V. TRÉPAN.

BOITERIE. s. f. Synonyme de *claudication*, en médecine vétérinaire. On en distingue trois degrés: la *feinte*, boiterie à peine sensible; la *boiterie basse*, qui est la plus apparente; et la *marche à trois jambes*, dans laquelle l'animal ne peut porter à terre le membre malade. La boiterie n'est pas une maladie, mais un symptôme de plaies, d'ulcères, de fractures, de luxations, de tumeurs, d'effort, de crevasses, du javart, des eaux aux jambes, de paralysie de quelques nerfs des membres, de blessures du pied ou de mauvaises ferrures.

BOÎTIER. s. m. [*capsula unguentaria*]. Nom donné autrefois à la boîte à compartiments qui sert, dans les hôpitaux, à contenir les bandes, les compresses, la charpie, les onguents, etc.

BOL. s. m. [*bolus*, de βῶλος, morceau, bouchée; all et angl. *Bolus*, it. et esp. *bolo*]. Portion d'électuaire officinal ou magistral, d'un poids déterminé, plus grosse et plus molle que la pilule, et que l'on avale en une fois, roulée dans une poudre inerte, ou enveloppée d'un morceau de pain azyme. On donne quelquefois aux bols une forme ovoïde, qui en rend la déglutition plus facile. = *Bol alimentaire*. Masse arrondie que forme l'aliment soumis à la mastication et imprégné de salive, au moment où il est rassemblé sur la partie supérieure de la langue pour être porté dans le pharynx par la *déglutition*. V. ce mot, et INVISCATION. = *Bol* [all. *Bolarerde; terre bolaire, terre sigillée*]. Nom donné par les anciens à des terres argileuses qu'ils employaient comme absorbantes, antiputrides, alexipharmaques. Ils leur donnaient des formes particulières et leur imprimaient un cachet, *sigillum* (d'où le nom de *terres sigillées*) : tels étaient la *terre de Lemnos* (V. TERRE), le *bol d'Arménie*, etc. — *Bol d'Arménie*, ou *bol oriental* [*bolus orientalis*]. C'était une argile ocreuse rouge (couleur due à l'oxyde de fer), grasse au toucher, tonique et astringente. On l'a depuis longtemps remplacée en France par une argile ou *bol du pays* (bol de France, *bolus nostras*), que l'on trouve surtout aux environs de Blois et de Saumur, et qui est compacte, pesante, douce au toucher.

BOLAIRE. adj. [*bolaris*]. — *Terre bolaire*. V. BOL.

BOLDINE. s. f. (Bourgoin). Principe amer, alcaloïde du boldo.

BOLDO. s. m. [*Prieumus boldus*, Molin]. Arbre du Chili de la famille des monimiacées, toujours vert, haut de 5 à 6 mètres, à écorce mince et très aromatique. Les feuilles sèches sont brunes, coriaces, marquées de points blanchâtres, à nervure médiane saillante, couvertes de glandules remplies d'essence, à odeur agréable : elles sont employées dans certaines affections du foie et des reins, en infusion (10 p. 1000), en vin (30 p. 1000), sous forme d'essence (25 à 50 centigr.).

BOLET. s. m. [all. *Locherpilz*, angl. *boletus*]. Genre de champignons basidiosporés, section des polyporés, charnus, putrescibles, terrestres, ayant un stipe central et un réceptacle à tubes parallèles, séparables, distincts. — *Bolet comestible* [*Boletus edulis*, Bulliard, dit aussi *bovinus*, Müller, *bulbosus*, Schæfer, *crassipes*, Schum., *esculentus*, Persoon, etc.; *cèpe ordinaire*], l'espèce la plus importante. Son chapeau est fauve, ses tubes sont longs, jaunâtres; la chair, d'abord pâle, devient rosée. Le pédicule, un peu renflé à sa base, présente quelques veines réticulées. — On mange aussi le *bolet bronzé* ou *cèpe noir* (*B. æreus*, Bulliard), dont le chapeau est brun foncé. — Le *bolet orange* ou *gyrole rouge*, ainsi que sa variété *rude* (*Boletus scaber*, Bulliard, ou *aurantiacus*, Bulliard, dit aussi *B. aurantius*, Personn, *bovinus* et *rufus*, Schæffer, etc.), est aussi comestible. Le chapeau est d'un beau rouge orangé; son pédicule est gros, renflé, hérissé de petites saillies rouges; sa chair est blanche et devient un peu rose à l'air. — Il faut se défier du *bolet bleuissant*, ou *indigotier* (*Boletus cyanescens*, Bulliard), dont la chair devient bleu-indigo à l'air. — *Bolet amadouvier* et *du mélèze*. V. POLYPORE. — *Bolet faux amadouvier*. Le *Boletus pseudo-igniarius*, Bulliard, ou *Polyporus dryadeus*, Fries.

BOLÉTATE. s. m. V. BOLÉTIQUE.

BOLÉTIQUE adj. [*boleticus*]. Qui a rapport aux bolets, qui provient des bolets. — *Acide bolétique*. Acide cristallisable qu'on retire du *bolétate de potasse* existant dans le *bolet faux amadouvier*. V. MUSCARINE.

BOLIDE. s. m. [de βολὶς, βολίδος, trait, projectile; all. *Meteorstein; aérolithe, étoile tombante*]. Météore qui tombe du sein de l'espace sur la terre avec une grande vitesse, et qui, au moment de sa chute, a une température assez élevée pour paraître lumineux. Les bolides sont des masses caverneuses, revêtues d'une matière vitreuse; leur pesanteur spécifique est d'environ 3,6, et leur composition chimique d'environ 50 de silice, 25 de fer presque entièrement oxydé, 5,5 de manganèse, 4.5 de soufre, 2,5 de nickel métallique, 1,5 de manganèse oxydé, 1,5 de chrome, avec des traces de cobalt. Les bolides sont probablement des corps satellites de la terre, disséminés, analogues à la lune, mais plus rapprochés et trop petits pour être visibles. Ils sont distincts des *étoiles filantes*.

BOLORHÉTINE. s. f. ($C^{40}H^{32}$ + 3 à 6 HO). Substance résineuse qui se trouve dans les feuilles fraîches ou tombées des conifères, dans les bois des sapins fossiles et dans certaines tourbes. Elle ne cristallise pas et fond à 75°.

BOLUS. s. m. — *Bolus ad quartanam*. Composition fébrifuge très célèbre, dans laquelle on faisait entrer du quinquina, de l'émétique et du carbonate de potasse, et qui était particulièrement employée contre les fièvres quartes opiniâtres.

BOMBACÉES. s. f. pl. Tribu des malvacées dont quelques-unes font une famille ne comprenant que des arbres, parmi lesquels se trouve le *baobab*.

BOMBIQUE ou **BOMBYCIQUE**. adj. [all. *Seidenwurmsäure*, angl. *bombic*]. — *Acide bombique* ou *bombycique*. Acide du liquide que contient la chrysalide du ver à soie (Chaussier).

BOMBYX. s. m. [de βόμϐυξ, ver à soie; all. *Seidenwurm*]. Nom du genre de l'insecte *lépidoptere* (V. ce mot et CHENILLE) nocturne, dont la chenille est connue sous le nom de *ver à soie* (fig. 45), *magnian*, *magnan* ou *magniaux*. Vers le dixième jour de leur quatrième âge, les bombyx filent, à l'aide d'un appareil qui s'ouvre à leur lèvre inférieure par deux trous, un seul fil composé de deux *brins* soudés, lequel a plus de 1000 mètres de long et qu'ils enroulent au fur et à mesure pour faire le *cocon*, dans lequel ils passent à l'état de chrysalides. Le cocon dévidé donne la soie. Les cocons dont on laisse éclore la chrysalide donnent le papillon (fig. 46), dont les œufs, appelés *graine de ver à soie*, produisent des chenilles en éclosant. 900 grammes de cocons donnent 30 grammes d'œufs.

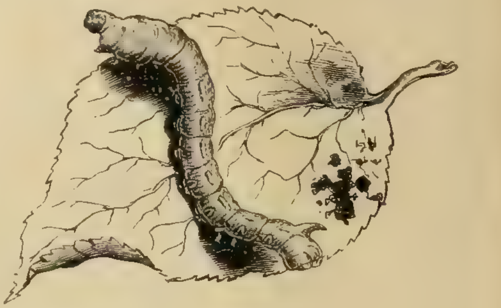

FIG. 45.

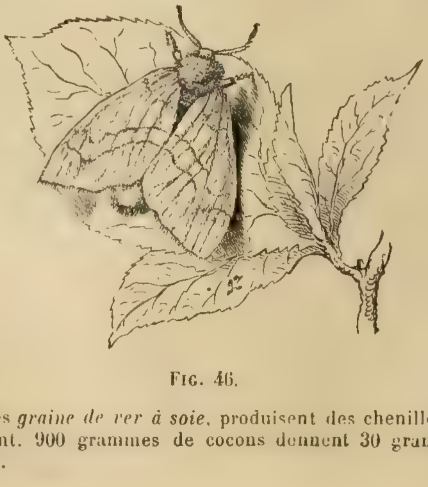

FIG. 46.

BON. s. m. [*bonum*, τὸ ἀγαθὸν, all. *das Gute*, angl. *the good*, it. *il buono*]. Le *bon*, dans son acceptation la plus générale, est tout ce qui est favorable à l'homme, et comprend dès lors deux ordres de satisfactions : celles qui dépendent des besoins divers servant à la conservation de l'individu et de l'espèce, et celles qui dépendent de sa partie affective. Ces deux catégories de phénomènes se superposent dans l'ordre physiologique, car la première se manifeste avant la seconde. Mais, à ce point, le bon n'est pas encore le bon moral, tel qu'il constitue une part si importante de la civilisation et une si précieuse acquisition pour l'individu et la société. Il ne commence à prendre ce caractère que quand la raison réagit sur lui. Alors, introduisant ses règles abstraites et ses déterminations impartiales, la raison règle, modifie, et pèse incessamment du côté des penchants altruistes (V. Altruisme) contre les penchants égoïstes; c'est cette intervention incessante de la raison qui fait que la morale est progressive. V. Vrai.

BONASE. s. m. V. Bœuf.

BONBON. s. m. Petite masse composée de sucre cuit ou cristallin, avec ou sans gommes et fécules aromatisées et colorées. Les bonbons pris en trop grande quantité sont indigestes, surtout s'ils contiennent des amandes ou du cacao. Ils sont laxatifs lorsqu'ils renferment des fruits acides ou leurs extraits. Les matières colorantes végétales qu'ils renferment sont inertes; mais les sels de plomb, de cuivre, de mercure, de chrome, employés parfois à cet effet, les rendent dangereux. L'emploi de ces composés chimiques dans la confection des bonbons et dans celle des papiers qui les entourent est défendu par la loi.

BONDUC. s. m. [*ouaoua*, *ouaoui*, *cniquier*; angl. *nikertree*; *Guilandina* ou *Cæsalpinia bonduc*, Aiton]. Arbre ou arbuste de la famille des légumineuses cæsalpiniées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, dont les graines, dites *œil de chat*, entrent dans des préparations fébrifuges, et les feuilles dans des cataplasmes contre l'hydrocèle et les tumeurs du scrotum.

BONGARDIA. s. f. [*B. chrysogonum*, L.]. Berbéridée asiatique antipsorique, dont les feuilles sont comestibles.

BON-HENRI. s. m. V. Ansérine.

BONNE-DAME. s. f. V. Arroche.

BONNES ou **EAUX-BONNES** (Basses-Pyrénées). — *Eau sulfureuse*. Sulfure de sodium. + 12° à + 32°. Boisson et bains.

BONNET. s. m. Second estomac des ruminants. V. Ruminant. — *Bonnet d'Hippocrate* [*bonnet à deux globes*; all. *Hippokratesmütze*]. V. Capeline.

BONTÉ. s. f. [all. *Güte*, angl. *goodness*, it. *bontà*, esp. *bondad*]. D'après Gall, sentiment naturel de l'homme et des animaux, auquel il suppose un organe placé vers la portion médiane de la partie supérieure du cerveau. Il y a une grande différence chez les animaux, tant d'individu à individu dans une même espèce que d'espèce à espèce, relativement à la bonté; il est certain aussi que les animaux n'offrent pas une douceur passive, et que plusieurs sont dominés par cet instinct dans leurs actions.

BONTIUS. [Médecin hollandais, mort en 1599]. — *Pilule de Bontius*. V. Pilule.

BOOKO. s. m. V. Buchu.

BOOPIDÉES. s. f. pl. V. Calicéracées.

BORACIQUE. adj. V. Borique.

BORACITE. s. f. [all. *Würfelstein*; *sous-borate de magnésie*, *magnésie boratée*]. Substance vitreuse qu'on trouve dans les carrières de plâtre en cristaux cubiques, acquérant par la chaleur huit pôles électriques, quatre positifs, quatre négatifs, ce qui la fait rechercher des physiciens.

BORASSUS. s. m. Genre de plantes de la famille des palmiers, dont l'espèce principale, le *B. flabelliformis*, L., fournit de la fécule et de la farine par ses jeunes pousses et par ses fruits, du sucre par son suc, une liqueur fermentescible (*Toddy*) par ses spathes, en même temps que son bois et son écorce servent à la fabrication d'un grand nombre d'ustensiles.

BORATE. s. m. [*boras*, all. *boraxsaures Salz*, angl. *borate*]. Sel formé par la combinaison de l'acide borique avec les bases salifiables. Les borates sont insolubles dans l'eau, sauf les borates alcalins. Par la chaleur, ils subissent tous la fusion ignée, et peuvent alors dissoudre des oxydes métalliques et former, en se refroidissant, des verres diversement colorés suivant l'oxyde dissous. Traités par l'acide sulfurique, ils laissent déposer des cristaux d'acide borique, qui, en contact avec l'alcool, le fait brûler avec une flamme verte. — *Borate de magnésie*. V. Boracite. — *Borate de quinoïdine*. Sel amorphe, jaunâtre, soluble dans 3 parties d'eau froide, et par conséquent supérieur, pour injections hypodermiques, au sulfate de quinine : 1 gramme de borate équivaut à 66 centigr. de ce dernier sel. — *Borate de soude* [*borax*, *tinkal*, *chrysocolle*; all. *Borax*, esp. *borraj* ou *borrax*] ($NaO.2BoO^3 + 10HO$). Sel que l'on trouve au Pérou, à Ceylan, dans les lacs de l'Inde, en Transylvanie, en basse Saxe. Autrefois on le retirait de plusieurs lacs du Thibet, où il paraissait se former par suite de l'évaporation naturelle de l'eau; il était soumis à plusieurs purifications pour les usages des arts et de la médecine, afin de lui enlever une matière savonneuse qui s'y trouvait mêlée. Aujourd'hui on le prépare en saturant, au moyen du carbonate sodique, l'acide borique qui existe dissous dans l'eau des lacs de Castel-Nuovo, de Montecerboli, et de Cherchiajo, en Toscane. Il est alors plus pur. Sa saveur est amère, urineuse. Il s'effleurit à l'air, verdit le sirop de violette, et fond sur les charbons en se boursouflant. La proportion d'eau qu'il renferme est, ou de 47, ou de 30 pour 100; dans le premier cas, il cristallise en prismes à six pans; dans le deuxième en octaèdres ; il est alors plus dur, non efflorescent, et plus convenable à beaucoup d'arts. L'état de la température dans lequel s'opère la cristallisation contribue à ce dernier changement de forme et de nature, qui, ordinairement, a lieu à 30 ou 32° centigrades. Dans les arts, le borax du commerce sert pour la soudure, en s'opposant à l'oxydation des surfaces à unir, ou en s'emparant des oxydes qui pourraient s'y trouver. En médecine, il a été recommandé comme fondant et emménagogue : on l'emploie avec partie égale de miel en collutoires, dans les aphtes et le muguet, dont il constitue le meilleur remède. C'est un antiseptique et un antiputride moins actif que le silicate de soude (Dumas).

BORAX. s. m. Nom, dans les arts, du *borate de soude*. On distingue le *borax ordinaire* ($NaO.2BoO^3 + 10HO = 47$ p. 100 d'eau) et le *borax octaédrique* ($NaO.2BoO^3 + 5HO = 30,8$ p. 100 d'eau). Ils ne diffèrent chimiquement que par la proportion d'eau

BORBORI ou **BORI-BORI**. s. m. V. Anonacées.

BORBORYGME. s. m. [*borborygmus*, de βορϐορυγμὸς, murmure; all. *Knurren*, *Kollern*, angl. *rumbling in the bowels*, it. *gorgogliamento*; vulgairement *gargouillement*]. Bruit sourd qui se fait entendre dans l'abdomen, par suite du déplacement des gaz contenus dans le canal intestinal au milieu de matières liquides.

BORD. s. m. — *Bord isotherme*. V. Isotherme = *Bord du bassin*, *du cimier*. V. Couard. — *Bord parotidien*. V. Os maxillaire. = *Bords d'une plaie*, *d'un ulcère*. Parties qui limitent une solution de continuité, et qui se continuent, d'autre part, avec les parties saines.

BORDÉ, ÉE. adj. — *Corps bordé*. Bandelette de substance blanche située en dedans de la concavité de la corne d'Ammon.

BORE. s. m. [all. *Boron*, *Boracium*, angl. *borum*, *boracium*, it. et esp. *boro*]. Corps simple découvert en 1809 par Thenard et Gay-Lussac, et dont la combinaison avec l'oxygène constitue l'acide borique *Amorphe*, il se prépare en chauffant au rouge, dans un creuset, un mélange d'acide borique, de sodium et de sel marin : c'est alors une poudre verdâtre, infusible dans une atmosphère inerte, mais brûlant dans l'oxygène en se changeant en acide borique, et devenant incandescente dans l'azote en produisant des cristaux d'*azoture de bore*. *Cristallisé*, il s'obtient en décomposant à chaud l'acide borique par l'aluminium en excès . les cristaux sont octaédriques, transparents, aussi durs et réfringents que le diamant, inattaquables par les acides, s'enflammant dans le chlore (contrairement au diamant de charbon). — *Chlorure de bore*. V. Chloroborique. — *Bore graphitoide*. Combinaison de bore et d'aluminium, qui se produit quand on décompose le fluoborate de potassium par l'aluminium en excès. Il est en lames hexagonales très minces, d'une couleur de cuivre pâle et d'un éclat métallique.

BORGNE. adj. [*cocles*, *unoculus*, *luscus*, μόνωψ, all. *einäugig*, it. *monocolo*, esp. *tuerto*]. Qui n'a qu'un œil ou qui ne voit que d'un œil. = En anatomie, se dit de certains conduits qui n'ont qu'un orifice. — *Trou borgne* ou *épineux*. Trou situé à la face cérébrale de l'os frontal, sur la ligne médiane, à l'extrémité inférieure de la crête coronale. — *Trou borgne de Morgagni*. V. Langue et Foramen. = En chirurgie, *fistule borgne*. V. Fistule.

BORIQUE. adj. — *Acide borique* (BoO^3). Il existe dans la nature, libre ou combiné à la soude (V. Borate *de soude*). On l'obtient en versant de l'acide sulfurique à 66° dans une solution chaude de borax : il se précipite par le refroidissement en écailles nacrées, d'un aspect gras. Il se dissout dans 25 parties d'eau froide, 3 d'eau bouillante, 15 d'alcool : sa solubilité dans l'eau est augmentée par l'addition de biborate de soude, qui, dans la proportion de 5 grammes par litre d'eau, permet d'y tenir dissous 50 grammes d'acide borique. C'est un antiseptique moins énergique que l'acide phenique et que le sublimé, mais moins irritant. A l'intérieur où on l'employait jadis comme calmant (*sel sédatif de Homberg*), il est inusité. A l'extérieur, on s'en sert principalement dans la chirurgie infantile, dans les maladies des yeux, des oreilles, de la vessie, de l'urètre, du vagin, de l'anus, et dans la diphtérie; plus rarement dans le pansement des plaies et des ulcères, où l'iodoforme, l'aristol, etc., lui sont supérieurs. Dans l'oreille, on insuffle l'acide borique pulvérisé. Ailleurs on se sert de la solution aqueuse à 3 ou 4 p. 100, tiedie au moment du besoin, en lotions, injections, irrigations dans la gorge, etc., ou de la pommade a 1 4 sur les surfaces irritées. — *Éther borique* ($C^4H^5O.2BoO^3$). S'obtient en mélangeant l'acide borique avec l'alcool et distillant. Verre transparent, volatil à 200°, décomposé a 300. Soluble dans l'alcool et l'éther, dont l'eau le précipite. Il se décompose par l'eau tiède.

BOROL. s. m. Antiseptique puissant ; se présente sous la forme de fragments irréguliers, incolores, ayant la transparence et l'aspect du verre ; soluble dans 5 fois son volume d'eau ; ni caustique, ni toxique. Usage externe : solution de 1 a 5 p. 100 ; usage interne : 10 à 50 gouttes d'une solution a 20 p. 100.

BOROAZOTURE. s. m. Combinaison du borure d'azote avec un autre corps simple. On connaît ceux de plomb et de zinc

BOROSILICATE. s. m. Combinaison d'un borate et d'un silicate. Les borosilicates sont *naturels* (tourmaline, axinite), ou *artificiels* (*B. de potasse et de chaux, de potasse et de plomb, de potasse et de zinc, de potasse et de baryte, de soude et de zinc*). Quelques-uns de ceux-ci sont la base de certains verres employés en optique.

BORRAGINÉES. s. f. pl. [*borragineæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, à feuilles alternes et hérissées de poils rudes, qui a pour caractères : Fleurs en épis unilatéraux, roulés en crosse à leur sommet, souvent réunis en une sorte de panicule ; calice monosépale, régulier, persistant, à 5 lobes ; corolle *id.* ; 5 étamines insérées au haut du tube de la corolle ; ovaire profondément quadrilobé, à 4 loges monospermes, déprimé à son centre, d'où naît un style terminé par un stigmate bilobé. Fruit composé de 4 carpelles monospermes, quelquefois soudé en un fruit sec ou charnu, à 2 ou 4 loges, ou bien uniloculaire par avortement. Les borraginées sont mucilagineuses et émollientes, quelques-unes sont diurétiques à raison de l'azotate de potasse qu'elles contiennent.

BORRÉRIE. s. f. Genre de plantes herbacées ou suffrutescentes, des contrées chaudes de l'Amérique, de la famille des Rubiacées. Plusieurs espèces (*B. verticillata*, Mey ; *B. ferruginea*, DC. ; *B. Poaya*, DC.) ont des propriétés évacuantes assez énergiques pour qu'on les ait substituées quelquefois dans le commerce à l'ipécacuanha annelé.

BORROZAIL. s. m. Maladie qui sévit parmi les peuples qui habitent le long de la rivière du Sénégal, et dont les symptômes sont analogues à ceux de la vérole.

BORURE. s. m. Combinaison du bore avec un corps simple autre que l'oxygène.—*Borure d'aluminium*. V. Bore *graphitoide*. — *Borure d'azote*. V. Éthogène.

BOSSE. s. f. [*gibbus*, ὕβωμα, all. *Hocker*, angl. *hump*, it. *gobba*, esp. *giba*]. En zoologie, saillie naturelle que présente le dos de certains animaux (*aurochs*, *bison*, *chameau*, etc.) : elle résulte de l'énorme développement des apophyses épineuses des premières vertèbres dorsales, et de la présence dans la même région de deux masses graisseuses et charnues latérales. = En anatomie, éminence arrondie, large et lisse, qu'on voit à la surface des os plats ; telles sont les *bosses frontales*, la *bosse nasale*, les *bosses pariétales* et la *bosse* ou *protubérance occipitale*, situées sur les os dont elles portent le nom. = En pathologie, nom vulgaire d'une saillie résultant d'une déformation de la colonne vertébrale, des côtes et du sternum (V. Cyphose et Gibbosité). — Nom donné vulgairement aussi aux petites tumeurs qui surviennent à la suite des contusions, lorsqu'un os se trouve presque immédiatement sous-jacent aux téguments dans la région sur laquelle le coup a porté. Elles sont formées par le sang infiltré ou épanché dans le tissu cellulaire sous-cutané, et sont promptement dissipées par la compression, les résolutifs, etc. — *Bosse séro-sanguine*. V. Sero-sanguin. = En pathologie vétérinaire, V. Soie.

BOSSU, UE. adj. V. Scoliose.

BOSWELLIE. s. f. V. Encens.

BOT. adj. [*bot* signifiait autrefois *mousse*, *tronqué*]. V. Pied *bot*.

BOTAL ou **BOTALLI.** [Anatomiste italien qui vécut en France de 1561 à 1585]. — *Trou de Botal*. V. Trou.

BOTANIQUE. s. f. [*botanica*, de βοτάνη, herbe ; all. *Botanik*, angl. *botany*, it et esp. *botanica*]. Science qui a pour objet la connaissance des végétaux, de leurs caractères, de leurs différences, et leur classification méthodique. V. Biologie et Biotaxie. — *Botanique agricole*. Étude des plantes et de leurs variétés, cultivées ou sauvages, qu'utilise l'économie agricole. *Botanique médicale*. Étude des plantes, cultivées ou sauvages, dont on retire des médicaments.

BOTANIQUE. adj. [all. *botanisch*, angl. *botanical*, it. *botanico*]. Qui a rapport à la botanique. — *Géographie botanique*. V. Géographie. — *Signes botaniques*. V. Signe.

BOTANISTE. s. m. [*botanicus*, all. *Botaniker*, angl.

botanist, it. et esp. *botanico*]. Celui qui cultive la botanique.

BOTANOLOGIE. s. f. [*botanologia*, de βοτάνη, herbe, et λόγος, discours]. Traité de botanique.

BOTANOPHAGE. adj. [de βοτάνη, plante, et φαγεῖν, manger]. Qui vit de végétaux.

BOTHRIDIE. s. f. Nom donné par de Blainville à un ver du python, voisin des bothriocéphales; || par quelques auteurs, aux fossettes des vers bothriocéphales; || par d'autres, aux bothriocéphales à l'état de *scolex*.

BOTHRIOCÉPHALE. s. m. [de βόθριον, petite fosse, et κεφαλή, tête; all. *Grubenkopfwurm*, angl. *bothriocephalus*, it. *botriocefalo*]. Genre de tænioïdes, deuxième tribu de l'ordre des cestoïdes, caractérisés par une tête sans crochets, avec des fossettes latérales au lieu de ventouses, et un corps très long, très déprimé, composé d'un grand nombre d'anneaux. — Le *botriocéphale large* ou de l'homme [*Bothriocephalus latus*, Bremser, *Dibothrium latum*, Rudolphi] a une tête allongée avec deux fossettes en forme de fente; les autres espèces ont une tête presque tétragone avec de véritables fossettes. Corps long, rubané; pas de cou bien marqué; articles larges, quadrilatères, et non étroits, allongés comme chez le tænia; ouvertures génitales au milieu de la face inférieure des articles, et non au bord, comme chez le tænia. Largeur, 12 à 15 millimètres; longueur, 7 mètres, plus ou moins. L'ovaire, contenu dans chaque anneau, zoonite ou proglottis (V. CESTOÏDE), est un long tube très replié et contourné. Chez les autres espèces, c'est un tube court, presque en forme de capsule. L'orifice génital mâle de chaque anneau se voit exactement sur la ligne médiane du corps (fig. 47); le pénis est saillant au dehors. L'orifice de l'oviducte est situé aussi sur le milieu, un peu en arrière, car chaque anneau est androgyne. Chez le tænia, c'est sur le côté des anneaux que se voient ces orifices. La couleur de l'animal est le blanc jaunâtre ou grisâtre; la portion moyenne des anneaux bien développés est roussâtre en raison de la teinte des ovaires, qui se voient par transparence. Le bothriocéphale est expulsé par portions plus ou moins longues, et non par proglottis isolés, comme cela a lieu pour le tænia. Il est principalement rendu vers la fin de l'hiver (février ou mars) ou la fin de l'automne (octobre ou novembre). Ses œufs ont une forme ovale et non sphérique; ils sont d'une transparence parfaite, et munis d'une sorte d'opercule ou de couvercle qui se détache pour laisser sortir l'embryon. Les œufs encore contenus dans les portions expulsées, ne laissent jamais apercevoir un embryon muni de crochets, comme les œufs du tænia, mais seulement les sphères de segmentation. Ce n'est que plus tard, quand les œufs sont dans l'eau, que l'embryon, couvert de cils, se montre dans leur intérieur avec ses six crochets. Les œufs peuvent aussi éclore dans l'intestin du chien quand on mêle à sa nourriture des fragments de bothriocéphale (Knock). Voici les caractères qui distinguent les embryons du bothriocéphale de ceux du tænia : Leur forme est ovoïde; celle des embryons du tænia est un peu aplatie. Ils sont entourés d'une membrane couverte de cils qui leur permet de nager avec beaucoup de vivacité pendant huit jours environ. Le seul caractère commun aux deux embryons est que tous deux sont munis d'une couronne de six crochets. C'est l'eau qui sert de véhicule à ce ver, quand il s'introduit dans le corps d'un animal quelconque. Lorsqu'il ne passe pas dans le corps d'un autre animal, il perd son enveloppe et périt. Quand il est introduit directement par une opération dans un viscère, il s'entoure d'un kyste, mais ne continue pas à vivre. Ce *scolex* se distingue de celui du tænia, c'est-à-dire du cysticerque du tissu cellulaire, par l'absence d'une vessie; celle-ci est remplacée par un appendice rubané dans lequel se développent plus tard les organes génitaux. Il s'en distingue encore par l'absence de la couronne des crochets qui ont disparu, et par l'existence de deux fossettes latérales, comme chez l'adulte (bothridies). Knoch a montré de plus que ce scolex se développe, sans sortir de l'intestin, en individu strobilaire, rubané, annelé ou propagateur, sans passer par l'état d'échinocoque, de cysticerque ou autre, comme les tænias, et sans migrations dans l'épaisseur des organes. Cet helminthe habite, comme le *Tænia solium*, l'intestin grêle de l'homme; mais il ne se rencontre pas dans les pays où l'on trouve le tænia. En Pologne et en Russie, on trouve le bothriocéphale, et non le tænia. C'est l'inverse pour la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre. On ne s'en débarrasse pas en changeant de pays. On l'expulse par les mêmes moyens qu'on emploie contre le tænia. V. TÆNIA et TÆNIFUGE.

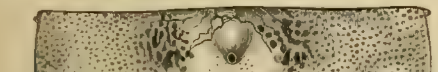

FIG. 47.

BOTHRIOCÉPHALIDES. s. m. pl. Vers cestoïdes parasites de l'homme, caractérisés surtout par la situation de leurs orifices sexuels sur le milieu d'une face de chaque segment : le type de cette famille est le *Bothriocéphale large* (V. ce mot).

BOTHRION. s. m. [βόθριον, de βόθρος, fosse, cavité; all. *Bothryon*]. Petit ulcère de la cornée, analogue à l'*argémon* (V. ce mot), mais plus profond que lui, et commençant de même par une phlyctène presque transparente, qui se rompt au bout de quelques jours et laisse une excavation qu'on ne distingue qu'en regardant l'œil de côté. L'injection vasculaire périkératique (V. KÉRATITE) disparaît peu à peu, ainsi que le larmoiement et la photophobie, avant que l'ulcération ait fait des progrès sensibles vers la guérison ; souvent même elle reste sous forme de ciselure indélébile et constitue ce qu'on a appelé l'*encavure*.

BOTHROPS. s. m. La *vipère fer de lance* de la Martinique (*Bothrops lanceolatus*, Wagler), très venimeuse.

BOTRYE. s. f. [de βότρυς, grappe]. Rameau simple portant, à chaque aisselle des feuilles, une fleur dont la floraison a lieu dans l'ordre progressif (Guillard).

BOTRYS. s. m. V. ANSERINE.

BOTRYTIQUE. adj. [de βότρυς, grappe]. En forme de grappe ou de chou-fleur. — *Ostéophyte botrytique.* [*O. en chou-fleur* (Lobstein), *exostosis mali moris*, de Scarpa]. Celui qui a une surface subdivisée et mamelonnée comme les choux-fleurs.

BOTRYTIS. s. f. Genre de champignons de la famille des mucédinées. V. HAPLAIRE et MUSCARDINE.

BOTRYTOSTÉOPHYTE. s. m. *L'ostéophyte botrytique.* V. BOTRYTIQUE.

BOTTINE. s. f. En orthopédie, appareil prothétique destiné soit à remplacer la totalité ou une partie du pied dans les cas d'amputation totale ou partielle de cet organe, soit à prévenir le retour ou l'apparition des difformités du membre inférieur, ou à faciliter la marche dans les cas de pied bot incurable et de paralysie des muscles de la jambe. = Pièce de cuir fixée au fer du cheval, pour maintenir des applications médicamenteuses, ou préserver de contacts douloureux les parties en voie de guérison.

BOTULIQUE. adj. [de *botulus*, boudin]. — *Poison botulique.* V. CHARCUTERIE.

BOUBA ou **BUBA.** s. m. Nom vulgaire du *frambœsia* chez les nègres à Rio-Janeiro. V. FRAMBOESIA.

BOUC. s. m. [*caper*, τράγος, all. *Bock*, angl. *hegoat*, it. *becco*, esp. *cabron*]. Mâle de la chèvre, qui a une forte odeur d'acide hircique; il n'est propre qu'à la reproduction.

BOUCAGE. s. m. [*Pimpinella*, L., all. *Bibernell*, angl. *burnet*, *saxifrage*]. Genre de plantes (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.), dont trois espèces intéressent la médecine. 1° Le *boucage anis* ou *anis* (V. ce mot). 2° Le *boucage mineur*, ou *petit boucage* [*Pimpinella saxifraga*, L.], dont la racine, allongée, blanche, a une odeur de bouc (de là le nom de *boucage*), et une saveur âcre et aromatique. Stimulante et diurétique, elle a été employée contre la gravelle, ce qui l'a fait appeler *petite saxifrage*. Ses semences sont aromatiques et excitantes, comme celles de la plupart des ombellifères. 3° Le *boucage majeur* [*Pimpinella magna*, L.] a les mêmes propriétés.

BOUCANAGE. s. m. Dessiccation des viandes, du poisson, des légumes, etc., à la fumée d'un foyer Les aliments boucanés se conservent longtemps.

BOUCHE. s. f. [*os*, στόμα, all. *Mund*, angl. *mouth*, it. *bocca*, esp. *boca*]. Cavité située à la partie inférieure de la face, et dans laquelle se trouve logée la langue; elle est circonscrite en haut par la voûte palatine, en bas par la langue, en avant par les lèvres, en arrière par le voile du palais et le pharynx, et sur les côtés par les joues. — *Plancher de la bouche.* Portion de la cavité buccale sous-jacente à la partie libre de la langue: elle est essentiellement constituée par les muscles qui unissent la langue à l'os hyoïde et au maxillaire inférieur. — La facilité avec laquelle on peut habituellement explorer la cavité buccale, les parties qui la limitent et les organes qu'elle renferme (dents, gencives, canaux de Sténon et de Wharton, glandes sous-muqueuses, etc.), explique le grand nombre de signes que la séméiologie tire de cette inspection, et qui souvent sont l'indice de troubles des voies digestives: l'état de la chaleur, de la couleur, de l'odeur, du goût, les modifications sécrétoires, la présence d'exsudats, etc., doivent, à ce titre, être pris en considération. — Au point de vue pathologique, les parties constituantes de la bouche sont souvent, isolément ou ensemble, le siège d'*affections inflammatoires* ou *ulcéreuses*, simples ou spécifiques (V. CHANCRE, STOMATITE, SYPHILIS, ULCÈRE), les *plaies par armes à feu*, résultat fréquent de tentatives de suicide, présentent immédiatement une gravité exceptionnelle et laissent après elles la possibilité de déformations sérieuses; enfin le plancher de la bouche est souvent le siège de tumeurs, parmi lesquelles les *kystes dermoïdes*, les *lipômes*, les *tumeurs sanguines*, et surtout la *grenouillette* (V. ce mot), tiennent le premier rang. — *Algue de la bouche.* V. LEPTOTHRIX. — *Hémorroïdes de la bouche.* V. HÉMORROÏDES. || Orifice extérieur de la cavité buccale. — *Bouches veineuses, bouches absorbantes.* Orifices qu'on supposait à tort exister sur les capillaires veineux et lymphatiques, et servir à l'absorption. V. ABSORPTION et INFECTION *putride*. = *Bouche des coquilles.* V. COQUILLE.

BOUCHERIE. s. f. V. ABATTOIR et VIANDE.

BOUCHON. s. m. — *Bouchon gélatineux.* V. CADUQUE et UTERIN (*Mucus*). = En pathologie, V. MIGRATION.

BOUCLE. s. f. Écaille circulaire surmontée d'un piquant sur les raies. = La stomatite aphteuse du bœuf et du cochon, passant parfois à l'état gangréneux.

BOUCLEMENT. s. m. V. INFIBULATION.

BOUCLIER. s. m. [*pelta*]. V. APOTHÉCIE.

BOUDIN. s. m. V. CHARCUTERIE.

BOUE. s. f. [*cœnum*, βόρβορος, all. *Koth.* angl. *mud*]. — *Boue des couteliers.* V. CIMOLÉE. = *Boue minérale* [*balnea cœnosa*, all. *Schlammbäder*]. Limon qu'on trouve près des sources de quelques eaux minérales, et qui, imprégné des matières contenues dans les eaux, jouit de propriétés analogues aux leurs. Comme les eaux minérales, les boues sont thermales ou athermales; ferrugineuses, sulfurées, chlorurées sodiques, silicatées calcaires; d'autres contiennent de l'acide carbonique ou sulfhydrique. = En anatomie, *boue splénique*, la substance rougeâtre, pulpeuse, mêlée de sang, qui sort des cavités aréolaires de la rate. = En chirurgie [all. *Eiter*, angl. *matter*, *corruption*, it. *marcia*], *boue purulente*, *pus boueux*, le pus épais, sanguinolent, du fond de certains abcès, la matière brunâtre, demi-liquide, visqueuse, de certains kystes de l'ovaire, etc.

BOUFFÉE. s. f. Sorte d'accès des maladies épizootiques pendant lesquels un plus grand nombre d'animaux sont frappés. La clavelée, par exemple, attaque les moutons par *bouffées*. = *Bouffée de chaleur.* Sensation de chaleur à la face survenant rapidement et disparaissant de même ou peu à peu: elle est due à un mouvement congestif du sang vers la tête, pendant une digestion difficile, au début de la période de sueur d'un accès de fièvre, ou lorsque l'air respiré est confiné.

BOUFFISSURE. s. f. [*tumefactio mollis*, all. *Aufgedunsenheit*, angl. *sweslling*, it. *gonfiezza*]. Intumescence molle et sans rougeur, plus ou moins étendue, formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu lamineux sous-cutané. V. ENGORGEMENT et ŒDÈME.

BOUGIE. s. f. [ainsi dite par assimilation aux *bougies* de cire, dont le nom provient de la ville de Bougie, en Afrique; *candelula*, all. *bougie*, angl. *bougie*, it. *tenta incerata*, esp. *candelilla*]. Instrument qu'on introduit dans l'urèthre, soit pour le dilater, soit pour porter un caustique sur quelque point de sa surface, soit pour explorer ou détruire les rétrécissements. On ne se sert plus des *bougies médicamenteuses*, dans la composition desquelles entrent des substances narcotiques, irritantes ou cathérétiques, qu'on incorpore avec une masse emplastique. On n'emploie plus que des bougies simples, dont la composition et la forme varient. — Au premier point de vue, on distingue les bougies en *molles* et en *rigides*. — Les *bougies molles* sont de cire, de matière emplastique, ou de gomme élastique. Les *bougies de cire* sont faites avec une bandelette de linge fin et serré, qu'on trempe dans de la cire fondue, et qu'on roule entre deux corps polis. La plupart du temps elles sont pleines; cependant on peut les rendre creuses, en roulant la bandelette sur une petite sonde flexible · elles portent alors le nom de *bougies-sondes*. Les *bougies emplastiques*, préparées avec un mélange de diachylon, de cire et d'huile d'olive, sont peu usitées; elles n'ont pas, comme les précédentes, l'avantage de prendre et de conserver l'empreinte des rétrécissements du canal. Les *bougies* dites *de gomme élastique* sont faites avec l'huile de lin épaissie par une longue ébullition, et rendue siccative au moyen de la litharge: on y ajoute du succin, de l'huile de térébenthine et du caoutchouc. Elles sont tantôt *pleines*, tantôt *creuses*, dans ce dernier cas, elles diffèrent des sondes du même genre en ce qu'elles n'ont pas d'yeux, et que leur extrémité a une forme conique dans l'étendue de 2 centimètres et demi à 5. Les bougies dites *a boule* sont en gomme élastique et portent à leur extrémité un cône plus ou moins allongé; elles servent à explorer l'urètre, dont les points rétrécis sont indiqués par un ou plusieurs soubresauts marqués sur la boule. On a fait des bougies et des sondes de *gutta-percha*, mais on les a vues se casser dans la vessie et dans l'urètre rétréci. — Les *bougies rigides* sont de métal, de baleine, d'ivoire ou de corde à boyau. Les *bougies métalliques*, en plomb ou en étain, ou mieux en maillechort ou en argent, doivent être maniées avec prudence, de peur d'inflammation et d'abcès: polies et résistantes, graduées avec précision, elles sont employées avec avantage pour la dilatation des rétrécissements. Les *bougies de baleine* sont abandonnées. Les *bougies de corde à boyau* sont souvent difficiles à introduire; elles exposent à faire des fausses routes; elles produisent, en se gonflant, une dilatation inégale et douloureuse; on a de la peine à les retirer, et l'on n'y parvient pas toujours sans déchirer l'urètre. Les *bougies d'ivoire ramolli*, préférables à celles de corde à boyau, sont plus difficiles à introduire, et causent plus de douleur que les bougies de cire et de gomme élastique. — Par rapport à la forme, on distingue les bougies en *coniques*, *cylindriques* et *fusiformes*. Les *bougies coniques*, qui diminuent uniformément et progressivement de volume depuis un bout jusqu'à l'autre, sont nuisibles, en ce qu'elles agissent principalement sur la partie de l'urètre qui n'a pas besoin d'être dilatée. Les bougies dites *olivaires* sont préférables : ce sont des bougies coniques à bout renflé et oblong, faciles à diriger et très usitées pour l'exploration et la dilatation. Les *bougies cylindriques* sont celles dont on se sert le plus souvent; elles sont cylindriques jusqu'à 2 centimètres et demi environ de l'extrémité vésicale, et là diminuent peu à peu de volume, puis se terminent par un bout lisse et arrondi dont on peut changer la direction en courbant ou tortillant la pointe, ce qui permet presque toujours de franchir l'obstacle offert par un rétrécissement. Les *bougies fusiformes* ou *à ventre*, préconisées par Ducamp, offrent un renflement dont l'étendue et la situation doivent varier suivant la longueur et le siège du rétrécissement. On ne s'en sert plus. — La longueur des bougies doit être de 162 millimètres; leur volume varie depuis un demi-millimètre jusqu'à 9 millimètres; elles sont généralement graduées par numéros, de demi-millimètre en demi-millimètre : celles de Béniqué (en étain) sont graduées par tiers de millimètre, de façon à permettre une dilatation presque insensible. — Les bougies molles sont le meilleur moyen à employer contre les rétrécissements de l'urètre; elles causent peu de douleurs, s'accommodent bien aux courbures du canal, ne l'irritent ni par leur présence ni par leur séjour. et instruisent, par les empreintes qu'elles rapportent, de l'épaisseur et de la longueur des points rétrécis, ainsi que du degré de resserrement dont ils sont affectés; elles permettent d'opérer avec lenteur et gradation une dilatation qui peu à peu change et modifie le mode de vitalité des parties, et elles mettent le malade à l'abri des fausses routes, des rétentions d'urine et des crevasses de l'urètre, qu'entraînent si souvent les violences exercées par la sonde ou les caustiques. Dans les cas ordinaires, le traitement se réduit à l'introduction journalière de bougies dont le volume croît depuis 1 millimètre jusqu'à 8 millimètres, que l'on gradue de manière à exercer une dilatation régulière, méthodique et progressive, et qu'on laisse séjourner, suivant les circonstances, depuis deux à trois minutes jusqu'à une demi-heure. C'est la *dilatation temporaire* de Civiale. — *Bougie armée* (E. Home), à l'aide d'un morceau de pierre infernale fixé à son extrémité, et *bougie cautérisante*. Elles font partie des *bougies médicamenteuses*. On leur a substitué les *porte-caustique* (V. ce mot), dont l'emploi est plus sûr.

BOUILLIE. s. f. [*sorbitio*, ῥόφημα, all. *Brei*, angl. *pap*, it. *farinata*, esp. *papilla*]. Sorte d'aliment qu'on prépare en délayant dans du lait un mélange de sucre et de fécule ou de farine, et soumettant le tout à l'action d'une chaleur convenable pour opérer le gonflement de la substance amylacée et son union avec le menstrue. V. SALEP.

BOUILLON. s. m. [*jusculum*, ζωμὸς, all. *Bouillion*, *Fleischbrühe*, angl. *broth*, it. *bolla*, *brodo*, esp. *caldo*]. Aliment liquide que l'on prépare en faisant bouillir dans de l'eau des substances animales, et le plus ordinairement de la chair de bœuf. Aussitôt que la température de l'eau s'est suffisamment élevée, une partie de l'albumine se coagule et vient nager à la surface du liquide, sous forme d'écume qu'on enlève facilement. Par l'influence de l'action prolongée de l'eau et de la chaleur, la musculine de la viande abandonne une matière albuminoïde; le tissu lamineux se liquéfie en partie sous forme de gélatine; une portion de sa graisse et celle des tubes nerveux se fondent, et viennent nager à la surface du liquide. Outre ces substances, le bouillon contient de la créatine, les autres principes cristallisables de la viande et des légumes, le chlorure de sodium ajouté, et des principes volatils dont les espèces ne sont pas déterminées. Il contient par litre de 7 à 9 grammes de sels d'origine minérale, de 12 à 14 de principes organiques, tant coagulables que cristallisables. Sa densité est ordinairement de 1011 à 1013. Il est neutre ou plus souvent rendu acide par du phosphate acide de potasse. — Le bouillon, ne renfermant presque pas de principes assimilables, n'est pas nourrissant; pris comme seul aliment, il ne fait que retarder la mort par inanition; mais il calme la soif et temporairement la faim, d'autant plus longtemps qu'il est plus riche en principes albuminoïdes · l'action en est plus grande s'il est fait avec du bœuf ou du cheval que s'il est préparé avec du veau ou du poulet. Avant le repas, il est toujours favorable à la digestion, parce que, surtout s'il est de saveur agréable, il suscite la sécrétion du suc gastrique qui se mêle aux aliments solides dès leur arrivée dans l'estomac. — *Bouillon de colimaçon*. V. HELICE. — *Bouillon aux herbes*. Boisson laxative que l'on prépare en faisant bouillir dans de l'eau, à un feu doux, de l'oseille, de la laitue, de la poirée et du cerfeuil, auxquels on ajoute très peu de sel et de beurre. — *Bouillon de Liebig*. V. EXTRAIT *de viande*. — *Bouillon médicinal*. Bouillon préparé pour un but thérapeutique, et dans lequel on fait entrer des substances médicamenteuses : tels sont les bouillons de rouelle de veau, de mou de veau, de poulet, d'écrevisses, de tortue, de grenouilles, que l'on prépare au moyen de la coction prolongée pendant deux heures, à une douce chaleur, au bain-marie dans un vase d'étain couvert (128 gram. de substance animale par litre d'eau). — *Bouillon d'os.* Il est préparé suivant le procédé de Darcet, en traitant les os par l'acide chlorhydrique, pour en dissoudre les matières terreuses, lavant ensuite la gélatine qui reste, et la faisant cuire avec très peu de viande; il a été employé en place de bouillon ordinaire dans les grands établissements publics, et en particulier dans les hôpitaux. V. GÉLATINE. — *Bouillon pectoral.* Bouillon préparé avec moitié d'un poulet maigre, raisin de caisse, 1 poignée; amandes douces concassées, n° 12 à 20; salep, une cuillerée; dattes et jujubes, āā n° 5; cerfeuil; eau, 1 litre. — *Bouillon sec.* V. TABLETTES *de bouillon* = *Bouillon de culture.* Liquide préparé en vue d'isoler une bactérie déterminée, d'étudier ses propriétés pathogènes ou autres (V. BACTÉRIE et CULTURE). Les bouillons les plus favorables sont ceux de chair de bœuf, de veau, de poule : leur composition varie avec chaque espèce de bactéries, dont la multiplication est modifiée par le moindre changement apporté aux proportions des éléments du liquide. L'addition de couleurs d'aniline aide la recherche des bactéries, chaque espèce donnant une teinte propre à son milieu de culture en présence de ces couleurs. = *Bouillon blanc* [*Verbascum thapsus*, L., all. *gemeines Wolkraut*, angl. *mullein*, *com's lungwort*, it. *tassobarbasso*, esp. *gordolobo*]. Plante bisannuelle très commune (pentandrie monogynie, L., scrofulariées, J.), dont les fleurs sont pectorales et béchiques, et les feuilles émollientes et légèrement calmantes.

BOUILLONNEMENT. s. m. V. ÉBULLITION.

BOULANGER. s. m. Ouvrier qui prépare le pain en pétrissant ou en cuisant la pâte. V. au SUPPLÉMENT.

BOULE. s. f. — *Boule de gomme.* V. SUCRE *de pomme.* — *Boules de Mars* [*globuli martiales*, all. *Eisenkugel*, *boules de Nancy*, parce qu'on en tirait beaucoup de cette ville]. Petites boules faites avec le tartrate de potasse et de fer, et la matière extractive des espèces vulnéraires. En agitant une de ces boules dans l'eau, on a un liquide d'un brun rougeâtre, *eau de boule*, que l'on emploie comme topique à la suite des coups, des chutes, des entorses. = *Boule hystérique.* V. HYSTÉRIE.

BOULEAU. s. m. [*Betula*, L., all. *Birke*, angl. *birch*, it. *betulla*, esp. *abudul*]. Genre de plantes (monœcie tétrandrie, L., amentacées, J.) dont l'espèce *bouleau blanc* (*Betula alba*, L.) contient au printemps une sève abondante, sucrée et légèrement aigrelette, qui, fraiche, constitue dans le Nord une sorte de panacée universelle, et, fermentée, donne une liqueur alcoolique rafraichissante. L'écorce passe pour fébrifuge et fournit, par la distillation, une huile pyrogénée qui sert à préparer et parfumer les cuirs de Russie. Les feuilles et les bourgeons sont employés empiriquement contre les engorgements scrofuleux et les douleurs rhumatismales. V. AUNE.

BOULEDOGUE. s. m. [all. *Bullenbeisser*, angl. *bull-dog*]. Race de chiens trapus, à mâchoires proéminentes, temporaux volumineux dans une profonde fosse temporale, ce qui rend petite la boite du crâne. Ils sont très carnassiers, et meilleurs pour le combat que pour la garde.

BOULET. s. m. [all. *Kothe*]. En hippiatrie, articulation du canon avec le paturon (articulations *métacarpo* et *métatarso-phalangiennes*), qui forme, chez les chevaux fins, une éminence plus ou moins arrondie. — *Effort du boulet.* Entorse ou tiraillement violent de cette articulation.

BOULET. s. m. [all. *Kanonenkugel*, angl. *ball*]. — *Vent du boulet.* V. VENT.

BOULETÉ, ÉE, ou **BOUTÉ, ÉE.** adj. [all. *überkothet*]. Se dit d'un cheval, quand, le tendon du muscle perforant venant à se raccourcir, le boulet, fortement porté en avant, ne permet plus l'appui que sur la pince. On a cherché à remédier à cette défectuosité par la section du tendon, pratiquée sur le cheval avant d'être essayée sur l'homme. V. TÉNOTOMIE.

BOULETTE. s. f. V. BOURDONNET.

BOULETURE. s. f. [*Pied bot*]. État du cheval bouleté.

BOULIMIE. s. f. [*bulimia*, *bulimus*, βούλιμος, de βου, particule augmentative, et λιμὸς, faim; all. *Heisshunger*, angl. *bulimy*, it. *bulimo*]. Faim excessive, besoin de prendre une quantité d'aliments beaucoup plus grande qu'à l'ordinaire et qui ne peut s'expliquer par les lésions de la nutrition. C'est un symptôme de la dyspepsie, auquel se joignent souvent les perversions de l'appétit, pica, malacia, qui ne doivent pas être confondues avec la boulimie. V. GASTRALGIE et PICA.

BOULIMIQUE. adj. Qui se rapporte à la boulimie. V. MONOMANIE *boulimique.*

BOULONNAIS. adj. — *Cheval boulonnais.* Type du cheval de gros trait, marchant ordinairement au pas, remarquable par sa taille et sa force musculaire : il est originaire des contrées du Nord de la France qui formaient ou avoisinaient le comté boulonnais.

BOULOU (LE) (Pyrénées-Orientales). — *Eau alcaline.* Carbonates terreux et fer. Bains et boisson.

BOUNDOU. s. m. V. ICAJA.

BOUQUET. s. m. — *Bouquet des vins.* Ensemble du goût vieux commun à tous les vins, et de la saveur spéciale caractéristique de chaque vin. Jusqu'ici on attribuait le bouquet à la présence de petites quantités d'éthers formés par l'union des alcools ordinaire, amylique et autres, avec divers acides, tels que l'acide acétique et les corps de sa série. L'éther œnanthique serait la cause du goût vineux commun à tous les vins; des éthers spéciaux seraient celle des saveurs caractéristiques de chacun. Berthelot, en agitant à froid, dans un vase rempli d'acide carbonique, le vin avec de l'éther ordinaire purgé d'air par un courant d'acide carbonique, puis en décantant l'éther, et en l'exposant à une basse température dans un courant d'acide carbonique, a obtenu un extrait très altérable dont le poids était inférieur au millième de celui du vin, et qui avait emprunté à ce dernier son goût vineux et son bouquet; cet extrait contenait, entre autres substances, un principe neutre, dont la facile altération, sous l'influence de l'air et la chaleur, répond à celle des vins. Ce principe est liquide, presque fixe, fort soluble dans l'eau et l'alcool; l'éther l'enlève à l'eau même alcoolisée; il joue le rôle le plus important dans la formation du bouquet : c'est un aldéhyde très oxygéné, très oxydable comme les aldéhydes, se formant comme eux par une première oxydation des alcools et se détruisant par une oxydation plus élevée. V. VIN. — *Bouquet artificiel des vins.* V. ESSENCES *de cognac*, *de vin*, etc.

BOUQUET. s. m. — En zoologie, V. CREVETTE. = En anatomie, *bouquet anatomique de Riolan*, ensemble des muscles et des ligaments qui s'attachent à l'apophyse styloïde du temporal : *stylo-glosse*, *stylo-hyoidien* et *stylo-pharyngien.* = En vétérinaire, V. BARBOUQUET.

BOUQUETIN. s. m. [*Capra ibex*, L., all. *Steinbock*, angl. *wildgoat*, it. *stambecco*, esp. *cabro silvestre*]. Mammifère du genre des chèvres, dont le sang séché au soleil et conservé sous forme de pains renfermés dans des vessies était employé autrefois contre la pleurésie, la dysenterie, les luxations, etc., et avait reçu, à cause de ses prétendues propriétés, le nom de *manus Dei.*

BOUQUIN. s. m. V. BARBOUQUET.

BOURBILLON. s. m. [de *bourbe*, à cause de l'apparence : *ventriculus furunculi*, all. *Eiterpfropf*, angl. *corruption*, it. *marcia*]. Corps filamenteux, blanchâtre et tenace, qui existe au centre des furoncles et des anthrax et qui est formé principalement par les fibres élastiques du tissu lamineux qui ne sont pas mortifiées. Entre elles se trouvent quelques faisceaux de fibres lamineuses encore reconnaissables, une substance amorphe granuleuse provenant des éléments anatomiques en voie de destruction, et des leucocytes en quantité beaucoup moindre que ne portent à le croire la couleur et la provenance du bourbillon.

BOURBON-LANCY (Saône-et-Loire). — *Eau saline*. + 43 degrés a + 64 degrés. Boisson et bains.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier). — *Eau alcaline*. Carbonate de soude, acide carbonique. + 60 degrés. Boisson et bains.

BOURBONNE (Haute-Marne). — *Eau saline*. Chlorurée, bromurée sodique. De + 50 degrés à + 58 degrés. Boisson et bains.

BOURBOUILLE. s. f. Nom vulgaire du *Lichen tropicus*.

BOURBOULE (LA) (Puy-de-Dôme). — *Eau alcaline*. Bicarbonates ; arsenic ; acide carbonique. + 52 degrés. Boisson et bains.

BOURDAINE, BOURGÈNE. s. f. V. NERPRUN.

BOURDON. s. m. [all. *Drohne*, angl. *drone*, it. *pecchione*, *fuco*, esp. *zangano*]. — *Vrai bourdon* ou *bourdon proprement dit* (*Bombus lapidarius, hortorum, terrestris*). Hyménoptère apiaire volumineux, très velu, vivant dans des galeries souterraines, en sociétés peu nombreuses, composées de *mâles* dépourvus d'aiguillons, d'une *femelle* grande et armée, et d'*ouvrières* également pourvues d'aiguillons. Sa piqûre offre les mêmes dangers et réclame les mêmes soins que celle de l'abeille. — *Faux bourdon*. Mâle de l'abeille : il y en a 600 à 800 pour 20 000 à 30 000 ouvrières dans une ruche et une seule femelle.

BOURDONNEMENT. s. m. [all. *Summen*, angl. *tingling*, it. *buccinamento degli orecchi*, esp. *zumbido*]. Bruit que font certains insectes, et particulièrement les *bourdons*, quand ils volent. — *Bourdonnement d'oreilles*. Bruit qu'on croit entendre, bien qu'il n'existe pas, avec les mêmes caractères que ceux du bruit produit par le vol d'un insecte c'est une hallucination, une sensation subjective de l'ouïe, dont l'intensité, la hauteur, le timbre varient, et qui peut se présenter sous forme de tintements, de sifflements, etc. Il y a des bourdonnements indépendants de toute lésion matérielle de l'appareil auditif et qu'on pourrait appeler *vasculaires* : les uns proviennent du retentissement de bruits artériels (anévrysmes carotidiens, congestions, hémorragies cérébrales, etc.); les autres semblent dépendre du courant sanguin au niveau du golfe de la veine jugulaire (anémie, chlorose, convalescence, etc.). Mais le plus souvent leur cause dépend d'une affection d'un des organes de l'ouïe, ayant pour effet d'obstruer le conduit auditif externe et de renforcer les vibrations produites par les bruits carotidiens, ou d'exercer une pression sur la membrane du tympan et d'augmenter la pression dans le labyrinthe, ou enfin d'agir sur les parties profondes de l'appareil (corps étrangers, bouchon de cérumen, tumeurs, rétrécissement, inflammation du conduit auditif externe ; phlegmasies de la membrane du tympan, catarrhe de la caisse, rétrécissement de la trompe d'Eustache, lésions du labyrinthe). Le traitement des bourdonnements varie avec la cause qui les engendre. — *Bourdonnement amphorique*. Son perçu à l'auscultation de la poitrine, et ressemblant au bourdonnement d'une abeille enfermée dans un vase . signe fréquent dans la bronchite capillaire.

BOURDONNET. s. m. [*pulvillus*, all. *Wicke, Bourdonnet*, angl. *dossil*, it. *stuello*]. Petit rouleau de charpie ovoïde ou sphéroïde, du volume d'une noix, qu'on fait en roulant de la charpie entre les mains, et dont on se sert pour absterger le pus ou panser une plaie profonde. Quand les bourdonnets doivent être introduits profondément, on les lie par le milieu avec un fil qu'on laisse pendre au dehors, afin de retirer le bourdonnet plus facilement Les *boulettes* de charpie ne diffèrent des bourdonnets que par leur volume moindre.

BOURGEON. s. m. [*gemma*, βλαστὸς, all. *Knospe*, angl. *bud*, it. *gemma*, esp. *yema*]. En botanique, petit corps ovoïde, conique ou arrondi, de nature et d'aspect très variés, naissant sur les branches des arbres et des arbustes, aux aisselles des feuilles ou à l'extrémité des rameaux. Il est le plus souvent formé d'écailles imbriquées, couvert à l'extérieur, dans certains arbres, d'un enduit visqueux et résineux, et garni à l'intérieur d'un tissu tomenteux, destiné à garantir du froid les organes qu'il renferme de là nom d'*hibernacle* que Linné lui avait donné. Au centre est un petit *axe* verdâtre couvert de feuilles rudimentaires. Les bourgeons commencent à paraître à l'époque où la végétation est la plus active, ils portent alors le nom d'*yeux*. Ils s'accroissent un peu en automne, et constituent les *boutons*, qui restent stationnaires pendant l'hiver. Ils se dilatent au printemps, et leurs écailles s'écartent pour donner passage aux organes qu'elles protégeaient · c'est alors qu'ils reçoivent plus particulièrement le nom de *bourgeons*. = En embryologie, *bourgeons frontaux, nasaux, maxillaires*. V. EMBRYON. = En pathologie, vulgairement *bourgeon*, bouton d'acmé du visage de certaines personnes, qu'on dit alors être *bourgeonnées*. V. COUPEROSE. — *Bourgeons charnus* (*bourgeons celluleux* ou *vasculaires*). Petites saillies rougeâtres qui se développent à la surface des plaies suppurantes et en déterminent la cicatrisation Ils se forment d'autant plus vite à la surface d'un tissu, qu'il est plus vasculaire ; d'abord larges, mous et peu saillants, ils constituent bientôt par leur union une couche pourvue de vaisseaux sanguins. Ils sont composés : 1° d'une grande proportion de matière amorphe granuleuse ; 2° de fibrilles du tissu lamineux de nouvelle génération, fusiformes et autres, entre-croisées ; 3° de noyaux embryoplastiques, les uns petits, sphériques (*cytoblastions*), les autres moyens, et d'autres enfin assez gros et pâles ; 4° de capillaires. Ils augmentent de volume par production de nouveaux éléments qui s'ajoutent à ceux de même espèce dans toute l'épaisseur de leur masse, et non point seulement dans leur profondeur. Rudiments du tissu des cicatrices, ils sont couverts de pus à la surface, et peu à peu de quelques cellules épithéliales, qui bientôt, l'emportant en quantité sur le pus, forment une pellicule mince et blanchâtre d'épiderme continu avec celui de la peau. On dit alors qu'il y a *cicatrisation*. En même temps que se forme cette pellicule épidermique, les bourgeons s'affaissent, ce qui est dû à la disparition par résorption, molécule à molécule, lente mais énergique, de la matière amorphe, et, par suite, au rapprochement des éléments ayant forme de fibres, etc.; c'est ce qui détermine la rétraction et le resserrement des bords de la plaie, et a fait croire à tort à la contractilité des bourgeons charnus. La résorption, continuant après la cicatrisation, détermine la rétraction de la cicatrice. A l'époque où se forme la pellicule épithéliale, il naît des fibres élastiques et quelquefois des nerfs qu'on trouve dans la cicatrice et qui s'ajoutent aux éléments signalés plus haut. V. CICATRICE.

BOURGEONNANT, ANTE. adj. — *Chancre bourgeonnant*. V. SYPHILIS.

BOURGEONNÉ, ÉE, adj. V. BOURGEON. — *Ulcère bourgeonné*. V. ULCÈRE *de l'utérus*.

BOURGEONNEMENT. s. m. V. GEMMATION et PROPAGULE. — *Bourgeonnement des plaies*. Production normale ou exagérée des *bourgeons charnus* à la surface des plaies. On le fait cesser par la cautérisation avec la pierre infernale, ou par une compression méthodique, quand il est exubérant.

BOURRACHE. s. f. [*Borrago officinalis*, L., all *Borasch*, angl. *borage*, it. *borragine*, esp. *borraja*]. Plante annuelle de la pentandrie monogynie, L., qui a donné son nom à la famille des borraginées, J. La tige est cylindrique, épaisse, charnue, succulente. Ses feuilles sont ovales, sinueuses, couvertes d'aspérités et de poils qui les rendent rudes au toucher. Ses fleurs, d'un bleu d'azur, sont en longs épis roulés au sommet des ramifications. La bourrache est employée comme diaphorétique, diurétique et dépurative, à cause de l'azotate de potasse qu'elle contient. On donne l'infusion des fleurs et des feuilles (10 grammes, dans eau 1 kilogr.).

BOURRE. s. f. V. Artichaut.

BOURRELET. s. m. En anatomie, *bourrelet du corps calleux*. V. Calleux (*corps*). — *Bourrelet cotyloïdien, bourrelet glénoïdien*. V. Cotyloïdien et Glénoïdien. — *Bourrelet muqueux de la lèvre*. V. Lèvre. = En vétérinaire, *bourrelet périoplique*, ou simplement *bourrelet* (*cutidure* de Bracy-Clark), renflement cutané demi-cylindrique de l'extrémité inférieure du membre, qui est la matrice de la corne unguéale et qui s'insinue dans la dépression que présente le bord supérieur de la muraille. V. Muraille.

BOURSE. s. f. [all. *Schleimbeutel*, angl. *purse*, it. *borsa*, esp. *bolsa*]. = *Bourse-à-pasteur*. V. Thlaspi. = En zoologie, *bourse*. V. Céphalopodes. = En anatomie, *bourses*, nom donné vulgairement au *scrotum*. V. ce mot. — *Bourses muqueuses* ou *synoviales des tendons*. Petites capsules et gaines synoviales annexées aux tendons partout où ceux-ci éprouvent des frottements. Les unes sont vésiculaires, arrondies, et tiennent d'une part au tendon, de l'autre à la partie sur laquelle il glisse; d'autres sont vaginales, et forment, d'une part, une sorte de gaine autour du tendon, tandis que, de l'autre, elles tapissent un canal ligamenteux où il est renfermé. Elles sont tapissées intérieurement par un épithélium semblable à celui des séreuses véritables (Legros et Ch. Robin), et leur cavité renferme un liquide analogue à la synovie articulaire. — Les bourses tendineuses peuvent être le siège de lésions inflammatoires *aiguës* ou *chroniques*. Parmi les premières, l'une reste habituellement sèche, c'est la *crépitation douloureuse* des tendons ou *aï* (V. Aï); l'autre s'accompagne d'un *épanchement séreux aigu*, qui peut devenir purulent, et suit la marche habituelle des inflammations séreuses; le repos, les résolutifs, suffisent à amener la guérison; s'il se forme du pus, il faut pratiquer une incision suffisante pour en faciliter l'écoulement et laver la cavité avec des liquides antiseptiques pour prévenir l'apparition d'un phlegmon diffus. L'inflammation chronique détermine la formation d'un épanchement simplement séreux, ou renfermant, en plus de la sérosité, des corpuscules dits *grains riziformes* ou *hordéiformes*, qui sont adhérents aux parois de la synoviale sous forme de franges, ou libres dans la cavité et détachés des franges par suite des mouvements du poignet, de la main et des doigts, dont la face palmaire est le siège exclusif de cette affection : les éléments de ces corps sont de la matière amorphe abondante, granuleuse, parsemée de noyaux fibro-plastiques et de quelques fibres fusiformes et lamineuses (Michon et Ch. Robin). Leur présence donne lieu à une tumeur qui gêne les mouvements, cause quelquefois des douleurs névralgiques, et, au toucher, produit une sensation de crépitation due au frottement des *grains*. La tumeur doit être ponctionnée et traitée par l'injection iodée, si elle se vide bien et a des parois peu épaisses; sinon, on est forcé d'en venir à l'incision, à l'ablation des franges, opération grave, même en s'entourant de toutes les précautions antiseptiques. C'est aussi à l'incision qu'on est souvent obligé de recourir quand les gaines synoviales présentent des fongosités (*synovite fongueuse*), dont la dissection est délicate, difficile et dangereuse. Une autre forme d'hydropisie des bourses tendineuses est celle qui est ordinairement décrite sous le nom de *ganglion* (V. Ganglion). — Les plaies de ces bourses, et surtout leurs plaies contuses, présentent une grande gravité et exigent une surveillance attentive à cause des phénomènes d'inflammation et de suppuration qu'elles déterminent dans les parties voisines et que l'irrigation continue est apte à prévenir : dès que le pus apparaît, il faut lui donner une issue facile pour éviter les *fusées purulentes*. — *Bourses muqueuses, séreuses* ou *synoviales sous-cutanées accidentelles* ou *des saillies osseuses*. Petites poches à face interne lisse, à paroi plus ou moins épaisse formée de tissu lamineux, sans épithélium (Legros et Robin), à cavité humectée d'un liquide séreux analogue à la synovie, mais moins visqueux. Elles se développent sur les points où la peau, recouvrant immédiatement l'os, se prête à un glissement fréquent, ou est exposée, dans certaines professions, à des frottements ou pressions habituelles (rotule, olécrâne, trochanter, omoplate, malléoles, etc.). Elles sont assez souvent le siège d'inflammation (V. Hygroma) et d'épanchements sanguins. Ceux-ci sont la conséquence d'une contusion des bourses séreuses, qui tantôt amène immédiatement une inflammation de la poche, concomitante à l'épanchement du sang, tantôt détermine seulement cet épanchement, qui pourra plus tard développer un travail inflammatoire; les topiques froids et résolutifs, la compression, l'immobilité et quelques pressions douces amènent ordinairement la résorption : si celle-ci est incomplète ou s'il se développe un travail inflammatoire, il faut inciser la poche et la vider des caillots ou du pus qu'elle contient. — *Bourse prérotulienne*. V. Prérotulien. — *Bourse séreuse de Fleischmann*. V. Grenouillette. = En chirurgie, *bourse*, bandage en forme de poche, destiné à contenir une partie malade. Quand la bourse soutient en même temps cette partie, et empêche les tiraillements qu'occasionnerait son volume ou son poids, elle prend le nom de *suspensoir*. V. ce mot. = En vétérinaire. V. Cysticerque.

BOURSOUFLEMENT. s. m. **BOURSOUFLURE.** s. f. V. Bouffissure, Emphysème.

BOUSSOLE. s. f. Instrument destiné à mesurer la *déclinaison* et l'*inclinaison* (V. ces mots) de l'aiguille aimantée dans un lieu quelconque. — La *boussole de déclinaison* se compose essentiellement d'une boîte circulaire en cuivre rouge, fermée en haut par une plaque de verre, mobile horizontalement, et contenant une aiguille aimantée, également mobile dans un plan horizontal, monté sur un pivot qui occupe le centre d'un cercle gradué et fixe, dit *cercle azimutal*; deux montants verticaux de cuivre rouge supportent l'axe de rotation d'une lunette, lequel est parallèle au plan du cercle. Cette lunette sert à viser un astre connu et à déterminer le méridien géographique du lieu de l'observation. L'axe de la lunette et le zéro du cercle azimutal se trouvent ainsi dans le plan du méridien de ce lieu : le sens et la valeur de la déclinaison sont alors indiqués par la position et l'angle d'écartement de l'aiguille sur le cercle gradué. — Les *boussoles marine* et d'*arpentage* sont des boussoles de déclinaison très simplement construites. — La *boussole d'inclinaison* est constituée par une aiguille aimantée mobile autour d'un axe formé par deux cylindres d'acier poli qui reposent sur deux couteaux d'agate, soutenus eux-mêmes par deux traverses métalliques horizontales; cette aiguille se meut sur un limbe circulaire vertical, gradué et fixé à une plaque horizontale pourvue d'un niveau à bulle d'air, laquelle peut tourner, avec les traverses et le limbe vertical, autour de l'axe vertical du pied de l'instrument, entraînant avec elle un vernier, qui, mobile autour d'un limbe horizontal, fixé au pied, fait connaître, par son déplacement sur ce limbe, le déplacement du plan du limbe vertical, et, par suite, l'axe de rotation de l'aiguille. La plaque étant bien horizontale, de façon que l'axe de rotation et le premier limbe soient bien verticaux, on place celui-ci dans le plan du méridien magnétique : l'inclinaison du lieu est donnée par la position que prend le pôle austral de l'aiguille sur le limbe gradué.

BOUT DE SEIN. s. m. [all. *künstliche Brustwarze*]. Instrument de caoutchouc ou d'ivoire ramolli, destiné à former le bout du sein chez les nouvelles accouchées, ou à préserver le mamelon malade. ‖ Mamelon artificiel ajusté au goulot du *biberon*. V. ce mot.

BOUTÉ, ÉE. adj. V. BOULETE.

BOUTE-EN-TRAIN. s. m. [all. *Probirhengst*]. En vétérinaire, mâle placé au voisinage des femelles, à l'effet de les mettre en chaleur et de les disposer à l'accouplement.

BOUTEILLE. s. f. — *Bouteille de Leyde* [all. *Leydenerflasche*]. Appareil électrique condensateur découvert à Leyde en 1746 par Musschenbrock. C'est un bocal de verre recouvert d'une feuille d'étain jusqu'aux trois quarts de sa hauteur, contenant des feuilles de cuivre, et fermé par un bouchon de liège traversé par une tige métallique recourbée en crochet, dont l'extrémité supérieure, externe, se termine en boule, et dont l'autre extrémité, intérieure, pointue, est en contact avec le cuivre. La tige et les feuilles métalliques constituent l'*armature intérieure*, la feuille d'étain est l'*armature extérieure*. Pour charger la bouteille de Leyde, on la met en communication avec le sol en la tenant dans la main, en même temps qu'on fait toucher la boule au conducteur d'une machine électrique. On la retire quand l'électromètre à cadran indique que l'intensité est arrivée au maximum. Si l'on touche alors la boule avec un doigt de l'autre main, on est frappé, dans les deux bras et surtout dans les articulations, d'une commotion qui se transmet avec une vitesse telle que toutes les personnes qui se tiennent par la main la ressentent au même instant. En réunissant des bouteilles de Leyde et les faisant communiquer par leurs armatures intérieures et extérieures, on a une *batterie électrique*. = En vétérinaire. V. CYSTICERQUE.

BOUTET. s. m. La *nigelle*. V. ce mot.

BOUTOIR. s. m. [all. *Rüssel*, angl. *snout*, it. *grifo*, esp. *hocico*]. Nez prolongé, tronqué au bout et mobile, du cochon; il renferme un osselet, *os du boutoir*, qui le rend solide et propre à fouiller la terre. = Instrument dont se servent les maréchaux pour couper la corne du pied des chevaux.

BOUTON. s. m. [all. *Knospe*, angl. *bud*, it. *bottone*, esp. *boton*]. En botanique, le bourgeon qui commence à se former (V. BOURGEON); ‖ ou la fleur non épanouie (*Alabastrum*, L.). — *Bouton radical*. Le *caïeu*. V. ce mot. — *Bouton d'argent*. La *ptarmique* et les *renoncules* et *anémones* à fleurs blanches. — *Bouton noir*. La *belladone*. — *Bouton d'or*. Nom de la *renoncule âcre* commune dans les prés; fruit terminé par une pointe raide. Elle partage les propriétés des *renoncules*. V. ce mot. = En pathologie, *bouton* [ἴονθος, all. *Beule*, *Finne*, angl. *pimple*, it. *pinna*]. Nom donné vulgairement à une petite élevure cutanée, isolée, arrondie, à peine douloureuse, se dissipant spontanément par une desquamation furfuracée ; c'est surtout aux manifestations de l'*acmé* qu'on applique cette dénomination ; mais on l'étend : à la *papule*, qui est solide ; à la *pustule*, qui renferme du pus ; et à la *vésicule*, qui contient une humeur séreuse. — *Bouton d'Alep*, ou *de Bagdad* [*bouton d'un an*; all. *Beule von Alep*, angl. *Aleppo evil*, it. *gavocciolo d'Aleppo*]. Maladie cutanée dont les habitants d'Alep, de Bagdad et d'autres villes en Syrie, sont atteints sans cause connue et sans distinction d'âge, de sexe, de condition. Les étrangers qui ont résidé momentanément dans une de ces villes en sont également atteints au bout d'un temps variable. Le bouton d'Alep est un tubercule plus ou moins volumineux, intéressant toute l'épaisseur du derme, et commençant par une saillie lenticulaire, qui s'accroît insensiblement pendant quatre ou cinq mois. Alors surviennent des douleurs vives, et la suppuration commence : il se forme une croûte humide et blanchâtre, qui ensuite se détache ou se gerce, et se reforme plusieurs fois. L'ulcération varie d'étendue (de quelques millimètres jusqu'à 8 centimètres), et cette période dure cinq à six mois ; enfin arrivent la dessiccation et la formation d'une cicatrice indélébile et le plus souvent difforme. Tantôt il n'existe qu'un seul bouton, qu'on appelle alors *bouton mâle*, tantôt il en existe un certain nombre de volumineux, autour desquels sont groupés d'autres plus petits . cette variété est désignée sous le nom de *bouton femelle*. Aucun traitement n'a jusqu'à ce jour influé d'une manière notable sur la durée ou la marche de cette maladie ; aussi se borne-t-on à des applications émollientes, et à garantir du contact de l'air la partie malade. Du reste, cette maladie, si bornée dans sa forme, puisqu'elle consiste le plus souvent en un seul bouton, ne paraît pas offrir de danger : mais il est prouvé, contrairement à l'opinion vulgaire, que les récidives ne sont pas rares. ‖ Nom donné parfois à des furoncles et des anthrax longs à se cicatriser, dont les Européens sont souvent atteints après quelques mois de séjour en Syrie et en Égypte. — *Bouton d'Amboine*. Le *frambœsia*. V. ce mot. = En chirurgie, *bouton*, instrument consistant en une tige d'acier, longue de 18 à 21 centimètres, garnie sur sa longueur d'une crête, et terminée à l'une de ses extrémités par un bout olivaire. Cet instrument sert, dans l'opération de la taille, de sonde et de conducteur des tenettes. Son autre extrémité, en forme de curette, sert pour s'assurer, après l'extraction de la pierre, s'il n'en reste pas quelques fragments. — *Bouton de feu*. V. CAUTÉRISATION. = En vétérinaire, *bouton du péroné*. V. PÉRONÉ.

BOUTONNÉ, ÉE. adj. Se dit de tout instrument dont la pointe est terminée par un bouton olivaire.

BOUTONNEUX, EUSE. adj. Qui a l'aspect d'un bouton, qui est chargé de boutons. — *Rougeole boutonneuse*. Celle dans laquelle les taches morbilleuses sont saillantes et comme papuleuses. V. ROUGEOLE.

BOUTONNIÈRE. s. f. Incision faite à l'urètre dans la région périnéale ou au niveau de la verge. V. URÉTROTOMIE. ‖ Par extension, incision des parois d'une cavité quelconque, normale ou morbide. — En anatomie pathologique, déchirure étroite d'une capsule articulaire ou écartement de faisceaux musculaires, bridant l'extrémité luxée d'un os et nuisant à la réduction.

BOUTURE. s. f. [*talea*, all. *Steckreis*, angl. *slip*, it. *barbatella*, *talea*, esp. *estaca*]. Jeune branche d'un arbre ou d'une plante vivace qu'on coupe et qu'on plante en terre, en ayant soin de n'endommager ni l'écorce ni les yeux, pour qu'elle prenne racine.

BOUVERIE. s. f. [all. *Ochsenstall*, angl. *ox-stable*, it. *bovile*]. Habitation destinée aux bœufs.

BOVIN, INE. adj. — *Bêtes bovines*. V. BŒUF. — *Races bovines*. Les principales sont : *Durham*, *Finistère*, *Franconie*, *Galloway*, *Gasconne*, *Glamorgan*. *Glane*, *Hereford*, *Italiennes*, *Kerry*, *Limousin*, *Longues-cornes*, *Mont-Tonnerre*, *Morvan*, *Nivernais*, *Podolienne*, *Suisse*. V. ces mots.

BOWDICHIA. s. f. V. ALCORNOQUE.

BOX-BERRY. s. f. V. GAULTHÉRIE.

BOYAU. s. m. [all. *Darm*, angl. *gut*, it. *budello*, esp. *tripa*]. Mot populaire synonyme d'*intestin*. = *Boyau pollinique* (*tubus pollinicus*). Tube long, mince, très pâle, rempli de *fovilla*, constitué par la membrane interne (*endhyménine*) qui se fait jour en un ou plusieurs points de la membrane externe (*exhyménine*), par rupture ou par détachement d'un opercule, lorsqu'un grain de pollen est déposé sur le *stigmate* d'une fleur. Ce boyau pénètre entre les cellules de la surface du stigmate, puis dans le tissu conducteur du style ; il arrive dans la cavité de l'ovaire, traverse le micropyle de l'ovule, et, arrivé au sommet du nucelle, s'applique contre le *sac embryonnaire* ou *ovule femelle* proprement dit (V. FÉCONDATION). On ne sait au juste combien de jours ou d'heures met le boyau pollinique pour parcourir cet espace. Le grain de pollen est déjà desséché, que le boyau s'allonge encore, ce qui fait croire qu'il s'allonge en se développant à l'aide des liquides du tissu qu'il traverse. Le boyau se dessèche après la fécondation, et se résorbe, ou reste pincé par le micropyle. Quelquefois plusieurs boyaux pénètrent dans un micropyle ; il en est qui, arrivés à l'ovaire, pénètrent à côté de l'ovule et sèchent sans servir à rien. V. OVULE. = *Boyau violet*. Le *typhus contagieux* des animaux domestiques, dont on trouve l'intestin violacé à l'autopsie.

BRACHIAL, ALE. adj. et s. [*brachialis*, *brachiæus*, de *brachium*, bras ; angl. *brachial*, esp. *braquial*]. Qui appartient au bras. — *Aponévrose brachiale*. Aponévrose qui fait suite à celles de l'épaule et de l'aisselle et se continue avec celle de l'avant-bras ; elle reçoit des expansions des tendons des grand dorsal, grand pectoral et deltoide, et enveloppe les muscles du bras. De sa face profonde se détachent deux *cloisons intermusculaires*, externe et interne, allant aux bords correspondants de l'humérus, et limitant avec cet os deux gaines musculaires, postérieure et antérieure. — *Artère brachiale*. V. HUMERAL. — *Muscle brachial antérieur* [*huméro-cubital*, Ch.]. Situé à la partie antéro-inférieure du bras, au devant de l'articulation du coude, il s'attache, en haut, au bord antérieur et aux faces interne et externe de l'humérus, et, inférieurement, à l'apophyse coronoïde du cubitus. — *Muscle brachial postérieur*. V. TRICEPS. — *Plexus brachial*. Plexus nerveux formé par l'entrelacement des branches antérieures des quatre dernières paires cervicales et de la première dorsale ; il s'étend depuis la partie latérale inférieure du cou jusqu'à la partie supéro-interne du creux de l'aisselle. Supérieurement, il répond aux apophyses transverses cervicales, et occupe ensuite l'angle interne du triangle sus-claviculaire ; au niveau de la clavicule, il est situé entre cet os et la première côte ; dans sa portion axillaire, il répond en avant aux muscles pectoraux, en arrière au grand dentelé et au sous-scapulaire, en haut au tendon de ce muscle et à l'articulation de l'épaule, en bas à l'aponévrose axillaire. D'abord située au-dessous et en avant du plexus, l'artère sous-clavière lui devient ensuite antérieure, et passe au milieu des nerfs qui le forment au niveau du creux axillaire ; la veine sous-clavière est séparée du plexus par l'artère correspondante, et, plus haut, par le scalène antérieur. Il fournit des branches *collatérales*, musculaires, sus et sous-scapulaires, et des branches terminales qui sont au nombre de six, l'*axillaire*, le *cutané*, le *musculo-cutané*, le *radial*, le *cubital* et le *médian*. V. ces mots et PLEXUS.

BRACHIO-CÉPHALIQUE. adj. et s. [*brachio-cephalicus*, esp. *braquio-cefalico*]. — *Tronc artériel brachio-céphalique* ou *innominé*, ou *artère innominée*. Artère qui naît de la partie antérieure de la convexité de la crosse de l'aorte, et se termine au niveau de la fossette sus-sternale, près de l'extrémité interne de la clavicule droite en se divisant en *carotide primitive* et *sous-clavière droites*. Chez quelques sujets maigres, et chez les vieillards, elle déborde de 6 à 8 millimètres l'extrémité supérieure du sternum. Oblique de bas en haut et de dedans en dehors, elle répond, en avant, au tronc veineux brachio-céphalique droit qui en croise la direction, et aux muscles sterno-hyoïdien et sterno-thyréoïdien, qui la séparent du sternum. En arrière, elle est en rapport avec la trachée et le nerf pneumogastrique droit ; en dehors, avec la plèvre droite ; en dedans, la carotide primitive gauche en est séparée par la trachée. Elle ne fournit aucune branche collatérale, si ce n'est l'*artère thyréoïdienne de Neubauer* dans des cas rares. Le seul intérêt pathologique de l'artère innominée est fourni par l'étude de ses anévrysmes, qui sont assez fréquents parce que le voisinage du cœur donne une grande force à la colonne sanguine qui frappe ses parois ; la guérison spontanée est extrêmement rare, et le nombre des cures n'est guère augmenté par la thérapeutique chirurgicale ; c'est par la ligature de la carotide primitive, suivie de la compression et même de la ligature de la sous-clavière, que l'intervention active pourrait se faire. — *Veine brachio-céphalique* [*veine innominée, tronc veineux brachio-céphalique*]. Tronc veineux formé par la réunion de la jugulaire interne et de la veine sous-clavière, et constituant la veine cave supérieure par sa fusion avec celui du côté opposé. La veine brachio-céphalique *du côté droit*, longue de 3 centimètres environ, répond en arrière au tronc artériel brachio-céphalique qui lui est parallèle ; en avant, à l'extrémité interne de la clavicule et à l'articulation sterno-claviculaire ; en bas, au sommet du poumon ; en haut, à la couche musculaire de la région sous-hyoïdienne. Celle *du côté gauche* est moins oblique et plus longue (5 à 6 centimètres) que la droite, à cause de la situation, à droite de la ligne médiane, de la veine cave, qu'elle concourt à former avec la précédente, en s'unissant à celle-ci à angle droit ; elle est en rapport, en arrière, avec la partie supérieure de la crosse aortique et avec les artères auxquelles celle-ci donne naissance ; en avant, avec la clavicule gauche, le sternum et les muscles qui s'y insèrent.

BRACHIO-CUBITAL, ALE. adj. et s. m. [*brachio-cubitalis*]. — *Ligament brachio-cubital*. Le ligament latéral interne de l'articulation huméro-cubitale.

BRACHIOPODES. s. m. pl. [de βραχίων, bras, et ποῦς, pied ; all. *Brachiopoden*]. Cinquième classe des mollusques proprement dits. Pas de tête ; manteau servant à la respiration ; pied représenté par deux bras charnus, spiraux, rétractiles ; sont fixés aux rochers par les coquilles. Genres : *Lingule*, *Orbicule*, *Térébratule*.

BRACHIO-RADIAL, ALE. adj. et s. m. [*brachio-radialis*]. — *Ligament brachio-radial*. Le ligament latéral externe de l'articulation huméro-cubitale.

BRACHIOTOMIE. s. f. [de βραχίων, bras, et τέμνειν, couper]. Amputation du bras. = En obstétrique, l'utilité de la *brachiotomie* comme premier temps de l'embryotomie dans les présentations vicieuses est généralement contestée ; pourtant un certain nombre d'accoucheurs regardent l'opération comme utile et même indispensable dans les cas exceptionnels où la version ne peut être exécutée.

BRACHYCÉPHALE. adj. et s. [de βραχὺς, court, et κεφαλὴ, tête]. Race d'hommes dont la boîte crânienne, vue d'en haut, présente la forme d'un œuf, mais tronquée et arrondie en arrière ; sa plus grande longueur ne dépasse pas sa plus grande largeur (qui est en arrière) de plus d'un huitième, ou comme 8 7 (Retzius). Au lieu d'être ronde, leur tête paraît carrée, à coins arrondis, l'extrémité antérieure plus petite que la postérieure. Ils se subdivisent en *orthognathes* et en *prognathes*. 1° *Brachycéphales orthognathes*. Ce sont : les Lapons, Slaves, Russes, Polonais, Avares, Hongrois, Turcs, Tchoudes, ou Finnois, pour l'Europe ; Samoyèdes, Iakoutes, Tchoudes, Avares, Turcs, Afghans et Persans, pour l'Asie ; Tagalernes et Manilles, pour les mers du Sud ; il n'y en a pas en Afrique ; Astœkers (Aztèques ?) et Mexicains ? pour l'Amérique septentrionale ; Chincas et Péruviens ? pour l'Amérique méridionale. 2° *Brachycéphales prognathes* (il n'y en a pas en Europe ni en Afrique) : Tartares, Mongols, Kalmouks et Malais, en Asie ; Otaïtiens, Papous, Malais, dans les mers du Sud ; Natchez, Czekz, Séminoles, Eurhées, Iowas, dans l'Amérique septentrionale ; Charruas, Puelches, Araucanes, Nouveaux-Péruviens, Incas, pour l'Amérique méridionale. V. Dolichocephale, Orthognathe et Prognathe.

BRACHYGNATHE. adj. et s. m. [de βραχὺς, court, et γνάθος, mâchoire]. Celui qui présente l'anomalie caractérisée par la brièveté d'une ou deux mâchoires.

BRACHYMÉTROPE. adj. [de βραχὺς, court, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Se dit de l'œil dont le foyer de l'appareil dioptrique est en arrière du plan de vision distincte.

BRACHYMÉTROPIE. s. f. État de l'œil brachymétrope, qui a pour résultat la *myopie* (Donders).

BRACHYNOSE. s. f. Brièveté morbide des organes.

BRACHYPNÉE. s. f. [*brachypnœa*, de βραχὺς, court, et πνοιὴ, haleine, respiration ; esp. *braquipnœa*]. Respiration courte.

BRACHYPOTE. adj. et s. [*parum bibulus*, de βραχὺ, peu, et πότης, buveur]. Qui boit peu.

BRACHYPTÈRE. adj. et s. Qui a les ailes courtes.

BRACHYRRHINIE. s. f. Brièveté, soit du nez, soit de la trompe chez divers animaux.

BRACHYRRHYNQUE. adj. et s. Qui a le bec court.

BRACHYURES. s. m. pl. [de βραχὺς, court, et οὐρὰ, queue]. Crustacés décapodes, caractérisés par leur forme orbiculaire, aplatie, la carapace grande, tête petite, et la queue très petite, recourbée en dessous, ordinairement immobile. Genres : *Crabe*, *Gécarcin*, *Maia*.

BRACTÉAL, ALE. adj. [*bractealis*]. Qui concerne les bractées. — *Feuille bractéale*. Celle qui avoisine le plus les bractées et en a quelques caractères.

BRACTÉE. s. f. [*bractea*, all. *Nebenblatt*, angl. *bract*, it. *brattea*, esp. *bractea*]. Petite feuille modifiée dans sa forme, sa consistance, sa couleur, qui est placée au point d'insertion des fleurs, et qui les recouvre avant leur développement. Les bractées sont distinctes des *feuilles florales* proprement dites, qui diffèrent peu des autres feuilles de la même plante et sont seulement plus petites et plus rapprochées des fleurs. — *Bractée florale*, *involucrale*. V. Glume.

BRACTÉIFÈRE ou **BRACTÉTÉ, ÉE**. adj. [*bracteifer*, *bracteatus*]. Qui porte une ou plusieurs bractées, ou en est accompagné.

BRACTÉIFORME. adj. [*bracteiformis*]. En forme de bractée.

BRACTÉOLE. s. f. [*bracteola*]. Petite bractée.

BRADYESTHÉSIE. s. f. Sensation lente ; impression transmise ou perçue avec difficulté.

BRADYFIBRINE. s. f. [de βραδὺς, lent, et *fibrine*, it. *bradifibrina*] (Poll). *Fibrine* qui se coagule tardivement.

BRADYGLOSSIE. s. f. Brièveté de la langue. ‖ Lenteur de la parole.

BRADYGLOTTE. adj. et s. Qui a la langue courte. ‖ Qui parle lentement.

BRADYLOGIE. s. f. Lenteur ou difficulté dans l'expression orale.

BRADYPEPSIE, et non **BRADYSPEPSIE**. s. f. [*bradypepsia*, de βραδὺς, lent, et πέψις, coction ; it. et esp. *bradipepsia*]. Digestion lente et difficile.

BRADYPNÉE. s. f. [de βραδὺς, lent, et πνοιὴ, respiration]. Respiration lente.

BRADYSPERMATISME. s. m. [*bradyspermatismus*, de βραδὺς, lent, et σπέρμα, sperme ; it. et esp. *bradispermatismo*]. Émission lente et difficile du sperme.

BRADYURIE. s. f. [de βραδὺς, lent, et οὐρεῖν, uriner.] Pissement lent.

BRAGANTIE. s. f. [*Bragantia*, Lour.]. Genre d'aristolochiées de l'Asie et de Java, amères, toniques et antipsoriques.

BRAGUE (La). s. f. V. Scrotum.

BRAI. s. m. [all. *Theer*, angl. *pitch and tar*, it. *catrame*]. — *Brai gras naturel*. Sorte de bitume retiré de l'asphalte. — *Brai gras artificiel*. Mélange de goudron, de brai sec et de poix grasse. — *Brai liquide*. Le *goudron*. — *Brai sec*. L'*arcanson*.

BRAIE. s. f. V. Entre-fesses.

BRAISE. s. f. [all. *Kohlenglut*, angl. *live coal*, it. *bragia*, esp. *brasa*]. Charbon résultant de la combustion incomplète du bois et susceptible de brûler de nouveau. En brûlant dans une chambre complètement fermée, la braise produit des gaz malfaisants (V. Oxyde *de carbone*) dont on n'empêche la production ni en plaçant un morceau de fer sur le brasier, ni en couvrant celui-ci de cendres ; c'est aussi une erreur de croire qu'on évite tout danger en ne rentrant dans la chambre qu'après l'extinction de la braise.

BRANCARD. s. m. V. Secours *publics*.

BRANCARDIER. s. m. — *Brancardiers militaires*. Militaires chargés, à l'exclusion de tous les autres, de relever et d'enlever les blessés sur le champ de bataille à l'aide de brancards ; introduits sous forme de compagnies régimentaires par Percy (1808). On demande la reconstitution de ces compagnies, tant par humanité que pour éviter la désorganisation des combattants, quand ceux qui prétextent le transport d'un blessé à l'ambulance abandonnent leurs rangs.

BRANCHE. s. f. [*ramus*, κλάδος, all. *Ast*, angl. *branch*, it. et esp. *ramo*]. En botanique, division du tronc des arbres. = En anatomie, divisions principales des vaisseaux et des nerfs. Les *rameaux* sont les divisions des branches ; les *ramuscules*, les divisions des rameaux. — *Branches du pubis*, *branches de la mâchoire*, *branches* ou *racines de la verge*, etc., prolongements qui se distinguent du corps d'un os ou d'un organe par un volume moindre et une direction différente. = *Branche de ciseaux*. V. Ciseau. — *Branche mâle* ou *femelle du forceps*. V. Forceps.

BRANCHE-URSINE ou **BRANCURSINE**. s. f. V. Acanthe.

BRANCHIAL, ALE. adj. [*branchialis*, esp. *branquial*]. Qui a rapport aux branchies. — *Appareil branchial*. V. Branchie. — *Arc branchial*. V. Embryon. — *Parenchyme branchial*. V. Parenchyme. — *Veines branchiales*. Vaisseaux chargés, chez les poissons, de ramener le sang qui a traversé les branchies : leur réunion forme l'aorte.

BRANCHIE. s. f. [*branchiæ*, βράγχια, all. *Kieme*, angl. *gill*, it. *branchie*, esp. *branquias*]. Organe respiratoire de tous les animaux qui puisent dans l'eau l'air nécessaire à l'entretien de leur vie. Chez les poissons, ce sont des organes en forme de peigne, sur lesquels se ramifient les vaisseaux sanguins. Entre ces feuillets est un passage libre pour l'eau, qui, aussitôt qu'elle est avalée, vient s'y tamiser, et ressort par les ouvertures extérieures de la cavité branchiale appelées *ouïes*. Les réseaux capillaires qui recouvrent les feuillets ont la même disposition que ceux qui existent à la face interne des canalicules respirateurs (V. Poumon). Beaucoup de mollusques respirent aussi par des branchies, tantôt renfermées dans l'intérieur du corps, tantôt extérieures et saillantes sous forme de feuillets imbriqués, de panaches, de franges, de houppes, etc. Les crustacés et les annélides ont aussi des branchies. Pendant les premiers temps de leur existence, les grenouilles ont des branchies en panaches attachées extérieurement aux côtés du cou.

BRANCHIOPODES. s. m. pl. [de βράγχια, branchies, et ποῦς, pied]. Ordre de crustacés dont les pattes nombreuses portent les branchies. On les appelle aussi *Phyllopodes*. Genres : *Branchipe, Apus, Limnadie.*

BRANCHIOSTOME. adj. et s. m. V. Cyclostome.

BRANDELLENS. s. m. pl. V. Maladie *tremblante*.

BRANDEVIN. s. m. [all. *Branntwein*, vin brûlé]. Ancien nom de l'*eau-de-vie de vin*.

BRANLANT, ANTE. adj. — *Dent branlante*. Dent qui oscille dans son alvéole, qui est prête à tomber.

BRANLEMENT. s. m. — *Branlement de tête* V. Nutation.

BRAQUE. s. m. et adj. [all. *Bracke*, angl. *brack*, it. *bracco*, esp. *braco*]. — *Chien braque*. Race propre à la chasse, ayant le poil ras et les oreilles pendantes. Cette race a, pour variétés, le *chien courant* et le *basset*.

BRAS. s. m. [*brachium*, βραχίων, all. et angl. *Arm*, it. *braccio*, esp. *brazo*]. Communément, le *membre supérieur* ou *thoracique* = En anatomie, la portion de ce membre qui s'étend depuis l'épaule jusqu'au coude : le reste du membre jusqu'au poignet s'appelle *avant-bras*. Le bras n'a qu'un seul os (*humérus*). Il n'a que quatre muscles propres (les *coraco-brachial, biceps* et *triceps brachial*, et *brachial antérieur*); mais, en outre, un grand nombre de muscles du thorax, de la partie postérieure du tronc, de l'épaule et de l'avant-bras, viennent s'attacher aux tubérosités supérieures ou inférieures de l'humérus ou à la coulisse bicipitale : aussi le bras peut exécuter des mouvements très étendus, surtout dans le sens antéro-postérieur, autour de l'articulation de l'épaule prise pour centre. Il reçoit une artère principale (*humérale*) et il est traversé par six nerfs importants (le *brachial cutané interne*, le *brachial cutané externe*, le *médian*, le *radial*, le *cubital* et l'*axillaire*) : mais le brachial interne et le cubital ne lui fournissent aucun filet ; une aponévrose commune sert d'enveloppe générale. Considéré extérieurement, le bras présente, vers le milieu de sa face antérieure, une saillie due au muscle biceps. Au-dessous du tiers supérieur de sa face externe est un enfoncement qui répond à l'insertion du tendon deltoïde, et où l'on place ordinairement les cautères; la veine céphalique forme une ligne saillante le long de cette face du bras ; on voit à sa face interne une autre ligne saillante formée par la basilique. La situation et les usages du bras expliquent la fréquence des contusions et plaies de toute nature qui l'atteignent et qui peuvent intéresser les nerfs, les veines et l'artère. Les tumeurs et les lésions inflammatoires, phlegmons, abcès, lymphangites, etc., ne présentent ici rien de particulier : c'est surtout à la suite des piqûres anatomiques qu'on observe les phlegmons étendus du bras, qui souvent alors deviennent diffus et gangreneux. Les fractures de l'humérus (V. Humérus) sont fréquentes, et sont quelquefois suivies de paralysies du bras, qui peuvent aussi succéder à une compression d'origine quelconque, particulièrement à celle qu'une béquille mal disposée ou l'humérus luxé peut faire subir aux branches du plexus brachial. L'amputation du bras est ordinairement faite par la méthode circulaire ou par la méthode à deux lambeaux : celle-ci est préférable au niveau de la partie supérieure, pourvue de muscles nombreux et volumineux, dont la rétraction est considérable. — *Bras des tubercules quadrijumeaux* [*Bras conjonctifs*] (Charcot). V. Quadrijumeau. — *Bras de la moelle allongée*. V. Moelle *allongée*. = *Bras artificiel*. Appareil destiné à remplacer un bras amputé ou désarticulé. Il se compose d'une main avec des doigts articulés, recevant ou non des cordons élastiques qui peuvent leur faire exécuter certains mouvements de préhension lors des mouvements des muscles de l'épaule. La main est remplacée souvent par un crochet servant à soulever des poids, exercer une traction, etc. La main s'articule à un avant-bras et, au besoin, à un bras qui se lace sur le moignon et se relie à l'épaule et au cou par des liens appropriés. On les fait de bois, de carton, etc., soutenus par des lames minces d'acier qui s'articulent ensemble au coude et au poignet.

BRASDOR. [chirurgien français, 1721-1797]. — *Corset de Brasdor*. V. Corset.

BRASILÉINE ou **BRÉSILÉINE**. s. f. ($C^{36}H^{14}O^{12}$). Corps qui se forme par oxydation de la brasiline (Chevreul). Ses cristaux sont orangés, et colorent les dissolutions en rouge (*brasiline colorée*).

BRASILINE ou **BRÉSILINE**. s. f. ($C^{38}H^{14}O^{12}$). Substance cristalline, incolore à froid (*brasiline incolore*), mais dont la solution à chaud prend une coloration rouge cramoisi ; elle a été découverte par Chevreul dans les bois de Fernambouc (*Cæsalpina echinata*, Lamk) et de Brésil (*C. sappan*, L., *cristata*, L., et *vesicaria*, Arrab.).

BRASSICA. V. Chou.

BRASSIDIQUE. adj. — *Acide brassidique* ou *brassique*. V. Huile *de colza*.

BRASSICOUR. adj. Se dit d'un cheval qui ploie le canon de la jambe en dessous au lieu de le laisser tomber d'aplomb.

BRASSOLÉIQUE. adj. — *Acide brassoléique*. V. Huile *de colza*.

BRAUNITE. s. f. (Mn^2O^3). Sesquioxyde de manganèse anhydre qui se trouve dans la nature comme l'*acerdese* (V. ce mot) et qui donne avec l'acide sulfurique un sulfate susceptible de fournir des aluns.

BRAYER. s. m. [latin des médecins modernes, *bracherium*, *bracheliorum*, de l'ancien français *braier*, ceinture, bandage, lequel vient de *braies* (*braccæ*); all. *Bruchband*, angl. *truss*, it. *brachiere*, esp. *braguero*]. Bandage destiné à maintenir les hernies réduites ou à protéger celles qui sont irréductibles. Il consistait autrefois en une pelote maintenue par une courroie complètement molle (*bandage à pression molle, bandage des prisons*) : son action sur la hernie est tout à fait insuffisante. Aussi, on lui a substitué le *bandage à pression élastique*, qui oppose plus de résistance à la hernie, tout en se prêtant aux mouvements ; il se compose : 1° d'une tige métallique, longue, étroite, très élastique, formant ressort et recouverte d'une peau de chamois rembourrée d'une substance souple et résistante, telle que la laine, la bourre de soie ; 2° d'une pelote formée d'un écusson de tôle bien rembourré et rivé à l'extrémité du ressort, qui, en ce point, est ordinairement moins large et plus tordu que dans le reste de son étendue (*col du bandage*). Tel est le *bandage français*, dans lequel la pelote est fixée et *immobile* sur la tige, qui est *courbée suivant ses faces et suivant ses bords*, de façon à être plus déclive en avant qu'en arrière : l'extrémité antérieure de la tige appuie sur la hernie, la postérieure sur la région lombaire du même côté, et la partie intermédiaire sur le contour de la hanche *de ce côté*. Dans le *bandage anglais*, la pelote herniaire est *mobile* sur la tige, qui, courbée seulement *suivant ses faces*, a ses deux extrémités dans un même plan, et est appliquée *sur le côté opposé à la hernie*, de plus, cette tige porte à son extrémité postérieure une seconde pelote qui appuie sur la partie de la région lombaire diamétralement opposée à la hernie. Les indications des bandages français et anglais ne peuvent être établies d'une façon générale. Il existe un troisième mode de pression, le *bandage à pression rigide* de Dupré, dans lequel la tige métallique est rigide au lieu d'être élastique, antérieure au lieu d'être latérale ; en arrière est une ceinture en deux moitiés qui se bouclent comme une patte de pantalon : ce bandage a l'avantage de ne perdre ni sa force ni sa résistance à la suite des efforts; de plus, la pelote ne peut changer de place, comme dans les bandages à pression élastique métallique, par détorsion de la lame. Quel que soit le bandage employé, la pelote en contact avec la hernie est ordinairement convexe, pour s'opposer à l'issue des intestins ; mais on la fait creuse, lorsque la hernie est irréductible, de façon à loger les viscères : *brayer à cuiller* ; ou on remplace la pelote par un cercle d'acier rembourré : *brayer à raquette*. Le brayer a souvent besoin d'être maintenu en place par un *sous-cuisse*. — Pour contenir à la fois deux hernies, on se sert d'un *bandage double*, c'est-à-dire d'un bandage formé d'un seul ressort, comme le bandage simple, mais terminé antérieurement par deux pelotes disposées de manière à s'appliquer chacune sur l'un des anneaux inguinaux, et séparées par un intervalle dans lequel se place le pénis. — Pour qu'un bandage herniaire atteigne le but de contention auquel il est destiné, il faut : que la hernie soit bien réduite ; que la pelote réponde exactement à l'ouverture et au trajet de la hernie, qu'elle reste en place sans glisser de bas en haut, et qu'elle exerce une pression suffisante et bien supportée (Gosselin). A la hernie inguinale, on applique ordinairement le bandage français ; mais on le remplace, si la hernie résiste, par le bandage anglais et par celui du docteur Dupré ; le bandage de la hernie crurale diffère de l'inguinal par la longueur plus grande de la tige dont la partie antérieure doit présenter une torsion et une inclinaison plus prononcée, de façon que la pelote, appliquée sur l'anneau crural, ne remonte pas au-dessus de l'arcade ; enfin, le bandage ombilical le plus employé consiste en une pelote ronde ou elliptique, présentant à son centre un relief correspondant à l'anneau herniaire.

BRAYERA ANTHELMINTHICA. s. f. (Kunth). V. Kousso.

BREAK-BONE. s. m. [angl. *break*, briser, et *bone*, os]. V. Dengue.

BRÉANE. s. f. Une des résines retirée (F. Scribe) de la résine *icica*, identique avec la résine de l'arbre à brai. Elle cristallise en petites aiguilles étoilées.

BREBIS. s. f. Femelle du bélier. V. Mouton.

BRECHET. s. m. [all. *Herzgrube*, angl. *breast-bone*, it. *sternum, osso del petto*]. Nom vulgaire de l'appendice xiphoïde du sternum, et quelquefois du *sternum* lui-même. = En zoologie, apophyse aplatie, en forme de lame quadrilatère, située sur la ligne médiane antérieure du sternum des oiseaux et des chiroptères, où elle donne insertion aux muscles pectoraux. Elle est d'autant plus développée que ces muscles sont plus puissants. Elle existe aussi chez la taupe, dont les pectoraux sont énormes et servent au fouissage. V. Oiseau.

BRÉDISSURE. s. f. [*trismus capistratus*]. Impossibilité d'écarter les mâchoires par suite de l'adhérence de la partie interne des joues avec les gencives, à la suite d'ulcérations de ces parties.

BREDOUILLEMENT. s. m. [*oris titubantia*, all. *Stottern*, angl. *stuttering*, it. *borbottamento*, esp. *farfulla*]. Prononciation précipitée, et par cela même peu distincte, de ceux qui, s'exprimant avec trop de volubilité, n'ont pas le temps de prononcer complètement les mots.

BREGMA. s. m. [βρέγμα, de βρέχειν, humecter, à cause de la fontanelle qui s'y trouve ; all. *Scheitel*, angl., it. et esp. *bregma*]. Sommet de la tête occupé par la grande fontanelle, puis par le point de jonction des sutures sagittale et coronale. V. Fontanelle.

BREGMATIQUE. adj. Qui a rapport au bregma : *fontanelle bregmatique*.

BRÉHAIGNE. adj. Stérile. V. Crochet.

BRÉHER. v. n. En maréchalerie, enfoncer des clous dans le sabot du cheval, en les faisant passer par les trous du fer. — *Bréher gras*. Enfoncer le clou trop en dedans, trop près de la partie sensible. — *Breher en musique*. Enfoncer les clous plus haut les uns que les autres.

BRÉIDINE. s. f. Matière non résineuse, de même provenance que la *bréine*, et cristallisable comme elle (Braup).

BRÉINE. Résine retirée de la résine de l'arbre à brai (Braup), cristallisable en prismes rhomboïdaux.

BRÈME. s. f. [*Cyprinus brama*, L., *Abramis brama*, Cuv., all. *Brassen*, angl. *bream*, it. *reina*]. Poisson du genre cyprin, commun dans toutes les eaux douces de l'Europe. Sans rayons épineux ni barbillons ; nageoire dorsale courte et placée en arrière des ventrales : nageoire anale longue et composée de vingt-neuf rayons. La *brème bordelière* est le *Cyprinus blicca* de Linné.

BRÉSILÉINE, BRÉSILINE. s. f. V. Brasiléine et Brasiline.

BRÉSILLET. s. m. V. Bois *de Brésil* et Guaco.

BRETAUDER. v. a. Expression ancienne : couper les oreilles à un cheval.

BREUVAGE. s. m. [all. *Trank*, angl. *drench*, it. *beveraggio*]. En vétérinaire, tout médicament liquide administré aux animaux domestiques. On ouvre la bouche de l'animal à l'aide d'une anse de corde passée dans la barre de chaque mâchoire.

BRÉVIPENNES. s. m. pl. [de *brevis*, court, et *penna*, plumes]. Oiseaux formant une famille caractérisée par la présence d'ailes courtes ou presque nulles.

BRIDE. s. f. [*frenulum, reticulanum*, all. *Eiterhaken, Eiterpflock*, angl. *bridle*, it. *briglia*, esp. *brida*]. Filament membraneux que l'on trouve souvent dans le foyer des abcès ou dans les plaies profondes, et qui s'oppose à la sortie du pus, ou établit des adhérences vicieuses. || Filament de tissu lamineux et vasculaire qui s'étend dans la cavité des séreuses, d'une membrane à l'autre, à la suite d'une inflammation de ces membranes. V. Néo-membrane.

BRIÈVETÉ. s. f. — *Brièveté du cordon*. État du cordon ombilical primitivement et naturellement trop court, ou raccourci par la formation de circulaires autour des parties fœtales : dans le premier cas, il faut le couper immédiatement après la naissance, ou même dans le vagin, en comprimant le bout fœtal avec les doigts pour ne le lier qu'après l'expulsion complète ; dans le second, les circulaires, ordinairement très lâches, se retirent d'eux-mêmes à mesure que le tronc progresse, ou, s'ils sont serrés, on coupe le cordon et on extrait aussitôt le fœtus pour appliquer les ligatures.

BRIGHT. [Médecin anglais, 1789-1858]. — *Maladie de Bright*. V. Mal. de Bright.

BRINVILLIERS ou **BRINVILLIÈRE**. s. f. V. Spigélie.

BRISÉ. ÉE. adj. — *Sonde brisée*. V. Sonde. || *Spéculum brisé*. V. Spéculum.

BRISE-COQUE. s. m. Instrument à deux branches et à gaine, destiné à briser la coque de la pierre vésicale, évidée par le mandrin à virgule (Heurteloup).

BRISE-PIERRE. s. m. Tenette armée de dents, qui servait autrefois dans l'opération de la cystotomie pour morceler les pierres que leur volume empêchait de faire sortir par la plaie. || Civiale et Amussat ont dénommé de même deux instruments à gaine et à deux branches, agissant par glissement et par pression pour écraser les petits calculs vésicaux ou les fragments de pierres, et différant par le mécanisme extérieur, qui est un pignon dans celui de Civiale, et un encliquetage dans celui d'Amussat. L'un et l'autre sont inusités. V. Percuteur.

BROCHER. v. a. En maréchalerie, enfoncer à coups de brochoir les clous à travers les trous du fer et de la corne, pour fixer le fer du cheval ou celui du bœuf.

BROCHET. s. m. [*Esox lucius*, L., all. *Hecht*, angl. *pike*, it. *luccio*, esp. *sollo*]. Poisson malacoptérygien abdominal dont la chair est d'une digestion facile, mais dont les œufs ont souvent une action purgative.

BROCHOIR. s. m. Marteau qui sert à ferrer un cheval ou un bœuf.

BROIEMENT. s. m. — *Broiement de la cataracte, de la pierre.* V. KÉRATONYXIS, LITHOTRITIE. — *Broiement linéaire.* V. ÉCRASEMENT. — *Broiement sous-cutané.* V. LACÉRATION. = *Broiement des membres.* Accident causé par les machines, les roues de voiture, les éboulements; il s'accompagne généralement de stupeur par commotion générale. Le traitement consiste dans l'amputation du membre broyé, lors même, ainsi qu'il arrive quelquefois, que les os ne sont pas brisés.

BROMACIDE. s. m. Composé contenant du brome et jouant le rôle d'acide.

BROMAL. s. m. ($C^{4}HBr^{3}O^{2}$). Liquide oléagineux, incolore, d'une saveur caustique et d'une odeur pénétrante, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Densité. 3,34. On l'obtient par action du brome sur l'alcool.

BROMALDÉHYDE. s. m. [*brométhéroïde, bromoparacétyle simple*] ($C^{4}H^{3}Br$). Corps gazeux à la température ordinaire, obtenu par action d'une solution de potasse sur la brométhérine

BROMALOÏNE. s. f. Précipité que donne, au contact du brome, l'extrait aqueux d'aloès, et qui est d'autant plus abondant que l'extrait est plus drastique.

BROMAMYLE. s. m. ($C^{10}H^{11}Br$). Liquide incolore, d'odeur piquante, obtenu en distillant l'alcool amylique avec le brome et le phosphore.

BROMANILINE. s. f. ($AzH^{2}C^{12}H^{4}Br$). Corps cristallisable obtenu en chauffant la bromisatine avec une solution de potasse.

BROMANILOÏDE. s. f. [*tribromaniline*] ($AzH^{2}C^{12}H^{2}Br^{3}$). Corps obtenu par action du brome sur l'aniline, cristallisable, fondant à 117 degrés et distillant à 300 degrés.

BROMANISOL. s. m. ($C^{20}H^{9}O^{2}Br^{3}$). Corps obtenu par action du brome sur le camphre d'anis ; il est cristallisable et se décompose à 100 degrés

BROMANISYLIQUE. adj. V. OXYBROMANISYLE.

BROMATE. s. m. [all. *bromsaures Salz*, angl. *bromate*, esp. *bromato*]. Sel résultant de la combinaison de l'acide bromique avec une base. Les bromates fusent sur les charbons, en dégageant de l'oxygène. Ils sont peu solubles. Le chlore en dégage du brome, ainsi que l'acide sulfurique, par l'action de la chaleur surtout. Ils précipitent en blanc les sels d'argent; mais le précipité ne noircit pas à la lumière. Ils s'obtiennent : par double décomposition ; par action de l'acide bromique sur les oxydes métalliques, ou du brome sur l'hydrate alcalin.

BROMATOLOGIE. s. f. [*bromatologia*, de βρῶμα, βρώματος, aliment, et λόγος, discours; all. *Nahrungsmittellehre*, angl. *bromatology*, it. *bromatologia*, esp. *bromatologia*]. Traité des aliments.

BROMATOMÉTRIE. s. f. [de βρῶμα, aliment, et μέτρον, mesure] Mesure de la quantité d'aliments nécessaire pour chaque jour. On a cherché à faire un *bromatometre* (Régnier)

BROME. s. m Genre de graminées vivaces fourragères assez grandes, à épillets cylindriques, dont plusieurs espèces se trouvent dans les prairies (*Bromus pratensis*, L., *Br. arvensis*, L., etc.). D'autres plus grandes, exotiques, sont vomi-purgatives (*Bromus purgans*, L. ; *Br. catharticus*, Vahl) ou cultivées comme fourrages artificiels (*Bromus Schraderi*, Kunth).

BROME. s. m. [*bromum*, de βρῶμος, mauvaise odeur ; all *Brom*, angl. *brome*, it. et esp. *bromo*, *muride*, *murine*]. Corps simple, découvert en 1826 par Balard dans l'eau mère de plusieurs salines, et trouvé depuis dans les eaux de la mer, dans quelques eaux minérales, etc. Liquide à la température ordinaire, d'un rouge noirâtre en masse, d'un rouge hyacinthe en couche mince, le brome pèse 2,966. Exposé à un froid de – 22 degrés à — 25 degrés centigrades, il se congèle, devient dur, cassant, d'un gris de plomb. Au-dessus de 0 degré, il commence à donner des vapeurs irritantes, d'odeur désagréable. Il bout à 63 degrés Il est peu soluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et l'éther ; en présence du premier de ces véhicules, c'est un oxydant énergique, et, par suite, un décolorant et un désinfectant. Déplacé par le chlore, il déplace l'iode. Il se combine avec beaucoup de corps. On l'obtient en traitant les eaux mères des salines par un courant de chlore, et les agitant avec l'éther sulfurique, qui dissout le brome ; on agite avec la potasse et on distille avec l'acide sulfurique et le peroxyde de manganèse : le gaz qui se produit donne par la condensation le brome. Comme l'iode, c'est un agent curatif des affections scrofuleuses et tuberculeuses ; de plus, il a été préconisé comme destructeur des fausses membranes du croup et de l'angine couenneuse, et comme désinfectant : à l'intérieur, on le donne en solution aqueuse et alcoolique à la dose de 2 à 30 gouttes ; pour l'extérieur, on en fait une mixture alcoolique (10 gouttes pour 4 grammes de véhicule). V. BROMURE

BROMÉLAYLE. s. m. V. BROMÉTHÉRINE.

BROMÉLIACÉES ou **BROMÉLIÉES**. s. f. pl. [*bromeliaceæ*, *bromelieæ*]. Famille de plantes monocotylédones à pétales périgynes, à laquelle appartient l'*ananas* (*Bromelia ananas*, L.). Caractères : un périgone tubuleux, libre ou adhérent par sa base à l'ovaire, à 6 divisions irrégulières, dont 3 externes calicoïdes, et 3 internes colorées ; 6 étamines insérées au calice ; un ovaire simple, un style. Le fruit est une baie ou une capsule ; souvent les baies se soudent et donnent au fruit, comme dans l'ananas, l'apparence d'un cône de pin. V. ANANAS.

BROMÉTHER. s. m. ($C^{4}H^{4}O^{2}Br^{2}$). Produit de décomposition de l'oxyde d'éthyle par le brome — *Bromèther lourd*. V. OXYBROMÉLAYLE.

BROMÉTHÉRINE. s. f. [*bromélayle, bromocarbure d'hydrogene*] ($C^{2}H^{2}Br$). Liquide éthéré obtenu par action du brome ajouté peu à peu au gaz oléfiant.

BROMÉTHÉROÏDE. s. m. V. BROMALDÉHYDE.

BROMÉTHYLE. s. m. Synonyme d'*éther bromhydrique*.

BROMHYDRATE. s. m. Sel que l'acide bromhydrique forme avec une base. – *Bromhydrate de morphine* ($C^{34}H^{19}AzO^{6}.HBr + 3HO$). Sel plus soluble et plus calmant que le chlorhydrate de la même base, et employé comme lui en injections hypodermiques. — *Bromhydrate de quinine*. Il existe un sel basique ($C^{20}H^{12}O^{2}Az.HBr + HO$) et un sel neutre ($C^{20}H^{12}O^{2}Az.2HBr + 3HO$). Ce sont des succédanés des sulfates de la même base, participant, en outre, des propriétés du brome ; la facile solubilité du sel neutre dans l'eau froide (1 partie pour 7 de véhicule) le rend commode pour les injections hypodermiques.

BROMHYDRIQUE. adj. — *Ether bromhydrique* ou *acetene monobromé* ($C^{4}H^{5}Br$). Liquide incolore, bout à 41 degrés. – *Gaz bromhydrique* ou *acide bromhydrique* (HBr). Combinaison de brome et d'hydrogène, qui se présente sous la forme d'un gaz incolore, pesant, répandant des vapeurs blanches à l'air, et très soluble dans l'eau. On l'obtient en mêlant sous l'eau du brome et du phosphore, puis distillant et recueillant le gaz sur du mercure.

BROMIBASE. s. f. Composé binaire du brome qui se comporte comme une base.

BROMIDES. s. m. pl. Bromures électro-négatifs se comportant comme des acides : *bromide silicique* (bromure de silicium); *bromide hydrique* (*acide bromhydrique*). V. ce mot.

BROMIDROSE. s. f. [de βρῶμος, puanteur, et ἱδρὼς, sueur ; all. *stinkender Schweiss*]. *Sueur fétide.*

BROMIQUE. adj. — *Acide bromique* (BrO^5). On se le procure en décomposant le bromate de baryte par l'acide sulfurique. Il est liquide et incristallisable. La chaleur le décompose en brome et en oxygène.

BROMISATINE. s. f. ($C^{16}H^4AzO^4Br$). Corps obtenu par action du brome sur l'isatine et sur le bleu d'indigo.

BROMISME. s. m. Ensemble des phénomènes produits par l'usage des bromures à haute dose. Ce sont de la sécheresse à la gorge, du larmoiement, la production de la roséole ou de l'acmé (les boutons de l'acmé peuvent même devenir furonculeux ou s'ulcérer), de l'augmentation d'appétit, une sorte d'ivresse ou d'hébétude, de la somnolence, de l'anaphrodisie, etc. Ces phénomènes cessent rapidement avec la diminution des doses du médicament ou la cessation de son emploi.

BROMOBENZIDE. s. f. ($C^{12}H^3Br^3$). Corps obtenu par distillation de la bromobenzine sur la potasse hydratée.

BROMOBENZINE. s. f. ($C^{12}H^3Br^3$). Corps solide qui se forme par action du soleil sur une solution de brome dans la benzine.

BROMOBENZOÏNE. s. f. Corps brunâtre d'un goût piquant, de formule inconnue encore.

BROMOBENZOÏQUE. adj. — *Acide bromobenzoïque* ($C^{28}H^9BrO^6.2HO$). Corps obtenu par action du brome sur le benzoate d'argent ; il forme des sels solubles.

BROMOBENZOYLE. s. m. [*oxybromobenzoyle, acide bromobenzoylique*] ($C^{14}H^5O^2Br$). Produit résultant de l'action du brome sur l'essence d'amandes ameres. Il a une odeur aromatique, se dissout dans l'alcool et l'éther ; il est cristallisable.

BROMOCARBURE. s. m. — *Bromocarbure d'hydrogène.* V. BROMÉTHÉRINE.

BROMOCINNAMINE. s. f. [*bromostyrol*]. Corps cristallin, soluble dans l'alcool et l'éther, d'odeur analogue à celle de l'essence de citron, faisant pleurer, qui se forme quand on ajoute du brome à la cinnamine ou styrol.

BROMOCODÉINE. s. f. ($C^{36}H^{20}AzO^6Br$). Composé résultant de la combinaison directe du brome à la codéine.

BROMOCUMINOL. s. m. [*oxybromocuminyle*] ($C^{20}H^{11}O^2Br$). Corps résultant de la combinaison du brome avec le cuminol : c'est un liquide oléagineux, pesant.

BROMOCYANE. s. m. [*cyanobromide*] (C^2AzBr). Corps obtenu par décomposition de l'acide cyanhydrique ou du cyanure d'argent par le brome. Il est crisallisable, soluble dans l'eau et l'alcool.

BROMOFORME. s. m. [*bromethéride, bromoformyle triple*, all. *Bromoform*, esp. *bromoforme*] (C^2HBr^3). Liqueur oléagineuse, inflammable, que la potasse transforme en bromure de potassium et formiate de potasse. C'est un composé organique dont les éléments représentent ceux de l'acide formique, moins l'oxygène, remplacé par une quantité équivalente ou le double d'atomes de brome. Il est produit par action de l'alcool sur les bromures, et distillation du mélange. V. CHLOROFORME.

BROMOGRAPHIE. s. f. [*bromographia*, de βρῶμα, aliment, et γραφὴ, description]. Description des aliments.

BROMOHÉLICINE. s. f. ($C^{26}H^{13}O^{14}Br$ + 2 équiv. d'eau). Corps obtenu en traitant l'hélicine par le brome jusqu'à ce qu'elle n'en absorbe plus. Ce corps est gélatiniforme et ne cristallise pas.

BROMOKAKODYLE. s. m. V. OXYBROMOKAKODYLE.

BROMONAPHTALÈSE. s. f. ($C^{20}H^6Br^2$). Corps obtenu en traitant à chaud la naphtaline par le brome, jusqu'à ce qu'il ne se produise plus d'acide bromhydrique. Il est cristallisable, insoluble dans l'eau.

BROMONAPHTALIDE. s. f. ($C^{20}H^7Br$). Corps liquide obtenu en même temps que la bromonaphtalèse.

BROMOPALLADAMINE. s. f. V. PALLADAMINE.

BROMOPARACÉTYLE. s. m. V. BROMALDEHYDE et PARABROMACETYLE.

BROMOPICRAMYLE. s. m. ($C^{14}H^6Br$). Corps obtenu par sursaturation du picramyle par le brome Il est en poudre cristalline.

BROMOPICRILE. s. m. ($C^{84}H^{27}O^8Az^2Br^2$). Corps d'aspect résineux, transparent, qui se forme par action du brome sur le picrile.

BROMOPLATINATES. s. m. pl. Les *bromures doubles de platine.*

BROMOSEL. s. m. Nom donné aux *bromures doubles.*

BROMOSPIROYLE. s. m. [*acide bromospiroilyque*] ($C^{11}H^3O^3Br^2.HO$). Corps cristallisable obtenu par addition d'une solution aqueuse de brome à une solution aqueuse d'acide salicylique jusqu'à ce que la couleur du brome apparaisse.

BROMOSTYROL. s. m. V. BROMOCINNAMINE.

BROMOTÉRÉBÈNE. s. m. ($C^{20}H^{16}Br$). Corps qui se produit par action du brome sur le térébène.

BROMOTHALLIQUE. adj. V. THALLIQUE.

BROMOTHIONESSAL. s. m. [*bromothionessile*] ($C^{26}H^7SBr^2$). Corps insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qui bout à une haute température, et se prend en lames rhomboïdales par le refroidissement. On l'obtient par action du brome sur le thionessal.

BROMURE. s. m [all. *Brommetall*, angl. *bromide* ou *bromuret*, it. et esp. *bromuro*]. Composé résultant de la combinaison du brome avec un corps simple, métallique ou non métallique. Les bromures métalliques sont isomorphes avec les chlorures correspondants : ils sont solides, le plus souvent cristallisés, solubles dans l'eau (sauf les bromures d'argent et mercureux), décomposés par l'acide sulfurique ou azotique concentré qui donne lieu à un dégagement de vapeurs rouges de brome ; le chlore met également le brome en liberté dans la solution d'un bromure, qui se colore en jaune orangé. Du nitrate d'argent versé dans la solution d'un bromure donne un précipité caillebotté blanc jaunâtre, insoluble dans l'acide azotique, moins soluble dans l'ammoniaque que le chlorure d'argent. — *Bromure d'ammonium* (AzH^3HBr). Sel cristallisable, volatil, soluble dans l'eau, blanc S'emploie comme le bromure de potassium, à doses moitié moindres et dans les mêmes maladies. — *Bromure de baryum.* Sel cristallisable obtenu par double décomposition entre le bromure de fer et le sulfhydrate de baryte. — *Bromure de butyle.* V. BUTYLE. – *Bromure* ou *monobromure de camphre* ($C^{20}H^{15}BrO^2$). Il cristallise en minces aiguilles, ou en prismes quelquefois assez volumineux, transparents, ou bien en houppes blanches, légères ; insoluble dans l'eau ; très facilement soluble dans l'alcool, l'éther, le pétrole, la benzine, etc. ; altérable à l'air : aussi on ne peut le donner que sous forme de dragées (celles de Clin en renferment chacune 10 centigr., on en prend 8 à 10 par jour). Son odeur rappelle celle du camphre de Bornéo ; sa saveur est légèrement amere. Il fond à + 67 degrés et bout, en se décomposant partiellement, à 274 degrés. Il *diminue le nombre des battements du cœur* et détermine une contraction des vaisseaux auriculaires (cobayes et chats) ; *il diminue le nombre des inspirations ; il abaisse la température d'une façon régulière ;* dans les cas mortels, cet abaissement augmente jusqu'à la fin ; dans ceux qui guérissent, on voit succéder à l'abaissement une élévation de température qui revient à son chiffre initial, mais en un temps plus long que celui durant lequel l'abaissement s'est opéré ; *il possede des propriétes hypnotiques incontestables ; il parait agir prin-*

cipalement sur le système cérébral, il ne paraît pas y avoir accoutumance à ce médicament. Il a été employé par Deneffe (de Gand), 1871, par Hammond (de New-York), 1871, sur des malades atteints de *delirium tremens*, de *convulsions dentaires*, d'*hystérie*, de *chorée*, de *paralysie agitante*, etc. — *Bromure de cyanogene*. Corps découvert par Sérullas, en distillant un mélange de cyanure de mercure et de brome. Condensé, il cristallise en aiguilles ou en cubes; il est piquant comme l'iodure de cyanogène, mais il est bien plus volatil, car il se gazéifie entièrement à + 15 degrés, et le chlorure de cyanogène à 0 degré. — *Bromure d'éthyle*. V. ÉTHYLE. — *Bromure de fer*. Sel qu'on prépare en traitant le brome dans l'eau par la limaille de fer, filtrant et faisant évaporer sans ou avec le contact de l'air. Le *protobromure* est d'un blanc sale; dissous dans l'eau, il donne par la potasse un dépôt blanc. Il s'emploie aux mêmes doses que le protoiodure, dans les mêmes cas que les ferrugineux. Le *perbromure* est rouge, soluble en partie, s'il n'est pas altéré, et donne par les alcalis un précipité rouge briqueté. — *Bromure de lithium*. Mitchell lui a trouvé une action hypnotique et sédative plus rapide et plus énergique qu'à tous les autres bromures. Sa déliquescence rend sa solution très facile. La proportion du brome, qui est de 66 pour le bromure de potassium, de 78 pour celui de sodium, s'élève à 91 pour celui-ci. Le goût en est moins désagréable que celui du bromure de potassium, mais plus que ceux de sodium et d'ammonium. — *Bromure de mercure*. Il en existe deux, tous deux volatils : 1° le *protobromure* est insoluble dans l'eau, blanc, cristallisable en aiguilles. Il noircit par la lumière et par les alcalis. On l'obtient en précipitant une solution de proto-azotate de mercure par un bromure soluble, puis recueillant le dépôt, et le sublimant; 2° le *deutobromure* est très soluble dans l'eau et l'alcool, cristallisable en aiguilles, très vénéneux; il précipite en jaune par la potasse et la soude. On l'obtient, soit en chauffant un mélange de deutosulfate de mercure et de bromure de potassium, soit en faisant chauffer dans l'eau le mercure avec le brome, puis faisant évaporer la liqueur à cristallisation. Le bromure de mercure a été conseillé dans la syphilis. — *Bromure de potassium*. Sel préparé en versant du brome dans une solution de potasse caustique, évaporant, et chauffant le résidu au rouge pour réduire à l'état de bromure le bromate de potasse formé. Il est en cristaux cubiques, salés, un peu amers, décrépitant au feu, solubles dans l'eau et dans l'alcool. Il est très employé comme sédatif du système nerveux et anesthésique aux doses de 1 à 8 grammes en potion ou en dissolution (V. CHORÉE, ÉPILEPSIE, FOLIE et NÉVROSE). A dose très élevée, continué trop longtemps, il produit le *bromisme*. Il doit être rangé parmi les *antiaphrodisiaques* véritables, quand il est pris à la dose de 1 gramme ou au-dessus. — *Bromure de silicium*. Combinaison de brome et de silicium qui se comporte comme un acide : c'est un *bromide*. — *Bromure de sodium*. Composé qu'on se procure en décomposant le bromure d'ammonium par de la soude caustique ou du carbonate de soude. Il est en cristaux feuilletés, un peu altérables à l'air ; il est salé, amer, sédatif comme le précédent.

BROMURÉ, ÉE. adj. — *Eau bromurée*. Eau minérale contenant du brome à l'état libre (V. SAXON) ou en combinaison (V. BOURBONNE).

BRONCHE. s. f. [*bronchia*, βρόγχια, plur. irrég. de βρόγχος, gorge ou gosier ; all. *Bronchien*, angl. *bronchia*, it. *bronchi*, esp. *bronquios*]. Autrefois, la trachée-artère (*bronchus*) avec ses divisions (*bronchia*). ‖ Aujourd'hui, *bronches*, les divisions de la trachée-artère, c'est-à-dire les deux conduits membraneux pourvus d'anneaux incomplets, cartilagineux, qui, à partir de la bifurcation, s'introduisent chacun dans l'un des poumons. On dit généralement qu'ils se divisent et se subdivisent indéfiniment, et forment par leur terminaison les culs-de-sac qui constituent le parenchyme pulmonaire ; mais il importe de savoir qu'après un certain nombre de subdivisions, les bronches, arrivées à n'avoir plus qu'un demi-millimètre de diamètre environ, cessent d'avoir des portions d'*anneaux cartilagineux* ; une *muqueuse* séparable de la paroi bronchique proprement dite ; un *épithélium* prismatique à cils vibratiles, elles perdent, en un mot, les caractères de *bronches*. Les canalicules pulmonaires ou respirateurs qui leur font suite sont appelés, à tort, par conséquent, *dernières ramifications bronchiques*. V. POUMON et TRACHÉE. = *Dilatation des bronches*. V. DILATATION.

BRONCHECTASIE. s. f. [de βρόγχος, bronche, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation des bronches. V. DILATATION.

BRONCHIAL, ALE. adj. V. BRONCHIQUE.

BRONCHIARCTIE. s. f. [de *bronchia*, les bronches, et *arctare*, resserrer]. Rétrécissement des bronches.

BRONCHILLAIRE. adj. — *Souffle bronchillaire*. V. SOUFFLE.

BRONCHIQUE. adj. [*bronchialis*, *bronchicus*, angl. *bronchial*, it. *bronchiale*, esp. *bronquial*]. Qui a rapport aux bronches. — *Artères bronchiques*. Il y en a deux, une pour chacun des poumons. Elles naissent de l'aorte thoracique, et accompagnent les bronches et leurs ramifications. Elles servent à la nutrition des parois de l'artère pulmonaire, de la plèvre viscérale, et des divisions bronchiques, tandis que l'artère pulmonaire, destinée à l'hématose, se distribue aux canalicules et aux culs-de-sac pulmonaires. — *Cellules bronchiques*. Nom donné autrefois aux culs-de-sac qui terminent les dernières ramifications des conduits pulmonaires faisant suite aux bronches, et dans lesquels se passent les phénomènes de la respiration. — *Écume bronchique*. V. ÉCUME. — *Filaire bronchique*. V. FILAIRE. — *Glandes bronchiques*. Glandes ou ganglions lymphatiques très nombreux, ovoïdes, mollasses, rougeâtres chez les enfants, puis bruns, noirâtres ou noirs, placés au-devant de la bifurcation de la trachée, autour des bronches, et même dans les poumons. — *Muqueuse bronchique*. V. BRONCHES. — *Plexus bronchique*. Plexus formé par le nerf de la huitième paire, après sa communication avec le grand sympathique. Les nerfs de ce plexus se répandent sur la paroi postérieure des bronches, ou accompagnent les artères bronchiques. — *Souffle bronchique*. V. SOUFFLE. — *Veines bronchiques*. Veines qui naissent des dernières divisions des artères de même nom, et se rendent : à droite, à la veine azygos, à gauche, à l'intercostale supérieure.

BRONCHISME. s. m. [de *bronches*]. Contraction spasmodique des bronches, conduisant à l'asphyxie dans les cas de compression congestive de la moelle épinière qui vont jusqu'à la paralysie (Marshall-Hall).

BRONCHITE. s. f. [*bronchitis*, de *bronchia*, les bronches, et de la désinence *ite* commune à toutes les dénominations de plegmasies, all. *Lungenkatarrh*, angl. *bronchitis*, it. *bronchite*, esp. *bronquitis; catarrhe pulmonaire*]. Inflammation de la membrane muqueuse des bronches. L'impression du froid en est la cause la plus ordinaire, mais souvent aussi elle survient sans cause externe appréciable. La bronchite légère (vulgairement *rhume*) mérite à peine le nom de maladie. La bronchite intense offre dans son cours deux périodes distinctes : 1° vive chaleur de poitrine ; toux fréquente et sèche ; matière expectorée peu abondante, sans consistance, transparente ; oppression forte, peau sèche, pouls dur ; 2° chaleur de poitrine et dyspnée moindres, toux rare, crachats opaques, quelquefois puriformes, peau humide, absence de mouvement fébrile. L'auscultation révèle : dans la première période (dite *inflammatoire* ou *de crudité*), des râles *sonores sibilants* et *ronflants;* dans la seconde période (dite *de coction*), des *râles humides*, plus ou moins gros, disséminés dans les deux poumons, avec prédominance à la base et en arrière, sauf dans la bronchite *unilatérale*, ordinairement *tuberculeuse*, où ces signes sont plus accusés vers le sommet du poumon et s'accompagnent d'expiration prolongée. La durée de la bronchite aiguë est de huit à dix jours; quelquefois elle passe à l'état chronique. Le traitement de la bronchite peu intense consiste dans l'usage des boissons adoucissantes dites *pectorales* (V. Pectoral), édulcorées avec le sucre, le miel, le sirop de guimauve. Les diaphorétiques et les révulsifs légers (sinapismes, emplâtre de thapsia) sont parfois indiqués. Dans la bronchite intense, il faut recourir aux antiphlogistiques, aux infusions aromatiques de lierre terrestre, d'hysope, etc., aux vésicatoires volants appliqués sur la poitrine. — *Bronchite capillaire.* Elle se distingue par une dyspnée excessive, toux fréquente; expectoration de mucosités filantes ou jaunâtres; râles sibilants, muqueux, et surtout sous-crépitants, fins, produits dans les plus petites bronches, et mêlés à des râles à grosses bulles, qui prennent naissance dans les grosses bronches; sonorité conservée ou même exagérée. C'est une des formes les plus graves de la bronchite, à cause de la profondeur où elle parvient. Au bout de 4 à 7 jours, si la thérapeutique ne parvient pas à désobstruer les bronches, la dyspnée augmente et amène la cyanose, l'asphyxie et la mort. Les émissions sanguines doivent être employées avec beaucoup de réserve; les vomitifs (ipéca et antimoniaux) et les vésicatoires volants, employés coup sur coup, et les stimulants (carbonate d'ammoniaque, musc, alcool), sont la base du traitement. L'inflammation des petites bronches qui caractérise la bronchite capillaire peut bien exister seule chez l'adulte; mais chez l'enfant et le vieillard, âges auxquels la maladie est la plus fréquente, elle n'existe pas sans que les lobules pulmonaires soient eux-mêmes le siège de lésions de nature inflammatoire (*bronchopneumonie*). V. Pneumonie *lobulaire.* — *Bronchite chronique.* Consécutive à la bronchite aiguë ou symptomatique d'une affection cardiaque, goutteuse, arthritique, etc., l'inflammation chronique des bronches se manifeste ordinairement par une expectoration abondante (V. *Bronchorrée chronique*). Pourtant il est des cas où les crachats sont rares, épais, adhérents; où la toux, la dyspnée, l'essoufflement, tiennent la première place symptomatique et conduisent à l'asthme et à l'emphysème: c'est le *catarrhe sec* de Laennec, dans lequel les râles bulbaires sont rares, tandis que l'inspiration est sifflante et accompagnée de râles sonores et sibilants. — *Bronchite d'été.* V. Foin. — *Bronchite fétide.* Bronchite caractérisée par une expectoration à odeur putride, sans dilatation des bronches, sans gangrène pulmonaire (Briquet, Lasègue, etc.): cette fétidité résulte d'une fermentation des crachats à l'intérieur des bronches, où ils séjournent par suite de la faiblesse du malade et de la perte d'élasticité du poumon; on a trouvé des champignons (*leptothrix pulmonalis*) dans les matières expectorées. — *Bronchite fibrineuse.* V. Pneumonie *fibrineuse.* — *Bronchite généralisée.* V. Pneumonie *chronique.* — *Bronchite pseudo-membraneuse.* Elle se distingue par l'expulsion de lambeaux membraneux; elle est toujours liée aux angines croupales. V. Croup. = En vétérinaire, les différentes formes de la bronchite se rencontrent chez les animaux domestiques, avec jetage de mucus. On la traite par les vésicatoires, les boissons tièdes opiacées, antimoniées, ou térébenthinées. Chez les chiens, les vomitifs réussissent. — *Bronchite vermineuse.* Bronchite causée sur le mouton et la chèvre par le *strongle filaire*, sur les bœufs et le cheval par le *strongle micrure*, chez le porc par le *strongle paradoxal*, sur le lapin par le *Strongylus commutatus*, chez les oiseaux par le *sclérostome syngame*. Les échinocoques sous-muqueux des bronches la causent aussi. Les fumigations empyreumatiques et les injections térébenthinées dans les fosses nasales sont employées avec succès.

BRONCHITIQUE. adj. et s. Qui concerne la bronchite. — Qui en est atteint.

BRONCHO-ÆGOPHONIE. s. f. La *bronchophonie* à sons chevrotants.

BRONCHOCÈLE. s. f. [*bronchocele*, de βρόγχος, gorge, trachée-artère, et κήλη, hernie, tumeur; all. *Kropf*, angl. *bronchocele*, esp. et it. *broncocele*]. Tumeur de la gorge, et spécialement le *goitre*.

BRONCHOLITHE. s. f. [de *bronche*, et λίθος, pierre]. Calcul formé au sein de liquides altérés, soit dans les bronches (*broncholithe*), soit au sein du parenchyme pulmonaire, creusé de cavités tuberculeuses ou non (*pneumolithe*). Ces concrétions sont souvent latentes et enkystées ou enchatonnées dans le parenchyme pulmonaire; mais elles peuvent donner lieu à des accidents simulant la bronchite chronique ou la phtisie pulmonaire, lorsqu'elles sont entraînées vers les bronches par un travail d'élimination spontanée, et la guérison peut suivre cette élimination. Ces calculs peuvent être une cause d'hémoptysie, quelquefois foudroyante. (Besnier, 1864.)

BRONCHO-MYCOSIS. s. f. [de μύκης, champignon]. Production de cryptogames parasites dans les bronches.

BRONCHOPHONIE. s. f. [*bronchophonia*, de βρόγχος, gosier, bronches, et φωνή, voix; all. *Bronchophonie*, angl. *bronchophony*, it. *bronchofonia*, esp. *broncofonia*] (Laennec). Résonnance de la voix dans les bronches à l'auscultation. A l'état sain, cette résonance est obscure dans les gros troncs bronchiques; elle est à peu près nulle dans les divisions bronchiques répandues au sein du tissu pulmonaire, attendu que ce tissu et les parois bronchiques sont mauvais conducteurs du son, et que, le diamètre des ramifications étant très petit, le son qui s'y forme doit être plus aigu et plus faible que dans les gros troncs. Mais si, par une cause quelconque, pneumonie, engorgement hémoptyique étendu, accumulation de tubercules, le tissu pulmonaire est devenu plus dense, ou bien si les petits rameaux bronchiques se sont dilatés, il peut arriver que la résonnance devienne sensible dans ces rameaux, et augmente beaucoup dans les grosses bronches: c'est ce phénomène que Laennec a appelé *bronchophonie accidentelle;* il dénote, par conséquent, ou une induration du tissu pulmonaire, ou une dilatation des bronches, ou ces deux états pathologiques à la fois. C'est dans l'espace interscapulaire et les fosses sous-épineuses des omoplates, dans le creux de l'aisselle et sous les clavicules, qu'on l'entend le plus fréquemment.

BRONCHOPLASTIE. s. f. [de βρόγχος, trachée, et πλάσσειν, former]. Opération qui a pour but de guérir les fistules qui résultent de pertes de substance trachéale.

BRONCHO-PLEURÉSIE. s. f. Maladie caractérisée par une bronchite et une pleurésie simultanées.

BRONCHO-PNEUMONIE. s. f. Forme de l'inflammation des poumons, qui commence dans la membrane bronchique et gagne le tissu pulmonaire. V. Pneumonie.

BRONCHORRHAGIE. s. f. [de βρόγχος, bronche, et ῥήγνυμι, couler avec force]. Hémorragie par les bronches.

BRONCHORRHÉE. s. f. [*bronchorrhœa*, de βρόγχος, gosier, bronche, et ῥεῖν, couler; all. *Schleimfuss*, angl. *bronchorrhœa*, it. et esp. *broncorrea;* vulgairement *pituite*, *flux muqueux*]. Affection caractérisée par l'évacuation d'une quantité considérable d'un liquide incolore, filant, transparent, écumeux, semblable à du blanc d'œuf délayé dans l'eau, avec ou sans mélange de crachats épais. Quelquefois primitive, elle succède ordinairement à une bronchite chronique ou elle l'accompagne. On distingue deux espèces de bronchorrées : 1° La *bronchorrhée aiguë* [*catarrhe pituiteux aigu* de Laennec] survient tout à coup, et s'accompagne de prime abord de symptômes très intenses. Le malade est pris d'une dyspnée extrême, il sent distinctement que la poitrine s'est tout à coup remplie de liquide ; il éprouve une suffocation imminente : ordinairement tous les accidents se dissipent après une évacuation copieuse, et ne reparaissent plus, ou ne reviennent qu'à des époques plus ou moins éloignées. Cette forme est rare. 2° La *bronchorrhée chronique* [*catarrhe pituiteux chronique* de Laennec] se développe ordinairement à la suite de plusieurs bronchites, qui laissent l'habitude d'une expectoration de plus en plus abondante; peu à peu la matière expectorée perd de sa consistance et de son opacité, et prend les caractères indiqués ci-dessus; l'expectoration s'établit d'une manière intermittente et à peu près régulière, et le plus souvent deux accès ont lieu dans les vingt-quatre heures, l'un au réveil, l'autre le soir; la quantité du liquide rejeté est quelquefois d'un kilogramme ou un kilogramme et demi en chaque accès : dans les intervalles, les malades jouissent, en apparence, d'une bonne santé. La bronchorrhée aiguë réclame l'emploi des vomitifs, l'application de sinapismes aux extrémités inférieures; les saignées produisent un soulagement immédiat, lorsque l'âge et la constitution permettent d'y recourir. La bronchorrhée chronique est souvent incurable : les vomitifs répétés, les balsamiques, la vapeur du goudron dirigée vers les bronches, les ventouses sèches, des vésicatoires volants sur la poitrine, les décoctions ou les extraits de quinquina ou de ratanhia, et surtout les eaux minérales sulfureuses, font la base du traitement.

BRONCHOTOME s. m. [*bronchotomus*, de βρόγχος, gorge, et τομὴ, section; all. *Bronchotom*, angl. *bronchotomus*, esp. et it. *broncotomo*]. Espèce de trocart aplati pour pratiquer la bronchotomie, large d'environ 7 millimètres, long de 27, composé d'une canule d'argent dans laquelle est logée une lame forte, tranchante sur ses deux bords près de sa pointe, et qui dépasse la canule (Bauchot). On assujettit d'abord la trachée au moyen d'un croissant d'acier qui sert de conducteur au bronchotome, puis on perce à la fois les parties molles et le canal aérien. V. Trachéotomie.

BRONCHOTOMIE. s. f. [*bronchotomia*, all. *Luftröhrenschnitt*, angl. *bronchotomy*, it. et esp. *broncotomia*]. Opération de chirurgie qui consiste à pratiquer une ouverture, soit à la trachée-artère (*trachéotomie*), soit au larynx (*laryngotomie*), soit à ces deux canaux en même temps (*trachéo-laryngotomie*), pour extraire un corps étranger, ou extirper une tumeur, ou pour donner accès à l'air dans les poumons. L'opérateur fait à la peau une incision longue de trois travers de doigt, coupe successivement les feuillets superficiel et profond de l'aponévrose cervicale, écarte les muscles, et met à nu la partie antérieure du canal aérien. Dans la *trachéotomie*, ce sont les quatre ou cinq premiers anneaux de la trachée-artère qui sont incisés verticalement; dans la *laryngo-trachéotomie*, ce sont seulement les deux anneaux supérieurs de la trachée et le cartilage cricoïde ; dans la *laryngotomie*, on incise le cartilage thyréoïde sur la ligne médiane. V. Laryngotomie et Trachéotomie.

BRONDO. s. m. V. Aouaze.

BRONZE. s. m. [*æs*, χαλκὸς, all. *Erz*, angl. *bronze*, it. *bronzo*, esp. *bronce*]. Alliage de cuivre et d'étain. V. Airain. — *Bronze d'aluminium*. Alliage formé de proportions diverses d'aluminium et de cuivre, et présentant une nuance dorée, tant que la quantité d'aluminium ne dépasse pas, en poids, 10 pour 100 de l'alliage. C'est cette dernière proportion qui donne l'alliage le plus propice aux usages industriels; les bronzes à 5 et à 7,5 d'aluminium sont susceptibles aussi de diverses applications. Des quatre alliages d'aluminium et de cuivre connus, ceux à 5 et à 10 pour 100 doivent seuls être considérés comme de véritables combinaisons; les deux autres, à 6 et à 7,5 pour 100 d'aluminium, ne sont que de simples mélanges (E. Saint-Edme).

BRONZÉ, ÉE. adj. — *Maladie bronzée* [dite aussi *maladie d'Addison*, médecin anglais qui le premier l'a décrite]. Elle est caractérisée par la couleur qu'elle donne à la peau, et qui est celle du bronze, tirant plus sur le noir que sur le verdâtre ; plus foncée en certaines régions, par exemple au scrotum. Des taches noires se font aussi voir dans la bouche, à la face interne des lèvres, et vers le frein et sur les côtés de la langue. Il y a surtout augmentation considérable du pigment, qui, à l'état normal, existe en petite quantité dans les cellules de la couche profonde de l'épiderme. A cette coloration s'associent des symptômes généraux : une grande débilité qui rend le malade incapable de s'acquitter de ses occupations, des dérangements gastro-intestinaux, et des douleurs lombo-abdominales, qui prennent souvent le caractère névralgique. On a noté le bruit de souffle dans les grosses artères; mais cela n'est pas constant. La durée est longue, et la terminaison par la mort semble être constante. Cependant tous les symptômes peuvent s'améliorer pendant un temps assez long, pour marcher ensuite vers la terminaison habituelle ; à mesure qu'un peu de mieux se manifeste, la coloration bronzée diminue d'intensité. Dans la plupart des autopsies, on a trouvé les capsules surrénales malades, de sorte qu'on est tenté de rattacher à cette lésion les accidents de coloration et de dépérissement; mais rien de certain n'est encore établi à cet égard. Il en est de même du traitement, qui jusqu'à présent reste symptomatique.

BROSSE. s. f. — *Brosse électrique*. Instrument de transmission de l'électricité à la peau, qui n'a de la brosse que la disposition en filaments et en pinceaux des fils de transmission. La *brosse électro-médicale* est une boîte qui renferme une petite machine électro-magnétique, et qui porte en dessus les fils ou pointes métalliques de transmission. La *brosse volta-électrique* est une pile de Volta dont le fil du pôle négatif s'épanouit en un grand nombre de fines pointes. La *brosse de Wertring* est une petite brosse ou carde à fil d'or qu'on applique sur telle ou telle partie du corps, et qu'on met en rapport avec un des pôles de la pile, pendant que l'autre pôle est en relation avec un autre point de la peau. — *Brosse médicale*. Brosse à fils de laine, de crin, de fils végétaux ou métalliques, employée pour certaines sortes de frictions.

BROU. s. m. [*viride nucis putamen*, all. *Nusschale*, it. *mallo*]. Enveloppe verte de la noix. || Par extension, tout sarcocarpe plutôt coriace que charnu, tel que celui de l'amandier, etc. — *Extrait de brou de noix*. Il est employé, à la dose de quelques centigrammes, comme stomachique et anthelminthique. Il est la base de la tisane antivénérienne et antidartreuse de Pollini.

BROUILLARD. s. m. [*nebula*, ὀμίχλη, all. *Nebel*, angl. *mist*, it. *nebbia*, esp. *niebla*]. Amas d'eau à l'état de gouttelettes très-fines et non à l'état de vapeur, qui flotte dans l'atmosphère, très près de terre, et trouble la transparence de l'air. V. Nuage.

BROUSSIN. s. m. [*loupe des arbres*]. Excroissance de l'aubier et du bois des arbres de forme sphérique.

BROUT. s. m. (Mal de). V. Mal *de bois*.

BROWNIEN, IENNE. adj — *Mouvement brownien* ou *moléculaire*. Agitation plus ou moins vive que présentent dans les liquides placés sous le microscope toutes les granulations moléculaires qui ont 3 à 4 millièmes de millimètre ou au-dessous, surtout les granules graisseux ou pigmentaires. Robert Brown, le premier (1832), montra que les fines poussières des pierres, des métaux, du charbon, traitées par les acides et la chaleur, présentent cette agitation, et que, par conséquent, le mouvement des grains de la favilla du pollen n'indiquait point que ce fussent des animaux. Quelle que soit la nature du liquide, dès l'instant où il est susceptible de couler, le mouvement s'y observe; la chaleur l'active. Les granulations peuvent se déplacer de quatre ou cinq fois leur diamètre dans un sens, puis dans l'autre, sans qu'il y ait progression. Lorsqu'il se manifeste dans un élément ayant forme de cellule, il montre qu'il y a paroi et cavités distinctes. V. Cellule.

BROWNISME. s. m. Doctrine médicale de John Brown, médecin né en Écosse en 1735 ou 1736, et mort à Londres en 1788, qui attribuait tous les phénomènes de l'économie, saine ou malade, au degré de l'*incitation* exercée sur celle-ci, c'est-à-dire aux différences d'action des *puissances incitantes* sur l'*incitabilité*. La santé résulterait d'une incitation normale; la mort, d'une cessation de l'incitation : celle-ci est-elle exagérée, il y a épuisement de l'incitabilité; est-elle moindre qu'à l'état normal, il y a accumulation de l'incitabilité. Dès lors, il n'y a que deux classes de maladies : par excès d'incitation (*maladies sthéniques*), par défaut (*maladies asthéniques*); et la thérapeutique se borne à augmenter ou à diminuer l'incitabilité, dont l'équilibre avec l'incitation doit être rétabli. Or Brown admet que les maladies par défaut d'incitation sont de beaucoup les plus fréquentes : aussi les toniques et les excitants doivent-ils, d'après lui, être bien plus souvent employés que les déprimants, ce qui est l'inverse de la doctrine de Broussais. Le brownisme est ruiné par les progrès de la biologie, qui a montré qu'aucun élément organique ne possède la propriété dite *incitabilité*.

BROWNISTE. s. m. et adj. Sectateur du brownisme.

BRUCÉE. s. f. [*Brucea*]. Genre de plantes de la famille des rutacées simaroubées. On a cru longtemps que c'était d'une espèce de ce genre (*antidysenterica*, Lamk, ou *ferruginea*, L'Héritier) que provenait la fausse angusture, qui vient du *vomiquier*; l'écorce de brucée n'est qu'astringente.

BRUCINE. s. f. [all. *Brucin*, angl. *brucin*, it et esp. *brucina*]. Terme actuellement remplacé par celui de *vomicine*. V. ce mot.

BRUIT. s. m. [*strepitus*, ψόφος, all. *Geräusch*, angl. *bruit*, it. *strepito*, esp. *ruido*]. Sensation que produisent dans l'organe de l'ouïe les vibrations qui se succèdent d'une manière irrégulière. Elles produisent un *son* quand l'impression est régulièrement périodique. — *Bruits anormaux*. V. Anevrysme, Auscultation, Cœur, Souffle. — *Bruits artériels*. Double bruit que perçoit l'oreille armée d'un stéthoscope et appliquée sur l'aorte thoracique, les carotides, les sous-clavières, et quelquefois plus loin du cœur. Le premier, sourd et faible, correspond à la diastole artérielle; le second, plus fort et plus clair, coïncide avec la systole des artères. Ce second bruit est spontané et n'est qu'un prolongement du bruit cardiaque : on ne l'entend qu'au voisinage du cœur (carotide, sous-clavière). Le premier, qui s'entend à une grande distance de cet organe (fémorale), est déterminé par la pression exercée en un point de l'artère par un muscle, une aponévrose, ou simplement par le stéthoscope : le calibre du vaisseau étant rétréci en ce point, le sang passe rapidement d'une partie étroite dans une partie plus large, et subit une différence brusque de pression, qui détermine une *veine fluide*, et, par suite, une vibration des particules liquides (Chauveau et Marey). — *Bruit d'airain*. V. Pneumothorax. — *Bruit de clapotement*. Celui que produit dans une cavité accidentelle ou séreuse l'agitation du liquide qu'elles renferment. — *Bruit de claquement*. V. Claquement. — *Bruits du cœur*. Bruits que le cœur fait entendre à chaque battement dans l'état normal. Il y a deux bruits, séparés par un silence extrêmement court, et suivis d'un silence beaucoup plus long qui correspond à la fin du troisième temps et remplit le premier temps. Le premier bruit se produit pendant le deuxième temps (systole ventriculaire) et dure aussi longtemps que la systole; il est sourd et grave, et a son maximum d'intensité à la pointe du cœur, vers le cinquième espace intercostal gauche, assez près du sternum (*bruit inférieur*). Le *second* bruit coïncide avec le début du troisième temps (repos du cœur); il est clair et aigu (*bruit auriculo-métallique*) et s'étend surtout à la base du cœur, vers le milieu de la hauteur du sternum, au-dessus et à droite du premier (*bruit supérieur*). Ce second bruit, coïncidant avec le repos du cœur, ne peut dépendre des mouvements de cet organe : il est dû à la *tension brusque des valvules sigmoïdes* aortiques et pulmonaires sous l'influence de l'ondée sanguine, qui, poussée avec force dans les artères lors de la systole ventriculaire, tend à refluer dans les ventricules dès que cesse leur contraction; aussi ce bruit est-il court et sec (Rouanet). L'explication du premier bruit est plus difficile et plus controversée : beaucoup de physiologistes invoquent la *tension des valvules auriculo-ventriculaires*; mais cette tension brusque ne peut engendrer un bruit qui présente une certaine durée, à peu près égale à celle de la contraction ventriculaire, et, si elle joue ici un certain rôle, c'est à la *contraction musculaire* elle-même que revient la plus grande part dans la production du premier bruit : celui-ci a même pu être décomposé en deux sons, l'un musculaire, long et grave; l'autre, valvulaire, court et aigu (Wintrich). Le son musculaire lui-même paraît dépendre non seulement de la contraction des parois du ventricule, mais aussi de celle des muscles papillaires et de leurs tendons qui tendent les valvules aussi longtemps que dure la systole ventriculaire (Küss). Il est à remarquer, d'ailleurs, que le sang, durant son trajet dans le cœur et les vaisseaux, subit des ralentissements de son cours et des interruptions de reflux par le fait de la tension brusque des valvules : or, lorsqu'un liquide coule dans un conduit, si on interrompt brusquement le courant par une soupape ou un robinet, il y a production d'un bruit dont l'intensité est proportionnée à la rapidité de ce courant, parce que ce liquide, dès qu'il a été mis en mouvement, a acquis la puissance d'action de la force qui l'a déplacé, et que cette force, cessant de s'exercer sur le liquide lors de l'arrêt de celui-ci, manifeste ses effets sur les solides, tels que les soupapes ou le robinet oblitérateurs et les parois du conduit; au niveau du cœur, ces effets de l'interruption du cours du sang se font sentir sur les parois cardiaques et artérielles et sur les valvules, mises en vibration sonore par le liquide subitement arrêté (Ch. Robin). — *Bruit de collision*. Celui que produisent des calculs biliaires ou autres, quand on les fait se mouvoir dans la cavité où ils se trouvent. — *Bruit de craquement*. V. Frôlement. — *Bruit de cuir neuf*. V. Frôlement. — *Bruit de diable*. V. Diable. — *Bruit de drapeau*. Espèce de frôlement que fait entendre un malade affecté de polypes des fosses nasales, quand il souffle fortement en fermant la bouche. — *Bruit de frôlement*. V. Frôlement. — *Bruit de frottement*. V. Frottement. — *Bruit humorique* ou *hydropneumatique* et *bruit hydroaérique*. V. Hydroaerique. — *Bruit de lime*. V. Rape. — *Bruit métallique*. V. Tintement. — *Bruit musculaire*. V. Musculaire. — *Bruit musical*. V. Musical. — *Bruit de parchemin*. V. Parchemin. — *Bruit péricardique*. V. Frôlement. — *Bruit placentaire*. V. Souffle. — *Bruit de pot fêlé*. Bruit analogue à celui qu'on obtient en percutant un pot fêlé, produit par la percussion ou la succussion thoraciques quand il y a dans le poumon une caverne communiquant avec les bronches par une ouverture étroite. — *Bruit de raclement*. Variété forte des bruits de *frôlement* et de *frottement*. V. ces mots. — *Bruit de râpe*. V. RAPE. — *Bruit respiratoire*. Sorte de souffle ou de murmure doux qu'on entend pendant toute la durée de l'inspiration et au début de l'expiration, lorsqu'on applique l'oreille, nue ou armée d'un stéthoscope, sur un point de l'étendue dans laquelle les parois thoraciques sont en contact avec les poumons, et surtout dans le creux de l'aisselle, dans l'espace situé entre la clavicule et le bord de l'entonnoir du trapèze, dans l'intervalle compris entre la clavicule et le sein, et celui qui se trouve entre le rachis et le bord interne de l'omoplate. Ce murmure respiratoire (*bruit d'expansion pulmonaire, murmure vésiculaire*) est dû au frottement des molécules de l'air contre les parois des conduits aériens; il a pour siège principal les alvéoles pulmonaires, subitement distendues par l'air; celui-ci imprime aussi des vibrations aux éperons bronchiques; enfin les bruits glottiques peuvent, en retentissant dans le poumon, contribuer à la production du bruit respiratoire. — *Bruit rotatoire*. V. MUSCULAIRE. — *Bruit de scie*. V. RAPE. — *Bruit skodique*. V. SKODIQUE. — *Bruit solidien*. V. SOLIDIEN. — *Bruits de souffle* et *de soufflet*. V. SOUFFLE. — *Bruit de soupape*. V. RALE *de craquement*. — *Bruit de tension*. V. TENSION. — *Bruit tympanique*. V. SONORITÉ. — *Bruits veineux*. Bruit de *souffle*, de *scie*, ou de *susurrus*, dont les veines sont le siège lorsque, par communication accidentelle d'une artère avec une veine, le sang de la première pénètre dans la seconde. Mais, en outre, toutes les causes telles que l'expiration forcée, l'effort brusque, etc., qui déterminent le reflux du sang dans les veines, et par suite le pouls veineux, font entendre un bruit de souffle ou de frémissement cataire plus ou moins intense. On l'entend bien dans la veine saphène interne, près de l'arcade fémorale, lorsque cette veine est atteinte de varice simple (Beau). La cause du bruit est l'ondée sanguine rétrograde qui frotte d'une manière exagérée contre la face interne des veines. — *Bruit vésiculaire*. V. BRUIT *respiratoire*.

BRÛLANT, ANTE. adj. — *Saveur brûlante*. Impression d'extrême chaleur produite par une substance sur l'organe du goût.

BRÛLE-QUEUE. s. m. [all. *Schwantzglüheisen*, angl. *seton-iron*]. Cautère actuel en forme d'anneau, dont les maréchaux se servent pour arrêter l'hémorragie après l'amputation de la queue des chevaux.

BRÛLÉ, ÉE. adj. V. DEBRULÉ.

BRÛLURE. s. f. [*ustio, ambustio, adustio*, καῦσις, all. *Brandwunde*, angl. *burn*, it. *abbruciamento*, esp. *quemadura*]. Ensemble de lésions produites par l'action énergique et rapide, ou faible mais continue, du calorique, sur une partie vivante. Localement, l'étendue, la profondeur, la nature des lésions, ont fait admettre six degrés de brûlure (Dupuytren) : 1° inflammation érythémateuse de la peau ; 2° inflammation avec phlyctènes ; 3° mortification superficielle du derme ; 4° mortification de la totalité de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané ; 5° mortification de toutes les parties molles ; 6° carbonisation de tout le membre. Les accidents généraux sont, au début, de la douleur, de l'agitation ou de la stupeur ; puis une réaction qui se traduit par des congestions viscérales ; dans une troisième période, une dépression générale causée par la suppuration. — Le traitement général devra donc d'abord calmer la douleur et l'agitation par les narcotiques pris à l'intérieur, ou combattre la stupeur par les stimulants et les excitants diffusibles ; ensuite il préviendra ou combattra les congestions thoraciques et abdominales par les mercuriaux et les antimoniaux, et mieux par les saignées générales à moins qu'elles ne soient contre-indiquées par la prostration ; enfin un régime tonique et stimulant convient dans la troisième période. — Le traitement local varie suivant que les brûlures peuvent guérir sans suppurer (premier, deuxième degrés) ; ou qu'elles doivent suppurer, sans que les téguments soient entièrement détruits (troisième degré) ; ou qu'elles sont profondes (quatrième, cinquième degrés). Dans les deux premiers degrés, c'est la douleur qu'il faut chercher à calmer par : le *froid*, obtenu à l'aide de l'alcool, de l'éther, et plus simplement de l'eau, employée en bains, en compresses, en irrigation continue ; les *topiques résolutifs et astringents*, eau blanche, vinaigre, eau de Goulard, encre, sulfate d'alumine, la *ouate*, appliquée aussi longtemps que possible, en ajoutant chaque jour de nouvelles feuilles si c'est nécessaire ; les *topiques gras*, cérat simple ou opiacé, huile, liniment oléo-calcaire, qui agissent, comme la ouate, en soustrayant les parties au contact de l'air. C'est aussi pour éviter la douleur qu'on devra couper les vêtements ou au moins les enlever doucement, et qu'au lieu de déchirer et d'enlever l'épiderme des phlyctènes on se bornera à piquer celles-ci à leur partie déclive avec une aiguille ou la pointe d'une lancette pour donner issue à la sérosité. Dans les brûlures du troisième degré, les topiques précédents sont applicables au début, en particulier la ouate, qui active la guérison par occlusion : mais plus tard l'élimination des escarres s'accompagne d'une réaction et d'une inflammation suppurative, qu'il faut traiter par l'application de larges *cataplasmes émollients* et de *sangsues* sur les surfaces mortifiées ; les escarres tombées, on applique le pansement des plaies ordinaires, *ouaté* ou *antiseptique* (V. OUATE et PANSEMENT). Les brûlures du quatrième et du cinquième degré n'exigent pas d'autre traitement que les précédentes jusqu'au moment de la chute des escarres ; alors surgit la nécessité de surveiller la cicatrisation pour modérer la rétraction cicatricielle et éviter les cicatrices difformes : il faut s'opposer à l'occlusion des ouvertures naturelles, nez, anus, vulve, etc., à l'aide de mèches ou d'éponges préparées ; maintenir écartées les parties contiguës, doigts, orteils, etc. ; réprimer les bourgeons charnus exubérants par le nitrate d'argent Enfin les brûlures du sixième degré, dans lesquelles la totalité d'un membre est désorganisée, qui ont ouvert une articulation ou détruit les vaisseaux et les nerfs, nécessitent l'amputation du membre : elle sera faite au-dessus des parties mortifiées, lorsque la stupeur ou l'exaltation douloureuse des premiers moments sera dissipée. = En botanique, *brûlure*, maladie des plantes dont les causes et les effets varient. Tantôt c'est un dessèchement de l'écorce des arbres, qui se soulève et se fendille sous l'influence des rayons du soleil, ou par l'action destructive de l'eau congelée ; tantôt, une altération des bourgeons et des jeunes pousses, qui deviennent presque subitement noirs sous l'influence de la chaleur, du froid ou d'un vent desséchant.

BRUNNER. [Anatomiste suisse, 1653-1727]. — *Glandes de Brunner*. V. GLANDE.

BRUNOLIQUE. adj. — *Acide brunolique*. Composé brun, acide, mal déterminé, résidu de l'analyse des goudrons.

BRUNSFELSIE. s. f. (*Brunsfelsia uniflora*, Don.). Arbuste de la famille des scrofulariées. Sa racine est antisyphilitique, emménagogue ; elle peut causer l'avortement. On l'emploie aux Antilles et au Brésil.

BRUT, E. adj. Qui n'est pas organisé. — *Corps brut*. V. CORPS et MATIÈRE.

BRUTOLÉ. s. m. V. BRYTOLÉ.

BRUYÈRE. s. f. [*Erica*, L., all. *Heidekraut*, angl. *heath*, it. *erica*, esp. *brezo*]. Genre de plantes dicotylédones monopétales périgynes, octandrie monogynie, L., famille des éricacées, dont une espèce, l'*E. vulgaris*, L. a été employée comme diurétique et lithontriptique.

BRYOIDINE. s. f. Résine, cristallisable en aiguilles soyeuses, trouvée, avec l'*amyrine*, la *breine* et la *breidine*, dans la résine élémi (Baup).

BRYOLOGIE. s. f [*bryologia*, de βρύον, mousse, et λόγος, traité]. Partie de la botanique qui traite de la classe des muscinées : *Mousses* et *Hépatiques*. V. ces mots.

BRYONE. s. f. [all. *Zaunrübe*, angl. *bryony*, it. *brionia*, *navet du diable*, *navet galant*, *vigne blanche*, *couleurrée*; *Bryonia dioica*, L.]. Plante de la monœcie syngénésie, L., cucurbitacées, J. La racine de la bryone est volumineuse, fusiforme, charnue, d'un blanc jaunâtre en dedans, marquée extérieurement de stries circulaires, d'une saveur âcre; elle est formée d'une fécule amylacée très fine et très blanche, et contient un suc âcre et irritant qui se perd en partie par la dessiccation et tout à fait par la torréfaction : elle fournit ensuite un aliment sain et abondant. Cette racine s'emploie comme purgatif drastique (racine, 32 gram., infusée pendant vingt-quatre heures dans du vin blanc, 250 gram.; ou poudre de la racine desséchée, 1^{gr},60 à 1^{gr},80). La racine fraîche, appliquée sur la peau, agit comme un sinapisme. A forte dose, la bryone agit à la manière des poisons végétaux âcres. — *Bryone d'Amerique*. V. MECHOACAN.

BRYONICINE (Walz) ou **BRYONINE.** s. f. [all. *bryonin*] ($C^{96}H^{80}O^{38}$). Principe actif de la bryone, rouge, amorphe, d'abord sucré, puis styptique et amer, vénéneux à la dose de 1 à 2 décigr.; soluble dans l'eau et l'alcool. Les acides la dédoublent en *bryorétine* et en *hydrobryorétine*.

BRYONITINE. s. f. Composé cristallisable peu connu qui accompagne la *bryonine*.

BRYOPLASTE. adj. et s. m. [de βρύον, mousse, et πλάσσειν, former]. Maladie caractérisée par des productions se rapprochant plus ou moins des formes végétales, telles que verrues, polypes, condylomes, etc. (Schultz).

BRYORÉTINE ($C^{42}H^{35}O^{14}$). Substance insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, qui prend naissance par dédoublement de la *bryonine* sous l'influence des acides.

BRYOZOAIRES. s. m. pl. [de βρύον, mousse, et ζῶον, animal]. Animaux autrefois rangés parmi les polypes, et formant actuellement la dernière classe de l'embranchement des mollusques. Ils sont caractérisés par un manteau terminé en cul-de-sac, coriace à sa base, dans lequel le corps se rétracte. La bouche est entourée de longs tentacules ciliés et rétractiles; l'intestin est replié, et l'anus est sur le dos, près de la bouche. Ils sont très petits et vivent agrégés. Leur reproduction est digénétique; l'embryon est cilié en sortant de l'œuf; il donne naissance par gemmation (*scolex*) à des individus mâles, femelles ou hermaphrodites (*proglottis*), puis il meurt. Les individus sexués donnent en outre naissance à des gemmes. Les *Eschares*, les *Flustres*, les *Cristatelles* et les *Alcyonelles*, sont les principaux genres de cette classe.

BRYTOLATURE. s. f. [all. *Bierauszüge*, angl. *brytolatura*, it. *britolatura*] et **BRYTOLÉ.** s. m. [de βρύτον, bière; all. *Arzneibier*, angl. *brytolea*, it. *britolea*] (Béral). V. BIÈRE *médicamenteuse*.

BRYTOLIQUE. adj. Qui contient de la bière. — *Médicament brytolique*: *Bière médicamenteuse*.

BUBALE. s. m. (*Antilope bubalus*, L.). V. ANTILOPE.

BUBE, BUBELETTE. s. f. Nom vulgaire des *pustules* ou autres *boutons* venant sur la peau.

BUBON. s. m. [*bubo*, βουβών, all. *Drüsengeschwulst*, angl. *bubo*, it. *bubbone*, esp. *bubon*]. — En botanique, *Bubon galbanum*, L., plante du cap de Bonne-Espérance, à laquelle on attribuait à tort le *Galbanum*. = En pathologie, *bubon*, nom d'abord donné aux tumeurs des glandes inguinales [de βουβὼν, aine], puis appliqué aux engorgements glandulaires suppurés des aines, des aisselles, du cou, etc. On en distinguait quatre espèces : 1° le *bubon sympathique*, déterminé par l'irritation qui, d'une partie enflammée ou ulcérée, s'est propagée jusqu'aux glandes lymphatiques, en suivant le trajet des vaisseaux absorbants (il disparaît ordinairement avec la cause qui l'a fait naître) (V SYPHILIS), 2° le *bubon pestilentiel* (V. PESTE); 3° le *bubon scrofuleux* (V. SCROFULE); 4° le *bubon syphilitique*, qui est *consécutif* ou *constitutionnel*. Le *bubon consécutif* ne se manifeste qu'après l'apparition de chancres ou de blennorrhagie; le *constitutionnel* se déclare au bout d'un temps plus ou moins long, par suite d'une affection ancienne négligée et devenue constitutionnelle. Le consécutif a presque toujours son siège aux aines; le constitutionnel vient presque indifféremment au cou, aux aisselles ou aux aines. — *Bubon abdominal*, celui qui est placé au-dessus du pli de la cuisse; *bubon crural*, celui qui est situé beaucoup au-dessous; *bubon inguinal*, celui qui siège dans les glandes inguinales; *bubon pubien*, celui qui se développe très près du pubis. Quelquefois le *bubon inguinal* est *composé* ou *multiple*, c'est-à-dire qu'il est formé de petites tumeurs ayant chacune pour base une glande tuméfiée. *Bubon d'emblée*, celui qui apparaîtrait sans lésion de la verge (Hunter): il est démontré qu'un pareil bubon n'existe pas. V. SYPHILIS. — *Bubon induré et infectant*. V. SYPHILIS. — *Bubon spécifique*. V. SYPHILIS. — *Bubon vénérien*, *virulent* ou *du chancre simple* (*bubon d'absorption*). Celui qui succède au chancre simple ou *chancroïde* (V. ce mot), avec ou sans lymphangite chancreuse. Il apparaît ordinairement du huitième au quinzième jour, et dure de un à plusieurs mois. Il siège habituellement au pli de l'aine, et présente les phénomènes d'une adénite très aiguë, qui se montrent le plus souvent sur un seul ganglion, rarement dans les deux aines. Il donne naissance à un abcès, dont le pus est virulent, inoculable, et dont l'ouverture laisse une ulcération à bords inégaux, décollés (*chancre ganglionnaire*), qui peut, comme le chancre, devenir phagédénique. Les méthodes dites *abortives*, antiphlogistiques, glace, ponctions, ne réussissent qu'en cas d'adénites purement inflammatoires, sympathiques; dans le bubon virulent, la suppuration est inévitable, et, quand le pus est formé, il faut lui donner issue par le bistouri ou par les caustiques, puis traiter la plaie comme le chancre mou lui-même, par les injections détersives et antiseptiques, et par des cautérisations légères, ou énergiques en cas de phagédénisme.

BUBONALGIE. s. f. [de βουβών, aine, et ἄλγος, douleur]. Douleur aux aines

BUBONOCÈLE. s. m. [*Bubonocele*, βουβωνοκήλη, de βουβὼν, aine, et κήλη, hernie, all. *Leistenbruch*]. *Hernie inguinale*. V. INGUINAL.

BUBONOÏDE. adj. Qui ressemble à un bubon.

BUBON-UPAS. s m. V. UPAS-ANTIAR.

BUBULINE. s. f. [de *bubulus*, provenant du bœuf]. Mélange de principes azotés, non cristallisables, retirés, à l'aide de l'alcool, des bouses de vache altérées (Morin et Berzelius)

BUCARDE. s. f. Mollusque acéphale, lamellibranche, bivalve, de l'embouchure des fleuves. La *bucarde sourdon* (*Cardium edule*, L.), des côtes de l'Océan, est alimentaire.

BUCCAL, ALE. adj. [*buccalis*, de *bucca*, la bouche, ou plutôt la partie interne et moyenne de la joue; angl. *buccal*, esp. *bucal*]. Qui appartient à la bouche, et particulièrement à la face interne des joues. — *Artère buccale* (*sus-maxillaire*, Ch.). Rameau de la maxillaire interne, qui se distribue au muscle buccinateur. — *Diphtérie buccale.* V. Diphtérie. — *Glandes buccales.* Glandes en grappe situées entre la membrane buccale et le muscle buccinateur : les plus grosses pénètrent entre les fibres de ce muscle ; elles sont surtout nombreuses autour de l'orifice du canal de Sténon. — *Membrane buccale.* Membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de la bouche. — *Nerf buccal* ou *buccinateur* (*bucco-labial*, Ch.). Rameau du maxillaire inférieur qui se distribue dans la joue.

BUCCINATEUR. adj. et s. m. [*buccinator*, de *buccina*, trompette ; all. *Backenmuskel*, angl. *buccinator*, it. *buccinatorio*, esp. *bucinador*]. — *Muscle buccinateur* (*alvéolo-labial*, Ch.). Situé dans l'épaisseur de la joue, il s'étend de la partie postérieure des deux arcades alvéolaires à la commissure des lèvres. Lorsque les lèvres sont rapprochées, il applique les joues contre les arcades dentaires, soit pour faciliter la mastication, soit pour pousser l'air hors de la bouche, comme dans l'action de jouer d'un instrument à vent. — *Nerf buccinateur.* V. Buccal.

BUCCINATO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. — *Aponévrose buccinato-pharyngienne*, ou *ptérygo-maxillaire.* Bandelette fibreuse étendue du sommet de l'apophyse ptérygoïde interne à la ligne myloïdienne de l'os maxillaire inférieur.

BUCCINEUX, EUSE. adj. — *Antre buccineux.* V. Labyrinthe.

BUCCO. V. Buchu.

BUCCO-LABIAL, ALE. adj. [*bucco-labialis*, de *bucca*, joue, et *labia*, lèvres]. Qui appartient à la joue et aux lèvres. — *Nerf bucco-labial* V. Buccal.

BUCCULE. s. f. Partie adipeuse qui soulève la peau au-dessous du menton.

BUCHU. s. m. [*bucho, bocco, bucco, bocho, booko*]. Nom (cap de Bonne-Espérance) des feuilles de plusieurs espèces de plantes du genre *Diosma*, famille des rutacées, *Diosma crenata*, L. (*Barosma crenata*, Willdenow), *crenulata* et *serratifolia.* Ces feuilles ont une odeur très forte de rue ou d'urine de chat, une saveur chaude et âcre. Les Hottentots s'en servent comme vulnéraires, et contre les maladies de la vessie. En Angleterre et aux États-Unis, elles sont employées comme toniques, stimulantes, et surtout comme diurétiques et diaphorétiques, en infusion qu'on prépare en mettant en contact 16 grammes de feuilles pour 750 grammes d'eau bouillante, ou en teinture (10 à 40 gr.).

BUÉE. s. f. Vapeur d'eau ou de sueur temporairement visible, qui disparaît par diffusion dans l'air ou en se déposant sur les corps froids ambiants.

BUENA. s. m. [*Buena hexandra*, Sohl.]. Plante rubiacée qui fournit le *Quinquina rouge de Para.*

BUÉNINE. s. f. Substance particulière extraite par Buchner de l'écorce du *Buena.*

BUFFALO. s. m. V. Bison.

BUFFLE. s. m. [*Bos bubalus*, all. *Büffel*, angl. *buffalo*, it. et esp. *bufalo*]. Espèce du genre *Bœuf* (V. ce mot), docile, robuste, facile à conduire au moyen de l'anneau nasal ; chair assez bonne. Il vit dans les contrées pauvres et marécageuses ; il est domestiqué en Lombardie et en Afrique. On en connaît six variétés.

BUGLE. s. f. [*Ajuga*, L., all. *Günsel*, angl. *bugle, comfry*, it. *bugola*]. Genre de plantes (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) dont l'espèce *Ajuga reptans*, L. (*bugle rampante*), est légèrement astringente, et entre dans toutes les *espèces vulnéraires.*

BUGLOSSE ou **BUGLOSE.** s. f. [*Anchusa*, L., angl. *bugloss, alkanet*, it. *buglossa*, esp. *buglosa*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., borraginées, J.) dont l'espèce *Anchusa officinalis*, L. a les mêmes propriétés que la bourrache.

BUGRANE. V. Arrête-bœuf.

BUIS. s. m. [*Buxus sempervirens*, L., πύξος, all. *Buchs*, angl. *box*, it. *bosso*, esp. *box*]. Arbrisseau (monœcie tétandrie, L., euphorbiacées, J.) dont les feuilles sont purgatives, le bois et la racine sudorifiques. Il a donné son nom à la famille des *buxinées.* — *Buis piquant* V. Fragon.

BULBAIRE. adj. Qui concerne les bulbes. — *Dilatation bulbaire.* V. Golfe. — *Tissu bulbaire.* V. Phanérophore.

BULBE. s. m. et f. [*bulbus*, βολβός, all. *Knolle, Zwiebel*, angl. *bulb*, it. et esp. *bulbo*]. — En botanique, *bulbe* [substantif fém. selon l'Académie, all. *Zwiebel*] désigne : 1° des renflements tuberculeux que la tige de plusieurs plantes présente au-dessus du collet (*bulbes solides*), et qui sont recouverts par la base élargie des pétioles (fumeterre bulbeuse, glaïeul, colchique, safran) ; 2° des tiges souterraines très courtes réduites à un simple plateau, d'où naissent des racines en dessous, des écailles ou des feuilles rudimentaires en dessus qui, en se recouvrant les unes les autres, forment un corps ovoïde ou arrondi, et dont les extérieures sont, ou des écailles charnues (*bulbes à écailles*), rétrécies à la base (lis), ou des tuniques membraneuses emboîtées les unes dans les autres (*bulbes à tuniques*) (oignon), et parfois soudées ensemble de manière à représenter un corps compact (colchique). Ces dernières parties, celles qui surmontent le plateau, méritent seules le nom de *bulbe*, elles constituent un vrai bourgeon terminal, situé au sommet d'une tige souterraine extrêmement courte (*plateau*), et qui se développe sous terre ou rez de terre. Les bulbes se reproduisent directement par des bourgeons séparables ou caducs nommés *caïeux* (V. ce mot), naissant à la base des écailles ; 3° le renflement du pédicule de certains champignons, appelés *bulbeux.* = En anatomie, *bulbe* (substantif masc.). — *Bulbe de l'aorte.* V Cœur. — *Bulbe auditif.* V. Auditif. — *Bulbe dentaire, bulbe pileux*, renflement arrondi, hémisphérique, ovoïde, etc., saillant dans la cavité des follicules pileux et dentaires, en général vers leur fond. Le bulbe est formé d'une substance homogène fondamentale, finement granuleuse et parsemée de petits noyaux sphériques et ovoïdes, dans laquelle se ramifient des vaisseaux et des nerfs pour les bulbes dentaires, des capillaires seulement pour les bulbes pileux. V. Dent, Dentaire, Phanérophore, Poil. — *Bulbe de la moelle épinière.* V. Moelle *épinière.* — *Bulbe de l'œil.* Le *globe de l'œil.* — *Bulbe de l'ovaire* (*corps spongieux de l'ovaire*). Partie centrale, tissu propre de l'ovaire (Sappey,). ‖ Lacis très serré formé par les veines flexueuses, volumineuses, multipliées, fréquemment ramifiées et anastomosées, qui font suite aux artères ovarique et utérine, et se rendent au plexus sous-ovarique contigu au bord adhérent de l'ovaire, lequel communique avec les plexus utérin et pampiniforme (Rouget). — *Bulbe rachidien.* V. Moelle *épinière.* — *Bulbe de l'urètre.* Renflement de la partie spongieuse de l'urètre. V. Urètre. — *Bulbe du vestibule*, appelé à tort *bulbe du vagin.* Renflement érectile placé des deux côtés de l'entrée du vagin. V. Érectile. = *Bulbe plumigène.* V. Plume.

BULBEUX, EUSE. adj. [*bulbosus*]. Se dit d'une plante pourvue d'un bulbe, d'une partie ayant la forme d'un bulbe ou s'y rapportant. — *Artère bulbeuse.* Branche de l'artère honteuse interne qui se jette près de la ligne médiane dans le bulbe urétral ou vaginal.

BULBIFÈRE. adj. Qui porte des bulbes.

BULBIFORME. adj. Se dit d'une partie végétale qui a l'apparence d'un bulbe.

BULBILLE. s. f. [*bulbillus*, all. *Knöllchen*]. Petit tubercule bulbiforme séparable de la plante mère, et susceptible de produire des individus nouveaux, qui se développent, soit entre les pédoncules d'une ombelle de fleurs (*Allium vineale*), soit à l'aisselle des feuilles où ils sont enveloppés d'écailles (*Allium viviparum*, *Lilium bulbiferum*, *Ficaria ranunculoides*), sur le revers des frondes de certaines fougères, dans les sinus des crénelures des feuilles de quelques plantes, etc. ‖ Petit bourgeon souterrain bulbeux du *Saxifraga granulata*, et bourgeon caduc bulbiforme du *Dentaria bulbifera*.

BULBILLIFÈRE. adj. [*bulbilliferus*]. Se dit d'une plante qui produit des bulbilles.

BULBO-CAVERNEUX, EUSE. adj. et s. m. [*bulbo-cavernosus*]. Qui appartient au bulbe de l'urèthre et au corps caverneux. — *Muscle bulbo-caverneux* (*bulbo-urétral*, Ch.). Muscle appartenant exclusivement à l'homme (chez la femme, c'est le *constricteur du vagin*). Il est situé au périnée, au-dessous et de chaque côté de l'urètre, et a pour fonction d'accélérer l'éjaculation de l'urine et du sperme (*muscle accélérateur*).

BULBOSINE. s. f. Principe amer, incristallisable, vénéneux, soluble dans l'eau et l'alcool absolu, insoluble dans l'éther, différant de l'*amanitine*, retiré par Boudier de l'amanite bulbeuse.

BULBO-URÉTRAL, ALE. adj. Qui se rapporte au bulbe uréthral et à l'urèthre. — *Artère bulbo-urétrale.* Branche de l'artère honteuse interne, ou de l'artère profonde de la verge, naissant en avant de l'artère bulbeuse et pénétrant dans la partie antérieure et supérieure du bulbe, pour se prolonger dans la partie spongieuse de l'urètre jusqu'au gland, où elle s'anastomose avec la dorsale de la verge. — *Glandes bulbo-urétrales.* V. GLANDES *de Cowper*. — *Muscle bulbo-urétral.* V. BULBO-CAVERNEUX.

BULLAIRE. adj. Qui concerne les bulles. — Se dit, en médecine, de certaines élevures cutanées ayant l'aspect de bulles. — *Râle* et *tintement bullaires.* V. RALE et TINTEMENT.

BULLE. s. f. [*bulla*, πομφόλυξ, all. *Blase*, angl. *bleb*, it. *bolla*]. Globule d'air ou de gaz qui s'élève à la surface d'un liquide. = Soulèvement de l'épiderme formé par l'accumulation d'un liquide séreux, séro-purulent ou hémorragique, dont l'apparition est précédée d'une rougeur érythémateuse plus ou moins vive, mais qui survient quelquefois presque instantanément. Les bulles s'ouvrent plus ou moins promptement, et sont remplacées par des croûtes, sous lesquelles se forme un nouvel épiderme, qui conserve longtemps une teinte particulière ; quelquefois aussi il se produit des ulcérations plus ou moins superficielles. Elles ne se distinguent des vésicules que par leur volume plus considérable. Elles sont produites par des brûlures ou des substances vésicantes ; ou accompagnent l'érysipèle ; ou forment la caractéristique d'affections cutanées dont le *pemphigus* et le *rupia* (V. ces mots) sont le type.

BULLÉ, ÉE. adj. [*bullatus*]. Se dit des feuilles dont la face supérieure est comme ridée par de petites éminences obtuses qui forment autant de cavités à la face inférieure. Exemple : les feuilles de la sauge officinale.

BULLEUX, EUSE. adj. Synonyme de *bullaire*. = *Fièvre bulleuse.* V. PEMPHIGUS.

BUNIOÏDE. adj. [de βούνιον, navet]. V. SQUIRRHEUX.

BUNSEN. [Physicien allemand, mort en 1871]. — *Bec de Bunsen.* V. BEC. — *Pile de Bunsen.* V. PILE.

BUPHTALME. s. m. Genre de synanthérées corymbifères dont quelques espèces (*Buphthalmum grandiflorum*, L., et *B. salicifolium*, L.) ont des feuilles douées de propriétés toniques et stimulantes.

BUPHTALMIE. s. f. [*bouphthalmia*, de βοῦς, bœuf, et ὀφθαλμὸς, œil . œil de bœuf ; all. *Ochsenauge*, angl. *buphthalmy*, esp. *buftalmia*]. Augmentation du volume de l'œil, et, en général, premier degré de l'hydrophtalmie. ‖ Quelquefois on a ainsi appelé une maladie caractérisée par la turgescence du corps vitré, qui distend l'œil et pousse en avant le cristallin et l'iris. V. EXOPHTALMIE.

BUPLÈVRE. s. m. [*Bupleurum*, L., all. *Hasenohr*, angl. *bupleurum*, *hare's-ear*, it. *marabuto*]. Genre de plantes (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont l'espèce *Bupleurum rotundifolium* (*buplèvre perce-feuille*) a été recommandée comme astringente.

BURANHEM. s. m. Synonyme de *Guaranhem*.

BUREAU. s. m. — *Bureau municipal d'hygiène.* Commission médicale instituée dans plusieurs villes de France, aux frais et par les soins des municipalités, pour fournir à celles-ci des renseignements quotidiens sur les maladies contagieuses, surveiller le service de vaccination, les logements insalubres, le fonctionnement d'un laboratoire d'essais.

BURETTE. s. f. Vase en verre, gradué et muni d'un col étroit, qui, dans les analyses ou les essais chimiques, permet de verser un liquide goutte à goutte et en quantité déterminée.

BURNING OF THE FEET, mots anglais signifiant *brûlure aux pieds*. Sensation douloureuse qui est un symptôme du *béribéri*, et non une entité morbide distincte.

BURQUISME. s. m. Méthode proposée par le D^{r} Burq, pour aider au diagnostic et au traitement des maladies par l'emploi des métaux. V. METALLOSCOPIE et METALLOTHÉRAPIE.

BURSARIEN. adj. et s. V. INFUSOIRE.

BURSÉRACÉES. s. f. pl. Tribu des *térébinthacées*.

BURSÉRINE. s. f. [all. *Burserin*]. Sous-résine blanche, pulvérulente, nullement balsamique, isolée du suc que donne le *sucrier des montagnes* (Bonastre). V. GOMMART et SUCRIER *des montagnes*.

BURSICULE. s. m. Petite poche creusée au-dessous des loges de l'*anthère* des orchidées, et qui renferme le *rétinacle* des masses polliniques. Il peut y avoir deux bursicules (*Orchis*), un seul (*Aceras*), ou ne pas y en avoir (*Platanthera*).

BUSENNA. s. m. V. MOUCENNA.

BUSSEROLE. s. f. V. ARBOUSIER.

BUTALANINE. s. f. (Gorup-Besanez) ($C^{10}H^{11}AzO^{4}$). Composé retiré de la rate et du pancréas de veau, avec de la liénine. Il est cristallisable, insoluble dans l'éther.

BUTÉE. s. f. [*Butea*]. Genre de papilionacées phaséolées. Une espèce (*B. frondosa*, Roxb.) est un arbre de l'Inde dont les piqûres du *Coccus lacca* font suinter *la laque*. V. LAQUE.

BUTÈNE. s. m. [*gaz inflammable, hydrure de butyle, quadricarbure de Faraday*] ($C^{8}H^{8}$). Gaz qui prend naissance lorsqu'on décompose l'alcool butylique par l'acide sulfurique et le chlorure de zinc.

BUTTNÉRIACÉES. s. f. pl. [*buttneriaceæ*]. Famille de plantes différant des malvacées, et par leurs anthères à deux loges, et par leurs graines en général munies d'un endosperme charnu. C'est à cette famille qu'appartient le *Theobroma Cacao*, L. V. CACAOYER.

BUTTON-SCURVY. s. m. Mots anglais signifiant *scorbut à bouton*, *boutons malins* ou de *mauvaise nature*, qui sont des manifestations syphilitiques, du rupia surtout, et ne constituent pas une affection distincte.

BUTUA. s. f. Synonyme de *pareira*. V. ce mot.

BUTURE ou **BUTTURE.** s. f. Nom vulgaire d'une tumeur qui vient à la jointure des pieds chez le chien.

BUTYLAMIDE. s. f. [*butylamine*, *butylammoniaque*]. V. BUTYRIAQUE.

BUTYLATE. s. m. — *Butylate d'étyle* [*éther éthylbutylique*] ($C^{12}H^{14}O^{2}$). On l'obtient en faisant réagir à froid l'iodure d'éthyle sur le butylate de potassium. C'est un liquide incolore, mobile, d'odeur très agréable, qui bout de 78 degrés à 80 degrés centigr. — *Butylate de potassium*. On l'obtient en dissolvant le métal dans l'alcool butylique.

BUTYLE. s. m. [*butylium*, all. *Butyl*, *Kalyl*] (C^8H^9). Radical de l'alcool butylique, qu'on obtient pur en faisant réagir le potassium sur l'iodure de butyle. Liquide incolore et oléagineux, moins dense que l'eau, faiblement odorant. — *Acétate de butyle* ($C^8H^9O.C^4H^3O^3$). Liquide incolore, éthéré, plus léger que l'eau ; bout à 114 degrés. — *Azotate de butyle* ($C^8H^9O.AzO^5$). Liquide plus lourd que l'eau, bout à 130 degrés. — *Carbonate de butyle* ($C^8H^9O.CO^2$). Liquide incolore, limpide, plus léger que l'eau ; d'odeur agréable, bouillant à 190 degrés. — *Iodure de butyle* (C^8H^9I). Il se prépare en mettant de l'iode dans l'alcool butylique, et ajoutant un fragment de phosphore dans le liquide refroidi. Liquide limpide, incolore, très réfringent, se colorant en brun à la lumière ; bout à 121 degrés. — On obtient d'une manière analogue le *bromure de butyle* (C^8H^9Br), qui bout à 89 degrés centigr., et le *chlorure de butyle* (C^8H^9Cl), qui bout de 70 degrés à 75 degrés centigr.

BUTYLIQUE. adj. Qui concerne le butyle. — *Alcool butylique* ($C^8H^{10}O^2$). Corps qui se forme avec l'*alcool amylique* et l'*alcool ordinaire* pendant la fermentation des mélasses de betterave. On les sépare par lavage et distillation. Liquide incolore, plus fluide que l'alcool amylique, d'odeur analogue à celui-ci, plus vineuse, moins pénétrante ; sans action sur la lumière polarisée ; bout à 109 degrés ; soluble dans 10 parties d'eau ; brûle facilement avec une flamme éclatante. L'acide sulfurique et le chlorure de zinc le décomposent en divers produits. — *Éther butylique* ($C^8H^9O^2$). On l'obtient par l'action de l'iodure de butyle sur l'oxyde d'argent. Liquide incolore, d'odeur suave, bouillant de 100 degrés à 104 degrés. — *Glycol butylique*. V. GLYCOL.

BUTYRACÉ, ÉE. adj. V. BUTYREUX.

BUTYRAL. s. m [*hydrate d'oxyde de butyryle*] ($C^8H^7O^2$). Produit de la distillation des butyrates, liquide, incolore, très mobile, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles, et à peine dans l'eau. Il s'oxyde à l'air et forme de l'acide butyrique.

BUTYRAMIDE. s. f. ($C^8H^9AzO^2$). Corps cristallisé qui se forme lorsqu'on laisse pendant cinq jours la dibutyrine en présence de l'ammoniaque liquide.

BUTYRATE. s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide butyrique avec une base. Tous les butyrates ont un peu l'odeur de cet acide. — *Butyrate de chaux*. Produit de transformation, à la température ordinaire, du lactate de chaux. — *Butyrate de soude*. Il se trouve dans la sueur de divers animaux, et de l'homme parfois. — *Butyrate de zinc* Produit qui remplace quelquefois, par fraude, le valérianate de zinc une solution d'acétate cuivrique précipite l'acide butyrique et ne précipite pas l'acide valérianique.

BUTYREUX, EUSE. adj. [*butyrosus*]. Qui a la consistance ou l'apparence du beurre.

BUTYRIAQUE. s. f. [*pétinine, butylamide, butylamine, butylammoniaque*] ($C^8H^{11}Az$). Alcaloïde artificiel, produit de la distillation des matières animales. Liquide incolore d'odeur ammoniacale pénétrante, formant avec les acides des sels bien définis.

BUTYRINE. s. f. [all. *Butyrin*, *Butterfett*, angl. *butyrinum*, esp. *butirina*]. Substance découverte dans le beurre (Chevreul, 1819). Elle est fluide à la température ordinaire, et se congèle à 0 degré. Son odeur est celle du beurre chauffé. Elle se dissout dans l'alcool, surtout bouillant. Traitée par les alcalis, elle fournit la glycérine et l'acide butyrique.

BUTYRIQUE. adj. — *Acide butyrique* [*acide butyrilique* ; all. *Buttersäure*] ($C^8H^7O^3.HO$). Il se produit par l'action des alcalis et des matières azotées sur la butyrine, d'où le rancissement du beurre (Chevreul). Liquide à 9 degrés, très volatil, soluble dans l'eau et l'alcool, a l'odeur de beurre rance. — *Fermentation butyrique*. V. FERMENTATION.

BUTYRO-ACÉTIQUE. adj. V. PROPIONIQUE.

BUTYROLÉINE. s. f. (*butyrélaïne*). Principe gras contenu dans le beurre et analogue à l'*oléine*, dont il diffère en ce que l'acide *butyroléique* qu'on en retire par saponification se distingue de l'acide *oléique*.

BUTYROLÉIQUE. adj. — *Acide butyroléique*, *butyrélaïque* ou *oléobutyrique* ($C^{34}H^{30}O^4.HO$). Acide analogue à l'acide oléique, mais ne donnant pas, comme celui-ci, d'acide sébacique par la distillation. On le retire du beurre par saponification, aux dépens de la *butyroléine*.

BUTYROMÈTRE. s. m. [de βούτυρος, beurre, et μέτρον, mesure ; all. et angl. *Butyrometer*, it. *butyrometro*]. Instrument destiné à déterminer la richesse du lait en beurre (Marchand, de Fécamp). Le fait sur lequel il repose est celui-ci : si l'on agite du lait avec parties égales d'éther en volume, on dissout le beurre que renferme le lait ; et si l'on ajoute au mélange un volume d'alcool égal à celui de l'éther, le beurre, primitivement dissous, se sépare et vient surnager le liquide sous forme d'une couche huileuse. En opérant dans un tube gradué, on pourra lire sur le tube la quantité de matière huileuse qui s'est séparée, et connaître la quantité de beurre contenue dans le lait essayé.

BUTYRONE s. f. [*oxyde de butyronyle*, *butyronum*, all. *Butyron*] (C^7H^7O). Liquide éthéré, fluide, d'odeur agréable, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'on obtient en distillant le butyrate de baryte.

BUTYRONITRATE. s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide butyronitrique avec une base.

BUTYRONITRILE. s. m. V. VALÉRONITRILE.

BUTYRONITRIQUE. adj. — *Acide butyronitrique* ($C^7H^6AzO^5+2HO$). Liquide huileux, jaune, sucré, aromatique, obtenu par action de l'acide nitrique sur la butyrone.

BUTYRONYLE. s. m. (C^7H^7). Radical hypothétique (Lœwig) de la butyrone.

BUTYRYLE. s. m. (C^8H^7). Radical hypothétique du butyral et de l'acide butyrique (Lœwig).

BUXINE. s. f. [all. *Buxin*, angl. *buxinum*]. Substance basique (Faure) de l'écorce de la racine de buis. Elle est pulvérulente et rousse, amère, sans âcreté. L'alcool la dissout, ainsi que l'eau bouillante. Elle se dissout dans les acides, et en est précipitée par l'ammoniaque. Elle donne un sulfate et un acétate incristallisables, très amers. On lui attribue en Sicile des propriétés toniques et fébrifuges.

BUXINÉES. s. f. pl. Plantes dicotylédones, rangées par Ad. de Jussieu parmi les euphorbiacées, dont elles ont été séparées par Müller, qui en fait une famille spéciale : le *buis* en est le type.

B. V. V. ABRÉVIATIONS.

BYSSACÉ, ÉE [*byssaceus*], et **BYSSOÏDE** ou **BYSSOÏDÉ, ÉE**. adj. Qui a l'aspect de byssus, qui en est pourvu ; qui est couvert ou formé de poils longs et soyeux. Ces noms ont autrefois été donnés à quelques groupes d'algues filamenteuses, telles que les *Hygrocrocis* (V. GLAIRINE), et aux mucédinées.

BYSSÉES. s. f. pl. Les *mucédinées*. V. BYSSUS.

BYSSUS. s. m. [all. *Büschelschimmel*]. Nom linnéen des champignons appelés *moisissures* (V. MUCÉDINÉES), et d'autres espèces cryptogames filamenteuses représentées quelquefois par le mycélium seulement. — Nom d'une touffe de filaments analogues à la soie plutôt qu'aux poils, et sécrétés par quelques mollusques lamellibranches bivalves, à l'aide d'une glande placée en arrière du pied, qui est petit dans ces espèces (moule, vulselle, marteau, avicule, jambonneau, etc.). Ces animaux se fixent aux corps sous-marins à l'aide de ces filaments résistants, bien qu'assez fins chez les jambonneaux pour qu'on les file et qu'on en fasse des étoffes.

BYTTNÉRIACÉES. s. f. pl. V. BUTTNÉRIACÉES.

C

C = c latin, et κ ou K grec.

C. C. V. ABRÉVIATIONS.

CAA-ATAICA. s. f. V. VANDELIE.

CABALE. s. f. [*cabala, cabbala, cabalia, kabala, gaballa*, all. *Kabbala*, esp. *cabala*]. Mot dérivé de l'hébreu, et qui signifie *doctrine traditionnelle*. Les auteurs des seizième et dix-septième siècles distinguaient la *cabale judaïque* ou *théologique* et la *cabale médicale*. Celle-ci rentre dans la catégorie des sciences occultes, et appartient à la médecine magique, qui prétend guérir par l'intermédiaire des puissances surnaturelles. V. SCIENCES *occultes*.

CABALISTE. s. m. [all. *Kabalist*]. Instruit dans la cabale.

CABALISTIQUE. adj. Qui a rapport à la cabale : art *cabalistique*.

CABALLIN. adj. [de *caballus*, cheval]. — *Aloès caballin*. V. ALOÈS.

CABANIS. [Médecin français, 1757-1808]. — *Palette de Cabanis*. V. PALETTE.

CABARET. s. m. [*asaret, nard sauvage, oreille d'homme, oreillette, Asarum europœum*, L.]. Plante herbacée (décandrie monogynie, L., aristoloches, J.) du midi de la France. Sa racine, petite souche horizontale, d'un blanc grisâtre, de la grosseur d'une plume à écrire, d'où partent des fibrilles grêles et rameuses, a une odeur forte et désagréable, une saveur âcre, nauséabonde et poivrée, et peut remplacer l'ipécacuanha comme émétique (16 décigrammes à 2 grammes de racine sèche, 30 à 50 centigr. de racine fraîche). Elle est usitée aussi comme sternutatoire.

CABELIAUD et **CABILLAUD**. s. m. Nom vulgaire de la *morue*. V. ce mot.

CABELLA DI NEGRO. s. m. V. IVOIRE *végétal*.

CABIAI. s. m. [*Hydrocharus capybara*, Érxleben]. Animal voisin de l'*agouti* et du *cobaye*, avec lesquels il ne doit pas être confondu. C'est le plus gros des rongeurs connus ; sa chair est comestible.

CABOSSE. s. m. Fruit du *cacaoyer*. Il est ovoïde, aminci au sommet, jaune, marqué de côtes bosselées, indéhiscent, uniloculaire, et renferme 15-40 graines dites *cacao*.

CABUS. s. m. et adj. V. CHOU.

CACALIE. s. m. [*Cacalia*]. Genre de synanthérées de l'Asie et de l'Afrique, dont plusieurs espèces sont soit aromatiques, soit adoucissantes.

CACAO. s. m. [*semina cacao*, all. *Kakao*, esp. *cacao*]. Graine du *cacaoyer*, ovoïde, lisse, brunâtre, de la grosseur d'une fève, revêtue d'un arille charnu. Fraîche, elle est âpre et amère. A l'époque de la récolte, on la met en tas ou on l'enterre, pour qu'elle fermente et que l'arille se sépare ; puis on la fait sécher au soleil. Ainsi préparé, le cacao a une odeur et une saveur agréables, et ne rancit jamais, quoiqu'il contienne une grande quantité de *beurre de cacao* (V. BEURRE et THEOBROMINE). — Le cacao nous est apporté du Pérou et de la Nouvelle-Espagne (*cacao caraque* ou *de Caracas*), ou de quelques-unes des Antilles, de Saint-Domingue, de la Martinique, etc. (*cacao des Iles*) Le premier, plus estimé, presque rond, brun grisâtre extérieurement, a presque toujours été enfoui en terre (*cacao terré*). Le second, plus petit, comprimé, est couvert d'une enveloppe papyracée rouge, sous laquelle se trouve une amande plus brune, plus huileuse et plus sapide que celle de l'autre espèce. Le cacao sert à la préparation du chocolat.

CACAOSTÉARINE. s. f. Matière grasse cristalline qui se dépose, avec le temps, dans une solution benzinée de beurre de cacao, et que la saponification dédouble en glycérine et *acide cacaostéarique*.

CACAOSTÉARIQUE. adj. — *Acide cacaostéarique*. Acide analogue à l'acide stéarique, et résultant de la saponification de la *cacaostéarine*.

CACAOYER. s. m [*Theobroma cacao*, L., de θεὸς, dieu, et βρῶμα, aliment : aliment des dieux]. Arbre (monadelphie pentandrie, L., buttnériacées, Ad. Brongniart) dont les feuilles sont ovales-acuminées, entières, et les fleurs d'un rose vif ; son fruit (*cabosse*) renferme le *cacao*.

CACCAGOGUE. adj. [de κάκκη, excrément, et ἄγειν, pousser]. Qui provoque les selles (James).

CACHALOT. s. m. [*Physeter macrocephalus*, L., all. *Pottwal*, angl. *cachalot*, esp. *cachalote*]. Mammifère *cétacé* (V. ce mot), de mêmes dimensions que la baleine, dont il diffère en ce que sa mâchoire inférieure, étroite et allongée, est garnie, de chaque côté, d'une rangée de dents reçues dans une série de cavités de la supérieure lorsque la bouche est fermée. Sa tête, énorme et renflée en avant, présente, en haut de la face et du crâne, la forme d'un vaste bassin ovalaire, dont les bords élevés en arrière, à deux mètres au-dessus du crâne, s'abaissent graduellement en avant, et qu'une cloison fibro-cartilagineuse divise en deux chambres remplies d'une huile connue dans le commerce sous le nom de *sperma ceti* ou de *blanc de baleine*, en chimie sous celui de *cétine*. L'*ambre gris* se trouve dans les intestins du cachalot. V. AMBRE, BLANC, CÉTINE.

CACHECTIQUE. adj. [*cachecticus*, καχεκτικὸς]. Qui est attaqué de cachexie, qui tient de la cachexie.

CACHET. s. m. — *Cachet médicamenteux*. Double enveloppe de pain azyme, dans laquelle on place un médicament de saveur désagréable, pour le faire prendre sans répugnance . chaque rondelle est creusée au centre en forme de calotte, pour recevoir la substance médicamenteuse, et ses bords aplatis sont soudés à ceux de l'autre enveloppe à l'aide d'une très légère humidité (Limousin).

CACHEXIE. s. f. [*cachexia*, καχεξία, de κακὸς, mauvais, et ἕξις, disposition, habitude du corps ; all. *Kachexie*, angl. *cachexy*, it. *cachessia*, esp. *caquexia*]. État dans lequel toute l'habitude du corps est altérée. ‖ Altération profonde de la nutrition caractérisée par la bouffissure et l'infiltration, un teint jaune et plombé, un sang trop séreux, et la langueur de toutes les propriétés de tissus, état qu'on observe surtout après de longues maladies ou à la fin de certaines affections parvenues à un haut degré d'intensité, principalement dans le scorbut, le cancer et la syphilis aussi distingue-t-on, à tort, une *cachexie scorbutique*, une *cachexie cancéreuse*, une *cachexie vénérienne, paludéenne, saturnine*, etc. ; l'ensemble de symptômes qui caractérisent la cachexie est toujours le même, et c'est aux causes morbides qui l'amènent qu'est due la différence des états cachectiques. C'est aussi une erreur de confondre la cachexie avec la *diathese*. — Classe de maladies dans laquelle plusieurs nosologistes, et particulièrement Sauvage et Cullen, ont réuni les consomptions, les hydropisies, diverses affections cutanées, etc., confondant ainsi des états morbides qui n'ont aucune analogie. — *Cachexie afri-*

caine. V. MAL-CŒUR. — *Cachexie exophtalmique*. V. EXOPHTALMIE. — *Cachexie nerveuse*. État cachectique déterminé par les attaques fréquentes d'hystérie, d'épilepsie, etc. V. NÉVROSE. = En vétérinaire : *Cachexie aqueuse*, V. POURRITURE.

CACHIBOU. s. m. V. GOMMART.

CACHIMAN. s. m. Fruit du *Corossolier*.

CACHIRI. s. m. Liqueur spiritueuse et enivrante qu'on retire au Brésil de la racine tuberculeuse du manioc.

CACHOU. s. m. [*cate*, *catechu*, all. *Kaschu*, *Kateschu*, angl. *catechu* it. *cacciu*,. *terra japonica*, parce qu'on le regardait autrefois comme une terre venant du Japon]. Extrait qu'on obtient par décoction des fruits de l'*Areca Catechu*, L., du bois de l'*Acacia Catechu*, Willd., ou des feuilles et des jeunes pousses de l'*Uncaria Gambir*, Roxb., ou *Nauclea Gambir*, Hunt. Les espèces commerciales du cachou sont nombreuses : les plus connues sont celles *du Bengale* et *de Bombay*; en Angleterre, le *Cachou de Colombo* ou *de Ceylan* est le plus estimé ; le plus répandu en France est le *Cachou du Pégu en masses*, fourni par l'*Acacia catechu* : c'est actuellement la sorte officinale ; le cachou arrive en masses de 40 à 50 kilogr., coulées sur des feuilles d'arbres sous forme de pains qui se sont réunis avant leur complète dessiccation ; il est d'un rouge brun foncé, sa cassure est luisante, sa saveur est amère, très astringente, avec un arrière-goût sucré. On le donne à la dose de 60 centigrammes à 4 grammes, comme stomachique, dans les dyspepsies avec atonie de la muqueuse gastrique ; comme resserrant, dans les diarrhées chroniques ; comme astringent, dans les affections de la bouche et de la gorge qui s'accompagnent d'état scorbutique, de gonflement fongueux des gencives, d'exsudation sanguine, etc. Il s'emploie sous forme de *poudre*, *d'infusion*, de *teinture* composées, en l'associant à la cannelle, à la muscade, à l'opium ; on en fait des *pastilles* ou *tablettes simples*, ou rendues *odorantes* par l'addition de quelques gouttes d'une teinture d'ambre ou autre. – *Cachou gambir*. V. KINO. — *Cachou en boule* (*Coury*), nom donné au cachou fourni par l'*Areca catechu*.

CACHOUIQUE. adj. — *Acide cachouique*. V. CATÉCHINE.

CACHOUTANNIQUE. adj. — *Acide cachoutannique*. V. CACHUTIQUE.

CACHRYS. s. f. [autrefois *armarinte*]. Genre d'ombellifères africaines et asiatiques âcres et sialalogues.

CACHUNDÉ. s. m. Tablette aphrodisiaque et stomachique, employée par les Orientaux, et composée de terre bolaire, de succin, de musc, d'ambre gris, de bois d'aloès, de santal rouge et citrin, de jonc odorant, de galanga, de cannelle, de rhubarbe, de myrobalans, et de quelques pierres précieuses inertes.

CACHUTIQUE. adj. — *Acide cachutique* [*tannin du cachou*, *acide mimotannique* et *cachoutannique*] ($C^{15}H^{5}O^{5}.HO$). Blanc, grenu, cristallin, astringent, puis douceâtre. Très soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Il colore en vert le perchlorure de fer sans le précipiter. Se retire du cachou par l'éther. Le tannin du cachou diffère de celui du chêne en ce qu'il est moins astringent, que sa réaction est à peine acide, qu'il est impropre au tannage complet, qu'il trouble à peine une solution de gélatine, qu'il ne précipite pas l'émétique.

CACIS. s. m. V. CASSIS.

CACOCHOLIE. s. f. [*cacocholia*, de κακὸς, mauvais, et χολὴ, bile ; esp. *cacocolia*]. Dépravation de la bile.

CACOCHYLIE. s. f. [*cacochylia*, de κακὸς, mauvais, et χυλὸς, chyle ; esp. *cacoquillia*]. Chylification dépravée.

CACOCHYME. adj. [*cacochymus*, de κακὸς, mauvais, et χυμὸς, suc, humeur]. Qui est affecté de la cacochymie, qui tient à la cacochymie : *homme cacochyme*, *état cacochyme*.

CACOCHYMIE. s. f. [*cacochymia*, esp. *cacoquimia*]. D'après les humoristes, altération, dépravation des humeurs, cause immédiate de la *cachexie*. V. ce mot.

CACOCHYMIQUE. adj. — *Fièvre cacochymique*. V. FIÈVRE *hectique*.

CACODYLE. s. m. V. KAKODYLE.

CACOÈTHE. adj. [*cacoethes*, κακοήθης, de κακὸς, mauvais, et ἦθος, caractère, nature ; esp. *cacoete*]. Qui est de mauvaise nature : *ulcere cacoethe*.

CACOGENÈSE. s. f. [de κακὸς, mauvais, et γένεσις, génération, production]. Déviation du développement organique, monstruosité. = Formation d'un tissu pathologique quelconque, du squirrhe par exemple.

CACOPATHIE. s. f. [*cacopathia*, de κακὸς, mauvais, et πάθος, affection, maladie]. Maladie de mauvais caractère.

CACOPLASTIQUE. adj. [de κακὸς, mal, et πλάσσειν, former]. Défavorable aux actions plastiques. Opposé à *euplastique*. V. ce mot. – *Matiere cacoplastique* (Lobstein). Blastème qui servirait à la génération des tissus dits *hétéroplastiques*.

CACOPRAGIE. s. f. [de κακὸς, mauvais, et πραγ, radical de πράττειν, agir]. Altération des fonctions nutritives.

CACOSITIE. s. f. [*cacositia*, de κακὸς, mauvais, et σιτίον, aliment]. Dégoût, aversion des aliments.

CACOSPHYXIE. s. f. [de κακὸς, mauvais, et σφύξις, pouls]. Mauvais état du pouls.

CACOSTOME. adj. [*ab ore fœtens*, de κακὸς, mauvais, et στόμα, bouche]. Qui a la bouche mauvaise, qui a l'haleine fétide.

CACOTHANASIE. s. f. [de κακὸς, mauvais, et θάνατος, mort]. Pratique des médecins qui épuisent tous les moyens, même les plus énergiques, alors qu'il n'y a aucune probabilité de sauver le malade, lui rendant ainsi la mort plus pénible.

CACOTHÉLINE. s. f. ($C^{10}H^{22}Az^{4}O^{18}$). Alcaloïde résultant de l'action de l'acide azotique sur la brucine (Laurent).

CACOTHYMIE. s. f. [*cacothymia*, de κακὸς, mauvais, et θύμος, moral ; esp. *cacotimia*]. Trouble des facultés morales

CACOTROPHIE. s. f. [*cacotrophia*, de κακὸς, mauvais, et τροφὴ, nutrition ; esp. *cacotrofia*]. Altération des fonctions nutritives.

CACTÉES ou **NOPALÉES**. s. f. pl. [*cacteæ*, all. *Kaktusarten*, esp. *cacteas*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes. Leurs tiges sont ou cylindriques, rameuses, cannelées, anguleuses, ou composées de pièces articulées, qui ont été considérées comme des feuilles. Celles-ci manquent ordinairement, et sont remplacées par des épines en faisceaux. Les fleurs sont solitaires, et placées à l'aisselle d'un de ces faisceaux. Calice monosépale, adhérent à l'ovaire infère ; pétales disposés en plusieurs rangs ; étamines nombreuses à filets capillaires. Ovaire uniloculaire, à placentas pariétaux multiovulés ; style simple, portant des stigmates rayonnés. Fruit charnu, ombiliqué à son sommet.

CACTIER. s. m. [*Cactus*, L., all. *Fackeldistel*]. Genre de plantes de l'icosandrie monogynie, L., qui a donné son nom à la famille des cactées. Deux espèces de ce genre sont remarquables : 1° la *raquette* ou *figuier d'Inde* (*Cactus opuntia*, L.) dont le fruit, de la forme des figues et d'une saveur douceâtre, est rafraîchissant, et colore l'urine en rouge ; 2° le *nopal* (*Cactus coccinellifer*, L.), sur lequel vit la *cochenille*.

CADAVÉREUX, EUSE. adj. [*cadaverosus*, νεκρώδης, angl. *cadaverous*, it. *cadaveroso*, esp. *cadaverico*]. Qui tient du cadavre : *odeur cadavéreuse*, *face cadavéreuse*.

CADAVÉRIQUE. adj. [*cadavericus*]. Qui est relatif au cadavre. — *Autopsie cadavérique*. V. AUTOPSIE. — *Débris* *cadavérique*. V. Débris. — *Lividité cadavérique*. V. Lividité. — *Rigidité cadavérique*. V. Rigidité.

CADAVRE. s. m. [πτῶμα, de πτόω, je tombe; *cadaver*, de *cadere*, tomber; all. *Leichnam*, angl. *corpse*, it. *cadavere*, esp. *cadaver*]. Corps organisé privé de vie. || Spécialement, l'homme qui a cessé de vivre, les cadavres des autres animaux portant le nom vulgaire de *charogne* (V. Voirie). Quand les parties molles sont détruites, c'est le *squelette* et non le cadavre. — Lorsqu'un cadavre est trouvé sur la voie publique, ou partout ailleurs, avec des signes d'une mort certaine (V. Mort), il doit en être donné avis sur-le-champ au commissaire de police (si c'est à Paris), et aux maires dans les communes rurales, ou à tout autre officier de police judiciaire (adjoints, juges de paix, officiers de gendarmerie), qui se transportent aussitôt sur les lieux, et requièrent l'assistance d'un homme de l'art. Celui-ci n'a d'abord qu'à faire la *levée* du cadavre, c'est-à-dire à constater l'état *extérieur* du corps de délit et toutes les circonstances y relatives, sans porter l'instrument tranchant sur aucun point du corps, et à faire transporter et déposer le cadavre en lieu sûr, sous la garde de l'autorité judiciaire. Plus tard, vient l'*autopsie* (V. ce mot). — *Conservation des cadavres*. V. Embaumement. — *Gras des cadavres*. V. Gras.

CADE. s. m. Nom du *genévrier oxycèdre* (*Juniperus oxycedrus*, L., famille des conifères), dont le bois, brûlé dans un fourneau sans courant d'air, donne un liquide huileux, inflammable, d'une odeur résineuse, empyreumatique, très forte, d'une saveur âcre presque caustique, appelé *huile de cade*. En médecine, on l'emploie, pure ou mélangée à la glycérine, l'axonge, l'huile d'amandes douces : 1° comme parasiticide; 2° comme topique modificateur dans un grand nombre d'affections cutanées, surtout de nature scrofuleuse : couperose, eczéma, lichen, psoriasis (Bazin). — L'huile des goudrons de pin et de houille, de composition différente, de propriétés inférieures, lui est souvent substituée par fraude. = Les vétérinaires s'en servent contre les ulcères des chevaux et la gale des moutons.

CADÉAC (Hautes-Pyrénées). — *Eau sulfureuse iodobromurée*.

CADELARI. s. m. (*Achyrantes*, L.). Genre d'amarantacées des Indes dont une espèce (*A. aspera*, Willd.) est diurétique et astringente.

CADMIE. s. f. [*cadmia*, all. *Ofenbruch*, esp. *cadmia*]. Suie métallique qui s'attache aux parois des vaisseaux de fusion (Dioscoride). — *Cadmie artificielle*, ou *des fourneaux* (*tuthie*). L'*oxyde de zinc* sublimé. — *Cadmie naturelle*, ou *fossile*. Minéral qui contient du zinc, du fer, quelquefois de l'arsenic, souvent aussi du bismuth, de l'argent et du cobalt. — *Cadmie d'arsenic*. L'oxyde blanc pulvérulent qui se forme à la surface des masses de l'acide arsénieux du commerce.

CADMIUM. s. m. [all. *Kadmium*, esp. *cadmio*]. Métal découvert en 1818 par Hermann et Stromeyer, dans un minerai de zinc. Il est solide, blanc comme l'étain, inodore, insipide, très brillant, ductile et malléable. Sa pesanteur est de 8,640 à 16°,5, et de 8,694 quand il a été martelé. Très fusible, il bout à une température peu supérieure à celle d'ébullition du mercure. Chauffé à l'air libre, il s'enflamme, et brûle avec éclat. — *Hydrate d'oxyde de cadmium*. Précipité blanc, gélatineux, soluble dans un excès d'ammoniaque, qui se forme lorsqu'on traite un sel soluble de cadmium par la potasse caustique. — *Iodure de cadmium*. V. Iodure. — *Oxyde de cadmium*. Poudre brune, insoluble dans l'eau, qu'on obtient en chauffant le cadmium au contact de l'air. Cet oxyde forme avec les acides des sels cristallisables, qui, traités par l'acide sulfhydrique, donnent un dépôt jaune de sulfure de cadmium. — *Sulfate de cadmium*. V. Sulfate.

CADRE. s. m. — *Cadre du tympan*. V. Tympanal.

CADUC, UQUE. adj. [*caducus*, de *cadere*, tomber, qui tombe; all. *infällig*, angl. *decaying*, it. *caduco*, esp. *caduco*]. Qui n'a pas de force : *âge caduc*, *homme caduc*, *voix caduque*; ou qui est de mauvais aloi : *santé caduque*. = En botanique, *caduc*, se dit d'une partie qui ne persiste pas pendant le développement des organes dans la composition desquels elle entrait d'abord : *calice caduc*, *style caduc*, *stipule caduque*. = *Mal caduc* [angl. *the falling sickness*]. L'*épilepsie* (ceux qui en sont atteints tombent subitement). = *Membrane caduque*. V. Caduque.

CADUCITÉ. s. f. [*caducitas*, all. *Hinfälligkeit*, angl. *weakness*, it. *caducità*, esp. *caducidad*]. État de ce qui est caduc. || Vieillesse débile, période de la vie qui s'étend de la soixante-dixième à la quatre-vingtieme année.

CADUQUE. s. f. [all. *die Hunter'sche Haut*, it. *caduca*, esp. *membrana caduca*, *membrane caduque*]. Portion de muqueuse utérine molle, comme réticulée, dont l'une des faces est lisse et l'autre tomenteuse, et qui relie l'œuf à la matrice. Hunter, à qui l'on en doit la première description exacte, l'a appelée *caduque*, parce qu'elle est expulsée du corps à chaque grossesse. Elle possède des vaisseaux sanguins, dont l'existence a été niée à tort, ce qui lui avait fait donner le nom de *membrane anhiste*. Suivant une ancienne hypothèse, la caduque serait une fausse membrane produite par exsudation plastique de la muqueuse utérine; quand l'œuf franchit l'ouverture utérine de la trompe, il repousserait devant lui, comme un doigt de gant, la caduque, qui lui fournirait ainsi une enveloppe : à ce point de vue, la portion de membrane qui tapisse la matrice (fig. 49, *c*, *c*) est appelée *caduque vraie*, *externe* ou *utérine* (*decidua vera*, *externa*, seu *uterina*), et celle qui circonscrit l'œuf (*e*, *k*, *e*), *caduque interne*, *ovulaire* ou *réfléchie* (*decidua serotina*, seu *interna*). Mais Coste, puis Ch. Robin, ont démontré, anatomiquement et physiologiquement, que la caduque n'est autre

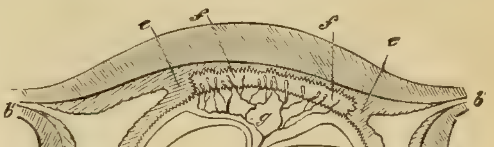

Fig. 48

chose que la muqueuse utérine développée, hypertrophiée normalement comme tous les autres organes de l'appareil sexuel femelle lors de la fécondation, et devenue *caduque* par suite des modifications qu'elle subit à mesure du développement de l'œuf humain. Dès son arrivée dans la cavité utérine par l'orifice de la trompe, l'ovule est emprisonné entre les plis que la muqueuse forme en augmentant d'épaisseur et d'étendue en tous sens. La muqueuse englobe bientôt l'ovule, et se ferme à sa partie supérieure, tournée vers la cavité de l'utérus, par un mécanisme encore peu connu. Cette partie qui enveloppe l'ovule est pourvue de glandes folliculaires comme le reste de la muqueuse; elle s'hypertrophie comme celle-ci pendant quelque temps, et constitue la *caduque réfléchie* Dès que les villosités placentaires ont commencé à se développer de manière à former un gâteau, elle devient peu à peu moins vasculaire et s'amincit par la distension que lui fait éprouver l'œuf qui grandit, jusqu'à ce que sa surface, devenant contiguë à la face interne de la portion de muqueuse caduque adhérente à l'utérus, se soude à elle plus par contact immédiat que par connexion organique. — *Caduque utéro-placentaire, interutéro-placentaire* ou *secondaire*. La portion de muqueuse utérine (de *e* en *e*) comprise entre l'œuf et la portion de l'utérus contre laquelle il est appliqué, portion dans laquelle les vaisseaux se développent beaucoup. Les veines y forment de vastes sinus appelés *lacs sanguins*, dans lesquels font saillie les cotylédons (*g, f, f*) du *placenta* (V. ce mot), ce qui a fait dire qu'elle concourt à constituer cet organe. Il en reste toujours une couche distincte du placenta, adhérente au tissu même de l'utérus (de *e* en *e*), d'où viennent les sinus que le placenta n'entraîne pas lors de la délivrance. Comme on a cru longtemps qu'elle était *caduque*, mais se détachait plus tardivement de la face interne de l'utérus que le reste de la muqueuse, on l'a appelée *sérotine*. On sait aujourd'hui que cette portion de la muqueuse utérine, restée vasculaire pendant toute la grossesse, n'est point caduque. Sa superficie seule est entraînée par le placenta; le reste fait d'abord, à la face interne de l'utérus après la délivrance, une saillie très prononcée, mais qui devient de plus en plus mince, à mesure que la muqueuse se régénère autour d'elle (Ch. Robin). - La muqueuse du col de l'utérus ne devient jamais caduque (*l*). Ses glandes seules s'hypertrophient à l'époque de la grossesse, et sécrètent une masse demi-solide, transparente, homogène, très tenace, appelée *bouchon gélatineux* (*a*), qui oblitère exactement la cavité du col de l'utérus. — Dans la figure 48, *a* indique le *bouchon gélatineux* du col de l'utérus; *b, b*, l'origine des *trompes* dans lesquelles la muqueuse caduque s'avance à 6 ou 8 millimètres de profondeur c'est la *caduque vraie*, ou muqueuse, tapissant le corps de l'utérus, *d*, cavité de l'utérus contenant primitivement un peu de liquide (*hydropérione*); de *e* en *e*, s'étend entre l'utérus et le placenta (*g, f, f*) la portion de muqueuse contre laquelle est appliqué l'œuf, et dans laquelle s'enfoncent les villosités placentaires (*caduque utéro-placentaire*); *h*, vésicule ombilicale; *i*, intervalle qui sépare l'*amnios* en dedans, le *chorion* en dehors, et qui disparaît bientôt par l'union de l'amnios à ce dernier; *k*, portion de la muqueuse enveloppant l'œuf, ou *caduque réfléchie*, qui occupe l'espace *e, k, e*; *l* est un point de jonction de la muqueuse du corps, qui est *caduque*, avec celle du col, qui ne l'est pas. V. DYSMENORRHEE. = Chez divers animaux, tels que la jument et la vache, il y a une caduque utérine, bien que son existence ait été niée à cause de son extrême ténuité. Elle a pour origine la couche épithéliale utérine, qui concourt aussi à la former dans l'espèce humaine; mais elle est très mince, et de bonne heure elle s'accole au chorion fœtal (Ercolani)

CÆCAL, ALE. adj. [*cæcalis*, it *cecale*.] Qui appartient au cæcum. — *Appendice cæcal* ou *vermiforme*. Petit tube creux, de la grosseur d'un tuyau de plume, long de 54 millimètres à 108, cylindrique, flexueux, qui existe au côté du cæcum, et dont on ignore l'usage. Il offre la même structure et les mêmes glandes que le gros intestin.

CÆCUM. s. m. [*intestinum cæcum*, de *cæcus*, aveugle; all. *Blinddarm*, angl. *the blind gut*, it. *cieco*, esp. *ciego*]. Première portion du *gros intestin* qui se prolonge inférieurement sous forme d'un cul-de-sac. Le cæcum fait suite à l'intestin grêle; il remplit presque en entier la fosse iliaque droite. Sa face antérieure est seule tapissée par le péritoine, et le reste de son étendue adhère au tissu lamineux lâche de cette fosse. Il se continue avec le côlon ascendant, sans que l'on puisse leur assigner de ligne de démarcation. Sa surface externe présente des bosselures volumineuses, interrompues par des enfoncements longitudinaux, elle est surmontée d'appendices graisseux formés par des replis du péritoine. La surface interne présente des saillies longitudinales et des enfoncements qui répondent aux dépressions et aux bosselures de la surface externe. A la partie inférieure de cette surface interne, on voit en arrière l'orifice de l'*appendice cæcal* (V CÆCAL), à gauche l'orifice de l'iléon, et la valvule iléo-cæcale (V. ILEO-CÆCAL). La structure du cæcum est celle du gros intestin (V. INTESTIN) : couche musculaire; couche celluleuse ou fibreuse; couche muqueuse, riche en *follicules* (V. ce mot). — Le cæcum, et surtout son appendice, sont souvent dilatés par des amas stercoraux, des calculs, des corps étrangers; fréquemment aussi ils sont le siège d'ulcérations tuberculeuses ou cancéreuses il en résulte de la typhlite ou pérityphlite (V. PHLEGMON *iliaque*), parfois une perforation des parois intestinales suivie de péritonite.

CÆSALPINÉES. s. f. pl. V. CASSIÉES.

CÆSIUM. s. m. [de *cæsius*, bleu céleste] (Cs = 133), Métal alcalin, découvert à l'aide de l'analyse spectrale (Kirchhoff et Bunsen) dans les résidus d'eaux minérales à bases de soude, de potasse et de chaux. On ne l'a pas isolé, mais on connaît ses *chlorure*, *sulfate* et *azotate*. Son *oxyde* est un alcali aussi énergique que la potasse. Il colore en beau bleu les raies du spectre.

CAFÉ. s. m. [*coffea*, all. *Kaffee*, angl. *coffee*, it. *caffé*, esp. *café*]. Graine du *caféier* ou *cafier*, aplatie, marquée, sur une de ses faces, d'un sillon longitudinal, et convexe de l'autre (fig. 49). C'est l'infusion de ces semences mondées, torréfiées et pulvérisées, qui constitue la boisson agréable et tonique à laquelle nous donnons aussi le nom de *café*. On en distingue plusieurs espèces, suivant les pays d'où elles proviennent, et qui présentent quelques différences dans leurs principes constituants. Avec 100 grammes de café torréfié jusqu'à la couleur rousse, on peut obtenir 25 grammes de substances extractives; torréfié jusqu'à la couleur marron, il ne donne que 19 gr. de matière soluble. Dans le premier cas, un litre d'infusion contient de 5 à 6 gr. de matière azotée; dans le second, il n'en contient que

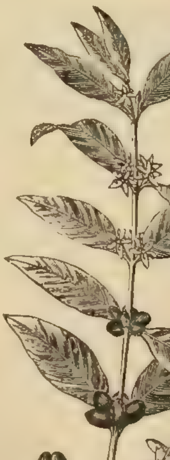

FIG 49

4 gr. 53. Pour la préparation de l'infusion, sur le marc provenant de 100 grammes de café qui a servi à une première infusion, on verse *un litre* d'eau bouillante et on laisse en macération, on sépare ensuite le macéré, on le porte à 100 degrés, et l'on s'en sert pour faire une infusion avec 100 et 120 grammes de bon café : cette infusion est très colorée, ce qui pourtant n'est pas nécessaire pour que le café soit bon. Le café est ainsi composé pour 100 (Payen) : cellulose, 34 ; eau hygroscopique, 12 ; substances grasses, de 10 à 13 ; glycose, 7 ; dextrine, acide végétal indéterminé, 8,5 ; légumine, caséine, 10 ; cafétannate ou chloroginate de potasse et de caféine, de 3,5 à 5 ; cafétannate azoté, 0,3 ; caféine libre, 0,8 ; huile essentielle concrète insoluble, 0,001 ; essence aromatique à odeur suave, 0,002 ; substances minérales, oxyde de fer, potasse, magnésie, chaux, acides phosphorique, silicique et sulfurique, chlore, 6,697. C'est probablement à la caféine que le café vert mangé en grains ou pris en poudre doit ses propriétés physiologiques et thérapeutiques, la graine crue et l'alcaloïde étant des médicaments semblables (V. CAFÉINE). Mais la torréfaction, isolant la *caféone* de la matière grasse qui la retient et en développant même de nouvelles quantités (aux dépens, sans doute, de la caféine), donne au café, avec son arome suave, une puissance stimulante qui détermine une excitation vasculaire primitive et passagère, analogue à celle que produisent les stimulants diffusibles pris à faible dose ; toutefois, loin d'amener la fièvre artificielle à laquelle donnent lieu les stimulants de la circulation, le café diminue plutôt la température et la coloration de la peau en même temps qu'il stimule les fonctions cérébrales. Le café torréfié s'emploie toujours en infusion aqueuse ; il convient dans les dyspepsies parétiques, contre la somnolence, comme antagoniste de l'opium, dans le coma de l'ivresse alcoolique, dans l'adynamie, dans l'asthme et la coqueluche ; enfin dans les hernies irréductibles et l'iléus spasmodique il amène la réduction en excitant les contractions de l'intestin. Au contraire, il faut en interdire l'usage à tous les névropathes, aux enfants, aux sujets atteints de palpitations non asystoliques, aux gastralgiques, aux hystériques, etc. — *Fleurs de café*. Les enveloppes ou coques du café : on en prépare une infusion connue sous le nom de *café à la sultane*. — *Tannin de café*. V. CAFÉTANNIQUE. — *Café citrin*. Infusion du café non torréfié. — *Café français*. Nom donné à diverses graines ou autres parties de végétaux indigènes que l'on a essayées tour à tour comme succédanées du café. Telles sont les graines de l'*Astragalus creticus*, L., du *Cicer arietinum*, L. (pois chiche), de l'*Arachis hypogæa*, L., du *Galium aparine*, L., de l'orge, etc. — *Café de glands doux*. V. GLAND.

CAFÉIER ou **CAFIER**. s. m. (*Coffea arabica*, L.). Arbrisseau de la pentandrie monogynie, L., rubiacées, J., originaire d'Arabie, naturalisé dans les îles de l'Amérique : son fruit est une baie rouge, grosse comme une petite cerise, divisée en deux loges, qui renferment chacune une graine dite café (fig. 49).

CAFÉINE. s. f. [all. *Kaffein*, angl. *caffein*, it. *caffeina*, esp. *cafeino*] ($C^{16}H^{10}Az^{4}O^{4}$). Principe cristallisable découvert en 1820 par Runge dans le café. La caféine est blanche, en aiguilles soyeuses, volatile à 300 degrés, fusible à 180 degrés, soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau, faiblement alcaline, formant avec les acides des sels cristallisés. Elle ne précipite ni par l'acétate ni par le sous-acétate de plomb. Après l'urée, c'est le principe d'origine organique le plus azoté. A fortes doses (30 à 50 centigr.), la caféine détermine quelques phénomènes d'excitation nerveuse et vasculaire, infiniment moins prononcés que ceux qui résultent de l'ingestion du café torréfié (contenant de la *caféone*) ; à petites doses, elle produit un léger assoupissement, suivi d'une faible stimulation circulatoire favorables à l'exercice des fonctions animales. On l'emploie rarement isolée ; le plus souvent on la donne à l'état de *citrate* de caféine ; de *citrate double* de fer et de caféine, de *lactate*, de *malate*, de *valérianate*, par prises de 5 centigr., réitérées 4 à 5 fois par jour. Elle convient contre les douleurs de tête et la migraine, dans la fièvre intermittente, dans l'asystolie cardiaque : le café vert a les mêmes propriétés et les mêmes usages. La *guaranine* et la *théine* (V. ces mots) sont identiques à la caféine.

CAFÉINIQUE, CAFÉIQUE ou **CAFIQUE**. adj. V. CAFÉTANNIQUE.

CAFÉONE. s. f. Produit de la torréfaction du café, qui lui donne de l'arome et des propriétés stimulantes. Sa production résulte de la décomposition de la partie de la semence torréfiée qui est soluble dans l'eau. Ce principe, obtenu par la distillation d'une infusion de café, se présente sous la forme d'une huile brune et liquide, plus pesante que l'eau, soluble dans l'éther, légèrement soluble dans l'eau bouillante (Boutron et Frémy). La plus faible quantité de cette substance est susceptible d'aromatiser deux ou trois pintes d'eau. V. CAFÉ.

CAFÉTANNATE. s. m. [*chloroginate*]. Sel formé par la combinaison d'une base avec l'acide cafétannique ou chloroginique.

CAFÉTANNIQUE. adj. — *Acide cafétannique* [*acide chloroginique*, *chlorogénique* ou *caféinique*] ($C^{70}H^{38}O^{34}$). Il est à l'état de sels de chaux, de potasse, de magnésie et de caféine, dans les grains de café et dans le *thé du Paraguay* (*Ilex paraguayensis*). Incolore, peut cristalliser en masses mamelonnées. Il est ordinairement jaune et vitreux. Très soluble dans l'eau, peu dans l'alcool. Il colore en vert les persels de fer ; ne précipite ni l'émétique ni la gélatine, et précipite la quinine et la cinchonine ; chauffé, il répand l'odeur du café grillé. La solution mêlée d'ammoniaque donne, au contact de l'air, de l'*acide viridique*.

CAGE. s. f. — *Cage thoracique*. L'ensemble des côtes et des vertèbres qui limitent la cavité de la poitrine. V. CŒUR (1re figure).

CAGNA. s. m. V. IVOIRE *végétal*.

CAGNEUX, EUSE. adj. [de l'anc. franç. *cagne*, chienne, parce que cet animal, et surtout le basset, est naturellement cagneux ; all. *hundsbeinig*]. Se dit de l'individu mal conformé dont le genou est en dedans et le pied écarté en dehors. V. BANCAL, PIED *cagneux* et PIED *panard*.

CAHINCA. s. m. V. CAÏENCA.

CAIEPUT. s. m. V. CAJEPUT.

CAÏEU ou **CAYEU**. s. m. [*bulbulus*]. Petit bulbe qui est produit par un autre bulbe, et qui naît ou dans sa substance même (*safran*), ou à côté (*tulipe*), ou au-dessus (*glaïeul*), ou au-dessous. Les caïeux sont les bourgeons axillaires des bulbes, attachés à la tige par un filet mince, qui se brise aisément et souvent de lui-même ; ils peuvent se développer après avoir été séparés du bulbe qui leur a donné naissance, et reproduire la plante. V. BULBE et BULBILLE.

CAÏL-CÉDRA. s. m. [*Khaya senegalensis*, Guil. et Perr. (famille des cédrelacées)]. Grand arbre dont le bois porte dans le commerce le nom d'*acajou du Sénégal*, et dont l'écorce, fébrifuge, est employée en extrait aqueux et alcoolique.

CAÏL-CÉDRIN. s. m. Principe amer fébrifuge contenu dans l'écorce du *caïl-cedra* (Caventou).

CAILLÉ, ÉE. adj. [*coactus, coagulatus*, all. *geronnen*]. Se dit d'un liquide qui, en se décomposant, forme une masse plus ou moins consistante : *sang caillé* (V. CAILLOT et SANG), *lait caillé*. — On dit aussi substantivement le *caillé*, en parlant du lait coagulé. V. Coagulation.

CAILLEBOTTÉ, ÉE. adj. Se dit d'un liquide coagulé et des précipités chimiques formés d'une agglomération de petits caillots ou grumeaux, comme souvent en présente le lait caillé.

CAILLE-LAIT ou **GAILLET**. s. m. [*Galium*, L., all. *Labkraut*, angl. *lady's bedstraw*, it. *gaglio*, esp. *galio*]. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, L., famille des rubiacées, J. L'espèce dite *Caille-lait jaune* (*Galium verum*, L.), très commune en France, a été employée comme astringente, sudorifique et antispasmodique. Elle ne fait pas cailler le lait. Les *G. palustre*, L., *mollugo*, L., et *aparine*, L., ont été employés contre l'épilepsie.

CAILLEMENT. s. m. Synonyme de *coagulation* — *Caillement du lait*. Nom vulgaire et inexact de l'engorgement inflammatoire de la mamelle.

CAILLETTE. s. f. [*abomasum*, all. *Labmagen*, angl. *rennet-bag*]. Quatrième estomac des ruminants; le liquide acide qui humecte sa surface interne est employé pour faire cailler le lait, sous le nom de *présure* (*coagulum*). V. Estomac et Présure.

CAILLEU-TASSART. s. m. V. Poisson *vénéneux*.

CAILLOT. s. m. [*grumus*, θρόμβος, all. *Blutkuchen*, it. *grumo*, esp. *coagulo*]. Masse rouge ou rougeâtre, friable, formée par le sang dans les vaisseaux où il a cessé de circuler, dans les cavités, naturelles ou accidentelles, où il s'est épanché, dans les vases où on le reçoit pendant la saignée, etc., par *coagulation de la fibrine*, qui englobe, en passant à l'état solide, tous les éléments anatomiques en suspension dans le plasma sanguin; les globules rouges, étant les plus abondants, donnent au caillot la couleur qui lui est propre. Lorsque ces globules se modifient, se décolorent, puis se résorbent, dans les *caillots apoplectiques* ou *anévrysmaux* (V. Apoplectique), le caillot subit des modifications correspondantes dans sa couleur (V. Fonte *purulente*, Migration et Retraction). Comme la fibrine offre, dans ces mêmes conditions, des changements qui lui sont propres, la consistance, le mode de déchirure fibrillaire du caillot, etc., changent également. V. Fibrine, Fibrineux, Hematome, Plasmine et Sang. — *Caillot hémoptyique*. V. Hémoptyique.

CAÏNCA. s. m. Racine du *Chiococca racemosa*, L., et du *Chiococca anguifuga*, Martius, plantes du Brésil, de la famille des rubiacées, dont l'écorce cassante, amère et nauséabonde, est surtout vomitive et purgative; indirectement, diurétique et diaphorétique.

CAÏNCÉTINE. s. f. Produit de dédoublement de la caïncine par les acides.

CAÏNCINE. s. f. [*acide caïncique*, Pelletier et Caventou] ($C^8H^7O^4$). Corps cristallisable retiré de la racine du caïnca. Il est sans odeur, de saveur très amère, moins soluble dans l'eau que dans l'alcool et dans l'éther; il rougit le tournesol, et donne avec les bases des sels peu connus. Sous l'influence des acides, il se dédouble en *caïncétine* et en une matière sucrée analogue à la glycose : ce serait donc une glycoside (Rochleder).

CAISSE. s. f. [all. *Trommelhöhle*, it. *cassa*, esp. *caja*]. — *Caisse du tambour*, *du tympan* ou *de Fallope*. La cavité du tympan qui renferme les osselets de l'ouïe, comparée à une caisse militaire, à raison de la disposition de la membrane sur laquelle viennent frapper les ondes sonores.

CAISSON. s. m. En chirurgie d'armée, voiture chargée d'une caisse disposée de manière à transporter les médicaments et objets de pansement nécessaires à un corps de troupes. Jusqu'en 1840, on comptait 1° le *caisson léger*, ne contenant qu'un petit nombre de médicaments, tous à destination chirurgicale : une division avait trois de ces caissons; chacun formait le matériel d'une section d'ambulance, et pouvait être envoyé près des lignes avec un chirurgien aide-major, deux sous-aides, un officier d'administration et quatre infirmiers; 2° le *caisson magasin* ou *de réserve*, attaché à chaque division, et contenant une *division de pharmacie* avec le matériel nécessaire au traitement de 250 hommes pendant un mois : il formait les *hôpitaux de premiere ligne* ou *ambulants;* 3° le *caisson ordinaire*, contenant une *subdivision de pharmacie*, destinée surtout au traitement pendant les séjours, et ne quittant pas le quartier général de la division d'armée. — *Caisson d'ambulance*. C'est, dans les armées actuelles, le *caisson léger* autrefois en usage. Il renferme vingt-cinq sortes d'objets et de médicaments nécessaires à la pratique des opérations et aux pansements. — *Caisson de pharmacie*. Caisson datant de 1867, contenant quatre-vingt-cinq sortes d'objets à pansements et de médicaments pour assurer temporairement un service d'ambulance quand les troupes séjournent, en attendant l'évacuation des malades sur les hôpitaux, et pour renouveler les provisions en médicaments du *caisson d'ambulance* et des *cantines médicales* (V. Cantine). Il doit y avoir un caisson de pharmacie par ambulance divisionnaire.

CAJEPUT. s. m. [*huile de cajeput*, all. *Cajeputöl*, angl. *cajeput-oil*, esp. *caieput*]. Essence fournie par la distillation des feuilles et des rameaux d'un arbuste des îles Moluques, le *Melaleuca cajeputi*, Roxb., famille des myrtacées et de plusieurs autres *Mélaleuques*. Elle a une odeur pénétrante vive, qui a quelque analogie avec celle d'un mélange de térébenthine, de camphre, de menthe poivrée et de roses; elle est très soluble dans l'alcool et l'éther. Sa pesanteur spécifique, à 12 degrés, varie de 0,914 à 0,919. Elle contient ordinairement du cuivre, qui la verdit, et qui provient des vases dans lesquels la plante a été distillée; on enlève ce métal par une rectification convenable. Elle a été employée : à l'extérieur, pure ou mêlée à une huile fixe ou à une liqueur alcoolique, contre les douleurs goutteuses et rhumatismales; à l'intérieur, en potions, ou par gouttes sur du sucre ou dans une tisane chaude, contre le choléra, les fièvres intermittentes, les affections névrosiques et paralytiques.

CAJEPUTÈNE. s. m. ($C^{20}H^{16}$). Carbure d'hydrogène liquide, incolore, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, soluble dans l'éther, obtenu par action de l'acide phosphorique anhydre ou de l'acide sulfurique sur le monohydrate de cajeputène. — *Monohydrate de cajeputene* ($C^{20}H^{16}.HO$). Liquide qui se forme pendant la distillation de l'huile de cajeput, dont il forme la plus grande partie.

CAK. s. m. Nom arabe d'une maladie peu connue, voisine de la pellagre ou de l'ergotisme.

CAL. s. m. [*callus*, *callum*, πῶρος, all. *Knochennarbe*, angl. *callus*, it. et esp. *callo*]. Cicatrice des os à la suite d'une fracture. D'après Miescher, il y a d'abord épanchement de sérosité rougeâtre dans le tissu cellulaire sous-cutané, et de sang entre les muscles voisins des deux bouts de la fracture, qui sont dénudés de leur périoste; la moelle est noirâtre dans l'étendue de quelques millimètres. Peu à peu les parties molles se décolorent, le tissu cellulaire se condense; par lui les muscles s'unissent entre eux et avec le périoste; il en résulte une masse solide homogène, rougeâtre et élastique; la moelle se raffermit, parce qu'il y naît du tissu cellulaire rougeâtre ou demi-transparent qui adhère à l'os et aux tissus ambiants. Ce tissu, divisible en fibres, peut être parsemé de gouttes d'huile; il est remplacé par du cartilage naissant, qui offre distinctement des *chondroplastes*, sphériques ou ovoïdes. Ce cartilage adhère bientôt intimement aux deux bouts de l'os d'une part, aux trabécules osseuses du canal médullaire; de l'autre, aux parois de celui-ci, dans une profondeur variable; plus tard, il adhère aux tissus mous engorgés avoisinant la fracture, il en est cependant plus ou moins nettement séparé par une couche de tissu cellulaire de nouvelle formation, dont les bords se continuent avec le périoste, et les faces adhèrent, l'interne au cartilage en voie de formation, et l'externe aux tissus engorgés, dont il est difficile de le séparer avant quelques semaines. Le cartilage, qui préexiste au cal osseux, a la structure du cartilage ordinaire; sauf que ses cavités, dans des points très rapprochés, peuvent offrir de 15 à 40 millièmes de millimètre de diamètre, et une forme arrondie, polyédrique ou ovale, allongée, aplatie. Généralement, elles renferment un corpuscule (amas de granulations jaunâtres) sphérique, polyédrique, triangulaire; pourtant on trouve plus de cavités qui en sont dépourvues qu'à l'état normal. Assez souvent ces cavités, surtout celles qui avoisinent les points osseux déjà formés, sont disposées en séries longitudinales (V. CHONDROÏDE); et la substance fondamentale ou gangue, interposée entre elles, est fibroïde, peu abondante, en sorte que les cavités sont très rapprochées l'une de l'autre. Dans ce cartilage, peu vasculaire, se montrent, au plus tôt vers le septième jour, les points osseux, d'aspect rougeâtre, grenus, étoilés; ils prennent la place du cal cartilagineux, qui s'ossifie par *substitution* (V. ce mot), et l'os présente transitoirement l'état dit *spongoïde* (V. ce mot), avant d'offrir les caractères de l'os proprement dit. D'un autre côté, à la surface des extrémités de la masse cartilagineuse enfoncée dans le canal médullaire et des trabécules osseuses voisines (qui s'ossifient, se multiplient et finissent par oblitérer le canal médullaire), on trouve une couche mince de cartilage de la première variété (V. CARTILAGE), à cavités petites et sans corpuscules. Ce cartilage s'ossifie, comme dans les parties où il existe à l'état normal, par *envahissement*, c'est-à-dire qu'à mesure que, dans ces parties, naît une mince couche de substance cartilagineuse, celle-ci s'ossifie, est envahie graduellement par la substance osseuse, que caractérisent ses *ostéoplastes*, et là elle n'offre jamais l'état dit *spongoïde*. Cette variété de cartilage s'observe aussi à la surface du cal cartilagineux qui touche aux parties molles, et cette couche superficielle peut être suivie sans discontinuité jusque sous le périoste qui entoure le voisinage de l'os rompu. Elle forme là une couche qui s'étend quelquefois à plusieurs centimètres en remontant vers les extrémités articulaires de l'os brisé; elle peut être assez épaisse pour être vue à l'œil nu, et s'amincit insensiblement, ou bien elle est mince, presque autant qu'elle l'est à l'état normal chez les jeunes sujets dont les os longs augmentent encore d'épaisseur, et le microscope en montre seul l'existence. C'est sa présence qui a fait croire que la surface de l'os rompu reprenait l'état cartilagineux ou se ramollissait, ce qui n'a jamais lieu. Ces minces couches cartilagineuses, envahissant les tissus voisins ou la place occupée par les liquides épanchés à la suite de la fracture, continuent à se former à la surface de celles qui s'ossifient graduellement, et lui donnent bientôt ainsi un aspect irrégulier; quelquefois même elles produisent sur le cal des prolongements ou stalactites osseuses. Mais, à la longue, celles-ci se résorbent, et les parties tendent à revenir à la forme normale de l'os, dont la surface devient souvent, avec le temps, aussi lisse que s'il n'y avait pas eu fracture, et dont le périoste, d'abord plus épais et plus rugueux, reprend peu à peu le même aspect que partout. Ainsi ce n'est pas du périoste, mais de l'os lui-même, que part la formation du cal · celle-ci est toujours précédée de la formation d'un véritable cartilage; l'ossification s'accomplit, soit d'une manière uniforme, soit par des points isolés et radiants; enfin il n'y a pas, du moins dans le sens que Dupuytren attachait à ce mot, de *cal provisoire* destiné à s'effacer plus tard. La formation du cal est une vraie cicatrisation du tissu osseux, représentant dans son mode de reproduction la naissance des os chez l'embryon. V. OSTÉOGÉNIE. — *Cal difforme*. Vice de consolidation d'une fracture consistant dans la permanence du déplacement des fragments, soit que ceux-ci forment un angle, soit qu'ils chevauchent l'un sur l'autre, soit enfin que deux os voisins se réunissent en un cal commun (avant-bras). Si la consolidation est récente et le cal encore malléable, on peut espérer le redresser par l'extension continue combinée à la compression graduée; si le redressement du cal échoue, il faut en opérer la rupture à l'aide des mains, et quelquefois d'appareils spéciaux, quand la difformité est un trop grand obstacle à la marche ou aux mouvements de l'avant-bras : après le redressement et la rupture, on applique immédiatement un nouvel appareil inamovible. — *Cal douloureux*. Celui qui est le siège de douleurs, soit parce qu'il est enflammé, soit parce qu'il comprime ou emprisonne un nerf, soit parce qu'il existe une véritable ostéo-névralgie dans ce dernier cas, ce sont les injections sous-cutanées, les frictions, la compression, les révulsifs, et parfois la résection du nerf, qui sont indiqués; dans le premier, les antiphlogistiques et les révulsifs conviennent, dans le second, enfin, il faut mettre le cal à nu pour libérer le nerf comprimé. — *Cal exubérant*. Celui qui présente une surabondance de tissu osseux (résultant ordinairement d'ostéites locales) ou des stalactites osseuses étendues et hypertrophiées · il réclame le même traitement que le cal difforme lorsqu'il y a de vives douleurs ou une position vicieuse.

CALABA. s. m. Nom du *Calophyllum calaba*, Jacquin, ou *galba des Antilles*, de la famille des guttifères, dont l'écorce fournit le *baume de Marie*. V. BAUME.

CALABAR. s. m. — *Fève du Calabar*. V. FÈVE.

CALABARINE. s. f. V. ÉSERINE.

CALABARISER. v. a. Introduire dans les tissus d'un être vivant du suc de fève du Calabar.

CALAGÉRI. s. m. (*kalie-zeerie*, Ainslie . Nom indien des graines du *Vernonia anthelminthica*, Willd , plante de la famille des synanthérées, réputée anthelminthique.

CALAGIRAH. s. m. (*kala-jira*, Ainslie). Nom des graines du *Nigella indica*, Roxb., famille des renonculacées. Noires, de la grosseur d'une puce, elles se distinguent de celles de *calagéri*, longues de 5 millimètres et brunes.

CALAGUALA. s. f. Rhizome d'une fougère, le *Polypodium calaguala*, Ruiz (auquel on substitue souvent celui du *Polypodium crassifolium*, L., ou de l'*Acrostichum Huaczaro*, Ruiz), qui vient du Pérou où elle est employée comme sudorifique dans la syphilis et le rhumatisme. La calaguala du commerce est fourni par l'*Aspidium coriaceum*, Swartz

CALAMBAC, **CALAMBOUC**. s. m. V. BOIS *d'aloès*.

CALAMBRE. s. f. Mot espagnol désignant, à Almaden, l'état des ouvriers attaqués de tremblements mercuriels avec convulsions et douleurs. V. MERCURIELLE (*Maladie*).

CALAMÉDON. adj. [καλαμηδὸν, de κάλαμος, chalumeau, flûte]. — *Fracture calamédon* Fracture en bec de flûte.

CALAMENT. s. m. [*calamintha*, de καλὸς, bon, et μίνθα, menthe, c'est-à-dire bonne menthe; esp. *calaminta*]. Genre de Labiées, dont une espèce, dite *calament des montagnes* (*Calamintha officinalis*, Mönch, *Melissa calamintha*, L.), aromatique et amère, stimulante et tonique, entre dans le sirop d'armoise, la thériaque, le sirop de stœchas, etc. : le *Clinopodium vulgare*, L., ou *Melissa clinopodium*, Bentham, souvent confondu avec le calament, se reconnaît aux collerettes rameuses qui entourent ses fleurs disposées en verticilles.

CALAMINAIRE. adj. [*calaminaris*]. Qui appartient à la calamine.

CALAMINE. s. f. [*calamina*, all. *Galmei*, esp. *calamina*; *pierre calaminaire*]. L'*oxyde de zinc* carbonaté hydraté natif. V. CARBONATE *de zinc*.

CALAMITE. adj. [de *calamus*, roseau]. V. STYRAX.

CALAMUS AROMATICUS. s. m. V. CANNE *aromatique*.

CALAMUS SCRIPTORIUS. s. m. Extrémité inférieure du quatrième ventricule du cerveau, comparée au bec d'une plume taillée pour écrire.

CALANDRE. s. f. [*calandra granaria*, de Geer] Insecte coléoptère curculionide, brun, qui dépose ses œufs sur les épis de blé et dont une larve pénètre dans chaque grain qu'elle détruit. V. ENSILAGE.

CALATHIDE. s. f. [*Calathis*, de καλαθὶς, corbeille] (Mirbel). Synonyme de *capitule*.

CALCAIRE. adj. [*calcaris*, de *calx*, chaux : qui contient de la chaux; all. *kalkhaltig*, angl. *calcareous*, it. et esp. *calcareo*]. En chimie, *carbonate calcaire*, *terre* ou *pierre calcaire*. V. CARBONATE DE CHAUX. — *Nitre calcaire*. V. AZOTATE *de chaux*. — *Oxalate calcaire*. V. OXALATE. — *Substances calcaires*. Tous les sels à base de chaux. = En médecine, *concrétion calcaire*. V. CONCRÉTION. — *Liniment calcaire*. V. LINIMENT. — *Migration calcaire*. V. MIGRATION. — *Phtisie calcaire*. V. PHTISIE *pulmonaire dans l'espèce bovine*.

CALCAIRE. s. m. En géologie, roche essentiellement composée de carbonate de chaux, à l'état cristallin ou sédimentaire; on distingue: 1° le *calcaire primitif*, ou *marbre*, d'un grain égal, ne portant aucune empreinte de corps organisés, et dont les couches sont inclinées et très irrégulières; 2° le *calcaire ancien* ou *de transition*, carbonate de chaux d'un tissu compact, disposé par couches épaisses, horizontales et régulières, et ne contenant que peu de corps marins; 3° enfin le *calcaire coquillier*, qui contient beaucoup de coquilles.

CALCANÉO-ASTRAGALIEN, IENNE. adj. — *Articulation calcanéo-astragalienne*. Double articulation de la face supérieure du calcanéum avec la face inférieure de l'astragale, au moyen des deux facettes que présente chacun de ces os. — *Ligaments calcanéo-astragaliens*. Les trois ligaments qui maintiennent les rapports de ces os : ils sont *supérieur*, *postérieur* et *externe*.

CALCANÉO-CUBOÏDIEN, IENNE. adj. — *Articulation calcanéo-cuboïdienne*. Celle qui unit les faces antérieure du calcanéum et postérieure du cuboïde ; elle est maintenue par deux ligaments, dits *calcanéo-cuboïdiens supérieur* et *inférieur*. Ce dernier est composé de deux plans de fibres, l'un superficiel, l'autre profond.

CALCANÉO-SCAPHOÏDIEN, IENNE. adj. — *Articulation calcanéo-scaphoïdienne*. Celle du calcanéum avec le scaphoïde (qui ne sont pas contigus). Elle a lieu au moyen de deux *ligaments*, l'un inférieur, l'autre externe.

CALCANÉO-SOUS-PHALANGIEN. adj. et s. m. V. ABDUCTEUR *du petit orteil*. — *Calcanéo-sous-phalangien commun*. V. FLÉCHISSEUR *commun des orteils*.

CALCANÉO-SUS-PHALANGETTIEN COMMUN. adj. V. PÉDIEUX.

CALCANÉUM. s. m. [*calcaneum*, de *calx*, talon ; πτέρνα, all. *Fersenknochen*, angl. *os calcis*, it. et esp. *calcaneo*]. Os court, situé à la partie postérieure et inférieure du pied, faisant partie du tarse. Il est articulé en haut avec l'astragale par deux facettes que présente sa face supérieure dans ses deux tiers antérieurs, et qui sont séparées par une gouttière formant avec la gouttière de l'astragale un canal oblique (*sinus du tarse*); en devant avec le cuboïde ; sa face postérieure donne attache au tendon d'Achille ; l'inférieure présente en arrière deux petites tubérosités où s'attachent les muscles superficiels de la plante du pied. — *Petite apophyse*, ou *apophyse latérale du calcanéum*. Saillie de la face supérieure de cet os, sur laquelle est pratiquée la portion postérieure de la cavité qui reçoit l'astragale. — *Grande apophyse*, ou *apophyse antérieure du calcanéum*. Saillie qui correspond d'une part au cuboïde, et qui, d'une autre part, forme la partie antérieure de la facette destinée à recevoir l'astragale. — Les plaies par armes à feu, et surtout les fractures (simples ou multiples) sont les lésions traumatiques que le calcanéum présente le plus souvent; de plus, l'intervention chirurgicale doit avoir lieu, par cautérisation, rugination, évidement, des parties centrales ou périphériques, ou par ablation totale de l'os, lorsque celui-ci est atteint d'ostéite, de carie, de nécrose, de périostite phlegmoneuse diffuse, ou qu'il est le siège d'enchondromes ou de fibromes.

CALCARINE. adj. — *Scissure calcarine*. V. SCISSURE.

CALCÉOLAIRE. s. f. [*calceolaria*]. Genre de scrofulariées dont quelques espèces du Pérou et du Chili (*C. corymbosa*, R. et Pav., etc.) sont soit diurétiques, soit purgatives

CALCÉPONGE. s. f. V. ÉPONGE.

CALCICOLE. adj. [de *calx*, chaux, et *colere*, habiter]. Se dit d'une plante qui ne croît que dans les terrains calcaires, ou qui croît d'autant mieux que le sol contient plus de sels de chaux.

CALCIDES. s. m. pl. Genre de corps simples qui renferme le baryum, le strontium, le calcium et le magnésium (Ampère).

CALCIFÈRE. adj. [de *calx*, chaux, et *ferre*, porter]. — *Corps* et *canalicules calcifères* ou *calcigènes* ou mieux *calcipares*. Les ostéoplastes et les canalicules qui en émanent: on les a crus à tort pleins de sels calcaires. V. OSTÉOPLASTE.

CALCIFICATION. s. f. Passage d'un tissu mou à la consistance et quelquefois à la couleur calcaire, par dépôt moléculaire de sels de chaux et autres. — *Calcification du placenta*. V. OBLITÉRATION.

CALCIFIÉ, ÉE. adj. Qui a subi la calcification. Se trouve dans quelques écrits pour *ossifié*, en parlant du cartilage auquel l'os se substitue.

CALCIGÈNE. adj. (mot hybride). V. CALCIFÈRE.

CALCINATION. s. f. [*calcinatio*, de *calx*, chaux; all. et angl. *Calcination*, it. *calcinazione*, esp. *calcinacion*]. Autrefois, réduction des pierres calcaires en chaux par l'action d'un feu violent. || Aujourd'hui, opération dans laquelle on soumet à une chaleur très élevée une substance infusible, mais sensiblement altérable par rapport, soit à son mode d'agrégation, soit à sa composition chimique. Par la *calcination*, les pierres calcaires perdent leur acide carbonique, au lieu que les métaux se combinent presque toujours avec l'oxygène. V. CHAUX MÉTALLIQUES.

CALCINÉ, ÉE. adj. — *Éponge calcinée*. V. ÉPONGE.

CALCIPARE. adj. [de *calx*, chaux, et *parere*, engendrer]. V. CALCIFÈRE.

CALCIQUE. adj. Qui concerne la chaux. — *Carbonate calcique*. V. CARBONATE *de chaux*. — *Chlorure calcique*. V. CHLORURE. — *Oxalate calcique*. V. OXALATE.

CALCITRAPE. s. f. Espèce de *centaurée*. V. ce mot.

CALCITRAPIQUE. adj. — *Acide calcitrapique* (Colignon). Corps très amer, incristallisable, probablement impur, retiré de la *centaurée chausse-trape*.

CALCIUM. s. m. [de *calx*, chaux; it. et esp. *calcio*]. Métal qui, par sa combinaison avec l'oxygène, constitue la chaux; découvert en 1807 par Seebeck. Il est d'un blanc d'argent, plus pesant que l'eau, et s'enflamme facilement à l'air, en produisant de la chaux. Il décompose l'eau froide en donnant de l'hydrogène et passant à l'état d'oxyde. — *Chlorure de calcium*. V. CHLORURE. — *Sulfure de calcium*. V. SULFURE.

CALCOGLOBULINE. s. f. [de *calx*, chaux, et *globuline*] (Harting). La matière albuminoïde, moins riche en azote que l'albumine, qui se forme quand le carbonate de chaux se dépose en *calcosphérites* dans les liquides albumineux, et qu'il fixe dans la proportion de 7 à 8 p. 100.

CALCOÏDIEN, IENNE. adj. [de *calx*, talon; *calcoideus*]. — *Ossicula calcoidea*. Les trois os *cunéiformes* (Fallope).

CALCOPHORE. adj. (mot mal fait). V. CALCIFÈRE.

CALCOSPHÉRITE. s. f. [de *calx*, chaux, et σφαῖρα, globe] (Harting). *Cristallite* sphéroïdale à base calcaire (carbonates, phosphates, etc.), avec ou sans couches concentriques, avec ou sans striations irradiées à partir du centre, isolée ou réunie en plaques à d'autres corps semblables, accidentellement ou naturellement comme dans la coque d'œuf, etc. (V. CALCOGLOBULINE), devenant ou non polyédrique ou prismatique par pression réciproque. Les urates et un grand nombre de composés chimiques forment des groupements cristallins de ce genre, que leurs dispositions morphologiques ont fait prendre à tort pour des cellules (*fausses cellules*). La soudure des calcosphérites engendre un grand nombre de parties animales du groupe des *produits*, telles que l'opercule des hélices, la coquille des mollusques, la coque d'œuf des oiseaux, l'émail dentaire, diverses pièces squelettiques des échinodermes, des polypes, des spongiaires, etc. ces phénomenes sont distincts de ceux de la production des os et autres tissus constituants riches en sels calcaires.

CALCUL. s. m. [*calculus*, λίθος, λιθίδιον, all. *Stein*, angl. *calculus*, *stone*, it. *calcolo*, esp. *calculo*]. Concrétion qui se forme accidentellement dans le corps des animaux; parfois on réserve le mot de *calculs* aux corps étrangers inorganiques qui se développent dans les canaux et réservoirs tapissés par une muqueuse, et le mot de *concrétions* à ceux qui se produisent dans les autres voies ou dans l'épaisseur des organes. Il se rencontre des calculs dans les articulations, les voies biliaires, les intestins, les poumons, la prostate, les vésicules séminales, les voies salivaires, les organes génito-urinaires, etc. — *Calcul arthritique*. Il est généralement composé d'acide urique et d'urate de soude. — *Calcul biliaire* [all. *Gallensteine*, angl. *gallstones*, it. *calcoli biliari*]. On distingue ces calculs en *cystiques*, *hépatiques* et *hépato-cystiques*, suivant qu'ils ont leur siège dans la vésicule biliaire, le foie ou le canal cholédoque. Ils sont formés de cholestérine presque pure ou unie aux matières colorantes de la bile. D'autres sont formés par la matière colorante unie à de faibles quantités de phosphates calcaires, etc., et à des traces de cholestérine. Ces derniers sont bruns ou noirs; les autres sont jaunâtres, très légers, parfois comme demi-transparents. V. HEPATIQUE (*Colique*). — *Calcul intestinal*. Rare chez l'homme, le calcul de l'intestin est assez commun chez les animaux (V. BÉZOARD). Ceux de l'homme sont généralement des calculs biliaires qui ont abandonné le lieu de leur formation. Cependant, chez l'homme comme chez les animaux, on trouve des concrétions engendrées dans l'intestin. V. ENTEROLITHE. — *Calcul incarcéré*. V. INCARCERE. — *Calcul prostatique*. V. PROSTATE et PROSTATIQUE. — *Calcul pulmonaire*. V. BRONCHOLITHE — *Calcul salivaire*. V. SALIVAIRE. — *Calcul urinaire*. Les calculs urinaires sont les plus importants et les plus communs. On les distingue en *rénaux*, *urétériques*, *vésicaux* et *urétraux*, suivant leur siège. Les substances que l'analyse y a fait découvrir sont, dans l'ordre de leur fréquence : l'acide urique, les urates d'ammoniaque, de potasse, de soude et de chaux, le phosphate ammoniaco-magnésien, la xanthine, le phosphate de chaux, les carbonates de chaux et de magnésie, l'oxalate calcaire, la cystine. Ces principes sont unis à du mucus qui varie en quantité, en densité, etc. Ils sont généralement disposés en couches concentriques de composition semblabe ou différente. — Fig. 50. Calcul d'oxalate de chaux et d'acide urique en couches alternontes. — Au point de vue thérapeutique, les calculs des reins sont l'objet d'un traitement médical (V. GRAVELLE et *Colique* NÉPHRÉTIQUE); les calculs de la vessie et de l'urètre sont l'objet d'uu traitement chirugical. La grosseur des calculs vésiscaux varie depuis les plus petites granulations qui sortent avec l'urine sous la forme de sable, j'usqu'à des masses énormes dont le poids s'élève à plusieurs kilogrammes; on en cite un qui pesait 3 kilogrammes 900 grammes. Ils sont solitaires ou multiples; ordinairement on n'en trouve que deux ou trois; mais on rapporte des cas où le nombre s'élevait à plusieurs centaines. En général ovoïdes, ils peuvent affecter les formes les plus bizarres. La plupart sont ternes, quoique lisses; certains semblent vernis, et sont aussi doux au toucher que l'ivoire. Il y en a qui offrent des aspérités, des tubercules, des épines simples ou rameuses calculs *mûraux* ou *mûriformes*. Leur dureté varie depuis une mollesse voisine de la fluidité jusqu'à une consistance égale ou même supérieure à celle du marbre. Très souvent ils se développent autour d'un corps étranger, qui en constitue le *noyau* (fig. 51), et qui peut être un gravier descendu des reins, du mucus, un caillot de sang, une aiguille, une épingle, une balle de fusil, un fragment d'os, une portion de sonde et de bougie, un morceau de bois, un fétu de paille, une petite masse de charpie, un tuyau de pipe, un tube de verre, un haricot, un pois, des poils, une plume, un caillou, etc. Quant aux calculs urétraux, ceux qui dépassent 11 à 14 millimètres de diamètre ne peuvent sortir du canal qu'à la faveur d'une incision, ou d'une ouverture qu'eux-mêmes se frayent. En séjournant dans l'urètre, ils peuvent y acquérir de grandes dimensions et devenir la cause de lésions considérables. A différentes reprises, on a tenté de détruire les calculs vésicaux au moyen des *lithontriptiques*; mais aucun succès constaté n'a justifié les espérances conçues à cet égard, et l'on a recours aujourd'hui à la *cystotomie* ou à la *lithotritie* — *Calcul des vésicules séminales*. V. SYMPEXION. — *Calcul des voies lacrymales* V. DACRYOLITHE.

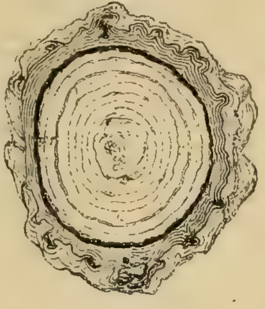
FIG. 50.

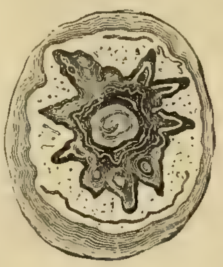
FIG. 51.

CALCUL s. m. Supputation. — *Calcul appliqué à la medecine*. V. STATISTIQUE. — *Organe et faculté du calcul*. Faculté d'exécuter des calculs arithmétiques ou algébriques (Gall et Broussais).

CALCULEUX, EUSE. adj. [*calculosus*, all. *steinigt*, it. *calcoloso*, esp. *calculoso*]. Qui a rapport aux calculs : *concretion calculeuse*, *diathese calculeuse*. — *Affection calculeuse* [λιθίασις]. Ensemble des troubles fonctionnels et des lésions organiques qui résultent du séjour d'un calcul dans les reins, les uretères, la vessie, l'urètre et les tissus voisins : lésions aussi nombreuses que variées. — *Phtisie calculeuse*. V. Phtisie.

CALCULEUX. s. m. [λιθιῶν]. Un malade atteint de calcul vésical.

CALCULIFRAGE. adj. [de *calculus*, calcul, et *frangere*, briser]. Synonyme peu usité de *lithontriptique*. V. ce mot.

CALEBASSE. s. f. Fruit de plusieurs arbres, en particulier du *Crescentia cujete* et du *baobab*. — *Sirop de calebasse*. V. Coui.

CALEBASSIER. s. m. Nom vulgaire du *Crescentia cujete*, L. V. Coui.

CALÉFACTION. s. f. [*calefactio*, de *calor*, chaleur, et *facere*, faire ; θέρμανσις, all. *Wärmung*, angl. *calefaction*, *heating*, it. *calefazione*, esp. *calefacion*]. Action de faire chauffer. — *Phénomènes de caléfaction* (Boutigny). V. Spheroïdal.

CALÉIDOPHONE. s. m. [de καλὸς, beau, εἶδος, forme, et φωνὴ, voix, son]. Instrument qui rend visibles les vibrations nécessaires à la production des sons (Wheatstone).

CALENDULE. s. f. V. Souci.

CALENDULINE. s. f. Matière gommeuse extraite du *souci*.

CALENTURE. s. f. [de *calere*, avoir chaud ; all. *hitziges Fieber*, it. et esp. *calentura*. *Calentura* signifie *fièvre* en espagnol]. V. Fievre *jaune* et Paraphrosyne.

CALICARPIDE. s. m. [de *calice*, et καρπὸς, fruit]. Fruit composé de plusieurs akènes cornés enfermés dans le calice accru et devenu charnu (*Rosa*, *Calycantus*, *Monimia*).

CALICE. s. m. [*calyx*, du grec κάλυξ, bouton de fleur, et, plus particulièrement, ce qui enveloppe la fleur ; all. *Kelch*, angl. *calix*, it. *calice*, esp. *caliz*]. L'enveloppe la plus extérieure des fleurs qui ont un périanthe double. Tournefort et Linné nommaient aussi *calice* le périanthe simple, lorsqu'il est de couleur verte et peu apparent ; ils le nommaient *corolle*, quand il est coloré et très apparent. Jussieu a nommé *calice* tout périanthe simple, quelles que soient sa couleur, sa consistance, sa forme. Pourtant l'étude du développement et l'anatomie montrent que ce périanthe prétendu simple se compose réellement de deux verticilles distincts dont l'extérieur est un calice souvent coloré ou pétaloïde, mais un peu différemment du verticille interne ou corolle. Ainsi, au lieu de dire : Périanthe à 6 divisions pétaloides, on doit dire : Calice à 3 sépales pétaloïdes, corolle à 3 pétales. Le *calice commun* (*involucre*) appartient à plusieurs fleurs ; le *calice propre* n'appartient qu'à une seule. Le calice est *polysépale*, quand il est formé d'un certain nombre de pièces distinctes qu'on peut isoler les unes des autres sans déchirure ; il est *monosépale*, s'il paraît formé d'une seule pièce (labiées). De Candolle propose de substituer au mot *monosépale* celui de *gamosépale* : en effet le calice monosépale n'est pas formé d'un seul sépale, mais de plusieurs unis et soudés ensemble. On distingue, dans la plupart des calices, le *tube*, le *limbe* et la *gorge*. Le calice est *régulier* quand ses parties constituantes sont situées sur un même plan, et semblables par leur forme et leur développement ; *irrégulier*, dans le cas contraire. Le calice se développe sous forme d'autant de petits mamelons de tissu cellulaire dans lesquels les faisceaux vasculaires pénètrent de bas en haut. Le calice monosépale apparaît, non point comme autant de mamelons qui se soudent, mais sous forme d'un bourrelet circulaire qui a autant de mamelons que plus tard le calice a de lobes. Les calices irréguliers sont réguliers en naissant, et plus tard les mamelons, rudiments de lobes, se développent inégalement. Le verticille extérieur ou calice se développe avant le verticille interne ou corolle. = En anatomie, *calices* (*infundibula*). V. Rein et Urination.

CALICÉ, ÉE [*calycatus*]. Environné d'un calice : *fleur calicée*.

CALICÉRACÉES ou **CALICÉRÉES**. s. f. pl. (*boopidées*, Cassini). Famille voisine des synanthérées.

CALICIFLORE. adj. et s. [*calyciflorus*, all. *kelchblumig*] (De Candolle). Dicotylédone polypétale, à *corolle périgyne*. V. Corolliflore et Thalamiflore.

CALICIFORME. adj. [*calyciformis*]. En forme de calice. — *Papille caliciforme*. V. Langue.

CALICINAL, ALE. adj. [*calycinus*]. Qui a rapport au calice, qui appartient au calice : *foliole calicinale*.

CALICULE. s. m. [*calyculus*, petit calice]. Calice très petit. || Calice accessoire placé en dehors du vrai calice, et formé de bractées rapprochées ou soudées (*malvacées*). || Rangée de petites bractées placées à la base d'un involucre.

CALICULÉ, ÉE. adj. [*calyculatus*]. Pourvu d'un calicule *calice caliculé*, *aigrette caliculée*.

CALIFORNINE. s. f. Substance non cristallisable, amère, d'un jaune d'or, retirée, à l'aide de l'eau, de l'écorce du *China californica* (Winckler).

CALIGINEUX, EUSE. adj. [*caliginosus*, de *caligo*, brouillard ; ἀχλυώδης]. Se dit des yeux lorsqu'ils perdent leur brillant et deviennent foncés.

CALIGO. s. m. V. Achlys.

CALISAYA. s. m. V. Quinquina *jaune*.

CALLEUX, EUSE. adj. [*callosus*, de *callus*, callosité, durillon ; τυλώδης, πωρώδης, all. *schwielig*, angl. *callous*, it. et esp. *calloso*]. Qui est dur, résistant. = En anatomie, *corps calleux* (*mésolobe*, *grande commissure cérébrale*), longue et large bande médullaire blanche qui réunit les deux hémisphères du cerveau et qui occupe la profondeur de la partie moyenne de la *scissure interhémisphérique*. On lui distingue : 1° une extrémité antérieure, infléchie en forme de genou (*genou du corps calleux*, *genu corporis callosi*), dont la concavité ferme en avant le troisième ventricule cérébral, et qui émet de chaque côté un prolongement (*pédoncule du corps calleux*, *corne antérieure*, *pince antérieure* ou *petite*, *forceps anterior*) formé de fibres blanches qui marchent parallèlement d'avant en arrière jusqu'au voisinage de la racine grise des nerfs optiques, où ces prolongements se séparent à angle obtus pour longer le côté externe de la bandelette optique et se perdre dans le lobe frontal, vers l'extrémité interne de la scissure de Sylvius ; 2° une extrémité postérieure, plus large que l'antérieure, formant un bourrelet assez épais (*bourrelet* ou *bec du corps calleux*, *splenum corporis callosi*), d'où part de chaque côté un prolongement en forme de corne (*corne postérieure*, *forceps posterior*) qui se divise en deux parties : l'une (*corne occipitale*, *forceps major*) longe la paroi externe de la corne postérieure du ventricule latéral et se rend au lobe occipital ; l'autre (*corne sphénoïdale*, *tapetum*) recouvre l'anfractuosité sphénoïdale du même ventricule et se répand dans le lobe temporal ; 3° une face supérieure, convexe d'avant en arrière, et présentant sur la ligne médiane un petit sillon longitudinal (*raphé*) ; puis, de chaque côté de ce sillon, un tractus blanc antéro-postérieur, onduleux (*tractus longitudinal*, *nerf de Lancisi*) ; de chaque côté de ces tractus se voient des fibres transversales (*tractus transversaux*) qui passent au-dessous d'eux pour aller d'un hémisphère à l'autre, et qui, se coudant toutes au même niveau pour se porter en bas et en dehors, forment un bourrelet latéral et antéro-postérieur ou *bord* du corps calleux ; 4° une face inférieure, lisse, continue en arrière avec la base du trigone, en avant avec la cloison transparente, et formant la voûte des ventricules. Le corps calleux est une commissure interhémisphérique, reliant entre elles les régions semblables de l'écorce ; il n'a aucune connexion avec la couronne rayonnante et le pédoncule. — *Circonvolution du corps calleux*. V. Circon-

VOLUTION. = *Ulcere calleux.* Celui dont les bords sont épais et durs.

CALLIANDRA. s. f. Genre de mimosées en arbustes des Antilles, du Mexique, etc., dont plusieurs espèces donnent un suc astringent.

CALLIANYRIDÉS. s. m. pl. animaux radiaires formant une tribu des Acalèphes cténophores. V. ACALÈPHE.

CALLICARPE. s. m. Genre de verbénacées de l'Asie, de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande, dont plusieurs espèces sont, soit diurétiques, soit aromatiques.

CALLICHROME. s. m. [de κάλλος, beauté, et χρῶμα, couleur]. Genre de coléoptères tétramères longicornes, dont une espèce non vésicante, le *callichrome musqué*, privée de ses antennes, est substituée ou mêlée aux cantharides. Elle en diffère par un thorax presque aussi large que l'abdomen, des élytres coniques plus larges en avant qu'à l'autre extrémité, et une forte odeur de rose.

CALLIGONE. s. m. (*Calligonum*, L.). Genre de polygonées de la Sibérie, donnant un suc mucilagineux et des fruits acidulés alimentaires.

CALLIPÉDIE. s. f. [*callipædia*, de κάλλος, beauté, et παῖς, παιδὸς, enfant]. Art de procréer de beaux enfants. Titre d'un poème latin publié, en 1655, par Cl. Quillet.

CALLISTHÉNIE. s. f. [*callisthenia*, de κάλλος, beauté, et σθένος, force]. Exposé des procédés de somascétique qui conviennent aux jeunes filles, et des moyens propres à corriger les déviations de la colonne vertébrale occasionnées par une action irrégulière des muscles (Clias).

CALLITRICHE. s f. Genre de plantes aquatiques considérées comme des euphorbiacées par les uns, des monocotylédones naïadées par d'autres, remarquables par la quantité de mucilage qu'elles donnent.

CALLOSITÉ s. f. [*callositas*, de *callum* ou *callus*, dureté, durillon; τύλωσις, πῶρος, all. *Schwiele*, angl. *callosity*, it. *callosità*, esp. *callositad*]. Induration accidentelle des parties molles, comme à la plante des pieds par la pression des chaussures et chez ceux qui marchent pieds nus, ou à la paume des mains par l'effet de travaux rudes. || Induration au bord des ulcères anciens ou autour des trajets fistuleux. V. FISTULE et ULCERE.

CALLOSO-MARGINAL, ALE. adj. — *Scissure calloso-marginale*. V. SCISSURE.

CALMANT, ANTE. adj. [*sedans*, καταπαύων, all. *beruhigend*, it. *sedativo*, esp. *calmante*]. Qui calme, qui adoucit. — *Emplâtre calmant*. V. EMPLATRE. — *Julep* ou *potion calmante*. V. JULEP.

CALMANTS. s. m pl. Tous les médicaments adoucissants ou parégoriques, anodins, antispasmodiques et narcotiques. V. SEDATIF.

CALMAR. s. m (*Loligo vulgaris*, Lamk, *Sepia loligo*, L..) Mollusque céphalopode commun dans nos mers, à corps allongé en forme de cornet, à tête entourée de dix tentacules, dont deux plus grands. Plusieurs espèces sont recherchées comme aliment.

CALOMEL, CALOMÉLAS. s. m. [*calomelas*, *aquila alba*, *mercurius zoticus*, et καλομέλανος, de Hartmann, auteur de la découverte du calomel, 1611; all. *Calomel*, angl. *calomel*, it. *calomelano*, esp. *calomelanos*. *Kalomelas* paraît venir (la chose n'est pas certaine) de καλὸς, beau, et μέλας, noir; on dit aussi que Turquet de Mayerne a créé ce nom en l'honneur d'un *jeune negre* qui l'aidait dans ses préparations; quelques-uns le font venir du changement des termes *mercurius dulcis*, en καλὸς, et *mel*, miel]. Dans l'origine, *protochlorure de mercure* ayant subi six sublimations. || Aujourd'hui, protochlorure de mercure sans acception de son mode de préparation. V. CHLORURE *de mercure*.

CALORICITÉ. s. f. [de *calor*, chaleur; all. *Kaloricital*, angl. *caloricity*, it. *caloricità*, esp. *caloricidad*] (Chaussier). Faculté qu'ont les corps vivants de développer une certaine quantité de calorique.

CALORIE. s. f. Quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1° centigrade la température de 1 kilogramme d'eau. C'est l'unité conventionnelle dont on se sert en calorimétrie. V. CHALEUR et PROPRIÉTÉ.

CALORIFÈRE. s. m. V. CHAUFFAGE.

CALORIFICATION. s. f. [*calorificatio*, all. *Kalorification*, it. *calorificazione*, esp. *calorificacion*] (Bichat). Dégagement de calorique (*chaleur animale*) qui s'opère dans l'économie animale, et que Bichat considérait comme une fonction subordonnée à l'exercice de toutes les autres. La production de chaleur est bien un *résultat* de l'accomplissement de toutes les autres fonctions (V. ce mot); mais ce n'est pas une *fonction* : elle s'accomplit sans qu'il y ait un appareil propre qui soit chargé de l'effectuer; c'est un des actes de l'économie appelés *résultats* (V. ce mot). La calorification n'est pas davantage une *combustion*, produisant dans l'organisme, comme dans une machine à vapeur, une quantité de chaleur déterminée, d'où résulte une dépense de force proportionnelle à cette quantité : dans la machine, la chaleur engendre les actes; dans l'organisme, les actes (moléculaires et nutritifs) engendrent la chaleur. (V. CHALEUR ANIMALE).

CALORIFIQUE. adj. [*calorificus*]. Qui chauffe. — *Rayons calorifiques*. V. CHALEUR, RADIATION et RAYON. = *Nerfs calorifiques*. Filets du grand sympathique qui, d'après Cl. Bernard (1876), agiraient sur la calorification non seulement par l'intermédiaire de la circulation, mais aussi par action directe sur les échanges chimiques : outre leur action vaso-motrice, les vaso-dilatateurs seraient *calorifiques*, parce qu'ils activent ces échanges, tandis que les vaso-constricteurs, qui les ralentissent, seraient *frigorifiques*.

CALORIMÈTRE. s. m. [*calorimetrum*, de *calor*, chaleur, et de μέτρον, mesure; all. *Wärmemesser*, angl. *calorimeter*, esp. et it. *calorimetro*]. Instrument destiné à mesurer la *chaleur spécifique* d'un corps. Lavoisier et Laplace ont indiqué, pour cette détermination, une méthode et un appareil simples, mais d'une rigueur insuffisante : le corps en expérience, dont on connait le poids et la température, mis en présence d'une masse de glace à 0°, s'abaisse à cette température en déterminant la fusion d'un poids de glace facile à noter; or, d'une part, la quantité de chaleur perdue par le corps est égale à celle que la glace a absorbée, et, d'autre part, 1 kilogramme de glace absorbe $79^{\text{calories}},25$ pour fondre sans changer de température. il en résulte que la chaleur spécifique du corps est égale au quotient de la division de deux nombres, dont l'un est le produit du poids de glace fondue multiplié par 79,25, et l'autre le produit du poids du corps multiplié par sa chaleur initiale. Le poids de glace fondue s'obtient par le calorimètre de Lavoisier et Laplace, formé de trois enceintes métalliques, dont l'intérieure, composée d'un grillage en fer, reçoit le corps chauffé; l'intermédiaire contient la glace dont on recueille l'eau de fusion; l'extérieure contient aussi de la glace destinée uniquement à préserver la seconde enceinte de la chaleur ambiante. A ce calorimètre on substitue avec avantage le *puits de glace*, cavité pratiquée dans un bloc de glace compacte, dans laquelle on introduit rapidement le corps chaud : l'eau étant recueillie avec du papier buvard pesé avant et après l'expérience, le calcul est le même que précédemment. A la methode de Lavoisier et Laplace, on a substitué celle des *mélanges* (Black), qui est beaucoup plus exacte. V. METHODE *des mélanges*. || Instrument imaginé par Montgolfier, et perfectionné par May, qui sert à déterminer la quantité de chaleur produite, dans un temps donné, par diverses substances combustibles.

CALORIMÉTRIE. s. f. Partie de la physique qui a pour objet la mesure du calorique et de sa transmission.

CALORIMOTEUR. s. m. [all. *Kalorimotor*] (Hare). Appareil électrique dont la décharge produit des températures très élevées avec leurs conséquences.

CALORINÈSES. s. f. pl. [de *calor*, chaleur]. Maladies dont les principaux symptômes proviennent d'une augmentation ou d'une diminution de la chaleur animale (Baumes).

CALORIQUE. s. m. [all. *Wärmestoff*, angl. *caloric*, it. et esp. *calorico*]. Fluide impondérable hypothétique qu'on supposait être la cause de la sensation de *chaleur* (V. ce mot) et des effets que celle-ci détermine dans les corps bruts. Ce fluide n'existe pas. Aussi les physiciens modernes emploient-ils à peu près les mots *chaleur* et *calorique* dans le même sens. — *Calorique combiné*. V. Combiné. — *Calorique libre et sensible*. V. Libre, Rayonnant et Sensible. — *Capacité pour le calorique*. V. Pouvoir *absorbant*.

CALORITION s. f. [De Blainville, 1831, A. Comte]. Le mode de la sensibilité qui nous conduit à la perception de la température et de ses variations, considéré comme un *sens* à appareil disséminé. V. Sensation.

CALOTROPIS. s. m. V. Mudar.

CALOTTE. s. f. [*pileolus*, it. *calotta*, esp. *calota*]. En anatomie, *calotte* ou *coiffe* [*tegmentum*], la partie supérieure et interne de la masse de chaque pédoncule cérébral et la portion occipitale postérieure des hémisphères cérébraux appliquée contre l'arrière des lobes pariétaux. — *Calotte aponévrotique*. Aponévrose des muscles occipito-frontaux. — *Calotte du crâne*. Partie supérieure de la boîte crânienne. = Emplâtre agglutinatif dont on recouvrait autrefois toute la tête d'un teigneux après l'avoir rasée, et qu'on enlevait ensuite avec force afin d'arracher les bulbes des cheveux. — *Calotte cephalique*. V. Cucuphe.

CALUS. s. m. [*callus*]. Mot populaire, répondant aux mots *cal* et *callosité*, qui sont plus usités.

CALVITIE. s. f. [*calvities*, *calvitium*, φαγαχρότης, all. *Kahlheit*, angl. *baldness*, it. *calvezza*, esp. *calvicie*]. État de celui qui est chauve, absence des cheveux. V. Cheveux (*Maladies des*). — *Calvitie des paupieres*. Absence des cils.

CALYBION. s. m. [de χαλύπτειν, couvrir, envelopper] (Mirbel). Fruit formé d'un ou plusieurs glands contenus en entier ou en partie dans une cupule (chêne).

CALYPTRAL, ALE. adj. Qui concerne la *coiffe* en botanique.

CALYPTRANTHE. s. m. (*Calyptranthes*, Swa.). Genre de myrtacées du Brésil, dont les boutons ont l'odeur et les propriétés des clous de girofle.

CALYPTRÉ, ÉE. adj. [*calyptratus*, de *calyptra*, coiffe]. Se dit, en botanique, d'une racine munie d'une coiffe à son extrémité inférieure (lentille d'eau).

CALYSTEGIA s. m. V. Chou *marin* et Scammonée *d'Allemagne*.

CAMAGNOC. s. m. Nom indigène du *manioc doux*, *aipi* ou *juca dulce* (*Manihot aipi*, Pohl), plante euphorbiacée, dont les racines féculentes ne renferment pas d'acide cyanhydrique, et sont mangées sans inconvénient.

CAMARE. s. f. Fruit membraneux composé de deux valves soudées ensemble, et renfermant une ou plusieurs graines attachées a l'angle interne.

CAMARÈS (Aveyron). — *Eau alcaline* : carbonate de soude et acide carbonique. Froide.

CAMBIAL, ALE adj. Qui concerne le cambium.

CAMBIUM. s. m. [bas lat. *cambium*, change, de *cambire*, changer ; all. *Bildungssaft*, it. *cambio*]. En botanique, matière plus ou moins fluide qu'on trouve dans les plantes ligneuses entre le liber et l'aubier, et qui est formée de cellules délicates en voie de génération rapide [*cellules du cambium, de l'anneau de la couche d'épaississement, de l'anneau cambial* (*annulus cambialis*, Schacht)]. Pour Grew et Malpighi, c'est un liquide ; pour Duhamel, c'est un liquide mucilagineux *organisé* ; pour Mirbel, cambium devient synonyme de *protoplasma* : c'est le liquide granuleux contenu dans les cellules mêmes de la couche d'épaississement ; il admet à tort que les granulations de ce liquide (*cambium granuleux*) s'accumulent en mamelons (*cambium globulo-celluleux*), et que ce contenu globuleux donne directement naissance aux cellules (*cambium celluleux*), alors que le liquide appelé *cambium* ne sert à la nutrition et au développement des cellules que molécule à molécule. V. Blasteme et Cellule.

CAMBO (Basses-Pyrénées). — *Eau sulfureuse*. + 25 degrés. Boisson et bains.

CAMBOC, **CAMBUC**. s. m. V. Bois *d'aloès*.

CAMBOGIA. s. m. [de *Camboge*, royaume d'Asie]. Plante de la famille des guttifères, donnant un suc jaune pâle, gommo-résineux, qui, en se concrétant, fournit une *gomme-gutte* de qualité très inférieure.

CAMBOGIQUE. adj. — *Acide cambogique* ($C^{40}H^{23}O^{9}$). Résine qui entre dans la composition de la *gomme-gutte en canons* (*Pipe Camboge*) : insoluble dans l'eau, très soluble dans l'éther, moins soluble dans l'alcool, elle se dissout dans l'ammoniaque liquide qu'elle colore en rouge foncé et d'où les acides la précipitent en flocons jaunes.

CAMBOUIS. s. m. Vieux oing. = Par analogie, matière sébacée qui s'accumule souvent en quantité considérable à l'intérieur du fourreau du cheval.

CAMBRURE. s. f. Forme des organes courbés en forme de voûte.

CAMELÉE. s. f. (*Cneorum tricoccum*, L., triandrie monogynie, L., euphorbiacées, J.). Petit arbrisseau du midi de l'Europe dont les feuilles sont drastiques.

CAMÉLÉON MINÉRAL. s. m. V. Manganate.

CAMÉLÉON VÉGÉTAL, ou plus habituellement, **CHAMÆLÉON**. s. m. V. ce mot et Carline.

CAMÉLINE. s. f. [*Myagrum sativum*, L., tétradynamie siliculeuse, L., crucifères, J. ; all. *Kameline*]. Plante dont les semences fournissent une huile qui a les mêmes propriétés que celles des autres crucifères.

CAMELLIA. s. m. [du nom du père Camelli, qui l'a introduit du Japon en Angleterre, 1739]. Genre de plantes de la famille des théacées ou ternstrœmiacées, remarquables par la beauté de leurs fleurs (*Camellia japonica*, L.). Les fleurs du *Camellia sasanqua*, Thunberg, sont employées en Chine pour donner à diverses sortes de thés leur odeur suave.

CAMELLINE. s. f. Substance bleuâtre, à peine soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool, qui fournit du sucre par l'ébullition avec l'acide sulfurique étendu : elle est extraite des graines du *Camellia japonica* (Hatzujama).

CAMÉROSTOME. s. m. [de *camera*, chambre, et στόμα, bouche]. Cavité de la partie antérieure du céphalothorax qui reçoit et entoure la base du rostre des arachnides, un peu en arrière duquel se voit la concavité formée par les branches de la première paire d'épimères. L'épistome le dépasse un peu en dessus, et recouvre ainsi la face dorsale de la base du rostre V. Rostre.

CAMISOLE. s. f. [*inducula*, all. *Zwangsjacke*, esp. *camizola*]. — *Camisole*, ou *gilet de force*. Vêtement qui ressemble à un gilet à manches, excepté qu'il se ferme par derrière, et que les manches, prolongées au delà des mains, sont réunies et sans ouvertures. On s'en sert pour contenir les aliénés agités et les malades atteints de délire violent.

CAMOMILLE. s. f. [*Anthemis*, L., all. *Kamomille*, angl. *camomile*, it. *camomilla*, esp. *manzanilla*]. Genre de plantes (syngénésie, polygamie superflue, L., radiées, J.) dont trois espèces sont employées en médecine. 1° La *camomille romaine* ou *noble* (*Anthemis nobilis*, L., *chamæmelum* des pharm.), plante vivace dont les capitules, situés au sommet des ramifications, offrent, à leur circonférence, des demi-fleurons blancs et étalés, à leur centre des fleurons jaunes très courts et très serrés (fig. 52). Souvent les capitules de la camomille cultivée sont tout blancs, par le changement des fleurons du centre en demi-fleurons. Ces fleurs ont une odeur aromatique forte, mais agréable, une saveur chaude, un peu âcre et amère. Leur infusion théiforme (10 à 12 têtes par pinte d'eau) est tonique, fébrifuge, diaphorétique, stomachique et carminative. V. Huiles *médicinales*. 2° La *camomille puante* ou *maroute* (*Anthemis cotula*, L.) est tonique, stimulante et antispasmodique. 3° La *camomille pyrèthre*, le *pyrèthre* proprement dit, ou *racine salivaire*, ou *racine pour les dents* [*Anthemis pyrethrum*, L., πύρεθρον, all. *Bertram*, it. *piretro*, *pilatro*, esp. *pelitre*], plante synanthérée, a une racine cylindrique, longue et grosse comme le doigt, grise et rugueuse au dehors, blanchâtre au dedans, d'une saveur brûlante et excitant la salivation: aussi est-elle employée comme sialagogue et excitant des fonctions digestives, sous forme de teinture alcoolique dans un collutoire (5 gr. pour 300 gr. d'eau). Le pyrèthre entre dans beaucoup de poudres et d'élixirs dentifrices. V. Pyrèthre. — *Camomille ordinaire* (*Chamomilla nostras*), plante annuelle qui appartient au genre *matricaire* (*Matricaria chamomilla*, L.), dont toutes les parties, et spécialement les fleurs, sont amères, mais d'une odeur moins agréable que celle de la camomille romaine; elle présente les mêmes propriétés à un moindre degré. V. Matricaire.

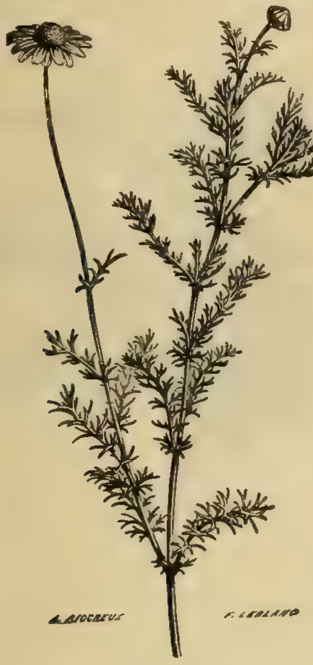

Fig. 52.

CAMOMILLÈNE. s. m. L'essence de camomille oxygénée.

CAMP. s. m. - *Fièvre des camps*. V. Typhus.

CAMPANE. s. f. [esp. *campana*]. Tumeur arrondie qui se développe au jarret du cheval.

CAMPANIFORME. adj. [*campaniformis*, de *campana*, cloche, et *forma*, forme]. Se dit d'une corolle qui n'a pas de tube et s'évase en forme de cloche (liseron des haies).

CAMPANULACÉES ou **CAMPANULÉES.** s. f. pl. [*campanulaceæ*, *campanuleæ*, all. *Glockenblumen*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes, qui a pour caractères: Fleurs réunies en épis, en thyrses ou en capitules. Calice monosépale persistant, découpé, faisant corps avec l'ovaire. Corolle monopétale, régulière ou irrégulière, dont le limbe est partagé en autant de lobes qu'il y a de divisions au calice. Ordinairement cinq étamines, attachées un peu au-dessous de la corolle, alternant avec ses divisions; anthères libres ou réunies en tube. Ovaire infère ou à moitié infère; style simple, terminé par un stigmate lobé; une capsule à deux loges ou plus. Graines très petites, renfermant dans un endosperme charnu un embryon axile et dressé. Feuilles alternes, lactescentes.

CAMPANULAIRE. adj. et s. f. V. Médusaire.

CAMPANULÉ, ÉE. adj. V. Campaniforme.

CAMPÊCHE. s. m. Grand arbre (*Hæmatoxylum campechianum*, L.), de la baie de Campêche, au Mexique (décandrie monogynie, L., légumineuses cassiées, J.). — *Bois de campêche* [*lignum campechianum*, all. *Kampeschenholz*, angl. *campeachy-wood*, it. *campeggio*]. Fourni par l'arbre précédent, il est apporté en grosses bûches, d'un brun noirâtre extérieurement, d'un rouge foncé à l'intérieur, d'une odeur agréable. Il fournit, par l'ébullition, une couleur rouge que les acides rendent plus vive, et que les alcalis changent en bleu violet. Chevreul en a isolé l'*hématine* (qu'il vaut mieux nommer *hématoxyline*). Ce bois sert à colorer les liqueurs et les vins. Sa décoction (bois concassé, 32 gram., dans eau 500 grammes, que l'on réduit d'un tiers) a été employée comme astringente.

CAMPHAMIDE ou **CAMPHORAMIDE.** s. f. ($C^{20}H^{18}Az^2O^4$). Amide de l'acide camphorique, obtenue en faisant passer un courant de gaz ammoniac dans une solution alcoolique d'acide camphorique anhydre (Laurent).

CAMPHATE. s. m. Sel formé par l'*acide camphique*: on connaît les camphates de plomb, de sodium, de potassium (Berthelot).

CAMPHÈNE. s. m. ($C^{20}H^{16}$). Carbure isomérique du *térébenthène*, obtenu en chauffant le camphre artificiel avec les alcalis ou des sels alcalins: il est solide, cristallisable, privé du pouvoir rotatoire. V. Térébenthène.

CAMPHÉROL. s. m. ($C^{20}H^{16}O^4$). Produit de dédoublement des *acides campholglycuroniques*, solide, fondant à 198°, volatil, dextrogyre, fournissant, lorsqu'il est oxydé par l'acide nitrique, de l'acide camphorique ordinaire.

CAMPHILÈNE. s. m. V. Térébène.

CAMPHINE. s. f. Carbure d'hydrogène liquide obtenu par distillation d'un mélange d'iode et de camphre.

CAMPHIQUE. adj. — *Acide camphique* ($C^{20}H^{16}O^4$). Résine acide, demi-solide, soluble dans l'eau bouillante, se formant par l'action d'une solution alcoolique de potasse sur le camphre.

CAMPHOCARBONATE. s. m. Sel formé par l'*acide camphocarbonique*: on connaît les camphocarbonates d'ammonium, de potassium, de sodium.

CAMPHOCARBONIQUE. adj. - *Acide camphocarbonique* ($C^{20}H^{16}O^8,CO^2$). Produit de l'action de l'acide carbonique sur le camphre sodé, cristallisable, fondant à 118°, et se dédoublant en camphre et acide carbonique.

CAMPHOCRÉOSOTE. s. f. V. Carvacrol.

CAMPHOGÈNE. s. m. [de *camphora*, camphre, et γένεσις, production; all. *Kamphogen*]. V. Cymène.

CAMPHOLATE. s. m. Nom des sels que l'acide campholique forme avec les bases.

CAMPHOLÈNE. s. m. ($C^{18}H^{16}$). Carbure d'hydrogène liquide produit en distillant l'acide campholique sur l'acide phosphorique anhydre.

CAMPHOLÉULE. s. m. (Béral). Médicament produit par la solution de 1 partie de camphre dans 3 parties d'une huile volatile quelconque.

CAMPHOLGLYCURONIQUE. adj. — *Acide campholglycuronique*. Acide qui apparait dans l'urine des chiens, après l'ingestion du camphre, sous deux formes isomériques l'une se présente en lamelles incolores, solubles dans 20 parties d'eau froide, fusibles à 130° ; l'autre constitue une masse vitreuse, incristallisable, fusible à 100°.

CAMPHOLIQUE. adj. — *Acide campholique* ($C^{20}H^{18}O^{4}$). Il s'obtient en faisant passer des vapeurs de camphre sur un mélange de potasse et de chaux porté à la température de 300° à 400° ; il est solide, fusible à 80°.

CAMPHOLONE. s. f. ($C^{19}H^{17}O$). Liquide huileux obtenu par la distillation sèche du campholate de chaux, par une réaction semblable à celle qui donne l'acétone, la benzone, etc.

CAMPHORAMIDE. s. f. V. CAMPHAMIDE.

CAMPHORAMIQUE. adj. — *Acide camphoramique* ($C^{20}H^{17}O^{6}Az$). Nom donné par Laurent au camphorate acide anhydre d'ammoniaque. C'est un corps cristallisable.

CAMPHORATE. s m. [*camphoras*, all. *kamphersaures Salz*]. Sel formé par la combinaison de l'acide camphorique avec une base. Cet acide étant bibasique, il y a deux séries de camphorates, les uns neutres, les autres acides. — *Camphorate d'éther*. V. CAMPHOVINIQUE.

CAMPHORE. s. m. Synonyme de *stearoptene* et de *camphre*.

CAMPHORÉSINIQUE. adj. V. CAMPHORONIQUE.

CAMPHORINE. s. f. Combinaison neutre, visqueuse, soluble dans l'éther, saponifiable par l'oxyde de plomb, obtenue par Berthelot en chauffant un mélange d'acide camphorique et de glycérine.

CAMPHORIQUE. adj. Qui a rapport au camphre. — *Acide camphorique* [*acide camphylique*, all. *Kamphersaure*] ($C^{20}H^{14}O^{10}.2HO$). Acide produit par la distillation plusieurs fois répétée de l'acide azotique sur le camphre. Peu soluble dans l'eau froide, il cristallise en barbes de plumes opaques et blanchâtres. Il a une saveur légèrement amère et analogue à celle du safran. Préparé avec le camphre ordinaire (qui est dextrogyre), cet acide est aussi dextrogyre ; mais il est lævogyre lorsqu'on le prépare avec du camphre tiré de l'essence de matricaire (lævogyre lui-même) ; enfin une solution de parties égales des deux acides donne, par évaporation, un acide inactif ; il en est de même pour l'acide camphorique préparé avec le camphre de l'essence de lavande. — *Acide camphorique anhydre* ($C^{20}H^{14}O^{10}$). Cristallisable, bout à 270°. S'obtient en distillant le précédent.

CAMPHORONIQUE. adj. — *Acide camphoronique*. Acide trouvé (Kachler) dans les eaux mères de la préparation de l'acide camphorique, avec d'autres acides, dont le mélange est nommé *acide camphorésinique* ou *camphrésinique*.

CAMPHOROSME. s. m. V. CAMPHRÉE.

CAMPHOVINIQUE. adj. — *Acide camphovinique* [*camphorate acide d'éther, camphorate acide d'oxyde d'éthyle*] ($C^{24}H^{20}O^{8}$). Acide que l'acide camphorique donne avec l'alcool mêlé avec les acides sulfurique et chlorhydrique.

CAMPHRATE. s. m. Sel formé par l'acide camphrique.

CAMPHRE. s. m. [*camphora*, du persan *khafur*, καφουρά ; all. *Kampher*, angl. *camphor*, it. *canfora*, esp *alcanfor*, *stearoptene*]. Essence oxygénée solide retirée par distillation du laurier camphrier. Presque toutes les labiées renferment une essence oxygénée analogue au camphre. — *Camphre ordinaire* proprement dit, ou *du Japon* ($C^{20}H^{16}O^{2}$). Substance qu'on rencontre dans plusieurs lauriers, dans un grand nombre de labiées, dans quelques ombellifères, etc. ; on la retire surtout, au moyen de la distillation, des différentes parties du *camphrier* du Japon (fig. 53). Le camphre arrive en Europe à l'état brut et sous forme de poudre grise. On le raffine en le sublimant dans des matras avec de la chaux vive. Ainsi purifié, il est blanc, transparent, d'une pesanteur spécifique de 0,98, gras au toucher, ductile, cristallin, d'une saveur amère, chaude et piquante, et d'une odeur particulière assez désagréable. Il est très volatil, très combustible ; il brûle avec une flamme oléagineuse. Il est peu soluble dans l'eau ; soluble dans l'alcool, dans les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique, et surtout dans l'acide acétique, dans les huiles grasses et volatiles, et dans le jaune d'œuf. Porté à l'ébullition avec l'acide azotique, il s'oxyde et donne de l'*acide camphorique*. La vapeur passant sur la chaux sodée fixe deux équivalents d'eau et donne de l'*acide campholique* ; chauffé avec une solution alcoolique de potasse, il se transforme en *camphre de Bornéo*, dont il peut être considéré comme l'aldéhyde (Berthelot) ; l'acide sulfurique le transforme en *camphrène*. Il est dextrogyre. — Le camphre est très employé comme antispasmodique, stimulant diffusible, diaphorétique et antiseptique. A l'intérieur, la dose varie de 25 à 30 centigr. jusqu'à 1 gramme ; 4 à 8 grammes dans les vingt-quatre heures sont une forte dose, qu'il faut fractionner, en surveillant les effets produits. La pilule est le meilleur mode d'administration ; l'émulsion avec les amandes, le jaune d'œuf, la gomme, se donne en lavement plutôt qu'en potion, à cause de la saveur répugnante de celle-ci. Le camphre sert aussi à préparer l'*eau camphrée*, l'*éther*, l'*eau-de-vie*, l'*alcool camphrés*, il entre dans la composition du *vinaigre des quatre voleurs*, du *baume Chiron*, etc. On a prescrit aussi contre les toux opiniâtres les *cigarettes de camphre* (V. CIGARETTE), et, contre la migraine, la poudre de camphre en guise de tabac à priser. — On a recommandé sous diverses formes le camphre comme un préservatif universel, d'après l'idée que toutes les maladies tiennent à des parasites infusoires qu'il détruit. Il n'est pas besoin de faire remarquer que toutes les maladies ne proviennent pas d'infusoires parasites, et qu'il

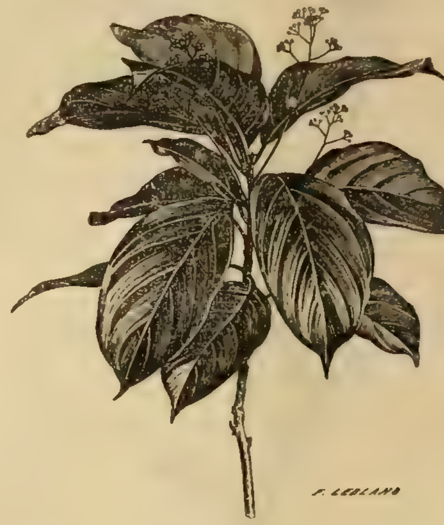

FIG. 53.

n'est point de panacée universelle. — *Huile de camphre.* V. HUILE. — *Camphre d'anis.* V. ANÉTHOL. — *Camphre artificiel.* V. TÉRÉBENTHÈNE. — *Camphre d'aunée* V. HÉLENOL. — *Camphre de Bornéo* ($C^{20}H^{18}O^{2}$). Composé cristallin analogue au camphre, et autrefois confondu avec lui, qui vient de Bornéo, de Ceylan et de Sumatra. Il compose avec le *bornéene* (V. ce mot) le liquide visqueux fourni par le *camphrier de Bornéo.* Il ne diffère du camphre du Japon que par deux équivalents d'hydrogène de plus. L'acide azotique, en prenant ceux-ci, le transforme en camphre ordinaire. Il convient de le considérer comme un alcool (Berthelot). Il a été trouvé aussi dans l'essence de valériane (Gerhardt) et dans l'huile de succin (Berthelot). Les essences de coriandre et de cajeput, l'huile de garance, ont donné des isomères du camphre de Bornéo — *Camphre bromé* ou *monobromé.* V. BROMURE *de camphre.* — *Camphre de copahu.* V. COPAHU. — *Camphre dextrogyre.* Camphre ordinaire et des laurinées. — *Camphre des fleurs de muscade.* V. MYRISTICINE. — *Camphre de girofle* V. EUGÉNINE. — *Camphre inactif.* Camphre des labiées, et camphre formé d'un mélange de camphres dextrogyre et lævogyre. — *Camphre lævogyre.* Camphre de la matricaire. — *Camphre de lavande.* Substance cristalline, de même composition que le camphre ordinaire, sans action sur la lumière polarisée : elle est contenue dans l'*huile d'aspic.* V. LAVANDE. — *Camphre de matricaire.* Camphre qui se dépose par le refroidissement dans les portions d'essence de matricaire qui distillent entre 200 degrés et 220 degrés : il dévie la lumière à gauche. — *Camphre phéniqué.* V. PHENIQUE. — *Camphre sodé.* V. SODÉ. — *Camphre de Tonka.* V. COUMARINE.

CAMPHRÉ, ÉE. adj. [*camphoratus*]. Qui a rapport au camphre, qui contient du camphre : *odeur camphrée, potion camphrée.* — *Alcool, eau-de-vie camphres.* V. EAU-DE-VIE. — *Eau camphrée.* V. EAU. — *Élixir camphre.* V. ÉLIXIR. — *Éther camphré.* V. ÉTHER. — *Huile camphrée.* V. HUILES *médicinales.* — *Liniment camphré.* V. LINIMENT. — *Savon camphré* V. SAVON.

CAMPHRÉE. s. f. [*Camphorosma monspeliaca*, L., all. *Kampherkraut*]. Plante de la tétrandrie monogynie, L., chénopodées, J. Ses feuilles, froissées, exhalent une odeur de camphre que la culture leur fait perdre. Elle est regardée comme diurétique et sudorifique, mais peu usitée.

CAMPHRÉNATE. s. m. Sel donné par l'acide camphrénique.

CAMPHRÈNE. s. m. ($C^{18}H^{14}O^{2}$). Composé oléiforme, distillant à 235°, produit de l'action de l'acide sulfurique sur le camphre.

CAMPHRÉNIQUE. adj. — *Acide camphrénique* ($C^{16}H^{9}O^{8}$). Produit de l'action de l'acide azotique sur le camphrène, cristallisable, donnant des *camphrénates* d'argent, de baryum, de plomb.

CAMPHRÉSINIQUE. V. CAMPHORONIQUE.

CAMPHRIER. s. m. Nom qui désigne deux arbres différents : 1° le *camphrier du Japon* (*Laurus camphora*, L., *Cinnamomum camphora*, Nees et Eberm, *Camphora officinarum*, Bauhin), famille des laurinées, qui fournit le camphre ordinaire ; 2° le *camphrier de Bornéo* (*Dipterocarpus dryobalanops*, Steudel, *Dryobalanops aromatica*, Gærtner fils), diptérocarpée qui donne le camphre de Bornéo.

CAMPHRIQUE. adj. Qui se rapporte au camphre. — *Acide camphrique* ($C^{20}H^{16}O^{2}$). Corps demi-solide, d'aspect résineux, produit par l'action de la potasse sur le camphre (Berthelot).

CAMPHRONE. s. f. ($C^{60}H^{44}O^{2}$). Produit volatil obtenu en faisant passer du camphre en vapeur sur de la chaux chauffée au rouge. Il est sous la forme d'une huile légère, d'une odeur forte qui ne rappelle en rien le camphre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; il bout à 75° centigrades (Frémy).

CAMPHYLÈNE. s. m. Corps obtenu en faisant passer sur la chaux chauffée au rouge le chlorhydrate solide de térébenthène. Il est isomère au térébenthène; il a le même point d'ébullition. mais il est sans action sur la lumière polarisée. Il diffère du *térébilène* en ce qu'avec l'acide chlorhydrique il forme en même temps un chlorhydrate solide et un chlorhydrate liquide.

CAMPHYLIQUE. adj. V. CAMPHORIQUE.

CAMPIMÈTRE. s. m. [de *campus*, champ, et μέτρον, mesure]. Instrument pour la mesure du champ visuel.

CAMPTOTROPE. adj. [*camptotropus*, de καμπτὸς, infléchi, et τρέπειν, tourner]. Se dit de l'ovule végétal plié.

CAMPYLOTROPE et non **CAMPULITROPE.** adj. [*campylotropus*, de καμπύλος, courbé, et τρέπειν, tourner]. Synonyme de *camptotrope.*

CANAL. s. m. [*canalis*, σωλὴν, all. *Kanal*, angl. *canal*, it. *canale*, esp. *canal*]. Conduit ou cavité étroite et allongée, qui donne passage, soit à un liquide, soit à un organe quelconque. — En botanique, *canal médullaire des plantes*, cavité qui occupe le centre de la tige des plantes dicotylédones ; elle est cylindrique dans les plantes à feuilles alternes, ovale ou anguleuse dans les plantes à feuilles opposées. — *Canal résinifere.* Lacunes du tissu cellulaire du bois des conifères, pleines de résines. On a aussi donné ce nom aux *bandelettes résinifères.* = En anatomie, *canal alimentaire.* V. DIGESTIF. — *Canal artériel.* V. ARTÉRIEL. — *Canal auriculaire.* V. AURICULAIRE. — *Canal de Bartholin.* L'un des conduits excréteurs des glandes sublinguales qui va s'aboucher prè du *conduit de Wharton.* — *Canal de Bichat.* Repli de l'arachnoïde situé au-dessus des tubercules quadrijumeaux, au-dessous du bourrelet du corps calleux, et par lequel cette membrane pénètre dans le ventricule moyen du cerveau. — *Canal biflexe.* V. BIFLEXE. — *Canal carotidien.* V. CAROTIDIEN. — *Canal cholédoque.* V. CHOLÉDOQUE. — *Canal ciliaire.* V. CILIAIRE. — *Canal crural.* V. CRURAL. — *Canal de Cuvier.* Conduit vasculaire, formé, de chaque côté, par la réunion des *veines cardinales* antérieure et postérieure. Chez l'embryon du premier au deuxième mois, ces canaux marchent transversalement de dehors en dedans, et s'ouvrent dans la cavité auriculaire du cœur, unique à cette époque, par le tronc commun des veines omphalo-mésentériques. Plus tard, le canal de Cuvier du côté gauche devient oblique, s'ouvre en bas et à gauche de l'oreillette, et représente momentanément une veine cave supérieure gauche ; puis il disparaît du troisième au quatrième mois. Au contraire, celui du côté droit persiste, et forme la veine cave supérieure de l'adulte. — *Canal cystique.* V. CYSTIQUE (*Conduit*). — *Canal déférent.* V. DÉFÉRENT. — *Canal demi-circulaire, osseux* et *membraneux.* V. DEMI-CIRCULAIRE. — *Canal dentaire.* V. DENTAIRE. — *Canal digestif.* V. DIGESTIF. — *Canal éjaculateur.* V. ÉJACULATEUR. — *Canal de Ferrein.* Gouttière triangulaire que Ferrein supposait résulter du rapprochement du bord libre des paupières, et qu'il croyait propre à diriger les larmes vers les points lacrymaux durant le sommeil. — *Canal galactophore.* V. GALACTOPHORE (*Vaisseau*). — *Canal godronné.* V. GODRONNÉ. — *Canaux de Havers.* V. OSSEUX (*Tissu*) — *Canal hépatique.* V. HEPATIQUE. — *Canal hyaloïdien.* V. HYALOÏDIEN. — *Canal incisif.* V. INCISIF (*Conduit*). — *Canal inguinal.* V. INGUINAL. — *Canal intestinal.* Portion de l'appareil digestif qui s'étend de l'estomac à l'anus. V. INTESTIN. — *Canal lacrymal* et *canal nasal.* V. LACRYMAL. — *Canal malaire.* V. MALAIRE. — *Canal maxillaire.* V. DENT. — *Canal médullaire des os.* Cavité des os longs pleine de tissu médullaire. V. OSSEUX (*Tissu*). — *Canal de Nuck.* Prolongement du péritoine sous forme de canal étroit, terminé en cul-de-sac, qui accompagne chaque ligament rond dans le canal inguinal du fœtus, et qui s'oblitère ordinairement après la naissance; pourtant sa persistance n'est pas rare, et favorise la formation des hernies inguinales chez la femme. — *Canal omphalo-mésentérique*. V. OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE. — *Canal palatin*. V. PALATIN. — *Canal de Petit*. V. GODRONNE. — *Canal parotidien*. Le *canal de Sténon*. — *Canal ptérygo-palatin*. V. PTERYGO-PALATIN. — *Canal de Rivinus*. Conduit excréteur de la glande sublinguale. — *Canal de Schlemm*. V. CILIAIRE (*Canal*). — *Canal sous-orbitaire*. V. SOUS-ORBITAIRE. — *Canal spiroïde du temporal*. V. AQUEDUC DE FALLOPE. — *Canal de Sténon*. Conduit excréteur de la glande parotide. — *Canal thoracique*. V. THORACIQUE. — *Canal uro-genital*. V. URO-GENITAL. — *Canal utéro-cervical* (Marion Sims). Celui que représente lors de l'accouchement la cavité du col utérin. — *Canal veineux*. V. VEINEUX. — *Canal vertébral*. V. VERTÉBRAL. — *Canal vidien*. V. PTERYGOÏDIEN. — *Canal de Wharton*. Conduit excréteur de la glande sous-maxillaire. — *Canal de Wirsung*. Conduit excréteur du pancréas. = En vétérinaire, *canal*, espace intérieur compris entre les deux branches du maxillaire et au milieu duquel se trouve la langue. La région extérieure qui correspond au canal se nomme *auge*.

CANALICULAIRE. adj — *Abces canaliculaire du sein*. Abcès qui communique avec les conduits galactophores. — *Tissu canaliculaire*. Tissu quelconque pourvu de canaux, tel que celui des os, etc.; ce n'est pas un tissu spécial.

CANALICULE. s. m. Petit canal. — *Canalicule biliaire*. V. FOIE. — *Canalicule calcifère*. V. CALCIFÈRE. — *Canalicule de Havers*, *médullaire*, ou *vasculaire*. V. OSSEUX (*tissu*). — *Canalicule pulmonaire* ou *respiratoire*. V. POUMON. — *Canalicule séminifere*. V. TESTICULE. — *Canalicule urinaire*. V. REIN.

CANALICULÉ, ÉE. adj. [*canaliculatus*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui est creusée longitudinalement.

CANANGA. s. m. Un des noms de l'*Uvaria odorata*, Lamk. V. ANONACEES.

CANARD. s. m. [*Anas boschas*, L., νῆσσα, all. *Ente*, angl. *duck*, it. *anitra*, esp. *anade*]. Oiseau palmipède lamellirostre, vivant à l'état sauvage et domestique, recherché pour sa chair. Les variétés en sont nombreuses, et donnent des métis avec le *canard musqué* (*Anas moschatus*) d'Amérique, appelé à tort *canard de Barbarie*.

CANARIUM. s. m. Genre de plantes burséracées, qui produisent des résines analogues au *copal* et à l'*élémi*. *C. sylvestre*, Gærtn.; *C. zephyrinum*, Rumph., etc.

CANCAME. s. m. [*cancamium* de Dioscoride]. Matière résineuse que Amatus Lusitanus (Jean Rodriguez de Castelblanco) pensait être une variété de la résine *animum* ou *animé*. V. ANIMÉ.

CANCER. s. m. [*cancer*, καρκῖνος, all. *Krebs*, angl. *cancer*, it. *cancro*, esp. *cancer*]. Primitivement, tumeur siégeant surtout aux mamelles, de couleur livide, à laquelle des veinules d'abord cachées (*cancer latens*, κρυπτὸς καρκῖνος), puis rendues manifestes par l'accumulation du sang, donnent une certaine analogie avec la forme d'un crabe (*cancer* et καρκῖνος signifient *crabe* ou *écrevisse*); ulcérée, elle produisait le cancer ulcéré (*cancer exulceratus*, καρκῖνος ἑλκωθεὶς) ou *chancre* de quelques auteurs des quatorzième et seizième siècles; on lui donnait aussi le nom de *carcinome*. ‖ Peu à peu, on confondit avec le cancer l'*herpès*, l'*esthiomène*, les *ulcères malins*, les *aphtes*, la gangrène buccale des enfants (*stomacace*), et peut-être le *muguet*. ‖ Après Hunter, Bayle, Laennec, on appela cancer toute tumeur qui désorganise et s'assimile les tissus où elle se développe, qui s'étend sans jamais rétrograder, et qui, enlevée, récidive le plus souvent; d'autres ont ajouté à ces caractères la terminaison constamment funeste du mal, l'aspect particulier de l'ulcère, le caractère des douleurs. Ces définitions s'appliquant à des productions très différentes au point de vue de la structure intime et de la marche (variable avec la constitution générale du sujet), le mot *cancer* doit être scientifiquement rejeté comme se rattachant à une idée fausse que son emploi tend à rappeler. En effet, les tumeurs, dites cancer, de la mamelle, n'ont aucun des caractères de celles du foie, du poumon, etc.; de plus, les variétés dites *squirrheuses*, *encéphaloïdes*, *colloïdes*, etc., présentent entre elles, par leurs caractères anatomiques et évolutifs, des différences tranchées. L'examen de la structure de ces tumeurs montre qu'elles ont le plus souvent pour point de départ une hypergenèse avec hypertrophie des épithéliums des parenchymes, tant glandulaires que non glandulaires (ce sont des *épithéliomas*, mais des épithéliums profonds et non des épithéliums tégumentaires); elles dérivent donc des tissus normaux, et, comme ceux-ci, elles varient dans leur composition élémentaire et leur structure, de sorte qu'il y a entre elles des différences anatomiques notables, égales à celles que présentent entre eux les tissus normaux; ainsi c'est par le volume, la forme et l'arrangement des culs-de-sac et de leurs épithéliums, et non par la présence d'un élément nouveau, que les tumeurs dites *cancers de la mamelle* se distinguent de l'*hypertrophie mammaire*. Le mot *cancer* embrasse donc des espèces nombreuses et très diverses de tissus, qui peuvent présenter des analogies de consistance, de couleur, et même de composition intime, semblables à celles qui, existant d'une glande à l'autre, les font appeler *glandes*, bien que chacune soit d'espèce particulière; mais les tumeurs ainsi désignées n'en restent pas moins différentes au point de vue anatomique et symptomatologique, et ne forment ni une espèce unique, ni même un genre ou une classe naturelle de tissus morbides. Ce mot n'a donc actuellement pas plus de valeur que le mot *dartre* et autres termes qui, disparus de la pathologie, n'ont qu'un sens vulgaire ou empirique (Robin). V. ENVAHISSEMENT, GÉNÉRALISATION, MALIN, RÉCIDIVE et VICE. — Le tissu frais des tumeurs cancéreuses, greffé de l'homme au chien ou d'un animal à l'autre (Follin, Goujon), continue à se développer et à se propager; mais il n'est pas virulent, inoculable, ni contagieux. Le cancer est dit héréditaire parce que les dispositions organiques qui favorisent l'hypergenèse morbide des épithéliums des parenchymes sont transmissibles héréditairement. — Des milliers de remèdes locaux et généraux employés contre ces tumeurs, jamais aucun n'en a fait disparaître ni arrêté une seule dans son évolution. Malgré la *récidive* ou la *généralisation* de ces produits, leur ablation n'est pas toujours contre-indiquée, le malade pouvant rester ensuite sans tumeur pendant une ou plusieurs années. En dehors de cela, l'expectation est seule indiquée. S'il y a ulcération, les pansements doivent être faits avec les topiques antiseptiques. V. DÉSINFECTANT. — *Cellule du cancer*. V. CANCEREUX. — *Cancer aréolaire*. V. COLLOÏDE. — *Cancer bunioïde*. V. SQUIRRHEUX. — *Cancer cérébriforme* ou *encéphaloïde*. V. ENCEPHALOÏDE et TUMEUR. — *Cancer colloïde*. V. COLLOÏDE. — *Cancer en cuirasse* ou *en plaque*. Tumeur de la mamelle donnant la sensation de plaque dure à la surface de l'organe ou à toute son épaisseur. — *Cancer dendritique*. V. DENDRITIQUE. — *Cancer fongueux* ou *hématode*. V. HEMATODE. — *Cancer gélatiniforme*. V. COLLOÏDE. — *Cancer kystique* ou *cystique*. V. SARCOCELE. — *Cancer lardiforme*, *napiforme*. V. SQUIRRHEUX. — *Cancer mélané* ou *mélanique*. V. MÉLANOSE. — *Cancer papillaire*. V. PAPILLOMA. — *Cancer des ramoneurs*. V. RAMONEUR. — *Cancer de la retine*. V. MYELO-

CYTE. — *Cancer rétractile* ou *avec rétraction du mamelon.* Tumeur de la mamelle sur laquelle l'atrophie des conduits galactophores amène le retrait du mamelon au-dessous du reste de la peau. — *Cancer squirrheux.* V. SQUIRRHEUX.

CANCÉRÉMIE. s. f. Pénétration dans le sang des matières qui se trouvent à la surface d'un cancer ulcéré : elle expliquerait la multiplicité, sur un même individu, des tumeurs dites *cancéreuses.*

CANCÉREUX, EUSE. adj. (*cancrosus*, καρκινώδης, *krebsartig*, it. *canceroso*]. Qui est relatif au cancer, qui tient du cancer. — *Cachexie cancéreuse.* Altération profonde de toute l'économie, par suite du développement d'une tumeur cancéreuse. V. CACHEXIE. — *Cellules, éléments* ou *noyaux cancéreux.* Parties constituantes des tumeurs appelées *cancéreuses;* elles ont été considérées à tort comme une espèce particulière de cellules, d'éléments ou de noyaux, par les premiers observateurs qui ont appliqué le microscope à l'examen de ces productions. L'étude de la texture et de l'évolution des tumeurs et de leurs cellules, faite comparativement à celle des tissus et des éléments normaux, à l'état adulte et fœtal, montre que ces cellules ne sont que des états ou phases de développement morbide de plusieurs espèces différentes de cellules normales. Ces états consistent en une hypertrophie du noyau, du nucléole et du corps cellulaire, souvent accompagnée de déformation de celui-ci et de production d'un ou plusieurs nucléoles lorsque cette partie manquait à l'état normal. Le corps des cellules et même le noyau peuvent devenir plus ou moins granuleux, offrir des cavités, etc. Ce sont surtout les diverses variétés d'*épithélium* (V. ce mot), puis les noyaux embryoplastiques, les myéloplaxes, les médullocelles même, etc., qui sont le siège de ces altérations. Les dénominations par lesquelles on désignait ces éléments altérés, tant qu'on les croyait appartenir à une espèce particulière, doivent donc être rejetées du domaine de la science. Tels sont les mots *cellules* et *noyaux du cancer*, *cellules* et *noyaux squirrheux*, *carcinomateux*, *thnétoblaste* et *macrocyte* V. HÉTERADENIQUE. — *Phtisie cancereuse.* V. PHTISIE. — *Suc cancéreux.* V. SUC *des tumeurs.* — *Vice cancéreux* ou *diathese cancéreuse.* V. GÉNERALISATION, TUMEUR et VICE.

CANCÉREUX. s. m. Individu affecté de cancer.

CANCÉRISME. s. m. L'état cancéreux.

CANCHALAGUA. s. f. (*Gentiana peruviana*, Lamk, *chironia chilensis*, Willd.). Plante originaire du Pérou et du Chili, de la famille des gentianées, analogue à la petite centaurée, tonique et fébrifuge.

CANCRELAT. s. m. V. BLATTE.

CANCROÏDE. s. m. [de *cancer*, et εἶδος, forme]. Nom impropre de la *chéloïde* (Alibert). V. CHÉLOÏDE. — Tumeur épithéliale, autrefois appelée *cancer*, qui affecte la peau ou les muqueuses, et qui, ulcerée, envahit progressivement les tissus, en largeur et en profondeur (Lebert). Tous les ulcères à bords renversés et taillés à pic reposent sur des productions morbides de cette nature. Les tumeurs qui offrent ces caractères sont : 1° des *glandes cutanées* ou *muqueuses hypertrophiees*, hypertrophie portant sur l'épithélium, dont les éléments se multiplient outre mesure en même temps qu'ils augmentent un peu de volume; 2° des *tumeurs* ou mieux *ulceres épidermiques papillaires* ou *papilliformes* (V. PAPILLOMA); 3° des *tumeurs* ou *ulceres* dans lesquels il y a à la fois l'altération précédente et l'hypertrophie simple et fibro-plastique du derme, tumeurs appelées, en certaines parties, des *esthiomenes.* Ces deux dernières espèces, les tumeurs papilliformes surtout, constituent ce qu'on appelait *noli me tangere* (V. ce mot). Ces tumeurs ou ulcères s'observent aussi dans les muqueuses, surtout celles qui sont pourvues de glandes. En les examinant au microscope, on peut reconnaître non seulement qu'il s'est produit de l'épithélium dans la cavité des glandes, mais que l'épithélium hypertrophié a déterminé l'atrophie de leur paroi propre; d'où formation de cellules d'épithélium en dehors de la glande dans le tissu ambiant, entre ses éléments : c'est ce qu'on appelle ***envahissement et infiltration des tissus par l'épithélium.*** Les éléments du tissu envahi s'atrophient, d'où la friabilité des produits morbides dans lesquels l'épithélium est devenu plus abondant que les autres éléments; d'où aussi la rapide exfoliation de ce tissu quand il est ulcéré. V. CANCER et ENVAHISSEMENT.

CANDI, IE. adj. [de l'arabe *kand*, sanscrit *khanda*, deuxième préparation du sucre indien; all. *kandirt*, angl. *candy*, it. *candito*, esp. *cande*]. Se dit du sucre cristallisé. — On dit d'une substance qu'elle est *au candi*, quand sa surface est couverte de cristaux de sucre.

CANDIR. v. a. Fondre, épurer et faire cristalliser du sucre. Beaucoup de substances sucrées se candissent d'elles-mêmes au bout d'un certain temps. On en candit quelques-unes, par exemple des feuilles et des écorces préalablement confites, de la gomme, de la pâte de jujube. V. SUCRE.

CANDISATION. s. f. [esp. *candizacion*]. Opération par laquelle on obtient le sucre candi et les substances candies.

CANDISSOIRE. s. f. Vase dans lequel on candit les substances qu'on veut couvrir de sucre cristallisé.

CANÉFICIER. s. m. (*Cassia fistula*, L., *Cathartocarpus fistula*, Pers., *Bactyrilobium fistula*, Wild.). Arbre de la décandrie monogynie, L., légumineuses cassiées, J., qui fournit la *casse.*

CANELLACÉES ou **CANELLÉES**. s. m. pl. Pantes qui forment une tribu des magnoliacées, et dont le type est le *Canella alba* (cannelier blanc), fournissant la *cannelle blanche.*

CANELLO. s. m. Écorce, à odeur de cannelle camphrée faible, du *Drimys chilensis*, DC., renonculacées.

CANEPIN. s. m. [all. *feinstes Schafleder*]. Épiderme de peau d'agneau ou de chevreau préparé qui sert à éprouver les lancettes. La pointe, posée sur un morceau de canepin tendu, doit pénétrer sans craquement et sans secousse, et l'inciser doucement et régulièrement, par le propre poids de l'instrument.

CANICULE. s. f. [*canicula*, diminutif de *canis*, chien; all. *Hundstern*, esp. *canicula*]. La plus brillante des étoiles fixes, aussi nommée *Sirius* (Σείριος), et *étoile du Chien*, parce qu'elle fait partie de la constellation du grand Chien. Les anciens lui attribuaient une grande influence sur l'économie animale. ‖ *Canicule*, ou *jours caniculaires* [all. *Hundstage*, angl. *dog-days*]. Le temps durant lequel le soleil se lève avec cette étoile (du 24 juillet au 23 août), temps le plus chaud de l'année, surtout au début.

CANIMARINE. s. f. V. VOMICINE.

CANIN, INE. adj. [*caninus*, de *canis*, chien; it. et esp. *canino*]. Qui tient du chien, qui a quelque rapport avec le chien. — *Dent canine* (angulaire, conoïde ou œillère). Dent placée entre les molaires et les incisives. — *Faim canine.* V. FAIM. — *Fosse canine.* Dépression de la face externe de l'os maxillaire supérieur, un peu au-dessus de la dent canine. — *Muscle canin* [*élévateur de l'angle des lèvres* (*petit sus-maxillo-labial*, Ch.)]. Muscle qui a son origine dans la fosse canine, et va se terminer à la commissure des lèvres. — *Ris canin*, *sardonique* ou *moqueur.* Espèce de rire produit principalement par la contraction du muscle canin, surtout d'un seul côté. Peut-être aussi ces expressions, comme celle de *spasme cy-*

nique, doivent-elles leur origine à la ressemblance qu'on a trouvée entre cette espèce de rire et certains mouvements de la lèvre supérieure du chien.

CANIRAM. s. m. Nom ancien, d'après Rheed, du *Vomiquier*. Le *Strychnos minor*, Blume, est le *tsjerukatu-walli-caniram*. Le *Strychnos colubrina*, L., est le *Modira caniram* de Rheede.

CANITIE. s. f. [*canities*, de *canus*, blanc; πολιὰ, all. *Grauwerden*, it. *canizie*, *canutezza*, esp. *canicie*]. Décoloration partielle ou générale des poils, surtout des cheveux, qui deviennent blancs ou gris : elle survient à un âge et avec une rapidité variables, mais elle n'est pas congénitale comme l'*albinisme*.

CANNABÈNE. s. m. ($C^{36}H^{20}$). Huile volatile retirée du chanvre par distillation (Personne). Elle a une odeur de chanvre, une couleur ambrée. Respirée, elle détermine d'abord un frémissement et un grand besoin de locomotion, puis de l'abattement parfois suivi de syncope.

CANNABINE. Synonyme de *hachischine*.

CANNABINÉES. s. f. pl. Famille séparée des urticées, qui comprend les genres *Chanvre* (*Cannabis*) et *Houblon* (*Humulus*).

CANNACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des *amomacées*, comprenant les genres *balisier* (*Canna*), *arrow-root* (*Maranta*), qui ont une étamine simple uniloculaire.

CANNAMELLE. s. f. [de *canna*, canne, et *mel*, miel]. Nom vulgaire de la *canne à sucre*. V. CANNE.

CANNE. s. f. [*canne aromatique*, *roseau aromatique*, all. *Rohr*, angl. *cane*, it. *canna*, esp. *cana*]. Tige ou racine qui n'existe plus aujourd'hui dans le commerce, et qui provenait du *Calamus aromaticus*, L.; ou, suivant Guibourt, du *Gentiana chyraita*. On la regardait comme tonique, emménagogue et antihystérique. On y substitue la racine d'*acore vrai*. — *Canne de Provence*, ou *roseau à quenouilles* (*Arundo donax*, L.). Plante graminée dont on emploie, à titre de diaphorétique et de diurétique, chez les femmes qui veulent sevrer, la racine, qui, dans le commerce, est en tranches séchées, dures, subéreuses, d'une saveur fade, légèrement sucrée, inodore. — *Canne à sucre* [*cannamelle*, *Saccharum officinarum*, L., famille des graminées; it. *cannamele*]. Plante originaire de l'Inde, qui a été naturalisée en Amérique et aux Antilles; tiges cylindriques, noueuses, hautes de 2 à 3 mètres et plus, remplies intérieurement d'une substance spongieuse, dont le suc sert à la fabrication du *sucre*.

CANNEBERGE. s. f. V. AIRELLE.

CANNELÉ, ÉE. adj. [*striatus*]. Qui est marqué de cannelures, de côtes et de sillons alternatifs. *Corps cannelé* ou *strié*. V. STRIÉ. — *Sonde cannelée*. V. SONDE.

CANNELLE. s. f. [*cortex cinnamomi*, all. *Zimmet*, angl. *cinnamon*, it. *cannello*, esp. *canela*]. Écorce, dépouillée de son épiderme, du *cannellier*. Cette écorce, qui provient des branches de trois à quatre ans, est en morceaux longs d'environ 33 centimètres, durs, cassants et roulés, et renferme : une huile essentielle, une résine, du tannin, de l'acide cinnamique ou cannellique, une matière colorante, de la fécule. On en distingue trois espèces : 1° La *cannelle de Ceylan*, *cannelle officinale*, la plus fine, est mince, légère, d'une couleur fauve clair, d'une odeur suave, d'une saveur aromatique, agréable, piquante et légèrement sucrée. La *cannelle mate* est une variété plus commune de cette cannelle, recueillie sur des branches plus grosses; elle est en morceaux plats, larges de 3 centimètres, d'un jaune rougeâtre. 2° La *cannelle de Cayenne*, la plus estimée après celle de Ceylan, est plus pâle et plus épaisse. 3° La *cannelle de Chine* est en morceaux courts et épais, rougeâtres, d'une odeur plus forte, d'une saveur moins agréable. On administre la cannelle comme tonique stimulant dans les cas de faiblesse et d'atonie, particulièrement des voies digestives; lorsque la circulation ou l'innervation est alanguie; quand, après l'accouchement, il y a menace d'hémorragie par inertie utérine : en poudre 50 centigr. à 2 et 4 grammes; en infusion, 4 à 8 grammes, dans eau, 1 kilogramme; sous forme d'eau distillée, 32 à 64 grammes, ou de teinture, 4 à 8 grammes dans une potion. On en obtient par la distillation une *essence*. V. ce mot. — *Cannelle blanche*. Ecorce du *Cannellier blanc*, souvent substituée à l'*écorce de Winter*. Elle est en plaques roulées, longues de 13 à 15 centimètres, sur 5 à 7 millimètres d'épaisseur, d'une couleur de chair légèrement cendrée, blanchâtre à l'intérieur, d'une saveur piquante, aromatique, amère. Elle jouit des mêmes propriétés que la cannelle ordinaire, mais à un moindre degré; elle est complètement abandonnée. — *Cannelle de Cochinchine*, *cannelle de Malabar*, *cannelle plate*, *grosse cannelle*. Ecorce du *Laurus cassia*. V. CASSE *en bois*. — *Cannelle giroflée*. Écorce du *myrte cannelle* qui a une odeur analogue à celle de la muscade et du girofle; elle est d'un brun foncé, mince, roulée, disposée en fascicules comme la cannelle de Ceylan.

CANNELLIER. s. m. — Nom donné : 1° au *Laurus cinnamomum*, L. (*Cinnamomum Zeylanicum*, Breyn.), famille des laurinées, qui fournit la cannelle de Ceylan; 2° au *Laurus Cassia*, Nees (*Cinnamomum cassia*, Bl.), famille des laurinées, qui donne la cannelle de Chine; 3° au *Canella alba*, Swartz (*Cannellier blanc*), auquel appartient l'écorce dite cannelle blanche, famille des magnoliacées, tribu des canellacées.

CANNELLINE. s. f. Substance saccharine, analogue à la mannite, extraite de la cannelle blanche (Pétroz et Robiquet).

CANNELLIQUE. adj. — *Acide cannellique*. V. CINNAMIQUE.

CANNELURE. s. f. [*sulcus*, petit canal; all. *Rinne Furche*]. Sillon longitudinal destiné le plus souvent à servir de guide à un instrument tranchant.

CANON. s. m. [all. *Rohre*]. Os de la jambe du cheval, qui répond, dans les membres anterieurs, au métacarpe, et, dans les postérieurs, au métatarse du squelette humain. Cet os unique est situé immédiatement au-dessous du genou ou du jarret et au-dessus du paturon. — *Peroné du canon*. V. PERONE. = Partie du mors du cheval.

CANONNIERS. s. m. pl. [*canon*]. Les deux muscles lombricaux supérieurs, chez le cheval (Lafosse).

CANQUOIN. [Chirurgien français de la première moitié du XIX^e^ siècle]. — *Pâte de Canquoin*. V. PATE.

CANTHARIASIS. s. f. V. LARVE.

CANTHARIDATE ou **CANTHARATE**. Sel formé par l'union de l'acide *cantharidique* ou *cantharique* avec les oxydes métalliques.

CANTHARIDE. s. f. [*cantharis*, κανθαρὶς, all. *Kantharide*, *spanische Fliege*, angl. *spanish fly*, it. et esp. *cantarida*]. Insecte coléoptère, hétéromère, de la famille des trachélides, tribu des cantharidiens ou vésicants (*Cantharis vesicatoria*), dont la longueur est de 18 à 24 millimètres. Ses élytres sont longs, flexibles et d'un vert doré très brillant; ses antennes sont simples et noires. (La figure 54 represente la cantharide de grandeur naturelle.) Ce sont les tissus de l'abdomen, et non ceux des élytres, qui renferment le principe actif vésicant des cantharides. Voici l'énumération des espèces épispastiques : 1° *Cerocoma Schæfferii*, Geoffroy (midi de l'Europe); 2° *Hycleus Bilbergii*, Latr., ou *Dices Bilbergii*, Dejean, ou *Mylabris Bilbergii*, Schœnher (Espagne), et *Hycleus Argus* (Sénégal; 3° *Mylabris variabilis*, Dejean (France) (fig. 55); *M. cichorii*, Dejean (Chine); *M. Discoridis*, A. Richard (Grèce); *M. cyanescens*, Illiger (France); *M. sidæ*, Fabr., ou *pustulata*, Olivier (Chine); *M. pustulata*, de Bilberg (Indes orientales); *M. flexuosa*, Olivier (France); *M. oc-*

topunctata, 4° *Œnas segetum* (nord de l'Afrique) ; *Œnas syriacus*, Latr., ou *Lytta syriaca*, Fabr. (Europe méridionale); 5° *Meloe variegatus*, Leach (France) ; *M. tuccia*, Rossi (France) ; *M. maialis*, L. (France) ; *M. proscarabæus*, L. (France) (fig. 56) ; 6° *Tetraonyx tigridipennis*, Dejean (Brésil) ; *T. quadrilineata*, Dejean, ou *Œnas variabilis*, Brugh (Brésil) ; 7° *Decatoma lunata*, Fabr. (Cap de Bonne-Espérance); 8° *Lydus flavipennis*, Dejean (Europe) ; *L. algericus*, Fabr. ; 9° *Cantharis vesicatoria*, Geoff., *Meloe vesicatorius*, L., ou *Lytta vesicatoria*, Fabr., ou *mouche d'Espagne* (midi de l'Europe). On recueille les cantharides en juin et en juillet sur les frênes, les lilas et les troènes, autour desquels elles répandent une odeur vive et désagréable. On les met sur un tamis de crin, qu'on expose aux vapeurs du vinaigre en ébullition, ou de l'ammoniaque ; on les fait sécher au soleil, et on les conserve dans des bocaux bien bouchés. Sans cette précaution elles sont bientôt détruites en grande partie par l'humidité. Les anthrènes, dermestes, ptinus et mites les attaquent, mais la cantharidine reste dans les vermoulures (Fumouze); elles se recouvrent alors d'une poussière grise. Ainsi *vermoulues*, elles ont perdu de leurs propriétés et sont quelquefois presque inertes. — La cantharide est un agent thérapeutique énergique et un violent poison. Réduite en poudre, elle entre dans la plupart des préparations vésicantes extemporanées et officinales, et fait la base des *pommades épispastiques*. A l'intérieur, elle se donne en poudre (25 milligr. à 10 centigr. et plus), en teinture alcoolique (5 à 20 gouttes, une ou plusieurs fois par jour), en teintures acétique et éthérée (à doses plus faibles), en vue d'agir sur les organes urinaires et sur l'appareil génital dans la paralysie vésicale et l'anaphrodisie : mais la cantharide est un agent infidèle ou dangereux de la médication interne. V. Épispastique (*Pommade*) et Vésicatoire. — *Huile de cantharides*. V. Huile *médicinale*. — *Liniment de cantharides*. V. Liniment.

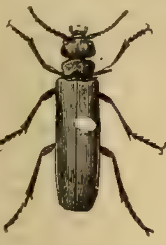

Fig. 54.

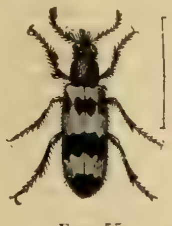

Fig. 55.

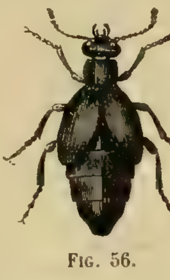

Fig. 56.

CANTHARIDIEN, IENNE. adj. Qui concerne les cantharides, leur action et leur emploi. — *Cystite cantharidienne*. V. Cystite, Priapisme et Satyriasis.

CANTHARIDIENS. s. m. pl. Insectes de la famille des trachélides, formant une tribu qui renferme de nombreuses espèces épispastiques (V. Cantharide), et en dehors de laquelle aucun insecte ne possède de propriétés vésicantes.

CANTHARIDINE. s. f. [all. *Kantharidin*, angl. *cantharidin*, it. *cantaridina*, esp. *cantaridino*] ($C^{10}H^6O^4$). Substance active de la cantharide, âcre, vésicante et vénéneuse : pour l'obtenir, on fait macérer la poudre de cantharides dans l'alcool à 90° ; après 24 heures, on lave la masse avec une nouvelle quantité d'alcool, et on distille pour retirer tout l'alcool employé ; par le repos, la cantharidine se sépare sous forme de cristaux, qu'on lave avec de l'alcool froid, et qui, repris par l'alcool bouillant, décolorés par le noir animal, se forment de nouveau par refroidissement. Ce sont des prismes quadrilatères, incolores, inodores, peu solubles dans l'eau et l'alcool froids, un peu plus dans ces liquides bouillants ; solubles dans l'acétone, l'éther froid, l'essence de térébenthine bouillante, l'huile d'olive, l'acide acétique chaud et les acides minéraux ; fondant à 218°, se sublimant à 121°. — La cantharidine n'est pas une substance neutre, mais un acide faible (Dragendorff et Masing), *acide cantharidique*, qui, sous l'influence de l'acide iodhydrique, se transforme en *acide cantharique* (Piccard), isomérique, mais plus énergique. Elle se combine aux oxydes métalliques, et donne des *cantharates* ou *cantharidates* cristallisables, très irritants et vésicants.

CANTHARIDIQUE. adj. — *Acide cantharidique*. V. Cantharidine.

CANTHARIDISME s. m. L'état physiologique produit par l'usage des cantharides. V. Satyriasis.

CANTHARIQUE. adj. — *Acide cantharique*. V. Cantharidine.

CANTHECTOMIE. s. f. [de *canthus*, et ἐκτομή, excision.] Excision ou incision du *canthus*.

CANTHITE. s. f. Inflammation du canthus.

CANTHOPLASTIE. s. f. [de κανθὸς, l'angle de l'œil, et πλάσσειν, former, figurer]. Opération qui consiste à pratiquer une incision à l'un des angles de l'œil, puis à y fixer une portion de conjonctive au moyen de la suture, dans les cas où les paupières ne sont pas suffisamment fendues, par suite d'un accident ou d'un arrêt de développement (Ammon).

CANTHORRHAPHIE. s. f. [de κανθὸς, coin de l'œil, et ῥαφή, suture]. Suture de l'angle externe de l'œil.

CANTHUS. s. m. [*canthus*, κανθὸς, coin ou angle de l'œil ; all. *Augenwinkel*, angl. *canthus*, it. *angolo del l'occhio*]. Commissure des paupières. Le *grand canthus*, ou *canthus* proprement dit, est la commissure interne, celle qui répond au nez ; et le *petit canthus* est la commissure externe. — *Canthus*, l'angle d'un vase quelconque par lequel on fait couler un liquide (V. Décantation).

CANTINE. s. f. — *Cantine médicale*. Petite caisse renfermant environ 20 médicaments, ainsi que des objets pour à peu près 200 pansements. Ces caisses sont portées à dos de mulet à raison d'une paire par *bataillon*, ou sur une petite voiture à deux roues (Legouest). Dans certains cas, chaque régiment est accompagné d'une cantine exclusivement *chirurgicale, pharmaceutique* ou *d'administration*. V. Sac *d'ambulance*.

CANULE. s. f. [*cannula*, de *canna*, roseau ; σύριγξ, all. *Rohre*, angl. *canula*, *saucet*, *quill*, it. *cannello*, *cannellino*]. Tube de longueur et de diamètre variables, solide ou flexible, droit ou courbe, ouvert à ses deux extrémités, de fer, de plomb, d'argent, de caoutchouc, etc., usité dans beaucoup d'opérations chirurgicales. — *Canule de Reybard*. Canule du trocart à empyème, à l'extrémité libre de laquelle on attache un tube de baudruche, ouvert du côté opposé. On mouille la baudruche de manière à en faire accoler les parois, et on laisse le pus couler. Dès que l'air tend à entrer dans le tube, et par lui dans la plèvre, la pression atmosphérique applique les parois du tube contre elles-mêmes ou contre l'orifice de la canule, et se crée un obstacle insurmontable. V. Seringue *à injection*.

CAOUTCHÈNE. s. m. (C^4H^8). Carbure d'hydrogène liquide obtenu par distillation sèche du caoutchouc, bouillant à + 14 degrés.

CAOUTCHINE. s. f. ($C^{10}H^{16}$). Carbure d'hydrogène liquide obtenu entre 140 et 200 degrés dans la distillation sèche du caoutchouc. Il bout à 171 degrés.

CAOUTCHOUC. s. m. [all. *Kautschuk*, angl. *caoutchouc* : *cate* veut dire arbre, et *chu*, suc, dans la langue des îles de la Sonde]. Vulgairement, *gomme elastique*. Suc coagulé du *Siphonia elastica*, Persoon (*Siphonia cahucu*, *Jatropha elastica*, L. fils, *Hevea guyanensis*, Aublet), arbre de la monœcie monadelphie, L., famille des euphorbiacées tithymales, J. Cette substance est également fournie par d'autres arbres, tels que les *Castilloa elastica*, Cerv., du Mexique ; le *Cecropia peltata*, L., également de l'Amérique tropicale ; le *Ficus elastica*, L., des Indes orientales, et d'autres figuiers (artocarpées). L'*Urceola elastica*, Roxb., des îles de la Sonde, fournit le *caoutchouc de Singapore*, ou *pulo-penang* du commerce ; le *Vahea gummifera*, Poir., donne le *caoutchouc de Madagascar ;* on en tire aussi du *Hancornia speciosa*, Gomez, du Brésil (apocynées). Mais la majeure partie du caoutchouc employé par le commerce (*caoutchouc du Para*) est produite par le *Siphonia elastica*, Pers. (*Syringa* des Brésiliens, etc.), et peut-être par d'autres espèces du même genre. On l'obtient en pratiquant des incisions sur les végétaux qui le contiennent. On reçoit sur un moule piriforme, fait avec de la terre, le suc blanc laiteux qui découle, et l'on en forme une couche que l'on dessèche à la fumée. On applique ainsi successivement plusieurs couches de ce suc ; puis on brise le moule, dont on retire les fragments par une ouverture étroite. Ainsi préparé, le caoutchouc se trouve dans le commerce sous forme de petites bouteilles ; il est assez semblable à du cuir, d'une couleur brune ou rousse, solide, tenace et d'une grande élasticité, sans odeur, sans saveur, inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau, s'y laissant un peu ramollir lorsqu'elle est bouillante. Epuré, il est blanc et translucide ; il brûle avec une flamme odorante et fuligineuse ; ses surfaces fraîches de section, rapprochées et comprimées, se soudent entre elles. Il est soluble en partie dans l'éther pur, le naphte, la benzine ; son meilleur dissolvant est le sulfure de carbone dissous et étendu sur les étoffes du coucher et du vêtement, il les rend imperméables aux liquides, tels que l'urine, le pus, etc. Elastique et flexible, il sert à la fabrication des sondes, des tubes à drainage, des pessaires à air, des poches destinées à la réfrigération continue, des bas élastiques, etc. ; il est employé dans le traitement par occlusion des plaies et de certaines dermatoses. C'est un carbure d'hydrogène (C^8H^7) (Faraday). — *Caoutchouc minéral* (*bitume élastique*, ou *élatérite*). Hydrocarbure ayant une élasticité analogue à celle du caoutchouc, mais salissant le papier en effaçant le crayon. Plus léger que l'eau, se fond facilement. Se trouve dans les mines de plomb d'Odin (Derbyshire), de houille de South-Bury (Massachusetts), et de Montrelais, près d'Angers. — *Caoutchouc durci* et *caoutchouc vulcanisé* ou *soufré*. V. VULCANISATION.

CAPACITÉ. s. f. [*capacitas*, χώρησις, all. *Kapacitat*, angl. *capacity*, it. *capacità*, esp. *capacidad*]. Étendue ou volume d'une chose qui en contient ou peut en contenir une autre. — *Capacité pour le calorique*. V. POUVOIR *absorbant*. = *Capacité de saturation* (d'un acide). Quantité d'oxygène qui doit se trouver dans une quantité de base quelconque nécessaire pour saturer un acide, ou que cette base doit contenir pour donner avec l'acide un sel neutre. V. ACIDE et BASE. = *Capacité du cœur*. Contenance, volume des cavités cardiaques, considérées dans leur ensemble et isolément. Le volume du cœur varie : sur le vivant, suivant son état de contraction et de relâchement ; sur le cadavre, suivant qu'il est ou non distendu par le sang, et suivant qu'on l'examine avant ou pendant la rigidité cadavérique. Chaque ventricule est, dès la naissance, plus grand que l'oreillette correspondante : la différence, qui augmente avec l'âge et qui varie du cinquième au tiers, est surtout marquée à gauche, où la capacité de l'oreillette représente les deux tiers de celle du ventricule, tandis qu'elle est des quatre cinquièmes à droite. L'oreillette droite l'emporte sur la gauche d'un dixième à un tiers : même différence entre les ventricules, mais plus souvent du dixième que du tiers, les oreillettes d'un même cœur ayant rarement une différence de capacité égale à celle des ventricules. L'oreillette droite reste plus grande que l'oreillette gauche, lors même qu'en cas de persistance du trou de Botal le ventricule gauche devient plus grand que le droit (Hiffelsheim et Ch. Robin). Les chiffres de ces capacités absolues et relatives mesurées en centimètres cubes sont en moyenne les suivants chez l'adulte :

Côtés.	Oreillettes.	Ventricules.	Différence.
Droit.	150	180	30 ou :: 1 : 1,20
Gauche.	110	168	58 ou :: 1 : 1,52
Différ. :	40 ou :: 1,36 : 1	12 ou :: 1,07 : 1	

— *Capacité du crâne*. Elle est de 1500 c. c environ pour le crâne dépourvu de ses membranes dans la race blanche. Elle est de 11 à 12 pour 100 plus petite chez les indigènes de l'Amérique, de l'Afrique, et de l'Australie. — *Capacité respiratoire*, *thoracique* ou *vitale du poumon*. V. RESPIRATION et SPIROMÉTRIE. = Par extension, le contenu lui-même ou le volume de l'espace qu'un corps occupe. = Au figuré, étendue, portée de l'esprit : *capacité des aliénés*. V. ALIÉNÉ.

CAPELET. s. m., ou **PASSE-CAMPANE**. s. f. [all. *Stollbeule*, angl. *swelling in the hough*]. Tumeur mobile, le plus souvent indolente, et de la grosseur d'une pomme d'api, qui croît sur la pointe du jarret du cheval. C'est un hygroma qui ne cause pas de boiterie, qui guérit par les astringents et par les vésicatoires.

CAPELINE. s. f. [*capistrum*, de *caput*, tête ; esp. *capelina*, angl. *capeline*]. Bandage qui forme une sorte de coiffe ou de bonnet. — *Capeline des amputations* (*bandage récurrent des moignons*). Bandage fait avec une bande plus ou moins longue et roulée à un seul globe. On place le chef initial sur la circonférence du membre, à deux ou trois doigts au-dessus de la plaie ; on fait plusieurs circulaires, puis on renverse la bande et le globe. Avec les doigts de la main gauche on maintient le renversé ; on dirige le globe de manière à passer transversalement sur la partie inférieure du moignon, garni des pièces de pansement ; on fait encore un renversé et un circulaire et demi ou deux, puis on recommence un second jet récurrent semblable au premier. On l'assujettit de même par deux circulaires, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que le moignon soit entièrement recouvert. On fait alors des spiraux de bas en haut. — *Capeline de la clavicule*. Bandage inusité, que l'on faisait pour les fractures de l'acromion, de l'épine de l'omoplate et de la clavicule. — *Capeline de la tête* [*bonnet d'Hippocrate*]. On la fait avec une bande de 6 à 8 mètres de longueur, et roulée à deux globes. On applique sur le front le plein intermédiaire aux deux globes ; on dirige ceux-ci vers la nuque, en passant de chaque côté au-dessus de l'oreille : on les entre-croise, et on les ramène sur le front par le même chemin. On fait passer l'un des deux par-dessous l'autre, comme pour continuer un circulaire ; on renverse de bas en haut celui qui est au-dessous (que nous appellerons *globe récurrent*), et on le conduit jusqu'à la nuque, en passant obliquement sur l'un des pariétaux (sur le gauche, par exemple), et sur le bord supérieur des circulaires horizontaux qu'on vient de faire. En même temps on continue, avec l'autre globe, un circulaire jusqu'à la nuque; on le fait passer par-dessus le jet récurrent, afin de le fixer; puis, renversant encore de bas en haut le globe récurrent, on le ramène sur le front, en passant avec les mêmes precautions sur le pariétal opposé (le droit). L'autre globe, suivant toujours le contour de la tête, est ramené aussi à son point de départ primitif; on le fait passer encore par-dessus le nouveau jet; on renverse de bas en haut le globe récurrent, pour le reporter à la nuque, l'y assujettir par un nouveau circulaire, et le ramener encore d'arrière en avant. On continue ainsi, en recouvrant alternativement une portion du côté droit et une portion du côté gauche de la tête, et ayant soin que chaque jet de bande recouvre la moitié de la largeur du jet de dessous, de manière que le dernier jet se trouve appliqué sur la suture sagittale : alors on achève d'épuiser les deux globes en faisant des circulaires horizontaux.

CAPILLACÉ, ÉE. adj. [*capillaceus*]. En botanique, qui est pourvu de chevelu, qui en a l'aspect.

CAPILLAIRE. adj. [*capillaris*, *capillaceus*, de *capillus*, cheveu; all. *haarförmig*, angl. *capillary*, it. *capillare*, esp. *capilar*]. Qui a la ténuité d'un cheveu. = En physique, *tube capillaire*, celui dont le diamètre ne dépasse pas un millimètre. — *Phénomène capillaire*. V. Capillarité. = En botanique, *feuille* ou *racine capillaire*, celle qui est fort allongée et extrêmement ténue. = En anatomie, *vaisseaux capillaires*, dernières ramifications vasculaires, très ténues, que le sang traverse pour se rendre des artères dans les veines, entre lesquelles ils établissent une continuité non interrompue. Les vaisseaux capillaires les plus grêles ont assez de largeur pour laisser passer les corpuscules du sang à la suite les uns des autres. On en distingue trois variétés, différant par leur volume et leur structure (Robin) : 1^{re} *variété*. Capillaires larges de 0,007 de millimètre (diamètre du globule sanguin) à 0,030 de millimètre. Ils sont transparents, droits ou flexueux, incolores, à bords nets qui s'écartent peu à peu à mesure que le conduit s'élargit. Ce qui les caractérise essentiellement après leur diamètre, c'est l'existence d'une seule tunique ou paroi, épaisse de 0,001 de millimètre ou 2 au plus, qui réduit la cavité à 0,005 de millimètre pour les plus petits, diamètre moindre que celui des globules sanguins; aussi ceux-ci s'allongent-ils un peu pour traverser ces conduits. La tunique, sans fibres ni stries, sans trous, fissures ni éraillures (ce qui exclut la possibilité des hémorragies par transsudation), est formée de cellules épithéliales, étroites, allongées, à bords onduleux juxtaposés. Dans cette substance se voient des noyaux ovoïdes, à grand diamètre dirigé parallèlement à l'axe du vaisseau. 2^e *variété*. Capillaires larges de 0,030 à 0,070 de millimètre, et pourvus d'une double paroi. La plus interne est une continuation de celle des capillaires de la première variété. L'extérieure s'en distingue par des noyaux plus allongés et plus étroits dont le grand diamètre est perpendiculaire à l'axe du vaisseau, et par suite aux noyaux de la tunique interne. Cette tunique donne à la paroi une épaisseur de 0,002 à 0,004 de millimètre . elle est formée de fibres-cellules disposées transversalement comme les noyaux. 3^e *variété*. Capillaires larges de 0,060 à 0,140 de millimètre, offrant les deux tuniques précédentes, et pourvus d'une troisième tunique formée de fibrilles du tissu lamineux, longitudinales, parallèles, onduleuses, épaisse, à elle seule, de 0,012 à 0,020 de millimètre. Ces capillaires commencent à devenir visibles à l'œil nu, et les plus gros sont distincts comme *artérioles* et comme *veinules* par leur distribution. Ils établissent la transition graduelle des capillaires à ces deux ordres de vaisseaux. La membrane interne ou à noyaux longitudinaux correspond à la couche épithéliale des *artères* ou des *veines*, celle à noyaux transverses, à la tunique élastique des artères, aux tuniques moyennes des veines; la tunique externe correspond à la tunique adventive des gros vaisseaux. — Des communications assez volumineuses existent des artères aux veines en certains points de la peau des membres et de la tête, à l'aide de vaisseaux qui, au lieu de se subdiviser en capillaires, comme font ailleurs les artères d'un volume semblable, se jettent directement dans les veines (V. Circulation *dérivative*).— Les capillaires peuvent offrir deux groupes principaux de lésions : 1° *Altération graisseuse* ou *athéromateuse*, caractérisée par un dépôt de granulations graisseuses isolées, ou plus souvent accumulées en amas irréguliers ou en chapelets, plus épais que la paroi qu'ils occupent, surtout dans les capillaires de la première variété, et alors faisant saillie au dedans ou au dehors de leur cavité. C'est l'altération qui affaiblit les capillaires chez les apoplectiques et cause la rupture des vaisseaux. On la trouve à un moindre degré dans beaucoup de tumeurs cancéreuses ou non, et comme altération sénile chez tous les sujets âgés, et même chez des sujets assez jeunes, mais alors sur un petit nombre de conduits. 2° *Dilatation générale et uniforme* (*ectasie simple*), ou *inégale ectasie variqueuse*), ou en *ampoule* (*ectasie ampullaire*). Cette altération est la plus fréquente il y a formation d'une sorte d'ampoule occupant toute la périphérie du vaisseau ou un point seul de la circonférence. Ces lésions se voient dans les fausses membranes, les tissus atteints d'inflammation chronique, les tumeurs, etc. — *Circulation capillaire*. V. Circulation et Tension *artérielle*. — *Système capillaire*. Ensemble des *vaisseaux capillaires*, renfermant un sang qui a des caractères distincts de celui des veines et de celui des artères, offrant une distribution différente d'un tissu à l'autre, subordonnée à la nature de celui-ci, contrairement aux systèmes artériel et veineux, dont les diverses parties conservent des analogies de distribution, quelles que soient les régions où elles se trouvent. Le système capillaire a pour usage de porter le sang vers la périphérie, et jusque dans l'intimité des tissus, avec variations de quantité selon l'état de contraction ou de dilatation des conduits (V. Vaso-moteur); de plus, c'est dans cette portion de l'appareil circulatoire qu'ont lieu les échanges endosmo-exosmotiques des principes immédiats du sang, soit avec ceux des éléments anatomiques extravasculaires, soit avec ceux des milieux extérieurs dans les poumons et les bronches. — *Système capillaire*. Dans quelques écrits, synonyme de *système pileux*. = En pathologie, *bronchite capillaire*. V. Pneumonie *lobulaire*. — *Fracture capillaire*. Fracture qui n'est suivie d'aucun écartement des parties osseuses, et qui ne se manifeste, lorsque l'os est à découvert, que par un trait ou une ligne extrêmement fine.

CAPILLAIRE. s. m. [esp. *capilera*]. Feuillage de plusieurs espèces de fougères : 1° *Capillaire commun* ou *noir* (*Asplenium adiantum nigrum*, L.). Ses folioles, presque cunéiformes, portent les organes de la fructification sur leur face inférieure. Il est à peine aromatique et peu usité. 2° *Capillaire du Canada* (*Adiantum pedantum*, L.). Il est d'un brun foncé , ses pétioles sont longs d'environ 33 centimètres, et terminés par huit ou dix rameaux divergents, dont les folioles, en forme de trapèzes, sont minces et ont la fructification sur leur bord externe. 3° *Capillaire de Montpellier* (*Adiantum capillus Veneris*, L., *herba collitrichon*, *herba capillaris*, *adiantum*, Pline ; ἀδίαντον (Dioscoride) (fig. 57). Ses pétioles sont plus courts et ramifiés latéralement; ses folioles sont presque cunéiformes, et portent la fructification des deux côtés. — Le *capillaire* des pharmaciens est le plus souvent un mélange de ces deux dernières espèces. Il a une odeur aromatique faible, mais agréable, une saveur un peu styptique et amère. On l'emploie en infusion (16 gram. dans 1 kilogr. d'eau), et surtout sous forme de *sirop de capillaire*, comme béchique et adoucissant dans la bronchite simple.

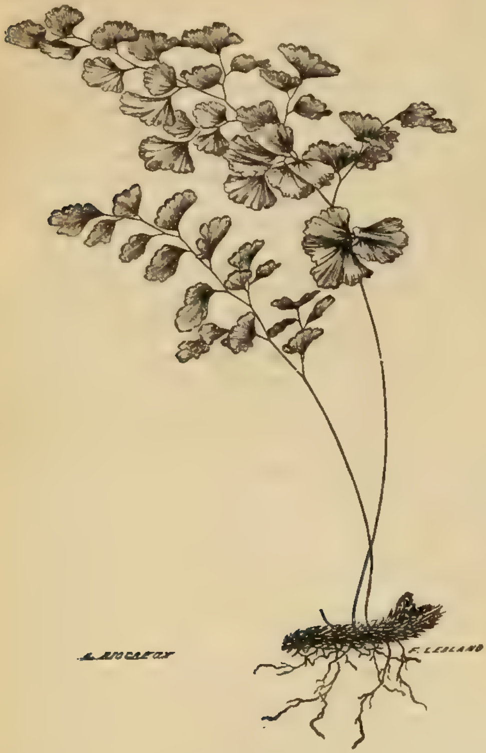

Fig. 57.

CAPILLAMENT. s. m. [*capillamentum*, de *capillus*, cheveu]. Petite fibre très ténue, filamenteuse.

CAPILLARIMÈTRE. s. m. Instrument destiné à la mesure du diamètre des tubes capillaires.

CAPILLARITÉ. s. f. [de *capillus*, cheveu ; all. *Kapillaritat*, angl. *capillarity*, it. *capillarita*, esp. *capilaritad*]. État de ce qui a la ténuité d'un cheveu. = En physique, force qui produit les phénomènes que présentent les tubes capillaires. - *Phénomènes de capillarité* (et non *phénomenes capillaires*). Ceux que présentent, dans leur ascension ou leur écoulement, les liquides contenus dans un tube capillaire ou touchés par l'une de ses extrémités. Si le liquide est de nature à mouiller les parois du tube (comme l'eau), il s'élève dans le tube au-dessus du niveau qu'il a dans le vase, et s'y maintient ; dans le cas contraire, il s'abaisse au-dessous du niveau du liquide contenu dans le vase. De plus, dans le premier cas, la surface du liquide dans le tube présente un *ménisque concave*, dans le second, un *ménisque convexe*. Ce double phénomène ne dépend pas de la pression atmosphérique, puisqu'il a également lieu dans le vide ; il dépend de l'affinité du liquide pour le tube et de l'attraction des molécules du liquide les unes pour les autres = En physiologie, animale et végétale, les *phénomènes de capillarité* sont considérés comme jouant un certain rôle dans les phénomènes organiques, tels que l'ascension de la sève, l'absorption des fluides dans lesquels sont plongés les tissus animaux et végétaux, etc., mais ces fluides, liquides et gazeux, pénétrant facilement à travers les parois des capillaires, des cellules végétales, etc., sans que ces parois et cellules présentent d'interstices, de lacunes, de pores ou d'orifices, la capillarité, si elle intervient dans l'accomplissement des actions moléculaires, le cède certainement en importance à l'*endosmose*, qui fait pénétrer les liquides au travers des parois, homogènes et continues, des animaux et des plantes. V. ÉLECTRO-CAPILLAIRE.

CAPILLICULE. s. m. Vaisseau d'une extrême ténuité. — *Capillicules lymphatiques*. Conduits dont le diamètre n'excède pas 0,002 de millimètre, qui sont remplis de granulations lymphatiques, et qui forment un réseau extrêmement délié, d'où naissent les capillaires lymphatiques : ces capillicules communiquent avec les capillaires sanguins, mais leur diamètre étroit fait que le sérum sanguin peut seul les traverser, sauf dans les cas pathologiques où ils s'élargissent de façon à laisser passer les globules rouges (Sappey).

CAPILLIFORME. adj. En forme de cheveu. — *Production capilliforme*. V. TRICHOGLOSSIE.

CAPISTRATION. s. f. [*capistratio*, de *capistrare*, museler]. Le *phimosis*.

CAPISTRE. s. m. V. CHEVESTRE.

CAPITÉ, ÉE. adj. [*capitatus*, all. *kopfförmig*]. En forme de tête. Se dit des feuilles ou fleurs rassemblées en glomérule ; des poils terminés par une tête arrondie, généralement pleine d'huile essentielle ; des stigmates en forme de tête arrondie.

CAPITEUX, EUSE. adj. [de *caput*, tête ; all. *berauschend*, angl. *heady*, esp. *capitoso*]. Se dit d'un vin riche en alcool et autres principes spiritueux, et qui enivre facilement.

CAPITILUVE. s. m. [*capitiluvium*, de *caput*, la tête, et *lavare*, laver]. Bain de tête, lotion sur la tête.

CAPITULE. s. m. [*capitulum*, diminutif de *caput*, tête ; all. *Kopfchen*, angl. *capitulum*, esp. *capitulo*]. Petite tête. = En botanique, *capitule* (*anthode*, *calathide*, *céphalanthe*), disposition des fleurs dites *composées*. Il est formé de petites fleurs réunies sur un *phoranthe*, et entourées d'un *involucre*

CAPITULÉ, ÉE. adj. [*capitulatus*]. Se dit des fleurs rassemblées en *capitule*, et de tout corps grêle dont une extrémité est renflée en forme de tête . *stigmate capitulé*.

CAPNOMOR. s. m. Un des produits de distillation du goudron.

CAPOCK. s. m. Nom indigène d'un arbre des Moluques, de la famille des malvacées bombacées (*Eriophorus javana*, Rumph., *Bombax pentandrum*, L., *Ceiba pentandra*, Gærtner, *Eriodendron anfractuosum*, DC.), dont les graines sont entourées d'un duvet soyeux trop court pour être filé, mais pouvant remplacer l'édredon

CAPOTE. s. f. Bandage de toile matelassé dont on recouvre la tête d'un cheval assujettie pour une opération. — *Capote fumigatoire*. Long conduit de toile fixé au nez de l'animal auquel on veut donner une fumigation.

CAPPARIDÉES. s. f. pl. [*capparideæ*, de *capparis*, câprier]. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, à étamines hypogynes, à laquelle le câprier, *Capparis*, a donné son nom. Ses caractères sont . Calice à 4 sépales caducs, rarement soudés par leur base. Corolle à 4 ou 5 pétales. Étamines définies ou indéfinies. Ovaire simple, souvent élevé sur un support, à la base duquel sont insérés les étamines et les pétales. Le fruit est une silique plus ou moins allongée et bivalve ; ou une baie uniloculaire, polysperme, contenant des graines ordinairement réniformes, dont l'embryon est un peu recourbé et dépourvu d'endosperme.

CAPRAIRE. s. f. Scrofulariée exotique, dont une espèce

(*Capraria biflora*, L.) a des feuilles très divisées, qu'on emploie aux mêmes usages que le thé (*thé des Antilles*).

CAPRAMIDE. s. m. Amide qui résulte de l'action de l'ammoniaque sur l'éther caprique.

CAPRATE ou **CAPRINATE.** s. m. Nom générique des sels d'*acide caprique* (*acide caprinique*).

CÂPRE. s. f. Bouton de fleur du *câprier*, qui, confit dans le vinaigre, sert d'assaisonnement.

CAPRÉOLAIRE. adj. [*capreolaris*, de *capreolus*, vrille de la vigne]. — *Vaisseaux capréolaires.* Les artères et les veines spermatiques, à cause de leurs sinuosités.

CÂPRIER. s. m. [*Capparis spinosa*, L., all. *Kaperstrauch*, angl. *caper-bush*, it. *cappero*, esp. *alcaparro*]. Sous-arbrisseau de la polyandrie monogynie, L., capparidées, J., qui croît dans le midi de la France et qui donne les *câpres*. L'écorce de la racine, que l'on trouve dans le commerce en plaques roulées, grises ou violacées, ridées transversalement en dehors, d'une saveur âcre, amère et piquante, est une des cinq racines apéritives mineures des anciens.

CAPRIFOLIACÉES. s. f. pl. [*caprifoliaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines épigynes, à laquelle le chèvrefeuille (*Caprifolium*) a donné son nom. Elle a pour caractères: Fleurs axillaires, solitaires ou géminées, en partie soudées par leur calice. Calice monosépale, à 5 dents, adhérant inférieurement avec l'ovaire, qui est infère. Corolle monopétale, presque toujours irrégulière; 5 étamines alternant avec les divisions de la corolle. Ovaire ayant de 1 à 5 loges; style simple terminé par un stigmate très petit. Fruit quelquefois géminé, charnu, à une ou plusieurs loges quelquefois osseuses, et renfermant chacune une ou plusieurs graines. Celles-ci ont un tégument propre et un endosperme charnu contenant un embryon axile qui a la même direction que la graine.

CAPRINATE. s. m. V. CAPRATE.

CAPRINE. s. f. [*caprinyline*]. Corps neutre saponifiable en acide caprique et en glycérine, existant dans le beurre, mais qu'on ne connaît pas à l'état de pureté.

CAPRINIQUE et **CAPRYNILIQUE.** adj. V. CAPRIQUE.

CAPRINYLINE. s. f. La *caprine*.

CAPRIQUE. adj. — *Acide caprique* [*acide caprinique, caprinylique*] ($C^{20}H^{19}O^{3}.HO$). Produit de l'oxydation de l'acide oléique par l'acide azotique; se retire aussi du beurre par saponification: il y est mêlé aux acides *butyrique, caproïque* et *caprylique*. Liquide au-dessus de 17°, cristallisé à une température plus basse; très soluble dans l'alcool, un peu dans l'eau. — *Éther caprique* ($C^{20}H^{21}O$). Liquide incolore, obtenu en distillant l'alcool ordinaire avec l'acide caprique.

CAPRISANT, ANTE. adj. [*caprizans*, sautillant, de *capra*, chèvre, δορκαδίζων; angl. *frisking*, it. *caprizante*]. Se dit du pouls, quand il est interrompu au milieu de sa diastole, et qu'il l'achève ensuite avec précipitation.

CAPROATE ou **CAPRONATE.** s. m. Nom générique des sels d'*acide caproïque* (*acide capronique*). — *Caproate de baryte* ($BaO.C^{12}H^{11}O^{3}$). Corps cristallin, obtenu en évaporant la solution d'un mélange d'acide caproïque et de carbonate de baryte.

CAPROÈNE. s. m. V. HEXYLÈNE.

CAPROÏNE, CAPRONINE ou **CAPRONYLINE.** s. f. Corps neutre décomposable en glycérine et en acide caproïque. On le retire du beurre, mais on ne le connaît pas à l'état de pureté. V. SAPONIFICATION.

CAPROÏQUE. adj. — *Acide caproïque* [*acide capronique* ou *capronylique*] ($C^{12}H^{11}O^{3}.HO$). Se prépare comme l'acide caprique. Liquide huileux, bout à 210°; soluble dans 75 parties d'eau, miscible à l'alcool.

CAPRONE. s. m. Liquide huileux que donne la distillation du caproate de baryte.

CAPRONIQUE ou **CAPRONYLIQUE.** adj. V. CAPROÏQUE.

CAPRONYLE ou **CAPROYLE** s. m. ($C^{12}H^{11}$). Radical hypothétique, qui, uni à l'oxygène, donnerait l'*acide capronique* ou *caproïque*.

CAPROYLÈNE. s. m. Synonyme d'*hexyle*. V. ce mot.

CAPRYLATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide caprylique. — *Caprylate de baryte* ($BaO.C^{16}H^{15}O^{3}$). Sel incolore soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool et l'éther, qu'on obtient en saponifiant le beurre, décomposant le savon par une solution d'acide tartrique, distillant le liquide et le saturant par la baryte.

CAPRYLE. s. m. ($C^{16}H^{15}$). Radical hypothétique qui, uni à l'oxygène, donnerait l'*acide caprylique*.

CAPRYLÈNE. s. m. V. OCTYLÈNE.

CAPRYLINE. s. f. Corps neutre inconnu à l'état de pureté, qui se retire du beurre et se décompose en glycérine et acide caprylique. V. BEURRE.

CAPRYLIQUE. adj. — *Acide caprylique* ($C^{16}H^{15}O^{3}.HO$). Se prépare comme l'acide caprique; solide au-dessous de 14°; bout à 240°; peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'éther et dans l'alcool. — *Alcool c.* V. OCTYLIQUE.

CAPRYLONE. s. f. ($C^{15}H^{15}O$). Produit de distillation du caprylate de baryte. Solide, cristallisable; fond à 40°, bout à 178°; sans goût, plus légère que l'eau, qui ne la dissout pas; soluble dans l'éther, l'alcool et les huiles.

CAPSELLE. s. f. [*capsella*]. V. THLASPI.

CAPSICINE. s. f. Matière résineuse molle et âcre retirée des baies du *piment* (Braconnot), et alcaloïde salifiable découvert dans les mêmes fruits (Witting).

CAPSICUM. s. m. V. PIMENT.

CAPSITE. s f. V. CAPSULITE.

CAPSULAIRE. adj. [*capsularis*, all. *kapselig*, angl. *capsular*, it. *capsulare*, esp. *capsular*]. Qui a rapport à quelqu'une des parties que l'on nomme *capsules* ou qui en a la forme. = En botanique, *fruit capsulaire*, fruit sec s'ouvrant de lui-même par un certain nombre de pièces, ou par des trous dont sa surface vient à se perforer. = *Artères et veines capsulaires* ou *surrénales*. Vaisseaux des capsules surrénales. Les artères viennent des diaphragmatiques inférieures, de l'aorte et des rénales; les veines se rendent aux veines diaphragmatiques, à la veine cave inférieure et aux veines du rein. — *Ligament capsulaire.* V. LIGAMENT. = *Cataracte capsulaire.* V. CATARACTE.

CAPSULATEUR. s. m. Appareil qui sert à la préparation des *capsules* pharmaceutiques; tel est celui de Viel, perfectionné par Thévenot, avec lequel on prépare aussi les *globules* ou *perles*.

CAPSULATION s. f. Action de mettre un médicament en des capsules.

CAPSULE. s. f. [*capsula*, dimin. de *capsa*, boîte; petite boîte: all. *Kapsel*, angl. *capsule*, it. et esp. *capsula*]. En botanique, fruit simple sec et polysperme, qui s'ouvre par des trous, par des fentes; ou par la séparation, totale ou partielle, de pièces distinctes les unes des autres. — *Capsule de pavot.* V. PAVOT. = En chimie, *capsule*, vase arrondi en forme de calotte, dont on se sert pour faire évaporer un liquide. = En anatomie, *capsule*, nom donné à des parties très différentes. — *Capsule articulaire.* V. LIGAMENT. — *Capsule du cœur* (Paracelse). Le *péricarde*. — *Capsule cristalline.* V. CRISTALLIN. — *Capsule externe* [*capsula externa*, all. *äussere Kapsel*] (Burdach). Feuillet de substance blanche situé entre l'*avant-mur* en dehors, et le *noyau lenticulaire du corps strié* en dedans; il limite extérieurement le segment externe et la face antérieure de ce ganglion, et se trouve placé, par conséquent, entre deux masses grises. — *Capsule de Glisson.*

Tissu lamineux très dense qui environne dans le foie les ramifications de la veine porte. — *Capsule du glomérule*. V. Rein. — *Capsule interne* [all. *innere Kapsel*] (Burdach). Feuillet blanc qui sépare la couche optique et le noyau caudé, en dedans, du noyau lenticulaire, en dehors. D'après les auteurs modernes (Meynert, Luys, Charcot, Vulpian), la capsule interne est constituée 1° par des *fibres pédonculaires directes*, qui, du pied du pédoncule, se rendent à l'écorce grise en traversant la capsule sans s'arrêter aux ganglions, et parmi lesquelles les antérieures, centrifuges, sont en rapport avec le mouvement, tandis que les postérieures, centripètes, président à la transmission sensitive; 2° par des *fibres pédonculaires indirectes*, qui, du pied du pédoncule, se rendent à la face inférieure du noyau caudé et du premier segment du noyau lenticulaire; 3° par des *fibres rayonnantes*, qui, parties de la couche optique, du noyau caudé et du noyau lenticulaire, rattachent les noyaux gris centraux à la couche grise corticale. — *Capsule de Müller*. V. Rein. — *Capsule séminale*. V. Séminal. — *Capsule surrénale*. V. Surrénal. — *Capsule synoviale*. V. Synovial. — *Capsule unguineuse*. V. Unguineux. = En pharmacie, *capsule gélatineuse*, petit tube fait de gélatine, dans lequel on enferme les substances de goût désagréable, qui de la sorte peuvent être avalées sans qu'on les sente.

CAPSULITE. s. f. Altération de la capsule du cristallin, caractérisée par un trouble léger, puis de plus en plus apparent, dans le champ de la pupille, coïncidant le plus souvent avec l'iritis. La moitié postérieure de la capsule étant seule vasculaire, et seulement pendant la vie intra-utérine, les phénomènes dits de capsulite sont dus, non à une inflammation, mais à un trouble dans la nutrition de la capsule, survenu par suite de l'inflammation de l'iris et des procès ciliaires, qui fournissent les matériaux nutritifs à l'appareil cristallinien.

CAPSULO-LENTICULAIRE. adj. V. Cataracte.

CAPSULO-PUPILLAIRE. adj. V. Pupillaire.

CAPTAGE. s. m. [*captation*, de *captare*, prendre, saisir]. Ensemble de mesures à pratiquer sur une source, ou sur un groupe de griffons voisins et solidaires, pour assurer le débit, la température et la minéralisation maxima, et prévenir toute altération du fait des infiltrations et des terrains ambiants. Un suintement hydrominéral étant donné, il sera nécessaire, pour en capter la source, de suivre le filon liquide dans sa direction, de le débarrasser de la terre ou du sable qui l'obstruent, de mettre à nu son point d'émergence, de l'entourer hermétiquement avec de la maçonnerie de brique ou de ciment, ou avec des coffres de métal ou de bois imperméables. De la sorte, l'eau minérale s'élèvera dans cette enceinte au-dessus du sol et s'y renouvellera sans cesse; elle ne sera plus souillée par les terrains ou les boues supérieurs; elle ne s'y imprégnera plus de matières organiques en putréfaction; elle ne s'y mêlera plus aux eaux pluviales ou d'infiltrations. Elle aura, en un mot, *une température et une minéralisation maxima invariables*, elle sera dans son état de pureté native.

CAPTATION. s. f. Synonyme de *captage*.

CAPTER. v. a. — *Capter une source*. En opérer le *captage*.

CAPUCHON. s. m. [*cucullus*, all. *Kappe*, it. *capuccio*]. En botanique, pétale ou sépale concave et en forme de casque ou de capuchon. || Link appelle *capuchon* (*stylostegium*) un évasement des filets des étamines, soudés et recouvrant l'ovaire (asclépiades). = En zoologie, *epistome* qui, chez quelques acariens, se prolonge au-dessus des organes buccaux et les recouvre (Dujardin). = *Capuchon caudal*, *capuchon cephalique*. Extrémités du repli, à peu près circulaire, que forme la portion périphérique du feuillet blastodermique externe lorsqu'elle se soulève en se dirigeant vers la portion dorsale de l'*aire embryonnaire* (V. Embryon); ce repli existe sur les côtés de l'embryon, mais il est surtout marqué aux deux extrémités, caudale et céphalique, qui conservent le nom de *capuchons* jusqu'à ce que le repli se soit resserré vers le dos de l'embryon au point de former l'ombilic amniotique, et d'amener plus tard une oblitération complète.

CAPUCHONNÉ, ÉE. adj. [*cucullatus*]. En forme de capuchon.

CAPUCINE. s. f. [*Tropæolum*, L., all. *Capuzinerkresse*, esp. *capuchina*]. Plante de l'octandrie monogynie, L., tropæolées, J., dont deux espèces, la *capucine à feuilles larges* (*Tropæolum majus*, L.), et celle *à petites feuilles* (*Tropæolum minus*, L.), originaires du Pérou, ont été recommandées comme diurétiques et antiscorbutiques (*cresson d'Inde*). On ne s'en sert qu'à titre d'assaisonnement. La *capucine tubéreuse* (*Tropæolum tuberosum*, L.) fournit une belle fécule, abondante et alimentaire.

CAPURON. [Médecin français, 1767-1850]. — *Pilules de Capuron*. V. Pilules *astringentes*.

CAPUT GALEATUM. s. m. Littéralement, *tête casquée*, *coiffée*. V. Coiffe.

CAPUT MORTUUM s. m. [all. *Rückstand*]. *Résidu* de certaines opérations (terme de l'ancienne chimie).

CAQUESANGUE. s. f. [de l'italien *caca-sangue : cacare*, aller à la selle, et *sanguis*, sang]. Synonyme de *dysenterie*.

CARABA. s. m. V. Huile *de noix d'acajou*.

CARABE. s. m. [*carabus*, all. *Laufkäfer*, esp. *carabo*]. Genre d'insectes coléoptères dont plusieurs espèces ont été considérées à tort comme douées de propriétés épispastiques. Le *Carabe ferrugineux*, L., qui est commun aux environs de Paris, est regardé vulgairement, à tort, comme antiodontalgique.

CARABIQUES. s. m. pl. Insectes coléoptères formant une famille dont le type est le genre *carabe*. V. Abdominaux.

CARACARACAL s. m. Espèce de teigne observée sur les Américains, et qui n'est pas encore bien décrite.

CARACHA. s. f. Éruption pustuleuse des bras et de la poitrine, laissant des cicatrices blanches sur les nègres ou les mulâtres, et noires sur les blancs, qui en sont bien moins atteints. On l'observe le long du Rio-Huara, au Pérou.

CARACOLER. v. n. [all. *caracoliren*, it. *caracollare*]. Terme de manège. Exécuter ou faire exécuter une succession de demi-tours à droite et à gauche, avec ou sans changement de main, sans suivre de piste.

CARACTÈRE. s. m. [*character*, χαρακτὴρ, all. *Charakter*, angl. *character*, it. *carattere*, esp. *caracter*]. Empreinte, marque. = En histoire naturelle, *caractères*, les traits les plus saillants, les plus propres à faire reconnaître une classe, un genre ou une espèce. = En chimie, en pharmacie, *caracteres*, signes abréviatifs dont on est convenu de se servir. V. Abréviations. = En anatomie, *caractères*, différentes manières d'être que présentent, non seulement les espèces de corps organisés, considérés à l'*état statique*, mais encore leurs parties, telles que les espèces d'appareils, d'organes, de tissus, d'éléments anatomiques, et de principes immédiats; caractères qui permettent de les distinguer les unes des autres. V. Anatomie. = En physiologie mentale, *caractère*, manière d'être habituelle de l'ensemble des facultés cérébrales chez les différents individus, laquelle est représentée par l'accomplissement des actes. Le médecin peut souvent constater l'influence de l'état des viscères sur le *caractere*, c'est-à-dire sur les instincts avec lesquels ils sont en relation, et de là sur les manifestations extérieures auxquelles ils conduisent d'une manière différente suivant les individus, et chez le même individu suivant les variations de cet état. Les modifications du caractère chez les hystériques, les épileptiques, les choréiques et dans diverses formes de l'aliénation mentale, sont fréquentes et prises, à juste titre, en grande considération. = En biotaxie, *subordination des caracteres*, nom donné à deux choses différentes : 1° au corollaire de la loi qui établit une corrélation intime entre la structure des organes internes et la disposition des parties extérieures (V. BIOTAXIE), corrollaire qui est celui-ci : une modification d'un appareil fondamental pour l'existence d'un être entraîne un certain nombre de modifications des appareils moins importants; mais les changements secondaires ne réagissent pas sur les appareils plus indispensables à l'existence : ainsi, une modification de l'appareil digestif entraîne celle de l'appareil de la génération; mais la réciproque n'est pas constante (voy. la classification adoptée au mot FONCTION); 2° à une règle de biotaxie qui consiste à attribuer, dans la formation des groupes (classes, ordres, genres et espèces), une valeur d'autant plus grande *aux caracteres, que les modifications organiques qui les fournissent* portent sur des appareils plus importants, sur des organes plus nécessaires de ces appareils, et *vice versâ*. Elle consiste à *peser* et non à *compter* les caractères; car, d'après la loi précédente, fondée sur l'observation, ils ont une valeur très différente selon l'appareil qui les fournit, de sorte que celui qui est donné par un appareil des plus importants, ou caractère du premier ordre, équivaut à plusieurs du second. — *Caractere artificiel*. Celui qui est choisi indifféremment dans tel ou tel organe ou dans tous les organes, sans égard aux principes de la subordination des caractères. — *Caractere naturel*. Celui qui est pris dans l'un des attributs essentiels et constants d'un corps brut ou organisé et qui le distingue des autres espèces de corps. — *Caractères d'adaptation* (Flower, Darwin). Ceux qui sont représentés par les modifications des organes des végétaux et des animaux, survenues quand ils se sont développés dans un milieu autre que celui où vivaient leurs antécédents. Parmi ces caractères acquis, il en est qui se transmettent héréditairement; d'autres réapparaissent promptement sur les individus restant dans le milieu où ils sont nés, mais disparaissent s'ils vont se placer dans d'autres conditions d'existence. = En nosologie, *caracteres*, marques essentielles d'une maladie, d'après lesquelles on la classe dans une espèce déterminée. On dit aussi d'une maladie qu'elle a un *caractere bénin, fâcheux*, etc. — *Caractere clinique*. V. CLINIQUE.

CARAGNE. s. f. [all. *Karannagummi*, esp. *carana*]. Substance gommo-résineuse, fournie par le *Bursera acuminata*, Willd., et par l'*Icica Caranna*, Kunth, térébinthacées burséracées. Elle nous vient de la Colombie en morceaux de la grosseur d'une noix, d'un vert noirâtre à l'extérieur, d'une teinte plus pâle et comme marbrée en dedans.

CARAMBOLIER. s. m. (*Averrhoa*, L.). Genre d'oxalidées en arbres, à fruits acidules, employés comme antidysentériques aux Indes. On distingue le *carambolier* proprement dit (*A. carambola*, L.) et le *bilimbi* (*A. bilimbi*, L.).

CARAMEL. s. m. [*saccharum percoctum*, angl. *caramel*, esp. *caramelo*]. Produit de l'action du feu sur le sucre. Celui-ci, vers 190°, perd de l'eau, brunit, se boursoufle, et donne finalement le *caramel*, matière brune, solide, soluble dans l'eau et l'alcool, infermentescible, d'odeur empyreumatique, de saveur amère. En graduant la température, on obtient trois produits de déshydratation, *caramélane* ($C^{24}H^{18}O^{18}$), *caramelene* ($C^{72}H^{50}O^{50}$), *caraméline* ($C^{192}H^{102}O^{102}$), différant du sucre par des pertes d'eau de plus en plus grandes (Gélis).

CARAMÉLANE, **CARAMÉLÈNE**, **CARAMÉLINE**. s. f. V. CARAMEL.

CARAPA. s. m. Arbre de la Guyane, famille des méliacées (*C. guianensis*, Aublet), dont l'écorce est amère et fébrifuge. Ses graines donnent une huile amère employée en Amérique pour l'éclairage, et pour frictions à l'effet de se préserver de la piqûre des insectes. Le *touloucouna*, Guillem. *C. guianensis*, J.), de la même famille, venant de la Sénégambie, a des graines dont l'huile est, comme la précédente, importée à Marseille pour fabriquer du savon. V. CARAPINE et TOULOUCOUNIN.

CARAPACE. s. f. [all. *Rückenschild*, angl. *carapace*]. Test osseux qui recouvre le corps des reptiles chéloniens. C'est le bouclier supérieur ou *dorsal* de ces animaux. La carapace est formée d'un grand nombre de plaques osseuses unies par des sutures; c'est une portion de leur squelette où l'on retrouve les pièces constitutives du squelette des autres vertébrés, sauf des modifications de forme et de volume. Les pièces de la ligne médiane sont des dépendances des vertèbres; celles qui sont à droite et à gauche de cette ligne sont de larges côtes articulées l'une avec l'autre dans toute leur longueur; et les pièces marginales sont évidemment les portions sternales de ces côtes; quelques-unes même s'appuient sur le bord du *plastron*. Cette portion du squelette n'est recouverte que par la peau, dont l'épiderme porte le nom d'*écaille de tortue*. ‖ Couche tégumentaire externe des Crustacés, qui, dans beaucoup d'espèces, renferme une matière pierreuse composée surtout de carbonate de chaux.

CARAPINE. s. f. [all *Karapin*]. Substance blanche, nacrée, très amère, contenue dans l'écorce et dans l'huile du *Carapa guianensis*.

CARATE ou **CARATÉE**. s. f. Maladie cutanée, vue surtout à Santa-Fé. On la croit syphilitique. Elle consiste en taches couleur de café, ou d'un roux cramoisi, ou d'un bleu livide. On dit que les mercuriaux ont été employés avec succès.

CARBACÉTOXYLIQUE. adj. — *Acide carbacétoxylique* ($C^{3}H^{4}O^{4}$). Produit de l'action de l'acide chloropropionique sur l'oxyde d'argent en excès.

CARBALLYLIQUE. adj. — *Acide carballylique* ($C^{6}H^{8}O^{6}$). Acide trouvé dans le suc de betteraves récoltées avant maturité (Maxw. Simpson); on peut l'obtenir par l'action du cyanure de potassium sur le chlorure d'allyle monochloré.

CARBAMATE s. m. Combinaison saline formée par l'acide *carbamique* : on ne connaît que le carbamate d'ammonium.

CARBAMIDE. s. f. Produit de décomposition de l'acide chloroxycarbonique par l'ammoniaque.

CARBAMIQUE. adj. — *Acide carbamique* ($C^{2}O^{3}.AzH^{2}$). Il se forme, à l'état de carbamate d'ammonium, toutes les fois que l'ammoniaque et le gaz carbonique sont en contact, à l'état naissant ou libre : ainsi on le trouve dans les produits de combustion des matières organiques azotées, et il semble faire partie intégrante du sérum sanguin. — *Ether carbamique*. V. URÉTHANE.

CARBANILIDE. s. f. ($C^{12}H^{6}Az.CO$). Anilide produite en faisant agir le gaz chloroxycarbonique sur l'aniline (Hoffmann), elle correspond à la carbamide.

CARBAZOL. s. m. ($C^{12}H^{9}Az$). Composé découvert dans l'anthracène brut (Graebe et Glaser) : cristallisable, fusible à 240°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine, l'acide acétique, l'acide sulfurique (qui le colore en jaune), l'acide azotique (qui le colore en vert à froid, en jaune à chaud), donnant des dérivés nitrés, chlorés et bromés.

CARBAZOLINE. s. f. ($C^{12}H^{15}Az$). Composé cristallin, fusible à 99°, bouillant à 295°, soluble dans l'alcool, l'éther, la benzine et les acides, qui se forme quand on chauffe un mélange de carbazol, de phosphore rouge et d'acide iodhydrique.

CARBAZOTATE. s. m. [all. *kohlenstickstoffsaures Salz*]. V. Picrate.

CARBAZOTIQUE. adj. V. Picrique.

CARBOBENZIDE. s. f. V. Benzone.

CARBOBENZOÏQUE. adj. V. Myroxylique.

CARBOLIQUE. adj. V. Phénique.

CARBONATE. s. m. [all. *kohlensaures Salz*, angl. *carbonate*, it. et esp. *carbonato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide carbonique avec les bases. Leur caractère est de dégager, par l'action de presque tous les acides, un gaz incolore, précipitant l'eau de chaux, et éteignant les corps en ignition (acide carbonique) : ce dégagement se fait avec une effervescence plus ou moins vive. Les carbonates alcalins sont seuls solubles dans l'eau ; ceux de chaux, de magnésie, de fer, se dissolvent dans l'eau chargée d'acide carbonique, ce qui explique leur dissolution dans les eaux naturelles. La chaleur décompose tous les carbonates, sauf les carbonates alcalins et celui de baryte; le carbone et l'hydrogène les réduisent, en formant de l'oxyde de carbone. L'acide carbonique forme avec les bases trois sortes de sels : les *carbonates neutres* ($MO.CO^2$), dans lesquels l'oxygène de l'acide est à celui de la base comme 2 . 1; les *bicarbonates* [$(MO.HO)\,2CO^2$], fournis seulement par les métaux de la première section ; les *sesqui-carbonates* [$(2MO.HO)\,3CO^2$], dont on ne connaît que trois espèces, ceux de potasse, d'ammoniaque et de soude. Les carbonates neutres solubles se distinguent des bicarbonates en ce qu'une solution de sulfate de magnésie donne un précipité à froid avec les premiers, à chaud seulement avec les seconds.

Carbonate d'ammoniaque [*carbonate ammonique*]. Le seul employé est le *sesquicarbonate* [*alcali volatil concret, craie ammoniacale, sel ammoniacal crayeux, sous-carbonate d'ammoniaque*] [$(2AzH^4O.HO)3CO^2 + 2HO$]. Il se forme quand on chauffe un mélange de parties égales de chlorure ammonique et de carbonate de chaux : le produit volatil, condensé, est, ou en masses blanches translucides, d'un aspect aiguillé cristallin, ou en feuilles de fougère; sa saveur est âcre, piquante, urineuse; son odeur vive, ammoniacale. Exposé à l'air, il perd peu à peu sa base, et devient opaque et acide ; il faut donc le conserver dans des vases bien bouchés. Il se volatilise très facilement, et se dissout dans quatre parties d'eau froide, et dans moins de partie égale d'eau chaude. Il entre dans les *gouttes céphaliques*, dans l'*eau de corne de cerf*, dans l'*esprit volatil*. V. Eau, Esprit et Goutte. Renfermé dans de petits flacons, on le vend sous le nom de *sel volatil d'Angleterre*, et on le fait respirer dans les cas de syncope, d'attaques hystériques, etc. Son action est la même que celle de l'ammoniaque. A l'intérieur, on le prescrit comme stimulant et diaphorétique en solution à la dose de 1 à 2 grammes, dans un liquide approprié, mais qui doit être froid, vu la décomposition facile de ce sel, comme émétique, à la dose de 1^{gr},50, répétée au besoin.

Carbonate de baryte ($CO^2.BaO$). Il existe dans la nature (*withérite*). On le prépare par double décomposition. Il est blanc, à peine soluble dans l'eau, indécomposable par la chaleur. *Carbonate de butyle*. V. Butyle.

Carbonate de chaux [all. *kohlensaurer Kalk*, angl. *carbonate of lime*, it. *carbonato di calce*, *marbre, craie, pierre calcaire, spath calcaire, terre calcaire effervescente, carbonate calcique, chaux carbonatée*] ($CaO.CO^2$). Sel très répandu dans la nature : il forme des masses considérables, des terrains entiers (V. Calcaire), amorphe ou en cristaux, seul ou associé à la silice, aux oxydes de fer ou de manganèse, au carbonate de magnésie, etc. Il est tenu en dissolution par l'acide carbonique dans un grand nombre d'eaux minérales ou économiques. Il existe dans quelques végétaux, dans les os, dans certaines sécrétions des hommes et des animaux, dans quelques concrétions morbides, dans les enveloppes des mollusques, des crustacés, des radiaires et des polypiers (V. Yeux d'écrevisse). Il est blanc, à peine soluble dans l'eau ; calciné très fortement au contact de l'air, il perd son acide et devient caustique ; il est soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique, et peut alors être considéré comme un *bicarbonate* calcique. Pour l'avoir pur, on précipite le chlorure de calcium pur par le carbonate de soude. Ce sel s'emploie comme absorbant, en médecine, dans la dyspepsie acide, et dans l'empoisonnement par les acides minéraux. — *Carbonates de cuivre*. On en connaît trois : 1° le *précipité vert* [*sous-carbonate*, *carbonate*, *vert-de-gris naturel*] ($2CuO.CO^2 + HO$). On l'obtient en précipitant du sulfate de cuivre par le carbonate de soude. Il est vert, pulvérulent. Il est employé dans la peinture à l'huile sous le nom de *vert minéral*, 2° le *carbonate cuivrique* [*deutocarbonate de cuivre, hydrocarbonate de cuivre, malachite*] ($CuO.CO^2 + CuO.HO$), d'un beau vert, insoluble, susceptible d'un beau poli; 3° l'*hydrocarbonate basique de cuivre* [*bleu de montagne, cendres bleues naturelles, cuivre azuré, azur de cuivre, azurite*] ($2CuO.CO^2 + CuO.HO$), donnant de beaux cristaux bleus, dodécaédriques, etc.

Carbonate de fer [*carbonate ferreux*] ($FeO.CO^2$). Combinaison du protoxyde de fer avec l'acide carbonique que la nature offre en très grande quantité, soit en dissolution (par l'acide carbonique) dans les eaux, soit en masses cristallisées (*fer spathique*). En pharmacie, on l'obtient par double décomposition du sulfate ferreux et du carbonate de soude. C'est, en médecine, une des meilleures préparations de fer; mais il est difficile de le conserver à l'abri de la décomposition par l'air et de la transformation en sesquioxyde de fer : il est le principe des *pilules de Blaud* et *de Vallet* (V. Pilule); il existe en très petite proportion dans le *safran de Mars apéritif*.

Carbonate de lithine ($LiO.CO^2$). Il s'obtient en précipitant par le carbonate de soude une solution d'azotate ou de sulfate de lithine : il est blanc, cristallisable, peu soluble dans l'eau, sauf dans l'eau saturée de gaz carbonique, décomposable par la chaleur. Il dissout l'acide urique : aussi est-il préconisé contre la gravelle, la goutte et les calculs urinaires, à la dose de 5 a 30 centigr. en cachets, pastilles ou pilules — *Carbonate de lithine effervescent*. Il se prépare en chauffant à 100° : acide citrique, 40 gram.; bicarbonate de soude, 50 gram.; carbonate de lithine, 10 gram. Mêmes usages et mêmes doses que le précédent.

Carbonate de magnésie [*hydrocarbonate de magnésie, magnésie blanche*] ($4MgO.3CO^2 + 4HO$). Substance blanche, amorphe, soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique, qu'on obtient en mêlant des solutions chaudes de sulfate de magnésie et de carbonate de soude : il se forme un précipité gélatineux, qui, lavé et séché, donne des pains très légers, inaltérables à l'air, pouvant être considérés comme une combinaison d'hydrate et de carbonate de magnésie. Cette combinaison est employée comme absorbante et antiacide, en poudre, à la dose de 50 centigrammes à 5 grammes. Le carbonate de magnésie est le principe de l'*eau magnésienne* (V. Eau). — *Carbonate de manganese* ($MnO.CO^2$). Sel blanc rosé, insoluble dans l'eau, inaltérable à l'air, qu'on obtient en décomposant le sulfate de manganèse par le carbonate de soude, et qui peut être employé comme auxiliaire des préparations martiales.

Carbonate de plomb [*blanc de plomb, céruse*] ($PbO.CO^2$). Sel que l'on rencontre dans la nature en cristaux blancs. On l'obtient en décomposant une solution d'acétate neutre de plomb par une solution de carbonate de soude, ou en précipitant du sous-acétate de plomb liquide au moyen d'un courant d'acide carbonique, ou en exposant des lames de plomb à l'action réunie de l'air et de la vapeur du vinaigre ; dans ce dernier cas, il est en plaques de quelques lignes d'épaisseur, dures, très pesantes, d'un blanc légèrement grisâtre : on le nomme alors *blanc de plomb*. On ne l'appelle *céruse* que lorsqu'il a la forme de pains. Dans tous les cas, il noircit par l'acide sulfhydrique, et se dissout avec effervescence dans les acides acétique et azotique. Pour l'usage pharmaceutique, la céruse est plus employée que le carbonate de plomb pur : elle est souvent fraudée par l'addition de craie, de carbonate de zinc, de sulfates de chaux, de baryte, de plomb. Elle est exclusivement réservée aux usages externes : *onguent blanc de Rhazis* (V. Onguent), *emplâtre de céruse* (V. Emplatre). — *Carbonates de potasse :* 1° *Bicarbonate* ($KO.2CO^2$). Il s'obtient en faisant passer un courant d'acide carbonique dans une solution (à 25° centésim.) de carbonate de potasse. Il se dépose d'abord de la silice, qui forme un précipité gélatineux blanc, qu'on sépare par le filtre ; puis, lorsque la liqueur a été bien chargée d'acide carbonique, il s'y forme une croûte cristalline ; et, après une légère concentration, le liquide cristallise en lames rhomboïdales très belles. Ce sel est en cristaux inaltérables à l'air, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool à 35° centésim. ; il perd facilement, par la chaleur, une partie de son acide, et devient carbonate ; il précipite les sels de chaux et de baryte en dégageant de l'acide carbonique, et ceux de magnésie, mais non à froid. 2° *Carbonate neutre* ($KO.CO^2$), sel très employé dans les arts, résultat de l'incinération de beaucoup de substances végétales : lessivé, rapproché et fondu, le produit porte les noms de *potasse perlasse, potasse d'Amérique, cendre perlée*, etc. On l'appelle *sel essentiel d'absinthe*, quand il a été préparé par l'incinération de l'absinthe. On obtient le carbonate de potasse en purifiant la potasse perlasse ; on a alors, en premier lieu, après évaporation, ce qui porte le nom de *sel de tartre*, d'*huile de tartre par défaillance*. On obtient aussi le carbonate par l'incinération d'un mélange de nitre et de charbon mis en déflagration : le sel qui reste après la lixiviation était nommé *nitre fixé*, il est mêlé presque toujours d'hypoazotite. Enfin, par la calcination du tartre mêlé au charbon, on obtient le *sel de tartre* proprement dit, qui est un carbonate assez pur. Le carbonate de potasse est un sel âcre, caustique, très soluble dans l'eau, attirant l'humidité de l'air. Chauffé fortement, il ne perd pas son acide carbonique ; il cristallise en plaques rhomboïdales ; mêlé avec du charbon, et exposé à une température très élevée, il fournit du potassium, et donne de l'oxyde de carbone. Le *bicarbonate* est un des éléments de l'*eau alcaline gazeuse* et de la *potion de Rivière* (V. Eau et Potion) ; il pourrait être employé comme alcalin, antiacide, et altérant, au même titre que le bicarbonate de soude, et à doses un peu plus faibles. Quant au *carbonate neutre*, irritant et caustique, il n'est employé qu'à l'extérieur, en bains et en pommades (V. Pommade d'*Helmerich*).

Carbonates de soude. On connaît trois sels formés par la combinaison de l'acide carbonique avec la soude : 1° Le *bicarbonate* ($NaO.2CO^2 + HO$ ou $NaO.CO^2 + HO.CO^2$) s'obtient en exposant le carbonate neutre cristallisé à un contact prolongé avec l'acide carbonique, puis exprimant le produit. Ce qui reste solide est le bisel. Il cristallise en aiguilles, ne s'altère point à l'air, se transforme par une forte chaleur en carbonate neutre, ne précipite pas les sels de magnésie à froid. Il existe en dissolution dans un grand nombre d'eaux minérales, telles que celles de Vichy, de Néris, du Mont-Dore, de Saint-Nectaire, etc. Il fait la base des *tablettes alcalines* de Darcet, de la *potion antiémétique* et de la *limonade sèche ;* il sert à préparer les *poudres effervescentes* dites *gazifères* (V. Limonade, Potion, Poudre et Tablette). Il se donne à la dose de 4 à 8 grammes, comme antiacide ; de 4 à 5 grammes, comme altérant ; de 10 à 20 grammes, comme antiphlogistique. 2° En le chauffant convenablement, on arrive au *sesquicarbonate* ($2NaO.3CO^2 + 4HO$), qui est plus soluble, et qui se trouve aussi dans la liqueur obtenue par l'expression, lors de la préparation du précédent. Il existe dans la nature (*natron*). 3° Le *carbonate neutre* ($NaO.CO^2 + 10HO$) est le résultat de l'incinération de beaucoup de végétaux qui croissent sur les bords de la mer. Ce produit porte le nom de *soude*. Il contient différentes substances étrangères. On le purifie en le traitant par l'eau et le faisant cristalliser. On obtient, pour les besoins des arts, pour la savonnerie, la verrerie, etc., le même sel de toutes pièces, en chauffant fortement dans des fours un mélange de craie, de charbon et de sulfate de soude, puis traitant par l'eau. Le résultat porte le nom de *sel de soude, soude desséchée*. Le carbonate purifié est en cristaux volumineux, rhomboïdaux ; il s'effleurit facilement à l'air, et est soluble dans 2 parties d'eau froide. Cristallisé, il renferme une grande quantité d'eau, seul principe qui s'en dégage par la chaleur. Sa saveur est âcre et urineuse. Il sert à former différents sels à base de soude, ainsi qu'à fournir la soude caustique (V. Soude). En médecine, il n'a que des usages externes : *bain alcalin* (V. Bain), *pommade alcaline* (V. Pommade). — *Carbonate de strontiane* ($SrO.CO^2$). Sel qui se trouve dans la nature (*strontianite*). Il est à peine soluble dans l'eau. L'acide carbonique en excès peut le dissoudre, et par évaporation il cristallise. Chauffé fortement, il n'éprouve pas d'altération

Carbonate de zinc. En précipitant par le carbonate de soude le sulfate de zinc, on obtient un *hydrocarbonate de zinc* ($2ZnO.CO^2 + 3ZnO.HO$), blanc, pulvérulent. Le *carbonate de zinc neutre anhydre* [*calamine*] ($2ZnO.CO^2$), que l'on trouve dans la nature, est employé à l'exploitation du métal.

CARBONCULAIRE ou **CARBUNCULAIRE**. adj. — *Maladie carbonculaire*. V. Charbon.

CARBONCULEUX, EUSE. adj. Qui concerne la maladie appelée *charbon : virus carbonculeux, accidents carbonculeux du sang de rate*, etc.

CARBONE. s. m. [*carbo, carbonium*, all. *Kohlenstoff*, angl. *carbon*, it. *carbonio*, esp. *carbono*]. Principe combustible abondamment répandu dans la nature, et formant, dans le sein de la terre, des masses considérables. C'est un élément chimique de beaucoup de principes constituants des êtres organisés, d'où on l'extrait à l'état de charbon. Il est insipide, inodore, très mauvais conducteur du calorique, et absorbe en brûlant deux fois et demie environ son poids d'oxygène pour se convertir en acide carbonique. Le *diamant* est le carbone pur et cristallin. Le *charbon de bois*, le *charbon animal*, l'*anthracite*, la *plombagine*, le *graphite*, sont du carbone associé à des traces de sels ou d'oxydes plus ou moins abondants. V. ces mots. — *Hydriodure de carbone*. V. Iodoforme. — *Oxyde de carbone*. V. Oxyde. — *Sulfure de carbone*. V. Sulfocarbonique.

CARBONÉ, ÉE. adj. Qui contient du carbone. On dit aussi *carburé*. — *Aliment carboné*. V. Aliment. — *Hydrogène carboné*. V. Hydrogène.

CARBONEUX, EUSE. adj. V. Carbonite.

CARBONÉMIE. s. f. [de *carbone*, et αἷμα, sang]. Accumulation de l'acide carbonique dans le sang (Bouchut)

CARBONIDES. s. m. pl. Nom donné à plusieurs oxalates, tels que ceux de zinc et de plomb, qui, exposés à une certaine température, seraient réduits au métal uni au radical, composé lui-même d'oxygène et de carbone : la combinaison de ce radical avec l'hydrogène formerait l'acide oxalique (Dulong). = En géologie, couches terrestres dans lesquelles domine le carbone à l'état de houille, de boghead, etc.

CARBONIFÈRE. adj. — *Terrain carbonifère*. V. Houille.

CARBONIQUE. adj. [all. *Kohlensäure*, angl. *carbonic*, it. et esp. *carbonico*]. — *Acide carbonique* (CO^2). Gaz obtenu en versant sur du marbre concassé, ou sur de la craie réduite en bouillie, de l'acide chlorhydrique liquide étendu de deux ou trois fois son poids d'eau. Il est plus pesant (1,529) que l'air atmosphérique, qui en contient 4 parties sur 10 000. Il est liquéfiable et solidifiable par la pression et le refroidissement. Il rougit la teinture de tournesol, précipite l'eau de chaux, éteint les bougies allumées, rend d'un rouge noir ou violet les globules rouges du sang, et les ramollit. Soluble dans l'eau, il lui donne une saveur aigrelette. C'est à lui que certaines liqueurs fermentées doivent la propriété de mousser fortement. On le trouve dans la nature remplissant des grottes où l'on ne peut pénétrer sans danger. C'est un produit constant de la combustion, de la respiration, etc. Sa dissolution aqueuse est connue sous le nom d'*eau acidulée gazeuse* ou *eau de Seltz artificielle* et employée dans la dyspepsie atonique : comme les boissons fermentées, il stimule l'appétit et la digestion gastrique. Un courant d'acide carbonique dirigé sur les muqueuses, sur les plaies, les ulcères et sur la peau dont la couche cornée épidermique est enlevée, cause une sensation de chaleur, de picotement, de la congestion, puis de l'anesthésie. On l'a proposé en injections pour calmer les douleurs mammaires, utérines, vésicales, qui accompagnent le cancer du sein, le cancer et les ulcères de la matrice, et certaines formes de cystite ; sur les plaies douloureuses, il agit moins en les anesthésiant directement qu'en les soustrayant au contact irritant de l'air oxygéné. V. Oxyde *de carbone* et Vapeur *de charbon*.— *Acide carbonique liquide* et *Acide solide*. V. Gaz.— *Azotide carbonique*. Le *cyanogene*. — *Ether carbonique* ($C^4H^5O.CO^2$). S'obtient en distillant l'éther oxalique sur le potassium. Liquide incolore, aromatique, de saveur brûlante ; bout à 126°. — *Sulfide carbonique*. V. Sulfure *de carbone*.

CARBONISATION. s. f. [all. *Verkohlung*, angl. *carbonization*, it. *carbonizzazione*]. Transformation par la chaleur d'une matière végétale ou animale en charbon.

CARBONITE. s. m. Nom par lequel peuvent être désignés les oxalates, si l'on considère l'acide oxalique comme un *acide carboneux* intermédiaire entre l'oxyde de carbone et l'acide carbonique.

CARBONITROTOLINIQUE. adj. V. Nitrotolinique.

CARBONOMÉTRIE. s. f. (Hervier et Saint-Lager). Mesure de la quantité d'acide carbonique, et, par suite, de carbone, rejeté par le poumon dans les diverses conditions où s'opère la respiration.

CARBONYLE. s. m. Groupe de corps dans lesquels le radical esr représenté par deux ou un plus grand nombre d'équivalents de carbone, comprenant les acides *oxalique*, *mésoxalique*, *mellithique*, *croconique*, etc.

CARBOPYRROLIQUE. adj. — *Acide carbopyrrolique* ($C^{10}H^5AzO^4$). Acide amidé, blanc, cristallin, qui se produit quand on chauffe la pyromucamide avec de l'eau de baryte.

CARBOSULFURE. s. m. Synonyme de *sulfure de carbone*.

CARBOVINATE. s. m. Sel formé par l'union d'une base avec l'acide carbovinique. — *Carbovinate de potasse* [$KO.(C^4H^5O.2CO^2)$]. On l'obtient en faisant passer un courant d'acide carbonique dans une solution alcoolique de potasse. Blanc, donnant des cristaux nacrés, décomposés par l'eau.

CARBOVINIQUE. adj. — *Acide carbovinique* [$(C^4H^5O.2CO^2) + HO$]. Acide analogue à l'acide sulfovinique dans lequel l'acide carbonique remplace l'acide sulfurique. Inconnu à l'état isolé, il donne des carbovinates.

CARBOXYCINCHONIQUE. adj. — *Acide carboxycinchonique* (Wilm). Il se forme en petite quantité aux dépens de la cinchonine, par fixation de carbone et oxydation. C'est un acide très faible, donnant avec les alcalis et la baryte des sels très solubles, et avec l'argent un précipité cristallin stable.

CARBURE. s. m. [*carburetum*, angl. *carburet*, it. et esp *carburo*]. Nom générique des composés auxquels le carbone donne naissance en s'unissant aux métalloïdes et aux métaux. — *Carbure bihydrique*. V. Hydrogène *bicarboné*. — *Carbure de chlore*. V. Chlorure *de carbone*. — *Carbures d'hydrogene*. Corps composés de carbone et d'hydrogène ; ils sont nombreux, et variables par leur origine ainsi que par leurs propriétés physiques et chimiques. Les uns sont gazeux : le protocarbure, le bicarbure, le gaz oléifiant, le méthylène ; d'autres sont liquides : le camphène, le citrène, la benzine, l'eupione, etc. ; d'autres enfin sont solides : la paraffine, la naphtaline, etc. — *Carbure de potassium*. V. Anthracokali. — *Carbure de soufre*. V. Sulfure *de carbone*.

CARBURÉ, ÉE. adj. Qui contient du carbone. Synonyme de *carboné*.

CARBYLE. s. m. — *Sulfate de carbyle*. V. Sulfate.

CARCAPULLI. s. m. Nom donné par Lynschoten à l'arbre qui fournit la *gomme-gutte*. V. Garcinia et Gomme-gutte.

CARCÉRULAIRE. adj. [*carcerularis*]. Qui tient du carcérule, analogue au carcérule : *fruit carcérulaire*.

CARCÉRULE. s. m. [*carcerulus*, de *carcer*, prison] (Mirbel). Fruit sec pluriloculaire, polysperme et indéhiscent (tilleul).

CARCHÉSIEN. adj. [*carchesius*, de καρχήσιον, le haut d'un mât de vaisseau]. — *Lacs carchésien*. Espèce de lacs, analogue par sa disposition au nœud qui attache la voile au-dessus de la hune d'un vaisseau, et qui servait à la réduction des fractures (Oribase).

CARCINIE. s. f. *Cancer de la peau* (Alibert).

CARCINOMATEUX, EUSE. adj. [*carcinodes*]. Qui est de la nature du carcinome.

CARCINOME. s. m. [*carcinoma*, καρκίνωμα, de καρκίνος, cancer ; all. *Krebs*, angl. *carcinoma*, it. et esp. *carcinoma*]. Autrefois, affection de la cornée couverte de vaisseaux livides et turgides. ‖ Actuellement synonyme, soit de *cancer*, soit de *squirrhe*. V. Colloïde, Encéphaloïde, Melanose, Papilloma, Squirrhe, Squirrheux. — *Carcinome asbolique du scrotum*. V. Asbolique. = En vétérinaire, *Carcinome du tissu réticulaire du pied* (Vatel). Le *crapaud* et le *piétin*.

CARCINOSE. s. f. [de καρκίνος, cancer] (Eisenmann). Groupe morbide comprenant le tubercule, le squirrhe et l'encéphaloïde. ‖ Synonyme de *carcinome* chez quelques auteurs, de *production du cancer* chez d'autres. — *Carcinose miliaire aigue* (*Carcinosis miliaris acuta*, H. Demme, 1858). Production rapide, primitive ou consécutive, de nombreuses petites masses des tissus dits cancéreux dans l'épaisseur ou à la surface des organes internes. C'est par une comparaison erronée de la génération de leurs éléments anatomiques avec l'apparition des éruptions miliaires, qu'on s'est servi du mot *éruption* pour désigner la production de cette altération des tissus.

CARDAMINE. s. f (*Cardamine pratensis*, L.). Petite plante crucifère (tétradynamie siliqueuse, L.), à feuilles pinnées, à fleurs d'un violet pâle, grandes, en épi à l'extrémité de la tige, qui croît en abondance dans les prairies humides, et qui jouit des mêmes propriétés que le cresson de fontaine, mais à un moindre degré.

CARDAMOME. s. m. (*fructus cardamomi*). Fruit de plusieurs espèces du genre *amome*. en particulier de l'*Amomum cardamomum*, L., famille des amomées ou amomacées ; peut-être même les trois espèces de cardamome connues en droguerie ne sont-elles que des variétés de ce dernier fruit 1° Le *grand cardamome* est triangulaire, aminci à ses extrémités, de 17 à 40 millimètres de longueur, fauve, brunâtre, comme terreux : il est strié longitudinalement, et contient des graines rougeâtres rangées longitudinalement dans un péricarpe triloculaire. 2° Le *moyen cardamome* est moins long, presque globuleux, gros comme une cerise, d'un fauve clair ; ses graines sont brunes et pelotonnées. 3° Le *petit cardamome du Malabar* (*vrai cardamome officinal, Amomum repens*, Sonnerat, *Alpinia cardamomum*, Roxb., *Elettari*, Rheed) n'a que 7 à 14 millimètres de longueur ; il ressemble du reste absolument au grand. Ses graines ont une saveur beaucoup plus aromatique et plus âcre que celles des deux autres espèces ; aussi est-il préféré comme stimulant. Il est surtout employé en Angleterre, sous forme de *teinture simple* et *composée*, et entre dans la confection du *diascordium* et de la *thériaque*.

CARDE POIRÉE. s. f. V. BETTE.

CARDÈRE. s. f. Le *Dypsacus fullonum*, L. (dypsacées), qui passe pour diurétique et sudorifique, et dont les capitules servent au cardage de la laine.

CARDEUR. s. m. [all. *Wolkämmer*, angl. *carder*, it. *cardatore*]. Ouvrier employé au cardage, opération qu'on fait subir à certaines matières filamenteuses, afin de les rendre propres à être filées, ou d'en extraire les corps étrangers, de les faire gonfler, et de leur donner de l'élasticité. Les *bourretaires*, ou cardeurs de filoselle, sont exposés à l'affaiblissement et à l'œdème des parties inférieures, aux douleurs obtuses des bras, des épaules et du thorax, des yeux, à l'asthme et à la phtisie tuberculeuse. Il faut ajouter des maladies cutanées, dues aussi au contact irritant des poussières qui remplissent les ateliers. Cette industrie réclame donc l'invention et l'application de machines, afin de soustraire les ouvriers à ces influences contre lesquelles on n'a que des précautions souvent négligées et d'ailleurs insuffisantes.

CARDIA. s. m [καρδία, cœur et cardia ; all. *der obere Magenmund*, angl. *cardia*, it. *cardia*, esp. *cardias*]. Orifice supérieur de l'*estomac*. V ce mot et ŒSOPHAGE.

CARDIAGRAPHIE. s. f. V. CARDIOGRAPHIE.

CARDIAGRE. s. m. [de καρδία, cœur, cardia, et ἄγρα, prise]. V. CARDIALGIE.

CARDIAIRE. adj [de καρδία, cœur]. Qui est relatif au cœur, qui se trouve dans le cœur.

CARDIALGIE s. f. [*cardialgia*, καρδιαλγία, de καρδία, le cardia, et ἄλγος, douleur ; all. *Magenkrampf*, angl. *cardialgy*, *heartburn*, it. et esp. *cardialgia*]. Douleur très vive qui se fait sentir à l'épigastre, vers l'orifice supérieur de l'estomac . c'est une *gastralgie*. V. ce mot. — S'est dit aussi pour deuleur au cœur. V. ANGINE *de poitrine*.

CARDIALOGIE. s. f. V. CARDIOLOGIE.

CARDIANASTROPHE. s. f. [de καρδία, le cœur, ἀνὰ, en sens contraire, et στρέφειν, tourner]. Transposition du cœur (Hoffm.). V INVERSION.

CARDIAQUE. adj. [*cardiacus*, de καρδία, le cœur, ou l'orifice supérieur de l'estomac ; angl. *cardiac*, it. et esp. *cardiaco*]. Qui appartient au cœur, ou bien qui a rapport au cardia. — *Artères cardiaques* ou *coronaires du cœur*. Artères au nombre de deux, fournies par l'aorte près de son origine, immédiatement au-dessus du bord des valvules sigmoïdes. Elles sont distinguées en *antérieure* ou *gauche*, et *postérieure* ou *droite*, d'après les parties du cœur auxquelles elles se distribuent. Chacune d'elles fournit une branche située dans le sillon auriculo-ventriculaire, et une autre dans le sillon interventriculaire d'où résulte la formation de deux grands cercles réciproquement perpendiculaires. — *Centre cardiaque*. Région de la moelle épinière dont l'excitation accélère les battements du cœur. Ce centre correspond à la partie inférieure de la région cervicale et à la partie moyenne de la région dorsale (Cl. Bernard). V. RÉFLEXE (*Centre*). — *Ganglions, nerfs* et *plexus cardiaques*. Ensemble des organes d'innervation du cœur. Celui-ci reçoit du grand sympathique trois nerfs, distingués en *supérieur* (*superficiel*, de Scarpa), *moyen* (*profond* ou *grand cardiaque*), et *inférieur* (*petit cardiaque*), qui viennent des ganglions cervicaux correspondants, et qui sont souvent réduits à deux, l'inférieur n'existant pas, et le moyen tirant son origine des deux derniers ganglions. A ces filets sympathiques se joignent des filets cardiaques fournis par les pneumogastriques : les uns et les autres se confondent derrière la crosse de l'aorte, près de son origine, et s'entrelacent en un plexus parfois remplacé par un ganglion (*ganglion de Wrisberg*); ce plexus émet des filets qui suivent les vaisseaux et se rendent à de petits groupes de cellules nerveuses placées . 1° à l'embouchure de la veine cave inférieure (*ganglion du sinus de la veine cave* ou *de Remak*) ; 2° dans la cloison interauriculaire (*ganglion auriculaire* ou *de Ludwig*), 3° vers l'adhérence de la valvule auriculo-ventriculaire gauche (*ganglion ventriculaire* ou *de Bidder*). C'est donc au voisinage de la base du cœur que sont placés ces amas de cellules ganglionnaires qui, d'une part, reçoivent les filets nerveux du grand sympathique et du pneumogastrique, et, d'autre part, émettent les filets destinés au myocarde ; mais, tandis qu'au niveau du sinus veineux et de la cloison les cellules sont placées en dehors du filet nerveux, dans le ganglion de Bidder elles sont mélangées aux fibres nerveuses et forment autour de celles-ci un plexus compliqué ; de plus, dans le même point, les cellules ont deux prolongements, l'un rectiligne, l'autre spiral (Beale, Ranvier), et ce dernier a été considéré comme caractéristique de la cellule nerveuse sympathique, ce que l'état actuel de nos connaissances ne permet pas d'affirmer (Ranvier). Les fibrilles nerveuses émanées de ces cellules s'anastomosent entre elles, et forment dans l'intérieur des travées du myocarde un plexus intratrabéculaire, duquel chaque cellule musculaire reçoit un élément nerveux (Ranvier). V. INNERVATION *du cœur*. — *Orifice cardiaque de l'estomac*. V. CARDIA et ESTOMAC. — *Pulsation cardiaque*. V. PULSATION. — *Veines cardiaques*. Veines qui ramènent au cœur le sang qui a nourri ses parois. Celles des ventricules se réunissent en un seul tronc, *grande veine coronaire*, qui s'ouvre à la face postérieure de l'oreillette droite, dans laquelle s'ouvrent isolément quelques vésicules du bord droit du cœur (*veines de Gallien*). Celles des oreillettes sont constituées par des canaux creusés dans les parois musculaires de ces organes, canaux qui s'ouvrent par des *foramina*, celles du côté droit dans l'oreille droite, celles de gauche en partie dans celle-ci, en partie dans la cavité auriculaire gauche, où elles versent du sang noir (Lannelongue). = *Maladie cardiaque* (*morbus cardiacus*). Maladie très dangereuse de l'antiquité, aujourd'hui éteinte. Elle était caractérisée par une sueur profuse, des palpitations, des défaillances. La maladie moderne à laquelle elle ressemble le plus est la suette miliaire, surtout dans la forme grave et épidémique que le historiens de la médecine signalent aux XVe et XVIe siècles. — *Passion cardiaque*. Dénomination ancienne à laquelle on a substitué celle de *cardialgie*, et plus récemment encore celle de *gastralgie*. V. ces mots.

CARDIAQUE. s. f. V. AGRIPAUME.

CARDIARCTIE. s. f. [mot hybride et mauvais, de καρδία, cœur, et *arctare*, resserrer]. V. CARDIOSTENOSE.

CARDIATÉLIE. s. f. [de καρδία, cœur, et ἀτελής, incomplet]. Développement incomplet du cœur.

CARDIATOMIE. s. f. V. CARDIOTOMIE.

CARDIECTASIE. s. f. [de καρδία, cœur, et ἔκτασις, dilatation; all. *Herzerweiterung*]. Dilatation partielle ou totale du cœur, ou ampliation de ses orifices.

CARDIELCOSE. s. f. [de καρδία, cœur, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcération du cœur.

CARDINAL, ALE. adj. — *Veines cardinales*. Veines du corps de l'embryon, au nombre de quatre, deux antérieures, deux postérieures. Les antérieures (ou supérieures) naissent dans la cavité crânienne, où leur réunion forme le sinus latéral, et d'où elles sortent par un orifice situé en avant de la région auditive et destiné à disparaître peu à peu. Les postérieures (ou inférieures) ramènent le sang du corps de Wolf et de l'extrémité caudale de l'embryon, en faisant suite aux artères vertébrales postérieures. Ces troncs se réunissent, de chaque côté, pour former les *canaux de Cuvier*. Des quatre veines cardinales, les deux antérieures deviennent les jugulaires externes; les deux postérieures disparaissent en partie, et ce qui en reste constitue la veine azygos à droite, la demi-azygos à gauche. A la fin du deuxième mois, il se forme entre les deux veines cardinales antérieures un conduit transversal anastomotique qui devient la veine innominée gauche, tandis que la veine innominée droite est représentée par l'extrémité centrale de la veine cardinale droite. = *Humeurs cardinales*. Humeurs (sang, pituite, bile jaune, bile noire) qui, dans la doctrine des hippocratistes, et ensuite de Galien, constituaient, par leur juste tempérament, la santé, et, par leur dyscrasie, la maladie.

CARDINALE. s. f. V. LOBÉLIE.

CARDIOCÈLE. s. f. [*cardiocele*, de καρδία, cœur, et κήλη, hernie; all. *Herzbruch*]. Hernie du cœur.

CARDIO-CRISTAUX. s. m. pl. Cristaux blanchâtres que Gluge, en 1837, a trouvés dans la substance du cœur.

CARDIODÉMIE. s. f. [de καρδία, cœur, et δημὸς, graisse]. Substitution adipeuse dans le tissu musculaire du cœur (Lobstein), dite aussi *état gras du cœur*.

CARDIODYNIE. s. f. [de καρδία, cœur, et ὀδύνη, douleur]. Douleur du cœur.

CARDIOGME. s. m. [*cardiogmus*, καρδιωγμὸς]. Synonyme de *cardialgie*. V. ce mot.

CARDIOGRAPHE. s. m. [de καρδία, cœur, et γράφειν, décrire]. Instrument qui enregistre, sous forme de courbes alternativement ascendantes et descendantes, les systoles et les diastoles des oreillettes et des ventricules (Chauveau et Marey). Cet appareil permet même d'enregistrer simultanément la pulsation du cœur, de prouver que ce phénomène est intimement lié à la systole ventriculaire avec laquelle il commence et finit, et d'étudier les mouvements du cœur au point de vue de la puissance et de la durée. — Le cardiographe se compose d'une série de petits appareils ainsi constitués : 1° Une ampoule de caoutchouc pleine d'air, qu'on introduit dans la cavité du cœur dont on veut étudier les systoles et les diastoles : cette ampoule (*ampoule exploratrice*) sera comprimée à chaque systole de la cavité dans laquelle elle plonge; elle sera relâchée dans la diastole; 2° une seconde ampoule (*ampoule indicatrice*), pleine d'air comme la première, à laquelle elle est réunie par un long tube de communication : l'air de la première ampoule passera donc dans la seconde, et la gonflera à chaque systole. L'inverse se produira dans la diastole, de sorte que, dans ce dernier cas, l'ampoule indicatrice se resserrera; 3° un levier est adapté à l'ampoule indicatrice, qui, par son gonflement, le soulève en un point situé très près de son axe, de sorte que l'extrémité libre du levier amplifiera beaucoup les mouvements communiqués par la dilatation et le resserrement de l'ampoule indicatrice; 4° enfin, reste à enregistrer les mouvements obtenus; pour cela, on termine le levier par une plume, et l'on fait appuyer celle-ci contre une large bande de papier qu'un mouvement d'horlogerie fait cheminer uniformément. — Dans l'étude des divers mouvements du cœur, trois de ces appareils sont nécessaires; l'ampoule exploratrice de chacun d'eux est introduite en un point différent: la première, dans l'oreillette droite; la deuxième, dans le ventricule droit; la troisième, dans un espace intercostal où elle est soumise au choc précordial. Quant aux trois leviers, ils sont tous situés dans un même plan vertical, et leurs trois plumes, exactement superposées, écrivent sur la même bande de papier. Lorsque l'appareil est en marche, on obtient le tracé suivant (fig. 58). Dans cette figure, trois courbes sinueuses superposées indiquent les mouvements qui se passent dans chacune des cavités du cœur. La courbe supérieure *o* exprime les mouvements de l'oreillette; la deuxième *v* correspond à ceux du ventricule, et la troisième *c* représente la pulsation cardiaque. — Dans ces tracés, tout ce qui se trouve sur une même ligne verticale se passe au même moment. La translation du papier se faisant de droite à gauche, les tracés se liront de gauche à droite comme l'écriture ordinaire. La durée de chaque mouvement s'évalue par la projection horizontale de sa figure sur la ligne des *abscisses*; l'intensité se mesure par la hauteur verticale ou la projection de chaque courbe sur la ligne des *ordonnées*. Les brusques ascensions de ces différentes courbes correspondent aux systoles des cavités du cœur, les chutes brusques des tracés expriment les diastoles (Marey). V. ENREGISTREUR.

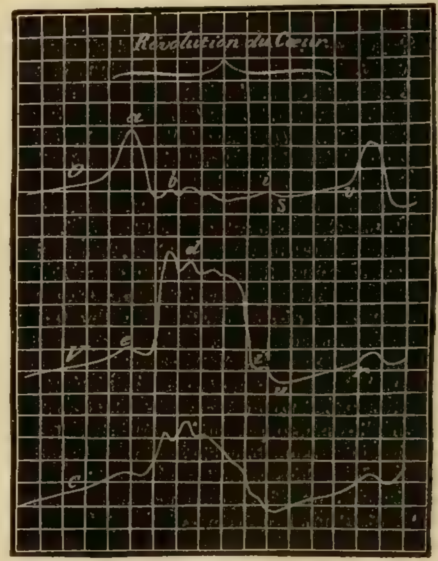

FIG. 58.

CARDIOGRAPHIE. s. f. [*cardiographia*, de καρδία, cœur, et γραφὴ, description] Description du cœur. = Emploi du cardiographe.

CARDIOGRAPHIQUE. adj. Qui se rapporte au cardiographe. — *Expériences cardiographiques*. Celles qui se font avec le *cardiographe*. V. GRAPHIQUE.

CARDIOÏDE. adj. [de καρδία, cœur, et εἶδος, forme]. Synonyme de *cordiforme*.

CARDIOLOGIE. s. f. [*cardiologia*, de καρδία, cœur, et λόγος, discours]. Traité sur le cœur.

CARDIOMALACIE. s. f. [de καρδία, cœur, et μαλακὸς, mou : all. *Herzerweichung*]. Ramollissement du cœur (Lobstein).

CARDIOMÈTRE. s. m. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

CARDIONOSE. s. f. [de καρδία, cœur, et νόσος, maladie]. Maladie du cœur en général.

CARDIOPATHIE s. f. [*cardiopathia*, de καρδία, cœur, et πάθος, maladie]. Souffrance ou maladie du cœur, considérée d'une manière générale.

CARDIO-PUNCTURE. s. f [de καρδια, cœur, et *punctura*, piqûre]. Procédé d'expérimentation physiologique qui fait connaitre la force des battements du cœur d'un animal, à l'aide d'une aiguille dont la pointe est enfoncée dans cet organe, et dont l'extrémité libre porte une sorte de drapeau de papier ou d'étoffe qui rend plus manifeste l'amplitude des oscillations imprimées à l'aiguille par les mouvements du cœur.

CARDIORRHEXIE. s. f. [*cardiorrhexis*, de καρδία, cœur, et ῥῆξις, déchirement]. Déchirure du cœur, spontanée ou survenue à la suite d'efforts. On a trouvé, à l'autopsie, la rupture des colonnes charnues, des valvules mitrales, de la valvule tricuspide, des valvules aortiques. Le principal symptôme est une douleur soudaine à la région précordiale, laquelle s'étend du sternum à l'épine dorsale, et qui quelquefois s'accompagne de syncope, de dyspnée, d'oppression, de palpitations. A ces signes s'ajoutent les signes physiques de l'obstruction simple ou accompagnée de régurgitation à l'orifice aortique, ou de régurgitation aux orifices auriculaires. Après les symptômes propres à la déchirure, on observe ceux de l'inflammation consécutive, qui disparaissent pour ne laisser subsister que les signes physiques dus à la lésion valvulaire. Contre ces lésions, qui laissent souvent vivre longtemps les malades, on recommande les déplétions locales et générales, les médicaments altérants doux, les diurétiques, la digitale et la digitaline, qui modèrent la force du cœur. Lorsque la rupture porte sur les parois du cœur, la mort subite en est la conséquence, ou du moins la vie ne se prolonge qu'une ou deux minutes au plus sans syncope. La rupture se fait vers la partie voisine de la pointe, soit du ventricule droit, soit, plus souvent, du ventricule gauche, ou ailleurs, lorsque le tissu est ramolli ou atteint de substitution graisseuse. A l'autopsie, le péricarde est rempli de sang qui refoule le cœur et le comprime.

CARDIOSCLÉROSE. s. f. [de καρδία, cœur, et σκληρὸς, dur]. Induration du tissu du cœur (Lobstein).

CARDIOSTÉNÔME. s. m. [de καρδία, cœur, et στένωμα, rétrécissement]. Rétrécissement, resserrement du cœur ou de ses orifices.

CARDIOSTÉNOSE. s. f. [de καρδία, cœur, et στενὸς, étroit]. La production du cardiosténôme.

CARDIOTOMIE. s. f. [*cardiotomia*, de καρδία, cœur, et τομὴ, section]. Dissection du cœur.

CARDIOTROPHIE. s. f. [de καρδία, cœur, et τροφὴ, nourriture]. La nutrition du cœur.

CARDITE. s. f. [*carditis*, de καρδία, cœur, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Herzentzündung*, angl. *carditis*, it. *cardite*, esp. *carditis*]. Inflammation du cœur. Longtemps on a donné ce nom à l'inflammation du cœur en général, sans distinguer si elle occupait le péricarde, l'endocarde, ou le tissu musculaire intermédiaire à ces deux membranes ; mais comme ces trois tissus peuvent s'enflammer isolément, on décrit séparément l'endocardite et la péricardite, et l'on réserve le nom de *cardite*, devenu synonyme de *myocardite*, à la phlegmasie du tissu propre du cœur. La cardite est *aigue* ou *chronique*. La première forme peut succéder à l'action du froid, d'un traumatisme ; plus souvent, elle accompagne l'endocardite et la péricardite, la dothiénentérie, la variole et autres états infectieux. Elle porte surtout son action sur le ventricule gauche, et aboutit souvent à la formation dans les parois de cette cavité d'abcès qui, en s'ouvrant, déterminent des accidents de péricardite suraiguë ou d'endocardite ulcéreuse ; dans d'autres cas elle est diffuse, non suppurative, et se révèle d'abord par des battements tumultueux, une grande tension du pouls, puis par de la dépression et de l'irrégularité des bruits cardiaques : c'est surtout dans la cardite aiguë secondaire, d'origine infectieuse, que les choses se passeraient ainsi (Desnos et Huchard). La forme chronique agit surtout sur le tissu cellulaire interstitiel dont elle détermine la sclérose ; elle se développe lentement, et ne se révèle le plus souvent que par les signes des lésions valvulaires ou cavitaires (insuffisance, dilatation, anévrysme) dont elle est l'origine.

CARDITIQUE. adj. [de καρδία, cœur ; esp. *carditico*]. Qui a rapport au cœur. — *Fièvre carditique*. Variété de fièvre intermittente pernicieuse, dans laquelle le malade éprouve des palpitations violentes et un sentiment d'érosion qui détermine la syncope.

CARDOL. s. m. Liquide huileux, jaunâtre, très irritant, que renferme le péricarpe de la noix d'acajou.

CARDON. s. m. Nom vulgaire du *Cynara cardunculus*, L., espèce d'artichaut dont les pétioles, larges et épais, sont employés comme aliment, après avoir été étiolés.

CARDOPATHIUM. s. m. V. CHAMÆLÉON *noir*.

CARDUACÉES. s. f. pl. V. CYNARÉES.

CARÉBARIE. s. f. [*carebaria*, καρηβαρία, de κάρη, tête, et βάρος, poids]. Pesanteur de tête.

CARÉNAL, ALE. adj. [*carinalis*]. Qui appartient à la carène.

CARÈNE. s. f. [*carina*, *scaphium*]. Pétale inférieur des fleurs papilionacées, dont la forme rappelle celle de la carène d'un vaisseau.

CARÉNÉ, ÉE. adj. [*carinatus*]. Pourvu d'une carène.

CARET. s. m. Tortue des côtes de l'Amérique, du Mexique, des côtes de la Guinée et de la mer des Indes (*Testudo imbricata*, L., *Chelonia imbricata*, Brongniart), dont la chair est malsaine ; mais ses œufs sont recherchés. Elle fournit la plus belle écaille. V. ÉCAILLE.

CAREX. s. m. [all. *Riedgras*]. Genre de plantes appelées communément *laiches*. V. ce mot.

CARI. s. m. V. CARY.

CARICA-PAPAYA. s m. V PAPAYER.

CARIDE. s. f. Variété de dermatose cancéreuse (Alibert).

CARIE. s. f. [*caries*, τερεδὼν, all. *Beinfrass*, angl. *caries*, it. *carie*, esp. *caries*]. Affection du tissu osseux, constituant une forme ou une terminaison de l'ostéite, et séparée de la *nécrose* avec laquelle elle a été longtemps confondue. Dans la *carie*, la partie malade suppure et se désagrège par parcelles, mais continue à vivre ; dans la *nécrose*, elle est mortifiée (V. SEQUESTRE). La carie peut donc être regardée comme une ostéite caractérisée par la vascularisation, la raréfaction, le ramollissement, la suppuration du tissu osseux (Nélaton), avec désagrégation progressive de ce tissu (Follin); ou comme une ostéite chronique suppurée (Malgaigne, Billroth); ou encore comme une ostéite à laquelle ses causes et ses lésions nécrobiotiques donneraient une forme spéciale (Ollier ; ou enfin comme une ostéite consécutive à la régression graisseuse des corpuscules osseux (Ranvier) : toujours on retrouve la notion de connexité de l'ostéite et de la carie. Celle-ci affecte de préférence les os courts et le voisinage des articulations, elle a des causes locales, violences extérieures, contusion, entorse, abcès ou ulcère voisins, et des causes générales prédisposantes, syphilis, scrofule, tuberculose. La carie se manifeste d'abord par des signes d'ostéite simple, douleur et tuméfaction locales; puis viennent le ramollissement et la fluctuation, qui indiquent la formation d'un foyer purulent : la peau rougit, s'amincit, s'ulcère, et livre passage à un pus sanieux, grisâtre, fétide, mêlé de grains osseux; il reste une ouverture fistuleuse, à bords saillants, fongueux, à travers laquelle un stylet, arrivant sur la portion d'os malade, rencontre un corps rugueux qui souvent se laisse pénétrer. Au début, un traitement local antiphlogistique, calmant, résolutif, convient; plus tard, il doit faire place à la médication révulsive, badigeonnages iodés, vésicatoires, cautérisation transcurrente. Les abcès symptomatiques doivent être ouverts quand la situation de l'os affecté est telle qu'on puisse agir sur lui pour tarir la source du pus; dans le cas contraire, il vaut mieux ne pas hâter l'ouverture de la collection purulente et en chercher la disparition dans l'association des toniques généraux à la cautérisation locale. Lorsque des fistules existent, on profite de leurs orifices et de leurs trajets pour faire arriver jusqu'à l'os des liquides caustiques qui en modifient la vitalité. Lorsque la carie progresse malgré ces moyens, il faut, si l'os est accessible, le débarrasser avec la gouge et la rugine de la plus grande épaisseur de la couche cariée, et porter rapidement sur toute la surface malade un fer chauffé à blanc, qui a pour but la formation d'un séquestre, dont l'élimination sera suivie de guérison : au carpe et au tarse, et à l'extrémité des os longs, on peut pratiquer l'évidement central ou périphérique. Enfin il est des cas rebelles à tout traitement dans lesquels on est réduit à pratiquer la résection ou l'amputation. Dans tous les cas, un traitement général tonique ou antisyphilitique est indiqué, au moins comme adjuvant des moyens locaux. — *Carie dentaire.* Altération des dents qui consiste en un ramollissement progressif de l'émail et de l'ivoire. Elle procède de l'extérieur à l'intérieur; elle paraît être de nature chimique, et avoir pour agents les liquides buccaux modifiés dans leur réaction, soit par mélange de principes d'origine extérieure (sucre, acides faibles, etc.), soit sous l'influence d'états morbides généraux ou locaux, qui agissent : tantôt par diminution ou suppression de la sécrétion salivaire (fièvres en général, éruptives, typhoïde, etc.), qui fait que le mucus buccal acide, se déposant à la surface des dents, y produit une désorganisation lente; tantôt par modification de nature de la salive, qui prend une réaction acide, et agit directement sur l'organe dentaire (affections chroniques du tube digestif, gastralgie, etc.) (Magitot). Les dents temporaires et permanentes y sont également sujettes; la maladie débute dans les interstices dentaires ou dans les anfractuosités de la couronne, où les actions chimiques s'effectuent le plus facilement. La carie dentaire présente trois périodes : 1° *carie superficielle*, n'occupant que la couche d'émail; 2° *carie profonde*, ayant envahi la couche d'ivoire (fig. 59). Coupe verticale de la couronne d'une petite molaire supérieure adulte (gross. 5 diam.). *a*, émail; *b*, ivoire; *c*, cavité de la pulpe; *d*, carie latérale ayant détruit la totalité de la couche d'émail; *e*, saillie formée de dentine secondaire avec retrait proportionnel de la pulpe (Magitot); 3° *carie pénétrante* ayant détruit toute l'épaisseur de la couche dure jusqu'à la cavité de la pulpe (fig. 60). Coupe verticale de la couronne d'une petite molaire inférieure (grossissement de 5 diamètres). *a*, émail; *b*, ivoire dont la partie libre est affaissée par usure; *c*, cavité de la pulpe; *d*, carie pénétrante ayant envahi le centre de la dent qui présente en *e* une bande de dentine secondaire occupant le fond de la cavité et se prolongeant dans le canal dentaire oblitéré (Magitot). Quelquefois la maladie, après avoir détruit une partie de l'organe, s'arrête spontanément (*carie sèche*). Elle consiste dans une dissolution des sels calcaires de la partie attaquée, qui devient tantôt molle et blanchâtre (*carie rapide*), tantôt jaune ou brune, plus ou moins foncée (*carie lente*). La cavité contient des portions d'ivoire ramolli, et des infusoires cryptogames (*Vibrio denticola*, Ficinus; *Leptothrix buccalis*, Robin). Le traitement est le suivant : dans la première période, non douloureuse, il suffit de faire, avec la lime, l'ablation de la partie affectée et l'altération s'arrête; si une cavité est nettement formée, il sera quelquefois préférable de l'obturer. Dans la seconde période, par suite de la profondeur de l'excavation, la pulpe, rapprochée de l'extérieur, est le siège de douleurs, provoquées par les changements de température, le contact des liquides, acides ou sucrés, etc. Différents topiques, chloroforme, essences, créosote, opiacés, calment les souffrances, et permettent à la pulpe de reprendre ses fonctions. Il se produit souvent, molécule à molécule, une quantité d'ivoire suffisante pour donner au fond de la carie une densité susceptible de permettre l'obturation. Dans la troisième période, la pulpe, dénudée, s'enflamme superficiellement ou dans sa totalité, et produit des douleurs permanentes ou à crises rapprochées, spontanées et provoquées. Il est indiqué alors de modifier ou de détruire la pulpe par les caustiques, l'acide arsénieux, le chlorure de zinc; et lorsque, après l'élimination des escarres, la pulpe est, soit cicatrisée et susceptible de reprendre ses fonctions, soit détruite entièrement, on peut procéder à l'*obturation* (Magitot) (V. ODONTALGIE). — *Carie syphilitique.* Celle que cause la syphilis tertiaire. — En botanique, maladie des céréales dans laquelle la farine est remplacée par une poussière grasse, noire ou olivâtre, d'odeur désagréable, qui est la substance d'un champignon urédiné, l'*Uredo caries*. Le pain que donne un blé carié est gris, âcre et amer. — *Carie des arbres.* Altération progressive de la substance ligneuse des arbres, suivie de ramollissement, dont l'humidité, les entamures, l'étêtement, sont les causes les plus fréquentes.

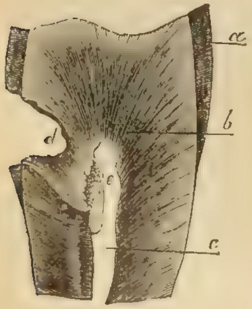

FIG. 59.

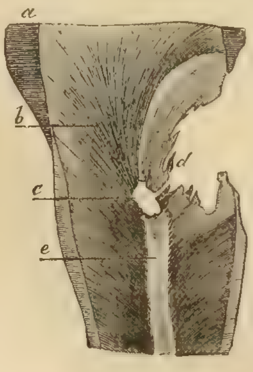

FIG. 60.

CARIÉ, ÉE. adj. [*carie exesus*]. Affecté de carie : *os carié, dent cariée.*

CARIEUX, EUSE. adj. [*cariosus*, esp. *carioso*]. Qui a rapport à la carie. — *Ulcère carieux.* Ulcère entretenu par la carie d'un os.

CARIOPSE. s. m. Fausse orthographe pour **CARYOPSE.**

CARISSA. s. f. Genre de plantes apocynées, dont une espèce, *C. Xylopicron*. Dup.-Th., a un bois amer qu'on emploie de la même façon que celui du *Quassia amara*.

CARLATE. s. m. Sel formé par l'*acide carlique*. On ne connaît que le *carlate de potasse*, qui existe dans la racine de la *carline gummifere*, d'où on l'extrait sous forme d'aiguilles blanches, fusibles dans l'alcool chaud et concentré (Lefranc).

CARLIN. s. m. V. Chien.

CARLINE. s. f. [*Carlina* L., all. *Eberwurzel*, angl. *carlina-thistle*]. Genre de plantes synanthérées, dont deux espèces intéressent la médecine : 1° la *carline gummifere* (*C. gummifera*, Less., *Atractylis gummifera*, L.), qui est le *chamæléon blanc* des botanistes actuels (V. Chamæleon); 2° la *carline officinale* (*C. acaulis*, L., *C. subacaulis*, DC.), qui présente deux variétés : l'une, *C. subacaulis acaulis*, DC., a une tige extrêmement courte et un capitule très large, l'autre, *C. subacaulis caulescens*, DC., a une tige plus longue et un capitule moins volumineux ; c'est la seconde variété qui fournit la *racine de carline* du commerce (*ixine* de Théophraste), elle est allongée, grisâtre, de saveur âcre et amère, et employée comme aromatique et sudorifique.

CARLIQUE. adj. — *Acide carlique.* Acide qui se trouve uni à la potasse, avec l'*atractylate potassique*, dans la racine de la *carline gummifere* (Lefranc).

CARMENTINE. s. f. [*Justicia pectoralis*, Jacq.]. Plante acanthacée (diandrie monogynie, L.), réputée béchique et pectorale : elle entre dans le *sirop de Charpentier*.

CARMIN. s. m. Précipité rouge très colorant, pulvérulent, obtenu en traitant une dissolution de cochenille par du bitartrate de potasse, de l'alun, ou du bioxalate de potasse, qui coagulent les matières albuminoïdes et solidifient les matières grasses ; celles-ci entraînent le principe colorant (V. Carmine). Il est très employé pour colorer la gélatine et autres matières à injections anatomiques. — *Carmin d'indigo.* V. Phénicine.

CARMINATIF, IVE. adj. [de *carminare*, proprement : peigner la laine, et, par suite, nettoyer, dissiper ; all. *blähungtreibend*, angl. *carminative*, it. et esp. *carminativo*]. Se dit des moyens qui ont pour but de prévenir la formation ou de provoquer l'expulsion des vents du conduit intestinal. — *Especes carminatives.* Les graines d'anis, de fenouil, de coriandre, de carvi (parties égales de chaque). — *Esprit carminatif.* V. Esprit. — *Poudre carminative.* V. Poudre. — *Régime carminatif.* Hygiène alimentaire qui consiste à éviter l'usage des aliments dits *venteux*.

CARMINATIFS. s. m. pl. Médicaments propres à chasser les gaz du tube gastro-intestinal. Les *carminatifs* sont pris parmi les substances toniques et aromatiques, la mélisse, la sauge, et la plupart des labiées.

CARMINE. s. f. [synon. *coccine*, *cochenilline* ; all. *Karminstoff*, angl. *carmine*, it. *carmino*]. Matière colorante rouge (Pelletier et Caventou) de la cochenille, qu'on trouve également dans le *kermes animal*. Isolée d'abord à l'état impur et regardée comme un produit azoté ($C^8H^{13}AzO^5$), elle présente, après complète purification, une constitution différente ($C^{14}H^{14}O^8$) et des qualités acides qui l'ont fait nommer *acide carminique* (Warren de la Rue).

CARMINIQUE. adj. — *Acide carminique* ($C^{14}H^{14}O^8$). Corps cristallisable, d'un rouge pourpre éclatant, fusible à 50°, soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther, dissous et rendu écarlate par les acides, décomposé et jauni par le chlore. C'est lui qui forme le véritable principe colorant de la cochenille. D'après Hlasiwetz et Grabowski, l'acide carminique est une glycoside que les acides bouillants dédoublent en sucre et *rouge de carmin*.

CARNASSIER, IÈRE. adj. — *Instinct carnassier.* V. Instinct.

CARNASSIERS. s. m. pl. [all. *Fleischfresser*, angl *flesheater*, it. *carnivoro*]. Animaux de la classe des mammifères, à dents aiguës ou tranchantes dissimilaires, de trois sortes en général, à membres antérieurs au moins terminés par des pattes. Ils forment un ordre qui se subdivise en deux sous-ordres, les *digitigrades* et les *plantigrades*.

CARNAUBA. s. f. Nom d'un palmier (*Corypha cerifera*, L.) qui fournit une cire. V. Cire *de carnauba*.

CARNÉ, ÉE. adj. Se dit, en botanique, des fleurs couleur de chair.

CARNIFICATION. s. f. [de *caro*, chair, et *fieri*, devenir ; angl. *carnification*, it. *carnificazione*, esp. *carnificacion*]. Passage de certains tissus à un état qui présente quelque ressemblance avec la chair ou le tissu musculaire. — *Carnification pulmonaire* [*induration congestive du poumon*]. Induration du poumon avec augmentation de l'élasticité et de la ténacité du parenchyme, qui lui donnent la consistance de la chair musculaire. Elle s'observe à tout âge, et semble se lier avec une affection organique du cœur ou une affection chronique du poumon ayant occasionné une grande gêne de la circulation pulmonaire, et déterminé des hémorragies interstitielles. Elle semble plus fréquente et plus prononcée dans le poumon droit.

CARNIFIÉ, ÉE. adj. [*in carnem conversus*, it. *carnificato*, esp. *carnificado*]. Se dit d'un tissu qui a subi la *carnification*.

CARNIFORME. adj. [de *caro*, chair, et *forma*, forme]. Se dit d'un tissu qui a l'aspect de la chair.

CARNINE. s. f. Corps neutre, amer, peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et dans l'éther, qui se transforme en *sarcine* par l'action du chlore ou de l'acide azotique, et qui a été retiré de l'extrait de viande (Weidel).

CARNISATION. s. f. Synon. de *carnification*.

CARNIVORE. adj. [*carnivorus*, de *caro*, chair, et de *vorare*, dévorer, manger ; κρεωφάγος, all. *reissend*, *fleischfressend*, angl. *carnivorous*, it. et esp. *carnivoro*]. Qui se nourrit de chair.

CARNIVORES. s. m. pl. Animaux de la classe des mammifères, qui se nourrissent de matières animales et qui se distinguent par des pattes ou doigts bien distincts, à ongles aigus, molaires à couronne tranchante, au moins en partie (chien, chat, ours).

CARNIVORITÉ. s. f. Condition d'un animal qui vit exclusivement de chair.

CARNOSITÉ. s. f. [de *carnosus*, charnu ; all. *Fleischauswuchs*, angl. *carnosity*, it. *carnosità*, esp. *carnosidad*]. Espèce de végétations qu'on rencontre quelquefois dans la partie fixe de l'urètre.

CAROBA. s. f. Nom indigène des feuilles des *Jacaranda caroba*, *subrhombea* et *copaia* (*Bignonia copaia*, Aublet, *Kordelestris antisyphilitica*, Reiss.), de la famille des bignoniacées, employées au Brésil comme antisyphilitiques, elles contiennent un principe amer, âcre et astringent.

CARONCULE. s. f. [*caruncula*, diminutif de *caro*, chair ; σαρχίον, all. *Warzchen*, angl. *caruncle*, it. et esp. *caruncula*]. — En botanique, *caroncule*, bourrelet formé par l'épaississement de l'*exostome* à la surface de certaines graines (ex., celles des euphorbes). = En anatomie, *caroncule lacrymale*, petit corps de forme ovale ou triangulaire, situé dans le grand angle de l'œil, et recouvert par une muqueuse rouge très vasculaire et molle. Sa trame est formée d'un tissu lamineux ; son épaisseur est due à la présence de dix à quinze petits poils de duvet à peine saillants à l'extérieur, tous pourvus d'un follicule très petit, et de deux ou trois glandes pileuses ou sébacées, relativement fort grosses, tellement que chacun de leurs culs-de-sac égale ou dépasse le volume du follicule pileux. Il n'y a pas d'autres glandes que celle-là dans la caroncule. Au bord oculaire ou externe de celles-ci, la conjonctive montre chez l'homme un petit repli *semi-lunaire* qui, développé chez plusieurs mammifères, y forme des rudiments de *membrane clignotante*. V. CLIGNOTANT. La caroncule peut être le siège d'*inflammations* simples ou phlegmoneuses, isolées ou accompagnant celles de la conjonctive, et de *tumeurs* de diverses natures. — *Caroncule mamillaire*. V. MAMILLAIRE. — *Caroncules myrtiformes*. Petits tubercules rougeâtres, plus ou moins fermes, de forme variable, en nombre indéterminé (2 à 5), situés à l'orifice du vagin, et formés par la membrane muqueuse de ce conduit. On les regarde comme les débris de la membrane hymen; cependant quelques auteurs pensent que l'existence en est indépendante de cette membrane. — *Caroncules papillaires*. Petits mamelons que présente le hile des reins, et qui versent l'urine dans les calices. — *Caroncule de l'urètre*. V. URETRALE (*crête*).

CARONCULEUX, EUSE. adj. Qui a rapport aux caroncules, ou plutôt aux carnosités.

CAROTIDE. s. f. [*carotis*, καρωτὶς, de κάρος, assoupissement; all. *Kopfpulsader*, angl. *carotid*, it. *carotide*, esp. *carotida*]. Nom que les anciens ont donné aux artères qui portent le sang aux différentes parties de la tête, qu'ils regardaient comme le siège de l'assoupissement. — *Carotides primitives*. Artères qui, par leurs branches de terminaison, portent le sang à la plus grande partie de la tête. Il y en a une de chaque côté : la droite naît du tronc artériel brachio-céphalique; la gauche est fournie directement par l'aorte (fig. 61 : *aa*, crosse de l'aorte; *b*, tronc artériel brachio-céphalique; *c*, carotide primitive droite; *d*, sous-clavière droite; *e*, sous-clavière gauche; *f*, carotide primitive gauche). Elles montent le long des parties antérieures et latérales du cou, et affectent avec les troncs veineux du cou des rapports importants, que montre la figure 62 (*aa*, jugulaires internes, en avant et en dehors des carotides; *bb*, veines sous-clavières, antérieures, parallèles et un peu inférieures aux artères de même nom; *c*, tronc veineux brachio-céphalique droit en avant et en dehors du tronc brachio-céphalique artériel; *d*, tronc veineux brachio-céphalique gauche, croisant en avant et de dehors en dedans les artères carotide et sous-clavière gauches à leur origine). Au niveau du bord supérieur du cartilage thyréoïde, elles se partagent chacune en *carotide externe* et *carotide interne*. — *Carotide externe*. Branche terminale de la carotide primitive, qui s'étend du haut du larynx jusqu'au col du condyle de l'os maxillaire inférieur, et qui fournit, en avant, la thyréoïdienne supérieure, la faciale et la linguale; en arrière, l'occipitale et l'auriculaire postérieure; en dedans, la pharyngienne inférieure; elle se divise, à sa terminaison, en artères temporale et maxillaire interne. — *Carotide interne*. Branche terminale de la carotide primitive, qui monte le long de la colonne vertébrale, entre dans le crâne par le canal carotidien, fournit l'ophtalmique, et se divise en artères communicante postérieure, choroïdienne et cérébrales antérieure et moyenne. La figure 63 montre les rapports des trois carotides du côté droit avec les divers organes du cou. A, *artère carotide primitive droite*, étendue depuis le tronc brachio-céphalique jusqu'au niveau de l'extrémité supérieure du larynx; oblique d'avant en arrière et de dedans en dehors; appuyée en arrière sur les muscles prévertébraux, en dedans sur la trachée, le larynx et le pharynx; recouverte dans sa moitié inférieure par le bord externe du sterno-thyréoïdien, 1; vers son milieu, par le scapulo-hyoïdien, 2, et par le faisceau sternal du sterno-mastoïdien, 3, 3; ces derniers muscles la séparent du peaussier et de la peau, qui la recouvrent seuls dans sa moitié supérieure; B, *veine jugulaire interne*, répondant en dehors à l'artère et la recouvrant un peu; C, *nerf pneumo-gastrique*, d'abord situé en arrière des vaisseaux; puis, entre la veine et l'artère, dans la même gaine aponévrotique qu'eux; D, *carotide interne*, D', *carotide externe*, naissant de la bifurcation de la carotide primitive : la carotide externe, placée en avant de l'interne, se termine au niveau du condyle de la mâchoire inférieure où elle prend le nom de *temporale*, superficielle à son origine, un peu plus loin elle est recouverte par le *nerf hypoglosse* H, les muscles digastrique et stylo-mastoïdien et la glande parotide; E, *artère faciale*, née de la carotide externe, un peu au-dessus de l'os hyoïde; F, *artère linguale*, née de la carotide externe au-dessous de la précédente, au niveau de l'os hyoïde, et croisée, à son origine, par le nerf *grand hypoglosse* H. — Les *plaies* et les *anévrysmes* sont les lésions les plus fréquentes des artères carotides. Lorsque la carotide primitive est blessée, la ligature de ses deux bouts est le moyen le plus sûr de prévenir ou d'arrêter l'hémorragie. La figure 64 indique l'incision à faire pour lier la carotide primitive, et aussi

FIG. 61.

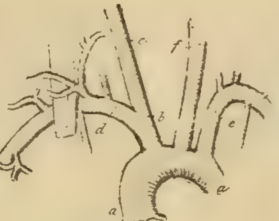

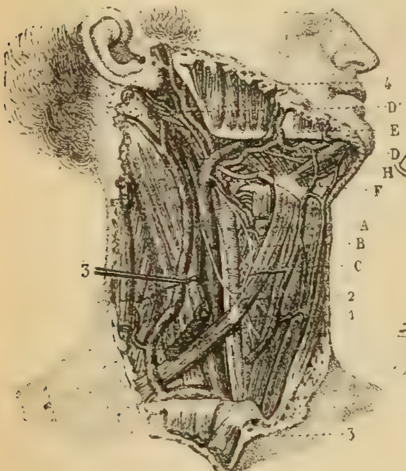

FIG. 63.

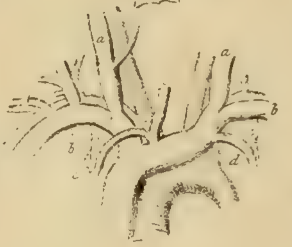

FIG. 62.

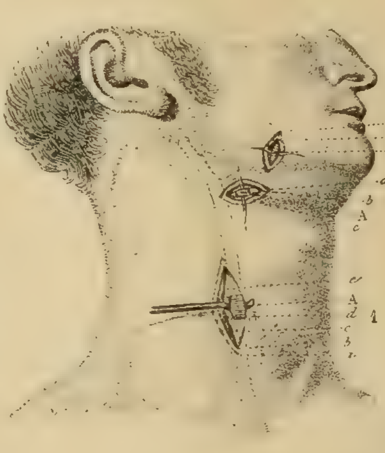

FIG. 64.

les artères linguale et faciale, branches de la carotide externe dont la ligature se fait le plus souvent. Plaie n° 1. *Ligature de l'artere carotide à sa partie moyenne : a*, incision de la peau ; *b*, incision de l'aponévrose cervicale ; *c*, nerf pneumo-gastrique ; *d*, muscle sterno-mastoïdien ; A, artère carotide sur la sonde. — Plaie n° 2. *Ligature de l'artère linguale : a*, incision du peaussier et de l'aponévrose ; *c*, incision du muscle génio-glosse ; A, artère linguale au-dessous de laquelle on a passé un fil. — Plaie n° 3. *Ligature de l'artere faciale : a*, incision de la peau ; *b*, incision du peaussier et de l'aponévrose ; A, artère faciale sous laquelle on a passé un fil. Les anévrysmes artériels peuvent être traités par la compression indirecte ou par la méthode d'Anel, quand ils siègent vers la terminaison du vaisseau ; quand ils en occupent l'origine, on ne peut employer que la compression directe ou la méthode de Brasdor ; mais la ligature de la carotide primitive amène des accidents cérébraux d'une gravité telle, qu'elle ne doit être pratiquée que si tout autre moyen, la ligature isolée de la carotide externe par exemple, paraît impossible ou inefficace. A plus forte raison, cette ligature isolée est indiquée lorsque la carotide externe est blessée ou porte une tumeur anévrysmale ; au contraire, la ligature de la carotide interne, aussi dangereuse et plus périlleuse que celle de la primitive, doit céder le pas à la ligature du tronc carotidien.

CAROTIDIEN, IENNE. adj. [*carotideus*, esp. *carotideo*]. Qui a rapport aux carotides. — *Conduit* ou *canal carotidien.* Conduit creusé dans l'épaisseur du rocher, et donnant passage à l'artère carotide interne. — *Ganglion carotidien.* V. Ganglion. — *Plexus carotidien.* Entrelacement formé sur l'artère carotide par les rameaux venant du ganglion cervical supérieur du grand sympathique. — *Tronc carotidien.* La *carotide primitive.* — *Trous carotidiens interne* et *externe.* Orifices du conduit carotidien. L'externe se voit sur la face inférieure du rocher, et l'interne au sommet de cette apophyse.

CAROTIQUE. adj. [*caroticus*, καρωτικὸς, de κάρος, assoupissement ; it. *carotico*]. Qui a rapport au carus. — *Sommeil* ou *assoupissement carotique.* Sommeil morbide et très profond. = Synonyme de *carotidien.*

CAROTTE. s. f. [*Daucus carota*, L., all. *Mohre*, angl. *carrot*, it. *carota*]. Plante ombellifère (pentandrie digynie, L.), potagère et indigène, dont la racine est pivotante, charnue, douce, sucrée, légèrement aromatique. Cultivée, elle fournit une racine alimentaire, autrefois employée en cataplasmes sur les ulcérations cancéreuses, et en décoction contre la jaunisse. Sauvage, elle donne des semences aromatiques, amères, qui font partie des *quatre semences chaudes mineures.* La carotte convient parfaitement aux animaux domestiques, au cheval en convalescence, aux vaches laitières et aux bêtes d'engrais ; 250 en poids égalent 100 de foin. V. Ration.

CAROTTINE. s. f. [all. *Karotin*, angl *carotin*, it. et esp. *carotina*] ($C^{20}H^{16}$). Principe colorant de la racine de carotte. Elle est solide, en petits cristaux orangés, inodore, insipide. Elle est polymère de l'essence de térébenthine.

CAROUB. s. m. — *Caroub de Judee.* La galle du térébinthe, produite à l'extrémité de ses rameaux par la piqûre d'un puceron (*Aphis pistaciæ*, L.). En forme de corne aplatie, longue, creuse, à paroi compacte, chargée d'un suc résineux qui exsude à l'extérieur ou à l'intérieur ; elle possède des propriétés et une saveur astringentes, aromatiques.

CAROUBE. s. f. [*carouge*, *siliqua dulcis*, all. *Johannisbrod*, it. *carubo*]. Fruit du *caroubier :* c'est une longue gousse épaisse, aplatie, un peu arquée, charnue, contenant plusieurs graines lisses : sa chair est douce, sucrée, nourrissante et laxative.

CAROUBIER. s. m. [*Ceratonia siliqua*, L. ; all. *Johannisbrodbaum*, angl. *carob-tree*, it. *carubo*]. Arbre (polygamie triœcie, L., légumineuses, J.) qui croît en Orient et dans le midi de l'Europe et dont le fruit est la *caroube.*

CAROUGE. s. f. V. Caroube.

CARPADÈLE. s. m. [*carpadelium*, de καρπὸς, fruit, et ἄδηλος, couvert]. Fruit indéhiscent et pluriloculaire, à péricarpe sec et à loges distinctes monospermes (ombellifères).

CARPASUS ou **CARPASUM.** s. m. Suc végétal causant la somnolence et la mort, de nature inconnue (Dioscoride).

CARPE. s. f. V. Cyprin.

CARPE. s. m. [*carpus*, de καρπὸς, poignet ; all. *Handwurzel*, angl. *wrist*, it. et esp. *carpo*]. Partie du membre pectoral comprise entre l'avant-bras et la main, et composée de huit os, la plupart très petits, et placés sur deux rangées : la supérieure comprend, de dehors en dedans, le scaphoïde, le demi-lunaire, le pyramidal et le pisiforme ; l'inférieure, le trapèze, le trapézoïde, le grand os et l'unciforme. Les os s'articulent entre eux ; de plus, les supérieurs s'articulent avec le radius et le cubitus ; les inférieurs, avec les métacarpiens. Ils servent de point d'attache et de passage à un grand nombre de tendons. Aussi le carpe est-il souvent le siège d'affections osseuses (ostéite, carie, nécrose) et tendineuses (synovites, kystes séreux et à grains riziformes).

CARPELLE. s. m. [*carpellum*, de καρπὸς, fruit]. (De Candolle). Feuille modifiée, pliée sur elle-même, qui forme le pistil dans son état le plus simple ; celui-ci peut être composé de plusieurs organes semblables, distincts ou soudés ensemble.

CARPESIUM. s. m. Substance diurétique analogue à la valériane, venant des montagnes du Pont et de Laerte, mais de nature inconnue. ‖ Chez Avicenne, Galien et autres médecins arabes, nom des divers *cubebes.*

CARPHOLOGIE. s. f. [*carphologia*, de κάρφος, flocon, et λέγειν, ramasser ; all. *Flockenlesen*, angl. *carphologia*, it. et esp. *carfologia*]. Agitation automatique et continuelle des mains et des doigts, qui cherchent à saisir de petits objets, soit dans l'air, soit sur les draps du lit (*crocidisme*), ou à ramener à soi les couvertures. Elle survient particulièrement dans les maladies aiguës, où le système nerveux est profondément affecté, dans les fièvres graves à forme ataxique, et elle indique un danger imminent.

CARPIDIE. s. f. [*carpidium*]. Fruit partiel, provenant d'une seule fleur ou d'un seul pistil, dans un fruit composé : on lui donne parfois le nom de *carpelie.*

CARPIEN, IENNE. adj. [*carpius*, *carpianus*]. Qui appartient au carpe. — *Articulations carpiennes.* On distingue : 1° celles des os de la première rangée du carpe avec l'avant-bras ; 2° celles des os de la seconde rangée avec le métacarpe ; 3° celles des deux rangées entre elles. — *Os carpiens.* V. Carpe et Pied *du cheval.*

CARPOBALSAMUM. s. m. [de καρπὸς, fruit, et βάλσαμον, baume ; all. *Balsamkorner*]. Fruit rougeâtre, stimulant, du *baumier de la Mecque.*

CARPO-CARPIEN, IENNE. adj. — *Articulation carpo-carpienne.* Articulation d'un os d'une rangée du carpe avec un os de l'autre rangée.

CARPOGONE. s. m. Cellule qui, après *conjugaison* ou *copulation*, devient le fruit des cryptogames.

CARPOLITHE. s. m. [de καρπὸς, fruit, et λίθος, pierre ; all. *Fruchtstein*, angl. *petrified fruits*]. Concrétion dure des fruits, formée ordinairement par des cellules allongées, à parois fort épaisses et dures, accumulées en grains au milieu de la trame de cellules à parois minces, comme en présentent certaines poires.

CARPOLOGIE. s. f. [*carpologia*, de καρπὸς, fruit, et λόγος, discours ; all. *Fruchtlehre*, angl. *carpology*, it.

carpologia]. Étude du fruit. = Quelques médecins ont, par erreur, confondu ce mot avec *carphologie*.

CARPO-MÉTACARPIEN, IENNE. adj Se dit de l'articulation d'un os du carpe avec le métacarpe, ou d'un muscle qui s'insère aux os de ces deux parties. — *Carpo-métacarpien du petit doigt.* V. OPPOSANT *du petit doigt.* — *Carpo-métacarpien du pouce.* V. OPPOSANT *du pouce.*

CARPO-PÉDAL, ALE. adj. [de *carpe* et *pied*]. — *Spasme carpo-pédal.* Affection spasmodique de la poitrine et du larynx, et spécialement des pouces et des orteils, qui se fléchissent convulsivement. Ce spasme survient chez des enfants de trois à neuf mois, et est probablement lié à la dentition ou à une irritation spinale. Il se dissipe souvent avec rapidité par l'administration de bains chauds, de purgatifs, de carminatifs, l'incision des gencives et de doux narcotiques. Une contre-irritation est très utile.

CARPO-PHALANGIEN, IENNE. adj. Se dit d'un muscle dont une extrémité s'insère au carpe et l'autre aux phalanges. — *Carpo-phalangien du pouce.* V. FLÉCHISSEUR (*court*) *du pouce.* — *Carpo-phalangien du cinquième doigt.* V. ADDUCTEUR *du petit doigt.*

CARPOPHORE. s. m. [*carpophorum*, de χαρπὸς, fruit, et φέρειν, porter; all. *Fruchtlager*]. Prolongement de l'axe de la fleur qui élève la base du fruit au-dessus du niveau de l'insertion des autres verticilles : c'est la partie de l'axe appelée *gynophore* avant la maturité.

CARPO-SUS-PHALANGIEN, IENNE. adj. V. ADDUCTEUR (*court*) *du pouce.*

CARRAGEEN ou **CARRAGAHEEN.** s. m. (*mousse perlée, mousse d'Irlande, Fucus crispus*, L., *Chondrus polymorphus*, Lamk). Algue fournissant à l'eau un mucilage employé en médecine comme émollient et analeptique. Il contient une petite quantité d'iode. On le prescrit sous forme de tisane, tablettes, sirop, gelée.

CARRAGAHÉENINE. s. f. Corps analogue à la pectine, formant comme elle une gelée végétale, et constituant la partie principale du *Carragaheen.*

CARRÉ. s. m. Nom donné à plusieurs muscles dont la figure se rapproche du carré. — *Carré crural* [*ischio-sous-trochantérien*, Ch.]. Situé à la partie postérieure et supérieure de la cuisse, qu'il meut sur le bassin, ce muscle est fixé en dedans à la tubérosité de l'ischion, en dehors à la partie inférieure du bord postérieur du grand trochanter. — *Carré de la lèvre inférieure* ou *abaisseur de la lèvre inférieure* [*portion du mento-labial*, Ch.]. Il s'attache à la ligne oblique externe du maxillaire inférieur, et se perd dans la lèvre inférieure. — *Carré lombaire* [*ilio-costal*, Ch.]. Il fait partie de la paroi postérieure de l'abdomen, et s'attache inférieurement à la partie moyenne et postérieure de la crête iliaque et au ligament ilio-lombaire, supérieurement au bord inférieur de la dernière fausse côte, et en dedans au sommet des apophyses transverses des quatre premières vertèbres lombaires. — *Carré du pied.* V. PÉDIEUX. — *Carré pronateur.* V. PRONATEUR.

CARRÉ, ÉE. adj. [*quadratus*, τετράγωνος, all. *viereckig*, angl. *square*, it. *quadrato*, esp. *cuadrado*]. Qui a quatre côtés égaux et quatre angles droits. — *Lobe carré du foie.* Partie de la face inférieure de cette glande comprise entre le sillon transverse et la partie antérieure des deux sillons antéro-postérieurs. — *Os carré.* V. INTERPARIÉTAL.

CARREAU. s. m. [all. *Darrsucht*, angl. *atrophy*, it. *atrofia; chartre, atrophie mésentérique, tubercules mésentériques, scrofules mésentériques, rachialgie mésentérique, physconie mésentérique, entéro-mésentérite, phtisie mésentérique, tabes mesenterica*]. Affection des ganglions mésentériques, avec tuméfaction et dureté du ventre, amaigrissement et trouble général des fonctions nutritives. La lésion ganglionnaire, rarement primitive, ordinairement consécutive à la présence de tubercules dans l'intestin, est elle-même de nature granuleuse les ganglions sont augmentés de volume et renferment des tubercules qui peuvent subir la fonte purulente. L'examen du ventre fait parfois reconnaître, outre la dureté de sa paroi, la présence de petites tumeurs arrondies dans sa cavité; mais souvent l'existence de ces tuméfactions est masquée par la profondeur de leur situation ou par un météorisme développé au devant d'elles; alors elle ne peut être que soupçonnée par suite de la fièvre hectique et des symptômes de consomption que présente le malade (du fait des tubercules pulmonaires ou intestinaux autant que de l'adénite du mésentère) et parmi lesquels la diarrhée tient le premier rang. Aussi devra-t-on combattre ce symptôme par les opiacés, le bismuth, les astringents, en même temps qu'on soutiendra les forces du malade par un régime analeptique et tonique, des amers, des ferrugineux, l'exposition à l'air et au soleil. C'est particulièrement chez les enfants scrofuleux ou tuberculeux, ou sevrés trop tôt, que le *carreau* se manifeste.

CARRÉSINES (VACHES). Huitième classe des vaches laitières (Guenon). Elle se distingue par un écusson coupé *carrément* en haut, et dont l'étendue et la hauteur diminuent du premier ordre au dernier. Chaque ordre présente des particularités indiquant les différences de faculté lactifère. La quantité de lait est, pour le premier, selon la taille, 10 litres, 9 litres et 6 litres par jour, et, pour le huitième, 3 litres, 2 litres et 1 litre. Les vaches de cette classe sont les dernières comme laitières.

CARLSBAD (Bohême). — *Eau alcaline :* carbonate et sulfate de soude. + 51° à + 75°. Boisson et bains.

CARTERON. s. m. **CARTERONNE.** s. f. [de *quart*]. Homme ou femme provenant de l'union d'un blanc avec une mulâtresse, ou d'un mulâtre avec une blanche.

CARTHAME. s. m. [*Carthamus tinctorius*, L., all. *Saflor*, angl. *carthamum, bastard-saffron*, it. et esp. *cartamo*]. Plante herbacée annuelle synanthérée (syngénésie polygamie égale, L.), dont les pétales sont connus sous le nom de *safran bâtard*, et les graines sous celui de *graine de perroquet.* Les fleurs fournissent deux principes colorants : la *carthaméine* et la *carthamine;* elles entrent dans la préparation du *rouge de toilette* (V. FARD). Les graines sont purgatives et fournissent une huile employée dans l'Inde contre les rhumatismes, la paralysie, etc.

CARTHAMÉINE. s. f. [all. *Karthamein*, *Saflorroth*]. Principe colorant jaune des fleurs de *carthame*, cristallisable en petits prismes articulés, peu soluble dans l'eau, un peu plus dans l'alcool et l'éther, soluble sans décomposition dans l'acide sulfurique, soluble aussi dans les alcalis ; cette solution alcaline, exposée à l'air, devient jaune et se change en *carthamine.*

CARTHAMINE. s. f. [*acide carthamique*] ($C^{14}H^{8}O^{7}$). Principe colorant rouge des fleurs de *carthame*, dans lesquelles elle accompagne la *carthaméine* et d'où on l'extrait à l'aide des alcalis. Pure, c'est une matière pulvérulente d'un vert chatoyant, peu soluble dans l'alcool et dans l'éther, qu'elle colore en beau rouge, insoluble dans l'eau, formant avec les alcalis une solution jaune ou incolore d'où les acides végétaux la précipitent sous forme de flocons d'un rose rouge brillant. Cette matière teint la soie en rose, mais le soleil détruit promptement cette couleur.

CARTIER. [Industriel français de la fin du XVIII^{e} siècle]. — *Aréomètre de Cartier.* V. ARÉOMÈTRE.

CARTILAGE. s. m. [*cartilago*, χόνδρος, all. *Knorpel*, angl. *cartilage*, it. *cartilagine*, esp. *cartilago*]. Tissu solide, élastique et flexible, dont la couleur varie du blanc opalin au blanc jaunâtre, et que l'eau bouillante dissout et convertit en *chondrine.* Suivant que la masse qui constitue les cartilages est fibreuse ou homogène, on les distingue en *fibro-cartilages* (V. ce mot) et en *cartilages vrais*, ceux-ci sont : la poulie de l'œil, les cartilages du nez et de tout l'appareil respiratoire (à l'exception de ceux de Santorini et de Wrisberg, et de l'épiglotte), les cartilages des ligaments hyo-thyréoïdiens latéraux, les cartilages costaux, l'appendice xiphoïde du sternum et les cartilages articulaires (à l'exception des revêtements cartilagineux de l'articulation temporo-maxillaire). On distingue plus exactement les cartilages en quatre variétés, d'après leur structure, caractérisée par une *substance solide, creusée de chondroplastes* (V. ce mot), *contenant un liquide clair, des corpuscules ou des cellules* (Robin) : 1re variété (fig. 65, B). Cartilages formés d'une substance homogène creusée de chondroplastes larges de 1 à 2 centièmes de millimètre, avec ou sans cellules. Tels sont les *cartilages d'ossification des couches d'accroissement des os*. 2e *variété*. Substance homogène creusée de cavités étroites et allongées, aiguës à leur extrémité, contenant une cellule ordinairement de même forme, un noyau entouré de substance amorphe remplissant le chondroplaste, et susceptible de se segmenter en cellules multiples. Tels sont les *cartilages temporaires* ou *d'ossification du fœtus* ; vers le sixième mois, il en est qui passent peu à peu à la variété suivante. 3e *variété*. Substance homogène creusée de cavités souvent très grandes, contenant une (A, *d*, *c*) ou plusieurs *cellules* (de 2 à 20 ou à peu près) pressées les unes contre les autres, offrant un noyau sphérique (A, *d*) parfois résorbé sous l'influence des gouttes d'huile qui se déposent dans ces cellules avec les progrès de l'âge ou pathologiquement. Ainsi sont constitués les cartilages *parfaits* ou *permanents*. Cette variété passe facilement à l'état de *fibro-cartilages*. 4e *variété. Fibro-cartilage*. V. Fibro-cartilage. — C'est à tort qu'on confond parfois, sous le nom de *cellules du cartilage*, la cavité et la ou les cellules qui la remplissent : ce sont deux choses différentes (comme le montrent dans la figure 62, B, C, D, privés de cellules, comparativement à A, qui en renferme); cette cavité et les cellules doivent aussi être distinguées des *corpuscules du cartilage*, amas de substance granuleuse qui séparent le noyau de la paroi de la cavité, et qu'on ne peut à aucune époque séparer en autant de cellules qu'il y a de noyaux. Ces corpuscules (fig. 62, D, *a*, *a*) existent surtout dans la seconde variété, et accidentellement dans les deux dernières. — Les cartilages d'ossification seuls sont vasculaires ; dans les cartilages permanents il n'existe de vaisseaux que dans le *périchondre*, et cette absence de vascularisation fait que leur tissu est peu sujet à s'enflammer et ne s'atrophie que quand le sang manque dans les parties dont les vaisseaux amènent les matériaux nécessaires à sa nutrition ; mais ces cartilages peuvent s'user et disparaître par le frottement des surfaces articulaires, ce qui détermine une variété *d'ankylose*. Malgré le défaut de vaisseaux, les cartilages qui sont le siège d'une solution de continuité peuvent se cicatriser, soit par régénération d'un cartilage véritable quand les fragments ne sont pas trop écartés, soit, dans le cas contraire, par l'intermédiaire d'un tissu fibreux. — Les cartilages articulaires et les cartilages d'ossification remplissent un rôle spécial (V. Cartilage *articulaire* et Cartilage *d'ossification*); les autres servent de soutien à des parties molles, sans mettre obstacle aux mouvements imprimés à ces parties par des muscles ou par une pression extérieure. Il n'y a qu'un seul cas où des vaisseaux sanguins se forment dans la substance des cartilages, c'est quand ceux-ci passent à l'état d'os ; aussi observe-t-on souvent ce phénomène dans les cartilages thyréoïde et costaux dont cette vascularisation annonce une prochaine ossification. — *Cartilage accidentel*. Production morbide, de nature fibreuse, qu'on trouve parfois dans les néomembranes pleurales ou péritonéales et dans certaines tumeurs fibreuses auxquelles une substance amorphe, très consistante, qui entre dans leur composition, donne l'apparence du cartilage (V. Enchondrome). Cette production peut s'incruster de sels calcaires comme tous les tissus peu vasculaires ; mais ce n'est pas une ossification, puisque les portions incrustées n'offrent ni les éléments caractéristiques, ni la composition immédiate du tissu osseux. — *Cartilage annulaire* ou *anonyme* ou *inominé*. V. Cricoïde. — *Cartilage articulaire*. Cartilage de la troisième variété, qui, dans les diarthroses, forme sur les surfaces osseuses contiguës une couche d'épaisseur variable, et qui amortit les chocs et pressions que subissent les surfaces. — *Cartilage costal* ou *des côtes*. V. Costal. — *Cartilage cricoïde*. V. Cricoïde. — *Cartilage dentaire*. V. Crête *gingivale*. — *Cartilage ensiforme*. V. Ensiforme. — *Cartilage de Meckel*. Organe fœtal transitoire, impair, symétrique, dont la forme est à peu près celle de la mâchoire inférieure développée (ogive à sommet antérieur). Il a la forme d'un arc, dont l'extrémité antérieure, aplatie, élargie verticalement en forme de spatule, est placée entre les bouts symphysaires des deux moitiés de mâchoire et soudée à celle de l'arc opposé sur la ligne médiane, son extrémité postérieure, renflée, s'étend jusqu'à la base du crâne, au niveau de la cellule cérébrale moyenne, à la place que doit occuper la cavité du tympan, et présente la forme qu'aura le marteau. Cette extrémité, d'abord sous-cutanée, est située, après l'apparition du cercle tympanal, entre celui-ci et le cartilage de la portion pétrée du temporal. Dans le reste de son étendue, le car-

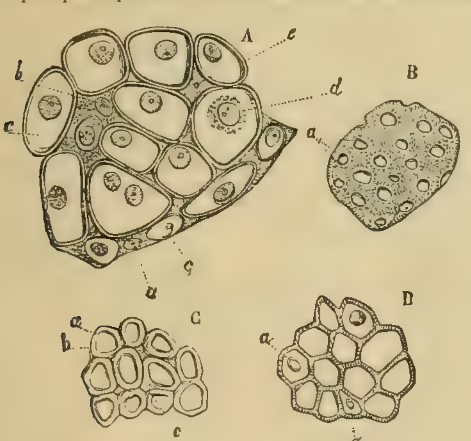

Fig. 65.

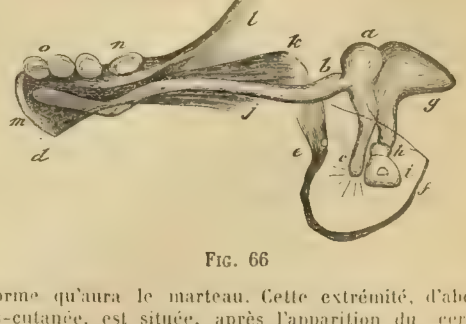

Fig. 66

tilage de Meckel est placé au bord inférieur et interne du bourgeon maxillaire inférieur et plus tard de la mâchoire inférieure. A la fin du troisième mois ou au début du quatrième, l'extrémité postérieure s'ossifie et forme l'enclume et le marteau ainsi que l'apophyse grêle de Raw ; quant à la longue portion extra-tympanique et faciale, lorsque son rôle squelettique par rapport au premier arc viscéral est rempli, elle s'atrophie sans ossification et a complètement disparu, chez l'homme, du septième au huitième mois. V. SYMPLECTIQUE. — Fig. 66. Cartilage de Meckel, maxillaire inférieur et anneau tympanique chez un embryon de deux mois et demi : *bd*, portion extra-tympanique et maxillaire de la moitié gauche du cartilage présentant trois courbures alternativement en sens inverse ; *a*, tête du marteau ; *b*, apophyse de Raw ; *c*, manche du marteau ; *d*, extrémité antérieure un peu élargie du cartilage ; *e f*, cercle tympanal ; *g*, enclume ; *h*, os lenticulaire ; *i*, étrier ; *j k l m*, maxillaire inférieur ; *o n*, dents. — *Cartilage nasal*. V. NASAL. — *Cartilage de l'oreille externe*. Lame fibro-cartilagineuse, mince qui occupe le pavillon de l'oreille (sauf le lobule) et présente exactement la forme de ce pavillon. — *Cartilage d'ossification*. Nom donné, chez le fœtus et l'enfant, aux cartilages qui, durant les progrès du développement, sont remplacés peu à peu par du tissu osseux. — *Cartilage de Santorini*. Petit cartilage, recourbé en crochet, qui surmonte le sommet du cartilage aryténoïde. — *Cartilage thyréoïde*. V. THYRÉOÏDE. — *Cartilage de Weitbrecht*. Fibro-cartilage interarticulaire de l'articulation acromio-claviculaire. — *Cartilage de Wrisberg*. Fibro-cartilage peu volumineux, situé près du sommet du cartilage aryténoïde, en avant du bord antérieur de ce cartilage.

CARTILAGÉINE. s. f. [*substance donnant de la chondrine, matiere qui se transforme en chondrine, principe ou substance organique fondamentale du cartilage*]. Principe immédiat du tissu cartilagineux, qui, par l'ébullition dans l'eau, se décompose, se transforme en *chondrine*, et devient soluble ; mais la solution ne se prend pas en gelée par le refroidissement, ce qui la distingue de l'*osséine* ; sous l'influence de l'acide sulfurique bouillant, elle donne seulement de la *leucine*, contrairement à la *geline* et à la *gélatine* (V. ces mots).

CARTILAGINEUX, EUSE. adj. [*cartilaginosus*, χονδρώδης, all. *knorpelig*, angl. *cartilaginous*, it. et esp. *cartilaginoso*]. Qui a rapport aux cartilages, ou qui en est formé. — *Javart cartilagineux*. V. JAVART. — *Poissons cartilagineux*. V. CHONDROPTÉRYGIENS. — *Tissu cartilagineux*. V. CARTILAGE.

CARTILAGINIFICATION. s. f. Génération du cartilage. — Passage d'un tissu à un aspect analogue à celui du cartilage.

CARTON. s. m. — *Carton antiasthmatique*. V. PAPIER *antiasthmatique*.

CARUS. s. m. [*carus*, du grec κάρος, assoupissement profond ; all. *tiefer Schlaf, Todtenschlaf*, angl. *carus*, it. *caro*]. Le dernier degré du coma : il est caractérisé par l'insensibilité à l'action des plus forts stimulants. C'est un des symptômes des accès violents et brusques de certaines fièvres intermittentes pernicieuses, qui peut faire croire à une véritable paralysie. V. ASSOUPISSEMENT.

CARVACROL ou **CAMPHOCRÉOSOTE**. s. m ($C^{27}H^{18}O^{2}$). Liquide épais, incolore, ayant l'odeur et beaucoup des propriétés de la créosote, bouillant à 232 degrés, qui se forme par action de la potasse hydratée, de l'iode ou de l'acide phosphorique hydraté, sur les essences de thuia et sur le camphre.

CARVÈNE s. m. ($C^{10}H^{8}$). Essence de *carvi*, d'odeur et de goût faible d'essence d'anis, bouillant à 173 degrés, qui se donne à la dose de 4 à 6 gouttes.

CARVI. s. m. [*Carum carvi*, L., all. *Kümmel*, angl. *caraway*, it. *carvi*]. Plante ombellifère (pentandrie digynie, L.) dont les fruits (*graines de carvi*) brunâtres, d'une odeur forte et aromatique, sont stimulants, carminatifs et analogues à l'anis ; c'est une des quatre semences chaudes majeures. On en extrait le *carvène*.

CARYOCINÈSE. s. f. V. KARYOKINÈSE, page 864.

CARYOMICROSOME. s. m. [de καρυον, noyau, μικρὸς, petit, et σῶμα, corps]. Granulations qui forment le *caryomitome*. V. MITOME.

CARYONE. s. m. [de κάρυον, noix]. Mot inusité, proposé pour désigner le fruit appelé *noix*.

CARYOPHYLLÉES. s. f. pl. [*Caryophylleæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, dont l'œillet (*Caryophyllus*) est le type. Elle a pour caractères : Feuilles simples, opposées ou verticillées. Fleurs hermaphrodites, terminales ou axillaires. Calice composé de 4 à 5 sépales distincts, ou soudés en un tube cylindrique ou vésiculeux, simplement denté à son sommet. Corolle (elle manque rarement) à 4 ou 5 pétales terminés par un onglet, souvent très prolongés. Etamines en nombre égal ou double des pétales (dans ce dernier cas, 5 sont alternes avec les pétales, 5 leur sont opposées et se soudent inférieurement avec les onglets) ; toutes sont insérées à un disque hypogyne qui supporte l'ovaire. Celui-ci a de 1 à 5 loges, les ovules, nombreux, sont attachés à un trophosperme central ou à l'angle interne de chaque loge ; 2 à 5 styles (rarement un seul), terminés chacun par un stigmate tubulé ; une capsule, rarement une baie, ayant 1 à 5 loges polyspermes. Les graines, tantôt planes et membraneuses, tantôt arrondies, contiennent un embryon recourbé et comme roulé autour d'un endosperme farineux.

CARYOPHYLLIDÉS. s. m. pl. V. CESTOÏDES.

CARYOPHYLLINE. s. f. [it. *cariofillina*, esp. *cariofilina*]. Matière cristalline trouvée dans l'essence de girofle. Elle est isomère avec le camphre (Dumas).

CARYOPHYLLIQUE. adj. — *Acide caryophyllique*. V. EUGENIQUE.

CARYOPSE et non **CARIOPSE**. s. m. [de κάρυον, noix, et ὄψις, apparence]. Fruit sec, indéhiscent, monosperme, à péricarpe adhérent avec la graine : fruit des graminées (Richard).

CAS. s. m. — *Cas desespéré*. Maladie arrivée au point où il n'y a plus de traitement efficace possible, et où la mort est imminente. — *Cas rares*. Tout ce qui, en anatomie, en physiologie, en pathologie, présente quelque chose d'extraordinaire. — *Cas redhibitoire*. V. RÉDHIBITOIRE.

CASA. s. m. V. ICAJA.

CASCA D'ANTA. s. f. Nom brésilien de l'écorce dite *malambo* ou *mélambo*.

CASCARILLE. s. f. [all. *Kaskarillrinde*, it. *cascariglia*, esp. *cascarilla*]. Ecorce attribuée autrefois au *Croton cascarilla*, L., qui n'en donne plus au commerce qu'une quantité insignifiante : elle est actuellement fournie par le *Croton Elutheria*, Sw. (*écorce éleuthérienne*, d'Eleuthère, l'une des Antilles). Elle est en petites plaques roulées de 3 à 5 millimètres d'épaisseur, grisâtres extérieurement et souvent fendillées, d'un rouge ferrugineux à l'intérieur, d'une cassure résineuse, d'une saveur amère, un peu âcre, très aromatique, donnant à l'analyse : de la résine, une huile volatile verte et suave, un principe amer et du mucilage. Elle est tonique et astringente ; elle a été employée comme fébrifuge, particulièrement en poudre, soit seule (1 à 2 grammes), soit associée au quinquina. — *Cascarille de la Trinité*. V. COPALCHI.

CASCARILLINE. s. f. Principe amer de la cascarille.

CASCATI. s. m. [*kashati* et *cassyuttie*]. *Cachou* de Pégu.

CASÉATE. s. m. [all. *käsesaures Salz*, it. et esp. *caseato*]. Ancien nom des sels formés par l'acide lactique, qui, trouvé par Proust dans les produits de putréfaction du fromage ou du caséum, après avoir été découvert par Scheele dans le petit-lait, avait reçu la nom d'*acide caséique*. V. LACTATE.

CASÉEUX, EUSE. adj. [*casearius*, de *caseus*, fromage; it. et esp. *caseoso*]. Qui est de la nature ou qui a l'apparence du fromage. — *Catalyse* ou *fermentation caséeuse*. V. FERMENTATION. — *Coryza caséeux*. V. CORYZA. — *Matière caséeuse*. V. CASÉINE. — *Oxyde caséeux* (Proust). V. LEUCINE. — *Phtisie caséeuse*. V. PNEUMONIE.

CASÉIFORME. adj. [*caseiformis*, all. *käseförmig*]. Qui ressemble à du fromage : *précipité caséiforme*.

CASÉINE. s. f. ou **CASÉUM.** s. m. [*matière caséeuse*, Geoffroy ; *caséum*, Berzelius ; *caséine*, *galactine* ou *tyrine*, Hünefeld ; all. *Kasein*, *Käsestoff*, angl. *casein*, it. *caseina*] $[10(C^{40}H^{31}O^{12}Az^{5})+S]$. Substance organique naturellement liquide dans l'economie, coagulable par les acides acétique, lactique et autres, par la présure sèche ou liquide, neutre ou acide, par le sulfate de magnésie en excès, mais non par la chaleur, dont l'existence n'a été démontrée que dans le lait : elle n'existe donc pas à tous les âges, ni dans tous les sexes, sauf les cas accidentels dans lesquels on a vu du lait sécrété par des mamelles de mâles anormalement développées. La quantité de caséine du lait de femme varie entre 20 et 40 pour 1000, elle est d'autant plus grande qu'on est plus loin de l'accouchement. Sèche, la caséine est d'un jaune ambré, facile à réduire en poudre; elle attire l'humidité de l'air, et se redissout, mais plus difficilement, dans l'eau ; l'alcool la dissout plus à chaud qu'à froid. C'est elle qui, mêlée avec du beurre, constitue le fromage. — *Caséine de l'intestin grêle*. V. PEPTONE. — *Caséine de la salive*. V. PTYALINE. — *Caséine du sang*. V. ALBUMINOSE. — *Caseine végétale*. V. LEGUMINE.

CASÉIQUE. adj. — *Acide caséique*. V. CASEATE. — *Oxyde caséique*. La *leucine*.

CASERNE s. f. — *Maladies des casernes*. V. MALADIE.

CASOAR. s. m. [*casuarius*, all. *Kasuar*, angl. *casowary*, it. *casuario*]. Oiseau échassier brévipenne, quelquefois pourvu de plumes, dont la tige ne porte que des barbes rudimentaires.

CASQUE. s. f. [*cassis*, *galea*, all. *Helm*]. Lèvre supérieure de la corolle des aconits et des labiées, qui a la forme d'un casque.

CASSATION. s. f. L'action de casser. V. EXTRACTION.

CASSAVE. s. f. [*Cassaba*, angl. *cassave*, *cassada*, it. *cassavi*, esp. *casabe*]. V. MANIOC.

CASSE. s. f. [all. *kassie*, angl. *cassia*, it. *cassia*, esp. *casia*, *cana fistola*]. Pulpe des gousses du *canéficier*, qui nous viennent des Antilles, sous le nom de *casse en bâtons*, *casse des boutiques* (fig. 67). Elles sont cylindriques, longues d'un pied et plus, rugueuses, d'un brun foncé à l'extérieur, partagées intérieurement par des cloisons horizontales en un grand nombre de loges, dont chacune renferme une graine ovoïde, aplatie, lisse, dure, entourée d'une pulpe brun rougeâtre et aigrelette. Cette pulpe séparée des graines, et passée à travers un tamis de crin, constitue la *casse mondée*. Celle-ci, dissoute dans l'eau commune froide, passée à la chausse et évaporée sur un feu doux jusqu'à consistance d'extrait, donne l'*extrait de casse*. On prepare la *casse cuite*, ou *conserve de casse*, en faisant évaporer en consistance d'extrait mou un mélange de 16 parties de pulpe de casse, de 12 de sirop de violette et de 3 de sucre, que l'on aromatise, après refroidissement, avec l'eau de fleur d'oranger. La casse est un laxatif très doux. On prescrit la *casse mondee*, à la dose de 15 à 45 grammes chez l'adulte, à prendre dans 500 grammes d'eau ou de petit-lait; ou l'*extrait de casse* à dose moindre : la pulpe brute et la conserve de casse ne sont pas employées. La *casse du Brésil*, fournie par le *Cassia brasiliana*, Lamk, et la *petite casse d'Amerique*, produite par le *Cassia moschata*, Kunth, de la Nouvelle-Grenade, sont employées seulement dans leurs pays d'origine. — *Eau de casse*. V. EAU. — *Huile de casse*. V. ESSENCE *de cassia*. — *Casse en bois* (*cassia lignea*, Blackwell, *xylocassia*). Nom officinal de l'écorce du *Laurus cassia*, L. Elle ressemble à la vraie cannelle pour la couleur et la forme, mais elle est plus grosse (*grosse cannelle*). Quelquefois elle est en très gros morceaux non roulés (*cannelle plate*). Presque dépourvue de saveur, elle a une odeur beaucoup plus faible que la cannelle à laquelle on la substitue quelquefois.

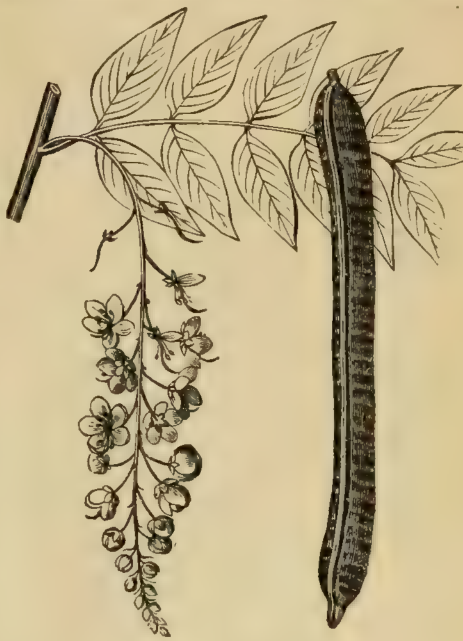

Fig. 67.

CASSEAUX. s. m. pl. [de *casser*]. Cylindres de bois résistant, divisés, selon leur axe, en deux moitiés semblables et souvent creusées, dans leur partie plane, d'une rigole longitudinale qui reçoit des substances caustiques. Ils servent à exercer une forte et durable compression, et sont employés sur les animaux pour la *castration* et pour la cure de l'omphalocèle.

CASSE-LUNETTES. s. m. Nom vulgaire de plantes recommandées dans les maladies des yeux : bluet, euphraise.

CASSENOLE. s. f. Nom vulgaire de la *galle de chêne* dans le midi de la France.

CASSERIUS. [Anatomiste italien du XVII^e^ siècle].— *Perforé de Casserius*. V. CORACO-BRACHIAL.

CASSIA. s. f. Genre de plantes légumineuses comprenant un grand nombre d'espèces, dont les plus importantes en médecine sont celles qui produisent la *cannelle*, la *casse* et le *séné*. V. CANEFICIER, CANELLIER et ESSENCE.

CASSIE. s. f. ou **CASSIER.** s. m. L'*Acacia farnesiana*, Willdenow. V. BALIBABULAH

CASSIÉES. s. f. pl. [*cæsalpiniées*]. Tribu de la famille des légumineuses. Fleurs sous-papilionacées ou presque régulières ; corolle et étamines périgynes ; 10 étamines plus ou moins libres.

CASSIINE. s. f. Principe amer de la *casse*.

CASSION. s. m. Partie d'un corps qui se rend au pôle négatif de la pile ; c'est donc l'élément électro-positif (Faraday).

CASSIS. s. m. Nom vulgaire de la plante, des fruits, et de la liqueur qu'ils servent à préparer, d'un *groseillier* à fruits noirs.

CASSITÉRIDES. s. m. pl. [de κασσίτερος, étain]. Genre de corps simples, comprenant : l'antimoine, l'étain, le zinc et le cadmium (Ampère).

CASSITÉRITE. s. f. Bioxyde d'étain naturel, qui forme le minerai d'où on extrait ce métal.

CASSIUS. [Chimiste hollandais du XVII^e siècle]. — *Pourpre de Cassius.* V. POURPRE.

CASSONADE. s. f. V. SUCRE *de canne*.

CASSURE. s. f. Aspect variable que présente une substance dans le point où elle a été cassée : *cassure vitreuse*, *resineuse*, etc.

CASSYTHA. s. f. Genre de laurinées des tropiques, dites dépuratives.

CASTINE. s. f. Matière cristalline, amère, retirée des semences du *gattilier*.

CASTOR. s. m. [*Castor fiber*, L.]. Mammifère rongeur vivant au bord des fleuves du Canada et de la Sibérie.

CASTORÉUM. s. m. [*castorium*, καστώριον, all. *Bibergeil*, angl. *castoreum*, it. *castorio*, *castoro*, esp. *castoreo*]. Matière animale sécrétée par les glandes placées sous la peau de l'abdomen du castor ; elles existent chez la femelle, mais moins développées, entre l'origine de la queue et la partie postérieure des cuisses, au-dessus du cloaque. Ces glandes la versent dans deux espèces de vessies piriformes, dans les parois desquelles elles sont placées ; ces poches accolées l'une à l'autre ont des parois minces, sillonnées à l'extérieur, et comme loculées intérieurement. Elles s'ouvrent en avant des glandes anales dans le fourreau ou prépuce de la verge, prépuce dont l'orifice cloacal est au-dessus de l'anus et des orifices des glandes anales grosses et petites. Ce sont les deux poches encore unies par leur conduit excréteur commun que l'on trouve dans le commerce sous le nom de *castoréum* du Canada ou de Russie, mais on doit ne donner ce nom qu'à la substance résinoïde qu'elles contiennent. Celle-ci est d'un brun rougeâtre à l'extérieur, fauve ou jaunâtre à l'intérieur, entremêlée de cloisons blanchâtres incomplètes, d'une odeur forte, pénétrante et fétide, d'une saveur âcre et amère, susceptible de se ramollir dans la bouche et d'adhérer aux dents. Il est souvent sophistiqué ; mais alors on ne trouve pas de cloisons membraneuses dans les poches. Il est composé de *castorine*, d'une huile volatile, de résine, d'albumine, de mucus, d'osmazôme, de carbonate d'ammoniaque, de divers sels de potasse, de soude ou de chaux, et de benzoates. Il est recommandé comme antipasmodique, dans l'aménorrhée douloureuse et tympanitique, et dans les coliques nerveuses (Trousseau et Pidoux), dans l'hystérie, les névroses, etc. ; on le donne en poudre sous forme pilulaire (50 centigr. à 2 gr.), ou en teinture alcoolique dans une potion ou un lavement (2 à 4 gr.) ; son prix élevé et son peu d'efficacité l'ont fait généralement abandonner.

CASTORINE. s. f. [all. *Kastorin*, angl. *castorine*, it. et esp. *castorina*]. Matière grasse isolée du castoréum, cristallisable en prismes entrelacés en faisceaux, très combustible, ayant l'odeur du castoréum, soluble dans l'alcool chaud, dans l'éther et dans les acides acétique et sulfurique. On l'obtient en traitant par l'alcool bouillant le castoréum divisé, et filtrant : la castorine se dépose par refroidissement. Le castoréum doit ses propriétés moins à la castorine qu'à l'huile volatile qu'il contient.

CASTRAT. s. m. [*castratus*, εὐνουχισθεὶς, all. *Kastrat*, angl. *castrato*, *eunuch*, it. *castrato*]. Celui qui a subi l'opération de la castration.

CASTRATION. s. f. [*castratio*, εὐνουχισμὸς, ἐκτομή, ὀρχοτομία, all. *Kastration*, angl. *castration*, it. *castrazione*, esp. *castracion*]. Extirpation d'un ou des deux testicules, de là la distinction de la castration en *complete* et en *incomplete* ou *monorchide*. Cette dernière est en usage dans diverses peuplades, hottentotes et boschismanes, d'après la croyance qu'elle facilite la course. La castration complète se pratique encore sur les prisonniers de guerre en Abyssinie, etc. Avec les nègres adultes, elle est suivie de décoloration de la peau qui prend une couleur cendrée (Courbon). V. EUNUQUE. = En médecine légale, le crime de *castration*, c'est-à-dire le cas où, par vengeance, par jalousie, ou pour toute autre cause, un individu aurait été privé des attributs de la virilité, a été prévu par le Code pénal, art. 316, qui prononce contre l'auteur du crime la peine des travaux forcés à perpétuité ; et au cas de mort de la victime dans les quarante jours, la peine de mort, à moins que l'attentat n'ait été provoqué par un outrage violent à la pudeur (art. 325). Par *castration*, le legislateur n'a pas seulement entendu l'ablation des testicules, mais aussi l'amputation d'un organe quelconque nécessaire à la génération. Le crime existe du moment que les organes génitaux ont été, en totalité ou en partie, l'objet d'une amputation ou de blessures volontaires tendant à leur amputation. = En chirurgie, opération qui consiste à supprimer, dans un but thérapeutique, un testicule atteint de tumeur cancéreuse, d'enchondrome, de cystosarcome, etc. On a tenté d'obtenir cette suppression au moyen de la ligature de l'artère spermatique, ayant pour but d'amener l'atrophie de l'organe et de la tumeur qu'il porte ; mais cette atrophie est loin d'être assurée par ce procédé, et les insuccès qui ont suivi cette méthode font conserver par l'immense majorité des chirurgiens la castration proprement dite, c'est-à-dire l'ablation du testicule par le bistouri. Quelle que soit la dégénérescence testiculaire pour laquelle on fait cette ablation, c'est une opération grave, à laquelle l'urgence seule permet de recourir, et qui présente deux dangers principaux, l'hémorragie secondaire, les accidents nerveux et tétaniques : comme il paraît prouvé que l'une des causes capitales, sinon la seule, de ces complications, est la ligature en masse du cordon, la pratique qui consiste à lier isolément chacun des vaisseaux que celui-ci renferme, et qui, en étant plus sûre, n'est pas beaucoup plus difficile, est préférable à l'ancienne méthode. Après l'opération, on fait ordinairement la réunion immédiate, par des points de suture entrecoupée pour la superficie, par un second plan de suture pour les parties profondes ; des applications froides ou antiseptiques complètent le pansement. = Chez les animaux, la castration se pratique de diverses manières, suivant les espèces et suivant l'âge des individus : 1° *Castration par arrachement*. On met les testicules à découvert, on fait la section du canal déférent, et l'on tord ensuite le cordon en tirant assez fortement pour séparer le testicule. 2° *Castration par bistournage*. On renverse les testicules dans les bourses, et on les fait tourner au moins trois fois autour du cordon, pour produire l'atrophie de ces organes. Ce procédé, employé surtout pour les ruminants, peut être appliqué au cheval, mais avec quelques difficultés. Dans quelques contrées, on châtre les béliers par le bistournage. 3° *Castration par casseaux* (fig. 68). On incise les enveloppes du testicule, on tire sur le cordon pour l'allonger, et on l'enferme dans un *casseau* dont les deux pièces sont liées à chaque bout de manière que la compression intercepte la circulation. 4° *Castration par excision du cordon testiculaire*. On ne la pratique que chez les très jeunes sujets. 5° *Castration par le feu.* On incise le scrotum, on isole le cordon, et on le serre avec des pinces de manière à intercepter la circulation; on en fait la section entre les pinces et le testicule, et l'on en cautérise l'extrémité. 6° *Castration par ligature.* Tantôt c'est le scrotum lui-même qu'on lie d'une manière très serrée, et qu'on laisse tomber par mortification, ou qu'on ampute au bout de quelques jours; tantôt on ne lie que le cordon mis à nu; tantôt on ne comprend dans la ligature que les artères testiculaires; tantôt enfin on traverse le scrotum d'outre en outre avec une grosse aiguille, que l'on repasse ensuite dans les mêmes trous, en ayant soin de comprendre le cordon dans l'anse de la ligature, à laquelle on fait ensuite un nœud très serré. 7° *Castration par martelage* (fig. 69). Procédé qui consiste à frapper plusieurs coups de marteau sur chaque cordon testiculaire appuyé contre un corps dur, qui est ordinairement un bâton cylindrique ; le taureau ne paraît pas éprouver de douleurs vives; la fièvre de réaction n'est pas intense; le cordon s'engorge, les testicules se rétractent et s'atrophient au bout de quelques jours. Le martelage réussit parfaitement sur l'espèce ovine; il est plus difficile à pratiquer sur le cheval, dont le cordon est plus court. 8° *Castration par ratissement* ou *raclement.* On met le cordon à nu, on le tord et on le racle jusqu'à sa destruction. — *Castration des femelles.* Opération ayant pour but d'exercer une influence sur la sécrétion du lait, de faciliter l'engraissement, ou d'empêcher l'acte de la reproduction, par l'extirpation des ovaires. On pratique cette opération sur la vache, la truie, la chienne et la chatte, quelquefois sur la brebis. — *Castration des brebis.* Elle est faite à l'âge de cinq ou six semaines, d'après le même procédé; de même pour les *chattes* et les *chiennes.* — *Castration des poissons.* Elle n'a pas donné des résultats positifs pour l'engraissement. — *Castration de la truie.* Elle se fait de six semaines à six mois, par le même procédé que chez la vache. V. Bœuvonnage. — *Castration de la vache.* V. Bœuvonnage. — *Castration des volailles.* On châtre les coqs à l'âge de trois mois, en faisant une incision sur le milieu du flanc, en arrière du sternum; on introduit l'index dans le ventre pour détacher les testicules situés sous la région sous-lombaire; ensuite on réunit les bords de la plaie par suture. Pour les poules, on extrait les ovaires comme les testicules chez le coq. = En botanique, par analogie, *castration,* opération par laquelle on ôte à une plante la faculté de féconder ses graines, en lui enlevant les organes de l'un ou de l'autre sexe avant que la fécondation ait eu lieu.

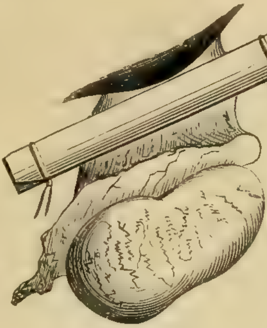

Fig. 68.

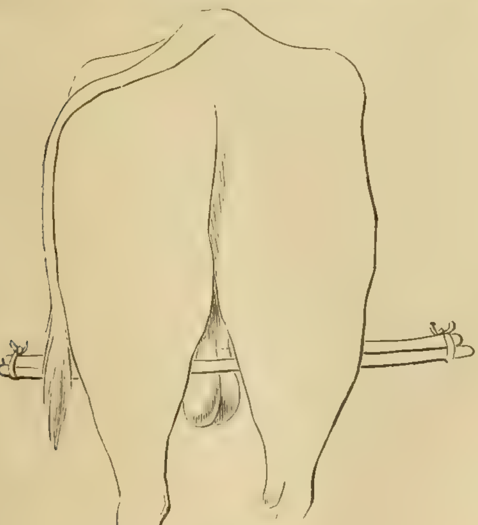

Fig. 69.

CASUARINA. s. m. Genre type de la famille des casuarinées, dont une espèce est utilisée en médecine, c'est le *Casuarina equisetifolia*, Forster (*toa* des Marquises), commun sur le littoral de l'Inde et en Océanie, dont l'écorce, renfermant 19 pour 100 de tannin, a été employée comme succédanée de la ratanhia. Elle renferme aussi 8 pour 100 d'une matière colorante rouge très solide.

CATACAUSIS. s. f. [de *κατακαίειν*, brûler]. Combustion humaine spontanée (Young), dite, en raison de la cause supposée, *catacausis ebriosa.*

CATACAUSTIQUE. adj. V. Caustique.

CATACLASE. s. f. Rupture, fracture. — Renversement des paupières.

CATACLYSME. s. m. [de *κατακλύζειν*, inonder]. Douche liquide pour quelques auteurs. Le mot grec *κατάκλυσμα* est employé par Hippocrate comme synonyme de *κλυστὴρ*, clystère.

CATACOUSTIQUE. s. f. [de *κατὰ*, contre, et *acoustique*]. Branche de la physique qui a pour objet les sons réfléchis ou les effets des échos

CATADIOPTRIQUE. adj. [de *κατὰ*, contre, et *dioptrique*]. Se dit de certains instruments d'optique qui réunissent les effets de la réflexion et de la réfraction.

CATAGLOSSE. s. m. [*cataglossum*, de *κατὰ*, en bas, et *γλῶσσα*, langue]. Instrument propre à abaisser la langue. ‖ Synonyme de *speculum oris.*

CATAGMATIQUE. adj. [de *κάταγμα*, fracture]. Se dit de tout moyen propre à favoriser la consolidation des fractures.

CATAIRE. s. f. [*herbe aux chats*, *Nepeta cataria*, L., all. *Katzenmünze*, angl. *cat-mint*, it. *cataria*]. Plante (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) d'une odeur aromatique forte, mais peu agréable, qui attire les chats. Elle passe pour tonique et excitante.

CATAIRE. adj. [de *catus*, chat]. — *Frémissement cataire.* V. Frémissement.

CATALEPSIE. s. f. [*catalepsia*, *catalepsis*, *κατάληψις*, de *καταλαμβάνειν*, surprendre, saisir; all. *Starrsucht*, angl. *catalepsia*, it. *catalessia*, esp. *catalepsia*]. Cessation momentanée de la *motricité*, sans lésion du tissu musculaire, ni de sa contractilité, avec aptitude des membres et du tronc à conserver pendant toute la durée de l'attaque les attitudes qu'ils avaient au commencement, ou celles qu'on leur fait prendre. C'est moins une affection spéciale qu'un symptôme de plusieurs névroses, de l'hystérie en particulier; elle est plus souvent symptomatique qu'idiopathique. Elle procède par attaques de durée et de fréquence variables, et les émotions morales paraissent jouer un grand rôle dans le retour des accès comme dans l'étiologie de la maladie elle-même. L'explosion de l'attaque est ordinairement subite ; le corps reste dans la position où il se trouvait, par suite d'une suspension complète de la motilité volontaire, et non par un état convulsif des muscles ou une lésion de leur tissu ; car on peut les mettre en état de contraction et de relâchement à un degré quelconque, sans plus de résistance que si la volonté du malade y présidait, et même supérieur à celui que le malade pourrait obtenir volontairement en état de santé ; par suite, on peut donner à la tête, au tronc, aux membres, les positions les plus variées, dans lesquelles le corps reste immobile sans que le malade puisse modifier lui-même ces attitudes. En même temps les manifestations intellectuelles et sensibles sont supprimées ; le malade ne répond pas aux excitations de piqûre, de chatouillement, etc., et reste passif au milieu des impressions du monde extérieur, soit qu'il y ait abolition de la sensation et de l'entendement, soit qu'il y ait seulement absence de la faculté d'expression par suite de l'impossibilité d'exécuter aucun mouvement volontaire. Le système musculaire de la vie animale est seul affecté pendant l'accès, celui de la vie végétative est indemne, comme le montre la persistance de la circulation et de la respiration, qui distingue la catalepsie de la syncope et de l'asphyxie. Telle est l'attaque de catalepsie *complete*, ordinairement idiopathique. Elle prend une forme un peu différente, elle est *incomplete*, lorsqu'elle se lie aux symptômes de l'hystérie, de l'extase, du somnambulisme ; on observe encore le caractère essentiel de la rigidité musculaire, de l'absence de motricité, d'aptitude des membres et du tronc à garder la position qu'ils avaient ou qu'on leur donne ; mais les troubles moteurs sont partiels, unilatéraux ou plus limités encore ; de plus, les malades ont conservé le sentiment et l'entendement, et en donnent la preuve pendant ou après l'attaque ; enfin d'autres symptômes, les convulsions hystériques surtout, précèdent ou remplacent la rigidité cataleptique. En somme, les troubles de la catalepsie, quels qu'ils soient, paraissent dus uniquement au défaut de fonctionnement de la partie du système nerveux central qui préside à la détermination et à la coordination des mouvements, les lésions cérébrales trouvées à l'autopsie ne pouvant pas rendre compte de ces troubles (V. HYPNOTISME) La catalepsie est une maladie où la simulation est fréquente (V. MALADIES *religieuses*).

CATALEPTIQUE, et non **CATALEPSIQUE**. adj. et s. [*catalepticus*]. Qui est attaqué de catalepsie, *individu cataleptique ;* ou qui a rapport à la catalepsie ; *stupeur cataleptique*.

CATALPA. s. m. Genre de plantes amères bignoniacées, dont une espèce (*C. bignonioides*, Walt., *Bignonia catalpa*, L.) est acclimatée comme plante d'ornement, et l'autre, dite *chêne noir d'Amérique* (*C. longissima*, Sims., *Bignonia longissima*, Jacquin), a un bois qui n'est pas attaqué par les vers, et qui est recherché aux Antilles pour la construction des vaisseaux.

CATALYSE. s. f. [*catalysis*, de καταλύειν, dissoudre; all. *Katalysis*, angl. *catalysis*, it. *catalisi*, esp. *catalisa*]. Mot créé par Berzelius (1835) pour désigner le fait d'actions chimiques s'effectuant seulement en présence de certains corps et sans que ceux-ci soient chimiquement modifiés : telle est la combinaison de l'oxygène et de l'hydrogène, qui ne se fait pas dans les conditions ordinaires de température et de pression, et qui s'effectue, même à froid, dès que dans le mélange gazeux on introduit de la mousse de platine (V. CATALYTIQUE). Le mot de *catalyse* n'a jamais été donné, même par Berzelius, comme une explication de ce phénomène ; provisoirement admis comme caractérisant certaines réactions dans lesquelles le *corps catalyseur* paraît agir seulement par action de présence ou de *contact* (Mitscherlich), ce terme doit disparaître à mesure que les phénomènes dits *catalytiques*, scientifiquement étudiés, se classent parmi les faits ordinaires et connus de la chimie.

CATALYSEUR. adj. Qui produit la catalyse. — *Corps catalyseur*. Corps dont la présence fait naître les phénomènes catalytiques : outre le platine et tous les métaux de la série, on a regardé comme tels un grand nombre de corps simples ou composés, minéraux et organiques, au contact desquels se produisent ces phénomènes,

CATALYTIE. s. f. La *catalyse*.

CATALYTIQUE. adj. [all. *katalytisch*, angl. *catalytic*, *catalytical*, it. *catalitico*]. Qui a rapport à la catalyse. — *Force catalytique*. Force *occulte*, spéciale, unique, dont l'action engendrerait les *phénomenes catalytiques :* entièrement hypothétique, l'existence de cette force ne saurait être admise pour expliquer des faits de nature variable, souvent opposée, et dont la cause naturelle se dégage chaque jour des recherches modernes. — *Phénomenes catalytiques* (*indirects, de contact*). Phénomènes d'ordre chimique qui ne se produisent, dans des circonstances données, qu'en présence de corps déterminés, auxquels la réaction effectuée ne paraît faire éprouver aucun changement, contrairement à ce qui a lieu dans les conditions ordinaires d'expérimentation : c'est pour désigner ces phénomènes très divers dans leur nature, et pour expliquer leur production, qu'on s'est servi longtemps des termes de *catalyse* et de *force catalytique*. Mais il est aujourd'hui démontré que la plupart d'entre eux sont des exemples d'actions chimiques déjà connues : ainsi la combinaison de l'oxygène et de l'hydrogène, à froid et sous la pression ordinaire, en présence du noir de platine, paraît due à l'*état de condensation* que ce corps fait subir aux deux gaz et à l'énorme pression qui en résulte ; le même métal, par sa seule présence, détermine la décomposition de l'eau oxygénée, parce que la gaine gazeuse qu'il représente amène la *diffusion* d'un équivalent d'oxygène, dont la séparation augmente la *tension de dissociation* de ce qui reste du composé, de sorte que l'action se continue jusqu'à complète décomposition, c'est probablement aussi par le phénomène de *diffusion* remplaçant l'élévation de la température que s'explique la décomposition de l'acide oxalique en présence de la glycérine ; le dédoublement du sucre en alcool et acide carbonique par l'action de la levûre de bière n'est autre chose que le résultat du développement des organismes qu'elle renferme (Pasteur), c'est un mode de *fermentation ;* l'éthérification de l'alcool en présence de l'acide sulfurique, qui semble ne pas intervenir, est une simple application des lois de Berthollet (Deville). Les phénomènes qui précèdent, et d'autres qui leur ressemblent, s'expliquent donc d'une façon variable, mais conforme à nos connaissances physico-chimiques actuelles, sans qu'il soit nécessaire de les rapporter à une puissance particulière ; quant aux faits de même ordre dont l'explication est encore hypothétique ou nulle, il est plus utile de les étudier séparément et de leur chercher une cause naturelle que de continuer à en faire un groupe sans autre cohésion que la force mystérieuse dite catalytique. = Beaucoup de physiologistes, se fondant sur la différence de température qui existe entre le corps de l'animal où se passent les actes chimiques de l'économie et les laboratoires où le chimiste les réalise, les ont rangés parmi les phénomènes catalytiques ; il est certain cependant qu'ils sont soumis aux lois générales de la chimie et qu'ils n'ont aucune règle spéciale aux êtres vivants. Ils consistent, en effet, en actes de décomposition d'une part, de synthèse d'autre part (Beaunis): or, les oxydations intra-organiques, les dédoublements avec ou sans perte avec ou sans fixation d'un ou de plusieurs équivalents d'eau, les réductions par perte d'oxygène ou de soufre, qui constituent les phénomènes de décomposition propres aux éléments organiques, sont des actes purement chimiques ; il en est de même des combinaisons polymériques dans lesquelles des composés ternaires s'unissent entre eux directement ou après s'être partiellement décomposés, et qui représentent les synthèses de l'économie animale. Ces combinaisons et décompositions, dont se composent l'assimilation et la désassimilation, n'ont rien à emprunter à la force catalytique ; car aux points où elles se produisent, il existe une quantité de chaleur considérable, qui, se transformant sur place en forces mécaniques diverses, n'intervient pas dans la production de la température connue du corps, qui ne peut, par suite, représenter celle des milieux internes (Pfluger). Reste un troisième ordre de phénomènes organiques, auxquels on a conservé plus longtemps le nom de catalytiques : ce sont les *fermentations*, produites dans l'économie par des ferments solubles (ptyaline, pepsine, pancréatine), ou par des organismes vivants (vibrions, bactéries, etc.); mais soit qu'on les explique par une théorie physiologique (Pasteur), soit qu'on leur attribue une cause purement chimique (Berthelot), il est certain que la catalyse ne saurait intervenir dans leur production puisque les corps qui les déterminent, au lieu de rester identiques à eux-mêmes après l'acte chimique, se détruisent (ferments solubles) ou se multiplient (ferments figurés). V. FERMENTATION.

CATAMÉNIAL, ALE. adj. [de καταμήνια, les règles, de κατὰ, suivant, et μήν, mois]. Qui a rapport aux menstrues : *flux cataménial.* — *Corps jaune cataménial.* V. OARIULE.

CATANANCE. s. f. Plante excitante que l'on croit être un *Ervum* ou un *Astragalus* (Dioscoride).

CATANANCHE. s. m. Genre de synanthérées chicoracées du Midi, dont une espèce (*C. cærulea*) était autrefois usitée comme astringente.

CATAPASME. s. m. [*catapasma*, κατάπασμα, de κατὰ, sur, et πάσσειν, saupoudrer]. Medicament pulvérulent employé par les anciens comme *topique*.

CATAPHORA. s. m. [*cataphora*, καταφορα, de κατὰ, en bas, et φέρειν, porter : chute d'en haut]. Assoupissement sans fièvre ni delire, qu'on interrompt facilement à l'aide des excitants, mais qui se renouvelle dès qu'on cesse l'usage des stimulants.

CATAPLASME. s. m. (l'S se prononce) [*cataplasma*, de καταπλάσσειν, enduire, appliquer dessus ; all. *Breiumschlag*, angl. *poultice*, it. et esp. *cataplasma*]. Topique de la consistance d'une bouillie épaisse, que l'on compose de pulpes, de poudres ou de farines diluées dans de l'eau pure, dans des décoctions de plantes, ou dans du lait. Le plus souvent, les cataplasmes sont employés comme simples réservoirs d'humidite : ce sont des bains locaux qu'on applique à la surface des plaies, des ulcères, des parties douloureuses, et dont on peut modifier l'action par les changements de température qu'on leur fait subir; mais quelquefois, au moment de les appliquer, on y ajoute quelques substances médicamenteuses qui en augmentent ou en modifient l'action. Appliqué froid, le cataplasme agit comme calmant, antiphlogistique et répercussif; tiède ou chaud, il relâche les tissus, il est émollient ; très chaud, il devient congestionnant et excitant : au cataplasme chaud, le plus communément employé, on peut ajouter un peu d'huile ou une graisse fraîche, qui retarde le refroidissement de l'épithème, et qui, au moment où on enlève celui-ci, diminue pour les parties qu'il couvrait l'impression froide que produit l'air en absorbant l'humidité. — *Cataplasme anodin.* V. ANODIN. — *Cataplasme anticancéreux de Swediaur.* Il est fait avec : arsenic blanc, 10 gram. ; camphre, 32 gram. ; vinaigre, 500 gram. ; suc de carotte, 64 gram. ; poudre de ciguë, q. s. — *Cataplasme antiseptique.* V. ANTISEPTIQUE. — *Cataplasme cru.* Celui que l'on fait à froid, soit avec des produits altérables par la chaleur (comme la moutarde dans les cataplasmes sinapisés), soit avec des pulpes de plantes (pommes de terre, carottes, etc.) ou des parties de plantes fraîches dont la chaleur dissiperait les principes actifs. — *Cataplasme cuit.* Celui que l'on fait à chaud, rarement avec une pulpe végétale, le plus souvent avec des substances amylacées ou mucilagineuses, qui conservent longtemps et en grande quantité l'eau qu'elles ont absorbée. — *Cataplasme émollient.* Il est fait avec farines émollientes (de lin, de seigle et d'orge), 120 gram., qu'on délaye en bouillie très claire dans de l'eau commune froide, et qu'on fait chauffer en remuant continuellement jusqu'à consistance convenable. — *Cataplasme de fécule.* On le fait avec 60 grammes de fécule de pommes de terre délayée dans 50 à 100 grammes d'eau froide, et versée dans 500 grammes d'eau commune chauffée jusqu'au moment d'entrer en ébullition ; on ne laisse la fécule jeter qu'un ou deux bouillons. — *Cataplasme Hamilton.* Sparadrap mucilagineux fait de bandes de toile recouvertes d'un mucilage de graine de lin et de racine de guimauve ; au moment du besoin, le sparadrap est maintenu dans l'eau chaude pendant une minute, puis appliqué et recouvert d'une feuille de gutta-percha, qui a pour but de retarder la dessiccation et le refroidissement du cataplasme. Ce but est incomplètement atteint, mais le cataplasme n'en est pas moins recommandable comme doué d'une conservation indéfinie, d'une propreté et d'une légèreté précieuses, et comme infermentescible, ce qui met la peau à l'abri des causes d'irritation. — *Cataplasme Lelievre.* Fait d'un mucilage épais de *Fucus crispus* enfermé entre deux feuilles de coton cardé, il a les mêmes qualités et les mêmes défauts que le précédent. — *Cataplasme maturatif.* Il est préparé avec les farines résolutives (de fenugrec, de fève, d'orobe et de lupin) cuites dans une décoction de guimauve ; et, lorsqu'il est encore chaud, on y délaye de l'onguent basilicum (30 grammes pour 120 grammes de farine). — *Cataplasme narcotique.* On le fait avec : poudres de feuilles de jusquiame, de ciguë, de belladone, de morelle, et farine de lin, āā 20 grammes, dans décoction de pavot, q. s. — *Cataplasme résolutif.* On le prépare en ajoutant 2 grammes de sel ammoniac et 30 grammes d'extrait de saturne à un cataplasme émollient de 125 grammes. — *Cataplasme rubéfiant.* V. RUBÉFIANT. — *Cataplasme de Trousseau.* Il est fait avec : pain, 2 kilogr., trempé dans l'eau pendant un quart d'heure, exprimé, laissé au bain-marie pendant trois heures, puis ramolli par addition d'alcool camphré jusqu'à consistance de pâte molle. On peut étendre sur sa surface, avant de l'appliquer, une mixture composée de : camphre, 7 gram. ; extrait de belladone, extrait d'opium, āā 5 gramm. ; alcool faible, q. s.

CATAPLECTIQUE. adj. Se dit d'une affection qui frappe subitement.

CATAPLEXIE. s. f. [κατάπληξις, de κατὰ, sur, et πλήσσειν, frapper]. *Apoplexie foudroyante.*

CATAPTOSE. s. f. [*cataptosis*, de καταπίπτειν, tomber]. Chute soudaine du corps sur le sol, lors d'une attaque d'épilepsie ou d'apoplexie.

CATAPUCE. s. f. Nom de plusieurs *Euphorbes*, en particulier de l'*Euphorbia Latyris* (*grande catapuce*).

CATARACTE. s. f. [bas lat. *cataracta*, de καταῤῥάκτης, qui se précipite, chute d'eau, de καταῤῥάσσειν, se précipiter : à cause que la cataracte était supposée due à la chute d'une humeur sur les yeux ; en latin, *suffusio*, en grec, ὑπόχυμα, ὑπόχυσις ; all. *Staar*, angl. *cataract*, it.

cateratta, esp. *catarata*]. Opacité placée dans le champ pupillaire entre la pupille et le corps vitré, de manière à empêcher les rayons lumineux de parvenir à la rétine elle siège dans le cristallin, dans sa capsule ou à la face externe de celle-ci. Elle peut être d'origine traumatique et résulter d'une violence extérieure portant sur la totalité du globe oculaire ou sur la lentille elle-même; plus souvent elle est spontanée, et les causes qu'on lui attribue sont assez mal déterminées : quelquefois congénitale, elle est d'autant plus fréquente, après 40 ans, que l'âge est plus avancé : l'hérédité a une influence incontestable sur son développement; les lésions de nutrition de l'appareil cristallinien, en particulier la diminution de la proportion d'eau contenue normalement dans ses éléments, sont les causes immédiates de ses opacités, sous l'influence soit d'une cause locale (irido-choroïdite chronique, glaucome, choroïdite atrophique, etc.), soit par le fait d'une cause générale (sénilité, diabète, albuminurie, etc.); quant aux professions ou habitudes dans lesquelles les yeux sont longtemps fixés sur des objets petits ou vivement éclairés, il n'est pas démontré qu'elles prédisposent, comme on l'a dit, à la cataracte. Celle-ci se manifeste par des symptômes fonctionnels et objectifs. Les premiers consistent dans une diminution, ordinairement lente, de l'acuité visuelle, et dans quelques modifications de la vue : les objets apparaissent à travers un brouillard, la flamme d'une bougie semble étalée et diffuse, comme entourée d'un globe, ou elle paraît multiple, ainsi que tout autre corps; la vue est meilleure dans un demi-jour qu'à une forte lumière, pour les objets latéraux que pour ceux directement placés en face de l'œil; il n'y a pas de photophobie, mais quelquefois des mouches volantes, symptomatiques d'une lésion profonde. La vue n'est pas meilleure un jour que l'autre, la perception de la lumière n'est jamais perdue; il n'y a ni douleur, ni changement dans le degré de fermeté du globe oculaire. Les symptômes objectifs s'observent facilement lorsqu'on a dilaté la pupille par la belladone : l'éclairage oblique et l'examen à l'ophtalmoscope (V. ECLAIRAGE et OPHTALMOSCOPE) font reconnaître d'une façon précise non seulement l'existence de l'opacité, mais encore sa forme, sa consistance, le degré auquel elle est parvenue; aussi l'épreuve dite des trois images de Sanson-Purkinje (V. EXPLORATION *de l'œil*), qui, dans l'œil cataracté, montre l'image renversée d'abord obscure et masquée, puis disparue, est-elle délaissée depuis l'invention des deux premiers modes d'exploration qui lui sont bien supérieurs. — Les opacités qui constituent la cataracte présentent dans leur siège, leur forme, leur nature, leur consistance, des différences nombreuses et profondes. On les a divisées en *lenticulaires* et *capsulaires*, suivant que l'altération anatomique porte sur le cristallin ou sur son enveloppe; mais les opacités de l'épaisseur et de la face interne de la capsule étant très rarement isolées, indépendantes de celles de la lentille, tandis qu'elles existent assez souvent seules sur sa face externe, on distingue aujourd'hui les cataractes en *vraies*, siégeant dans le cristallin et dans l'épaisseur ou à la face interne de la cristalloïde, et *fausses*, siégeant à la face externe de celle-ci. A. *Cataractes vraies*. L'opacité du cristallin tient à ce que, par suite de troubles dans le renouvellement moléculaire nutritif de ses éléments, ceux-ci passent à un état plus granuleux, se manifestant quelquefois sur les fibres dentelées, et toujours sur les tubes, qui en même temps perdent leurs noyaux; les cellules du cristallin, devenues granuleuses, disparaissent; des granulations moléculaires libres, des gouttelettes limpides, des gouttes huileuses, apparaissent entre les tubes réduits à l'état de bandelettes; il se forme, en outre, dans cette couche superficielle, des corpuscules solides, granuleux ou homogènes, et parfois des grains de carbonate et de phosphate de chaux : dès lors, la lumière, au lieu de traverser des couches homogènes et transparentes, est réfléchie par ces diverses particules et devient blanche ou grisâtre, comme dans tous les cas où elle frappe une substance homogène ou granuleuse. Ces cataractes vraies présentent un certain nombre de variétés : 1° *Cataractes dures*. Elles ne se montrent qu'après 40 ans : le cristallin, diminué de volume, est aplati sur sa face antérieure, d'où agrandissement de l'espace qui la sépare de la pupille, et formation d'une ombre portée par l'iris pendant l'éclairage latéral; le centre ou noyau est dur et plus foncé que la circonférence : sa coloration, ordinairement d'un jaune brun, peut être *noire* ou *verte* (*cataracte noire, verte*). Parfois la lésion principale est un dépôt de carbonate de chaux, accompagné d'un peu de phosphate, incrustant les éléments des couches molles et dures du cristallin, sans les détruire tous (*cataracte pierreuse* ou *plâtreuse*, quelquefois dite, à tort, *osseuse*, bien qu'on n'y trouve pas les éléments anatomiques des os). 2° *Cataractes molles*. Cette variété se présente à tout âge, surtout avant 40 ans; elle comprend les cataractes congénitales, diabétiques, traumatiques. Le cristallin, augmenté de volume, refoule l'iris en avant, efface la chambre antérieure et ne présente pas d'ombre formée par l'iris. Le développement, bien plus rapide que dans les cataractes dures, commence par des stries, des couches superficielles de forme variée (*cataractes striée, étoilée, à trois branches, barrée, fenêtrée, déhiscente*), ou par des points blancs diversement groupés (*cataractes pointillée, à taches disséminées*); plus tard, tous ces dessins disparaissent, et l'opacité envahit toute la surface de la lentille ou n'atteint que certaines de ses parties dans ce dernier cas (*cataracte zonulaire, stratifiée, lamellaire*, etc.), elle n'occupe qu'une couche des masses corticales, et entoure le noyau en le tenant toujours à égale distance de lui, ou elle est *centrale* et *nucléaire*, ou enfin elle est *disséminée*. 3° *Cataractes mixtes* ou *demi-molles*. Elles participent des propriétés des deux premières variétés : la couche de la surface est opaque et molle; le noyau est dur, grisâtre ou brunâtre, et moins transparent qu'à l'état normal. 4° *Cataractes liquides* (*cystiques, laiteuses, morgagniennes, interstitielles*). Souvent précédées de cataractes molles, dont elles représentent le plus haut degré, elles sont caractérisées par la présence dans la capsule d'un liquide opalin, blanc, laiteux, tenant en suspension des gouttes et des granulations de forme variable : dans ce liquide flotte le cristallin, de consistance normale, ou durci, ou ramolli. Leur marche est très lente. B. *Cataractes fausses*. Elles présentent deux variétés : 1° *Cataracte néomembraneuse*. Elle est caractérisée par l'existence d'une membrane produite par l'iris enflammé : cette production est d'abord constituée par des cellules, des noyaux ovoïdes et des corps fusiformes; ceux-ci donnent naissance à des fibres qui deviennent cohérentes et parallèles ou offrent une disposition aréolaire : il en résulte la formation d'un tissu non vasculaire, ferme, d'aspect granuleux ou strié, à déchirure lamelleuse plutôt que fibreuse, souvent incrusté de sels calcaires. Tantôt la néomembrane est restée adhérente à l'iris (*cataracte adhérente*); tantôt elle est libre, les synéchies postérieures ayant cédé à la dilatation pupillaire (*cataracte non adhérente*); quelquefois l'opacité résulte d'une ulcération perforante de la cornée et est alors très limitée (*cataracte centrale, pyramidale, végétante*). 2° *Cataracte crétacée, calcaire, phosphatique*. Dans cette variété, des dépôts calcaires se font sur la face irienne de la cristalloïde antérieure sous forme de taches, de points, de lignes blanchâtres, et font saillie dans l'humeur aqueuse : la capsule est envahie dans un cinquième de son épaisseur, et l'opacité se manifeste quand les grains sont assez gros et rapprochés pour empêcher le passage de la lumière. — Le traitement *médical* de la cataracte n'a généralement aucune action ; cependant on a vu des cataractes commençantes, molles, d'origine traumatique ou inflammatoire, diminuer, se ralentir dans leur marche, et même disparaître, par l'emploi de l'iodure de potassium, du mercure, des antiphlogistiques, des révulsifs, de l'électricité ; mais dans l'immense majorité des cas, le traitement *chirurgical* seul est applicable. Les procédés opératoires peuvent être rattachés à trois méthodes principales : 1° le *déplacement* du cristallin qu'on *abaisse* (*abaissement*) ou qu'on renverse (*reclinaison*) dans le corps vitré (V. Keratonyxis et Sclerotonyxis) ; 2° le *broiement* ou *discission* de la lentille (V. Kératonyxis) ; 3° l'*extraction* du cristallin (V. Keratotomie). Une quatrième méthode consiste à laisser en place l'opacité et à créer une voie excentrique aux rayons lumineux (*déplacement de la pupille*) : elle n'est applicable qu'aux cas, assez rares, de cataracte centrale, où les parties périphériques ont conservé leur transparence. — *Cataracte albumineuse.* Opacité qui accompagne parfois l'albuminurie chronique : elle est bien plus rare que l'*amaurose* de même origine. — *Cataracte branlante.* Celle dans laquelle le cristallin vacille derrière la pupille. — *Cataracte capsulo-lenticulaire.* Réunion des deux espèces de cataractes, qui présente surtout les caractères des opacités de la lentille, celle-ci étant presque toujours opaque avant son enveloppe. — *Cataracte congenitale.* Variété d'opacité lenticulaire rare, influencée par l'hérédité, presque toujours molle, souvent complète dès la naissance ; ou partielle et se présentant sous forme zonulaire ou pointillée : elle est souvent compliquée d'arrêt de développement des membranes de l'œil, de déformation du globe oculaire, de nystagmus, de troubles de la dentition ou des facultés intellectuelles. — *Cataracte diabétique.* Cataracte molle, à développement rapide, qui apparaît à la fin du diabète, et qui, contrairement aux autres variétés, paraît suivre dans sa marche les modifications de l'état général : elle est généralement attribuée aux pertes aqueuses que subit le cristallin, comme beaucoup d'autres organes, pour suppléer à l'insuffisance de la quantité d'eau contenue dans le sang. — *Cataracte glaucomateuse.* Celle qui se produit comme une complication du glaucome dans la dernière période : elle est généralement molle. — *Cataracte hyaloïde.* Celle qu'on suppose due à l'opacité des couches antérieures du corps vitré. — *Cataracte mûre.* Celle dans laquelle tous les éléments du cristallin sont devenus opaques et où l'opacité s'étend jusqu'à la capsule : la maturité est favorable, mais non indispensable, pour l'opération par extraction ; elle est inutile pour les autres modes opératoires. — *Cataracte noire.* V. Amaurose. — *Cataracte secondaire.* Cataracte consécutive au déplacement, au broiement ou à l'extraction du cristallin, et constituée par des débris de capsule revêtus d'exsudats opaques, ou par des fragments du cristallin, ou par des néomembranes résultant d'une iritis consécutive à l'opération. — *Cataracte sénile.* Celle qui se forme sous l'influence des progrès de l'âge, après 40 ans, par une modification régressive des éléments du cristallin : c'est le type des cataractes dures. — *Cataracte traumatique.* Toujours molle et volumineuse, ordinairement accompagnée de lésions des autres parties du globe oculaire, elle résulte ordinairement, mais non toujours, de la rupture de la capsule. — *Aiguille à cataracte.* V. Aiguille. — *Couteau à cataracte.* V. Kératotome. — *Pince à cataracte.* V. Pince. — *Verres à cataracte.* Lentilles convexes destinées, chez les opérés de la cataracte, à compenser la diminution de la réfraction dynamique résultant de l'absence du cristallin.

CATARACTÉ, ÉE. adj. [*suffusione vitiatus*]. Se dit d'un œil ou d'un individu affecté de cataracte.

CATARRHAL, ALE. adj. [*catarrhalis*, all. *katarrhalisch*, angl. *catarrhal*, it. *catarrale*, esp. *catarral*]. Qui est relatif au catarrhe : *toux catarrhale*, *fièvre catarrhale*, etc. — *Affection catarrhale.* Celle dans laquelle l'*état catarrhal* existe seul ou se montre prédominant. — *État catarrhal.* État morbide des membranes muqueuses, se développant avec une certaine lenteur, sous l'influence de conditions atmosphériques qui agissent d'une façon sporadique ou épidémique, déterminant une augmentation de sécrétion des tissus affectés, et présentant quelquefois, mais non toujours, une nature inflammatoire qui dépend d'un état général bien plus souvent qu'elle n'est idiopathique : l'état catarrhal se distingue de l'état inflammatoire par l'absence de suppuration, et par le caractère superficiel, mobile, diffus, des irritations sécrétoires dont il est la manifestation. — *Inflammation catarrhale.* Phlegmasie des membranes muqueuses, aiguë ou chronique, locale ou générale, qui s'accompagne d'une sécrétion séro-fibrineuse, puis muqueuse, plus ou moins abondante, et toujours peu coagulable ; elle peut prendre un caractère épidémique, souvent très grave, et atteint alors de préférence l'œil, le larynx, les bronches, l'intestin. — *Péripneumonie catarrhale.* Le *catarrhe pulmonaire.* — *Pneumonie catarrhale.* V. Pneumonie *lobulaire.*

CATARRHE. s. m. [*catarrhus*, *destillatio*, *κατάρροος*, de κατὰ, en bas, et de ῥέω, je coule : proprement, *écoulement* ; all. *Katarrh*, *Schleimfluss*, angl. *catarrh*, it. et esp. *catarro*]. Autrefois, flux d'humeurs qui, de la tête, tombaient, croyait-on, sur les membranes muqueuses. ‖ Aujourd'hui, augmentation morbide de la sécrétion habituelle des membranes muqueuses : elle peut être *aiguë* ou *chronique*, *localisée* ou *généralisée.* Parmi les catarrhes locaux aigus, le plus grand nombre s'accompagne d'une véritable inflammation de la muqueuse, superficielle il est vrai, mais assez intense pour altérer l'état de la membrane et des produits (mucus et sérum) qu'elle sécrète : la phlegmasie n'en reste pas moins distincte des inflammations simples par l'accroissement anormal de la sécrétion muqueuse. Au contraire, les catarrhes généralisés (manifestation de l'*état catarrhal*) et les catarrhes chroniques (flux muqueux ou séro-muqueux) existent le plus souvent sans état inflammatoire concomitant, par le seul fait de l'irritation sécrétoire qui caractérise les hyperdiacrisies, et qui préside aussi à l'accroissement des sécrétions glandulaires ou séreuses ; ou, si l'inflammation existe, elle n'a qu'une importance tout à fait secondaire : c'est ce qu'on observe en particulier dans les hypersécrétions liées à un état diathésique, lymphatisme, scrofule, herpétisme. Le catarrhe ne doit donc pas être confondu avec l'inflammation aiguë ou chronique des muqueuses, qui peut l'accompagner, mais sans laquelle il peut parfaitement exister. V. Catarrhal (*état*). — *Catarrhe auriculaire.* V. Otorrhée. — *Catarrhe bronchique*, V. Bronchorrhée et Rhume. — *Catarrhe de l'estomac.* V. Gastrorrhée et Pituite. — *Catarrhe d'été.* V. Foin. — *Catarrhe guttural*, *catarrhe laryngien.* V. Laryngite *chronique.* — *Catarrhe intestinal.* V. Diarrhée, Entérite. — *Catarrhe nasal.* V. Coryza. — *Catarrhe de l'oreille.* V. Otorrhée. — *Catarrhe pharyngien.* V. Pharyngite. — *Catarrhe pituiteux.* V. Bronchorrhée. — *Catarrhe pulmonaire.* V. Bronchite et Bronchorrhée. — *Catarrhe suffocant.* V. Pneumonie *lobulaire.* — *Catarrhe urétral*, *catarrhe vaginal.* V. Blennorrhée. — *Catarrhe de l'utérus.* V. Leucorrhée et Métrite. — *Catarrhe vésical.* V. Cystite. = *Catarrhe des cornes* ou *des sinus* [*fièvre catarrhale*, *coryza gangreneux*, *catarrhe grave*, *mal de tete de contagion;* all. *Hornkatarrh*]. Affection grave des bètes bovines, ordinairement sporadique, quelquefois épizootique, non contagieuse, dont les principaux symptômes sont : fièvre et atonie profonde, tête penchée, chaleur et sensibilité de la base des cornes, infiltration œdémateuse de la gorge et parfois des membres, anorexie, diarrhée, coryza intense avec jetage, troubles de la cornée, plaques gangréneuses, convulsions, mort par asphyxie ou par septicémie. Le refroidissement cutané en est la cause ordinaire. L'autopsie montre l'existence de collections muco-purulentes de la muqueuse des sinus frontaux et de l'apophyse des cornes, d'altérations gangréneuses disséminées, et parfois des traces de méningite simple ou tuberculeuse.

CATARRHEUX, EUSE. adj. et s. [*catarrhosus, catarrho obnoxius*, esp. *catarroso*]. Sujet au catarrhe; qui en est atteint. || Selon quelques auteurs, synonyme de *catarrhal : symptôme catarrheux.*

CATASTASE. s. f. [*catastasis*, κατάστασις, de κατὰ, selon, et ἵστημι, je pose]. Constitution de l'atmosphère; manière d'être des saisons. || Constitution médicale ; formes et nature des maladies qui règnent pendant certains états atmosphériques.

CATÉ. s. m. [dans les Indes, on écrit *khaath*, d'autres disent *catsjoe*]. Tout suc astringent retiré, par décoction, de fruits, racines ou écorces, et épaissi, qui, mâché avec du bétel et de l'arec, colore la salive en rouge (Garcias). Les arbres qui fournissent ces sucs sont, entre autres, l'*Acacia catechu* et l'*Areca catechu*.

CATÉCHINE. s. f. [*catechinum*, all. *Katechinsäure; nauclèine, acide catéchucique, tanningique* et *tanningénique, cachouique, catéchique* et *catéchutique*] ($C^{40}H^{18}O^{16}$). Matière blanche, cristallisée en aiguilles brillantes, soyeuses, qu'on obtient par macération du cachou dans l'eau froide, évaporant et reprenant le résidu par l'eau bouillante. Sa solution aqueuse précipite le perchlorure de fer en vert foncé, le sulfate de cuivre en brun ou en noir, et réduit les sels d'or, d'argent, etc.; ne précipite pas la gélatine ni l'émétique. A l'air humide, elle passe au rouge et se transforme en *acide cachutique ;* elle donne de l'*acide japonique* en présence des solutions alcalines, et de l'*acide rubinique* en présence des carbonates alcalins. Distillée, la catéchine donne la *pyrocatéchine*. Strecker la considère comme formée par la réunion des acides *deutérocatéchique* et *tritocatéchique*.

CATÉCHIQUE, CATÉCHUCIQUE. adj. — *Acide catéchique, catéchucique*. V. CATÉCHINE.

CATÉCHU. s. m. V. CACHOU.

CATÉCHURÉTINE. s. f. Produit de l'action de l'acide sulfurique dilué et bouillant sur la catéchine.

CATGUT. s. m. Mot anglais signifiant *boyau de chat*, et employé en France pour designer le lien constricteur dont on se sert pour la ligature des arteres et du pedicule des tumeurs, la suture des plaies accidentelles ou chirurgicales, etc., non seulement quand ce lien est réellement prépare avec un boyau de chat, mais encore toutes les fois qu'il est emprunté au règne animal. Le catgut doit toujours être parfaitement aseptique : pour cela on le conserve à l'abri de l'air, dans un flacon contenant de l'huile phéniquée, et au moment de l'usage on le fait tremper pendant quelques instants dans une solution aqueuse d'acide phénique (à 5 p. 100, ou de sublime (a 1 p. 1000). V. LIGATURE et SUTURE.

CATHA. s. f. Genre de célastrinées d'Arabie, dont une espèce (*C. edulis*, Forsk) est un arbuste dont les feuilles sont employées comme la coca.

CATHARSIE. s. f. [*catharsis*, κάθαρσις, de καθαίρειν, purger, purgation]. Toute évacuation naturelle ou artificielle par une voie quelconque.

CATHARTICUM LUNARE. s. m. Ancien nom de la *pierre infernale*.

CATHARTINE. s. f. [de κάθαρσις, purgation ; all. *Kathartin*, angl. *cathartine*, it. *catartina*, esp. *catartino*]. Substance incristallisable, d'un jaune rougeâtre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, d'une saveur âcre et nauséabonde, isolée du séné par Lassaigne et Feneulle, qui la regardaient comme un corps défini, auquel ils attribuaient l'action médicale de la plante. On l'obtient en décomposant par l'acétate de plomb le produit de la décoction du séné ; on enlève le plomb par l'hydrogène sulfuré : la liqueur, évaporée, est séparée de plusieurs sels et traitée par l'alcool à 38 degrés centésimaux, puis concentrée convenablement.

CATHARTIQUE. adj. [*catharticus*, καθαρτικὸς, de κάθαρσις, purgation ; all. *kathartisch*, angl. *cathartic*, it. *catartico*]. — En chimie, *acide cathartique* ($C^{180}H^{96}O^{82}Az^{2}S$), glycoside qui existe, d'après Dragendorff et Kubly, libre ou combinée à la chaux et à la magnésie, dans le séné, dont elle constitue le principe actif. L'acide chlorhydrique dédouble cet acide en glycose et en *cathartogenine*. Son existence est contestée par Bourgoing. — En thérapeutique, se dit d'une substance qui purge avec une moyenne activité. — *Lin cathartique*. V. LIN. — *Poudre cathartique* et *Poudre cathartique de Swediaur*. V. POUDRE.

CATHARTIQUES. s. m. pl. Purgatifs plus forts que les laxatifs, mais moins actifs que les drastiques, qui sont employés pour produire une action locale, ou une faible dérivation : sulfates de potasse, de soude, de magnésie, sel marin, crème de tartre, tartre soluble, séné, rhubarbe, huile de ricin, etc. V. ÉMETO-CATHARTIQUE.

CATHARTOGÉNINE. s. f. [*acide cathartogénique*] ($C^{128}H^{58}O^{46}Az^{2}S$). Produit acide du dédoublement de l'acide cathartique par l'action des acides (Dragendorff et Kubly).

CATHARTOMANNITE. s. f. ($C^{42}H^{44}O^{38}$). Sucre dextrogyre, infermentescible, extrait du séné par Dragendorff et Kubly.

CATHÉMÉRINE. s. f. [de κατὰ, pendant, et de ἡμέρα, jour; it. *catamerino*]. Synonyme d'*amphémérine*.

CATHÉRÈSE. s. f. [*cathæresis*, de καθαιρεῖν, soustraire, abattre, renverser ; angl. *catheresis*, it. *cateresi*, esp. *cateresia*]. Épuisement indépendant de toute évacuation artificielle, telle que la saignée ou la purgation.

CATHÉRÉTIQUE. adj. [*cathæreticus*, de καθαιρεῖν, détruire, retrancher ; all. *ätzend*, angl. *catheretic*, it. et esp *cateretico*]. Se dit de tout agent qui cautérise avec peu d'énergie.

CATHÉRÉTIQUES. s. m. pl. Caustiques faibles ou employés en petite quantité, de manière que leur effet se borne à produire une forte irritation et la formation d'une escarre très superficielle. Ils servent à détruire les chairs mollasses de certains ulcères, à aviver les plaies indolentes, à réprimer les bourgeons qui se forment à la surface des plaies, à déterminer dans les kystes une inflammation adhésive, etc. La pierre infernale, l'alun calciné, les acides minéraux affaiblis, etc., sont des *cathérétiques*.

CATHÉTER s. m. [*catheter*, καθετὴρ, de καθιέναι, plonger ; all. *Katheter*, angl. *catheter*, it. *catetere*, esp. *cateter*]. Anciennement, toute espèce de sonde ou d'instrument explorateur destiné à parcourir un canal quelconque. || Plus tard (et actuellement encore en Angleterre), sonde de nature quelconque destinée à être introduite dans la vessie. || En France, sonde cannelée qu'on introduit par l'urètre dans la vessie, dans l'opération de la taille périnéale, pour servir de guide au lithotome ou au bistouri jusqu'à la prostate et au col de la vessie. C'est une tige d'acier longue de 27 à 34 centimètres, d'une grosseur variable suivant le diamètre de l'urètre, droite, pleine et cylindrique dans la moitié environ de sa longueur, et présentant dans l'autre moitié une courbure qui forme un peu plus d'un tiers de cercle, et qui cesse vers l'extrémité libre. Cette extrémité (le *bec*) a, dans l'espace de 3 à 6 centimètres, une direction droite. Quelquefois, pour augmenter la saillie de la convexité de la courbure, on imprime à la partie droite de l'instrument une légère flexion en sens opposé, ce qui la rapproche de la forme d'une S. La partie recourbée présente, dans toute son étendue, du côté de la convexité, une cannelure large, carrée à son fond, parfaitement polie, qui se termine près du bec par un cul-de-sac dont le rebord avance légèrement sur la partie la plus profonde. L'extrémité supérieure de l'instrument est surmontée d'un anneau, ou mieux d'une plaque dont les faces sont tournées dans le sens de la courbure de l'instrument.

CATHÉTÉRISER. v. a. Opérer le cathétérisme.

CATHÉTÉRISME. s. m., et non **CATHÉTÉRISATION**. [*catheterismus*, all. *Katheterismus*, angl. *catheterism*, it. et esp. *cateterismo*]. Opération qui consiste à introduire un cathéter, une sonde, une bougie ou un instrument lithotriteur, dans la vessie, pour évacuer l'urine, dilater l'urètre, explorer l'intérieur de la vessie, briser un calcul, ou servir de conducteur à des instruments tranchants dans l'opération de la taille. La manière de s'y prendre varie chez l'homme et chez la femme, dans le cas de liberté de l'urètre et dans celui de rétrécissements urétraux, suivant enfin qu'on emploie un instrument droit ou courbe. — *Cathétérisme ordinaire chez l'homme, l'urètre étant libre.* Le malade est couché sur le dos, les cuisses un peu écartées, les jambes légèrement fléchies et écartées. Le chirurgien se place à gauche du sujet. On graisse la sonde, on la chauffe, et on la saisit de la main droite, entre le pouce, l'indicateur et le médius, le pavillon appuyé sur la paume de la main. De l'autre main, on prend la verge entre l'annulaire et le médius; on découvre le gland avec le pouce et l'index, et l'on exerce une légère traction sur le membre, afin d'étendre la membrane muqueuse de l'urètre. Alors on introduit la sonde dans l'orifice du canal, en ayant soin que la partie qui reste au dehors soit inclinée sur l'une des deux cuisses, en proportion de la courbure de l'instrument, afin que le bec n'aille pas labourer le côté de l'urètre correspondant à cette courbure. On pousse avec lenteur, en ramenant le pavillon vers l'axe du corps; puis, dès qu'il correspond à la ligne blanche, on le relève, également avec lenteur. Toute traction sur la verge doit alors cesser. A mesure que le pavillon de la sonde s'écarte des parois abdominales, le bec s'engage sous l'arcade. Ce n'est qu'au moment où ce bec parcourt l'angle de la symphyse (fig. 70) qu'il faut changer la direction du pavillon, en le ramenant entre les cuisses du malade; si on le relève trop tôt, le bec va butter contre la symphyse; dans le cas contraire, il pousse devant lui un repli de la paroi inférieure de l'urètre, qui l'empêche d'avancer (fig. 71). A ces deux difficultés du cathétérisme, il faut ajouter celles qui naissent des variations que présentent et la hauteur de l'arcade pubienne et le ligament triangulaire de la verge. On franchit aisément la courbure de l'urètre, et l'on pénètre dans la vessie sans la moindre difficulté, pourvu que la prostate soit à l'état normal. D'autres obstacles résultent de l'existence de plis dans l'urètre, de la présence de grands foramina, de spasme de l'urètre, et surtout de la formation antérieure de fausses routes. Les sondes de gomme élastique s'introduisent de la même manière que les sondes métalliques, toujours en procédant avec lenteur, en n'éloignant la main qui tient l'instrument de la paroi antérieure de l'abdomen, vers la direction des cuisses, qu'au moment où le bec dépasse l'angle antérieur de l'arcade pubienne, et en lui faisant contourner cet angle lentement, sans secousses, afin qu'il ne s'écarte point de la direction du canal. — Il est une autre manière de sonder, qui ne varie d'ailleurs qu'eu égard au premier temps de l'opération, et qui porte le nom de *tour de maître* (V. ce mot). — *Cathétérisme or-*

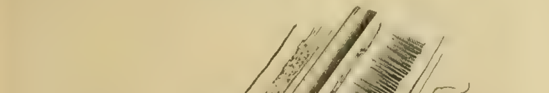

Fig. 70.

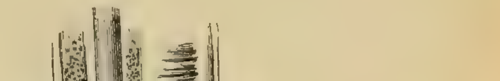

Fig. 71.

dinaire chez l'homme, dans le cas d'un ou plusieurs rétrécissements. Sans changer essentiellement, le procédé opératoire doit être modifié. Il ne suffit plus de pousser dans la direction du canal, puisque les rétrécissements n'en occupent pas toujours la circonférence entière, qu'ils affectent des formes diverses, et qu'ils peuvent altérer celle de la portion du conduit dont ils diminuent le calibre. Ici on n'a aucun moyen d'agir avec précision : car les sensations que l'instrument transmet à la main sont en général si vagues, qu'elles ne sauraient servir de guide. L'obscurité redouble quand il existe plusieurs rétrécissements, et qu'après en avoir traversé un, la sonde s'engage dans un autre : l'instrument, serré par le premier obstacle, et même par le second, ne fournit plus aucun indice d'après lequel on puisse se diriger. Les sensations que le malade éprouve n'éclairent pas davantage ; car, une fois introduite dans le rétrécissement, la sonde n'excite pas de douleurs vives; et, qu'elle suive la vraie direction, ou qu'elle s'en écarte en faisant fausse route, ces douleurs ne varient pas d'une manière notable. Le toucher et les explorations locales ne fournissent pas de renseignements précis : si parfois le doigt, porté sur le périnée ou dans le rectum, apprend que la sonde a suivi une fausse direction, il se borne à établir un fait accompli, l'existence d'une fausse route; mais il est presque toujours impuissant pour constater ce qu'on aurait le plus d'intérêt à savoir, c'est-à-dire pour indiquer le moment précis où l'extrémité de la sonde s'écarte de la bonne voie. En pareil cas, si la rétention d'urine n'est pas poussée trop loin, il vaut mieux recourir aux bougies qu'à la sonde : on les introduit de même que celle-ci et avec les mêmes précautions (sans trop de lenteur toutefois, pour qu'elles ne se ramollissent pas), par les mouvements de rotation ou de vrille, en poussant d'une manière graduée, soutenue et sans secousses. Une fois l'obstacle franchi, la bougie arrive assez aisément dans la vessie ; cependant il faut la pousser, et l'on éprouve toujours un peu de résistance, surtout jusqu'à ce que toute la partie conique ait dépassé la coarctation. Quelquefois cependant la bougie ne pénètre pas; elle se courbe, se pelotonne. On peut alors en prendre une plus grosse, et la maintenir contre l'obstacle pendant quelques minutes, après quoi une petite parvient à s'insinuer. V. Dilatation. — *Cathétérisme forcé.* Procédé conseillé dans le cas de rétention complète d'urine par suite de rétrécissements urétraux (Desault, Boyer). Il consiste à pousser avec une certaine force, et en lui communiquant un mouvement de vrille, une sonde dont parfois le bec est plus ou moins pointu. Dupuytren l'a condamné, et il affirmait que, sur dix individus chez lesquels on le mettait en pratique, la moitié éprouvaient des déchirures de l'urètre, des tuméfactions de la verge, des infiltrations d'urine, et que souvent même la mort en était le résultat. Le procédé de Civiale est bien préférable. Il consiste à introduire lentement une sonde à petite courbure, ayant au moins une ligne de diamètre, et arrondie à son extrémité. Parvenu à l'obstacle, on maintient l'extrémité de l'instrument appliquée pendant quelques instants contre sa partie antérieure, mais en n'exerçant qu'une pression égale, fort légère, et en tirant simultanément sur la verge. Au bout de quelques moments, on abandonne le pénis et souvent on trouve le bec engagé, retenu même par l'obstacle. Alors on tire de nouveau la verge, et l'on continue de presser sur la sonde, en la dirigeant de manière que sa partie courbée soit constamment dans l'axe du canal. On suspend encore pendant quelques minutes, puis on recommence, après avoir constaté que la sonde continue d'être serrée par le rétrécissement. Un moment arrive où celui-ci est franchi. Un doigt introduit dans le rectum fait connaître que la sonde chemine dans la partie membraneuse du canal, on continue de pousser suivant la même direction, et l'on cesse toute traction sur la verge; mais, quand le bec arrive à la portion de l'urètre qu'embrasse la prostate, il faut abaisser la main un peu plus, afin que la sonde n'aille pas labourer la face inférieure. Cette description sommaire du procédé opératoire comporte une foule de modifications rendues nécessaires par chaque cas particulier. — *Cathéterisme rectiligne.* Celui qu'on pratique avec une sonde droite. Il n'y a aucun avantage à se servir des sondes droites pour pratiquer le cathétérisme, qu'elles rendent un peu plus difficile dans le cas de liberté du canal, et impossible dans celui de rétrécissement. L'introduction d'instruments droits n'est applicable que dans les cas où l'on se propose de mettre en usage l'un des procédés de *lithotritie*. V. ce mot. — *Cathéterisme chez la femme.* On se sert d'une algalie ou d'une sonde longue seulement de 16 à 21 centimètres, et à peine recourbée à son extrémité. La malade étant couchée sur le bord gauche de son lit, le chirurgien écarte les grandes et petites lèvres de la vulve avec les doigts de la main gauche, puis il reconnaît avec l'indicateur de la main l'orifice de l'urètre, dans lequel il engage l'extrémité de l'instrument, dont la concavité est tournée vers la symphyse. A l'aide de légers mouvements de rotation, il pénètre facilement jusque dans la vessie. ‖ Par extension, nom donné à des opérations qui consistent à pratiquer l'exploration de certains conduits avec une sonde ou un cathéter : *cathétérisme des voies lacrymales, de la trompe d'Eustache, du sinus maxillaire, de la trachée, de l'œsophage* et *de la cavité utérine*. V. Sonde.

CATHÉTOMÈTRE. s. m. [de κάθετος, perpendiculaire, μέτρον, mesure]. Instrument usité dans les expériences physiques pour mesurer la distance verticale de deux points donnés, c'est-à-dire celle qui sépare deux plans horizontaux passant par ces points.

CATHODE. s. f. [de κατὰ, en bas, et ὁδὸς, route]. Pôle positif de la pile (Crussel, de Saint-Pétersbourg). V. Anode.

CATHOLICUM ou **CATHOLICON.** s. m. [*catholicum*, de καθολικὸς, universel ; it. *cattolico*, esp. *catolicon*]. Électuaire de séné et de rhubarbe composé, préparé avec : racine de polypode, 80 gram., et de chicorée, 20 gram.; racine de réglisse, 10 gram.; feuilles d'aigremoine et de scolopendre, āā 30 gram.; on en fait un sirop avec sucre, 640 gram., que l'on fait réduire à 34° centésimaux. On y délaye ensuite : extrait de casse, pulpe de tamarin, poudre de rhubarbe et de séné, āā 40 gram.; poudre de semences de violettes, 20 gram.; de fenouil et de semences de potiron, āā 15 gram. C'est un purgatif doux, dont la dose est de 16 à 30 grammes. Il contient par 30 grammes environ 1 gramme de rhubarbe, autant de séné, autant d'extrait de casse et de tamarin.

CATHOLIQUE. adj. [*catholicus*, de καθολικὸς, général, universel]. — *Fourneau catholique.* Celui qui sert à toutes sortes d'opérations. — *Humeur catholique.* Celle qui est répandue dans toutes les parties du corps. — *Remède catholique.* Celui qui convient dans toutes les maladies. — Ces expressions ne sont plus usitées.

CATOCATHARTIQUE. adj. [de κάτω, par en bas, et καθαίρειν, purger]. Qui purge par les selles.

CATOCHE, CATOCHUS. s. m. [de κάτοχος, de κατέχειν, retenir; it. *catoco*, esp. *catoche*]. Synonyme de *coma vigil*, selon les uns; de *catalepsie*, selon d'autres.

CATOCOELIE. s. f. [de κάτω, en bas, et κοιλία, ventre]. Le *bas-ventre* ou *hypogastre*. V. Abdomen.

CATOCOENADELPHE. adj. et s. m. [de κάτω, par en bas, κοινὸς, commun, et ἀδελφὸς, frère]. Monstre *cœnadelphe* dont les deux corps sont unis par l'extrémité inférieure (Gurlt).

CATODE. s. f. V. Cathode.

CATOMISME. s. m. [κατωμισμὸς, de κάτω, en bas, et ὦμος, épaule]. Moyen employé par les chirurgiens grecs pour réduire la luxation de l'humérus. L'opérateur mettait son épaule sous l'aisselle du côté luxé, et enlevait le patient de terre, de sorte que le poids du corps opérait la *réduction*.

CATOPODE. adj. et s. m. [de κάτω, en bas, et ποῦς, pied]. Se dit des poissons et autres animaux dont les membres sont attachés sous le ventre.

CATOPTER s. m. [de κατοπτὴρ, de κατὰ, contre, et ὄπτομαι, je vois]. Synonyme de *spéculum*.

CATOPTRIQUE. s. f. [*catoptrica*, de κάτοπτρον, miroir, dérivé de κατὰ, en sens contraire, et ὄπτομαι, je vois; all. *Katoptrik*, *Reflexionslehre*, angl. *catoptric*, it. *catottrica*, esp. *catoptrica*]. Partie de la physique qui traite de la réflexion de la lumière. V. Réflexion.

CATOPTRIQUE. adj. — *Appareil catoptrique*. Celui qui montre les objets à l'aide de la lumière réfléchie. — *Examen catoptrique de l'œil*. V. Exploration et Ophtalmoscope.

CATOPTROSCOPIE. s. f. [de *catoptrique*, et σκοπεῖν, examiner]. Exploration des corps à l'aide d'appareils catoptriques.

CATOTÉRIQUE. adj. [*catotericus*, κατωτερικὸς, de κατώτερος, inférieur : qui fait couler par le bas]. Purgatif.

CATULOTIQUE. adj. [*catuloticus*, κατουλωτικὸς, de κατουλοῦν, cicatriser, de κατα, sur, et οὐλὴ, cicatrice]. Cicatrisant, ou, selon d'autres, propre à faire disparaître les cicatrices.

CAUCASIQUE. adj. — *Espèce, race caucasique*. V. Homme.

CAUCHEMAR. s. m. [*nocturna oppressio*, *incubus*, *ephialtes*, *oniródynia*, ἐπιβολή, ἐφιάλτης, πνιγαλίων, *asthme nocturne* de quelques auteurs; all. *Alpdrücken*, angl. *nightmare*, it. *incubo*, esp. *pesadilla*]. Sentiment d'un poids incommode sur la région épigastrique, pendant le sommeil, avec impossibilité de se mouvoir, de parler, de respirer; état qui finit par un réveil en sursaut, après une anxiété extrême. Le cauchemar est souvent l'effet d'une digestion difficile, d'une position pénible du corps; d'autres fois il survient à la suite d'affections morales tristes, d'une grande contention d'esprit, de toute émotion qui a exalté la sensibilité cérébrale. On attribuait autrefois ce sentiment de suffocation à des *esprits* dont on était obsédé (V. Incube et Succube). Le cauchemar n'exige aucun autre traitement que celui qui a pour but d'en prévenir le retour et qui varie nécessairement avec ses causes. V. Sommeil.

CAUDAL, ALE. adj. Qui appartient à la queue. — *Capuchon caudal*. V. Capuchon. — *Ligament caudal*. V. Pie-mère.

CAUDATION. s. f. [it. *caudazione*, esp. *caudacion*]. Allongement extraordinaire du clitoris.

CAUDÉ, ÉE. adj. [*caudatus*, de *cauda*, queue]. Qui est pourvu d'une queue. — Se dit de certains organes, de certains éléments anatomiques, etc. — *Noyau caudé*. V. Strie (*Corps*).

CAUDEX. s. m. [all. *Stock*, it. *caudice*]. En latin, tronc d'arbre, souche. || Pour Linné et quelques botanistes français, toute la partie d'une plante qui n'est point ramifiée. On distingue alors le *caudex ascendant* (tige, tronc proprement dit) et le *caudex descendant* (pivot d'où se détachent les racines). V. Racine, Souche et Tige.

CAUDICULE. s. m. Partie amincie, visqueuse, prolongée en forme d'axe, de la *masse pollinique* : sa partie inférieure porte le *rétinacle*.

CAULÉDON. adj. indécl. [*cauledon*, de καυληδὸν, à l'instar d'une tige, de καυλὸς, tige; all. *querbrüchig*, it. *cauledon*]. Dans la chirurgie grecque, *fracture caulédon*, fracture en travers et sans éclats, avec écartement des fragments.

CAULESCENT, ENTE adj. [*caulescens*, de *caulis*, tige, all. *gestengelt*]. — *Plante caulescente*. Celle qui s'élève en tige ; c'est l'opposé d'*acaule*.

CAULICULE. s. f. Petite tige.

CAULINAIRE. adj. [*caulinus*, de *caulis*, tige; all. *stielständig*]. Qui appartient à la tige, qui en naît immédiatement. — *Feuille caulinaire*. Celle qui est située sur la tige.

CAULOBULBE ou **CAULOSARQUE**. s. m. [de καυλὸς, tige, βολβὸς, bulbe, ou σὰρξ, σαρκὸς, chair]. En botanique, *tubercule* représenté anatomiquement par des tiges, feuillées ou florifères, renflées à leur base (ex.: plantain d'eau, safran, glaïeul, orobe, etc.).

CAULOCARPIEN, IENNE adj. [de καυλὸς, tige, et καρπὸς, fruit]. Se dit des végétaux dont la tige persiste et porte fruit plusieurs fois (De Candolle).

CAULOPHYLLIN. s. m. Principe résineux contenu dans le *Caulophyllum thalictroides*, dont il est la substance active et dont on l'extrait en traitant par l'eau sa teinture alcoolique concentrée. V. Cohosh.

CAUSALITÉ. s. f. [*Kausalität*, angl. *causality*, *causation*, it. *causalità*]. Rapport de cause à effet. — Suivant la phrénologie, résultat de nos facultés de comparaison qui nous fait saisir les rapports existant entre les phénomènes simples et généraux et ceux qui leur sont subordonnés, les premiers étant appelés cause des seconds (Spurzheim et Broussais).

CAUSE. s. f. [*causa*, αἰτία, αἴτιον, ce qui produit un effet; all. *Ursache*, angl. *cause*, it. et esp. *causa*]. — *Cause des maladies*. Impression qui, d'une façon quelconque, amène les troubles organiques d'où résulte la maladie. Les causes ont été distinguées en : 1° *internes* (*organiques*), dérivant de conditions anatomiques, physiologiques, pathologiques, qui existaient au dedans du corps avant la maladie; et *externes*, provenant d'agents extérieurs physiques, chimiques, mécaniques; 2° *prochaines* ou *continentes*, produisant immédiatement la maladie et continuant d'agir pendant toute sa durée, et *éloignées*, mettant le corps dans une disposition propre à contracter la maladie; 3° *essentielles*, propres par elles-mêmes à produire une maladie; et *accidentelles*, n'agissant que dans certaines conditions données; 4° *matérielles*, communes à un genre, à un ordre, à une classe de maladies; et *formelles*, déterminant la forme ou l'espèce de maladie (Selle). La distinction qui a prévalu est celle qui admet des causes *déterminantes* et des causes *prédisposantes*. — *Cause déterminante* (*efficiente, excitante, occasionnelle*). Celle qui fait apparaître la maladie, soit à elle seule, soit avec le concours d'une cause prédisposante : elle peut être à la fois déterminante et prédisposante, et la distinction entre les deux classes est souvent bien difficile à établir. Parmi les causes déterminantes, les unes, dites *déterminantes communes*, de beaucoup les plus nombreuses, produisent une maladie que d'autres agents peuvent aussi produire, et sont susceptibles d'engendrer plusieurs états morbides indifféremment ; elles se trouvent en dehors de l'organisme, comme le milieu habité, les aliments ingérés, l'air respiré, etc., ou en dedans de lui, comme les passions et les émotions, la cessation d'une fonction, l'arrêt d'une excrétion ; les autres, *déterminantes spécifiques*, donnent lieu à une maladie qu'elles seules peuvent produire, comme la rage, la variole, la scarlatine, la syphilis (V. Spécifique). — *Cause prédisposante* (*proégumene*). Celle qui, modifiant peu à peu l'économie, la dispose par une sorte de travail préparatoire, et plus ou moins longtemps à l'avance, à l'invasion de telle ou telle maladie. Il y a des causes *prédisposantes générales*, dont l'action se fait sentir à la fois sur un grand nombre d'individus ; telle est l'atmosphère avec les variations de température, de composition, d'altération miasmatique ou parasitaire, qu'elle présente, tels sont les climats, les saisons, l'influence sociale, etc. ; et des causes *prédisposantes individuelles*, particulières à chaque individu, résultant de l'âge, du sexe, des professions, de la constitution, de l'hérédité, etc. — La connaissance des causes de maladies a une grande importance en médecine, la nature du mal dépendant de celle des impressions qui l'ont produit : en effet, d'une part, deux causes différentes agissant sur une même partie d'ordre quelconque n'amènent jamais une perturbation identique ; d'autre part, une même cause agissant sur deux parties différentes du corps détermine une perturbation différente, variable avec la nature simple ou complexe de ces parties, selon qu'il s'agit d'un principe immédiat, d'un élément, d'un tissu, etc.

CAUSTICITÉ. s. f. [all. *Kausticität*, angl. *causticity*, it. *causticità*, esp. *causticidad*]. Impression que font sur l'organe du goût les *caustiques*. ‖ Plus généralement, propriété de certains corps qui, en se combinant avec la substance des parties sur lesquelles on les applique, en altèrent le tissu et en détruisent la texture.

CAUSTICOPHORE. s. m. et adj. [de *caustique*, et φέρειν, porter]. Instrument ou partie d'un instrument destiné à porter un caustique. V. PORTE-CAUSTIQUE.

CAUSTIQUE. adj. [*causticus*, καυστικὸς, de καίω, je brûle ; qui brûle, qui désorganise les substances animales ; all. *ätzend*, *Ætzmittel*, angl. *caustic*, it. et esp. *caustico*]. Se dit, en général, de tout corps doué de *causticité*, et particulièrement, en chimie, des alcalis, lorsque, dégagés de toute combinaison, ils manifestent pleinement leur action destructive sur les matières organiques. — *Pâte caustique.* V. PATE *arsenicale*, PATE *de Canquoin*, et CAUSTIQUE *de Vienne*. — *Poudre caustique.* V. POUDRE *arsenicale*.

CAUSTIQUE. s. m. En médecine, corps qui, mis en contact avec une partie animale et à une température peu élevée, en altère et détruit l'organisation. Les caustiques agissent en désorganisant, d'où vient leur nom. Les plus actifs sont *escarrotiques*, d'autres ne sont que *cathérétiques*. Les uns et les autres ont une action plus énergique et surtout plus prompte que les substances *corrosives*. Quelques écrivains regardent mal à propos les mots *caustique* et *cautère* comme synonymes. — Les caustiques les plus communément employés sont : la pierre à cautère et la potasse caustique, les chlorures d'antimoine et de zinc, l'ammoniaque concentrée à l'état liquide, ou incorporée dans du suif ou du beurre de cacao (*pommade* de Gondret), les acides minéraux, la pierre infernale, le sublimé corrosif, l'acide arsénieux. Plusieurs de ces substances agissent comme escarrotiques ou comme cathérétiques, selon leur degré de concentration et le mode d'emploi. — *Caustique anticancéreux* (Landolfi). Mélange, à parties égales, de chlorures d'antimoine, de brome, d'or, de zinc : la surface cancéreuse, escarrifiée par l'application de ce mélange, est pansée avec l'onguent anticancéreux (V. ONGUENT), et avec une solution au 1000e de chlorure de brome qui hâte la cicatrisation. — *Caustique carbo-safrané* (Velpeau). Mélange d'acide sulfurique et de poudre de safran (parties égales, ou 15 à 20 d'acide pour 10 de safran) : il empêche l'acide sulfurique de couler sur les parties saines dans la cautérisation des cancroïdes, et forme une escarre bien limitée. — *Caustique carbo-sulfurique* (Ricord). Même avantage que le précédent mélange, le charbon remplaçant le safran : il sert à la destruction des chancres indurés et phagédéniques. — *Caustique doré* (*caustique de Recamier*). Solution d'or dans de l'eau régale (1 partie d'or laminé, 1 d'acide nitrique et 3 d'acide chlorhydrique). On le conserve dans un petit flacon hermétiquement bouché à l'émeri, où l'on en verse, selon les besoins du moment, pour éviter l'introduction de substances étrangères qui l'altéreraient. Il faut d'abord dépouiller la partie malade, soit de son épiderme, soit des couches de croûtes, de mucus ou de pus qui la recouvrent, avec des lotions et des cataplasmes. La cautérisation donne lieu à une concrétion plastique qui passe par diverses nuances de couleur jusqu'au noir : elle forme une couche protectrice du travail de cicatrisation : on la laisse en place huit ou neuf jours ; on renouvelle ainsi l'application de semaine en semaine jusqu'à la guérison. — *Caustique de Filhos.* Il est composé de 500 gr. de potasse pour 100 gr. de chaux vive. Après avoir obtenu la complète liquéfaction de ces deux corps et les avoir mêlés intimement, on coule le mélange dans une lingotière ; on forme de petits cylindres excessivement durs que l'on peut tailler comme un crayon. Afin de le préserver de toute altération, on le revêt d'une lamelle de plomb très mince. Ce caustique a l'avantage de ne point se liquéfier. Le cylindre destiné à l'opération ne doit être que peu découvert à l'une de ses extrémités. S'il avait déjà servi et que la portion mise à nu se fût recouverte d'une légère croûte de carbonate de chaux, il serait nécessaire de l'enlever avec un grattoir. On peut rendre plus active l'action du caustique en le trempant légèrement dans l'alcool, l'eau-de-vie, l'eau de Cologne. Après la cautérisation, on doit essuyer avec soin le cylindre avant de le replacer dans un tube de verre. — *Caustique du frère Côme.* V. PATE *arsenicale*. — *Caustique à la gutta-percha* (E. Robiquet et Manoury). Il se prépare en incorporant du chlorure de zinc ou de la potasse à la gutta-percha fondue, qui, retenant la substance caustique, permet d'en faire des plaques, des cylindres, des pastilles. — *Caustique de Vienne.* Caustique composé de 6 parties de chaux vive très caustique et de 5 de potasse pure, qu'on triture ensemble bien exactement, et que l'on conserve à l'abri de l'air dans un flacon très sec. Pour l'employer, on prend une partie de la poudre, que l'on délaye avec une très petite quantité d'alcool, pour former une pâte ; on étend une suffisante quantité de celle-ci entre deux morceaux de sparadrap, dont l'inférieur est percé d'un trou de la grandeur de l'escarre qu'il s'agit d'établir ; le supérieur le recouvre complètement. Au bout d'un quart d'heure, l'escarre est formée. On s'en sert pour ouvrir les exutoires appelés cautères, et pour détruire des cancroïdes et quelques petites tumeurs. V. PORTE-CAUSTIQUE.

CAUSTIQUE. s. f. [Quelques dictionnaires donnent à tort le mot *caustique* employé en physique comme masculin.] — *Caustique par réflexion* ou *catacaustique*. Plan engendré par l'ensemble des points de rencontre des rayons réfléchis sur une surface courbe, et s'entrecoupant ailleurs qu'au foyer de la surface courbe. On peut le rendre visible avec un peu de poussière ou en y promenant une bande de papier. Ce plan, étant coupé par un autre normal au miroir, donne deux courbes adossées qu'on nomme les *caustiques*. — *Caustique par réfraction.* Plan engendré de la même manière par des rayons réfractés.

CAUSUS. s. m. [καῦσος, de καίω, je brûle ; all. *Brennfieber*, angl. *causus*, it. *febbre ardente*, *fièvre ardente*]. Espèce de fièvre caractérisée par une chaleur et une soif excessives (Hippocrate). Pinel la regardait comme une complication de la fièvre bilieuse avec la fièvre inflammatoire. Suivant Broussais, c'est une gastrite intense accompagnée de symptômes bilieux, ou une gastro-hépatite, commune en été chez les sujets irritables. Ces déterminations ont été rectifiées depuis qu'on connaît mieux la pathologie d'Hippocrate : le *causus* est une fièvre rémittente avec affection gastrique, commune dans les pays chauds (Littré). V. LETHARGUS et PHRENITIS.

CAUTÈRE. s. m. [*cauterium*, καυτήριον, de καίω, je brûle ; all. *Brennmittel*, angl. *cautery*, it. et esp. *cauterio*]. Agent dont on se sert pour désorganiser une portion plus ou moins étendue et plus ou moins profonde des tissus organiques, et la convertir en *escarre*. — *Cautère actuel* (*ferrum candens*). Instrument métallique, qu'on fait rougir au feu, et qu'on applique sur une tumeur, une plaie, etc., qu'il désorganise en lui cédant du calorique, en brûlant le tissu *immédiatement*. L'acier est préférable à tous les autres métaux pour la fabrication de ces instruments, en raison de sa grande capacité pour le calorique, de la facilité avec laquelle il le cède, de celle avec laquelle on peut lui conserver sa trempe en le plongeant dans l'eau pendant qu'il est encore chaud, et enfin de la faculté qu'il a de prendre des teintes différentes à divers degrés de température. Les cautères actuels sont ordinairement composés de trois parties : le manche, la tige et l'extrémité cautérisante. Le manche, de buis, d'ébène, de corne ou d'ivoire, est taillé à pans, long d'environ 9 centimètres, creusé et garni de cuivre à l'extrémité dans laquelle entre le bout de la tige, qui s'y trouve solidement fixée par une vis de pression : on y adapte, suivant la circonstance, tel ou tel cautère. La tige, d'environ 20 centim. de longueur, est recourbée près de son extrémité, de manière que la portion destinée à cautériser forme avec le corps de la tige un angle de 80 à 90 degrés. D'après la forme de l'extrémité, on distingue : le *cautère conique* (*pointe de feu*), dont la tige se termine par un cône tronqué dont l'axe est de 27 millimètres, et dont la base en a 17 de diamètre, le *cautère olivaire* (*bouton de feu*), terminé par un renflement en forme d'olive ; le *cautère cultellaire* ou *en hache* (*couteau de feu*) aplati latéralement en forme de couteau à son extrémité ; l'*octogone* ou le *nummulaire* (*plaque de feu*), terminé par une surface plus ou moins large ; le *cautère en roseau*, terminé par un cylindre rectiligne de 5 à 6 centimètres de longueur sur 1,5 de diamètre, et destiné à la cautérisation des parties situées profondément ; le *cautère annulaire* ou *circulaire* (*couronne de feu*), disque épais, excavé à son centre, que l'on emploie pour la cautérisation sincipitale ; le *cautère ensal*, en forme d'épée, pour la cautérisation des lèvres. Ces corps métalliques cautérisent plus ou moins profondément, suivant qu'on les fait plus ou moins rougir par l'action du feu : de là la distinction du *rouge obscur*, du *rouge cerise* et du *rouge blanc* ou *incandescent*. — *Cautère électrique*. V. GALVANOCAUSTIQUE. — *Cautère à gaz*. Appareil composé d'une vessie en caoutchouc qui renferme un ou plusieurs litres de gaz d'éclairage et qui communique par un tube élastique avec un tube métallique monté sur un manche creux qui sert à diriger la flamme ; celle-ci ne sort que par l'extrémité libre, terminée en pointe (A. Nélaton). — *Cautère potentiel*. Substance caustique qui, quoique très énergique, n'agit que quelque temps après l'application, et désorganise un tissu en vertu de propriétés chimiques, soit en se combinant à sa trame, soit en la décomposant ; tels sont tous les *caustiques*.

CAUTÈRE. s. m. [*fonticulus*, all. *Fontanell*, angl. *cautery*, *issue*, it. *cauterio*, *fontanella*, *fonticule à pois*]. Petit ulcère artificiel arrondi, que l'on ouvre à titre d'*exutoire* dans les parties où abonde le tissu lamineux, particulièrement à la région supérieure du bras, dans l'enfoncement qui correspond à l'insertion du deltoïde ; ou à la cuisse, à trois travers de doigt au-dessus du condyle interne du fémur, un peu au devant du tendon du grand adducteur ; ou à la jambe, à la partie supérieure interne, au-dessous de l'expansion aponévrotique connue sous le nom de *patte d'oie*. Souvent on établit le cautère avec un instrument tranchant, en faisant à la peau, après l'avoir soulevée de manière à former un pli, une incision de 14 à 18 millimètres de longueur, qui pénètre jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané. On place dans la petite plaie une boulette de charpie qu'on soutient au moyen d'une compresse et de quelques tours de bande, jusqu'à ce que la suppuration soit établie, c'est-à-dire pendant quatre ou cinq jours. Au bout de ce temps, on panse le cautère avec un *pois*. D'autres fois on établit le cautère avec la pierre à cautère ou la pâte de Vienne : on en met un morceau arrondi, de 3 millimètres de diamètre, dans une ouverture de même forme pratiquée au centre d'un emplâtre de diachylon gommé ; on applique cet emplâtre sur la peau, et l'on recouvre le tout d'un second emplâtre de diachylon non fenêtré. Le lendemain, on panse avec l'onguent de la mère ou le basilicum étendu sur un linge, ou mieux avec des cataplasmes émollients ; et, quelque temps après, quand l'escarre s'est détachée, on entretient l'ulcère au moyen de pois à cautère (V. POIS), que l'on renouvelle chaque jour. — *Papier à cautère*. V. PAPIER. — *Pierre à cautère*. V. PIERRE.

CAUTERETS (Hautes-Pyrénées). — *Eau sulfureuse*. Sulfure de sodium. + 48 degrés. Boisson et bains.

CAUTÉRISATION. s. f. [*cauterisatio*, *caustica adustio*, καῦσις ; all. *Kauterisation*, *Brennen*, angl. *cauterisation*, it. *cauterizzazione*, esp. *cauterization*]. Action de désorganiser ou de détruire un tissu vivant, sain ou malade, dans des vues hygiéniques ou thérapeutiques, par les cautères actuels ou potentiels : la cautérisation est dite *actuelle* ou *potentielle*, suivant la nature de l'agent employé ; à la première variété se rattache la cautérisation *électrique* (V. GALVANOCAUSTIQUE). D'une façon générale, la cautérisation sert à arrêter une hémorragie ; à faire disparaître une production morbide, à modifier l'état de vitalité d'un tissu ; d'après l'effet cherché, on modifie son mode d'application, et à ce point de vue on distingue : 1° La *cautérisation inhérente* : on applique le cautère vivement et avec une certaine force, de manière à désorganiser profondément. Dans la *cautérisation napolitaine*, variété de la cautérisation inhérente, on incise la peau qui recouvre une articulation malade, et l'on cautérise les tissus sous-jacents. On emploie ce moyen avec avantage contre les anciennes claudications chez le cheval. 2° La *cautérisation transcurrente* : on promène légèrement le bord du cautère cultellaire ou la pointe tronquée du cautère conique, de manière à ne pas désorganiser toute l'épaisseur du derme. 3° La *cautérisation ponctuée* ou *par pointes* : on applique sur la peau, de distance en distance, la pointe du cautère conique, avec assez de force pour cautériser toute l'épaisseur du derme. L'*ignipuncture* (Richet) est une variété de cautérisation ponctuée. 4° La *cautérisation lente* au moyen du *moxa* (V. ce mot). 5° La *cautérisation objective* : on présente à quelque distance de la partie malade un fer rouge ou un charbon ardent. 6° La *cautérisation en flèches* : elle peut être pratiquée soit en escarrifiant la peau avec la pâte de Vienne, incisant l'escarre, et déposant dans le fond de la plaie de petites lanières de pâte au chlorure de zinc qui sont renouvelées jusqu'à ce que les limites de la tumeur soient dépassées dans tous les sens (Girouard) ; soit en enfonçant, après avoir ponctionné la peau, des flèches de chlorure de zinc à la circonférence de la tumeur et aussi plus ou moins près du centre du mal lorsqu'il a de grandes proportions (Maisonneuve) : dans les deux cas la tumeur se mortifie sans écoulement de sang, et peut-être avec moins de chance d'érysipèle et d'infection, mais avec des douleurs atroces. = En médecine vétérinaire, tous les modes de cautérisation sont employés fréquemment.

CAUTÉRISER. v. a. Appliquer le cautère actuel ou potentiel.

CAVE. adj. En anatomie, qui est creux ou large. — *Veines caves* [κοίλη φλέψ, all. *Hohlader*, it. et esp. *cava*]. Veines qui rapportent au cœur le sang de toutes les parties du corps (sauf celui du cœur lui-même) et qui sont au nombre de deux, distinguées en *supérieure* et *inférieure*. Elles n'existent pas pendant les premiers temps de la vie embryonnaire et paraissent dans le courant du deuxième mois de cette existence, la supérieure aux dépens du canal de Cuvier du côté droit, l'inférieure par un bourgeon qui se forme entre les deux veines cardinales postérieures, au-dessus des canaux de Cuvier, et qui, en s'allongeant prend une importance croissante en même temps que celle des veines cardinales diminue. — Chez l'adulte, la *veine cave supérieure* (*thoracique* ou *descendante*), qui ramène le contenu de toutes les veines sous-diaphragmatiques et de tous les vaisseaux lymphatiques du corps (par le canal thoracique et la grande veine lymphatique), est formée par la réunion des deux veines brachio-céphaliques au niveau du cartilage de la première côte droite ; elle reçoit successivement les veines thyroïdienne inférieure, mammaire interne, diaphragmatiques supérieures du côté droit, et l'azygos ; puis elle pénètre dans le péricarde et aboutit à la partie supérieure de l'oreillette droite où elle s'ouvre par un orifice dépourvu de valvule. La veine cave *inférieure* (*abdominale* ou *ascendante*) naît de la réunion des deux veines iliaques primitives au niveau de la quatrième ou cinquième vertèbre lombaire, et ramène au cœur le sang de toutes les parties sous-diaphragmatiques du corps ; elle remonte le long de la partie latérale droite du rachis, à droite de l'aorte, passe dans le sillon du bord postérieur du foie, traverse l'orifice aponévrotique du diaphragme, pénètre dans le péricarde, et s'ouvre horizontalement à la partie postéro-inférieure de l'oreillette droite par un orifice muni d'une valvule (*valvule d'Eustachi*) qui n'en oblitère qu'une partie. Dans ce trajet, elle reçoit les veines sacrée moyenne, lombaires, diaphragmatiques inférieures, spermatiques ou utéro-ovariennes, rénales, hépatiques ; le sang charrié par ces deux derniers ordres de veines rend plus rouge et plus chaud le sang contenu dans la partie supérieure de la veine cave inférieure. — Les altérations pathologiques des deux veines caves consistent en inflammations, thromboses, et néoplasies ; elles ont une conséquence semblable : l'oblitération de la veine cave qui en est le siège ; mais ce trouble de la circulation est heureusement contre-balancé par les anastomoses qui existent normalement entre les deux systèmes caves, par l'intermédiaire de leurs collatérales, et qui, dans les cas dont il s'agit, prennent un développement proportionnel à l'étendue de l'oblitération.

CAVERNE. s. f. [all. *Höhle*, *Hohlung*, angl. *cavern*, it. *caverna*]. Excavation ulcéreuse qui reste dans un organe après l'évacuation du pus d'un abcès ou le ramollissement d'une masse tuberculeuse. C'est surtout dans le poumon, particulièrement vers le sommet, plus souvent à la surface que dans la profondeur, qu'on rencontre ces excavations : ordinairement consécutives à la fonte des tubercules, les *cavernes pulmonaires* ont un volume variable, des parois lisses ou traversées par des brides, et sont susceptibles de guérison par formation de tissu fibreux, inflammatoire ou cicatriciel, qui en accole les parois. V. PHTISIE. — *Caverne ossifère*. V. OSSIFÈRE.

CAVERNEUX, EUSE. adj. [*cavernosus*, all. *höhlig*, angl. *cavernous*, it. et esp. *cavernoso*]. Qui renferme de petites cavités, de petites cavernes, ou bien qui est d'un tissu vasculaire spongieux. — *Artère caverneuse*. Branche de l'artère honteuse interne qui, de chaque côté, se rend à la partie supérieure et interne du corps caverneux : en y pénétrant, elle donne un rameau rétrograde à la racine de ce corps dans l'épaisseur duquel elle se continue en avant. — *Corps caverneux de la verge*. Cylindres formés de tissu érectile (V. ÉRECTILE), destinés à donner à la verge, dont ils occupent la face supérieure et les parties latérales, la rigidité nécessaire pour la copulation, et adossés l'un à l'autre comme les canons d'un fusil double de manière à représenter un organe unique, dont la face supérieure est parcourue par un sillon antéro-postérieur ; la face inférieure présente un sillon analogue, un peu plus profond, que comble le canal de l'urètre ; l'extrémité antérieure, arrondie, forme une double tête, complètement recouverte par le gland ; au niveau de l'extrémité postérieure, les deux corps caverneux s'écartent et vont s'insérer, en s'amincissant, sur les branches ascendante de l'ischion et descendante du pubis : ces prolongements postérieurs constituent les *racines* des corps caverneux. L'enveloppe de ces corps est une membrane blanchâtre, fibreuse, épaisse de 1 à 2 millimètres, constituée par des faisceaux lamineux entre-croisés et par une trame élastique, et formant, par l'adossement des deux corps, une cloison médiane incomplète, à travers laquelle leurs cavités communiquent : au-dessous de cette enveloppe on trouve le tissu érectile. Outre l'artère caverneuse qui leur est exclusivement destinée, les corps caverneux reçoivent, au moins dans leur paroi, quelques ramuscules de l'artère dorsale de la verge. V. VERGE. — *Gouttière caverneuse*. Gouttière antéro-postérieure, située à la face supérieure du sphénoïde, de chaque côté de la selle turcique : elle loge le sinus caverneux. — *Plexus caverneux*. Entrelacement formé dans le sinus caverneux, autour de la carotide interne, par des filets nerveux émanés de la branche antérieure ou carotidienne du ganglion cervical supérieur ; de ce plexus partent des filets, dont les uns se rendent au tronc des nerfs oculo-moteurs externe et commun, pathétique, ophtalmique de Willis, au ganglion de Gasser, au ganglion ophtalmique ; d'autres accompagnent les branches de la carotide interne et leurs divisions ; quelques-uns vont à la glande pituitaire et à la dure-mère. — *Sinus caverneux*. V. SINUS. — *Tissu caverneux*. V. ÉRECTILE. = En pathologie, *bruits caverneux*, phénomènes sonores perçus à l'auscultation de la poitrine pendant la respiration, la toux et la voix, et indiquant l'existence d'une caverne pulmonaire assez superficielle, de moyenne dimension, communiquant librement avec les bronches. — *Râle caverneux*. V. RALE. — *Respiration caverneuse*. Bruit creux, sourd, que l'inspiration et l'expiration déterminent dans une caverne pulmonaire. — *Souffle caverneux*. Respiration à la fois soufflante et caverneuse, rude et creuse. — *Toux caverneuse*. Expiration sonore, qui, sur une surface circonscrite, prend un timbre fort et creux. — *Voix caverneuse*. Synonyme de *pectoriloquie*.

CAVIADÉS. s. m. pl. Animaux de l'ordre des rongeurs, formant une famille qui comprend l'agouti, le cabiai, le cobaye.

CAVIAR. s. m. V. ESTURGEON.

CAVICOLE. adj. [de *cavus*, creux, et *colere*, habiter]. Se dit des larves d'*œstres* qui vivent dans les cavités nasales ou auditives. V. LARVE.

CAVITAIRE. adj. Qui concerne la cavité du corps ou d'un organe. — *Vers intestinaux cavitaires* (Cuvier). Ceux qui ont un intestin flottant dans la cavité du corps, avec bouche et anus distincts. = En pathologie, *bruits cavitaires*, phénomènes acoustiques résultant de la présence d'une cavité dans le poumon : ils sont *amphoriques* ou *caverneux*.

CAVITÉ. s. f. [*cavum*, *cavitas*, κοιλότης, all. *Höhle*, angl. *cavity*, it. *cavità*, esp. *cavidad*]. En anatomie, tout ce qui est creux. Les cavités ont reçu différents noms, suivant leurs formes : *cavité ancyroïde*, *cotyloïde*, *glénoïde*, *sigmoïde*, etc. — *Cavité aérienne*. V. OISEAU. — *Cavité avec* *laire*. V. Aréolaire. — *Cavité close*. V. Bourse *séreuse* et Séreuse. — *Cavité cutigerale*. V. Muraille. — *Cavité dentaire*. V. Dent. — *Cavité digitale du cerveau*. V. Ancyroïde. — *Cavité épiploïque*. V. Péritonéal. — *Cavité gutturale*. Le *pharynx*. — *Cavités nasales*. Les *fosses nasales*. — *Cavité orbitaire*. L'*orbite*. — *Cavité pelvienne*. Le *bassin*. — *Cavités splanchniques*. Les trois grandes cavités du corps, celles qui renferment les viscères : le crâne, le thorax et l'abdomen.

CAYAPONA. s. m. (*Cayapona globulosa*). Plante du Brésil, famille des cucurbitacées, dont les fruits ont un pouvoir purgatif énergique.

CAYAPONINE. s. f. Alcaloïde extrait du *Cayapona globulosa*, qui purge fortement à petites doses (6 milligrammes).

CAYEU. s. m. V. Caïeu.

CÉANOTHE. s. m. (*Ceanothus americanus*, L.). Plante de la famille des rhamnées, dont la racine en décoction est employée dans diverses affections vénériennes, et dont les feuilles (*thé de Jersey*) sont prescrites comme astringentes. Le *C. cœruleus*, Lag., est fébrifuge ; le *C. Bengalensis*, DC., est antidysentérique.

CÉBADILLE. s. f. V. Cévadille.

CÉBOCÉPHALE. s. m. [de κῆβος, espèce de singe, et κεφαλή, tête]. Monstre qui a les deux yeux très rapprochés, mais distincts, et dont l'appareil nasal est atrophié, sans que ses rudiments figurent une trompe au-dessous des orbites (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CÉCILIE. s. f. [*Cœcilia*, L.]. Genre de batraciens à vertèbres biconcaves, corps cylindrique dépourvu de membres, écailles intracutanées, queue courte.

CÉCITÉ. s. f. [*cœcitas*, τυφλότης, all. *Blindheit*, angl. *blindness*, it. *cecita*, esp. *ceguedad*]. Etat d'une personne aveugle ; privation de la vue. Ce n'est pas une maladie, mais le résultat de divers états pathologiques des yeux, qui s'opposent à l'entrée des rayons lumineux, ou qui privent la rétine de la faculté d'en recevoir l'impression. = *Cécité verbale*. Impossibilité de lire les mots écrits, par abolition de la mémoire des signes graphiques. Tantôt le malade ne reconnaît aucune lettre ou n'en reconnaît que quelques-unes ; tantôt il les reconnaît toutes, mais n'a plus notion des combinaisons qu'elles forment. La cécité verbale témoigne d'une lésion du lobule pariétal inférieur gauche, au voisinage du pli courbe, et celui-ci est atteint simultanément, ce qui explique l'hémianopsie droite concomitante.

CÉDRAT. s. m. [*pomme de Perse et de Médie*, all. *Cedra*, *Cedrat*, angl. *cedra*, it. *cedrato*]. Fruit du *cédratier*, volumineux, oblong. La partie jaune superficielle, *zeste*, donne une essence suave. La partie blanche intérieure de l'écorce est employée comme aliment, en confitures. La partie charnue est peu abondante, acide.

CÉDRATIER. s. m. [*Citrus medica*, L., *Citrus cedra*, Gallesio, *citronnier des Juifs*]. Arbre de la famille des aurantiacées : 30 ou 40 étamines, fleurs quelquefois polygames ; pétiole court, non ailé : le fruit est le *cédrat*.

CÈDRE. s. m. [*cedrus*, κέδρος, all. *Ceder*, angl. *cedar*, it. et esp. *cedro*]. Genre d'arbres conifères, dont le plus connu, très grand, est le *cedre du Liban* (*Larix cedrus*, L.). — *Cedre rouge* (*cedre de Virginie, genévrier de Virginie*, *Juniperus virginiana*, L.). Arbre dont l'aubier est blanc, le duramen rouge violacé, odorant, léger, à grain fin. Il porte dans le commerce le nom de *bois de cedre*, et sert à faire les stéthoscopes et les porte-crayons.

CÉDREL. s. m. Genre d'arbres d'Amérique, famille des cédrélacées. — *Cédrel fébribuge* (*Cedrela febrifuga*, Blume, *quinquina des Indes orientales*). Son écorce est tonique et fébrifuge. — *Cédrel odorant* (*Cedrela odorata*, L.). Il possède des fruits et une écorce à odeur fétide et alliacée passant dans la chair des animaux qui en mangent. Le bois est poreux, amer, odorant comme le *bois de cedre* quand il est sec, et inattaquable par les insectes.

CÉDRÉLACÉES ou **CÉDRÉLÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, séparée des méliacées, dont elle est voisine.

CÉDRÉLÉON. s. m. [de κέδρος, cèdre, et ἔλαιον, huile]. Huile volatile du cèdre.

CÉDRÈNE. s. m. ($C^{15}H^{24}$). Carbure d'hydrogène liquide qui se rencontre dans l'essence du cèdre.

CÉDRINE. s. f. Principe actif des semences de *cédron*, cristallisable en aiguilles, soluble dans l'eau bouillante et l'alcool, neutre, plus amer que la strychnine (Lœvig).

CÉDRIRET. s. m. [de *cedrium*, eau acide obtenue dans la distillation du goudron, et *rete*, filet]. Substance provenant de la distillation du bois. Elle cristallise en aiguilles rouges, déliées et inflammables, qui, s'entrelaçant, forment une espèce de filet (Reichenbach).

CÉDRON. s. m. Nom indigène des semences du *Simaba cedron*, Planchon, de la famille des simaroubées, croissant à la Nouvelle-Grenade, où il atteint 6 mètres de haut. Des cinq carpelles de l'ovaire, un seul se développe en un fruit volumineux, drupacé, ovoïde, tronqué au sommet ; endocarpe corné ; graine unique, volumineuse ; épisperme membraneux ; chalaze apparente ; cotylédons grands, blancs, charnus. On emploie la graine à la dose de 5 centigrammes, en poudre délayée dans l'eau-de-vie, pour les cas de morsure des serpents et de fièvre intermittente. A dose élevée, c'est un poison violent. L'éther en retire une matière grasse, neutre, cristalline, insoluble dans l'alcool froid ; le résidu, traité par l'alcool, donne la *cédrine*.

CEINTURE. s. f. [*cingulum*, ζώνη, all. *Leibbinde*, angl. *waist-band*, it. *cintola*, *cintura*]. Bande d'étoffe, de peau ou de cuir, destinée à entourer et à serrer plus ou moins fortement la partie inférieure du tronc. — *Ceinture de Hilden* (*cingulum Hildani*). Ceinture de cuir dont on se servait autrefois pour la réduction des luxations et des fractures des membres. — *Ceinture hypogastrique*. Celle qui sert à soutenir l'utérus abaissé ou dévié. — *Ceinture orthopédique*. Celle qui agit sur la colonne vertébrale déviée, au moyen de tuteurs et de pièces annexées à la ceinture ordinaire : ces pièces varient suivant qu'on se propose de soutenir le rachis, d'agir sur lui par l'extension, l'inclinaison, etc. = On a aussi traduit par *ceinture* le mot *zona*. C'est dans ce sens qu'on dit *ceinture érysipélateuse*, *ceinture dartreuse*. V. Zona.

CÉLASTRACÉES ou **CÉLASTRINÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, séparée des *rhamnées*, renfermant le *fusain* et le genre *celastrus*.

CÉLASTRINE. s. f. Matière amère extraite des feuilles du *Celastrus obscurus* (Dragendorff).

CELASTRUS. s. m. Genre de plantes célastrinées, renfermant le *C. parviflora*, Vahl, qui est plus antisoporifique que le café, le *C. nutans*, Roxb., dont les graines fournissent une huile stimulante, et le *C. obscurus*, employé comme amer en Abyssinie.

CÉLATION. s. f. [de *celare*, cacher ; all. *Verheimlichung*, angl. *hiding*, it. *celamento*, esp. *celacion*]. Action de céler, de cacher. — En médecine légale : *célation de grossesse*. V. Grossesse.

CÉLERI. s. m. [all. *Sellerie*, angl. *celery*, it. *appio*, esp. *apio*]. Variété d'*ache* qui a perdu son âcreté par la culture, et dont on mange les tiges non développées et les supports étiolés des feuilles. On lui attribue une propriété stimulante et vermifuge. — *Céleri des marais*. V. Ache.

CÉLIAQUE. adj. V. Cœliaque.

CÉLIBAT. s. m. [*cœlibatus*, ἀζυγία, ἀγαμία, all. *Ehelosigkeit*, angl. *bachelorship*, it. et esp. *celibato*]. Vie de l'homme adulte hors de l'état de mariage. — Le célibat est souvent une cause de folie, soit religieuse, soit érotique, hystériforme, cette cause se fait sentir plus souvent chez la femme que chez l'homme; celle-là supporte mieux le veuvage que l'homme. Le nombre des célibataires est de 37 pour 100 en France; le nombre des aliénés célibataires y est de 61 pour 100, proportion considérable due en partie à ce que quelques aliénés le sont devenus avant l'âge du mariage, et à ce que certains individus nés de parents fous sont, à juste titre, éloignés du mariage et comptent plus tard parmi les aliénés.

CELLULAIRE. adj. [*cellularis*, all. *cellular*, *cellulär*, angl. *cellulary*, it. *cellulare*, esp. *cellular*]. Qui est composé de cellules. — *Théorie* ou *hypothèse cellulaire*. Hypothèse d'après laquelle tous les éléments anatomiques qui composent les tissus des animaux adultes (fibres, tubes, etc.) dérivent directement, par simple changement de forme ou par soudure, des *cellules* qui, primitivement, constituent l'embryon, comme cela a lieu dans les plantes. Elle est fondée sur des observations nombreuses et précises, qui ont porté sur l'apparition, le développement et la reproduction des éléments constituant les tissus normaux ou pathologiques, et qui ont montré que toute cellule provient d'une cellule préexistante (*omnis cellula a cellula*, Virchow) : cette cellule est donc, comme Goodsir en a le premier émis l'idée, la véritable unité anatomique et physiologique, et tous les éléments qui en dérivent commencent par être des cellules d'égale simplicité, qui, suivant les cas, se transformeront en fibres musculaires, en cellules et fibres nerveuses, en cartilage, etc. (théorie de la *métamorphose* ou *transformation*), sans que toutefois il y ait jamais transmutation directe d'une espèce d'éléments en quelque autre espèce. C'est par *segmentation* (V. ce mot) du noyau vitellin et de la substance du vitellus qu'apparaissent les premières cellules, chaque division de cette substance se subdivisant graduellement jusqu'à un certain point et s'individualisant en parties distinctes. Plus tard, lorsque se sont épuisées les individualités organiques qui proviennent matériellement de la substance vitelline, la reproduction des cellules se fait par un des trois modes suivants : 1° par *multiplication endogène* (V. Multiplication); 2° par *fissiparité* (V. ce mot); 3° par *gemmation* (V. ce mot). Une cellule primordiale, donnant naissance successivement et directement à des cellules qui, par leur agglomération, forment l'organisme entier, et dont chacune a une sphère d'action plus étendue que ses limites anatomiques : tel est le résumé de la théorie cellulaire, à laquelle s'est ralliée la très grande majorité des histologistes. Tous cependant n'admettent pas que la subdivision des cellules et des noyaux soit l'unique cause de leur augmentation de nombre, et que chaque individu dérive substantiellement de son antécédent : à la théorie cellulaire Ch. Robin objecte que, dans tout organisme, il y a des individualités organiques qui, au lieu d'être de provenance cellulaire, apparaissent avec une forme et un volume déterminés à l'aide et aux dépens de principes immédiats fournis par les éléments ambiants et contenus dans un *blastème*, sans procéder d'aucune cellule préexistante : c'est une génération spontanée (*formation libre des cellules*, Schleiden et Schwann), différant de l'*hétérogénie* en ce qu'elle a lieu dans un milieu en voie de rénovation moléculaire continue. Ainsi, à côté des cellules qui se forment par un des trois modes qu'admet la théorie cellulaire, il y aurait à placer celles qui naissent par *genèse* : c'est de cette façon, en effet, que prennent naissance la notocorde, la capsule du cristallin, les tubes propres du rein, des glandes, etc., les substances amorphes interstitielles (celles du cerveau, du tissu cellulaire, etc.) ou fondamentales (substance propre du cartilage, des os, des dents, etc.). Les noyaux et cellules qui se sont ainsi formés par genèse peuvent se reproduire par scission ou par gemmation, à condition qu'ils n'aient pas de dépendances fibrillaires; mais les fibres, les tubes nerveux, de même que les substances fondamentales du cartilage, ne se reproduisent pas; dérivés d'un noyau qui, apparu par genèse, est devenu le centre de génération d'un corps cellulaire avec dépendances fibrillaires, ils renaissent, ils se régénèrent autour d'un noyau qui leur sert de centre de régénération, comme lors de l'apparition fœtale il a été centre de génération (Ch. Robin). — Il paraît démontré que la théorie cellulaire s'applique à l'immense majorité des cas où des éléments organiques, normaux ou morbides, prennent naissance, et que la formation libre des cellules ne s'observe, au contraire, que dans de très rares circonstances. — *Anatomie cellulaire*. V. Anatomie. — *Cloisons cellulaires* (*septa cellularia*), ou *fausses cloisons* (*septa spuria*). V. Cloison. — *Emprisonnement cellulaire*. V. Emprisonnement et Folie *pénitentiaire*. — *Fibre cellulaire*. V. Lamineux. — *Pathologie cellulaire*. V. Pathologie. — *Physiologie cellulaire*. V. Physiologie. — *Tissu cellulaire des animaux*. V. Lamineux. — *Tissu cellulaire des plantes* (*contextus cellularis*). Celui qui est formé par des *éléments* ou *cellules des végétaux du premier type*. V. Cellule *végétale*. — *Végétaux cellulaires* (*plantæ cellulares*). V. Cellule *végétale*, premier et deuxième types.

CELLULE. s. f. [*cellula*, dimin. de *cella*, loge : petite loge, petite cavité; all. *Zelle*, angl. *cell*, *cellule*, it. *celletta*, esp. *celdilla*]. Interstice, petit vide ou cavité que présentent le tissu spongieux des os, l'intérieur des sinus caverneux (V. Mastoïdien et Ethmoïde), le tissu érectile, etc.; espace clos de toutes parts. — *Cellule animale* [*cellule élémentaire*, *primitive*, *à noyau*, *globule* ou *vésicule organique*]. Élément anatomique des animaux, qui, d'après la majorité des histologistes contemporains, forme la base de l'organisme [V. Cellulaire (*Théorie*)]. C'est un petit corps dont les dimensions varient entre 5 millièmes et 2 dixièmes de millimètre; sa forme primitive est toujours sphérique, mais elle peut devenir polyédrique, cylindrique, lamellaire, étoilée, etc., par l'effet du développement nutritif et de la pression réciproque que ces corps exercent les uns sur les autres, ou des mouvements qu'ils présentent, ou de leur passage à l'état de fibres, de tubes, etc.; en général incolore et très élastique, chaque cellule est remarquable par sa facile perméabilité aux liquides, qui explique les phénomènes d'osmose dont elle est le siège incessant, et par l'espèce de choix, d'affinité qu'elle présente pour certaines substances à l'exclusion d'autres matériaux. Une cellule, *à l'état parfait*, se compose de trois parties : 1° une *membrane d'enveloppe*, amorphe, homogène, perméable et transparente quand la cellule est jeune, et toujours de nature azotée; 2° un *contenu*, formé du *protoplasma* (V. ce mot) et d'un *liquide intracellulaire*, de quantité et de nature variables; 3° un *noyau* avec ou sans *nucléoles* (V. Noyau et Nucléole). Mais, contrairement à ce que prétendent beaucoup d'auteurs et à ce qu'indique le nom général de *cellule*, ces corps sont loin de présenter tous une paroi et une cavité

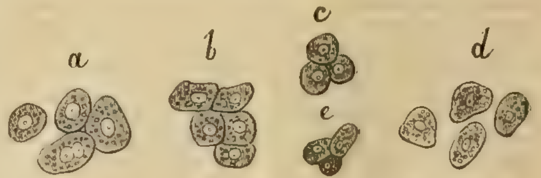

FIG. 72.

distinctes, avec un contenu : très souvent on ne trouve qu'une masse polyédrique, le protoplasme, qui forme la partie essentielle de la cellule vivante, et auquel elle doit ses propriétés ; l'enveloppe n'est, au contraire, qu'une partie accessoire ; le noyau lui-même peut manquer, soit qu'il n'ait jamais existé (leucocytes), soit qu'il se soit résorbé par suite des phases du développement (cellules épithéliales cutanées et des tumeurs de cet ordre) ou par l'effet du dépôt de gouttes d'huile dans la masse de la cellule (cellules de l'épithélium hépatique, des cavités des cartilages). Il suit de là que le terme de *globule* devrait souvent être substitué à celui de cellule. Les cellules ont une existence propre, indépendante, qu'elles manifestent : par les mutations nutritives, d'assimilation et de désassimilation, dont elles sont le siège ; par les mouvements vibratiles, contractiles et de locomotion (globules du tissu connectif), qu'elles présentent ; par les métamorphoses qu'elles éprouvent en se changeant en fibres, canaux, fibrilles, etc. Enfin elles disparaissent, en tant que cellules, soit par chute mécanique (cellules épidermiques), soit par transformation chimique, graisseuse ou autre, soit par liquéfaction, en fournissant des matériaux à diverses sécrétions. — *Cellule végétale.* Corps extrêmement petit et de formes diverses, immédiatement juxtaposé aux cellules voisines, ou libre, généralement creux, clos de toute part, représentant un utricule, se composant d'une *paroi* limitant une *cavité* remplie d'un *contenu* très varié. La *paroi* ou *enveloppe* est toujours bien distincte du *contenu.* D'abord, souvent on voit deux lignes parallèles qui limitent l'épaisseur de la paroi ; en outre, on peut rompre celle-ci ; alors le contenu s'échappe et la cavité se vide. Ainsi, *paroi* et *cavité, contenant* et *contenu*, voilà autant de choses distinctes qu'on peut observer dans les cellules végétales. La *paroi* est formée : 1° de la *paroi de cellulose*, membrane externe, composée de cellulose unie à quelques sels ou à de la subérine, ou à du xylogène, ou bien de la subérine presque pure avec des sels et un peu de cellulose ; 2° de l'*utricule azoté, primordial* ou *primitif*, seconde membrane ou couche formée de substances organiques azotées, demi-solides, qui tapisse la première. A l'utricule se trouvent annexés quelquefois un ou deux (rarement six à huit) petits corps sphériques ou ovoïdes, de même nature que lui : c'est le *noyau* (*nucleus* ou *cytoblaste*), qui renferme ou non un ou deux très petits corpuscules, appelés *nucléoles* (*nucleolus*). Le *contenu* (dit *endochrome* quand il est coloré) est solide, liquide ou gazeux. Le contenu solide est formé de grains de *fécule* pressés les uns contre les autres, dans les interstices desquels se trouvent, ou des gouttes d'huile (*Cyperus esculentus*, L.), ou un liquide avec ou sans granulations moléculaires (*Solanum tuberosum*, L.). Le contenu liquide est quelquefois *homogene* (essences des aurantiacées, liquides mucilagineux des chicoracées, etc.), ou *aqueux* et *albuminoïde*, avec ou, assez rarement, sans granulations moléculaires azotées (*protoplasma*), grains de fécule, de chlorophylle, ou gouttes huileuses ou résineuses en suspension ou émulsion (*Vicia faba*). Le contenu gazeux est formé d'acide carbonique, d'oxygène, quelquefois d'azote, etc. Les principaux types de cellules végétales sont les suivants. PREMIER TYPE : *Cellules proprement dites.* Éléments sphériques, ovoïdes, cylindriques, polyédriques, aplatis ou étoilés, à peu près d'égales dimensions en tous sens, quelle que soit l'épaisseur des parois, ou ayant une longueur égale à trois ou quatre fois la largeur, mais avec coïncidence de parois minces, et à peu près égale adhérence aux éléments voisins dans tous les sens. A ce type se rattachent les individus des espèces végétales qui sont représentés par un seul élément anatomique libre et isolé, ayant une existence indépendante (diatomées, palmellées). Il offre plusieurs variétés, telles que les *cellules épidermiques, cellules ponctuées, cellules rayées*, etc., *cellules de suber* ou *liège*, de l'*endoderme* (*cambium* de quelques auteurs). DEUXIÈME TYPE : *Cellules filamenteuses.* Éléments cylindriques, rarement prismatiques par compression réciproque, dans lesquels un diamètre étroit coïncide avec une longueur généralement au moins de huit ou dix fois et jusqu'à cinquante fois plus grande, et ayant des parois minces, assez souvent des ramifications et une adhérence plus grande par leurs extrémités contigues que par la périphérie, lorsque toutefois elles ne sont pas libres. Ce type est représenté par les cellules des filaments du mycélium de tous les cryptogames, souvent par une partie des tissus de leur stipe, ou la totalité de celui-ci dans les espèces simplement filamenteuses et par les filaments qui accompagnent la graine de certaines salicinées, du coton, etc. Les plantes dites *cellulaires* ne renferment que des éléments appartenant aux deux types précédents. TROISIÈME TYPE : *Cellules fibreuses* (*fibres végétales*). Éléments superposés bout à bout, cylindriques, à diamètre généralement étroit et longueur considérable, avec des parois épaisses (ou assez minces quand elles sont jeunes, et d'une longueur seulement cinq ou six fois plus grande que la largeur, mais relativement plus épaisses et plus longues que les cellules du tissu cellulaire ambiant), adhérant bien plus ensemble par leurs extrémités que par leur circonférence. Ce type est représenté par des cellules qui, superposées ou empiétant l'une sur l'autre à l'aide des extrémités coniques (*clostres*), forment les fibres ligneuses du bois et celles du liber. Elles offrent plusieurs variétés *cellules libériennes*, très larges, à parois épaisses et homogènes ; *cellules ponctuées, cellules rayées*, etc. QUATRIÈME TYPE : *Cellules vasculaires.* Éléments superposés ou articulés bout à bout, à parois minces, soit absolument, soit par rapport au diamètre ; plus souvent cylindriques que polyédriques ; étroits et à extrémités conoïdes, empiétant l'un sur l'autre ; ou bien larges et à extrémités aplaties, exactement superposés, généralement (mais non absolument) beaucoup plus longs que larges. Les éléments de ce type sont représentés par les cellules qui forment les vaisseaux des plantes dites *vasculaires*. Ils offrent plusieurs variétés : *cellules* des *trachées ; cellules* des *vaisseaux ponctués ; cellules* des *vaisseaux laticifères*, parois généralement minces, homogènes, translucides, s'affaissant sur elles-mêmes. Aux *cellules* des *trachées* se rattachent celles des *vaisseaux réticulés*, et aux *cellules* des *vaisseaux ponctués* se rattachent celles des *vaisseaux rayés* et *scalariformes* (Ch. Robin). — *Cellule blastodermique.* V. BLASTODERME. — *Cellule bronchique.* V. POUMON. — *Cellule du cancer.* V. CANCÉREUX. — *Cellule du cartilage.* V. CARTILAGE. — *Cellule concentrique.* V. ÉPITHÉLIOMA. — *Cellule contractile.* V. FIBRE-CELLULE. — *Cellule du cristallin.* V. CRISTALLIN. — *Cellule de l'émail.* V. ÉMAIL. — *Cellule embryonnaire* ou *embryonnale.* V. EMBRYONNAL. — *Cellule embryoplastique.* V. EMBRYOPLASTIQUE. — *Cellule fibro-plastique.* V. EMBRYO-PLASTIQUE et LAMINEUX. — *Cellule ethmoïdale.* V. ETHMOÏDAL. — *Cellule-fibre.* V. FIBRE-CELLULE. — *Cellule fusiforme.* V. ÉPITHÉLIOMA, FIBRE-CELLULE et FIBRO-PLASTIQUE. — *Cellule ganglionnaire.* V. NERVEUX (*Tube*). — *Cellule granuleuse* ou *granulée.* V. LEUCOCYTE. — *Cellule de l'humeur de Morgagni.* V. CRISTALLIN. — *Cellule incolore du sang.* V. LEUCOCYTE. — *Cellule de l'ivoire.* V. DENTIFICATION. — *Cellule de la lymphe, du pus et du mucus.* V. LEUCOCYTE. — *Cellule mastoïdienne.* V. MASTOÏDIEN. — *Cellule médullaire.* V. MEDULLOCELLE. — *Cellule mere.* V. ÉPITHELIOMA et MULTIPLICATION. — *Cellule de l'ovariule.* V. OVARIULE et OVAIRE. — *Cellule osseuse, cellule des os.* V. OSTEOPLASTE. — *Cellule plasmatique.* V. PLASMATIQUE. — *Cellule repro-*

ductrice. V. Conidie. — *Cellule typhique.* V. Typhique.

CELLULEUX, EUSE. adj. [*cellulosus*, all. *zellenreich*, it. *celluloso*, esp. *celuloso*]. Abondant en cellules. — *Substance celluleuse* ou *tissu celluleux des os.* V. Osseux (*Tissu*).

CELLULIQUE. adj. — *Acide cellulique.* Substance acide formée par action des acides ou des alcalis sur la membrane d'enveloppe d'un grand nombre de cellules végétales.

CELLULITE. s. f. Inflammation du tissu cellulaire ou lamineux. — *Cellulite pelvienne* (Marion Sims). L'inflammation du tissu cellulaire du bassin.

CELLULO-FIBREUX. adj. Se dit d'un tissu, normal ou morbide, qui, avec de la matière amorphe, renferme des cellules et des fibres.

CELLULOÏD. s. m. V. Ivoire *artificiel.*

CELLULOSE. s. f. ($C^{12}H^{10}O^{10}$). Partie fondamentale de la *paroi* des cellules végétales et de leurs couches d'accroissement · la paroi de toutes les jeunes cellules est formée de cellulose seulement. Elle est caractérisée par sa solubilité dans le *réactif de Schweizer*, et son insolubilité dans la potasse caustique qui la gonfle un peu. L'acide sulfurique la change en dextrine et en sucre. Dans plusieurs cas, elle est colorée en bleu par la dissolution d'iode dans le chlorure de zinc ; l'iode et l'acide sulfurique développent cette couleur encore plus facilement; mais il y a des variétés de cellulose que ni l'iodo-chlorure de zinc, ni l'iode et l'acide sulfurique ne colorent (cellulose des cellules des moisissures). La cellulose passe dans les plantes, en certaines conditions de végétation, d'une part à l'état de fécule ou de corps isomère, d'autre part à l'état de xylogène et de subérine. — *Cellulose animale.* V. Glycogène et Tunicine.

CELLULOSIQUE. adj. Qui concerne la cellulose. — *Composé cellulosique.* Corps isomère ou polymère de la cellulose. V. Substance *organique.*

CELLULOSITÉ. s. f. (Cuvier). État de ce qui est pourvu de cellules, de ce qui en forme par entre-croisement. — Dans quelques auteurs, le *tissu lamineux.*

CÉLOCOLIQUE. s. f. [de κήλη, hernie, et *colique*]. Colique déterminée par les hernies.

CÉLOSIE. s. m. (*Celosia*, L., *Passe-velours*). Genre de plantes amarantacées, dont une espèce (*C. paniculata*, L.) est astringente et diurétique; d'autres espèces sont tænifuges. V. Belbelta.

CÉLOSOME. s. f. [de κήλη, hernie, et σῶμα, corps]. Monstre chez lequel il existe une éventration latérale ou médiane, avec fissure, atrophie, ou même manque total du sternum et déplacement herniaire du cœur (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CÉLOSOMIEN. adj. Se dit d'un monstre chez lequel on observe une éventration plus ou moins étendue, et toujours compliquée de diverses anomalies des membres, des organes génito-urinaires, ou même du tronc dans son ensemble (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CÉLOTOMIE. s. f. V. Kélotomie.

CELSE. [Médecin romain du Ier siècle de notre ère]. — *Méthode de Celse.* V. Cystotomie.

CÉMENT. s. m. [*cœmentum*, all. *Cäment*, angl. *cement*, it. *cemento*]. Matière dont on entoure un corps métallique pour le soumettre à la cémentation. = En anatomie, couche osseuse, ou mieux *cortical osseux*, qui, au point de vue de son mode de formation et du rôle qu'il joue dans l'organisation dentaire, divise les dents des mammifères en deux groupes : 1° celles dont les racines seules sont pourvues de cément, lequel s'amincit en se rapprochant de l'émail de la couronne, où il s'arrête ; ce sont les dents à *cément radiculaire* (homme, quadrumanes, carnassiers, rongeurs, etc.) ; 2° celles qui présentent, outre la couche des racines, une autre couche qui entoure la couronne et forme, réunie à la précédente, une enveloppe totale à l'organe dentaire : ce sont les dents à *cément radiculaire* et *coronaire*, ou *cément en involucre* (ruminants, pachydermes, etc.). Dans le cas où le cément forme à la dent une enveloppe totale, sa production a lieu aux dépens d'un organe particulier, fibro-cartilagineux, qui occupe dans la cavité folliculaire une place déterminée (*organe du cément*), tandis que, lorsqu'il ne revêt que la racine, sa production ne commence qu'au moment du développement des racines, et a lieu par genèse. V. Dent.

CÉMENTATION. s. f. [all. *Cämentation*, angl. *cementation*, it. *cementazione*, esp. *cementacion*]. Opération qui consiste à stratifier un métal avec une matière convenable, et à soumettre le tout à une haute température, afin de combiner les deux corps. — *Acier de cémentation.* Celui qui se fait en plaçant alternativement, dans un fourneau carré, plusieurs couches de charbon et des barres de fer forgées, et chauffant ensuite au rouge blanc.

CENDRE. s. f. [*cinis*, κόνις, all. *Asche*, angl. *ashes*, it. *cenere*, esp. *ceniza*]. Résidu de la combustion de la plupart des matières organiques. La cendre de bois contient de la silice, de l'alumine, des oxydes de fer et de manganèse, des carbonates et des phosphates de potasse, de soude, de chaux, de magnésie, des sulfates de potasse et de soude, des chlorures, etc. — *Cendre bleue.* Oxyde de cuivre précipité de la dissolution du sulfate de ce métal par la chaux, et retenant de l'eau qui lui donne une couleur bleue ; c'est un composé d'hydrate de cuivre, de chaux et de sulfate calcaire. — *Cendre bleue naturelle.* V. Carbonate *de cuivre.* — *Cendre gravelée* (*cinis clavellatus*). Proprement, la cendre des vrilles de la vigne, ou la cendre de sarment. Particulièrement, le produit de l'incinération du tartre brut : c'est un mélange de sous-carbonate de potasse et d'un peu de sulfate de potasse, de sous-carbonate de chaux, d'oxydes de fer et de manganèse, de silice, d'alumine et de charbon. — *Cendre perlée.* V. Carbonate *de potasse.*

CENDRÉ, ÉE. adj. [*cinereus*, all. *aschenfarben*, angl. *ash-coloured*, *greyish*, it. *cenerino*]. De cendre. — *Couleur cendrée.* Couleur d'un gris pâle et un peu bleuâtre. = *Substance cendrée.* La substance grise ou corticale du cerveau — *Tubercule* ou *corps cendré.* V. Pituitaire (*Glande*). = *Mercure cendré.* V. Mercure.

CENDRIER. s. m. En chimie, partie du *fourneau* dans laquelle tombent les cendres qui forment le résidu des matières combustibles.

CÉNESTHÉSIE. s. f. [*cœnæsthesis*, de κοινὸς, commun, et αἴσθησις, faculté de sentir ; all. *Gemeingefühl*]. Sentiment vague que nous avons de notre être, indépendamment du concours des sens (Reil), et dont quelques physiologistes ont voulu faire un sixième sens (*sens de l'existence*). Ce n'est que la notion de notre existence fournie par l'ensemble des sensations que nous éprouvons en un moment donné sous forme de *sensations externes* ou *internes*, sans que pour cela nous ayons un mode de sensation d'espèce particulière. V. Sens et Sensation.

CÉNOBION. s. m. [*cœnobium*, de κοινὸς, commun, et βίος, vie . vie en commun]. Fruit dont les loges, tellement écartées les unes des autres qu'elles semblent autant de fruits séparés, sont cependant articulées sur un gynobase unique, base d'un style unique (Mirbel).

CÉNOSE. s. f. [*cenosis*, κένωσις, de κενὸς, vide]. Évacuation générale, déplétion, diminuant à la fois toutes les humeurs du corps, comme la saignée.

CÉNOTIQUE. adj. [*cenoticus*, κενωτικὸς]. Synonyme inusité de *drastique.*

CENTAURÉE. s. f. [*Centaurea*, L., all. *Tausendgulden*, angl. *centaury*, it. *centaurea*, esp. *centaura*]. Genre de plantes, syngénésie polygamie frustranée, L., synanthérées, J., très nombreux en espèces. 1° La *grande centaurée* (*Centaurea centaurium*, L.) a une racine amère, tonique et sudorifique. 2° La *jacée* (*Centaurea jacea*, L.) a aussi une racine amère et légèrement astringente, qui entrait autrefois dans la préparation des gargarismes détersifs. 3° Le *bluet* ou *barbeau* (*Centaurea cyanus*, L.). V. BLUET. 4° La *chausse-trape* ou *chardon étoilé* (*Centaurea calcitrapa*, L.), dont plusieurs parties sont amères, a été préconisée comme succédanée du quinquina. On administre surtout, contre les fièvres intermittentes, du vin chargé des principes fébrifuges de cette plante (vin blanc, 1500 gram., dans lequel on fait bouillir deux poignées de fleurs). On en donne 180 à 240 grammes avant et au moment du paroxysme. Sa racine passe pour diurétique; on l'a longtemps employée contre les maladies des reins, la gravelle, la colique néphrétique; elle faisait la base du *remède de Basville*. V. CALCITRAPIQUE et CNICIN. 5° Le *chardon bénit* (*Centaurea benedicta*, L.), employé comme amer, tonique et sudorifique. 6° Le *Centaurea behen*, L., qui fournissait le *behen blanc*. V. BEHEN. — La *petite centaurée* appartient aux gentianées. V. GENTIANE.

CENTAURINE. s. f. Matière extractive de la petite centaurée (*Erythræa centaurium*, Persoon). V. ÉRYTHRO-CENTAURINE.

CENTINODE. s. f. V. RENOUÉE.

CENTRAL, ALE. adj. [*centralis*, all., angl. et esp. *central*]. Qui appartient au centre, qui est placé au centre. — *Artère centrale de la rétine*. Branche collatérale de l'artère ophtalmique : aussitôt après sa naissance, elle pénètre dans le nerf optique, dans le centre duquel elle reste plongée jusqu'au niveau de la papille; là elle se divise en deux branches, qui se subdivisent et se ramifient dans la rétine. — *Circonvolutions centrales* [all *centrale Windungen*]. Les deux circonvolutions cérébrales qui limitent en avant et en arrière le sillon de Rolando, c'est-à-dire la frontale ascendante et la pariétale ascendante. = En botanique, *embryon central*, celui qui est placé au milieu du périsperme. — *Perisperme central*, celui qui est enveloppé par l'embryon. — *Placenta central*, celui qui occupe le centre du péricarpe.

CENTRALITÉ. s. f. En physiologie, *phénomènes de centralité*, ceux du système nerveux qui se passent dans les centres de ce système, et non dans les nerfs périphériques. La moelle épinière présente à la fois des phénomènes de *conductibilité* (lorsqu'elle met les organes en relation avec l'encéphale) et des phénomènes de *centralite* parmi lesquels se trouvent les *actes réflexes*. V. RÉFLEXE.

CENTRE. s. m. [*centrum*, κέντρον, all. *Mittelpunkt*, *Centrum*, angl. *centre*, it. et esp. *centro*]. Point qui occupe le milieu d'une figure ou d'un corps; point qui est également éloigné de tous les points de la circonférence du cercle. = En physique, *centre de gravité*, point d'un corps par lequel passe constamment la résultante des forces parallèles appliquées à ce corps, dans les diverses positions qu'on lui fait prendre par rapport à la direction de ces forces. — *Centre optique*. Point qui, situé dans l'intérieur et sur l'axe principal d'une lentille, jouit de la propriété de laisser suivre, lors de leur sortie de la lentille, aux rayons lumineux qui la traversent, leur direction primitive ou une direction parallèle à celle-ci — *Centre phonique, phono-camptique*. V. PHONIQUE et PHONO-CAMPTIQUE. = En anatomie et physiologie, *centre ano-spinal*. V. ANO-SPINAL. — *Centre cardiaque*. V. CARDIAQUE. — *Centre cilio-spinal*. V. CILIO-SPINAL. — *Centre épigastrique*. Le plexus solaire situé au niveau de l'épigastre, et où semblent aboutir, comme à un centre, les impressions reçues dans diverses parties du corps. — *Centre génito-spinal*. V. GÉNITO-SPINAL. — *Centre moteur*. V. MOTEUR. — *Centre nerveux*. Endroit d'où plusieurs nerfs tirent leur origine. Le cerveau, la moelle épinière, les ganglions, sont des centres nerveux. — *Centre ovale de Vieussens*. Substance blanche qui occupe le milieu de chaque hémisphère, et qu'on voit, après avoir pratiqué une section horizontale, un peu au-dessus des ventricules latéraux. *Centre phrénique, nerveux, tendineux*, ou *aponévrotique du diaphragme*. V. DIAPHRAGME. — *Centre réflexe médullaire*. V. RÉFLEXE. — *Centre respiratoire*. V. RESPIRATOIRE. — *Centre sécrétoire* V. SECRETOIRE. — *Centre vésico-spinal*. V. VÉSICO-SPINAL.

CENTRIFUGE. adj. [*centrifugus*, all. et angl. *centrifugal*, it. *centrifugo*]. Qui fuit le centre. — *Force centrifuge*. Force qui tend à éloigner les corps du centre de la courbe qu'ils parcourent. Dans les corps organisés, elle produit des effets variables : elle tend à déterminer la chute hors du cercle, et les animaux s'en préservent en penchant instinctivement leur corps en dedans; elle produit une perturbation dans la distribution des fluides nutritifs, et détermine des accidents du côté du cerveau; enfin elle change la direction de la radicule et de la tigelle des grains, quand on les fait germer sur une roue qui tourne. — *Inflorescence centrifuge*. V. INFLORESCENCE.

CENTRIPÈTE. adj. [*centripeta*, de *centrum*, centre, et *petere*, se rendre à; all. et angl. *centripetal*, it. *centripeto*]. Qui gagne le centre. — *Force centripete*. Celle qui tend à rapprocher les corps du centre de la courbe qu'ils parcourent. — *Inflorescence centripete*. V. INFLORESCENCE.

CENTROSOME. s. m. [*Sphère attractive ou directrice*, *corpuscule polaire*]. Centre de l'aster secondaire autour duquel se forme la couronne polaire. V. KARYOKINÈSE.

CÉPHALAGRAPHIE. s. f. Mot mal fait. V. CÉPHALOGRAPHIE.

CÉPHALAGRE. s. f. [*cephalagra*, de κεφαλή, tête, et ἄγρα, proie, capture]. Céphalalgie arthritique.

CÉPHALALGIE. s. f. [*cephalalgia*, κεφαλαλγία, de κεφαλή, tête, et ἄλγος, douleur; all. *Kopfschmerz*, angl. *cephalalgia*, it. *cefalalgia*]. Douleur de tête; douleur de toute espèce qui occupe une région quelconque ou toute l'étendue du crâne : la *carébarie*, la *céphalée*, la *migraine*, le *clou hystérique*, etc., sont des espèces de céphalalgies

CÉPHALALOGIE. s f. Mot mal formé V. CEPHALOLOGIE.

CÉPHALANTHE. s. m. [*cephalanthium*, de κεφαλή, tête, et ἄνθος, fleur]. Synonyme de *capitule*.

CÉPHALAPAGOTOME. s. m. [de κεφαλή, tête, ἀπάγω, je tire au dehors, et τέμνω, je coupe]. Variété de cephalotome destiné à inciser le crâne, en même temps qu'il le tire au dehors (Hullin).

CÉPHALARTIQUE. adj. et s. m. [mot mal fait, de κεφαλή, tête, et ἀρτίζειν, rendre sain]. Qui fait du bien à la tête.

CÉPHALÉE. s. f. [*cephalæa*, κεφαλαία, de κεφαλή, tête; angl *cephalæa*, it. *cefalea*]. Mal de tête violent et opiniâtre, quelquefois périodique; céphalalgie chronique, continue ou intermittente. La céphalée intermittente, ordinairement apyrétique, a quelquefois tous les caractères d'une fièvre intermittente simple ou pernicieuse. La céphalée n'affecte quelquefois qu'un seul côté (hémicrânie).

CÉPHALÉMATOME. s. m. [*cephalæmatoma*, de κεφαλή, tête, et αἱματοῦν, ensanglanter, *ecchymoma*, *cephalophyma capitis*, *tumor sanguineus* seu *thrombus neonatorum*, *abcessus capitis sanguineus*, all. *Blutgeschwulst* ou *Kopfgeschwulst der Neugebornen*, esp. *cefalematomo*]. Tumeur circonscrite, indolente et fluctuante, qu'on observe quelquefois à la tête des enfants nouveau-nés, et qui paraît résulter d'un véritable traumatisme exercé, pendant l'accouchement, par l'utérus contracté sur la tête du fœtus, qui est pressée contre le col utérin et le bassin. Cette tumeur, due à du sang épanché entre les os et le péricrâne décollé, n'influe en rien sur la couleur des téguments, qui n'y adhèrent non plus jamais. Elle a son siège ordinaire au pariétal, toujours plus près de son bord supérieur que de l'inférieur, et plus souvent à droite qu'à gauche ; cependant elle peut exister des deux côtés à la fois. On l'a vue aussi à la portion squameuse du temporal et à l'occipital. Son volume varie beaucoup, depuis celui d'une petite noisette jusqu'à des dimensions de 10 centimètres en long sur 8 de large. Toujours elle offre au pourtour une sorte d'anneau dur et irrégulier, causé dans le principe par un engorgement des tissus, par la limite du décollement, et plus tard par la production d'un bourrelet osseux ; d'où résulte l'apparence d'une perforation à l'os. Si la tumeur persiste longtemps, l'os peut être en partie résorbé, et même quelquefois frappé de carie. Stationnaire pendant quelque temps, le céphalématome se termine d'ordinaire par la résorption et la guérison ; très rarement il s'enflamme, suppure et amène des accidents graves . aussi l'expectation, aidée d'applications résolutives, suffit-elle le plus souvent aux indications thérapeutiques, en même temps qu'elle est la seule méthode inoffensive ; mieux vaut donc renoncer aux procédés inutiles ou dangereux qui ont été proposés, tels que la compression, le séton, la cautérisation, l'incision . celle-ci cependant serait nécessaire s'il survenait des accidents inflammatoires ; si une hémorragie s'ensuivait, la compression suffirait à l'arrêter. — *Céphalématome interne, sus-méningien.* Tumeur sanguine de la tête des nouveau-nés, bien plus rare que la précédente, dont elle diffère par son siège ici le sang est épanché dans l'intérieur du crâne, à la face interne des os, entre eux et la dure-mère décollée. C'est probablement par exagération du mécanisme qui produit la variété ordinaire, sous-péricrânienne, de céphalématome, et par suite d'une force ayant brisé l'os du crâne, que survient le céphalématome sus-méningien. — *Céphalématomes sous-aponévrotique* et *sous-cutané.* Nom improprement donné par quelques auteurs aux épanchements séro-sanguins si fréquents à la tête des nouveau-nés. V. SÉRO-SANGUIN.

CÉPHALIADE. s. m. V CÉPHALOPAGE.

CÉPHALIQUE. adj. [*cephalicus*, de κεφαλή, tête ; angl. *cephalic*, it et esp. *cefalico*]. Qui a rapport à la tête. *Artère céphalique*, Ch. La *carotide primitive.* — *Capuchon céphalique.* V. CAPUCHON. — *Veine céphalique* (ainsi nommée par les anciens, qui pensaient qu'elle avait quelque rapport avec la tête, et qu'il fallait la saigner pour calmer la céphalalgie). Veine superficielle de la face antérieure et externe du bras, formée, au pli du coude, par la réunion de la médiane céphalique et du tronc commun des veines radiales (V. MÉDIAN et RADIAL). Elle monte le long du bord externe du biceps, au-dessus de l'aponévrose, qu'elle traverse au niveau de l'insertion du deltoïde, et va s'ouvrir dans la veine axillaire, au-dessous ou quelquefois au-dessus de la clavicule. C'est une des veines sur lesquelles on pratique la saignée = *Essence* ou *teinture céphalique.* V. EAU *de Bonferme.* — *Goutte céphalique.* V. GOUTTE. — *Remède céphalique.* Celui qui est propre à guérir les maladies de la tête regardées comme nerveuses ces remèdes sont des antispasmodiques. Quelques auteurs réservent ce nom aux substances agissant par l'olfaction, aux émanations odorantes qui ont une action sur le cerveau.

CÉPHALITE. s. f. [de κεφαλή, tête, avec la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie]. L'*inflammation de la tête*, sans indication de l'organe qui en est le siège. Inusité.

CÉPHALOBRANCHES. s. m. pl. [de κεφαλή, tête, et βράγχια, branchies]. Sous-ordre d'annélides chétopodes, qui portent les branchies sur la partie antérieure du corps.

CÉPHALOCYSTES. s. m. pl. [de κεφαλή, tête, et κύστις, vessie]. Nom ancien des *cestoïdes.* V ce mot.

CÉPHALODE. s. m. [*cephalodium*, de κεφαλή. tête, et εἶδος, forme]. Réceptacle orbiculaire et convexe de certains lichens.

CÉPHALOGRAPHE. s. m. Nom de divers instruments qui, appliqués sur la tête, permettent d'en reproduire les contours sur le papier. Les plus connus sont ceux de Harting et de Broca. V. CRANIOGRAPHE.

CÉPHALOGRAPHIE. s. f. [*cephalographia*, de κεφαλή, tête, et γραφή, description]. Description anatomique de la tête. || Emploi du céphalographe.

CÉPHALOÏDE. adj. [*cephaloïdes*, de κεφαλή, tête, et εἶδος, forme]. En forme de tête. - En botanique, se dit des fleurs réunies en capitules. = En zoologie, *infusoires céphaloïdes.* V. SPERMATOZOÏDES.

CÉPHALOLOGIE. s. f. [de κεφαλή, tête, et λόγος, discours]. Dissertation anatomique sur la tête.

CÉPHALOME. s. m. Cancer médullaire ou encéphaloïde de quelques auteurs.

CÉPHALOMÈLE. s. m. [de κεφαλή, tête, et μέλος, membre]. Monstre caractérisé par l'insertion d'un ou de deux membres accessoires sur la tête (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CÉPHALOMÈTRE. s. m. [*cephalometrum*, de κεφαλή. tête, et μέτρον, mesure ; all. *Kopfmesser*, angl. *cephalometer*, it. et esp. *cefalometro*]. Instrument employé par Stein pour mesurer les diamètres de la tête de l'enfant nouveau-né. — Nom de divers instruments destinés à la céphalométrie.

CÉPHALOMÉTRIE. s. f. Emploi du *céphalomètre.* || Mesure des dimensions de la tête dans l'étude des races humaines, et, par extension, dans l'étude des capacités intellectuelles d'un individu à l'autre.

CÉPHALOPAGE. s. m. [de κεφαλή, tête, et παγείς, uni]. Monstre composé de deux individus à ombilics distincts, ayant leurs têtes réunies par les sommets en sens inverse (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CÉPHALO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. [*cephalo-pharyngeus*, qui appartient à la tête, κεφαλή, et au pharynx, φάρυγξ]. — *Aponévrose céphalo-pharyngienne.* Partie de l'aponévrose pharyngienne, attachée en haut à l'apophyse basilaire, et fournissant des points d'insertion aux muscles constricteurs. — *Muscle céphalo-pharyngien.* Portion du muscle constricteur supérieur du pharynx qui s'insère supérieurement à la face inférieure de l'apophyse basilaire.

CÉPHALOPODES. s. m. pl. [*cephalopodes*, de κεφαλή, tête, et ποῦς, ποδός, pied ; all. *Kopffussler*, *Cephalopoden*, angl. *cephalopoda*, esp *cefalopodes*]. Ordre de la classe des mollusques contenant des animaux marins, dont les *tentacules*, garnis de *cotyles* et servant à la préhension, non à la locomotion, s'insèrent sur la tête, autour de la bouche. La peau se compose : 1° d'une couche molle, visqueuse, contenant des cellules épithéliales et des granulations moléculaires ; 2° de la couche qui contient les *chromatophores ;* 3° d'une couche formée de petites plaques ovales, soudées par leurs bords, et couvertes de petites brides ou bâtonnets régulièrement rangés, sur lesquels la lumière se décompose , comme sur tout corps finement strié : de là, l'irisation de la peau des céphalopodes placée au soleil (V. COLORATION). Le corps proprement dit est contenu dans une *bourse* ou manteau contractile énergique, qui sert à la locomotion. Celle-ci résulte de la projection d'une certaine quantité d'eau dont l'animal remplit préalablement sa bourse, et qu'il chasse par une contraction vigoureuse de celle-ci, à travers un étroit orifice de sortie (*entonnoir*). L'eau, comprimée de toutes parts, fait en quelque sorte explosion par l'entonnoir, tandis que, par suite de sa pression sur tous les autres points, elle détermine un mouvement de l'animal dans une direction opposée à celle de sa projection. Quand le sommet de l'entonnoir ouvert en avant correspond à l'axe de l'animal, la locomotion a lieu à reculons : c'est le cas ordinaire. Elle a lieu en avant, lorsque le céphalopode recourbe l'entonnoir de manière à diriger son orifice en arrière. Elle a lieu, de plus, en haut ou en bas, à droite ou à gauche, quand il dirige l'orifice en sens opposé à celui où il veut aller. En résumé, cette locomotion a lieu d'après le mécanisme du recul du fusil. Dans ces mouvements, les tentacules (fig. 73) sont resserrés, rapprochés en faisceau et immobiles (Ch. Robin et Segond).

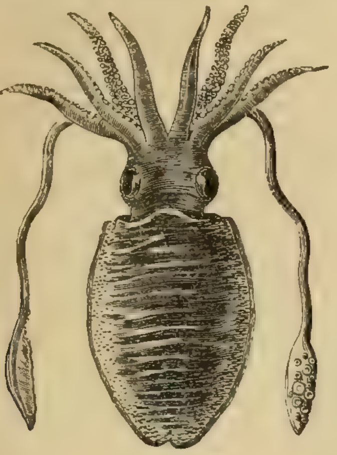

FIG. 73.

CÉPHALO-RACHIDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la tête et au rachis. — *Enveloppes* ou *membranes céphalo-rachidiennes*. V. ARACHNOÏDE, DURE-MÈRE et PIE-MÈRE. — *Liquide céphalo-rachidien*. Liquide placé entre la pie-mère et le feuillet viscéral de l'arachnoïde, au-dessous de la cavité arachnoïdienne (et non dans cette cavité, comme le liquide *arachnoïdien*) ; il remplit tous les espaces sous-arachnoïdiens crâniens et rachidiens; de plus, il pénètre dans les ventricules cérébraux au niveau du quatrième ventricule, avec lequel communique l'espace sous-arachnoïdien postérieur, et d'où il passe dans le troisième ventricule par l'aqueduc de Sylvius et dans les ventricules latéraux par les trous de Monro. Il est alcalin, d'une saveur salée sur 1000 parties, il contient 985 d'eau, 7 de chlorure de sodium, et des traces de sucre (Cl. Bernard), d'albumine et de carbonates alcalins ; en raison de la faible quantité d'albumine qu'il contient, la chaleur ni les acides ne le coagulent. Sa densité est de 1006. Sa quantité, estimée à 60 grammes environ, varie avec les conditions de santé et de maladie, avec les individus et l'âge, et surtout avec l'état d'abstinence, qui la diminue, ou de digestion, qui produit l'effet inverse , il se reproduit, du reste, avec une grande facilité, sans doute par simple exhalation à la surface de la pie-mère. Outre qu'il joue un rôle protecteur en comblant les espaces anfractueux qui existent entre les diverses parties de l'encéphale, il sert de régulateur à la circulation des centres nerveux . lorsque le sang artériel arrive trop abondamment au cerveau ou que le sang veineux y stagne trop longtemps, le cerveau est repoussé contre les parois osseuses, inextensibles, qui le renferment, et des accidents graves en résulteraient si le liquide céphalo-rachidien ne rétablissait pas, en s'échappant dans le canal vertébral, l'équilibre normal dans la boîte crânienne; lorsqu'au contraire la tendance au vide s'établit dans cette cavité, le liquide, en y remontant, ramène la pression ordinaire. — Pathologiquement, le liquide céphalo-rachidien s'écoule au dehors lorsqu'une fracture du crâne a déchiré la dure-mère et le feuillet pariétal de l'arachnoïde, au niveau de la voûte du crâne, dans la région olfactive, et surtout dans la région auriculaire, la partie moyenne du rocher étant très souvent le siège de fractures qui intéressent le conduit auditif interne, dans lequel l'arachnoïde envoie un prolongement.

CÉPHALOTE. s. f. [de κεφαλὴ, tête ; *cire cérébrale, cérencephalote*]. Mélange de principes graisseux et azotés retirés du cerveau (Couerbe).

CÉPHALOTHLASIE. s. f. [de κεφαλὴ, tête, et θλάω, écraser]. Synonyme de *céphalotripsie* (Hüter).

CÉPHALOTHLASTE. s. m. Espèce de *céphalotribe* inventé par Hüter.

CÉPHALOTHLIBE. s. m. [de κεφαλὴ, tête, et θλίβειν, écraser]. V. CÉPHALOTRIBE.

CÉPHALOTHORAX. s. m. [de κεφαλὴ, tête, et *thorax*]. Partie du corps des arachnides formée par la fusion de la tête avec le premier des trois anneaux du thorax, qui souvent eux-mêmes sont réunis ensemble, au point de n'être bien distincts qu'au niveau de chacune des paires de pattes qu'ils portent. Chez les acarides, le céphalothorax présente, en avant, un épistome sous forme de pli saillant qui sépare en dessus le céphalothorax des organes buccaux, lorsqu'il ne les dépasse pas ; la première paire de pattes, ainsi que les organes buccaux, est attachée dans une dépression de cette partie céphalique du céphalothorax.

CÉPHALOTOMIE. s. f. [*cephalotomia*, de κεφαλὴ, tête, et τομὴ, section ; all *Kephalotomie*, angl. *cephalotomy*, it. et esp. *cefalotomia ; craniotomie*]. Opération à laquelle les accoucheurs ont recours quand la tête ne peut traverser la filière du bassin, parce que les voies qu'elle devrait parcourir ne sont pas assez amples pour la laisser passer. Elle consiste à morceler la tête à l'aide de divers instruments, nommés *perforateurs* ou *perce-crânes* (V. PERCE-CRANES). Les plus usités sont en forme de ciseaux ; on les glisse sur la face palmaire de la main gauche, préalablement introduite dans le vagin ; on les pousse jusqu'à ce qu'ils aient pénétré dans l'intérieur du crâne (fig. 74); on en écarte les branches, et on les promène en différents sens pour diviser l'encéphale ; ensuite on vide le crâne avec une curette, et l'on abandonne l'expulsion de la tête aux efforts de la nature, ou on l'opère soit avec la main, soit avec les crochets ou le forceps. Quelquefois il est utile de refouler les os en dedans, ou de les extraire pièce à pièce en ménageant la peau, qui protège les organes de la mère contre les aspérités des os qu'on a été obligé de laisser.

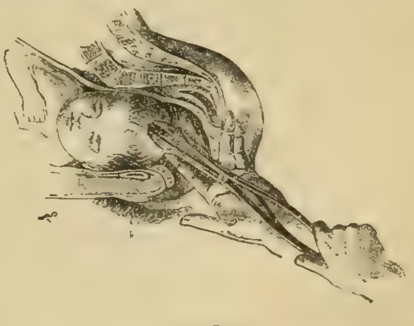

FIG. 74

CÉPHALOTRIBE. s. m. [de κεφαλὴ, tête, et τρίβω, je broie]. Instrument inventé par Baudelocque neveu pour réduire la tête du fœtus à un moindre volume en la broyant. C'est une espèce de forceps à cuillers étroites, pleines, fortes, et qu'on peut serrer à volonté (fig. 75) au moyen d'une vis de rappel mise en jeu par un levier puissant. Le volume de cet instrument porte à douter que, quand les petits diamètres du bassin sont réduits à 4 centimètres et demi, son emploi soit moins dangereux que l'opération césarienne ou le morcellement de l'enfant — Aussi a-t-il été modifié par Baudelocque lui-même et par un grand nombre d'accoucheurs, qui se sont proposé de réduire le poids et le volume de l'instrument, d'en rendre l'emploi plus commode et plus méthodique, et surtout de lui donner une courbure permettant de l'appliquer au détroit supérieur, ce qui était presque impossible avec l'instrument de Baudelocque, presque droit : ces conditions sont réalisées avec les céphalotribes de Cazeaux, de Depaul, de Blot, de Chailly.

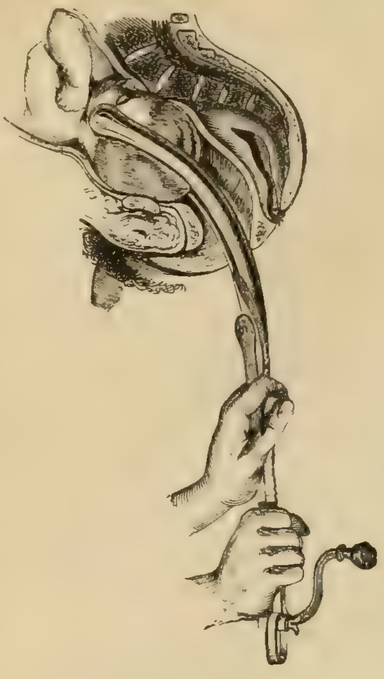

FIG. 75.

CÉPHALOTRIPSIE. s. f. Opération obstétricale consistant à broyer le crâne du fœtus au moyen du céphalotribe, et usitée pour rendre possible l'accouchement par les voies naturelles lorsque celles-ci sont trop étroites pour laisser passer la tête intacte : ses indications sont donc semblables à celles de la céphalotomie, qu'elle remplace dans les cas de rétrécissement très prononcé. Il est certain que le céphalotribe réduit la tête fœtale plus vite, et avec moins de dangers pour la mère, que les perce-crânes ; mais il ne faut pas toujours compter sur lui comme agent d'extraction, bien que cet usage lui ait été et lui soit encore attribué dans tous les cas par un grand nombre d'accoucheurs. la facilité avec laquelle il glisse pendant les tractions, le déploiement de force que celles-ci nécessitent, et surtout les lésions qui en résultent souvent pour les organes maternels, ont engagé Pajot à réserver la céphalotripsie ordinaire, c'est-à-dire le broiement suivi de tractions, aux rétrécissements moyens, et à appliquer aux rétrécissements extrêmes (au-dessous de 6 centimètres et demi et jusqu'à 27 millimètres) une méthode dite de *céphalotripsie répétée sans traction* : elle consiste à appliquer le céphalotribe le plus tôt possible, en enfonçant les branches très profondément et portant les deux manches de l'instrument fortement en arrière, de façon à atteindre la base du crâne; la tête broyée autant qu'on a pu le faire, l'instrument est désarticulé et retiré, puis réappliqué une deuxième et même une troisième fois, de façon à écraser de nouveau le crâne, mais sans exercer jamais aucune traction ; après deux, trois ou quatre heures, nouveaux broiements dans les mêmes conditions, toujours sans aucune traction. une ou deux séances, quatre au plus, ont suffi, et ont été suivies de succès assez nombreux pour que cette méthode mérite de passer dans la pratique.

CÉPHALOTRIPTEUR. s. m. Le *céphalotribe.*

CÉPHALUROÏDE. adj. [de κεφαλή, tête, οὐρά, queue, et εἶδος, forme]. -*Infusoires cephaluroïdes.* V. SPERMATOZOÏDE.

CÉPHÉLIDE. s. f. V. IPECACUANHA.

CÉRACÉ, ÉE. adj. [*ceraceus*]. Qui ressemble à la cire. — Se dit des masses de pollen solide d'orchidées, qui ont la consistance et l'aspect de la cire.

CÉRAÏNE. s f. [de *cera*, cire; all. *Cerain*]. Corps isomère avec la cérine, obtenu en traitant celle-ci par une solution alcaline ; elle en diffère en ce que l'alcool et l'eau chaude ne la dissolvent pas. L'alcool bouillant n'en dissout qu'une très petite quantité, qui se prend en masse gélatineuse par le refroidissement.

CÉRAMIÉES. s. f. pl. Tribu des algues (Agardh).

CÉRAMIUM. s. m. Ancien genre de la famille des fucacées, qui désignait quelques espèces mal déterminées, se trouvant dans la *mousse de Corse*. V. MOUSSE.

CÉRASINE. s. f. [*cerasinum*, de *cerasus*, cerise ; *pruninum*, de *prunus*, prunier; all. *Kirschgummi*, it. et esp. *cerasina*]. Partie insoluble dans l'eau des *gommes de pays* fournies par plusieurs arbres de la famille des rosacées (prunier, cerisier, etc.) : c'est un métagummate de chaux, qui, par l'ébullition dans l'eau, se change en gummate soluble, ce qui explique que les gommes qui le contiennent deviennent solubles sous la même influence (Frémy); on expliquait cette dernière transformation en disant que la cérasine se transformait en arabine. V. ARABINE et GOMME.

CÉRAT. s. m. [*ceratum*, κηρωτὸν, de κηρὸς, cire ; all. *Wachssalbe*, angl. *cerate*, it. *cerotto*, esp. *cerato*]. Médicament externe plus ou moins mou, qui a pour base la cire et l'huile, ce qui le distingue des *pommades*, qui contiennent des graisses, et des *onguents*, qui contiennent des résines. Suivant qu'on y ajoute ou non des substances médicamenteuses, le cérat est *composé* ou *simple :* dans tous les cas, il rancit très promptement, et acquiert alors des propriétés irritantes opposées à l'action calmante qu'on recherche pour le pansement des plaies, des brûlures, des ulcères, et pour les applications topiques sur la peau gercée, irritée, etc.; aussi son emploi est-il bien plus restreint qu'autrefois. — *Cérat ammoniacal*, dit *de Rechoux*. On le prépare en ajoutant à 32 grammes de cérat 4 grammes de carbonate d'ammoniaque, et mêlant très exactement. — *Cérat antiophtalmique*. On le prépare en mêlant à 18 grammes de cérat de Galien, 1 gramme d'oxyde rouge de mercure, 1 de camphre pulvérisé, et 1 de poudre de safran (Foy). — *Cérat belladoné*. On mêle 10 grammes d'extrait de belladone à 90 grammes de cérat. — *Cérat blanc*, ou *cérat de Galien*. Il est composé de cire blanche, 100 grammes, qu'on fait dissoudre dans huile d'amandes douces, 400 grammes, en ayant soin de remuer continuellement, et ajoutant ensuite peu à peu, pendant le refroidissement, eau distillée de roses, 300 grammes (Codex, 1866). On verse alors le mélange dans un mortier de marbre échauffé, et l'on triture jusqu'à refroidissement complet. On fait de même un cérat avec la cire jaune (*cérat jaune*). — *Cérat calaminaire* Cérat, 20 grammes ; calamine, 1 gramme (Gibert) : contre les dartres squameuses humides et les eczémas. — *Cérat calmant*. Cire blanche, 1 gramme ; huile d'amandes douces, 4 grammes ; eau de laurier-cerise, 3 grammes. — *Cérat cosmétique*. V COLD-CREAM. — *Cérat de Goulard*.

(*cérat saturné*). Cérat astringent, fait en ajoutant 10 grammes de sous-acétate de plomb à 90 grammes de cérat de Galien. — *Cérat de Hufeland.* Il renferme une partie d'oxyde de zinc et 1 de lycopode pour 15 de cérat.

Cérat laudanisé. Il renferme 10 grammes de laudanum de Sydenham pour 90 grammes de cérat (Codex). — *Cérat mercuriel.* On triture 10 grammes de pommade mercurielle à parties égales avec 10 grammes de cérat (Codex). — *Cérat opiacé.* Il se prépare en faisant dissoudre 1 gramme d'extrait d'opium dans 1 gramme d'eau distillée, et mêlant par trituration à 98 grammes de cérat. — *Cérat de quinquina.* On le prépare en incorporant, dans 8 parties de cérat simple, 1 partie d'extrait alcoolique de quinquina dissous dans une petite quantité d'alcool ; on l'emploie pour le pansement des ulcérations gangréneuses superficielles ou des plaies des vésicatoires, dans les maladies adynamiques. — *Cérat à la rose* (*pommade pour les lèvres*). Il se fait en liquéfiant cire blanche, 50 grammes, dans huile d'amandes douces, 100 grammes ; ajoutant carmin, $0^{gr},50$; laissant digérer jusqu'à ce que la pommade ait une couleur rouge assez vive, passant et exprimant ; laissant refroidir lentement, séparant le dépôt ; faisant liquéfier de nouveau, et ajoutant, quand la pommade est à demi refroidie, huile volatile de roses, $0^{gr},50$ (Codex, 1866). — *Cérat simple.* Il est composé d'huile d'amandes douces, 300 grammes, et cire blanche, 100 grammes, qu'on expose à une douce chaleur au bain-marie, jusqu'à ce que la cire soit complètement fondue, et qu'on laisse ensuite se figer (Codex, 1866). — *Cérat soufré.* On le prépare en incorporant par trituration, dans cérat de Galien, 100 grammes, soufre sublimé et lavé, 20 grammes, ajoutant : huile d'amandes douces, 10 grammes, et triturant de nouveau (Codex, 1866).

CÉRATINIEN, CÉRATITE, CÉRATOCÈLE, etc. V. KÉRATINIEN, KÉRATITE, KÉRATOCÈLE, etc.

CÉRATOCÔNE. s. m. [de κέρας, corne, et κῶνος, cône]. Staphylôme épithélial, en forme de cône ou de verrue. V. STAPHYLÔME.

CÉRATO-GLOSSE, CÉRATONYXIS, CÉRATO-PHARYNGIEN, CÉRATOTOME, CÉRATOTOMIE, etc. V. KÉRATO-GLOSSE, KÉRATONYXIS, KÉRATO-PHARYNGIEN, KÉRATOTOME, KÉRATOTOMIE, etc.

CERBERA. s. m. Genre de plantes apocynées, contenant un suc laiteux, simplement laxatif dans le *Cerbera salutaris*, L., vénéneux dans le *C. Ahouai*, L., et dans le *C. Thevetia*, L. ; en outre, ces deux dernières espèces ont des semences très vénéneuses.

CERCAIRES. s. f. pl. (*Cercaria*). Animaux autrefois considérés comme des infusoires ; ce sont des larves ou scolex des distomes et de quelques monostomes qui vivent dans beaucoup de mollusques et de batraciens. Leur forme est celle d'un têtard de grenouille, leur volume de quelques dixièmes de millimètre. V. DIGENÈSE.

CERCEAU. s. m. V. ARCEAU.

CERCIFIS. s. m. V. SALSIFIS.

CERCLE. s. m. [*circulus*, κύκλος, all. *Zirkel*, angl. *circle*, it. *circolo*, esp. *circulo*]. *Cercle azimutal.* V. BOUSSOLE. — *Cercle chromatique* (Chevreul). Couleurs primitives passant du ton le plus pâle au plus foncé, et disposées comme les rayons d'un cercle autour du centre à l'effet d'étudier les phénomènes du contraste des couleurs. V. CONTRASTE. — *Cercle de diffusion.* Portion périphérique de l'image formée sur la rétine qui manque de netteté quand les rayons lumineux ont leur foyer en avant ou en arrière de la rétine, ce qui rend les images confuses. Sa grandeur dépend en partie de la distance de l'objet : plus l'objet est rapproché, plus il est large ; plus petite est la pupille, moins il est large. De l'infini jusqu'à 65 mètres environ, il est insensible ; lorsque l'objet est distant de l'œil de 12 mètres environ, sa largeur atteint 5 millièmes de millimètre, et commencerait à troubler la netteté des images, s'il n'y avait accommodation de l'œil pour la vision distincte. = En anatomie, *cercle artériel*, V. CILIAIRES (*Artères*). — *Cercle ciliaire.* V. CILIAIRE. — *Cercle péricornéal.* V. KÉRATITE. — *Cercle tympanal* ou *tympanique.* V. TYMPANAL. = En vétérinaire, *cercle*, renflement circulaire que l'on voit se dessiner sur la paroi du sabot chez les solipèdes, et qui ne forme relief qu'à la superficie du sabot. Quoique les sabots puissent se cercler dans des conditions physiologiques, cependant le cercle indique aussi l'existence de mouvements fluxionnaires. Les pieds souffrants sont presque toujours cerclés.

CERCLÉ, ÉE. adj. — *Pied cerclé.* V. CERCLE et PIED.

CERCOMONAS. s. m. Infusoire monadien trouvé dans les déjections des cholériques, etc.

CERCOSE. s. f. [de κερκὸς, queue]. Allongement excessif du clitoris, selon quelques auteurs. || Polype utérin proéminent hors du vagin, selon d'autres.

CÉRÉALE. adj. et s. f. [*cerealis*, de *Cérès*, déesse des moissons] ; all. *mehlhaltig*, angl. *cerealeous*, it. *cereale*]. — *Graines céréales*, ou, substantivement, les *céréales*, celles des plantes graminées qui servent de nourriture à l'homme, comme le froment, le seigle, l'orge.

CÉRÉALINE. s. f. Principe coagulable des céréales qui, comme la *caséine végétale* et le *gluten*, acquiert la qualité d'un *ferment* par une légère modification due peut-être au contact de l'air (Mége-Mouriès). V. PANIFICATION.

CÉRÉBELLEUX, EUSE. adj. [*cerebellosus*, de *cerebellum*, le cervelet ; angl. *cerebellous*, it. *cerebelloso*]. Qui appartient au cervelet. — *Artères cérébelleuses.* Il y en a trois, dont deux *inférieures* : la *grande* ou *postérieure* (*inférieure* du cervelet), qui naît de la fin de la vertébrale ; la *petite* ou *antérieure*, dont l'existence n'est pas constante, et qui vient du tronc basilaire ; la troisième, appelée *cérébelleuse supérieure* (*supérieure* du cervelet), est une branche du même tronc. Les rameaux de ces artères communiquent facilement entre eux et avec ceux des artères basilaire et cérébrale postérieure. — *Pédoncule cérébelleux.* V. PÉDONCULE. — *Processus cérébelleux.* V. PÉDONCULE. — *Veines cérébelleuses.* Elles sont distinguées en *supérieures* et en *inférieures* : les premières forment deux ou trois troncs qui vont s'ouvrir dans le sinus droit, à l'origine de ce sinus ; les secondes, également au nombre de deux ou trois, s'ouvrent dans les sinus latéraux. — *Ventricule cérébelleux.* V. VENTRICULE.

CÉRÉBELLITE. s. f. Inflammation du cervelet. V. ENCÉPHALITE et MÉNINGO-ENCÉPHALITE.

CÉRÉBRAL, ALE. adj. [*cerebralis*, de *cerebrum*, cerveau ; all. et angl. *cerebral*, it. *cerebrale*, esp. *cerebral*]. Qui appartient au cerveau, et, par extension, à l'encéphale. — *Action cérébrale.* V. FONCTION. — *Albumine cérébrale.* V. NEURINE. — *Artères cérébrales.* Il y en a trois de chaque côté : l'*antérieure* (*artère du corps calleux*) et la *moyenne* (*artère sylvienne*) sont des branches de terminaison de la carotide interne ; la *cérébrale postérieure* (*artère postérieure et inférieure du cerveau*) est fournie par la vertébrale. Les deux cérébrales antérieures sont unies, au niveau de la partie postérieure de la scissure interhémisphérique, par la *communicante antérieure* (V. COMMUNICANTE). Les artères cérébrales forment à la base de l'encéphale une sorte de cercle ou de polygone, connu sous le nom d'hexagone de Willis, d'où partent les branches qui se rendent aux diverses parties du cerveau (V. CERVEAU et HEXAGONE). — *Circonvolution cérébrale.* V. CIRCONVOLUTION. — *Facultés cérébrales.* Facultés affectives, intellectuelles et morales. V. AFFECTIF, INTELLIGENCE, MORAL. — *Graisse cérébrale.* V. CÉRÉBRIQUE. — *Hémisphère cérébral.* V. CERVEAU. — *Hygiène cérébrale.*

V. Hygiène. — *Lobe cérébral.* V. Lobe. — *Membranes cérébrales.* V. Méninges. — *Nerfs cérébraux.* V. Nerfs crâniens. — *Protubérance cérébrale.* V. Pont *de Varole.* — *Pulpe cérébrale.* V. Pulpe. — *Tissu cérébral.* V. Cerveau. — *Trigone cérébral.* V. Voûte *à quatre piliers.* — *Veines cérébrales.* Elles ont, dans l'intérieur du tissu cérébral, la même distribution que les rameaux artériels auxquels elles succèdent : leurs troncs se terminent dans les différents sinus de la base du crâne. — *Ventricules cérébraux.* V. Ventricule. = En pathologie, *affections cérébrales*, toutes celles qui ont ou paraissent avoir leur siège dans le cerveau : l'apoplexie, l'épilepsie, etc. — *Croup cérébral.* V. Spasme *de la glotte.* — *Fièvre cérébrale.* V. Fièvre, Méningite et Méningo-encéphalite. — *Méningite cérébrale.* V. Méningite. — *Ramollissement cérébral.* V. Ramollissement.

CÉRÉBRATE. s. m. Sel formé par l'addition d'un oxyde alcalin ou alcalino-terreux à une solution alcoolique d'*acide cérébrique :* le cérébrate de soude existe naturellement dans le tissu cérébral.

CÉRÉBRATION. s. f. (G. H. Lewes). L'ensemble des actes propres au cerveau, consécutifs à la perception, comprenant l'aperception, l'idéation, etc.

CÉRÉBRIE. s. f. [de *cerebrum*, cerveau]. Synonyme inusité d'*aliénation mentale*, de *manie*.

CÉRÉBRIFORME. adj. [*cerebriformis*, de *cerebrum*, cerveau, et *forma*, forme ; it. *cerebriforme*]. Qui a la forme et l'apparence du cerveau. V. Encéphaloïde.

CÉRÉBRINE. s. f. [de *cerebrum*, cerveau ; all. *Hirnfett*]. Nom donné par Gobley à l'*acide cérébrique* de Fremy [*cérébrote*, Couerbe ; *cire cérébrale*, Gmelin ; *graisse cérébrale pulvérulente* ou *myelocone* (de μυελὸς, moelle, et κόνις, poussière), Kühn ; *stéarine cérébrale pulvérulente*, Berzelius]. Substance azotée qui entre dans la composition de la *matière blanche du cerveau* découverte par Vauquelin, et qui se dépose par le refroidissement des extraits éthéro-alcooliques du tissu cérébral. C'est une poudre blanche, cristalline, fondant et se décomposant vers 80°, se gonflant dans l'eau sans s'y dissoudre, soluble dans l'alcool et l'éther bouillants, et se changeant, au contact de l'acide sulfurique et de l'humidité, en *cétylide*, qui est dépourvue d'azote. La cérébrine est un produit quaternaire, et ne contient pas de phosphore (Muller) : la matière phosphorée qui avait induit en erreur à cet égard est la *lécithine*, qui se trouve dans le tissu cérébral mélangée à la cérébrine ou formant avec elle la combinaison instable dite *protagon* par Liebreich. La cérébrine, abondante dans la substance blanche du cerveau, se trouve aussi dans le jaune d'œuf, le sang humain, la laitance, etc. (Gobley).

CÉRÉBRIQUE. adj. — *Acide cérébrique* [*acidum cerebricum ;* all. *Hirnfettsäure*] (Fremy). V. Cérébrine.

CÉRÉBRITE. s. f. [all. *Gehirnentzündung*, esp. *cerebritis*]. Inflammation du cerveau. V. Encéphalite.

CÉRÉBRO-CARDIAQUE. adj. — *Névropathie cérébro-cardiaque.* Nom proposé par Krishaber pour désigner une maladie nerveuse dont les symptômes, revenant par accès plus ou moins rapprochés, peuvent être rapportés aux quatre groupes suivants : 1° *troubles sensoriels :* conceptions fausses ou perverties, avec hyperesthésie des sens ; 2° *troubles locomoteurs :* vertige, étourdissements, perte de l'équilibre, parésie et parfois paralysie, plus rarement exagération du mouvement ; 3° *troubles de la circulation :* palpitations, augmentation du nombre des pulsations au moindre mouvement ; 4° *symptômes secondaires*, dépendant d'une grande irritabilité nerveuse, et variables avec les individus.

CÉRÉBROÏDE. adj. Se dit d'un tissu ou d'un organe analogue au cerveau.

CÉRÉBRO-OLÉINE. s. f. Huile liquide, jaune, qui n'est probablement que de l'oléine accompagnant la lécithine.

CÉRÉBRO-RACHIDIEN, IENNE. adj. V. Cérébro-spinal. — *Nerfs cérébro-rachidiens.* V. Nerf.

CÉRÉBROSCLÉROSE. s. f. [mot hybride, de *cerebrum*, cerveau, et σκληρὸς, dur ; all. *Gehirnsclerose*, angl. *cerebrosclerosis*, it. *cerebrosclerosia*]. Forme d'inflammation chronique du cerveau, caractérisée par une production de matière dense, assez tenace, amorphe, granuleuse, grisâtre, striée, fibroïde, souvent parcourue par de véritables fibres lamineuses. Parsemée ou non de concrétions calcaires microscopiques, cette matière se distingue facilement, par l'inégal volume de ses granulations, de celle de la substance grise, et elle se produit aussi dans la substance blanche qui manque de la matière amorphe de la substance grise. L'induration est quelquefois limitée brusquement, et d'autres fois se perd insensiblement dans les tissus voisins. Elle est moins vasculaire et plus consistante que les tissus sains qu'elle envahit. Elle est de couleur grisâtre ou gris jaunâtre, et quelquefois un peu transparente. Cette sclérose cérébrale n'existe guère isolément : tantôt elle coïncide avec d'autres altérations des méninges et du cerveau, et donne lieu aux symptômes de la *paralysie générale progressive* (V. Polyparésie) ; tantôt elle accompagne les lésions analogues de la moelle. V. Myélosclérose.

CÉRÉBROSCOPIE. s. f. [de *cerebrum*, cerveau, et σκοπεῖν, examiner] (Bouchut). Jugement sur l'état du cerveau dans le cours des maladies, porté d'après l'examen ophtalmoscopique des vaisseaux rétiniens.

CÉRÉBRO-SPINAL, ALE. adj. Qui a rapport au cerveau et à la moelle épinière. — *Axe cérébro-spinal.* L'ensemble du cerveau et de la moelle épinière. — *Liquide cérébro-spinal.* V. Céphalo-rachidien. — *Méningite cérébro-spinale.* V. Méningite.

CÉRÉBROTE. s. f. V. Cérébrine.

CÉRÉLÉON. s. m. [*celeræum*, de κηρὸς, cire, et ἔλαιον, huile ; all. *Wachsöl.*] Mélange de cire et d'huile différant du cérat en ce que la cire y entre en plus grande proportion.

CÉRENCÉPHALOTE. s. f. [de κηρὸς, cire, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Synonyme de *céphalote*.

CERF. s. m. [*cervus*, ἔλαφος, all. *Hirsch*, angl. *stag*, *hart*, it. *cervo*, esp. *ciervo*]. Nom de genre d'un ruminant à cornes pleines et caduques, rondes, ramifiées. Une espèce, le *cerf commun* (*Cervus elaphus*, L.), dont le mâle seul a des cornes et des canines à la mâchoire supérieure, fournit la corne de cerf du commerce : 1° en *cornichons*, ou extrémités des andouillers ; 2° *râpée*, naturellement grise, souvent falsifiée, sans inconvénient, par des os râpés ; celle qu'on donne sous le nom de *blanche* est de l'os râpé, sans trace de corne de cerf (V. Corne). On employait autrefois la graisse et la moelle du cerf, qu'on remplace par celles du bœuf. L'*os du cœur de cerf* a été employé dans les maladies du cœur, mais est sans action. V. Os *du cœur.* — *Mal de cerf.* V. Mal.

CERFEUIL. s. m. [*cerefolium*, *chærophyllum*, *Scandix cerefolium*, L. ; all. *Kerbel*, angl. *chervil*, it. *cerfoglio*, *cerfuglio*, esp. *perifollo*]. Plante potagère (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont la saveur aromatique est due à une huile essentielle. Le cerfeuil entre dans un grand nombre d'assaisonnements et dans la préparation du bouillon aux herbes ; sa décoction est souvent employée comme résolutive et pour calmer les douleurs hémorroïdales. Le suc exprimé de ses feuilles a été employé comme diurétique, seul ou étendu dans du vin blanc. — *Cerfeuil musqué* (*Scandix odorata*, L.). Plante analogue à la précédente, mais dont toutes les parties sont plus grandes, et dont l'odeur rappelle celle de l'anis : elle jouit à peu près des mêmes propriétés.

CÉRIDES. s. m. pl. Famille de corps simples qui comprend le manganèse et le cérium (Ampère).

CÉRINE. s. f. [de *cera*, cire; all. *Kerin*, it. et esp. *cerina*]. L'*acide cérotique* impur.

CÉRINIQUE. adj. — *Acide cérinique*. Produit par l'action de la potasse bouillante sur la cérine.

CÉRION. s. m. [*cerio*, de *κηρίον*, cellule]. Fruit des graminées (Mirbel). C'est le *caryopse* de Richard.

CÉRIQUE. adj. Qui concerne la cire. — *Acide cérique*. Se forme en faisant agir l'acide nitrique sur la cire des abeilles, ou en traitant la cire du Japon par une solution alcoolique étendue de potasse.

CERISE. s. f. [*cerasum*, κεράσιον, all. *Kirsche*, angl. *cherry*, it. *ciriegia*, esp. *cereza*]. Fruit du *cerisier*. — *Sirop de cerises*. V. SIROP. = En médecine vétérinaire, petite excroissance charnue, rouge, arrondie, qui s'élève de la surface des plaies de la sole de chair du cheval. On la fait disparaître par la compression.

CERISIER. s. m. [*griottier*, *Prunus cerasus*, L., *Cerasus caproniana*, DC., *cerasus*, κέρασον, all. *Kirschbaum*, it. *ciriegio*, esp. *cerezo*]. Arbre originaire de Cérasonte, aujourd'hui Keresoun, sur le Pont-Euxin (icosandrie monogynie, L., rosacées, J.). Son écorce a été préconisée comme succédanée du quinquina ; ses fruits sont un aliment sain, acidule, rafraîchissant et laxatif. L'infusion des pédoncules, ou queues de cerises, passe pour diurétique. Les merises, les guignes et les bigarreaux proviennent du *bigarreautier* (*Cer. duracina*), du *guignier* (*Cer. Juliana*), et du *merisier* (*Cer. avium*, L.). C'est de la merise et de son noyau que l'on retire, par la distillation, le *kirschenwasser* ou *kirsch*.

CÉRITE. s. f. V. CÉRIUM.

CÉRIUM. s. m. [all. *Cerium*, it. *cerio*, esp. *cerium*]. Métal découvert en 1804 dans la *cérite*, minerai composé d'oxyde de cérium, de silice et d'oxyde de fer (Hisinger et Berzelius). Il est blanc grisâtre, presque infusible, un peu volatil, très cassant; il absorbe l'oxygène à une température élevée, et devient blanc. Peu étudié ; voisin de l'yttrium et du thorinium.

CERNE. s. m. En botanique, cercles concentriques formés tous les ans dans le bois d'un arbre par une couche d'aubier qui se convertit en bois. = En médecine, cercle bleuâtre qui entoure les plaies de mauvaise nature. — *Cerne des yeux*. V. CERNÉ.

CERNÉ, ÉE. adj. Se dit des yeux quand les paupières (et surtout l'inférieure) sont entourées d'une teinte bleuâtre, appelée le *cerne des yeux*.

CERNEAU. s. m. Noix incomplètement mûre, qu'on mange après macération dans l'eau salée ou vinaigrée.

CÉROCÔME. s. f. Insecte coléoptère vésicant. V. CANTHARIDE.

CÉROÈNE, **CÉROUÈNE** ou **CIROUÈNE**. s. m. [du mot bas latin *ceroneum*, fait de κηρὸς, cire]. Emplâtre regardé comme résolutif et fondant. — *Emplâtre ceroene*. Il est préparé (Codex, 1866) en liquéfiant d'abord poix noire, 100 gram., puis poix de Bourgogne, 400 gram.; cire jaune, 100 gram., suif de mouton, 50 gram., passant avec expression à travers une toile et incorporant à la masse emplastique à demi refroidie, bol d'Arménie préparé, 100 gram., myrrhe pulvérisée, 20 gram., encens pulvérisé, 20 gram., et minium porphyrisé, 20 grammes.

CÉRO-GRAISSEUX. adj. Se dit d'une substance contenant à la fois de la cire et de la graisse.

CÉROLÉINE. s. f. Substance qui fait partie de la cire des abeilles; fusible à 28°,5. Elle rougit le tournesol; elle est soluble dans l'alcool et l'éther froids ; elle est plus oxygénée que les corps qui l'accompagnent. V. CIRE.

CÉROMEL. s. m. [esp. *ceromiel*]. Mélange d'une partie de cire et de deux parties de miel, qu'on employait autrefois au pansement des plaies et des ulcères.

CÉROPLASTIQUE. s. f. [de κηρὸς, cire, et πλάσσειν, façonner]. Confection des pièces anatomiques en cire.

CÉROSIE ou **CÉROSINE**. s. f. ($C^{48}H^{48}O^{2}$). Substance cireuse blanchâtre qui recouvre les cannes à sucre, et particulièrement les variétés violettes (Avequin).

CÉROSIQUE, CÉROSINIQUE. adj. — *Acide cérosique*, *cérosinique*. Produit de l'oxydation de la cérosie traitée par la chaux potassée.

CÉROTATE. s. m. Sel cristallisable formé par la combinaison de l'acide cérotique avec un oxyde métallique. — *Cérotate de céryle*. V. CÉRYLE.

CÉROTÈNE. s. m. ($C^{54}H^{54}$). Produit qui se forme pendant la distillation sèche de la cire de Chine.

CÉROTIQUE. adj. — *Acide cérotique* ou *cérine* [*acidum cerotinicum*, all. *Cerotinsäure*] ($C^{54}H^{53}O^{3}.HO$). Corps reconnu acide et formant, dans la cire d'abeille, la partie soluble dans l'alcool. Cristallisable, fusible à 78°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud. — *Alcool cérotique* [*cérotine*, *alcool cérylique*] ($C^{54}H^{56}O^{2}$). Substance cireuse, fusible à 79°, soluble dans l'alcool et dans l'éther, résultant de la saponification de la cire de Chine.

CÉROXYLINE. s. f. [*Cire de palmier*; all. *Ceroxylin*]. Sous-résine cristallisable trouvée dans la résine du *Ceroxylon andicola*, grand palmier d'Amérique.

CERTIFICAT. s. m. Le certificat médical est une attestation officieuse, mais qui ne doit jamais contenir que l'expression de la plus scrupuleuse vérité. — *Code d'instruction criminelle*, art. 84 : « Lorsqu'il sera constaté, par le certificat d'un médecin, que des témoins se trouvent dans l'impossibilité de comparaître sur la citation qui leur aura été donnée, le juge d'instruction se transportera en leur demeure. » — Art. 86. « Si le témoin auprès duquel le juge se sera transporté n'était pas dans l'impossibilité de comparaître sur la citation qui lui avait été donnée, le juge décernera un mandat de dépôt contre le témoin et contre le médecin qui aura délivré le certificat ci-dessus mentionné. » — *Code pénal*, art. 159 : « Toute personne qui, pour se rédimer elle-même ou en affranchir une autre d'un service public quelconque, fabriquera, sous le nom d'un médecin, chirurgien ou autre officier de santé, un certificat de maladie ou d'infirmité, sera punie d'un emprisonnement de deux à cinq ans. » — Art. 160. « Tout médecin, chirurgien ou autre officier de santé, qui, pour favoriser quelqu'un, certifiera faussement des maladies ou infirmités propres à dispenser d'un service public, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans. S'il y a été mû par dons ou promesses, il sera puni du bannissement ; les corrupteurs seront, en ce cas, punis de la même peine. » — Lorsqu'un certificat est destiné à être produit en justice, il doit être écrit sur papier timbré. Les certificats sur papier libre ou sur papier timbré doivent être légalisés, pour Paris, par le maire de l'arrondissement qu'habite le médecin ; dans les départements, par le maire et le préfet.

CERTITUDE. s. f. — *Certitude en médecine*. V. PATHOLOGIE et PRATICIEN.

CÉRULÉINE. s. f. ($C^{40}H^{10}O^{14}$). Composé qui dérive de la galléine par élimination de 2H. Chauffée, elle se charbonne et produit une matière solide volatile. Peu soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, elle se dissout dans l'acide acétique et dans les alcalis avec coloration verte, dans l'aniline avec coloration indigo. Sa solution bleue teint la laine en indigo ; ses solutions vertes teignent en vert les étoffes mordancées à l'alumine, et en bleu les étoffes mordancées au fer : les colorations produites ont une grande solidité. Avec les bases terreuses, elle peut former des laques.

CÉRULIGNONE. s. f. Corps d'un bleu violet, soluble dans l'acide acétique, dans le phénol qui lui donne une coloration rouge, dans l'acide sulfurique qui le fait passer au bleu: comme le *cedriret* de Reichenbach, c'est un des produits de la distillation du bois, mais du bois de hètre exclusivement (Liebermann).

CÉRUMEN. s. m. [*cerumen*, de *cera*, cire ; ὠτὸς ῥύπος, all. *Ohrenschmalz*, angl. *cerumen*, it. *cerume*, esp. *cerumen*]. Humeur onctueuse, épaisse, analogue à la cire, qui s'amasse dans le conduit auditif externe. Cette humeur, sécrétée par les glandes pileuses ou sébacées des follicules du duvet du conduit auditif, est formée de mucus, d'une huile disposée en gouttes microscopiques accumulées, d'une matière colorante, de soude et de sous-phosphate de chaux. Le cérumen lubrifie le conduit auditif, entretient la souplesse de la membrane qui le tapisse, s'oppose à l'introduction des corpuscules qui voltigent dans l'atmosphère, et repousse par son amertume les parasites qui pourraient s'y loger. Il peut s'accumuler et former des concrétions. V. Cérumineux.

CÉRUMINEUX, EUSE. adj. [angl. *ceruminous*]. Qui est relatif au cérumen. — *Concrétion cérumineuse*. Amas de cérumen durci, qui bouche plus ou moins le conduit auditif externe, et qui résulte de l'augmentation de la sécrétion normale, ou de l'altération des matières sécrétées, ou d'un obstacle à leur élimination. Pour évacuer ces produits, il faut d'abord, s'ils sont durs et anciens, les ramollir par des instillations d'huile ou de glycérine dans l'oreille; puis des injections d'eau tiède les entraînent au dehors : c'est seulement lorsque les concrétions sont détachées qu'on peut les saisir avec de petites pinces. — *Glandes cérumineuses*. Nom donné par beaucoup d'auteurs aux glandes volumineuses qui fournissent le cérumen : d'après Ch. Robin, ce sont des glandes sudoripares ordinaires qui ne méritent pas de nom particulier. — *Humeur cérumineuse*. Le *cérumen*.

CÉRUSE. s. f. [*cerussa*, ψιμμύθιον, all. *Bleiweiss*, *Bleiglätte*, angl. *whitelead*, it. *ceprussa*; *blanc de céruse*, *blanc de plomb*]. V. Carbonate *de plomb*. — *Emplâtre de céruse*. V. Emplatre.

CERVEAU. s. m. [*cerebrum*, ἐγκέφαλος, all. *Gehirn*, angl. *brain*, it. *cervello*, *cerebro*, esp. *cerebro*]. Tout l'encéphale, toute la masse contenue dans l'intérieur du *crâne*. ‖ Plus spécialement, portion considérable de cette masse qui occupe toute la partie supérieure et antérieure de la cavité crânienne; le *cervelet* est la portion postérieure et inférieure. Le *cerveau* proprement dit s'étend du front aux fosses occipitales supérieures; il s'appuie : en devant sur les voûtes orbitaires; en bas, sur les fosses moyennes de la base du crâne; postérieurement, sur la tente du cervelet. La face supérieure de cet organe est divisée, par une scissure médiane profonde (*scissure interlobaire*, Ch., *scissure interhémisphérique*), en deux moitiés (*hémisphères cérébraux*) réunies à leur base par le *corps calleux*. Elle présente à sa surface un grand nombre d'éminences flexueuses, arrondies, ondulées, appelées *circonvolutions cérébrales* (V. Circonvolution), séparées par des sillons sinueux auxquels on donne le nom d'*anfractuosites* ou de *scissures* (V. Scissure). La face inférieure offre d'avant en arrière, sur la ligne médiane (fig 76) : A, la continuation de la grande scissure verticale, interlobaire; B, le chiasma des nerfs optiques; C, le tubercule cendré; D, l'origine de la tige pituitaire; EE, les tubercules mamillaires; F, l'espace perforé moyen; G, le pont de Varole; H, le bulbe rachidien. Sur les côtés : II, les circonvolutions longitudinales, limitées en dehors par des anfractuosités qui reçoivent les nerfs olfactifs (1re paire), KK; LL, la face excavée des deux lobes frontaux; M, la racine interne du nerf olfactif; N, sa racine externe; O, le nerf optique (2e paire); P, l'extrémité antérieure de la circonvolution de l'hippocampe; Q, l'espace perforé latéral; RR, les pédoncules cérébraux; SS, les nerfs oculo-moteurs communs (3e paire); S′S′, les nerfs pathétiques (4e paire); TT, grosse et petite racine du trijumeau ou trifacial (5e paire); UU, les nerfs oculo-moteurs externes (6e paire); V, le nerf facial (7e paire); et Y, sa racine sensitive (accessoire de Wrisberg); Z, le nerf acoustique (8e paire); *a*, le nerf glosso-pharyngien (9e paire); *b*, le pneumogastrique (10e paire); *c*, le nerf spinal ou accessoire de Willis (11e paire); *d*, le nerf hypoglosse (12e paire); *ff*, les deux lobes frontaux ou antérieurs; *gg*, les deux lobes sphénoïdaux, ou moyens, séparés des antérieurs par la scissure de Sylvius; *kk*, les deux lobes latéraux du cervelet séparés des lobes moyens du cerveau par une dépression répondant au bord supérieur du rocher; *l*, sur la ligne médiane, enfin, une portion du lobe moyen du cervelet. Dans son intérieur, le cerveau présente sur la ligne médiane le corps calleux, la cloison des ventricules ou *septum lucidum*, la voûte à trois piliers, la toile choroïdienne, la glande pinéale et le ventricule moyen; latéralement, les ventricules latéraux, dans lesquels on rencontre les corps striés, les couches optiques, la bandelette demi-circulaire, les corps frangés, les cornes d'Ammon. Le cerveau est contenu dans une triple enveloppe membraneuse, formée par la dure-mère, l'arachnoïde et la pie-mère (V. Meninge). Le cerveau reçoit de nombreux vaisseaux artériels, fournis par la carotide interne et la vertébrale; ses veines aboutissent aux sinus de la dure-mère. Il est l'organe de la pensée, des sentiments moraux et des facultés intellectuelles. — Au point de vue morphologique et topographique, le cerveau présente deux substances : l'une, dite *médullaire*, est blanche et forme la plus grande partie du tissu cérébral; l'autre, appelée *corticale*, bien qu'elle constitue les ganglions centraux (corps strié et couche optique) comme l'écorce de l'organe, est grisâtre et plus molle que la précédente. Cette distinction doit être conservée lorsqu'on étudie les éléments anatomiques du cerveau, qui sont les suivants : A. *Substance grise* : 1° Beaucoup de *matière amorphe* (V. Nevroglie); 2° des *myélocytes* (V. ce mot) plus abondants dans les circonvolutions du cervelet (Ch. Robin); 3° des cellules nerveuses d'où partent les cylindraxes des tubes de la substance blanche. Les cellules sont pyramidales, globuleuses ou fusiformes dans la couche corticale : les premières ont beaucoup d'analogie avec les cellules motrices de la moelle; il en est de très petites, de moyennes et de gigantesques (*cellules géantes*, all. *Riesenzellen*); de leurs angles et de leurs bases partent des prolongements ramifiés, et leur sommet émet un prolongement spécial, qui continue le corps cellulaire en s'effilant et qui est très analogue au prolongement cylindrique des cellules motrices médullaires. Dans les circonvolutions, surtout des lobes antérieurs, la substance grise présente, à la coupe, cinq couches superposées: *a*. une couche extérieure, voisine des méninges, composée surtout de névroglie, et peu colorée; *b*. une couche grisâtre, formée de petites cellules pyramidales, *c*. une couche jaunâtre, constituée par des cellules pyramidales, moyennes et grosses, et par des faisceaux de fibres médullaires (Luys, Henle); *d*. une quatrième couche où se trouvent des cellules globuleuses; *e*. une dernière couche où dominent les cellules fusiformes (Meynert, Charcot). Cette disposition existe principalement en avant du sillon de Rolando, vers l'extrémité supérieure des circonvolutions frontale et pariétale ascendantes et dans le lobule paracentral : dans ces points, où se trouvent les centres moteurs (V. Moteur), les grandes cellules pyramidales prédominent sur les autres éléments, tandis que les cellules globuleuses l'emportent dans les parties postérieures du cerveau, regardées comme siège du *sensorium*. Enfin, dans les masses grises centrales, les cellules sont généralement sphéroïdales et plus grosses que celles de la quatrième couche de l'écorce. L'altération de la texture de cette substance coexiste toujours avec les troubles de telles ou telles facultés instinctives ou intellectuelles (V. Folie); 4° des vaisseaux capillaires qu'entoure une gaine lymphatique (Ch. Robin). B. *Substance blanche :* 1° Des tubes nerveux, des tubes minces surtout; sur l'embryon, ces tubes sont représentés d'abord par des cylindraxes, disposés en fascicules plongés dans la substance amorphe cérébrale; puis ils passent à l'état de tubes par production d'une couche de myéline blanche autour de chacun d'eux. Mais ils laissent toujours entre eux une mince couche de substance amorphe cérébrale, épaisse au plus de $0^{mm},001$, qui sépare ainsi les tubes nerveux les uns des autres; 2° des vaisseaux capillaires : les capillaires sanguins des deux substances émanent des trois artères cérébrales (V. Cérébral) ou mieux de l'*hexagone de Willis;* or on peut considérer les branches de celui-ci comme donnant naissance à deux systèmes distincts de vaisseaux sanguins dans l'épaisseur du cerveau : le *système cortical*, dont les rameaux nourrissent l'écorce (*artères courtes* ou *corticales*), et la substance médullaire sous-jacente (*arteres longues* ou *médullaires*); et le *système central*, dont les vaisseaux, assez volumineux et perpendiculaires au tronc qui leur donne naissance, se rendent directement aux couches optiques et aux corps striés. Non seulement les deux systèmes sont tout à fait indépendants l'un de l'autre à la périphérie de leur distribution et ne communiquent pas entre eux, mais encore les artères du système central sont toutes *terminales* (Cohnheim), c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'anastomoses entre elles; pour ce qui est du système cortical, les communications entre ses artères, si elles existent, sont inconstantes, indirectes, difficiles (Duret); il en résulte que le cerveau se compose, au point de vue circulatoire, d'un certain nombre de territoires, en partie autonomes et indépendants, et que l'oblitération d'une branche artérielle amènera la mortification limitée d'une région corticale, tandis que l'augmentation de pression dans une artère centrale en amènera facilement la rupture, suivie d'hémorragie cérébrale, par impossibilité de dégorgement collatéral (Charcot). — Les principes immédiats retires de la substance cérébrale sont mal déterminés, et l'on ne sait encore auxquels des éléments précédents rattacher telle ou telle de leurs espèces. Ce sont : 1re *classe*. De l'eau; des sels : chlorure et carbonate de soude et de potasse, phosphate et carbonate de soude. 2e *classe*. De la cholestérine en quantité, de l'oléine (V. Cérébro-oléine), de la lécithine. Il existe certainement d'autres principes de cette classe dans le cerveau, mais ils ne sont pas déterminés. 3e *classe*. Neurine ou albumine cérébrale (c'est ce principe qui, mêlé à quelques-uns des précédents, a donné lieu à la *cérébrote*, la *céphalote* et autres mélanges). Il existe probablement d'autres principes de cette classe dans le cerveau; mais c'est à peine déjà si le précédent est bien connu. — *Commissure du cerveau.* V. Commissure. — *Faux du cerveau.* V. Faux. — *Poids du cerveau.* V. Encéphale. — *Ventricule du cerveau.* V. Ventricule. = Pour la pathologie du cerveau, V. Anémie, Apoplexie, Atrophie, Commotion, Compression, Contusion, Encéphalite, Ramollissement, etc.

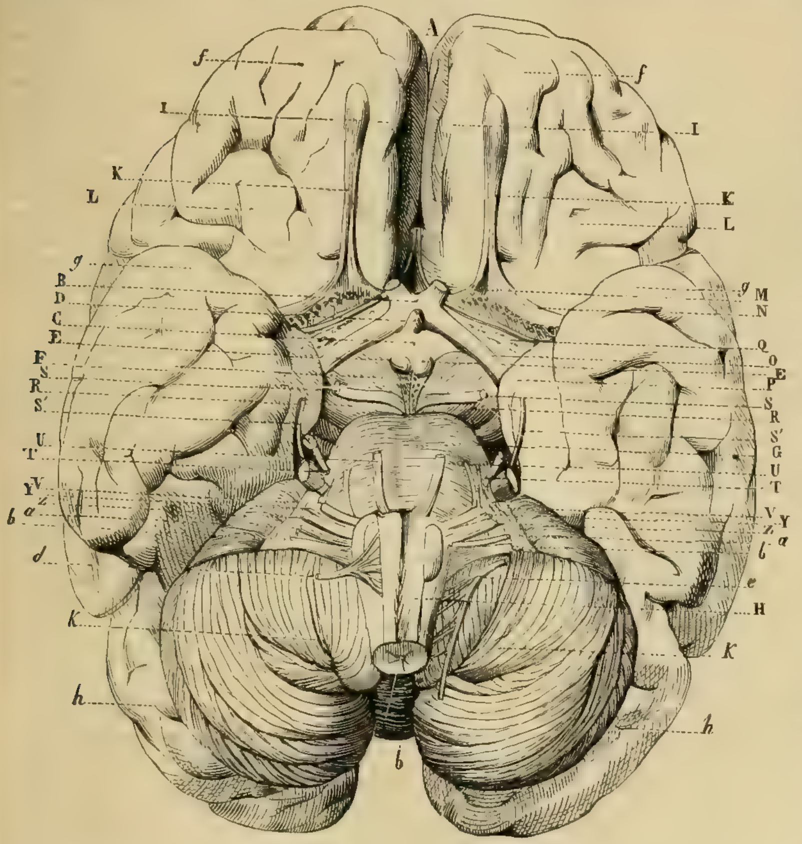

Fig. 76.

CERVELET. s. m. [diminutif de *cerveau*, comme *cerebellum* l'est de *cerebrum;* all. *das kleine Gehirn*, angl. *the little brain*, it. *cervelletto*, esp. *cerebello*]. Organe (fig. 76, *kk*) situé entre les fosses occipitales inférieures et la partie inférieure et postérieure du cerveau (*hh*), dont le sépare un repli de la dure-mère appelé *tente du cervelet*. Il est symétrique et régulier, continu avec le cerveau, le bulbe et la protubérance au moyen des *pédoncules cérébelleux* (V. Encéphale et Pedoncule), et partagé par une rainure en deux lobes ou hémisphères parfaitement semblables et placés sur un plan horizontal (*kk*). Sa surface extérieure présente une série concentrique de circonvolutions ou lames minces, séparées par des sillons dans lesquels s'introduit la pie-mère, et sur lesquelles passe l'arachnoïde. La face supérieure du cervelet, recouverte par le repli de la dure-mère, présente une saillie médiane dite *vermis supérieur*. Sa face inférieure offre, dans son milieu, un enfoncement destiné à loger l'origine de la moelle épinière (H); dans le fond de ce sillon se trouve le *vermis inférieur*, saillie analogue à la précédente, mais plus prononcée; ses parties latérales présentent une surface convexe, arrondie (hémisphères), en rapport avec les fosses occipitales inférieures. Du vermis inférieur part de chaque côté un prolongement de substance grise qui se dirige en arrière : il en résulte une saillie cruciale dite *pyramide lamelleuse de Malacarne*. En avant, le cervelet offre un enfoncement qui embrasse la protubérance cérébrale . à ce niveau, le vermis inférieur présente une extrémité arrondie, flottant dans le quatrième ventricule (*luette du cervelet*), et à laquelle se relie l'extrémité interne d'un repli membraneux grisâtre (*valvule de Tarin*), dont l'extrémité externe se continue avec le lobule du pneumogastrique, tandis que son bord postérieur, convexe, adhère à la paroi supérieure du quatrième ventricule, et que son bord antérieur, concave, est libre; en arrière, on voit un autre enfoncement qui comprend la faux du cervelet (V. Faux) et une saillie de ses portions médianes supérieure et inférieure qui porte le nom de *lobe moyen du cervelet* (*I*), bien qu'elle ne soit pas aussi distincte (surtout en haut et sur les côtés) que les deux lobes latéraux. Au-dessous, on remarque le quatrième ventricule, dont les parois sont formées par le cervelet, la protubérance cérébrale et le bulbe spinal. En coupant verticalement les lobes du cervelet, on voit la substance médullaire ramifiée en groupes ou lobules lamelleux auxquels on a donné le nom d'*arbre de vie*. Une mince couche de matière grise tapisse extérieurement ces feuillets blancs, est en continuité de substance avec eux, et forme avec eux autant de minces lames ou *circonvolutions* (V. ce mot). A peu près dans le milieu de chacun de ses hémisphères se trouve le *corps rhomboïdal, olivaire, ciliaire, dentelé, denté* ou *frangé* (*olive du cervelet*), composé d'une mince lame *cendrée* plissée en zigzag, entourant de la substance blanche. Les artères du cervelet sont fournies par l'artère basilaire; ses veines vont aboutir dans les sinus de la dure-mère. Même composition anatomique que le cerveau; cependant la substance grise, périphérique, comprend seulement trois couches, assez mal limitées : l'externe contient surtout de la névroglie et des capillaires sanguins, avec de rares cellules nerveuses; dans la moyenne se trouvent des cellules arrondies et très volumineuses (*cellules de Purkinje*); l'interne, dite *couche rouillée*, est formée de cellules assez petites. Le rôle physiologique du cervelet paraît se rapporter à la locomotion, et en particulier à la coordination des mouvements. — *Foliole du cervelet*. V. Foliole. — *Ventricule du cervelet*. V. Ventricule.

CERVELLE. s. f. Nom vulgaire du *cerveau*, de l'*organe encéphalique*.

CERVICAL, ALE. adj. [*cervicalis*, de *cervix*, la nuque, la partie postérieure du cou; angl. *cervical*, it. *cervicale*, esp. *cervical*]. Se dit de tout ce qui appartient à cette région. — *Adénite cervicale*. Inflammation des ganglions lymphatiques du cou, le plus souvent d'origine scrofuleuse ou syphilitique. V. Scrofule et Syphilis. — *Artères cervicales*. Elles sont au nombre de quatre : 1° l'*ascendante*, fournie par la thyréoïdienne inférieure; 2° la *transverse* (*cervico-scapulaire*, Ch.; *scapulaire postérieure*), qui naît de la sous-clavière; 3° la *superficielle*, qui est une branche de la transverse; 4° la *postérieure* ou *profonde* (*trachélo-cervicale*, Ch.), qui naît de la partie postérieure et profonde de la sous-clavière, derrière le muscle scalène inférieur. Toutes ces artères se perdent dans les muscles de la nuque. — *Ganglions cervicaux* ou *glandes cervicales*. Ganglions lymphatiques situés sur les côtés et vers la région postérieure du cou. — *Ganglions cervicaux*. Les trois ganglions que forme au cou le nerf grand sympathique : ils sont distingués en *supérieur*, en *moyen* et en *inférieur*. Le *supérieur* est sous la base du crâne, au-dessus et en arrière de l'angle de la mâchoire inférieure, et s'étend de l'orifice inférieur du canal carotidien à la 3e vertèbre cervicale. Le *moyen* est au niveau de la 5e ou 6e vertèbre, vers la courbure de l'artère thyréoïdienne inférieure. L'*inférieur* est placé derrière l'artère vertébrale, entre l'apophyse transverse de la 7e vertèbre et le col de la première côte. Le premier est uni au second par deux filets formant le tronc même du grand sympathique, et fournit : des branches supérieures, qui pénètrent dans le crâne; des branches externes, qui s'anastomosent avec les quatre premiers nerfs rachidiens; des branches internes, qui se rendent au pharynx, au larynx et au cœur; des branches antérieures, qui accompagnent les vaisseaux nés de la carotide externe; enfin, des branches postérieures, très grêles, musculaires et osseuses. Le second est uni à l'inférieur par deux filets, et fournit le nerf cardiaque moyen, des branches qui s'anastomosent avec les 5e et 6e nerfs cervicaux, et d'autres qui accompagnent l'artère thyréoïdienne inférieure : il manque quelquefois. Le troisième émet des rameaux externes, qui se répandent sur la sous-clavière; un rameau ascendant ou *vertébral*, qui s'engage avec l'artère vertébrale dans le canal des apophyses transverses et s'unit aux trois derniers nerfs cervicaux; et des rameaux internes, dont les uns s'unissent au nerf cardiaque moyen, d'autres forment le nerf cardiaque inférieur, les derniers s'anastomosent avec le nerf récurrent. — *Grossesse cervicale*. V. Grossesse. — *Ligament cervical*. Partie du ligament vertébral commun qui revêt les parties antérieure et postérieure des vertèbres cervicales. V. Vertébral. — *Nerfs cervicaux*. Nerfs rachidiens, au nombre de huit de chaque côté, qui sortent par les trous de conjugaison des vertèbres cervicales, et forment ainsi les *huit paires cervicales*, les premières que donne la moelle épinière. La première paire constitue les *nerfs sous-occipitaux* de plusieurs anatomistes, qui ne comptent que *sept* paires cervicales : dans ce cas, la seconde paire cervicale est regardée comme la première, et ainsi de suite. — *Plexus cervical*. Ensemble des anastomoses réunies des branches antérieures des quatre premiers nerfs cervicaux. Lorsque le tronc d'un nerf cervical a longé la gouttière supérieure de l'apophyse transverse de la vertèbre sous-jacente, sa branche antérieure se porte en avant, et donne beaucoup de rameaux qui s'anastomosent avec ceux des nerfs voisins. Le plexus ainsi formé est placé au devant des apophyses transverses des vertèbres cervicales, dont il est séparé par les muscles grand droit antérieur et long du cou; il est recouvert par l'aponévrose prévertébrale, l'artère carotide interne et la veine jugulaire interne, et plus superficiellement par le sterno-mastoïdien. Il se subdivise : 1° en *plexus cervical superficiel* formé par les cinq branches superficielles, toutes *cutanées* : ces branches se dégagent sur le bord postérieur du sterno-mastoïdien qu'elles embrassent, et viennent se placer entre lui et le peaucier; et 2° en *plexus cervical profond* formé par les dix branches profondes, toutes *musculaires*. Elles portent toutes, moins une, dite *descendante interne*, les noms des muscles auxquels elles se distribuent. — *Renflement cervical*. V. Moelle épinière. — *Veines cervicales*. Elles ont à peu près la même disposition que les artères cervicales, et s'ouvrent dans les veines jugulaires externe et vertébrale. — *Vertèbre cervicale*. V. Vertèbre.

CERVICO-BRACHIAL, ALE. adj. Se dit des névralgies qui ont leur siège dans une partie de l'étendue du plexus brachial et des racines postérieures des dernières paires cervicales.

CERVICO-MASTOÏDIEN, IENNE. adj. Qui appartient à la partie postérieure du cou (*cervix*) et à l'apophyse mastoïde. — *Muscle cervico-mastoïdien.* V. SPLENIUS *de la tête.*

CERVICO-OCCIPITAL, ALE. adj. Se dit des névralgies qui envahissent les nerfs occipitaux et cervicaux.

CERVICO-SCAPULAIRE. adj. [de *cervix*, la région postérieure du cou, et *scapulum*, l'épaule]. Nom donné à l'*artère* et à la *veine cervicales transverses.* V. CERVICAL.

CERVIX. s. m. V. COU.

CERVOISE. s. f. Sorte de bière.

CÉRYLE. s. m. Radical composé qui, d'après Brodie, existe combiné à l'acide cérotique (*cérotate de céryle*) dans la cire de Chine, d'où la potasse le met en liberté par saponification. — *Sulfate de céryle.* Éther composé, résultant de l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool cérylique (ou cérotique).

CÉRYLIQUE. adj. — *Alcool cérylique.* V. CÉROTIQUE (*alcool*).

CÉSARIEN, IENNE. adj. Qui concerne l'extraction du fœtus au travers des parois abdominales : *accouchement césarien*, etc. — *Opération césarienne* [*partus cæsareus*, *cæsarea sectio*, de *cædere*, couper; ὑστεροτομοτοκία, all. *Kaiserschnitt*, angl. *cæsarian operation*, it. *parto cesareo*, esp. *operacion cesarea*]. Incision pratiquée aux parois de l'abdomen et à celles de l'utérus pour extraire le fœtus. Les Romains donnaient le surnom de *cæsones, cæsares*, aux individus venus au monde par cette opération, qui n'avait jamais été pratiquée que sur les femmes mortes enceintes, lorsqu'en 1581 Fr. Rousset osa le premier soutenir qu'il y avait possibilité de l'exécuter sur le vivant. Elle est indiquée quand la femme meurt dans les derniers temps de la grossesse, ou à une époque postérieure au terme de la viabilité du fœtus; les vices de conformation du bassin, ou la présence de tumeurs qui rétrécissent les voies naturelles au point de rendre impossible la délivrance par le forceps ou par la mutilation du fœtus, l'indiquent sur le vivant. A moins d'accidents (hémorragie, convulsions) qui obligent d'accélérer la délivrance, il n'y faut jamais recourir sur le vivant avant le terme révolu de la grossesse, avant même que le travail soit arrivé à son plus haut point d'intensité. Quatre méthodes sont connues pour l'exécuter : 1° celle de Levret, qui consiste à inciser les parois abdominales parallèlement au bord externe de l'un des muscles droits, à égale distance de ce muscle et d'une ligne tirée de la troisième fausse côte à l'épine supérieure de l'os des iles; 2° celle de Mauriceau, dans laquelle l'incision porte sur la ligne blanche; 3° celle de Lauverjat, dans laquelle on fait une incision transversale depuis le bord externe du muscle droit jusqu'au niveau de l'épine iliaque antérieure et supérieure; 4° celle qui consiste à inciser parallèlement au ligament de Poupart, depuis l'épine du pubis jusqu'au delà de l'épine iliaque antérieure et supérieure, à refouler le péritoine de la fosse iliaque jusque dans la cavité pelvienne, à ouvrir la partie supérieure du vagin, et à mettre l'orifice de la matrice en rapport avec la plaie du ventre, pour abandonner ensuite l'accouchement à la nature, ou aider celle-ci, soit avec la main, soit avec le forceps. La seconde est celle que préfèrent la plupart des praticiens. Il faut d'abord ramener la matrice au centre de la cavité abdominale, et l'y faire maintenir par deux aides appliquant leurs mains sur les flancs de la femme. On pratique ensuite une incision de 13 à 16 centimètres, qui s'étend parallèlement à la ligne blanche, depuis l'ombilic jusqu'à 6 centimètres du pubis, et qui n'intéresse que la peau; on divise ensuite les plans aponévrotiques couche par couche, jusqu'au péritoine, on pratique à cette membrane une petite ouverture, dans laquelle on plonge le doigt indicateur gauche, dont la face palmaire, garnie d'un bistouri boutonné, sert à agrandir l'incision, et à lui donner les mêmes dimensions qu'à celle de la peau. La matrice étant à découvert, on y pratique une incision longitudinale qui n'intéresse qu'à peu près la moitié de l'épaisseur de ces parois; puis on divise le reste jusqu'à ce qu'on arrive au placenta ou aux membranes de l'œuf; on refoule ces parties avec le petit doigt, et, à l'aide d'un bistouri boutonné, on fend la paroi interne de bas en haut. Une fois les membranes à nu, on les rompt, et l'on procède à l'extraction du fœtus, pour laquelle on s'y prend de la manière qu'on juge la plus convenable, selon les circonstances; après quoi, on enlève le placenta et les membranes. On passe deux doigts dans le col interne, à travers la plaie, et deux autres dans le vagin, à travers la vulve, pour s'assurer que les communications sont libres et l'on procède à la réunion et au pansement. La réunion de la plaie utérine, d'abord usitée, puis abandonnée, paraît jouir d'une nouvelle faveur fondée sur la nécessité d'empêcher le sang de la matrice de s'épancher dans le péritoine : aussi suture-t-on l'utérus par quelques points séparés, avant de fermer la plaie abdominale, dont on réunit les lèvres par quatre ou cinq points de suture enchevillée profondément, puis par des bandelettes agglutinatives; le pansement de Lister rend ici de grands services ; on maintient tout l'appareil par un bandage de corps un peu serré. Pour éviter l'hémorragie abondante qui complique souvent l'opération, Porro (de Pavie) a imaginé de pratiquer, comme complément de l'opération césarienne, l'*amputation utéro-ovarique*, c'est-à-dire l'ablation de l'utérus et de ses annexes au niveau du col étreint par un serre-nœud ; cette méthode a donné des succès entre les mains de son inventeur et d'autres praticiens, de Tarnier entre autres. — Sur la femme mourante ou qui vient de mourir, l'opération se fait le plus vite possible, sans règle absolue, en évitant d'atteindre le fœtus avant l'extraction, qui se fait par l'extrémité qui se présente.

CESPITEUX, EUSE. adj. [*cespitosus*, de *cespes*, gazon]. Se dit, en botanique, des feuilles et des rameaux qui croissent en touffes serrées sur un rhizome ou sur la base de tiges vivaces détruites annuellement.

CESTIDÉS. s. m. pl. Animaux radiaires formant une tribu des acalèphes cténophores. V. ACALÈPHE.

CESTOÏDE. adj. et s. m. [de κεστὸς, festonné, qui ressemble à un feston; all. *Bandwurm*, angl. *cestoidean*]. — *Vers cestoïdes.* Ordre d'animaux de la classe des helminthes, caractérisés par un corps mou, cylindrique et plissé annulairement près de la tête, ailleurs aplati et divisé en articles très distincts et facilement séparables; tête à deux ou quatre ventouses, souvent terminée par un *proboscide*, avec des crochets caducs en avant, disposés en couronne simple ou double, et parfois nuls chez l'adulte. Près des ventouses se trouvent quatre à six ganglions qui envoient des filets dans les parties voisines; derrière la tête se trouve le cou, très mince, plus ou moins allongé, plissé plutôt qu'articulé, en arrière duquel se trouve la chaîne des articles plus ou moins nombreux, très large par rapport au cou et à la tête. Chaque article est hermaphrodite, sans autres organes que ceux de la génération. L'appareil mâle est formé : 1° d'un testicule avec des vésicules où naissent les spermatozoïdes ; 2° d'un canal flexueux plein de sperme, et qui aboutit dans une cavité qui reçoit aussi les œufs, ou bien qui s'ouvre séparément à côté de l'orifice génital femelle; alors ce canal se prolonge en forme de pénis. L'appareil femelle est beaucoup plus grand et plus compliqué : ses ramifications remplissent chacun des articles ou cucurbitains (V. Proglottis). Lorsque les œufs en sont sortis et éclos, ils subissent diverses phases d'évolution dans des êtres différents (V. Proscolex). Dans tous les cestoïdes à l'état de *scolex*, il existe sur toute la longueur du ver deux, quatre ou un plus grand nombre de canaux pleins d'un liquide limpide, offrant des branches sur leur trajet, et quelquefois des anastomoses leur extrémité antérieure est entre les ventouses; ils se continuent dans le strobile d'un article à l'autre; à l'extrémité postérieure du scolex et à celle du dernier article du strobile, ils se jettent dans une *vésicule pulsatile* analogue à celle des *trématodes*. Celle-ci s'ouvre au dehors par le *foramen caudale* des auteurs, ouverture par laquelle s'échappe le contenu de cet appareil sécréteur, pris à tort pour circulatoire. La respiration est cutanée et la circulation est lacunaire (Van Beneden). Les cestoïdes se divisent en: 1° *Bothriocéphalidés;* 2° *Caryophyllidés*, 3° *Ligulidés;* 4° *Phyllobothridés*, 5° *Tæniadés* ou *Tænioïdes*, 6° *Tétrarhynchidés.*

CESTREAU. s. m. [*Cestrum*, L.]. Genre de plantes solanées, d'Amérique, dont plusieurs espèces sont intéressantes en raison du suc vénéneux, et peut-être thérapeutique, que renferment leurs baies: tels sont le *Cestreau nocturne* (*C. nocturnum*, L.); le *Cestreau à grandes feuilles* (*C. macrophyllum*, Vent.); le *C. venenatum*, Thunb. (*Acocanthera venenata*, G. Don). Le *Cestreau auriculé* (*C. auriculatum*, Lam.) serait fébrifuge (Martius).

CESTRINÉES. s. f. pl. Groupe de plantes solanées caractérisé par le genre cestreau (*Cestrum*).

CÉTACÉS. s. m. pl. [de κῆτος, baleine; all. *Ceten*, *Cetacen*, angl. *cetacea*, it. *cetacei*, esp. *cetaceos*]. Ordre de mammifères essentiellement aquatiques: leurs membres antérieurs ont la forme de nageoires, les membres postérieurs manquent, mais leur corps s'allonge en une queue épaisse que termine une large nageoire. Cet ordre se compose de deux familles caractérisées par la position des narines: 1° les *Cétacés herbivores*, dont les narines s'ouvrent à l'extrémité du museau; 2° les *Cétacés ordinaires* ou *souffleurs*, dont les narines (*évents*) sont percées à la partie postérieure de la tête. Les premiers (*bœufs*, *vaches* ou *veaux marins*) paissent l'herbe comme les ruminants, dont les rapproche aussi la conformation de leur estomac. Les seconds ont des mamelles placées près de l'anus. Ils se nourrissent de poissons, qu'ils engloutissent dans leur gueule avec de grandes masses d'eau. Celle-ci, expulsée ensuite à travers les fosses nasales, est lancée par l'ouverture étroite des narines, et forme un jet dont la hauteur est quelquefois de près de 13 mètres: c'est à cette dernière famille qu'appartiennent la *baleine*, le *cachalot*, le *dauphin*, le *marsouin*, etc. — *Huile de cétacé.* V. Huile.

CÉTÈNE ou **CÉTYLÈNE** s. m. ($C^{32}H^{32}$). Liquide oléagineux, incolore, qu'on obtient en distillant l'éthal avec l'acide phosphorique anhydre. Il bout à 275° et distille sans altération.

CÉTÉRACH. s. m. [*doradille*, *Asplenium ceterach*, L., ou *Ceterach officinarum*, all. *Milzkraut*, angl. *spleen-wort*, it. *cetracca*, esp. *doradilla*]. Plante cryptogame (famille des fougères) dont les feuilles, légèrement amères et mucilagineuses, ont été préconisées comme pectorales et lithontriptiques.

CÉTHYLE. s. m. V. Cétyle.

CÉTINE. s f. [*cetina*, de *cete*, ou κῆτος, baleine; all. *Cetin*, it *cetina*; *sperma ceti*, *blanc de baleine*, *adipocire* de quelques auteurs; *éthalate d'éther éthalique*, *éthalate d'oxyde de cétyle*, *cétylate d'oxyde de cétyle*] ($C^{32}H^{32}O^2$). Principe immédiat qui constitue essentiellement le *blanc de baleine.* Il est blanc, doux au toucher, en lames brillantes, cassantes, insipides, fusibles à 49°. On l'obtient en traitant le blanc de baleine par l'alcool bouillant, qui dissout la cétine et la laisse déposer par le refroidissement; on la débarrasse ainsi du liquide huileux qui la tenait en dissolution dans les cavités crâniennes du cachalot et dont une portion persiste toujours dans le sperma ceti, La potasse en poudre, fondue avec la cétine, la saponifie, et il se forme de l'*éthal* et de l'*acide éthalique;* en outre, il se produirait en même temps, d'après Heintz, des *acides stéarique*, *cétique*, *myristique* et *coccinique*, de sorte que le blanc de baleine et la cétine ne seraient qu'un mélange de ces divers produits.

CÉTINIQUE. adj. V. Éthalique.

CÉTIQUE. adj. — *Acide cétique* ($C^{30}H^{30}O^4$). Un des produits de la saponification de la *cétine* (Heintz).

CÉTOINE. s. f. [*cetonia*, all. *Metallkäfer*]. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, dont une espèce, la *cétoine dorée* (*Cetonia aurata*, L.), est souvent mêlée par fraude aux cantharides, dont sa forme ramassée et ovalaire la distingue. Elle entre dans divers remèdes contre la rage, mais elle est sans action.

CÉTOL. s. m. V. Éthal.

CÉTRAIRE. s. f. V Lichen d'Islande

CÉTRARINE. s. f. [*cetrarium*, *cetrarin*, *amer du lichen*, *acide cétrarique;* all. *Moosbitter*] ($C^{36}H^{16}O^{16}$). Matière amère trouvée par Berzelius dans le *lichen d'Islande* (V. Lichens). Elle est blanche, amère, pulvérisable, ou cristallisée en fines aiguilles, légère, insoluble dans l'eau froide et dans les huiles essentielles, mais dissoute par l'alcool à chaud, par les éthers sulfurique et acétique. Elle fond un peu à 125°, puis brunit et s'altère si l'on élève la température. Elle prend à chaud, par l'acide chlorhydrique, une couleur bleue très belle (*bleu de cétrarine*). Elle colore en rouge les sels de fer, et en vert ceux de cuivre. Ce serait, d'après Müller, un puissant fébrifuge, à la dose de 5 à 10 centigrammes, répétée plusieurs fois.

CÉTRARIQUE. adj. V. Cétrarine.

CÉTYLATE. s. m. Composé formé par l'union d'un oxyde métallique ou organique avec l'acide cétylique.

CÉTYLE. s. m. [*cetylum*, all. *Cethyl*, selon quelques auteurs *céthyle*]. Radical composé hypothétique, admis par Liebig. Combiné avec 1 d'oxygène, il constituerait l'*oxyde de cétyle*, ou *éthal*, qui, avec divers acides, forme la cétine.

CÉTYLIDE. s. f. Substance solide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool chaud et le chloroforme, qu'on obtient en traitant la cérébrine, dont elle forme les 85 centièmes, par l'acide sulfurique elle ne renferme pas d'azote.

CÉTYLIQUE. adj. V. Éthalique.

CÉVADILLE. s. f. [*cébadille*, *sabadilla*, all. *Sabadillgermer*]. Fruit du *Veratrum officinale*, Schlecht, polygamie monœcie, L., colchicacées, J. C'est une capsule allongée, mince, rougeâtre, renfermant deux ou trois graines oblongues, noirâtres, anguleuses et tronquées à leur sommet. Pelletier et Caventou y ont trouvé la *vératrine* (V. ce mot) combinée à de l'acide gallique; une matière grasse composée d'oléine, de margarine et d'*acide cévadique;* de la cire, et d'autres corps secondaires. Merck y a trouvé un autre acide qu'il a nommé *vératrinique.* La cévadille doit à la vératrine qu'elle contient son âcreté violente. C'est un médicament dangereux, qu'on emploie seulement à l'extérieur pour détruire la vermine (V. Poudre *de capucin*), encore peut-il déterminer des accidents graves. V. Sabadilline.

CÉVADIQUE. adj. — *Acide cévadique* ou *sabadillique* [all. *Cevadinsäure*]. Acide obtenu par saponification de la matière grasse contenue dans la cévadille. Il est blanc, cristallisé en aiguilles nacrées, volatil, faiblement odorant, fusible à 20°, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

CHABERT. [Vétérinaire français du dix-huitième siècle]. — *Huile de Chabert*. V. Empyreumatique.

CHABOT. s. m. V. Poisson *vénéneux*.

CHACACA ou **CHACHACA**. s. m. Nom d'un *Drimys* (famille des renonculacées) dont l'écorce, dite aussi *écorce de palo piquante*, d'une odeur douce, de saveur astringente, puis brûlante, est aromatique et stimulante.

CHACAL. s. m. [*Canis aureus*, L., all. *Schakal*, angl. *jackall*, *golden-wolf*, it. *sciacallo*, esp. *chacal; jackal* ou *schackal*]. Animal carnivore de la taille du renard, mais plus haut sur jambes, gris jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous ; il vit en troupes, répand une odeur désagréable.

CHACARILLE. s. f. La *cascarille*. V. ce mot.

CHÆROPHYLLINE s. f. Produit obtenu par Polstorf, en distillant, avec une solution étendue de potasse, les graines du *Chærophyllum bulbosum*.

CHAFF. s. m. [all. *Häcksel*, angl. *chaff*, it. *pagliuca*]. Nom anglais donné au foin coupé ou au mélange, à parties égales, de paille et de foin coupés, pour les chevaux soumis à l'entraînement.

CHAGRIN. s. m. Cuir préparé avec la peau d'âne sauvage ou de mulet.

CHAILLETIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, composée d'arbres ou d'arbustes exotiques à fleurs axillaires, ayant le pédoncule souvent soudé au pétiole. Voisine des térébinthacées, elle a pour type le genre *Chailletia* dont les espèces (*Ch. toxicaria* et *erecta*, Don) sont vénéneuses.

CHAÎNE. s. f. Mesure de corde ou d'anneaux métalliques destinée à prendre la taille des animaux domestiques. On lui préfère la *potence*. = *Chaîne électrique*. V. Hydro-électrique. = *Chaîne nerveuse*. Série de ganglions nerveux qui composent le système nerveux des annelés et qui émettent les filets destinés aux différents organes. — *Chaîne prolifère*. V. Génération *alternante*.

CHAÎNETTE. s. f. — *Scie à chaînette*. V. Scie.

CHAIR. s. f. [*caro*, σὰρξ, all. *Fleisch*, angl. *flesh*, it. et esp. *carne*]. Ensemble des parties molles des animaux : c'est dans ce sens qu'on dit une *excroissance de chair*. ‖ Plus particulièrement, la partie rouge des muscles, qu'on nomme aussi *chair musculaire* (V. Musculaire), ou parfois l'apparence extérieure du corps, comme quand on dit : des *chairs molles*, la *couleur de chair*, etc. — *Chair de poule*. Aspect que présente la peau lorsque l'impression du froid y détermine des aspérités dues à la saillie des bulbes des poils ; ce qui la fait ressembler à la peau d'une poule mouillée. V. Poil. = En pathologie, *chairs*, substance molle qui se voit dans les solutions de continuité, et qui est formée par les bourgeons vasculaires. = En botanique, partie succulente de certains fruits : c'est le *sarcocarpe* = En anatomie vétérinaire, *chair du pied*. V. Réticulaire et Sole. = En hygiène, la *chair* des animaux malades, cuite et employée en aliments, ne paraît pas malfaisante. Des chevaux morveux, des bœufs attaqués de maladies épidémiques, ont été mangés sans inconvénient. La cuisson et la digestion suffisent pour décomposer les principes nuisibles et en détruire tous les effets. On a proposé de faire servir à la nourriture et à l'engraissement des porcs la chair du cheval, et en particulier celle des chevaux abattus à Montfaucon. C'est ainsi que sont nourris les porcs d'Alfort ; ils mangent indistinctement tous les cadavres d'animaux et tous les produits des lésions organiques dans ces cadavres à l'état de crudité. Cette pratique n'a aucun inconvénient ; la viande qui en résulte est bonne et salubre.

CHAISE-LIT. s. f. Chaise ou fauteuil dont le coussin se dédouble et retombe sur deux supports, de manière à former un lit de repos, utilisé pour recevoir le malade pendant certaines opérations ou l'accouchement.

CHALASIE. s. f. [*chalasis*, χάλασις, de χαλάω, je relâche : relâchement ; on écrit aussi *chalazie*, ce qui est vicieux]. Séparation (partielle) de la cornée d'avec la sclérotique, produite par une plaie ou par un hypopyon consécutif à une ophtalmie aiguë (Wenzel).

CHALASTIQUE. adj. [*chalasticus*]. Synonyme inusité de *relâchant*, *émollient*.

CHALASTODERMIE, et non **CHALASODERMIE**. s. f. [de χαλαστὸς, relâché, et δέρμα, peau]. Synonyme de *dermatolysie*.

CHALAZE. s. f. [*chalaza*, de χάλαζα, grêle, all. *Keimfleck*, angl. *chalaza*, it. *calaza*, esp. *chalaza*]. Point qui répond, sur la tunique interne d'une graine, à l'insertion du *podosperme :* c'est l'*ombilic interne* de quelques botanistes. = En pathologie, V. Chalazion.

CHALAZES. s. f. pl. [*tractus albuminosi*, all. *Hahnentritt*, *die beiden Eigelbbandchen*]. Nom donné à deux cordons qui maintiennent le jaune suspendu dans l'œuf d'oiseau. Ce sont deux prolongements de la membrane chalazifère qui vont s'attacher à la couche extérieure de l'œuf, et que le mouvement de celui-ci dans l'oviducte fait tourner en spirale sur eux-mêmes. V. Œuf.

CHALAZIFÈRE. adj. — *Membrane chalazifère*. La couche du blanc de l'œuf d'oiseau appliquée sur la surface du jaune. V. Œuf.

CHALAZION. s. m. [*chalaza*, *chalazosis*, *grando*, χάλαζα, χαλάζιον, χαλάζωσις, all. *Hagelkorn*, angl. *hailstone*, it. *grandine*, *chalaze*, *grêle* ou *grêlon*]. Tumeur du bord libre des paupières, surtout de la supérieure, unique ou multiple, de la grosseur d'un grain de millet ou d'un haricot, transparente ou rougeâtre, rosée, peu ou point mobile, indolente. Elle est constituée par des éléments fibro-plastiques, et plus souvent par des cytoblastions, par de la matière amorphe, des vaisseaux et du tissu lamineux. Souvent il se trouve à son centre un petit kyste provenant d'une glande ou d'une portion de glande de Meibomius enflammée et hypertrophiée, qui est l'origine du mal. L'ablation avec les ciseaux courbes, ou les cautérisations répétées avec le nitrate d'argent, sont les moyens à employer.

CHALAZIQUE. adj. V. Embryonnaire.

CHALAZONÉPHRITE. s. f. [de χάλαζα, grêle, et νεφρῖτις, néphrite]. Synonyme proposé de *maladie de Bright*, par allusion aux granulations dont le rein se remplit dans cette maladie.

CHALCITE. s. f. Synonyme de *colcotar*.

CHALEUR. s. f. [*calor*, θέρμη, all. *Wärme*, angl. *heat*, it. *calore*, esp. *calor*]. Nom d'une sensation consistant dans la perception de l'impression produite sur le système nerveux par un changement particulier de l'état des corps, consistant en vibrations spéciales de leurs molécules. La chaleur n'est donc pas due, comme on l'a cru longtemps, à l'accumulation d'un agent hypothétique, dit *calorique*, dont la soustraction amènerait la sensation de froid ; elle est le résultat de vibrations moléculaires dont la vitesse est déterminable, elle est la *force vive* de ces vibrations, la somme des produits de la masse de chaque molécule par le carré de la vitesse vibratoire (Gavarret). Dégager de la *chaleur*, c'est produire la force vive, en communiquant un *mouvement vibratoire* aux molécules des corps pondérables ou aux molécules de l'*éther* (V. ce mot) ; consommer de la chaleur, c'est diminuer la quantité actuelle de force vive, en affaiblissant les *mouvements vibratoires* des molécules des corps. L'état dit de *chaleur* n'agit pas seulement sur nos organes en leur donnant une sensation particulière ; il exerce son influence sur tous les corps voisins, dont il élève la température (V. Thermo-

MÈTRE), dont il change l'état (V. Ébullition, Fusion et Vaporisation) et dont il augmente le volume (*dilatation*). Cette augmentation de volume représente un double travail mécanique : un travail *extérieur* correspondant au soulèvement des points d'application des pressions extérieures ; un travail *intérieur* correspondant à la résistance opposée par les forces moléculaires à l'écartement des molécules, et, par suite, au déplacement des points d'application de ces forces. Ces deux travaux sont de même sens ; à chacun d'eux correspond une quantité *équivalente* de chaleur consommée sans apparition de phénomène thermique. On peut régénérer *toute* la chaleur ainsi disparue, en soumettant le corps à une pression extérieure suffisante pour lui faire éprouver une variation de volume égale et de sens contraire. Dans ce dernier cas, la force extérieure effectue évidemment, en *sens contraire*, des travaux *extérieur* et *intérieur*, respectivement égaux aux travaux de même nature correspondant aux phénomènes de la dilatation. La quantité de chaleur consommée ou produite dans le changement de volume d'un corps, défalcation faite de la chaleur correspondant au travail extérieur concomitant, est l'*équivalent* du travail *intérieur* des forces moléculaires. Le choc, le frottement, le changement de volume et d'état des corps, un grand nombre d'actions chimiques, sont les sources principales de la chaleur, et une corrélation constante existe entre son développement et une action mécanique quelconque, de sorte qu'il y a transformation de l'une dans l'autre, et inversement (V. Mouvement et Propriété) La chaleur se propage aux corps voisins par *rayonnement* (V. Radiation et *Chaleur* rayonnante), et dans l'intérieur d'un même corps par *conductibilité* ; la vitesse de ce dernier phénomène est en raison directe de la transmission des vibrations moléculaires qui engendrent la chaleur ; un corps est *bon conducteur de la chaleur* lorsque cette transmission ou propagation est rapide (métaux), *mauvais conducteur* (tissus organisés, charbon, etc.) lorsqu'elle est lente. — *Chaleur rayonnante*. V. Radiation et Rayonnant. — *Chaleur spécifique* Quantité de chaleur nécessaire pour faire varier d'un degré la température d'un kilogr. d'un corps. — *Eclair de chaleur*. V. Eclair. = En physiologie, *chaleur animale*, celle que produit l'économie pour résister aux influences de la température ambiante (V. Température) : cette production a reçu le nom de *calorification* (V. ce mot). Bien que la contraction musculaire, le frottement du sang dans les vaisseaux, et d'autres actes physiques qui se passent pendant le jeu des organes et des appareils dégagent de la chaleur, la quantité ainsi fournie n'est pas comparable à celle qui résulte des actes de composition assimilatrice et de décomposition désassimilatrice qui ont lieu dans tout l'organisme et constituent la nutrition. Les animaux absorbent continuellement des principes alimentaires et de l'oxygène et ils rejettent de l'acide carbonique et des principes cristallins excrémentitiels, alcaloïdes et salins : à ces actes chimiques répondent des effets calorifiques ; en calculant la chaleur dégagée par ces combustions ou oxydations, supposée égale à celle qui résulterait de la formation d'acide carbonique au moyen de carbone et d'oxygène libres, on a trouvé une équivalence à peu près complète : mais ce résultat ne peut être regardé comme rigoureusement exact, Berthelot ayant démontré qu'une même quantité d'oxygène, en s'unissant aux composés organiques, produit plus de chaleur que lorsqu'elle se fixe au carbone, et que cette quantité de chaleur est double dans les oxydations complètes, triple dans les oxydations incomplètes ; celle des corps gras produit le maximum de chaleur. Celle-ci peut encore se dégager par le fait des phénomènes physiologiques d'hydratation, de déshydratation et de dédoublement (Berthelot), ayant lieu en dehors de toute oxydation directe : l'hydratation des albuminoïdes avec dédoublement, ou leur déshydratation avec combinaison à leurs homologues, les dédoublements, avec ou sans combinaison, des sucres et fécules, le dédoublement et la simple hydratation des corps gras, peuvent amener un dégagement considérable de chaleur. Berthelot a montré encore un dégagement de chaleur dans les dédoublements avec fixation d'eau, comme dans le dédoublement de la créatine en sarcosine et urée. Ces actions peuvent donc être déterminées sans le concours d'un travail extérieur notable ; les fermentations, les déshydratations organiques (comme celles qui séparent l'eau urinaire de l'albumine) sont dans le même cas. Ainsi la simple élimination de principes préexistants peut produire de la chaleur comme la véritable sécrétion caractérisée par la formation de principes nouveaux : comme les composés excrémentitiels résultent de la désassimilation des éléments anatomiques, formés eux-mêmes par dédoublement de composés plus complexes, la chaleur résulte des actes désassimilateurs plus que des assimilateurs ; ce fait est en rapport avec cette autre observation que, partout où il y a assimilation énergique, comme dans la formation ovulaire des embryons animaux et végétaux, avec minime désassimilation, il y a consommation et non production de chaleur. C'est surtout dans le foie et le rein, sièges d'hydratations, de dédoublements, de décombinaisons, que la production de chaleur est le plus active : de même dans les fièvres et les inflammations, où prédomine la désassimilation (V. Température). Les glandes, les muscles, les centres nerveux, paraissent être les producteurs principaux, mais non exclusifs, de la chaleur : celle-ci se dégage de tous les éléments anatomiques, c'est-à-dire de tous les points de l'économie (Cl. Bernard). Quant aux poumons, qui, d'après Lavoisier, étaient le siège de toutes les oxydations et de la production de la chaleur, ils n'interviennent que fort peu dans cette production, car le dégagement de calorique qui se fait à leur niveau est compensé par le refroidissement dû à la pénétration de l'air extérieur. La quantité de chaleur produite en 24 heures par l'organisme humain est assez difficile à mesurer : elle a pu cependant être évaluée à 3000 calories en moyenne. C'est par le sang que cette énorme quantité de chaleur se répartit dans l'économie : le sang artériel a une température à peu près uniforme, tandis que celle du sang veineux varie avec l'organe qu'il traverse (V. Température). La chaleur produite ne peut s'accumuler dans le corps, parce que des déperditions continuelles se font par le rayonnement de la surface cutanée et par la vaporisation de l'eau exhalée par la peau et le poumon ; d'autre part, le rayonnement ne peut se faire trop rapidement grâce à l'enveloppe cornée et aux poils qui revêtent le tégument, et à la couche graisseuse qui le double. Le système nerveux, le grand sympathique en particulier, a une action manifeste sur la distribution et sur la production de la chaleur animale, ainsi que l'a démontré Cl. Bernard (V. Calorifique). = En pathologie, *chaleur interne*, la sensation exagérée en plus ou en moins que le malade éprouve, et qui n'est pas en rapport constant avec la température réelle ; et *chaleur extérieure*, celle qui se fait sentir à ceux qui le touchent. On dit que la *chaleur* est *halitueuse* lorsqu'elle est accompagnée de moiteur, et semblable à celle que l'on éprouve après le bain ; *sèche*, si la peau n'a plus sa souplesse ordinaire ; *âcre* et *mordicante*, si elle produit sur la main une sensation incommode, une sorte de picotement désagréable. — *Chaleur hectique*. Chaleur brûlante et sèche, sensible et pour le malade et pour le médecin, chaleur qui occupe principalement la paume des mains, la plante des pieds et les pommettes, et qui est accompagnée de fièvre lente. — *Chaleur nerveuse, chaleur erratique.* Chaleur qui vient par bouffées alternant avec des frissons vagues, et qui passe rapidement d'un lieu à un autre. — *Chaleur septique.* Chaleur qui produit sur la main une sensation piquante analogue à celle de la chaleur âcre, mais plus uniforme, avec faiblesse et fréquence du pouls, etc. = Dans le langage vulgaire, *chaleur*, synonyme de *rut*.

CHALICOPHORE et **CHALICOGÈNE**, et non **CHALCOPHORE** et **CHALCOGÈNE**. adj. [de χάλιξ, petit caillou, et φέρειν, porter, ou γεννᾶν, engendrer]. Qui porte de la chaux, qui produit de la chaux. — S'est dit, mais à tort, des ostéoplastes et de leurs canalicules (V. Ostéoplaste). — On dit plus souvent *calcifère* et *calcigene*, ou mieux *calcipare*.

CHALKOPYRITE. s. f. Sulfure double de cuivre et de fer naturel. C'est un minerai de couleur jaune verdâtre, doué d'un vif éclat métallique.

CHALKOSINE. s. f. Sulfure de cuivre naturel, gris foncé, en masses lamellaires, à éclat métallique.

CHALLES (Savoie). — *Eau sulfureuse* et *bromo-iodurée*. Froide. Boisson et bains.

CHALUMEAU. s. m. [all. *Löthrohr*, angl. *brass-pipe*, it. *sampogna fistola*]. Tube de laiton dont les chimistes se servent pour diriger une flamme sur une substance à décomposer par la voie sèche. Ce tube a environ un huitième de pouce à son embouchure, et son diamètre, à l'extrémité voisine de la flamme, n'excède guère celui d'une épingle. On insuffle par l'extrémité la plus large, avec la bouche ou avec une vessie adaptée au tube, soit de l'air pur ou mélangé de gaz d'éclairage, soit un mélange d'oxygène et d'hydrogène. La substance que l'on veut décomposer, et qui ne doit être que d'un très petit volume, est placée dans un charbon creusé, ou du moins elle est entourée de charbon, à moins qu'elle ne soit de nature à se combiner avec ce corps, auquel cas on se sert d'une cuiller de métal, et préférablement de platine.

CHALYBÉ, ÉE. adj. [*chalybeatus*, de *chalybs*, fer, acier; all. *stahlhatig*, angl. *chalybeate*, it. *calibeato*, esp. *calibeado*]. Qui contient de l'acier ou du fer. — *Eau chalybée*. V. Eau *ferrée*. — *Poudre chalybée*. V. Poudre. — *Sirop chalybé*. V. Sirop. — *Tablette chalybée*. V. Tablette *martiale*. — *Tartre chalybé*. V. Tartrate *de potasse et de fer*. — *Vin chalybé*. V. Vin. — *Vinaigre chalybé*. V. Acétate *de fer*.

CHAMÆDRYS, CHAMÆPITYS. s. m. V. Germandrée.

CHAMÆLAUCIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées.

CHAMÆLÉON. s. m. [de χαμαὶ, à terre, et λέων, lion; petit lion]. Nom donné par les anciens à deux carduacées toxiques et médicinales, dites *Chamæléon blanc* (*Atractylis*) et *noir* (*Cardopathium*). Plus tard, les Chamæléons furent rapportés, le premier à la variété acaule de la carline, le second à la variété caulescente de cette espèce (V. Carline). Mais Belon et Maranta ont montré que les vrais chamæléons étaient : 1° le *noir*, le *Cardopathium corymbosum*, DC., qui croît en Grèce et en Tunisie, et dont le suc est âcre et même vésicant pour la peau sur laquelle on l'applique ; 2° le *blanc*, l'*Atractylis gummifera*, L. (*Carlina gummifera*, Less.), dont l'action vénéneuse, due à un suc laiteux contenu dans la racine fraiche, est celle des poisons narcotico-âcres (Lefranc).

CHAMÆMELUM. s. m. V. Camomille *romaine*.

CHAMBRE. s. f. [*camera*, du grec χαμάρα, voûte, all. *Kammer*, angl. *chamber*, it. *camera*, esp. *camara*]. — *Chambre barométrique*. V. Baromètre. — *Chambre claire*. Appareil destiné à prendre une vue quelconque ou à dessiner des objets observés au microscope, et consistant à interposer entre l'œil et le papier sur lequel on dessine une lame de verre inclinée à 45 degrés ou mieux un prisme rectangle dont une face est placée verticalement en face de l objet à reproduire si les rayons qu'envoie celui-ci sont horizontaux : par cette disposition, l'œil reçoit dans des directions sensiblement parallèles les rayons envoyés par la feuille de papier et ceux qu'émet l'objet dont on cherche la reproduction. — *Chambre noire, obscure*. Chambre hermétiquement close, sauf en un point, très petit, d'un des volets qui la ferment : par cette ouverture passent des rayons émanés des objets éclairés qui lui font face, et ces rayons reçus sur la paroi opposée de la chambre, qui doit être blanche et non polie, y forment l'image réelle, mais renversée, de l'objet. — *Chambre de plomb*. Chambre doublée en plomb dans laquelle se fait la préparation de l'acide sulfurique, celui-ci n'attaquant pas le plomb. = *Chambre de l'œil* [all. *Augenkammer*] V. Œil.

CHAMEAU. s. m. [*camelus*, κάμηλος, all. *Kameel*, angl. *camel*, it. *camello*, esp. *camello*]. Genre de ruminants sans cornes, formant avec les lamas la famille des caméliens. Ils ont des sabots rudimentaires, les doigts réunis en dessous par une peau à épiderme épais et calleux formant une large semelle. On n'en trouve de sauvages que sur les confins de la Chine ; les autres sont réduits à l'état de domesticité. On en connait deux espèces : 1° le *chameau* proprement dit (*chameau à deux bosses* ou *bactrien*, *Camelus bactrianus*, L.), originaire du centre de l'Asie, moins fort que le suivant ; 2° le *dromadaire* (*chameau arabe*, *chameau a une bosse*, *Camelus dromedarius*, L.), qui de l'Arabie s'est répandu en Syrie, Perse, nord de l'Afrique, etc. Il est plus rapide à la course que le cheval et porte 300 à 400 kilogrammes. Leur chair vaut celle du bœuf, le lait celui de la vache. On les tond tous les ans; le poil sert à faire des étoffes, tapis et cordes. La peau s'emploie comme celle du bœuf.

CHAMOIS ou **ISARD**. s. m. [*Antilope rupicapra*, L., all. *Gemse*]. Ruminant à cornes creuses, de la taille d'une grande chèvre, à pelage brun, dont la peau et la chair sont recherchées.

CHAMP. s. m. — *Champ de l'accommodation*. V. Mesoroptre. — *Champ visuel*. V. Visuel.

CHAMPIGNON. s. m. [*fungus*, μύκης, all. *Pilz*, angl. *mushroom*, it. *fungo*, esp. *seta*, *hongo*]. Classe de plantes cryptogames (acotylédones, J.) qui renferme une infinité de genres et d'espèces aussi variés dans leurs formes que dans leur organisation. Ce sont des plantes terrestres, pulvérulentes, floconneuses, filamenteuses ou parenchymateuses, charnues ou coriaces, incolores, blanches, noires, jaunes, fauves, brunes, olivâtres, orangées ou rouges. Tantôt elles sont représentées par une seule *cellule* très petite, dont plusieurs individus vivent, en quelque sorte, en colonie ou isolément ; ou bien ce sont des filaments constitués par plusieurs cellules articulées, accompagnés souvent de *mycélium*, c'est-à-dire d'autres filaments formés d'une seule cellule allongée, souvent ramifiée. Tantôt ce sont des corps sphéroïdaux cylindriques, coniques ou ramifiés, charnus ou subéreux, composés : 1° d'un *chapeau*, ou *réceptacle*, ordinairement convexe, garni, sur sa face inférieure, de lames perpendiculaires rayonnantes, de tubes, etc. ; 2° d'un *stipe* ou *pédicule* central ou latéral, présentant près de son sommet une membrane circulaire, une sorte de bourse complète (*volva*) ou incomplète (*velum*), qui couvre plus ou moins le chapeau avant le complet développement du champignon, et qui finit par se déchirer, ne laissant autour du stipe que des débris frangés qu'on désigne sous le nom de *collier* ou d'*anneau*. Les organes reproducteurs (*spores*, *sporidies*, *sporules*) se présentent ordinairement sous forme d'une poussière très fine, dont les grains sont tantôt nus, tantôt renfermés dans de petites capsules membraneuses (*thèques* ou *sporanges*), formant quelquefois par leur réunion une membrane (*hyménium*) étendue à la surface du champignon (V. CONIDIES, SPERMOGONIES, et les mots ci-dessus). Les champignons se divisent en cinq ordres: 1° *Arthrosporés*, représentés par un seul utricule, libre ou aggloméré avec ses semblables, ou par des utricules articulés en chapelet (V. ACHORION, MICROSPORON, etc.); 2° *Trichosporés*, formés de cellules filamenteuses, articulées bout à bout, à spores nues, isolées ou accumulées au sommet des filaments ou des rameaux (V. **MUSCARDINE**, etc.); 3° *Clinosporés*, coriaces ou charnus; réceptacle charnu, corné ou mucilagineux (V. ERGOT *de seigle*, PUCCINIE, etc.); 4° *Thécasporés*, coriaces ou charnus; spores dans des thèques à la surface du réceptacle ou dans son épaisseur (les *truffes*, etc.); 5° *Basidiosporés*, coriaces ou charnus, spores sur des *basides* (V. ce mot) à la surface du réceptacle ou dans son épaisseur (*agarics*, *bolets*, *oronges*, etc.) (V. BLANC *de champignon*). L'analyse démontre l'existence, dans les champignons, d'une grande quantité de substances organiques azotées. On y trouve aussi de la cellulose (*fungine*). — Leur *principe délétère* est la *bulbosine*. — Nous représentons les principales variétés de champignons, comestibles (fig. 77 et 80) ou vénéneux (fig. 78, 79, 81 et 82), qui se trouvent en France . fig. 77, *Agaric comestible* (*champignon de couche*); fig. 78, *Agaric meurtrier;* fig. 79, *Bolet pernicieux*, fig. 80, *Oronge vraie;* fig. 81, *Fausse oronge;* fig. 82, *Amanite bulbeuse*. Il n'existe pas de caractères auxquels on puisse infailliblement reconnaître les champignons comestibles. Il faut rejeter ceux qui ont une odeur fétide, une saveur âcre, amère ou acide; ceux dont la chair, coriace et subéreuse, ou molle et aqueuse, change de couleur quand on les casse. A Paris, on autorise la vente de quatre espèces de champignons à l'état frais: la *truffe*, le *champignon de couche*, la *morille* et la *chanterelle comestible*. On vend aussi à l'état sec ou en conserves le *bolet comestible* ou *cèpe*. — Dans les empoisonnements par les champignons, il faut recourir aux émétiques et aux éméto-cathartiques, puis aux boissons adoucissantes. L'éther à haute dose produit aussi de bons effets. Quelques auteurs recommandent les boissons acidulées pour *neutraliser* la matière vénéneuse des champignons. Le tannin, associé à un peu de soude ou de savon, pourrait probablement être employé avec avantage. *La science ne possède aucun caractère certain qui établisse une limite tranchée entre les champignons comestibles et vénéneux. Il est possible de rendre inoffensifs les champignons les plus dangereux*, en les faisant bouillir dans l'eau pendant un quart d'heure ou plus; le vinaigre, l'alcool et l'eau salée ou alcaline enlèvent complètement par macération le principe toxique. Pour chaque 500 grammes de champignons coupés de médiocre grandeur, il faut un litre d'eau acidulée par deux ou trois cuillerées de vinaigre, ou deux cuillerées de sel gris. Dans le cas où l'on n'aurait que de l'eau à

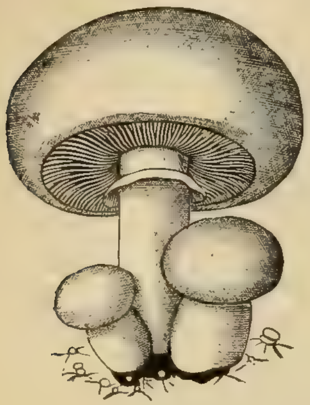

FIG. 77

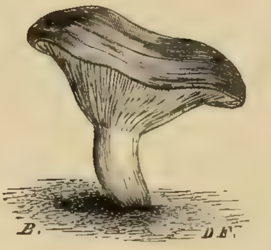

FIG 78.

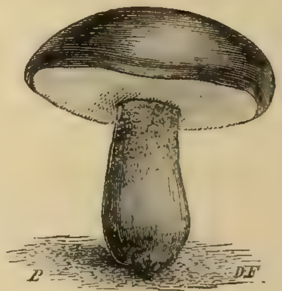

FIG. 79.

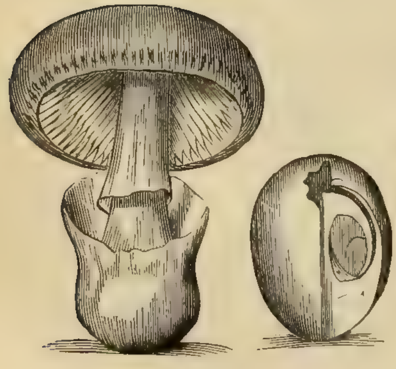

FIG. 80.

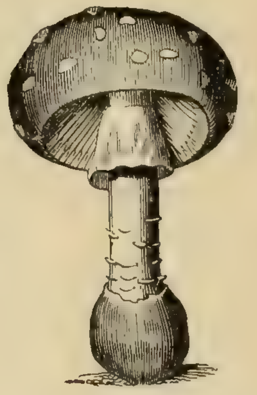

FIG. 81.

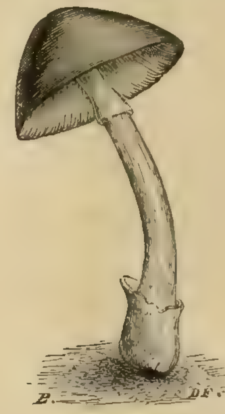

FIG. 82.

sa disposition. il faut la renouveler deux ou trois fois. On laisse les champignons *macérer pendant deux heures entieres*, puis on les lave à grande eau. Ils sont alors mis dans l'eau froide, qu'on porte à l'ébullition, et, après une demi-heure, on les lave encore, on les essuie et on les apprête comme mets spécial. Les eaux qui ont servi à laver les champignons doivent être jetées, car elles renferment le principe vénéneux, lorsqu'il s'agit d'une espèce de cette sorte. — *Champignon du ferment.* V. LEVURE. — *Champignon de Malte.* Nom commercial du *Cynomorium coccineum*, L., dont le stipe, desséché et privé de ses écailles, contourné, ridé, brun, terminé par un chaton non développé, est substitué en fraude à la racine de *calaguala.* Il a une saveur astringente, acide. Linné le recommande comme utile contre les hémorragies et la dysenterie. C'est une plante monocotylédone, de la famille des *balanophorées*, de la tribu des cynomoriées. Elle vit en parasite sur les racines de plusieurs arbres et arbrisseaux du littoral de la Méditerranée. La tige est chargée d'écailles sans feuilles, terminée par un chaton écarlate formé de fleurs màles monandres uniloculaires ; ovaire uniloculaire, monosperme ; graine à péricarde sec ; endosperme gros, charnu ; embryon très petit, superficiel. — *Champignon du pain.* V. PAIN. — Les champignons qui vivent en parasites sur l'homme et les mammifères sont : les *Trichophyton tonsurans*, Malmsten, cuir chevelu ; *T. sporuloides?* Ch. R., *T. ulcerum?* Ch. R., peau ulcérée ; *Microsporon Audouini*, Gruby, follicules pileux ; *M. mentagrophytes*, Ch. R., racines des poils ; *M. furfur*, Ch. R., peau ; *Mucor mucedo*, Linné, dans une caverne de gangrène pulmonaire ; *Achorion Schœnleinii*. Remak, cuir chevelu et follicules pileux ; *Aspergillus?* Pacini et Mayer, conduit auditif etc. ; *Puccina favi*, Ardsten. sur les favus ; *Oidium albicans*, Ch. R., muguet ; *champignon du poumon*, Bennett ; *champignon dans l'écoulement nasal de la morve.* — *Champignon de la mentagre, du pityriasis* et du *porrigo decalvans.* V. MICROSPORON. — *Champignon de la teigne.* V. ACHORION et FAVUS. — *Champignon de la teigne décalvante* ou *achromateuse* et du *vitiligo.* V. MICROSPORON. — *Champignon de la teigne tondante, porrigo scutulata.* V. TRICHOPHYTON. = En pathologie, *champignon*, excroissance molle et fongueuse. V. FONGUS. = En vétérinaire, engorgement qui survient quelquefois, après la castration, à l'extrémité inférieure du cordon testiculaire, et qui se transforme en une substance fongueuse blanchâtre, dure, de texture serrée. = *Champignon philosophique.* Charbon volumineux et spongieux résultant de l'inflammation des huiles siccatives par un mélange d'acide nitrique et sulfurique.

CHAMPONIER, IÈRE. adj. Se dit d'un cheval qui a les paturons longs, affilés et trop pleins.

CHAMSIN ou **KHAMSIN**. s. m. [all. *Fohnwind*]. Vent d'Égypte qui souffle pendant cinquante jours, comme le nom l'indique (*chamsin*, en arabe, *cinquante*), vingt-cinq jours avant l'équinoxe du printemps et autant après.

CHANCRE. s. m. [*ulcusculum cancrosum*, all. *Schanker*, angl. *chancre*, it. *cancro*]. Anciennement, petit ulcère ayant de la tendance à s'étendre et à ronger les parties environnantes. ‖ Dans les auteurs antérieurs au XIXe siècle, et pour le vulgaire, affection connue actuellement sous les noms de *cancer, cancroïde* et *lupus ulcéré.* ‖ Actuellement, ulcération occasionnée par une cause vénérienne. V. SYPHILIS. — *Chancre balano-préputial.* Celui qui siège sur le gland et sur le prépuce, ou dans le sillon balano-préputial : il s'accompagne souvent d'un phimosis, qui, rendant difficile l'écoulement du pus, détermine la multiplicité de ce chancre, lorsqu'il est simple, par réinoculations successives. — *Chancre bourgeonnant. Chancre dur.* V. SYPHILIS. — *Chancre chronique.* Forme de chancre simple observé surtout chez la femme, à l'entrée du vagin, de chaque côté de l'urètre : il s'entoure rarement d'inflammation, et n'est pas ordinairement contagieux ni inoculable (Rollet, Spernio). *Chancre des enfants.* V. APHTE. — *Chancre fongueux, Chancre huntérien, Chancre induré, Chancre infectant.* V. SYPHILIS. — *Chancre génital.* Celui qui siège sur les parties génitales de l'homme ou de la femme : c'est la forme la plus ordinaire. — *Chancre mixte.* Réunion, au même point, de deux ulcérations, dont l'une a les caractères du chancroïde, l'autre du chancre induré : Laroyenne, qui a créé le nom de *chancre mixte*, avait déterminé l'apparition de cette forme spéciale en déposant, sur une ulcération infectante, du pus provenant d'un chancre simple, en entant par conséquent le chancre simple sur le chancre infectant. Cette coexistence des deux virus au même point de l'économie explique les cas dans lesquels des chancres prétendus infectants ont pu être réinoculés à l'individu qui en était atteint : or cette réinoculation a été possible 2 fois sur 100 d'après la statistique de Puche et Alf. Fournier, et 6 fois sur 100 d'après celle de Rollet. Le *chancre mixte* peut encore servir à interpréter certaines observations de prétendus *chancres simples* transmettant des *chancres infectants*, ou suivis d'accidents constitutionnels. Il est aussi un excellent argument en faveur de la dualité des liquides inoculables donnant des chancres, puisque ce chancre mixte fournit un pus inoculable au malade qui en est atteint, ce qui est la preuve certaine que les deux virus coexistant au même lieu sont restés indépendants l'un et l'autre, et conservent chacun leurs propriétés spéciales. V. CHANCRE *simple.* — *Chancre phagédénique gangréneux.* Forme survenant principalement dans les temps chauds, et chez les individus dont la constitution est détériorée par l'âge ou par une diathèse, souvent par l'abus des alcooliques. L'aréole du chancre devient très étendue ; le malade éprouve une douleur intense ; les parties s'œdématient, prennent une teinte lie de vin ; la suppuration est abondante, sanieuse, fétide, à odeur gangreneuse. Bientôt l'ulcère marche rapidement, détruisant tout sur son passage, jusqu'à ce que, l'élimination venant à se faire, l'eschare, qui se détache, laisse à nu une plaie simple qui suit la marche ordinaire des plaies qui ont suppuré ; car le pus n'est plus virulent dès que le chancre est devenu gangreneux (Ricord), ce qui le distingue du chancre phagédénique, serpigineux, dans lequel le pus reste virulent jusqu'à la fin de son évolution (Rollet). — *Chancre phagédénique pultacé* ou *diphtérique*, et *chancre phagédénique rongeant, rongeur, serpigineux.* Ce sont deux formes d'une même variété, le chancre pultacé étant la forme aiguë, et transitoire, du phagédénisme, et le chancre serpigineux continuant le premier, auquel il succède ordinairement, avec une marche plus ou moins lente. Ce chancre est le plus grave de tous comme accident local. On trouve souvent la raison d'être de cette variété dans certaines conditions hygiéniques (habitations malsaines, mauvaise nourriture, défaut de propreté) ; dans l'emploi intempestif et l'abus de l'onguent mercuriel rance pour les pansements ; dans certains états diathésiques (tubercules, scrofules, scorbut), et fréquemment encore dans les différentes conditions qui favorisent la production de la pourriture d'hôpital. Ce chancre débute comme les autres ; mais bientôt il s'étend en surface beaucoup plus qu'en profondeur ; le fond devient blafard, mollasse, comme recouvert d'une couenne diphtéritique. Il peut affecter une forme arrondie, s'il siège sur des tissus homogènes ; mais le plus souvent il laboure les membranes sans affecter une marche régulière : ses bords sont amincis, livides, déchiquetés, perforés, décollés; ils se renversent et forment des escarres qui, en se détachant, donnent lieu à des hémorragies. S'il vient à se cicatriser d'un côté, il fait de nouveaux progrès de l'autre; en outre, la cicatrisation, au lieu de commencer par la circonférence, peut débuter par le centre, de façon à former des îlots; puis bientôt, ce travail réparateur s'arrêtant, le tissu de nouvelle formation est derechef envahi par le phagédénisme. Tout en ayant de la tendance à s'avancer vers les parties déclives, où se porte le pus, il remonte parfois et va sillonner l'abdomen dans tous les sens; sa durée est illimitée; car souvent il résiste à toute espèce de moyens. Avec cette forme, les bubons sont rares. V. PHAGÉDÉNISME. — *Chancre simple* [*chancre ordinaire, chancre non infectant, chancre vénérien, chancre mou, chancroïde, chancrelle*]. Accident vénérien purement local, sans rapport avec la *syphilis*, consistant en une ulcération, solitaire ou multiple, des organes génitaux principalement, qui apparaît, par contagion et sans incubation, du premier au troisième jour environ après le coït impur. Le chancre débute par une petite plaque rouge, au centre de laquelle se montre un point blanc formé par l'épiderme mortifié, et soulevé quelquefois sous forme de pustule par un liquide séro-purulent. Si on l'enlève, il reparaît en moins d'une heure; il va s'agrandissant et s'approfondissant, et forme une véritable escarre, ronde, blanche ou grisâtre, large de 2 à 5 millimètres, qui tombe ou peut être détachée sans douleur vers le troisième jour sur le prépuce ou les parties génitales de la femme, mais reste plus adhérente sur le tissu du gland. Elle est formée des éléments du derme ou chorion de la muqueuse, dans lesquels les éléments élastiques sont seuls reconnaissables; ceux du tissu lamineux et les capillaires sont réduits à l'état de matière amorphe granuleuse, parsemée de globules de pus. Cette escarre se détache d'une cavité à contours bien limités, taillés à pic, dont le fond, rougeâtre, humide, reprend en quelques heures un aspect gris blanc. Cet aspect diphtéritique n'est point dû à la production d'une pseudomembrane fibrineuse, mais à la mortification qui continue à la surface des tissus dénudés. Comme elle continue plus facilement dans le tissu lamineux lâche et infiltré sous-muqueux du prépuce, du frein, etc., que dans le derme de cet organe, elle s'étend au-dessous du derme conservé, ce qui constitue le *décollement* des bords de la plaie. Quelquefois, après un coït impur, ou si, après avoir pris, à la pointe d'une lancette, du pus dans un chancre à l'état de progrès ou de *statu quo*, on l'introduit sous l'épiderme en faisant une légère piqûre, on observe ce qui suit: Le premier jour, rougeur autour du petit caillot sanguin; le deuxième jour, soulèvement simulant une vésicule ou une papule. Le troisième jour, se forme une petite vésicule transparente, ombiliquée, dont le contenu s'épaissit, et qui finit par revêtir les caractères de pustule puriforme, ou quelquefois s'ouvre avant production de pus, et alors l'épiderme soulevé se mortifie avec ou sans mortification considérable du derme sous-jacent, selon que le chancre sera profond ou superficiel. Ordinairement, le sixième jour, le pus desséché forme une croûte qui va s'épaississant jusqu'au neuvième ou dixième jour. Si l'on enlève alors cette dernière, on aperçoit un ulcère profond, occupant toute l'épaisseur de la peau; le fond est couenneux, grisâtre, chagriné; les bords sont taillés comme avec un emporte-pièce; ils sont entourés d'une auréole plus ou moins rouge, et un peu renversés en dehors; examinés à la loupe, ils présentent de fines dentelures et paraissent frangés. Quand le chancre siège sur des tissus homogènes, il est ordinairement arrondi; dans le cas contraire, il prend diverses formes: c'est ainsi qu'on voit parfois le chancre balano-préputial s'étendre dans le sens de la rainure, et en même temps du côté du prépuce, sans aller attaquer le gland; la différence des tissus forme une barrière aux progrès de l'ulcération. Si plusieurs chancres reposent en même temps sur un même tissu, ils sont d'abord arrondis; mais si, en croissant, ils finissent par s'accoler, il peut en résulter diverses configurations pour l'ulcère. Jusqu'à la période de réparation, ce chancre sécrète un pus ichoreux, ténu, de mauvaise nature, qui renferme des vibrions s'il a subi l'action de l'air et n'a pas été soigné; ce pus est virulent et contagieux. La sphère de virulence est plus étendue que l'ulcère lui-même; elle occupe à peu près un espace double. Le temps d'action spécifique ne peut guère être déterminé; car on a vu des chancres cesser d'être inoculables au bout de quelques jours. On peut cependant dire, d'une manière générale, que la période de réparation finit celle de la virulence; le chancre alors prend un meilleur aspect, les bords s'affaissent, le fond se déterge, s'élève; l'aréole prend une teinte gris-perle, et la plaie se cicatrise de la circonférence au centre. Le chancre simple s'accompagne souvent d'adénites ou de lymphites phlegmoneuses, suppurant le plus ordinairement et fournissant dans quelques cas un pus inoculable (V. BUBON *virulent*). Il a une tendance très grande à l'ulcération; il est très irrégulier dans sa marche; il ne tend pas à la guérison comme le chancre infectant. Le phagédénisme et la gangrène sont des complications relativement fréquentes (V. CHANCRE *phagédénique*). — Les premiers auteurs qui écrivirent sur la vérole, entre autres Alexander Benedictus et Marcellus Cumanus, ne confondaient pas le *chancre infectant* avec le *chancre simple*. Musa Brassavole, en 1551, et, plus tard, N. Massa, firent cette confusion, qui a rendu si difficiles et si lents les progrès en syphiliographie. Bassereau (1852) établit de nouveau la distinction des deux ulcérations et montra que le *chancre simple* n'a rien de commun avec le *chancre infectant*. Depuis, des recherches nombreuses ont démontré qu'ils sont chacun le premier signe sensible de deux affections inoculables: l'une, locale, à accidents ordinairement aigus, locaux, ou de voisinage seulement; l'autre, générale ou constitutionnelle, à marche chronique (V. SYPHILIS). Tandis que le *chancre infectant* est incubant, induré, solitaire, accompagné d'adénites non suppurées, et ne s'inocule pas par voisinage, le *chancre simple* n'incube pas, n'est pas induré, est multiple, s'accompagne d'adénites suppurées et s'inocule par voisinage; enfin, chacun d'eux a une physionomie particulière. Le second est inoculable au chat et au singe, tandis que le chancre syphilitique est propre à l'espèce humaine. Auzias-Turenne a produit de véritables chancres sur le singe (V. SYPHILISATION), mais des chancres simples et non syphilitiques. Suivant Ricord et autres, ces ulcères n'étaient point spécifiques, ou ne devaient leur spécificité qu'au pus virulent même qui avait servi à l'inoculation, et qui s'était conservé dans la plaie formée, comme le virus vaccin dans un tube ou entre deux plaques de verre: le singe, en quelque sorte, n'aurait ici servi que d'entrepôt à la matière virulente. Ainsi on n'a pu encore, chez les animaux, observer de manifestations constitutionnelles syphilitiques après l'inoculation du virus de l'homme à ces êtres. Toutefois plusieurs espèces domestiques présentent, à la suite du coït, des affections locales et générales transmissibles par la copulation, offrant quelques analogies avec la vérole. V. MAL *de coït*. — *Chancre syphilitique* ou *de la vérole*. V. SYPHILIS. — *Chancre urétral*. Chancre développé dans le canal de l'urètre, primitivement ou consécutivement, c'est-à-dire après avoir fait son apparition à l'extérieur et en envahissant secondairement l'intérieur du canal. Il siège le plus souvent au niveau du méat ou de la fosse naviculaire, rarement dans les parties profondes de l'urètre. Longtemps confondu avec la blennorrhagie, le chancre urétral en a été clairement distingué par Ricord, qui a montré que lorsque l'écoulement est inoculable, c'est à un chancre et non à une blennorrhagie qu'on doit le rapporter. — *Chancre utérin.* Celui qui siège sur le col de l'utérus, rarement à une plus grande profondeur. — *Chancre végétant.* V. SYPHILIS. — *Chancre vulvaire.* Celui qui occupe un point quelconque de l'orifice vulvaire : c'est la variété la plus commune chez la femme. = En vétérinaire, ulcération qui se forme sur la membrane muqueuse des narines du cheval affecté de la morve. — *Chancre de la langue* (*glossanthrax, chancre volant*). Le *charbon,* lorsqu'il a son siège sur cet organe. = *Chancre des arbres.* Maladie des arbres, consistant dans la formation d'espèces d'ulcères qui détruisent de proche en proche les couches corticales et ligneuses. On voit se former entre l'écorce et l'aubier un dépôt de cambium qui s'altère, et finit par mettre à nu une sorte de plaie ulcéreuse. V. ULCÈRE *des arbres.*

CHANCRELLE. s. m. V. CHANCRE *simple.*

CHANCREUX, EUSE. adj. [*cancrosus, carcinodes*]. Qui est de la nature du chancre et du cancer. — *Épizootie chancreuse.* V. MAL *de coït.* — *Érosion chancreuse.* V. SYPHILIS.

CHANCROÏDE. s. m. Nom proposé par Clerc pour désigner le *chancre simple,* et assez généralement adopté. Le même auteur établit les caractères distinctifs suivants entre le chancroïde et le chancre infectant : 1° Un chancre infectant inoculé à un individu vierge de syphilis lui donne un chancre infectant et la vérole constitutionnelle, c'est-à-dire une maladie identique à celle du malade qui a produit le pus. 2° Le pus du chancroïde, inoculé à un individu exempt de vérole, produit un chancroïde et *ne lui donne jamais la vérole constitutionnelle.* 3° Le chancre infectant, inoculé à un individu qui a eu ou a encore la vérole, ne reproduit jamais le chancre infectant, et produit rarement le chancroïde, l'inoculation étant souvent négative. 4° Le chancroïde inoculé à un individu ayant ou ayant eu la vérole, ne produit jamais qu'un chancre non infectant, et le produit fatalement. 5° Le pus du chancre infectant n'est plus inoculable à celui qui le porte après le quatrième jour (ou à peu près, l'époque n'étant pas encore rigoureusement fixée), bien qu'il soit pendant longtemps inoculable aux personnes qui n'ont pas la syphilis. 6° Un individu qui a un chancroïde, s'il se met en rapport avec une personne ayant un chancre infectant, contracte un chancre infectant, et prend la vérole. De même, un individu ayant un chancre infectant ou la vérole, s'il a des rapports avec une personne portant des chancroïdes à l'état d'inoculation, contracte le chancroïde, et, dans ces deux cas, chancre et chancroïde poursuivent et accomplissent parallèlement leur évolution naturelle, sans s'influencer d'une manière appréciable, c'est-à-dire comme s'ils existaient isolément sur l'individu en question (*chancre mixte*). Le pus du chancroïde est contagieux ou inoculable, comme celui de la blennorrhagie ; mais il n'a, comme ce dernier, qu'une action locale ou immédiate, ou à peu près, c'est-à-dire sans période d'incubation comparable à celle qui a lieu après l'inoculation de la vaccine, de la variole, de la syphilis, et sans accidents généraux, secondaires ou consécutifs. Il n'est point infectant, car il est indéfiniment inoculable sur le même sujet. Il n'est point dérivé du virus syphilitique, car le virus syphilitique seul ne peut le produire, et, réciproquement, cet ulcère ne produit jamais la syphilis.

CHANFREIN. s. m. [all. *Blässe,* angl. *chanfrin,* it. *scanalatura frontale*]. Partie antérieure de la tête du cheval, qui s'étend depuis les yeux jusqu'aux naseaux.

CHANT. s. m. — *Chant des artères.* V. BRUIT *artériel.*

CHANTERELLE. s. f. [*Merulius cantharellus,* Pers., *Agaricus cantharellus,* L., *Cantharellus cibarius,* Fries, *Cantharellus flavescens,* Lamk ; all. *Kantharelle, Eierschwamm ; girole ordinaire, jaunelet, chevrette*]. Champignon comestible, d'un jaune pâle ; ses lamelles, anastomosées et irrégulières, placées à la partie inférieure d'un chapeau oblique et ombiliqué, descendent jusqu'à la moitié du pédicule.

CHANTEUR. s. m. Celui qui fait profession de chanter. A l'exercice répété ou immodéré de la voix que comporte cette profession se rattache une disposition certaine à contracter une irritation chronique des organes vocaux, et le pharynx étant atteint en même temps que le larynx, la pharyngo-laryngite glanduleuse n'est pas rare chez les chanteurs ; le chant peut encore être entravé par l'hypertrophie des amygdales ou de la luette, par la plus légère inflammation de la trachée et des bronches, et par des troubles nerveux, sans altération organique, résultant d'un état spasmodique local ou général. L'hygiène des chanteurs consiste à éviter l'usage des excitants : alcool, café, tabac, etc. ; à fuir les températures extrêmes, et à suivre dans l'exercice du chant certains principes dont l'expérience a montré l'utilité, et qui trouvent leur place dans l'enseignement rationnel de la profession.

CHANVRE. s. m. [*Cannabis sativa,* L., all. *Hanf,* angl. *hemp,* it. *canapa,* esp. *canamo*]. Plante originaire de la Perse et de l'Inde (diœcie pentandrie, L., cannabinées, J.), dont toutes les parties exhalent une odeur enivrante (V. ROUISSAGE). La graine, connue sous le nom de *chenevis,* renferme une amande blanche qui contient une grande quantité d'huile grasse. V. BANG, HACHISCH, HUILE.

CHANVRIN. s. m. V. EUPATOIRE.

CHAPEAU. s. m. [*pileum,* all. *Hut,* angl. *hat,* it. *cappello, corona*]. Partie supérieure d'un champignon, dont le diamètre dépasse celui du *pédicule.* V. CHAMPIGNON. = Dans les arts, couche formée d'écume et de matières solides qu'elle entraîne, et surnageant un liquide en fermentation.

CHAPELET. s. m. [all. *Rosenkranz,* angl. *chapelet,* it. *cappelletto, corona*]. En chirurgie, engorgement ganglionnaire disposé comme un chapelet. — *Chapelet pustuleux.* V. COURONNE *de Vénus.* = En pathologie vétérinaire, suros placés les uns à la suite des autres. — *Farcin en chapelet.* Variété du farcin dans laquelle les boutons sont placés sur une même ligne et plus ou moins séparés. — En chirurgie vétérinaire, appareil composé d'une douzaine de bâtons longs de 40 à 50 centimètres et de morceaux de bois ovoïdes, traversés par deux cordes. Ce collier empêche le cheval de se mordre sur une partie du corps où l'on a fait quelque pansement.

CHAPETONNADE. s. f. [*vomitus rabiosus*]. Vomissement accompagné de délire furieux, qui attaque les Européens dans les pays chauds.

CHAPITEAU. s. m. [*capitulum,* all. *Helm,* angl. *capital,* it. *antenitorio,* esp. *capitel*]. Partie supérieure d'un *alambic.* V. ce mot. = *Chapiteau à queue.* Instrument en forme de pipe à fumer (Mesnard), destiné à dégorger, au moyen de la succion, les seins des nouvelles accouchées.

CHAPONNAGE. s. m. [all. *Kapaunen*]. Synon. de *castration des volailles.* V. CASTRATION.

CHARA. s. m. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des characées : sans utilité médicale.

CHARACÉES s. f. pl. Classe de plantes acotylédones aquatiques, à rameaux verticillés, à tiges articulées, creuses, cloisonnées. Le liquide qui remplit les cavités est doué d'un mouvement particulier de giration qui suit la direction des grains de chlorophylle rangés en séries obliques à leur face interne. Les organes de génération sont séparés et supportés par un seul ou deux individus. Les organes mâles renferment des *spermatozoïdes*.

CHARANÇON. s. m. Nom commun de tous les insectes de la famille des curculionides, de l'ordre des coléoptères tétramères. — *Charançon du blé*. V. Calandre.

CHARBON. s. m. [*carbo*, ἄνθραξ, all. *Kohle*, angl. *charcoal*, it. *carbone*, esp. *carbon*]. Produit de la combustion incomplète des plantes ligneuses (*charbon de bois*), formé presque en entier de carbone, uni à un peu d'eau que la calcination peut lui enlever, à un peu d'hydrogène qu'il retient obstinément, et à quelques sels propres au végétal dont il provient. Lorsqu'il commence à brûler, au contact de l'air, il donne du gaz acide carbonique et du gaz oxyde de carbone; il ne fournit que de l'acide carbonique lorsqu'il est bien enflammé : c'est le mélange de ces deux gaz qui cause la mort dans les asphyxies par le charbon, et le gaz acide carbonique seul dans les asphyxies par la braise des boulangers. Le charbon jouit de la propriété de purifier certains corps, solides ou liquides, en absorbant les gaz putrides, et de décolorer un grand nombre de substances, en décomposant les matières colorantes. C'est en vertu de cette propriété que les eaux putréfiées perdent leur odeur et deviennent potables en passant à travers un filtre de charbon, comme dans les fontaines épuratoires de Smith et Ducommun; que la viande faisandée perd son mauvais goût lorsqu'on la fait bouillir avec une certaine quantité de charbon, etc. On le purifie et on le prépare, pour les usages de la médecine, en le faisant bouillir dans l'eau chargée de $1/32^e$ d'acide chlorhydrique, lavant, séchant, calcinant fortement et porphyrisant le résidu, qui doit être ensuite conservé dans des vases bien clos, pour éviter qu'il n'absorbe l'humidité et les gaz atmosphériques. Le charbon est administré intérieurement, comme absorbant, sous le nom de *magnésie noire*, pour neutraliser les flatuosités intestinales; et employé à l'extérieur, comme désinfectant, contre la suppuration fétide des plaies. Réduit en poudre, il constitue un bon dentifrice. — *Huile de charbon de terre*. V. Huile. — *Tablette de charbon*. V. Tablette. — *Vapeur de charbon*. V. Oxyde *de carbone* et Vapeur. = *Charbon animal*. Produit résultant de la décomposition des substances animales par le calorique dans des vases clos. Il conserve la forme des matières brûlées lorsque celles-ci sont dures (les os); mais les matières molles se boursouflent considérablement et donnent un charbon spongieux, très léger et luisant. Il est composé de carbone, de phosphate et de carbonate de chaux, et d'une petite quantité de sulfures alcalins. Il a un brillant métallique, brûle plus difficilement que le charbon végétal, et possède à un plus haut degré que lui, en raison de sa divisibilité, la propriété de décolorer les acides végétaux, les sirops, les dissolutions salines, etc., en absorbant leur matière colorante, qui n'est nullement altérée dans son action sur eux, puisqu'on peut la faire reparaître avec toutes ses propriétés par un dissolvant convenable. Les sulfures, le phosphate et le carbonate qu'il contient concourent peu à cette décoloration, si ce n'est quelquefois en saturant des acides qui pourraient gêner l'action du charbon. Il est très peu employé en médecine : on l'a essayé dans les diarrhées dysentériques et dans certains empoisonnements. = *Charbon des graminées*. Maladie des graminées et surtout du froment, due au développement, sur le rachis, sur le pédicelle et à la place du grain, d'un petit champignon du genre *Uredo* (*Uredo carbo*). Le *charbon* ressemble beaucoup à la carie; cependant les effets en sont moins funestes. On doit proscrire de la ration des animaux les fourrages atteints de charbon. — *Charbon*, en pathologie humaine, est synonyme de *pustule maligne* (V. ce mot), qui désigne sur l'homme la même maladie que le *charbon* des animaux. — *Charbon pestilentiel*, synonyme de *bubon pestilentiel*. V. Peste. — *Charbon pulmonaire*. V. Anthracosis. = *Charbon blanc*. *Anasarque* chez le cheval. — *Charbon des animaux* [*affection* ou *fièvre charbonneuse*, *carbunculus*, ἄνθραξ, all. *Milzbrand*, *Karbunkel*, angl. *carbuncle*, it. *carbone*, esp. *carbunculo*]. Affection virulente se manifestant par une altération profonde du sang, un abattement général des forces, avec production d'une ou plusieurs tumeurs cutanées inflammatoires, constituant le *charbon* ou *tumeur charbonneuse*. Cette affection est inoculable d'un individu à l'autre sur tous nos animaux domestiques et même aux oiseaux, ainsi qu'aux animaux sauvages de mêmes genres, surtout aux ruminants. Les symptômes varient un peu, soit d'une espèce à l'autre, soit suivant que le mal est sporadique ou épidémique, soit suivant le siège des tumeurs qui même n'apparaissent pas toujours, tellement parfois la mort est prompte. Souvent le charbon attaque les animaux avec une promptitude telle, qu'on voit toute une étable succomber dans le court espace de quelques heures. D'autres fois la marche en est plus lente, et permet d'espérer un certain nombre de guérisons. Dans le premier cas, ce sont les symptômes généraux, particulièrement ceux de la maladie dite *sang de rate*, qui se montrent : perte subite de l'appétit, prostration générale, petitesse et fréquence du pouls, paralysie du train de derrière, convulsions et mort avant ou après l'apparition, aux oreilles, au ventre et à la face interne des cuisses, de taches rougeâtres cutanées qui deviennent de plus en plus foncées. Ces taches forment bientôt des tumeurs qui, du volume d'une noisette, arrivent rapidement à un volume souvent énorme, avec œdème et infiltrations sanguines périphériques, phlyctènes à leur surface, puis ulcérations violacées ou noires. L'autopsie montre des tumeurs internes analogues. Dans le second cas, les symptômes sont atténués (*charbon chronique*); l'animal reste environ un jour avec la conjonctive rouge, le regard fixe, le flanc tendu et douloureux; mais, du troisième au quatrième jour, si le traitement mis en usage demeure sans effet, un tremblement général ou des convulsions surviennent, et l'animal succombe. Le charbon est enzootique dans certaines fermes et contrées. Cette maladie, contagieuse pour les espèces animales, même pour l'homme, règne souvent à l'état épizootique. Plusieurs causes font naître le charbon : eaux saumâtres, infectes, employées pour abreuver les animaux, usage de mauvais fourrages, changements brusques de température, brouillards, habitation de lieux bas et humides. Dans la première forme, tout traitement est impuissant. Dans la seconde, on a recommandé d'isoler aussitôt l'animal, de le mettre dans une loge propre et chaude, de lui administrer du nitre dans une décoction d'oseille, et du calomel. En 1868, Sanson a essayé l'emploi de l'acide phénique *intus* sur les bêtes à cornes, et en a obtenu de bons résultats. L'autorité devra prescrire des mesures administratives pour arrêter les progrès de la contagion dans tous les cas de l'existence du charbon, et empêcher la consommation de la viande. On doit avoir le plus grand soin, quand on incise les tumeurs, quand on panse les animaux et quand on ouvre les corps, de ne pas se blesser; plus d'un praticien a succombé après des inoculations virulentes de ce genre. — On a donné les noms de *charbon apoplectique* ou *apoplectiforme* et d'*apoplexie charbonneuse* aux cas suivis de mort subite; de *charbon symptomatique, tubéreux, pustuleux* ou *éruptif*, à ceux où il y a production de tumeurs; on le dit *bénin* ou *essentiel*, quand celles-ci sont indolentes; *érysipélateux*, quand il y a engorgement cutané sans tumeur. Les noms d'*angine charbonneuse*, *charbon à la langue*, *glossanthrax*, *charbon* ou *anthrax malin*, *esquinancie maligne*, *charbon hémor-*

roudal, *gangreneux*, *emphyseme charbonneux*, *typhus charbonneux*, sont de simples qualifications symptomatiques speciales du même mal. *Chez le porc*, il y a rarement des tumeurs, mais des taches; d'où le nom de *rouge*, *rougeole*, *mal rouge* ou *vilain* qu'il a reçu encore. Le *mal de montagne* est le charbon des troupeaux de *bœufs des montagnes*. Pour la nature des lésions, V. PUSTULE *maligne*, SANG *de rate*, VIBRION et VIRULENCE. – *Charbon volant*. V. GLOSSANTHRAX.

CHARBONNEUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du charbon : *Affection charbonneuse*, *Fièvre charbonneuse*, *Tumeur charbonneuse*, *Typhus charbonneux*. V. CHARBON.

CHARCOT [médecin français (1825-1893)]. — *Maladie de Charcot*. La sclérose latérale amyotrophique. V. SCLÉROSE, page 1424.

CHARCUTERIE. s. f. [de *char*, ancien français, pour *chair*, et *cuit*, all. *Wurstwaare*, angl. *hog's flesh*, esp. *tocineria*]. Les viandes de charcuterie altérées ou prises en excès peuvent déterminer des accidents très graves et même mortels : c'est surtout en Allemagne que des exemples de ce genre ont été observés. Elles peuvent être le siège de putréfaction avec production de vibrions et de moisissures proprement dites, reconnaissable entre les fragments de viande à l'aide du microscope. Ces viandes causent des accidents gastriques divers, qui doivent les faire repousser de la consommation ; il en est de même quand elles renferment des cysticerques (V. LADRERIE). Des accidents d'autre sorte sont dus à la *trichine*.

CHARDON. s. m. [*Carduus*, L., all. *Distel*, angl. *thistle*, it. et esp. *cardo*]. Genre de plantes, syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J., dont une espèce, le *chardon-Marie* (*Carduus marianus*, L.), a été employée comme amère et sudorifique, et une autre, le *chardon aux ânes* ou *fausse acanthe* (*Onopordon acanthium*, L.), fournit un suc usité autrefois dans le pansement des cancers. — Un grand nombre de plantes appartenant à des familles différentes sont connues communément sous le nom de *chardons*. Tels sont : 1° le *chardon bénit* (*Centaurea benedicta*, L.) (V. CENTAURÉE); 2° le *chardon étoilé*, ou *chausse-trape* (V. CENTAURÉE); 3° le *chardon Roland*, ou mieux *chardon roulant*, qui est le *panicaut* commun (*Eryngium campestre*, L.), plante indigène, ombellifère, dont la racine, légèrement aromatique, a été préconisée comme diurétique, apéritive, emménagogue ; 4° le *chardon hémorroïdal* (*Serratula arvensis*, L.), auquel on attribuait la propriété de préserver des hémorroides, parce qu'on supposait quelque analogie entre les fics hémorroïdaires et les tumeurs rougeâtres que détermine sur cette plante la piqûre de certains insectes (V. GALLET) ; 5° le *chardon à foulon* (*Dipsacus fullonum*, L.) (V. CARDÈRE) ; 6° le *chardon bénit des Antilles* (V. ARGÉMONE).

CHARGE. s. f. [all. *Pferdpflaster*, angl. *charge*]. Topique quelconque que l'on applique à un animal malade.

CHARGÉ, ÉE. adj. — *Chargé d'épaules, de ganache*. Se dit d'un cheval qui a ces régions trop fortes, trop développées. — *Poitrail chargé*. Poitrail saillant au niveau de la partie antérieure du sternum.

CHARLATAN. s. m. [all. *Quacksalber*, angl. *quack-salver*, it. *ciarlatano*]. Celui qui exerce illégalement la médecine et la pharmacie, ou qui les exerce légalement en s'aidant d'annonces et prospectus mensongers, de consultations de somnambules, de fausses approbations académiques, en vendant des remèdes, préparations ou appareils secrets, etc. Devant l'insuffisance des lois, c'est au mépris qu'il revient d'intervenir pour la répression des manœuvres cupides et impudentes des charlatans. Hippocrate haissait les charlatans et toute apparence de charlatanisme.

CHARLATANISME. s. m. [all. *Quacksalberei*, angl. *charlatanery*, it. *ciarlatanismo*]. En médecine, la fraude et le mensonge ériges en système pour exploiter la crédulité publique en ce qui concerne le sentiment de la conservation individuelle. Les difficultés que présente l'acquisition de connaissances réelles sur la constitution et les fonctions de l'économie animale, et par suite le manque de ces notions, font que sur aucun point la crédulité ne se montre plus générale et la répression plus illusoire. La répression est illusoire parce que les lois sont impuissantes à atteindre tous les abus, parce que la pénalité dont elles les frappent est insuffisante, et parce qu'elles sont trop souvent inappliquées à cause de l'inertie de ceux auxquels sont confiées la tutelle et la garde de la santé publique, dans les provinces particulièrement. L'Académie de médecine, par sa section d'hygiène publique et de police médicale, les écoles de pharmacie, les jurys médicaux, le comité consultatif d'hygiène, les conseils de salubrité, les associations générales et locales de médecins de France, ont dans leurs attributions les moyens de concourir à la répression d'une grande partie des innombrables formes que revêt le charlatanisme (Amb. Tardieu). V. ERREURS *en médecine*.

CHARME. s. m. (*Carpinus*, L.). Genre de plantes cupulifères, en arbres plus ou moins élevés, dont l'espèce commune (*C. betulus*, L.) a des feuilles légèrement astringentes.

CHARNIÈRE. s. f. V. COQUILLE.

CHARNU, UE. adj. [*carnosus*, de *caro*, chair ; σαρκώδης, all. *fleischig*, angl. *fleshy*, it. et esp. *carnoso*]. Qui est de chair, ou qui ressemble à la chair. — En botanique, *fruit charnu*, celui dont le sarcocarpe a une certaine épaisseur, et dont la substance est ferme et en même temps succulente. — *Feuille charnue*. Celle qui est épaisse et remplie de suc. V. PARENCHYME. = En anatomie, *partie charnue* d'un muscle, celle qui est formée de fibres rouges ; ces fibres elles-mêmes sont appelées *fibres charnues*, par opposition aux fibres blanches des aponévroses et des tendons. — *Colonne charnue du cœur*. V. COLONNE. — *Pannicule charnu*. V. PANNICULE. = En pathologie, *bourgeon charnu*. V. BOURGEON.

CHAROGNE. s. f. V. CADAVRE.

CHARPENTE. s. f. — *Charpente osseuse*. Se dit pour *squelette*. V. ce mot, STROMA et TRAME.

CHARPIE. s. f. [*linteum carptum*, μοτὸς, all. *Charpie*, angl. *lint*, it. *filaccia*, esp. *hilas*]. Fils provenant de morceaux de toile de 8 à 10 centimètres de longueur et d'autant de largeur, que l'on a *effilés*. La charpie doit être blanche, légère, douce au toucher, souple et élastique. On la fait ordinairement avec du linge à demi usé, parce qu'elle est alors plus molle et plus souple ; mais c'est une erreur de croire qu'elle absorbe mieux que celle qui est faite avec le linge neuf les liquides stagnants à la surface des plaies. Il faut avoir soin de n'employer, pour faire la charpie, que du linge blanc de lessive, qui ne soit ni empesé, ni coloré en bleu par l'indigo. Elle est employée au pansement des plaies et a pour effet tantôt d'empêcher le contact de l'air et des corps étrangers, tantôt de remplir une plaie et de prévenir la trop prompte cicatrisation de ses bords ; quelquefois de dilater une ouverture ou un conduit rétréci. — *Charpie carbonifère*. Bourre de papier à la pâte duquel du charbon a été incorporé (Pichot) : elle sert comme désinfectant des plaies à suppuration fétide. — *Charpie chlorée*. Celle qu'on a fait macérer dans une solution aqueuse de chlore, puis sécher, et qui sert dans le même cas que la précédente. — *Charpie râpée*. Sorte de duvet qu'on obtient en usant le linge et le *râpant*, pour ainsi dire, avec le tranchant d'un couteau. Elle est moins absorbante et plus irritante que la charpie ordinaire, qui est généralement préférable — On fait, avec de la charpie, des *bourdonnets*, des *gâteaux*, des *mèches*, des *plumasseaux*, des *tentes*. — On a proposé d'employer, au lieu de charpie, de l'*étoupe*, du *lint*, de la *ouate*.

CHARTRE. s. f. [de *carcer*, prison]. Nom vulgaire du *carreau*. = Synonyme d'*étisie*, de *consomption*.

CHARTREUSE. s. f. Nom vulgaire de l'élixir de la Grande Chartreuse. V. ÉLIXIR.

CHAS. s. m. [*acus foramen*, κύαρ, all. *Oehr*, angl. *eye*, it. *cruna*, esp. *ojo*]. Le trou d'une aiguille.

CHÂSSE. s. f. [all. *Heft*]. V. BISTOURI et LANCETTE.

CHASSIE. s. f. [*lema, lippa, lippitudo, gramia*, λήμη, γλήμη, all *Augenbutter*, angl. *bleuredness*, it. *cispa*, esp. *lagana*]. Humeur onctueuse et jaunâtre sécrétée sur le bord de chaque paupière par les glandes de Meibomius. V. GLANDE et SEBUM.

CHAT. s. m. [*felis*, αἴλουρος, all. *Katze*, angl. *cat*, it. *gatto*, esp. *gato*]. Vertébré mammifère digitigrade du genre *Felis*. 30 dents, 5 doigts en avant, 4 en arrière; phalange unguéale rétractile; langue et gland de la verge hérissés de papilles cornées. L'espèce principale, qui a pour type le *chat sauvage* (*Felis catus*, L.), a, par mélange avec d'autres espèces, le *chat ganté* de l'Égypte entre autres (*Felis maniculata*, Ruppel et Temminck), fourni plusieurs races, qui sont: 1° le *chat domestique* (*F. catus domesticus*, L.); 2° le *chat des chartreux* (*F. catus cæruleus*, L.); 3° le *chat d'Espagne* (*F. catus hispanicus*, L.); 4° le *chat d'Angora* (*F. catus angorensis*) (V. ANGORA); 5° le *chat rouge de Tobolsk*, 6° le *chat de Chine*, à oreilles pendantes; 7° le *chat malais*, sans queue ou à queue noueuse. V. CASTRATION. — *Maladie des chats*. V. MALADIE. — *Chat de mer* ou *marin*. V. ANARRHIQUE. — *Chat musqué*. V. CIVETTE. = *Bois de chat*. V. GATEADO.

CHÂTAIGNE. s. f. [all. *Warze, Kastanie*]. En botanique, fruit du *châtaignier*. — *Châtaigne d'eau*. V. MACRE. = En anatomie vétérinaire, petite plaque de corne située, chez le cheval, à la partie inférieure et interne de l'avant-bras, et, dans les membres postérieurs, à la partie supérieure et interne du canon. Elle est d'autant moins développée que la peau est plus fine. Sur l'âne, elle se trouve aux avant-bras seulement; dans le mulet, les châtaignes postérieures sont fort petites.

CHÂTAIGNIER. s. m. [*castanea*, κάστανον, all. *Kastanienbaum*, angl. *chestnut-tree*, it. *castagno*, esp. *castano*; *Fagus castanea*, L., ou *Castanea vesca*, Gærtner (monœcie, polyandrie, L., amentacées, J.)]. Arbre dont les fruits secs, d'une couleur brune foncée, entourés d'une enveloppe verte épineuse, contiennent une ou plusieurs amandes blanches, composées de fécule, d'un peu de gluten et d'une matière sucrée abondante, qui, revêtues du périsperme, sont connues sous le nom de *châtaignes*, et forment un aliment très salubre. Une variété améliorée par la culture donne les grosses châtaignes uniloculaires appelées *marrons*. — *Châtaignier du Brésil*. V. JUVIA.

CHÂTEAUNEUF (Puy-de-Dôme). — *Eau carbonatée*. 12 à 37°. Bains.

CHÂTELDON (Puy-de-Dôme). — *Eau acidule*. Froide. Boisson.

CHÂTEL-GUYON (Puy-de-Dôme). — *Eau saline*: sulfate de magnésie et chlorures. + 35°. Boisson.

CHÂTENOIS (Alsace). — *Eau saline*: iodo-bromurée et ferrugineuse. Froide. Bains.

CHÂTOIEMENT. s. m. Jeu de lumière consistant en une tache blanchâtre que présentent certains corps, feldspath, etc., et qui se déplace quand on fait mouvoir ces corps.

CHATON. s. m. [*amentum, catulus, iulus*, ἴουλος, all. *Katzchen*, angl. *kittling*, it. *fiocchi*]. Assemblage de fleurs unisexuées, composées d'une écaille qui leur tient lieu de périanthe, et insérées sur un axe commun simple, articulé à sa base, et se détachant en entier après la floraison. Telles sont les fleurs *mâles* du noyer et du noisetier, les fleurs *mâles* et *femelles* des saules. Le chaton diffère de l'*épi*, dont les fleurs sont hermaphrodites et l'axe permanent; il diffère du *spadice* par l'absence de la spathe.

CHATONNEMENT. s. m. [*incarceratio*]. — *Chatonnement* ou *enkystement du placenta*. Rétention du placenta dans une espèce de poche formée par la contraction irrégulière des fibres de la matrice après la sortie du fœtus.

CHATOUILLEMENT. s. m. [all. *Kitzel*, angl. *tickling*, it. *solletico*]. Variété d'impression tactile due au contact de corps qui ne font qu'effleurer la surface des téguments. On observe ces sensations sur la peau et sur les muqueuses de la bouche et des narines, qui y sont plus ou moins sensibles suivant les sexes et les individus, au visage, dans la gorge et au palais, sous l'influence du mouvement des barbes d'une plume, d'un pinceau, d'un morceau de papier, passés légèrement sur ces divers points. Un cheveu promené sur le visage y cause du chatouillement. Ces sensations se développent encore aux flancs, aux genoux, au moindre attouchement. Elles éveillent des mouvements instinctifs, involontaires ou volontaires. V. PRURIT.

CHÂTRER. v. a. [*castrare*]. Enlever les organes de la génération.

CHÂTRURE. s. f. V. CASTRATION.

CHAUD, DE. adj. [*calidus*, θερμός, all. *warm*, angl. *warm*, it. *caldo*]. — *Fièvre chaude*. V. FIÈVRE. — *Semence chaude*. V. SEMENCE.

CHAUDE-MALADIE. s. f. Maladie qui régna épidémiquement à Metz, en 1438 et 1439, et dans laquelle il y avait fièvre ardente et délire frénétique; c'était probablement une méningite cérébro-spinale épidémique.

CHAUDEPISSE. s. f. V. BLENNORRHAGIE et ÉPIDIDYMITE. — *Chaudepisse cordée*. V. CORDÉ.

CHAUDES-AIGUES (Cantal). — *Eau saline*. + 80°. Boisson et bains.

CHAUD ET FROID. s. m. V. FIÈVRE *éphémère*.

CHAUFFAGE. s. m. [all. *Heitzung*, angl. *warming*]. L'art de tirer le meilleur parti possible d'un combustible pour l'élévation de la température des enceintes closes, en vue de garantir les êtres organisés, et spécialement l'homme, contre l'influence du froid. Dans les hôpitaux, la température doit être entretenue de jour et de nuit à 15° centigrades, lorsque l'air n'est que peu ou n'est pas renouvelé; elle peut être portée à 18° et 20°, lorsque la ventilation est abondante. On distingue plusieurs méthodes de chauffage: 1° le chauffage *direct*, consistant à brûler un combustible dans un vase: tel est le *brasero* espagnol; 2° le chauffage *par rayonnement*, soit au moyen de *cheminées*, procédé le plus agréable et le plus sain, mais n'utilisant que 6 pour 100 de la chaleur totale produite par le bois, et 13 pour 100 de celle que produit la houille; soit par les *poêles*, moyen économique, mais desséchant l'air et ne s'accompagnant pas du renouvellement de ce fluide (V. POELE); 3° le chauffage par introduction d'*air chaud*: l'air est chauffé tantôt par des surfaces métalliques directement exposées au feu, tantôt au moyen d'un système de tubes renfermant de l'eau chaude ou de la vapeur d'eau, d'où les noms de *chauffage par calorifères, par circulation d'eau chaude, par la vapeur*. Les calorifères présentent l'inconvénient d'introduire dans les appartements de l'*air brûlé* par des surfaces métalliques surchauffées. Jusqu'ici le système qui a le mieux résolu le problème est le *chauffage par circulation d'eau chaude*. En effet, en introduisant dans les salles des quantités très considérables d'*air neuf*, ce système se trouve dispensé d'en surélever la température, comme font les procédés fondés sur l'introduction de faibles quantités d'air. La période de chauffage varie suivant les latitudes et les localités; à Paris, elle s'étend du 1er octobre au

1^er^ mai. V. VENTILATION. — *Chauffage des vins*. Procédé de conservation des vins imaginé par Appert en 1810, et repris par Pasteur avec quelques modifications. Tandis qu'Appert voulait qu'on chauffât le vin à 70°, Pasteur ne porte la température qu'à 60° et même 50°, suivant la richesse alcoolique : plus le degré alcoométrique du vin est élevé, plus la température peut être abaissée. Le chauffage doit à peine durer quelques minutes. Les vins chauffés se conservent parfaitement et supportent bien le transport. L'administration de la marine n'emploie plus que ce mode de conservation pour ses expéditions. Il est rationnel de chercher à supprimer le vinage et le plâtrage en les remplaçant par le chauffage des vins.

CHAUFFEUR. s. m. Celui dont le métier consiste à entretenir le feu d'une machine à vapeur quelconque. Les chauffeurs qui travaillent dans un endroit clos, sur les vaisseaux par exemple, ont généralement un aspect anémique résultant surtout des troubles digestifs dont ils souffrent par suite des énormes quantités de liquide qu'ils ingèrent pour compenser les déperditions dont les sueurs sont une cause incessante ; les affections oculaires et respiratoires sont aussi fréquentes chez eux. Ces diverses maladies sont plus rares chez ceux qui exercent leur métier au grand air.

CHAUFFOIR. s. m. [*linteum excalefactorium*, all. *Wärmturch*]. Pièce de linge qu'on fait chauffer pour réchauffer un malade, ou pour garnir une femme en couches. – Lieu disposé pour le chauffage des convalescents ou des vêtements, etc.

CHAULAGE. s. m. [de *chaux*]. Nom donné à deux opérations bien distinctes : l'une consiste à soumettre à l'action de la chaux vive, pulvérulente, ou dissoute dans l'eau, les grains des céréales que l'on veut préserver ou débarrasser de la carie, du charbon ; l'autre consiste à répandre sur les terres, pour en augmenter la fertilité, de la chaux réduite en poudre, seule ou mélangée. – Nom donné abusivement au traitement des grains destinés à l'ensemencement, et qu'on veut débarrasser des spores de champignons qu'ils contiennent, soit par le sulfate de cuivre (14 litres d'eau par hectolitre, et 4,50 de sulfate de cuivre), soit par l'acide arsénieux (pour 20 hectolitres on prend : acide arsénieux, 500 grammes ; alun, 1000 grammes ; chaux, 10 kilogr.). Ces procédés ont amené des accidents. Les semeurs ont souvent présenté des phénomènes d'intoxication arsenicale, surtout lorsque le blé avait eu le temps de se sécher après l'opération, et la préparation arsenicale de se convertir en poussière. Des accidents plus graves ont été observés chez les personnes qui avaient fait usage de blé ainsi préparé ou enfermé en des sacs imprégnés de matière arsenicale. Le sulfate de cuivre, quoique moins dangereux que l'arsenic, n'en doit pas moins être proscrit. Le procédé de Dombasle est sans inconvénient : dissoudre du sulfate de soude dans de l'eau, 8 kilogrammes par hectolitre ; faire l'opération la veille de la semaille.

CHAULMOOGRA. s. m. [*Petarkura*]. Nom indien d'un arbre (et de sa graine) nommé par Roxburgh *Chaulmoogra odorata* (1824) ; cette plante rentre dans le genre *Hydnocarpus*, Gærtner (1788), *Gynocardia*, Roxburgh, famille des *Pangiacées*. Le *chaulmoogra* (*Hydnocarpus odoratus*, *Gynocardia odorata*, Lindley) est un arbre à feuilles alternes, pétiolées, entières ou légèrement lobées, indigène du district de Sylhet, et parvenant à de grandes dimensions. Mouat (1854) a prouvé que l'huile des graines est le remède le plus sûr que l'on connaisse contre l'éléphantiasis. On se sert, soit de la poudre de la graine en pilules, soit de la graine elle-même dépouillée de ses enveloppes. Six grains dans le premier cas, trois dans le second, se donnent chaque jour, et la dose peut être graduellement augmentée jusqu'à trois ou quatre fois cette quantité. Cependant, à haute dose, cette graine incommode parfois, et produit des vomissements et de l'irritation à l'estomac : elle devient même vénéneuse. Une forme plus agréable d'emploi serait l'huile, en commençant par cinq ou six gouttes, et augmentant graduellement la quantité. Mouat n'a aucune expérience personnelle sur l'emploi de l'huile à l'extérieur. Les praticiens indigènes conseillent à leurs malades, pendant qu'ils prennent le *chaulmoogra*, de s'abstenir de salaisons, d'acides, d'épices et de sucreries, et de favoriser les effets par l'usage du beurre, de la mantèque et des aliments huileux.

CHAUME. s. m. [*culmus*, all. *Halm*, angl. *stubble*, it. *stoppia*, esp. *rastrojo*]. Tige cylindrique, simple, rarement ramifiée, le plus souvent fistuleuse, offrant, de distance en distance, des nœuds d'où partent des feuilles alternes et engainantes : c'est la tige des graminées.

CHAUSSE. s. f. [*manica*, ἠθμὸς, all. *Filtrirsack*, angl. *filter*, *straining-bag*, it. *manica*; *chausse d'Hippocrate* ou *manche d'Hippocrate*]. Étoffe de laine en forme de cône, dont on se sert pour filtrer un sirop très épais et chargé de matière extractive ; si le dépôt arrête la filtration, on le déplace en soulevant le fond, qui est pourvu d'une corde, et la filtration recommence.

CHAUSSE-TRAPE s. f. V. CENTAURÉE.

CHAUSSIER. [Anatomiste et chirurgien français, 1746-1828]. — *Elixir de Chaussier*. V. ÉLIXIR *antiseptique*.

CHAUSSURE. s. f. Tout ce qui sert à protéger le pied seul, ou avec le bas de la jambe, contre le froid, l'humidité, les aspérités du sol : soulier, bottine, botte. Les chaussures trop courtes, et surtout trop étroites, pointues à leur extrémité antérieure, outre qu'elles gênent la marche et donnent des cors, amènent des déformations variables des orteils, qui se rapprochent outre mesure et même chevauchent les uns sur les autres. Quant aux talons trop élevés, ils enlèvent au pied sa base de sustentation naturelle, et prédisposent aux chutes et aux entorses.

CHAUVE-SOURIS. s. f. V. CHIROPTÈRE.

CHAUX. s. f. [*calx*, τίτανος, all. *Kalk*, angl. *lime*, it. *calce*, esp. *cal*] (CaO). Protoxyde de calcium, alcali qu'on obtient en calcinant les carbonates calcaires naturels. Privée d'eau, la chaux porte le nom de *chaux vive*. Elle est alors solide, d'un blanc grisâtre, âcre et caustique ; exposée à l'air, elle en absorbe l'humidité, augmente de volume, et se transforme en carbonate mêlé d'hydrate. Si l'on verse de l'eau goutte à goutte sur la chaux vive, le liquide est d'abord absorbé rapidement, puis le mélange s'échauffe jusqu'à 300°, laisse dégager des vapeurs, paraît rouge si l'on opère dans l'obscurité, se fendille, blanchit et se réduit en poudre. A cet état, on dit que la chaux est *délitée* ou *éteinte* (V. EXTINCTION) ; c'est l'*hydrate de chaux* ou *chaux hydratée* ($CaO.HO$). La chaux a une saveur et des propriétés caustiques : elle fait partie du caustique de Filhos et de la poudre de Vienne. — *Acétate de chaux*. V. ACETATE. – *Azotate de chaux*. V. AZOTATE. — *Carbonate de chaux*. V. CARBONATE. — *Eau de chaux*. V. EAU. — *Huile de chaux*. V. HUILE. – *Hypochlorite* ou *chlorure de chaux*. V. HYPOCHLORITE. — *Lactate de chaux*. V. LACTATE. — *Lait de chaux*. Eau tenant en suspension de la chaux, de manière à faire une bouillie blanche, claire ; à l'air, elle se couvre d'une croûte ou pellicule blanche, appelée autrefois *crème de chaux*, qui est du carbonate de cette base. *Délitée* lentement par exposition à l'air, elle donne une combinaison définie de carbonate de chaux et d'hydrate de chaux ($CaO.CO^2 + CaO.HO$). — *Lut de chaux*. V. LUT. – *Mannitartrate de chaux*. V. MANNITARTRATE. — *Oxalate de chaux*. V. OXALATE. — *Phosphate de chaux*.

V. PHOSPHATE. — *Sulfate de chaux.* V. SULFATE. — *Chaux carbonatée.* V. CARBONATE *de chaux.* — *Chaux d'antimoine.* V. ANTIMOINE. — *Chaux grise d'antimoine.* V. OXYDE *d'antimoine.* — *Chaux hydraulique.* V. HYDRAULIQUE. — *Chaux métalliques.* Nom donné jadis à tous les oxydes métalliques, de couleur plus ou moins blanche, obtenus en exposant les métaux à l'action du feu. — *Chaux sodique* ou *sodée.* Mélange de chaux et de soude caustique hydratée qui sert à décomposer les corps azotés (mais aucun des acides de l'azote), pour mettre en liberté ce corps simple et le doser lorsqu'il s'échappe à l'état d'ammoniaque pendant la combustion. On la prépare en éteignant dans une dissolution de soude caustique une quantité double de chaux vive. On broie la matière, on la sèche, on la calcine ; puis on la pulvérise pour la conserver à l'abri de l'air. — *Chaux sulfatée.* V. SULFATE *de chaux.*

CHAVICA. s. m. Genre de plantes pipéracées, que Miquel avait distrait du genre *Piper* dans lequel il rentre actuellement : il comprenait les *Ch. officinarum* et *Roxburghii*, c'est-à-dire les poivres longs, et le *Ch. Betle*, ou poivre de bétel.

CHAVICINE. s. f. Substance incristallisable, qui, d'après Buchkeim, se trouverait dans le poivre avec le pipérin, dont elle se distingue par sa plus grande solubilité dans l'alcool et l'éther.

CHAVICIQUE. adj. — *Acide chavicique.* Substance incristallisable, résultant de la transformation de la chavicine par l'action d'une solution alcoolique bouillante de potasse.

CHAYA. s. m. Nom indigène et commercial de la racine d'*Achyranthes lanata*, Roxb., *Ærva lanata*, J., famille des amarantacées. Donnée quelquefois pour le *chayavair* et l'*ipécacuanha blanc*, elle n'a aucune propriété particulière, et n'est que mucilagineuse et salée. — *Chayavair.* Nom commercial de la racine de l'*Oldenlandia umbellata*, L., *Hedyotis umbellata*, Lamk, famille des rubiacées hédyotidées, de l'Inde et du Coromandel, dont la poudre, épuisée par l'eau froide, donne à l'eau bouillante une teinte rougeâtre devenant foncée par les alcalis. Cette propriété est due à l'alizarine qu'elle contient, mais en proportion trois fois plus petite que la garance.

CHEBULE. s. m. V. MYROBALAN.

CHEF. s. m. [ἀρχή, all. *Zipfel kopf*]. Le bout d'une bande, d'une compresse. V. BANDE.

CHEILALGIE. s. f. V. CHILALGIE. La diphtongue ει du grec se rend régulièrement par *i*.

CHEILOCACE, CHEILOPLASTIE, CHEIRARTHROCACE. V. CHILOCACE, CHILOPLASTIE et CHIRARTHROCACE.

CHEIRANTHUS. s. m. Genre de plantes crucifères, dont l'espèce la plus connue est la *giroflée jaune*. V. GIROFLÉE.

CHEIROCACE. s. f., pour **CHIRARTROCACE** (Lobst.).

CHÉIROPTÈRES. s. m. pl. V. CHIROPTÈRES.

CHÉLÉRYTHRINE. s. f. ($C^3H^{17}AzO^8$). Alcaloïde identique à la *sanguinarine*, trouvé avec la *chélidonine* dans les racines et la graine non mûre de la grande chélidoine et des racines du *glaucier jaune* et de la *sanguinaire.*

CHÉLICÈRE. s. f. V. MANDIBULE.

CHÉLIDOINE. s. f. [*Chelidonium*, L., all. *Schöllkraut*, angl. *celandine*, it. et esp. *celidonia*]. Genre de plantes de la polyandrie monogynie, L., papavéracées, J. La *grande chélidoine* (*Chelidonium majus*, L., vulgairement *éclaire*), qui croît sur les murailles et les décombres, contient un suc jaunâtre, caustique, très amer, d'une odeur désagréable, qu'on range parmi les poisons irritants, et qui néanmoins a été préconisé contre l'ictère, les hydropisies, les scrofules et les fièvres intermittentes. Il a été employé aussi pour détruire les verrues communément appelées *poireaux* : à doses moyennes, c'est un purgatif et un diurétique. Lassaigne et Chevallier ont trouvé ce suc composé d'une matière résineuse, jaune très foncé, d'une matière gommo-résineuse, jaune orangé, amère et nauséabonde, de quelques sels, et d'albumine, composition analogue à celle de la gomme-gutte. On en a isolé 2 alcaloïdes, *chélidonine* et *chélérythrine* ; l'*acide chélidonique* et la *chélidoxanthine*. L'eau distillée de la plante a été regardée longtemps comme spécifique contre les maladies des yeux. Ce nom de *chélidoine* lui vient même, dit-on, de χελιδὼν, hirondelle, parce que les anciens croyaient que cet oiseau se servait de cette herbe pour fortifier la vue de ses petits. — La *petite chélidoine* est le *Ranunculus ficaria*, L. V. RENONCULE.

CHÉLIDONINE. s. f. [all. *Kelidonin*] ($C^{40}H^{20}Az^3O^6$). L'un des deux alcaloïdes de la grande chélidoine.

CHÉLIDONIQUE. adj. — *Acide chélidonique* ($C^{14}H^8O^{12}$, $2HO$). Acide cristallisable trouvé par Probst dans les feuilles et dans les racines de la grande chélidoine. Il est à l'état de *chélidonate de chaux* ; il cristallise en aiguilles.

CHÉLIDOXANTHINE. s. f. Matière colorante jaune et amère des feuilles et des fleurs de la *grande chélidoine*.

CHÉLOÏDE, et non **KÉLOÏDE**. s. f. [de χηλή, pince d'écrevisse, et εἶδος, ressemblance ; all. *Keloid*, angl. *cheloid*, it. *cheloide*, esp. *queloide*]. Tumeur irrégulière, ressemblant grossièrement à un crabe, siégeant sur la partie antérieure de la poitrine, et le plus souvent ovale, aplatie, déprimée à son centre, dure et résistante au toucher, recouverte d'un épiderme luisant, aminci et un peu ridé (Alibert). Elle reste souvent stationnaire pendant un temps indéfini, et laisse toujours après elle (quand elle disparaît, en totalité ou en partie) une cicatrice. Plus fréquente chez les femmes, elle est le plus ordinairement unique, et peut avoir alors 4 à 5 centimètres dans son grand diamètre ; quand elle est multiple, elle ne dépasse pas quelques millimètres. Elle débute d'une manière inaperçue, et ne donne lieu, le plus souvent, à aucun phénomène local, si ce n'est à un changement de coloration, la peau devenant un peu plus animée ou plus pâle sur la chéloïde que sur les parties environnantes. Quelquefois, cependant, les malades se plaignent d'élancements, de picotements dans cette région, surtout lors des changements de température et à l'époque des règles. De là les craintes qu'inspirent ces tumeurs, confondues souvent avec les affections cancéreuses. A la vérité, la *chéloïde* semble quelquefois s'étendre par des digitations partant de l'espèce de bourrelet que forme la circonférence (de là le nom de *cancroïde*, donné d'abord par Alibert à la *chéloïde*) ; mais la *chéloïde* diffère essentiellement des tumeurs cancéreuses commençantes, celles-ci se présentant sous la forme de tubercules proéminents, arrondis, violacés, entourés de veines dilatées qui rampent sur une peau rude et flétrie, et accompagnés d'engorgement des veines voisines. La chéloïde reconnaît pour causes prédisposantes la scrofule, la diathèse fibro-plastique (Bazin), et, pour causes efficientes, un traumatisme léger, un coup, une piqûre. Elle est formée par les éléments du derme qui ont augmenté de quantité et entre lesquels s'est interposée une substance amorphe, et par des éléments fibro-plastiques. Les applications locales, iodées, mercurielles, sulfureuses, et les médications internes, arsenicales, iodurées, etc., ont presque toujours échoué ; le traitement consisterait donc dans la destruction des productions morbides par les caustiques ou par l'instrument tranchant ; mais les récidives sont très fréquentes : aussi ne les opère-t-on que si elles déterminent des douleurs ou des difformités gênantes. — *Chéloïde cicatricielle* [*fausse chéloïde* (Alibert) ; *tumeur verruqueuse* *des cicatrices* (Hawkins); *végétation des cicatrices* (Follin)]. Nom donné par Velpeau à des tumeurs cicatricielles reconnues comme *fibro-cellulaires* par Follin, qui en sépare les *tumeurs papilliformes* (V. Papilloma). Ce sont de véritables hypertrophies des cicatrices, par continuation anormale de la génération du tissu de réunion des bords de la plaie; elles se composent: 1° d'une trame fibreuse et fibro-plastique avec quelques éléments élastiques; 2° de matière amorphe plus ou moins dense, souvent abondante; 3° de noyaux embryo-plastiques très nombreux et de cytoblastions. Elles sont peu vasculaires. Recouvertes par une mince couche d'épiderme, elles peuvent quelquefois être sous-cutanées, soulever et distendre le mince tégument de la cicatrice; mais le plus souvent elles sont dans son épaisseur. Les chéloïdes cicatricielles se montrent dans les cicatrices d'amputation, de brûlures, de plaies par instrument tranchant, par arme à feu, par coups de fouet sur les esclaves, sur celles de la variole, sur celles d'ablation de tumeurs cutanées ou profondes. Elles peuvent être pédiculées ou non, uniques ou multiples, et alors comprimées réciproquement, ou comme végétantes, multilobées, etc. On les a vues se reproduire une ou plusieurs fois après l'ablation, nécessaire seulement quand l'hypertrophie est la cause de difformités. Souvent leur base s'étend en prolongements ramifiés, ressemblant à des brides cicatricielles soulevées, hypertrophiées, violacées. Leur tissu est blanc terne, très dense, criant sous le scalpel; elles se ramollissent quelquefois en grossissant, d'autres fois elles deviennent dures comme le fibro-cartilage.

CHÉLONIENS. s. m. pl. [de χελώνη, tortue]. Ordre de la classe des reptiles, auquel la *tortue* a donné son nom. Cet ordre renferme les reptiles quadrupèdes à queue rudimentaire. Corps trapu, élargi, pourvu d'une carapace épidermique ou cornée, soutenue par le sternum élargi, et 8 paires de côtes soudées, 4 pattes palmées ou à doigts réunis les uns aux autres. On en connait environ 130 à 140 espèces. V. Carapace et Tortue.

CHELTENHAM. (Angleterre). — Eau *ferrugineuse, saline* et *sulfureuse*. Froide. Boisson.

CHÉMIATRIE. s. f. V. Chimiatrie.

CHEMIN DE SAINT-JACQUES (Monter le) [angl. *to point*]. Se dit du cheval qui, étant au repos, porte l'un des membres antérieurs très en avant de la ligne d'aplomb, de façon que l'appui se fait sur la pince, et que le talon ne repose pas sur le sol. C'est l'indice de souffrance dans les parties postérieures des membres.

CHEMINÉE. s. f. V. Chauffage.

CHEMINS DE FER. s. m. pl. — Au point de vue *hygiénique*, le médecin a intérêt à connaître les effets que peuvent avoir les chemins de fer sur les employés et sur les voyageurs. Dans la première catégorie, les chauffeurs et les mécaniciens seuls présentent quelques maladies spéciales résultant de la nature de leur travail . l'exposition aux températures extrêmes et les alternatives brusques de ces températures, et plus encore la trépidation incessante de la machine, les disposent aux douleurs névralgiques, rhumatismales et articulaires, ou du moins cette agitation détermine chez eux une grande fatigue des extrémités inférieures; mais il y a loin de là à l'affection de la moelle épinière qu'on a appelée *maladie des mécaniciens* et dont l'existence ne repose sur aucune observation précise. L'altération de l'ouïe par le bruit de la machine et du sifflet est mieux prouvée, ainsi que la diminution de l'acuité visuelle par suite de la nécessité d'avoir les yeux fixés sans relâche devant soi et de l'action sur ces organes des poussières, du vent, etc. On a cherché à abriter ces employés contre les influences extérieures par des écrans vitrés ou métalliques . mais ces abris, insuffisants à remplir leur but, pouvant en outre avoir des inconvénients pour la conduite du train, c'est dans une bonne hygiène alimentaire que les chauffeurs et mécaniciens trouveront les meilleurs moyens de résister aux causes morbides qui les menacent. Quant aux voyageurs, c'est de l'installation, de la ventilation et du chauffage des wagons qu'ils peuvent avoir à souffrir; c'est sur ces trois points surtout que l'hygiéniste doit porter son attention. — Au point de vue *médico-légal*, l'intervention du médecin est souvent nécessaire aux tribunaux pour l'estimation des dommages-intérêts dus en cas d'accidents de chemins de fer. Ceux-ci sont divisés par M. Tourdes en: *tamponnement*, qu'on observe sur une personne saisie entre deux voitures, et qui amène instantanément la mort par fracture de la cage thoracique, déchirure du poumon, du cœur, des gros vaisseaux; *écrasement* sur les rails; *chute* d'un wagon, qui détermine les effets combinés de la contusion et de la commotion; *collision, choc de trains*, dont les effets sont semblables; *accidents professionnels, de manœuvre* ou *de travail*, qui n'ont ordinairement rien de spécial; *genres de mort exceptionnels*, tels que brûlures, asphyxie, etc.

CHÉMOSIS. s. m. [*chemosis*, χήμωσις, de χήμη, trou, all. et angl. *Chemosis*, it. *chemosi*]. Œdème du tissu lamineux de la conjonctive: celle-ci forme un bourrelet très élevé, rouge, circulaire, autour de la cornée, qui paraît comme au fond d'un trou. Le chémosis est un simple accident qui se présente aussi bien dans une inflammation légère que dans une très intense, et qui manque souvent dans celle-ci.

CHÊNE, s. m. [*Quercus*, L., δρῦς, all. *Eiche*, angl. *oak*, it. *quercia*, esp. *encina*]. Genre de plantes dicotylédones (monœcie polyandrie, L., cupulifères) très nombreux en espèces, qui, toutes, sont des arbrisseaux ou des arbres plus ou moins élevés. — *Chêne rouvre* (*Quercus robur*, L.). Son écorce et ses fruits, les *glands* (V. ce mot), doivent au tannin qu'ils contiennent leurs propriétés astringentes. L'écorce, réduite en poudre, porte le nom de *tan*, et sert à la préparation du cuir. En médecine, elle est employée surtout pour l'usage externe, dans le pansement des ulcères atoniques et des plaies gangreneuses; en injections dans la leucorrhée; en gargarismes dans l'angine chronique; en lotions sur les tissus relâchés : elle est aussi réputée vermifuge. Mélangée à la camomille romaine et à la racine de gentiane, elle a été employée dans le traitement des fièvres intermittentes, sous le nom de *quinquina français*. — *Chêne à galles* (*Q. infectoria*, Olliv.). Il produit les noix de galle d'Alep. V. Galle. — *Chêne garrouille* (*Q. coccifera*, L.) : c'est sur lui que l'on trouve le kermès végétal. V. Kermès. — *Chêne liège* (*Q. suber*, L.): il croît dans le midi de la France et en Espagne; l'écorce extérieure constitue le *liège*. V. ce mot. — *Chêne mesto*. V. Mesto. — *Chêne noir d'Amérique*. V. Catalpa. — *Chêne quercitron* (*Q. tinctoria*, Willd.), *Chêne vélani* (*Q. ægilops*, L., ou *Q. velani*, Ollivier) : leurs écorces sont employées pour les teintures. — *Chêne vert* ou *yeuse* (*Q. ilex*, L.), *Chêne à glands doux* (*Q. ballota*, Desf.), *Chêne blanc* (*Q. alba*, L.) : leurs fruits contiennent une amande douce et bonne à manger; torréfiés et moulus, ils donnent le café de glands doux. — *Agaric* ou *polypore du chêne*. V. Polypore. — *Tannin du chêne*. V. Quercitannique. — *Petit chêne*. V. Germandrée.

CHÈNEVIS s. m. V. Chanvre. — *Huile de chènevis*. V. Huile.

CHENILLE. s. f. [*eruca*, all. *Raupe*, angl. *caterpillar*, it. *eruca*, esp. *oruga*]. Larve des *lépidoptères* (V. ce mot). Il y a des chenilles qui sont malfaisantes. La plus connue est la chenille processionnaire (*Bombyx processionnea*, Réaumur), qui vit en société, elle a le dos brun avec quelques tubercules ferrugineux. Les personnes qui touchent ces chenilles sont atteintes d'une éruption qui gagne tout le corps. Cette éruption, généralement discrète, est confluente en quelques points. Elle consiste en petites plaques rouges dont plusieurs passent à l'état de vésicules. Elle cause une démangeaison très vive ; pourtant la santé générale n'est pas troublée. Cette éruption dure quelques jours et s'éteint. Elle est due à l'action des poils fins et aigus des chenilles sur la peau et les muqueuses. V. LARVE. — *Fausse chenille*. Nom des larves des hyménoptères térébrants ou porte-scie pourvus de pattes. V. VER.

CHÉNOCHOLALIQUE. adj. — *Acide chénocholalique* ($C^{54}H^{44}O^{8}$). Produit de dédoublement de l'acide *chénocholéique* : corps jaunâtre, non cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

CHÉNOCHOLÉIQUE. adj. — *Acide chénocholéique* [*chénotaurocholique*] ($C^{58}H^{49}AzSO^{12}$). Corps acide, amorphe, soluble dans l'eau et l'alcool, qu'on a trouvé dans la bile d'oie, où il représente l'acide taurocholique (ou choléique) de la bile humaine. L'ébullition prolongée avec l'hydrate de baryte le dédouble en taurine et acide chénocholalique.

CHÉNOPODÉES ou **CHÉNOPODIACÉES**. s. f. pl. [*chenopodeæ; atriplicées*]. Famille de plantes dicotylédones apétales à étamines périgynes, qui a pour caractères : Fleurs petites, quelquefois unisexuées, soit en grappes, soit groupées à l'aisselle des feuilles. Calice monosépale, à 3, 4 ou 5 lobes plus ou moins profonds, persistants. 4 ou 5 étamines insérées à la base du calice ou sous l'ovaire, et opposées aux lobes du calice. Ovaire libre, uniloculaire, monosperme, contenant un seul ovule dressé ; style rarement simple, à 2, 3 ou 4 divisions, terminées chacune par un stigmate subulé. Le fruit est un akène ou une petite baie. L'embryon, cylindrique et grêle, est ordinairement recourbé sur un endosperme farineux ou roulé en spirale (*épinard*, *salsola*, etc.).

CHENOPODIUM. s. m. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des chénopodées et qui renferme plusieurs espèces alimentaires ou médicamenteuses. V. AMBROISIE et ANSERINE.

CHENU, UE. adj. [*canutus*, πολιὸς, all. *greis*, angl. *hoary*, *grey-headed*, it. *canuto*]. Se dit de l'aspect que présentent les cheveux dans la *canitie*.

CHERMÈS. s. m. V. KERMES.

CHERVI. s. m [*Sium sisarum*, L., all. *Zuckerrübe*, angl. *skirret*, it. *sisaro*]. Plante ombellifère (pentandrie digynie, L.) dont la racine, de saveur douce et aromatique, a été recommandée dans l'hémoptysie et l'hématurie.

CHESELDEN. [Chirurgien anglais, 1688-1752]. — *Couteau de Cheselden*. V. COUTEAU.

CHÉTOGNATHE. adj. et s. [de χαίτη, crinière, et γνάθος, mâchoire]. Ver nématoïde dont les mâchoires ou lèvres sont bordées de soies.

CHÉTOPODES. s. m. pl. [de χαίτη, crinière, et ποῦς, pied]. Animaux annélides formant un ordre (V. ANNELIDES) divisé en trois sous-ordres : *abranches*, *céphalobranches*, *dorsibranches*.

CHEVAL. s. m. [*equus*, ἵππος, all. *Pferd*, angl. *horse*, it. *cavallo*, esp. *caballo*]. Mammifère monogastrique et monodactyle, qui a donné son nom au genre *Cheval*, composé de six espèces (le *cheval*, l'*âne*, le *zebre*, le *dziggetai* ou *hémione*, le *couagga* et le *dauw* ou *onagga*), et formant à lui seul une famille de l'ordre des pachydermes, celle des *solipèdes*, caractérisée par un seul doigt apparent et un seul sabot à chaque pied. — Le cheval est l'*Equus caballus*, L. — Le cheval porte à chaque mâchoire six incisives suivies, de chaque côté, d'une canine très petite, qui manque ordinairement chez les juments. En arrière des canines est une série de six molaires, à couronne carrée, marquée de quatre croissants formés par des lames d'émail qui s'y enfoncent. Entre les canines et les molaires, au niveau de l'angle des lèvres, est un espace vide (*barre*) où se place le mors. Essentiellement herbivore, le cheval a un estomac petit et simple, et un énorme cæcum, où s'achève la digestion des aliments. Ses membres antérieurs se composent du bras, de l'avant-bras et du pied antérieur, correspondant à la main ; mais le bras étant accolé au thorax, l'avant-bras est la première portion du membre qui soit libre et dégagée. Formé d'un seul os, il s'articule inférieurement avec les os carpiens, dont les deux rangées constituent le *genou*. Au-dessous des os carpiens, un os unique, le *canon*, tient lieu de métacarpe ; ce doigt unique doit être considéré comme résultant de la soudure de deux doigts semblables à ceux des ruminants ; de plus, un stylet placé le long de sa partie externe est le rudiment d'un doigt latéral. Le *paturon* représente la première phalange ; l'os de la *couronne*, la deuxième ; et la troisième, plus évasée, est enveloppée par le *sabot*. Les membres postérieurs présentent une conformation analogue : le jarret répond au tarse ; un astragale, un calcanéum, deux os plats et deux ou trois os irréguliers forment une articulation à charnière très compliquée ; au-dessous est le *canon*, ensuite les trois phalanges, disposées comme au membre antérieur. — Fig. 75. O, l'occipital ; F, le frontal ; N, le nasal ; MS, le maxillaire supérieur ; IM, l'intermaxillaire ; MI, le maxillaire inférieur ; AT, l'atlas ; AX, l'axis ; PR, la dernière vertèbre cervicale, dite vertèbre proéminente ; V, vertèbres dorsales et lombaires ; S, le sacrum ; C, le coccyx ou les vertèbres caudales. — *Membre antérieur*. 1, le *scapulum* ou omoplate ; 2, l'os du bras ou humérus, appliqué contre le thorax et le sternum ; 3, l'os de l'avant-bras ou cubitus ; 4, 4, le *pied antérieur*, qui correspond à la main de l'homme et se subdivise en cinq parties : G, le genou, formé de six ou sept petits os, dit *os carpiens* ; CA, le canon, qui répond au métacarpe de l'homme et qui est formé d'un os principal (os du canon) et de deux péronés ; PA, le paturon, correspondant au premier os phalangien de l'homme ; CO, la couronne, qui correspond au deuxième phalangien, et PI, le *pied* proprement dit, composé du troisième phalangien et d'un sésamoïde. — *Membre postérieur*. 1, l'os coxal ; 2, l'os de la cuisse ou le fémur ; 3, l'os de la jambe ou tibia, portant un péroné à sa face externe, et surmonté d'une rotule, R ; 4, 4, le *pied postérieur*, qui correspond au pied de l'homme et se subdivise comme l'antérieur en cinq parties : le jarret, J (A, l'astragale, vulgairement *poulie* ; C, le calcanéum) ; le canon, CA ; le paturon, PA ; la couronne, CO, et le pied proprement dit, PI. — Dans le *tirage*, la résultante générale de l'impulsion dérive de la combinaison des lignes d'action des extrémités postérieures et antérieures avec la ligne de gravitation. — Le cheval vit environ trente ans ; l'époque de sa puberté arrive à deux ans ou deux ans et demi. Le temps de sa gestation est de onze mois. V. AGE. — *Chair* ou *viande de cheval*. Elle peut fournir un aliment sain, nourrissant, dont l'usage n'entraîne aucun inconvénient pour la santé. Le prix des chevaux est, outre des préjugés mal fondés, un obstacle à l'introduction de cet aliment. Les chevaux accidentellement tués pour être équarris fournissent une viande à très bon marché ; c'est un aliment habituel dans beaucoup de contrées du nord de l'Europe. Les porcs nourris avec de la viande de cheval ne changent pas de caractère et ne deviennent pas, comme on l'a prétendu, féroces et dangereux pour les enfants ; ils donnent une viande salubre, sinon aussi bonne au goût. V. CHEVALIN. — *Cheval de halage*. V. HALAGE. — *Cheval marin*. V. HIPPOCAMPE. —

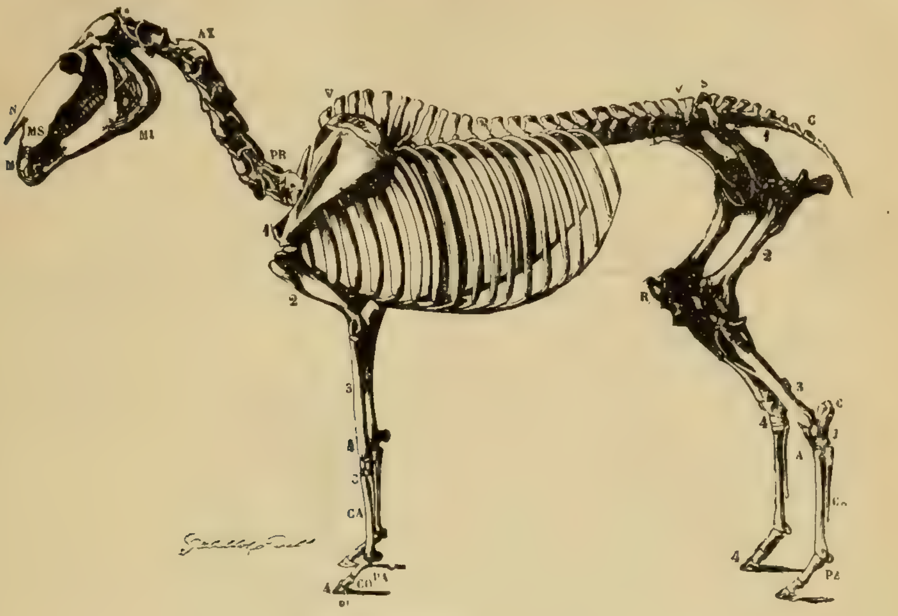

Fig. 83.

Cheval de selle. V. Selle. = Dans l'industrie, *cheval*, unité dynamique conventionnelle dont on se sert pour évaluer la force motrice des machines à vapeur. Elle équivaut à une force capable d'élever un poids de 75 kilogrammes à la hauteur d'un mètre dans l'unité de temps ou seconde. V. Force.

CHEVALIN, INE. adj. — *Races chevalines*. Les principales sont : *anglais, arabe, Finistère, flamand, frison, Hanovre, hollandais, Holstein, Jutland, landais, limousin, morvan, navarrin noir, normand, Oldenbourg, percheron, poitevin, pyrénéen, tartare*. V. ces mots.

CHEVALINE ou **CHÉVELINE**. s. f. V. Clavaire.

CHEVANNE ou **CHEVENNE**. s. m. (*Leuciscus jeses*, Cuv.). Cyprin d'eau douce alimentaire.

CHEVAUCHANT, ANTE, adj. [it. *accavalcante*]. Se dit, en botanique, des feuilles pliées en gouttière, qui s'emboîtent réciproquement les unes dans les autres.

CHEVAUCHEMENT. s. m. [*superpositio*, all. *Uebergreifen*, it. *accavallamento*]. Déplacement des fragments d'un os fracturé tel, qu'ils sont devenus parallèles l'un à l'autre dans une étendue variable.

CHEVELU, UE. adj. [*capillatus*, pourvu de cheveux; τριχωτὸς, all. *behaart*, angl. *hairy*, it. *capelluto*, esp. *cabelludo*]. – *Cuir chevelu*. V. Cuir. = En botanique, *racine chevelue* (*radix capillamentosa*), celle qui est divisée en un grand nombre de ramifications comparées, à cause de leur ténuité, à des cheveux; ou celle qui est pourvue d'une chevelure (*comosa*). V. Chevelure. -- Substantivement : le *chevelu d'une racine*, l'ensemble de ses filaments.

CHEVELURE. s. f. [*capillitium, cæsaries*, κόμη, all. *Kopfhaar*, it. *capellatura, chioma*, esp. *cabellera*]. Assemblage des cheveux qui couvrent la tête. = En botanique, *chevelure* (*coma*), espèce d'aigrette, formée par un faisceau de poils longs et mous, qui couronne certaines graines, et qui dépend de la tunique propre. — *Chevelure* des arbres. Nom vulgaire des lichens parasites des arbres, et des *hydnes*.

CHEVESTRE ou **CHEVÊTRE**. s. m. [*capistrum*, all. *Hafterbinde*, angl. *chevaster*]. Bandage qu'on emploie pour maintenir réduites les fractures et les luxations de l'os maxillaire inférieur, et qui est *simple* ou *double*. — Le *simple* s'exécute avec une bande de 6 mètres, large de trois travers de doigt. On fait d'abord deux tours autour de la tête; on ramène la bande de la nuque sous l'oreille du côté opposé à la fracture ; on la passe sous le menton , sur l'angle de la mâchoire du côté fracturé, et sur le bord postérieur de sa branche, le long duquel on a eu soin de placer une compresse épaisse ; on remonte sur la tête, V. Bandage (fig. 30, 2, 3, 4), et l'on recommence trois tours verticaux qui forment des doloires, puis on porte deux ou trois fois la bande de la nuque au menton, dont on recouvre ainsi la partie antérieure ; on fait un dernier tour vertical, et l'on finit par quelques tours autour du crâne. — Le *double*, qu'on emploie lorsqu'il y a fracture du col des deux condyles, se fait avec une bande de 9 mètres roulée à deux globes. On applique le plein sur le front, et l'on dirige les globes vers la nuque ; on les entre-croise pour les ramener au-dessous des oreilles et du menton, et pour assujettir les compresses épaisses placées le long du bord postérieur des branches maxillaires ; on les change de main pour faire un ou deux tours verticaux ; on redescend ensuite de la partie supérieure du front à la nuque, et de la nuque sous le menton. Au quatrième tour on embrasse le menton, pour faire la mentonnière avec l'un des globes, tandis qu'avec l'autre on assujettit sous le menton le bord inférieur de la bande : enfin on termine par plusieurs circulaires autour de la tête.

CHEVEU. s. m. [*capillus*, θρὶξ, all. *Haar*, angl. *hair*, it. *capello*, esp. *cabello*]. Produit filamenteux particulier à la partie de la peau qui recouvre les parties supérieure et postérieure de la tête dans l'espèce humaine (V. Poil). La coupe du cheveu du nègre est une ellipse plus ou moins aplatie ; la frisure résulte de l'enroulement en spirale de l'un des bords autour de l'autre ; la coupe du cheveu mongolique est circulaire, celle du cheveu des races aryennes est plus ou moins ovalaire. Plus le cheveu est nettement cylindrique, plus il devient lisse et raide. Bory de Saint-Vincent et Isid. Geoffroy-Saint-Hilaire ont attribué a l'insertion des cheveux une grande importance en taxinomie anthropologique, et plus récemment cette importance a été augmentée par les travaux de Broca, de Muller et d'Hæckel. — *Maladies des cheveux.* Ce sont : 1° le *blanchissement des cheveux*, qui peut être sénile ou morbide (V. CANITIE et POIL); 2° *l'atrophie du bulbe pileux*, qui amène la chute du poil et la calvitie sénile ou prématurée, et est suivie de l'atrophie du *follicule*. Tous les remèdes proposés sont sans effet, la régénération du bulbe, profondément placé, ne pouvant pas être obtenue. Lorsqu'à la place de chaque cheveu tombé repousse un poil de duvet, l'*épilation* seule et répétée peut amener la croissance d'un poil plus grand, mais qui n'a jamais la grandeur ni la couleur des cheveux primitifs; 3° l'*absence de soudure des cellules pileuses* produite par le bulbe, qui s'observe durant un grand nombre de maladies générales (*dothienenterie*, *variole*, *cholera*, etc.), et qui amène la chute du poil précédemment poussé. La croissance naturelle reprend son cours après la maladie, et les cheveux repoussent en totalité ou en partie, suivant la gravité de l'affection, qui amène l'atrophie d'un certain nombre de bulbes pileux; 4° la *production exagérée de cellules épitheliales* entre le follicule et le cheveu, formant une couche pâteuse friable qui distend le premier, rend caduc le second, et est entraînée par portions annulaires quand pousse celui-ci. On recommande les lotions alcooliques, avec addition ou non de tannin, de sublimé, etc.; 5° les *maladies parasitaires*. V. PITYRIASIS, TEIGNE, TRICHOPHYTON.

CHEVILLE. s. f. V. CORNE. — *Cheville du pied.* V. MALLEOLE.

CHEVIOT. s. m. Race de moutons originaires des montagnes de ce nom, en Grande-Bretagne, dépourvue de cornes dans les deux sexes.

CHÈVRE. s. f. [*Capra hircus*, L., αἴξ, all. *Ziege*, angl. *she-goat*, it. *capra*, esp. *cabra*]. Mammifère ruminant dont on a vanté autrefois les cornes contre l'épilepsie, le sang desséché comme apéritif, le suif comme relâchant, la fiente comme détersive. Le lait de chèvre diffère de celui de la vache par un peu plus de consistance, une légère odeur de bouc, un caséum plus abondant et plus visqueux, une crème moins chargée de beurre. Ce beurre est solide et blanc ; le sérum contient du sucre de lait et du chlorure de calcium. En général, le lait de chèvre ne convient aux enfants que plusieurs mois après la naissance ; et, pour les nouveau-nés, on recommande de le couper avec du petit-lait préparé sans acide. V. ANGORA.

CHEVREAU. s. m. [all. *Zicklein*, angl. *kid*, it. *capretto*, esp. *cabrito*]. Nom des petits, mâle et femelle, de la chèvre. La chair, dans les deux premiers mois, vaut celle de l'agneau.

CHÈVREFEUILLE. s. m. [*Lonicera* L., all. *Ceisblatt*, angl. *honey-suckle*, it. *caprifoglio*, esp. *madreselva*]. Genre de plantes indigènes (pentandrie monogynie, L., caprifoliacées, J.), dont les feuilles ont été recommandées en décoction dans l'asthme, le catarrhe pulmonaire, et en gargarisme dans l'angine simple. Tels sont : 1° le *chèvrefeuille des bois* (*L. periclymenum*, L.), dont les fleurs, d'odeur agréable, de saveur légèrement amère et mucilagineuse, sont administrées en infusion et en sirop ; 2° le *chèvrefeuille des jardins* (*L. caprifolium*, L.), qui a les mêmes usages.

CHEVRETTE. s. f. V. CHANTERELLE et CREVETTE.

CHEVREUIL. s. m. [*Cervus capreolus*, L., all. *Reh*, angl. *roe-buck*, it. *carriolo*]. Espèce de cerf commune en Europe ; bois court, cylindrique, ne portant qu'un andouiller, la femelle met bas deux petits.

CHEVRINE. s. f. [all. *Ziegerin*] (Hünefeld). C'est probablement l'albumine même du lait, ou un produit formé par modification isomérique du caséum.

CHEVROTAIN. s. m. V. MUSC.

CHEVROTANT, ANTE. adj. [*tremulus*, all. *meckernd*]. Tremblotant. — *Voix chevrotante.* Synonyme de *Égophonie*.

CHEVROTEMENT. s. m. [all. *Meckern*, angl. *bleating*, it. *belamento*]. Tremblotement particulier de la voix des malades, qui prend un peu des caractères du bèlement du chevreau. V. ÉGOPHONIE.

CHEYLÈTE. s. m. [*Cheyletus eruditus*, Latreille, 1798, de χέω, χέομαι, être répandu, et ὕλη, forêt]. Acarien qu'on trouve parfois dans le son, la farine gâtée, le bois vermoulu et diverses poussières, ainsi que sur l'homme. Souvent confondu avec l'*acaropse* et le *tyroglyphe*, il s'en distingue (fig. 84) par des palpes divergents, non soudés à la lèvre, entre lesquels fait saillie un rostre grêle et pointu. Ces palpes sont énormes, conoïdes, portant un poil à leur extrémité, et, de plus, un cirre rigide, courbé en faucille, avec un gros crochet falciforme, pectiné. Ces acariens ont des trachées très visibles. On ne les connaît pas encore à l'état sexué. Le Roy de Méricourt en a trouvé sur un marin chez lequel ils avaient déterminé une éruption vésiculeuse douloureuse de l'oreille.

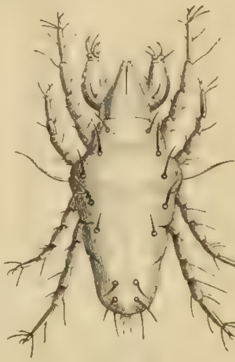

FIG. 84.

CHEYLÉTIDES. s. m. pl. Animaux de l'ordre des acariens dont on a fait une famille comprenant seulement le genre *Cheylete*.

CHIASMA. s. m. [χίασμα, entre-croisement en forme de χ]. Petit carré de substance blanche situé sur le corps du sphénoïde et formé par l'adossement des deux *bandelettes optiques* qui y arrivent par ses angles postérieurs : de ses angles antérieurs partent les *nerfs optiques*. L'entre-croisement n'a lieu que pour les fibres internes de chaque bandelette, qui se rendent au nerf du côté opposé, tandis que les externes se continuent avec celui de leur côté. En avant et en arrière du chiasma, les nerfs et les bandelettes optiques d'un côté sont reliés aux mêmes parties de l'autre côté par des fibres commissurales. Par ces communications, la vision simple binoculaire est assurée.

CHIASTRE. s. m. [de χιάζειν, croiser; it. et esp. *chiastro*]. Bandage qui représente la lettre grecque χ, ou ce qu'on appelle une croix de Saint-André. Les anciens s'en servaient pour maintenir les fragments en contact, dans les fractures transversales de la rotule.

CHIBOU. s. m. V. GOMMART.

CHICA. s. f. Nom d'une bignoniacée sarmenteuse (*Bignonia chica*, Humboldt) de l'Amérique, et d'une matière rouge pulvérulente, insoluble dans l'eau, qu'on retire des feuilles de cette plante par le procédé qui sert à l'extraction de l'indigo. Cette matière pourrait être appliquée à la teinture, les naturels s'en servent pour se peindre le visage et le corps. Elle contient de la fécule qui, délayée dans l'eau, sert comme diaphorétique dans l'Orénoque, et elle est employée contre certaines affections syphilitiques. Elle est astringente et garantit le corps des indigènes de la piqûre des insectes.

CHICHA. s. f. Nom, au Mexique, d'une liqueur alcoolique obtenue par la fermentation de la farine de maïs

CHICHIKÉ. s. m. Racine récoltée dans l'État de Guatemala, et employée avec succès contre les fièvres intermittentes. On ne connaît pas la plante qui la fournit.

CHICKEN-POX. s. m. V. VARIOLOÏDE.

CHICORACÉES. s. f. pl. [*chicoraceæ*]. Section des synanthérées comprenant celles dont les petites fleurs d'un même capitule sont des demi-fleurons (*semi-flosculeuses*).

CHICORÉE. s. f. [*Cichorium*, L., all. *Wegwarte*, *Cichorie*, angl. *succory*, it. *cicoria*, esp. *chicoria*]. Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale, L., famille des synanthérées, J., section des chicoracées, dont deux espèces sont très usitées : 1° *Chicorée sauvage* (*Cichorium intybus*, L.). Ses feuilles, qu'on mange en salade, sont employées aussi en infusion, comme toniques apéritives. Sa racine, desséchée, torréfiée et réduite en poudre, est regardée comme le meilleur succédané du café. Cette espèce de chicorée, cultivée dans un lieu obscur, s'étiole, s'allonge, devient jaune blanchâtre, et porte alors le nom de *barbe-de-capucin*. On prépare le *sirop de chicorée composé* avec la racine de rhubarbe et la racine sèche de chicorée : il contient, par 32 grammes, les principes solubles de 1gr,20 de rhubarbe, à laquelle il doit sa propriété purgative chez les enfants (8 à 30 grammes). aussi est-il souvent appelé aujourd'hui *sirop de rhubarbe composé*; 2° *Chicorée endive*, ou *chicorée des jardins* (*Cichorum endivia*, L.). Elle est alimentaire, et fournit une variété dite *chicorée frisée*, et une autre appelée *scarole*.

CHICOT. s. m. [all. *Strunck*, *Stumpf*, angl. *stump*, *stub*, it. *radica*, *pezzo*]. Fragment de dent resté dans l'alvéole après destruction de la totalité ou d'une partie de la couronne par rupture ou par carie. Les chicots peuvent être conservés lorsqu'ils ne sont pas le point de départ de nouvelles fluxions ; ils empêchent l'affaissement des gencives et la résorption du bord alvéolaire de la mâchoire, et servent à la mastication. Mais peu à peu la racine dentaire se résorbant, le chicot s'ébranle ou s'incline d'un côté ; sa mobilité devient le point de départ de tiraillements, assez douloureux quelquefois pour gêner la mastication. Il faut alors l'enlever avec le davier courbe. — En vétérinaire. V. CLOU *de rue*.

CHICOTIN. s. m. [all. *Bitterstaft*]. Poudre ou suc amer de la coloquinte, dont les nourrices se frottent le mamelon quand elles veulent sevrer les enfants.

CHIEN. s. m. [*canis*, *κύων*, all. *Hund*, angl. *dog*, it. *cane*, esp. *perro*]. Genre d'animaux mammifères, carnassiers, carnivores, digitigrades ; à deux dents tuberculeuses en haut et en bas ; cinq doigts en avant, quatre en arrière et un cinquième rudimentaire ; oreilles moyennes, langue douce, pupille circulaire. Le *loup* et le *chacal* appartiennent à ce genre ; le *renard* est le type d'un genre différent. Le *chien* proprement dit ou *domestique* (*Canis familiaris*, L.) semble provenir du mélange de plusieurs espèces, qui, d'après Jacquinot et autres, seraient : 1° le *chien de la Nouvelle-Hollande*, 2° le *chien de l'Himalaya*; 3° le *chien de Sumatra*; 4° le *chien de la Nouvelle-Irlande*; 5° le *chien des Esquimaux*. Il en est résulté trois races comprenant chacune plusieurs variétés : *a*. les *mâtins*, de grande taille et forts, mâchoire moyenne ou allongée, comprenant les *mâtins*, les *chiens danois*, et les *lévriers*, *b*. les *familiers*, à cerveau plus gros, d'où renflement des temporaux et du crâne en arrière, mâchoire moyenne, taille variable, système musculaire faible ou moyen ; ils comprennent : les *chiens de berger*, à queue horizontale ou pendante ; les *chiens-loups*, à oreilles et pieds sans poils ; les *épagneuls*, les *braques*, les *chiens courants*, les *bassets*, les *babiches*, les *barbets* (V. ces mots), les *terre-neuviens*, à poils longs, queue grosse et pieds palmés ; les *saint-bernard* et analogues (chien des Pyrénées) ; *c*. les *dogues*, à mâchoire et museau courts, lèvres grosses, comprenant : les *dogues* de forte race ou *bull-dogs* (V. BOULEDOGUE), les *dogues proprement dits*, ou de *bouchers*, les *doguins*, les *carlins* et *roquets*. — Chez le chien, la copulation est prolongée, l'éjaculation se faisant lentement par absence de vésicules séminales ; verge grêle, gland volumineux, allongé, pointu, renflé en arrière (d'où la fixation du mâle à la femelle, dont le sphincter du vagin se contracte derrière ce renflement) : os dans la verge (V. CASTRATION). Durée de la gestation, 63 jours ; de deux à quatorze petits ayant les paupières closes jusqu'au douzième ou au quatorzième jour. Le chien est adulte à deux ans, et vit douze ans en moyenne, vingt ans au plus. C'est un des puissants auxiliaires de l'homme en société. V. AGE et SOCIABILITE. — *Maladie des chiens*. V. MALADIE. — *Chien de mer*. Nom vulgaire de la *grande roussette* (*Scyllium canicula*, L.), poisson chondroptérygien plagiostome squalide, dont la peau sert à fabriquer une variété de *peau de chagrin*.

CHIENDENT. s. m. [all. *Hundszahn*, angl. *dog's grass*, it. *gramigna*, esp. *grama*; *gramen*, des pharm.]. Nom de deux plantes de la famille des graminées : 1° le *Triticum repens*, L. (*chiendent ordinaire*, *petit chiendent*). Plante très commune : on recueille les racines, on les lave, on les bat pour enlever l'epiderme. on les met sécher, puis on en forme des bottes, qu'il faut renouveler souvent, parce qu'elles se mangent facilement aux vers. On emploie ces racines en décoction, comme apéritives et diurétiques ; 2° le *Panicum dactylon*, L. (*chiendent pied-de-poule*, *gros chiendent*). Moins usité, il a les mêmes propriétés. V. DIURETIQUE.

CHIFFONNÉ, ÉE. adj. [*corrugatus*, *corrugativus*]. — *Pétale à préfloraison chiffonnée*. Pétale irrégulièrement plissé en tous sens dans le bouton : tels sont les pétales du grenadier. Cet état est dû à un accroissement rapide de pétales étroitement embrassés par le calice.

CHILALGIE. s. f. [de χεῖλος, lèvre, et ἀλγεῖν, souffrir]. Douleur aux lèvres.

CHILOCACE. s. f. [de χεῖλος, lèvre, et κάκη, maladie]. Gonflement, endurcissement et rubéfaction légère des lèvres. Maladie fréquente chez les enfants en Angleterre.

CHILODIÉRÉSIE. s. f. [de χεῖλος, lèvre, et διαίρεσις, séparation]. Synonyme de *bec-de-lievre*.

CHILOGNATHES. s. m. pl. [de χεῖλος, lèvre, et γνάθος, mâchoire]. Animaux formant un ordre de la famille des. *myriapodes*; leur nom vient de ce que les deux paires de pattes antérieures représentent un appareil de broiement pour les substances alimentaires.

CHILOMA. s. m. [de χείλωμα, lèvres]. Nom scientifique du *mufle* des animaux, qui semble être produit par une extension des lèvres.

CHILON. s. m. [*chilon*, de χεῖλος, lèvre]. Tuméfaction inflammatoire des lèvres (Vogel).

CHILOPLASTIE. s. f. [de χεῖλος, lèvre, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on restaure plus ou moins complètement l'une ou l'autre lèvre, détruite ou déformée par arrêt de développement, par perte de substance ulcéreuse ou traumatique, par cicatrisation vicieuse, etc. Cette restauration se fait par l'une des trois méthodes connues d'*autoplastie*. V. AUTOPLASTIE.

CHILOPODES. s. m. pl. [de χεῖλος, lèvre, et ποῦς, ποδός, pied]. Animaux *myriapodes* caractérisés par la forme de leur deuxième paire de pattes, disposée en forme de lèvre.

CHILOSTOMATOPLASTIE. s. f. [de χεῖλος, lèvre, στόμα, bouche, et πλάσσειν, former]. Procédé de chiloplastie employé pour restaurer l'ouverture buccale après l'ablation des épithéliomas de la lèvre inférieure (Desgranges). Il consiste : *a.* à rapprocher par suture entortillée les bords de la plaie qui reste après ablation de la tumeur; *b.* à enlever, à l'aide de ciseaux droits, un lambeau triangulaire de chaque côté de la lèvre supérieure dans toute l'épaisseur de la joue. Par des points de suture on réunit les bords des incisions verticales, ce qui élargit la bouche et tend la lèvre supérieure qui, auparavant ramassée et resserrée, à cause de la diminution d'étendue de la lèvre inférieure, faisait, de la bouche, un orifice irrégulier.

CHIMAPHILA. s. m. V. Pyrole *ombellée*.

CHIMAPHILINE. s. f. Substance retirée des feuilles du *Chimaphila umbellata* par distillation : elle cristallise en lamelle jaunes, peu solubles dans l'eau, solubles dans le chloroforme, l'alcool, l'éther (Fairbank).

CHIMIATRE. s. m. [*chymiater*, *chemiater*, de χυμία, ou χημία, chimie, et ἰατρὸς, médecin; it. *chimiatro*]. Médecin chimiste.

CHIMIATRIE. s. f. ou **CHIMISME**. s. m. [all. *Chemiatrie*, angl. *chemiatry*, it. *chimiatria*]. Théorie accréditée surtout en Allemagne, à l'issue du moyen âge, par Paracelse, van Helmont, François de le Boë (dit Sylvius), etc., qui prétendaient expliquer tous les phénomènes de l'économie animale par les principes de la chimie, fort peu avancée elle-même à cette époque, et qui ne voyaient dans ces phénomènes que fermentations, distillations, effervescences des humeurs, etc. ‖ Abus des préparations chimiques ou pharmaceutiques dans le traitement des maladies : ce mot est alors synonyme de *polypharmacie*.

CHIMIE ou **CHYMIE**. s. f. [*chymia*, *alchymia; chymie*, orthographe de beaucoup d'auteurs anciens et de quelques modernes, vient de χυμία qui serait l'équivalent de χυμικὴ τέχνη, *art relatif aux sucs*, de χυμὸς, suc; l'orthographe *chimie* dérive, par iotacisme, de χημεία (en latin, *Chemia*) mot d'origine obscure, et qu'on tire d'un nom porté par l'Égypte (*Cham*); all. *Chemie*, angl. *chemistry*. it. *chimica*, esp. *quimica*. La chimie a été appelée autrefois, comme l'*alchimie* (V. ce mot), *science hermétique ;* on l'a appelée *chrysopée, argyropée*, *alchimie* ou *chimie* par excellence, lorsqu'on ne cherchait dans cette science que le moyen de changer les métaux en or (χρυσὸς), ou en argent (ἄργυρος); on l'a nommée aussi *art spagirique*. V. Spagirie]. Science qui étudie les propriétés, la constitution intime, les lois de composition des espèces de corps cristallisables ou volatils, naturels ou artificiels, et celles des phénomènes de combinaison ou de décomposition résultant de leur action moléculaire les uns sur les autres. — *Chimie générale* ou *philosophique*. Elle s'occupe des faits généraux, des lois générales déduites de ces faits, des opérations (analyse et synthèse) qui conduisent à la connaissance intime des corps. Elle envisage les *conditions* dans lesquelles les phénomènes moléculaires peuvent avoir lieu, et qui sont nécessaires pour qu'ils aient lieu; elle étudie les corps en tant qu'*aptes à agir*, *au point de vue statique*, il faut ensuite étudier ces actions moléculaires elles-mêmes ou manifestations des *propriétés chimiques* des corps, étudier les corps *en action*, agissant, *au point de vue dynamique*. Il y a donc une *statique chimique* (chimie statique) et une *dynamique chimique* (chimie dynamique). I. Au point de vue statique, on étudie les corps successivement dans le vide et dans l'air ou autres milieux, pour connaître : *A.* les conditions d'activité moléculaire ou chimique résultant de l'influence des agents physiques sur eux, savoir : *a.* l'influence des changements de température, *b.* de l'électricité, *c.* de la lumière, pression, etc.; *B.* les conditions d'activité moléculaire ou chimique résultant du contact des corps entre eux, savoir : *a.* action des dissolvants (V. Dissolution); *b.* action chimique des corps simples, *c.* action des corps composés, *d.* la loi de constitution chimique de ces corps, savoir : 1° lois des combinaisons binaires (V. Dualisme), 2° lois des combinaisons en rapports déterminés ou définis (*théorie des proportions définies*), 3° lois des combinaisons en poids équivalents (*théorie des équivalents*), 4° lois des combinaisons en volumes déterminés (*théorie atomique*) (V. Atome et Combinaison). II. Au point de vue dynamique, les phénomènes ou actes chimique à étudier sont de deux classes : *A.* les phénomènes chimiques directs ou proprement dits (V. Combinaison, etc.); *B.* les phénomènes chimiques indirects, de contact ou *catalytiques* (V. ce mot). — *Chimie spéciale*. Elle étudie, sur chaque espèce de corps défini simple ou composé (V. Espèce), les caractères et les propriétés propres à chacune d'elles, se rattachant aux lois examinées en chimie générale. — *Chimie minérale* ou *inorganique*, et *chimie organique*. Ces mots n'indiquent plus des subdivisions de cette science, comme à l'époque où, faute de la connaissance des lois de la constitution des *composés*, on les classait d'après leur origine naturelle ou artificielle, minérale, animale ou végétale. Il n'existe pas deux sortes de chimie : toute chimie est inorganique, fait l'étude des corps bruts non organisés. Il faut renvoyer à l'anatomie et à la physiologie l'étude des substances organiques, fibrine, albumine, cellulose, amidon, etc., qui étaient jusqu'à présent étudiées en chimie, et qui n'intéressent le chimiste que comme matière première de ses opérations. La chimie minérale et, ainsi restreinte, la chimie organique, se confondent en une seule science. — *Chimie pathologique*, *pharmacologique*, *industrielle*, *économique*, *hygiénique*, *légale* ou *judiciaire*, *anatomique*, *physiologique*, *médicale*, *microscopique*, *animale*, *végétale*, etc. Ces termes n'indiquent pas non plus des subdivisions de la chimie, mais l'application des instruments et des lois chimiques au perfectionnement de tel ou tel art, à l'anatomie, à la physiologie et à la pathologie. V. Analyse et Anatomie. — Comparée aux autres sciences fondamentales (V. Série *des sciences*), la chimie porte au plus haut degré l'art d'observer et d'expérimenter : nulle autant qu'elle ne développe l'art des nomenclatures.

CHIMIQUE. adj. Qui concerne la chimie.

CHIMISME. s. m. [all. *Chemismus*]. — *Chimisme stomacal*. Ensemble des phénomènes chimiques dont l'estomac est le siège pendant la digestion, et qui subissent des modifications en cas de troubles digestifs. Pour apprécier ces modifications, on compare le suc stomacal du malade à un liquide typique obtenu après un repas d'épreuve, toujours le même, qu'on extrait par la sonde au bout d'un temps déterminé. La valeur digestive d'un suc gastrique est donnée moins par le dosage de l'acide chlorhydrique libre que par celui de l'acide chlorhydrique combiné aux matières albuminoïdes (V. Hyperchlorhydrie et Hypochlorhydrie). Dans la dyspepsie, le travail stomacal et la chlorhydrie sont tantôt exagérés (hyperpepsie), tantôt amoindris (hypopepsie); quelquefois le chimisme stomacal est peu modifié, la dyspepsie relève de troubles mécaniques ou nerveux (Hayem).

CHIMPANZÉ. s. m. *Simia troglodytes*, L.). Singe voisin de l'homme par la disposition de ses extrémités et par la constitution du cerveau ; plus petit que le gorille.

CHIN. Pour les mots commençant ainsi qui manquent, voyez Kin et Quin.

CHINA. s. m. Mot qui s'ajoutait parfois, dans les formules latines, au nom de certaines substances qui ne viennent pas toujours de Chine. Ainsi, on disait *cortex Chinæ* pour *quinquina*, quoiqu'il vienne du Pérou ; et plus souvent *radix Chinæ*, pour *squine*, qui nous arrive plutôt de l'Inde et de l'Amérique. — *China nova*. V. Quina *nova*.

CHINA-PAYA. s. f (*Flaveria contrayerba*, Persoon). Synanthérée corymbifère du Chili, employée dans le pansement des plaies comme antiputride, et pour la teinture en jaune.

CHININE s. f. Nom inusité de la *quinine*.

CHINOÏDINE. s. f. (Sertuerner). V. Quinoïdine.

CHINOIS. s. m. Petite orange grosse comme une noix, produite par un oranger particulier, le *bigaradier chinois* (*Citrus vulgaris chinensis*, Risso). Ces petites oranges, avant d'être confites, sont pelées; l'essence qui se volatilise durant cette opération cause aux ouvrières diverses incommodités non mortelles : céphalalgie, névralgie de la face, suffocation, oppression thoracique, malaise fréquent à l'estomac, pyrosis, enflure et rougeur des mains.

CHINOLÉINE ou **CHINOLINE**. s. f. V. Leucol.

CHINONAMIDE. s. m. ($C^{25}H^{8}O^{8}.2AzH^{2}$). Corps cristallisable, vert, produit par l'action de l'ammoniaque sur la *chinone*.

CHINONE. s. f. ou **CHINOYLE**. s. m. ($C^{25}H^{8}O^{8}$). Corps obtenu par action de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse sur l'acide quinique. Il est cristallisable, volatil, soluble dans l'eau bouillante. Sa vapeur fait couler les larmes et laisse une arrière-odeur comme le chlore et l'iode.

CHINONIQUE. adj. — *Acide chinonique* ($C^{25}H^{8}O^{12}.HO$). Corps de couleur noire qui résulte de l'oxydation de la *chinone* en solution, traitée par la potasse caustique.

CHINOVATINE. s. f. V. Aricine.

CHINOVATIQUE, CHINOVINE, CHINOVIQUE. V. Kinovine.

CHIOCCINE, CHIOCOCCINE. s. f. Substance pulvérulente, d'un gris clair, retirée du *Chiococca racemosa*. D'après van Santen, c'est de l'émétine.

CHIOCOQUE. s. f. (*Chiococca*). V. Caïnca.

CHIQUE. s. f. [*Pulex penetrans*, L., all. *Sandfloh*, angl. *chigoe*, it. *ciochetta*]. Petit insecte aptère de l'Amérique méridionale, appartenant au genre *Puce*. La femelle s'introduit sous la peau des talons et sous les ongles des pieds, et y acquiert bientôt le volume d'un pois par le gonflement d'un sac membraneux qu'elle a sous le ventre et qui renferme ses œufs. Il peut en résulter des ulcères dangereux, si l'on n'en fait promptement l'extraction.

CHIQUEUR. s. m. Celui qui mâche du tabac. V. Rôle.

CHIQUITO. s. m. Nom cafre d'un beurre blanc, dur, aromatique, composé de 25 parties d'oléine et 75 de margarine, que produit le *Combretum butyrosum*.

CHIRAGRE. s. f. [*chiragra*, de χεὶρ, main, et ἄγρα, capture]. Goutte fixée aux mains.

CHIRARTHROCACE. s. f. [de χεὶρ, main, ἄρθρον, articulation, et κακὸς, mauvais]. Inflammation de l'articulation du poignet (Rust).

CHIRAYTA. s. m. Nom indigène d'une plante gentianée de l'Inde (*Ophelia chirayta*, Grisebach, *Agathotes chirayta*, Don, *Gentiana chirayta*, Roxb.), très amère, employée comme fébrifuge et tonique des voies digestives.

CHIROMANCIE. s. f. Art fictif de la divination, par les lignes et les signes de la main, de la constitution, du caractère et de l'avenir des individus. V. Astrologie et Erreurs *en médecine*. — Par extension, détermination, par les phénomènes extérieurs, de la constitution interne des corps naturels (*chiromancie externe*, Paracelse) : détermination, par les signes et les lignes extérieures des plantes et des animaux, de leurs propriétés médicinales. V. Signature.

CHIROMANIE. s. f. Synonyme d'*onanisme*.

CHIRON. s. m. Personnage mythologique. — *Baume Chiron*. V. Baume.

CHIRONIEN, IENNE adj [*chironius*]. — *Ulcère chironien* [de χείρων, mauvais, malin, ou, selon quelques auteurs, de Χείρων, Chiron, parce qu'on supposait que la guérison de cet ulcère exigeait une habileté égale à celle de ce centaure] (all. *chronisches Geschwür*). Ulcère invétéré, à bords durs et calleux, d'une guérison difficile.

CHIROPODALOGIE. s. f. [de χεὶρ, main, ποῦς, ποδὸς, pied, et ἄλογος, déraisonnable, absurde]. Sous ce titre, qui ne répond nullement au sujet, Low a publié, en 1785, un traité des cors aux pieds.

CHIROPTÈRES. s. m. pl. [*chiropteri*, de χεὶρ, main, et πτερὸν, aile]. Ordre de mammifères carnassiers insectivores dont les membres antérieurs ont les os très allongés et réunis par une membrane (d'où la faculté de voler comme les oiseaux), et qui ont les dents aiguës des carnassiers. Telle est la *chauve-souris*.

CHIRURGICAL, ALE. adj. [*chirurgicus*]. Qui a rapport à la chirurgie. — *Moyens chirurgicaux*. Procédés usités en chirurgie pour atteindre le but thérapeutique spécial que celle-ci se propose : ils se distinguent des moyens médicaux ou pharmaceutiques en ce qu'ils sont tous mécaniques ou physiques et s'accomplissent à l'aide de la main. V. Opération. — *Opération chirurgicale*. V. Opération. — *Pathologie chirurgicale*. V. Pathologie.

CHIRURGIE. s. f. [*chirurgia*, χειρουργία, de χεὶρ, main, et ἔργον, travail : travail de la main; all. *Wundarzneikunde*, angl. *surgery*, it. *chirurgia*, esp. *cirurgia*]. Partie de l'art de guérir qui s'occupe des maladies externes, de leur traitement, et particulièrement des procédés manuels qui servent à leur guérison. — *Petite chirurgie*, ou *chirurgie ministrante*. Celle qui, sur l'ordonnance d'un praticien, fait une saignée, applique des ventouses, pose un séton, et exécute quelques autres opérations élémentaires. — *Chirurgie clinique*. V. Clinique. — *Chirurgie conservatrice*. Celle qui, dans les opérations, se préoccupe surtout de la conservation des parties et de leurs usages. — *Chirurgie dentaire*. Celle qui s'occupe spécialement des maladies des dents et de leur traitement. — *Chirurgie expérimentale*. Celle qui appelle à son aide les expériences préalablement faites sur les animaux, avant d'en venir aux applications des mêmes procédés à l'homme. — *Chirurgie journalière*. Celle qui se fait tous les jours, dont les procédés s'appliquent chaque jour dans la pratique. — *Chirurgie légale*. Partie de la médecine légale (V. Médecine) qui a trait aux constatations de maladies dites externes, blessures, coups, etc. — *Chirurgie militaire* ou *d'armée*. La pratique des chirurgiens d'armée diffère un peu de celle des chirurgiens civils, en raison des conditions exceptionnelles dans lesquelles se trouvent les blessés et ceux qui les soignent. On comprend que la chirurgie conservatrice soit moins appliquée pendant les campagnes militaires; car la conservation des membres blessés grièvement nécessite des soins longs et continuels, qui ne s'accordent pas avec le besoin d'évacuer les malades afin d'éviter les encombrements, et de ne pas faire des ambulances une gène considérable pour le commandant militaire. La chirurgie d'armée a surtout à traiter des plaies par instruments piquants, tranchants et contondants; ces dernières sont principalement des plaies par armes à feu. Les accidents immédiats auxquels elle doit remédier, sont, par suite, des hémorragies et des fractures avec plaies. V. Plaie. — *Chirurgie navale*. En temps de guerre, elle ne diffère pas essentiellement de la chirurgie d'armée, sauf qu'elle garde ses blessés ; en tout temps elle doit remédier surtout aux accidents que causent les chutes et les coups auxquels les manœuvres exposent les marins. luxations, fractures, plaies par déchirure et arrachement. - *Chirurgie oculaire*. Celle qui s'occupe spécialement des maladies des yeux et de leur traitement. - *Chirurgie opératoire*. Partie de la chirurgie qui traite uniquement des *operations*, à l'exclusion de tout autre moyen thérapeutique. — *Chirurgie plastique*. Chirurgie qui traite de la restauration des parties. V. AUTOPLASTIE. — *Chirurgie d'urgence*. Celle qui traite des opérations qui doivent être pratiquées dès l'arrivée du chirurgien près du malade, comme dans les cas de plaies artérielles, de fractures, de hernies étranglées, etc. — *Chirurgie vétérinaire*. V. VÉTÉRINAIRE.

CHIRURGIEN. s. m. [*chirurgus*, χειρουργὸς, all. *Wundarzt*, angl. *surgeon*, it. *chirurgo*, esp. *cirujano*]. Celui qui exerce la chirurgie.

CHIRURGIQUE. adj. [*chirurgicus*]. Synonyme de *chirurgical*, qui est plus usité.

CHITINE. s. f. [de χιτὼν, tunique; all. *Chitin*, angl. *chitine*] ($\mathrm{C^{18}H^{15}O^{18}Az}$). Substance organique (Odier) qui existe dans l'enveloppe de tous les articulés. Non cristallisée, insoluble dans l'eau et les alcalis, soluble dans les acides sulfurique et azotique, se charbonnant sans changer de forme, elle paraît former le quart du poids de l'élytre, où elle est unie à une matière extractive soluble dans l'eau, à une huile colorée, à une substance animale brune et à de l'albumine. D'après M. Stadler, la chitine est une glycoside, se dédoublant, en présence des acides ou des alcalis, en sucre et un corps probablement isomérique avec la lactamide.

CHITINEUX, EUSE. ou **CHITONÉAL, ALE**. adj. Qui concerne la chitine. — *Tissu chitonéal*. V. TEST.

CHLOASMA. s. m. [χλόασμα, de χλοάζειν, pâlir, verdir]. Nom donné aux taches *hépatiques* (V. ÉPHÉLIDE *hépatique*) et à celles qui forment le *masque* (V. ce mot). — *Chloasma album*. V. VITILIGO.

CHLOÏNE. s. f. La *chlorophylle*.

CHLORACÉTAMIDE. s. f. [*trichloracétamide*] ($\mathrm{C^4H^2Cl^3AzO^2}$). Amide obtenue par action de l'ammoniaque sur les éthers acétique et formique perchlorés; cristallisable, sucrée, fusible à 130°; très soluble dans l'éther et l'alcool; peu dans l'eau. Les cristaux humides exposés à l'action du chlore se changent en cristaux d'un nouveau corps, de saveur désagréable, dit *quadrichloracétamide*.

CHLORACÉTATE [*trichloracetate*]. s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide trichloracétique (V. CHLORACÉTIQUE) avec les oxydes métalliques : ces sels sont en général solubles dans l'eau. — *Chloracétate*, ou *trichloracétate d'ammoniaque* ($\mathrm{C^4Cl^3O^4.AzH^4}$). Sel formé par la chloracétamide digérée dans l'ammoniaque.

CHLORACÉTIQUE. adj. — *Acides chloracétiques*. Produits formés par substitution du chlore à l'hydrogène de l'acide acétique. — *Acide monochloracétique* ($\mathrm{C^4H^3ClO^4}$). Il est solide, cristallisé, déliquescent, très corrosif, fond à 62°, bout à 186°; densité, 1.394. — *Acide trichloracétique* ($\mathrm{C^4HCl^3O^4}$). Il cristallise en octaèdres, fond à 46°, bout à 200°; densité, 1,617. Sans odeur à froid, ses vapeurs sont suffocantes. L'action de l'hydrate de chloral sur l'organisme animal est différente de celle de l'acide trichloracétique et du trichloracétate de soude, qui se dédoublent en chloroforme et acide acétique, tout en lui étant comparable (Byasson).

CHLORACÉTYLE. s. m. ($\mathrm{C^4Cl^3}$). Radical hypothétique analogue de l'acétyle, dans lequel l'hydrogène est remplacé par le chlore. — *Oxyde de chloracétyle*. V. OXYCHLORACÉTYLE.

CHLORACIDE. s. m. Chlorure jouant le rôle d'acide. V. CHLORAURIQUE.

CHLORAL. s. m. [mot formé des syllabes *chlor* et *al*, pour indiquer un composé de *chlore* et d'*alcool*; all. et angl. *chloral*, it. *cloral*; *hydrure de trichloracétyle*]. Produit de l'action du chlore sec en excès sur l'alcool, découvert par Liebig en 1832. *Anhydre* ($\mathrm{C^4HCl^3O^2}$), il est liquide, incolore, huileux, d'odeur éthérée forte et désagréable. Sa densité est de 1,502. Il bout à 94°, sa vapeur est caustique, attaque la peau et provoque le larmoiement. Très soluble dans l'eau et l'alcool, il forme avec ces liquides des combinaisons définies, *alcoolate* et *hydrate de chloral*. On a dû renoncer à l'administration médicale du *chloral anhydre*, difficile à conserver et à manier et souvent impur. Le *chloral hydraté* ou *hydrate de chloral* ($\mathrm{C^4HCl^3O^2 + 2HO}$) est le seul employé en médecine. Il s'obtient pur en mélangeant le chloral anhydre avec de l'eau dont il est très avide, faisant digérer avec de la craie et distillant au bain d'huile (Personne). C'est un corps blanc, cristallisé en prismes rhomboïdaux, déliquescent, très soluble dans l'eau, légèrement acide (même quand il est chimiquement pur), d'un goût âcre qu'il communique à ses solutions aqueuse et alcoolique, d'odeur de chloroforme impur, fondant à 46°, un peu volatil à la température ordinaire, distillant à 99°. L'acide sulfurique le déshydrate, même à froid, et le convertit en un corps polymère, solide et insoluble dans l'eau, le *métachloral*, qui, fondu en crayons, est employé comme caustique. Le chloral présente encore deux propriétés chimiques importantes : 1° *il coagule l'albumine*, l'injection intra-veineuse ne doit donc être faite qu'avec prudence ; 2° en présence des alcalis, *il se dédouble en chloroforme et formiate de potasse :* ce dédoublement explique, d'après Liebreich, inventeur de la médication chloralique (1869), le mode d'action du chloral, qui, en présence des alcalis du sang, passe à l'état de formiate alcalin inerte et de chloroforme, ce qui rend compte de l'action graduelle et prolongée du chloral : à mesure qu'il se produit, le chloroforme agit sur les centres nerveux et s'élimine par la voie pulmonaire; mais il y a une partie de chloral non dédoublée qui porte son action sur les muscles, qu'elle paralyse, sur le cœur en particulier, de sorte que les doses toxiques tuent par syncope. L'urine contient du formiate alcalin, et, de plus, une partie de chloral n'ayant pas subi de dédoublement : on ne peut donc plus admettre que le chloral agit uniquement comme une chloroformisation lente; il faut reconnaître qu'il a par lui-même une action propre (Bouchut). Le chloral s'emploie : A. *par la voie gastrique*, sous forme de solution aqueuse, de sirop (1 gr. de chloral pour 20 grammes de liquide), de perles contenant chacune 25 centigr. de chloral (Limousin); B. *par la voie rectale*, en lavement (il est deux fois plus actif que par l'estomac et se donne à doses moitié moindres), ou en suppositoires ; C. *en injections sous-cutanées :* on ne peut l'employer ainsi que pour calmer une douleur locale, en solution au 10ᵉ au moins, et en quantités modérées, sous peine de voir apparaître des accidents inflammatoires, rougeur, boursouflure, abcès, phlegmon, etc. (Bouchut); D. *en injections intra-veineuses :* ce moyen, imaginé par Oré (de Bordeaux) pour produire l'anesthésie générale, a parfois déterminé des accidents graves, mortels même, qui ont fait reconnaître la nécessité des précautions suivantes : 1° on ponctionne la veine avec un trocart fin, sans la disséquer; 2° sur la canule du trocart on fixe une seringue contenant une solution de 10 gr. de chloral dans 30 gr. d'eau (1/4); 3° on injecte par minute 4 gr. de cette solution, soit 1 gr. de chloral, jusqu'à ce que le sujet s'endorme, ce qui arrive d'ordinaire à la 5ᵉ minute ; alors on n'injecte plus que 2 gr. de solution par minute jusqu'à ce que l'insensibilité générale soit produite : il ne faut pas aller jusqu'à l'insensibilité de la cornée, parce que, le chloral continuant à se dédoubler, ses effets vont en augmentant après l'injection ; en général 7 grammes suffisent ainsi pratiquée, l'anesthésie chloralique dure de une demi-heure à deux heures, risque moins d'amener la syncope et de coaguler l'albumine dans les veines;

F. *en applications topiques :* suivant son degré, la solution peut être employée comme caustique, modificatrice des tissus (au 12° ou au 15°) ; comme parasiticide, contre la gale, etc. (au 25°); comme antiprurigineuse (au 50°) ; comme antiseptique (au 100°), en lotions et pansements, le chloral tuant les ferments putrides, les organismes inférieurs. Le chloral pur ou en solution concentrée est un irritant local, qui peut irriter l'estomac, la gorge, l'intestin (Vulpian) . aussi doit-on étendre une cuillerée de solution au 20° ou de sirop de 4 cuillerées d'eau au moins, et faire avaler de l'eau avec les perles de Limousin. Ses applications thérapeutiques sont les suivantes : I. *En chirurgie opératoire et en obstétrique :* 1° Pour les opérations de courte durée (ouverture d'abcès, extraction de dents, avulsion d'un ongle incarné), et pour les explorations ou manœuvres douloureuses (cathétérisme, réduction d'une coxalgie), on obtient une anesthésie suffisante, surtout chez les enfants (Bouchut), en donnant le chloral à l'intérieur, par l'estomac, à la dose de 3 à 6 grammes, ou par le rectum ; de plus, on rend l'anesthésie chloroformique plus rapide et plus longue en la faisant précéder de l'ingestion de 2 ou 3 grammes de chloral. 2° D'après Lambert, Pelissier et Chouppe, le chloral convient, en obstétrique, lorsque le travail est douloureux et irrégulier, qu'il y a du spasme du col utérin ou une résistance anormale du périnée, et pour atténuer les douleurs de la fin du travail. II. *En médecine* . 1° Comme soporifique, il s'emploie soit dans l'insomnie simple, qu'il fait cesser, sans amener la dyspepsie, la constipation, les troubles nerveux, céphalalgiques, que détermine l'opium ; soit dans les délires de cause quelconque, delirium tremens, délire maniaque, délire des opérés, délire rhumatismal (Vulpian, Bouchut) : dans ces cas, 1 à 3 grammes de chloral doivent être administrés en une ou deux fois. 2° Comme acinétique, paralysant musculaire, le chloral est indiqué dans les maladies convulsives et spasmodiques : très efficace dans le tétanos spontané, utile encore dans le tétanos traumatique, il doit alors être employé à haute dose, ainsi que dans l'éclampsie, puerpérale ou autre (6 à 12 grammes par jour); dans la chorée, la dose est moindre (3 à 6 grammes) ; on calme les convulsions de l'hydrophobie et du strychnisme par le chloral, sans guérir ces maladies; il calme aussi l'asthme, les toux spasmodiques, les vomissements nerveux, et diminue les quintes de coqueluche. 3° Comme analgésique et anesthésique, il se donne dans les gastralgies, surtout dans l'hépatalgie et la néphralgie calculeuses ; dans la dysménorrhée (2, 3, 6 grammes) ; contre toutes les névralgies et myosalgies de l'hystérie ; pour calmer les douleurs de l'ataxie locomotrice, du cancer, de la syphilis ; à la dose de 3 ou 4 grammes en une fois, il a calmé des migraines, guéri une névralgie thoraco-brachiale réflexe d'une plaie thoracique (Verneuil) : pour Bouchut, c'est le premier analgésique ; cependant il calme les douleurs en faisant dormir plus qu'en anesthésiant les centres nerveux, et est inférieur à la morphine, sous ce rapport ; les injections intra-veineuses seules donnent une anesthésie complète. III. *En applications topiques :* il désinfecte les ulcères fétides, les plaies gangreneuses ; il calme le prurit du lichen , il tue les parasites du pityriasis versicolor, de la teigne décalvante, et même de la gale; il sert à cautériser les ulcères, les trajets fistuleux, etc. — *Chloral butylique* ($C^8H^5Cl^3O^2$). Produit qu'on obtient en faisant passer lentement un courant de chlore dans de l'aldéhyde maintenue dans un mélange réfrigérant, portant le liquide à 100°, puis le distillant à plusieurs reprises : le chloral butylique distille entre 163 et 165°. C'est un liquide huileux, incolore, très avide d'eau, à laquelle il se combine en donnant un hydrate ($C^8H^5Cl^3O^2.HO$), peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. — *Chloral crotonique*. V. Croton chloral. — *Chloral hexylique* ($C^{12}H^9Cl^3O^2$). Liquide insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qui se produit pendant la préparation du chloral butylique . il ne se combine pas à l'eau. — *Chloral mésitique* ($C^6H^4Cl^2O^2$.) Liquide insoluble, d'une odeur pénétrante, insupportable, obtenu en faisant passer un courant de chlore sec dans l'acétone. Il bout à 126°, provoque des ampoules sur la peau.

CHLORALDÉHYDE. s. m. ($C^4Cl^4O^2$). Liquide incolore rougissant le tournesol, formant des taches blanches sur la langue, comme une brûlure.

CHLORALDÉHYDÈNE. s. m. V. Chloréthéroïde.

CHLORALIDE. s. m. ($C^{12}H^3Cl^7O^8$). Corps obtenu par action de l'acide sulfurique sur le chloral ; cristallisable, vitreux, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant et l'éther ; fond à 112°, distille à 200° ; brûle avec une flamme claire à base verte.

CHLORALIQUE. adj. Qui résulte de l'action du *chloral : anesthésie chloralique, médication chloralique*, etc. V. Chloral.

CHLORALISME. s. m. L'état organique causé par l'usage du *chloral*. Les doses ordinairement employées en thérapeutique ne produisent que les effets hypnotiques, anesthésiques, acinétiques, que l'on recherche (V. Chloral) ; mais les doses élevées (à partir de 6 grammes), ou l'usage prolongé du médicament, influencent les fonctions de nutrition, circulation, respiration, calorification : on voit alors apparaître la petitesse du pouls, le ralentissement de la circulation et de la respiration, l'abaissement de la température ; le cœur cessera de battre, si la dose est toxique, et la mort aura lieu par syncope.

CHLORALLYLE. s. m. Radical hypothétique, formé de 1 équivalent de chlore et de 1 équivalent d'*allyle*.

CHLORALOSE. s. m. Cristaux blancs solubles dans l'eau bouillante, insolubles dans l'eau froide, à saveur amère et nauséeuse, obtenus en faisant agir le chloral anhydre sur le glucose (Hanriot). S'emploie comme hypnoanesthésique en cachets de $0^{gr},10$: très dangereux.

CHLORAMIDE. s. f. — *Chloramide de mercure* [*chloramidure de mercure, précipité blanc de Lémery, muriate* ou *chlorure ammoniaco-mercuriel insoluble, oxychlorure ammoniacal de mercure*] ($AzH^2Hg + ClHg$). Sel double, blanc, insoluble, qu'on suppose formé d'amidure et de bichlorure de mercure et qui résulte de l'action de l'ammoniaque sur le sublimé corrosif. — *Chloramide de platine* [*base de Gros, amide chloroplatineux*] [$PtCl.2(AzH^3)O$]. Composé découvert par J. Gros en faisant agir l'acide nitrique sur le chloro-platinate ammoniacal. Il forme avec les acides des sels cristallisables, dans lesquels les réactifs ne décèlent ni le chlore ni le platine.

CHLORAMIDÉ. adj. Se dit d'un acide résultant de la combinaison d'un acide chloré avec l'ammoniaque, et dans lequel 1 équivalent de cet alcali joue le même rôle que l'eau dans les acides hydratés (Laurent).

CHLORAMIDURE. s. m. V. Chloramide.

CHLORAMYLE. s. m. ($C^{10}H^{11}Cl$). Corps obtenu par distillation de l'alcool amylique avec le chlorure de phosphore. Liquide incolore, d'odeur aromatique agréable, insoluble dans l'eau.

CHLORAMYLÈNE. s. m. — *Acétate de chloramylene* [*acétate d'oxychlorovalérylе*] ($C^{14}H^{12}O^4Cl^2$). Corps obtenu par décomposition de l'acétate de fer amylique à l'aide du chlore. Liquide incolore, mobile, qui jaunit à 150°, et se décompose totalement à la distillation.

CHLORANILAME ou **CHLORANILAM**. s. m. [*acide chloranilamidique*] ($C^{12}H^3AzCl^2O^6$). Acide copulé obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur une solution ammoniacale de chloranile. Il est cristallisable ; ses solutions alcooliques et aqueuses sont d'un rouge violet très riche quand il est chaud.

CHLORANILAMIDE. s f. ($C^6H^2ClAzO^2$). Corps obtenu en traitant le chloranile par l'ammoniaque; couleur rouge foncé cramoisi, cristallisable, insoluble, volatil.

CHLORANILAMMON. s. m. [*chloranilamidate d'ammoniaque*] (C^6ClAzO^3). Corps obtenu par action de la chaleur sur le chloranile dissous dans la solution aqueuse d'ammoniaque. Corps cristallin, soluble dans l'eau avec couleur pourpre, dont les acides ne le précipitent pas si la solution est étendue.

CHLORANILE. s. m. Produit neutre de l'action du chlore sur la chlorisatine. Il se présente sous forme d'écailles d'or volatilisables; soluble dans l'alcool chaud. Dans une faible solution de potasse, il donne de l'*acide chloranilique*. Une solution d'ammoniaque dissout le chloranile, et forme du *chloranilammon*, qui, dissous et traité par l'acide chlorhydrique, cède des aiguilles noires de *chloranilame*.

CHLORANILINE. s. f. ($C^{12}H^6AzCl$). Aniline dans laquelle 1 équivalent de chlore remplace 1 équivalent d'hydrogène. Elle cristallise en octaèdres; soluble dans les huiles, non dans l'eau. Elle fond à 65° en un beau liquide jaune.

CHLORANILIQUE. adj. — *Acide chloranilique*. Corps solide, cristallin, résultant de l'action d'une solution de potasse sur le chloranile: ses cristaux sont écarlates ou jaunes, selon qu'ils renferment ou non de l'eau.

CHLORANISIQUE. adj. — *Acide chloranisique* [*acide chloranisilique* ou *chlorodragonique*] ($C^{16}H^7ClO^6$). Corps obtenu par action du chlore gazeux sur la poudre d'acide anisique. Cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud et l'éther. Il distille sans décomposition au-dessus de 176°.

CHLORANISOL. s. m. ($C^{20}H^9O^2Cl^3$). Corps obtenu par action du chlore sur le camphre d'anis. Liquide sirupeux, incolore à chaud, décomposé par distillation.

CHLORANTHIE. s. f. [*chloranthia*, de χλωρὸς, verdâtre, et ἄνθος, fleur]. État tératologique dans lequel les organes floraux (sépales, pétales, étamines et carpelles) revêtent la couleur verte, la consistance et même quelquefois la forme des feuilles. Elle se rencontre surtout sur quelques plantes cultivées, et quelquefois à l'état sauvage.

CHLORANTHRACÈNE. s. m. [*chloranthracide*] ($C^{30}H^{10}Cl^2$). Corps obtenu par action du chlore sur l'anthracène. Il est jaune, cristallisable en lamelles.

CHLORARSÉNIEUX. adj. V. CHLORURE *d'arsenic*.

CHLORARSINE. s. f. V. KAKODYLE.

CHLORATE. s. m. [*muriate suroxygéné*, *chloras*, all. *chlorsaures Salz*, angl. *chlorite*, it. et esp. *clorato*]. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide chlorique avec les bases. Les chlorates sont tous décomposables par le feu en oxygène et chlorure, ou en oxygène, chlorure et oxychlorate. Ce dégagement d'oxygène fait des chlorates des corps oxydants, qui fusent sur les charbons ardents. Quelques-uns, particulièrement celui de potasse, mêlés avec des substances avides d'oxygène, telles que le charbon, le soufre, le phosphore, forment des *poudres fulminantes*, c'est-à-dire qui s'enflamment et detonnent par le choc. Tous, excepté celui du protoxyde de mercure, sont solubles dans l'eau. — *Chlorate de potasse* [*sel de Berthollet*] ($KO.ClO^5$). On l'obtient en saturant de chlore gazeux une dissolution concentrée (de 30° à 36°) de carbonate de potasse (on emploie de préférence la potasse d'Amérique). Il se forme alors, entre autres produits, du chlorate qui cristallise au fond du vase. On le dissout de nouveau dans deux fois son poids d'eau bouillante, et il se dépose par le refroidissement. Ce sel a la forme de lames rhomboïdales, fragiles, brillantes, d'une belle couleur blanche, d'une saveur fraîche, piquante, un peu acerbe; il est soluble dans 18 parties d'eau à 15°, et dans 2 1/2 d'eau bouillante. Il est employé en potions (1 à 8 grammes), en gargarismes (4 à 20 grammes), en tablettes, en collutoires, contre la gingivite, les diverses formes de stomatites, surtout mercurielles et ulcéro-membraneuses; dans le muguet, la diphtérie, la gangrène buccale, il est seulement palliatif. En poudre, il est appliqué avec avantage sur les gencives suppurantes ou ulcérées et sur les aphtes; sous la même forme, il a amené la disparition définitive de cancroïdes. — *Chlorate de soude* ($NaO.ClO^5$). On l'obtient en saturant le carbonate de soude par l'acide chlorique. Il est déliquescent, plus soluble dans l'eau que le chlorate de potasse, dont il possède les propriétés à un moindre degré. On l'applique aussi en poudre avec avantage sur les gencives suppurantes ou ulcérées et sur les aphtes.

CHLORAURATE. s. m. V. CHLORAURIQUE et CHLORURE *d'or*.

CHLORAURIQUE, adj. — *Acide chloraurique*. Le *perchlorure d'or*, qui forme, avec les chlorures alcalins, des chlorures doubles dits *chloraurates*. V. CHLORURE *d'or*.

CHLORAZOL. s. m. Liquide huileux, incolore ou jaunâtre, acide, vénéneux, résultant de l'action successive des acides azotique et chlorhydrique sur l'albumine, le gluten, la chair musculaire desséchée.

CHLORAZOLITMINE. s. f. ($C^{18}H^{10}O^{10}AzCl$). Corps jaune obtenu par action du chlore sur l'azolitmine. Il se dissout dans les alcalis, dont les acides le précipitent sans altération.

CHLORAZOTEUX. adj. — *Acide chlorazoteux* [*acide chloronitreux*]. Acide gazeux d'un jaune rougeâtre pâle, regardé comme le principe actif de l'eau régale (Edm. Davy). Il est composé de volumes égaux de chlore et de gaz nitreux.

CHLORAZOTIQUE. adj. — *Acide chlorazotique* [*acide chloronitrique*]. Produit de l'eau régale, très instable, isolé par Baudrimont en chauffant à 36° un mélange d'acide chlorhydrique (4 parties) et d'acide azotique (5 parties). C'est un gaz rouge jaunâtre, d'une densité de 2,49.

CHLORE. s. m. [*acide marin déphlogistiqué*, *acide muriatique oxygéné*, *chlorine*, *chlorum*, all. *Chlor*, *Chlorine*, angl. *chlorine*, it. et esp. *cloro*]. Corps simple découvert par Scheele (1774). Il n'existe jamais dans la nature qu'à l'etat de chlorure ou de chlorhydrate. Isolé de ses composés, il est toujours gazeux. On l'obtient en faisant agir sur 1 partie de peroxyde de manganèse 4 parties d'acide chlorhydrique du commerce marquant 22°. Pour l'avoir *à l'etat gazeux*, on introduit le peroxyde de manganèse pulvérisé dans un matras au col duquel est adapté un bouchon percé de deux trous, qui livrent passage, l'un à un tube en S, par lequel on peut verser l'acide dans le matras, l'autre à un tube recourbé qui se rend au fond d'un flacon à trois tubulures contenant une petite couche d'eau; un tube droit, qui sort de ce premier flacon, se rend au fond d'un second flacon rempli d'air. On verse dans le matras, par le tube en S, un tiers environ de l'acide chlorhydrique, le gaz se dégage, traverse l'eau du premier flacon, s'y débarrasse des matières étrangères, et passe dans le deuxième; comme il est plus dense que l'air, il déplace celui-ci, et finit par remplir entièrement la capacité du flacon, que l'on a soin de boucher ensuite avec un bouchon de cristal et d'abriter de la lumière; on hâte le dégagement à l'aide d'une chaleur modérée, et l'on ajoute de nouvelles portions d'acide lorsqu'il se ralentit. - Pour avoir le *chlore liquide* (*eau chlorée, solution aqueuse de chlore*), on fait suivre le matras par une série de flacons constituant l'appareil de Woulf, le premier ne contient qu'une petite couche d'eau ; les suivants sont remplis d'eau distillée froide, et le saturent successivement de chlore. L'eau en dissout deux fois son volume, à la température de 20° et à la pression de 76 centimètres, c'est-à-dire environ 1/159° de son poids. Le chlore est un gaz jaune verdâtre (d'où son nom, de χλωρὸς, vert), d'odeur suffocante ; provoquant la toux, du coryza, une violente oppression, et même des crachements de sang ; asphyxiant promptement les animaux ; produisant sur la peau de la rougeur et de la démangeaison. Comme l'oxygène, il fait brûler avec flamme plusieurs corps combustibles ; il entretient pendant quelques instants seulement la flamme d'une bougie. Il est très avide d'hydrogène, à laquelle il s'unit lentement à la lumière diffuse, instantanément et avec explosion au soleil ; il s'empare de l'hydrogène de l'acide sulfhydrique et de l'ammoniaque ; il décompose l'eau et met l'oxygène en liberté ; il décompose également les matières organiques en leur enlevant simplement de l'hydrogène ou en substituant du chlore à cet hydrogène ; enfin cette affinité des deux corps l'un pour l'autre explique le pouvoir décolorant et désinfectant du chlore, les substances colorées contenant de l'hydrogène, ainsi que les matières putrides, qui renferment, en outre, de l'acide sulfhydrique et de l'ammoniaque. Aussi le chlore gazeux et liquide sont-ils employés comme neutralisants dans l'asphyxie par le gaz des fosses d'aisances ; la solution aqueuse, concentrée, sert à lotionner les plaies gangreneuses ou fétides, qu'elle désinfecte, mais elle est moins employée que les solutions d'hypochlorites, qui arrivent au même but plus sûrement et plus commodément ; de même, pour assainir une pièce, pour détruire les effluves sous le lit d'un malade, on fait plus souvent usage des *fumigations guytoniennes* (V. DÉSINFECTION). On le donne parfois en solution aqueuse, sous forme de gargarisme, dans les angines pultacée ou gangreneuse de la scarlatine. Enfin les inhalations de chlore ont été conseillées dans le traitement du catarrhe pulmonaire, dans certains cas d'asthme et de bronchite sèche (Gannal et Cottereau). — *Hydrate de chlore* ($Cl+10HO$). Corps cristallin lamelleux, jaune verdâtre, qui prend naissance lorsque, dans la préparation du chlore, on entoure de glace pilée l'appareil qui reçoit le gaz. — *Oxyde de chlore*. V. OXYDE.

CHLORÉ, ÉE. adj. Qui contient du chlore. — *Charpie chlorée*. V. CHARPIE. — *Eau chlorée*. V. CHLORE. — *Pommade chlorée*. V. POMMADE.

CHLORÉLAYLE. s. m. V. ÉTHYLÈNE *chloré*.

CHLORÉRYTHROLITMINE. s. f. ($C^{52}H^{44}O^{19}Cl$.) Corps obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur l'érythrolitmine délayée dans l'eau.

CHLORÉTHER. s. m. Éther éthylique dans lequel 1, 2 ou 5 équivalents d'hydrogène sont remplacés par autant d'équivalents du chlore : il y a donc un *éther monochloré* (C^4H^4ClO), un *éther bichloré* ($C^4H^3Cl^2O$), un *éther perchloré* (C^4Cl^5O). Les deux premiers sont parfois employés en pommade, comme anesthésiques locaux.

CHLORÉTHÉRAL. s. m. Nom donné par d'Arcet à l'éther monochloré (V. CHLORÉTHER), qu'il avait obtenu en préparant la liqueur des Hollandais avec de l'éthylène renfermant sans doute des vapeurs d'éther.

CHLORÉTHÉRIDE. s. m. Synonyme de *chloroforme* (Mitscherlich) et de *chloréthéroïde*.

CHLORÉTHÉRINE. s. f. V. ÉTHYLÈNE *chloré*.

CHLORÉTHÉROÏDE. s. m. [*chloroparacétyle simple, chloréthéride, chloraldéhydène*] (C^4H^3Cl). Corps obtenu par action d'une solution alcoolique de potasse sur l'éthylène chloré, jusqu'à ce qu'il ne se précipite plus de chlorure de potassium. C'est un gaz incolore, soluble dans l'alcool et l'éther, non dans l'eau.

CHLORÉTHYLE. s. m. V. ÉTHER *chlorhydrique*.

CHLOREUX. adj. — *Acide chloreux* (ClO^3). Corps gazeux, soluble dans l'eau, d'une odeur analogue à celle du chlore, désoxygénant et décolorant. Il transforme instantanément l'acide oxalique en acide carbonique.

CHLORHÉLÉINE. s. f. ($C^{24}H^{13}O^3Cl^4$). Corps obtenu par action du chlore sur l'héléine à chaud ; c'est une matière résineuse insoluble dans l'eau.

CHLORHYDRATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide chlorhydrique avec les bases. Il est substitué à celui d'*hydrochlorate*, d'après la théorie qui attribue aux corps simples la faculté de déterminer la propriété acide et qui fait commencer le nom de l'acide par celui du principe acidifiant. — *Chlorhydrate d'ammoniaque*. V. CHLORURE. — *Chlorhydrate d'apomorphine*. V. APOMORPHINE. — *Chlorhydrate de méthylène*. V. CHLOROMÉTHYLE. — *Chlorhydrate de morphine*. V. MORPHINE. — *Chlorhydrate de narcéine*. V. NARCÉINE. — *Chlorhydrate de quinine*. V. QUININE. — *Chlorhydrate de strychnine*. V. STRYCHNINE. — *Chlorhydrate de térébenthène*. V. TÉRÉBENTHÈNE. — *Chlorhydrate de triméthylamine*. V. TRIMÉTHYLAMINE.

CHLORHYDRINE. s. f. Nom générique des combinaisons de l'acide chlorhydrique avec la glycérine (Berthelot). Ce sont : 1° la *monochlorhydrine* ($C^6H^7ClO^4 = HCl + C^6H^8O^6 - 2HO$). Elle s'obtient en saturant la glycérine d'acide chlorhydrique gazeux, et chauffant à 100° pendant trente-six heures. Huile neutre, d'odeur fraîche éthérée, d'un goût sucré, puis piquant, miscible à l'eau et à l'éther, ne précipitant pas le nitrate d'argent quand elle est fraîche. Elle se mêle à son volume d'eau, et forme une émulsion stable avec 8 à 10 volumes. Elle est saponifiée lentement par l'oxyde de plomb ; — 2° la *dichlorhydrine* ($C^6H^6Cl^2O^2 = 2HCl + C^6H^8O^6 - 4HO$). Obtenue par dissolution de la glycérine dans 12 à 15 fois son poids d'acide chlorhydrique fumant et chauffant à 100° pendant longtemps. Distille à 178°. C'est une huile neutre, d'odeur éthérée prononcée, miscible à l'éther ; ne forme pas d'émulsion stable avec l'eau ; saponifiable par la potasse ; — 3° l'*épichlorhydrine* ($C^6H^5ClO^2 = HCl + C^6H^8O^6 - 4HO$). Obtenue par l'action prolongée de l'acide chlorhydrique sur la dichlorhydrine, à chaud. Huile neutre, plus pesante que l'eau, limpide, d'odeur d'éther chlorhydrique.

CHLORHYDRIQUE. adj. — *Acide chlorhydrique* [*hydrochlorique, muriatique, chloride hydrique*] (HCl). Hydracide composé de volumes égaux d'hydrogène et de chlore. On l'obtient en traitant le sel marin par l'acide sulfurique, sous forme d'un gaz plus pesant que l'air, d'odeur vive et suffocante, qui éteint les bougies en verdissant les bords de la flamme, et tue les animaux. Au contact de l'air, il répand d'épaisses fumées blanches dues à la combinaison du gaz avec les vapeurs d'eau contenues dans l'air, de manière à former un hydrate qui se précipite en nuages. Très soluble dans l'eau, il donne un liquide incolore, plus lourd que l'eau pure, et qui fume fortement à l'air. A l'état de concentration, c'est un poison corrosif violent. On l'emploie à la dose de 2 grammes dans un litre d'eau édulcorée, pour faire une limonade moins astringente que celle des autres acides minéraux. Il est surtout utile, à l'intérieur, dans la dyspepsie atonique, avec défaut de sécrétion du suc gastrique, à la dose de 3 à 10 gouttes dans une potion (Trousseau). On s'en sert pour cautériser les plaies sanieuses, gangreneuses, les ulcères scorbutiques, la muqueuse buccale atteinte de stomatite ulcéro-membraneuse ou mercurielle : dans ce dernier cas, il s'emploie pur, ou mieux mêlé au miel rosat, au sirop de mûres, en collutoire ou en gargarisme. On l'a préconisé à l'extérieur comme stimulant (bain acide). On en met 64 à 130 grammes dans les bains de pieds pour les rendre révulsifs. — *Acide chlorhydrique alcoolisé.* V. Esprit *de sel dulcifié.* — *Éther chlorhydrique.* V. Éthyle (*chlorure d'*). — *Mannite chlorhydrique.* V. Mannite.

CHLORHYDROCHINONE. s. f. ($C^{25}H^8O^8.2HCl$). Corps obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur la chinone : cristallisable, incolore, volatil sans décomposition.

CHLORHYDRO-PHOSPHATE. s. m. Phosphate rendu acide par l'association d'acide chlorhydrique qui en augmente la solubilité. — *Chlorhydro-phosphate de chaux.* Phosphate de chaux bibasique additionné d'acide chlorhydrique : on en fait une solution aqueuse et un sirop, contenant 50 centigr. de sel calcique par cuillerée à bouche et ayant les mêmes propriétés réparatrices que les autres phosphates de chaux.

CHLORIBASE. s. f. Composé binaire du chlore qui se comporte comme une base (Hare).

CHLORIDE. s. m. Combinaison électro-négative du chlore avec un métal ou un métalloïde se comportant comme un acide (Berzelius) : les *chlorures* offrent, au contraire, des rapports avec les bases. Le protochlorure d'antimoine est un *chlorure antimonique*, et le perchlorure, un *chlorure antimonique;* l'acide chlorhydrique est le *chloride hydrique.* — *Chloride cyaneux* ou *cyanique*, *Chloride de fer*, *Chloride d'iode*, *Chloride de mercure.* V. Chlorure. — *Chloride de mésityle.* V. Chloromesityle.

CHLORIDES. s. m. pl. (Ampère). Famille de corps simples, analogues au chlore : chlore, fluor, brome, iode.

CHLORINDINE. s. f. ($C^{32}H^8Cl^2Az^2O^4$). Poudre violette insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, soluble dans la potasse qui la colore en jaune. On la prépare en chauffant la chlorisatide un peu au-dessous de 200 degrés.

CHLORINDOPTÈNE. s. m. Substance volatile cristalline, produite par l'action du chlore sur l'indigo. Chauffée avec de la potasse et distillée, elle cède de l'*acide chlorindoptique.*

CHLORINDOPTIQUE. adj — *Acide chlorindoptique.* V. Chlorophenol.

CHLORINE s. f. Le *chlore* (V. ce mot).

CHLORIQUE. adj. — *Acide chlorique* (ClO^5). Obtenu en traitant le chlorate de potasse par l'acide fluosilicique, et évaporant convenablement. Il est liquide, jaune verdâtre, très acide, soluble dans l'eau ; c'est un puissant agent d'oxydation : mis en contact avec l'alcool, le papier, le soufre, il les enflamme. — *Acide chlorique oxygéné.* V. Perchlorique (*acide*).

CHLORISAMIDE. s. f. ($C^{32}H^{12}Cl^2Az^4O^6$). Corps obtenu en traitant à chaud une solution de chlorisatinate de potasse par du sulfate d'ammoniaque. Poudre jaune, soluble dans les acides concentrés avec une couleur violette ; les acides étendus la changent en *acide chlorisamique*, d'un rouge vif, en cristaux hexagones microscopiques.

CHLORISAMIQUE. adj. — *Acide chlorisamique.* V. Chlorisamide.

CHLORISATIDE. s. f. ($C^{16}H^5ClAzO^4$). Poudre blanche insoluble dans l'eau, obtenue par action de l'ammoniaque sur la chlorisatine.

CHLORISATIMIDE. s. f. [*imachlorisatine*] ($C^{48}H^{15}Cl^2Az^5O^8$). Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur une solution de chlorisatine dans l'alcool absolu ; cristallisant en lamelles jaunes ; insoluble dans l'éther, peu dans l'alcool. — *Chlorisatimide-chlorisatine* ($C^{32}H^9Cl^2Az^3O^6$). Corps obtenu comme le précédent, mais par ébullition prolongée.

CHLORISATINATE. s. m. Sel formé par combinaison d'acide chlorisatinique avec un alcali. — *Chlorisatinate de potasse.* Sel formé par l'action de la potasse en solution sur la chlorisatine : il est cristallin, jaune clair, amer, soluble dans l'eau.

CHLORISATINE. s. f. ($C^{16}H^4ClAzO^4$). Corps obtenu par action du chlore sur l'isatine et l'indigo ; jaune orange cristallisable ; inodore, amer, neutre ; peu soluble dans l'eau chaude ; au contact des alcalis, il forme un *acide chlorisatinique*, qui ne peut être séparé de ces bases sans décomposition ; avec l'ammoniaque, il forme la *chlorisatide*, qui se résout par la chaleur en *chlorindine.*

CHLORISATINIQUE. adj. — *Acide chlorisatinique* ($C^{16}H^5ClAzO^5$). Acide qui n'existe qu'en combinaison avec les alcalis, les chlorisatinates donnant de la chlorisatine quand on les décompose.

CHLORITE. s. m. [it. et esp. *chlorite*]. Sel instable, détonant, distinct des *hypochlorites.* On connaît bien ceux de potasse et de plomb, formés d'un équivalent d'acide et un de base. Ils sont décolorants, mais on leur préfère les hypochlorites, non détonants, et d'un emploi facile. — *Chlorite de protéine.* V. Chloroprotéique.

CHLORO-ANÉMIE. s. f. V. Chlorose.

CHLORO-AURATE. s. m. **CHLORO-AURIQUE.** adj. V. Chloraurique.

CHLOROBASE. s. f. Chlorure jouant le rôle de base dans ses combinaisons avec d'autres corps V. Sulfobase.

CHLOROBENZINE. s. f. ($C^{12}H^3Cl^3$). Corps obtenu par action du chlore gazeux sur la benzine, sous l'influence de la lumière solaire. Cristallisable, peu soluble dans l'alcool et dans l'eau.

CHLOROBENZOÈNE. s. m. V. Chlorotolide.

CHLOROBENZOÏQUE. adj. — *Acide chlorobenzoïque* ($C^{14}H^4O^3Cl.HO$). Corps obtenu par l'action du chlore sur l'acide benzoïque. Il est très amer, peut être sublimé ; se dépose, cristallisé, des solutions alcooliques et éthérées. Il se combine avec les bases en donnant des *chlorobenzoates* analogues aux benzoates.

CHLOROBENZOYLE. s. m. [*oxychlorobenzoyle, acide chlorobenzoylique*] ($C^{14}H^5O^2Cl$). Corps obtenu par action du chlore gazeux sur l'essence d'amandes amères, jusqu'à ce qu'il ne se produise plus d'acide chlorhydrique. C'est un liquide clair, brûlant avec une flamme verte, d'une odeur particulière agissant sur la sécrétion des larmes. — *Oxychloracétylate de chlorobenzoyle.* V. Oxychloracétylate.

CHLOROBORIQUE, adj. — *Acide chloroborique* [*chlorure de bore*] ($BoCl^3$). Gaz acide, incolore, d'odeur piquante, fumant à l'air, éteignant les corps en combustion.

CHLOROBROMANILINE. s. f. [*chlorobibromaniline*] ($C^{12}H^4Br^2AzCl$). Corps cristallin obtenu par action du brome sur la chloraniline, jusqu'à ce qu'il ne se forme plus d'acide bromhydrique.

CHLOROBROMOSTILBYLE. s. m. ($C^{28}H^{11}Br^2Cl$). Corps cristallisable obtenu par action directe du brome sur le chlorostilbyle simple.

CHLOROBROMOXATYLE. s. m. (C^2ClBr). Corps obtenu par action du brome sur le chloroxatyle simple. Il est cristallisable, se décompose à 200°.

CHLOROBUTYRIQUE. adj. — *Acide chlorobutyrique* [*acide butyrique bichloruré*] ($C^8H^6O^4Cl^2$). Obtenu par l'action du chlore sur l'acide butyrique. Liquide incolore, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, se décomposant en partie par la distillation.

CHLOROBUTYRONE. s. f. ($C^{14}H^{13}Cl$). Corps obtenu par la distillation de la butyrone avec le chlorure de phosphore. Liquide incolore, d'odeur pénétrante spéciale, plus léger que l'eau.

CHLOROCAMPHÈNE. s. m. ($C^{20}H^{12}Cl^4$). Corps obtenu par action du chlore sur le chlorhydrate de térébenthène ou sur le térébenthène et ses isomères. Il est cristallisé, d'odeur de camphre.

CHLOROCAMPHINE. s. m. ($C^{18}H^{13}Cl^3$). Corps obtenu par action du chlore gazeux sur la camphine. C'est un liquide huileux, jaunâtre, d'une odeur assez agréable.

CHLOROCARBONE. s. m. V. Chlorure *de carbone.*

CHLOROCARBONIQUE. adj. — *Acide chlorocarbonique acide chloroxycarbonique, gaz phosgene, acichloride carbonique*, Berzelius] (CO.Cl). Gaz incolore, piquant, formé en exposant des volumes égaux d'oxyde de carbone et de chlore à la lumière solaire. Dissous dans l'eau, il se décompose en acides carbonique et chlorhydrique. — *Éther chlorocarbonique.* Liquide huileux, bouillant à 200°, formé par l'alcool absolu et l'acide chlorocarbonique.

CHLOROCARBOXALIQUE. adj. V. CHLORACETIQUE

CHLOROCARVÈNE. s. m. ($C^{20}H^{15}Cl$). Corps obtenu par action du chlore sur le *carvene*. Demi-liquide, jaunâtre, d'odeur assez agréable ; décomposable lorsqu'on élève sa température.

CHLOROCÉTYLE. s. m. ($C^{32}H^{33}Cl$). Corps qui se forme lorsqu'on mélange parties égales d'éthal et de chlorure de phosphore. C'est un liquide huileux, volatil.

CHLOROCHINONE. s. f. ($C^{25}H^{2}O^{8}Cl^{6}$). Corps obtenu par action lente du chlore sur la chinone ; cristallisable, d'odeur particulière et pénétrante, neutre ; peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool.

CHLOROCINNAMÈNE. s. m. V. CHLOROSTYROL.

CHLOROCINNOLE. s. m. ($C^{18}H^{4}O^{2}Cl^{4}$). Corps obtenu par décomposition de l'*acide cinnamique* par le chlore ; il est blanc, se sublime et se prend en aiguilles.

CHLOROCODÉINE. s. f. ($C^{36}H^{20}ClAzO^{6}$). Produit de substitution, obtenu par l'action du chlore sur la codéine.

CHLOROCUMINOL. s. m [*oxychlorocuminyle*] ($C^{20}H^{11}O^{2}Cl$). Corps obtenu par action du gaz chlore sur l'essence de cumin anhydre. Liquide jaunâtre, plus lourd que l'eau, d'odeur pénétrante.

CHLOROCYANE. s. m. Synonyme de *chlorure de cyanogène*. V. CHLORURE.

CHLOROCYANILIDE. s. f. ($C^{30}H^{12}Az^{5}Cl^{3}$). Corps obtenu par action du chlorure de cyanogène solide sur l'aniline.

CHLOROCYANIQUE. adj. — *Acide chlorocyanique*. Liquide incolore, d'odeur piquante, qui résulte de la décomposition du cyanate de potasse par l'acide chlorhydrique.

CHLORODRAGONIQUE. adj. V. CHLORANISIQUE.

CHLORODYNE. s. f. [de *chloroforme*, et ὀδύνη, douleur]. Remède anglais contre la douleur. Il est composé de chloroforme, 30 gram. ; éther sulfurique, 20 gram. ; acide perchlorique, 30 gram. ; teinture de cannabis indica, 20 gram. ; mélasse, 200 gram. ; teinture de capsicum, 30 gram. ; morphine, 10 gram. ; acide prussique médicinal, 10 gram. ; essence de menthe poivrée, 50 gram. Faites dissoudre la morphine dans l'acide perchlorique ; mêlez. Bien agiter avant de s'en servir, le liquide se séparant toujours. On s'en sert comme antispasmodique, diaphorétique, anodin, stimulant, etc. : 4 a 5 grammes en frictions ; à l'intérieur, 4 à 20 gouttes dans de l'eau sucrée.

CHLOROFORME. s. m. [all. et angl. *Chloroform*; *chlorure de méthyle bichlore*; *chloromethyle*, ($C^{2}HCl^{3}$). Composé découvert par Soubeirán et Liebig, en 1831. C'est un liquide neutre, incolore, oléagineux, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, à odeur éthérée, à saveur piquante, puis fraîche, obtenu en traitant l'alcool par l'hypochlorite de chaux. Sa densité à 18° est 1,49 ; celle de sa vapeur, 4, 2. Il bout à 61°. Il représente l'*acide formique* ($C^{2}HO^{3}$), dans lequel l'oxygène serait remplacé par autant d'équivalents de *chlore* : de là son nom. Pur, il est inaltérable à l'air ; mal purifié, il contient du chloral, de l'acide chlorhydrique, du chlore, des dérivés chlorés. — Simpson (1847) a fait connaître les effets du chloroforme comme agent anesthésique. Depuis, cette substance a été beaucoup employée en cette qualité par les chirurgiens, sous forme d'inhalations principalement. C'est un anesthésique précieux, mais dangereux, qu'il convient de manier avec prudence (Giraldès et Bouvier). Les règles suivantes, entre autres, doivent présider à son administration : Ne jamais chloroformiser les malades dans la position assise, mais toujours dans la position horizontale, celle-ci permettant au sang d'arriver au cerveau, qui doit s'anémier par le fait de l'anesthésie, d'où résulterait la syncope ; recommander que le sujet soit à jeun, l'anesthésie pouvant faire vomir, et les matières vomies pouvant, en s'arrêtant dans le larynx, déterminer l'asphyxie ; faciliter la respiration en enlevant tout vêtement circulaire, cravates, ceintures, etc. ; placer d'abord l'appareil qui sert à la chloroformisation assez loin de la bouche, de façon qu'il entre beaucoup d'air et que les muqueuses s'habituent au contact irritant des vapeurs, puis rapprocher l'appareil et le recharger quand la tolérance est établie ; s'arrêter quand l'intervention du chirurgien peut avoir lieu sans déterminer de mouvements réflexes ; ne jamais communiquer, pendant la chloroformisation, de mouvements brusques, causes de syncope ; suivre de très près les effets du chloroforme : si le pouls faiblit, si la respiration se ralentit, on retire l'anesthésique ; et, si des accidents se déclarent, on a recours aux stimulants les plus énergiques ; lorsque la syncope arrive, établir immédiatement la respiration artificielle à l'aide d'une canule ou d'une sonde introduite dans la trachée, à travers le larynx, et d'un soufflet ordinaire ; communiquer à la base du thorax des mouvements rythmiques de resserrement et de dilatation ; provoquer la contraction du diaphragme à l'aide d'un courant galvanique interrompu, un excitateur étant placé sur le trajet du nerf phrénique, l'autre sur les attaches du diaphragme aux parois thoraciques (Perrin). On doit s'abstenir du chloroforme quand le malade est atteint de quelque lésion interne, telle qu'une affection du cœur, un asthme, etc., ou lorsqu'il se trouve dans un état cachectique avancé, tel que celui qui est causé par de longues suppurations. 5 grammes ou environ 100 gouttes de chloroforme sur une éponge, sur un mouchoir en cône, sur un tampon de coton, suffisent ordinairement pour amener l'insensibilité : un appareil très simple et très suffisant consiste dans une compresse, pliée en cornet et contenant une éponge imbibée de chloroforme ; l'air entre par la petite ouverture et se mêle aux vapeurs qui, par la grande, pénètrent dans la bouche. Le chloroforme est plus généralement employé que l'éther, parce que son odeur est moins désagréable, que l'anesthésie qu'il produit est plus rapide et dure plus longtemps, que la période d'excitation du début est moins longue et moins forte, que l'excitation de retour est modérée, enfin que l'air chargé de vapeur de chloroforme ne s'enflamme pas malheureusement cette rapidité et cette persistance des effets sont aussi ce qui fait qu'il expose plus que l'éther aux syncopes immédiates et consécutives. Les effets du chloroforme consistent d'abord dans une excitation locale et générale ; puis dans la perte de l'intelligence et de la sensibilité, dans l'abolition des mouvements volontaires et réflexes ; enfin dans le ralentissement de la respiration et de la circulation (Bouisson). cette succession est corrélative à la façon dont sont envahis les centres nerveux, l'anesthésie abolissant successivement les fonctions du cerveau, de la moelle épinière, du bulbe, et des centres ganglionnaires (ceux du cœur en particulier). L'action anesthésique des vapeurs de chloroforme est diversement interprétée : pour les uns, c'est une ***insensibilité asphyxique***, déterminée par l'action directe de ce corps sur le sang des organes respiratoires, dont il amène la stase et la coagulation partielle (Faure) ; mais les asphyxiants congestionnent le cerveau, tandis que pendant le sommeil chloroformique cet organe est anémié ; l'asphyxie n'est pas admissible, et on admet généralement, avec Flourens et Cl. Bernard, que les vapeurs anesthésiques suspendent l'activité fonctionnelle des cellules nerveuses, musculaires et glandulaires, les tissus continuant du reste à se nourrir. cette suspension de l'activité fonctionnelle résulterait de la coagulation de la myéline dans les nerfs, de la myosine dans les muscles, par action propre du chloroforme (Cl. Bernard). C'est surtout en chirurgie que les inhalations de chloroforme sont employées, soit comme insensibilisantes (pour abolir la douleur dans les opérations, dans la réduction des coxalgies, dans les explorations douloureuses), soit comme résolutives (pour relâcher les muscles dans la réduction des luxations et fractures, des hernies étranglées). Mais elles ont également des applications obstétricales : pour la pratique des opérations et manœuvres, opération césarienne, embryotomie, etc. ; pour régulariser les contractions utérines, vaincre un spasme du col utérin ou une résistance anormale du périnée ; plus simplement, pour diminuer les douleurs de l'accouchement naturel dès que les prodromes de ces douleurs se produisent, on place une compresse imbibée de chloroforme devant la bouche de la patiente, de façon à produire une demi-anesthésie, longtemps prolongée. celle-ci s'accompagnant ou étant suivie de la perte de sang naturelle à l'accouchement, il faut surveiller attentivement la patiente pendant les heures qui suivent le réveil pour se tenir en garde contre les syncopes consécutives pourtant, la mort dans ces conditions est très rare, les efforts inhérents au travail produisant une hypérémie qui contre-balance l'anémie cérébrale que détermine le chloroforme. Celui-ci réussit encore, en inhalations, dans certains cas médicaux comme analgésique, contre les douleurs névralgiques, surtout dans les coliques néphrétique et hépatique ; comme acinétique, pour calmer les accès convulsifs de strychnisme, d'hydrophobie, de chorée, d'épilepsie, d'hystérie, poussés au point d'entraver la déglutition et la respiration, pour guérir l'éclampsie puerpérale ou infantile et le tétanos ; comme modérateur de l'activité mentale, dans les cas de manie furieuse, de delirium tremens, de délire méningitique. — A l'intérieur, le chloroforme se donne liquide, par la bouche ou par le rectum : dans le premier cas, il est anodin, stupéfiant, antispasmodique, anesthésique, calme les névralgies d'origine gastrique, intestinale, hépatique, apaise les accès d'hystérie, de chorée, d'éclampsie, sous forme de potion (20 gouttes ou 50 centigr. environ dans une potion gommeuse), de solution aqueuse (même dose), de sirop ; par le rectum, en lavement (50 centigr. de chloroforme et 4 grammes d'alcool dans 40 grammes d'eau de guimauve, Bouchut), il a des effets analogues, se produisant surtout sur les organes génitaux profonds. — Enfin, à l'extérieur, comme topique, le chloroforme produit d'abord une rubéfaction et même une révulsion cutanées, puis une anesthésie locale, qui le fait employer dans les cas de névralgies, intercostale ou autres, de pleurodynie, de prurit, en liniment ou huile chloroformique, en pommade (au 10e), sous forme d'eau chloroformique (au 100e) imbibant des compresses.

CHLOROFORMER. v. a. V. CHLOROFORMISER.

CHLOROFORMIQUE. adj. Qui a rapport au chloroforme. — *Insensibilité* ou *anesthésie chloroformique*. Celle qui est causée par le chloroforme.

CHLOROFORMISATION. s. f. Administration du *chloroforme* (V. ce mot).

CHLOROFORMISER. v. a. [all. *chloroformisiren*]. Administrer le chloroforme pour causer l'anesthésie, en observant certaines règles indispensables (V. CHLOROFORME). Faure, ayant constaté qu'il suffit, pour amener l'anesthésie, que la quantité d'air chargé de vapeur de chloroforme soit égale à la quantité d'air pur respirée, a pensé qu'on pourrait se borner à faire respirer la vapeur du chloroforme par une seule narine, l'autre restant en communication avec l'air atmosphérique, et la bouche étant fermée. Son appareil est un flacon de la contenance de 100 gram., à deux tubulures. A l'une d'elles est adapté un tube de caoutchouc muni ou non d'un embout légèrement conique dont on introduit l'extrémité libre à l'entrée de la narine, l'appareil ne contenant pas encore de chloroforme ; on invite le sujet à respirer librement, tranquillement, lorsqu'il est familiarisé avec cette manière de respirer, on fait tomber une gouttelette de chloroforme dans le flacon par l'embouchure restée ouverte ; une seconde après, on en fait tomber une nouvelle, et ainsi de suite. Si le sujet se plaint d'une cuisson trop vive, on éloigne un peu l'appareil : il devient, en général, rapidement insensible à l'action locale exercée dans la narine ; alors on fait couler 7 ou 8 grammes de chloroforme dans le flacon. Si l'anesthésie ne se prononce pas à la troisième ou quatrième minute, on agite le flacon de manière à projeter le liquide sur les parois et à augmenter la surface d'évaporation. La résolution musculaire arrive le plus souvent avant la cinquième minute, quelquefois seulement vers la huitième, sans être précédée de ces phénomènes de douleur ni de dyspnée qui, avec les autres procédés, sont dus à l'action trop vive du chloroforme sur les voies respiratoires ; sans excitation ou congestion vers la tête. On maintient l'anesthésie au degré voulu en tenant le tube à portée de la narine : selon l'exigence du moment, on retire l'appareil ou on l'agite. Dans aucun cas, le pouls et la respiration ne cessent de présenter l'état le plus rassurant. Si le cœur baisse un peu, on éloigne l'appareil pendant quelques secondes, et cet organe se contracte aussitôt sans que l'insensibilité diminue. Comme celui qui respire avec un tel appareil attire, au moment où il aspire, une quantité d'air pur égale à la quantité d'air chargé de vapeur de chloroforme, il y a impossibilité d'une asphyxie immédiate. Comme les effets ne se prolongent et ne se prononcent qu'à la condition qu'on persiste dans l'inhalation, ils suivent une marche progressive qui permet de s'arrêter à l'instant même où on le veut. Jamais on n'arrive d'emblée à un état d'anesthésie grave, comme par les autres procédés.

CHLOROFORMYLE. s. m. Synonyme de *chloroforme*. *Oxyde de chloroformyle*. V. OXYCHLOROFORMYLE.

CHLOROGÉNINE. s. f. Substance particulière que contient la racine de plusieurs végétaux, de la garance notamment, et que les acides bouillants dédoublent en sucre et en une poudre verte insoluble. — Alcaloïde extrait d'une écorce d'Australie (O. Hesse), sous forme d'une poudre brune, amère, vomitive, soluble dans l'eau, les acides, l'ammoniaque.

CHLOROGÉNIQUE ou **CHLOROGINIQUE.** adj. V. CAFÉTANNIQUE.

CHLOROHÉLICINE. s. f. ($C^{26}H^{15}O^{14}Cl$). Corps obtenu par action du chlore gazeux sur un mélange d'eau et d'hélicine ; blanc, cristallisé, sans odeur, amer ; soluble dans l'eau bouillante.

CHLOROHÉMATINE. s. f. Produit d'altération qu'on obtient par l'action des alcalis sur l'hémaphéine et sur l'hématosine.

CHLORO-IODOFORME. s. m. (C^2HCl^2I). Liquide jaunâtre, sucré, aromatique, obtenu par distillation du bichlorure de mercure avec l'iodoforme.

CHLORO-IODURE. s. m. Composé formé par union d'un chlorure avec un iodure. — *Chloro-iodure mercureux* [*iodure de chlorure mercureux*]. Sel obtenu en exposant du calomel aux vapeurs de l'iode (Boutigny) ;

on l'emploie surtout en pommade (1, 89) dans la couperose et l'acmé rosacea. — *Chloro-iodure de mercure* ou *mercurique*. Combinaison de *bichlorure* de mercure et d'*iodure mercurique*. On en connaît deux : l'une ($HgI.HgCl$) jaune, trouvée par Boulay (1826) ; l'autre ($HgI.2HgCl$) en cristaux incolores, trouvée par J. Liebig.

CHLOROKAKODYLE ou **CHLOROCACODYLE**. s. m. V. Kakodyle.

CHLOROMA. s. m. [de χλωρὸς, vert] (King). Tissu morbide verdâtre, ayant son siège principalement dans les os du crâne et de la face, sous forme de tumeurs nombreuses saillantes à la surface des os, qui sont irrégulièrement détruits partout où siège le produit morbide. King rapporte ce tissu au tissu fibreux dans les premières périodes de son développement. Il est formé surtout par hypergenèse des *medulloceles*. V. ce mot et Myeloïde.

CHLOROMENTHÈNE. s. m. ($C^{20}H^{17}Cl$). Liquide huileux, obtenu par distillation de la menthène avec le chlorure de phosphore ; jaune pâle, soluble dans l'essence de térébenthine, plus léger que l'eau ; colore l'acide sulfurique en rouge de sang ; bout à 204° en se décomposant.

CHLOROMÉSITYLE. s. m. [*chloride de mésityle*, *œnichloride*] (C^6H^5Cl). Liquide huileux obtenu par action de l'acide chlorhydrique gazeux, ou du chlorure de phosphore, sur l'acétone.

CHLOROMÉSITYLÈNE. s. m. [*chloroptéléyle*] (C^6H^3Cl). Corps cristallisable obtenu par l'action du chlore sur le mésitylène ; incolore, volatil sans altération à une haute température.

CHLOROMÉTHYLASE. s. f. ($C^4H^2Cl^2$). Liquide huileux, aromatique, volatil, qu'on obtient par l'action de la potasse caustique sur l'acétate de méthyle trichloré (Laurent).

CHLOROMÉTHYLE. s. m. Nom donné parfois : au chloroforme, au chlorure de méthyle, au chlorure de méthylène. V. Chloroforme, Methyle, Methylène.

CHLOROMÈTRE. s. m. [de *chlore*, et de μέτρον, mesure ; all. *Chlormesser*, esp. *clorometro*]. Appareil ou moyen propre à déterminer la proportion de chlore contenu dans une liqueur, ou combiné à l'état de chlorure décolorant, à l'aide de certaines *liqueurs d'épreuve* qui font connaître la force décolorante et par conséquent la quantité réelle de chlore que possède la substance éprouvée. On s'est servi, à cet effet, d'une solution de sulfate d'indigo, que le chlore a le pouvoir de décolorer : la substance à essayer est d'autant plus riche en chlore que la quantité de sulfate d'indigo décolorée par un même volume de cette substance est plus grande, ce qu'on reconnait au moyen d'un papier préparé à l'empois d'amidon mélangé d'iodure de potassium ; mais on ne saisit pas facilement l'instant où la décoloration s'achève, ce qui diminue la précision de ce procédé. Aussi lui préfère-t-on le chloromètre de Gay-Lussac, très simple et uniquement employé par l'industrie il dépend de la réaction du chlore libre ou contenu dans les chlorures sur l'acide arsénieux, qu'il transforme en acide arsénique. La solution d'acide arsénieux étant colorée par une petite quantité d'indigo, aussitôt que cet acide est complètement devenu acide arsénique, la teinte bleue disparaît ; moins la quantité d'hypochlorite ajoutée est considérable, plus ce composé est riche en chlore. MM. Fordos et Gélis ont légèrement modifié le chloromètre de Gay-Lussac en substituant l'hyposulfite de soude à l'acide arsénieux. Dans le procédé de Graham-Otto, le dosage du chlore est fondé sur la propriété que possède ce corps de transformer, en présence de l'eau, les sels de protoxyde de fer en sels de peroxyde : le moment de la peroydation est arrivé lorsqu'une goutte du mélange de sulfate ferreux et de chlorure décolorant, essayée sur une soucoupe de porcelaine, ne se colore plus en bleu par le cyanure de potassium.

CHLOROMÉTRIE. s. f. Méthode d'essai qui fait apprécier, à l'aide du *chlorometre*, la dose de chlore contenue dans un chlorure ou dans une solution.

CHLOROMICHMYLIQUE adj. — *Acide chloromichmylique* ($C^4H^4O^3Cl + HO$). Corps cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, dont il se dépose par refroidissement, dans l'alcool et dans l'éther, qui se trouve dans l'urine privée de son urée par l'acide nitrique et soumise à la distillation.

CHLORONAPHTALIDES et **CHLORONAPHTALINES**. s. f. pl. Noms communs des dérivés chlorés de la naphtaline, étudiés surtout par Laurent. Ces dérivés sont des produits d'addition, d'addition et de substitution, ou de substitution. A. *Produits d'addition :* 1° *Chloronaphtaline double* [*bichlorure de naphtaline*] ($C^{20}H^8Cl^2$) Liquide huileux, très soluble dans l'éther, obtenu par action directe du chlore sur la naphtaline. 2° *Chloronaphtaline quadruple* [*tétrachlorure de naphtaline*] ($C^{20}H^8Cl^4$). Produit de l'action du chlore sur le corps précédent ; on en connaît deux formes, l'une en prismes courts, insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool et l'éther ; l'autre en lamelles, très solubles dans l'alcool et l'éther. — B. *Produits d'addition et de substitution :* 1° *Chloronaphtaline tétrachlorée* [*tétrachlorure de chloronaphtaline*] ($C^{20}H^7Cl.Cl^4$). Corps cristallisé, incolore, transparent, inodore, fusible à 105°, insoluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool et l'éther, obtenu en prolongeant l'action du chlore sur la naphtaline. 2° *Tétrachlorure de naphtaline bichlorée* ($C^{20}H^6Cl^2.Cl^4$). Laurent en a décrit deux modifications liquides et une solide ; une quatrième modification, solide, fusible à 172°, a été décrite par Faust et Saame. — C. *Produits de substitution*. Ils sont au nombre de sept *naphtaline chlorée* ($C^{20}H^7Cl$), *bichlorée* ($C^{20}H^6Cl^2$), *trichloree* ($C^{20}H^5Cl^3$), *tétrachlorée* ($C^{20}H^4Cl^4$), pentachlorée ($C^{20}H^3Cl^5$), *hexachlorée* ($C^{20}H^2Cl^6$) *perchlorée* ($C^{20}Cl^8$). Quelques-uns d'entre eux présentent plusieurs modifications isomériques. Ils s'obtiennent, d'une façon générale, soit par action de la potasse alcoolique sur les produits d'addition, soit en faisant agir le chlore pendant très longtemps sur une chloronaphtaline moins chlorée. Solides en général, ils sont insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool ; leur meilleur dissolvant est l'éther.

CHLORONITREUX. adj. V. Chlorazoteux.

CHLORONITRIQUE. adj. V. Chlorazotique.

CHLOROPALLADAMINE. s. f. V. Palladamine.

CHLOROPARACÉTYLE. s. m. V. Parachloro-acetyle.

CHLOROPHÉNOL. s. m. Nom commun des dérivés chlorés de l'acide phénique (*phénol*). On connait 1° le *chlorophénol simple* [*acide monochlorophénique*] ($C^{12}H^5ClO^2$), en cristaux fusibles à 41°, soluble dans l'alcool et l'éther, obtenu en faisant passer un courant de chlore dans de l'acide phénique refroidi ; 2° le *chlorophénol double* [*acide bichlorophénique* ou *chlorophénisique*, *dichlorophénol*] ($C^{12}H^4Cl^2O^2$), obtenu d'abord à l'état huileux (Laurent), puis sous forme d'aiguilles qui, desséchées, sont d'un rouge pâle (Fischer) : il fond à 42°, a une odeur désagréable et persistante, est presque insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther ; 3° le *chlorophénol triple* [*acide trichlorophénique*, *acide chlorophénique* de Laurent, *chlorindoptique* d'Erdmann, *trichlorophénol*] ($C^{12}H^3Cl^3O^2$). Corps cristallin, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, obtenu par l'action du chlore sur l'huile de houille (Laurent), ou sur l'indigo bleu (Erdmann), ou sur l'acide phénique.

CHLOROPHYLLE. s. f. [de χλωρὸς, vert, et φύλλον, feuille ; *chromule*, all. et angl. *Chlorophyll*, it. *clorofilla*.

esp. *clorofila*]. Matière verte des feuilles. Elle se présente dans les cellules des plantes à l'état de granulations vertes, variant de volume de 1 à 5 millièmes de millimètre, homogènes, quelquefois réunies en amas ou en séries régulières. Elle renferme de l'oxygène, de l'hydrogène, du carbone, du fer en assez grande quantité (Verdeil), et peut-être de l'azote (Mulder). On l'obtient en épuisant la plante à froid par l'alcool concentré; la liqueur, filtrée et traitée successivement par la chaux et l'acide chlorhydrique, est agitée avec de l'éther, dont l'évaporation fournit la chlorophylle pure, en poudre d'un vert très foncé, presque insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude, très soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide sulfurique concentré et les huiles fixes. Elle résulte de l'association de deux principes colorants, l'un jaune et l'autre bleu, qui, par leur mélange, donnent la matière verte, et que Fremy est parvenu à isoler en agitant la chlorophylle avec un mélange d'éther et d'acide chlorhydrique. il a donné le nom de *phylloxanthine* à la matière jaune soluble dans l'éther, et de *phyllocyanine* à la matière bleue qui reste en dissolution dans la liqueur acide. Les feuilles qui jaunissent en automne ne contiennent plus de phyllocyanine, et sont colorées uniquement par la phylloxanthine: en traitant ces feuilles jaunes par l'alcool et soumettant cette liqueur à la double action de l'éther et de l'acide chlorhydrique, Fremy n'a pu réussir à produire trace de phyllocyanine, tandis que la substance jaune est restée en dissolution dans l'éther. La phylloxanthine est beaucoup plus stable que la matière bleue; c'est elle qui apparaît en premier lieu. Elle existe dans toutes les parties vertes des végétaux. C'est elle qui colore l'emplâtre de ciguë, l'onguent populéum, etc. V. PHYLLOXANTHÉINE.

CHLOROPHYLLIN. s. m. La *chlorophylle*

CHLOROPICRAMYLE. s. m. [*chlorure de stilbène*] ($C^{14}H^{6}Cl$). Corps obtenu par action du chlore sur le picramyle; cristallisable, presque insoluble dans l'alcool.

CHLOROPICRILE ou **CHLOROPIKRILE**. s. m. ($C^{42}H^{14}ClO^{4}Az$). Produit de décomposition du picrile à chaud par l'acide chlorhydrique naissant.

CHLOROPICRINE. s. f. ($C^{2}Cl^{3}AzO^{4}$). Liquide huileux, incolore, transparent, irritant les muqueuses nasale et oculaire, qui se forme dans l'action du chlorate de potasse et de l'acide chlorhydrique sur l'acide picrique.

CHLOROPLATINATE. s. m. V. CHLORURE *de platine*.

CHLOROPLATINEUX, EUSE. adj. – *Amide chloroplatineuse*. V. CHLORAMIDE.

CHLOROPROPIONIQUE. adj. – *Acide chloropropionique* ($C^{6}H^{5}ClO^{4}$). Liquide oléagineux résultant de l'action du chlore sur l'acide propionique.

CHLOROPROTÉIQUE. adj. – *Acide chloroprotéique* [*chlorite de protéine*]. Corps blanc, presque insoluble, formé par l'action du chlore sur une solution de protéine (Mülder).

CHLOROPTÉLÉYLE. s. m. V. CHLOROMÉSITYLÈNE.

CHLORORCEINE. s. f. ($C^{18}H^{10}Cl^{2}O^{6}Az$). Corps obtenu par action du chlore sur l'orcéine; brun jaune, soluble dans l'alcool et l'éther (Kane).

CHLOROSALICINE. s. f. Nom commun à plusieurs corps obtenus par l'action du chlore sur la salicine: 1° *Chlorosalicine* ($C^{26}H^{17}ClO^{14}$). Corps cristallisable, perdant 4 atomes d'eau à 100°. 2° *Bichlorosalicine* ($C^{26}H^{16}Cl^{2}O^{14}$). Corps cristallisable, perdant 2 atomes d'eau à 100°. 3° *Perchlorosalicine* ($C^{26}H^{15}Cl^{3}O^{14}$). Poudre cristalline amère, sans odeur. – La synaptase agit sur les trois corps comme sur la salicine, en les dédoublant en sucre et en *saligénine*.

CHLOROSALICYLE. s. m. [*acide chlorospiroyleux*] ($C^{14}H^{5}ClO^{4}$). Produit de l'action du chlore sur l'acide salicyleux; cristallisable, volatil. d'odeur agréable d'amandes amères.

CHLOROSALICYLIQUE. adj. — *Acide chlorosalicylique* [*acide chlorospiroylique, chlorure de spiroyle, chlorure de salicyle*]. Nom donné à deux corps obtenus par action du chlore sur l'acide salicylique: 1° *Acide monochlorosalicylique* ($C^{14}H^{4}ClO^{5}.HO$), peu connu à l'état pur. 2° *Acide bichlorosalicylique* ($C^{14}H^{3}Cl^{2}O^{5}.HO$), cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther.

CHLOROSAMIDE. s. f. [*chlorospiroylimidamide*] ($C^{42}H^{15}Cl^{3}O^{6}Az^{2}$). Corps obtenu par action du chlore sur l'acide salicyleux; cristallise en écailles; les acides étendus et les alcalis le décomposent en acide *chlorospiroylique* et ammoniaque.

CHLOROSE. s. f. [*chlorosis*, de χλωρὸς, vert, ou qui tire sur le vert; all. *Bleichsucht*, angl. *chlorosis*, it. *clorosi*, esp. *clorosis*; *febris amatoria, febris alba, pallidus morbus, fœdus virginum color, icteritia alba, icterus albus, morbus virgineus, cachexia virginum, chloroanémie*, vulgairement *pâles couleurs*]. Maladie qui affecte spécialement les jeunes filles non réglées, caractérisée par la pâleur excessive, la teinte jaunâtre ou verdâtre de la peau, la flaccidité des chairs, la blancheur de la conjonctive, l'anorexie, la dyspepsie, le pica ou le malacia, des nausées, la petitesse et la fréquence du pouls, des palpitations, la gêne de la respiration, des lassitudes spontanées, la tristesse, etc. Le stéthoscope, appliqué au-dessus de la partie interne des clavicules, dans le point correspondant à la carotide, fait entendre tantôt un bruit de soufflet très fort, tantôt un roucoulement ou une vibration musicale, tantôt un bruit particulier semblable à celui du jouet connu sous le nom de *diable*. Il y a diminution de la quantité des globules du sang par rapport à la quantité du liquide dans lequel ils nagent (mais pour un même poids ces globules contiennent autant de fer qu'à l'état normal); le même fait s'observe dans l'*anémie*, dont la chlorose ne se distingue que par ses causes, liées à la difficulté morbide de la formation et de l'accroissement naturels, et par sa plus grande fréquence dans le sexe féminin. Il faut conseiller les vêtements de laine sur la peau, les frictions sèches et aromatiques, un régime tonique, les exercices du corps, etc., et y joindre les amers et les ferrugineux. Si la maladie est ancienne, il faut diriger les excitants vers l'utérus, et employer les emménagogues ferrugineux ou aloétiques. De toutes les préparations ferrugineuses, celles qui réussissent le mieux sont l'oxyde noir (éthiops martial) et le sous-carbonate de fer (safran de Mars apéritif), donnés à la dose de 20 à 50 centigrammes, deux ou trois fois par jour, en poudre ou en pilules, seuls ou associés au quinquina, au safran ou à la cannelle. Blaud (de Beaucaire) prescrit ses pilules (V. PILULE), en en faisant prendre, pendant trois jours, une le matin et une le soir; les trois jours suivants, une de plus dans l'après-midi; puis, pendant trois autres jours, 2 le matin et 2 le soir; il augmente ainsi tous les trois jours; le seizième jour et les suivants on en prend 4 le matin, 2 l'après-midi, et 2 le soir. Les avantages de ce mode d'administration ont été généralement constatés. — *Chlorose d'Egypte*. V. MAL *de cœur*.

CHLOROSEL. s. m. Chlorure double. V. CHLORURE.

CHLOROSPIROYLIQUE. adj. Synon. de *chlorosalicylique*.

CHLOROSTILBÈNE. s. m. Corps obtenu par action de la solution alcoolique de potasse sur le chloropicramyle. Il y en a deux. 1° *Chlorostilbene simple* ($C^{28}H^{11}Cl$). Corps huileux qui donne avec le brome le *chlorobromostilbene* ($C^{28}H^{11}ClBr^{2}$), cristallisable. 2° *Chlorostilbene triple* ($C^{28}H^{11}Cl^{3}$). Corps cristallisable.

CHLOROSTYROL. s. m. [*chlorocinnamene*] ($C^{16}H^{8}Cl^{2}$).

Produit de l'action du gaz chlore au soleil sur la cinnamène (*styrol*). C'est un liquide épais.

CHLOROSULFOCHINONE. s. f. Corps obtenu par action du chlore sur la sulfhydrochinone.

CHLOROSULFURE. s. m. Nom des combinaisons du chlore avec les sulfures.

CHLOROSULFURIQUE. adj. — *Acide chlorosulfurique*. V. Chlorure *de soufre*.

CHLOROTÉRÉBÈNE. s. m. ($C^{20}H^{12}Cl^4$). Corps isomère au chlorocamphène, obtenu en faisant agir le chlore sur le térébène. Visqueux, incolore, d'odeur analogue à celle du camphre, sans pouvoir rotatoire.

CHLOROTHALLIQUE. adj. V. Thallique.

CHLOROTIQUE. adj. et s. des deux genres [*chloroticus*, all. *bleichsüchtig*, angl. *chlorotic*, it. et esp. *chlorotico*]. Qui a rapport à la chlorose; qui est affecté de la chlorose.

CHLOROXALAMIDE. s. f. [*chloroxétamide*, *chloroxamethane*] ($C^8H^2Cl^5AzO^2$). Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur le chloroxaléther; soluble dans l'alcool, l'éther, l'eau chaude; cristallisable; saveur douce, puis amère, fond à 143°, mais se sublime déjà à une basse température.

CHLOROXALÉTHER. s. m. ($C^6Cl^{10}O^4$). Corps obtenu par action du gaz chlore au soleil, et à l'aide de la chaleur, sur l'éther oxalique. Cristallisable, incolore, neutre, sans goût ni odeur. Après quelque temps, il devient blanc de lait; il fond à 144°.

CHLOROXALIQUE. adj. — *Acide chloroxalique* [*acide chloroxalcoolique*, *chloroxalovinique*, *chloroxéthide*] ($C^8H^5O^7$). Obtenu par action de l'alcool sur le chloroxaléther. Liquide huileux, incolore, son hydrate cristallise en aiguilles; soluble en toutes proportions dans l'alcool et l'éther.

CHLOROXAMÉTHANE. s. f. V. Chloroxalamide.

CHLOROXATYLE. s. m. Nom commun de plusieurs corps obtenus par décomposition des substances organiques à l'aide du chlore. — *Chloroxatyle simple* (C^2Cl). Soluble, cristallisable, il se sublime de 130 à 200°. — *Chloroxatyle double* (C^2Cl^2). Liquide, bout à 122°. — *Chloroxatyle triple* (C^2Cl^3). S'obtient par action du chlore sur le précédent au soleil. — *Chloroxatyle quadruple* (C^2Cl^4). Liquide, incolore, aromatique, bouillant à 78°.

CHLOROXÉTAMIDE. s. f. V. Chloroxalamide.

CHLOROXÉTHIDE. s. f. V. Chloroxalique.

CHLOROXÉTHOSE. s. f. (C^4Cl^3O). Huile de saveur douce, d'odeur de *Spiræa ulmaria*, bouillant à 210°.

CHLOROXYCARBONIQUE. adj. — *Acide chloroxycarbonique*. V. Chlorocarbonique.

CHLOROXYDE. s. m. Combinaison de l'oxygène ou d'un oxyde avec un chlorure. — *Chloroxyde ferrique*. Solution de 100 parties d'hydrate ferrique gélatineux dans 50 parties d'eau distillée et 5 d'acide chlorhydrique, destinée à remplacer la solution officinale de perchlorure de fer, sur laquelle elle l'emporte par sa stabilité, l'énergie avec laquelle elle coagule le sang et l'albumine, l'absence de causticité et de saveur atramentaire (Jeanne[1]). — *Chloroxyde de phosphore* ($PhCl^3O^2$). Il bout à 110° et se décompose au contact de l'eau; il est liquide; sa densité est de 1,7.

CHLORRHODIQUE et non **CHLORRODIQUE**. adj. — *Acide chlorrhodique*. Corps acide, azoté, cristallisant en aiguilles microscopiques, coloré en rose par le chlore. Trouvé dans le pus de la nécrose phosphorée, des abcès par congestion et dans le suc cancéreux (Bodeker). Il semble être le même que l'*acide pyique*. V. Pyique.

CHLORURE. s. m. [*chloruretum*, all. *Chlorur*, angl. *chloruret*, it. et esp. *cloruro*]. Combinaison du chlore avec un corps simple. Avec les corps simples autres que l'oxygène, le chlore remplit le rôle d'élément électro-négatif, et ses combinaisons correspondent à celles de l'oxygène avec les corps simples; c'est-à-dire que chaque proportion d'oxygène d'un oxyde est remplacée par une proportion double de chlore dans le chlorure correspondant. On distingue les *chlorures non métalliques*, de carbone, de bore, de phosphore, de soufre, d'iode, de brome, de silicium, d'azote; et les *chlorures métalliques*, longtemps connus sous le nom de *muriates*, d'*hydrochlorates*, considérés par Berzelius comme des sels *haloïdes*. On obtient les chlorures soit par l'action du chlore, ou de l'eau régale, ou de l'acide chlorhydrique, sur les métaux; soit par celle de cet acide sur les oxydes, carbonates ou sulfures métalliques; soit en dirigeant un courant de chlore sur les oxydes métalliques mélangés avec du charbon et portés à une haute température. La plupart sont solides à la température ordinaire; les perchlorures d'antimoine et d'étain sont liquides. La chaleur les fond et les volatilise presque tous, et en décompose complètement quelques-uns. L'eau décompose, à froid, les chlorures d'antimoine et de bismuth, en formant des oxychlorures; elle dissout les autres, sauf le calomel et les chlorures d'argent et de plomb. Les dissolutions aqueuses des chlorures, traitées par la solution d'azotate d'argent, fournissent un précipité blanc, caillebotté, lourd, insoluble dans l'eau et dans l'acide azotique, soluble dans l'ammoniaque, noircissant à la lumière : c'est du chlorure d'argent. — *Chlorure double*. Combinaison formée par certains chlorures qui s'unissent deux à deux en proportions définies, de manière que l'un est électro-négatif par rapport à l'autre (chlorures d'or et de sodium, d'argent et de potassium, etc.). Quelques chlorures forment aussi des sels doubles en s'unissant à des iodures, à des bromures, à des chromates.

Chlorure d'allyle (C^6H^5Cl). Liquide bouillant à 46° qu'on obtient en versant peu à peu de l'alcool allylique dans du trichlorure de phosphore.

Chlorure d'ammonium [*sel ammoniac*, *muriate*, *chlorhydrate* ou *hydrochlorate d'ammoniaque*, *chlorure d'ammoniaque*] ($AzH^4.Cl$). Sel qu'on obtenait autrefois par sublimation de la suie des cheminées en Libye (V. Ammoniac), où l'on ne brûlait que de la fiente de chameau desséchée au soleil. Il se prépare aujourd'hui avec le sous-carbonate d'ammoniaque obtenu par la distillation des eaux d'épuration du gaz ou des vidanges, et saturé par l'acide chlorhydrique : on le sublime pour l'obtenir pur. Il est blanc, de saveur très piquante, soluble dans un peu moins de 3 parties d'eau à 15° et dans son poids d'eau bouillante, il cristallise en longues aiguilles groupées comme des barbes de plume. Le chlorure ammonique a passé pour fébrifuge. On l'emploie surtout comme stimulant diffusible et comme fondant, résolutif des engorgements parrenchymateux chroniques (25 centigr. à 1 gramme en pilules ou en potion); à l'extérieur il est utilisé en lotions en gargarismes, en collyres en pommades. — *Chlorure ammoniaco-mercuriel*. V. Chloramide. — *Chlorures d'antimoine* [*muriates*, *hydrochlorates* ou *chlorhydrates d'antimoine*]. Le chlore forme avec l'antimoine deux combinaisons correspondant aux oxydes du métal. 1° *Protochlorure* [*beurre d'antimoine*] (Sb^2Cl^3). Sel obtenu en distillant un mélange de sublimé corrosif et de sulfure d'antimoine métallique, ou en dissolvant 1 partie de sulfure d'antimoine dans 3 parties d'acide chlorhydrique, évaporant la liqueur jusqu'à ce qu'elle se prenne en masse par le refroidissement, distillant ce résidu, liquéfiant le produit au bain-marie, et le coulant dans de petits flacons longs et étroits. Il cristallise en tétraèdres transparents, incolores, déliquescents; traité par une grande quantité d'eau, il se décompose et laisse précipiter la *poudre d'Algaroth* (V. Algaroth). Pour l'avoir liquide, on le place dans un entonnoir de verre, sous une cloche, près d'un vase plein d'eau, de sorte qu'il n'absorbe que la quantité de liquide nécessaire pour se dissoudre : il constitue alors le *beurre d'antimoine* proprement dit, et c'est sous cette forme qu'il sert en médecine. Il est caustique, vénéneux, et désorganise les tissus. On l'emploie pour cautériser les plaies produites par la morsure des animaux enragés et des serpents venimeux, et la pustule maligne. Les escarres qu'il détermine sont blanchâtres, plus sèches, plus dures, plus exactement circonscrites que celles que produit la pierre à cautère. On le porte dans la plaie au moyen d'un petit pinceau de linge, et on y laisse un bourdonnet de charpie imprégné de ce liquide. Avant de l'appliquer, il faut étancher le sang, dont le contact le décomposerait. 2° *Perchlorure* [*chloride d'antimoine*] (Sb^2Cl^5). Liquide incolore, peu stable, inusité. — *Chlorure d'argent* ($AgCl$). Sel blanc, insoluble dans l'eau et les acides, soluble dans l'ammoniaque, noircissant par l'action de l'hydrogène. On l'obtient en versant une solution de chlorure dans un sel d'argent soluble : sa formation est le moyen le plus sûr de reconnaître dans un liquide la présence du chlore ou de l'acide chlorhydrique libre ou combiné. — *Chlorure d'arsenic* [*huile* ou *beurre d'arsenic*] ($AsCl^3$). Liquide oléagineux d'une densité égale à 2,05; bout à 134°, non solidifiable à —29°. Il répand des fumées blanches à l'air. Il est très vénéneux. Hydraté, il reçoit le nom d'*acide chlorarsénieux*. — *Chlorure d'azote* ($AzCl^3$). Liquide oléagineux, volatil, très dangereux à cause de la facilité avec laquelle il détone. On l'obtient en exposant une solution de chlorhydrate d'ammoniaque au contact du chlore.

Chlorure de baryum [*muriate* ou *hydrochlorate de baryte, terre pesante salée, sel marin barytique*] ($BaCl + 2HO$). Il s'obtient en traitant par l'acide chlorhydrique le sulfure de baryum provenant de la décomposition de 5 parties de sulfate de baryte par 1 partie de charbon. Il est solide, amer, soluble dans l'eau, vénéneux. On l'a employé contre les affections scrofuleuses, à la dose de 5 à 15 centigrammes par jour, en plusieurs fois dans un liquide mucilagineux. — *Chlorure de benzoyle* ($C^{14}H^5O^2Cl$). Substance qui résulte de l'action du chlore sur l'essence d'amandes amères, et qui, en présence de l'ammoniaque, se transforme en benzamide. — *Chlorure de bismuth* [*beurre de bismuth*] ($BiCl^3$). Cristallin, déliquescent, décomposé par l'eau pure en acide chlorhydrique et en oxychlorure de bismuth. — *Chlorure de bore*. V. Chloroborique. — *Chlorure de butyle*. V. Butyle.

Chlorure de calcium [*muriate* ou *hydrochlorate de chaux, chlorure calcique*] ($CaCl + 6HO$). On l'obtient en traitant la chaux par l'acide chlorhydrique; on évapore, soit à cristallisation (*chlorure cristallisé*), soit à siccité (*chlorure desséché*), ou l'on fait éprouver au sel la fusion ignée (*chlorure anhydre*). Il cristallise en prismes très solubles dans l'eau et dans l'alcool; il est très déliquescent, d'une saveur âcre et chaude. Le chlorure de calcium cristallisé seul a été employé en médecine, comme antiscrofuleux et purgatif; les chlorures desséché et fondu, très avides d'eau, sont fréquemment employés pour dessécher les gaz et les liquides. — *Chlorures de carbone*. On en connaît quatre, dont l'un, le tétrachlorure, se forme lorsqu'un mélange de chlore et de sulfure de carbone traverse un tube de porcelaine chauffé au rouge, et donne naissance aux trois autres par l'action d'une température plus élevée ou d'agents réducteurs: 1° *protochlorure* [ancien *sous-chlorure*] (C^4Cl^2). Il est en aiguilles soyeuses, incolores, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther; 2° *bichlorure* [*éthylène perchloré*, ancien *protochlorure*] (C^4Cl^4). Liquide très mobile, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; 3° *trichlorure* [*chlorure d'éthylène perchloré*] (C^2Cl^3). Corps solide, en cristaux incolores, transparents, insipides, d'odeur camphrée: mêmes dissolvants que les précédents; 4° *tétrachlorure* [*chloro-carbone, chlorure de méthyle perchloré*, ancien *bichlorure*] (C^2Cl^4). Il est liquide, incolore, bout à 78°; sa densité égale 1,79. Son odeur est piquante. Il est anesthésique (Simson). Ses premiers effets sont très analogues à ceux du chloroforme, mais plus longs à se produire, et aussi à se dissiper. Il a une influence dépressive sur le cœur beaucoup plus grande que le chloroforme. L'emploi en est donc beaucoup plus dangereux. Donné à une femme en couches pendant une heure, il en résulta l'anesthésie ordinaire; mais le pouls devint, à la fin, extrêmement petit et faible. — *Chlorure de chaux* [*chlorure d'oxyde de calcium*]. V. Hypochlorite *de chaux*. — *Chlorures de cuivre*. On en connaît deux, peu usités l'un et l'autre : 1° *Protochlorure* [*chlorure cuivreux, muriate* ou *chlorhydrate au minimum*] (Cu^2Cl). Il est solide, en petits cristaux blancs, grenus, fusibles en un liquide brun. Dissous dans l'ammoniaque, il est incolore et bleuit à l'air. 2° *Deutochlorure* [*muriate au maximum, chlorure cuivrique*] ($CuCl + 2HO$). Il est en parallélipipèdes rectangulaires, ou en petites aiguilles vertes, fusibles en une masse brune. On obtient ces corps par l'action de l'acide chlorhydrique sur le deutoxyde de cuivre. Tous deux sont très vénéneux. — *Chlorures de cyanogène*. Il en existe deux: 1° *Protochlorure* [*chloride cyaneux*] (C^2AzCl). Gazeux à la température ordinaire, liquide entre —12° et —15°, solide à —18°. Il cristallise en aiguilles. Il est très caustique et très vénéneux. On l'obtient en faisant agir le chlore gazeux sur le cyanure de mercure. 2° *Deutochlorure* [*chloride cyanique, chlorure solide*] (C^2AzCl^3). Il s'obtient par l'action du chlore sec sur l'acide cyanhydrique, sous l'influence de la lumière. Il est solide, blanc, d'une odeur de souris. Il décompose l'eau, qui le transforme en acides chlorhydrique et cyanurique.

Chlorures decolorants ou *désinfectants*. V. Hypochlorite et Chlorometre.

Chlorures d'étain. Le chlore se combine en deux proportions avec l'étain : 1° *Protochlorure* [*muriate au minimum, chlorure stanneux*] ($SnCl$). Sel cristallisé en aiguilles prismatiques, blanches, fusibles en une masse grise et brillante. Il se décompose dans l'eau en une poudre blanche d'oxychlorure; il désoxyde un grand nombre de corps, ce qui le fait servir, dans les arts, à décolorer certaines étoffes dont il désoxyde la matière colorante. En médecine, il paraît être vermifuge; mais c'est un poison trop actif pour qu'on ne doive pas le bannir de la thérapeutique. 2° *Deutochlorure* [*chlorure stannique, liqueur fumante de Libavius*] ($SnCl^2$). Liquide bouillant à 120°, répandant des fumées blanches à l'air, très volatil, s'unissant à l'eau et formant un hydrate cristallisable. On le prépare en chauffant 1 partie d'étain avec 4 de sublimé corrosif, et distillant. — *Chlorure d'éthyle*. V. Éthyle. — *Chlorure d'éthylène*. V. Éthylène.

Chlorures de fer. 1° *Protochlorure* [*chlorure ferreux, muriate de fer oxydulé*] ($FeCl$). Il s'obtient en traitant le métal par l'acide chlorhydrique, et évaporant la dissolution, soit jusqu'à cristallisation, soit à siccité, sans le contact de l'air. Il est en masses grisâtres, susceptible de donner de petits cristaux verdâtres, un peu volatil en paillettes vertes. L'eau, l'alcool et l'éther le dissolvent. Il donne à l'eau une teinte verte, et précipite en blanc par la potasse; le précipité passe du vert au rouge en s'oxygénant. D'après les expériences de Rabuteau, le fer, administré sous une forme quelconque, pénètre dans le sang à l'état de protochlorure : aussi conseille-t-il l'emploi direct du chlorure ferreux, sous forme de pilules qui le préservent de toute oxydation. 2° *Ses-*

quichlorure de fer [*chlorure ferrique*]. V. Perchlorure.

Chlorure d'hydrogène bicarboné. V. Éthylène (*Chlorure d'*).

Chlorures d'iode. Il en existe deux, suivant Sérullas, l'un liquide, l'autre solide, cristallisable, rouge orangé. Ce dernier, traité par l'eau, donne les acides chlorhydrique et iodique . celui-ci peut être précipité en poudre blanche par l'alcool. D'après Soubeyran, il n'y a qu'un seul *chlorure* ou *chloride d'iode*, contenant, pour 1 partie d'iode, 3 de chlore. On l'obtient en faisant agir le chlore sur l'iode sec ou délayé dans 1 partie d'eau.

Chlorure de kakodyle. V. Kakodyle.

Chlorure de magnésie. V. Hypochlorite *de magnésie*. — *Chlorure de magnésium* [*muriate, hydrochlorate de magnésie, chlorure magnésique*] ($MgCl+6HO$). Il existe en solution dans beaucoup d'eaux minérales. On le prépare en dissolvant du carbonate de magnésie dans de l'acide chlorhydrique, de manière à neutraliser entièrement l'acide, filtrant et évaporant. Il ne sert qu'à la préparation des eaux minérales factices, quoiqu'il puisse être employé comme purgatif à la façon des autres sels neutres. Il est amer, très soluble et très déliquescent. Quand on l'évapore, il perd son acide et passe en partie à l'état de magnésie. — *Chlorures de manganese*. Il en existe trois différents. Le plus usité est le *protochlorure* [*chlorure manganeux*] ($MnCL$), qui sert dans les arts. On le prépare en traitant à chaud le peroxyde de manganèse par l'acide chlorhydrique: c'est le résidu de la préparation du chlore. Il est cristallisable en prismes roses, efflorescents, soluble dans l'eau et dans l'alcool, à la flamme duquel il donne une couleur rouge. — *Chlorures de mercure*. On distingue deux chlorures de mercure : 1° *Protochlorure* [*chloride, calomel, sous-chlorure, mercure doux, muriate* ou *hydrochlorate de mercure au minimum d'oxydation, chlorure mercureux*] (Hg^2Cl). Il est obtenu *par précipitation* ou *par sublimation*, ou *préparé à la vapeur*. Le *chlorure mercureux par précipitation* s'obtient en dissolvant du mercure dans de l'acide azotique, précipitant le mercure par de l'acide chlorhydrique en léger excès, laissant déposer, passant et lavant le dépôt à plusieurs reprises. Ainsi préparé, il est très blanc: c'est le *précipité blanc* de Charas, de Zwelfer (mais non celui de Lémery, V. Chloramide); il jouit de propriétés plus actives que celui qui a été préparé par sublimation, ce qu'il doit à son extrême division. Le *chlorure mercureux par sublimation* se prépare en triturant 4 parties de sublimé corrosif avec 3 de mercure pur; humectant peu à peu, pour en faire une masse à laquelle on mêle le mercure jusqu'à extinction totale; on fait sécher cette masse à une chaleur douce, on la divise, on l'introduit dans un matras placé sur un bain de sable, et on la sublime plusieurs fois de suite. Le mercure doux ainsi préparé était appelé autrefois *calomélas* (après 6 sublimations), *panacée mercurielle* (après 9); il avait aussi reçu les noms d'*aquila alba*, de *sublimé doux*. Pour obtenir le *calomel à la vapeur*, d'après la méthode de Josias Jewel, modifiée par O. Henry, on introduit dans une cornue de grès, lutée avec soin, du mercure doux en fragments; on place cette cornue dans un fourneau à réverbère, et l'on adapte à son col un ballon de verre à trois ouvertures, dont deux latérales, l'autre inférieure, plongeant dans un flacon à moitié plein d'eau distillée, qui sert de récipient, et d'où l'air et la vapeur en excès se dégagent par un tube. On fait arriver par l'une des ouvertures latérales (l'autre est adaptée à la cornue contenant le mercure) le col d'une cornue de verre renfermant de l'eau. Tout étant bien luté, on chauffe l'eau dans le ballon pour avoir une atmosphère de vapeur, puis on chauffe la cornue de grès, et bientôt le chlorure mercureux arrive en vapeur dans le ballon et se condense sur ses parois en forme de neige. Quand les vapeurs cessent, on laisse refroidir; on recueille sur un filtre la poudre blanche qui s'est précipitée, on la lave, on la fait sécher, et on la passe au tamis de soie. Le protochlorure de mercure est solide, blanc, insipide, insoluble dans l'eau, chauffé, il se volatilise et cristallise en prismes tétraèdres, terminés par des pyramides à quatre faces. Par le contact de la lumière, il jaunit et noircit. L'eau bouillante le change en chlorure mercurique, et du mercure se dépose. Les chlorures et les carbonates alcalins, l'albumine, le rendent soluble et le transforment également en deutochlorure; cette transformation s'opère dans l'économie, soit au contact des chlorures de l'estomac (Mialhe), soit par l'action du carbonate de soude de l'intestin (Jeannel); il ne doit donc pas être administré avec les aliments salés, ni avec des liquides alcalins; il ne doit pas davantage être associé à l'hydrolat de laurier-cerise ni à l'émulsion d'amandes, dont l'action le transforme en cyanure de mercure toxique. Pour l'usage interne, c'est le calomel à la vapeur qu'on emploie de préférence, en poudre, en tablettes, en pilules, à la dose de 30 à 60 centigrammes comme purgatif et vermifuge, à la dose de 10 à 20 centigrammes par jour, en prises fractionnées, comme altérant. Il est rarement employé comme antisyphilitique, à cause de la salivation et des stomatites graves qu'amène son usage prolongé. Topiquement, le calomel s'emploie sur les ulcères vénériens indolents, les affections cutanées syphilitiques et dartreuses; il sert à composer un collyre sec usité contre les opacités de la cornée. Le précipité blanc s'emploie en pommade (V. Pommade *au précipité blanc*). 2° *Deutochlorure de mercure* [*sublimé corrosif, bichlorure, chlorure mercurique*] ($HgCl$). Produit de la sublimation d'un mélange de sulfate mercurique et de chlorure de sodium décrépité. Masses blanches, cristallines, demi-transparentes, inodores, de saveur âcre et caustique, devenant opaques et pulvérulentes à l'air, solubles dans 16 parties d'eau froide, 2 d'eau bouillante, 2,5 d'alcool froid et 0,6 d'alcool chaud. On donne le sublimé à l'intérieur dans la syphilis : la dose est d'abord de 5 milligr., qu'on élève progressivement à 2 centigr. par jour. On l'administre en pilules (pilules de Dupuytren), en solution aqueuse ou sous forme de liqueur de Van Swieten (dont 10 grammes contiennent 1 centigr. de sublimé) à prendre avec du lait ou une tisane mucilagineuse, en injections hypodermiques (solution à 1 p. 100). On ne peut dépasser 25 milligr. sans danger. Ce sel est un poison très actif (V. Contrepoison). A l'extérieur, on l'emploie comme antiparasitaire, antiprurigineux, et antiseptique. En chirurgie, on se sert des solutions fortes, à 2 ou 3 p. 1000, pour nettoyer les instruments (sauf ceux de métal), les mains, le champ opératoire, et pour laver la plaie opératoire avant de la suturer; des solutions faibles à 1 ou 0,50 p. 1000, pour immerger les membres atteints d'inflammation ou de lésions infectieuses. En obstétrique, on emploie les solutions faibles pour injections intra-utérines et vaginales : liqueur de Van Swieten étendue de 2 ou 3 fois son volume d'eau; solution à 0,50, 0,25, 0,20 (Tarnier) p. 1000; ou paquet composé de sublimé, 0,25 centigr., acide tartrique, 1 gramme, solution alcoolique de carmin d'indigo à 5 p. 100, une goutte, le tout à dissoudre dans un litre d'eau (Budin). Il entre dans un grand nombre de préparations. V. Bain *mercuriel*, Biscuit *antisyphilique* d'Ollivier, Eau *phagédénique*, Liqueur *de Van Swieten*, Lotion, Pilule *de Dupuytren*, Pommade *de Cirillo*.

Chlorures d'or : 1° *Protochlorure* [*chlorure aureux*] (Au^2Cl). Sel jaunâtre, à peine soluble, qui provient de la dessiccation du suivant; 2° *Sesquichlorure* [*chlorure aurique, acide chloraurique, perchlorure, muriate d'or*] (Au^2Cl^3). Sel d'un jaune orangé, très soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, cristallisant en lames ou en prismes rougeâtres orangés. On l'a employé comme antisyphilitique. — *Chlorure d'or et de sodium* ($NaCl+Au^2Cl^3+4HO$). Composé cristallisant en longues aiguilles quadrilatères, non hygrométriques, solubles dans l'eau. On le prépare en faisant cristalliser un mélange de 1 partie de sel marin et de 4 parties d'or dissous dans l'eau régale. Il est usité dans le traitement de la syphilis, on l'administre en frictions à la langue, aux lèvres ou aux parties adjacentes, mélangé avec du lycopode ou de la poudre d'iris épuisés par l'alcool, et divisés en petites prises contenant 2 ou 3 milligrammes de sel ; ou on le donne en solution, dont on ajoute une très petite quantité dans la tisane du malade, ou en sirop. — *Chlorure d'oxyde*. V. HYPOCHLORITE.

Chlorures de phosphore. Il en existe deux, qu'on obtient directement : 1° *Protochlorure* [*chlorure phosphoreux*] ($PhCl^3$). Liquide volatil, donnant, par l'action de l'eau, de l'acide phosphoreux. 2° *Deutochlorure* [*chlorure phosphorique*] ($PhCl^5$). Solide, donnant de l'acide phosphorique. – *Chlorures de platine*. On connaît le protochlorure [*chlorure platineux*] ($PtCl$) ; le bichlorure [*chlorure platinique*] ($PtCl^2$), et des combinaisons de ces deux sels avec les chlorures de sodium, de potassium. Dans celles où entre le chlorhydrate d'ammoniaque, il y a substitution du platine à l'hydrogène de l'ammoniaque et formation de *chloroplatinate d'ammoniaque* (*sel vert de Magnus*). – *Chlorure de plomb* ($PbCl$). Sel peu soluble dans l'eau, en poudre blanche, fusible, volatil, et d'une saveur styptique sucrée. L'alcool en dissout une petite quantité. — *Chlorure de potasse*. V. HYPOCHLORITE *de potasse*. — *Chlorure de potassium* [*muriate* ou *hydrochlorate de potasse desséché*, *sel fébrifuge* ou *digestif de Sylvius*] (KCl). On l'obtient en dissolvant du carbonate de potasse dans suffisante quantité d'eau, saturant la liqueur par l'acide chlorhydrique, l'évaporant et laissant cristalliser ; ou par double décomposition du sulfate ou du tartrate de potasse et du muriate de chaux. Il est solide, blanc, amer, cristallisable en prismes à quatre pans, fusible, soluble dans 3 parties d'eau froide et dans 2 d'eau bouillante. Il a été employé comme fébrifuge et diaphorétique.

Chlorure de salicyle. V. CHLOROSALICYLIQUE. — *Chlorure de silicium* ($SiCl^2$). Liquide bouillant à 59° qui par l'eau, est décomposé en acide chlorhydrique et oxyde de silicium. — *Chlorure de sodium* [*sel marin purifié*, *hydrochlorate de soude*] ($NaCl$). C'est un des corps les plus répandus dans la nature, en dissolution dans l'eau de la mer, à l'état solide sous forme de bancs considérables (*sel gemme*). La seule mine de sel que la France possède est située près de Vic (Meurthe) ; mais il existe des sources d'eau salée à Salins, à Montmort (Jura), et à Salies (Basses-Pyrénées). On en trouve aussi à Château-Salins Dieuze et Moyenvic. C'est par l'évaporation des eaux de ces sources dans des bâtiments de graduation, ou par évaporation des eaux de la mer dans les marais salants, qu'on obtient le *sel du commerce* pour les usages domestiques. Extrait de l'eau de la mer, il cristallise en cubes de petit volume, gris, et retenant une assez grande quantité de matière argileuse grasse. On peut le purifier en le calcinant, le faisant redissoudre dans l'eau, filtrant et évaporant ; on a alors le *sel blanc*. On retire aussi du sel des mines de sel gemme. Pour l'usage pharmaceutique, on prépare le chlorure de sodium en dissolvant du sel marin du commerce dans l'eau, et versant ensuite goutte à goutte dans cette dissolution un peu de carbonate de soude dissous : on filtre, on évapore la solution, on lave les cristaux à l'eau froide et on les fait sécher à l'air. Ce chlorure doit être incolore, soluble dans 3 parties d'eau à la température ordinaire ; sa solution ne doit précipiter ni par le carbonate de soude, ni par l'eau de baryte. Il est employé en médecine comme excitant digestif et comme stimulant et tonique général : formant, en poids, les 4 à 5 millièmes du sang normal, il ne peut diminuer de proportion dans ce liquide sans que la santé ne s'en trouve altérée ; il facilite le contact des globules rouges avec l'oxygène, ce qui explique son action reconstituante dans les cachexies et états diathésiques. Les aliments plus ou moins salés, ou le lait d'une chèvre à qui on fait prendre, avec ses aliments, 12 à 30 gr. de sel marin par jour (A. Latour), remplacent avantageusement toutes les formes pharmaceutiques proposées pour administrer le sel. V. SEL *marin*. – *Chlorure de soude liquide*. V. HYPOCHLORITE. — *Chlorures de soufre*. On en connaît deux : l'un (ClS^2) est liquide, d'un rouge jaunâtre, d'une odeur particulière, désagréable ; il bout à 130°. Il se décompose au contact de l'eau. L'autre (ClS) est liquide, d'un rouge foncé. — *Chlorure de spiroyle*. V. CHLOROSALICYLIQUE. — *Chlorure de stilbene*. V. CHLOROPICRAMYLE.

Chlorure de zinc [*muriate* ou *hydrochlorate de zinc*] ($ZnCl$.) On l'obtient en dissolvant dans suffisante quantité d'acide chlorhydrique 20 parties de zinc en grenailles, ajoutant 1 partie d'acide azotique, évaporant à siccité ; reprenant par l'eau, laissant en contact à froid pendant vingt-quatre heures, filtrant et évaporant de nouveau à siccité. Il est très caustique ; il ne fuse pas et forme une escarre dure et coriace, suivie d'une cicatrisation plus prompte, dit-on, qu'après l'emploi d'un autre caustique ; on l'emploie sous forme de pâte (V. PATE *de Canquoin*), incorporé à la gutta-percha (V. CAUSTIQUE), ou mêlé au collodion riciné (1 partie de chlorure de zinc pour 10 de collodion). A l'intérieur, on l'a vanté comme antispasmodique (quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée). Il sert à la conservation des pièces anatomiques et des cadavres. V. EMBAUMEMENT.

CHOANOÏDE. adj. [de χόανον, entonnoir, et εἶδος, forme]. Nom donné au muscle droit postérieur de l'œil des ruminants etc., à cause de sa forme en entonnoir, recevant le globe de l'œil dans sa partie évasée.

CHOC. s. m. [*collisus*, σύγκρουσις, all. *Stoss*, angl. *collision*, it. *urto*, esp. *choque*]. Action qu'un corps mis en mouvement exerce, en vertu de sa masse et de sa vitesse acquise, sur les corps qu'il rencontre et qui s'opposent à son déplacement. = *Choc en retour*. Changement brusque de l'état électrique des corps terrestres voisins d'un nuage fortement électrisé, s'accompagnant d'une commotion parfois assez violente pour amener la mort de l'homme ou des animaux qui y sont soumis sans que ceux-ci soient directement atteints par la foudre. Ce phénomène résulte d'une recomposition subite des fluides électriques dans les objets situés à la surface de la terre, au moment où le nuage, après avoir décomposé le fluide neutre de ces objets, vient à se décharger sur un point du sol et à cesser son influence sur le point opposé, d'autant plus éloigné de l'étincelle que le nuage est plus long. V. ELECTRICITÉ *par influence*. = *Choc du cœur*. Ébranlement de la paroi thoracique que perçoit la main placée au contact de la poitrine, surtout au niveau de la pointe du cœur : toutes les parties des ventricules donnent, du reste, la même sensation, de sorte qu'on ne peut l'attribuer au redressement brusque de la pointe ; le même fait renverse la théorie du recul (Hiffelsheim), qui compare le choc du cœur au recul d'une arme à feu qu'on décharge, ce recul ne pouvant s'exercer dans tous les sens, et la théorie du redressement de l'aorte par l'ondée sanguine que lui envoie le ventricule (Sénac). Le prétendu choc du cœur est dû au changement d'état du ventricule, qui, en se contractant, devient subitement dur et tendu au moment de la systole, avec laquelle coïncide exactement l'ébranlement thoracique : la sensation existe aussi bien quand, la poitrine d'un animal étant ouverte, on saisit son cœur entre les doigts, que lorsqu'on le sent avec la main à travers les parois du thorax. L'expression de *choc* ou de *battement du cœur* est donc mauvaise. On ne peut frapper ce qu'on touche, on ne bat que ce qu'on ne touche pas ; or, le cœur est sans cesse et sur tous les points en contact avec les organes et les parois thoraciques, il est seulement, à chaque prétendu choc, en contact plus prononcé avec ces parois, de sorte que la main est brusquement soulevée, ce qui a fait croire à un véritable choc à la face interne des côtes. V. Pouls. = *Choc fœtal.* Signe de certitude de la grossesse, assez difficile à percevoir, se montrant souvent avant tout autre, et fourni par le stéthoscope : il consiste dans la perception, par l'oreille, à la fois d'un choc et d'un bruit brusque et extrêmement léger, revenant à intervalles à peu près réguliers et se répétant pendant quelque temps sans interruption (Pajot). = *Choc traumatique.* V. Traumatique.

CHOCOLAT. s. m. [all. *Chocolate*, angl. *chocolate*, it. *cioccolata*, esp. *chocolate*]. Pâte alimentaire préparée avec des amandes de cacao, du sucre, et souvent quelques aromates. On écrase avec un rouleau de bois les amandes torréfiées à la manière du café ; on les dépouille de leur enveloppe au moyen d'un crible, on les pile dans un mortier de fer chauffé, et on les réduit en pâte grossière, qu'on laisse refroidir sur un marbre, et qu'on broie ensuite avec un cylindre de fer, sur une pierre chauffée. On mêle dans une bassine chaude cette pâte avec la quantité de sucre nécessaire ; on la broie de nouveau, et on la dispose dans des moules de fer-blanc. Dans le chocolat dit *de santé*, les proportions ordinaires sont : 3 kilogr. de cacao caraque, 3 kilogr. de cacao maragnan, 5 kilogr. de sucre, et 30 grammes de cannelle en poudre. C'est un aliment que beaucoup d'estomacs digèrent difficilement. — *Chocolat à la vanille.* Il contient 400 grammes de vanille sur 10 kilogrammes de chocolat sans cannelle, ce qui le rend d'une digestion plus facile. — *Chocolats médicamenteux.* On les prépare par l'addition de substances appropriées aux médications que l'on veut produire : salep, arrow-root, gelée de lichen, fer ou ferrugineux, magnésie, sublimé corrosif, etc.

CHOEROMYCES. s. m. pl. [de χοῖρος, cochon, et μύκης, champignon]. Champignons des sables d'Afrique, voisins des truffes, dont ils ont la délicatesse.

CHOLÆMIE. s. f. V. Cholémie.

CHOLAGOGUE. adj. [*cholagogus*, χολαγωγὸς, de χολὴ, bile, et ἄγω, je chasse ; it. *colagogo*]. Se dit des purgatifs qui agissent spécialement par une évacuation biliaire.

CHOLALATE. s. m. Sel formé par l'acide cholalique combiné à un oxyde métallique. Les cholalates sont sucrés, un peu amers, solubles dans l'alcool.

CHOLALIQUE. adj. — *Acide cholalique* [*acide cholique*, Demarçay] ($C^{48}H^{40}O^{10}$). Corps qui prend naissance par dédoublement, en présence de la potasse caustique ou de l'hydrate de baryte, des acides glyco- et tauro-cholique, qui donnent en même temps de la glycocolle ou de la taurine. Soluble dans l'alcool et l'éther, il cristallise, par évaporation du premier, en octaèdres ou en tétraèdres; le second le laisse déposer en prismes à quatre pans.

CHOLANIQUE. adj. — *Acide cholanique* ($C^{40}H^{28}O^{12}$). Produit d'oxydation de l'acide *cholalique*, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, cristallisable.

CHOLATE. s, m. V. Glycocholate *de soude.*

CHOLÉATE. s. m. V. Taurocholate.

CHOLÉCHROÏNE. s. f. [de χολὴ, bile, et χρόω, je teins] (Lassaigne). Matière résineuse verte de la bile (Thénard), mélange de corps gras et de *biliverdine.*

CHOLÉCYSTE. s. f. [*cholecystis*, de χολὴ, bile, et κύστις, vessie]. La *vésicule biliaire.*

CHOLÉCYSTECTASIE. s. f. [de χολὴ, bile, κύστις, vessie, et ἔκτασις, dilatation]. Distension, tuméfaction de la vésicule biliaire. Voy. Supplément.

CHOLECYSTITE. s. f. [*cholecystitis*, de χολὴ, bile, et κύστις, vessie]. Inflammation de la vésicule biliaire, dont le principal symptôme est une douleur vive au rebord des fausses côtes droites, augmentant par la pression, la respiration et le décubitus sur le dos.

CHOLÉDOCIARCTIE. s. f. [de *cholédoque*, et *arctus*, étroit]. Rétrécissement, oblitération du canal cholédoque.

CHOLÉDOCITE. s. f. Inflammation du canal cholédoque : elle peut être plutôt soupçonnée que reconnue pendant la vie.

CHOLÉDOQUE. adj. [*choledochus*, χοληδόχος, de χολὴ, bile, et δοχὸς, qui contient, qui reçoit]. — *Conduit* ou *canal cholédoque* [all. *Gallengang*, angl. *biliary duct*, it. *coledoco*]. Conduit long d'environ 8 centimètres, formé par la réunion des conduits hépatique et cystique. Il est situé au devant de la veine porte et au-dessous de l'artère hépatique ; il va s'ouvrir dans le duodénum, vers la partie postérieure de sa seconde courbure, et y verse la bile.

CHOLÉINE. s. f. Produit d'altération, coloré, non azoté, graisseux, retiré de la bile (Hünefeld).

CHOLÉIQUE. adj. — *Acide choléique.* Nom donné par Demarçay au mélange des deux acides biliaires appelés depuis *glycocholique* et *taurocholique.* ‖ Aujourd'hui ce nom est réservé exclusivement au second de ces corps.

CHOLÉLITHE. s. m. [*cholelithus*, de χολὴ, bile, et λίθος, pierre; all. *Gallenstein*, angl. *gall-stone*, it. *colelito*]. *Calcul biliaire.* V. Calcul.

CHOLÉLITHIASE. s. f. [de χολὴ, bile, et λιθίασις, lithiase). Formation des cholélithes.

CHOLÉMÈSE. s. f. [de χολὴ, bile, et ἐμεῖν, vomir] Vomissement de bile.

CHOLÉMIE. s. f. [de χολὴ, bile, et αἷμα, sang]. Présence dans le sang de la bile, qui, sécrétée et résorbée, passe dans la circulation au lieu d'être excrétée. Outre la coloration jaune des tissus et des humeurs (V. Ictère), la cholémie produit une diminution du nombre des contractions cardiaques, qui s'observe surtout dans la position horizontale : le pouls n'a plus que 50 ou 40 pulsations dans les cas apyrétiques, et, s'il y a de la fièvre, il diminue de 20 à 30 pulsations, si bien que, dans l'ictère, un pouls de fréquence normale est en réalité fébrile ; lorsque le malade se lève, ou au moindre exercice, le mouvement systolique s'accélère. La cholémie produit ce ralentissement du pouls, non par l'intermédiaire des matières colorantes, dont l'élimination se fait rapidement par les urines et dont l'injection n'impressionne pas sensiblement l'économie, mais par l'action directe et modératrice des sels de la bile (glycocholate et taurocholate) sur le système ganglionnaire du cœur (Röhrig, 1863) : cette action résulte de la présence dans le sang de ces sels tout formés, et non de leur dédoublement, les produits de ce dédoublement (glycocolle, taurine, dyslisine, acide cholalique) ayant sur l'économie une action toxique nulle ou peu prononcée.

CHOLÉPOÈSE et non **CHOLÉPOIÈSE.** s. f. [*cholepoesis*, de χολὴ, bile, et ποιεῖν, faire]. Sécrétion abondante de la bile.

CHOLÉPOÉTIQUE et non **CHOLÉPOIÉTIQUE.** adj. Qui a la propriété d'exciter la sécrétion de la bile.

CHOLÉPYRE. s. f. [*cholepyra*, de χολὴ, bile, et πῦρ, fièvre]. *Fièvre bilieuse.*

CHOLÉPYRRHINE. s. f. [de χολὴ, bile, et πυῤῥὸς, rouge] (Berzelius). La *bilirubine.*

CHOLÉRA. s. m. [*cholera*, χολέρα, choléra, proprement gouttière, parce que les évacuations coulent comme par une gouttière, et non de χολὴ, bile, et ῥεῖν, couler, ce à quoi la formation du mot s'oppose ; all. *Cholera*, *Brech* *ruhr*, angl. *cholera*, it. *colera-morbus*, esp. *colera*]. Maladie aiguë, rapide dans sa marche, très douloureuse et très grave, dont les symptômes les plus apparents consistent en des vomissements nombreux et des selles répétées. — *Choléra sporadique* [all. *sporadische Cholera*, angl. *simple cholera*, it. *colera simplice*]. Affection qui se manifeste surtout pendant les chaleurs de l'été, sous l'influence de l'abus des vins doux et nouveaux, des acides, des fruits acerbes, des boissons très froides ou des fruits et des aliments mucilaginoso-sucrés. Le choléra sporadique présente tantôt une forme légère, généralement désignée sous le nom de *cholérine* (V. ce mot); tantôt une forme grave, qui conserve le nom de choléra. Il est alors caractérisé par des vomissements répétés d'aliments à demi digérés et de matière verte, puis d'une substance plus foncée, verdâtre, brune ou noirâtre ; par des déjections alvines fréquentes et de même nature ; par une douleur vive, déchirante et brûlante dans tout le canal intestinal, avec refroidissement et contractions spasmodiques des membres et des défaillances. Comme traitement, on a recours au laudanum ou à l'extrait gommeux d'opium, par doses fractionnées, aux bains tièdes prolongés, aux fomentations émollientes et narcotiques sur l'abdomen. On a donné aussi de l'eau pure, froide, à petites doses fréquemment répétées. On cherche à rappeler la chaleur vers les extrémités par des frictions sèches, aromatiques, ou par l'application de briques chaudes. — *Cholera asiatique* [*choléra épidémique*, *choléra-morbus;* all. *asiatische Cholera*, angl. *malignant cholera*, it. *colera maligno*]. Affection contagieuse, caractérisée par des évacuations stomacales et intestinales d'espèce particulière, par des crampes, de la cyanose et de l'algidité. Le plus souvent, au début, il existe une période prodromique, pendant laquelle les malades peuvent marcher et manger, et dont le principal symptôme est une diarrhée abondante (*diarrhée prémonitoire*, J. Guérin). Puis les vomissements apparaissent, et les évacuations alvines changent de caractère : elles deviennent aqueuses, blanchâtres, perdent toute odeur fécaloïde, et consistent en un liquide incolore, tenant en suspension des flocons albumineux ou débris épithéliaux, qui le font ressembler à l'eau de riz (*selles riziformes*); l'urine est supprimée ; un cercle violacé et brunâtre entoure les orbites ; il existe un désordre tout particulier dans le regard ; le pouls est insensible ; les artères sont vides de sang ; l'oppression est extrême ; les membres sont tourmentés de crampes violentes ; la peau, complètement froide, prend une teinte livide et bleuâtre, et il semble que la vie soit éteinte à la périphérie. La mort survient alors le plus souvent par asphyxie. L'autopsie montre l'intestin grêle, surtout dans sa dernière portion, injecté, infiltré, et contenant des filaments blanchâtres, résultant de la desquamation de l'épithélium ; les follicules clos sont hypertrophiés ; le sang est privé d'une grande partie de son sérum. Il arrive aussi, quand le malade échappe à la période algide, qu'il se développe une fièvre à phénomènes typhoïdes et ataxiques (*période réactionnelle*), très dangereuse, et emportant un bon nombre de ceux qui sont entrés dans la période de réchauffement. Les essais thérapeutiques, quelque variés qu'ils aient été, n'ont pas fourni de moyen sur lequel on pût compter. Il faut avoir recours à la médecine des symptômes, réchauffer le malade et le raviver autant que possible, en même temps qu'à l'intérieur on donne des préparations opiacées, de la glace, des boissons gazeuses ou stimulantes. C'est encore à la médecine des symptômes qu'on est réduit dans la fièvre congestive qui survient consécutivement. Le choléra s'est montré pour la première fois en 1817 à Jessore, dans l'Inde ; de là il s'est avancé vers l'Occident, et il a fait quatre grandes apparitions à Paris (1832, 1849, 1853 et 1865-1866). Le choléra a son origine dans l'Inde, surtout dans certaines localités de la vallée du Gange, où il existe en permanence à l'état endémique ; nulle part ailleurs on ne le voit se développer spontanément. Dans le lieu de son origine, son développement peut être attribué aux conditions telluriques, à la présence de marais, à l'abondance de matières organisées en voie de décomposition. Le choléra est une maladie parasitaire, due à l'existence dans le tissu et le liquide de l'intestin d'une bactérie en bâtonnets courts et épais, le *bacille-virgule* ou *Komma-bacillus*. V. Koch (*Bacille de*). Lorsque le choléra devient épidémique dans les pays où il est ordinairement endémique, cette transformation est due le plus souvent à des déplacements de grandes masses d'hommes, tels que pèlerinages et mouvements de troupes, avec l'encombrement, la malpropreté, les excès dont ils sont l'origine : ces grands déplacements sont aussi l'unique cause du transport du choléra hors de son pays d'origine. En effet, l'incubation a une durée de deux à cinq et même dix jours, qui permet à un individu atteint de transporter au loin le poison dont il est infecté et de produire un nouveau foyer d'infection : ce poison se transmet donc surtout par les malades, et le principal agent de transmission paraît constitué par les déjections alvines, tandis que le contact des cholériques eux-mêmes est peu dangereux ; les marchandises, les divers vêtements, les effets de literie des cholériques, les cadavres enfin sont susceptibles de transmettre la maladie. C'est ainsi que le choléra est importé dans un pays plus ou moins éloigné de l'Inde, et où il se développe par formation de foyers résultant du mélange des déjections cholériques avec les matières des fosses d'aisances, de l'altération des eaux potables, enfin du transport par l'air du principe cholérique ; de plus, l'intensité et la rapidité de ce développement sont influencées par la constitution physique du sol, un terrain d'alluvion, argileux ou calcaire, présentant une porosité et une perméabilité favorables à la diffusion épidémique à laquelle est rebelle un sol compact ; et par le niveau de l'eau souterraine, la diffusion du poison étant rendue facile par un abaissement du niveau de cette nappe succédant à son élévation (Pettenkoffer). Enfin, les agglomérations d'hommes : casernes, hôpitaux, navires, rues à population entassée, l'attirent, ainsi que les mauvaises conditions hygiéniques : misère, aération insuffisante, température élevée de l'atmosphère, etc. La prophylaxie du choléra comprend deux sortes de moyens : les uns ont pour but de confiner la maladie soit dans son pays d'origine, soit au moins dans les premières localités qu'elle a envahies en dehors de ce pays, au moyen de quarantaines sévères et de cordons sanitaires qui l'enferment dans un cercle infranchissable : malheureusement les quarantaines de mer sont fréquemment inutiles, parce que le choléra se propage par la voie de terre aussi bien que par la mer, et qu'il est impossible d'établir rigoureusement les quarantaines fluviales et terrestres ; aussi est-on obligé de recourir souvent aux moyens du second ordre, par lesquels on cherche à prévenir, dans les localités atteintes, la diffusion du fléau, en isolant complètement les cholériques et les personnes qui les soignent, et en désinfectant avec le plus grand soin les effets, les vases, les matières fécales des malades. Les mesures sanitaires qui tendent à introduire la propreté et l'aération dans les villes et les demeures particulières sont très utiles, d'une manière générale, sans qu'on puisse leur attribuer rien de spécial pour le choléra. En cas d'épidémie cholérique, quant au régime alimentaire, il n'y a pas lieu de changer celui qu'on suit, pourvu qu'il soit bon. La seule mesure qui ait une grande efficacité, c'est de poursuivre la diarrhée, comme le fait l'administration anglaise, à l'aide de visites domiciliaires de chaque jour En effet, en temps de choléra, les dérangements intestinaux sont extrêmement fréquents, et, dans l'immense majorité des cas, la maladie est précédée d'une diarrhée *prémonitoire*. En combattant cette diarrhée par les opiacés principalement, on prévient l'explosion de beaucoup de cas de choléra. — *Choléra des doigts.* V. Tannerie. — *Choléra infantile.* V. Entérite *cholériforme.* = *Choléra des poules.* Maladie épizootique, spécifique, très grave, des oiseaux de basse-cour, des poules en particulier, à laquelle on a voulu trouver quelque analogie avec les symptômes du choléra asiatique de l'homme. C'est une maladie parasitaire, due à la présence dans le sang d'un microbe particulier qui, convenablement cultivé, diminue de virulence, de sorte qu'en inoculant le virus atténué aux animaux susceptibles de gagner cette maladie, on leur procure une immunité semblable à celle que leur donnent la vaccine et la variole . les animaux inoculés auront la maladie, mais ne mourront pas; de plus, si, une fois guéris, ils sont inoculés avec un virus non cultivé, infectieux, ils ne seront même pas malades, les maladies virulentes ne récidivant pas (Pasteur).

CHOLÉRAÏDE. adj. et s. f. Prétendu infusoire qui aurait communiqué le choléra par son transport dans l'air (Hahnemann). Il est démontré qu'il n'existe pas.

CHOLÉRIFORME. adj. Qui a l'aspect du choléra. — *Diarrhée* ou *dysenterie cholériforme.* Celle dans laquelle les déjections sont semblables à celles du choléra sans que les autres symptômes de cette maladie existent. — *Entérite cholériforme.* V. Entérite. — *Typhus cholériforme.* Typhus compliqué d'accidents analogues à ceux du choléra.

CHOLÉRINE. s. f. [all. *Cholerine,* angl. *choleraic diarrhœa,* it. *colerina*]. Nom parfois donné, improprement, à la *diarrhée prémonitoire* du choléra *asiatique.* || Plus souvent, forme légère du choléra *sporadique,* caractérisée par un malaise subit, des selles fréquentes, non douloureuses, des déjections alvines liquides, aqueuses, une soif et une fièvre modérées . des boissons mucilagineuses, des lavements adoucissants, le repos au lit et la diète suffisent ordinairement à calmer ces accidents, mais ceux-ci reparaissent sous l'influence d'une fatigue ou d'un écart de régime anticipés. V. Choléra.

CHOLÉRIQUE. adj. [*cholericus,* χολερικὸς, de χολέρα, it. *colerico*]. Qui a rapport au choléra. — *Déjections cholériques.* Matières spéciales, *riziformes,* qui constituent les évacuations alvines du *choléra.* V. ce mot. — *Refroidissement cholérique.* Abaissement réel de la température dans la période algide du choléra, qui peut être de 10°. La température remonte un peu dans les instants qui précèdent la mort (Doyère). V. Température.

CHOLÉRIQUE. adj. [du lat. *cholera,* bile, qui vient, par une fausse interprétation, de χολέρα, choléra]. Synonyme de *bilieux : tempérament cholérique.*

CHOLÉRIQUE. s. Celui ou celle qui est atteint de *choléra.*

CHOLERRHAGIE. s. f. [de χολὴ, bile, et l'inusité ῥαγία, éruption]. Le *choléra-morbus* (Alibert).

CHOLESTÉATOME. s. m. [*cholesteatoma,* de χολὴ, bile, et στέαρ, στέατος, suif, matière grasse; all. *Cholesteatom,* angl., it. et esp. *cholesteatoma*]. Lipome formé de couches superposées, concentriques ou non, dues à l'adossement de vésicules adipeuses, entre lesquelles est une substance nacrée, composée de cholestérine et de stéarine.

CHOLESTÉRATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide cholestérique avec les bases.

CHOLESTÉRÉMIE ou **CHOLESTÉRHÉMIE.** s. f. [de *cholestérine,* et αἷμα, sang]. Accumulation de cholestérine dans le sang, résultant de ce que ce principe, produit dans le foie, n'est pas rejeté de l'économie avec la bile. C'est à tort que Flint et K. Müller lui attribuent les accidents nerveux que détermine la suppression des usages du foie et qu'on rencontre particulièrement dans l'*ictère grave ;* Feltz et Ritter ont montré que ces troubles sont dus à la présence des sels biliaires dans le sang, tandis que la cholestérine, dissoute et injectée, ne produit aucun phénomène toxique, nerveux ou digestif.

CHOLESTÉRINE et non **CHOLESTÉARINE.** s. f. [*cholesterina,* de χολὴ, bile, et de στερὸς, solide (Chevreul); all. *Cholesterin, Gallenfett,* angl. *cholesterine,* it. et esp. *colesterina; adipocire* (Fourcroy); *alcool cholestérique,* parce qu'en se combinant avec divers acides, elle donne des composés analogues aux éthers] ($C^{52}H^{44}O^{2}$). Substance cristallisée des calculs biliaires humains (Chevreul), qu'on trouve aussi dans le musc, dans quelques champignons, dans le jaune d'œuf, dans la bile normale, dans le liquide de l'hydrocèle, dans des kystes de l'ovaire, de la mamelle, des glandes sébacées, dans le méconium, dans certaines concrétions cérébrales, dans le tissu cérébral, dans celui d'un grand nombre de tumeurs. Elle est en écailles blanches, brillantes, inodores, insipides, rhomboïdales, fusibles à 137°, insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool froid, solubles dans l'éther et l'alcool bouillant. Sa densité est 1046 (Méhu). Elle n'est pas saponifiable par les alcalis · ce n'est pas un corps gras, c'est un alcool monoatomique (Berthelot). D'après Flint, la cholestérine est une matière excrémentitielle produite par la désassimilation du cerveau et des nerfs, et absorbée par le sang, dont elle est séparée lors de son passage dans le foie; c'est elle qui donne à la bile son caractère excrémentitiel; l'acte de la digestion en opère le changement en stercorine, forme sous laquelle elle est évacuée dans les excréments. V. Excretine et Stercorine.

CHOLESTÉRIQUE. adj. — *Acide cholestérique* ($C^{8}H^{4}O^{4}.HO$). Produit de l'action de l'acide azotique . 1° sur la cholestérine (Pelletier et Caventou) . corps cristallisable, peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, l'éther et les essences; 2° sur les acides cholique. choloïdique (Redtenbacher) : corps incristallisable, jaunâtre, facilement soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

CHOLESTÉRITIS. s. m. Le *synchysis* (V. ce mot) dû aux cristaux de cholestérine.

CHOLESTÉRONE ou **CHOLESTÉRYLÈNE.** s. f. ($C^{52}H^{42}$). Carbure d'hydrogène résultant de l'action de l'acide sulfurique ou phosphorique anhydre sur la cholestérine (Zwenger) . c'est de la cholestérine, moins 2 équivalents d'eau.

CHOLÉTÉLINE. s. f. ($C^{32}H^{18}Az^{2}O^{12}$). Produit ultime d'oxydation de la bilirubine par l'acide azotique (Gmelin).

CHOLHÉMIE. s. f. V. Cholémie.

CHOLINE. s. f. V. Névrine.

CHOLINIQUE. adj. — *Acide cholinique.* Nom inusité, donné à deux corps différents : 1° par Berzelius, à un acide obtenu en même temps et par les mêmes procédés que l'*acide fellinique,* dont il a les propriétés et dont il diffère par 2 équivalents d'eau de moins ($C^{50}H^{36}O^{6}.2HO$); 2° par Dumas, au corps appelé *acide cholique* par Theyer et Schlosser. Il a pour formule $C^{42}H^{66}O^{9}$, à l'état hydraté, et s'obtient en décomposant l'acide choléique par les bases alcalines, les sels de plomb, etc. Il se dégage de l'ammoniaque. Ce n'est pas un principe immédiat, mais un produit de décomposition.

CHOLIQUE. adj. — *Acide cholique* [*acidum cholicum,* all. *Cholnsäure, Cholsäure*]. Nom donné autrefois à plusieurs corps différents . 1° par Gmelin, à un corps indéterminé, mélange de diverses substances ; 2° par Demarçay, au corps appelé depuis *acide cholalique ,* 3° par Theyer et Schlosser, à l'*acide cholinique* de Dumas. — Actuellement, on réserve exclusivement le nom d'*acide cholique*, d'après Streecker et Gorup-Besanez, à l'*acide glycocholique*. V. GLYCOCHOLIQUE.

CHOLOÏDANIQUE adj. — *Acide choloïdanique*. Composé cristallin qu'on obtient en même temps que l'acide cholestérique.

CHOLOÏDIQUE. adj. [de χολοειδής, ressemblant à la bile]. — *Acide choloïdique* ($C^{48}H^{39}O^{9}$). Acide qui prend naissance par l'action de l'acide chlorhydrique sur la bile étendue d'eau, et qui semble être un mélange de dyslysine et d'acide cholalique.

CHOLONIQUE. adj. — *Acide cholonique* ($C^{52}H^{41}AzO^{10}$). Corps cristallisable en aiguilles brillantes, qui se forme par l'action de l'acide chlorhydrique concentré sur l'acide cholique, dont il diffère par 2 équivalents d'eau de moins.

CHOLORRHÉE. s. f. [de χολή, bile, et ῥεῖν, couler]. Déjection biliaire abondante, *diarrhée bilieuse*.

CHOLOSES. s. f. pl. Les maladies bilieuses (Alibert et Eisenmann). — *Cholose américaine*. La *fievre jaune*.

CHOLOSTÉGNOSE. s. f. [de χολή, bile, et στέγνωσις, resserrement]. Épaississement de la bile.

CHOLURIE. s. f. [de χολή, bile, et οὐρεῖν, uriner]. Passage dans l'urine des principes colorants ou des sels propres de la bile. Coloration verdâtre de l'urine à la fin des hématuries.

CHONDRARTHROCACE. s. f. [de χόνδρος, cartilage, ἄρθρον, articulation, et κάκη, maladie]. Altération des cartilages articulaires.

CHONDRIFICATION. s. f. Mauvais mot souvent employé pour *cartilaginification* ou *chondrogenese*.

CHONDRIGÈNE ou **CHONDROGÈNE**. adj. Qui donne de la chondrine par l'ébullition.

CHONDRINE. s. f. [de χόνδρος, cartilage ; all. *Knorpelleim*, angl. *chondrine*]. Substance qu'on obtient en faisant bouillir la cornée, les cartilages permanents, ou ceux des os avant l'ossification. Insoluble dans l'eau et l'éther, elle se dissout dans l'eau bouillante ; il en faut 1 partie pour faire prendre en gelée 20 parties d'eau. Chauffée avec l'acide sulfurique étendu, elle donne de la leucine, des substances azotées mal définies, de la chondroglycose, sans fournir de glycocolle. Elle est précipitée de sa solution aqueuse par les acides, par l'alun et par les sels métalliques, qui ne précipitent pas la gélatine; de plus, celle-ci ne renferme pas de soufre, tandis que la chondrine a donné à l'analyse : carbone, 49,3, hydrogène, 6,6; azote, 14,4; soufre, 0,4 (Mülder). Ce n'est pas un principe immédiat; c'est une modification isomérique de la *cartilagéine* par la chaleur.

CHONDRINOGÈNE. adj. Se dit des tissus qui fournissent de la chondrine. V. GELINE.

CHONDRITE. s. f. [*chondritis*, de χόνδρος, cartilage, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Knorpelentzündung*]. Inflammation supposée des cartilages, consistant dans l'hypertrophie, la multiplication, le passage à l'état granuleux des cellules cartilagineuses, avec ou sans communication des chondroplastes entre eux ou avec les cavités articulaires; ces lésions n'ont pas d'analogies avec celles qui caractérisent l'*inflammation*.

CHONDROCÈLE. s. f. [de χόνδρος, cartilage, et κήλη, tumeur]. Tumeur cartilagineuse.

CHONDRO-COSTAL, ALE. adj. Se dit de l'union du cartilage costal aux côtes.

CHONDROGENÈSE. s. f. [de χόνδρος, cartilage, et γένεσις, génération]. Génération du cartilage.

CHONDROGLOSSE. adj. et s. m. [*chondroglossus*, de χόνδρος, cartilage, et γλῶσσα, la langue]. — *Muscle chondroglosse*. Portion de l'*hyoglosse*. V. ce mot.

CHONDROGLYCOSE. s. f. [*acide chondroïtique*]. Nom donné au produit qui se forme quand on fait bouillir de la chondrine avec de l'acide sulfurique, et qu'on avait, à tort, regardé comme une variété de glycose : c'est un corps à réaction acide, formé d'un mélange de deux acides azotés (Pétri).

CHONDROGRAPHIE. s. f. [*chondrographia*, de χόνδρος, cartilage, et γραφή, description]. Description des cartilages.

CHONDROÏDE adj. et s. m. [de χόνδρος, cartilage, et εἶδος, forme]. Qui ressemble au cartilage. — *Tissu chondroïde normal* (Broca). Tissu cartilagineux épiphysaire modifié au voisinage de l'os en voie de formation ; il forme une zone bleuâtre et molle, épaisse de 1 à 2 millimètres, *couche chondroïde normale*, qui permet d'en reconnaitre la présence à l'œil nu. Ce cartilage est caractérisé par l'arrangement de ses cavités en séries régulières très élégantes, parallèles ou un peu obliques par rapport au grand diamètre des os longs, comme bifurquées ou embranchées quelquefois l'une sur l'autre (Todd et Bowman). On a dit, à tort, que cette portion bleuâtre n'est plus du cartilage ; il n'y a de différence que dans la grandeur ou dans la disposition et le nombre de ses cavités. V. SPONGOÏDE. — Nom donné par Heusinger (1822) à un ordre de produits morbides de nouvelle formation comprenant les fibro-cartilages accidentels, les exostoses, etc. — *Tumeur chondroïde*. Tissu fibreux morbide ressemblant au tissu cartilagineux, sans être formé de ce tissu.

CHONDROLOGIE. s. f. [*chondrologia*, de χόνδρος, cartilage, et λόγος, discours]. Traité sur les cartilages.

CHONDROMALACIE. s. f. [de χόνδρος, cartilage, et μαλακὸς, mou]. Affection caractérisée par le ramollissement des cartilages.

CHONDROME. s. m. [*chondroma*, de χόνδρος, cartilage]. Nom donné par Kraus aux tumeurs cartilagineuses. Elles reçoivent le nom d'*enchondrome* (V. ce mot), lorsqu'elles se développent dans l'épaisseur d'un os dont la substance les entoure. Les chondromes ont souvent les caractères de structure propres au cartilage fœtal, pourtant l'ossification en est rare. Ce sont des tumeurs formant généralement des masses arrondies, à surface bosselée. Quelquefois la substance dite fondamentale est molle, élastique ; d'autres fois elle est plus dure qu'à l'état normal. Dans une même tumeur on peut trouver : 1° des chondroplastes ne contenant qu'un liquide ; 2° des cavités contenant un ou plusieurs corpuscules granuleux ou homogènes pouvant varier beaucoup de forme, de volume ou d'aspect ; 3° des cavités avec des cellules de forme et volume divers; 4° du fibro-cartilage. Cette dernière variété existe quelquefois seule, surtout dans les masses réellement cartilagineuses compliquant certaines tumeurs fibreuses de la mamelle, du testicule, du cou, etc., ne touchant pas aux os et présentant vers leur centre les noyaux de *chondrome*. Les chondromes n'ont jamais été observés adhérents ni contigus au tissu cartilagineux normal. Lorsqu'ils naissent dans le voisinage du fibro-cartilage, comme aux régions parotidienne ou mastoïdienne, ils offrent le caractère fibro-cartilagineux ; là aussi ils sont souvent compliqués de la présence du tissu hetéradénique.

CHONDROPHYTE. s. m. [de χόνδρος, cartilage, et φύειν, produire]. Végétation morbide cartilagineuse.

CHONDROPLASTE. s. m. [de χόνδρος, cartilage, et πλάστης, formateur]. Cavité dont est creusée la substance propre du cartilage, et contenant, suivant les régions ou selon les états normaux ou morbides, 1° soit un liquide granuleux ; 2° soit de la matière amorphe, avec ou sans noyaux, n'étant pas encore segmentée en cellules bien distinctes, 3° soit des cellules proprement dites. V. CARTILAGE.

CHONDROPTÉRYGIENS. s. m. pl. [*chondropterygii*, de χόνδρος, cartilage, et πτερύγιον, petite aile ; all. *Knorpelflosser*, angl. *chondropterygians*, *cartilagefinned*]. Poissons dont le squelette est cartilagineux, tels que les *ganoïdes chondrostéens* (raies, squales, chimères).

CHONDROSE. s. f. [de χόνδρος, cartilage]. La formation du cartilage (Kraus).

CHONDROSTÉEN, ENNE. adj. [de χόνδρος, cartilage, et ὀστέον, os]. Qui est à la fois osseux et cartilagineux.

CHONDRO-STERNAL, ALE. adj. Se dit de l'union du cartilage costal au sternum.

CHONDROTOMIE. s. f. [*chondrotomia*, de χόνδρος, cartilage, et τομή, section]. Dissection ou section des cartilages.

CHORDA DORSALIS. s. f. [de *chorda*, corde, et *dorsum*, dos] V. NOTOCORDE.

CHORDAPSE. s. m. [*chordapsus*, χόρδαψος, de χορδή, intestin]. Un des noms de l'*ileus*. V. ce mot.

CHORÉE. s. f. [de χορεία, danse; *chorea*, *choreomania*, *scelotyrbe*, all. *Veitstanz*, angl. *chorea*, it. et esp. *corea* : *danse de Saint-Guy* ou *Saint-Wyt*, du nom d'une chapelle près d'Ulm en Souabe, dédiée à saint Guy, parce que là, vers la fin du XV^e^ siècle, les habitants venaient implorer contre elle l'intervention du saint]. Maladie caractérisée par des mouvements continuels, irréguliers et involontaires, des organes mus par le système locomoteur volontaire; très rarement les muscles de la vie organique y participent. Elle attaque surtout les jeunes filles, est souvent occasionnée par des émotions vives, la frayeur, et coïncide fréquemment avec une menstruation difficile. La chlorose et l'anémie y prédisposent; le travail de la seconde dentition, et, plus rarement, la présence de vers dans l'intestin, peuvent la faire naître (Bouchut). Stoll, Bouteille, et surtout G. Sée, ont montré qu'il existe des rapports certains entre la chorée d'une part, et, d'autre part, le rhumatisme et ses complications cardiaques ; mais il y aurait exagération à dire que ces rapports sont constants et que la chorée est toujours de nature rhumatismale. Enfin l'âge joue un grand rôle parmi les causes de la chorée, celle-ci étant l'apanage de la seconde enfance et de l'adolescence (10 à 15 ans). Quant aux chorées dites *symptomatiques*, ce sont des mouvements choréiformes résultant de lésions cérébrales, plutôt que des chorées proprement dites. Au début, on constate parfois de l'insomnie pendant trois à six jours, de l'irritabilité, de l'excitation physique, de l'inaptitude au travail ; puis viennent les troubles de la mobilité, qui souvent ouvrent seuls la scène. Ils sont d'abord bornés à quelques muscles, de la face et des membres supérieurs surtout, de sorte que l'enfant fait des grimaces, laisse tomber ce qu'il porte ; puis ils s'étendent à la plupart des muscles, et déterminent dans tous les mouvements volontaires une incoordination spéciale, qui existe le plus souvent des deux côtés, en prédominant parfois du côté gauche : la chorée qui affecte un seul côté (*hémichorée*) est ordinairement symptomatique. La marche est difficile, les chutes sont fréquentes, par absence de coordination dans les mouvements des membres inférieurs. La paralysie proprement dite, *paralysie choréique*, est exceptionnelle ; on a plus souvent observé une faiblesse des membres, surtout du côté où les mouvements sont le plus violents, et cet affaiblissement peut persister pendant longtemps, toute la vie peut-être. La parole est parfois embarrassée, quand les muscles de la langue et des lèvres sont atteints. Les mouvements involontaires cessent pendant le sommeil, et, si les choréiques remuent, changent de place, sans s'éveiller, ces mouvements ne sont pas désordonnés. Ce fait ne souffre d'exceptions que dans les cas graves d'agitation continuelle, que Bouillaud appelle *folie musculaire* : alors les malades sont tellement agités, qu'ils ne peuvent se tenir debout, qu'ils jettent leurs membres ou leur corps de tous côtés et se blessent souvent ; lorsqu'ils sont placés dans des lits garnis avec des planches et des oreillers, on les voit faisant de vrais sauts, s'agitant, tombant et retombant sans cesse. La sensibilité générale est souvent altérée ; elle est plus ou moins anéantie (*anesthésie* ou *analgésie choréique*), ou bien exagérée. On a noté quelquefois des engourdissements, des picotements des membres, et ce qu'on appelle les *points douloureux* des choréiques (Triboulet) : on trouve ces points sur le trajet des nerfs correspondant aux muscles agités, en explorant ces nerfs par la pression méthodique du doigt. La perte de mémoire est un phénomène presque constant dans la chorée; quelquefois on observe l'abolition graduelle de l'intelligence, qui rappelle la démence sénile : c'est la *démence choréique* (Trousseau), dont il n'est pas toujours facile de constater l'invasion et les progrès. Il n'y a de fièvre à aucune période de la maladie, et les fonctions de nutrition se font généralement bien. La durée est ordinairement de six semaines à deux mois ; les récidives sont fréquentes. La chorée disparaît parfois pendant une maladie fébrile, une fièvre éruptive. Elle se complique souvent de chloro-anémie, de rhumatisme, d'endocardite. La mort survient rarement : tantôt elle résulte de phénomènes cérébraux, d'inanition, d'asphyxie ; tantôt elle est consécutive à des excoriations cutanées, à des dénudations osseuses, à des érysipèles phlegmoneux, qui ne sont que des conséquences éloignées, indirectes, de la maladie. Les chorées symptomatiques réclament un traitement spécial, en rapport avec les lésions cérébrales dont elles sont la manifestation. Dans les cas ordinaires, les bains sulfureux, les bains froids et les affusions froides sur la tête, la gymnastique, les antispasmodiques, la strychnine, le chloral, l'arséniate de soude, l'émétique à haute dose, le bromure de potassium, ont donné des succès : il faut y joindre le quinquina et les ferrugineux en cas d'anémie ; les vermifuges, lorsque l'intestin contient des vers. — Les vivisections de la moelle sur les chiens choréiques ont prouvé (Chauveau, 1862) que la chorée reconnaît pour cause directe une lésion des éléments de la moelle allongée et de la moelle épinière qui président aux mouvements involontaires, de l'ordre de ceux qu'on observe dans les actions réflexes. Les troubles de la motilité persistent, après la section de la moelle, dans les muscles où vont les nerfs qui naissent au-dessous de la section. — *Chorée électrique* (*typhus cérébral convulsif*). Nom donné par quelques médecins italiens à une maladie qui jusqu'ici n'a été observée qu'en Lombardie. Elle est caractérisée : 1° par des mouvements convulsifs cloniques, sorte de secousses rapides, rythmées, cadencées, se succédant régulièrement au nombre de 20 à 80 par minute, commençant dans un muscle ou quelques muscles de la main le plus souvent, ou bien dans le pied, la jambe, la face, et s'étendant d'un membre à l'autre, du même côté, ou du côté opposé ; 2° par des accès convulsifs violents venant se joindre aux secousses, se répétant chaque jour et quelquefois à de plus grands intervalles, soit avec perte, soit avec conservation de la connaissance ; 3° par la paralysie progressive des membres atteints de mouvements spasmodiques ; 4° enfin, par des symptômes cérébraux tels que étourdissements, vertiges, perte de sentiment, céphalalgie, délire. L'invasion a lieu par des vertiges, la privation subite du sentiment, la chute sur le sol ; ou par un accès épileptiforme, ou par les spasmes rythmés partiels, qui sont le phénomène saillant de l'affection. Le pronostic est très grave; la mort est la règle, au milieu de symptômes typhoïdes : délire, assoupissement, sécheresse et fuliginosité des narines, des lèvres, des dents ; tremblement musculaire, odeur de typhus, etc. Les antiphlogistiques, les anthelminthiques, les narcotiques, les stimulants, comme la strychnine, ont quelquefois soulagé ; mais ils ont été nuls dans la grande majorité des cas. La méthode antiphlogistique s'est montrée dangereuse. Le chloroforme suspendait quelquefois les contractions spasmodiques, mais laissait des manifestations congestives des centres nerveux. En somme, on cherche encore le remède à la chorée électrique. — *Chorée* ou *danse de Saint-Guy épidémique.* Danse convulsive, souvent précédée d'état mélancolique, qui, à diverses époques du moyen âge, a régné d'une manière épidémique. Il y en eut, dans le XIVᵉ siècle, à la suite de la *peste noire*, une épidémie très étendue ; et souvent les magistrats ordonnaient la peine du fouet contre les individus qui étaient saisis de cette affection. Plus tard, en 1418, le mal de Saint-Guy envahissant Strasbourg, des précautions publiques furent prises pour en régulariser, en quelque sorte, l'expression tumultueuse. Comme on avait cru remarquer que la musique venait en aide aux danseurs, des joueurs d'instruments et de cornemuse avaient été commandés pour accompagner les bandes qui parcouraient la ville. Les parents et amis, suivant les malades durant leurs accès, devaient les préserver d'accidents ; et, dans le cas où cette sollicitude ferait défaut, le conseil de la ville avait commis des surveillants qui les accompagnaient, pour les garantir de toute insulte, et aussi pour maintenir une espèce d'ordre parmi eux. « En 1463, à Metz, ce fut une » merveilleuse chose, dit un chroniqueur, que, dans la » ville et en plusieurs lieux, beaucoup dansaient du mal » de Saint-Jean ; le plus grand nombre étaient des jeunes » gens et des femmes ; ils dansaient tant et si longuement, » qu'ils n'en pouvaient plus et tombaient à terre quasi » comme morts. Il en vint beaucoup à Metz, mais on les » fit mener hors, avec défense de rentrer dans la ville. » Les observations des voyageurs et des médecins modernes ont montré que : 1° le *tarentisme* (que l'on croyait produit par la piqûre de la *tarentule*) observé dans la Pouille aux XVᵉ et XVIᵉ siècles ; 2° le *tigretier*, du pays de Tigré en Abyssinie ; 3° les *danses convulsives* ou *fureurs dansantes* des Éthiopiens, des nègres occidentaux de l'Afrique et des Malgaches, observées encore de nos jours, sont des phénomènes sociaux morbides analogues aux précédents, dont les causes sont de même ordre que celles des maladies religieuses. V. CONVULSIONNAIRE.

CHORÉIQUE. adj. Qui a rapport à la chorée : *analgésie, démence, paralysie choréiques.* V. CHORÉE.

CHORÉIQUE. s. Celui ou celle qui est atteint de chorée.

CHORÉMANIE. s. f. Synonyme de *chorée.*

CHORIAL, ALE. adj. Qui est relatif au *chorion.* V. ce mot. — *Villosités choriales.* V. PLACENTA.

CHORIO-ALLANTOÏDIEN, IENNE. adj. — *Parenchyme chorio-allantoidien.* V. PLACENTA.

CHORION. s. m. [*chorion*, χόριον, all. *Lederhaut*, angl. *chorion*, it. et esp. *corio*]. Enveloppe extérieure de l'œuf utérin. D'après Coste, il existerait successivement trois chorions, chacun d'eux se résorbant sous l'influence du développement de l'autre. 1ᵉʳ *chorion.* Il dure peu de jours et est formé par la *membrane vitelline.* 2ᵐᵉ *chorion*, formé par le feuillet externe du blastoderme, lequel est composé de cellules provenues de la segmentation du vitellus ; ce feuillet, repoussé peu à peu contre la membrane vitelline, l'a doublée ; mais celle-ci se résorbant, ce feuillet devient à son tour enveloppe extérieure de l'œuf ou deuxième chorion. Il n'y a pas encore de vaisseaux dans les villosités qui le recouvrent extérieurement. C'est le *chorion* proprement dit, le seul qui persiste tel qu'il s'est produit et qui conserve toujours ce nom. 3ᵐᵉ *chorion*, formé par l'allantoïde, qui, appliquée à la face interne du chorion précédent, le pousserait devant elle, en déterminerait l'atrophie, et finirait ainsi par devenir membrane externe de l'œuf, persistant jusqu'à la fin de la gestation, couverte de villosités vasculaires, partout d'abord, puis, plus tard, seulement au point où se développe le placenta. Ces trois ordres de parties se développent bien dans l'ordre sus-indiqué ; mais le deuxième chorion, ou *chorion réel*, ne se résorbe pas, et reste au contraire, jusqu'à la fin de l'évolution fœtale, tapissé par l'allantoïde, dont les anses vasculaires s'enfoncent dans les villosités dont il est recouvert (V. ALLANTOÏDE, COTYLÉDON et PLACENTA). Chez la femme, les cellules du chorion et de ses villosités se soudent de très bonne heure ; et vers la sixième semaine, les lignes qui marquent leur juxtaposition ne sont plus visibles ou ne le sont que difficilement, et cessent de l'être un peu plus tard. En même temps, leur noyau devient moins transparent, moins régulier, et le corps de la cellule se remplit de granulations, les unes fines et grisâtres, les autres sphériques, à contour foncé, à centre jaune et brillant, larges de 1 à 2 millièmes de millimètre. C'est par suite de cette soudure des cellules les unes aux autres que ce tissu offre de bonne heure l'aspect d'une substance homogène, plus ou moins granuleuse, parsemée de noyaux. Cette soudure des cellules ensemble n'a pas lieu chez tous les mammifères. = Nom donné à la trame des muqueuses et au derme de la peau. = En botanique, nucelle de l'ovule végétal avant la fécondation (Malpighi).

CHORIONITIS. s. f. [de *chorion*, élément fibreux de la peau, et la finale *itis* exprimant l'inflammation ; all. *Lederhautentzündung*, angl. *chorionitis*, it. *corionite ; sclérosténose cutanée*]. Affection rare de la peau, consistant en une inflammation chronique, apyrétique, non contagieuse, très rebelle, du chorion, Elle a pour caractères l'induration et le rétrécissement de la peau, sans hypertrophie, accompagnés, à un certain degré de la maladie, d'une coloration rouge brun. La rétraction et le tiraillement dont la peau est le siège se révèlent par des lignes blanches, qui sont de véritables crevasses et rendent les articulations raides et difficilement mobiles. On paraît avoir obtenu quelques avantages de l'emploi des altérants ou fondants (bains alcalins, iodure de potassium).

CHORISANTHÉRIE. s. f. La chorise des anthères.

CHORISE. s. f. [de χωρίζειν, séparer]. Multiplication ou dédoublement de certaines parties, par formation d'organes surnuméraires. Elle est *partielle* ou *générale.* Quand elle se montre sur les organes appendiculaires, tels que les feuilles, elle est dite *simple*, sur les individus élémentaires, elle prend le nom de *prolification.* V. ce mot.

CHORISTOSPORÉES. s. f. pl. [de χωριστὸς, séparé, et *spore*]. Ordre d'algues dont les spores immobiles sont développées quatre à quatre dans les cellules spéciales du tissu de la plante, et souvent aussi enfermées dans des conceptacles. Telles sont les *corallines* (V. ce mot), etc.

CHOROÏDE. adj. et s. f. [*choroides*, *choroidea*, χοροειδής, de χόριον, le chorion, et de εἶδος, forme, ressemblance ; all. *Gefässhaut*, angl. *choroides*, it. *coroide*, esp. *coroida*]. *Membrane choroïde*, ou, simplement, *choroïde*, membrane moyenne de l'œil, située entre la sclérotique et la rétine. Elle est pour la rétine ce que la pie-mère dont elle a la texture générale et dont elle est une continuation embryogénique, est pour le cerveau. Elle offre en arrière une ouverture pour le passage du nerf optique ; en avant, elle se continue avec l'iris. *L'ora serrata* la divise en deux zones inégales : l'une antérieure, *zone ciliaire*, comprenant le *muscle ciliaire*, et la *couronne* (ou corps) *ciliaire* formé par la réunion des *procès ciliaires* (V. CILIAIRE) ; l'autre postérieure, *zone choroïdienne*, plus étendue, et représentant la *choroïde proprement dite* Celle-ci se compose d'une trame lâche de fibres lamineuses isolées, et en nappes d'autant plus serrées qu'on s'éloigne davantage de sa face scléroticale, fibres onduleuses, rigides, minces, à bords nets comme dans la sclérotique et les tendons, et simulant des fibres élastiques. Beaucoup des corps fibro-plastiques fusiformes ou étoilés qui la composent renferment des grains pigmentaires fins, parfois comme soudés ensemble, donnant au tissu sa teinte brune (sauf dans le *tapis*); ceux qui restent adhérents à la sclérotique, lors de l'ablation, la brunissent et représentent ce qu'on a nommé *lamina fusca*, qui n'est pas une membrane propre. Il y a des fibres élastiques fines, ramifiées et anastomosées, la plupart rectilignes, sauf autour de quelques faisceaux de tissu lamineux ; plus nombreuses près de la face scléroticale que vers la face rétinienne, plus abondantes que dans la sclérotique, mais ne formant pas, à proprement parler, une membrane élastique ; elles manquent dans les procès ciliaires. Les artères ciliaires (V. CILIAIRE), courtes, épanouies, en mailles polygonales, forment un réseau de capillaires larges de 3 à 8 centièmes de millimètre, plus gros que partout ailleurs, circonscrivant des mailles curvilignes, allongées, étroites, d'où partent des veinules ciliaires en *tourbillon* (*vasa vorticosa*), en continuation avec les grosses veinules des procès ciliaires. Ces capillaires adhèrent à une mince couche, à déchirure assez nette, épaisse de 2 à 3 millièmes de millimètre, parsemée de noyaux ovoïdes, petits, finement grenus, sans nucléole, qui se détache facilement des capillaires par dilacération, qui n'est pas attaquée par l'acide acétique, et forme des plis rétractant fortement la lumière. Elle constitue, du côté de la rétine, une véritable membrane propre, la *membrane de Ruysch* ou *choroïde capillaire*. Elle cesse vers la grande circonférence des procès ciliaires, mais est continuée sur ces derniers et sur la face postérieure de l'iris jusqu'au bord pupillaire par une couche de même aspect, plus épaisse, plus adhérente, mais sans noyaux. Chez le fœtus, elle forme la *membrane pupillaire*. La face rétinienne de la *membrane de Ruysch* est tapissée par une rangée de cellules épithéliales polyédriques, très régulières, pleines de pigment ; rangée qui se continue sur les procès ciliaires et la face postérieure de l'iris, sur sa face antérieure, jusqu'au bord pupillaire. Ces cellules existent, mais sans pigment, chez les albinos et au niveau du tapis. Par ses nombreux vaisseaux, la choroïde proprement dite, c'est-à-dire la partie postérieure de cette membrane, joue un rôle important dans la circulation des membranes de l'œil, de la rétine en particulier ; par le pigment que renferment ses cellules, surtout celles de sa face interne, elle absorbe les rayons lumineux qui ne servent pas à la vision, assure la netteté de la vue, et joue pour les autres rayons le rôle de miroir en les réflétant sur la rétine. Par sa zone ciliaire, la choroïde prend la part la plus importante à l'accommodation [V. ACCOMMODATION et CILIAIRE (*Muscle*)]. — *Plexus choroïdes*. Deux cordons membraneux et vasculaires que forme la pie-mère en s'introduisant dans les ventricules latéraux, le long des bords de la voûte à trois piliers, et qui se continuent avec la *toile choroïdienne* par les trous de Monro.

CHOROÏDIEN, IENNE. adj. [*choroideus*]. Qui a rapport aux plexus choroïdes. — *Artère choroïdienne*. Petite artère qui naît de la carotide interne, au-dessus de la communicante de Willis ; se porte, en arrière et en dehors, vers le prolongement antérieur de la protubérance cérébrale ; et pénètre dans le ventricule latéral, par la fente de Bichat, pour se perdre dans le plexus choroïde. — *Sinus choroïdien*. V. SINUS *droit*. — *Toile choroïdienne*. Prolongement membraneux triangulaire formé par la pie-mère dans le troisième ventricule. Elle tapisse la face inférieure de la voûte à trois piliers, et se continue en avant avec les plexus choroïdes. — *Veine choroïdienne*. Veine située au côté externe du plexus choroïde, à la partie antérieure duquel elle s'unit à la veine du corps strié pour former la veine de Galien ; elle reçoit les rameaux veineux de la face inférieure du corps calleux et du trigone, et de la corne d'Ammon.

CHOROÏDITE. s. f. [*choroiditis*, all. *Geffässhautentzündung*, angl. *choroiditis*, it. *coroiditide*]. Inflammation de la choroïde, souvent concomitante de l'iritis et des conjonctivites purulentes ; quelques formes de *kératite* sont des choroïdites avec altération consécutive ou concomitante du tissu de la cornée dont la nutrition est troublée. — *Choroïdite atrophique*. V. SCLERO-CHOROÏDITE. — *Choroïdite congestive*. Congestion et non inflammation de la choroïde. Elle s'observe chez les sujets dont la vue se trouble chaque fois qu'une cause accidentelle ou permanente détermine un afflux de sang vers l'encéphale et la face. La couleur et la turgescence de la choroïde sont apercevables à l'ophtalmoscope. — *Choroïdite disséminée*. Forme d'inflammation de la choroïde remarquable par sa gravité et par la distribution de ses lésions, qui sont tantôt atrophiques, tantôt exsudatives : c'est surtout sur les yeux myopes ou au pourtour des staphylômes qu'on l'observe. — *Choroïdite exsudative* (*exsudats plastiques et séreux*). Variété de choroïdite qu'on rencontre surtout chez les individus atteints de diathèses syphilitique, goutteuse, rhumatismale, ou dans le cours d'affections graves, surtout méningitiques ou typhoïdes chez l'enfant. Les productions morbides sont de petites masses de tissu lamineux mou, ou des plaques fibreuses dures, ou même des lames osseuses, mais jamais cartilagineuses : on les aperçoit à l'ophtalmoscope sous forme de taches blanchâtres, jaunâtres ou rosées, disséminées ou accumulées aux extrémités de l'équateur de l'œil (fig. 85). *a*, papille ; *b*, vaisseaux centraux de la rétine ; *c*, taches

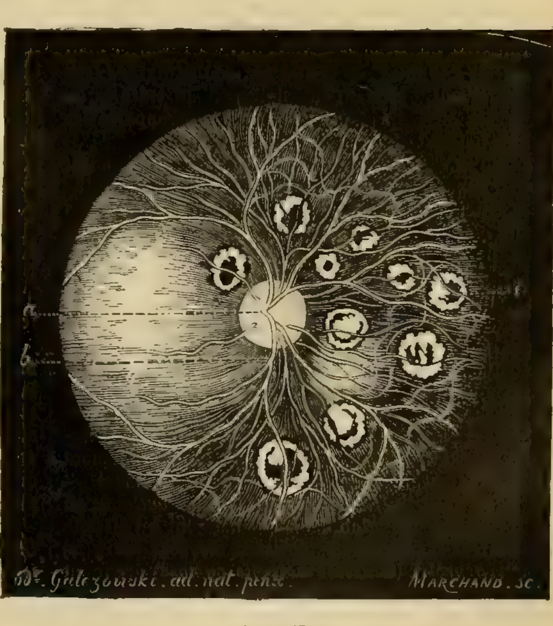

FIG. 85

atrophiques avec des dépôts pigmentaires. — *Choroïdite purulente*. Consécutive à un traumatisme accidentel (blessure du globe oculaire) ou chirurgical (inflammation résultant d'une opération de cataracte), la choroïdite purulente amène toujours des symptômes graves, quelquefois l'abolition complète de la vision en quelques jours. — Dans tous les cas de choroïdite, le repos de l'organe doit être prescrit, et, pour mieux l'assurer, il est bon de conseiller au malade un séjour prolongé dans une pièce obscure. Dans les formes congestive et exsudative à marche aiguë, les sangsues et les ventouses aux tempes et aux apophyses mastoïdes sont utiles. Les frictions belladonées autour de l'orbite conviennent également, ainsi que les collyres à l'atropine ; les autres collyres sont sans action sur la choroïdite et ne doivent être employés qu'en cas de complications. La choroïdite purulente réclame des paracentèses répétées de la cornée.

CHOROÏDO-CAPILLAIRE. adj. — *Membrane choroïdo-capillaire*. V. CHOROÏDE.

CHOSE. s. f. [du latin *causa*, pris pour *res* : χρῆμα, all. *Ding*, *Sache*, angl. *thing*, it. et esp. *cosa*]. On distinguait autrefois en médecine : 1° Les *choses naturelles* (*res naturales*, ou *secundum naturam*), dont la réunion était censée constituer la nature de l'homme : éléments, tempéraments, humeurs, esprits, parties similaires, fonctions ; 2° les *choses non naturelles* (*res non naturales*), qui, par un usage convenable, entretiennent la vie et la santé, et qui la détruisent lorsqu'on en fait abus : air, aliments, mouvements et repos, sommeil et veille, humeurs retenues ou évacuées, passions de l'âme : c'était la *matière de l'hygiène* ; 3° les *choses contre nature* (*res contra naturam*), tendant à détruire la *nature* de l'homme : les maladies et tout ce qui y a rapport. Ces distinctions ne sont plus admises aujourd'hui.

CHOU. s. m. [*Brassica*, L., κράμβη, all. *Kohl*, angl. *cabbage*, it. *cavolo*, esp. *col*]. Genre de plantes de la famille des crucifères, très nombreux en espèces, dont les principales ne sont guère employées que comme aliment. — Le *chou ordinaire*, ou *potager* (*Brassica oleracea*, L.), offre un très grand nombre de variétés dont on mange les feuilles : tels sont le *chou frisé* ou *de Milan*, et le *chou-pomme* ou *cabus*, dont les feuilles forment une pomme serrée, quelquefois très considérable. Le *chou rouge* a été longtemps préconisé contre les inflammations chroniques des poumons : on en prépare un sirop avec suc dépuré de chou rouge, 500 grammes, et sucre 1 kilogramme. La tige du *chou-rave* (*Brassica oleracea gongyloides*) présente, à sa base, un renflement charnu dont la saveur participe du chou et du navet. — Dans le *chou de Bruxelles* (*Brassica oleracea bullata*), on mange les bourgeons globuleux qui naissent à l'aisselle des feuilles. — Le *chou-fleur* (*Brassica oleracea botrytis*) et le *chou brocolis* (*Brassica botrytis cymosa*) prennent un accroissement particulier, et portent des boutons de fleurs avortées réunis en masses serrées et compactes : ce sont ces masses de pédoncules floraux et de boutons qui forment un aliment d'une digestion facile. — *Chou caraïbe*. V. ARUM. — *Chou marin*. Nom vulgaire de la *soldanelle*. — *Chou palmiste*. V. AREC.

CHOUAN. s. m. Nom donné aux sommités d'une chénopodée, l'*Anabasis tamariscifolia*, L. (*Halagetum tamariscifolium*, Meyer). Elles ressemblent au *semen-contra*, mais sont inodores et salées. Elles étaient employées, avec l'écorce d'*autour*, à la préparation du carmin.

CHOUCROUTE. s. f. [all. *Sauerkraut*, de *sauer*, aigre, et *Kraut*, chou, angl. *sourkrout*]. Chou cabus blanc haché qu'on fait fermenter dans la saumure. Il se forme des acides lactique et propionique et des traces d'ammoniaque dans cette fermentation. C'est un aliment particulier aux Allemands et aux peuples septentrionaux.

CHOU-FLEUR. s. m. [all. *Blumenkohl*, angl. *cauliflower*, it. *cavolo-fiore*]. V. CHOU. = En pathologie, réunion de *condylomes* dont la base se réunit à un pédoncule commun, de manière à représenter un *chou-fleur*. — *Ostéophyte en chou-fleur*. V. BOTRYTIQUE.

CHOULEN ou **CHOULIN**. s. m. V. CHYNLEN.

CHROÏZOLYTE. s. m. [de χρωΐζειν, colorer, et λυτὸς, soluble]. Métal qui forme, avec les acides incolores, des dissolutions colorées (Ampère).

CHROMATE. s. m. [*chromas*, all. *chromsaures Salz*, angl. *chromate*, it. et esp. *cromato*]. Sel formé par la combinaison de l'acide chromique avec les bases salifiables. Les uns sont neutres, insolubles dans l'eau, sauf les chromates alcalins, et généralement jaunes ; les autres, *bichromates*, sont acides, solubles dans l'eau, de couleur rouge orangé. — *Chromate de plomb* [*jaune de chrome*] ($PbO.CrO^3$). Sel jaune qu'on prépare en versant une solution de sel de plomb dans une solution de chromate de potasse : le précipité obtenu est employé dans les arts ; il sert parfois à colorer des bonbons en jaune et a occasionné des coliques saturnines. — *Chromates de potasse* : 1° *Chromate neutre* ($KO.CrO^3$). Sel obtenu en ajoutant du carbonate de potasse à du bichromate de cette base, sous forme de cristaux jaunes, solubles dans deux fois leur poids d'eau ; il est toxique, inusité. 2° *Chromate acide* [*bichromate*] ($KO.2CrO^3$). Sel cristallisé en tables rectangulaires d'un beau rouge, solubles dans 10 parties d'eau froide : on le prépare en chauffant du salpêtre avec du fer chromé, qui est le minerai de chrome. A l'intérieur, on l'a donné, comme altérant, contre la syphilis, et comme émétique à la dose de 5 à 10 centigr. Il est bien plus souvent employé à l'extérieur, en solution dont la concentration est subordonnée aux effets cathérétiques ou caustiques qu'on cherche : sur les condylomes et autres végétations, il détermine une douleur vive, mais courte, suivie du desséchement et de la chute de la production sans écoulement sanguin. On a fait des moxas en imprégnant du papier joseph avec une solution d'une partie de bichromate dans 16 parties d'eau, séchant et roulant le papier en cylindres, qui brûlent facilement, l'acide chromique cédant son oxygène.

CHROMATEUR. s. m. Ouvrier qui fabrique des chromates, l'acide chromique et les produits chimiques dans la composition desquels ils entrent. Les chromateurs sont atteints d'ulcérations tuberculeuses des mains et de la cloison du nez, avec nécrose de son cartilage, par suite de l'action de ces sels sur les portions de tissus auxquelles adhère leur poussière, lorsque le lavage et les mucosités ne les entraînent pas.

CHROMATIE. s. f. [de χρῶμα, couleur ; all. *Chromatie*, *Chromatismus*, angl. *chromaty*, *chromatism*, it. *cromatismo*] Phénomène de dioptrique, consistant dans le défaut de convergence des rayons lumineux qui composent la lumière blanche et qui ont été séparés par un prisme : l'état opposé est l'achromatie. L'œil normal présente toujours un certain degré de chromatie, comme le montre l'expérience d'Arago, qui consiste à regarder une étoile à travers un prisme tenu horizontalement, de manière que l'arête en soit en haut. Si l'achromatie de l'œil était complète, l'étoile donnerait la sensation d'un spectre linéaire dans lequel le violet serait en haut et le rouge en bas. Or il n'en est pas ainsi ; car, si l'on regarde le violet, il apparaît comme un point, mais le spectre va se dilatant en une sorte de triangle jusqu'à la partie rouge ; si l'on regarde le rouge, on a la sensation d'un point, et tout le reste du spectre se dilate jusqu'au violet ; quand on regarde la teinte moyenne, le vert, les deux extrémités s'étendent comme précédemment. L'œil n'est donc pas achromatique. Les lentilles présentent le même phénomène lorsqu'elles ne sont pas spécialement construites en vue de l'éviter. V. ABERRATION et ACHROMATISME.

CHROMATIQUE. adj. Qui concerne les couleurs. — *Cercle chromatique.* V. CERCLE. — *Dyschromatopsie chromatique.* V. DYSCHROMATOPSIE.

CHROMATIQUE. s. f. Étude des couleurs.

CHROMATISME. s. m. Production des couleurs. V. CHROMISME.

CHROMATODYSOPSIE. s. f. [de χρῶμα, couleur, δύς, difficile, et ὄψις, vue]. État des daltoniens qui perçoivent le blanc, le jaune, le bleu et le noir, mais en caractérisent difficilement les diverses nuances, et voient d'une manière anormale les couleurs complémentaires (Purkinje et Ruete). V. DYSCHROMATOPSIE.

CHROMATOGÈNE. adj. [de χρῶμα, couleur, et γεννᾶν, engendrer; all. *chromatogen, farbenerzeugend*, angl. *chromatogenous*] (Breschet). S'est dit de glandes qui sécréteraient le *pigment* de la peau; elles n'existent pas.

CHROMATOMÉTABLEPSIE. s. f. [de χρῶμα, couleur, μετὰ, mal, et βλέπειν, voir]. Impossibilité de bien distinguer les couleurs (Himly). Inusité.

CHROMATOPHORE. s. m. [de χρῶμα, couleur, et φορὸς, qui porte]. Organe en forme de cellule (*chromoblaste*), produisant les changements de couleur de la peau des *céphalopodes*. Formés d'une paroi propre, homogène, épaisse, élastique; entourés d'une couche rayonnante de fibres contractiles qui, en se contractant, dilatent la vésicule, laquelle revient sur elle-même par élasticité quand les fibres cessent de se contracter; larges d'un dixième de millimètre, les chromatophores sont pleins d'un liquide finement granulé, rouge, violet, etc., dont la couleur est due à un corps analogue au principe colorant rouge des plumes. V. COLORATION et ZOOXANTHINE.

CHROMATOPSEUDOPSIE. s. f. [de χρῶμα, couleur, ψεῦδος, faux, et ὄψις, vue]. Cas de daltonisme où plusieurs couleurs différentes, comme brun clair, vert foncé, rouge foncé, ne se distinguent que comme nuances d'une même couleur. il y a confusion de plusieurs couleurs simples (Ruete). V. DYSCHROMATOPSIE.

CHROMATOSCOPIE. s. f. [de χρῶμα, couleur, et σκοπεῖν, examiner]. Examen de la couleur des corps. V. CONTRASTE et DYSCHROMATOPSIE.

CHROMATURIE. s. f. [de χρῶμα, couleur, et οὖρον, urine]. Émission d'urine colorée anormalement.

CHROME. s. m. [*chromum*, de χρῶμα, couleur; all. *Chrom, Chromium*, angl. *chromium*, it. *cromio*, esp. *cromo*]. Métal ainsi nommé parce qu'il forme des combinaisons colorées avec la plupart des corps ; il a été découvert en 1797 par Vauquelin, dans le plomb rouge de Sibérie ; il existe à l'état d'oxyde dans les aigues marines, les béryls, les émeraudes, dont il est le principe colorant. Son principal minerai est le *fer chromé* (V. CHROMITE). Il est d'un blanc tirant sur le gris, très dur, très difficilement fusible, peu attaquable par les acides. Il n'a encore aucune application. — *Oxyde de chrome.* V. OXYDE.

CHROMIDES. s. m. pl. Famille de corps simples qui comprend. le columbium, le molybdène, le vanadium, le chrome et le tungstène (Ampère).

CHROMIDROSE. s. f. [*chromidrosis*, de χρῶμα, couleur, et ἱδρὼς, sueur]. Sueur colorée par une substance ordinairement de teinte ardoisée lorsqu'elle est examinée par transparence, et d'un noir plus ou moins intense lorsqu'elle est vue, à l'aide de la lumière réfléchie, à la surface de la peau ou de quelque autre corps opaque. A l'air, elle se concrète sous forme d'un vernis noirâtre à la surface de la peau qui la produit, et s'enlève alors en petits fragments microscopiques. C'est surtout la peau des paupières, parfois celle des joues ou de l'aisselle, qu'on a vue atteinte de ce trouble de la sécrétion sudorale, que des observations superficielles ont fait taxer de simulation. On a vu dans la chromidrose de l'aisselle les follicules glomérulés de cette région devenus noirs consécutivement à leur réplétion par la matière colorante noire, ou d'un brun noir foncé (Ch. Robin).

CHROMIQUE. adj. [it. *cromico*]. — *Acide chromique* (CrO^3). Découvert par Vauquelin. Il existe, combiné avec l'oxyde de plomb, dans le plomb rouge de Sibérie. On l'obtient en traitant le bichromate de potasse par l'acide sulfurique et évaporant à siccité dans un vase de platine. Le résidu, étendu d'eau, donne l'acide chromique, qui est d'un brun noir, rouge de rubis quand on y ajoute de l'eau; il peut cristalliser en petites aiguilles. Il cède facilement son oxygène aux corps oxydables, à l'acide sulfureux, à l'alcool qui s'enflamme à son contact, etc. L'acide chromique en solution aqueuse, ou mieux alcoolique concentrée (Ch. Robin), est un caustique d'une action presque instantanée: la douleur, parfois vive, ne dure que quelques secondes. Son action ne s'étend pas au delà du contour de la goutte de liquide employée; elle gagne en profondeur dans la partie cautérisée, à peu près autant que la couche de liquide a d'épaisseur. Il se forme une escarre sèche, qui se détache peu à peu et laisse lors de sa chute une plaie de bonne nature. Employé d'abord par Ch. Robin pour détruire les chancres naissants et arrêter leur marche phagédénique, puis pour cautériser les végétations syphilitiques et vénériennes, il a été appliqué au traitement de l'ostéo-périostite alvéolo-dentaire et des diverses formes de gingivite par Magitot. Ses solutions durcissent les tissus, à 3 p. 100 d'eau, pour les études histologiques.

CHROMISME. s. m. Anomalie végétale consistant en un excès de coloration; c'est l'inverse de l'*albinisme*. Ex. : variété jaune, rouge ou marbrée des graines de haricot; fleurons rouges de la pâquerette ; variété jaune et rouge de la betterave.

CHROMITE. s. m. [de χρῶμα, couleur, it. *cromite*] (De Lens). Principe colorant animal ou végétal. V. COLORATION. = En chimie, *chromite* [*fer chromé, ferrochromite*] ($FeO.Cr^2O^3$), corps cristallin, noir, d'éclat métallique, qui constitue le principal minerai de chrome, et qu'on trouve aux Etats-Unis, en Suède, et dans l'Oural.

CHROMOBLASTE. s. m. V. CHROMATOPHORE.

CHROMOCYANHYDRIQUE. adj. — *Acide chromocyanhydrique* ($3C^2AzCr.3C^2AzH$). Corps cristallisé qu'on obtient en faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré dans une solution de chromocyanure d'argent ; en échangeant son hydrogène contre une quantité équivalente de métal, il donne des chromocyanures.

CHROMOCYANOGÈNE. s. m. [*chromocyane*] ($3C^2AzCr.3C^2Az$). Radical hypothétique de l'acide chromocyanhydrique, correspondant au ferrocyanogène, avec du chrome au lieu de fer.

CHROMOCYANURE. s. f. Sel formé par l'union de l'acide chromocyanhydrique à un métal. — *Chromocyanure d'argent* ($Ag^3C^{12}Az^6Cr^3$). Sel blanc, amorphe, insoluble dans l'eau, obtenu par double décomposition entre le nitrate d'argent et le chromocyanure de potassium. — *Chromocyanure de potassium* ($K^3C^{12}Az^6Cr^3$). Sel cristallin, rouge brunâtre, qui se forme par l'action de l'acide cyanhydrique sur un mélange de potasse et d'oxyde de chrome.

CHROMOPSIE. s. f [de χρῶμα, couleur, et ὄψις, vue]. État dans lequel on voit colorés des objets incolores.

CHROMOSPORÉ. adj. Se dit d'un *agaric* dont les spores sont colorées en rose, en brun, en noir, etc.

CHROMULE. s. f. [de χρῶμα, couleur]. Synonyme de *chlorophylle* (De Candolle)

CHRONICITÉ. s. f. [de *chronique ;* esp. *cronicidad*]. État des maladies chroniques.

CHRONIQUE. adj. [*chronicus*, χρονικὸς, all. *chronisch*, angl. *chronic*, it. et esp. *cronico*]. Se dit d'une maladie qui parcourt lentement ses périodes. V. MALADIE.

CHRONIZOÏQUE. adj. [de χρονίζειν, durer]. Synonyme d'*officinal :* médicament susceptible d'être conservé plus ou moins longtemps, et que l'on doit trouver tout préparé dans les officines (Chéreau).

CHRONIZOOSPORE. s. f. V. MACROGONIDIE.

CHRONOGYNÉE. s. f. [de χρόνος, temps, période, et de γυνὴ, femme]. Synonyme de *règles, menstruation.*

CHRONOLOGIE. s. f. [de χρόνος, temps, et λόγος, doctrine]. — *Chronologie anthropologique, paléontologique* ou *préhistorique.* Science qui a pour but de déterminer l'époque à laquelle l'homme est apparu sur la terre cette époque est difficile à préciser ; mais la géologie rend le problème scientifiquement abordable et fournit déjà des documents positifs sur cette question. L'homme est apparu avant la formation des couches géologiques connues sous le nom de *diluvium*, et avant l'*époque glaciaire* survenue longtemps après cette formation (V. DILUVIEN). Il y a des traces évidentes de l'action de l'homme et des restes de ses instruments dans les terrains ternaires miocènes et pliocènes, au milieu des os de *Mastodontes*, d'*Halitherium* et d'*Elephas meridionalis*, ces animaux éteints ont précédé l'*Ursus speleus* et le *Mammouth* des terrains quaternaires dits du *diluvium* (V. AGE). Or il y a plusieurs centaines de mille ans que le mammouth a disparu. Dans les tourbières de la Louisiane qui surmontent les terrains d'alluvion, Dowler a trouvé du charbon de bois et un squelette humain sous des couches dont l'épaisseur et l'ordre de superposition à côté des couches en voie de formation indiquent une ancienneté minimum de 57 000 ans. A Natchez, on a trouvé des os humains avec des os de mastodontes, sous des couches ayant exigé plus de 100 000 ans pour se déposer (Lyell). Dans la vallée du Nil, on a trouvé des vases recouverts de couches sédimenteuses ayant demandé 12 000 à 30 000 ans pour se former. Les sédiments calcaires durs déposés annuellement par l'eau dans beaucoup de grottes dont elles forment le plancher actuel, donnent des dates analogues pour l'ancienneté des os humains et des instruments qu'elles recouvrent et qui sont mêlés à des os d'ours, de renne. — *Chronologie médicale*. Etude de l'évolution des maladies à travers les âges, de leur apparition, de leurs transformations et de leur extinction. Ainsi la *maladie cardiaque* de l'antiquité paraît ne plus exister. La lèpre tuberculeuse, épidémique dans l'Occident durant le moyen âge, y a complètement cessé. La peste à bubon a été à peu près aussi fréquente en France, en Angleterre, en Allemagne, durant le XV^{e} siècle, le XVI^{e} et une partie du XVII^{e}, qu'elle l'est présentement en Égypte et en Syrie. Le choléra asiatique a fait en 1832 son apparition parmi nous. La variole ne semble pas avoir été connue de l'antiquité, et la première mention en est faite dans le VI^{e} siècle de l'ère chrétienne. L'étude des épidémies est beaucoup trop peu avancée pour qu'on puisse distinguer s'il y a une liaison, et quelle liaison, entre l'état des sociétés et les épidémies qui y naissent.

CHRYSALIDE. s. f. [*chrysallis*, χρυσαλλὶς, de χρυσὸς, or ; all. *Chrysalide*, *Puppe*, angl. *chrysalis*, it. *aurelia*, *crisalide*, esp. *crisalida*]. Nymphe des *lépidopteres*, forme que prennent ces insectes pour passer de l'état de chenille à celui de papillon.

CHRYSAMIDE. s. m. [$C^{14}H^{3}(AzO^{4})^{2}AzO^{2}$]. Corps cristallisé en aiguilles brun rougeâtre : c'est une amide provenant du dédoublement de l'acide chrysammique en présence de l'ammoniaque.

CHRYSAMIDIQUE. adj. — *Acide chrysamidique* [$C^{14}H^{6}(AzO^{4})^{2}AzO^{4}$]. Second produit de dédoublement de l'acide chrysammique par l'ammoniaque.

CHRYSAMMIQUE ou **CHRYSAMMINIQUE**. adj. [de χρυσὸς, or, et ἄμμος, sable]. — *Acide chrysammique hydraté* [*polychromique, aloétique, amer d'aloes artificiel*] [$C^{14}H^{2}(AzO^{4})^{2}O^{4}$]. Corps obtenu par action de l'acide azotique sur l'aloès. Il est d'un jaune doré, cristallin, lamelleux, à peine soluble dans l'eau, qu'il colore en rouge, très amer, soluble dans l'alcool et l'éther. Il fait explosion par la chaleur. Les sulfures alcalins, en présence de la potasse, le transforment en *hydrochrysamide.*

CHRYSANILIQUE. adj. — *Acide chrysanilique* [de χρυσὸς, or, et *anil*]. Produit par l'action, sur l'indigo bleu, de la potasse concentrée : corps amorphe, rouge bleuâtre, peu soluble dans l'eau, soluble dans la potasse avec une couleur jaune d'or. D'après Gerhardt, c'est un mélange d'isatine et d'indigo blanc.

CHRYSANISIQUE. adj. — *Acide chrysanisique* [$C^{14}H^{5}(AzO^{4})^{3}O^{2}$]. Produit de l'action de l'acide azotique sur l'acide nitranisique ; il cristallise en petites lames rhomboïdales jaune d'or, solubles dans l'éther chaud. L'acide azotique le transforme en acide phénique ; le chlorure de chaux, en chloropicrine.

CHRYSAROBINE. s. f. V. POUDRE DE GOA.

CHRYSÉNASE. s. f. — *Nitrite de chrysénase* V. NITRITE.

CHRYSÈNE. s. m. ($C^{36}H^{12}$). Carbure d'hydrogène pulvérulent, jaune, insipide, inodore, fusible à 230°, volatil à une température plus élevée ; s'obtient en faisant passer de la benzine dans un tube chauffé au rouge (Berthelot).

CHRYSIDE. s. f. [*chrysis*, de χρυσὸς, or ; it. *criside*]. Genre d'insectes hyménoptères d'une belle couleur rouge bleu brillante, nommé vulgairement *guepe dorée.* Quelques espèces sont indiquées à tort comme douées de propriétés analogues à celle des cantharides.

CHRYSIDES. s. m. pl. [de χρυσὸς, or]. Famille de corps simples qui comprend : le rhodium, l'iridium, l'or, le platine et le palladium (Ampère).

CHRYSINIQUE. adj. — *Acide chrysinique* ($C^{22}H^{8}O^{6}$). Corps retiré des bourgeons de peuplier blanc, cristallisé en lamelles, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, soluble dans l'acide sulfurique et les alcalis avec une belle coloration jaune.

CHRYSOCOLLE. s. f. [χρυσόκολλα, de χρυσὸς, or, et κόλλα, colle ; angl. *goldsolder*, it. *crisocolla*, esp. *crisocola*]. Dans les arts, le *borax*, dont on se sert pour souder les métaux.

CHRYSOGÈNE. s. m. Carbure d'hydrogène contenu dans la paranaphtaline : sa propriété caractéristique est de donner une belle couleur jaune aux hydrocarbures incolores auxquels on le mélange en petite proportion, de 1 sur 1000 par exemple.

CHRYSOHARMALINE. s. f. Produit de l'action de l'acide nitrique sur la solution aqueuse de sulfate d'harmaline ; jaune d'or ; formant un sulfate peu soluble dans l'eau.

CHRYSOLÉPIQUE. adj. V. PICRIQUE.

CHRYSOPÉE. s. f. [*chrysopœa*, de χρυσὸς, or, et ποιεῖν faire ; all. *Goldmacherkunst*, it. *crisopea*, esp. *crisopeya*]. Art de faire de l'or, *alchimie.*

CHRYSOPHANE. s. f. [$C^{32}H^{18}O^{16}$]. Glycoside contenue dans la rhubarbe et dédoublée par les acides en glycose et acide chrysophanique : amère, soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther.

CHRYSOPHANIQUE. adj. — *Acide chrysophanique* [de χρυσὸς, or, et φαίνειν, briller ; *acide rheique* ou *rhubarbarique, rhéine, rhubarbarine, rhaponticine, jaune de rhubarbe, rhéumine, rhumicine, lapathine*] ($C^{20}H^{8}O^{6}$). Principe colorant jaune, et probablement élément actif, de la racine de rhubarbe, d'où on l'extrait en épuisant la poudre de cette racine par l'alcool et l'éther. On le retire aussi du lichen des murailles. Il cristallise en aiguilles jaune doré, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther ; l'acide azotique le colore en rouge sans le dissoudre ; l'acide sulfurique et les alcalis le dissolvent avec une coloration rouge. C'est un purgatif assez actif ; mais on l'emploie surtout en pommade (1 à 2 gr. d'acide pour 30 d'axonge) contre le psoriasis, dont il calme les démangeaisons et qu'il guérit plus vite que l'huile de cade.

CHRYSORHAMNINE. s. f. V. Rhamneine.

CHRYSULÉE. s. m. [de χρυσὸς, or, et ὑλίζειν, purifier]. L'*eau régale*, qui a la propriété de dissoudre l'or.

CHUCHOTEMENT. s. m. V. Parole.

CHULINE. s. f. V. Chynlen.

CHUPERI. s. m. Arbrisseau du Mexique, employé dans ce pays contre les douleurs d'origine vénérienne et les affections nerveuses (Hermandez).

CHURRUS ou **CHERRIS**. s. m. Nom persan de la résine du *hachisch*, pétrie en boules, molle, possédant à un très haut degré les propriétés enivantes de la plante.

CHUTE. s. f. En physique, *chute des graves*. V. Grave. = En médecine : *chute des cheveux* [*deflurium capillorum*, all. *Ausfallen*] (V. Cheveu) ; *chute d'une escarre* [*escharæ solutio*] V. Escarre, etc. = En chirurgie, *chute* est synonyme de *prolapsus*. – *Chute du cordon ombilical*. V. Ombilical et Prolapsus. — *Chute de la luette*. V. Luette. – *Chute de la paupière*. V. Blépharoptose. — *Chute du rectum*. V. Exanie. — *Chute de l'utérus*. V. Hystéroptose. — *Chute du vagin*. V. Elytroptose.

CHUTWU. s. m. Ecorce amère employée au Bengale contre les fièvres et le rhumatisme : l'arbre qui la produit n'est pas déterminé.

CHYAZIQUE. adj. [angl. *chyazic*, it. *chiazico*]. Mot formé des initiales de *carbone*, *hydrogene* et *azote*, proposé, pour désigner l'*acide cyanhydrique*, par Porret, qui appelait *chyazique sulfuré* l'acide sulfocyanhydrique.

CHYLAIRE. adj. [*chylaris*, esp. *quilar*]. Qui est relatif au chyle. On dit plutôt *chyleux*.

CHYLE. s. m. [*chylus*, de χυλὸς, suc ; all. *Milchsaft*, *Chylus*, angl. *chyle*, it. *chilo*, esp. *quilo*]. Proprement, tout fluide extrait des plantes ou des animaux. = Pour Hippocrate, décoction d'orge pour tisane. = Pour Galien, et actuellement encore, fluide qui est séparé des aliments pendant la digestion, et que les vaisseaux dits *chyliferes* ramènent de l'intestin grèle et portent dans le sang. C'est un liquide alcalin, blanc, opaque ; il a à peu près l'aspect du lait, une saveur salée et une odeur particulière ; il se coagule 10 à 15 minutes après son issue des vaisseaux. Il se compose d'un plasma fluide (ayant la composition de celui de la lymphe), de leucocytes en petit nombre, et de gouttelettes graisseuses à l'état de suspension émulsive, au nombre de 10 à 30 pour 100 (*globules* ou *granules du chyle*), qui ne sont pas un élément anatomique spécial comparable à une espèce quelconque de cellule ou de noyau de cellule, mais simplement des gouttes microscopiques de la graisse ingérée comme aliment ; chacune est un mélange de principes gras divers, de composition variable selon que l'alimentation est animale ou végétale. En pénétrant dans les villosités, elles prennent un volume de plus en plus restreint et uniforme ; arrivées dans les chylifères, elles ont 1 à 2 millièmes de millimètre au plus, au lieu de 1 à 5 millièmes environ qu'elles ont dans leur trajet au travers des cellules épithéliales de l'intestin et de la substance des villosités : au lieu de 1 à 20 millièmes, dans la pâte alimentaire de l'intestin (V. Piarrhémie). C'est par l'existence de ces gouttes de graisse que le chyle se distingue anatomiquement et chimiquement de la lymphe, à laquelle il est analogue sous les autres rapports. – *Pénétration du chyle*. V. Pénétration. — *Réservoir du chyle*. V. Chylifère.

CHYLEUX, EUSE. adj. [*chylosus*, angl. *chylous*, esp. *quiloso*]. Qui appartient au chyle, qui a de l'analogie avec le chyle. — *Absorption chyleuse*. V. Pénétration. – *Fluide chyleux*. Humeur qui ressemble au chyle. – *Sang chyleux*. V. Piarrhémie. — *Urine chyleuse*. V. Chylurie et Urine. — *Vaisseau chyleux*. V. Chylifère.

CHYLIFÈRE. adj. [*chylifer*, de *chylus*, chyle, et *ferre*, porter : qui porte le chyle ; all. *Milchgefässe*, angl. *chyliferous*, *lacteal*, it. *chilifero*, esp. *quilifero*]. — *Vaisseaux chylifères* (*vaisseaux* ou *veines lactés* d'Aselli, qui les entrevit en 1621, sans en reconnaître les fonctions). Vaisseaux lymphatiques des intestins, qui s'emparent du chyle pendant la digestion et le conduisent au canal thoracique. Ils diffèrent, par leurs usages, des autres vaisseaux lymphatiques, mais leur ressemblent quant à l'organisation et à la disposition anatomique. Très nombreux dans l'intestin grêle, rares dans le gros intestin, ils naissent dans l'intérieur des villosités intestinales par un petit canal central terminé en cul-de-sac (V. Pénétration *du chyle* et Villosité). A la sortie de l'intestin grêle, ils sont logés dans l'épaisseur du mésentère, entre ses deux feuillets ; ils aboutissent d'abord aux nombreux ganglions lymphatiques (*ganglions* ou mieux *glandes mésentériques*) qu'ils rencontrent à 27 millimètres du bord adhérent de l'intestin ; interrompus ensuite de distance en distance par des ganglions semblables, ils vont se jeter par deux ou trois grosses branches dans le *réservoir de Pecquet* ou *citerne du chyle*, confluent des lymphatiques des membres inférieurs, des parois abdominales et des parties sous-diaphragmatiques du tube digestif, et racine inférieure du canal thoracique, par l'intermédiaire duquel le chyle entre dans la circulation générale (V. Lymphatique et Thoracique). – Fig. 86. Réservoir de Pecquet et canal thoracique distendus par le mercure, avec les veines dans lesquelles se jettent les lymphatiques (celles-ci ont été représentées sans avoir reçu d'injection). MM, trait indiquant la ligne médiane du corps. GG, ganglions lymphatiques lombaires envoyant leurs efférents dans le réservoir. P, le *réservoir* ; plein de mercure, il reste un peu déprimé, d'une largeur qui varie de 5 à 17 millimètres d'un sujet à l'autre, s'il n'est pas représenté par un plexus ou un simple confluent de quatre à six conduits. C, tronc venant des glandes lymphatiques chylifères qui se jette dans la citerne. LL, troncs lymphatiques se jetant dans le canal. TT, le canal thoracique, toruleux, placé d'abord à droite, passant à gauche et renflé ici à son origine. BT, dilatation assez fréquente près de son abouchement. A, abouchement du canal dans la veine sous-clavière gauche (S), après avoir décrit une courbe anguleuse. J, veine jugulaire interne coupée, près de l'abouchement de laquelle a lieu celui du canal. O, lymphatiques efférents des glandes axillaires. QQ, autres venant de celles du cou. DD, deux des petits ganglions intercostaux dont les efférents vont dans le canal. U, N, lymphatiques efférents des glandes lymphatiques de l'épaule droite formant la *grande veine lymphatique*. V, abouchement de celle-ci dans la veine sous-clavière droite (F). H, lymphatique efférent des ganglions du cou se jetant isolément (K) près de la jugulaire interne droite (I). Z, abouchement de la grande veine azygos derrière la veine cave supérieure. X, Y, origines lombaires de l'azygos. RR, la petite azygos passant de gauche à droite, derrière le canal, pour se jeter dans la grande azygos (Ch. Robin).

CHYLIFICATION. s. f. [*chylificatio*, de *chylus*, chyle, et *facere*, faire ; all. *Chylification*, *Milchsaftbereitung*, angl. *chylification*, it. *chilificazione*, esp. *quilificacion*]. Action par laquelle la graisse du chyme arrive dans les vaisseaux chylifères, et qui a pour résultat la formation du chyle. Le chyle ne commence à se réunir dans les vaisseaux chylifères qu'à partir de la région du tube intestinal où le suc pancréatique est venu se mêler aux matières alimentaires. L'absorption chyleuse commence à la fin du duodénum, continue dans le jéjunum, et cesse à la fin de l'iléon. V. PÉNÉTRATION et PANCRÉATIQUE.

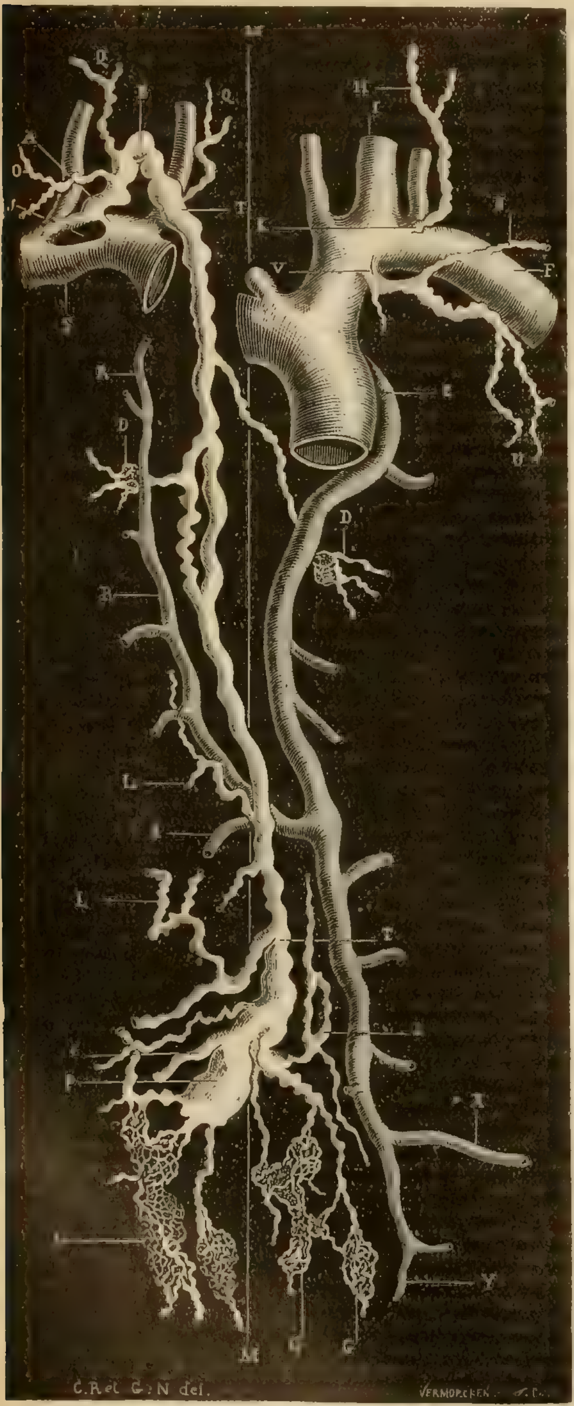

C.R et G.N del.

VERMORCKEN sc.

Fig. 86.

CHYLOPOÈSE et non **CHYLOPOIÈSE**. s. f. [*chylopoesis*, de χυλός, suc, et ποιεῖν faire]. Synon. de *chylification*.

CHYLOPOÉTIQUE, et non **CHYLOPOIÉTIQUE** adj [*chylopoeticus*]. Qui donne du chyle, qui contribue à la chylification.

CHYLOSE. s. f. V. CHYLIFICATION.

CHYLURIE. s. f. [*chyluria*, de *chyle*, et οὖρον, urine, dénomination tirée de l'apparence chyleuse que présente alors l'urine; all. *Chyluria*, *milchsaftartiger Harnabgang*, angl. *chyluria*, *chylury*, it. *chiluria*]. Altération consistant en la présence de la graisse en émulsion dans les urines, ce qui a fait croire que celles-ci contenaient du lait (*galacturie*), mais cette graisse diffère du beurre, et les autres principes du lait ne l'accompagnent pas. La coloration blanche de l'urine tient au passage, dans ce liquide, des fines gouttes de graisse que le sérum du sang a normalement en suspension, et qui le rendent opalin à un certain moment de la digestion. La *chylurie* est un symptôme de la *piarrhémie* (V. ce mot), mais non d'une affection du rein. Elle indique un état du foie produisant en excès et d'une manière continue les substances grasses qui donnent au sérum du sang son état laiteux. Les granulations en suspension dans l'*urine laiteuse* ne se rassemblent pas en cremor ni ne se déposent dans l'urine par le repos, elles sont d'une finesse excessive, trop petites pour paraître jaunes au centre, comme les gouttes ordinaires de graisse vues au microscope. — *Chylurie endémique*. Une des formes de l'hématurie endémique, reconnaissant la même cause. V. HÉMATURIE.

CHYME s. m. [*chymus*, de χυμὸς, suc; all. *Chymus*, *Speisebrei* angl. *chyme*, it *chimo* esp. *quimo*]. Matière de composition complexe qu'on trouve dans l'estomac, le duodénum et le commencement du jéjunum, lorsque la digestion d'un repas composé est avancée, et qui renferme : 1° une partie des matières albuminoïdes, gonflées par l'action de l'acide et du principe actif du suc gastrique, dissociées, réduites à l'état pulpeux, mais non encore dissoutes; 2° des matières liquéfiées, imbibant les précédentes, et que le filtre pourrait en séparer; 3° des portions d'aliments non attaquées, réduites en petites parcelles; 4° des matières sucrées dissoutes; 5° des matières grasses, la plupart ayant encore l'apparence huileuse. Le chyme se présente sous la forme d'une matière homogène : cependant Magendie et Blondlot ont remarqué qu'il y avait des variétés en rapport avec la nature de l'aliment. Sa *couleur* varie en effet suivant cette nature : en général il est moins coloré que l'aliment dont il provient. Sa *consistance* varie depuis celle d'une crème jusqu'à celle du gruau épais : celui qui provient de la digestion du beurre, des aliments gras et de l'huile ressemble à une riche crème (Beaumont), celui qui provient des aliments féculents se rapproche de l'apparence du gruau. Le chyme est invariablement acide; sa saveur a cependant quelque chose de douceâtre et d'insipide, il retient de l'odeur et de la saveur des aliments qui l'ont fourni. En avançant dans l'intestin grêle il se dépouille par suite de l'absorption intestinale, des principes propres à la formation du *chyle*, arrivé dans le gros intestin, il devient une masse excrémentitielle, qui, à l'extrémité des voies digestives, constitue les *matières stercorales* : de là les différences notables que présente le chyme suivant le lieu du canal alimentaire où on l'examine. V. Chyle et Digestion.

CHYMIE. s. f. V. Chimie.

CHYMIFICATION, ou mieux **CHYMOSE**. s. f. [*chymification*, esp. *quimificacion*]. Conversion des substances alimentaires en chyme, digestion stomacale.

CHYMOPHORE. adj. [de χυμὸς, suc, et φορὸς, qui porte]. S'est dit des vaisseaux laticifères des plantes, et autres, portant des sucs.

CHYMOSINE. s. f. V. Pepsine.

CHYNLEN. s. m. [*choulen*, *choulin*, *chouline*, *chuline*, *souline*, *racine d'or*, *jaune* ou *amere de la Chine*, *racine de mungo*, *foli des Chinois*, *raiz de mungo*, *bois de couleuvre* et *racine de mangouste*, parce que cet animal, dit-on, en mange avant d'attaquer les serpents ou après leur morsure, ce qui a conduit à l'employer comme antidote universel]. Racine qui paraît appartenir à l'*Ophioxylon serpentinum*, L., famille des apocynées. On s'en sert dans l'Inde et en Chine contre les fièvres, les coliques et contre les vomissements, bien qu'elle soit émétique chez certains individus. Souche un peu renflée, annelée ou ondulée, avec de courtes pointes épineuses, terminées par un prolongement cylindrique radiculaire.

CIBATION. s. f. [*cibatio*, de *cibare*, nourrir; it. *cibazione*]. Opération chimique par laquelle on donne à une substance plus de consistance et de solidité.

CIBOULE. s. f. V. Ail.

CIBOULETTE. s. f. [all. *Schnittlauch*, angl. *chives*, it. *cipollina*, esp. *cebollino*]. Nom vulgaire de la *civette*.

CICATRICE. s. f. [*cicatrix*, οὐλή, all. *Narbe*, angl. *scar*, it. *cicatrice*, esp. *cicatriz*]. Tissu qui réunit les solutions de continuité des parties molles, et qui résulte du travail de la *cicatrisation* : on appelle *cal* la cicatrice des os. La *cicatrice* résulte du dépôt, entre les lèvres ou à la surface de la plaie, d'une lymphe plastique qui donne naissance à des éléments anatomiques. Lorsque les bords d'une plaie ont été réunis immédiatement (V. Réunion *immédiate*), la cicatrice n'est que linéaire; lorsqu'ils se sont réunis médiatement, après suppuration, la cicatrice, peu régulière, affecte des formes variables avec celle de la plaie, et surtout avec la force de rétraction que possède, vis-à-vis des parties voisines, le tissu inodulaire qui l'a comblée (V. Inodulaire) : leur aspect varie aussi suivant la nature de l'agent qui a produit la solution de continuité à laquelle elles succèdent. Les cicatrices récentes sont plus ou moins rouges, molles, bleuâtres; peu à peu elles deviennent plus sèches et d'un blanc plus ou moins mat. La sensibilité, généralement diminuée à leur niveau, est souvent augmentée : elles sont parfois le siège de douleurs lors des changements atmosphériques. — *Maladies des cicatrices.* Les principales sont : l'*inflammation*, que calment les applications émollientes et froides; le *prurit*, qui cède aux mêmes moyens; la *douleur*, qui peut être causée, soit par l'hypertrophie d'une extrémité nerveuse comprise dans la cicatrice et qui ne peut disparaître que par l'excision de cette extrémité, soit par une névralgie simple, contre laquelle conviennent les narcotiques, les anodins; l'*ulcération*, qui se traite comme les ulcères simples; l'*hypertrophie*, parfois développée au point de former une tumeur verruqueuse (V. Cheloïde *cicatricielle*). — *Cicatrice difforme*. Celle qui présente une coloration ou une disposition anormales. La *coloration* résulte de l'emploi d'un agglutinatif coloré, tel que le taffetas noir d'Angleterre, dont il faut éviter l'usage; ou de la présence de grains de poudre, qu'il faut enlever un à un avec la pointe d'une aiguille. La *disposition anormale* consiste dans un enfoncement, qui est rarement un inconvénient, ou dans une saillie exubérante, qui peut être modifiée par des applications de teinture d'iode et la compression, et qui doit être enlevée par le bistouri lorsqu'elle cause une gêne trop grande. *Cicatrice vicieuse*. V. Cicatrisation (*Difformités par*). = En botanique, *cicatrice*, marque plus ou moins apparente que toute partie articulée d'un végétal, une feuille surtout, laisse, après sa chute, sur l'organe qui la portait.

CICATRICIEL, ELLE. adj. Qui appartient à une cicatrice, qui la forme ou en provient. — *Adhérences, brides, oblitération cicatricielles*. V. Cicatrisation (*Difformités par*). — *Chéloide cicatricielle*. V. Cheloide. — *Tissu cicatriciel* ou *tissu de cicatrice*. V. Inodulaire.

CICATRICULAIRE. adj. Qui est relatif à la *cicatricule*. — *Couche cicatriculaire* ou *granuleuse*. Couche très mince formée, dans l'œuf des oiseaux, des reptiles, des plagiostomes et des céphalopodes, par la substance même du vitellus, distendue et repoussée contre la face interne de la membrane vitelline, lorsque le vitellus de l'ovule (*germe* des anciens auteurs) s'est rempli de gouttes vésiculeuses, pleines de granules graisseux et albuminoides qui constituent le *jaune d'œuf*. Cette production des éléments du jaune n'a pas lieu au centre du vitellus, ni suivant une ligne qui rejoint ce centre à la cicatricule : la substance vitelline reste hyaline comme avant la formation du jaune, mais non creusée en cavité, comme le croyaient les anciens.

CICATRICULE. s. f. [*cicatricula*, all. *Närbchen*, angl. *cicatricule*, it. *cicatricula*]. Petite cicatrice; marque blanchâtre, souvent linéaire, que l'on observe sur les membranes séreuses ou muqueuses, ou sur la peau, après des solutions de continuité peu étendues ou des éruptions exanthématiques. = En botanique, trou que le funicule laisse sur la graine après que celle-ci s'est détachée. = Tache blanche que l'on voit sur le sommet du jaune, lorsque l'on casse un œuf fécondé, et qui contient le rudiment du blastoderme : c'est le *blastoderme* de Pander, le *cumulus proligère* d'autres auteurs, le *germe* du vulgaire. C'est une plaque circulaire, plus épaisse que la couche *cicatriculaire*, et formée, au même moment que celle-ci, par la portion de la substance du vitellus qui entoure la vésicule germinative. La cicatricule est la seule partie qui soit cytogène, c'est-à-dire qui se segmente pour former l'embryon.

CICATRISANT, ANTE. adj. [*cicatricans*, ἐπουλωτικὸς, all. *vernarbend*, it. *cicatrizzante*, esp. *cicatrizante*]. S'est dit des topiques auxquels on supposait la propriété de hâter ou de favoriser la cicatrisation des plaies.

CICATRISANTS. s. m. pl. Agents thérapeutiques, onguents surtout, que les anciens appliquaient sur les plaies, après les *incarnatifs*, pour favoriser la formation de la cicatrice. Il n'y a pas de *cicatrisants* proprement dits, et les moyens à employer pour accélérer la cicatrisation doivent varier suivant la nature des tissus lésés et suivant le mode de production et l'état de la plaie.

CICATRISATION. s. f. [*cicatricatio*, ἐπούλωσις, all. *Vernarbung*, it. *cicatrizzazione*, esp. *cicatrizacion*]. Formation d'une cicatrice; phénomènes qui ont lieu à la surface d'une plaie en voie de guérison. La marche de la cicatrisation diffère nécessairement suivant que les bords de la plaie se réunissent *immédiatement*, par première intention, ou *médiatement*, avec suppuration. Dans le premier cas, auquel convient le nom de *réunion*, il y a simplement accolement des éléments anatomiques séparés (V. Réunion); dans le second cas, qui porte spécialement le nom de *cicatrisation*, il y a régénération de ces éléments. Une plaie simple, non réunie, cesse bientôt de fournir du sang, remplacé par un suintement séro-sanguinolent, pendant quelques heures, puis devient sèche, blafarde jusqu'à ce qu'il suinte de nouveau un fluide séreux, un peu visqueux, qui devient ensuite consistant, jaunâtre, crémeux : c'est du pus. En même temps, elle se couvre de granulations dites *bourgeons charnus*; ses bords, tuméfiés par l'inflammation, se dégorgent, s'affaissent, et se rapprochent du centre de la plaie, dont ils diminuent l'étendue. Elle est riche en vaisseaux sanguins, rampant dans une matière d'abord amorphe, finement granuleuse, demi-solide, dans laquelle se voient plus tard des fibrilles de tissu lamineux écartées, entre-croisées, peu onduleuses, et des cellules fibro-plastiques : ainsi se forme le tissu *cicatriciel* ou *inodulaire* (V. INODULAIRE). Quand la plaie suppurante est très étendue ou irrégulière, une pellicule blanchâtre, épidermique, se forme sur les bourgeons charnus les plus saillants, qui se réunissent entre eux et avec cette pellicule. Quelques auteurs réservent le nom de *cicatrisation médiate* (ou *par troisième intention*) à ces cas où le tissu cicatriciel est très étendu comme la plaie qu'il recouvre; et appellent *cicatrisation immédiate par deuxième intention* ceux où les bords d'une plaie, couverte d'un tissu cicatriciel peu étendu, peuvent être mis en contact et s'accoler très vite par adhésion des bourgeons charnus des parois opposées : ces distinctions ont peu d'importance, le fait capital de la cicatrisation étant la présence ou l'absence de tissu inodulaire, c'est-à-dire la réunion médiate ou immédiate. — *Difformités par cicatrisation*. Accidents qu'on observe particulièrement à la suite de brûlures profondes ou étendues, et qui résultent, pour la plupart, de la rétraction qui s'exerce au niveau des cicatrices. Ce sont : des *adhérences* de parties contiguës, telles que le pavillon de l'oreille et les téguments du crâne, la lèvre inférieure et l'arcade dentaire correspondante, des doigts voisins; des *brides*, sous forme de saillies ou de cordes, unissant la cicatrice aux tissus voisins, peau, os, articulations, etc.; le *rétrécissement* ou l'*oblitération* d'ouvertures naturelles, par juxtaposition de leurs parois. On peut souvent prévenir ces difformités en donnant aux parties une position opposée à celle qui en favoriserait les adhérences; en interposant aux commissures, ou aux parois des orifices, des corps étrangers, sondes en gomme, éponge préparée, etc. Lorsqu'il existe des adhérences douloureuses à un os, il faut en faire la section sous-cutanée; la rétraction qui s'exerce au niveau des jointures peut être vaincue par les appareils à extension continue, les bandes élastiques, les attelles. Souvent il faut avoir recours à une opération, qui consiste soit à couper une bride rétractée, soit à pratiquer l'autoplastie pour allonger la cicatrice par un lambeau pris dans le voisinage, soit à enlever la cicatrice et à réunir la plaie par première intention.

CICÉROLE. s. f. [de *cicer*, pois chiche]. Nom vulgaire du pois chiche ou ciche. V. POIS.

CICUTAIRE. s. f. — *Cicutaire aquatique*. V. CIGUË *vireuse*.

CICUTÈNE. s. f. Essence identique à celle du cumin (*cuminol*), soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, trouvée dans la *ciguë vireuse* (Trapp).

CICUTIN. s. m., ou **CICUTINE**. s. f. [de *cicuta*, ciguë, angl. *cicutine*, it. *cicutina*]. V. CONICINE.

CIDRE. s. m. [de σίκερα, qui signifie toute espèce de liqueur fermentée autre que le vin; *pomaceum*, all. *Obstwein*, angl. *cider*, it. *sidro*, esp. *sidra*]. Boisson faite avec le jus des pommes, et aussi quelquefois avec celui des poires ou même des fruits du cormier. Les cidres récents, les gros cidres sucrés et mousseux se digèrent mal; ils peuvent causer des coliques, des diarrhées et même la dysenterie. Le cidre peut donner lieu à l'intoxication alcoolique lorsqu'il est pris en excès, bien qu'il ne renferme que de 2 à 4 pour 100 d'alcool. — *Cidre de poires*. V. POIRÉ.

CIERGE. s. m. [*cactus*]. Synonyme de *cactier*. V. ce mot.

CIGARE. s. m. — *Cigare médicinal*. Plantes sèches naturelles, ou pourvues de substances médicamenteuses en poudre ou en dissolution, roulées en forme de cigare. C'est ainsi qu'on prépare les cigares de belladone, de digitale, de jusquiame, etc., moins employés que les *cigarettes*. — *Cigare opiacé*. Il se prépare en arrosant 3 grammes de feuilles de belladone avec une solution de 15 centigr. d'extrait d'opium dans quelques gouttes d'eau, laissant sécher et roulant en cigare.

CIGARETTE. s. f. — *Cigarette médicinale*. Préparation analogue au cigare, dont il diffère en ce que les substances coupées sont enfermées dans du papier à cigarettes. — *Cigarette antiasthmatique*. Une décoction de feuilles de belladone, de stramoine, de digitale, de sauge, āā 5 grammes, additionnée de 75 grammes de sel de nitre et de 40 grammes de teinture de benjoin, sert à arroser une main de papier buvard, qui, séchée, est coupée en rectangles de 10 centimètres sur 7, et roulée en cigarettes. — *Cigarette arsenicale*. Elle est faite avec du papier imprégné d'une solution aqueuse de 1 centigramme d'acide arsénieux (Boudin) ou d'un milligramme d'arséniate de soude (Trousseau). — *Cigarette de belladone*. Chacune contient 1 gramme de feuilles de belladone incisées; de même, pour les cigarettes de digitale, de jusquiame, de nicotiane, de chanvre, etc. — *Cigarette mercurielle*. Elle s'obtient en étendant sur du papier, pour vingt cigarettes, une solution de bichlorure de mercure et d'acide azotique (āā 1 gramme) dans 20 grammes d'eau (Trousseau). — *Cigarette pectorale et antiasthmatique d'Espic*. Pour une cigarette, on emploie : feuilles de belladone, 30 centigrammes; de jusquiame et de stramoine, āā 15 centigrammes; de phellandrie, 5 centigrammes; extrait d'opium, 10 centigrammes; eau de laurier-cerise, q. s. — On donne aussi le nom de *cigarettes* à des tubes de plume, d'ivoire, de verre, dans lesquels on met des substances volatiles, comme le camphre : on aspire sans avoir recours à la combustion.

CIGUË. s. f. [*cicuta*, κώνειον, all. *Schierling*, *Conium*, angl. *conium*, *hemlock*, it. et esp. *cicuta*]. Nom sous lequel on confond vulgairement trois plantes ombellifères qu'il importe de distinguer. 1° La *ciguë vireuse* [*ciguë d'eau*, *cicutaire aquatique*, *Cicuta virosa*, L., *Cicutaria aquatica*, Lamk, all. *Wasserschierling*, angl. *water-hemlock*, it. *cicuta virosa*]. Quelquefois confondue avec la *Phellandrie*, elle a une racine épaisse et charnue, creusée intérieurement de cavités irrégulières pleines d'un suc âcre et laiteux. Sa tige porte des feuilles composées, grandes, tripennées, à pétioles creux, à folioles étroites et allongées, et à dents aiguës. C'est un poison narcotico-âcre plus actif que les autres ciguës. Sa racine a été prise quelquefois pour celle du panais; elle en diffère par son suc jaune et âcre. 2° La *ciguë* proprement dite [*grande ciguë*, *ciguë commune*, *ciguë des anciens*, *ciguë de Socrate*, *ciguë*

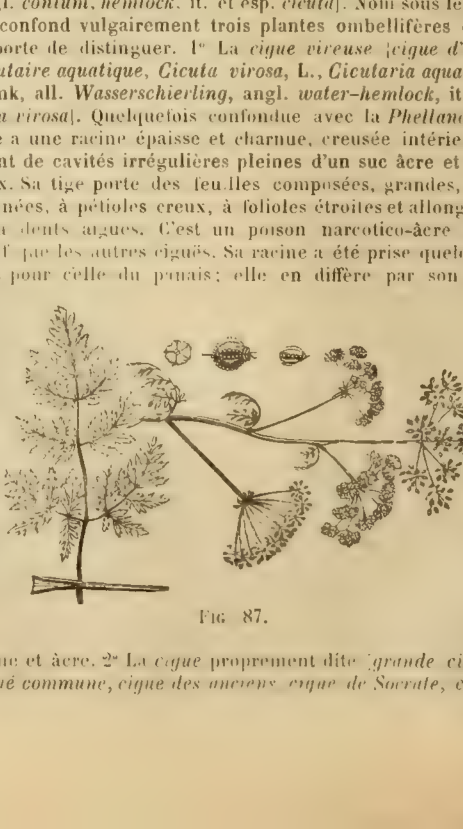

FIG. 87.

officinale [*Conium maculatum*, L.], la seule employée, est une plante indigène, dont la tige, cylindrique, rameuse, de 1 à 2 mètres de haut, est creuse et marquée extérieurement de taches rougeâtres (fig. 87). Elle croît dans les lieux incultes. On pourrait la confondre avec le persil quand elle commence à croître. Les taches de sa tige, ses feuilles d'un vert plus foncé, ses involucres polyphylles et courts, ses graines presque sphériques et marquées de stries crénelées, son odeur vireuse, fournissent des caractères distinctifs ; le persil a une odeur et une couleur verte agréables, des graines ovales et à stries non crénelées, des involucres très petits et monophylles. La grande ciguë est un poison d'autant plus actif qu'elle croît dans un climat plus chaud ; ses effets toxiques paraissent dus à un alcaloïde particulier (*conicine*). Elle est employée à l'extérieur comme fondant et résolutif, contre les engorgements scrofuleux, squirrheux, les cancers, les hypertrophies de la mamelle, du corps thyréoïde, les hydropisies, sous forme de cataplasmes faits avec la plante fraîche, ou d'emplâtres faits avec l'extrait ; à l'intérieur, comme narcotique, sédatif nerveux, contre les douleurs rhumatismales ou goutteuses, la chorée, la toux spasmodique, la phtisie commençante, la coqueluche ; l'extrait se donne d'abord à la dose de 1 décigramme en pilules, et l'on répète cette dose deux ou trois fois par jour, en l'augmentant successivement. 3° La *petite cigue* [*cigue des jardins*, *faux persil*, *Æthusa cynapium*, L.], diffère des précédentes en ce que sa racine ne contient pas de suc, et que ses semences sont globuleuses, à stries lisses (fig. 88). Son activité, plus grande que celle de la cigué ordinaire, en fait un agent thérapeutique puissant, mais dangereux. Elle a été quelquefois confondue avec le persil, dont il est peut-être difficile de la distinguer lorsqu'elle n'est pas en fleur. V. ÆTHUSE. — *Cigue* ou *phellandrie aquatique*. V. PHELLANDRIE. — *Huile de ciguë*. V. HUILES *médicinales*.

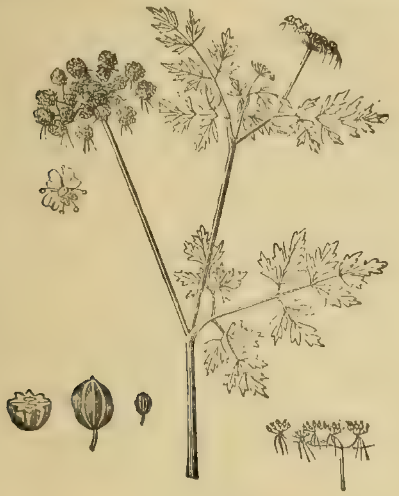

FIG. 88.

CIL. s. m. [*cilium*, all. *Wimper*, angl. *cilia*, it. *ciglio*, esp. *pestana*]. Poil long et roide des bords libres des paupières. — *Cils vibratiles*. Filaments très fins, hyalins, très transparents, homogènes, d'une extrême petitesse ($0^{mm},005$ à $0^{mm},650$), dressés sur toute la surface ou une partie seulement de certains éléments anatomiques (*cellules épithéliales*, *spermatozoïdes*), du tégument externe et interne de quelques animaux invertébrés, de quelques embryons d'animaux et de quelques algues (*zoosporées*). Les cils vibratiles, se contractant par eux-mêmes, se meuvent d'un *mouvement vibratile* très vif et continu, sans que des nerfs arrivent aux parties qui ont des cils, et même pendant vingt-quatre ou soixante heures hors de l'animal, lorsqu'on tient les éléments anatomiques ou les fragments d'êtres qui les portent dans des conditions de liquide et de température convenables ; ce qui a fait prendre quelquefois des cellules détachées pour des animaux. L'application locale de beaucoup de principes végétaux actifs sur les muscles ne modifie ni n'arrête ce mouvement, dans lequel il n'y a pas raccourcissement de tout le cil, mais inclinaisons ou courbures alternatives, par torsion de la base de l'organe, par raccourcissement borné à l'un des bords, puis ensuite à l'autre ; mais il est suspendu par les anesthésiques, ralenti par une basse température, accéléré par une température élevée et par l'électricité. On distingue deux sortes de cils, d'après les parties ou les êtres qui les portent : 1° *Cils vibratiles* proprement dits ou *des éléments anatomiques* (fig. 89) : cellules épithéliales prismatiques dont les cils vibratiles sont insérés sur l'extrémité libre la plus élargie de l'élément. On les trouve : *a*, chez les animaux à sang chaud, sur les cellules d'épithélium prismatique surtout, et sur les cellules polyédriques chez les batraciens et les poissons ; *b*, chez les autres animaux, en outre, sur les cellules sphériques, les pavimenteuses et même sur des épithéliums nucléaires ; *c*, ceux des spermatozoïdes des algues (à 2 ou 4 cils), des cryptogames vasculaires et des mousses (à cils nombreux), ne diffèrent pas essentiellement des cils vibratiles précédents. Ce fait appuie la comparaison de la *queue* des *spermatozoïdes* avec des cils. 2° *Organes* ou *filaments vibratiles* situés sur la surface du corps des animaux sans être sur des cellules, mais bien en continuité de substance avec la matière homogène, granuleuse ou non, de la surface de ces organismes, dont quelques-uns (*a*, infusoires) ne sont guère plus compliqués que des cellules, mais dont les autres (*b*, planariées, tentacules des mollusques bryozoaires) ont une organisation plus complexe ; *c*, on en trouve encore sur les embryons de quelques algues. V. ÉPITHÉLIUM, FLAGELLUM et ZOOSPORE. = En botanique, poil d'une certaine longueur, naissant sur le bord d'une surface et dans le même plan qu'elle, sans faire partie de l'une ou de l'autre face.

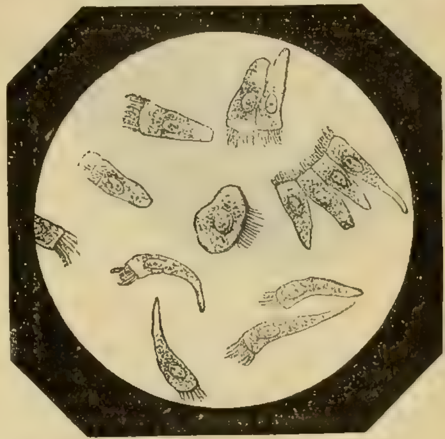

FIG 89.

CILIAIRE. adj. [*ciliaris*, angl. *ciliary*, it. *ciliare*, esp. *ciliar*]. Qui appartient aux cils : c'est dans ce sens qu'on dit le *bord ciliaire des paupières*. ‖ Se dit aussi de diverses parties qui entrent dans la structure de l'œil, à cause d'une certaine ressemblance que présente l'une

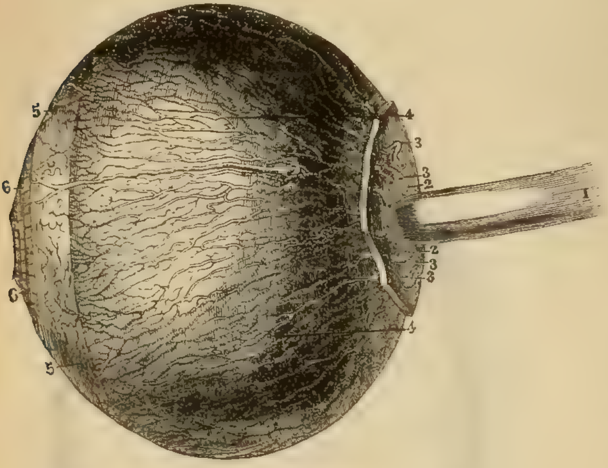

FIG. 90.

d'elles (les procès ciliaires) avec l'ensemble des cils formant la bordure des paupières entr'ouvertes. — *Artères ciliaires.* Artères fournies par l'ophtalmique, au-dessus du nerf optique. On distingue les *ciliaires courtes postérieures*, au nombre de quinze à vingt, qui se distribuent à la membrane de Ruysch de la *choroïde proprement dite* (fig. 90). Vaisseaux de la choroïde et de l'iris. 1, nerf optique; 2, sclérotique; 3, artères ciliaires courtes postérieures; 4, les mêmes artères dans la choroïde; 5,5, iris; 6,6, pupille; 7, veines choroïdiennes; les *ciliaires longues* ou *iriennes*, au nombre de deux; et les *ciliaires antérieures* ou *petites iriennes*, en nombre variable. Ces deux derniers ordres d'artères, par les anastomoses de leurs branches, forment deux cercles artériels, l'un antérieur, au niveau de la grande circonférence de l'iris (*grand cercle artériel de l'iris*), l'autre postérieur (*cercle du muscle ciliaire*); de ces cercles partent des rameaux, dont les uns vont s'anastomoser avec les ciliaires courtes dans la membrane de Ruysch, d'autres se rendent au muscle ciliaire, d'autres fournissent aux procès ciliaires, les derniers se portent vers le bord pupillaire de l'iris et forment le *petit cercle artériel de l'iris.* — *Canal ciliaire, de Fontana, de Hovius* ou *de Schlemm.* Plexus veineux situé dans l'épaisseur de la sclérotique, près de sa face profonde, à l'union de cette membrane et de la cornée: il reçoit une partie des veines du muscle ciliaire, et émet les veines ciliaires antérieures. Les veines qui le composent ont la structure des sinus intrafibreux; fréquemment anastomosées entre elles, elles offrent une disposition annulaire qui avait fait prendre leur ensemble pour un seul canal ou sinus circulaire. — *Corps ciliaire du cervelet.* V. CERVELET. — *Corps,* ou mieux *couronne, ciliaire de la choroïde.* Couronne radiée formée derrière l'iris par la réunion des *procès ciliaires.* — *Muscle ciliaire* [*cercle, anneau, ligament, ganglion, corps ciliaire*]. Anneau grisâtre, mou, large de 6 à 7 millimètres, placé à la face interne de la sclérotique, immédiatement en arrière de sa jonction à la cornée. Il a la forme d'un triangle allongé, dont la face externe répond à la sclérotique, l'interne à la couronne ciliaire; sa base est au niveau de la naissance de l'iris; son sommet, dirigé en arrière, se continue avec la lame externe de la choroïde. Il est composé de fibres de tissu lamineux, et surtout de fibres-cellules de la vie organique, dont les unes, *antéro-postérieures*, nées de la paroi interne du canal ciliaire, se terminent en arrière: les plus longues, sur le bord antérieur de la choroïde; les plus courtes, plus internes, à la surface externe des procès ciliaires et à la grande circonférence de l'iris; les autres fibres, *orbiculaires*, plus profondes, constituent un anneau situé à l'union de l'iris et des procès ciliaires: de plus, il possède des nerfs et des vaisseaux [V. CILIAIRE (*Artère* et *Nerf*)]. Ce muscle est l'organe actif de l'*accommodation*, dans laquelle le cristallin a un rôle purement passif: d'après Helmholtz, ses fibres antérieures, prenant leur point fixe en avant, au niveau du canal ciliaire, tireraient en avant la zone de Zinn qui leur est soudée et qui se trouverait relâchée; dès lors le cristallin, que la tension de cette membrane maintenait aplati, prendrait, au niveau de sa face antérieure, la convexité d'où résulte l'accommodation. D'autre part, il est probable que les fibres orbiculaires du muscle interviennent par leur contraction, qui, comprimant les troncs veineux ciliaires, force le sang de ceux-ci à passer par les procès ciliaires, et amène dans ces organes une rigidité suffisante pour permettre au muscle ciliaire d'agir sur le cristallin (Rouget). A l'appui de cette explication vient ce fait que l'hypermétrope, chez lequel l'accommodation s'exerce presque constamment entre l'infini et le *punctum proximum*, possède un muscle ciliaire bien plus riche en fibres orbiculaires qu'en fibres antéro-postérieures, tandis que le contraire s'observe chez le myope, dont le muscle reste inactif tant que les objets sont situés entre l'infini et le *punctum remotum* (Iwanoff). Aussi est-ce surtout dans l'hypermétropie, qui exige des contractions permanentes du muscle ciliaire, qu'on observe sa *contracture spasmodique*, dont le traitement consiste à corriger par des verres appropriés l'anomalie de la réfraction statique, puis à paralyser momentanément par l'instillation de quelques gouttes d'atropine l'accommodation dont la répétition détermine les spasmes du muscle. Le muscle ciliaire peut aussi être le siège d'un *affaiblissement sénile* produisant la presbytie; ou d'une *paralysie* complète ou incomplète, d'origine cérébrale, syphilitique, rhumatismale, anémique, ou toxique (absorption de belladone, de jusquiame, de stramoine). On la combat par l'instillation de sulfate d'ésérine et par un traitement stimulant, tonique, antisyphilitique, et par l'électricité. — *Nerfs ciliaires* ou *iriens.* Nerfs en nombre variable, tirant leur origine du nerf nasal (*nerfs ciliaires longs* ou *directs*), et de la partie antérieure du ganglion ophtalmique (*nerfs ciliaires courts*). Ils se réunissent en deux faisceaux qui percent la sclérotique près de l'entrée du nerf optique dans l'œil. Ils vont se perdre dans le muscle ciliaire, l'iris et la conjonctive. — *Procès ciliaires.* Prolongements, en forme de plis, de la choroïde, au nombre de 70 à 80, longs de près de 1 centimètre, situés contre la face interne du muscle ciliaire, et formant par leur réunion le *corps* ou *couronne ciliaire.* Chacun d'eux a la forme d'une pyramide triangulaire, dont la base est adossée à la face postérieure de l'iris, et le sommet, dirigé en arrière, se continue avec la lame interne de la choroïde; la face externe répond à la face interne du muscle ciliaire, les deux autres sont en rapport avec celles des procès voisins. Ils sont formés par une trame lamineuse analogue à celle de la choroïde proprement dite, mais dépourvue de fibres élastiques, plus riche en noyaux embryo-plastiques, et possédant une certaine quantité de matière amorphe, molle, finement grenue, qui manque dans la choroïde; de plus, on y trouve des plexus vasculaires très bien fournis; et, à leur face interne, une couche de pigment. Quand la pupille se dilate, les procès ciliaires s'allongent et se glissent en avant, entre l'iris et la face antérieure du cristallin, sans adhérer à la lentille, ni sur son bord ni en avant; ils se raccourcissent quand la pupille se rétrécit. — *Procès ciliaires du corps vitré* ou *de la zone de Zinn*. V. Vitre (*Corps*) et Zone *de Zinn*. — *Veines ciliaires*. Veines provenant de la choroïde proprement dite, de l'iris, du muscle et des procès ciliaires : elles se réunissent ordinairement en quatre groupes, et rayonnent dans chaque groupe vers un tronc unique; il en résulte quatre veines centrales, en tourbillon (*vasa vorticosa*), auxquelles se rendent les grosses veinules des procès ciliaires, et qui se jettent dans la veine ophtalmique. = *Blépharite ciliaire*. V. Blépharite. — *Ophtalmie ciliaire*. V. Blépharite.

CILIÉ, ÉE. adj. Dont le bord est garni de cils.

CILIOBRANCHES. adj. V. Polype.

CILIO-SPINAL, ALE. adj. — *Centre cilio-spinal* (Budge et Waller, 1851 et 1852). Point de la région cervicale de la moelle épinière d'où partent les filets du nerf sympathique qui se rendent aux fibres *rayonnées* de l'iris; il s'étend de la sixième vertèbre cervicale à la deuxième dorsale (Chauveau). La stimulation galvanique du cordon cervical du sympathique détermine le maximum de dilatation de la pupille, qui, lorsque l'excitation cesse, revient à son état primitif, ou même est plus contracté qu'avant l'expérience. Le centre cilio-spinal préside donc à la dilatation pupillaire par les fibres rayonnées de l'iris, dont les fibres circulaires tendent, au contraire, à contracter l'ouverture.

CILLEMENT. s. m. [all. *Blinzeln*]. Synonyme de *clignotement*.

CILLER. v. n., ou **SE CILLER**. v. réfl. On dit qu'un cheval commence à *ciller*, lorsque des poils blancs se montrent vers l'arcade orbitaire ou les tempes ; c'est un signe de vieillesse avancée.

CILLOSE. s. f. [*cillosisme*]. Tremblement continuel de la paupière supérieure (Vogel).

CIME. s. f. Cyme.

CIMENT. s. m. — *Ciment pour dents*. Substance de composition variable destinée à l'obturation des dents cariées. V. Obturation.

CIMETIÈRE. s. m. [*cœmeterium*, de κοιμητήριον, lieu de sommeil, de κοιμάω, je dors; all. *Kirchhof*, angl. *churchyard*, it. *cimiterio*, esp. *cimenterio*]. Terrain où l'on inhume les corps des morts, et qui, à cause du grand nombre de cadavres qu'on y accumule, exige certaines précautions. Jadis on enterrait au sein des villes et jusque dans les églises. Aujourd'hui les cimetières sont établis à la distance de 100 mètres au moins de l'enceinte des villes, et l'on défend d'élever des habitations tout auprès. Les fosses doivent avoir $1^{m},50$ à 2 mètres de profondeur, sur 8 décimètres de largeur, et être distantes l'une de l'autre de 3 à 4 décimètres sur les côtés. Bien que la destruction des cadavres soit, en général, accomplie au bout de deux ans, les règlements administratifs, pour plus de sécurité, ne permettent pas que les emplacements dans lesquels ont eu lieu des inhumations puissent être repris avant la fin de la cinquième année, à compter du jour de la dernière inhumation; et les articles 8 et 9 du décret du 23 prairial an XII exigent que les cimetières qui viennent à être fermés ne servent à aucun usage, pendant dix ans : ils peuvent être ensuite affermés, mais pour n'être qu'ensemencés et plantés, sans qu'on puisse faire aucune fouille ni fondement pour construction, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. V. Crémation et Saturation.

CIMICIQUE. adj. — *Acide cimicique* ($C^{30}H^{28}O^{4}$). Acide gras, isomère avec l'acide *moringique*, et sécrété par une punaise (*cimex*) des forêts (Carius). Il cristallise en prismes incolores, fusibles vers 45°, insolubles dans l'eau, décomposés par la distillation.

CIMIER. s. m. V. Couard.

CIMMOLE. s. m. V. Hydrocinnamyle.

CIMMYLE. s. m. ($C^{18}H^{7}$). Radical hypothétique de l'*acide cinnamique*.

CIMOLÉE. adj. f. — *Terre cimolée*. V. Terre.

CINA. s. m. V. Semen-contra.

CINABRE. s. m. [*cinnabaris*, κιννάβαρι, all. *Zinnober*, angl. *cinnabar*, it. *cinabro*, esp. *cinabrio*]. Ancien nom du *minium* (Pline et Galien). = Aujourd'hui, le sulfure rouge de mercure. V. Sulfure *de mercure*. — *Cinabre d'antimoine*. Sulfure rouge de mercure provenant de la décomposition du sublimé corrosif par le sulfure d'antimoine.

CINCHONÉES. s. f. pl. Section des rubiacées, qui a pour type le genre *Cinchona*. V. Quinquina.

CINCHONÉTINE. s. f. Produit de décomposition du sulfate de cinchonine par le peroxyde de fer, sur lequel on verse goutte à goutte de l'acide sulfurique étendu; amorphe, amer; violet à la lumière réfléchie, rouge jaune à la lumière transmise; soluble dans l'eau et l'alcool qu'il colore en rouge, insoluble dans l'éther.

CINCHONICINE. s. f. ($C^{40}H^{24}Az^{2}O^{2}$). Alcaloïde artificiel, amer, peu soluble dans l'eau, isomère de la cinchonidine et de la cinchonine : on l'obtient, à l'état de sulfate, par l'action prolongée d'une température de 130° sur le sulfate de cinchonine (Pasteur). Essayé comme fébrifuge, il a donné des résultats médiocres.

CINCHONIDINE. s. f. ($C^{40}H^{24}Az^{2}O^{2}$). Alcaloïde isomère de la cinchonine, découvert par Winckler dans l'écorce de quinquina de Maracaïbo ; on l'extrait de la quinoïdine du commerce par dissolution dans l'alcool et cristallisations répétées. La solution alcoolique est lévogyre. Une température élevée transforme ses sels, comme ceux de cinchonine, en sels de cinchonicine. Elle possède des propriétés fébrifuges, dont le degré n'a pas encore été déterminé.

CINCHONINE. s. f. [*cinchonina*, all. *Cinchonin*, angl. *cinchonine*, it. *cinconina*] ($C^{40}H^{24}Az^{2}O^{2}$). Alcaloïde que l'on trouve surtout dans le quinquina gris, combiné avec l'acide quinique et avec des matières colorantes (Pelletier et Caventou). On l'obtient en décomposant par la chaux les décoctions de quinquina gris dans l'acide chlorhydrique, et traitant ensuite par l'alcool bouillant le magma calcaire lavé et exprimé. L'alcool distillé donne la cinchonine en cristaux : on la purifie par de nouvelles cristallisations dans l'alcool et avec le charbon animal. Elle est en prismes quadrilatères réfractant fortement la lumière, d'une saveur presque nulle. Exposée à l'air, elle paraît en absorber peu à peu l'acide carbonique. Elle est soluble dans 2500 fois son poids d'eau bouillante; ses dissolutions dans les huiles fixes et volatiles et dans l'alcool bouillant sont dextrogyres et ramènent au bleu le papier de tournesol rougi, l'éther sulfurique n'en dissout que très peu, elle est volatile sans décomposition. Combinée avec les acides, elle produit plusieurs sels cristallisables. Le chlore et le brome forment, en l'attaquant, la cinchonine bichlorée et bibromée, qui se précipite de la solution aqueuse de chlorhydrate de cette base en présence de l'ammoniaque. Des essais thérapeutiques faits par Briquet, par les médecins militaires ayant souvent à traiter les fièvres paludéennes, par les médecins de la Bresse (Hudellet, etc.), il résulte que, sans être aussi efficace que la quinine, la cinchonine agit comme elle, et peut la remplacer à dose plus élevée au moins d'un tiers. Le sulfate de cinchonine, succédant plutôt qu'associé à celui de quinine, donne d'excellents résultats, et permet de traiter la fièvre intermittente à un prix moindre que par la quinine seulement. — *Kinate de cinchonine.* V. KINATE. — *Sulfate de cinchonine.* V. SULFATE.

CINCHONIQUE. adj. Qui concerne les quinquinas. — *Amer cinchonique.* V. KINOVINE. — *Rouge cinchonique.* V. ROUGE et QUINOTANNIQUE.

CINCHOTANNIQUE. adj. V. QUINOTANNIQUE.

CINCHOTÉNINE. s. f. ($C^{17}H^{20}AzO^{3}$). Produit d'oxydation de la cinchonine. Peu soluble dans l'eau froide, moins encore dans l'alcool. Se dépose de sa solution aqueuse bouillante en cristaux soyeux d'un blanc vif. Indifférente, se dissout dans les acides et dans les alcalis, sauf dans la potasse concentrée. Elle est moins dextrogyre que la cinchonine, et difficilement attaquée par le permanganate de potasse, même à chaud. V. QUININE.

CINCHOTINE. s. f. La *quinidine*.

CINCHOVATINE. s. f. Substance retirée par Mancini des écorces de quinquinas pâles de Jaen. C'est, suivant Winckler, de l'aricine.

CINCLISE. s. f. [κίγκλισις]. Dans Hippocrate, mouvement précipité de la poitrine. — Agitation; mouvement fréquent et peu étendu. || Synonyme de *clignotement*.

CINÉBÈNE. s. m. ($C^{20}H^{16}$). Carbure d'hydrogène liquide, isomérique avec l'essence de térébenthine, qui s'obtient en distillant avec de l'eau les graines du *cina* indien.

CINÉPHÈNE. ($C^{20}H^{16}$). Même composition, même origine que le cinébène : l'action de l'acide phosphorique anhydre est substituée dans sa préparation à celle de la chaleur.

CINÉRATION. s. f. [de *cinis*, cendre]. Synonyme d'*incinération*, qui est seul usité. V. CREMATION.

CINÈSE. s. f. [de κίνησις, mouvement]. Forme déterminée de l'art du mouvement artificiel curatif (Dally).

CINÉSIALGIE. s. f. [κίνησις, mouvement, et ἄλγος, douleur]. Douleur vive qui paraît toutes les fois qu'un muscle se contracte, et qui nuit à la fonction motrice (Gubler) : ainsi dans le rhumatisme musculaire, la myosite traumatique, la pleurodynie simple, les crampes des mollets, le coup de fouet, etc., la cinésialgie existe; la faradisation est le meilleur moyen de la faire disparaître.

CINÉSIE. s. f. [de κίνησις, mouvement]. Art des exercices du corps et des mouvements curatifs dans leurs rapports avec les mouvements naturels de l'organisme humain (Dally).

CINÉSIOLOGIE. s. f. [de κίνησις, mouvement, et λόγος, doctrine]. Science du mouvement artificiel curatif dans ses rapports avec l'éducation, l'hygiène et la thérapeutique (Dally).

CINÉSITHÉRAPIE. s. f. [de κίνησις, mouvement, et θεραπεία, traitement]. Curation par les mouvements (Dally). V. GYMNASTIQUE.

CINNAMATE. s. m. Sel formé par l'acide cinnamique avec une base. Les cinnamates sont insolubles dans l'eau, sauf les cinnamates alcalins : distillés avec l'acide azotique, ils produisent des vapeurs rutilantes, et donnent naissance à de l'hydrure de benzoyle. — *Cinnamate d'oxyde de styryle.* V. STYRACINE.

CINNAMÉINE. s. f. [it. *cinnamina*] ($C^{54}H^{26}O^{8}$). Produit oléagineux, jaunâtre, peu odorant, volatil à 305°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, provenant de la distillation du baume du Pérou avec une solution de potasse caustique.

CINNAMÈNE. s. m., ou **CINNAMINE.** s. f. [*styrol, essence de styrax, cinnamol*] ($C^{16}H^{8}$). Carbure d'hydrogène liquide, incolore, obtenu par l'action de la chaux en excès sur l'acide cinnamique.

CINNAMIQUE. adj. — *Acide cinnamique* ($C^{18}H^{7}O^{3}.HO$). Corps contenu dans le styrax liquide et dans les baumes du Pérou et de Tolu, obtenu en faisant bouillir ces substances avec une solution de potasse caustique; par le refroidissement, il cristallise en prismes rhomboïdaux, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool. Distillé avec la chaux, il donne du cinnamène. Dans le sang, il se convertit en acide hippurique, comme l'acide benzoïque, dont il se distingue en ce que, traité par un corps oxydant, tel que l'acide azotique, il produit de l'essence d'amandes amères. — *Alcool cinnamique.* V. STYRONE.

CINNAMOCINNAMIQUE. adj. — *Éther cinnamocinnamique.* V. STYRACINE.

CINNAMODENDRON. s. m. Genre de plantes de la famille des magnoliacées, dont deux espèces surtout sont connues : le *C. axillare*, qui fournit l'*écorce de Paratudo* aromatique; et le *C. corticosum*, dont l'écorce est ordinairement substituée à l'*écorce de Winter.* V. ÉCORCE.

CINNAMOL. s. m. V. CINNAMÈNE.

CINNAMOME. s. m. [*cinnamomum*]. Nom donné autrefois à une substance aromatique que quelques auteurs disent être la myrrhe, d'autres la cannelle.

CINNAMOMINE. s. f. Huile incolore, assez volatile, obtenue par Simon en distillant l'acide cinnamique avec trois fois son poids de chaux éteinte.

CINNAMOMUM. s. m. V. CANNELLIER.

CINNAMYLE. s. m. ($C^{18}H^{17}O^{2}$). Radical hypothétique de l'acide *cinnamique* anhydre. V. HYDROCINNAMYLE.

CINNYLIQUE. adj. — *Alcool cinnylique.* V. STYRONE.

CINTRÉ, ÉE. adj. — *Ligament cintré.* V. DIAPHRAGME.

CIONITE. s. f. [*cionitis*, de κίων, luette]. Inflammation de la luette.

CIONORRAPHIE. s. f. [de κίων, luette, et ῥαφή, suture]. La *staphylorraphie*.

CIONOTOME. s. m. [*cionotomus*, de κίων, luette, et τομή, section]. Instrument en forme de ciseaux coudés pour pratiquer la résection de la luette.

CIONOTOMIE. s. f. Section de la luette.

CIPIPA. s. m. [*moussache*]. Fécule pure de manioc, lavée et séchée à l'air.

CIRCÉE. s. f. [*Circæa lutetiana*, L., *herbe de Saint-Étienne, herbe aux sorciers,* etc.]. Petite plante vivace (diandrie monogynie, L., onagrariées, J.) employée autrefois comme résolutive.

CIRCINAL, ALE, CIRCINÉ, ÉE. adj. [*circinalis, circinatus*, de *circinus*, cercle, compas]. Qui est disposé en cercle. V. HERPÈS.

CIRCONCISION. s. f. [*circumcisio*, de *circum*, autour, et *cædere*, couper; περιτομή, all. *Beschneidung*, angl. *circumcision*, it. *circoncisione*, esp. *circuncision*]. Opération qui consiste à retrancher circulairement une portion du prépuce chez les enfants nouveau-nés, conformément à une pratique religieuse qui paraît avoir eu pour but, chez les Egyptiens, les Hébreux et les musulmans, d'empêcher l'accumulation de la matière sébacée sécrétée à la base du gland. || Opération chirurgicale nécessitée par des affections du pénis ou du prépuce, telles que cancer préputial, éléphantiasis du prépuce, et surtout phimosis. C'est avec l'instrument tranchant qu'on pratique ordinairement l'excision d'un lambeau préputial plus ou moins large, dans une direction oblique par rapport à l'axe de la verge. Dans cette opération, pour laquelle de forts ciseaux à bec-de-lièvre conviennent aussi bien que le bistouri, la plupart des chirurgiens s'attachent à sectionner au même niveau et en même temps la peau et la muqueuse, qu'ils fixent ensemble, avant de les couper, au moyen de deux pinces à torsion introduites entre le gland et le prépuce, ou à l'aide d'aiguilles, de pinces à dents, et autres instruments spéciaux. D'autres circoncisent d'abord la peau seule, attirée en avant; puis incisent la muqueuse jusqu'au gland et en excisent largement les lambeaux latéraux. Dans tous les cas, on applique immédiatement plusieurs serres-fines, qui réunissent la peau et la muqueuse, et qui ne doivent pas être laissées en place plus de vingt-quatre heures ; il faut que tout écoulement sanguin soit arrêté pour que la réunion immédiate soit possible. ‖ Par extension, excision des petites lèvres ou du clitoris. V. NYMPHOTOMIE.

CIRCONFLEXE. adj. [*circumflexus*, de *circum*, autour et *flexus*, fléchi : courbé circulairement ; all. *umgebogen*, angl. *circumflex*, it. *circonflesso*, esp. *circunflejo*]. — *Artères circonflexes.* On distingue : 1° au bras, les *circonflexes antérieure* et *postérieure* (*scapulo-humérales*, Ch.) qui naissent de l'axillaire, tantôt séparément, tantôt par un tronc commun, donnent des branches destinées surtout au deltoïde, et s'anastomosent entre elles de façon à former autour du col chirurgical de l'humérus un cercle complet ; 2° à la cuisse, les *circonflexes externe* et *interne* (*sous-trochantériennes*, Ch.), fournies par la fémorale ou par la fémorale profonde ; elles s'anastomosent comme les précédentes, en entourant la partie supérieure du fémur, et fournissent des branches aux muscles pelvi-trochantériens, aux adducteurs, et aux muscles de la partie postérieure de la cuisse ; 3° dans la paroi abdominale, la *circonflexe iliaque*, Ch. (*iliaque antérieure*), qui naît de l'iliaque externe, longe d'abord l'arcade crurale, puis la lèvre interne de la crête iliaque, et se termine dans les muscles transverse et petit oblique de l'abdomen. — *Nerf circonflexe.* V. AXILLAIRE. — *Veines circonflexes.* Elles suivent exactement le trajet des artères correspondantes, et se jettent : celles du bras, dans la veine axillaire ; celles de la cuisse, dans la veine fémorale ; celles de la paroi abdominale, dans la veine iliaque externe.

CIRCONSCRIT, ITE. adj. [*circumscriptus*, de *circum*, autour et *scriptus*, écrit, tracé ; all. *umgrenzt*, it. *circonscritto*, esp. *circunscrito*]. Limité, borné. — *Tumeur circonscrite.* Celle dont les limites sont bien prononcées, par opposition à celles qui sont *diffuses*.

CIRCONSPECTION. s. f. [all. *Behutsamkeit*, *Vorsicht*, *Vorsichtigkeit*, angl. *circumspection*, it. *circonspezione*, esp. *circunspeccion*]. Dans la physiologie cérébrale de Gall, faculté primitive de l'homme et des animaux, plus ou moins développée selon les sujets, existant surtout dans les espèces sociables, et jouant chez l'homme un rôle comme condition d'existence de chaque individu.

CIRCONVOLUTION. s. f. [de *circumvolvere*, s'entortiller autour; *gyrus*, all. *Windung*, angl. *circumvolution*, it. *circonvoluzione*, esp. *circunvolucion*]. Contour que décrivent les intestins dans l'abdomen. ‖ Par analogie, saillie sinueuse de la surface du cerveau. Les circonvolutions qui se pressent en grand nombre à la surface du cerveau sont des replis assez analogues à ceux qui se formeraient sur la périphérie d'une sphère creuse qu'on voudrait renfermer dans une autre sphère de plus petit diamètre (fig. 91 et 92). La production de ces plis, de leur engrènement réciproque, de leurs inflexions, de la profondeur des sillons qui les séparent, de leurs dissemblances d'un lobe à l'autre, résulte, en effet, d'une inégalité relative entre l'accroissement de la substance cérébrale, qui tend à s'étaler, et la boîte crânienne. D'après Gratiolet, ce plissement se montre, dans le fœtus, toujours sur l'hémisphère gauche en premier lieu, et y reste plus prononcé qu'à droite d'une manière très visible jusqu'à l'époque de la naissance ou un peu après ; cette proposition trop absolue a été infirmée par un certain nombre d'exceptions. Épais.

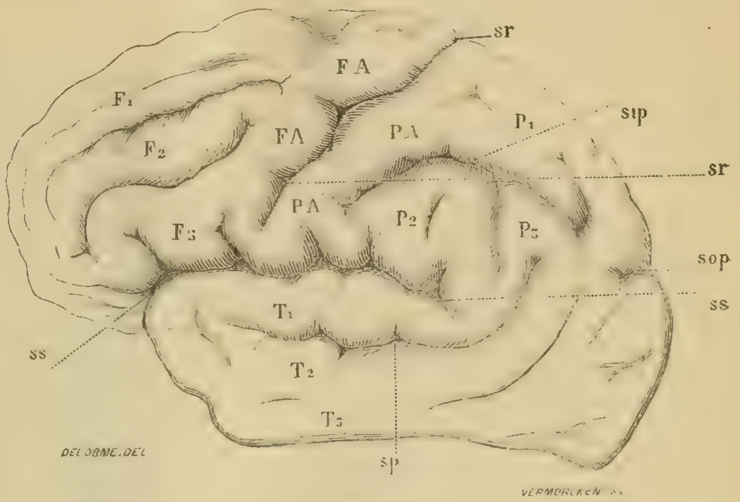

FIG. 91

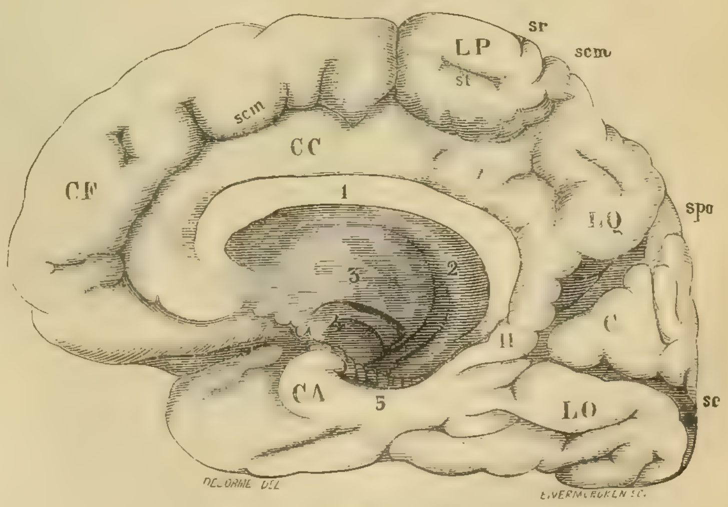

FIG. 92.

arrondis et plus ou moins allongés, ces replis serpentent à la surface des hémisphères en saillies cylindroïdes, dont la direction et l'agencement réciproque, quoique différents d'un sujet et d'une moitié à l'autre, sont assujettis dans leur disposition la plus générale à une loi constante. Nulles dans les poissons, les reptiles, les oiseaux et les monotrèmes, rudimentaires chez la plupart des rongeurs et des édentés, les circonvolutions cérébrales arrivent à des proportions assez remarquables dans les carnassiers, les ruminants, les cétacés et les solipèdes, et atteignent leurs plus grandes dimensions chez les singes, l'éléphant, et surtout chez l'homme, qui, en cela, domine tout l'embranchement des vertébrés. Le volume, le nombre, la longueur et les communications ou anastomoses des circonvolutions sont généralement en rapport avec le degré de développement du cerveau et du corps des animaux. Lorsqu'on divise une circonvolution dans toute son épaisseur, on constate qu'elle est formée à l'intérieur par de la substance blanche qui en reproduit la forme sous de moindres dimensions, et à l'extérieur par une couche de substance grise qui passe sans interruption d'une circonvolution à la circonvolution voisine, et qui est dite *couche corticale* [all. *Rindenblatt*]. V. CERVEAU. — *Circonvolutions ascendantes* ou *centrales* [all. *centrale Windungen*]. Les deux circonvolutions qui limitent en avant et en arrière le sillon de Rolando *s r*. L'antérieure, dite *frontale ascendante, centrale antérieure, pariétale antérieure* F A, est limitée en avant par le sillon præcentral ou sillon courbe frontal, interrompu par de nombreux plis de passage ; la postérieure, *pariétale ascendante, centrale postérieure, pariétale postérieure* P A, répond en arrière au lobule du pli courbe et à la circonvolution pariétale supérieure. A l'extrémité supérieure de la première se trouve le centre moteur des membres supérieurs ; en haut de la seconde, le centre moteur des membres inférieurs (Ferrier et Hitzig). V. CENTRE. — *Circonvolution du coin* [*gyrus cunei*, all. *Zwickelswindung*]. Petite circonvolution qui relie celle du corps calleux au coin C. — *Circonvolution du corps calleux* [*circonvolution arquée, marginale, de l'ourlet, gyrus fornicatus, cingulum, cingula* ; all. *Bogenwulst, Randbogen*]. Large circonvolution CC qui borde le corps calleux, au-dessus duquel elle est située, et qui est limitée supérieurement par le sillon calloso-marginal *s c m*, qui la sépare du lobe paracentral, L P, lequel présente à sa partie moyenne un sillon transversal, *s t* : en avant, elle se prolonge au-dessous du bec du corps calleux et est en rapport avec le nerf olfactif ; en arrière, elle répond au lobe carré, L Q, et se continue, au-dessous du bourrelet du corps calleux, avec la circonvolution de l'hippocampe H. Au-dessous de cette circonvolution, on voit, de haut en bas : le corps calleux (1), la cavité du ventricule latéral (2), la couche optique (3), la coupe du pédoncule cérébral (4), le corps godronné (5). — *Circonvolution en crochet* ou *de la corne d'Ammon* [*uncus, gyrus uncinatus*, all. *Ammonsfalte, Hackenwindung*]. Extrémité antérieure de la circonvolution de l'hippocampe, C A. — *Circonvolution descendante* [*gyrus descendens*, Ecker]. Petite circonvolution verticale située en arrière de la partie postérieure du sillon de l'hippocampe, et réunissant entre elles les circonvolutions occipitales. — *Circonvolutions frontales* [all. *Stirnwindungen*]. Celles qui occupent le lobe frontal. Elles sont au nombre de quatre : 1° *frontale ascendante* F A (V. CIRCONVOLUTIONS *ascendantes*) ; 2° *première circonvolution frontale* des auteurs français, ou *frontale supérieure* [*troisième circonvolution frontale* des Allemands, *gyrus frontalis superior* d'Ecker] : elle présente une face sur la convexité de l'hémisphère F 1, et une autre sur sa face interne C F, au-dessus du sillon calloso-marginal, qui la sépare de la circonvolution du corps calleux ; son extrémité postérieure présente le centre moteur de la tête ; 3° la *deuxieme circonvolution frontale* F 2 [*gyrus frontalis medius*, Ecker], qui contribue, en avant, à former l'extrémité antérieure du lobe frontal, et présente, en arrière, le centre moteur des muscles de la face ; 4° la *troisième circonvolution frontale* ou *frontale inférieure* F 3 [*premiere* des Allemands, *circonvolution de Broca, gyrus frontalis inferior* d'Ecker], qui gagne la face inférieure du lobe frontal, et dont la partie postérieure présente, chez le singe, le centre moteur des lèvres et de la langue, et, chez l'homme, le siège de la faculté du langage articulé (V. APHASIE). — *Circonvolution fusiforme*. V. CIRCONVOLUTIONS *temporo-occipitales*. — *Circonvolution de l'hippocampe* [*gyrus hippocampi*]. Portion de la circonvolution du corps calleux qui répond au lobe temporal, H. — *Circonvolutions de l'insula* [all. *Stammlappen*]. Groupe de 5 ou 6 circonvolutions situées au fond de la scissure de Sylvius, formant l'*insula* par leur réunion. — *Circonvolutions occipitales*. Elles occupent le lobe occipital L O, séparé du coin par la scissure calcarine *s c*, et sont au nombre de trois : l'*occipitale supérieure* ou *première occipitale*, continue en avant avec la pariétale supérieure ; la *seconde occipitale*, continue avec le pli courbe ; la *troisième occipitale*, continue avec les deuxième et troisième temporales. — *Circonvolutions olfactives*. Circonvolutions de la face inférieure du lobe frontal, qui existent bien manifestement chez beaucoup d'animaux, au nombre de deux, interne et externe, séparées par le sillon olfactif : chez l'homme, on ne distingue qu'une petite circonvolution interne, correspondant à la racine blanche interne du nerf olfactif. — *Circonvolutions orbitaires* [all. *Orbitalwindungen*]. Celles qui reposent sur la voûte orbitaire, à la face inférieure du lobe frontal, et qui constituent le lobule orbitaire de Gratiolet ; c'est la terminaison des circonvolutions frontales moyenne et inférieure. — *Circonvolutions pariétales*. On distingue 1° la *circonvolution pariétale ascendante* P A (V. CIRCONVOLUTIONS *ascendantes*) ; 2° les *circonvolutions pariétales*, séparées par la scissure interpariétale *s i p* en *supérieure*, P 1, qui se continue en bas et en avant avec la pariétale ascendante, en arrière avec la première temporale ; et en *inférieure*, qui forme en arrière le pli courbe, P 3, et dont les sinuosités antérieures constituent le lobule du pli courbe, P 2. — *Circonvolution* ou *pli de passage*. V. PLI. — *Circonvolutions temporales*. Circonvolutions horizontales au nombre de trois, T 1, T 2, T 3, parallèles entre elles, qui constituent le lobe temporal (ou sphénoïdal). La supérieure est séparée de la suivante par la scissure parallèle, *s p*, et des circonvolutions pariétales par la scissure de Sylvius, *s s*. — *Circonvolutions temporo-occipitales*. Circonvolutions de la face interne des hémisphères. Elles sont au nombre de deux : l'une, *premiere circonvolution temporo-occipitale, circonvolution fusiforme* [*gyrus fusiformis* ; all. *Spindelwindung*], est située au-dessous du coin, et voisine de la troisième circonvolution temporale dont elle est souvent peu distincte ; l'autre, *seconde circonvolution temporo-occipitale* [all. *Zungenwindung*], située au-dessous de la circonvolution de l'hippocampe, est continue d'une part avec le lobule lingual, et d'autre part avec la circonvolution du corps calleux.

CIRCUIT. s. m. En physique, ensemble des parties que parcourt le courant électrique : l'ensemble de la pile et des deux conducteurs qui relient ses pôles forme un circuit ; il en est de même d'un fil formé d'un seul métal ou de plusieurs métaux, dont les extrémités sont soudées ensemble, et dans lequel on obtient la formation d'un courant par l'action de la chaleur. V. THERMO-ÉLECTRIQUE.

CIRCULAIRE. adj. [*circularis*, de *circulus*, un cercle ; all. *kreisformig*, it. *circolare*, esp. *circular*]. Qui décrit un cercle. — *Amputation circulaire*. V. Amputation. — *Bandage circulaire*. V. Bandage. — *Cautère circulaire*. V. Cautère. — *Folie circulaire*. V. Folie. - *Sinus circulaire*. V. Sinus *circulaire* et Sinus *coronaire*.

CIRCULAIRE. s. m. Cercle que décrit une bande autour d'une partie, dont elle fait complètement le tour, de manière que le globe de la bande se trouve ramené à son point de départ. V. Bandage et Bande.

CIRCULATION. s. f. [*circulatio*, de *circulus*, cercle ; all. *Kreislauf*, angl. *circulation*, it. *circulazione*, esp. *circulacion*]. Fonction organique caractérisée par le transport, dans l'appareil vasculaire, du sang et de la lymphe, quelle qu'en soit la direction, distribuant *dans tous les organes* les principes absorbés durant la *digestion* et l'*inspiration*, et se chargeant de ceux qui, devenus impropres à la nutrition, sont rejetés pendant l'*expiration* et l'*urination*. Elle sert d'intermédiaire entre les diverses fonctions de la vie organique, qu'elle lie à celles de la vie animale : ce résultat fondamental reste le même, qu'il y ait ou non un ou plusieurs centres de circulation venant compliquer l'acte général. L'appareil et la fonction sont absents là où manquent les appareils de la vie animale et l'animalité, comme chez les plantes, et partout où ces appareils et l'animalité sont peu prononcés, comme sur les embryons ou les larves de divers invertébrés, ainsi que dans quelques rayonnés et infusoires. La circulation a pour condition fondamentale (comme le montre son arrêt par la production ou l'introduction de gaz dans les vaisseaux) l'incompressibilité des liquides. Avec l'*urination*, elle est la première fonction qui disparaît, lorsqu'en partant de l'homme on descend aux êtres plus simples. La circulation est un mouvement successif, et, pour ainsi dire, circulaire du sang : projeté dans l'aorte par les contractions du ventricule gauche, le sang, d'un rouge éclatant et chargé de principes nutritifs, parcourt toutes les divisions du système artériel, et arrive dans le système capillaire général, où il fournit les matériaux de l'assimilation, et reçoit ceux de la désassimilation. Les vaisseaux capillaires le transmettent, converti en sang noir, au système veineux, dont les divisions viennent toutes aboutir aux veines caves, et le portent dans l'oreillette droite avec la lymphe et le chyle versés par le canal thoracique dans la sous-clavière gauche, et dans la droite par la grande veine lymphatique droite. De l'oreillette droite, le sang passe dans le ventricule correspondant, dont la contraction le pousse par l'artère pulmonaire dans le système capillaire des poumons, où il est revivifié par l'acte de la respiration, qui lui rend la couleur vermeille du sang artériel. Dans cet état, il est rapporté au cœur par les veines pulmonaires ; l'oreillette gauche, qui le reçoit, le transmet à son ventricule, qui se contracte pour le chasser de nouveau par l'aorte, et lui fait ainsi recommencer sans cesse le trajet qu'il a déjà parcouru (fig. 93). Appareil de la grande et petite circulation : *oo*, oreillettes ; *vv*, ventricules ; *aa*, système aortique ; *c*, capillaires généraux ; *vc*, veines à sang noir ; *ap*, artère pulmonaire ; P, capillaires du poumon ; *vp*, veines à sang rouge. La circulation n'est point un courant uniforme ; elle se fait avec une rapidité variable suivant les points du trajet, mais elle n'est jamais absolument interrompue. On a cherché à évaluer la vitesse générale de la circulation, c'est-à-dire le temps que met une molécule de sang partant d'un point pour y revenir, après avoir traversé tout le cercle de la circulation : des expériences de Héring et de Vierordt il résulte qu'une molécule sanguine partie de la veine jugulaire met environ 23 secondes, chez l'homme, à y revenir, et que pour la veine crurale il faut ajouter 2 secondes, en raison de l'étendue plus grande du chemin parcouru ; cette vitesse explique la rapidité avec laquelle les substances toxiques introduites dans l'économie s'y répandent. Les lois de la circulation du sang sont celles qui président aux mouvements des liquides, et sa principale cause consiste dans les inégalités de pression qui existent dans les différentes parties de l'appareil circulatoire et qui sont maintenues par le cœur où aboutissent ces parties. — Tous les animaux n'ont pas une véritable circulation (infusoires, spongiaires). Chez certains annélides, l'appareil circulatoire ne consiste qu'en vaisseaux dont les uns recueillent le sang dans l'organe de la respiration où il se forme, et le distribuent à toutes les parties du corps, tandis que les autres le ramènent de celles-ci à l'organe respiratoire. Ailleurs, il existe en outre un agent d'impulsion, le cœur, dont les diversités sont nombreuses. Les insectes ont un cœur (*vaisseau dorsal*) qui, par l'une de ses extrémités, pousse le liquide nourricier dans un système vasculaire très simple, d'où il revient à l'autre extrémité de ce même organe. Les crustacés et les arachnides ont un cœur aortique sans cœur pulmonaire. Chez les céphalopodes, il y a deux cœurs pulmonaires ou branchiaux, dans l'intervalle desquels se trouve un cœur aortique, de sorte qu'il existe ici deux cercles artériels et veineux, un pour chaque côté du corps, convergents au cœur aortique. Les autres mollusques n'ont qu'un cœur pulmonaire, sans cœur aortique. Sur les poissons, il y a un cœur branchial volumineux et puissant, sans cœur aortique, et le sang ne circule que par l'impulsion reçue du muscle qui l'a poussé d'abord dans les branchies. Sur les reptiles écailleux, le cœur se

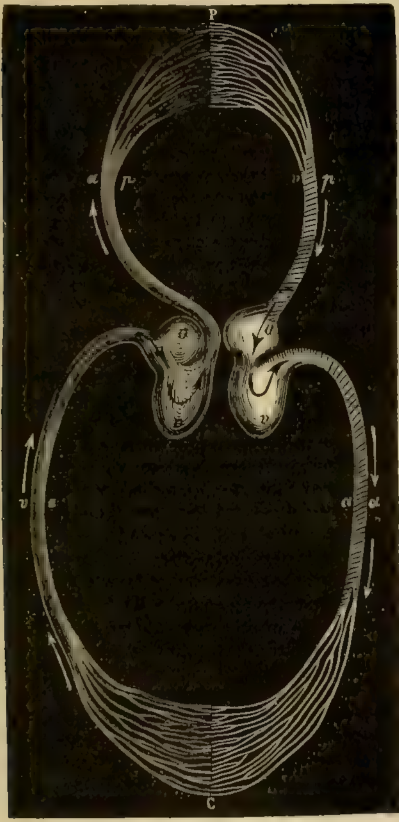

Fig. 93.

compose de deux oreillettes, l'une pour le sang veineux du corps, l'autre pour le sang artérialisé des poumons, et de deux ventricules, mis en communication, qui distribuent le sang aux poumons et au reste du corps. Le cœur des reptiles à peau nue a deux oreillettes et un seul ventricule, et préside aux deux circulations à la fois : dans cette classe donc, le cœur est à la fois aortique et pulmonaire, quoique simple. Enfin, sur les oiseaux et les mammifères, elle a lieu comme sur l'homme. — Servet (1553) indiqua le passage du sang du cœur droit au cœur gauche par l'intermédiaire du poumon. Ruini (1590) nota le même fait, l'issue du sang du ventricule gauche par l'aorte et son retour au cœur droit par les veines caves. Harvey (1619) donna les preuves démonstratives de ces faits et du passage du liquide des artères aux veines par l'intermédiaire des capillaires. En 1661, Malpighi vit les capillaires proprement dits et suivit les globules du sang des artérioles aux veinules, par leur intermédiaire, sur le poumon des grenouilles. En 1668, Leeuvenhoeck constata le même fait sur les batraciens, la queue des poissons, les ailes des chauves-souris. Le retour par les veines des liquides injectés dans les artères, constaté par Ruysch, Swammerdam, etc., complétèrent ces preuves. - *Circulation artérielle.* Transport du sang dans le système artériel, depuis les orifices aortique et pulmonaire des ventricules jusqu'aux vaisseaux capillaires généraux ou pulmonaires. Il progresse grâce à l'impulsion qu'il reçoit du cœur, et, en outre, à l'aide de deux propriétés que les parois des artères tiennent des éléments anatomiques qui les forment, l'*élasticité* et la *contractilité*. Celle-ci, marquée surtout au niveau des petites artères qui possèdent plus de fibres musculaires que les grosses, préside aux circulations locales, et se manifeste non seulement sous l'influence du système nerveux (V. VASO-MOTEUR), mais aussi par l'excitation d'un grand nombre d'agents mécaniques, physiques ou chimiques : la contraction des artérioles diminue la quantité de sang qui arrive aux capillaires qu'elles fournissent, leur dilatation a un effet opposé. L'élasticité, au contraire, plus marquée dans les artères rapprochées du cœur, régularise la circulation générale, change le jet intermittent du sang en un écoulement continu et uniforme, et favorise l'action du cœur dont elle diminue les efforts (Marey). La pression du sang dans les artères est d'autant plus faible que celles-ci sont plus éloignées du cœur (V. HEMODYNAMOMETRE et PRESSION) ; il en est de même de sa vitesse (V. HEMADROMOMÈTRE). — *Circulation capillaire.* Passage du sang des artères dans les veines en traversant le système des *vaisseaux capillaires*. On la suit sous le microscope, qui fait distinguer le système artériel, le veineux et les différents ordres de capillaires. La circulation capillaire se caractérise par sa moindre rapidité et la direction des courants en sens aussi divers que ceux des conduits ; dans les gros capillaires, il existe de chaque côté de la colonne centrale courante des globules rouges (*torrent central* ou *axile*) où le mouvement est rapide, une *zone latérale transparente* (*espace blanc, couche globulaire inerte*), formée du plasma avec ou sans leucocytes, qui paraît immobile. Les pulsations cardiaques ne se font pas sentir dans les capillaires ; ce n'est que lorsque la circulation s'est très ralentie ou presque suspendue dans ces vaisseaux, et qu'elle reprend, qu'ils sentent l'impulsion cardiaque. Le sang avance par l'effet de sa pression, influencée par l'état de contraction des petits vaisseaux (Marey). On trouve des capillaires où les éléments, passant pour ainsi dire un à un, peuvent être suivis et comptés pendant quelques secondes et même pendant quelques minutes : on peut admettre que dans une minute il passe dans un capillaire une dizaine de globules blancs pour cent rouges (Vict. Feltz). On admet aujourd'hui qu'une partie des vaisseaux capillaires possèdent des fibres-cellules contractiles (Ch. Robin), et sont doués de contractilité (Stricker), ce qui explique leur resserrement par l'effet d'une excitation modérée : au contraire, une excitation trop forte, un traumatisme amène leur dilatation (*dilatation passive, paralytique, par épuisement*), Marey l'a démontré ; il a prouvé que la contraction des vaisseaux ralentit la circulation, tandis que leur dilatation l'accélère, active l'écoulement du sang de l'artère et, par suite, le nombre des battements du cœur chargé de pousser ce liquide. La régularité de la circulation capillaire présente une importance considérable en physiologie normale, puisque c'est à son niveau que se font les échanges nutritifs qui sont le but final de la circulation, et que le sang est en rapport immédiat avec les éléments anatomiques. — L'état de contraction des vaisseaux se traduit dans les maladies : 1° la contraction trop forte, par l'algidité (le pouls peu fréquent le plus souvent) ; 2° la contraction trop faible, par la fièvre (le pouls fréquent, ou la congestion locale). Dans chacun de ces états pathologiques s'observent des phénomènes différents soit du côté des tissus (température, couleur, gonflement), soit du côté de la tension sanguine (caractère du pouls et bruits de souffle vasculaire). De même que dans les expériences physiologiques, on voit en pathologie la contraction des vaisseaux suivie de leur relâchement, c'est-à-dire l'algidité suivie de fièvre (*période de réaction*). — *Circulation cardiaque.* V. CŒUR. — *Circulation dérivative* (Sucquet). Passage du sang des artérioles aux veinules qui leur font suite par l'intermédiaire de conduits artério-veineux dits dérivateurs, riches en fibres-cellules, larges de $0^{mm},06$ à $0^{mm},15$, qui, ne se subdivisant plus en très fins capillaires, comme les autres vaisseaux de même volume, conservent un volume relativement grand en deçà et au delà des organes auxquels elles ont fourni des divisions. On l'observe au nez, aux oreilles, aux doigts, et surtout dans l'intestin, la parotide le foie, etc. ; les liquides injectés dans les artères de ces organes reviennent promptement par leurs veines. Durant l'état de repos de chaque glande, membrane, etc., les vaisseaux de la circulation générale étant resserrés, le sang passe en grande partie par ceux de la circulation dérivative et ne porte que peu dans l'intimité des organes : lorsque chacun de ceux-ci entre en action, l'état inverse se produit : d'où une certaine indépendance dans la circulation de chaque organe par rapport au courant circulatoire plus rapproché du cœur. L'existence de cette circulation est loin d'être admise par tous les physiologistes. — *Circulation fœtale.* V. FŒTUS. — *Circulation générale* [*grande circulation*]. Nom donné par Harvey, et conservé par un grand nombre de physiologistes, au trajet que suit le sang en parcourant l'économie, *moins le poumon*, c'est-à-dire depuis le cœur gauche, d'où il se rend aux extrémités, jusqu'au cœur droit, qui l'envoie aux poumons. Cette dénomination, opposée à celle de *circulation pulmonaire*, donne une idée fausse de la circulation, qui ne comprend pas deux parties distinctes, mais seulement un circuit unique composé de deux segments. Elle mérite toutefois d'être conservée pour désigner l'ensemble des mouvements circulatoires, la circulation du sang dans *toute* l'économie, par opposition aux circulations locales. — *Circulation lacunaire.* V. LACUNAIRE — *Circulation locale.* La circulation capillaire considérée dans chaque organe : non seulement elle est influencée par les excitations qui mettent en jeu la contractilité des petits vaisseaux (V. CIRCULATION *artérielle*), mais elle présente dans certaines parties, telles que le foie et le rein, des particularités qui résultent de la distribution des vaisseaux dans ces parties, un système capillaire nouveau étant comme surajouté aux artérioles du rein (glomérule de Malpighi) et aux veinules du système porte. — *Circulation lymphatique.* V. Lymphe. — *Circulation placentaire.* V. Placenta. — *Circulation pulmonaire* [*petite circulation*]. Passage du sang à travers l'artère pulmonaire, le réseau capillaire du poumon, et les veines pulmonaires ; c'est-à-dire trajet de ce liquide depuis le ventricule droit jusqu'à l'oreillette gauche. Les organes et le fonctionnement de cette circulation sont analogues à ceux de la grande circulation : la seule différence consiste dans la durée des deux trajets, le premier étant plus court que le second. — *Circulation veineuse.* Transport du sang à travers l'économie, depuis les capillaires généraux ou pulmonaires jusqu'au cœur, où il arrive par les veines caves dans l'oreillette droite (sang noir) et par les veines pulmonaires dans l'oreillette gauche (sang rouge). Les forces impulsives du sang dans les veines sont : l'action du cœur, qui s'exerce par la *vis à tergo;* l'élasticité et la contractilité de leurs parois, qui, quoique moins prononcées que dans les parois artérielles, le sont assez pour exercer une certaine influence sur le cours du liquide, et présentent, du reste, les mêmes différences topographiques que dans les artères ; la présence des muscles, dont la contraction accélère le courant sanguin dans les veines qu'ils renferment ou qu'ils avoisinent ; l'aspiration qui résulte de la tendance au vide intra-thoracique produite par l'inspiration, et qui s'exerce surtout au niveau des veines, plus dilatables que tout autre vaisseau. = En botanique, *circulation du latex.* V. Latex. — *Circulation des plantes ou de la sève.* V. Sève.

CIRCULATOIRE. adj. [*circulatorius*, it. *circulatorio*]. Qui a rapport à la circulation. — *Angoisse circulatoire.* V. Besoin. — *Appareil* ou *organe circulatoire.* Ensemble des organes qui servent à la circulation. V. Aorte, Artère, Capillaire, Cœur et Veine. — *Embarras circulatoire.* V. Congestion et Inflammation. — *Gêne circulatoire.* V. Besoin.

CIRCUMDUCTION. s. f. [*circumductio*, de *circumducere*, conduire autour ; all. *Kreisbewegung*, angl. *circumduction*, it. *circonduzione*, esp. *circumduccion*]. Mouvement dans lequel un membre ou un os décrit en quelque sorte un cône dont le sommet est dans l'articulation supérieure, et la base dans l'inférieure.

CIRCUMFUSA. s. m. pl. [all. *Circumfusa*, esp. *circunfusa*]. Mot latin qui signifie *choses environnantes.* || En hygiène, l'atmosphère, les climats, les habitations, en un mot tout ce qui agit sur l'homme par une influence extérieure et générale.

CIRCUM-UTÉRIN, INE. adj. V. Péri-utérin.

CIRE. s. f. [*cera*, κηρὸς, all. *Wachs*, angl. *wax*, it. et esp. *cera*]. Substance produite par les abeilles, qui en forment les alvéoles où elles déposent leur miel et élèvent leur progéniture. C'est un produit de sécrétion de follicules glandulaires placés sur les côtés des anneaux du ventre ; les abeilles en détachent les fragments réguliers, moulés en quelque sorte au moment de leur production, et les entassent ensuite régulièrement. On a cru à tort qu'elle était produite à l'aide du pollen des fleurs ; celui-ci ne sert qu'à l'alimentation. La cire jaune, telle qu'on l'obtient en faisant fondre dans l'eau le marc provenant de l'expression des gâteaux de miel, est une matière solide, opaque, de goût faible et aromatique, presque inodore, dure et cassante à une basse température, molle à 40° ou 45°, fusible à 62° ou 63°, se transformant, à 100°, en un liquide transparent, oléagineux, plus léger que l'eau distillée. Exposée à l'air en lames minces et humectée souvent avec de l'eau, elle perd sa couleur jaune et se transforme en *cire blanche* fusible à 65° ; on peut aussi la blanchir par le chlore ou le chlorure de chaux ; mais ceux-ci forment des produits chlorés qui rendent impossible l'emploi pharmaceutique de la cire à laquelle ils sont mélangés. La cire est insoluble dans l'eau, entièrement soluble dans l'essence de térébenthine, les huiles fixes et les corps gras ; l'alcool bouillant en dissout peu, 0,02 de son poids ; elle forme, avec les alcalis, des composés savonneux employés dans les arts sous le nom d'*encaustiques.* La cire est composée de trois principes : la *cérine*, la *céroléine* et la *myricine.* Elle fait la base du cérat et de plusieurs composés emplastiques. On reconnaît que la cire est altérée : par du suif, à ce que, par la distillation, celui-ci se décompose en acide sébacique ; par de l'acide stéarique, au moyen de l'alcool chaud, qui dissout ce corps, et non la cire ; par les résines, à l'aide de l'alcool froid, qui les dissout et laisse la cire non dissoute ; par de la fécule, qui reste indissoute dans l'essence de térébenthine ; par la paraffine, qui résiste à l'action de l'acide sulfurique fumant, tandis que la cire est carbonisée. — *Beurre de cire.* V. Beurre. — *Emplâtre de cire.* Emplâtre composé de : 5 parties de cire jaune, autant de suif de mouton, et 1 partie de poix blanche, qu'on fait liquéfier sur un feu doux et qu'on passe à travers un linge. — *Emplâtre de cire verte* [*emplâtre d'acétate de cuivre, cire verte*]. Il est composé de : 4 parties de cire jaune, 2 de poix blanche 1 de térébenthine et 1 de sous-acétate de cuivre. — *Huile de cire.* V. Huile *empyreumatique.* — *Cire des Andaquies.* Matière produite, en fragments de 100 à 250 grammes, par un petit insecte mellipare, qui la dépose sur une seule espèce d'arbre des plateaux de l'Orénoque supérieur ; elle contient 50 parties de palmitine, 4', de cérosie et 5 d'huile, et entre en fusion à 77°. — *Cire vierge.* Nom vulgaire de la cire blanche et pure. = *Cires végétales.* Substances qui ont quelque analogie avec la cire des abeilles, et qu'on obtient en exprimant les feuilles de certains végétaux, traitant le marc par l'eau et l'alcool froid, puis le résidu par l'ammoniaque, et précipitant la cire par la saturation de l'alcali au moyen d'un acide. — *Cire de carnauba.* Matière cireuse, analogue à la cire d'abeille, fournie par un palmier, le *Carnauba* (*Corypha cerifera*, L.) du nord du Brésil ; elle est d'un blanc jaunâtre, sèche, cassante, à cassure lisse, soluble dans l'alcool bouillant et l'éther ; elle fond à 83°,5. — *Cire de la canne à sucre.* V. Cérosie. *Cire de la Chine* ($C^{108}H^{108}O^{4}$). Produite par la piqûre d'une cochenille (*Coccus sinensis*, Westw.) sur un frêne de la Chine (*Fraxinus chinensis*, Roxb.), cristallisable, nacrée, fusible à 82°. — *Cire du Japon.* V. Palmitine. — *Cire de myrica.* Matière jaune ou verdâtre, fournie par le *Myrica cerifera*, famille des myricées : on obtient la *jaune* en lavant les baies à l'eau bouillante ; la *verte*, en faisant bouillir les fruits réduits en pulpe ; elle sert à falsifier la cire d'abeille, mais fond à 47° ; elle contient de la myricine et de la cérine. — *Cire de palme* [*cera de palma*]. Matière cireuse, dure, poreuse, friable, fusible à 72°, formée d'une résine et de *céroxyline*, exsudée par les feuilles et le tronc du *Ceroxylon andicola*, Humb., grand palmier des Andes péruviennes. = *Cire minérale.* Substance composée en grande partie de paraffine, qu'on trouve dans le voisinage de la houille, et dont on fait des bougies. = *Cire cérébrale.* V. Céphalote et Cérébrique.

CIREUX, EUSE. adj. [du latin *cerosus*]. Qui est de la nature de la cire, qui en a l'aspect. — *Rate cireuse.* V. Rate.

CIRILLO. [Médecin napolitain, 1734-1799]. — *Pommade de Cirillo.* V. Pommade.

CIROÈNE ou **CIROUÈNE**, s. m. V. Céroène.

CIRON. s. m. [all. *Milbe*]. Chez les anciens naturalistes, *insecte aptère pourvu de quatre paires de pattes, parasite des êtres vivants.* || Pour Linné, arachnide de la famille des acariens (*Acarus siro, mite du fromage*). || Actuellement, insecte aptère de la famille des *sarcoptides.*

— *Ciron domestique* ou *du fromage*. V. TYROGLYPHE.

CIRRE. s. m. [de *cirrus*, boucle de cheveux, frange, huppe; πλεκτάνη, all. *Ranke*, angl. *tendril*, it. *cirro*]. En botanique, *cirre*, synon. de *vrille*. = En zoologie : 1° plume placée autour des narines des oiseaux, manquant de barbules complètement ou à peu près : c'est plutôt *cil* qu'il faudrait dire, d'après l'aspect et la structure ; 2° le *barbillon* de quelques poissons ; 3° chez les annélides, appendice mou, lisse ou moniliforme, dont est pourvu chaque anneau, des deux côtés, à sa partie supérieure et inférieure ; 4° petit appendice cylindrique, en lanière ou filamenteux, des bords du manteau de divers mollusques ; 5° organe érectile, rétractile, musculaire et vasculaire, servant à la locomotion des échinodermes (*cirrodermaires* de Blainville), et formant le caractère le plus général de cette classe. — On a à tort appelé *cirres* les membres des balanes.

CIRRÉ, ÉE ou **CIRRIFORME**. adj. [*cirratus*]. Qui a la forme ou les fonctions de cirres : *feuille, pétiole cirrés*.

CIRREUX, EUSE. adj. Terminé en cirre : tel est le pétiole de la gesse.

CIRRHE. s. m. Mot mal fait. V. CIRRE.

CIRRHIPÈDE ou **CIRRIOPODE**. s. m. V. CIRRIPÈDE.

CIRRHONOSE. s. f. [de κιῤῥὸς, jaune, et νόσος, maladie]. Maladie caractérisée par une coloration roussâtre de la plèvre, du péritoine et autres séreuses (Lobstein).

CIRRHOSE. s. f. [de κιῤῥὸς, roux ; all. *Muskatnussleber*, angl. *cirrhosis*, it. *cirrosi*, esp. *cirrosis*]. Nom donné par Laennec à une altération du foie caractérisée par la présence, dans cet organe, de granulations d'un jaune roux, qu'il regardait comme un *tissu accidentel*, hétérogène, pouvant se montrer dans d'autres organes et se ramollir. Bien que cette dénomination soit impropre, puisque la coloration qu'elle désigne est loin d'être constante, et constitue, en tout cas, un fait anatomique peu important, on a conservé le nom de *cirrhose* à certaines lésions du foie caractérisées, non par la couleur, ni par la présence d'un tissu nouveau créé de toutes pièces dans cet organe, mais par l'hypertrophie et l'hypergénèse du tissu cellulaire qui y existe normalement, et par les conséquences anatomiques et cliniques de ce développement morbide. Par extension, on a donné le même nom aux altérations du poumon, de la rate, du rein, analogues à celle du foie ; et la *cirrhose* de ces parenchymes est l'inflammation chronique de leur tissu interlobulaire. — *Cirrhose du foie* [*hépatite interstitielle*]. Inflammation interstitielle chronique du foie, qui se présente sous deux formes distinctes, caractérisées, l'une par l'atrophie de l'organe, l'autre par son hypertrophie. A. *Cirrhose atrophique* [*cirrhose vulgaire*]. Ordinairement causée par excès alcooliques, cette forme est anatomiquement caractérisée : 1° par l'inflammation primitive, et consécutivement par l'atrophie des capillaires qui forment les réseaux des lobes du foie, et qui sont surtout des ramifications de la veine porte : d'où obstacle mécanique à la circulation dans l'organe et ascite ; d'où la disparition de l'aspect rouge du foie (atrophie de la prétendue substance rouge des auteurs) ; 2° par l'hypertrophie et l'induration des cloisons du tissu cellulaire interlobulaire, dans lequel se produit aussi de la matière amorphe plus ou moins grenue ; 3° par la diminution de volume d'un certain nombre de cellules de l'épithélium propre du foie, avec resserrement des conduits sécréteurs et excréteurs qui leur font suite ; souvent ceux-ci sont remplis de biliverdine jaune orange ou brunâtre, impure, granuleuse ; en même temps, les cellules épithéliales sont remplies de petites gouttes huileuses verdâtres, bien différentes, par le volume et l'aspect, de celles du foie gras. C'est à ces dispositions que sont dues les taches jaune roussâtre dites *hypertrophie de la substance jaune*, qui forment à la surface et dans la profondeur du foie des granulations autour desquelles le tissu cellulaire hypertrophié forme des anneaux complets (*cirrhose annulaire*) : il en résulte un état mamelonné de l'organe, dont le volume total est diminué. Constipation ; selles blanchâtres, par diminution ou absence de sécrétion biliaire ; digestions lentes, pénibles ; foie plus petit à la percussion qu'à l'état normal ; ascite survenant lentement, sans œdème ni trouble du côté du cœur, à moins de complication cardiaque ; hémorragies gastro-intestinales, épistaxis, hémoptysies, par stase du sang dans les ramifications de la veine porte ou par dyscrasie sanguine ; dilatation des veines sous-cutanées thoraco-abdominales, consécutive elle-même à la dilatation, non de la veine ombilicale restée ou devenue perméable, mais d'un groupe de petites veines portes accessoires sous-péritonéales qui suivent la direction de cette veine jusqu'au sinus de la veine porte, et qui, se dilatant, lorsque le sang éprouve un obstacle à son cours dans le foie, jusqu'à leurs anastomoses avec les veines mammaires internes, épigastriques et tégumenteuses abdominales, amènent la dilatation de celles-ci et la sensation d'un frémissement sur leur parcours (Sappey). Tels sont les symptômes de la cirrhose atrophique, dont la durée varie, mais dont la terminaison est toujours fatale. B. *Cirrhose hypertrophique*. Cette forme, complètement distincte de la précédente par ses symptômes et sa marche (Ollivier, Cornil, Hanot, Charcot), est encore caractérisée par la formation d'éléments cellulaires en excès ; mais ces éléments, au lieu de former des anneaux à la périphérie des lobules et de les atrophier, constituent des bandelettes irrégulières qui pénètrent dans le lobule ; de plus, ce sont surtout les canaux biliaires extralobulaires, et les cellules hépatiques de la périphérie du lobule, qui sont infiltrés d'éléments cellulaires nouveaux ; enfin le foie est considérablement augmenté de volume. Les troubles digestifs, la douleur au niveau du foie, marquent ordinairement le début de la maladie ; puis, après un certain temps pendant lequel il y a des alternatives de rémission et d'aggravation, on voit apparaître les deux symptômes de la maladie : l'ictère, dont la coloration varie en intensité d'un moment à l'autre chez le même malade ; l'hypertrophie du foie, facile à constater par la palpation et la percussion ; l'ascite et la dilatation veineuse sous-cutanée n'existent pas ; mais les hémorragies ne sont pas rares, et l'on a noté l'existence d'un souffle systolique au niveau de la pointe du cœur par insuffisance tricuspidienne (Potain). La durée de la cirrhose hypertrophique est beaucoup plus longue que celle de la forme atrophique ; mais la terminaison est semblable. — *Cirrhose du poumon*. V. PNEUMONIE *interstitielle*. — *Cirrhose de la rate* [*splénite interstitielle*]. Épaississement et transformation fibreuse du tissu et de la capsule d'enveloppe de la rate, lésions analogues à la cirrhose du foie, et, comme celle-ci, paraissant avoir leur point de départ dans des inflammations souvent répétées de la trame lamineuse interstitielle. Celle-ci se développe parfois au point de supprimer presque complètement la substance propre, qui ne subsiste que par ilots au milieu des gros troncs vasculaires et du tissu fibreux. Cette splénite interstitielle accompagne la cirrhose du foie, les affections cardiaques, et surtout la mélanémie consécutive à l'impaludisme : aussi ses symptômes se confondent-ils avec ceux de ces maladies. — *Cirrhose du rein* [*néphrite interstitielle*]. V. ALBUMINURIE *permanente*.

CIRRIFÈRE. adj. [*cirrifer*, de *cirrus*, cirre, et *ferre*, porter]. Qui porte des cirres ou vrilles.

CIRRIPÈDES. s. m. pl. Animaux formant un ordre de crustacés marins nageant librement dans l'état embryonnaire et fixés aux corps solides dans l'âge adulte. Cet ordre comprend les *anatifes* et les *balanes*.

CIRRO-CUMULUS. s. m. V. CUMULUS.

CIRRO-STRATUS. s. m. V. STRATUS.

CIRRUS. s. m. [*queue-de-chat*]. Une des trois formes principales présentées par les nuages. Les *cirrus* sont formés par un ensemble de filaments analogues à un pinceau délié, à des cheveux crépus, à un réseau : ce sont les nuages les plus élevés : Gay-Lussac, à 7000 mètres d'élévation, en vit encore au-dessus de lui qui paraissaient à une distance considérable. Les phénomènes de réfraction solaire (halos, parhélies) dont ils sont le siège prouvent qu'ils sont composés de particules glacées, de flocons de neige nageant à une grande hauteur dans l'atmosphère. En été, ils annoncent de la pluie ; en hiver, de la gelée ou du dégel. V. NUAGE.

CIRSOCÈLE. s. m. et f. (le féminin est préférable. les noms composés avec *cele* sont, en général, féminins) [*cirsocele*, de κιρσὸς, varice, et κήλη, tumeur ; all. *Krampfaderbruch*, angl. *cirsocele*, it. et esp. *cirsocele*]. Tumeur variqueuse. || Spécialement, dilatation variqueuse des veines du scrotum, affection ordinairement légère : soutenir le scrotum par un bandage et prévenir la constipation est tout ce qu'il faut. Quand les vaisseaux sont très engorgés, on applique des sangsues, et ensuite on a recours aux lotions astringentes sur le cordon et le scrotum. V. VARICOCÈLE.

CIRSOÏDE. adj. [de κιρσὸς, varice, et εἶδος, forme]. Qui ressemble aux varices. V. ANEVRYSME *cirsoïde* et VASCULAIRE (*Tumeur*)

CIRSOMPHALE. s. m. [*cirsomphalus*, de κιρσὸς, varice, et ὀμφαλὸς, nombril]. Tumeur formée par la dilatation variqueuse des veines qui avoisinent l'ombilic. V. VARICE.

CIRSOPHTALMIE. s. f. [*cirsophthalmia*, de κιρσὸς, varice, et ὀφθαλμος, œil]. Ophtalmie variqueuse. || Ophtalmie dans laquelle les vaisseaux de la conjonctive sont dilatés et variqueux.

CIRSOTOMIE s. f. [de κιρσὸς, varice, et τομὴ, section]. Extirpation des varices.

CISAILLE. s. f. En chirurgie, sorte d'*osteotome*. V. ce mot et SECATEUR. — *Cisailles de Liston*. V. PINCE.

CISEAU. s. m. [all. *Meissel*, angl. *chisel*, it. *scarpello*, esp. *cincel*]. En chirurgie, instrument pareil à celui dont se servent beaucoup d'artisans ; c'est une tige d'acier aplatie, tranchante à une extrémité. On s'en sert dans les préparations d'anatomie et pour les opérations chirurgicales où des parties osseuses doivent être retranchées.

CISEAUX. s. m. pl. [*forfices*, ψαλὶς, all. *Schere*, angl. *scissors*, it. *cesoje*, esp. *tigeras*]. Instrument se composant de deux lames croisées et mobiles sur un axe, et portant en arrière deux anneaux destinés à le saisir. On donne le nom de *branches* à la partie qui s'étend depuis les anneaux jusqu'à l'axe ou pivot ; celui de *lames* à la partie coupante ; celui d'*entablure* à l'endroit où se trouve le pivot. La face interne de chaque lame, par laquelle a lieu le contact, est le *plane*. Les ciseaux étant fermés, les deux planes ne s'appliquent pas dans toute la longueur, chaque lame présentant du côté du plane une légère concavité qu'on nomme *envoilure* : c'est un des points les plus importants dans les ciseaux qu'ils aient une envoilure convenable. La force, la forme, la grandeur des ciseaux varient à l'infini. Les ciseaux sont dits *droits* ou *courbes*, selon la direction de leurs lames. On appelle *ciseaux mousses* ceux dont les lames sont terminées par une extrémité arrondie ou boutonnée ; suivant les usages, une seule lame peut être ainsi faite, l'autre étant pointue ; *ciseaux coudés*, ceux dont les lames font un angle plus ou moins obtus avec les branches au delà de l'entablure : ils sont *coudés sur le plat* ou *sur le tranchant* ; *ciseaux à cuillers*, ceux à lames courbes sur le plat ; *ciseaux fins*, ceux qui, les anneaux restant les mêmes, et souvent les branches, au moins quant à la longueur, ont des lames grêles et courbes, ainsi que l'exigent les opérations qui se font sur les yeux et les dissections délicates. V. CIONOTOME. — Les ciseaux coupent par le mécanisme indiqué à l'art. INCISION ; mais il y a ces particularités : 1° que la section a lieu simultanément en deux sens opposés marchant à la rencontre l'un de l'autre ; 2° qu'à l'action de couper s'ajoute la pression exercée par les tranchants sur le tissu, pression qui décroît avec la diminution de l'angle d'ouverture de ceux-ci ; elle croît avec la résistance des parties saisies, pourvu que soient prises les précautions voulues pour qu'elles ne glissent pas devant les tranchants qui se rapprochent, ni entre les lames trop écartées ; cas auquel il y a écrasement ou déchirure fâcheuse. Les ciseaux servent à couper les parties molles, lâches, isolées, qu'il serait difficile de tendre et d'inciser avec le bistouri : luette, filet de la langue et du prépuce, tendons, aponévroses, intestins sphacélés, verrues, chairs fongueuses, etc.

CISSAMPÉLINE. s. f. [*pelosine*]. Alcaloïde extrait par Wiggers des racines de *Cissampelos pareira*.

CISSAMPELOS. s. m. Genre de plantes ménispermacées, dont une espèce, le *C. pareira*, L., fournit l'écorce de *Pareira brava*. V. PAREIRA.

CISTACÉES, **CISTINÉES** ou **CISTÉES**. s. f. pl. [*cisteæ*]. Famille de plantes de la classe des dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, qui a pour caractères : Calice à 5 divisions profondes. Corolle pentapétale. Étamines indéfinies. Ovaire globuleux, uniloculaire, à 3 ou 5 placentas ; un style, un stigmate. Capsule polysperme, multivalve. Tige ligneuse ou herbacée. Feuilles opposées, avec ou sans stipules, souvent persistantes. Fleurs en grappes simples, roulées en volutes avant leur épanouissement, ou disposées en corymbe. Embryon courbé ou roulé en spirale et entouré d'un endosperme charnu.

CISTE. s. m. Genre de plantes dont une espèce, originaire de l'île de Candie, le *ciste de Crète* (*Cistus creticus*, L.), fournit le *ladanum* ; le *Cistus ladaniferus*, L., le *Cistus ledum*, Lamk, et le *Cistus laurifolius*, L., donnent une substance analogue. V. LADANUM.

CITERNE. s. f. [*cisterna*, de κίστη, coffre, réservoir ; all. *Milchsaftbehälter*, angl. *cistern*, it. et esp. *cisterna*]. En anatomie, nom de certaines parties du corps servant de réservoir à quelques humeurs : telle est la *citerne lombaire* ou *réservoir de Pecquet*. V. THORACIQUE.

CITRACONIQUE. adj. — *Acide citraconique* [*acide citribique*, *paraitaconique*, *pyrocitrique*] ($C^{10}H^4O^6$). Corps obtenu par distillation de l'acide citricique ; liquide huileux ; sans couleur, ni odeur, de saveur acide très aigre ; bout à 212°. Au contact de l'eau, il forme un hydrate cristallisé, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ($C^{10}H^6O^8$).

CITRACONYLE. s. m. ($C^{10}H^4O^4$). Radical hypothétique de l'acide citraconique — *Chlorure de citraconyle* ($C^{10}H^4O^4Cl^2$). Liquide réfringent, fumant à l'air, bouillant à 175°, qu'on obtient en traitant l'acide citraconique anhydre par le perchlorure de phosphore.

CITRATE. s. m. [*citras*, de *citrus*, citron ; all. *citronsaures Salz*, angl. *citrate*, it. et esp. *citrato*]. Sel formé par la combinaison de l'acide citrique avec une base. Les citrates sont décomposables par la chaleur en produits analogues à ceux des tartrates, dont ils se rapprochent à plusieurs égards. Les citrates alcalins sont très solubles dans l'eau, mais perdent une partie de leur solubilité par un excès d'acide citrique ; ceux de magnésie, de zinc, de fer, de cobalt, sont moins solubles ; les autres sont insolubles.

—*Citrate de caféine*. Sel obtenu par combinaison directe de 1 équivalent de caféine et de 3 équivalents d'acide citrique : on l'emploie dans les mêmes cas que la caféine, à la dose de 50 centigr. à 2 grammes. – *Citrate de fer*. Il s'obtient par le contact à froid, pendant 24 heures, d'acide citrique cristallisé et de peroxyde de fer hydraté : moins employé que le suivant. – *Citrate de fer ammoniacal*. Obtenu en chauffant à 60° un mélange d'acide citrique cristallisé, de peroxyde de fer cristallisé, et d'ammoniaque liquide. Soluble en toutes proportions dans l'eau, de saveur moins styptique que le citrate de fer, il est préféré à celui-ci, et peut remplacer le tartrate ferrico-potassique sous forme de poudre, de pilules, de sirop, de saccharure : 25 centigr. à 2 grammes. — *Citrate de lithine*. Rarement employé : 10 à 30 centigr. – *Citrate de magnésie*. V. LIMONADE *purgative*.— *Citrate de soude*. Sel efflorescent, très soluble dans l'eau, obtenu en saturant l'acide citrique en solution par le bicarbonate de soude. C'est un purgatif peu usité.

CITRÈNE. s. m. L'*essence de citron*. V. ESSENCE.

CITRIBIQUE. adj. V. CITRACONIQUE.

CITRICIQUE. adj. – *Acide citricique* [*acide pyro-aconique*, *itaconique*, *parapyrocitronique*, *paracitrique*] ($C^{10}H^6O^6$). Corps obtenu par distillation de l'acide citrique. Il est isomère avec l'acide citraconique hydraté ; on ne peut l'avoir anhydre ; avec 1 équivalent d'eau il est cristallisable ; il est soluble dans l'eau et l'alcool, mais insoluble dans l'éther.

CITRIDIQUE. adj. – *Acide citridique*. L'*acide équisétique*.

CITRILÈNE. s. m. ($C^{20}H^{16}$). Carbure d'hydrogène liquide, obtenu en décomposant le camphre liquide du citron par la chaux ; isomère avec le térébenthène et l'essence de citron ; il ne dévie pas le plan de polarisation.

CITRIN, INE. adj. [*citrinus*]. De couleur de citron. — *Café citrin*. V. CAFÉ. — *Myrobalan citrin*. V. MYROBALAN. *Onguent citrin*, *pommade citrine*. V. POMMADE.

CITRIQUE. adj. [angl. *citric*, it. *citrico*]. — *Acide citrique* [$C^{12}H^8O^{14}$]. Acide tribasique, découvert par Scheele (1784) : il existe, libre ou combiné, dans un grand nombre de productions végétales, citrons, groseilles, etc. Pour l'obtenir, on sature le suc de ces fruits par le carbonate de chaux ; puis on décompose le citrate calcaire par l'acide sulfurique. Il cristallise en prismes à quatre pans, terminés par des sommets dièdres, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Sa saveur forte, presque caustique, devient agréable quand on le dissout dans une certaine quantité d'eau. Chauffé à 165°, il se déshydrate et se change en acide aconitique, qui, à une température plus élevée, abandonne de l'acide carbonique et devient acide citricique : celui-ci, distillé, forme de l'acide citraconique. Il est rafraîchissant, antiseptique, diurétique. On en prépare un sirop, une limonade sèche. V. LIMONADE. – *Éther citrique*. V. ÉTHER.

CITRON. s. m. [*limon*]. Fruit du *citronnier*, oblong et très acide. —*Alcoolat de citron*. On l'obtient par la distillation de 6 parties en poids d'alcool à 80° pour 1 partie d'écorce fraiche de citron. Il est employé comme correctif de potions et de tisanes. On prépare de même les alcoolats d'écorces d'orange, de cédrat, de bergamote. – *Essence de citron*. V. ESSENCE. – *Jus* ou *suc de citron*. V. SUC. — *Limonade de citron*. V. LIMONADE. — *Oléosaccharure de citron*. On l'obtient en frottant, sur les écorces mêmes, des morceaux de sucre, que l'on triture après les avoir ainsi imbibés de l'huile essentielle que ces écorces contiennent. Il sert à aromatiser la limonade (5 gr. pour 1 litre de liquide). – *Sirop de citron*. On le fait avec 4 parties en poids de suc de citron frais, clarifié et filtré, et 3 de sucre blanc.

CITRONNÉ, ÉE. adj. Qui sent le citron, qui renferme du jus ou de l'essence de citron : *tisane citronnée*.

CITRONNELLE. s. f. Nom de l'*aurone mâle* et de la *mélisse officinale*. || Synonyme de *lemon-grass*.

CITRONNIER. s. m. [*Citrus*, L., all. *Citronenbaum*, angl. *citron-tree*, *lemon-tree*, it. *cedro*, *cedreno*]. Genre de la famille des aurantiacées, J. (polyandrie icosandrie, L.), qui renferme un grand nombre d'espèces utiles : le *bigaradier*, le *cédratier*, le *limettier*, l'*oranger* (V. ces mots), et le *citronnier* proprement dit, ou mieux *limonier* (*Citrus limonum*, Risso). Ce dernier est surtout employé en médecine à cause de son fruit (V. CITRON) ; mais on pourrait utiliser ses feuilles et ses fleurs en infusion, comme celles de l'oranger ; et son bois pourrait, comme les orangettes, faire des pois à cautères.

CITRONYLE ou **CITRYLE**. s. m. Pour les uns, radical supposé de l'acide citrique. — Pour d'autres, synonyme de *citrilène*.

CITROUILLE. s. f. [all. *Augurienkurbiss*, angl. *pumpkin*, it. *citriuolo*, esp. *calabaza*]. Nom d'une espèce de *courge* (*Cucurbita pepo*, DC., *Cucurbita citrullus*, L., *Cucumis citrullus*, Seringe), dont les semences sont regardées comme tænifuges et adoucissantes, et constituent une des quatre semences froides majeures. V. COURGE et TÆNIFUGE.

CITTA. s. m. V. PICA.

CIVETTE. s. f. [all. *Zibel*, angl. *civet*, it. *zibetto*, esp. *civeta*]. Substance onctueuse, d'une forte odeur de musc, sécrétée par des glandes situées au-dessous de l'anus de la *civette* ou *chat musqué* (*Viverra civetta*, L.) et du *zibeth* (*Viverra zibetha*), mammifères carnassiers carnivores. Elle s'amasse en une poche autour de laquelle les glandes sont situées. La civette est réputée antispasmodique.

CIVETTE. s. f. [all. *Zipolle*, angl. *scallion*, it. *cipoletta*, esp. *cebolleta*]. Espèce d'*ail*. V. ce mot.

CIVIALE. [Chirurgien français, mort en 1867]. – *Pince de Civiale*. V. PINCE.

CLADODE. s. m. [de κλάδος, rameau]. En botanique, rameau folliforme portant, sur une face, des fleurs ou des fruits à l'aisselle d'une petite écaille (*Ruscus*, *Xylophylla*, etc.).

CLADOSPORE. s. m. [*cladosporium*]. V. FUMAGO.

CLAIR, AIRE. adj. [*limpidus*, *pellucidus*, λαμπρὸς, all. *klar*, angl. *clear*, it. *chiaro*, esp. *claro*]. Transparent, limpide ; c'est l'opposé de *trouble*. — *Liquide clair*. Celui, quelle que soit sa couleur, qui ne tient en suspension aucun corps solide qui en trouble la transparence. — *Œuf clair*. Celui qui a été pondu sans avoir été fécondé. – *Timbre clair*. V. SOMBRE.

CLAIRVOYANCE. s. f. État dans lequel les magnétiseurs prétendent que le magnétisé voit des objets qui, autrement, ne pourraient être vus. V. HYPNOTISME.

CLAMP. s. m. Instrument en forme de compas d'épaisseur qui sert à retenir et comprimer hors de l'abdomen le pédicule des kystes dans l'*ovariotomie*.

CLAPIER. s. m. [*latibulum*, κοιλίς]. Foyer purulent plus ou moins profond, d'où le pus s'écoule difficilement

CLAPOTEMENT. s. m. – *Bruit de clapotement*. V. BRUIT.

CLAQUEMENT. s. m. [all. *Klappern*, angl. *clapping*]. Bruit particulier causé par le rapprochement brusque jusqu'au contact d'un corps contre un autre qu'il ne touchait pas : tel est le *claquement des dents* dans un violent accès de fièvre, ou le bruit qui accompagne la réduction de certaines luxations. — *Claquement valvulaire*. Nom donné par Bouillaud (1836) : 1° au rapprochement brusque, jusqu'au contact de leurs faces opposées, des valvules auriculo-ventriculaires pendant la systole ventriculaire ; 2° au brusque refoulement des valvules sigmoïdes contre les parois des artères aorte et pulmonaire ; 3° au choc des faces opposées de ces valvules pendant leur adossement réciproque, dû à la pression du sang en voie de retour vers le cœur lors de la systole artérielle ; 4° à l'abaissement soudain des valvules auriculo-ventriculaires contre les parois des ventricules. Il considère les deux premiers comme causant le premier bruit du cœur, et les deux derniers comme produisant le second bruit (V. Bruit). Les *bruits de tension* peuvent avoir une analogie de timbre et de ton avec ceux de *claquement;* mais ceux qui ont appelé *bruit de claquement valvulaire*, ou simplement *claquement valvulaire*, le bruit dû à la *tension des valvules*, et ceux qui ont appelé *théorie du claquement valvulaire* l'explication de Rouanet (qui n'emploie pas ce mot), confondent, à tort, la cause du bruit déterminé par la vibration d'une membrane que tend subitement la pression d'un liquide avec celle du son particulier ou claquement qui est produit par le choc d'un corps contre un autre qu'il ne touchait pas. — V. Massage.

CLARIFICATION. s. f. [*clarificatio*, de *clarus*, clair, et *facere*, faire ; all. *Klärung*, angl. *clarification*, it. *chiarificazione*, esp. *clarificacion*]. Opération qui consiste à séparer d'un liquide les particules solides en suspension qui en troublent la transparence. La *dépuration*, la *décantation*, la *despumation*, la *colature*, la *filtration*, ne séparant que les particules les plus grossières, la *clarification* proprement dite s'opère par la *coagulation*, au moyen du blanc d'œuf, du sang de bœuf, de la gélatine ou des acides, et souvent à l'aide de la chaleur. — Le *blanc d'œuf*, battu avec une certaine quantité d'eau, et versé dans la liqueur à clarifier, enveloppe les matières qui y sont suspendues et se précipite avec elles. Si la liqueur est bouillante, l'albumine se coagule, entraînant entre ses parties les impuretés de la liqueur et l'air que l'agitation y a introduit ; il se forme une écume légère qui surnage et qu'on enlève : c'est ainsi que se clarifient les sirops. — Le *sang de bœuf* agit comme le blanc d'œuf; souvent on l'associe à la poudre de charbon animal, qui décolore la liqueur, en même temps que l'albumine du sang la clarifie. — La *gélatine* n'est guère employée que pour coller les vins. On dissout de l'ichtyocolle dans un peu d'eau ou de vin, et on l'ajoute au liquide. L'effet est le même que celui du blanc d'œuf. — Lorsque c'est de l'albumine végétale ou animale, du gluten ou de la matière caséeuse, qui troublent une liqueur, ces substances ayant la propriété de former avec les acides des composés insolubles, il suffit d'y ajouter une petite quantité d'un acide ; la matière azotée se coagule et la liqueur s'éclaircit. C'est ainsi qu'on clarifie les sucs d'herbes, le petit-lait, etc.

CLASSE. s. f. [*classis*, all. *Klasse*, angl. *class*, it. *classe*, esp. *clase*]. Assemblage, collection d'un grand nombre d'individus ou d'objets quelconques. ‖ Nom des groupes généraux dont la réunion forme un *embranchement* et qui se divisent eux-mêmes en *ordres*. V. Classification et Individu.

CLASSEMENT. s. m. [all. *Klassirung*]. Arrangement méthodique des espèces de corps, rapprochées d'après leurs analogies. Il est destiné à faciliter les souvenirs, et surtout à perfectionner les combinaisons scientifiques. Le nombre et la multiplicité des objets à classer, qui d'abord paraissent autant d'obstacles à une distribution systématique, permettent, au contraire, de saisir entre eux des analogies scientifiques plus étendues et plus faciles à vérifier. — *Loi de classement*. V. Socialité.

CLASSIFICATION. s. f. [*classificatio*, de *classis*, classe, et *facio*, je fais ; all. *Klassification*, angl. *classification*, it. *classificazione*, esp. *classificacion*]. Distribution méthodique ou systématique d'une collection d'êtres, d'objets, de choses, de quelque nature qu'ils soient, en embranchements, classes, ordres, familles, tribus, genres, espèces, variétés et races. Voici un tableau de classification d'êtres naturels, accompagné d'exemples :

Embranchement..........	Annelés.
Classe	Insectes.
Ordre....................	Coléoptères.
Famille..................	Cantharidides
Tribu....................	Cantharidines.
Genre....................	*Cantharis.*
Espèce..................	Cantharide (*Cantharis vesicatoria*).
Variété.	
Race.	

La classification des êtres naturels est l'objet des *méthodes* ou des *systemes* des naturalistes, la classification des maladies constitue proprement la *nosologie*. L'art des classifications a surtout été développé par la biologie, qui, étudiant plus que toute autre science une multiplicité d'êtres distincts et pourtant analogues, a présenté une absolue nécessité d'organiser entre eux une exacte comparaison, qui est le plus puissant moyen d'investigation propre à l'étude des corps vivants, et devient à son tour le meilleur moyen de vérifier les classifications. — *Classification artificielle*. V. Système. — *Classification naturelle*. V. Méthode.

CLASTIQUE. [de κλάω, je brise]. — *Anatomie clastique*. Représentation du corps humain à l'aide de pièces artificielles qui peuvent se démonter de manière à montrer les parties sous-jacentes. V. Anatomie *artificielle*.

CLAUDICATION. s. f. [*claudicatio*, de *claudicare*, boiter; χώλωσις, all. *Hinken*, ang. *lameness*, it. *claudicazione*, esp. *claudication*]. L'action de boiter, effet du raccourcissement ou de l'allongement d'un des membres inférieurs; ou de l'ankylose d'une de leurs articulations ; ou simplement, de la douleur qui a son siège dans l'un d'eux, et qui en gêne les mouvements. = En médecine vétérinaire. V. Boiterie.

CLAVAIRE. s. f. [*clavaria*, all. *Keulenschwamm*]. Genre de champignons dont les espèces sont formées d'une substance charnue ou tubéreuse, et ordinairement en forme de massue (*clava*). Toutes les grandes clavaires à chair tendre sont comestibles, particulièrement la *clavaire coralloïde* (*Clavaria coralloides*, L., ou *alba*, Pers., vulgairement *mainotte*, *menotte*, *chevaline*, *barbe-de-bouc*, etc.).

CLAVALIER. s. m. — *Clavalier jaune* ou *bois épineux jaune* (*Xanthoxylum clava Herculis*, L.), famille des rutacées xanthoxylées. L'écorce est fébrifuge, tinctoriale et jaune, mais peu usitée. Son principe amer et colorant est la *xanthopicrite*.

CLAVARIÉS. s. m. pl. Famille de champignons basidiosporés, à laquelle le genre *clavaire* a donné son nom.

CLAVEAU. s. m. Autrefois, synonyme de *clavelée*. ‖ Actuellement, le virus renfermé dans les pustules de la *clavelée*, inoculé, il peut transmettre la maladie à d'autres individus (V. Clavelisation). Le microscope n'y a trouvé aucune forme comparable aux vibrions, mais seulement des éléments granuliformes sans caractère spécial.

CLAVELÉE. s. f. [de *clavus*, clou ; all. *Schafblattern*, angl. *scab*, *rot*, it. *fuoco di santo Antonio*, esp. *mormorina ; claveau*, *picote*, *rougeole*, *gravelade*, *la bête*, *petite vérole*]. Maladie éruptive et contagieuse propre aux bêtes à laine. L'éruption est caractérisée par des boutons assez analogues à ceux de la variole chez l'homme, qui se montrent aux ars antérieurs et postérieurs, à la surface interne des avant-bras et des cuisses, autour de la bouche et des yeux. Ce sont d'abord des taches ou papules rouges qui augmentent de dimensions et de coloration pendant

3 à 4 jours; elles se transforment alors en pustules, qui s'ombiliquent à leur centre et se remplissent de la sérosité virulente dite *claveau;* puis ce liquide devient purulent, les pustules se changent en vésicules, dont le contenu se sèche et forme une croûte ou escarre qui se détache après quelques jours, en laissant une place rougeâtre sur laquelle la laine repousse moins qu'auparavant. La marche, les complications et la terminaison de la maladie sont les mêmes que celles de la variole; comme celle-ci, elle ne sévit qu'une seule fois sur le même individu, et elle est éminemment contagieuse : des vétérinaires autorisés, admettant l'identité de la variole et de la clavelée, appellent celle-ci la *variole du mouton.* L'analogie a porté à croire que la vaccine pourrait en préserver les moutons. V. CLAVELISATION.

CLAVELEUX, EUSE. adj. Qui est relatif à la clavelée. — *Virus claveleux.* V. CLAVEAU.

CLAVELISATION. s. f. [all. et angl. *Clavelisation*, it. *clavelisazione*]. Inoculation de la clavelée par le claveau. Préconisée par un grand nombre de vétérinaires et d'agriculteurs depuis Venel et Tessier, elle présente des avantages incontestables; elle donne rarement une éruption maligne, elle est peu dangereuse, elle limite à cinq ou six semaines la durée épidémique de l'affection, tandis que la clavelée naturelle dure de trois à quatre mois dans un troupeau; elle met à l'abri d'une seconde clavelée. On peut la pratiquer à toutes les époques de l'année; à moins que l'on ne redoute la maladie régnante, le printemps et l'automne sont les saisons les plus favorables; le froid humide prédispose à des accidents. Le choix du claveau importe beaucoup . pour le recueillir, on incise la pustule du sixième au seizième jour, et, quand le sang a cessé de couler, on reçoit dans des tubes capillaires la sérosité qui succède; il est préférable de prendre la sérosité trouble, sans être encore purulente, qui se trouve dans les pustules du septième au huitième jour de leur formation : c'est le claveau le plus énergiquement inoculable. On pratique généralement la clavelisation à la face inférieure de la queue avec la lancette; deux piqûres suffisent. Roche-Lubin et Belliol ont conseillé de claveliser par les voies digestives, en donnant aux moutons à inoculer une provende de son additionnée du résidu formé par la pulvérisation des croûtes recueillies sur les animaux infectés, et de sel imprégné du sang des bêtes claveleuses; ce moyen donne les mêmes résultats que le précédent, avec moins d'intensité des phénomènes fébriles.

CLAVICULAIRE. adj. [*clavicularis*]. Qui a rapport à la clavicule.

CLAVICULE. s. f. [*clavicula*, diminutif de *clavis*, clef; κλεὶς, all. *Schlüsselbein*, angl. *clavicle*, it. *clavicola*, esp. *clavicula; os pouilleux*]. Os qui sert d'arc-boutant à l'épaule, et que l'on a comparé à la clef d'une voûte, ou, selon Spigel, au verrou des anciens. La clavicule est contournée en S et présente dans ses deux tiers internes une courbure à concavité postérieure, et dans son tiers externe une courbure à concavité antérieure; placée transversalement à la partie supérieure du thorax, elle s'articule par son extrémité interne avec le sternum, par l'autre avec l'apophyse acromion de l'omoplate. Elle donne attache : en haut au muscle sterno-cléido-mastoïdien, en bas au sous-clavier, en avant au grand pectoral et au deltoïde, en arrière au trapèze. Sa face supérieure est sous-cutanée; l'inférieure répond à la première côte, par l'intermédiaire du muscle et des vaisseaux sous-claviers, au premier espace intercostal, et à l'apophyse coracoïde; la partie interne de son bord postérieur est rapprochée du tronc veineux brachio-céphalique, de l'artère de même nom à droite, de l'origine des artères carotide primitive et sous-clavière à gauche, de la veine sous-clavière, du plexus brachial, du cul-de-sac supérieur de la plèvre. — La clavicule peut être atteinte d'ostéite, de périostite, de tumeurs diverses; ses extrémités peuvent s'enflammer, et, plus souvent, se luxer, le déplacement ayant lieu au niveau d'une seule extrémité ou des deux ensemble : la réduction est généralement facile par une pression directe et des tractions appropriées des épaules. Mais la lésion de cet os la plus fréquente est certainement la *fracture*, surtout à sa partie moyenne, par cause directe ou indirecte. Il y a ordinairement déplacement suivant l'épaisseur, la longueur et la direction, le fragment externe étant abaissé, porté en avant et en dedans, tandis que l'interne est attiré en haut par le muscle sterno-cléido-mastoïdien : la réduction s'opère en fléchissant le coude, le portant en haut et en dehors, attirant le moignon de l'épaule en dehors, et pressant sur le fragment interne pour le porter en bas; la contention est difficile à cause de ses indications multiples : porter le fragment externe en haut, en arrière et en dehors, abaisser l'interne, les immobiliser tous deux; aussi, le plus souvent, au lieu de recourir à des appareils compliqués pour chercher une contention impossible, on fera bien d'employer les plus simples appareils, qui seuls sont bien supportés par les malades, tels que l'écharpe de J.-L. Petit et mieux encore celle de Mayor (Gosselin). — *Capeline de la clavicule.* V. CAPELINE.

CLAVICULÉ, ÉE. adj. Pourvu de clavicule. — *Animaux claviculés.* Les primates et quelques rongeurs.

CLAVIFORME. adj, [*claviformis*, de *clava*, massue, et *forma*, forme; all. *keulenförmig*]. Qui ressemble à une massue. Se dit, en botanique, des parties qui vont en augmentant de volume depuis leur point d'insertion jusqu'au point opposé.

CLAVI-STERNAL, ALE. adj. [*clavi-sternalis*]. Qui a rapport à la clavicule et au sternum. — *Os clavi-sternal* (Béclard). La première pièce du sternum.

CLEF. s. f. [*clavis*, κλεὶς, all. *Schlüssel*, angl. *key*, it. *chiave*, esp. *llave*]. — *Clef de forceps.* Petit instrument qui sert à démonter et à remonter le forceps. — *Clef de Garengeot.* Instrument inventé ou du moins perfectionné, s'il est vrai qu'il soit d'origine anglaise, par Garengeot, et dont on se servait pour faire l'extraction des dents à plusieurs racines avant les perfectionnements apportés au *davier*, qui n'expose pas, comme la clef, à la fracture de la dent ou de l'alvéole. Il se compose d'une tige longue de 11 à 13 centimètres, montée à l'une de ses extrémités sur un manche transversal, et supportant à l'autre, un renflement quadrilatère (*panneton*) aplati sur deux de ses faces, arrondi à son bord libre, lisse et poli dans toutes ses parties. Une mortaise creusée au milieu du panneton reçoit un crochet courbe, demi-circulaire, plus ou moins ouvert selon le volume de la dent à extraire. Le chirurgien garnit de linge le panneton afin de presser moins durement sur le bord alvéolaire, saisit l'instrument avec la main droite et applique le crochet, de la main gauche, sur le côté interne de la dent, le plus près possible de la gencive. Le panneton porte alors contre la face externe de celle-ci, vers laquelle le chirurgien, par un mouvement de bascule, renverse la dent malade. Lorsque celle-ci n'est que luxée, on achève de l'extraire avec une pince. — *Clef du trépan.* Petit instrument d'acier employé pour séparer la pyramide de la couronne du trépan. = *Clefs du crâne* [*claves calvariæ*]. V. WORMIENS (*Os*).

CLÉI. Pour tous les mots commençant ainsi, V. CLI.

CLÉMATINE. s. f. Alcaloïde extrait des feuilles de plusieurs espèces de clématite (Gaule).

CLÉMATITE. s. f. [*Clematis*, L., all. *Waldrebe*, angl. *clematitis*, *climber*, it. *clematide*, esp. *clematida*]. Genre de plantes (polyandrie polygonie, L., renonculacées, J.) dont les espèces *Clematis recta*, L. (*flammula Jovis* des officines, *clématite droite*), *Clematis flammula*, L. (*flammule*), et *Clematis vitalba*, L. (*aube-vigne, viorne, vigne blanche*), ont une extrême âcreté. On pratiquait autrefois, pour le traitement de la lèpre et de la gale, des frictions avec de l'huile dans laquelle on avait fait macérer des feuilles de clématite ; ce moyen a été abandonné à cause de l'inflammation de la peau qui en résulte. C'est avec les feuilles pilées du *Clematis vitalba* que les mendiants se font naître des ulcères aux jambes pour exciter la commisération publique : de là son nom d'*herbe aux gueux*. V. SIALAGOGUE. || *Clématite*, nom d'une variété d'*aristoloche*.

CLIDARTHROCACE, et non **CLÉIDARTHROCACE**. s. f. [de κλεὶς, clavicule, ἄρθρον, articulation, et κακὸς, mauvais]. Inflammation des surfaces osseuses de l'articulation sterno-claviculaire (Rust).

CLIDO-COSTAL, et non **CLÉIDO-COSTAL, ALE**. adj. [*clidocostalis*]. Nom donné quelquefois au ligament costo-claviculaire. Mot mauvais et hybride.

CLIDO-SCAPULAIRE, et non **CLÉIDO-SCAPULAIRE**. adj. [*clido-scapularis*]. Qui a rapport au scapulum ou omoplate et à la clavicule. Mot hybride et mauvais. V. SCAPULO-CLAVICULAIRE.

CLIENTÈLE. s. f. — *Clientele médicale*. Bien qu'un médecin ne soit pas un commerçant et que sa clientèle ne soit pas assimilable à un établissement commercial ou industriel, il est reconnu aujourd'hui, d'après plusieurs jugements rendus dans ce sens, que cette clientèle peut être l'objet d'une cession légale, consistant dans un contrat par lequel le vendeur s'engage à ne plus exercer dans un rayon déterminé et à recommander à ses clients le cessionnaire ; et que les infractions à ce contrat peuvent entraîner le payement de dommages-intérêts.

CLIGNEMENT. s. m. [*connivenua*, σκαρδαμυγμὸς, all. *Blinzeln*, angl. *winking*, it. *l'ammicare*, esp. *guinada*]. Mouvement par lequel on rapproche les paupières l'une de l'autre, de manière à ne laisser que très peu d'intervalle entre elles, pour garantir l'œil d'une trop vive lumière ou pour apercevoir plus facilement des objets éloignés.

CLIGNOTANT, ANTE. adj. — *Membrane* ou *corps clignotant*, ou *troisieme paupière* [all. *Blinselhaut*]. Membrane demi-transparente qui, chez les oiseaux, se trouve placée verticalement à l'angle interne de l'œil, entre le globe oculaire et les paupières, et que l'animal tire à volonté comme un rideau pour se garantir de l'impression de la lumière. C'est en quelque sorte une troisième paupière. On en trouve des rudiments chez les mammifères quadrupèdes dans la *caroncule* et particulièrement chez le cheval, où elle est soutenue par un fibro-cartilage.

CLIGNOTEMENT. s. m. [*nictatio*, all. *Blinzeln*, angl. *twinkling*]. Clignement prompt et répété, mouvement involontaire par lequel les paupières se ferment et s'ouvrent continuellement et avec rapidité. Quelquefois ce n'est qu'une succession rapide de tremblements incommodes du muscle orbiculaire des paupières. V. NYSTAGMUS.

CLIMAT. s. m. [*clima*, de κλίμα, région; all. *Klima*, angl. *climate*, it. et esp. *clima*]. Proprement l'espace compris, sur la mappemonde et les cartes géographiques, entre deux cercles parallèles à l'équateur terrestre. || Par extension, étendue de pays dans laquelle la température et les autres conditions de l'atmosphère sont à peu près identiques. — On divise les climats en : 1° *Climats chauds* (de l'équateur au 30e ou 35e degré de latitude), variant en température moyenne de 20° à 27°,50 centigrades (maximum, 48° ; minimum, 12°). Ils comprennent les régions dites intertropicales : une grande partie de l'Afrique et ses îles, l'Asie méridionale, une grande portion des îles de l'Océanie, la partie de l'Amérique entre la Californie et la Plata septentrionale. Les différences de température, peu considérables dans le jour, le sont beaucoup la nuit (de 15° à 20°), à cause du rayonnement nocturne sous un ciel sans nuage, ce qui rend les nuits dangereuses. — 2° *Climats froids* (du pôle au 50e ou 55e degré de latitude), dont la température moyenne est au-dessous de 0° à + 10° centigrades au plus. Le point le plus froid du globe n'est pas au pôle, où la moyenne est de — 16° centigrades, mais au nord du détroit de Behring, au 80e degré de latitude, où la moyenne est de — 23° centigr. La limite des habitations humaines est du 70° au 78e degré de latitude où la moyenne est de — 7° à — 8°, mais le froid y atteint — 57° centigr. et au fort d'un été très court (juin et juillet), le thermomètre monte à 15°, 20°, et 30° ou 34° centigr. : nord de l'Écosse, Danemark, Suède, Norvège, Islande, Russie moyenne et du Nord, Finlande, Laponie, Nouvelle-Zemble, Spitzberg, Sibérie, Kamtchatka, haut plateau d'Asie (même au-dessous du 50e degré de latitude), Canada (au-dessous du 50e degré de latitude), Nouvelle-Bretagne, Groenland. — 3° *Climats tempérés* (du 30e ou 35e degré au 50e ou 55e degré de latitude), dont la température moyenne est de 10° à 15° centigr. : Europe centrale et méridionale, ses îles ; Asie, de la Méditerranée et de la mer Noire au Japon ; la plus grande partie des États-Unis dans l'Amérique du Nord ; portion du Chili, de la Plata, de la Patagonie, dans l'Amérique du Sud, seuls pays où les quatre saisons soient ordinairement tranchées. Moyenne de l'hiver, + 3° centigrades ; de l'été, 19°,9 ; du printemps, 10°,7 ; et de l'automne, 11°,8. — Les études sur l'atmosphère ont permis d'établir que, depuis 4000 ans, les climats des diverses parties du globe n'ont pas sensiblement changé, et que, par suite, l'intensité de la radiation solaire ne s'est pas affaiblie d'une manière appréciable. Cependant, au cours de cette longue période qui nous ramène aux temps historiques les plus reculés, la température de l'astre aurait dû s'abaisser de 6000 degrés centigrades; il n'est pas admissible que 6000 degrés ne représentent qu'une *fraction négligeable* de la température du soleil. Comment le soleil répare-t-il ses pertes incessantes et maintient-il invariable l'énergie calorifique de sa radiation ? Telle est la question que se sont posée les physiciens modernes.

CLIMATÉRIQUE. adj. [*climactericus*, κλιμακτηρικὸς, de κλιμακτηρ, échelon, de κλίμαξ, échelle, degré ; all. *Stufenjahr*, angl. *climacteric*, it. et esp. *climaterico*]. Se dit de certaines périodes de la vie, *échelons, degrés*, qu'on regardait comme critiques. Les *années climatériques* étaient, suivant les uns, toutes celles de la vie de l'homme qui sont multiples du nombre sept; suivant d'autres, celles qui résultent de la multiplication de sept par un nombre impair; il en est qui n'ont admis que trois *climatériques*; quelques-uns ont étendu ce nom aux multiples de neuf; tous ont reconnu pour *climatérique* la soixante-troisième année, qu'on a nommée la *grande climatérique*, parce que soixante-trois est le produit de sept multiplié par neuf. Les uns et les autres pensaient que la période de trois, ou de sept, ou de neuf, qu'ils avaient adoptée, était nécessaire pour l'entier renouvellement des parties constituantes du corps, de manière qu'il ne restât plus dans l'économie aucune des parties dont elle était formée auparavant. Toute cette théorie se lie à la doctrine des nombres de Pythagore. = On dit quelquefois : *constitution climatérique* d'une contrée; locution vicieuse, puisque *climatérique* ne vient pas de *climat*.

CLIMATOLOGIE. s. f. [*climatologia*, de κλίμα, région, climat, et λόγος, discours; all. *Klimatologie*, angl. *climatology*, it. *climatologia*]. Traité ou description des influences exercées sur l'économie par les agents répandus dans l'atmosphère (air, lumière, électricité), par la nature du sol, a latitude, etc. Ce mot a été pris quelquefois dans le sens de *météorologie.*

CLINANDRE. s. m. [de κλίνη, lit, et ἀνήρ, mâle, étamine; all. *Klinandrium*, *Samenlager*, angl. *clinandrium*]. L'organe en forme de colonne qui porte les organes sexuels mâles des orchidées.

CLINANTHE. s. m. [*clinanthium*, de κλίνη, lit, et ἄνθος, fleur; all. *gemeinschaftlicher Fruchtboden*, angl. *clinanthium*]. Synonyme de *phoranthe.*

CLINICIEN. s. m. [*clinicus*, κλινικὸς, all. *Kliniker*]. Autrefois, médecin visitant et traitant les malades retenus dans leur lit. ‖ Aujourd'hui, plus spécialement, médecin qui enseigne la médecine au lit du malade.

CLINIQUE. adj. [*clinicus*, de κλίνη, lit; all. *klinisch*, angl. *clinical*, it. et esp. *clinico*]. — *Caractères cliniques*. Caractères anatomiques et symptomatologiques que présentent sur le malade les tissus morbides observés indépendamment de toute relation avec la nature élémentaire, anatomique ou physiologique, de ces tissus, et propriétés qu'ils manifestent sur le vivant. Cette expression désigne, dans la physiologie pathologique, l'ensemble des actes d'ordre organique (V. PROPRIETE) qui se rattachent à chaque espèce de produit morbide, comme en physiologie normale le mot de *propriété* désigne l'ensemble des actes accomplis par chaque espèce de tissu sain. Faute de savoir que les propriétés des tissus morbides sont une modification des propriétés normales et se rattachent à telle ou telle espèce d'élément, beaucoup ont classé les produits morbides d'après les actes ou propriétés (*caracteres cliniques*) qu'ils manifestent, sans rattacher ceux-ci à la base anatomique qu'ils possèdent. Il en résulte : 1° qu'ils ont conclu de l'analogie des propriétés à leur identité et à celle des tissus qui les manifestent; comme qui conclurait de la contractilité de la vessie et d'un muscle à l'identité des fibres lisses et des fibres striées, ou à l'identité des tissus du muscle de la vie organique et du muscle de la vie animale; 2° qu'ils tiennent pour identiques et confondent sous un seul nom des tissus différents; 3° que, la connaissance des éléments anatomiques ne les guidant pas dans l'examen des actes morbides, ils considèrent comme ayant les mêmes propriétés (*caracteres cliniques*) des tissus de diverses espèces, qui offrent pourtant des différences tranchées au point de vue de leur nutrition et de leur développement, etc. De là leur prétention à trouver un désaccord entre les *caractères cliniques* que manifeste, par exemple, une tumeur et les résultats fournis par l'anatomie générale qui indique une *diversité d'espece* là où il y a dans la nutrition et le développement des différences d'*intensité* ou de *rapidité*, etc., correspondant aux différences anatomiques. — *Leçon clinique.* Celle qui est donnée dans un hôpital près du lit des malades. — *Médecine* et *chirurgie cliniques.* Celles qui s'occupent du traitement des maladies internes et externes considérées individuellement.

CLINIQUE. s. f. [all. *Klinik*]. Institution dans laquelle les élèves apprennent l'art de guérir les maladies au lit même des malades. On dit en ce sens la *clinique de l'Hôtel-Dieu, de la Charité*, etc. On dit, de même, *clinique chirurgicale, médicale, obstétricale, ophtalmologique*, suivant la nature des maladies qui sont traitées.

CLINOCÉPHALIE. s. f. [de κλίνη, selle, et κεφαλὴ, tête]. État des crânes en forme de selle.

CLINODE. s. m. [*clinodium*]. Corps analogue aux basides, mais compose de cellules très petites, allongées, simples ou rameuses. Chaque clinode porte une spore nue à son extrémité ; il se présente sous forme de filaments, continus ou cloisonnés, naissant des cellules qui constituent le parenchyme du réceptacle.

CLINOÏDE. adj. [*clinoides*, de κλίνη, lit, et εἶδος, forme : qui a de la ressemblance avec un lit]. — *Apophyses clinoides.* Six apophyses (deux antérieures, deux moyennes et deux postérieures) que présente la face supérieure du corps de l'os sphénoïde, et qui limitent un espace quadrilatère ayant à peu près la forme d'un lit.

CLINOSPORÉ. s. m. V. CHAMPIGNON.

CLIQUETIS. s. m. — *Bruit de cliquetis métallique.* Le bruit de pot fêlé. V. BRUIT.

CLISAGRE, et non **CLÉISAGRE.** s. f. [de κλεὶς, clavicule, et ἄγρα, prise]. Goutte fixée sur l'articulation sterno-claviculaire.

CLISÉOMÈTRE. s. m. [de κλίσις, pente, inclinaison, et μέτρον, mesure; all. *Kliseometrum*, *Beckenneigungsmesser*, angl. *cliseometer*, it. *cliseometro*]. Instrument très compliqué, inusité, que Stein a proposé pour mesurer le degré d'inclinaison du bassin par rapport à l'axe du corps.

CLITORE. s. f. [*Clitoria ternatea*, L.]. Plante légumineuse phaséolée, originaire de l'Inde, dont la racine est vomitive et la semence purgative.

CLITORIDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport au clitoris. — *Artere clitoridienne.* Branche supérieure de la honteuse interne chez la femme, correspondant à la dorsale de la verge de l'homme. — *Nerf clitoridien.* Rameau du nerf honteux.

CLITORIS. s. m. [*clitoris*, κλειτορὶς, all. *Kitzler*, angl. *clitoris*, it. *clitoride*, esp. *clitoris*]. Organe allongé, susceptible d'érection, situé à la partie supérieure de la vulve ; il s'attache au pubis par deux racines, semblables à celles des corps caverneux, dont il est l'analogue au point de vue anatomique. Son extrémité libre, cachée entre les grandes lèvres, représente un rudiment de gland imperforé, entouré d'un repli de la membrane muqueuse analogue au prépuce. Il est formé par un corps caverneux de même structure que celui de la verge, et l'allongement démesuré qu'il peut présenter a quelquefois donné lieu à des méprises sur le véritable sexe de certains individus V. HERMAPHRODISME.

CLITORISME. s. m. Abus que les femmes font quelquefois de leur sexe, lorsqu'elles ont un clitoris volumineux.

CLITORISMIE. s. f. Développement exagéré du clitoris, qui en exige parfois l'amputation.

CLITORITOMIE. s. f. [de *clitoris*, et τομὴ, section]. L'amputation du clitoris. V. NYMPHOTOMIE.

CLIVUS. s. m. [*Clivus Blumenbachii*]. Plan incliné que forme la face postérieure de la *lame quadrilatère* qui limite en arrière la selle turcique.

CLOAQUE. s. m. [*cloaca*, all. *Kloake*, angl. *cloaca*, it. et esp. *cloaca*]. Poche que forme l'extrémité du canal intestinal chez les oiseaux et les reptiles, et dans laquell s'ouvrent les uretères et les oviductes. Les urines et les excréments s'y mélangent au moment de l'excrétion, sans y séjourner. = En pathologie, synonyme de *clapier.*

CLOCHE. s. f. [*campana*, all. *Glocke*, angl. *cover*, it. *campanello*]. Vase de verre qui a la forme d'une cloche et qui sert de récipient. = Dans le langage populaire, synonyme d'*ampoule*, tumeur formée par l'épiderme soulevé, et remplie de sérosité. = Nom vulgaire de la *cachexie aqueuse* des bêtes a laine.

CLOISON. s. f. [*septum*, διάφραγμα, all. *Scheidewand*, angl. *partition*, it. *separazione*]. En botanique, *cloison* (*dissepimentum*), lame verticale qui sépare les unes des autres les loges d'un péricarpe, et qui est formée par deux prolongements lamelleux de l'endocarpe, adossés l'un à l'autre et réunis ensemble par un prolongement, ordinairement mince, du sarcocarpe; toutes celles qui ne sont pas formées ainsi sont de *fausses cloisons* (V. PLACENTÉRIEN), comme celles du pavot. V. FISSIPARITÉ. = En anatomie, toute partie qui divise en deux une cavité ou séparc une cavité d'une autre. Le voile du palais, le diaphragme, le médiastin, la tente du cervelet et tous les replis de la dure-mère, etc., peuvent être considérés comme autant de *cloisons*. — *Cloison fibro-celluleuse du canal crural*. V. SEPTUM *crurale*. — *Cloison interauriculaire*. V. INTERAURICULAIRE. — *Cloison interventriculaire*. V. INTERVENTRICULAIRE.—*Cloison recto-vaginale*. V. RECTO-VAGINAL. — *Cloison recto-vésicale*. V. RECTO-VÉSICAL. — *Cloison transparente*. V. TRANSPARENT. — *Cloison des fosses nasales*. V. NASAL. — *Cloison des sinus frontaux* et des *sinus sphénoïdaux*. V. FRONTAL et SPHÉNOÏDAL.

CLOISONNEMENT. s. m. — *Anomalie par cloisonnement*. Présence, dans un organe creux médian, d'une cloison continue aux parois et partageant en deux moitiés égales une partie ou la totalité de la cavité. Ces anomalies sont plus rares que celles par disjonction. La vessie, le vagin et l'utérus en ont seuls présenté des exemples. Le cloisonnement de l'utérus coïncide habituellement avec celui du vagin, qui, bien qu'existant quelquefois seul, est souvent accompagné de duplicité ou de cloisonnement utérin. Ces faits sont normaux chez plusieurs marsupiaux. Que la cloison du vagin soit verticale ou oblique, un seul canal sert ordinairement au coït. — *Cloisonnement des cellules*. V. FISSIPARITÉ, FRACTIONNEMENT et GEMMATION. — *Cloisonnement intra-utriculaire*. V. FISSIPARITÉ.

CLONIQUE. adj. [*clonicus*, de κλόνος, agitation, désordre; all. *klonisch*, angl. *clonic*, it. *clonico*]. — *Convulsion clonique*. Convulsion caractérisée par des mouvements alternatifs de contraction et de relâchement. — *Spasme clonique*. Mouvement tumultueux, irrégulier, indépendant de la volonté.

CLONISME. s. m. [*clonismus*] (Baumes). Ensemble des maladies qu'on rapportait autrefois au spasme clonique.

CLOPÉE. s. f. [de l'ancien français *cloper*, boiter]. Engorgement des genoux du mouton, qui s'accompagne d'une chaleur et d'une douleur considérables.

CLOPÉMANIE. s. f. [de κλοπὴ, vol, et μανία, manie]. Penchant irrésistible à commettre des vols. V. MANIE.

CLOPIN. s. m. V. PIÉTIN.

CLOPORTE. s. m. [*Oniscus asellus*, L., *Oniscus murarius*, all. *Kellerassel*, angl. *woode-louse*, it. *porcellino terrestre*, esp. *cloporto*]. Crustacé isopode, qui a les yeux sessiles et le thorax composé de sept anneaux portant sept paires de pattes ambulatoires (fig. 94); les lamelles qui terminent les fausses pattes abdominales font l'office de branchies, et des lames fixées à la base des pattes thoraciques forment une sorte de poche où sont logés les œufs et même les petits. Le cloporte était réputé autrefois fondant diurétique. — Les *cloportes*, dits *préparés*, du commerce viennent surtout d'Italie; ce ne sont pas des cloportes proprement dits, mais des *armadilles* [*Oniscus armadillo*, L., *Armadillo officinalis*, Duméril] dont le corps est poli, brillant, bien convexe, et qui se roulent en boule dès qu'on les touche (fig. 95); ils ont les appendices de la partie postérieure du corps à peine distincts.

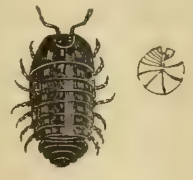
FIG. 94.

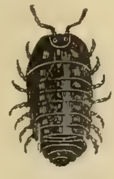
FIG. 95.

CLOSTRE. s. m. [*clostrum*, de κλώθειν, filer]. Cellule fusiforme qui entre dans la composition du bois et des couches corticales (Dutrochet). V. CELLULE.

CLOU. s. m. [*clavus*, all. *Nagel*, angl. *boil*, it. *chiodo*, esp. *clavo*]. En botanique, bouton non développé des fleurs de certaines plantes. — *Clou de girofle*. V. GIROFLE. — *Clou matrice*. V. GIROFLIER. = En médecine, *clou*, nom vulgaire du *furoncle*. — *Clou* ou *bouton de Biskra* ou *de Delhi* [*Delhi-sore* ou *boil* (Josez Fayrer); *Aurung-Zez* (du nom du roi de Delhi, qui fut atteint de cette affection); *clou de Scinde*, *mal de Moultan; Balkhea* (de Balkh, où on l'attribue à la morsure d'un cousin noir); *Habbet-el-seneh*, arabe; *Phlectis endemica* d'Alibert]. Bouton induré, indolent, d'abord papuleux, couvert de croûtes, et végétant dans une période avancée, aboutissant à l'ulcération de la peau; simple ou multiple, occupant souvent des surfaces étendues, se développant sur des parties du corps exposées à l'air, telles que la face, le cou et les extrémités. Dû à des productions cellulaires spéciales; rapporté, par quelques auteurs, à des œufs de distome, par d'autres, à une anomalie nutritive, infiltrant les tissus normaux, et capable de reproduire la maladie par inoculation; il atteint aussi les chiens et les chevaux. Survient dans l'Inde, spécialement les provinces du N. O., le Punjab, le Caboul et le Scinde, la Perse, l'Arabie, le Sahara africain, peut-être la Chine, et sans doute partout où certaines conditions de sol et une chaleur élevée se rencontrent. Ce n'est ni un furoncle ni une maladie spéciale à une ville. Le clou du Scinde (*Scinde boil*), les ulcères de Boorkie, Moultan, Lahore, Meerut, d'autres villes populeuses de l'Inde, de l'Yemen, de Cochinchine et d'Aden, ne sont probablement que de simples variétés de cette maladie, dont l'émigration abrège la durée, plus que les moyens thérapeutiques (amers, toniques, sudorifiques, évacuants, mercuriaux, iodure de potassium) employés dans ce but. V. ULCÈRE. — *Clou hystérique*. Douleur vive, bornée à un point très circonscrit de la tête, ordinairement au *vertex*, et qui affecte particulièrement les femmes hystériques : elles la comparent à la douleur que produirait un clou enfoncé dans cette partie. = *Clou de Scarpa*. Petit cylindre de plomb renflé en tête de clou à l'une de ses extrémités, que l'on place dans le canal nasal pour le tenir dilaté, après l'incision du sac lacrymal. V. LACRYMALE (*Fistule*). = En pharmacologie, *clou fumant*. Préparation officinale composée de : benjoin, 16; baume de Tolu, 4; santal citrin, 4; laudanum, 1; charbon léger, 48; nitrate de potasse, 2; gomme adragant, 1; gomme arabique, 2; eau de cannelle, 12; pulvériser et convertir en masses. On emploie parfois la fumée de ces clous comme désinfectant des chambres de malades en les enflammant et laissant brûler lentement. C'est à tort qu'on les confond parfois avec les *pastilles du sérail*. = En vétérinaire, *clou de rue*, maladie locale qui survient chez les chevaux ou les gros bestiaux, lorsqu'un clou ou tout autre corps étranger a pénétré dans la sole de corne, dans la sole charnue, et quelquefois jusqu'à l'os du pied. Un clou qui n'a pas pénétré jusqu'à l'os ou jusqu'au tendon, et que l'on arrache aussitôt, n'occasionne aucune lésion. Mais lorsqu'il y a une piqûre contuse, entretenant la claudication, il faut pratiquer une ouverture infundibuliforme jusqu'au fond de la piqûre, soit pour enlever la corne désunie et amputer les chairs contuses ou désorganisées, soit pour dessoler et enlever ensuite les parties altérées, soit enfin, après la dessolure, pour extirper en totalité ou en partie le coussinet plantaire.

CLUNÉSIE. s. f. [de *clunes*, les fesses]. Phlegmon de la fesse (Vogel).

CLUPES ou **CLUPÉACÉS**. s. m. pl. [*clupei*]. Famille de poissons malacoptérygiens composée des *harengs*, *sardines* et *anchois*.

CLUSIACÉES. s. f. pl. V. GUTTIFÈRES.

CLYSOIR. s. m. [de κλύζειν, laver; all. *Klystierschlauch*]. Tuyau long d'environ un mètre fait avec un tissu imperméable, terminé d'un bout par une canule, évasé en entonnoir à l'autre extrémité, et proposé pour remplacer les seringues ordinaires. L'eau, versée par la partie évasée, s'écoule par son propre poids, ou par une compression exercée de haut en bas.

CLYSOPOMPE. s. m. Instrument analogue au clysoir, mais avec annexion d'une petite pompe agissant à jet continu. V. IRRIGATEUR.

CLYSTÈRE. s. m. [*clyster*, *clysterium*, *clysma*, *clysmus*, *enema* ; κλυστήρ, de κλύζειν, laver ; all. *Klystier*, angl. *clyster*, it. *clistero*, *clistere*, esp. *clister*]. Injection liquide faite par l'anus dans le gros intestin au moyen d'une seringue. Le liquide pénètre jusqu'à la valvule iléo-cæcale, lubrifie la muqueuse intestinale, est absorbé en quantité variable, et produit des effets différents selon la nature des substances qui le composent. V. LAVEMENT.

CNICIN. s. m., ou **CNICINE**. s. f. (Nativelle, 1837). Principe amer cristallisable des feuilles du chardon bénit (*Cnicus benedictus*) et des plantes amères de la tribu des cynarocéphales.

CNIDE (ÉCOLE DE). École médicale qui, antérieure à Hippocrate, se prolongea jusqu'à son temps. Hippocrate dirigea des critiques contre elle, ou du moins contre un livre qui en émanait (les *Sentences cnidiennes*), livre qui en était dès lors à la deuxième édition, et qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Hippocrate reproche aux Cnidiens de subdiviser beaucoup trop les maladies, et de n'employer que trop peu de remèdes, leur thérapeutique se bornant, dit-il, au lait et aux purgatifs. Il se trouve des livres cnidiens dans la collection hippocratique, et nous y pouvons reconnaître les points sur lesquels portait la critique d'Hippocrate ; mais aussi on doit dire que les Cnidiens ont connu le bruit de frottement dans la pleurésie, ont trépané la côte dans les épanchements thoraciques, et ont ouvert le rein dans la néphrite suppurée.

CNIDOSE. s. f. [*cnidosis*, κνίδωσις, de κνίδη, ortie]. Un des noms de l'*urticaire*.

CNIQUIER. s. m. V. BONDUC.

COAGULABILITÉ. s. f. Propriété de certains corps naturellement fluides de passer à l'état solide par une simple modification isomérique. V. SUBSTANCES *organiques*.

COAGULABLE. adj. [all. *gerinnbar*, angl. *coagulable*, it. *coagulabile*]. Se dit d'un corps qui a le pouvoir, dans certaines conditions données, de passer brusquement de l'état liquide à l'état demi-solide, ou de l'état demi-solide à l'état solide. — *Lymphe coagulable*. V. LYMPHE.

COAGULANT, ANTE. adj. [*coagulans*]. Se dit d'une substance qui coagule, qui épaissit, qui fait cailler le lait, coaguler le sang, etc. On admettait autrefois des *remedes* et des *poisons coagulants*, parce qu'on supposait que les substances introduites dans l'économie vivante agissent sur les humeurs comme elles feraient hors du corps. Mais les agents coagulants n'agissent comme tels que dans la cavité digestive et dès lors ne sont plus absorbés. Pris en excès, ils se fixent aux tissus solides, et ne produisent jamais d'action analogue à la coagulation dans le sang, dans la lymphe, etc. — *Lymphe coagulante*. V. LYMPHE.

COAGULATION. s. f. [*coagulatio*, all. *Gerinnung*, angl. *coagulation*, it. *coagulazione*, esp. *coagulacion*]. Conversion d'un liquide en une masse molle et tremblante : c'est le fait du passage d'une substance non cristallisable, naturellement liquide ou demi-liquide, à l'état demi-solide ou solide, par le fait de modifications isomériques et sans perte ni prise d'eau, et non le retour d'une substance *dissoute* à son état solide primitif. Les substances organiques seules passent ainsi de l'état liquide à l'état solide sans présenter aucune forme constante en se solidifiant : cette propriété est liée aux corps de composition chimique non définie, comme celle de cristalliser l'est aux composés définis (V. CRISTALLISATION). C'est à la présence d'une ***substance organique*** coagulable que certaines humeurs doivent la faculté de se solidifier sous l'influence de certains agents, chaleur, blanc d'œuf, sang de bœuf, gélatine, acides ; ou spontanément (fibrine de la lymphe et du sang). Les corps poreux, poudre de charbon, charpie, certaines étoffes, déterminent, par leur contact, la coagulation de l'albumine et d'autres substances organiques, telles que les mucus. Dans la coagulation des humeurs, la substance organique fondamentale de chacune d'elles se prend en masse gélatiniforme ou tremblotante, et, se répandant molécule à molécule dans toute l'étendue du liquide employé, entraîne avec elle tous les corps en suspension au moment de la solidification subite : de là l'emploi, dans les arts, des substances organiques liquides pour clarifier les liquides. En résumé, la coagulation n'est pas comparable à la solidification des corps bruts ; sa production par addition d'un acide, par la chaleur, etc., la sépare de la cristallisation, et les conditions qui favorisent celle-ci, comme l'évaporation dans le vide ou à une basse température, n'amènent pas la coagulation. Dans les conditions ordinaires, la fibrine se coagule en masse homogène, fibrillaire, ou en fibrilles flexueuses, entrecroisées, plus ou moins adhérentes l'une à l'autre, et parsemées, dans leurs interstices, de fines granulations. La caséine se coagule en une masse amorphe, striée et granuleuse, quelquefois seulement granuleuse. L'albumine se coagule, par la chaleur, en masse homogène, très finement granuleuse, qui se détache en lamelles susceptibles de se plisser et de présenter alors un aspect strié ; coagulée par l'alcool, elle est grenue. Lorsqu'il y a peu de substance organique en un liquide, le trouble que cause la coagulation de ce principe et de plusieurs autres analogues est dû à ce que ces substances forment de fines granulations isolées ou réunies en amas, qui restent en suspension dans le liquide. V. COCTION.

COAGULÉ, ÉE. adj. [*coagulatus*]. Qui a subi la *coagulation*.

COAGULUM. s. m. [all. *Koagulum*, angl. *coagulum*, it. et esp. *coagulo*]. Mot latin signifiant *présure*, substance qui fait cailler le lait. ‖ Transporté dans notre langue, il est synonyme de *caillot*, la partie *caillée* ou *coagulée* d'un fluide susceptible de se coaguler.

COALESCENCE. s. f. [*coalescentia*, de *cum*, avec, et *alescere*, croître, qui dérive de *alere*, nourrir ; σύμφυσις, all. *Verwachsen*, it. *coalescenza*, esp. *coalescencia*]. Union de parties auparavant séparées, comme dans la guérison des plaies simples ou les adhésions contre nature.

COALESCENT, ENTE. adj. — *Tissu coalescent*. V. LAMINEUX.

COALITION. s. f. [*coalitio*, all. *Verwachsensein*, angl. *coalition*, it. *coalizione*, esp. *coalicion*]. Synonyme de *coalescence*, suivant les uns. ‖ Suivant d'autres, action de plusieurs parties qui reçoivent une même nutrition.

COALTAR. s. m. [prononcez *kól-tar ;* de l'angl. *coaltar*, de *coal*, charbon, et *tar*, goudron]. Goudron noir, demi-liquide, d'odeur forte, qui se trouve parmi les produits de la distillation de la houille. Des composés très nombreux qu'il contient, les principaux sont : les acides brunolique, phénique, rosalique ; l'aniline, la picoline, le leucol, la benzine, la naphtaline, le toluène, le cumène. Ce goudron a été expérimenté pour la première fois en 1859 dans le pansement des plaies, comme antiputride et désinfectant, mêlé au plâtre (1 à 3 de coaltar pour 100 de plâtre) (Corne et Demeaux). Ce mélange enlève en très peu d'instants aux matières avec lesquelles il est en contact leur odeur putride ou gangréneuse, et ne laisse qu'une odeur bitumineuse assez forte, mais supportable ; cette poudre est difficilement enlevée des surfaces de la plaie, et rend les pansements plus longs; elle noircit ce qu'elle touche et salit les linges. Aussi emploie-t-on de préférence le coaltar soit sous forme d'émulsion (parties égales de coaltar, de savon, d'alcool à 85°) qu'on ajoute à l'eau dans la proportion de 3 pour 100 (Demeaux), soit, ce qui vaut mieux, en le *saponisant* au moyen de l'alcoolé de *quillaya saponaria* (12 parties d'alcoolé pour 10 de coaltar), et ajoutant à l'eau cette émulsion dans la même proportion que la précédente (Le Beuf)· la charpie, les compresses, imbibées de ce liquide, servent au pansement des plaies gangréneuses et putrides.

COAPTATION. s. f. [*coaptatio*, de *aptare*, ajuster, accommoder, et *cum*, avec; χαταρτισμὸς, all. *Koaptation*, *Aneinanderfügung*, it. *coattazione*, esp. *coaptacion*]. Action de rendre leurs rapports normaux aux fragments d'un os *fracturé*, ou de faire reprendre sa place habituelle à un os *luxé*. — Dans les *fractures*, la coaptation, troisième temps de la *réduction*, n'est nécessaire que lorsqu'il y a déplacement des extrémités osseuses Quand l'*extension* et la *contre-extension* ont rendu à celles-ci leur direction normale, le chirurgien pratique la coaptation, soit en poussant les fragments en sens inverse du déplacement, soit en leur imprimant un mouvement de torsion. L'opération peut être rendue difficile, et même impossible, par la très grande obliquité de la solution de continuité, se rapprochant de l'axe longitudinal, ou par l'interposition entre les fragments, soit d'un corps étranger (balle, esquille primitive, etc.), soit par des parties molles avoisinantes (muscle déchiré ou replié, caillot, etc.). Le meilleur moyen de reconnaître s'il y a un obstacle à la coaptation est de chercher à reproduire la crépitation : si celle-ci ne se manifeste pas, c'est qu'il y a interposition de parties molles ou que l'extension est insuffisante; il faudra donc faire usage d'un appareil à extension continue ou prolonger l'extension jusqu'à ce qu'elle donne aux extrémités des fragments la possibilité de se mouvoir entre les parties molles. — Dans les *luxations*, la coaptation succède également à l'extension et à la contre-extension, qui ramènent l'os déplacé au niveau de la surface articulaire qu'il a quittée. Elle est parfois inutile, la réduction s'opérant seule ; si elle est nécessaire, c'est aux *méthodes de douceur* (V. MÉTHODE) qu'on aura recours.

COAQUES (PRÉNOTIONS) [χωαχαὶ προγνώσιες]. Titre d'un livre de la Collection hippocratique. Il est fait de passages empruntés à d'autres livres de cette même collection, passages relatifs en général à la prognose.

COARCTATION. s. f. [*coarctatio*, de *coarctare*, rétrécir, de *cum*, et *arctus*, étroit]. Rétrécissement d'une cavité, d'un conduit : *coarctation de l'uretre*, *de la bouche*, etc.

COARCTÉ, ÉE. adj. Rétréci.

COARCTOTOMIE. s. f. [de *coarctare*, rétrécir, et τομή, section]. V. URÉTROTOMIE.

COATLI. s. m. [*hapalez patli*]. Nom indigène d'un grand arbrisseau de la famille des légumineuses, qui fournit le *bois néphrétique* (employé contre la néphrite et la cystite). Ce bois a une saveur faiblement astringente, et colore l'eau en jaune d'or.

COBALT. s. m. [*cobaltum*, all. *Kobalt*, angl. *cobalt*, it. et esp. *cobalto*]. Métal cassant, grenu, fin, d'un blanc rosé, difficile à fondre, isolé par Brandt (1733). Les mines qui le fournissent contiennent toujours une certaine quantité d'arsenic. Le cobalt peut être obtenu en culot, il fond aussi difficilement que le fer; il ne s'altère ni à l'air, ni dans l'eau, à la température ordinaire · les acides sulfurique et chlorhydrique le dissolvent lentement avec dégagement d'hydrogène, l'acide azotique l'attaque avec énergie. Il s'unit directement au soufre, au phosphore, à l'arsenic; il est très difficile de l'obtenir complètement privé de traces de fer, d'arsenic et de nickel. Ses sels sont toxiques et inusités. - *Fleurs de cobalt*. V. FLEURS.

COBALTINE. s. f [*arsénio-sulfure de cobalt*]. Minerai gris rougeâtre à cristaux brillants, hexaédriques, d'où l'on extrait le cobalt.

COBALTIQUE. adj. Qui a rapport au cobalt.

COBAYE. s. m. [*Cavia cobaya*, Desmarets; vulgairement *cochon d'Inde*, *cochon de mer*, *coui* ou *couis*]. Rongeur domestique de la famille des caviadés, originaire de l'Amérique méridionale et transporté en Europe. Il donne plus de petits qu'il n'a de mamelles et sert surtout aux expériences physiologiques. Il ne doit pas être confondu avec l'*agouti* ni avec le *cabiai*.

COBOLT ou **KOBOLT.** s. m. [*mort aux mouches*, *poudre aux mouches*]. Arsenic métallique réduit en poudre.

COBRA. s. m. [*cobra di capello*, *Naja tripudians*]. La vipère à lunettes ou naja des jongleurs de l'Inde.

COCA. s. f. Nom indigène de l'*Erythroxylum coca*, Lamarck, arbrisseau originaire du Pérou, famille des erythroxylées. Ses feuilles, mâchées en petite quantité permettent de rester un ou deux jours sans prendre d'aliments: mâchées en plus grande quantité, elles agissent comme le café ou le vin : mâchées avec le tabac, elles ont un effet analogue à celui du hachisch. D'après Gubler, la coca agit comme aliment d'épargne (V. ALIMENT), en apportant au système nerveux une force qu'elle lui cède lentement, de sorte que momentanément la désassimilation est suspendue. En thérapeutique, la coca a été employée contre les stomatites aphteuse et scorbutique, contre la fièvre intermittente, en poudre (2 grammes 2 à 4 fois par jour) en élixir, sirop ou vin.

COCAÏNE. s. f. ($C^{32}H^{40}Az^{2}O^{8}$). Alcaloïde cristallisé de la coca : soluble dans l'alcool et l'éther, peu dans l'eau (d'où l'emploi habituel de son chlorhydrate, qui se dissout dans 3 parties d'eau) ; incolore, amer, se décomposant en acide benzoïque et *ecgonine* en présence des acides. Le contact de la cocaïne avec la peau ou les muqueuses produit l'analgésie locale, paraissant au bout de 5 à 10 minutes, durant 20 minutes environ, pouvant être entretenue par des attouchements répétés ; à forte dose, surviennent l'exagération des reflexes, l'incoordination des mouvements, des vertiges, la dilatation des pupilles, l'accélération des mouvements respiratoires et des battements cardiaques, puis la difficulté de la respiration, le ralentissement du pouls, la mort par ralentissement respiratoire. A l'extérieur, on emploie la solution de chlorhydrate de cocaïne, de 2 à 5 p. 100, en badigeonnages ou en injections sous-cutanées ou sous-muqueuses : sur la peau, pour pratiquer de petites opérations, calmer les douleurs des brûlures, des crevasses, du mamelon ; sur l'œil, pour calmer les douleurs inflammatoires ou opératoires de la cornée et de la conjonctive ; sur les muqueuses buccale, nasale, pharyngienne, laryngienne, pour apaiser les douleurs, extraire les dents, extirper les polypes, examiner le larynx ; sur la partie inférieure du rectum, en cas de fissure, d'hémorroïdes douloureuses. A l'intérieur, on en prend 3 à 10 centigrammes par jour, par la bouche, contre les douleurs gastralgiques, les vomissements.

COCCINE. s. f. Matière animale qui, avec la *chitine* et une huile diversement colorée suivant les espèces, compose le tégument externe des insectes.

COCCIDIE. s. f. (*psorospermie oviforme*). Corpuscule immobile, rond ou ovoïde trouvé, chez l'homme, dans les conduits biliaires et les tumeurs du foie, au niveau des néoplasies épithéliales qui caractérisent la maladie de Paget, et dans les tumeurs épithéliales proprement dites, par exemple dans certains cancers de l'utérus (Cornil). Les coccidies sont alors si nombreuses et si bien caractérisées qu'on peut leur attribuer la production des lésions.

COCCOGNIDIQUE. adj. — *Acide coccognidique*. Trouvé par Gobel dans les grains du *Daphne gnidium*.

COCCULUS. s. m. Nom donné à plusieurs plantes ménispermacées, ordinairement amères et toniques, et en particulier à celles qui produisent la racine de colombo et la coque du Levant V. COLOMBO et COQUE.

COCCUS. s. m. V. COCHENILLE et LAQUE.

COCCYCÉPHALE. adj. et s. m. [de κόκκυξ, coccyx, et κεφαλή, tête]. Monstre acéphale chez lequel les os de la sommité du corps ont la forme d'un bec ou d'un coccyx (Geoffroy Saint-Hilaire).

COCCYGIEN, IENNE. adj. [*coccygeus*]. Qui appartient au coccyx. — *Artere coccygienne*. Branche de l'artère ischiatique. — *Glande coccygienne* (Luschka, 1860). Organe situé à la partie antérieure de la région inférieure du coccyx, entre l'extrémité postérieure du sphincter externe de l'anus et le releveur ; il est en rapport avec les branches de l'artère sacrée moyenne, et avec le ganglion terminal, impair, du grand sympathique, qui lui envoie deux ou trois petits filaments dont la terminaison est inconnue. Il n'a le plus souvent que la grosseur d'un grain de chènevis, et est formé par un corps unique, arrondi, ou par l'agglomération de plusieurs petits grains. Sa substance, rouge pâle à l'état frais, est composée, d'après Luschka, de vésicules glandulaires, sans conduits excréteurs, avec un épithélium polygonal; ces cavités, traversées chacune par une artériole, sont, d'après Arnold et Meyer, des dépendances du système artériel. V. UROPYGIEN. — *Ligament coccygien*. V. PIE-MÈRE.

COCCYGIO-ANAL, ALE. adj. [*coccygio-analis*]. Qui appartient au coccyx et à l'anus. — *Muscle coccygio-anal*. V. SPHINCTER *de l'anus*.

COCCYGODYNIE. s. f. [de κόκκυξ, coccyx, et ὀδύνη, douleur]. Douleur névralgique de la région du coccyx. Arthralgie sacro-coccygienne.

COCCY-PUBIEN, IENNE (pour *coccygio-pubien*). adj. Se dit du diamètre du bassin mesuré du coccyx à la symphyse pubienne.

COCCYX. s. m. [*coccyx*, en grec κόκκυξ, qui proprement signifie *coucou ;* all. *Steissbein*, angl. *coccyx*, it. *coccige*, esp. *cocix*]. Petit os auquel on a cru trouver de la ressemblance avec le bec du coucou. Placé à l'extrémité de la colonne vertébrale, au-dessous du sacrum, à la partie inférieure et postérieure du bassin, il est composé de quatre ou cinq pièces analogues aux vertèbres, que quelques auteurs ont regardées comme autant d'os séparés (*ossa coccygis*, Sœmm.). Il est destiné à soutenir et à protéger la partie inférieure du rectum, et donne attache aux ligaments sacro-sciatiques, aux muscles grands fessiers, ischio-coccygiens, releveur et sphincter de l'anus. De sa partie postérieure et supérieure s'élèvent deux éminences tuberculeuses (*cornes du coccyx*), qui, unies par un ligament à deux éminences semblables du sacrum, laissent entre elles une ouverture ovalaire où se termine le canal sacré.

COCHE. s. f. Femelle du cochon. V. VERRAT.

COCHÉ, ÉE. adj. — *Pilule cochée*. V. PILULE.

COCHENILLE. s. f. [*coccus*, all. *Cochenille*, angl. *cochineal*, it. *cocciniglia*, esp. *cochinilla*]. Insecte hémiptère, famille des gallinsectes, qui fournit le principe colorant avec lequel on fabrique les plus belles teintures écarlates (V. CARMIN et CARMINE). Ces insectes, dont la femelle est aptère (fig. 97), sont caractérisés par leurs tarses composés d'un seul article distinct terminé par un crochet unique. Ils sont si petits, qu'à l'état de larves on ne les voit bien qu'à l'aide d'une loupe, et qu'à l'état parfait, les femelles, beaucoup plus grosses que les mâles, qui seuls sont pourvus d'ailes (fig. 96), égalent au plus un petit pois. — *Cochenille à cire* [*Coccus sinensis*, Westw.]. Cochenille qui vit sur les rameaux de plusieurs plantes, le *Rhus succedanus*, L., le *Fraxinus sinensis*, Roxb., etc., et dont les petits déterminent autour d'eux la production d'une matière blanche, comparable à la cire des abeilles (V. CIRE *de la Chine*), envahissant toutes les branches de la plante. — *Cochenille du nopal* (*Coccus cacti*, L.). Celle dont on retire la matière colorante. Elle vit sur diverses espèces de nopals : *Opuntia vulgaris*, Mill., *cochinillifera*, Mill., *Tuna*, Mill. A l'époque de la ponte, les femelles s'accrochent aux feuilles et aux jeunes branches, et c'est alors qu'on les récolte. La cochenille la plus estimée vient du Mexique (*cochenille noire, grise, jaspée*), et se trouve dans le commerce sous forme de petits grains irréguliers, convexes d'un côté, concaves de l'autre, sur lesquels on distingue toujours les traces des anneaux. On en fait une teinture alcoolique qui sert à colorer diverses préparations pharmaceutiques. — *Cochenille de Pologne* (*Coccus polonicus*, L.). Autrefois on l'employait au même usage tinctorial. La femelle, d'un brun rougeâtre, s'attache aux racines de la tormentille, du *Scleranthus perennis*, etc. — *Cochenille du chêne* ou *kermes* (*Coccus ilicis*, L.). V. KERMÈS *animal*. — V. AXIN et LAQUE.

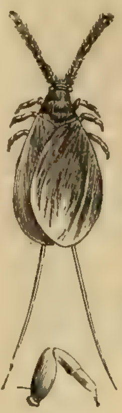

FIG. 96.

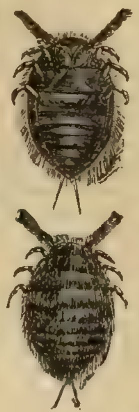

FIG. 97.

COCHENILLINE. s. f. V. CARMINE.

COCHER. v. a. Se dit des oiseaux en général, et surtout du coq, couvrant leurs femelles.

COCHLÉAIRE ou **COCHLÉARIEN, IENNE**. adj. [*cochlearis*, de *cochlea*, limaçon ; it. *cochleare*]. — *Ouverture cochléaire*. V. FENÊTRE *ronde*.

COCHLÉARIA. s. m. [all. *Loffelkraut*, angl. *scurvy-grass*, it. *coclearia*. — *Cochléaria officinal* [*Cochlearia officinalis*, L., *herbe aux cuillers* à cause de la forme de ses feuilles]. Plante crucifère, de saveur âcre et piquante, analogue à celle du cresson de fontaine, d'odeur pénétrante, dont les feuilles radicales sont pétiolées, arrondies, subréniformes, un peu concaves, lisses et luisantes, et les caulinaires sessiles et cordiformes. Son suc contient : une huile essentielle sulfurée identique à celle du raifort sauvage, une résine amère, un extractif doux, de la gomme, de la fécule verte et de l'albumine végétale, du chlorhydrate et du sulfate d'ammoniaque, de l'azotate et du sulfate de chaux (Braconnot). C'est surtout un antiscorbutique : cependant le *suc exprimé* de ses feuilles se donne aussi, à l'intérieur, dans les engorgements ganglionnaires et viscéraux, dans les scrofulides, les cachexies ; on en fait un *alcoolat*, une *conserve*, un *sirop*, il entre dans la *bière*, le *sirop*, le *vin antiscorbutiques*. — *Cochléaria de Bretagne*. V. RAIFORT *sauvage*. — *Alcoolat de cochléaria composé* [*esprit ardent de cochléaria*]. Il s'obtient par distillation au bain-marie de 9 parties d'alcool sur 8 de feuilles fraîches de cochléaria et 1 de racine de raifort sauvage fraîche et coupée menu.

COCHLEAT et **COCHLEATIM**. V. ABREVIATION.

COCHLÉE. s. f. [*cochlea* κόχλος, limaçon]. Mot quelquefois employé pour désigner le limaçon de l'oreille interne.

COCHLÉEN, ENNE. adj. Synonyme de *cochléaire*.

COCHLOSPERME [*Cochlospermum*, K.]. Genre de plantes ternstrœmiacées, dont l'espèce la plus connue est le *C. Gossypium*, DC. (*Bombax Gossypium*, L.), qui fournit la *gomme Kutera* (V. Kutera).

COCHON. s. m. [*sus*, ὗς, all. *Schwein*, angl. *hog*, *pig*, it. *porco*, esp. *puerco*]. Genre de vertébrés mammifères, pachydermes, ongulogrades, de la famille des suidés; 4 doigts partout; groin moyen, mâchelières moyennes; corps couvert de poils longs; incisives, $\frac{3\,3}{3\,3}$; canines $\frac{1\,1}{1\,1}$; molaires, $\frac{7\,7}{7\,7}$: yeux petits, à pupille ronde; queue petite, mince. Les espèces sont : 1° le *sanglier* à l'état sauvage, *porc*, *pourceau* ou *cochon* à l'état domestique par toute la terre ou à peu près (*Sus scropha*, L.) : le sanglier est l'origine de toutes les races domestiques (V. Porc); 2° le *cochon de Siam*, et 3° le *cochon de la Chine*, considérés à tort comme variétés du précédent, parce qu'ils donnent avec lui des métis féconds; 4° probablement le *cochon des Célèbes*, considéré comme variété pour la même raison; 5° le *cochon des Papous* (*Sus papuensis*, Lesson), sauvage, mais origine probable des races domestiques de la Polynésie; 6° *Sus verrucosus*, de l'Indo-Chine, très grand, à callosités aux joues; 7° *Sus vittatus*, de Java, petit, marqué de bandes blanches; 8° *Sus larvatus*, d'Afrique, garrot élevé, train de derrière bas comme chez l'hyène, tête grosse, tubercule saillant des gencives près de chaque défense supérieure. — Partout les cochons servent à l'alimentation ; leur chair se conserve longtemps, est très nourrissante, mais difficile à digérer. En Afrique et autres pays chauds, elle peut donner la dysenterie. — *Cochon d'Inde* ou *de mer*. Noms vulgaires du *cobaye*. — *Cochon cerf*. V. Babiroussa.

COCININE. s. f. ($C^{23}H^{27}O^{4}$). Partie grasse, solide et facilement fusible, que l'on extrait de l'huile de coco (Dumas).

COCINIQUE ou **COCOSTÉARIQUE**. adj. — *Acide cocinique* ($C^{26}H^{25}O^{3}$). Acide gras qu'on prépare en saponifiant l'huile de coco.

COCO. s. m. Fruit du *cocotier*, très gros, enveloppé d'un brou filandreux qui sert à faire des cordes. Avant sa maturité, il est astringent, et renferme, dans une coque ovale très dure, un liquide laiteux, de saveur douce et sucrée. Mûre, l'amande est blanche, comestible, et donne, par expression, une huile incolore qui, au-dessous de 18°, se solidifie (V. Beurre *de coco*): elle sert à préparer des émulsions adoucissantes, mais rancit très vite, et n'est plus propre alors qu'à l'éclairage. — *Coco des Maldives*. V. Lodoïcée. — *Beurre de coco*. V. Beurre. — *Bois de coco*. V. Bois *de fer*. — *Huile de coco*. V. Huile *de palme*.

COCON. s. m. V. Bombyx, Lépidoptère et Soie.

COCOSTÉARIQUE. adj. V. Cocinique.

COCOSTÉARYLE. s. m. V. Cocyle.

COCOTIER. s. m. [*Cocos nucifera*, L., all. *Kokus*, angl. *cocos*, it. *cocco*, esp. *cocotero*]. Arbre de la famille des palmiers, dont le fruit est le *coco*. Ses fleurs exprimées fournissent une boisson agréable, qui, par la fermentation, donne une sorte de vin. La tige porte un bourgeon terminal comestible, et renferme des fibres textiles très résistantes. Les feuilles peuvent aussi être tressées. V. Apyrine.

COCOTTE. s. f. Nom vulgaire de l'œdème des paupières, et de la stomatite aphteuse.

COCTION. s. f. [*coctio*, de *coquere*, cuire ; πέψις, all. *Kochung*, *Einkochung*, angl. *coction*, it. *cozione*, esp. *coccion*]. Action de cuire. ‖ Changement d'état que fait subir la chaleur aux substances organiques *demi-solides*. Il y a un degré fixe de température où a lieu ce phénomène, et au-dessus duquel, dans de certaines limites, il prend un autre caractère. Le fait de la coction consiste, soit en un durcissement ou coagulation avec friabilité, soit en un gonflement, avec ramollissement, des substances organiques. *Cuisson* est employé de préférence pour les substances alimentaires soumises à l'action du feu, et *coction* pour les matières qu'on soumet à la même action comme objet d'expérience : on dit que tel aliment, pour être digéré, a besoin d'avoir éprouvé un certain degré de *cuisson*; que tel tissu se racornit par la *coction*. = *Coction* a été employé dans le même sens que *digestion*, parce que les anciens comparaient cette fonction à la cuisson des aliments. = Par suite des mêmes théories, ils se sont servis du mot *coction* pour désigner le moment de la maladie qui précède le déclin, parce qu'ils ont supposé que toute maladie était due à une humeur viciée, qui d'abord se trouvait dans un état de *crudité*, et qui devait être changée en une matière susceptible d'être assimilée à la substance propre du corps, ou du moins en une matière moins nuisible et susceptible d'être évacuée. Ils désignaient sous le nom de *pepsis* (πέψις, cuisson) ce travail d'assimilation, cette coction parfaite ; et sous celui de *pépasme* (πεπασμὸς) le travail d'élimination. Ils rapportaient à la première espèce de coction la résolution des tumeurs inflammatoires, à la seconde la suppuration. — *Urine de coction*. V. Urine.

COCYLE ou **COCOSTÉARYLE**. s. m. ($C^{26}H^{27}$). Radical hypothétique de l'*acide cocinique* ou *cocostéarique*.

COCYTE. s. m. [*cocyta*, de κωκυτὸς, pleurs, lamentation]. Douleur qui résulte de l'introduction d'un venin sous la peau (Linné).

CODAGAPALE. s. m. [*codagapala*]. Écorce du *Nerium antidysentericum*, L., arbre de la famille des apocynées, qui croît au Malabar. Elle est en plaques un peu roulées, rugueuses à l'extérieur, rougeâtres en dedans, d'une saveur amère, âcre et astringente. Elle est employée, dans l'Inde, contre la dysenterie.

CODAMINE. s. f. ($C^{38}H^{23}AzO^{6}$). Alcaloïde contenu en très petite quantité dans l'opium (Hesse).

CODDAM-PULLI s. m. Nom donné par Rheede à l'arbre qui fournit la *gomme-gutte*. V. ce mot et Garcinia.

CODE. s. m. Synonyme du mot latin *codex*.

CODÉINE. s. f. [de κώδη, qui signifie la capsule du pavot; all. *Kodein*, angl. *codeine*, it. et esp. *codeina*] $C^{36}H^{21}AzO^{6}$). Alcaloïde de l'opium découvert par Robiquet (1832). On la retire des eaux mères de la préparation de la morphine, qui contiennent du chlorhydrate de codéine et du chlorhydrate d'ammoniaque, qu'une seconde cristallisation sépare : le sel de codéine, moins soluble, se dépose, avec une petite quantité de morphine ; une solution de potasse caustique dissout celle-ci, et la codéine précipitée, séchée et dissoute dans l'éther bouillant, cristallise en cristaux orthorhombiques ; anhydre, elle cristallise en octaèdres. Elle fond à 150°. C'est un corps blanc, inodore, amer, très soluble dans l'alcool et l'éther ; il faut 80 parties d'eau froide ou 17 d'eau bouillante pour la dissoudre; elle est soluble dans l'ammoniaque, insoluble dans la potasse et la soude. Avec les acides, elle donne des sels amers, bien définis. L'acide azotique concentré la détruit; étendu, il la change en *nitrocodéine*. L'acide sulfurique monohydraté la dissout : au bout d'un certain temps, la liqueur bleuit, et, par l'addition de quelques gouttes d'acide azotique, devient brune, puis grise. Le chlore et le brome donnent avec elle des produits de substitution (*chlorocodéine*, *bromocodéine*); l'iode et le cyanogène s'y combinent directement (*iodocodéine*, *cyanocodéine*). Elle se distingue de la morphine par sa solubilité dans l'éther et son insolubilité dans la potasse. Son action physiologique est celle de la *morphine*, mais très atténuée : aussi les doses doivent-elles être quintuples et même décuples pour arriver au même résultat. C'est le plus toxique et le moins hypnotique des trois alcaloïdes soporifiques de l'opium (V. Opium). Elle amène le sommeil sans déterminer la pesanteur de tête et le malaise que produit la morphine. On l'ordonne surtout en sirop chez les enfants et les femmes. V. Sirop.

CODEX. s. m. [all. *Kodex*, angl. *code*, it. *codice*, esp. *codex; antidotaire, dispensaire, pharmacopée*]. Mot latin signifiant *recueil des lois*, comme le français *code*. ‖ Spécialement *codex medicamentarius* [*pharmacopée française*], formulaire officiel publié avec la sanction du gouvernement et d'après ses ordres, contenant toutes les préparations médicales et pharmaceutiques qui doivent être délivrées par les pharmaciens. Le nouveau *Codex*, édition de 1883, est obligatoire pour les pharmaciens.

COECAL, ALE. adj. Fausse orthographe. V. Cæcal.

COECUM. s. m. Fausse orthographe. V. Cæcum.

COEFFICIENT. s. m. En chimie comme en algèbre, chiffre placé devant un terme ou une formule chimique, pour indiquer combien de fois on doit multiplier le terme ou les lettres de la formule pour en connaître la valeur réelle. Une lettre qui n'est précédée d'aucun nombre est censée avoir 1 pour coefficient. — *Coefficient de dilatation linéaire d'un solide*. Nombre qui exprime l'allongement éprouvé par l'unité de longueur de ce solide, quand sa température s'élève de 1°. Cette dilatation est généralement uniforme de 0° à 100° ; au delà, elle cesse de l'être. — *Coefficient de dilatation cubique*. Il est le triple du précédent. — *Coefficient de dilatation des liquides*. Il varie avec chaque degré, même entre 0° et 100°. — *Coefficient de dilatation des gaz* et *des vapeurs*. Il est à peu près, mais non absolument, le même pour chaque degré, quelle que soit leur densité. Il est représenté par 0,00367 pour l'air.

COELIADELPHE. adj. et s. [de κοιλία, ventre, et ἀδελφὸς, frère]. Se dit des monstres soudés par le ventre.

COELIAQUE. adj. [*cœliacus*, de κοιλία, ventre, intestin ; angl. *cœliac*]. Qui a rapport aux intestins. — *Artère* ou *tronc cœliaque* (*opisthogastrique*, Ch.). Tronc artériel volumineux, qui naît perpendiculairement de l'aorte abdominale, entre les piliers du diaphragme. Après un trajet d'un centimètre environ, il se divise en trois branches (d'où son nom de *trépied cœliaque* ou *de Haller*, *tripus cœliacus* seu *Halleri*), qui sont : la *coronaire stomachique*, l'*hépatique* et la *splénique*. — *Flux cœliaque*. Diarrhée qui survient souvent sans cause appréciable, et qu'on attribue à un trouble dans les fonctions de l'estomac, des intestins et du foie : les selles sont blanches, semblables à du chyle, et l'on suppose que le chyle, n'étant pas absorbé, s'écoule par les déjections. — *Plexus cœliaque*. Entrelacement nerveux formé par les filets du nerf grand sympathique autour du tronc cœliaque. Il émane du plexus solaire, et se divise lui-même en trois autres plexus, dits *coronaire stomachique*, *hépatique* et *splénique*, qui accompagnent les artères du même nom.

COELOMA. s. m. [*cœloma*, κοίλωμα, de κοῖλον, cavité]. Espèce d'ulcère de la cornée transparente.

COELOPHLÉBITE. s. f. [de κοῖλος, creux, et φλὲψ, veine]. Inflammation de la veine cave inférieure.

COENADELPHE. adj. et s. m. [de κοινὸς, commun, et ἀδελφὸς, frère]. Monstre double composé de deux corps à peu près également développés, dont cependant l'un peut être resté à cet égard un peu en arrière de l'autre, et qui sont tellement unis, dans une plus ou moins grande étendue, qu'ils possèdent en commun un ou plusieurs organes nécessaires à la vie (Gurlt).

COENESTHÉSIE. s. f. V. Cenesthésie.

COENOLOGIE. s. f. [*cœnologia*, de κοινὸς, commun, et λόγος, discours]. Conférence entre plusieurs individus. ‖ Consultation entre plusieurs médecins.

COENURE. s. m. [*cœnurus*, de κοινὸς, commun, et οὐρὰ, queue ; all. *Hirnblasenwurm*, angl. *cœnurus*, it. *cenuro*]. *Scolex* du *Tænia cœnurus* qui se trouve complètement développé, à l'état rubané ou strobilaire, dans l'intestin du chien, du loup, etc., après ingestion du *Cœnurus cerebralis* ; ce n'est pas un genre d'helminthes cestoïdes. Il est caractérisé par une vésicule (*proscolex*), large de 1 à plusieurs centimètres (fig. 98, *h h*), commune à plusieurs corps (*g g*), terminés chacun par une tête (*scolex*) munie de quatre ventouses (*d*), au-dessus desquelles est une double couronne de crochets (*c*). La vésicule est blanche, demi-transparente, formée d'une substance homogène finement granuleuse. Sa présence dans le crâne des moutons détermine le *tournis*. Chaque corps est long de 1 à 3 millim., épais de 1 : il est blanc, cylindrique, plissé circulairement (*e*), pendant à la face interne de la vésicule (*h h*), parce que l'animal le tient rentré en doigt de gant, renversé de ce côté (*b e c d*), au lieu de faire saillie à la surface externe. Au niveau (*b*) de l'adhérence de chaque corps à la vésicule, celle-ci offre un petit orifice à deux lèvres (*a*) par lequel l'animal peut se déverser au dehors, ou simplement faire saillir sa tête, qui, dans le cas contraire, est renversée jusqu'à l'extrémité pendante du corps (*c d*) dans une petite poche secondaire (*a b f*), qui est une dépendance de la vésicule commune (Reynal et Ch. Robin), et qu'il remplit plus exactement que ne le montre la figure. Au fur et à mesure du progrès de l'âge du cœnure, les parois de chaque corps se remplissent de grains ovoïdes ou sphériques, de 2 à 3 centièmes de millimètre, offrant souvent des couches concentriques et formés de carbonate de chaux et d'une trame organique.

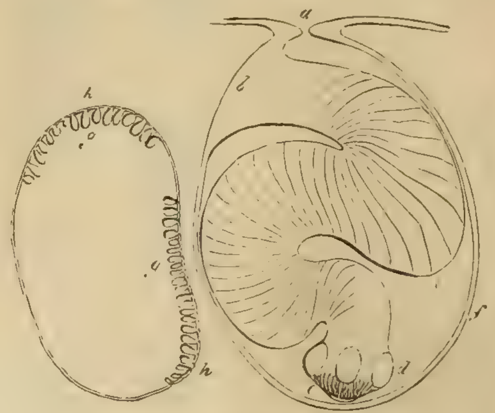

Fig. 98.

COERCIBLE. adj. [all. *einschliessbar*, it. *coercibile*]. Se dit d'un gaz liquéfiable par une forte pression.

COERCITIF, IVE. adj. [de *coercere*, resserrer, contenir]. — *Force coercitive des muscles* (Fick, Moleschott, etc.). Nom impropre donné à l'attribut des fibres musculaires de n'être influencées par l'innervation motrice que dans l'étendue où se distribue chacun de leurs nerfs ; de sorte que, si un muscle reçoit un nerf à chacun de ses bouts, il faut les irriter tous deux pour que tout le muscle se contracte ; si l'on en stimule un seul, la contraction reste limitée à la portion du muscle où il se distribue, comme si le muscle avait la force de contraindre l'influence nerveuse à ne pas gagner au delà.

COEUR. s. m. [*cor*, κέαρ, κῆρ, καρδία, all. *Herz*, angl. *heart*, it. *cuore*, esp. *corazon*]. Organe creux et musculaire, situé dans la poitrine, vers la partie moyenne et un peu à gauche, entre les deux plèvres; il est le principal agent de la *circulation*. Il a la forme d'un cône à sommet inférieur, et une direction oblique en avant, en bas et à gauche. Il est aplati sur deux *faces*, dont l'une, convexe, est supérieure, antérieure et droite, et l'autre, plane, est postérieure, inférieure et gauche. Ces faces sont creusées chacune d'un *sillon* longitudinal, qui partage ainsi le cœur en deux moitiés : dans le sillon antérieur se trouve l'artère cardiaque antérieure, avec les veines et les lymphatiques qui les accompagnent; le sillon postérieur loge les vaisseaux cardiaques postérieurs. Perpendiculairement à ces sillons, on voit, surtout sur la face postérieure, une ligne transversale, qui loge également des vaisseaux et qui sépare les ventricules des oreillettes. Le *bord gauche*, presque vertical, est épais et convexe; le *bord droit*, très oblique, est plus mince et légèrement convexe. La *base* a une forme elliptique, et une direction oblique en bas et en arrière qui rend la face antérieure de l'organe plus longue que la postérieure. La *pointe*, ou sommet, est formée par l'union des extrémités inférieures des ventricules, indiquée par la présence d'une échancrure qui lui donne un aspect bifide et qui résulte de la continuité du sillon antérieur avec le postérieur. Le cœur est aussi séparé intérieurement en deux moitiés à peu près semblables, adossées l'une à l'autre, et partagées chacune en deux cavités appelées l'une *ventricule*, l'autre *oreillette* : il y a donc deux *ventricules*, l'un *droit* ou *pulmonaire*, l'autre *gauche* ou *aortique*, et deux *oreillettes*, surmontant chacune un des ventricules et communiquant avec lui. De chaque côté, l'orifice qui établit la communication entre l'oreillette et le ventricule correspondant (*orifice auriculo-ventriculaire*), est garni d'une valvule : celle du côté droit est appelée *valvule tricuspide ;* celle de gauche est la *valvule mitrale* (V. MITRAL et TRICUSPIDE). Près de cet orifice, on voit, dans le ventricule droit, l'embouchure de l'artère pulmonaire ; dans le gauche, celle de l'artère aorte : chacune de ces embouchures est pourvue de trois valvules appelées, à cause de leur forme, *valvules sigmoïdes* ou *semi-lunaires* (V. SIGMOÏDE). Les *oreillettes* présentent, à leur partie supérieure, l'*auricule* ou *appendice auriculaire*. — Fig. 99. Surface interne de l'oreillette et du ventricule droits. 1, oreillette droite ; 2, ventricule droit ; 3, ouverture de la veine cave supérieure ; 4, ouverture de la veine cave inférieure ; 5, valvule d'Eustache ; 6, fosse ovale limitée par l'anneau de Vieussens ; 7, ouverture de la grande veine coronaire ; 8, valvule de Thébésius ; 9, auricule ; 10 et 11, valvule tricuspide avec les cordages tendineux qui s'y fixent ; 12, infundibulum se prolongeant en haut et en avant ; 13, artère pulmonaire ; 14, aorte. — Les parois cardiaques ont une certaine élasticité qu'elles doivent à la couche élastique profonde de l'endocarde et du péricarde, et non, comme les autres muscles striés, à l'élasticité du myolemme, puisque celui-ci n'existe pas dans le cœur : aussi se comporte-t-il comme les tissus élastiques dont l'extensibilité est limitée, et se rompt-il brusquement quand sa dilatation est arrivée à un certain degré. On comprend donc qu'il est facile de mesurer la capacité maximum des cavités cardiaques (V. CAPACITÉ). Le volume du cœur varie suivant les individus, et, sur le même individu, suivant qu'il est contracté ou relâché. En général, il est plus petit chez les femmes que chez les hommes. On peut évaluer sa longueur, de la base au sommet, à environ 10 centimètres dans l'état de distension modérée des cavités ; sa plus grande largeur à 10 centimètres 1/2, et sa plus grande épaisseur à 68 millimètres. Son poids augmente jusqu'à l'époque du complet développement, et même après la soixantième année, âge auquel celui de tous les organes diminue : ainsi son poids moyen est de 255 grammes de quinze à trente ans, de 285 de trente à cinquante, et de plus de 300 grammes jusqu'à soixante. Ce poids moyen est à celui du corps :: 1 : 158 chez l'homme, :: 1 : 149 chez la femme. La moyenne du poids du cœur chez vingt femmes mortes en couches est de 291 grammes 85 centigrammes : or, d'après Bouillaud, la moyenne chez la femme serait de 220 à 230 grammes ; il y aurait donc, pendant la grossesse, une augmentation de plus du cinquième du poids total; cette hypertrophie porte exclusivement sur le ventricule gauche. — La texture du cœur présente à considérer, outre ses fibres musculaires, un *squelette fibreux* sur lequel celles-ci prennent insertion, et qui se compose de quatre *anneaux fibro-cartilagineux* correspondant aux quatre orifices de la base des ventricules (*zones fibreuses du cœur*). Ils sont situés sur le même plan, sauf la zone fibreuse de l'orifice de l'artère

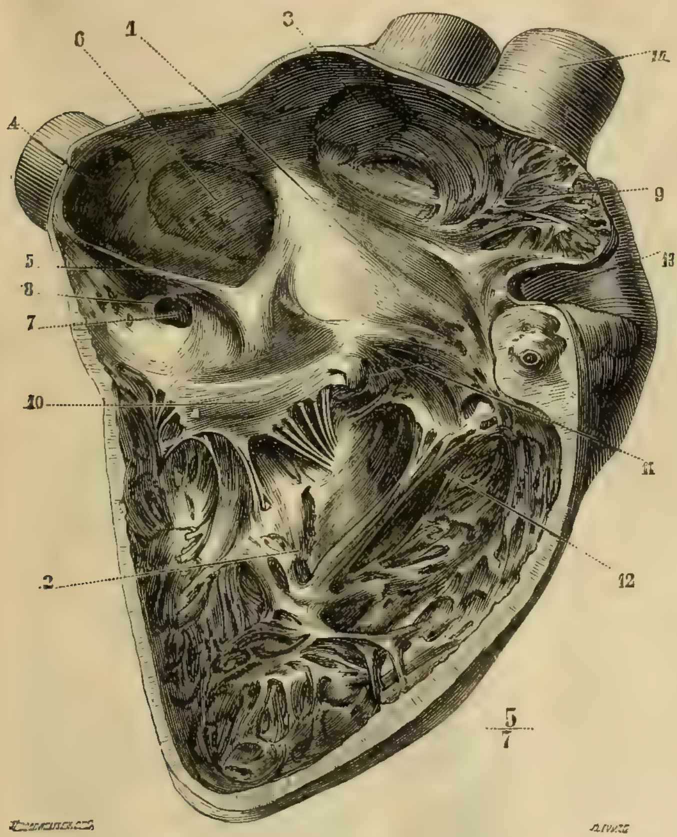

FIG. 99.

pulmonaire qui est portée à un centimètre plus haut par l'infundibulum. Au point d'adossement des zones auriculo-ventriculaires et aortique se trouve quelquefois l'*os du cœur* (V. Os). Tous ces anneaux donnent insertion aux fibres musculaires du cœur par leur circonférence externe et envoient par leur circonférence interne des prolongements fibreux qui concourent à la formation des valvules. Le *tissu musculaire du cœur* est rouge, composé de fibrilles qui appartiennent au système musculaire de la vie animale : car elles sont striées, et, comme dans les autres muscles striés, leur contraction est brusque. Mais elles sont plus minces que dans les autres parties de ce système : elles sont dépourvues de myolemme; leurs stries sont plus fines, plus rapprochées; les faisceaux, au lieu d'être simples dans toute leur longueur, sont fréquemment ramifiées et anastomosées; enfin il y a normalement, entre les fibrilles, des granulations graisseuses plus ou moins abondantes. Les ventricules présentent deux espèces de fibres : des *fibres propres* à chaque ventricule, et des *fibres communes*. Toutes présentent deux extrémités qui s'insèrent sur les zones fibreuses, et une partie moyenne qui se dirige vers la pointe du cœur. Dans chaque ventricule, les *fibres propres* forment des anses emboîtées les unes dans les autres, dont les deux extrémités sont fixées aux zones fibreuses du même ventricule et dont la partie moyenne concave en haut se rapproche plus ou moins de la pointe du cœur. Les *fibres communes* (ou *unitives*, Gerdy) qui se trouvaient en grande partie sur la face antérieure du ventricule droit vont à l'intérieur du ventricule gauche; celles qui se trouvaient en grande partie sur la face postérieure du ventricule gauche vont à l'intérieur du ventricule droit. Dans l'intérieur des ventricules, elles constituent les *colonnes charnues* du cœur. Au moment où elles se renversent à la pointe pour pénétrer dans les ventricules, ces fibres décrivent, tantôt des anses simples, tantôt des anses contournées en huit de chiffre. Les fibres qui forment des anses simples sont celles qui, partant de la face antérieure du cœur, par exemple, se portent dans l'intérieur du ventricule gauche, sur sa paroi postérieure. Celles qui forment des huit de chiffre sont celles qui se rendent à la face profonde de la paroi même qu'elles occupent. La cloison interventriculaire est formée par l'adossement des fibres propres des deux ventricules, et par quelques-unes des fibres communes qui ont pénétré par la pointe des ventricules. Les oreillettes n'ont, comme fibres communes ou unitives, qu'une bandelette musculaire située à leur face antérieure, et allant de l'oreillette droite à l'oreillette gauche; leurs fibres propres sont représentées par des faisceaux musculaires entourant les orifices veineux, ou situés entre ceux-ci et les auricules, ou disposés en anses autour des orifices auriculo-ventriculaires, ou enfin s'entre-croisant dans la paroi de leur cavité et s'adossant pour former la cloison interauriculaire. La pointe du cœur est formée presque uniquement par les fibres communes des ventricules, qui, se réfléchissant à ce niveau pour pénétrer dans l'intérieur de l'organe, forment une espèce de tourbillon ou de rosace, entourant un petit orifice formé par l'endocarde et le péricarde adossés à ce niveau. Les vaisseaux du cœur sont les artères et veines cardiaques (V. CARDIAQUE). Ses nerfs lui sont fournis par le grand sympathique et par le pneumogastrique; de plus, il renferme des ganglions qui représentent un système nerveux spécial (V. CARDIAQUE). Enfin on peut considérer comme faisant partie de ses éléments constituants le *péricarde* qui l'entoure complètement, et l'*endocarde* qui tapisse toutes ses cavités, les rend lisses et polies, et pénètre dans les anfractuosités que limitent les faisceaux plus ou moins saillants du tissu musculaire. — L'étude des affections du cœur par l'auscultation et la percussion rend nécessaire la connaissance des *rapports* généraux de l'organe et de chacune de ses parties avec les parois thoraciques; quoiqu'il soit difficile de les déterminer exactement sur le cadavre, parce que l'ouverture de la poitrine amène la rétraction des poumons, et, par suite, le déplacement du cœur, on est arrivé aux évaluations suivantes : la face antérieure occupe un espace limité par 3 lignes : l'une, horizontale et supérieure, réunissant le bord inférieur du second cartilage droit au même bord du cartilage gauche; une ligne courbe étendue d'abord de l'extrémité interne du second cartilage droit à celle du cinquième cartilage du même côté, puis se portant de là à la partie interne du cinquième espace intercostal gauche; enfin une ligne oblique réunissant ce dernier point à l'extrémité interne du deuxième espace intercostal gauche : le bord gauche est à 8 centimètres de la ligne médiane au niveau des troisième et quatrième espaces, à 8 ou 10 centimètres à la pointe du cœur, tandis que le bord droit ne s'écarte de la même ligne que de 4 centimètres (Sappey). L'orifice auriculo-ventriculaire droit est situé derrière le sternum, sur une ligne unissant l'extrémité interne du troisième espace gauche au cinquième espace droit; le gauche est situé sur le bord gauche du sternum, entre le milieu du deuxième espace intercostal et le milieu du troisième; l'orifice pulmonaire est plus en dehors, à 1 centimètre du sternum, dans le deuxième espace intercostal gauche; l'aortique répond à l'extrémité sternale du troisième cartilage costal. Les rapports qui précèdent ne sont immédiats qu'en partie seulement, le poumon s'interposant entre la face antérieure du cœur et la paroi thoracique dans une étendue variable, surtout du côté gauche. Toutefois le poumon gauche est échancré au niveau de la pointe du cœur : aussi cette pointe appuie-t-elle directement contre les muscles intercostaux du qua-

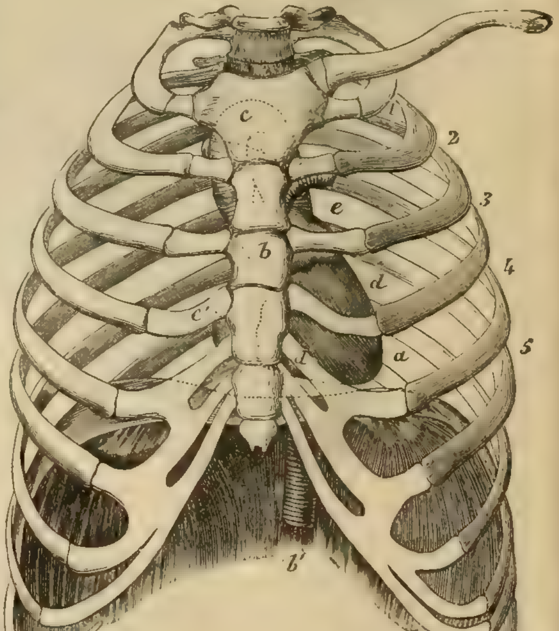

FIG. 100.

trième espace gauche, ou contre le cartilage de la cinquième côte, avec lesquels elle est en rapport. — 1, 2, 3, 4, les quatre premiers espaces intercostaux; *a*, pointe du cœur répondant au quatrième espace intercostal; *b*, origine de l'aorte derrière l'articulation du cartilage de la troisième côte; *b'*, aorte; *c*, sommet de la courbure aortique, à 2 ou 3 centimètres au-dessous de la fourchette sternale; *d*, ventricule droit; *e*, artère pulmonaire (fig. 100). — Le cœur apparaît dans l'embryon humain alors que celui-ci est long de 2 millimètres et demi (12ᵉ jour). Dans la *fosse cardiaque*, on voit paraître, dans l'épaisseur de la membrane intermédiaire, un cylindre oblong, plein, rempli de cellules (qui prennent en peu de temps les caractères des hématies), comblant un canal simple, terminé en avant par une branche antérieure ou supérieure qui se rend plus tard dans les parois de la portion céphalique de l'embryon: c'est l'*arc aortique*. Les deux branches inférieures ou postérieures se continuent peu à peu, de chaque côté, avec le plan de la membrane blastodermique, qui vient en cet endroit se joindre au corps de l'embryon entre la corde dorsale et la paroi future de l'intestin: ce sont les *arcs omphalo-mésentériques*. Bientôt le canal cardiaque prend la forme d'une S, se dilate et se contracte avec un rythme lent. Par ces mouvements il chasse vers les crosses aortiques les hématies auxquelles s'est ajouté un liquide transparent. En même temps les premiers vaisseaux apparaissent à leurs extrémités dans le feuillet moyen, sous forme de sinus qui ont des anses s'anastomosant bientôt. Le cœur, courbé alors en fer à cheval, se tord sur lui-même, de manière que la courbure inférieure se place en arrière et à droite, la supérieure en avant et à gauche. Il se dilate sur trois parties entre lesquelles il y a deux rétrécissements. Ces dilatations constituent la première, les *oreillettes;* la seconde, les *ventricules;* la troisième, le *bulbe de l'aorte*, renflement qui est permanent chez certains animaux. Entre les oreillettes et les ventricules il y a un rétrécissement qui s'appelle *canal auriculaire;* entre les ventricules et le bulbe de l'aorte existe le *détroit de Haller*. Bientôt arrivent les changements qui persisteront toute la vie. Sur la première dilatation on voit paraître les *auricules* ou *appendices auriculaires*. C'est seulement quand les ventricules sont séparés que la séparation s'établit entre les deux oreillettes. — Le cœur remplit son rôle physiologique d'agent principal de la circulation par une série non interrompue de contractions et de relâchements que présente chacune de ses cavités: les oreillettes, comme les ventricules, sont successivement en état de contraction ou de *systole* et de relâchement ou de *diastole* (V. DIASTOLE et SYSTOLE), de sorte que le sang passe des premières cavités dans les secondes, puis de celles-ci dans les artères aorte et pulmonaire, sans pouvoir suivre un autre cours grâce au jeu des valvules *mitrale*, *tricuspide* et *sigmoïdes*. La contraction commence au sommet des auricules pour les oreillettes, à la pointe du cœur pour les ventricules: de là elle se propage jusqu'aux insertions des fibres sur les *anneaux fibreux du cœur*, en gagnant toute l'étendue des parois musculaires à la fois. Le nombre des contractions du cœur varie suivant l'âge: il est en moyenne de 150 chez le fœtus, 140 à 180 après la naissance, 115 à 130 durant la première année, 100 à 115 pendant la deuxième, 90 à 100 durant la troisième, 85 à 90 pendant la septième, 80 à 85 à quatorze ans, 70 à 75 chez l'adulte. Chez les vieillards, il prend de la fréquence. Il est plus grand après les repas, après les exercices corporels, chez les femmes que chez les hommes. Il croît avec l'élévation des lieux: 70 au niveau de la mer, 75 à 1000 mètres, 82 à 1500, 90 à 2000, 95 à 2500 mètres, 100 à 3000, 110 à 4000 mètres (Parrot). Il est d'autant plus grand que le sang trouve moins d'obstacles à son écoulement par les capillaires, et *vice versâ* (Marey). Les deux ventricules se contractent ensemble, et les deux oreillettes aussi. Pour un même côté du corps, la contraction de l'oreillette précède celle du ventricule; celle-ci est suivie d'un repos général de l'organe, plus long que celui qui sépare le mouvement auriculaire du mouvement ventriculaire. Or, si l'on considère une *révolution cardiaque* totale comme égale à dix divisions, on observe par l'emploi du *cardiographe* que deux de ces divisions sont remplies par la systole de l'oreille, cinq par celle du ventricule, trois par le repos du cœur. Ces divers mouvements se manifestent extérieurement par les bruits et le choc du cœur (V. BRUIT et CHOC). Il n'y a pas une simultanéité absolue, mais une différence de quelques tierces entre chaque battement du cœur et le pouls correspondant des artères. La contractilité des fibres musculaires du cœur a des caractères sensiblement semblables à ceux des autres tissus de même nature, et la contraction cardiaque est assimilable à une secousse musculaire (Marey). Toutefois cette contractilité a une durée plus grande que celle des autres muscles, de sorte qu'un cœur arraché de la poitrine peut continuer à battre, surtout chez les animaux à sang froid, et qu'on a vu un cœur de supplicié battre encore une heure après la mort (Duval). Le cœur droit manifeste des contractions plus longtemps que le gauche; la partie où elles subsistent en dernier lieu est l'oreillette droite (*ultimum moriens*). L'afflux du sang ne suffit pas, comme l'avait cru Haller, à mettre en jeu la contractilité du cœur, et il est certain que ses mouvements sont sous l'influence du système nerveux: en effet, non seulement la moelle épinière et le bulbe lui fournissent des nerfs qui accélèrent (filets du grand sympathique) ou qui ralentissent (filets du pneumogastrique) ses battements; mais il existe des centres intracardiaques représentés par les ganglions nerveux situés près de la base des ventricules et dans les oreillettes (V. CARDIAQUE et INNERVATION *du cœur*); enfin le cœur possède un nerf sensitif (V. NERF *de Cyon*) qui n'est pas sans influence sur le nombre et l'énergie des battements du cœur. La transmission de l'incitation motrice venue du système nerveux est extrêmement rapide, ce qui est dû, en partie, à la solidarité anatomique des faisceaux musculaires, résultant de leurs anastomoses (Ch. Robin, 1870, 1871); cette même raison anatomique a été invoquée par Engelmann (1876) pour expliquer ce fait, que la propagation de la contraction a lieu alors même que des incisions multiples divisent les parois du cœur en bandelettes dans toute leur épaisseur, pourvu qu'une languette de tissu les relie entre elles: l'incitation se transmettrait alors de fibre en fibre sans l'intermédiaire des nerfs. Les expériences de Ranvier ont renversé cette théorie, et montré que la solidarité et la synergie fonctionnelle des diverses parties du cœur sont dues, comme dans tous les muscles de la vie organique, aux fibrilles nerveuses qui traversent les cellules musculaires, et qui transmettent l'incitation motrice dans tous les sens, alors que l'influence seule des centres nerveux ne saurait produire cette unité d'action. — *Anévrysmes du cœur*. V. ANÉVRYSME. — *Bruits du cœur*. V. BRUIT et SOUFFLE. — *Dilatation du cœur*. V. DILATATION. — *Hypertrophie du cœur*. V. HYPERTROPHIE. — *Locomotion du cœur*. V. LOCOMOTION. — *Nerfs du cœur*. V. CARDIAQUES (*Nerfs*), INNERVATION, NERF *de Cyon*, et PNEUMOGASTRIQUE. — *Os du cœur*. V. OS. — *Pause du cœur*. V. PAUSE. — *Recul du cœur*. V. RECUL. — *Rupture du cœur*. V. RUPTURE. — *Torsion* ou *redressement du cœur* V. TORSION. = *Cœur-de-bœuf*. Le fruit sec du corossolier.

COEUR (Le). s. m. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes, répondant à peu près à la place qu'occupe le cœur dans l'intérieur du thorax, d'où son nom. Il est placé au-dessous et à quelque distance du *paleron*. en arrière du contre-cœur, en arrière et vers le milieu de la masse musculaire olécrânienne. Presque sous-cutané, il ne renferme pas de ganglion lymphatique (Goubaux).

COGNASSIER ou **COIGNASSIER**. s. m. [*Pirus cydonia*, L., *Cydonia vulgaris*, Rich.; all. *Quittenbaum*, angl. *quince-tree*, it. *cotogna*, esp. *membrillero*]. Arbre (icosandrie polygynie, L., rosacées, J.) dont le fruit est connu sous le nom de *coing*.

COHABITATION. s. f. [*cohabitatio*, de *cum*, avec, et *habitare*, habiter; all. *Beiwohnung*, it. *coabitazione*, esp. *cohabitacion*]. Action de demeurer, d'habiter ensemble. ‖ En médecine légale, acte par lequel le mariage est consommé, acte nommé aussi *copulation* ou *coït*.

COHÉRENCE. s. f. [*cohærentia*, de *cum*, avec, et *hærere*, adhérer; all. *Cohärenz*, angl. *coherency*, it. *coerenza*, esp. *coherenzia*]. Adhérence réciproque de plusieurs corps ou des différentes parties d'un même corps.

COHÉRENT, ENTE. adj. [*cohærens*]. Se dit, en botanique, des étamines qui tiennent les unes aux autres par des poils ou par une substance glutineuse.

COHÉSION. s. f. [*cohæsio*, de *cum*, avec et *hærere*, adhérer; all. *Cohæsion*, angl. *cohesion*, it. *coesione*, esp. *cohesion*]. Union des parties composantes des corps durs. ‖ Force qui tend à *maintenir réunis* les atomes intégrants et de même nature d'un corps : dans ce sens, *cohesion* est synonyme d'*affinité d'agrégation*, mais non d'*agrégation*, qui n'exprime que l'état de réunion des molécules. Tous les corps sont des agrégats de molécules que leurs *actions réciproques* maintiennent à distance dans *une position d'équilibre*, et ramènent à cette position quand une cause extérieure les en écarte. La *cohesion* est la résultante de ces actions que les molécules de *même nature* exercent les unes sur les autres *au contact apparent* et qui sont en lutte continuelle avec les forces extérieures tendant à rapprocher ou à écarter les molécules. Soumis à la pression d'une force extérieure, d'un poids qui tend à diminuer son volume, tout corps éprouve une déformation limitée par ces actions intérieures qui, en s'opposant au rapprochement des molécules, créent une *resistance* suffisante pour faire équilibre à la pression extérieure. Des phénomènes inverses se passent dans une corde par l'intermédiaire de laquelle une force extérieure, un poids, exerce une *traction* sur un point fixe; en limitant l'écartement des molécules, les actions intérieures créent une *résistance*, une *tension* de la corde, suffisante pour équilibrer la traction extérieure. Ces actions intérieures, ou *forces moleculaires*, ne peuvent communiquer aux molécules des corps que des mouvements de rapprochement ou d'écartement : ce sont des forces *mécaniques*. Les *actions moléculaires*, dont la *cohésion* est la manifestation, communiquent aux corps deux propriétés fort importantes : l'*elasticité* et la *tenacité*. Cette résistance aux forces extérieures, ou cohésion, n'est pas la même pour tous les corps : elle est forte dans les solides, qui conservent une forme et un volume constants; faible dans les liquides, qui prennent la forme du vase qui les contient; nulle dans les gaz, dont la forme et le volume sont essentiellement variables.

COHIBANT, ANTE. adj. V. Isolant.

COHOBATION. s. f. [all. *Rectificiren*, angl. *cohobation*, esp. *cohobacion*]. Distillation réitérée qu'on fait en reversant sur le résidu, ou mieux sur de nouvelles substances, un liquide distillé, pour qu'il se charge davantage de leurs principes volatils.

COHOSH. s. m. Nom indigène, dans l'Amérique du Nord, du *Caulophyllum thalictroides*, Michaux (*Leontice thalictroides*, L.), de la famille des berbéridées, dont on emploie le rhizome pour faciliter l'accouchement. Ce rhizome a plusieurs centimètres de longueur; il est très ramifié, et ressemble à de la racine de serpentaire. On en extrait le *caulophyllin*.

COIFFE. s. f. [*pileus*, all. *Haube*, angl. *caul*, *gluma*, *husk*, it. *cuffia*, esp. *cofia*]. Portion des membranes fœtales que l'enfant pousse devant lui et qui se trouve sur sa tête au moment de l'expulsion, quand elles sont très résistantes. Un préjugé vulgaire regarde cette disposition comme d'un heureux augure : de là l'expression proverbiale, *être né coiffé*. — *Coiffe des pédoncules cérébraux*. V. Calotte. = En botanique, *coiffe* (*calyptra*), enveloppe membraneuse qui recouvre l'urne des mousses, et qui se rompt circulairement par son milieu : la portion inférieure qui reste autour du pédicule de l'urne se nomme aussi la *vaginule;* la supérieure, celle qui recouvre le sommet de l'urne, retient le nom de *coiffe*.

COIGNASSIER. s. m. V. Cognassier.

COIN. s. m. [*cuneus*, all. *Zwickel*]. Petit lobule triangulaire à pointe antéro-inférieure, à base postéro-supérieure, situé à la face interne des hémisphères cérébraux, et limité en avant par la scissure pariéto-occipitale, qui le sépare de l'avant-coin, en arrière par la scissure calcarine qui le sépare du lobule lingual. — *Circonvolution du coin*. V. Circonvolution.

COÏNCIDENCE. s. f. [de *cum*, avec, et *incidere*, tomber, échoir]. — *Coïncidence morbide*. Le fait d'une maladie qui se produit lorsqu'une autre, différente, existe déjà.

COÏNCIDENT, ENTE. adj. Se dit du pouls et d'autres signes morbides se correspondant exactement dans la comparaison de deux maladies ou des diverses phases d'une même affection.

COINDICANT, ANTE. adj. [de *cum*, avec, ensemble, et *indicare*, indiquer]. — *Signes coindicants*. Ceux qui concourent à indiquer l'emploi d'un moyen curatif.

COINDICATION. s. f. [all. *Mitanzeige*]. Concours de plusieurs indications tendant à motiver une médication.

COING. s. m. [*malum cydonium*, *pomme* ou *poire de coing*] Fruit du *cognassier*. Il est piriforme, jaune, cotonneux en dehors, d'odeur forte, de saveur particulière. Ses pépins ou graines contiennent une grande quantité de mucilage, qui sert à préparer des collyres adoucissants, et qu'on applique sur les gerçures des lèvres et du mamelon, sur les brûlures, etc. Son suc, légerement astringent, sert à préparer le *sirop de coings*, avec lequel on édulcore les boissons toniques que l'on prescrit contre les diarrhées chroniques.

COINS. s. m. pl. [all. *Eckzahn*]. En vétérinaire, dents incisives du cheval les plus voisines des crochets et les plus courtes. Elles sont au nombre de quatre, deux à chaque mâchoire. V. Age.

COÏT. s. m. [*coitus*, συνουσία, *acte vénerien* ou *cohabitation* chez l'homme; *copulation* ou *accouplement* chez les animaux, all. *Beischlaf*, angl. *coition*, *copulation*, it. et esp. *coito*]. Union des sexes pour la génération. V. Accouplement. — *Mal de coït*. V. Mal.

COÏTAL, ALE. adj. Qui a rapport au coït. — *Exantheme coïtal*. V. Mal *de coït*.

COIX. s. m. [*Coix lacryma*, L.]. Graminée des Indes orientales, cultivée dans le midi de l'Europe. Ses grains, bleuâtres, très durs, servent à faire du pain et divers ornements.

COKE. s. m. Résultat de la calcination de la houille en vases clos dans la fabrication du gaz d'éclairage.

COL. s. m. [*collum*, αὐχήν, τράχηλος, all. *Hals*, angl. *neck*, it. *collo*, esp. *cuello*]. Partie du corps située entre la tête et les épaules. En ce sens, le mot *col* a vieilli : *cou* est plus usité. ‖ En anatomie, partie plus mince que le reste de l'organe dont elle dépend. — *Col de l'astragale.* Étranglement plus marqué inférieurement que supérieurement, et séparant le corps de cet os de son extrémité antérieure ou tête.— *Col des côtes.* Partie étroite située entre leur *tête* ou extrémité postérieure et leur *tubérosité.* – *Col* ou *collet des dents.* V. Dent. – *Col du fémur.* Partie rétrécie et allongée, unie à angle obtus au corps du fémur, et qui soutient la tête de cet os. Il a la forme d'un cône tronqué, aplati d'avant en arrière, dont la base est limitée en haut par le grand trochanter, en bas par le petit trochanter, en avant et en arrière par la ligne intertrochantérienne. — *Col du grand os.* Rainure circulaire que l'on remarque au-dessous de la tête de cet os du carpe. — *Col de l'humérus* : 1° *Col anatomique*, rétrécissement, large de quelques millimètres au plus, qui circonscrit la tête de l'humérus et la sépare de ses deux tubérosités; 2° *col chirurgical*, portion de l'humérus limitée en haut par les deux tubérosités, en bas par l'insertion des muscles grand pectoral, grand dorsal et grand rond. — *Col de l'omoplate.* Rétrécissement que présente l'angle antérieur et externe de l'omoplate, derrière la cavité glénoïde; il donne attache à la capsule fibreuse de l'articulation scapulo-humérale. — *Col de l'os maxillaire inférieur.* Rétrécissement qu'on observe sur chaque branche de cet os, au-dessous du condyle ; il donne attache en devant au muscle ptérygoïdien externe. — *Col du péroné.* Léger rétrécissement situé au-dessous de la tête ou extrémité supérieure du péroné. — *Col du radius.* Partie grêle, de la longueur d'un travers de doigt au plus, qui supporte la région articulaire de l'extrémité supérieure de cet os. — *Col de l'utérus* ou *de la matrice.* V. Utérus. — *Col de la vessie.* V. Vessie. = *Col du sac herniaire.* V. Hernie. = *Col d'un bandage.* V. Brayer.

COLA. s. m. V. Sterculier.

COLAT. V. Abréviation.

COLATOIRE. adj. [*colatorius*]. Se disait autrefois, en physiologie, des organes appelés depuis dépurateurs, tels que le rein et le foie.

COLATURE. s. f. [*colatura*, de *colare*, verser peu à peu; all. *Colatur*, it. *colatura*, esp. *coladura*]. *Filtration* dans laquelle on se contente de verser le liquide sur un tissu de laine ou de toile peu serré, moins pour l'avoir d'une transparence parfaite que pour en séparer un marc.

COLCHICACÉES. s. f. pl. [*colchicaceæ*, all. *Zeitlosen*, angl. *colchicum*, it. *colchico*]. Famille de plantes monocotylédones monopétales périgynes qui a pour caractères : Racine fibreuse ou bulbifère. Feuilles alternes et engaînantes. Fleurs terminales, hermaphrodites ou polygames. Calice coloré, à 6 divisions très profondes. 6 étamines opposées aux divisions du calice. Ovaires à 3 carpelles libres ou soudés, contenant un grand nombre d'ovules attachés à l'angle interne; un style au sommet de chaque ovaire, et un stigmate glanduleux. Fruit capsulaire à trois loges, à déhiscence septicide; graines nombreuses, à périsperme charnu et à embryon cylindrique. Les colchicacées sont divisées en deux tribus, *Colchicées* et *Vératrees*. Toutes ont sur l'économie une action très marquée, qu'elles doivent à la *Colchicine* ou à la *Veratrine* qu'elles contiennent.

COLCHICÉINE. s. f. ($C^{17}H^{19}AzO^{5}$). Principe préexistant dans le colchique, isomérique avec la *colchicine*, et qu'on obtient en traitant celle-ci par l'acide chlorhydrique ou sulfurique (Oberlin). Elle cristallise en lamelles nacrées, est presque complètement insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'éther, l'alcool, le chloroforme, auxquels elle donne une amertume très intense et persistante, soluble dans l'ammoniaque, d'où elle cristallise par l'évaporation à l'air, et dans la potasse caustique, dans les acides sulfuriques, chlorhydrique, acétique. Elle est inaltérable à l'air et sans action sur le papier tournesol rouge ou bleu. Elle entre en fusion à 155° ; si on élève la température, elle se colore à environ 200°. Elle n'est pas vénéneuse : à la dose de 50 centigrammes, elle n'a pas déterminé d'accidents graves.

COLCHICÉES. s. f. pl. Plantes formant une tribu de la famille des colchicées. Elles se distinguent des vératrées par un périanthe très long et tubuleux, et par des styles très allongés. Le colchique en est le principal genre.

COLCHICINE. s. f. [all. et angl. *Colchicinum*, it. et esp. *colchicina*]. Alcaloïde retiré d'abord des semences de colchique par Geiger et Heiss, qui lui donnèrent pour formule $C^{16}H^{31}AzO^{22}$, et qui lui reconnurent les caractères suivants : corps cristallisable en prismes ou en aiguilles incolores, assez soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, sans odeur, de saveur très amère, inaltérable à l'air, à réaction légèrement alcaline, formant avec les acides des sels cristallisables, coloré en jaune brunâtre par l'acide sulfurique, ce qui la distingue de la vératrine, qui devient violette dans les mêmes conditions. D'après Huber, la colchicine serait isomérique avec la colchicéine ($C^{17}H^{19}AzO^{5}$) : le corps obtenu par ce chimiste se présente sous la forme d'une matière résinoïde jaunâtre, de saveur très amère, d'odeur de foin, soluble dans l'eau et dans l'alcool, sans action sur les réactifs colorés. La colchicine est très vénéneuse, c'est le principe actif du colchique; à dose modérée, elle est émétocathartique; son action se rapproche de celle de la vératrine, cependant elle est moins âcre que celle-ci et irrite moins vivement la membrane pituitaire.

COLCHICIQUE et non **COLCHITIQUE**. adj. — *Mellite colchicique.* On la prépare en faisant infuser pendant douze heures : bulbes sèches de colchique, 50 grammes, dans eau bouillante, 300 grammes ; ajoutant miel blanc, 600 grammes, et concentrant en consistance de sirop. — *Oxymel colchicique.* On l'obtient en faisant cuire en consistance de sirop 500 grammes de vinaigre colchicique et 2 kilogrammes de miel blanc. — *Vinaigre colchicique.* On le fait en faisant macérer pendant huit jours : bulbes desséchés de colchique, 125 grammes, dans vinaigre blanc, 1 kil. 500.

COLCHIQUE. s. m. [*Colchicum*, L., all. *Herbstzeitlose*, angl. *meadow-saffron*, it. et esp. *colchico*]. Genre de plantes de l'hexandrie trigynie, L., qui a donné son nom à la famille des colchicacées. — *Colchique d'automne* [*veillotte, tue-chien, safran des prés, safran bâtard, Colchicum autumnale*, L.]. Il fleurit dans les prés pendant les mois de septembre et d'octobre, a de grandes fleurs roses, dont le tube, haut de 19 à 21 centimètres, sort immédiatement du bulbe charnu ; elles s'épanouissent longtemps avant les feuilles, et ont à peu près la même forme que celle du safran. Les bulbes, irrégulièrement ovoïdes (fig. 101), de la grosseur d'une noix, revêtues extérieurement de membranes minces et brunes, renfermant une substance compacte, charnue et blanche, d'une odeur désagréable, d'une saveur âcre et nauséabonde, sont formés d'amidon et de colchicine : c'est, avec la semence, la seule partie employée en médecine. A faibles doses, le colchique a des effets nauséeux, vomitifs, purgatifs, diurétiques et sialagogues ; il détermine l'apparition des menstrues. A fortes doses, c'est un purgatif drastique ; il produit une gastro-entérite plus ou moins intense, le ralentissement du pouls, l'abaissement de la température, la diminution de la sensibilité et du mouvement. Son action évacuante et révulsive sur le tube digestif est rarement utilisée dans les affections cérébrales ou pulmonaires; elle l'a été davantage contre les hydropisies;

mais c'est surtout contre les affections arthritiques, rhumatisme et goutte, qu'on emploie le colchique ; il n'a pas une action spécifique contre la goutte, et n'agit probablement pas non plus comme révulsif et par superpurgation, mais simplement comme antiphlogistique, sédatif circulatoire et nerveux : aussi ne cherche-t-on plus l'effet drastique des doses élevées, on se borne aux doses faibles, administrées dans la goutte aiguë ou chronique et dans l'intervalle des accès, sans prolonger l'emploi trop longtemps de peur d'accumulation du médicament. Celui-ci se donne sous forme de poudre (10 à 50 centigrammes), de teinture alcoolique (1 à 5 grammes dans une tisane appropriée), de vin, de vinaigre, d'oxymel (V. COLCHICIQUE), plus rarement d'extrait alcoolique (5 à 30 centigrammes en pilules de 1 centigramme). Il fait la base de l'eau minérale d'Husson, des pilules de Lartigue, etc. (V. EAU, PILULE). — *Teinture de colchique*. On la prépare en faisant macérer pendant dix jours 200 grammes de bulbes ou 100 gram. de semences de colchique dans 1000 gram. d'alcool à 56° centésimaux. — *Vin de colchique*. On le prépare en faisant macérer pendant dix jours 1 partie de bulbes ou de semences de colchique dans 6 parties de vin de Malaga. Il est surtout employé dans la goutte à la dose d'une à six cuillerées à café. — V. HERMODACTE.

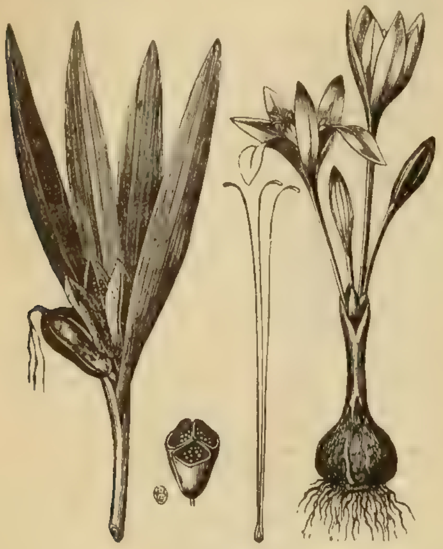

FIG. 101.

COLCOTAR ou **COLCOTHAR**. s. m. [de l'arabe *colcotár*]. V. OXYDE *de fer*.

COLD-CREAM. s. m. [*creme froide*]. Préparation obtenue en fondant 60 grammes de blanc de baleine et 30 de cire blanche dans huile d'amandes, 215 grammes ; coulant dans un mortier chauffé et triturant jusqu'à refroidissement ; ajoutant essence de roses, 30 centigrammes ; et incorporant par petites parties eau de roses 60 grammes et teinture de benjoin 15 grammes. Employée comme adoucissant de la peau et des excoriations, ou comme excipient de substances médicamenteuses.

COLD PLAGUE. V. PLAGUE.

COLÉINE. s. f. [de κολεὸς, enveloppe]. La *chitine*.

COLÉOCÈLE. s. f. [*coleocele*, de κολεὸς, vagin, et κήλη, hernie]. Hernie vaginale.

COLÉOPTÈRES. s. m. pl. et adj. [*coleopteri*, de κολεὸς enveloppe, étui, et πτερὸν, aile ; all. *Coleopteren*, angl. *coleopterous*, it. *coleotteri*] Ordre d'insectes caractérisé par la consistance des deux ailes supérieures (*élytres*), dures, épaisses, courtes, servant d'enveloppe aux inférieures, qui sont membraneuses et pliées *en travers* dans l'état de repos. Leur appareil buccal est disposé pour broyer ; leurs métamorphoses sont complètes. Cet ordre renferme les *Cantharides* ; il se divise en quatre sections, d'après le nombre d'articles des tarses : *pentameres* (de πέντε, cinq, et μέρος, partie), cinq articles à tous les tarses : *hétéromères* (de ἕτερος, différent, et μέρος, partie), cinq articles aux tarses des quatre pattes antérieures, quatre aux pattes de derrière ; *tétrameres* (de τέσσαρες, quatre, et μέρος, partie), quatre articles à tous les tarses ; *trimeres* (de τρεῖς, trois, et μέρος, partie), trois articles à tous les tarses.

COLÉOPTILE. s. f. [*coleoptila*, de κολεὸς, étui, et πτίλον, plumule ; *coleoptilis*, *coleophyllum*, all. *Federchenscheide*]. Petit étui membraneux ou charnu, provenant des cotylédons, enveloppant parfois la base de la plumule (Mirbel).

COLÉOPTILÉ, ÉE. adj. [*coleoptilatus*]. Se dit d'une plumule qui est munie d'une coléoptile et qu'on ne peut, en conséquence, apercevoir que par la dissection.

COLÉOPTOSE. s. f. [*coleoptosis*, de κολεὸς, vagin, et πτῶσις, chute]. Chute ou prolapsus du vagin.

COLÉORRHEXIE. s. f. [*coleorrhexis*, de κολεὸς, vagin, et ῥῆξις, rupture]. Rupture du vagin ; l'un des accidents des accouchements laborieux.

COLÉORRHIZE. s. f. [*coleorrhiza*, de κολεὸς, étui, et ῥίζα, racine ; all. *Würzelchenscheide*]. Espèce d'étui de tissu cellulaire, clos de toutes parts, qui enveloppe la radicule de l'embryon de certaines monocotylédones (Richard).

COLÉORRHIZÉ, ÉE. adj. [*coleorrhizatus*]. Se dit d'une radicule munie d'une coléorrhize, et qu'on ne peut voir qu'après dissection ou quand elle a traversé celle-ci.

COLÉOSTÉGNOSE. s. f. [*coleostegnosis*, de κολεὸς, vagin, et στέγνωσις, resserrement]. Rétrécissement du vagin.

COLIMAÇON. s. m. V. HÉLICE et LIMAÇON.

COLIQUE. adj. [*colicus*, angl. *colic*, it. et esp. *colico*]. Qui appartient au côlon. — *Arteres coliques*. Branches des mésentériques supérieure et inférieure, au nombre de 4 à 6. La mésentérique supérieure fournit par la concavité de sa courbure 2 ou 3 *coliques droites* : la première ou *supérieure* (*mésocolique*, Ch.) se porte à droite, et se divise en *branche ascendante*, qui décrit au-dessous du côlon transverse la plus grande arcade du corps humain et s'anastomose avec la branche ascendante de la première colique gauche, et en *branche descendante* qui s'anastomose avec la branche ascendante de la colique droite moyenne ou de l'inférieure ; la seconde colique droite ou *moyenne* (*colique droite*, Ch.), qui manque parfois, s'anastomose avec la supérieure et l'inférieure ; la troisième ou *inférieure* (*cæcale*, Ch.) s'anastomose avec la précédente par sa branche ascendante et avec la terminaison de la mésentérique supérieure par sa branche descendante : cette dernière arcade fournit des rameaux au cæcum et à son appendice ; les autres forment des courbes d'où partent des branches qui constituent des arcades de second ordre, et de celles-ci émanent des divisions qui se dirigent vers le côlon, où elles se terminent. La mésentérique inférieure fournit 2 ou 3 *coliques gauches*, qui se distribuent au côlon descendant et à l'S iliaque : la *supérieure* (*grande colique gauche*, Ch.) s'anastomose par sa branche ascendante avec la branche descendante de la colique droite inférieure, l'*inférieure* (*petite colique gauche*, Ch.) s'anastomose avec des rameaux des hémorroïdales supérieures ; quant à la *moyenne*, elle naît souvent d'un tronc qui lui est commun avec la précédente. A ces artères correspondent autant de *veines*, qui se déchargent dans la grande et la petite mésaraïque. — *Epiploon colique*. V. ÉPIPLOON. — *Lobe colique du foie*. Le grand lobe de cet organe. = *Passion colique*. V. ILÉUS.

COLIQUE. s. f. [*colica passio*, κωλικὴ διάθεσις, all. *Kolik. Darmgicht*, angl. *colic*, it. *colica*. esp. *colico*]. D'après l'étymologie, affection douloureuse de l'intestin côlon; cependant on désigne sous cette dénomination, non seulement des douleurs qui ont leur siège dans les intestins (*colique intestinale*), mais même celles qui affectent les autres viscères de l'abdomen (foie, rein, vessie, utérus). — *Colique bilieuse*. Colique que l'on attribuait à la surabondance de la bile. — *Colique convulsive*. V. COLIQUE *spasmodique*. — *Colique de cuivre*. Colique qu'on croyait autrefois résulter fréquemment de l'absorption du cuivre ou de ses sels : or il résulte des expériences de Toussaint, de Charcot, de Galippe, que l'ingestion quotidienne de plusieurs décigrammes de sels de cuivre n'amène, chez le chien ou chez l'homme, que des vomissements inconstants et une colique passagère; d'autre part, les recherches et les interrogations auxquelles se sont livrés Chevallier de Boys et Loury auprès des ouvriers fondeurs, bronziers, lamineurs, fondeurs de monnaie et de médailles, etc., qui manient le cuivre ou vivent au milieu d'émanations cuivreuses, ont montré que ces ouvriers, tout en absorbant du cuivre puisque leur urine en contient, n'éprouvent aucun accident qui puisse être rapporté à l'action d'un agent toxique particulier. La colique de cuivre est donc plus que douteuse. — *Colique d'estomac*. Douleur qui a son siège dans l'estomac. V. CARDIALGIE. — *Colique flatulente* ou *flatueuse*. Colique occasionnée par l'accumulation des gaz intestinaux. V. PNEUMATOSE. — *Colique hémorroïdale*. Espèce de colique métastatique déterminée par la suppression du flux hémorroïdal. — *Colique hépatique*. V. HÉPATIQUE. — *Colique hystérique*. Celle qu'on observe fréquemment chez les personnes hystériques, au commencement, à la fin ou dans l'intervalle des attaques d'hystérie. Elle a quelque analogie, quant à la nature, avec les contractions antipéristaltiques de l'œsophage qui causent la sensation de boule hystérique. Elle est sans gravité. — *Colique inflammatoire*. V. ENTÉRITE. — *Colique intestinale*. Douleur d'intensité et de caractère variables, siégeant dans l'abdomen et ayant son point de départ dans une partie du tube intestinal : c'est donc à elle qu'étymologiquement s'applique le mieux l'expression de colique. Ce n'est pas une maladie, mais un symptôme : elle peut apparaître dans un grand nombre d'affections de l'intestin, telles qu'entérite, colite, dysenterie, péritonite, etc. Elle est due à la présence d'un obstacle quelconque dans le réservoir musculaire intestinal, sollicitant au-dessus de lui des contractions péristaltiques, énergiques et douloureuses, revenant par accès : la colique résulte donc de tensions ou de contractions musculaires (Traube). C'est un effet indirect de l'obstruction intestinale, et un effet direct de la tension des gaz au-dessus de l'obstacle (G. Sée). — *Colique de Madrid*. Maladie attribuée par les uns à l'usage immodéré des fruits ou des boissons glacées, ou à la mauvaise qualité des vins; par les autres, à des oxydes de plomb, de cuivre ou d'étain, provenant des conduits où passent les eaux; par d'autres, à la fraîcheur des nuits, qui contraste avec la chaleur diurne. Les uns la regardent comme une affection du système nerveux ganglionnaire, les autres comme une phlegmasie de la tunique musculaire intestinale. L'opium associé aux purgatifs paraît avoir été employé avec succès. — *Colique menstruelle*. Colique qui précède ou accompagne l'évacuation menstruelle ou qui est due à la suppression de cette évacuation. — *Colique métallique*. V. INTOXICATION *saturnine*. — *Colique de miséréré*. Nom vulgaire de l'*iléus*, à cause des angoisses que le malade éprouve. — *Colique néphrétique*. V. NÉPHRÉTIQUE. — *Colique nerveuse*. V. ENTÉRALGIE. — *Colique des peintres*, *colique de plomb*, *colique saturnine*. V. INTOXICATION *saturnine*. — *Colique de Poitou*. V. COLIQUE *végétale*. — *Colique sèche* [*colique des vaisseaux*]. Prétendue endémie des pays chauds qui n'est qu'une des formes de l'empoisonnement par le plomb. Il est prouvé, par les recherches des médecins de la marine, par celles de A. Lefèvre en particulier, que c'est une intoxication saturnine produite par des causes nombreuses qui se rencontrent à bord des vaisseaux dans les régions torrides du globe. Depuis l'application des mesures hygiéniques ordonnées par le ministre de la marine, la colique sèche, autrefois très commune dans plusieurs stations, au Sénégal par exemple, y est devenue très rare, quoique les autres maladies infectieuses dont on a voulu la rapprocher aient conservé leur pernicieuse activité. L'éveil donné sur l'action délétère des composés plombiques apprend à rechercher la part qu'ils ont pu avoir dans la production des accidents, et, avec de la persévérance, on parvient souvent à préciser la cause réelle qui les a produits; la constatation du liséré bleu des gencives dans la généralité des cas observés vient confirmer l'action du plomb et les avantages qu'on doit retirer de l'application persévérante des mesures hygiéniques, qui seules peuvent affranchir les marins des accidents d'intoxication saturnine dont ils ont été si souvent victimes. — *Colique spasmodique* ou *nerveuse*. Colique sans aucun symptôme inflammatoire, et qui paraît due à une lésion particulière des nerfs des intestins. — *Colique stercorale*. Colique qu'on attribue à la rétention des matières fécales dans les intestins; cette rétention elle-même est un effet qui peut dépendre de la même cause que les douleurs de colique. — *Colique utérine*. Douleur qui a son siège dans la matrice. — *Colique végétale* ou *de Normandie* [nommée par Citois, médecin de Louis XIII et du cardinal de Richelieu, *colique de Poitou* (*colica Pictonum*); par Huxham, *colique de Devonshire*, suivant le pays où on l'a observée]. Forme épidémique de *colique sèche*, anciennement observée dans les pays dont elle porte le nom. — *Colique venteuse*. V. PNEUMATOSE. — *Colique vermineuse*. Colique causée par la présence de vers dans les intestins. = En vétérinaire, *coliques* ou *tranchées*, douleur des organes du ventre. Une agitation constante atteste la vivacité de la douleur; l'animal gratte le sol avec ses pieds de devant, se couche et se relève avec violence, se campe pour uriner, ou se secoue, etc.; ou il se roule sur la litière, en prenant des positions diverses, suivant le siège du viscère affecté; il expulse des gaz, des mucosités ou des matières fécales. Le diagnostic est difficile à établir; le plus souvent on est réduit à faire la médecine des symptômes. On distingue particulièrement : 1° les *coliques rouges* (*coliques sanguines*, *entérose*, *entérorrhagie*), par congestion active (quelquefois passive, par obstacle à la circulation) de la muqueuse intestinale. Les douleurs sont soudaines et atroces. Mort en quelques heures, lorsqu'on ne saigne pas promptement. Traitement : saignée à blanc, fût-ce même au sortir du repas, 6, 9, 11 litres de sang et plus; 2° les *coliques stercorales*, par plénitude du cæcum, par bézoard ou par des calculs et des égagropiles : il y a un obstacle au libre cours des matières. Traitement : briser ou détruire l'obstacle, expulser la pelote de la courbure pelvienne; purgatifs, fouille du rectum. V. OCCLUSION *intestinale*.

COLITE. s. f. [de κῶλον, le côlon; all. *Grimmdarmentzündung*, angl. *colitis*, it. *colite*, esp. *colitis*]. Inflammation de l'intestin côlon. ‖ Par extension, inflammation de tout le gros intestin, depuis le cæcum inclusivement jusques et y compris le rectum ; cette dénomination exprime exactement la nature et le siège de la maladie, et convient à toutes ses formes et à tous ses degrés, depuis la *diarrhée* la plus simple jusqu'à la *dysenterie* la plus intense. V. Entérite.

COLLAGE. s. m. *Clarification* du vin au moyen de la gélatine dissoute (15 à 20 grammes par hectolitre), ou de blancs d'œufs battus dans de l'eau additionnée de sel marin.

COLLAGÈNE. adj. [de κόλλη, colle, et γεννάω, engendrer]. Se dit d'une substance qui donne de la colle, de la gélatine.

COLLAPSUS. s. m. [all. *Collapsus*, angl. *collapse*, it. *collapso*, esp. *colapso*]. Mot latin qui signifie *chute* et que Cullen a introduit dans la langue médicale pour désigner la diminution de l'excitabilité du cerveau : cet organe cesse de remplir ses fonctions, ou ne les remplit qu'irrégulièrement. Le *collapsus* diffère de l'*adynamie* par la promptitude avec laquelle il survient : aussi on dit du malade qu'*il tombe dans le collapsus*. — *Collapsus musculaire*. État dans lequel les malades, avec ou sans lésions des muscles ou des centres nerveux, abandonnent leurs membres à l'action de la pesanteur et ne contractent leurs muscles qu'avec répugnance. Les affections typhoïdes, etc., en offrent des exemples. — *Collapsus pulmonaire*. V. Atelectasie. = *Collapsus du part*. V. Fièvre *vitulaire*.

COLLAS. s. m. pl. Vents qui, aux îles Philippines, soufflent du sud-ouest, à l'automne, et amènent des pluies torrentielles, des inondations, de légers tremblements de terre, au milieu d'un brouillard épais.

COLLATÉRAL, ALE. adj. [*collateralis*, de *cum*, avec, et *latus*, côté ; all. *seitlich*, angl. *collateral*, it. *collaterale*, esp. *colateral*]. Qui accompagne, qui marche à côté. — *Artères collatérales du bras*. Artères fournies par l'humérale, et qui contribuent avec elle à porter le sang aux différentes parties du membre supérieur. On distingue : 1° la *collatérale supérieure* ou *externe* (*grande musculaire du bras*, Ch.), qui naît de la partie interne de la brachiale, s'engage entre les trois portions du triceps, auquel elle fournit une branche, et s'étend jusqu'à la partie inférieure externe du bras, où elle s'anastomose avec les récurrentes radiales et avec les suivantes ; 2° les *collatérales inférieures* ou *internes* (*collatérales du coude*, Ch.), qui naissent de la brachiale, près de l'articulation huméro-cubitale, par un tronc commun, et descendent à la partie supérieure de l'avant-bras où elles s'anastomosent avec la collatérale interne et avec les récurrentes cubitales. — *Artères collatérales des doigts*. Branches qui partent de la convexité de l'arcade palmaire profonde, et qui se rendent aux doigts, sauf au pouce : elles sont au nombre de deux pour chaque doigt, et lui fournissent des rameaux palmaires et dorsaux ; elles communiquent entre elles au niveau de la pulpe de la troisième phalange. — *Arteres collatérales des orteils*. Elles viennent de l'arcade plantaire, et ont la même distribution que celles des doigts, mais sont moins volumineuses. — *Branches collaterales*. En général, toutes les ramifications artérielles ou veineuses qui suivent à peu près la direction du tronc d'où elles proviennent. — *Nerfs collatéraux des doigts*. V. Cubital, Median, Radial (*Nerf*). — *Nerfs collateraux des orteils*. V. Plantaire (*Nerf*).

COLLE. s. f. [*glutinum*, κόλλα, all. *Kleister*, angl. *paste*, *glue*, *size*, it. *colla*, esp. *cola*]. Préparation molle et homogène dans toutes ses parties, qu'on obtient en délayant de la farine ou de l'amidon dans de l'eau, soumettant le tout à la chaleur et le remuant tant qu'il reste sur le feu. Les colles, qui diffèrent des *fécules* par la nature de la substance, et des *bouillies* par celle du véhicule, sont employées quelquefois comme topiques émollients. — *Colle à bouche*. Colle forte la plus pure, qu'on a fait fondre avec parties égales de sucre, coulée en plaques sur une table huilée, et passée dans des linges chauds pour lui enlever cette huile. V. Gélatine et Ichtyocolle. — *Colle de Flandre*. Colle forte tirée des jeunes animaux et bien pure. — *Colle forte* [all. *Leim*, angl. *glue*, it. *colla*]. Gélatine extraite des rebuts de substances animales, telles que les oreilles, les pieds, les rognures de peau. On fait macérer ces substances dans l'eau, on les nettoie, on les traite par l'eau de chaux et l'acide sulfurique pour en séparer les matieres grasses, et on les soumet ensuite à l'ébullition avec une certaine quantité d'eau. La colle est faite, lorsqu'une petite quantité, étendue sur une assiette, prend, en refroidissant, la consistance requise. — *Colle de poisson*. V. Ichtyocolle. = *Colle végétale*. V. Gluten.

COLLECTEUR, TRICE. adj. [*collector*]. Qui recueille, rassemble. — *Poils collecteurs* [*pili collectores*]. Poils courts et raides qui hérissent le sommet ou divers points de la partie supérieure du style des synanthérées, et recueillent le pollen quand le style, en s'allongeant, traverse le canal formé par les anthères soudées.

COLLECTION. s. f. [*collectio*, de *colligere*, recueillir, rassembler ; all. *Sammlung*, *Ansammlung*, angl. *collection*, it. *collezione*, esp. *coleccion*]. — *Collection purulente*. Amas de pus dans une cavité du corps naturelle ou morbide. V. Abcès. — *Collection sanguine*. V. Hématome. — *Collection séreuse*. Accumulation de sérosité dans une cavité naturelle ou accidentelle. V. Empyème. = En pharmacie, *collection des drogues*, approvisionnement qu'on en doit faire. Pour les substances que la nature ou le commerce offrent dans un état tel qu'elles puissent se conserver (la plupart des plantes exotiques et des drogues minérales), la *collection* consiste seulement à les choisir de bonne qualité. Pour les autres (substances animales et végétales indigènes), elle consiste, en outre, dans les soins propres à les conserver, *émondation*, *dessiccation*, etc.

COLLÈGE. s. m. — *Hygiène des colléges*. V. École.

COLLENCHYME. s. m. [de κόλλα, colle, et ἔγχυμα, chose injectée]. Tissu utriculaire végétal caractérisé par la grande épaisseur des parois des utricules constituants. Exemple : le tissu des noyaux de dattes.

COLLERETTE. s. f. Involucre des ombellifères, composé de bractées verticillées sur un seul rang.

COLLET. s. m. [dimin. de *col*, en latin *collum*, all. *Kragen*, *Hals*, angl. *collar*, *neck*, it. *colleto*]. Rétrécissement qui a quelque analogie avec le cou. — *Collet des dents*. V. Dent. = *Collet du sac herniaire*. V. Hernie. = En botanique, *collet* (*nœud vital*), plan situé entre la tige et les racines, où les fibres commencent d'un côté à monter et de l'autre à descendre.

COLLETÉ, ÉE. adj. Se dit d'une dent dont le collet n'est plus maintenu par la gencive et qui commence à se déchausser.

COLLÉTIINE. s. f. Principe particulier existant dans le *Colletia spinosa*, de la famille des rhamnées, employé au Brésil comme purgatif.

COLLÉTIQUE. adj. [*colleticus*, de κόλλα, colle]. Synonyme d'*agglutinatif*.

COLLIDINE. s f. ($C^{16}H^{11}Az$). Alcaloïde isomérique avec la xylidine, qui existe avec l'aniline dans l'huile de Dippel, dans les portions bouillant entre 171° et 174°. Incolore, de saveur aromatique forte, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles et les acides, elle forme avec ceux-ci des sels déliquescents.

COLLIER. s. m. [*collare*, all. *Halsring*, angl. *collar*, it. *collana*]. En botanique, membrane circulaire du pédicule de certains champignons ; c'est un reste du volva. =

En zoologie, *collier nerveux* ou *sous-œsophagien*, double commissure nerveuse qui, chez les annelés, unit les deux premières paires de ganglions, en formant autour de l'œsophage un anneau complet. = En pathologie, éruption dartreuse qui fait le tour du cou comme un collier. = *Collier d'ambre* ou *de succin*. Collier employé, inutilement, pour prévenir les convulsions chez les enfants. — *Collier de Morand* Espèce de sachet contre le goitre, ayant la forme d'un collier, d'une cravate, et composé de folles fleurs de tan, de chaux éteinte et de sel marin; il est inusité. — *Collier orthopédique*. Appareil mécanique entourant le cou, et destiné à maintenir ou à ramener le cou et la tête dans leur direction normale : il y a des colliers de soutien et des colliers de redressement. Ils sont faits en cuir moulé, en gutta-percha, en métal, etc. = En vétérinaire, partie musculaire du cou des bêtes de boucherie.

COLLIER (Le). s. m. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes, qui répond aux trois quarts supérieurs de la longueur du bord antérieur de l'épaule. Il est placé en avant de l'épaule, et séparé de la face interne de la peau par le muscle trapèze cervical. En arrière, il est limité par le bord antérieur du muscle sus-épineux, et repose de haut en bas sur la terminaison et sur la face externe du releveur propre de l'épaule et de l'angulaire de l'omoplate. — *Talon de collier*. V. Talon.

COLLIMATEUR. s. m. V. Spectroscope.

COLLINIQUE. adj. — *Acide collinique*. V. Collique.

COLLIQUATIF, IVE. adj. [de *colliquare*, se fondre, se résoudre en eau ; συντηκτικὸς, all. *fliessend*, *profus*, angl. *colliquative*, it. *colliquativo*]. Se dit, en pathologie, d'un flux qui épuise les malades, et qui semble résulter de la liquéfaction des parties solides du corps. C'est ainsi qu'on dit : *dévoiement colliquatif*, *sueur colliquative*, etc. — *Fièvre colliquative*. V. Fièvre *hectique*.

COLLIQUATION. s. f. [de *colliquare*, se fondre ; σύντηξις; all. *Zusammenschmelzen*, angl. *colliquation*, *melting*, it. *colliquazione*, esp. *collicuacion*]. Fonte des parties solides du corps, excrétions abondantes. || Diminution de la consistance des humeurs du corps humain.

COLLIQUE. adj. — *Acide collique* [*acide collinique*] ($C^{12}H^{4}O^{4}$). Corps trouvé dans les produits d'oxydation des substances albuminoïdes et de la gélatine par le bichromate de potasse et l'acide sulfurique (Fræhde). C'est un acide fort, décomposant facilement les carbonates ; très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'éther, fondant à 97°, brûlant avec une flamme fuligineuse. — *Aldéhyde collique* ($C^{12}H^{6}O^{2}$). Huile sentant l'essence de cannelle qui se forme comme l'acide collique et avant lui.

COLLISALLA. s. m. Nom indigène du quinquina que nous appelons *calisaya*.

COLLISION. s. f. — *Bruit de collision*. V. Bruit.

COLLODION. s. m. [all. *Collodium*, *Schiefsbaumwollenäther*, angl. *collodium*]. Solution éthérée de *pyroxyline*, dont l'emploi a été proposé, en chirurgie, par Maynard (de Boston). C'est un fluide incolore, plus ou moins sirupeux, préparé avec : pyroxyline, 1 partie ; éther pur, 16 parties ; alcool à 90°, 1 partie. L'addition de $\frac{1}{10}$ ou $\frac{1}{12}$ d'huile de ricin donne le *collodion élastique* du Codex. Étendu à plusieurs couches sur la peau, il forme, après l'évaporation de l'éther, une pellicule imperméable très adhésive, résistant à l'eau et à l'alcool. Il est employé comme adhésif dans le traitement des plaies, et comme topique contre diverses éruptions, contre l'érysipèle, quelques formes de l'herpès et de l'eczéma, l'orchite, la péritonite, etc. Le collodion a été employé sous forme d'une forte couche étendue sur tout le pénis, même dans sa portion prostatique, contre les érections fatigantes dans la blennorrhagie. V. Photographie. — *Collodion cantharidé*. Préparation vésicante obtenue en dissolvant la pyroxiline dans une solution éthérée de cantharidine : appliquée en couche mince sur la peau, elle produit la vésication en quelques heures. — *Collodion caustique* ou *mercuriel*. Il se prépare avec 30 grammes de collodion ordinaire, et 1 gramme de sublimé corrosif : en badigeonnages comme préventif des cicatrices varioliques. — *Collodion élastique médicinal*, de Robert de Latour. Préparation composée de 30 grammes de collodion, 15 grammes de térébenthine de Venise, et 5 grammes d'huile de ricin. On l'étend, à la surface de la peau, avec un pinceau en couche assez épaisse pour qu'elle résiste à l'extension produite par les mouvements, dans les cas d'érysipèle, d'engelures, de brûlures, etc. — *Collodion iodoformé*. Obtenu en incorporant 5 grammes d'iodoforme à 100 grammes de collodion élastique. S'emploie en badigeonnages sur les parties qui sont le siège de douleurs goutteuses ou rhumatismales. — *Collodion morphiné*. Il contient 1 gramme de chlorhydrate de morphine pour 30 grammes de collodion élastique, et sert à badigeonner les points névralgiques. — *Collodion styptique* (Richardson). On le prépare en dissolvant 1 partie de tannin dans 2 parties d'alcool, qu'on ajoute à 10 parties de collodion : il est hémostatique et antiseptique.

COLLOÏDE. adj. [*collodes*, de κόλλα, colle, et εἶδος, forme]. Qui a l'apparence de la colle. — *Cancer colloïde*, *gélatiniforme* ou *aréolaire* [all. *Gallertkrebs*, angl. *colloid*, it. *cancro colloide o gelatinoso*]. Production morbide qui consiste en une trame aréolaire remplie d'une sorte de gelée peu vasculaire, sans trace de travail inflammatoire dans les parties voisines. Cette production, dont la symptomatologie est à refaire, se présente sous la forme de masses offrant partout le même degré de mollesse et rarement susceptibles d'ulcération. L'aspect *colloïde* s'observe dans des tumeurs de natures très diverses, dont il est une disposition particulière limitée souvent à une portion de la tumeur : il est dû au dépôt d'une *substance amorphe*, homogène, très transparente ou demi-transparente, tremblotante, parsemée ou non de granulations moléculaires, entre les éléments anatomiques caractéristiques du tissu morbide que cette matière amorphe tient écartés. On trouve cet aspect colloïde. 1° Dans des tumeurs qui ont pour trame des fibres du tissu lamineux entre-croisées, surtout dans celles qui sont formées principalement de cellules fibro-plastiques dont le noyau n'est souvent visible qu'après l'action de l'acide acétique, ou dans celles qui sont principalement composées de noyaux libres : souvent alors la portion colloïde a une teinte rosée. 2° Dans des tumeurs hypertrophiques glandulaires du gros intestin, de l'estomac, de la mamelle, du pancréas, du foie, etc. Les culs-de-sac glandulaires sont souvent atrophiés dans une partie de leur étendue, et forment des amas interrompus, cylindriques, ou de formes diverses, composés de cellules épithéliales accumulées, cohérentes, granuleuses ; le tissu cellulaire interposé à ces culs-de-sac est atrophié, au moins en partie, et remplacé par la substance gélatiniforme. Celle-ci renferme fréquemment des amas de granulations graisseuses très fines, ou des vésicules adipeuses. Certaines hypertrophies des glandes en grappes, formées surtout par les épithéliums, très pâles, accompagnées d'un peu ou de beaucoup de matière amorphe, ont souvent l'aspect gélatiniforme : tel est le cas où des portions hypertrophiées font saillie dans des kystes du centre de la tumeur, portions dont quelques lobes sont quelquefois composés surtout de matière amorphe et d'éléments fibro-plastiques (*tumeurs kysteuses hydatiformes de la mamelle*, d'Astley Cooper).

3° Dans la thyréoïde hypertrophiée, dont chaque vésicule close est pleine de matière amorphe, visqueuse, parsemée d'épithélium, de corps granuleux et de corps sphéroïdaux, albuminiformes. 4° Enfin, dans certaines tumeurs *héteradéniques*. Ainsi, l'expression *colloïde* ne désigne pas une espèce particulière de produit morbide, mais un aspect analogue à celui de la colle, se rencontrant dans diverses tumeurs, et dû à la présence de *matiere amorphe* dans les interstices de leur trame.

COLLOÏDE. s. m. Corps non cristallisable, dont la diffusion se fait mal à travers le dialyseur. V. DIALYSE et SUBSTANCES *organiques*.

COLLONÈME. s. m. [*collonema*, de κόλλα, colle, et νῆμα, tissu] (Müller). Variété de tumeurs colloïdes. V. COLLOÏDE, 2°.

COLLUTOIRE. s. m. [de *colluere*, de *cum*, avec, et *luere*, laver ; all. et angl. *Collutorium*, esp. *collutorio*]. *Gargarisme* de consistance de miel ou de sirop, dont on badigeonne les gencives et les parois internes des joues. — *Collutoire astringent.* Mélange de 2 à 4 grammes d'alun pulvérisé avec 30 grammes de miel blanc ou rosat. — *Collutoire boraté.* On emploie comme base de cette préparation le borate de soude pulvérisé, qu'on dissout dans l'eau (10 grammes de sel pour 200 grammes d'eau, Gubler), dans le sirop de sucre (15 grammes pour 300 grammes de sirop, Trousseau), dans le miel simple ou rosat (4 grammes pour 30) : très usité contre les aphtes et le muguet. — *Collutoire chlorhydrique.* 4 grammes d'acide chlorhydrique dans 30 grammes de miel. Très caustique ; employé dans les stomatites scorbutiques, putrides, gangreneuses.—*Collutoire au chlorate de potasse.* Il contient parties égales de chlorate de potasse et de miel, et sert à combattre la stomatite mercurielle. — *Collutoire opiacé.* C'est un mélange de 1 gramme de teinture d'opium avec 25 grammes de miel : on s'en sert dans les stomatites douloureuses.

COLLYRE. s. m. [*collyrium*, κολλύριον, all. et angl. *collyrium*, it. *collirio*, esp. *colirio*]. Médicament solide, de forme allongée et cylindrique, qui était destiné à être introduit dans le vagin, l'anus, les oreilles, les narines, comme une espèce de trochisque (Hippocrate et Galien). = Toute espèce de médicament topique appliqué sur l'œil ou plutôt sur la conjonctive. On distingue les *collyres secs*, qui consistent en des poudres que l'on insuffle dans l'œil au moyen d'un tuyau de plume (alun, oxyde de zinc, calomel, sucre, sulfates de zinc, de cuivre, de soude) ; les *collyres mous*, qui sont des onguents ou pommades ; les *collyres liquides*, que l'on prépare avec des eaux distillées, des infusions ou décoctions de plantes, auxquelles on ajoute diverses substances médicamenteuses ; et les *collyres gazeux*, qu'on obtient en vaporisant un liquide volatil à la chaleur de la main, et tenant celle-ci assez près des yeux pour qu'ils soient en contact avec la vapeur produite. — *Collyre alumineux.* Solution de 50 centigrammes à 1 gramme d'alun cristallisé dans 100 grammes d'eau de rose. — *Collyre antimydriatique.* Il contient 1 gramme d'extrait de fève du Calabar pour 100 grammes d'eau distillée. — *Collyres à l'azotate d'argent.* L'un contient 5 centigrammes d'azotate d'argent cristallisé pour 30 grammes d'eau (conjonctivites catarrhales, chroniques) ; l'autre, caustique, contient 5 grammes du même sel pour 100 grammes d'eau distillée (conjonctivite purulente). — *Collyre de Boerhaave.* Poudre de mercure doux, d'aloès et de sucre candi. — *Collyre de Brun.* Mélange de vin d'aloès, d'eau de rose et de teinture de safran. — *Collyre calmant.* Mélange de 2 parties de teinture de safran et d'une partie de laudanum de Sydenham pour 100 parties d'eau de rose. — *Collyre d'Helvetius.* V. PIERRE *divine.* — *Collyre ioduré* (Desmarres). Solution de 5 grammes d'iodure de potassium et de 10 centigrammes d'iode dans 100 grammes d'eau distillée (taches de la cornée, ophtalmie scrofuleuse). — *Collyre de Lanfranc.* On le prépare avec 250 grammes de vin blanc, 45 grammes d'eau de plantain, autant de rose, 4 grammes de sulfure jaune d'arsenic, 2 grammes d'oxyde vert de cuivre, 75 centigrammes de myrrhe et autant d'aloès. Cette mixture est improprement appelée collyre, puisqu'on ne peut l'appliquer sur la conjonctive qu'en l'étendant dans un véhicule. Elle sert surtout, comme escarrotique, pour toucher les ulcères fongueux et indolents. — *Collyre opiacé.* Collyre calmant fait par solution de 20 centigrammes d'extrait d'opium dans 100 grammes d'eau de roses. — *Collyre sec au calomel.* Parties égales de calomel et de sucre en poudre. — *Collyre sec ammoniacal* (Leayson). Mélange de : chaux éteinte, 30 grammes ; sel ammoniac, 4 grammes ; charbon végétal, poudre de cannelle, poudre de girofle, āā 1 gramme ; *bol d'Arménie*, 2 grammes. — *Collyres secs gradués.* Papiers imprégnés de solutions médicamenteuses titrées, puis desséchés, qu'on introduit dans l'œil (Le Perdriel). Le carré de papier peut être remplacé par un disque de gélatine semblablement préparé (Hart). — *Collyre de Stjerncrona, de la pharmacopée suédoise* [*decoctum rutæ zincatum seu collyrium Stjerncronense* (*Stjerncrona* est un nom de famille suédois) *vel aqua ophthalmica Odhelii* (*Odhelius* est le nom d'un médecin suédois très connu)]. Dissolution de sulfate de cuivre et de zinc dans une décoction de rue, avec addition d'eau-de-vie camphrée. — *Collyre au sulfate d'atropine.* Solution de 2 à 5 centigrammes de sulfate d'atropine dans 10 grammes d'eau distillée : 1 ou 2 gouttes instillées dans l'œil dilatent la pupille. — *Collyre au sulfate de cadmium* (Sichel). Il renferme 5 centigrammes de ce sel et 6 gouttes de laudanum de Sydenham dans 10 grammes d'eau distillée : il est astringent. — *Collyre au sulfate de cuivre.* Celui de Sichel est préparé comme le précédent, le sulfate de cuivre remplaçant le sulfate de cadmium. Ordinairement on le prépare par solution d'un gramme de sel dans 300 grammes d'eau. Le *collyre détersif de Guépin*, employé contre les taches de la cornée, contient, pour 100 grammes d'eau distillée, 50 centigrammes de sulfate de cuivre, 10 centigrammes de sulfate de morphine, et 1 gramme d'alun. — *Collyre au sulfate de zinc.* Solution de sulfate de zinc dans l'eau distillée, l'eau de plantain, l'eau de rose : sa concentration varie avec l'effet cherché. Celui du Codex renferme 15 centigrammes de sulfate de zinc cristallisé pour 100 grammes de véhicule : on ajoute ordinairement 20 gouttes de laudanum de Sydenham.

COLMATAGE. s. m. Alluvion artificielle amenant l'exhaussement des terrains bas et marécageux au moyen des dépôts qu'y laissent, après un séjour plus ou moins prolongé, des eaux bourbeuses détournées de leur cours.

COLOBOME. s. m. [*coloboma*, de κολοβόω, je mutile ; all. *Colobom*, *Verstümmelung*, angl. et it. *coloboma*]. Fissure de la paupière supérieure, de la choroïde, de la rétine, et surtout de l'iris, par persistance tératologique de la fente que présente à sa partie inférieure l'iris lors de la naissance et pendant les premiers temps du développement.

COLOCYNTHINE. s. f. [all. et angl. *colocynthin*, esp. *colocintino*]. Principe très amer, soluble dans l'eau et l'alcool, brunâtre, isolé de la *coloquinte* : c'est un purgatif drastique.

COLOMBE, COLOMBIGALLINE. s. f. V. GALLINACÉS.

COLOMBINE. s. f. [esp. *columbina*]. Principe actif, non azoté, de la racine du colombo (Wistoock). Elle est très amère, en petits prismes transparents, soluble dans l'alcool et l'éther, plus à chaud qu'à froid, et à peine dans l'eau.

COLOMBIQUE. adj. — *Acide colombique* ($C^{42}H^{23}O^{13}$). En flocons blancs peu solubles dans l'eau et l'éther, très solubles dans l'alcool. Retiré de la racine du colombo (Boedeker).

COLOMBIUM. s. m. [all. et angl. *columbium*, it. *colombio*, esp. *columbio*]. Métal ainsi appelé par Hatchett, et plus connu sous le nom de *tantale*. V. ce mot.

COLOMBO ou **COLUMBO.** s. m. [*colomba*, *columba*, all. *Columbopflanze*, it. et esp. *columbo*]. Racine d'une plante sarmenteuse ménispermée, le *Menispermum palmatum*, L., ou *Cocculus palmatus*, DC., qui croît à Ceylan, aux environs de la ville de Columbo, d'où elle est apportée en tranches orbiculaires ou en morceaux de 55 à 80 centimètres de long, couverts d'une écorce rugueuse, épaisse et verdâtre. Cette racine, jaune à l'intérieur, a une odeur aromatique, un peu nauséabonde, et une saveur d'une extrême amertume. C'est un médicament tonique et astringent, qu'on emploie dans la dyspepsie gastro-intestinale avec atonie, dans la gastralgie, dans la dysenterie chronique. On emploie particulièrement à froid la macération et l'infusion ; dans les diarrhées chroniques, on prescrit quelquefois la décoction (16 grammes dans un litre d'eau); on l'emploie aussi sous forme de poudre (75 centigrammes à 4 grammes). L'extrait alcoolique (20 centigr. à 1 gr.) et la teinture alcoolique (1 à 10 gr.) sont moins usités. — *Faux colombo*. Racine d'une gentianée (*Frasera Waltheri*, Michaux), peu amère, sans odeur très marquée, ne contenant pas d'amidon, et colorant l'alcool, l'éther et l'eau en jaune. Elle n'a ni l'astringence ni l'amertume du vrai colombo.

CÔLON. s. m. [*colon*, κῶλον, all. *Grimmdarm*, angl. *colon*, it. et esp. *colon*]. Partie du gros intestin qui s'étend depuis le *cæcum* jusqu'au *rectum*. On lui distingue quatre portions . 1° le *côlon lombaire droit*, ou *ascendant*, placé dans la région lombaire droite, et étendu depuis le cæcum jusqu'au bord des fausses côtes correspondantes ; 2° le *côlon transverse* ou *arc du côlon*, dirigé transversalement d'un côté à l'autre de l'abdomen, et à sa partie supérieure et antérieure ; 3° le *côlon lombaire gauche*, ou *descendant*, situé dans le flanc gauche; 4° enfin, le *côlon iliaque*, ou *l'S du côlon*, portion contournée en forme d'S, qui est logée dans la fosse iliaque gauche, et qui va se terminer à la partie supérieure du rectum. La première portion répond en arrière au muscle carré des lombes et au bord externe du rein droit, en avant à la paroi abdominale ; l'arc du côlon, situé sous la grande courbure de l'estomac, répond à la paroi de l'abdomen par l'intermédiaire de l'épiploon ; les deux dernières parties ont les mêmes rapports que la première. Extérieurement le côlon présente trois séries de bosselures longitudinales, dues à la présence d'un nombre égal de rubans musculaires longitudinaux qui brident en quelque sorte les parois ; il n'y a plus que deux rubans musculaires et deux séries de bosselures sur le côlon descendant, la fin de l'S iliaque n'en présente pas. La surface interne présente des cellules et des saillies correspondant aux bosselures et aux bandelettes extérieures. L'arc du côlon seul est enveloppé par le péritoine . celui-ci ne recouvre que les deux tiers antérieurs des autres parties. La structure est celle de l'intestin en général : tunique musculaire ; tunique muqueuse ; tunique celluleuse intermédiaire. V. INTESTIN.

COLONALGIE. s. f. Douleur du côlon.

COLONIE. s. f., et **COLONISATION.** s. f. Traitement à l'air libre, des aliénés réunis en colonies agricoles, telles que celles de Fitz-James, près Clermont (Oise), en France, de Gheel, en Belgique, dans lesquelles la claustration n'existe pas. Dans les cours, les appartements, les dortoirs, les bâtiments des fermes, on a toujours la campagne devant soi, et jamais de portes gardées, de croisées de précaution, de serrures à secret, de cellules de force, de quartiers hermétiquement fermés. La surveillance est exercée par des personnes intelligentes, qui n'ont aucun des insignes du geôlier, et par des colons tranquilles, qu'on récompense lorsqu'ils ont empêché une évasion ou un suicide. L'exploitation se compose de la partie réservée à l'administration, aux pensionnaires, aux colons, aux corps d'habitation, à la ferme, et des terres labourables. La disposition de ces sections permet de les embrasser d'un coup d'œil, et de surveiller la conduite et les travaux des malades. Non seulement cette méthode leur crée des occupations variées, mais elle est encore pour eux une sorte d'école d'agriculture pratique. Tous les instruments aratoires utiles sont mis entre les mains des colons ou fonctionnent sous leurs yeux, et ce sont eux qui prêtent leur concours aux procédés nouveaux de culture, à l'élevage des animaux, etc.; de sorte que les convalescents, en quittant la colonie, peuvent utiliser les connaissances qu'ils ont acquises pendant leur séjour et améliorer leur position. Cette méthode de traitement de l'aliénation, qui entraîne une salutaire et régulière dépense de force physique en opposition avec l'excès et le désordre de l'activité cérébrale, offre, dans bien des cas, des avantages incontestables sur la séquestration dans les hospices et les maisons de santé.

COLONNE. s. f. [*columna*, all. *Säule*, angl. *columna* it. *colonna*, esp. *coluna*]. — En physique, *colonne d'air*, *colonne de mercure*, quantité d'air ou de mercure d'une hauteur et d'un diamètre déterminés. — *Colonne barometrique*. V. BAROMÈTRE. = En botanique, V. ANDROSTYLIUM. = En anatomie, partie cylindrique ressemblant à une colonne. — *Colonne de Bertin*. Prolongement de la substance corticale du rein entre deux pyramides de la substance tubuleuse. V. REIN. — *Colonnes charnues du cœur*. Faisceaux musculaires qu'on observe dans les cavités du cœur et dont on distingue trois espèces. Quelques-unes de ces colonnes, plus volumineuses, *muscles papillaires*, sont fixées par une extrémité aux parois ventriculaires, et, par l'autre, au moyen de plusieurs petits tendons, à la valvule auriculo-ventriculaire ; d'autres, libres dans leur milieu, sont unies par leurs deux extrémités aux parois du cœur ; d'autres encore, très nombreuses, adhèrent à ces parois par toute leur longueur, bien qu'elles fassent saillie dans la cavité. Le ventricule droit possède 4 à 5 colonnes de la première espèce ; le ventricule gauche n'en a que deux, divisées en colonnes secondaires d'où partent un grand nombre de tendons. Les colonnes des deux autres espèces sont très nombreuses. — *Colonnes du rectum* ou *de Morgagni*. V. RECTUM. — *Colonnes du vagin*. Saillies médianes des faces antérieure et postérieure du vagin, d'où partent des plis ou rugosités transversales : c'est sur la face antérieure, surtout près de l'orifice inférieur, qu'elles sont le plus développées. — *Colonne vertébrale*. V. VERTÉBRAL. — *Vessie à colonnes*. V. VESSIE.

COLOPHANE et anciennement **COLOPHONE.** s. f. [*colophonia*, all. *Geigenharz*, *Colophonium*, angl. *colophony*, it. et esp. *colofonia*] ($C^{40}H^{30}O^{4}$). Matière résineuse sèche, transparente, jaune ou brune, qu'on tirait autrefois de Colophon, ville d'Ionie : c'est le résidu de la distillation de la *térébenthine*. Assez friable, elle fond à 135° en un liquide jaune clair; c'est la plus fusible de toutes les résines. Elle se dissout dans l'alcool et dans l'éther; lentement dans la soude caustique bouillante; instantanément dans la benzine; peu dans l'huile de naphte ; aisément dans l'acide sulfurique qui la colore en orange vif et foncé, et dans l'ammoniaque. C'est un mélange d'acides colopholique, pimarique, pinique et sylvique ; d'après Mahy, c'est de l'acide abiétique anhydre. Elle est employée à l'extérieur, en poudre, pour arrêter les hémorragies capillaires ; elle fait partie de la *poudre hémostatique* et des onguents basilicum, styrax.

COLOPHÈNE. s. m. [*colophenum*, all. *Colophen*] ($C^{20}H^{16}$). Carbure d'hydrogène liquide qui s'obtient dans la distillation de la colophane ou d'un mélange d'essence de térébenthine et d'acide sulfurique concentré. Il est dichroïque, incolore ou bleu d'indigo ; sans action sur la lumière polarisée, isomère au térébenthène, mais distillant à 310°. — *Chlorhydrate de colophène*. Liquide bleu, instable, qui résulte de l'absorption directe de l'acide chlorhydrique par le colophène.

COLOPHILÈNE. s. m. Liquide non dichroïque, obtenu en distillant le chlorhydrate de colophène avec la baryte.

COLOPHOLIQUE. adj. — *Acide colopholique*. Résine acide en laquelle se transforme, par distillation, l'acide pinique. C'est la partie de la colophane qui se dissout le moins dans l'alcool.

COLOPHONONE. s. f. ($C^{22}H^{18}O^{2}$). Corps qui se forme pendant la distillation sèche de la colophane. Elle est incolore, très réfringente ; elle bout à 97°. Les acides sulfurique et chlorhydrique la dissolvent ; l'acide azotique la résinifie.

COLOQUINTE. s. f. [*Cucumis colocynthis*, L., *Colocynthis vulgaris*, all. *Coloquinte*, angl. *colocinth*, it. et esp. *coloquintida*]. Plante (cucurbitacées, J., monœcie monadelphie, L.) dont le fruit, connu aussi sous le nom de *coloquinte* (*fructus colocynthidis*), est globuleux, jaunâtre, de la grosseur d'une orange, et renferme sous une enveloppe coriace une pulpe sèche, blanchâtre, spongieuse, légère, presque inodore, d'une saveur excessivement amère et âcre, due à la *colocynthine*. Cette pulpe, la seule partie employée, et dont la meilleure vient d'Alep, est un violent drastique, même à petite dose : 50 à 60 centigrammes de sa poudre suffisent pour une forte purgation. A dose plus forte, c'est un poison âcre. Des frictions sur le ventre avec quelques centigrammes d'extrait alcoolique purgent très promptement. Les *trochisques d'alhandal* ont été ainsi appelés parce qu'ils étaient préparés avec la poudre de coloquinte (en arabe, *alhandal*) et un mucilage. La poudre de coloquinte fait partie des *pilules cochées* et des *pilules de coloquinte composées* (V. PILULE). On emploie la teinture (1 à 4 ou 8 gr.), le vin (4 à 16 gr.) et l'extrait alcoolique de coloquinte, simple (5 à 25 centigr.) ou composé (25 centigr. à 2 gr.). Comme tous les drastiques, la coloquinte est emménagogue et vermifuge.

COLORANT, ANTE. adj. V. COLORATION. — *Matieres colorantes*. V. BILE, PIGMENT et SANG.

COLORATION. s. f. [*coloratio*, χρῶσις, all. *Färbung*, angl. *coloration*, *colorisation*, it. *colorazione*, esp. *coloracion*]. Etat ou apparence d'un corps coloré : la cause n'est pas la même pour tous les corps qui présentent cette apparence. — *Coloration des plantes*. Elle est due, soit à de la *chlorophylle* (V. ce mot) ; soit à des principes rouges, violets, etc., en granules solides dans les algues : dans les plantes phanérogames, elle est due à des substances colorées en dissolution, et non en suspension, ou à des essences, à des huiles grasses, ou enfin à de l'air (*coloration blanche*) tenant dans les cellules la place des liquides. Ces substances fournissent deux séries : *série xanthique* et *série cyanique*. Le *jaune* est le point culminant de la première, et le plus éloigné du *bleu*, point culminant de la seconde ; le *vert* est intermédiaire, et a en face de lui, au même niveau, le *rouge*, à égale distance du jaune et du bleu. Le *noir* est l'exagération des teintes foncées, surtout du bleu ; le *blanc* en est l'atténuation ou l'absence. L'existence du *jaune* (ou *vice versa* pour le *bleu*) et de ses dérivés s'observe à l'exclusion de l'autre chez un même végétal : ainsi les genres *Rosa*, *Dahlia*, *Primula*, *Dianthus*, appartenant à la *série xanthique*, ont pu, par la culture, donner des variétés jaunes, rouges ou blanches, et jamais *bleues*. Réciproquement, les fleurs bleues ne passent jamais, ou que très exceptionnellement, au jaune. — *Coloration des animaux*. Elle est propre aux substances organiques (épiderme, tissu élastique, etc.), ou due à des principes spéciaux (V. BILIVERDINE, HÉMATOSINE, MÉLANINE, PIGMENT et ZOOXANTHINE), ou à des graisses (tissu adipeux, etc.), ou à des effets d'*irisation* ou interférence de la lumière réfléchie. Les *dispositions physiques* qui donnent à un grand nombre de plumes une couleur propre, sont les stries de la tige ou des barbes des plumes, qui décomposent la lumière blanche d'après les lois des interférences. A cette cause sont dues aussi des séries de couleurs parallèles, en quelque sorte, à celles que produisent les pigments. Ainsi la série des couleurs bleues, série cyanique, est déterminée uniquement par des phénomènes d'interférence et non par un principe colorant particulier. C'est à un phénomène de ce genre que sont dues les couleurs bleues du *lapis*, c'est à des lamelles minces microscopiques décomposant la lumière qu'est due la couleur bleue et blanche changeante de l'œil des céphalopodes ; c'est à des corps divisibles en minces filaments et à surface striée qu'est due l'irisation de leur peau (différente de celle qui est due aux *chromatophores*) ; c'est à de fines stries qu'est due celle des coquilles ; c'est à l'association des fibres de l'iris et du pigment noir dans des cellules et à l'état de granulations interposées aux fibres lamineuses que sont dues les couleurs bleues variées, grises ou verdâtres, de l'iris. Au contraire, on peut retirer la matière rouge des plumes sous l'aspect d'une poudre d'un rouge orangé, qui, vue en masse, devient rouge foncé : ce pigment peut donner naissance à toutes les nuances entre la couleur orange clair et la teinte rouge foncé ; il est insoluble dans l'eau froide et chaude, et est attaqué par la lumière. La couleur violette est impossible à isoler autrement qu'avec la couleur orange rouge. En traitant les plumes par l'acide acétique, on obtient une solution rouge, qui se décolore dans l'espace de trois heures complètement ; au contraire, la solution obtenue par l'alcool et évaporée se conserve parfaitement, ainsi que le résidu de la solution des plumes rouge orange. Les analogies ou les différences que le principe colorant rouge des plumes présente avec l'hématosine sont trop mal déterminées pour qu'on puisse lui donner un nom d'une manière sûre. = Action de colorer une substance. Voy. BLEU *de Prusse*, CARMIN. — *Coloration des vins*. Voy. VIN.

COLORIMÈTRE. s. m. [all. et angl. *Colorimeter*, it. *colorimetro*]. Appareil destiné à déterminer le pouvoir colorant de la garance, de l'indigo, etc., et fondé sur ce fait, que deux dissolutions de quantités égales d'une même matière colorante, dans quantités égales d'un dissolvant, paraissent d'une nuance identique dans des tubes de même longueur (Houton-Labillardière, 1828).

COLOSTOMIE. s.f. [de κῶλον, côlon, et στόμα, bouche]. Opération créant un anus contre nature sur le gros intestin.

COLOSTRUM. s. m. [*colostrum*, τροφαλίς, all. *erste Muttermilch*, angl. *colostrum*, it. *colostro*]. Premier lait d'une femme qui vient d'accoucher. Il est riche en albumine coagulable par la chaleur, en graisse et en sucre, et paraît avoir une vertu purgative propre à évacuer le *méconium*. Il contient des globules de lait dont les uns ont le volume normal, et les autres, très grands, ressemblent aux gouttes d'huile ordinaire vues sous le microscope. Les globules sont souvent agglomérés en masses plus ou moins grandes par une matière visqueuse plus ou moins tenace. — *Globules du colostrum*. Leucocytes granuleux mêlés aux globules de lait dans le colostrum. Ils apparaissent aussi dans le lait dès que la mamelle s'enflamme ou devient le siège d'un abcès, et dans les culs-de-sac glandulaires de quelques variétés de tumeurs mammaires. On trouve toujours avec eux quelques leucocytes qui ne sont pas arrivés à l'état fixe granuleux.

COLOTOMIE. s. f. [de κῶλον, côlon, et τομὴ, section; all. *Colotomie*, angl. *colotomy*, it. *colotomia*]. Opération de l'*anus artificiel* par ouverture du côlon.

COLOTYPHUS. s. m. [de *côlon*, et *typhus*]. Phénomènes du typhus se passant dans le gros intestin.

COLPEURYNTER. s. m. [de κόλπος, vagin, et εὐρυντὴρ, qui élargit]. Dilatateur du vagin de Braun (de Vienne), destiné à provoquer l'accouchement prématuré ou l'avortement. C'est une vessie de caoutchouc munie d'un tube à robinet et remplie d'eau chaude.

COLPITE. s. f. [*colpitis*, de κόλπος, vagin]. Inflammation du vagin.

COLPOCÈLE. s. f. [*colpocele*, de κόλπος, vagin, et κήλη, hernie]. Hernie vaginale.

COLPOPTOSE. s. f. [de κόλπος, vagin, et πτῶσις, chute]. Chute du vagin.

COLPOSTÉNOSE. s. f. [de κόλπος, vagin, et στενὸς, étroit]. Rétrécissement du vagin.

COLPOTOMIE. s. f. [de κόλπος, vagin, et τομὴ, incision]. Incision du vagin, taille par le vagin.

COLUMBO. s. m. V. Colombo.

COLUMELLE. s. f. [*columella*, all. *Columelle*]. En botanique, axe vertical de quelques fruits, qui persiste souvent après la chute des autres parties. — *Columelle* (*sporangidium*). Axe filiforme et central de l'urne des mousses, auquel les semences sont attachées. = En anatomie, axe du limaçon de l'oreille. — En conchyliologie. V. Coquille.

COLUMELLÉ, ÉE. adj. Pourvu de columelle.

COLZA. s. m. Nom vulgaire du *Brassica campestris oleifera*, L., dont les graines sont souvent mêlées avec celles de moutarde. Si elles sont en poudre, la fraude n'est pas reconnaissable; mais, en graines, on les reconnaît en ce qu'elles ont un goût de navet, sont ternes et non chagrinées. V. Huile *de colza*.

COMA. s. m. [*coma*, κῶμα, all. *Schlafsucht*, angl. et it. *coma*, esp. *coma*]. Assoupissement plus ou moins profond, avec abolition de la sensibilité et de la motilité volontaire, dans lequel tombe le malade dès qu'il cesse d'être excité. Le coma léger diffère peu de la somnolence; le coma profond est le *carus* de quelques auteurs. C'est le symptôme d'une congestion sanguine ou d'une hémorragie du cerveau ou des méninges, d'une méningite, d'une commotion ou d'une contusion cérébrale, d'une fièvre grave, d'une fièvre pernicieuse, etc. On en distingue deux variétés : le *coma vigil*, appelé aussi *subdelirium* (V. ce mot), et le *coma somnolentum*, qui consiste en un sommeil excessif, d'où il n'est pourtant pas impossible de tirer le malade, mais où il retombe après avoir à peine ouvert les yeux et dit quelques mots.

COMATEUX, EUSE. adj. [*comatodes*, all. *schlafsüchtig*, angl. *comatose*, it. *comatoso*]. Qui a rapport au coma : *affection comateuse*. — *Fièvre comateuse*. V. Fièvre.

COMBATIVITÉ. s. f. Nom donné par Spurzheim et Broussais à l'un des modes de leur *instinct destructeur*. V. Craniologie et Instinct.

COMBINAISON. s. f. [de *cum*, avec, et *bini*, deux; *unio*, *compositio*, all. *Verbindung*, angl. *combination*, it. *combinazione*, esp. *combinacion*]. Réaction que deux ou plusieurs corps exercent l'un sur l'autre, de manière à s'unir en un composé dont la plus petite partie renferme les composants dans la même proportion que la masse totale, et qui possède des propriétés différentes de celles de ses composants. C'est ainsi que l'acide sulfurique et la soude se combinent pour former un sel neutre, qu'on appelle *sulfate de soude*. Le résultat de l'opération porte aussi le nom de *combinaison*. Celle-ci diffère donc du *mélange*, dans lequel les éléments constituants conservent les propriétés qui leur sont propres. La chaleur, la lumière, l'électricité, l'état liquide et l'*état naissant* (V. Naissant) des corps, favorisent leurs combinaisons : celles-ci sont aussi influencées par l'*affinité*. — *Lois de combinaison des corps*. Lois qui président à la combinaison des corps solides, liquides ou gazeux. Elles sont au nombre de trois : 1° *Loi des combinaisons définies* [*loi des proportions définies*, *loi des combinaisons en rapports determinés*] : les rapports suivant lesquels deux corps se combinent sont invariables pour chaque combinaison ils s'unissent en proportion fixe et définie (Proust). Ains l'hydrogène et l'oxygène se combinent toujours pour faire de l'eau dans la proportion de 2 volumes d'hydrogène et 1 volume d'oxygène; si l'on augmente ou diminue la proportion de l'un ou de l'autre de ces éléments, il se produit encore de l'eau, mais celui des deux gaz dont la proportion n'est plus vis-à-vis de l'autre dans le rapport qui précède forme un résidu inaltéré. 2° *Loi des combinaisons* ou *proportions multiples*. Lorsque deux corps, en s'unissant, forment plusieurs combinaisons, la quantité de l'un restant invariable, celle de l'autre varie toujours suivant des rapports très simples, exprimés par des nombres entiers, 1, 2, 3, 4, 5, sans fractions (Dalton). Ainsi l'azote, dont l'équivalent pèse 14 grammes, s'unit à l'oxygène en 5 proportions; or dans ces cinq combinaisons, le poids de l'azote étant 14, l'oxygène sera représenté par un équivalent pesant 8 grammes, ou par deux équivalents (16 gram.), par trois, quatre, cinq (24, 32, 40 grammes) équivalents: le rapport du poids de l'oxygène au poids fixe de l'azote varie donc suivant des nombres entiers, il est très simple. 3° *Loi de combinaison des gaz*. Elle est double et s'exprime ainsi : les volumes des gaz qui se combinent sont entre eux dans un rapport simple; le volume du composé gazeux est dans un rapport simple avec la somme des volumes des gaz composants (Gay-Lussac, 1808). Ainsi la combinaison de 1 volume d'hydrogène avec 1 volume de chlore donne 2 volumes d'acide chlorhydrique ; 2 vol. d'hydrogène, en se combinant avec 1 vol. d'oxygène, donnent 2 vol. de vapeur d'eau; 3 vol. d'hydrogène et 1 vol. d'azote fournissent 2 vol. de gaz ammoniac. — C'est en s'appuyant sur ces lois des combinaisons que Dalton émit l'hypothèse que les combinaisons des corps se font entre atomes; c'est sur elles que repose la théorie atomique. V. Atome et Atomique. — *Combinaisons protéiques*. V. Substances *organiques*.

COMBINÉ, ÉE. adj. — *Calorique combiné*. Celui dont l'union aux corps est telle qu'il ne peut exercer aucun phénomène de température sur les parties voisines.

COMBLE. adj. — *Pied comble* [all. *vollhufig*]. V. Pied.

COMBRÉTACÉES. s. f. pl. [*combretaceæ*]. Famille (voisine des onagrariées) de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, à laquelle le genre *Combretum* a donné son nom, et qui a pour caractère un ovaire uniloculaire contenant de 2 à 5 ovules pendants du sommet de la loge par des podospermes allongés (V. Myrobalan).

COMBURANT, ANTE. adj. [*comburens*, it. *comburente*]. — *Principe comburant*. Autrefois tout corps qui, en se combinant avec un autre corps, donne lieu à la *combustion* de ce dernier.

COMBUSTIBILITÉ. s. f. Propriété de brûler.

COMBUSTIBLE. adj. [*combustioni obnoxius*, all. *brennbar*, it. *combustibile*, angl. et esp. *combustible*]. Vulgairement, se dit d'une substance qui peut donner lieu à la production du feu. || Dans la théorie chimique de Lavoisier, se disait de tout corps susceptible de se combiner avec un principe comburant, tel que l'oxygène de l'air, en dégageant du calorique. — *Aliment combustible.* V. ALIMENT et COMBUSTION *respiratoire.*

COMBUSTIBLE. s. m. Ce qu'on brûle pour le chauffage. — *Combustible charbonneux.* V. HOUILLE.

COMBUSTION. s. f. [*combustio*, de *comburere*, de *cum*, avec, et *urere*, brûler; καῦσις, all. *Verbrennung*, angl. *combustion*, it. *combustione*, esp. *combustion*]. Autrefois (et encore aujourd'hui dans le langage populaire), état d'un corps qui se dissipe en produisant de la chaleur et de la lumière : on supposait que le feu est une matière fixée dans les corps, et dont le dégagement entraîne et dissipe les molécules de la substance embrasée. || Pour Stahl, séparation totale ou partielle du *phlogistique* d'avec les bases auxquelles il est uni. || D'après Macquer, expulsion du phlogistique hors des corps par la partie la plus pure de l'air, qui en prend la place. || Pour Lavoisier, combinaison des corps avec l'oxygène exclusivement, et mise en liberté du calorique qui servait à constituer l'oxygène à l'état de gaz. || Aujourd'hui combinaison d'un corps avec un autre corps, qui s'accomplit avec dégagement de *calorique* et de *lumière*. La quantité de chaleur produite est équivalente à la perte d'énergie chimique éprouvée par les corps qui se combinent. — *Combustion lente.* Expression employée à tort pour désigner la combinaison de l'oxygène de l'air avec une substance quelconque, se faisant avec un dégagement de chaleur lent, faible, et sans phénomènes lumineux; exemple, oxydation et transformation en rouille du fer exposé à l'air humide. C'est une *oxydation*, et non une combustion dans le sens que les chimistes modernes donnent à cette dernière expression. — *Combustion vive, rapide*, ou combustion proprement dite. Combinaison dans laquelle un corps, en se combinant à un autre, brûle avec un vif éclat ; exemple, combustion de l'antimoine dans le chlore. — *Appareil à combustion* et *tube à combustion.* Appareil qui sert à déterminer la composition élémentaire des corps simples qui constituent les principes immédiats des végétaux et des animaux, ainsi que toutes les combinaisons qu'on peut obtenir à leurs dépens ou en les unissant aux corps naturels et artificiels d'origine minérale. C'est l'instrument usité dans l'analyse élémentaire, qualitative et quantitative, pour connaître les rapports qui existent entre les composés et leurs éléments d'une part, puis entre ceux-là d'autre part. La partie principale de cet appareil est le *tube à combustion*, formé du verre le plus infusible que l'on possède, large de 15 millimètres et long de 50 centimètres, entouré d'un ruban de cuivre ou de laiton recuit, qui prévient les soufflures du verre ramolli par le feu de charbon qui l'entoure. Les autres parties de l'appareil sont un tube recourbé en U et un *appareil à boules*, contenant, le premier du chlorure de calcium ou de l'acide sulfurique concentré, le second de la potasse. Ces parties sont placées à l'un des bouts du *tube à combustion.* L'autre bout est effilé et fermé à la lampe, ou reçoit une ampoule en forme de cornue, dans laquelle est la matière à analyser, si c'est un liquide volatil, ou encore reçoit la tubulure d'un appareil générateur d'oxygène destiné à compléter la combustion. Le principe sur lequel repose l'emploi de cet appareil consiste en ce que les composés d'origine organique, chauffés avec l'oxygène, brûlent, c'est-à-dire que leurs éléments se dissocient, les uns se combinant avec l'oxygène, les autres devenant libres. L'oxygène est dégagé par la chaleur aux dépens de poudre d'oxyde de cuivre placée dans le tube avec le corps à analyser. Le résultat de la décomposition est la formation d'eau que retient le chlorure de calcium ; d'acides carbonique, sulfurique, phosphorique, etc., que retient la potasse. L'augmentation du poids du tube en U donne le poids de l'eau produite, d'où l'on déduit celui de l'oxygène du composé analysé. Celle de l'appareil à boules donne le poids des acides produits, d'où l'on déduit celui du carbone, du soufre, etc. Il faut habituellement brûler une portion du corps pour doser le poids de l'hydrogène et de l'acide carbonique, et une autre pour doser l'azote, le soufre, etc. Les éléments connus, on cherche le rapport numérique entre les chiffres qui représentent le poids de chacun d'eux : ce rapport, calculé pour 100 parties de matière, sert à établir les formules chimiques. V. COMBINAISON et NOTATION. — *Combustions organiques.* Actes chimiques qui ont lieu dans l'intimité de tous les tissus, et qui consistent, d'une part, dans la fixation d'oxygène par les éléments de ces tissus; d'autre part, dans l'abandon de carbone et d'hydrogène, qui se combinent avec l'oxygène pour former de l'acide carbonique et de l'eau. L'accomplissement de ces actes s'accompagne d'un dégagement de calorique qui est une des sources, non la source exclusive, de la *chaleur animale;* mais cette fixation d'oxygène se fait sans production de lumière, et n'est pas identique aux phénomènes qui ont reçu en chimie le nom de *combustion*, comme celle du charbon, de l'hydrogène, etc. C'est donc par un abus de langage qu'on lui a donné le nom de *combustion lente.* D'ailleurs, les phénomènes chimiques que désigne ce terme impropre n'ont pas tout à fait, dans l'économie, la nature qu'on leur avait attribuée et sont probablement bien plus compliqués que ceux de la combustion : ainsi l'acide carbonique est produit, ainsi que l'eau mise en liberté dans les actes de dédoublement des principes complexes, autrement que par la combinaison de l'oxygène inhalé avec le carbone ou l'hydrogène de ces principes; il y a décomposition directe des carbonates par divers acides qui prennent naissance ou qui arrivent dans le sang, et, par conséquent, formation d'acide carbonique et de sels, qui sont rejetés au dehors (urates) ou prennent dans l'économie un autre état spécifique (pneumate de soude). De plus, on ne rencontre jamais dans l'organisme d'oxyde de carbone, qui résulte des combustions incomplètes (Cl. Bernard); enfin, si l'on place un tissu en présence de l'oxygène ou du sang oxygéné, il n'y a pas équivalence entre la quantité d'oxygène qu'il absorbe et la quantité d'acide carbonique qu'il élimine. Ces prétendues combustions, qui sont en somme des réactions chimiques complexes (V. CATALYTIQUE et CHALEUR ANIMALE), se passent *au contact* du sang qui apporte aux éléments anatomiques les matériaux nécessaires à ces réactions, mais non dans le sang lui-même (Cl. Bernard) , elles ont leur siège dans l'intimité de tous les tissus. — *Combustion respiratoire.* Nom donné, depuis Lavoisier, à la partie chimique de la respiration pulmonaire, et même parfois à la respiration en général : c'est une double erreur; la respiration des animaux n'est pas plus une *combustion lente* que les réactions organiques complexes qui ont improprement reçu le même nom. En effet, Lavoisier a démontré que, dans les poumons, le sang absorbe l'oxygène introduit par l'inspiration et élimine de l'eau et de l'acide carbonique : mais il ne s'ensuit pas que ces deux phénomènes inverses et incontestables constituent une combustion, c'est-à-dire une combinaison de deux corps accompagnée d'un dégagement de lumière et de chaleur. En admettant même qu'on soit en droit de donner le nom de combustion, comme le faisait Lavoisier, à l'union de l'oxygène avec un autre corps, avec mise en liberté de calorique, ce nom n'appartient pas aux actes chimiques de la respiration : car il est certain que ce n'est pas au niveau du poumon, mais bien dans l'intimité des tissus, que se produisent les combinaisons de l'oxygène avec l'hydrogène et le carbone (Lagrange, Spallanzani, Cl. Bernard); la surface pulmonaire n'intervient ici que pour permettre les échanges gazeux (absorption d'oxygène, élimination d'acide carbonique et de vapeur d'eau) qui se font entre l'air extérieur et le sang, en mettant ces deux milieux en contact, et ne produit elle-même aucun de ces gaz. De plus, la quantité de calorique produite au niveau du poumon est bien minime : car en comparant la masse du combustible représentée par le sang qui traverse le poumon à celle de l'oxygène considéré comme comburant, et en supposant celui-ci entièrement consommé dans les poumons (ce qui n'est pas), la masse totale des poumons (et par suite du sang qui les traverse) ne serait élevée que de 0°,04 à 0°,05 par chaque inspiration (Berthelot). Ce n'est donc pas aux phénomènes de *combustion* qu'il faut rattacher les actes chimiques de la respiration, et ceux-ci ne sont pas la cause de la *chaleur animale*. = *Combustion humaine spontanée*. Prétendue combustion ou destruction rapide du corps humain par l'effet d'un feu de nature et d'origine inconnues, que l'on croyait dépendre d'un état particulier de l'organisme, chez des individus d'un âge avancé, chargés d'embonpoint, et dont les tissus étaient pour ainsi dire imprégnés d'alcool par un long abus de liqueurs spiritueuses. Pour les uns, le contact plus ou moins immédiat d'une substance en ignition était nécessaire pour que le corps humain, rendu inflammable par l'abus de l'alcool ou par la présence de gaz dans le tissu cellulaire, prît feu ; pour d'autres, ce contact même était inutile, le corps prenait feu spontanément lorsqu'il se trouvait dans les conditions précédentes. Or Magendie, Pelouze et Regnault ont réduit à sa juste valeur la théorie de la combustion humaine, en montrant combien celle-ci était difficile en raison de la nature des substances composant le corps de l'homme, de la quantité d'eau qui doit être évaporée avant que commence cette combustion, de l'absence d'oxygène dans les cavités intérieures. Scientifiquement, la question médico-légale de la combustion spontanée se réduit aujourd'hui à l'examen des conditions qui peuvent rendre plus ou moins combustible le corps humain (Tourdes) et qui sont imparfaitement connues.

COMÉDON. s. m. [au pluriel, *comedones* ou *comédons*, *comedo*, mangeur, de *comedere*, manger; all. *Mitesser*, *Comedo*, et au pluriel *Comedonen*]. Petit cylindre vermiforme, pâteux, blanchâtre, jaunâtre, gris noirâtre (surtout au sommet), d'aspect sébacé, qu'on fait sortir de la peau du nez, et quelquefois de celle des joues et du front. La plupart des auteurs disent, à tort, les comédons formés par accumulation de *sebum*, comme les *tannes:* ce sont des follicules pileux du duvet dilatés accidentellement ou pathologiquement, dans lesquels s'abouchent ordinairement des glandes pileuses souvent très grosses (Simon). Ils sont formés d'une accumulation, dans le follicule, de cellules d'épithélium semblables à celles de la matière sébacée, souvent parsemées ou remplies de granulations graisseuses ; au centre de cette masse se trouvent un ou plusieurs petits poils, dont le sommet, aboutissant au niveau de l'orifice du follicule, forme, avec quelques poussières, le petit point noir qu'on voit au niveau des orifices folliculaires. Ces poils, détachés du bulbe, et tombés dans la cavité du follicule, y restent avant de se développer à l'extérieur. Quelquefois le comédon sort du follicule entouré de la gaine épithéliale du follicule; souvent il contient un ou plusieurs *acares des follicules* (*Acarus epizoon*, *entozoon*, *Demodex comedonum*, *Acarus* ou *Simonea folliculorum*). L'inflammation des comédons, ou mieux de l'organe qui les renferme, est commune dans plusieurs variétés d'*acmé*, particulièrement dans l'*acme punctata*.

COMÉNAMIQUE. adj. - *Acide coménamique* ($C^{12}H^5AzO^8$). Corps acide, en tables incolores, peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'alcool ordinaire bouillant, efflorescentes, qu'on obtient en faisant bouillir une solution de coménate d'ammoniaque jusqu'à ce qu'elle ne dégage plus d'ammoniaque, redissolvant dans l'eau chaude et décomposant par l'acide chlorhydrique le coménamate d'ammoniaque formé, et purifiant le produit par cristallisations ou par le noir animal.

COMÉNATE. s. m. Sel formé par l'acide coménique uni à une base. Cet acide étant bibasique, il y a des coménates neutres et des coménates acides; les derniers sont plus solubles et plus stables. — *Coménate acide d'ammoniaque*. Il s'obtient en dissolvant l'acide coménique dans l'ammoniaque bouillante : par le refroidissement, le sel cristallise en prismes carrés, très brillants, à réaction très acide. — *Coménates de potasse et de soude*. Ils sont analogues au coménate d'ammoniaque.

COMÉNIQUE. adj. — *Acide coménique* [*acide paraconique*, *métacoménique*, *coménique anhydre*] ($C^{12}H^4O^{19}$). Acide bibasique obtenu par ébullition prolongée de l'acide coménique, ou par ébullition des coménates, ou mieux encore en faisant bouillir le coménate de chaux avec un excès d'acide chlorhydrique, dissolvant les cristaux formés dans l'ammoniaque, décomposant le sel obtenu par l'acide chlorhydrique, et purifiant l'acide par cristallisations. Cet acide cristallise en grains ou en prismes courts, anhydres, inaltérables à l'air, insolubles dans l'alcool absolu, solubles dans l'eau bouillante. Distillé, il donne des acides paracoménique, pyrocoménique, carbonique, et une huile empyreumatique.

COMESTIBLE. adj. et s. m. [de *comedere*, manger; ἐδώδιμος, all. *essbar*, *Esswaare*, angl. *eatable*, *eatables*, it. *commestible*, esp. *comestible*]. Qui peut se manger (*edulis*). — Pris substantivement, ce mot signifie *aliment solide* (*cibus*, *esca*). V. ALIMENT.

COMÈTE. s. f. [*cometa*, κομήτης, comète, de κόμη, chevelure]. Corps gazeux, transparent, réfléchissant la lumière solaire, de forme diverse, d'étendue considérable, faisant partie du système solaire, parcourant autour du soleil un orbite calculable.

COMÉTOCORE. s. f. [de *comète*, et κόρη, pupille]. Pupille en forme de comète, par division de l'iris.

COMITÉ. s. m.—*Comité consultatif d'hygiène publique*. Comité institué par décret du 10 août 1848 pour examiner les questions posées par le ministre relativement aux quarantaines, aux mesures propres à combattre ou à prévenir les épidémies, à la propagation de la vaccine, à l'amélioration des établissements thermaux, à l'organisation des conseils d'hygiène et de salubrité, à la police médicale et pharmaceutique, à la salubrité des ateliers. Il comprend actuellement vingt membres, dont huit au moins docteurs en médecine (décret du 7 octobre 1879).

COMITIAL, ALE. adj. [*comitialis*, de *comitia*, comices, parce qu'on interrompait les comices quand il y survenait une attaque d'épilepsie]. — *Maladie comitiale* (*morbus comitialis*). L'épilepsie.

COMMÉLYNACÉES ou **COMMÉLYNÉES.** s. f. pl. [*commelyneæ*]. Famille de plantes monocotylédones qui renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à étamines pérygines, mucilagineuses, racine formée de tubercules charnus, feuilles alternes, simples ou engainantes, fleurs nues ou enveloppées d'une spathe foliacée. Elles diffèrent des joncées par leur port, leur calice à trois sépales intérieurs colorés et leur embryon turbiné.

COMMÉMORATIF, IVE. adj. et s. m. [de *commemorare*, faire souvenir; ἀναμνηστικὸς, all. *commemorativ*, it. *commemorativo*]. Qui rappelle. — *Circonstance com-*

mémorative. Circonstance passée, qui se devine d'après l'observation actuelle des *signes* commémoratifs ou par les aveux du malade, les déclarations des assistants ou par une autre voie, et qu'on envisage comme ayant une valeur plus ou moins significative dans l'établissement du diagnostic ou du pronostic. — *Signe commémoratif* (ou substantivement *commemoratif*). Trace plus ou moins évidente du passé, stigmate qu'il a laissé empreint sur l'économie animale, et qui est de nature à le ressusciter, pour ainsi dire, par-devant l'esprit du médecin, malgré le silence et même les dénégations du malade, toutes les fois qu'on peut y trouver des lumières propres à éclairer le diagnostic et le pronostic de la maladie présente.

COMMENCÉ, ÉE. adj. Se dit d'un cheval dont on commence le dressage.

COMMINUTIF, IVE. adj. [de *comminuere*, briser]. — *Fracture comminutive.* V. Fracture.

COMMINUTION. s. f. [*comminutio*]. Écrasement d'un os qui est réduit en un grand nombre d'esquilles.

COMMISSION. s. f. — *Commission d'hygiène publique.* Commission qui *peut* être instituée dans les chefs-lieux de canton, sous la présidence du maire, pour fonctionner comme les *conseils* d'hygiène d'arrondissement et de département. — *Commission des logements insalubres.* Commission locale chargée de rechercher et indiquer les mesures indispensables à l'assainissement des logements insalubres.

COMMISSURAL, ALE. adj. Qui concerne les commissures. — *Fibres commissurales.* Éléments nerveux qui entrent dans la constitution des commissures du cerveau ou de la moelle épinière.

COMMISSURE. s. f. [*commissura*, de *commitere*, joindre; συμβολὴ, all. *Verbindung*, angl. *commissure*, it. *commessura*, esp. *comisura*]. Point où deux parties se réunissent : ainsi on appelle *commissure des paupières*, *des lèvres*, etc., les angles qu'elles forment à l'endroit de leur réunion. — Groupe de prolongements des cellules nerveuses, unissant celles-ci à des cellules plus ou moins éloignées, et reliant entre elles les diverses parties des centres nerveux. — *Commissures du cerveau et du cervelet.* D'une façon générale, toutes les parties de l'encéphale qui font communiquer entre elles deux départements ou deux couches des centres nerveux intracrâniens, quelles que soient leur direction, leur étendue et leur situation : ainsi, outre le corps calleux, la couronne rayonnante, les pédoncules cérébelleux, il existe un grand nombre de commissures moins considérables reliant entre eux les éléments gris de la substance nerveuse. Toutefois, on donne spécialement le nom de commissure du cerveau à deux lames ou bandelettes transversales appartenant au ventricule moyen, et dont l'antérieure, grise, horizontale, quadrilatère (*commissure grise* ou *molle*), relie les deux parois latérales du ventricule, tandis que la postérieure, blanche, située dans l'épaisseur du bord supérieur du ventricule (*commissure blanche*), se perd de chaque côté dans la couche optique correspondante. — *Commissures de la moelle.* Parties de la moelle qui font communiquer les éléments nerveux de cet organe entre eux et avec ceux de l'encéphale. Ainsi, ses cordons antéro-latéral et postérieur représentent des commissures verticales qui unissent ses divers étages entre eux et avec l'encéphale; de plus, il existe des commissures transversales entre les éléments d'un même étage. V. Moelle *épinière*.

COMMOTION. s. f. [*commotio*, de *commovere;* σεῖσις, all. *Erschütterung*, angl. *concussion*, it. *commozione*]. Secousse. — *Commotion électrique.* V. Électrique. = En chirurgie, secousse imprimée à un organe par mouvement communiqué, et produisant une modification, ordinairement suspensive, dans les fonctions de cet organe, sans qu'il y ait altération apparente de son tissu. Ce trouble peut se manifester dans toute l'économie après une chute ou un coup sur une partie plus ou moins éloignée de celle qui est le siège de la commotion, bien qu'il ait été surtout décrit à propos du cerveau : la plupart des organes, et principalement les viscères, peuvent présenter la suspension fonctionnelle caractéristique de la commotion, c'est-à-dire consécutive à un ébranlement communiqué; lorsque celui-ci n'existe pas, et que l'anéantissement des fonctions succède à la production brusque d'une plaie, à une vive douleur, à l'ablation traumatique ou chirurgicale d'un membre, etc., il y a *choc traumatique*, il n'y a pas commotion. Celle-ci ayant des symptômes communs à plusieurs autres états, et une cause souvent difficile à préciser, on compend que le diagnostic en soit fort obscur. — *Commotion du cerveau.* Légère, elle produit l'éblouissement, l'étourdissement, la perte du mouvement et de la voix; à un degré plus intense, il y a perte de connaissance, résolution complète des membres, coma profond, respiration irrégulière, paupières closes, pupilles dilatées et immobiles, pâleur de la face, ralentissement de la circulation, et quelquefois vomissements, émissions involontaires des urines et des matières fécales. Dans la commotion foudroyante, la mort est presque instantanée. Dans les autres degrés, les effets diminuent graduellement; peu à peu les malades font quelques mouvements, les organes des sens se réveillent; le pouls se relève, devient plus fréquent; les besoins renaissent, la déglutition s'opère facilement, et alors, généralement, il y a constipation opiniâtre ou rétention d'urine. L'intelligence ne se manifeste d'abord que par des monosyllabes, une phrase commencée, que les malades laissent inachevée, pour retomber dans le sommeil. On voit ensuite reparaître la mémoire, puis la parole, et les malades ne conservent ordinairement nul souvenir de l'accident et de ses conséquences. Sauf quelques rares exceptions, après un temps variable, généralement très court, les fonctions rentrent dans leur état normal, et la guérison est complète. Au début, si la respiration est lente, le pouls petit et dépressible, il faut exciter la peau et les muqueuses aérienne et intestinale au moyen de frictions cutanées, de sinapismes, de lavements stimulants, d'aspiration de vapeurs ammoniacales. Quand le pouls se relève, que l'intelligence se réveille, une saignée générale, des sangsues aux tempes, aux apophyses mastoïdes, peuvent être utiles, en même temps que les dérivatifs sur l'intestin, purgatifs salins, émétique en lavage. Outre ces moyens, on a conseillé l'application d'un vésicatoire à la nuque, l'emploi de l'électricité, lorsque les effets de la commotion se prolongent ou qu'on voit apparaître des signes d'inflammation ou de paralysie : mais alors l'effet traumatique ne consiste pas en un ébranlement simple; il y a des lésions véritables, indépendantes de la commotion et coïncidant avec elle. V Compression, Contusion et Méningo-encéphalite. — *Commotion de la moelle.* Suspension brusque des fonctions médullaires, consécutive à un ébranlement de la moelle produit par un coup sur le rachis, une chute sur les pieds, et souvent accompagnée de commotion du cerveau : les symptômes se confondent avec ceux de la commotion cérébrale, et le traitement est le même. — *Commotion viscérale.* Trouble dynamique, sans altération de tissu, survenant sous la même influence que la commotion cérébrale, principalement dans le foie, la rate, les reins, le cœur; produit par un coup ou une chute sur la poitrine, l'épigastre, etc.; existant avec des degrés très différents, depuis la simple suspension fonctionnelle jusqu'à la mort immédiate : jusqu'ici les observations cliniques et les expériences sont trop peu nombreuses ou trop incertaines pour qu'un tableau exact de ces commotions puisse être tracé.

COMMUN, UNE. adj. [*communis*, de *cum*, avec, et *munus*, charge; κοινὸς, all. *gemeinsam*, angl. *common*, it. *comune*, esp. *comun*]. Se dit, en botanique, du *pétiole* supportant plusieurs pétioles secondaires; du *calice* composé de bractées réunies autour d'un certain nombre de petites fleurs, considérées comme n'en faisant qu'une.

COMMUNICANT, ANTE. adj. [de *communicare*, de *communis*, commun; *conjungens*, all. *verbindend*, angl. *communicant*, it. et esp. *comunicante*]. Qui communique, qui établit une communication. — *Artères communicantes.* Artères intracrâniennes, au nombre de deux : l'une *antérieure*, très courte et volumineuse, s'étend transversalement de l'une à l'autre des artères cérébrales antérieures; l'autre, *postérieure*, aussi nommée *communicante de Willis*, naît de la carotide interne et s'ouvre dans la cérébrale postérieure, faisant ainsi communiquer le tronc basilaire avec la carotide interne.

COMMUNICATION. s. f. — *Communication écrite, mimique* ou *orale*. V. EXPRESSION.

COMMUTATEUR. s. m. V. RHEOTROPE.

COMOCLADIA. s. m. V. GUAO.

COMOPHORE. adj. [de κόμη, chevelure, et φορὸς, qui porte]. Qui porte des cheveux, qui est pourvu d'un chevelu.

COMPACITÉ. s. f. [de *compact*, πυκνότης, all. *Compacitat*, it. *compacità*]. Qualité de ce qui est compact.

COMPACT. adj. [*compactus*, de *compingere*, de *cum*, avec, et *pangere*, fixer; πυκνὸς, all. *dicht*, angl. *compact*, it. *compatto*, esp. *compacto*]. Se dit d'une substance dense, serrée, dont les molécules sont très rapprochées. — *Substance* ou *tissu compact des os*. V. OSSEUX (*Tissu*).

COMPARAISON. s. f. [*comparatio*, all. *Vergleichung*, angl. *comparison*, it. *comparazione*]. En physiologie psychique, une des facultés de l'entendement; vulgairement, le résultat exprimé de l'activité de cette faculté. La faculté de *comparaison* (*sagacité comparative* de Gall) nous permet de saisir et de bien juger les rapports des choses, des événements ; elle donne, sur les objets, des idées communes à plusieurs d'entre eux, et conduit à la *généralisation*. Tout classement régulier manifeste nettement les différences, en exigeant d'abord l'*appréciation des rapports propres à former des groupes*, au moyen de la méditation inductive, ou par *comparaison*, qui, étudiant les relations statiques ou de similitude, pose des principes, et précède la *coordination*.

COMPARATIF, IVE. adj. [*comparativus*, all. *vergleichend*, angl. *comparative*, it. *comparativo*]. — *Anatomie comparative* (et à tort *anatomie comparée*). Science qui étudie et décrit les organes des animaux, non seulement en eux-mêmes, mais en les comparant à ceux des autres espèces. Ce n'est pas un genre spécial d'anatomie; c'est l'étude de cette science par la *méthode comparative*. — *Méthode comparative.* En anatomie et en physiologie, méthode d'investigation qui consiste à considérer tous les cas analogues réunis, et à en représenter les différences comme de simples modifications déterminées (dans chaque appareil ou dans chaque fonction) par l'ensemble des autres caractères de l'animal étudié. On poursuit cette marche jusqu'à ce qu'on ait réalisé autant que possible l'isolement de la partie essentielle de l'appareil ou de la fonction, de façon à rattacher sans cesse les différences secondaires à celles qui sont les plus importantes, d'après des lois uniformes. Toute comparaison anatomique et physiologique peut être faite sous cinq chefs principaux à l'état normal : 1° comparaison entre les diverses parties de chaque individu; 2° entre les sexes; 3° entre les phases que présente l'ensemble de l'évolution, comprenant l'état embryonnaire et l'état de décroissance; 4° entre les races ou variétés de chaque espèce, 5° entre tous les êtres de la hiérarchie biologique. On peut y joindre le point de vue pathologique, praticable à l'un quelconque de ces principaux chefs. Dans le cas où l'étude est bornée à un seul être, nulle détermination de son espèce ou de quelqu'une de ses parties n'offre de certitude et ne peut être appliquée à d'autres sciences ou à nos besoins, si cet être et ses parties ne sont envisagés successivement à l'état embryonnaire et à l'état sénile ou morbide, pour apprécier l'état adulte, et, réciproquement, à l'état adulte pour apprécier les deux autres. V. HOMOLOGIE. — *Physiologie comparative* (ou *comparée*). Application de la faculté de comparaison, réglée par la *méthode comparative*, à l'étude de la physiologie.

COMPARÉ, ÉE. adj. — *Anatomie comparée*. V. COMPARATIF. — *Médecine et pathologie comparées*. V. PATHOLOGIE. — *Physiologie comparée*. V. COMPARATIF.

COMPAS. s. m. Instrument destiné à mesurer les parties externes et internes du bassin, les diamètres de la tête, les voussures thoraciques, les tumeurs, etc. — *Compas haphémétrique*. V. HAPHÉMÉTRIQUE. — *Compas pelvimètre*. Il est composé de feuilles de métal très minces et articulées à leur partie moyenne par deux charnières qui s'arrêtent solidement dans toutes les positions et se fléchissent de même.

COMPENSATEUR, TRICE. adj. — *Lésion compensatrice.* Lésion qui corrige l'effet d'une autre lésion. Ainsi les lésions valvulaires du cœur peuvent être neutralisées pour un certain temps par *compensation*, par une sorte de suppléance, due soit à la dilatation des cavités du cœur, soit à l'hypertrophie de ses parois. Lorsque la compensation n'est plus suffisante, l'asystolie se produit.

COMPLEXIF, IVE. adj. [de *complecti*, embrasser]. Se dit d'une fleur dont les pétales s'embrassent par superposition.

COMPLEXION. s. f. [de *complexio*, assemblage, de *complexus*, complexe; all. *Korperbeschaffenheit*, angl. *complexion*, it. *complessione*, esp. *compleccion*]. Réunion de toutes les conditions physiques extérieures et sensibles d'un individu, et constituant son état. Ce mot dit plus que *constitution*, et diffère de *tempérament*, qui indique surtout l'état ou la disposition des organes en santé.

COMPLEXITÉ. s. f. État de ce qui est complexe, par rapport à un objet de même nature qui l'est moins.

COMPLEXUS. s. m. [all. et angl. *complexus*, it. *complesso*, esp. *complecso*]. Nom donné à deux muscles dont les fibres charnues, mêlées et entre-croisées de fibres aponévrotiques et tendineuses, ont une structure fort compliquée. — *Grand complexus* (*trachélo-occipital*, Ch.). Il s'attache d'une part aux apophyses transverses des quatre dernières vertèbres cervicales et des six premières vertèbres dorsales, et de l'autre au-dessous de la ligne courbe supérieure de l'occipital. — *Petit complexus* (*trachélo-mastoïdien*, Ch.). Il s'étend des mêmes apophyses cervicales à la surface mastoïdienne du temporal.

COMPLICATION. s. f. [*complicatio*, de *cum*, avec, et *plicare*, plier; all. *Verwickelung*, angl. *complication*, it. *complicazione*]. Concours de choses de nature différente. || Affection qui survient pendant le cours d'une autre déjà déclarée. — *Complication de maladies*, *de symptômes*. Coexistence de deux maladies, de plusieurs symptômes les lois de ces complications sont peu connues.

COMPLIQUÉ, ÉE. adj. [angl. *complicated*]. — *Maladie compliquée*. Cas morbide dans lequel plusieurs maladies s'observent sur un même individu.

COMPOSÉ, ÉE. adj. [de *compositus*, de *cum*, avec, et *positus*, placé; *complexus*, all. *zusammengesetzt*, angl. *composed*, it. *composto*, esp. *compuesto*]. Qui est formé.

de plusieurs parties. — En botanique, *fleur composée*, celle qui résulte d'un assemblage de petites fleurs réunies en un capitule, serrées dans un involucre commun, et formant des *fleurons* complets ou des *demi-fleurons*. Telle est la disposition des fleurs de la famille des *synanthérées*, longtemps appelée *famille des composées*. — *Feuille composée*. Celle dont le pétiole donne attache à des pétioles secondaires articulés avec le pétiole commun et portant chacun une foliole. = En chimie, *corps composé*. V. Corps. — *Éther composé*. V. Éther. = En anatomie, *estomac composé*. V. Estomac. — *Yeux composés*. V. Œil.

COMPOSÉ. s. m. En chimie, corps qui résulte de la combinaison de deux ou de plusieurs corps simples, et dont on peut, par l'analyse, retirer plusieurs matières de nature différente. — *Composé défini* [*combinaison en proportions définies* ou *en rapports déterminés*]. Combinaison discontinue qui se dépose à l'état cristallin ou se volatilise sans décomposition, pour une température du liquide qui reste la même jusqu'à ce qu'elle soit entièrement déposée ou évaporée. — *Composé indéfini* ou *non défini*. Substance de composition complexe dont l'analyse élémentaire donne un poids de leurs éléments qui n'est pas rigoureusement fixe, quoique tous les autres caractères principaux ne varient pas notablement. Ces composés sont les *substances coagulables*, ou non *cristallisables* ni *volatiles sans décomposition*, ce sont, en un mot, les *substances organiques* (V. Organique et Principe), dont les éléments varient constamment de quantité, entre des limites restreintes, pour une espèce anatomiquement identique, mais prise sur des individus différents, ou sur le même être dans des conditions diverses d'âge, de maladie, etc. — *Composé polymère*. V. Polymère.

COMPOSÉES. s. f. pl. V. Synanthérées.

COMPOSITIF, IVE. adj. Se dit des parties de tissu qui composent un organe; des éléments dont la réunion forme une portion de tissu normal ou accidentel offrant un aspect distinct du reste de la masse. V. Constituant.

COMPOSITION. s. f. [*compositio*, σύνθεσις, all. *Zusammensetzung*, angl. *composition*, it. *composizione*]. Action de composer; résultat de cette action. || Proportion dans laquelle les éléments sont unis ensemble, abstraction faite des propriétés des corps qu'ils composent. — *Affinité de composition*. V. Affinité. — *Attraction de composition*. V. Attraction. — *Unité de composition*. V. Unité.

COMPRESSE. s. f. [bas latin *compressa*, de *compressus*, proprement *chose serrée, pliée*; *penicillus*, *splenium*, σπληνίον, all. *Compresse*, angl. *compress*, it. *compressa*, esp. *compresa*]. Pièce de linge fin, à demi usé, sans ourlets ni lisières, ordinairement repliée plusieurs fois sur elle-même, qu'on applique sur les plaies, et qui sert à diriger convenablement la compression. On fait des compresses de formes et de grandeurs différentes, suivant les circonstances et selon les parties sur lesquelles on les applique; il y en a de *carrées*, de *triangulaires*, d'*orbiculaires*, de *prismatiques*, etc. — *Compresse découpée*. Compresse dont les bords sont plus ou moins profondément divisés. — *Compresse en croix de Malte*. Compresse carrée fendue également aux quatre angles. — *Compresse fendue*. Compresse dont un côté porte une ou deux incisions la divisant en deux ou trois portions; elle sert à relever les chairs pendant l'amputation. — *Compresse fenêtrée*. Celle dont la surface est percée d'un grand nombre de petits trous. — *Compresse graduée*. Compresse destinée à rapprocher par une compression méthodique les bords d'une plaie, ou à tenir écartées des parties qui tendent à se rapprocher plus qu'il ne convient (par exemple les os de l'avant-bras fracturés): elle est régulière ou prismatique. — *Compresse graduée régulière*, On la fait avec un morceau de linge replié plusieurs fois sur lui-même, alternativement de gauche à droite et de droite à gauche, de manière que les replis aient tous une largeur égale (deux travers de doigt) et se recouvrent tous à peu près régulièrement. — *Compresse graduée prismatique* ou *pyramidale*. Celle dont les replis, de plus en plus étroits, se recouvrent de moins en moins, de manière que l'ensemble ait la forme d'un prisme triangulaire: le premier pli ayant environ deux travers de doigt de large, et les suivants se rétrécissant graduellement, le dernier n'a que quelques lignes; des fils traversent tous les replis pour les maintenir dans la forme voulue. On fait aussi des compresses *graduées* régulières sur l'un des deux bords et prismatiques sur l'autre bord. C'est toujours par leur pli le plus étroit que les compresses graduées sont en contact avec la peau. — *Compresse longue*. Compresse carrée pliée en deux. — *Compresse longuette*. Compresse longue pliée en deux dans le sens du premier pli.

COMPRESSEUR. s. m. [all. *Compressorium*, *Druckwerkzeug*, angl. *compressor*, it. *compressore*, esp. *compresor*]. Instrument fréquemment employé en chirurgie pour arrêter ou suspendre soit l'écoulement du sang hors des vaisseaux, soit son cours dans l'intérieur des artères ou des veines; plus rarement pour comprimer un nerf (compresseur de Moore) ou un canal quelconque (compresseur de Nuck). — *Compresseurs à pression non alternante*. Le type de ces appareils est celui qu'on connaît sous le nom de *compresseur de Dupuytren*, bien que Moore en soit l'inventeur, et qui a pour but d'arrêter le sang dans les artères anévrysmatiques. Tel qu'on l'emploie aujourd'hui, il se compose de deux lames d'acier courbées et articulées en leur milieu de façon à former un arc de cercle plus ou moins grand (fig. 102); leurs extrémités libres, rendues mobiles par une brisure à charnière, portent, pour une des lames, une pelote de pression oblongue, mise en mouvement par une vis verticale; et, pour l'autre lame, une pelote de contre-pression ou d'appui, plus large : la courbure de l'instrument étant adaptée au volume du membre, la première pelote est plus ou moins rapprochée de la seconde au moyen de la vis dont elle est pourvue. — *Compresseurs à pression alternante*. Instruments munis de deux pelotes de pression qu'on fait agir successivement sur plusieurs points du vaisseau, de

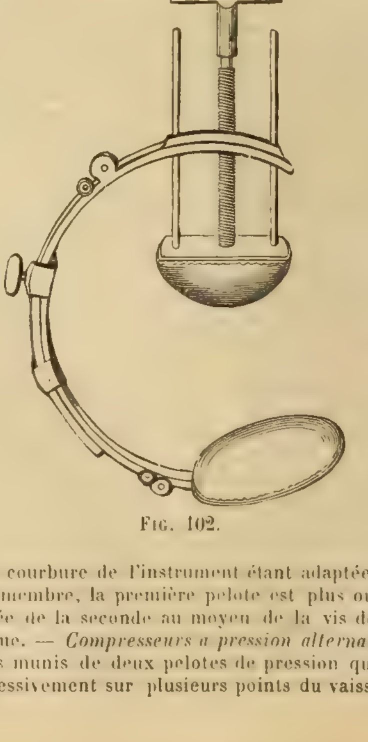
Fig. 102.

façon à rendre la compression moins fatigante tout en lui conservant sa continuité d'action. Le *compresseur de Velpeau* se compose d'une large gouttière embrassant la partie postérieure du membre ; de chaque côté de cette gouttière part une tige d'acier, qui porte une double articulation, et qui soutient une pelote que met en mouvement une vis plus ou moins serrée par un tourne-vis : on abaisse une des pelotes sur le point qu'elle doit comprimer, pendant que l'autre pelote est inactive ; plus tard, celle-ci entre en fonction, tandis que la première est relâchée. Dans le *compresseur à pression élastique de Broca*, la gouttière, plus longue, est fixée en haut par une ceinture pelvienne, et échancrée sur son bord interne, pour lui permettre de remonter sous la fesse ; les deux pelotes peuvent être mues dans tous les sens au moyen de ressorts mobiles élastiques. Le *compresseur de Benj. Anger*, construit pour la compression de l'artère fémorale, diffère des précédents par l'emploi d'une gouttière modelée exactement sur le membre, et par l'adjonction d'un coin de bois entouré de ouate et placé à la partie postéro-interne de la cuisse, pour donner à l'artère fémorale un point d'appui sur lequel les pelotes la compriment efficacement. Sur les mêmes principes ont été construits une foule d'autres compresseurs spéciaux : tels sont ceux de Bell pour l'artère temporale, de Chabert pour les veines du cou, de Schindler et de Hesselbach pour l'artère épigastrique, de Joachim pour les vaisseaux du pénis, de Marenheim et d'Ollivier pour l'artère sous-clavière, de Scultet, de Platner, de Heister, de Dionis de Brambilla, de Dohl, de Leber, de Agrens, etc., pour l'artère brachiale ; de Langeneck et Verdier pour l'artère iliaque externe, de Wegehaubsen pour l'artère crurale. — *Compresseur de Moore*. Instrument imaginé pour amortir la sensibilité des parties avant de pratiquer sur elles une opération chirurgicale, et agissant en comprimant le nerf principal de ces parties. Ce compresseur n'est autre que l'instrument qui porte le nom de Dupuytren, et qui a bien été inventé par Moore la destination seule a été changée. — *Compresseur de Nuck*. Inventé pour empêcher l'écoulement involontaire des urines : il consiste en deux plaques d'acier mobiles, garnies de peau et jointes par une charnière ; le pénis étant engagé entre les deux plaques, on les rapproche, au moyen d'une clef à tourniquet, de manière à comprimer l'urètre. = *Compresseur* V. MICROSCOPE.

COMPRESSIBILITÉ. s. f. [all. *Pressbarkeit*, angl. *compressibility*, it. *compressibilità*, esp. *compresibilidad*]. Propriété qu'ont certains corps de se réduire à un moindre volume par l'action d'une cause extérieure (telle que la pression ou la percussion) qui en rapproche les molécules. — *Compressibilité des gaz*. V. GAZ.

COMPRESSIBLE. adj. [de *comprimere*, comprimer]. Qui est susceptible de diminuer de volume par l'effet d'une cause extérieure. V. FLUIDE.

COMPRESSIF, IVE. adj. Qui sert à exercer une compression. — *Bandage compressif*. V. BANDAGE

COMPRESSIMÈTRE. s. m. V. BANDAGE *de Seutin*.

COMPRESSION. s. f. [*compressio*, de *comprimere*, de *cum*, avec, et *premere*, presser ; θλίψις, all. *Druck*, *Zusammendrückung*, all. *compression*, it. *compressione*, esp. *compresion*]. Action qu'exerce sur un corps une puissance placée hors de lui, et qui tend à rapprocher ses parties constituantes ou à diminuer son volume en augmentant sa densité. — *Machine de compression*. V. MACHINE. = En pathologie, *compression*, action exercée sur un tissu ou sur un organe par une force extrinsèque ou intrinsèque, et suffisamment prolongée pour amener dans la partie atteinte une diminution de volume et un rapprochement de ses éléments. Les effets de la compression consistent, d'une façon générale, soit dans un arrêt ou une perturbation de la nutrition, aboutissant au défaut de développement et à l'atrophie ; soit dans une irritation lente, amenant des lésions inflammatoires chroniques ou des dégénérescences diverses, soit dans un obstacle à la circulation des liquides, déterminant la mortification, la gangrène. — *Compression cérébrale*. La compression du cerveau a des symptômes variables avec la cause qui l'a produite. Plus la compression est prompte, plus les accidents sont caractéristiques. Si elle a lieu lentement, l'encéphale peut, pour ainsi dire, s'y habituer ; c'est le cas des tumeurs intracrâniennes développées lentement, sans manifestation de symptômes morbides. La compression produite par un épanchement sanguin, par la formation de pus ou de sérosité, s'établit peu à peu ; les symptômes n'apparaissent que quelque temps après l'accident. Celle qui est produite par un enfoncement des os du crâne se manifeste promptement. Il y a paresse de l'intelligence, assoupissement ; la sensibilité devient obtuse, les sens s'émoussent, la tête est pesante, l'assoupissement augmente, le coma survient, et souvent la paralysie arrive, après avoir été précédée d'embarras dans les mouvements des membres. La paralysie, ordinairement complète, peut ne porter que sur le mouvement, elle peut affecter différentes parties. Très rarement il y a de la contracture ou des convulsions, rarement aussi émission involontaire des urines et des matières fécales. Les pupilles sont fixes, souvent dilatées, quelquefois resserrées ; l'une peut être dilatée et l'autre resserrée ; la respiration est lente, stertoreuse ; le pouls est petit, quelquefois il a conservé son rythme normal. La face est habituellement pâle, couverte d'une sueur froide. Ces symptômes peuvent se combiner de différentes manières ; la marche de l'affection est très variable, et dure depuis quelques semaines jusqu'à plusieurs mois pendant lesquels il peut survenir une méningo-encéphalite. V. TRÉPANATION. — *Compression médullaire*. Elle est rapide, lorsqu'elle succède à une fracture ou à une luxation d'une ou plusieurs vertèbres ; le plus souvent elle survient lentement sous l'influence de lésions organiques de nature très différente : tumeurs de la moelle (gliome, tubercule, sarcome, carcinome, gomme, kyste), ou des méninges (sarcome, psammome, pachyméningite), ou du tissu cellulo-adipeux du rachis (carcinome, sarcome, kyste, abcès) ; lésions du rachis (hyperostose syphilitique, arthrite sèche, mal de Pott, cancer). La compression lente produite par une de ces causes amène nécessairement une inflammation de la moelle avec myélosclérose consécutive ascendante et descendante. Il en résulte d'abord des douleurs dites *pseudo-névralgiques*, parce qu'elles sont sous la dépendance d'une véritable névrite plus que d'une névralgie proprement dite ; puis des troubles moteurs, consistant successivement en paralysie, rigidité temporaire et contracture permanente des membres. Il y a rétention ou incontinence d'urine, suivant que la compression siège vers le milieu de la région dorsale ou à la région lombaire. La paralysie varie avec la situation et l'étendue de la région médullaire comprimée : quand la compression porte sur un point de la région dorsale dont elle intéresse toute l'épaisseur, il y a paraplégie ; lorsqu'une moitié latérale seulement de la moelle est atteinte, il y a hémiparaplégie si la lésion siège dans la région dorsale ou lombaire, hémiplégie si elle occupe la région cervicale : dans ces deux derniers cas, il y a en même temps anesthésie croisée, c'est-à-dire perte du mouvement dans le membre correspondant au côté de la moelle comprimé, et perte de la sensibilité dans l'autre membre (Charcot). = En chirurgie, *compression*, pression méthodique exercée à l'aide de la main, de bandages ou d'instruments dans un but thérapeutique. On comprime un membre affecté d'œdème, de varices, d'hydropisie articulaire, d'ulcère calleux; l'abdomen, à la suite de l'accouchement ou de certaines opérations chirurgicales; les tumeurs hypertrophiques, glandulaires, érectiles; on emploie surtout la compression pour arrêter ou modérer le cours du sang, dans le traitement des anévrysmes ou des plaies artérielles. La *compression modérée* a pour effet de seconder la contractilité du tissu, et de diminuer peu à peu le volume des parties; trop forte, elle en détermine l'étranglement ou l'atrophie. — *Compression alternative* ou *double*. Mode de compression très usité dans le traitement des anévrysmes, fémoraux et poplités surtout. Il consiste à comprimer alternativement deux ou plusieurs points du vaisseau, de façon à éviter la fatigue, les douleurs, la mortification des tissus qu'on observe souvent dans la compression appliquée en un seul point. Ce procédé a les avantages de la continuité, puisque le vaisseau ne cesse pas d'être pressé en une partie de son trajet (V. Compresseur). — *Compression carotidienne*. Faite d'un seul côté, avec les doigts, temporaire ou intermittente, cette compression est inoffensive, souvent utile dans les névroses, surtout indiquée quand il y a flux sanguin vers les centres nerveux, et dans l'éclampsie des enfants : elle devra être pratiquée du côté opposé à celui qui est le siège de convulsions prédominantes ; elle enraye souvent les accidents convulsifs. Le lieu d'élection pour comprimer la carotide sur la colonne vertébrale est au niveau du cartilage thyroïde (A. Waller). — *Compression continue*. Compression faite sans interruption sur le trajet d'une artère anévrysmatique ou sur le sac lui-même, jusqu'à ce que la tumeur soit solidifiée. A moins d'indications particulières, elle est bien préférable à la compression intermittente, à condition toutefois d'être alternative. Elle peut être digitale ou mécanique. — *Compression digitale*. Mode de traitement des anévrysmes consistant à interrompre le cours du sang dans l'artère à l'aide d'une compression exercée par les doigts de plusieurs aides qui se remplacent de façon qu'il n'y ait pas d'intermittence (Vanzetti). Ce procédé est plus simple, moins douloureux, et aussi efficace que la compression mécanique ; il exige toutefois une certaine surveillance : on a vu une escarre se former sous les doigts compresseurs. La compression digitale rend aussi des services dans le cours d'une opération, en arrêtant momentanément la circulation dans une artère. — *Compression directe*. Compression exercée sur l'orifice même des vaisseaux ou sur un sac anévrysmal. Dans le premier cas, elle se pratique, pendant une opération, à l'aide de pinces à pression continue. Dans le second cas, elle n'est applicable qu'aux anévrysmes très petits, ou comme adjuvant de la compression indirecte, et est presque toujours médiate. — *Compression en deux temps*. Combinaison des compressions partielle et totale : l'artère est d'abord comprimée partiellement, ce qui diminue les battements ; puis totalement pendant quelques heures, ce qui achève l'œuvre commencée (Broca). — *Compression immédiate*. Celle qui agit sur les vaisseaux ou sur une tumeur anévrysmale sans l'intermédiaire des parties molles. On l'applique plus souvent pour arrêter une hémorragie traumatique ou opératoire que sur le sac ouvert d'un anévrysme. — *Compression indirecte*. Compression qui se fait parallèlement au vaisseau dans le traitement des anévrysmes : c'est la méthode qui se rapproche le plus des procédés naturels de guérison spontanée (Broca) et qui a donné les plus beaux succès. Elle est médiate, digitale ou mécanique, en deux temps, ou continue et alternative. — *Compression intermittente*. Compression interrompue de temps en temps pour laisser reposer le malade ou éviter l'apparition d'escarres . ces accidents sont prévenus par la compression alternative, et la compression intermittente n'est plus usitée. — *Compression mécanique*. Compression faite par un agent quelconque autre que les doigts : bandage compressif, poids, sacs remplis de grains de plomb, sachets de plâtre, compresseurs, tourniquet, garrot, pelote. — *Compression médiate*. Celle qui agit sur les vaisseaux par l'intermédiaire des parties molles. — *Compression partielle* ou *incomplète*. Celle qui modère seulement le cours du sang dans un vaisseau ou qui en diminue la quantité dans un sac anévrysmal, sans supprimer dans ces parties la présence d'une certaine quantité de liquide sanguin. — *Compression totale* ou *complète*. Celle qui suspend complètement l'arrivée et le cours du sang. Elle nécessite un déploiement de force qui n'est pas sans danger pour les parties sur lesquelles elle s'exerce ; elle peut amener la guérison d'un anévrysme en vingt-quatre heures, mais au prix d'accidents, douleurs, ulcérations, œdème, érysipèle, gangrène, qu'il est urgent d'éviter.

COMPRIMÉ, ÉE. adj. [*compressus*, all. *abgeflacht*, esp. *comprimido*]. Se dit, en botanique, d'une partie plus large qu'épaisse, et de celle dont la coupe présente une ellipse, comme si elle avait été serrée d'un côté à l'autre. = *Air comprimé*. V. Air et Tension.

COMPTE-GOUTTES. s. m. [all. *Tropfenzähler*]. Instrument de verre destiné à compter et à doser les gouttes d'un liquide, de manière à les donner d'un poids toujours égal. Celui de Salleron, adopté par le Codex, se compose d'un petit ballon portant un tube latéral, par lequel s'opère l'écoulement du liquide dont on veut compter les gouttes : il suffit d'incliner le flacon, pour que le liquide s'écoule goutte à goutte et très régulièrement. La forme et la capacité du flacon sont variables ; mais ce qui est fixe, c'est le diamètre *extérieur* du tube, qui doit être de 3 millimètres : dans ces conditions, vingt gouttes d'eau distillée à 15 degrés pèsent exactement 1 gramme.

CONARIUM. s. m. [κωνάριον, κωνοειδής, de κῶνος, cône (Galien) ; all. *Zirbeldrüse*, angl. *conarium*, it. et esp. *conario*]. V. Pinéale (*Glande*).

CONCAMÉRATION. s. f. [*concameratio*, arcade, voûte, cintre, de *cum*, avec, et *camera*, toit en voûte ; all. *Schallwellenlinie*, angl. *concameration*, it. *concamerazione*]. Courbure de chaque onde sonore, qui devient de plus en plus grande, puisqu'elle circonscrit les précédentes.

CONCASSATION. s. f. V. Quassation.

CONCASSER. v. a. [du latin *conquassare*, mettre en pièces, de *cum*, et *quassare* ; all. *zerstossen*, angl. *to pound* it. *pestare*, *acciaccare*]. En pharmacie, réduire en petits fragments des racines ou des bois pour séparer plus facilement les principes qu'ils contiennent.

CONCAVE. adj. [*concavus*, all. *concav*, *hohlrund*, angl. *concave*, it. et esp. *concavo*]. Se dit de toute surface courbe dont le milieu est plus déprimé que les bords. — *Miroir concave*. V. Miroir.

CONCAVO-CONCAVE. adj. Se dit d'un verre de lunettes concave sur ses deux faces.

CONCAVO-CONVEXE. adj. Se dit d'un verre de lunettes concave d'un côté et convexe de l'autre.

CONCENTRATION. s. f. [de *cum*, avec, ensemble, et *centrum*, centre ; all. et angl. *Concentration*, it. *concentrazione*, esp. *concentracion*]. Action de rassembler vers un centre commun. — En chimie, opération qui consiste à rapprocher les molécules d'un corps, en diminuant la proportion du liquide qu'elles contiennent. On *concentre* un acide en faisant évaporer une partie de l'eau qui le tient en dissolution, ou en l'exposant à l'action du froid, qui en congèle la partie aqueuse. On *concentre* l'alcool en le laissant pendant 2 ou 3 jours en contact avec de la chaux vive, à l'étuve, et le distillant ensuite au bain-marie : de là les expressions d'*alcool*, d'*acide concentré*, *très concentré*, etc. = En pathologie, *concentration du pouls*, état de l'artère peu développée sous le doigt.

CONCENTRIQUE. adj. [all. *concentrisch*, angl. *concentric, concentrical*, it. *concentrico*]. — *Cellule concentrique*. V. ÉPITHÉLIOMA. — *Contraction concentrique*. V. GYMNASTIQUE *suédoise*. — *Hypertrophie concentrique du cœur*. V. ANÉVRYSME et HYPERTROPHIE *du cœur*.

CONCEPTACLE. s. m. [*conceptaculum*, de *concipere*, contenir, ἀγγεῖον all. *Behälter*, angl. *conceptaculum, conceptacle*, it. *concettacolo*]. En botanique, synonyme, employé à tort, de *thèque* ou de *sporange*, dans la description des algues. ‖ Communément, organe des champignons, arrondi ou ovale, charnu, coriace ou corné, creux, s'ouvrant par rupture de sa paroi ou par un pore terminal, renfermant des *sporanges*, distinct, ou supporté par un *réceptacle* globuleux ou discoïde. V. SPORE.

CONCEPTION. s. f. [*conceptio*, de *concipere*, concevoir, de *cum*, avec, et *capere*, prendre ; κύησις, all. *Empfangniss*, angl. *conception*, it. *concezione*, esp. *concepcion*]. Action d'ordre organique ou vitale de laquelle résulte la production d'un nouvel être dans le sein d'une femelle d'animal, par suite de l'arrivée des spermatozoïdes dans l'ovule. Physiologiquement, *conception* ne désigne pas un seul phénomène, mais à la fois le *coït*, la *fécondation*, le *fractionnement du vitellus* et la production du *blastoderme* qui en dérive. = État de l'intelligence, bien distinct de la *perception*, qui fait apercevoir certains rapports entre les idées et les objets auxquels elles se rapportent. La conception peut être *passive*, d'où contemplation des matériaux objectifs ; et *active*, d'où méditation et construction subjective. La *conception passive* se divise en *concrète* et en *abstraite ;* la *conception active*, en *inductive* et en *déductive*. Par la conception passive, ou *contemplation*, l'esprit reçoit du dehors les matériaux primitifs de toutes les constructions ; par la conception active, ou *méditation*, il construit les combinaisons plus ou moins générales qui doivent éclairer la conduite habituelle. Ces facultés ne sont pas le privilège de notre espèce, toutes deux existent à divers degrés d'infériorité dans la meilleure partie du règne animal ; car elles y sont, comme pour nous, nécessaires à la vie personnelle, domestique et surtout sociale : les besoins nutritifs, les rapports sexuels et les besoins des petits, y suscitent beaucoup d'observations et de réflexions. — *Conception délirante* ou *fausse conception*. Idée fausse, mais dont le malade ne peut se délivrer ni par lui-même, ni par les raisonnements. Dans l'hypocondrie, c'est par une conception délirante que le malade croit être affecté d'une maladie, sans que le médecin puisse l'en dissuader (V. ESPRIT et FOLIE). — *Conception subjective*. V. SUBJECTIF.

CONCHIFÈRES. s. m. pl. [de *concha*, coquille, et *ferre*, porter]. Mollusques gastéropodes à coquille spirivalve. V. COQUILLE.

CONCHINIEN, ENNE. adj. Qui se rapporte à la conque de l'oreille, au cartilage de la conque. — *Muscle conchinien*. V. CONCHO-ANTHÉLIX.

CONCHIOLINE. s. f. Substance analogue à la kératine et à l'épidermose, retirée de la coquille de certains mollusques (Fremy).

CONCHO-ANTHÉLIX. s. m. [*muscle conchinien*]. Muscle transverse qui va de la conque de l'oreille à l'anthélix.

CONCHO-HÉLIX. s. m. [*concho-helix, petit hélix*]. Petit faisceau musculaire fixé à la conque de l'oreille et à l'hélix.

CONCHOÏDE. adj. — *Cassure conchoïde*. Cassure présentant l'aspect de lignes courbes qui se rapprochent sans cesse de lignes droites, sans les couper.

CONCHYLIOLOGIE. s. f. [*conchyliologia*, de κογχύλια, coquilles, et λόγος, discours ; all. *Konchylienkunde, Conchyliologie*, angl. *conchyliology*, it. et esp. *conchiliologia*]. Traité ou histoire des coquilles.

CONCOCTION. s. f. [*concoctio*, de *concoquere*, cuire avec ; πεπασμὸς, all. *concoction*, angl. *concoction*, it. *concozione*]. Anciennement, en pathologie, maturation des humeurs, en physiologie, changement qu'éprouvent les aliments dans l'estomac.

CONCOLORE. adj. [*concolor*, de *cum*, avec, et *color*, couleur ; all. *gleichfarbig*]. Se dit d'une feuille dont les deux faces ont la même couleur, de deux organes semblablement colorés, etc.

CONCOMBRE. s. m. [*Cucumis*, L., σίκυον, all. *Gurke*, angl. *cucumber*, it. *citriuolo*, esp. *pepino*]. Genre de plantes de la syngénésie monœcie, L., cucurbitacées, J., dont les espèces importantes sont la *coloquinte*, le *melon* et le *concombre*. — *Concombre cultivé* (*Cucumis sativus*, L.). Il est originaire d'Orient. Ses fruits mûrs, allongés, cylindriques, lisses et blanchâtres, contiennent une pulpe aqueuse et fade, peu nutritive, mais rafraîchissante et tempérante. Le suc sert à faire une pommade (V. POMMADE). Les semences sont au nombre des quatre semences froides et majeures ; on en fait des émulsions et un sirop adoucissant. — On cultive dans les jardins une variété du *Cucumis sativus* à fruits plus courts, verts et rugueux, que l'on emploie, confits dans le vinaigre, comme assaisonnement, sous le nom de *cornichons*. — *Concombre sauvage* (*concombre d'âne, Ecbalium elaterium, Cucumis asinius* des officines. *Momordica elaterium*, L., *ou aspera*, Lamk, *Ecbalium officinarum*, Richard). Il ne ressemble au cocombre commun que par son feuillage ; car son fruit n'a que l'épaisseur d'une noix et est très velu. Sa racine, grosse, blanche, fort amère, ressemble à celle de la bryone. Le suc du fruit renferme, comme éléments importants, une résine verte, purgative, et un principe cristallisable, l'*élatérine ;* il était jadis employé en extrait, sous le nom d'*élatérium* (V. ÉLATÉRINE et ÉLATÉRIUM). Le concombre sauvage entrait aussi dans l'électuaire panchymagogue, l'onguent d'arthanita, l'emplâtre diabotanum, etc.

CONCOMITANCE. s. f. Adjonction de symptômes accessoires aux symptômes essentiels d'une maladie.

CONCOMITANT, ANTE. adj. [*concomitans*, de *cum*, avec, et *comitari*, accompagner ; all. *begleitend*, angl. *concomitant*, it. et esp. *concomitante*]. Qui accompagne. — *Symptôme* ou *signe concomitant*. Celui qui accompagne accessoirement les signes essentiels d'une maladie.

CONCRESCIBLE. adj. [de *concrescere*, s'épaissir, se durcir]. Se dit d'un fluide ou d'un solide susceptible de durcir sans se coaguler.

CONCRET, ÈTE. adj. [*concretus*, de *concrescere*, s'épaissir, de *cum*, avec, et *crescere*, croître, se former ; all. *concret*, angl. *concrete*, it. et esp. *concreto*]. Se dit, en chimie, d'une substance de consistance plus ou moins solide et non fluide : le camphre est une *huile volatile concrète ;* l'acide benzoïque, un *acide concret*. — *Pus concret*. V. PUS. = *Science concrète*. V. SCIENCE.

CONCRÉTION. s. f. [*concretio*, de *concretus*, concret ; πῆξις, σύμπηξις, all. *Concrement*, angl. *concretion*, it. *concrezione*, esp. *concrecion*]. Action de s'épaissir, de se solidifier ; résultat de cette action. = Production de nouvelle formation organisée ou non et solide, que l'on rencontre dans l'épaisseur des tissus après certaines inflammations chroniques, ou qui se développe, soit dans les articulations, soit dans les conduits et réservoirs des fluides excrémentitiels : *concrétion arthritique, biliaire, prostatique*, etc. Par conséquent, *concrétion* est souvent synonyme de *calcul*, et se rend alors en latin par *concrementum*. *Concrétion* a cependant une signification plus étendue ; ainsi l'on nomme *concrétions osseuses* les productions osseuses accidentelles ; *concrétions tophacées*, les amas de sels calcaires et d'urates qui se forment autour des articulations chez les goutteux; *concrétions crétacées* ou *calcaires*, les dépôts de carbonate et de phosphate calcaire qui se forment à l'intérieur de quelques organes : on ne pourrait pas leur donner le nom de *calculs*. — *Concrétion athéromateuse*. V. Artere et Capillaire. — *Concrétion calcaire de la glande pinéale*. V. Acervule. — *Concrétion couenneuse*. La couenne diphtéritique. — *Concrétion fibrineuse sanguine polypiforme*. V. Fibrineux. — *Concrétion membraneuse*. Celle qui est en forme de membrane. = *Concrétion stomacale d'écrevisse*. Produit employé autrefois en médecine à cause du carbonate de chaux qu'il contient.

CONDENSABILITÉ. s. f. [all. *Verdichtbarkeit*, angl. *condensability*, it. *condensabilità*, esp. *condensabilidad*]. Propriété que possèdent les corps d'être condensables.

CONDENSABLE. adj. [all. *verdichtbar*, angl. *condensable*, it. *condensabile*]. Se dit d'un corps dont les molécules sont susceptibles de se rapprocher les unes des autres, ce qui le réduit à un moindre volume.

CONDENSANT, ANTE. adj. [*condensans*, de *condensare*, de *cum*, avec, et *densus*, dense; all. *verdichtend*]. — *Hypertrophie condensante des os*. Augmentation du volume d'un os avec production de tissu compact à la place du canal médullaire ou du tissu spongieux.

CONDENSATEUR, TRICE. adj. et s. m. [all. *Condensator*, it. *condensatore*, esp. *condensator*]. Qui condense. — *Condensateur électrique*. Appareil imaginé en 1760 par Æpinus pour accumuler sur une surface une grande quantité d'électricité, qui y est pour ainsi dire condensée. Il se compose de deux plateaux métalliques, supportés par un pied de verre, et isolés l'un de l'autre par l'interposition d'une lame de verre vernie à la gomme-laque. L'un d'eux est mis en communication avec une machine électrique fournissant de l'électricité positive, l'autre avec le sol : le premier (*plateau collecteur*) se charge d'électricité positive en quantité bien plus grande que s'il n'était pas en présence du second plateau (*plateau condensateur*), parce qu'il y a décomposition par influence du fluide neutre de ce dernier, attraction sur sa face interne de fluide négatif, de nom contraire à celui du premier plateau, et accumulation sur celui-ci de nouvelles quantités de fluide positif.

CONDENSATION. s. f. [πύκνωσις, de *cum*, et *densus*, dense; *densatio*, all. *Verdichtung*, angl. *condensation*, it. *condensazione*, esp. *condensacion*]. Action de condenser. || Rapprochement des molécules d'un corps, qui a pour effet d'en augmenter la densité.

CONDENSER. v. a. [*densare*, *condensare*, πυκνοῦν, all. *verdichten*, angl. *to condense*, it. *condensave*, esp. *condensar*]. Rapprocher les molécules d'un corps : le froid *condense* les corps. On dit que les vapeurs *se condensent*, lorsqu'elles reprennent l'état liquide par le rapprochement de leurs molécules. V. Brouillard et Gaz.

CONDILLAC (Drôme). — *Eau acidulée*. Acide carbonique. Bicarbonate de chaux et de magnésie. Froide. Boisson.

CONDIMENT. s. m. [*condimentum*, de *condire*, assaisonner, ἥδυσμα, ἄρτυμα, all. *Würze*, angl. *seasoning*, it. et esp. *condimento*]. Substance acide, âcre, aromatique, saline ou sucrée, qu'on ajoute aux aliments, pour en améliorer la saveur et pour en faciliter la digestion, par suite de l'augmentation qu'elle provoque dans les sécrétions du tube digestif et qui est favorable à l'assimilation : l'emploi des condiments est donc indiqué quand ces sécrétions manquent ou sont diminuées.

CONDIT ou **CONFIT**. s. m. [*conditum*, κονδῖτον, ἀρτυτὸν, all. *Eingemachtes*, angl. *conditum*. *confect*, it. *appassito*]. En pharmacie, substance végétale pénétrée et recouverte de sucre cristallisé. Les tiges d'angélique, les oranges, citrons et cédrats se servent à l'état de *condits*.

CONDITION. s. f. — *Principe des conditions d'existence*. V. Finalité.

CONDOM. s. m. V. Baudruche.

CONDUCTEUR, TRICE. adj. [all. *Leiter*, angl. *conductor*, it. *conduttore*, esp. *conductor*]. Qui conduit. — En botanique, *tissu conducteur*, portion du tissu du style et du trophosperme, remarquable par le peu d'adhérence et la mollesse des utricules qui le composent, et à travers lequel pénètre le boyau pollinique pour arriver dans la cavité de l'ovaire et aux ovules.

CONDUCTEUR. s. m. — En physique, *conducteur de calorique* ou *de l'électricité*, corps qui se laisse facilement traverser par l'un ou par l'autre de ces agents : tels sont les métaux. || Spécialement, *conducteur*, cylindre métallique, soutenu par des colonnes de verre, qui se trouve au devant de la machine électrique et à la surface duquel l'électricité se rassemble. = En chirurgie, nom donné à deux instruments employés autrefois dans l'opération de la taille par le *grand appareil*. Ce sont des sondes d'acier droites, sur lesquelles règne une vive arête qui sert à diriger les tenettes dans la vessie. On les distinguait en *mâle* et *femelle*, parce qu'ils étaient terminés l'un par une languette arrondie, l'autre par une échancrure. || D'une façon générale, tige ou sonde pourvue d'une cannelure destinée à conduire un autre instrument.

CONDUCTIBILITÉ. s. f. En physique, propriété dont jouissent les corps de propager la chaleur et l'électricité dans leur masse ou leur surface, et de les communiquer ainsi aux corps voisins. V. Transmission. = En physiologie, propriété qu'ont les nerfs de transmettre les impressions sensitives ou motrices aux centres nerveux ou à la périphérie. — *Conductibilité indifférente* (Vulpian, P. Bert). Propriété que manifestent les nerfs sensitifs de conduire les impressions sensitives dans le sens centrifuge aussi bien que dans le sens centripète : elle montre qu'il n'y a pas de différences essentielles entre les nerfs centripètes et centrifuges, et que ceux-ci se distinguent seulement par le sens suivant lequel fonctionne la fibre nerveuse, sens qui varie suivant la nature de l'organe avec lequel cette fibre est en connexion (Duval).

CONDUCTION. s. f. [*conductio*, de *conducere*, de *cum*, avec, et *ducere*, mener]. En physique, passage du calorique d'une particule à une autre dans un même corps. = En physiologie, transmission des impressions sensitives ou motrices, par la moelle et les nerfs, de la périphérie aux centres nerveux, ou inversement. Les expériences de Vulpian montrent que, dans la moelle, la conduction des impressions centripètes se fait d'une manière *indifférente*, et non par des voies spéciales, préétablies : les mutilations expérimentales de la moelle laissent intacte l'arrivée au cerveau des impressions de la périphérie.

CONDUIT. s. m. [de *conduire*; *meatus*, *ductus*, all. *Gang*, angl. *conduit*, it. *condotto*, esp. *conducto*]. Synonyme de *canal*. On dit indifféremment le *canal* ou le *conduit thoracique*, le *canal* ou le *conduit cholédoque*, les *conduits* ou les *canaux palatins*, les *conduits* ou les *canaux excréteurs des glandes*, les *conduits* ou les *canaux dentaires*. — *Conduits absorbants*. Les vaisseaux lymphatiques. — *Conduit aérien*. V. Aerien. — *Conduit alimentaire*. V. Digestif. — *Conduit auditif* ou *acoustique*. V. Auditif. — *Conduit auriculaire*. V. Auriculaire. — *Conduit carotidien*. V. Carotidien. — *Conduit cystique*. V. Cystique. — *Conduit dentaire*. V. Dent. — *Conduit éjaculateur*. V. Éjaculateur. — *Conduit guttural du tympan*. La trompe d'Eustache. — *Conduit galactophore*. V. Galactophore. — *Conduit incisif*. V. Incisif. — *Conduit lacrymal*. V. Lacrymal. — *Conduits médullaires vasculai-*

res, nourriciers des os ou *de Havers*. V. Os. — *Conduit de Müller*. V Corps *de Wolff*. — *Conduit parotidien*. V. Parotidien. — *Conduit ptérygo-palatin*. V. Ptérygo-Palatin. — *Conduit spermatique* ou *déférent*. V. Déferent. — *Conduit vidien* ou *ptérygoïdien*. V. Vidien. — *Conduit vitellin* ou *omphalo-mésentérique*. V. Omphalo-mésentérique.

CONDUPLIQUÉ, ÉE. adj. [*conduplicatus*, de *cum*, avec, ensemble, et *duplicatus*, doublé; all. *Zusammengeschlagen*]. Se dit des feuilles, des cotylédons et des pétales (étendard des papilionacés) pliés en double dans le sens de leur longueur.

CONDURANGO. s. m. [*Condur-Angu*, liane du Condor]. Racine d'une asclépiadée (*Gonolobus Condurango*, Triana) de l'Amérique du Sud, où elle est réputée anticancéreuse.

CONDYLE. s. m. [*condylus*, κόνδυλος, all. *Beinknopf*, angl. *condyle*, it. et esp. *condilo*]. Éminence articulaire, arrondie en un sens, aplatie dans l'autre : tels sont les *condyles de l'occipital*, éminences allongées d'avant en arrière et articulées avec l'atlas; les *condyles de la mâchoire*, articulés avec les cavités glénoïdes des temporaux; les *condyles de l'extrémité inférieure du fémur* (V. Fémur). || On a appliqué ce nom à des éminences non articulaires, comme les tubérosités latérales de l'extrémité inférieure de l'humérus (V. Humérus). || On s'en est même servi, à tort, pour désigner les surfaces articulaires concaves de la partie supérieure du tibia.

CONDYLIEN et **CONDYLOÏDIEN, IENNE**. adj. [*condyloideus*]. Qui a rapport aux condyles. — *Articulation condylienne*. Diarthrose dans laquelle les surfaces osseuses sont un condyle et une cavité articulaire ellipsoïde; les moyens d'union, une capsule fibreuse; les ligaments interarticulaires, un fibro-cartilage en forme de ménisque. — *Trous condyliens antérieurs* et *postérieurs*. Trous de l'os occipital, situés, de chaque côté, en avant et en arrière des condyles du même os, dans des enfoncements appelés *fosses condyliennes antérieures* et *postérieures*. Le trou antérieur est l'orifice du canal du nerf hypoglosse; le postérieur donne passage à une veine.

CONDYLOÏDE. adj. [*condyloides*]. Qui a la forme d'un condyle.

CONDYLOME. s. m. [*condyloma*, κονδύλωμα, all. *Feigwarze*, angl. *condyloma*, it. et esp. *condiloma*]. Excroissance charnue douloureuse, qui siège autour et à l'intérieur de l'anus, au périnée, au prépuce, au gland, à la vulve. Cette tumeur consiste en une trame de tissu lamineux accompagné de matière amorphe, d'éléments fibro-plastiques, de cytoblastions et de vaisseaux capillaires. La surface offre des papilles hypertrophiées et déformées, s'élevant à la surface du derme; elle est couverte d'épiderme mou, épaissi, contenant quelquefois des *globes épidermiques*, et souvent des globules de pus; parfois arrondie, elle est le plus souvent rugueuse, grenue ou foliacée, à feuillets chargés de saillies formées par les papilles ramifiées et hypertrophiées : de là l'aspect de *crête de coq* ou *chou-fleur* de ces productions. La base en est tantôt pédiculée, tantôt large, plus ou moins aplatie. Ces productions peuvent succéder à une irritation quelconque, surtout à celles que déterminent le pus blennorragique ou syphilitique et les sécrétions muqueuses des femmes enceintes. Les applications locales de poudre de sabine, d'alun, de tannin, sont des moyens palliatifs qui diminuent les excroissances sans les faire disparaître; la disparition ne s'obtient que par la ligature élastique, l'excision, ou la cautérisation avec l'acide chromique, l'acide azotique mono-hydraté, l'azotate acide de mercure.

CÔNE. s. m. [*conus*, de κῶνος, cône; all. *Kegel*, angl. *cone*, it. et esp. *cono*]. Pyramide dont la base est un cercle. = En botanique, *cône* (*strobilus*), assemblage ovoïdal d'écailles coriaces, imbriquées en tous sens autour d'un axe commun : fruit du pin. = En anatomie, *cône olfactif*, cellule dans laquelle se terminent les nerfs olfactifs. V. Olfactif. — *Cône rétinien*. V. Rétine.

CONÉINE. s. f. [all. *Konein*, esp. *coneina*]. V. Conicine.

CONFECTION. s. f. [*confectio*, de *confectus*, achevé, perfectionné; all. *Latwerge*, angl. *confection*, it. *confezione*, esp. *confeccion*]. Préparation pharmaceutique, de consistance pulpeuse, composée de plusieurs poudres, presque toujours végétales, et de sirop ou de miel. Quoiqu'il n'existe aucune différence essentielle entre les confections, les électuaires et les opiats, on réserve le nom de *confections* à certains électuaires très composés, maintenant inusités : *confection d'anacarde de Mésué* ou *d'Hoffmann*, qui, outre les anacardes, contient du girofle, du laurier, et qui est irritante; *confection d'alkermès* dans laquelle entrent les perles du Levant, les pilules ou *grains* de kermès (V. Kermès *animal*); *confection d'hyacinthe*, qui contient du safran, des terres inertes, des substances absorbantes et des substances excitantes; *confection Hamech*, purgatif extracto-résineux énergique; *confection de Fracastor* (V. Diascordium), etc.

CONFERVES. s. f. pl. [*confervæ*, de *confervere*, foisonner ensemble, de *cum*, avec, et *fervere*, bouillir; all. *Süsswasseralgen*, esp. *confervas*]. Plantes de la classe des algues (cryptogamie, L.), composées de filaments capillaires simples ou cloisonnés, creux, verdâtres, etc., sécrétant souvent une substance mucilagineuse qui les englobe. Elles habitent surtout les eaux stagnantes et les lieux très humides. V. Glairine.

CONFIGURATION. s. f. [all. *Bildung*, *Gestaltung*, angl. *configuration*, it. *configurazione*]. Forme générale du corps. — *Esprit de configuration*. Faculté de saisir et d'exprimer la forme des objets (Spurzheim et Broussais).

CONFINÉ, ÉE. adj. — *Air confiné*. V. Air et Haleine.

CONFINEMENT. s. m. Agglomération des hommes ou des animaux dans les salles d'hôpitaux, les casernes, les navires, sous les tentes, dans les écuries, etc., sans possibilité d'exercice et de respiration en plein air, proportionnels aux besoins naturels (V. Encombrement).

CONFIRMÉ, ÉE. adj. — *Syphilis confirmée*. V. Syphilis.

CONFIT, E. adj. V. Condit.

CONFLUENT. s. m. [de *confluent*]. Point ou lieu de réunion de divers conduits. — *Confluent des sinus de la dure-mere*. V. Pressoir d'*Hérophile*. — *Confluent sous-arachnoïdien*. V. Sous-arachnoïdien.

CONFLUENT, ENTE. adj. [*confluens*, de *cum*, avec, ensemble, et de *fluere*, couler; συῤῥέων, all. *Zusammenfliessend*, angl. *confluent*, it. et esp. *confluente*]. Qui coule ensemble, qui vient en foule. — Se dit des pustules, taches et ulcérations qui se réunissent. — *Aphtes confluents*. V. Aphte. — *Variole confluente*. V. Variole.

CONFORMATION. s. f. [*conformatio*, de *conformare*, arranger, disposer, de *cum*, avec, et *formare*, former, de *forma*, forme · διάπλασις, all. *Bildung*, angl. *conformation*, *accommodation*, it. *conformazione*, esp. *conformacion*]. Synonyme de *configuration*. — *Vice de conformation*. V. Vice.

CONFORME. adj. [*conformis*, de *cum*, avec, et *forma*, forme; *similis*]. Se dit, en botanique, des organes (*feuilles florales*) dont la forme est la même que celle des organes analogues (*feuilles caulinaires*).

CONFORTANT, ANTE ou **CONFORTATIF, IVE**. adj. et s. m. [*confortans*, de *cum*, avec, et *fortis*, fort; κρατυντικὸς, *corroborans*]. Synonyme de *fortifiant*.

CONFRICATION. s. f. [*confricatio*, all. *Zusammreiben*, angl. *confrication*, it. *confricazione*]. Quelquefois synonyme de *tribadisme* ou d'*onanisme*. = Frottement réciproque de deux parties qui amène l'*intertrigo*, dans les plis de la peau du cou, à la face interne des cuisses, chez les enfants et les adultes obèses. = En pharmacie et en chimie, action de réduire en poudre deux fragments du même corps par leur frottement réciproque, ou d'exprimer avec les doigts les sucs d'un fruit ou les sucs contenus dans un sac à filtrer.

CONGELABLE. adj. Se dit d'un liquide susceptible de subir la congélation.

CONGÉLATION. s. f. [*congelatio*, de *cum*, avec, et *gelu*, gel ; σύμπηξις, all. *Gefrieren*, *Erfrieren*, *Gerinnen*, angl *congelation*, it. *congelazione*, esp. *congelacion*]. Réduction d'un liquide à l'état solide par la soustraction d'une partie de son calorique latent *congélation de l'eau*, *du mercure*, etc. = Quelquefois, à tort, synonyme de *coagulation*. = En pathologie, *congélation* ou *froidure*, ensemble de lésions locales ou générales produites par le froid. Les parties sont insensibles, dures et exsangues ; si la congélation se prolonge, ou si elle est intense, il se forme des ulcérations et des escarres, une inflammation éliminatrice se développe, et la partie gelée tombe. Le meilleur moyen à employer est de faire des frictions soutenues sur la partie gelée avec de la neige ou de l'eau à la glace ; il faut surtout bien se garder de l'échauffer au feu ou avec des corps chauds : ce serait éteindre ce qui y reste de vie. La congélation générale se manifeste par un besoin irrésistible de repos et de sommeil ; les hommes, en cet état, ne peuvent être décidés à se mouvoir que par la force, et, dès qu'ils s'arrêtent, l'engourdissement passe à la mort. La congélation générale se traite, comme la congélation locale, par les frictions avec la neige ou l'eau de glace, puis des moyens restaurants.

CONGÉNÈRE. adj. [*congener*, de *cum*, avec, ensemble, et *genus*, genre ; all. *gleichartig*, *verwandt*, angl. *congenerous*, it. et esp. *congenero*]. Qui est de même genre, de même espèce, qui se ressemble d'une manière quelconque. — *Muscles congénères*. V. ANTAGONISTE et SYNERGIE.

CONGÉNITAL, ALE, et non **CONGÉNIAL**. adj. [*congenitus*, de *cum*, avec, et *genitus*, engendré ; all. *angeboren*, angl. *congenital*, it. *congenitale*, esp. *congenito*]. — *Affection congénitale*. Celle qui dépend de l'organisation primitive de l'individu, qui existe au moment de sa naissance. V. INNÉ.

CONGESTIBLE. adj. Qui est susceptible de congestion.

CONGESTIF, IVE. adj. Qui concerne la congestion. — *Choroïdite congestive*. V. CHOROÏDITE. — *Fièvre congestive*. Se dit, chez les auteurs anglais, de la fièvre rémittente d'hiver dans les pays chauds. — *Folie congestive*. V. FOLIE. — *Hypertrophie congestive*. V. HYPERTROPHIE. — *Rétinite congestive*. V. RÉTINITE.

CONGESTION. s. f. [*congestio*, de *congerere*, amasser, accumuler, de *cum*, avec, et *gerere*, porter ; συμφόρησις, συναθροισμὸς, all. *Andrang*, *Anhäufung*, angl. *congestion*, it. *congestione*, esp. *congestion*]. Autrefois, accumulation d'un liquide quelconque dans un organe. || Actuellement, accumulation du sang dans les vaisseaux d'un organe, dont elle augmente le volume et dont elle altère les fonctions. La congestion suppose un trouble permanent ou momentané dans la circulation ; elle peut être tout à fait indépendante de l'état de la partie qui en est le siège. Les organes les plus vasculaires, tels que le poumon, le foie, les reins, et ceux qui reçoivent plus immédiatement l'abord du sang, tels que le cerveau, éprouvent le plus souvent les effets de la congestion. — *Congestion active* (*fluxion*). Afflux du sang, plus rapide et plus considérable qu'à l'état normal, dans un point où l'appelle, pour ainsi dire, une irritation de nature quelconque ; ou dans une région où un obstacle au cours du sang détermine l'apparition d'une circulation collatérale et compensatrice ; ou encore dans une partie dont les vaisseaux présentent une distension exagérée, soit parce que leurs parois sont altérées, soit parce que leur résistance, quoique normale, ne peut faire équilibre à l'augmentation de l'impulsion cardiaque et de la pression artérielle. — *Congestion cérébrale*. Afflux ou stase du sang dans les capillaires du cerveau, se produisant sous l'influence de l'insolation, de l'alcoolisme, du refroidissement brusque, des émotions morales vives (*congestion active et primitive*), ou d'une maladie du cœur ou du poumon (*congestion passive*), ou de certaines affections du cerveau ou des méninges (*congestion secondaire*). La congestion cérébrale est légère ou forte : dans le premier cas, la face est colorée, il y a de la pesanteur de tête, des vertiges, des éblouissements, des bourdonnements d'oreilles, des battements dans les carotides, de l'insomnie ou des rêves incohérents ; dans la forme grave, les symptômes sont ceux de l'*apoplexie* ; toutefois le coma est moins complet, le retour à la raison plus rapide, l'hémiplégie moins fréquente et moins durable. Les sangsues aux apophyses mastoïdes, l'eau froide, glacée même, en permanence sur la tête, les lavements purgatifs, le repos au lit, sont les moyens à employer contre la congestion cérébrale. — *Congestion hépatique*. Accumulation du sang dans les vaisseaux du foie, produite soit par une gêne de la circulation résultant d'une affection du cœur ou du poumon ou d'une cachexie paludéenne (*congestion passive*), soit par une irritation de l'organe concomitante à une affection du tube digestif, telle qu'entérite, dysenterie, fièvre typhoïde, ou par une exagération de ses fonctions, surtout fréquente dans les saisons et les régions chaudes (*congestion active*). Une augmentation du volume du foie appréciable à la percussion ; des sensations anormales, une douleur sourde dans l'hypocondre droit, s'irradiant dans l'épaule du même côté ; l'ictère, surtout fréquent dans les congestions actives, révèlent la congestion hépatique, qu'on traite par les émissions sanguines, les purgatifs salins, l'hydrothérapie et l'usage des eaux de Vichy, de Carlsbad, de Kissingen, etc. A l'autopsie, le foie, dans la congestion passive, présente un aspect granité, rouge au centre des lobules, jaune à leur périphérie, connu sous le nom de *foie muscade*. — *Congestion hypostatique*. Celle qui se produit par accumulation de sang dans les capillaires, lorsque ce liquide, ne recevant plus une impulsion suffisante de l'action du cœur et des vaisseaux, cède aux lois de la pesanteur. — *Congestion médullaire*. Accumulation de sang dans les vaisseaux de la moelle, se produisant dans le cours des affections cardiaques (*congestion passive*), ou constituant le premier degré de l'inflammation de l'organe (*congestion active*). La paraplégie en est le signe ordinaire ; mais ce symptôme est commun à un trop grand nombre de lésions de la moelle pour qu'on en puisse faire le caractère essentiel de la congestion, et celle-ci peut rarement être affirmée, sauf dans certains cas de paraplégie succédant à la suppression brusque des règles et disparaissant avec leur rétablissement. — *Congestion passive* (*congestion mécanique*, *stase*). Celle qui résulte d'une diminution dans la force et la rapidité du cours du sang, tenant soit à un obstacle direct à la circulation veineuse par compression ou obstruction des vaisseaux, à une affection du cœur qui a diminué l'énergie de son impulsion, à une altération organique, anévrysmale, organique, ectasique des parois vasculaires ; soit à un relâchement de ces parois par paralysie des nerfs vaso-constricteurs ou excitation des vaso-dilatateurs. — *Congestion pulmonaire*. Afflux ou accumulation de sang dans les vaisseaux bronchiques ou pulmonaires. La congestion pulmonaire est très souvent *passive*, déterminée par un obstacle circulatoire résultant d'une affection cardiaque ;

lorsqu'elle est *active*, elle est plus fréquemment secondaire, associée à la présence de tubercules dans le poumon, concomitante à une pyrexie, à un état goutteux ou arthritique, que primitive ; cependant la congestion pulmonaire primitive, idiopathique, existe certainement, particulièrement chez les enfants et à la suite d'un refroidissement, et se révèle par un ensemble de symptômes, dont un certain nombre sont semblables à ceux de la pneumonie aiguë. début brusque, frisson, courbature, vomissements, élévation de la température, force et fréquence du pouls ; point de côté, respiration fréquente, pénible, interrompue, entrecoupée ; toux, crachats souvent rosés ; matité sur une surface plus ou moins large, et, au même niveau, faiblesse du murmure vésiculaire d'abord, puis, le soir même ou le lendemain, râles fins et souffle bronchique ; enfin augmentation de volume du thorax appréciable par le cyrtomètre (Woillez). Ce qui caractérise la congestion pulmonaire fébrile, et la distingue de la pneumonie, c'est la marche de la fièvre : elle persiste le lendemain du début, mais il y a déjà une rémission d'un degré, un degré et demi, qui n'existe pas dans la pneumonie ; après trois à quatre jours au plus, la fièvre tombe brusquement ; de plus, les crachats ne sont pas visqueux, adhérents, il n'y a pas de bronchophonie, ni d'exagération des vibrations thoraciques (Woillez). — *Congestion rénale*. Présence du sang en quantité exagérée dans les vaisseaux du rein, soit par obstacle à la circulation, comme dans la grossesse et les affections cardiaques et pulmonaires (*congestion passive*), soit par irritation prémonitoire de la néphrite (*congestion active*). Les altérations de l'urine, diminution de quantité, augmentation de densité et de coloration, apparition de l'albumine, sont les seuls symptômes de la congestion du rein. — *Abcès par congestion*. V. ABCÈS.

CONGESTIONNEL, ELLE. adj. Qui est relatif à la congestion. — *Mouvement congestionnel du sang*. Arrivée du sang dans les capillaires d'un organe au point de le congestionner.

CONGLOBÉ, ÉE. adj. [*conglobatus*, de *cum*, avec, ensemble, et *globus*, globe ; all. *geballt*, angl. *conglobate*, it. *conglobato*, esp. *conglobato*]. Qui est amassé, assemblé en rond. — En botanique, *feuilles* ou *fleurs conglobées*, feuilles ou fleurs assemblées en boule. = *Glandes conglobées*. Les ganglions lymphathiques, ainsi nommés à cause de leur forme.

CONGLOMÉRÉ, ÉE. adj. [*conglomeratus*, de *cum*, avec, et *glomus*, peloton ; all. *Zusammengeballt*, angl. *conglomerate*, it. *conglomerato*]. Réuni en peloton. — *Glandes conglomérées*. Les glandes *en grappe*, qui présentent une multitude de granulations ou *acini*.

CONGLUTINANT, ANTE. adj. V. AGGLUTINANT.

CONGRE. s. m. [*conger*, γόγγρος, all. *Meeraal*, angl. *conger*, it. *grongro*]. Nom de l'*anguille de mer* (*Murœna conger*, L.), poisson d'Europe, atteignant quelquefois 2 mètres, constituant un aliment d'assez bonne qualité.

CONGRÈS. s. m. [*congressus*, de *congredi*, se rencontrer, de *cum*, avec, et *gradior*, je vais ; all. *Eheprobe*, angl. *congress*, it. *congresso*, esp. *congreso*]. Expression synonyme de *coït*, qui désignait l'épreuve judiciaire (supprimée en 1607) qui constatait, en présence de chirurgiens et de matrones, la puissance ou l'impuissance des époux qui plaidaient en nullité de mariage.

CONHYDRINE. s. f. ($C^{16}H^{17}AzO^2$). Alcaloïde existant dans la ciguë, différant de la conicine par les éléments de l'eau (Wertheim). Elle cristallise en paillettes incolores, fondant à 126°, bouillant à 226°, volatiles sans décomposition, assez solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool et l'éther. Elle déplace l'ammoniaque de ses combinaisons et forme des sels avec les acides.

CONICINE. s. f. [all. *Conicin*, angl. *conicine*, it. et esp. *conicina*; *conine*, *coniine*, *conéine* et *cicutine*] ($C^{16}H^{15}Az$). Alcaloïde de la grande ciguë (*Conium maculatum*), contenu surtout dans ses fruits. A la température ordinaire, il est liquide et répand des vapeurs ; il a l'aspect d'une huile plus légère que l'eau, dans laquelle il se dissout pourtant en partie, *plus à froid qu'à chaud;* il est soluble dans l'alcool, l'éther et les essences. Il a une saveur âcre, chaude, brûlante, une forte odeur de souris. La conicine est très volatile et incristallisable ; elle se combine avec les acides, et forme des sels cristallisables. Le chlore et l'acide chlorhydrique blanchissent sa solution, mais n'en dégagent pas d'azote. On l'obtient en distillant les fruits de ciguë contusés, après avoir ajouté de la soude caustique à l'eau de la cucurbite ; recueillant le produit volatil dans de l'eau acidulée par l'acide sulfurique, concentrant aux cinq sixièmes et redistillant à deux reprises le résidu avec de la potasse caustique : la conicine vient nager sous l'aspect d'huile à la surface du produit condensé. La conicine du commerce contient presque toujours de la conhydrine et de la méthylconicine : aussi vaut-il mieux l'employer sous forme de sel, bromhydrate ou chlorhydrate. C'est un poison très violent, qu'on ne doit administrer d'abord que par demi-milligramme : cette dose peut être répétée plusieurs fois dans les vingt-quatre heures quand le malade s'y est accoutumé. Ses effets thérapeutiques, à l'intérieur et à l'extérieur, sont ceux de la grande ciguë, c'est-à-dire sédatifs du mouvement et de la sensibilité, fondants et résolutifs des engorgements de toute espèce (Pelvet et Martin-Damourette). V. CIGUE.

CONICITÉ. s. f. [de *conus*, cône]. Disposition d'une partie en forme de cône. — *Conicité du moignon*. V. MOIGNON. — *Conicité pellucide de la cornée*. Le staphylôme transparent. V. STAPHYLÔME.

CONIDIE. s. f. [*conidium*, de κόνις, poussière]. Gemme ou gemmule des lichens (Sprengel). || Pour Fries, tout corps reproducteur autre qu'une *spore normale :* cette expression embrassant alors des organes très dissemblables, serait employée toutes les fois qu'il est impossible de préciser la nature du corps reproducteur, et l'on pourrait voir des *conidies spermaties* (V. SPERMOGONIE), des *conidies stylospores* (V. STYLOSPORE). || Tulasne, avec raison, en a restreint l'emploi à la désignation des *cellules reproductrices* (*spores* de divers auteurs) qui naissent directement du mycélium des champignons ; ce sont des corps reproducteurs femelles du premier ordre auxquels succèdent les *stylospores*.

CONIDIOPHORE. adj. Se dit d'un champignon arrivé à la phase évolutive dans laquelle il porte des conidies.

CONIFÈRES. s. f. pl. [*conifer*, all. *zapfentragend*, angl. *coniferous*, it. *conifero*]. Famille de plantes dicotylédones, qui a pour caractères des fleurs unisexuées, monoïques (rarement dioïques). Les mâles se composent chacune d'une étamine. Ces fleurs sont séparées et entièrement nues, ou réunies et groupées, soit à l'aisselle, soit à la face inférieure d'écailles : dans ce dernier cas, leurs filets se soudent ordinairement, et elles deviennent monadelphes. Chaque fleur femelle offre un périgone d'une seule pièce, souvent réduit à une simple écaille ; un ovaire simple, double ou multiple ; stigmates simples, en nombre égal à celui des ovaires, sessiles ou plus ordinairement portés sur un style. Les fleurs mâles sont disposées en chatons ; les femelles sont quelquefois solitaires, mais plus ordinairement en têtes recouvertes d'écailles serrées ou imbriquées, qui tantôt deviennent ligneuses et forment un cône ou strobile, tantôt deviennent charnues et prennent une apparence bacciforme : d'autres fois, c'est un caryopse solitaire placé dans une cupule charnue. La plupart des conifères ont les feuilles persistantes (sauf le mélèze), glabres, éparses, imbriquées, verticillées ou en faisceau et sont résineuses : tels sont le *sapin*, le *pin*, le *mélèze*, etc.

CONIFÉRINE. s. f. ($C^{32}H^{22}O^{16}$). Glycoside cristallisable de la sève des conifères, dont le produit de dédoublement sous l'influence des acides dilués donne de la vanilline par oxydation (Harlig).

CONINE, CONIINE. s. f. V. CONICINE.

CONIOMYCÈTES ou **GYMNOMYCÈTES**. s. m. pl. [de κόνις, poussière, ou γυμνὸς, nu, et μύκης, champignon]. Une des anciennes divisions des champignons, comprenant ceux qui sont nus ou pulvérulents, tels que les *Uredo*. V. CHAMPIGNON.

CONIOPSIDE. adj. [all. *coniopsidisch*]. — *Lentille coniopside*. Lentille très épaisse, un peu déprimée vers son milieu sur les deux faces, afin de faire disparaître presque en totalité l'aberration de sphéricité.

CONIOTHÈQUE. s. f. [de κόνις, poussière, et θήκη, loge]. Anthéridie des lycopodes (Hoffmeister).

CONIQUE. adj. [de *conium*, ciguë]. — *Acide conique*. Acide douteux indiqué par Peschier dans la grande ciguë.

CONIQUE. adj. [de *conus*, cône]. — *Cautère conique*. V. CAUTÈRE. — *Papille conique*. V. LANGUE.

CONJONCTIF, IVE. adj. [*conjunctivus*]. — *Tissu conjonctif*. Nom, pour quelques auteurs, du tissu primitivement appelé *lamineux* d'après sa disposition habituelle et *tissu cellulaire* depuis Bichat. Ce terme, proposé d'après l'hypothèse que ce tissu est destiné à joindre entre eux les organes ou les tissus, doit être rejeté parce que ce n'est pas là l'usage de toutes les parties de ce tissu. Le terme *tissu lamineux* est préférable.

CONJONCTIVAL, ALE. adj. Ce qui est relatif à la conjonctive : *épithélium conjonctival*, *tissu conjonctival*.

CONJONCTIVE. s. f. [de *conjunctivus*, conjonctif, qui unit, de *conjungere*, de *cum*, avec, et *jungere*, joindre; *tunica adnata*, all. *Bindehaut*, angl. *conjunctiva*, it. *congiuntiva*, esp. *conjunctiva*]. Membrane muqueuse qui unit le globe de l'œil aux paupières, en tapissant d'une part la surface interne de celles-ci (*conjonctive palpébrale*), et de l'autre le globe de l'œil (*conjonctive oculaire*) jusqu'à la circonférence de la cornée transparente, qu'elle ne recouvre pas, et que l'épithelium seul tapisse. La conjonctive se continue dans les canaux lacrymaux à l'orifice des points lacrymaux ; elle forme, près de l'angle interne de l'œil, en dehors de la caroncule, un repli demi-circulaire, à bord externe concave, qui, chez les oiseaux, devient la *membrane clignotante* (fig. 103). *a, b*, portion ciliaire de la conjonctive ; *b, c*, portion palpébrale ; *c, d*, cul-de-sac conjonctival ; *d, g*, et *e, f*, portion oculaire. La *conjonctive palpébrale* se compose d'un chorion très vasculaire ; au niveau des organes tarses elle montre de grosses papilles irrégulières, visibles à l'œil nu, qui lui donnent un aspect rugueux : ce sont des *papilles vasculaires*. La *conjonctive oculaire* est lisse, moins sensible que la précédente, à capillaires plus gros, et formant des mailles plus larges. Lâchement unie à la sclérotique, elle adhère fortement autour de la cornée, où elle s'arrête. L'épithélium de la conjonctive est pavimenteux, à cellules dont le noyau est gros, et le corps relativement petit : la

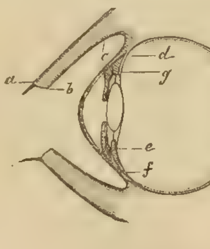

FIG. 103.

forme en est polygonale, anguleuse, cylindrique ou prismatique au fond du repli oculo-palpébral. A la partie interne de ce repli, la conjonctive possède 8 à 25 glandes en grappe, de 1/10e à 1/12e de millimètre de diamètre, constituées par 1, 2 ou 3 acini dont les culs-de-sac sont tapissés d'un épithélium partie pavimenteux, partie nucléaire, à noyaux sphériques ; elles sécrètent un liquide visqueux, grisâtre, demi-transparent.

CONJONCTIVITE. s. f. [all. *Bindehautentzündung*, angl. *conjunctivitis*, it. *congiuntivitide*]. Inflammation de la conjonctive. Bornée à la face interne des paupières, elle constitue la *blépharite ;* étendue au globe de l'œil, elle constitue l'*ophtalmie*. — *Conjonctivite blennorragique* et *conjonctivite des nouveau-nés*. V. OPHTALMIE *purulente*. — *Conjonctivite diphtéritique*. V. OPHTALMIE *diphtéritique*. — *Conjonctivite franche*, *phlegmoneuse* ou *simple*. Caractérisée par une injection de la membrane et par un gonflement en rapport avec l'intensité de la rougeur; sensation de lourdeur et de chaleur à l'œil et aux paupières, et de corps étranger entre celles-ci ; un peu de mucus purulent s'accumule au bord des paupières. Elle peut devenir chronique, c'est-à-dire durer quelques semaines ou quelques mois au lieu de quelques jours : alors il ne reste que l'hypersécrétion de mucus et la rougeur. La présence d'un corps étranger, l'exposition de l'œil à une vive lumière ou à des émanations irritantes, l'impression de l'air froid et humide (aidée d'une certaine prédisposition), sont les causes ordinaires de cette forme d'inflammation, que l'on combat par les sangsues ou ventouses scarifiées à la tempe ou derrière l'oreille, par les applications tièdes et émollientes, et par les collyres liquides, à l'azotate d'argent ou au sulfate de cuivre, additionnés de laudanum. Dans la forme chronique, les mêmes collyres, plus concentrés, et l'attouchement direct avec le crayon de sulfate de cuivre, sont utiles. — *Conjonctivite granuleuse*. V. GRANULATIONS *palpébrales*. — *Conjonctivite palpébrale*. V. BLÉPHARO-CONJONCTIVITE. — *Conjonctivite papuleuse*, *phlycténulaire*, *pustuleuse* ou *scrofuleuse*. Rougeur de la conjonctive oculaire, plus large du côté de la circonférence de l'œil et à sommet tourné vers la paupière, aboutissant à une papule, pustule ou phlyctène grosse comme un grain de millet ou de chènevis, contenant un liquide jaune, puriforme. Cette affection est le plus souvent une manifestation de la diathèse scrofuleuse ou arthritique : aussi est-il important de donner, à l'intérieur, les toniques et les antiscrofuleux ; localement, on facilite la résolution de la petite tumeur en la touchant tous les 2 ou 3 jours avec le crayon de sulfate de cuivre, et en faisant dans l'œil des insufflations de calomel. S'il y a une tension intra-oculaire susceptible d'amener des complications du côté de la cornée, un collyre au sulfate d'atropine rend des services en dilatant la pupille. = Les conjonctivites des animaux domestiques suivent la même marche que celles de l'homme et se traitent d'une manière analogue.

CONJUGAISON. s. f. [*conjugatio*, de *conjugare*, de *cum*, avec, et *jugum*, joug; συζυγία, all. *Nervenpaarung*, angl. *conjugation*, it. *conjugazione*, esp. *conjugacion*]. Assemblage, accouplement. — *Trou de conjugaison*. Ouverture arrondie que forment en se réunissant les échancrures des apophyses transverses de deux vertèbres : chaque trou donne passage à un nerf rachidien. = *Reproduction par conjugaison* ou *par copulation*. Mode de reproduction de certaines algues diatomées (*Gomphonema*, *Cocconema*, *Eunotia*, *Fragilaria*). Dans les premiers temps, les surfaces concaves des *frustules* conjugués sont presque immédiatement appliquées l'une contre l'autre. De chacune de ces surfaces s'élèvent deux petits mamelons, qui se rencontrent avec deux mamelons semblables émanant du frustule opposé et qui sont l'origine de deux tubes de communication se formant par abouchement des extrémités qui se rencontrent. Cet abouchement opéré, le contenu (*endochrome*) des deux frustules se mélange et forme deux masses irrégulières, qui se recouvrent d'une membrane lisse et cylindrique. Ce sont alors des sporanges qui s'allongent en conservant une forme cylindrique, jusqu'à ce que leur dimension excède celle des frustules qui leur ont donné naissance. Lorsque ces organes sont arrivés à maturité, leur surface devient striée comme celle des frustules.

CONJUGUÉ, ÉE. adj. [*conjugatus*, all. *gepaart*, angl. *conjugate*, it. *coniugato*, esp. *conjugado*]. En botanique, *feuille conjuguée*, feuille composée dont les folioles sont disposées par paires des deux côtés du pétiole. Elle est *unijuguée*, *bijuguée*, etc., suivant qu'elle porte une, deux, ou un plus grand nombre de paires de folioles. — *Frustules conjugués*. Cellules des algues diatomées, réunies deux à deux ou placées parallèlement l'une à côté de l'autre. = En chimie, *acide conjugué*. V. ACIDE. = En physique, *foyers conjugués*. V. FOYER.

CONJUGUÉ-PALMÉ, ÉE, CONJUGUÉ-PENNÉ, ÉE. adj. V. DIGITIPENNÉ.

CONNAISSANCE. s. f. — *Perte de connaissance*. État morbide dans lequel, la circulation et la respiration continuant, la sensibilité et le mouvement étant ou non conservés sous l'influence de stimulations de la peau, il n'y a plus manifestation intellectuelle, d'expression ni de mouvement volontaires. On l'observe dans la syncope, dans certains accès d'épilepsie, dans l'apoplexie, la compression et la contusion cérébrales, etc. V. VERTIGE.

CONNÉ, ÉE. adj. [*connatus*, de *cum*, avec, et *nasci*, naître : naître ensemble; συγγενής, all. *verwachsen*, angl. *connate*, it. *connato*]. En botanique, *feuille connée*, celle qui est réunie par sa base avec une semblable qui lui est opposée. = En pathologie, synonyme de *congénital*.

CONNECTIF, IVE. adj. [de *cum*, avec, et *nectere*, nouer]. — *Tissu connectif*. Nom donné quelquefois au tissu *lamineux*, d'après l'hypothèse inexacte qu'il servirait à établir une connexion entre les divers organes.

CONNECTIF. s. m. [all. *Connexivum*, *Connectivum*, it. *connettivo*, esp. *conectivo*]. Organe formé de tissu cellulaire sans vaisseaux, qui réunit les deux loges de l'anthère. Tantôt il n'est apparent qu'au dos de l'anthère (*connectif dorsal*), comme dans le lis; tantôt il l'est sur les deux faces; tantôt il est tellement développé, qu'il écarte l'une de l'autre les loges de l'anthère (sauge). Quelquefois il est développé en longueur, et dépasse l'anthère en pointe ou en appendice barbu (laurier-rose). — *Connectif distractile*. V. DISTRACTILE.

CONNEXION. s. f. [*connexio*, de *cum*, avec, et *nectere*, nouer; συμπλοκή, all. *Zusammenhang*, *Verbindung*, angl. *connexion*, it. *connessione*]. En anatomie, union médiate ou immédiate de deux parties du corps, comme celle d'un os avec un autre par l'intermédiaire des ligaments, du tissu tendineux avec le musculaire par contact immédiat. — *Principe des connexions*. Première règle de la théorie des analogues, consistant en ceci : Chez les monstres ou d'un animal à l'autre, on peut voir manquer un organe qui existe chez des êtres voisins; mais, s'il existe rudimentaire ou complet, on le trouvera partout avec les mêmes connexions et jamais transposé : ce principe dirige dans la détermination des organes. V. ANALOGUES, ORGANES *rudimentaires* et UNITÉ *de composition*.

CONNIVENT, ENTE. adj. [*connivens*, de *connivere*, qui signifie proprement : *clignoter*, *fermer à demi*; all. *aneinanderneigend*, angl. *connivent*, it. *connivente*]. Se dit, en botanique, de certaines parties des plantes dont les divisions sont rapprochées ou tendent à se rapprocher. = En anatomie, *valvules conniventes*, replis muqueux très multipliés qu'on observe dans le canal intestinal de l'homme seul, depuis la deuxième portion du duodénum jusqu'à l'extrémité de l'intestin grêle. Elles ont la forme de croissants, dont le bord concave est libre et les extrémités terminées en pointes. Elles ralentissent le cours de la masse chymeuse, et aident ainsi à l'imprégner des fluides biliaire et pancréatique et à la mettre en contact avec les villosités absorbantes.

CONOÏDE. adj. [*conoideus*, *conoides*, de κῶνος, cône, et εἶδος, forme; all. *konisch*, angl. *conoidal*]. Qui a la forme d'un cône. — *Corps conoïde*. La glande *pinéale*.— *Dent conoïde*. Dent *canine*. — *Ligament conoïde*. V. CORACO-CLAVICULAIRE.

CONQUASSANT, ANTE. adj. [*conquassans*, de *cum*, avec ensemble, et *quassare*, ébranler; all. *erschütternd*, angl. *conquassating*]. — *Douleurs conquassantes*. Douleurs de l'*accouchement* au moment de leur plus grande intensité, pendant le quatrième temps.

CONQUE. s. f. [*concha*, κόγχη, all. *Muschel*, angl. *concha*, it. *conca*, esp. *concha*]. Proprement, grande coquille. = En anatomie, cavité que présente la face externe du pavillon de l'oreille, et dans laquelle est l'orifice du conduit auditif externe.

CONSANGUIN, INE. adj. [*consanguineus*, all. *blutsverwandt*, angl. *consanguinous*, it. *consanguineo*]. Qui est relatif à la consanguinité. — *Mariage consanguin*. Celui qui a lieu entre individus provenant des mêmes parents ou des parents les plus proches.

CONSANGUINITÉ. s. f. [*consanguinitas*, de *cum*, avec, et *sanguis*, sang; all. *Blutsverwandtschaft*, angl. *consanguinity*, it. *consanguinità*, esp. *consanguinidad*]. Soin que, dans l'élevage des animaux domestiques, l'éleveur prend d'allier ensemble les individus provenant de mêmes parents. C'est un puissant moyen pour fixer et perpétuer dans des sous-races (d'après les lois de l'*hérédité*, qu'il ne faut pas confondre avec le fait de la consanguinité) certains caractères que l'on recherche. De cette façon ont été produites, par Blackwell et les deux frères Colling, les races de New-Leicester et de Durham. Ce moyen paraît plus propre à produire des bêtes d'engrais que des bêtes de travail. Il doit être employé en pleine connaissance de ce qu'on veut produire ; car il tend à détériorer les races lorsqu'il n'est pas subordonné à une parfaite *sélection*. L'alliance consanguine élève l'hérédité à sa plus haute puissance. Elle assure dans le produit la répétition des qualités ou des vices des ascendants, dont elle transmet les mérites ou les défauts. Elle agit plus promptement et plus sensiblement sur l'homme que sur les animaux : l'organisation à certains égards plus simple de ces derniers explique en partie ces différences. Les affections communes à l'espèce humaine et aux espèces domestiques qui se montrent après les mariages consanguins sur l'homme se montrent aussi sur les animaux après les accouplements du même genre; mais les effets ne s'en font pas sentir héréditairement, à cause du choix des reproducteurs et de la destruction des produits malades ou vicieux. En raison des causes de maladies si nombreuses et si variées auxquelles sont soumis l'homme et les animaux, les unions croisées sont toujours nécessaires pour éviter les transmissions héréditaires; elles sont souvent utiles dans les animaux pour conserver les qualités produites par la domesticité. — Il n'existe dans la science aucune doctrine à laquelle puisse se rattacher la théorie des dangers de la consanguinité pure et simple. L'étude des croisements des races humaines, loin d'être favorable à cette hypothèse, montre que les métis sont d'autant moins féconds que les différences sont plus profondes entre leurs parents. L'étude de la consanguinité dans certaines localités ou dans certaines classes sociales n'a révélé aucun fait pathologique qui ne pût être imputé à des causes très nombreuses, à l'hérédité surtout ; d'ailleurs, les faits ont été exagérés, et l'on a passé sous silence ceux qui tendraient à valider les unions consanguines (les Basques, par exemple). Les méthodes employées en vue d'infirmer les mariages consanguins pourraient faire connaître la vérité ; mais le nombre d'observations directes publiées est insignifiant ; quant aux statistiques concernant le rapport des mariages consanguins avec le nombre des sourds-muets, elles sont entachées d'une telle obscurité ou de telles erreurs, qu'il y a lieu de les considérer comme non avenues. Cependant, en cherchant à distinguer les faits de consanguinité saine des faits de consanguinité morbide, on aurait pu préciser les dangers de cette dernière ; mais, loin de les avoir étudiés dans cet esprit, quelques auteurs ont soutenu que les faits de consanguinité protestaient contre les lois de l'hérédité, de sorte que celle-ci n'aurait rien à voir aux dangers allégués de la consanguinité. Les mesures restrictives que fixe la loi doivent être considérées comme sages et suffisantes, et il n'y a pas lieu de chercher à obtenir une réprobation universelle de la consanguinité dans le mariage. Il faut seulement faire passer les considérations de transmission héréditaire des maladies et des aptitudes physiques et intellectuelles avant les considérations de transmission héréditaire des fortunes et des positions sociales. V. HÉRÉDITÉ.

CONSCIENCE. s. f. [*conscientia*, de *cum*, avec, et *scire*, savoir ; συνείδησις, all. *Bewusstsein*, *Gewissen*, angl. *conscience*, it. *conscienza*, esp. *conciencia*]. En physiologie, mode de la sensibilité générale qui nous permet de juger de notre existence. V. CÉNESTHÉSIE. — *Conscience musculaire*. V. SENSATION *d'activité musculaire*. = Dans l'acception ordinaire du mot, mode d'émotion ou de modification du *sens moral*, entraînant une activité correspondante des facultés de l'entendement. De même qu'une sensation agréable ou douloureuse n'est qu'une modification des organes sensibles qui en sont le siège, plus ou moins prononcée selon leur développement (naturel ou acquis), de même nous jugeons une action bonne ou mauvaise avec plus ou moins de délicatesse, d'énergie et de spontanéité, selon le degré de développement ou d'abaissement du *sens moral* et des facultés intellectuelles. Ou ce sont nos dispositions naturelles, ou ce sont les idées reçues de la société où nous vivons qui nous font porter ce jugement. Dans le premier cas, c'est la *conscience naturelle* ; dans le second, c'est la *conscience d'éducation*. V. PERCEPTION et SENSIBILITÉ. — *Double conscience*. Phénomène qui s'observe chez les hypnotisés. Ils ont deux existences, dont chacune ignore l'autre : dans la veille, ils ne se souviennent pas de ce qu'ils ont fait pendant leur sommeil, et, pendant celui-ci, de ce qu'ils ont fait pendant la veille, quoiqu'ils rattachent ensemble tous les actes qui se passent respectivement dans chacun de ces états. V. HYPNOTISME.

CONSÉCUTIF, IVE. adj. [de *cum*, avec, et *sequi*, suivre ; all. *nachfoldgend*, angl. *consecutive*, it. et esp. *conlecutivo*]. — *Accident* ou *phénomène consécutif*. Celui qui se développe après la cessation ou pendant le déclin d'une maladie, sans avoir de rapports directs avec elle. — *Maladie consécutive*. V. MALADIE. — *Syphilis consécutive*. V. SYPHILIS.

CONSEIL. s. m. — *Conseil d'hygiène et de salubrité*. Conseil créé, d'une part, dans chaque arrondissement, d'autre part, dans chaque département, et composé de sept membres au moins, de quinze au plus. Le conseil d'arrondissement a pour mission d'examiner toutes les questions relatives à l'hygiène publique de l'arrondissement ; le conseil du département donne son avis sur les questions communes à plusieurs arrondissements ou relatives au département entier. = *Conseil judiciaire*. Personne nommée pour assister les individus jugés capables de se marier et de tester, mais non de plaider, emprunter, aliéner ou grever leurs biens d'hypothèques, etc. ; c'est une demi-interdiction, imposée aux vieillards dont la mémoire est affaiblie, aux personnes d'intelligence bornée, voisine de l'imbécillité, aux individus dont une maladie grave a porté atteinte aux facultés mentales.

CONSENSUS. s. m. [de *cum*, avec, et *sentire*, sentir ; angl. *consent of parts*, it. *consenso*]. Mot latin signifiant *consentement*, et conservé en français pour exprimer la relation des diverses parties du corps. V. SYMPATHIE et SYNERGIE.

CONSERVATEUR, TRICE. adj. — *Liquide conservateur*. V. ALCOOL et EMBAUMEMENT. — *Chirurgie conservatrice*. V. CHIRURGIE.

CONSERVATION. s. f. [*conservatio*, de *conservare*, de *cum*, avec, et *servare*, garder ; φύλαξις, all. *Erhaltung*, angl. *conservation*, it. *conservazione*, esp. *conservacion ; reposition*]. En pharmacie, art d'empêcher l'altération des drogues et des médicaments, en les plaçant dans les vases, les lieux et de la manière les plus propres à éviter qu'ils ne perdent leurs propriétés. Il faut préserver quelques substances de l'action de la lumière, d'autres de l'humidité, de la chaleur, etc., suivant la nature des composés et des principes qui s'y trouvent. On arrive à la conservation de beaucoup de sucs par la concentration, par l'évaporation de l'eau, etc. A l'aide de la chaleur, les amenant à la consistance solide ou presque solide, on conserve des racines, des fruits, et même des portions d'animaux ou des animaux entiers, en les soumettant à une température plus ou moins élevée, en opérant leur dessiccation. = *Conservation des cadavres*. V. EMBAUMEMENT. = *Instinct de la conservation individuelle*. V. INSTINCT.

CONSERVE. s. f. [all. et angl. *Conserve*, it. et esp. *conserva*]. Préparation pharmaceutique de consistance molle formée par un mélange de sucre et d'une seule substance végétale. On fait les conserves, soit en mêlant une pulpe avec une quantité de sucre suffisante pour la rendre agréable au goût et susceptible d'être conservée, soit en mêlant du sucre avec une pulpe factice produite en humectant d'eau ou de vin une poudre végétale, ou en incorporant cette même poudre dans un sirop, ou enfin en humectant certains saccharolés avec des liquides aqueux ou vineux. Les conserves sont des *électuaires* simples. — *Conserve de casse*. V. CASSE. — *Conserve de cynorrhodon*. V. CYNORRHODON. — *Conserve de Damas*. Préparation reconstituante, contenant : filet de bœuf, 60 grammes ; sel, 1 gramme ; gelée de fruits, 15 grammes. Elle se prend par cuillerées à dessert plusieurs fois par jour. — *Conserve de rose*. V. ROSE. — *Conserve de tamarin*. V. TAMARIN. = *Conserve*. Substance alimentaire conservée. Le procédé le plus employé pour la préparation des conserves de toutes sortes de viandes et de légumes est celui d'Appert. Il consiste à mettre ces matières dans des boîtes de fer-blanc à parois soudées de toutes parts, et qu'elles remplissent presque tout à fait. On place celles-ci dans l'eau bouillante ; lorsque la masse totale est arrivée à 100°, on bouche avec une goutte de plomb fondu un petit orifice laissé au centre du couvercle. On laisse ensuite refroidir. La vapeur d'eau ayant chassé l'air, les aliments se trouvent conservés dans le vide. La coction qu'ils ont subie les préserve aussi de l'altération. Les viandes et les légumes ainsi préparés se conservent bien, les germes qu'ils pouvaient contenir ayant été exclus, et de nouveaux germes ne pouvant se former dans le vide. Ce procédé est préférable à la *dessiccation*, à la *salaison*, à l'emploi des *antiseptiques*, à condition que les boîtes dans lesquelles les substances sont renfermées ne contiennent pas de plomb en quantité suffisante pour amener l'intoxication saturnine. Quant à la colique de cuivre que l'usage de ces conserves pourrait déterminer, son existence n'est nullement démontrée. V. Colique.

CONSERVES. s. f. pl. V. Lunettes.

CONSISTANCE. s. f. [*consistentia*, de *cum*, avec, et *sistere*, retenir; all. *Consistenz*, *Dichtigkeitsgrad*, angl. *consistence*, it. *consistenza*, esp. *consistencia*]. Degré de *cohésion* d'un corps, qui fait qu'il oppose plus ou moins de résistance à ceux qui tendent à le diviser. = Caractère d'ordre physique des tissus normaux ou morbides. Comme dans chaque tissu il y a presque toujours un élément fondamental et plusieurs éléments accessoires, la consistance varie souvent selon le degré d'abondance et de dureté ou de mollesse des matières amorphes et des granulations graisseuses ou autres éléments accessoires, sans que pour cela la nature en soit changée. V. Tissu. = État d'un fluide qui s'épaissit; degré de densité de ce fluide. C'est dans ce sens que l'on dit : faire bouillir une substance liquide jusqu'à *consistance de sirop*, *d'extrait*, *d'électuaire*.

CONSOLIDANT, ANTE. adj. et s. m. [*consolidans*, de *consolidare*, affermir; all. *verheilend*, angl. *consolidating*, it. *consolidante*]. Se disait autrefois d'une substance médicamenteuse ou d'un topique que l'on employait pour consolider la réunion des parties divisées, les cicatrices, etc. V. Cicatrisant.

CONSOMMÉ. s. m. [de *consummare*, de *cum*, avec, et *summa*, somme; ζωμὸς, all. *Kraftbrübe*, angl. *jellybroth*, it. *consumato*, *sostanzioso*, esp. *consumado*]. Bouillon succulent d'une viande très cuite, contenant une plus grande proportion de gélatine que le bouillon ordinaire, et susceptible de se prendre en gelée par le refroidissement. V. Bouillon et Gélatine.

CONSOMPTIF, IVE. adj. et s. m. [de *consumere*; all. *zehrend*, angl. *consumptive*, it. et esp. *consuntivo*]. Se disait autrefois d'une substance caustique que l'on employait pour consumer et détruire des chairs baveuses, exubérantes, fongueuses, etc. : pierre à cautère, eau phagédénique, etc.

CONSOMPTION. s. f. [*consumptio*, de *consumere*, consumer, de *cum*, avec, et *sumere*, prendre; φθίσις, σύντηξις, all. *Auszehrung*, angl. *consumption*, it. *consunzione*, esp. *consunzion*]. Diminution lente et progressive des forces et du volume de toutes les parties molles du corps. Ce phénomène appartient à toutes les maladies organiques : il peut être déterminé par un vice de la nutrition, ou de la digestion, sans lésion organique profonde. Le mot *consomption* équivaut aux mots *amaigrissement* et *émaciation*, et exprime tous les degrés qui mènent de l'embonpoint au marasme. — *Fievre de consomption.* V. Fièvre *hectique*. — *Consomption rachitique.* V. Rachitisme. — *Consomption des vers à soie.* V. Gattine.

CONSONANCE. s. f. [de *cum*, avec, et *sonare*, sonner]. Sensation agréable pour l'oreille produite par un accord consonant.

CONSONANT. adj. — *Accord consonant.* Accord composé de deux sons dont l'intervalle, c'est-à-dire le rapport des nombres de vibrations qui leur correspondent, est représenté par une fraction dans laquelle les termes sont très petits $(\frac{3}{2}, \frac{5}{4})$.

CONSONNE. s. f. V. Parole.

CONSOUDE. s. f. [*grande consoude*, *Symphytum officinale*, L., *Consolida major* des officines; all. *Beinwell*, angl. *consound*, *comfrey*, it. *consolida*, esp. *consuelda mayor*]. Plante indigène (pentandrie monogynie, L., borraginées, J.) dont la racine est cylindrique, allongée, noire en dehors, blanche en dedans, d'une saveur douce et mucilagineuse. On lui attribuait à tort une action astringente; car la quantité de tannin qu'elle contient est minime; elle est essentiellement émolliente. Son nom de *consoude* lui vient de ce qu'on lui supposait la vertu de réunir et de *consolider* les vaisseaux rompus : il avait aussi été donné à des plantes très différentes, telles que le *bugle* (*consolida media*, *consoude moyenne*), de la famille des labiées; et la *pâquerette* (*consolida minor*, *petite consoude*), de la famille des synanthérées. — *Consoude royale* (*Consolida regalis* des officines, *Delphinium consolida*, L.). Nom du *pied-d'alouette des champs*, renonculacée dont les semences, très âcres, ont été employées comme celles de staphisaigre. — *Sirop de consoude.* V. Sirop.

CONSTATATION. s. f. — *Constatation des décès.* V. Décès.

CONSTIPATION. s. f. [*constipatio*, de *constipare*, resserrer; all. *Hartleibigkeit*, angl. *constipation*, it. *costipazione*, esp. *constipacion*]. Difficulté d'aller à la selle; rétention des matières fécales indépendante de tout obstacle mécanique au cours de ces matières. Aux constipations par altération de la sécrétion muqueuse conviennent les lavements émollients, miellés ou huileux, les laxatifs légers. Aux constipations par trouble de la sécrétion biliaire doivent s'adresser les purgatifs et les drastiques, rhubarbe, aloès, calomel, grains de santé, extrait de fiel de bœuf, etc. Si l'on a affaire à une constipation habituelle dépendant d'une paresse de l'intestin, on s'abstiendra des médicaments purgatifs, qui n'excitent momentanément la sécrétion intestinale que pour la diminuer et la tarir ensuite; et des lavements tièdes, émollients ou laxatifs, qui facilitent momentanément aussi la liberté du ventre, mais amollissent les tuniques intestinales et les jettent dans l'atonie. Pour cette classe de malades, recommander : de chercher à régler par l'*habitude* les fonctions intestinales, en se présentant chaque jour à la selle à une heure fixe et faisant de longs efforts pour provoquer la contraction du gros intestin; d'user de *lavements d'eau froide*, qui réveillent la sensibilité et la contractilité des intestins; d'employer la *noix vomique*, qu'on administre tous les matins à très petites doses, ou la *belladone*, dont on prend chaque matin 1 à 4 pilules, contenant chacune 1 centigr. d'extrait et autant de poudre de la plante.

CONSTITUANT, ANTE. adj. [de *constituer*; all. *constituirend*, angl. *constituent*, it. *constituente*]. — *Éléments constituants*, *tissus constituants*. Parties qui constituent essentiellement l'organisme, qui sont fondamentales : on les appelle aussi substantivement des *constituants*, par opposition aux *produits*. Les *éléments constituants* diffèrent des *éléments produits*, en ce qu'ils naissent chez l'embryon par *substitution* aux cellules embryonnaires, et qu'ils ne se métamorphosent pas. Les *tissus constituants* se distinguent des *tissus produits*, en ce qu'ils sont généralement sensibles ou contractiles, vasculaires au moins à un certain âge ou dans quelques-unes des parties similaires en lesquelles ils se subdivisent : ils fournissent les matériaux nécessaires à la formation des *produits*. Les tissus constituants sont : le *musculaire*, le *nerveux*, le *lamineux*, l'*élastique*, l'*adipeux*, l'*osseux*, le *cartilagineux*, le *tissu du derme*, *des muqueuses*, *des séreuses*, etc. Les *parenchymes* sont des tissus constituants; les épithéliums qui tapissent leurs tubes, auxquels ils sont simplement annexés, et dont ils se détachent comme l'épiderme cutané, sans être enchevêtrés avec les fibres, les vaisseaux ou les tubes, sont des *produits*. Les *constituants*, éléments ou tissus, sont directement actifs, les *produits* ne font que favoriser les actes et en rendre plus parfaits les résultats dans l'accomplissement des fonctions. — *Molécule constituante.* V. Molécule.

CONSTITUTIF, IVE. adj. Ce qui entre dans la constitution d'un objet, d'un tissu, d'un organe complexe.

CONSTITUTION. s. f. [*constitutio*, de *constituere*, de *cum*, avec, et *statuere*, établir; κατάστασις, all. *Beschaffenheit*, angl. *constitution*, it. *costituzione*, esp. *constitucion*]. Assemblage de plusieurs parties qui forment un tout. V. ORGANIQUE (*Caracteres d'ordre*). = État général de l'organisation particulière de chaque individu et de sa nutrition, d'où résultent son degré de force physique, la régularité plus ou moins parfaite avec laquelle ses fonctions s'exécutent, la somme de résistance qu'il oppose aux causes de maladie, la dose de vitalité dont il est doué, et les chances de vie qu'il possède. Une *bonne constitution* est celle où tous les viscères, tous les appareils, également développés et doués d'une égale énergie, remplissent leurs fonctions avec aisance et activité. Le défaut d'équilibre dans leur développement et dans leur force établit la différence des *constitutions*, laquelle a une grande influence sur le développement, la nature et la marche des maladies, sur le pronostic que celles-ci comportent, sur le traitement qu'elles exigent. Lorsque la constitution est forte, les maladies, plus rares, ont un caractère inflammatoire prononcé, une marche rapide, une terminaison plus généralement favorable; la faiblesse de la constitution est une prédisposition aux maladies en général, surtout aux maladies lentes, non inflammatoires, et amène souvent la chronicité ou une issue fatale. — *Constitution apoplectique*. V. APOPLECTIQUE. = *Constitution atmosphérique*. L'état de l'atmosphère considérée relativement à son influence sur l'économie animale. — *Constitution climatérique*. V. CLIMATÉRIQUE. — *Constitution épidémique*. Ensemble des influences qu'une épidémie née sur place ou importée dans un pays exerce sur les maladies communes et sporadiques observées dans ce pays. — *Constitution médicale*. Rapport qui existe entre les influences hygiéniques et les maladies régnantes à une époque et dans un lieu déterminés. V. MILIEU. — *Constitution saisonnière*. Influence des saisons sur le développement, la prédominance, la marche d'une maladie. = *Eau de constitution*. V. EAU. = *Humeur de constitution*. V. HUMEUR.

CONSTITUTIONNEL, ELLE. adj. [all. *constitutionell*, angl. *constitutional*, it. *constituzionale*, esp. *constitucional*]. Qui tient à la constitution, soit individuelle, soit atmosphérique. Cette diversité de signification rend équivoque l'expression de *maladie constitutionnelle :* tantôt c'est une maladie qui dépend de la constitution de l'individu ou de l'état de l'atmosphère, tantôt une maladie qui semble inhérente à la constitution, qui, après avoir attaqué un organe, a affecté tous les systèmes organiques, la constitution entière : *syphilis constitutionnelle*.

CONSTRICTEUR, TRICE. adj. et s. m. [*constrictor*, de *cum*, avec, et *stringere*, serrer; all. *Zusammenschnürer*, angl. *constrictor*, it. *costrittore*, esp. *constrictor*]. Qui resserre en agissant circulairement. — *Constricteur de l'anus*. V. SPHINCTER. — *Constricteurs du pharynx*. Plans musculeux qui concourent à former les parois du pharynx; ils sont au nombre de trois, et se recouvrent partiellement de bas en haut, ce qui les a fait distinguer en *inférieur*, *moyen* et *supérieur*. Le *constricteur inférieur* (*crico-* et *thyréo-pharyngiens* de Winslow) s'étend des cartilages cricoïde et thyréoïde à la partie moyenne et postérieure du pharynx, où il s'unit avec celui du côté opposé. Le *constricteur moyen* (*hyo-pharyngien* et *syndesmo-pharyngien*, Winsl.) naît des deux cornes de l'os hyoïde et du ligament stylo-hyoïdien, et se termine à la partie moyenne et postérieure du pharynx, comme le précédent. Le *constricteur supérieur* (*ptérygo-pharyngien*, Winsl.), terminé de la même manière postérieurement, a ses attaches antérieurement à l'apophyse ptérygoïde, à l'aponévrose buccinato-pharyngienne, à la ligne myloïdienne de la mâchoire inférieure et sur les côtés de la base de la langue. — *Constricteur de l'uretre*. Fibres musculaires, dont les unes, internes, circulaires, entourent la partie postérieure de la région membraneuse de l'urètre, et les autres, externes, forment une boutonnière autour du canal dans toute l'étendue de la même région. — *Constricteur du vagin* (*bulbo-caverneux de la femme*). Petit muscle qui, né un peu au-dessous du clitoris, descend sur le côté du vagin, et se termine en se confondant avec le transverse du périnée et le sphincter externe de l'anus. V. SPHINCTER. = *Constricteur d'Herbiniaux*. V. SERRE-NŒUD.

CONSTRICTION. s. f. [*constrictio*, all. *Zusammenschnürung*, angl. *constriction*, it. *costrizione*, esp. *constriccion*]. Synonyme de *resserrement*, qui est plus usité.

CONSTRUCTIVITÉ. s. f. (Gall et Spurzheim). V. CRANIOLOGIE et INSTINCT *constructeur*.

CONSULTANT. s. m. [all. *berathend*, *consultirend*, angl. *consultent*, it. et esp. *consultante*]. Ce mot, qui semble voir un sens actif, signifie au contraire *celui que l'on consulte*. — *Médecin consultant*. Celui qui donne des consultations verbales ou par écrit; ou qui est appelé à donner son avis sur l'état d'un malade, à conférer sur cet état avec le médecin qui a suivi le cours de la maladie.

CONSULTATION. s. f. [*consultatio*, *deliberatio*, συμβούλευσις, all. *Gutachten*, *Berathung*, angl. *consultation*, it. et esp. *consulta*]. Avis que donne un médecin que l'on vient consulter. || Réunion de médecins auprès d'un malade pour délibérer sur les moyens de le secourir; ou résultat de cette délibération. || Mémoire plus ou moins étendu, contenant l'opinion d'un ou de plusieurs médecins sur l'état d'un malade, et sur les moyens de remédier à sa maladie, en réponse à un *mémoire à consulter*. — *Consultation médico-légale*. Mémoire rédigé dans l'intérêt de la défense ou à la demande de l'autorité, par un ou plusieurs hommes de l'art chargés de donner leur avis sur des demandes, des rapports ou des mémoires déjà produits ou sur l'état mental d'un inculpé. Les consultations ont des limites plus étendues que les rapports; elles discutent les faits, et s'accompagnent de tous les commentaires et raisonnements jugés convenables. La consultation produite dans l'intérêt d'un accusé fait partie des moyens de la défense. La cour ne peut interdire au défenseur d'en donner lecture : elle ne peut être assimilée à la déclaration écrite d'un témoin. V. RAPPORT.

CONTABESCENT, ENTE. adj. [de *contabescere*, de *cum*, avec, et *tabes*, marasme]. Qui est atteint de marasme.

CONTACT. s. m. [*contactus*, de *cum*, avec, et *tangere*, toucher; ψαῦσις, all. *Berührung*, angl. *contact*, it. *contatto*, esp. *contacto*]. Attouchement, état de deux corps qui se touchent. — En pathologie, *contact immédiat*, attouchement d'un malade atteint d'une maladie contagieuse; *contact médiat*, attouchement, non du malade lui-même, mais des objets qui l'ont touché. = *Action de contact*, *effets de contact*, *phénomenes de contact*. V. CATALYTIQUE. = *Sens du contact*. V. SENSATION et TOUCHER.

CONTAGE. s. m. [*contagium*]. La cause matérielle, la substance organique altérée, qui, transportée d'un individu à l'autre, détermine l'apparition d'une maladie semblable à celle à laquelle cette substance devait son origine.

CONTAGIEUX, EUSE. adj. [*contagiosus*, all. *ansteckend*, angl. *contagious*, it. et esp. *contagioso*]. Qui se communique par le toucher : *maladie contagieuse*, ou qui transmet la contagion : *air contagieux*, *miasme contagieux*. — *Folie contagieuse*. V. IMITATION. — *Maladie contagieuse*. Celle qui est susceptible de se transmettre d'un individu malade à un individu sain, soit par le contact immédiat de la personne malade, soit par le contact de vêtements ou d'effets provenant de cette personne. V. IN-

FECTION, Inoculable, Miasme et Virus. || Vulgairement, maladie vénérienne. — Toutes les *maladies parasitaires* sont contagieuses, se gagnent par le contact immédiat ou médiat, comme dans le cas du transport des spores d'*Oïdiums*, d'*Achorion*, etc., sous forme de poussière; mais toutes les maladies contagieuses ne sont pas parasitaires : *parasitisme* et *contagion* ne sont pas synonymes.

CONTAGION. s. f. [*contagio*, *contagium*, de *cum*, avec, et *tangere*, toucher; all. *Ansteckung*, angl. *contagion*, it. et esp. *contagio*]. Transmission de la maladie d'un individu à un autre par l'effet d'un *contact* médiat ou immédiat. = *Contagion directe, immédiate* ou *vive*. Transmission par contact d'individu à individu. — *Contagion indirecte, médiate* ou *morte*. Transmission par contact d'effets provenant d'un malade. V. Effluve. — *Contagion nerveuse*. V. Imitation.

CONTAGIONNISTE. s. m. [all. et angl. *contagionist*, it. et esp. *contagionista*]. Médecin qui soutient la contagion de diverses maladies (fièvre jaune, peste, choléra), qu'il regarde comme susceptibles d'être importées par les navires et les marchandises, et d'être arrêtées par les barrières et les précautions sanitaires.

CONTAGIOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est contagieux, en parlant des maladies : par exemple, des *degrés de contagiosité* du choléra, de la variole, etc.

CONTAGIUM. s. m. V. Contage.

CONTEMPLATION. s. f. V. Conception et Observation.

CONTENTIF, IVE. adj. [*continens*, de *continere*, retenir, contenir; all. *contentiv*, angl. *contentive*, *retentive*, it. et esp. *contentivo*]. — *Appareil contentif* [all. *Contentivapparat*]. Appareil qui sert à maintenir rapprochés les lèvres d'une plaie, les fragments d'un os fracturé. — *Bandage contentif*. V. Bandage.

CONTENTION. s. f. Ensemble des moyens propres à maintenir dans l'abdomen les viscères herniés, ou à immobiliser dans leur position normale soit les fragments d'un os fracturé, soit une extrémité osseuse luxée : la contention est nécessairement précédée de la *réduction*. — *Contention des fractures*. Elle se fait, dans les fractures obliques, par l'*extension continue;* dans les autres, par l'*immobilisation simple*. V. Extension, Fracture, Immobilisation. — *Contention des hernies*. Quelquefois elle peut se faire par un simple *bandage contentif;* le plus souvent, un *brayer* est nécessaire. — *Contention des luxations*. Elle se maintient par l'application d'une *écharpe*.

CONTENU. s. m. V. Cellule. — *Contenu médullaire*. V. Nerveux (*Tube*).

CONTEXTURE. s. f. V. Texture.

CONTIGUÏTÉ. s. f. [de *contiguus*, de *cum*, avec, et *tangere*, toucher]. État de deux choses qui se touchent. — *Contiguïté des organes*. V. Analogues. — *Amputation dans la contiguïté*. V. Amputation. — *Diarthrose de contiguïté*. Articulation mobile dont les surfaces osseuses sont en *contiguïté*, et non continues (Bichat) : c'est la *diarthrose* proprement dite. — *Synthese de contiguïté*. V. Synthèse.

CONTINENCE. s. f. [*continentia*, de *continere*, contenir; all. *Keuschheit*, angl. *continence*, it. *continenza*]. Abstinence du coït.

CONTINENT, ENTE. adj. [*continens*, all. *anhaltend*, angl. *continent*, *continuous*, it. *continuo*]. En pathologie, est à peu près synonyme de *continu*. — *Cause continente*. V. Cause. — *Fièvre continente* V. Synoque.

CONTINU, UE. adj. [*continuus*, de *continere*, de *cum*, avec, et *tenere*, tenir; συνεχής]. Qui ne présente point d'interruption. — *Courant continu*. V. Courant. — *Fièvre continue*. V. Fièvre.

CONTINUITÉ. s. f. [all. *Dauer*, *Fortdauer*, angl. *continuity*, it. *continuita*]. État de deux parties continues. — *Continuité des organes*. V. Analogues. — *Continuité vicieuse*. V. Adhérence. — *Amputation dans la continuité*. V. Amputation. — *Diarthrose de continuité*. Articulation mobile à surfaces continues (Bichat) : c'est l'*amphiarthrose*. — *Solution de continuité*. V. Solution. — *Synthèse de continuité*. V. Synthèse.

CONTONDANT, ANTE. adj. [*contundens*, de *contundere*, broyer, écraser; all. *quetschend*, angl. *contusing*, *bruising*, it. *contondente*, esp. *contundente*]. Qui fait des contusions. — *Corps contondant*. Tout corps ou instrument rond, obtus, non tranchant, qui meurtrit et déchire les parties sans les couper ni les piquer, et qui produit des contusions ou des plaies contuses.

CONTONDRE. v. a. [de *contundere*, broyer]. Battre une partie avec force de façon à la meurtrir ou à l'écraser. — Produire une contusion.

CONTOUR. s. m. — *Tube à double contour*. V. Nerveux (*Tube*).

CONTRACTILE. adj. [de *contrahere*, contracter; all. *zusammenziehbar*, angl. et it. *contractile*]. Se dit d'une partie organique qui entre en mouvement par le rapprochement de ses molécules : la fibre musculaire est *contractile*. — *Cellule contractile*. V. Fibre-cellule.

CONTRACTILITÉ. s. f. [all. *Zusammenziehbarkeit*, angl. *contractility*, it. *contractilita*, esp. *contractilidad*]. Propriété *vitale* élémentaire, caractérisée par ce fait que, alternativement, l'élément anatomique qui en jouit se raccourcit dans un sens et augmente proportionnellement d'épaisseur dans l'autre. Elle a pour condition d'existence l'*élasticité;* elle la suppose, car la *fibre raccourcie* par la contraction *resterait telle*, si l'élasticité, propriété *physique* qui détermine aussi bien l'*extensibilité* que la *rétractilité*, ne la ramenait à son état primitif. Les manifestations de la contractilité sont suscitées par la névrilité motrice dans les muscles; mais, ici comme pour les spermatozoïdes et les cils vibratiles, la contractilité se manifeste hors de l'influence de la névrilité, par la seule intervention d'agents mécaniques, physiques et chimiques (choc, piqûre, électricité, contact des acides, etc.). Immanente aux fibres musculaires et aux cils vibratiles, la contractilité n'est pas une dépendance de la névrilité centrifuge, ainsi que le prouve l'expérimentation par le curare : celui-ci anéantit complètement l'action des extrémités terminales des nerfs moteurs dans le muscle, et pourtant le muscle directement excité entre en contraction (Cl. Bernard, Vulpian). La *contractilité* n'est pas l'*irritabilité* (V. ce mot). Elle se distingue de la *myotilité*, qui est spécialement la contractilité des éléments musculaires; car ceux-ci ne sont pas seuls doués de la contractilité : exemple, les spermatozoïdes, les cils vibratiles des épithéliums. La contractilité est une propriété de la *vie animale;* ce qui la distingue de la *rétractilité*, propriété physique des tissus, du *racornissement* et du *dessèchement*, simples effets physico-chimiques. — *Contractilité animale*. Pour Bichat, la contractilité des muscles soumis à la volonté. V. Motricité et Rigidité. — *Contractilité organique sensible* (Bichat). Celle des faisceaux striés du cœur et celle des fibres-cellules visibles. — *Contractilité organique insensible* (Bichat). Contractilité des fibres-cellules dans les parties où elles sont disposées en faisceaux invisibles à l'œil nu, telles que les capillaires, les artères, divers conduits excréteurs, la face profonde de la peau et les bulbes pileux, etc. C'est par cette propriété que Bichat se rendait compte des phénomènes de la circulation capillaire, des sécrétions, etc.

CONTRACTION. s. f. [*contractio*, de *contrahere*, de *cum*, avec, et *trahere*, tirer; συστολὴ, all. *Zusammenziehunh*, angl. *contraction*, it. *contrazione*, esp. *contraccion*]. Resserrement, rapprochement des molécules d'un corps, qui a pour résultat de diminuer le volume en augmentant la densité. = En physiologie, manifestation de la contractilité. La *contraction musculaire*, qui a pour type les mouvements volontaires, résulte de la fusion d'une série de secousses très fréquentes, qui, partant d'un point d'un faisceau strié, se propage sur toute sa longueur *en onde* (Marey). C'est ainsi qu'un son, engendré par des vibrations successives, fournit une sensation qui paraît continue. Si l'on applique à un muscle volontaire des décharges électriques égales, mais de fréquence croissante, on voit d'abord se produire dans le muscle des secousses distinctes; plus tard, chaque secousse n'a pas le temps de s'effectuer avant que la suivante arrive, et alors la fusion commence. Chaque secousse s'ajoute partiellement à la précédente, et l'on n'aperçoit plus que son sommet. Ces sommets s'accusent eux-mêmes de moins en moins et finissent par disparaître complètement; la contraction est établie. Si la fréquence des excitations électriques augmente encore, il en résulte une augmentation de l'intensité de la contraction (V. MYOGRAPHE). Marey a démontré que cette fusion des secousses existe dans toute espèce de contraction, non seulement lorsqu'on emploie l'électricité, mais aussi dans les contractions volontaires, dans celle que provoque l'action de certains agents chimiques sur les nerfs moteurs, dans celle du tétanos produit par la strychnine, etc. Certains muscles, le cœur par exemple, ne peuvent produire que des *secousses*, tandis que d'autres, comme les muscles volontaires, peuvent produire, selon les cas, la secousse ou la contraction. La quantité de chaleur développée par la contraction est plus grande quand le muscle exerce une contraction statique, c'est-à-dire non accompagnée de travail mécanique, que lorsque cette contraction produit un travail mécanique utile (Béclard). La chaleur musculaire est complémentaire de ce travail, et les produits de la contraction, c'est-à-dire la chaleur musculaire et le travail mécanique extérieur, sont *ensemble* les expressions de l'action chimique dont le muscle est le théâtre. Le sang veineux d'un muscle en travail devient noir, tandis que le sang veineux d'un muscle en repos ressemble presque à du sang artériel : ceci est conforme à cette observation de Hunter, que la saignée dans la syncope donne toujours du sang rouge (Cl. Bernard). Le premier contient moins d'oxygène et plus d'acide carbonique que le second, et, de plus, le résidu solide qui reste après l'évaporation du sang tiré d'un muscle en pleine activité est plus considérable que celui qui provient du sang veineux d'un muscle en repos. — *Contraction* ou *mouvement antipéristaltique*. V. ANTIPÉRISTALTIQUE. — *Contraction concentrique, excentrique*. V. GYMNASTIQUE *suédoise*. — *Contraction expulsive* ou *expultrice*. V. EXPULSIF. — *Contraction idio-musculaire*. V. IDIO-MUSCULAIRE. — *Contraction involontaire*. V. INVOLONTAIRE. — *Contraction péristaltique*. V. PÉRISTALTIQUE.

CONTRACTURE. s. f. [*contractura*, de *contrahere*, resserrer; all. *Contractur*, angl. *contracture*, it. *contrattura*, esp. *contractura*]. État de rigidité morbide des muscles, survenant ordinairement d'une manière lente et progressive ; suivant qu'elle prédomine dans tel ou tel ordre de muscles, le membre contracturé est maintenu dans une extension ou une flexion plus ou moins forte. Dans cet état maladif, le tissu musculaire forme des espèces de cordes dures qui se dessinent sous la peau. Aux membres, les contractures ont été appelées *convulsions toniques* ; elles peuvent précéder, suivre ou accompagner les convulsions *cloniques*, mais le plus souvent elles existent seules ; car ce sont des effets de causes différentes, bien qu'analogues par leur siège cérébro-spinal. Ce sont les *spasmes toniques* de Sauvages ; *tonisme*, de Baumes ; *rétraction des extrémités*, de Masson Good ; elles ont aussi, d'après leurs causes, reçu les noms de contractures des fièvres typhoïde, éruptives, épidémiques, des méningites, du scorbut, rhumatismales, hystériques, etc. La contracture n'est pas une maladie, mais un symptôme, un trouble de la *contraction*, consécutif à celui de la *motricité*, lié à certains états du système nerveux, et parfois directement à certains états des fibres musculaires. Toutes les contractures ne diffèrent entre elles que par le siège des muscles dont les nerfs sont atteints (ce sont surtout ceux des extrémités, plus rarement ceux des yeux et de la mâchoire, jamais ou presque jamais ceux du tronc), ou par l'intensité, la durée, qui sont subordonnées à celles de la cause. Les causes des contractures peuvent agir directement sur la fibre musculaire dont elles modifient la nutrition : c'est ce qui arrive dans les contractures consécutives à un excès de fatigue, à un traumatisme ou à une inflammation musculaire, à l'ischémie locale résultant d'une hémorragie, d'une obstruction de la circulation par ligature d'une artère ou obstacle au cours du sang dans ce vaisseau. Plus souvent, elles agissent sur le muscle par l'intermédiaire du système nerveux central ou périphérique. La méningite cérébrale, simple ou tuberculeuse, produit plus souvent des convulsions que des contractures; celles-ci sont très fréquentes dans la contusion et le ramollissement du cerveau ; l'hémorragie cérébrale détermine des contractures précoces (par irritation de l'encéphale) ou tardives (par dégénérescence de la moelle, Bouchard et Charcot). Presque toutes les maladies de la moelle produisent des contractures : méningite spinale, pachyméningite, méningite cérébro-spinale épidémique, apoplexie méningée; œdème, anémie, congestion aiguë, inflammation aiguë ou chronique, sclérose, tumeurs, compression de la moelle ; influence sur cet organe du sang portant des sels toxiques de plomb, de strychnine, ou du sang modifié dans la fièvre typhoïde, le choléra, les fièvres éruptives et intermittentes, etc., affections qui agissent aussi directement sur la nutrition de la fibre musculaire. Les contractures peuvent aussi résulter d'une altération des nerfs moteurs, de leur inflammation, de leur compression, de leur paralysie traumatique ou rhumatismale. Enfin une dernière classe de causes indirectes est de l'ordre des actions réflexes : douleurs de la dentition ; actions réflexes non douloureuses dues à une action sur les tissus qui ne jouissent pas de la sensibilité générale tactile, comme l'intestin (vers intestinaux, tumeurs), l'utérus (menstruation, grossesse, etc.), divers parenchymes (lactation, calculs rénaux, vésicaux, biliaires, ictère, etc.). Les contractures sont parfois seulement fatigantes, mais le plus souvent elles déterminent des douleurs analogues à celles des crampes. La contracture atteint les extenseurs comme les fléchisseurs; ceux-ci avec plus d'énergie que les premiers. Souvent, après la cessation de la contracture, le membre garde encore quelque temps la position qu'elle lui avait donnée (Rabaud).

Contracture essentielle des extrémités. V. TETANIE. — *Contracture hysterique*, Contracture qui apparaît chez les femmes atteintes d'hystérie, d'une façon brusque en général, et avec une forme variable : elle peut prendre les formes hémiplégique, paraplégique, hémiparaplégique, ou se localiser dans un ou plusieurs groupes de muscles ; elle est dite passagère lorsqu'elle disparaît avec l'attaque hystérique; permanente, lorsqu'elle persiste après l'attaque. Elle atteint le membre inférieur, qui se met dans l'extension forcée au point qu'en saisissant le pied on peut soulever le bassin et le tronc tout entier, comme le membre supérieur, qui prend la demi-flexion : le redressement de la pointe du pied détermine la trémulation (Charcot). Au niveau de la hanche, la contracture hystérique peut être confondue avec la coxalgie : on l'a même improprement nommée *coxalgie hystérique*. Au pied, on a le *pied bot hystérique* par contracture musculaire.

CONTRA-LATÉRAL, ALE. adj. [de *contra*, à l'opposite, et *latéral*]. Qui est du côté opposé à une lésion. L'hémiplégie est ordinairement contra-latérale du lieu lésé dans le cerveau.

CONTRARIA CONTRARIIS. Les contraires par les contraires. V. ÉNANTIOSE.

CONTRASTE. s. m. [all. *Kontrast*, *Gegensatz*, angl. *contrast*, it. *contrasto*]. — *Contraste des couleurs*. Ensemble des états, simultanés ou successifs, de la rétine, produisant des sensations spéciales correspondantes, de sorte que la perception de ces états, modifiée en plus ou en moins, engendre des notions diverses, selon la nature des sensations. C'est un fait remarquable que cette influence par entraînement, si l'on peut ainsi dire, dans laquelle une partie de la rétine impressionnée fait entrer en action la partie voisine qui était en repos, ou deux portions contiguës agissant influent l'une et l'autre sur leur propre activité, et sont ainsi réciproquement solidaires. Il y a, dans le contraste envisagé d'une manière générale, à distinguer. 1° Le *contraste successif des couleurs* (Chevreul), qui est subjectif, successif à une première impression, l'objet ayant cessé d'impressionner la rétine. C'est l'ensemble des phénomènes qu'on observe lorsque les yeux, ayant regardé pendant un certain temps un ou plusieurs objets colorés, aperçoivent, après avoir cessé de les regarder, des images de ces objets offrant la couleur complémentaire de celle qui est propre à chacun d'eux. La partie de la rétine qui, dans le premier temps de l'expérience, est frappée d'une couleur donnée, voit dans le second temps la complémentaire de cette couleur, et cette nouvelle vision est indépendante de l'étendue de l'objet coloré relativement à celle du fond sur lequel il est placé, ou, plus généralement, des objets qui peuvent entourer le premier. D'après Scherfer, qui, le premier, donna une explication du contraste en 1754, la rétine, fatiguée par la première impression, ne sent point une impression plus faible de même espèce qui lui succède, et revient graduellement au repos, tandis que les parties non fatiguées la perçoivent ; ou encore la rétine, fatiguée d'une couleur, a besoin de recevoir une impression plus forte pour être impressionnée ; fatiguée du bleu, elle est disposée à recevoir l'orangé, qui est complémentaire. 2° Le *contraste simultané des couleurs*, ou ensemble des influences qu'exercent l'une sur l'autre deux couleurs différentes et contiguës que l'œil voit en même temps (Chevreul). Lorsqu'on prend deux surfaces colorées juxtaposées, l'œil qui les voit simultanément perçoit deux modifications, l'*une relative à la hauteur des tons*, et l'*autre relative à la composition physique* de ces mêmes couleurs. Le rouge à côté du jaune tire sur le violet, et le jaune sur le vert ; le rouge à côté du bleu tire sur le jaune, et le second sur le vert, etc. En outre, lorsque ces couleurs ne sont pas à la même hauteur, c'est-à-dire de même ton, celle qui est foncée paraît plus foncée, et celle qui est claire paraît plus claire ; ce qui revient à dire que la première semble perdre de la lumière blanche, tandis que la seconde semble en réfléchir davantage. Dans tous les cas, du reste, la modification des couleurs, comme celle du ton, va en s'affaiblissant à partir de la ligne de juxtaposition, et l'on peut l'observer aussi entre deux surfaces colorées sans qu'elles soient contiguës. L'œil qui voit deux surfaces juxtaposées et différemment colorées les voit donc les plus dissemblables possible, *quant à leur composition optique et quant à la hauteur de ton*, ainsi que le montre ensuite l'examen de chacune d'elles fait isolément, de manière que leurs deux images ne tombent pas simultanément sur la rétine : telle est la *loi du contraste simultané des couleurs*, découverte et développée par Chevreul. Cela tient physiologiquement à ce que, en vertu de la solidarité existant anatomiquement entre toutes les parties de la rétine, lorsque deux portions voisines et continues agissent simultanément, elles influent l'une et l'autre sur leur propre activité, et cela de telle sorte que, toutes les fois que la rétine est impressionnée simultanément par deux objets différemment colorés, ce qu'il y a d'analogue dans la sensation causée par les deux couleurs éprouve une telle modification, que ce qu'il y a de différent devient plus sensible dans la perception simultanée de ces deux impressions. Chevreul a montré que cette action n'est point due à une fatigue de la rétine. C'est une action toute spéciale et dont la découverte est le résultat de l'expérience. 3° Le *contraste mixte*, qui résulte de ce que la rétine, ayant vu pendant un temps une certaine couleur, a une aptitude à voir dans un second temps la complémentaire de cette couleur ; or, si une couleur nouvelle qu'un objet extérieur vient lui offrir l'impressionne en cet instant, la sensation perçue est alors la résultante de cette nouvelle couleur et de la complémentaire de la première (Chevreul). Il y a ici une image objective ou impression de la rétine s'ajoutant à un état subjectif ou consécutif à l'impression causée par un premier objet coloré. V. VUE.

CONTRAYERVA. s. m. [*contrayerva officinal*, *Dorstenia Brasiliensis*, Lamk, angl. *contra-yerva*, it. *contraierba*]. Plante de la famille des morées, dont la racine courbée, brun rougeâtre en dehors, blanche en dedans, composée d'un tubercule noueux, oblong, de 3 à 6 centimètres de longueur, des côtes duquel partent des radicules très minces, d'odeur aromatique, de saveur d'abord amère, ensuite âcre, est excitante et diaphorétique. Son nom (*contrayerva*), qui signifie *herbe contre* (sous-entendu *poison*), lui vient de la propriété qu'on lui attribuait de neutraliser les venins. On l'administre en poudre (2 à 4 ou 8 grammes), en infusion (racine, 4 grammes, dans eau, 500 gram.). On en prépare aussi un sirop. V. DRAKE.

CONTRE-COEUR. s. m. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes, placé en arrière de l'articulation scapulo-humérale ou dans l'angle compris entre le bord postérieur du scapulum et la face postérieure de l'os du bras. Il est séparé de la face interne de la peau par une couche aponévrotique qui appartient au sous-cutané du thorax et de l'abdomen. Il repose sur l'aponévrose du long abducteur du bras et sur la face externe du gros et du court extenseur de l'avant-bras. Il contient un tissu cellulaire lâche et abondant sans vaisseaux sanguins particuliers, ni ganglion lymphatique.

CONTRE-COUP. s. m. [all. *Gegenstoss*, angl. *counterblow*, *repercussion*, it. *contraccolpo*, esp. *contragolpe*]. Ébranlement qu'éprouve une partie du corps à la suite d'un choc reçu dans une autre partie plus ou moins éloignée, souvent diamétralement opposée. || Par extension, effet même de cet ébranlement. Le *contre-coup* a lieu lorsqu'un coup, trop faible pour rompre ou diviser les parties immédiatement atteintes, leur donne une secousse qu'elles transmettent à d'autres parties. V. COMMOTION et ÉBRANLEMENT. = En pathologie vétérinaire, V. POUSSE.

CONTRE-EXTENSION. s. f. [de *contra*, et *extendere*, étendre en sens contraire ; all. *Gegenstreckung*, angl. *counter-extension*, it. *contr'estensione*, esp. *contra-estencion*]. Action opposée à l'extension, et qui consiste à immobiliser la partie supérieure d'un membre au moyen de lacs ou des mains d'un ou deux aides, pendant la réduction d'une fracture ou d'une luxation.

CONTREFAIT, AITE. adj. Se dit d'un individu qui présente une déviation du rachis. V. CYPHOSE, LORDOSE et SCOLIOSE.

CONTRE-FRACTURE. s. f. Fracture qui s'est produite à un endroit différent du point frappé.

CONTRE-INDICATION. s. f. [all. *Gegenanzeige*, angl. *counter-indication*, it. *contra-indicazione*, esp. *contra-indicacion*]. En thérapeutique, circonstance qui empêche de faire ce que semblerait d'abord exiger la nature de la maladie : elle résulte de la constitution du malade, d'une maladie antérieure, ou d'une épidémie régnante.

CONTREMARQUE. s. f. Marque que les maquignons creusent avec un burin sur la table des incisives du cheval, pour imiter l'orifice du cornet dentaire (*germe de fève*), et faire paraître l'animal plus jeune. On la reconnaît à l'absence, autour de la cavité artificielle, du cercle d'émail qui borde l'orifice naturel du cornet.

CONTRE-OUVERTURE. s. f. [*incisio priori opposita*, all. *Gegenoffnung*, angl. *counter-opening*, it. *contra-apertura*, esp. *contro-abertura*]. Incision pratiquée dans un point plus ou moins éloigné de l'ouverture d'une plaie, pour favoriser l'écoulement du pus ou l'extraction d'un corps étranger. — *Aiguille à contre-ouverture*. V. AIGUILLE.

CONTREPOISON. s. m. [*Antidote*, *antidotum*, all. *Gegengift*. angl. *counter-poison*, *antidote*, it. *contravveleno*, *antidoto*, esp. *contra-veneno*]. Substance capable de neutraliser les propriétés toxiques d'autres corps, en annulant complètement leurs qualités délétères ou en diminuant notablement leurs effets nuisibles. A la première division appartiennent : contre l'acide arsénieux, le peroxyde de fer hydraté, la magnésie faiblement calcinée et délayée dans l'eau ; contre les sels de cuivre, le carbonate de soude ; contre le sublimé corrosif, contre les sels de cuivre et de plomb, le protosulfure de fer hydraté ; contre les composés d'antimoine, contre les alcalis organiques, contre les préparations d'opium, le tannin, les décoctions de quinquina ou de noix de galle, ou, à leur défaut, de bois, de racines et d'écorces astringentes ; contre les sels solubles de plomb ou de baryte, les sulfates de magnésie, de potasse ou de soude ; contre les sels d'argent, une solution de sel marin ; contre les préparations de chrome, les carbonates alcalins en solution, qui neutralisent l'acide chromique ; contre les acides, la magnésie calcinée ; contre l'acide oxalique, la chaux en suspension dans l'eau ; contre les alcalis, l'eau vinaigrée ; contre les sulfures alcalins et le foie de soufre, l'acétate de zinc ; contre l'acide sulfhydrique, le chlore ; contre l'acide cyanhydrique, l'eau chlorée ; contre les eaux distillées de laurier-cerise et d'amandes amères, contre les combinaisons cyaniques et métalliques, contre l'acide cyanhydrique, un mélange de sulfure de fer, de protoxyde de fer hydraté et de magnésie tenus en suspension dans l'eau. — A la seconde division appartiennent : contre le sublimé corrosif, l'albumine, le jaune d'œuf ; contre les sels de cuivre, l'eau albumineuse sucrée ; contre les sels de plomb, l'eau albumineuse ; contre les sels de zinc, de fer, d'étain, de bismuth, les boissons albumineuses et mucilagineuses ; le lait, contre le chlore en solution ; contre les hypochlorites, l'eau albumineuse. V. EMPOISONNEMENT.

CONTRE-STIMULANT, ANTE. [ou *contro-stimulant*]. adj. et s. m. Synonyme de *hyposthénisant*, pour Giacomini. — V. CONTRE-STIMULISME.

CONTRE-STIMULATION. [ou *contro-stimulation*]. s. f. V. CONTRE-STIMULISME.

CONTRE-STIMULISME. [ou *contro-stimulisme*]. s. m. [it. *contro-stimolismo*]. Doctrine appelée aussi *rasorisme*, du nom de Rasori, son auteur, et assez analogue à celle de Brown. Elle admet que la santé est le résultat de deux forces opposées, également actives, le *stimulus* et le *contre-stimulus*, se contre-balançant parfaitement, et que la maladie résulte du défaut d'équilibre de ces forces, qui produisent la *stimulation* et la *contre-stimulation*. Dans toute maladie, il y a excès de l'une ou de l'autre ; de là deux classes seulement d'agents thérapeutiques : les *stimulants*, aliments, opium, liqueurs alcooliques, substances aromatiques, pour combattre l'excès du *contre-stimulus*, et les *contre-stimulants* pour détruire l'excès du *stimulus*. Les *contre-stimulants* sont *indirects* (abstinence, saignée, action du froid) ou *directs ;* ceux-ci comprennent une foule de substances dont l'action diffère essentiellement : préparations antimoniales, mercurielles, ferrugineuses, sels purgatifs alcalins, ipécacuanha, scille, colchique, gomme-gutte, séné, strychnine, belladone, digitale, etc. V. IRRITATION.

CONTRE-STIMULISTE. s. m. Médecin qui adopte les principes du contre-stimulisme.

CONTRE-STIMULUS. s. m. [de *contra*, contre, à l'opposé, et *stimulus*, aiguillon ; all. *Gegenreitz*, angl. *contra-stimulus*, it. *contra-stimulo*, esp. *contro-stimulo*]. V. CONTRE-STIMULISME.

CONTUS, USE. adj. [de *contundere*, écraser, meurtrir, de *cum*, avec, et *tundere*, frapper ; θλασθεὶς, all. *gequetscht*, angl. *contused*, it. *contuso*]. Meurtri, froissé. — *Plaie contuse*. Solution de continuité des parties molles produite par un instrument contondant, dans laquelle, par suite, la plaie est compliquée de contusion. L'*excoriation* est une plaie contuse peu étendue et peu profonde ; les *plaies par armes à feu* sont des plaies contuses d'aspect particulier. Les plaies contuses proprement dites, ordinaires, sont caractérisées par l'état irrégulier, meurtri, de leurs bords, par la faible quantité de sang qui s'en écoule, par le peu d'intensité de la douleur qu'elles déterminent. La suppuration est la règle ; la réunion par première intention, exceptionnelle, ne doit être tentée par le chirurgien que fort rarement, avec une extrême prudence et une surveillance attentive, à cause de l'inflammation violente et du gonflement ordinaire des bords de la plaie. L'irrigation continue d'eau froide ou tiède convient aux plaies contuses ; si la suppuration survient, on les panse comme toute plaie qui suppure.

CONTUSION. s. f. [*contusio*, θλάσις, all. *Quetschung*, angl. *bruise*, it. *contusione*, esp. *contusion*]. Lésion produite dans les tissus vivants par le choc des corps orbes à surface plus ou moins large, sans solution de continuité à la peau. Les corps contondants froissent, rompent les fibres des tissus : de là une infiltration ou un épanchement de sang, un gonflement plus ou moins considérable, une ecchymose plus ou moins étendue ; de là aussi une douleur plus ou moins vive, qui est remplacée par un état d'engourdissement, d'insensibilité, de stupeur, si la contusion a été assez violente pour déterminer une forte commotion, ou une désorganisation immédiate ou profonde. D'après la force d'action du corps vulnérant, la contusion présente un des quatre degrés suivants (Dupuytren) : 1° Rupture de vaisseaux très fins, sans altération de structure : 2° rupture de vaisseaux plus volumineux, altération de structure, réunion du sang en foyers ; 3° altération plus profonde, mortification imminente ; 4° broiement des parties. Au premier degré appartient l'*ecchymose ;* dans les autres, on trouve les *épanchements traumatiques de sang, de sérosité, d'huile*, les *bosses sanguines*, les *dépôts sanguins*. Les phénomènes consécutifs sont la résorption du sang épanché, ou l'apparition d'une inflammation pouvant déterminer la formation d'abcès, quelquefois la gangrène des parties contuses : le traitement consiste, d'une part, à favoriser la résorption du sang ; d'autre part, à prévenir les accidents consécutifs. Dans le premier degré, le repos, les topiques résolutifs (eau froide souvent renouvelée, eau végéto-minérale, eau vinaigrée ou salée, eau blanche, eau-de-vie camphrée, eaux spiritueuses dites vulnéraires), une compression douce, suffisent à faire résorber le sang des ecchymoses: s'il y a des douleurs et de la tendance à l'inflammation, on les combat par les cataplasmes opiacés, une ou plusieurs applications de sangsues ou de ventouses scarifiées. Dans le second degré, la résorption du sang épanché est plus laborieuse et exige l'emploi de moyens spéciaux [V. **Épanchement**, **Kyste** *hématique*, **Séro-sanguine** (*Bosse*)]. Dans le troisième degré, où la mortification est imminente, on aura recours aux excitants locaux si la partie lésée peut revenir à la vie; dans le cas contraire, les antiphlogistiques sont indiqués pour modérer les phénomènes inflammatoires et réactionnels qu'amène fatalement l'élimination des escarres. Enfin dans le quatrième degré, les cordiaux à l'intérieur, les frictions générales, sèches et stimulantes, sont d'abord nécessaires pour combattre la stupeur générale; puis le repos absolu, les applications résolutives et émollientes sont indiqués, et si la suppuration s'établit, il faut intervenir par de larges incisions, suivies d'injections excitantes et antiseptiques. — *Contusion abdominale*. La contusion bornée aux parois de l'abdomen ne présente pas d'autres particularités que la possibilité d'épanchements sanguins très étendus dans les couches de tissu cellulaire lâche intermédiaires à la peau et aux muscles, ou de ruptures musculaires qui prédisposent aux hernies. Un accident plus sérieux consiste dans la contusion des viscères contenus dans l'abdomen, surtout du foie, de la rate et des reins: la péritonite est alors imminente, malgré l'emploi des topiques résolutifs, des émissions sanguines locales, des applications froides et glacées. — *Contusion articulaire*. Tantôt l'action contondante atteint immédiatement l'articulation; tantôt celle-ci reçoit le choc par l'intermédiaire d'un segment du membre plus ou moins éloigné d'elle. Dans le premier cas, la contusion est ordinairement bornée aux parties molles, et détermine de la douleur, du gonflement, des ecchymoses, une bosse sanguine, parfois un épanchement intra-articulaire, de la difficulté ou même l'impossibilité des mouvements. Dans le second cas, les ligaments sont souvent déchirés, les os contus, brisés, l'épanchement est considérable, il peut survenir une arthrite suppurée, ou une arthrite chronique fongueuse ou déformante. La contusion articulaire détermine un état de stupeur locale, qui fera employer les liquides excitants, alcool, vulnéraires, teinture d'arnica, eau vinaigrée, au lieu des simples applications froides. L'immobilisation du membre dans une flexion légère au moyen d'un bandage ouaté ou d'une gouttière doit remplacer l'emploi des appareils inamovibles, à cause du gonflement qui est toujours à craindre et à surveiller. — *Contusion des bourses muqueuses* ou *séreuses*. V. **Bourse**. — *Contusion cérébrale*. Elle est caractérisée par une désorganisation plus ou moins profonde et étendue de l'encéphale, avec rupture des vaisseaux, épanchement plus ou moins abondant, résultant d'une violence extérieure appliquée sur la tête, ou d'une chute sur les pieds sans flexion des membres inférieurs. Il y a perte de connaissance immédiate, mais généralement courte; rétablissement quelquefois complet des fonctions de l'intelligence; symptômes inflammatoires débutant souvent avant le troisième ou le quatrième jour. Dans certains cas, avant même que l'inflammation soit établie, une congestion peut, dès les premiers jours, emporter le malade. Coma plus ou moins profond, *mouvements convulsifs, contractures des membres*, respiration généralement non stertoreuse. Le diagnostic du siège de la lésion est souvent très difficile. L'examen de la partie extérieure frappée peut fournir de bonnes indications; mais la contusion peut exister dans le point diamétralement opposé. La douleur dans un point fixe de la tête doit être prise en considération. La contracture, un peu plus marquée dans l'un des côtés du corps, peut faire supposer que la lésion occupe un point opposé de l'encéphale. L'embarras de la parole indique souvent une lésion dans un point fixe de l'encéphale, troisième circonvolution frontale gauche. La marche de la contusion cérébrale est insidieuse; les désordres de l'intelligence, du mouvement, de la sensibilité, etc., peuvent manquer ou passer inaperçus, et cependant, après deux, trois, quatre ou cinq jours et plus, le malade peut être surpris par des accidents inflammatoires redoutables. La durée varie de deux à vingt-cinq jours, rarement plus. La terminaison est le plus souvent malheureuse, en raison de la méningo-encéphalite qui survient. Quelquefois un abcès se forme, s'enkyste, et le mal peut être arrêté pour longtemps; mais ce cas est rare. Quand la lésion occupant la base de l'encéphale est compliquée d'épanchement comprimant le bulbe ou la protubérance, la mort peut être immédiate. Le traitement doit s'attacher, par l'emploi du froid sur la tête, des dérivatifs intestinaux, des émissions sanguines locales et générales, à prévenir le développement de la *méningo-encéphalite* (V. ce mot et **Trépan**). — *Contusion de la moelle*. Comme au cerveau, la contusion s'annonce d'abord par le trouble ou la suspension des fonctions qui sont sous la dépendance de l'organe (paralysie de siège variable avec celui de la lésion, rétention ou incontinence d'urine par regorgement, convulsions, contractures); puis par des symptômes inflammatoires au bout de deux ou trois jours: l'imminence et la gravité de ces derniers phénomènes doivent faire insister sur les émissions sanguines locales, sur les médicaments vaso-constricteurs (belladone, ergot de seigle), et sur les révulsifs locaux et intestinaux. — *Contusion musculaire*. Elle produit souvent de la stupeur locale, un engourdissement immédiat, un épanchement sanguin intermusculaire: consécutivement on peut voir apparaître la suppuration, ou la paralysie et l'atrophie des muscles, ou une contracture permanente. Ces troubles fonctionnels sont combattus par le massage, la gymnastique locale, la faradisation. — *Contusion de la poitrine*. Les corps contondants peuvent agir non seulement sur les parois de la poitrine, mais aussi sur les organes thoraciques; on a même observé, chez les jeunes sujets dont les côtes sont flexibles, des déchirures du poumon avec l'intégrité de la charpente osseuse (Gosselin): la mort peut être la conséquence presque instantanée de la contusion de la poitrine, qui, en tout cas, produit des accidents graves, dont les principaux sont des épanchements de sang ou de sérosité intrathoraciques, et des inflammations du poumon et de la plèvre. — *Contusion des vaisseaux*. Celle des artères est assez rare, à cause de leur élasticité: légère, elle n'entraîne aucun accident sérieux; forte, elle détermine soit un rétrécissement du vaisseau ou une déchirure de sa surface interne, soit une rupture des trois membranes et un anévrysme traumatique. La contusion des veines peut entraîner une hémorragie primitive, par rupture de leurs parois, ou consécutive, par chute d'une escarre lorsqu'il y a eu mortification d'un point du vaisseau. = *Contusion pharmaceutique*. Action de réduire une substance en poudre en la *contondant*, c'est-à-dire en la frappant dans un mortier, avec un pilon, *de haut en bas*, ce qui distingue la contusion de la trituration. — *Pulvérisation par contusion*. V. **Pulvérisation**.

CONVALESCENCE. s. f. [*convalescentia*, de *convalere*, de *cum*, avec, et *valere*, avoir de la force; ἀνάληψις, all. *Genesung*, angl. *convalescency*, it *convalescenza*, esp.

convalescencia]. Période de transition entre la maladie qui n'existe plus et le retour parfait de la santé et des forces au degré que comporte la constitution individuelle. Le convalescent est guéri, mais encore faible ; ses fonctions n'ont pas encore recouvré l'entière énergie de leur exercice régulier. En général, on n'entend par *convalescence* que l'état de langueur générale qui subsiste dans diverses fonctions plus ou moins longtemps après une maladie de quelque gravité : il faut bien se garder de la confondre avec la période de déclin, ou avec l'amendement des symptômes qui se lie à la transformation d'une maladie ou à son passage de la forme aiguë à la forme chronique. V. MALADIE.

CONVALESCENT, ENTE. adj. et s. [*convalescens*]. Celui qui est en convalescence. — *Asiles de convalescents.* Établissement public ou privé qui, ne recevant que des convalescents et n'admettant pas de malades, supprime toute promiscuité entre les uns et les autres. Les asiles publics de convalescents du département de la Seine sont établis à Vincennes pour les hommes, au Vésinet pour les femmes : dans le premier sont admis les ouvriers qui sortent convalescents des hôpitaux de la Seine ou qui sont envoyés par les bureaux de bienfaisance, les ouvriers convalescents de blessures ou de maladies dont ils ont été atteints en travaillant sur les chantiers publics du département, ceux qui font partie de sociétés de secours mutuels ou qui travaillent chez des patrons ayant passé des abonnements avec l'asile ; la durée moyenne du séjour à l'asile est de 21 jours. Les conditions sont les mêmes à l'asile du Vésinet, qui reçoit un grand nombre de femmes relevant de couches. Des soins médicaux aussi bien qu'hygiéniques sont assurés dans les deux asiles par un personnel suffisant. Enfin les établissements de Berck-sur-Mer et de Forges-les-Bains reçoivent les enfants convalescents.

CONVALLAMARÉTINE. s. f. Substance cristallisée qui se forme par l'action des acides et des alcalis sur la convallamarine.

CONVALLAMARINE s. f. Principe actif du muguet (*Convallaria maialis*).

CONVALLARÉTINE. s. f. ($C^{28}H^{26}O^{6}$). Substance cristallisée en masses, soluble dans l'éther, résultant du dédoublement de la convallarine.

CONVALLARIA. s. m. V. MUGUET.

CONVALLARINE. ($C^{68}H^{62}O^{22}$). Substance amère, cristallisable en prismes, peu soluble dans l'eau, extraite du sceau de Salomon. Bouillie avec les acides, elle se dédouble en sucre et en convallarétine (Walz).

CONVERGENT, ENTE. adj. [de *cum*, ensemble, et *vergere*, être tourné vers]. — *Rayon convergent.* V. RAYON. — *Strabisme convergent.* V. STRABISME.

CONVEXE. adj. Surface courbe dont le milieu est plus élevé que les bords. — *Miroir convexe.* V. MIROIR.

CONVOLUTÉ, ÉE. adj. [*convolutus*]. Se dit, en botanique, d'une partie roulée sur elle-même ou autour d'un autre corps, en forme de cornet : *feuille convolutée.*

CONVOLUTIF, IVE. adj. — *Feuille convolutive.* Celle qui est roulée sur elle-même de sorte que l'un de ses bords représente un axe autour duquel le reste du limbe décrit une spirale. — *Préfloraison convolutive.* Synonyme de *préfloraison imbriquée.*

CONVOLVULACÉES. s. f. pl. [*convolvulaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes, à laquelle le *liseron* (*Convolvulus*) a donné son nom. Ce sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, souvent volubiles et grimpantes, à feuilles alternes simples ou plus ou moins profondément lobées. Fleurs axillaires ou terminales. Calice monosépale, persistant, à 5 divisions. Corolle monopétale, régulière, à 5 lobes plissés ; 5 étamines insérées au tube de la corolle. Ovaire simple et libre, porté sur un disque hypogyne et présentant 2 à 4 loges ; style simple ou double. Fruit capsulaire à sutures correspondant aux cloisons. Embryon à cotylédons plans et chiffonnés, roulé sur lui-même et placé au centre d'un endosperme mou et comme mucilagineux. V. JALAP et SCAMMONÉE.

CONVOLVULINE. s. f. [*rhodéorétine*] ($C^{62}H^{54}O^{32}$). Principe actif de la racine de jalap, dans laquelle elle accompagne la *jalapine*. C'est une substance résineuse, incolore, transparente, inodore et insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther (ce qui la distingue de la jalapine), soluble dans les solutions alcalines, dans l'acide sulfurique concentré, qui la colore en rouge et la dédouble en glycose et *convolvulinol* : la convolvuline est donc une glycoside ; c'est un purgatif énergique à la dose de quelques centigrammes.

CONVOLVULINOL s. m. [*rhodéorétinol, acide convolvulinolique*] ($C^{52}H^{50}O^{14}$). Corps inodore, amer, peu soluble dans l'eau et dans l'éther, très soluble dans l'alcool, qui prend naissance quand on fait agir un acide concentré sur la convolvuline ou un acide étendu sur l'acide convolvulique : dans ce dernier cas, on l'obtient en partie sous forme d'huile, en partie sous forme d'aiguilles microscopiques (Mayer).

CONVOLVULIQUE. adj. — *Acide convolvulique* [*acide rhodeorétique, hydrorhodéorétine*] ($C^{62}H^{50}O^{32}.3HO$). Substance blanche, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther, qui prend naissance par l'action des bases sur la convolvuline. Les acides chlorhydrique et sulfurique étendus et bouillants le transforment en convolvulinol et en glycose : c'est donc une glycoside acide.

CONVOLVULUS. s. m. V. CONVOLVULACEES et LISERON.

CONVULSÉ, ÉE. adj. [*convulsus*, σπασθεὶς]. Se dit d'un muscle maintenu dans l'etat de contraction par des convulsions.

CONVULSIBILITÉ. s. f. Disposition aux convulsions.

CONVULSIF, IVE. adj. [*spasticus*, σπασμώδης, all. *krampfhaft*, angl. *convulsive*, it. et esp. *convulsivo*]. Qui est accompagné de convulsions, ou analogue aux convulsions : *colique convulsive, syncope convulsive, tic convulsif, toux convulsive, voix convulsive.* — *Asthme convulsif.* V. SPASME. — *Maladie convulsive.* V. MALADIE. = Quelquefois, ce qui peut donner des convulsions.

CONVULSION. s. f. [*convulsio*, de *convellere*, secouer, ébranler, de *cum*, avec, et *vellere*, arracher ; σπασμὸς, all *Zuckung, klonischer Krampf*, angl. *convulsion*, dit. *convulsione*, esp. *convulsion*]. Contraction involontaire et instantanée des muscles, assez énergique pour produire un mouvement irrégulier du tronc et des membres, avec secousses plus ou moins violentes et brusques, phénomènes qui se reproduisent à plusieurs reprises, après des intervalles plus ou moins longs de relâchement et de calme. Suivant la nature de la contraction et la forme qu'elle imprime aux mouvements, on distingue les convulsions en *toniques* et en *cloniques*. Les muscles sont évidemment les organes mis en exercice dans la convulsion : celle-ci se lie nécessairement à un désordre quelconque de l'innervation : elle est le symptôme ou la conséquence d'une lésion du système nerveux, soit directe, soit sympathique, bien qu'elle se manifeste souvent sans aucune inflammation ou altération organique appréciable des solides, et qu'elle dépende alors du cours ou de l'accumulation plus ou moins irrégulière du sang et de la sérosité cérébrale, ou de l'état du sang. Le traitement est nécessairement aussi variable que les causes. — *Convulsions des enfants* [*éclampsie des enfants, insultus epilepticus puerilis, epilepsia puerilis* ; all. *Kinderkrämpfe*, angl. *infantile convulsions*, it. *convulsioni dei bambini*].

Convulsions sympathiques ou idiopathiques des enfants, autres que l'épilepsie, qui, du reste, est rare à cet âge, et ne se liant à aucune altération matérielle saisissable des centres nerveux. Les convulsions les plus fréquentes sont bornées à une partie du corps, une moitié latérale, ou supérieure, ou inférieure, à la face seule, à la face et au cou, avec ou sans contracture des bras, des doigts et des poignets repliés en dedans. Sensibilité conservée ou diminuée, abolition momentanée des facultés intellectuelles ; fonctions organiques intactes ; respiration accélérée, irrégulière, parfois nulle ou à peine perceptible pendant l'accès, lequel est quelquefois précédé par quelques inspirations irrégulières, avec pâleur de la face, coloration violacée des lèvres, fixité des yeux . ce sont ces formes qui sont dites vulgairement *convulsions internes*, *sourdes* ou *imminentes*. Tous ces phénomènes, après avoir duré quelques secondes, se dissipent, puis les fonctions reviennent à l'état normal. Il peut n'y avoir qu'une attaque; d'autres fois, plusieurs se succèdent à de courtes distances pendant un ou plusieurs jours ; elles ont lieu le jour plutôt que la nuit. D'autres fois, les convulsions sont générales, se montrent brusquement et sans cause, ou sont précédées d'agitation, morosité, fixité dans le regard, face colorée, insomnie ou somnolence. Les convulsions entraînent souvent la mort à la suite de crises fréquemment répétées, tantôt avec des symptômes de congestion cérébrale, tantôt par asphyxie. Elles sont héréditaires. Elles atteignent souvent les enfants précoces ou vigoureux: elles semblent être dues à quelque inégalité dans le développement du système nerveux et des autres systèmes, ce qui fait cesser l'harmonie qui doit exister entre leurs actes, pour qu'ils puissent être continus. La frayeur, la colère, le chatouillement, l'air trop chaud et trop froid, les troubles digestifs, les douleurs de la dentition, la présence des entozoaires, sont des causes déterminantes de l'apparition des accès. Les bains, les vomitifs, les purgatifs anthelminthiques, le débridement de la gencive, les antispasmodiques, les révulsifs légers aux membres inférieurs, le changement de régime, l'exercice, les promenades au grand air, sont les moyens à employer contre cet état, qui est toujours grave. — *Convulsion épileptiforme*. V. ÉPILEPTIFORME. — *Convulsion spasmodique*. V. NÉVROSE.

CONVULSIONNAIRE. adj. et s. Individu affecté de convulsions par suite d'idées mystiques, comme les Ursulines de Loudun ou les malades qui allaient prier sur le tombeau du diacre Pâris. Des phénomènes très singuliers d'insensibilité se manifestèrent durant cette épidémie, qui rentre dans la classe des maladies extatiques et religieuses.

CONVULSIVANT, ANTE. adj. Qui cause des convulsions.

CONYLÈNE. s. m. ($C^{16}H^{14}$). Carbure bouillant à 126 degrés, obtenu par décomposition de la conicine.

CONYZE. s. f. [*conyza*]. Genre de plantes synanthérées actuellement sans intérêt médical.

COORDINATION. s. f. [all. et angl. *coordination*, it. *coordinazione*]. — *Coordination des mouvements*. Combinaison des mouvements dans l'ordre assigné pour le but qu'ils ont à remplir, et qui est la locomotion. Quelque dépendants de la volonté que semblent les mouvements, leur coordination est subordonnée aux actions des organes centraux du système nerveux, centres des actions réflexes, et en particulier aux actions du cervelet. = En physiologie psychique, faculté de l'entendement qui, étudiant les relations dynamiques ou de succession des objets, en détermine l'ordre hiérarchique . elle part des principes posés par la *comparaison*, en tire des conséquences, et aboutit à la *systématisation*. C'est la forme déductive de la méditation. — *Loi de coordination*. V. SOCIALITÉ.

COPAHIER. s. m. [*Copaifera*, L., all. *Copaivbaum*, angl. *copaiba-tree*, it. *copaiba*; *copayer*]. Genre de plantes en arbres (légumineuses cæsalpiniées) qui croissent depuis le Brésil jusqu'au Mexique et aux Antilles, et qui fournissent le copahu. L'espèce la plus répandue est le *Copaifera officinalis*, L. Les autres sont les *C. guyanensis*, *Langsdorffii*, *Pubiflora*, *Sellowii*, *Martii* et *Rigida* (Baillon).

COPAHIVIQUE, **COPAHUIQUE** ou **COPAHUVIQUE**. adj. — *Acide copahivique* [*copaivicum acidum*, all. *Copaivsäure*] ($C^{40}H^{30}O^{4}$). Résine cristallisable et acide du copahu, qui possède la même composition que la colophane (Rose).

COPAHU. s. m. [all. *Copaivbalsam*, angl. et it. *copahu*]. Térebenthine, dite à tort *baume de copahu* bien qu'elle ne renferme pas d'*acides benzoique* et *cinnamique*, qui découle des *copahiers*. Sa composition est : essence ou huile volatile isomérique avec celle de térébenthine ($C^{20}H^{16}$), de 33 à 47 ; acide copahivique, 38 à 52 ; résine visqueuse, 1,65 à 2,13. Cette térébenthine est très fluide, transparente et presque incolore quand elle est récente ; elle prend ensuite de la consistance et une teinte jaune. Elle a une odeur forte, une saveur âcre, amère, très désagréable. Elle se dissout dans l'alcool et l'éther. On la falsifie souvent, surtout avec la térébenthine ordinaire, le baume de Gurjun, l'huile de ricin : 1° l'ébullition prolongée dans l'eau donne un résidu sec et cassant si le baume est pur, un résidu mou s'il existe de l'huile de ricin ; 2° l'ammoniaque ne trouble le baume que lorsqu'il est mêlé d'huile ; 3° la magnésie très fortement calcinée donne promptement ou en quelques jours une consistance solide au baume de copahu pur ; 4° l'huile volatile de copahu, obtenue après la distillation, n'éprouve rien de la part du potassium, mais bouillonne avec l'iode ; 5° le mélange de térébenthine peut se reconnaître en versant un peu de copahu sur du papier et chauffant doucement · l'odeur de térébenthine persiste la dernière ; 6° le baume de Gurjun ne se dissout pas dans l'éther et le pétrole. Le copahu agit comme anticatarrhal sur toutes les muqueuses, particulièrement sur celles des poumons et des voies génito-urinaires, comme le montre l'odeur de l'haleine et de l'urine . on pourrait l'employer contre les catarrhes de toutes les muqueuses ; mais son odeur repoussante et l'action spéciale qu'il exerce sur l'appareil génito-urinaire le font surtout appliquer aux inflammations de l'urètre et de la vessie. à la blennorragie et à la cystite Trituré avec un seizième de son poids de magnésie calcinée et hydratée, il peut être roulé en pilules ; on l'administre aussi sous forme de capsules (dont chacune contient 40 centigrammes de médicament), de lavement, d'opiat, de potion, de sirop (celui de Delpech contient 3 grammes de copahu par cuillerée à bouche). Les premières doses sont de 2 grammes par jour, puis de 4 grammes . il ne faut pas dépasser 8 grammes. Quand la dose est élevée, il y a des signes d'intolérance gastrique et intestinale, de la roséole, de la toux, de la dyspnée, des douleurs de reins, de l'hématurie, de l'excitation nerveuse (V. LAVEMENT *de copahu*, OPIAT *balsamique*, PILULE, POTION *de Chopart*).

COPAL. s. m., ou **COPALE**. s. f. [*resina copal*, all., angl. et it. *Copal*]. Nom mexicain des résines brûlées dans les temples, donné par Monaredès à la *résine courbaril* (V. GOMME *animé*), et étendu à des résines d'Orient d'origine différente, qu'on trouve attachées aux branches des arbres ou enfouies dans le sol, et qui sont plus ou moins dures, fusibles, peu solubles dans l'alcool, davantage dans l'éther et surtout dans un mélange d'alcool et d'essence de térébenthine : elles sont stimulantes, mais ne sont plus employées que pour les vernis. — *Copal dur* [*résine animé dure orientale*]. Il vient de Madagascar ; de là il est transporté sur divers points de l'Inde, d'où il nous arrive. Il est fourni par l'*Hymenæa verrucosa*, Lamk, légumineuse cassiée à fruit brun noirâtre vernissé par la résine : Il est : 1° en *larmes* ou *stalactites* [*copal de Madagascar*], dur, à cassure vitreuse, lisse et polie à la surface ; 2° trouvé à terre enfoui dans le sable [*copal de Bombay*], il est couvert d'une croûte blanchâtre opaque et friable, par suite de l'action de l'humidité ; 3° ce dernier, débarrassé de sa croûte extérieure impure à l'aide d'un soluté de carbonate de potasse, est en morceaux jaune pâle, durs, vitreux, chagrinés [*copal de Calcutta*]. Le copal est formé de cinq résines acides différentes. — *Copal tendre* ou *demi-dur* [*animé tendre oriental*], en larmes globuleuses, quelquefois du volume du poing. Il vient d'arbres voisins de celui qui donne le copal dur. — *Copal tendre du Brésil* (V. Courbaril et Gomme *animé*). — *Copal fossile* ou *résine de Highgate*. Substance résineuse jaune ou brune, sans acide fulminique, des argiles bleues près de Londres. — *Fausse gomme copale* (*copal de Santo de Guatemala ; faux karabe*, Lémery). Elle nous est envoyée de l'Amérique septentrionale (États-Unis et Mexique); elle provient du *sumac ailé* (*Rhus copallina*, L.), famille des térébinthacées.

COPALCHI. s. m. Écorce fébrifuge non vénéneuse, fournie par le *Strychnos pseudo-quina*, elle a donné à l'analyse une substance différente de la strychnine. Mince, aplatie, jaune ocracée, granuleuse, elle développe dans la bouche une amertume désagréable, suivie d'astriction. — *Copalche* ou *copalchi* (*cascarille de la Trinité de Cuba*). Écorce d'une euphorbiacée, le *Croton pseudo-china*, Schlecht, du Mexique. Elle est en longs tubes droits cylindriques; saveur amère et térébinthacée ; elle contient une résine âcre aromatique, un principe amer, une huile grasse concrète. Mêmes propriétés que la *cascarille*.

COPALCHINE. s. f. Matière amère du *copalchi* (écorce du *Croton pseudo-china*). soluble dans l'alcool et le chloroforme, peu dans l'éther et dans l'eau ; précipitée par le tannin.

COPALINE. s. f. Principe immédiat du copal ; incolore, dure, friable, insoluble dans l'eau et l'alcool, formant avec l'éther une masse gélatineuse.

COPAYER. s. m. V. Copahier.

COPHOSE. s. f. [*cophosis*, de κῶφος, sourd ; all. *Schwerhörigkeit*, *Taubheit*]. Diminution ou abolition de l'ouïe.

COPRAGOGUE. adj. et s. m. [*copragogus*, κοπραγωγὸς, de κόπρος, excrément, et ἄγειν, emmener; all. *kothentleerend*]. Qui évacue les excréments · *médicament copragogue*, *un copragogue*.

COPROLALIE. s. f. [de κόπρος, excrément, et λαλεῖν, parler]. Répétition incessante d'expressions ordurières, qui a lieu chez certains aliénés et dans la maladie des tics convulsifs, et dont le malade ne peut s'empêcher.

COPROLITHE. s. m. [de κόπρος, excrément, et λίθος, pierre]. Excrément d'animal fossile, riche en phosphate de chaux, et très abondant dans certains terrains.

COPROPHAGE. adj. et s. [de κόπρος, excrément, et φαγεῖν, manger]. Se dit des animaux, des aliénés et hystériques qui se nourrissent d'excréments.

COPROPHAGIE. s. f. [*coprophage*]. Action de manger des excréments, dans certaines formes de folie et d'hystérie.

COPROPHORIE. s. f. [de κόπρος, excrément, et φέρειν, emporter]. Purgation légère, évacuation.

COPROSCLÉROSE. s. f. [de κόπρος, excrément, et σκλήρωσις, endurcissement]. Endurcissement des matières fécales dans l'intestin.

COPROSTASIE. s. f. [*coprostasis*, de κόπρος, excrément, et στάσις, arrêt]. La *constipation*.

COPULATION. s. f. [*copulatio*, συνουσία, all. *Begattung*, angl. *copulation*, it. *copulazione*]. Synonyme d'*accouplement*. — *Reproduction par copulation*. V. Conjugaison.

COPULE. s. f. Corps qui s'unit à un acide, sans le saturer, pour en faire un acide conjugué. V. Acide *conjugué*.

COPULÉ, ÉE. adj. — *Acide copulé*. V. Acide.

COQ. s. m. [*gallus*, ἀλεκτρυὼν, all. *Hahn*, angl. *cock*, it. et esp. *gallo*]. Genre d'oiseau de la famille des gallinacés, dont la *poule* est la femelle ; le *poulet*, le jeune mâle ; la *poulette* ou *pillette*, la jeune femelle ; les *poussins*, les petits. Pourvus de crête au moins chez le mâle, et de barbillons dans les deux sexes. Les testicules de coq, desséchés et pulvérisés, ont été employés contre l'impuissance par les anciens. — Les espèces sont : *a. Coq géant* ou *jago* (*Gallus giganteus*, Temm.), de Sumatra ; domestiqué par quelques peuplades de l'Inde, il paraît la souche de notre *coq de Caux*, ou *coq russe* ou *de Padoue*. *b. Coq Bankiva* (*G. Bankiva*, Temm.), de Java, considéré comme souche des races suivantes : 1° *coq domestique* (*G. domesticus*, Brisson); 2° *coq huppé* (*G. cristatus*, Brisson); 3° *coq de Turquie* (*G. pusillus*, Temminck); 4° *coq de Bantam* (*G. banticus*, Brisson); 5° *coq pattu*; 6° *coq de Camboge* ; 7° *coq nain* (*G. pumilio*, Brisson), de Madagascar, aussi à pattes emplumées. *c. Coq de Sonnerat* (*G. Sonneratii*, Temm.), de l'Inde, considéré longtemps comme souche du coq domestique, dont les femelles ressemblent beaucoup à nos poules. *d. Coq negre* ou *de Mozambique* (*G. morio*). *e. Coq laineux* ou *à duvet* (*G. japonicus*, Brisson, *lanatus*, Temm.). *f. Coq crépu* (*G. crispus*, Brisson). *g. Coq sans queue* (*G. ecaudatus*, Temm). Toutes les espèces domestiquées donnent des métis féconds. V. Castration *des volailles* et Œuf. = En botanique, *coq des jardins*. V. Balsamite.

COQ. V. Abréviation.

COQUE. s. f. [all. *Schale*, angl. *shell*, it. *scorza*, *buccia*, *follicolo*]. En botanique, fruit ou portion de fruit sec dont la déhiscence a lieu avec élasticité, à cause d'un ressort membraneux situé à sa base. || Réunion de loges closes d'un péricarpe pluriloculaire, se séparant les unes des autres à la maturité, qu'elles soient déhiscentes ou indéhiscentes (Mirbel). — Réunion de carpelles qui ne présentent que la suture ventrale, et qui diffèrent du *follicule* en ce qu'ils s'ouvrent avec élasticité (de Candolle). = *Coque du Levant* [κόκκος ἁλιευτικὸς, all. *Kokkelskorner*, angl. *coculus indicus*, *fisher's-berries*]. Fruit desséché de l'*Anamirta cocculus*, Arnott et Wight (*Cocculus suberosus*, DC., *Menispermum cocculus*, L.), de la famille des ménispermacées, arbuste sarmenteux du Malabar et des Moluques. Ce fruit est ovoïde, globuleux, de la grosseur d'une merise, convexe d'un côté, anguleux du côté opposé, glabre et ridé. La graine contenue dans le péricarpe est huileuse, blanchâtre et très amère ; ses propriétés très vénéneuses paraissent dues à la *picrotoxine*, qui s'y trouve unie à la *ménispermine*. On s'en est souvent servi pour enivrer le poisson dans les rivières et le prendre avec facilité; il paraît démontré qu'elle lui communique des propriétés malfaisantes. La coque du Levant est un poison narcotico-âcre, qu'on emploie seulement sous forme d'onguent pour tuer les poux. = En anatomie, *Coque d'œuf*, *Membrane de la coque*. V. Œuf.

COQUELICOT. s. m. [*Papaver rhœas*, L., all. *Klatschrose*, angl. *corn-rose*, *wild poppy*, it. *papavero selvatico*, esp. *ababol*]. Espèce de *pavot* qui croît parmi les moissons, et dont les pétales sont employés en infusion, comme diaphorétiques et légèrement calmants. C'est une des *quatre fleurs pectorales*. On y a cherché vainement la morphine.

COQUELOURDE. s. f. L'*anémone pulsatille*.

COQUELUCHE. s. f. latin moderne, *pertussis*, all. *Keuchhusten*, angl. *hooping-cough*, it. *tosse asinina*, *pertusse*, esp. *coqueluche*]. Nom donné successivement, en France, à plusieurs maladies épidémiques, et d'abord, ce semble, à une affection catarrhale qui régna sous Charles VI, en 1414, suivant Mézeray, et qui était accompagnée d'un enrouement considérable. Le Dictionnaire de Trévoux rapporte à la coqueluche les épidémies de 1510, 1558 et 1577; mais, suivant Sauvages, la première était un véritable typhus contagieux, et la seconde une esquinancie maligne. On dit que le mot *coqueluche* vient de ce que d'abord ceux qui étaient affectés de ces maladies se couvraient d'un capuchon ou coqueluchon. — Aujourd'hui, maladie caractérisée par une toux violente et convulsive, revenant par quintes, à des intervalles plus ou moins longs, et consistant en plusieurs expirations successives, suivies d'une inspiration lente, pénible et sonore (*reprise*). Elle attaque surtout les enfants, depuis la naissance jusqu'à la seconde dentition : elle est épidémique, et surtout contagieuse. La toux revient par quintes violentes, plus fréquentes la nuit, le matin et le soir que dans le jour, précédées d'un chatouillement incommode, d'une sensation pénible au pharynx ou à l'estomac, de dyspnée, d'une anxiété extrême. Pendant les quintes, les secousses et l'agitation sont accompagnées souvent de douleurs déchirantes dans le thorax, le pouls est accéléré et concentré; la suffocation est imminente, la face est rouge et gonflée. Après la quinte, qui se termine souvent par un vomissement glaireux, la fatigue, la pesanteur de la tête, le trouble de la respiration et de la circulation, diminuent peu à peu, et les enfants retournent à leurs jeux. Les quintes ne s'établissent pas et ne disparaissent pas d'emblée : la période pendant laquelle elles existent, et dont la durée varie de deux semaines à plusieurs mois, est précédée, pendant dix à douze jours en moyenne, d'une bronchite simple, catarrhale, accompagnée d'une toux qui prend peu à peu le caractère quinteux et convulsif de la seconde période; celle-ci est suivie d'une phase de déclin, pendant laquelle les quintes deviennent plus rares et moins intenses, avant de cesser complètement. La coqueluche est dangereuse par la longueur de sa durée et la fatigue qui en résulte pour les enfants, ainsi que par les complications qui peuvent survenir : hémorragies par diverses muqueuses (épistaxis, hémoptysie, etc.), suffocation par spasme de la glotte, ulcération sublinguale, convulsions, bronchopneumonie. La coqueluche ne récidive que d'une façon exceptionnelle, ce qui, joint à la régularité de son évolution et à son caractère contagieux, la rapproche des fièvres éruptives, surtout de la rougeole, qu'elle peut précéder, suivre ou accompagner. On la regarde généralement comme une névrose du pneumogastrique. C'est une maladie qui suit son cours malgré les efforts de la thérapeutique et contre laquelle la médecine n'a que des moyens symptomatiques. S'il y a de l'irritation, on emploiera les antiphlogistiques; mais surtout on attaquera le caractère nerveux des quintes de toux au moyen des antispasmodiques, extrait de jusquiame, et mieux de belladone; chloral, bromure de potassium, application extérieure de la pommade stibiée d'Autenrieth. De légers vomitifs, fréquemment répétés, réussissent presque toujours. La *potion d'ipécacuanha composée*, ou *potion contre la coqueluche*, est composée de : ipécacuanha, 4 grammes, et follicules de séné, 8 grammes, infusés pendant douze heures dans eau bouillante, 192 grammes; oxymel scillitique et sirop d'hysope, āā 32 grammes, qu'on ajoute à l'infusion, après l'avoir passée. Des aspersions d'éther sur le lit ou les vêtements du malade atténuent l'intensité des accès. On a recommandé le café noir comme propre à diminuer la fréquence et la force des quintes. La respiration des substances volatiles qui se dégagent des matières ayant servi à l'épuration du gaz d'éclairage est inoffensive et donne de bons résultats; on observe presque toujours une grande amélioration dans la plupart des symptômes; le nombre des inhalations nécessaire varie, suivant les individus, entre trois et trente. On évitera avec grand soin que les malades ne se refroidissent, la bronchopneumonie étant une complication fréquente et grave. Le changement d'air réussit souvent à modifier et à faire disparaître les quintes.

COQUERELLE. s. f. ou **COQUERET.** s. m. L'*alkékenge*.

COQUILLE. s. f. [diminutif de *coque*, enveloppe; *concha*, κογχίον, all. *Muschel*, angl. *shell*, it. *nicchio*, *guscio*]. Enveloppe dure des mollusques, *univalve* ou *bivalve*. La coquille *univalve* peut être *en cône* ou *cylindre creux* (chez les ptéropodes), ou *spirivalve*, *turbinée*, c'est-à-dire formée d'un *axe* ou *columelle* autour de laquelle s'enroule la partie enveloppante dite *spire*, ouverte au dehors par un large orifice de forme variée appelé *bouche* (chez les gastéropodes *conchifères*). La coquille *bivalve* peut être *équivalve* ou *inéquivalve;* chaque valve porte à sa face interne une ou deux *impressions* d'attaches musculaires, selon que l'animal est *monomyaire* ou *dimyaire;* elle présente près de la circonférence l'*impression palléale*, marquant toute la portion qui adhérait au manteau. Le point d'articulation des valves est la *charnière*, qui présente un ou plusieurs ligaments brunâtres ou gris, formés de fibres élastiques très adhérentes, lesquelles déterminent l'ouverture des valves lorsque les muscles cessent de se contracter. La charnière présente souvent, sur une valve, des *dents* ou *pointes*, lames saillantes qui s'engrènent dans des facettes correspondantes de l'autre valve, et permettent de distinguer les valves en droite et en gauche. La coquille se compose de : 1° l'*épiderme* ou *periostracum;* 2° le *têt* ou *test;* 3° la *nacre* (V. ÉPIDERME, NACRE et TEST). — *Coquille d'œuf*. V. ŒUF.

COR. s. m. [de *cornu*, corne; *clavus*, *gemursa*, τύλος, all. *Leichdorn*, *Hühnerauge*, angl. *corn*, it. et esp. *callo*]. Tumeur épidermique, dure et circonscrite, qui se forme au-dessus des articulations des phalanges du pied, au côté externe de la tête du cinquième os métatarsien, et, à la plante du pied, aux extrémités antérieures des trois premiers métatarsiens. On rencontre aussi des cors très douloureux au talon et entre les orteils. Les cors sont ordinairement causés par la compression qu'exercent les chaussures trop étroites et à semelles minces ne soutenant pas la plante et les orteils. Ils se composent d'une portion superficielle, sèche, en tête de clou (*clavus*), formée de plusieurs couches d'épiderme superposées, et d'une autre portion plus étroite, plus profonde, demi-transparente, s'enfonçant à travers le derme jusqu'aux tendons, aux ligaments, au périoste. Cette portion est traversée d'un prolongement papilliforme vasculaire, qui distingue le *cor* du *durillon*. Les cors, dans les temps humides, se gonflent, et exercent une pression plus forte sur les papilles qui s'étendent dans leur épaisseur : de là les souffrances qu'ils occasionnent, et qui ont leur siège, non dans la substance inerte, mais dans les parties qu'elle comprime. Pour faire cesser cette douleur, en prévenant la compression extérieure qui la détermine, on peut se contenter de moyens palliatifs, consistant dans l'usage de chaussures souples et de dimensions convenables, dans l'application de deux ou trois emplâtres de diachylon superposés et présentant une ouverture au niveau du cor, ou d'un anneau de caoutchouc également fenêtré, etc. On a préconisé des emplâtres, onguents et pommades de toute espèce, généralement inefficaces. Les procédés curatifs sont : l'excision, faite prudemment et à intervalles plus ou moins rapprochés; la rugination du cor préalablement ramolli dans l'eau tiède; l'extirpation avec l'ongle avec un couteau mousse ou avec une aiguille. La cautérisation avec la potasse caustique ou la pierre infernale, les acides acétique, azotique et sulfurique, est plus dangereuse que les autres moyens. = En vétérinaire, affection de la peau qui est le résultat d'une compression forte et longtemps continuée, et qui est caractérisée par une inflammation douloureuse des parties qui environnent l'endroit contus, tandis que la peau de cet endroit est devenue insensible. Ces accidents ne peuvent arriver qu'aux parties presque immédiatement situées sur les os; et c'est particulièrement aux côtes, sous la selle, qu'on les rencontre. La portion de la peau ainsi privée de vie forme une escarre que finit par détacher la suppuration qui s'établit au pourtour. Le traitement est alors le même que celui des plaies suppurantes.

CORACO-BRACHIAL, ALE. adj. et s. m. [*coraco-huméral*, Ch.]. Muscle situé à la partie supéro-interne du bras et s'attachant d'une part au sommet de l'apophyse coracoïde, de l'autre au bord interne de l'humérus, vers sa partie moyenne. Il est traversé obliquement par le nerf musculo-cutané : de là le nom de *muscle perforé* que lui avait donné Casserius.

CORACO-CLAVICULAIRE. adj. [*coraco-clavicularis; omo-claviculaire*]. — *Ligament coraco-claviculaire*. Ligament composé supérieurement de deux faisceaux : l'un, interne, fixé à la tubérosité que présente en dehors la face inférieure de la clavicule (*ligament conoïde*); l'autre, externe, attaché à une ligne qui, de cette même tubérosité, se porte à l'extrémité de la clavicule (*ligament trapézoide*). Inférieurement, ces deux faisceaux s'insèrent à la partie postérieure et externe de l'apophyse coracoïde.

CORACO-HUMÉRAL, ALE. adj. — *Ligament coraco-huméral*. Ligament implanté au bord externe de l'apophyse coracoïde et à la partie antérieure de la grosse tubérosité de l'humérus. — *Muscle coraco-huméral*. V. Coraco-brachial

CORACO-HYOÏDIEN, IENNE. V. Omo-hyoïdien.

CORACOÏDE. adj. [*coracoïde*, de κόραξ, corbeau, et εἶδος, forme; all. *rabenschnabelartig*, angl. *coracoidous*, it. et esp. *coracoideo*]. — *Apophyse coracoïde*. Apophyse qui termine en dehors le bord supérieur de l'omoplate, et qui a quelque ressemblance avec le bec du corbeau.

CORACOÏDIEN, IENNE. adj. [*coracoideus*]. — *Echancrure coracoïdienne*. Petite échancrure que présente la partie externe du bord supérieur de l'omoplate. — *Ligament coracoïdien*. Ligament tendu à la partie supérieure de l'échancrure coracoïdienne, qu'il convertit en trou.

CORACO-RADIAL, ALE. adj. V. Biceps.

CORAIL. s. m. [*Corallium rubrum*, Lamarck, κοράλλιον, all. *Koralle*, angl. *coral*, it. *corallo*, esp. *coral*]. Axe pierreux de certains polypes, fixé au-dessous des rochers sous-marins, sous la forme d'arbuscules plus ou moins branchus, d'un rouge éclatant. Lorsqu'on le retire de l'eau, chaque branche pierreuse est couverte d'une espèce d'écorce charnue renfermant une multitude de petits polypes blanchâtres, à huit tentacules frangés. La matière calcaire qui incruste leurs tissus constitue une tige qui s'accroît de plus en plus par l'addition de couches nouvelles. Le corail a été préconisé comme tonique, absorbant, astringent, etc., mais il ne contient que du carbonate de chaux et un peu de gélatine; on ne l'emploie plus que dans les poudres ou opiats dentifrices. = *Corail des jardins*. V. Poivre *de Guinée*.

CORALLIAIRES ou **CORALLIDÉS**. s. m. pl. Famille de la classe des *polypes zoanthaires* pierreux.

CORALLIN, INE. adj. Qui ressemble au corail. — *Arcane corallin*. V. Arcane.

CORALLINE. s. f. [*Corallina officinalis*, Lamouroux, all. et angl. *Koralline*, it. *corallina*, esp. *coralina*]. Plante cryptogame de la classe des algues floridées, caractérisée par des tiges et rameaux articulés, incrustés d'une matière calcaire qui l'a fait prendre pour un *polypier* et qui lui a fait donner son nom. Les sporanges sont pédicellés, en massue, placés au sommet des articles ou à leur point de jonction; ils s'ouvrent par un pore terminal, et renferment des spores allongées, piriformes, d'abord simples, puis se segmentant en quatre. On la trouve dans toutes les mers de l'Europe, particulièrement dans la Méditerranée. Elle a l'apparence d'une végétation rameuse, homogène, de 3 à 6 centimètres de hauteur, de couleur blanche, rougeâtre ou verdâtre, d'une saveur salée, d'une odeur marine. Elle contient de la cellulose, de la gélatine, de l'albumine, du chlorure de sodium, du phosphate, du carbonate et du sulfate de chaux, du carbonate de magnésie, de la silice, de l'oxyde de fer et un principe colorant indéterminé. Elle fait partie du mélange appelé *mousse de Corse*. = *Coralline jaune*. V. Rosolique (*Acide*). — *Coralline rouge*. V. Péonine.

CORDE. s. f. [*funis, funiculus*, du latin *chorda*, dérivé de χορδὴ, qui signifie *intestin*, et, par suite, corde d'instrument de musique, parce que ces sortes de cordes sont faites d'intestins d'animaux ; all. *Saite, Schnur*, angl. *cord*, it. *corda*, esp. *cuerda*]. — *Corde dorsale*. V. Notocorde. — *Corde ligamenteuse de Weitbrecht*. V. Ligament. — *Cordes sonores*. Les canaux demi-circulaires membraneux de l'oreille interne. — *Corde spinale* [angl. *spinal cord*]. La moelle épinière. — *Corde du tympan* [*funiculus tympani*]. Petit nerf qui naît du facial un peu avant sa sortie de l'aqueduc de Fallope, traverse un conduit particulier qui se dirige en avant et en haut, pénètre dans la caisse du tympan à la face interne de sa membrane, entre le manche du marteau et la grande branche de l'enclume, et sort de l'oreille moyenne par un petit conduit oblique en bas et en avant. Après ce trajet curviligne, pendant lequel elle ne donne aucun rameau, la corde du tympan, sortie de la cavité tympanique au voisinage de l'épine du sphénoïde, se jette à angle aigu dans le nerf lingual pour former le tronc *tympanico-lingual :* mais elle ne se termine pas dans ce nerf. Une partie se rend au ganglion sous-maxillaire, et, par l'intermédiaire de ce ganglion, agit sur la sécrétion de la glande sous-maxillaire : cette sécrétion est le produit d'une action réflexe, dont la portion centripète est représentée par des filets du trijumeau, le centre par le bulbe rachidien, la portion centrifuge par la corde du tympan, qui paraît agir comme nerf vaso-dilatateur, puisque, sous son influence, les vaisseaux sanguins de la glande sont très dilatés, et que le sang en sort rouge, presque à l'état artériel (Cl. Bernard) (V. Sous-maxillaire et Vaso-moteur). L'autre partie de la corde du tympan accompagne le nerf lingual jusque dans la langue, et transmet les sensations gustatives de la partie antéro-latérale de cet organe (Cl. Bernard, Lussana, Schiff) : cette transmission se fait par le nerf intermédiaire de Wrisberg, d'après Lussana; elle résulte, d'après Schiff, d'anastomoses intracrâniennes du facial (et par conséquent de la corde du tympan) avec le trijumeau. D'après Vulpian, les filets de la corde du tympan qui se distribuent à la langue ne sont pas sensibles, mais vaso-dilatateurs, comme ceux qui se rendent à la glande sous-maxillaire : leur excitation produit rougeur et chaleur dans la glande correspondante. — *Corde vocale*. V. Glotte. = En pathologie, *corde* (*chorda*). V. Cordée (*Chaudepisse*). = En vétérinaire, *corde du ligament cervical*. V. Encolure. — *Corde de farcin*. Engorgement des vaisseaux lymphatiques sous-cutanés, qui ressemble à une corde.

CORDÉ, ÉE. adj. En forme de corde. — Vulgairement, *chaudepisse cordée*, blennorrhagie dans laquelle la verge ne peut être redressée à cause de la violence de l'inflammation, qui s'oppose à l'extension de l'urètre, tandis que le corps caverneux s'allonge comme à l'ordinaire. De cette extension inégale résulte une courbure très prononcée de la verge vers sa surface inférieure (*corde*), avec sensation de déchirement dans toute la partie engorgée, et surtout au filet. Parfois les malades, pour rendre à la verge sa direction normale, pour *rompre la corde*, l'appuient fortement ou la frappent contre un corps dur : cette pratique détermine forcément la rupture de l'urètre, accident des plus dangereux. Les antiphlogistiques, les émissions sanguines locales, les topiques émollients et calmants, doivent seuls être employés. = En vétérinaire, *flanc cordé*, celui qui présente une espèce de corde traversant obliquement la région et formée par le muscle ilio-abdominal, très apparent. C'est un indice de souffrances abdominales ou le résultat de la maigreur. = Beaucoup disent, à tort, *cordé* pour *cordiforme*.

CORDIAL, ALE. adj. [de *cor*, cœur; *cardiacus*, angl. *cordial*, it. *cordiale*, esp. *cordial*]. Qui relève l'action du cœur. — *Potion cordiale*. V. POTION *aromatique*.

CORDIAL. s. m. Médicament qui a la propriété d'augmenter promptement la chaleur générale du corps et l'action du cœur et de l'estomac. Les cordiaux sont des excitants et des stimulants diffusibles.

CORDIFORME. adj. [*cordiformis*]. Qui a la forme d'un cœur : *feuille cordiforme*.

CORDON. s. m. [dimin. de *corde; funiculus*, all. *Strang*, angl. *string*, it. *cordone*, esp. *cordon*]. Partie qui a de la ressemblance avec une petite corde. = En botanique, *cordon ombilical, placentaire* ou *trophospermique*. V. PODOSPERME. — *Cordon pistillaire*. Portion du *tissu conducteur* située au-dessous de la base du style, au niveau du cordon placentaire (V. CONDUCTEUR). = En anatomie, *cordon génital*. V. GÉNITAL. — *Cordons de la moelle*. V. MOELLE *épinière*. — *Cordons nerveux*. Principales divisions d'un nerf. — *Cordon ombilical*. V. OMBILICAL. — *Cordon spermatique*. V. SPERMATIQUE. — *Cordon spinal*. La *moelle épinière*. — *Cordons du grand sympathique*. V. SYMPATHIQUE (*Nerf*). = *Petit* et *gros cordons*. V. ICHTYOCOLLE. = En hygiène, *Cordon sanitaire*. Mesure qui consiste à placer, en cas d'épidémie, une rangée de troupes ou d'autres agents de l'autorité autour d'une ville ou sur les confins d'une contrée, pour empêcher le passage des individus ou le transport des objets susceptibles de transmettre une maladie contagieuse. Ce moyen n'est guère appliqué qu'en hygiène vétérinaire, en cas d'épizootie.

CORDON (LE). s. m. V. ENTREFESSES.

CORÉ. s. f. [κόρη]. La *pupille*.

CORÉCLISE. s. f. [*coreclisis*, de κόρη, pupille, et κλείω, je ferme]. Occlusion de la pupille.

CORECTASIE. s. f. [*corectasis*, de κόρη, pupille, et ἔκτασις, extension]. Dilatation de la pupille.

CORECTOMIE. s. f. [de κόρη, pupille, et ἐκτομή, excision]. V. IRIDECTOMIE.

CORÉDIALYSE. s. f. V. IRIDODYALISE.

CORÉDIASTASE. s. f. V. COREDIASTOLE.

CORÉDIASTOLE. s. f. [*corédiastole*, de κόρη, pupille, et διηστέλλειν, étendre]. Dilatation de la pupille.

CORÉLYSIS. s. f. [de κόρη, pupille, et λύσις, dégagement]. Opération faite pour dégager la pupille de ses adhérences à une partie voisine.

CORÉMÉGINE. s. f. [de κόρη, pupille, et μέγας, grand]. Nom donné par Runge à l'atropine, à cause de la propriété qu'elle a de dilater la pupille.

CORÉMORPHOSE. s. f. [de κόρη, pupille, et μορφοῦν, former]. Opération de la pupille artificielle. V. IRIDECTOMIE.

CORÉOMÈTRE. s. m. [de κόρη, pupille, et μέτρον, mesure]. Instrument propre à mesurer les dimensions de la pupille.

CORÉPARELCYSE. s. f. [*coreparelcysis*, de κόρη, pupille, et παρέλκειν, allonger]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste, dans le cas d'obscurcissement partiel de la cornée, à attirer la pupille, en l'allongeant, vers la partie de cette membrane restée transparente, et, pour la maintenir ainsi allongée, à fixer le bord de l'iris dans la plaie faite à la cornée.

CORÉPHTISIE. s. f. [*corephthisis*, de κόρη, pupille, φθίσις, diminution]. Resserrement habituel de la pupille.

CORÉTOMÉDIALYSE. s. f. V. IRIDECTOMÉDIALYSE.

CORÉTOMIE. s. f. [de κόρη, pupille, et τομή, section]. V. IRIDOTOMIE.

CORETTE. s. f. — *Corette potagère* ou *mélochie* [*Corchorus olitorius*, L.]. Plante d'Egypte, de la famille des tiliacées, cultivée aussi en Asie et en Amérique pour ses feuilles qui sont alimentaires.

CORIACE. adj. Se dit d'une substance de consistance dure comme celle du cuir.

CORIAMYRTINE. s. f. ($C^{60}H^{36}O^{10}$). Principe vénéneux du *redoul* (*Coriaria myrtifolia*, L.). C'est une substance neutre, cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, le chloroforme et la benzine, peu soluble dans l'eau, dextrogyre, très amère et très vénéneuse (Riban).

CORIANDRE. s. f. [*Coriandrum*, L., κόριον, all. *Koriander*, angl. *coriander*, it. et esp. *coriandro*]. Genre de plantes (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont une espèce, la *coriandre cultivée* (*Coriandrum sativum*, L.) indigène, a des semences globuleuses, grisâtres, du volume d'un grain de plomb, marquées de petites lignes terminées par un léger renflement, d'une odeur désagréable quand la plante est fraîche, et qui deviennent, par la dessiccation, aromatiques et d'une saveur piquante et agréable : elles agissent comme stimulantes et carminatives (2 à 4 grammes en poudre ; le double en infusion). Elles font partie des quatre semences chaudes, et entrent dans la composition de l'eau de mélisse composée, de l'eau-de-vie allemande, etc. — *Essence de coriandre*. Huile volatile contenue dans les semences de coriandre, qui lui doivent leurs propriétés. Elle paraît composée de deux huiles volatiles, dont l'une, plus oxygénée ($C^{20}H^{18}O^{2}$), distille à 150°, l'autre [$(C^{20}H^{16})^{4}O^{2}$)] à une température plus élevée.

CORIARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes de la décandrie pentagynie, L., tirant son nom du genre *Coriaria*, dont le *redoul* est la principale espèce.

CORIARINE. s. f. Matière extraite des feuilles du *redoul*, non toxique (Peschier), et distincte de la coryamyrtine.

CORIINE. s. f. ($C^{60}H^{50}Az^{10}O^{50}$). Substance obtenue en faisant digérer de la peau fraîche avec de l'eau de chaux ou une solution de chlorure de sodium, et ajoutant de l'acide chlorhydrique. Soluble dans les alcalis, elle est précipitée par les acides. D'après Reimer, sa présence produit l'accolement des fibres de la peau pendant la dessiccation, et le tannage a pour effet de la rendre insoluble.

CORISEN. s. m. V. GINSEN.

CORMIER. s. m. V. SORBIER.

CORNACHINE. adj. f. V. POUDRE *cornachine*.

CORNAGE. s. m. [all. *Keuchen*, angl. *roaring, whistling, wheezing*, it. *alitare*, esp. *cornaje; sifflage*]. Bruit qu'un animal fait entendre en respirant, et que l'on a comparé à celui que produit une corne dans laquelle on souffle. Ce n'est pas une maladie, mais un symptôme de diverses affections de l'appareil respiratoire. Souvent le cornage survient dans les catarrhes aigus, nasal ou pulmonaire, dans la gourme, etc. ; il tient encore à l'engouement des voies aérifères, et disparaît avec lui. D'autres fois, ces catarrhes étant devenus chroniques et ayant déterminé l'induration de la membrane muqueuse affectée l'animal, quoique bien portant en apparence, reste *cornard* toute sa vie. La paralysie de la septième paire et, par suite, des muscles du nez, les lésions des os et des cartilages de cet appareil, le causent aussi. Il en est de même des lésions diverses et des ossifications avec épaississement des anneaux de la trachée. Quelquefois aussi le cornage tient à un corps étranger qui gêne mécaniquement la respiration, ou même à un vice de conformation, ou à une paralysie avec atrophie des muscles du larynx. Le cornage est, selon la nature de ces lésions, divisé en *aigu* et en *chronique*. Ce dernier est un vice rédhibitoire. = Nom donné par extension, en médecine, à un bruit que certains malades font entendre en respirant : c'est une respiration rude, qu'on entend à distance et qui s'accompagne souvent d'altération de la voix, et presque toujours de dyspnée. Ses causes, assez analogues à celles qui le déterminent chez les animaux, sont toutes les maladies qui produisent un rétrécissement, passager ou durable, des voies respiratoires supérieures : compression de la trachée et des bronches, spasme ou œdème de la glotte, corps étranger du larynx, etc.

CORNARD ou mieux **CORNEUR**. adj. [*siffleur*]. Se dit du cheval qui est atteint de cornage, qui souffle bruyamment des narines, et qui a la respiration courte.

CORNE. s. f. [*cornu*, κέρας, all. et angl. *Horn*, it. *corno*, esp. *cuerno*]. Substance compacte, blanchâtre ou noirâtre, terne ou luisante, dure ou molle, filamenteuse ou laminaire, qui revêt extérieurement certaines parties du corps de différents animaux (V. KÉRATINE). La corne constitue les sabots, les ongles, les onglons, les griffes, les ergots, le bec, les cornes de la tête de quelques ruminants, les châtaignes du cheval, et les cornes pathologiques [V. CORNÉ (*Tissu*)]. = En zoologie, éminence conique et dure qui naît sur le front des ruminants, sur le nez du rhinocéros. Elle est supportée par une apophyse osseuse du frontal (*cheville* ou *cornillon*), recouverte par un prolongement dermique très vasculaire adhérent au périoste (*matrice de la corne*), et formant cette matrice, qui, moulée sur cet organe, est dite *corne creuse*. — *Corne de cerf* ou *bois de cerf*. Exostose qui pousse chaque année sur le front du cerf, et qui s'en détache aussi chaque année. Cet os caduc ne présente qu'une tige simple et droite (*dague*), lorsqu'elle commence à pousser ; plus tard, cette tige prend le nom de *merrain*, et donne naissance à des branches latérales arrondies (*andouillers*) ou aplaties (*empaumures*) suivant les espèces. Les rugosités du bois portent le nom de *perlures;* le bourrelet de son point d'union avec l'apophyse frontale s'appelle *meule*, et les grains irréguliers qui forment la meule sont nommés *pierrures*. Le bois manque dans les femelles, excepté dans l'espèce du renne. Cet organe, n'étant qu'un prolongement des apophyses ou bosses frontales, a la structure et la composition du tissu osseux. Il est recouvert, pendant son accroissement, d'une peau tendre, velue, sensible et très vasculaire, qui perd peu à peu sa vascularité, se mortifie et se détache en lambeaux. Alors ce prolongement osseux se nécrose, se sépare du tubercule frontal resté vasculaire, et devient ainsi caduc. Le bois de cerf est plein (*corne pleine*) ; quoique caduc, c'est l'analogue de l'apophyse frontale persistante pleine (chez les antilopes) ou creuse (chez les bœufs, les moutons, etc.), qui chez les autres ruminants est recouverte d'une matrice cornée portant la corne proprement dite, ou persistante, matrice dont manque le cerf. — *Bête à cornes*. V. BETE. — *Catarrhe des cornes*. V. CATARRHE. = En pharmacologie, *corne de cerf* [*cornu cervi*, indiqué dans les formules par l'abréviation *CC.;* all. *Hirschhorn*, angl. *buckshorn*, it. *corno di cervo*], extrémités des andouillers du cerf commun. Râpée, elle sert à préparer, avec l'eau bouillante, une boisson gélatineuse adoucissante ; calcinée, elle entre dans la décoction blanche de Sydenham. La *corne de cerf calcinée* est du phosphate de chaux qu'on obtient en calcinant jusqu'auu blanc le résid de la distillation de la corne de cerf (*cornu cervi ad albedinem ustum*). V. CERF. = En anatomie, *cornes*, diverses parties plus ou moins saillantes à la surface des organes dont elles dépendent : telles sont les *cornes de l'os hyoïde;* les *grandes* et *petites cornes du cartilage thyréoïde*. V. HYOÏDE, THYREOÏDE. — *Corne d'Ammon* ou *pied d'hippocampe* ou *d'hippopotame* (Morand). Saillie blanche, demi-circulaire, convexe en dehors, que présente la paroi inférieure de chaque ventricule latéral du cerveau, et qui n'est autre chose qu'une circonvolution dont la partie blanche est extérieure, tandis que la partie grise est en dedans. A son côté interne est le *corps bordant* ou *bordé*, au-dessous duquel on voit le *corps frangé* ou *godronné* (V. BORDÉ et GODRONNE). Sa couche superficielle est blanche (*alveus externus, lamina medullaris*, all. *Muldenblatt*) ; au-dessus est une couche grise, une couche blanche, une autre couche grise, puis une autre blanche (*lamina medullaris profunda*, all. *Kernblatt*), et enfin la substance grise profonde. — *Cornes du coccyx*. Éminences verticales du coccyx, s'articulant avec les cornes du sacrum. — *Corne du corps calleux*. V. CALLEUX (*Corps*). — *Cornes du sacrum*. Petites apophyses de la partie inférieure et postérieure de cet os. — *Corne utérine* ou *de la matrice*. V. UTÉRUS. = En pathologie, *corne cutanée*, production morbide qui s'observe chez l'homme, surtout chez les vieillards, à la face, aux mains et autres parties du corps habituellement découvertes ; mais on en a vu ailleurs, et même dans la cavité de kystes sébacés volumineux ou tannes, et sur le gland. On en a vu aussi sur les chiens, les chats, etc. Ces productions peuvent atteindre une longueur de 20 à 25 centimètres, et une largeur de 3 à 5 centimètres à la base. Elles sont grises, brunâtres ou demi-transparentes, d'aspect corné, striées à la surface, assez faciles à déchirer, en long surtout, vers la base, qui est plus molle. Elles sont composées de cellules épithéliales pavimenteuses, allongées, sans noyaux, peu granuleuses, incomplètement soudées ensemble ; de sorte qu'on peut les séparer par simple dilacération, après un séjour de quelques jours dans l'eau. Ces cellules sont empilées de manière à former des filaments correspondant d'une part avec les saillies interposées aux stries de la surface, et, d'autre part, avec autant de papilles cutanées hypertrophiées. L'accroissement des cornes cutanées est lent, mais continu ; de sorte qu'elles deviennent gênantes par les chocs et tiraillements auxquels elles sont exposées, et qui déterminent l'apparition de phénomènes inflammmatoires et douloureux. L'extirpation de la production cornée, et de la partie des téguments sur laquelle elle repose, est préférable à la cautérisation, procédé long et souvent insuffisant. On les a vues récidiver plusieurs fois après l'ablation, ce qui leur a fait appliquer le mot vague de *cancer*. = En géologie, *Corne d'Ammon*. V. AMMONITE. = En botanique, fruit du *cornouiller*. V. ce mot.

CORNÉ, ÉE. adj. [*corneus*, κερατοειδής, all. *hornig*, *hornern*, it. et esp. *corneo*]. Qui est de la nature de la corne, ou qui en a l'apparence. — *Bandelette cornée*. V. STRIÉ (*Corps*). — *Couche cornée*. V. ÉPIDERME et PEAU. — *Ichtyose cornée*. V. ICHTYOSE. — *Lame cornée*. V. STRIÉ (*Corps*). — *Production cornée*. V. CORNE *cutanée* et VERRUE. — *Tissu corné*. Tissu qui constitue les ongles, les cornes, les sabots. Il est formé de cellules épithéliales pavimenteuses régulièrement empilées, et d'autant plus adhérentes entre elles, que l'on est plus loin de la surface du derme qui les produit (*membrane kératogène*) : elles peuvent même constituer une substance homogène, striée et granuleuse, dans la couche la plus superficielle des organes qui en sont formés par soudure complète ; pourtant la potasse les sépare les unes des autres en des points où elles semblaient soudées. Dans la corne des grands mammifères, la portion de tissu corné entourant les longues papilles vasculaires à la surface de la membrane kératogène constitue les *tubes cornés*, les cellules sont appliquées par leur face parallèlement à ces papilles, tandis que le tissu corné interposé à ces tubes est formé de cellules disposées à plat, perpendiculairement à la direction des papilles et des cellules qui leur forment tube. L'aspect strié ou fibreux de la surface des cornes et ongles est dû à des rangées de cellules soudées, saillantes au-dessus des autres suivant la direction des papilles ou des rangées de papilles vasculaires, et se déchirant plus facilement dans ce sens. La couleur noire de la corne est due à des granulations pigmentaires placées dans les cellules, ou plus souvent entre elles. V. POIL. = *Argent corné* ou *lune cornée*. V. CHLORURE *d'argent*.

CORNÉAL, ALE, ou **CORNÉEN, ENNE**. adj. Qui concerne la *cornée*. — *Epithélium cornéal*. Celui qui tapisse la cornée. — *Tissu cornéal* ou *cornéen*. Celui qui forme la cornée. = Quelques auteurs ont employé ce mot pour désigner ce qui se rapporte à la *corne;* mais il est plus habituellement réservé pour désigner ce qui est relatif à la *cornée*, tandis que les mots *ceratinien* ou *kératinien* se disent de ce qui concerne les cornes et sabots.

CORNÉE. s. f. [*cornea tunica*, de *corneus*, corné ; all. *Hornhaut*, angl., it. et esp. *cornea*]. La plus épaisse des tuniques de l'œil, ainsi nommée parce qu'elle a quelque ressemblance avec de la corne. On distinguait autrefois la *cornée opaque* (*cornea opaca*), actuellement appelée *sclerotique*, et la *cornée transparente*, ou *cornée* proprement dite (*cornea pellucida*). Celle-ci est circulaire, transparente, et occupe le sixième antérieur du globe de l'œil. Enchâssée dans la grande ouverture de la *sclérotique*, elle semble être un segment d'une sphère plus petite, adaptée à une plus grande : c'est aux dépens de sa face externe qu'est taillé le biseau de sa circonférence qui lui permet d'entrer pour ainsi dire dans la sclérotique ; à l'union des deux membranes se trouve le canal ciliaire. Sa face antérieure, convexe, un peu ovale, est revêtue d'une couche épithéliale supportée par une membrane dite *basale antérieure* ; la postérieure présente également des cellules d'épithélium, que supporte la membrane *basale postérieure* ; entre ces deux membranes se trouve le tissu propre de la cornée. 1° *L'épithélium de la face antérieure* est un prolongement de celui qui couvre la conjonctive ; il présente trois couches : une couche profonde, dont les cellules, cylindriques, ou, plus exactement, prismatiques et allongées perpendiculairement à la surface de la cornée, portent à leur base une bordure claire, réfringente, plus ou moins épaisse (*cellules à pied* de Rollett); une couche moyenne, où les cellules, plus ou moins cubiques, présentent des dépressions en forme de godets (*cellules à fossettes*); une couche superficielle, où les cellules sont aplaties parallèlement à la surface et entre elles (Ranvier). 2° La *membrane basale antérieure* (*membrane de Bowman* ou *de Reichert*, *lame élastique antérieure* des auteurs) est bien évidente chez l'homme, quoique Cohnheim ait nié son existence . elle est presque aussi épaisse que la membrane de Descemet, et donne naissance à des fibres (*fibres de soutien*) qui s'en détachent pour se rendre obliquement à la partie antérieure de la cornée. Il est certain que ces fibres, et la membrane elle-même, ne sont pas de nature élastique (Henle, Ch. Robin, Ranvier) : cette prétendue lame élastique est, d'après Ch. Robin, une mince couche de matière amorphe, finement granuleuse, parcourue par un grand nombre de capillaires ; Ranvier la compare à une membrane connective contenant des fibres en anneau et des fibres spirales. 3° Le *tissu propre de la cornée* est composé de fibrilles groupées en faisceaux, qui se réunissent pour former les faisceaux secondaires ou lames, lesquelles ne sont pas simplement superposées, mais anastomosées, et s'incurvent en avant pour se fixer à la membrane basale antérieure (Ranvier). Ces lames adhèrent les unes aux autres par simple accolement ; mais leurs anastomoses limitent des espaces dont l'ensemble forme une sorte de système caverneux, et qui sont tapissés par une couche de cellules. Indépendamment de ces lacunes interlamellaires, il en existe d'intralamellaires, qui se produisent dans l'épaisseur même des lames, entre les fibres qui composent celles-ci : ce sont les *tubes de Bowman* (*corneal tubes*). Outre les fibrilles qui forment sa charpente, le tissu propre de la cornée possède des cellules de deux espèces, fixes et migratrices. Les *cellules fixes* sont simplement disposées entre les lames, et leur adhèrent moins fortement que les lames entre elles ; elles sont anastomosées les unes avec les autres, et forment des réseaux provenant soit de la soudure des cellules primitivement séparées, soit d'une seule cellule séparée incomplètement en un grand nombre de parties ; elles présentent généralement une ou deux stries (*stries élastiques* de Boll, *crêtes d'empreinte* de Ranvier), dont la direction est celle des faisceaux fibrillaires, et qui paraissent être les saillies des cellules moulées dans les interstices de ces faisceaux (Ranvier). Quant aux *cellules migratrices*, elles peuvent siéger dans la profondeur et à la superficie de la cornée, à son centre comme sur ses bords : c'est en ce dernier point qu'elles sont le plus nombreuses. Les cellules situées entre les lames sont aplaties ; les cellules intralamellaires sont très allongées, en forme d'épieux ou de fuseaux. Elles ne cheminent pas dans des canaux préformés, mais indifféremment et librement dans toutes les couches et dans toutes les directions. Elles sont très analogues aux globules lymphatiques, et viennent du sang pour la plupart; cependant il est possible que certaines soient un produit de transformation des cellules fixes. Elles contiennent toujours des granulations graisseuses par suite des conditions défectueuses de nutrition dans lesquelles elles se trouvent (Ranvier). Enfin le tissu cornéen est chez quelques animaux (raie) traversé par des fibres qui vont de la membrane basale antérieure à la postérieure, et qui se divisent souvent et s'anastomosent dans l'épaisseur de la cornée : ce sont les *fibres perforantes* ou *suturales* (Ranvier). 4° La *membrane postérieure* (*membrane vitrée*,

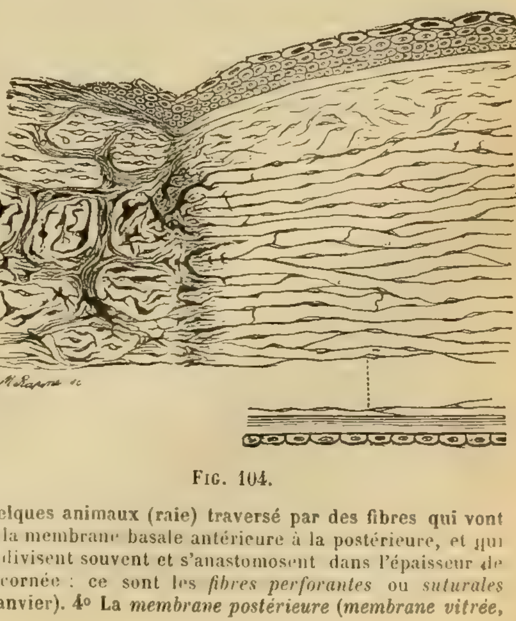

FIG. 104.

membrane de Demours ou *de Descemet*) est assez adhérente à la cornée, très transparente : un fragment de cette membrane détaché s'enroule sur lui-même ; elle peut être divisée en lamelles superposées ; elle n'est pas plus élastique que la membrane antérieure. 5° L'*épithélium postérieur* est formé d'une seule couche de cellules à peu près cubiques, qui sont constituées par un protoplasma très délicat, et dont le rôle est de protéger les cellules fixes de la cornée contre l'action de l'humeur aqueuse. La cornée ne contient pas de vaisseaux : chez l'embryon, les couches superficielles de la membrane possèdent un réseau de capillaires continus avec ceux de la conjonctive ; mais à partir du sixième mois de la vie intra-utérine, il s'atrophie, et les anses capillaires de la conjonctive n'empiètent sur la cornée que de 1/2 à 1 millimètre. La cornée est très riche en nerfs, venant des nerfs ciliaires, et formant, d'après Ranvier, plusieurs plexus : au niveau du pourtour (au *limbe*) de la cornée (*plexus annulaire*); sur sa face antérieure (*plexus terminal* des auteurs ou *fondamental*); au-dessous de l'épithélium antérieur (*plexus sous-épithélial*) ; entre les cellules de celui-ci, à la limite de ses couches moyenne et superficielle (*plexus intra-épithélial*). La plupart des troncs nerveux qui pénètrent dans la cornée sont formés de fibres à myéline, se terminant près du bord de la membrane par une fibre pâle sans myéline, ou se divisant avant de perdre leur myéline. Ces nerfs ne sont pas logés dans des canaux préétablis ; ils pénètrent dans le tissu et y cheminent d'une façon indifférente. Le plexus terminal ou fondamental communique avec le sous-épithélial par des branches qui perforent la lame basale antérieure (*branches perforantes*), et du plexus sous-épithélial partent des fibres nerveuses qui s'incurvent pour former le plexus intra-épithélial et qui se terminent par des *boutons*, lesquels sont situés immédiatement au-dessous de l'épithélium, sans en dépasser la surface. Quant aux *plexus accessoires*, dont le siège est inconstant, ils fourniraient, d'après Kühne, des fibres qui s'uniraient aux prolongements des cellules fixes dont elles détermineraient la contraction : mais cette terminaison des fibres nerveuses dans les cellules de la cornée n'étant pas plus démontrée que l'existence de leurs terminaisons libres entre ces cellules, il est probable qu'elles s'unissent entre elles, après s'être anastomosées, de façon que les plexus accessoires sont de véritables réseaux (Ranvier). L'hypothèse de Kühne sur les nerfs moteurs de la cornée ne repose sur aucun fait ; mais indépendamment de la propriété sensitive et centripète que l'on s'accorde à reconnaître aux nombreux nerfs de la cornée, on a admis dans celle-ci l'existence de nerfs trophiques, centrifuges, et cette théorie est basée sur l'expérience de Magendie, qui, coupant le trijumeau d'un animal, vit apparaître des troubles de nutrition dans l'œil correspondant : ces troubles existent réellement, mais ils sont le résultat, non de la suppression de nerfs trophiques par section de la 5^e paire, mais de l'insensibilité de la cornée que cette section détermine, et qui empêche cette membrane de se mettre à l'abri des chocs et autres causes d'irritation (Ranvier, 1879). La cornée a, sur le vivant comme sur le cadavre, une propriété endosmotique très prononcée, elle est très hygrométrique et se gonfle dans l'eau ; mais c'est à tort qu'on a attribué à la présence d'un liquide la transparence de la cornée et le phénomène suivant, signalé en 1834 par Wardroy : si l'on presse un œil avec le doigt de façon à faire saillir la cornée, elle se trouble et devient opaline ; pourtant ce n'est pas en chassant un liquide que la pression a produit opacité, celle-ci tient au dérangement, au déplacement des fibrilles qui constituent les faisceaux et les lames, et qui, normalement, forment un tout homogène que traverse la lumière sans être réfléchie au dehors : en effet, une cornée gonflée par un séjour prolongé dans l'eau n'est que légèrement opaline, et devient opaque seulement dans les points où on la comprime, c'est-à-dire où on diminue la quantité de liquide ; d'autre part, une cornée desséchée conserve sa transparence, qui ne saurait dès lors être attribuée à l'existence d'un liquide entre ses éléments. V. Kératite. — *Conicité de la cornée.* V. Conicité. — *Paracentèse de la cornée.* V. Paracentèse. — *Tache de la cornée.* V. Tache.

CORNÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones séparée des caprifoliacées, dont le type est le genre *Cornus*. V. Cornouiller.

CORNÉITE. s. f. V. Kératite.

CORNET. s. m. [*concha*, it. *cornetto*, esp. *corneta*]. En anatomie, petite lame osseuse contournée sur elle-même en forme de cornet, et située à l'intérieur des fosses nasales. On compte quatre cornets de chaque côté. Deux sont situés sur le côté de la lame perpendiculaire de l'os ethmoïde, à laquelle ils adhèrent par leur bord supérieur, tandis que leur bord inférieur est libre ; ils sont dits l'un, le plus élevé, *cornet supérieur, cornet de Morgagni ;* l'autre, situé au-dessous, *cornet moyen, cornet ethmoïdal*, ou *supérieur* par opposition au suivant. Le *cornet inférieur*, ou *sous-ethmoïdal* (*concha inferior, os turbinatum*), a beaucoup plus d'étendue que les précédents ; c'est un os tout à fait distinct, qui, libre comme eux par l'un de ses bords, s'articule par l'autre avec le maxillaire supérieur, l'unguis et le palatin. Il a une forme ovalaire, allongée d'avant en arrière, et se termine en pointe postérieurement. Il concourt à former le canal nasal et à rétrécir l'entrée du sinus maxillaire. Ces trois cornets, placés au côté externe de chaque fosse nasale, se succèdent de haut en bas, et interceptent avec la paroi externe de cette fosse des espaces ou *méats* dits aussi supérieur, moyen et inférieur. Le quatrième est situé sur le côté de la face antérieure du sphénoïde, à l'entrée des cellules sphénoïdales : on le nomme *cornet sphénoïdal*, ou *cornet de Bertin*. = *Cornet acoustique* [*tubus acusticus, acusticum cornu*, all. *Höhrrohr*, angl. *acoustic-tub*, it. *tromba acustica*]. Instrument conique, très évasé à l'une de ses extrémités pour rassembler une plus grande quantité d'ondes sonores, et resserré à l'autre extrémité en un conduit étroit pour pouvoir être introduit dans le canal auditif externe. En même temps que cet instrument, destiné à remédier à la faiblesse de l'ouïe, concentre les ondes sonores, ses parois, ébranlées par les vibrations de l'air, vibrent elles-mêmes et renforcent les sons arrivés du dehors, qui sont ainsi transmis avec une intensité plus grande à la membrane du tympan et à l'oreille interne. Les cornets acoustiques doivent avoir 19 à 22 centimètres de longueur : les petits cornets, ou plutôt les conques auditives artificielles inventées par J. D. Larrey pour être adaptées au pavillon de l'oreille et cachées par les cheveux, ne produisent que très peu d'effet. Les parois des cornets ordinaires ayant l'inconvénient de causer une sorte de bourdonnement lorsque les sons se succèdent trop rapidement, Itard a tenté d'y remédier en donnant à ces cornets une forme analogue à celle du conduit auditif lui-même : un pavillon évasé communique par un col étroit à une cavité qui s'ouvre dans un conduit spiroïde terminé par le tube destiné à s'adapter au méat auditif ; et deux diaphragmes de baudruche, placés, l'un entre le pavillon et la cavité centrale, l'autre entre celle-ci et l'évasement spiroïde, séparent les trois parties principales du cornet. = *Cornet dentaire*. V. Dentaire.

CORNETTE. s. f. V. Mélampyre.

CORNICHON. s. m. V. Concombre.

CORNICULÉ, ÉE. adj. [*corniculatus*]. Se dit, en botanique, d'un pétale en forme de cornet.

CORNINE. s. f. [*acide cornique*]. Principe cristallin, très amer, dont la solution rougit le tournesol, extrait du *Cornouiller à fleurs.*

CORNILLON. s. m. V. Corne.

CORNIOLE. s. f. V. Macre. = Vulgairement la trachée, organe du *cornage.*

CORNOUILLER. s. m. [*Cornus*, L., all. *Hornstrauch*, angl. *cornel-tree*, it. *corniolo*, esp. *cornejo*]. Genre de plantes rangé autrefois dans la famille des caprifoliacées hédéracées, et formant actuellement le type de la famille des cornées. — *Cornouiller mâle* [*Cornus mas*, L.]. Arbrisseau indigène, dont les fruits rougeâtres, de la grosseur d'une olive, et contenant un noyau, sont connus sous le nom de *cornes*, *cornouilles ;* ils ont une saveur aigrelette, et on les dit astringents. L'écorce est astringente. — *Cornouiller sanguin*, *femelle*, *sanguignon* ou *sanguine* [*Cornus sanguinea*, L.]. Les graines donnent une huile employée pour la fabrication du savon et pour l'éclairage. — *Cornouiller à fleurs* [*Cornus florida*, L.]. Espèce américaine, dont l'écorce, très astringente, très amère, fébrifuge, donne la *cornine.*

CORNU, UE. adj. Se dit du cheval chez lequel la hanche, très prononcée, forme une forte saillie, défaut dû, soit à une conformation vicieuse soit à la maigreur. = En botanique, *blé cornu.* L'ergot de seigle.

CORNUE. s. f. [*retorta*, all. *Retorte*, angl. *retort*, it. *storta*, esp. *retorta*]. Vaisseau, de verre ou de grès, dont on se sert en chimie pour certaines distillations. C'est une espèce de bouteille dont la partie renflée (*panse*) a la forme d'une poire, et se continue avec un *col* très recourbé latéralement ; ce qui lui a fait aussi donner le nom de *retorte.* — *Cornue tubulée.* Celle dont la *voûte*, point de jonction du col et de la panse, est percée d'une ouverture que l'on ferme à volonté avec un bouchon.

COROLLACÉ, ÉE. adj. [*corollaceus*]. Synonyme de *pétaloïde.*

COROLLAIRE. adj. [*corollaris*, angl. *corollary*]. Qui dépend de la corolle. — Se dit, en botanique, d'une espèce de vrille qui est formée par un segment de la corolle.

COROLLE. s. f. [*corolla*, diminutif de *corona ;* all. *Blumenkrone*, angl. *corolla*, *petal*, it. *corolla*, esp. *corola*]. D'après Linné, tout périanthe coloré. || D'après Richard, organe floral, laminé ou tubulé, simple ou multiple, qui, placé en dedans du calice, naît immédiatement en dehors du point ou de la ligne d'insertion des étamines, ou les porte attachées par leur base à sa paroi interne. || Pour la majorité des botanistes, enveloppe interne d'un périanthe double. Les divisions de la corolle, lorsqu'elles sont parfaitement distinctes et séparées, portent le nom de *pétales.* La corolle est soit *monopétale* ou *gamopétale*, soit *polypétale* ou *dialypétale.* On distingue, dans une corolle monopétale, le *tube*, le *limbe* et la *gorge.* On distingue encore la corolle en *infere* ou *hypogyne*, et en *supère* ou *épigyne.* Enfin la corolle est dite *régulière*, quand ses pétales ou lobes sont sensiblement égaux et semblables ; *irrégulière*, dans le cas contraire.

COROLLIFÈRE. adj. [*corollifer*]. Qui porte une corolle.

COROLLIFLORE. adj. — *Plantes corolliflores* (de Candolle). Les dicotylédones gamopétales hypogynes.

COROLLIFORME. adj. En forme de corolle. — *Papille corolliforme.* V. Langue.

COROLLULE. s. f. [*corollula*, diminutif de *corolla*]. Petite corolle. || La corolle de chaque fleuron dans les synanthérées.

CORONAIRE. adj. [*coronarius*, de *corona*, couronne ; all. *kranzförmig*, angl. *coronary*, it. et esp. *coronario*]. Contourné de manière à représenter une couronne. — *Artere* et *veine coronaires.* V. Cardiaque. — *Artere coronaire labiale.* V. Labial. — *Artère coronaire stomachique* ou *supérieure de l'estomac* (*stomo-gastrique*, Ch.) [all. *Kranzarterien*, angl. *coronary arteries*, it. *arterie coronarie*]. Une des trois branches de l'artère cœliaque ; elle se dirige vers le cardia, où elle donne des rameaux œsophagiens, et d'autres qui s'anastomosent avec les *vaisseaux courts ;* se prolonge le long de la petite courbure, en donnant des rameaux qui s'anastomosent avec ceux des gastro-épiploïques, et se termine en s'anastomosant avec les rameaux de la pylorique. Il y a une *veine* correspondante et de même nom, qui s'ouvre dans la veine porte abdominale. Sœmmering et quelques autres anatomistes appellent *coronaires stomachiques* les quatre artères que reçoit l'estomac (la coronaire stomachique, les deux gastro-épiploïques et la pylorique). — *Ligament coronaire du foie.* Repli du péritoine qui entoure le bord postérieur du foie. — *Plexus coronaires.* V. Cardiaque et Cœliaque. — *Sinus coronaire.* V. Sinus. = Vétérinaire, *os coronaire* [*os de la couronne*]. La deuxième phalange du cheval.

CORONAL, ALE. adj. et s. m. [*coronalis*, *coronarius*, angl. *coronal*, it. *coronale*, esp. *coronal*]. — *Coronal* ou *os coronal* [*os puppis*, *os coronale*, de κορώνη, courbe de la poupe d'un vaisseau]. Nom donné par Bartholin à l'os frontal, qui, à partir des bosses sourcilières, décrit une courbe dans le sens de la hauteur et sur les côtés de la ligne médiane (V. Frontal). — *Aponévrose coronale* [*aponévrose épicrânienne* ou *occipitale*]. Aponévrose qui recouvre la partie supérieure du crâne. — *Fosse coronale* V. Frontal (*Os*). — *Suture coronale.* V. Frontal.

CORONELLE. s. f. V. Couleuvre.

CORONILLE. s. f. [*Coronilla*, Neck.]. Genre de plantes légumineuses, dont deux espèces ont été employées en médecine : 1° la *Coronille faux-séné* (*C. Emerus*, L.), dont les feuilles sont purgatives ; 2° la *Coronille variée* (*C. varia*, L.), qui est diurétique et non vénéneuse.

CORONOÏDE. adj. [*coronoides*, de κορώνη, corneille, et εἶδος, forme, ressemblance ; all. *kronenförmig*, angl. *coronoid*, it. *coronoide*]. — *Apophyse coronoide.* Éminence osseuse comparée, à cause de sa forme, au bec d'une corneille. — *Apophyse coronoïde du cubitus.* Apophyse horizontale située à la partie supérieure et antérieure de cet os, au devant de la grande échancrure sigmoïde ; elle se loge dans la *cavité coronoïdienne* de l'humérus, lors de la flexion de l'avant-bras. — *Apophyses coronoïdes de l'os maxillaire inférieur.* Elles sont situées à l'extrémité supéro-antérieure de chacune des branches de cet os, en avant du condyle ; chacune donne attache au muscle temporal correspondant.

CORONOÏDIEN, IENNE. adj. — *Cavité coronoïdienne de l'humérus.* Excavation superficielle que présente la face antérieure de l'extrémité inférieure de cet os, et qui surmonte la trochlée.

COROSOL ou **COROSSOL.** s. m. Espèce de *corossolier* (*Anona muricata*, L.), dont le fruit est aromatique, alimentaire, soit cru, soit en conserves ou en gelées.

COROSSOLIER. s. m. Nom commun des *anones* ou plantes du genre *Anona* (V. Anonacées), originaires d'Amérique, mais répandues dans toutes les contrées chaudes du globe, et recherchées pour leurs fruits (*cachimans*) alimentaires dans presque toutes les espèces et formés par soudure d'un grand nombre de baies monospermes.

CORPS. s. m. [*corpus*, σῶμα, χρὼς, all. *Körper*, angl. *body*, it. *corpo*, esp. *cuerpo*]. En général, tout ce qui, dans la nature, frappe nos sens par des qualités spéciales. Ainsi l'air, la terre, une pierre, un arbre, un animal, sont autant de *corps.* = En botanique, *corps cotylédonaire*, le *cotylédon* des monocotylédones, ou l'ensemble des cotylédons rapprochés et soudés de manière à ne faire qu'un seul corps chez les dicotylédones. — *Corps ligneux*. V. LIGNEUX. = En physique, on distingue les corps en *solides* et en *fluides*, et ceux-ci en *liquides* et en *gazeux*. V FLUIDE, GAZ, LIQUIDE et SOLIDE. = En chimie, on distingue les corps en *corps simples*, dits aussi *principes* ou *éléments* (V. ÉLEMENT et SIMPLE), et en *corps composés* (V. COMPOSÉ), ceux-ci sont des *acides*, des *bases* (*oxydes*, *alcalis* ou *alcaloides*), des *corps neutres* (glycérine, sucres, etc.), des *corps indifférents* et des *sels* (*neutres*, *basiques* ou *acides*). — *Corps comburant*, *corps combustible*. V. COMBURANT et COMBUSTIBLE. — *Corps fermentescible*. V. FERMENTESCIBLE. — *Corps gras*. V. GRAS. — *Corps homologue*. V. HOMOLOGUE. — *Corps isomère*. V. ISOMÈRE. — *Corps polymere*. V. POLYMÈRE. — *Corps réducteur*, *corps réductible*. V. RÉDUCTEUR et RÉDUCTIBLE. = En histoire naturelle, on reconnaît des *corps organisés* et des *corps bruts* ou *inorganiques*. — *Corps brut*, *minéral* ou *inorganique*. Au point de vue statique, celui que la cosmologie ou ses subdivisions étudient, dont chaque molécule représente un individu complet, et chez lequel la forme, entièrement accessoire, n'est qu'une agglomération soumise à des lois mécaniques, physiques et chimiques, d'où il ne peut rien résulter qui ressemble à la vie, ce qui, au point de vue dynamique, le fait appeler *corps brut*, *inanimé* ou *inerte*. — *Corps organisé*, *vivant* ou *animé*. Corps solide, demi-solide, quelquefois liquide, provenant d'un être qui a eu ou a une existence séparée, formé par dissolution et union réciproque et complexe de principes immédiats, toujours d'ordres divers pour la nature élémentaire, la complication et la fixité de leur composition. L'être d'où proviennent ces parties est, à plus forte raison, un *corps organisé*. Les éléments anatomiques sont des corps organisés d'une espèce particulière ; les humeurs (sang, lymphe, etc.) sont des corps organisés d'une autre espèce ; et ainsi de suite pour les parties du corps de plus en plus compliquées. Le sang, considéré comme formé de son liquide salin et albumino-fibreux, et de ses globules réunis par dissolution, mélange et suspension, est un corps organisé et vivant quand il est placé dans des conditions convenables, c'est-à-dire dans l'organisme. Il a pour attribut statique l'état de liquide par union et dissolution complexe des principes immédiats, caractéristiques de l'état d'organisation. Il a pour attribut dynamique le double mouvement continu de composition et de décomposition, sans destruction ni changement de l'état d'organisation, double phénomene qui reçoit le nom de *vie*. Mais le sang privé de sa fibrine ou de ses globules n'est plus un corps organisé : ce ne sont plus que des globules, éléments anatomiques ayant leur organisation propre ; de la fibrine, substance organique formant un principe immédiat complexe ; et du sérum, matière organique formée par le mélange de plusieurs principes. Un faisceau musculaire strié, une fibre-cellule, une fibre lamineuse, sont des corps organisés ; mais que d'une masse de ces fibres on enlève l'albumine ou la musculine, ou les sels des liquides qui les imbibent, ce ne sont plus des corps organisés, ce sont des *substances organiques* qui, réunies, formaient un corps doué de la vie, et, séparées, ne forment plus que des principes immédiats, doués de propriétés physico-chimiques. = L'idée de corps entraînant l'idée d'un tout composé de parties, on donne le nom de *corps* à un assemblage de pièces qui ont un usage commun (V. ORGANISME). C'est ainsi qu'on dit le *corps humain*. Mais on appelle plus particulièrement *corps* ce qui forme la partie la plus considérable d'un ensemble ; et, dans ce sens, le mot *corps*, en parlant de l'homme et des animaux, signifie seulement ce que les anatomistes nomment le *tronc*, c'est-à-dire la poitrine et l'abdomen réunis. = En anatomie, *corps*, la partie principale d'un os ou d'un muscle : *corps du sphénoïde*, *corps de la mâchoire*, *corps du fémur* ‖ Organe ou partie d'organe dont la dénomination ne pouvait être tirée de la forme ou de la structure : *corps muqueux*, *corps pampiniforme*, *corps restiforme*. — *Corps adénoïde*. V. ADÉNOÏDE. — *Corps amylacé* et *amyloïde*. V. AMYLOÏDE et CORPUSCULE. — *Corps bordant* ou *bordé*. V. BORDÉ. — *Corps calcifère*. V. CALCIFÈRE. — *Corps calleux*. V. CALLEUX. — *Corps caverneux*. V. CAVERNEUX. — *Corps cendré*. V. PITUITAIRE. — *Corps clignotant*. V. CLIGNOTANT. — *Corps ciliaire*. V. CILIAIRE. — *Corps conoïde*. Le *conarium*. — *Corps denté* ou *dentelé*. V. GODRONNÉ. — *Corps fibro-plastique*. V. EMBRYOPLASTIQUE et LAMINEUX. — *Corps folliculaire vaginal*. V. VULVO-VAGINALE (*Glande*). — *Corps frangé*. V. FRANGÉ. — *Corps fusiforme*. V. LAMINEUX. — *Corps géniculé* ou *genouillé*. V. GENOUILLÉ. — *Corps godronné*. V. GODRONNÉ. — *Corps granuleux*. V. LEUCOCYTE. — *Corps d'Highmore* [*meatus seminarius*]. Épaississement de la tunique albuginée, vers le bord supérieur du testicule ; les vaisseaux séminifères le traversent obliquement en se rendant à la tête de l'épididyme. Il a la forme d'un coin dont le sommet, dirigé vers l'intérieur de la glande, est le point de départ de cloisons qui divisent le testicule en plusieurs loges. — *Corps hyaloïde*. V. VITRÉ. — *Corps innominé de Giraldes*. V. CORPS *de Wolff* et PARADIDYME. — *Corps jaune*. V. OARIULE. — *Corps muqueux* ou *de Malpighi*. V. PEAU. — *Corps mûriforme*. V. MURIFORME. — *Corps myoplastique*. V. MYOPLASTIQUE. — *Corps olivaire*. V. OLIVE. — *Corps oviforme*. V. OVIFORME. — *Corps papillaire*. V. PAPILLAIRE. — *Corps phacoïde*. V. PHACOÏDE. — *Corps pampiniforme*. V. PAMPINIFORME. — *Corps pituitaire*. V. PITUITAIRE. — *Corps psalloide*. V. LYRE. — *Corps pyramidal*. V. PYRAMIDAL. — *Corps restiforme*. V. RESTIFORME. — *Corps réticulaire*. V. RÉTICULAIRE. — *Corps rhomboïdal du bulbe*. V. MOELLE *épinière*. — *Corps rhomboïdal du cervelet*. V. CERVELET. — *Corps de Rosenmüller*. V. CORPS *de Wolff* et EPOOPHORON. — *Corps spongieux de l'urètre*. V. URÈTRE. — *Corps strié*. V. STRIE. — *Corps thyréoide*. V. THYRÉOÏDE. — *Corps vitré*. V. VITRÉ. = En embryologie, *corps de Wolff* [*corps d'Oken*, *reins primordiaux*; angl. *Wolffian bodies*, all. *Wollfschen korper*]. Organes transitoires qui, chez l'embryon, jouent peut-être le rôle de glandes urinaires avant le développement complet des reins, et qui contribuent, avec la glande génitale et les conduits de Muller, à la formation des organes génitaux dans les deux sexes. C'est sur des embryons de poulet que l'étude de ces diverses parties est le plus facile à faire : entre la quarantième et la cinquantième heure de l'incubation, le corps de Wolff apparaît sous forme d'une dépression située dans la partie centrale du feuillet moyen du blastoderme, en dedans de la fente pleuro-péritonéale, en dehors de la protovertèbre, au niveau d'une masse cellulaire dite *germe uro-génital* (Waldeyer), parce qu'elle contribue à former les glandes urinaire et génitale. Cette dépression, en même temps qu'elle se transforme en canal complet, se porte en bas et en avant, de sorte que le corps de Wolff est alors situé tout près de la fente pleuropéritonéale, au centre du germe uro-génital : bientôt sa partie interne émet des bourgeons creux qui se dirigent en dedans et constituent ses canaux excréteurs, lesquels sont tapissés, ainsi que le corps lui-même, par une couche de cellules épithéliales longues et cylindriques, que Waldeyer nomme *épithélium germinatif*. Complètement développés, les corps de Wolff sont recouverts en avant par le péritoine, qui présente deux replis, l'un supérieur, ligament diaphragmatique, l'autre inférieur, ligament lombaire. Sur leur partie externe apparaît, aux dépens de l'épithélium germinatif, formant un pli longitudinal à ce niveau, le *canal* ou *conduit de Müller*, dont une extrémité est fermée, tandis que l'autre extrémité, l'antérieure, s'ouvre dans la partie inférieure de la vessie, et constituera le pavillon de la trompe. En dedans du corps de Wolff se forme, en même temps, et aux dépens aussi de l'épithélium germinatif, la *glande génitale*, ébauche du testicule ou de l'ovaire : quel que doive être le sexe plus tard, cet épithélium renferme, à ce moment, des cellules sphériques, à noyaux volumineux, à nucléoles apparents, dites *ovules primordiaux*. A cette époque, les tubes de la portion supérieure du corps de Wolff (*partie génitale*) se distinguent par un calibre plus étroit et par un épithélium plus clair de ceux de la portion inférieure (*partie urinaire* de l'embryon). Après cet état indifférent, vient le développement du type sexuel, masculin ou féminin. Dans le premier, le corps de Wolff, représentant dès lors l'*épididyme*, entre en connexion avec des tubes dont la formation est mal déterminée, mais qui sont certainement l'origine des tubes séminifères, et le canal du corps de Wolff devient le *canal déférent :* en meme temps l'épithélium germinatif disparaît avec les ovules primordiaux qu'il contenait; la partie inférieure ou urinaire du corps de Wolff s'atrophie, et ses tubes, perdant toute communication avec celui-ci, constituent, chez l'adulte, d'une part le *corps innominé* (Giraldès) ou *paradidyme* (Waldeyer), d'autre part le *vas aberrans* de Haller (Lauth, Follin, Ch. Robin); enfin le canal de Müller, pareillement atrophié, ne subsiste qu'à ses deux extrémités, dont l'une constitue l'*hydatide de Morgagni*, l'autre l'*utricule prostatique*. Dans le type féminin, au contraire, l'épithélium germinatif et les ovules primordiaux se développent, sous forme de poussées épithéliales, de bourgeons pleins, qui formeront les ovisacs; le corps de Wolff s'atrophie et ne laisse comme traces, chez l'adulte, que des canaux borgnes, restes des tubes larges ou inférieurs, dont l'ensemble constitue l'*organe de Rosenmüller* (*époophoron* de Waldeyer, *parovarium* de His); les tubes étroits ou inférieurs s'atrophient aussi et constituent le *paroophoron* (Waldeyer): l'époophoron et le paroophoron correspondent évidemment à l'épididyme et au paradidyme; enfin les conduits de Müller, atrophiés dans le sexe masculin, se développent ici et constituent les canaux excréteurs des organes génitaux : leur extrémité supérieure forme le pavillon de la trompe; leur partie supérieure, la trompe elle-même; leur partie inférieure, séparée de celle du côté opposé par une cloison qui finit par disparaître, forme le vagin et le corps de l'utérus : lorsque la soudure entre les deux côtés est incomplète, l'utérus est bicorne ou double. En arrière du corps de Wolff se développent, dans les deux sexes, les capsules surrénales, les reins et les uretères : ceux-ci viennent s'insérer à la réunion de l'allantoïde avec le rectum, en formant un éperon qui, en croissant, finira par séparer la vessie du rectum. Chez la femme, un autre éperon, situé à l'insertion du *conduit de Müller* sur le cloaque, est destiné à former la cloison recto-vaginale. Avant l'entier développement de ces deux éperons, il existe une vaste cavité, le cloaque, dans laquelle s'ouvrent l'intestin, la vessie et les organes génitaux : si, pour une cause quelconque, les éperons cessent de croître, on aura, suivant le cas, une fistule vésico-vaginale, vagino-rectale ou vésico-vagino-rectale. — Fig. 105 (Follin) : Organe de Rosenmüller chez une femme de cinquante ans. *a*, ovaire ; *b*, *b*, la trompe ; *c*, *c*, canalicules situés en dehors de l'ovaire; *d*, *d*, canalicules qui arrivent jusqu'au hile de l'ovaire; *e*, *e*, point où ils convergent; *f*, vésicule appendue à la trompe; *g*, cul-de-sac des canalicules. = En pathologie, *Corps étranger* [all. *fremde Körper*, angl. *foreign bodies*, it. *corpi stranieri*], corps introduit accidentellement du dehors dans une cavité naturelle, ou produit par les parois de celle-ci, développé dans l'organisme sans faire partie de son organisation ou après avoir cessé d'en faire partie, puis devenu libre et mobile dans son intérieur. Une balle lancée par une arme à feu, et qui pénètre dans le tissu de nos organes, est un corps étranger introduit accidentellement; des calculs, des vers, sont des corps étrangers développés accidentellement; des esquilles d'os fracturés, des séquestres d'os nécrosés sont des corps qui, ayant fait partie de l'organisation, ont cessé de participer à sa vie. — *Corps étranger articulaire* [*arthrophyte*] Production pathologique qui se développe autour ou dans l'intérieur des articulations : d'où la division en corps organiques *extra* et *intra-articulaires*. Les corps extra-articulaires sont assez rares et ne donnent pas souvent lieu à des accidents assez sérieux pour nécessiter leur extraction. Les intra-articulaires, bien plus fréquents, sont libres ou pédiculés; ils coexistent souvent avec les lésions de l'arthrite sèche, dont ils sont un épiphénomène. Ils peuvent se produire en grand nombre dans plusieurs *articulations* (fig. 106). On en a trouvé jusqu'à soixante dans celles du coude et de l'épaule; mais ceux du genou ont seuls obligé les malades à réclamer une opération. Leur volume varie depuis celui d'un grain de millet jusqu'à celui d'une petite châtaigne. Leur forme se rapproche plus ou moins de celle d'un haricot. Quelquefois ils ont l'apparence d'un cartilage dans toute leur étendue; d'autres fois ils sont osseux dans leur centre et cartilagineux à leur circonférence (Boyer). La synovie s'accumule souvent dans l'articulation qui en est le siège. Les corps étrangers n'étant une cause de douleur qu'en raison de leur mobilité à laquelle ils doivent de se glisser de temps en temps entre deux surfaces articulaires, on a imaginé de les fixer au moyen de bandages agglutinatifs ou compressifs, ou d'instruments divers : ainsi on a traversé le corps étranger, à travers les parties molles, avec une longue épingle, fixée par une suture entortillée; on l'a embroché au moyen d'un certain nombre d'aiguilles à acupuncture; on a déchiré la synoviale à son pourtour avec une aiguille à cataracte, et on l'a fixé dans sa nouvelle position par une bande de diachylon. Ces procédés sont incertains, et,

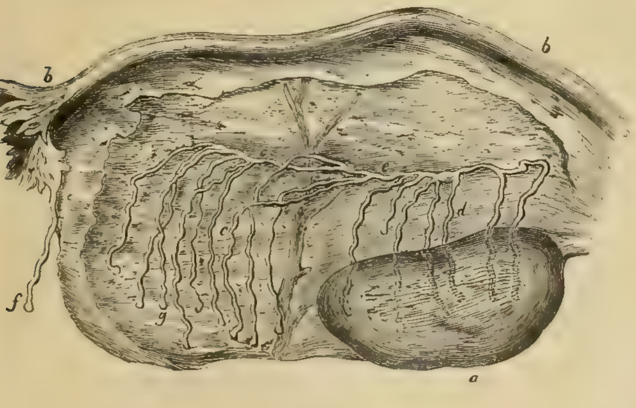

Fig. 105.

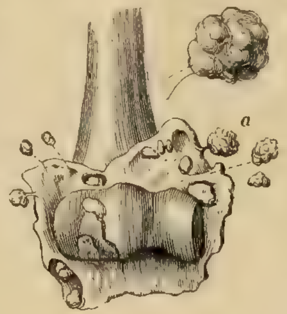

FIG. 106.

à l'exception de la compression simple, ils sont dangereux. La fragmentation sous la peau, à l'aide d'un ténotome, du corps étranger fixé momentanément en un point de la synoviale, en amène la résorption, mais peut entraîner des accidents. Aussi lorsque la douleur et la gêne occasionnées par le corps étranger nécessitent une intervention plus active que la compression, c'est à l'extraction qu'il faut avoir recours, non par l'incision simple à ciel ouvert, qui expose à tous les accidents des plaies articulaires, mais par la méthode sous-cutanée indiquée par Goyrand d'Aix : elle consiste à inciser la synoviale, dans une première séance, de façon à faire sortir le corps étranger de la cavité, et à le fixer dans le tissu cellulaire périarticulaire; au bout de quinze jours, la synoviale étant cicatrisée, on peut sans danger extraire le corps étranger. Cette méthode est malheureusement rendue difficile soit par la grande mobilité du corps à extraire, soit par son volume ou par les adhérences qui l'empêchent de sortir de la synoviale. — *Corps étrangers du conduit auditif.* Les corps introduits dans le conduit auditif externe sont vivants (insectes, mouches, etc.) ou inanimés; sans parler des liquides, qu'il est toujours facile de faire écouler au dehors, les corps inanimés sont de nature variable, importante à connaître au point de vue thérapeutique : les uns sont mous (boulettes de mie de pain, de papier), les autres durs (cailloux, grains de plomb); d'autres sont susceptibles de se briser (perles de verre), de se gonfler (pois, haricots), de s'implanter dans les parois et de déchirer la membrane du tympan (fragments de verre, épis de blé). On essayera d'abord d'ébranler et d'entraîner le corps étranger par des injections d'eau tiède fortes, larges et répétées plusieurs fois, qui ne peuvent réussir qu'autant que le corps est séparé de la paroi du conduit par un certain espace vide : elles sont impuissantes quand le corps étranger se gonfle par imbibition, et quand il a été refoulé dans la caisse du tympan, après destruction de la membrane; on peut essayer de produire le resserrement des fruits à gousse au moyen d'une injection contenant 30 centigrammes de sulfate de zinc pour 10 grammes d'eau de chaux. Souvent il faut extraire directement le corps étranger avec une épingle recourbée en crochet, une curette, un fil de fer mince et recourbé, etc. : les manœuvres d'extraction doivent être faites avec la plus grande prudence. — *Corps étrangers de la cornée* ou *de la conjonctive.* Ils doivent absolument être extraits : s'ils font une saillie extérieure, on les détache facilement; s'ils sont interstitiels, le malade étant assis, sa paupière supérieure relevée par un aide, le chirurgien, abaissant la paupière inférieure, porte la pointe d'un bistouri ou d'une lancette sur le point noir qui indique la présence du corps étranger, et, pressant successivement de haut en bas et de bas en haut, il parvient à retirer le corpuscule dont le volume est loin d'être en raison de la douleur qu'il produit. La chloroformisation est nécessaire lorsqu'il y a un spasme des paupières. — *Corps étrangers des fosses nasales.* Ceux qu'on observe le plus souvent sont des fruits de toute sorte, puis des noyaux, des pierres, des haricots, des perles, etc. : ils sont souvent inoffensifs par leur nature, mais ils peuvent glisser dans le larynx, ou être déglutis et arrêtés dans un point rétréci de l'intestin. Lorsqu'ils restent adhérents aux fosses nasales, ils déterminent de la gêne dans la respiration, de l'enchifrènement, des épistaxis répétées, des douleurs profondes, une sécrétion de muco-pus ou de sérosité fétide. L'extraction doit être faite le plus tôt possible, avec les pinces à polypes lorsqu'elles sont applicables. Si le corps à extraire est plus large que l'orifice des narines, on peut agrandir celui-ci par une incision complémentaire. Quand le corps n'est pas soudé solidement, on peut l'entraîner au dehors par des injections naso-pharyngiennes. — *Corps étrangers de l'œsophage.* Le plus souvent, ce sont des aliments avalés avec précipitation ou mal triturés; ailleurs, des substances avalées accidentellement, seules ou mêlées aux aliments, pièces de monnaie, épingles, arêtes, petits os, etc. Ils restent libres dans la cavité du conduit ou s'implantent dans ses parois : ils déterminent d'abord de la douleur, de la gêne, des efforts de vomissement, de la difficulté de respirer; plus tard, une inflammation qui peut se terminer par suppuration, ulcération des parois. Leur siège, qui est ordinairement la partie inférieure du pharynx ou le commencement de l'œsophage, peut être reconnu par l'index introduit aussi profondément que possible; on peut alors extraire le corps avec les doigts, avec une pince ordinaire ou une pince à polypes; s'il est situé plus profondément, il faut recourir à des instruments spéciaux, crochet métallique, panier de de Graefe, etc. Lorsque ces tentatives restent sans effet, que l'expulsion ne peut se faire ni spontanément ni par les efforts de vomissement que provoque la titillation du pharynx, si le corps n'est pas de nature à déchirer l'œsophage ou à produire des accidents par sa présence dans l'estomac, le moyen le plus simple est de le repousser dans ce ventricule à l'aide d'une tige en baleine terminée par une olive d'ivoire, ou munie d'un tampon de linge. Enfin, si le corps ne peut être extrait, si son séjour dans l'estomac peut avoir des inconvénients, si sa présence dans l'œsophage est la source d'accidents graves, l'œsophagotomie est une dernière ressource. — *Corps étrangers introduits dans le rectum.* Ils sont de nature et de forme trop variables pour qu'il soit possible de déterminer l'opération à laquelle on devra avoir recours dans tous les cas. Si le corps étranger pouvait, en sortant, déchirer les parois du rectum, il conviendrait de l'extraire à l'aide d'un forceps de dimension appropriée, dont on introduirait séparément les cuillers; dans le cas contraire, une forte pince peut suffire; mais, dans quelques cas où le corps était fixé par une pointe, un éclat, etc., il a fallu débrider l'anus et son sphincter par une large incision. — *Corps étrangers des sinus frontal et maxillaire.* Ceux du sinus frontal n'indiquent une intervention rapide que s'ils sont libres ou enclavés dans la paroi antérieure du sinus : alors on peut trépaner cette paroi de façon à enlever le corps étranger avec une rondelle osseuse ou à pénétrer dans la cavité. Si, au contraire, ce corps est fixé dans la paroi postérieure, la proximité du cerveau commande l'expectation, à moins d'accidents graves du côté de l'encéphale : du reste, il pourra se déplacer consécutivement et devenir accessible. Au sinus maxillaire, les corps étrangers produisent souvent un trajet fistuleux, par lequel on peut les extraire, en débridant ce trajet au besoin; dans le cas contraire, il faut pratiquer une ouverture artificielle au niveau du bord alvéolaire ou de la fosse canine. — *Corps étrangers de l'urètre.* Un corps étranger introduit dans l'urètre passe ordinairement dans la vessie : pour qu'il reste dans le canal, il faut que celui-ci présente un rétrécissement, ou que le corps se fixe par une pointe dans la membrane muqueuse, ou encore qu'il se loge dans une lacune. Arrêté au méat, il peut être extrait par une pince ordinaire; situé plus profondément, il est quelquefois encore attiré au dehors à l'aide de tâtonnements, de recherches, de manœuvres, qui varient nécessairement avec chaque circonstance : si les tentatives restent sans effet, ou si le corps étranger remplit le canal au point de rendre impossible le passage d'un instrument entre lui et les parois, il faut inciser celles-ci de dehors en dedans pour extraire le corps étranger, dont la présence peut être l'origine d'accidents inflammatoires, hémorragiques, etc. — *Corps étrangers de la vessie.* Souvent le corps étranger a été introduit par l'urètre, volontairement ou accidentellement (fragments de sondes, de bougies, de pièces de pansement); ou il a pénétré en perforant les tissus, épingles, aiguilles, etc.; ou il est venu d'un organe voisin après avoir traversé la cloison recto-vaginale ou vésico-vaginale, corps étranger du rectum, pessaire; ou enfin il est entré par l'orifice d'une plaie extérieure. Dans ce dernier cas, il y a avantage à extraire le corps étranger, projectile, débris de vêtement, etc., par l'ouverture faite aux tissus. Dans les autres cas, l'extraction ne peut se faire que par l'urètre ou par une voie artificielle. Chez la femme, l'extraction par l'urètre, très dilatable, est assez facile; elle est plus difficile chez l'homme : le lithoclaste, la pince à polypes, celle d'Amussat, saisissent le corps, mais ne le font pas sortir d'une façon certaine et régulière. S'il est souple et peu résistant, une injection dans la vessie peut le rapprocher du col vésical, où il peut être saisi par le lithotriteur à cuillers. S'il est piquant, pointu, susceptible d'amener une perforation vésicale, il ne faut pas tarder à ouvrir une voie artificielle par la taille périnéale, indiquée aussi quand l'extraction par les voies naturelles n'a pu être menée à bonne fin. — *Corps étrangers dans les voies aériennes.* Les *gaz* non respirables ou toxiques introduits dans ces voies par l'inspiration déterminent des lésions pulmonaires spéciales, pneumonie, gangrène, asphyxie. Les corps *liquides* sont tantôt des boissons ou des liquides médicamenteux, quand l'œsophage communique avec la trachée à la suite d'une plaie ou d'une ulcération; tantôt du sang, à la suite d'une plaie du cou ou du poumon, de la trachéotomie, de la rupture d'un anévrysme; tantôt du pus, provenant d'un abcès voisin du larynx ou de la trachée, d'un abcès du foie, d'un épanchement purulent dans la plèvre : l'expulsion du liquide peut être favorisée par une position convenable donnée au malade, qu'on place sur le côté, sans que la tête soit absolument déclive, pendant qu'on excite la respiration; la trachéotomie, ou au moins l'insufflation pulmonaire, est indiquée par l'apparition d'un spasme glottique ou par la menace d'asphyxie. Les *corps solides* varient de forme, de nature, de dimensions, etc. : le plus souvent ils s'introduisent par les voies naturelles, par l'orifice supérieur du larynx; quelquefois par une voie artificielle, soit qu'ils se soient développés dans le poumon, soit que, venus du dehors, ils aient traversé cet organe, plus rarement à travers une perforation traumatique ou spontanée. Ces corps amènent immédiatement un accès de toux convulsive; la face est violacée, livide; les extrémités se refroidissent; la mort peut arriver dans ce premier accès ou dans un accès très rapproché; consécutivement, ils déterminent une inflammation plus ou moins intense, la formation d'une caverne, une gangrène localisée, etc. Pour provoquer l'expulsion du corps étranger à travers les voies naturelles, les vomitifs sont au moins inutiles; les excitants de la toux et les sternutatoires sont peu efficaces; la position déclive et les percussions exercées sur le thorax contribuent efficacement à pousser le corps étranger vers la glotte, et lorsqu'il a pris cette position, ou s'il l'avait dès le début, on peut l'extraire directement avec les doigts ou une pince. Mais lorsque ces moyens ont échoué, et toutes les fois qu'on les croira insuffisants en présence d'une suffocation imminente, il faut ouvrir une voie artificielle au corps étranger par la trachéotomie ou la laryngotomie : l'opération faite, le corps, s'il est mobile, se présente de lui-même à l'ouverture de la trachée, et est expulsé spontanément ou facilement entraîné au dehors.

CORPULENCE. s. f. [*corpulentia*, de *corpus*, corps; εὐσαρκία, παχύτης, all. *Corpulenz*, *Beleibtheit*, angl. *corpulency*, it. *corpulenza*, esp. *corpulencia*]. La taille de l'homme considérée par rapport à sa grandeur et à sa grosseur. = Selon quelques auteurs, synonyme d'*obésité* ou de *polysarcie*.

CORPUSCULE. s. m. [*corpusculum*, diminutif du latin *corpus*; all. *Körperchen*, angl. *corpuscle*, it. et esp. *corpusculo*]. Corps d'une extrême ténuité. ‖ Synonyme d'*atome*. = *Corpuscule amylacé* ou *amyloïde*. Corpuscule décrit par Valentin dans le corps strié, au dessous de la bandelette cornée, dans la moelle allongée et quelques autres parties du système encéphalo-rachidien, et retrouvé plus tard dans un grand nombre d'organes, rate, rein, foie, ganglions lymphatiques, qu'on dit alors atteints de *dégénérescence amyloïde* ou *cireuse* (V. DÉGÉNÉRESCENCE). Ces corpuscules ont été appelés *amylacés*, parce qu'ils ont la forme et le volume des grains de fécule ($0^{\text{mm}},015$ à $0^{\text{mm}},030$); Virchow, remarquant qu'ils sont seulement analogues et non identiques à l'amidon, et qu'ils se rapprochent davantage de la cellulose, les a nommés *amyloides* : d'où le nom de dégénérescence amyloïde donné aux lésions qu'ils déterminent, et le nom d'*amyloide animal* imposé, à tort, au principe qui les compose; Schmidt et Berthelot ont montré (1859) qu'ils étaient formés de principes azotés voisins de la fibrine, et non de cellulose ou d'un principe spécial. Ils sont incolores, à bords nets, homogènes ou striés circulairement. L'iode seul les jaunit légèrement avec un faible reflet verdâtre; l'acide sulfurique, ajouté ensuite, leur donne une teinte, non pas bleue, mais violacée, qui se manifeste aussi quand l'*acide acétique* a agi pendant longtemps avant d'ajouter l'iode; la potasse ajoutée les décolore, puis les dissout; l'acide sulfurique, employé avant l'iode, les gonfle et les dissout. — *Corpuscule des anthéridies*. V. SPERMATOZOÏDE. — *Corpuscule calcaire*. V. OSTÉOPLASTE. — *Corpuscule du cartilage*. V. CARTILAGE. — *Corpuscule cytoïde*. V. LEUCOCYTE. — *Corpuscule fécondant*. V. POLLEN et SPERMATOZOÏDE. — *Corpuscule ganglionnaire*. V. NERVEUX. — *Corpuscule granuleux*. V. LEUCOCYTE. — *Corpuscule hyalin*. V. GLOBULE *polaire*. — *Corpuscule incolore du sang*. V. LEUCOCYTE. — *Corpuscule de Krause*. Corpuscule analogue à ceux du tact, mais de forme plus simple et moins régulière, qu'on observe dans la conjonctive : il présente un tube nerveux à double contour, enroulé, dépouillé de sa couche médullaire, et épanoui à sa terminaison en une masse munie de noyaux, qui est le renflement du *cylindre-axe*. — *Corpuscule de la lymphe*. V. LEUCOCYTE. — *Corpuscule de Malpighi*. V. RATE. — *Corpuscule mobile des algues*. V. SPERMATOZOÏDE. — *Corpuscule noir, des os, ramifié*. V. OSTÉOPLASTE. — *Corpuscule de Pacini*. Petit corps arrondi ou ovoïde, opaque, d'un blanc nacré, du volume d'un grain de chènevis ou de millet, appendu aux nerfs par un pédicule très ténu, quelquefois très court. On trouve ces corpuscules sur les filets nerveux du coude, du talon, des malléoles, des doigts, de la plante du pied, sur les nerfs du grand sympathique voisins du pancréas et du mésentère. Le pédicule est formé d'un tube nerveux (fig. 107, *d*), rarement de deux, entouré d'un névrilème de tissu cellulaire, tube nerveux simple ou bifurqué qui va se terminer, par une extrémité conique ou un peu renflée, au delà du centre de la masse du corpuscule. Celui-ci est composé d'une série de couches ou capsules (fig. 107, *a*) emboîtées les unes dans les autres, et dont la plus centrale (fig. 107, *b*) est immédiatement appliquée sur le tube nerveux, et lui forme une sorte de gaine continue avec le névrilème du pédicule, auquel adhèrent aussi les autres couches plus extérieures (fig. 107, *a*). Ces couches sont formées d'une substance homogène fibroïde; elles sont adhérentes ensemble par simple contiguïté, mais reliées entre elles sur le point opposé au pédicule par une ligne blanchâtre, trace d'adhérence par continuité de substance. *b* représente un espace clair de la capsule interne au centre duquel est un tube nerveux pâle *e*. — *Corpuscule du tact, de Meissner* ou *de Water* [*corpuscula tactus*, all. *Tactkörperchen*]. Corpuscule ovoïde, ayant environ 6 à 8 millièmes de millimètre, plein, peu transparent, à peine jaunâtre, strié en travers, mais non formé de fibres enroulées, dont la forme est celle d'une pomme de pin, et qu'on trouve dans l'épaisseur du sommet d'un certain nombre de papilles de la paume des mains, de la plante du pied, du mamelon, du gland, des lèvres et de la langue. Les papilles qui en renferment ne sont pas vasculaires, ou ne reçoivent une anse vasculaire qu'à leur base; elles reçoivent de 1 à 8 ou 10 tubes nerveux allant contourner le corpuscule pour se terminer à son sommet, à sa base ou à sa partie moyenne, après avoir perdu successivement les tubes à couche médullaire, les fibres grises à noyaux, et s'être réduits à une substance finement granuleuse, très réfringente, munie de noyaux, qui n'est probablement qu'un renflement du *cylindre-axe* (Rouget). — *Corpuscule typhique*. V. Typhique. — *Corpuscule vibrant* ou *de Cornalia*. V. Pébrine.

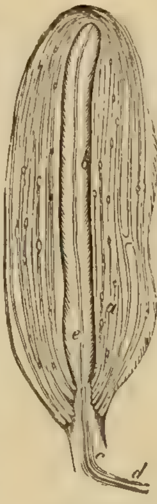

Fig. 107.

CORRECTIF, IVE. adj. et s. m. [*corrigens, correctorius*, de *corrigere*, de *cum*, avec, et *regere*, régir; all. *Korrectivmittel*, angl. *corrigent*, it. *correttivo*, esp. *correctivo*]. Qui corrige. Se dit d'une substance ajoutée à un médicament pour en adoucir ou en modifier l'action. Ainsi, dans un collyre au sulfate de zinc, le mucilage de coing ou de gomme adragant est le *correctif*.

* **CORRIGAN** [médecin anglais, 1802-1880]. — *Maladie de Corrigan*. L'insuffisance aortique. — *Pouls de Corrigan*. Voy. Insuffisance *aortique*, page 836.

CORROBORANT, ANTE, ou **CORROBORATIF, IVE**. adj. et s. m. [*corroborans*, de *corroborare*, fortifier; all. *stärkend*, angl. *corroborative*, it. et esp. *corroborante*]. Moyen dont l'emploi *prolongé* est propre à augmenter d'une façon durable la force de la constitution.

CORRODANT, ANTE. adj. Synonyme de *corrosif*.

CORROSIF, IVE. adj. [*corrosivus*, all. *ätzend, fressend*, angl. *corrosive*, it. et esp. *corrosivo*]. Qui corrode, qui ronge. — *Substance corrosive*. Celle qui, mise en contact avec les parties vivantes, les altère et les désorganise, avec moins d'énergie et de rapidité que les *caustiques* proprement dits : tels sont les acides minéraux, les alcalis caustiques, le bichlorure de mercure (*sublimé corrosif*), etc.

CORROSION. s. f. [*corrosio*, de *corrodere*, de *cum*, avec, et *rodere*, ronger; διάβρωσις, all. *Zerfressung*, angl. *corrosion*, it. *corrosione*]. Action ou effet des substances corrosives.

CORROYÈRE. s. f. V. Redoul.

CORRUGATEUR. adj. et s. m. [*corrugator*, de *corrugare*, plisser, de *cum*, avec, et *ruga*, ride; all. *Augenbraunenrunzler*, angl. *corrugator*, it. *corrugatore*]. — *Muscle corrugateur*. Le *muscle sourcilier*, qui, en se contractant, fait froncer le sourcil.

CORRUGATION. s. f, [*corrugatio*, ῥίκνωσις, all. *Runzeln*, angl. *corrugation*, it. *corrugazione*, esp. *corrugacion*]. Froncement, crispation de la peau. ‖ Action de certains muscles qui font rider la peau. ‖ Effet des médicaments styptiques qui, appliqués sur celle-ci, la resserrent et donnent lieu à la formation de petites rides.

CORSELET. s. m. En entomologie, partie du corps qui est entre la tête et l'abdomen des insectes.

CORSET. s. m. [*tunica thoracis*, all. *Schnürleib*, angl. *Stays*, it. *giustacuore*, esp. *corse*]. Partie du vêtement des femmes qui enveloppe et serre exactement la poitrine. Sans repousser absolument l'usage du corset, les médecins hygiénistes pensent que la femme devra se serrer modérément, et se servir d'un corset privé de lames de fer et d'épaulettes. La grossesse et l'allaitement en feront rejeter l'usage. On ne doit le permettre aux jeunes filles que lorsque le développement du corps est complet. Le volume des seins, l'embonpoint des parois abdominales, leur relâchement, seront un motif pour en conseiller l'emploi dans une vue hygiénique. — *Corset orthopédique*. Celui qui a pour objet de corriger ou de prévenir les déviations de la taille et la voussure habituelle du tronc. = Bandage fait d'une ou de plusieurs pièces, embrassant la plus grande partie du tronc : tel est le *corset de Brasdor*, pour la fracture ou la luxation de la clavicule.

CORTÉPINITANNIQUE. adj. — *Acide cortépinitannique* ($C^{16}H^{10}O^{10}$). Acide retiré de l'écorce de pin, qui, desséché dans le vide, forme une poudre rouge : sa solution colore les sels de fer en vert foncé (Kawalier).

CORTEX. s. m. Mot latin signifiant *écorce*, et conservé en matière médicale à un certain nombre d'écorces médicamenteuses : *cortex peruvianus*, écorce de quinquina; *cortex Winteranius*, écorce de Winter, etc.

CORTICAL, ALE. adj. [*corticeus*, de *cortex*, écorce; angl. *cortical*, it. *corticale*, esp. *cortical*]. Qui appartient à l'écorce. — En botanique, se dit de tout ce qui a rapport à l'écorce : *bouton* ou *bourgeon cortical, couche corticale*, etc. V. Écorce. = En anatomie, *couche corticale* [all. *Rindenblatt*]. V. Cerveau. — *Substance corticale*. Substance externe du rein et de la capsule surrénale. V. Rein et Surrénal.

CORTICAL. s. m. (*indumentum corticale, cortical osseux*, Ténon). Le *cément* des dents. V. Dent.

CORTICINE. s. f. Substance amorphe et jaune, sans goût ni odeur, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'acide acétique, d'où l'eau ou l'acide sulfurique la précipite, trouvée par Braconnot dans l'écorce du tremble.

CORTICO-OPTIQUE. adj. — *Fibres cortico-optiques*. Fibres nerveuses qui établissent des connexions entre la couche corticale du cerveau et les couches optiques (Huguenin) : elles font partie de la *couronne radiante*.

CORTINE. s. f. [*cortina*, cuve, vaisseau rond]. Débris du volva des champignons, qui, après la rupture de cette enveloppe, restent attachés au bord du chapeau sans tenir au pédicule.

CORTIQUEUX, EUSE. adj. [*corticosus*]. Se dit, en botanique, d'un fruit dur ou coriace extérieurement, charnu et pulpeux intérieurement.

CORYBANTISME. s. m. [*corybantismus*, de κορύβας, gén. κορύβαντος, corybante, prêtre de Cybèle]. Anciennement, espèce de frénésie dans laquelle les malades étaient tourmentés par une insomnie continuelle et par des visions fantastiques.

CORYCUS. s. m. [de κώρυκος, sac de cuir]. Dans la gymnastique ancienne, sac empli de graines de figue ou de farine pour les gens faibles, de sable pour les forts, et de grosseur appropriée aux forces et à l'âge. On le suspendait en haut du plafond des gymnases, de manière qu'il fût à la hauteur du nombril de celui qui s'exerçait. On le poussait avec les mains et on le recevait, quand il revenait, avec les mains ou avec le corps : c'était un exercice efficace pour les épaules et pour tout le corps, et profitable à tous les viscères.

CORYDALE. s. f. Genre de plantes fumariacées, dont les espèces, *corydale à racine creuse* (*Corydalis tuberosa*, DC.), et *corydale à racine solide* (*Corydalis bulbosa*, DC.), ont des racines qui ont été utilisées comme emménagogues et vermifuges, et contre la scrofule et la syphilis.

CORYDALINE. s. f. [all. *Korydalin*] ($C^{36}H^{19}AzO^{8}$). Alcaloïde (Wackenroder) trouvé dans les racines des *Corydales* et dans celle de l'*Aristoloche serpentaire*. Cette substance est d'un blanc sale, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool ; sa solution bleuit le tournesol rougi par un acide ; sa saveur est presque nulle, mais devient amère par l'action des acides.

CORYMBE. s. m. [*corymbus*, de κόρυμβος, sommet d'une tige ; all. *Doldentraube*, angl. *corymbus*, it. *corimbo*]. Disposition de fleurs ou de fruits telle, que les rameaux ou pédoncules qui les portent s'élèvent à la même hauteur, quoique naissant de points différents (ex. : la *millefeuille*, la *tanaisie*) : cette dernière circonstance distingue le *corymbe* de l'*ombelle*.

CORYMBIFÈRE. adj. [*corymbifer*]. Qui a des fleurs disposées en corymbe.

CORYMBIFÈRES. s. f. pl. Section de la famille des synanthérées.

CORYNE. s. f. V. MÉDUSAIRE.

CORYZA. s. m. [*coryza*, κόρυζα, all. *Schnupfen*, angl. *coryza*, *nasal catarrh*, it. *corizza*, esp. *coriza* ; *rhinite*, vulg. *rhume de cerveau*]. Inflammation catarrhale de la membrane muqueuse des fosses nasales. — *Coryza aigu*. Il est quelquefois l'effet de l'insolation, de l'exposition à une haute température, de l'absorption de l'iodure de potassium, de l'action directe de vapeurs, de poudres, de gaz irritants, sur la membrane pituitaire ; mais ordinairement il résulte de l'impression du froid sur une partie plus ou moins éloignée, et surtout du refroidissement partiel de la tête ou des pieds. Sa marche est la même que celle des autres phlegmasies muqueuses, et le mucus excrété éprouve les mêmes changements que dans les autres catarrhes. Il détermine, au niveau des sinus frontaux, une douleur spontanée, que la pression en ce point exaspère, et qui peut devenir très intense (Peter). L'odorat est diminué, la voix altérée, la respiration gênée. Il dure le plus souvent de quatre à huit jours, et guérit ordinairement de lui-même : il suffit de se préserver de l'impression du froid. Les corps gras, les fumigations émollientes sont de bons palliatifs ; on peut aussi faire usage de badigeonnages avec une solution étendue de nitrate d'argent, d'inhalations de vapeurs iodées, acétiques, d'aspirations de poudre de camphre ou de chlorate de potasse. — *Coryza chronique*. Inflammation chronique de la muqueuse pituitaire, qui se développe le plus souvent dans l'enfance et l'adolescence, sous l'influence d'une cause générale, scrofule, syphilis, herpétisme. Dans cette forme, la membrane muqueuse présente presque toujours un *épaississement* avec hypertrophie des follicules glandulaires ; très souvent elle est le siège d'ulcères (*coryza ulcéreux*), qui sont simples ou spécifiques : ces derniers, outre leur origine diathésique, qui est celle du coryza lui-même, peuvent avoir leur source dans une maladie générale aiguë (fièvre typhoïde, rougeole, variole, morve) ou dans l'exercice de certaines professions (papiers peints). Une autre forme de coryza chronique est caractérisée par l'accumulation dans l'intérieur des cavités nasales d'une matière caséeuse (*coryza caséeux*), analogue au contenu de certains kystes sébacés, et pouvant constituer des dépôts assez considérables pour déformer le visage et amener la perte de l'odorat (Duplay). Le coryza peut s'étendre des fosses nasales à leur arrière-cavité, ou même débuter dans celle-ci (*coryza postérieur*, Desnos, *catarrhe naso-pharyngien*). Dans tous ces cas, le nez exhale une odeur repoussante, due au contact de l'air avec l'exsudat des fosses nasales et à son altération dans ces cavités. Les os du nez peuvent être mis à nu et même atteints par le travail d'ulcération : ils se nécrosent alors et sont éliminés avec l'exsudat. Le traitement général devra, suivant les cas, être antiscrofuleux, antisyphilitique, antiherpétique. Localement, ce qui convient le mieux, ce sont les insufflations de poudre d'alun, de tannin, de calomel, de bismuth ; les fumigations faites avec de la vapeur d'eau simple ou additionnée de substances résineuses (benjoin, goudron) ou légèrement caustiques (iode), ou émollientes ; les inhalations de liquides pulvérisés (eau de goudron, eaux sulfureuses) ; et mieux encore les douches naso-pharyngiennes (V. DOUCHE) : celles-ci sont surtout utiles dans le coryza caséeux, pour entraîner toutes les matières qui se trouvent dans les fosses nasales ; le grattage de celles-ci avec une curette, l'ablation directe des masses détachées au moyen d'une pince à polypes, peuvent être indiqués dans le même cas. Dans le coryza ulcéreux, il est bon de cautériser directement les parties ulcérées, lorsqu'elles sont accessibles à la vue et au toucher, par la teinture d'iode, le nitrate de mercure, le perchlorure de fer. — *Coryza des nouveau-nés*. Affection assez grave, attendu que souvent l'enfant ne peut teter sans être menacé de suffocation, et que l'inflammation de la membrane pituitaire donne quelquefois lieu à des concrétions pseudo-membraneuses analogues à celles qu'on observe dans la diphtérite. Les fumigations émollientes ne feraient qu'augmenter le gonflement de la pituitaire : il convient de recourir aux dérivatifs, de donner des lavements laxatifs et même quelques grains de calomel. S'il y a des symptômes de congestion, il est utile d'appliquer quelques sangsues près des oreilles, ou des vésicatoires aux jambes. = En vétérinaire, *coryza des bêtes bovines*, affection souvent accompagnée de graves symptômes généraux et locaux : mélange de stries sanguines à la matière du jetage ; ulcérations sur la membrane nasale ; respiration bruyante ; collection purulente dans le sinus des cornes ; symptômes violents de céphalalgie ; convulsions qui se terminent par la mort (Crussel). Laborde a observé dans le Midi le *coryza gangreneux* du bœuf, caractérisé par l'écoulement d'une matière verdâtre, corrosive, la gangrène de la peau du muffle, des taches livides de la membrane du nez. — *Coryza des bêtes chevalines* [all. *Strengel*]. Il se caractérise par un état général de malaise, des éternuments ou ébrouements ; un écoulement abondant a lieu par les deux narines, quelquefois par une seule ; il est d'abord limpide, plus tard blanc, quelquefois blanc jaunâtre, visqueux, s'attachant aux ailes du nez. — *Coryza des chiens*. V. MALADIE *des chiens*. — *Coryza des moutons* [*morve des moutons*]. Les moutons affectés de coryza s'ébrouent fréquemment ; ils jettent par les narines un mucus qui devient quelquefois purulent, fétide et se mêle à des stries sanguines. On distingue le coryza ordinaire de celui qui est produit par des œstres, parce que, dans celui-ci, les mouvements de la tête sont plus désordonnés pendant l'ébrouement. — *Coryza des porcs* ou *ronflement*. Maladie pernicieuse, réputée incurable, qui produit souvent le marasme, et pendant laquelle le nez et le groin se déforment. L'animal meurt par les hémorragies nasales ou par l'épuisement de ses forces.

COS (École de). École d'où Hippocrate est sorti; aussi l'on prend les doctrines d'Hippocrate pour celles de l'école de Cos. Elles sont caractérisées par la doctrine de la *crase*, juste tempérament des quatre humeurs fondamentales (sang, bile, atrabile, pituite); par la *coction*, qui, à l'aide de la chaleur naturelle, transforme les humeurs l'une dans l'autre, et à l'aide de la chaleur morbide, amène à maturité les humeurs viciées; par la *crise*, qui élimine les humeurs cuites; enfin par la *prognose*, qui, fondée sur la crase, la coction et la crise, prétend prévoir la marche des maladies, du moins des maladies aiguës, et qui la distinguait, scientifiquement, de l'*école de Cnide* (V. Cnide): c'est à cela qu'est particulièrement destiné le beau livre d'Hippocrate intitulé *Pronostic*. Du reste, son anatomie et sa physiologie étaient peu avancées, ne connaissant pas la circulation, prenant le cerveau pour une glande, croyant les artères pleines d'air, et ignorant les fonctions des nerfs, qui étaient confondus avec les parties blanches ou tendons. Elle était habile en chirurgie, surtout pour le traitement des fractures et des luxations.

COSME (le frère) [Jean Baseillac, dit le frère Cosme, chirurgien français, 1703-1781]. — *Caustique du frere Cosme*. V. Pate *arsenicale*. — *Cystotome du frere Cosme*. V. Cystotome. — *Poudre du frere Cosme*. V. Poudre *anticarcinomateuse*, et Poudre *arsenicale*.

COSMÉTIQUE. adj. [de κοσμεῖν, orner, embellir; angl. *cosmetic*, it. et esp. *cosmetico*]. Qui est propre à embellir: *préparation cosmétique*.

COSMÉTIQUE. s. f. [*ars cosmetica*, κοσμητική, all. *kosmetiches Mittel*]. Art de conserver la beauté.

COSMÉTIQUE s. m. Préparation destinée à embellir la peau du visage et des mains, ou la chevelure, et dans laquelle entrent des substances acides, astringentes, grasses, parfois toxiques, qui souvent altèrent la peau, au lieu de l'embellir, et déterminent des accidents graves.

COSMOGNOSE. s. f. Instinct qui fait reconnaître aux animaux les lieux et les époques relatifs aux migrations (Girou de Buzareingues).

COSMOLINE. s. f. Paraffine impure extraite du pétrole.

COSSE. s. f. Synonyme vulgaire de *silique* et de *gousse*.

COSSO. s. m V. Kousso.

COSTAL, ALE. adj. [*costalis*, de *costa*, côte; angl. *costal*, it. *costale*, esp. *costal*]. Qui appartient aux côtes. — *Cartilages costaux*. Cartilages dont le nombre est égal à celui des côtes (12 de chaque côté), dont ils semblent être les prolongements. Chacun d'eux naît de l'extrémité antérieure de l'un de ces os. Les sept premiers (en comptant de haut en bas) vont s'attacher au sternum; les huitième, neuvième et dixième s'articulent entre eux par leurs bords correspondants; les deux derniers sont très courts et flottants. — *Nerfs costaux*. Les nerfs intercostaux. V. Intercostal. — *Plèvre costale*. V. Plèvre.

COSTALGIE. s. f. Douleur intercostale. V. Névralgie.

COSTIFORME. adj. [de *costa*, côte, et *forma*, forme]. Qui est en forme de côte. — *Apophyses costiformes*. Nom donné par beaucoup d'anatomistes à la moitié antérieure des *apophyses transverses* des cinq dernières vertèbres *cervicales*, parce qu'elles se trouvent sur le plan de l'articulation des côtes aux vertèbres dorsales, parce qu'elles se développent par un point osseux distinct, parce que quelquefois, par anomalie, elles constituent une petite pièce distincte articulée et non soudée avec le corps de la vertèbre cervicale, et enfin parce que, chez certains animaux, de véritables côtes cervicales existent à la place correspondante. Le même nom est donné, pour les mêmes raisons, aux *apophyses transverses des vertèbres lombaires*: sur ces vertèbres, les analogues des apophyses transverses dorsales sont les *tubercules apophysaires*, saillants à la partie postérieure des apophyses articulaires.

COSTO-ABDOMINAL, ALE. adj. V. Oblique *externe*.

COSTO-CLAVICULAIRE. adj. et s. m. [*costo-clavicularis*]. Qui appartient aux côtes et à la clavicule. — *Ligament costo-claviculaire*. Faisceau ligamenteux, court et aplati, qui s'étend obliquement du cartilage de la première côte à la face inférieure de la clavicule. — *Muscle costo-claviculaire*. V. Sous-clavier.

COSTO-CORACOÏDIEN, IENNE. adj. et s. m. V. Pectoral (*Petit*).

COSTO-INFÉRIEUR, EURE. adj V. Respiratoire (*Mouvement*).

COSTO-PUBIEN, IENNE. adj. et s. m. V. Droit *abdominal*.

COSTO-SCAPULAIRE. adj. et s. m. V. Dentelé.

COSTO-SUPÉRIEUR, EURE. adj. V. Respiratoire (*Mouvement*).

COSTO-THORACIQUE. adj. [*costo-thoracicus*]. Qui appartient aux côtes et à la paroi antérieure du thorax.

COSTOTOME. s. m. et adj. [de *costa*, côte, et τέμνειν, couper]. Gros ciseaux courbés sur le tranchant, dont une lame est concave, et l'autre, plus large, est convexe, et qui sont assez forts pour couper les côtes et autres os.

COSTO-TRACHÉLIEN, IENNE. adj. [*costo-trachelianus*]. Qui appartient aux côtes et aux apophyses trachéliennes (transverses) des vertèbres du cou.

COSTO-TRANSVERSAIRE. adj. [*costo-transversarius*]. — *Articulations costo-transversaires*. Celles qui ont lieu entre la tubérosité des côtes et le sommet des apophyses transverses des dix premières vertèbres dorsales. — *Ligaments costo-transversaires*. Ceux qui maintiennent les rapports des surfaces osseuses dans les articulations précédentes; ils sont au nombre de trois pour chaque articulation : un *postérieur*, un *moyen* et un *inférieur*.

COSTO-VERTÉBRAL, ALE. adj. [*costo-vertebralis*]. — *Articulations costo-vertébrales*. Celles de la tête des côtes avec les corps des vertèbres : elles ont pour moyen d'union un *ligament antérieur* (*ligament costo-vertébral*), fixé d'une part autour de la partie antérieure de la tête de la côte, et d'autre part au corps de la vertèbre qui est au-dessus, au corps de celle qui est au-dessous, et au fibro-cartilage intermédiaire. Un *ligament interarticulaire*, fixé au sommet de l'extrémité costale et à l'angle de la cavité du corps des vertèbres, manque dans l'articulation des première, onzième et douzième côtes.

COSTO-XIPHOÏDIEN, IENNE. adj. [*costo-xiphoideus*]. — *Ligament costo-xiphoïdien*. V. Xiphoïdien.

COSTUS. s. m. [*costus*, it. *costo*, *cast* ou *cost* des Arabes]. Nom donné par Dioscoride à une racine d'odeur forte et de saveur brûlante, dont il distinguait trois espèces : le *costus arabique*, blanc, léger, d'odeur suave; l'*indien*, noir, léger, plein; le *syriaque*, pesant, d'odeur fatigante, de couleur de buis. On a cru que c'était la racine du *Costus arabicus*, L. (*C. speciosus*, Willden), de la famille des amomacées. On sait actuellement que c'est la racine de l'*Auklandia Costus*, Falconer, 1840 (*Aplotaxis Lappa*, Decaisne, 1844; *Aplotaxis* [de ἁπλόος, simple, et τάξις, séri] *costus*? Guibourt,, plante synanthérée carduacée, observée par Jacquemont en 1831, par Falconer un peu après, dans les montagnes autour de la vallée de Cachemire, à 2600 ou 3000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sa racine, appelée *koot* dans le pays, est employée en Chine comme aphrodisiaque, vermifuge, et pour préserver la laine des larves d'insectes. Elle est en tronçons irréguliers de la grosseur du pouce, gris à l'extérieur, spongieux intérieurement, et remplis d'une matière rougeâtre, résineuse ; la plupart des morceaux sont à moitié ouverts sur le côté et comme rongés jusqu'au centre (Guibourt). Son odeur est analogue à celle de l'iris, mêlée d'une odeur de boue ; sa saveur amère, un peu âcre. On ne l'emploie que dans la préparation de la thériaque. — *Costus amer.* Nom ancien d'une variété d'écorce de quinquina.

COTARNINE. s. f. ($C^{26}H^{13}AzO^{6}$, Wœhler), ($C^{24}H^{13}AzO^{6}$, Matthiessen et Forster). Alcaloïde cristallisable, produit par l'action de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse sur la narcotine. Peu soluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'ammoniaque, très peu dans la potasse, il donne des sels très solubles. La cotarnine doit être considérée comme une imide.

COTARNIQUE. adj. — *Acide cotarnique* ($C^{22}H^{12}O^{10}$). Acide bibasique, soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, précipité de sa solution par l'éther, qu'on obtient en chauffant doucement la cotarnine avec l'acide azotique étendu (Matthiessen et Forster).

CÔTE. s. f. [*costa*, πλευρὰ, all. *Rippe*, angl. *rib*, it. *costa*, esp. *costilla*]. Os recourbé en forme d'arc, qui concourt à former les parois latérales de la poitrine. Il y en a vingt-quatre (douze de chaque côté). Placées les unes au-dessus des autres, et séparées par des intervalles ou *espaces intercostaux* que remplissent des muscles, des nerfs et des vaisseaux (V. INTERCOSTAL), les côtes sont distinguées par les épithètes de *première, seconde*, etc., en comptant de haut en bas. Les anciens anatomistes les distinguaient, d'après la disposition antérieure de leur cartilage (V. COSTAL), en *vraies côtes* (*veræ costæ*), qui sont les sept côtes supérieures, et *fausses cotes* (*spuriæ costæ*), qui sont les cinq suivantes : de ces cinq *fausses côtes*, les deux dernières étaient dites *côtes flottantes.* A cette dénomination de *vraies* et de *fausses cotes*, les anatomistes modernes ont substitué les expressions plus exactes de *cotes sternales* et *asternales* ou *abdominales.* Le *corps* ou partie moyenne de chaque côte présente : 1° une *courbure suivant ses faces*, qui fait que la face externe est convexe, et l'interne concave, et qui est plus prononcée dans le quart postérieur de la côte : à l'union de ce quart postérieur avec les trois quarts antérieurs se trouve l'*angle* de la côte, partie saillante et épaisse qui reçoit l'insertion du muscle sacro-lombaire ; 2° une *courbure suivant ses bords*, qui, dans les quatre premières côtes, rend le bord supérieur (bord interne de la première) concave, et, dans les six côtes suivantes, lui donne la forme d'une *S* italique concave en arrière, convexe en dedans ; 3° une *courbure de torsion*, qui rend la face externe un peu inférieure en arrière, un peu supérieure en avant. L'*extrémité antérieure* est excavée, sauf celle des deux dernières côtes, qui est en pointe. L'*extrémité postérieure* ou vertébrale, légèrement renflée, présente en arrière la *tête* de la côte, pourvue d'une surface articulaire divisée en deux parties par une crête saillante et articulée avec le corps des vertèbres ; le *col*, partie rétrécie et rugueuse ; la *tubérosité*, saillie rugueuse située à la réunion du col et du corps, et articulée avec l'apophyse transversale des vertèbres dorsales. Les bords supérieur et inférieur de chaque côte donnent attache aux muscles intercostaux. — Dans le cheval, les côtes sont au nombre de 36, 18 droites et 18 gauches ; elles ont la même disposition que dans l'espèce humaine, et se distinguent aussi en *côtes sternales* ou *antérieures*, au nombre de 9, et en *cotes asternales* ou *posterieures.* Dans les ruminants, il y a 13 côtes de chaque côté, 8 sternales et 5 asternales. Dans le porc, il y en a 14, 6 sternales et 8 asternales. Dans le chien et le chat, il y a de chaque côté 9 côtes sternales et 4 asternales. — *Carie des côtes.* Les côtes peuvent être atteintes de carie, et celle-ci devient l'origine d'abcès du médiastin : la cause est ordinairement diathésique (scrofule ou syphilis), et nécessite un traitement général approprié : localement, la rugination, la cautérisation, avec le cautère actuel de préférence, suffisent ordinairement ; quand la carie a atteint une grande partie de l'étendue de l'os, on a conseillé de réséquer une portion de celui-ci. — *Fractures des côtes.* Elles atteignent surtout les côtes moyennes, en raison de leur longueur et de leur position superficielle, et spécialement leur partie moyenne ; elles sont directes ou par contre-coup ; souvent compliquées de blessures de la plèvre, du poumon, d'emphysème, de pneumothorax, d'ouverture des artères intercostales, d'épanchement sanguin dans les plèvres, d'inflammation des organes thoraciques. Le traitement consiste en un bandage de corps assez serré pour modérer le mouvement des côtes, lorsqu'il n'y a pas de déplacement ; lorsqu'il y a déplacement et douleur vive, Malgaigne conseille de tenter la réduction en enfonçant doucement un crochet courbe ou un ténaculum derrière le bord supérieur de la côte pour ramener en avant le fragment déplacé. Les laxatifs sont utiles pour éviter les efforts de défécation ; chez les sujets jeunes et vigoureux, une saignée ou une application de ventouses convient pour prévenir les complications phlegmasiques. = En hippiatrie, *plat de côtes.* V. PLAT. = En botanique, vulgairement, la nervure moyenne d'une feuille simple ou le pétiole commun d'une feuille composée.

CÔTE (LA). Maniement pair ou double, commun aux deux sexes (bêtes bovines), qui repose sur les dernières côtes, particulièrement sur celle qui limite le flanc avec la poitrine. Ces côtes sont séparées de la face interne de la peau par le muscle sous-cutané du thorax et de l'abdomen qui, à cet endroit, est charnu en bas, et aponévrotique vers la partie supérieure. Le tissu lamineux placé au-dessous de ce muscle est lâche et abondant ; il peut facilement se laisser pénétrer par la graisse lorsque les animaux sont poussés à l'engraissement (Goubaux).

CÔTÉ. s. m. Vulgairement, partie du tronc étendue de l'aisselle à la hanche. Elle comprend une portion de la *région costale* et de la *région des flancs* ou *latérale de l'abdomen.* — *Point de côté.* V. PLEURODYNIE et POINT.

COTO. s. m. — *Écorce de Coto.* Écorce d'une plante de la Bolivie, probablement d'une graminée, contenant un alcaloïde voisin de la propylamine, avec une essence et des résines, et employée comme antidysentérique.

COTON. s. m. [*gossypium*, *bombax*, all. *Baumwolle*, angl. *cotton*, it. *cotone*, esp. *algodon*]. Ensemble de cellules filamenteuses (V. CELLULE), minces, aplaties, qui se détachent de la surface du testa des graines du *cotonnier*, et qui sont utilisées dans l'industrie des tissus. — *Coton cardé.* V. OUATE. — *Coton-poudre.* V. PYROXYLE. ‖ Par analogie, *coton* (*tomentum*), duvet long, entre-croisé et crépu, qui recouvre la surface des feuilles ou d'autres parties de quelques végétaux.

COTONNEUX, EUSE. adj. Qui a l'aspect du coton.

COTONNIER. s. m. (*Gossypium*, L.). Genre de plantes de la famille des malvacées (monadelphie polyandrie, L.), dont plusieurs espèces (*G. herbaceum*, *G. arboreum*) fournissent le *coton.*

COTUGNO. [Anatomiste napolitain du XVIIIe siècle]. — *Humeur de Cotugno.* V. HUMEUR.

COTYLE. s. f. [quelques-uns font ce mot masculin, à tort ; κοτύλη, *acetabulum*, all. *Gelenkhöhle*, angl. *cotyla*, *acetabulum*, it. *acetabolo*]. En anatomie, cavité d'un os qui reçoit la tête d'un autre os. V. COTYLOÏDE. = Mesure grecque valant 0 lit. 27. = En zoologie, *cotyle* [all. *Napf*], ventouse annexée aux tentacules des *céphalopodes.*

COTYLÉAL. adj. et s. m. [de κοτύλη, cotyle] (Geoffroy Saint-Hilaire). Portion du temporal, en forme de conque, chez divers animaux (chat, lion, etc.), restant libre ou soudée au reste de l'os, suivant les espèces, et qui, avec le cadre du tympan, forme la partie inférieure du canal auditif externe osseux.

COTYLÉDON. s. m. [*cotyledon*, de κοτυληδὼν, creux, cavité; all. *Saamenlappen*, angl. *seedlob*, it. *cotiledone*, esp. *cotyledon ; feuille* ou *corps cotylédonaire*]. Une des quatre parties essentielles de l'embryon des végétaux phanérogames (V. EMBRYON *végétal*). Les cotylédons fournissent à la jeune plante les premiers matériaux de sa nutrition, et sont épais et charnus, quand les graines n'ont pas d'endosperme, tandis qu'ils sont minces et foliacés dans celles où cet organe existe. Il est des plantes dont le corps cotylédonaire est formé par un seul cotylédon, dont l'embryon est *monocotylédoné* (orge, avoine, lis); dans d'autres, il est formé de deux cotylédons réunis base à base : l'embryon est *dicotylédoné* (haricot, fève). Dans l'embryon dicotylédoné, le corps cotylédonaire présente deux corps bien distincts, attachés à la même hauteur sur la tigelle, et renfermant en eux la gemmule, qu'ils recouvrent et cachent en grande partie. Dans l'embryon monocotylédoné, le corps cotylédonaire a une forme très variable; il enveloppe de toutes parts la gemmule. Quelquefois les deux cotylédons sont tellement unis ensemble (marron d'Inde), qu'il est difficile de décider si l'embryon est monocotylédoné ou dicotylédoné ; il y a, d'un autre côté, des végétaux (conifères) qui ont plusieurs subdivisions à chaque cotylédon et qui sont dits *polycotylédonés* : en en trouve jusqu'à douze dans le pin de Bordeaux. — *Cotylédon épigé*. V. ÉPIGÉ. — *Cotylédon hypogé*. V. HYPOGÉ. = En anatomie vétérinaire, *cotylédons placentaires*, lobes nombreux qui constituent le parenchyme du placenta. Dans les animaux ruminants, la vache en particulier, ils forment autant de placentas séparés : chacun d'eux est formé par le développement considérable d'autant de villosités du chorion. — *Cotylédons utérins*. Renflements tuberculeux et pédiculés de la muqueuse utérine des *ruminants à cornes*, auxquels adhèrent les cotylédons placentaires, qui, chez ces animaux, sont écartés comme ceux-ci, au nombre de 85 à 180 suivant les espèces; ils varient à peine dans la même espèce. Ils sont permanents et persistants; on en voit des traces à l'état fœtal; ils se réduisent à un petit tubercule dans l'état de vacuité. Détruits ou arrachés, ils ne se reproduisent pas. Goubaux et Robin y ont montré l'existence des éléments de la muqueuse utérine, peu de tissu lamineux, beaucoup de vaisseaux. Lors de l'arrivée de l'ovule fécondé dans la matrice, en même temps qu'à la surface du chorion fœtal se développent ses villosités (V. ALLANTOÏDE et PLACENTA), la muqueuse utérine se tuméfie ; à sa surface se forment de minces et nombreux prolongements convexes, vasculaires et celluleux, soulevant l'épithélium de cette membrane, et se portant à la rencontre des villosités choriales ou placentaires qui sont concaves et sur lesquelles ils s'appliquent et se moulent. Les villosités se trouvent ainsi engaînées par ces parties, qui sont de production nouvelle, bien que dérivant des éléments normaux de la muqueuse utérine. Elles forment au-dessus de celle-ci une couche qui comble les interstices des villosités, et dont il n'existait aucune trace dans la muqueuse de l'utérus vide. A un autre point de vue, cette couche représente des sacs à parois continues les unes sur les autres, renversés sur les villosités qui en remplissent la cavité. Si l'on arrache les villosités placentaires, la face interne de la muqueuse tuméfiée offre de nombreuses excavations correspondant chacune à une villosité choriale. Ces sacs sont tapissés, à leur face interne, par des cellules épithéliales formant une couche régulière, contiguë à la substance des villosités vasculaires du chorion fœtal (*follicules* ou *organe glandulaire* d'Ercolani). Les cellules épithéliales et la matière amorphe composent le suc grisâtre que la pression en fait sortir. V. VILLOSITE.

COTYLÉDONAIRE. adj. [*cotyledonarius*, it. *cotiledonare*]. Qui a rapport aux cotylédons. — *Corps cotylédonaire*. V. COTYLEDON.

COTYLÉDONÉ, ÉE. adj. [*cotyledoneus*, it. *cotiledoneo*]. Qui est pourvu de cotylédons. C'est l'opposé d'*acotylédoné*.

COTYLÉPHORE. adj. [de κοτύλη, cotyle, et φέρειν, porter; all. *napftragend*]. Se dit des tentacules de quelques céphalopodes qui portent une cotyle.

COTYLET. s. m. [*Cotyledon umbilicus*, L., *Umbilicus pendulinus*, DC., *nombril de Vénus*, *herbe à l'hirondelle*, etc.]. Plante indigène, famille des crassulacées, qui a été employée contre l'épilepsie ; elle est seulement rafraîchissante et émolliente.

COTYLIDE. s. m. et adj. Vers de forme aplatie ou rubanaire, dont la peau ne porte ni soies ni cils, offrant des sexes réunis, et pourvus de ventouses, les uns dans l'état agame, les autres à l'état sexué. Cette classe comprend quatre ordres : 1° les *Péripates* ou *Polypodes*, 2° les *Hirudinées* ou *Bdellaires*, 3° les *Trématodes*, 4° les *Cestoïdes* (Van Beneden).

COTYLOÏDE. adj. [*cotyloides*, de κοτύλη, creux, cavité profonde, et εἶδος, forme ; angl. *cotyloid*, it. *cotiloide*, esp. *cotiloideo*]. — *Cavité cotyloïde*. Cavité de l'os coxal dans laquelle est logée la tête du fémur. Elle forme à peu près la moitié d'une sphère de 54 millimètres de diamètre, circonscrite par le *sourcil cotyloïdien*. Sa direction est oblique en dehors, en avant et en bas. Les deux tiers de sa surface sont enduits, dans l'état frais, d'un cartilage plus épais à sa circonférence qu'au centre. L'autre tiers (*arrière-fond de la cavité cotyloïde*), dépourvu de cartilage, non articulaire, a un peu plus de profondeur que le reste de la cavité, et loge un paquet de tissu adipeux. Le bord de la cavité cotyloïde présente trois échancrures, et sa circonférence est surmontée par le *ligament cotyloïdien*.

COTYLOÏDIEN, IENNE. adj. Qui appartient à la cavité cotyloïde. — *Echancrure cotyloïdienne*. La plus profonde et la plus déclive des trois échancrures que présente le rebord ou *sourcil* cotyloïdien : elle donne accès dans l'arrière-fond de la cavité cotyloïde. — *Ligament cotyloïdien*. V. COXO-FÉMORAL. — *Sourcil* ou *bourrelet cotyloïdien*. Rebord osseux, saillant, qui limite la cavité cotyloïde.

COU. s. m. [*cervix*, *collum*, αὐχὴν, τράχηλος, all. *Hals*, angl. *neck*, it. *collo*, esp. *cuello*. On n'écrit et l'on ne prononce *col* que devant une voyelle, ou quand ce mot est employé au figuré : *col de l'utérus, col du fémur*]. Partie du corps comprise entre la tête et le thorax. Outre les vertèbres cervicales, qui en forment la charpente osseuse, existe, à la partie antérieure et supérieure du cou, l'os hyoïde, au-dessous duquel le cartilage thyréoïde fait une saillie plus ou moins prononcée; entre cette saillie et le bord du sternum, on sent profondément le cartilage cricoïde et la trachée-artère. La face postérieure du cou, à laquelle on donne le nom de *nuque* (*cervix* des auteurs latins), présente dans son milieu un enfoncement qui s'efface lorsque la tête est fortement fléchie en avant, et qui est borné sur les côtés par deux saillies que forment les muscles extenseurs de la tête. Les muscles qu'on observe à sa partie antérieure sont nombreux; pour en faciliter l'étude, on distingue cinq régions différentes : 1° Dans la région cervicale superficielle se trouvent les muscles peaucier et sterno-mastoïdien (fig. 108, A); 2° dans la région sus-hyoïdienne, les muscles digastrique, stylo-, mylo- et génio-hyoïdiens; 3° dans la région sous-hyoïdienne, les omo- et sterno-hyoïdiens (B), et le sterno-thyréoïdien (C); 4° dans la région cervicale profonde, le grand et le petit droits antérieurs de la tête, et le long du cou ; 5° dans la région latérale, les scalènes antérieur (F) et postérieur et le droit latéral. Outre ces muscles, on rencontre aussi antérieurement les appareils musculaires du larynx ou du pharynx. Ceux de la partie postérieure se prolongent presque tous au dos : le plus superficiel est le trapèze; viennent ensuite le splénius et l'angulaire; les grands et petits complexus, les faisceaux supérieurs du sacro-lombaire et le tansversaire épineux du cou; les intertransversaires postérieurs, les droits postérieurs et obliques de la tête, et, immédiatement sur les vertèbres, les interépineux. De gros troncs artériels et veineux passent entre les muscles de la partie antérieure du cou, au milieu d'un tissu lamineux abondant, de nerfs et de nombreux ganglions lymphatiques : ces troncs sont la carotide primitive, ses deux divisions, et la veine jugulaire interne, les artères sous-clavière et axillaire, avec les veines correspondantes, et, superficiellement, la jugulaire externe. Fig. 108. — A, sterno-mastoïdien; B, sterno-hyoïdien; C, sterno-thyréoïdien; C, omo-hyoïdien; E, trapèze; F, scalène antérieur; G, sous-clavier; H, petit pectoral; I, clavicule; J, jugulaire interne; K, pneumo-gastrique; L, carotide primitive; M, plexus cervical; N, artère sous-clavière; O, artère axillaire; P, plexus branchial; Q, veine axillaire. — *Gros cou.* V. Goitre. — *Hydrocèle du cou, kyste du cou.* V. Kyste. — *Phlegmon et abcès du cou.* Phénomènes inflammatoires, aigus ou chroniques, circonscrits ou diffus, qui occupent une région quelconque du cou, et qui, lorsqu'ils sont profonds, peuvent être l'origine de complications graves et nombreuses. A la région sus-hyoïdienne, ils se portent vers la bouche et le pharynx; ceux qui siègent dans le tissu cellulaire situé derrière la membrane thyro-hyoïdienne déterminent l'œdème de la glotte; ceux des parties antéro-latérales du cou s'étendent vers la tête et la poitrine et prennent parfois les caractères du phlegmon diffus; enfin ceux de la région prévertébrale revêtent une forme spéciale (V. Rétro-pharyngien). Outre les accidents cérébraux par compression des vaisseaux, et les accidents de suffocation par compression de la trachée, les phlegmons du cou peuvent déterminer des inflammations diffuses, gangreneuses, très étendues, des fusées purulentes, des hémorragies par ulcération des vaisseaux, des phlegmasies pleurales et pulmonaires; de plus, l'ouverture spontanée des abcès expose à des fistules intarissables par amincissement et décollement des téguments. Aussi, si la résolution ne peut être obtenue par l'emploi des antiphlogistiques et des révulsifs, il faut évacuer le pus, dès qu'il est collecté, par des ponctions capillaires, par le passage d'un séton ou d'un tube à drainage, ou par une incision faite, quand l'abcès est profond, avec toutes les précautions que nécessite la présence de nombreux vaisseaux. — *Plaies du cou.* Les plaies de la partie antérieure du cou, lorsqu'elles sont transversales, sont remarquables par la tendance au renversement en dedans que présentent leurs bords, et, pour peu qu'elles soient profondes, par le grand écartement de ces bords, augmentant dans l'extension de la tête; les lèvres de la plaie doivent être rapprochées par la flexion forcée de la tête sur la poitrine ou par des bandelettes agglutinatives, mais non par la suture complète, qui, ne laissant pas écouler les liquides, sang, mucosités, etc., peut être l'origine de fusées purulentes de suppurations diffuses du tissu cellulaire.

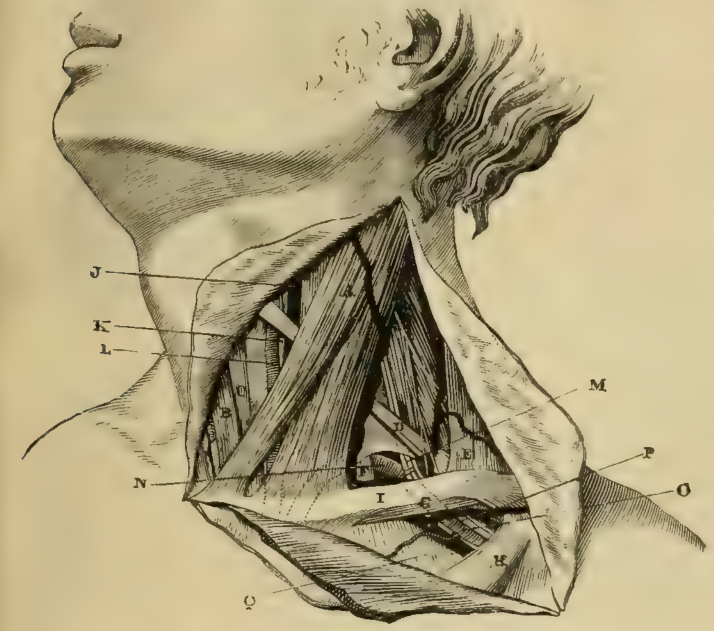

FIG. 108

COUAGGA. s. m. (*Equus quaccha*, cheval du Cap]. Espèce du genre cheval, originaire d'Afrique, à raies gris roussâtre en travers de la tête, crinière courte et droite, haut de 1^{m},10; il peut être domestiqué. Son nom lui vient de son cri.

COUAQUE. s. f. Sorte de farine qui se prépare avec la racine de manioc râpée, exprimée, séchée sur des claies exposées à la chaleur, puis criblée.

COUARD. s. m. [de *queue*, qui se disait, dans l'ancien français, *coe* ou *coue; bord du cimier, cimier, abords, bords du bassin*]. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes (bêtes bovines), qui comprend la base de la queue, la partie postérieure de la croupe, les parties latérales de l'anus (et de la vulve chez la femelle), et l'angle de la fesse. C'est à la base de la queue et sur le côté de l'anus que l'amas graisseux est le plus considérable, et de là il se répand à la partie postérieure de la croupe et à l'angle de la fesse, à mesure qu'il devient plus volumineux; il n'est jamais assez prononcé pour s'opposer à la défécation. Le tissu lamineux y est lâche, comme il l'est en général dans les régions où les organes peuvent changer de situation ou varier de dimensions. On trouve, au milieu de la masse graisseuse elle-même, un *ganglion lymphatique* qui est situé à la partie postérieure du bassin, et un autre *ganglion*, beaucoup plus petit que le précédent, à la partie superficielle et postérieure de la croupe (Goubaux).

COUCHE ou **COUCHES**. s. f. [du verbe *coucher*, *puerperium*, τόκος, all. *Wochenbett*, angl. *lying-in*, *child-bed*, it. *puerperio*, esp. *parto*]. Mot qui exprime tantôt l'accouchement, l'enfantement (*puerperium*), comme lorsqu'on dit: une *première couche*, une *fausse couche*, etc.; tantôt le temps pendant lequel une femme demeure au lit à cause de l'enfantement (*tempus puerperii*), comme lorsqu'on dit d'une femme qu'*elle est en couches* (V. Mort *subite* et Myodynie). Les lochies sont vulgairement appelées *suite de couches*. = En anatomie et en botanique, corps plat et étendu. — *Couche adamantine des dents. L'émail dentaire.* — *Couche adipeuse*. Le pannicule adi-

peux. — *Couche chondroïde.* V. Chondroïde. — *Couche cornée et épidermique.* V. Épiderme et Peau — *Couche corticale* (*stratum corticale*). V. Écorce. — *Couche cuticulaire.* V. Cuticule. — *Couche ethmoïdale* ou *olfactive.* Nom donné au *corps cannelé.* V. Cannelé. — *Couche herbacée.* V. Écorce. — *Couche ligneuse* (*stratum ligneum*). V. Ligneux. — *Couche de Malpighi.* V. Épiderme 1° et 2°. — *Couche de Morgagni.* V. Cristallin. — *Couche optique.* V. Optique. — *Couche papillaire.* V. Papille. — *Couche parélectronomique.* V. Électrogenèse — *Couche primaire* ou *externe.* V. Eustathe. — *Couche proligère.* V. Proligère. — *Couche secondaire* ou *interne.* V. Astathe. — *Couche subéreuse.* V. Écorce.

COUCHÉ, ÉE. adj. [*prostratus, procumbens, humi fusus, supinatus,* all. *aufliegend*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui étale ses rameaux sur la terre, sans que ceux-ci y envoient de racines.

COUCHER. s. m. [*decubitus,* κατάκλισις, all. *Liegen,* angl. *bedding,* it. *giacere*]. Synonyme de *décubitus,* qui est plus usité.

COUCHER (SE) EN VACHE. Le cheval *se couche en vache,* lorsque, dans le décubitus sternal, les talons de ses sabots et les extrémités des branches du fer viennent heurter la peau du sommet du coude, d'où résulte une tumeur désignée sous le nom d'*éponge.*

COUDE. s. m. [*cubitus,* κύβιτος, ἀγκὼν, all. *Ellenbogen,* angl. *elbow,* it. *gomito,* esp. *codo*]. Vulgairement, angle saillant formé par l'apophyse olécrâne à la partie postérieure de l'articulation du bras avec l'avant-bras. ‖ En anatomie, région comprenant cette articulation et les parties molles qui l'entourent, et limitée en haut par un plan horizontal passant à un travers de doigt au-dessus des éminences que présente l'extrémité inférieure de l'humérus, en bas par un plan semblable passant à un travers de doigt au-dessous de ces éminences — *Articulation du coude* (*articulation huméro-cubitale*). Ginglyme angulaire constitué de la façon suivante : la petite tête de l'extrémité inférieure de l'humérus est reçue dans la cavité de l'extrémité supérieure du radius ; le côté interne du bord de cette cavité est reçu dans l'enfoncement qui sépare la petite tête de la poulie ; le bord externe de cette poulie est reçu dans la partie externe de la grande cavité sigmoïde du cubitus, son bord interne dans le côté interne de cette cavité, et l'échancrure intermédiaire à ces deux bords reçoit la ligne saillante de la cavité sigmoïde. Deux ligaments latéraux, interne et externe, des faisceaux de fibres antérieures et postérieures, assurent la solidité de l'articulation ; des cartilages encroûtent les os, et une membrane synoviale en tapisse l'intérieur. Ses mouvements d'extension et de flexion, les seuls que permette la disposition des surfaces, sont bornés, le premier par la rencontre de l'apophyse coronoïde du cubitus avec le fond de la cavité coronoïdienne de l'humérus, le second, par le contact de l'olécrâne avec le fond de la cavité olécrânienne. — L'articulation du coude peut être le siège d'*ankylose,* d'*arthrite,* de *tumeur blanche.* Les os qui la composent peuvent être fracturés, sans être luxés (V. Cubitus, Humérus et Radius). — *Pli du coude.* La partie antérieure de l'articulation, celle où a lieu la flexion de l'avant-bras Dans le milieu du pli du coude, on sent le tendon du biceps à travers les téguments, surtout pendant la flexion. Sur la saillie que forment les muscles à la partie *interne* du coude, rond pronateur, grand et petit palmaire, fléchisseur superficiel des doigts, cubital antérieur, on observe les deux veines cubitales superficielles, qui se dessinent à travers les téguments ; sur la saillie musculaire du côté *externe,* long et court supinateur, radiaux externes, on voit la veine radiale superficielle ; entre cette saillie et le tendon du biceps, la médiane céphalique ; en dedans de ce tendon, le trajet oblique de la médiane basilique ; entre celle-ci et le tendon, on sent les battements de l'artère brachiale. C'est entre cette artère et la saillie musculaire interne que se trouve le nerf médian. Cette disposition peut présenter quelques différences, dont il importe de s'assurer avant de pratiquer l'opération de la saignée : on peut se faire une idée des veines du pli du coude, en se représentant la lettre majuscule M dont les cinq extrémités seraient prolongées ; chacun de ces prolongements porterait le nom de la veine correspondante, et les deux branches intermédiaires seraient la médiane céphalique et la médiane basilique. — Fig. 109. Coupe médiane antéro-postérieure de la région du coude (l'avant-bras est dans la pronation). B, nerf médian ; C, artère humérale ; D, brachial extérieur ; E, muscle long supinateur ; M, humérus ; N, coupe du brachial antérieur. = *Luxation du coude.* Déplacement simultané des deux os de l'avant-bras sur l'humérus, ou déplacement isolé de l'un ou l'autre de ces os. Le premier de ces déplacements, le plus fréquent (luxation du coude proprement dite), peut se faire en arrière, en avant, en dehors, en dedans. La luxation en arrière se complique assez souvent de fractures de l'apophyse coronoïde, de l'olécrâne, de la tête du radius, de la petite tête de l'humérus : récente, elle peut souvent être réduite par les méthodes de douceur ; ancienne, elle exige l'emploi des méthodes de force, et les obstacles à la réduction tiennent surtout à la présence d'adhérences ; la réduction obtenue, l'avant-bras est maintenu dans la flexion forcée pendant deux ou trois jours, puis dans la demi-flexion, ensuite on fait exécuter des mouvements gradués. La luxation en avant se fait directement, ou, exceptionnellement, par rotation ; les méthodes de douceur sont ordinairement suffisantes. La luxation en dehors est réduite par une extension légère, la rotation de l'avant-bras en dehors, et une impulsion en dedans jointe à une flexion brusque. Dans la luxation en dedans, très rare, il faut d'abord faire la contre-extension sur le bras et une traction sur le poignet, puis ramener l'avant-bras dans l'extension et la supination. Lorsque le cubitus se luxe isolément, c'est toujours en arrière ; la réduction se fait comme pour le déplacement total en arrière. La luxation isolée de l'extrémité supérieure du radius, complète, se fait en avant, en arrière ou en dehors ; incomplète, elle est surtout fréquente chez l'enfant (V. Élongation).

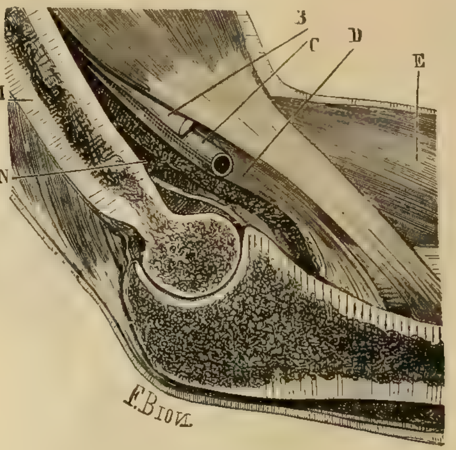

Fig. 109.

COU-DE-PIED. s. m. (et non *coude-pied*). [all. *Fussbiege,* angl. *instep*, it. *collo del piede*, esp. *garganta*]. Partie *la plus élevée* du pied, ou plutôt partie antérieure de son articulation avec la jambe.

COUDRIER. s. m. [*noisetier*, *Corylus avellana*, L., all. *Haselstrauch*, angl. *hazel-tree*, it. *nocciuolo avellano*]. Arbrisseau de la famille des cupulifères dont le fruit est la *noisette* ou *aveline*. Les fleurs paraissent à la fin de l'hiver, avant les feuilles, les mâles en longs chatons, les femelles en petits chatons couverts d'écailles imbriquées.

COUENNE. s. f. Proprement, la peau épaisse et dure du porc (*suilla cutis*). = Nom donné à certaines taches congénitales de la peau (*envies*) auxquelles on trouvait quelque ressemblance avec la couenne du porc. = En pathologie, *couenne inflammatoire*, *couenne pleurétique* [*corium phlogisticum*, *crusta pleuritica*, all. *Speckhaut*, angl. *buffy coat*, it. *cotenna*, esp. *costra inflamatoria*]. Concrétion d'un blanc jaunâtre, plus ou moins épaisse, membraniforme, qui se forme à la surface du caillot lorsqu'on laisse reposer dans un vase le sang provenant d'une saignée, dans les maladies inflammatoires en général, et surtout dans les phlegmasies de la plèvre et du poumon. Elle commence à se former dès que le sang s'épaissit, de 5 à 20 minutes après la saignée ; d'abord molle, visqueuse, et en filaments plus ou moins longs, elle constitue peu à peu une pellicule dense et élastique, un peu diaphane et adhérente au cruor, qu'elle recouvre. C'est de la fibrine coagulée et dépourvue de globules rouges. La fibrine se coagulant, dans les maladies inflammatoires, plus tard que dans d'autres conditions, les corpuscules colorés du sang s'abaissent avant la coagulation, de sorte qu'une couche de fibrine se coagule à la surface, sans en emprisonner aucun, et constitue ainsi la *couenne*. V. Bradyfibrine et Fibrine.

COUENNEUX, EUSE. adj. — *Angine couenneuse*. V. Angine, Croup et Diphtérite. — *Entérite couenneuse*. V. Entérite.

COUGOURDE. s. f. Synonyme de *calebasse*.

COUI s. m. [*Crescentia cujete*, L. ; *calebassier* proprement dit]. Arbre de la famille des bignoniacées, des Antilles et d'Amérique. Fruit gros, à écorce dure, verte, contenant une pulpe blanche, aigrelette, qui est employée comme remède populaire, et dont on fait un sirop dit *sirop de calebasse*. = En zoologie, *coui*, V. Cobaye.

COULANT. s. m. [*flagellum*, *viticula*, *stolo*; *sarmentum* de Link, *viticule* de Tournefort]. En botanique, jet qui, de distance en distance, produit des feuilles et des racines, et qui, dans les intervalles, en est totalement dépourvu : exemple le *fraisier*.

COULEN. s. m. V. Psoralier.

COULEUR. s. f. [*color*, χρῶμα, all. *Farbe*, angl. *colour*, it. *colore*, esp. *color*]. Impression que la lumière réfléchie par la surface des corps fait sur l'organe de la vue, et qui, ainsi que l'a démontré Newton, est le produit de la décomposition de cette lumière. Le prisme, qui opère cette décomposition, montre que chaque rayon lumineux contient sept rayons secondaires diversement colorés, qui se présentent invariablement, selon leur degré de réfrangibilité, dans l'ordre suivant : le *rouge*, l'*orangé*, le *jaune*, le *vert*, le *bleu*, l'*indigo* et le *violet* (ce dernier est le plus réfrangible). Mais ces couleurs ne sont pas nettement déterminées : ainsi le rouge empiète sur l'orangé, celui-ci sur le jaune, et ainsi de suite ; de sorte qu'outre les sept couleurs principales, on a une infinité de nuances intermédiaires. Ces couleurs ont reçu le nom de *couleurs primitives*, parce que toutes les autres résultent de la combinaison d'un certain nombre d'entre elles. Chacune a des propriétés distinctes, et communique des quantités différentes de chaleur : ainsi le rouge est plus chaud que le violet, dans la proportion de 8 à 1, selon les uns, 16 à 1 selon d'autres. Les corps n'ont pas, par eux-mêmes, de couleur particulière : ils doivent celle que nous leur voyons à la propriété qu'a leur surface de réfléchir quelques-uns des rayons colorés et d'absorber les autres : un corps est *rouge*, par exemple, lorsqu'il réfléchit le rayon rouge ; *blanc*, lorsqu'il réfléchit tous les rayons ; *noir*, lorsqu'il les absorbe tous. Les corps opaques doivent leur couleur à ce qu'ils réfléchissent, par leur surface (et plus ou moins par leur profondeur, s'ils sont demi-transparents), tels ou tels rayons, et absorbent les autres ; les corps transparents doivent leur couleur à ce qu'ils laissent passer ceux qu'ils n'absorbent pas. Cette absorption est élective, varie avec la nature des composés, et n'est pas aussi intense pour tous les rayons. V. Dichroïsme. — *Couleur complémentaire*. Couleur obtenue en recevant un rayon lumineux, décomposé par un prisme, sur un écran percé d'ouvertures qui ne laissent passer que quelques rayons colorés, et en faisant converger ceux-ci en un même point, à l'aide d'une lentille ; la couleur obtenue est complémentaire de celle qui résulterait du passage et de la superposition des rayons arrêtés par l'écran. — *Couleur simple*. Celle qu'il est impossible de décomposer en d'autres couleurs : telles sont les couleurs du spectre solaire. — *Couleurs des animaux et des végétaux*. V. Coloration. — *Contraste des couleurs*. V. Contraste. — *Sens des couleurs*. V. Expression. = *Pâles couleurs*. V. Chlorose.

COULEUVRE. s. f. [*coluber*, all. *Natter*, angl. *adder*, it. *biscia*]. Nom sous lequel on a désigné un nombre considérable d'ophidiens dépourvus de glandes à venin et de crochets mobiles venimeux, et dont les plaques du dessous de la queue sont divisées en deux rangées par paires. On attribuait à tort aux couleuvres la faculté de teter les chèvres et autres ruminants, ce que la disposition de leur bouche et de leur langue rend impossible ; mais ces animaux inoffensifs recherchent les étables, en raison de leur température. Les couleuvres les plus communes en France sont : *Couleuvre* ou *tropinodote à collier* (*Coluber natrix*, L. *Tropidonotus natrix*, Duméril) (fig. 110). Sur la nuque, collier blanc, jaune pâle ou citrin, rarement orangé, suivi d'une large tache noire de chaque côté du cou. Tête grise sans tache. Dos cendré, avec trois ou quatre rangées de petites taches noires. Ventre noirâtre, tacheté de blanc, surtout vers les flancs. — *Couleuvre vipérine* ou *tropidonote vipérin* (*Coluber viperinus*, Latreille, *T. viperinus*, Duméril). Point de collier, deux taches noirâtres sur la nuque, imitant souvent par leur jonction la forme d'un V ouvert en arrière ; tache noire derrière l'œil ; dos grisâtre ou roussâtre, avec taches noires formant une ligne en zigzag longitudinale ; sur les flancs, taches noires entremêlées ordinairement de taches jaunes ; ventre à taches ardoisées, ou grisâtres ou jaunâtres, disposées en damier. Elle ressemble à la vipère, mais est plus mince, tête à larges écailles, pupille circulaire (fig 111). — *Couleuvre* ou *coronelle bordelaise* (*Coluber girundicus*, Latreille, *Coronella girundica*), et *couleuvre* ou *coronelle lisse* (*Coronella levis*, ou *austriaca*, Schlegel). Tache noirâtre, échancrée en forme de cœur ou d'U en arrière sur la tête ; œil placé dans une bande de même couleur ; queue formant à peine le cinquième de la longueur totale. Dessus du corps gris ou rougeâtre ; ventre noirâtre ou violacé. Quatre rangs de

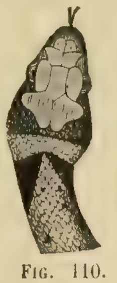

Fig. 110.

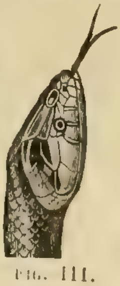

Fig. 111.

petites taches sur le corps. Dents inégales en longueur, mais non en intervalles. — *Couleuvre* ou *zamenis verte et jaune* (*Coluber atro-virens*, Schl., *Zamenis viridiflavus*). Tête offrant des lignes noires très irrégulières sur un fond jaune, blanc ou bleuâtre. Queue formant le tiers environ de la longueur totale. Dernières dents sus-maxillaires plus longues que les autres et séparées par un intervalle libre. — *Couleuvre d'Esculape* (*Coluber Esculapii*, Shaw, *Erythrolampus Æsculapii*, Wagler, ou *Coronella vetusta*, Schlegel), du midi de la France, etc. Dessus de la tête sans tache; trait noir vertical sous l'œil, traversant les deux mâchoires; dos brun, olivâtre ou roussâtre; série de points blancs sur les côtés du corps; ventre d'une teinte jaune-paille, qui, à l'union de la tête et du corps, s'avance sur les côtés du cou en devenant plus foncée, mais sans former de collier complet. Dents toutes semblables en longueur et en intervalles. — *Couleuvre à quatre raies* (*Coluber quadrilineatus*, Lacépède, *Coluber elaphis*, Shaw, *Elaphis quadriradiatus*), du midi de l'Europe. Atteint 2 mètres. — *Couleuvre de Montpellier* ou *Psammophis* (*Coluber* ou *Psammophis monspeliensis* ou *lacertinus*). La seule, avec la vipérine, qui cherche à mordre, mais inoffensive.

COULEUVRÉE ou **COULEUVRINE**. s. f. V. Bryone.

COULISSE. s. f. [de l'ancien français *coleis, coleice*, qui est susceptible de glisser, de couler; all. *Fuge*, angl. *groove*, it. *canale, scanalatura*]. En anatomie, rainure profonde de la surface des os, différant de la *gouttière* en ce qu'elle est tapissée d'un périoste lisse ou d'une membrane synoviale, pour faciliter le glissement des tendons: *coulisse des malléoles, coulisse bicipitale*, etc.

COULOIR. s. m. [*ductus colatorium*, de *colare*, verser goutte à goutte: all. *Ausführungsgang*, angl. *colatorium*, it. *colatojo*, esp. *coladero*]. Ancien nom des canaux ou conduits par lesquels sont rejetées au dehors les humeurs excrémentitielles du corps. Les conduits excréteurs des glandes sudoripares et sébacées, des voies lacrymales, biliaires, urinaires, etc., étaient des *couloirs naturels*; les ulcères, les exutoires, des *couloirs accidentels* ou *artificiels*. Les partisans de la pathologie humorale considéraient les *couloirs* comme des émonctoires par lesquels l'économie se débarrasse des matières morbifiques.

COULURE. s. f. [de *couler*]. Avortement des ovaires des fleurs en général, et surtout de celles de la vigne. Habituellement, la coulure a pour cause l'affaiblissement des grappes, par suite du refroidissement atmosphérique, de la tendance de la sève vers les branches non fructifères et les pampres, de maladies antérieures, etc.; elle apparaît quand après du soleil survient une pluie, parce que, lorsqu'un chaud rayon de soleil a ouvert la fleur et l'a préparée à l'acte de la fécondation, la pluie précipitant le pollen en dehors des ovaires, ceux-ci non fécondés se flétrissent et meurent.

COUMARAMINE. s. f. ($C^{18}H^7AzO^4$). Corps cristallisable en aiguilles jaune rougeâtre, soluble dans l'eau et l'alcool bouillants, qui se forme par l'action de l'acétate de fer sur la nitro-coumarine.

COUMARINE. s. f. [all. et angl. *Coumarin; stéaroptène* ou *camphre de Tonka*, *acide coumaryligique* (Lœvig)] ($C^{18}H^6O^4$). Principe cristallisable en aiguilles ou en prismes, volatil, fusible à 67°, d'odeur aromatique, qui existe dans la *fève tonka*, et y forme des cristaux entre les lobes de l'amande. Elle existe aussi dans les fleurs de *mélilot*, dans l'*aspérule odorante* et le *faham*, auxquels elle donne leur odeur. A haute dose, c'est un poison

COUMARIQUE ou **COUMARINIQUE**. adj. — *Acide coumarique* ($C^{18}H^8O^6$). Cristallisable, donnant des sels, et résultant de l'action de la potasse caustique sur la coumarine.

COUMAROU. s. m. [*Dipteryx odorata*, Wildenow, *Coumarouna odorata*, Aublet]. Arbre de la famille des légumineuses papilionacées, dont le bois, très dur, porte à Cayenne, à tort, le nom de *bois de gaiac*; le fruit est la *fève tonka* (V. Fève).

COUMARYLE. s. m. Radical hypothétique de la coumarine et de l'acide coumarique.

COUP. s. m. [*ictus*, πληγή, all. *Schlag*, angl. *stroke*, it. *colpo*, esp. *golpe*]. Effet produit par un corps qui en frappe un autre; résultat du choc de deux corps. — *Coup en arrière*. V. Consanguinité. — *Coup de feu* [all. *Schuss*, angl. *shot, shoot*, it. *tiro*]. Plaie produite par une arme à feu. — *Coup de fouet*. V. Rupture. — *Coup d'œil médical*. V. Praticien. — *Coup de sang* (communément, *attaque d'apoplexie*). Pour quelques auteurs, *congestion* momentanée de la tête, s'annonçant par les mêmes symptômes que l'apoplexie, mais promptement suivie du retour à l'état naturel, sans paralysie durable. ‖ Pour d'autres, l'*apoplexie* elle-même, quelles qu'en soient la cause, la forme et les suites. ‖ On a aussi désigné sous le nom de *coups de sang*, des congestions sanguines dans divers organes, poumon, peau, etc. — *Coup de soleil* [*ictus solis*, all. *Sonnenstich*, angl. *sunstroke*, it. *colpo di sole*]. V. Insolation. = En vétérinaire, *coup de chaleur*, congestion sanguine, brusque, rapide, du poumon, quelquefois de l'intestin et plus rarement de l'encéphale, arrivant sur les chevaux de trait rapide, pendant le travail et au temps des chaleurs. Être pris de chaleur se dit du cheval frappé d'apoplexie pulmonaire, avec phénomènes de suffocation et asphyxie. Une large saignée peut seule sauver le cheval atteint d'un coup de chaleur. — *Coup de fouet*. Interruption des mouvements d'expiration, qui est un des signes caractéristiques de la *pousse*.

COUPAGE. s. m. — *Coupage des vins*. V. Vin.

COUPE. s. f. [de *couper*]. En anatomie, surface de section d'un organe, d'un tissu. — *Coupe mince*. Tranche d'un organe ou d'une portion d'organe, assez peu épaisse pour être transparente ou demi-transparente et pouvoir être observée par lumière transmise à l'œil nu ou sous le microscope.

COUPELLATION. s. f. [all. *Cuppelliren*, angl. *cupellation*, it. *copellazione*, esp. *copelacion*]. Opération par laquelle on sépare l'argent des autres métaux, du plomb en particulier, auxquels il est uni. Elle consiste à faire fondre ceux-ci dans une coupelle placée dans un fourneau appelé *fourneau de coupelle*: le plomb s'oxyde, et entraîne, en passant à travers des incisions faites à la coupelle, les métaux étrangers qui se sont aussi oxydés, tandis que l'argent reste inoxydé.

COUPELLE. s. f. [dimin. de *coupe*; *cupella, catillus cinereus*, etc.; all. *Cupelle*, angl. *cupel*, it. *coppella*, esp. *copela*]. Vase fait avec des os calcinés, réduits en poudre, puis délayés dans de l'eau, et dont on se sert pour la coupellation. — *Fourneau de coupelle*. V. Fourneau.

COUPE-QUEUE. s. m. [all. *Schwanzmesser*]. Instrument de chirurgie vétérinaire employé à l'amputation de la queue des grands animaux, et composé de deux branches: l'une, mâle, porte un tranchant demi-circulaire; l'autre, femelle, est creusée d'une cavité correspondante.

COUPER. v. a. Ajouter à un liquide un autre liquide, et particulièrement de l'eau: *couper le lait; le lait coupé*. = *Couper un chat*. Le châtrer. V. Castration.

COUPER (SE). En terme de manège, se dit des chevaux qui s'entre-heurtent les jambes, ou qui, avec l'un des fers, se blessent le boulet de l'autre pied.

COUPEROSE. s. f. [bas lat. *cuperosa*, all. *Vitriol*, angl. *copperas*, it. *coppnaosa*, esp. *caparrosa*]. En chimie, *couperose bleue* (*chalcanthum*); *couperose verte* (*sutorium atramentum*); *couperose blanche*. V. Sulfate *de cuivre*, *de fer, de zinc.* = En pathologie, *couperose* (*goutte rose, acme rosacea*), inflammation chronique et non contagieuse des glandes cutanées, caractérisée par des rougeurs diffuses ou des pustules peu étendues, séparées, environnées d'une auréole rosée, à base plus ou moins dure, ayant ordinairement leur siège sur le nez, les joues, le front. Cette variété d'*acmé*, particulière à l'âge adulte, résulte d'excès alcooliques ou de troubles de la menstruation; elle commence par quelques points rouges sur le nez et les joues, qui sont le siège d'une sorte de chaleur et de tension après le repas, et surtout après les écarts de régime. Ces points s'étendent, se réunissent, se convertissent en pustules: celles-ci, se multipliant, se succédant sans cesse, déterminent une irritation permanente du système capillaire cutané, et par suite le gonflement de la peau, laquelle reste d'un rouge violacé. Le régime habituel des personnes atteintes de couperose doit consister en viandes blanches, en légumes frais, aqueux et fondants; elles doivent éviter la fatigue du corps et d'esprit, les lieux où règne une température trop élevée, etc. On a employé le soufre sous forme d'eaux sulfureuses, de pommade, de lotions; l'iode, à l'intérieur et comme topique; l'arsenic; l'iodochlorure de mercure (Rochard), en frictions et en pilules; l'emplâtre mercuriel; les lotions avec une solution de sublimé corrosif (10 à 15 centigrammes pour 200 grammes d'eau); l'huile de cade (Bazin).

COUPURE. s. f. [all. *Schnitt*, angl. *incision*, it. *taglio*, *incisione*]. Nom vulgaire de toute plaie par instrument tranchant, simple et peu étendue. Le traitement consiste à rapprocher et à maintenir les bords, à l'aide d'une ou plusieurs bandelettes de taffetas d'Angleterre ou de diachylon, et d'une couche de collodion, en ayant soin de ne pas laisser de caillot entre les bords de la plaie. Laver à grande eau la partie lésée, ou la laisser saigner avant d'en rapprocher les bords, est nuisible ou inutile, sauf le cas où l'instrument coupant a servi aux dissections. Les prétendus moyens cicatrisants nuisent également à la prompte cicatrisation par première intention. Chez les sujets dont les plaies suppurent facilement, si cette cicatrisation n'a pas lieu, on enlève le taffetas qu'on remplace par du cérat, dès qu'on voit se produire du pus.

COURANT. s. m. [all. *Strom*, angl. *current*, it. *corrente*]. — *Courant d'air.* Passage de l'air au travers d'un appartement ou d'une maison. Les courants d'air sont dangereux lorsque l'air arrivant du dehors est plus froid que celui dans lequel on séjourne et que l'on y demeure immobile; et surtout lorsqu'en moiteur, après avoir été actif, on reste en repos dans cet air froid: ils déterminent alors des névralgies, lumbagos, inflammations oculaires, nasales, etc. V. VENT. — *Courant électrique.* Mouvement continuellement engendré sur le trajet d'un *circuit* électrique par la combinaison incessante des deux fluides de noms contraires qui parcourent ce circuit, et par la reproduction, également incessante, de ces fluides; si de l'eau parcourait ce circuit, le courant aurait une direction déterminée: d'où le nom de *courant* donné au mouvement qui naît dans tout le circuit entre les deux pôles d'une pile réunis par un conducteur. Le *courant électrique* est donc la représentation idéale de l'état actif ou dynamique continu de l'électricité. On admet que ce courant supposé a un *sens*, qu'il part du pôle positif et aboutit au négatif en passant par le conducteur, et revient au pôle positif en traversant la pile. Rien ne prouve que ce sens soit le véritable ou existe; c'est une manière de se représenter le point d'un conducteur par où arrivent l'électricité positive d'une part, la négative de l'autre. On distingue le courant *continu*, tel que la *pile* l'engendre, et le courant *interrompu* ou *induit*, qui prend sa source dans les *appareils d'induction* (V. INDUCTION et PILE). Le courant régulier, continu, de la pile, est susceptible de produire un travail chimique utilisable: c'est la base de la *galvanoplastie.* Si, au lieu d'utiliser ce courant pour des transformations chimiques, on n veut tirer les propriétés caloriques et lumineuses, on le transforme de façon à avoir la *galvano-caustique* et la *lumière électrique* (V. ces mots). La pile doit recevoir des dispositions différentes dans chaque mode d'emploi: il en est de même quand il s'agit de l'emploi médicinal de la pile. Dans les *appareils d'induction*, un ou deux éléments peuvent suffire à développer dans les fils *multiplicateurs* un courant intermittent très énergique: ce que les fils multiplicateurs font si aisément dans les appareils à courant intermittent, le nombre des éléments peut seul le donner dans le *courant continu direct de la pile.* On peut considérer les intensités des courants comme proportionnelles aux quantités d'électricité qui passent, en un temps déterminé, par une section transversale faite en un point du circuit (Faraday). — *Courant hydro-électrique.* V. HYDRO-ÉLECTRIQUE. — *Courant thermo-électrique.* V. THERMO-ÉLECTRIQUE. = *Courant nerveux.* V. FLUIDE.

COURBARIL. s. m. [*Hymenæa*, L.]. Genre de plantes légumineuses cæsalpiniées, dont une espèce, qui croît au Mexique, au Brésil et aux Antilles, l'*Hymenæa courbaril*, L., laisse écouler par son écorce et ses rameaux une résine dite *animé occidental*, *copal tendre du Brésil*, *résine courbaril*, qu'on distingue avec peine du *copal dur* (V. GOMME *animé*). Le *cœur* de son bois, d'un rouge brun uniforme, peu employé, est dit *bois de courbaril.*

COURBATURE. s. f. [*acerba lassitudo*, all. *Steifheit*, angl. *foundering*, it. *stanchezza*]. Indisposition caractérisée par une sensation de brisement des membres, l'abattement des forces et une extrême lassitude. Lorsqu'elle vient à la suite de travaux pénibles, le repos et les bains la dissipent. Dans le cas contraire, elle est un symptôme de quelque affection plus ou moins grave. — *Courbature* ou *fièvre éphémère.* V. FIÈVRE. = *Vieille courbature.* Synonyme de *phtisie pulmonaire* chez le cheval.

COURBE. s. f. [*in suffragine tumor*, all. *Spath*, angl. *curb*, it. *corba*]. En vétérinaire, exostose oblongue, située en dedans du jarret, sur l'extrémité inférieure et interne du tibia, et gênant souvent le mouvement de l'articulation. Elle est produite communément par un coup, une chute, etc. Au début (période de contusion), on pourrait la confondre avec le phlegmon, et il n'y a aucun inconvénient à y appliquer un traitement analogue; devenue indolente et chronique, elle nécessite l'application du feu.

COURBÉ, ÉE. adj. [*curvus*]. — *Embryon* et *ovule courbé.* V. AMPHITROPE et CAMPTOTROPE.

COURBELIGNES (VACHES). Troisième classe des vaches laitières dans le système de Guenon. Elle se distingue à son écusson qui, après avoir embrassé les mamelles et les parties internes des cuisses, s'étend vers la vulve et se termine par une pointe mousse, en formant deux courbes rentrantes. Les courbelignes donnent pour le premier ordre, selon la taille, 18, 15 et 12 litres par jour; pour le troisième ordre, 3 et 2 litres.

COURBETTE. s. f. — *Courbette en place.* V. PESADE.

COURBURE. s. f. — *Courbure du bassin.* Direction que présente l'excavation pelvienne d'un détroit à l'autre (V. BASSIN). — *Courbure du rachis.* Inflexion antéropostérieure et latérale que présente la colonne vertébrale, à l'état *normal* (V. VERTÉBRAL) ou *pathologique* (V. CYPHOSE, LORDOSE et SCOLIOSE). — *Petite et grande courbure.* V. ESTOMAC.

COURGE. s. f. [*cucurbita*, σίκυον, all. *Kürbiss*, angl. *gourd*, it. *zucca*, esp. *calabaza*]. Genre de la famille des cucurbitacées (monœcie monadelphie, L.), qui diffère de celui des concombres par ses semences entourées d'un bourrelet très marqué, et auquel appartiennent la *calebasse*, fruit du *Cucurbita lagenaria*, Arrabida, la *citrouille* (*C. pepo*, L.), le *potiron* (*C. maxima*, Duchesne). D'après Hæckel, la pellicule verte des semences renferme une résine (*péporésine*), qui en serait le principe *tænifuge*.

COURONNE. s. f. [*corona*, στεφάνη, all. *Krone*, angl. *crown*, it. et esp. *corona*]. En botanique, réunion, en cercle, des écailles ou lamelles qui naissent de la face interne du sommet de l'onglet des pétales dans certaines corolles (*lychnis*, *laurier-rose*). = En anatomie, organe ou partie qui a une forme circulaire. — *Couronne ciliaire*. V. Ciliaire. — *Couronne des dents*. V. Dent. — *Couronne du gland*. Bourrelet presque circulaire que l'on voit extérieurement à la base du gland, sous le prépuce, et qui est interrompu par l'insertion du frein. — *Couronne radiante*, *rayonnante* ou *rayonnée* (*radiatio medullaris cerebri*). Épaisse couche de fibres nerveuses formée par l'épanouissement de pédoncules cérébraux au-dessus des ganglions du cerveau : le point d'émergence est le *pied* de la couronne. Celle-ci va en divergeant depuis la couche optique et les noyaux du corps strié jusqu'à la couche corticale des hémisphères, et fait communiquer l'écorce avec les gros ganglions de la base. Elle représente toute la partie blanche des hémisphères et renferme toutes les voies centripètes et centrifuges (Huguenin). = En pathologie, *couronne de Vénus* ou *chapelet*, nom donné vulgairement à l'ensemble des pustules sèches, non suppurantes, rouges, brunes à leur base, que l'on observe souvent sur le front des individus affectés de syphilis invétérée. = En chirurgie, *couronne de feu*. V. Cautère. — *Couronne du trépan*. V. Trépan. = En vétérinaire, *couronne*, partie du pied du cheval qui correspond à la deuxième phalange des orteils de l'homme. Située entre le paturon et le sabot, à l'endroit où le poil joint et couvre le haut de ce dernier, elle est formée d'un seul os, *os de la couronne* ou *second phalangien*, court, presque carré, qui s'articule par sa face supérieure avec l'os du paturon ou premier phalangien, et par l'inférieure avec la troisième phalange dite *os du pied*.

COURONNÉ, ÉE. adj. [*coronatus*]. Se dit, en botanique, d'un fruit qui, provenant d'un ovaire infère, conserve à son sommet une partie ou la totalité du limbe du calice. = En hippiatrique, *cheval couronné*, celui qui a, à un ou aux deux genoux, une place circulaire dépouillée de poils : ce qui suppose qu'il est tombé, qu'il *s'est abattu*. Quelquefois cependant le cheval *se couronne* en se heurtant le genou contre l'auge ou la muraille. Sauf accident, c'est un signe de faiblesse des membres de devant.

COURONNEMENT. s. m. Position de la tête du fœtus, au moment où, après la rupture des membranes, elle se présente à l'orifice de la matrice, qui lui forme une espèce de couronne.

COURS DE VENTRE. s. m. V. Diarrhée.

COURSE. s. f. [*cursus*, δρόμος, all. *Lauf*, angl. *running*, it. *corso*, esp. *carrera*]. Genre de locomotion qui consiste à se porter en avant par une suite de sauts plus ou moins rapides, et qui diffère de la marche, en ce qu'au moment où les deux jambes posent sur le sol dans cette dernière, aucune ne touche la terre dans la course. Le corps se détache périodiquement du sol, pour flotter en l'air pendant un court espace de temps. On distingue deux sortes de courses celle dans laquelle le corps s'élève très peu et se projette presque en ligne horizontale, ou la *course* proprement dite ; et celle dans laquelle le corps est lancé beaucoup plus haut à chaque saut, ou le *trotter*. Cette seconde manière est peu avantageuse pour avancer rapidement ; aussi ne l'emploie-t-on que quand on veut se fatiguer moins, ou avoir la faculté de toucher du pied, en courant, des points déterminés du sol et trop distants les uns des autres pour qu'on puisse les atteindre en marchant. = En hippiatrique. V. Essai.

COURSON. s. m. Nouvelle pousse produite par le tronc ou la tige d'une plante.

COURT, COURTE. adj. [*curtus*, *brevis*, βραχὺς, all. *kurz*, angl. *short*, it. et esp. *corto*]. Se dit, en anatomie, de certains muscles, certains os, etc. — *Muscles courts*. On distingue : 1° le *court abducteur du pouce*, 2° le *court abducteur du gros orteil*, 3° le *court extenseur du pouce*, 4° le *court extenseur commun des orteils*, 5° le *court fléchisseur du petit doigt ;* 6° le *court fléchisseur du pouce ;* 7° le *court fléchisseur des doigts*, 8° le *court fléchisseur du petit orteil ;* 9° le *court fléchisseur du gros orteil ;* 10° le *court fléchisseur commun des orteils*, 11° le *court péronier latéral*, 12° le *court supinateur*. V. Abducteur, Extenseur, etc. — *Os court*. Os dont toutes les dimensions sont peu considérables et à peu près égales. — *Vaisseaux courts* (*spléno-gastriques*, Ch.). Branches de l'artère splénique qui s'étendent de la rate au grand cul-de-sac de l'estomac où elles s'anastomosent avec les branches de la coronaire stomatique. = *Courte haleine*. Synonyme vulgaire de *dyspnée* ou d'*asthme*. — *Vue courte*. V. Myopie. = *Court d'haleine*. Se dit d'un cheval atteint de dyspnée, d'asthme.

COURTAUDER ou **COUTAUDER**. v. a. [de *courtaud*, de *curtare*, écouter]. Couper la queue d'un cheval, qui alors est dit *courtaud*.

COURT-JOINTÉ, ÉE. adj. V. Jointé.

COURY. s. m. V. Cachou *en boule*.

COUSIN. s. m. [*culex*, κώνωψ, all. *Mücke*, angl. *gnat*, *midge*, it. *zenzara*, esp. *zancudo*]. Genre d'insectes diptères, dont plusieurs espèces sont communes dans nos climats, particulièrement le *Culex pipiens*, L. Les cousins ont une trompe longue, filiforme, cornée, renfermant un suçoir composé de cinq soies fines et dentelées, avec lesquelles les femelles font des piqûres et introduisent sous la peau une liqueur âcre déterminant de petites élevures accompagnées de chaleur et d'une vive démangeaison. L'eau salée, le vinaigre, l'extrait de Saturne, l'alcool ou l'eau de Cologne, dissipent promptement cette irritation, si l'on a soin de ne pas se gratter.

COUSSIN ou **COUSSINET**. s. m. [*pulvillus*, *pulvinar*, ὑποκεφάλαιον, all. *Kissen*, angl. *cushion*, it. *cuscino*, esp. *cojin*]. Pièce d'appareil faite avec du vieux linge piqué, ou avec de la peau de mouton ou de chamois rembourrée de coton, de laine, de crin ou d'étoupe. La forme, les dimensions, la consistance des coussinets, varient suivant l'usage auquel on les destine. — Petit sac de toile étroit et long (8 centimètres de largeur au plus), rempli aux deux tiers ou aux trois quarts de balle d'avoine, que l'on emploie, dans le pansement des fractures, pour garantir le membre de la pression des attelles. Les *coussinets* sont aussi appelés des *remplissages*, parce qu'ils se moulent exactement sur les saillies et les creux du membre, de manière que la pression de l'attelle se trouve répartie uniformément. = En physique, *coussin de la machine électrique*. V. *Machine* électrique. = En vétérinaire, *coussinet oculaire*, amas de tissu adipeux qui entoure la face postérieure de l'œil, s'y attache, s'interpose entre ses muscles, et se trouve contenu dans la gaine fibreuse de cet organe : il semble faire partie du corps clignotant, dont il facilite les mouvements. — *Coussinet plantaire*. La partie du dessous du pied des monodactyles qui compose la *fourchette* molle ou de chair. Il est formé de lobules adipeux interposés à de forts faisceaux fibreux.

COUSSINE. s. f. V. Kousso.

COUSSO. s. m. V. Kousso.

COUTEAU. s. m. [*culter*, *cultellus*, μαχαίριον, all. *Messer*, angl. *knife*, it. *coltello*, esp. *cuchillo*]. Instrument tranchant dont on se sert, en chirurgie, pour diviser les parties molles, et qui diffère du bistouri en ce que sa lame est toujours fixée à demeure sur le manche. — *Couteau à amputation.* Couteau de grandes dimensions, dont la lame, longue de 11 à 24 centimètres selon le volume du membre à amputer, droite, à tranchant unique, rectiligne et terminé en pointe, est montée, au moyen d'une longue et forte *soie,* sur un manche taillé à pans, pour qu'il ne vacille point dans la main de l'opérateur. — *Couteau à cataracte.* Couteau destiné à opérer la kératotomie dans l'opération de la cataracte par extraction. V. KÉRATOTOME et KÉRATOTOMIE. — *Couteau de Cheselden.* Couteau à lame fixe sur le manche, convexe sur le tranchant, concave sur le dos, avec lequel Cheselden incisait le périnée dans l'opération de la taille. — *Couteau en cuiller.* V. CUILLER. — *Couteau de feu.* V. CAUTÈRE. — *Couteau galvanocaustique* (de Séré). La lame de ce couteau, en platine, s'échauffe jusqu'à 1500° par le passage d'un courant produit par une pile de Grenet : elle n'a pas de tranchant, mais elle en acquiert un excellent au moyen du feu électrique qui lui communique instantanément une trempe spéciale ; elle redevient mousse dès que la chaleur tombe. Cet instrument est gradué de 1500° (rouge blanc) à 600° (rouge sombre) : la chaleur augmente ou diminue suivant qu'on allonge ou raccourcit la portion de platine comprise dans le circuit. Par cette graduation, l'instrument peut remplir trois indications chirurgicales : 1° Il coupe en laissant se produire l'hémorragie, lorsque la température de la lame est portée au rouge blanc ; 2° il coupe et produit en même temps l'hémostase lorsque la température n'est portée qu'au rouge sombre ; 3° enfin, il coupe et cautérise à la fois à tous les degrés intermédiaires entre ces limites. — *Couteau interosseux.* Couteau à deux tranchants qui sert à pratiquer les amputations dans les articles, et à diviser les chairs des espaces interosseux dans les amputations de la jambe ou de l'avant-bras. Les *couteaux interosseux* ont une lame longue, étroite, très pointue, munie de chaque côté, dans son milieu, d'une arête de laquelle partent les plans inclinés qui vont former les deux tranchants ; quelquefois l'un des bords n'est tranchant que jusqu'à moitié de la lame. Le *couteau désarticulateur* de Larrey est un couteau interosseux qui n'a que 81 millimètres de longueur, et qui, par sa brièveté, donne à l'opérateur le moyen de pénétrer plus sûrement dans les articulations. — *Couteaux à iridectomie.* Ce sont les deux couteaux de Beer, dont l'un, droit, a une lame courte et large, tranchante des deux côtés, très acérée à sa pointe, et l'autre possède une lame semblable, mais coudée sur le plat ; ou bien le couteau de de Græfe pour la kératotomie. — *Couteau à iridotomie.* Couteau à deux tranchants, en forme de lancette, de Beer. — *Couteau lenticulaire* Couteau dont on se sert dans la trépanation, pour détruire les inégalités que la couronne du trépan a laissées au voisinage des bords de l'ouverture faite à l'os . son tranchant, long d'environ 27 millimètres, se termine par un bouton lenticulaire de 7 à 9 millimètres de diamètre, très arrondi extérieurement, et évidé à l'intérieur. — *Couteau lithotome.* Grand couteau dont la lame étroite, longue de 12 centimètres, était tranchante dans toute sa longueur, et faisait avec son manche un angle obtus. Foubert s'en servait pour la taille latérale. — *Couteau pour la rescision des amygdales.* La lame, longue de 11 centimètres, courbée sur sa longueur, émoussée à son extrémité, fait avec le manche un angle très prononcé, de manière que la main ne masque pas les parties sur lesquelles on opère (Caqué). Il a fait place au tonsillitome. — *Couteau en serpette.* Sorte de couteau à lame forte et recourbée en serpette, avec lequel Desault ouvrait les parois du sinus maxillaire. — *Couteau symphysien.* V. SYMPHYSIEN. — *Couteau du thermo-cautère.* Couteau de forme cylindro-conique, aplati latéralement, fait d'une feuille de platine repliée sur elle-même. V THERMO-CAUTÈRE. = En vétérinaire, *couteau anglais* [angl. *drawing knife*], instrument dont les maréchaux anglais se servent pour rogner la corne des sabots ; il remplace le boutoir des ouvriers français. — *Couteau de chaleur* [angl. *scraper*]. Latte de bois arrondie à ses extrémités et polie sur les bords, dont on se sert pour racler la surface de la peau du cheval et abattre la sueur après un exercice forcé.

COUTURE. s. f. [*satura, cicatrix,* esp. *costuron*]. Nom vulgaire des cicatrices saillantes, allongées, plus ou moins difformes, qui se voient souvent à la face, à la suite d'une variole confluente et des abcès d'origine scrofuleuse.

COUTURIER. s. m. [*musculus sartorius,* all. *Schneidermuskel,* angl. *sartorius, taylor's muscle,* it. *sartorio*]. Muscle (*ilio-prétibial,* Ch.) qui s'attache, d'une part à l'épine iliaque antérieure supérieure, et de l'autre à la partie supérieure, antérieure et interne du tibia. Il fléchit la jambe sur la cuisse, et la cuisse sur le bassin, et porte le membre inférieur dans l'abduction. Les deux couturiers, en agissant simultanément lorsqu'on est assis, font croiser les jambes, et leur donnent la position que prennent ordinairement les tailleurs : d'où leur nom.

COUTURIÈRE. s. f. Les divers accidents (épuisement nerveux, affaiblissement, palpitations, douleurs et crampes dans les cuisses, leucorrhée, métrorragie, etc.) observés chez les couturières qui font usage de machines à coudre, résultent d'un travail trop prolongé ou du mouvement alternatif des deux pieds, nécessaire avec les pédales alternantes ; ils sont diminués par l'emploi de pédales isochrones et la réduction de la durée du travail.

COUVRE-CHEF. s. m. [*fasciatio cucullata,* all. *Haube,* angl. *kerchief,* it. *asciatura per il capo*]. Bandage dont les circonvolutions recouvrent la tête. On distingue le *grand* et le *petit couvre-chef.* — *Grand couvre-chef* (*serviette en carré*). Sorte de coiffe que l'on fait avec une serviette ou une pièce de linge longue d'environ 1 mètre et un peu moins large, pliée dans le centre de sa longueur, de façon qu'un de ses grands bords dépasse l'autre de trois ou quatre travers de doigt dans toute sa longueur. On pose cette serviette sur la tête, de manière que son milieu corresponde au vertex, que les extrémités pendent de chaque côté, que les deux bords soient en devant, et que celui qui dépasse l'autre soit sous ce dernier. On a ainsi en devant, de chaque côté, deux angles simples superposés, mais inégalement avancés, pendants sur la joue, et postérieurement, aussi de chaque côté, un angle double formé par la plicature du linge, et pendant au devant de l'oreille. On noue sous le menton les deux angles du bord supérieur (le moins avancé), en embrassant les angles du bord inférieur : on renverse ceux-ci en passant par-dessus ceux qu'on vient de nouer, et l'on va les fixer à la nuque avec des épingles, après avoir eu soin de tirer en avant et en bas, de chaque côté, les deux angles postérieurs ; ceux-ci sont ensuite relevés sur les côtés de la tête, où on les attache avec des épingles, ou engagés sous la mâchoire inférieure, entre elle et le nœud fait avec les angles antérieurs inférieurs. — *Petit couvre-chef* (*mouchoir en triangle*). Communément, le mouchoir plié en triangle est posé de manière que le grand bord soit en devant, l'angle droit derrière, et les angles aigus pendants sur les côtés. Le grand bord est conduit en arrière, de chaque côté, jusqu'à la nuque ; là, ses deux bouts sont entre-croisés par-dessus l'angle postérieur, et ramenés sur le front, où ils sont noués ou attachés avec des épingles.

COUVRIR. v. a. Terme employé spécialement pour désigner l'accouplement des quadrupèdes.

COWDIE. s. f. — *Cowdie du pin.* V. DAMMAR.

COWPOX. s. m. [de l'angl. *cowpox*, de *cow*, vache, et *pox*, variole; all. *Kuhpocken*]. Éruption pustuleuse des trayons des vaches, qui contient le virus vaccin antivariolique, et qu'on peut produire en inoculant à la vache le *horse-pox* (V. ce mot et GREASE). La matière contenue dans les pustules du cowpox parvenues à leur maturité se répand dans les doigts des filles chargées de traire les vaches, leur communique la même affection, et les préserve de la petite vérole. Cette propriété antivariolique du virus recueilli sur le pis de la vache a été découverte par Jenner; en inoculant le cowpox à l'homme, il a obtenu le *vaccin* humain. L'inoculation du cowpox à des génisses permet de conserver le vaccin animal (V. VACCINIFÈRE); mais il faut alors distinguer le vrai cowpox du *faux cowpox*, *impetigo* ou *maux pustuleux*, qui paraissent spontanément sur les tetines des vaches : ces pustules n'ont pas la teinte bleuâtre ou livide du cowpox, et les pustules du cowpox ne sont point accompagnées d'inflammations érysipélateuses, comme cet impétigo, lequel ne peut produire aucun effet spécifique sur la constitution humaine.

COXAGRE. s. f. [mot hybride, de *coxa*, hanche, et ἄγρα, proie; all. *Hüftegicht*]. Douleur rhumatismale de la hanche.

COXAL, ALE. adj. [*coxarius*, de *coxa*, la hanche; it. *coxale*, esp. *coxal*]. Qui appartient à la hanche. — *Os coxal*. V. ILIAQUE.

COXALGIE. s. f. [mot hybride, de *coxa*, le haut de la cuisse, la hanche, et ἄλγος, douleur; all. *freiwilliges Hinken*, *Hüfteweh*, angl. *coxalgy*, it. et esp. *coxalgia*]. Douleur ou maladie quelconque de la hanche. — Spécialement, *coxalgie* (*mal de hanche*, *morbus coxæ*, *morbus coxarius*, *coxarthrocace*, *hanche scrofuleuse*, *luxation spontanée* ou *luxation consécutive* du fémur, parce que cet os se déplace souvent sans cause externe et consécutivement à l'altération des surfaces articulaires), affection complexe de l'articulation coxo-fémorale, dont les caractères anatomiques et physiologiques sont ceux des tumeurs blanches (V. TUMEUR *blanche*). Elle débute ordinairement par une douleur dans la hanche, d'abord sourde et profonde, quelquefois même intermittente et erratique, puis fixe et vive, se propageant surtout au genou. Deux symptômes également précoces sont la claudication, causée d'abord par la douleur, puis par l'inégalité de longueur des deux membres inférieurs; et l'immobilité du membre correspondant, déterminée par le spasme des muscles qui entourent la hanche. Ce spasme est probablement aussi la cause de l'attitude vicieuse prise par la cuisse, qui tantôt se fléchit directement sur le bassin, tantôt se fléchit en se portant dans l'abduction et la rotation en dehors ou dans l'adduction et la rotation en dedans : la flexion directe de la cuisse entraîne un mouvement semblable du bassin, tandis que son abduction ou son adduction détermine l'inclinaison latérale de celui-ci : comme conséquence de ces inclinaisons, le bassin subit un mouvement de rotation ou de torsion sur son axe, et ces déviations pelviennes sont la cause de l'allongement ou du raccourcissement *apparents* que présente le membre inférieur, tandis que les inégalités de longueur *réelles* résultent du déplacement de la tête du fémur hors de sa cavité. Les parties molles qui entourent l'articulation subissent, à une période avancée de la maladie, des déformations consistant dans du gonflement d'abord, puis dans un empâtement qui indique la formation d'abcès extra- ou intra-articulaires. La suppuration est fréquente, mais non constante, dans la coxalgie : les autres terminaisons sont la résolution (qui est rare), l'ankylose (avec ou sans suppuration), la luxation du fémur, la mort. La coxalgie est surtout fréquente dans le jeune âge : elle se développe chez un individu prédisposé par la diathèse rhumatismale, scrofuleuse, syphilitique, à l'occasion d'un traumatisme local (entorse, contusion de la hanche) ou d'une inflammation (arthrite, abcès du voisinage). Quant à la coxalgie dite *spasmodique*, c'est une contracture des muscles pelvi-trochantériens propre à l'hystérie, et non une coxalgie proprement dite (V. CONTRACTURE). La coxalgie *rhumatismale* peut avoir des conséquences fâcheuses, parce qu'elle donne lieu à des altérations organiques plus ou moins profondes des surfaces articulaires. La coxalgie *scrofuleuse* est la plus commune chez les enfants : c'est aussi la plus grave, celle qui cause les accidents les plus fâcheux et qui est la plus difficile à guérir, par suite des altérations de tissu dont elle est accompagnée. Ces altérations anatomiques, évidentes lorsque la coxalgie scrofuleuse ou rhumatismale a duré longtemps et est arrivée à ses dernières périodes, le sont beaucoup moins au début de la maladie. Le *pronostic* de la coxalgie, extrêmement grave autrefois, l'est devenu beaucoup moins depuis l'application des nouvelles méthodes thérapeutiques; aujourd'hui on peut citer des statistiques où, sur 20 cas de coxalgie, il n'y a pas un seul cas de mort; on compte, au contraire, plus d'une observation de guérison radicale (Verneuil). Le traitement général et local est celui des *tumeurs blanches* en général; toutefois l'indication capitale, celle de maintenir l'immobilité du membre dans une bonne position, est plus difficile à remplir au niveau de la hanche que partout ailleurs. Les lits mécaniques sont insuffisants à produire une contention exacte; les appareils à double plan incliné placent le membre dans une mauvaise position : au contraire, la gouttière de Bonnet permet de combiner l'extension continue et graduée à l'immobilisation la plus complète.

COXARTHROCACE. s. f. [mot hybride, de *coxa*, hanche, ἄρθρον, articulation, et κακὸς, mauvais]. La *coxalgie*.

COXOCACE. s. f. pour **COXARTHROCACE** (Lobstein).

COXO-FÉMORAL, ALE. adj. [*coxofemoralis*]. Qui a rapport à l'os coxal et au fémur. — *Articulation coxo-fémorale*. Enarthrose formée par l'enclavement de la tête du fémur dans la cavité cotyloïde de l'os coxal. Ses moyens d'union comprennent : une capsule *articulaire*, manchon très fort, qui s'attache d'une part au pourtour de la cavité cotyloïde, et de l'autre au col du fémur; un ligament dit *rond* ou *interarticulaire*, qui, de l'échancrure inférieure de la cavité cotyloïde, se porte à l'enfoncement raboteux du sommet de la tête du fémur; enfin un second ligament dit *cotyloïdien*, sorte de bourrelet fibreux très épais, qui garnit le rebord de la cavité cotyloïde, et convertit en trou l'échancrure inférieure qu'elle présente.

CRABE. s. m. [*cancer*, κάραβος, all. *Krabbe*, angl. *crab*, it. *granchio*, esp. *cangrejo*]. Principal genre des crustacés décapodes brachyures, dont la plupart des espèces peuvent servir d'aliment. — Vulgairement, *crabe*, le *Pinnothere pisum*, petit crustacé presque sphérique et assez mou, qui se loge dans la coquille des moules et autres mollusques bivalves. Il n'est pas vénéneux, et c'est à tort qu'on lui attribue les accidents que produisent quelquefois les moules. — *Crabe Tourteau*. V. TOURTEAU. = En pathologie, *crabes*, à cause de leur forme, excroissances blanchâtres qui surviennent quelquefois à la plante des pieds chez les individus qui ont été affectés du pian.

CRACHAT. s. m [*sputum*, πτύαλον, all. *Auswurf*, angl. *spittle*, *sputum*, it. *sputo*, esp. *escupidara*]. Matière évacuée par la bouche après les efforts de l'*expectoration*; les liquides expulsés par le vomissement ou par la salivation ne sont point des *crachats*. Les *crachats* sont ordinairement le produit d'une sécrétion surabondante des glandes muqueuses des bronches, de la trachée, du larynx, du pharynx et de l'isthme du gosier; sécrétion qui n'est pas incompatible avec l'état de santé, quoique, dans l'ordre naturel, cette mucosité ne doive être produite que dans la proportion nécessaire pour lubrifier le pharynx et les voies aériennes (V. MUCUS). Les crachats peuvent aussi contenir de la bile ou du sang : ils sont dits *sanguinolents*, quand à la mucosité se trouve jointe une certaine quantité de sang; *sanglants*, quand ils sont formés par du sang pur ou presque pur; *striés*, lorsque le sang est répandu par filets dans la matière muqueuse; *rouillés*, quand il est fondu avec cette matière, et lui donne une teinte brunâtre qui ressemble à celle de la rouille ordinaire (oxyde de fer); *érugineux*, quand leur couleur ressemble à celle de la rouille de cuivre (carbonate de cuivre), ou tire sur le vert; *bilieux*, quand ils semblent contenir de la bile, c'est-à-dire quand ils sont jaunes ou verts; *porracés*, quand ils sont d'un vert de poireau. — *Crachat hémoptyique*. V. HÉMOPTYIQUE — *Crachat nummulaire*. V. NUMMULAIRE. — *Crachat puriforme*. V. PURIFORME. — *Crachat purulent*. V. PURULENT.

CRACHEMENT. s. m. [*exspuitio*, *exscreatio*, πτύσις, all. *Ausspeien*, *Ausspucken*, angl. *spitting*, it. *sputto*, esp. *salivacion*]. Action de cracher, c'est-à-dire de chasser de la bouche une matière quelconque qui y est contenue. Suivant le point d'où vient cette matière, c'est l'*expuition*, l'*exscréation* ou l'*expectoration*. — *Crachement de sang*. V. HÉMOPTYSIE.

CRACHOTEMENT. s. m. [*sputatio*, all. *Ausspucken*]. Action de crachoter, de cracher souvent; fréquente expuition d'une petite quantité de salive.

CRAIE. s. f. [*creta*, all. *Kreide*, angl. *chalk*, it. *creta*, esp. *greda*]. Variété de carbonate calcaire. V. CARBONATE *de chaux*. — *Craie ammoniacale*. V. CARBONATE *d'ammoniaque*. — *Craie de Briançon*. V. TALC.

CRAMPE. s. f. [*spasmus*, bas lat. *crampus*, all. *Krampf*, angl. *cramp*, it. *granchio*, esp. *calambre*]. Contraction involontaire, spasmodique et douloureuse de certains muscles, particulièrement de ceux de la partie supérieure de la jambe. Les crampes de la jambe surviennent surtout la nuit, et cessent presque instantanément dès qu'on appuie fortement le pied sur le sol, la jambe étant étendue sur la cuisse de manière à empêcher les contractions du muscle convulsé. La crampe résulte souvent d'une fausse position, ou de la compression directe d'une artère principale, d'un muscle ou d'un nerf, et non d'une surexcitation du cerveau. Quelquefois les crampes sont sympathiques, comme dans la colique de plomb. Les crampes sont suscitées par l'état organique dans lequel se trouvent placées les fibres striées elles-mêmes, par les troubles circulatoires survenant dans le choléra, lors du refroidissement des membres, etc. — *Crampe du cœur*. D'après quelques auteurs, contraction prolongée excessive (*contracture*) des faisceaux striés du cœur, amenant la compression des fibres nerveuses sensitives propres de l'organe et causant la douleur de l'*angine de poitrine*. — *Crampe des écrivains* [all. *Schreibekrampf*, angl. *scriveners palsy*, it. *crampo degli scrivani*]. Affection qui consiste en une inaptitude de certains muscles des doigts de la main, le pouce, l'indicateur, à se contracter régulièrement pour retenir et diriger une plume, pour appuyer sur les touches d'un piano, etc., pendant que les muscles de la main et de l'avant-bras conservent leur aptitude et leur force pour tout effort plus énergique, ou même pour toute action d'un autre genre. Cette affection, ordinairement permanente, vient quelquefois par accès. Le plus souvent, il n'y a pas de douleur, et l'expression de *crampe* est erronée; il y a seulement un *spasme* fonctionnel. La ténotomie n'a pas eu de succès. L'emploi des courants électriques continus a donné de meilleurs résultats. Le repos des muscles atteints est indispensable. — *Crampe d'estomac*. Douleur vive qui a son siège dans les parois de ce viscère, et qui paraît due à la contracture de sa tunique musculaire. V. GASTRALGIE. — *Crampe de poitrine*. L'*angine de poitrine*. = *Crampes*. Douleurs que les femmes en couches ressentent souvent dans les membres abdominaux, lorsque la tête de l'enfant, s'engageant au détroit abdominal, parcourt l'excavation pelvienne, et traverse les parties génitales externes. Celles qui se font sentir à la partie supérieure et interne des cuisses dépendent de la compression des nerfs obturateurs, et cessent dès que la tête a franchi le détroit abdominal. Celles qui occupent la partie inférieure des membres, et quelquefois toute leur longueur, sont plus vives, et tiennent à la compression des plexus sacrés par la tête plongée dans le bassin. = En vétérinaire, les crampes s'observent sur les solipèdes et donnent aux muscles une rigidité que le toucher permet de constater. Elles durent de quelques minutes à quelques heures, avec ou sans douleur. Cette affection disparaît sans traitement et peut réapparaître plusieurs fois.

CRAMPON s. m. [*fulcrum*, all. *Klammer*, it. *crampone*]. En botanique, appendice de la tige qui l'accroche aux corps voisins, sans être roulé en spirale comme la *vrille*, sans pomper de la nourriture comme la *racine* (lierre).

CRAN. s. m. V. RAIFORT *sauvage*.

CRÂNE. s. m. [*cranium*, *calvaria*, κρανίον, all. *Schädel*, angl. *skull*, it. *cranio*, esp. *craneo*]. Assemblage des os plats qui limitent la *cavité* ou *boîte crânienne* (fig. 112), renfermant et garantissant le cerveau. Le crâne forme les parties supérieure et postérieure de la tête. Sa partie supérieure, arrondie et courbée régulièrement, est la *voûte*; sa partie inférieure, plate et irrégulière, est la *base* : ces deux parties sont limitées par un plan fictif, transversal, passant par la bosse nasale et la protubérance occipitale externe. Il se compose de huit os : le *frontal*, les deux *pariétaux*, les deux *temporaux*, l'*occipital*, l'*ethmoïde* et le *sphénoïde*. Ces os sont articulés entre eux par des sutures. Ils sont constitués par un tissu spongieux compris entre deux lames de substance compacte (V. DIPLOÉ et TABLE). Le frontal occupe la partie antérieure; les pariétaux forment la partie supérieure et une grande partie des parois latérales; les temporaux, placés à la partie antérieure inférieure des pariétaux, concourent à former les parois latérales et la base; l'occipital complète la voûte, au-dessous et en arrière des pariétaux, et constitue une partie de la base, en s'enclavant, par sa portion dite *basilaire*, entre les temporaux, et venant rejoindre le corps du sphénoïde; celui-ci est, par sa partie antérieure et par ses ailes, en rapport avec le frontal et l'ethmoïde; enfin, ce dernier os remplit le vide que l'échancrure du frontal laisse inférieurement. Outre ces huit os principaux, il y en a quelques-uns surnuméraires, connus sous le nom d'*os wormiens* ou *clefs du crâne*. Le périoste qui revêt la surface externe des os du crâne prend le nom de *péricrâne*; la dure-mère leur tient lieu de périoste interne; et les intervalles membraneux qui les séparent les uns des autres, tant que l'ossification demeure incomplète, sont formés par l'adossement de ces deux membranes (V. FONTANELLE). Leur face interne présente des sillons ou des gouttières, dus au passage de vaisseaux et de nerfs, et des impressions digitales. Le crâne et sa cavité sont ovoïdes, à petite extrémité dirigée en avant. Le diamètre antéro-postérieur, étendu du trou borgne à la protubérance occipitale interne, est de 18 centimètres; le vertical, étendu de la partie antérieure du trou occipital au milieu de la gouttière bipariétale, est de 13 centimètres; le transverse, qui réunit la base des deux rochers, est de 14 centimètres et demi. Après la formation des sutures et la disparition des fontanelles, les os du crâne continuent à s'accroître (Gall, Malgaigne). Lorsque les sutures du crâne se soudent de bonne heure, le cerveau est arrêté dans son développement (Requin, Richet, Trousseau). Vers l'âge de trente-cinq à quarante ans, les os de la voûte crânienne se réunissent par disparition du tissu cellulaire, intersection et jonction tissulaire de chacun d'eux. A dater de ce moment la cavité crânienne ne grandit plus. V. CAPACITÉ *crânienne*. — Dans les animaux mammifères, le crâne est composé du même nombre de pièces que chez l'homme, mais sa forme varie en raison de la forme générale de leur tête. — Fig. 112. Coupe médiane et antéro-postérieure du crâne et de la face : 1, frontal; 2, sinus frontal; 3, pariétal; 4, sillons de l'artère méningée moyenne; 5, occipital; 6, protubérance occipitale interne; 7, fosse cérébelleuse; 8, gouttière du sinus latéral; 9, sa prolongation dans le sinus longitudinal; 10, condyles de l'occipital; 11, trou condylien antérieur; 12, face postérieure du rocher; 13, trou déchiré postérieur; 14, conduit auditif interne; 15, sinus pétreux supérieur; 16, sinus pétreux inférieur; 17, dos de la selle turcique; 18, selle turcique; 19, sinus sphénoïdal; 20, aile interne de l'apophyse ptérygoïde; 21, trou sphénopalatin; 22, cornet supérieur; 23, cornet moyen; 24, cornet inférieur; 25, méat moyen et ouverture du sinus maxillaire; 26, apophyse montante du maxillaire supérieur; 27, apophyse palatine; 28, lame horizontale du palatin; 29, voûte palatine; 30, épine nasale antérieure et inférieure; 31, conduit incisif; 32, os nasal; 33, sillon du nerf ethmoïdal (Beaunis et Bouchard). — *Crâne fœtal*. V. FŒTUS et FONTANELLE. — *Crâne orthognathe*. V. ORTHOGNATHE. — *Crâne prognathe*. V. PROGNATHE. — *Calotte du crane*. V. CALOTTE. = *Fractures du crâne*. Les fractures des os du crâne sont dites *directes* ou *indirectes* suivant leur mécanisme (V. FRACTURE), et peuvent porter sur la voûte, sur la base, ou sur ces deux régions à la fois. Celles de la voûte, presque toujours directes, sont rarement incomplètes, limitées à la table interne ou externe; ordinairement elles sont complètes. Celles de la base sont directes dans certaines régions mal protégées (apophyse basilaire, voûte orbitaire, etc.), et très rarement indirectes, car la majeure partie des prétendues fractures indirectes, ou par contre-coup, de la base du crâne, sont des fractures communes à la base et à la voûte, dites fractures *par irradiation* (Aran, U. Trélat). Ces lésions sont extrêmement graves par la possibilité de complications cérébrales et méningées. Les fractures de la voûte peuvent exister sans déplacement des fragments, et alors le diagnostic reste incertain s'il n'y a pas de solution de continuité des parties molles; si une plaie permet de constater la fracture, on favorise la réunion immédiate et on cherche à prévenir le développement de la méningo-encéphalite en pansant convenablement la plaie, en favorisant le libre écoulement du pus s'il se forme, en appliquant le traitement antiphlogistique le plus complet, local ou général. S'il y a enfoncement de la voûte avec plaie extérieure, il sera généralement facile et utile, avant d'appliquer le traitement qui précède, de relever, au moyen d'une spatule, les fragments enfoncés qui irriteraient l'encéphale, si les fragments n'ont pu être relevés et si des phénomènes de compression cérébrale, aphasie, hémiphlégie, etc., apparaissent, la trépanation doit être pratiquée. S'il y a enfoncement sans plaie, les complications encéphaliques doivent aussi guider le traitement : en leur absence, l'expectation est la règle. Le traitement de ces complications peut seul être mis en œuvre dans les fractures de la base du crâne et par irradiation.

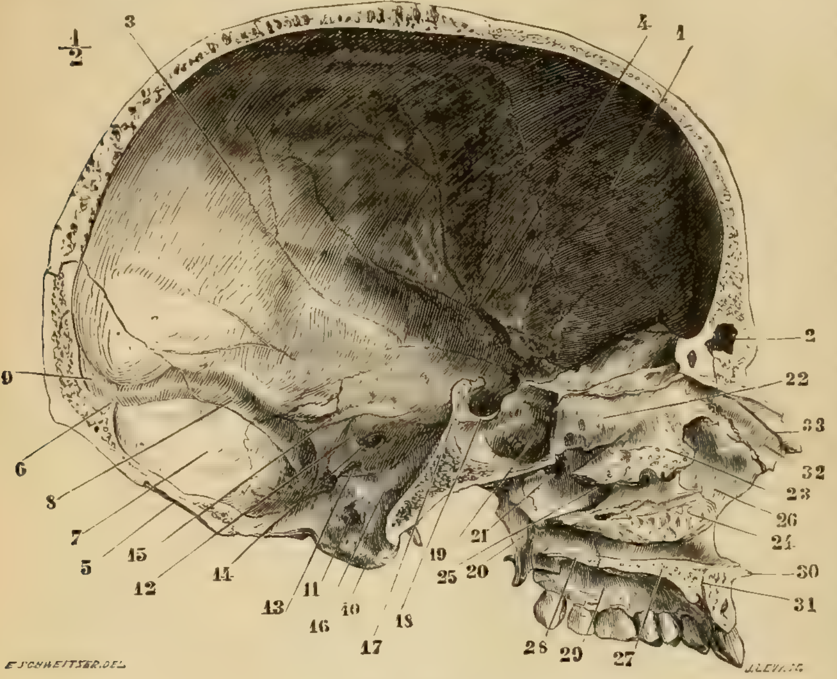

Fig. 112.

CRÂNIEN, IENNE. adj. [it. *cranico*]. Qui a rapport au crâne. — *Angle crânien*. V. ANGLE. — *Boite crânienne*. V. CRANE. — *Nerf crânien*. V. NERF. — *Sinus crânien*. V. SINUS.

CRÂNIO-ABDOMINAL, **ALE**. adj. — *Tempérament crânio-abdominal*. Celui où prédominent l'influence du cerveau et celle des viscères abdominaux.

CRÂNIOCLASTE. s. m. Le *céphalotribe*.

CRÂNIOGRAPHE. s. m. Instrument destiné à tracer sur un écran le profil du crâne et de la face, de façon à obtenir les angles auriculaires ou auriculo-crâniens (Broca). Il donne aussi l'angle facial de Camper. V. ANGLE.

CRANIOLOGIE ou **CRANIOSCOPIE**. s. f. [de κρανίον, crâne, et λόγος, discours, description, ou σκοπεῖν, examiner; all. *Schädellehre*, *Craniologie*, angl. *craniology*, *cranioscepy*, it. *cranologia*, esp. *cranologia*]. *Description* ou *examen* des divers points de la surface extérieure du crâne, à l'effet d'en déduire la connaissance des dispositions intellectuelles et affectives d'un individu. Le crâne étant moulé sur la masse cérébrale, chaque portion de sa surface présente un développement plus ou moins considérable, suivant que la portion correspondante du cerveau

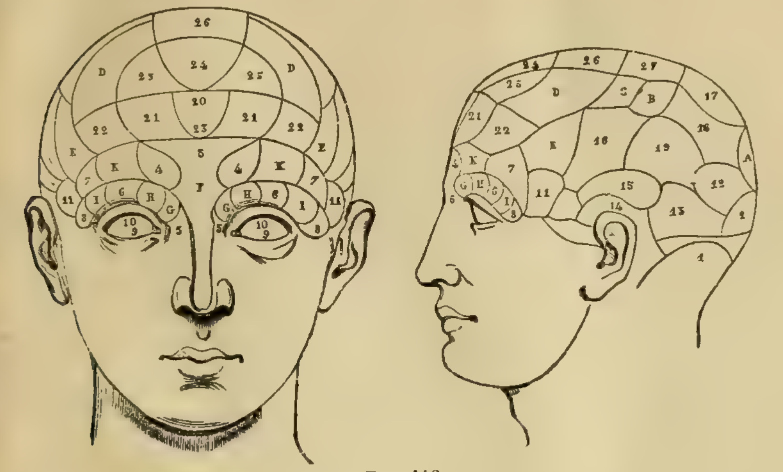

FIG. 113.

est plus ou moins développée. Or, le cerveau étant le siège des facultés intellectuelles et affectives, si les individus chez lesquels *telle* portion du crâne forme un relief bien prononcé se font remarquer par une même faculté, un même talent, une même vertu ou un même vice, on en conclut que la portion du cerveau sous-jacente est le siège de cette faculté, de ce talent, de cette vertu ou de ce vice; qu'elle en est l'*organe spécial*. Cette hypothèse a conduit Gall à regarder le cerveau comme une agrégation de parties dont chacune est l'organe d'une faculté particulière, et à y distinguer vingt-sept organes, ayant chacun une place déterminée. Outre ces organes décrits par Gall, Spurzheim, son disciple et son collaborateur, en a admis plusieurs autres; et les phrénologistes ne sont pas encore d'accord sur leur nombre et leurs dénominations. Bien que cette hypothèse, qui manque de la vérification de l'expérience, pèche dans la détermination des facultés et des organes, néanmoins, comme on peut avoir à discuter sur ces questions, nous donnons deux têtes où les vingt-sept organes supposés par Gall sont indiqués par des chiffres, dans l'ordre où il les a présentés; ceux qui ont été supposés plus tard sont indiqués par les lettres A, B, C, etc. (fig. 113). 1. L'organe de la *faculté génératrice* a pour siège le cervelet, et est indiqué, à la surface du crâne, par deux saillies arrondies, l'une à droite, l'autre à gauche de la ligne médiane, au-dessous de la ligne courbe occipitale. 2. L'organe de la *philogéniture* (amour paternel et maternel) correspond à la protubérance occipitale. 3. L'organe de la *docilité* et de l'*éducabilité*, auxquelles se lie la *mémoire des choses*, est situé un peu au-dessus de la racine du nez. Spurzheim a appelé cette faculté *éventualité*. 4. L'organe de la *cosmognose*, ou de la *connaissance* et de la *mémoire des lieux*, répond à la partie interne des sinus frontaux, et est indiqué extérieurement par le renflement que présente le bord interne du sourcil, en dehors de l'éducabilité. 5. L'organe de la *prosopognose* ou de la *mémoire des personnes*, appelé aussi *organe de la configuration*, est près de l'angle interne de l'orbite, et son volume est indiqué par la distance plus ou moins grande qui existe entre les deux yeux. 6. L'organe de la *connaissance des couleurs*, ou de la *chromatique*, occupe la partie moyenne du sourcil, et s'élève un peu sur le front. 7. L'organe de la *musique* est au-dessus et en arrière du précédent, au-dessus du tiers interne de l'arcade orbitaire. 8. L'organe des *nombres*, du *calcul*, ou des *mathématiques*, est situé à l'angle externe de l'orbite. 9. L'organe de l'*onomasophie*, ou de la *science des mots* (la *mémoire* proprement dite), est à la base du lobe antérieur du cerveau, et porte sur la partie frontale du fond de l'orbite; lorsqu'il est très développé, l'œil est gros et saillant, et l'individu a la faculté de retenir facilement les mots, les noms, ce qui ne suppose pas toujours celle d'en connaître la valeur logique ou grammaticale. 10. L'organe de la *glossomathie*, ou de l'*esprit des langues*, porte aussi sur l'orbite, un peu au-dessus du précédent : c'est l'apanage ordinaire du grammairien et du philologue. 11. L'organe de l'*industrie* et de l'*adresse mécanique*, ou *organe de la constructivité*, forme une saillie arrondie à la base latérale de l'os frontal, vers les tempes, derrière les organes de la musique et des calculs. 12. L'organe de l'*amitié* ou de l'*affectionnivité* est vers le milieu du bord postérieur du pariétal, plus haut que celui de la philogéniture : cette faculté porte à s'attacher à tous les objets animés ou inanimés, de là la nostalgie. 13. L'organe de la *rixe*, ou de la *combattivité*, a son siège au-dessus de l'oreille, vers l'angle mastoïdien du temporal. 14. L'organe de la *cruauté*, ou de la *destructivité*, fait saillie à la partie postérieure supérieure de la surface écailleuse du temporal, au-dessus de l'oreille. 15. L'organe de la *ruse* est au-dessus et un peu au devant du précédent. On l'a appelé *organe de la sécrétivité*, à cause du soin avec lequel les individus chez qui cet organe est développé cachent leurs sentiments et leurs pensées : alliée aux sentiments moraux, cette faculté constitue la discrétion, la prudence; dans le cas contraire, elle dégénère en duplicité, hypocrisie, fourberie, etc. 16. L'organe du *vol* est au devant et au-dessus de celui de la ruse : on a substitué à cette dénomination celle d'*acquisivité*, puisque la faculté résultant de cet organe ne produit pas seulement la tendance à s'emparer du bien d'autrui, mais en général la tendance à acquérir et à posséder. Cette faculté donne l'idée de la propriété; exagérée, elle mène à l'avarice, à la cupidité, etc. 17. L'organe de la *fierté*, ou plutôt de l'*estime de soi-même*, est derrière le sommet de la tête, près de l'angle résultant de la réunion des deux pariétaux. Développée modérément, cette faculté donne la confiance en ses propres forces, le sentiment de sa dignité; exagérée, elle devient présomption, arrogance, orgueil, etc. 18. L'organe de l'*ambition* et de la *vanité*, ou de l'*approbativité*, est voisin du précédent, près de l'angle postérieur supérieur du pariétal. Réduite à de justes proportions et jointe aux sentiments moraux, cette faculté donne le désir de plaire et d'acquérir l'estime générale. 19 L'organe de la *circonspection* répond aux bosses pariétales et fait bomber la tête latéralement; trop prononcée, cette faculté produit le doute, l'irrésolution. 20. L'organe de la *sagacité comparative*, ou de l'*esprit d'analogie*, est à la partie moyenne et antérieure du frontal, au-dessus de celui de la docilité. 21. L'organe de la *pénétration métaphysique*, ou *causalité*, se confond en partie avec le précédent; il est situé à son côté externe, et, lorsqu'il est très développé, il forme deux protubérances qui donnent au front une forme hémisphérique particulière. Trop développée, cette faculté dispose aux idées spéculatives, aux occupations abstraites, à la vie solitaire. 22. L'organe du *bel esprit*, de l'esprit de causticité et de saillies, est à la partie latérale externe du précédent, et augmente la largeur des bosses frontales. 23. L'organe de l'*observation inductive* résulte de la réunion des trois précédents : il donne à l'homme le temps de mûrir ses observations et de les faire fructifier en en déduisant toutes les conséquences. 24. L'organe de la *douceur* et de la *bonhomie*, ou de la *bienveillance*, est au-dessus de l'organe de la sagacité, presque à l'extrémité de la suture frontale. 25. L'organe de la *pantomime*, de la *mimique*, de l'*imitation*, est au côté externe de celui de la douceur. Cette faculté donne le pouvoir de l'imitation en général ; elle imprime à la physionomie une extrême mobilité ; elle porte à joindre, dans la conversation, les gestes aux paroles. 26. L'organe de la *vénération*, ou de la *théosophie*, est situé au sommet de la tête, à l'endroit où l'angle saillant du frontal s'articule avec l'angle rentrant formé par les pariétaux. Cette faculté produit le sentiment du respect et de la soumission à l'égard des personnes d'un rang ou d'un mérite supérieur ; elle dispose à la piété filiale, aux idées religieuses. Si l'organe est trop prononcé, il en résulte humilité ou superstition. 27. L'organe de la *persévérance* et de la *fermeté* occupe le sommet de la tête, à la partie postérieure et la plus élevée des pariétaux. — *Organes admis par les phrénologistes*, depuis Gall : A. Organe de la *concentrativité* ou de l'*habitativité :* immédiatement au-dessus de la philogéniture, et au-dessous de l'estime de soi-même. Par *concentrativité*, ils entendent la faculté qu'ont certains individus de concentrer toutes leurs pensées, de manière que rien ne puisse les distraire de l'objet dont ils s'occupent. Ils rattachent à cette faculté, sous le nom d'*habitativité*, cette espèce d'instinct naturel qui attache l'homme à tel pays, à telle habitation, à telle manière de vivre : aussi cet organe est-il continu à celui de l'affectionnivité. B. Organe de la *conscienciosité*. C. Organe de l'*espérance*. D. Organe de la *merveillosité*. Tous trois au-dessus de la bosse pariétale, immédiatement au-dessous des organes de la vénération et de la persévérance. La *conscienciosité* produit le sentiment du devoir, du juste, de l'injuste. L'*espérance* (si elle est trop prononcée) dispose à la crédulité, aux spéculations folles et inconsidérées ; aussi cet organe est-il voisin de celui de la *merveillosité*, faculté d'où résulte la tendance à croire aux inspirations, aux apparitions, à tous les événements surnaturels ; et de celui de l'*idéalité* (E), qui est le sentiment de l'excellence et de la perfectibilité, et qui conduit souvent à l'exagération, à l'enthousiasme. F. Organe de l'*individualité*, placé à la racine du nez, donne plus ou moins de largeur à l'espace qui sépare les deux sourcils. De cette faculté résulte l'aptitude à étudier les objets comme individus ; elle porte à l'observation et aux sciences qui consistent, comme l'histoire naturelle, dans la connaissance d'êtres spécifiques. G. Organe de l'*étendue*. H. Organe de la *pesanteur* et de la *résistance*, organes situés vers l'angle interne de l'orbite, entre l'organe de la configuration et celui de la connaissance des couleurs. Du premier résulte la faculté qu'ont certains individus de mesurer d'un coup d'œil une distance, une étendue quelconque, de juger une perspective, etc. ; du second, la faculté d'apprécier exactement le poids d'un corps, l'aptitude à juger de la *puissance* et de la *résistance* en mécanique. I. De l'organe de l'*ordre*, placé près de l'angle externe de l'orbite, à côté de l'organe du calcul, proviendrait cette attention, ce soin qu'ont certains individus de ranger chaque objet dans la place qu'il doit occuper. K. De l'organe du *temps*, situé au-dessus de la partie moyenne de l'arcade orbitaire, entre l'organe de la localité et celui de la connaissance des tons ou de la musique, dépendraient toutes les notions relatives au temps et à la durée, la connaissance et le souvenir des dates, la connaissance du rythme musical, et la faculté d'observer exactement la mesure en jouant d'un instrument, faculté essentiellement distincte et indépendante de la connaissance des tons.

CRANIOMANCIE. s. f. [de κρανίον, crâne, et μαντεία, divination]. Art prétendu de deviner les dispositions morales d'un individu d'après l'inspection de sa tête ou de son crâne. V. ANGLE *facial* et CRANIOLOGIE.

CRANIOMÈTRE. s. m. [*craniometrum*, de κρανίον, crâne, et μέτρον, mesure ; esp. *craneometro*]. Compas d'épaisseur avec lequel on mesure les diamètres du crâne.

CRANIOPHORE. s. m. [de κρανίον, crâne, et φέρειν, porter] (Topinard). Instrument destiné à faire connaître la situation relative des orifices et des saillies du crâne, l'inclinaison de ses plans, le degré de prognathisme, etc.

CRANIOSCOPIE. s. f. V. CRANIOLOGIE.

CRANIOTABES. s. m. [de *cranium*, crâne, et *tabes*, ramollissement ; all. *Gehirnerweichung*]. Maladie dont Elsasser a fait mention le premier, et qui est particulière aux enfants : « Le crâne est mou et se coupe facilement ; les os ont perdu leur structure compacte, sont plus mous, plus volumineux, plus flexibles et semblables à du tissu spongieux ; ils n'ont plus l'aspect lisse et la texture fibreuse ; ils sont poreux et rudes au toucher. A la partie postérieure du crâne, on observe divers points au niveau desquels le tissu osseux est très aminci, très raréfié, et peut même manquer complètement. Ces points correspondent le plus souvent aux os pariétaux ou à l'os occipital, ou même au voisinage de la suture lambdoïde. Les os du crâne sont alors flexibles et élastiques comme du parchemin ; et, lorsqu'on couche l'enfant sur un corps dur, le crâne se déprime de quelques lignes. » C'est une variété du rachitisme.

CRANIO-THORACIQUE. adj. — *Tempérament cranio-thoracique*. Celui où prédominent l'influence du cerveau et celle de la poitrine.

CRANIOTOME. s. m. Instrument avec lequel on pratique la *craniotomie*. ‖ Nom donné par Hubenthal à son trépan en forme de moulin à café.

CRANIOTOMIE. s. f. [de κρανίον, crâne, et τομή, section]. Section du crâne. Opération par laquelle on ouvre le crâne, et l'on en divise les parois pour faciliter l'expulsion d'un fœtus mort dans la matrice. V. CEPHALOTOMIE.

CRANSAC (Aveyron). — *Eau ferrugineuse :* sulfates de fer et de magnésie. Froide. Boisson.

CRANSON. s. m. V. RAIFORT *sauvage*.

CRAPAUD. s. m. [*Bufo vulgaris*, Laurenti, *Rana bufo*, L., all. *Krote*, angl. *toad*, it. *rospo*, esp. *sapo*]. Batracien anoure, qui a les pattes beaucoup plus courtes que celles des grenouilles, et dont le corps ventru est couvert de glandes soulevant la peau en forme de tubercules, surtout de chaque côté du cou (glandes temporales ou parotidiennes). Quand il est surpris, il lance par l'anus une urine que l'on dit, à tort, irritante. Alors aussi il enfle son corps par distension de ses poumons remplis d'air, de manière à le rendre dur et élastique, et fait suinter des glandes de sa peau, et surtout de ses glandes temporales, une humeur blanche jaunâtre, âcre et visqueuse, qui agit à la manière des venins quand on l'inocule aux petits animaux, et détermine une vive cuisson de la conjonctive (V. BATRACINE). Quelques auteurs ont prétendu que les fruits et les légumes imprégnés de ces fluides pouvaient causer des symptômes morbides ; il n'en est rien, car le venin cutané des crapauds, comme les autres venins, que du reste il est loin d'atteindre en énergie, n'agit pas au travers des épithéliums ni des mucus qui les humectent. Les propriétés médicinales longtemps attribuées au crapaud sont imaginaires. — *Huile de crapaud*. V. Huiles *médicinales*. = En vétérinaire, *crapaud* [angl. *thrush*, *canker*]. V. Fic. — *Crapaud du mouton*. V. Pietin.

CRAPAUDINE. s. f. [angl. *crepance*, *cratch*, it. *batrachite*]. En vétérinaire, crevasse que se fait le cheval aux pieds, par les atteintes qu'il se donne sur la couronne avec les éponges de ses fers. — *Crapaudine humorale* (*mal d'âne*). Ulcération commune surtout chez l'âne, située au devant du paturon, au-dessus de la couronne, et provenant le plus souvent de cause interne. Elle détermine la chute du poil et un écoulement de matière fétide, âcre, qui provoque la séparation de l'ongle et du sabot. On n'en vient à bout qu'en mettant à nu la surface malade et brûlant avec le cautère actuel ou les caustiques. — *Crapaudine du mouton*. V. Pietin.

CRAQUEMENT. s. m. — *Bruit de craquement*. V. Frôlement. — *Râle de craquement*. V. Rale.

CRASE. s. f. [*crasis*, κρᾶσις, de κεράννυμι, je mêle : mélange; all. *Mischung*, angl. *mixture*, it. *crasi*]. — *Crase du sang*, *des humeurs*. Juste mélange des parties constituantes des liquides de l'économie animale. Dans la médecine hippocratique, la crase des quatre humeurs (sang, bile, pituite et atrabile) constituait l'état de santé ; et le dérangement de cette crase, l'état de maladie. V. Dyscrasie. ‖ Dans un sens plus étendu, synonyme de *constitution*. — *Crase parasitaire* (Bazin). V. Parasitogénie.

CRASIOLOGIE. s. f. [de κρᾶσις, crase, et λόγος, doctrine]. Traité des crases, de leur doctrine, etc.

CRASSAMENTUM. s. m. [all. *Eingediktes*]. Mot latin qui signifie *lie*, *dépôt*. Il a été employé pour désigner la partie coagulable du sang.

CRASSULACÉES. s. m. pl. [*crassulaceæ*]. Famille de plantes dont le nom est formé de *crassus*, épais, parce que les plantes qui la composent ont les feuilles, les tiges, et en général toutes les parties herbacées épaisses et charnues. Calice profondément divisé en un grand nombre de segments; pétales nombreux, réguliers, distincts ou soudés en une corolle monopétale, et présentant quelquefois des couleurs très vives; étamines nombreuses ; 3 à 12 pistils distincts au fond de la fleur, quelquefois davantage. Les fruits sont des follicules, rarement des capsules uniloculaires, à déhiscence loculicide. Embryon droit, apérispermé.

CRATÉGINE. s. f. Matière cristallisable amère, extraite par Leroy de l'écorce de l'*alisier*.

CRATÉRIFORME. adj. [*crateriformis*, de *crater*, coupe, et *forma*, forme]. En forme de tasse hémisphérique.

CRAVATE. s. f. Pièce d'étoffe triangulaire destinée à remplacer les bandes, surtout pour réunir les plaies en long des membres (Mayor). Le milieu de la cravate est posé en travers ; les chefs sont ramenés et croisés sur des compresses graduées disposées aux bords de la plaie. = En anatomie, *cravate de Suisse*, ensemble des fibres obliques de l'estomac, parallèles à la petite courbure, dont elles restent un peu distantes. = En vétérinaire, *cravate œsophagienne*, bande charnue disposée en cravate autour de l'orifice œsophagien de l'estomac du cheval.

CRAVEIRO DA TERRA (ce qui signifie, en portugais, girofle indigène). s. m. Nom des boutons du *Calyptranthes aromatica*, Aug. Saint-Hilaire, et des jeunes fruits de l'*Eugenia pseudo-caryophyllus*, DC., famille des myrtacées, employés au Brésil comme le girofle.

CRAW-CRAW. s. m. Nom donné par les habitants de la côte occidentale d'Afrique à une affection caractérisée par des papules et des vésico-pustules, dans lesquelles vit une filaire microscopique (O'Neill).

CRAYEUX, EUSE. adj. [all. *kreidig*, angl. *cretaceous*]. Qui contient de la craie : *sol crayeux*. — *Acide* ou *gaz crayeux*. L'acide carbonique.

CRAYON. s. m. — En thérapeutique, substance médicamenteuse fondue, puis coulée dans un moule cylindrique, de façon à en rendre l'usage externe plus facile. — *Crayon d'azotate d'argent* (*pierre infernale*). V. Azotate *d'argent*. — *Crayon d'azotate d'argent et de potasse*. Obtenu en fondant ensemble 2 parties d'azotate d'argent cristallisé et 1 partie d'azotate de potasse ; il est moins caustique que le crayon d'azotate d'argent pur. — *Crayon de chloral*. Il s'obtient en roulant en cylindres un mélange de métachloral en poudre, d'eau et de gomme, et s'emploie pour modifier les plaies de mauvaise nature. — *Crayon à l'huile de croton*. On fait fondre 1 partie de beurre de cacao et 1 partie de cire blanche, et on ajoute 2 parties d'huile de croton : le mélange coulé dans un moule cylindrique a les mêmes usages que cette huile, dont il permet de limiter les effets. — *Crayon au précipité rouge*. Obtenu en fondant 14 grammes de beurre de cacao, et ajoutant, glycérine, 7 grammes, précipité rouge, 1 gramme. On prépare de même des crayons au *précipité jaune*, au *sublimé corrosif*, au *turbith minéral*. — *Crayon au sulfate de cuivre*. Sulfate de cuivre fondu et coulé dans une lingotière. Pour augmenter la dureté du crayon, on mélange au sel, avant de le fondre, de l'alun ou de la gutta-percha (Bouilhon).

CRÉASOTE. s. f. V. Créosote.

CRÉATINE. s. f. [de κρέας, chair ; all. *Kreatin*, esp. *creatina*] ($C^8O^9Az^3O^4$). Alcaloïde animal inodore, insipide, cristallisant en prismes quadrangulaires transparents, peu soluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans les acides étendus, découvert par Chevreul dans l'extrait alcoolique de viande. Les acides concentrés la transforment en créatinine, en lui faisant perdre une molécule d'eau. Maintenue en ébullition avec l'eau de baryte, elle se dédouble en urée et en sarcosine. La créatine existe dans le tissu musculaire de tous les animaux, dans le sang, dans l'urine et dans l'eau de l'amnios. C'est un principe immédiat résultant de la décomposition désassimilatrice des substances organiques du tissu musculaire.

CRÉATININE. s. f. [all. *Kreatinin*] ($C^8H^7Az^3O^2$). Principe immédiat qui existe dans les muscles avec la créatine, dans le sang et dans l'urine, et que Scherer croit avoir trouvé dans l'eau de l'amnios. Ce corps cristallise en prismes incolores, brillants, sans eau de cristallisation, d'une saveur alcaline, inodores, inaltérables à l'air, solubles dans 11,5 parties d'eau froide, plus facilement dans l'eau bouillante, peu solubles dans l'alcool. C'est une base puissante, qui déplace l'ammoniaque de ses combinaisons et forme des sels avec les acides. Lorsqu'on laisse de l'urine exposée à l'air pendant deux ou trois semaines, on n'y retrouve plus trace de créatine, mais, à la place, une grande quantité de créatinine ; la créatine peut donc se transformer en créatinine, en abandonnant 2 atomes d'eau. Comme la créatine, c'est un produit de désassimilation. V. Desassimilation et Urée.

CRÉMASON. s. f. [de *cremare*, brûler]. Le *pyrosis*.

CRÉMASTER. adj. et s. m. [*cremaster*, κρεμαστὴρ, de κρεμάω, je suspens ; all. *Hodenmuskel*, angl. *cremaster*, it. *cremastere*, esp. *cremaster*]. — *Crémaster* [*gubernaculum* ou *musculus testis* de Hunter]. Muscle formé de fibres musculaires striées de la vie animale (Ch. Robin). — Chez les animaux qui ont le testicule dans l'abdomen et peuvent le faire sortir à volonté en tout temps ou seulement à l'époque du rut, le crémaster est un véritable *musculus testis*, étendu, de bas en haut, du pli de l'aine à l'extrémité inférieure du testicule placé dans l'abdomen et passant au travers du canal inguinal; il est celluleux au centre, et se retourne sur lui-même dès que le testicule est arrivé à l'entrée du canal inguinal pour tomber temporairement dans le scrotum : après le rut, en se contractant, il remonte jusque dans le canal inguinal le testicule, qui a diminué de volume. Ce muscle manque chez les animaux dont les testicules restent toute la vie dans l'abdomen, comme l'éléphant, le daman, les cétacés, le phoque, etc. — Chez l'homme, et autres animaux dont le testicule est extérieur pendant la vie extra-utérine, le crémaster est disposé de haut en bas, du pli de l'aine au testicule, dont sa partie inférieure forme la *tunique érythroïde :* c'est à lui qu'est due la possibilité, surtout chez les jeunes gens, d'élever plus ou moins le testicule quand on tousse ou quand on fait un effort. — Chez le fœtus de l'homme et des animaux ayant les testicules extérieurs, le *crémaster* présente à étudier deux portions distinctes par leur situation, quoique continues. L'une est placée dans l'abdomen, étendue du testicule, où elle se termine en arcade (Rouget), à l'orifice supérieur du canal inguinal. L'autre la continue à partir de ce point, et traverse le canal inguinal qu'elle remplit, pour se terminer en trois faisceaux : l'un, externe, va en dehors à l'arcade crurale ; le deuxième ou interne, plus large, se perd au devant de la partie externe du pubis ; le troisième, ou médian, plus gros, plus large que les autres, continue la direction du muscle, et se perd en bas dans le tissu lamineux du scrotum, en s'amincissant peu à peu ; il est très vasculaire, ses vaisseaux lui arrivent de bas en haut. Ainsi le *crémaster* n'est pas une dépendance des muscles abdominaux ; c'est un muscle autonome du testicule, chargé d'attirer, chez le fœtus humain et d'autres mammifères, cet organe de l'abdomen dans le canal inguinal. V. TESTICULE (*Descente du*).

CRÉMATION. s. f. [*crematio*, καῦσις, all. *Verbrennung*, *Leichenverbrennung*, angl. *cremation*]. Combustion et réduction en cendre des cadavres, qu'on a proposé de substituer à l'inhumation dans l'intérêt de l'hygiène publique, sans préjudice pour le respect dû aux restes humains, qui seraient conservés comme chez les Romains, etc., où elle était en usage. En employant des foyers à gaz tels que ceux qui sont en usage dans la métallurgie, les corps sont promptement et complètement consumés sans odeur ni fumée, et sans danger pour la salubrité publique. La crémation ferait disparaître, avec les cimetières, les causes d'altération de l'air par les émanations, et des eaux potables par les infiltrations qui en proviennent. Elle est en usage à Milan, d'une manière facultative.

CRÈME. s. f. [*cremor*, all. *Rahm*, angl. *cream*, it. et esp. *crema*]. Matière épaisse, onctueuse, d'un blanc jaunâtre, agréable au goût, qui s'élève à la surface du lait abandonné à lui-même ; elle est composée de beaucoup de beurre et d'une certaine quantité de sérum et de matière caséeuse. C'est un aliment très nourrissant et adoucissant, mais indigeste. — *Creme*, préparation alimentaire analogue par la consistance ou la saveur à la crème du lait : telles sont les *cremes de pain*, *de riz*, etc., espèces de bouillies faites avec ces substances cuites dans l'eau ou le lait, édulcorées et aromatisées, que l'on prescrit souvent aux malades dans les convalescences. = En chimie, *creme*, nom ancien des substances qui se réunissent à la surface de certaines dissolutions. — *Creme de chaux*. V. CHAUX (*Lait de*). — *Creme de soufre*. V. SOUFRE. — *Crème de tartre*. V. TARTRATE *acide de potasse*. — *Crème de tartre soluble*. V. TARTRATE *borico-potassique*.

CRÉMENT. s. m. [de *crementum*, accroissement]. La partie absorbée des aliments, par opposition à celle qui est rejetée à l'état d'excrément.

CRÉMEUX, EUSE. adj. Qui a l'apparence de la crème. — *Stomatite crémeuse*. V. MUGUET.

CRÉMOCARPE. s. m. [*cremocarpium*, de κρεμᾶσθαι, être suspendu, et καρπὸς, fruit]. Fruit qui fait corps avec le calice, et se divise en deux coques indéhiscentes, monospermes, restant quelque temps suspendues, par leur sommet, à un axe central grêle (Mirbel).

CRÉMOMÈTRE. s. m. [de *cremor*, crème, et μέτρον, mesure ; all. *Milchmesser*, angl. *cremometer*, it. *cremometro*]. Instrument servant à déterminer la proportion de la matière grasse contenue dans le lait (Banks). Il consiste en une éprouvette à pied de la contenance de 2 décilitres portant une division en demi-décilitres marquée par des traits circulaires, et une échelle de 50 degrés, dont le zéro est placé à la partie supérieure, au niveau du dernier trait circulaire. L'instrument étant plein de lait jusqu'au zéro, on l'abandonne pendant vingt-quatre heures à la température de 12 à 15°. La crème monte peu à peu ; lorsque l'épaisseur en est stationnaire, on lit le nombre de degrés qu'elle occupe la proportion de crème indiquée donne la richesse du lait ; celui qui ne marque pas de 12 à 15 degrés est de mauvaise qualité, ou a été écrémé.

CREMOR. s. m. Mot latin employé en médecine pour désigner une couche d'apparence crémeuse, qui s'élève quelquefois à la surface de certaines urines morbides. V. URINE.

CRÉNATE. s. m. Sel que forme l'*acide crénique*. Les crénates sont amorphes, solubles dans l'eau, non dans l'alcool ; ils se transforment, en brunissant, en *apocrénates*, noirs, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool. Les protocrénates de fer et de manganèse, très assimilables, sont dissous dans certaines eaux naturelles (V. CRÉNATÉ et CRÉNIQUE), tandis que les percrénates forment les dépôts insolubles de ces eaux.

CRÉNATÉ, ÉE. adj. Qui contient des crénates. — *Eaux minérales crénatées*. Celles qui renferment des crénates et des apocrénates, telles que celles de Porla en Suède (Berzelius), de Forges et de Sainte-Allyre en France, qui contiennent des crénates de fer et de manganèse.

CRÉNÉ, ÉE ou **CRÉNELÉ, ÉE.** adj. [*crenatus*]. En botanique, se dit d'une partie pourvue de *crénelures*.

CRÉNELURE. s. f. [*crena*, all. *Kerbzahn*, *Zacke*, angl. *indenting*, it. *merlatura*, esp. *almenage*]. Division qui a la forme d'un angle obtus, et qui n'est inclinée ni vers le sommet ni vers la base de la partie à laquelle elle appartient. — En anatomie, *crénelures* (*denticuli*), petites dents du bord des os du crâne, et servant à leur articulation.

CRÉNIQUE. [de κρήνη, source ; all. *Quellsäure*, angl. *crenic*, it. *crenico*]. — *Acide crénique* ($C^{24}H^{12}O^{16}$). Acide découvert avec l'acide apocrénique ($C^{48}H^{12}O^{24}$), par Berzelius, dans le terreau et dans l'eau de Porla en Suède ; il existe aussi, à l'état de crénate de fer, dans les eaux de Forges et Sainte-Allyre en France. Les acides crénique et apocrénique se forment par décomposition de la cellulose des plantes, et ils empruntent le fer aux filons de sulfure de fer avoisinants.

CRÉOLINE. s. f. Liquide huileux, d'odeur carburée, dérivé de la créosote de houille, miscible à l'alcool et à l'éther, donnant avec l'eau une émulsion (1 à 5 cuillerées par litre d'eau), employée comme antiseptique, pour le pansement des plaies gangreneuses, des ulcères cancéreux, des chancres, et en injections dans les cavités contenant un liquide fétide.

CREOSOL. s. m. ($C^{16}H^{10}O^{4}$). Liquide oléagineux, incolore, d'odeur agréable, de saveur brûlante, insoluble dans l'eau, miscible à l'alcool et à l'éther, qui existe dans la créosote et qu'on obtient par l'action de l'acide sulfurique étendu sur le créosolate de potassium.

CRÉOSOLATE. s. m. Sel obtenu par solution d'un oxyde alcalin hydraté dans la créosote. — *Créosolate de potas-*

sium. Sel cristallisable en aiguilles, soluble dans l'eau, qui s'obtient facilement en mélangeant une solution alcoolique concentrée de potasse avec de la créosote dissoute dans la moitié de son volume d'éther.

CRÉOSOTE ou **CRÉASOTE, KRÉOSOTE**. s. f. [de κρέας, chair, viande, et σώζειν, conserver : qui a la propriété de conserver les substances animales ; all. *Kreosot*, angl. *creasote*, it. *creosota* ou *creosoto*, esp. *creosoto*]. Huile pyrogénée, un peu grasse au toucher, incolore, mais se colorant en brun ambré au contact de la lumière, dont Reichenbach a reconnu l'existence parmi les produits de la distillation du *goudron* (1832), et qui renferme un grand nombre de corps mélangés, et non combinés : les principaux corps contenus dans la créosote du goudron de hêtre, la plus employée en médecine, sont le créosol, le crésylol, le gaïacol et le phénol (Marasse). Sa saveur est âcre, brûlante et des plus caustiques ; son odeur, un peu aromatique, est pénétrante, désagréable, et rappelle celle de la fumée de certains bois. Elle est fluide à — 27°, elle bout à + 200°, sans se décomposer, et se volatilise. L'alcool, l'éther, les acides, les alcalis, les huiles, le naphte, le sulfure de carbone, la dissolvent. Il s'en dissout 1 partie dans 400 d'eau, et la créosote retient un dixième de son poids de ce liquide. La créosote dissout beaucoup de sels et de corps simples (l'iode, le soufre), puis des oxydes alcalins. Elle coagule l'albumine, et possède la propriété de *conserver très longtemps les substances animales*, ce qui la fait employer pour conserver les pièces anatomiques. C'est à elle que la fumée doit son action sur les viandes exposées à son contact; mais l'odeur forte et persistante de la créosote ne permet pas de tirer parti de cette propriété. On l'utilise comme cathérétique dans la carie et la gangrène, particulièrement la carie dentaire. A l'intérieur, on administre la créosote, à la dose quotidienne de 1 à 3 et 4 grammes, en capsules, en pilules, incorporée au vin, à l'huile de foie de morue ou de faine, dans la bronchite chronique et dans la tuberculisation pulmonaire (Bouchard) : les résultats obtenus, diminution et modification de l'expectoration, amélioration de l'état général, etc., du moins chez les phtisiques au premier et au deuxième degré, montrent que cette substance a une action réelle sur le bacille de la tuberculose. On l'emploie aussi en injections sous-cutanées (V. INJECTIONS *huileuses*).

CRÉPITANT, ANTE. adj. [all. *krepitirend*, angl. *crepitant*, it. et esp. *crepitante*]. — *Râle crépitant*. V. RALE.

CRÉPITATION. s. f. [*crepitatio*, de *crepitare*, craquer, pétiller; all. *Krepitiren, Knistern*, angl. *crepitation*, it. *crepitazione*, esp. *crepitacion*]. Bruit réitéré d'une flamme qui pétille, ou de certains sels projetés sur le feu : on se sert plutôt, dans ce dernier cas, du mot *décrépitation*. = En chirurgie, sensation que les fragments d'un os fracturé donnent au chirurgien appliquant les mains sur la partie malade, et la comprimant de manière à produire un frottement des deux fragments. La crépitation peut n'être pas sensible à l'oreille, et cependant être reconnue par le toucher. — Bruit que produit l'air ou un gaz quelconque dans les canalicules pulmonaires, ou dans les aréoles du tissu lamineux des parties emphysémateuses, lorsque l'on comprime ces parties. — *Crépitation douloureuse des tendons*. V. AÏ. — *Crépitation de retour*. V. RALE *de retour*.

CRÉPITUS. s. m. Crépitation brusque et très prononcée.

CRÉPON s. m. V. FARD.

CRÉPU, UE. adj. [*crispus*, οὖλος, all. *kraus*, angl. *crisp*, it. et esp. *crespo*]. Se dit d'une *feuille* à bord très ondulé et chargé de petites rides rapprochées ; et des *cheveux* très frisés naturellement, comme ceux des nègres.

CRÉSOL. s. m. V. CRÉSYLOL.

CRÉSOTIQUE. adj. — *Acide crésotique* ($C^{16}H^8O^6$). Corps cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, moins soluble dans l'eau que l'acide salicylique, dont il est l'homologue : on le prépare en décomposant le crésylol par le gaz carbonique et le sodium, et traitant la masse solide obtenue par l'eau, puis par l'acide chlorhydrique.

CRESSON. s. m. [*nasturtium*, all. *Kresse*, angl. *cress*, it. *crescione*, esp. *berro*]. Nom donné à plusieurs plantes qui sont presque toutes de la famille des crucifères, mais de genres différents. — *Cresson alénois*, ou *de terre* (*cresson des jardins, nasitort, cresson cultivé, passerage cultivée, Lepidium sativum*, L.). Il a une odeur aromatique, une saveur piquante, des feuilles minces, oblongues, découpées profondément; il est antiscorbutique. — *Cresson de fontaine* (*Sisymbrium nasturtium*, L.). Il croît au bord des ruisseaux, a les tiges rampantes, des folioles arrondies, inégales, très glabres, et une saveur piquante particulière; il entre dans la composition du sirop, des sucs et du vin antiscorbutiques (V. ANTISCORBUTIQUE). — *Cresson d'Inde*. La *capucine*. — *Cresson de Para* (*Spilanthes oleracea*, L.). Plante synanthérée du Pérou ; ses feuilles ont une saveur extrêmement âcre, due à une huile volatile qui fait la base du remède odontalgique nommé *paraguay Roux*. — *Cresson des prés*. ou *cresson élégant*. La *cardamine*. — *Cresson sauvage*. Le *Cochlearia coronopus*, L., ou *Senebiera coronopus*, Poiret.

CRÉSYLOL. s. m. [*crésol, phénol crésylique*] ($C^{14}H^8O^2$). Liquide incolore, réfringent, d'odeur de créosote, bouillant à 203°, qui existe dans les créosotes du goudron de houille (Williamson et Fairlie), et, avec l'acide phénique, dans le goudron de bois (Duclos).

CRÉTACÉ, ÉE. adj. [*cretaceus*]. Qui est formé de craie ou qui contient de la craie. — *Cataracte crétacée*. V. CATARACTE. — *Concrétion crétacée*. V. CONCRÉTION. — *Tubercule crétacé*. V. TUBERCULE.

CRÊTE. s. f. [*crista*, λόφος, all. *Kamm*, angl. *crest*, it. et esp. *cresta*]. Proprement, la *caroncule charnue* qui s'élève sur la tête du coq = En anatomie, par analogie de forme, *crête*, saillie osseuse étroite et allongée ; telles sont : la *crête de l'os des iles* ou *crête iliaque*, qui forme le bord supérieur de l'os ilion ; la *crête du tibia*, qui est formée par le bord antérieur de cet os ; et la *crête de l'os ethmoïde*, appelée aussi *apophyse crista-galli* (V. ce mot). — *Crête dentaire* ou *gingivale*. Épaississement gris blanchâtre, relevé en saillie ou crête tranchante, qui se développe aux dépens de la muqueuse gingivale du fœtus, sur la ligne qu'occuperont les dents après leur sortie, et dont le bord libre présente, d'espace en espace, de petites dépressions qui lui donnent l'aspect dentelé. Il s'efface peu à peu à mesure que l'accroissement des follicules arrondit et élargit le bord des mâchoires : à aucune époque il ne présente d'orifices traversant la muqueuse. La *crête gingivale* a été nommée *cartilage dentaire* (*cartilago dentalis*), et considérée comme formée de tissu cartilagineux. Elle n'est cependant composée que par du tissu fibreux, vasculaire, recouvert d'une épaisse couche d'épithélium pavimenteux. — *Crête occipitale*. V. OCCIPITAL (*Os*). — *Crête urétrale*. V. URETRAL. = En pathologie *crête de coq*. V. CONDYLOME.

CRÉTIFICATION. s. f. [de *creta*, craie, et *facere*, faire]. Passage d'un tissu à l'état crayeux ou crétacé.

CRÉTIN. s. m. [de *creta*, craie, à cause du teint blafard ; all. *Kretin, Kreidling*, angl. *cretin*, it. *cretino*, esp. *cretin*]. Individu de l'espèce humaine affecté d'un arrêt et d'une perturbation du développement de la plupart des appareils. A l'âge adulte, il a une taille de moins de cinq pieds, la tête aplatie aux régions temporales, le nez épaté, la mâchoire béante et laissant écouler la salive, la langue épaisse et pendante, les paupières très grosses, les sens, excepté la vue, très obtus. Souvent il a un goitre plus ou moins volumineux. Les crétins sont indolents, d'une malpropreté dégoûtante. On trouve chez eux cette déformation de la tête dite *tête rachitique* (Morel, *Traité des dégénérescences*), caractérisée par la protubérance des bosses frontales et l'agrandissement du diamètre bipariétal, comme chez tous les individus chez lesquels l'ossification se fait avec lenteur (V. Dégradation). Les dents sont mal implantées, développées incomplètement et déformées; souvent il en est qui ne se sont pas montrées; parfois la seconde dentition manque ou se fait très irrégulièrement. Les muscles et les aponévroses, mal développés, laissent s'échapper les viscères sous forme de hernies volumineuses. Physiologiquement, on observe des troubles variés de la digestion (*malacia, pica, pyrosis, voracité*, etc.); le pouls conserve souvent la petitesse et la fréquence qu'il a chez l'enfant; la nutrition imparfaite fait que les chairs et la peau restent flasques, les tissus œdématiés. Les facultés génératrices sont affaiblies, abolies ou perverties. L'hypocondrie, l'hystérie, diverses formes de la manie, sont communes. Mais ce sont surtout les troubles ou l'absence des facultés intellectuelles qui frappent le plus; ils peuvent être portés au plus haut degré de l'idiotie. Des facultés intellectuelles et instinctives, il ne reste alors que quelques-unes de ces dernières, et souvent l'instinct nutritif seul dans ses manifestations les plus intimes, avec ou sans conservation de l'instinct sexuel. Mais tous les crétins ne présentent pas à un egal degré cet état de dégradation physique et morale.

CRÉTINEUX. s. m. Demi-crétin.

CRÉTINISME. s. m. [all. *Kretinismus*, angl. *cretinism*, it. et esp. *cretinismo*]. Maladie endémique dans les vallées basses, profondes et étroites du Valais, la vallée d'Aoste, la Maurienne, une partie de la Suisse, des Pyrénées, du Tyrol, etc. Le crétinisme est cette *dégradation* dans laquelle on observe un arrêt général du développement de l'organisme et particulièrement de l'ensemble des attributs du système nerveux central et périphérique (V. Crétin). Le crétinisme, souvent héréditaire, paraît tenir à l'habitation dans des vallées profondes et humides; on l'a attribué à la mauvaise qualité des eaux dont les habitants font leur boisson; mais les causes en sont encore peu connues et mal déterminées. Les recherches de Grange ont attribué aux terrains magnésiens un rôle dans la distribution géographique du goitre, qui est lié souvent au crétinisme. Les investigations de Chatin, contredites depuis, ont imputé à l'absence de l'iode ces deux affections. Mais ces hypothèses, appuyées sur des données presque exclusivement chimiques, sont infirmées par les observations dans lesquelles les médecins ont tenu compte de l'état de l'atmosphère, de la nature des aliments, des habitations et autres conditions physiologiques d'existence (V. Goitre).

CREUSET. s. m. [*crucibulum*, *catillus*, *fusorius*, all. *Tiegel*, angl. *crucible*, it. *crogiuolo*, esp. *crisol*]. Vaisseau de terre ou de métal, de forme et de grandeur variables, ordinairement rétréci vers son fond, et destiné à être mis au milieu du feu, pour fondre les corps très réfractaires. Les creusets de terre tendre, *creusets de Paris*, sont les moins bons. Ceux de Hesse sont les plus estimés; mais actuellement on en fabrique en France qui peuvent servir à presque toutes les opérations. Le creuset d'argent est remplacé par les creusets de platine, qui sont infusibles au feu des meilleurs fourneaux; mais l'eau régale, la potasse, la soude, la lithine, le soufre, le phosphore, l'arsenic métallique, le mélange de silice et de charbon, les rendent rugueux et cassants.

CREUX. s. m. [*cavum*, κοιλότης, all. *Hohle*, angl. *cavity*, it. *cavo*, esp. *cavidad*]. Nom vulgaire de plusieurs parties du corps offrant une dépression : *creux* (ou *paume*) *de la main* (en latin *vola*); *creux de l'aisselle*, *creux de l'estomac* (ou *épigastre*), *creux du jarret* (ou *creux poplité*), etc.

CREVASSE. s. f. [*rhagas*, ῥαγὰς, all. *Riss*, angl. *crevice*, *cratches*, it. *crepaccia*]. Petite fente longitudinale, plus ou moins douloureuse, de la peau irritée d'une façon superficielle et continue . telles sont les *crevasses* qu'un froid vif et sec détermine aux lèvres ou à la face dorsale de la main, et qui se dissipent ordinairement dès que les parties sont abritées du froid, ou bien à l'aide d'onction, et de lotions adoucissantes ou astringentes. L'aine, l'aisselle, le creux poplité, atteints d'eczéma ou d'impétigo, peuvent aussi être le siège de *crevasses*; de même de l'anus, atteint ou non d'hémorroïdes; de même du mamelon (V. Gerçure *du sein*). Il se fait aussi des *crevasses* à l'urètre, aux tumeurs anévrysmales, etc. . toutefois les crevasses qui survient aux parois des organes creux, des canaux excréteurs ou des gros vaisseaux, par l'effet d'une trop grande distension, reçoivent plutôt le nom de *ruptures*. = En vétérinaire, *crevasse* [angl. *cratches*], fente qui surviennent au pli du paturon et au boulet, chez les chevaux et les ânes; elle y cause un dépôt d'une humeur âcre qui ronge la partie et fait gercer la peau. Elle se complique souvent de fistules synoviales, tendineuses, etc. Des lotions et des bains émollients doivent être employés au début; plus tard, les lotions doivent être astringentes; souvent il faut recourir aux vésicatoires.

CREVETTE. s. f. [*chevrette*; all. *Steuerkrabbe*, angl. *prawn*, *shrimp*, it. *grandchiolino di mare*]. Nom vulgaire de plusieurs espèces de crustacés décapodes, macroures, communs sur les côtes d'Europe, et recherchés comme aliment. Ce sont la *crevette* proprement dite, ou la *salicoque* (*Palæmon squilla*, Fabricius), et le *bouquet* ou *porte-scie* (*Palæmon serratus*, Fabricius). Un autre crustacé très petit, le *Bopyrus palæmonis*, vit en parasite sur leurs branchies, et s'y trouve souvent sous forme d'une petite plaque brune. — *Crevette d'eau douce* ou *des ruisseaux*, *puce d'eau* (*Gammarus fluviatilis*). Nom vulgaire d'un petit crustacé amphipode commun dans nos ruisseaux.

CRI. s. m. [*clamor*, βοή, all. *Schrei*, angl. *cry*, it. *grido*, esp. *grito*]. Voix native, son appréciable, qui, comme tous ceux que produit le larynx, est susceptible de varier de ton, d'intensité et de timbre, et qui se distingue aisément de tous les autres sons vocaux. L'enfant naissant, l'idiot, l'homme sauvage, le sourd de naissance, l'homme civilisé, le vieillard décrépit, peuvent pousser des cris : le cri est donc étroitement lié à l'organisation. Par lui nous exprimons les sensations vives, agréables ou douloureuses. La douleur est souvent la cause des cris des nouveau-nés. Le cri de la douleur est remarquable par sa force, sa fréquence, son opiniâtreté; par l'expression particulière de la physionomie qui l'accompagne, expression que l'on peut difficilement décrire, mais que l'on saisit assez bien. Il est aigu dans diverses maladies, dans la période d'excitation que cause un allaitement insuffisant; plus tard, il devient plaintif et faible. Il est insuffisant dans le muguet, le croup et l'œdème du larynx. V. Expression et Voix. — *Cri hydrencéphalique*. V. Hydrocéphale. = *Cri de l'étain*. V. Étain.

CRIARD, ARDE. adj. — *Timbre criard*. V. Voix.

CRIBLE. s. m. (*cribrum*). *Tamis* à trous très écartés.

CRIBLÉ, ÉE, ou **CRIBLEUX, EUSE.** adj. [*cribratus*, *cribrosus*, de *cribrum*, crible; all. *durchlöchert*, it. *cribroso*, esp. *criboso*]. Qui est percé de trous comme un crible. — *Lame criblée* ou *cribleuse*. Portion horizontale de l'os ethmoïde, percée d'un grand nombre de trous, par lesquels passent les rameaux du nerf olfactif. — *Os cribleux*. L'*os ethmoïde*. — *Tissu cribleux*. Le tissu *lamineux*.

CRIBRATION. s. f. [*cribratio*, all. *Durchsieben*, angl.

cribration, *sifting*, it. *cribazione*, esp. *cribracion*]. En pharmacie, *tamisation* faite à l'aide d'un *crible*.

CRIBREUX, EUSE. adj. Synonyme de *cribleux*.

CRIBRIFORME. adj. [*cribriformis*, de *cribrum*, crible, et *forma*, forme; all. *siebförmig*, angl. *cribriform*, it. *cribriforme*]. Qui a la forme d'un crible. — *Fascia cribriforme* ou *cribriformis*. V. FASCIA. — *Os cribriforme*. L'*os ethmoïde*.

CRICO-ARYTÉNOÏDIEN, IENNE. adj. et s. m. [*crico-arytenoideus*]. — *Muscles crico-aryténoïdiens* [all. *Kehlkopfmuskel*]. Muscles au nombre de deux qui s'attachent aux cartilages cricoïde et aryténoïde : 1° *crico-aryténoïdien postérieur*, étendu de la ligne saillante qui existe sur le milieu de la face postérieure du cartilage cricoïde à la partie externe et postérieure de la base du cartilage aryténoïde; 2° *crico-aryténoïdien latéral*, qui va de la partie latérale du bord supérieur du cartilage cricoïde à la partie externe et antérieure de la base du cartilage aryténoïde. — *Crico-aryténoïdien supérieur*. V. ARYTÉNOÏDIEN.

CRICOÏDE. adj. et s. m. [*cricoides*, de κρίκος, anneau, et εἶδος, forme; all. *ringförmig*, angl. *cricoid*, it. *cricoide*]. Qui a la forme d'un anneau. — *Cartilage cricoïde* (Fabrice d'Acquapendente l'a appelé *cartilage innominé*, quoique le nom de *cricoïde* lui eût été donné par Galien et par Oribase). Cartilage situé à la partie inférieure du larynx, où il forme une espèce d'anneau qui a beaucoup plus d'étendue verticale à la partie postérieure (*chaton du cartilage cricoïde*) qu'à l'antérieure (*arc*). Sa surface intérieure est tapissée par la membrane muqueuse du larynx; l'extérieure s'articule avec les petites cornes du cartilage thyréoïde. Sa circonférence supérieure s'articule en arrière avec les cartilages aryténoïdes, et donne attache, en avant, à la membrane crico-thyréoïdienne; l'inférieure est unie par une membrane fibreuse au premier anneau de la trachée-artère.

CRICO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. et s. m. [*crico-pharyngœus*]. Qui appartient au cartilage cricoïde et au pharynx. — *Muscle crico-pharyngien* [all. *Ring-knorpelschlundmuskel*]. Faisceau musculaire qui fait partie du constricteur inférieur du pharynx (Winslow).

CRICO-THYRÉOÏDIEN, IENNE. adj. et s. m. [*crico-thyreoideus*]. Qui appartient aux cartilages cricoïde et thyréoïde. — *Membrane crico-thyréoïdienne*. Membrane fibreuse qui s'étend du bord supérieur du cartilage cricoïde au bord inférieur du thyréoïde. — *Muscle crico-thyréoïdien* [all. *Ring-Schildknorpelmuskel*]. Petit faisceau charnu triangulaire qui, de la partie antéro-inférieure de la surface externe du cartilage cricoïde, se porte à la partie latérale du bord inférieur et au bord antérieur de la petite corne du thyréoïde. Il tend les cordes vocales, en éloignant le cartilage thyréoïde des aryténoïdes.

CRIMINALITÉ. s. f. Manifestation spéciale d'une déchéance organique, héréditaire ou acquise, dont la folie est une autre manifestation. Il est ordinairement possible de distinguer ceux que l'on appelle *aliénés* de ceux que l'on appelle *criminels*: seulement, cette distinction est affaire de degrés, et les difficultés en sont parfois grandes. Les crimes qui affligent la société sont dus : 1° à des individus dont la nature est radicalement mauvaise et qui, tout en ayant la conscience de la réprobation dont ils sont l'objet et de leur infériorité morale, n'ont pas celle de la nature de leurs actes, du mal qu'ils commettent; 2° à des malades qui, n'ayant pas la juste appréciation de leurs relations avec leurs semblables, agissent en vertu d'impulsions désordonnées, mais logiques, dues à des impressions maladives, passagères ou permanentes; 3° à des déments et à des maniaques; 4° à des individus que les circonstances sociales, la misère ou les relations ont affaiblis et corrompus intellectuellement. Cette classification est assez conforme aux trois catégories établies par Ferrus: 1° condamnés *pervers*, *énergiques* et *intelligents*, qui pèchent sciemment, par organisation ou par système; 2° condamnés *vicieux*, *bornés*, *abrutis* ou *passifs*; 3° condamnés *ineptes* ou *incapables*. Les criminels et les aliénés criminels ne constituent point deux espèces profondément distinctes; les mobiles qui poussent les aliénés aux crimes ne diffèrent point, dans la grande majorité des cas, de ceux qui animent les criminels non aliénés. La loi, n'ayant d'autre but que de préserver la société, soit par la séquestration, soit par l'intimidation, doit atteindre pareillement les aliénés criminels et les criminels non aliénés ou supposés tels; ce qui revient à dire qu'il faut traiter les criminels comme des malades, et les criminels très dangereux comme des malades très dangereux: toute détermination de criminalité doit donc commencer par une question de diagnostic médico-physiologique, de l'ordre de celui dont s'occupe la médecine mentale. Comme il est important de ne retrancher de la société que ceux des criminels, aliénés ou non, qui peuvent être considérés comme incurables, et que l'expérience seule, dans la majorité des cas, peut prononcer sur ce point, il importerait de diriger la justice et la pénalité de manière à laisser au coupable l'occasion et la chance d'une guérison mentale. V. RESPONSABILITÉ.

CRIN. s. m. [*crinis*, poil, θρὶξ, all. *Rosshaar*, angl. *horse-hair*, it. *crine*, esp. *crin*]. Poil rude et long qui garnit le cou et la queue des chevaux et de quelques autres animaux. — *Crin de Florence*. Fil très tenace, formé par un assemblage de tubes séricifères du ver à soie avec leur contenu, et employé comme axe des sondes fines, etc. Ramolli dans l'eau, il sert aussi pour certaines sutures chirurgicales. Il est considéré à tort comme tiré de l'intestin de l'insecte, ou de la racine de certaines plantes. = *Crin végétal*. V. ZOSTÈRE.

CRINAL. s. m. [*crinale*]. Instrument employé autrefois pour comprimer la fistule lacrymale: une de ses extrémités était garnie d'un petit coussinet de crin.

CRINIER. s. m. [all. *Haararbeiter*, angl. *hair-worker*]. Ouvrier employé à travailler les crins: il est exposé à contracter des maladies charbonneuses, dues aux animaux dont les crins proviennent. V. CHARBON.

CRINIÈRE. s. f. Ensemble des crins qui garnissent le cou de certains animaux, aurochs, cheval, etc.

CRINOÏDES. s. m. pl. Animaux formant une classe de la famille des Échinodermes.

CRINON. s. m. [*crino*, de *crinis*, cheveu; all. *Dürrmade*, angl. *crinones*, it. *crinone*]. Nom vulgaire de plusieurs vers nématoïdes. V. SCLEROSTOME. = *Crinon*. Synonyme de *comédon*.

CRISE. s. f. [*crisis*, κρίσις, de κρίνειν, juger; all. *Krise*, angl. *crisis*, it. *crisi*, esp. *crisis*]. Changement qui survient dans le cours d'une maladie, aux approches de la guérison ou de la mort, et s'annonce par quelques phénomènes particuliers, comme une excrétion abondante, une hémorragie considérable, des sueurs, un dépôt dans les urines, etc. La crise est *parfaite* quand elle amène aussitôt le malade à un état de convalescence; *imparfaite*, quand elle produit seulement un soulagement. Elle est *salutaire* ou *fatale*, suivant le résultat. V. DIACRISE. — *Crise métastatique*. V. MÉTASTATIQUE.

CRISPATION. s. f. [*crispitudo*, de *crispare*, rider, froisser; all. *krampfhafte Zusammenziehung*, angl. *crispation*, it. *incrispamento*]. Contraction, resserrement; contraction très faible et involontaire de certains muscles. = Vulgairement, *crispation*, état de spasme qui survient quelquefois chez les personnes nerveuses, les femmes hystériques, etc. V. CONTRACTURE et CRAMPE.

CRISTA-GALLI. Mots latins qui signifient *crête de coq.* — *Apophyse crista-galli* (*crête ethmoïdale*). Éminence comparée à une crête de coq, qui surmonte la surface cérébrale de la lame criblée de l'os ethmoïde, et qui donne attache à l'extrémité antérieure de la grande faux du cerveau.

CRISTAL. s. m. [*crystallum*, de κρύσταλλος, glace ; all. *Kristall*, angl. *crystall*, it. *cristallo*, esp. *cristal*]. Autrefois, exclusivement, produit de la cristallisation transparent comme le cristal de roche, et qu'on croyait résulter d'une opération semblable à celle qui détermine la formation de la glace, seul sens dans lequel les Grecs aient pris le mot *cristal* jusqu'au temps de Platon. || Aujourd'hui, tout solide polyédrique terminé par des facettes planes, unies, régulières, qui sont placées symétriquement les unes par rapport aux autres, et dont les inclinaisons mutuelles suivent des lois déterminables, mais non invariables; car les angles sont constants seulement pour des températures égales dans tous les points de la masse et pour des compositions identiques. V. FORME *cristalline*, SYMÉTRIE, TYPE *cristallin* et VERRE. — *Cristal*, dans l'art de la verrerie, verre blanc d'une grande transparence, plus pesant que les verres ordinaires, et qui contient de l'oxyde de plomb. — *Axe du cristal*. V. SYSTÈME *cristallin*. — *Cristaux hématiques* ou *d'hématine*. V. HEMATOÏDINE. — *Cristaux d'hémine*, *Cristaux du sang*. V. HEMOGLOBINE. — *Cristal minéral*. V. SEL *de Prunelle*. — *Cristaux de lune*. V. AZOTATE *d'argent*. — *Cristal de roche*. V. QUARTZ. — *Cristaux de tartre*. V. TARTRATE *acidule de potasse*. — *Cristaux de Vénus*. V. ACÉTATE *de cuivre*.

CRISTALLIN, INE. adj. [*crystallinus*]. Qui a la transparence du cristal. — *Capsule cristalline*. V. CRISTALLOÏDE. — *Cataracte cristalline*. V. CATARACTE. — *Forme cristalline*. V. FORME. — *Lentille cristalline*. V. CRISTALLIN. s. m. — *Système cristallin*. V. SYSTÈME. — *Type cristallin*. V. TYPE.

CRISTALLIN. s. m. [*lens crystallina*, all. *Kristallkorper*, angl. *crystalline lens*, it. *cristallino*, esp. *cristalino*]. En anatomie, corps lenticulaire, placé entre l'humeur aqueuse et le corps vitré, à la réunion des deux tiers postérieurs de l'œil avec son tiers antérieur, et maintenu dans cette position par la membrane hyaloïde. Le diamètre de cette lentille, qui est biconvexe, est de 9 à 10 millimètres, et son épaisseur de 4 1/2 à 5, chez l'adulte; son axe correspond au centre de la pupille; sa face postérieure est la plus convexe à tout âge; cette convexité est plus marbuée chez l'enfant que chez l'adulte et le vieillard (fig. 114). Un peu rougeâtre chez le fœtus, parfaitement transparent chez l'adulte, le cristallin est légèrement jaunâtre chez le vieillard, et cette teinte, augmentant insensiblement, diminue sa diaphanéité : elle est surtout prononcée au centre de la lentille, dont la consistance est aussi plus grande que les couches superficielles, ce qui lui a fait donner le nom de *noyau*. Il est entouré exactement par la *capsule cristalline* (V. CRISTALLOÏDE), qu'on parvient rarement à enlever sans que quelques fragments des couches superficielles de la lentille y demeurent adhérents. Lorsque sa capsule est intacte, il est élastique et résiste à la pression ; dès qu'elle est ouverte, il sort sous forme d'une masse molle, réfringente (V. CRYSTALLINE), en même temps que s'écoule une petite quantité de liquide, appelé *humeur de Morgagni*, qui n'existe que sur le cadavre. Quant au tissu propre du cristallin, il est composé de deux espèces de fibres, formant des couches distinctes. Les unes, *fibres à noyaux*, ou mieux *tubes*, car elles sont *creuses*, sont plus superficielles; elles forment une couche de 2 à 4 dixièmes de millimètre à la surface du cristallin. Elles sont disposées parallèlement, larges de 7 à 9 millièmes de millimètre, aplaties, à bords nets, finement granuleuses à l'intérieur, et offrant d'espace en espace des noyaux sphériques ou ovoïdes, larges de 6 millièmes de millimètre, qui leur donnent un aspect caractéristique. Elles s'altèrent beaucoup dans la cataracte, et perdent souvent leurs noyaux. Ce sont elles qui forment la couche molle, blanchâtre, facile à détacher, de la surface de cet organe cataracté. Les autres fibres, *fibres dentelées*, forment le noyau du cristallin, sa partie la plus dense; elles sont un peu plus étroites que les précédentes, et un peu plus minces, plus transparentes, plus pâles, sans granulations à l'intérieur, dans l'état normal. Leurs bords sont finement dentelés chez l'homme, d'où leur nom; profondément crénelés chez les poissons. Avec l'âge, elles deviennent finement granuleuses, et le sont beaucoup dans les cas de cataracte. Ces fibres, un peu raboteuses sur les bords, s'engrènent les unes dans les autres, par leurs inégalités: ce qui fait que celles d'une même couche tiennent bien plus fortement ensemble par leurs bords latéraux qu'elles n'adhèrent par leurs faces aux faces de la couche susjacente et de la couche sous-jacente. D'où il résulte qu'il est facile, surtout après l'immersion dans l'acide chlorhydrique, de diviser le cristallin en lames qui s'emboîtent les unes dans les autres, et qui sont plus serrées vers le centre. Chaque lame répète la forme de la capsule, et dans chacune d'elles les fibres se dirigent de l'extrémité antérieure de l'axe de la lentille à la postérieure, en passant sur le bord externe de cette même lentille, avec cette particularité, que les pôles de l'axe ne sont pas de simples points, mais des figures de forme et de largeur déterminées, ce qui permet aux fibres, s'écartant les unes des autres, de ne pas aller en s'élargissant, comme elles devraient faire si elles partaient d'un seul point pour aboutir à un autre. La figure tracée sur la face antérieure du cristallin est un triangle dont les côtés, courbes et concaves en dehors, sont formés par trois lignes ou espaces étroits, qui rayonnent du centre de cette face vers la circonférence, à la manière de méridiens, en divergeant sous un angle de 120° : ces lignes se portent, l'une directement en haut, les deux autres obliquement en bas. A la face postérieure existent aussi trois méridiens rayonnant vers la circonférence, mais dans une direction inverse de celle qu'ils suivent à la face antérieure : de sorte qu'il y en a deux obliques ascendants, et un vertical descendant, et que les rayons d'une face correspondent aux espaces interradiaux de l'autre ; de plus, sur cette face postérieure, le rayon inférieur se bifurque très près du centre, et la figure a l'aspect d'un carré plus souvent que d'un triangle. A l'état normal, ces méridiens se présentent comme autant de petits espaces clairs rayonnants, surtout dans les cristallins d'enfants; mais dans certains états morbides, ils deviennent blanchâtres, plus ou moins opaques, par la présence de granulations dans les éléments situés à leur niveau : c'est ce qui se présente dans la *cataracte à trois branches*. A partir du point où les fibres sont interrompues par les méridiens, la surface du cristallin se divise, sous une légère pression, en trois segments, dont chacun à son tour se subdivise aisément aussi en parties régulières. Le cristallin doit naissance à un prolongement digitiforme de l'épiderme de l'embryon, avec l'extérieur duquel il communique encore dans l'origine, par le moyen d'un étroit conduit. Extrait de sa capsule, il se régénère

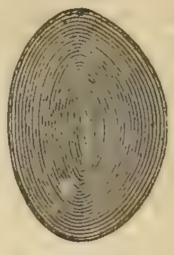
FIG. 114

en partie aux dépens de cette dernière, lorsqu'elle n'a pas été trop altérée, l'expérience le prouve sur les animaux; mais, chez l'homme, il n'existe aucun fait montrant d'une façon certaine la régénération, après l'opération de la cataracte, d'un cristallin remplissant la fonction d'accommodation qui lui est normalement dévolue. — *Cellules du cristallin* [all. *Linsenkugeln*, *globuli lentis*, *globules du cristallin* ou *de Morgagni*, *globules* ou *cellules de l'humeur de Morgagni*]. Cellules qui, d'après Robin, forment les tubes à noyaux avec une *couche* de consistance *gommeuse*, molle, appelée aussi *couche de Morgagni*, immédiatement derrière la couche épithéliale qui tapisse la face interne de la cristalloïde antérieure, en s'avançant à peine sur la face postérieure du cristallin. Dissociées après la mort par décomposition cadavérique, elles se réduiraient en un liquide tenant en suspension des granulations et des gouttes pâles, incolores (*humeur de Morgagni*). C'est par une destruction morbide analogue, avec production de gouttes et de granulations, que se produirait la *cataracte liquide*, *cystique* ou *morgagnienne*. Polyédriques par compression réciproque, larges de 4 à 7 centièmes de millimètre, elles sont très pâles, incolores, sans granulations : il en est quelques-unes sans noyaux, et dans toutes le noyau se forme après la cellule. L'existence de ces cellules est généralement admise chez le fœtus ; mais, tandis que, d'après Robin, elles persistent toute la vie, Kölliker, Stricker, Arnold, etc., les regardent comme des éléments épithéliaux en voie de transformation, de sorte qu'après la naissance elles se confondraient avec les tubes à noyaux du tissu de la lentille.

CRISTALLINE. s. f. [all. *Kristallbläschen*, angl. *crystallina*, it. *cristallina*, esp. *cristalina*]. Nom vulgaire de vésicules d'herpès ou de phlyctènes aqueuses, molles, transparentes, réunies quelquefois en grappe, et environnées d'un cercle rouge, qui surviennent au prépuce, au gland, quelquefois au pourtour de l'anus, ou, chez les femmes, aux grandes et petites lèvres, soit par un froissement trop violent ou une sorte de contusion de ces organes dans l'acte vénérien, soit par toutes les causes amenant l'*herpès* du prépuce ou de la vulve. = *Cristalline*. Un des noms de l'aniline. = Substance particulière du cristallin. V. CRYSTALLINE.

CRISTALLINIEN, IENNE. adj. — *Appareil cristallinien*. La *cristalloïde* et le *cristallin*.

CRISTALLISABILITÉ. s. f. Propriété de cristalliser, d'affecter la forme cristalline.

CRISTALLISABLE. adj. Se dit d'un corps qui peut prendre une forme cristalline.

CRISTALLISATION. s. f. [all. *Kristallisirung*, angl. *crystallisation*, it. *cristallizzazione*, esp. *cristalizacion*]. Phénomène par lequel certains corps prennent des formes polyédriques régulières ou symétriques, soit en passant de l'état liquide ou gazeux à l'état solide, soit en se séparant d'une dissolution ou d'un composé dont ils faisaient partie avec assez de lenteur pour que leurs particules puissent se réunir dans le sens où elles exercent la plus grande action mutuelle. — *Eau de cristallisation*. V. EAU.

CRISTALLISÉ, ÉE. adj. [κρυσταλλισθεὶς]. - *Sang cristallisé*. V. HEMOGLOBINE.

CRISTALLITE. s. m. (Vogelsang). Groupe sphéroïdal microscopique de cristaux aciculaires soudés en masses ayant l'aspect de cellules, que forment les carbonates et autres sels calcaires, etc., dans les liquides organiques.

CRISTALLO-ÉLECTRIQUE adj. Se dit d'un phénomène électrique ayant lieu dans certains cristaux soumis à l'action de la chaleur, comme la tourmaline et la topaze.

CRISTALLOGÉNIE. s. f. [de *cristal*, et γένεσις, production]. Science qui traite de la formation des cristaux. V. FORME *cristalline*.

CRISTALLOGRAPHIE. s. f. [*crystallographia*]. Science qui décrit les cristaux. V. SYSTEME *cristallin* et TYPE *cristallin*.

CRISTALLOGRAPHIQUE. adj. [*crystallographicus*]. Qui a rapport à la cristallographie.

CRISTALLOÏDE. adj. et s. m. Corps cristallisable, par opposition aux *colloïdes*. V. DIALYSE.

CRISTALLOÏDE ou **CRYSTALLOÏDE** s. f. [κρυσταλλοειδὴς, de κρύσταλλος, et εἶδος, forme]. La capsule du cristallin. Sa substance a une certaine résistance, et, lorsqu'on la brise, les bords de la déchirure sont remarquables par la régularité des angles qu'ils limitent, et par la netteté des plis qu'ils présentent lorsqu'ils ont été froissés sous le microscope. Elle offre deux moitiés semblables par la parfaite homogénéité et la transparence . le segment antérieur, qui plonge dans l'humeur aqueuse, est la *cristalloïde antérieure;* le segment postérieur, ou *cristalloïde postérieure*, fait saillie dans le corps vitré. Ces deux moitiés diffèrent l'une de l'autre en ce que l'antérieure est du double plus épaisse que la postérieure : celle-ci a 17 millièmes de millimètre; l'antérieure, 30 à 35 millièmes. Le changement d'épaisseur a lieu brusquement au niveau de la circonférence du cristallin. Sur le fœtus, la cristalloïde postérieure diffère, en outre, de l'antérieure par la présence du réseau capillaire provenant de l'artère hyaloïdienne, dont les capillaires terminaux envoient leurs extrémités dans le réseau veineux de la circonférence de la pupille (V. PUPILLAIRE). Toute la surface externe de la cristalloïde est tapissée d'une rangée unique de cellules épithéliales très minces, pavimenteuses. Sur la face interne de la cristalloïde antérieure existent aussi des cellules épithéliales, régulières, finement granuleuses, susceptibles d'altérations séniles ou pathologiques. Outre cette couche admise par tous les histologistes, entre elle et les tubes à noyaux du cristallin, existerait, d'après Robin, une seconde couche de cellules, qu'il appelle *cellules du cristallin*, et qui sont généralement considérées comme n'existant que chez le fœtus [V. CRISTALLIN] (*Cellules du*).

CRISTALLOÏDITE. s. f. Inflammation supposée du cristallin ou de sa capsule.

CRISTALLOTECHNIE. s. f. [de κρύσταλλος, et τέχνη, art]. Art d'obtenir des cristaux complets avec les diverses modifications dont chacun d'eux est susceptible.

CRISTATELLES. s. f. pl. *Bryozoaires* d'eau douce.

CRITHE. s. f. [*crithe*, κριθὴ]. L'*orgelet*.

CRITIQUE. adj. [*criticus*, κρίσιμος, all. *kritisch*, angl. *critical*, it. et esp. *critico*]. Qui a rapport aux crises. — *Jours critiques* ou *décrétoires* (*dies judicatorii*). Nom donné autrefois à certains jours où l'on avait cru remarquer de préférence l'apparition des phénomènes précédant ou accompagnant la terminaison de diverses maladies. D'après Hippocrate et Galien, le septième jour est le jour critique par excellence : presque toutes les crises qui ont lieu ce jour-là sont favorables. Ensuite viennent, dans l'ordre de leur efficacité, le quatorzième, le neuvième, le onzième, le vingtième ou le vingt et unième, le dix-septième, le cinquième, le quatrième, le troisième, le dix-huitième, le vingt-septième ou le vingt-huitième. Le sixième jour était surnommé, par Galien, *le tyran*, parce que les crises qui s'y opèrent sont le plus ordinairement funestes. Après lui, les plus défavorables sont le huitième, le dixième, le douzième, le seizième, le dix-neuvième. Le treizième n'est ni heureux ni malheureux. Les crises heureuses sont ordinairement annoncées par des signes favorables qui se montrent environ trois jours auparavant (*jours indicateurs*) . ainsi on voit, le quatrième, si l'on peut espérer une crise le septième ; de même le onzième est *indicateur* du quatorzième, le dix-septième du vingtième. — *Temps* ou *âge critique*. L'époque de la vie des femmes à laquelle cesse la menstruation. L'épithète de *critique* a été donnée à cet âge, à cause des indispositions ou des maladies qui y sont fréquentes.

CROCÉTINE. s. f. ($C^{68}H^{46}O^{11}$). Produit du dédoublement de la crocine par les acides sulfurique ou chlorhydrique faibles. Elle constitue une matière colorante rouge.

CROCHET. s. m. [*hamus, uncus, uncinus*, ἄγκιστρον, all. *Haken*, angl. *crotchet*, it. *uncinetto*, esp. *garabatillo*]. En zoologie, toute partie aiguë par laquelle un animal se fixe sur une surface quelconque : les *cestoïdes*, les *échinocoques*, sont munis de crochets. — Chez les serpents, dent cannelée et fistuleuse, communiquant ou non avec une glande à venin. = En anatomie, *crochet d'un os*, apophyse recourbée de cet os [V. Crochu (*Os*)]. — *Crochet* (*hamulus, rostrum laminæ spiralis*). La portion complètement libre de la lame spirale osseuse du limaçon de l'oreille. — *Circonvolution en crochet*. V. Circonvolution. = En chirurgie, tout instrument formé d'une tige métallique recourbée à l'une de ses extrémités. ‖ Particulièrement, instrument *aigu* ou *mousse*, employé autrefois par les accoucheurs pour extraire le fœtus. — Les *crochets aigus*, destinés à pénétrer dans le tissu des parties, ne doivent être appliqués que sur le fœtus mort, après la céphalotripsie. On en a imaginé un grand nombre, de simples et de doubles, montés sur un manche. Dans celui de Fabrice de Hilden, une pièce mobile, appelée *défenseur*, forme d'abord un angle droit avec la tige, puis, en glissant le long de la tige, se recourbe de manière que son extrémité vient répondre à la pointe du crochet. Dans celui de Saxtorph, une pointe mobile restait appliquée contre la tige pendant l'introduction de l'instrument ; on formait ensuite l'anse du crochet au moyen d'un ressort adapté à la jonction du manche et de la tige. Le crochet de Levret se composait de deux tiges d'acier : l'une, longue de 20 centimètres, était aplatie en fer de lance à son extrémité, et recourbée de manière que sa pointe lui était parallèle ; l'autre tige, de même longueur que la première, au lieu d'être recourbée comme elle, présentait, à son extrémité, une espèce de gaine destinée à recevoir et à cacher le crochet de la tige courbée : ces deux tiges étaient montées chacune sur un manche d'ébène, et les deux manches adaptés de manière à glisser l'un sur l'autre sans pouvoir s'écarter. Les accoucheurs imaginèrent ensuite des *crochets-forceps* tels que ceux de Mesnard, de Levret, de Smellie, de Baudelocque, de Coutouly. — Le *crochet mousse*, le seul que l'on emploie aujourd'hui, est composé d'une tige de fer cylindrique, légèrement conique, et longue de 13 à 16 centimètres. Son extrémité se recourbe, et forme un arc de cercle dont le sinus est assez ouvert pour embrasser facilement l'aine, l'aisselle ou le jarret, et dégager une partie du fœtus, afin de faciliter l'expulsion. Le sommet du crochet est arrondi, olivaire et un peu renflé, et ne peut déchirer les organes sur lesquels on l'applique. La partie inférieure de la tige est enchâssée dans un manche d'ébène taillé à pans et garni d'un petit bec qui regarde celui de l'instrument, pour qu'on reconnaisse facilement la direction de ce dernier lorsqu'il est appliqué. — *Crochet à décollation*. Instrument consistant en une tige d'acier arrondie, longue de 32 centimètres, recourbée en crochet à son extrémité supérieure, qui est munie d'un bouton de la grosseur d'un pois, et terminée, à l'autre extrémité, par un manche transversal en corne, garni d'une plaque en ivoire sur celle de ses faces qui est tournée du même côté que le crochet. L'instrument étant appliqué sur le cou du fœtus, quelques mouvements de rotation lui sont imprimés par la main qui tient le manche, et qui exerce en même temps une traction continue de haut en bas : les vertèbres cervicales se luxent, et les parties molles du cou sont facilement et complètement divisées (C. Braun). = En vétérinaire, *crochets* ou *dents angulaires*, quatre dents qui, chez le cheval et les espèces du même genre, sont placées (deux à chaque mâchoire, une de chaque côté) dans l'espace interdentaire, plus près de la dent du coin que la première molaire. Ces dents sortent à l'âge de quatre ans. Leur partie libre a une forme pyramidale ; elle se termine en une pointe cannelée du côté interne, un peu rayée du côté externe ; leur racine est courbée en arc. Les femelles présentent quelquefois des rudiments de crochets semblables, et l'on a donné l'épithète de *bréhaignes* (stériles) aux juments chez lesquelles on rencontre cette disposition, parce qu'on les croyait stériles.

CROCHU, UE. adj. [*uncinatus, hamatus*, all. *hakicht*, angl. *crooked*, it. *uncinato*, esp. *ganchoso*]. Courbé en crochet. — *Os crochu* ou *unciforme*. Quatrième os de la seconde rangée du carpe, qui présente en avant et en dedans une éminence recourbée à laquelle s'attachent le ligament annulaire antérieur du carpe, et les muscles court adducteur et court fléchisseur du petit doigt ; il s'articule avec le semi-lunaire, le grand os, le pyramidal, le quatrième et le cinquième métacarpien.

CROCIDISME ou **CROCYDISME**. s. m. Variété de *carphologie*.

CROCINE. s. f. ($C^{58}H^{42}O^{30}$). Glycoside retirée du *Gardenia grandiflora* et du safran. Elle est pulvérulente, rouge, très tinctoriale. V. Crocétine.

CROCIQUE ou **CROCONIQUE**. adj. — *Acide crocique*. V. Rhodizonique.

CROCODILIENS. s. m. pl. Ordre de reptiles, à divisions écailleuses de l'épiderme très prononcées, larges sur le dos ; queue aplatie de chaque côté ; pieds postérieurs à quatre doigts palmés ; langue charnue, peu mobile ; cloaque ovale en long ; un pénis ; cœur à quatre cavités complètes ; tympan profond, pouvant être fermé.

CROCONATE. s. m. Sel formé par l'acide croconique.

CROCUS. s. m. V. Safran. = En chimie, *crocus metallorum* (*safran des métaux*). V. Oxysulfure *d'antimoine*.

CROISÉ, ÉE. [*cruciatus*, all. *gekreuzt*, angl. *crossed*, it. *incrocciato*, esp. *cruzado*]. Se dit, en botanique, d'une partie d'un végétal, telle que la corolle, dont les divisions, au nombre de quatre, sont étalées en croix. Lorsque deux de ces parties sont sur un plan, et les deux autres sur un autre plan, on les dit *à paires croisées* (*decussatæ*). = En anatomie, *ligaments croisés*, deux ligaments très forts, situés à la partie postérieure de l'articulation fémoro-tibiale : l'un est *antérieur*, et se porte d'un enfoncement situé au devant de l'épine du tibia à la partie postérieure interne du condyle externe du fémur ; l'autre est *postérieur*, et s'étend de la partie postérieure de l'épine du tibia à la partie antérieure externe du condyle interne, en se croisant avec le premier.

CROISEMENT. s. m. [all. *Kreuzung*, angl. *crossing*]. Accouplement de deux individus appartenant à deux espèces ou à deux races différentes. Il a pour but la création d'une race intermédiaire, ou le transport, dans une race, des qualités, des aptitudes d'une autre race. L'amélioration par le croisement s'effectue presque toujours par la voie des mâles, parce que les mâles transmettent plus sûrement que les femelles les caractères de leur race ; parce qu'un plus petit nombre d'individus suffit à une amélioration ; parce que les mâles supportent mieux les inconvénients de l'importation, et que les femelles indigènes communiquent aux produits plus de dispositions à l'acclimatement. Pour ces améliorations, le croisement exige une attention persévérante dans le choix des reproducteurs, autrement il conduit à la variabilité désordonnée (V. Variabilité). Le produit de deux reproducteurs de races différentes s'appelle *premier métis; demi-sang*, lorsque l'un des reproducteurs est de pur sang. Le produit de l'accouplement d'un premier métis avec un individu d'une des races primitives s'appelle *deuxième métis* ou *trois quarts de sang*. On dit aussi *troisième métis*, *quatrième métis*, etc. La transformation n'est jamais rigoureusement complète; il reste toujours dans le dernier produit obtenu une portion de sang de la race transformée. — Dans le genre humain, les croisements ethniqu donnent souvent des formes nouvelles et belles, ma n'améliorent pas les races au point de vue de la santé, la longévité, ni des qualités intellectuelles et sociales. Les individus supérieurs sont souvent ceux qui reproduisent par atavisme des exemples du type générateur. V. ATAVISME et SÉLECTION.

CROISER (SE). v réfl. Se dit d'un cheval dont les deux bipèdes latéraux ne suivent pas la même ligne dans la marche en avant, et dont les hanches vacillent de côté et d'autre : c'est un indice de faiblesse, de fatigue excessive ou de mauvaise éducation.

CROISETTE. s. f. V. GENTIANE.

CROISSANCE. s. f. [*incrementum*, αὔξησις, all. *Wachsthum*, angl. *growth*, it. *crescenza*, esp. *crecimiento*]. Développement progressif du corps, particulièrement en hauteur, d'où résulte la *taille* plus ou moins élevée. C'est dans les premiers temps de la vie que la croissance est le plus rapide. La figure 115 indique la taille moyenne d'année en année, depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte, en supposant une population dont la taille moyenne, complètement développée, soit de 1684 millimètres. Les chiffres de la rangée inférieure indiquent l'âge; chaque ligne verticale qui part d'un de ces chiffres s'unit à angle droit avec une ligne horizontale à l'extrémité de laquelle la taille correspondante est indiquée en millimètres. Au moment de la naissance, l'enfant a, terme moyen, 490 millimètres; dans la première année, la croissance est d'environ 2 décimètres, c'est-à-dire d'environ 1/16 de l'accroissement total; dans la seconde année, elle est moitié moins rapide; de l'âge de quatre à cinq ans, jusqu'à celui de la puberté, elle n'est, dans le même espace de temps, que d'environ 1/21 de l'accroissement total. — Le développement du corps humain en largeur et en épaisseur est, au contraire, plus lent dans les premières années de la vie que vers l'âge de quinze à vingt ans; c'est vers quarante ans pour l'homme, et vers cinquante ans pour la femme, que ce développement est le plus complet.

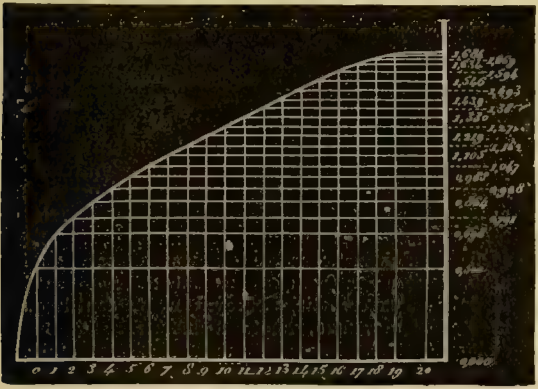

FIG. 115.

CROISSANT. s. m. [angl. *pumiced feet*]. En vétérinaire, tumeur de la sole qu'on observe souvent sur les chevaux affectés de la fourbure. C'est le résultat de la déviation de l'os du pied, qui, étant porté en arrière, pousse et soulève la corne. La paroi devient de plus en plus déprimée, et présente des cercles dont le nombre et la grosseur varient. Quelquefois le croissant est peu étendu et peu élevé; d'autres fois il dépasse le bord inférieur de la paroi, et déforme entièrement le dessous du pied. Dans le premier cas, il faut enlever toute la partie exubérante de la muraille; dans le second, il n'y a pas de ressource.

CROIX. s. f. [*crux ferrea*, all. *Kreuz*, angl. *cross*, it. *croce*, esp. *cruz*]. Machine proposée par Heister pour maintenir réduites les fractures de la partie moyenne de la clavicule. C'est une sorte de T en fer, fixé à une ceinture par l'extrémité inférieure de sa partie verticale, et dont les branches transversales sont garnies de courroies qui tirent fortement les épaules en arrière. — *Croix de Malte*. V. COMPRESSE. — *Croix de Saint-André*. V. CHIASTRE.

CROSSE. s. f. [*arcus*]. En anatomie, courbure artérielle qui a la forme d'une crosse : *crosse de l'aorte* (V. AORTE). = *Préfoliation en crosse* (*folia circinalia*). Celle dans laquelle la partie supérieure des feuilles est enroulée de haut en bas le long de la nervure moyenne (*fougères*, *drosera*).

CROTALE. s. m. [*crotalus*, all. *Klapperschlange*, angl. *rattle-snake*, it. *crotalo*]. Genre de serpents de l'ordre des solénoglyphes, famille des crotalidés, caractérisé par des étuis cornés, articulés, mobiles, enveloppant la dernière vertèbre caudale, restant ainsi retenus les uns à la suite des autres, et pouvant s'y mouvoir à la volonté de l'animal avec un bruit analogue à celui des feuilles sèches. Le venin de ces animaux tue en quelques minutes; il conserve son activité presque entière sur les squelettes de têtes sèches ou chez les animaux conservés dans l'alcool (V. VENIN): aussi doit-on les manier avec précaution. De tous les remèdes conseillés contre la morsure, le seul actuellement adopté, d'après des résultats certains obtenus sur l'homme, consiste à faire tout de suite une ligature au-dessus de la morsure, et à maintenir le blessé dans l'état d'ivresse pendant douze à vingt-quatre heures à l'aide des boissons alcooliques employées aussitôt que possible après la blessure. Celle-ci doit être incisée et lavée avec l'alcool, ou cautérisée avec les caustiques liquides, si l'on peut agir quelques minutes après qu'elle a été faite. L'animal ne cherche à mordre que lorsqu'il est touché ou attaqué; il n'est agile que dans les grandes chaleurs. Toutes les espèces sont de l'Amérique du Nord : ce sont le *serpent à sonnettes* (*Crotalus durissus*, L.); le *Crotalus horridus*, et le *Crotalus miliaris*, L. En faisant mordre des pigeons par le *Crotalus geminus*, Brainard, de l'État de l'Illinois, a reconnu : 1° changement de forme des globules sanguins qui se rapprochent de l'état sphérique; 2° abondance de corpuscules blancs se groupant en masses mamelonnées; 3° non-coagulabilité de la fibrine ou non-rétraction, d'où liquidité du sang dans les cavités du cœur; 4° chez les mammifères, hémorragies par les muqueuses, et taches pétéchiales sur la peau. Ce médecin retarde l'absorption du poison par l'action des ventouses, puis infiltre dans la plaie et les parties environnantes une solution aqueuse de lactate de fer, ou mieux d'iodure de potassium, à l'aide d'une petite seringue.

CROTALIDÉS. s. m. pl. Famille de serpents de l'ordre des solénoglyphes, caractérisée par une fossette ou excavation située de chaque côté de la tête, entre l'œil et la narine.

CROTAPHITE. s. m. [*crotaphita*, κροταφίτης de κρόταφος, tempe; angl. *crotaphites*, it. *crotafite*, esp. *crotafitas*]. Synonyme de *temporal*. V. TEMPORAL (*Muscle*).

CROTON. s. m. [*croton*, L., all. *Kroton*, *Krebsblume*, angl., it. et esp. *croton*]. Genre de plantes (monœcie monadelphie, L., euphorbiacées, J.) dont plusieurs espèce jouissent de propriétés très actives. — *Croton antisyphiliticum*, Mart., et *campestre*, Aug. Saint-Hil., arbrisseaux dont les feuilles sont employées, au Brésil, comme antisyphilitiques et diurétiques. — *Croton cascarilla*, L., *Cr. Elutheria*, Swartz. V. CASCARILLE. — *Croton lacciferum*, L. V. LAQUE. — *Croton Moluccanum*, L. V. NOIX *de Bancoul*. — *Croton pseudo-China*, Schlecht. V. COPALCHI. *Croton sebiferum*, L. V. ARBRE *à suif*. — *Croton tiglium*, L. Arbrisseau des Moluques, qui fournit le *bois des Moluques* (V. BOIS), et dont les graines, dites *graines de Tilly* (V. GRAINE), donnent par expression l'*huile de croton* (V. HUILE), contenue dans l'albumen qui entoure l'embryon. — *Croton tinctorium*, L. V. TOURNESOL.

CROTONATE. s. m. Sel formé par l'acide crotonique : les crotonates sont cristallisables.

CROTONCHLORAL ($C^4HCl^3O^2$). Corps obtenu en faisant agir le chlore sur l'aldéhyde pure. On emploie son hydrate, qui est cristallisé en paillettes blanches, soyeuses, et qui a une saveur âcre, caustique, et une odeur qui rappelle celles du camphre, du chloral et du chlore. Il est trop caustique pour être usité en injections hypodermiques. A l'intérieur, on le donne depuis 25 centigr. jusqu'à 1 gramme, en surveillant son action, qui est toxique, et parfois insidieuse.

CROTONE (ÉCOLE DE). École médicale qui fut célèbre dans la haute antiquité et qui siégeait à Crotone, ville grecque située sur la côte d'Italie. Cette école, ainsi que celle de Cyrène, ville grecque de la côte d'Afrique, est citée par l'historien Hérodote. Il ne nous reste rien des travaux de ces deux écoles ; mais, quand on voit, dans les écrits d'Hippocrate, une pratique habile et assurée par une longue expérience, quand on y rencontre l'indication d'un arsenal chirurgical et une multitude de préparations pharmaceutiques, quand on l'entend citer les anciens, et présenter la médecine comme occupant un personnel nombreux, on demeure convaincu que longtemps avant lui, à Crotone et à Cyrène, et sans doute ailleurs, la médecine avait été l'objet d'une culture active.

CROTONINE. s. f. [all. *Krotonin*, it. et esp. *crotonina*]. Substance encore peu connue, peut-être alcaloïde, que Brandes dit exister dans les graines du *Croton tiglium*, L.

CROTONIQUE. adj. — *Acide crotonique* [all. *Krotoninsäure*] ($C^8H^6O^4$). Acide préparé par Pelletier et Caventou, en saponifiant avec la potasse l'*huile de Croton tiglium*. C'est un liquide huileux, incolore, qui se solidifie à — 5° et se volatilise sensiblement à + 2 ou 3°, en répandant une odeur désagréable et des vapeurs irritantes.

CROTONOL. s. m. Huile visqueuse, incolore ou légèrement jaunâtre, d'odeur spéciale, qui forme le principe vésicant de l'*huile de croton* (Schitppe). Il est rubéfiant de la peau, mais non purgatif.

CROTONYLÈNE. s. m. (C^8H^6). Carbure d'hydrogène liquide au-dessous de + 15°, d'odeur alliacée, brûlant avec une flamme fuligineuse (Caventou). L'acide crotonique peut être considéré comme un produit d'oxydation de ce carbure.

CROUP. s. m. [all. *häutige Bräune*, angl. *croup*, it. *croup*, esp. *crup* ; *suffocatio stridula*, F. Home, *cynanche stridula*, Wahlbaum, *angina suffocatoria*, Bard, *angina trachealis*, Rush, *morbus strangulatorius*, Starr, *angina membranacea sive polyposa*, Michaelis, etc. ; *diphtérite laryngée*, *diphtérite trachéale* (Bretonneau), *laryngite croupale* ou *pseudo-membraneuse*]. Mot d'origine écossaise, conservé en français pour désigner une laryngite aiguë, caractérisée par la formation de fausses membranes à la surface de la muqueuse du larynx. Le croup est sporadique, épidémique et endémique ; il est probablement inoculable et contagieux, et, quoique ce dernier fait ne soit pas absolument démontré, on doit éloigner les enfants de la maison où se trouve un croupeux. On l'observe particulièrement dans les lieux bas et humides, surtout dans la saison des pluies, et chez les enfants de deux à huit ans. Le plus souvent, le croup est la manifestation d'un état général, constitutionnel, infectieux, la diphtérite : c'est ce qui arrive toujours chez l'enfant ; cependant, quelques auteurs décrivent un croup local, de cause externe, non toxique (Jaccoud) : cette dernière forme, si elle existe, ne se montre que chez l'adulte. Rarement le croup apparaît d'emblée ; ordinairement il est précédé d'une *angine couenneuse*, ou il est lié, comme maladie intercurrente, à une fièvre éruptive, à la scarlatine particulièrement. La marche habituelle des symptômes du croup permet de lui considérer trois périodes : dans la première, se fait l'exsudation locale des fausses membranes ; dans la seconde, la présence de celles-ci détermine la suffocation ; dans la troisième, l'asphyxie et l'empoisonnement surviennent : cet empoisonnement peut même causer la mort sans asphyxie et d'une façon foudroyante (*croup hypertoxique*). 1re *période*. Elle est caractérisée par des symptômes peu accusés : fièvre plus ou moins intense, courbature, défaut d'appétit, gêne légère de la déglutition, nasonnement de la voix peu prononcé, engorgement des ganglions sous-maxillaires, gonflement et rougeur des amygdales et du pharynx, qui présentent en même temps des petits points blanchâtres, lesquels se réunissent pour former des plaques blanches, pseudo-membraneuses ; puis la voix devient enrouée, la toux apparaît, ordinairement sourde, voilée : la durée de cette période varie beaucoup avec le temps que met la fausse membrane à passer du pharynx dans le larynx. 2e *période*. En même temps que la fièvre augmente, que la déglutition devient plus pénible, que la voix s'éteint, que la toux devient rauque, peu sonore, et prend un timbre tout spécial, qu'on a comparé au chant d'un jeune coq, apparaît la suffocation, qui se présente sous forme d'accès le plus souvent, mais peut aussi être continue ; le visage est alternativement rouge et pâle, la peau brûlante, le pouls fréquent, l'anxiété extrême. L'enfant éprouve une douleur vive au larynx, et semble vouloir arracher avec sa main l'obstacle qui l'empêche de respirer. Quelques moments de repos sont bientôt suivis d'exacerbations effrayantes, pendant lesquelles la respiration, rauque, sonore et sifflante, se fait entendre au loin. La toux et le vomissement expulsent souvent des matières épaisses, filantes, mêlées de fragments membraniformes, et cette expulsion est suivie d'une rémission qui ne dure pas, les fausses membranes se reformant avec rapidité. Ce qui caractérise ces accès de suffocation du croup, c'est, d'une part, la simultanéité d'une respiration bruyante, produisant un sifflement laryngo-trachéal qu'on entend à distance, avec la raucité et l'affaiblissement de la voix et de la toux ; d'autre part, l'existence du phénomène connu sous le nom de *tirage*, qui consiste dans la formation, à chaque inspiration, d'une dépression épigastrique (tirage sous-sternal) ou cervicale (tirage sus-sternal), résultant de la difficulté que la colonne d'air inspiré éprouve à franchir le larynx rétréci par les fausses membranes. Cette période dure de quelques heures à deux ou trois jours. 3e *période*. Elle est caractérisée par l'asphyxie et la cyanose, l'abattement et la prostration, le malade n'ayant plus la force de sortir de sa torpeur : il existe ordinairement une diminution ou une abolition de la sensibilité (Bouchut). La mort survient par les progrès lents de cette asphyxie ou dans un dernier accès de suffocation. Dans les deux tiers des cas, il existe une albuminurie plus ou moins abondante ; il peut se produire des hémorragies par diverses sources, des productions pseudo-membraneuses sur d'autres muqueuses que celles du larynx (fosses nasales, bronches), des lésions cardiaques (endocardite, thrombose, embolie) et pulmonaires (pneumonie lobulaire surtout). Après la mort, on trouve ordinairement une fausse membrane grisâtre ou *fibrine coagulée*, plus ou moins étendue, qui tapisse la muqueuse des voies respiratoires, et qui a déterminé l'asphyxie en interceptant le passage de l'air. Le croup exige une thérapeutique très active. L'application des sangsues au cou, recommandée lorsqu'on croyait l'affection de nature purement inflammatoire et non avec altération spéciale des humeurs, est abandonnée (V. Diphtérite). Il est bien plutôt indiqué de combattre, d'une part, cette altération qui fait la spécificité de la maladie, et de remédier, d'autre part, à l'obstacle mécanique qui siège dans le larynx. Les mercuriaux (calomel à l'intérieur, frictions mercurielles sur le cou), les alcalins (bicarbonate de soude, chlorate de potasse et de soude, azotate de potasse, eau de chaux, etc.) ont été conseillés pour modifier la nature de l'inflammation ou dissoudre les fausses membranes; de même, du cubèbe et du carbonate d'ammoniaque. Ces préparations ont eu des résultats infidèles, et c'est surtout des toniques (quinquina, vins généreux) qu'il faut faire usage pour modifier l'état général. Pour débarrasser le larynx des fausses membranes, on peut recourir aux cautérisations avec une solution d'azotate d'argent au 30^e, et même plus concentrée, portée sur la muqueuse laryngée à l'aide d'une petite éponge fixée à une baleine recourbée; mieux vaut provoquer l'expulsion à l'aide des vomitifs, ipécacuanha, émétique, sulfate de cuivre. Le perchlorure de fer a été employé avec quelques succès, en applications locales, et à l'intérieur (6 à 12 grammes dans de l'eau sucrée en 24 heures). On a aussi préconisé, à titre d'antiseptiques, l'acide salicylique et le salicylate de soude. Tous les moyens qui précèdent restent souvent sans effet · alors la trachéotomie est une dernière ressource, mais ne doit pas être trop retardée; car, si on la pratique lorsque l'asphyxie est avancée, le malade meurt souvent des suites de celle-ci. Tous les praticiens s'accordent pour recommander cette opération, dont les bons résultats se multiplient chaque jour, et qui, par elle-même, n'offre aucun danger grave (V. Trachéotomie). – *Croup des paupières*. V. Ophtalmie *diphtéritique*. — *Croup de l'utérus, de l'intestin*, etc. Expressions employées pour désigner la présence de fausses membranes fibrineuses ou autres à la face interne de ces organes. Ce contre-sens doit être évité avec soin, lors même qu'il s'agirait de pseudo-membranes diphtéritiques. — *Croup cérébral*. V. Spasme. — *Croup spasmodique*, *Faux-croup*. V. Laryngite *striduleuse*. = En vétérinaire, le croup règne à l'état épizootique et enzootique sur les animaux domestiques; il revêt, comme sur les enfants, un caractère de gravité remarquable, et pardonne rarement aux sujets qu'il attaque : cependant il est infiniment plus rare sur les animaux jeunes et adultes que chez les enfants. L'existence simultanée du croup humain épidémique et du croup animal épizootique a été notée; mais de nouvelles observations restent encore à faire sur ce point. Le croup sporadique, quoique rare aussi sur les animaux domestiques, a été signalé un plus grand nombre de fois que le croup épizootique. Quant à l'étiologie, on sait que les jeunes animaux sont plus souvent atteints d'angine croupale que les adultes et surtout les vieux. Le croup animal a été signalé en Allemagne, en Italie, en Belgique et en France. Dans notre pays ce sont plus spécialement les animaux qui habitent le Centre, l'Est et l'Ouest, et surtout les pays de montagnes, régions où les changements de température sont brusques et fréquents, qui en sont atteints, notamment au printemps et à l'automne (Delafond).

CROUPAL, ALE. adj. [angl. et it. *croupal*, esp. *crupal*]. Qui caractérise le croup. — *Laryngite croupale*. V. Croup. — *Toux croupale*. Celle des enfants affectés de croup; on l'a comparée au chant d'un jeune coq, au son que rend un tube d'airain dans lequel on souffle avec force, etc.

CROUPE. s. f. [*equi tergum*, all. *Kreuz*, angl. *rump*, it. *groppa*, esp. *gruppa*]. Partie du cheval qui s'étend depuis la région lombaire jusqu'à l'origine de la queue : elle est formée par les trois muscles fessiers, que l'on appelle, pour cette raison, *muscles croupiens*. — *Croupe avalée*. V. Avalé.

CROUPEUX, EUSE. adj. et s. Qui appartient au croup; qui est affecté du croup.

CROUPI, IE. adj. — *Eau croupie*. V. Eau.

CROUPIEN, ENNE. adj. Qui appartient à la croupe. — *Muscle croupien*. V. Croupe.

CROUPION. s. m. [*uropygium*, all. *Steiss*, angl. *backside*, it. *groppone*]. Nom vulgaire de la partie inférieure et postérieure du bassin, formée par le bas du sacrum et par l'os coccyx. V. Uropygien.

CROÛTE. s. f. [*crusta*, all. *Kruste*, *Schorf*, angl. *scab*, it. *crosta*, esp. *costra*]. — *Croûte adamantine des dents*. L'émail dentaire. = Vulgairement, *croûte*, petite plaque formée sur la peau ou l'origine des membranes muqueuses par une humeur muqueuse ou purulente desséchée et solidifiée : *croûte varioleuse*, *croûte vaccinale*, *croûte dartreuse*, etc. Les croûtes sont formées de lamelles épithéliales imbriquées; de globules de pus, reconnaissables après action de l'eau, puis de l'acide acétique; quelquefois de globules rouges de sang accumulés, plus ou moins déformés; de granulations graisseuses, de matière amorphe peu ou très granuleuse. Leur coloration varie selon la prédominance de tel ou tel de ces éléments. — *Croûte faveuse*. V. Faveux. — *Croûte de lait* (*crusta lactea*, *lactamen*). V. Impétigo.

CROÛTEUX, EUSE. adj. [*crustosus*]. Qui a l'aspect d'une croûte, qui s'y rapporte. — *Tache croûteuse*. En médecine légale, tache qui fait un léger relief comme une croûte à la surface de l'étoffe qui la porte.

CROWN-GLASS. s. m. [de l'anglais *crown*, couronne, et *glass*, verre]. V. Verre.

CRU, UE. adj. [*crudus*, ὠμὸς, all. *roh*, *unverdant*, angl. *raw*, *crude*, it. et esp. *crudo*]. Qui n'est pas cuit, qui n'est pas mûr, qui est vert. — *Eau crue*. V. Eau. — *Matieres crues*. Se disait autrefois des substances alimentaires qui, dans l'estomac et l'intestin, n'ont pas subi une digestion régulière; et des humeurs considérées comme n'ayant pas reçu le degré de coction nécessaire. · *Métal cru*. Celui qui est tel qu'il sort de la mine. — *Tubercule cru*. V. Tubercule. — *Urine crue*. V. Urine.

CRUCIAL, ALE. adj. [all. *kreuzförmig*, angl. *crucial*]. Fait en croix : une *incision cruciale*.

CRUCIANELLE. s. f. La gentiane croisée. V. Gentiane.

CRUCIFÈRES. s. f. pl. et adj. [*cruciferæ*, de *crux*, *crucis*, croix, et *fero*, je porte; it. *crocifere*]. Plantes ainsi nommées à cause de la disposition de leurs pétales. Elles forment une famille de la classe des dicotylédones polypétales hypogynes. Leurs caractères sont : Calice à 4 sépales caducs; corolle à 4 pétales disposés en croix, alternes avec les feuilles du calice, et insérés sous le pistil; 6 étamines, dont deux plus courtes; ovaire supère, surmonté d'un style et d'un stigmate persistant. Silique ou silicule : graines sans périsperme. Feuilles alternes. Fleurs ordinairement disposées en grappes simples et terminales. Cette famille ne contient que des plantes herbacées; presque toutes sont économiques ou employées en médecine comme antiscorbutiques, propriété qu'elles doivent au *myronate* de potasse que l'on trouve dans toutes leurs parties. On y rencontre en outre beaucoup de substances organiques azotées (*plantæ animales* des anciens). La quantité du myronate diminue par la culture : elle est ordinairement remplacée par du mucilage ou de la matière sucrée, comme dans le chou, le navet et les autres plantes alimentaires de cet ordre; mais, dans les graines de la moutarde, la racine de raifort, etc., cette quantité reste telle que ces plantes ont une action rubéfiante quand le myronate a subi la fermentation. Presque toutes les crucifères renferment des traces de ce sel, donnent des traces d'essence de moutarde quand on les chauffe au contact de l'eau. Quelques-unes donnent en même temps un peu d'essence d'ail.

CRUCIFORME. adj. [*cruciformis*, all. *kreuzförmig*, angl. *cruciform*, it. *crociforme*, esp. *cruciforme*]. En forme de croix. — *Corolle cruciforme*. Celle dont les pétales, au nombre de quatre, sont opposés deux à deux en croix. = *Ligaments cruciformes*. Petits ligaments en forme de croix qui affermissent l'articulation des phalanges. — *Sillon cruciforme*. Celui qui loge le lobe ou nerf olfactif.

CRUDITÉ. s. f. [*cruditas*, ὠμότης, all. *Roheit*, angl. *crudity*, it. *crudita*, esp. *crudeza*]. Qualité de ce qui est cru. Se dit : 1° des aliments qui n'ont pas éprouvé l'action du feu, tels que les fruits crus, et ceux qui ne sont point à maturité, les salades etc.; 2° des matières contenues dans le canal alimentaire, qui, n'ayant point éprouvé une digestion normale, donnent lieu à des aigreurs, des rapports ou des flatuosités ; 3° de l'état des maladies qui n'offrent encore aucun signe de *coction*.

CRUENTATION. s. f. [*cruentatio*, de *cruentus*, sanglant, de *cruor*, sang]. Phénomène du suintement et même du jaillissement du sang par des plaies d'un cadavre, jaillissement qui survient plus ou moins longtemps après la mort, tant qu'il reste encore de cette humeur. Les anciens médecins légistes attribuaient une valeur juridique à ce phénomène, singulier en apparence seulement, dû à la pression exercée dans les veines, de dedans en dehors, par les gaz qu'y développe l'altération du sang, lorsque commence la *putréfaction* cadavérique.

CRUENTINE. s. f. (Tudichum). Produit mal défini de l'action de l'acide sulfurique sur l'hémoglobine.

CRUOR. s. m. [all., angl. et esp. *cruor*, it. *cruore*, lat. *cruor*, sang]. Matière colorante du sang (V. HEMATOSINE). ‖ Plus souvent, le *caillot*, ou, quand il y a couenne, la partie du caillot colorée par les globules sanguins et sous-jacente à cette couenne. V. CAILLOT et HÉMATIE.

CRUORINE. s. f. Produit qu'on obtient en tenant pendant quelques minutes le cruor dans l'eau à 80°, filtrant la liqueur, évaporant et lavant le résidu dans l'alcool chaud (Denis). ‖ Synonyme d'hémoglobine dans quelques écrits allemands.

CRUORIQUE. adj. Qui appartient au cruor.

CRURAL, ALE. adj. et s. m. [*cruralis*, de *crus*, membre abdominal; angl. *crural*, it. *crurale*, esp. *crural*]. Qui appartient à la cuisse. — *Aponévrose crurale*. V. FASCIA *lata*. — *Arcade crurale*. V. FÉMORAL. — *Artère crurale*. V. FEMORAL. — *Bubon crural*. V. BUBON. — *Canal crural* (*anneau* ou *entonnoir crural*, *anneau fémoral*). Gaine aponévrotique qui renferme les vaisseaux fémoraux à la partie supérieure de la cuisse. Ce canal a près de 27 millimètres de longueur, et une direction à peu près verticale; il est pyramidal, triangulaire, plus spacieux en haut qu'en bas, moins long et plus large chez la femme que chez l'homme. Son orifice supérieur (*anneau crural* proprement dit, *anneau fémorali-vasculaire* de Thompson), circonscrit antérieurement par l'arcade crurale, postérieurement par la crête ilio-pectinée, au côté externe par les muscles psoas et iliaque que revêt l'aponévrose iliaque et dont il est séparé par la veine crurale, au côté interne par le ligament de Gimbernat, est recouvert par le *septum crural* qui est tendu au devant de lui. La paroi antérieure du canal crural est formée par le feuillet superficiel du *fascia lata;* la postérieure, par le muscle pectiné, que recouvre le feuillet profond de l'aponévrose fémorale ; et, plus en dehors, par les muscles psoas et iliaque couverts aussi par une expansion du *fascia iliaca*. Son orifice inférieur est formé par le trou du feuillet *cribriforme* (V. FASCIA) de l'aponévrose *fascia lata* qui donne passage à la veine saphène. C'est par ce canal que se font les *hernies crurales* (V. MÉROCÈLE). — *Carré crural*. V. CARRÉ. — *Nerf crural*. Nerf provenant du plexus lombaire, et situé au côté externe du muscle psoas, entre ce muscle et le muscle iliaque. Dans la gaine du psoas iliaque, il fournit des rameaux à ce muscle ; puis il passe sous l'arcade fémorale en dehors de l'orifice supérieur du canal crural, donne à la cuisse : 1° un rameau musculaire pour le triceps ; 2° un rameau cutané, *saphène interne*, pour la peau des parties internes du genou, de la jambe et du pied ; 3° deux rameaux musculo-cutanés pour la peau de la partie antérieure de la cuisse et du genou, et pour les muscles couturier, pectiné et premier adducteur. — *Névralgie crurale*. V. NEVRALGIE. — *Septum crural*. V. SEPTUM.

CRUSTA. s. m. Mot latin parfois employé pour désigner l'étage inférieur ou *pied* du pédoncule cérébral (*crusta* ou *pes pedunculi*). V. PÉDONCULE.

CRUSTACÉ, ÉE. adj. [de *crusta*, croûte; ὀστρακώδης, all. *borkig*, esp. *crustaceo*]. En forme de croûtes. = En botanique, *péricarpe crustacé*, celui qui est mince, très fragile et que l'eau ne peut ramollir. = En pathologie, se dit d'une maladie de la peau dans laquelle il se forme des croûtes : *dartre crustacée, lèpre crustacée*.

CRUSTACÉS. s. m. pl. [all. *Krustaceen*, *Schalthiere*, angl. *crustacea*, esp. *crustaceos*]. En zoologie, classe comprenant tous les animaux articulés pourvus d'un céphalothorax, de pieds articulés au nombre de 5 à 7 paires, et respirant, soit par des branchies (*crabes, écrevisses, cloportes*), soit par la peau (*lernéens*). On en connait environ 4000 espèces, réparties en en certain nombre d'ordres : *Cirripèdes, Décapodes, Isopodes, Lernéens, Phyllopodes, Rhizocéphales, Stomapodes, Xiphosures*. Ces animaux commencent tantôt par des formes de monocles, comme chez les cirripèdes et les rhizocéphales, passant ensuite par des états très analogues à ceux des *Zoea;* quelquefois ils commencent par des formes de *Zoea*, qui, par leur structure et par la nature de leurs mouvements, ressemblent beaucoup à celles du Bernard-l'ermite, tandis que chez d'autres, au contraire, on peut à peine dire qu'il y ait des métamorphoses. V. TEST

CRYMODYNIE. s. f. [de κρυμὸς, froid, et ὀδύνη, douleur]. Rhumatisme froid ou chronique (Baumès).

CRYMOSE. s. f. [de κρυμὸς, grand froid]. Maladie causée par l'action du froid (Baumès).

CRYPHTHELMINTHES. s. m. pl. [de κρυπτὸς, caché, et ἕλμινς, ver]. Les entozoaires infusoires.

CRYPHTHORISTIQUE et non **CRYPTHORISTIQUE**. adj. [de κρυπτὸς, caché, et ὁρίζειν, déterminer]. — *Méthode cryphthoristique* (Ampère et Pidoux). Méthode par laquelle on cherche, à l'aide des données fournies par les choses visibles, à déterminer celles qui se passent plus profondément, telles que les phénomènes moléculaires de la nutrition, de l'action des médicaments, etc.

CRYPSORCHIS. s. m. [*crypsorchis*, κρύψορχις, de κρύπτειν, cacher, et ὄρχις, testicule ; it. *cripsorchide*, esp. *cripsorquide*]. Synonyme de *cryptorchide*.

CRYPTE. s. m. [*crypta*, de κρυπτὸς, caché; all. *Höhle*, *Grüftchen*, angl. *crypta*, it. *critta*, *cavita*, esp. *cripta*]. Synonyme de *follicule*. Pour beaucoup d'auteurs, l'orifice seulement du follicule.

CRYPTIDINE. s. f. ($C^{22}H^{11}Az$). Produit de la distillation du goudron de houille, basique, distillant vers 274°.

CRYPTOCARYE. s. f. — *Cryptocarye aromatique* (*Cryptocarya pretiosa*, Martius, *Mespilodaphne pretiosa*, Nees ab Esenbeck). Plante laurinée, qui fournit une écorce stimulante, donnant une essence pesante analogue à celle de la cannelle.

CRYPTOCÉPHALE. s. m. [de κρυπτὸς, caché, et κεφαλὴ, tête; it. et esp. *criptocefalo*]. Monstre dont la tête est réduite à un assemblage de pièces osseuses non apparentes au dehors (Geoffroy Saint-Hilaire).

CRYPTOCOCCUS. s. m. V. ALGUE.

CRYPTODIDYME. s. m. Synonyme d'*endocymien*.

CRYPTOGAME. adj. et s. m. [de κρυπτὸς, caché, et γάμος, mariage]. Plante dont les organes sexuels sont peu apparents ou cachés (V. AGAME). — *Cryptogames amphigènes*. Première division des acotylédones, comprenant quatre classes: *Algues*, *Champignons*, *Characées* et *Lichens*. Toutes sont cellulaires. — *Cryptogames acrogènes*. Deuxième division des acotylédones, comprenant sept classes: *Mousses*, *Hépatiques*, *Fougères*, *Equisétacées*, *Marsiléacées* ou *Rhizocarpées*, *Lycopodiacées*, *Isotéidées* ou *Isoétées*. Les cinq dernières sont vasculaires. — *Cryptogame de la mentagre*. V. TRICOPHYTON. — *Cryptogame de la teigne*. V. ACHORION. — *Cryptogame de la teigne décalvante*, ou *achromateuse*, *de la teigne tondante*, *du vitiligo*, *du porrigo decalvans*, *du porrigo scutulata*. V. TRICHOPHYTON.

CRYPTOGAMIE. s. f. [*cryptogamia*, de κρυπτὸς, caché, et γάμος, mariage; angl. *cryptogamy*, it. *criptogamia*, *crittogamia*, esp. *criptogamia*]. Vingt-quatrième classe du système de Linné, qui comprend les plantes dont les organes sexuels sont cachés.

CRYPTOLITHE. s. m. [de κρυπτὸς, caché, et λίθος, pierre]. Calcul caché dans un organe.

CRYPTOPHANIQUE. adj. — *Acide cryptophanique* ($C^{10}H^{9}AzO^{10}$). Acide qui, d'après Thudichum, forme un des principes normaux de l'urine. D'après Pircher, cet acide et ses sels ne sont pas des composés définis, mais des mélanges de matières minérales avec des substances extractives de l'urine.

CRYPTOPHYTE. s. f. [de κρυπτὸς, caché, et φυτὸν, plante]. Plante qui n'a pas de vraies racines.

CRYPTOPINE. s. f. ($C^{42}H^{23}AzO^{10}$). Alcaloïde qui existe dans l'opium en très petite quantité, et qui en a été retiré à l'état de chlorhydrate par T. et H. Smith, avec le chlorhydrate de thébaïne. Les deux sels se trouvent mélangés, et on les sépare par des cristallisations répétées; ils affectent des formes très différentes. La cryptopine est très alcaline et forme des sels bien définis; sa saveur est d'abord fortement amère; puis fraîche, comme la menthe poivrée; elle est soluble dans le chloroforme et dans l'alcool, moins dans l'eau et dans l'éther; elle est caractérisée par la coloration rouge pourpre qu'elle prend par dissolutions dans l'acide sulfurique concentré. Ses effets somnifères sont plus considérables (d'un quart) et plus prolongés que ceux de la morphine, et deux fois plus prononcés que ceux de la méconine et de la narcéine; d'autre part, elle est excitante et convulsivante; à doses élevées, elle dilate la pupille (J. Harley).

CRYPTORCHIDE ou **CRYPSORCHIDE**. adj. et s. m. [de κρυπτὸς, caché, et ὄρχις, testicule]. Homme ou animal affecté de *cryptorchidie*.

CRYPTORCHIDIE. s. f. ou **CRYPTORCHIDISME**. s. m. État dans lequel les bourses sont vides des deux côtés ou d'un seul, les deux testicules ou l'un d'eux étant retenus dans l'abdomen, dans les anneaux inguinaux, dans la région crurale, ou au périnée. Ces testicules sont mous et flasques; ils manquent de spermatozoaires ainsi que le canal déférent et les vésicules séminales du côté correspondant (Follin et Goubaux). Les canaux séminifères passent à l'état de ligaments fibreux minces (Godard).

CRYPTORCHISME. s. m. V. CRYPTORCHIDIE.

CRYPTOSTÉMONE. adj. [de κουπτὸς, caché, et στήμων, filament]. Se dit d'une plante dont les étamines sont cachées (Gleditsch et Mœnch).

CRYPTOZYGE. adj. [de κρυπτὸς, caché, et ζυγὸν, joug, arcade]. Se dit des arcades dentaires quand elles ne se voient pas lorsqu'on regarde d'en haut le squelette de la tête posé sur un plan.

CRYSTALLINE. s. f. [all. *Krystallin*; *substance propre* ou *matière particulière du cristallin*, Berzelius; *krystalline* ou *kristalline*, Hünefeld; *cristalline*, *globuline*, pour les auteurs qui la confondent avec le principe de ce nom]. Substance organique, naturellement demi-solide, se coagulant vers 75°; soluble dans l'eau, et alors se coagulant à une température plus élevée que l'albumine, mais plus basse que celle qui précipite la globuline. Cette substance n'a été rencontrée que dans le cristallin, qui en renferme 35,90 pour 100 (Berzelius).

CRYSTALLOÏDE. s. f. V. CRISTALLOÏDE.

CTÉNOCÈRES. s. m. pl. [de κτεὶς, peigne, et κέρας, corne]. V. ALCYONNAIRE.

CTÉNOPHORES. s. m. pl. [de κτεὶς, peigne, et φορὸς, qui porte]. V. ACALÈPHES.

CUBÈBE. s. m. [all. *Kubebe*, *Kubebenpfeffer*, angl. *cubeb*, it. *cubebe*, esp. *cubeba*]. V. POIVRE *cubèbe*. — *Camphre de cubèbe*. V. CUBEBÈNE. — *Lavement de cubebe*. V. LAVEMENT.

CUBÉBÈNE. s. m. [*essence de cubebe*] ($C^{20}H^{24}$). Huile visqueuse, incolore, lævogyre, bouillant entre 250 et 260°, qu'on obtient en distillant le cubèbe avec de l'eau. Elle se résinifie à l'air. L'acide chlorhydrique la transforme en un produit analogue au camphre artificiel. — *Hydrate de cubébene* [*stéaroptène de l'essence de cubebe*, *camphre de cubebe*] ($C^{20}H^{26}O^{2}$). Corps cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles volatiles, qui se forme quand on rectifie le cubébène avec de l'eau.

CUBÉBIN s. m., ou **CUBÉBINE**. s. f. [all. *Kubebin*, angl. *Cubebin*, it. *cubebina*] ($C^{20}H^{10}O^{6}$). Principe neutre du poivre cubèbe (Soubeiran et Capitaine). Il est solide, cristallisé en aiguilles, incolore, inodore, insipide, non volatil; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique, et dans les huiles grasses et volatiles. L'acide sulfurique lui donne une teinte rouge brique qui devient ensuite cramoisie.

CUBILOSE. s. f. (Payen). Substance neutre, albuminoïde, agglutinative et alimentaire, des nids de salangane, dont elle forme parfois la totalité. C'est une sécrétion analogue au mucus des autres animaux, se gonflant dans l'eau froide, soluble en partie dans l'eau bouillante, et ne formant point de gelée par le refroidissement.

CUBITAL, ALE. adj. et s. m. [*cubitalis*, *ulnaris*, all. et angl. *cubital*, it. *cubitale*, esp. *cubital*]. Qui appartient au *cubitus*, ou à la partie interne de l'avant-bras où se trouve cet os. — *Artère cubitale*. L'une des deux divisions de l'artère humérale. Du pli du coude, elle gagne la face antérieure du cubitus, le long de laquelle elle descend, au côté externe du nerf cubital et du muscle cubital antérieur; passe sur le ligament annulaire antérieur, en dehors du pisiforme, et va former l'arcade palmaire superficielle en s'anastomosant avec la *radio-palmaire*. Outre un très grand nombre de branches musculaires, la cubitale fournit, de haut en bas: les *recurrentes cubitales*, le tronc des *interosseuses*, la branche interne de la *dorsale du carpe*, celle de la *transverse antérieure du carpe*, et la *cubito-palmaire*. — Chez les animaux, l'avant-bras n'étant formé que d'un seul os, le cubitus, l'artère humérale se partage en *cubitale antérieure* et *cubitale postérieure*. La première descend le long de la face antérieure du cubitus jusqu'au genou, où elle se ramifie et forme l'*arcade cubitale*; la seconde règne au bord interne de la face postérieure de l'os, et de sa bifurcation naissent les *latérales du canon*, qui s'anastomosent entre elles, et forment l'*arcade sésamoïdienne*. — *Os cubital*. L'os *pyramidal*. — *Muscles cubitaux*. Muscles au nombre de deux, situés en avant et en arrière du cubitus. Le *cubital antérieur* ou *interne* (*cubito-carpien*, Ch.) s'attache supérieurement à la tubérosité humérale interne, au côté interne de l'olécrâne, au bord postérieur du cubitus, et à une arcade fibreuse sous laquelle passe le nerf cubital; inférieurement, à l'os pisiforme. Le *cubital postérieur* ou *externe* (*cubito-sus-métacarpien*, Ch.) s'attache supérieurement à la tubérosité humérale externe, au bord postérieur du cubitus, à l'aponévrose de l'avant-bras et à une cloison aponévrotique qui le sépare de l'extenseur du petit doigt; inférieurement, à la partie supérieure du cinquième métacarpien. Le premier, situé à la partie antérieure et interne de l'avant-bras, est un fléchisseur de la main; le second, situé à la partie postérieure et interne, est un extenseur de la main; tous deux la portent en peu en dedans. — *Nerf cubital* (*cubito-digital*, Ch.). Fourni par la huitième paire cervicale et la première dorsale (plexus brachial), il descend le long de la partie interne du bras, passe, au coude, entre la tubérosité interne de l'humérus et l'olécrâne, descend le long de la partie interne et antérieure de l'avant-bras. Il ne donne aucun rameau au bras. Il anime à l'avant-bras le cubital antérieur et la moitié interne du fléchisseur profond des doigts et donne une anastomose au brachial cutané interne il fournit les rameaux moteurs de tous les muscles de l'éminence hypothénar, des deux derniers lombricaux et de tous les interosseux (comprenant l'adducteur du pouce) : il fournit les rameaux collatéraux palmaires de l'auriculaire et de la moitié interne de l'annulaire ; et les rameaux collatéraux dorsaux de l'auriculaire, de l'annulaire et de la moitié interne du médius. Il donne en outre quelques filets à l'articulation du coude. — *Veines cubitales*. Les unes sont *profondes*, et accompagnent, au nombre de deux pour chaque artère, la cubitale et les récurrentes cubitales. Les autres, *superficielles* (*cubitales cutanées*), font suite à la *salvatelle* et au réseau veineux du dos du métacarpe d'abord multiples, elles se réunissent en un seul tronc qui longe le côté interne de l'avant-bras, et qui, au niveau du coude, se joint à la médiane basilique pour former la *veine basilique*.

CUBITO-CARPIEN, ENNE. adj. V. Cubital (*Muscle*).

CUBITO-CUTANÉ, ÉE. adj. V. Cutané (*Nerf*).

CUBITO-MÉTACARPIEN, ENNE. adj. et s. m. En vétérinaire, *cubito-métacarpien oblique* ou *extenseur oblique du canon* (Bourgelat), petit muscle situé obliquement à la partie inférieure de l'avant-bras. Né de la partie moyenne et externe du cubitus, il s'attache en bas à la tête du péroné. Il répond à l'adducteur du pouce de l'homme.

CUBITO-PALMAIRE. adj. et s. f. Branche de l'artère cubitale qui s'anastomose, dans la paume de la main, avec l'arcade palmaire profonde.

CUBITO-PHALANGETTIEN, ENNE. adj. V. Fléchisseur *profond*.

CUBITO-PHALANGIEN, ENNE. adj. et s. m. (*Muscle profond* ou *perforant*, Bourgelat). En vétérinaire, muscle fléchisseur situé dans la région postérieure de l'avant-bras, qui s'attache, d'une part, à l'épicondyle de l'humérus, à la face postérieure et moyenne du cubitus, et au bord postérieur de l'olécrâne ; de l'autre, au rebord circulaire de la face inférieure de l'os du pied.

CUBITO-PRÉPHALANGIEN, ENNE. adj. et s. m. (*extenseur oblique du pied*, Bourgelat). Muscle opposé au cubito-phalangien il va de l'extrémité du cubitus à la partie antérieure du paturon.

CUBITO-RADIAL, ALE. adj. — *Articulation cubito-radiale*. V. Radio-cubital. — *Muscle cubito-radial*. V. Pronateur.

CUBITO-SUS-MÉTACARPIEN, ENNE. adj. et s. m. Qui va du cubitus à la partie supérieure du carpe. — *Cubito-sus-métacarpien* (Chaussier). V. Cubital (*Muscle*). — *Cubito-sus-métacarpien du pouce*. V. Long abducteur *du pouce*.

CUBITO-SUS-PALMAIRE. adj. Qui appartient au cubitus et à la face sus-palmaire (ou dos) de la main. — *Artère cubito-sus-palmaire* (Chaussier). La branche de la dorsale du carpe qui est fournie par la cubitale. — *Veine cubito-sus-palmaire* (Ch.). La veine correspondante.

CUBITO-SUS-PHALANGETTIEN, ENNE. adj. et s. m. Qui s'étend du cubitus à la partie supérieure des phalangettes. V. Extenseur *long du pouce* et Extenseur *propre de l'indicateur*.

CUBITO-SUS-PHALANGIEN, ENNE. adj. et s. m. V. Extenseur *court du pouce*.

CUBITUS. s. m. [Mot qui, en latin comme en grec (κυβίτον), signifie le *coude*, mais que Celse a employé le premier pour désigner celui des deux os de l'avant-bras qui, dans la flexion, forme la saillie que nous appelons *coude*, πῆχυς, *ulna*, all. *Ellbogenknochen*, *Cubitus*, angl. *cubitus*, *fore-arm*, it. et esp. *cubito*]. Os qui occupe la partie interne de l'avant-bras. Son extrémité supérieure s'articule avec l'humérus par deux éminences, l'*apophyse olécrâne* en arrière, l'*apophyse coronoïde* en avant, que sépare la *grande échancrure sigmoïde*, le côté externe de l'apophyse coronoïde présente la *petite cavité sigmoïde*. L'extrémité inférieure (ou *tête*) de cet os, beaucoup moins grosse que la supérieure, s'articule sur le côté avec le radius ; elle présente en bas une surface qui répond au *ligament triangulaire*, et, en dedans, une apophyse *styloïde*. — La partie moyenne et l'extrémité inférieure du cubitus se brisent assez rarement d'une façon isolée, sans qu'il y ait fracture du radius il n'en est pas de même de l'olécrâne, dont les fractures sont fréquentes (V. Olécrane). = Dans beaucoup de mammifères, un seul os existe à l'avant-bras, et répond au radius de l'homme; souvent néanmoins cet os unique est désigné sous le nom de *cubitus*. Il s'articule avec l'os du bras par son extrémité supérieure, où l'on observe l'éminence olécrâne, partie supérieure d'un appendice qui répond au cubitus de l'homme, et dont la soudure avec l'os principal laisse des traces sensibles d'une séparation primitive. Cette soudure n'a pas lieu dans toute l'étendue de la pièce osseuse il reste supérieurement un intervalle ou un grand trou, qui concourt à la formation de l'arcade cubitale. Dans les didactyles, l'olécrâne constitue un péroné parfait, et se prolonge jusqu'aux os du genou ; dans les tétradactyles, il existe un radius et un cubitus bien distincts.

CUBOÏDE. adj. [κυβοειδὴς, de κύβος, cube, et εἶδος, forme ; all. *Würfelbein*, angl. *cuboides*, it. *cuboide*, esp. *cuboides*]. Qui a la forme d'une cube.

CUBOÏDE. s. m. Os court et cubique, situé à la partie antérieure et externe du tarse, s'articulant en arrière avec le calcanéum, en devant avec les deux derniers os du métatarse, et en dedans avec le troisième os cunéiforme, quelquefois aussi avec le scaphoïde. Sa face supérieure répond au dos du pied ; l'inférieure est creusée d'une coulisse oblique, pour le tendon du long péronier latéral. Le cuboïde est soudé avec le scaphoïde chez les ruminants.

CUCHUNCHULLO. s. m. V. Cuichunchilli.

CUCULLAIRE. adj. [*cucullaris*, de *cucullus*, capuchon ; all. *Kappenmuskel*, esp. *cucular*]. Qui a la forme d'un capuchon. — Nom donné au muscle *trapèze*, qui, considéré avec son congénère, ressemble au capuchon d'un moine.

CUCULLIFORME. adj. [*cuculliformis*, de *cucullus*, cornet, capuchon, et *forma*, forme ; all. *kappenförmig*, esp. *cuculiforme*|. Qui a la forme d'un cornet ou d'un capuchon.

CUCUPHE. s. m. |*cucupha*, *cucullus*, *pileus vel sacculus cephalicus*, all. *Kräuterhaube*, it. et esp. *cucufa*, *calotte céphalique*|. Autrefois, espèce de bonnet à double fond, contenant entre ses deux fonds un mélange de poudres aromatiques ayant pour excipient du coton piqué, de manière que le mélange pulvérulent ne pût pas se rassembler dans un seul endroit.

CUCURBITACÉES. s. f. pl. |*cucurbitaceæ*, de *cucurbita*, courge ; all. *Kürbisarten*|. Famille de la classe des dicotylédones polypétales périgynes. Ce sont de grandes plantes herbacées, souvent volubiles, couvertes de poils courts et très rudes, ayant des vrilles simples ou rameuses, qui naissent à côté des pétioles. Fleurs en général unisexuées, monoïques. Calice monosépale; celui des fleurs femelles est globuleux et adhérent à l'ovaire ; son limbe, plus ou moins campanulé et à 5 lobes, est intimement soudé avec la corolle. Celle-ci est formée de 5 pétales réunis au moyen du limbe calicinal. 5 étamines dont les filets sont réunis deux à deux, et celui de la cinquième isolé ; anthères uniloculaires, extrorses, contournées sur elles-mêmes. Ovaire infère, couronné par un disque épigyne; style épais et court; trois stigmates. Fruit très charnu (péponide), ombiliqué à son sommet. Les graines, à l'époque de la maturité, semblent éparses au milieu d'un tissu cellulaire filamenteux et charnu. Beaucoup de cucurbitacées contiennent un principe résineux, âcre et purgatif : tels sont le fruit de la coloquinte, la racine de la bryone. D'autres abondent en mucilage et en matière sucrée, comme les melons, les concombres. Les graines de cette famille de plantes sont émulsives et rafraîchissantes : elles fournissent les *semences froides*. Plusieurs sont *tænifuges*.

CUCURBITAIN ou **CUCURBITIN**. adj. et s. m. |it. et esp. *cucurbitino*|. Chacun des anneaux du *Tænia solium*, qui, considéré isolément, ressemble à une semence de courge (*cucurbita*). Les anciens croyaient que ces anneaux, souvent expulsés séparément, étaient autant de petits vers, qu'ils nommaient *cucurbitins*.

CUCURBITE. s. f. |*cucurbita*, all. *Destillirkolben*, angl. *cucurbit*, it. et esp. *cucurbita*|. V. ALAMBIC.

CUICHUNCHILLI ou **CUCHUNCHULLO**. s. m. Nom, à la Nouvelle-Grenade, de la racine de l'*Ionidium Marcutii*. V. IONIDIUM.

CUILLER ou **CUILLÈRE**. s. f. |*cochleare*, *κοχλιάριον*, all. *Löffel*, angl. *spoon*, it. *cucchiajo*, esp. *cuchara*|. Nom donné à divers instruments ou parties d'instruments de chirurgie ayant une forme allongée et concave, plus ou moins analogue à celle de l'ustensile domestique connu sous le même nom : tels sont le *couteau en cuiller*, de Fabrice de Hilden, pour l'extirpation de l'œil ; les *ciseaux à cuillers*, etc. — *Cuillers du forceps*. V FORCEPS. = *Bec de cuiller*. V. BEC.

CUILLERÉE. s. f. |all. *Löffelvoll*, angl. *spoon-full*, it. *cucchiajata*, esp. *cucharada*|. Quantité de substance que peut contenir une cuiller, et par laquelle on mesure approximativement les doses de médicaments liquides : une *cuillerée à café* équivaut à 5 grammes d'eau commune; une *cuillerée à bouche* équivaut à 4 cuillerées à café et par conséquent à 20 grammes.

CUILLERON. s. m. V. BALANCIER.

CUIR. s. m. |*corium*, *χόριον*, all. *Lederhaut*, angl. *leather*, it. *cuojo*, esp. *cuero*|. Peau épaisse et dense de certains quadrupèdes, particulièrement lorsqu'elle a été tannée. = *Cuir chevelu*. Peau épaisse qui recouvre le crâne de l'homme et sous laquelle sont les follicules des cheveux. = *Bruit de cuir neuf*. V. FRÔLEMENT.

CUIRASSE. s. f. Pansement ou bandage inamovible qui entoure et immobilise une grande partie ou la totalité du tronc. = *Cancer en cuirasse*. V. CANCER et MAMELLE.

CUISANT, ANTE. adj. — *Douleur cuisante*. V CUISSON

CUISINIER. |Pharmacien français|. - *Sirop de Cuisinier*. V. SIROP *de salsepareille composé*.

CUISSART. s. m. Appareil prothétique destiné à remplacer le membre inférieur après l'amputation de la cuisse. Il reçoit le moignon dans un cône creux surmonté, au côté externe, d'un prolongement qui s'élève jusqu'au niveau de la crète iliaque, et qu'on fixe autour du bassin par une ceinture de cuir. Sa cavité, plus ou moins profonde selon la longueur de ce moignon, est rembourrée, pour rendre la pression moins douloureuse ; et le sommet du cône se continue, au niveau du genou, avec une jambe artificielle. V. JAMBE *artificielle*

CUISSE. s. f. |*femur*, *μηρὸς*, all. *Schenkel*, angl. *thigh*, it. *coscia*, esp. *muslo*|. Partie du membre abdominal qui s'étend depuis le bassin jusqu'au genou. Supérieurement elle est bornée en devant par l'aine, en dehors par la hanche, en arrière par le pli de la fesse ; inférieurement, elle a pour limite le genou en avant, et le jarret en arrière. Il n'y a, à la cuisse, qu'un seul os : le *fémur*. On y compte 11 muscles : 2 dans la région crurale antérieure (couturier, triceps crural); 3 dans la région crurale postérieure (demi-membraneux, demi-tendineux, biceps crural); 5 dans la crurale interne (pectiné, droit interne, grand, moyen et petit adducteurs); 1 dans l'externe (tenseur de l'aponévrose crurale). — La principale artère est la fémorale, qui se distribue, avec ses branches, à

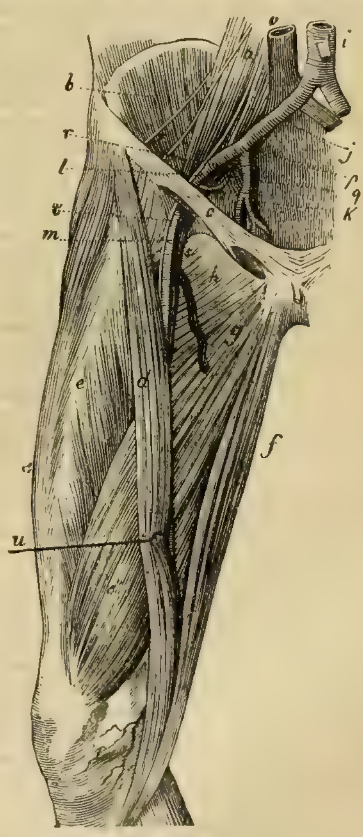

FIG. 116.

toutes les parties de la cuisse; celle-ci reçoit aussi, supérieurement, quelques rameaux de l'obturatrice, et, inférieurement, de la poplitée. Des veines accompagnent ces vaisseaux artériels : il existe, en outre, une veine importante, la saphène interne, qui se jette dans la veine crurale, après avoir reçu les veines sous-cutanées de la cuisse. Ce segment du membre inférieur reçoit ses nerfs de plusieurs sources : ceux qui se distribuent à la peau sont le fémoro-cutané, le génito-crural, le fessier inférieur et le crural, ce dernier fournit aussi des rameaux aux muscles de la cuisse, qui en reçoivent d'autres de l obturateur et du grand sciatique. — Les lésions inflammatoires et traumatiques (phlegmons, abcès, érysipèle, plaies, contusions) ne sont pas rares à la cuisse. on y observe aussi, fréquemment, des fractures du fémur (V. Femur), des tumeurs anévrysmales ou osseuses. L'amputation de la cuisse se fait de préférence par la méthode circulaire. — Fig. 116. *a*. Psoas; *b*. muscle iliaque remplissant la face interne des os des iles, au-dessous de la crête iliaque; *c*. arcade crurale; *d*. couturier; *e*, *e'*, *e''*. triceps fémoral; *f*. grêle ou droit interne; *g*. moyen adducteur; *h*. pectiné; *i*. aorte; *j*. iliaque primitive; *k*. iliaque interne (hypogastrique); *l*. iliaque externe; *m*. artère fémorale; *n*. épigastrique; *o*. veine cave; *p*. veine iliaque; *q*. veine hypogastrique; *r*. veine iliaque externe; *s*. veine fémorale; *t*. branche du nerf crural; *u*. le couturier tiré en dehors par une érigne pour découvrir l'artère fémorale à ce niveau. — Chez les ruminants, les solipèdes et les oiseaux, la partie qu'on nomme vulgairement *cuisse* correspond anatomiquement à la jambe de l'homme. Le fémur étant très court et comme caché contre l'abdomen, la cuisse proprement dite est par suite nommée *entre-cuisse*. — *Cuisse du cerveau*. V. Pédoncule.

CUISSON. s. f. [*coctio*, *coctura*, πέψις, all. *Kochen*, angl. *cooking*, it. *cottura*, esp. *cocedura*]. Action de cuire les aliments (V. Coction). = *Cuisson* [*douleur cuisante*, *urens doloris sensus*]. Douleur accompagnée de chaleur, que déterminent une brûlure légère, la piqûre des orties, certaines affections cutanées, le contact d'une substance âcre sur la peau, sur une membrane muqueuse, sur une plaie récente.

CUIT, E. adj. — *Urine cuite*. V. Urine.

CUIVRATE. s. m. Sel formé par l'acide cuivrique. — *Cuivrate de chaux* ($Cu^2O^3.CaO$). Sel obtenu en précipitant à 0° l'azotate de cuivre par l'hypochlorite de chaux. Il est cristallisé, peu stable.

CUIVRE. s. m. [*cuprum*, *æs* (*Venus* des alchimistes), χαλκὸς, all. *Kupfer*, angl. *copper*, it. *rame*, esp. *cobre*]. Métal solide, dont le principal minerai est la *pyrite cuivreuse*. Il est d'un rouge orangé, d'une pesanteur spécifique de 8,895, plus dur que l'or et l'argent, malléable, ductile, tenace, très sonore, fusible vers 1200°. Il ne décompose pas l'eau; il colore en beau bleu l'ammoniaque liquide agité en présence de l'air avec la tournure du métal. Il s'oxyde difficilement à la température atmosphérique, mais facilement lorsqu'on le fait rougir à l'action de l'air. A l'air humide, il se couvre d'une couche de carbonate de cuivre hydraté (vert-de-gris naturel). Une lame de cuivre, plongée dans une dissolution d'argent ou de mercure, se couvre d'une poudre noirâtre qui blanchit par le frottement, et qui, exposée à une chaleur modérée et longtemps continuée, disparaît si elle est formée par le mercure; elle persiste, si elle l'est par l'argent. Le cuivre sert aussi à reconnaitre la présence d'un azotate dans un mélange salin : en triturant ce mélange avec de la tournure de cuivre, et traitant par l'acide sulfurique, on voit apparaître des vapeurs rutilantes dues à la décomposition de l'acide azotique par le métal. Le chlore et le soufre se combinent au cuivre à une température peu élevée. L'acide azotique l'attaque à froid; l'acide sulfurique agit sur lui s'il est concentré, ou à l'aide de la chaleur; l'action de l'acide chlorhydrique est lente et faible. Ses sels colorent la flamme en vert et donnent : avec la potasse ou la soude, un précipité bleu qui noircit par l'ébullition; avec l'ammoniaque, un précipité bleu soluble dans un excès de réactif; avec le ferrocyanure de potassium, un précipité brun marron; avec l'acide sulfhydrique, un précipité noir. Plusieurs métaux forment avec le cuivre des alliages utiles : *airain*, *bronze*, *laiton*, *maillechort* (V. ces mots). — Le cuivre métallique n'est pas employé en médecine. Toutes les combinaisons dans lesquelles le cuivre est oxydé passent pour des poisons corrosifs d'une grande activité. Presque tous les végétaux en contiennent de petites proportions. Suivant Galippe, ces composés ne sont pas aussi vénéneux qu'on l'a prétendu, et; sauf peut-être dans le cas de suicide, l'*empoisonnement aigu* par les composés de cuivre ne doit pas être réalisable, tant en raison de la saveur de ces composés que de leurs propriétés émétiques énergiques, qui suffisent à faire évacuer le toxique. A petites doses, la tolérance s'établit sans influence fâcheuse sur la santé. V. Colique *de cuivre*. — *Cuivre ammoniacal*. Liquide bleu foncé, d'une odeur ammoniacale, qu'on obtient en dissolvant l'oxyde de cuivre dans l'ammoniaque. — *Cuivre azuré*. V. Carbonate *de cuivre*. — *Acétate de cuivre*. V. Acétate. — *Azotate de cuivre*. V. Azotate. — *Carbonate de cuivre*. V. Carbonate. — *Chlorure de cuivre*. V. Chlorure. — *Cyanure de cuivre*. V. Cyanure. — *Fleurs de cuivre*. V. Fleurs. — *Oxyde de cuivre*. V. Oxyde. — *Sulfate de cuivre*. V. Sulfate.

CUIVRÉ, ÉE. adj. [*cupreus*, all. *kupferfarbig*, angl. *copper coloured*]. Qui a la couleur du cuivre. Telles sont certaines taches cutanées qu'on regarde comme un symptôme de syphilis constitutionnelle. V. Syphilide.

CUIVREUX, EUSE. adj. — *Acétylure cuivreux*. V. Acétylure. — *Chlorure cuivreux*. V. Chlorure.

CUIVRIQUE. adj. — *Acide cuivrique* [*cuprique*] (Cu^2O^3). Oxyde de cuivre plus oxygéné que le deutoxyde et qu'on ne connaît que combiné à la chaux. V. Cuivrate. — *Carbonate cuivrique*. V. Carbonate. — *Chlorure cuivrique*. V. Chlorure.

CULASSE. s. f. — *Culasse du trépan*. V. Trépan.

CULBUTE. s. f. Mouvement que le fœtus exécuterait dans la matrice, vers la fin du septième mois de la grossesse, pour amener sa tête vers l'orifice de ce viscère. Ce mouvement est impossible, puisque l'axe longitudinal du fœtus a ordinairement plus de longueur que les diamètres de la matrice à travers lesquels il faudrait qu'il passât; de plus, il résulte d'un grand nombre d'observations que la tête occupe la partie la plus déclive de l'utérus dès les premiers mois de la grossesse.

CUL-DE-POULE. s. m. En pathologie, orifice d'un trajet fistuleux dont les bords sont renversés en dehors. = En vétérinaire, ulcère dont les bords sont au dehors : telle est la disposition qu'on observe souvent dans le farcin. — Saillie plus ou moins prononcée que la graisse forme près de la queue des chevaux qui ont trop d'embonpoint.

CUL-DE-SAC. s. m. En anatomie, fond d'un tube glandulaire ou de la cavité d'un organe analogue à celui d'un sac. V. Acinus, Estomac, Glande, Péritoine, Utérus, etc.

CUL-DE-VERRE. s. m. Aspect verdâtre que présente la pupille des chevaux atteints de cataracte

CULICIDÉS. s. m pl. Famille d'insectes diptères, dont le type est le genre *cousin*.

CULICIFORMES. s. m. pl. Insectes diptères voisins des culicidés, mais dont la trompe ne peut piquer la peau des animaux. Leurs larves, appelées *vers de vase*, ressemblent à celles des cousins.

CULILAWAN ou **CULILABAN**. s. m. [*cortex culilawan*, *Laurus culilawan*, L., *Cinnamomum culilawan*, Blume, *cortex caryophylloides*, Rumphius, *écorce de giroflée Kulit lawand* des Malais]. Écorce provenant d'une espèce de laurier des Moluques, et qu'on trouve ordinairement dans le commerce en morceaux presque plats, d'une à trois lignes d'épaisseur, fibreux, raclés à l'extérieur, ou recouverts d'un épiderme blanchâtre, jaunes rougeâtres à l'intérieur, d'odeur de muscade et de girofle, de saveur aromatique et chaude, un peu astringente. C'est un tonique peu usité.

CULMIFÈRE. adj. [*culmifer*, de *culmus*, chaume, et *ferre*, porter]. Qui porte un chaume, comme le blé, le seigle, etc.

CULOT. s. m. [all. *Satz*, angl. *bottom*]. Masse métallique qui se trouve au fond du creuset après la fonte. = *Culot* [all. *Nesthöcker*, angl. *bottom-nestling*, it. *l'ultimonato*]. Nom vulgaire du dernier expulsé des fœtus chez les mammifères qui font plusieurs petits, comme les chiennes, les lapines, les truies, etc. ; occupant le fond de la corne utérine, il est généralement plus petit et moins vigoureux que les autres. Il en est de même pour l'oiseau sortant du dernier œuf pondu.

CULOTTE. s. f. En chimie, ancien nom d'un instrument de laboratoire (V. FROMAGE). = *Pointe de culotte*. V. POINTE.

CULTELLAIRE. adj. [de *cultellus*, couteau]. Qui a la forme d'un couteau. – *Cautere cultellaire*. V. CAUTÈRE.

CULTURE. s. f. — *Culture des organismes inférieurs*. Méthode, et par extension, résultat de la méthode expérimentale, qui a pour but, d'une part, de différencier les uns des autres les petits organismes contenus dans un liquide ; d'autre part, d'atténuer la virulence du virus dont on a reconnu le microbe [V. VIRUS (*Atténuation des*)]. Cette méthode consiste à mêler une goutte du liquide dont on veut étudier le microbe à un autre liquide, dit *nourricier*, que l'expérience a montré propre à entretenir l'existence de ce microbe, et qui varie avec la nature de ce dernier : ainsi Pasteur, après avoir employé pour la culture du microbe du charbon (*bacillus anthracis*) un liquide contenant des cendres de levûre, du tartrate d'ammoniaque, et du sucre, a trouvé que l'urine pure convenait parfaitement à cette culture ; le même observateur, pour cultiver et faire multiplier le microbe du choléra des poules, verse une goutte de sang d'un animal atteint de cette maladie dans un liquide constitué par un bouillon de muscles de poules. Dans ce premier mélange, dit *culture mere*, le microbe se multiplie, et l'on peut, en le répartissant successivement dans de nouvelles quantités de liquide nourricier, étudier le microbe à l'état de pureté, isolé de tout autre organisme ayant sa forme et son volume ; de plus, on peut observer l'influence de l'air, de la température, etc., sur ces cultures ; on peut enfin obtenir une *culture vaccinale*, c'est-à-dire un liquide propre à préserver des effets généraux de la maladie dont il renferme le microbe.

CUMÈNE. s. m. [*cumol*] ($C^{18}H^{12}$). Carbure d'hydrogène obtenu par Gerhardt et Cahours en distillant l'acide cuminique avec un excès de baryte. C'est un liquide incolore, plus léger que l'eau, d'odeur forte et agréable, qui dissout les graisses, le soufre et les résines. Traité par l'acide nitrique fumant, il se convertit en *nitro-cumene*.

CUMIDINE. s. f. [*cumolammine*] ($C^{18}H^{11}.H^{2}Az$). Liquide huileux, graissant le papier, d'odeur spéciale, de saveur brûlante, brûlant avec une flamme fuligineuse, résultant de la décomposition du nitrocumène par le sulfhydrate d'ammoniaque. C'est une base faible donnant des sels avec les acides.

CUMIN. s. m. [*Cuminum cyminum*, L., κύμινον, all. *Kümmel*, angl. *cumin*, it. *cumino*, *comino*, *cimino*, esp. *comino*]. Plante ombellifère (pentandrie digynie, L.), qui nous vient d'Égypte, de Sicile, et surtout de Malte. Le fruit est composé de deux graines accolées, convexes d'un côté et striées, d'odeur forte, de saveur aromatique, stomachiques, stimulantes et carminatives ; on les donne en infusion (2 à 4 grammes dans 500 grammes d'eau) ; elles constituent une des quatre semences chaudes majeures. Les Allemands en mettent dans le pain pour l'aromatiser. Les vétérinaires en mêlent avec l'avoine pour exciter l'appétit des chevaux.

CUMINAMIDE. s. f. ($C^{20}H^{11}O^{2}.H^{2}Az$). Corps cristallisable, soluble dans l'eau chaude, dans l'alcool et l'éther, qui résulte de la décomposition du cuminate d'ammoniaque par la chaleur

CUMINATE. s. m. Sel formé par l'acide cuminique. — *Cuminate d'ammoniaque* ($C^{20}H^{11}O^{4}.AzH^{4}$). Corps cristallisé en houppes soyeuses qui se ternissent à l'air. La chaleur lui fait perdre deux molécules d'eau et le transforme en cuminamide. Il sert à préparer les autres cuminates : d'argent, de baryum, de potassium.

CUMINIQUE ou **CUMINYLIQUE**. adj. — *Acide cuminique* ($C^{20}H^{12}O^{4}$). Découvert par Gerhardt et Cahours, et produit par l'action de la potasse caustique sur le cuminol, l'acide cuminique est solide, cristallin, de saveur acide, d'odeur de punaise, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther.

CUMINOL. s. m. [*hydrure de cumyle*, *aldéhyde cuminique*] ($C^{20}H^{12}O^{2}$). Liquide incolore ou faiblement jaunâtre, d'odeur persistante de cumin, de saveur brûlante, volatil sans décomposition, qui existe tout formé dans l'essence de cumin avec le *cymene*.

CUMINURIQUE. adj. — *Acide cuminurique* ($C^{24}H^{15}AzO^{6}$). Acide homologue de l'acide hippurique que renferme l'urine des chiens qui ont ingéré du cymène (Cahours).

CUMONITRILE. s. m. ($C^{20}H^{11}Az$). Liquide incolore, très réfringent, d'odeur agréable et de saveur brûlante, qui se forme dans la distillation sèche du cuminate d'ammoniaque (Field), et dont la vapeur, très inflammable, brûle avec une flamme brillante.

CUMULO-STRATUS. s. m. V. CUMULUS.

CUMULUS. s. m. Nom latin introduit dans le langage scientifique pour désigner différents objets. — En météorologie, nom des nuages, communs dans les beaux jours d'été, dont le groupement à l'horizon donne à l'œil l'illusion d'images très diverses, telles que celle de montagnes de neige. Ils s'élèvent moins haut dans l'atmosphère que les *cirrus*, auxquels ils se combinent en donnant les *cirro-cumulus*, petits nuages moutonnes qui font prendre à un ciel couvert l'aspect dit *pommelé*. Entassés et plus denses, les cumulus produisent les *cumulo-stratus*, qui répandent sur l'horizon une teinte noire ou bleuâtre, et ils passent à l'état de *nimbus*, nuages pluvieux, d'un gris uniforme, qui se confondent entre eux. V. NUAGE. = En anatomie, *cumulus proligere*. V. PROLIGERE.

CUMYLE. s. m. [*cuminyle*] ($C^{20}H^{11}O^{2}$). Radical hypothétique de l'acide cuminique et des corps qui en dérivent : le cuminol est l'hydrure de cumyle.

CUNÉEN, ENNE. adj. Qui appartient aux os cunéiformes. — *Articulations cunéennes*, *ligaments cunéens*. Articulations et ligaments qui unissent ces os entre eux.

CUNÉIFORME. adj. et s. m. [*cuneiformis*, de *cuneus*, coin, et *forma*, forme ; all. *Keilbein*, angl. *cuneiform*, it. et esp. *cuneiforme*]. Qui a la forme d'un coin. – *Dent cunéiforme*. V. DENT. — *Os cunéiforme*. Nom donné par quelques anatomistes au *sphénoïde* ; par d'autres, à l'os *pyramidal* du carpe. || Aujourd'hui, *os cunéiformes*, trois os de la seconde rangée du tarse, distingués, d'après leur position de dedans en dehors, en premier, second et troisième, ou, d'après leur volume, en grand, moyen et petit. Le premier, *grand cunéiforme*, le plus interne, a sa base en bas, celle des deux autres est en haut, le second est le *petit cunéiforme*, le troisième, le plus externe, est le *moyen*. Ces trois os sont contigus entre eux. leur partie postérieure s'articule avec la face antérieure du scaphoïde, leur partie antérieure, avec les trois premiers métatarsiens ; de plus, la face externe du troisième s'articule en haut et en arrière avec le cuboïde. Ils ne se développent qu'après la naissance et n'ont chacun qu'un seul point d'ossification. — *Tubercule cunéiforme*. Le *cartilage de Santorini*. V. CARTILAGE. = En botanique, se dit de toute partie qui s'élargit en manière de coin: *feuille cunéiforme, pétale cunéiforme*.

CUNÉO-CUBOÏDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport aux os cunéiformes et à l'os cuboïde. — *Articulation cunéo-cuboïdienne*. Celle de l'os cuboïde avec le troisième cunéiforme · elle a lieu au moyen de deux facettes maintenues en rapport avec deux ligaments, l'un dorsal, l'autre plantaire.

CUNÉO-SCAPHOÏDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport aux os cunéiformes et à l'os scaphoïde. — *Articulation cunéo-scaphoïdienne*. Celle de l'os scaphoïde avec les trois cunéiformes, au moyen de trois facettes pourvues chacune d'une membrane synoviale et de deux ligaments, l'un dorsal, l'autre plantaire.

CUNILE. s. f. (*Cunila mariana*, L.). Labiée du Maryland et de la Virginie que l'on emploie comme fébrifuge.

CUPRESSINÉES. s. f. pl. Famille de la classe des conifères, dont le *cyprès* est le type.

CUPRIQUE. adj. [de *cuprum*, cuivre]. Qui concerne le cuivre et ses composés. — *Acide cuprique*. V. CUIVRIQUE.

CUPRO-AMMONIACAL, ALE. adj. — *Liquide cupro-ammoniacal*. V. RÉACTIF *de Schweitzer*.

CUPRO-POTASSIQUE. adj. — *Réactif cupro-potassique*. V. SUCRE *du foie*.

CUPRO-TARTRATE. s. m. — *Cupro-tartrate de potasse*. V. SUCRE *du foie*.

CUPULE. s. f. [*cupula*, diminutif de *cupa*, coupe ; all. *Schälchen*, it. *cupola*, esp. *cupula*]. En botanique, assemblage de petites bractées écailleuses, soudées entre elles par la base, formant une espèce de coupe qui entoure les fleurs et persiste autour du fruit, qu'elle enveloppe en totalité ou à la base seulement.

CUPULÉ, ÉE. adj. [*cupulatus*]. Qui est muni d'une cupule.

CUPULIFÈRES. s. f. pl. [*cupuliferæ*]. Famille de plantes distraites des amentacées, dont le caractère essentiel consiste en ce que chaque fleur femelle est recouverte, en partie ou en totalité, par une *cupule*. Les cupulifères sont des arbres à feuilles alternes, munies de deux stipules caduques à leur base. Les fleurs sont unisexuées et monoïques. Les fleurs mâles forment des chatons cylindriques écailleux : chacune offre une écaille simple, trilobée ou caliciforme, à la face supérieure de laquelle sont attachées six à huit étamines. Les fleurs femelles sont généralement axillaires, soit solitaires, soit en capitules ou en chatons. L'ovaire est infère, à deux loges ou plus, contenant chacune un ou deux ovules suspendus. Le fruit est un *gland*, généralement uniloculaire, toujours accompagné d'une cupule, qui le recouvre en totalité, dans le châtaignier et le hêtre. La graine a un très gros embryon dépourvu d'endosperme.

CUPULIFORME. adj. [*cupuliformis*]. En forme de cupule.

CURABILITÉ. s. f. [de *cura*, cure, guérison ; all. *Heilqarkeit*, angl. *curability*, it. *curabilità*, esp. *curabilidad*]. Qualité de ce qui est curable.

CURABLE. adj. [*sanabilis*, ἰάσιμος, all. *heilbar*, angl. *curable*, it. *curabile*, esp. *curable*]. Se dit d'une maladie susceptible d'être guérie.

CURAÇAO. s. m. — *Curaçao des iles ou de Hollande*. L'écorce d'oranges amères apportée de Curaçao et de la Barbade. Celui des iles provenant des fruits non mûrs est en petits quartiers verts, le second provient des fruits mûrs et porte la pulpe blanche interne. C'est ce dernier surtout qui sert à faire la liqueur dite *Curaçao*. On en fait aussi un sirop et une teinture alcoolique.

CURARE. s. m. [*woorara, woorari, wourari, wooraru, wurali, wourali, urari, ourary, voorara, vourary*, all. *Kurara, Woorara*, angl. *curara, wourali*, it. *curaro*, esp. *curare*]. Poison avec lequel les indigènes de l'Amérique méridionale empoisonnent leurs flèches. C'est le suc concentré des *Strychnos toxifera*, Schomburgk, *S. Castelnæa*, Weddell, et *Cocculus toxiferus*, Weddell, de la famille des loganiacées. Bien que le curare agisse sur les animaux à la manière du venin de crotale, et que, suivant quelques voyageurs, les Indiens empoisonnent leurs flèches avec des liquides exsudés à la surface du corps de gros crapauds exposés devant le feu, puis desséchés, il est certain que le vrai curare est d'origine végétale, et que le venin de crapaud est un pseudo-curare (Cl. Bernard). Quant au *ticuna* (Fontana), ce n'est autre chose que du curare. Celui-ci nous arrive dans des calebasses, sous forme d'extrait brun, solide, amer, qui, réduit en poudre, est brun jaunâtre : l'eau et l'alcool ne le dissolvent qu'en partie ; la solution est rouge foncé, acide. Son principe actif est la *curarine*. Cl. Bernard a démontré directement l'action du curare, qui éteint les propriétés des nerfs moteurs, en conservant celles des centres nerveux et des nerfs sensitifs ; il agit sur le système nerveux moteur de la vie de relation plus vite que sur celui de la vie organique ; mais il finit par atteindre ce dernier, lorsque l'empoisonnement est complet, et il n'est plus possible alors d'arrêter le cœur par la galvanisation du nerf vague. Cette action paralytique du curare sur les nerfs moteurs s'exerce en procédant de la périphérie au centre, ce qui est l'inverse de la paralysie ordinaire de ces nerfs. Après que le curare a fait disparaître la faculté conductrice des nerfs moteurs, le tissu musculaire continue à se contracter lorsqu'il est directement irrité par l'électricité, la piqûre, etc., ce qui prouve que la contractilité musculaire est indépendante de la propriété nerveuse qui la met en jeu (Cl. Bernard). A côté de cette action principale, paralysante, des extrémités nerveuses motrices, que Vulpian attribue à une interruption fonctionnelle entre les plaques terminales des nerfs dans les muscles et les fibres de ceux-ci, le curare en présente quelques-unes accessoires, telles qu'accélération de la circulation (Cl. Bernard), élévation de la température et véritable fièvre (Liouville et Aug. Voisin), augmentation des sécrétions glandulaires, glycosurie. Les antidotes du curare sont : les alcaloïdes des strychnées (Cl. Bernard) ; le chlore, le brome, l'iode, les bromures et les iodures (Alv. Reynoso). Le poison n'agit pas lorsqu'il est ingéré par les voies digestives ; la méthode hypodermique est plus sûre que toute autre voie d'administration, à titre expérimental ou thérapeutique. Comme médicament, le curare a été employé dans le tétanos (Vella, Chassaignac), dans l'épilepsie (Liouville et Aug. Voisin), dans la chorée (Beigel), dans la rage (Vulpian), et pour combattre l'empoisonnement par la strychnine (Cl. Bernard), sans que les résultats obtenus permettent de lui attribuer une constante efficacité. Les doses, d'après Liouville et Aug. Voisin, ne devraient pas être inférieures à 1 décigramme en 24 heures dans le tétanos, et à 3 centigrammes par jour dans les maladies chroniques, où l'usage doit en être longtemps continué.

CURARINE. s. f. [all. *Kurarin*, angl. *curarine*]. Extrait de curare. — Principe actif du curare ($C^{20}H^{15}Az$, Preyer), d'où on l'extrait sous forme de cristaux fortement hygrométriques. C'est une base faible qui s'unit aux acides pour former des sels très solubles et difficiles à conserver à l'état cristallin. La curarine est très amère, soluble dans l'eau et l'alcool en toute proportion, peu soluble dans le chloroforme et l'alcool amylique, insoluble dans l'éther anhydre, le benzol, l'essence de térébenthine et le sulfure de carbone. La curarine a la même action, mais beaucoup plus énergique, que le curare (Cl. Bernard).

CURARISER. v. a. Empoisonner par le curare : une *grenouille, un chien*, etc., *curarisés*.

CURARISME. s. m. Ensemble des effets produits sur l'économie animale par le *curare* (V. ce mot).

CURATIF, IVE. adj. [θεραπευτικὸς, all. *heilend*, angl. *curative*, it. et esp. *curativo*]. Qui a rapport à la cure d'une maladie. — *Indication curative*. Celle qui fait connaître le traitement à employer. — *Méthode curative*. Médication ou succession de médications qu'on emploie pour arriver à la guérison d'une maladie. — *Traitement curatif*. Celui qui est employé pour obtenir la guérison, par opposition à *traitement préservatif*, ou à *traitement palliatif*.

CURATION. s. f. [*curatio*, *sanatio*, ἴασις, θεραπεία, all. *Heilung*, angl. *curing*, it. *curazione*, esp. *curacion*]. Ensemble des moyens à employer pour obtenir la guérison d'une maladie. V. Cure.

CURCAS. s. m. V. Médicinier.

CURCULIONIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères. V. Calandre et Charançon.

CURCUMA. s. m. [all., it. et esp. *curcuma*, angl. *turmeric*]. Genre de plantes (monandrie monogynie, L., amomacées) dont deux variétés, le *Curcuma longa* et le *C. rotunda*, qui croissent dans les Indes orientales, et proviennent d'une seule espèce de plante (*Amomum curcuma*, Jacquin, *Curcuma longa*, L., *C. radica longa*, Zanon, *C. domestica major et minor*, Rumphius, *C. tinctoria*, Guibourt), donnent des racines que l'on connaît dans le commerce sous les noms de *curcuma long* et *rond* (*radix curcumæ, terra merita*). Le *curcuma long* est un peu moins gros et moins long que le petit doigt, cylindrique, contourné ; il est recouvert d'une écorce mince, grise, chagrinée, marquée d'anneaux peu apparents ; il est intérieurement d'un jaune orangé foncé, et teint la salive en jaune ; il a une odeur de gingembre, une saveur chaude, amère et aromatique, qui le fait employer comme stomachique et stimulant diffusible ; on le croit aussi diurétique et lithontriptique. Le *curcuma rond* est en tubercules gros comme des œufs de pigeon, qui, dans l'état naturel, se tiennent par des rejetons cylindriques ; il a une écorce grise ; ses propriétés sont les mêmes que celles du long. On le trouve plus rarement dans le commerce. Le plus important des principes constituants du curcuma est sa matière colorante jaune, *curcumine*, que les alcalis changent en rouge de sang : aussi la teinture et le papier de curcuma sont-ils des réactifs utiles en chimie. — *Papier de curcuma*. V. Papier *réactif*.

CURCUMINE. s. m. [all. *Kurcumin*, it. *curcumina*, esp. *curcumino*]. Matière colorante qu'on retire de la racine de curcuma, en prismes groupés en faisceaux, jaunes d'ambre par transparence, oranges par réflexion, insolubles dans l'eau, solubles dans l'éther, très solubles dans l'alcool. Cette substance colorante est trop peu stable à l'air et à la lumière pour être appliquée industriellement ; mais elle est employée comme réactif : les alcalis la dissolvent avec une coloration rouge brun qui décèle leur présence ; les acides la précipitent ; l'acide borique, bouilli avec sa teinture alcoolique, la colore en orangé, et l'eau froide précipite de ce mélange un dépôt rouge vermillon ; si on remplace l'acide borique par un acide minéral énergique, on a une solution foncée, qui, par refroidissement, laisse déposer de la *rosocyanine*.

CURE. s. f. [*curatio*, de *curare*, soigner ; θεραπεία, all. *Kur*, angl. *cure*, it. *cura*, esp. *cura*]. D'après l'étymologie, soin que l'on donne à un malade, quelle que soit l'isuse de la maladie. || Habituellement, d'une façon exclusive, traitement heureux, suivi de guérison ; les mots *curable* et *curabilité*, qui ont la même origine, se prennent dans le même sens. Il y a cette différence entre *cure* et *curation*, que le premier de ces mots indique un traitement proposé ou actuellement employé, et le second l'ensemble des procédés à suivre pour traiter une maladie. — *Cure de bains de mer, cure d'eaux minérales*. Saison passée aux bords de la mer ou aux eaux, afin d'en faire un emploi méthodique pour un but déterminé. — *Cure de petit-lait*. Administration du petit-lait frais, à dose laxative, d'une manière suivie, à l'intérieur (par verrées de deux en deux heures) et parfois en bains. — *Cure de raisin*. Usage des raisins le matin à jeun pendant quelques semaines, en quantité suffisante pour obtenir un effet laxatif. Les cures de raisin et de petit-lait conviennent dans les cas de constipation habituelle, chez les personnes dont l'estomac supporte mal les purgatifs. — *Cure radicale*. Celle qui fait disparaître complètement une affection interne ou chirurgicale. — *Cure radicale des hernies*. V. Kélotomie.

CURETTAGE. s. m. [*curage*, *curettement*]. Opération qui consiste à râcler l'intérieur de la cavité utérine avec la curette de Récamier, pour en détacher la muqueuse malade. Elle doit être précédée de la dilatation du col, extemporanée (Pozzi) ou faite plusieurs jours à l'avance (Trélat, Terrier), à l'aide de la laminaire ou d'un dilatateur utérin ; accompagnée de l'antisepsie la plus rigoureuse ; suivie de la cautérisation utérine avec la teinture d'iode, le perchlorure de fer, la glycérine créosotée, le chlorure de zinc (à 1 p. 10), de l'application de gaze iodoformée dans le vagin, d'injections vaginales avec la solution de sublimé (1 p. 2000). Le curettage est le plus sûr moyen de traitement de la métrite catarrhale et de la métrite hémorragique, dont il amène le plus souvent la guérison rapide, sauf en cas de complications du côté des annexes, où ses effets sont incertains (Trélat, Bouilly).

CURETTE. s. f. [*cochleare*, all. *Blasenräumer*, *Steinlöffel*, angl. *curette*, it. *cucchiaja*]. Instrument de chirurgie de 19 à 22 centimètres de longueur, composé d'un manche en ébène taillé à pans, et d'une tige d'acier terminée par une espèce de cuiller fort allongée, plus large à son milieu qu'aux extrémités, à bords mousses exactement polis. La curette sert à extraire les corps étrangers, et particulièrement de petits calculs de la vessie, après qu'on a fait à ce viscère une incision suffisamment étendue pour leur donner issue. — *Curette articulée de Pajot*. Curette qu'on introduit droite, et qui, arrivée au fond de la matrice, peut, à l'aide d'un bouton tenu dans la main, basculer au-dessus du placenta, de façon à amener celui-ci à l'orifice utérin. — *Curette de Récamier*. Curette de forme spéciale, destinée à pratiquer l'abrasion de la muqueuse utérine atteinte de fongosités.

CURURU. s. m. V. Paullinia.

CURVATEUR. adj. et s. m. [de *curvus*, courbe ; all. *Steissbeinkrümmer*]. Qui courbe. — *Muscle curvateur du coccyx*. L'*ischio-coccygien*, qui tend à augmenter la courbure naturelle du coccyx.

CURVATIF, IVE. adj. [de *curvare*, courber]. — *Feuille curvative*. Celle qui est si peu large que son roulement dans le bourgeon est à peine sensible.

CURVINERVIÉ, ÉE. adj. [*curvinervis*, de *curvus*, courbe, et *nervus*, nervure]. — *Feuille curvinerviée.* Celle dont les nervures sont courbes et se rapprochent vers le sommet de la feuille.

CUSCONINE. s. f. Alcaloïde isomère avec l'aricine, qui l'accompagne dans une écorce de quinquina venant de Cusco. Elle cristallise en lamelles blanches, peu solubles dans l'éther, solubles dans l'alcool et le chloroforme, à peine solubles dans l'eau et les alcalis. La cusconine est lævogyre. L'acide azotique la colore en vert foncé, et la dissout ensuite avec une teinte jaune verdâtre. L'acide sulfurique la dissout et prend une couleur jaune verdâtre passant au brun par la chaleur.

CUSCUTE. s. f. [all. *Flachsseide*, angl. *dodder*, it. *cuscute*, esp. *cuscuta*]. Plante parasite (pentandrie digynie, L., convolvulacées, J.) dont la tige s'attache sur les herbes voisines peu de temps après sa germination, et y prend sa nourriture au moyen de suçoirs qu'elle y enfonce. La *cuscute commune* (*Cuscuta europœa*, L.) a été employée comme apéritive et diurétique.

CUSPARIN. s. m., ou **CUSPARINE.** s. f. Principe neutre découvert par Saladin dans l'écorce de l'*angusture vraie*. C'est un corps solide, cristallisé en tétraèdres, peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude, l'alcool, les acides et les alcalis.

CUSPIDÉ, ÉE. adj. [*cuspidatus*, de *cuspis*, pointe ; angl. *cuspidate*, it. *cuspidato*, esp. *cuspidado*]. Se dit, en botanique, d'une partie terminée par une pointe aiguë, allongée et raide. — *Dent cuspidée.* Dent *canine*.

CUSSET (Allier). — *Eau alcaline :* bicarbonate de soude. Boisson et bains.

CUSSO. s. m. V. Kousso.

CUTAMBULE. adj. [de *cutis*, la peau, et *ambulare*, se promener, angl. *cutambuli*, it. *cutambolo*, esp. *cutambulo*). Se dit de certains épizoaires qui rampent sur ou sous la peau, et de certaines douleurs vagues senties *entre cuir et chair*, selon l'expression vulgaire.

CUTANÉ, ÉE. adj. [de *cutis*, peau ; δερμάτινος, all. *häutig*, angl. *cutaneous*, it. et esp. *cutaneo*]. Qui appartient à la peau. — *Absorption cutanée.* V. Absorption. — *Corne cutanée.* V. Corne. — *Glande cutanée.* V. Peau.— *Maladie cutanée.* V. Dermatose. — *Muscle cutané.* V. Peaucier. — *Nerfs cutanés du bras.* Il y en a deux, distingués en *interne* (*brachial cutané interne*, *cubito-cutane*, Ch.) et en *externe* (*musculo-cutané*, *radio-cutane*, Ch.). Ce sont des branches fournies par le plexus brachial. Le *cutané interne* descend le long de la partie interne du bras, devient sous-cutané au niveau du tiers supérieur du bras, et se divise au-dessous du coude en deux branches, dont l'antérieure donne des rameaux à la partie antérieure interne de l'avant-bras, tandis que la postérieure contourne l'épitrochlée et s'épuise dans la peau de la partie postérieure de l'avant-bras. Le *cutané externe* se porte en dehors, perce le coraco-brachial, descend le long de la partie antérieure externe du bras, passe au milieu du pli du coude, sous la veine médiane céphalique, devient sous-cutané, et fournit des rameaux à la peau des parties antérieure et postérieure du bord externe de l'avant-bras. — *Nerf cutané fémoral.* Le *fémoro-prétibial*.

Pigment cutané. V. Pigment. — *Respiration cutanée.* V. Respiration. — *Tissu cutané.* Ensemble des parties qui constituent la *peau*.

CUTÉRÈBRE. s. f. (*Cuterebra*, Bracy-Clark, Latreille). Genre de diptères de la famille des œstrides cuticoles dont une espèce (*Cuterebre nuisible*, J. Goudot) introduit sa larve sous la peau des chiens, des bœufs, des lapins, de quelques animaux sauvages et accidentellement de l'homme à la Nouvelle-Grenade et à Cayenne. Cette larve, connue sous les noms de *ver macaque* ou *maringouin*, de *gufano, nuche*, *berne* et *flugacuru* (fig. 117 : larve ; fig. 118, l'animal parfait), détermine, en se développant, des tumeurs inflammatoires entraînant la mort, lorsqu'on n'enlève pas le parasite. Les naturalistes du dix-huitième siècle en avaient fait une espèce à part sous la dénomination d'*œstre de l'homme* (*Œstrus hominis*, L.) ; mais aucun œstride n'est propre à l'homme.

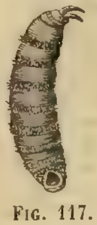
Fig. 117.

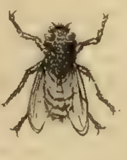
Fig. 118.

CUTICOLE. adj. [de *cutis*, peau, et *colere*, habiter]. Se dit des larves d'*œstres* qui vivent sous la peau. Manquant de crochets à leur extrémité buccale, elles ne peuvent se maintenir dans l'estomac, dans les fosses nasales, ou dans le conduit auditif (V. Cavicole, Gastricole et Larve).

CUTICULE. s. f. [*cuticula*, diminutif de *cutis*, peau ; all. *Häutchen*, angl. *cuticle*, it. *cuticola*]. L'un des noms de l'*épiderme*. = En anatomie végétale, il faut distinguer, dans ce que les auteurs classiques appellent la *cuticule :* 1° la *vraie cuticule*, membrane anhiste, très mince, formée, par substitution de la subérine à la cellulose, aux dépens des cellules d'épiderme et des poils, qu'elle tapisse, et dont elle emporte l'empreinte quand on la détache par la macération : elle ne renferme pas de cellulose ; 2° les *couches cuticulaires*, qui sont des couches d'épaississement de la portion des parois de cellules épidermiques tournées du côté de l'atmosphère ; elles bleuissent au contact de l'iode après l'action de la potasse caustique bouillante, ce qui indique la présence de la cellulose. V. Eustathe.

CUTIDURE. s. f. [de *cutis dura*]. V. Bourrelet.

CUTIGÉRAL, ALE. adj. — *Cavité cutigérale.* V. Muraille.

CUTISATION. s. f. [de *cutis*, peau]. Passage d'une muqueuse à un état de sécheresse, d'épaisseur, de dureté, semblable ou analogue à celui de la peau. c'est ce qui arrive pour la muqueuse renversée du vagin, des lèvres, de la conjonctive, etc.

CUTITE. s. f. [de *cutis*, peau]. Inflammation de la peau.

CUVE. s. f. — *Cuve hydrargyro-pneumatique.* V. Hydrargyro-pneumatique. — *Cuve hydropneumatique.* V. Hydropneumatique.

CYAMÉLIDE ou **CYANAMÉLIDE.** s. m. [*acide cyanique insoluble* ou *cyanurique insoluble*, *urénoxyde*] (C^2AzHO^2). Corps amorphe, isomère avec l'acide cyanique, obtenu par distillation de l'acide cyanurique ou par action de l'acide oxalique cristallisé sur le cyanate de potasse ; insoluble dans l'eau, l'alcool, les acides chlorhydrique, nitrique, et dans l'eau régale.

CYANAMIDE. s. f. ($AzH^2.C^2Az$). Produit de l'action du chlorure de cyanogène gazeux sur le gaz ammoniac. Blanche, cristallisable, fusible à 40°, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. A 190° elle se transforme brusquement, en développant une chaleur qui s'élève à 250°, en un corps isomère appelé *cyanuramide* ou *mélamine*. La cyanamide représente le cyanhydrate d'ammoniaque, moins 1 équivalent d'eau.

CYANATE. s. m. [all. *cyansaures Salz*]. Sel formé par la combinaison de l'acide cyanique avec une base. Les cyanates sont identiques de composition avec les fulminates, mais bien différents quant aux propriétés. Sauf ceux de cuivre, de mercure et d'argent, ils sont solubles dans l'eau et peuvent être portés au rouge sans décomposition. Les acides les décomposent en acides carbonique et cyanique, et en ammoniaque. — *Cyanate d'ammoniaque* [$C^2Az(AzH^4)O^2$]. Blanc, très soluble dans l'eau, isomère de l'*urée*, il se convertit en ce principe sans rien perdre ni gagner, lorsqu'on fait bouillir sa solution

CYANE. s. m. Synonyme de *cyanogene*.

CYANÉPHIDROSE. s. f. [de κύανος, bleu, ἐπὶ, préposition augmentative, et ἱδρόω, je sue]. Sueur abondante, qui colore le linge en bleu.

CYANHYDRATE. s. m. V. Cyanure.

CYANHYDRIQUE. adj. — *Acide cyanhydrique* [*acide prussique*] ($H.C^2Az$). Produit de la combinaison de l'hydrogène avec le cyanogène, qui se manifeste dans plusieurs produits de substances végétales ; il n'y préexiste pas, mais ses éléments s'y trouvent et peuvent se grouper aisément pour lui donner naissance ; il est aussi un des produits ordinaires de la décomposition, au feu, des substances azotées. Pour l'obtenir, on décompose par l'acide chlorhydrique le cyanure de mercure cristallisé, et, après avoir privé d'eau le produit à l'aide du chlorure de calcium, on le condense par un refroidissement artificiel. C'est un liquide incolore, très mobile, d'odeur d'amandes amères, se solidifiant à — 14°, bouillant à + 26° ; sa densité est de 0,967. Il se dissout dans l'eau en toute proportion : cette dissolution s'accompagne d'un grand abaissement de température et d'une forte contraction de volume (Bussy et Buignet). Il brûle avec une flamme violacée. C'est un acide faible : pourtant il forme avec les oxydes d'argent et de mercure des combinaisons difficiles à détruire. Les acides forts le transforment en formiate d'ammoniaque, qui n'est pas vénéneux. Anhydre, c'est un des plus violents poisons que l'on connaisse ; respiré, il détermine la mort en quelques secondes par arrêt du cœur ; ingéré, il tue en quelques minutes, avec des symptômes asphyxiques : il n'y a pas de contrepoison. Étendu de neuf fois son poids d'eau, il constitue l'*acide cyanhydrique médicinal*, dont la pesanteur spécifique doit être de 0,980 à 0,984, et qui contient alors, par gramme, 0,19 d'acide anhydre : cet acide se donne par gouttes (quatre, huit, douze et plus par jour), étendu dans un verre d'un liquide édulcoré, qu'on fait prendre par cuillerées, à titre de sédatif nerveux et musculaire, dans l'épilepsie, la chorée, la toux quinteuse, la coqueluche, etc. En général, c'est un sédatif dangereux. A l'extérieur, on peut employer une solution au 200ème en compresses sur les douleurs névralgiques, ou en lotions contre les affections prurigineuses. — *Ether cyanhydrique* [*cyanure d'éthyle*] ($C^4H^5.C^2Az$). Produit par la distillation du sulfovinate de chaux avec du cyanure de potassium. Liquide d'odeur alliacée, très vénéneux ; bout à 82°.

CYANHYDRO-SULFURIQUE. V. Sulfocyanhydrique.

CYANIDE. s. m. Nom générique des dérivés du cyanogène.

CYANILIQUE. adj. — *Acide cyanilique* ($C^6H^3Az^3O^6 + 2HO$). Acide isomère de l'acide cyanurique obtenu par action de l'acide nitrique concentré chaud sur le mellone. Il cristallise en octaèdres à base carrée, est plus facilement soluble dans l'eau que le cyanurique, et sa capacité de saturation est double. Dissous dans l'acide sulfurique et précipité par l'eau, il donne, par ébullition, de l'acide cyanurique.

CYANINE. s. f. Matière colorante bleue des fleurs, incristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool, virant au rose et au rouge au contact des acides, même de l'acide carbonique ; elle existe dans les fleurs rouges, où elle devient bleue quand on enlève l'acide carbonique par le vide, etc. Les bases la rendent verte, et elle forme avec elles des composés verts insolubles dans l'eau. Les corps avides d'oxygène la décolorent, et l'oxygène lui rend sa couleur (Fremy et Cloez).

CYANIODIDE. s. m. (*iodiocyane simple*, *iodure de cyanogène*) (C^2AzI). Corps obtenu par action de l'iode sur le cyanure d'argent ; cristallisable, d'odeur pénétrante ; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

CYANIQUE. adj — *Acide cyanique* (C^2HAzO^2). On l'obtient par distillation de l'acide cyanurique, sous la forme d'un liquide très piquant, caustique, incristallisable. Il est soluble dans l'eau ; mais sa solution se transforme bientôt en bicarbonate d'ammoniaque et urée. — *Ether cyanique* [*cyanate d'éthyle*, *cyanétholine*] ($C^6H^5AzO^2$). Liquide huileux, incolore, de saveur éthérée et amère, puis âcre et persistante, inaltérable à l'air, obtenu en dissolvant du sodium dans un mélange d'alcool éthylique et d'éther anhydre, et faisant arriver dans ce mélange du chlorure de cyanogène gazeux (Cloëz).

CYANOBROMIDE et **CYANOCHLORIDE**. s. m. V. Bromocyane et Chlorocyane.

CYANOCODÉINE. s. f. ($C^{36}H^{21}AzO^6.2C^2Az$). Corps solide, cristallin, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, qui s'obtient en faisant passer lentement un courant de cyanogène dans une solution alcoolique et concentrée de codéine.

CYANODERMIE. s. f. V. Bronzée (*Maladie*) et Cyanose.

CYANOFERRATE. s. m. V. Ferrocyanure.

CYANOFERRE. s. m. Le *ferrocyanogene*.

CYANOFERRIQUE. adj. — *Acide cyanoferrique*. Le *ferrocyanogène*.

CYANOFERRURE. s. m. V. Ferrocyanure.

CYANOGÈNE. s. m. [de κύανος, bleu, et γεννάω, j'engendre ; *azoture de carbone*, all. *Cyanogen*, *Cyan*, angl. *cyanogen*, it. et esp. *cianogeno*] (C^2Az ou Cy). Gaz découvert en 1815 par Gay-Lussac ; c'est un des constituants du bleu de Prusse. On l'obtient en chauffant fortement le cyanure de mercure pur, très sec, dans des vases exactement secs aussi, et recueillant le gaz sous le mercure. Il est incolore, d'une odeur piquante qui rappelle celle des amandes amères ; sa pesanteur spécifique est de 1,8064 ; il rougit la teinture de tournesol, mais la liqueur reprend sa couleur bleue quand on la fait chauffer. Il brûle avec une flamme bleuâtre, nuancée de pourpre ; l'eau en absorbe quatre fois et demie son volume, et l'alcool jusqu'à vingt-trois. L'étincelle électrique et une forte chaleur le décomposent en azote et carbone. On peut le condenser en un liquide incolore par un froid de — 25° à — 30° ou par une pression de plusieurs atmosphères ; à une température plus basse, il se prend en une masse solide et cristalline. Il se combine avec plusieurs corps, avec l'oxygène, l'hydrogène, le soufre, les métaux et même avec les oxydes. — *Bromure de cyanogène*. V. Bromure. — *Chlorure de cyanogene*. V. Chlorure.

CYANOÏLE. s. m. ($C^{68.42}H^{10.54}Az^{13.02}O^{7.02}$). Corps qui se forme pendant la fermentation du tourteau restant de la fabrication d'huiles d'amandes et autres. On le retire par distillation. Liquide huileux, d'odeur analogue à celle de l'essence d'amandes amères, très fluide, d'un goût âcre ; densité, 1009 ; insoluble dans l'eau, brûlant avec une flamme pourpre.

CYANOL. s. m. V. Aniline.

CYANOMÈTRE. s. m. [de κύανος, bleu, et μέτρον, mesure]. Instrument inventé par de Saussure pour mesurer l'intensité de la couleur bleue du ciel.

CYANOPATHIE. s. f. [de κύανος, bleu, et πάθος, maladie]. V. Cyanose.

CYANOPHOSPHORE. s. m. ($3C^2Az.Ph$). Corps fulminant produit par action de 5 parties de phosphore sur 20 de cyanure de mercure.

CYANOSE. s. f. [*cyanosis*, de κύανος, bleu ; all. *Blausucht*, angl. *cyanosis*, *the blue disease*, it. *cianosi*, esp. *cianosis* ; *cyanopathie*, *ictere bleu*, *morbus cœruleus*]. Coloration bleue, quelquefois noirâtre ou livide, de la peau. On l'attribue généralement au mélange du sang artériel avec le sang veineux ; mais le choléra prouve que la peau peut devenir bleue sans que ce mélange ait lieu, et beaucoup d'autres phénomènes plus communs attestent qu'il suffit pour cela de la stagnation du sang dans les capillaires. Quoi qu'il en soit, la cyanose peut exister avec ou sans persistance de l'orifice interauriculaire ou de l'orifice interventriculaire; on l'a observée dans quelques cas où la disposition des gros vaisseaux à leur origine était seule anormale, et même chez des sujets bien conformés, mais malades, qui n'offraient d'autre altération du cœur et du poumon qu'un obstacle à la circulation du sang veineux dans ces organes. Elle dépend donc de causes très diverses. Chez tous les cyanosés, on a trouvé les vaisseaux gorgés de sang d'une couleur foncée, une grande disposition aux hémorragies, au refroidissement des extrémités et de la périphérie du corps, de la gêne de la respiration, des palpitations, de la faiblesse et de l'accélération du pouls, des syncopes et lipothymies, de l'affaiblissement musculaire. La cyanose par anomalie du cœur se développe le plus souvent aussitôt après et même dès la naissance; mais on l'a vue se déclarer des semaines, des mois, une année plus tard. On peut vivre longtemps avec elle; sauf les cas où elle tient à un trouble passager de la respiration, elle a été jusqu'ici rebelle à la thérapeutique.

CYANOSÉ, ÉE. adj. Qui est atteint de cyanose. || Se dit aussi de la couleur violacée que prennent la face, les lèvres, etc., dans diverses affections du poumon ou du cœur qui gênent la respiration.

CYANOTIQUE. adj. Qui concerne la cyanose, qui se rapproche de la couleur des individus cyanosés.

CYANOURINE. s. f. V. CYANURINE, mot mieux fait.

CYANOVALYLE. s. f. V. VALYLE.

CYANOXYSULFIDE. s. m. ($C^4H^2Az^2S^4O$). Corps obtenu par action du chlore sur l'acide sulfocyanhydrique, jaune, pulvérulent, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble dans les alcalis étendus, qu'il colore en rouge intense.

CYANURAMIDE. s. f. V. MÉLAMINE.

CYANURE. s. m. [*cyanurum*, angl. *cyanuret*, it. et esp. *cianuro*]. Nom générique des combinaisons du cyanogène avec les corps simples. Les cyanures, appelés autrefois *prussiates*, sont des sels solubles (cyanures alcalins et terreux) ou insolubles, décomposables par la chaleur en azote, cyanogène, métal et carbures métalliques. L'azotate d'argent donne lieu, dans leur solution, à la formation d'un précipité blanc, caillebotté, de cyanure d'argent, soluble dans le cyanure de potassium, l'ammoniaque, l'hypochlorite de soude, l'acide azotique concentré et bouillant, insoluble dans l'acide azotique étendu. Ils précipitent en bleu les sels de fer, et le dépôt prend une couleur plus foncée par l'action de l'air. Traités par l'acide chlorhydrique, ils dégagent de l'acide cyanhydrique, d'odeur facile à reconnaître. Ils ont une grande tendance à se combiner entre eux pour former des sels doubles.

Cyanure d'argent [all. *Cyansilber*] (C^2AzAg). Sel blanc, insoluble dans l'eau, employé pour apprécier la quantité d'acide cyanhydrique contenue dans une liqueur; 100 parties de cyanure correspondent à 20,26 de l'acide.

Cyanure de cuivre [all. *Cyankupfer*] (C^2AzCu). Sel d'un blanc laiteux, insoluble, employé pour découvrir de petites quantités d'acide cyanhydrique.

Cyanure de fer [all. *Cyaneisen*]. On en connaît deux le *cyanure ferreux* ($Fe.C^2Az$), et le *cyanure ferrique* ou *sesquicyanure de fer* ($Fe^2.C^6Az^3$). Ces corps sont imparfaitement connus et ne présentent d'intérêt que par les combinaisons qu'ils forment soit entre eux (*bleu de Prusse*), soit avec les cyanures alcalins (*prussiates jaune* et *rouge*). V. FERRICYANURE et FERROCYANURE.

Cyanure de kakodyle. V. KAKODYLE.

Cyanure de mercure [*prussiate de mercure*, all. *Cyanquecksilber*] (C^2AzHg). Sel obtenu, soit en faisant bouillir dans l'eau un mélange de 2 parties de bleu de Prusse et de 1 partie d'oxyde rouge de mercure, jusqu'à parfaite décoloration, et évaporant la liqueur; soit en faisant passer un courant d'acide cyanhydrique dans de l'oxyde mercurique en suspension dans l'eau, puis concentrant le liquide. Il cristallise en prismes à base carrée, opaques ou transparents et sans couleur. L'alcool le dissout un peu, et l'eau beaucoup plus. C'est un poison corrosif énergique; il a été administré dans le traitement de la syphilis aux mêmes doses que le sublimé corrosif (*liqueur antisyphilitique de Chaussier*), et à l'extérieur contre certaines dartres. Il sert à préparer l'acide cyanhydrique.

Cyanure d'or [all. *Cyangold*] ($C^2Az.Au$). Sel qu'on obtient en décomposant une solution de chlorure d'or (aussi neutre que possible) par le cyanure de potassium, sans mettre un excès d'aucun de ces sels : le dépôt, lavé avec soin, est en poudre d'un jaune serin, insipide et inodore, qu'il faut abriter de la lumière. On l'a employé dans les mêmes cas et sous les mêmes formes que le *chlorure* d'or.

Cyanure de potassium [all. *Cyankalium*, angl. *cyanide of potassium*, it. *cianuro di potassio*] ($C^2Az.K$). Sel blanc, cristallisable, très soluble dans l'eau, fusible sans décomposition, qu'on obtient en chauffant au rouge le ferrocyanure de potassium. Exposé à l'air, en solution surtout, il s'altère promptement, et fournit du cyanate de potasse en s'oxydant, ou du formiate et du carbonate de potasse; de là l'incertitude qu'il présente quand il a été mal préparé. On administrait ce cyanure comme sédatif à la dose de $0^{gr},013$ à $0^{gr},025$ en solution : la solution doit être faite extemporanément; il est presque aussi vénéneux que l'acide cyanhydrique, et ces deux médicaments, sans être plus efficaces que des moyens similaires, sont plus dangereux qu'eux. Il n'est plus employé que pour la dorure, l'argenture et la photographie; car il dissout les sels métalliques, et même l'iode, le fer, le cuivre et le zinc.

Cyanure de zinc ($C^2Az.Zn$). Sel insoluble, blanc, qui s'obtient en précipitant un soluté de sulfate de zinc par le cyanure de potassium pur dissous dans l'eau. On en a administré depuis $0^{gr},013$ jusqu'à $0^{gr},075$, en pilules, dans la chorée et l'épilepsie.

CYANURINE. s. f. [de κύανος, bleu, et οὖρον, urine; all. et angl. *Cyanurin*, esp. *cianurina*]. V. INDICAN.

CYANURIQUE ou **CYANURÉNIQUE.** adj. — *Acide cyanurique* ($C^6H^3Az^3O^6$). Nom donné par Wöhler et Liebig à l'acide découvert par Scheele dans les produits de distillation de l'acide urique, et nommé par ce chimiste *acide pyro-urique* [de πῦρ, feu, et *urique*] pour en rappeler l'origine. Il prend naissance dans la distillation sèche de l'urée, dans l'action des acides et des bases sur le mélam, l'ammélide, la mélamine et l'ammméline. C'est un corps solide, à réaction faiblement acide, incolore et inodore, soluble dans 40 parties d'eau froide et dans l'alcool bouillant. — *Acide cyanurique insoluble.* V. CYAMÉLIDE.

CYAT. V. ABRÉVIATION.

CYATHIFORME. adj. [de *cyathus*, κύαθος, gobelet, et *forma*, forme; all. *becherförmig*, angl. *cupshaped*, it. et esp. *ciatiforme*]. Qui a la forme d'un gobelet.

CYCADACÉES ou **CYCADÉES.** s. f pl. Famille de plantes dicotylédones à cotylédons incisés (polycotylédones), apétales, composée de végétaux exotiques ayant le port des palmiers et les fleurs dioïques : la plupart fournissent une fécule nutritive dite *sagou*.

CYCÉON. s. m. [κυκεὼν]. Chez les anciens, préparation faite avec du vin, de la farine d'orge grillée, du miel, de l'eau et du fromage. || Suivant Érotien, boisson dans laquelle on délayait de la farine d'orge. || Pour les auteurs hippocratiques et les médecins grecs et latins, préparation très variable, mais dont la farine d'orge paraît toujours faire la base.

CYCLAME. s. m. [*Cyclamen*, L., all. *Erdscheibe*, *Schweinsbrod*, angl. *sow-bread*, it. *ciclamino pan porcino*, esp. *ciclamen pan porcino*]. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, L., primulacées, J. — *Cyclame d'Europe* (*Cyclamen europæum*, L., *pain de pourceau*, *arthanita*). Plante dont la racine, en forme de pain orbiculaire aplati, brune en dehors, blanche en dedans, garnie de radicules noirâtres, de saveur âcre et caustique, est fortement émétique et purgative ; le danger et l'inconstance de ses effets l'ont fait rejeter. V. ARTHANITA.

CYCLAMINE. s. f. ($C^{40}H^{34}O^{20}$). Matière blanchâtre, amorphe, soluble dans l'eau, qu'on extrait des tubercules du cyclame d'Europe. Sa dissolution aqueuse produit une mousse abondante par l'agitation, et se coagule, comme l'albumine de l'œuf, à la température de 60° à 75°. Par le refroidissement, et après deux ou trois jours de repos, la partie coagulée se redissout dans l'eau mère, et peut alors se coaguler de nouveau par la chaleur. La cyclamine se dissout en grande proportion dans l'alcool, à l'aide d'une légère élévation de température. Elle se dédouble en sucre et en *cyclamirétine* par l'action de la synaptase et de l'acide chlorhydrique : c'est une glycoside. La cyclamine et le jus des tubercules de cyclamen introduits dans l'estomac des animaux ne provoquent aucun accident toxique. Au contraire, une eau contenant une très faible quantité de ce jus est mortelle pour les poissons placés dans cette eau, et qui absorbent de cette manière le poison par les branchies (De Luca). La cyclamine, introduite sous la peau, agit sur l'économie animale à peu près comme le curare, mais moins énergiquement.

CYCLAMIRÉTINE ($C^{30}H^{22}O^{4}$). Poudre amorphe qui résulte du dédoublement de la cyclamine.

CYCLANTHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, comprenant des arbrisseaux volubiles, à fleurs monoïques ou polygames, disposées en spirale sur un même spadice, et formant une spirale de fleurs mâles et une autre de fleurs femelles alternantes.

CYCLE. s. m. [*cyclus*, κύκλος, cercle ; all. *Cyclus*, angl. *cycle*, it. et esp. *ciclo*]. Période ou révolution toujours égale d'un certain nombre d'années. = Nom donné par les médecins méthodistes à un assemblage de moyens curatifs pris dans le régime et la diététique, et continués pendant un nombre de jours déterminé (*méthode* ou *regle cyclique*) : ils s'en servaient particulièrement dans le traitement des maladies chroniques. Cœlius Aurelianus distingue trois sortes de cycles : 1° le *cycle résomptif*, qui a pour objet de restaurer le malade fatigué des remèdes, et qui consiste dans un régime ou la nourriture et les exercices sont graduellement augmentés pendant environ neuf jours ; 2° le *cycle métasyncritique* ou *récorporatif*, qu'on fait suivre après le précédent, dont il diffère en ce qu'on permet des aliments un peu moins faciles à digérer ; 3° un autre cycle auquel il ne donne point de nom particulier, qui succède au métasyncritique, et qui dure à peu près le même nombre de jours ; il consiste dans la soustraction des aliments âcres et salés qui faisaient partie du cycle précédent, et dans l'administration d'un vomitif le second jour. A la suite de cette troisième espèce de cycle, on faisait reprendre les deux premiers. = En botanique, *cycle folial* ou *foliaire*. V. PHYLLOTAXIE.

CYCLITE. s. f. [de κύκλος, cercle]. Forme assez rare de *choroïdite*, limitée au cercle ciliaire.

CYCLOCÉPHALE. adj. et s. m. [de κύκλος, cercle, et κεφαλή, tête]. Monstre qui a une orbite unique, contenant deux yeux contigus ou un œil double occupant la ligne médiane, dont l'appareil nasal est atrophié, et qui n'a pas de trompe (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CYCLOCÉPHALIENS. s. m. pl. [de κύκλος, cercle, et κεφαλή, tête]. Famille de monstres chez lesquels l'appareil nasal est plus ou moins atrophié, et dont les yeux, imparfaitement conformés, ou rudimentaires, se rapprochent l'un de l'autre, ou se confondent ensemble sur la ligne médiane (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Elle comprend cinq genres : les *cébocéphales* et les *ethmocéphales*, dans lesquels les deux orbites sont très rapprochées ; les *cyclocéphales*, les *rhinocéphales* et les *stomocéphales*, dans lesquels les deux orbites sont confondues en une seule.

CYCLONE. s. m. [féminin, d'après l'Académie]. Ouragan particulier aux régions intertropicales, remarquable par sa violence, et dû à un rapide déplacement de l'air par un double mouvement de tournoiement et de translation.

CYCLOPE ou **CYCLOPIEN**. adj. et s. m. [κύκλωψ, cyclope, de κύκλος, cercle, et ὤψ, œil]. Nom donné autrefois aux monstres cyclocéphales dont les deux yeux sont réunis en un seul.

CYCLOPIE. s. f. État résultant de la soudure complète des deux yeux (monstres *cyclocéphaliens*).

CYCLOSE. s. f. [de κύκλος, cercle]. Mouvement de *giration* du liquide contenu dans certaines cellules végétales.

CYCLOSTOMES. s. m. pl. et adj. [*cyclostomi*, de κύκλος, cercle, et στόμα, bouche ; all. *Saugmauller*, *Neunaugen*, angl. *cyclostomous*]. Division de la classe des poissons, caractérisée par une peau nue, sans écailles, une seule nageoire (nageoire caudale) ; bouche ronde, large, à bords se rapprochant en long, et entourée de papilles ou barbillons ; dents cornées ou nulles ; appareil de succion et d'érosion au fond de la bouche ; six à sept paires de poches branchiales communiquant en dedans avec un conduit aquifère commun, et en dehors par un trou. Elle comprend deux ordres : 1° les *Suceurs*, partagés en deux familles, celle des *Lamproies* à dents cornées multiples, et celle des *Mixinoïdes*, contenant les *Ammocetes*, *Heptatremes* et *Gastrobranches*, à dents nulles ou rudimentaires ; 2° les *Branchiostomes*, représentés par une seule espèce (*Branchiostoma lubricum*), à cerveau presque nul, cœur rudimentaire, sans oreillette, globules du sang incolores.

CYCLOTOME. s. m. [de κύκλος, cercle, anneau, et τομή, section ; all. *Cyclotom*, it. et esp. *ciclotomo*]. Instrument inusité destiné tout à la fois à fixer le globe de l'œil et à inciser la cornée, dans l'opération de la cataracte.

CYDONINE. s. f. Matiere gommeuse que renferment les graines du *coing*.

CYLINDER AXIS. s. m. V. NERVEUX (*Tube*).

CYLINDRACÉ, ÉE. adj. [*cylindraceus*]. Qui approche de la forme cylindrique.

CYLINDRE. s. m. [*cylindrus*, κύλινδρος, all. et angl. *Cylinder*, it. et esp. *cilindro*]. Solide ayant les côtés perpendiculaires et une section circulaire. = Nom quelquefois donné au *stéthoscope*. = *Cylindre urinaire*. Substance solide ou demi-solide, de composition variable, agglomérée en forme de cylindre dans la cavité des tubes urinifères, et décélée par le microscope dans l'urine des individus atteints de mal de Bright. On distingue : 1° les *cylindres albumineux*, formés par de l'albumine coagulée dans les tubes, et de coloration blanchâtre ; 2° les *cylindres colloïdes*, qui n'ont de particulier que leur apparence, et dont la composition est celle des cylindres d'une variété quelconque ; 3° les *cylindres épithéliaux*, constitués par une accumulation de cellules épithéliales ; 4° les *cylindres fibrineux*, formés d'une substance striée, fibroïde, qui est de la fibrine coagulée unie à de l'hématoïdine amorphe : ils ont une coloration foncée et accompagnent l'hématurie ; 5° les *cylindres granulo-graisseux*, contenant une matière amorphe, granuleuse, et des granulations graisseuses, résultant de la transformation rétrograde des autres cylindres ; 6° les cylindres *hyalins* ou *séreux*, qui ne renferment pas d'épithélium, et qui ont un aspect clair, transparent.

CYLINDRE-AXE ou **CYLINDRAXE**. s. m. V. Nerveux (*Tube*).

CYLINDRIQUE. adj. [*cylindratus*, all. *cylindrisch*, *walzenförmig*, angl. *cylindrical*, it. et esp. *cilindrico*]. Qui tient du cylindre, dont la coupe transversale offre partout un cercle. — *Epithélium cylindrique*. V. Épithélium.

CYLINDROCÉPHALIE. s. f. [de *cylindre*, et κεφαλὴ, tête]. Forme allongée cylindrique du crâne.

CYLINDROÏDE. adj. [κυλινδροειδής, de κύλινδρος, cylindre, et εἶδος, forme]. Qui a la forme d'un cylindre. — *Protubérance cylindroïde*, Chaussier. La *corne d'Ammon*.

CYLINDROMA. s. m. D'après quelques auteurs, tumeur épithéliale à cellules prismatiques.

CYLINDROSE. s. f. [de κυλινδροῦν, rouler en cylindre]. Sorte de suture du crâne. V. Suture.

CYLLOSOME. s. m. [de κυλλὸς, estropié, et σῶμα, corps]. Monstre caractérisé par une éventration latérale occupant la région inférieure de l'abdomen, et par l'absence ou le développement imparfait du membre pelvien correspondant (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CYMBOCÉPHALIE. s. f. [de κύμβη, ou κύμβος, cavité, vase, coupe, barque, et κεφαλὴ, tête]. Forme bilobée ou en besace du crâne.

CYME. s. f. [*cyma*, κῦμα, tendron, bourgeon ; all. *Afterdolde*, angl. *cyme*, it. et esp. *cima*]. Inflorescence définie dans laquelle la tige ou le rameau principal se termine par une fleur accompagnée, à sa base, de deux bractées opposées, ou de bractées verticillées. Dans le premier cas, il naît de l'aisselle de chacune des deux bractées un pédoncule également terminé par une fleur munie de deux bractées, d'où sortent deux autres pédoncules, et ainsi de suite ; de sorte que l'inflorescence se compose d'une suite de bifurcations offrant entre elles une fleur terminale. Dans le second cas, où la fleur terminale a plus de deux bractées, il naît de même un rameau de l'aisselle de chacune d'elles. — *Cyme hélicoïde*. V. Hélicoïde. — *Cyme scorpioïde*. V. Scorpioïde.

CYMÈNE. s. m. [*camphogene*, *cymol*] ($C^{20}H^{14}$). Corps qu'on retire de l'essence de cumin en même temps que le cuminol, et qu'on prépare artificiellement en distillant un mélange de camphre et d'acide phosphorique anhydre ou de chlorure de zinc. Liquide incolore, très réfringent, d'odeur de citron, inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Bout à 175°.

CYMOGRAPHE. s. m. [de κῦμα, flot, onde, et γράφειν, décrire]. Synonyme de *kymographion*.

CYNANCHE ou **CYNANCIE**. s. f. [*cynanche*, κυνάγχη, de κύων, chien, et ἄγχειν, étrangler]. L'*angine*, parce que les malades tirent la langue, comme font les chiens haletants. = En botanique, V. Scammonée *de Montpellier* et Solénostemme.

CYNANTHROPIE. s. f. [*cynanthropia*, de κύων, chien, et ἄνθρωπος, homme]. Espèce de mélancolie ou de manie dans laquelle le malade s'imagine être changé en chien.

CYNAPINE. s. f. Principe vénéneux cristallisable, alcalin, de la *petite ciguë* (Ficinus).

CYNARÉES et **CYNAROCÉPHALES**. s. f. pl. [*cynarocephalæ*, de κύναρα ou κίναρα, sorte d'artichaut, et κεφαλὴ, tête ; *carduacees*]. Groupe de plantes synanthérées, auquel appartiennent l'*artichaut*, le *chardon bénit*, la *chausse-trape*, le *bluet*, la *bardane*, etc. Les cynarées ont des capitules composés de fleurons hermaphrodites, dont ceux de la circonférence sont quelquefois stériles ; un réceptacle muni de poils nombreux ou d'alvéoles ; un style renflé au-dessous du stigmate et garni de poils.

CYNARINE. s. f. Synonyme de *cnicin*.

CYNÈNE. s. m. ($C^{24}H^{18}$). Liquide huileux, incolore, inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, bouillant vers 175°, qu'on obtient en distillant l'huile oxygénée du semen-contra avec de l'acide phosphorique anhydre (Voelckel).

CYNIPS. s. m. [*cynips*, de κύων, chien, et ἴψ, sorte d'insecte]. Genre d'insectes hyménoptères dont une espèce produit la noix de galle (*Cynips gallæ tinctoriæ*) ; une autre espèce, le bédégar des rosiers (*Cynips rosæ*).

CYNIQUE. adj. [*cynicus*, de κυνικὸς, de κύων, chien]. — *Spasme cynique* [all. *Hundskrampf*, angl. *cynic* ou *canine spasm*, it. *spasima cinica*, esp. *espasmo cinico*]. Mouvement convulsif des muscles des joues, par lequel les lèvres s'écartent de manière à laisser voir les dents, comme fait un chien irrité. V. Canin.

CYNODINE. s. f. [all. *Cynodin*, it. *cinodina*, esp. *cinodino*]. Principe cristallin, peu connu, trouvé dans la racine du gros chiendent (*Cynodon dactylon*, L.)(Semmola).

CYNOGLOSSE. s. f. [*Cynoglossum officinale*, L., *cynoglossum*, de κύων, chien, et γλῶσσα, langue ; all. *Hundszunge*, angl. *hound's tongue*, it. *cinoglossa*, *lingua di cane*, esp. *cinoglosa*]. Plante (pentandrie monogynie, L., borraginées, J.) ainsi appelée à cause de la forme de ses feuilles. Sa racine, grosse, longue, droite, charnue, grise ou brun rougeâtre extérieurement, blanche en dedans, d'odeur vireuse, de saveur fade, passe pour antispasmodique et narcotique. — *Pilule de cynoglosse*. V. Pilule. — *Sirop de cynoglosse*. V. Sirop.

CYNOLOGIE. s. f. [de κύων, κυνὸς, chien, et λόγος, description]. Description des chiens.

CYNOREXIE. s. f. [de κύων, chien, et ὄρεξις, appétit ; all. *Hundsunger*, angl. *cynorexy*, it. *cinoressia*, esp. *cinorexia* ; *faim canine*]. Appétit extraordinaire éprouvé par certains malades, qui, après l'avoir satisfait, rejettent les aliments qu'ils viennent de prendre : c'est un symptôme de gastrite chronique ou de gastralgie. V. Boulimie et Faim.

CYNORRHODON. s. m. [*Rosa canina*, L., *cynorrhodon* de κύων, chien, et ῥόδον, rose ; all. *Hundsrose*, angl. *eglantine*, *sweet-briar*, it. *cinorrodo*, esp. *cinorrodon*]. Nom ancien de l'*églantier* ou *rosier sauvage*. = Nom donné maintenant au fruit mûr de cet arbrisseau, qui est ovoïde, allongé, lisse, d'un rouge vif, et qui renferme une douzaine de petits osselets recouverts de poils rudes et très courts : il est astringent. On en prépare une *pulpe* en laissant macérer dans du vin blanc et pilant ensuite des cynorrhodons dépouillés de leurs semences et de leurs poils intérieurs. Avec une partie de cette pulpe et une partie et demie de sucre cuit en consistance d'électuaire, on fait la *conserve de cynorrhodon*, employée contre les diarrhées chroniques, à la dose de 8 à 30 grammes.

CYNURÉNIQUE. adj. — *Acide cynurénique* ($C^{20}H^{7}AzO^{6}+HO$). Corps cristallin, très peu soluble dans l'eau, perdant son eau à 150°, décomposé, vers 257°, en acide carbonique et *cynurine*, découvert par Liebig dans l'urine de chien.

CYNURINE. s. f. ($C^{18}H^{7}AzO^{2}$). Base cristallisable, assez soluble dans l'alcool froid, peu soluble dans l'eau froide, très soluble à chaud, qui se forme quand on chauffe l'acide cynurénique au bain de sable au-dessus de 256°.

CYON (physiologiste russe, naturalisé français). — *Nerf de Cyon*. V. Nerf.

CYPÉRACÉES ou **CYPÉROÏDÉES**. s. f. pl. [*cyperaceæ*, *cyperoideæ*]. Famille de plantes monocotylédones hypogynes, J., qui ont une tige cylindrique ou triangulaire, avec ou sans nœuds. Feuilles engainantes, à gaine entière et non fendue, souvent garnie d'une *ligule*. Fleurs en épillets écailleux ; chaque fleur composée d'une seule écaille, à l'aisselle de laquelle on trouve généralement trois étamines ; anthère bifide à sa base, en pointe à son sommet. Ovaire uniloculaire et monosperme, style simple à sa base, trois stigmates filiformes et velus. Le fruit est un akène globuleux, comprimé ou triangulaire. V. Souchet.

CYPHELLE. s. f. [*cyphella*, de κῦφος, vase à boire; all. *Cyphella, Becherchen*]. En botanique, fossette orbiculaire, comme celles de la surface inférieure des lichens.

CYPHOSE. s. f. [*cyphosis*, κύφωσις, de κυφὸς, courbé; *excurvation* (Delpech, Pravaz), *dos voûté, voussure;* all. et angl. *Cyphosis*, it. *cifosi*]. Courbure anomale de la colonne vertébrale en arrière, c'est-à-dire dont la convexité est postérieure : elle est plus commune que la *lordose* et représente l'exagération de la courbure dorsale physiologique. Très rare avant douze ou quatorze ans, la cyphose est fréquente à cette époque, et sa cause réside dans le développement même de la colonne, qui croît plus vite que les ligaments et les muscles, de sorte que l'equilibre est rompu entre ces parties; la prolongation d'une mauvaise attitude a une influence incontestable sur sa production, ainsi que le manque d'exercice, une mauvaise hygiène, etc. Cette influence se fait aussi sentir chez l'adulte : à cet âge, la cyphose, rarement essentielle, est le plus souvent consécutive à une affection des vertèbres, ou à une maladie viscérale, thoracique ou abdominale. Le traitement consiste, d'une part, à combattre la cause organique de la déviation par les amers, les ferrugineux, les toniques, etc.; d'autre part, à redresser le rachis et à fortifier les muscles spinaux extenseurs, par le décubitus horizontal sur un matelas de crin, les frictions excitantes, les douches, l'électricité localisée. Parfois il est nécessaire d'appliquer des appareils orthopédiques, corsets ou ceintures, contentifs et redresseurs.

CYPHOTIQUE. adj. et s. Qui se rapporte à la *cyphose;* qui en est atteint

CYPRÈS. s. m. [*Cupressus sempervirens*, L., κυπάρισσος, all. *Cypresse*, angl. *cypress-tree*, it. *cipresso*, esp. *cipres*]. Arbre conifère, famille des cupressinées, à rameaux dressés contre la tige; feuilles petites, squamiformes, imbriquées sur quatre rangs. Cônes globuleux, à écailles charnues, soudées avant la maturité seulement; cueillis à cette époque, ils sont usités comme très astringents, sous le nom de *noix de cypres*. Ils perdent cette propriété, lors de la maturité, et deviennent ligneux. — *Petit cypres*. V. AURONE *femelle*.

CYPRIN. s. m. [*cyprinus*, κυπρῖνος]. Genre de poissons osseux, malacoptérygiens abdominaux, nombreux en espèces, presque toutes alimentaires, dont les principales sont la *carpe* et l'*ablette*.

CYPSÈLE. s. f. [*cypsela*, de κυψέλιον, corbeille, coffret; *akene* de Richard]. Fruit carcérulaire dont le péricarpe adhérent contient une graine dressée, sans périsperme, à radicule tournée du côté du style. Ex. : les fruits des synanthérées (Mirbel).

CYRÈNE (ÉCOLE DE). V. CROTONE.

CYRTOMÈTRE. s. m. [de κυρτὸς, courbe, et μέτρον, mesure]. Instrument proposé par Piorry pour mesurer les voussures ou saillies morbides du corps, spécialement sur la région précordiale et le thorax. — *Cyrtometre* (Woillez). Instrument destiné à mesurer la poitrine. C'est une tige de baleine longue de 60 centimètres environ, articulée à double frottement de 2 en 2 centimètres, de manière à conserver l'inflexion qu'on lui donne en l'appliquant sur une surface convexe; il fournit : l'étendue du contour circulaire, ou périmètre des deux côtés de la poitrine; tous ses diamètres; un tracé, sur le papier, de la courbe circulaire du thorax. Le cyrtomètre est un moyen non de diagnostiquer les maladies de la poitrine, mais d'en suivre la marche, surtout celle des épanchements pleurétiques, et, par suite, d'en établir le pronostic, parfois même d'en instituer le traitement.

CYRTOMÉTRIE. s. f. (Woillez). Mensuration de la poitrine à l'aide du *cyrtometre*.

CYSTALGIE. s. f. [*cystalgia*, de κύστις, vessie, et ἄλγος, douleur; all. *Blasenschmerz*, angl. *cystalgy*, it. et esp. *cistalgia*]. Douleur nerveuse de la vessie.

CYSTECTASIE. s. f. [de κύστις, vessie, et ἔκτασις, extension; angl. *cystectasy*, it. et esp. *cistectasia*]. Dilatation normale ou anormale de la vessie. — En chirurgie, procédé de lithotomie, qui consiste, après avoir exécuté les différents temps de la cystotomie, y compris l'ouverture de la portion membraneuse de l'urètre, à retirer le cathéter, et à introduire sur l'indicateur gauche un dilatateur de la prostate, qu'on fait fonctionner d'une manière lente, afin d'accroître les dimensions du col vésical.

CYSTECTOMIE. s. f. Excision d'une partie de la vessie, dans les cas de néoplasme vésical ou vésico-prostatique. La cystectomie totale est pratiquée chez la femme après création d'une double fistule uretéro-vaginale.

CYSTHÉPATIQUE. adj. [de κύστις, vésicule, et ἧπαρ ἥπατος, le foie]. Se dit de conduits excréteurs de la bile qu'on croyait aller directement du foie à sa vésicule.

CYSTICERQUE. s. m. [*cysticercus*, de κύστις, vessie, et κέρκος, queue; all. *Blasenwurm, Finne*, angl. *cysticercus*, it. et esp. *cisticerco*]. Nom donné au scolex de quelques téniadés, et particulièrement à celui du ver solitaire. — Le *Cysticercus cellulosa* du porc, scolex du *Tœnia solium* de l'homme, et le *Cysticercus pisiformis* du lapin, scolex du *Tœnia serrata*, Gœze, qu'on trouve chez le chien, et qui se rapproche du premier, ont le corps presque cylindrique, et la tête (fig. 119, 2) garnie de quatre suçoirs (2, *e*), couronnée par deux rangs de seize crochets (2, A, et 3) allongés, et terminée par une trompe obtuse (*h*), cylindroïde et imperforée. Le cysticerque est presque toujours contenu dans un kyste de tissu lamineux fourni par l'animal attaqué (*kyste adventif*) (fig. 120), que remplit une première vésicule (1 et 4), ovoïde (*vesicule propre*) et pleine de liquide, présentant un orifice

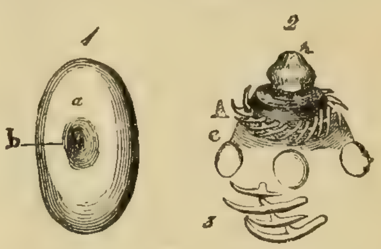

FIG. 119.

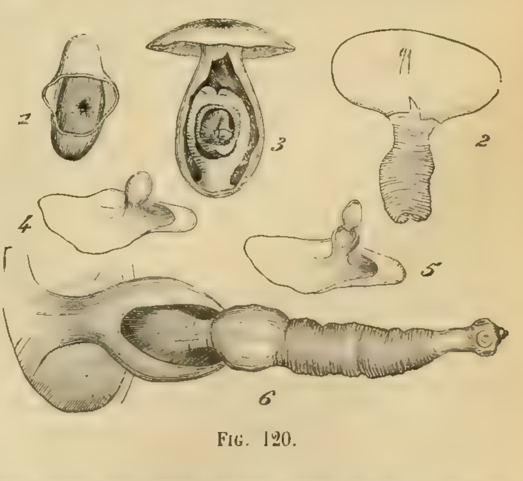

FIG. 120.

entouré de petits plis circulaires (1), au pourtour duquel est inséré, à sa face interne (4), une deuxième petite *vésicule pisiforme* qui plonge dans le liquide. L'animal proprement dit est fixé au fond de cette dernière (3 et 5) en continuité de tissu avec elle, par un pédicule plissé. Quand il est rétracté sur lui-même (3), il remplit exactement cette poche, et sa tête est en rapport avec l'orifice de la grande vésicule, lequel est commun à elle et à la petite : aussi, dès que l'animal veut sucer le sang, il n'a qu'à redresser et allonger la tête par cet orifice. Le kyste adventif présente souvent une petite cicatrice blanche, entourée de vaisseaux, en rapport avec l'ouverture de sortie de la tête du cysticerque. Follin et Ch. Robin, auxquels on doit la connaissance de ces faits, ont aussi démontré que ce n'est qu'en faisant sortir de force ou naturellement le corps du cysticerque de sa *vésicule propre*, qu'il paraît, comme on le décrit habituellement, *terminé par une vessie pleine de liquide* (2 et 6); mais ce n'est pas là son état naturel. — Chez le cysticerque du mouton (*Cysticercus tenuicollis*, Rudolphi), la tête n'est pas rentrée aussi profondément sur elle-même dans le corps (fig. 121, *d*), qui est creux, et qui n'est pas lui-même rentré dans la *vésicule propre* (A), comme sur le précédent animal ; il en résulte que le corps ou col est toujours pendant au dehors (*d*) de cette vésicule, et que celle-ci peut alors recevoir le nom de *vésicule caudale* (A). Cette espèce est beaucoup plus volumineuse que la précédente, et, au lieu de varier de volume entre un pois et une olive, le parasite atteint celui d'une noix dans nombre de cas. Il y en a rarement plusieurs dans une même poche. Du reste, la tête est conformée comme dans le cysticerque de l'homme, et rétractée avec invagination de la même manière. Ainsi le cysticerque de l'homme et celui du mouton représentent les deux extrêmes dans la disposition du corps et de la *vésicule propre*. Chez le mouton, le corps est normalement extérieur à cette vésicule (dans la figure 121, A la représente de grandeur naturelle), qui est alors *vésicule caudale*. Dans le *Cystercus cellulosæ* (et *Cysticercus pisiformis*), le corps est normalement rentré dans la vésicule propre par triple invagination (fig. 121, B) : c'est à cela qu'est dû l'orifice 1, à la surface de la vésicule propre (fig. 120), ainsi que la disposition complexe (fig 120, 4 et 5) qui en résulte à la face interne de cette vésicule, dans la cavité de laquelle se trouve tout le corps. Dans la figure 119, 3 représente quatre crochets grossis 250 fois, et disposés sur deux rangées, l'une de gros crochets, à talon plus arrondi, l'autre de petits, à talon plus aigu. — Le *C. cellulosæ* cause la *ladrerie* du porc ; le *C. tenuicollis* est appelé vulgairement *bourse* ou *bouteille*, surtout quand il se montre dans l'auge. Broca a vu le premier coïncider chez l'homme avec la présence du *Tænia solium* dans l'intestin. Il forme des tumeurs, situées sous les fibres superficielles des muscles, généralement indolentes et disposées de telle sorte que leur grand axe est parallèle à la direction des fibres musculaires ; ce sont des kystes réguliers, de forme olivaire, présentant 10 à 12 millimètres de longueur sur 6 de largeur. La présence de cysticerques dans le cerveau est rendue probable par les accidents cérébraux épileptiformes observés. Les petits kystes doivent être ouverts par la ponction, qui les réduit au volume d'un grain d'orge, dernier terme de la résolution de ces tumeurs parasitaires (Lancereaux).

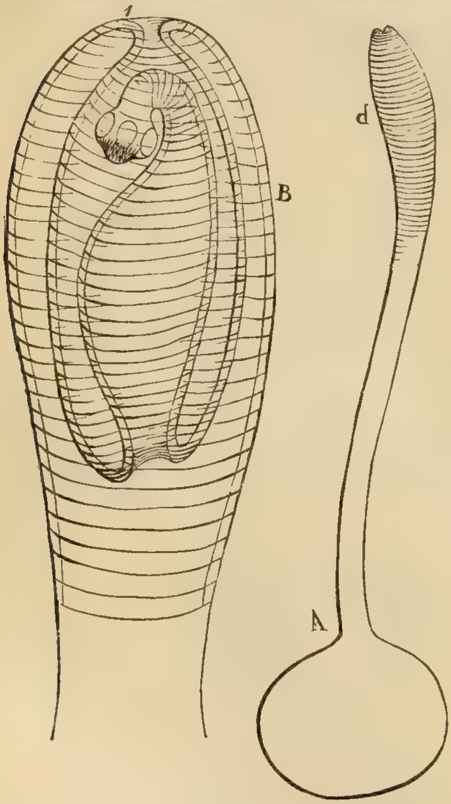

Fig. 121.

CYSTIDE. s. f. [*cystidium*, de κύστις, vessie]. Cellule saillante, arrondie, ovale, quelquefois filiforme, simple ou rameuse, aiguë, obtuse ou renflée, à extrémité libre, qui existe souvent dans les agarics, les bolets, etc., sur le réceptacle, entre les sporanges, les basides et les clinodes, ou sur leurs côtés. On a aussi, mais à tort, appelé ces cellules des *anthéridies :* on n'y a pas observé de spermatozoïdes, comme dans les anthéridies des algues. Ce sont des *organes végétatifs* accessoires de l'appareil reproducteur, dont les usages sont peu connus. On en rapprochera peut-être les filaments simples ou ramifiés, formés de cellules articulées, qu'on trouve sur les côtés du sporange terminal de champignons plus simples, tels que les *clinosporés*. V. Conidie et Spermatie. || Cellule spéciale, gonflée d'air à l'époque de la fécondation, observée sur certaines plantes aquatiques.

CYSTINE. s. f. [de κύστις, vessie ; all. *Cystin*, angl. *cystic oxid*, it. *ossido cistico*, esp. *cistino* , *cystine* (Berzelius), *oxyde cystique* (Wollaston), *néphrine*, *uronoxyde*, *oxyde calculeux* ou *vésical*, *scorodosmine*] ($C^6H^7O^4S^2Az$). Substance constituant des calculs vésicaux, rénaux, des graviers et des dépôts urinaires, blancs et pulvérulents. L'urine normale en contient parfois des quantités variables pendant un temps long et continu ou avec des interruptions. C'est une substance blanche, insipide, inodore, insoluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans l'ammoniaque, dont elle se dépose en belles lames hexagonales, et répandant une odeur fétide, alliacée, toute particulière, quand on la projette sur des charbons ardents.

CYSTINEUX, EUSE. adj. Qui contient de la cystine.

CYSTINURIE. s. f. Émission d'urine cystineuse.

CYSTIPATHIE. s. f. [*cystipathia*, de κύστις, vessie, et πάθος, affection, maladie]. Maladie de la vessie considérée d'une manière générale.

CYSTIQUE adj. [*cysticus*, κυστικὸς, de κύστις, vessie ; angl. *cystic*, it. et esp. *cistico*]. Qui concerne la vésicule biliaire, la vessie, etc. — *Artère cystique*. Branche de l'hépatique, qui se divise en deux rameaux destinés à la vésicule. — *Bile cystique.* Celle qui a séjourné dans la vésicule. — *Calcul cystique.* V. CALCUL. — *Conduit* ou *canal cystique.* Canal qui s'étend du col de la vésicule à la partie supérieure du canal cholédoque, qu'il concourt à former en se réunissant à l'hépatique ; il donne passage tour à tour à la bile qui reflue dans la vésicule, et à celle qui coule de la vésicule dans le duodénum. — *Fossette cystique.* Dépression assez large que présente la face inférieure du foie, au niveau de la partie antérieure du sillon longitudinal droit, et qui loge la vésicule biliaire. — *Oxyde cystique.* V. CYSTINE. — *Sarcocele cystique.* V. SARCOCÈLE. — *Tumeur cystique.* Tumeur composée de kystes multiples, telle qu'on en voit dans la mamelle, l'épididyme. = *Vers cystiques.* Les vers *cestoïdes.*

CYSTIQUES. s. m. pl. Médicaments qui servent à combattre les affections de la vessie.

CYSTIRRHAGIE. s. f. [*cystirrhagia*, de κύστις, vessie, et ῥήγνυμι, je romps ; it. *citirragias*]. Hémorragie de la vessie.

CYSTIRRHÉE. s. f. [*cystirrhœa*, de κύστις, vessie, et ῥεῖν, couler; it. *cystirrea*]. *Catarrhe vésical.* V. CYSTITE.

CYSTITE. s. f. [*cystitis*, de κύστις, vessie ; all. *Blasenentzündung*, angl. *cystitis*, it. *cistite*, *cistitide*, esp. *cistitis*]. Inflammation aiguë ou chronique de la vessie. — *Cystite aiguë.* Nom donné ordinairement à toute phlegmasie aiguë de la vessie : quelques auteurs le restreignent à l'inflammation aiguë qui affecte toute l'épaisseur des parois de la cavité, et réservent celui de *catarrhe vésical aigu* à la phlegmasie bornée à la membrane muqueuse. Tantôt la vessie s'enflamme sous l'influence d'une cause étrangère à l'organisme : contusion, plaie, cathétérisme mal exécuté, manœuvres de lithotritie, injections irritantes, présence d'une sonde, d'un corps étranger ; tantôt elle est symptomatique de l'existence d'un calcul, d'une néphrite, d'une blennorrhagie, d'une métrite, et autres inflammations de tissus contigus ou continus ; plus rarement, elle se développe spontanément ou par l'effet d'un refroidissement brusque ; enfin la cystite aiguë peut tenir à une exaspération du catarrhe chronique. Les symptômes les plus saillants sont des besoins d'uriner fréquents et irrésistibles, des douleurs cuisantes pendant la sortie de l'urine, le ténesme, des épreintes, l'hypogastre douloureux à la pression, la fièvre, la soif, l'agitation, l'insomnie, des hoquets, des vomissements ; si l'urine contient des mucosités, elles sont peu abondantes, peu consistantes, peu épaisses, souvent rougeâtres. Lorsque la phlegmasie siège au col de l'organe (*cystite du col*), les symptômes sont plus aigus ; la douleur est plus intense, la miction plus difficile, le ténesme plus prononcé. Le traitement consiste à combattre les phénomènes inflammatoires par les antiphlogistiques ; à écarter les causes ; à prévenir le séjour de l'urine dans la vessie par le cathétérisme répété ou, s'il est impossible, par la ponction de la vessie, lorsque celle-ci est très distendue (il faut se garder de laisser une sonde à demeure, qui, s'incrustant de sels calcaires, deviendrait une nouvelle cause d'irritation) ; enfin, à calmer les douleurs, le ténesme et la contracture du col, par les frictions belladonées, les pilules de bromure de potassium, de sulfate de quinine et d'opium, les suppositoires anodins, et mieux les injections narcotiques dans la vessie. — *Cystite chronique* (*catarrhe chronique*). État morbide très commun, dont le principal caractère consiste dans les dépôts muqueux, puriformes ou purulents, dont l'urine est chargée, et les sensations particulières que détermine la sortie du liquide ; ce n'est pas d'ordinaire une maladie essentielle, mais l'effet d'un grand nombre d'états morbides de l'appareil urinaire et des tissus voisins, ayant pour résultat commun d'empêcher l'écoulement facile de l'urine : affections de la prostate et du col vésical, rétrécissements de l'urètre, calculs urinaires, tumeurs fongueuses et autres de la vessie, défaut ou excès de la force des contractions de ce viscère. Le point capital est de veiller à ce que l'urine ne s'amasse point dans la vessie, en débarrassant celle-ci par l'usage de la sonde, et en faisant des injections d'eau tiède ou froide pour délayer et entraîner les dépôts muqueux, puriformes ou purulents. On retire de bons effets de l'emploi des balsamiques, à l'intérieur ou en injections dans la vessie : tisane de bourgeons de sapin, eau de goudron, térébenthine de Venise, baume de la Mecque, de copahu, etc. On doit en même temps combattre la cause organique ou matérielle, si elle est attaquable par les moyens dont l'art dispose. — *Cystite cantharidienne.* Cystite produite, après l'application de vésicatoires, par absorption de la cantharidine, qui, éliminée par le rein, enflamme la muqueuse de la vessie, y cause quelquefois des ampoules, des taches ecchymotiques ou de petites ulcérations. Il se produit à sa face interne, ainsi que dans les bassinets et l'uretère, de fausses membranes franchement fibrineuses, qui se déposent au fond du vase contenant l'urine ; celle qui reste après ce dépôt est fortement albumineuse. Les symptômes sont une miction fréquente, douloureuse, peu abondante, parfois sanguinolente, avec ou sans fausses membranes, ou simplement de la chaleur en urinant, et des épreintes vésicales ou périnéales. Il y a quelquefois de la chaleur dans la région des reins. Le mal disparaît peu à peu quand on cesse l'emploi des cantharides ; il ne peut être prévenu par le mélange du camphre aux cantharides (Morel-Lavallée).

CYSTITOME. s. m. [*cystitomus*, de κύστις, vessie ou capsule, et τομή, section ; angl. *cystitom*, it. et esp. *cistitomo*]. V. KYSTITOME.

CYSTITOMIE. s. f. V. KYSTITOMIE.

CYSTOBUBONOCÈLE. s. f. V. CYSTOCÈLE.

CYSTOCÈLE. s. f. [*cystocèle*, de κύστη, vessie, et κήλη, hernie ; all. *Blasenbruch*, angl. *cystocele*, it. et esp. *cistocele*]. Hernie de la vessie. La vessie, en totalité ou en partie, peut s'échapper par l'anneau inguinal (*cystocèle inguinale* ou *cystobubonocèle*) ou par l'arcade crurale (*cystocele crurale* ou *cystomérocele*), tant chez l'homme que chez la femme. Si la vessie est accompagnée d'une anse d'intestin, ou d'une portion d'épiploon, ou des deux en même temps, il y a *cystoentérocele*, *cystoépiplocele*, ou *cystoentéro-épiplocèle.* L'organe peut aussi faire hernie du côté du périnée, ce qui constitue la *cystocele périnéale*, dont Pipelet a rapporté un exemple chez l'homme, mais qui est plus commune chez la femme. Enfin, chez cette dernière, la vessie peut faire hernie dans le vagin (*cystocele vaginale*), et même alors renfermer des calculs (Ruysch). Dans la cystocèle vaginale, la variété la plus commune de hernie vésicale, le traitement consiste à empêcher l'urine de s'accumuler dans l'organe hernié, au moyen du cathétérisme et des injections vésicales, comme dans le catarrhe vésical chronique, et à faire usage d'un pessaire et d'une ceinture hypogastrique. Dans la cystocèle inguinale, la plus fréquente après la précédente, on applique un bandage analogue à celui qui maintient réduite la hernie de l'intestin dans la même région.

CYSTOCOPE. s. m. [de κύστη, vessie, et κόπος, coup]. Cathéter pourvu d'une plaque analogue à celle du stéthoscope, et destinée à faciliter l'audition du bruit que produisent dans la vessie les calculs au contact d'une sonde.

CYSTODYNIE. s. f. [*cystodynia*, de κύστη, vessie, et ὀδύνη, douleur ; all. *Blasenschmerz*, angl. *cystodynia*, it. et esp. *cistodinia*]. Douleur rhumatismale qui a son siège dans la tunique musculaire de la vessie urinaire.

CYSTOENTÉROCÈLE, CYSTOENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE,

CYSTOÉPIPLOCÈLE. s. f. V. Cystocèle

CYSTOHÉMIE. s. f. [de κύστη, vessie, et αἷμα, sang]. Afflux du sang à la vessie.

CYSTOÏDE. adj. [*cystoides*, de κύστη, vessie, et εἶδος, forme; esp. *cistoides*]. Nom donné par Rudolphi aux vers *cestoïdes*. = *Tumeur cystoïde*. Tumeur (fibreuse, hypertrophique, glandulaire, etc.) parsemée de kystes.

CYSTOLIPOME. s. m. [de κύστη, kyste, et *lipome*]. Lipome enkysté.

CYSTOLITHE. s. m. [de κύστη, vessie, cellule, et λίθος, pierre]. Calcul vésical. = Corpuscule globuleux, oblong ou linéaire (Weddell), d'apparence cristalline, composé de cellulose et de carbonate de chaux en couches concentriques, et qui se développe dans certaines cellules de l'épiderme chez les urticées et les acanthacées.

CYSTOLITHIQUE. adj. [it. et esp. *cistolitico*]. Qui a rapport aux cistolithes ou calculs vésicaux.

CYSTOMÉROCÈLE. s. f. V. Cystocèle.

CYSTOPLASTIE. s. f. Opération de la fistule vésico-vaginale par autoplastie. — *Cystoplastie par glissement* (Jobert de Lamballe). Autoplastie vaginale par locomotion.

CYSTOPLÉGIE. s. f. [*cystoplegia*, *cystoplexis*, de κύστη, vessie, et πληγή ou πλῆξις, coup violent; it. et esp. *cistoplegia*]. Paralysie de la vessie.

CYSTOPTOSE. s. f. [*cystoptosis*, de κύστη, vessie, et πτῶσις, chute; all. *Blasenvorfall*, angl. *cystoptosis*, it. *cistoptosi*, esp. *cistoptosis*]. Relâchement de la membrane interne de la vessie, qui occasionne le prolapsus de cette membrane à travers le col de l'organe (Vogel). On rencontre quelquefois la cystoptose chez les femmes; dans certains cas, la tumeur est formée par le sommet de la vessie ou par l'un des points de la face externe du viscère.

CYSTOPYIQUE. adj. [*cystopyicus*, de κύστη, vessie, et πῦον, pus; it. et esp. *cistopiico*]. Qui tient à la suppuration de la vessie.

CYSTORRHAGIE. s. f. [de κύστη, vessie, et ῥαγεῖν, faire éruption]. Hémorragie vésicale. V. Hématurie.

CYSTOSARCOME. s. m. [*cystosarcoma*, de κύστη, vessie, et σὰρξ, chair; all. *Kystosarcom*, all. *cystosarcoma*, it. *cystosarcoma*]. Tumeur constituée en grande partie par une masse ferme, fibreuse et riche en vaisseaux, au milieu de laquelle on rencontre des kystes isolés (Müller).

CYSTOSPASME. s. f. Contraction spasmodique de la vessie.

CYSTOSPASTIQUE. adj. [de κύστη, vessie, et σπάω, je resserre; angl. *cystospastic*, it. *cistospastico*, esp. *cistocspastico*]. Qui tient au cystospasme.

CYSTOSTÉATOME. s. m. Stéatome enkysté.

CYSTOTHROMBOÏDE. adj. [de κύστη, vessie, et θρόμβος, grumeau, caillot; it. *cistotromboide*]. Qui dépend de caillots retenus dans la vessie.

CYSTOTOME. s. m. [*cystotomus*, de κύστη, vessie, et τέμνειν, couper; all. *Steimmesser*, angl. *cystotom*, it. et esp. *cistotomo*]. Nom d'un assez grand nombre d'instruments usités dans l'opération de la taille, pour inciser la vessie. Le *cystotome* avec lequel les Colot pratiquaient l'opération de la taille par le grand appareil, pendant les seizième et dix-septième siècles, était une sorte de lancette allongée et fixée sur sa châsse. — Le *cystotome caché* que Thomas (1727) employait pour la methode latérale était droit, long de 16 à 21 centimètres du côté de la lame, et garni, à l'extrémité de la gaine, d'une pointe d'acier aplatie, aiguë et tranchante. — Le *cystotome de frere Côme*, ou *cystotome caché* pour la cystotomie latéralisée, avait un manche de 13 1/2 centimètres, taillé à pans irrégulièrement éloignés de son axe, tournant sur un pivot central, et surmonté en avant par une gaine longue d'environ 19 centimètres, légèrement concave sur un de ces bords, convexe sur l'autre, et terminée à son extrémité libre par une languette mousse et aplatie. La lame, aussi longue que la gaine destinée à la loger, était mince, étroite, légèrement convexe sur son tranchant, et coupée à angle droit à son extrémité libre, émoussée. Par sa base, elle se continuait avec un prolongement aplati et solide qui servait de bascule, et auquel un clou à vis la retenait. Un ressort, étendu entre le manche et la bascule, maintenait celle-ci relevée et l'instrument fermé, jusqu'à ce qu'une pression plus forte vînt abaisser la bascule, et faire sortir la lame de sa gaine. Selon qu'on plaçait sous la bascule une partie du manche plus ou moins élevée, elle s'abaissait proportionnellement, et le degré d'écartement de la lame variait. — Les *cystotomes* de Lecat, de Pouteau, Nannoni, etc., sont tout à fait inusités. — Le *cystotome double*, imaginé par Dupuytren pour la cystotomie bilatéralisée, est construit comme celui de frère Côme; mais il a deux lames, qui présentent une courbure longitudinale prononcée et qui, en s'écartant, décrivent une courbure latérale, de sorte que l'instrument ouvert offre une face concave en tous sens aussi, résultat naturel de la rencontre des deux courbes formant une croix. Civiale a proposé de le remplacer par un autre cystotome à lames droites, dont la gaine se termine par une crête dirigée obliquement en haut, et servant à guider l'instrument dans la rainure du cathéter, les lames s'abaissant également à mesure qu'elles s'ouvrent : on retire l'instrument sans le retourner, et l'on tire horizontalement à soi, procédé plus simple, plus sûr et plus prompt. — *Gorgeret cystotome*. V. Gorgeret.

CYSTOTOMIE. s. f. [*cystotomia*, de κύστη, vessie, et τέμνειν, couper; all. *Blasensteinschnitt*, angl. *cystotomia*, it. et esp. *cistotomia; lithotomie* ou *taille*]. Opération dont le but est de se frayer une route à travers les tissus pour arriver jusqu'à la vessie, afin d'en extraire des calculs ou autres corps étrangers. On arrive à la vessie, dans les deux sexes, par l'*hypogastre* ou par le *périnée*, ce qui fait distinguer la cystotomie en *hypogastrique* ou *sus-pubienne* et *périnéale* ou *sous-pubienne*. De plus, chez l'homme, on peut atteindre le viscère par le rectum (*cystotomie recto-vésicale*), et, chez la femme, par le vagin (*cystotomie vagino-vésicale*). — *Cystotomie hypogastrique* ou *sus-pubienne*. Imaginée par Franco vers le milieu du seizième siècle, préconisée ensuite par Rousset, mise en pratique longtemps après par Douglas, Middleton, Cheselden et Morand, enfin bientôt abandonnée, cette opération a été remise en honneur par Amussat, Baudens et Belmas. On la pratique aujourd'hui de la manière suivante. L'hypogastre étant rasé, on introduit dans la vessie une sonde ordinaire, au moyen de laquelle on injecte lentement de l'eau tiède; dès que le malade ressent un pressant besoin d'uriner, on retire l'instrument, et on le remplace par une *sonde à dard* (V. Sonde), dont on fait correspondre l'extrémité vésicale à la partie inférieure du bas-ventre et dont on confie le pavillon à un aide placé entre les jambes du malade. On pratique alors aux téguments abdominaux une incision de 12 à 15 centimètres qui commence au pubis, en remontant vers l'ombilic, et divise la peau et le tissu adipeux; puis, avec la pointe du bistouri, on perce l'aponévrose abdominale à l'angle inférieur de la plaie, et l'on glisse dans cette ouverture l'aponévrotome, avec lequel on fend la membrane dans l'étendue de 30 à 50 millimètres. On saisit le pavillon de la sonde, pour faire saillir l'extrémité vésicale qu'on embrasse avec le pouce et l'indicateur gauches, et l'on fait pousser par l'aide le dard, qui perce la vessie et passe entre les doigts; on glisse le long de la rainure de ce dard un bistouri droit, avec lequel on divise la face antérieure de la vessie jusque auprès du pubis; on introduit dans l'angle supérieur de la plaie le doigt indicateur, courbé en crochet; on fait rentrer le dard dans sa gaine et retirer la sonde; on substitue au doigt un *gorgeret*, que l'on confie à un autre aide; libre alors de ses deux mains, l'opérateur introduit, le long de la gouttière du gorgeret, des tenettes avec lesquelles il charge la pierre, qu'il extrait avec lenteur et sans brusquerie. — *Cystotomie périnéale* ou *sous-pubienne*. Elle peut être pratiquée sur la ligne médiane ou sur les côtés de cette ligne. A la seconde manière se rapportent les *méthodes latérale*, *latéralisée*, *bilatéralisée*, *quadrilatérale;* à la première, le *grand appareil*, le *petit appareil* et les *méthodes médiane* et *prérectale*. Enfin il existe une méthode mixte, dite *médio-bilatérale*. 1° La *méthode latérale*, inventée en France, vers 1727, par Foubert et Thomas, consistait à laisser intacts, sur la ligne médiane, l'urètre, la prostate et le col de la vessie, et à diviser la partie gauche de la face inférieure du corps de cet organe, le long du bord périnéal des branches correspondantes de l'ischion et du pubis. Le corps caverneux gauche risquait d'être souvent entamé, on était exposé à manquer la vessie; la plaie était étroite, non dilatable; les infiltrations urineuses dans le bassin devaient être fréquentes, et l'extraction d'un calcul, même médiocre, devait présenter d'insurmontables difficultés. Cette méthode est abandonnée. 2° La *méthode latéralisée*, due à Jacques de Beaulieu, a été soumise à des règles fixes par Cheselden et frère Côme. Elle exige que le malade soit couché sur une table, les membres inférieurs écartés, les jambes fortement ployées sur les cuisses, et celles-ci sur le ventre, les pieds attachés avec les mains, la tête et les épaules soulevées, le reste du corps sur un plan horizontal. Le périnée rasé, on introduit dans la vessie un cathéter, dont la tige doit être verticale et la plaque légèrement inclinée vers l'aine droite. Avec un bistouri droit, tenu de la main droite comme une plume à écrire, pendant que de la main gauche on tend les téguments, on fait d'un seul trait aux téguments une incision au côté gauche du périnée, qui commence sur le raphé à 23 centimètres au devant de l'anus, et qu'on prolonge jusqu'à l'union du tiers externe et des deux tiers internes de l'espace compris entre l'ouverture anale et la tubérosité de l'ischion gauche. Un second trait, de moitié plus court, divise l'aponévrose superficielle du périnée, l'entre-croisement des muscles bulbo-caverneux, sphincter externe et transverse, et l'aponévrose moyenne du périnée, jusqu'à l'urètre, à une petite distance du prolongement bulbaire. La pointe du bistouri, conduite par le bord externe du doigt indicateur gauche, se place dans la rainure du cathéter, et fend la partie membraneuse de l'urètre, dans une étendue de 9 à 11 millimètres, de bas en haut et d'avant en arrière. La section terminée, l'index gauche, toujours placé dans l'angle supérieur de la plaie, appuie sur la rainure du cathéter, dans laquelle l'ongle et une partie de la pulpe du doigt se logent et servent de guide pour y insinuer le *cystotome caché*, avec lequel on fend le col de la vessie pour cela, après s'être assuré que la languette est engagée dans la rainure, on retire le doigt de la plaie, on saisit la plaque du cathéter, et on l'abaisse de manière à en relever l'extrémité cannelée; dès qu'elle est horizontale, à partir du point sur lequel appuie la pointe du cystotome, on pousse ce dernier, qui glisse dans la cannelure, ou plutôt les deux instruments entrent ensemble dans la vessie. Quand on est arrivé dans celle-ci, on relève le cathéter, on place le cystotome de façon que sa lame soit parallèle à la plaie des téguments; on applique le pouce et l'index gauches au point d'union de la bascule au manche, on pose la main droite sur le manche, on appuie sur la bascule, préalablement disposée de manière que l'incision ait justement l'étendue voulue, et l'on tire horizontalement à soi. La figure 122 représente une dissection du périnée, qui montre dépouillées la portion membraneuse de l'urètre et la prostate, elle fait comprendre le temps de l'opération qui consiste à diviser la glande avec le *cystotome caché*. Une ouverture est faite à la vessie pour montrer la position de l'instrument dans cette cavité et celle du calcul. L'incision faite, on introduit dans la plaie, d'abord le doigt, pour reconnaître la disposition des parties, puis un gorgeret mousse et des tenettes; on retire le gorgeret, on ouvre les tenettes; on cherche la pierre, on la charge, et on l'extrait après s'être assuré par un mouvement de rotation, que les parois vésicales n'ont pas été pincées. 3° La *taille bilatérale* ou *bilatéralisée*, indiquée par Celse, mise en honneur par Dupuytren, consiste, après avoir introduit un cathéter dans l'urètre, à faire au périnée une incision demi-circulaire qui, commençant à droite entre l'anus et l'ischion, se termine à gauche au point correspondant, en passant à 11 millimètres en avant de l'anus, à la partie antérieur duquel elle est concentrique. Le tissu lamineux, l'aponévrose périnéale, etc., sont successivement divisés, jusqu'à ce que l'instrument arrive au cathéter et à l'urètre. La paroi inférieure du canal est ensuite incisée longitudinalement entre le bulbe et le rectum, dans l'étendue de 9 à 11 millimètres, et l'ongle du doigt indicateur gauche conduit un cystotome double jusqu'à la rainure du cathéter. On retire celui-ci; on retourne le cystotome de manière que sa concavité, de supérieure qu'elle était, devienne inférieure, et, pressant de la main droite sur l'une ou l'autre bascule, on retire l'instrument en inclinant gra-

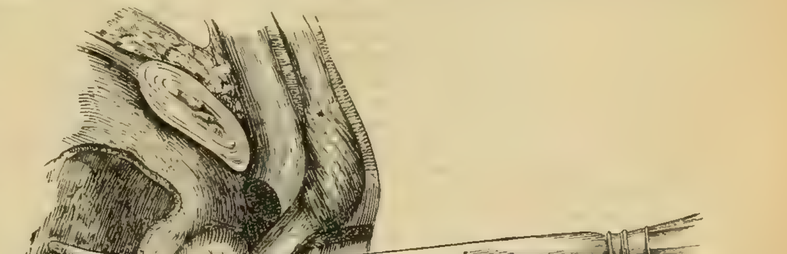

FIG. 122.

duellement le manche jusqu'à ce que les lames soient sortis. L'opération se termine comme après la taille latéralisée. 4° La *méthode quadrilatérale*, proposée par Vidal (de Cassis) dans le but d'extraire les calculs volumineux, consiste à inciser la prostate dans quatre directions, en haut, en bas, et obliquement de chaque côté elle expose à blesser les canaux éjaculateurs, le rectum, le bulbe de l'urètre, sans que ce danger soit compensé par une certitude absolue de rendre l'extraction plus facile. 5° La *méthode de Celse* ou *petit appareil*, ainsi appelé à cause du petit nombre d'instruments qu'il nécessite, consiste à enfoncer, par l'anus, les doigts indicateur et médius gauches le plus possible dans le rectum; puis, combinant la pression au-dessus du pubis et les recherches par l'intestin, à amener avec les deux doigts la pierre vers le col de la vessie, en la pressant avec assez de force pour qu'elle fasse une saillie apparente sur le côté gauche du raphé. On pratique alors au périnée, sur la pierre elle-même, une incision en forme de croissant, et l'on extrait le corps étranger, soit en le poussant avec les doigts introduits dans le rectum, soit en glissant derrière lui une curette. Ce procédé n'est applicable qu'à un très petit nombre de cas. 6° Le *grand appareil*, imaginé en 1520 par Jean de Romani, doit son nom au grand nombre d'instruments employés pour le mettre en pratique. L'opérateur divisait, le long du côté gauche du raphé, depuis le scrotum jusque près de l'anus, les téguments, le tissu cellulaire, l'aponévrose périnéale inférieure, la partie postérieure de la région spongieuse, le bulbe et un peu la portion membraneuse de l'urètre. Un cathéter, introduit préalablement dans le canal, étant alors à découvert, sa cannelure servait à guider le conducteur mâle, sur lequel on glissait ensuite le conducteur femelle. En écartant l'un de l'autre ces conducteurs, on dilatait, ou plutôt on déchirait la portion membraneuse de l'urètre, la prostate et le col de la vessie; un gorgeret mousse introduit par cette voie servait ensuite de guide aux tenettes. Malgré les modifications importantes faites à ce procédé par divers lithotomistes pour éviter les dilacérations, presque toujours suivies de violentes inflammations, d'incontinence d'urine, de fistules urinaires, ils ne purent parer à ces inconvénients, et la taille par le grand appareil n'est plus pratiquée aujourd'hui. 7° La *taille médiane* n'est autre chose que le grand appareil, qui a été renouvelé, en Italie, par Vacca Berlinghieri ; l'incision du périnée se fait de la même façon, mais directement sur la ligne médiane : le bistouri introduit dans la vessie par la portion membraneuse de l'urètre, on abaisse la pointe, puis on retire l'instrument en élevant le poignet, de manière à inciser de dedans en dehors le col vésical, la prostate et la portion membraneuse de l'urètre. C'est à peu près le même procédé qu'a indiqué Dolbeau, qui se borne aussi à inciser la portion membraneuse de l'urètre ; mais, au lieu de sectionner le col de la vessie, il le dilate avec le doigt ou avec un dilatateur, pour extraire immédiatement le calcul. 8° La *taille prérectale* (Nélaton) a pour but d'éviter la blessure du bulbe de l'urètre, source fréquente d'hémorragie, de phlébite et d'infection purulente, et d'ouvrir l'urètre dans un point bien déterminé, qui est le sommet de la prostate, en se guidant sur la paroi antérieure du rectum. Pour cela, le malade étant couché horizontalement, la tête un peu élevée, le périnée au niveau du bord du lit, les jambes rapprochées des cuisses, celles-ci fléchies sur le tronc et assez écartées l'une de l'autre pour laisser à découvert le périnée, sur lequel doit arriver une lumière suffisante, un cathéter cannelé est introduit dans la vessie et soutenu par un aide dans la direction de la ligne moyenne du périnée. Le chirurgien pratique alors, à 4 ou 5 millimètres de l'anus, une incision demi-circulaire, qui répond aux deux tiers antérieurs de cet orifice, et qui met à découvert le sphincter anal; puis il enfonce immédiatement l'indicateur gauche dans le rectum, en suivant la paroi antérieure de l'intestin, pour déterminer exactement le point qui correspond au sommet de la prostate, au niveau duquel on reconnaît le cathéter, et pour servir de guide dans la dissection de cette paroi. lorsque celle-ci est décollée des parties voisines jusqu'au niveau de la partie antérieure de la portion prostatique de l'urètre, on ponctionne le canal, et on introduit le cystotome double de Dupuytren. L'opération se termine comme à l'ordinaire. — *Cystotomie médio-bilatérale* (Civiale). Opération mixte, médiane pour les parties superficielles, bilatérale pour les parties profondes. Le col de la vessie et la prostate sont incisés par le cystotome double de Dupuytren, tandis que le périnée et la portion membraneuse de l'urètre sont sectionnés seulement sur la ligne médiane, comme dans la taille médiane : cette plaie périnéale est souvent trop étroite pour laisser sortir le calcul. — *Cystotomie recto-vésicale*. Sanson avait pensé que l'on remplacerait les diverses méthodes cystotomiques en attaquant la vessie sur la ligne médiane du rectum par une incision qui, après avoir fendu le sphincter externe de l'anus, pénétrerait dans le viscère, soit par son col en divisant la prostate, soit par son bas-fond. entre le bord postérieur de cette glande et le repli recto-vésical du péritoine. De là deux procédés distincts, qui ont été mis plusieurs fois en pratique, mais qui comptent peu de partisans aujourd'hui. — *Cystotomie vagino-vésicale*. Pour la pratiquer, on introduit par l'urètre, dans la vessie, un cathéter avec lequel on presse le bas-fond de cet organe, et on le porte vers le vagin ; on introduit ensuite dans le vagin un gorgeret de bois, avec lequel on déprime et repousse la partie postérieure de l'orifice vaginal. La cloison vagino-vésicale est alors parfaitement à découvert, et il devient facile, après avoir reconnu la rainure du cathéter, de diriger sur elle la pointe d'un bistouri droit, et d'inciser les membranes adossées des deux organes, en commençant en arrière du col et prolongeant la section le long du bas-fond de la vessie.

CYSTOTOMIQUE. adj. Qui a rapport à la cystotomie.

CYTINACÉES ou **CYTINÉES** s. f. pl. [*cytineæ*]. Famille de plantes tirant son nom du *Cytinus hypocistis* (V. HYPOCISTE), et différant des aristolochiées par ses graines attachées à des trophospermes pariétaux, ses fleurs unisexuées et le nombre quaternaire ou quinaire des diverses parties de la fleur.

CYTISE. s. m. [*Cytisus laburnum*, L., *faux ébénier*]. Arbrisseau indigène de la famille des légumineuses papilionacées dont les graines sont vomitives.

CYTISINE. s. f. [all. *Cytisin*, *Bohnenbaumbitter*, angl. *cytisine*, it. et esp. *citisina*]. Matière amère, non azotée, extraite des semences du *cytise* (Chevallier et Lassaigne), fondant a 154° et se sublimant à une température plus élevée, soluble presque en toute proportion dans l'eau et dans l'alcool aqueux. Quelques décigrammes de cette substance, injectés sous la peau d'un gros chien, suffisent pour déterminer la mort par asphyxie (Marmé). Elle a de l'analogie avec l'émétine : à la dose de 10 à 15 centigrammes, elle fait vomir et purge ; à dose plus forte, elle cause des vertiges, des spasmes, etc.

CYTOBLASTE ou **CYSTOBLASTE**. s. m. [de κύτος, cavité, et βλαστὸς, bourgeon, rejeton ; all. *Cytoblast*, *Zellenkern*, angl. *cytoblast*]. Nom peu usité, donné par Schleiden au *noyau* des cellules, lorsqu'on croyait que toute cellule commençait par l'état de nucléole, d'où dérivait le noyau, qui servait de germe à la cellule.

CYTOBLASTÈME. s. m. [de κύτος, cavité, et βλάστημα, bourgeon, production, *cytoblastema*, all. *Bildungsflüssig-*

keit. angl. *cytoblastema*, it. *citoblastema*]. Blastème où naissent des cellules.

CYTOBLASTION. s. m. [de κύτος, cellule, masse, corps, et βλαστεῖον, bourgeon, production]. Élément anatomique constituant une des deux variétés, souvent coexistantes, des éléments dits embryoplastiques, et caractérisé par sa forme de noyau libre, sphérique, rarement ovoïde ($0^{mm},004$ à $0^{mm},006$, rarement plus), à fines granulations de teinte obscure à l'intérieur, sans nucléole proprement dit, l'autre variété, moins abondante, la forme d'une cellule sphérique, entourant un noyau semblable aux noyaux libres. Ceux-ci sont des noyaux embryoplastiques à la première phase de leur évolution. A l'état morbide, on les trouve dans les productions suivantes : tubercules et épaississement du chorion tégumentaire de la lèpre ; fongosités ou tissu vasculaire des plaques muqueuses syphilitiques, des condylomes, des chancres indurés ou non ; tumeurs gommeuses syphilitiques ; beaucoup de tumeurs fibroplastiques ; plaques ou granulations grises ou jaunâtres de la pie-mère enflammée ; granulations grises, isolées ou confluentes, de la phtisie aiguë ; granulations grises ou jaunâtres du rein de certaines formes de néphrite ; productions demi-transparentes ou fongueuses autour des tumeurs blanches ; végétations, polypiformes ou non, des muqueuses, celles de la vessie entre autres ; chalazions.

CYTODE. s. m. [de κυτώδης, celluleux]. Amas de matière albuminoïde, sans noyau, qui représente la cellule dans son état primitif.

CYTOGÈNE ou **CYTOGÉNÉTIQUE.** adj. [de κύτος, cellule, et γενετικὸς, qui engendre]. Qui a rapport à la naissance des cellules.

CYTOGÉNIE. s. f. [de κύτος, cellule, et γένεσις, production] (Bergeret, 1857). La régénération de cellules.

CYTOÏDE. adj. [de κύτος, cellule, et εἶδος, forme]. — *Globule* ou *corpuscule cytoïde* (Henle, 1850). Synonyme de *leucocyte*.

CYTOLOGIE. s. f. [de κύτος, cellule, et λόγος, traité]. Traité des cellules.

CYTOPLASME. s. m. Synonyme de *protoplasma*.

D

δ, Δ

DAAURITH. s. m. V. Mal *de coït*.

DACRYADÉNALGIE. s. f. [de δάκρυον, larme, ἀδήν, glande, et ἄλγος, douleur]. Douleur de la glande lacrymale.

DACRYADÉNITE. s. f. [*dacryadenitis*, de δάκρυον, larme, et ἀδήν, glande]. Inflammation de la glande lacrymale. La dacryadénite aiguë est plus rare que l'inflammation chronique : les deux formes sont ordinairement consécutives à une phlegmasie, simple ou spécifique, de la conjonctive. L'emploi simultané des antiphlogistiques, du calomel, de l'opium, et, en cas de suppuration, une petite ponction évacuatrice, constituent le traitement.

DACRYAGOGUE. adj. et s. [de δάκρυον, larme, et ἄγειν, conduire]. Qui conduit les larmes : les *voies lacrymales*.

DACRYELCOSE. s. f. [de δάκρυον, larme, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcération des voies lacrymales.

DACRYOCYSTITE. s. f. [*dacryocystitis*, de δάκρυον, larme, et κύστις, sac]. Inflammation du sac lacrymal. L'inflammation aiguë résulte de la propagation d'une conjonctivite, de la présence d'un corps étranger ; ou elle est le réveil d'une dacryocystite chronique. Celle-ci, donnant naissance à une accumulation de larmes et de muco-pus dans la cavité du sac, détermine souvent l'apparition d'une *tumeur* et d'une *fistule lacrymales* (V. Lacrymal), qu'on prévient par une incision hâtive lorsque le sac suppure.

DACRYOCYSTOBLENNORRHÉE. s. f. Écoulement muqueux par le sac lacrymal.

DACRYOCYSTOPTOSE. s. f. Relâchement du sac lacrymal.

DACRYOHÉMORRAGIE. s. f. [de δάκρυον, larme]. Hémorragie par les voies lacrymales.

DACRYOÏDE. adj. [*dacryoides*, de δάκρυον, larme, et εἶδος, ressemblance]. Qui ressemble à une larme. — Se dit, en botanique, d'une graine arrondie, oblongue, et légèrement pointue à l'une de ses extrémités.

DACRYOLINE. s. f. [de δάκρυον, larme ; *lacrymine* ou *thrænine* (Hunefeld), du mot allemand *Thräne*, larme ; *gluten* (Jacquin) ; *mucus* (Fourcroy et Vauquelin)]. Substance organique des larmes qui ne se coagule ni par les acides, ni par la chaleur, évaporée lentement à l'air libre, elle se convertit en une substance jaune, insoluble.

DACRYOLITHE. s. m. [de δάκρυον, larme, et λίθος, pierre, all. *Thränenstein*, angl. *dacryolith*, it. *dacriolite*]. Calcul lacrymal.

DACRYOLITHIASE. s. f. [de δάκρυον, larme, et *lithiase*]. Production de calculs dans les voies lacrymales.

DACRYOME. s. f. [*dacryoma*, de δάκρυον, larme]. Écoulement de larmes causé par l'oblitération des points lacrymaux (Vogel.).

DACRYON. s. m. [de δάκρυον, larme]. Point situé sur les côtés de la racine du nez, et où l'on touche à la fois le frontal, l'unguis et l'apophyse montante du maxillaire supérieur.

DACRYONOME. s. m. [de δάκρυον, larme, et νομή, ulcère rongeant]. Ulcère rongeant des voies lacrymales. — Nom donné à tort à l'*épiphora*.

DACRYOPÉE. adj. [de δάκρυον, larme, et ποιεῖν, faire]. Qui détermine le larmoiement.

DACRYOPS. s. f. [de δάκρυον, larme, et ὤψ, œil]. Tumeur des voies lacrymales.

DACRYOPTOSE. s. f. [de δάκρυον, larme, et πτῶσις, chute]. Le *larmoiement*.

DACRYOPYOSE. s. f. [de δάκρυον, larme, et πύον, pus]. La suppuration des voies lacrymales.

DACRYORRHÉE. s. f. [de δάκρυον, larme, et ῥεῖν, couler]. L'*épiphora*.

DACRYOSTAGME. s. m. [de δάκρυον, larme, et στάζω, couler goutte à goutte]. Le *larmoiement* (Kühn).

DACTYLÉ, ÉE. adj. [de δάκτυλος, doigt]. Se dit d'un corps de forme oblongue, à peu près cylindrique, qui ressemble un peu à un doigt.

DACTYLION. s. m. [de δάκτυλος, doigt]. Réunion de plusieurs doigts entre eux (Vogel). V. Syndactylie.

DACTYLITE. s. f. [de δάκτυλος, doigt]. Inflammation des doigts ou d'un doigt. || Le *panaris*.

DACTYLIUS. s. m. [de δακτύλιος, anneau]. Annélide sétigère abranche, rencontrée par Curling dans la vessie de l'homme, et prise pour un helminthe (*Dactylius aculeatus*). Tête obtuse, corps armé de soies en séries multiples, queue obtuse et annelée. Les mâles ont 16 millimètres et les femelles 20 millimètres de long.

DACTYLOPTÈRE. s. m. [de δάκτυλος, doigt, et πτερὸν, aile]. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisins des rougets, et appelés *poissons volants*, parce que le développement de leurs nageoires antérieures membraneuses leur permet de se soutenir quelque temps hors de l'eau.

DADYLE. s. m. [all. et angl. *Dadyl*, it. et esp. *dadilo*]. Le *térébène* ou le *térébilène* (Blanchet et Sell).

DÆDALÉA. s. m. V. Trametes.

DAGOUSSA. s. m. Nom, en Abyssinie, de l'*Eleusine tocusso*, Fresen, graminée de la tribu des chloridées, qui sert principalement à la confection du *thalla*.

DAGUE. s. f. [all. *Spiesse*, angl. *head*, it. *daga*]. V. Corne *de cerf*.

DAGUERRÉOTYPE. s. m. V. Photographie.

DAGUET. s. m. [*subulo*]. Jeune cerf qui pousse son premier bois ou ses dagues.

DAHLIA. s. m. [*Dahlia variabilis*, L.]. Plante synanthérée corymbifère de la tribu des astéroïdées, recherchée seulement comme plante d'ornement. — *Papier de dahlia*. V. Papier *réactif*.

DAHLINE. s. f. [angl. *dahlin*, it. *dalina*]. V. Inuline.

DAIM. s. m. [*dama*, m. et f., all. *Dammhirsch*, angl *deer*, it. *daino*, *damma*] (*Cervus dama*, L.). Animal de l'ordre des ruminants et du genre cerf, des régions froides et tempérées de l'Europe. En Angleterre, on l'élève dans les parcs. La peau de daim est estimée dans l'industrie et sert surtout à faire des gants.

DAINE. s. f. Femelle du daim.

DALBERGIÉES. s. f. pl. Subdivision des légumineuses papilionacées.

DALTONIEN. s. m. Celui qui est affecté de daltonisme.

DALTONISME. s. m. [de *Dalton*, célèbre chimiste qui en était affecté]. La *dyschromatopsie*.

DAMALIQUE. adj. [de δαμάλη, génisse]. — *Acide damalique*. Acide retiré des urines d'homme et de vache, et qui fait partie des couches huileuses qu'on obtient en extrayant l'acide damalurique (Stædeler).

DAMALURIQUE. adj. — *Acide damalurique* ($C^{12}H^{10}O^{4}$) Acide extrait de l'urine de vache et de celle d'homme ; celle-ci en renferme moins. C'est un corps cristallisable, fondant vers 50°, volatil, qu'on obtient dans la même préparation que l'acide taurylique (Stædeler).

DAMAN s. m. Genre de pachydermes dont une espèce (*Hyrax capensis*, Buffon ; *blaireau des rochers*, *marmotte du Cap*), rangée par Pallas parmi les rongeurs, produit l'*hyraceum*.

DAMBONITE. s. f. ($C^{16}H^{16}O^{12}$). Substance cristalline, blanche, sucrée, très soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, volatile sans décomposition, qui a été retirée d'une espèce de caoutchouc originaire du Gabon, où elle existe toute formée (Aimé Girard).

DAMMAR ou **DAMMARA.** s. m. (*résine kauri*, *kouri*, ou *cowdie du pin*). Résine d'une couleur ambrée, en morceaux de la grosseur du poing, facilement fusibles, composée, suivant R. D. Thomson, de deux résines : l'une acide, qu'il appelle *acide dammarique ;* l'autre blanche, qu'il appelle *dammarane*. Soumise à la distillation sèche, elle donne naissance à de l'eau et à une huile jaune d'ambre (*dammarol*) ; distillée avec six fois son poids de chaux vive, à une autre huile (*dammarone*) ces corps sont peu connus. Le *dammar* vient de la Malaisie, où il est fourni par les *Dammara orientalis*, Lambert, *australis*, Lamb., etc., de la famille des conifères. Il est très friable ; chauffé, il fond aisément en un liquide incolore, s'agglomère dans l'eau bouillante, ne se dissout pas dans l'alcool, et se dissout dans l'éther. Il est insoluble dans l'acide acétique et dans la soude caustique, soluble dans le sulfure de carbone, l'essence de térébenthine et l'huile de lin bouillante ; très soluble dans la benzine et dans l'huile de naphte. L'acide sulfurique colore immédiatement la poudre en rouge de sang magnifique et la dissout.

DAMMARANE. s. f. V. Dammar.

DAMMARINE. s. f. Résine particulière extraite de la résine dammar par Brandes et Lecanu.

DANAÏS. s. m. Plante de la famille des Rubiacées. — *Danais fragrans* [*bois à dartre*]. L'écorce est employée pour le traitement des maladies de peau.

DANSE. s. f. — *Danse de Saint-Guy* ou *de Saint-Wyt*, *danse convulsive*. V. Chorée.

DAPHNÉ. s. m. [de δάφνη, laurier]. Genre de plantes de la famille des thymélées, dont plusieurs espèces intéressent la médecine : 1° le *Daphne gnidium*, L. V. Garou. 2° Le *Daphne mezereum*, L. V. Mézeréon. 3° Le *Daphne laureola*, L. V. Lauréole. 4° Le *Daphne thymelea*, L. V. Thymelée. 5° Le *Daphne Tarton-raira*. V Tarton-raire.

DAPHNÉINE ou **DAPHNINE.** s. f. [all. *Daphnin*, angl. *daphnine*, it. et esp. *dafnina*] ($C^{30}H^{16}O^{18} + 2HO$, Rochleder). Principe neutre, cristallisable, blanc, amer, fusible, peu soluble dans l'eau, de l'écorce des *Daphne* (Vauquelin).

DAPHNÉTINE. s. f. ($C^{18}H^{6}O^{8}$). Composé cristallisable soluble dans l'eau et l'alcool, légèrement acide, coloré en rouge par l'acide azotique, résultant du dédoublement de la daphnine en glycose et daphnétine au contact de l'acide chlorhydrique.

DARCET. [Chimiste français, 1725-1801]. — *Tablette de Darcet*. V. Tablette *alcaline*.

DARD s. m. [*spiculum*, ἄχη, all. *Stachel*, angl. *sting*, it. *dardos*. Partie essentielle de l'aiguillon des insectes hyménoptères. V. Abeille. = *Sonde à dard*. V. Sonde.

DARTEUX, EUSE. adj. — *Tissu darteux*. Le *tissu dartoïque*.

DARTOÏDE ou **DARTOÏQUE.** adj. Qui a de l'analogie ou du rapport avec le dartos. — *Tissu dartoïque*. Tissu dont sont formées les parties de l'économie qui, comme le dartos, se contractent sous l'influence de certaines impressions morales du froid, du chatouillement, etc. (mamelon, tissu qui entoure la prostate, etc.). Ce n'est pas un tissu particulier, mais le tissu lamineux ou dermique contenant des fibres-cellules contractiles. — *Tissu dartoïde contractile* (de Blainville, Laurent). Le tissu musculaire à fibres-cellules — *Tissu dartoïde rétractile* (Laurent). L'*élastique fibreuse* V. Élastique (*Tissu*).

DARTOS. s. m. [*dartos*, δαρτὸς, de δέρω j'écorche ; all. et angl. *dartos*, it. *darto*, esp. *dartos*]. Enveloppe des testicules située au-dessous du scrotum, auquel elle adhère intimement ; une couche de tissu lamineux la sépare du *cremaster*. Le dartos est formé d'un tissu lamineux riche en fibres élastiques, en faisceaux de fibres-cellules disposés longitudinalement, et en vaisseaux sanguins qui lui donnent une teinte rougeâtre. Ses contractions font plisser la peau du scrotum en travers, et la rendent plus dense, plus ferme. Supérieurement, les élément du dartos se continuent avec des lames plus ou moins épaisses de tissu élastique, appelées *appareil de suspension et de cloisonnement des bourses* (Sappey), et qui, par leur adhérence au scrotum et leur fixité à la racine des bourses, rendent celle-ci immobile. Cet appareil est constitué : en arrière, par une lame élastique qui s'insère sur l'aponévrose périnéale inférieure et qui se confond en bas avec la face profonde du scrotum ; sur les côtés, par des lames élastiques qui descendent des branches descendantes du pubis et ascendantes de l'ischion, et se perdent à la face profonde du scrotum ; en avant, par de nombreux faisceaux élastiques qui viennent de la région hypogastrique et qui, en descendant, forment, sur la ligne médiane, le *ligament suspenseur de la verge*, lequel adhère à la racine de la verge et se bifurque pour entourer cette racine. Quelques fibres s'insèrent à la face inférieure de la verge, tandis que les autres forment, en s'épanouissant, une cloison médiane, antéro-postérieure, qui s'insère sur la ligne médiane du scrotum.

DARTRE. s. f. [*herpes*, ἕρπης, all. *Flechte*, angl. *tetter*, *ring-worm*, it. *dartro*, esp. *dartros*]. Terme générique par lequel on a désigné beaucoup de maladies de la peau considérées comme formant un groupe d'affections cutanées, qui comprendrait plusieurs genres. Ce groupe renfermerait les affections que caractérisent l'absence de contagion ; la tendance à s'étendre, sans envahir toutefois la totalité de la peau ; la marche chronique et rebelle aux moyens thérapeutiques ; la disposition aux récidives ; l'existence ordinaire d'une cuisson ou d'un prurit insupportables ; la disparition sans cicatrices ; le développement fréquent sous l'influence de l'hérédité (A. Hardy). De plus, les dartres seraient souvent accompagnées d'angines granuleuses, de bronchite chronique, d'asthme, de gastralgie, de névralgie. Ces caractères sont loin d'être assez tranchés pour qu'on puisse constituer, avec les maladies qui les présentent, un groupe bien établi et invariable : c'est ce que prouvent les divergences d'opinion des auteurs, qui ont cherché à les classifier. Ainsi Alibert admet quatre genres de dartres 1° l'*herpes*, comprenant l'eczéma, le lichen, le pityriasis et le psoriasis ; 2° la mélitagre, ou *impétigo* ; 3° le varus, ou *acmé*, 4° l'esthiomène, ou *lupus*. Pour Bazin, la *roséole*, l'*eczéma*, l'*impétigo*, le *lichen*, le *pityriasis*, le *psoriasis*, l'*urticaire*, le *pemphigus*, sont des dartres. A. Hardy ne donne ce nom qu'à l'*eczéma*, à l'*impétigo*, au *lichen*, au *pityriasis*, au *psoriasis*. Il en résulte que le mot *dartre* ne s'applique spécialement à aucune affection déterminée, et reste vague malgré les caractères que lui attribuent ceux qui le conservent dans le langage nosologique.

DARTREUX, EUSE. adj. et s. [all. *flechtenartig*, *herpetisch*, angl. *scabby*, esp. *dartroso*]. Qui a rapport à la dartre. — *Croûte dartreuse*. Celle qui succède aux dartres. — *Diathèse dartreuse*, *vice dartreux*. Cause générale constitutionnelle, présidant à l'apparition des dartres, et dont l'existence paraît prouvée non seulement par leur développement sur un grand nombre de points du corps, par leur transmission héréditaire, par la fréquence de leurs récidives, par l'opiniâtreté de leur résistance à la thérapeutique, mais encore par les affections internes qui les accompagnent souvent ou alternent avec elles.

DARTREUX. s. Individu affecté de dartres.

DARWINISME. s. m. [de *Darwin*, célèbre naturaliste de notre temps]. V. TRANSFORMISME.

DATISCÉTINE. s. f. ($C^{30}H^{10}O^{12}$). Corps cristallisable, presque insoluble dans l'eau, qui se produit avec de la glycose par dédoublement de la datiscine au contact des acides faibles.

DATISCINE. s. f. ($C^{12}H^{22}O^{24}$). Glycoside qui se trouve dans le *datisque*. Elle est cristallisable, amère, soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'eau, fusible à 180°.

DATISQUE. s. f. Le *Datisca cannabina*, L., plante de la famille des synanthérées.

DATTE. s. f. [*palmula*, *dactylus*, δάκτυλος, φοῖνιξ, all. *Dattel*, angl. *date*, it. *dattero*, esp. *datil*]. Fruit du *dattier*. Les meilleures dattes viennent d'Afrique, par Tunis ; elles sont grosses comme le pouce, un peu moins longues, elliptiques ; leur épiderme, mince, rouge, jaunâtre, recouvre une chair solide, d'un goût vineux et sucré, dans laquelle on trouve une semence osseuse, oblongue, profondément sillonnée d'un côté et convexe de l'autre. Celles de Fez sont blanchâtres, petites, sèches, peu estimées ; celles de Provence sont très belles, mais ne se conservent pas. Les dattes contiennent une grande quantité de sucre, de fécule et de mucilage, auxquels elles doivent leurs propriétés nutritives, émollientes et adoucissantes. C'est un des quatre fruits pectoraux ; on les emploie en décoction pure ou coupée avec du lait ; on en fait aussi une pâte analogue à celle de jujube.

DATTIER. s. m. (*Phœnix dactylifera*, L.). Arbre de la famille des palmiers, J., diœcie triandrie, L., qui donne la *datte*.

DATURA. s. m. (*Datura*, L.). Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., solanées, J.) dont le type est le *Datura stramonium*, L. V. STRAMOINE.

DATURINE. s. f. [all. *Daturin*, angl. *daturine*, it. et esp. *daturina*] ($C^{34}H^{23}AzO^{6}$). Alcaloïde isomère avec l'atropine, et très analogue à celle-ci par ses propriétés. On l'extrait du stramoine, particulièrement de ses semences, qu'on pulvérise et qu'on traite par l'alcool bouillant : on fait digérer le liquide avec de la magnésie, on le filtre et on le laisse réduire de moitié. La daturine y apparaît en cristaux prismatiques, incolores, inodores, solubles dans l'alcool, un peu moins dans l'éther, dans 280 parties d'eau froide, dans 70 parties d'eau bouillante. Ses effets, mydriatiques et autres, sont analogues à ceux de l'atropine, qui est employée de préférence parce que le prix en est moins élevé, et parce que l'action de la daturine est plus dangereuse ; de plus, les sels que forme celle-ci sont incristallisables.

DAUBENTON [Médecin et anatomiste français, 1716-1799]. — *Angle occipital de Daubenton*. V. ANGLE. — *Tablette de Daubenton*. V. TABLETTE *d'ipécacuanha*.

DAUCIFORME. adj. [*dauciformis*]. Se dit, en botanique, d'une racine qui a la forme de celle de la carotte.

DAUCUS. s. m. *Daucus carota*. V. CAROTTE. — *Daucus de Crete* (*Athamanta cretensis*, L.). Plante ombellifère, dont les semences sont stimulantes et carminatives.

DAUPHIN. s. m. [*Delphinus delphis*, L., all. *Delphin*, angl. *dolphin*, it. *delfino*]. Cétacé souffleur carnivore, sans cæcum, à mâchoire mince prolongée en bec, à dents petites, coniques, uniformes, dont le tissu adipeux fournit une huile qu'on mélange avec les *huiles de baleine*.

DAUPHINELLE. s. f. [*Delphinium*, L.]. Genre de plantes (polyandrie trigynie, L., renonculacées, J.). — *Dauphinelle consoude*. V. CONSOUDE. — *Dauphinelle staphisaigre*. V. STAPHISAIGRE.

DAURADE. s. f. (*chrysophrys*, sourcil d'or ; *Sparus aurata*, L.). Poisson acanthoptérygien, commun dans la Méditerranée, et susceptible de vivre dans les étangs et les lacs. Il atteint le poids de 9 kilogrammes et est très goûté. Il ne faut pas le confondre avec la *dorade*.

DAUW. s. m. V. CHEVAL.

DAVIER. s. m. [*denticeps*, *denticulum*, *dentalis forfex*, all. *Zahnzange*, angl. *key*, *crow*, *forfex*, it. *cavadenti*]. Espèce de pinces très fortes, droites ou recourbées, à serres courtes et garnies de dentelures, à branches solides et allongées, dont on fait usage pour extraire les dents. Les daviers présentent l'avantage de ne pas prendre de point d'appui sur les dents voisines ni sur l'os maxillaire : on saisit la dent d'avant en arrière, le plus près possible de la racine, et on la tire dans le sens de son axe, en l'ébranlant et facilitant sa sortie par de légers mouvements de rotation. On ne se servait autrefois du davier que pour l'extraction des incisives et des canines ; mais il peut aujourd'hui remplacer à peu près complètement les autres instruments pour l'extraction de toutes les dents, grâce aux modifications de forme que subit sa construction selon qu'il doit être appliqué aux incisives ou aux grosses et petites molaires (fig. 123 et 124). Ces modifications ont été surtout apportées par les dentistes américains, d'où le nom de *daviers américains*, donné à ces instruments : c'est ainsi que Préterre a fait construire, outre des daviers spéciaux pour chaque espèce de dents,

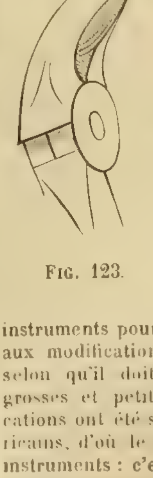

FIG. 123.

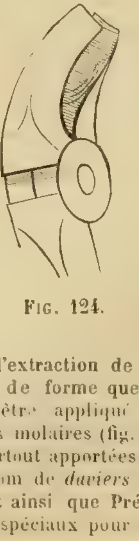

FIG. 124.

un davier qu'il appelle *universel* parce qu'il peut servir à l'extraction de toutes les dents des deux mâchoires, et qui peut rendre les plus grands services aux praticiens de la campagne ; de plus, le même dentiste a imaginé une sorte de davier entre les mors duquel se trouve une tige surmontée d'une vis, qui facilite l'extraction des racines isolées de la mâchoire supérieure. = Vétérin. : *Davier à bascules de Plasse* Fortes tenailles pour pratiquer l'avulsion des dents molaires du cheval.

DAVYUM. s. m. Métal d'un blanc d'argent; dur à froid, malléable à chaud, facilement attaqué par l'eau régale, d'une densité égale à 9,388, découvert dans un sable platinifère (S. Kern). — *Chlorure de davyum.* Corps cristallisable, déliquescent, très soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qui, avec les chlorures de potassium et d'ammonium, donne des chlorures doubles, insolubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool absolu. — *Sulfate de davyum.* Sel orangé, peu soluble, qui se forme par l'action de l'acide sulfurique bouillant sur le davyum.

DAWAMESC. s. m. Onguent verdâtre que les Arabes préparent en faisant bouillir les sommités fraîches du chanvre indien avec du beurre, et mêlant diverses matières aromatiques, parfois même des cantharides.

DAX. (Landes). — *Eau saline.* +30 à +66°. Boisson.

DAXINE. s. f. V. GLAIRINE.

DÉALBATION. s. f. [it. *dealbazione*]. Blanchiment des os préparés pour les besoins de l'anatomie.

DÉAMBULATION. s. f. [*deambulatio*, περίπατος]. Synonyme de *marche.*

DÉBANDER. v. a. Oter une bande, un bandage : *débander une plaie.*

DÉBARDEUR s. m. [*déchireur de trains*]. Homme de peine employé à défaire les trains de bois sur les rivières. Cette profession expose principalement à des ulcères atoniques : *ulceres des debardeurs.*

DÉBILE. adj. [*debilis*, ἀσθενής, all. *schwach*, angl. *weak*, it. *debole*, esp. *debil*]. Synonyme de *faible.* — En botanique, se dit d'une tige trop faible pour pouvoir se tenir droite sans appui.

DÉBILITANT, ANTE. adj. [*debilitans*, all. *schwachend*, angl. *debilitant*, it. et esp. *debilitante*]. Se dit de tout ce qui tend à diminuer l'énergie des organes : *regime, traitement débilitant.*

DÉBILITANTS. s. m. pl. Moyens diététiques ou thérapeutiques qui diminuent l'activité vitale, locale ou générale : tels sont la diète et les antiphlogistiques.

DÉBILITATION. s. f. Action de diminuer l'énergie vitale par l'emploi des débilitants.

DÉBILITÉ. s. f. [*debilitas*, ἀσθενεῖα, all. *Entkräftung* angl. *debility*, it. *debolezza*, esp. *debilitad*]. Diminution de l'énergie vitale, faiblesse.

DÉBIT. s. m. — *Débit d'une source minérale.* Expression du volume fourni par cette source pendant l'unité de temps, ou pendant un temps déterminé. = Par analogie, *debit du cœur*, quantité de sang lancée par le cœur à chacune de ses contractions.

DÉBORD et **DÉBORDEMENT.** s. m. [*profluvium*, all. *Ergiessung*, angl. *overflowing*, it. *effusione*]. Vulgairement, évacuation prompte et copieuse de quelque matière excrémentitielle. — *Debordement de bile.* Évacuations alvines abondantes et liquides, qu'on suppose être principalement composées de bile.

DÉBRIDEMENT. s. m. [ἀνάπνευσις, all. *Durchschneiden*, esp. *desbridamiento*]. Opération consistant, soit à enlever les brides ou filaments dont la présence dans une plaie mettrait obstacle à la libre sortie du pus ; soit à couper un tissu membraneux ou aponévrotique qui comprime ou étrangle les parties sous-jacentes ; soit à agrandir un orifice naturel ou artificiel pour favoriser l'expulsion d'un corps étranger, soit enfin, en obstétrique, à inciser le col de l'utérus contracturé ou trop oblique, afin de faciliter la sortie de la tête du fœtus — *Débridement des hernies.* V. KÉLOTOMIE.

DÉBRIS. s. m. — *Débris cadavériques.* En vétérinaire, restes d'un animal mort ou abattu pour cause de maladie. L'usage, assez répandu dans les campagnes, de jeter ces débris à la voirie ou dans les rivières, est nuisible à l'hygiène publique, par les émanations auxquelles il donne lieu; à l'agriculture, qu'il prive d'un engrais excellent; à l'industrie, à laquelle il enlève des matières premières d'une utilité réelle. V. ÉQUARRISSAGE.

DÉBRÛLÉ, ÉE. adj. Ancien synonyme de *désoxygéne*, quand *brûle* l'était d'*oxygéné.*

DEC. V. ABRÉVIATION.

DÉCAFIDE. adj. [*decafidus*]. Se dit d'un calice ou d'une corolle dont le limbe est partagé en dix découpures qui s'étendent au moins jusqu'à moitié de sa hauteur.

DÉCAGYNE. adj. [*decagynus*, de δέκα, dix, et γυνή, femme]. Se dit d'une plante dont les fleurs ont dix pistils.

DECAGYNIE. s. f. [*decagynia*]. Ordre de la première classe du système de Linné, comprenant les plantes qui ont dix pistils.

DÉCALOBÉ, ÉE. adj. [*decalobatus*]. Se dit d'un calice ou d'une corolle dont le limbe présente dix divisions.

DÉCALVANT, ANTE. adj [*decalvans*]. Qui rend chauve. — *Teigne décalvante.* V. TRICHOPHYTON.

DÉCANDRE. adj. [*decander*, de δέκα, dix, et ἀνήρ, mari]. Se dit d'une plante qui a dix étamines.

DÉCANDRIE. s. f. [*decandria*]. Nom donné par Linné à la dixième classe, et à un ordre de quatre autres classes, comprenant des plantes qui ont dix étamines.

DÉCANTATION. s. f. [bas lat. *decantatio*, du bas lat. *decantare*, de *de*, et du radical *cant*, ou *chant*, côté : mettre sur le côté, verser; κατάχυσις, all. *Abgiessen*, it. *decantazione*, esp. *decantacion*]. Opération par laquelle, après avoir laissé déposer une liqueur, on la verse doucement, en inclinant peu à peu le vase, pour séparer la partie claire, qui surnage, de celle qui s'est précipitée. L'inclinaison du vase pouvant faire couler le dépôt, quand celui-ci n'est que très peu plus dense que le liquide, on laisse alors sortir la liqueur claire par des trous pratiqués à différentes hauteurs dans la paroi du vase, ou on l'enlève au moyen d'un siphon ou d'une pipette.

DÉCAPAGE. s. m. [all. *Beizen*]. Opération qui consiste à rendre la surface d'un métal nette et brillante, en enlevant, au moyen d'un dissolvant, ordinairement acide, la couche d'oxyde qui s'y est formée.

DÉCAPARTI, IE. adj. [*decapartitus*]. Se dit d'un calice ou d'une corolle divisé jusqu'à sa base en dix parties.

DÉCAPER. v. a. Pratiquer l'opération du décapage.

DÉCAPÉTALE. adj. [*decapetalus*, de δέκα, dix, et πέταλον, pétale] Se dit d'une corolle composée de dix pétales.

DÉCAPHYLLE adj. [*decaphyllus*, de δέκα, dix, et φύλλον, feuille]. Se dit, en botanique, d'un organe composé de dix folioles.

DÉCAPITATION. s. f. V. DÉTRONCATION.

DÉCAPODES. s. m. pl. [de δέκα, dix, et ποῦς, pied]. Ordre des crustacés, caractérisé par cinq paires de pattes (*écrevisse, homard, crabe*).

DÉCARBONATÉ, ÉE. adj. Se dit d'une substance qui a perdu l'acide carbonique avec lequel elle était combinée : *magnésie, chaux décarbonatee.*

DÉCARBURATION. s. f. Perte de carbone subie par une substance. L'acier se *décarbure* quand on l'expose à une haute température.

DÉCÈS. s. m. — *Constatation et vérification des déces.* Certitude de la *mort réelle*, acquise par un ensemble de signes qu'un homme de l'art seul peut apprécier (V. Mort *apparente*) : cependant, dans le plus grand nombre des communes de France, c'est l'officier de l'état civil qui est chargé de cette vérification. Seules, les municipalités de Paris et de quelques grandes villes ont tenté de suppléer à ce que la loi présentait d'insuffisant pour la constatation des décès, en chargeant des médecins spéciaux d'aller au domicile de chaque décédé constater la réalité de la mort, et de consigner, dans leurs feuilles de déclaration, différentes observations relatives au décédé et à son entourage (V. Inhumation). On a constaté ainsi à Paris que les maladies qui ont causé le plus grand nombre de décès sont la phtisie pulmonaire, la pneumonie, l'entérite, le catarrhe pulmonaire, la fièvre cérébrale, la fièvre typhoïde, l'apoplexie, les convulsions, la petite vérole, la rougeole, le croup, la péritonite, la congestion cérébrale, la gastrite, etc. Les enfants mort-nés ou morts avant terme sont en nombre considérable.

DÉCHAPPELLEMENT. s. m. Opération qui consistait à couper avec de fortes pinces la couronne d'une dent cariée dont on voulait conserver la racine (A. Paré et Hémard).

DÉCHARGE. s. f. — *Décharge électrique*. V. Électricité et Foudre. — *Décharge nerveuse*. Dégagement de mouvement moléculaire, inconnu dans son essence, par lequel se manifestent les propriétés des cellules nerveuses (Beaunis).

DÉCHARNÉ, ÉE. adj. Se dit du corps, ou d'une partie du corps, présentant un amaigrissement considérable.

DÉCHARNER. v. a. Dépouiller les os de la chair qui les entoure.

DÉCHAUSSÉ, ÉE. adj. Se dit d'une dent dont la racine n'est plus couverte qu'en partie par la gencive, dans le scorbut, ou par suite de l'accumulation du *tartre*.

DÉCHAUSSEMENT. s. m. [esp. *descarnadura*]. État des dents déchaussées. || Action de détacher, du collet d'une dent qu'on veut arracher, la gencive qui y est adhérente.

DÉCHAUSSOIR. s. m. [esp. *descarnador*]. Lame d'acier, épaisse et un peu recourbée, dont les dentistes se servent quelquefois pour pratiquer le déchaussement.

DÉCHIQUETÉ, ÉE. adj. [*laciniatus*, all. *geschlitzt*]. Se dit, en botanique, d'une feuille découpée dont les découpures sont elles-mêmes partagées plus ou moins profondément en segments de forme irrégulière.

DÉCHIRÉ, ÉE. adj. [all. *zerfetzt*, angl. *lacerated*, it. *lacerato, stracciato*]. Se dit, en botanique, de toute partie dont les bords présentent des découpures inégales et difformes. = En anatomie, *trous déchirés*, deux ouvertures de la base du crâne situées aux extrémités de la suture pétro-occipitale, et distinguées en *trous antérieur* et *postérieur*. Le *trou déchiré postérieur* donne passage aux nerfs glosso-pharyngien, pneumogastrique et spinal, et à la veine jugulaire interne, qui présente, à cette hauteur, un renflement appelé *golfe de la jugulaire*. Le *trou déchiré antérieur* est bouché par un tissu fibreux qui a la consistance du cartilage, et a été aussi appelé *fontanelle inférieure du crâne*.

DÉCHIREMENT. s. m., ou **DÉCHIRURE**. s. f. [*dilaceratio*, ῥῆγμα, all. *Riss*, angl. *tearing*, *rent*, it. *lacerazione*]. Solution de continuité d'un ou de plusieurs tissus dans laquelle les bords de la division sont ordinairement inégaux et frangés. — *Déchirure du périnée*. Accident qui complique l'accouchement, lorsque la vulve est étroite et rigide, que la tête est dure et volumineuse, que le périnée est mal soutenu pendant le passage de la tête ou son extraction avec le forceps. La lésion consiste en une solution de continuité qui intéresse les parties dans une étendue variable : tantôt la commissure postérieure de la vulve est seule endommagée ; tantôt la déchirure s'étend, en profondeur, jusqu'au sphincter externe de l'anus ; plus rarement, toutes les parties constituantes du périnée, et la cloison recto-vaginale elle-même, à sa partie inférieure, sont comprises dans la déchirure. Quelquefois enfin, l'anneau vulvaire et le sphincter anal étant conservés, le centre du périnée est déchiré : on a vu des parties fœtales, et même le fœtus entier, s'engager par cette ouverture. On évite ce dernier accident, en introduisant un doigt dans le rectum et repoussant en avant la tête du fœtus ; pour prévenir les autres formes de déchirure, il faut, pendant le passage de la tête, soutenir fortement le périnée, et, si celui-ci est très distendu, faire une petite incision à la partie inférieure de chaque grande lèvre au moyen de ciseaux courbes. Les déchirures incomplètes sont peu graves : quand la fourchette seule est intéressée, les soins de propreté et le maintien des jambes rapprochées suffisent d'ordinaire pour amener la guérison. L'emploi des serres-fines, préconisé par Vidal (de Cassis), est douloureux, et coupe souvent les bords de la plaie en les rendant irréguliers, ce qui empêche toute réunion immédiate. Lorsque la déchirure du périnée est plus étendue et plus profonde, que le sphincter anal est rompu, sans que le rectum soit lésé, il est nécessaire d'appliquer un à quatre points de suture, immédiatement après la délivrance, et au moyen de fils métalliques : ceux-ci peuvent être enlevés au bout de quatre à cinq jours, la réunion étant ordinairement suffisante à cette époque. Enfin, en cas de déchirure de la cloison recto-vaginale, la *périnéorraphie* est nécessaire. — *Déchirure sous-cutanée*. V. Lacération. — *Déchirure de l'urètre*. Solution de continuité des parois de l'urètre, ordinairement produite pendant le *cathétérisme*, et presque toujours suivie de la formation d'une *fausse route*. — *Déchirure de l'utérus*. V. Rupture.

DÉCIDENCE. s. f. Synonyme d'*affaissement*.

DÉCIDU, UE. adj. [*deciduus*, de *decidere*, tomber ; all. *abfallend*, angl. *deciduous*]. Se dit, en botanique, de tout organe qui ne se détache que longtemps après son développement : par exemple, les calices et les corolles qui tombent après la fécondation ; les feuilles dont la chute a lieu peu de temps avant la nouvelle pousse.

DÉCIMANE. adj. [de *decimanus*, dérivé de *decimus*, dixième]. - *Fievre décimane*. V. Fièvre.

DÉCLARATION. s. f. — *Déclaration de naissance*. V. Naissance. — *Déclaration de maladie*. V. * Déclaration

DÉCLIN. s. m. [*decrescentia*, *remissio*, παρακμή, all. *Abnahme*, angl. *decline*, it. *declinazione*, esp. *declinacion*]. État d'une chose qui penche vers sa fin : *déclin de l'âge*. — *Déclin des maladies*. Période durant laquelle une maladie perd peu à peu de sa violence ou de son intensité et qui précède la convalescence.

DÉCLINAISON. s. f. [*declinatio*, all. *Abweichung*, angl. *declination*, it. *declinazione*]. Angle que le plan vertical qui passe par l'axe de l'aiguille aimantée fait avec le plan du méridien d'un lieu quelconque. Il n'y a que quatre points sur le globe où les pointes de l'aiguille se dirigent exactement vers les pôles ; partout ailleurs la déclinaison est sensible et variable, non seulement d'un lieu à un autre, mais encore dans la même localité. V. Boussole.

DÉCLINÉ, ÉE. adj. [*declinatus*]. Se dit, en botanique, d'un organe qui retombe en se courbant en arc, soit en vertu d'une direction naturelle, soit par faiblesse.

DÉCLIVE. adj. [*declivis*, de *de*, et de *clivus*, pente]. Qui va en pente, qui est incliné. — Se dit, en chirurgie, de la partie la plus basse d'une plaie ou d'un foyer de pus.

DÉCOCTÉ. s. m. [*decoctum*, ἀπόζεμα, all. *Absud*, angl. *decoction* it. *decotto*, esp. *decocto*]. Produit d'une décoction.

DÉCOCTION, s. f. [*decoctio*, de *decoquere*, de *de* et *coquere*, cuire; ἄφεψις, all. *Absieden*, angl. *decoction*, it. *decozione*, esp. *decoccion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à faire bouillir, dans un liquide, des substances médicamenteuses dont on veut extraire les principes solubles. Elle a l'inconvénient de dissiper les produits aromatiques et facilement volatils, de coaguler les substances albuminoïdes, d'altérer beaucoup de matières organiques. Aussi la décoction, donnant souvent des produits inférieurs en qualité et en quantité à ceux de l'infusion et quelquefois à ceux de la macération, est réservée presque exclusivement pour préparer les *décoctés* de substances animales dits *bouillons médicinaux*, et pour ceux des matières amylacées, résineuses, qui ne cèdent leurs principes solubles que par l'action prolongée de la chaleur : gruau, orge, bois de gaïac, feuilles fraîches de belladone, etc. ‖ Nom donné souvent au produit liquide de cette opération, ou *décocté*. — *Décoction blanche de Sydenham* (*decoctum album*). On la prépare avec : corne de cerf calcinée et porphyrisée, 10 gram.; mie de pain, 20 gram.; gomme arabique concassée, 10 gram., sucre blanc, 60 gram.; eau de fleur d'oranger, 10 gram.; eau commune, q. s. On triture dans un mortier de marbre la corne de cerf, on ajoute la mie de pain, puis la gomme, on verse sur le mélange un peu plus de 1 litre d'eau, et l'on fait bouillir pendant une demi-heure dans un vase couvert; on passe, en exprimant légèrement, à travers une étamine peu serrée; on fait dissoudre le sucre, et l'on aromatise avec l'eau de fleur d'oranger. Ces quantités doivent donner 1 litre de décoction blanche. On la recommande dans les cas de diarrhée aiguë et surtout chronique. — *Décoction de quinquina*. V. QUINQUINA. — *Décoction de salsepareille*. V. SALSEPAREILLE.

DÉCOLLATION. s. f. [de *de*, et *collum*, cou, *obtruncatio*, all. *Enthauptung*, angl. *decollation*, it. *decollazione*, esp. *decolacion*]. V. DÉTRONCATION.

DÉCOLLEMENT. s. m. [de *de*, et *coller*, *deglutinatio*, ἀποκόλλησις, all. *Ablösen*, angl. *separating*, it. *lo scollare*]. État d'un organe qui se trouve séparé des parties auxquelles il adhère naturellement, par destruction des tissus qui les unissent : la peau est *décollée* (c'est-à-dire séparée des parties sous-jacentes) par certaines brûlures, par un abcès sous-cutané, etc. — *Décollement* ou *divulsion des épiphyses*. Solution de continuité, produite par cause traumatique, sur les sujets n'ayant pas quinze ans, au point de jonction de l'extrémité d'un os long avec sa diaphyse. Les symptômes et le traitement sont les mêmes que pour les fractures, qu'il simule parfois. — *Décollement de l'iris*. V. IRIDODYALISE. — *Décollement des muscles*. V. RUPTURE. — *Décollement du placenta*. Phénomène dû à ce que, au niveau de cet organe, la muqueuse du corps de l'utérus se dédouble par déchirure de sa superficie, sans qu'il y ait de décollement proprement dit; une portion est entraînée par le placenta auquel elle adhère normalement; l'autre portion, devenue très riche en vaisseaux, reste fixée à la face interne de l'utérus. Il est des femmes chez lesquelles le ramollissement de la muqueuse utérine, qui la rend facile à déchirer au niveau du placenta, n'a pas lieu : elle conserve à peu près, pendant toute la grossesse, la consistance qu'elle offrait avant : elle ne peut se dédoubler par déchirure; c'est ce qui cause l'adhérence anormale du placenta. V. RÉTENTION. — *Décollement artificiel du placenta*. V. RÉTENTION. — *Décollement de la rétine*. Écartement de la choroïde et de la rétine, qui est soulevée et repoussée du côté de la cavité du corps vitré par une production morbide solide, sarcomateuse ou mélanique; ou par un liquide épanché entre les deux membranes, liquide tantôt séreux, tantôt gélatiniforme, tantôt sanguinolent (*apoplexie sous-rétinienne*), tantôt purulent; le plus souvent c'est une sérosité transparente incolore ou jaunâtre (*épanchement sous-choroïdien séreux, hydropisie sous-rétinienne*). Des nuages dans le champ visuel ou la perte de la vue limitée aux portions décollées de la rétine, et l'examen ophtalmoscopique, en permettent le diagnostic; cet examen montre, à travers la pupille dilatée, une membrane blanchâtre, plissée, qui se déplace avec les mouvements de la tête du malade. L'évacuation du liquide épanché, par une ponction de la sclérotique, ne donne qu'une amélioration passagère; les ventouses Heurteloup sur les tempes, les préparations mercurielles et iodurées à l'intérieur, ont fourni de meilleurs résultats : la condition fondamentale du traitement consiste dans un repos absolu de l'organe, qui pourra favoriser le recollement de la rétine. = *Décollement du sabot*. Séparation de la matrice onguéale et du sabot, traumatique ou consécutive à la suppuration, chez les solipèdes et les fissipèdes.

DÉCOLORANT, ANTE. adj. — *Chlorure décolorant*. V. HYPOCHLORITE.

DÉCOLORATION. s. f. [de *de*, sans, et *color*, couleur; all. *Entfarbung*, angl. *decoloration*, it. *scolorazione*, esp. *descoloracion*]. Opération qui a pour but d'enlever à un corps sa couleur, de le séparer des matières colorantes qui s'opposeraient à sa pureté, et souvent à sa cristallisation. On se sert à cet effet du charbon animal, qui se combine avec plusieurs de ces matières et les précipite; de certains oxydes ou sels métalliques, susceptibles de former avec les substances colorantes des composés insolubles, de l'acide sulfureux, du chlore ou des chlorites, qui détruisent les couleurs elles-mêmes en agissant sur leurs principes élémentaires. V. HYPOCHLORITE. = En médecine, *décoloration de la peau et des muqueuses*, disparition de la couleur naturelle au tégument externe et aux muqueuses extérieures, telles que celles des yeux, du nez, des lèvres et des gencives, qui deviennent pâles, blanchâtres, comme exsangues : c'est un signe d'*anémie*.

DÉCOLORIMÈTRE. s. m. [de *de*, sans, *color*, couleur, et μέτρον, mesure]. Instrument qui sert à mesurer la force décolorante de certaines substances, ou le degré de la décoloration que les substances ont subi. On l'emploie dans la décoloration des sucres par le charbon.

DÉCOMBANT, ANTE. adj. [*decumbens*, all. *nierderliegend*, angl. *decumbent*, esp. *decumbente*]. Se dit, en botanique, d'une tige qui s'élève un peu à sa naissance, et qui retombe ensuite sur la terre par débilité.

DÉCOMBUSTION. s. f. Synonyme de *désoxygénation*, pour désigner la séparation de l'oxygène des corps qui ont éprouvé la combustion (Fourcroy).

DÉCOMPOSABLE. adj. [all. *zersetzbar*]. Qui est susceptible de se laisser décomposer.

DÉCOMPOSÉ, ÉE. adj. [all. *zersetzt*, angl. *decompounded*, it. *decomposto*, *scomposto*, esp. *descompuesto*]. Se dit, en général, d'un corps mixte réduit à ses principes. — En botanique, *feuille décomposée*, celle qui est partagée en nombreuses divisions irrégulières. = Au figuré, *face décomposée*, celle qui présente une grande altération des traits, comme dans certaines maladies et dans l'agonie.

DÉCOMPOSITION. s. f. [*decompositio*, all. *Zersetzung* angl. *decompositio*, it. *decomposizione*, esp. *descomposicion*]. Destruction d'un corps par la séparation de ses éléments. Beaucoup de corps organiques s'altèrent et se pourrissent dès qu'ils sont privés de vie, et sont détruits par une *décomposition spontanée*. La *décomposition chimique*, qui se borne à détruire l'association des principes d'un composé, diffère de l'*analyse*, qui, en séparant ces principes, tend à déterminer leur nature et leurs proportions. Quelquefois la décomposition de deux corps l'un par l'autre s'effectue de façon qu'ils changent réciproquement d'acides ou de bases, et que des composés nouveaux se produisent : c'est ce qu'on appelle *double décomposition*, moyen qui sert à obtenir de nouveaux produits. — *Décomposition putride*. Synonyme de *putréfaction*. = *Absorption de décomposition*. Synonyme de *désassimilation*.

DÉCOMPRESSION. s. f. Diminution ou cessation de la pression de l'air ou d'un gaz à la surface d'un corps. La décompression brusque est un puissant adjuvant du refroidissement pour la liquéfaction et la solidification des corps gazeux. Elle a des effets dangereux, parfois même mortels, sur les animaux : aussi la décompression doit-elle être pratiquée d'une façon graduelle et lente sur l'homme soumis à l'action de l'air comprimé dans un but thérapeutique ou industriel (V. Air *comprimé*).

DÉCORTICATION. s. f. [*decorticatio*, de *de*, sans, et *cortex*, écorce ; all. *Abschälen*, angl. *decortication*, it. *scorticamento*, esp. *decorticacion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à enlever l'écorce d'un arbre, ou la première enveloppe d'une substance végétale, racine, fruit, semence. = *Décortication des fausses membranes*. Opération proposée par Gosselin pour la cure radicale de l'*hydrocèle* et de l'*hématocele vaginales*, lorsque la tumeur est ancienne, épaissie, dure, comme cela se rencontre surtout quand l'épanchement est spontané, accompagné d'une vaginalite lente et du développement d'une fausse membrane. Elle consiste à faire, sur la face antérieure et sur toute la longueur de la tumeur, une incision verticale qui divise les enveloppes du testicule couche par couche jusqu'à ce qu'il ne reste qu'une petite épaisseur de tissus, qu'un bistouri boutonné incise de bas en haut; puis à saisir avec une pince à griffes le feuillet le plus interne et le plus dense de la fausse membrane, de façon à l'attirer en dedans et en arrière, jusqu'auprès du testicule, où les adhérences sont plus grandes et où l'on s'arrête pour décoller l'autre côté de la même façon; enfin la fausse membrane détachée est coupée avec le bistouri ou les ciseaux. Ce procédé a l'avantage d'éviter la lésion des organes sécréteurs et excréteurs du sperme; mais il expose à l'hémorragie et à des accidents inflammatoires.

DÉCOUPÉ, ÉE. adj. [*incisus*, all. *ausgeschnitten*]. Se dit d'une feuille dont le bord semble rogné en divers sens.

DÉCOURS. s m. [*decrescentia*]. — *Décours d'une maladie*. Période de déclin ou de retour vers la santé.

DÉCOUSU, UE. adj. Se dit, en terme de haras, d'un animal dont les différentes parties ne sont pas régulièrement proportionnées entre elles, principalement quand il y a excès de la longueur des membres relativement au volume du corps. Les chevaux décousus sont les produits ordinaires d'accouplements mal entendus.

DÉCOUVERT, ERTE. adj. [*detectus*, all. *ungedeckt*, angl. *uncovered*]. Se dit, en botanique, d'un fruit qui n'est masqué par aucun organe étranger, et qui ne contracte aucune adhérence capable de le rendre méconnaissable.

DÉCRÉPIT, ITE. adj. [*decrepitus*, ἐσχατογέρων, παρήλιξ, all. *abgelebt*, angl. *decrepit*, it. *decrepito*]. Qui est dans la période de la décrépitude. V. Age.

DÉCRÉPITATION. s. f. [de *de*, et *crepitus*, bruit ; all. *Abknistern*, angl. *decrepitation*, it. *decrepitazione*, esp. *decrepitacion*]. Pétillement que certains sels font entendre quand on les jette sur des charbons ardents, et qui tient, dans les sels contenant de l'eau simplement interposée, à la vaporisation du liquide, brisant l'obstacle que les parties salines opposent à son passage; et dans les sels qui ne contiennent pas d'eau, à la séparation brusque de leurs molécules, opérée par le calorique.

DÉCRÉPITUDE. s. f. [*ætas decrepita*, all. *Abgelebtheit*, angl. *decrepitude*, it. *decrepitezza*, esp. *decrepitud*]. Dernier terme de la vieillesse; période de la vie humaine qui commence à quatre-vingts ans.

DÉCRÉTOIRE. adj. V. Critique.

DÉCROISSEMENT. s. m. Mode de cristallisation dans lequel les cristaux apparaissent avec des *troncatures*.

DÉCUBITUS. s. m. [*decubitus*, κατάκλισις, all. *Liegen*, angl. *decubitus*, it. et esp. *decubito*]. Mot latin conservé en français pour exprimer l'attitude dans laquelle le corps repose lorsqu'on est couché sur un plan plus ou moins horizontal. On en distingue quatre : 1° *décubitus dorsal* ou *en supination*; 2° *décubitus latéral* ou *sur le côté*, ou *sur le flanc*; 3° *décubitus sternal*, *ventral* ou *sur le ventre*, ou en *pronation*; 4° *décubitus en travers* ou *à rebours du lit*, signe de délire et d'agitation. Le décubitus, variable avec l'état de santé ou de maladie, et avec la nature même des maladies, prend de l'importance séméiologique dans certaines affections, surtout dans celles du cœur, du poumon et du système nerveux. Il peut aussi influer sur la guérison des hernies, des déviations de l'utérus, des affections du tissu osseux. — *Décubitus forcé*. Maintien des malades ou des fous dans l'état de décubitus, à l'aide de bandages, de camisoles, etc. = Improprement, l'escarre [all. *Wundliegen*] qui se forme aux points sur lesquels les malades restent longtemps couchés, surtout au sacrum et dans le cours des fièvres graves.

DÉCUIT, ITE. adj. Se dit d'un sirop qui a perdu son degré de cuisson, qui a subi une altération telle qu'il semble n'être pas assez cuit.

DÉCURION. s. m. [*decurio*]. Chef d'une décurie. Ce mot (*decurio medicorum*) se trouve dans des inscriptions latines pour désigner un médecin placé au-dessus d'autres médecins dans le service des grandes maisons, à Rome.

DÉCURRENT, ENTE. adj. [*decurrens*, all. *herablaufend*, angl. *decurrent*, it. *decorrente*, esp. *decurrente*]. Se dit d'une feuille dont le limbe se prolonge d'un et d'autre côté en languettes foliacées semblant naître de la tige.

DÉCURSIF, IVE. adj. [*decursivus*, esp. *decursivo*]. Se dit, en botanique, d'une feuille dont le pétiole est collé à la tige, sur laquelle il produit une ligne saillante.

DÉCURTATION. s. f. [de *de*, et *curtus*, court]. Maladie des arbres que cause la diminution de la sève, par suite de l'action du soleil, de la gelée, ou de l'oblitération des canaux, et qui a pour effets la chute précoce des feuilles, le dessèchement des tissus et la mort de l'arbre.

DÉCUSSATION. s. f. [*decussatio*, all. *Durchkreuzung*, angl. *decussation*, it. *decussazione*, esp. *decusacion*]. Croisement en manière d'X. Ce mot est particulièrement employé en parlant de l'entre-croisement des pyramides antérieures du bulbe rachidien (V. Moelle *allongée*).

DÉCUSSOIRE. s. m. [*decussorium*, de *decutio*, j'abats; it. *decussorio*]. Instrument de chirurgie dont les anciens se servaient après l'opération du trépan, pour déprimer la dure-mère et faciliter la sortie du pus épanché entre cette membrane et le crâne.

DÉDAIGNEUX, EUSE. adj. et s. m. [*superbus*]. Le muscle droit externe de l'œil, ainsi dit à cause de l'expression qu'il donne au regard. V. Droit.

DÉDOLATION. s. f. [de *dedolare*, tailler en doloire; all. *Horizontalschnitt*, angl. *dedolation*, it. *dedolazione*]. Action de couper en dédolant. V. Dédoler.

DÉDOLER. v. a. Porter obliquement l'instrument tranchant sur une partie, de façon à en enlever une portion superficielle, et à produire une plaie dont l'obliquité rappelle celle de l'instrument appelé *doloire*.

DÉDOUBLEMENT. s. m. [*diremptio*]. En botanique, reproduction d'appendices sur les feuilles, les pétales et les étamines, latéralement ou parallèlement à leur face. Ce nom vient de l'hypothèse que l'organe, né simple, se partage en deux plus tard, ce qui n'est pas; voici ce qui se passe : lorsque l'organe est encore rudimentaire, naît sur les côtés ou sur une face, normalement (*dédoublement normal*) ou accidentellement (*dédoublement te-*

ratologique), et sans qu'il y ait division de l'organe, un mamelon de tissu cellulaire, qui se développe plus ou moins, en influant d'une manière correspondante sur le développement de l'organe qui le porte (V. ANALOGUE et BALANCEMENT). Les feuilles accidentellement fourchues ne résultent pas de la soudure de deux feuilles : au sommet du mamelon du tissu cellulaire se manifestent deux bosselures latérales limitant un sillon médian; chacune se développe en une demi-feuille, qui peut avoir la forme de feuille complète avec *nervure médiane*, quand le sillon de séparation correspond à la base du limbe de la feuille normale, au sommet du pétiole. La formation des fleurs doubles, attribuée à un dédoublement des pétales normaux, est due à une hypergenèse ou production en excès de mamelons de tissu cellulaire, rudiments de pétales surnuméraires, en dedans des pétales normaux (*dédoublement parallèle* ou *antérieur*), ou interposés à eux (*dédoublement latéral*). = *Dédoublement chimique*. Réduction d'un composé, sous l'influence des acides, des alcalis, de la chaleur, etc., en deux corps plus simples, ou, à un autre point de vue, en ses générateurs, puisque la somme de leurs équivalents le représente, et qu'ils peuvent se combiner pour le reconstituer. Lors du dédoublement, il y a parfois fixation d'un ou plusieurs équivalents d'eau par les nouveaux corps ou par un seul d'entre eux ; eau mise en liberté, si l'on réunit ces derniers en un seul.

DÉDUCTION. s. f. [*deductio*, de *deducere*, mettre hors de, extraire; all. *Deduktion*, angl. *deduction*, it. *deduzione*]. Procédé de l'esprit par lequel, sans recourir à l'observation ni à l'expérience, on tire d'axiomes une suite de propositions dépendant les unes des autres, qui s'enchainent et se soutiennent mutuellement, mais qui n'y sont pas manifestement comprises (exemple, la mathématique); ou d'un fait général une série de faits particuliers qui pourtant ne doivent prendre rang qu'après vérification expérimentale (exemple, la gravitation et le système du monde). C'est l'acte intellectuel inverse de l'*induction*.

DÉDUPLICATION. s. f. La segmentation des cellules.

DÉFAILLANCE. s. f. [*animi defectio*, *animi deliquium*, λειποθυμία, all. *Ohnmacht*, angl. *swoon*, it. *svenimento*, esp. *desfallecimiento*]. Diminution soudaine et plus ou moins marquée de l'action du cœur constituant le premier degré de la syncope. = Autrefois synonyme de *déliquescence*. — *Huile de tartre par défaillance* (*oleum tartari per deliquium*). Mélange de potasse et de carbonate de potasse devenu liquide par exposition à l'air.

DÉFAUT. s. m. [*defectus*, ἔνδεια, ἔλλειψις, all. *Fehler*, angl. *defect*, it. *difetto*, esp. *defecto*]. — *Anomalie par défaut, monstruosité par défaut*, ou *agénesie*. V. ANOMALIE. = En parlant d'un animal, *défaut*, vice de caractère, comme la rétivité, la méchanceté, ou imperfection et irrégularité des proportions. En ce dernier sens, on emploie plus souvent *défectuosité*.

DÉFÉCATION. s. f. [*defecatio*, de *de*, hors, et *fæces*, lie ; ἀπόπατος, all. *Kothentleerung*, angl. *defecation*, it. *defecazione*, esp. *defecacion*]. Série d'opérations vitales par lesquelles le résidu des aliments, composé des substances qui ne sont pas susceptibles d'assimilation, et amassé dans le rectum, est rejeté hors de l'économie par l'extrémité inférieure du canal intestinal. La défécation s'effectue par la contraction du rectum, dont les parois se resserrent, en même temps qu'elles se raccourcissent; par l'abaissement du diaphragme, qui refoule de haut en bas les viscères abdominaux ; et surtout par l'action des muscles larges de l'abdomen, qui, en comprimant la masse intestinale, surmontent la résistance qu'opposent les sphincters de l'anus. — *Besoin de défécation*. Sensation qui excite, d'une façon réflexe, sous l'influence du centre *ano-spinal*, les contractions musculaires de la défécation, et qui a pour cause l'impression déterminée sur la muqueuse du rectum par la présence des matières contenues dans cet intestin. La consistance des matières modifie ce besoin dans sa vivacité : il est presque impossible de résister au delà de quelques instants quand il s'agit de l'expulsion des matières molles ou presque liquides, tandis qu'il est facile de retarder celle des matières solides. Cette sensation peut devenir douloureuse, comme dans la dysenterie : c'est alors le *ténesme*. = En chimie et en pharmacie, *défécation* (*liquoris e fæcibus purgatio*), séparation du sédiment qui se forme dans un liquide, spécialement dans les sucs végétaux, qu'on évapore.

DÉFECTUOSITÉ. s. f. V. DEFAUT.

DÉFENDRE (SE). v. réfl. Se dit, en hippiatrique, d'un cheval qui se refuse à exécuter ce qu'on exige de lui, en sautant ou en reculant, ou qui se sert de ses pieds et de ses dents contre les personnes qui veulent le contenir.

DÉFENSES. s. f. pl. [all. *Hauzahn*, angl. *tusks*, it. *zanne*, esp. *colmillos*]. Dents canines prolongées hors de la bouche de certains animaux (porc, babiroussa, etc.) et leur servant de moyen de défense ou d'attaque.

DÉFENSEUR. s. m. V. CROCHET.

DÉFENSIF, IVE. adj. Se dit d'un bandage ou d'un emplâtre destiné à garantir les parties qu'on en couvre.

DÉFÉQUER. v. a. Opérer la défécation d'une liqueur.

DÉFÉRENT, ENTE. adj. [*deferens*, de *ferre*, porter, et *de*, dehors ; all. *Samenganh*, angl. *deferent*, it. et esp. *deferente*]. Qui porte dehors, qui décharge. — *Canal déférent*. Conduit excréteur du testicule. Ce canal, long de 40 à 50 centimètres, dur au toucher, naît de la queue de l'épididyme, monte le long de la partie postérieure du cordon spermatique, qu'il concourt à former, s'en sépare au delà de l'anneau inguinal dans l'abdomen, en embrassant dans sa concavité l'anse de l'artère épigastrique, descend en arrière et en dedans, sur les côtés de la vessie, et se rapproche de celui du côté opposé dans la région postéro-inférieure de cet organe. Après avoir reçu chacun le conduit excréteur de la vésicule seminale correspondante, les deux canaux déférents se réunissent pour former le *canal éjaculateur*. Leurs parois, très épaisses, sont constituées par une tunique externe, fibreuse ; une couche moyenne, musculaire lisse; une membrane interne, muqueuse, à épithélium cylindrique. Leurs artères sont fournies par la déférentielle, les veines se rendent aux plexus vésical et pampiniforme ; les nerfs, très nombreux, viennent du plexus hypogastrique.

DÉFÉRENTIEL, ELLE. adj. — *Artère déférentielle*. Artère qui naît de la vésicale supérieure, fournit au canal déférent, et s'anastomose avec une branche de la spermatique.

DÉFERVESCENCE. s. f. Abaissement brusque de la température du corps dans les maladies.

DÉFIBRINÉ, ÉE. adj. Se dit d'une humeur qu'on a privée de la fibrine qu'elle contenait.

DÉFINI, IE. adj. [all. *bestimmt*, angl. *definite*, it. *definito*, esp. *definido*]. Se dit, en botanique, des étamines dont le nombre, constant dans une espèce donnée, ne dépasse pas douze. — V. AXE, COMPOSÉ et INFLORESCENCE.

DÉFINITION. s. f. [*definitio*, de *de*, et *finire*, finir, limiter; ὅρος, ὁρισμὸς, all. et angl. *Definition*, it. *definizione*, esp. *definicion*]. En médecine et dans les sciences médicales, exposé des *attributs* qui caractérisent la nature d'un objet élémentaire ou composé, d'un ensemble d'objets, d'un phénomène ou d'un ensemble de phénomènes liés les uns aux autres, et, en même temps, le but qu'on se propose en les étudiant. Ainsi toute définition doit comprendre l'indication de l'objet qu'on étudie et le motif qui conduit à l'étudier, de façon à fournir les données, générales ou abstraites, nécessaires pour arriver à la solution d'un problème, ou celles qui servent à le subdiviser en questions plus simples, si la définition embrasse un ensemble de phénomènes ou d'objets.

DÉFLAGRATEUR. s. m. Appareil qui, excitant énergiquement la puissance électro-magnétique, produit des effets de combustion et de déflagration énergiques (Hare).

DÉFLAGRATION. s. f. [*deflagration*, ἐπιφλόγισμα, all. *Abbrennung*, angl. *deflagration*, it. *deflagrazione*, esp. *deflagracion*]. Phénomène qui a lieu lorsque des corps, réagissant fortement l'un sur l'autre, produisent beaucoup de bruit et de chaleur, entrent en fusion et lancent autour d'eux des parcelles embrasées.

DÉFLÉCHI, IE. adj. [all. *niedergebogen*]. Se dit d'une tige qui, après s'être élevée à une certaine hauteur, s'incline vers la terre en décrivant un arc.

DÉFLEGMATION. s. f. V. DÉPHLEGMATION.

DÉFLEXION. s. f. En obstétrique, action de ramener dans sa direction normale la tête du fœtus renversée jusqu'à flexion en arrière de la colonne cervicale sur la colonne dorsale dans certains cas de présentation de la face. — *Temps de déflexion*. V. DÉGAGEMENT.

DÉFLORATION. s. f. [*deviryinatio*, ἀποπαρθένευσις, all. *Entjungferung*, angl. *defloration*, it. *deflorazione*, esp. *defloracion*]. Signe caractéristique du *viol*, consistant dans l'absence de l'hymen.

DÉFLUXIONS. s. f. pl. V. EAUX *aux jambes*.

DÉFOLIATION. s. f. Chute des feuilles.

DÉFORMATION. s. f. [*deformatio*, all. *Missgestaltung*, angl. *deformation*, it. *deformazione*]. Altération de la forme des organes, résultant de lésions nutritives ou traumatiques ou même de troubles fonctionnels liés à un usage partiel et vicieux des appareils, qui surviennent chez l'individu adulte ou encore en voie de développement (V. MALFORMATION et MORPHOLOGIE). Les éléments peuvent se *déformer*, comme ils peuvent cesser de se développer avant d'avoir atteint leur développement complet, dans des cas accidentels. On trouve des exemples de *deformations* dans tous les éléments anatomiques qui ont la forme de cellule, dans les fibres et vaisseaux des plantes, dans les fibres animales, etc., et enfin dans les organes et les appareils des plantes et des animaux. — *Déformation du bassin*. Diminution d'étendue d'un ou plusieurs diamètres de ce canal osseux, résultant d'une fracture d'un des os qui le composent, d'une lésion de l'articulation de la hanche, de l'ostéomalacie, et surtout du rachitisme. Les parties du bassin déformées par le rachitisme sont en général la dernière et l'avant-dernière vertèbre lombaire, qui sont comme tordues et projetées en avant, tandis que les fosses iliaques, déformées également, sont déjetées en dedans. La capacité pelvienne, ayant perdu ses rapports normaux par suite des altérations osseuses, renferme un utérus qui se trouve nécessairement comprimé, et oppose au passage du fœtus une résistance plus ou moins grande. L'*accouchement prématuré artificiel* est alors parfois nécessaire en raison du rétrécissement des orifices supérieur et inférieur du bassin. — *Déformation de la tête*. V. DÉGRADATION.

DÉFRICHEMENT. s. m. [all. *Urbarmachung*, angl. *grubbingup*, it. *dissodare*, esp. *desmontadura*].Opération qui a pour but de mettre en culture les bois, les bruyères, etc. Cette opération entraîne souvent, chez ceux qui y travaillent, des fièvres intermittentes, d'autant plus manifestement que l'on creuse plus profondément la terre, et que le sol était plus couvert de vieilles forêts.

DEFRUTUM. s. m. [*defrutum*, ἕψημα, σίραιον]. Suc de raisin réduit des deux tiers par l'évaporation.

DÉGAGEMENT. s. m. En obstétrique, *dégagement* ou *temps de dégagement, de déflexion, d'extension*, quatrième temps de l'expulsion du fœtus. Ce temps comprend les évolutions à l'aide desquelles la tête du fœtus, préalablement engagée dans la cavité pelvienne, franchit le détroit inférieur et les commissures de la vulve, grâce aux contractions de l'utérus, qui, ne pouvant plus agir sur l'occiput fixé sous la symphyse du pubis, refoulent le menton en bas, et forcent la tête à s'étendre, à se défléchir, d'où résulte son dégagement. — *Dégagement des membres*. Action qui consiste à les amener hors des orifices utérin ou vulvaire lorsqu'ils sont retenus au-dessus. = En chimie, exhalaison de gaz, de vapeurs, qui s'échappent d'un corps.

DÉGÉNÉRATION. s. f. Synonyme de *dégénérescence*, mot plus habituellement employé de nos jours.

DÉGÉNÉRESCENCE. s. f. *degeneratio*, νόθευσις, all. *Ausartung*, angl. *degeneration*, it. *degenerazione*, esp. *degeneracion*]. Changement qu'éprouve un corps organisé lorsqu'il passe sous l'empire d'autres circonstances que celles qui lui sont habituelles, et dont le résultat est de lui enlever son caractère générique, et de lui faire acquérir des formes, des propriétés nouvelles. — En botanique, détérioration qu'une espèce végétale éprouve dans son type, dans l'ensemble de ses formes et de ses propriétés. = En anatomie pathologique, d'une façon générale, *production accidentelle* quelconque. || A un point de vue plus restreint, altération d'où résulte la transformation du tissu d'un organe en une matière essentiellement morbide (comme la *dégénérescence* cancéreuse) on appelle alors *transformation* l'altération par laquelle le tissu d'un organe se convertit en un autre tissu analogue à l'un des tissus organiques naturels; et *production accidentelle*, une substance qui se développe dans les interstices des organes sans que la texture de ceux-ci soit altérée. L'anatomie et la physiologie générales ont montré qu'il n'y a pas de dégénérescence d'un tissu dans le sens de *transformation* ou *métamorphose*, c'est-à-dire qu'on ne voit jamais une espèce de fibre, de tube ou de cellule, perdre ses caractères normaux pour prendre ceux d'une autre espèce de fibre, etc., ni acquérir des caractères nouveaux pouvant la faire reconnaître comme espèce autre que ce qu'elle était avant. Voici ce qui se passe : 1° Tantôt les éléments fibro-plastiques, les cellules épithéliales, etc se multiplient et constituent une tumeur, mais en conservant leur structure fondamentale, leur aspect général, leur identité spécifique avec les éléments normaux de l'organe où s'est développée la tumeur; ils sont *hypertrophiés* (V. HYPERTROPHIE), plus ou moins *déformés*, plus ou moins *granulo-graisseux;* cependant ils n'ont point passé d'une espèce à une autre, mais seulement par des phases d'altération qui peuvent aller jusqu'à détruire les éléments et à donner au tissu affecté un aspect anormal, *lardacé* par exemple. 2° D'autres fois quelques-uns des éléments normaux principaux s'*atrophient* (faisceaux striés des muscles) (V. ATROPHIE), tandis que les éléments accessoires (fibres lamineuses et faisceaux tendineux) deviennent plus évidents par cela même, ou se multiplient et en prennent la place (cellules adipeuses); mais il n'y a pas de transformation des éléments musculaires en fibres lamineuses, en cellules adipeuses. 3° Tantôt enfin des éléments nouveaux (V. HÉTÉRADÉNIQUE) apparaissent dans un tissu, mais alors sa texture est toujours changée, en cela que ses éléments fondamentaux disparaissent, tandis que ceux qui sont produits accidentellement prennent leur place. Il y a donc alors *substitution* d'un élément anatomique, et, par suite, d'un tissu à un autre, mais non pas dégénérescence par *transformation* ou *métamorphose*. — *Dégénérescence amyloïde*. Infiltration des éléments d'un tissu anatomique par une quantité plus ou moins considérable de corpuscules *amylacés* ou *amyloïdes* (V. CORPUSCULE), se produisant comme conséquence d'une inflammation chronique de ce tissu, et donnant à celui-ci un aspect *cireux* ou *lardacé*, une coloration jaune pâle, un poids et une consistance plus considérables qu'à l'état normal. Elle paraît avoir pour point de départ les parois des artérioles des parenchymes dans lesquels on la rencontre, tels que le foie, les reins, le poumon, etc. Elle est caractérisée par la coloration jaunâtre, à reflet verdâtre, que l'iode donne aux tissus qui la présentent, coloration qui devient, non pas bleue, mais violacée, quand on ajoute de l'acide sulfurique, ou quand l'acide acétique a agi pendant longtemps avant l'addition de l'iode. — *Dégénérescence cireuse.* V. Rate *cireuse.* — *Dégénérescence graisseuse.* V. Atrophie *musculaire* et Substitution *graisseuse.* = En pathologie, *dégénérescence*, passage d'une maladie à l'un de ses degrés ou à l'une de ses variétés dénotant plus de gravité, ou *transformation* d'une affection en une autre affection. Ainsi on dit que la pleurésie aiguë *dégénère* en pleurésie chronique. — *Dégénérescence physique, intellectuelle et morale de l'espèce humaine.* V. Dégradation. = En vétérinaire, *dégénérescence* (*abatardissement, dégénération*), résultat d'influences modificatrices qui font descendre, soit les individus, soit les races, d'un état naturel ou artificiel à une condition inférieure. Le plus souvent, c'est par rapport à un état artificiel acquis grâce aux soins de l'homme, que l'on considère la dégénération, la race devenant moins capable de satisfaire aux besoins pour lesquels on l'avait perfectionnée. Une race est susceptible de dégénérer avec d'autant plus de rapidité qu'elle est plus factice, soit relativement à l'espèce dont elle dérive, soit relativement au climat sous lequel elle est transplantée. = En chimie, *dégénérescence des eaux*, passage des sulfures des eaux sulfureuses à l'état de sulfate, avec perte de leurs propriétés essentielles et thérapeutiques, et conservation de leur composition à tous les autres égards.

DÉGLANDER. v. a. Synonyme d'*églander*.

DÉGLUTITION. s. f. [*deglutitio*, de *deglutire*, avaler; κατάποσις, all. *Verschlucken*, angl. *deglutition, swallowing*, it. *deglutizione*, esp. *deglución*]. Action d'avaler. Série d'actions organiques par lesquelles les substances sont portées de la bouche dans l'estomac, en traversant le pharynx et l'œsophage. Le bol alimentaire, pressé entre la base de la langue, la voûte et le voile du palais, franchit l'isthme du gosier, sans pouvoir passer dans les fosses nasales, le voile du palais s'abaissant par l'action des glosso- et pharyngo-staphylins, et poussant le bol dans le pharynx. Celui-ci, élevé et agrandi transversalement par l'action des stylo-pharyngiens et des muscles de la région hyoïdienne supérieure, le saisit et l'entraîne dans son mouvement d'abaissement, que détermine le relâchement des muscles; en même temps le larynx s'élève et va au-devant du bol alimentaire pour en accélérer le passage sur l'ouverture de la glotte, qui est exactement fermée et sur laquelle s'abaisse l'épiglotte pressée par la base de la langue; enfin les constricteurs, agissant successivement de haut en bas, achèvent de pousser le bol vers l'œsophage, et les fibres circulaires de ce dernier conduit, se contractant de même de proche en proche, le font descendre jusque dans l'estomac.

DÉGONFLEMENT. s. m. État d'une partie tuméfiée revenue à son état normal. = Action de chasser l'air ou les gaz contenus dans une cavité à parois élastiques.

DÉGORGEMENT. s. m. Phénomène inverse de l'*obstruction* et de l'*engorgement*, et y succédant.

DÉGOURDI, IE. adj. — *Liquide dégourdi.* Liquide légèrement chauffé qui n'est pas tout à fait tiède. Sa température, étant inférieure à celle du corps, laisse au contact une légère impression de fraîcheur.

DÉGOURDISSEMENT. s. m. État opposé à l'*engourdissement*. Rétablissement de la circulation, de la sensibilité, du mouvement et de la chaleur, dans une partie momentanément privée d'action vitale.

DÉGOUT. s. m. [*cibi fastidium*, ἀνορεξία, ἀποσιτία, all. *Ekel*, angl. *disgust*, it. *disgusto*, esp. *desgana*]. Répugnance aversion pour les aliments. L'*anorexie* n'est qu'un défaut d'appétit, sans répugnance pour les aliments.

DÉGRADATION. s. f. [all. *Entartung, Verschelechterung*, angl. *degradation*, it. *degradazione*]. — *Dégradation intellectuelle, morale et physique de l'espèce.* Ensemble d'altérations générales de l'économie dans certaines conditions sociales (Morel). Chez les individus qui présentent ces altérations, il y a changement de *degré* de l'état habituel des appareils et des fonctions, et non changement de *genre :* aussi le mot *dégradation*, qui indique le premier changement, est-il préférable à l'expression *dégénérescence*, qui est ordinairement appliqué au second. — *Dégradations.* Arrêts de développement et aberrations de l'évolution de l'économie animale, partiels ou généraux, acquis ou héréditaires (fig. 125 à 128). Ces dégradations peuvent former les groupes suivants rattachés par leur nom à l'arrêt ou à l'aberration de développement qui frappe le plus. A. *Microcéphalie* (*tête microcéphalique*), pouvant exister seule, sans défaut de symétrie de la tête ni disproportion d'un diamètre par rapport aux autres, mais s'accompagnant quelquefois d'un peu de déformation. Il y a souvent arrêt de développement de la taille et du système pileux ainsi que des organes et des instincts génitaux. Les individus qui présentent cette dégradation sont toujours simples d'esprit, imbéciles ou idiots; souvent d'un caractère très mobile ou irritable. B. *Déformation de la tête*, consistant en : *a.* aplatissement postérieur de la tête avec proéminence exagérée de l'os frontal; *b.* dépression extraordinaire du front qui constitue une tête fuyant en arrière (*front fuyant*); *c.* aplatissement latéral qui exagère le diamètre antéro-postérieur et rend parfois le front saillant, anguleux (*front anguleux*). Ces déformations entraînent toujours un certain degré de microcéphalie coïncidant souvent avec une imperfection de développement des organes génitaux, de la barbe, etc. Mais, à part cela, la taille est ordinaire ou même élevée et élancée. Ces individus sont d'*esprit faible* ou *simple*, imbéciles ou idiots, d'un caractère inoffensif (Morel). Dans le cas, rare, d'aplatissement latéral (*c*), les tendances sont mauvaises, cruelles, indomptables (Morel), ce qui fait ranger ces individus parmi les *aliénés*, tandis que les autres ne sont généralement pas envoyés dans les maisons de fous. Dans toutes ces déformations, les

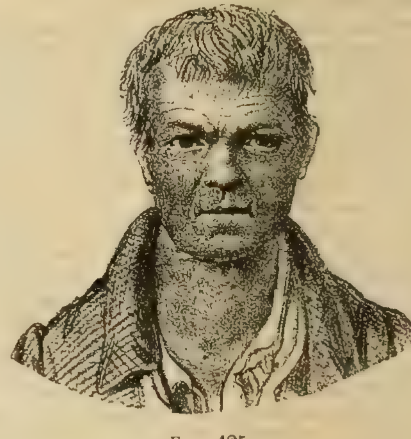

Fig. 125.

oreilles sont implantées ou conformées d'une manière vicieuse (Blainville, Morel). C. *Dégradations* à la fois *acquises* et *générales*, et non héréditaires comme les précédentes. Elles sont dues à la naissance et à l'accroissement des individus dans certaines contrées montagneuses, malsaines, au milieu de mauvaises conditions d'habitation, de nourriture, et, par suite, de nutrition : tels sont les scrofules, le rachitisme et le crétinisme. — *Dégradation sénile*. Affaiblissement, détérioration apportée par l'âge dans les facultés intellectuelles et dans les organes de la vie végétative. V. Démence *sénile*.

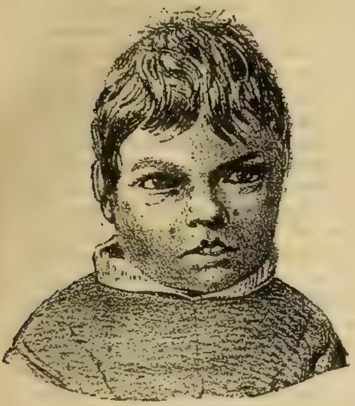

Fig. 126.

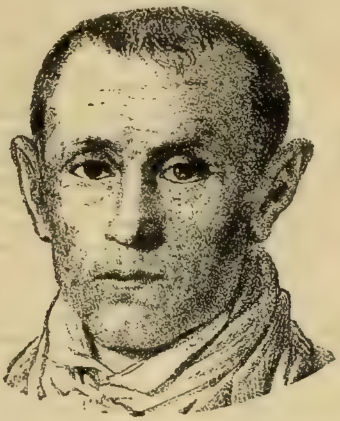

Fig. 127.

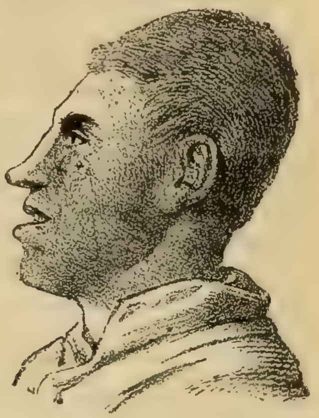

Fig. 128.

DEGRÉ. s. m. [*gradus*, τάξις, all. *Grad*, *Stufe*, angl. *degree*, it. et esp. *grado*]. D'une façon générale, *quantité de qualité*. Galien se servait de l'expression τάξις, *degré*, relativement aux qualités des médicaments ; il admettait des médicaments froids, chaux, humides et secs, et quatre degrés différents dans chacune de ces qualités. La camomille était chaude et sèche au premier degré ; le baume de Judée était chaud et sec au deuxième degré, la ciguë et l'opium étaient froids au quatrième degré, etc. = En nosographie, *degré*, le plus ou moins d'intensité d'une maladie. = En physique, *degré*, division d'une mesure : *degrés du thermomètre, degrés d'un cercle*, etc.

DÉGUSTATION. s. f. [*degustatio*, de *gustare*, goûter]. Action d'apprécier par le sens du goût les qualités sapides d'une substance.

DÉHÂLER. v. a. Enlever l'effet du hâle sur le teint à l'aide de cosmétiques, d'eaux de toilette.

DÉHANCHÉ, ÉE. adj. Se dit du cheval chez lequel la saillie d'un des angles des hanches ou des deux à la fois est effacée ou abaissée, par suite de la fracture de l'angle externe de l'ilium qui sert de base à cette région.

DÉHISCENCE. s. f. [de *dehiscere*, s'entr'ouvrir; all. *Aufspringen*, angl. *dehiscence, dehiscency*, esp. *dehiscentia*]. Action par laquelle les parties distinctes d'un organe clos se séparent sans déchirure, le long de la suture d'union. — En botanique, division d'un fruit mûr en deux ou plusieurs valves, pour laisser échapper les graines ; elle est dite *denticide, loculicide, poricide, pyxidaire, septicide, septifrage*, suivant la façon dont elle s'effectue. = En zoologie et en physiologie, rupture déterminée et régulière qui, à une certaine époque, s'opère dans des organes clos. Tels sont : 1° la *déhiscence des vésicules ovariennes* chez la poule ; chaque œuf, après s'être formé une loge, la dilate, la soulève, la repousse, au point qu'elle ne tient plus à l'ovaire que par un pédicule grêle par lequel pénètrent les vaisseaux ; les parois de la loge s'amincissent peu à peu : bientôt toute la circulation se ralentit et finit par s'interrompre dans le point qui est opposé au pédicule et qui finit par se déchirer : l'œuf, autant par son poids que par la rétractilité des parois de la loge, tombe dans le pavillon de la trompe, qui s'ouvre d'ailleurs autour de l'ovaire pour le recevoir ; 2° la *déhiscence de l'œuf* chez la femme : ici la vésicule de de Graaf n'embrasse pas l'œuf aussi étroitement ; l'œuf est toujours ou presque toujours situé au pôle de l'ovisac le plus voisin de la surface de l'ovaire, position extrêmement favorable pour être expulsé. La rupture de la vésicule de de Graaf se fait d'ailleurs d'une manière lente et progressive : ses membranes propres se déchirent les premières, et il en résulte souvent une petite extravasation sanguine qui se manifeste à leur sommet ; le péritoine ne cède qu'en second lieu. V. Ovaire.

DÉHISCENT, ENTE. adj. [*dehiscens*, all. *aufspringend*, angl. *dehiscent*, esp. *dehiscente*]. Se dit d'un fruit qui s'ouvre de lui-même à sa maturité : *capsule, follicule, gousse, silique*, etc.

DÉJECTION. s. f. [*dejectio*, de *dejicere*, rejeter, ὑποχώρημα, all. *Ausleerung*, angl. *dejection, discharge*, it. *egestione*]. Quelquefois synonyme de *défécation*. — *Déjections* (*matières alvines*). Les matières fécales.

DEKKELÉ. s. m. [*couscou, maïs noir, Penicillaria spicata*, Willd., *Pennicetum typhoideum*, Rich.]. Graminée des Indes orientales, haute de plus de 3 mètres, à épis longs de 18 à 24 centimètres. Elle mûrit en septembre ou octobre dans l'ouest et le sud de la France, où on l'acclimate. La graine est féculente, alimentaire, mais sans gluten. La tige sert à faire de la sparterie et de la pâte à papier.

DÉLABREMENT. s. m. Mauvais état d'une plaie ou de la santé. = Large séparation des muscles les uns par rapport aux autres et par rapport aux autres organes, dans les blessures par armes à feu, par déchirures, etc.

DÉLAYANT, ANTE. adj. [*diluens*, de *diluere*, dissoudre délayer ; all. *verdünnend*, angl. *diluent*, it. *diluente*, esp. *diluyente*]. Se dit de tout médicament auquel on attribue la propriété d'augmenter la liquidité du sang et des humeurs, en diminuant leur densité.

DÉLAYANTS. s. m. pl. Substances que l'on prescrit, en général, pendant la durée des phlegmasies aiguës, pour calmer la soif, la chaleur et la fièvre, et faciliter toutes les évacuations, particulièrement celle de l'urine et la transpiration, dont elles diminuent la densité : telles sont toutes les boissons aqueuses prises en abondance ; tels sont aussi les bains et les lavements.

DÉLÉTÈRE. adj. [δηλητήριος, de δηλέω, je nuis ; all.

giftig, angl. *deleterious*, it. et esp. *deleterio*]. Qui est vénéneux, qui attaque la santé ou la vie. – *Gaz délétere*. V. ASPHYXIE.

DÉLIGATION. s. f. [*vulnerum deligatio*, *fasciarum applicatio*, *plagarum vinctura*, *fasciatio*, ἐπίδεσις, all. *Verband*, angl. *deligation*, it. *deligazione*, esp. *deligacion*]. Autrefois, application des appareils, des topiques et des médicaments externes; le terme de *deligator plagarum* était synonyme de *medicus vulnerarius*. || Aujourd'hui *déligation chirurgicale*, application méthodique des bandages.

DÉLIMITER. v. a. – *Délimiter une maladie*. V. INDIVIDUALITÉ *morbide*.

DÉLIQUESCENCE s. f. [de *deliquescere*, se fondre; all. *Verwitterung*, *Zerfliessung*, angl. *deliquescence*, it. *deliquescenza*, esp. *delicuescencia*] Phénomène offert par certains corps solides qui, exposés à l'air humide, absorbent assez de vapeur d'eau pour s'y dissoudre.

DÉLIQUESCENT, **ENTE**. adj. [*deliquescens*, all. *zerfliessend*, it. *deliquescente*, esp. *delicuescente*]. Qui attire l'humidité de l'air et s'y dissout.

DELIQUIUM. s. m. [it. *deliquio*]. État d'un corps qui, de solide, est devenu liquide, en absorbant la vapeur d'eau contenue dans l'air atmosphérique.

DÉLIRANT, **ANTE** s. et adj. Celui ou celle qui délire; état du malade qui délire. – *Conception délirante*. V. CONCEPTION et DÉLIRE.

DÉLIRE. s. m. [*delirium*, παραφροσύνη, παρακοπὴ, all. et angl. *Delirium*, it. et esp. *delirio*]. Perversion de l'entendement, qui fait que le malade associe des idées incompatibles, qu'il prend pour des vérités réelles; désordre des facultés intellectuelles et motrices avec ou sans altération des facultés morales. Ce désordre se présente sous deux formes : 1° Dans le délire *non vésanique*, *symptomatique* de maladies aiguës ou chroniques, *fébrile*, ce n'est que par exception que le malade se rend compte de ce qu'il dit ou fait; ordinairement il parle sans en avoir la conscience; il ne s'entend même pas parler, ou ce n'est qu'après avoir agi ou parlé qu'il s'en aperçoit. Il y a le plus souvent incohérence des idées et une grande variabilité dans l'expression de ces idées. C'est toujours un état aigu de peu de durée, plus ou moins fébrile. Après la cessation du délire, les malades ne se souviennent plus de ce qu'ils ont dit et fait, des douleurs dont ils se sont plaints, de la durée de ces états, ni parfois même des phases de leur maladie qui ont précédé le délire. — 2° Dans le *délire vésanique*, qui caractérise *certaines formes* de l'aliénation, au contraire, on voit des gens *déraisonner complètement* en se rendant très bien compte de ce qu'il disent ou font; seulement ils croient être raisonnables et prennent leurs erreurs pour des vérités; leur jugement est perverti; ces gens-là ont ordinairement une idée fixe sur laquelle ils reviennent toujours; d'autres déraisonnent sur toutes choses. C'est un état chronique et *apyrétique*, sauf dans le délire aigu (V. plus bas). – Le délire *non vésanique* reconnait un grand nombre de causes, qui peuvent être groupées en quatre genres, et qui, d'ailleurs, proviennent toujours du cerveau, primitivement ou secondairement affecté. Il y a le délire *par excitation cérébrale*; le délire *par épuisement nerveux*, le délire *par lésion* organique ou traumatique *du cerveau ou de ses annexes*, le délire *par ingestion de substances toxiques* ou *de boissons spiritueuses*. Les passions à leur paroxysme, la colère, la joie excessive, les grands succès, une indignation profonde, une réaction violente de l'esprit contre les coups du sort, produisent souvent la surexcitation cérébrale et le délire. Les épuisements de toutes sortes, par inanition, par hémorragie, par fatigue corporelle ou intellectuelle, par de grandes souffrances physiques ou morales, un chagrin subit, une cruelle déception, une grande frayeur, certains états morbides, amènent le délire par épuisement nerveux. L'inflammation du cerveau et des méninges, un premier degré de ramollissement de la substance cérébrale, la compression de cet organe par la présence d'une tumeur, l'introduction d'un corps étranger, une blessure, une violente congestion ou une insuffisance de sang, en portant atteinte à la libre fonction de l'organe, produisent également le délire. Le délire survient dans beaucoup de fièvres, comme épiphénomène : il est même certaines personnes très excitables chez qui le moindre accès de fièvre s'accompagne de délire. Les liqueurs spiritueuses, certaines substances végétales, telles que les solanées vireuses, l'opium, le hachisch, certaines substances minérales, comme le plomb, le mercure et différents gaz, en affectant profondément les centres nerveux, amènent aussi le délire. Le délire est donc la manifestation d'une foule d'états différents, et l'on conçoit que les moyens qu'on lui oppose doivent toujours être en rapport avec les causes qui le produisent, et avec son intensité, qui l'a fait diviser en *délire furieux* et *délire tranquille* ou *subdelirium*. Quant au *délire vésanique*, c'est un symptôme caractéristique d'une perturbation unique de l'économie, la *folie*. Toutefois il se présente avec des manifestations variables, qui lui ont fait donner des noms différents suivant les formes qu'il revêt (V. MANIE et MONOMANIE). La principale distinction à établir au milieu de ces diverses formes est celle qui divise le délire vésanique en *général* et *partiel* : dans le délire général, les conceptions délirantes se rattachent à toutes les manifestations de l'activité du cerveau, tandis que dans le delire partiel elles dérivent du trouble d'une, ou d'un petit nombre seulement, des facultés cérébrales. – *Délire des aboyeurs*. V. NEVROPHONIE. – *Délire aigu*. Forme assez commune d'aliénation mentale, caractérisée par un état de surexcitation très prononcé de toutes les facultés intellectuelles et du caractère, avec hallucinations, agitation et loquacité incessantes, soif, fièvre, etc., finissant par entrainer la mort deux à trois fois sur quatre, par épuisement général des forces et inanition, au bout de six à dix jours. En dehors de l'état de congestion du cerveau ou de ses membranes, on ne trouve aucune lésion locale encéphalique. — *Delire alcoolique*. V. ALCOOLISME et DELIRIUM. — *Délire ambitieux*, *délire des grandeurs*. Celui dans lequel les malades se figurent, contrairement à la vérité, être comblés des avantages de la naissance, de la fortune, de la beauté, du talent, et exagèrent en bien tout ce qui se rapporte à leur personnalité. C'est un symptôme accidentel dans un grand nombre de maladies mentales; de plus, c'est le symptôme prédominant de la *mégalomanie* et du début de la *paralysie générale* : il revêt, du reste, dans ces deux affections, des caractères différents, propres à les faire reconnaître (Ach. Foville fils). V. AMBITIEUX, MÉGALOMANIE, POLYPARESIE. — *Délire essentiel*. Nom donné, à tort, à une forme de délire dont la cause ne serait imputable ni à une maladie cérébrale, ni à une maladie extra-cérébrale (*délire nerveux*) ou au délire de l'aliénation mentale (*délire vesanique*) : cette forme peut ordinairement rentrer dans la catégorie des délires *sympathiques* ou *symptomatiques*. – *Délire nerveux*. Celui qui survient sans état organique appréciable, et qu'on observe à la suite d'une émotion vive, d'un traumatisme grave, d'une grande opération chirurgicale (Dupuytren). — *Delire de persécution*. Forme de monomanie dans laquelle le malade croit être l'objet de persécutions de la part d'un ou de plusieurs individus, parle et agit en conséquence, et souvent est en même temps atteint d'hallucinations avec ou sans tendances homicides. V. FOLIE. — *Delire sympathique*. Celui qui résulte de toute autre cause que d'une affection du cerveau.

et qui apparaît par simple retentissement sur cet organe d'une excitation plus ou moins éloignée ; tel est le délire nerveux. — *Délire symptomatique*. Délire produit secondairement par une cause qui a modifié l'état organique du cerveau il résulte directement d'une affection cérébrale. — *Délire tremblant*. Le *delirium tremens*.

DELIRIUM TREMENS. [all. *Säuferwahnsinn*, it. *delirio tremante*, esp. *delirio tremulo*]. Délire, avec agitation et tremblement des membres, rougeur et chaleur de la face, particulier aux individus adonnés à l'usage des boissons spiritueuses. Ces symptômes reviennent le plus souvent par accès, dans le cours de l'alcoolisme chronique, et non aigu (V. ALCOOLISME) ; on les combat par l'opium, administré sous forme de lavement (contenant 10 gouttes de laudanum), ou par la voie gastrique (15 à 20 gouttes de laudanum dans un verre d'eau sucrée), toutes les 6 heures ; par le chloral (3 à 6 grammes) ; par le chlorhydrate de morphine en injection sous-cutanée (1 à 2 centigrammes en 24 heures).

DÉLITÉ, ÉE. adj. — *Chaux délitée*. V. CHAUX et DÉLITESCENCE.

DÉLITESCENCE. s. f. [de *delitescere*, se cacher ; all. *Delitescenz*, angl. *delitescence*, it. *delitescenza*, esp. *delitescencia*]. En pathologie, disparition subite d'une tumeur, d'une éruption, d'une collection purulente, avant qu'elle ait parcouru ses périodes, et sans qu'il résulte d'accident de cette disparition, ni que la maladie se reproduise dans une autre partie du corps. Cette dernière circonstance distingue la *délitescence* de la *métastase*.

DÉLITESCENCE. s. f. [dérivé irrégulier de *se déliter*, confondu à tort avec *délitescence* du langage pathologique]. En physique et en chimie, état d'un cristal qui perd son eau de cristallisation, et dont les lames se détachent et se brisent en parcelles ; ou d'un corps, qui, en absorbant de l'eau, perd son agrégation et tombe en poudre.

DÉLIVRANCE. s. f. [*partus secundarius*, all. *Ausstossen der Nachgeburt*, angl. *delivery*, it. *parto*]. Expulsion des annexes du fœtus, c'est-à-dire de tous les organes temporaires qui lui avaient été indispensables pendant le cours de la vie intra-utérine, et dont il se sépare au moment de la naissance. La délivrance peut être confiée aux seuls efforts de la nature, ou bien elle exige que l'art intervienne : elle est *naturelle* ou *artificielle*. La délivrance *naturelle* est divisée par la plupart des accoucheurs en trois temps : 1^er^ temps, *décollement du placenta et des membranes*, 2^e^ temps, *expulsion de ces organes hors de l'utérus*, 3^e^ temps, *expulsion hors du vagin et de la vulve*. La durée totale de l'évolution de ces actes, lorsqu'on les abandonne complètement à la nature, est estimée à une heure ou une heure et demie en moyenne (P. Dubois) : elle peut être abrégée, et, plus souvent, augmentée. Pendant la délivrance *naturelle*, le rôle de l'accoucheur peut, sans inconvénients graves, se borner à observer et surveiller les contractions de la matrice, qui décollent et chassent le délivre, sans intervention d'aucune sorte (Stoltz) ; cependant il est généralement admis que, dès que l'utérus est revenu sur lui-même, ou au moins lorsque le placenta est dans le vagin, l'intervention peut être utile, à condition qu'elle se borne à aider la sortie du délivre détaché : pour cela, deux doigts de la main gauche sont portés aussi haut que possible dans le vagin, de façon à former une sorte de poulie de renvoi au cordon ombilical, sur lequel la main droite exerce, en même temps, des tractions modérées et graduelles. — Pajot résume de la façon suivante les préceptes à suivre dans la délivrance *artificielle*, qui peut être nécessitée par l'inertie de la matrice, les contractions spasmodiques de son col, l'arrachement du cordon, le volume trop considérable du placenta, son enchatonnement, son adhérence trop forte, les hémorragies, les convulsions et les syncopes. Tirer sur le cordon ombilical quand l'utérus n'es pas rétracté, c'est exposer gravement la vie de la femme. Si le placenta ne peut être extrait, si le cordon a été rompu, *introduisez la main et ne donnez pas l'ergot*. Après l'extraction du délivre, s'il y avait hémorragie, l'administration de l'ergot est indiquée. Dans les accouchements à terme, quand le placenta est retenu par une cause quelconque, si l'on abandonne l'expulsion à la nature, sur 67 femmes 8 survivent, en extrayant le délivre, on en perd 4 sur 118 (Meissner, de Leipsick). Dans l'hémorragie compliquant la délivrance, introduire la main dans la matrice, extraire le délivre ou les caillots ; ergot, air froid, compresses froides, tête basse, compression de l'aorte. La *contraction de l'orifice interne* s'opposant à la délivrance se traite par les injections et les lavements narcotiques, cataplasmes sur le ventre et même saignée du bras, si le sujet et la petite quantité de sang pendant l'accouchement le permettent. Le *renversement de la matrice* se produit le plus souvent quand on tire sur le cordon avant la rétraction suffisante de l'utérus. L'indication est de réduire le plus tôt possible (Pajot). ‖ Quelquefois, mais à tort, on emploie le mot *délivrance* comme synonyme d'*accouchement*. = En vétérinaire, dans les familles des ruminants domestiques, grands ou petits, la disposition des cotylédons placentaires retarde toujours la délivrance et nécessite souvent l'introduction de la main pour qu'elle soit effectuée complètement. Il faut introduire la main frottée d'huile jusque dans le fond de la matrice et déchatonner successivement chacun des renflements cotylédoniens de la partie du placenta fœtal qui leur est adhérente. Cette opération doit se faire du cinquième au huitième jour. Lorsqu'une partie du délivre pend hors de la vulve, on y suspend un poids pour en déterminer l'issue.

DÉLIVRE. s. m. [*secundinæ*, τὸ δευτέριον, τὰ ὕστερα. all. *Nachgeburt*, angl. *secundine*, *after-birth*, it. *secondina*]. Nom vulgaire de l'*arrière-faix*.

DELPHINE. s. f. [all. *Delphinin*, angl. *delphine*, it. *delfina*, *delfinina*, esp. *delfino*]. Alcaloide incristallisable de la staphisaigre, dont il est le principe actif ; elle est pulvérulente et blanche, à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Elle a une saveur d'abord un peu amère, puis très âcre. C'est un poison violent, analogue à la vératrine par ses propriétés (Lasseigne et Feneuille).

DELPHININE. s. f. ($C^{44}H^{35}AzO^{12}$). Alcaloïde cristallisable retiré des semences de staphisaigre (Marquis).

DELPHINIQUE. adj. V. AMYLIQUE.

DELPHINOÏDINE. s. f. ($C^{84}H^{68}Az^2O^{14}$). Alcaloïde amorphe retiré des semences de staphisaigre (Marquis).

DELPHISINE. s. f. ($C^{54}H^{46}Az^2O^8$). Alcaloïde cristallisable en mamelons, parfois trouvé dans les semences très fraîches de staphisaigre (Marquis).

DELTOÏDE. adj. et s. m. [*deltoides*, de la lettre grecque Δ (delta), et εἶδος, forme ; all. *Deltamuskel*, angl. *deltoid*, it. *deltoide*, esp. *deltoides*]. Qui a la forme d'un delta. — Nom d'un muscle ainsi appelé à cause de sa forme triangulaire. Ce muscle (*sous-acromio huméral*, Ch.) s'attache, en haut, à la partie externe du bord antérieur de la clavicule, au bord inférieur de l'acromion et à la lèvre inférieure du bord postérieur de l'épine de l'omoplate ; en bas, à la partie moyenne et externe de l'humérus. Il est innervé par le nerf *axillaire*. Lorsque la totalité du muscle agit, il élève le bras ; ses fibres antérieures le portent en avant ; ses fibres postérieures, en arrière. — En botanique, *deltoide*, se dit de toute partie qui a la forme de la lettre grecque Δ.

DELTOÏDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport au deltoide.

— *Empreinte deltoïdienne.* Rainure de la partie moyenne et externe de l'humérus où s'insère le sommet du deltoïde.

DÉLUTER. v. a. Oter le *lut* d'un vase.

DÉMANGEAISON. s. f. *Prurit* léger.

DEM EL MUIA. s. m. [de l'arabe *dem*, sang, et *muia*, eau]. Maladie qui règne en Égypte, et qui est regardée par les uns comme une inflammation du cerveau, par les autres comme une fièvre intermittente pernicieuse.

DÉMENCE. s. f. [*amentia*, ἄνοια, all. *Wahnsinn*, angl. *insanity*, *dementation*, it. *demenza*, esp. *demencia*]. Perte totale ou partielle, avec perversion plus ou moins complète, de l'intelligence : celle qui succède à la manie ou à la monomanie est presque toujours incurable ; celle qui débute d'emblée est susceptible de guérison. Elle diffère de l'*idiotie*, qui est congénitale : l'individu en démence a perdu ses facultés intellectuelles, l'idiot n'en a jamais joui ; et de la *mélancolie* avec stupeur, dans laquelle il y a seulement oppression momentanée des qualités intellectuelles, qui peut disparaître complètement. — *Démence choréique.* V. Chorée. — *Démence paralytique.* V. Polyparésie. — *Démence sénile.* Affaiblissement graduel des manifestations intellectuelles et morales survenant avec l'âge chez un certain nombre de sujets. Ils perdent la mémoire des mots ou des choses actuelles ; ils répètent les mêmes choses, relatives le plus souvent à des actes ou à des événements de leurs premières années ; les passions et les affections languissent ; les conceptions intellectuelles devenues imparfaites ne sont exprimées que par des phrases incomplètes ou dont la fin ne se rapporte pas au commencement. Le visage est privé d'expression et de mobilité, les lèvres pendantes laissent écouler la salive, parfois il y a incontinence d'urine, les forces s'affaissent, jusqu'à ce que quelque trouble digestif diarrhéique amène la mort. Les troubles de la motilité s'expliquent toujours par des lésions organiques placées sur le trajet ou à l'origine des fibres motrices. A l'affaiblissement de l'intelligence correspondent l'atrophie des circonvolutions, l'altération graisseuse et l'oblitération plus ou moins complète des capillaires de la couche corticale, l'altération athéromateuse des cellules et des tubes nerveux, ramollissements, foyers hémorragiques multiples, etc. V. Folie. = En médecine légale, tout état mental qui enlève à un individu son libre arbitre.

DÉMENT, ENTE. s. [*demens*, de *de*, indiquant privation, et *mens*, esprit]. Qui est atteint de démence.

DÉMETTRE. v. a. Synonyme, dans le langage vulgaire, de *luxer* un membre ou un os.

DEMI-AMPLEXICAULE adj. [*semi-amplexicaulis*, angl. *semi-amplexicaul*]. Se dit d'une feuille sessile dont la base embrasse à peu près la moitié de la tige.

DEMI-APONÉVROTIQUE. adj. V. Demi-membraneux.

DEMI-AZYGOS. [angl. *semi-azygos*]. V. Azygos.

DEMI-BAIN. s. m. [*semi-cupium*, ἐγκάθισμα, all. *Sitzbad*, angl. *slipper-bath*, *semi-cupium*, *half-bath*, esp. *demi-bano*]. Bain dans lequel le corps ne plonge que jusqu'à l'ombilic. Lorsque le bassin seulement est dans le bain, et les extrémités inférieures hors du liquide, le demi-bain est appelé *bain de siége* ou *de fauteuil.*

DEMI-CIRCULAIRE. adj. [*semi-circularis*, all. *halbzirkelformig*, angl. *halfcircular*, it. *mezzo circolare*]. Qui représente la moitié d'un cercle. — *Bandelette demi-circulaire.* V Strie (*Corps*). — *Canaux demi-circulaires membraneux.* Conduits membraneux, au nombre de trois, logés dans les canaux demi-circulaires osseux, et en reproduisant la forme. Ils s'ouvrent au côté externe de l'*utricule* de l'oreille interne par cinq ouvertures, qui correspondent à celles des canaux qui les logent, et dont trois sont ampullaires, pourvues d'une dilatation que ne présentent pas les deux autres : la cavité de chaque ampoule, ainsi que la portion voisine du canal, est remplie d'*otoconie*. Ils renferment de l'*endolymphe* et sont séparés des canaux osseux par un peu de *périlymphe*. Leur paroi est formée par une substance homogène, transparente, mince, résistante, striée dans le sens de la longueur, tapissée par un épithélium pavimenteux. — *Canaux demi-circulaires osseux*. Canaux creusés dans l'épaisseur de la portion pierreuse du temporal. Comme les précédents, ils sont au nombre de trois : deux sont verticaux, l'un supérieur (*canal demi-circulaire supérieur*), l'autre postérieur au premier (*canal demi-circulaire postérieur*) ; le troisième est horizontal (*canal demi-circulaire horizontal*). Chacun d'eux présente deux orifices ; mais tandis que les orifices pourvus d'une ampoule s'ouvrent isolément dans le vestibule, les orifices non ampullaires des deux canaux verticaux se réunissent en un canal commun, ce qui réduit à cinq le nombre total des orifices vestibulaires des canaux membraneux et osseux.

DEMI-ÉLYTRE. s. m. V. Hémélytre.

DEMI-ÉPINEUX. adj. et s. m. [*semi-spinalis*]. Nom sous lequel on a décrit comme autant de muscles les faisceaux charnus du transversaire épineux.

DEMI-FLEURON. s. m. [*semi-flosculus*]. Corolle de certaines fleurs composées, irrégulière, et dont le limbe est déjeté latéralement en forme de *languette.* V. Synanthérées.

DEMI-FLEURONNÉ, ÉE. adj. [*semi-flosculosus*]. Se dit d'un capitule qui contient des demi-fleurons, ou d'une corolle qui a la forme d'un demi-fleuron.

DEMI-FLOSCULEUSES. s. f. pl. V. Synanthérées.

DEMI-FLOSCULEUX, EUSE. adj. [*semi-flosculosus*]. Se dit d'une fleur composée qui résulte exclusivement de la réunion de demi-fleurons.

DEMI-INTEROSSEUX, EUSE. adj. et s. m. [esp. *demi-interoseo*]. Nom donné autrefois au court fléchisseur du pouce et au fléchisseur propre de l'index.

DEMI-MEMBRANEUX, EUSE. adj. et s. m. [*semi membranosus*, esp. *demi-membranoso*, *demi-aponévrotique*, *ischio-popliti-tibial*, Ch.]. Muscle de la partie postérieure de la cuisse, membraneux dans son tiers supérieur, s'attachant en haut à la tubérosité de l'ischion ; en bas, par un tendon partagé en trois divisions, au condyle externe du fémur, à la partie postérieure et à la partie interne du tibia.

DEMI-MÉTAL. s. m. Anciennement, substance métallique, cassante et volatile, comme l'arsenic, le bismuth, le cobalt, le manganèse, le nickel, l'antimoine, etc., dont les propriétés s'éloignent de celles de l'or et de l'argent, regardés comme métaux parfaits.

DEMI-MONSTRUOSITÉ. s. f. Déformation native des organes n'entraînant pas de trouble fonctionnel notable.

DEMI-NERVEUX, EUSE. adj. S'est dit du tissu tendineux.

DEMI-ORBICULAIRE. adj. et s. m. Nom donné par Winslow à chacune des deux portions qui, d'après lui, composaient le muscle orbiculaire des lèvres.

DEMI-PÉTALOÏDE. adj. [*semi-petaloideus*]. Se dit d'un calice dont les divisions ressemblent à des pétales par leur ténuité et leur coloration, ou qui est vert et herbacé extérieurement, coloré et pétaloïde intérieurement.

DEMI-QUARTE. adj. V. Fièvre *quarte.*

DEMI-SANG. s. m. V. Croisement.

DEMI-TENDINEUX, EUSE. adj. et s. m. [*semi-tendinosus ; ischio-prétibial*, Ch.]. Muscle superficiel de la partie postérieure et interne de la cuisse, s'attachant en haut à la partie postérieure de la tubérosité de l'ischion par un tendon aplati qui lui est commun avec le biceps, en bas à la partie interne de la crête du tibia. V. Patte *d'oie.*

DEMI-TIERCE. adj. V. Hémitrite.

DEMI-TRANSPARENCE. s. f. Propriété dont jouissent certains corps de se laisser pénétrer par les rayons lumineux, mais en si petite quantité qu'on aperçoit les objets à travers leur épaisseur, quoique d'une manière peu distincte.

DEMI-TRANSPARENT, ENTE. adj. — *Granulation demi-transparente.* V. Granulation.

DÉMOCRATIQUE. adj. — *Maladie démocratique.* V. Folie *héréditaire.*

DÉMODEX. s. m. [de δέμας, corps, et δήξ, le ver du bois]. Nom générique donné par R. Owen (1843) aux acariens que Simon a découverts dans les follicules pileux. Chez l'homme, on en connaît une espèce, le *Demodex des follicules*, *Demodex folliculorum*, Owen (*Acare des follicules*, *Acarus folliculorum*, Simon; *Simonea folliculorum*, Gervais; *Entozoom*, Wilson), qui se trouve : 1° dans l'orifice des glandes sébacées et des follicules du duvet du nez, surtout dans ceux qui sont distendus par accumulation de cellules épithéliales et de gouttes graisseuses sébacées; 2° dans les follicules des poils proprement dits, de la face surtout. On les rencontre sur presque tous les individus (si ce n'est les très jeunes enfants), même chez ceux qui prennent les plus grands soins de propreté. Ils existent aussi (*Demodex caninus*) dans les follicules des poils du chien (Topping, 1844), et, en s'y multipliant, ils causent la *gale folliculaire* (V Rouge). Animal gris blanc, demi-transparent, un peu aplati (fig. 129 A), long de 1 à 3 dixièmes de millimètre, composé d'un céphalothrax et d'un abdomen. Tête formée de deux palpes latéraux avec un suçoir entre eux (B); le dernier article des deux palpes est pourvu de dentelures; au-dessus du suçoir est un labre triangulaire, constitué par deux soies accolées. Thorax portant quatre paires de pattes, courtes, coniques, formées de trois articles seulement, dont le dernier porte trois crochets : un long et deux plus courts. Dans le premier âge, il n'y a que trois paires de pattes; la quatrième vient lorsque l'animal a atteint à peu près sa grandeur normale. Il y a trois variétés de cet animal, s'observant souvent sur le même homme. Première variété : céphalothorax égal au tiers de la longueur de l'abdomen, mou, terminé par une extrémité arrondie, et marqué de fins plis transversaux; deuxième variété : céphalothorax aussi long que l'abdomen ou à peu près; troisième variété : abdomen plus court, terminé en pointe, céphalothorax plus large. Il est ovipare (fig. 129 C).

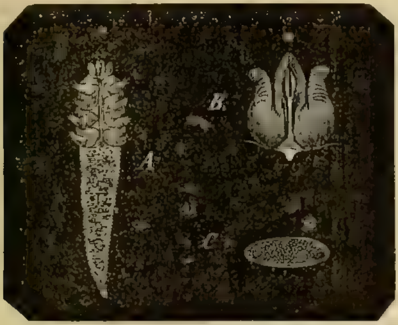

Fig. 129.

DÉMOGRAPHIE. s. f. [de δῆμος, le public, et γράφειν, décrire; all. *Populationistick*, angl. *demography*, it. *demografia*]. Statistique appliquée à l'étude *collective* de l'homme (Guillard). Au double point de vue de son objet et de sa méthode, la démographie a des rapports étroits avec les sciences médicales, notamment avec l'*hygiène* et la *mésologie*; elle est l'instrument obligé de l'*anthropologie*. Elle a pour *objet* de dire la force des principaux phénomènes physiologiques et sociaux dont les populations sont le sujet : tels sont les naissances, les mariages, les décès; la mesure des forces et des développements physiques, moraux, intellectuels, etc.; mais surtout de déterminer les rapports, les lois selon lesquels se développent, s'accélèrent ou se ralentissent ces mouvements. Aujourd'hui ces rapports sont peu connus, la démographie manquant encore de bons documents. Comme *méthode*, la démographie suppose avec raison que, pour connaître une collectivité *naturelle* et apprécier les rapports qui la régissent, il faut déterminer sur chaque individu qui la compose (ou sur un aussi grand nombre que possible pris au hasard, sans choix ni exclusion), la grandeur de chacun des attributs généraux qui sont propres à cette collection. Il faut ensuite, *par des procédés spéciaux* (V. Statistique), trouver et exprimer la *résultante* de ces mesures individuelles, résultante qui donne la notion de la force de chaque attribut appartenant à la collectivité étudiée. Cette résultante peut être exprimée sous deux formes différentes : ou par une *moyenne* arithmétique (qui s'obtient en divisant la somme des grandeurs relevées par le nombre des faits observés), ou par une *série* formée au moyen de l'arrangement, selon l'ordre de grandeur, de toutes les mesures relevées, avec cette sériation, les mesures les plus voisines doivent être préalablement agrégées en petits groupes réglés sur un *module* uniforme, approprié au sujet et à la précision qu'il comporte. En prenant pour exemple la taille, un des attributs de l'activité humaine, on trouve dans les compte rendus du recrutement en France des masses de faits observés qui n'existent pas pour les autres attributs. Ces faits sont distribués par département. Ainsi pour le Finistère, par exemple, qui donne les tailles les plus petites de France, on trouve que la moyenne de la taille des *conscrits* est $1^m,612$. Pour dresser la série des tailles, nous prendrons 8 centimètres pour module du groupement préalable. La série de 8 en 8 centimètres donne, pour le Finistère, sur 1000 conscrits .

25	dont la taille	est comprise	entre	$1^m,41$	et	$1^m 49$
226	—	—	—	$1^m,49$	et	$1^m,57$
481	-	-	—	$1^m,57$	et	$1^m,65$
240		–	—	$1^m,65$	et	$1^m,73$
28	—		–	$1^m,73$	et	$1^m,81$

Cette résultante sérielle est beaucoup plus expressive, plus riche en enseignements, qu'une moyenne qui, fondant en un seul terme tous les faits observés, en efface toutes nuances. Celle-là, au contraire, conserve les détails utiles de ces faits (si le module est bien choisi), et se prête à leur étude analytique. Elle montre quel est le degré d'affinité qui les relie, et souvent par là si la collectivité étudiée est naturelle ou artificielle. Enfin cette série permet de déterminer approximativement la grandeur *moyenne* (ici de $1^m,612$); les limites de la grandeur *probable* ou celle qui comprend la moitié des faits observés (ici comprise environ entre $1^m,568$ et $1^m,654$, ce qui donne un *écart probable* de 43 millimètres de chaque côté de la moyenne); les limites de la grandeur *possible* (comprise ici entre $1^m,41$ et $1^m,81$, d'où un *écart possible* de 20 centimètres); enfin la *probabilité* que telle grandeur donnée se rencontre dans la collectivité étudiée et dans chacun des groupes de la série qui la compose. La concision d'une résultante sérielle est en raison directe de la grandeur du module adopté pour former les groupes; mais la délicatesse avec laquelle les détails se dessinent, et la richesse des enseignements qui en résultent, l'approximation de la *moyenne* et des *probables*, sont en raison inverse de cette grandeur (V. Moyenne et Série). Le mode d'enquête, le nombre *absolu* des faits observés et le temps de l'observation doivent être toujours relatés. Ainsi nos valeurs sur la taille des conscrits, calculées sur les comptes rendus du recrutement, embrassant la période décennale 1851-60, portent sur un total de 16 709 observations (les deux premiers groupes de la série sont déterminés par la méthode de A. Quetelet). Parmi les principaux attributs démographiques qui doivent être relevés et exprimés en séries, ou au moins en moyennes, mais alors avec les grandeurs probables et possibles, nous citerons : les tables de population, avec subdivision selon les âges, les sexes, les états civils et les tables mortuaires (V. Table); les professions; les lieux d'origine; les naissances; les mariages; les tailles; les poids et volumes, soit du corps entier, soit de ses principales parties (circonférences thoraciques, mesures céphaliques, pelviennes, etc); les nuances et les qualités des cheveux, des yeux, de la peau, etc., suivant les formes adoptées par la Société d'anthropologie de Paris; les espèces pathologiques, mesurées dans leur fréquence et dans leur puissance par leurs effets (maladies et décès) (V. Mortalité, Nocuité); la consommation, la production; les qualités intellectuelles et morales, mesurées par le nombre et la puissance des principales manifestations spontanées, par leurs produits, etc. Ajoutons que tous ces attributs doivent, autant que possible, être donnés selon les âges, les sexes, les professions, etc. (Bertillon.)

DÉMONOLATRIE. s. f. [de δαίμων, démon, et λατρεία, adoration]. Variété d'hallucination dans laquelle le patient croit adorer le démon.

DÉMONOMANIE. s. f. [*dæmonomania*, de δαίμων, démon, et μανία, manie; it. et esp. *demonomania*]. Variété de l'aliénation mentale dans laquelle le malade est tourmenté de l'idée d'être possédé du démon. V. Sorcier.

DÉMONOPATHIE. s. f. [de δαίμων, démon, et πάθος, maladie]. La *démonomanie*.

DEMOURS. [Chirurgien français, 1702-1795]. – *Membrane de Demours*. V. Cornée.

DENDRITE. s. f. [de δενδρίτης, qui appartient aux arbres, de δένδρον, arbre; *arborisation*, all. *Dendrita, Dendriten*, angl. *dendritis*, it. *dentrite, alberena*]. Figure arboriforme qui se rencontre dans certains grès et calcaires, surtout dans le quartz agate, et qui est dû à la cristallisation des molécules de fer ou de manganèse interposées par infiltration entre les couches de ces roches.

DENDRITIQUE. adj. Se dit de la disposition en *dendrite* des capillaires de certains tissus. — *Cancer dentritique*. Celui dont la surface présente un aspect arboriforme, semblable à celui des dentrites.

DENDROLOGIE. s. f. [*dendrologia*, de δένδρον, arbre, et λόγος, discours; all. *Dendrologie, Baumkunde*, angl. *dendrology*, it. et esp. *dendrologia*]. Partie de la botanique qui a seulement pour objet l'étude des arbres.

DENGUE. f. [all., angl. et it. *Dengue; fievre brisant les os* (*breakbone*)]. Fièvre épidémique, caractérisée par des douleurs musculaires et articulaires, et par des éruptions cutanées, qui apparut dans les Indes occidentales et dans quelques-uns des Etats du Sud (États-Unis), en 1827 et 1828. Malgré son caractère parfois tres violent, elle n'amenait pas la mort. La durée de la période d'acuité était rarement de plus de trois jours. Elle fut traitée par des moyens antiphlogistiques généraux. Elle a reparu à Savannah (Amérique), dans l'éte et l'automne de 1850.

DENSE. adj. [*densus*, πυκνὸς, all. *dicht*, angl. *thick*, it. et esp. *denso*]. Se dit d'une substance dont les molécules sont serrées et compacts, de manière que, sous un volume donné, existe une masse importante de cette substance.

DENSIMÈTRE. s. m. [all. *Dichtigkeitsmesser*, angl. *densimeter*, it. *densimetro*]. V Aréomètre *centésimal*. - *Densimetre de Rousseau*. Aréomètre de Baumé, qui porte au sommet de la tige une petite capsule destinée à recevoir 1 centimètre cube du liquide dont on veut connaître la densité. Il est gradué de manière que la quantité dont il s'enfonce dans l'eau indique la densité cherchée. Il est destiné aux recherches physiologiques dans lesquelles on n'a que très peu de liquide à la fois.

DENSITÉ. s. f. [*densitas*, de *densus*, épais, compact; πυκνότης, all. *Dichtigkeit*, angl. *density*, it. *densità*, esp. *densitad*]. Qualité des corps qui dépend de la somme des parties matérielles qu'ils renferment sous un volume donné, c'est-à-dire du rapport de la masse au volume, d'où il résulte qu'à volume égal la densité est proportionnelle au poids, et qu'à poids égal elle est en raison inverse du volume. La *densité relative* de deux corps n'est autre chose que le rapport de leur poids sous un même volume. Or, le volume d'un corps, d'un gaz principalement, peut varier d'un lieu à un autre, suivant que la colonne d'air atmosphérique exerce à sa surface une pression plus ou moins forte, et surtout suivant que le corps éprouve une élévation ou un abaissement de température : aussi a-t-on soin dans les expériences et les analyses chimiques, de rapporter tous les résultats à 0° température et à la hauteur du baromètre $0^{m},76$, pression moyenne de l'atmosphère. — *Densité des gaz*. Pour la déterminer, c'est l'air à 0° et à $0^{m},76$ de pression, qui sert de terme de comparaison; sa densité est prise pour unité dans tous les calculs de proportion. On pèse un ballon d'une certaine capacité (8 à 10 litres), d'abord vide, puis plein d'air, et ensuite rempli du gaz dont on veut faire l'épreuve. Lorsqu'on opère sur l'air atmosphérique, il suffit de le dessécher et de le dépouiller de son acide carbonique. Si l'on opère sur un autre gaz, on adapte le ballon à une cloche placée sur le mercure; on fait passer le gaz, de l'appareil où il se produit, dans un tube contenant du chlorure de calcium; des tubes recourbés le conduisent sous la cloche d'où il arrive dans le ballon, et l'on en fait arriver jusqu'à ce qu'il se trouve au même niveau dans l'intérieur et à l'extérieur de la cloche, afin que ce gaz ne soit soumis qu'à la pression atmosphérique. Soit p le poids du ballon vide, P le poids du ballon rempli d'air, P′ le poids du ballon rempli de gaz, d la densitée cherchée de ce gaz. $P - p$ est le poids de l'air contenu; $P' - p$, le poids du gaz; et, comme les densités sont proportionnelles aux poids sous le même volume, on a, en prenant la densité de l'air pour unité, la proportion :

$$1 : d :: P - p : P' - p \text{ ; d'où } d = \frac{P' - p}{P - p}.$$

Densité des liquides. Pour la déterminer, c'est l'*eau* distillée, à 4° centigr., température de son maximum de densité, qui sert de terme de comparaison. Le poids de 1 centimètre cube de ce liquide est pris pour unité de poids, sous le nom de *gramme*. On obtient la densité d'un liquide en pesant un flacon bouché à l'émeri, d'abord vide ou ne contenant que de l'air (la grande différence qui existe entre la densité de l'air et celle d'un liquide quelconque dispense de retirer l'air du flacon), le pesant ensuite rempli d'eau, et, en troisième lieu, plein du liquide dont on veut connaître la densité.

Soit $195^{\text{gr}},178$ le poids d'un flacon plein d'eau,
déduisant $\underline{128^{\text{gr}},595}$ le poids d'un flacon vide,
la différence $66^{\text{gr}},583$ est le poids de l'eau.

Soient 181^{gr},515 le poids de ce même flacon plein d'alcool,
déduisant 128^{gr},595 le poids du flacon vide,
la différence 52^{gr},920 est le poids de l'alcool.

Et, comme les densités sont proportionnelles aux poids sous le même volume, la densité de l'alcool est à celle de l'eau prise pour unité :: 52,920 : 66,583, ce qui donne pour densité de l'alcool 0,790. — *Densité des solides.* Pour la déterminer, il suffit de peser le solide dans l'air et dans l'eau : le poids dans l'air, divisé par la perte dans l'eau, donne la densité rapportée à celle de ce dernier liquide. Le procédé suivant est presque exclusivement adopté dans les laboratoires. On pèse un flacon bouché à l'émeri plein d'eau distillée, et de la capacité de 1 à 2 décilitres; on note également combien pèse dans l'air le solide dont on veut connaître la densité ; ce corps, introduit ensuite dans le flacon plein d'eau, en chasse nécessairement une partie du liquide. On pèse de nouveau, et, en déduisant ce dernier poids des deux premiers, additionnés ensemble, on a le poids du volume d'eau déplacé : il ne reste plus qu'à diviser par le nombre ainsi obtenu le nombre qui représente le poids dans l'air.

Soient 183^{gr},543 le poids d'un flacon plein d'eau,
et 22^{gr},474 le poids d'un fragment d'argent dans l'air,
le total est 206^{gr},017
Soient 203^{gr},872 le poids du flacon contenant l'eau et le corps,
la différence 2^{gr},145 sera le poids de l'eau déplacée.

On aura donc $\frac{22,474}{2,145}$, ou 10,477 pour la densité de l'argent. — La densité des liquides et des solides peut aussi être déterminée, plus rapidement, à l'aide des *aréomètres*. — *Densité du corps de l'homme.* V. PESANTEUR *spécifique*.

DENT. s. f. [*dens*, ὀδοὺς, all. *Zahn*, angl. *tooth*, it. *dente*, esp. *diente*]. Organe dur situé sur le bord de chaque mâchoire, principalement formé d'*ivoire* et d'*émail*, avec addition, chez les mammifères, d'une mince couche de *cément*, et, par conséquent, bien distinct des os, le tissu osseux appartenant au groupe des *constituants*, tandis que l'émail et l'ivoire sont des *produits*. Chaque dent se compose de deux parties : la *couronne*, qui fait saillie au-dessus du rebord de la mâchoire, et la *racine*, qui est enclavée dans l'alvéole : entre elles se trouve le *collet*, partie rétrécie située hors de l'alvéole, mais cependant couverte par la gencive. Le nombre des dents est de 32 chez les adultes, 16 à chaque mâchoire. D'après leur forme, on les divise en : *incisives* ou *cunéiformes*, situées à la partie antérieure, et au nombre de 4 pour chaque mâchoire; elles ont un bord libre tranchant, et une racine simple, comprimée latéralement; *canines* (*conoïdes, lanières, angulaires, cuspidées*), situées, au nombre de deux à chaque mâchoire, à côté et en dehors des précédentes : leur extrémité est taillée en pointe, leur racine est simple . les deux dents canines de la mâchoire supérieure sont vulgairement appelées *œilleres ;* après la dent canine se trouvent, de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire. les deux *petites molaires* (*fausses molaires, prémolaires, bicuspidées*) dont la couronne présente deux tubercules conoïdes, et dont la racine est plus ou moins évidemment double ; enfin les trois *grosses molaires* (*vraies molaires, multicuspidées*), qui ont une couronne garnie de plusieurs tubercules, et plusieurs racines ordinairement divergentes, quelquefois rapprochés et convergentes (*dents barrées*) ; la dernière des trois est appelée *dent de sagesse*, parce qu'elle ne vient que très tard. Les dents sont constituées par des parties dures et par des parties molles. Celles-ci sont représentées par la *pulpe* ou *bulbe dentaire* (fig. 130, *a*), formée d'une substance molle, rougeâtre, amorphe, parsemée de noyaux finement granuleux, riche en nerfs et en vaisseaux sanguins : sa surface est tapissée d'une couche de cellules cylindriques (*cellules dentinaires, odontoblastes*) qui envoient des prolongements fins (*fibrilles*) dans les canalicules de l'ivoire; son fond est en continuité, par un pédicule mince qui traverse l'extrémité profonde de la racine, avec le *périoste alvéolo-dentaire*. La pulpe dentaire est contenue dans la *cavité dentaire*, cavité dont sont creusées la racine et une partie de la couronne, et qui s'ouvre au sommet de chaque racine par un trou. — Les parties dures des dents sont : 1° l'*ivoire* ou *dentine* (*substance éburnée, principale, tubuleuse*, dite à tort *os des dents*), substance d'un blanc jaunâtre, moins dure que l'émail, mais plus dure que le tissu osseux, qui forme la partie principale de la couronne et de la racine, et dont le centre est creusé par la cavité dentaire. L'ivoire ne se rapproche pas des os, comme on le pensait. Il est formé d'une substance fondamentale homogène, creusée de tubes parallèles (*canalicules dentaires*), qui s'étendent depuis la face interne de la cavité dentaire (*a*), où ils s'ouvrent par une multitude de petits trous, jusqu'à la superficie de l'ivoire (*d*). Ces tubes sont ramifiés d'autant plus souvent qu'on est plus près de la surface externe de la dent ; ils sont onduleux, larges de 1 à 2 millièmes de millimètre. Leurs ramifications s'anastomosent quelquefois ou s'ouvrent dans des cavités triangulaires, polyédriques, ou de formes diverses, qui n'existent que près de la surface de l'ivoire (*réseau anastomotique*). Ces tubes ne renferment pas les sels calcaires qu'on a cru autrefois y exister à l'état pulvérulent ils contiennent les fibrilles dentinaires émanées des cellules de la pulpe ; 2° l'*émail* (*substance vitrée*, ou *striée*), substance d'un blanc bleuâtre, brillante, extrêmement dure, qui existe seulement au niveau de la couronne dentaire (*c*), dont elle revêt l'ivoire en manière d'écorce et qui se termine au collet. Plus pauvre que la dentine en substances animales, l'émail est composé de fibres prismatiques (*prismes de l'émail*), à quatre ou six pans, dont l'un des bouts repose sur l'os dentaire, et l'autre est libre à la surface de la dent. Ces fibres sont verticales sur la surface triturante, et deviennent de plus en plus horizontales vers le collet de la dent. La surface extérieure de l'émail est recouverte d'une pellicule amorphe de 0^{m},001 à 0^{m},002 d'épaisseur (*cuticule de l'émail*, Nasmyth), dont la présence se révèle par l'action de l'acide chlorhydrique sur une coupe microscopique, et qui représente pour les dents dépourvues de cément coronaire la trace de l'organe du cément (Ch. Tomes); 3° le *cément* (*cortical osseux*) qui ne se trouve que sur la racine des dents (*b*), et qui remplace sur celle-ci, à partir du collet, l'émail de la couronne. La couche qu'il forme est plus épaisse vers le sommet de la racine, dans l'enfoncement situé entre deux racines ; d'autant plus mince que la dent est plus

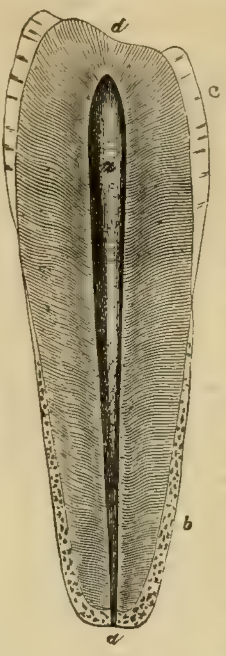

FIG. 130.

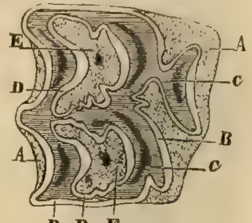

Fig. 131

jeune. Il ne diffère pas de la substance ou élément anatomique des os, et forme parfois des *exostoses* (V. Cément). — On distingue les dents en *dents de lait* ou *temporaires*, et *dents de remplacement* ou *permanentes* (V. Dentition). — Dans les molaires des pachydermes, des ruminants et des rongeurs, l'ivoire est comme déprimé (en D, fig. 131), et l'émail (C) le suit dans ces dépressions, ainsi que le cément (E), qui sur ces animaux se prolonge extérieurement de la racine sur l'émail. De là vient que la couronne des molaires de ces animaux est composée de lames onduleuses, représentées par ces trois substances qui alternent plusieurs fois dans chaque dent (fig. 131). — On dit que les dents sont *simples*, lorsque la substance éburnée est simplement recouverte, comme chez l'homme, par une couche d'émail qui ne pénètre pas dans son épaisseur; elles sont dites *composées*, lorsque ces deux substances, l'ivoire et l'émail, forment des espèces de replis intérieurs, de manière qu'une section transversale les coupe plusieurs fois; elles sont *demi-composées*, quand ces replis ne pénètrent qu'à une certaine profondeur, comme chez les ruminants. V. Age et Maxillaire. — *Agacement des dents*. V. Agacement. — *Déchaussement* et *ébranlement des dents*. V. Déchaussement, Ébranlement et Tartre. — *Extraction des dents*. V. Extraction. — *Maladies des dents*. On peut les diviser en : 1° *Affections de la totalité de la dent*. A. *Vices de conformation, anomalies du développement et de l'éruption*. V. Dentition (*Troubles de la*). B. *Lésions traumatiques : a.* Les *fractures* superficielles, en dehors de la cavité de la pulpe, sont peu graves, abstraction faite de la difformité qu'elles entraînent; elles nécessitent parfois la cautérisation de la surface fracturée pour atténuer la sensibilité aux influences extérieures; les *fractures* profondes, à travers la cavité de la pulpe, peuvent être curables par l'immobilisation des fragments et la production d'un cal véritable. *b.* Les *luxations* sont tantôt incomplètes, il y a simple *ébranlement* de l'organe, qui peut reprendre sa solidité par un bandage de soie, de crin, ou une gouttière de gutta-percha; tantôt complètes, et la dent est projetée hors des alvéoles : dans ce dernier cas, la consolidation peut s'effectuer, même après plusieurs heures, en rétablissant les parties dans leur situation normale et les immobilisant. A côté de cette *réimplantation*, dont on connaît beaucoup d'exemples, se place la *transplantation*, greffe ou substitution d'une dent d'un sujet à un autre, qui n'a pas donné de succès en raison des différences individuelles que présentent les parties. *c.* Les *fractures comminutives*, dans lesquelles les dents et les alvéoles ont été écrasés ou broyés, comportent un traitement subordonné aux conditions dans lesquelles se présente la bouche : conservation des parties susceptibles de consolidation, suppression des autres. C. *Lésions organiques*, ne comprenant que la *carie dentaire* (V. Carie). 2° *Affections propres à chaque tissu en particulier. a. Lésions de l'émail*, soit congénitales : taches diverses, sillons, anfractuosités, perforations et érosions, génération hétérotopique; soit accidentelles : fissures, fractures et usures. Ces diverses circonstances constituent le plus souvent autant de prédispositions à la carie. *b. Lésions de l'ivoire*, congénitales : modifications de densité, cavités anormales, qui prédisposent à la carie; ou accidentelles, comme l'usure par exemple, qui entraîne les mêmes conséquences. *c. Lésions du cément :* dénudation, ostéite, nécrose, exostoses, résorption (qui entraîne l'ébranlement et la chute des dents); enfin *ostéo-périostite alvéo-dentaire* (V. Ostéo-périostite). *d. Lésions de la pulpe dentaire*. Les *lésions traumatiques* sont : la *commotion* par suite d'un choc violent entraînant la paralysie temporaire de l'organe ou son hyperesthésie, se terminant par le retour spontané à l'état normal ou par son inflammation, et nécessitant l'emploi des antiphlogistiques locaux, la trépanation et la destruction de la pulpe; les *plaies*, qui accompagnent toujours une fracture : si celle-ci est consolidable, on doit éviter le contact de l'organe avec l'air extérieur et tenter la production du *cal*; sinon, il faut le détruire par le feu ou les caustiques. Les *lésions inflammatoires* sont : l'*inflammation simple*, qui résulte de la carie, d'une commotion, d'une obturation maladroite ou tardive; elle donne lieu à des douleurs extrêmement vives par suite de l'étranglement qui survient dans la cavité dentaire inextensible et se traite par les émissions sanguines locales, les scarifications de la gencive, la trépanation de la cavité, ou mieux par la destruction de la vitalité de la pulpe au moyen de l'acide phénique ou du chlorure de zinc, l'ablation de la pulpe avec un instrument convenable, et l'obturation de la cavité et des canaux dentaires; la *gangrene* de la pulpe, qui est ordinairement la conséquence de son inflammation avec étranglement. Les *lésions organiques* sont : l'*atrophie*, phénomène normal chez le vieillard, et qui, chez l'adulte, privant l'organe dentaire de son principal moyen de nutrition, peut entraîner, avec des complications du côté du périoste, sa mortification complète, et, consécutivement, la coloration noire de la totalité de l'organe; puis l'*hypertrophie* survenant à la suite d'une fracture ou d'une carie pénétrante, formant une tumeur qui peut acquérir le volume d'un pois et au delà, et curable par l'excision suivie de la cautérisation du pédicule et de l'obturation de la cavité. *e. Lésions du périoste dentaire*. Les *lésions traumatiques* sont les *dénudation* et *déchirures* pouvant compromettre, suivant leur étendue, la circulation et la vitalité de cette membrane : on doit tenter cependant la limitation de la lésion ou la conservation de l'organe. Les *lésions inflammatoires* sont, en première ligne, la *périostite* spontanée ou consécutive à la carie, parfois compliquant le cours du traitement de cette maladie. Elle consiste dans l'injection, l'épaississement et le décollement plus ou moins étendu du périoste, causant des douleurs extrêmement vives, l'allongement ou luxation partielle de la dent, une sensation très douloureuse à la pression et à la percussion; phénomènes inflammatoires du voisinage : gingivite, phlegmon de la joue (fluxion), adénite sous-maxillaire, etc. Si la périostite est aiguë, il faut la traiter par les émollients, les dérivatifs, les émissions sanguines locales, les scarifications ou cautérisations gingivales. Si elle passe à l'état chronique, elle peut entraîner une foule de conséquences, sur place ou dans le voisinage : abcès sous-périostaux, kystes du sommet des racines pouvant produire l'ostéite et la nécrose des maxillaires, abcès de la face, fistules buccales ou cutanées. Dans les abcès et kystes des racines, la dent perd sa solidité, elle est sensible à la percussion verticale plus qu'à l'horizontale; il y a des douleurs sourdes, profondes, permanentes; pour quelques dents de la mâchoire supérieure, les lésions peuvent entraîner des complications d'un autre ordre [V. Maxillaire (*Sinus*)]. Des troubles du système nerveux, des organes des sens de l'ouïe et de la vue, peuvent en être la conséquence. La thérapeutique de cette forme de périostite doit consister dans l'extraction des débris ou de la simple racine qui en est l'origine; et, dans la plupart des cas, sauf ceux de complications établies dans le voisinage, la guérison est rapide. Mais si les accidents ont pour origine une dent dépourvue de carie ou affectée d'une carie curable par obturation, on peut les guérir par la *greffe*, c'est-à-dire l'extraction suivie de la résection du sommet affecté et de la réimplantation immédiate (Alquié, Magitot). Les *lésions organiques* sont les *tumeurs*, occupant un point de l'étendue ou le bord terminal (*polype*) du périoste. Elles peuvent se développer sur une dent qui ne présente d'ailleurs aucune autre altération ; les polypes seuls compliquent la carie. Elles affectent diverses formes : en plaques, en sphères, etc. Leur constitution est variable ; on y trouve l'hypergenèse avec ou sans hypertrophie des éléments fibreux, fibroplastiques, épithéliaux, myéloplaxes, etc. Leurs symptomes sont le soulèvement, la déviation et l'ébranlement de la dent affectée, les lésions consécutives de la gencive et des parties voisines, des hémorragies fréquentes, de la suppuration parfois très abondante par l'alvéole. La marche est lente et progressive, avec périodes aiguës intercurrentes. Le traitement consiste dans l'extraction, opération toujours facile et qui produit une guérison immédiate, l'affection étant d'origine dentaire, et envahissant très rarement le tissu osseux de l'alvéole ou la gencive. Dans les polypes, qui compliquent d'ordinaire une carie voisine du collet, la masse se loge dans la cavité de la carie, tandis que le pédicule reste attaché aux bords du périoste: ces tumeurs sont curables par la simple excision et l'obturation de la carie. Un grand nombre d'autres affections sont sous la dépendance des altérations dentaires. V. **Gencive, Odontalgie, Odontome** et **Ostéo-périostite** (E. Magitot). — *Obturation des dents* et *Plombage des dents*. V. Obturation. — *Dent artificielle*. V. Prothèse *dentaire*. = En zoologie, *dent*, tout organe calcaire ou corné servant à diviser les substances alimentaires, quelle que soit sa situation, que cet organe soit ou non implanté dans le maxillaire. Dans les animaux rayonnés, les dents sont disposées circulairement à l'entrée des voies digestives; dans les articulés et les mollusques, elles sont placées, ou à l'entrée du canal alimentaire, ou dans son intérieur, ou même dans l'estomac (crustacés décapodes); et dans ces trois classes elles sont ordinairement cornées ou calcaires, ou à la fois cornées et calcaires, et presque toujours elles sont de même nature que l'enveloppe tégumentaire; pourtant celles des crustacés sont formées de dentine. Dans les vertébrés, les dents sont placées à l'entrée des voies digestives, et pas au delà du pharynx généralement (*poissons pharyngiens*); mais, dans les chondroptérygiens, elles ne tiennent qu'à la peau; dans les poissons osseux, elles sont enclavées dans les os ; les reptiles, à l'exception des chéloniens, ont des dents proprement dites ou éburnées, implantées ; chez les oiseaux et les chéloniens, le bec corné est dans le même rapport avec les os et avec la peau que les dents des chondroptérygiens. Parmi les mammifères, quatre genres (pangolin, fourmilier, ornithorhynque, échidné) sont dépourvus de dents; un cinquième (celui des baleines) a des dents cornées (fanons); tous les autres ont des dents éburnées, dont le nombre, la forme et la disposition fournissent de bons caractères zoologiques. — *Dent angulaire*. V. Crochet. — *Dent de la charnière d'une coquille*. V. Coquille.

DENTAIRE. adj. [*dentarius*, angl. *dental*, it. *dentario*]. Qui a rapport aux dents. — *Anévrysme dentaire*. V. Anévrysme. — *Arcade dentaire*. V. Arcade. — *Artères dentaires*. Celles de la mâchoire supérieure viennent de la sous-orbitaire et de l'alvéolaire supérieure, fournies par la maxillaire interne; celles de la mâchoire inférieure viennent de la dentaire inférieure, branche de la maxillaire interne. — *Bâillon dentaire*. V. Baillon. — *Canaux* ou *conduits dentaires*. Canaux osseux qui livrent passage aux vaisseaux et nerfs dentaires, et situés, les uns dans l'épaisseur de l'os maxillaire supérieur, les autres dans l'inférieur. I. *Canaux dentaires supérieurs*. L'*antérieur* commence vers le milieu du canal sous-orbitaire, et se termine, en se divisant, dans les alvéoles des dents incisives et canines de la mâchoire supérieure. Les *postérieurs* s'ouvrent sur la tubérosité malaire, descendent dans la paroi postérieure du sinus maxillaire, et vont, en se divisant, se rendre dans les alvéoles des dents molaires supérieures. II. *Canal dentaire inférieur*, ou *canal maxillaire*. Canal qui commence sur la face interne de l'os maxillaire inférieur, vers la base de l'apophyse coronoïde, et qui, se continuant dans l'épaisseur de l'os, va se terminer sur sa face externe par le trou mentonnier. C'est par erreur qu'on a admis un canal dentaire inférieur de première dentition ou transitoire, et un second de deuxième dentition ou permanent : il n'en existe toujours qu'un seul. V. Dentaire (*Gouttière*). — *Cavité dentaire*. V. Dent. — *Cornet dentaire*. Cavité profonde de 12 à 15 millimètres, qui existe, chez le cheval, sur les dents non rasées, et qui s'ouvre à l'extérieur par le *germe de fève*. — *Follicule* ou *germe dentaire*. Petit appareil dans lequel prennent naissance les parties constituantes des dents. L'organe de l'émail est la première partie qui apparaisse au bord de la gouttière dentaire et au sein du tissu sous-muqueux gingival. Il naît sous forme d'un petit cordon flexueux qui plonge dans la gouttière : à sa rencontre avec cette gouttière apparaît le *bulbe*, sous forme d'un petit cône de tissu embryonnaire. Ce petit cône acquiert plus de netteté et l'on voit bientôt une petite bande noirâtre partir de chaque côté de sa base et entourer complètement sa partie saillante : cette petite bande devient la paroi ou follicule proprement dit. Puis, à une époque plus avancée, un intervalle se produit entre la paroi et la partie saillante du cône ; cet intervalle est rempli par le *germe de l'émail*. Enfin, dans certains ordres seulement (Pachydermes, Ruminants), un troisième organe se produit au-dessous de la paroi folliculaire, enveloppant comme une membrane les deux germes déjà formés : c'est l'*organe du cément* ou mieux du *cortical osseux* de Ténon. Ainsi se trouve constitué le follicule dentaire, composé d'une partie enveloppante et de trois organes contenus dans la cavité. Le bulbe dentaire apparaît, comme le bulbe pileux (Kölliker, Waldeyer, Kollmann, Robin, Legros, Magitot), au fond de l'un des culs-de-sac d'un conduit ou cylindre ramifié à épithélium pavimenteux, en continuité avec l'épithélium gingival, et l'un des culs-de-sac qui n'a pas donné une dent de lait produit les dents permanentes et accidentellement les dents multiples. Les culs-de-sac (au nombre de cinq ou six au moins pour chaque conduit ramifié) qui ne se développent pas en follicules dentaires s'atrophient lors de l'éruption des dents. V. Dentification. — *Formule dentaire*. Disposition de chiffres employée pour indiquer d'une manière abrégée le nombre de dents de chaque espèce, chez les mammifères. Exemples : *Formule dentaire du cheval :* Incisives, $\frac{3}{3}$ — $\frac{3}{3}$; canines, $\frac{1}{1}$ — $\frac{1}{1}$; prémolaires, $\frac{3}{3}$ — $\frac{3}{3}$; molaires, $\frac{3}{3}$ — $\frac{3}{3}$ = 40. *Formule dentaire du genre Chat :* Incisives, $\frac{3}{3}$ — $\frac{3}{3}$; canines, $\frac{1}{1}$ — $\frac{1}{1}$; prémolaires, $\frac{2}{2}$ — $\frac{2}{2}$; molaires, $\frac{2}{1}$ — $\frac{2}{1}$ = 30. *Formule dentaire de l'homme :* Incisives, $\frac{2}{2}$ — $\frac{2}{2}$; canines, $\frac{1}{1}$ — $\frac{1}{1}$; prémolaires, $\frac{2}{2}$ — $\frac{2}{2}$; molaires, $\frac{3}{3}$ — $\frac{3}{3}$ = 32. — *Gouttière dentaire*. Gouttière que forment les deux lames du bord dentaire des maxillaires un peu en avant et pendant l'apparition des follicules. La face interne de ces lames, qui limitent les côtés de la gouttière, s'épaissit d'espace en espace, assez longtemps après la genèse des follicules, sous forme de petites saillies verticales placées en face l'une de l'autre. Ces épaississements se rejoignent et forment des cloisons complètes, divisant la gouttière en petites loges ou alvéoles ; cela n'a lieu qu'à une époque avancée du développement ; jusqu'au neuvième mois de la grossesse on peut enlever d'une seule pièce le contenu de la gouttière, y compris tous les follicules. Lorsque les cloisons se sont produites, les vaisseaux et nerfs passent au-dessous d'elles, au fond de la gouttière, comme dans un canal, sous autant de ponts représentés par ces cloisons, et occupent bientôt un véritable conduit (*dentaire inférieur*) sous-alvéolaire. Ainsi se produisent à la fois les alvéoles d'une part, et le conduit dentaire inférieur d'autre part, plusieurs semaines et même plusieurs mois après l'apparition des follicules, entre les canines et les incisives d'abord et plus tard entre les molaires. La couronne des dents, née la première, qui reposait sur les vaisseaux et nerfs dentaires, s'éloigne peu à peu des vaisseaux lorsque les racines se développent par suite de l'épaississement des cloisons vers leur profondeur ; elle se trouve alors très distante du fond de la gouttière, devenue canal dentaire, et de ses vaisseaux, tout près desquels le bulbe était né. La *gouttière dentaire supérieure* est constituée d'après un même type chez tous les mammifères, à l'exception toutefois de sa portion incisive ou intermaxillaire. Les lames externe et interne qui la limitent sont minces, fragiles, à bord libre et tranchant, un peu ondulé. La gouttière est comme légèrement variqueuse. Chez les fœtus de l'homme et des singes (ouistiti) et probablement aussi sur les damans, cette gouttière se produit immédiatement au-dessous de l'œil. De même que pour le maxillaire inférieur, elle est commune aux follicules qui vont y naître et aux vaisseaux. C'est le fond de cette gouttière qui, par suite des phases du développement, devient de très bonne heure canal sous-orbitaire, comme dans l'os opposé il devient canal dentaire inférieur, tandis que la portion la plus large forme les alvéoles après que les follicules y sont nés près des vaisseaux et nerfs qui demeurent sous-orbitaires. Ainsi, il y a un *canal dentaire supérieur*, analogue au *canal dentaire inférieur* par ses usages et par son mode d'évolution : seulement, sa situation au-dessous de l'œil, loin des dents chez l'homme et chez les singes, consécutivement à la formation du sinus d'Highmore, a fait rapporter sa description et ses dénominations à celles de l'orbite, tandis que, comme la gouttière dentaire, dont il provient, ses caractères sont subordonnés au mode de distribution et d'évolution des dents. Ce dernier fait entraîne des différences remarquables dans les maxillaires supérieurs, d'une espèce à l'autre, et d'un âge à l'autre dans chaque espèce (Magitot et Robin). — *Nerfs dentaires*. Ils sont fournis, ceux des incisives et canines supérieures par le sous-orbitaire, branche du maxillaire supérieur, et ceux des molaires correspondantes par le tronc même de ce dernier nerf. Les dents de la mâchoire inférieure reçoivent les leurs du nerf maxillaire inférieur. — *Os dentaire*. V. CÉMENT. — *Pulpe dentaire*. V. DENT. — *Système dentaire*. L'ensemble des dents disposées en rangées continues ou interrompues par une *barre*, dont les dispositions varient dans chaque espèce animale. = *Carie dentaire*. V. CARIE. — *Chirurgie dentaire*. V. CHIRURGIE. — *Hygiène dentaire*. V. HYGIÈNE. — *Névralgie dentaire*. V. ODONTALGIE. — *Prothese dentaire*. V. PROTHÈSE. — *Tartre dentaire*. V. TARTRE. — *Tumeur dentaire*. V. DENT et ODONTOME.

DENTAIRE. s. f. Genre de plantes crucifères dont la racine est dentée. Trois espèces, les *Dentaria pinnata*, Lamarck, *Dentaria pentaphyllos*, L., et *Dentaria bulbifera*, L., ont été regardées comme carminatives et vulnéraires.

DENTALE. s. m. [*Dentalium*, L., all. *Meerzahn*, angl. *dentex*, *synodon*, it. *dentice*]. Genre de mollusques voisins des gastéropodes, à tête pédiculée, à anus terminal, à coquille univalve, en forme de dent canine, qu'on faisait entrer autrefois dans plusieurs compositions pharmaceutiques : c'est du carbonate calcaire avec un peu de matière gélatineuse. L'espèce la plus commune des côtes d'Asie et d'Europe est le *D. elephantinum*, Martini.

DENTÉ, ÉE. adj. [*dentatus*, all. *gezahnt*, angl. *denticulated*, it. *dentato*]. Qui a des dents. — Se dit d'une racine qui présente des entailles superficielles en forme de dents, ou d'une feuille dont les bords sont munis de petites incisions ne dépassant pas les dernières ramifications des nervures. — *Feuille dentée en scie*. V. SERRÉ. = *Corps denté*. V. CERVELET. — *Synarthrose dentée*. V. SYNARTHROSE.

DENTELAIRE. s. f. [*Plumbago europæa*, L., all. *Bleiwarz*, angl. *lead-wort*, it. *piombaggine*]. Plante (pentandrie monogynie, L., plombaginées, J.) dont la racine, irritante, a été employée pour déterminer la rubéfaction, pour calmer l'odontalgie (de là son nom de *dentelaire*), dans le traitement de la gale (en broyant et faisant bouillir la plante dans l'huile), comme succédanée de l'ipécacuanha ; elle est inusitée actuellement. V. PLOMBAGIN. — La *dentelaire grimpante* ou *sarmenteuse* [*Plumbago scandens*, L., *herbe du diable*, *herbe d'amour*], de l'Amérique méridionale, est très caustique.

DENTELÉ, ÉE. adj. et s. m. [*dentatus*, all. *gezähnelt*, angl. *notched*, *denticulated*, it. *dentellato*]. Qui a des dents, ou plutôt qui est découpé en manière de dents. — En botanique, *feuille dentelée*. V. SERRÉ. = En anatomie, *Corps dentelé*. V. CERVELET et GODRONNÉ. — *Globule dentelé*. V. HÉMATIE. — *Ligament dentelé*. V. MOELLE *épinière*. — *Muscle grand dentelé* (*costo-scapulaire*, Ch.). Muscle qui s'attache en devant à la face externe des huit ou neuf premières côtes par autant de digitations qui forment une ligne dentelée, et en arrière au bord spinal de l'omoplate. Il fixe l'omoplate contre le thorax, ce qui favorise les mouvements du bras, et il élève le moignon de l'épaule.

Muscles petits dentelés postérieurs. On les distingue en *supérieur* (*dorso-costal*, Ch.) et *inférieur* (*lombo-costal*, Ch.). Le *supérieur* s'attache par son bord interne à la partie inférieure du ligament cervical postérieur, à la dernière apophyse épineuse cervicale, et aux trois premières dorsales ; par son bord externe, aux quatre côtes qui suivent la première par autant de digitations. Il occupe les régions postérieure inférieure du cou, et supérieure du dos. L'*inférieur*, situé dans la région inférieure du dos, s'attache aux apophyses épineuses des deux dernières vertèbres dorsales et des trois premières lombaires, et au bord inférieur des quatre dernières côtes. Le premier est un inspirateur et le second un expirateur. — *Muscle petit dentelé antérieur*. Le *triangulaire du sternum*.

DENTELURE. s. f. [*serratura*]. Dent fine et rapprochée des voisines, qui occupe les bords d'une feuille, de l'aiguillon de l'abeille, etc.

DENTICIDE. adj. — *Déhiscence denticide*. Celle qui se fait par le sommet du fruit, et qui laisse une ouverture garnie de dents en nombre égal aux valves.

DENTICULE. s. f. Division très petite d'une partie quelconque.

DENTICULÉ, ÉE. adj. [*denticulatus*, all. *gezähnelt*]. Se dit, en botanique, d'une partie pourvue de *denticules*.

DENTIER. s. m. [all. *künstliches Gebiss*, angl. *set of teeth*, it. et esp. *dentatura*]. V. PROTHÈSE *dentaire*.

DENTIFICATION. s. f. Génération de la substance propre des dents, ou ivoire, qu'il ne faut pas confondre avec l'ossification. L'ivoire apparaît dans le follicule dentaire, à la surface du bulbe, ou mieux dans l'épaisseur de la couche de matière amorphe qui forme le sommet de celui-ci, vers le quatre-vingtième jour environ, chez l'embryon humain (fig. 132). A cette époque, la couche superficielle du bulbe devient le siège d'une production de cellules spéciales (*cellules dentinaires, de la dentine* ou *de l'ivoire*), qui se disposent en une couche continue circonscrivant le sommet bulbaire. Ces cellules sont les agents de la production de l'ivoire, c'est-à-dire qu'elles empruntent au bulbe sous-jacent les principes qui servent à la formation de la substance propre de la dent. L'ivoire s'étend du point culminant du bulbe, où il naît sous forme d'autant de petits *chapeaux de dentine* qu'il y a de saillies bulbaires, jusqu'aux parties voisines, de façon à envelopper dans une calotte éburnée la totalité du bulbe. Puis, lorsque cette coque entoure complètement la partie coronaire du bulbe, les cellules de l'ivoire disparaissent entièrement de la surface de l'organe, excepté vers la partie radiculaire qui commence à se développer. Il y a donc une distinction considérable à établir entre la genèse de l'ivoire par des matériaux que fournit la pulpe dentaire, et les phénomènes de développement dont l'ivoire, une fois créé, fait à lui seul tous les frais. L'ivoire n'est pas un produit de sécrétion ; il n'est point non plus un os, rien dans sa constitution ni dans son mode de développement ne le rapprochant du tissu osseux ; ce n'est également pas un produit de transformation spéciale du bulbe. L'ivoire est un produit spécial, sans analogue dans l'économie, apparaissant par génération directe ou *autogenese*, aux dépens de principes immédiats élaborés par les cellules de l'ivoire, sans que ces cellules ni tout autre élément participent de leur propre substance à sa formation. — Fig. 132. Série des follicules dans la moitié droite du maxillaire inférieur chez un embryon humain de 85 jours environ, vus par leur face externe (grossissement de 20 diamètres). *a*. Follicule de l'incisive médiane temporaire. *b*. Follicule de l'incisive latérale. *c*. Follicule de la canine. *d*. Follicule de la première molaire. *e*. Follicule de la deuxième molaire. *f*. Follicule de la première molaire permanente dont l'apparition répond à cette époque de l'évolution. *g*. Bande foncée représentant les vaisseaux et nerfs dentaires. *h*. Tissu sous-muqueux ou de la gouttière dentaire au sein duquel sont inclus les follicules. *i*. Terminaison en pointe de la paroi folliculaire. *k*, *k*. Paroi des follicules. *l*, *l*. Organe de l'émail disposé en capuchon à la surface saillante du bulbe, et que la pression en a écarté ainsi que de la paroi folliculaire. *m*, *m*. Chapeaux primitifs de dentine déjà apparus dans les follicules de l'incisive médiane et de la première molaire (Magitot et Ch. Robin).

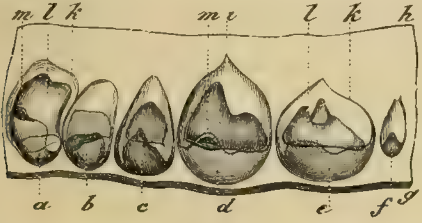

FIG. 132.

DENTIFORME. adj. [*dentiformis*, de *dens*, dent, et *forma*, forme ; all. *zahnformig*]. Qui a la forme d'une dent.

DENTIFRICE. s. m. et adj. [*dentifricium*, de *dens*, dent, et *fricare*, frotter; all. *Zahnmittel*, angl. *dentifrice*, it. *dentifrizio*]. Substance, soit solide et pulvérulente (*poudre dentifrice*), soit liquide (*élixir dentifrice*), soit pâteuse (*opiat dentifrice*), dont on fait usage, à l'aide d'une brosse, pour enlever, par le frottement, les corps étrangers, tartre, taches, etc., qui s'attachent aux dents, ou neutraliser les réactions diverses dont la bouche peut devenir le siège. D'une façon générale, les dentifrices mous ou opiats, ordinairement composés de miel comme excipient, doivent être rejetés en raison de l'action dissolvante du sucre sur le tissu des dents. Tout dentifrice doit contenir trois substances susceptibles de se mélanger : 1° une substance inerte servant de véhicule ; 2° une substance active, à réaction définie et en opposition à la réaction dominante du milieu buccal ; 3° une substance aromatique. Sous le rapport de leur composition et des indications, les dentifrices doivent être : 1° *neutres et inertes :* craie, charbon, etc. ; les indications sont : salive légèrement alcaline, absence de carie et de tartre, intégrité de la muqueuse ; 2° *alcalins :* magnésie, savons, carbonates, bi-carbonates, etc. ; les indications sont : salive acide, caries nombreuses et à marche rapide, absence complète de tartre, mucosités blanchâtres à la surface des dents et des gencives ; 3° *acides :* excipient inerte avec quantité toujours faible et proportionnée de bitartrate de potasse (crème de tartre); les indications sont : milieu salivaire fortement alcalin, dépôts très abondants de tartre, muqueuse normale ou enflammée ; 4° *astringents :* chlorate de potasse, borax, préparations phéniquées ; les indications sont : gingivite chronique, fugosités et granulations des muqueuses buccale et pharyngienne ; 5° *antiputrides :* acide salicylique, silicates, charbons, acides phénique, thymique, permanganates, substances aromatiques diverses; les indications sont : l'état fétide de l'haleine avec ou sans lésions appréciables. — *Dentifrice alcalin*. Carbonate de chaux, carbonate de magnésie, quinquina gris pulvérisé, āā 100 gram., essence de menthe, 1 gramme : mêlez (Codex). — *Dentifrice neutre et absorbant*. Charbon de bois léger en poudre, 200 gram.; quinquina gris pulvérisé, 100 gram. ; essence de menthe, 1 gramme (Codex).

DENTINAIRE. adj. Qui concerne la dentine. — *Cellule dentinaire, de la dentine* ou *de l'ivoire*. V. DENTIFICATION.

DENTINE. s. f. (R. Owen). L'ivoire des dents. V. DENT.

DENTISTE. s. m. [*medicus dentarius*, all. *Zahnarzt*, angl. *dentist*, it. *cavadenti*, esp. *dentista*]. Chirurgien qui s'occupe spécialement des maladies des dents et de la prothèse dentaire. V. DENT et PROTHÈSE.

DENTITION. s. f. [*dentitio*, ὀδοντοφμία, ὀδοντίασις, all. *Zahnen*, angl. *dentition*, *teething*, it. *dentizione*, esp. *denticion*]. Ensemble des phénomènes de l'accroissement et de la sortie des dents. Les follicules [V. DENTAIRE (*Follicule*)] n'apparaissent pas en même temps dans les deux mâchoires (vers le 60e jour, chez le fœtus humain, à la mâchoire inférieure, et vers le 60e à la mâchoire supérieure), ni dans chacune d'elles en particulier ; mais l'ordre d'après lequel ils naissent dans l'une se reproduit dans l'autre chez tous les mammifères ; sur tel d'entre eux la première dent qui naît est une incisive, comme chez l'homme ; sur tel autre c'est la canine, comme chez le porc ; ou une molaire, comme chez les ruminants, qui n'ont pas d'incisives à la mâchoire supérieure. Chez le fœtus humain, l'ordre d'apparition des follicules est à peu près le même que celui de la sortie des dents correspondantes, pour chacune des mâchoires considérées individuellement. Ainsi le follicule de la molaire antérieure et celui de l'incisive interne apparaissent à peu près en même temps, et plus tard la dentine se montre dans tous les deux simultanément ; l'incisive externe les suit de près ; un peu après se montre la molaire postérieure ; puis la canine, longtemps située sur un plan plus voisin des vaisseaux et nerfs dentaires correspondants que les autres, naît en dernier lieu. Le nombre des follicules de la première dentition se trouve ainsi complet, vers le 75e jour pour la mâchoire inférieure, et le 80e pour la mâchoire supérieure. Au 85e jour pour la mâchoire inférieure, et du 89e au 95e jour pour la supérieure, on voit naître à l'extrémité postérieure de la gouttière dentaire, presque immédiatement derrière le follicule de la molaire postérieure, un nouveau follicule, celui de la première grosse molaire permanente, dont la sortie n'a lieu que vers la 6e année. Quant aux autres follicules des dents permanentes, ils ne se produisent que vers l'époque de la naissance, dans les limites de 15 jours avant ou de 15 jours après. Le point du follicule où apparaissent les éléments constituants de la dent proprement dite est le sommet des mamelons simples ou multiples du germe de l'ivoire, dans la couche la plus superficielle de l'organe, et, conséquemment, à la face profonde du germe de l'émail : là se produisent les premières cellules de l'ivoire, auxquelles succède le petit chapeau de dentine primitive (V. DENTIFICATION). Le développement de l'ivoire donne donc lieu à l'écartement de deux germes de l'ivoire et de l'émail, écartement qu'augmentent encore les phases ultérieures d'évolution et d'épaississement de la couche d'ivoire. Cette apparition première de la dent proprement dite répond chez l'homme à une époque variant entre le 80e et le 90e jour, et elle a lieu primitivement dans le sein du follicule de l'incisive médiane inférieure (Magitot et Robin). — Voici comment s'établit le mode d'*éruption* des dents (Magitot) :

ORDRE DE SUCCESSION.	ÉPOQUE D'APPARITION du follicule.	ÉPOQUE D'ÉRUPTION.	ÉPOQUE de LA CHUTE spontanée.	DIVISION de la TOTALITÉ de la DENTITION humaine
A. Évolution de la première phase (1re *dentition*).				
Incis. centr. inf.	65e jour après la conception.	7e mois.	7e année.	1re période 20 dents.
Incis. centr. sup.	70e jour.......	10e mois.	7 ans 1/2.	
Incis. lat. inf...	80e jour.......	16e mois.	8e année.	
Incis. lat. sup..	85e jour.......	20e mois		
Prémol. inf	....	24e mois.	10e année.	
Prémol. sup....	....	26e mois.	10 ans 1/2.	
Mol. inf........	Du 85e au 100e jour	28e mois.	11e année.	
Mol. sup.......		30e mois.	11 ans 1/2.	
Canines inf.....	....	Du 30e au 33e mois.		
Canines sup....	....		12e année.	
TOTAL....... 20 dents.				
B. Évolution de la seconde phase (2e *dentition*).				
1re mol. inf.....	Vers le 90e jour après la conception......	De 5 à 6 ans....	....	2e période 4 dents.
2e mol. sup....	Vers le 100e jour après la conception......			
Incis. centr. inf.	....	7e année.		3e période 20 dents.
Incis. centr. sup.	....			
Incis. lat. inf...	....	8 ans 1/2.		
Incis. lat. sup..	....			
1er prémol. inf	Du 110e au 120e jour	De 9 à 12 ans....		
1er prémol. sup.				
2e prémol. inf..	....	11e année.		
2e prémol. sup.	....			
Canines inf	....	De 11 à 12 ans....		
Canines sup....	....			
2e mol. inf.....	Vers le 3e mois	De 12 à 13 ans ...	....	4e période 4 dents.
2e mol. sup....				
3e mol. inf.....	A la 3e année.	De 18 à 25 ans....	....	5e période 4 dents
3e mol. sup....				
TOTAL....... 32 dents.			TOTAL.....	52 dents.

Seconde dentition. Elle commence vers l'âge de 5 à 6 ans. L'alvéole d'une nouvelle dent s'agrandissant peu à peu, la cloison qui le sépare de celui de la dent de lait correspondante s'use et disparaît ; la racine de la dent de lait est également résorbée, sa couronne vacille et tombe ; et toutes les premières dents sont ainsi remplacées successivement, à peu près dans le même ordre qu'à la première dentition. — *Lois de dentition :* décrites par Magitot, elles comprennent les conditions qui régissent l'organisation de l'appareil dentaire. Chez les animaux aussi bien que chez l'homme, elles se divisent en : 1° *Lois de formation : a.* l'appareil dentaire est une dépendance du système tégumentaire et se forme aux dépens de feuillet externe du blastoderme ; *b.* toute dent se forme au sein d'un sac embryonnaire, *le follicule.* 2° *Lois d'éruption : a.* la dentition chez l'homme se compose de deux grandes périodes : 1re *dentition* ou du premier âge : *a. dentition* ou de l'état adulte ; il n'existe jamais de dentitions *tertiaire* ou *quaternaire*, *b.* la précocité de l'éruption est en raison directe de la brièveté de la vie, de la précocité de l'âge adulte et de la nutrition générale : *c.* au point de vue des races, la précocité est en raison directe du dégré de supériorité et de culture ; *d.* à l'égard des maladies et des diathèses, la tardivité de l'éruption est proportionnelle à l'intensité et à la durée des phénomènes morbides. 3° *Lois numériques : a.* le nombre des dents est proportionnel aux dimensions des mâchoires ; *b.* la diminution numérique est un fait de dégradation de l'espèce et résulte de la sélection naturelle ou artificielle ; *c.* l'augmentation numérique est proportionnelle au prognathisme et au degré d'infériorité de la race ; elle constitue en outre chez une race élevée un fait de *réversion.* 4° *Lois morphologiques : a.* la forme initiale, le type primordial, l'unité dentaire, c'est le *cône ; b.* les formes les plus complexes se réduisent par l'analyse anatomique en un nombre variable d'unités ; *c.* la canine dans les espèces élevées représente l'unité ; *d.* les dents supplémentaires reproduisent par réversion l'unité ou le *cône.* 5° *Lois de volume : a.* le volume des dents est en raison directe de la taille du sujet ; *b.* il est proportionnel au degré du prognathisme et à l'infériorité de la race. 6° *Lois de siége et de direction : a.* les dents occupent chez tous les vertébrés supérieurs l'entrée du tube digestif ; *b.* l'apparition de dents sur un autre point du corps est un phénomène de *migration* ou de *genèse d'emblée ; b.* les dents chez l'homme sont verticales et perpendiculaires au plan horizontal du crâne ; *c.* l'inclinaison des dents antérieures est proportionnelle au prognathisme et à l'infériorité de la race ; *d.* le plan masticateur est horizontal chez l'homme et parallèle au plan visuel. 7° *Lois de disposition : a.* les arcades dentaires sont en rapport fixe, l'inférieure circonscrite par la supérieure ; *b.* la rencontre des arcades dentaires est, dans l'état normal, complète sans interposition d'aucune substance. 8° *Rôle physiologique : a.* les dents constituent chez tous les animaux un *appareil de tact ; b.* ce rôle est dévolu à la pulpe centrale, identique anatomiquement à la papille dermique ; *c.* les perceptions sont perçues par l'ivoire et les fibrilles de la pulpe (E. Magitot). — *Prurit de la dentition.* V. PRURIT. — *Troubles de la dentition.* Les troubles de la dentition comprennent : 1° les *accidents du développement ;* 2° les *accidents de l'éruption.* I. Les accidents du développement sont : 1° les *anomalies de forme :* déviations du type normal de la forme ou réunion des dents par *synostose* (Désirabode). 2° Les *anomalies de siége* ou hétérotopies ; transposition des dents, hétérotopie en avant ou en arrière du bord alvéolaire, hétérotopie en dehors des mâchoires (dents ovariennes), etc. ; développement de la dent de sagesse inférieure, soit dans l'épaisseur de la branche montante, soit dans l'apophyse coronoïde et jusqu'au voisinage du condyle : ces anomalies ne sont curables, en cas d'accident, que par l'ablation des dents sur les points anormaux où elles se sont développées. 3° Les *anomalies de direction*, comprenant l'*eversion*, ou inclinaison en avant; l'*inversion*, ou inclinaison en arrière du bord alvéolaire, l'*inclinaison latérale*, et enfin la *rotation sur l'axe*. Un grand nombre de ces anomalies sont curables, soit par des appareils appropriés exerçant des pressions dans le sens opposé à la déviation, soit, comme pour la dernière espèce, par une opération replaçant brusquement l'organe dans sa position normale. 4° Les *anomalies de nombre :* absence congénitale d'une ou plusieurs dents; augmentation numérique, dents surnuméraires résultant de la segmentation accidentelle d'un follicule. Les exemples d'absence congénitale de la totalité des dents paraissent être des faits inexactement observés. 5° Les *anomalies de volume :* exagération ou réduction des dimensions. 6° Les *anomalies de nutrition et de développement :* troubles de la nutrition intrafolliculaire, soit dans la production de la dentine (tumeurs), soit dans la production de l'émail (hétérotopie), soit dans la production du cément (tumeurs). V. ODONTOME. 7° Les *anomalies de structure* : défectuosités de l'émail, vices de conformation de l'ivoire, variations de constitution produisant des colorations diverses des dents. 8° Les *anomalies de disposition* : anomalies par continuité, réunions anormales, anomalies par disjonction, divisions anormales; dispositions vicieuses des dents par insuffisance ou augmentation dans les diamètres des mâchoires; rapports anormaux des arcades dentaires. II. Les accidents de l'éruption comprennent les accidents de la première dentition, les accidents de la seconde, et les accidents particuliers à la dent de sagesse Les *accidents de la première dentition*, propres à la première enfance, se trouvent également chez les animaux domestiques, où ils sont désignés sous le nom de *fièvre du jeune âge*, ou la *maladie*, ils revêtent chez eux deux formes principales : la forme intestinale (entérite), et la forme nerveuse (chorée). Chez l'enfant nouveau-né les accidents peuvent se diviser en : *accidents locaux* : prurit gingival, salivation, stomatite, adénite cervicale et sous-maxillaire; *accidents sympathiques*, portant tantôt sur le tube digestif : vomissements, diarrhée, entérite, quelquefois constipation coïncidant alors avec l'imminence d'accidents cérébraux; tantôt sur les organes des sens : coryza, otite, ophtalmies; tantôt enfin sur le système nerveux central. C'est alors que surviennent les phénomènes graves de congestion avec fièvre : la méningo-encéphalite produisant les contractions, les soubresauts et l'éclampsie confirmée. D'autres accidents ont encore été attribués à la dentition : bronchites, toux spasmodiques, blennorrhée ou leucorrhée. A côté de ces troubles locaux et généraux de la première dentition, il faut placer les irrégularités dans l'ordre ou dans l'époque d'apparition des dents qu'entraînent presque constamment certaines maladies, le rachitisme en particulier : s'il apparaît, ce qui est rare, avant tout travail de dentition, il retarde ou supprime complètement la terminaison de ce travail, s'il apparaît dans le cours du travail, il l'interrompt brusquement et en éloigne les périodes les unes des autres. La tuberculisation, au contraire, laisse à l'évolution dentaire toute sa régularité (Trousseau). La *marche* des accidents est ordinairement subordonnée à celle de la dentition elle-même : la mort n'en est la conséquence que dans le cas où certains phénomènes sympathiques prennent un grand développement. Le *diagnostic* est ordinairement très aisé, en tenant compte des accidents locaux, du début, de l'âge de l'enfant, et de l'état de l'évolution dentaire. Le *traitement* doit consister à combattre les phénomènes, mais surtout à favoriser l'éruption et à calmer les douleurs locales : frictions gingivales avec les opiacés, les bains, et enfin, comme moyen radical, ouverture de la muqueuse gingivale par une incision longitudinale ou cruciale : la plupart des accidents cessent immédiatement par ce moyen. — Les *accidents de la seconde dentition*, c'est-à-dire de l'évolution dentaire de 7 à 12 ans, soient 28 dents, ne sont pas analogues à ceux de la première, et très souvent passent inaperçus. On observe cependant quelques phénomènes locaux : prurit gingival, stomatite locale, se généralisant parfois; des accidents sympathiques : otite ou otorrhée au moment de la sortie des molaires, adénite cervicale et sous-maxillaire. On a signalé aussi, à cet âge, des relations de la dentition avec la production de la chorée et d'autres affections spasmodiques. — Les *accidents de la troisième dentition* ou *dent de sagesse* sont fréquents et parfois graves. La dent de sagesse inférieure en est seule le point de départ, la supérieure ne rencontrant point dans la tubérosité du maxillaire supérieur d'obstacle à sa sortie. Ils sont de deux ordres. *Accidents inflammatoires :* soulèvement de la gencive, et, par suite, rencontre de celle-ci par la dent supérieure correspondante qui la triture. Le lambeau gingival se gonfle, s'enflamme, suppure à sa face profonde, se couvre de fongosités; l'inflammation, gagnant les régions voisines et le tissu cellulaire de la joue, donne lieu à un phlegmon simple (fluxion), puis à la rétraction des muscles élévateurs, d'où occlusion de la bouche. Le phlegmon, dont la terminaison est souvent la résolution, peut s'abcéder, l'ouverture s'effectue, soit dans la bouche, soit sur la peau de la région maxillaire ou cervicale supérieure, soit dans les ganglions eux-mêmes. L'abcès peut présenter des complications : décollements, fusées purulentes sous les aponévroses, carie ou nécrose du maxillaire, fistules multiples. Des complications générales peuvent survenir et entraîner la mort, ou nécessiter des opérations graves : résection d'une portion ou de la moitié du maxillaire inférieur, etc. *Accidents sympathiques :* ce sont en première ligne des névralgies parfois persistantes et rebelles, apparaissant souvent comme seul symptôme au début, et détournant l'attention de l'origine réelle du mal; elles occupent, soit les rameaux cutanés cervicaux et auriculaires de la cinquième paire, soit les branches profondes, soit tout un ensemble de réseaux anastomotiques, en constituant une névralgie hémicrânienne. Des phénomènes analogues se produisent sur l'oreille, où ils amènent des bourdonnements, la surdité; sur l'œil, où ils produisent des troubles de la vision, des spasmes musculaires de la paupière ou du globe, etc. Le diagnostic de ces accidents est souvent difficile et obscur. Toutefois, en tenant compte des conditions d'âge du sujet, même alors que l'examen de la bouche ne permet pas de constater la présence de la dent restée incluse, en étudiant la forme et la marche des symptômes, la détermination est possible. Le *traitement* consistera au début à exciser la gencive, découvrir la couronne, et cautériser les lambeaux restants; si les accidents sont plus sérieux, il faut pratiquer l'extraction de cette dent, presque toujours possible par l'emploi de la *langue de carpe*, et préférable à l'extraction de la deuxième molaire (E. Magitot).

DENTURE. s. f. [all. *Zahnreihe*, angl. *a set of teeth*, it. *dentatura*]. Ordre dans lequel les dents sont rangées une *belle denture*, etc.

DÉNUDATION. s. f. [*denudatio*, de *denudare*, mettre à nu; ψίλωσις, all. *Blosleguug*, angl. *denudation*, it. *denudazione*]. État d'une partie qui est dépouillée de ses enveloppes naturelles. = Action de mettre un tissu à nu dans un but thérapeutique : la *dénudation du derme* fait partie de la méthode *endermique*, la *dénudation des os* a été employée dans le traitement des *exostoses*.

DÉNUTRITION. s. f. [de *de*, indiquant privation, et *nutrition*]. Nom donné par de Blainville (1832) au phénomène qui répond à la formation et à la sortie de principes cristallisables. C'est à tort que quelques médecins modernes emploient encore le terme de *dénutrition* pour caractériser ce fait, connu depuis longtemps sous le nom de *désassimilation* : comme il n'y a pas de désassimilation sans assimilation simultanée (quel que soit le *minimum* auquel celle-ci puisse être réduite), sans quoi il y aurait absence complète de nutrition et mort, le mot *dénutrition* ne peut être synonyme de *désassimilation*. Il signifie tout au plus nutrition troublée, avec excès de la désassimilation sur l'assimilation.

DÉONTOLOGIE. s. f. [de τὸ δέον, le devoir, et λόγος, traité]. — *Déontologie médicale*. Partie de la médecine qui traite des devoirs (et, suivant quelques-uns, des droits) du médecin. V. HONORAIRES, NAISSANCE (*déclaration de*), RÉQUISITION, RESPONSABILITÉ et SERMENT.

DÉPART. s. m. [*separatio*, all. *Scheidung*, angl. *parting*, it. *spartimento*]. Opération par laquelle on sépare certains métaux, l'or et l'argent surtout, d'autres substances métalliques, par des moyens chimiques, tels que l'emploi de l'acide azotique ou de l'eau régale.

DÉPERDITION. s. f. — *Déperdition de substance*. Plaie avec destruction ou enlèvement des tissus lésés.

DÉPÉRISSEMENT. s. m. [φθίσις, τῆξις, all. *Schwinden*, angl. *decay*, *decaying*, it. *scadimento*]. État d'un individu qui perd graduellement ses forces, son embonpoint, etc., sans cause encore déterminée. *Dépérissement* a un sens physiologique général ; *amaigrissement*, un sens anatomique et restreint; *marasme* indique à la fois le dépérissement et l'amaigrissement causés par une longue maladie.

DÉPHLEGMATION. s. f. [de *de*, hors, et de φλέγμα, phlegme ; all. *Entwässerung*, angl. *dephlegmation*, it. *deflemmazione*]. Nouvelle distillation à laquelle on soumet une liqueur obtenue à l'aide du feu, en vue d'en séparer les parties les plus aqueuses, qui distillent les premières et qu'on appelait autrefois *phlegme*. La déphlegmation diffère de la *rectification*, en ce qu'elle a deux produits : 1° le liquide resté dans le vase distillatoire, *produit principal* ; 2° le liquide distillé (le *phlegme*), produit secondaire et peu actif. Elle diffère de la *concentration* par évaporation, qui s'opère sur des liquides non distillés, et n'a qu'un produit (le liquide non évaporé).

DÉPHLOGISTIQUÉ, ÉE. adj. [all. *dephlogistisirt*, angl. *dephlogisticated*, it. *deflogistico*]. Qui a perdu son *phlogistique*. — *Air déphlogistiqué* (Stahl). L'*oxygène*.

DÉPILATION. s. f. [*depilare*, épiler, de la particule privative *de*, et *pilus*, poil, ψίλωσις, μάδισις, all. *Abhaaren*, angl. *depilation*, it. *depilazione*]. Chute des poils.

DÉPILATOIRE. adj. et s. m. [*psilothrum*, ψίλωθρον, all. *Enthaarungsmittel*, angl. *depilatory*, it. *depilatorio*]. Qui détermine la chute des poils. Les dépilatoires sont, en général, des préparations caustiques dans lesquelles on a fait entrer de la chaux vive, du sulfhydrate de chaux, du sulfure d'arsenic, etc. On fait avec la chaux et l'orpiment une poudre qu'on délaye avec un peu d'eau pure et savonneuse, et qu'on applique sous forme de pâte : l'addition de pâte d'amandes douces rend le mélange moins corrosif. On l'étend sur la partie, et, quelques instants après, une lotion avec de l'eau chaude fait tomber toutes les villosités. Le *rusma* est un dépilatoire également efficace. Les topiques dépilatoires peuvent altérer le tissu de la peau, avoir une action vénéneuse ; s'ils n'attaquent que les poils et non leurs bulbes, ils ne les empêchent pas de croître de nouveau et sont inférieurs à l'*épilation*.

DÉPLACEMENT. s. m. — *Anomalies par déplacement ou par changement de position*. Premier ordre de la classe des *anomalies de disposition*. Tous les organes, surtout les viscères, sont sujets à des déplacements qui se classent ainsi : 1° changement de direction ; 2° changement partiel de position ; 3° changement total de position ; 4° transposition générale ou partielle (V. INVERSION *splanchnique*) ; 5° déplacements herniaires *primitifs*, par persistance des conditions embryonnaires ou fœtales (éventration), et *consécutifs* (exomphale consécutif, déplacement ou ectopie consécutive du cœur). = En pathologie, *déplacement*. V. LUXATION. — *Déplacement de la matrice*. V. DÉVIATION, HYSTÉROLOXIE et HYSTÉROPTOSE. = En thérapeutique, *déplacement de la cataracte*. V. CATARACTE, KÉRATONYXIS et SCLÉROTICONYXIS. = En pharmacie, *déplacement*. V. LIXIVIATION.

DÉPLÉTIF, IVE. adj. [de *deplere*, vider ; all. *entleerend*, angl. *depletory*, it. *depletivo*]. Se dit d'un moyen thérapeutique qui, comme la saignée, diminue la quantité, des liquides du corps.

DÉPLÉTION. s. f. [*depletio*]. Diminution de la quantité des liquides du corps vivant : *déplétion sanguine*.

DÉPOPULATION. s. f. Décroissance du nombre des individus qui habitent un pays. V. POPULATION.

DÉPÔT. s. m. [de *deponere*, déposer ; ἀπόστασις, all. *Ablagerung*, angl. *sediment*, it. *deposito*]. Communément, matière qui se précipite au fond d'un vase contenant une dissolution chimique ou un liquide sécrété : tel est le *dépôt* (*sedimentum*) que forment les urines par le repos et le refroidissement. V. SÉDIMENT. = En pathologie, *dépôt* (*abcessus*, all. *Abcess*) est souvent employé comme synonyme d'*abcès*. Cependant cette dénomination ne s'applique qu'aux amas de matières sorties de leurs voies naturelles, et infiltrées dans le tissu cellulaire ou épanchées dans une cavité, tels que les dépôts *sanguins*, *stercoraux*, *urinaires*, etc. V. ABCÈS. = *Dépôt d'ambulance*. V. AMBULANCE.

DÉPRAVATION. s. f. [*depravatio*, de *de*, indiquant aggravation, et *pravus*, mauvais : all. *Verderbniss*, angl. *depravation*, it. *depravazione*, *corruzione*]. Caractère insolite et bizarre d'une sensation, telle que le goût, l'appétit, l'odorat.

DÉPRESSEUR. adj. m. Qui déprime. — *Nerf dépresseur*. V. NERF *de Cyon*.

DÉPRESSIBLE. adj. Se dit du pouls qui s'affaisse au moindre contact du doigt explorateur, au lieu de réagir comme à l'état normal.

DÉPRESSIF, IVE. adj. Qui déprime. — *Forme* ou *phase dépressive de la folie*. Celle dans laquelle il y a *dépression intellectuelle*.

DÉPRESSION. s. f. [*depressio*, de *deprimere*, enfoncer ; all. et angl. *depression*, it. *depressione*, *abbassamento*]. Diminution naturelle ou accidentelle, soit d'une saillie d'un point du corps, soit de l'activité vitale dans une partie ou dans la totalité de l'économie. — *Dépression intellectuelle*. Période de la mélancolie et de la folie à double forme dans laquelle les malades sont pris de découragement, de tristesse, d'inertie. — *Dépression précordiale*. Enfoncement de la région précordiale, qui se substitue parfois à la légère saillie naturelle à cette région. — *Dépression des forces*. Diminution d'énergie musculaire survenant par suite de quelque lésion des centres nerveux ou dans les affections générales, telles que la fièvre typhoïde, le charbon, les fièvres éruptives au début, etc. — *Dépression de la tête*. V. DÉGRADATION.

DÉPRESSOIR. s. m. [de *deprimere*, abaisser, enfoncer ; all. *Depressorium*, it. *depressorio*]. V. MÉNINGOPHYLAX.

DÉPRIMÉ, ÉE. adj. [*depressus*]. Se dit, en botanique, d'un corps globuleux qui semble aplati par pression de haut en bas. = Se dit, en médecine, d'une tumeur dont le centre est aplati ou enfoncé.

DÉPURATIF, IVE. adj. [de *de*, et *purare*, purifier ; all.

lubtreinigend, angl. *depuratory, depurant,* it. *depurativo*]. Se dit d'une substance supposée capable de rendre aux humeurs leur pureté. — *Pilule dépurative.* V. Pilule.

DÉPURATIFS. s. m. pl. Médicaments qui passent pour enlever à la masse des humeurs les principes qui en altèrent la pureté, et qu'ils portent au dehors par les émonctoires naturels : ce sont des purgatifs, des diurétiques, des diaphorétiques, etc.

DÉPURATION. s. f. [all. *Reinigung,* angl. *depuration,* it. *depurazione*]. Action par laquelle on dégage un corps des matières qui en altèrent la pureté. = En physiologie, acte par lequel l'organisme se débarrasse de substances inutiles ou nuisibles à son entretien : telles sont la respiration et l'urination. = En pathologie, travail par lequel l'économie animale se purifie, soit à l'aide des maladies éruptives ou d'une évacuation spontanée, soit à l'aide de médicaments. = En pharmacie, séparation spontanée qui se fait dans un liquide trouble lorsqu'on le laisse en repos dans un vase cylindrique : les particules solides se rassemblent au fond du vase, et le liquide devient clair. La dépuration n'est le plus souvent qu'un préliminaire de la clarification.

DÉPURATOIRE. adj. et s. [all. *Reinigungsmittel,* angl. *depuratory,* it. et esp. *depuratorio*]. Qui rend pur, qui sert à dépurer. S'est dit de certaines maladies qu'on croyait servir à dépurer la masse des humeurs, la variole, etc. V. Fièvre *dépuratoire.* — *Excrétion dépuratoire.* V. Respiration et Urination.

DÉRADELPHE. s. m. [de δέρη, cou, et ἀδελφὸς, frère uni par le cou]. Genre de monstres doubles monocéphaliens, présentant les caractères suivants : troncs séparés au-dessous de l'ombilic, réunis au-dessus ; trois ou quatre membres thoraciques ; une seule tête sans partie surnuméraire à l'extérieur (Geoffroy Saint-Hilaire).

DÉRAISONNEMENT. s. m. La *folie.*

DÉRATÉ, ÉE. adj. et s. m. Animal à qui on a enlevé la rate. V. Splénotomie.

DÉRENCÉPHALE adj. et s. m. [de δέρη, cou, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Monstre à cerveau très petit, enveloppé par les vertèbres du cou (Geoffroy Saint-Hilaire).

DÉRIVATIF, IVE. adj. [*deflectens,* all. *ableitend,* angl. *derivative,* it. *derivativo*]. Se dit de tout ce qui opère une dérivation naturelle ou artificielle. — *Circulation dérivative.* V. Circulation. — *Saignée dérivative.* V. Dérivation et Saignée.

DÉRIVATIFS. s. m. pl. Moyens artificiels employés pour opérer une dérivation : saignée, sinapisme, vésicatoire, etc.

DÉRIVATION. s. f. [*derivatio,* de *derivare,* détourner ; παροχέτευσις, all. *Ableitung,* angl. *derivation,* it. *derivazione*]. Dans l'ancienne médecine, action de détourner artificiellement une humeur ne s'écoulant plus ou ne circulant plus par ses voies naturelles, sur quelque organe voisin ou éloigné, pour faire qu'elle s'y écoule ou s'y fixe, et pour éviter ainsi les accidents qu'elle pourrait causer. L'urine n'étant pas sécrétée, par exemple, on pensait obtenir sa dérivation par des évacuations alvines ; le sang ne circulant plus dans les amygdales enflammées, on croyait obtenir qu'il se détournât de cet organe et cessât d'y affluer quand on déterminait son écoulement par la muqueuse nasale, par la saignée de la jugulaire (*saignées dérivatives*), ou quand on amenait la congestion d'un organe voisin, comme la peau du cou, par un vésicatoire, etc. Pour beaucoup de médecins anciens et modernes, *dérivation* et *révulsion* ne font qu'un ; pour d'autres, la seconde médication est un cas particulier de la première, qui a un caractère plus général que l'autre. V. Révulsion.

DERMALGIE. s. f. V. Dermatalgie

DERMANYSSE. s. m. de [δέρμα, peau, et νύσσω, léser]. Genre d'acariens pourvus de trachées, voisin, mais distinct, des *gamases* et des *liothés,* qui vit sur les oiseaux, les chauves-souris, etc. Celui des poules peut passer sur l'homme, le cheval, etc., auxquels il cause des démangeaisons, mais sans vivre longtemps sur eux.

DERMAPHYTE. adj. et s. [de δέρμα, peau, et φυτὸν, plante]. Végétal parasite de la peau. V. Champignon.

DERMAPTÈRE. s. m. [de δέρμα, peau, et πτερὸν, aile]. Ordre d'insectes caractérisé par ses ailes pliées en travers, puis en long, comme un éventail ; élytres ayant la consistance du cuir, pliés horizontalement, courts, très petits, se rencontrant par un bord droit. Le genre *Forficule* est le principal genre de cet ordre.

DERMATALGIE. s. f. [*dermatalgia,* de δέρμα, peau, et ἄλγος, douleur ; all. *Hautnervenschmerz,* angl. *dermatalgy,* it. *dermatalgia*]. Douleur de forme névralgique, qui a son siège dans la peau d'une région quelconque, sur une étendue généralement limitée. Tantôt elle apparaît sans cause connue (*dermatalgie idiopathique*) ; tantôt elle accompagne les névralgies profondes de la chloro-anémie, de l'hystérie (*dermatalgie sympathique*), ou elle est d'origine rhumatismale (*dermatalgie rhumatismale*). Elle est permanente ou intermittente, et cède à l'application d'un vésicatoire ou des anesthésiques (Beau).

DERMATANEURIE. s. f. [de δέρμα, peau, α priv., et νεῦρον, nerf]. Paralysie de la peau.

DERMATHÉMIE, DERMOHÉMIE. s. f. [de δέρμα, peau, et αἷμα, sang]. Congestion passagère de la peau.

DERMATITE, DERMITE. s. f. [*dermatitis,* de δέρμα, peau, et la désinence *ite,* qui indique une phlegmasie]. Inflammation de la peau.

DERMATODECTE. s. m. [de δέρμα, peau, et δήκτης, qui mord]. Le *psoropte.*

DERMATODYNIE. s. f. [*dermatodynia,* de δέρμα, peau, et ὀδύνη, douleur]. Douleur à la peau.

DERMATOL. s. m. [*gallate de bismuth*]. Corps pulvérulent, jaune, inodore, inaltérable à l'air et à l'humidité obtenu en faisant agir l'acide gallique sur le nitrate de bismuth. Antiseptique et astringent : en poudre, sur les plaies ; en potion, à la dose de 2 gr., contre la diarrhée.

DERMATOLOGIE. s. f. [*dermatologia,* de δέρμα, peau, et λόγος, discours, all. *Dermologie,* angl. *dermatology,* it. *dermologia*]. Traité de la peau. — Partie de la médecine qui traite des maladies de la peau.

DERMATOLYSIE. s. f. [de δέρμα, peau, et λύειν, relâcher ; all. *Dermatolysia,* angl. *dermatolysy,* it. *dermatolisia*]. Affection caractérisée par une extension anormale, avec relâchement, de la peau, qui se plie en double et retombe, on l'observe surtout aux paupières, à la face, au cou, au ventre, aux parties génitales ; elle a été vue au cuir chevelu, au dos, etc. Le derme a pris une extension considérable. Il est épaissi. Le tissu lamineux est plus dense qu'à l'état normal ; le névrilème est épaissi considérablement jusque autour des filets nerveux sous-cutanés les plus fins, devenus, de la sorte, souvent épais d'un millimètre. Cette hypertrophie du névrilème est beaucoup plus marquée dans les gros filets sous-cutanés, où elle constitue des *névromes* sous forme de cordons renflés d'espace en espace, sans altération des tubes nerveux. Cette affection rare est habituellement congénitale et augmente avec l'âge.

DERMATOPATHIE. s. f. [*dermatopathia,* de δέρμα, peau, et πάθος, maladie]. Maladie de la peau en général.

DERMATORRHAGIE. s. f. [*dermatorrhagia,* de δέρμα, peau, et ῥήγνυμι, je romps]. Hémorragie par la peau, sueur de sang.

DERMATORRHÉE. s. f. [*dermatorrhœa,* de δέρμα peau, et ῥεῖν, couler]. Sueur plus ou moins abondante.

DERMATOSCLÉROSE. s. f. [*dermatosclerosis,* de δέρμα.

peau, et σκληρὸς, dur]. Induration du tissu cellulaire sous-cutané.

DERMATOSE. s. f. [*dermatosis*, de δέρμα, peau]. Maladie quelconque de la peau. Les dermatoses sont dites *dartreuses* (V. Dartre); *syphilitiques* (V. Syphilide); *inflammatoires* (V. Bulle, Eczema, Érythème, Papule, Psoriasis, Pustule, Sudamina, Vésicule); *atrophiques* (V. Chéloïde *spontanée*); *hypertrophiques* (V. Dermatolysie, Éléphantiasis, Esthiomène, Ichtyose, Lèpre, Lichen et Lupus); *parasitaires* (V. Favus, Gale et Pityriasis). Le traitement des dermatoses varie avec leur forme et leurs périodes. Le *traitement général* sera, au début, dans la période d'inflammation ou d'excitation, quelquefois une saignée, bains tièdes émollients, au son, à l'amidon; à l'intérieur, boissons tempérantes; régime adoucissant et, suivant les cas, analeptique; éviter les excitants (alcooliques, cafés, etc.), les mets salés, épicés, les poissons, les mollusques, etc. Pour le *traitement spécial :* à l'intérieur, dérivatifs sur l'intestin : grande utilité des purgatifs doux, répétés deux ou trois fois par semaine (sels cathartiques divers, apozème au séné, etc.), surtout dans les formes sécrétantes; quelquefois les diurétiques dans les mêmes conditions (Hardy); médication substitutive; tisanes amères, dépuratives, huile de foie de morue, sulfureux, iodures, arsenicaux (liqueur de Fowler ou de Pearson, pilules asiatiques). A l'extérieur, les topiques sont particulièrement les pommades sulfureuses, iodurées, au calomel, au goudron, surtout dans les formes squameuses; l'huile de cade. Dans les formes sèches, les sudorifiques, les bains de vapeur à température médiocrement élevée, les fumigations, l'hydrothérapie, conviennent. S'il y a un état inflammatoire, lotions adoucissantes; cataplasme de fécule, de mie de pain, pas de graine de lin, à cause des éruptions qu'elle peut occasionner; poudre d'amidon; faire tomber les croûtes. Lotions avec la liqueur de van Swieten; lotions d'eau de goudron. Bains de sublimé aux doses habituelles. Dans les formes atoniques, activer par des lotions avec : sulfure de potasse liquide, 10 à 12 gouttes dans un verre d'eau. Bains sulfureux à la dose de 15 à 20 grammes de foie de soufre liquide pour un bain d'enfant, avec ou sans addition de gélatine. Si l'affection est ancienne et le malade peu excitable. Loëche et les sources sulfureuses de Bagnères-de-Luchon, Barèges, Cauterets, Uriage, Allevard, Enghien, Schinznach, Aix en Savoie, Saint-Gervais, Viterbe, Aix-la-Chapelle, Bade (Autriche). Existe-t-il, au contraire, de l'irritation ou un état subaigu, on préfèrera Molitg, Saint-Sauveur, Escaldas, Néris, Ussat, Bigorre, Ems. Si la maladie est d'origine *syphilitique*, en première ligne, Loëche et les eaux sulfureuses, spécialement Bagnères-de-Luchon, Barèges, Cauterets, Aix-la-Chapelle, Aix en Savoie.

DERMATOTOMIE. s. f. [*dermatotomia*, de δέρμα, peau, et τομὴ, section]. Dissection de la peau.

DERME. s. m. [*derma*, *corium*, δέρμα, de δέρειν, écorcher; all. *Lederhaut*, angl. *skin*, it. *cute*; *système dermoïde*, *chorion*]. Couche profonde de l'appareil tégumentaire. Il présente l'aspect d'une membrane blanchâtre, souple, mais très résistante, formée de faisceaux de fibres du tissu cellulaire, de fibres élastiques et de vaisseaux. Sa face interne est unie aux parties voisines par une couche de tissu lamineux; sa face externe, recouverte par l'épiderme, est parsemée de *papilles*. C'est le derme de la peau de certains animaux qui, préparé par le tannage, constitue le *cuir*. V. Muqueuse, Papille et Peau.

DERMESTE. s. m. Sorte de mite qui attaque les cantharides placées dans des vases mal bouchés.

DERMIEN, IENNE. adj. Qui a rapport au derme : *portion dermienne de la peau*, etc.

DERMIQUE. adj. Qui se rapporte au derme, à la peau. — *Tissu dermique*. V. Peau. — *Tumeur dermique*. V. Chéloïde, Condylome, Nævus et Verrue.

DERMITE. s. f. V. Dermatite.

DERMOBRANCHE. adj. [de δέρμα, peau, et *branchies*]. Se dit des mollusques dont la peau s'étale en branchies.

DERMOCYME. s. m. Synonyme de *Endocymien*.

DERMOÏDE ou **DERMATOÏDE**. adj. [de δέρμα, derme, et εἶδος, ressemblance; all. *hautartig*, angl. *dermoid*, it. *cutaneo*]. Qui ressemble à la peau. Bichat a décrit le derme lui-même sous le nom de *système dermoïde*. — *Kyste dermoïde*. V. Kyste.

DERMOÏQUE. adj. Synonyme de *dermique*. — *Kyste dermoïque*. V. Kyste.

DERMOLOGIE. s. f. V. Dermatologie.

DERMOPHYTE. adj. et s. [de δέρμα, peau, et φυτὸν, plante]. Se dit des parasites végétaux de la peau.

DÉROBÉ, ÉE. adj. — *Pied dérobé*. V. Pied.

DÉROCHAGE. s. m. Décapage dans lequel on laisse tremper dans le liquide le métal à décaper.

DÉRODYME. s. m. [*derodymus*, de δέρη, nuque, et δίδυμος, double] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui n'a qu'un seul corps, une seule poitrine, et dont le sternum est opposé à deux colonnes vertébrales; les membres supérieurs et inférieurs sont au nombre de deux, quelquefois avec les rudiments d'un troisième.

DÉSACCOUPLEMENT. s. m. Cessation de l'accouplement, séparation des deux sexes qui s'étaient unis pour l'acte de la génération.

DÉSAGRÉGATION. s. f. Séparation des parties d'un corps par l'effet d'une force qui le réduit en poussière.

DÉSARTÉRIALISATION. s. f. Passage du sang de l'état artériel à l'état veineux dans le système capillaire général (Cl. Bernard).

DÉSARTICULATEUR, TRICE. adj. — *Couteau désarticulateur*. V. Couteau.

DÉSARTICULATION. s. f. Séparation des surfaces articulaires des os. ‖ *Amputation* dans l'article. V. Amputation. — *Désarticulation sous-astragalienne*. V. Sous-astragalien.

DÉSASSIMILATEUR, TRICE. adj. Qui produit un effet contraire à l'assimilation : *faculté désassimilatrice*.

DÉSASSIMILATION. s. f. Phénomène par lequel un composé, qui fait partie constituante de la substance de l'organisme, s'en sépare pour cesser de participer aux actes qu'elle accomplit, en formant des composés qui n'existaient pas auparavant. Comme l'assimilation, la désassimilation est un fait chimique, spécialisé par les conditions complexes qu'il exige, par le lieu *organisé* dans lequel il s'opère. Comme l'assimilation, la désassimilation n'appartient pas à un ordre unique d'actions moléculaires. 1° Le cas le plus général de formation de principes immédiats par désassimilation est celui des principes cristallisables différant de ceux d'origine minérale par leur complexité, leur peu de stabilité, et un certain cachet de leurs propriétés. Ils se forment par *dédoublement* aux dépens de tous les principes qui ont été assimilés, surtout des *substances organiques*. Tels sont : les lactates, l'acide carbonique, l'acide urique, les urates, les hippurates, l'oxalate de chaux, le phosphate ammoniaco-magnésien, l'urée, l'allantoïdine, la cystine, créatine, créatinine, le choléate de soude, le cholate de soude, l'hyocholinate de soude, la cholestérine, l'acide oléique, l'acide stéarique, l'acide margarique; des sels alcalins ayant pour acides ces derniers corps : l'oléine, la margarine, la stéarine, la phocénine, la butyrine, l'hircine, le sucre du foie, etc. *Désassimilation* des substances organiques vivantes et *formation* dans l'économie de principes immédiats cristallisables particuliers, dits d'*origine organique*, sont tout un;

d'où vient qu'on dit qu'*ils se forment par désassimilation.* 2° De même que, dans les plantes, des substances organiques, comme l'amidon, se désassimilent par transition à un état *isomérique*, à l'état de *glycose*, probablement ensuite à l'état d'acide lactique ou d'un corps analogue; chez les animaux, les fécules introduites dans le tube digestif passent d'abord à l'état de dextrine, puis, dans le foie, à l'état de glycose par *isomérie*. Une série de *dédoublements* peut conduire aux mêmes résultats définitifs que que s'il y avait eu *combustion*, comme à la formation d'acide carbonique (fermentation alcoolo-carbonique du sucre), d'eau, etc.; mais l'acte est loin d'être le même, de présenter la même intensité, de donner lieu aux mêmes phénomènes physiologiques. 3° Quelques principes analogues à ceux d'origine minérale, en très petit nombre, se forment, dans quelques cas morbides, par désassimilation dans l'économie, empruntant aussi aux principes assimilés tous leurs matériaux : comme l'*hydrogène sulfuré*, le *sulfhydrate d'ammoniaque*, etc. Ici la désassimilation est un fait chimique direct : alors les composés sont fixes, stables, analogues ou semblables, de ce côté, aux corps minéraux. 4° Quant aux principes d'origine minérale, leur désassimilation est une simple dissolution pour ceux qui s'étaient fixés à la substance du corps; quelques-uns même ne font que le traverser, au moins en partie, en restant à l'état de dissolution dans les sérums (chlorures).

DESAULT. [Chirurgien français, 1744-1795]. — *Pommade de Desault.* V. POMMADE. — *Porte-nœud de Desault.* V. PORTE-NŒUD. — *Serre-nœud de Desault.* V. SERRE-NŒUD.

DESCALORINÈSES. s. f. pl. Ordre de maladies qui dépendent d'une diminution de calorique (Baumes).

DESCEMET. [Médecin français, 1732-1810]. — *Membrane de Descemet.* V. CORNÉE.

DESCÉMÉTITE. s. f. Inflammation supposée de la membrane de Descemet, elle n'existe pas.

DESCENDANT, ANTE. adj. [*descendens*]. Se dit, en botanique, de la partie du végétal qui se dirige vers le centre de la terre : *caudex descendant.* = En anatomie, *circonvolution descendante.* V. CIRCONVOLUTION.

DESCENTE. s. f. — *Descente* ou *migration du testicule.* V. TESTICULE. = Vulgairement *descente*, une *hernie.* — *Descente de l'utérus.* V. HYSTÉROPTOSE.

DESCHAMPS (Jos Fr. L.). [Chirurgien français, 1740-1825]. — *Serre-nœud de Deschamps.* V. PRESSE-ARTÈRE.

DESCRIPTIF, IVE. adj. — *Anatomie descriptive.* V. ANATOMIE.

DESESSARTZ. [Chirurgien français, 1729-1811]. — *Sirop de Desessartz.* V. SIROP *d'ipécacuanha.*

DÉSHYDRATATION. s. f. [de la particule *des* indiquant séparation, et *hydrate*]. Nom donné en chimie : 1° à l'élimination, par la chaleur, le vide, etc., de l'eau retenue dans un sel ou autre composé par une affinité tres faible. Le corps déshydraté conserve presque toujours ses caractères essentiels; 2° à l'expulsion, dans les proportions où ils forment l'eau, de l'oxygène et de l'hydrogène des composés qui en renferment; expulsion par équivalents successifs, jusqu'à élimination complète des deux ou plus souvent de celui dont la quantité équivalente est la plus faible. Le composé nouveau a des caractères souvent très différents de ceux du corps hydraté.

DÉSHYDROGÉNATION. s. f. Soustraction de l'hydrogène qui entre dans la composition d'un composé.

DÉSHYDROGÉNÉ, ÉE. adj. Se dit d'un corps ou d'une substance qui a perdu tout ou partie de son hydrogène.

DÉSINENCE. s. f. [*desinentia*]. En botanique, manière dont un organe se termine : *désinence acuminée, aiguë,* etc.

DÉSINFECTANTS. s. m. pl. [all. *desinficirend*]. Substances propres à masquer, neutraliser ou détruire les matières organiques qui vicient l'air atmosphérique. Parmi les désinfectants, les uns agissent *chimiquement*, et cela : tantôt en se combinant aux corps odorants pour donner naissance à des composés inodores (les acides, en saturant l'ammoniaque; les alcalis, en saturant les acides carbonique, acétique, sulfhydrique; les solutions salines de fer, de zinc, de cuivre, de plomb, en formant avec l'hydrogène sulfuré ou le sulfhydrate d'ammoniaque des composés inodores et insolubles); tantôt par un phénomène d'oxydation, soit qu'ils fournissent directement l'oxygène qu'ils renferment aux matières organiques, de façon à les brûler (acides azotique, chromique, sulfureux, permanganates alcalins), soit qu'ils s'emparent de l'hydrogène de ces matières, de façon à décomposer celles-ci et à mettre en liberté de l'oxygène, qui agit comme dans le cas précédent (chlore, hypochlorites, brome, iode). Les autres n'agissent que *mécaniquement*, soit par absorption, lorsque leurs molécules condensent et retiennent interposées les molécules des corps putréfiés et des gaz odorants (corps poreux en général, charbon, poudres de quinquina, de cannelle, plâtre, suie, argile, etc.); soit par substitution, lorsque l'odeur infecte des matières putréfiées se trouve masquée par celle qui leur est propre (aromates, huiles essentielles, résines, goudrons, etc.). Il est des substances qui peuvent agir d'une manière mixte : ainsi la chaux, qui absorbe certains gaz acides, et de plus détruit la matière organique en enlevant l'eau que celle-ci renferme; les goudrons, qui, à leur propriété absorbante, joignent celle de substituer leur odeur, au moins en partie, aux corps avec lesquels on les met en contact. Quant aux essences et aux camphres, ils agissent en empêchant les dédoublements des substances organiques putrescibles et fermentescibles. — *Désinfectants antiseptiques.* Substances qui, malgré leur nom, ont une action bien différente des précédentes, puisqu'au lieu de détruire, comme elles, les résultats de la putréfaction, elles ont pour effet de prévenir celle-ci d'empêcher son développement. Pour les matières végétales, on peut indifféremment employer un grand nombre de substances (V. ANTISEPTIQUES) : il n'en est pas de même pour la conservation des matières animales, qui exige que la substance employée à titre d'antiseptique ne soit ni nuisible, ni toxique, ni inflammable; qu'elle empêche la décomposition organique d'une façon efficace et permanente, qu'elle détruise ou prévienne les mauvaises odeurs sans en dégager elle-même (Vallin). C'est ainsi que le sublimé corrosif et l'acide arsénieux sont trop toxiques; que les solutions métalliques, alcalines, acides, n'agissent qu'à condition d'être employées en quantité considérable. Aussi n'emploie-t-on, pour préserver les matières animales de la putréfaction, qu'un nombre assez restreint de substances, presque toutes volatiles, et actives à petites doses (Roussin), parmi lesquelles les plus efficaces sont les acides phénique, borique, salicylique, thymique, la benzine, la créosote, l'alcool, l'éther. Ainsi l'acide phénique ne détruit pas les odeurs répandues dans l'atmosphère, il en prévient le développement en empêchant les fermentations qui les causent : c'est un antiseptique; au contraire, le chlore, le permanganate de potasse, dénaturent les matières odorantes formées : ce sont des désinfectants.

DÉSINFECTION. s. f. [all. *Desinficiren*, angl. *desinfection*, it. *desinfezione*, esp. *desinfeccion*]. Action d'enlever à l'air, à un appartement, aux vêtements, aux divers tissus organiques, ou à un corps quelconque, les gaz fétides ou les miasmes méphitiques et dangereux dont ils peuvent être infectés. — Le meilleur mode de *désinfection des lieux inhabités* consiste dans l'emploi des *fumigations d'acide azotique*, dites de *Smith*, qui se font en décomposant de l'azotate de potasse par l'acide sulfurique; et mieux des *fumigations de chlore* (*fumigations guytoniennes*), qui ont été préconisées par Guyton de Morveau, et qui se font en décomposant, par l'acide sulfurique, du chlorure de sodium et du bioxyde de manganèse. — Dans les *lieux habités*, on place, de distance en distance, des assiettes contenant une dissolution concentrée de chlorure de chaux, et on laisse le dégagement s'opérer à l'air. On peut aussi faire des arrosements avec une dissolution plus étendue (1 litre de dissolution concentrée étendu de 12 litres d'eau); on désinfecte de même les *latrines*, les *plombs*, et l'on proportionne toujours la quantité de chlorure à l'intensité des miasmes, au degré d'infection. Avec un arrosement fait deux fois le jour avec l'acide phénique étendu de trois fois son poids d'eau dans une salle, on peut la désinfecter. La poudre phéniquée peut être répandue dans les salles, ou placée sous le lit des malades dans une assiette ou dans un bol, surtout dans les cas de fièvre typhoïde, etc. — On peut se servir aussi de poudre phéniquée (de préférence a base de silice) pour la *désinfection des plaies fétides;* il suffit pour cela d'en saupoudrer la charpie qui recouvre la blessure. Le phénol sodique (phénate de soude) peut être préféré toutes les fois qu'il s'agit de lessivage. L'acide phénique présente l'avantage de ne porter aucune atteinte aux organes, de s'évaporer lentement et d'une manière plus soutenue. — S'il s'agit de la *désinfection des vêtements* imprégnés d'une odeur désagréable, on les suspend dans un lieu étroit et fermé, où l'on place deux assiettes contenant environ 60 grammes de chlorure sec ; mais s'il s'agit de vêtements provenant d'individus atteints d'une maladie épidémique, il est nécessaire de les passer à plusieurs reprises à l'eau chlorurée. Une haute température peut aussi désinfecter des vêtements chargés de miasmes ou d'émanations putrides, et William Henry a proposé de désinfecter des couvertures, des chemises, etc., qui avaient été en contact avec des malades contagieux, en les exposant dans un appareil chauffé à 100° centigr. ou plus. L'essence de térébenthine et ses analogues ont une action antiputride, désinfectante et préservatrice des affections contagieuses et parasitiques qui est bien caractérisée. — Pour le transport des cadavres, après des expériences nombreuses avec l'acide phénique, le goudron, les sels de zinc, sur des corps entiers à divers degrés de putréfaction, le conseil d'hygiène a donné la préférence à l'acide phénique, sans exclusion pourtant des autres désinfectants. A la Morgue de Paris, Devergie a obtenu une désinfection complète en employant des irrigations continues d'eau additionnée d'acide phénique, dans la proportion de 1 litre pour 4000 litres d'eau (V. Embaumement).

DÉSIR. s. m. [*desiderium*, ὄρεξις, all. *Verlangen*, *Getuste*, angl. *desire*, it. *desiderio*, esp. *deseo*]. Mode de l'activité du cerveau qui pousse la volonté vers un objet quelconque. On a attribué à cette influence de l'imagination pendant la grossesse, aux *desirs des femmes grosses*, certaines anomalies telles que le bec-de-lièvre et surtout les taches mélaniennes et sanguines. Or, si une affection morale brusque ou violente, ou modérée, mais de longue durée exerce sur la circulation de l'utérus (comme sur celles de beaucoup d'autres viscères), et, par suite, sur le fœtus, une influence notable, il est contraire aux données de l'expérience qu'un objet *désiré* par la mère puisse venir se peindre en quelque sorte sur le corps de l'enfant. Ce sont des taches mélaniennes ou érectiles que des imaginations insuffisamment guidées par l'éducation cherchent à faire passer pour tel ou tel objet. Il n'y a là qu'un préjugé absurde, et quelquefois dangereux, en ce qu'il empêche souvent de donner à temps les soins nécessaires aux taches sanguines. V. Nevus.

DESMAN. s. m. [*rat musqué de Russie*, *Sorex* ou *Mygale moschatus*] Mammifère insectivore, à museau ou trompe mobile, cinq doigts palmés, queue longue, écailleuse, aplatie, vit le long des rivières Remarquable par une substance de consistance d'onguent, sécrétée par des glandes placées près de l'anus, sous la queue, à odeur de musc qui se communique à la chair des poissons qui mangent cet animal.

DESMARRES. [Ophtalmologiste français contemporain]. — *Pince de Desmarres*. V. Pince.

DESMECTASIE. s. f. [de δεσμὸς, ligament, et ἔκτασις, extension]. Distension ou extension des ligaments.

DESMEUX, EUSE. adj. [de δεσμὸς, ligament]. Synonyme proposé de *ligamenteux*.

DESMIOGNATHE. s. m. [de δέσμιος, lié ,et γνάθος, mâchoire]. Monstre double, parasitaire, polygnathe (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire), caractérisé par une tête surnuméraire et imparfaite, unie au sujet principal par des attaches musculaires et cutanées, non osseuses, sous le cou.

DESMITE. s. f. [de δεσμὸς, ligament]. Inflammation des ligaments.

DESMODYNIE. s. f. [*desmodynia*, de δεσμὸς, ligament, et ὀδύνη, douleur]. Douleur dans les ligaments.

DESMOGRAPHIE. s. f. [*desmographia*, de δεσμὸς, ligament, et γράφειν, décrire]. Description des ligaments.

DESMOLOGIE. s. f. [*desmologia*, de δεσμὸς, ligament, et λόγος, discours]. Traité sur les ligaments. — Ce mot pourrait également signifier *traité des bandages*.

DESMOPATHIE. s. f. [*desmopathia*, de δεσμὸς, ligament, et πάθος, maladie]. Maladie des ligaments.

DESMOPHLOGOSE. s. f. [*desmophlogosis*, de δεσμὸς, ligament, et φλόγωσις, phlogose]. Inflammation des ligaments.

DESMOPRION. s. m. [de δεσμὸς, lien, et πρίειν, scier]. Nom donné à la scie à chaînette.

DESMORRHEXIE. s. f. [*desmorrhexis*, de δεσμὸς, ligament, et ῥῆξις, rupture]. Rupture des ligaments.

DESMOTOMIE. s. f. [*desmotomia*, de δεσμὸς, ligament, et τομὴ, section]. Dissection des ligaments.

DESMURGIE. s. f. [de δεσμὸς, lien, et ἔργον, ouvrage]. L'application des bandages, des ligatures.

DÉSOBSTRUANT, ANTE adj. et s. m. [ἀναστοματικὸς, ἐκφρακτικὸς, all. *öffnend*, angl. *desobstruent*, it. *desostruente*, esp. *desobstruente*] Synonyme d'*apéritif*. Moyen propre à rétablir le cours des matières dans l'intestin obstrué ; du sang ou des produits de sécrétion dans les conduits qu'ils parcourent.

DÉSOBSTRUCTION. s. f. Action d'enlever les obstacles au cours des matières dans les conduits obstrués.

DÉSOPILATIF, IVE. adj. Synonyme de *désobstruant*.

DÉSOPILATION. s. f. [de *des*, et *oppilare*, boucher]. Guérison d'une obstruction. — Familièrement et au figuré, *désopiler la rate*, faire rire, réjouir.

DÉSORGANISATION. s. f. [all. *Desorganisation*, angl. *desorganization*, it. *desorganisazione*, esp. *desorganizacion*]. Altération profonde dans la texture d'un organe ou d'une portion d'organe, qui lui fait perdre la plupart ou la totalité de ses caractères, et qui ne lui permet plus de remplir ses usages. = Effet de cette altération

DÉSOXYDATION. s. f. V. Oxydation.

DÉSOXYDÉ, ÉE. adj. V. Oxyde.

DÉSOXYGÉNATION. s. f. V. Oxygénation.

DÉSOXYGÉNÉ, ÉE adj. V. Oxygène.

DÉSOXYGENÈSES. s. f. pl. Maladies dépendant d'une diminution de la quantité d'oxygène nécessaire à l'économie (Beaumes).

DESPOTAT. s. m. Anciennement soldat ou infirmier militaire chargé d'enlever les blesses du champ de bataille.

DESPUMATION. s. f. [*despumatio*, de *de*, particule privative, et *spuma*, écume ; all *Abschaumung* angl. *despu-*

mation, it. *despumazione*, esp. *despumacion*]. Opération par laquelle on ôte l'écume et les impuretés que l'action du feu a rassemblées à la surface d'un liquide en ébullition, tel que sirops, miels, gelées, etc.

DESQUAMATION. s. f. [de *desquamare*, ôter les écailles, de *squama*, écaille, et de la particule privative *de*, all. *Abschuppung*, angl. *desquamation*, it. *desquamazione*, esp. *escamadura*]. En pharmacie, opération par laquelle on enlève les *squames* qui recouvrent certaines racines bulbeuses. = En physiologie, chute et rénovation, continuelles et insensibles, des éléments superficiels de l'épiderme et des épithéliums (V. Mue). = En pathologie, exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles plus ou moins grandes, à la fin de certaines maladies éruptives, comme la rougeole, l'érysipèle, ou dans le cours de quelques affections chroniques de la peau, comme la dartre squameuse, la teigne, etc.

DESSABOTÉ, ÉE. adj. Se dit d'un cheval dont le sabot a été arraché par une cause violente, ou détaché complètement par l'effet d'une maladie.

DESSÉCHÉ, ÉE. adj. — *Pied desséché*. V. Pied.

DESSÈCHEMENT. s. m. Effet de la suppression de l'eau qui concourt à constituer la matière organisée : il peut s'accompagner de *racornissement*, dans le cartilage par exemple. — En hygiène, *dessèchement des marais*, *des sols humides*, *des rues*, opération propre à assainir des contrées, des villes, des habitations isolées : on l'obtient par le drainage, ou en creusant des voies pour l'écoulement des eaux, soit à la surface du sol, soit dans une couche perméable du sous-sol qu'on atteint à l'aide de forages comme celui des puits artésiens, etc.

DESSICCATIF, IVE. adj. Se dit de tout agent qui favorise la *dessiccation*.

DESSICCATIFS. s. m. pl. [*exsiccans*, ξηραντικὸς, all. *Austrocknend*, angl. *desiccative*, it. *disseccativo*]. Topiques propres à dessécher les plaies ou ulcères, agissant, soit en absorbant le pus (poudre de lycopode, charpie sèche); soit en déterminant l'astriction et modérant ou arrêtant la sécrétion du pus (charpie imprégnée d'une liqueur styptique, poudre de tan, etc.) : ces derniers sont des dessiccatifs astringents.

DESSICCATION. s. f. [*desiccatio*, *exsiccatio*, de *siccus*, sec; ξήρανσις, all. *Austrocknung*, angl. *desiccation*, it. *disseccazione*]. Évaporation ou consomption de l'humidité superflue qui se trouve dans un corps. — En pharmacie, *dessiccation* des substances *animales* et *végétales*, opération qui a pour but d'enlever aux substances végétales leur eau de végétation, et aux substances animales celle qui sert de véhicule aux humeurs et aux sécrétions, avant de les employer à titre de médicaments. On y parvient, soit en renouvelant sans cesse l'air qui les entoure, soit en chauffant beaucoup une certaine quantité d'air. Les substances végétales très succulentes doivent être desséchées promptement : on les étend par couches peu épaisses sur des châssis garnis de toile que l'on expose à l'action du soleil, ou dans une étuve dont la température, d'abord de 25° à 30°, est ensuite élevée à 40° ou 45°. La dessiccation des plantes moins humides s'opère à une température moins élevée. Les sommités fleuries et les fleurs séparées doivent être mises en petites bottes, qu'on fait sécher à l'ombre, et qu'on enveloppe ensuite de papier. Les semences se sèchent dans un lieu exposé à un libre courant d'air. Les fruits pulpeux (figue, prune, cynorrhodon) se sèchent à l'étuve, à une chaleur d'abord très douce, que l'on augmente peu à peu. Les racines se sèchent aussi à l'étuve : il suffit de suspendre par paquets celles qui sont ligneuses ou fibreuses; les tubéreuses doivent être coupées par tranches minces, dont on forme des chapelets.

DESSOLURE. s. f. Opération par laquelle on enlève, *complètement* ou *partiellement*, la sole de corne du pied du cheval ou du bœuf. Autrefois la dessolure complète était fréquente. La dessolure partielle est seule usitée aujourd'hui ; on la pratique dans les cas de piqûre du pied, de clou de rue compliqué, etc., excepté dans le cas où la sole est décollée dans toute son étendue, comme dans quelques brûlures par l'application trop prolongée du fer chaud, et dans le crapaud qui a envahi toute la partie inférieure du pied. En général, dans les opérations que l'on pratique à la face inférieure du sabot, il faut se borner à enlever, avec le boutoir ou la feuille de sauge, la corne qui est séparée des parties molles. Dans le cas de clou de rue, on n'enlève du tissu de la sole que la surface qui entoure le point par lequel le corps piquant a pénétré dans les parties molles. Le pansement se fait par des plumasseaux gradués maintenus par des éclisses.

DESSOUS. s. m. — *Le dessous*. V. Scrotum. — *Le dessous de langue*. Maniement qui, dans les espèces bovines, comprend les parties du *gros de langue* étendues entre le larynx en bas et les ganaches en haut.

DESTRUCTIVITÉ. s. f. L'instinct destructeur (Spurzheim et Broussais). V. Craniologie et Instinct.

DÉSUDATION. s. f. Éruption de petits boutons semblables à des grains de millet, qui est occasionnée, surtout chez les enfants, par le défaut de propreté.

DÉSULFURANT, ANTE. adj. Se dit, en chimie, d'un corps qui chasse le soufre de ses combinaisons.

DÉSUNI, IE. adj. Manquant d'union. — *Galop désuni*. Galop dans lequel la piste d'un pied antérieur étant la plus avancée, celle du pied postérieur du même côté reste en arrière de la piste du pied opposé. Le galop désuni ôte au cheval toute solidité. On dit aussi dans le même sens : *cheval désuni*.

DÉSYMPHYSER. v. a. [de la particule disjonctive *de*, et du mot *symphyse*]. Pratiquer la *symphyséotomie*.

DÉTENTE. s. f. Cessation d'un spasme, retour à l'état normal après une surexcitation nerveuse. = En physique, *décompression* brusque.

DÉTERGENT, ENTE. adj. V. Détersif.

DÉTERGER. v. a. [*detergere*, de *de*, et *tergere*, essuyer]. — *Déterger une plaie* : la nettoyer, la débarrasser du pus et du sang épanchés à sa surface ou dans sa profondeur.

DÉTERMINATION. s. f. [*determinatio*, de *de*, et *terminus*, limite ; all. *Bestimmung einer Sache*, angl. *determination*, it. *determinazione*]. En botanique, en zoologie, en anatomie, action de faire connaître avec précision les caractères propres à une *espèce* de plante, d'animal, ou d'élément anatomique, de tissu, d'organe, etc., caractères dont l'énoncé aphoristique constitue la *diagnose*. — *Détermination différentielle*. Exposé comparatif des différences existant entre les caractères de même ordre (forme, volume, couleur, réactions, structure) de deux ou de plusieurs *espèces*.

DÉTERMINISME. s. m. Cause prochaine ou déterminante d'un phénomène; définition exacte des conditions dans lesquelles celui-ci se manifeste. Il est possible d'y arriver, dans les sciences biologiques comme dans les sciences physico-chimiques, en ramenant les phénomènes à des conditions expérimentales définies et aussi simples que possible, la matière n'ayant pas plus de spontanéité dans les corps vivants que dans les corps bruts. Seul, il rend possible l'action du physiologiste dans les sciences expérimentales, dont il est le principe absolu ; d'autre part, c'est à le trouver que doit tendre la méthode expérimentale (Cl. Bernard).

DÉTERSIF, IVE ou **DÉTERGENT, ENTE.** adj [*detergens* de *detergere*, nettoyer; ῥυπτικὸς all. *reinigend*, angl. *detergent*, it. *detersivo*, esp. *detergente*]. Se dit d'un topique stimulant qui ravive les surfaces suppurantes blafardes favorise la séparation des matières qui les recouvrent, et y détermine une excitation circulatoire favorable à la cicatrisation. — *Gargarisme détersif*. V. GARGARISME.

DÉTERSIFS. s. m. pl. Topiques propres à nettoyer et aviver les plaies et les ulcères : tels sont le nitrate d'argent, l'onguent styrax, l'acide phénique, etc.

DÉTONANT, ANTE. adj. Se dit d'un corps capable de produire une *détonation*. — *Nitre détonant*. V. AZOTATE.

DÉTONATION. s. f. [*detonare*, de *de*, et *tonare*, tonner ; all. *Aufknallen*, angl. *detonation*, it. *detonazione*, esp. *detonacion*]. Bruit plus ou moins violent qui se fait entendre, soit dans le cours des combinaisons ou décompositions chimiques s'accomplissant avec rapidité, soit quand un corps change brusquement d'état ou de volume, sans changer de nature ; il est dû à l'ébranlement subit de l'air par le dégagement instantané d'un volume considérable de gaz. Tel est le bruit produit par l'explosion de la poudre à canon ; c'est à la rapidité avec laquelle les substances qui la constituent passent à l'état de gaz, en augmentant de volume, que sont dues l'explosion et la force avec laquelle la poudre chasse les projectiles.

DÉTREMPE. s. f. [*recuit*]. En métallurgie, opération qui consiste à chauffer de nouveau fortement l'acier trempé, et à le laisser refroidir lentement, jusqu'à ce qu'il soit revenu à son premier état.

DÉTRITION. s. f. Usure des dents par l'action de ronger, de mâcher ou de ruminer.

DÉTRITUS. s. m. [de *de*, et *terere*, broyer]. Mot latin francisé, par lequel on désigne le résidu ou les débris d'une substance ou d'un corps quelconque broyés accidentellement, ou pathologiquement désorganisés.

DÉTROIT. s. m. [*angustia*, all. *der obere, untere Beckenring*]. Rétrécissement que présente un organe ou qui sépare deux organes. — *Détroit du bassin*. V. BASSIN. — *Détroit de Haller*. Resserrement qui sépare le cœur de l'aorte de l'embryon.

DÉTRONCATION. s. f. [*detruncatio*, de la particule disjonctive *de*, et *truncus*, le tronc, all. et angl. *Detruncation*, it. *detroncazione*, esp. *destruncamiento*]. Séparation accidentelle de la tête d'avec le corps du fœtus encore contenu dans la matrice, par l'effet de tractions trop violentes. = Ordinairement, *détroncation* [*décapitation, décollation*], opération que l'on pratique sur un fœtus mort dont la sortie naturelle présenterait des difficultés insurmontables. L'opérateur s'assure de la position du fœtus à l'aide de sa main gauche introduite dans les organes génitaux ; et, tenant son doigt indicateur appliqué autour du cou, il dirige sur cette partie l'extrémité de longs ciseaux, un peu courbés sur le plat, à lames épaisses, et, toujours guidé par ce doigt, il parvient, à force de petites sections répétées, à séparer la tête du tronc ; de légères tractions sur le tronc suffisent alors pour l'extraire (P. Dubois). La sortie de la tête ne présente ordinairement aucune difficulté ; quand elle est volumineuse ou que le bassin est très rétréci, il faut parfois perforer le crâne, le vider, et en disjoindre les os par la compression. A cette méthode, dangereuse pour les parties maternelles et pour les doigts de l'opérateur, C. Braun a substitué l'usage d'un crochet spécial (V. CROCHET). D'après Pajot, on peut arriver au même but à l'aide d'un simple fil de fouet muni d'une balle de plomb trouée, dont le poids amène le lien jusqu'à la main de l'opérateur ; lorsque celui-ci tient les deux extrémités du fil, il les engage dans un spéculum en bois ordinaire, placé dans le vagin pour protéger les parties maternelles contre les mouvements de scie qui sont imprimés au fil jusqu'à section complète du cou du fœtus, laquelle arrive en quelques secondes.

DÉTUMESCENCE. s. f. [*detumescere*, de la particule *de*, et *tumor*, tumeur ; all. *Abschwellen*, it. *detumescenza*, esp. *detumescensia*]. Désenflure ; résolution d'une tumeur, d'un gonflement.

DEUTERGIE. s. f. [de δευτὸς, secondaire, et ἔργον, office]. Effet consécutif des médicaments.

DEUTÉRIE. s. f. [*deuteria*, δευτέρια, de δεύτερος, second ou deuxième]. Ensemble des accidents produits par la rétention de l'*arrière-faix* (Vogel).

DEUTÉROCATÉCHIQUE. adj. — *Acide deutérocatéchique* ($C^{16}H^{8}O^{8}$). Acide qui, uni au *tritocatéchique*, formerait la *catéchine*, d'après Strecker.

DEUTÉROLOGIE. s. f. [*deuterologia*, de δεύτερος, second, et λόγος, discours]. Traité sur la nature, les usages et les connexions de l'arrière-faix (Frederici).

DEUTÉROPATHIE. s. f. [*deuteropathia*, δευτεροπάθεια, de δεύτερος, second, et πάθος, affection ; all. *Folgekrankheit*, angl. *deuteropathy*, it. et esp. *deuteropatia*]. Affection secondaire, état morbide développé sous l'influence de l'existence actuelle d'une autre maladie antécédente.

DEUTÉROPATHIQUE. adj. Se dit d'une affection qui a le caractère de la deutéropathie.

DEUTÉROSCOPIE. s. f. [de δεύτερος, second, et σκοπεῖν, voir]. État dans lequel les patients croient voir des choses éloignées ou futures : on l'appelle *seconde vue* dans les montagnes d'Écosse et dans les îles voisines.

DEUTO. [dérivé du radical δευτὸς, second]. Synonyme de *bi*. V. PROTO. — Les noms de composés chimiques qui commencent par *deuto* doivent être cherchés aux mots CARBURE, CHLORURE, IODURE, NITRATE, OXYDE, etc.

DEUTOSCLÉREUX, EUSE. adj. V. SCLÉREUX.

DEUTOSCOLEX. s. m. V. SCOLEX.

DEVANT. s. m. [all. *Vorderleib*]. Partie antérieure du cheval vu de face. — *Cheval serré du devant*. Celui dont les membres antérieurs sont trop rapprochés ; *large du devant*, ou *trop ouvert*, disposition inverse.

DÉVELOPPEMENT. s. m. [*evolutio*, all. *Entwickelung*]. Propriété vitale ou élémentaire qui fait que *tout élément anatomique vivant, c'est-à-dire se nourrissant, grandit en tous sens, dans les trois dimensions* : le résultat est un *accroissement par intussusception*. Le développement suppose la nutrition, mais il en est distinct ; ce n'est pas une conséquence, c'est un fait contingent ; car on peut concevoir un corps existant indéfiniment sans se développer, se nourrissant par simple oscillation de ses matériaux, par échange égal entre les parties qui sortent et celles qui pénètrent. A cette propriété de se développer que possèdent toutes les parties du corps, tissus, organes, etc., se rattachent plusieurs modes secondaires qui la supposent toutes sans en être une suite nécessaire, et qui sont des cas particuliers du développement, se manifestant dans certaines conditions spéciales, plus ou moins restreintes : ce sont l'*arrêt de développement*, l'*atrophie*, la *déformation* et l'*hypertrophie*. Toutes les espèces d'éléments sont susceptibles de présenter ces propriétés secondaires ; mais elles ne se manifestent jamais sur tous les éléments d'une même espèce, quel que soit le corps organisé qu'on observe ; la plupart offrent le développement normal. — Presque tous les auteurs font, à tort, le mot *développement* synonyme de *génération, naissance* ou *production* ; cette faute, cause de confusions fâcheuses, doit être évitée avec soin. — Beaucoup d'anatomistes disent que le développement d'un organe varie d'une espèce à l'autre, au lieu de dire ses *dimensions* ; ces termes ne sont pas synonymes. — *Développement du pouls* [*amplitude du pouls*]. Sensation de largeur que présente sous le doigt l'artère dont on explore les battements, comparativement aux cas dans lesquels l'artère resserrée donne la sensation d'un cordon étroit.

DÉVIATION. s. f. [de *devius*, écarté, de *de*, hors, et *via*, voie : hors de la voie ; all. *Ablenkung*, *Abweichung*, angl.

deviation, it. *deviazione*, esp. *desviacion*]. Direction vicieuse que prennent certaines parties. — *Déviation de la colonne vertébrale, déviation de la taille.* V. Cyphose, Lordose et Scoliose. — *Déviations du sang, de la bile*, etc. Passage du sang ou de la bile dans des vaisseaux qui ne leur sont pas destinés. — *Déviations organiques.* D'après quelques auteurs, les monstruosités en général. || Plus particulièrement, déplacements ou transpositions d'organes, vices de direction des os. — *Déviation utérine.* Changement de direction que présente l'axe longitudinal de l'utérus par rapport aux parties qui l'entourent. Ainsi entendue, la déviation se distingue des autres changements de situation ou de direction de l'utérus (V. Flexion, Hystéroloxie, Hystérotopsie), et comprend exclusivement les divers degrés de l'inclinaison connue sous le nom de *version : déviation* et *version* de l'utérus sont donc synonymes. La déviation se distingue de la flexion, en particulier, par le siège de l'altération, qui, dans la première, porte sur les ligaments utérins, et, dans la seconde, sur le tissu même de la matrice. C'est en tenant compte du point vers lequel se dirige le *fond* de l'utérus qu'on distingue les déviations en *antéroversion*, *rétroversion* et *latéroversions* (droite ou gauche). — L'*antéversion* est la plus commune des déviations de l'utérus. Dans un tiers des cas, chez les jeunes filles, on trouve normalement une légère antéversion, qui est l'exagération de l'inclinaison naturelle chez le fœtus, et qui augmente par l'effet de la dysménorrhée, d'un excès de poids du fond de l'organe, d'un développement anormal de sa paroi antérieure, ou par la présence d'une tumeur fibreuse dans cette paroi. L'antéversion réellement pathologique résulte d'une périmétrite, ayant laissé après elle des adhérences, des cicatrices, des exsudats rétractiles, avec contracture et raccourcissement des ligaments utéro-sacrés (Courty) : l'utérus est alors immobilisé dans une position telle que son fond comprime et refoule la vessie contre la symphyse pubienne, tandis que son col se porte en arrière, s'élève dans la concavité du sacrum, et appuie sur la face antérieure du rectum. — La *rétroversion*, plus rare, mais plus grave que la précédente, est contraire à l'inclinaison normale et toujours pathologique. Elle résulte directement d'un allongement des ligaments de Douglas, qui peut être soudain, consécutif à un effort ou à un accident, surtout dans le cours de la grossesse ; plus souvent, l'allongement des ligaments et la rétroversion viennent lentement, à la suite d'accouchements, de fausses couches, de métrorrhagies : dans tous les cas, une fois produite, elle va sans cesse en augmentant. Le fond de l'utérus repose sur le sacrum ou même sur le plancher périnéal, et comprime le rectum, tandis que son col, porté en avant, se trouve sur le même plan que le fond ou plus haut que lui. — Enfin dans les *latéroversions*, assez communes, surtout à droite, à un faible degré, le fond incliné arrive à toucher par un de ses angles la paroi pelvienne, tandis que le col s'élève du côté opposé jusqu'à toucher la partie correspondante de l'excavation. — Les *symptomes* fonctionnels des déviations utérines n'ont rien de caractéristique, et beaucoup de femmes n'en éprouvent aucun malaise ; d'autres ressentent une douleur sourde ou des tiraillements dans le ventre, dans les reins, aux aines, au périnée ; ces phénomènes, exaspérés par la marche, la fatigue, etc., s'apaisent, dans l'antéversion, par le décubitus dorsal, qui les augmente, au contraire, dans la rétroversion. Quant à la rétention ou à l'incontinence d'urine, on n'aurait pas, d'après Courty, le droit de les rattacher exclusivement à l'antéversion, plus que la constipation à la rétroversion. En somme, les renseignements certains au point de vue de l'existence et de la nature d'une déviation de l'utérus ne s'obtiennent que par l'exploration directe, effectuée à l'aide de la palpation combinée au toucher vaginal et rectal, et par l'emploi du cathétérisme utérin et vésical : le spéculum fournit des indications moins certaines. — Le *traitement* des déviations doit d'abord s'adresser à leur cause prochaine efficiente ; celle-ci peut être une congestion ou une hypertrophie du tissu même de l'utérus, réclamant l'emploi des fondants, des résolutifs ; plus souvent, elle consiste dans une rétraction (antéversion) ou un allongement (rétroversion) des ligaments, contre lesquels l'usage des reconstituants, des ferrugineux, de la strychnine, de l'hydrothérapie, de l'électricité, et surtout l'immobilité prolongée dans le décubitus horizontal, peuvent être efficaces. Souvent on est obligé de pratiquer la réduction de l'organe dévié, en combinant la palpation et la pression hypogastriques à l'introduction d'un ou plusieurs doigts dans le vagin ou dans le rectum : le cathétérisme est indiqué si l'utérus est vide. En cas de grossesse, l'utérus, remis en place spontanément ou artificiellement, conserve sa position normale par suite de son élévation progressive dans l'abdomen et du développement du fœtus, qui l'empêchent de rentrer dans l'excavation pelvienne : la contention, beaucoup plus difficile dans les autres cas, peut pourtant s'obtenir par l'emploi des pessaires et des ceintures hypogastriques ; celles-ci agissent moins en redressant l'utérus, qu'en soutenant les viscères abdominaux et empêchant le retour des douleurs qui résultent de leur pression sur la matrice. = *Déviation du plan de polarisation de la lumière.* V. Polarimètre et Polarisation.

DÉVOIEMENT. s. m. V. Diarrhée.

DEXTRINE. s. f. [*dextrinum*, all. *Dextrin, Stärkegummi*, angl. *dextrine*, it. *destrina*] ($C^{12}H^{10}O^{10}$). Substance isomère de l'amidon, produite en faisant agir sur lui la chaleur sèche (160 degrés) ou humide (150), les acides sulfurique et azotique dilués, ou la diastase. La dextrine dévie fortement à droite le plan de polarisation de la lumière (de là son nom, de *dextra*, main droite) : ce fait, ainsi que sa transformation en acide oxalique, sans production d'acide mucique, par l'action de l'acide azotique, la distinguent de la gomme arabique, dont elle a l'apparence. Elle est incolore, pulvérulente, soluble dans l'eau, et se dessèche en une sorte de vernis ; sa solution, qui a l'aspect d'une gomme, est précipitée par l'alcool en flocons blancs. L'iode ne la colore pas en bleu, comme l'amidon, mais en rouge vineux. L'acide sulfurique étendu et la *diastase* la changent presque entièrement en glycose. On fait un *sirop de dextrine*, pour remplacer les sirops de gomme, de sucre, etc., dans la préparation de la bière, et on le mêle par fraude aux sirops simples ou composés : cette addition n'a aucun danger, mais les mélanges sont moins sucrés que ceux qu'on prépare avec d'autre sucre, et se conservent difficilement. A l'extérieur, la dextrine est employée pour consolider les appareils contentifs des fractures : pour cela on dissout 100 parties de dextrine dans 50 parties d'eau-de-vie camphrée et 40 parties d'eau ; le mélange sirupeux qui en résulte sert à imbiber les bandes de l'appareil, qui prend par la dessiccation une grande consistance. V. Bandage *inamovible*.

DEXTRINÉ, ÉE. adj. Qui contient de la dextrine, qui est fait à l'aide de la dextrine. V. Bandage *inamovible*.

DEXTROGYRE. adj. [de *dexter*, droit, et *gyro*, je tourne]. Se dit d'une substance qui dévie à droite le plan de polarisation. V. Polarimètre.

DEXTRORSUM. [de *dexter*, droit, et *versus*, tourné]. En botanique, *tige volubile dextrorsum*, celle qui s'enroule en spirale de gauche à droite. V. Sinistrorsum.

DEXTROSE. s. f. [de *dexter*, droit]. Nom donné à la glycose, par opposition à lévulose.

DIABÈTE ou **DIABÉTÈS**. s. m. [*diabetes*. διαβήτης, de διαβαίνειν, passer à travers ; all. *Zuckerharnruhr*, angl. *diabetes*, it. *diabete*, esp. *diabètes; diabète sucré*, *phtisurie sucrée*]. Maladie caractérisée par une excrétion très abondante d'urine contenant toujours de la glycose, accompagnée d'une augmentation notable de l'appétit, d'une soif inextinguible et d'un amaigrissement progressif. Les altérations qualitatives et quantitatives de l'urine sont les symptômes fondamentaux de la maladie. Ce liquide est pâle, presque incolore ; il présente une réaction acide, une densité plus considérable qu'à l'état normal, un goût sucré, et surtout il renferme un sucre analogue à la glycose (*glycosurie* ou *mèliturie*), dont la quantité, nulle ou impondérable dans l'état physiologique, devient facilement appréciable (V. Sucre *de foie*) dans le diabète, tout en variant d'un individu à l'autre, et, chez le même sujet, suivant le régime alimentaire et la période de la maladie : cette quantité est de 2 ou 300 grammes par jour en moyenne ; c'est pendant la période digestive, surtout de 3 à 6 heures après le repas, que la proportion en est le plus forte. Le chiffre de l'urée est souvent augmenté dans l'urine, qui renferme fréquemment aussi de l'albumine. La quantité de l'urine excrétée en 24 heures est constamment augmentée (*polyurie*) et atteint le chiffre de 3 à 8 ou 12 litres ; constamment aussi il existe une soif intense (*polydipsie*), qui est dans un rapport presque toujours exact avec la polyurie, puisque les liquides ingérés sont destinés à suppléer aux pertes que celle-ci fait subir à l'économie. C'est aussi pour remédier aux pertes, non plus liquides, mais sucrées et azotées, de l'organisme, que l'appétit des diabétiques est considérablement augmenté . cette *polyphagie* peut cependant manquer, ou du moins être peu marquée ; il y a parfois des alternatives de faim dévorante et de dégoût pour les aliments, ou une dépravation du goût, une appétence spéciale pour les féculents et pour le sucre (Bouchardat). Les fonctions digestives sont ordinairement intactes au début de la maladie ; plus tard, les digestions deviennent pénibles, des vomissements apparaissent, la diarrhée survient, la faiblesse est extrême, le pouls est très faible et très fréquent ; l'émaciation arrive à un degré extraordinaire. Cet amaigrissement constitue l'*autophagie*. A côté de ces symptômes fondamentaux, il en est d'autres, moins constants, dont on peut rattacher l'apparition à l'existence des premiers. Ainsi la miction fréquente d'une urine sucrée détermine de l'irritation et de la rougeur du prépuce et du méat urinaire, et souvent un prurit, des éruptions de diverse nature, de l'herpès de ces mêmes parties. Les pertes de liquide engendrent une constipation habituelle, un état de sécheresse et de rugosité de la peau et des muqueuses buccale et linguale. De plus, le sucre du diabète ne se trouve pas seulement dans l'urine, mais encore dans la sueur, dans la salive, dans le sang : or sa présence dans la salive rend ce liquide écumeux, de saveur fade et doucereuse, de réaction acide (sauf après les repas, où elle est neutre ou alcaline) ; cette acidité altère les dents, qui se déchaussent et se carient, les gencives, qui deviennent molles et saignantes, l'haleine, qui, d'abord fade, prend une fétidité particulière. A la présence du sucre dans le sang (*glycémie*) on attribue : l'impuissance chez l'homme, l'aménorrhée et la stérilité chez la femme ; les phlegmasies cutanées, telles qu'éruptions diverses de la peau, ulcères, furoncles, anthrax, phlegmons, érysipèle ; les phlegmasies viscérales, surtout les bronchites et pneumonies, puis gastrites, cystites, métrites : toutes ces inflammations ont une tendance à la mortification des parties qu'elles atteignent (*gangrène diabétique*) et la gangrène peut même survenir aux membres inférieurs, indépendamment de toute lésion externe, probablement par ralentissement de la circulation. Enfin il est des symptômes qui paraissent dépendre de la consomption progressive : la phtisie pulmonaire et les troubles de la vue (cataracte, amaurose, amblyopie) apparaissent très souvent dans le cours du diabète ; on trouve parfois la dureté de l'ouïe, qui peut aller jusqu'à la surdité, une diminution ou une exagération de la sensibilité cutanée, des névralgies, un abaissement de la température. Le début de la maladie est ordinairement insidieux, révélé seulement par de la sécheresse de la bouche, une soif vive, une fréquence assez exagérée de la miction pour interrompre souvent le sommeil, du prurit génital, un état poisseux du linge par suite de la présence du sucre dans l'urine : cette altération de l'urine doit être directement cherchée dès que les phénomènes précédents, ou, plus rarement, la dyspepsie et les troubles de la vue, peuvent la faire soupçonner. Le développement de la maladie est graduel ; sa marche est lente, mais ordinairement continue : cependant les maladies aiguës intercurrentes suspendent parfois son cours. La terminaison habituelle, mais non constante, est la mort, qui survient par l'effet du marasme et de la consomption. — Il n'existe aucun caractère anatomo-pathologique propre au diabète ; les lésions des organes sont plutôt le résultat des symptômes que de la nature de la maladie. Les reins sont le plus souvent hypertrophiés, plus rarement atrophiés : généralement ils offrent une coloration pâle, leur tissu est flasque et ramolli. On observe fréquemment des lésions du système nerveux, congestion, sclérose, ramollissement, foyers apoplectiques : mais la diversité de leur nature et de leur siège leur enlève tout caractère pathognomonique ; cependant c'est au niveau du quatrième ventricule que les lésions sont le plus fréquentes, dans le point dont la piqûre expérimentale détermine la glycosurie. Les altérations du foie sont également trop variables pour qu'on puisse attribuer à l'une d'elles l'apparition du diabète. Quant à sa pathogénie, elle a donné lieu à plusieurs interprétations qui n'ont pas définitivement dissipé l'obscurité qui l'entoure. D'après Liebig, l'économie contient normalement du sucre, ingéré en nature ou formé aux dépens des matières amylacées, et ce sucre se détruit dans le poumon en donnant de l'eau et de l'acide carbonique : si cette destruction n'est pas complète, une partie du sucre reste dans le sang et passe dans l'urine. D'après Bouchardat, le diabète résulte d'une accumulation de sucre dans le sang par transformation trop rapide ou trop abondante des féculents dans l'intestin. Cl. Bernard a renversé ces deux théories en montrant, d'une part, que la plus grande partie, peut-être la totalité, du sucre de l'économie, au lieu d'être directement brûlée dans le poumon, forme la matière *glycogène ;* d'autre part, que celle-ci ne se forme pas seulement aux dépens des matières amylacées, mais aussi des matières albuminoïdes, et que le diabète existe pendant une alimentation exclusivement azotée : d'après Cl. Bernard, le foie donne physiologiquement naissance, aux dépens de la matière glycogène, à du sucre qui se détruit immédiatement dans le sang, et qui n'apparaît dans ce liquide et dans l'urine que lorsqu'il devient trop abondant par suite d'une suractivité de la fonction glycogénique : le diabète serait une maladie nerveuse, due à un excès d'action du nerf désassimilateur du foie, entraînant la désassimilation prématurée d'une substance qui devait servir d'une autre manière à la nutrition. Tous les physiologistes admettent la présence de matière glycogène dans le foie ; mais il est certain que cet organe n'a pas le privilège exclusif de cette fixation, et que beaucoup de tissus possèdent la même propriété (tissus à *zoamyline*, Rouget), d'où la présomption que la théorie *hépatique* de Cl. Bernard au sujet du diabète est trop exclusive. De plus, cette théorie est ébranlée par l'assertion de Pavy et de Schiff, que la formation du sucre dans le foie n'est pas un fait physiologique, mais pathologique ou cadavérique, déterminé soit par la présence normale dans le sang d'un ferment, dont l'action, suspendue pendant la vie et dans l'état de santé par l'influence du système nerveux, se fait sentir après la mort ou d'une façon morbide (Pavy), soit par le ralentissement de la circulation, qui, sur le cadavre ou sur un individu malade, amène la production de ce ferment, absent à l'état normal (Schiff). — Quoi qu'il en soit, le diabète s'observe dans tous les pays, sur les gens prenant peu d'exercice, obèses, grands mangeurs et buveurs, goutteux, ayant atteint 40 à 50 ans; pourtant on en connaît des cas sur des enfants de 9 ans et plus. Il existe aussi des exemples de *diabète traumatique*, observés à la suite de chutes ou contusions violentes de la région occipitale du crâne, ayant occasionné une lésion de la moelle allongée. Quant aux phénomènes décrits sous le nom de *diabète artificiel* et consécutifs à la piqûre d'un point du plancher du quatrième ventricule (Cl. Bernard), ils sont essentiellement constitués par la *glycosurie :* or celle-ci est le symptôme capital du diabète, mais ne constitue pas à elle seule cette maladie, dans laquelle il y a du sucre aussi bien dans presque toutes les humeurs que dans l'urine : le pissement de sucre peut exister dans la goutte, l'asthme, la pleurésie, la bronchite, les tubercules pulmonaires (Reynoso, Johnson), sans qu'autour de lui se groupent nécessairement tous les symptômes de l'affection nommée diabète : c'est à ces cas qu'on a donné, à tort, le nom de *diabete intermittent* ou *périodique*, par opposition au *diabete continu ;* ce dernier seul mérite le nom de diabète, le premier est de la glycosurie. — Le diabète n'est pas une maladie nécessairement mortelle, quoique les cas de guérison complète soient assez rares. à l'aide d'une bonne hygiène, beaucoup de personnes continuent à remplir toutes les fonctions organiques, malgré la présence ou le retour fréquent de petites quantités de sucre dans l'urine. Au début, les aliments féculents et sucrés doivent être absolument proscrits : le pain de gluten ou de son, les viandes rôties, les œufs, le bouillon, les végétaux herbacés, constituent exclusivement le régime alimentaire, avec 1 à 2 bouteilles de vin de Bourgogne, et autant d'eau de Vichy dans les 24 heures, à l'exclusion des vins blancs et des liquides gazeux. Lorsqu'on a obtenu la cessation de la glycosurie ou au moins sa diminution graduelle jusqu'à un chiffre stationnaire, commence la période que Bouchardat appelle d'*entrainement*, et pendant laquelle on tente de faire prendre quelques féculents, en même temps qu'on exige un exercice corporel proportionné aux forces du malade, gymnastique, marche, etc. : on arrive ainsi à une alimentation mixte, à condition de surveiller attentivement l'excrétion du sucre. Les alcalins sont toujours utiles : eau de Vichy, station à Vichy, à Ems, à Carlsbad, ou simplement solution de 4 à 8 grammes de bicarbonate de soude par jour. L'opium diminue la polyurie, et, par conséquent, la polydipsie. Enfin il faut faciliter les digestions et soutenir les forces par l'usage des amers, des ferrugineux, des toniques, de la strychnine, de l'acide arsénieux, du carbonate d'ammoniaque (1 gramme pour 150 grammes de potion gommeuse, Bouchardat). — *Diabète insipide* ou *non sucré*. V. POLYURIE. — *Diabete lacté*. V. CHYLURIE.

DIABÉTIQUE. adj. et s. m. [*diabeticus*]. Qui tient du diabète, qui en est affecté.

DIABÈTOMÈTRE. s. m. [de *diabete*, et μέτρον, mesure]. *Polarimetre* modifié de façon à permettre non seulement de déceler la présence du sucre dans les urines, mais aussi d'en déterminer les proportions (Robiquet).

DIABLE (BRUIT DE). [all. *Brummkreiselton*, *Heulen*, angl. *the venous hum*]. Bruit particulier, analogue à celui que produit le jouet connu sous cette dénomination, dont l'aorte, les grosses artères du cou, particulièrement les carotides, et aussi les grosses veines, sont le siège dans certains cas; il est continu, mais avec renforcements; son maximum de développement est au-dessus de la partie interne de la clavicule. Il indique une diminution de densité dans le sang et est un signe ordinaire de l'anémie, de la chlorose, de l'hydrémie.

DIABLOTIN. s. m. [all. *Schokolatekügelchen*, angl. *chocolate-drop*, it. *pasticche di cioccolata*]. Pastille réputée aphrodisiaque. Les *diablotins* d'*Italie* avaient pour principal ingrédient la poudre de cantharides.

DIABOTANUM. s. m. [de διὰ, avec, et βοτάνη, herbe]. Médicament fait d'herbes. || Emplâtre très composé, dans lequel entraient un grand nombre de substances végétales, et qu'on employait comme résolutif, maturatif et fondant.

DIABROSE. s. f. [*diabrosis*, διάβρωσις, de διὰ, à travers, et βρῶσις, l'action de manger; it. *diabrosi*]. Synonyme d'*érosion*.

DIABROTIQUE. adj. et s. m. [*diabroticus*, διαβρωτικὸς]. Substance intermédiaire entre les escarrotiques et les caustiques, qui, appliquée sur une partie, en produit l'érosion.

DIACANTHE. adj. [*diacanthus*, de δὶς, deux fois, et ἄκανθα, épine ; all. *zweidornig*]. Se dit d'une plante qui porte deux épines au-dessous de chaque feuille.

DIACARTHAMI. s. m. [de διὰ, avec, et du latin *carthamus*, carthame]. — *Tablette diacarthami*. Tablette purgative aujourd'hui inusitée, qui contenait des semences de carthame, des hermodactes, du diagrède, la racine de turbith, le gingembre.

DIACARYON. s. m. [de διὰ, avec, et κάρυον, noix]. Extrait préparé avec des noix vertes et du miel (Gallien).

DIACATHOLICON. s. m. [de διὰ, avec, et καθολικὸς, universel]. Purgatif universel, ancien électuaire qui se préparait avec la pulpe de casse et de tamarin, le séné, la rhubarbe, la réglisse et le fenouil doux.

DIACAUSIE. s. f. [*diacausis*, de la proposition disjonctive δια, et καῦσις, action de brûler]. Chaleur excessive, échauffement.

DIACAUSTIQUE. adj. [*diacausticus*, de διὰ, à travers, et καῦσις, ustion]. Se dit d'un corps caustique *par réfraction :* telles sont les lentilles au moyen desquelles on rassemble les rayons solaires pour opérer la cautérisation.

DIACÉTAMIDE. s. f. ($C^8H^7AzO^4$). Corps cristallisé en longues aiguilles, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qui prend naissance par l'action de l'acide chlorhydrique sur l'acétamide. Les acides bouillants la dédoublent en acétamide et ammoniaque (Strecker).

DIACÉTINE. s. f. ($C^{14}H^{12}O^{10}$). Liquide incolore, neutre, odorant, de saveur piquante, miscible à l'éther, volatil; se fige presque à — 40°; se mêle à un volume d'eau, mais fait émulsion avec une plus forte quantité ; se forme quand on chauffe au delà de 200° la glycérine avec l'acide acétique cristallisable.

DIACÉTYLÈNE. s. m. (C^8H^4). Carbure d'hydrogène liquide, très volatil, d'odeur d'ail pénétrante, qui se forme, avec de la benzine, par condensation de l'acétylène sous l'influence de la chaleur (Berthelot).

DIACHAINE ou **DIAKÈNE.** s. m. [*diakenium*]. Fruit composé de deux akènes soudés. Ex. : les ombellifères.

DIACHALASIE. s. f. [*diachalasis*, de la préposition disjonctive, διὰ, et χάλασις, relâchement, écartement]. Solution de continuité dans les sutures du crâne, ou séparation des os qui le forment.

DIACHALCITÉOS. s. m. [de διὰ, avec, et χαλκῖτις, *chal-*

citis, ancien nom du colcothar]. Emplâtre qui diffère du diapalme en ce qu'il contient du colcothar au lieu de sulfate de zinc.

DIACHYLON ou **DIACHYLUM**. s. m. [de διὰ, avec, et χυλὸς, suc; composé de sucs; all. *Diachylonpflaster*. angl. *diachylon*, it. *diaquilonne*, esp. *diaquilon*]. Nom donné à deux sortes d'emplâtres, que l'on préparait autrefois avec des sucs de plantes : le *diachylon simple*, fait avec décoction de racine de glaïeul et huile de mucilage, āā 1 kilogr., et litharge préparée, 500 grammes : il est remplacé par l'*emplâtre simple* (V. EMPLATRE); le *diachylon composé*, ou *diachylon gommé*, fait avec : emplâtre simple, 1^k,500 ; poix blanche, cire jaune et térébenthine, āā 96 grammes, qu'on fait liquéfier à un feu doux; on ajoute ensuite : gomme ammoniaque, bdellium, sagapénum et galbanum, āā 32 grammes, préalablement dissous dans l'alcool à 56° centésim., et évaporés en extrait mou. Ces deux emplâtres, regardés comme résolutifs et fondants, servent surtout comme agglutinatifs.

DIACLASE. s. f. [de διὰ, à travers, et κλάσις, rupture]. Méthode d'amputation des membres (Maisonneuve), dans laquelle on ne fait usage ni du couteau pour diviser les chairs, ni de la scie pour couper les os, ni des ligatures permanentes pour arrêter le sang. La division de l'os constitue le premier temps de l'opération et précède la division des parties molles. Effrayante par l'appareil qu'elle exige, contraire aux principes chirurgicaux fondés sur la nature des tissus, tant osseux et fibreux que nerveux, dangereuse par l'anesthésie qu'entraîne la longueur de l'écrasement, cette opération a été justement repoussée.

DIACLASTIE. s. f. Synonyme de *diaclase*.

DIACLASTIQUE. adj. Qui concerne la diaclastie.

DIACODE. adj. — *Sirop diacode*. V. SIROP.

DIACOLOCYNTHIDOS. s. m. [de διὰ, avec, et κολοκυνθὶς, coloquinte]. Électuaire drastique dont la *coloquinte* fait la base.

DIACONIQUE. adj. — *Acide diaconique* ($C^{18}H^{10}O^{12}$). Corps cristallin, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, fondant vers 200°, qui se produit quand on chauffe l'acide citrique avec de l'acide chlorhydrique.

DIACOPE. s. f. [*diacope*, διακοπὴ, de διὰ, préposition disjonctive, et κόπτειν, couper]. Incision faite au crâne par un instrument tranchant sans emporter la pièce.

DIACOPRÉGIE. s. f. [*diacoprægia*, de διὰ, avec, κόπρος, excrément, et αἴξ, chèvre]. Médicament composé de fiente de chèvre, employé autrefois dans les maladies des glandes, surtout de la rate, du foie, des parotides.

DIACOUSTIQUE. s. f. [de διὰ, à travers, et ἀκούειν, entendre ; all. *Diakustik*, angl. *diacoustics*, it. *diacustica*]. Branche de la physique qui s'occupe des propriétés du son réfracté par des milieux de densité différente.

DIACRÂNIEN, IENNE. adj. [de διὰ, auprès, et κρανίον, crâne]. — *Mâchoire diacrânienne*. La *mâchoire inférieure*, unie au crâne par une articulation lâche et mobile.

DIACRISE. s. f. [*diacrisis*, de διὰ, préposition qui indique différence, et κρίσις, crise]. Crise qui conduit à la distinction exacte d'une maladie d'avec toute autre et à la détermination précise de ce qui lui appartient. || L'évacuation même qui constitue la diacrise (Gendrin).

DIACRITIQUE. adj., et non **DIACRISIQUE** [*diacriticus*]. Se dit d'un signe qui distingue exactement une maladie de toutes les autres.

DIACYDONIUM. s. m. [de διὰ, avec, et κυδώνιον (μῆλον), coing]. Électuaire purgatif qui avait pour excipient le rob de coing.

DIADELPHE. adj. [*diadelphus*]. Se dit, en botanique, des étamines réunies en deux faisceaux par leurs filets.

DIADELPHIE. s. f. [*diadelphia*, de δὶς, deux, et ἀδελφὸς, frère]. Classe du système de Linné qui renferme les plantes dont les étamines sont *diadelphes*.

DIADELPHIQUE. adj. Synonyme de *diadelphe*.

DIADERMIATRIE. s. f. [de διὰ, à travers, δέρμα, peau, et ἰατρεία, traitement]. La méthode *endermique*.

DIADEXIE ou **DIADOCHE**. s. f. [*diadoche*, διαδοχὴ, de διαδέχομαι, je succède]. Changement d'une maladie en une autre, qui en diffère par sa nature et par son siège (dans la *métastase*, il y a seulement changement de siège).

DIAGNOSE. s. f. [*diagnosis*, de διάγνωσις, discernement, de διὰ, indiquant séparation, et γνῶσις, connaissance ; all. *Diagnose*, angl. *diagnosis*, it. *diagnosi*]. Connaissance qui s'acquiert par l'observation des *signes diagnostiques*. = En histoire naturelle, phrase descriptive et aphoristique renfermant les principaux caractères d'une espèce. — *Diagnose différentielle*. Phrase quelquefois employée au lieu ou à la suite de la précédente pour mettre en relief les différences qui séparent deux espèces voisines.

DIAGNOSTIC. s. m. [*diagnosis*, διάγνωσις, discernement; all. *Diagnostik*, angl. *diagnostic*, it. et esp. *diagnostico*]. Partie de la médecine qui a pour objet la distinction des maladies, la connaissance des signes pathognomoniques propres à chacune d'elles. || Dans un sens plus restreint, opinion que porte un médecin sur la nature d'une maladie considérée individuellement, et qui le conduit au pronostic, et de là à la détermination du traitement. On n'arrive à porter un diagnostic que par l'étude du siège, de la nature simple ou complexe, du degré d'évolution et de l'ordre de succession des lésions et des symptômes correspondants que présente le sujet affecté. On ne doit pas confondre le jugement porté avec la série de recherches et de moyens d'examen qui y conduisent. — *Diagnostic différentiel*. Parallèle comparatif des lésions et des symptômes de deux maladies plus ou moins analogues.

DIAGNOSTIQUE. adj. [*diagnosticus*, διαγνωστικὸς, all. *diagnostisch*, angl. *diagnostic*, it. *diagnostico*]. Qui a rapport au diagnostic. — *Signes diagnostiques*. Ceux qui donnent le tableau de la maladie et font en même temps connaître l'état actuel des malades. Ils se divisent en : 1° *signes caractéristiques* (*pathognomoniques*, *univoques*, *suffisants*), qui sont inséparables d'une maladie déterminée; 2° *signes communs* (*équivoques*, *insuffisants*), qui se rencontrent dans plusieurs maladies; 3° *signes accidentels* ou *accidents* (*epiphénomenes*, *épiginomenes*), phénomènes qui quelquefois surviennent, et d'autres fois n'arrivent pas dans une maladie.

DIAGOMÈTRE. s. m. [de διάγω, je traverse, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Diagometer*, it. *diagometro*]. Pile électrique sèche de très faible tension, qui agit sur une aiguille aimantée, libre en son pivot, en passant à travers différents corps que l'on interpose dans le circuit; l'aiguille se meut plus ou moins, suivant que la substance interposée est plus ou moins conductrice (Rousseau).

DIAGRAMME. s. m. [διάγραμμα, dessin, plan, de διὰ, par, et γράφειν, dessiner, écrire]. En botanique, construction de lignes servant à démontrer, par projection sur un seul plan, le nombre, les rapports et la symétrie des parties de la fleur et du fruit.

DIAGRÈDE. s. m. [du bas latin *diagrydium*, par altération de *dacrydium*, δακρύδιον, proprement petite larme; all. *Skammonium*, angl. *diagrydium*, it. *diagridio*]. Ancien nom de la scammonée, lorsqu'elle avait subi diverses manipulations destinées à diminuer l'intensité de son action. Le *diagrede cydonié*, dans lequel la scammonée était associée au suc de coing, se préparait en enfermant le suc exprimé et desséché du *Convolvulus Scammonia* dans un coing, et le faisant cuire sous les cendres chaudes; ou en faisant épaissir et dessécher à un feux doux 2 parties de scammonée et 1 partie de suc de coing. On a fait aussi un *diagrède glycyrrhizé*, en mêlant la scammonée avec l'extrait de réglisse; et un *diagrède sulfuré*, en exposant la scammonée à la vapeur du soufre en combustion. Les diagrèdes ne sont plus employés.

DIAIRE. adj. [*diarius*, de *dies*, jour; ἐφήμερος, it. *diario*]. Synonyme d'*éphémère*.

DIAKÈNE. s. m. V. DIACHAINE.

DIALIPYRE ou **DIALEIPYRE**. s. f. [mot mal composé. de διαλείπειν, interrompre, et πῦρ, feu, fièvre]. Fièvre intermittente.

DIALURIQUE. adj. — *Acide dialurique* [all. *Dialursäure*, angl. *dialuric acid*, it. *acido dialurico*] ($C^8H^4Az^2O^8$). Acide produit quand on traite de l'alloxane par l'hydrogène sulfuré. Il cristallise en aiguilles peu solubles dans l'eau. C'est de l'alloxane, moins 2 équivalents d'oxygène.

DIALYCARPELLE. adj. Se dit du gynécée, de l'ovaire et du fruit dont les carpelles ne sont pas soudés entre eux.

DYALYPÉTALE. adj. Se dit d'une corolle dont les pétales sont libres, distincts les uns des autres.

DIALYSE. s. f. [*dialysis*, de διὰ, préposition disjonctive, et λύειν, dissoudre, séparer; all. et angl. *dialysis*, it. *dialisi*]. Dissolution. = Méthode de séparation des substances *colloïdes* et *cristalloïdes* en dissolution, effectuée par *diffusion* à travers une cloison de matière non cristalline, méthode qui est une application spéciale des lois de l'osmose (Graham). La substance la plus convenable de toutes pour cette séparation est le papier-parchemin, tendu sur un cerceau de bois ou de gutta-percha, qu'on place dans un bassin contenant un volume d'eau considérable; l'ensemble du cerceau fermé par le parchemin, ou *tambour*, et du bassin dans lequel il plonge, ou *récipient*, constitue le *dialyseur*. Le liquide à dialyser étant versé dans le tambour, sur la surface de séparation que forme le parchemin, on voit, au bout d'un certain temps, d'autant plus court que ce liquide forme une couche moins épaisse (10 à 12 millimètres au plus), et que la quantité d'eau du récipient est plus grande, s'effectuer la séparation des composés du liquide mixte à dialyser : les uns ont traversé le parchemin et se retrouvent dans l'eau extérieure, ce sont les cristalloïdes ; les autres sont restés sur le dialyseur, ce sont les colloïdes ; la différence tient à l'inégale diffusibilité de ces corps. Ainsi tandis que les substances cristallisables (*cristalloïdes*), facilement diffusibles (sels, alcaloïdes, sucres), passent facilement à travers un corps poreux, tel que parchemin ou vase de terre de pipe peu cuite, celui-ci met obstacle au passage des substances non cristallisables (*colloïdes*) : dans ce dernier cas sont la silice et l'alumine hydratées, l'amidon, la dextrine, les gommes, le caramel, le tannin, l'albumine, la gélatine. — La dialyse a été appliquée, en toxicologie, à la séparation des poisons, tels qu'acide arsénieux, émétique, strychnine, digitaline; et, en chimie, à la préparation de certaines substances colloïdes, et même cristalloïdes, à l'état de pureté : c'est ainsi qu'on peut séparer, dans l'urine, les sels et l'urée qu'elle contient, et qu'on peut, par la dialyse des liquides de la digestion, obtenir d'une part la pepsine, et d'autre part les peptones.

DIALYSÉPALE. adj. Se dit d'un calice dont les sépales ne sont point soudés entre eux par leurs bords.

DIALYSEUR. s. m. V. DIALYSE.

DIALYSTAMINÉ, ÉE. adj. Se dit de l'andrœcie à étamines non soudées.

DIALYTIQUE. adj. Qui dépend d'une dissolution. || Qui a rapport à la *dialyse*.

DIAMAGNÉTIQUE. adj. Se dit (Faraday) d'un corps qui, placé dans le voisinage d'un aimant, prend une direction perpendiculaire ou transversale à la ligne des deux pôles de cet aimant, comme s'il était repoussé par eux (Becquerel, 1827), au lieu de se placer dans la direction de cette ligne, comme le font les corps *magnétiques*.

DIAMAGNÉTISME. s. f. [de διὰ, préposition qui marque opposition ou différence, et *magnétisme*]. Ensemble de phénomènes offerts par certains corps en présence des aimants, et qui sont le contraire de ce que présentent les substances magnétiques proprement dites.

DIAMANT. s. m. [ἀδάμας, indomptable; all. *Diamant*, angl. *diamond*, *adamant*, it. *diamante*]. Minéral combustible du groupe des carbonides, formé de carbone pur, cristallisé dans un état particulier de condensation moléculaire. Il cristallise en cube, cubo-octaèdre, dodécaèdre rhomboïdal, ou en solide à 48 faces triangulaires, arrondies, dérivant de l'octaèdre. Le diamant est le plus dur de tous les corps; il les raye tous et n'est rayé par aucun : cependant, il est assez fragile et résiste peu à la percussion ou à la pression, en raison de la facilité avec laquelle il se clive, ce qui permet de le tailler et de le polir. Sa densité est de 3,53 ; son indice de réfraction est de 2,47 ; son pouvoir réfringent, de 1,456; son pouvoir dispersif, de 0,0388. Sa limpidité est parfaite quand il est incolore et qu'il est taillé et poli ; il a alors un éclat caractéristique, *éclat adamantin*. Tous les diamants ne sont pas incolores ; il y en a de jaunes, de verts, de roses, de bleus, de noirs. Le diamant ne se dissout dans aucun liquide ; soumis à l'action d'une chaleur intense, au foyer d'un miroir ardent par exemple, il se consume sans laisser de résidu. Il fuse et détone au feu, quand il est réduit en poudre et mêlé avec du salpêtre. Il brûle dans l'oxygène pur sans donner d'eau, et en changeant une partie de ce gaz en acide carbonique sans en altérer le volume (Davy), ce qui prouve que le diamant est du carbone pur sans trace d'oxygène ni d'hydrogène. C'est dans l'Inde, au Brésil et à l'île de Bornéo, que se trouvent les principales mines de diamant.

DIAMÈTRE. s. m. [*diametros*, διάμετρος, de διὰ, à travers, et μέτρον, mesure ; all. *Durchmesser*, angl. *diameter*, it. et esp. *diametro*]. Toute ligne droite qui coupe un cercle en deux parties égales. || Par extension, toute ligne droite étendue d'une extrémité à l'autre d'une surface quelconque : *diamètre du bassin, diamètres des détroits du bassin*. V. BASSIN.

DIAMIDE. s. f. V. AMIDE.

DIAMINE. s. f. V. AMINE.

DIAMORUM. s. m. [de διὰ, avec, et μόρον, mûre]. Nom ancien du *sirop de mûres*.

DIAMYLÈNE. s. m. V. PARAMYLENE.

DIANDRE. adj. [*diander*, de δὶς, deux, et ἀνήρ, mari; all. *zweistaubfädig, diandrisch*]. Se dit d'une plante ou d'une fleur pourvue de deux étamines.

DIANDRIE. s. f. [*diandria*]. Dans le système de Linné, classe et ordres contenant les plantes à deux étamines.

DIANDRIQUE. adj. Synonyme de *diandre*.

DIANE. s. f. [*Diana*]. Ancien nom de l'argent.

DIANTHE ou **DIANTHUS**. adj. [de δὶς, deux, et ἄνθος, fleur]. Synonyme de *biflore*, qui est plus usité. — *Dianthus caryophyllus*. V. ŒILLET.

DIANTHUM ou **DIANTHON**. s. m. [de διὰ, avec, et ἄνθος, fleur, *species dianthi* des anciennes pharmacopées de Londres]. Antidote décrit par Myrepsus; c'était une poudre composée de beaucoup de substances aromatiques et excitantes.

DIANUCUM. s. m. Synonyme de *Diacaryon*.

DIAPALME. adj. [*diapalma*, all. *Palmsalbe*, angl. et it. *diapalma*]. *Emplâtre diapalme*. Emplâtre composé d'emplâtre simple, 800 grammes, sulfate de zinc, 25 grammes, et cire blanche, 50 grammes (*Codex*, 1866). On fait dissoudre le sulfate de zinc dans une petite quantité d'eau, et on ajoute la solution à l'emplâtre et à la cire liquéfiés ensemble. On tient la masse sur un feu doux, et l'on remue continuellement jusqu'à ce que toute l'eau soit évaporée. On prépare cet emplâtre plus promptement en traitant 1 partie de solution de savon par 1 partie d'extrait de Saturne, et ajoutant un peu d'huile à la masse fondue. Le nom de *diapalme* vient de ce qu'on y faisait entrer autrefois une décoction de feuilles de palmier, et qu'on remuait le mélange avec une spatule de bois du même arbre. Cet emplâtre est astringent et résolutif. — *Sparadrap diapalme.* Sparadrap qu'on prépare en faisant fondre à une douce chaleur : emplâtre diapalme, 1200 gram., huile d'olives et cire blanche, āā 100 gram.; ajoutant térébenthine de mélèze, 200 gram., et étendant sous forme de sparadrap (*Codex*, 1866).

DIAPASME. s. m. [*diapasma*, de διαπάσσειν, saupoudrer; all. *Streupulver*, angl. et ital. *diapasma*]. Poudre composée de substances sèches et aromatiques, dont on saupoudrait les vêtements pour les parfumer, et la peau pour corriger l'odeur de la sueur. || Toute espèce de poudre parfumée employée comme cosmétique.

DIAPASON. s. m. [de διὰ, à travers, et πασῶν, tons, à savoir : tous les tons; all. *Stimmgabel*, angl. *tuningfork*, it. *forca da accordare*]. Verge d'acier à deux branches, courbées en forme de fourche, qui entre en vibration lorsqu'on frappe l'une des branches contre un corps dur, ou qu'on introduit de force entre elles un cylindre dur qu'on ôte vivement ; il sert surtout à accorder les instruments de musique. Le *diapason normal* ou *officiel*, arrêté le 16 février 1859 comme devant régler le Conservatoire et tous les théâtres subventionnés, donne la note *la* et produit 435 vibrations par seconde. — Vidal (de Cassis) a employé cet instrument dans le diagnostic des maladies de l'oreille. Quand la surdité tient à une lésion du cerveau, aucun bruit ne peut être perçu par le sujet affecté, dans l'application de l'instrument sur les parois du crâne ; quand elle dépend d'une lésion de l'oreille, il en est autrement, et le bruit est perçu plus fortement quand le conduit auditif est bouché. L'intensité de ce bruit atteint son maximum quand l'instrument est appliqué sur le vertex ou entre les dents, ou sur le sternum.

DIAPÉDÈSE. s. f. [*diapedesis*, διαπήδησις, de διαπηδάω, je traverse, je passe outre ; all. *Durchschwitzung*, angl. *diapedesis*, it. *diapadesi*]. Sueur sanguinolente ; transsudation du sang par les parois des vaisseaux. || Plus particulièrement, hémorragie cutanée. = D'après Cohnheim, migration hors des vaisseaux sanguins des globules blancs du sang, qui, sortis par des lacunes existant entre les cellules épithéliales des parois vasculaires, constitueraient alors les globules purulents. Ces phénomènes, admis comme réels par Ranvier, Rouget, Vulpian, sont niés par Robin, Feltz, Duval, etc.

DIAPHANE. adj. [*diaphanes*, διαφανής, de διὰ, à travers, et φαίνειν, briller; all. *durchsichtig*, angl. *diaphanous*, it. et esp. *diafano*]. Se dit d'un corps qui laisse passer la lumière et apercevoir la forme des objets à travers sa substance.

DIAPHANÉITÉ. s. f. Synonyme de *transparence*.

DIAPHANOMÈTRE. s. m. [de *diaphane*, et μέτρον, mesure]. Appareil pour apprécier la diaphanéité de l'atmosphère en des temps divers (de Saussure).

DIAPHÉNIC ou **DIAPHŒNIX.** s. m. [de δια, avec, et φοῖνιξ, datte]. Électuaire drastique dont la pulpe de dattes fait la base, et qui renferme : scammonée, gingembre, poivre noir, macis, cannelle, racine de turbith, rue, semences de daucus de Crète et de fenouille, et diagrède. Il n'est plus guère employé que dans le traitement de la colique des peintres (8 à 16 grammes).

DIAPHORÈSE. s. f. [*diaphoresis*, διαφόρησις, de διαφορεῖν, dissiper, répandre ; all. *Hautausdunstung*, *Diaphoresis*, angl. *perspiration*, it. *diaforesi*, esp. *diaforesis*]. Transpiration plus forte qu'à l'état naturel, et moins considérable que la sueur. || Selon d'autres auteurs, augmentation d'activité de la peau, laquelle détermine des sueurs plus ou moins abondantes. || D'après Barbier (d'Amiens), état d'orgasme de la peau qui précède et accompagne quelquefois la sueur dans les maladies.

DIAPHORÉTIQUE. adj. [*diaphoreticus*, διαφορητικὸς, all. *diaphoretisch*, angl. *diaphoretic*, it. et esp. *diaforetico*]. Se dit de tout ce qui excite la *diaphorèse*. — *Antimoine diaphorétique.* V. ANTIMOINE. — *Fièvre diaphorétique.* V. FIÈVRE. — *Sirop diaphorétique.* V. SIROP.

DIAPHORÉTIQUES. s. m. pl. Agents qui favorisent la transpiration. Ce sont des sudorifiques peu énergiques ou administrés à faible dose ; néanmoins, ce mot est souvent employé comme tout à fait synonyme de *sudorifique*. — *Diaphorétique jovial.* Antimoine diaphorétique non lavé. — *Diaphorétique minéral.* Antimoniate de potasse.

DIAPHRAGMATIQUE. adj. [*diaphragmaticus*, all. *diaphragmatisch*, angl. *diaphragmatic*, it. et esp. *diafragmatico*]. Qui appartient ou a rapport au diaphragme. — *Anneau diaphragmatique* (Chaussier). Ouverture irrégulièrement quadrilatère par laquelle la veine cave inférieure traverse le diaphragme. — *Artères diaphragmatiques.* Elles sont au nombre de trois : la *diaphragmatique supérieure*, ou *sus-diaphragmatique*, naît de la mammaire interne au niveau du sternum, donne des rameaux au péricarde, au médiastin, et se perd dans le diaphragme ; les deux autres, *diaphragmatiques inférieures*, distinguées en *droite* et *gauche*, naissent, tantôt isolément, tantôt par un tronc commun, de la partie supérieure et antérieure de l'aorte abdominale, ou quelquefois de la cœliaque, et se terminent dans le diaphragme, en communiquant entre elles et avec la diaphragmatique supérieure, après avoir fourni les capsulaires supérieures qui se rendent aux capsules surrénales. — *Nerf diaphragmatique* (ou *phrénique*). Nerf qui naît par plusieurs filets des troisième, quatrième et cinquième paires cervicales. Il descend dans le thorax en dedans de la première côte, s'insinue entre la plèvre et le péricarde et arrive jusqu'au diaphragme. A droite, il est placé entre l'artère et la veine sous-clavière qu'il croise à angle droit ; à gauche, il est parallèle aux artères sous-clavière et carotide primitive, et passe derrière le tronc veineux brachio-céphalique gauche. Au niveau de la première côte, il s'anastomose avec le nerf du muscle sous-clavier. Au niveau de l'articulation sterno-claviculaire, il reçoit une anastomose du grand sympathique. A sa terminaison, il donne des *filets sous-pleuraux* à la face supérieure du diaphragme, au-dessous de la plèvre, et des *filets sous-péritonéaux* entre le diaphragme et le péritoine ; quelques-uns de ces derniers se jettent dans le plexus solaire. — *Plexus diaphragmatiques* ou *sous-diaphragmatiques*. Il y en a un de chaque côté de la colonne vertébrale; chacun d'eux naît de la partie supérieure du plexus solaire par un petit nombre de rameaux qui accompagnent l'artère diaphragmatique inférieure correspondante. — *Veines diaphragmatiques.* On en distingue quatre : la *diaphragmatique supérieure droite* qui s'ouvre dans la veine cave supérieure ; la *supérieure gauche*, qui s'ouvre dans le tronc veineux brachio-céphalique gauche ; et les *inférieures*, qui s'ouvrent dans la veine cave inférieure.

DIAPHRAGMATITE. s. f. [*diaphragmatitis*, de *diaphragma*, le diaphragme, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Zwerchfellentzündung*, angl. *diaphragmatitis*, it. *diafragmatite*, esp. *diafragmatitis* ; *paraphrénésie*]. Inflammation du diaphragme, maladie dont l'existence a été plutôt supposée par analogie que reconnue par l'observation. Il est possible qu'on ait décrit sous ce nom des cas de *pleurésie diaphragmatique*.

DIAPHRAGMATOCÈLE. s. f. [de διάφραγμα, et κήλη, hernie ; all. *Zwerchfellbruch*, angl. *diaphragmatocele*, it. *diafragmatocele*]. Hernie des viscères abdominaux à travers le diaphragme. La hernie peut exister au moment de la naissance et résulter d'un arrêt de développement, elle est *congénitale ;* ou paraître à une époque de l'existence plus ou moins avancée : dans ce dernier cas, elle est tantôt *traumatique*, consécutive à une plaie ou à une rupture du diaphragme ; tantôt *graduelle*, produite par l'effet d'une éraillure du muscle, qui se distend graduellement au point de laisser passer dans la cavité thoracique les viscères de l'abdomen. L'estomac, la rate, le côlon transverse, l'épiploon, sont les parties qui se déplacent le plus souvent. Quelques hernies traumatiques ont amené la mort immédiatement. Les autres variétés de diaphragmatocèle se révèlent par des troubles fonctionnels des poumons et du cœur, et par des déformations de l'abdomen et du thorax appréciables à l'inspection et à la percussion. = Chez le cheval, la hernie est formée par des ruptures, des déchirements, qui laissent passer une partie de l'intestin, de l'épiploon ; chez le bœuf, un des estomacs, l'épiploon ou le foie. Quelquefois elle se produit par l'ouverture qui donne passage à l'œsophage. On l'observe après les coliques violentes. A l'état aigu, elle cause les douleurs les plus vives ; le cheval se tient accroupi ; la mort termine ses souffrances. L'état chronique ne cause pas la perte du malade ; il donne des coliques intermittentes, et de la difficulté dans la respiration.

DIAPHRAGME. s. m. [*diaphragma*, *phrenes*, *disseptum*, *septum transversum*, φρὴν, διάφραγμα, de διὰ, entre, à travers, et φράγμα, cloison ; all. *Zwerchfell*, angl. *diaphragm*, it. *diaframma*, esp. *diafragma*]. Muscle impair, aplati, à peu près circulaire, charnu dans sa circonférence, aponévrotique au centre, qui forme une cloison entre le thorax et l'abdomen. Ses fibres naissent, en avant, de l'appendice sternal ; latéralement, du contour cartilagineux des six premières côtes et du *ligament cintre* (V. LIGAMENT) ; en arrière, de la base de l'apophyse transverse de la première vertèbre lombaire et du corps des trois ou quatre premières vertèbres de la même région, par autant de digitations tendineuses. Les fibres charnues provenant de ces digitations forment par leurs réunions les *piliers* (*jambes*, *pieds*, *queue*) du diaphragme, qui s'envoient mutuellement un faisceau. Les deux faisceaux de communication s'entre-croisent de manière à laisser deux ouvertures : l'une, *supérieure* et *antérieure*, traversée par l'œsophage (*ouverture œsophagienne*) ; l'autre, *inférieure*, *postérieure* et gauche, qui donne passage à l'aorte, au canal thoracique et à la veine azygos (*ouverture aortique*). Toutes les fibres viennent aboutir à une aponévrose centrale, appelée *centre phrénique*, *tendineux*, *nerveux*, *aponévrotique*, ou *tête* du diaphragme, que l'on a comparée à une feuille de trèfle dont les trois *folioles* seraient dirigées en avant, et qui, en arrière, à la place du pédicule, offrirait une échancrure. Entre les portions moyenne et droite du centre phrénique se trouve l'*anneau diaphragmatique*, pour le passage de la veine cave inférieure. En se contractant, le diaphragme s'abaisse, agrandit la cavité thoracique, et permet au poumon de se dilater ; il agit par conséquent comme inspirateur. Quand il se contracte avec force, il peut resserrer transversalement la base de la poitrine, et il est alors expirateur. = En anatomie et en botanique, *diaphragme* est synonyme de *cloison :* c'est ainsi qu'en anatomie on a donné ce nom à la tente du cervelet, à la membrane du tympan, à la cloison des narines ; et, en botanique, à la cloison qui sépare les graines dans les fruits capsuleux.

DIAPHRAGMODYNIE. s. f. [de *diaphragme*, et ὀδύνη, douleur]. Douleur au diaphragme ; rhumatisme musculaire du diaphragme.

DIAPHYSE. s. f. [*diaphysis*, διάφυσις, interstice, division, de διὰ indiquant intervalle, et φύσις, production : all. et angl. *diaphyse*, it. *diafisi*, esp. *diafisis*]. Tout ce qui sépare deux parties ; tout ce qui est situé entre deux parties. — *Diaphyse* d'un os long. Le *corps* de cet os, partie située entre les deux extrémités ou *épiphyses*.

DIAPNOÏQUE. adj. et s. m. [de διαπνοή, transpiration ; all. *diapnoisch*, angl. *diapnoic*, it. *diapnoico*]. Diaphorétique très doux, n'excitant qu'une légère transpiration.

DIAPRUN. s. m. [*diaprunum*, de διὰ, avec, et *prune*, all. *Pflaumenlatwerge*, it. et esp. *diapruno*]. Électuaire purgatif qui avait pour excipient la pulpe des pruneaux. On distinguait le *diaprun simple*, fait avec polypode, réglisse, fleurs et semences de violette, graines d'épine-vinette, roses rouges, santal et sucre, incorporés dans de la pulpe de pruneaux, et qui était laxatif (dose, 15 à 60 grammes) ; et le *diaprun solutif*, qu'on faisait en ajoutant, sur 190 grammes de *diaprun simple*, 8 grammes de scammonée en poudre, et qui était beaucoup plus purgatif que le premier (dose 8 à 30 grammes).

DIAPYÉTIQUE. adj. et s. m. [de διαπύησις, suppuration ; angl. *diapyetic*]. Synonyme de *suppuratif*.

DIARACHINE s. f. ($C^{86}H^{86}O^{12}$). Corps obtenu en chauffant la monarachine, et l'acide arachique et un peu d'eau pendant 8 heures, à 230°. Solide, neutre, blanche ; peu soluble dans l'éther chaud, non dans l'éther froid ; soluble dans le sulfure de carbone ; fusible à 75°, saponifiable (Berthelot).

DIARRHÉE. s. f. [*diarrhœa*, διάῤῥοια, de διαῤῥεῖν, couler de toutes parts ; *dévoiement*, *cours de ventre*, all. *Diarrhöe*, *Durchfall*, angl. *purging*, *diarrhœa*, it. et esp. *diarrea*]. Évacuation fréquente de déjections alvines liquides et abondantes, constituées par des matières alimentaires mal digérées, ou par les produits de sécrétion du foie ou de l'intestin, et renfermant parfois du sang ou des lambeaux de muqueuse intestinale. La diarrhée est le plus souvent un symptôme d'affections inflammatoires ou organiques, simples ou spécifiques, de l'appareil gastro-intestinal ; ailleurs, elle résulte d'un excès d'alimentation ou de la mauvaise qualité des substances ingérées, ou elle se montre à la suite d'un brusque refroidissement, d'une émotion morale vive ; fréquemment enfin, elle est symptomatique de quelques maladies générales, de la tuberculose principalement, puis de l'impaludisme (J. Simon) ou de la syphilis (Lancereaux). En général, c'est moins par ses caractères propres que par les causes qui l'ont fait naître, et par les symptômes qui l'accompagnent, que la diarrhée peut être prise comme élément de diagnostic ; dans quelques cas pourtant, tels que le choléra, la dysenterie, etc., l'aspect et les parties constituantes des déjections diarrhéiques acquièrent une grande importance séméiologique. La diarrhée a une durée variable avec ses causes. On la traite par les purgatifs ou les vomitifs, au début, par l'azotate d'argent cristallisé ; par les opiacés à faible dose, par le sous-azotate de bismuth, etc., et par un régime alimentaire approprié (diète ou viande crue).

Diarrhée lientérique. V. LIENTÉRIE. — *Diarrhée prémonitoire*. V. CHOLÉRA. — *Diarrhée verte bacillaire*. Diarrhée spéciale aux nourrissons, souvent épidémique dans les agglomérations d'enfants, caractérisée par la coloration vert pâle des selles, lesquelles contiennent un bacille qui sécrète un pigment vert (Hayem). V. LACTIQUE (*Acide*).

DIARRHÉIQUE. adj. [*diarrhæicus*, all. *diarrhœartig* esp. *diarreico*]. Qui tient à la diarrhée, qui a rapport à la diarrhée : *flux diarrhéique*, etc.

DIARRHODON. s. m. [de διὰ, avec, et ῥόδον, rose ; it. *diarrodone*, esp. *diarrodon*]. Ancienne préparation, sous forme de poudre, trochisques, électuaire, dans laquelle entraient les roses rouges. La *poudre diarrhodon*, tonique et astringente, était composée de roses rouges, de santal rouge et de santal blanc, de cannelle, de terre sigillée, de bol d'Arménie et de substances inertes.

DIARTHRODIAL, ALE. adj. [all. *diarthrodisch*, angl. *diarthrodial*, it. *diartrodiale*, esp. *diartrodial*]. Qui a rapport à la diarthrose, qui a lieu par diarthrose . *articulation diarthrodiale.* – *Cartilage diarthrodial* veut dire *cartilage articulaire.*

DIARTHROSE. s. f. [*diarthrosis*, διάρθρωσις, de διὰ, et ἄρθρον, articulation; all. *Diarthrose*, angl. *diarthrosis*, it. *diartrosi*, esp. *diartrosis*]. *Articulation mobile* dans la constitution de laquelle entrent · des surfaces articulaires, qui sont ordinairement, l'une convexe, l'autre concave, et que revêtent des *cartilages* dits *articulaires ;* des moyens d'union, ou *ligaments;* une *synoviale*, qui contient un liquide destiné à faciliter les mouvements de l'articulation. Ceux-ci se font dans tous, ou presque tous les sens, par balancement ou glissement (V. MECANISME *des articulations*). Les diarthroses se divisent en : énarthrose ; par emboitement réciproque; condylienne; trochlée; pivotante; arthrodie. — *Diarthrose de contiguïté* (Bichat). La *diarthrose proprement dite.* — *Diarthrose de continuité* (Bichat). L'*amphiarthrose.* — *Diarthrose synarthrodiale.* V. AMPHIARTHROSE.

DIASACRONE. V. DISACRYLE.

DIASCORDIUM. s. m. [*confection de Fracastor*, all. *Skordiumlatwerge*, angl. *diascordium*, it. et esp. *diascordio*]. Électuaire ainsi appelé parce que les feuilles de *scordium* entrent dans sa préparation. Il est composé de : feuilles sèches de scordium, 60 gram.; fleurs de roses rouges, racine de bistorte, de gentiane et de tormentille, semences d'épine-vinette, benjoin en larmes, dictame de Crète, galbanum, gomme arabique, āā 20 gram.; cannelle de Ceylan, 40 gram.; gingembre, poivre long, extrait d'opium, āā 10 gram.; bol d'Arménie préparé, 80 gram.; miel rosat, 1300 gram., et vin d'Espagne, 200 gram. (Codex 1866). Cet électuaire, d'odeur et de saveur désagréables, est employé comme astringent sédatif, surtout contre la diarrhée, à la dose de 2 à 4 grammes, délayé dans une boisson ou enveloppé dans du pain azyme. 1 gramme d'électuaire contient $0^{gr},006$ d'extrait d'opium.

DIASÉBESTE. s. m. [de διὰ, avec, et *sébeste*, espèce de prune]. Électuaire purgatif dont les *sébestes* font la base.

DIASOSTIQUE. s. f. [de διασώζειν, conserver ; all. *Diasostik*, angl. *diasostics*, it. et esp. *diasostica*]. Partie de la médecine qui a pour objet la conservation de la santé.

DIASOSTIQUE. adj. Synonyme d'*hygiénique*.

DIASPOROGENÈSE. s. f. Mode de multiplication des *hydres* signalé par G. Jæger, et consistant dans une désorganisation de ces animaux, qui met en liberté des corpuscules de tissu, lesquels ont la forme d'amibes, vivent et parfois s'enkystent, mais sans se développer pour devenir de nouvelles hydres.

DIASTALTIQUE. adj. [διασταλτικὸς, propre à séparer, de διαστέλλειν, dilater]. — *Action diastaltique.* Ensemble des actes : 1° de sensibilité dans les nerfs sensibles; 2° de réaction de la part des centres nerveux; 3° de transmission motrice ou excito-motrice aux muscles; lorsqu'elle n'est pas accompagnée de sensation, elle correspond à l'*action réflexe.* — *Arc diastaltique* (Marshall-Hall). Arc nerveux *réflexe* formé par un ensemble de nerfs qui, au point de vue physiologique, peuvent être considérés : 1° comme sortant de la moelle épinière (*moteurs*); 2° comme y entrant (*sensitifs*); 3° enfin comme s'unissant à travers la moelle pour faire contracter les muscles.

DIASTASE ou **DIASTASIS.** s. f. [*diductio*, διάστασις, all. *Diastasis*, *Auseinanderweichen*, angl. *diastasis*, it. *diastasi*, esp. *diastase*]. Ecartement de deux os contigus, sans déplacement proprement dit, c'est-à-dire sans luxation. Les efforts violents donnent parfois lieu à des diastasis *accidentelles.* Une distension extrême des articulations par un épanchement, avec écartement consécutif des surfaces articulaires, engendre une diastasis *symptomatique.* Un traumatisme qui produit une déchirure des ligaments tibio-péroniens inférieurs cause une diastasis *traumatique*, état intermédiaire entre la luxation et l'entorse.

DIASTASE. s. f. Matière blanche, azotée, pulvérulente, insipide, neutre, amorphe, insoluble dans l'alcool concentré, soluble dans l'eau et dans l'alcool faible, que l'on extrait de l'orge, de l'avoine, du blé, des pommes de terre en voie de germination, où elle se forme aux dépens des substances azotées des plantes, qui se modifient d'une manière encore indéterminée. Sa propriété caractéristique est de faire subir à l'amidon une modification spéciale, sans éprouver elle-même aucun changement appréciable, ce qui a fait ranger cette action parmi les phénomènes *catalytiques :* une partie de diastase suffit pour transformer en dextrine 100 parties d'amidon, tandis que, pour obtenir le même effet, il faudrait trente fois plus d'acide sulfurique ; aussi l'emploie-t-on dans les arts. Elle s'altère vite à l'air humide et perd ses propriétés; il en est de même si on la chauffe à 100°, et en présence des acides et des bases. C'est de 65° à 75° que son action offre le plus d'énergie. Elle n'agit pas sur la cellulose. La diastase est employée en médecine sous le nom de *malt.* V. MALT et MALTINE. — *Diastase animale* ou *salivaire* (Mialhe et Payen). Matière azotée qu'on extrait de la salive mixte et du suc pancréatique, et qui a sur l'amidon la même action que la diastase végétale ; mais cette action, complètement détruite à 70°, se fait surtout sentir à 37°, température du corps humain.

DIASTASHÉMIE. s. f. [de διάστασις, séparation, et αἷμα, sang]. Anasarque aiguë chez le cheval (Delafond).

DIASTÉMATÉLYTRIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et ἔλυτρον, gaine]. Déviation organique caractérisée par la scission longitudinale du vagin.

DIASTÉMATENCÉPHALIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Déviation organique consistant dans la scission médiane du cerveau jusqu'à sa base.

DIASTÉMATIE. s. f. [de διάστημα, intervalle]. Déviation organique ayant pour caractère la présence d'une fissure ou fente sur la ligne médiane du corps.

DIASTÉMATOCAULIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et καυλὸς, tronc]. Scission longitudinale du tronc.

DIASTÉMATOCHILIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et χεῖλος, lèvre]. Scission longitudinale des lèvres à leur partie moyenne.

DIASTÉMATOCRÂNIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et κράνιον, crâne]. Scission du crâne sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOCYSTIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et κύστις, vessie]. Scission de la vessie sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOGASTRIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et γαστὴρ, ventre]. Scission médiane des parois du ventre.

DIASTÉMATOGLOSSIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et γλῶσσα, langue]. Scission de la langue en deux moitiés.

DIASTÉMATOGNATHIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et γνάθος, mâchoire]. Scission médiane des mâchoires.

DIASTÉMATOMÉTRIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et μήτρα, matrice]. Scission médiane de la matrice.

DIASTÉMATOPYÉLIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et πυελὸς, bassin]. Scission du bassin sur la ligne médiane.

DIASTÉMATORRACHIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et ῥάχις, rachis]. Scission longitudinale du rachis.

DIASTEMATORRHINIE. s. f. [de διάστημα, disjonction.

et ῥὶν, le nez]. Scission du nez sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOSTAPHYLIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et σταφυλή, la luette]. Scission de la luette en long

DIASTÉMATOSTERNIE. s. f. [de διάστημα, disjonction, et στέρνον, la poitrine]. Scission longitudinale du sternum.

DIASTÈME s. m. [*diastema*, de διάστημα, séparation; vulgairement *barre*]. Espace qui, chez la plupart des mammifères, sépare les dents canines des molaires.

DIASTÉMENTÉRIE. s. f. [de διάστημα, séparation, et ἔντερον, intestin]. Scission longitudinale de l'intestin.

DIASTOLE. s. f. [*diastole*, διαστολὴ, de διαστέλλω, je dilate, j'ouvre; all. *Erweiterung*, angl., it. et esp. *diastole*]. Dilatation du cœur ou des artères, au moment où le sang pénètre dans leur cavité : elle succède à la *systole*, par laquelle le cœur et les artères se contractent pour donner l'impulsion au sang, et consiste dans le retour à l'état de relâchement des fibres contractées, permettant la réplétion des cavités. La *diastole* et la *systole* sont par conséquent deux mouvements successifs qui concourent aux phénomènes de la circulation · le temps presque inappréciable qui s'écoule entre eux a été appelé *périsystole*. — Le cœur ne se *vide* jamais complètement · sa capacité augmente et diminue, mais contient toujours du liquide, parce que sa contraction ne peut pas juxtaposer géométriquement toutes ses parties (Hiffelsheim). — *Diastole auriculaire*. Diastole des oreillettes, qui précède celle des ventricules, et dont la cause réside dans la terminaison du cours du sang veineux. Au moment où finit la contraction des oreillettes, une certaine quantité de sang reflue dans les veines correspondantes, moins considérable pour les veines pulmonaires et la veine cave supérieure que pour l'inférieure. En même temps le sang continue à affluer dans ces conduits par la *vis a tergo*. La tête des colonnes de sang, soumise à une impulsion continue, est arrêtée aux embouchures des veines, resserrées par la contraction de l'oreillette . ce sang, qui fait effort de toutes parts, se précipite dans la cavité des oreillettes dès que cesse la contraction de leurs parois. L'impulsion due à l'élasticité des veines distendues par le sang, des veines pulmonaires surtout, produit la réplétion de chaque oreillette, chez les animaux à cœur double du moins, où les veines ont relativement peu de fibres musculaires lisses. De plus, l'afflux du sang dans l'oreillette, pendant la diastole auriculaire, est favorisée par la forme conique que prend à ce moment la valvule auriculo-ventriculaire : cette sorte de cône, qui fait saillie dans le ventricule, prolonge dans le même sens l'oreillette, dont elle augmente ainsi la capacité, et permet l'afflux d'une nouvelle quantité de sang lorsque la cavité auriculaire est arrivée à son maximum de distension (Küss). L'influence de la pression intraveineuse et l'absence de pression intra-auriculaire concourent donc à permettre la diastole, la dilatation des oreillettes par le sang, qui arrive dans ces cavités d'une façon lente et continue, et non avec la brusquerie qui appartient à la systole. — *Diastole ventriculaire*. Relâchement des parois et dilatation par le sang des cavités ventriculaires, se produisant, dès que ces cavités ont cessé de se contracter, par le seul fait et sous l'influence de la diastole auriculaire ; c'est à tort qu'on a admis, comme cause efficiente, une action aspiratrice du ventricule, qui n'existe qu'à la fin de la systole de celui-ci, et non pendant sa diastole.

DIASTROPHIE. s. f. [de διαστροφὴ, perversion, distorsion; all. *Diastrophie*, *Verzerrung*, angl. *diastrophy*, it. et esp. *diastrofia*]. Déplacement d'un os (*luxation*), d'un muscle, d'un tendon, d'un nerf, etc.

DIATESSARON. s. m. [*thériaque diatessaron*, *diatessarum*, de διὰ, avec, et τέσσαρα, quatre ; all. *Diatessarum*, angl. et it. *diatessaron*, esp. *diatesaro*]. Électuaire composé de quatre médicaments racines de gentiane et d'aristoloche ronde, baies de laurier et de myrrhe , le tout incorporé dans du miel et de l'extrait de genièvre. Ce médicament a été recommandé contre les piqûres et morsures d'animaux venimeux et comme emménagogue.

DIATHERMANE. adj. [de διὰ, à travers, et θερμὸς, chaud , all *warmeleitend*, angl. *diathermanous*]. Se dit d'un corps laissant passer les rayons du calorique libre qui tombe à sa surface (Melloni). Les corps diathermanes sont aux rayons du calorique ce que les corps diaphanes sont à ceux de la lumière.

DIATHERMANSIE. s. f. [de διὰ, à travers, et θέρμανσις, échauffement, angl. *diathermansy*]. Faculté qu'ont certains rayons de chaleur de traverser un milieu plus facilement que d'autres, comme certains rayons lumineux traversent avec plus de facilité quelques milieux.

DIATHERMIQUE. adj. [de διὰ, à travers, et θερμὸς, chaud]. — *Pouvoir diathermique*. Faculté qu'ont les corps diathermanes de laisser passer les rayons de chaleur.

DIATHÉSAL, ALE. adj. Synonyme de *diathésique*. — *Fievre diathésale*. V FIEVRE.

DIATHÉSATION. s. f. La généralisation d'une affection d'abord locale, comme une suppuration locale devenant diathèse purulente, etc.

DIATHÈSE. s. f. [*diathesis*, διάθεσις, de διατίθημι, je dispose, je constitue; all. *Diathese*, *Krankheitsanlage*, angl. *diathesis*, it. *diatesi*, esp. *diatesis*]. Pour les anciens, état général, constitution, disposition intime du corps, variant d'un individu à l'autre, aussi bien en santé qu'en maladie ; mode particulier de santé ou de maladie. — Dans une autre acception, disposition intime générale déterminée peu à peu par la cause pathogénique et par l'affection. — Quelques modernes ont donné, à tort, au mot *diathese*, le sens vague de prédisposition ou de susceptibilité morbide. — Actuellement, pour la plupart des médecins, disposition générale de l'organisme, en vertu de laquelle un individu est atteint de plusieurs affections locales de même nature : c'est la condition connue ou inconnue qui fait que tous les tissus ou certains d'entre eux sont atteints à la fois ou successivement de telle ou telle altération. L'étude anatomique des principes immédiats des tissus et des humeurs montre que la *diathèse*, ou disposition intime nouvelle des tissus et des humeurs se manifestant par des troubles nutritifs qui amènent la production de tel ou tel ordre de produits morbides, est due à ce que les solides ne peuvent être modifiés sans que les humeurs le soient, et réciproquement ; aussi a-t-on défini la diathèse : *un état morbide du sang manifesté par des localisations morbides dans une humeur ou un tissu particulier* (Hiffelsheim). Le sang renferme, à l'état de dissolution, tous les principes immédiats des tissus et humeurs de l'organisme, d'où une solidarité complète entre ces *parties* et le sang, qui en représente le tout · si un tissu est primitivement altéré, le liquide auquel il emprunte et dans lequel il rejette des principes le sera bientôt, et *vice versa*, si le liquide est altéré d'abord. Cette disposition survient, soit à la suite d'inoculation de virus (*syphilitique*); soit à la suite de suppuration sur une vaste plaie : *diathese purulente* (V. INFECTION *purulente*); soit dans des conditions encore mal connues . *diathese* dite *cancéreuse* (V. VICE *cancéreux*), *diathèse tuberculeuse*. — Le mot *diathese* joue un grand rôle dans la doctrine médicale italienne du *contre-stimulus*, mais avec un sens particulier : c'est alors une condition maladive, soit excès de stimulus, soit excès de contre-stimulus, qui survit et s'accroît même longtemps après que la cause qui l'a produite a cessé d'agir. — *Diathèse anévrysmale*. V. ANÉVRYSMAL. — *Diathese furonculeuse*. V. FURONCULEUX. — *Diathese hémorragique*. V. HÉMOPHILIE. — *Diathese ner-*

veuse. V. Névrose. — *Diathèse typhoïde du cheval.* V. Influenza et Leptothrix. — *Diathese urique.* V. Urique.

DIATHÉSIQUE adj [de *diathese*, it. *diatesico*]. Qui concerne les diathèses. — *Hypertrophie diathésique.* V. Hypertrophie. — Dans le contre-stimulisme, *maladie diathésique*, celle qui dépend d'une diathèse antécédente.

DIATOMÉES. s. f. pl. [de διὰ, en travers, et τομαῖος, coupé]. Tribu d'algues microscopiques composées de frustules, articles ou cellules à paroi siliceuse, striée ou grenue, polyedriques, juxtaposées au sein d'une gangue gélatineuse, de manière à former des filaments simples ou rameux, isolés ou groupés, libres ou adhérents à d'autres corps directement ou par des pédicules. V. Navicule.

DIATOMIQUE adj. V. Atomicité.

DIATRAGACANTHE. s. m. [*diatragacanthus*]. Poudre adoucissante, composée de gommes adragant et arabique, d'amidon, de sucre, de réglisse, de semences froides majeures et de graines de pavot blanc.

DIATRIPTEUR. s. m. L'*écraseur* linéaire.

DIATRITAIRE. s. m. [*diatritarius*, de διὰ, pendant, et τρίτος, troisième]. Médecin *méthodiste*, qui ne donnait des aliments que le quatrième jour de la maladie (et jamais avant le troisième, διατρίτος, d'où le nom de *diatritaire*), puis le sixième, le huitième et le dixième.

DIATRYPÈSE. s. f. [de διὰ, à travers, et τρυπᾷν, forer]. Sorte de suture du crâne. V. Suture.

DIBUTYRINE. s. f. ($C^{22}H^{20}O^{12}$). Corps huileux, miscible à l'alcool et à l'éther, formant avec l'eau des émulsions stables, rancissant très vite à l'air on l'obtient en chauffant 1 partie de glycérine et 4 d'acide butyrique à 200° pendant trois heures (Berthelot).

DIBUTYRIQUE. adj. — *Mannite dibutyrique*, V. Mannite.

DICÉLYPHE. adj. [de δὶς, deux, et κέλυφος, écorce; all. *doppelschalig*]. Se dit d'un œuf monstrueux, à double coquille.

DICÉPHALE. adj. [*dicephalus*, de δὶς, deux, et κεφαλὴ, tête; all. *zweigipflig*, angl. *dicephalous*, it. *dicefalo*]. Se dit, en botanique, d'une capsule provenant d'un ovaire à deux sommets. = Se dit, en tératologie, d'un monstre à deux têtes.

DICHLORACÉTIQUE. adj. — *Acide dichloracétique* ($C^4H^2Cl^2O^4$). Corps obtenu à l'état liquide ou solide et cristallin (Maumené), en exposant au soleil un mélange de chlore sec et d'acide monochloracétique (V. Chloracétique). Très corrosif. Décomposé par l'eau.

DICHLORHYDRINE. s. f. V. Chlorhydrine.

DICHOGAMIE. s. f. [*dichogamia*, de δίχα, séparément, et γάμος, mariage]. Mode de fécondation des végétaux unisexués dont les fleurs mâles et femelles ne se développent pas en même temps. Peut-être les insectes servent-ils à la fécondation, en transportant le pollen.

DICHOTOMAL, ALE. adj. [all. *gabetständig*, it. *dicotomale*, esp. *dicotomal*]. — *Pédoncule dichotomal.* Celui qui naît de l'angle de deux rameaux de la tige *dichotome*.

DICHOTOME. adj. [*dichotomus*, all. *zweitheilig*, angl. *dichotomous*, it. *dicotomo*, esp. *dicotomo*]. Se dit d'une tige d'abord simple, puis bifurquée en deux branches, dont chacune se bifurque de nouveau.

DICHOTOMÉES. s. f. pl. Nom donné par J Sachs aux *lycopodiacées*, qui se ramifient par dichotomie.

DICHOTOMIE. s. f. [*dichotomia*, διχοτομία, de δίχα, en deux parties, et τομὴ, division; all. *Zweiständigkeit*, angl. *dichotomy*, it. *dicotomia*]. Mode de division de certaines tiges dont chaque division se subdivise en rameaux dichotomes. = Classement, raisonnement qui procède régulièrement par deux embranchements.

DICHROA. s. m. — *Dichroa febrifuga*, Lour., plante de la famille des lythrariées, employée en Cochinchine comme fébrifuge; elle semble plutôt éméto-cathartique.

DICHROÏQUE ou **DICHROMATIQUE**. adj. [de δὶς, deux, et χρῶμα, couleur]. Qui est susceptible d'offrir deux couleurs. — *Dyschromatopsie dichromatique.* V. Dyschromatopsie.

DICHROÏSME. s. m. [de δὶς, deux, et χροίζειν, colorer; all. *Dichroismus*, angl. *dichroism*, it. et esp. *dicroismo*]. Propriété qu'ont certaines substances d'offrir une couleur différente, suivant qu'on les regarde par réflexion ou par réfraction; et lorsque, pour une même substance, l'absorption des rayons lumineux de diverse réfrangibilité varie suivant son épaisseur : ainsi la dissolution de chlorure de chrome est verte vue au travers d'une couche de faible épaisseur; rouge, si la couche est épaisse. Le tournesol est bleu, en couches minces; rouge, en couches épaisses. Le sapin est jaune par lumière transmise; blanc, si elle est réfléchie. Les globules du sang sont rouges dans ce dernier cas, jaunes rosés par lumière transmise.

DICLINE. adj. [*diclinis*, de δὶς, deux, et κλίνη, lit; all. *diklinisch*, esp. *dicline*]. Se dit d'une plante chez laquelle les sexes sont répartis sur deux individus différents.

DICLINIE. s. f. [*diclinia*, all. *Diklinie*]. Nom sous lequel Linné embrassait toutes les plantes diclines.

DICLINISME. s. m. Séparation des deux sexes, dont chacun appartient à un individu distinct.

DICLISIE. s. f. [de δὶς, deux, et κλεῖσις, fermeture]. Fruit simple composé de la graine soudée avec la base de la corolle endurcie et persistante.

DICOQUE. adj. [*dicoccus*, de δὶς, deux, et κόκκος, graine; all. *zweiknopfig*]. Se dit, en botanique, d'un fruit formé de deux coques accolées par leur côté interne.

DICOTYLÉDONE ou **DICOTYLÉDONÉ, ÉE**. adj. [de δὶς, deux, et κοτυληδὼν, cotylédon; esp. *dicotiledon*]. Qui est pourvu de deux cotylédons . *embryon dicotylédoné.*

DICOTYLÉDONES. s. f. pl. [de δὶς, deux, et κοτυληδὼν, cotylédon; all. *Dikotyledonen*, angl. *dicotyledones*, it. *dicotiledone*, esp. *dicotiledoneos*]. Embranchement du règne végétal, comprenant les plantes à deux cotylédons (Jussieu). Ces plantes ont pour caractères extérieurs : Une écorce séparable du bois ou de la couche ligneuse qui le représente dans les plantes herbacées; le bois, ou couche ligneuse, formé d'une ou plusieurs couches de faisceaux fibro-vasculaires; une partie centrale de tissu cellulaire (*moelle*), d'où partent des lames ou rayons de tissu analogue à celui-ci (*tissu médullaire*), lames qui divisent les couches ligneuses en segments. Quand il y a plusieurs couches concentriques, elles sont généralement distinctes; d'autres fois, confondues, soudées; mais la plus interne, limitant le canal médullaire, renferme seule des trachées. Toutes offrent une continuation descendante de la tige (souche ou pivot), d'où partent des racines subdivisées à la manière des branches; toutes ont des feuilles à nervures subdivisées et anastomosées. Les dicotylédones se subdivisent en trois sections, formées . la première par des dicotylédones *apétales*; la deuxième, par les *monopétales*; la troisième, par les *polypétales*. Chaque section se subdivise en trois classes, suivant que la fleur est *hypogyne*, *épigyne*, ou *dicline*.

DICROTE. adj [*bisferiens*, *dicrotus*, de δὶς, deux fois, et κρότος, battement; all. *doppelschlägig*, angl. *dicrotic*, it. et esp. *dicroto*]. — *Pouls dicrote* ou *rebondissant*. Celui qui, à chaque pulsation, semble exécuter sa descente en deux fois, tel que le marteau qui frappe sur l'enclume rebondit et achève son coup. Son tracé sphygmographique montre une ligne de descente, qui, au lieu d'être rectiligne, est interrompue par un soulèvement plus ou moins marqué (V. Pouls, 1re figure, *d*). Il est prouvé que, même à l'état normal, le pouls présente toujours un certain degré de *dicrotisme*.

DICROTISME. s. m. [all. *dikrotismus*, angl. *dicrotism*.

it. *dicrotismo*]. État du pouls *dicrote*, qui existe normalement, bien qu'il soit alors trop faible pour être senti par le doigt explorateur, et qui, dans certains états morbides, devient facilement appréciable. L'absence de la double pulsation à l'artère fémorale et à toutes les artères du membre inférieur, dans les cas même où les artères des bras et de la tête offrent le dicrotisme le plus prononcé, a fait attribuer celui-ci au reflux d'une pulsation qui se réfléchit à la terminaison de l'aorte sur l'éperon qui résulte de sa bifurcation. Cette théorie de la réflexion de l'onde sanguine a généralement fait place à celle qui explique le dicrotisme par la formation d'une onde *secondaire*, se portant, comme la primitive, vers la périphérie d'après Marey, quand un liquide est vivement poussé dans un tube élastique, l'onde primitive est suivie d'une série d'ondes secondaires, et ce principe, auquel n'échappent pas les artères, explique non seulement le dicrotisme, mais aussi les cas, assez fréquents, où le pouls présente plusieurs rebondissements successifs

DICTAME. s. m. [all. *Diptam*, it. *dittamo*, esp. *dictamo*]. — *Dictame de Crete* (*Dictamnus creticus*, *Origanum dictamnus* L.). Petite plante labiée de Crète, dont les sommités fleuries entrent dans la thériaque, le mithridate, etc — *Sirop de dictame*. V. Sirop *d'hysope*. — *Dictame blanc* (*Dictamnus albus*). V. Fraxinelle.

DICTYITE. s. f. [de δίκτυον, réseau]. Terme proposé pour désigner l'inflammation de la rétine.

DICTYODE. adj. [*dictyodes*, de δίκτυον, réseau, et εἶδος, ressemblance; it. *dictoide*] Synonyme de *réticulé*.

DICTYOPSIE. s. f. [de δίκτυον, filet, et ὄψις, vue]. Affection de la vue dans laquelle on aperçoit des ombres ramifiées comme un réseau fin ou une toile d'araignée.

DIDACTYLE. adj. et s. m. [*didactylus*, de δὶς, deux, et δάκτυλος, doigt; all. *zweifingerig*, esp. *didactilo*]. Qui n'a que deux doigts à chaque pied: bœuf, mouton, chèvre.

DIDELPHE. adj. [*didelphus*, de δὶς, deux, et δελφὺς, matrice, esp. *didelfo*]. Se dit d'un animal qui a deux matrices, dont la matrice est double.

DIDELPHES. s. m. pl. Nom souvent donné aux *marsupiaux*, animaux chez lesquels la matrice est double.

DIDERMIQUE. adj. V. Tridermique.

DIDUCTEUR. adj. et s. m. Nom donné aux muscles qui déterminent la diduction.

DIDUCTION. s. f. [*diductio*, de *di* indiquant écartement, et *ducere*, conduire]. Mouvement de latéralité exécuté par la mâchoire inférieure chez tous les herbivores pendant la mastication, et pendant la rumination chez ceux qui ruminent: il consiste en ce que l'axe de cette mâchoire croise celui de la supérieure, par suite d'une translation autour d'un des condyles servant de centre. Dans ce mouvement, l'arcade dentaire incisive inférieure dépasse latéralement d'un tiers et plus l'arcade supérieure correspondante; le déplacement est beaucoup moindre pour les molaires, surtout du côté où le condyle sert de centre au mouvement. Le mouvement n'est pas régulièrement alternatif; il a lieu pendant quinze minutes environ d'un côté, de droite à gauche par exemple, puis en sens inverse pendant une durée analogue.

DIDYMALGIE. s. f. [*didymalgia*, de δίδυμος, testicule, et ἄλγος, douleur; all. *Hodenschmerz*, angl. *didymalgy*, it. et esp *didimalgia*]. Douleur des testicules.

DIDYME adj. [*didymus*, δίδυμος, double; all. *doppelt*, angl. *didymous*, it. et esp. *didimo*] Se dit, en botanique, de ce qui est composé de deux parties ou deux lobes arrondis, réunis par un point de leur périphérie.

DIDYME. s. m. [*didymium*, angl. *didym*]. Métal que Mosander a trouvé dans la cérite (1840); il le nomme ainsi [de δίδυμος, double] pour rappeler sa ressemblance avec le lanthane et la persistance avec laquelle ses sels restent unis à ceux de ce dernier. Il est actuellement sans usage

DIDYMITE. s. f. V. Orchite.

DIDYNAME. adj. [*didynamus*, de δὶς, deux, et δύναμις, puissance; all. *zweimächtig*, angl. *didynamous*, esp *didinamico*] Se dit des étamines, au nombre de quatre, dont deux, plus longues, dominent les autres.

DIDYNAMIE. s. f. *didynamia*, all. *Zweimächtigkeit*, angl. *didynamy*, esp. *didinamia*]. Classe du système de Linné qui renferme les plantes à étamines didynames.

DIDYNAMIQUE. adj. [*didynamicus*]. Se dit d'une plante ou d'une fleur à étamines didynames.

DIÉRÈSE. s. f. [*diæresis*, διαίρεσις, de διαιρεῖν, diviser, séparer; all. *Trennung*, angl. *diaeresis*, it. *dieresi*, esp. *dieresis*]. Division, solution de continuité. — En chirurgie, division thérapeutique des tissus organiques. c'est l'opposé de *synthèse*.

DIÉRÉSILE. s. f. [*diæresilis*, de διαιρεῖν, diviser; all. et angl. *Dieresilis*, it. *dieresile*]. Fruit capsulaire sec et régulier, formé de plusieurs loges rangées autour d'un axe et produites par les valves rentrantes.

DIÉRÉSILIEN, IENNE. adj. Qui a les caractères de la diérésile.

DIÉRÉTIQUE. adj. [*diæreticus*, all. *diäretisch*, *trennend*, angl. *diaeretic*, it. et esp. *dieretico*]. Se dit de tout agent mécanique ou chimique propre à opérer la *diérèse*.

DIERVILLA. s. m. — *Diervilla Canadensis*, Wild., arbrisseau de l'Amérique du Nord, de la famille des caprifoliacées, dont les tiges passent pour antisyphilitiques.

DIÈTE s. f. [*diæta*, *victus ratio*, δίαιτα, all. *Diat*, *Lebensweise*, angl. *diet*, *regimen*, it. et esp. *dieta*]. D'une façon générale, manière de vie réglée, emploi bien ordonné et mesuré de tout ce qui est nécessaire pour conserver la vie, en santé ou en maladie. la *diète* comprend donc ce qui a rapport à l'air, aux aliments, à l'exercice et au repos, au sommeil et à la veille, aux bains, aux substances qui doivent être évacuées ou conservées dans l'individu, et aux passions. || A un point de vue plus restreint, emploi méthodique des aliments. le mot *diète* est alors synonyme de *régime*, et se rapporte à l'usage raisonné de certaines substances alimentaires, soit chez l'homme sain (V. Régime *alimentaire*), soit plus particulièrement chez l'homme malade dans le premier cas. la diète fait partie de l'hygiène; dans le second, de la thérapeutique. — *Diète animale*. Usage habituel et prédominant de substances animales, telles qu'extrait de viande, viandes crues ou rôties, qui convient aux anémiques et aux chlorotiques, aux convalescents, aux personnes lymphatiques et débilitées. — *Diète lactée*. Emploi presque exclusif du lait, usité dans l'ulcère de l'estomac, l'ascite, les affections cardiaques, la phtisie pulmonaire. — *Diète végétale*. Abstinence presque complète de tout aliment qui n'est pas tiré du règne végétal conseillée chez les goutteux, les rhumatisants, les pléthoriques. || Le mot *diète* est encore employé, à tort, comme synonyme d'*abstinence*, qui signifie la privation complète de tout aliment imposée à un malade.

DIÉTÉTIQUE. s. f. [*diætetice*, διαιτητική, all. *Diätetick*, angl. *dietetics*, it. et esp. *dietetica*]. Branche de la médecine qui s'occupe des règles à suivre dans l'usage des choses qui font la matière de l'hygiène. La *diététique* est la *diète* mise en principe.

DIÉTÉTIQUE. adj. Synonyme d'*hygiénique*.

DIÉTÉTISTE. s. m. [it. *dietetista*]. Médecin qui n'emploie en thérapeutique que des moyens diététiques.

DIÉTHYLINE. s. f. ($C^{14}H^{16}O^{6}$). Huile limpide et incolore, assez mobile, d'odeur éthérée et poivrée, bouillant à 191°, obtenue par Berthelot en chauffant à 100°, pendant quatre-vingts heures, de la glycérine, de l'éther bromhydrique et de la potasse en excès.

DIFFÉRENTIEL, ELLE. adj. [de *differencia*, différence]. — *Détermination différentielle*. V. Détermination. — *Diagnose différentielle*. V. Diagnose — *Diagnostic différentiel*. V. Diagnostic. — *Thermomètre différentiel*. V. Thermomètre.

DIFFLUENCE. s. f. État d'un tissu *diffluent*.

DIFFLUENT, ENTE. adj. [*diffluens*]. Se dit d'un tissu qui, de l'état solide, passe à un état de mollesse voisin de la fluidité, comme on le voit pour la substance encéphalique ou médullaire dans le cas de ramollissement. — *Tumeur diffluente*. Celle qui donne à la palpation la sensation d'un liquide épais changeant de place.

DIFFORMITÉ. s. f. [*deformitas*, all. *Missbildung*, angl. *deformity*, it. *difformità*]. Vice congénital, ou acquis, de la conformation extérieure du corps qui la rend contraire aux conditions de beauté propres à l'espèce on guérit ou du moins on atténue les difformités par des moyens chirurgicaux ou orthopédiques. V. Cicatrisation (*Difformités par*) et Orthopédie.

DIFFRACTIF, IVE. adj. [de *diffringere*, briser]. Se dit de toute action qui a pour résultat la *diffraction*.

DIFFRACTION. s. f. [*diffractio*, all. *Diffraction*, angl. *diffraction*, it. *diffrazione*]. Série d'inflexions que les rayons lumineux éprouvent lorsqu'en passant près des extrémités des corps ils s'écartent de leur route directe.

DIFFUS, USE. adj. [*diffusus*, all. *diffus*, angl. *diffuse*, *diffused*, it. *diffuso*, esp. *difuso*]. Qui est trop étalé. — En physique, *lumière diffuse* (ou *diffusée*). V. Diffuser. En botanique, se dit d'une plante qui étale lâchement ses ramifications. = En pathologie, *anévrysme diffus*. V. Anévrysme. — *Phlegmon diffus*. V. Phlegmon. — *Tumeur diffuse*. Celle dont on ne peut fixer exactement les limites (par opposition aux tumeurs *circonscrites*).

DIFFUSER. v. a. En physique, *diffuser la lumière*, enlever aux faisceaux lumineux colorés du spectre solaire leur netteté, en leur faisant subir une réfraction ou une réflexion à la surface des corps, de manière à leur donner une autre teinte ; à les faire passer à l'état de lumière dite *générale*, *blanche* ou *diffuse*, laquelle perd de ses qualités chimiques ou calorifiques en même temps que de ses qualités lumineuses ; ou à les rendre invisibles.

DIFFUSIBILITÉ. s. f. Tendance plus ou moins marquée d'un corps à manifester le phénomène de *diffusion*.

DIFFUSIBLE. adj. [de *diffundere*, répandre ; all. *verflüchtigend*, angl. *diffusible*, it. *diffusibile*, esp. *difusible*]. — En physique, se dit d'un corps doué de diffusibilité (*cristalloïde*), par opposition à celui qui ne présente pas de tendance à la diffusion (*colloïde*). = En thérapeutique, se dit d'une substance qui, comme l'alcool et l'éther, se répand rapidement dans l'organisme. — *Stimulant diffusible*. V. Stimulant.

DIFFUSIBLES. s. m. pl. Substances qui, introduites dans l'économie, produisent une excitation vive et rapide, mais passagère, de tous les tissus, du cerveau en particulier . tels sont l'alcool, l'ammoniaque, l'éther. Tous les diffusibles sont odorants, inflammables, sujets à s'évaporer : à forte dose, ils irritent, et déterminent, suivant leur nature, les symptômes de l'ivresse ou de l'empoisonnement ; à doses modérées, ils agissent comme les excitants, mais avec plus de promptitude.

DIFFUSIOMÈTRE. s. m. [de *diffusion*, et μέτρον, mesure]. Instrument propre à mesurer la diffusion c'est le *dialyseur* (V. Dialyse).

DIFFUSION. s. f. [*diffusio*, de *diffundere*, répandre en tous sens ; all. *Verbreitung*, angl. *diffusion*, *diffusedness*, it. *diffusione*]. Propriété que possèdent certains corps de se disséminer dans le milieu qui les renferme ; mouvement moléculaire par lequel se manifeste cette propriété et d'où résulte un mélange spontané de ces corps. La diffusion et le mélange ont lieu, soit entre deux corps mis en contact, soit entre deux corps séparés par une cloison poreuse (V. Dialyse). Les gaz et les liquides sont susceptibles de diffusion : ainsi lorsqu'on remplit de deux gaz différents deux récipients communiquant entre eux et superposés de façon que le gaz le plus dense soit dans la partie inférieure, on constate bientôt la présence dans les récipients d'un mélange gazeux, au lieu de deux gaz différents. Lorsqu'on met en contact deux solutions salines différemment concentrées, la plus étendue cède de l'eau à l'autre et en reçoit du sel : il s'établit un échange par diffusion qui ne cesse que lorsque l'équilibre est établi entre les deux liqueurs (Graham). — *Diffusion des rayons lumineux*. Écart produit dans les éléments d'un faisceau de lumière blanche, dont les divers rayons se séparent les uns des autres en prenant les colorations propres à chacun d'eux (V. Aberration *de réfrangibilité* et *de sphéricité*). — *Cercle de diffusion*. V. Cercle. = *Diffusion* ou *dissémination d'un médicament*, *d'un poison*. Distribution de cette substance, molécule à molécule, dans tous les tissus, par la circulation et l'assimilation.

DIFLUAN. s. m. [*acide allanturique*] ($C^6H^4Az^2O^6$). Corps acide, blanc, déliquescent, peu soluble dans l'alcool, qui se forme, avec l'acide leucoturique, quand on chauffe à 100° une solution aqueuse d'acide alloxanique.

DIGASTRIQUE adj. et s. m. [de δὶς, deux, et γαστὴρ, ventre ; *digastricus*, *biventer*, all. *zweibäuchig*, angl. *digastric*, it. et esp. *digastrico*]. — *Muscle digastrique*. Tout muscle formé de deux portions charnues réunies par un tendon intermédiaire. — Particulièrement, *digastrique* (*mastoïdo-génien*, Ch.), muscle de la région sus-hyoïdienne du cou, composé de deux ventres charnus et d'un tendon qui les unit. Il s'insère en arrière (*ventre postérieur*) dans la rainure *digastrique*; en avant (*ventre antérieur*) près de l'apophyse géni ; son tendon moyen passe dans un anneau aponévrotique fixé à l'os hyoïde (de manière que le muscle en totalité décrit un arc à concavité supérieure). Ce muscle abaisse la mâchoire inférieure ou élève l'os hyoïde. — *Rainure digastrique* ou *mastoïdienne*. Enfoncement situé derrière l'apophyse mastoïde du temporal et donnant attache au muscle digastrique.

DIGBY (Kenelm). [Médecin anglais, 1603-1665]. — *Poudre de sympathie de Digby*. V. Sulfate *de fer*.

DIGENÈSE. s. f. [de δὶς, deux fois, et γένεσις, génération ; all. et angl. *Digenesis*, it. *digenesi*]. Reproduction propre à certains animaux et végétaux qui ont deux modes de naissance, l'un par œufs et sperme, l'autre sans sexes par germes ou par bourgeons (van Beneden) : ce dernier mode succède au premier. Dans beaucoup d'espèces animales, surtout divers parasites, un embryon sorti d'un œuf (*proscolex*), et placé dans certaines conditions, engendre, avant d'être adulte, c'est-à-dire avant d'avoir des organes sexuels, un ou plusieurs embryons (parfois des centaines), et meurt sans atteindre l'âge sexuel (*distomiens*, etc.) : ces nouveaux embryons, nés par gemmation ou par genèse dans le corps de l'embryon ovulaire ou à sa surface, ne parcourent pas les mêmes phases d'évolution que ce dernier, qui représente leur mère ; ils sautent ce premier âge, bien qu'ils subissent eux-mêmes une évolution fœtale. Des individus de cette seconde génération (*scolex*) on voit souvent naître d'une manière analogue, une fois ou deux, des individus semblables à eux, au milieu desquels apparaissent bientôt des embryons d'une autre forme (*cercaire*) qui prennent peu à peu des organes sexuels et représentent une génération finale (*proglottis*), tandis que leur mère se détruit. La digenèse s'observe chez les insectes (pucerons), les crustacés (linguatules), les mollusques tuniciers et bryozoaires. — *Digenese hétérogone*. V. GÉNÉRATION. — *Digenese homogone*. V. HOMOGONE.

DIGÉNÉTIQUE. adj. [all. *digenetisch*, angl. *digenetic*, it. *digenetico*]. Qui est relatif à la digenèse. — *Vers digénétiques*. Ceux qui se reproduisent par digenèse. Chez les trématodes et les cestoïdes, les générations successives ont reçu chacune le nom générique qui lui était attribué alors qu'on prenait chaque génération d'un même animal pour des individus appartenant à autant de genres différents (*proscolex, scolex, strobile, proglottis*). Actuellement ces noms s'appliquent aux états correspondants que présentent non seulement les vers, mais tous les animaux et mêmes les plantes qui sont digénétiques (*mollusques tuniciers* et *bryozoaires*, la plupart des *polypes*, certains *infusoires* et *rhizopodes*).

DIGÉNIE. s. f. [de δίς, deux, et γένεσις, génération; all. *Digenie*]. Génération qui s'effectue par le concours de deux sexes (Burdach).

DIGÉNISME. s. m. [de δίς, deux fois, et γένεσις, naissance; all. *Digenismus*, angl. *digenism*, it. *digenismo*]. Action de naître par le concours de deux sexes ou de deux causes. — *Doctrine du digénisme phlegmasitoxique*. Doctrine d'après laquelle l'inflammation et l'intoxication du sang concourent à causer toutes les maladies.

DIGESTÉ. s. m. (Chéreau). Produit de l'opération pharmaceutique appelée *digestion*.

DIGESTEUR. s. m. [*olla Papiniana*, all. *Digerirmaschine*, angl. *digester*, it. *digestore*, esp. *digestor; marmite de Papin*]. Vase de cuivre très épais, hermétiquement fermé au moyen d'un couvercle assujetti par une forte vis de pression. Ce vase, imaginé par Denis Papin, est propre à cuire promptement les viandes et à dissoudre la gélatine des os sous l'influence d'une température que sa résistance à la pression de la vapeur permet de porter au delà de 100°. Dans la distillation, un vase analogue sert à traiter par les liquides, à l'aide d'une forte pression, les substances organiques que l'on veut dépouiller des principes qu'elles contiennent.

DIGESTIBILITÉ. s. f. Propriété des corps d'être plus ou moins digestibles.

DIGESTIBLE. adj. [all. *verdaulich*, angl. *digestible*, esp. *digestible*]. Qui est facile à digérer.

DIGESTIF, IVE. adj. et s. m. [*digestivus*, all. *digestif*, angl. *digestive*, it. et esp. *digestivo*]. Se dit de ce qui a rapport à la digestion ou de ce qui est considéré comme propre à faciliter cette fonction. *canal digestif, substance digestive*. — *Absorption digestive*. V. DIGESTION. — *Appareil, canal* ou *conduit digestif* (ou *alimentaire*), *organes digestifs, voies digestives*. Ensemble des organes qui concourent à l'accomplissement de la digestion d'une manière immédiate ou en fournissant des matériaux pour l'élaboration des aliments. Chez l'homme, cet appareil comprend la *bouche*, le *pharynx*, l'*œsophage*, l'*estomac*, l'*intestin grêle* (duodénum, jéjunum, iléum), le *gros intestin* (cæcum, et côlon ascendant, descendant et transverse); et divers corps glanduleux : *glandes salivaires, amygdales, pancréas, foie*. — Fig. 133. Figure d'ensemble représentant le canal digestif pendant la digestion Dans la bouche, les aliments reçoivent les liquides des glandes salivaires. *g*, glande sous-maxillaire; *g'*, *g''*, glandes sublinguales; *n*, glande de Nuck; *p*, glande parotide; Œ, Œ, œsophage pour l'ingestion alimentaire; E, estomac où les aliments séjournent pour subir l'action du suc gastrique; ils arrivent ensuite dans le duodénum, *d*, où ils subissent l'action de la bile, qui vient du foie, F, et de la vésicule biliaire, B, et celle du suc pancréatique, fourni par le pancréas, W; puis ils traversent les sinuosités de l'intestin grêle, *i*, arrivent dans le cæcum, *q*, et descendent dans le gros intestin, *r*. Durant leur trajet dans l'intestin, les substances alimentaires, devenues solubles, sont absorbées par deux ordres de vaisseaux : 1° par les rameaux, Vp, Vp, de la veine porte, VP, qui les amène dans le foie, P, d'où elles ressortent par les veines hépatiques pour se rendre dans la veine cave inférieure, VC, dans l'oreillette droite, *h*, et dans le ventricule droit, *f*;

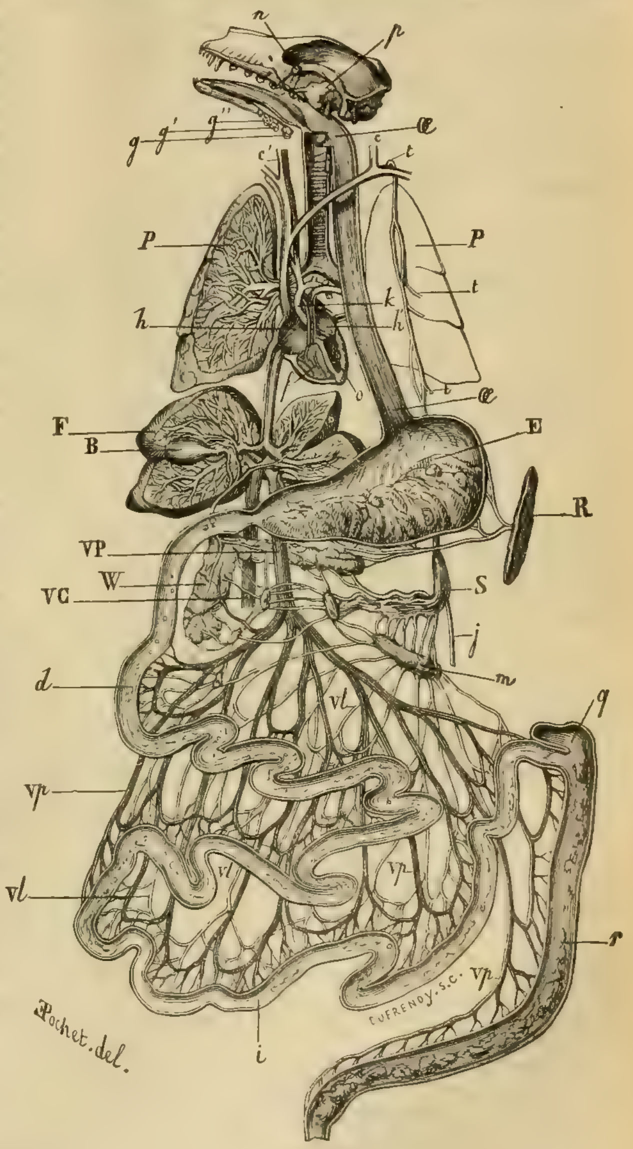

FIG. 133.

de là au poumon, P, par l'artère pulmonaire, et finalement dans le cœur gauche (*h'*, oreillette gauche, *o*, ventricule gauche), d'où le sang, définitivement constitué tel qu'il doit être fourni aux organes par le système artériel, passe dans l'aorte, *k*, et dans les carotides, *c*, *c'*; 2° par les vaisseaux chylifères, V*l*,V*l*, qui traversent des ganglions lymphatiques, *m*, puis arrivent dans le réservoir de Pecquet, S, auxquels aboutissent aussi des vaisseaux lymphatiques, *j*, remontent par le canal thoracique, *t*, *t*, et viennent s'aboucher dans la veine sous-clavière gauche pour se mélanger au sang et aller traverser le poumon. La rate, R, est annexée à l'appareil digestif — Chez les *oiseaux* et les *ruminants*, l'appareil digestif se distingue de celui de l'homme et des autres vertébrés par une disposition spéciale de l'estomac. V. ESTOMAC. — *Catalyse digestive*, *fermentation digestive*. V GASTRIQUE (*suc*)

DIGESTIF. s. m. Nom donné à plusieurs onguents. — *Digestif simple* (*digestivum*). Onguent légèrement excitant, préparé en mêlant ensemble 60 grammes de térébenthine de mélèze et deux jaunes d'œuf frais, et ajoutant peu à peu 15 grammes d'huile d'olive on l'emploie étendu sur des plumasseaux de charpie ou sur de la toile fine, pour favoriser la suppuration des plaies. — *Digestif animé*. Onguent fait avec parties égales de digestif simple et de styrax liquide. — *Digestif mercuriel* Parties égales de digestif simple et d'onguent mercuriel.

DIGESTION. s. f [*digestio*, de *digerere*, de *di*, indiquant dispersion, et *gerere*, porter : πέψις, all. *Verdauung*, angl. *digestion*, it. *digestione*, esp. *digestion*]. Fonction exclusivement départie au règne animal, par laquelle les aliments venus du dehors, et introduits dans les voies digestives, sont convertis, par dissolution et liquéfaction, d'une part en un fluide réparateur complexe, qui arrive au sang par absorption directe des veines, ou par celles-ci et par l'intermédiaire du chyle (V. ABSORPTION et CHYLE); d'autre part en matières excrémentitielles, qui sont rejetées au dehors (V. DÉFÉCATION). Son but est de satisfaire à la combinaison assimilatrice qui constitue l'un des deux actes dont se compose la nutrition (V. ASSIMILATION et NUTRITION) ; ses conditions d'existence, très complexes, sont : les propriétés physico-chimiques des substances ingérées (V. ALIMENT); les propriétés de même ordre des liquides (*salive*, *bile*, *sucs gastrique*, *intestinal*, *pancréatique*) qui modifient ces substances; les mouvements auxquels celles-ci sont soumises, dans toute l'étendue du canal digestif, de la part des fibres musculeuses que celui-ci renferme (*mastication*, *déglutition*, *mouvement péristaltique*); enfin la propriété physique d'endosmose dont jouissent tous les tissus. La digestion, chez l'homme, a lieu de la manière suivante : Les aliments, introduits dans la bouche, y sont soumis à l'*insalivation* et à la *mastication*; ensuite ils sont transmis par la *déglutition*, d'abord au pharynx par les mouvements combinés de la langue et des parois de la bouche, puis à l'œsophage, qui les conduit dans l'estomac. Une heure et demie environ après leur arrivée dans cet organe, ils commencent à se convertir en chyme, et il faut communément quatre à cinq heures pour que cette conversion soit terminée V GASTRIQUE (*suc*). A mesure qu'elle s'opère, le chyme est poussé par les contractions des parois musculaires de l'estomac vers le pylore, qu'il franchit pour parvenir dans le duodénum, où sa présence produit une excitation qui détermine l'abord d'une plus grande quantité de bile et de fluide pancréatique. Élaborée par ces fluides et par ceux que sécrètent les glandes du duodénum, la masse chymeuse, devenue apte à fournir le chyle, est poussée dans l'intestin grêle (V. PERISTALTIQUE), où elle est dépouillée par les vaisseaux chylifères de principes graisseux (V. PENÉTRATION *du chyle*), et par les veines des autres substances liquéfiées qui sont portées dans le sang : à mesure qu'il fournit à l'absorption, le chyle prend une couleur plus foncée et une consistance plus grande; modifié encore par le suc intestinal, il arrive au gros intestin. Là, il se durcit et se colore de plus en plus : il y acquiert une fétidité qu'il n'avait pas jusqu'alors, odeur différente de celle des matières en putréfaction, et qui provient surtout de la décomposition des composés sulfurés de la bile. Enfin, parvenu au rectum, il est rejeté au dehors. — *Digestion des boissons*. Nom donné tant aux modifications qu'à l'absorption que subissent les aliments liquides. Il en est qui, comme le lait, les liquides albumineux, sont coagulés dans l'estomac, et digérés ensuite comme les aliments solides. Les autres boissons servent essentiellement à l'hydratation des solides modifiés par le suc gastrique; le surplus est absorbé dans l'estomac et l'on n'en retrouve des traces que jusque vers la fin du duodénum. Les boissons prises à jeun sont absorbées totalement dans l'estomac, à l'exception de ce qui est coagulé par le suc gastrique, ou retenu par le mucus stomacal. Dans les cas de gastropathie empêchant l'absorption, si les liquides pris en excès ne sont pas absorbés, ils passent dans l'intestin ou causent des borborygmes avec ou sans coliques. — *Digestion laborieuse*. V. DYSPEPSIE et GASTRALGIE. = En pharmacie, *digestion*, séjour d'une substance médicinale dans un liquide propre à en extraire quelques principes à l'aide d'une température plus élevée que celle de l'atmosphère (ce qui la distingue de la *macération*), mais inférieure à celle de l'*ébullition* : c'est une *infusion prolongée*, qu'on emploie pour agir sur certaines substances à l'égard desquelles l'infusion simple serait inefficace.

DIGITAL, ALE. adj. [*digitalis*, de *digitus*, doigt; angl. *digital*, it. *digitale*, esp. *digital*]. Qui appartient, qui a rapport aux doigts. — *Appendices digitaux*. Diverticules en forme de doigts de gant que présentent les intestins. — *Arteres*, *nerfs*, *veines digitaux*. Ceux qui se distribuent aux doigts. — *Cavité digitale*. V. ANCYROÏDE. — *Compression digitale*. V. COMPRESSION. — *Impression digitale*. V. IMPRESSION.

DIGITALE. s. f. [all. *Fingerhut*, angl. *foxe-glove*, it. *digitello*, esp. *digital*, *dedalera*]. Genre de plantes scrofulariées, dont la corolle ressemble plus ou moins à un doigt de gant ou à un dé à coudre (d'où leur nom de *digitus*, doigt). L'espèce employée en médecine est la *digitale pourprée* (*doigtier*, *gantelée*, *doigt de Notre-Dame*, *Digitalis purpurea*, L.), reconnaissable à ses longs épis de grandes fleurs pourprées campaniformes, tachetées, dans l'intérieur de la corolle, de points noirs entourés d'un cercle blanchâtre (fig. 134). On préfère la digitale sauvage, qui croît sur les montagnes, à celle qui est cultivée dans les jardins. Actuellement la partie usitée est la feuille, surtout la feuille radicale, celle qui naît du collet : elle est allongée, lancéolée, vert foncé en dessus, vert jaunâtre en dessous, d'odeur de thé, de saveur d'autant plus amère qu'elle contient plus de digitaline; on la récolte en juin et juillet, on la débarrasse des plus grosses nervures et on la fait sécher à l'étuve avant de la réduire en poudre. Cette poudre se donne par prises ou en pilules de 5 à 10 centigrammes, repétées trois à quatre fois par jour. L'extrait alcoolique, peu usité, se prend aux mêmes doses. La teinture alcoolique, faite par lixiviation avec 1 partie de poudre et 4 d'alcool, se donne à doses cinq fois plus fortes que la poudre . 50 centigrammes à 2 et 3 grammes. Enfin l'infusion (1 gramme de feuille pour 100 grammes d'eau) est une préparation très active, mais nauséeuse, recommandable quand on cherche l'ensemble des effets de la digitale comme antiphlogistique, dans la pneumonie et le rhumatisme par exemple (Hirtz).

La digitale a un effet local irritant, et même inflammatoire et ulcéreux, sur la peau dénudée et les muqueuses. A l'intérieur, elle ralentit les battements du cœur, les rend plus forts et plus réguliers, elle augmente la sécrétion urinaire et détermine l'anaphrodisie; elle produit l'abaissement de la température. d'après G. Sée, le ralentissement du cœur serait dû à ce que la digitale excite les terminaisons du nerf vague; d'après Traube, celui-ci serait excité dans sa continuité; d'après Gubler, Hirtz, C. Paul, Marcy, la digitale serait un médicament vaso-constricteur, amenant le resserrement des capillaires, l'augmentation de la tension artérielle, et, par suite, une plus grande lenteur et une énergie plus grande des contractions cardiaques : la digitale agirait donc comme tonique ou quinquina du cœur (Beau) plutôt que comme hyposthénisant ou opium de cet organe (Bouillaud). On comprend, dès lors, qu'elle réussisse dans les affections cardiaques et pulmonaires chroniques, contre les accidents de stase et d'hydropisie, et en général contre tous les accidents d'asystolie · elle a pour but d'augmenter la tension artérielle, et, bien qu'elle ne produise qu'indirectement la diurèse, celle-ci peut servir à mesurer l'effet du médicament. Quand les urines n'augmentent plus de quantité sous l'influence de la digitale, c'est que la systole est faible et que par conséquent le dose de digitale ne produit plus le résultat désiré; au contraire, on peut continuer l'usage du médicament tant que les urines augmentent. Du reste, des doses faibles, mais longtemps répétées, de digitale, peuvent être cause d'inconvénients sérieux, qu'on a attribués à l'accumulation de son action (V. Empoisonnement *par la digitale*). Comme hypothermique, défluxionnant local, vaso-constricteur, la digitale trouve son emploi dans la fièvre typhoïde, dont elle apaise la chaleur et parfois le délire (Hirtz); dans le rhumatisme articulaire aigu et la pneumonie, en diminuant la fièvre; dans les hémorragies, surtout dans l'hémoptysie d'origine congestive et dans les métrorrhagies, en faisant contracter les vaisseaux; enfin dans les névroses, mais seulement dans celles qui, comme la migraine, le *delirium tremens* et certains autres délires, s'accompagnent d'une fluxion sanguine évidente. — La digitaline, principe actif de la digitale, y est accompagnée de : la digitalose, le digitalin, la digitalide, l'acide digitalique, l'acide antirrhinique, l'acide digitoléique, l'acide tannique, l'amidon (?), le sucre, la pectine, une matière azotée albuminoïde, une matière colorante orangée cristallisable, la chlorophylle, une huile volatile, puis le ligneux qui forme la trame de toutes les plantes (Homolle et Quevenne). — *Sirop de digitale*. V. Sirop.

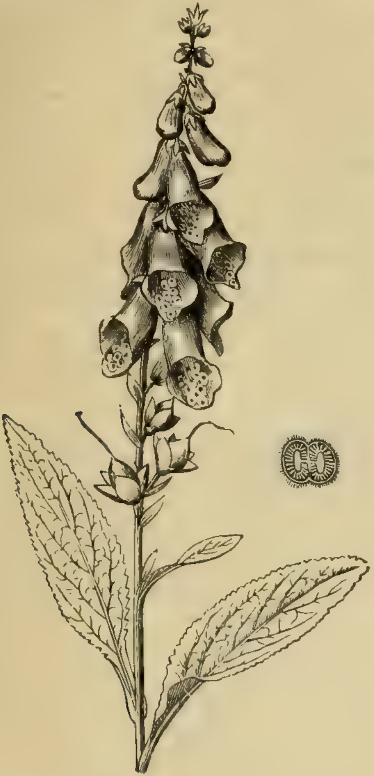

Fig. 134.

DIGITALÉINE. s. f. Nom donné à la digitaline amorphe par Nativelle, qui réserve exclusivement celui de *digitaline* à la digitaline cristallisée.

DIGITALIN. s. m. Matière blanchâtre, inodore, insoluble dans l'eau froide et dans l'éther, à peine soluble dans l'eau bouillante, soluble dans l'alcool à 90°, que renferme la digitale.

DIGITALINE. s. f. [*digitalinum*, all. *Digitalin*, angl. *digitaline*, it. et esp. *digitalina*] Principe actif de la digitale pourprée. Les caractères physiques et chimiques de cette substance varient avec sa provenance, d'où l'incertitude qui règne actuellement encore à ce sujet, comme sous le rapport de sa composition élémentaire. On peut en distinguer trois espèces principales : 1° la *digitaline amorphe* et *insoluble*, *digitaline française*, découverte en 1844 par Homolle et Quevenne, qui la retirent des feuilles de digitale en précipitant la solution aqueuse par le tannin et enlevant celui-ci à l'aide de l'oxyde de plomb : c'est une matière neutre, blanchâtre, amorphe, inodore; d'une amertume extrême qui se développe lentement à cause de la faible solubilité de la substance dans l'eau; peu soluble dans l'éther, soluble dans l'alcool, le chloroforme et les acides; prenant, avec l'acide chlorhydrique concentré, une coloration vert-pré caractéristique; avec l'acide sulfurique, une teinte vert-brun que la vapeur de brome fait passer au rouge groseille, et qui devient vert émeraude par addition d'eau, 2° la *digitaline cristallisée*, obtenue par Nativelle en reprenant par l'alcool le résidu de la préparation de la précédente : elle se présente sous forme d'aiguilles courtes, groupées autour d'un axe commun, très amères, à peine solubles dans l'eau et dans l'éther, solubles dans l'alcool à 90° et surtout dans le chloroforme; chauffée, elle fond, puis brunit, dégage des vapeurs blanches et disparaît sans laisser de traces; mêmes réactions que la précédente avec les acides chlorhydrique et sulfurique: Nativelle nomme ce dernier principe *digitaline*, et *digitaléine* la digitaline amorphe; 3° la *digitaline amorphe* et *soluble*, *digitaline allemande*, extraite par Kosmann des semences de la digitale, où elle est plus abondante que dans les feuilles, contrairement à la digitaline française. c'est un principe peu actif, peu amer, soluble dans l'eau. La digitale paraît contenir à la fois les deux principes, soluble et insoluble, mais en abondance variable avec les parties de la plante servant à l'extraction : la métamorphose de la digitaline insoluble en digitaline soluble est probablement un phénomène d'oxydation. En France, on emploie seulement les digitalines insolubles, amorphe ou cristallisée, à l'exclusion de la digitaline soluble. 1000 gram. de feuilles de digitale donnent 10 gram. de digitaline amorphe, et seulement 1 gram. de digitaline cristallisée; on peut retirer de la première

10 à 12 pour 100 de la seconde. La digitaline doit être considérée comme une glycoside ; car, si on la fait bouillir avec l'acide sulfurique étendu, elle se dédouble en glycose et en *digitalirétine*. Sa formule est $C^{20}H^{18}O^{8}$ d'après Walz, et $C^{54}H^{44}O^{30}$ d'après Kosmann. C'est un poison très actif : 10 centigrammes injectés dans les veines d'un chien le tuent en deux minutes (V. EMPOISONNEMENT *par la digitale et la digitaline*). A part des propriétés sternutatoires d'énergie bien supérieure à celle de la poudre de feuilles de digitale, la digitaline a un mode d'action et des propriétés thérapeutiques exactement semblables à celles de la plante elle-même : à fortes doses, nausées, vomissements, palpitations, intermittence du pouls, refroidissement, à doses médicales, ralentissement et augmentation de force des contractions du cœur, diurèse, diminution de la température. D'après Homolle et Quevenne, la digitaline amorphe est 100 fois plus active que la plante, d'un autre côté, la digitaline cristallisée paraît deux à trois fois plus énergique que sa congénère : l'une se donne par granules de 1 milligramme (2 a 4 par jour), l'autre par granules de 1/2 milligr. (2 à 4 aussi).

DIGITALIQUE. adj. — *Acide digitalique*. Corps franchement acide, extrait de la digitale : cristallisable en aiguilles blanches, d'odeur suffocante, très solubles dans l'eau et l'alcool, moins solubles dans l'éther (Morin).

DIGITALIRÉTINE. Substance moins amère et moins soluble dans l'alcool que la digitaline, et qui se forme par dédoublement de celle-ci en présence de l'acide sulfurique.

DIGITALISATION. s. f. Action de digitaliser.

DIGITALISER. v. a. Soumettre à l'influence de la digitale, de la digitaline.

DIGITALOSE. s. f. Substance cristalline, d'un blanc de neige, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool et l'éther, que contient la digitale (Homolle et Quevenne).

DIGITATION. s. f. [all *fingerförmige Ausbreitung*, angl. *digitation*, it. *digitazione*, esp. *digitacion*]. En anatomie, faisceau de fibres musculaires isolé, disposé par rapport aux faisceaux voisins à peu près comme les doigts de la main tenus écartés, par lequel s'attachent certains muscles.

DIGITÉ, ÉE. adj. [*digitatus*, all. *fingerförmig*, angl. *digitated*, esp. *digitado*]. Se dit, en botanique, d'une feuille composée de plus de trois folioles fixées au sommet d'un pétiole commun, comme autant de digitations. = En anatomie, *région digitée*. V. PIED.

DIGITIGRADES. s. m. pl. [de *digitus*, doigt, et *gradi*, marcher]. Animaux formant un sous-ordre de l'ordre des carnassiers qui ont le tarse et le métatarse redressés dans le sens des os de la jambe, en sorte qu'ils marchent sur les doigts seulement, et particulièrement sur la deuxième phalange, la troisième, ou unguéale, étant maintenue relevée par un ligament élastique, ce qui empêche l'ongle de s'user. Cette tribu se subdivise en plusieurs sections 1° *Chats, Lions, Tigres*, etc.; 2° *Hyenes*, etc.; 3° *Chiens*. *Civettes*, 4° *Martres*, *Loutres*.

DIGITINERVÉ, ÉE. adj. [*digitinervus; palmatinervé*]. Se dit d'une feuille dont les nervures partent du sommet du pétiole en divergeant, ou en rayonnant dans tous les sens. Cette disposition donne, chez les feuilles entières, les formes *peltée*, *orbiculaire*, *suborbiculaire;* chez les feuilles simples, les formes *palmée*, *palmatipartite*, *palmatiséquée;* chez les feuilles composées, la forme *digitée*.

DIGITIPENNÉE, ÉE. adj. [*digitipinné, digitipalmé, conjugué-pinné* et *conjugué-palmé*]. Se dit d'une feuille dont l'axe porte, à son extrémité, des axes secondaires à folioles pinnées ou digitées, ce qui donne lieu aux feuilles doublement composées.

DIGITOLÉIQUE. adj. — *Acide digitoléique*. Acide gras retiré des feuilles de la digitale pourprée (Kosmann). Il cristallise en aiguilles vertes, de saveur âcre, amère, d'odeur aromatique, très solubles dans l'alcool et l'éther, fort peu dans l'eau.

DIGLYCÉRIDE. s. m. ($C^{12}H^{14}O^{10}$). Nom donné au premier produit de décomposition de la glycérine par la chaleur, se formant à la température où cette substance distille c'est de la glycérine anhydre.

DIGNE (Basses-Alpes). — *Eau sulfureuse :* acide sulfhydrique. + 42°. Bains.

DIGYNE. adj. [*digynus*, de δὶς, deux, et γυνὴ, femme; all. *zweiweibig*, angl. *digynous*, it. *diginoso*]. Se dit d'une fleur qui a deux pistils distincts ou un style surmonté de deux stigmates sessiles.

DIGYNIE. s. f. [*digynia*, all. *Zweiweibigkeit*, angl *digynia*, esp. *diginia*]. Nom d'un ordre et de cinq classes du système de Linné, comprenant les plantes digynes.

DIKA. s. m. V. OBA.

DILACÉRATION. s. f. [*dilaceratio*, de *dilacerare*, déchirer; all. *Verreissung*, *Zerspaltung*, angl. *dilaceration*, it. *dilacerazione*]. Division violente, séparation par une grande distension, déchirement.

DILATABILITÉ. s. f. [all. *Ausdehnbarheit*, angl. *dilatability*, it. *dilatabilità*, esp. *dilatabilitad*]. Propriété qu'ont les corps d'augmenter de volume par l'influence de la chaleur.

DILATABLE. adj. Qui est susceptible de dilatation.

DILATANT, DILATATEUR ou **DILATATOIRE**. adj. et s. m. [*dilatator*, all. *Breitener*, angl. *dilatator*, it. *dilatatore*, esp. *dilatador*]. Nom donné à tout muscle qui, en se contractant, dilate les cavités aux parois desquelles il s'insère. — *Nerf dilatateur*. V. VASO-MOTEUR. = En chirurgie, *dilatateur*, *dilatatoire* ou *dilatant*, corps ou instrument dont on fait usage, soit pour entretenir libres et béants l'orifice d'une plaie ou un canal naturel, accidentel ou artificiel, soit pour les agrandir ; c'est surtout aux instruments employés dans ce dernier cas que l'on donne le nom de *dilatateurs*, et l'on en fait usage dans les rétrécissements de l'œsophage, de l'urètre, du rectum, etc. (V. DILATATION, DIVULSEUR et RÉTRECISSEMENT.) On emploie comme *dilatants* des corps mous, tels que tentes, mèches, bandelettes effilées ; ou spongieux, tels que pois secs, boules d'iris ou d'orange, éponge préparée, laminaire, bougies de corde à boyau ; ou des corps pleins non spongieux, mais souples, fils de plomb, bougies élastiques, etc. = En obstétrique, *dilatateur utérin*, instrument destiné à provoquer artificiellement l'accouchement prématuré. — *Dilatateur intra-utérin de Tarnier*. Il se compose : 1° d'un tube de caoutchouc, épais et résistant, plus mince à une de ses extrémités, sur une longueur de 3 à 4 centimètres, de façon à se dilater facilement en ampoule dans cette partie amincie quand on pousse une injection dans le tube ; à cette extrémité est fixé un ruban de fil, à l'autre est adaptée une douille à robinet, 2° d'un conducteur métallique, creusé en gouttière, et percé par trois yeux, deux près de l'extrémité libre, l'autre près du manche de l'instrument dans ces yeux on passe le fil du tube, qui se trouve assujetti et couché dans la gouttière du conducteur : le dilatateur est alors introduit dans le col de l'utérus, dont il doit dépasser l'orifice interne de 3 centimètres au moins ; une injection d'eau tiède est alors poussée dans le tube, dont l'extrémité se renfle, et le conducteur, débarrassé des liens qui l'unissaient au tube, est retiré doucement : le tube, maintenu par l'ampoule qui le termine, reste seul en place, et amène la dilatation du col trois ou quatre heures après l'opération.

DILATATION. s. f. [*dilatatio*, de *dilatare*, étendre, agrandir, de *di*, indiquant en divers sens, et *latus*, large : διευρυσμὸς, all. *Erweiterung*, *Ausdehnung*, angl. *dilatation*, *enlargement*, it. *dilatazione*, esp. *dilatacion*]. En physique, augmentation dans tous les sens qu'éprouve, sans changer de constitution, un corps soumis à l'action de la chaleur. — *Coefficient de dilatation.* V. Coefficient. = En anatomie, renflement normal, et plus ou moins considérable, que présente un organe : *dilatation bulbaire de l'uretre* (V. Golfe). = En physiologie, augmentation intermittente des diamètres d'une ouverture ou d'une cavité, qui s'effectue, en vue d'une fonction déterminée, sous une influence variable. — *Dilatation de la glotte.* V. Glotte. — *Dilatation de la pupille.* Agrandissement que présente l'ouverture de l'iris pour laisser arriver au fond de l'œil un plus grand nombre de rayons lumineux. Outre cet agrandissement physiologique et momentané, bientôt suivi d'un mouvement en sens contraire, la pupille peut être dilatée d'une façon permanente, dans des conditions que l'expérimentation ou des altérations pathologiques font naître (V. Pupille). — *Dilatation pulmonaire et thoracique.* Ampliation de volume que présentent les poumons et la cage thoracique à chaque inspiration (V. Respiration). = En pathologie, *dilatation des bronches, bronchectasie,* lésion des canaux et canalicules respiratoires, ordinairement consécutive à une pleurésie chronique (Barth) ou à des bronchites répétées. Les canaux sont dilatés dans toute leur longueur (*dilatation cylindrique*); ou ils présentent une suite de renflements (*dilatation moniliforme*); ou leur extrémité seule présente une sorte d'ampoule (*dilatation ampullaire* ou *sacciforme*) : au delà du point dilaté, il existe souvent un rétrécissement. Outre les caractères anatomiques de la bronchite chronique, on constate dans les bronches dilatées la disparition des fibres élastiques (J. Teissier), la désorganisation des fibres musculaires, l'atrophie des vaisseaux, parfois même l'ulcération ou la mortification de la muqueuse. Ces lésions, aussi fréquentes à la base qu'au sommet, des deux côtés que d'un seul (Barth), ont été attribuées par Laennec à l'accumulation de l'air en arrière des mucosités bronchiques; par Stokes, à la parésie des fibres musculaires que revêt la membrane chroniquement enflammée; par Rokitansky, à la sclérose interstitielle du poumon; par Barth, à la traction exercée par les fausses membranes que laisse après elle une pleurésie : sauf la première action, dont les expériences montrent l'absence, les autres peuvent concourir au mécanisme de la bronchectasie. Celle-ci se révèle par deux signes principaux, l'expectoration sous forme de vomiques, la grande fétidité de l'haleine (Trousseau) : de plus, l'auscultation montre, au niveau de la dilatation, du souffle bronchique, des râles volumineux, de la pectoriloquie; quant à la percussion, elle donne de la matité ou de la submatité suivant la quantité de liquide que renferme la partie dilatée. La dilatation des bronches peut amener la mort directement, par épuisement, ou d'une façon indirecte, par gangrène pulmonaire, bronchite, pneumonie. — *Dilatation des capillaires.* V. Capillaire. - *Dilatation cirsoïde.* V. Anévrysme *cirsoïde* et Vasculaire (*tumeur*). — *Dilatation du cœur* (*anévrysme passif* de Corvisart). Augmentation partielle ou générale de la capacité des cavités cardiaques, sans augmentation de volume de la fibre musculaire (qui caractérise l'hypertrophie) : toutefois, outre cette *dilatation simple*, on observe parfois une dilatation accompagnée d'hypertrophie. C'est dans les cavités droites, et consécutivement à un trouble dans la circulation du poumon, que se manifeste ordinairement la dilatation du cœur : elle peut aussi être la conséquence d'irritations portant sur les principaux organes de la cavité abdominale, le foie en particulier (Potain). Elle se manifeste par de la voussure et de l'augmentation de la matité à la région précordiale, par une déviation de la pointe en bas et en dehors, par le caractère des bruits du cœur, qui sont faibles et sourds, par de la tendance aux congestions passives et à la cyanose, le malade est toujours menacé d'asystolie. — *Dilatation de l'estomac.* V. au Supplément. = En chirurgie, *dilatation thérapeutique*, procédé opératoire qui a pour but d'augmenter ou de rétablir le calibre d'un canal, d'une cavité ou d'une ouverture, ou d'entretenir libre le trajet de certaines fistules, au moyen des corps dilatants ou des dilatateurs. — *Dilatation de l'urètre.* Méthode employée dans le traitement des rétrécissements de ce canal. C'est le procédé thérapeutique le plus simple et le plus général, le seul qui puisse modifier le tissu pathologique (cicatriciel ou plastique) constitutif de la lésion, par le travail physiologique qu'il provoque : la dilatation paraît agir en amenant une inflammation, une véritable urétrite, sous l'influence de laquelle les tissus morbides se ramollissent, et qu'il y a intérêt cependant à ne pas pousser trop loin; son action est dynamique et non mécanique (Voillemier). On la pratique de deux façons différentes, qui constituent, l'une la *dilatation temporaire*, l'autre la *dilatation permanente.* 1° La *dilatation temporaire et graduelle* constitue la méthode la plus rationnelle pour les rétrécissements inflammatoires ordinaires. On emploie des bougies coniques, ou, pour les rétrécissements difficiles à franchir, des bougies à pointe contournée en spirale (Leroy d'Etiolles). les instruments doivent être très régulièrement calibrés, et, pour commencer, on se guide sur l'explorateur à boule en prenant une bougie d'un calibre un peu inférieur à celui-ci, de même qu'en augmentant le numéro on commence par passer celui qui a servi précédemment. La bougie peut être simplement passée dans le canal et immédiatement retirée, ou bien on l'y fait séjourner plusieurs minutes : il est remarquable que le simple passage de la sonde détermine des changements très rapides, et, pour peu que l'urètre soit irritable, il faut éviter de laisser l'instrument longtemps en place. La durée moyenne de ce traitement est de 25 à 30 jours, pendant lesquels la bougie doit être introduite, suivant les circonstances, une ou deux fois en 24 heures. La guérison obtenue, il faut, pour qu'elle se maintienne, que le malade se passe ou se fasse passer, à intervalles variables, une bougie ou plusieurs cathéters Béniqué. Un autre mode de dilatation temporaire est la *dilatation brusque* (Mayor), consistant à dilater l'urètre par un cathétérisme forcé à l'aide de sondes courbes d'étain de 5 à 10 millimètres : c'est une méthode dangereuse, qui ne doit être employée que dans certains cas déterminés de rétention complète (Voillemier). Enfin Le Fort a proposé un procédé dit de *dilatation immédiate progressive*, qui a pour but de supprimer les lenteurs habituelles de la dilatation en pratiquant celle-ci en une seule séance à l'aide de trois cathéters de diamètre graduellement croissant. 2° La *dilatation permanente* consiste dans le séjour continu d'une sonde dans l'urètre; l'instrument doit jouer librement dans la partie avant qu'on le remplace par un numéro plus élevé, après deux ou trois jours on peut en doubler le calibre : le propre de cette méthode est d'agir promptement; mais, outre que ses résultats sont très peu durables, elle peut donner lieu à des accidents graves, prostatite, abcès du périnée, etc., qui la font généralement considérer comme inférieure à la dilatation temporaire et graduelle. — En obstétrique, *dilatation du col utérin*, phénomène physiologique de l'accouchement en vertu duquel l'orifice externe du col de la matrice s'ouvre lentement et progressivement, sous l'influence du travail, jusqu'à ce que cette ouverture soit suffisante pour laisser passer le fœtus. Ce phénomène paraît être déterminé principalement par la contraction de l'utérus, et accessoirement par les efforts qu'exercent sur le col d'abord la poche des eaux, ensuite la partie fœtale (Charpentier). — *Dilatation artificielle du col.* Une des méthodes le plus souvent employées en vue de provoquer l'accouchement prématuré ou l'avortement médical. Elle consiste à introduire dans l'orifice externe du col, ou même plus haut, un cône d'éponge préparée ou un instrument spécial dit dilatateur utérin (V. Dilatateur).

DILATÉ, ÉE. adj. [*dilatatus*, all. *ausgebreitet*, angl. *dilated*, it. *dilatato*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui s'élargit en lame, de la base vers le sommet.

DILATOMÈTRE. s. m. Instrument destiné à apprécier la richesse d'un alcool en alcool absolu, et fondé sur ce principe qu'en passant de 0 à 100°, l'eau se dilate de 0,0466 de son volume primitif, tandis que l'alcool se dilate de 0,1252 : la dilatation du mélange sera d'autant plus grande qu'il contiendra plus d'alcool (Silbermann).

DILUTION. s. f. [*dilutio*, de *diluere*, délayer ; ἀπόβρεγμα, all. *Verdünnung*, angl. *dilution*, it. *diluzione*, esp. *dilucion*]. Action de délayer une poudre dans un liquide, pour séparer les parties les plus ténues, qui, après l'agitation, restent les dernières en suspension, et sont enlevées par la décantation.

DILUVIEN, IENNE. adj. [*sündfluthlich*, angl. *diluvian*, it. *diluviano*]. Qui a rapport au déluge. — En géologie, *terrain* ou *étage diluvien* (*diluvium* des géologues anglais, *terrain d'alluvions anciennes*), couche terrestre qui était la plus superficielle à l'époque où les sédiments marins et fluviaux ont commencé à se produire et qu'on supposait autrefois avoir été couverte par des eaux d'inondation ou d'un déluge, ce qui n'est pas. Cette couche et la couche *post-diluvienne* sont dites *quaternaires* ou *post-pliocenes*, et font partie des terrains de périodes *paléontologiques* ou *préhistoriques* (V. Age), avec les terrains pliocènes et miocènes qui les ont précédés et qui appartiennent aux terrains tertiaires.

DIMÈRE. adj. [de δὶς, deux, et μέρος, partie]. Qui est composé de deux parties.

DIMÈRES. s. m. pl. Section établie dans l'ordre des coléoptères d'après une observation inexacte, qui n'avait permis de reconnaître que deux articles à tous les tarses de certains de ces insectes.

DIMÉTHYLAMINE. s. f. V. Méthylamine.

DIMIDIÉ, IÉE. adj. [*dimidiatus*, de *dimidium*, la moitié]. Se dit, en botanique, d'un organe qui a perdu la moitié de ce qui le constitue lorsqu'il est régulièrement conformé. = En pathologie, V. Hémiplégie *dimidiée*.

DIMORPHE. adj. [*dimorphus*, de δὶς, deux, et μορφὴ, forme ; all. *zweigestaltig*, angl. *dimorphous*, it. et esp. *dimorfo*]. Se dit d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à deux systèmes différents : ainsi le carbonate de chaux peut cristalliser dans le système rhombique (arragonite) ou dans le système rhomboédrique (spath d'Islande); le sulfate de chaux, le phosphore, le soufre, sont aussi dimorphes.

DIMORPHISME. s. m. [all. *Doppelgestaltung*, angl. *dimorphism*, it. et esp. *dimorfismo*]. Phénomène qui caractérise les substances dimorphes. Généralement les cristaux ayant une composition chimique identique possèdent le même système cristallin, et l'on peut, quelles que soient les modifications de leurs formes, en se guidant sur la connaissance des lois d'après lesquelles se font ces modifications, les ramener à une même forme primitive. Réciproquement, toutes les substances qui diffèrent dans leur composition cristallisent différemment. Cependant ces principes, vrais dans la *très grande généralité* des cas, ne sont pas absolus : il y a, en effet, quelques corps de même nature qui cristallisent sous des formes appartenant à deux systèmes différents, et c'est ce qui constitue le *dimorphisme* de ces corps.

DIMYAIRE. adj. [de δὶς, deux, et μῦς, muscle]. Se dit, en conchyliologie, d'une valve pourvue de deux muscles destinés à la rapprocher de la seconde valve d'une même coquille.

DINDE. s. f. [*poule d'Inde*]. Femelle du *dindon*.

DINDON. s. m. [*meleagris*, μελεαγρὶς, nom grec de la pintade appliqué à tort au dindon par Linné ; all. *Truthahn*, angl. *turkey-cock*, esp. *pavo*, it. *pollo d'India*]. Genre de l'ordre des gallinacés dont une espèce, le *dindon commun* (*coq d'Inde*, *Meleagris gallo-pavo*, L.), peuple nos basses-cours.

DINITRIQUE. adj. — *Mannite dinitrique.* V. Mannite.

DINITROPHÉNATE. s. m. Sel formé par l'acide dinitrophénique. Les dinitrophénates sont jaunes ou orangés ; ils détonent légèrement quand on les chauffe.

DINITROPHÉNIQUE. adj. — *Acide dinitrophénique* [$C^{12}H^4(AzO^4)^2O^2$]. Corps qui se forme par action de l'acide azotique sur l'acide phénique : c'est de l'acide phénique dont 2 équivalents d'hydrogène sont remplacés par 2 équivalents d'acide hypoazotique. Il cristallise en prismes inodores, amers, de couleur blonde. Il colore fortement la peau en jaune, et brûle au contact de l'air avec une flamme fuligineuse.

DINOBRYENS. adj. et s. m. V. Infusoires.

DINOTHÉRIUM. s. m. Grand mammifère pachyderme fossile des terrains tertiaires ou des sédiments supérieurs, long de 6 mètres, intermédiaire entre le tapir et le mastodonte, portant à la mâchoire inférieure deux énormes défenses tournées vers la terre.

DIODON. s. m. V. Poisson *vénéneux*.

DIODONCÉPHALE. adj. et s. m. [de δὶς, deux fois, ὀδοὺς, dent, et κεφαλὴ, tête]. Monstre dont la tête porte une double rangée d'os dentaires (Geoffroy Saint-Hilaire).

DIOECIE. s. f. [*diœcia*, de δὶς, deux, et οἰκία, maison]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et d'un ordre comprenant les plantes à fleurs unisexuées, mâles sur un individu et femelles sur un autre.

DIOÏQUE. adj. [*dioicus*, all. *zweihäusig*, angl. *diœcious*]. Se dit d'une plante dont les sexes sont séparés et portés par des individus différents.

DIOLÉINE. s. f. ($C^{78}H^{74}O^{12}$). Liquide neutre se solidifiant entre 10 et 15°, qu'on obtient en chauffant la monoléine à 250° avec 5 ou 6 fois son poids d'acide oléique, ou en chauffant à 200° l'oléine naturelle avec la glycérine (Berthelot).

DIONCOSE. s. f. [*dioncosis*, διόγκωσις, enflure, tuméfaction, de διογκόω, je fais gonfler, de διὰ, indiquant extension, et ὄγκος, tumeur ; all. et angl. *dioconsis*, it. *dioncosi*]. Nom donné par les méthodistes à la pléthore, qu'ils attribuaient à la diffusion des liquides en circulation ou à la rétention des humeurs excrémentitielles : c'est l'opposé de *symptose*.

DIONÉE. s. f. [de Διώνη, un des noms de Vénus]. Plante de l'Amérique du Nord, famille des droséracées (*Dionæa muscipula*, L.), appartenant à la classe des dicotylédones polypétales hypogynes, dont les feuilles, douées d'irritabilité, se ferment instantanément sur les insectes qui s'y posent et les emprisonnent. Plus l'insecte se débat pour s'échapper, plus l'irritabilité est augmentée, et la contraction énergique ; si l'insecte épuisé cesse ses mouvements, la feuille se rouvre.

DIONYSIEN, IENNE. adj. et s. m. [*dionysiacus*, de Διόνυσος, Bacchus ; it. *dionisiaco*]. Qui porte sur les parties latérales du front des végétations cornées comparées aux cornes avec lesquelles la Fable représente Bacchus. V. Corne *cutanee*.

DIOPHTALME. s. m. [de δὶς, deux, et ὀφθαλμός, œil]. Synonyme de *binocle*.

DIOPSIMÈTRE. s. m. [de δίοψις, vue à travers, et μέτρον, mesure] (R. Houdin). Instrument destiné à la mesure de l'étendue individuelle du champ visuel.

DIOPTRE. s. m. [διόπτρον, de διὰ, à travers, et ὄπτομαι, je regarde ; it. *diottro*]. Synonyme de *spéculum*.

DIOPTRIE. s. f. OPHTALMOSCOPE *métrique*.

DIOPTRIQUE. s. f. [*dioptrica*, de διὰ, à travers, et ὄπτομαι, je regarde ; all. *Dioptrik*, angl. *dioptrics*, it. *diottrica*, esp. *dioptrica*]. Science qui traite de la lumière réfractée, des phénomènes que produit la lumière en traversant des milieux transparents de densité différente ; c'est une partie de la physique.

DIORTHOSE. s. f. [διόρθωσις, de διὰ, et ὀρθὸς, droit]. Redressement des ankyloses et autres courbures des membres.

DIOSCORÉES. s. f. pl. [*dioscoreæ*]. Famille de plantes monocotylédones, à étamines épigynes, contenant les genres *Igname* (*Dioscorea*) et *Taminier* (*Tamnus*).

DIOSCORIDE. [Médecin grec du premier siècle de l'ère chrétienne]. — *Granule de Dioscoride*. V. GRANULE.

DIOSMÉES. s. f. pl. Section de la famille des rutacées. V. BUCHU.

DIOSMINE. s. f. Principe très amer, brun jaunâtre, soluble dans l'eau (Brandes), du *Diosma crenata*. V. BUCHU.

DIOSPYROS. s. m. V. PLAQUEMINIER.

DIPALMITINE. s. f. ($C^{70}H^{70}O^{12}$). Corps neutre, cristallisable, fusible à 59°, solidifiable à 51° en une masse cireuse, saponifiable, obtenu en chauffant à 100° un mélange de glycérine et d'acide palmitique (Berthelot).

DIPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. [*diperianthatus*, de δὶς, deux fois, et *périanthe*]. Se dit d'une fleur qui a un double périanthe, c'est-à-dire deux enveloppes florales distinctes.

DIPÉTALÉ, ÉE. adj. [*dipetalus*, de δὶς, deux, et *pétale*]. Qui a deux pétales.

DIPHOCÉNINE ou **DIVALÉRINE**. s. f. ($C^{26}H^{26}O^{12}$). Liquide neutre, huileux, d'odeur désagréable d'huile de poisson, amer, obtenu en chauffant l'acide valérique avec la glycérine (Berthelot).

DIPHTÉRIE ou **DIPHTÉRITE**. s. f. [*diphtheritis*, de διφθέρα, membrane ; all. *häutige Bräune*, angl. *diphtheritis*, it. *difterite*, esp. *difteritis*]. Genre de maladies qui ont pour caractère la formation de *fausses membranes*, et qu'on observe sur les membranes muqueuses et sur la peau (Bretonneau), particulièrement sur la membrane muqueuse de la bouche et des gencives, celle du pharynx et celles des voies aériennes. C'est à tort, en se fondant sur les seuls caractères extérieurs, que beaucoup d'auteurs ont confondu certaines formes de la gangrène avec la diphtérie, comme la gangrène de la vulve, du périnée, du vagin dans certaines fièvres puerpérales, ou à la suite des opérations de fistules vésico- ou recto-vaginales; celle de la surface des plaies dans un grand nombre de circonstances. Dans ces gangrènes, on retrouve des fibres ou des faisceaux de fibres d'espèces différentes et très reconnaissables, elles ne sont pas modifiées ou ne le sont que fort tard ; entre elles se trouve une quantité considérable de matière et de granulations amorphes d'aspect et de volume variables, provenant de la destruction des éléments les plus mous, comme une partie des fibres lamineuses des capillaires, etc.; on y trouve aussi beaucoup de gouttes d'huile provenant des vésicules adipeuses dont l'enveloppe est détruite et le contenu dissocié. Dans la diphtérie, au contraire, il y a exsudation de fibrine qui, se coagulant à mesure, conserve tous ses caractères de fibrine, si ce n'est qu'elle enserre dans son épaisseur des globules de pus et des éléments d'epithélium. V. FAUSSE *membrane*. La diphtérie est une maladie sporadique, épidémique, et probablement contagieuse, qui se montre à tout âge, mais surtout dans l'enfance. Ce qui en fait le danger, c'est moins l'existence des fausses membranes que la possibilité de résorption des produits morbides ; primitivement locale, la maladie devient alors générale et amène des accidents graves, souvent mortels, par infection de l'organisme (Bouchut), accidents secondaires et bien distincts de ceux qui résultent de l'extension des fausses membranes elles-mêmes, comme l'asphyxie dans le croup. Elle laisse souvent à sa suite une paralysie plus ou moins étendue, dite diphtérique (V. PARALYSIE.) — *Diphtérie buccale*. V. STOMATITE *pseudo-membraneuse*. — *Diphtérie de la conjonctive*. V. OPHTALMIE *diphtérique*. — *Diphtérie cutanée*. Elle n'attaque jamais que les parties accidentellement dépouillées de leur épiderme : piqûres de sangsues, plaie de vésicatoire, petite excoriation, en quelque lieu que ce soit. La plaie devient douloureuse, laisse écouler une sérosité incolore et fétide, et se recouvre d'une couenne grisâtre et mollasse, constituée par des fausses membranes qui sont formées de fibrine présentant l'aspect fibroïde et granuleux, et qui renferment des globules de pus et de sang ou des cellules épithéliales de la région affectée. Les bords de la plaie, d'une teinte rouge violette, se gonflent et deviennent proéminents ; sur leur pourtour s'élèvent des vésicules remplies d'une sérosité lactescente, sous lesquelles se forment de même des concrétions couenneuses, qui se propagent de proche en proche, et dont les couches extérieures deviennent, en se ramollissant, d'une couleur grise noirâtre et d'une insupportable fétidité. Le traitement consiste à saupoudrer les parties malades avec du calomel, du tannin, de l'alun, ou avec une poudre composée de 11 parties de sucre candi et une de précipité rouge; ou bien à les cautériser avec l'azotate d'argent, le sulfate de cuivre, le perchlorure de fer, les acides chlorhydrique et azotique, le fer rouge ; ou encore à les panser avec le coaltar saponiné, l'acide phénique ; mais il faut s'abstenir de toute application de révulsifs, qui pourrait occasionner le développement de la diphtérie sur les points mêmes où les révulsifs auraient été appliqués. — *Diphtérie laryngée*. V. CROUP. —*Diphthérie pharyngienne*. V. ANGINE *couenneuse*.

DIPHTÉRIQUE ou **DIPHTÉRITIQUE**. adj. Qui appartient à la diphtérie. — *Angine diphtérique*. V. ANGINE *couenneuse*. — *Ophtalmie diphtérique*. V. OPHTALMIE. — *Paralysie diphtérique*. V. PARALYSIE.

DIPHYLLE. adj. [*diphyllus*, de δὶς, deux, et φύλλον, feuille ; all. *zweiblätterig*, angl. *diphyllous*, it. et esp. *difilloso*]. Se dit d'une partie composée de deux feuilles ou de deux folioles.

DIPLÉCOLOBÉES. s. f. pl. Section de la famille des crucifères, caractérisée par la disposition des cotylédons, qui sont repliés deux fois sur eux-mêmes transversalement (de Candolle).

DIPLOCÉPHALIE. s. f. [de διπλόος, double, et κεφαλὴ, tête]. Déviation organique caractérisée par la présence de deux têtes sur un même corps.

DIPLOÉ. s. m. [*meditullium*, διπλόη, de διπλόος, double; all. *Diploë*, angl. *diploe*, it. *diploe*]. Tissu spongieux des os du crâne qui sépare les deux tables de tissu compact dont ces os sont formés, et qui se distingue par la largeur de ses mailles. V. OSSEUX (*Tissu*).

DIPLOGENÈSE. s. f. [de διπλόος, double, et γένεσις, génération; all. et angl. *diplogenesis*, it. *diplogenesi*]. Monstruosité qui consiste dans la duplication du corps entier, et qui résulte de la fusion de deux fœtus plus ou moins complètement développés.

DIPLOÏQUE. adj. [all. *diploisch*, angl. *diploic*, it. *di-*

ploico]. Qui a rapport au diploé. — *Substance diploique*. Le *diploé*. — *Veine diploique*. V. OSSEUX (*Tissu*).

DIPLÔME. s. m. [all. *Diplom*, angl. et it. *diploma*]. Acte qu'un corps, une faculté, une société savante délivre à chacun de ses membres, à chacun de ceux qu'elle s'agrège, pour qu'il puisse au besoin justifier de son titre et de sa qualité. — *Enregistrement du diplôme*. Loi du 19 ventôse an XI, art. 24 : « Tout individu admis au titre de docteur ou à celui d'officier de santé est tenu de présenter, dans le délai d'un mois après la fixation de son domicile, le diplôme qu'il aura obtenu, au greffe du tribunal de première instance et au bureau de la sous-préfecture de l'arrondissement dans lequel il voudra s'établir. »

DIPLOPIE. s. f. [*visus duplicatus*, *diplopia*, de διπλόος, double, et ὤψ, œil ; all. *Doppeltsehen*, angl. *diplopy*, it. *diplopia*]. Vue double, lésion du sens de la vue dans laquelle deux sensations distinctes sont produites par un même objet, qui, par conséquent, semble double (quelquefois même la perception de l'objet se multiplie un certain nombre de fois, et cette lésion est aussi désignée sous le nom de *diploplie*, *suffusio multiplicans*). Ce trouble de la vision résulte d'un dérangement dans le parallélisme des deux axes visuels, par suite duquel les images ne se peignent plus sur les deux points correspondants de chaque rétine. Ce défaut de convergence des axes optiques résulte de la paralysie d'un muscle de l'œil, de la présence de taches sur la cornée, d'une opacité du cristallin, d'une déviation de la pupille : le traitement consiste donc à soigner celle de ces affections qui a amené la diplopie. — Outre cette forme de *diplopie*, dite *binoculaire*, la plus fréquente, il en existe une seconde, la *dipoplie unioculaire*, extrêmement rare, dans laquelle les cornées sont normales, les iris sains, les pupilles mobiles ; enfin, il n'y a aucune altération des membranes profondes de l'œil ; cependant, si l'on ferme l'œil gauche et qu'on place un objet devant l'œil droit, le patient en voit deux ; la distance entre les images reste la même dans toutes les positions, contrairement à ce qui a lieu dans la *diplopie binoculaire*. Si on lui dit de saisir l'objet, il exécute d'abord un mouvement de préhension dans le vide, s'adressant à l'image fausse, avant de saisir l'objet lui-même. Ce phénomène est dû tantôt à une lésion du cristallin, tantôt à une paralysie musculaire.

DIPLOSOMIE. s. f. [de διπλόος, double, et σῶμα, corps]. Monstruosité caractérisée par l'existence de deux corps complets, également développés, réunis par une ou plusieurs parties.

DIPLOSTÉMONE. adj. [de διπλόος, double, et στήμων, filament]. Se dit d'une fleur à étamines en nombre double des pétales.

DIPLOTÈGE. s. m. [*diplotegium*, de διπλόος, double, et τέγος, toit]. Fruit sec, indéhiscent, et engagé dans le calice.

DIPPEL [Chimiste hessois, 1673-1734]. — *Huile de Dippel*. V. HUILE *animale*.

DIPSACÉES. s. f. pl. [*dipsaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines périgynes et à anthères distinctes. Tige herbacée, feuilles opposées, sans stipules. Fleurs en capitules accompagnés, à leur base, d'un involucre polyphylle. Calice double, l'extérieur monosépale, l'interne adhérent avec l'ovaire et terminé par un limbe entier ou divisé ; corolle monopétale, tubuleuse, à 4 ou 5 divisions inégales ; étamines en nombre quaternaire ; ovaire infère, uniloculaire, style et stigmate simples. Le fruit est un akène couronné par le limbe calicinal et enveloppé dans le calice externe.

DIPSACUS. s. m. V. CARDÈRE.

DIPSÉTIQUE. adj. et s. m. [διψητικὸς, de δίψα, soif ; all. *dipsetisch*, angl. *dipsetic*, it. *dipsetico*]. Qui altère, qui provoque la soif.

DIPSOMANE. adj. et s. m. Qui est atteint de dipsomanie.

DIPSOMANIE. s. f. [de δίψα, soif, et μανία, manie ; all. *Trunksucht*, angl. *dipsomany*, it. *dipsomania*]. Tendance irrésistible à l'abus des boissons, amenant l'*alcoolisme*, la *folie* des ivrognes. V. ALCOOLISME, FOLIE et MONOMANIE.

DIPTÈRES. s. m. pl. [*dipterus*, de δίς, deux, et πτερὸν, aile ; all. *zweiflugelig*, angl. *dipterous*]. Ordre de la classe des insectes caractérisé par deux ailes, derrière lesquelles est le *balancier* ou *cuilleron*, et par une bouche organisée pour la succion seulement (ex : les *mouches*).

DIPTÈRE. adj. Se dit, en botanique, d'une graine munie de deux ailes.

DIPTÉROCARPÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisines des tiliacées, renfermant de très grands arbres, habitant l'Inde et l'archipel Indien, et pourvus de sucs résineux. Telles sont les espèces du genre *Dipterocarpus*, le *Shorea robusta*, Roxb., qui fournit le dammar de l'Inde ; le *Wateria indica*, L., regardé à tort comme la source de la *résine animé* d'Orient, ou *copal dur*.

DIPTEROCARPUS. s. m. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des diptérocarpées. Les *Dipterocarpus incanus*, Roxb., *turbinatus*, Gærtn., *alatus*, Roxb., *lævis*, Blume, *trinervus*, Blume, fournissent le *baume de Gurjun*. — *Dipterocarpus dryobalanops*. V. CAMPHRIER *de Bornéo*.

DIRUPTIF, IVE. adj. [de *dirumpere*, briser] (Duval). Se dit de la carie dentaire, qui, du collet de la dent, s'étend en bas, laissant intacte la couronne, laquelle, à un moment, se sépare, par rupture, de la racine cariée.

DIS. s. m. Nom arabe de l'*Ampelodesmos tenax*, Link. (*Arundo festucoides*, Desf.), graminée sauvage dont les jeunes chaumes encore sucrés, plus que les feuilles, servent de fourrage en Algérie.

DISACRYLE. s. m. [*diasacrone* (Berzelius)] ($C^{10}H^7O^4$). Corps floconneux que produit à la longue l'acroéline anhydre (Redtenbacher).

DISCISSION. s. f. [*discissio*, de *discindere*, séparer]. Incision de la cristalloïde, pratiquée avec une aiguille fine enfoncée par la cornée ou par la sclérotique, en vue d'obtenir la résorption du cristallin cataracté. V. KÉRATONYXIS et SCLÉROTICONYXIS.

DISCOÏDE. adj. [*discoides*, δισκοειδὴς, de δίσκος, disque, et εἶδος, forme]. Qui a la forme d'un disque.

DISCOLORE. adj. [de *dis*, indiquant différence, et *color*, couleur ; all. *verschiedenfarbig*, angl. *discoloured*, it. *discolorato*]. Se dit d'une feuille dont les deux faces sont de couleur différente, comme dans la *ronce sauvage*, la *reine des prés*, etc. V. DIVERSICOLORE (pour la différence de signification).

DISCOMYCÈTES. s. m. pl. Champignons dont les corps reproducteurs sont contenus dans des *thèques* ou *asques*, à la surface du réceptacle ou dans des cavités s'ouvrant à l'extérieur. Trois familles : Helvellacées (*Morille*) Pézizacées et Phacidiacées.

DISCRET, ÈTE. adj. [*discretus*, séparé, de *dis*, indiquant disjonction, et *cerno*, séparer]. — *Aphte discret*. V. APHTE. — *Variole discrète*. V. VARIOLE.

DISCRIMEN. s. m. [mot latin qui signifie *division*, *séparation*]. Bandage pour la saignée de la veine frontale, ainsi appelé parce que les jets de la bande, passant le long de la suture sagittale, divisent la tête en deux parties égales. On le fait avec une bande longue de 4 mètres et large de deux travers de doigt. On laisse pendre sur le front un jet de bande de 50 centimètres ; on fait avec le globe un renversé pour lui faire faire le tour de la tête ; on relève le jet de bande qu'on avait laissé pendre, et on l'étend le long de la suture sagittale jusqu'à la nuque, où on le fixe par un tour de bande; on le ramène en devant si sa longueur est suffisante, et l'on emploie le reste de la bande à faire des circulaires. On a remplacé généralement le *discrimen* par le *bandeau*.

DISCUSSIF, IVE. adj. et s. m. [*discutiens*, de *discutere*, dissoudre, dissiper; all. *zertheilend*, angl. *discutient*, *discussive*, it. *discuziente*, esp. *discusivo*]. Autrefois, topique auquel on supposait la vertu de dissiper les humeurs d'une tumeur ou d'un engorgement : ce sont des résolutifs.

DISGRÉGATION. s. f. Désagrégation. — Séparation ou dispersion des rayons d'un faisceau lumineux, etc.

DISJONCTEUR. s. m. V. Rhéotrope.

DISJONCTIF, IVE. adj. [*disjunctivus*, de *disjungere*]. Qui concerne la disjonction. — *Action disjonctive* (Hunter). Celle par laquelle un tissu malade, comme un os nécrosé ou une escarre, se détache d'un tissu vivant.

DISJONCTION. s. f. [*disjunctio*, de *disjungere*, de *dis*, marquant séparation, et *jungere*, joindre; all. *Trennung*, angl. *disjunction*, it. *disgiunzone*]. — *Anomalies par disjonction* de parties ordinairement continues. Ce sont : 1° les *perforations anomales*, présence d'ouvertures qui manquent à l'état normal ; 2° les *divisions partielles*, sans isolement complet des parties d'un organe; 3° les *divisions complètes* ou *scissions* des parties d'un organe qui se séparent complètement et forment deux organes distincts.

DISLOCATION. s. f. [de *dis*, indiquant séparation, et *locus*, lieu]. Synonyme de *luxation*.

DISOME. adj. et s. m. [de δὶς, deux, et σῶμα, corps]. Qui a deux corps. Monstre de la classe des diplogenèses.

DISPENSAIRE. s. m. [*dispensatorium*, all. *Dispensatorium*, *Armenapoteke*, angl. *dispensary*, *dispensatory*, it. *dispensatorio*]. Synonyme de *Codex*. = Établissement de bienfaisance institué, au moyen de souscriptions philanthropiques, pour donner gratuitement des soins et des médicaments aux malades indigents qui peuvent être traités à domicile. = *Dispensaire de salubrité*. Établissement destiné à la visite des filles publiques. Institué à Paris en l'an X, le dispensaire de salubrité est dans les attributions du préfet de police; il comprend : 1° bureau administratif; 2° service médical; 3° service de santé. Douze médecins sont attachés à ces services : ils sont chargés des visites qui se font au bureau médical où viennent les filles isolées une fois par quinzaine, dans les maisons de tolérance où les médecins se transportent une fois par semaine, et au Dépôt de la préfecture où sont envoyées les filles arrêtées. Dans les maisons, la visite est indiquée avec la date sur les livrets de tolérance; au dispensaire, elle est portée, pour les filles isolées, sur la carte de celles-ci.

DISPENSATION. s. f. [*dispensatio*, de *dispensare*, distribuer, disposer; all. *Austheilung*, angl. *dispensation*, it. *dispensazione*]. Opération préliminaire à la composition des médicaments officinaux et magistraux, qui consiste à peser, conformément aux doses prescrites, les drogues simples dûment préparées, et à les arranger dans l'ordre où elles doivent être pulvérisées, cuites, infusées, etc.

DISPERME. adj. [*dispermus*, de δὶς, deux, et σπέρμα, graine]. Se dit, en botanique, d'un fruit ou d'une loge de fruit qui contient deux graines.

DISPERSIF, IVE. [all. *zerstreuend*]. — *Pouvoir dispersif* d'une substance, le quotient qu'on obtient en divisant le nombre qui représente sa dispersion par son indice moyen de réfraction diminué d'une moitié.

DISPERSION. s. f. [all. *Zerstreuung*, angl. *dispersion*, it. *dispersione*]. Quantité dont un rayon de lumière s'élargit par l'effet de la réfraction; effet grâce auquel les couleurs, dont l'assemblage produit la lumière blanche, sont débrouillées et rassemblées en faisceaux distincts.

DISQUE. s. m. [*discus*, δίσκος, all. *Scheibe*, angl. *discus*, it. et esp. *disco*]. En botanique : 1° partie de la surface d'une feuille comprise entre les bords; 2° portion centrale d'un assemblage de fleurs constituant une ombelle; 3° surface élargie d'un pédoncule de synanthérée, qui supporte les fleurons; 4° ensemble des fleurons du centre, dans une fleur radiée; 5° corps charnu placé sur le réceptacle, qui tantôt est resserré sous l'ovaire (*disque hypogyne*), tantôt le déborde un peu ou s'étend sur la partie interne du calice (*disque périgyne*), ou semble repousser l'insertion des étamines vers l'orifice de ce dernier (*disque épigyne*). = En anatomie, *disque intervertébral*. V. Ligaments *vertébraux*. = En zoologie, *disque proligère*. V. Proligère.

DISSECTION. s. f. [*dissectio*, de *dis*, particule disjonctive, et *secare*, couper; ἀνατομή, all. *Zergliederung*, angl. *dissection*, it. *dissecazione*, esp. *diseccion*]. Opération par laquelle on divise méthodiquement et l'on met à découvert les différentes parties du corps, pour en étudier la disposition et la structure. Elle comprend : l'*ostéotomie*, la *syndesmotomie*, la *myotomie*, la *splanchnotomie*, l'*angiotomie*, qui se subdivise en *artériotomie, phlébotomie*, et dissection des vaisseaux lymphatiques; enfin la *névrotomie*. Elle comprend aussi la préparation de tous ces organes réunis dans chaque *région* du corps, à l'effet de les atteindre ou de les ménager avec certitude dans la pratique des *opérations chirurgicales*. — La dissection qui a pour but de rechercher les causes et le siège de l'affection à laquelle un individu a succombé, ou de constater certains délits, tels que l'empoisonnement, etc., a reçu le nom d'*autopsie*. — *Blessure de dissection*. V. Anatomiste et Piqûre *anatomique*. — *Pince à dissection*. V. Pince. — *Salle de dissection*. V. Amphithéatre.

DISSÉMINATION. s. f. [*disseminatio*, de *dis*, indiquant écartement, et *seminare*, semer; all. *Zerstreuung*, angl. *dissemination*, it. *disseminazione*, esp. *diseminacion*]. Dispersion naturelle des graines sur la surface de la terre à l'époque de leur maturité. || Manière dont se fait cette dispersion. = *Dissémination d'un médicament, d'un poison*. V. Diffusion.

DISSÉQUANT, ANTE. adj. Qui dissèque ou sépare. — *Anévrysme disséquant*. V. Anévrysme.

DISSÉQUÉ, ÉE. adj. [*dissectus*, all. *zerschnitten*, angl. *dissected*, it. *disseccato*]. Se dit, en botanique, d'une plante dont les feuilles sont très découpées.

DISSIMILAIRE. adj. [all. *ungleichartig*, angl. *dissimilar*, it. *dissimilare*]. Se dit de la poussière d'un corps, quand sa couleur diffère sensiblement de celle de la masse

DISSIMULÉ, ÉE. adj. [*dissimulatus*]. — *Maladie dissimulée*. Maladie actuelle ou antécédente qu'on cache dans un but quelconque, et qui peut être la source d'erreurs de diagnostic.

DISSOCIATION. s. f. — *Dissociation chimique*. V. Tension *des vapeurs*.

DISSOLUTION. s. f. [*dissolutio*, de *dissolvere*, de *dis*, indiquant dispersion, et *solvere*, délier, résoudre; ἀνάλυσις, all. *Auflösung*, angl. *dissolution*, it. *dissoluzione*, esp. *disolucion*]. Phénomène qui a pour résultat l'union moléculaire d'un liquide avec un corps solide, liquide ou gazeux, de manière à former un nouveau liquide homogène. La *dissolution* proprement dite est un phénomène *chimique* qui se passe entre corps de nature chimique définie, de composition fixe et déterminée (l'un des agents au moins est dans ce cas), et dans lequel il y a combinaison du liquide dissolvant avec le corps dissous. Les *mélanges*, au contraire, n'ont lieu qu'entre corps de composition chimique non définie, peu stable variable sous les moindres influences (*substances organiques*), et le plus souvent entre liquides analogues, rarement entre liquides et solides c'est un phénomène purement *physique*, dans lequel il y a seulement dissémination réciproque des molécules du dissolvant et du corps dissous, et non combinaison. – On réservait autrefois le terme de *dissolution* au cas où le corps dissous et le corps dissolvant changent de nature, et celui de *solution* au cas dans lequel ces deux corps n'en changent pas. — En pathologie, on s'est servi des expressions *dissolution des humeurs, du sang*, pour désigner la trop grande fluidité du sang. L'expression est fausse; il n'y a là ni corps venant dissoudre le sang, ni corps dissous, mais seulement une altération moléculaire de la plasmine et de la sérine du sang, altération qui se manifeste par des modifications de leur fluidité, de la rapidité de leur coagulabilité, de la *rétractilité* de la fibrine après sa coagulation, etc. V. LIQUÉFACTION. — *Dissolution atrophique*. V. ATROPHIQUE.

DISSOLVANT, ANTE. adj. et s. m. [*dissolvens*, all. *auflösend*, angl. *dissolvent*, it. *dissolvente*, esp. *disolvente*]. Qui dissout. — Liquide que l'on emploie pour détruire l'agrégation des molécules d'un corps soluble (V. VEHICULE). Les alchimistes supposaient l'existence d'un *dissolvant universel* ou *alcahest*. — *Dissolvant menstruel*. V. MENSTRUE. — *Médicaments dissolvants*. Ceux qui sont considérés comme susceptibles de déterminer la disparition des calculs ou des tumeurs par dissolution (il n'y a pas dissolution des tumeurs, mais atrophie graduelle de leurs éléments): tels sont les alcalins, les iodures, etc.

DISSONANCE. s. f. Sensation désagréable que cause à l'oreille l'émission de deux sons différents: elle est d'autant plus prononcée que les deux termes de la fraction qui représente l'intervalle de ces sons sont plus élevés.

DISTÉARINE. s. f. ($C^{78}H^{78}O^{12}$). Substance neutre, blanche, cristallisable, biréfringente, fusible à 58°, se solidifiant à 55°, saponifiable · elle s'obtient comme la dimargarine (Berthelot).

DISTÉARIQUE. adj. — *Mannite distéarique*. V. MANNITE.

DISTENSION. s. f. [*distensio*, de *dis*, et *tendere*, tendre; διάτασις, all. *abnorme Ausdehnung*, angl. *distension*, it. *distensione*]. Tiraillement, en sens opposé, des tissus, des parties ligamenteuses d'une articulation qui, porté à un certain degré, constitue l'*entorse*. V. DIASTASIS.

DISTICHIASE. s. f. ou **DISTICHIASIS**. s. m. [*distichiasis*, de δὶς, deux fois, et στίχος, rang, ordre; it. *distichiasa*, esp. *distiquiasis*]. V. TRICHIASIS.

DISTILLATION. s. f. [de *dis*, indiquant disjonction, et *stilla*, goutte; all. *Destillation*, angl. *distillation*, it. *distillazione;* en latin, *distillatio* ne signifie qu'écoulement goutte à goutte]. Opération qui consiste à séparer, au moyen du feu et dans des vaisseaux clos, les principes volatils d'un corps d'avec ceux qui ne le sont pas ou qui le sont moins: les premiers s'élèvent en vapeurs, qui se condensent dans un *récipient* ou dans un *serpentin*, tandis que les principes fixes restent dans le vase distillatoire; celui-ci est un *alambic* ou une *cornue*. - *Distillation à l'alambic*. V. ALAMBIC. — *Distillation à la cornue*. L'appareil pour distiller à la cornue se compose de trois pièces: d'une *cornue* de verre, de grès ou de porcelaine, portant un goulot par lequel on introduit le liquide à distiller; d'une *allonge*, dans laquelle passent les principes volatils; d'un ballon ou *récipient* dans lequel ils se condensent. La distillation s'opère *à feu nu*, *au bain de sable*, ou *au bain-marie*. Pour *distiller à feu nu* on place la cornue sur un triangle posé immédiatement sur le fourneau. Pour *distiller au bain de sable*, on place la cornue dans une chaudière de tôle contenant une couche de grès pulvérisé; on recouvre la cornue de pareil sable jusqu'à la naissance du col; on place la chaudière sur un fourneau, et l'on chauffe. Pour *distiller au bain-marie*, on remplace le sable par de l'eau, et l'on fixe solidement la cornue sur un rond de fer au fond de la chaudière. — Les anciens distinguaient: 1° la *distillation per ascensum*, qui se faisait dans un alambic dont le chapiteau était très élevé au-dessus de la cucurbite; 2° la *distillation per latus*, c'est-à-dire à la cornue; 3° la *distillation per descensum*, qui se faisait en plaçant le feu au-dessus et autour du sommet de l'appareil distillatoire, dont les pièces étaient disposées de manière que la vapeur était obligée de se porter de haut en bas: ce dernier mode n'est plus employé. On a recours à la distillation en chimie et en pharmacie: 1° pour purifier ou rectifier des substances volatiles; 2° pour obtenir sans altérations certains principes végétaux naturels, tels que les huiles essentielles; 3° pour retirer, des substances animales ou végétales, certains produits résultant de combinaisons nouvelles dues à la chaleur, comme cela a lieu pour les huiles dites *pyrogénées*, pour quelques huiles volatiles non préexistantes, pour des acides gras, etc.; 4° pour former des combinaisons simples dont les produits volatils ne peuvent être obtenus que par la distillation. V. COHOBATION, RECTIFICATION et SUBLIMATION. — *Distillation fractionnée*. V. FRACTIONNÉ. — *Distillation seche*. V. PUTRIDE (*Emanation*).

DISTILLATOIRE. adj. [all. *distillatorisch*, angl. *distillatory*, it. *distillatorio*]. Qui a rapport ou qui sert à la distillation: *appareil distillatoire*.

DISTILLÉ, ÉE. adj. — *Eau distillée*. V. EAU.

DISTIQUE. adj. [*distichus*, de δὶς, deux fois, et στίχος, rang, ordre; all. *zweireihig*, angl. *distichous*, it. *distico*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont rangées en deux séries disposées le long d'un axe commun et dans le même plan, de manière qu'il y en ait une d'un côté et une de l'autre; de celles qui, très rapprochées, forment deux rangs bien prononcés; de celles qui, partant de deux points opposés, sont attachées sur deux rangs seulement.

DISTOME. s. m. [*distoma*, de δὶς, deux, et στόμα, bouche: qui a deux bouches; all. *Leberwurm*, angl. *liver fluke*, it. *bisciula*, esp. *distomo*]. Genre d'entozoaires trématodes distomiens, très nombreux en espèces (Retzius). — *Distome hétérophye* (*D. heterophyes*, Siebold). Observé nombre de fois, en Égypte, dans l'intestin de l'homme par Bilharz. Le corps a 1 millimetre de longueur sur moitié en largeur; les œufs lui donnent une teinte rouge; la peau présente de petites soies dirigées en arrière. — *Distome lancéolé*. V. DOUVE. — *Distome du sang* (*D. hæmatobium*, Bilharz). Ver commun chez l'homme en Égypte. Il existe dans la veine porte et ses ramifications, et dans les veines des parois de la vessie. C'est le seul trématode qui ait les sexes séparés. *Mâle :* plus grand que la femelle, mou, blanchâtre, formé de deux parties: l'une antérieure (*tronc*), qui a le huitième ou le neuvième de la longueur totale, comprimée, lancéolée, plane ou concave en dessous; l'autre partie (*caudale*) est cylindrique, et offre en dessous une dépression longitudinale qui forme un canal par le rapprochement des deux bords latéraux; c'est le *gynécophore* (Bilharz), qui loge la femelle. La *ventouse antérieure* (*buccale*) est triangulaire; la *ventouse ventrale* est orbiculaire et située à la partie postérieure du tronc. Canal intestinal se divisant en deux branches au devant de la ventouse ventrale, se réunissant en un seul tronc dans la partie caudale. Point d'anus. Pore génital situé entre la ventouse ventrale et le gynécophore. *Femelle :* beaucoup plus petite que le mâle, étroite, longue et aplatie, très atténuée en avant, point de dépression sous la partie caudale. Pore génital situé à la marge postérieure de la ventouse ventrale; longueur, 7 à 9 millimètres. Ce ver n'occasione aucun désordre dans la veine porte et ses ramifications; mais il produit, à la surface interne de la muqueuse vésicale, des excroissances molles, fongueuses, renfermant du sang extravasé, souvent recouvertes d'une incrustation formée par les sels de l'urine. V. DOUVE.

DISTOMIENS. s. m. pl. V. TRÉMATODES.

DISTORSION. s. f. [*distorsio*, all. *Verdrehung*, angl. *distorsion*, it. *storcimento*]. Entorse incomplète. — État d'une partie du corps qui se tourne d'un côté par relâchement des muscles opposés ou par contraction des muscles correspondants.

DISTRACTILE. adj. [*distractilis*, de *distractus*, séparé]. En botanique, *connectif distractile*, portion supérieure du filet de l'étamine qui, prenant la forme d'un T, tient écartées les deux loges de l'anthère, comme dans la sauge.

DISTRACTION. s. f. Mode particulier de *ségrégation*.

DITA. s. f. — L'*Astonia* ou *Echites scholaris*, R. Br., apocynée de Manille dont l'écorce donne la *ditaine*.

DITAÏNE ou **DITAMINE**. s. f. Alcaloïde blanc, pulvérulent, soluble dans l'éther, l'alcool, le chloroforme et la benzine, retiré de l'écorce de *dita*.

DITÉRÉBÈNE. s. m. ($C^{40}H^{32}$). Produit de l'action de l'acide sulfurique pur sur l'essence de térébenthine.

DITÉTRYLE s. m. V. ACÉTYLÈNE.

DITHIONIQUE. adj. [de δὶς, deux fois, et θεῖον, soufre]. Se dit d'un acide du soufre qui renferme 2 équivalents de radical. Tels sont : l'acide hyposulfureux (S^2O^2), l'acide hyposulfurique (S^2O^5).

DITRACHYCÉROS. s. m. [de δὶς, deux, τραχὺς, rude, et κέρας, corne]. Sulzer a décrit sous ce nom comme entozoaire un corps que Bremser a reconnu être une graine.

DITROPE. adj. [*ditropus*]. Se dit de l'ovule réfléchi, dont le funicule décrit un tour de spire venant placer l'ovule dans la position d'un ovule droit.

DITRUPA. s. m. Annélide sédentaire serpulide dont l'enveloppe calcaire est connue sous le nom d'*entale*.

DIURÈSE. s. f. [*diuresis*, de διὰ, et οὖρον, urine; all. *Harnabgang*, angl. *diuresis*, it. *diuresi*]. Excrétion abondante d'urine, spontanée ou provoquée (V. DIURETIQUE et DIURÉTIQUES).

DIURÉTIQUE. adj. [*diureticus*, διουρητικὸς, all. *diuretisch, harntreibend*, angl. *diuretic*, it. et esp. *diuretico*]. Se dit d'une substance qui a la propriété d'augmenter la sécrétion de l'urine, en excitant l'activité sécrétoire des reins. — *Espèces diurétiques*. Les racines d'ache, d'asperge, de persil, de fenouil et de petit houx. — *Poudre diurétique* du Codex (*tisane sèche*). Mélange de 6 parties de gomme arabique et de sucre avec 1 partie de racine de guimauve et d'azotate de potasse. — *Potion diurétique* du Codex. Elle est préparée avec : oxymel scillitique, 15 grammes; eau de pariétaire ou d'hysope, 100 grammes; eau de menthe poivrée, 30 grammes; acide azotique alcoolisé, 2 grammes. — *Vin diurétique*. V. VIN.

DIURÉTIQUES. s. m. pl. Médicaments qui provoquent la diurèse : tels sont l'acétate, l'azotate, le sulfate, le tartrate de potasse, l'azotate et le benzoate de soude; les préparations de colchique, de digitale, de scille, etc.

DIURNE. adj. [*diurnus*, de *dies*, jour; all. *täglich*, angl. *daily*, it. *diurno*]. Qui a lieu pendant le jour. — Se dit d'une fleur qui ne dure qu'un jour, d'une plante qui fleurit le jour. = *Maladie, fièvre diurnes*. Celles dont les paroxysmes reviennent pendant le jour.— *Vue diurne*. V. HÉMÉRALOPIE.

DIURNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des *Rapaces*, oiseaux de proie de jour, par opposition aux oiseaux *nocturnes*. = En entomologie, *diurnes*, insectes formant une famille de l'ordre des *Lépidoptères*.

DIVALÉRINE. s. f. V. DIPHOCÉNINE.

DIVARIQUÉ, ÉE. adj. [*divaricatus*, all. *auseinanderstehend*, angl. *divaricate*, esp. *divaricado*]. En botanique, se dit d'un pédoncule dont les ramifications s'écartent dans tous les sens, sans former d'angles très ouverts.

DIVELLENT, ENTE. adj. [*divellens*, de *divellere*, arracher; all. *scheidend*]. — *Affinité divellente*. Force qu'on croyait présider à la décomposition de deux dissolutions salines mêlées ensemble : on supposait que la somme des affinités de leurs acides respectifs pour leurs bases respectives était moindre que celle des affinités de l'acide de chacune d'elles pour la base de l'autre; en sorte que les acides semblaient s'arracher réciproquement leur base.

DIVERGENCE. s. f. [all. *Divergenz*, angl. *divergency*, it. *divergenza*]. Écart d'un centre commun.

DIVERGENT, ENTE. adj. [all. *divergirend*, angl. *divergent*, it. *divergente*]. Qui s'écarte d'un centre commun. Terme fort usité en botanique. = *Rayon divergent*. V. RAYON. = *Strabisme divergent*. V. STRABISME.

DIVERSICOLORE. adj. En botanique, se dit d'une *fleur* ou d'une *feuille* qui présente différentes couleurs.

DIVERSIFLORE. adj. [*diversiflorus*]. Se dit d'une plante qui présente des fleurs de différentes formes sur le même capitule (certaines synanthérées), ou sur la même ombelle (ombellifères).

DIVERTICULE. s. m. [*diverticulum*, de *di*, indiquant changement de direction, et *vertere*, tourner; all. *Nebenbehälter*, angl. *diverticule*, it. et esp. *diverticulo*]. En anatomie, tout appendice creux et en forme de cul-de-sac, comme en présente quelquefois l'intestin grêle.

DIVIDIVI. s. m. [*libidibi, nacassol, onattupanas*]. Le *Cœsalpinia coriaria*, Willd., légumineuse cassiée de la Colombie, dont les gousses renferment beaucoup de tannin et servent au tannage des cuirs.

DIVISÉ, ÉE. adj. [*divisus*, all. *getheilt*, angl. *divised*, it. *diviso*, esp. *dividido*]. Se dit, en botanique, d'un organe qui, formé en apparence d'une seule pièce, se partage profondément en plusieurs parties étendues jusqu'à sa base.

DIVISIBILITÉ. s. f. [all. *Theilbarkeit*, angl. *divisibility*, it. *divisibilità*]. Propriété qu'ont les corps de pouvoir être réduits en plusieurs parties, et les parties elles-mêmes en parcelles plus petites, jusqu'à ce qu'elles échappent à nos sens et à nos instruments. La division peut être poussée plus loin par les *actions chimiques*, pour lesquelles la molécule physique est un agrégat d'*atomes chimiques* : l'atome apparaît comme le dernier terme de la division de la matière que l'homme puisse réaliser.

DIVISIBLE. adj. [*divisibilis*, all. *theilbar*, angl. *divisible*, it. *divisibile*]. Qui est doué de divisibilité.

DIVISIF, IVE. adj. [*dividens*, all. *theilend*, angl. *divisive*, it. et esp. *divisivo*]. — *Bandage divisif*. V. BANDAGE.

DIVISION. s. f. [*divisio*, de *dividere*; διαίρεσις, all. *Zertheilung*, angl. *division*, it. *divisione*, esp. *division*]. Opération par laquelle on réduit un corps solide en parties plus ou moins ténues. — En botanique, *division* (*divisura*), segment d'une feuille, lobe d'un calice, d'une corolle. = En anatomie, partage d'un nerf, d'un vaisseau, en deux ou plusieurs branches, et aussi d'une de ces branches. = En chirurgie, séparation *fortuite* et *accidentelle* de parties naturellement réunies : *division* est alors synonyme de *solution de continuité*; ou bien séparation *méthodique* de ces parties opérée par le chirurgien dans des vues salutaires : synonyme alors de *diérèse*.

DIVULSEUR. adj. et s. m. Instrument qui, introduit au niveau d'un rétrécissement de l'urètre ou autre canal, peut, par une expansion brusque, en amener la dilatation forcée, avec déchirure ou rupture.

DIVULSION. s. f. [*divulsio*, de *di*, qui exprime séparation, et *vellere*, arracher; all. *Zereissung*, angl. *divulsion*, it. *divulsione*]. Synonyme de *déchirement*, d'*arrachement*, de *rupture*. — *Divulsion épiphysaire*. V. DECOLLEMENT *des épiphyses.* = En chirurgie, opération qui a pour but de déterminer la dilatation forcée d'un point rétréci dans l'étendue d'un canal, de l'urètre en particulier, au moyen d'un *divulseur :* c'est une méthode par déchirement plutôt que par dilatation, qui peut être tentée avant l'urétrotomie interne dans un cas rebelle à la dilatation (Voillemier). = En botanique, dédoublement des feuilles.

DOCIMASIE. s. f. [de δοκιμάζειν, éprouver; all. *Probirkunst*, angl. *docimacy*, it. et esp. *docimasia*]. Partie de la chimie analytique qui enseigne à déterminer la nature et les proportions des métaux utiles contenus dans les mélanges naturels ou artificiels, afin d'évaluer les produits qu'on peut espérer de leur exploitation. = En médecine légale, *docimasie pulmonaire* [all. *Lungenprobe*]. Ensemble des épreuves auxquelles on soumet les poumons d'un fœtus, afin de constater s'il a respiré, et, par conséquent, s'il est sorti vivant du sein de sa mère, ou s'il était mort avant l'accouchement. 1° *Docimasie pulmonaire hydrostatique* (*méthode de Galien*). Méthode qui consiste à mettre les poumons, avec le cœur du fœtus, dans un vase rempli d'eau pure, assez spacieux pour que ces organes puissent flotter librement, et assez profond pour que la colonne du liquide soit proportionnée au volume et au poids des organes soumis à l'épreuve. Lorsque les poumons surnagent, soit en masse, soit isolément, entiers ou divisés, et qu'ils ne sont ni pourris ni insufflés artificiellement, ni congelés, ni macérés dans de l'esprit-de-vin, il est permis d'affirmer que l'enfant a respiré et que, par conséquent, il a vécu. Lorsque les poumons ne surnagent pas, et qu'ils n'ont subi aucune altération pathologique ou autre, l'enfant n'a pas respiré (Tardieu). Cette méthode est actuellement celle qui mérite le plus de confiance parmi toutes les épreuves auxquelles peuvent être soumis les poumons. 2° *Docimasie par la balance* (*méthode de Plouquet*). Elle consiste à peser le corps de l'enfant, puis les poumons, qui, après la respition, ont un poids double. Le rapport serait de $\frac{2}{70}$ s'ils ont respiré, et de $\frac{1}{70}$ s'ils n'ont pas respiré : ce rapport n'est pas constant. 3° *Docimasie pneumo-hépatique.* Le rapport entre le poids des poumons et celui du foie est comme 1 : 3 avant la respiration, et comme 1 : 1 après la respiration. 4° *Docimasie pulmonaire optique.* Méthode d'exploration due à Bouchut et qui consiste en ceci : un poumon qui n'a pas respiré présente, lorsqu'on l'examine à la loupe, un tissu compact, rose pâle, si le fœtus n'a que quatre ou cinq mois, rouge livide ou lie de vin, si le terme de la gestation est proche; dans ce tissu, on distingue des lignes celluleuses séparant les lobules, mais aucune vésicule pulmonaire; un poumon qui a respiré présente des vésicules très distinctes, ayant chacune un point lumineux; enfin, si la respiration a été incomplète, il y a un mélange de vésicules dilatées par l'air, et de lobules compacts. — *Docimasie auriculaire.* Signe de respiration du fœtus qu'on peut tirer, d'après Gellé, Wendt et Wreden, de l'examen de l'oreille du nouveau-né : si celui-ci n'a pas respiré, la cavité du tympan contient un magma brunâtre, sans air; s'il a respiré, le magma a disparu de la cavité, qui s'est remplie d'air.

DOCIMASTIQUE. adj. et non **DOCIMASIQUE.** [it. *docimastico*]. Qui appartient à la docimasie.

DOCTEUR. s. m. [*doctor*, all. et angl. *doctor*, it. *dottore*, esp. *doctor*]. — *Docteur en médecine* et *en chirurgie.* Médecin et chirurgien qui a acquis le droit d'exercer dans toute la France, en remplissant les conditions prescrites par les articles 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 10 mars 1803, ainsi que par les ordonnances et règlements qui s'y rapportent. Ces conditions sont : 1° d'être pourvu des diplômes de bachelier ès lettres et ès sciences; 2° de témoigner de quatre années d'études sur l'anatomie, la physiologie, la chimie, la physique et l'histoire naturelle médicale; la pharmacologie, l'hygiène, la pathologie chirurgicale et médicale; les opérations et appareils; la thérapeutique et les substances médicamenteuses; la médecine légale, les accouchements, les maladies des femmes en couche et des enfants nouveau-nés; 3° d'avoir, dans cinq examens sur les sujets qu'embrassent ces diverses sciences, répondu à la satisfaction des juges; 4° enfin, d'avoir terminé ces épreuves par un acte inaugural, appelé *thèse*, portant sur un sujet choisi par le postulant. La capacité se démontre dans cette épreuve par l'argumentation. Le titre de docteur en chirurgie peut être acquis après celui de docteur-médecin en subissant un examen et une nouvelle thèse portant spécialement sur la chirurgie, ou *vice versa* pour le titre de docteur en médecine ajouté à celui de docteur-chirurgien.

DOCTRINE. s. f. [*doctrina*, de *docere*, enseigner; all. *Lehre*, angl. *doctrine*, it. *dottrina*]. Ensemble des dogmes ou notions empruntées à la philosophie (V. PHILOSOPHIE *médicale*) qui dirigent un homme dans l'interprétation des faits, objets et phénomènes qu'il observe et dans sa conduite. — *Doctrines médicales.* Ensemble de notions philosophiques qui ont successivement guidé les médecins dans l'interprétation des caractères de la substance organisée et de ses phénomènes, principalement envisagés au point de vue de leurs états accidentels ou morbides. Toute doctrine médicale doit avoir pour point de départ qu'un phénomène suppose une substance qui en est le siège, et que le dérangement suppose l'ordre dont il est un changement. Par conséquent, toute doctrine médicale est nulle, qui ne repose pas sur la connaissance des phénomènes d'ordre organique ou vital, comme l'intelligence de ceux-ci exige de connaître la *substance organisée* qui les manifeste. Sans cela il devient impossible de saisir les rapports qui existent entre les altérations des organes ou de leurs usages d'une part, et leur état normal d'autre part, rapports dont les formules constituent les lois de la pathologie. La *doctrine* donne la *méthode* dans l'examen des questions dominantes d'une science; à son tour, la méthode trace l'*ordre* à suivre dans les études d'anatomie et de physiologie normales et pathologiques, qui lui-même suscite le choix et l'invention des procédés d'analyse anatomique, d'expérimentation physiologique et d'application thérapeutique dans la pratique de l'art. Tel est l'enchaînement logique des idées qui montre que, sans doctrine médicale, le praticien, conduit au scepticisme, ne diffère des empiriques ou des charlatans que par le masque d'une dignité empruntée. La doctrine se distingue de la théorie, en ce que la première représente le faisceau des théories relatives aux diverses sciences qu'on fait concourir à un même but scientifique ou pratique. Une doctrine bien fondée peut dispenser, dans un cas donné, au moins pour un temps, de l'observation directe d'un certain nombre de faits de détail, lorsqu'il s'agit de les apprécier ou de les appliquer; elle enseigne en même temps à subordonner sans peine l'imagination ou le désir de la réussite à l'observation. — *Doctrine italienne.* Le *rasorisme.* — *Doctrine physiologique.* Doctrine médicale dans laquelle Broussais, regardant l'*irritabilité* comme une propriété naturelle de tous les organes, considérait toutes les maladies comme dues à un excès, une diminution ou une aberration de l'irritation. En dehors de l'hypothèse de l'*irritation*, cette doctrine reste vraie en ce sens qu'il est démontré que les maladies ne sont qu'un trouble des propriétés naturellement inhérentes à chacun de nos tissus. Pour les diverses doctrines médicales qui ont régné, voyez ANIMISME, BROWNISME, CONTRE-STIMULISME, HIPPOCRATISME, NUMÉRIQUE (*Méthode*), ORGANICISME.

SPIRITUALISME (*Médecine*), STAHLIANISME, VITALISME, etc

DODÉCAFIDE. adj. [*dodecafidus*]. Se dit d'une partie dont le limbe est divisé en douze segments.

DODÉCAGYNE. adj. [*dodecagynus*, de δώδεκα, douze, et γυνή, femme; all. *zwolfweibig*]. Se dit d'une fleur qui a douze pistils.

DODÉCAGYNIE. s. f. [*dodecaginia*, all. *Zwölfweiberei*, esp. *dodecaginia*]. Nom d'un ordre d'une des classes du système de Linné, comprenant les plantes dodécagynes.

DODÉCANDRE. adj. [*dodecander*, de δώδεκα, douze, et ἀνήρ, mari; all. *zwölfmännerig*]. Se dit d'une fleur qui a douze étamines.

DODÉCANDRIE. s. f. [*dodecandria*, all. *Zwolfmännerei*, esp. *dodecandria*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de trois ordres comprenant les plantes qui ont douze à dix-neuf étamines.

DODÉCAPÉTALÉ, ÉE. adj. Se dit d'une fleur qui a douze pétales.

DODECAPHARMACUM. s. m. [*onguent des douze Apôtres*]. Onguent du moyen âge dans lequel il entrait 12 ingrédients, qui ne sont jamais indiqués, les Apôtres seuls les ayant connus.

DOGMATIQUE. adj. [*dogmaticus*, de δόγμα, dogme, dérivé de δοκεῖν, penser; all. *Dogmatiker*, angl. *dogmatist*, esp. *dogmatico*]. – *Secte dogmatique*. Secte ancienne de médecins qui s'occupaient à rechercher par le raisonnement l'essence des maladies et leurs causes occultes; par compensation et en vertu même de leurs idées, ils recommandaient l'étude de l'anatomie, que repoussaient les *empiriques*.

DOGMATISME. s. m. [all. *Dogmatismus*, angl. *dogmatism*, it. *dommatismo*]. Doctrine de la secte dogmatique. = Dans le langage actuel, opinion de ceux qui ont une doctrine vraie ou fausse.

DOGMATISTE. s. m. [*dogmatistes*, δογματιστής, it. *dogmatista*]. Partisan du dogmatisme.

DOGME. s. m. [*dogma*, δόγμα, all. *Dogma*, *Lehrsatz*, angl. *dogma*, *tenet*, it. *dogma*, *domma*]. - *Dogme médical*. Expression la plus élevée des connaissances médicales où puisse atteindre l'esprit humain à une époque donnée. Un dogme, pour mériter ce nom, doit satisfaire à trois conditions : 1° fournir l'idée générale exacte de l'organisation et des actes de l'économie; 2° subordonner à la connaissance de l'état normal l'étude des lésions et des troubles correspondants; 3° procurer ou faire apercevoir les moyens hygiéniques et thérapeutiques nécessaires pour améliorer la nature de chacun et rétablir l'état normal troublé. Faute de doctrines appuyées sur les sciences fondamentales, il n'est pas de dogmes médicaux, parmi toutes les hypothèses données comme tels, qui aient satisfait à ces trois conditions; l'état de ces sciences mêmes ne le permettait pas. Grâce aux progrès des moyens physiques et chimiques d'analyse et d'expérimentation, une conception générale de l'économie peut actuellement être établie. Un ensemble de notions partant des données anatomiques les plus simples, des *principes immédiats* et de la *substance organisée* qu'ils constituent, passe successivement par l'étude des *tissus*, des *humeurs*, des *systemes*, des *organes*, des *appareils*, et conduit à la connaissance de l'*organisme* considéré comme un tout, tant à l'état normal qu'à l'état morbide. D'autre part, l'étude des propriétés élémentaires de la substance organisée et des actes des diverses parties du corps s'élève jusqu'à établir une liaison constante entre les actes et leurs conditions d'accomplissement, entre les troubles des fonctions et les lésions des parties qui les accomplissent. Le dogme nouveau, éliminant de la physiologie et de la pathologie toutes les causes surnaturelles dites *archées*, *fluide nerveux*, *principe vital*, etc., montre que tout obéit à des lois naturelles, propriétés immanentes des diverses dispositions élémentaires de la substance organisée. L'anatomie pathologique n'est plus indépendante de l'anatomie normale : celle-ci conduit naturellement à celle-là. La pathologie proprement dite ne montre aussi que des perturbations en plus, en moins, ou des aberrations des actes qu'étudie la physiologie. La médecine devient une partie de la biologie. On comprend dès lors comment le dogme nouveau signale nettement les directions à suivre, soit pour améliorer l'hygiène et la thérapeutique, soit pour sortir d'essais presque toujours empiriques. On comprend en même temps comment cet ensemble de notions qui découlent les unes des autres, étant le résultat de l'élaboration séculaire des diverses branches de la biologie, coordonnées en une seule science, n'a pu surgir qu'après les élaborations isolées; ce qui inspire du respect même pour les erreurs du passé, et permet d'apprécier, sans les admettre, celles du présent. V. PHILOSOPHIE *médicale* et VIE.

DOGUE. s. m. V. CHIEN.

DOIGT. s. m. [*digitus*, δάκτυλος, all. et angl. *Finger*, it. *dito*, esp. *dedo*]. Chacun des cinq prolongements qui divisent l'extrémité de chaque main (les *doigts* du pied se nomment *orteils*). Le premier est le *pouce*, le second l'*index*, le troisième le *médius* ou doigt du milieu, le quatrième le *doigt annulaire*, et le cinquième le *doigt auriculaire*. Chacun d'eux est formé de trois os, appelés *phalanges*, excepté le pouce, qui n'en a que deux. A ces os s'attachent les tendons des muscles *extenseurs* et *fléchisseurs* qui meuvent les doigts; ceux-ci reçoivent des vaisseaux et des nerfs dits *collatéraux*. — Les doigts sont très souvent le siège de *plaies contuses* et d'*écrasements*, dont les causes les plus fréquentes sont l'action d'une machine industrielle, l'explosion d'une arme à feu, et qui peuvent entraîner des accidents très sérieux : lacération, broiement, décollement des tissus; déchirure des tendons; ouverture des articulations; dénudation, luxation, fracture des os; arrachement d'un doigt ou d'une phalange; inflammations phlegmoneuses, se propageant aux parties sous-aponévrotiques de la main; paralysie ou tétanos. Aussi comprend-on que l'amputation immédiate et la régularisation des plaies déchiquetées aient été conseillées et pratiquées par Boyer, Roux, Lisfranc, etc.; mais depuis qu'il est démontré (Denonvilliers, Velpeau, Verneuil) que cette pratique fait courir au malade plus de dangers que la chirurgie conservatrice, et qu'une portion de doigt conservée peut encore être très utile, surtout au pouce, il est de principe de chercher à éviter l'amputation, et de se borner à combattre les accidents inflammatoires par l'irrigation continue, à extraire les esquilles complètement mobiles, à favoriser la chute des escarres, en cas de sphacèle, par des topiques émollients et au besoin par des débridements; plus tard, l'emploi de palettes, de petites attelles maintenues par des bandelettes de diachylon, conserve aux parties leur forme normale, des mouvements appropriés leur rendent leur mobilité : une opération autoplastique est parfois très utile. – *Adhérences des doigts*. V. SYNDACTYLIE. — *Inflammation des doigts*. V. PANARIS. — *Pulpe des doigts*. V. PULPE. — *Rétraction permanente des doigts*. V. RETRACTION. — *Doigt hippocratique*. Raccourcissement de la phalange unguéale avec élargissement et épaississement de la pulpe des doigts; en même temps, l'ongle s'incurve vers la région palmaire, et l'extrémité des doigts prend la forme de la grosse extrémité d'une massue ou mieux d'une tête de serpent. Ce travail de déformation, ordinairement lent, peut être assez rapide et douloureux. Il s'observe dans la dernière période des affections diathésiques, particulièrement de la phtisie. — *Doigts palmes.*

V. Syndactylie. — *Doigt à ressort.* Affection décrite par Notta, dans laquelle, lorsque les doigts de la main sont fléchis, si le malade veut les étendre, le mouvement d'extension des doigts affectés s'arrête tout à coup, et alors, soit que le malade contracte fortement les extenseurs, soit qu'avec l'autre main il leur vienne en aide, il se fait un mouvement brusque d'extension, comme si un obstacle venait d'être franchi, et l'extension se complète. Le même phénomène s'observe quelquefois dans la flexion, mais à un degré moindre. L'obstacle au mouvement d'extension pour l'index, l'annulaire et le médius, est déterminé par l'épaississement et l'induration du cul-de-sac de la synoviale qui tapisse les tendons fléchisseurs des doigts, et qui se trouve bridée par la bandelette fibreuse transversale de l'aponévrose palmaire. — *Doigts surnuméraires.* V. Polydactylie. = *Doigt de Notre-Dame.* La *digitale.*

DOIGTIER. s. m. [*digitale*, all. *Fingerling*, angl. *thumb-stall*, it. *ditale*, esp. *dedal*]. Espèce de fourreau en forme de doigt de gant, dont on revêt un doigt malade. — *Doigtier d'Asdrubali.* Petit instrument de fer à l'aide duquel on mesurait les dimensions du bassin. Placé au bout du doigt indicateur, il servait en quelque sorte à allonger ce doigt pour atteindre l'angle sacro-vertébral. = En botanique, *doigtier*, la *digitale.*

DOLABRIFORME adj. [de *dolabra*, doloire, et *forma*, forme ; all. *hobelförmig*, angl. *dolabriform*, it. et esp. *dolabriforme*]. En forme de *doloire.* — Se dit, en botanique, d'une feuille charnue, presque cylindrique à sa base, plate au sommet, ayant un bord épais et rectiligne, l'autre circulaire et tranchant ; ce qui lui donne quelque ressemblance avec la *doloire* des tonneliers.

DOLIC. s. m. [δόλιχος, dolic]. Genre de plantes légumineuses papilionacées, tribu des phaséolées, qui contient un grand nombre d'espèces dont quelques-unes ont une racine ou des graines comestibles, comme le *Dolichos lablab*, L., le *D. chinensis*, L., le *D. tuberosus*, Lam. — Le *Dolic pourpre du Japon* a une tige robuste, hérissée de poils roussâtres, haute de 40 centimètres environ, et des gousses brunes, pointues et remplies de graines rondes d'un rouge foncé, qu'on broie, tamise et humecte du jus de la tige, qui ne tarde point à fermenter et à cailler à la façon du lait : on en fait le *fromage végétal.* Le *Dolic pourpre* sert encore à la préparation d'une sauce dite *soia*, et composée de jus de viande et des sucs du végétal. — Quelques espèces ont des graines réputées vénéneuses : *Dolichos minimus*, L., *D. obtusifolius*, Lam.

DOLICHOCÉPHALE. adj. et s. [de δολιχὸς, allongé, et κεφαλὴ, tête]. Race humaine dont la boite crânienne, vue par sa partie supérieure, est ovale, la plus grande longueur l'emportant environ d'un quart sur la plus grande largeur, ou comme 9 : 7 (Retzius). Contour du crâne tronqué en avant, longueur augmentée en arrière par une bosse occipitale saillante ; bosses sourcilières très développées ; la plus grande largeur du crâne est le plus souvent au-dessous et un peu en avant des fosses pariétales, qui, en avant du bord antérieur de l'occipital, sont peu saillantes en général ou manquent (V. Brachycéphale). Les *dolichocéphales* se subdivisent ainsi : 1° *Dolichocéphales orthognathes* . Suédois, Norvégiens, Danois, Germains, Scandinaves, Bretons, Irlandais, Français, pour l'Europe ; Hindous, Géorgiens, en Asie ; Nubiens, Abyssins, Berbères, en Afrique ; 2° *Dolichocéphales prognathes*, Chinois, Japonais, pour l'Asie ; Australiens, Amboiniens, Sandwichiens, dans la mer du Sud ; Nègres, Cafres, Hottentots et Coptes, en Afrique ; Groenlandais, Esquimaux, Kolonches, Iroquois, Hurons, Ottogamis, etc., dans l'Amérique septentrionale ; Botocudos, Caraïbes, Cuaranches, Aymaras, Huanches, Lyapatagons, pour l'Amérique méridionale ; point en Europe. Tous les cerveaux des nouveau-nés, à quelque race qu'ils appartiennent, ont une dolichocéphalie occipitale prononcée ; forme inférieure qui persiste toute la vie chez le nègre des deux sexes et souvent chez la femme blanche. Chez les Mongols, les Américains, les insulaires du Grand Océan, le crâne s'élargit bientôt latéralement pour devenir et rester brachycéphale. Chez le blanc, le crâne, d'abord dolichocéphale par l'occiput, à grosse extrémité postérieure, s'allonge souvent ou du moins s'élargit toujours dans la région frontale ; il devient elliptique, et si, après cette modification, il est encore dolichocéphale, c'est d'une dolichocéphalie frontale. Chez lui, la suture fronto-pariétale forme un angle très accusé avec la ligne faciale, tandis que, chez l'Australien, elle lui est à peu près parallèle (Gratiolet). Le crâne simien diffère d'autant moins du crâne humain que le sujet est plus jeune. C'est à l'âge de la puberté chez l'homme, à l'époque de la seconde dentition chez le singe, que les différences anatomiques et psychologiques s'accentuent.

DOLICHOCÉPHALIE. s. f. État du dolichocéphale.

DOLOIRE. s. f. [*ascia*, *dolabra*, σκέπαρνον, all. *Sägspanbinde*, angl. *a kind of truss*, esp. *doladera*]. Instrument de tonnelier, à lame circulaire et très large. — *Bandage en doloire.* V. Bandage.

DOLOMIE. s. f. Carbonate double de chaux et de magnésie, qu'on trouve abondamment dans la nature en cristaux rhomboédriques, et qu'on emploie à la préparation du carbonate et du sulfate de magnésie.

DOMBEYACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, formée aux dépens des malvacées. Elle constitue pour certains botanistes une simple tribu de la famille des byttnériacées. Le genre *Dombeya*, qui lui sert de type, a été dédié à Joseph Dombey, botaniste voyageur du xviiie siècle.

DOMESTICATION. s. f. [de *domesticus*, qui appartient à la maison ; all. *Zähmung*, angl. *domestication*, it. *domesticazione*]. Action d'amener, de réduire les animaux à l'état domestique. La domestication n'est point un fait accidentel : elle découle de la sociabilité, laquelle est instinctive, et existe chez tous nos animaux domestiques. C'est dans les animaux supérieurs, dans les grands quadrupèdes, et surtout parmi les herbivores, que l'on trouve le véritable état de domesticité. Les effets de la domestication se manifestent dans les habitudes, dans les formes, dans les aptitudes, dans le caractère des animaux. À l'état sauvage, les animaux d'une même espèce, vivant sous un même climat, se ressemblent : même pelage, même conformation, mêmes goûts, etc., tandis que la variété est le signe de la domesticité. L'établissement des races, la transmissibilité, par voie de génération, des caractères acquis, est le signe constant de la domesticité ; et l'on verrait bientôt les animaux perdre leurs caractères de race, et prendre des caractères en harmonie avec le climat, s'ils s'affranchissaient du joug de l'homme. Le nombre des espèces réduites en domesticité est peu considérable, il ne dépasse pas quarante. On pourrait l'accroître en essayant la domestication de quelques animaux sociables qui deviendraient auxiliaires ou alimentaires. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire considère comme pouvant être tentée la domestication de l'hémione, du zèbre, du dzigguetai, du tapir, de quelques kanguroos de la Nouvelle-Hollande, etc.

DOMESTICITÉ. s. f. Condition des animaux apprivoisés, soumis à l'homme, par opposition à l'état sauvage dans lequel les autres demeurent. V. Domestication.

DOMESTIQUE. adj. — *Animal domestique.* Celui qui vit avec l'homme, qui est élevé et nourri par l'homme. — *État domestique.* Synonyme de *domesticité*, en parlant des animaux.

DOMPTE-VENIN. s. m. [*Asclépiade*, *Asclepias vincetoxicum*, L., all. *gemeine Schwalbenwurzel*, angl. *asclepias, swallow-wort*, it. *asclepiade*]. Plante de la pentandrie digynie, L., asclépiadées, J. Sa racine (*radix vincetorici*) est composée de fibres longues, blanches, menues. Récente, elle a une odeur forte et une saveur âcre, désagréable, qu'elle perd peu à peu. Elle était autrefois regardée comme alexipharmaque ; aujourd'hui elle est rangée parmi les apéritifs et les diurétiques, et entre dans le vin diurétique amer de la Charité.

DONDOS. s. m. Variété d'albinos. V. ALBINISME.

DORADE. s. f. [all. *Goldfisch*, angl. *dorado, gill-head*, it. *orata*]. Poisson du genre coryphène (*Coryphæna hippuris*, Cuv.), de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des scombéroïdes, qui habite les hautes mers et que l'on retrouve dans la Méditerranée. C'est un poisson vénéneux (V. POISSON), bien distinct de la *daurade*. — *Dorade de la Chine* (*carpe* ou *poisson rouge de la Chine*, *Cyprinus auratus*, L.). Il appartient à l'ordre des malacoptérygiens, famille des cyprinoïdes.

DORADILLE. s. f. V. CETERACH.

DORÈME. s. m. Genre de plantes ombellifères, ayant le port du panais, sécrétant une gomme résineuse. Le *Dorema ammoniacum* (*oshac* ou *ooshac* des Perses, *Ferula hooshe*, Lindley, *Ferula persica*, Olivier, *Diserneston gummiferum*, Jaubert et Spach) fournit la *gomme ammoniaque*. V. GOMME-RÉSINE.

DOREUR. s. m. [all. *Vergolder*, angl. *gilder*, it. *doratore*]. Ouvrier qui travaille à la dorure des métaux. L'art du doreur au mercure a plusieurs inconvénients : 1° volatilisation du mercure ; 2° dégagement d'acide hypoazotique ; 3° contact avec les mains des ouvriers des acides nitrique, sulfurique et cyanhydrique, du mercure et du nitrate acide de mercure ; 4° respiration possible de vapeurs de mercure, de vapeurs acides, de suie ou de cendres contenant des composées mercuriels. L'emploi des procédés galvaniques dans la dorure met à l'abri de tous ces dangers. V. DORURE et HYDRARGYRIE.

DORINE. s. f. (*chrysosplenium*). Genre de plantes saxifragées regardées comme toniques et vulnéraires.

DORMITIF, IVE. adj. Synonyme d'*hypnotique*.

DORONIC. s. m. [*doronicum*, all. *Genswurzel*, angl. *doronicum, leopard's-bane*, it. et esp. *doronico*]. Genre de plantes synanthérées. Le *Doronicum pardalianches* jouit des mêmes propriétés que l'*arnica*.

DORSAL, ALE. adj. et s. m. [*dorsualis*, de *dorsum*, dos ; νωτιαῖος, all. *zum Rücken gehörig*, angl. *dorsal*, it. *dorsale*, esp. *dorsal*]. Qui a rapport au dos de la langue, de la main, de la verge, etc., ou à la partie postérieure du tronc. — *Arcade dorsale du carpe*. Arcade formée sur la partie postérieure du carpe par l'anastomose des deux artères dorsales du carpe ; elle reçoit les rameaux terminaux de l'interosseuse antérieure et fournit des rameaux articulaires et interosseux à la partie moyenne du dos de la main. — *Artères dorsales du carpe*. Fournies l'une par la cubitale, l'autre par la radiale, elles se portent transversalement en arrière et s'anastomosent à la partie postérieure du carpe en formant l'arcade dorsale. — *Artère dorsale de la langue*. Rameau de l'artère linguale qui se ramifie à la base de la langue et donne des ramuscules à l'amygdale et à l'épiglotte. — *Artère dorsale du métatarse*. Branche de la pédieuse, qui forme, au niveau des articulations tarso-métatarsiennes, une arcade à concavité postérieure ; de cette arcade naissent, en arrière, des rameaux articulaires et anastomotiques avec la dorsale du tarse ; en avant, trois branches dites *interosseuses dorsales*, qui fournissent les collatérales dorsales des orteils. — *Artère dorsale du pouce*. Branche inconstante de la radiale, qui s'anastomose, sur la face dorsale du premier métacarpien, avec la collatérale externe du pouce. — *Artère dorsale du tarse*. Branche, quelquefois double, de la pédieuse, qui, sur le côté externe du pied, fournit des rameaux osseux et articulaires, et d'autres qui s'anastomosent avec la dorsale du métatarse et la malléolaire externe. — *Artère dorsale de la verge*. Branche de la honteuse interne, qui s'insinue entre la tunique fibreuse du pénis et la face supérieure des corps caverneux, donne quelques ramuscules à leur paroi, et, arrivée au niveau du gland, s'anastomose avec celle du côté opposé en formant une couronne d'où partent des branches destinées au gland et au prépuce. — *Corde dorsale*. V. NOTOCORDE. — *Décubitus dorsal*. V. SUPINATION. — *Épine dorsale*. V. ÉPINE. — *Face dorsale, région dorsale de la main, du pied, de la verge, de la langue*. La face convexe ou supérieure de ces parties. — *Gouttière dorsale*. V. GOUTTIÈRE. — *Muscle grand dorsal* ou *très large du dos* (*lombo-huméral*, Ch.). Il s'attache en bas, par une forte aponévrose, à la crête iliaque et à la face postérieure du sacrum ; en dedans, aux apophyses épineuses des vertèbres lombaires et des six dernières dorsales ; en dehors, à la face externe des quatre dernières côtes. Occupant ainsi la région lombaire et la partie inférieure du dos, il passe sur l'angle inférieur de l'omoplate et la partie postérieure de l'aisselle, et va se terminer par un fort tendon au fond de la gouttière bicipitale de l'humérus. Il porte le bras en arrière et en dedans ; lorsque le bras est fixé, il élève les côtes et même le tronc. — *Muscle long dorsal* ou *long du dos*. Mince et en pointe supérieurement, il s'attache à la face postérieure du sacrum, aux apophyses transverses des vertèbres lombaires et dorsales, et au bord inférieur des douze côtes. Il maintient la colonne vertébrale dans sa rectitude, et la redresse lorsque le tronc est penché en avant. — *Nerfs dorsaux*. V. NERFS *rachidiens*. — *Veines dorsales de la langue*. Elles forment un plexus sous-muqueux, d'où partent une ou deux veines qui se rendent dans la veine faciale ou dans la jugulaire interne. — *Veine dorsale de la verge*. Elle s'ouvre dans les veines vésicales. — *Vertèbres dorsales*. V. VERTÈBRES. = *Phtisie dorsale*. V. MAL *vertébral*. = *Vaisseau dorsal*. V. CIRCULATION et TRACHÉE *des insectes*.

DORSET (RACE). Race ovine du Dorsetshire, autrefois très répandue en Angleterre. Elle est remarquable par sa précocité, sa fécondité et l'aptitude des femelles à donner du lait. Sa toison est fine, courte et frisée, comme celle du mérinos. Cette race, rustique et docile, convient pour le parcage. Le dorset est généralement croisé avec le leicester et le southdown, et finira par disparaître.

DORSIBRANCHES. s. m. pl. Annélides de l'ordre des chétopodes, qui portent les branchies sur les côtés du corps : exemple, l'arénicole.

DORSO-COSTAL, ALE. adj. V. DENTELÉ.

DORSO-INTERCOSTAL, ALE. adj. — *Névralgie dorso-intercostale*. V. NÉVRALGIE *intercostale*.

DORSO-LATÉRAL, ALE. adj. V. TRACHÉE *des insectes*.

DORSO-SCAPULAIRE. adj. V. RHOMBOÏDE.

DORSO-SUS-ACROMIEN, ENNE. adj. V. TRAPÈZE.

DORSO-THORACIQUE. adj. — *Névralgie dorso-thoracique*. V. NÉVRALGIE *intercostale*.

DORSTÉNIE. s. f. [*dorstenia*, de *Dorsten*, botaniste allemand]. Genre de plantes urticées, voisines des figuiers. V. CONTRAYERVA et DRAKE.

DORURE. s. f. Art, action d'appliquer de l'or à la surface des métaux. — *Dorure galvanique*. Méthode due à de la Rive et consistant à employer l'électricité pour dorer les métaux. Dans une cuve contenant une solution de cyanure double d'or et de potassium, on place une lame d'or et la surface métallique à dorer, une médaille par exemple : dès que la lame est mise en communication avec le pôle positif d'une pile, et la médaille avec le pôle négatif, celle-ci se couvre d'or par décomposition du sel d'or, et la lame rend le métal perdu à la solution saline, qui garde ainsi son degré de concentration. Cette méthode n'expose à aucun des dangers de la *dorure au mercure* (V. Doreur), qui consistait à attaquer le métal par des acides et des sels acides de mercure.

DORYPHORE. s. m. [*Doryphora*, de δόρυ, lance, et φορὸς, qui porte). Genre de coléoptères d'Amérique, qui tirent leur nom de la forme de leurs antennes (V. Pomme *de terre*).

DOS. s. m. [*dorsum*. νῶτος, all. *Rücken*, angl. *back*, it. et esp. *dorso*]. Partie postérieure du tronc, depuis la dernière vertèbre cervicale jusqu'à la dernière lombaire. — Partie supérieure ou convexe de la langue, du nez, de la main, du pied, de la verge ou de tout autre organe. — *Dos de la selle turcique*. V. Sphénoïde. = *Dos voûté*. V. Cyphose. = En botanique, partie élevée d'une strie; celle des faces d'une graine comprimée qui regarde les parois du péricarpe; face inférieure des feuilles.

DOSAGE. s. m. [angl. *dosage*]. Action de déterminer la dose d'un médicament ou de mettre la dose prescrite. — En chimie, détermination du poids des divers composants d'une substance. V. Analyse *quantitative*.

DOSE. s. f. [*præbium*, *dosis*, δόσις, de δίδωμι, je donne; all. *Dosis*, *Gabe*, angl. *dose*, it. *dosa*, esp. *dozis*]. Dans l'art de formuler, quantité d'un médicament, simple ou composé, qui doit être administrée à un malade, et que l'on exprime par le poids ou la mesure. V. Formule. — En pharmacie, quantité précise de chacun des ingrédients qui doivent entrer dans un médicament composé. — *Dose infinitésimale*. V. Homœopathie. — *Dose réfractée*. V. Réfracté.

DOSIMÉTRIE. s. f. [de *dose*, et μέτρον, mesure]. Mesure des doses médicamenteuses à administrer.

DOSOLOGIE. s. f. [de *dose*, et λόγος, doctrine]. Même signification que *posologie*.

DOTHIÉNENTÉRIE ou **DOTHIÉNENTÉRITE**, et non **DOTHINENTÉRIE**. s. f. [de δοθιὴν bouton, et ἔντερον, intestin; *febris enterica*, all. *Abdominaltyphus*, angl. *enteric fever*, it. *tifo enterico; fievre entéro-mésentérique* de Petit et Serres, *gastro-entérite* de Broussais, *fievre* ou *affection typhoïde* de Louis et de Chomel, rangée antérieurement par Pinel dans les fièvres adynamiques ou ataxiques]. Maladie générale présentant les caractères d'une fièvre continue, rarement rémittente, produite par *infection ;* constituée ordinairement par des périodes assez tranchées; susceptible de présenter diverses formes suivant le tempérament des malades et les conditions particulières dans lesquelles ils se trouvent, et ayant pour principal caractère anatomique une altération spéciale des plaques de Peyer, des follicules isolés de Brunner, et des ganglions mésentériques (V. Typhique). Cette lésion est si caractéristique, que certains auteurs en font dépendre tous les symptômes de la maladie, en faisant de celle-ci une forme de l'entérite aiguë sous le nom d'*entérite folliculeuse*, tandis que, d'après Bretonneau, la maladie est accompagnée d'éruption intestinale, et non causée par cette éruption; constamment aussi la rate est augmentée de volume, friable, ramollie; le sang, liquide ou caillebotté, poisseux, présente au début une diminution des leucocytes, plus tard une diminution de la fibrine et des globules rouges. Presque toujours, les fibres striées présentent une altération qui explique la faiblesse musculaire : c'est la production d'une matière grenue d'aspect vitreux, qui n'entraîne pas de diminution de volume lorsque la régénération des fibres marche parallèlement à la dégénérescence, mais qui, dans le cas contraire, produit de l'amyotrophie et conséquemment de l'impuissance musculaire pouvant aller jusqu'à la paralysie : l'amyotrophie peut siéger dans les régions les plus variées et amener des troubles de la locomotion, de la parole, etc. Souvent le foie et les reins subissent la dégénérescence granulo-graisseuse. La maladie se développe autour de foyers locaux d'infection, tels que : égouts, fosses d'aisances, eaux stagnantes, répandant des émanations putrides; elle se transmet par contagion; le poison qui l'engendre paraît avoir pour principal véhicule les matières fécales des malades. Comme causes prédisposantes, on peut citer l'âge (15 à 30 ans), l'insuffisance de la nourriture et du sommeil, les fatigues excessives, l'encombrement, l'habitation de lieux humides, l'acclimatement à Paris et dans les grandes villes. L'agent qui lui donne naissance est un bacille spécial [V. Eberth (*bacille de*)], qui se propage le plus souvent par l'eau de boisson (Brouardel), et qui existe dans l'intestin, dans les ganglions mésentériques, dans la rate, mais non dans le sang. Il s'écoule entre le moment de l'introduction du miasme dans l'économie et l'apparition des premiers symptômes une période, dite d'*incubation*, qui n'est révélée par aucun signe extérieur. Puis viennent les *prodromes*, qui peuvent manquer, et qui consistent en malaise général, céphalalgie, insomnie, épistaxis, ou anorexie, catarrhe gastrique; enfin après un temps variable, la fièvre apparaît avec une allure toute spéciale. Elle est continue et présente un cycle de trois périodes assez tranchées (Jaccoud) : dans la première, *stade des oscillations ascendantes*, la chaleur du jour dépasse celle de la veille, avec une rémission matinale; dans la seconde, *stade des oscillations stationnaires*, les rémissions du matin sont très peu marquées de même que l'augmentation de chaleur d'un jour à l'autre (c'est dans ce stade qu'on observe, le matin du septième jour, une rémission temporaire de 1 à 2 degrés indiquée par Wunderlich); dans la troisième période, *stade des oscillations descendantes*, le thermomètre montre une défervescence graduelle qui ramène la température au degré normal. A sa période confirmée, la maladie est caractérisée par l'aggravation des prodromes, particulièrement de l'abattement, de l'apathie intellectuelle, conduisant graduellement à l'*état typhoïde* (V. Typhoïde); et par un ensemble de symptômes nouveaux : douleur dans la fosse iliaque droite, gargouillement, météorisme, diarrhée, gonflement de la rate; bronchite plus ou moins marquée; carphologie, soubresauts des tendons, délire verbal ou délire d'action; exanthème typhoïde (V. Typhoïde), sudamina, et quelquefois pétéchies. Les complications les plus fréquentes sont l'entérorragie, la péritonite, la perforation de l'intestin, la pneumonie et d'autres inflammations du côté d'organes divers. Il n'est pas rare d'observer, après un intervalle de convalescence bien caractérisée, une *rechute* dont la durée est plus courte et l'intensité moindre que celles de la première attaque : au contraire, la *récidive*, après un intervalle de plusieurs mois ou années, est rare. La mort peut arriver par l'aggravation des symptômes, ou par le fait d'une complication; on a observé des cas de mort subite dans lesquels l'autopsie n'a révélé aucune lésion pouvant expliquer cette terminaison. La durée de la maladie varie entre 20 et 30 jours; cependant il est une forme légère, dite *abortive*, dans laquelle les symptômes, peu accusés, incomplets, ne durent pas au delà de huit à dix jours. On a décrit, d'après la prédominance d'un ou de plusieurs symptômes, de nombreuses formes de dothiénentérie, qui n'en sont que des variétés : *bilieuse*, *muqueuse*, *abdominale*, *thoracique*, *cérébrale*, *nerveuse*, *inflammatoire*, *ataxique*, *adynamique*. La prophylaxie de la fièvre typhoïde consiste dans des mesures d'hygiène publique dont l'utilité ressort de la connaissance des conditions qui la font naître, et dans l'isolement des malades

des hôpitaux, ainsi que dans l'éloignement des individus que leur âge ou d'autres causes prédisposent à contracter la maladie. Quant au traitement, c'est en vain qu'on voudrait lui assigner des règles fixes et invariables : la médication doit varier avec les formes et les périodes de l'affection. Les indications fondamentales sont les suivantes : entretenir les forces du malade à l'aide du régime, des toniques et des stimulants ; restreindre l'augmentation de chaleur par l'emploi méthodique des lotions froides (Jaccoud). Il est bon d'administrer au début un verre d'eau de Sedlitz, et de faire prendre pendant le cours de la maladie de la limonade vineuse pour boisson, du bouillon et du vin au moins deux fois par jour, en même temps qu'on prescrit une potion cordiale ou un julep gommeux contenant 3 à 4 grammes d'extrait de quinquina. On a aussi préconisé les saignées, les purgatifs répétés, la digitale, le sulfate de quinine, le salicylate de soude, etc. = La dothiénentérie a été observée chez les animaux. Rayer en a étudié les caractères anatomiques sur l'âne ; Bigot l'a observée sur le bœuf ; quelques faits relatifs au cheval sont rapportés par Laux et Moulin.

DOUBLE. adj. [*duplex*, all. *doppelt*, angl. *double*, it. *doppio*, esp. *doble*]. En botanique, se dit d'un *calice* qui est entouré d'un involucre formant un second calice ; d'une *fleur* dont les étamines et les pistils se sont convertis en pétales, naturellement ou par la culture (V. DÉDOUBLEMENT), et qui renferme un nombre de pétales exagéré (la fécondation ne peut plus avoir lieu) ; d'un *périanthe* qui est composé d'un calice et d'une corolle. = *Monstre double*. V. MONSTRUOSITÉ.

DOUBLE-MANŒUVRE. s. f. Manœuvre obstétricale qui s'applique aux cas où, pendant qu'on fait descendre le ou les pieds dans la version podalique, la partie qui se présente, tête ou épaule, reste immobile : elle consiste à repousser cette partie en haut et vers le côté opposé aux pieds, tandis que l'autre main attire ceux-ci.

DOUBLE-PESÉE. s. f. Celle dans laquelle on porte alternativement la matière à peser et les poids dans l'un et l'autre plateau de la balance.

DOUBLE-QUARTE. adj. f. — *Fièvre double-quarte*. V. FIÈVRE.

DOUBLE-QUOTIDIENNE. adj. f. — *Fièvre double-quotidienne*. V. FIÈVRE.

DOUBLERANG. s. m. [*doublerang des murailles, Diplotaxis muralis*, DC.]. Plante crucifère antiscorbutique (Moquin-Tandon).

DOUBLET. s. m. Sorte de loupe (instrument d'optique), composée de deux lentilles, et construite d'après ce principe que, dans les lentilles de même longueur focale, l'aberration de sphéricité est plus grande (et par conséquent la largeur du champ de la vision distincte moindre) pour une lentille biconvexe que pour une lentille plan-convexe, recevant les rayons par sa face plane ; et d'autre part, que deux lentilles superposées produisent une aberration de sphéricité beaucoup moindre qu'une seule lentille dont la longueur focale est égale à celle de l'assemblage des deux premières. Le doublet, comme la loupe, ne renverse pas les objets.

DOUBLE-TIERCE. adj. f. — *Fièvre double-tierce*. V. FIÈVRE.

DOUBLE-VUE. s. f. V. DIPLOPIE.

DOUCE-AMÈRE. s. f. [*Solanum dulcamara*, L., all. *Bittersüss*, angl. *bitter-sweet*, *woody nightshade*, it. et esp. *dulcamara*]. Sous-arbrisseau (pentandrie monogynie, L., solanées, J.) à tiges grêles et sarmenteuses de 1 à 2 mètres de hauteur, d'odeur forte et désagréable lorsqu'elles sont fraîches, inodores quand elles sont sèches, un peu amères, avec un arrière-goût sucré. On emploie les jeunes rameaux, soit en décoction (20 gram. dans 1 kilogr. d'eau), soit sous forme d'extrait (à la dose de 25 à 50 centigr., que l'on augmente peu à peu), contre les affections dartreuses, le rhumatisme chronique, la goutte, etc., soit en *sirop* (V. ce mot). Elle renferme de la *solanine* (Desfosses), et le *dulcamarin* (Pfaff).

DOUCHE. s. f. [all. *Douche*, *Sturzbad*, angl. *douche*, *showerbath*, it. *doccia*]. Colonne de liquide, de gaz ou de vapeur, d'une hauteur et d'un diamètre déterminés, qu'on dirige sur une partie du corps, à laquelle elle communique une secousse proportionnée à sa force et à la distance entre cette partie et le réservoir (V. AFFUSION). La *douche* est dite *descendante*, lorsque la colonne tombe verticalement ; *latérale*, lorsque la colonne est horizontale ; *ascendante*, lorsqu'elle arrive de bas en haut. Dans les deux premiers cas, le réservoir du liquide est assez élevé, et le diamètre du tuyau assez considérable, ce qui produit un courant rapide et volumineux constituant la *douche* proprement dite, déterminant un ébranlement particulier du système nerveux et une sensation profonde, dont on tire parti dans le traitement de l'aliénation mentale, des maladies nerveuses, de la chlorose, de l'anémie : c'est un moyen précieux dans la plupart des engorgements chroniques des viscères, dans les rhumatismes chroniques, la raideur des articulations, etc. V. HYDROTHÉRAPIE. Dans la douche ascendante, le réservoir peu élevé, le tuyau d'un petit diamètre, produisent une sorte d'injection qu'on dirige particulièrement dans le rectum en cas d'obstruction ou d'invagination de l'intestin, dans le vagin en cas d'abaissement ou de déviation de la matrice, ou enfin sur le col de l'utérus (V. DOUCHE *utérine*). — *Douche d'air ou de gaz*. Celle dans laquelle le jet d'eau est remplacé par un courant d'air chaud ou d'acide carbonique. — *Douche naso-pharyngienne*. Mode d'injection qu'on emploie dans le traitement des diverses formes de coryza, et qui repose sur ce fait que, quand une cavité nasale est exactement remplie par un liquide, tandis que le sujet respire par la bouche, le voile du palais ferme complètement l'arrière-cavité des fosses nasales, de sorte que le liquide s'échappe par l'autre narine après avoir été en contact avec la totalité de ces fosses (Th. Weber). Le liquide peut être, suivant l'indication, de l'eau tiède, ou une solution d'alun, de sulfate de zinc, de nitrate d'argent, de sublimé corrosif, d'acide phénique ; il peut être injecté au moyen d'un irrigateur ordinaire, à condition que celui-ci soit muni d'un embout olivaire remplissant exactement la narine. — *Douche oculaire*. Douche froide que l'on pratique plusieurs fois par jour sur le globe oculaire, à l'aide d'un siphon recourbé plongeant dans un vase plein d'eau et placé sur un meuble élevé. La douche seule suffit au début de la conjonctivite purulente ; elle est accompagnée, lorsque la sécrétion purulente est établie, de l'instillation faite deux fois par jour de quelques gouttes de collyre au nitrate d'argent (4 grammes pour 30 grammes d'eau distillée). Après une irrigation prolongée et l'expulsion complète de la matière purulente, on aperçoit sur la conjonctive une fausse membrane, non diphtéritique, et qui, d'abord transparente au point de laisser voir au-dessous d'elle l'injection sanguine, s'épaissit et devient opaque par l'action prolongée de l'eau (Chassaignac). Cette production résulte de ce que le mucus conjonctival se coagule au contact de l'eau froide, prend une couleur blanche et une consistance membraneuse : c'est pour avoir méconnu cette propriété qu'on a attribué à la maladie l'apparition d'un produit dont la formation est due au moyen même employé pour l'enlever. — *Douche utérine*. Celle que l'on dirige sur le col de l'utérus. Les douches utérines d'eau chaude, outre leur propriété de faire naître les contractions de la matrice, utilisée dans la provocation artificielle de l'accouchement prématuré, les réveillent, les accélèrent et augmentent leur énergie. Elles combattent les contractions spasmodiques de l'utérus et la rigidité du col. Les douches froides ou tièdes, avec l'eau pure ou additionnée d'un peu d'acide phénique, d'alun, de sulfate de zinc, etc., sont très utiles dans les cas de leucorrhée, d'ulcères du col, etc. — *Douche de vapeur.* Celle dans laquelle un jet de vapeur d'eau simple, aromatisée ou balsamique, est projeté sur une partie douloureuse au lieu d'un jet d'eau.

DOUGLAS (Jacques) [anatomiste anglais, 1675-1741]. — *Pli de Douglas.* V. Pli.

DOULEUR. s. f. [*dolor*, ἄλγος, ὀδύνη, all. *Schmerz*, angl. *pain*, it. *dolore*, esp. *dolor*]. Impression anomale et pénible reçue par une partie vivante et perçue par le cerveau. La douleur est un degré de toute sensation quelconque, soit externe, spéciale ou générale, soit interne; mais ce n'est point une espèce particulière de sensation (V. Sens *de la douleur*). Les douleurs sont aussi diverses que les sensations normales, et proviennent, soit du mode d'action de l'agent qui cause l'impression, soit de l'état de l'appareil qui reçoit et transmet celle-ci (comme dans les cas de l'enlèvement de l'épiderme ou de photophobie), soit de l'état du cerveau qui perçoit, toutes les autres conditions étant normales. L'état du cerveau qui porte le nom de *douleur* est aussi produit quand les divers tissus en relation avec lui par l'intermédiaire des nerfs ont leur mode d'activité gêné ou dérangé par quelque cause que ce soit, et surtout empêché (muscles, etc.). Enfin un genre de douleur fort intense est le mode anomal d'innervation résultant : 1° de la non-satisfaction des besoins, qu'ils aient pour point de départ les appareils de la vie organique ou la partie du cerveau même qui préside aux instincts; 2° de l'impossibilité d'exercer les facultés d'*entendement* et d'*expression*, ou les facultés déterminant l'accomplissement des actes qui ont été conçus (V. Caractère). On a donné à la douleur des dénominations relatives à la partie qui en est le siège : *odontalgie, otalgie, céphalalgie, céphalée, hémicrânie, mastodynie, cardialgie, gastrodynie, colique, splénalgie, néphralgie.* — *Douleur arthritique.* V. Arthritique. — *Douleur erratique.* V. Erratique. — *Douleur ischiatique.* V. Sciatique. — *Douleur ostéocope.* V. Ostéocope. — *Douleur pulsative.* V. Pulsatif. — *Douleur tensive.* V. Tensif. — *Douleur tormineuse.* V. Tormineux.

DOULEURS. s. f. pl. Communément, douleurs articulaires et musculaires, ou névralgies fixes ou mobiles, qui se manifestent dans telle ou telle région selon les sujets, principalement chez ceux qui ont eu des névralgies, des rhumatismes, ont été exposés aux intempéries des saisons, ou ont souvent dormi en plein air, comme les soldats, les marins, les bateliers, débardeurs, chasseurs, etc. Celles-ci reparaissent avec chaque changement de temps, semblent souvent plus vives la nuit que le jour, parce que l'attention n'en est pas détournée par l'activité physique ou intellectuelle, et diminuent sous l'influence de l'exercice musculaire. Les frictions sèches ou avec des liquides stimulants tels que les essences, l'alcool, etc., l'usage de la flanelle, les douches chaudes et surtout les cures d'eaux sulfureuses, en éloignent les retours ou les font disparaître. — En obstétrique, *douleurs*, sensations douloureuses qui accompagnent ordinairement les contractions utérines pendant le travail de l'accouchement, et qui, produites par ces contractions, sont souvent confondues avec elles (V. Accouchement et Mouches). — *Douleurs conquassantes.* V. Conquassant. — *Douleurs expulsives* ou *expultrices.* V. Expulsif. — *Douleurs préparantes.* V. Préparant.

DOULOUREUX, SE. adj. — *Tic douloureux.* V. Tic.

DOURINE. s. f. Nom arabe du *mal de coït.* V. Mal.

DOUVE. s. f. [all. *Bindwurm*, *Doppelmaul*, angl. *Distoma*, *the fluke*, it. *distoma*]. Nom vulgaire d'entozoaires du genre *Distome*. — *Douve du foie* (*Distoma hepaticum*, Abildgaard, Zeder; *Fasciola hepatica*, L.). Corps blanchâtre sale, plus ou moins teint de brun suivant l'âge; il est long de 10 à 30 millimètres, large de 4 à 13 millimètres; ovale-oblong ou lancéolé, obtus, plus large et arrondi en avant, où il se prolonge en une sorte de cou conique, court; rétréci en arrière en forme de feuille; tégument parsemé d'épines et de lamelles; ventouse postérieure (V. Distome) à orifice triangulaire; intestin à deux branches ramifiées (fig. 135). Cet entozoaire se trouve fréquemment, chez le mouton, dans les canaux biliaires, dans la vésicule du fiel, et, accidentellement, dans l'intestin (V. Pourriture). On l'a trouvé aussi chez la plupart des ruminants, l'écureuil, le lièvre, le kanguroo, le cochon, très rarement chez le cheval et l'âne, enfin chez l'homme. On dit en avoir trouvé dans la veine porte de l'homme, où ils étaient arrivés sans doute par *pénétration.* — *Douve* ou *distome lancéolé* (*Distoma lanceolatum*, Mehlis, *Fasciola lanceolata*, Rudolphi). Il a été très souvent pris pour le jeune du précédent, parce qu'il se trouve chez les mêmes animaux, ordinairement mêlé avec les individus de la *douve* proprement dite. Corps demi-transparent, long de 10 millimètres au plus, large de 2 millimètres et demi à peine; plan, lancéolé, obtus en arrière, aminci en avant, mais non prolongé en forme de cou, tégument lisse; ventouse postérieure orbiculaire; intestin à deux branches simples non ramifiées, longitudinales, droites et simples.

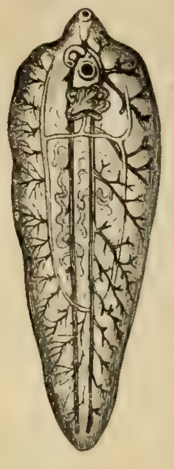

Fig. 135.

DOUVE. s. f. Nom vulgaire de deux espèces de renoncules qui croissent dans les marais, et qui sont très nuisibles aux bestiaux : la *petite douve*, *Ranunculus flammula*, L.; la *grande douve*, *R. lingua*, L.

DOUX, OUCE. adj. — *Alcali doux.* V. Alcali *doux.* — *Huile douce.* V. Huile *fixe.*

DOWER. — *Poudre de Dower.* V. Poudre.

DRACOCÉPHALE. s. m. Genre de labiées dont, les espèces *Dracocephalum moldaricum* (*mélisse turque*) et *canariense* (*mélisse des Canaries*) sont employées comme antispasmodiques.

DRACOL. s. m. V. Anisol.

DRACONINE. s. f. Résine rouge, acide, amorphe, extraite du *sang-dragon* (Herberger).

DRACONIQUE, DRACONYLIQUE. adj. V. Anisique.

DRACONTIASE. s. f. [de δρακόντιον, petit dragon]. Maladie fréquente en Afrique, en Asie et en Amérique, surtout parmi les esclaves, et causée par des vers qui se logent sous la peau. V. Filaire *de Médine.*

DRACONTISOME. s. m. [de δράκων, dragon, et σῶμα, corps]. Genre de monstres unitaires de la famille des célosomiens, qui présente de l'analogie avec la disposition des petits reptiles iguaniens appelés *dragons.*

DRACONYLE. s. m V. Anisyle.

DRACYLE. s. m. V. Benzoene.

DRAGÉE. s. f. [all. *Zuckermandel*, *Zuckererbse*, angl. *confit*, *sugar-plum*, it. *traggea*]. Pilule humectée d'une solution de gomme et recouverte d'un sucre dur et très blanc. — *Dragées de Gélis et Conté.* Dragées au lactate de fer. — *Dragées de Keyser.* Pilules antisyphilitiques, composées d'acétate de mercure et de manne en larmes. — *Dragées purgatives.* On les fait avec le jalap. — *Dragées thermales.* Celles dans lesquelles on enferme les sels produits par évaporation des eaux thermales. — *Dragées vermifuges*. On les fait avec la santonine.

DRAGÉIFIER. v. a. En pharmacie, recouvrir des pilules d'une couche de sucre ou de gélatine pour leur donner l'aspect et l'inaltérabilité des dragées.

DRAGEON. s. m. [*stolo*, all. *Ausläufer*, angl. *shot*, *sucker*, it. *figliouli*, *rimessiticci*]. Branche qui s'échappe en rampant du pied d'une plante ou du tronc d'un arbre, et qui prend racine à quelque distance.

DRAGON. s. m. Dans l'ancienne hippiatrique, tache blanchâtre qui se dessine dans le cristallin du cheval, lorsque la cataracte commence à s'y former.

DRAGONNEAU. s. m. [it. *crinone*]. V. FILAIRE *de Médine* et GORDIACÉ.

DRAGONNIER. s. m. [*Dracœna*]. Genre d'arbres de la famille des smilacées, à fleurs grandes, blanches, jaunes ou violettes, et disposées en grappes, dont une espèce, le *Dracœna draco*, L., grand arbre de l'Inde et des îles Canaries, fournit une sorte de *sang-dragon* qui n'existe plus dans le commerce.

DRAIN. s. m. En chirurgie, tube de caoutchouc, percé de trous latéraux et destiné au *drainage chirurgical*.

DRAINAGE. s. m. [angl. *to drain*, égoutter]. Opération qui consiste à dessécher les terrains humides à l'aide de saignées profondes que l'on ouvre dans le sol et que l'on referme après avoir placé à leur partie inférieure des tuyaux de terre cuite (*drains*) légèrement inclinés et posés bout à bout. L'eau s'égoutte incessamment par les interstices de ces canaux, qui l'emportent en un point déterminé. Les avantages sont : 1° l'approfondissement de la couche productive, par l'abaissement et le courant incessamment produits dans la nappe liquide souterraine, et par l'ameublement qu'effectue la circulation continuelle de l'eau de haut en bas ; 2° l'aérage constant du sol à travers les interstices créés et entretenus par l'égouttement ; 3° l'élévation de température moyenne du sol, due à une utilisation plus complète de la chaleur solaire, qui n'est plus occupée à volatiliser une partie de l'eau contenue dans le sol ; 4° l'utilisation plus facile de l'eau amenée par les pluies sur une grande surface ; 5° l'assainissement de l'air, par diminution de la vapeur aqueuse. = *Drainage chirurgical* (Chassaignac). Opération qui consiste à placer un ou plusieurs tubes de caoutchouc pour vider un kyste, ou un abcès, ou faciliter l'écoulement du pus dans le cas de phlegmons profonds des membres, etc. On passe le tube de caoutchouc à l'aide d'un trocart courbe, dont le poinçon porte, au niveau de sa pointe, une encoche à laquelle, la ponction faite, on attache un fil fixé au tube, de façon qu'on entraîne celui-ci dans la canule en retirant le poinçon. Le drainage permet de faire une ouverture de petite dimension, et assure au liquide à évacuer un écoulement facile et régulier par les trous dont le tube est percé : par ces mêmes trous, on peut injecter dans la poche des liquides destinés simplement à la laver ou à modifier ses parois.

DRAKE s. m. — *Racine de drake*. Racine qui diffère du *contrayerva officinal* (auquel on la substitue souvent) par sa forme noueuse et tout à fait irrégulière, par sa couleur noirâtre au dehors et son manque d'odeur. C'est elle (et non le *contrayerva officinal*) qui est fournie par le *Dorstenia contrayerva*, L., famille des morées. Son nom vient de celui de Drake, qui, le premier, l'a rapportée du Pérou

DRAP. s. m. — *Drap fanon*. V. FANON.

DRAPEAU. s. m. Nom vulgaire du *ptérygion*. = Bandage destiné à maintenir un appareil sur le nez. = *Bruit de drapeau*. V. BRUIT.

DRASTIQUE. adj. Se dit d'un purgatif agissant avec violence.

DRASTIQUES. s. m. pl. [*drasticus*, δραστικὸς, efficace, formé de δράω, j'agis, j'opère ; all. *drasisch*, angl. *drastic*, it. et esp. *drastico*]. Purgatifs énergiques, tels que le jalap, le nerprun, la coloquinte, l'élatérium, l'ellébore, la scammonée, la gomme-gutte, l'euphorbe, divers sels métalliques ; on n'y a ordinairement recours que pour déterminer un effet général et une dérivation prompte.

DRÈCHE. s. f. [all. *Malz*, angl. *dreg*, *dredge*]. Orge fermentée dont on a arrêté la germination au moyen de la chaleur, et que l'on emploie pour la préparation de la bière. On en fait usage comme antiscorbutique.

DRESSÉ, ÉE. adj. [*erectus*, all. *aufrecht*]. Se dit, en botanique, du *calice* dont les divisions s'élèvent peu à peu parallèlement à l'axe de la fleur ; de la *feuille* dont la direction approche de celle de la tige ou du rameau qui la porte ; de la *tige* qui s'élève de la racine perpendiculairement à l'horizon.

DRIF ou **DRIFF**. s. m. Médicament considéré comme combattant les maladies par une influence immatérielle (Van Helmont).

DRIPADE. s. f. [*Dripax* ou *Alsodeia*]. Genre de violacées émétiques des pays chauds.

DROGUE. s. f. [all. *Materialwaare*, *Apothekerwaare*, angl. *drug*, it. et esp. *droga*]. Matière première des médicaments officinaux et magistraux. Les *drogues* sont donc les *médicaments simples*, tels qu'on les trouve dans le commerce : produits immédiats ou parties de végétaux, feuilles, fleurs, racines, gommes, etc. ; ou produits animaux, musc, castoréum, etc. ; ou enfin produits manufacturés, acétate de plomb, chlorhydrate d'ammoniaque, etc. — Par extension, vulgairement, toute substance médicamenteuse. — *Drogue amère*. V. ANDROGRAPHIS. — *Drogue exotique*. V. EXOTIQUE.

DROGUERIE. s. f. Désignation collective des diverses espèces de drogues et des lieux où on les conserve.

DROGUIER. s. m. Collection d'échantillons de médicaments simples, rangés dans un ordre méthodique.

DROGUISTE. s. m. [*pharmacopola*, all. *Materialist*, angl. *druggist*, it. *droghiero*, esp. *droguista*]. Celui qui fait le commerce des drogues, des matières premières avec lesquelles les pharmaciens préparent les médicaments.

DROIT, TE. adj. [*rectus*, ὀρθὸς, all. *gerade*, angl. *straight*, *right*, it *diritto*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui n'a aucune courbure, quelle que soit sa direction, verticale, oblique ou horizontale, contrairement à *dressé*, qui indique que la partie est perpendiculaire au plan de sa base. L'*ovule droit* (*orthotrope*, *homotrope* ou *atrope*) est celui qui se développe également sur tous les points de sa périphérie, qui ne présente ni courbure ni raphé, et chez lequel l'*exostome* (plus tard le *micropyle*) occupe l'extrémité de l'ovule opposée à la chalaze, laquelle se confond avec le hile (ex. : *orties*, *polygonées*, etc.)

DROIT. s. m. En anatomie, nom d'un grand nombre de muscles. — *Droit antérieur de l'abdomen* (*costo-pubien*, Ch.). Situé à la partie externe de l'abdomen et séparé de celui du côté opposé par la ligne blanche, il s'attache supérieurement aux cartilages des trois dernières vraies côtes, inférieurement au pubis par un tendon dont le bord externe se continue avec le *fascia transversalis*, et l'interne avec celui du côté opposé. On y remarque trois ou quatre intersections aponévrotiques. Il fléchit le tronc sur le bassin. — *Droit antérieur de la cuisse*. V. TRICEPS *crural*. — *Droit antérieur* (*grand*) *de la tête* (*grand trachélo-sous-occipital*, Ch.). Étendu des apophyses transverses des 3ᵉ, 4ᵉ, 5ᵉ et 6ᵉ vertèbres cervicales à l'apophyse basilaire. — *Droit antérieur* (*petit*) *de la tête* (*petit trachélo-sous-occipital*, Ch.). Plus profond que le précédent, s'attache à la partie antérieure des masses latérales de l'atlas et à la surface basilaire. — *Droit externe de l'œil*.

Étendu de la petite aile du sphénoïde à la partie externe du pourtour de la sclérotique. — *Droit inférieur de l'œil.* Étendu de la petite aile du sphénoïde au pourtour inférieur de la sclérotique. — *Droit interne de la cuisse* (*sous-pubio-prétibial*, Ch.). Il va de la branche descendante du pubis à la crête du tibia (V. Patte *d'oie*). Il est fléchisseur de la jambe et adducteur de la cuisse. — *Droit interne de l'œil.* Étendu de la petite aile du sphénoïde à la partie interne du pourtour inférieur de la sclérotique. — *Droit latéral de la tête* (*atloïdo-sous-occipital*, Ch.). Il va de l'apophyse transverse de l'atlas à l'occipital, derrière la fosse jugulaire. — *Droit postérieur* (*grand*) *de la tête* (*axoïdo-occipital*, Ch.). Il s'insère au sommet de l'apophyse épineuse de l'axis et au-dessous de la ligne courbe inférieure de l'occipital, — *Droit postérieur* (*petit*) *de la tête* (*atloïdo-occipital*, Ch.). Situé au-dessous du précédent, il va de l'arc postérieur de l'atlas à la ligne courbe occipitale inférieure. — *Droit supérieur de l'œil.* Étendu de la partie supérieure et externe de la gaine du nerf optique à la partie supérieure du pourtour de la sclérotique; c'est le plus petit des quatre muscles droits de l'œil.

DROIT. s. m. [*Jus*]. — *Droits des médecins.* V. Déontologie.

DROITIER. adj. et s. Se dit de celui qui se sert habituellement de la main droite par opposition à *ambidextre* et à *gaucher*. D'après Gratiolet, les circonvolutions cérébrales gauches apparaissent et se développent avant celles de droite, ce qui a fait croire que l'hémisphère gauche, qui régit les mouvements du côté droit, rendait le bras droit apte au mouvement avant l'autre, et par suite plus fort et plus adroit dès l'origine et d'autant plus qu'il agit davantage. Les droitiers sont gauchers du cerveau et *vice versâ*.

DROMADAIRE. s. m. [*dromedarius*, δρόμας, de δρόμος, course; all. *Dromedar*, *Trampelthier*, angl. *dromedary*, it. *dromedario*]. V. Chameau.

DROPACISME. s. m. [*dropacismus*, δρωπακισμὸς]. Application d'un emplâtre de poix (*dropax*) pour arracher les cheveux. Évulsion des cheveux par cet emplâtre.

DROPAX. s. m. [δρώπαξ, vulgairement *calotte;* all. *Pechpflaster*, angl. *dropax*, it. *depilatorio, merdocco*]. Emplâtre de poix qui sert à arracher les cheveux.

DROSERA. s. m. V. Rossolis.

DROSÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes polypétales hypogynes, voisine des violariées, à laquelle le genre *Drosera* a donné son nom.

DROSOMÈTRE. s. m. [de δρόσος, rosée, et μετρεῖν, mesurer; all. *Thaumesser*, angl. *drosometer*, it. *drosometro*]. Instrument destiné à mesurer la rosée.

DRUPACÉ, ÉE. adj. [*drupaceus*, all. *steinfruchtartig*]. Se dit, en botanique, d'un fruit dont l'endocarpe, dur, est revêtu d'une écorce, séparable ou distincte, non charnue.

DRUPAIRE. s. m. Fruit drupacé à plusieurs lobes distincts provenant d'autant de loges d'un seul ovaire.

DRUPE. s. m. [*drupa*, proprement olive mûre, de δρυπετὴς, *tombant de l'arbre;* all. *Steinfrucht*, angl. et esp. *drupa*]. Fruit charnu indéhiscent, qui renferme un noyau formé par l'endocarpe durci, auquel s'est jointe une partie du sarcocarpe.

DRUPÉOLE. s. f. [*drupeola*, all. *Steinfrüchtchen*]. Petite drupe.

DRUPÉOLÉ, ÉE. adj. [*drupeolatus*]. Se dit d'un fruit qui a l'apparence d'une petite drupe, par sa nature succulente en dehors et ligneuse en dedans.

DRYADÉES. s. f. pl. Tribu des rosacées, contenant les *framboisiers*, *ronces*, *fraisiers*, *potentilles*, etc.

DSUDAM. s. m. V. Éléphantiasis *des Arabes*.

DUALISME. s. m. [de *dualis*, binaire; all. *Dualismus*, *Polaritätslehre*, angl. *dualism*, it. *dualismo; théorie binaire* ou *dualistique*, *théorie des combinaisons binaires*]. Théorie chimique d'après laquelle Lavoisier d'abord, et Berzelius ensuite, supposent que, les sels étant des composés binaires formés par la combinaison d'un acide et d'une base, tout autre composé a une disposition moléculaire semblable. Les équivalents des corps simples, en se combinant deux à deux, forment un nouveau corps dont l'équivalent n'est plus simple; mais celui-ci, en se combinant avec un autre corps, se comporte comme s'il était simple. Ainsi, il n'y aurait pas de groupes de 3 ou 4 atomes unis ensemble avec une égale intensité, mais des atomes unis deux à deux; et l'équivalent du composé binaire formé s'unirait à un autre formé de la même manière. A son tour, l'équivalent de ce corps formé de 4 atomes (quelquefois appartenant à quatre corps élémentaires différents) peut se combiner avec l'équivalent d'un autre, composé de 2 ou 4 atomes. D'après cela, il y a des *corps élémentaires binaires*, *ternaires*, *quaternaires*, etc.; mais les *combinaisons* sont *toujours binaires*, se font deux à deux; il n'y a pas de *combinaisons ternaires*, *quaternaires*, etc. L'alun ammoniacal, par exemple, est un corps quinquénaire, formé d'azote, d'hydrogène, d'oxygène, de soufre, d'aluminium; l'équivalent de ce corps renferme cinq éléments; mais ceux-ci ne forment pas un groupe atomique de cinq éléments : ce corps est formé par la combinaison binaire du sulfate d'ammoniaque $(AzH^3.HO)\ SO^3$ avec le sulfate d'alumine $(Al^2O^3.3SO^3)$, et l'équivalent de ce sulfate double est combiné à son tour avec 24 équivalents d'eau, 24HO. Ainsi nous avons AzH^3, première combinaison binaire, combinée binairement avec HO, deuxième combinaison binaire. Le corps qui en résulte est combiné à son tour binairement avec SO^3, troisième combinaison binaire; et ainsi des autres pour toute la formule, qui est $(AzH^3.HO)SO^3 + Al^2O^3.3SO^3 + 24HO$. = En pathologie, *dualisme chancreux*. V. Dualité.

DUALISTE. adj. et s. m. Celui qui admet la dualité chancreuse.

DUALISTIQUE. adj. – *Théorie dualistique*. V. Dualisme.

DUALITÉ. s. f. [de *dualisme*, double]. Qualité de ce qui est double. — *Théorie de la dualité du virus syphilitique*. Théorie admise aujourd'hui par l'immense majorité des médecins, et qui reconnaît l'existence de deux affections virulentes dans celles qui naguère étaient décrites sous le seul nom de syphilis par les *unicistes*. C'est Bassereau (1852) qui le premier a distingué le *chancre infectant* du *chancre simple*, et a précisé les caractères qui les séparent. V. Chancre et Chancroïde.

DUBOIS (Antoine) [accoucheur français, 1756-1837]. — *Poudre de Dubois*. V. Poudre *arsenicale*.

DUBOISIA. s. m. — *Duboisia myoporoides*, R. Brown. Arbre de la Nouvelle-Calédonie, famille des solanées, dont l'extrait aqueux renferme la *duboisine*.

DUBOISINE. s. f. Substance alcaline jaune, visqueuse, soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, le chloroforme, extraite du *Duboisia myoporoides* (Gerrard). D'après Wecker, c'est un mydriatique plus puissant que l'atropine.

DUCHENNE (de Boulogne) [médecin français, 1806-1875]. — *Maladie de Duchenne*. L'ataxie locomotrice progressive. V. Ataxie. — *Paralysie de Duchenne*. V. Paralysie.

DUCTILITE. s. f. [all. *Dehnbarkkeit*, angl. *ductility*, it. *duttilità*, esp. *ductilidad*]. Propriété qu'ont certains corps, des métaux surtout, de s'étendre par l'effet de la pression, de la percussion, de la tension ou de la traction, et de conserver, quand la force a cessé d'agir, la forme qu'elle leur a donnée.

DUELECH ou **DULECH.** s. m. Calcul formé dans le rein en vertu de prétendues combinaisons de l'urine altérée et de deux sels ou deux esprits (Paracelse).

DULCAMARIN. s. m. [*picroglycion*]. Glycoside cristallisée, insoluble dans l'eau, la benzine et l'éther, soluble dans l'alcool, retirée de la douce-amère (Pfaff). Sa saveur est un peu amère, puis douce.

DULCIFIER. v. a. [*dulcorare, edulcorare*, all. *versüssen*, angl. *to dulcify*, it. *dolcificare*]. Adoucir, rendre doux, tempérer l'âcreté d'un liquide en le mêlant avec un autre liquide plus doux. On dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool.

DULCINE. s. f. La *dulcite*.

DULCITAMINE. s. f. (G. Bouchardat). Alcaloïde artificiel formé par union de la dulcite à l'ammoniaque avec élimination d'eau. C'est un alcool pentatomique qui, combiné à un ou plusieurs équivalents d'acide, fournit des composés basiques analogues aux substances azotées cristallisables, riches en oxygène, de l'économie.

DULCITANE s. f. ($C^{12}H^{12}O^{10}$). Substance neutre, sirupeuse, incristallisable, légèrement sucrée, soluble dans l'eau et l'alcool, qui se forme quand, sous l'influence de la chaleur, la dulcite perd une molécule d'eau. Abandonnée à l'air libre, ou traitée par la baryte à 100°, elle se transforme en dulcite. Chauffée avec les acides, elle s'y combine et donne, comme la mannite, des composés neutres, butyriques, stéariques, etc.

DULCITE. s. f. [*dulcine, dulcose*, all. *Dulcose*] ($C^{12}H^{14}O^{12}$). Matière sucrée, extraite d'une substance cristalline venant de Madagascar (Laurent), cristallisable en prismes rhomboïdaux obliques, très peu soluble dans l'alcool et dans l'eau, sans action sur la lumière polarisée ; elle éprouve incomplètement la fermentation alcoolique.

DUMASINE. s. f. ($C^{12}H^{10}O^{2}$). Huile empyreumatique (Robert Kane), produite en même temps que l'acétone dans la distillation de l'acétate de chaux ; ainsi nommée en l'honneur du chimiste français Dumas.

DULCOSE. s. f. V. DULCITE.

DUODAMINE. s. f. ($AzI^{2}H$). Composé explosible qui se forme, avec l'iodure d'ammonium, au moment de la préparation de la teinture d'iode incolore.

DUODÉNAL, ALE. adj. [all., angl. et esp. *duodenal*, it. *duodenale*]. Qui appartient ou a rapport au duodénum. — *Glande duodénale*. V. GLANDE *de Brunner*.

DUODÉNITE. s. f. [*duodenitis*, all. *Zwolffingerdarm-Entzündung*, angl. *duodenitis*, it. *duodenite*, esp. *duodenitis*]. Inflammation du duodénum, qui se lie communément à la *gastrite* ou à l'*entérite ;* ses symptômes se confondent avec ceux de ces maladies.

DUODÉNUM. s. m. [*duodenum*, de *duodeni*, douze ; *ventriculus succenturiatus*, δωδεκαδάκτυλον, all. *Zwölffingerdarm*, it. et esp. *duodeno*]. Première portion de l'intestin grêle (ainsi appelée parce que sa longueur est d'environ douze travers de doigt) faisant suite à l'estomac, et communiquant avec lui par le pylore. Il se dirige d'abord en arrière et à droite, vers le col de la vésicule biliaire (*premiere portion*) ; puis il descend presque perpendiculairement, et répond en arrière au corps des vertèbres lombaires et au rein droit, en dedans au pancréas (*deuxieme portion*) ; enfin il se dirige transversalement à gauche et se continue avec le jéjunum (*troisieme portion*). Les conduits *cholédoque* et *pancréatique* s'ouvrent vers l'union de la seconde et de la troisième portion ; le duodénum reçoit en outre le liquide des *glandes de Brunner* (V. GLANDE). La muqueuse du duodénum porte des *villosités* larges, aplaties, foliacées, et des *valvules conniventes* nombreuses. V. CONNIVENT, DIGESTIF, DIGESTION et VILLOSITE.

DUPLICATEUR. s. m. [all. *Verdoppler*]. Appareil propre à recueillir des quantités d'électricité trop faibles pour être appréciables à l'électromètre, jusqu'à ce qu'elles aient acquis assez de tension pour produire des phénomènes électriques bien manifestes.

DUPLICITÉ. s. f. [*duplicitas*]. — *Duplicité par inclusion*. V. INCLUSION.

DUPUYTREN [chirurgien français, 1778-1835]. — *Aiguille de Dupuytren*. V. AIGUILLE. — *Compresseur de Dupuytren*. V. COMPRESSEUR. — *Poudre de Dupuytren*. V. POUDRE.

DUR, URE. adj. [*durus*, σκληρὸς, all. *hart*, angl. *hard*, it. et esp. *duro*]. Se dit, au sens propre, d'un corps qui résiste à l'action d'un choc tendant à le briser, qui ne cède pas quand on le presse entre les doigts, qu'on ne peut entamer avec l'ongle ou l'instrument tranchant. — Se dit, au sens figuré, de ce qui blesse l'un des organes des sens par son âpreté. — *Eau dure*. V. EAU *crue*.

DURAMEN. s. m. Nom latin sous lequel Dutrochet décrit le bois parfait, ou bois proprement dit.

DURÉE. s. f. — *Durée des maladies*. V. MALADIE. — *Durée de la vie*. V. VIE.

DURE-MÈRE. s. f. [*dura mater*, all. *die harte Hirnhaut*, angl. *dura mater, meninx*, it. et esp. *dura madre*]. La plus extérieure des membranes du cerveau et du cordon rachidien. — La *dure-mère crânienne* n'adhère pas également à tous les points de la face interne du crâne ; elle est surtout fixée solidement, en haut, à la région des sutures, et, vers la base du crâne, dans tous les trous où elle envoie des prolongements, par lesquels elle communique avec le périoste externe. Elle fournit aussi des prolongements qui accompagnent les nerfs crâniens et les vaisseaux qui arrivent au crâne ou qui en partent. Dans l'état normal, elle n'est adhérente ni à l'encéphale ni aux deux autres méninges. A l'intérieur, elle offre trois replis, constituant la *faux du cerveau*, la *tente du cervelet* et la *faux du cervelet* (V. FAUX, GRANULATIONS *méningiennes* et TENTE). — La *dure-mere spinale* commence au trou occipital, au pourtour duquel elle adhère ainsi qu'au corps de l'axis. A partir de là, elle devient libre dans le canal vertébral, dont la sépare un peu de tissu adipeux. Elle forme un long sac qui descend jusqu'à la pointe du sacrum et envoie des prolongements sur les paires spinales. La dure-mère rachidienne se termine par un court filament, creux, médian, qui descend entre les deux gaines qu'elle fournit aux deux cordons de la dernière paire rachidienne, et va s'insérer sur la face postérieure de la base du coccyx : ce filament engaine la partie inférieure du *fil terminal* (V. PIE-MERE). — La dure-mère, dans ses deux portions, est une membrane résistante, formée de fibres entrelacées en sens divers, et tapissée intérieurement par l'arachnoïde. Les artères de la dure-mère crânienne sont la méningée moyenne, des rameaux des ethmoïdales et de la pharyngienne inférieure ; les veines accompagnent les artères ; les nerfs émanent tous de la cinquième paire crânienne. La dure-mère rachidienne reçoit ses artères des vertébrales, des intercostales, des lombaires, des sacrées latérales ; ses nerfs sont inconnus. — *Fongus de la dure-mere*. V. FONGUS.

DURETÉ. s. f. [*durities*, σκληρότης, all. *Härte*, angl. *durity, hardness*, it. *durezza*]. Résistance qu'un corps oppose à tout effort tendant à le diviser, comme quand on cherche à l'entamer avec un instrument, à le rayer, à l'user avec un autre corps. = *Dureté d'oreille*. Affaiblissement du sens de l'ouïe, commencement de surdité.

DURHAM (RACE DE). Race bovine anglaise, dont la souche est une race à courtes cornes du district de la Tees, importées dans le comté de Durham, vers 1770, par les frères Charles et Rob. Colling, de Darlington, et, depuis lors, dans tous les districts de l'Angleterre. Ses caractères sont la précocité du développement, l'aptitude à prendre la graisse, peu de résistance à la fatigue, une taille assez élevée, un corps large, arrondi, profond, des membres courts et grêles. La tête et l'encolure sont fines, les cornes petites et courtes, l'épaule et la jambe droites, la peau mince et souple, le pelage blanchâtre, brun ou pie-brun.

DURILLON. s. m. Épaississement de l'épiderme de la paume de la main ou de la plante du pied, se produisant comme les *callosités*, se distinguant du *cor* par l'absence de prolongement des couches endurcies dans l'épaisseur du derme. — *Durillon enflammé* (vulgairement *forcé*). Celui qui, par suite de la persistance ou de l'augmentation d'énergie de la pression qui l'a produit, devient douloureux, s'enflamme, et donne naissance à un phlegmon de la main ou du pied.

DUUMVIRAT. s. m. [de *duumvir*, nom de magistrats romains]. Principe vital attribué en commun au ventricule et à la rate, et qui exercerait son empire sur tous les autres organes du corps (Van Helmont).

DUVET. s. m. [all. *Flaum*, angl. *down*, it. *penna matta*, *calugine*]. Sorte de plume molle et frisée qui garnit quelques parties du corps de certains oiseaux. V. ÉDREDON. = En botanique, amas de petits poils soyeux couvrant les tiges, les feuilles et les fruits de certains végétaux : ces organes sont dits *pubescents*, *poilus*, *velus*, *laineux*, *cotonneux*, *soyeux*, *tomenteux*.

DYNAMIDE. s. m. [de δύναμις, force]. Nom collectif désignant le calorique, la lumière, l'électricité et le magnétisme, celui de *fluide* ne convenant pas à des agents qui n'ont pas les attributs essentiels de la matière pondérable (Berzelius).

DYNAMIE. s. f. [de δύναμις, force]. Tout phénomène morbide dû à l'exagération des propriétés d'ordre organique ou vitales des tissus (Lobstein).

DYNAMIQUE. s. f. [de δύναμις, force ; all. *Dynamik*, angl. *dynamics*, it. *dinamica*]. Partie de la physique qui traite des forces et de leurs effets ; ce n'est pas la *mécanique*, mais la partie de la mécanique qui étudie les *mouvements*, celle qui traite de l'équilibre portant le nom de *statique*. — *Dynamique chimique*. V. CHIMIE.

DYNAMIQUE. adj. [all. *dynamisch*, angl. *dynamic*, *dynamical*, it. *dinamico*]. — *Électricité dynamique* (dite aussi *galvanique* ou *voltaïque*, du nom des physiciens qui l'ont produite pour la première fois). Celle qui, bien que douée d'une faible tension, a une grande puissance d'action sur les corps qu'elle traverse. Elle parcourt les corps sous forme de courant continu, et est engendrée ordinairement par une action chimique, telle que la pile. — *État dynamique*. Conception introduite par de Blainville dans la biologie, à l'effet de distinguer l'organisme considéré dans sa composition, comme propre à agir (*état statique*), de l'organisme considéré dans son activité comme agissant (*état dynamique*). L'*état dynamique* répond à l'ensemble de la physiologie : c'est l'*état statique* mis en action. Tous les corps, tant bruts qu'organisés, doivent être envisagés à l'*état statique* ou *de repos*, et à l'*état dynamique* ou d'*activité*.

DYNAMISME. s. m. [de δύναμις, force]. Doctrine physiologique opposée au *mécanicisme*, et dans laquelle on considère les forces comme agissant indépendamment des conditions statiques qui en permettent la manifestation.

DYNAMISTE. adj. et s. Partisan du dynamisme.

DYNAMITE. s. f. Nitro-glycérine rendue plus maniable par son mélange avec une poudre inerte, grès, alumine, etc. La rapidité de sa combustion et sa puissance brisante varient selon les proportions de ces poudres. Elle n'est plus inflammable par le choc, mais seulement par l'action directe du feu, par les fulminates, etc.

DYNAMOLOGIE. s. f. Traité des forces.

DYNAMOMÈTRE. s. m. [de δύναμις, force, et μετρεῖν, mesurer ; all. *Kraftmesser*, angl. *dynamometer*, it. *dinamometro*]. Instrument qui sert à mesurer comparativement les forces musculaires des différents hommes. Pour mesurer la force des mains, on saisit en travers les deux branches d'un ressort qui compose l'instrument, et on les rapproche le plus possible l'une de l'autre : cet effort, par la tension qu'il imprime au ressort, fait marcher une aiguille mobile sur une portion de cercle qui porte une échelle graduée en kilogrammes. Un homme de vingt-cinq à trente ans a communément une force égale à 50 kilogrammes. Pour mesurer la force des reins, un anneau de l'instrument est fixé à une crémaillère ayant à sa partie inférieure deux branches transversales sur lesquelles l'individu qui essaye ses forces place ses pieds ; il saisit avec ses deux mains un anneau placé à l'autre extrémité, et tire fortement de bas en haut. Un homme d'environ trente ans fait ordinairement marquer à l'aiguille 130 kilogrammes ; ce qui indique le poids qu'il est en état de soulever. — *Dynamomètre médical*. Dynamomètre à main disposé de manière à mesurer la force de chacun des mouvements partiels de la main et des membres malades (Burcq, Duchenne, Charrière). — *Dynamomètre vésical*. Sonde à robinet munie d'un embout sur lequel s'adapte un dynamomètre approprié, pour mesurer la force de contraction de la vessie (Mallez).

DYNAMOSCOPE. s. m. Instrument qui sert à la *dynamoscopie*. Il a une forme cylindrique, une longueur de 5 à 20 centimètres, un diamètre de 5 à 10 ; une de ses extrémités, qui doit boucher le conduit auditif de l'explorateur, est conique ; l'autre extrémité est pleine ou creusée en godet suivant qu'elle est destinée à être appliquée sur une partie de la surface du corps du sujet observé ou à recevoir un de ses doigts. Les dynamoscopes en aluminium, en argent, en liège, sont meilleurs conducteurs du son que les dynamoscopes en bois.

DYNAMOSCOPIE. s. f. [de δύναμις, force, et σκοπεῖν, examiner ; all. *Dynamoskopie*, angl. *dynamoscopy*, it. *dinamoscopia*]. Système d'auscultation, appliqué au pronostic et à l'appréciation des forces (Collongues). Comme l'auscultation, la dynamoscopie est dite *médiate* ou *immédiate* suivant qu'on la pratique avec ou sans *dynamoscope*. En se plaçant dans le conduit auditif un doigt de la main d'un homme, on entend un bruit continu, très semblable à un *bourdonnement*, et auquel s'ajoutent, par intervalles irréguliers, des crépitations distinctes de ce bruit et appelées *pétillements* ou *grésillements*. Les bourdonnements et les pétillements sont plus sensibles avec l'exploration médiate. Les bruits appartiennent au sujet en exploration, et non à l'oreille de l'observateur : car si l'on appuie le *dynamoscope* contre un corps inerte, ou si l'on introduit dans le godet de l'instrument le doigt d'un cadavre, on ne perçoit aucun bruit. Le bourdonnement est un phénomène général ; les pétillements n'existent qu'à l'extrémité des doigts et des orteils. Pendant les maladies le bourdonnement se modifie : si, à l'état normal, il est doux, lent, continu, égal, il devient rude, fort, rapide, continu : c'est le *bourdonnement roulant ;* il coïncide avec un état morbide exempt de danger. S'il devient *tremblotant*, c'est l'annonce d'un état sérieux. Le bourdonnement variable, *inégal*, qui affecte tantôt une note aiguë, tantôt une note grave, correspond à un état morbide fâcheux. L'état devient plus fâcheux encore, si le bourdonnement passe du roulant, du tremblotant, à l'*intermittent*. Si de ces différents modes il revient au doux, c'est le signe de la rétrogradation de la maladie. Enfin, l'absence du bourdonnement à l'extrémité des doigts est l'augure d'une mort prochaine ; pourtant, dans les paralysies complètes, le bourdonnement est nul; dans les maladies avec perte de connaissance, épilepsie, catalepsie, apoplexie, il peut se supprimer longtemps et reparaître; son apparition avant la fin de l'attaque indique que le malade reprendra bientôt ses sens. Immédiatement après la mort le bourdonnement persiste pendant 10 à 15 heures, il est seulement très affaibli; il est plus évident dans les régions précordiale et épigastrique que partout ailleurs; il suit une loi de retraite des extrémités vers le centre. De ces observations, Collongues conclut que le bourdonnement ne tient ni à la circulation ni à la chaleur animale, et qu'il est une résultante de l'action organique; que son absence de la surface du corps est le signe le plus certain de la mort réelle (à moins de paralysie); que ses variations éclairent la marche et le pronostic des maladies; enfin que sa disparition sépare une paralysie complète d'une paralysie incomplète, et empêche de confondre la paralysie vraie avec la paralysie simulée.

DYSAPONOTOCIE. s. f. [de δύς, difficile, ἄπονος, sans douleur, et τόκος, accouchement]. Accouchement difficile exempt de douleur.

DYSCATABROSE. s. f. [de δύς, avec peine, et κατάβρωσις, déglutition, de κατὰ, en bas, et βρῶσις, action de manger]. Synonyme de *dysphagie*.

DYSCHÉZIE. s. f. [de δύς, mal, et χέζω, aller à la selle]. Défécation difficile.

DYSCHROMATEUX, EUSE. adj. [de δύς, mal, et χρῶμα, couleur]. — *Dermatose dyschromateuse*. Celle qui est caractérisée par une inégale répartition du pigment de la peau, telle que le *vitiligo* (Bazin), par opposition aux lésions *achromateuses* (V. ACHROMIE).

DYSCHROMATOPE. s. m. Celui qui est affecté de dyschromatopsie.

DYSCHROMATOPSIE. s. f. [de δύς, mal, χρῶμα, couleur, et ὄπτεσθαι, voir; all. *Farbenblindheit*, *Daltonismus*, angl. *colour-blindness*, it. *discromatopsia; chromopsie*, *pseudochromie*, *daltonisme*, *achromatopsie*]. Affection du sens de la vue dans laquelle certaines couleurs ne sont pas perçues, ou sont confondues avec celles qui restent perceptibles. La faculté de distinguer les couleurs peut manquer totalement (*dyschromatopsie proprement dite*), le dyschromatope ne distinguant plus que les nuances vives des couleurs et se trompant sur les nuances peu intenses; ou bien cette faculté n'est que partiellement abolie (*dyschromatopsie partielle*): alors, tantôt le malade ne distingue plus que deux tons du spectre, correspondant au bleu et au rouge; tantôt il confond les couleurs entre elles: le rouge lui paraît vert sale; le jaune lui semble vert, et d'un vert plus franc que le vert lui-même; le bleu et le violet lui semblent bleus: cette confusion des couleurs paraît dépendre de ce que les fibres rétiniennes qui donnent la sensation du rouge (Th. Young) sont insensibles, d'où le nom d'*anérythropsie* qu'on lui a donné: c'est la plus fréquente des formes de dyschromatopsie, c'est celle qui a été décrite par Dalton (1798) et qui, par conséquent, mérite le mieux le nom de *daltonisme*. La dyschromatopsie, ordinairement congénitale et incurable (Javal), peut être palliée par l'usage, au moment du besoin, de verres colorés. On comprend le danger qui peut résulter, sur les lignes de chemins de fer, de la présence d'employés atteints de dyschromatopsie, confondant le rouge et le vert des signaux. — *Dyschromatopsie chromatique*. Celle où l'on distingue plus de deux couleurs, mais non toutes les nuances. — *Dyschromatopsie dichromatique*. Celle où l'on ne perçoit que deux couleurs, toutes les teintes claires paraissant blanches, et toutes les teintes colorées paraissant noires.

DYSCINÉSIE. s. f. [de δύς, difficilement, et κινεῖν, mouvoir]. Diminution ou abolition des mouvements volontaires.

DYSCŒLIE, et non **DYSCOILIE**. s. f. [de δύς, difficilement, et κοιλία, ventre]. Constipation.

DYSCRASIE. s. f. [*dyscrasia*, de δύς, mal, et κρᾶσις, tempérament: mauvais tempérament; all. *schlechte Saftemischung*, angl. *dyscrasia*, it. *discrasia*]. Mot emprunté à la pathologie générale des anciens: il signifie ce qui est opposé à *crase*. La dyscrasie est un mauvais état général des liquides, une mauvaise constitution. — *Dyscrasie du sang*. Toute altération, par excès ou par défaut, des qualités de ce liquide, et non, comme quelques modernes le disent à tort, spécialement la diminution de la fibrine avec augmentation de l'albumine et des globules du sang.

DYSCRASIQUE. adj. Qui a le caractère de la dyscrasie; qui la concerne.

DYSÉCÉE. s. f. [δυσηκοΐα, de δύς, difficilement, et ἀκούειν, entendre; all. *Schwerhorigkeit*, angl. *dysecoia*]. Dureté, faiblesse de l'ouïe. C'est le premier degré de la surdité; ou, selon quelques auteurs, une faiblesse native, essentielle et constante du sens de l'ouïe.

DYSENTERIE. s. f. [*dysenteria*, δυσεντερία, de δύς, avec peine, difficilement, et ἔντερον, intestin: comme si l'on disait, *difficulté des intestins*, all. *Dysenterie*, *Ruhr*, *Darmfäule*, angl. *dysentery*, it. et esp. *disenteria*]. Phlegmasie intestinale spécifique, caractérisée par de fréquentes évacuations de matières muqueuses, glaireuses, comparées à du frai de grenouille, puis séreuses, mêlées de lambeaux de membrane muqueuse et mélangées de sang; par des tranchées et du ténesme; par une grande tendance à la chronicité et aux récidives; et anatomiquement, par des lésions inflammatoires, ulcéreuses et gangreneuses, siégeant surtout dans le rectum et à la fin du côlon. La dysenterie n'est pas simplement une colite intense; elle a des caractères de spécificité et d'épidémicité. Elle règne surtout dans les pays chauds, pendant les saisons humides, dans les lieux bas et marécageux; souvent aussi dans les prisons et dans les camps par suite de l'encombrement et de l'usage de mauvais aliments; c'est là principalement qu'elle prend un caractère épidémique, et quelques auteurs l'ont regardée comme devenant parfois contagieuse. Elle réclame beaucoup moins un traitement antiphlogistique qu'un traitement enseigné par l'expérience et consistant en des évacuants: calomel, sulfate de soude, et surtout ipécacuanha, administré par prises ou en infusion suivant la méthode brésilienne (4 à 6 gram. de racine d'ipéca dans 150 gram. d'eau). Les narcotiques, particulièrement l'opium, agissent avec efficacité; on a aussi employé avec succès, pour modifier la muqueuse intestinale, le nitrate d'argent et la teinture d'iode en lavement. — La dysenterie n'est pas rare dans les troupeaux de ruminants surmenés, mal nourris, mal abreuvés, principalement dans les grandes chaleurs. Les symptômes généraux peuvent la faire confondre avec la peste bovine, mais elle n'offre pas, comme celle-ci, des érosions de la muqueuse buccale. Il faut séparer les animaux malades des autres, en raison de la fétidité des déjections, etc. — *Dysenterie cholériforme*. V. CHOLÉRIFORME. — *Dysenterie purulente*. V. SERINGOS. — *Mite de la dysenterie*. V. MITE.

DYSENTÉRIQUE. adj. [*dysentericus*, δυσεντερικός]. Qui a rapport à la dysenterie: *épidémie dysentérique*, *fièvre dysentérique*, *selle dysentérique*, etc.

DYSESTHÉSIE. s. f. [de δύς, difficilement, et αἰσθάνομαι, je sens]. Affaiblissement des sensations.

DYSGÉNÉSIE. s. f. [de δύς, difficilement, et γένεσις, génération]. Trouble de la fonction de génération.

DYSGRAPHIE. s. f. [δύς, mal, et γράφειν, décrire]. Vice de configuration d'un organe.

DYSHAPHIE. s. f. [de δύς, difficilement, et ἁφή, le toucher]. Difficulté ou trouble du toucher.

DYSHARMONIE. s. f. [de δὺς, difficilement, et ἁρμονία, harmonie]. — *Dysharmonie fonctionnelle.* Trouble survenant dans les fonctions d'appareils organiques non lésés, par suite d'altérations d'un autre appareil offrant avec les précédents quelque solidarité anatomique et physiologique. Du trouble d'une faculté cérébrale résulte constamment, pour celles qui sont restées saines, une dysharmonie fonctionnelle, qui est cause à son tour de perturbations intellectuelles complexes, dont la nature réelle est insaisissable tant que les conditions anatomiques et physiologiques de la solidarité naturelle de ces facultés demeurent indéterminées. V. Folie et Fonction.

DYSHÉMIE. s. f. [de δὺς, mal, et αἷμα, sang]. Altération du sang.

DYSHÉMORRHÉE. s. f. [de δὺς, avec peine, et αἱμοῤῥεῖν, rendre du sang]. Suppression ou difficulté du flux hémorroïdal.

DYSKYÉSIE. s. f. [de δὺς, difficile, et κύησις, grossesse]. Grossesse vicieuse ou irrégulière (Nægelé).

DYSLALIE. s. f. [de δὺς, difficilement, et λαλεῖν, parler]. Articulation difficile des paroles.

DYSLOCHIE. s. f. [de δὺς, difficilement, et λοχεῖα, lochies]. Difficulté ou suppression de l'écoulement des lochies.

DYSLYSINE. s. f. [de δὺς, difficilement, et λύειν, dissoudre; *dyslysinum*, all. *Dyslysin*] ($C^{48}H^{36}O^{6}$). Matière qu'on obtient en chauffant l'acide cholalique au-dessus de 200°. C'est une poudre blanc jaunâtre, insoluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans une solution alcoolique d'acide cholalique.

DYSMÉNIE. s. f. V. Dysménorrhée.

DYSMÉNORRHÉE. s. f. [*dysmenorrhœa*, de δὺς, difficilement, μὴν, menstruation, et ῥεῖν couler; all. *Dysmenorrhoe, erschwerte Menstruation*, angl. *dysmenorrhœa, painful menstruation*, it. *dismenorrea*, esp. *dismenorea; stillicidium uteri* (Aetius, Mercurialis, Sennert), *règles difficiles* (Astruc, Chambon), *verzogerte Menstruation* (Jörg), *dysménorrhée* (Linné, Vogel, Gardien, Capuron), *strangurie menstruelle* (Vigarous, Capuron)]. Écoulement difficile des règles, menstruation difficile. On admet généralement quatre formes de dysménorrhée, classées d'après leurs causes et leurs symptômes : 1° Dans la *dysménorrhée nerveuse* (*idiopathique, essentielle*), l'utérus ne présente aucune altération de texture ; mais sa coïncidence presque constante avec les phénomènes de l'hystérie, ou au moins avec des troubles nerveux localisés à une partie ou à la totalité de l'utérus, fait attribuer à ces perturbations de l'innervation, et a l'anémie qui les accompagne, la difficulté de l'écoulement menstruel. 2° Dans une seconde forme, ce sont les symptômes de congestion, principalement vers l'utérus, mais aussi vers d'autres organes, qui prédominent, et qui rendent la menstruation difficile : d'où le nom de *dysménorrhée congestive* (*plethorique, sanguine*) qui lui a été donné ; toutefois cette congestion est plus fréquente chez les femmes anémiques que chez les pléthoriques. 3° Dans la *dysménorrhee mécanique*, le sang est exhalé comme à l'état normal a la surface interne de l'utérus, mais il est retenu dans la matrice par suite d'un rétrécissement, plus souvent acquis que congénital, des orifices et de la cavité du col : brides cicatricielles, ulcérations, productions morbides (telles que corps fibreux et polypes), antéflexion ; quant à l'atrésie congénitale de la vulve et du vagin, elle produit l'*aménorrhée*, et non la dysménorrhée. 4° Enfin dans une quatrième forme, dite *dysmenorrhée membraneuse* (et non *pseudo-membraneuse*), *exfoliation de la muqueuse utérine* (Raciborski, Simpson), la *muqueuse* du corps de l'utérus, qui est caduque *normalement* au moment de l'expulsion du fœtus (V. Caduque), l'est devenue pathologiquement : alors, à la suite de contractions utérines douloureuses et d'écoulement de sang irrégulier par le vagin, écoulement ayant commencé environ à l'époque habituelle des règles, les femmes rendent une membrane conservant la forme de la cavité utérine ou à peu près : cette expulsion termine les accidents. La face interne de la membrane est lisse, parsemée d'un grand nombre de petits orifices visibles à la loupe ou à l'œil nu. Sa face adhérente ou externe de fragments de son propre tissu déchiré pendant l'expulsion. Il existe des observations assez nombreuses de est irrégulière, chargée de prolongements vasculaires et fausses couches caractérisées par l'expulsion souvent presque subite d'une pareille membrane quand la conception datait de deux à trois semaines, on n'a rien trouvé ou l'on n'a trouvé que des débris de la cavité de la membrane ; sans doute l'œuf, encore délicat et petit, était rompu, ou, n'étant pas encore fixé par les villosités du chorion, était tombé. La mollesse de la membrane pendant l'état de gonflement de la période des règles et surtout du début de la grossesse, et la facilité avec laquelle, sur les utérus des femmes mortes à cette époque, on sépare cette muqueuse, font concevoir que cette exfoliation morbide de l'organe muqueux tout entier doit être aisée. Voyez une observation de cette expulsion dans le livre hippocratique *De la nature de l'enfant*, § XIII. Dans l'état actuel de la science, il semble qu'on doit reconnaître à cette exfoliation deux modes pathogéniques, fondés l'un et l'autre sur des observations : tantôt elle est symptomatique d'un avortement; tantôt elle est indépendante de tout commencement de grossesse.

DYSMNÉSIE. s. f. [*dysmnesia*, de δὺς, difficilement, et μνῆσις, mémoire, all. *Gedächtniss-Schwäche*, angl. *dysmnesia*, it. et esp. *dismnesia*]. Affaiblissement de la mémoire.

DYSODIE. s. f. [*dysodia*, δυσωδία, de la particule δὺς, qui exprime une chose pénible ou désagréable, et ὄζειν, exhaler une odeur; all. *Gestank*, angl. *dysody*, it. *disodia*]. Fétidité des matières exhalées ou sécrétées. On distingue autant d'espèces de *dysodies* qu'il y a de voies par où peuvent se dégager des émanations fétides.

DYSODYNIE. s. f. État anormal des douleurs expulsives de l'accouchement (Nægelé).

DYSOPIE. s. f. [*dysopia*, de δὺς, difficilement, et ὤψ, œil, vue]. Affaiblissement de la vue.

DYSOREXIE. s. f. [*dysorexia*, de δὺς, avec peine, et ὄρεξις, appétit; all. *Appetitabnahme*, angl. *dysorexia*, it. *disoressia*]. Inappétence.

DYSOSMIE. s. f. [*dysosmia*, de δὺς, difficilement, et ὀσμή, odeur]. Affaiblissement du sens de l'odorat.

DYSPEPSIE. s. f. [*dyspepsia*, de δὺς, difficilement, et πέψις, coction, digestion ; all. *Verdauungs-Schwäche*, angl. *dyspepsy*, it. *dispepsia*]. Difficulté de digérer, digestion dépravée. En Angleterre, *dyspepsie* est synonyme d'*indigestion*. En France, on entend habituellement par *dyspepsie*, non pas toute difficulté de la digestion, comme l'étymologie du mot l'indique, mais un état morbide caractérisé par un ensemble de troubles fonctionnels et permanents de la digestion, résultant soit d'une lésion primitive du tissu de l'estomac, soit d'une altération de l'état général ou d'un organe plus ou moins éloigné. L'appétit, toujours modifié, peut être augmenté, diminué ou perverti ; la soif est généralement augmentée. Il y a, au moment de l'arrivée des aliments dans l'estomac, une pesanteur épigastrique, qui peut aller jusqu'à la douleur, sous forme de *pyrosis* ou de *gastralgie*, pendant la durée de la digestion, qui est plus longue qu'à l'ordinaire (*digestion laborieuse*), existent un malaise général, de la fatigue, de la pesanteur de tête, de l'hypocondrie momentanée ou durable, un besoin irrésistible de sommeil, des bouffées de chaleur, des bâillements, des pandiculations, parfois un mouvement fébrile le soir; souvent le malade est tourmenté par des renvois ou des régurgitations liquides ou solides, âcres et acides (*dyspepsie acide*); ou bien par une production rapide et abondante de gaz, amenant du ballonnement abdominal et des éructations (*dyspepsie flatulente*); quelquefois il vomit à la fin du repas tous les aliments qu'il a pris; plus rarement paraît le *mérycisme*. Ordinairement des selles liquides ou mal liées et fétides alternent avec la constipation. Enfin les palpitations, la dyspnée, et surtout les troubles nerveux, tels que névralgies, vertiges, etc., sont fréquents. Si cet état se prolonge, il produit l'anémie, l'affaiblissement de toutes les fonctions, une débilité et une maigreur générale avec ou sans hypocondrie (Beau); le sang devient très pauvre en albumine (G. Sée). La dyspepsie peut se montrer sans lésion primitive du tissu de l'estomac (*dyspepsie idiopathique*) chez ceux à qui un mauvais régime ou les excès causent de fréquentes indigestions, ou à la suite de fatigues, de travaux soutenus et sédentaires, avec irrégularités dans les repas, après des émotions profondes, des insomnies, des excès de liqueurs; elle est fréquente chez les fumeurs, pendant les grandes chaleurs, etc. La dyspepsie peut être *symptomatique* de la chlorose ou de l'anémie, de maladies du cœur, de la gastrite chronique, des lésions du foie et de l'estomac, des diathèses goutteuse, syphilitique, tuberculeuse, des affections cérébro-spinales. Le traitement varie selon ces diverses circonstances et selon la constitution de l'individu.

DYSPEPSIQUE ou **DYSPEPTIQUE**. adj. et s. Qui concerne la dyspepsie; qui en est atteint.

DYSPHAGIE. s. f. [*dysphagia*, de δὺς, difficilement, et φαγεῖν, manger; all. *Schlingbeschwerde*, angl. *dysphagia*, it. *disfagia*]. Difficulté d'avaler, d'exercer la déglutition.

DYSPHONIE. s. f. [*dysphonia*, de δὺς, difficilement, et φωνὴ, voix]. Altération de la voix et de la parole.

DYSPHORIE. s. f. [*dysphoria*, δυσφορία, de δυσφορεῖν, souffrir, de δὺς, difficilement, et φορεῖν, porter; all. *Unwohlsein, Missbehagen*, angl. *dysphoria*, it. *disforia*]. État de souffrance, d'anxiété.

DYSPNÉE. s. f. [*dyspnœa*, δύσπνοια, de δὺς, difficulté, et πνεῖν, respirer; all. *Dispnoe*, *Engbrüstigkeit*, angl. *dyspnoea*, it. *dyspnea*]. Difficulté de respirer.

DYSPEPTONE. s. f. V. PEPTONE.

DYSPONOTOCIE. s. f. Accouchement difficile par obstacle à la marche du travail (Nægelé).

DYSRHEXITOCIE. s. f. Accouchement rendu vicieux par la rupture de l'utérus, du vagin ou du périnée (Nægelé).

DYSSPERMATISME. s. m., ou **DYSSPERMASIE**. s. f. [*dysspermasia*, de δὺς, difficilement, et σπέρμα, sperme; all. *Dyspermatismus, erschwerte Saamenentleerung*, angl. *dyspermasy, dyspermatism*, it. *dispermasia*]. Émission lente, difficile ou impossible de la liqueur séminale.

DYSTHANATASIE. s. f. [de δὺς, douleur, et θάνατος, mort]. Mort pénible et douloureuse.

DYSTHERMASIE. s. f. [de δὺς, mal, et θέρμη, chaleur]. Disposition organique en vertu de laquelle l'économie ne développe qu'une quantité de chaleur insuffisante pour maintenir partout la température normale (Gubler).

DYSTHYMIE. s. f. [*dysthymia*, de la particule δὺς, qui indique un malaise, et θυμὸς, esprit; all. *Missmuth*, *Schwermuth*, angl. *disthymia*, it. *distimia*]. Anxiété, tristesse, abattement de l'âme.

DYSTOCIE. s. f. [*dystocia*, de δὺς, difficilement, et τόκος, accouchement, all. *schwere Geburt*, angl. *dystocia*, it. *distocia*]. Accouchement vicieux, parturition qui s'écarte des lois naturelles. Il y a une dystocie *essentielle*, dont les causes sont un vice des forces expulsives, ou une conformation anormale soit du fœtus et de ses annexes, soit des voies que celui-ci doit suivre; et une *dystocie accidentelle*, causée par des accidents survenus du côté de la mère ou de l'enfant.

DYSURIE. s. f. [*dysuria*, δυσουρία, de δὺς, difficilement, et οὖρον, urine; all. *Harnbeschwerde*, angl. *dysuria*, it. *disuria*]. Difficulté d'uriner. V. RÉTENTION *d'urine*.

DZIGGUETAI. s. m. V. CHEVAL et HEMIONE.

E

ε, η, et quelquefois αι, et aussi le latin *æ*.

EAU. s. f. [*aqua*, ὕδωρ, all. *Wasser*, angl. *water*, it. *acqua*, esp. *agua*] (HO). Liquide transparent, incolore, inodore, insipide, susceptible de mouiller et de dissoudre un grand nombre de corps, formé par la combinaison de l'hydrogène et de l'oxygène, ainsi que le montrent, d'une part, la décomposition par la pile (*électrolyse*), au moyen du *voltamètre*, de l'eau rendue conductrice par une petite quantité d'acide sulfurique; d'autre part, sa synthèse réalisée à l'aide de l'*eudiomètre* : Dumas a démontré que l'eau contenait exactement 11,111 d'hydrogène et 88,889 d'oxygène. L'eau n'est pas seulement décomposée par le courant électrique elle l'est encore par le chlore et les corps avides d'hydrogène, qui mettent l'oxygène en liberté; par les métaux, qui s'emparent, à des températures variables, de son oxygène; par la chaleur, qui produit dès 1000° une *tension de dissociation* (V. TENSION) suffisante pour amener une décomposition partielle. L'eau se solidifie à 0° et se change en *glace* : celle-ci a une densité moindre que celle de l'eau liquide, parce que ce changement d'état physique s'accompagne d'une dilatation de la masse; au contraire, la glace fondue se contracte jusqu'à ce qu'elle ait atteint la température de + 4°, au-dessus et au-dessous de laquelle il y a dilatation, et qui représente par conséquent le maximum de densité de l'eau; c'est cette densité qui sert d'unité pour déterminer celle de tous les liquides et solides : à + 4°, 1 centimètre cube d'eau distillée pèse 1 gramme. A la pression ordinaire de 760 millimètres, l'eau entre en ébullition à + 100°. C'est le liquide qui possède la chaleur spécifique la plus considérable : on l'a choisie, sous le nom de *calorie*, pour unité conventionnelle de calorimétrie. L'eau couvre environ les quatre cinquièmes du globe terrestre; elle est une partie essentielle, indispensable, des êtres organisés, animaux et végétaux; elle a des usages nutritifs, économiques, thérapeutiques, extrêmement variés. = En minéralogie, *eau*, genre de transparence et de limpidité que présentent les pierres gemmes. = En pharmacie, nom donné à des composés différents : simple solution aqueuse (*hydrolé*), liquide aqueux dans lequel les principes actifs sont unis à l'alcool par simple mixture ou solution (*alcoolé*), ou par distillation (*alcoolat*).

Eau acidule gazeuse. V. EAU *minérale*. — *Eau acidule saline*. Chlorure de calcium, 33 centigr.; chlorure de magnésium, 27 centigr.; chlorure de sodium, $1^{gr},10$; carbonate de soude cristallisé, 90 centigr.; sulfate de soude, 10 centigr.; eau, 650 gram. Faites dissoudre, d'une part les sels de soude, d'autre part les chlorures terreux; mélangez et chargez d'acide carbonique. Recevez l'eau gazeuse dans des bouteilles que vous boucherez aussitôt, en fixant le bouchon avec une ficelle (Codex). — *Eau aérée*. V. AÉRAGE. — *Eau africaine*. V. EAU *d'Égypte*. — *Eau albumineuse*. Blancs d'œufs, n° 4; eau commune, 1000 gram.; eau distillée de fleurs d'oranger, 10 gram. (Codex). — *Eau alcaline*. V. EAU *minérale*. — *Eau alcaline gazeuse*. Bicarbonate de soude, $3^{gr},12$;

bicarbonate de potasse, 23 centigr.; sulfate de magnésie, 35 centigr.; chlorure de sodium, 8 centigr.; eau, 650 gram. Faites dissoudre les sels; chargez d'acide carbonique (Codex). Peut remplacer les eaux minérales naturelles de Vals, Vichy, etc. — *Eau d'Alibour*. Eau astringente composée de : sulfate de zinc, 70 gram.; sulfate de cuivre, 20 gram.; camphre, 10 gram.; safran, 4 gram.; eau, 1000 gram. — *Eau alumineuse composée*. Alun, sulfate de fer, ãã 30; eau bouillante, 1000. Styptique. — *Eau alumineuse de Fallope*. Alun, sublimé corrosif, ãã 7; eau de rose, de scordium, ãã 360. Employée jadis contre les ulcères vénériens. — *Eau de l'amnios*. V. Amnios. - *Eau angélique*. Crème de tartre, 8; manne 60; eau, 250; suc de citron, 15. On clarifie au blanc d'œuf, et l'on fait infuser un peu d'écorce d'orange dans la liqueur. Purgatif agréable. — *Eau d'Anhalt* ou *eau anhaltique* [de *Anhalt*, ville]. Préparation peu différente du baume de Fioraventi, qu'on obtenait en distillant une infusion alcoolique de térébenthine, d'encens, de bois d'aloès, de mastic, de girofle, de muscade, de cubèbe, de cannelle, de safran, de fenouil et de baies de laurier, et qu'on employait en frictions contre la paralysie, à l'intérieur contre le vomissement et la diarrhée. – *Eau anodyne de Prague*. Mélange de 180 gram. d'alcool ammoniacal, de 30 gram. d'essence de safran et de 2 gram. d'huile de lavande, qui servait en frictions dans les douleurs rhumatismales. — *Eau antidartreuse* (de Luynes). Eau de rose, 250; sous-carbonate de plomb, 15; sulfate acide d'alumine et de potasse, 10; sublimé corrosif, 6; blanc d'œuf, n° 1. — *Eau antipsorique de Ranque*. Décoction de staphisaigre, dans laquelle on dissout de l'extrait de pavot, et qu'on emploie en lotions froides. — *Eau antiputride de Beaufort*. Mélange de : eau, 500 gram.; acide sulfurique à 66°, 33 gram. — *Eau d'arquebusade* [all. *Schusswasser*]. Infusion ou macération des espèces vulnéraires. — *Eau d'arquebusade de Theden*. Liqueur préparée en mêlant 160 gram. d'acide sulfurique concentré avec 768 gram. d'alcool à 80°, et ajoutant une dissolution de 384 gram. de sucre dans 160 gram. d'eau et 768 gram. de suc d'oseille. En Allemagne, on la prépare en mêlant 1 partie d'acide sulfurique, 6 de vinaigre, autant d'alcool et 2 de miel despumé. — *Eau arsenicale antipédiculaire* (Clater). Acide arsénieux, 100 gram.; savon vert, 2 kilogr.; eau, 15 litres. Employée contre les poux des moutons.

Eau balsamique de Jackson. Alcoolat dentifrice dans lequel entre le pyrèthre, le baume de Tolu et diverses autres substances aromatiques. — *Eau de baryte*. Solution de baryte dans l'eau : elle est alcaline et toxique. — *Eau de Belloste*. Liquide anciennement employé comme résolutif et formé d'acide chlorhydrique, d'eau-de-vie et de safran, parties égales, avec ou sans addition d'eau. – *Eau bénite de la Charité*. Solution de 30 centigr. d'émétique dans 250 gram. d'eau, à prendre en deux fois, dans la colique de plomb. — *Eau bénite de Gouland*. Le vin *antimonié*. — *Eau de Binelli*. Eau hémostatique qui paraît être un soluté de créosote impure. -- *Eau bicarbonatée calcique* ou *sodique*. V. Eau *minérale alcaline*. — *Eau blanche, eau végéto-minérale*, *eau de Goulard*. Sous-acétate de plomb liquide, 20 gram.; eau de rivière, 900 gram.; alcoolat vulnéraire, 80 gram. Mêlez (Codex). L'aspect lactescent de ce mélange tient à ce qu'il se produit une petite quantité de sulfate de plomb par double décomposition du sous-acétate de plomb et du sulfate de chaux contenu dans l'eau commune : il est à peine coloré quand on se sert d'eau distillée. L'eau blanche est un résolutif employé dans le pansement des plaies, des contusions, des entorses, en injections ou en lotions dans la leucorrhée, etc. – *Eau de Bonferme* [*teinture aromatique, essence céphalique*]. Muscade et girofle, ãã 16 gram., cannelle et fleurs de grenadier, ãã 12 gram., qu'on fait digérer pendant huit jours dans 276 gram. d'alcool à 85°. On passe le produit en exprimant fortement, et l'on filtre. — *Eau de Botot*. Infusion alcoolique d'anis, de girofle et de cannelle, additionnée d'essence de menthe et de teinture d'ambre; dentifrice. — *Eau pour la bouche* [*esprit de pyrethre composé*]. On fait macérer pendant quinze jours dans 875 gram. d'alcoolat de pyrèthre : cannelle fine, 5 gram.; vanille, coriandre, girofle, macis, cochenille, chlorhydrate d'ammoniaque, ãã 4 gram.; et l'on ajoute : eau de fleur d'oranger, 16 gram.; essence d'anis et de citron, ãã 1 gram.; essences de lavande et de thym et alcoolé d'ambre gris, ãã 45 centigr. On mêle et l'on filtre. — *Eau de boule*. V. Boule *de Mars*. — *Eau de bouquet*. Mélange d'eau de miel odorante, 64 gram.; d'alcoolat de girofle, 32 gram.; d'alcoolats de lavande, d'écorce aromatique, de souchet long, ãã 126 gr.; d'eau sans pareille, 128 grammes; d'alcoolé de jasmin, 36 gram.; d'alcoolé d'iris de Florence, 32 gram., et d'alcoolé de néroli, 20 gouttes. – *Eau de Brocchieri*. Liquide hémostatique qu'on obtient en faisant macérer pendant 24 heures 1 partie de copeaux de bois de sapin dans 2 d'eau, et distillant pour obtenir 1 d'hydrolat. — *Eau bromée*. Réactif employé souvent pour déceler la présence de l'iode : on l'obtient en agitant vivement, brome pur, 40 gram., dans eau distillée, 1000 gram. — *Eau bromo-iodurée, Eau bromurée*. V. Eau *minérale saline*.

Eau calcique. V. Eau *minérale sulfureuse*. — *Eau camphrée*. Camphre, 10 gram.; eau distillée, 1000 gr. Pulvérisez dans un mortier de marbre le camphre humecté de quelques gouttes d'alcool; délayez dans l'eau. Laissez en contact pendant 48 heures, en agitant de temps en temps; filtrez et conservez dans un flacon bien bouché. 100 grammes de ce liquide renferment environ 33 centigrammes de camphre (Codex). – *Eau des Carmes*. V. Eau *de mélisse*. — *Eau de casse avec les grains* ou *émétisée*. Casses en gousses, 60 gram.; sulfate de magnésie, 30; émétique, 0,15; eau tiède, 1000. Purgatif qui fait partie du traitement de la colique de plomb, dit *de la Charité*. — *Eau céleste*. Liquide bleu obtenu en versant 32 gr. d'ammoniaque liquide dans 128 gr. d'eau distillée tenant en dissolution 0,20 de sulfate de cuivre. C'est un collyre excitant et résolutif. — *Eau chalybée*. Synonyme d'*eau ferrée*. – *Eau de chaux*. Pour l'obtenir, on met dans un grand bocal 1 partie de chaux hydratée, on l'agite avec 40 fois son poids d'eau, pour lui enlever la potasse qu'elle pourait contenir, dans le cas où la chaux aurait été préparée au feu de bois; on laisse déposer, ou décante, on rejette le liquide (*eau de chaux première*), et l'on verse sur la poudre qui reste 100 fois son poids d'eau distillée; on agite de temps en temps, on laisse ensuite reposer, et, au bout de quelques heures, la liqueur décantée constitue l'*eau de chaux seconde* ou *médicinale*. On l'administre (à la dose de 10 à 30 gram. à la fois) à l'intérieur, comme absorbante et antiacide, unie au lait ou à une décoction mucilagineuse, dans la dyspepsie, la diarrhée (surtout chez les enfants); on l'emploie dans la diphtérie, comme dissolvant des fausses membranes. A l'extérieur, elle est usitée en lotions dans l'eczéma (Gubler), en applications topiques sur les plaies et ulcères. — *Eau de Chine*. Synonyme d'*eau d'Égypte*.— *Eau chlorée*. V. Chlore. – *Eau chlorurée*. V. Eau *minérale saline*. — *Eau de citerne*. Eau de pluie amenée des toits ou de petites sources jusque dans des réservoirs souterrains appelés citernes, où elle séjourne en se chargeant quelquefois de sels calcaires qu'elle emprunte aux matériaux de construction des parois et qui la rendent *crue*. Elle a la fraîcheur des eaux de puits, fraîcheur que craignent les animaux domestiques, et qui oblige de la tenir quelque temps à l'air avant de la faire boire. — *Eau de Clauder* [*eau de suie composée*]. Digesté de suie, 15; carbonate de potasse, 15; sel ammoniac, 8; dans eau distillée de sureau, 270. Contre la goutte régulière, 30 à 60 gouttes trois fois par jour. — *Eau de clous*. V. Eau *ferrée*. — *Eau de Cologne* [*alcoolatum fragrans*, vulgo dictum *aqua coloniensis*]. Huiles volatiles de bergamote, de citron, de cédrat (āā 100 gr.), de romarin, de fleur d'oranger, de lavande (āā 50 gr.), de cannelle (25 gr.), que l'on dissout dans alcool à 90°, 12 kilogr.; on ajoute : eau de mélisse, 1^k,500, et alcoolat de romarin, 1 kilogr. (Codex). Le tout est mêlé, et, après huit jours de digestion, distillé pour obtenir les quatre cinquièmes du mélange. — *Eau de Cologne* [*eau sans pareille*]. Nom donné souvent à un alcoolé qui est un mélange d'huile de citron, 32 grammes, d'huiles de bergamote et de cédrat, āā 20 gram.; d'alcool rectifié à 85°, 6 kilogr., et d'alcoolat de romarin, 500 gr. — *Eau de combinaison, Eau de constitution*. Celle qui fait partie d'un sel de telle manière qu'on ne peut la lui enlever par la chaleur sans changer complètement les propriétés chimiques de ce sel : si on ajoute de l'eau à celui-ci, on n'obtient plus le sel primitif. L'eau de constitution joue dans les sels le rôle de base, et peut être remplacée par une base non volatile. ‖ Celle qui prend part à la constitution des substances coagulables et qui ne peut leur être enlevée sans faire disparaître leurs propriétés essentielles. — *Eau crénatée*. V. Crénate. — *Eau des créoles*. V. Mammea. — *Eau de créosote*. Créosote, 1 gr.; eau distillée, 1000 gr. Préparation hémostatique et antiputride. — *Eau de cristallisation*. Eau que les sels retiennent dans leur masse lorsqu'ils cristallisent. La quantité d'eau de cristallisation que prend un sel cristallisant *à la même température*, dans des solutions semblables, *est toujours la même*. C'est toujours un nombre d'équivalents d'eau en rapport avec les équivalents de l'acide et de la base. L'eau de cristallisation suit la loi des proportions multiples relativement à la quantité qu'en renferment les sels cristallisant à des températures différentes. Réciproquement, la chaleur chasse l'eau par nombre déterminé d'équivalents. — *Eau croupie*. V. Eau *marécageuse*. — *Eau crue*. Eau trop chargée de carbonates calcaires et magnésiens ou de sulfate de chaux, qui *cuit mal* les légumes et dissout mal le savon, parce que ces sels incrustent les légumes et les laissent durs, et qu'ils forment avec les stéarates et margarates du savon des sels gras calcaires insolubles, sous forme de grumeaux blancs. Elles ont une saveur qui les fait dire *lourdes* et *dures*, par opposition aux eaux peu calcaires qu'on dit *légères au goût*. Les eaux crues sont malsaines comme boisson ordinaire.

Eau dégénérée. V. Dégénérescence. — *Eau dégourdie*. V. Dégourdi. — ***Eau distillée***. Celle qu'on obtient par condensation d'eau réduite en vapeurs dans un alambic. Elle ne doit donner aucun précipité par les azotates de baryte (réactif des *sulfates*) et d'argent (*chlorures*), l'oxalate d'ammoniaque (*chaux*), le sublimé corrosif (*ammoniaque*), l'eau de chaux (*acide carbonique*). Elle a une odeur et un goût désagréables par décomposition d'une petite quantité de substances organiques. Elle ne renferme ni air, ni matières salines. Ces conditions font qu'elle est rarement employée comme boisson alimentaire, mais elle rend de grands services à bord des navires, où on se la procure facilement en distillant l'eau de mer : on la débarrasse de sa saveur particulière par l'emploi du charbon animal, et on lui rend les gaz qu'elle tient normalement en dissolution en l'exposant à l'air ou en aérant la vapeur même au moment où elle se condense. — *Eaux distillées* ou *hydrolats*. Eaux chargées de principes volatils par distillation. Autrefois on distinguait les *eaux essentielles*, obtenues en petite quantité par la distillation au bain-marie des plantes récentes, sans addition d'eau (à moins qu'elles ne fussent pas assez succulentes); et les *eaux distillées* proprement dites, préparées, à feu nu, avec addition d'eau ou du suc exprimé de la plante. Actuellement ces dernières sont seules employées : on les prépare à feu nu ou à la vapeur. Avant l'opération, il faut râper les bois, concasser les racines et les écorces, hacher les feuilles des plantes dites *inodores*, pour qu'elles présentent plus de surface; mais on ne fait qu'inciser les plantes aromatiques, pour leur garder le principe odorant. On distille à feu nu les plantes qui abandonnent difficilement leur principe aromatique : pour empêcher que la substance végétale ne brûle à la fin de l'opération et ne donne des produits empyreumatiques dont se chargerait l'eau distillée, il faut introduire dans l'alambic une quantité d'eau suffisante pour couvrir encore la substance lorsque la distillation est terminée, et placer dans la cucurbite une claie d'osier qui empêche la plante de toucher le fond, ou renfermer la plante dans un seau percé de trous et maintenu au-dessus de l'eau (Henry). Soubeiran a modifié l'alambic de telle sorte que la vapeur d'eau seule est en contact avec les plantes, en ajoutant à la cucurbite un tube latéral recourbé plusieurs fois sur lui-même : ce tube amène la vapeur à la partie inférieure du bain-marie, près d'un diaphragme percé de trous sur lequel la plante est placée. La cohobation, autrefois recommandée pour la préparation des eaux distillées de plantes peu odorantes, est abandonnée, parce que les produits qu'elle donne, s'ils sont plus saturés de principes aromatiques, sont aussi plus altérables. Les eaux distillées doivent être conservées dans des flacons parfaitement pleins, bien bouchés, déposés dans un lieu frais et peu éclairé; lorsque les flacons sont en vidange, il faut seulement les couvrir; car, trop bouchés, ils prennent une odeur de moisi. Les eaux distillées ont une odeur et une saveur variables, ordinairement très prononcées; elles sont incolores et presque toujours limpides (celles de cannelle et d'amandes amères sont troublées par un peu d'essence en suspension). Ce sont des médicaments peu actifs en général, qui entrent dans la composition des potions et sirops. — *Eau distillée d'absinthe*. V. Absinthe. — *Eau distillée d'amandes amères*. V. Amande. — ***Eau distillée d'anis***. On distille à la vapeur les fruits d'anis avec huit fois leur poids d'eau jusqu'à ce qu'on ait un poids d'eau distillée égal à quatre fois le poids des fruits. — *Eau distillée de bleuet*. V. Bleuet. — *Eau distillée de camomille*. 1 partie de fleurs sèches pour 8 parties d'eau. — ***Eau distillée de cannelle***. On laisse macérer pendant 12 heures 1 partie de cannelle de Ceylan concassée dans 8 parties d'eau; puis on distille jusqu'à ce qu'on ait 4 parties d'eau distillée. Celle-ci est légèrement troublée par la présence d'un excès d'essence; autrefois, pour faire disparaître ce trouble en partie, on ajoutait à la cannelle un fort décocté d'orge (*eau de cannelle orgée*), ou on la distillait avec du vin blanc (*eau de cannelle vineuse*). — *Eau distillée de fenouil*. Même préparation que pour l'eau d'anis. — *Eau distillée de fleurs d'oranger*. V. Oranger. — ***Eau distillée de laitue***. V. Laitue. — *Eau distillée de laurier-cerise*. V. Laurier. — ***Eau distillée de mélilot***. On distille à la vapeur la fleur sèche avec la quantité d'eau nécessaire pour que la fleur en soit complètement couverte. — ***Eau distillée de menthe poivrée***. V. Menthe. — ***Eau distillée de plantain***. V. Plantain. — *Eau distillée de roses*. V. Rose. — *Eau distillée de tilleul*. Même préparation que pour l'eau de camomille. — *Eau distillée de valériane*. Même préparation que pour l'eau de cannelle. — *Eau diurétique gazeuse* (Deschamps). Sulfate de magnésie, vinaigre colchique, āā 4 grammes. Versez dans une bouteille munie d'un siphon, et remplissez d'eau gazeuse. — *Eau divine*. Solution aqueuse de *pierre divine*. — *Eau douce*. Nom donné : 1° à l'eau propre à la cuisson des légumes et au savonnage, et sans saveur appréciable (contrairement à l'*eau crue*); 2° à l'eau qui contient peu de principes fixes (comparativement à l'*eau minérale*). — *Eau dure*. V. Eau *crue*.

Eau d'Égypte. **Solution d'azotate d'argent pour noircir** les cheveux. Elle peut les détruire et attaquer le tissu cutané. — *Eau essentielle*. V. Eau *distillée*. — *Eau éthérée*. **Éther sulfurique, 10 gram.; eau distillée, 100 gram.** — *Eau éthérée camphrée*. Elle se prépare en dissolvant 1 partie de camphre dans 3 parties d'éther sulfurique, et mêlant à 56 parties d'eau.

Eau ferrée (*eau chalybée*). On l'obtient en plongeant dans l'eau à plusieurs reprises un morceau de fer rougi au feu; elle est noirâtre et renferme en suspension de l'oxyde noir et du carbonate de fer : elle est employée **comme boisson tonique. ‖ Ordinairement, eau dans laquelle** on a laissé séjourner des clous rouillés (*eau de clous*), agitant avant de boire et renouvelant l'eau à mesure qu'elle est bue. — ***Eau ferrée gazeuse*** (***eau ferrugineuse artificielle***). **Tartrate ferrico-potassique, 15 centigr.; eau** gazeuse simple, 650 grammes. — *Eau ferrugineuse*. V. **Eau *minérale*.** — ***Eau fondante*.** **Solution contenant**, sulfate de soude, 30 gram.; azotate de potasse, 50 centigr.; émétique, 3 centigr.; dans eau, 1 kilogr. — *Eau forte*. Acide azotique du commerce. — *Eau fraîche* et *eau froide*. La fraîcheur de l'eau, surtout dans les villes, n'est **pas un luxe, mais un besoin, dont la satisfaction dans** chaque peuple est d'autant plus répandue que l'hygiène alimentaire est plus perfectionnée. L'eau fraîche (4° à 10°), stimulant l'appétit, les sécrétions salivaire et gastrique, **et activant les contractions péristaltiques, favorise la digestion : l'eau tiède produit les effets contraires. L'eau** fraîche pure, en petite quantité (1/4 de verre), une demi-heure ou une heure avant le repas, est apéritive. L'eau et les autres boissons froides (0° à 4°) sont nuisibles, lorsqu'elles sont prises dans l'intervalle des repas, à moins que leur ingestion ne soit suivie de la marche ou de quelque exercice physique. Leur ingestion à jeun, ou **après quelque exercice musculaire suivi de repos, peut** être cause de cardialgie ou de coliques violentes, de gastrite, **d'entérite, de pleurésie. L'eau froide détermine des** contractions énergiques de l'intestin chez les animaux, et des coliques violentes, avec ou sans volvulus, lorsqu'en les mettant à l'écurie on leur donne de l'eau de puits ou de citerne non mélangée ou non dégourdie.

Eau gazeuse. V. Eau *minérale*. — *Eau gazeuse simple* [dite à tort *eau de Seltz artificielle*]. Eau chargée de plusieurs fois son volume d'acide carbonique, sous une pression de 7 atmosphères (Codex), au moyen d'appareils dans lesquels le gaz est comprimé par la pompe aspirante et foulante ou par lui-même. A l'aide du *gazogène* de Briet, on prépare l'eau gazeuse extemporanément : dans le compartiment inférieur du vase ne communiquant avec le supérieur, rempli de 2 litres d'eau, que par un tube qui monte jusqu'au haut de celui-ci, on met **21 gram. de bicarbonate de soude et 18 gram. d'acide** tartrique, ou, plus économiquement, 30 gram. de bisulfate de potasse et autant de bicarbonate de soude. L'acide carbonique qui se dégage monte par le tube dans le réservoir supérieur et se dissout dans l'eau, qui se peut charger de gaz jusqu'à 5 volumes. — *Eau générale*. Alcoolat composé avec une foule de plantes aromatiques et des substances balsamiques et résineuses. — *Eau de goudron*. **Goudron purifié, 100 gram.; eau distillée ou eau** de pluie, 3000 gram. Laissez en contact, pendant 24 heures, dans une cruche de grès en agitant souvent avec une spatule de bois; rejetez cette première eau, et ajoutez-en **une nouvelle quantité. Laissez en contact de nouveau** pendant 8 à 10 jours, en ayant soin d'agiter souvent; **décantez et filtrez (Codex). Pour la préparation de l'eau** de goudron médicinale, il est indifférent de se servir de goudron exotique ou de goudron indigène. Le goudron demi-liquide est préférable au goudron épais. L'eau de goudron, préparée à chaud (60°) et en vase clos, représente mieux les principes naturels du goudron et est **plus constante dans sa composition que l'eau obtenue à** froid et au contact direct de l'air. La proportion des éléments qui y sont dissous ne doit pas être moindre de 30 centigram. par litre : ce sont de l'essence de térébenthine pyrogénée, de la créosote, des principes résinoïdes volatils, et plusieurs acides résineux. L'iode se dissout **dans l'eau de goudron dans la proportion de 1 gram. par** litre : cette *eau de goudron iodée* ne donne aucune des réactions de l'iode (Lefort). On emploie l'eau de goudron en boisson, en injections, en lotions (V. Goudron). — *Eau de Gouland*. V. Eau *bénite*. — *Eau de Goulard*. V. **Eau *blanche*. — *Eau grecque*. Synonyme d'*eau d'Égypte*.**

Eau hémostatique. On connaît sous ce nom : les eaux de Binelli, de Brocchieri, de Hepp, de Léchelle, de Monterosi, de Pagliari, de Tisserand. — *Eau de Hepp*. Légère modification de l'eau hémostatique de Pagliari. — *Eau d'Husson*. Bulbes de colchique frais, 50 gram., macérés pendant 5 à 6 jours dans 100 gram. d'alcool à 36° : 20 à 60 gouttes par jour dans un verre d'eau sucrée. — *Eau hygiénique de Memphis*. V. **Eau** *de Léchelle*. — *Eau hygroscopique*. Celle qui imbibe les substances *hygrométriques*.

Eau impériale. Alcoolat composé avec un grand nombre de plantes aromatiques. — *Eau incrustante*. Eau tenant en dissolution du carbonate de chaux à la faveur d'acide carbonique qui y est aussi dissous : ce gaz se dégageant à l'air libre, le carbonate calcaire se dépose sur les objets plongés dans l'eau, et les *incruste*. — *Eau iodée*. **Solution d'iode dans l'eau à l'aide de l'iodure de potassium**, pour boisson (Lugol) : iodure de potassium, 40 centigr.; iode, 2 centigr.; eau distillée, 1000 gram. — ***Eau iodurée*. V. Eau *minérale*.**

Eau de Javelle. Solution d'*hypochlorite de potasse* obtenue en faisant arriver du chlore dans une dissolution aqueuse de carbonate de potasse. Elle doit sa couleur rosée à un peu d'oxyde de manganèse, et contient aussi un peu de chlorure de potassium.

Eau de lavande ou *de Smith*. **Mélange** d'essence de **lavande, 60; de teinture d'ambre, 30; d'eau de Cologne,** 500; d'alcool, 1000. Préparation cosmétique. — *Eau laxative de Vienne* (Pharm. Aust.). Séné d'Alexandrie, $26^{gr},25$; eau bouillante, 210 gr.; manne choisie, 35 gram. — *Eau de Léchelle* (*eau hygiénique de Memphis*). Feuilles de noyer, chardon bénit, aigremoine, eupatoire, ronces, millepertuis, marum, menthe, calament, basilic, sauge, **romarin, thym, āā 500; fleurs de rose, souci, arnica, āā 125; écorce de chêne, grenade, āā 1000; racine de** ratanhia, gentiane, garance, āā 500; bourgeons de peupliers, de sapin, āā 1000. Regardée comme hémostatique. — *Eau de lithine gazeuse*. Carbonate de lithine, 50 centigr.; eau gazeuse, 500 gram. A prendre en 24 heures, pure ou mêlée au vin, dans la goutte, la gravelle urique. — *Eau de Luce*. Liquide laiteux, d'odeur forte, de saveur âcre et caustique, que l'on emploie comme stimulant du système nerveux, dans les évanouissements, en aspirations par le nez, ou à l'intérieur (quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée). On l'emploie aussi pour cautériser les morsures des animaux venimeux. On la prépare en mêlant 70 grammes d'ammoniaque liquide à 22° **avec une teinture obtenue par digestion de savon** blanc et baume de la Mecque, āā 5 centigr., et huile de succin, 10 centigr., dans 5 gram. d'alcool à 36°.

Eau magnésienne. Dissolution de sulfate de magnésie, 53 gram., et de carbonate de soude cristallisé, 70 gram. Faites dissoudre séparément chacun des deux sels dans une quantité suffisante d'eau; filtrez. Faites bouillir les solutions jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'acide carbonique, laissez déposer, décantez; délayez le précipité dans 650 gram. d'eau, et chargez d'acide carbonique pour avoir l'*eau magnésienne gazeuse.* — *Eau manganésienne.* V. Eau *minérale ferrugineuse.* — *Eau marécageuse.* Eau des marais, des mares, des étangs, qui est toujours chargée de matières végétales et animales en putréfaction. C'est une boisson insalubre : si l'on est forcé d'en faire usage, il est indispensable de la désinfecter en la filtrant dans un tonneau contenant du gravier et du charbon de bois concassé ou d'y ajouter une liqueur alcoolique avant de la boire. — *Eau de Mars, eau martiale.* V. **Boule** *de Mars.* — *Eau médicinale.* Eau naturelle ou artificielle, susceptible d'exercer une action thérapeutique, en raison de sa minéralisation seule, de sa température seule, ou des deux conditions réunies. V. Eau *minérale.* — *Eau de mélisse* [*alcoolat de mélisse, eau de mélisse des Carmes*]. Mélisse fraîche en fleur, 900 gram.; zestes frais de citron, 150 gram.; cannelle de Ceylan, girofle, muscade, āā 80 gr.; coriandre, racine d'angélique, āā 40 gram.; alcool à 80°, 5000 gram. Coupez la mélisse et les zestes de citron, concassez les autres substances, faites macérer dans l'alcool pendant 4 jours, et distillez au bain-marie pour retirer toute la partie spiritueuse (Codex). Réputée stomachique, tonique, vulnéraire (à l'intérieur, 2 à 4 grammes dans un verre d'eau sucrée). — *Eau de mer.* Eau minérale qui remplit le vaste bassin des mers, et qui renferme une grande quantité de matériaux salins. Un litre contient, en moyenne, 8 grammes de chlorure de sodium dans le nord de la Baltique, 27 grammes environ dans l'Atlantique, plus de 30 grammes dans la Méditerranée. Les eaux de la Méditerranée contiennent la plus grande salure, 4,1 c. en sels pour 100; celles de la Baltique, la plus petite (à Doberan), 1,6 c. pour 100. Quant aux proportions de sels que contiennent les deux hémisphères, on peut dire que l'austral est au boréal :: 29 : 27. On remarque aussi dans les eaux de mer des traces d'un principe (*substance organique des eaux de mer, mucosité de la mer*, de Bory de Saint-Vincent), qui appartient au groupe des *substances coagulables* des êtres vivants; on ne sait si elle est azotée ou analogue aux mucilages. L'eau de mer des côtes de France donne à l'analyse :

ÉLÉMENTS.	POIDS OBTENUS pour 100 grammes d'eau de mer.		POIDS OBTENUS pour 1 litre d'eau.
Oxyde de fer.	»	0,0003	0,003
Acide carbonique . . .	8,0050	0,0114	0,118
Chaux.	6,0064		
Acide sulfurique. . . .	0,0798	0,1357	1,392
Chaux.	0,0559		
Acide sulfurique. . . .	0,1635	0,2477	2,541
Magnésie.	0,0842		
Chlore.	0,2374	0,3219	3,302
Magnésium.	0,0845		
Chlore.	0,0240	0,0505	0,518
Potassium.	0,0265		
Brome.	0,0432	0,0556	0,578
Sodium.	0,0124		
Chlore.	0,7854	2,9424	30,182
Sodium.	1,1570		
		3,7655	38,625
Eau.		96.2345	987,175
Poids total. . . .		100,0000	1025,800

L'eau de mer a une saveur salée et saumâtre qui empêche de l'employer comme boisson, sauf quand elle a été distillée. V. **Bain** *de mer.* — *Eau mercurielle.* Solution de protoazotate acide de mercure qu'on obtient en faisant dissoudre dans un matras, à une douce chaleur, 120 parties en poids de mercure purifié, dans 150 d'acide azotique à 33°, versant dans la solution 900 parties d'eau distillée, et passant au bout de quelques jours. C'est un caustique. — *Eau mère.* Résidu d'une solution saline qu'on a fait cristalliser, lorsque cette eau, épaissie, refuse de donner des cristaux. — *Eau mère du salpêtre.* V. Azotate *de chaux.* — *Eau météorique.* L'eau de pluie. — *Eau de Mettemberg.* Solution de sublimé corrosif, 4 gram., dans eau distillée, 1000 gram.; avec addition d'acide chlorhydrique alcoolisé, 30 gram. Contre la gale. — *Eau de miel odorante* [*alcoolat de miel odorant, esprit de miel*]. Alcoolat d'une odeur très suave, destiné à la toilette, et préparé avec : miel, coriandre, zeste de citron, girofle, muscade, benjoin, styrax, calamite, vanille, eaux de roses et de fleurs d'orangers. — *Eau minérale* et *eau minéralisée.* En général, toute eau de source, laquelle est minérale en ce qu'elle sort de couches formées principalement de sels minéraux, et minéralisée en ce qu'elle a dissous des sels d'origine minérale. — Communément, eau qui tient en dissolution des principes fixes ou volatils dont elle s'est chargée par filtration à travers des terrains et par écoulement entre des fissures de roches diverses. Toutefois, il faut que la nature ou la quantité de ces principes soient propres à donner des propriétés thérapeutiques aux eaux qui les renferment pour qu'on donne le nom de *minérales* à ces eaux, qui seraient mieux nommées *eaux médicinales.* Suivant leur température, elles sont dites *thermales* ou *froides*, froides jusqu'à 20°, chaudes au delà de ce terme, température dont la cause a été attribuée à des actions électro-chimiques, à des décompositions souterraines, mais qui est due sans doute à la chaleur du globe. La classification des eaux minérales généralement adoptée est basée sur la chimie : on les divise, d'après leurs principes dominants, en *salines, acidules gazeuses, alcalines, ferrugineuses* et *sulfureuses.* — Les *eaux minérales salines* ont pour caractère de laisser, après leur évaporation, une quantité notable de substances salines, et de précipiter en blanc par les sels de baryte ou par les sels d'argent solubles. On a établi parmi elles trois subdivisions d'après la prédominance des bromures et des iodures, des chlorures, des sulfates : 1° les eaux salines *bromo-iodurées* sont celles qui renferment assez de bromures et d'iodures pour que ces sels leur donnent des propriétés thérapeutiques spéciales (*Challes, Saxon*); 2° les eaux *chlorurées* contiennent surtout du chlorure de sodium (*Hombourg, Kissingen*), puis des chlorures de calcium et de magnésium; 3° les eaux *sulfatées* renferment du sulfate de soude (*Marienbad*), de chaux (*Baden*) ou de magnésie (*Pullna, Sedlitz*). Les premières conviennent dans les lésions de nature scrofuleuse; les secondes sont digestives, reconstituantes, dérivatives; les dernières sont presque toutes purgatives. — Les *eaux acidules gazeuses* ont une saveur aigrelette, rougissent la teinture de tournesol, et dégagent, à l'air libre ou par la chaleur, du gaz acide carbonique qui les fait souvent mousser comme du vin de Champagne. Elles forment, avec l'eau de chaux, un précipité blanc soluble avec effervescence dans les acides. Ces eaux sont excitantes et apéritives. On les emploie surtout contre la dyspepsie non flatulente, les engorgements des viscères abdominaux et les affections des voies urinaires (*Condillac, Seltz, Châteldon*). — Les *eaux alcalines* ont une saveur amère, urineuse; elles moussent légèrement, verdissent la teinture de violette, précipitent en blanc les sels de chaux et ceux de magnésie à l'aide de l'ébullition; elles font effervescence quand on y verse un acide. Leur principe dominant est tantôt un silicate (*Plombieres*), tantôt un bicarbonate alcalin (*Vichy*): le bicarbonate est ordinairement sodique (*Vichy*, *Vals*), rarement calcique (*Pougues*, *Saint-Galmier*). Ces eaux agissent comme *altérants*, et sont utiles contre les aigreurs des premières voies, les scrofules, les tumeurs blanches, les ulcères atoniques, les engorgements des viscères abdominaux. — Les *eaux ferrugineuses* ont pour principe caractéristique et thérapeutique le fer, qui s'y trouve toujours à l'état de protoxyde. Elles ont une saveur atramentaire plus ou moins prononcée. Exposées à l'air, elles se troublent et laissent précipiter un dépôt ocracé. Traitées par le sulfhydrate d'ammoniaque, elles donnent un précipité noir; avec le cyanoferrure de potassium, elles précipitent en bleu plus ou moins intense. Elles sont presque toutes froides. Elles renferment parfois du manganèse (*eaux manganésiennes*), plus rarement de l'hydrogène sulfuré libre. Le protoxyde de fer y est combiné à l'acide carbonique, à l'acide crénique, ou apocrénique, à l'acide sulfurique, d'où trois catégories d'eaux ferrugineuses : 1° dans les eaux ferrugineuses *carbonatées*, il y a un excès d'acide carbonique dissous qui les rend ordinairement gazeuses, et diminue leur saveur atramentaire; à l'air, l'acide libre se dégage, et le carbonate ferreux, n'étant plus dissous, se dépose, puis se transforme en hydrate ferrique brun, source des dépôts ocreux caractéristiques : ces eaux sont les plus répandues parmi les ferrugineuses (*Orezza*, *Pyrmont*, *Spa*, etc.); 2° dans les eaux *crénatées*, le nitrate d'argent produit une coloration violette (*Forges*, *Porla*). V. Crenate; 3° les eaux *sulfatées*, plus rares que les précédentes, plus riches en fer, d'une saveur plus désagréable, donnent immédiatement, quand elles ont été exposées à l'air, un précipité bleu avec le prussiate de potasse, parce que le sulfate de protoxyde de fer s'est partiellement transformé en sulfate ferrique (*Auteuil*, *Cransac*). Les eaux ferrugineuses sont toniques et astringentes; elles conviennent contre l'aménorrhée, la chlorose, la leucorrhée, la dyspepsie, et tous les états morbides qui s'accompagnent d'atonie et de débilité. — Les *eaux sulfureuses* ont une odeur d'œufs pourris; elles précipitent en noir par les solutions de plomb, d'argent, de cuivre. Leur principe minéralisateur est l'acide sulfhydrique ou plus ordinairement un sulfure alcalin. Leur origine, leur température, leur composition, font ranger les eaux sulfureuses en deux classes : 1° les eaux sulfureuses *naturelles* (dont le type se trouve dans les eaux des Pyrénées) sourdent des terrains primitifs, sont ordinairement chaudes, peu chargées de sels, alcalines, limpides, incolores, et ont pour élément efficace le monosulfure de sodium (eaux sulfureuses *sodiques*) : elles renferment aussi du carbonate et du silicate de soude, du chlorure de sodium, de la barégine, de la glairine et souvent une conferve appelée sulfuraire. A l'air, elles s'altèrent plus ou moins vite et deviennent laiteuses . on les dit alors *dégénérées* (V. **DÉGÉNÉRESCENCE** *des eaux*). Les eaux sulfureuses naturelles sont très nombreuses (*Barèges*, *Cauterets*, etc.); 2° les eaux sulfureuses *accidentelles* (ou sulfurées *calciques*) se forment dans les couches superficielles du sol par transformation de leurs sulfates en sulfures au contact des matières organiques contenues dans les terrains qu'elles traversent; elles sont ordinairement froides, très chargées de substances salines, ammoniacales (J. Bouis), et minéralisées par le sulfure de calcium (*Enghien*); dans quelques-unes pourtant, la sulfuration tient à la présence du sulfure de sodium (*Aix-la-Chapelle*) ou de l'acide sulfhydrique libre (*Uriage*). Les eaux sulfureuses ont une action particulière sur les systèmes cutané et lymphatique; elles sont utiles contre les maladies de la peau, les scrofules, le catarrhe bronchique, le rhumatisme, les maladies articulaires. — *Eau minérale artificielle*. Eau dans laquelle on a dissous des substances minérales variables suivant la classe des eaux minérales naturelles qu'on cherche à imiter et à remplacer. Actuellement, les eaux artificielles ne peuvent représenter fidèlement les eaux naturelles, parce que, si on connaît la nature et la proportion des éléments dont celles-ci se composent, on ignore le mode suivant lequel ces éléments se combinent entre eux; de plus, il est impossible de reproduire les matières organiques que renferment les eaux naturelles; enfin celles-ci se transportent aujourd'hui si facilement qu'on peut presque partout les employer à meilleur marché et avec de meilleurs effets que les eaux artificielles. Cependant le Codex donne encore quelques formules d'eaux minérales artificielles qui répondent aux types de chacune des cinq classes d'eaux naturelles (V. Eau *acidulée saline*, Eau *alcaline gazeuse*, Eau *ferrée gazeuse*, Eau *gazeuse simple*, Eau *saline purgative* et Eau *sulfureuse artificielle*). Le même recueil conseille, comme règles générales de la préparation de ces eaux . d'employer de l'eau potable de bonne qualité; de laver avec soin l'acide carbonique; de dissoudre les sels dans une petite quantité d'eau ou dans la totalité de celle qui doit être chargée d'acide carbonique; de former par double décomposition les carbonates, quand ils ne sont solubles que dans l'acide carbonique, et de les soumettre aussitôt à l'action dissolvante de cet acide, qui est alors plus facile. — *Eau de Monterosi*. Hémostatique préparé avec diverses plantes aromatiques et astringentes, auxquelles sont associés : poix noire, agaric blanc.

Eau oxygénée. Nom donné . 1° à une combinaison spéciale de l'hydrogène avec l'oxygène (V. Bioxyde *d'hydrogène*); 2° à une simple solution d'oxygène dans l'eau, obtenue en comprimant le gaz par plusieurs atmosphères; 3° au mélange de 2 gram. d'acide nitrique pur dans 1000 gram. d'eau, employé à l'intérieur contre les maladies dartreuses et syphilitiques — *Eau ozonisée*. Nom donné, en Angleterre, à une solution de permanganate de potasse, 2 gram., dans eau, 1 litre.

Eau de Pagliari. Eau hémostatique obtenue en faisant bouillir, pendant six heures : benjoin, 8; alun, 16; dans eau, 160. — *Eau panée*. Pain, 60 gram.; eau, 1000 gram. Faites infuser pendant 1 heure. — *Eau de Perse*. Synonyme d'*Eau d'Egypte*. — *Eau phagédénique*. Solution de couleur jaune orangé, qu'on obtient en mêlant 125 gram. d'eau de chaux à une solution de 40 centigram. de sublimé dans 12 gram. d'eau pure. Elle est employée comme excitante dans le traitement des ulcères vénériens. — *Eau phéniquée*. V. Phénique (*acide*). — *Eau de pluie*. Eau qui résulte de la condensation de la vapeur contenue dans l'atmosphère. Elle renferme de l'oxygène. de l'azote, de l'acide carbonique, et, surtout dans les pluies d'orage, du carbonate ou de l'azotate d'ammoniaque en petites quantités; de plus, elle renferme les poussières, les corpuscules, qui voltigent dans l'air. Elle est salubre comme boisson, et propre à tous les usages domestiques. — *Eau potable*. Celle qui peut être prise comme boisson alimentaire. Les bonnes eaux potables doivent être absolument inodores, de saveur sensible et agréable; elles doivent être limpides, fraiches; elles doivent dissoudre le savon sans former de grumeaux, cuire les légumes sans les durcir, ne pas renfermer par litre plus de 50 centigr. de substances minérales, être exemptes de matières organiques (Guérard). Les principaux gaz contenus dans les eaux potables sont : l'oxygène, l'azote, l'acide carbonique, l'ammoniaque, savoir . 5 centimètres cubes du premier par litre, et environ, des deux suivants, le double et le triple. La présence de l'air dans les eaux destinées à la boisson est une condition de salubrité généralement vraie, mais dont il ne faut pas exagérer l'importance; elle donne à l'eau une saveur plus agréable, mais ne joue pas un rôle direct indispensable. Ce n'est point parce que l'oxygène est utile à la digestion (aucune observation directe n'en démontre la réalité) qu'il en faut dans une eau potable, mais parce que sa présence est incompatible avec celle des substances organiques qui s'en emparent et qui doivent être le plus souvent incriminées. L'acide carbonique existe généralement en proportion beaucoup plus considérable dans l'air des eaux potables que dans celui de l'atmosphère; car l'eau, en tombant sous forme de pluie, dissout l'acide carbonique de l'atmosphère : sa présence dans les eaux potables leur donne de la sapidité, excite l'appétit, paraît favoriser la digestion. Toutes les eaux de rivière renferment une très faible quantité d'ammoniaque combinée, rassemblée dans l'atmosphère par les pluies, ou provenant de la décomposition spontanée des matières azotées, végétales ou animales. La plupart des eaux potables de bonne qualité, en particulier celles des fleuves et des rivières, renferment de 1 à 3 dix-millièmes de matières fixes : dans ces dernières, cette quantité double en été. Une eau peut contenir 5 dix-millièmes (1/2 gramme par litre) de matière fixes, et être considérée non seulement comme une eau potable de bonne qualité, mais encore comme convenable pour les principaux usages de la vie. Cette proportion d'un demi-gramme de matières fixes par litre est celle qui est adoptée comme maximum. Les exigences de la cuisson des graines de la famille des légumineuses, du blanchiment du linge et d'autres usages industriels font préférer pour une distribution publique les eaux qui ne renferment que 2 ou 3 décigrammes de matières fixes par litre. Les sels de l'eau sont les mêmes que ceux de la plupart de nos aliments, silice, phosphates, carbonates, chlorures, bromures, iodures, azotates, sulfates à base de chaux, de magnésie, de fer, d'alumine et de soude. Leur absence n'est pas nuisible, l'eau étant toujours prise en même temps, ou à peu près, que des aliments solides ou liquides qui renferment les mêmes sels en quantité bien plus grande sous un même poids comme sous un même volume. Le procédé de purification des eaux potables suspectes par ébullition et infusion avec du thé ou du café est le plus rationnel et le mieux éprouvé; si, au préalable, on peut les aérer et les filtrer, on ajoutera une garantie de plus (V. FILTRE). Leur mélange avec le vin, l'eau-de-vie et autres liqueurs alcooliques est suffisant aussi pour atteindre ce but. Les eaux potables, dont l'usage continu détermine des endémies, ne doivent leurs propriétés nuisibles ni à la présence ni à l'absence d'aucun corps chimiquement défini, excepté l'acide arsénieux ou d'autres poisons, et peut-être la silice en excès; il en est de même pour la formation du goitre et pour celle du crétinisme. Pour satisfaire aux besoins d'une population, les citernes, les pompes et les fontaines sont généralement insuffisantes, et il convient d'établir un système général de distribution d'eau indépendant des moyens particuliers d'approvisionnement de chaque habitant, et capable de fonctionner d'une manière permanente et sans intermittence (V. RÉGIME *des eaux*). — *Eaux puantes.* V. EAUX *aux jambes.* — *Eau de puits.* Nom donné aux eaux de nappes ou filets d'eau courant entre deux couches géologiques plus ou moins profondes que l'on va chercher à l'aide d'un puits au fond duquel elles s'accumulent. Elles proviennent quelquefois d'infiltrations d'une rivière voisine ou d'un lac. Elles sont généralement *séléniteuses*, et, par suite, impropres au savonnage et à la cuisson des légumes, de plus, elles sont mal aérées et renferment ordinairement des matières organiques : aussi sont-elles réputées insalubres. — *Eau de puits artésien.* Eau de même origine que celle des puits ordinaires, mais jaillissant à la surface du sol, et venant de nappes ou rivières souterraines beaucoup plus profondes, que l'on atteint par le forage, en garnissant de tubes de fer forgé le conduit ainsi creusé. L'*eau de source* et l'*eau de fontaine* ont la même origine, mais émergent spontanément à la surface du sol. Ces eaux, l'eau de source en particulier, sont excellentes au point de vue de la salubrité et doivent être préférées à toute autre pour l'approvisionnement des villes, à condition toutefois d'être *douces* : elles sont limpides et ont une température peu variable, tandis que les eaux de rivières sont souvent troubles, et tantôt tièdes, tantôt glaciales (Guérard). Au contraire, il faut les rejeter dans l'usage habituel, lorsque les terrains qu'elles traversent les rendent *crues* ou *minérales.* — *Eau pulvérisée.* V. PULVÉRISATION.

Eau de Rabel [*alcool sulfurique*]. Mélange de 3 parties d'alcool à 85° et de 1 partie d'acide sulfurique à 66° B. On verse peu à peu l'acide sur l'alcool; on laisse déposer, et l'on décante. On l'administre comme excitante, tonique et astringente (depuis quelques gouttes jusqu'à 2 grammes dans une boisson mucilagineuse). Pure, c'est un styptique très énergique, que l'on peut employer pour arrêter les hémorragies. — *Eau régale.* Mélange d'acides chlorhydrique (3 parties) et azotique (1 partie). On s'en sert pour dissoudre l'or et le platine. On en a essayé, dans un pédiluve, comme révulsif. — *Eau de la reine de Hongrie* [*alcoolat de romarin*]. Feuilles fraîches de romarin, 2; alcool à 80°,6, eau distillée de romarin, 2. Faites macérer pendant 4 jours, distillez (Codex). — *Eau de rivières, de fleuves.* Même composition, mêmes propriétés générales, mêmes conditions de salubrité que les eaux de pluie et de source aux points de vue hygiénique et économique; cependant les eaux de fleuves et de rivières sont inférieures à l'eau de source en raison des variations qu'elles présentent dans l'état de leur température et de leur limpidité (V. EAU *de puits artésien*). — *Eau de riz.* V. RIZ. — *Eau rouge.* V. EAU *vulnéraire.* — *Eau rouge d'Alibert.* Solution de sublimé corrosif, 4 gram., dans eau distillée, 500 gram.; colorée avec racine d'orcanette, 4 grammes.

Eau saline. V. *Eau minérale.* — *Eau saline purgative* [*eau de Sedlitz artificielle*]. Sulfate de magnésie, 30 gram.; bicarbonate de soude, acide tartrique cristallisé, āā 4 gram.; eau, 650 gram. Faites dissoudre les deux sels dans l'eau; filtrez et versez la solution dans une bouteille; ajoutez l'acide tartrique, et bouchez aussitôt; le bouchon doit être assujetti solidement (Codex). — *Eau sans pareille.* V. EAU *de Cologne.* — *Eau seconde.* Mélange de 1 partie d'eau-forte, avec environ 2 parties d'eau. L'*eau seconde* employée par les peintres est une solution de potasse marquant 12° B. — *Eau sédative* (Raspail). Ammoniaque liquide, 60 gram.; alcool camphré, 10 gram.; sel marin, 60 gram.; eau commune, 1 litre : faites dissoudre le sel dans l'eau, et mêlez le tout à froid. Excitante et résolutive, en frictions, sur des points contus, sur les piqûres d'insectes ou de reptiles; se donne aussi à l'intérieur, étendue d'eau, comme stimulante, antiputride et fortifiante. — *Eau de Sedlitz artificielle.* V. EAU *saline purgative.* — *Eau séléniteuse.* V. SÉLÉNITEUX. — *Eau de Seltz artificielle.* V. EAU *gazeuse simple.* — *Eau de Smith.* V. EAU *de lavande.* — *Eau de soude carbonatée* [*soda water*]. Eau, 650 gram.; bicarbonate de soude, 1 gram.; filtrez et chargez d'acide carbonique (Codex). — *Eaux spiritueuses.* Les *alcoolats.* — *Eau de suie composée.* V. EAU *de Clauder.* — *Eau sulfatée.* V. EAU *minérale saline* et *ferrugineuse.* — *Eau sulfureuse.* V. EAU *minérale.* — *Eau sulfureuse artificielle.* Dissolution de monosulfure de sodium, et de chlorure de sodium, 13 centigram. de chaque, dans 650 grammes d'eau privée d'air. Le Codex indique cette eau comme destinée à remplacer les eaux sulfureuses naturelles *de Barèges, de Cauterets, de Bonnes*, etc. — *Eau tellurique.* Celle qui coule à la surface de la terre (par opposition à l'eau *météorique*). — *Eau térebenthinée.* Térébenthine au citron, 1 kilogr.; eau, 6 litres : jetez l'eau bouillante sur la térébenthine, agitez, laissez refroidir, filtrez. Employée à l'extérieur comme hémostatique ; à l'intérieur, dans les maladies des voies urinaires et dans la bronchite chronique (Bouchardat). — *Eau de Tisserand.* Eau hémostatique préparée avec sang-dragon et térébenthine des Vosges, ãã 100, qu'on fait digérer dans eau, 1000. — *Eau de toilette*, synonyme d'*eau de bouquet*.

Eaux vannes. Eaux chargées de matières en dissolution et en suspension qu'on fait écouler hors des fosses d'aisances, des bassins à vidange, des sucreries, féculeries et autres établissements industriels. Les premières sont utilisables par l'agriculture. Parmi les autres, il en est qui sont nuisibles, soit aux plantes, soit aux animaux qui les boivent ou qui vivent dans les ruisseaux où elles se déversent : ce que l'hygiéniste apprécie d'après l'étude des effets produits et de la nature des matières que contiennent ces eaux. — *Eau végéto-minérale.* V. Eau *blanche*. — *Eau-de-vie.* Alcool étendu d'eau, et marquant 16° à 22° B. Nom donné particulièrement au produit de la distillation du vin ; mais un grand nombre de végétaux donnent, à la distillation, des liquides spiritueux analogues. L'eau-de-vie de merises est le *kirschen-wasser*, celle du suc de canne est le *rhum*; celle du riz est le *rack*. — *Eau-de-vie allemande.* Faites macérer : racine de jalap, 8 parties; racine de turbith, 1; scammonée d'Alep, 2; dans alcool à 60°, 96 (Codex). Décantez au bout de dix jours, et passez avec expression. C'est un fort purgatif; 15 à 30 grammes dans un liquide sucré. — *Eau-de-vie camphrée* et *alcool camphré.* La première se prépare en faisant dissoudre 1 partie de camphre dans 39 d'alcool à 60°; pour le second, on fait dissoudre 1 partie de camphre dans 9 d'alcool à 90°. — *Eau-de-vie de gaïac.* Teinture alcoolique préparée en faisant macérer pendant dix jours, bois de gaïac, 1 partie, dans alcool à 60° 6 parties; passant avec expression et filtrant. — *Eau de violette.* Alcoolé d'iris de Florence, ainsi appelé à cause de son odeur de violette. — *Eau de la Vrillière.* Collutoire tonique que l'on obtient en mettant digérer pendant quatre jours dans 720 grammes d'alcool à 85° : feuilles pilées de cochléaria et de cresson, ãã 120 gram.; cannelle fine, 30 gram., et girofle, 12 gram., l'un et l'autre concassés; zestes récents de citron coupés menu, 24 gram., et roses rouges, 16 gram. On distille ensuite au bain-marie toute la partie spiritueuse. — *Eau vulnéraire rouge* [*teinture vulnéraire*]. Prenez sommités fleuries de lavande et d'hypericum, feuilles fraîches de basilic, de calament, d'hysope, de marjolaine, de mélisse, de menthe poivrée, d'origan, de romarin, de sarriette, de sauge, de serpolet, de thym, d'absinthe, de tanaisie, et des feuilles d'angélique, de fenouil et de rue (100 grammes de chaque substance). Incisez, faites macérer dans alcool à 80°, 3 kilogr., pendant six jours; passez avec expression et filtrez. On a l'*eau vulnéraire spiritueuse* [*alcoolat vulnéraire*], si on distille, après six jours de macération dans 2500 d'alcool à 60°, jusqu'à ce qu'on ait obtenu 3000 grammes d'alcoolat. Ces deux liqueurs alcooliques sont employées à l'extérieur comme résolutives, pour les contusions sans plaie et sans inflammation notable. Prises à l'intérieur, dans les mêmes cas (une ou deux cuillerées dans un verre d'eau), elles n'ont aucune des propriétés vulnéraires qu'on leur suppose.

EAUTOGNOSIE qu'il faudrait écrire **HEAUTOGNOSIE**. s. f. [de ἑαυτὸν, soi-même, et γνῶσις, connaissance]. Titre d'un des ouvrages de Gruithuisen.

EAUX. s. f. pl. [all. *Fruchtwasser*]. Nom vulgaire du liquide amniotique. V. Amnios. — *Fausses eaux.* V. Faux. — *Poche des eaux.* V. Poche.

EAUX AUX JAMBES. s. f. pl. [all. *Mauke, Wasserfluss an den Beinen*, angl. *grease*, it. *garpe, ricciuoli; défluxions, eaux puantes, mauvaises eaux, fics, phymatose*, Vatel]. Nom de deux maladies du cheval bien distinctes. — 1° Maladie cutanée qui siège au pied et à la partie inférieure de la jambe, et dont le symptôme caractéristique est le suintement d'une humeur sanieuse à travers les pores de la peau. La cause ordinaire de cette maladie est l'humidité et la malpropreté des écuries ; quelquefois elle tient à la constitution de l'animal. Elle se manifeste plus souvent aux pieds de derrière qu'à ceux de devant, commence par les paturons, monte aux boulets, gagne les canons, et devient presque toujours chronique. Elle s'annonce par le hérissement des poils, produit un engorgement rougeâtre de la peau et du tissu lamineux sous-cutané, et donne lieu au suintement d'une humeur d'abord séreuse et limpide, puis âcre, fétide, grisâtre ou verdâtre. Quelquefois l'engorgement devient énorme, se couvre de grappes formées de fics ou de poireaux, et finit par amener la désorganisation complète du pied. Quand les eaux sont nouvelles, la maladie cède à l'emploi des émollients d'abord, puis des lotions de vin chaud. Quand elle est devenue chronique, il faut recourir aux applications toniques et astringentes. Quand la maladie est constitutionnelle, elle est ordinairement incurable, et sa suppression pourrait déterminer une métastase fâcheuse. Cette maladie n'est inoculable ni à la vache ni à l'homme. — 2° Maladie éruptive caractérisée par des pustules qui se manifestent principalement, mais non exclusivement, au pied ; c'est une affection générale semblable au cowpox. Le pus de cette maladie ou *horse-pox* (Rayer), inoculé aux vaches, y produit le *cowpox*. V. ce mot et Vaccine.

EAUX-BONNES. V. Bonnes.

EAUX-CHAUDES (Basses-Pyrénées). — *Eau sulfureuse :* sulfure de sodium. + 10° à + 36°. Boisson et bains.

ÉBARBEMENT. s. m Action d'enlever avec le bistouri, ou avec les ciseaux, des productions morbides végétantes en ménageant la peau ou la muqueuse qui les porte, ou une portion superficielle de tumeur en laissant le reste.

ÉBÉNACÉES. s. f. [*Ebenaceæ, Guajacaneæ*, **J.**]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, composées d'arbres ou arbustes des régions tropicales d'Afrique et d'Asie : le type est le genre *plaqueminier*.

ÉBÈNE. s. f. V. Plaqueminier.

ÉBLANINE. s. f. V. Pyroxanthine.

ÉBLOUISSEMENT. s. m. [*caligatio*, all. *Blendung*, angl. *dazzling, dimness*, it. *abbagliamento*]. Trouble momentané de la vue, causé, soit par l'impression objective et subite d'une trop vive lumière, soit par la sensation subjective d'une lumière tremblotante sous l'influence de quelque cause interne, telle qu'une congestion cérébrale, etc.

ÉBRANLEMENT. s. m. [*succussio*, σεῖσις]. — *Ebranlement des dents.* Diminution de la fixité des dents dans leurs alvéoles : c'est une lésion plus avancée que le *déchaussement*. V. Tartre *dentaire*. — Secousse plus ou moins violente qu'on leur imprime pour faciliter l'extraction. = *Ébranlement des organes et des tissus.* Résultat d'une rencontre brusque de l'organisme avec les corps qui l'entourent : le mouvement et les vibrations dont ceux-ci sont animés se propagent aux organes et tissus vivants, et y déterminent des lésions et des troubles fonctionnels qui se manifestent immédiatement ou seulement au bout d'un certain temps, et qui peuvent rester méconnaissables. V. Commotion et Traumatique (*choc*).

ÉBRIÉTÉ. s. f. [*ebrietas*, all. *Taumel*, angl. *ebriety*, *drunkennes*, it. *ebrietà*]. État de léger étourdissement avec ou sans excitation et vertiges, ou manque de suite des idées, qui précède l'ivresse. Un état semblable est parfois causé par certaines lésions encéphaliques.

ÉBRIEUX, EUSE. adj. [*ebriosus*]. Qui se rapporte à l'ébriété : *tremblement ébrieux*, *excitation ébrieuse*.

ÉBROUEMENT. s. m. [all. *Schnauben*, *Niesen*, angl. *snorting*, *sneezing*, it. *sbuffo*]. Sorte d'éternuement chez les animaux domestiques. Il consiste en une expiration forte et sonore, mais volontaire et sans caractère convulsif, accompagnée d'une vive secousse de la tête.

ÉBULLIOSCOPE. s. m. [de *ebullire*, faire ébullition, et σκοπεῖν]. Mot mal fait. V. ZÉOSCOPE.

ÉBULLITION. s. f. [*ebullition*, de *e*, et *bullire*, bouillir, ἀνάζεσις, all. *Aufsieden*, angl. *boiling*, it. *ebollizione*, esp. *ebullicion*]. Mouvement violent d'un liquide soumis à l'action du calorique ; il est produit par de grosses bulles auxquelles donnent naissance celles de ses parties inférieures qui, réduites à l'état de vapeur sur les points où s'applique plus particulièrement la chaleur, et devenues plus légères, traversent toutes les couches supérieures et vont crever à la surface. Pour que l'ébullition se produise dans un liquide, il faut : 1° que celui-ci présente, dans sa masse, des gaz interposés (L. Dufour) ; 2° que la température à laquelle on le chauffe donne à sa vapeur une tension au moins égale à celle de la pression qu'il supporte. Pendant toute la durée de l'ébullition, la température demeure invariable : c'est que, du moment où le liquide a atteint son point d'ébullition, la chaleur n'exerce plus sur lui d'action thermique et n'a plus que des effets d'une force purement mécanique. Un même liquide, placé toujours dans les mêmes conditions, entre en ébullition à une température constante : ainsi l'eau pure, chauffée dans un vase ouvert, à la pression moyenne de l'atmosphère (760 millimètres), bout toujours à 100°. Mais le point d'ébullition varie lorsqu'il s'agit de liquides différents, et, pour un même liquide, lorsque la pression qu'il supporte vient à changer. Ce point est plus élevé pour un liquide contenant des sels en solution que pour ce même liquide à l'état de pureté. Il est d'autant plus élevé pour un mélange de deux liquides inégalement volatils, que celui qui est le moins volatil est en plus grande proportion, et, dans un pareil mélange à parties égales, il est supérieur au point d'ébullition du liquide le plus volatil. Il est, au contraire, d'autant moins élevé, que la pression extérieure est moindre. Dans les pays de montagnes, la température de l'ébullition de l'eau est souvent inférieure de 4 ou 5° à la température de + 100° ; elle décroît environ de 1/3 de degré centigrade par 100 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Le tableau ci-après donne l'altitude, la hauteur barométrique et le point d'ébullition de l'eau dans un certain nombre de villes ou de lieux habités .

	Altit.	Haut. baromét.	Point d'ébul. de l'eau en d. centésim.
Potosi (Bolivie)...............	4,061^{m}	0,454^{mm}	86°,2
Quito (capitale de l'Équateur).	2,908	0,526	90°,2
La Plata (Bolivie)............	2,844	0,530	90°,2
Mexico........................	2,277	0,569	92°,1
Saint-Gothard (hospice)......	2,075	0,584	92°,8
Briançon......................	1,321	0,643	95°,4
Barèges.......................	1,241	0,649	95°,7
Madrid........................	0,608	0,704	97°,9
Clermont-Ferrand.............	0,407	0,723	98°,7
Genève........................	0,375	0,720	98°,7

= Vulgairement, éruption de très courte durée, déterminée par une affection vive, des excès de régime, etc.

ÉBURINE ou **ÉBURNINE.** s. f. Substance employée pour fabriquer divers instruments de chirurgie. C'est de la sciure d'os et d'ivoire, dont une forte compression et une chaleur convenable font une matière dure et résistante. La matière minérale des os se cimente au moyen de leur trame organique (Latry).

ÉBURNATION ou **ÉBURNIFICATION.** s. f. [de *ebur*, ivoire ; all. *Verknöcherung*, angl. *eburnation*, it. *eburnazione*]. Incrustation d'une tumeur par des phosphates et carbonates calcaires. ‖ Ossification des cartilages articulaires. ‖ Passage à un degré de compacité considérable d'une partie du tissu osseux, et, en particulier, des surfaces osseuses articulaires qui ont frotté longtemps l'une contre l'autre, puis sont devenues très lisses, soit à la suite d'usure des cartilages dans les arthrites chroniques, soit plus rarement après les fractures ou les luxations.

ÉBURNÉ, ÉE. adj. [*eburneus*, de *ebur*, ivoire ; all. *elfenbeinartig*, angl. *ivory*, it. et esp. *eburneo*]. Qui a la blancheur et l'apparence de l'ivoire. — *Cartilage éburné*. Cartilage articulaire encroûté de sels de chaux. Le plus souvent on a décrit sous ce nom la surface osseuse articulaire pathologiquement privée de son cartilage. — *Substance éburnée des dents* ou *ivoire*. V. DENT.

ÉCAILLE. s. f. [*squama*, λεπὶς, all. *Schuppe*, angl. *scale*, it. *squama*, *scaglia*, esp. *escama*]. En botanique, nom donné à divers organes appendiculaires, analogues entre eux par leur forme triangulaire, demi-ovale ou lancéolée ; par leur couleur blanche, brune, etc., presque jamais verte ; par leur insertion à la tige, dans la partie de la base qui n'est pas pédiculée ; par leur consistance généralement coriace, charnue quelquefois ; et souvent par l'absence de stomates. Ce sont : 1° les écailles proprement dites ou *bourgeons*, coriaces, couvertes d'enduit résineux, ou revêtues en dedans d'une bourre cotonneuse, dans lesquelles on reconnaît une analogie de structure et de développement avec le limbe de la feuille (*bourgeon foliacé*), avec le pétiole élargi dépourvu de limbe (*bourgeon pétiolacé*), avec les stipules sans feuilles (*bourgeon stipulacé*), ou enfin avec des stipules accompagnées des feuilles rudimentaires (*bourgeon fulcracé*) ; 2° des organes occupant sur les rhizomes la situation des feuilles sur la tige ; 3° des feuilles rudimentaires de plantes parasites (orobanchées, monotropées, quelques orchidées et balanophorées) ; 4° les tuniques charnues des bulbes de beaucoup de liliacées ; 5° les bractées de l'involucre des synanthérées ; 6° des lamelles coriaces souvent divisées en filaments au sommet, et à l'aisselle desquelles sont insérées les fleurs sur le réceptacle des synanthérées ; 7° les parties constituantes du *disque* quand elles sont distinctes entre elles ; 8° les paillettes scarieuses dont se compose le calice accrescent qui surmonte l'akène de quelques plantes synanthérées ; 9° des lamelles situées au-dessus de l'onglet des pétales chez quelques renoncules ; 10° la *glumellule*, d'après Linné. — *Bulbes à écailles*. V. BULBE. — En zoologie, lame aplatie et mince couvrant la peau de la plupart des poissons. Chez les *placoïdes* (raies, requins, etc.), les écailles sont des grains fins ou volumineux (V. BOUCLE), à pointe tournée en arrière, ayant la structure de l'ivoire des dents, et implantés dans la peau. Chez les *ganoïdes* (esturgeons, polyptère, etc.), ce sont des plaques osseuses adhérentes à la peau et recouvertes d'émail. — Nom donné aux subdivisions régulières que présente l'épiderme caduc, épaissi ou corné, des reptiles, des pattes des oiseaux, et de la queue de quelques mammifères. — La substance connue dans le commerce sous le nom d'*écaille* provient des grandes plaques épidermiques qui recouvrent la carapace des tortues, du *caret* en particulier. — *Écaille d'huître*. V. HUÎTRE. = Par analogie de forme avec les écailles de poisson, en pathologie, *écailles*, lamelles plus ou moins longues, formées de cellules épidermiques ayant souvent perdu leur noyau par résorption, fortement adhérentes ensemble, et qui se détachent spontanément dans certaines affections cutanées.

ÉCAILLEUX, EUSE. adj. [*squamosus*, λεπιδώδης, all. *schuppicht*, angl. *scaly*, *squamous*, it. *scaglioso*]. Qui est revêtu d'écailles *cupule écailleuse*. = Qui a de l'analogie avec les écailles : *portion écailleuse du temporal*. — *Articulation écailleuse*. Articulation immobile dans laquelle les os sont unis par superposition de parties écailleuses telle est la suture *temporo-pariétale*.

ÉCART. s. m. [all. *Verspringung*]. Lésion de la région supérieure du membre thoracique du cheval, qui s'accompagne de claudication, et qui doit son nom à ce qu'on la croyait due à une sorte de disjonction subite et forcée entre le thorax et le bras, avec extension des muscles qui fixent le membre au corps. Contre l'*écart récent*, on emploie les douches froides ou chaudes, la saignée à la veine de l'ars, les lotions émollientes, les frictions avec les huiles essentielles. Si la boiterie est chronique, il faut avoir recours à des prescriptions plus énergiques, et surtout à l'application des révulsifs. — *Faux écart*. Écart très léger. || Entorse de l'articulation coxo-fémorale. || Autrefois, *écart*, toute boiterie de cause inconnue.

ÉCARTEUR. adj. et s. — *Levier écarteur*. Tige placée sur chacun des deux bords de la gouttière du *spéculum* et que l'on peut développer à volonté, une fois l'instrument introduit dans le vagin. Ces tiges sont ajustées à coulisse, et au moyen de deux vis de pression l'opérateur peut les fixer au point de dilatation nécessaire.

ECBOLINE. s. f. Alcaloïde analogue, sinon identique, à l'ergotine, et retiré de l'ergot de seigle par Wenzell.

ECBOLIQUE. adj. et s. m. [*ecbolicus*, ἐκβόλιος, de ἐκ, hors, et βάλλειν, jeter; all. *austreibend*, angl. *ecbolic*, it. *ecbolico*]. Qui détermine l'expulsion ; synonyme d'*abortif*.

ECCATHARTIQUE. adj. [*eccatharticus*, de ἐκ, hors, et καθαρτικὸς, purgatif]. Synonyme de *cathartique*.

ECCHONDROME. s. m. ou **ECCHONDROSE.** s. f. [de ἐκ, hors, et χόνδρος, cartilage]. Tumeur cartilagineuse de l'extérieur des os, par opposition à *enchondrome*.

ECCHYMOME. s. m. [ἐκχύμωμα, de ἐκ, hors, et χυμὸς, suc]. Nom donné par Alibert aux *nœvi vasculaires*, aux ecchymoses spontanées ou traumatiques.

ECCHYMOSE s. f. [*ecchymosis*, ἐκχύμωσις, de ἐκ, hors, et χυμὸς, suc; all. *Unterlaufung*, angl. *ecchymosis*, it. *ecchimosi*]. Tache livide, noirâtre ou jaunâtre, qui résulte de l'infiltration du sang dans le tissu lamineux, consécutivement à la rupture des vaisseaux capillaires sanguins. Les ecchymoses sous-cutanées sont ordinairement l'effet d'une contusion, ou de la rupture partielle ou totale de certains muscles ou de tissus membraneux. Il peut se produire des ecchymoses à l'intérieur des organes, ou à la surface interne des cavités, à la suite de violences extérieures. Quelquefois aussi il s'en forme spontanément, soit sur la peau, soit dans les organes et les cavités intérieures, par exhalation, comme dans les affections adynamiques, scorbutiques, etc. L'extravasation du sang et son infiltration constituent les caractères de l'ecchymose, quelle qu'en soit la cause. V. CONTUSION.

ECCHYMOTIQUE. adj. Qui est de la nature de l'ecchymose.

ECCOPÉ. s. f. [ἐκκοπὴ, de ἐκ, indiquant séparation, et κόπτειν, couper; all. *Ausschnitt*, angl. *segment*, it. *taglio*, *troncamento*]. Division faite à une partie quelconque par un instrument tranchant qui a agi obliquement, sans occasionner une perte de substance.

ECCOPROTIQUE. adj. et s. m. [*eccoproticus*, ἐκκοπρωτικὸς, de ἐκ, dehors, et κόπρος, excrement ; angl. *eccoprotic*]. Synonyme de *laxatif*.

ECDÉMIQUE. adj. Se dit d'une maladie qui tient à une cause étrangère aux localités et qui n'attaque pas les masses, par opposition à endémique et à épidémique.

ECDERMOPTOSIS. s. f. V. EXDERMOPTOSIS.

ECGONINE. s. f. [de ἔκγονος, provenant] ($C^{18}H^{15}AzO^{6}$). Alcaloïde résultant du dédoublement de la cocaïne en ecgonine et acide benzoïque sous l'influence de l'acide chlorhydrique (Wœhler). Cristallisable, soluble dans l'eau.

ÉCHALOTE. s. f. V. AIL.

ÉCHANCRURE. s. f. — *Échancrure coracoïdienne*. V. CORACOÏDIEN. — *Échancrure nasale*. V. NASAL. — *Échancrure sciatique*. V. SCIATIQUE. — *Echancrure sigmoïde*. V. CUBITUS.

ÉCHARDE. s. f. [all. *Splitter*, angl. *splinter*, it. *sverza*]. Petit corps aigu, ligneux ou métallique, accidentellement introduit dans l'épaisseur de la peau.

ÉCHARPE. s. f. [all. *Schlinge*, angl. *sling*, it. *fascia*]. Bandage destiné à tenir l'avant-bras fléchi sur le bras et appliqué contre la poitrine, et fait avec une serviette ou un grand mouchoir plié en triangle. On passe un des angles sous l'aisselle du côté affecté, et on le mène obliquement en arrière jusque sur l'épaule opposée; mettant alors le bras dans la position convenable, on relève l'autre angle de manière à couvrir le membre et la poitrine, et on l'attache en arrière avec le premier. On termine en repliant et fixant en dedans l'angle qui correspond au coude. — *Écharpe de J.-L. Petit*. On commence par placer la serviette en triangle entre la poitrine et le bras malade, de manière que l'angle droit corresponde au coude; on passe un des angles aigus sur l'épaule saine; on fait remonter l'autre sur l'avant-bras et l'épaule du côté malade, et l'on attache ces deux angles ensemble sur l'omoplate du côté sain. Alors on sépare les deux chefs de l'angle droit, en tirant l'un vers la main et l'autre en arrière du coude, de manière que l'avant-bras occupe le centre de la serviette ainsi dédoublée. On finit en les rapprochant et les attachant ensemble, ainsi qu'avec le corps de l'écharpe. — *Echarpe de Mayor*. Elle diffère des précédentes en ce que, deux de ses angles étant attachés en arrière, le troisième, ramené par-dessus le bras, qu'il maintient, est fixé aux deux chefs d'une bande dont le plein passe en arrière sous le bandage et l'empêche de descendre.

ÉCHASSIERS. s. m. Ordre d'oiseaux caractérisés par la longueur de leurs pattes, du métatarse en particulier, bécasses, cigognes, etc.

ÉCHAUBOULURE. s. f. [*sudamen*, all. *Hitzblatter*, angl. *pimple*, it. *rossore*]. Nom vulgaire de petites élevures rouges qui viennent quelquefois sur la peau pendant les chaleurs de l'été, et causent une vive démangeaison. — En vétérin., *échauboulure* [*efferrescence de sang ;* angl. *rash*, *blotches*]. Maladie exanthématique du cheval et du bœuf, analogue à l'urticaire. Elle est caractérisée par l'éruption, à la surface de la peau, dans toutes les régions du corps, soit de petites tumeurs circulaires, aplaties à leur sommet, du volume d'une noisette ou d'une noix, isolées ou confluentes ; soit de plaques irrégulières dans leur contour, souvent très étendues, séparées les unes des autres par des sillons plus ou moins longs et profonds. L'éruption est précédée d'un accès de fièvre léger, qui souvent passe inaperçu. Le traitement consiste dans la saignée générale, les boissons nitrées et laxatives.

ÉCHAUDOIR. s. m. Partie d'un abattoir destinée à l'abatage des porcs. C'est un bâtiment spécial, pourvu des appareils nécessaires pour échauder ces animaux, c'est-à-dire pour les épiler au moyen de l'eau bouillante.

ÉCHAUFFANT, ANTE. adj. et s. m. [*calefaciens*, all. *erwärmend*, *erhitzend*, angl. *heating*, it. *riscaldante*]. Se dit d'une substance alimentaire ou médicamenteuse qui excite la nutrition, accélère la circulation et accroît la chaleur animale. = Se dit vulgairement d'une substance qui amène la constipation.

ÉCHAUFFEMENT. s. m. [all. *Erhitzung*, angl. *heating*, *overheating*, it. *riscaldamento*]. Augmentation de la chaleur animale, caractérisée par un sentiment d'ardeur, des sueurs, une soif vive, des urines rouges, de la constipation, des démangeaisons dans tout le corps, un teint animé, un sommeil agité, des érections fréquentes. = Vulgairement, constipation ; ou blennorhagie légère. = Vétérin. *Échauffement de la fourchette*. V. FOURCHETTE.

ÉCHELLE. s. f. [*scala*, κλίμαξ]. En anatomie. V. FAISCEAU *acoustique*. — En physiologiet *Échelle de l'accommodation*. V. MÉSOROPTRE.

ÉCHICÉRINE. s. f. et **ÉCHIRÉTINE**. s. f. Résines accompagnant la ditaïne dans l'écorce de dita.

ÉCHIDNÉS. s. m. pl. Genre d'ophidiens solénoglyphes, famille des vipéridés, caractérisés par leurs narines concaves, situées presque entre les yeux, et leur tête dépourvue de plaques. V. VIPÈRE. — Genre de mammifères monotrèmes, voisin du genre ornithorhynque, dont il se distingue par un bec mince et effilé et par un gland divisé en quatre mamelons couverts de papilles.

ÉCHIDNINE. s. f. [de ἔχιδνα, vipère ; all. *Echidnin*]. Substance organique qui est le principe malfaisant du venin de la vipère. Elle est obtenue en coagulant le venin par l'alcool, lavant sur un filtre avec l'alcool, puis goutte à goutte avec l'eau. Elle est neutre, d'aspect gommeux, inodore, insipide, incolore, soluble dans l'eau froide, non coagulée dans l'eau à 100° ; l'alcool la précipite, mais l'eau la redissout, ce qui la distingue des autres substances organiques et la rapproche de la ptyaline, dont elle se distingue en ce qu'elle est précipitée par le sulfate de sesquioxyde de fer, ce que ne fait pas la ptyaline. Comme le venin de vipère, elle noircit le sang et empêche la coagulation de la fibrine. V. VENIN.

ÉCHINE. s. f. [all. *Rückgrat*, angl. *chine*, *backbone*, it. *schiena*]. L'épine du dos, le rachis, dont la face postérieure est hérissée d'apophyses épineuses.

ÉCHINIDE. s. m. Ordre de la classe des échinodermes ayant pour types les *oursins*. On en compte 250 à 300 espèces vivantes, et un plus grand nombre fossiles.

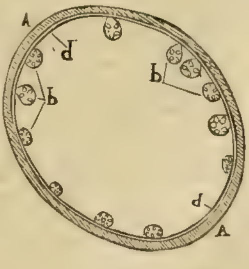

FIG. 136.

ÉCHINOCOQUE. s. m. [de ἐχῖνος, hérisson, et κόκκος, grain ; all. *Saugrüsselblasenwarm*, angl. *echinococcus*, it. *echinococco*]. Scolex du *Tænia nain* qu'on rencontre souvent en grande quantité dans les *hydatides* ou *acéphalocystes*. Les échinocoques sont enveloppés par une paroi homogène, blanche, opaline, épaisse, tremblotante, qui leur sert de membrane protectrice (fig. 136, A), à laquelle les échinocoques n'adhèrent jamais, et dont ils ne sont pas une dépendance. Ils sont ordinairement adhérents à une membrane mère ou fertile (V. ACÉPHALOCYSTE), complète (fig. 136, *d*), ou plus souvent incomplète (fig. 138, A), à la face interne de laquelle ils sont appendus isolément (fig. 138, *d*), ou plus souvent réunis en amas de quatre à vingt dans une sorte de dédoublement vésiculiforme de cette membrane (fig. 136, *b*), dédoublement qui les enveloppe et à la face interne duquel ils sont attachés par un pédicule. Ce dédoublement s'enfonce dans les interstices que laissent les animaux contigus, de manière à leur former des sortes de loges par sa face interne ; il est quelquefois tellement mince et transparent, qu'il n'est visible qu'après l'action coagulante de l'alcool et du sublimé. Ils peuvent se détacher de la membrane fertile par accident ou parce que celle-ci est détruite totalement ou en partie : devenus libres (fig. 137, A), ils ressemblent à de petits grains de sable sphéroïdaux, d'un gris blanchâtre, de 1/4 à 1 millimètre de diamètre, flottant dans le liquide qui remplit la cavité de l'acéphalocyste : ou ils adhèrent au nombre de deux à vingt, par un pédicule, à un reste de membrane fertile, grisâtre, granuleuse, duquel ils s'écartent en rayonnant (échinocoque du mouton et du bœuf). Ils offrent alors aussi l'aspect de petits grains ou d'une fine poussière grisâtre qui, à l'œil nu, est quelquefois confondue avec les granulations graisseuses isolées ou agglomérées, etc., que renferment certaines acéphalocystes stériles ; et cela souvent dans un kyste qui renferme en même temps une ou plusieurs poches pourvues d'échinocoques. — *Animal isolé*. Corps de forme plus ou moins régulièrement sphéroïdale (fig. 137, A) ; généralement un peu plus large en arrière qu'en avant ; longueur, chez le bœuf, 0^{mm},2 à 0^{mm},25, quand la tête est rentrée ; 0^{mm}, 3, rarement 0^{mm},4, si elle ne l'est pas ; largeur, en toutes circonstances, 0^{mm},15 à 0^{mm},18. Chez l'homme, la longueur totale, la tête étant sortie, est de 0^{mm},237 à 0^{mm},250 ; la tête rentrée, elle est de 0^{mm},171 à 0^{mm},180 ; la largeur du corps au-dessous des ventouses est de 0^{mm},132 à 0^{mm},142, au niveau des ventouses, de 0^{mm},180 à 0^{mm}184. Il se divise en *tête*, *tronc* et *pédicule*. — I. *Tête*. Toute la partie du corps formée par la trompe (fig. 137, *b*), la couronne de crochets (fig. 137, d), et par les ventouses (fig. 137, A), partie qui est rarement distincte du tronc par un resserrement, mais qui est susceptible de rentrer par invagination dans celui-là (fig. 139). Alors les ventouses sont tantôt difficiles ou impossibles à voir (homme, fig. 139), ou encore visibles assez difficilement (mouton). 1° La *trompe* est une partie mamilliforme, plus ou moins saillante au-dessus de la couronne de crochets (fig. 137, *b*), claire, transparente, lorsqu'elle est vue de côté ; obscurément imperforée

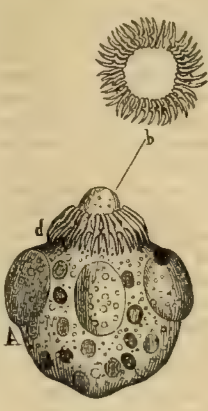

FIG. 137.

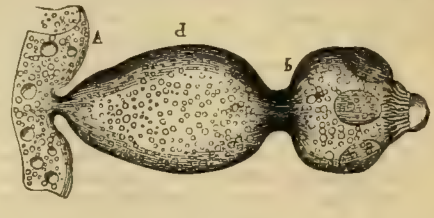

FIG. 138.

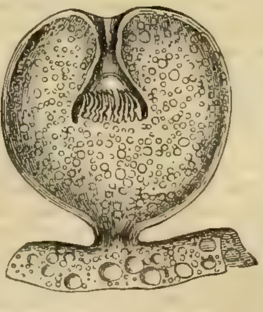

FIG. 139.

et paraissant granuleuse si elle est vue de face. 2° Elle est pourvue, à sa base, de deux rangées de *crochets* (fig. 137, *d*) qui souvent se rencontrent isolés ; quelquefois, quand l'animal se détruit par putréfaction, ils restent réunis en couronne large de 0^{mm},076 à 0^{mm},080 chez l'homme. Les crochets sont jaunâtres, d'aspect corné, à bords nets, longs en moyenne de 0^{mm},027 chez l'homme. Souvent l'animal, au lieu d'avoir sa trompe saillante en avant, la tient rétractée jusque dans le milieu de la masse de son corps ; alors la couronne de crochets se voit de côté vers le centre du corps, et non à son extrémité antérieure (fig. 139). Les crochets ont, dans ce cas, la pointe tournée en avant (fig. 139), au lieu de l'avoir tournée en arrière, comme on le voit lorsque la trompe est saillante au dehors (fig. 137 et 138). 3° Derrière la couronne de crochets se voient quatre *ventouses* ovales ou circulaires, larges de 0^{mm},071 à 0^{mm},076, un peu saillantes en dehors, de manière à déterminer un élargissement du corps à leur niveau. Leur centre est finement granuleux, pourvu d'une fissure ou boutonnière à bords rapprochés, de laquelle, à l'état frais, se détachent des stries rayonnantes qui se rendent à la circonférence, laquelle est quelquefois elle-même striée circulairement. De plus, à chaque ventouse, un faisceau de fines fibres s'étend de la boutonnière jusqu'à la base de la ventouse. Ces dispositions ne sont visibles qu'autant que sont tombés les crochets, et qu'on n'aperçoit plus que la zone circulaire opaque sur laquelle ils s'inséraient. — II. *Tronc.* Il ne se distingue pas de la tête, ou à peine, lorsque celle-ci est saillante au dehors; si elle est rentrée, il peut être globuleux (fig. 139) ou en forme de cul de bouteille, ou ovoïde, variétés qui tiennent au degré et au mode de contraction de l'animal. Lorsque celui-ci est encore vivant, ou peu après sa mort, et que sa tête est rentrée, le corps, régulièrement ovoïde, présente des plis méridiens longitudinaux, courbes, finement dentelés surtout en avant, plus rapprochés en avant et en arrière qu'au milieu. Ils sont dus à la contraction de la paroi du corps. Celui-ci est composé : 1° d'une enveloppe extérieure, épaisse de 0^{mm},01 environ, homogène, transparente, contractile ; 2° d'une substance amorphe très granuleuse, sans traces d'organes digestifs, reproducteurs ou nerveux, renfermant toujours, dans l'animal complètement développé, des corpuscules de carbonate calcaire arrondis ou ovoïdes (fig. 137), foncés à la circonférence (qui quelquefois semble comme limitée par deux lignes excentriques), brillants au centre, dissous avec effervescence par les acides, et dont le diamètre varie de 0^{mm},010 à 0^{mm},015. Ils laissent après eux une légère trame organique. — III. *Pédicule.* De la partie postérieure du corps qui, suivant le mode de contraction de l'animal, peut être saillante (fig. 139), mais qui, le plus souvent, est rentrée en dedans, se détache un pédicule granuleux et assez foncé, ou très pâle, strié en long. Il se continue, d'une part, avec la surface du tronc, point vers lequel il se brise souvent (fig. 137), et de l'autre avec la membrane fertile ou avec son dédoublement, ou enfin avec la masse granuleuse qui en provient, et sur laquelle sont fixés plusieurs échinocoques (mouton). Quelquefois il est brisé à ce niveau, et reste appendu derrière le corps. - *Génération et développement.* Les échinocoques sont une des phases de l'évolution d'un helminthe, par *génération alternante.* Leur génération a lieu par *gemmation* ou *bourgeonnement,* qui s'opère de deux manières : 1° Le plus souvent, un mamelon granuleux se produit à la face interne de la membrane fertile (fig. 136, *d*); au centre de celui-ci apparaît une cavité au fond de laquelle se montre une saillie claire, arrondie, qui est l'origine de la trompe imperforée (fig. 137, *b*), puis, simultanément, on voit grossir le mamelon, s'agrandir sa cavité (dont les parois s'amincissent), et apparaître derrière la trompe une zone claire sur laquelle naissent, de toutes pièces, les crochets, d'abord très pâles, transparents. Peu à peu, s'élèvent les ventouses et le reste du corps, dans lequel apparaissent les corpuscules calcaires après le plein développement. L'animal est alors isolé dans un dédoublement de la membrane fertile, qui n'est que le reste du mamelon granuleux, au centre duquel il est né et qu'il a distendu. Mais bientôt, à la face externe de cette poche, se développent, comme à la surface de la membrane fertile, d'autres mamelons donnant naissance de la même manière chacun à un animal dont la loge propre finit par communiquer avec celle du premier. 2° Il naît bientôt, soit à la face externe, soit à la face interne de l'enveloppe de ce groupe d'êtres, des bourgeons ou mamelons arrondis, puis coniques ou en massue, dont chacun est l'origine d'un animal ; ils sont contractiles avant que les crochets apparaissent ; ceux-ci se montrent après la trompe, mais avant les ventouses (comme dans le cas 1°). La forme de la figure 138 est la dernière phase de développement qui précède l'invagination. Ce mode de génération est plus répandu que l'autre, et se continue lors même que les masses sont devenues libres, ou sur les restes de membrane fertile portant plusieurs échinocoques qui s'en détachent en s'irradiant. Les échinocoques vivent vingt-quatre à soixante-douze heures après la mort de l'animal qui les portait. *L'échinocoque de l'homme* (*Echinococcus hominis,* Rudolphi) et *l'échinocoque des ruminants* (*Echinococcus veterinorum,* Rudolphi) ne sont pas des espèces distinctes, mais seulement le scolex du *Tænia nana* ou *echinococcus* (V. Tænia). Les figures sont dessinées de 50 à 280 diamètres, d'après l'échinocoque de l'homme (Ch. Robin).

ÉCHINODERMES. s. m. pl. [de ἐχῖνος, hérisson, et δέρμα, peau ; all. *Echinodermen,* angl. *echinodermata*]. Zoophytes radiaires à peau dure ou pourvue de pièces calcaires ; bouche pourvue de pièces masticatoires complexes, à tentacules locomoteurs rétractiles; branchies saillantes autour de la bouche ; sexes séparés. 4 ordres · *Holothurides,* corps allongé, peau coriace ; *Oursins* ou *échinides,* corps sphéroïdal ; *Astéroïdes,* corps étoilé ; *Crinoïdes,* corps à rayons branchus, squelette intérieur à pièces articulées. = En tératologie, homme dont la peau est couverte de piquants cornés.

ÉCHINOPHTALMIE. s. f. [de ἐχῖνος, hérisson, et ὀφθαλμία, ophthalmie ; angl. *echinophthalmy,* it. *echinoftalmia*]. Inflammation des paupières dans laquelle les cils sont droits, hérissés.

ÉCHINORRHYNQUE. s. m. [de ἐχῖνος, hérisson, et ῥύγχος, bec ; all. *Echinorrhynchus, Dornrüssel, Stachelschwang,* angl. *echinorrhynchus*]. Genre d'entozoaires (inconnus chez l'homme) de l'ordre des acanthocéphales (ou à trompe rétractile, imperforée, armée de crochets), dont une espèce, l'*Echinorrhynchus gigas,* très commune chez le cochon et le sanglier, moins chez le mouton, a le corps lisse ou ridé en travers, allongé, cylindrique, aminci en arrière ; trompe petite, presque globuleuse, avec cinq ou six rangées de crochets ; mâle moitié plus petit que la femelle, en général. Traitement. huile empyreumatique de Chabert, essence de térébenthine, purgatifs répétés.

ÉCHIURES. s. m. pl. V. Annelides et Gephyriens.

ÉCHO. s. m. [*echo,* de ἠχώ, son ; all. *Echo, Wiederhall,* angl. *echo,* it. *eco*]. Répétition du son réfléchi par un corps ; localité dans laquelle cette répétition se fait entendre. Pour que ce phénomène puisse être observé, il faut que l'oreille soit placée, au minimum, à 17 mètres du corps qui réfléchit le son, parce que cet organe ne distingue plus les sons qui ne sont pas séparés au moins par un dixième de seconde ; or, dans ce laps de temps, le son parcourt 34 mètres, c'est-à-dire 17 en son initial, et 17 en son réfléchi. Donc, si l'obstacle qui réfléchit le son était à une distance moindre de 17 mètres, l'oreille confondrait le son direct et le son réfléchi ; il n'y aurait plus écho, mais seulement résonance. — *Écho métallique*. Retentissement analogue à celui qu'on obtient en parlant dans un puits ou dans un grand vase, que la toux peut déterminer durant l'hydropneumothorax.

ECHOKINÉSIE. s. f. Imitation du geste, observée dans l'hystérie, l'épilepsie, la maladie des tics convulsifs, etc. Résultat d'un réflexe psychique, l'échokinésie se rapporte tantôt à la manière d'être d'un animal qui a antérieurement causé une vive frayeur (serpent, chien), et consiste dans des gesticulations analogues aux mouvements de cet animal (*Zoandrie*); tantôt c'est l'action exécutée devant lui par une autre personne que le malade imite sans en avoir conscience et sans pouvoir s'en empêcher.

ECHOLALIE. s. f. Trouble nerveux qui accompagne souvent l'échokinésie, et qui consiste en ce que le malade répète sans le vouloir un mot, une phrase, qu'il vient de prononcer, ou qui vient d'être prononcé devant lui.

ECHOMATISME. s. f. Nom commun à l'échokinésie et à l'écholalie provoquées expérimentalement chez les hypnotiques à la période somnambulique (Marie).

ÉCLAIR. s. m. [*fulgur*, ἀστραπὴ, all. *Blitz*, angl. *lightning*, it. *baleno*, esp. *relampago*]. Lueur subite, vive, courte, que répandent, dans l'horizon d'un lieu, les sillonnements lumineux tracés par l'électricité atmosphérique, quand elle se transporte d'un nuage à un autre, ou d'une partie à une autre d'un même nuage. V. FOUDRE.

ÉCLAIRAGE. s. m. [all. *Beleuchtung*, angl. *lighting*, it. *illuminazione*]. Emploi de la lumière artificielle. Les appareils à éclairage contribuent puissamment à la viciation de l'air (V. AIR *confiné*). De plus, tout éclairage éblouit et fatigue les yeux lorsque les rayons arrivent directement à l'œil au lieu de frapper d'abord les objets qui doivent être vus, ou lorsque la lumière n'a pas subi une diffusion égale. — *Gaz de l'éclairage*. V. HYDROGÈNE *bicarboné*.

ÉCLAIRE. s. f. V. CHÉLIDOINE et RENONCULE.

ÉCLAMPSIE. s. f. [*eclampsia*, de ἐκλάμπειν, faire explosion ; all. *Eklampsie*, *Gichter*, angl. *eclampsy*, it. *eclampsia*]. Affection convulsive, très souvent liée à une altération albuminurique ou urémique et qui s'observe dans le bas âge (V. CONVULSIONS *des enfants*), chez l'homme adulte (V. URÉMIE), ou pendant la puerpéralité. — *Éclampsie puerpérale*. Affection caractérisée par des accès convulsifs accompagnés de la perte momentanée de l'intelligence et de la sensibilité. Sa fréquence est diversement établie par les accoucheurs : suivant Cazeaux, il y aurait 1 cas d'éclampsie sur 200 accouchements ; d'après les auteurs anglais, 1 cas sur 485. Elle apparaît surtout dans les deux derniers mois de la grossesse, mais aussi pendant le travail ou peu après ; elle se présente chez les femmes dont l'urine renferme de l'albumine, et les autres causes ont une influence mal établie jusqu'ici. Le début est tantôt brusque, tantôt précédé de céphalalgie, de douleur épigastrique, de vomissements, de dyspnée, de troubles de la vue. L'accès, constitué par des convulsions successivement toniques et cloniques qui portent sur tous les muscles de la vie de relation (peut-être aussi sur ceux de la vie végétative), et accompagné ou suivi de l'abolition plus ou moins complète, plus ou moins prolongée, des facultés sensoriales et intellectuelles, dure en moyenne de 1 à 5 minutes, exceptionnellement de 5 à 20 (Tarnier). Il est rarement unique ; habituellement, il y en a plusieurs séparés par quelques minutes ou plusieurs heures d'intervalle ; on en a compté soixante et plus en 48 heures (Pajot). La présence de l'albumine dans l'urine est assez constante pour constituer un important élément du diagnostic. Cette albuminurie, jointe à un œdème étendu ou même à de l'anasarque, et aux symptômes précurseurs cités plus haut, chez une femme enceinte, doit faire craindre l'explosion de l'éclampsie ; cet ensemble prémonitoire, l'abolition de l'intelligence et des sens, les convulsions successivement toniques et cloniques, suffisent à faire distinguer cette maladie de l'hystérie, de l'éclampsie, du tétanos, de l'apoplexie : l'accès épileptique ressemble complètement à l'accès éclamptique, et la différence ne peut être basée que sur les antécédents, sur l'état de grossesse, sur l'existence de convulsions avant cet état, sur l'albuminurie. L'éclampsie se termine souvent par la guérison ; la mort peut survenir par asphyxie, par hémorragie cérébrale, ou par le fait d'une complication pulmonaire ou utérine. Pour prévenir l'apparition des accès d'éclampsie chez une femme enceinte, qu'on en croit menacée par le fait d'une albuminurie persistante, on a recours à la saignée, aux purgatifs doux, aux diurétiques, et quelquefois à l'accouchement prématuré (Tarnier). Contre l'accès lui-même, on emploie aussi la saignée et les purgatifs ; puis le chloral, le chloroforme, le bromure de potassium : si ces moyens échouent, il faut, si le col est dilaté, terminer l'accouchement sans retard, avec la main ou à l'aide du forceps ; si le col n'est ni dilaté ni dilatable, il faut provoquer l'accouchement, et, au besoin, débrider le col avant d'introduire la main ou le forceps.

ÉCLAMPTIQUE et non **ÉCLAMPSIQUE**. adj. Qui a rapport à l'*éclampsie*.

ÉCLAT. s. m. [*fulgor*, *splendor*, all. *Glanz*, angl. *brightness*, it. *splendore*]. Phénomène tenant à la vivacité et à l'intensité avec lesquelles la lumière frappe nos yeux, quand la surface polie d'un corps la renvoie en grande quantité dans une même direction. — *Éclat adamantin*. V. DIAMANT.

ÉCLECTIQUE. adj. s. m. [*eclecticus*, ἐκλεκτικὸς, de ἐκλέγειν, choisir]. — *Philosophie éclectique*, *secte éclectique*. V. ÉCLECTISME.

ÉCLECTISME. s. m. [de ἐκλέγειν, choisir ; all. *Eklektik*, angl. *eclectism*, *eclectismus*, it. *eclettismo*, esp. *eclectismo*].— *Éclectisme*, *philosophie éclectique*. Secte de philosophes anciens, dits aussi *syncrétistes*, qui essayaient de réunir dans un même système les systèmes antérieurs. || Secte de médecins, fondée par Agathinus, disciple du médecin Athénée, dite aussi *hectique*, parce qu'elle s'attachait à certains principes, et *épisynthétique*, parce qu'elle réunissait ensemble différents principes. On ne connaît pas au juste quels étaient ses dogmes. || Dans la métaphysique moderne, philosophie qui a prétendu prendre dans tous les systèmes ce qu'ils ont de bon et en faire un système achevé. Mais, pour reconnaître ce qui est bon, il faut déjà avoir une théorie. L'*éclectisme* renferme donc une pétition de principes. || A la suite de l'éclectisme des métaphysiciens, a paru celui de certains médecins qui se sont dits *éclectiques*. S'il s'agit de théorie, il encourt le même blâme qu'en philosophie ; s'il s'agit seulement d'un examen impartial des résultats de l'expérience, la prétention devient moins haute et renferme un bon conseil. V. ÉPISYNTHÉTIQUE et SYNCRETISME.

ÉCLEGME. s. m. [*eclegma*, de ἐκλείχειν, lécher ; all. *Eklektikum*, *Leksaft*, angl. et it. *eclegma*]. Autrefois, médicament liquide, mucilagineux, sucré, dont on enduisait des bâtons de réglisse pour qu'ils fussent sucés et restassent longtemps en contact avec le pharynx, dans la pharyngite. Ce moyen ayant été remplacé par des loochs, le mot *eclegme* a été considéré comme synonyme de *looch*.

ÉCLISSE. s. f. V. ATTELLE.

ÉCOBUAGE. s. m. Opération agricole qui consiste à diviser, à l'aide d'une bêche spéciale ou *écobue*, un certain espace du sol en plaquettes de terre, qu'on soumet à un grillage modéré, de façon à brûler les substances végétales et à durcir l'argile de la terre arable ; le produit de la combustion est répandu sur le sol. Cette opération a l'avantage de modifier les propriétés physiques de celui-ci, de le débarrasser des végétaux inutiles et difficiles à arracher, de l'enrichir des sels contenus dans les plantes brûlées, enfin de favoriser la nitrification (Cloëz) dont l'action sur les végétaux est très utile.

ÉCOLE. s. f. [*schola*, σχολὴ, all. *Schule*, angl. *school*, it. *scuola*, esp. *escuela*]. — *Ecoles d'accouchements.* V. SAGE-FEMME. — *Écoles de médecine.* Institutions officielles fondées d'abord sous le nom d'*écoles secondaires de médecine*, et réorganisées sous celui d'*écoles préparatoires de médecine et de pharmacie*, dans lesquelles se fait en France l'enseignement de la médecine, indépendamment des facultés qui seules délivrent des diplômes de docteur. Les *écoles* et *facultés* sont donc des corps enseignants, contrairement aux *académies* et autres sociétés savantes. Les professeurs titulaires et adjoints des écoles préparatoires enseignent : 1° la chimie et la pharmacie ; 2° l'histoire naturelle et la matière médicale ; 3° l'anatomie et la physiologie ; 4° la clinique interne et la pathologie interne ; 5° la clinique externe et la pathologie externe ; 6° les accouchements, les maladies des femmes et des enfants. Cet enseignement, et les huit inscriptions prises par ces élèves dans les écoles, sont considérés de droit comme équivalents aux deux premières années d'études et aux huit premières inscriptions prises dans les facultés et dans les écoles supérieures de pharmacie. Il existe vingt et une de ces écoles en France et une à Alger. Les élèves qui se présentent pour prendre une première inscription doivent présenter : 1° leur acte de naissance, constatant qu'ils ont dix-sept ans révolus ; 2° s'ils sont mineurs, le consentement en forme régulière de leur père ou tuteur, les autorisant à suivre les cours ; 3° l'indication du domicile dans la ville où siège l'école, et l'indication du domicile de leurs parents. De plus : A. Les aspirants aux diplômes d'officier de santé et de pharmacien de deuxième classe doivent produire le certificat d'examen de grammaire, régulièrement obtenu dans un lycée, conformément aux prescriptions de l'art. 2 du décret du 10 août 1852, ou un certificat de capacité délivré par le jury spécial institué à cet effet. B. Les aspirants au doctorat doivent produire, avant la première inscription, le diplôme de bachelier ès lettres, et, avant la troisième, le diplôme de bachelier ès sciences restreint pour la partie mathématique. C. Les aspirants au titre de pharmacien de première classe doivent produire, avant la première inscription, le diplôme de bachelier ès sciences. Les inscriptions ordinaires sont prises dans les quinze premiers jours des mois de novembre, janvier, avril et juillet. Aucune inscription ne peut être prise en dehors de ces époques, sans une autorisation expresse de l'autorité supérieure. Les aspirants au titre d'officier de santé ou de pharmacien de deuxième classe, en cours d'études, qui voudraient, après avoir obtenu le grade de bachelier ès sciences, passer dans la catégorie des aspirants au doctorat en médecine ou au titre de pharmacien de première classe, subiront une réduction de quatre inscriptions, quel que soit le nombre de celles qu'ils auront prises antérieurement, en y comprenant la réduction prévue par le paragraphe 2 de l'art. 12 du décret du 31 août 1854. Les douze premières inscriptions dans une faculté de médecine peuvent être compensées par quatorze inscriptions prises dans une école préparatoire de médecine et de pharmacie. L'impossibilité de réunir d'une manière satisfaisante, dans un aussi grand nombre d'établissements, des moyens d'enseignement difficiles et coûteux comme ceux qu'exige la médecine, laboratoires, musées, bibliothèques, etc., fait que ces écoles n'ont pas donné les bons résultats qu'on en attendait ; leur institution a amené un abaissement sensible du niveau des connaissances médicales dans les examens du doctorat, que les *facultés* seules font subir. — *Écoles de médecine et de pharmacie militaires* et de *médecine navale.* V. MÉDECINE *militaire* et MÉDECINE *navale.* — *Écoles de médecine grecques.* V. CNIDE, COS, CROTONE, CYRÈNE. — *Écoles de pharmacie.* V. PHARMACIE. — *École de Salerne.* V. SALERNE. — *École vétérinaire.* V. VÉTÉRINAIRE. = *Hygiène des écoles et des collèges.* L'installation des bâtiments et des salles de classe, le choix du mobilier scolaire, constituent les matières principales de cette partie de l'hygiène, et doivent avoir pour but de prévenir les maladies qu'on est en droit de rapporter à l'habitation et au genre de travail des écoles et des collèges. Le bâtiment doit être, de préférence, édifié sur un sol sec, un peu élevé ; la surface des salles de classe doit réglementairement, en France, être calculée à raison de 1 mètre carré par élève, la hauteur doit être de 3^m,50 à 4 mètres. Une ventilation régulière est indispensable, et peut être obtenue par l'ouverture intermittente des portes et des fenêtres. La lumière doit être abondante et arriver latéralement (et non de face ou par derrière) : du reste, les uns sont partisans d'un éclairage unilatéral ; d'autres, d'un éclairage bilatéral. Les tables et les bancs doivent donner à chaque élève une largeur de 60 centimètres ; leur hauteur varie nécessairement avec la taille des enfants : d'une façon générale, une table trop haute par rapport au banc produit des déformations rachidiennes ; trop basse, elle détermine la myopie par l'habitude forcée qu'elle donne de regarder les objets de près. Ces deux affections, rachidienne et oculaire, sont les plus fréquentes de celles qui se rapportent au séjour dans les écoles et collèges : celui-ci a aussi pour conséquences l'apparition d'accidents de dyspepsie ou d'anémie, la dissémination des maladies contagieuses, et rarement le développement de la phtisie pulmonaire.

ÉCONOMIE. s. f. [*œconomia*, οἰκονομία, de οἶκος, maison, famille, et νόμος, règle ; all. *Oekonomie*, *Haushalt*, angl. *economy*, it. *economia*]. — *Économie animale.* Ensemble des lois qui régissent l'organisation des animaux (Charlton, 1658). ‖ Depuis Haller (*Œconomia corporis humani*), ensemble des parties qui constituent les êtres organisés. — *Économie médicale.* Ensemble des règles qui régissent la pratique de la médecine.

ÉCORCE. s. f. [*cortex*, φλοιὸς, all. *Rinde*, angl. *bark*, *rind*, it. *corteccia*, esp. *corteza*]. Enveloppe extérieure du tronc et des branches des plantes dicotylédones, composée de quatre parties distinctes : 1° *Épiderme* (V. ÉPIDERME *des plantes*). Il se détruit bientôt sur la tige et les grosses branches, et n'est pas remplacé. 2° *Couche subéreuse*, formée de cellules tétragonales, un peu allongées par compression réciproque, intimement soudées entre elles, et disposées en séries rayonnantes. C'est cette couche cellulaire qui, considérablement développée, constitue le *liège*. Entre ces cellules s'en forment souvent d'autres, tubulaires, plus colorées et plus dures, et dont l'ensemble constitue le *péridermé* (H. Mohl). Devenue superficielle après la chute de l'épiderme, cette couche s'épaissit, se fendille et peut tomber à son tour. 3° *Couche herbacée*, à cellules polyédriques pleines de chlorophylle, devenue superficielle quand la précédente ne s'est pas reproduite ; elle peut se détruire aussi et ne se reproduit pas. A sa face extérieure, entre elle et la couche subéreuse, existe souvent une couche de cellules étroites, à parois très épaisses, qui forme le *mésoderme* (A. Richard). 4° Le *liber*, qui devient quelquefois superficiel par destruction des autres couches (vigne). V. LIBER. Entre le liber et le bois existe une couche de grandes cellules pleines de cambium, c'est l'*endoderme*. Il n'y a pas, dans l'écorce, d'autres vaisseaux que des laticifères libériens. Chez les monocotylédones, l'écorce se compose : 1° de l'*épiderme;* 2° de la *couche herbacée*, dans laquelle sont ordinairement épars quelques faisceaux de fibres; elle ne se détache pas du bois — Pour l'usage médicinal, les écorces doivent, en général, être récoltées au printemps et sur les jeunes branches. — *Écorce d'alcornoque.* V. ALCORNOQUE. — *Écorce d'angusture.* V. ANGUSTURE. — *Écorce d'autour.* V. AUTOUR. — *Écorce de barbatimao.* Nom, au Brésil, des écorces astringentes de plusieurs espèces de *mimosa* et d'*acacia.* — *Écorce de bouleau.* V. BOULEAU. — *Écorce de buranhem.* V. GUARANHEM. — *Écorce de Carabaya.* V. CARABAYA. — *Écorce caryocostine.* V. ÉCORCE *de Winter.* — *Écorce de cascarille.* V. CASCARILLE. — *Écorce fébrifuge de Cayenne.* V. QUINQUINA *de la Guyane.* — *Écorce de Chacaca.* V. CHACACA. — *Écorce de chêne.* V. CHÊNE. — *Écorce de copalchi.* V. COPALCHI. — *Écorce de coto.* V. COTO. — *Écorce de culilawan.* V. CULILAWAN. — *Écorce de garou.* V. GAROU. — *Écorce de gayac.* V. GAYAC. — *Écorce de geoffrée.* V. GEOFFRÉE. — *Écorce de giroflée.* V. CULILAWAN. — *Écorce de grenadier.* V. GRENADIER et TÆNIFUGE. — *Écorce de guaré.* V. MARINHEIRO. — *Écorce de Malambo.* V. MALAMBO. — *Écorce de mancone.* V. ÉRYTHROPHLÉINE. — *Écorce de Mohica.* V. GUARANHEM. — *Écorce d'orange amère.* V. BIGARADIER. — *Écorce d'orme.* V. ORME. — *Écorce de palo piquante.* V. CHACACA. — *Écorce de panama.* V. QUILLAIA. — *Écorce de Paratudo aromatique.* Écorce amère, âcre, brûlante. V. CINNAMODENDRON. — *Écorce du Pérou.* V. QUINQUINA. — *Écorce de quinquina.* V. QUINQUINA. — *Écorce de saule.* V. SAULE. — *Écorce de simarouba.* V. SIMAROUBA. — *Écorce de sureau.* V. SUREAU. — *Écorce de tulipier.* V. TULIPIER. — *Écorce de Winter.* Produite par le *Drymis Winteri*, Forster, arbre de la dodécandrie monogynie, L., de la famille des magnoliacées. Elle est en morceaux roulés, de 33 centimètres de long, de 5 à 7 millimètres d'épaisseur, assez lisse, grise ou d'un gris rougeâtre à sa surface, rouge à l'intérieur. Sa poudre a une odeur analogue à celle de la térébenthine, une saveur âcre et brûlante; elle est stimulante et antiscorbutique. Dans le commerce, on lui substitue les *fausses écorces de Winter*, qui sont la *cannelle blanche* (V. CANNELLE), et l'*écorce caryocostine*, fournie par le *cinnamodendron corticosum*.

ÉCORCEMENT. s. m. [all. *Schälen*, angl. *barking, stripping*, it. *scorzatura*]. Action d'enlever l'écorce des arbres 1° pour fournir à l'industrie les matériaux du tan; 2° pour donner au tronc plus de dureté. L'écorcement, pratiqué sur pied, entraîne la mort des arbres après un an ou deux; il doit être fait quand la sève est le plus abondante.

ÉCORCHERIE. s. f. V. ÉQUARRISSAGE.

ÉCORCHURE. s. f. [*intertrigo*, ἀπόσυρμα, ἔκτριμμα, all. *geschundene Haut*, angl. *excoriation*, it. *scorticatura*]. Plaie légère de la peau ou des muqueuses, produite par un frottement violent, et consistant dans une simple ablation de l'épiderme, avec déchirure des papilles dans la partie correspondante. Elle est accompagnée d'un léger écoulement sanguin, ou d'un simple suintement de sérosité claire contenant ou non quelques globules sanguins, et plus tard quelques globules de pus. Elle guérit en quelques jours, après formation d'une croûte, sans suppuration. Quelquefois, si elle est en contact avec des objets sales ou putréfiés, elle est suivie de lymphangite.

ÉCOULEMENT. s. m. [*fluxus*, ἀποῤῥοή, all. *Ausfluss*, angl. *flux*, it. *flusso*]. Action de couler : *écoulement des regles, de l'urine*, etc. = Nom vulgaire de la blennorrhagie, la leucorrhée, etc.

ÉCOUVILLON. s. m. [all. *Stückvischer*, angl. *scovel drag*, it. *spazzatojo*]. Petit instrument destiné à débarrasser des mucosités et des concrétions pelliculaires qui l'obstruent la canule qu'on applique après la trachéotomie dans les cas de croup. Tantôt c'est un petit morceau d'éponge fine, attaché à l'extrémité d'une tige de baleine souple, arrondie et longue de 16 à 21 centimètres; tantôt une petite brosse faite avec quelques brins de crin très souples et très rapprochés, disposés entre les branches d'un fil d'acier ou de laiton replié sur lui-même. On enfonce rapidement l'écouvillon à 8, 10, 13 et même 16 centimètres, en lui faisant exécuter un mouvement de rotation, et on le retire de même.

ÉCOUVILLONNAGE. s. m. Nettoyage de la cavité utérine, dans le cas de métrite, au moyen d'écouvillons semblables à ceux qui servent à nettoyer les bouteilles (Doléris).

ÉCOUVILLONNEMENT. s. m. Emploi de l'écouvillon.

ECPHRACTIQUE. adj. et s. m. [ἐκφρακτικὸς, de ἐκφράσσειν, déboucher]. Synonyme d'*apéritif*.

ECPIESME. s. m. [*ecpiesma*, ἐκπίεσμα, d'ἐκπιέζειν, exprimer]. Fracture du crâne dans laquelle les esquilles, enfoncées en dedans, compriment le cerveau.

ÉCRAN. s. m. — *Écran oculaire pectiné.* V. PEIGNE.

ÉCRASEMENT. s. m. [*contritio*, σύνθλασις, all. *Zerquetschung, Zerdrückung*, angl. *crushing*]. — *Plaie par écrasement.* V. PLAIE. — *Écrasement linéaire* [*amputation sèche, broiement linéaire, histotripsie, incision sèche, sarcotripsie*]. Procédé opératoire qui consiste à diviser les tissus en les sectionnant par pression lente et continue au moyen d'un instrument dit *écraseur linéaire*. Celui-ci se compose d'une gaine plate, renfermant une crémaillère à deux branches, articulée en bas avec le manche qui la met en mouvement, et en haut avec une chaîne métallique; les dentelures de la crémaillère s'engrènent avec deux cliquetis latéraux qui règlent sa marche. Pour pratiquer l'écrasement d'une tumeur pédiculée, on embrasse le pédicule avec la chaîne, préalablement articulée avec les deux côtés de la crémaillère, et on appuie successivement sur chacun des côtés du manche de l'instrument : chaque mouvement attire alternativement une extrémité de la chaîne, dont il réduit l'anse de 2 millimètres aux dépens du pédicule, qui est aminci et enfin coupé. S'il s'agit d'une tumeur sans pédicule, on commence par la pédiculiser au moyen d'une ligature ou de fortes aiguilles appliquées à sa base. Dans d'autres cas, il est nécessaire de conduire la chaîne à travers les parties au moyen d'un trocart ou d'une aiguille munie d'un fil. La lenteur est une condition indispensable au succès de l'opération : aussi ne doit-on jamais faire avancer l'instrument de plus d'un cran par quart de minute, et, quand les tissus sont vasculaires, il vaut mieux mettre un intervalle d'une à deux minutes entre deux mouvements. D'après Chassaignac, inventeur de l'écrasement et de l'écraseur, cette méthode a l'avantage de prévenir l'hémorragie, de diminuer la suppuration et les chances d'infection purulente, de mettre à l'abri du délire nerveux et du tétanos, de rendre la cicatrisation plus rapide. Bien que ces avantages ne soient pas constamment et sûrement obtenus, l'écrasement constitue une bonne méthode de diérèse, particulièrement applicable à l'ablation des tumeurs, surtout des tumeurs vasculaires, hémorroïdaires, des tumeurs de la langue et du rectum; pour l'ablation des polypes naso-pharyngiens ou utérins, et pour l'amputation du col de la matrice, la *ligature extemporanée* à l'aide d'un *serre-nœud* (Maisonneuve) est d'une application plus facile que l'écrasement, dont elle est une simple modification. V. Ligature et Serre-nœud.

ÉCRASEUR. s. m. — *Écraseur linéaire* [*histotripteur*, *ligature articulée*, *sarcotripteur*, *sécateur par écrasement*]. V. Écrasement.

ÉCRÉMAGE. Action d'enlever la crème qui se forme à la surface du lait récemment trait. Cette soustraction, qui entraîne d'autres falsifications, telles que l'addition d'eau, de matières colorantes, de sels destinés à prévenir la coagulation du liquide, se reconnaît à l'aide du *crémomètre* et du *galactometre*.

ÉCREVISSE. s. m. [*cancer*, καρκίνος, all. *Krebs*, angl. *crawfish*, it. *gambero*, esp. *cangrejo*]. Crustacé décapode macroure alimentaire (*Astacus fluviatilis*, Fabricius), qui fournit les *yeux d'écrevisse* (V. Yeux).

ÉCROUELLES. s. f. pl. V. Scrofule.

ÉCROUELLET. s. m. V. Mal *de taupe*.

ÉCROUISSEMENT. s. m. [all. *Kalthammern*, angl. *hardening*]. Augmentation de dureté, de densité et d'élasticité qu'on fait acquérir à plusieurs métaux en les battant à froid un certain temps, ou en les faisant passer successivement à travers les trous de la filière.

ECSARCOME. s. f. [*ecsarcoma*, de ἐκ, de, hors, et σάρξ, chair]. Excroissance charnue.

ECSTROPHIE. s. f. V. Exstrophie.

ECTASIE. s. f. [*ectasis*, de ἔκτασις, dilatation]. Maladie caractérisée par un état de dilatation (Graefe). — *Ectasie des capillaires*. V. Capillaire.

ECTATIQUE. adj. Qui concerne l'ectasie.

ECTHYMA. s. m. [ἔκθυμα, de ἐκθύειν, faire éruption; all. *Ekthyma*, *Schmutzflechte*, angl. *ecthyma*, it. et esp. *ectima*]. Dermatose caractérisée par des *pustules* larges, arrondies, ordinairement discrètes, à base dure et enflammée, auxquelles succède une croûte plus ou moins épaisse qui laisse après elle une empreinte rouge plus ou moins persistante, ou plus rarement une véritable cicatrice. C'est sur les mains, les fesses, les pieds et les membres que l'ecthyma se développe de préférence. — Dans l'*ecthyma aigu*, qui, dans sa forme simple, est l'espèce d'ecthyma la plus commune, la maladie s'annonce par de la cuisson et des douleurs lancinantes, suivies de l'apparition de grosses élevures discrètes, rouges, conoïdes, dures, douloureuses, dont le volume varie entre celui d'une lentille et celui d'un gros pois. Leur base, d'un rouge vif et animé, s'élargit en même temps que leur sommet devient plus proéminent, et bientôt on y distingue un point purulent : les pustules ont alors l'apparence de petits furoncles, mais elles en diffèrent par l'absence de bourbillon. Lorsque la suppuration s'établit, leur sommet présente souvent un *point noir*, remplacé plus tard par une *croûte* brune, fort adhérente à la peau, dans laquelle elle est comme enchâssée. Les croûtes se détachent après un ou deux septénaires, et il ne reste que des taches d'un rouge livide, de 14 à 18 millimètres de diamètre, au centre desquelles est ordinairement une petite cicatrice. Les causes de l'*ecthyma aigu simple* sont le plus souvent la gale et la phthiriase; quelquefois les pustules se développent autour des vésicatoires et des plaies; plus rarement, à l'occasion de frictions irritantes. Dans une autre forme (*ecthyma gangreneux*, Hardy), où la maladie se termine par gangrène, et où il y a des phénomènes généraux d'adynamie, les causes sont les mêmes que dans l'ecthyma chronique cachectique. — L'*ecthyma chronique* se compose de plusieurs éruptions successives de pustules, qui ont, dès leur origine, une teinte rouge foncé, et qui suivent une marche analogue à celle de l'ecthyma aigu, mais plus lente. Chez les enfants (*ecthyma chronique infantile*) les pustules sont ordinairement nombreuses, petites, régulières, douloureuses, confluentes, accompagnées de phénomènes généraux graves, qui entraînent presque toujours la mort. L'*ecthyma chronique cachectique* est caractérisé par l'aspect des pustules, qui sont aplaties, assez larges, peu régulières, remplies d'un mélange de pus, de sang et de sérosité. Les deux formes d'ecthyma chronique (comme la forme gangreneuse de l'ecthyma aigu) se rencontrent chez les sujets dont la constitution est naturellement faible ou débilitée par de mauvaises conditions hygiéniques. — Dans l'ecthyma simple aigu, les cataplasmes, les lotions émollientes, les bains, l'application sur les parties malades de morceaux de toile vulcanisée (Hardy), constituent le traitement. Dans les formes gangreneuse et chronique, le traitement doit s'adresser surtout à l'état général; localement les lotions et les pansements doivent être toniques et excitants (vin aromatique, alcool étendu d'eau, décoction de quinquina). — *Ecthyma fébrile*. L'*urticaire*.

ECTHYMOSE. s. f. L'*ecthyma*.

ECTILLOTIQUE. adj. et s. m. [de ἐκτίλλειν, arracher]. Synonyme de *dépilatoire*.

ECTODERME. s. m. [de ἐκτὸς, en dehors, et δέρμα, derme]. Le feuillet externe du *blastoderme*. = Chez les polypiers, les hydres d'eau douce, etc., la couche la plus extérieure du corps.

ECTOPAGE. adj. et s. m. [de ἐκτὸς, au dehors, et παγεὶς, uni]. Monstre composé de deux individus ayant un ombilic commun et réunis latéralement sur toute l'étendue du thorax (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ECTOPAGIE. s. f. Genre de monstruosité qui caractérise les *ectopages*.

ECTOPARASITE. s. et adj. [de ἐκτὸς, en dehors, et *parasite*]. Parasite qui vit à la surface du corps.

ECTOPHYTE. s. m. et adj. [de ἐκτὸς, en dehors, et φυτὸν, végétal]. Végétal parasite qui vit à la surface extérieure du corps des animaux : champignon de l'*herpes tonsurant*, du *pityriasis*, de la *teigne*, etc. On connaît des cryptogames qui sont à la fois *ecto-* et *entophytes*. V. Entophyte.

ECTOPIE. s. f. [de ἐκ, hors, et τόπος, lieu; all. *Ectopie*, angl. et it. *ectopia*]. Synonyme de *luxation*, de *déplacement*. || Anomalie de situation ou de rapports d'un organe.

ECTOPOCYSTIQUE. adj. [de ἔκτοπος, qui est hors de sa place, et κύστις, vessie]. Qui tient au déplacement de la vessie.

ECTOZOAIRE. s. m. [de ἐκτὸς, au dehors, et ζῶον, animal]. Insecte parasite qui vit à la surface extérieure du corps des animaux. V. Acare, Pou, Puce, etc.

ECTRODACTYLE. s. f. [de ἐκτρώω, je fais avorter, et δάκτυλος, doigt]. Absence anomale de un ou plusieurs doigts.

ECTROGÉNIE. s. f. [de ἐκτρώω, je fais avorter, et γένεσις, production]. Production des anomalies par défaut ou diminution du nombre des organes (Serres).

ECTROMÈLE. s. m. [de ἐκτρώω, je fais avorter, et μέλος, membre]. Monstre privé, en totalité ou à peu près, de membres thoraciques ou abdominaux (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ECTROMÉLIE. s. f. État des monstres ectroméliens. L'ectromélie résulte toujours d'un arrêt de développement, et se distingue facilement de l'*amputation spontanee des membres* par *enroulement du cordon*. V. Enroulement.

ECTROMÉLIENS. s. m. pl. Famille de monstres qui s'écartent à peine de l'ordre régulier par la conformation de leur tête et de leur tronc, mais chez lesquels il y a avortement plus ou moins complet d'un ou plusieurs membres (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ECTROPION. s. m. [*eversio palpebræ*, *ectropium*, de ἐκτρέπω, je renverse ; all. et angl. *Ectropium*, it. *ectro-*

pio|. Renversement d'une ou des deux paupières, de l'inférieure surtout, en dehors. Rarement congénital, il peut être d'origine paralytique, consécutif à une paralysie du muscle orbiculaire des paupières, qu'on combat par l'électrisation, les injections sous-cutanées de sulfate de strychnine, la cautérisation et l'excision d'une portion de la conjonctive. Il est plus souvent d'origine inflammatoire, et est entretenu par le boursouflement de la conjonctive qui succède à toute ophtalmie intense : on a alors à sa disposition, suivant le cas, la cautérisation, les scarifications de la conjonctive, l'excision du chémosis (quand il existe), l'excision de lambeaux pris sur la muqueuse oculaire ou sur la peau de la paupière. Fréquemment enfin, l'ectropion est cicatriciel et consécutif aux brûlures, aux plaies avec perte de substances, à la pustule maligne, aux ulcérations varioliques ou autres : l'excision des brides cicatricielles, le raccourcissement de la conjonctive (par la cautérisation ou l'excision), l'allongement de la peau (par les agglutinatifs ou une incision courbe de la paupière) sont des méthodes infidèles, souvent insuffisantes : aussi lorsqu'il existe une large perte de substance, le procédé le plus sûr consiste dans la *blepharoplastie* par la méthode française ou indienne. La suture des deux bords palpébraux est indispensable après toute opération d'ectropion, et doit être maintenue pendant un certain temps pour contre-balancer le renversement qui a de la tendance à se reproduire (Mirault d'Angers).

ECTROTIQUE. adj. et s. m. |de ἐϰτρώω, je fais avorter, de ἐϰ, hors, et τρώω, je perce ; all. *Ectromaticum*, angl. *ectrotic*, esp. *ectrotico*|. Synonyme d'*abortif*. — *Méthode ectrotique*. Emploi de la cautérisation pour faire avorter les pustules varioliques et le zona. Cette méthode consiste à traverser le sommet des pustules isolées avec une épingle d'or ou d'argent chargée de pierre infernale, ou à les cautériser en masse avec un pinceau trempé dans une solution d'azotate d'argent (75 à 80 centigram. pour une cuillerée et demie d'eau). Dès que la cuisson produite par cette cautérisation se fait sentir, on arrose la partie avec de l'eau froide ou on la recouvre de compresses imbibées d'une décoction émolliente, et plus tard on fait des embrocations avec l'huile d'olive.

ECTYLOTIQUE. adj. et s. m. [de ἐϰ, de, hors, et τύλος, cal, durillon ; all. *Ektyloticum*]. Se dit d'un agent propre à détruire les callosités.

ÉCUELLE. s. f. — *Écuelle d'eau*. V. Hydrocotyle.

ÉCUME. s. f. [all. *Schaum*, angl. *foam*, *spume*, it. *schiuma*, *spuma*| Mousse qui se forme à la surface d'un liquide agité, chauffé ou en état de fermentation. — *Écume bronchique*. Celle qui se produit dans les bronches par agitation du mucus bronchique surabondant avec l'air, dans certains cas d'asphyxie, d'asthme et autres troubles graves de la respiration. V. Spume. = *Écume de mer* [*magnésite*]. Silicate de magnésie hydraté, grisâtre, poreux, léger, sec au toucher, venant, en Asie Mineure et en Crimée, des calcaires compacts ; en Espagne, des contrées argilo-siliceuses ; en France, des terrains tertiaires.

ÉCUMEUX. adj. Synonyme de *spumeux*.

ÉCURIE. s. f. Habitation destinée aux chevaux. Les conditions hygiéniques qu'on doit avoir en vue dans l'installation des écuries sont une large ventilation, une salubrité facile à assurer, un aménagement intérieur tel que la façon dont les animaux sont attachés et prennent leur nourriture ne les expose à aucun danger, etc.

ÉCUSSON. s. m. En botanique, l'*apothécie* de certains lichens. = En pharmacie, morceau de peau recouvert d'un médicament adhésif, qu'on applique sur les téguments. = En zootechnie, *Écusson* ou *gravure*. Dans l'espèce bovine, surface de forme variable, ayant sa base sur les mamelles et s'élevant plus ou moins haut dans la région périnale, distincte par la direction des poils, et qui sert à apprécier les facultés lactifères des vaches et les qualités du taureau comme reproducteur (Guénon).

ECZÉMA. s. m. |ἔϰζεμα, de ἐϰζεῖν, bouillonner, faire effervescence ; all. *Eczem*, *nässende Flechte*, angl. *eczema*, it. et esp. *eczema*|. D'après Willan, Bateman, et, plus récemment, Bazin, affection cutanée caractérisée par de petites *vésicules* très rapprochées les unes des autres, qui contiennent un liquide séreux et transparent, et qui se terminent par la résorption de ce liquide, ou, plus souvent, par des excoriations superficielles accompagnées d'une exhalation séreuse, à laquelle succède la desquamation de l'épiderme. || D'après Hébra, Hardy, Erasmus Wilson, affection superficielle de la peau ou des muqueuses, dont le début peut être marqué par des lésions élémentaires diverses, dans laquelle les *vésicules peuvent manquer*, et dont les principaux caractères sont de la rougeur, une sécrétion séreuse ou séro-purulente, et une exfoliation de l'épiderme. D'après cette dernière définition, qui tend de plus en plus à être adoptée par les dermatologistes, et qui étend considérablement le cadre de l'eczéma, puisqu'elle y fait rentrer des affections de la peau considérées jusqu'ici comme des genres distincts, la chaleur et la démangeaison, la rougeur, quelquefois ponctuée, de la peau, les ulcérations superficielles, la sécrétion séro-purulente donnant lieu à la formation de croûtes, la desquamation épidermique, caractérisent toujours l'eczéma ; mais l'éruption initiale n'est plus forcément et uniquement constituée par des vésicules : elle peut aussi consister dans la présence de pustules, de papules, de fissures, de squames, ou même dans un mélange ou dans une succession de ces diverses lésions. C'est en se fondant sur la diversité de ces lésions, que les dermatologistes contemporains ont établi la classification suivante des formes que peut présenter la maladie (Hardy, Hébra) : 1° *Eczéma rouge* (*eczema rubrum*), variété caractérisée surtout par l'acuité et la généralisation de l'éruption, qui la rapprochent, ainsi que les phénomènes généraux qui l'accompagnent, des fièvres éruptives. 2° *Eczéma simple* ou *vésiculeux*, variété fréquente, mais non constante. 3° *Eczéma fendillé*, caractérisé par des fissures de l'épiderme, superficielles et sèches, ou profondes et sécrétant un liquide séreux. 4° *Eczéma pustuleux*, dans lequel les vésicules sont remplacées par des pustules, et qui n'est autre chose que l'*impétigo*. 5° *Eczéma squameux*, variété d'eczéma décrite à tort comme un genre spécial de dermatose sous le nom de *pityriasis*. 6° *Eczéma lichénoïde*, qui n'est pas une éruption papuleuse spéciale, méritant le nom particulier de *lichen*, mais une simple variété d'eczéma. 7° *Eczéma hypertrophique*, ou mieux *lichen hypertrophique* (V. Lichen). Bien que toutes les parties du corps puissent être atteintes d'eczéma, on l'observe surtout à la face et aux oreilles, aux avant-bras et aux mains, aux jambes et aux pieds, aux parties génitales, aux aisselles. Le développement de l'eczéma est favorisé par l'hérédité, le jeune âge, la grossesse, la lactation, les grandes chaleurs et les grands froids ; la maladie se montre à l'occasion d'applications irritantes sur la peau, d'une alimentation épicée, faisandée, trop sucrée, de fatigues ou d'émotions morales, du contact habituel de substances irritantes, de l'exposition constante à une vive chaleur. Les indications du traitement varient avec les formes et les périodes de la maladie. Au début, les émollients, lotions, bains, topiques pulvérulents, conviennent le mieux. Plus tard, lorsque la sécrétion séro-purulente est établie et forme des croûtes, les dérivatifs (purgatifs et diurétiques), les topiques liquides, les cataplasmes émollients, la toile vulcanisée qui soustrait les parties au contact de l'air et en diminue l'inflammation (Hardy), les moyens locaux substitutifs, mélinge d'eau et de potasse à partie égale, au quart ou au dixième (Hébra), ont une action salutaire. En même temps, à l'intérieur, on administre les préparations alcalines, telles que le bicarbonate de soude, et mieux encore les préparations arsenicales. Comme adjuvant très utile du traitement, on a recours aux eaux minérales, particulièrement celles de Saint-Gervais, et, après elles, Saint-Sauveur, Néris, Royat, Plombières.

ÉDENTÉS. s. m. pl. Ordre de mammifères monadelphes, sans os marsupiaux, sans dents à la partie antérieure ou même dans toute l'étendue des mâchoires, à corps couvert de plaques cornées disposées en bandes annulaires (*tatou*), ou couvert de poils (*fourmilier*), ou couvert d'écailles imbriquées (*pangolin*).

ÉDOCÉPHALE. s. m. [de αἰδοῖον, les parties sexuelles, et κεφαλή, tête]. Monstre qui a les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires atrophiées, point de bouche, et, au-dessus de l'œil, une trompe simulant un pénis (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ÉDREDON. s. m. [all. *Eiderdunen*, angl. *eider-down*]. Réunion de petites plumes à tige grêle, à barbules longues et fines, appelées aussi *duvet*, que des oiseaux palmipèdes, et surtout l'*eider* (*Anas mollissima*, L.), qui vit en Islande, s'arrachent de la partie antérieure et inférieure du corps pour former leur nid. Les habitants les recueillent, lorsque les petits sont assez forts pour vivre hors du nid : le commerce qu'on en fait est considérable.

ÉDRIOPHTALMES. s. m. pl. Sous-classe de crustacés, comprenant ceux qui ont des yeux sessiles, des branchies vésiculeuses, une tête distincte, un thorax à sept anneaux distincts, portant chacun une paire de pattes servant exclusivement à la locomotion : tels sont les *Isopodes*.

ÉDUCATION. s. f. [*educatio*, παίδευσις, all. *Erziehung*, angl. *breeding*, *education*, it. *educazione*, esp. *educacion*]. En parlant de l'homme, ensemble des habiletés intellectuelles ou manuelles qui s'acquièrent, et ensemble des qualités morales qui se développent. ‖ En parlant des animaux domestiques, ensemble des moyens auxquels on a recours pour les rendre dociles à la volonté de l'homme et le plus utilisables possible, par le développement de leurs facultés intellectuelles et physiques. Tous les animaux supérieurs sont susceptibles d'éducation. Le problème de l'éducation dépend de la connaissance de la nature de l'homme et des animaux, et du but à atteindre : aussi dans les sociétés humaines, l'éducation varie d'époque sociale en époque sociale. V. Sociabilité.

ÉDUCTE. s. m. [*eductus*, conduit hors]. Synonyme de *blastème* ou d'*exsudat*, considéré surtout à l'instant de sa production. V. Blastème et Exsudat.

EDUCTUM. s. m. [de *educere*, conduire hors ; all. *Edukt*] (Berzelius). Substance qu'on extrait d'une matière végétale ou animale, dans laquelle elle existe toute formée, et dont on se borne à la séparer.

ÉDULCORATION. s. f. [*edulcoratio*, de *edulcorare*, rendre doux ; all. *Aussüssung*, angl. *edulcoration*, it. *addolcimento*]. Addition d'une certaine quantité de sucre, de miel ou de sirop, à une substance dont on veut adoucir ou masquer la saveur désagréable, ou bien à une substance insipide que l'on veut rendre agréable au goût.

ÉDULE. adj. [*edulis*, all. *essbar*]. Qui est susceptible d'être mangé, qui peut servir d'*aliment*.

EFFÉRENT, ENTE. adj. [de *efferre*, emporter]. Qui emporte. Se dit d'un conduit qui emporte les fluides sécrétés hors des glandes ; d'un nerf qui transmet l'action nerveuse du centre à la périphérie ; d'un vaisseau lymphatique considéré à sa sortie des ganglions, contrairement aux vaisseaux *afférents*. — *Canaux efférents*. V. Testicule.

EFFERVESCENCE. s. f. [de *effervere*, de *ex*, et *fervere*, devenir chaud ; ἔκζεσις, all. *Aufbrausen*, angl. *effervescence*, it. *effervescenza*, esp. *effervescencia*]. Bouillonnement déterminé par le dégagement d'un gaz de l'intérieur d'un liquide. Souvent l'*effervescence* tient à une diminution de la pression exercée sur un liquide : ainsi lorsqu'on débouche une bouteille d'eau minérale artificielle très chargée d'acide carbonique, le gaz, dissous dans le liquide en quantité d'autant plus grande qu'on l'avait soumis à une pression plus considérable, reprend son état élastique quand la pression vient à cesser, et se dégage sous forme de bulles, dont l'effort est quelquefois tel, qu'une partie du liquide est chassée hors du vase ; de même, quand on débouche une bouteille de bière ou de vin mousseux, dans lesquels le gaz carbonique, provenant de la fermentation alcoolique, s'est trouvé retenu. Souvent aussi l'effervescence est produite par l'action de deux liquides entre eux. Alors tantôt le corps qui se dégage existait combiné dans l'un des liquides, et ne fait que passer à l'état gazeux : ainsi l'acide carbonique se dégage lorsqu'on décompose une dissolution de carbonate de potasse. Tantôt ce corps n'existait dans aucun des liquides employés, et provient de la décomposition de l'un d'eux : par exemple lorsqu'on traite du mercure par l'acide azotique. D'autres fois le gaz tire ses éléments des deux liquides : ainsi lorsqu'on mêle de l'acide azotique et de l'alcool, pour préparer l'éther azotique. Souvent enfin l'effervescence est produite par l'action d'un liquide sur un solide, soit que le gaz provienne du solide, comme lorsqu'on décompose le carbonate de chaux par un acide, soit qu'il provienne du liquide, qui le tenait en dissolution ou qui le produit en se décomposant. — *Effervescence du sang*. V. Échauboulure.

EFFERVESCENT, ENTE. adj. [*effervescens*, ἐκζέων]. Se dit d'un corps susceptible de donner lieu au phénomène de l'*effervescence* : tels sont tous les carbonates. — *Alcali effervescent*. V. Alcali. — *Boisson effervescente*. Solution de bicarbonate de soude, 2 grammes, dans un verre d'eau, à laquelle on ajoute une cuillerée de jus de citron ou 13 décigrammes d'acide tartrique. — *Carbonate de lithine effervescent*. V. Carbonate *de lithine*.

EFFEUILLAISON. s. f. [all. *Entblätterung*]. Action de dépouiller une plante de ses feuilles. On confond à tort ce terme avec *défoliation*.

EFFILER. Défaire un tissu fil à fil : c'est ainsi qu'on prépare la charpie.

EFFLANQUÉ, ÉE. adj. Se dit du cheval dont les flancs sont creux et relevés. Quand cette conformation est congénitale, elle indique un mauvais état des organes digestifs. Ces chevaux se ruinent très vite.

EFFLEURIR (S'). v. r. Tomber en poussière par suite d'une des causes qui déterminent l'*efflorescence*.

EFFLORESCENCE. s. f. [de *efflorescere*, fleurir, s'épanouir ; all. *Aufblühen*, *Verwitterung*, angl. *efflorescence*, it. *efflorescenza*, esp. *efflorescencia*]. En chimie, conversion d'une substance solide en une matière pulvérulente par son exposition à l'air libre, soit qu'elle attire l'humidité atmosphérique et se convertisse en un hydrate pulvérulent, soit qu'elle perde son eau de cristallisation, soit qu'elle se combine avec l'eau et avec l'oxygène ou l'acide carbonique de l'air. = En pathologie, tout exanthème peu élevé au-dessus du niveau de la peau.

EFFLORESCENT, ENTE. adj. [*efflorescens*, all. *verwitternd*]. Se dit d'un sel qui, à l'air, perd tout ou partie de son eau de cristallisation, devient opaque, et tombe en poussière.

EFFLUVE. s. m. [*effluvium*, de *effluere*, s'écouler ; ἀπορροή, all. *Ausdünstungen*, angl. *effluviums*, it. *effluvi*, esp. *efluvio*]. Vapeur et ensemble des particules qui émanent des lieux couverts d'eaux stagnantes (Lancisi). Les *effluves* sont des substances *végétales* décomposées (tandis que le *miasme* provient plutôt des substances *animales*), dissoutes dans la vapeur d'eau, et tenues en suspension dans l'air, aux endroits marécageux ; l'analyse chimique et microscopique y a montré la présence de détritus végétaux, d'infusoires, d'algues (Salisbury), dont l'absorption par la peau ou le poumon donne naissance à des maladies spéciales, telles que les fièvres intermittentes et rémittentes, certaines fièvres continues, la fièvre jaune, certaines cachexies, et peut-être la peste d'Égypte, le choléra asiatique, etc. Si le dégagement a lieu par l'action simultanée de l'air et de l'eau, sans décomposition apparente du corps qui le produit, l'effluve prend le nom d'*émanation ;* si l'émanation est sensible à la vue par une sorte de vapeur, elle constitue l'*exhalaison*.

EFFLUXION. s. f. [*effluxio*, de *effluere*, s'écouler ; it. *efflussione*, esp. *efluxion*]. Expulsion du produit de la conception dans les sept premiers jours de la grossesse. L'œuf, n'ayant point encore contracté d'adhérences intimes avec la matrice, est chassé sans que la femme éprouve de douleur, souvent même sans qu'elle s'en aperçoive.

EFFORT. s. m. [*nisus*, all. *Anstrengung*, angl. *effort*, it. *sforzo*]. Contraction musculaire intense qui a pour objet de résister à une puissance extérieure ou d'accomplir une fonction naturelle devenue accidentellement laborieuse : telle est l'action de repousser ou d'attirer un corps ; telles sont les contractions par lesquelles la femme cherche à déterminer la sortie du fœtus. Dans tout effort, il y a contraction énergique de certains muscles, et, comme ceux-ci, directement ou indirectement, s'insèrent sur le tronc ou sur des parties qui lui sont attachées (membres supérieurs et inférieurs), ils doivent trouver un point fixe sur les os du tronc (colonne vertébrale et thorax). Pour cela il se fait une grande inspiration qui dilate le thorax, repousse le diaphragme en bas, et avec lui les viscères abdominaux : le thorax est alors maintenu immobile, et sert de point fixe aux muscles qui s'insèrent à ses parties solides. Les viscères, comprimés en haut par le diaphragme, et périphériquement par les muscles abdominaux, s'échappent si les parois du ventre offrent un point faible (*hernie*). Selon la nature de l'effort, tous les sphincters ou quelques-uns seulement sont contractés. C'est en résumé la contraction des muscles inspirateurs qui fait de la cage thoracique une masse immobile et non la compression des gaz qu'elle renferme : elle est tenue suspendue en quelque sorte par les muscles inspirateurs, et sert ainsi de point d'appui aux insertions de divers muscles, en laissant la respiration arrêtée en même temps que la glotte reste fermée. D'autres fois, celle-ci reste ouverte, et l'air n'est expulsé que graduellement du thorax, se resserrant peu à peu. Comme cette suspension de la respiration ne peut avoir lieu qu'un certain temps, l'effort est intermittent, ou est diminué d'instant à autre pour opérer une expiration ou une inspiration : aussi, même à force musculaire inégale, dans un temps donné, celui-là produit le plus d'effort (soit à la course, soit pour soulever un poids), qui peut retenir le plus longtemps la respiration. De ces modifications de la respiration découlent des changements dans le nombre des battements du cœur, et par suite dans la déplétion des grosses veines. = Vulgairement, douleur vive survenue dans le corps d'un muscle ou vers ses points d'attache, à l'occasion d'une violente contraction de ses fibres. ‖ Plus particulièrement, tiraillement douloureux éprouvé dans la région lombaire en soulevant un fardeau trop pesant. — Vulgairement aussi, *effort*, une *hernie*. = Vétérinaire. *Effort*, terme à peu près synonyme d'*entorse* (V. BOITERIE). C'est souvent une subluxation d'une articulation. — *Effort du boulet*. V. BOULET. — *Effort de la couronne*. [*entorse du paturon*]. Entorse de l'articulation de la première avec la seconde phalange. — *Effort de la hanche*. Synonyme d'*allonge*.

EFFUSION. s. f. [*effusio*, all. *Ergiessung*, angl. *effusion*, it. *effusione*]. Écoulement d'un liquide hors des vaisseaux ou des réservoirs qui doivent le contenir ; épanchement de ce liquide dans une cavité splanchnique ou dans le tissu lamineux avoisinant.

ÉGAGROPILE. s. m. [*ægagropilus*, de αἴγαγρος, chèvre sauvage, et πῖλος, balle de laine ; all. *Gemsenkugel*, *der deutsche Bezoar*, it et esp. *egagropilo*, *bézoard d'Allemagne*]. Concrétion qu'on trouve quelquefois dans les voies digestives des chèvres ou des autres animaux ruminants, et qui paraît formée de poils que l'animal a avalés en se léchant, et que les mouvements de l'estomac ont rassemblés en boules feutrées. On y rencontre des débris de végétaux et des substances calcaires. A certaines époques où une grande mortalité régnait sur des troupeaux de bêtes à laine, on a trouvé des égagropiles dans les estomacs d'un grand nombre de ces animaux.

ÉGAL, ALE. adj [*æqualis*, ἴσος, all. *gleichformig*, angl. *equal*, it. *eguale*]. Se dit du pouls ou de la respiration dont les mouvements sont semblables pour la force et la durée. — *Bandage égal*. V. BANDAGE.

ÉGESTIF, IVE. adj. [de *egerere*, expulser, de *e*, hors, et *gerere*, porter]. Se dit, en physiologie, des organes et des actes concourant aux phénomènes qui sont le contraire de l'*ingestion* alimentaire.

ÉGILOPS. s. m. [*ægilops*, αἰγίλωψ, de αἴξ, chèvre, et ὤψ, œil : œil de chèvre, parce que les chèvres sont sujettes à cette maladie, ou plutôt parce que l'œil qui en est affecté a l'aspect de celui des chèvres ; all. *Augenwinkelgeschwür*, angl. *ægilops*, it. *egilope*]. Petit ulcère calleux, profond, quelquefois sinueux, qui se forme dans l'angle interne des paupières, et qui succède à l'*anchilops*. Les anciens ont confondu l'anchilops et l'égilops avec la tumeur et la fistule lacrymales.

ÉGLANDER. v. a. Opération qui consiste à extirper les glandes situées sous la ganache du cheval. Inutile quand il y a morve, elle est indiquée en cas d'induration simple des ganglions. Pour la pratiquer, on incise et on dissèque la peau qui recouvre le ganglion, et on détache celui-ci complètement ; on réunit ensuite les bords de la plaie par une suture entortillée. On a à craindre de léser le canal excréteur de la parotide, et piquer l'artère glossofaciale, qu'il faut alors lier de suite.

ÉGLANTIER. s. m. V. CYNORRHODON.

ÉGOÏSME. s. m. [all. *Erhaltungstrieb*, *Selbstsucht*, angl. *egotism*, *selfishness*, it. *egoismo*]. En physiologie, ensemble de *penchants* ou d'*instincts* dirigeant l'entendement et la conduite d'après des motifs qui sont, les uns d'intérêt direct et personnel propre à l'individu, les autres d'intérêt indirect, mais toujours personnel, se rapportant aux relations de chacun avec les autres êtres pour en tirer des satisfactions individuelles. Parmi les premiers sont les instincts les plus énergiques, tels que ceux de conservation de l'individu, et de conservation de l'espèce. Parmi les derniers se placent ceux d'orgueil et de vanité, personnels d'après leur source et leur but, sociaux dans leurs moyens de satisfaction ; ce qui fait qu'ils se compliquent d'actes intellectuels proprement dits qui en modifient la tendance et en masquent plus ou moins le côté individuel. V. ALTRUISME.

ÉGOPHONE. adj. et s. Se dit du malade atteint d'*égophonie*.

ÉGOPHONIE. s. f. [*ægophonia*, de αἴξ, chèvre et φωνή, voix ; all. *Meckern*, *Ægophonia*, it. et esp. *egofonia*] (Laennec). Mode de résonance de la voix à travers le *stéthoscope* appliqué sur la poitrine d'un individu qui a, dans l'une des plèvres, un épanchement d'une médiocre abondance : c'est une variété de la *bronchophonie*. La voix, plus aiguë, plus aigre que la voix naturelle du malade, est tremblotante, saccadée comme celle d'une chèvre, s'introduit rarement dans le tube du stéthoscope, et ne le traverse presque jamais complètement. L'égophonie est l'effet de la résonance naturelle de la voix dans les rameaux bronchiques, transmise à travers la couche mince et tremblotante du liquide épanché : elle apparait du premier au troisième jour, ne dure que peu de jours dans la pleurésie aiguë, persiste quelquefois pendant plusieurs mois dans la pleurésie chronique, et dénote toujours que l'épanchement est peu considérable.

ÉGOPHONIQUE. adj. Se dit de la voix qui présente les caractères de l'égophonie.

ÉGRA (Bohême). — *Eau saline gazeuse*. Froide. Boisson.

ÉGROTANT, ANTE. adj. [*ægrotans*, νοσερὸς]. D'une constitution débile, d'un tempérament maladif.

ÉGYPTIAC. adj. — *Onguent égyptiac*. V. ONGUENT.

ÉGYPTIEN. s. m. — *Médecine des Égyptiens*. Médecine bien antérieure à celle des Grecs, sur laquelle la lecture des hiéroglyphes, en permettant d'expliquer quelques papyrus médicaux, a donné des renseignements positifs, mais fort restreints. Elle a des attaches nombreuses avec les puissances divines ; les livres, les recettes sont dits provenir de personnages célestes. Les incantations et la magie y jouent aussi un rôle. L'anatomie n'est pas connue. Les formules sont compliquées ; beaucoup renferment plus de dix substances empruntées aux différents règnes de la nature, plantes, herbes, graines, viande crue ou rôtie, sang de bêtes, sabot de l'âne, huiles végétales et animales, urine, copeaux de cèdre, sel, natron. Les renseignements nous manquent pour apprécier à quel degré d'habileté pratique les médecins égyptiens étaient parvenus en soignant des malades et des blessés ; c'était, en tout cas, une habileté tout empirique, dépourvue de théorie et de science ; on n'y voit aucune notion de cet art scientifique dont Hippocrate a donné les premières leçons. = *Sarcocèle égyptien*. V. ÉLÉPHANTIASIS.

EIDER. s. m. V. ÉDREDON.

EISODIQUE. adj. [de εἰς, dans, et ὁδὸς, chemin ; il vaut mieux dire *isodique*, la diphtongue ει se rendant en latin et en français par *i*]. V. ISODIQUE.

ÉJACULATEUR. adj. [*ejaculantia*, ou *ejaculatoria vasa*, de *e*, de, hors, et *jaculari*, darder ; all. *ausspritzer*, angl. *ejaculatory*, it. *ejaculatore*]. — *Conduit ejaculateur*. Canal long de 27 millimètres environ, de forme conique, formé par la réunion du conduit déférent et de la vésicule séminale correspondante. Il traverse obliquement la prostate, puis s'adosse à celui du côté opposé au-dessous de l'urètre, dans lequel il s'ouvre par un orifice oblong, sur le côté de l'extrémité antérieure du *verumontanum*.

ÉJACULATION. s. f. [*ejaculatio*, all. *Ausspritzung*, angl. *ejaculation*, it. *ejaculazione*]. Action de lancer, de darder. = Spécialement, émission du sperme. Elle est due à la contraction simultanée des parois des conduits déférents et des vésicules séminales, de la trame musculeuse de la prostate et des muscles du périnée (surtout du bulbo-caverneux).

ÉJACULATOIRE. adj. V. ÉJACULATEUR.

ÉJARRAGE. s. m. Art insalubre qui consiste à séparer les *jarres*, gros et longs poils de lapin, des poils courts et fins employés dans la fabrication des chapeaux. L'éjarrage fait à la main produit une poussière renfermant diverses particules et des poils qui, introduits dans les voies respiratoires, les enflamment. Les machines à éjarrage sont préférables.

ÉLABORATION. s. f. [*elaboratio*, de *e*, et *laborare*, travailler ; all. *Ausarbeitung*, angl. *elaboration*, it. *elaborazione*, esp. *elaboracion*]. Action physico-chimique par laquelle les êtres organisés impriment aux substances venant du dehors, ou puisées dans leur intérieur, des modifications qui les rendent assimilables et propres à participer aux actes d'ordre vital. Les aliments sont *élaborés* dans l'estomac avant d'être convertis en chyme.

ÉLÆENCÉPHOLE. s. m. V. ÉLEENCEPHOLE.

ÉLÆÈNE. s. m. ($C^{18}H^{18}$) Carbure d'hydrogène qu'on obtient en distillant l'acide hydroléique.

ÉLÆÉRINE. s. f. [de ἔλαιον, huile, et ἐρίον, laine]. Principe voisin de l'oléine, qu'on trouve dans la graisse ou suint qui enduit la laine de mouton (Chevreul).

ÉLÆÏS. s. f. V. AVOIRA.

ÉLÆODIQUE. adj. [de ἐλαιώδης, huileux]. — Acide élæodique. L'*acide ricinoléique*.

ÉLÆOMÈTRE ou **OLÉOMÈTRE**. s. m. [de ἔλαιον, huile, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à reconnaître la pureté des huiles grasses par leur densité (Gobley) ; il marque 0° dans l'huile d'œillette, 50° dans l'huile pure ; les degrés intermédiaires indiquent la composition du mélange de ces deux huiles.

ÉLÆOPTÈNE. s. m. V. ÉLÉOPTÈNE.

ÉLAÏDATE. s. m. Sel formé par l'acide élaïdique. Les élaïdates ont la même composition que les oléates · les alcalins seuls sont solubles dans l'eau.

ÉLAÏDINE. s. f. [de ἔλαιον, huile ; all. *Elaidin*, angl. *elaidine*]. Substance grasse, isomère avec l'oléine, fusible à 32°, soluble dans l'éther, qui se produit quand on traite l'huile d'olive ou l'oléine par 3 parties d'acide azotique et 1 partie d'acide azoteux : l'oléine se solidifie sans changer de composition, et se transforme en *élaïdine*. Celle-ci est saponifiée par les alcalis, et donne de la glycérine et un élaïdate alcalin.

ÉLAÏDIQUE. adj. — *Acide élaïdique* [all. *Elainsäure*] ($C^{36}H^{34}O^{4}$). Acide isomère de l'acide oléique, découvert par Boudet. Il se forme quand on fait agir l'acide azoteux sur l'acide oléique pur. Il est solide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, fusible à 45°.

ÉLAIÉRINE. Mot mal fait. V. ÉLÆERINE.

ÉLAÏLE. s. m. Nom par lequel Berzelius désignait l'*éthylène*.

ÉLAÏNE. s. f. [de ἔλαιον, huile ; all. *Elain*, angl. *elain*]. V. OLÉINE.

ÉLAÏQUE. adj. V. OLEIQUE.

ÉLAN. s. m. [*Cervus alces*, L., *alce* des pharmaciens, all. *Elenthier*, angl. *alce, elk*]. Le plus grand des ruminants à cornes pleines et caduques actuellement vivants. Ses ongles ont été préconisés comme anti-épileptiques, d'après cette croyance que l'élan est sujet à l'épilepsie, et qu'il se guérit en s'introduisant dans l'oreille l'extrémité de son pied gauche.

ÉLANCEMENT. s. m. [*lancinatio*, all. *Stich*]. Douleur vive, aiguë, analogue à celle qu'occasionnerait un coup de lance.

ÉLASTICINE ou **ÉLASTINE**. s. f. Substance organique, solide, jaune, transparente, insoluble dans l'eau et dans l'acide acétique, soluble dans une solution concentrée de potasse et dans les acides azotique et sulfurique concentrés, et qui est le principe constituant fondamental du tissu élastique.

ÉLASTICITÉ. s. f. [all. *Elasticität*, angl. *elasticity*, it. *elasticità*, esp. *elasticidad*]. Propriété qu'ont certains corps de reprendre leur état primitif, sans se rompre ni se désagréger, quand la cause mécanique qui altérait leur forme et leur volume cesse d'agir. Lorsqu'une lame d'acier est écartée de sa position d'équilibre et abandonnée à elle-même, chacune de ses parties prend une vitesse propre qui s'accélère jusqu'à ce que la lame ait repris sa position initiale; en vertu de la vitesse acquise, elle dépasse cette position avec une vitesse graduellement décroissante; au moment où la vitesse est nulle, elle prend un mouvement de sens contraire. La lame exécute ainsi, autour de sa position initiale, une série de vibrations *isochrones*, jusqu'à ce que, la résistance de l'air diminuant successivement l'amplitude de ces oscillations, elle rentre finalement dans l'état de repos. En général, les molécules d'un corps élastique exécutent un mouvement vibratoire du même genre, toutes les fois qu'une cause les écarte de leurs positions d'équilibre, sans dépasser les limites de sa ténacité. L'élasticité, propriété physique, est la condition d'existence de la *contractilité*, propriété vitale; car une matière douée d'élasticité est aussi bien *extensible* que *rétractile*, suivant qu'elle a été primitivement raccourcie ou allongée (V. CONTRACTILITÉ). L'homme profite de l'élasticité des corps pour construire des dynamomètres, pour communiquer aux solides et aux gaz des mouvements périodiques et produire des sons musicaux, etc. — *Élasticité du pied*. Propriété qu'a le pied du cheval de s'élargir jusqu'à un certain point, sous l'effort des pressions intérieures, et de revenir, quand elles cessent, à sa forme première. Cette propriété, moindre que ne le croyait Bracy-Clark, doit être prise en considération dans la ferrure.

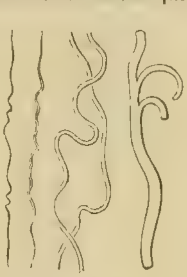

FIG. 140.

ÉLASTIQUE, adj. [*elasticus*, de ἐλαστής, qui pousse, de ἐλαύνειν, pousser; all. *elastisch*, angl. *elastic*, it. *elastico*]. Se dit d'un corps flexible susceptible de revenir à sa première forme quand cesse l'action qui l'en avait écarté. — *Gomme élastique*. V. CAOUTCHOUC. = En physique, *fluide élastique* ou *aériforme*, celui qui ressemble à l'air, et qui, s'étendant ou se resserrant par la variation des forces comprimantes, tend toujours à occuper l'espace vide où on l'enferme. = En botanique, *anneau élastique*. V. ANNEAU. — *Arille élastique*. Celui qui s'étend jusqu'à un certain point sans se rompre, à mesure que la graine qu'il renferme augmente de volume, puis se déchire et se retire sur lui-même par un mouvement subit. — *Filet d'étamine élastique*. Celui qui est susceptible de se redresser avec force, comme un ressort, au moment de l'épanouissement. — *Pollen élastique*. Celui qui offre une masse susceptible de s'allonger quand on l'étire, et qui reprend sa forme dès qu'on l'abandonne à lui-même. = En anatomie, *fibre élastique*, élément anatomique caractérisé par la netteté de sa cassure, la courbure en arcs de ses branches rompues (fig. 140), ses bords foncés, avec un centre brillant et jaune, son pouvoir réfringent considérable, et surtout sa résistance absolue à l'action de l'acide acétique et de la plupart des réactifs. Ces fibres sont tantôt peu ou point ramifiées et anastomosées (*fibres dartoïques*); tantôt ramifiées et anastomosées, larges (*ligaments élastiques*) ou très étroites (*endocarde, paroi des artères*). Les fibres élastiques constituent l'élément accessoire de toutes les parties (sauf les tendons) qui ont pour élément fondamental les fibres lamineuses; elles abondent dans la peau et le poumon; elles sont l'élément fondamental du *tissu élastique*, en particulier des *ligaments jaunes* ou *élastiques*. *Ligaments élastiques* ou *jaunes*. Ligaments situés entre les lames des vertèbres, le premier entre l'axis et la troisième vertèbre cervicale, le dernier entre la cinquième lombaire et le sacrum. Ils sont jaunes et formés presque exclusivement de fibres élastiques anastomosées. Leur bord inférieur s'attache au bord supérieur de la lame située au-dessous, le supérieur à la face antérieure de la lame située au-dessus. Ces ligaments, très serrés au cou et aux lombes, maintiennent les vertèbres de ces régions inclinées les unes sur les autres en arrière (Lud. Hirschfeld) : si on sépare par un trait de scie les corps vertébraux des arcs formés par les apophyses et les lames, les convexités cervicale et lombaire s'effacent en grande partie par le ressort des ligaments intervertébraux, qui cessent d'être comprimés par les ligaments jaunes. — *Tissu élastique*. Tissu qui a pour élément fondamental les fibres élastiques, et qui présente, soit la forme de fibres, ramifiées et anastomosées ou non, volumineuses ($0^{mm},01$) ou très minces ($0^{mm},001$); soit celle de lamelles minces, membraneuses, striées, réticulées, percées ou non de trous irréguliers à bords pâles (*membranes fenêtrées*) : la première forme est parfois désignée sous le nom d'*élastique fibreuse*, la seconde sous le nom d'*élastique lamelleuse*. On observe la première variété dans les ligaments jaunes ou élastiques; au ligament rétracteur de la phalange unguéale des carnassiers; dans le ligament cervical postérieur, surtout chez les quadrupèdes; vers le point d'attache des tendons fléchisseurs aux phalangines et phalangettes; dans l'aile des oiseaux, etc. La deuxième variété se trouve dans la tunique moyenne des artères et dans celle des veines pulmonaires : ici le tissu se déchire transversalement ou (selon l'habileté de l'opérateur) en spirale, ce qui correspond à la direction transversale, par rapport à la direction du vaisseau, des réticulations de l'élastique lamelleuse. Ce tissu est dépourvu de vaisseaux, et, comme les cartilages, se nourrit en empruntant aux tissus vasculaires avoisinants. La première variété a, pour éléments accessoires des fibres élastiques, soit des fibres lamineuses, soit des capillaires; mais ceux-ci accompagnent le tissu lamineux, sans pénétrer dans l'épaisseur des faisceaux constitués par les fibres élastiques. Le tissu élastique est, suivant les espèces et les parties du corps, ou blanc mat, ou jaunâtre, ou jaune plus ou moins prononcé. Il est remarquable par sa consistance et son élasticité. Chimiquement, il est constitué par l'*élasticine*. Aucun élément cellulaire n'est spécial au tissu élastique.

ÉLASTIQUE. s. f. En anatomie, nom donné aux deux formes que peut prendre le tissu élastique : *élastique fibreuse*, *élastique lamelleuse*. V. ÉLASTIQUE (*tissu*).

ÉLASTOMÈTRE. s. m. Instrument destiné à mesurer l'élasticité des membranes organiques et l'influence de la quantité d'eau qu'elles contiennent sur cette élasticité (Ch. Bouland).

ÉLATÈRE. s. m. Tube provenant d'une cellule découpée en spirale, qui, se déroulant avec élasticité à l'époque de la maturité du fruit, concourt à produire l'écartement des valves de la capsule chez les hépatiques.

ÉLATÉRINE. s. f. [*elaterianum*, all. *Elaterin*, angl. *elaterine*, it. *elaterina*] ($C^{80}H^{28}O^{20}$). Substance amère du concombre sauvage. Incolore, cristalline, très amère, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, les alcalis et les acides étendus, peu soluble dans l'éther. Elle purge à la dose de 3 à 4 milligrammes.

ÉLATÉRITE. s. f. V. CAOUTCHOUC *minéral*.

ÉLATÉRIUM. s. m. [ἐλατήριον, de ἐλαύνειν, pousser, chasser, purger; all. *Eselsgurke*, angl. *elaterium*, it. *elaterion*]. Extrait préparé avec le suc du fruit de concombre sauvage. Il est amer, âcre et irritant pour toutes les muqueuses. On en connaît deux sortes : l'*élatérium anglais*, qu'on obtient en décantant le suc des fruits et séchant le résidu à une douce chaleur, et qui purge à la dose de 3 à 6 milligram.; l'*élatérium de France*, préparé par évaporation du suc et beaucoup moins actif que le premier. C'est le plus violent de tous les drastiques; l'énergie, et aussi les inégalités de son action, ont fait renoncer presque complètement à son usage, dont les indications sont les mêmes que pour la coloquinte.

ÉLATÉROMÈTRE. s. m. [de ἐλατὴρ, qui meut, et μέτρον, mesure]. Appareil qui fait connaître le degré d'élasticité des gaz ou des vapeurs que renferment les chambres à air condensé ou raréfié, les machines à vapeur, etc.

ÉLATINE. s. f. Liquide huileux retiré des huiles de goudron: clair, jaune brun, d'odeur désagréable; distille à 150°; plus léger que l'eau, insoluble dans ce liquide.

ÉLAYLE. s. m. *L'éthylene.*

ÉLAYLMERCAPTAN. s. m. [*acide hydro-sulfoélaylique, sulfhydrate d'élayle*] ($C^2H^3S^2$). Produit de l'action de l'*éthylene chloré* sur le sulfhydrate de sulfure de potassium dissous dans l'alcool; liquide, décomposable à l'air.

ELCOSE. s. f. V. Helcose.

ÉLÉCAMPE. s. f. V. Inuline

ÉLECTIF, IVE. adj. [*electivus*, all. *electiv*, it. *elettivo*, esp. *electivo*]. En chimie, *attraction* et *affinité électives*. V. Force *attractive*. — En physiologie, *affinité élective*, modification que chaque appareil ou l'ensemble de l'organisme offre dans ses actes selon chacune des conditions de milieu exterieur, normales ou pathologiques, dans lesquelles il se trouve. Il n'y a pas là, comme on l'a dit, *une sorte de discernement* mystérieux de l'organisme qui fait que, dans telle situation, il réagit autrement que dans telle autre; seulement, lorsque le *milieu* ou les conditions d'action changent, l'organisme, qui est l'agent, se comporte autrement, bien qu'il reste le même en ce qu'il a d'essentiel; de même, que le milieu change ou non, si la constitution intime est modifiée, les actes accomplis varient d'une manière corrélative. L'invariabilité de cette corrélation est la loi de ces phénomènes; elle permet de lier la diversité des actions normales ou morbides à celle des circonstances, en permettant de prévoir les premières d'après les secondes. — *Sensibilité élective.* Celle qui établit un rapport spécial entre un organe et tel ou tel corps que la sensibilité organique semble choisir.

ÉLECTION. s. f. [*electio*, de *eligere*, choisir; ἐκλογὴ, αἵρεσις, all. *Auserwählung*, angl. *election*, it. *elezione*, esp. *eleccion*]. V. Lieu et Temps.

ÉLECTIVITÉ. s. f. Qualité que possèdent certaines substances de se fixer à des éléments anatomiques ou à des humeurs déterminés, selon leur composition immédiate, et, par suite, de modifier la propriété de ces éléments ou de ces humeurs, qu'elles semblent choisir à l'exclusion des autres, à l'égard desquels elles restent inertes.

ÉLECTRICITÉ. s. f. [de ἤλεκτρον, succin ou ambre jaune, sur lequel les phénomènes électriques ont été d'abord observés; all. *Elektricität*, angl. *electricity*, it. *elettricità*, esp. *electricidad*]. État particulier que tous les corps sont susceptibles de présenter à des degrés divers, que nous percevons directement de certaines manières (V. Électrisation et Électrition), et surtout indirectement en raison de l'attraction ou de la répulsion exercée sur les corps légers par certaines substances (la cire, l'ambre, le verre, etc.), après qu'ils ont été frottés avec une peau de chat, un morceau de laine, etc. L'essence, la nature intime de cet état est inconnue. Les phénomènes par lesquels il se manifeste sont constatés à l'aide du *pendule électrique*, petite boule de moelle de sureau suspendue à un fil de soie fixé lui-même à un support en verre. Si l'on approche du pendule un bâton de résine frotté avec la laine, la boule de sureau s'en approche, le touche, puis est repoussée. Mais, lorsque de cette boule ainsi électrisée on approche un tube de verre frotté aussi avec de la laine, la boule se porte énergiquement vers lui. Cette expérience répétée et variée a donné lieu à l'hypothèse des deux fluides électriques : le *fluide positif* ou *vitré*, développé sur le verre, et le *fluide négatif* ou *résineux*, produit par la résine. Tous les corps produiraient ces fluides au repos, en quantités égales, à l'état de *fluide neutre*. La loi fondamentale de cette théorie est la suivante : *les corps chargés de même électricité se repoussent; chargés d'électricité contraire, ils s'attirent.* — La nature de l'électricité développée dépend autant du corps frottant que du corps frotté, et la seule proposition absolue qu'on puisse émettre, c'est que *le corps frottant et le corps frotté acquièrent toujours des électricités contraires.* Franklin n'admettait qu'un seul fluide agissant par répulsion sur lui-même et par attraction sur la matière pondérable. Selon Peltier, l'électricité n'aurait été qu'une modification d'un fluide universel remplissant l'espace, et les mots *positif*, *négatif*, n'indiqueraient que les degrés d'un même état, à partir d'un point d'équilibre où les manifestations électriques sont nulles. — *Corps bons et mauvais conducteurs de l'électricité.* Certains corps, l'eau, le corps humain, les métaux frottés, ne manifestent pas d'électricité, mais transmettent cet état avec une vitesse de 460 000 kilomètres par seconde pour le cuivre (on disait autrefois qu'ils conduisent ou laissent passer le fluide) : ce sont des *corps bons conducteurs.* D'autres, la résine, le spath, le verre, et presque tous les corps combustibles, ne montrent d'électricité qu'aux points frottés et ne transmettent pas celle qui est accumulée sur un bon conducteur : ce sont les *corps isolants* ou *mauvais conducteurs.* Au contact d'une sphère métallique, les corps électrisés perdent d'autant mieux leur propriété électrique que la sphère est plus grosse. Le sol, composé de substances éminemment conductrices, est considéré comme une sphère de grandeur infinie sous le nom de *réservoir commun.* — On dit *corps isolé* tout corps séparé du réservoir commun par un corps mauvais conducteur ou isolant. — *Électricité animale.* V. Électro-physiologie. — *Électricité atmosphérique.* V. Éclair et Foudre. — *Électricité de contact.* V. Galvanisme. — *Électricité dynamique, galvanique, voltaïque.* V. Dynamique, Galvanisme et Pile. — *Électricité par influence.* Décomposition qu'un corps électrisé fait subir au fluide neutre d'un corps voisin, en attirant à lui le fluide de nom contraire et repoussant celui du même nom : il en résulte un développement d'électricité *par influence* dans le corps primitivement neutre. Cette décomposition, cessant quand on enlève le corps électrisant, est suivie d'une recomposition, qui est l'origine du *choc en retour.* — *Électricité médicale.* V. Électrisation, Électro-thérapie et Magnéto-électrique. — *Électricité statique* ou *de tension.* V. Statique.

ÉLECTRIQUE. adj. [all. *elektrisch*, angl. *electric, electrical*, it. *elettrico*, esp. *electrico*]. Qui a rapport à l'électricité. — *Aigrette électrique.* Jet de lumière s'élançant d'une pointe placée sur le conducteur d'une machine électrique en mouvement, en vertu de la facilité avec laquelle les pointes livrent passage à ce fluide. — *Animal électrique* et *appareil électrique des poissons.* V. Électrogène. — *Atmosphère électrique.* Distance la plus longue à laquelle les corps électriques manifestent leur influence. — *Bain électrique.* V. Bain. — *Bouton électrique.* Tige en cuivre légèrement recourbée, recouverte d'une couche isolante, pouvant se monter par une de ses extrémités sur l'un des électrodes, et terminée à l'autre extrémité par un renflement globulaire de laiton, qui porte l'électricité sur des parties profondes, pharynx, origine de l'œsophage, rectum, etc., lorsque le circuit est fermé par l'application sur les parties correspondantes de la surface du corps d'un des godets que portent les manches terminant les électrodes, garni d'une éponge mouillée. — *Cautère électrique*. V. GALVANOCAUSTIQUE. — *Chaîne électrique*. V. HYDRO-ÉLECTRIQUE. — *Chorée électrique*. V. CHORÉE. — *Commotion électrique*. Secousse imprimée à l'organisme par l'électricité et retentissant dans les centres nerveux. Au niveau d'un tronc nerveux, elle produit d'abord une sensation locale, comme si le nerf était contus, puis un engourdissement qui s'étend jusqu'à ses dernières ramifications. — *Courant électrique*. V. COURANT. — *État électrique*. V. ÉLECTRICITÉ. — *Étincelle électrique*. Flamme bleue qui se dégage d'un conducteur quand on lui présente une substance conductrice. Si c'est un point du corps qui est mis en présence d'un conducteur, le sujet éprouve une sensation comparable au choc d'un corps dur frappant la peau, sensation désagréable, quoique peu douloureuse. — *Fluide électrique*. V. ÉLECTRICITÉ. — *Force électrique*. L'état électrique d'un corps considéré dans ses manières d'influer sur les autres corps, quand, par exemple, il les attire, les repousse, les échauffe, les décompose, etc. — *Frictions électriques*. Procédé d'électrisation médicale, qui consiste à frictionner le corps à nu avec une brosse munie d'un manche isolant ou à promener à une très petite distance de la surface du corps, couverte d'une flanelle, un conducteur terminé par une boule d'un volume médiocre : tous les filaments de la flanelle se hérissent et transmettent leur état d'électrisation; il en résulte un fourmillement, une douce chaleur, une légère rubéfaction. — *Lumière électrique*. Application à l'éclairage des effets lumineux auxquels donne lieu la combinaison des deux électricités contraires à travers des corps mauvais conducteurs. Actuellement, dans les appareils à lumière électrique, tels que celui qui porte le nom de bougie Jablochkoff, l'électricité est engendrée par la machine magnéto-électrique de Gramme, et l'arc voltaïque se produit à travers des crayons faits de coke et de noir de fumée. — *Machine électrique*. La plus simple et la plus en usage est celle de Ramsden, qui consiste en un plateau de verre (fig. 141) tenu dans une position verticale au moyen d'un axe auquel une manivelle M communique à volonté un mouvement de rotation. Ce plateau est pressé entre quatre coussins de cuir, *cc*, rembourrés avec du crin et en communication avec le *réservoir commun* (le sol). De chaque côté du plateau, et à la hauteur de son centre, est un cylindre métallique, C, placé horizontalement sur des supports de verre recouverts d'une couche de vernis à la gomme laque, pour rendre l'isolement plus complet : c'est le *conducteur* de la machine; de l'une de ses extrémités partent deux branches terminées chacune par un godet garni à l'intérieur de pointes qui se trouvent très près du plateau. Lorsque l'on met en jeu la manivelle, l'électricité est développée par le frottement que les coussins exercent sur les deux surfaces du plateau. La résineuse se répand sur les coussins et va se perdre dans le sol; la vitrée reste sur le verre et agit sur les électricités combinées des branches : elle attire l'électricité résineuse et refoule dans le conducteur la vitrée, qui devient libre, se répand sur sa surface, et s'y trouve en quantité d'autant plus grande qu'il y a eu plus de fluide décomposé. On adapte à l'extrémité du conducteur un électromètre à cadran, qui indique la charge du conducteur (V. ÉLECTROMÈTRE). Il suffit, par un temps sec, de deux ou trois tours de plateau pour porter la charge au maximum. Si l'on approche du conducteur ainsi électrisé le doigt ou tout autre corps conducteur non isolé, on lui enlève son électricité sous forme d'étincelle. Les machines de Van Marum et de Nairne donnent à la fois les deux électricités. Les machines de Holtz et de Tœpler sont les plus puissantes; celle de Carré est une des plus pratiques, car elle marche même avec des temps humides. — *Matière électrique*. Nom improprement donné à l'électricité. Celle-ci n'est nullement une *matière*, fluide ou autre, non plus que l'état chaud ou froid des corps; c'est une des qualités de tous les corps pondérables connus, susceptible de varier en plus ou en moins corrélativement avec leur température, leur constitution moléculaire, etc. — *Pendule électrique*. V. ÉLECTRICITÉ. — *Pile électrique*. V. PILE. — *Tabouret électrique*. V. TABOURET. — *Tension électrique*. V. TENSION. — *Thermomètre électrique*. V. THERMOMÈTRE. — *Tissu électrique*. V. ÉLECTROGÈNE. — *Tube électrique*. V. FOUDRE et PHOSPHOROSCOPE.

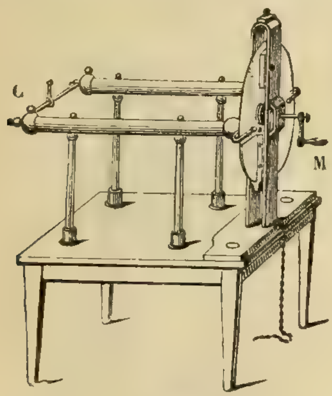

FIG. 141.

ÉLECTRISABLE. adj. [all. *electrisirbar*, angl. *electrifiable*]. Se dit d'un corps susceptible d'acquérir les propriétés électriques.

ÉLECTRISATION. s. f. [all. *Elektrisirung*, angl. *electrifying*, it. *elettrizzazione*, esp. *electrizacion*]. Opération qui consiste à mettre en évidence ou à exciter la propriété électrique des corps par le frottement, le contact et la chaleur ou la compression. ‖ Application de l'électricité, quelle qu'en soit la source. On distingue en médecine trois modes d'électrisation : A. L'électrisation *statique* qui se fait par un des trois procédés suivants. Dans le premier, qui est le plus simple, le patient, placé près de la machine, reçoit des étincelles en approchant des conducteurs les parties à électriser. Dans le deuxième procédé, on se sert de la bouteille de Leyde. Dans le troisième procédé, qui est le plus employé et qu'on appelle quelquefois le *bain électrique*, le malade est placé sur un tabouret isolant et mis directement en communication avec la machine électrique. Ce mode d'électrisation agit surtout sur la périphérie; il compte des succès dans les cas d'hystérie, d'autant plus qu'il frappe l'imagination. Il n'est pas employé dans les affections qui relèvent véritablement de l'*électro-thérapie*. B. L'électrisation par les appareils d'induction, appelée encore *faradisation*, du nom de Faraday, qui a découvert cette espèce d'électricité. C'est dans ce mode d'électrisation que se place la méthode d'électrisation appelée par Duchenne (de Boulogne) *électrisation localisée*, et qui consiste à limiter la puissance électrique dans chacun des organes, sans piquer ni inciser la peau. Voici les faits principaux qui forment la base de cette méthode. Si la peau et les excitateurs sont parfaitement secs, et l'épiderme d'une grande épaisseur, comme cela s'observe chez certains sujets que leur profession expose souvent au contact de l'air, les deux courants électriques, provenant d'un appareil d'induction, se recomposent à la surface de l'épiderme, sans traverser le derme, en produisant des étincelles et une crépitation particulière, *sans* *produire des phénomènes de contraction.* Met-on sur deux points de la peau un excitateur humide et l'autre sec, le sujet soumis à l'expérience accuse, dans le point où le dernier excitateur n'avait développé que des effets physiques, une sensation superficielle, évidemment cutanée ; c'est que les électricités de nom contraire se sont recomposées dans le point de l'épiderme sec, mais après avoir traversé la peau par l'excitateur humide. Mouillet-on très légèrement cette peau, dont l'épiderme offre une très grande épaisseur, il se produit, dans les points où sont placés les excitateurs métalliques secs, une sensation superficielle, comparativement plus forte que la précédente, sans étincelles ni crépitation ; ici la recomposition électrique a lieu dans l'épaisseur de la peau. Enfin, la peau et les excitateurs sont-ils très humides, on n'observe ni étincelles, ni crépitation, ni sensation de brûlure ; mais on développe des phénomènes de contractilité ou de sensibilité très variables, suivant qu'on agit sur un muscle ou sur un faisceau musculaire, sur un nerf ou sur une surface osseuse. Pour atteindre les muscles profonds, on doit se rappeler les interstices de ceux qui les recouvrent, et qui permettent d'arriver jusqu'à eux. Les nerfs, dans leurs trajets tantôt profonds et tantôt superficiels, présentent pour l'application des rhéophores des lieux d'élection. Ce sont : 1° *pour les membres supérieurs*, le nerf médian, au bras, le long du côté interne du muscle biceps ; le cubital, au-dessus de la gouttière qui sépare l'olécrâne de l'épitrochlée ; le radial, au-dessus du tiers inférieur externe du bras, point où il se dégage du muscle triceps ; le musculo-cutané, dans le creux de l'aisselle ; le plexus brachial, au-dessus de la clavicule ; 2° *pour le membre inférieur*, le nerf crural, au pli de l'aine ; le sciatique, dans le bassin, à travers la paroi du rectum ; le nerf péronier, au-dessous de la tête du péroné ; 3° *pour la face*, le nerf facial, à travers le cartilage de la paroi inférieure du conduit auditif externe ; les rameaux de ce nerf, à leur point d'émergence de la parotide ; la cinquième paire, au sourcil, au-dessous du trou sous-orbitaire, au trou mentonnier, à la surface de la langue ou des parois buccales ; 4° *pour le cou*, la branche externe du nerf spinal, au sommet du triangle sus-claviculaire ; le nerf phrénique, au niveau du muscle scalène antérieur ; le grand hypoglosse, au niveau de la grande corne de l'os hyoïde ; le glosso-pharyngien et le pneumo-gastrique, dans le sillon carotidien ; le nerf récurrent, le long du côté externe de la trachée-artère. V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE (*Appareil*). C. Le troisième mode d'électrisation se fait à l'aide des courants provenant directement de la pile. On a désigné cette application des courants électriques sous les noms de *courants continus, courants constants, galvanisme*. Lorsque les rhéophores sont fixés immobiles sur une région, on dit que les courants continus sont *stabiles*, et on appelle *labiles* ces mêmes courants lorsqu'on produit à chaque moment des interruptions, ou lorsqu'on promène les rhéophores sur la peau. Les courants continus diffèrent des courants d'induction par une action chimique bien plus marquée et par une tension moindre. De plus, tandis que les courants induits peuvent aisément se localiser, il n'en est plus de même des courants continus qui se diffusent toujours. Ces deux modes d'électrisation diffèrent également par la durée de l'excitation, qui est très courte pour les courants induits. Les courants continus ne déterminent d'excitation réelle qu'au moment de la fermeture et de l'ouverture des courants : pendant tout le temps où le courant est maintenu sans interruptions, l'état moléculaire des nerfs et des muscles reste en équilibre. Au moment où l'on cesse l'électrisation par les courants continus, il se forme dans l'intimité des tissus un courant dirigé en sens contraire, et qui est un courant de polarisation, dont il est important de tenir compte dans les expériences physiologiques. Les courants continus donnent une sensation tout autre que les courants induits ; ils ne provoquent en général sur le corps humain de contraction musculaire qu'au moment même de leur application ; pendant tout le temps de leur passage, ils ne donnent lieu qu'à une sensation de picotement, presque imperceptible pour un courant de quelques éléments, mais qui pour un courant de quarante à soixante éléments détermine une cuisson cutanée prononcée et qui rappelle la sensation du sinapisme. — Les courants continus provoquent bien plus facilement les contractions musculaires, sur des membres sains, lorsqu'ils sont appliqués le long des nerfs moteurs, que lorsqu'ils agissent directement sur les muscles. Ce n'est que dans certains cas de paralysies périphériques que l'application directe sur les muscles détermine des contractions plus énergiques. La direction des courants continus (le courant est dirigé du pôle positif au pôle négatif) a une grande influence sur les phénomènes de circulation et sur l'excitabilité des nerfs moteurs et des nerfs sensitifs. Le courant descendant a une action plus marquée sur les nerfs moteurs, et le courant ascendant sur les nerfs de sensibilité. Ces différences sont importantes dans les applications thérapeutiques (Onimus et Legros). V. ÉLECTRO-THÉRAPEUTIQUE.

ÉLECTRISÉ, ÉE. adj. Se dit d'un corps amené à tel ou tel état électrique.

ÉLECTRITION. s. f. (de Blainville, 1831, A. Comte). Mode de la sensibilité générale, ou sens à appareil disséminé, qui conduit à la perception de l'état électrique des corps et de ses variations. Les corps amenés à certains états électriques causent des sensations lumineuses, auditives, olfactives, gustatives, lorsqu'ils impressionnent les organes des sens correspondants.

ÉLECTRO-AIMANT. s. m. [all. *Elektromagnet*]. Cylindre de fer doux, recourbé en fer à cheval, autour duquel est enroulé un fil de cuivre conducteur recouvert de soie. Quand un courant passe dans le conducteur, le fer a les propriétés d'un aimant ; il les perd aussitôt que le courant est interrompu (fig. 142). En médecine, ces appareils sont employés sous diverses formes (appareil de Pixii, de Clarke, de Gaiffe).

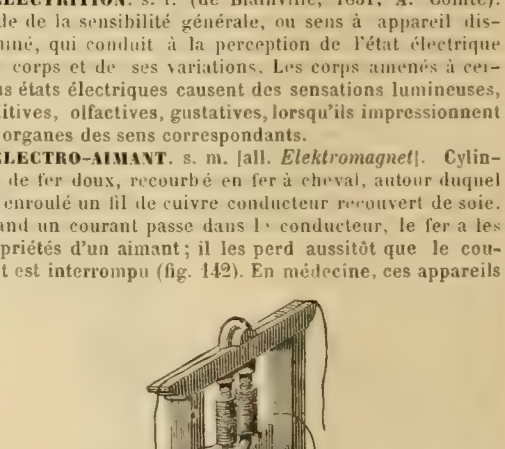

FIG. 142

ÉLECTRO-CAPILLAIRE. adj. — *Actions, courants électro-capillaires* (Becquerel). Phénomènes qui se manifestent toutes les fois que deux liquides conducteurs de l'électricité, ayant de l'affinité l'un pour l'autre, sont séparés par une cloison de nature quelconque, à interstices capillaires, dans lesquels ces liquides s'introduisent par capillarité. Ils réagissent alors l'un sur l'autre, dégagent de l'électricité, et produisent un courant électrique par l'intermédiaire de la couche liquide excessivement mince adhérant aux parois et se comportant comme un corps solide conducteur. Le courant n'est à intensité constante qu'autant que les éléments déposés par l'action électro-chimique sont enlevés par les liquides ambiants. Tel est le couple appelé électro-capillaire et à l'aide duquel on réduit à l'état métallique la plupart des métaux, et l'on désoxyde d'autres corps (Becquerel). Ces effets électro-capillaires se produisent dans des fissures de 3 à 5 millièmes de centimètre de largeur, et les phénomènes de l'hématose ont lieu dans des tubes capillaires ayant de semblables diamètres. De la similitude des effets électriques et chimiques produits au contact du sang artériel et du sang veineux, on a pensé pouvoir supposer que la cause était la même dans les deux cas, c'est-à-dire qu'elle était électro-capillaire. Le couple électro-capillaire sanguin est à courant constant comme le couple électro-capillaire de la nature inorganique, condition indispensable pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans le travail de l'hématose. Cette circonstance dans l'intensité du courant provient de ce que le courant électro-capillaire enlève constamment aux globules du sang artériel l'oxygène qui leur est associé pour le transporter sur les parois des capillaires qui sont positives et hors d'elles (Becquerel). Tous les tissus du corps humain donnent lieu à des courants électro-capillaires ; un des plus excitants et des plus faciles à déterminer est celui produit par les os. Onimus a montré que l'interposition d'une couche albumineuse agissait comme un interstice capillaire et que les divers caustiques métalliques déterminaient des courants capillaires d'autant plus considérables que l'action cautérisante était plus forte. En augmentant l'action électrolytique, comme on l'avait découvert empiriquement, par l'application d'un morceau de zinc, l'action cautérisante se trouve par cela même augmentée. Les courants électro-capillaires donnent la meilleure explication des phénomènes électriques que l'on constate dans les tissus animaux et végétaux.

ÉLECTRO-BIOLOGIQUE. adj. Se dit des phénomènes électriques qui se manifestent dans l'économie animale, par suite des actes chimiques et autres qui s'y passent.

ÉLECTRO-CHIMIE. s. f. [esp. *electro-quimica*]. Système de chimie dans lequel la théorie des phénomènes chimiques repose sur l'application des lois de l'électricité.

ÉLECTRO-CHIMIQUE. adj. Qui a rapport à l'électro-chimie. — *Indifférence électro-chimique.* Dans le système de l'électro-chimie, état des corps inaptes à se combiner à d'autres corps ; état toujours relatif, et non absolu.

ÉLECTRODE. s. m. et f. [d'*électricité*, et ὁδός, voie]. Pôle ou fil qui termine la pile (Faraday) : c'est le point où le courant débouche. Il y a une *électrode positive* et une *électrode négative*, qui correspondent aux pôles de nom semblable. Le terme de *rhéophore* s'emploie parfois comme synonyme d'*électrode*.

ÉLECTRO-DYNAMIQUE. s. f. [angl. *electro-dynamics*]. Partie de la physique, découverte en 1820 par Œrstedt, qui traite de l'action réciproque des courants électriques les uns sur les autres, et de celle des courants sur les aimants et sur les aiguilles aimantées. Les lois géométriques en furent trouvées par Ampère, qui fut ainsi le créateur de cette science. Elle démontre qu'une même source électrique produit des effets très différents quand on modifie la nature et la disposition des supports sur lesquels le courant se manifeste. Un courant qui se propage le long d'un fil métallique ne produit que des effets calorifiques ; quand il traverse une dissolution saline, ce même courant élève la température du liquide, mais se manifeste surtout comme une force chimique et décompose le sel. Des phénomènes calorifiques d'une grande intensité et des phénomènes lumineux d'un éclat éblouissant accusent le passage du courant à travers l'espace qui sépare deux pointes de charbon en communication avec les pôles d'une pile. Dans la machine magnéto-électrique, le courant, pendant son trajet à travers les fils des bobines des électro-aimants, devient une force mécanique, employée comme telle dans l'industrie. Quelle que soit la nature des phénomènes, la somme des effets produits dans le circuit, évalués en unités de chaleur, représente une quantité de travail égale au travail chimique générateur du courant effectué dans la pile. V. ÉLECTROTHERMIE.

ÉLECTRO-DYNAMISME. s. m. L'ensemble des faits concernant l'électro-dynamique.

ÉLECTRO-GALVANIQUE. adj. Se dit quelquefois du fluide électrique engendré par la pile voltaïque.

ÉLECTRO-GALVANOMÈTRE. s. m. Galvanomètre servant à constater la présence et l'intensité d'un courant électrique même très faible (Meyerstein et Meissner).

ÉLECTROGÈNE. adj. [de *électricité*, et γεννᾶν, produire]. Qui produit de l'électricité. — *Appareil électrogene.* Nom donné (par Ch. Robin et Béraud) à l'appareil à l'aide duquel certains poissons, pour se défendre ou étourdir leur proie, communiquent des secousses comparables à celle d'une machine électrique et dont la production est soumise à leur volonté. Cette électricité décompose l'eau et les sels, et donne une étincelle à l'aide du multiplicateur. Les *animaux électriques* sont tous des poissons, savoir : les *torpilles* (*Torpedo* Dum.), et les

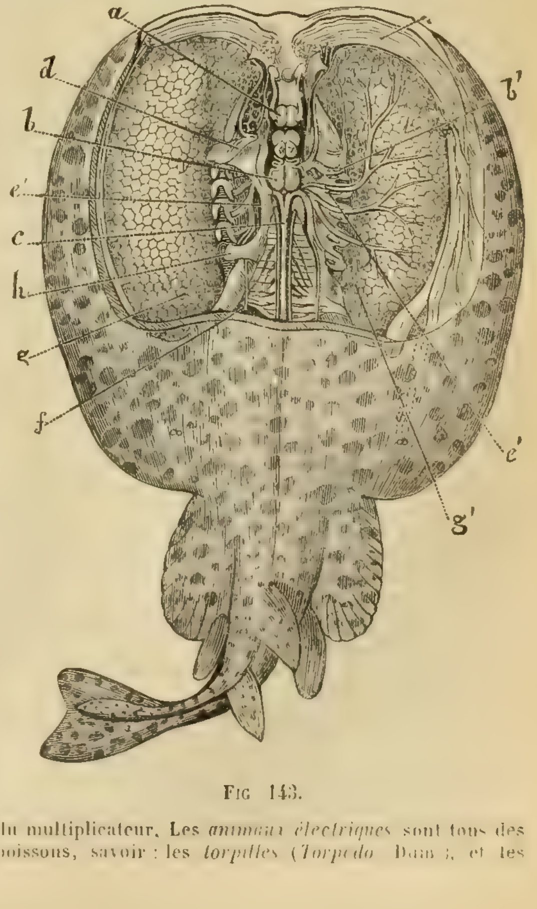

FIG. 143.

raies (*Raia*, C.), dont les premiers ont leur appareil placé sur les côtés de la tête, les autres sur les côtés de la queue (Ch. Robin); le *Mormyrus longipinnis* de Ruppert, malacoptérygien abdominal de la famille des ésoces, qui porte le sien à la queue, de chaque côté ; le *malaptérure électrique* (*Malapterurus electricus*), malacoptérygien abdominal de la famille des malaptérures, qui porte le sien sur les côtés de l'abdomen, et qu'on a considéré à tort comme un silure (*Silurus electricus*) ; les siluriens appartiennent à l'ordre des ganoïdes, et il n'y a pas parmi eux de poissons électriques ; le *gymnote électrique* (*Gymnotus electricus* L.), malacoptérygien apode, qui porte son appareil sur les côtés de la queue. — Fig. 143. Torpille (*Torpedo marmorata*, Dum.) : *a*, cerveau ; *b*, moelle allongée ; *c*, moelle épinière ; *d* et *d'*, portion électrique du trijumeau ; *ee'*, portion électrique des pneumogastriques ; *f*, nerf récurrent ; *g*, organe électrique gauche non entamé ; *g'*, organe électrique droit disséqué pour montrer la distribution des nerfs ; *h*, la dernière des chambres branchiales ; *i*, tubes mucipares. - Les appareils électriques animaux sont composés de petits prismes ou disques d'une substance particulière, homogène, demi-transparente (*élément et tissu électriques* ou *électrogènes*, Ch. Robin), disposés en piles verticales dans les torpilles, en séries longitudinales chez les autres poissons, et séparés les uns des autres par des cloisons de tissu lamineux dans lesquelles arrivent les vaisseaux et les nerfs. Ces derniers viennent des *racines antérieures* des paires nerveuses, correspondant aux nerfs moteurs ; leurs tubes se terminent à la surface des prismes ou disques par des extrémités libres très effilées, après s'être subdivisés chacun en branches très nombreuses. Ces nerfs se distribuent, à l'exclusion des vaisseaux, sur la face du disque tournée vers le *pôle positif de l'appareil*, tandis que les vaisseaux, à l'exclusion des nerfs, se jettent sur la face opposée, par laquelle s'échappe le courant lors de chaque décharge, après s'être enfoncés en décrivant des flexuosités dans les alvéoles de ces disques (Ch. Robin). Quand a lieu une décharge, celle-ci est décelée, soit par un léger mouvement des globes oculaires et un peu de resserrement de la cavité branchiale, soit par de petites contractions faisant vibrer et onduler les nageoires. Quant aux phénomènes électriques proprement dits, ils sont rendus sensibles par les grenouilles galvanoscopiques et par le galvanomètre. La contraction unique, ou répétée rapidement plusieurs fois, des grenouilles galvanoscopiques, coïncide avec une déviation brusque de l'aiguille du galvanomètre. Le sens dans lequel ont eu lieu les déviations de l'aiguille galvanométrique, selon que le rhéophore *a* ou le rhéophore *b* sont placés en bas de l'appareil électrique, montre que sur les raies, comme sur le gymnote et le malaptérure (Ranzi, Faraday), le courant est dirigé de l'extrémité céphalique vers l'extrémité caudale. La direction du courant prouve que la lame appliquée sur la *partie antérieure* de l'organe lui enlève l'électricité *positive*, et la lame en contact avec l'*extrémité terminale* lui enlève l'électricité *négative*, c'est de la face dorsale vers la face ventrale que sur les torpilles marche le courant (Becquerel et Breschet, 1835). La décharge est d'autant plus intense, que le circuit fermé par les extrémités des rhéophores comprend une portion plus grande des organes.

ÉLECTROGÉNÈSE ou **ÉLECTROGÉNIE**. s. f. Nom donné par Ch. Robin et Béraud à la production d'électricité par les tissus vivants comme *résultat* de leur activité spéciale ou de leur activité nutritive. Par ce fait même qu'un muscle ou qu'un nerf, par exemple, se nourrissent, ils dégagent, en même temps que de la chaleur, une petite quantité d'électricité qui se manifeste *sous forme* de courants. Cependant la force électrique des muscles non disséqués est cachée par l'action contraire d'une couche de tissu située sur la section transverse naturelle, appelée la *couche parélectronomique* (de παρὰ, contre, νόμος, la loi *ce qui est contre la loi de l'électricité*). Les courants que les nerfs et les muscles produisent dans les circuits où ils sont renfermés doivent être considérés comme des portions de courants infiniment plus intenses, circulant dans l'intérieur des nerfs et des muscles autour de leurs particules ultimes. Le pouvoir électromoteur persiste après la mort, ou dans les nerfs et les muscles disséqués, après leur séparation du corps, aussi longtemps que l'excitabilité de la fibre nerveuse et musculaire. Dans les différents tissus contractiles, le pouvoir électromoteur est proportionné à la force contractile du tissu. Les muscles produisent en se contractant un courant opposé au courant qu'ils développent à l'état de repos. Si l'on soumet une partie d'un nerf à l'action d'un courant permanent, le nerf subit dans toute son étendue un changement dans son état électrique qui disparaît promptement en rompant le circuit. Ce changement, qui est l'*état électro-tonique*, est mis en évidence par le nouveau pouvoir électromoteur que toutes les parties de la longueur du nerf acquièrent pendant le passage du courant, de manière à produire, en outre du courant ordinaire, un courant dans une direction opposée. Il n'y a pas dans l'économie, certains poissons exceptés, d'autre production d'électricité que celle dont il vient être question ; elle paraît être le résultat des actes chimiques d'assimilation et de désassimilation qui caractérisent la nutrition. Les découvertes de Becquerel sont venues confirmer que l'origine des courants électriques dans les tissus est due à une cause chimique et à la formation de courants *électro-capillaires*, produits dans les corps vivants partout où il y a deux liquides différents séparés par une membrane cellulaire. Les tendons, les artères, les veines, les os, aussi bien que les nerfs et les muscles, donnent des courants électriques dans le même sens et avec les mêmes propriétés, et ces faits démontrent que ces courants ne proviennent nullement d'une organisation électrique spéciale des muscles et des nerfs. Le phénomène de l'*état électro-tonique*, sur lesquels les partisans de la spécificité des courants électriques des nerfs et des muscles insistent le plus, s'explique parfaitement, comme l'a démontré Matteucci, par la présence, grâce à l'action électrolytique, d'alcalis au pôle négatif et d'acides au pôle positif. Ceux-ci diminuent l'excitabilité du nerf (région *anélectro-tonique*), tandis que les alcalis augmentent localement l'excitabilité de ces mêmes nerfs (région *catélectro-tonique*). Il faut enfin tenir compte, dans l'explication du phénomène, des lois de contraction de Ritter, de Pfluger, des courants de polarisation et des courants dérivés, et enfin de la direction du courant.

ÉLECTROLOGIE. s. f. [de *électricité*, et λόγος, traité]. Partie de la physique qui traite des phénomènes et des lois de l'électricité (A. Comte, 1835).

ÉLECTROLYSATION, **ÉLECTROLYSE**. s. f. Action d'électrolyser, décomposition électro-chimique d'un corps. Dans la décomposition des sels, l'acide se rend au pôle positif avec l'oxygène, et la base au pôle négatif avec l'hydrogène. Sur les tissus vivants, du côté du pôle positif il se forme une escarre dure, et du côté du pôle négatif une escarre plus grande, molle et bleuissant le papier de tournesol. Ces actions décomposantes ont été employées en chirurgie avec succès, pour détruire des névromes, des tumeurs érectiles, des polypes naso-pharyngiens, des rétrécissements, etc. : on les a appliquées à la guérison des anévrysmes, et Ciniselli surtout a publié de nombreux cas de cette affection avantageusement traités par l'introduction dans la poche anévrysmale d'aiguilles communiquant avec le pôle positif d'une pile assez énergique. Lorsqu'on plonge ces aiguilles dans une masse sanguine, il se forme autour de chaque pôle un caillot, qui est plus gros et solide près du pôle positif; c'est pour cela qu'il est préférable de mettre le pôle positif en communication avec les aiguilles que l'on introduit dans l'artère. Ce n'est pas seulement la coagulation du moment qui agit comme moyen curatif, mais encore l'influence consécutive sur les tissus (Onimus). L'électrolyse a également donné de bons résultats dans l'hydrocèle, le varicocèle, les kystes du corps thyréoïde, et a même été employée avec succès pour détruire des tissus normaux dans des cas de difformités.

ÉLECTROLYSER. v. a. Décomposer par la pile.

ÉLECTROLYTE. s. m. [de ἤλεκτρον, succin, et λύειν, décomposer] (Faraday). Corps qui subit la décomposition électro-chimique.

ÉLECTROLYTIQUE. adj. Se dit de tout phénomène de décomposition déterminé directement par le passage d'un courant à travers un corps. Celui-ci est dit *électrolyte*.

ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE. adj. Qui a rapport à l'électro-magnétisme. V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE

ÉLECTRO-MAGNÉTISME. s. m. [all. *Elektromagnetismus*, angl. *electro-magnetism*]. Ensemble des phénomènes magnétiques qui sont produits par l'électricité ou par l'action mutuelle de corps électrisés et d'aimants.

ÉLECTROMÈTRE ou **ÉLECTROSCOPE.** s. m. [*electrometrum*, d'*électricité*, et μέτρον, mesure ; all. *Elektrometer*, angl. *electrometer*, it. *elettrometro*]. Instrument destiné à donner la mesure de l'*intensité* ou à faire connaître la *nature* de l'électricité dont un corps est chargé, et fondé sur le principe que les corps chargés d'une même espèce d'électricité se repoussent. L'*électromètre de Volta* consiste en deux pailles d'environ 8 centimètres de longueur suspendues à une tige de cuivre terminée supérieurement par une boule et fixée dans la tubulure d'une cloche de verre ; celle-ci repose sur un plateau qui porte, en face des pailles, deux petites colonnes métalliques (fig. 144); dans celui de *Bennett*, ce sont deux feuilles d'or au lieu de pailles; dans celui de *Cavallo*, ce sont deux fils métalliques très fins. Pour connaître de quelle électricité un corps est chargé, on donne d'avance à la boule, à la tige et aux feuilles d'or une électricité connue, et on approche de la boule supérieure le corps que l'on veut éprouver : s'il est chargé de la même électricité que l'instrument, il repousse celle-ci dans les feuilles dont la divergence augmente; s'il est chargé d'électricité de nom contraire, les feuilles se rapprochent. L'*électromètre à cadran de Henley* se compose d'une tige conductrice à laquelle est fixé un demi-cercle d'ivoire sur lequel sont tracées des divisions : au centre de ce cercle est une petite aiguille d'ivoire terminée par une balle de sureau, et qui indique l'énergie de l'électricité par le nombre des divisions qu'elle parcourt. Cet électromètre est souvent adapté à la boule du conducteur de la machine électrique. V. TENSION.

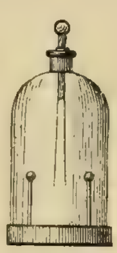

FIG. 144.

ÉLECTROMÉTRIE. s. f. Partie de la physique qui a pour objet la mesure de l'électricité.

ÉLECTROMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'électrométrie. V. TENSION *électrique*.

ÉLECTROMOTEUR, TRICE. adj. [de *électricité*, et *movere*, mouvoir, exciter; all. et angl. *Electromotor*, it. *elettromottore*, esp. *electromotor*]. Se dit de tout ce qui est propre à développer l'électricité par le simple contact de corps de différente nature. — *Force électromotrice.* V. GALVANISME et TENSION *électrique*. — *Métal électromoteur.* V. GALVANISME.

ÉLECTRO-NÉGATIF, IVE. adj. Se dit d'un corps qui, dans l'*électrolyse*, se porte au pôle positif de la pile voltaïque, comme l'oxygène et les acides. On a supposé que les molécules des corps étaient électriques par elles-mêmes ou entourées d'atmosphères électriques. D'après cette hypothèse, il est clair : 1° que la molécule qui gagne le pôle positif de la pile doit posséder l'*électricité négative ;* 2° que la molécule qui va au pôle négatif doit avoir l'*électricité positive*. Quand on décompose un sel par la pile, la molécule acide, pour aller au pôle positif, prend l'électricité négative, est *électro-négative*, et la molécule basique, pour aller au pôle négatif, se charge d'électricité positive, est *électro-positive*. Quelles que soient les propriétés chimiques, acides, alcalines ou neutres, du corps, on dit qu'il joue le rôle de base s'il est *électro-positif*. V. BASE et ÉLECTROLYSATION. — *Bain électro-négatif*. V. BAIN.

ÉLECTROPHORE. s. m. [de *électricité*, et φέρω, je porte; all. *Elektricitätsträger*, angl. *electrophorus*, it. *elettroforo*, esp. *electroforo*]. Instrument propre à fournir en tout temps de l'électricité, inventé par Wilk, ou, selon d'autres, par Volta. Il se compose d'un disque ou *gâteau* de résine et d'un plateau métallique muni d'un manche isolant. Pour s'en servir, on électrise d'abord négativement le gâteau de résine en le frappant avec la peau de chat. Ensuite on place sur le gâteau le plateau, dont le fluide neutre se décompose par influence, le négatif étant repoussé vers la face supérieure; en touchant alors ce plateau avec le doigt, on a une étincelle due à la combinaison de l'électricité résineuse avec l'électricité vitrée de la main. Si l'on interrompt la communication du plateau avec le sol, il reste chargé de l'électricité vitrée, qui ne sera pas sensible tant qu'il sera posé sur le gâteau, mais qui le deviendra si on l'enlève; et, si l'on présente le doigt, il en jaillira une étincelle.

ÉLECTRO-PHYSIOLOGIE. s. f. Ensemble des phénomènes qui ont pour cause ou pour résultat la production de l'électricité dans le corps vivant. On distingue dans l'électro-physiologie trois ordres de phénomènes : 1° Ceux qui résultent d'une cause extérieure, comme la commotion ou la contraction due à l'étincelle, à la bouteille de Leyde, au courant de la pile, etc., appelés (Pouillet) *phénomenes des courants extérieurs*. C'est à eux que sont dus les effets thérapeutiques obtenus à l'aide de l'électricité. Ici il ne s'agit pas d'une production d'électricité par l'animal sur lequel on expérimente, mais des manifestations et modifications des propriétés du tissu musculaire et du tissu nerveux soumis à l'influence de l'électricité extérieure : ce sujet se rattache donc à l'étude des phénomènes de contractilité et des différents modes d'innervation (V. ÉLECTRISATION). 2° Ceux qui résultent d'*une production d'électricité dans l'économie*, dans lesquels on peut constater tous les caractères électriques (V. ÉLECTROGÉNÈSE). 3° Ceux que manifestent les poissons pourvus d'un appareil électrique (V. ÉLECTROGÈNE).

ÉLECTRO-PHYSIOLOGIQUE. adj. Qui concerne l'électro-physiologie. — *Modificateur électro-physiologique*. V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE.

ÉLECTRO-POLAIRE. adj. Se dit d'un conducteur dans lequel un bout (ou surface) est négatif et l'autre positif, comme il arrive quand l'électricité est induite.

ÉLECTRO-POSITIF, IVE. adj. Se dit d'un corps, qui, dans l'*électrolyse*, se porte au pôle négatif de la pile voltaïque, comme l'hydrogène et les bases salifiables. V. ÉLECTROLYSATION et ÉLECTRO-NÉGATIF.

ÉLECTRO-PUNCTURE. s. f. [de *électricité*, et *pungere*, piquer ; all. *Elektropunktur*, esp. *electropuntura*]. Moyen thérapeutique consistant dans une combinaison de l'électricité et de l'acupuncture (Sarlandière). L'*electro-puncture* consiste à introduire des aiguilles de platine, à distance les unes des autres, dans l'épaisseur des tissus qu'on veut stimuler, et à diriger les courants à travers deux ou un plus grand nombre d'entre elles. Ce procédé est le plus énergique de l'électro-thérapie. On lui reproche que l'introduction des aiguilles n'est pas exempte de douleur : que quelques veinules ou d'autres vaisseaux sanguins peuvent être traversés par elles ; que leur emploi peut donner lieu à de petites escarres, suivies de cicatrices indélébiles ; enfin, que la pénétration directe de l'électricité s'accompagne d'une sensation de brûlure pénible, parfois insupportable. On les remplace généralement par l'application contre la peau de godets garnis d'une éponge mouillée ou mieux par des tampons en charbon (V. ÉLECTRISATION). C'est une ressource utile contre certaines maladies qui ont résisté aux autres procédés d'électrisation ; mais alors les courants doivent être modérés.

ÉLECTROSCOPE. s. m. [de *electricité*. et σκοπεῖν. examiner]. V. ÉLECTROMÈTRE.

ÉLECTRO-THÉRAPEUTIQUE ou **ÉLECTRO-THÉRAPIE**. s. f. [de *électricité*, et θεραπεία, traitement]. Emploi de l'électricité comme moyen thérapeutique. Il est fondé en principe sur ce que l'application de l'électricité produite extérieurement (V. ÉLECTRISATION) peut, soit stimuler l'action de nos tissus diminuée pathologiquement, soit en amener la perturbation, la diminution ou la cessation. On emploie, suivant les besoins : 1° soit les *courants induits*, qui provoquent la contractilité musculaire, et qui déterminent une excitation plus ou moins vive du système nerveux. Selon les cas, il faut employer le courant de la première hélice (*extra-courant*) ou le courant de la deuxième hélice, car ils ont une action différente sur les tissus. Le courant de la deuxième hélice, grâce à sa tension plus grande, excite plus vivement la sensibilité cutanée, et provoque plus facilement des contractions des muscles profonds, tandis que le courant de la première hélice excite plus vivement la sensibilité des organes glandulaires placés sous la peau. Lorsque les bobines induites, au lieu d'être composées de fils de cuivre, sont construites avec des fils de plomb ou d'argent, les courants pénètrent plus profondément dans les muscles, provoquent des contractions plus énergiques, et déterminent sur la peau des impressions moins douloureuses (Onimus). On doit également varier le nombre des interruptions selon les cas pathologiques ; c'est seulement pour obtenir une excitation vive de la peau ou une contraction tétanique des muscles qu'il faut employer des secousses très rapprochées ; 2° soit les *courants continus*, courants de la pile ou *voltaïques*, *continus* et *permanents* (V. COURANT), dont on se sert de manière à leur faire traverser un membre, ou telle ou telle partie du corps. Influant sur la contractilité des parois des capillaires, ils modifient l'afflux des matériaux dans les organes traversés, de manière à produire des effets physiologiques lents, mais remarquables. On peut, en outre, les dire *sédatifs*, en raison de la manière dont ils calment les douleurs névralgiques, celles du zona, du lumbago, du rhumatisme chronique, des organes congestionnés, etc. En changeant la direction du courant qui traverse les organes, on peut produire, au contraire, des effets congestifs, etc. Ils exigent l'emploi de piles composées de beaucoup d'éléments, peu actifs individuellement, mais qui, par leur grand nombre, développent une grande *tension* électrique, de manière que les courants puissent traverser des parties peu conductrices, comme l'épiderme et autres tissus (Remak. Hiffelsheim, Onimus). Cette méthode est applicable à un bien plus grand nombre d'affections que la précédente. Ses effets, généralement négligés faute de connaître la nutrition dans les divers tissus, sont cependant des plus féconds en applications thérapeutiques pour les affections internes, les névralgies, etc. — Les courants induits doivent être employés dans les affections des organes périphériques, et lorsqu'on cherche à provoquer une excitation localisée ; les courants continus peuvent au contraire être d'un grand secours dans les maladies du système nerveux central. Les courants électriques sont très utiles dans les cas d'asphyxie, de syncope, d'accidents chloroformiques. Avec les courants induits, on produit la respiration artificielle, en électrisant les muscles inspirateurs ; les courants continus ont une action plus marquée sur les mouvements du cœur et sur le fonctionnement du système nerveux, surtout lorsqu'on fait passer un courant ascendant du rectum à la bouche (Onimus et Legros). D'une façon générale, on peut dire que les courants induits, qui physiquement peuvent être définis un choc moléculaire, doivent être préférés chaque fois que l'on veut déterminer une forte stimulation des nerfs ou des muscles, car ils changent brusquement et énergiquement l'état normal de ces tissus, tandis que les courants continus ont une influence non de choc moléculaire, mais d'action chimique intime. Malgré leur apparence silencieuse, ces derniers pénètrent plus profondément dans les tissus, se diffusent avec une facilité extrême, et laissent une modification plus persistante ; car après leur cessation, il se produit des courants de polarisation. Leur action sur la nutrition de tous les tissus est par cela plus énergique, et l'on peut dire qu'ils constituent un moyen des plus puissants, sinon le plus puissant, de modifier les conditions nutritives des divers tissus de l'organisme.

ÉLECTROTHERMIE. s. f. [de *électricité*, et θέρμη, chaleur]. La production de chaleur par l'électricité. Pour mesurer, en quantité de chaleur, le *travail chimique générateur* du courant électrique, M. Favre a montré d'abord que la quantité de chaleur développée par la dissolution d'un *équivalent* (33 grammes) de zinc dans l'acide sulfurique, est la mesure du *travail des affinités chimiques* pendant la dissolution du métal. Cela posé, il a déterminé, dans chaque cas particulier, le nombre d'équivalents de zinc dissous dans chacun des couples de la pile, et fait voir que : 1° Si la pile est fermée par un conducteur métallique qui n'exerce et ne subit aucune *action extérieure*, la quantité de chaleur développée dans le circuit entier par le courant est *égale* à la quantité de chaleur produite par la dissolution du zinc consommé dans l'appareil. 2° Si l'on place un voltamètre sur le trajet du courant, la quantité de chaleur développée dans le circuit *diminue ;* mais, à la chaleur *sensible* produite, il suffit d'ajouter l'*équivalent calorique du travail* de décomposition chimique effectué dans le voltamètre, pour retrouver la quantité *totale* de chaleur correspondante à la dissolution du zinc consommé dans la pile. 3° Si le courant est utilisé pour *soulever un poids* par l'intermédiaire d'un électro-aimant, la somme de la chaleur *sensible* développée dans le circuit et de l'*équivalent calorifique du travail mécanique* de soulèvement du poids est *égale* à la quantité totale de chaleur correspondante à la dissolution du zinc consommé dans l'appareil. Quelle que soit donc la nature des effets dont s'accompagne le passage du courant dans le circuit de la pile, le travail produit par l'électricité en mouvement reste rigoureusement *égal* au travail des affinités chimiques génératrices du courant. La *galvanocaustique* (Sédillot).

ÉLECTROTHERMIQUE. adj. Qui concerne l'*électrothermie*.

ÉLECTRO-TONIQUE. adj. V. Électrogénie et Électrotonus.

ÉLECTROTONUS. s. m. État électrique d'un nerf parcouru dans une partie de sa longueur par un courant constant (Du Bois-Reymond). Ce courant est dit *excitateur* ou *polarisateur*, et le segment de nerf compris entre ses deux extrémités est dit *intrapolaire* ou *excité*. Le courant excitateur produit dans le courant primaire naturel du nerf une modification, qui, quelle qu'en soit le sens, est toujours appelée *adjonction, accroissement électro-tonique*, et qui s'étend au delà de la région intrapolaire jusqu'aux deux extrémités du nerf. Lorsque le courant excitateur est de même sens que le courant primaire, la force de celui-ci est accrue (*adjonction électro-tonique positive, phase positive de l'électrotonus*); elle est diminuée dans le cas contraire (*adjonction négative, phase négative de l'électrotonus*).

ÉLECTRO-VITALISME. s. m. Théorie physiologique dans laquelle les actes de l'organisme étaient expliqués par l'électricité comme cause, ou du moins par un fluide vital analogue au fluide électrique ou identique avec lui. C'est une hypothèse erronée, entée sur l'hypothèse physique des fluides impondérables.

ÉLECTUAIRE. s. m. [*electuarium*, corrompu du grec ἐκλειγματάριον, all. *Latwerge*, angl. *electuary*, it. *elettuario*, esp. *electuario*]. Préparation pharmaceutique molle, simple ou composée, officinale ou magistrale, formée de poudres et de sirops à base de sucre ou de miel, ou de pulpes végétales et de sucre : le *catholicum*, le *diascordium*, la *thériaque*, sont des électuaires composés. — *Électuaire caryocostin*. V. Caryocostin. — *Électuaire lenitif*. V. Lénitif.

ÉLÉENCÉPHOLE. s. f. (Couerbe). Substance huileuse, rougeâtre, soluble dans l'éther, qu'on extrait de la matière cérébrale : c'est un mélange de corps divers.

ÉLÉMENT. s. m. [*elementum*, στοιχεῖον, all. *Element, Urstoff*, angl. *element*, it. et esp. *elemento*]. Dans l'antiquité, nom donné à la terre, à l'eau, à l'air et au feu, considérés comme constituant toute chose. = En chimie, autrefois, tout corps regardé comme simple : ce nom avait alors une signification absolue. Aujourd'hui, dans un sens relatif, corps dont on ne peut affirmer qu'il soit réellement simple, mais que, jusqu'à ce jour, la chimie n'a pu décomposer : ce sont des *métalloïdes* ou des *métaux*. En voici la liste avec leurs symboles ou abréviations :

1° MÉTALLOÏDES.

1.	**Arsenic**	As
2.	**Azote**	Az ou N
3.	**Bore**	Bo
4.	**Brome**	Br
5.	Carbone	C
6.	Chlore	Cl
7.	**Fluor**	Ft
8.	**Hydrogene**	H
9.	Iode	I
10.	Oxygène	O
11.	Phosphore	Ph.
12.	Sélénium	Se
13.	Silicium	Si
14.	Soufre	S
15.	**Tellure**	Te

2° MÉTAUX.

16.	**Aluminium**	Al
17.	**Antimoine**	Sb
18.	**Argent**	Ag
19.	**Baryum**	Ba
20	Bismuth	Bi
21.	Cadmium	Cd
22.	Cæsium	Cæ
23.	**Calcium**	Ca
24.	Cérium	Ce
25.	Chrome	Cr
26.	Cobalt	Co
27.	Cuivre	Cu
28.	Didyme	Di
29.	Erbium	Er
30.	Étain	Sn
31.	Fer	Fe
32.	**Gallium**	Ga
33.	Glycynium	Gl
34	Iridium	Ir
35.	Lanthane	La
36.	Lithium	Li
37	Magnesium	Mg
38.	Manganese	Ma
39.	**Mercure**	Hg
40.	Molybdène	Mo
41.	Nickel	Ni
42.	Niobium	Nb
43.	Or	Au
44.	Osmium	Os
45.	**Palladium**	Pd
46.	Pélopium	Pp
47.	Platine	Pl

2° MÉTAUX (*suite*).

48.	**Plomb**	Pb
49	Potassium	K
50.	Rhodium	Rh
51.	**Rubidium**	Rb
52.	Ruthénium	Ru
53.	Sodium	Na
54.	**Strontium**	Sr
55.	Tantale	Ta
56.	**Terbium**	Tr
57.	Thallium	Th
58.	Thorinium	To
59.	Titane	Ti
60.	**Tungstène**	Tg ou W
61.	Uranium	U
62.	**Vanadium**	Vd
63.	Yttrium	Yt
64.	Zinc	Zn
65.	Zirconium	Zr

— *Élément minéralisateur des eaux*. Corps simple ou composé que les eaux tiennent en dissolution et auquel les eaux minérales doivent leurs propriétés. = En physique, *élément*, couple de plaques de zinc et de cuivre, dont on se sert pour construire les piles voltaïques dites *à auge*. = En anatomie, *élément organique* (*partie constituante élémentaire du corps*), dernière partie à laquelle on puisse, par l'analyse anatomique, sans décomposition chimique, mais par simple dédoublement successif, ramener les tissus et les humeurs; ou *vice versa*, corps irréductible anatomiquement qui, par sa réunion à des corps semblables, constitue les tissus et les humeurs, et consécutivement toutes les parties du corps, grâce à des dispositions nouvelles et de plus en plus compliquées. Les éléments organiques se divisent en *principes immédiats* (V. Immédiat) et *éléments anatomiques*. Les *éléments anatomiques* (terme qui, pour beaucoup d'auteurs, est synonyme de *cellule*) sont de très petits corps formés de *matière organisée*, libres ou contigus, présentant un ensemble de caractères géométriques, physiques ou chimiques spéciaux, ainsi qu'une structure sans analogie avec celle des corps bruts; caractères qui, quoique variables de l'un à l'autre, leur sont tout à fait propres (fibres élastiques, tubes nerveux, cellules épithéliales, cellules de plantes, etc.). A un autre point de vue, ce sont les plus petites parties du corps auxquelles on puisse ramener les tissus par l'analyse anatomique, douées de caractères géométriques, physiques et chimiques plus variables que dans les autres corps, mais avec des particularités qui n'appartiennent qu'à elles, et des *caractères d'ordre organique* (V. Organique) que ne présentent pas les corps bruts. Les éléments anatomiques *animaux* se distinguent de ceux des *végétaux* en ce qu'ils sont formés de substances organiques azotées, le plus souvent sans cloison lorsque ce sont des tubes, sans cavité quand ils ont la *forme* dite *de cellule* : leur réunion, leur enchevêtrement, constituent les tissus; c'est à eux, et non aux tissus et aux organes, que s'applique l'idée de vie (Bichat). Ces éléments anatomiques, que leur disposition en fibres, tubes, cellules, masse homogène, molle, granuleuse, ou parsemée de divers corpuscules déterminés, et aussi leur mollesse, leurs réactions diverses au contact des réactifs, distinguent des corps constituants de la matière brute, possèdent, comme *attribut statique*, une forme, un volume et une structure propres à chacun d'eux; et comme *attribut dynamique*, des propriétés *physico-chimiques*, en corrélation immédiate avec la forme, le volume, etc., et des *propriétés vitales*. V. Propriété et Vital. — Quand un organisme est constitué par une seule espèce d'éléments, celle-ci a la forme dite de *noyau* ou de *cellule*, avec ou sans paroi distincte du corps cellulaire. Quand l'organisme est composé de plusieurs éléments anatomiques, la plupart de ces derniers offrent encore cette forme ou la présentent au moins au début de leur existence, pour s'agrandir ensuite sous forme de *fibres*, ou se souder sous forme de *tubes* : ils ont une configuration propre, ce sont des *éléments figurés;* mais d'autres éléments, tout en constituant, comme les précédents, des individualités élémentaires de plusieurs espèces, dont chacune est facteur de quelque acte élémentaire, sont constitués par des *substances amorphes*, et ne passent jamais par l'état cellulaire (Robin). Les *éléments figurés* animaux comprennent : *a*. Ceux qui conservent pendant toute la durée de leur existence l'état cellulaire, qui disparaissent de l'économie en s'en détachant et tombant de toutes pièces pour être remplacés intégralement aussi par d'autres de même espèce, qui sont en quelque sorte un *produit* de ceux qui sont sous-jacents. Les principales espèces de ces éléments sont les suivantes : 1° *ovules* mâles et *ovules* femelles des plantes et des animaux ; 2° *spermatozoïdes* des plantes et des animaux ; 3° *cellules épithéliales* diverses. *b*. Éléments soit de forme cellulaire proprement dite, soit de formes cellulaires soudées les unes aux autres (gaine propre des tubes nerveux) ou pourvues de prolongements ou fibres (élastiques, du tissu cellulaire, etc.) : 1° hématies ; 2° leucocytes ; 3° médullocelles ; 4° myéloplaxes ; 5° ostéoplastes ; 6° cellules du cartilage ; 7° cellules du tissu électrique ; 8° noyaux et cellules du tissu cellulaire avec ou sans réplétion adipeuse, avec ou sans prolongements en fibres lamineuses ; 9° fibres élastiques ; 10° fibres-cellules ; 11° noyaux et fibrilles musculaires striées de la vie animale, réunies en faisceaux ; 12° myélocytes et cellules nerveuses, donnant les cylindres-axes des tubes larges des nerfs moteurs, ou sans cellules ; les tubes larges des nerfs sensitifs, ou à cellules ganglionnaires ; les cylindres-axes des tubes minces sympathiques ; 13° bâtonnets de la rétine. Les éléments anatomiques non cellulaires ni nucléaires, *amorphes*, sont : 1° la substance fondamentale des cartilages ; 2° substance fondamentale des os ; 3° substance du tissu électrique ; 4° de la capsule du cristallin ; 5° des canaux demi-circulaires ; 6° de la membrane de Demours ; 7° spicules siliceuses et calcaires des éponges ; 8° substance des coraux ; 9° des polypiers ; 10° du tissu de l'enveloppe des échinodermes ; 11° des écailles de poissons ; 12° du tissu chitonéal ; 13° du tissu ostréal ; 14° de l'ivoire dentaire ; 15° de l'émail. V. CELLULAIRE (*Théorie*) et CELLULE. — *Élément végétatif*. V. VÉGÉTATIF. = En pathologie, *élément morbide*, nom donné par les anatomo-pathologistes qui ont succédé à Bichat au tissu primitif où se développe la lésion. ‖ Suivant l'École de Montpellier, maladie simple, groupe de symptômes particuliers, congénères, allant presque toujours ensemble, reconnaissant des causes spéciales, ayant leur invasion, leur marche et leur terminaison, attaquant indifféremment tel ou tel système, tels ou tels organes, quoique pouvant affecter exclusivement chacun d'entre eux : la *douleur*, le *spasme*, la *pléthore*, la *fluxion*, la *phlogose* ou l'*irritation*, les *états bilieux*, *adynamique*, *catarrhal*, etc., seraient autant d'*éléments*. ‖ D'après l'École de Paris, phénomène constant ou pathognomonique d'un état morbide : la maladie est constituée par la réunion de ces éléments, dont on peut opérer la séparation à l'aide de la méthode analytique. — *Élément morbide dynamique* ou *virtuel*. Celui que n'explique aucune lésion anatomique saisissable. — *Élement morbide organique ou matériel*. Celui qui résulte de lésions appréciables des tissus.

ÉLÉMENTAIRE. adj. [*elementarius*, στοιχειώδης, all. *elementar*, angl. *elementary*, it. *elementare*, esp. *elemental*]. *Cellule* et *corpuscule élémentaires*, *granulation* et *granule elementaires*. V CELLULE et GRANULATION *moléculaire*. — *Fibre élémentaire*. Élément anatomique dont l'existence et la nature identique dans tous les tissus étaient admises à tort par les anciens. — *Tissu élémentaire*. Nom donné autrefois à ce qu'il faut entendre par *éléments anatomiques*. V. ÉLÉMENT.

ÉLÉMI. s. m. [*elemi resina*]. Substance résineuse dont on connait plusieurs espèces. Celle qu'on applique en médecine à la préparation des *baumes d'Arcæus* et *de Fioraventi*, de l'*onguent styrax*, du *diachylon*, etc. (elle n'est pas employée seule), est l'*élémi du Brésil*, fourni par l'*Icica icicariba*, DC. (térébinthacées), et non, comme on l'a cru, par l'*Amyris elemifera*, L., arbre de la même famille, originaire d'Éthiopie. C'est une substance jaunâtre, demi-transparente et molle quand elle est récente, sèche et cassante quand elle a vieilli ; de saveur d'abord douce, puis très amère ; d'odeur analogue à celle du fenouil ; très soluble dans l'alcool bouillant. Elle renferme de l'*élémine* (24 pour 100), une résine amorphe ($C^{40}H^{30}O^{4}$) très soluble dans l'alcool (60 pour 100), et une essence (12.5 pour 100). — *Essence d'élémi* ($C^{20}H^{16}$). Carbure d'hydrogène incolore, lævogyre, bouillant à 174° : c'est cette essence qui donne à l'élémi son odeur aromatique.

ÉLÉMINE. s. f. ($C^{40}H^{32}O^{2}$). Résine cristallisable de l'*élémi du Brésil*. Elle est en aiguilles brillantes, insolubles dans l'eau, solubles dans l'éther et dans l'alcool chaud.

ÉLÉOCÉRAT ou **ÉLÉOCÉRATÉ** et **ÉLÉOCÉROLÉ**. s. m. Synonyme de *cérat*.

ÉLÉOLATE. s. m. Médicament qui a pour base une huile volatile.

ÉLÉOLÉ. s. m. [de ἔλαιον, huile]. Médicament qui a pour base une huile fixe.

ÉLÉOLIQUE. adj. [de ἔλαιον, huile]. Se dit d'un médicament qui a pour excipient une huile quelconque.

ÉLÉOPTÈNE. s. m. [de ἔλαιον, huile, et πτηνὸς, volatil]. Principe immédiat qui dans les analyses reste liquide et volatil ; ou essence mélangée au stéaroptène, et qu'on en sépare à l'aide de la pression après solidification de celui-ci.

ÉLÉO-SACCHARUM. s. m. V. OLÉO-SACCHARUM.

ÉLÉPHANTIAQUE ou **ÉLÉPHANTIASIQUE**. adj. et s. Qui est affecté d'éléphantiasis ; qui concerne cette maladie.

ÉLÉPHANTIASIS. s. m. [*elephantia*, *elephantiasis*, *elephantiasmus*, ἐλέφας, ἐλεφαντίασις, de ἐλέφας, éléphant ; all. *Elephantenaussatz*, angl. *elephantiasis*, it. *elefantiasi*, esp. *elefancia*]. Nom de deux maladies différentes qui ont été distinguées, en considération des auteurs qui en ont tracé les premières descriptions, par les dénominations d'*éléphantiasis des Grecs* et *éléphantiasis des Arabes*. — *Éléphantiasis des Arabes* [*morbus Herculæus*, *elephas*, *Dsudam*, *mal des Barbades*, *pachydermie*]. Maladie dans laquelle certaines parties du corps, particulièrement les membres inférieurs et les organes génitaux externes, présentent un gonflement considérable, lardacé, résultant primitivement d'une sorte d'inflammation chronique avec hypertrophie de la peau et du tissu cellulaire souscutané, et des vaisseaux et ganglions lymphatiques. L'habitation dans les régions tropicales, dans les lieux humides, malsains, la malpropreté, les excès, prédisposent à l'éléphantiasis, dont le développement est favorisé par la scrofule, la syphilis, les plaies, les contusions, etc. L'évolution de la maladie permet de lui considérer deux périodes : dans la première, il y a des symptômes généraux, tels que frisson, fièvre, vomissements, et souvent délire ; en même temps, les parties atteintes sont douloureuses, rouges, luisantes sur le trajet des vaisseaux lymphatiques ; ceux-ci sont durs, saillants, les ganglions sont tuméfiés : ces symptômes, qui tiennent de la lymphangite et de l'érysipèle, cessent après quelques jours, pour reparaître, au bout d'un temps variable, deux et trois fois, avant que s'établisse la seconde période. Celle-ci est caractérisée par l'absence de fièvre, et surtout par le gonflement considérable des parties, qui sont infiltrées, comme dans l'œdème, par un liquide clair, jaunâtre, spontanément coagulable, et indurées par suite de la prolifération du tissu lamineux et adipeux sous-jacents à la peau : celle-ci, d'abord lisse, devient irrégulière, raboteuse, crevassée ; des fissures se forment et laissent suinter un liquide séro-purulent, d'odeur nauséabonde. Rare au tronc, aux mamelles, aux membres supérieurs, l'éléphantiasis est surtout fréquent aux membres inférieurs et au scrotum. Ordinairement un seul membre est atteint, mais il peut l'être dans toute son étendue et acquérir des dimensions très considérables ; habituellement, malgré ce volume et la déformation qu'il entraîne, la station et la marche restent possibles. L'éléphantiasis scrotal, décrit par Kæmpfer sous le nom d'*Andrum*, par J.-D. Larrey sous celui de *sarcocele égyptien*, est rare en France, mais très commun en Égypte : le scrotum peut prendre un volume énorme, en même temps que le pénis, rapetissé, est englobé dans la tumeur au point que l'émission de l'urine est lente et difficile. A la première période, inflammatoire et fébrile, les antiphlogistiques, les émollients, une position élevée du membre inférieur, la compression, et surtout le changement de pays, sont indiqués. Plus tard, on conseille les bains alcalins ou sulfureux, les douches de vapeur, les frictions résolutives, le massage, et, à l'intérieur, le mercure, l'arsenic, l'iode. Lorsque le membre malade présente un volume exceptionnel, qu'il y a complication d'ulcères profonds, de gangrène, d'abcès dans le tissu cellulaire, il faut recourir à l'amputation, ou à la ligature de l'artère principale, ou à la compression digitale de cette artère. L'extirpation peut être appliquée au scrotum et aux grandes lèvres. — *Éléphantiasis des Grecs*. V. LÈPRE *tuberculeuse*. = En vétérinaire, *éléphantiasis* (*maladie rouge des bêtes à cornes*). Maladie cutanée particulière au gros bétail du midi de la France. Elle peut affecter le type chronique ou aigu. Dans l'un et l'autre, il y a éruption de plaques érythémateuses ; dans le premier cas, sans symptômes précurseurs ; dans le second, avec un mouvement fébrile qui précède. Puis surviennent des crevasses, des gangrènes et des ulcérations hideuses et très difficiles à guérir. Les causes de cette maladie sont très obscures.

ÉLÉPHANTIQUE. adj. [all. *elephantiasisch*]. Qui est affecté d'éléphantiasis : *jambe éléphantique*.

ÉLETTARI. s. m. V. CARDAMOME.

ÉLEVAGE. s. m. [all. *Zucht*, angl. *breeding*]. Ensemble des opérations qui ont pour but la multiplication et l'éducation des animaux domestiques. Pour rendre l'élevage le plus productif, il faut choisir l'espèce et la race la plus appropriée au climat, aux besoins de la consommation. L'élevage complet, dans lequel on fait naître et l'on conserve les animaux jusqu'au jour où ils peuvent être livrés au consommateur, est rarement lucratif, au moins en ce qui concerne les grands herbivores : il y a bénéfice à répartir la tâche entre des éleveurs différents ; c'est ce qui existe pour les races chevalines françaises, dont l'élevage est le plus avantageux, celle du Boulonnais et du Perche. L'élevage est généralement mal compris et mal exécuté en France. Il pèche dans le choix des reproducteurs, dans la nourriture et les soins consacrés aux produits. V. REPRODUCTEUR et ZOOTECHNIE.

ÉLÉVATEUR. adj. et s. m. [*elevator*, *levator*, all. *Heber*, angl. *elevator*, it. *elevatore*, esp. *elevador*]. Nom donné à tout muscle qui approche une partie quelconque de l'extrémité céphalique du tronc. — *Élévateur de l'angle des levres*. V. CANIN. — *Élévateur de l'œil*. Le *droit supérieur de l'œil*. — *Élévateur de la paupière supérieure*. V. RELEVEUR *de la paupiere supérieure*. — *Elévateur de l'aile du nez et de la levre superieure*. V. RELEVEUR *de l'aile du nez et de la levre supérieure*.

ÉLÉVATION. s. f. [*elevatio*, de *e*, et *levare*, lever ; ἔπαρσις, μετεωρισμὸς, all. *Hohe*, it. *elevazione*, esp. *elevacion*]. Synonyme d'*altitude*. = *Élévation dans le traitement des maladies*. Emploi d'appareils variables, qui ont tous pour résultat de maintenir la partie lésée (les membres en particulier) plus élevée que le reste du corps, de manière à empêcher l'afflux des liquides par la simple influence de la pesanteur sur leur cours et sur la circulation. On en retire les plus grands avantages dans les érysipèles, les phlegmons, les panaris, les plaies contuses, les écrasements et les blessures des artères. = En séméiologie, *élévation du pouls*, accélération.

ÉLÉVATOIRE. s. m. [*elevatorium*, *vectis elevatorius*, all. *Hebeesen*, angl. *elevator*, it. *elevatorio*, esp. *elevador*]. Tige d'acier longue de 15 à 20 centimètres, dont les extrémités sont plus ou moins fortement recourbées en sens inverse, aplaties, taillées en biseau et rugueuses du côté de leur concavité : on s'en sert comme d'un levier pour relever les parties d'os enfoncées vers l'intérieur du crâne, ou pour extraire la rondelle osseuse détachée par la couronne du trépan. — *Élévatoire triploïde*. Ainsi appelé parce qu'il était supporté par trois branches sur lesquelles il prenait son point d'appui : il n'est plus employé. — *Élévatoire de J.-L. Petit*. Il est composé d'un levier et d'un chevalet qui lui sert de point d'appui.

ÉLÈVE. s. m. Jeune animal dont l'éducation et le développement ne sont point terminés. V. JEUNE.

ÉLÈVE. s. f. Synonyme d'*élevage*.

ÉLEVURE. s. f. [de *élever* ; all. *Stippe*, *Knötchen*, angl. *blister*, *pimple*, it. *bolla*, esp. *grano*]. Autrefois, synonyme d'*exanthème*. ‖ Aujourd'hui, toute éruption ou saillie cutanée circonscrite, non vésiculeuse ni pustuleuse.

ÉLIMINATEUR, TRICE. adj. — *Inflammation éliminatrice*. V. INFLAMMATION.

ÉLIMINATION. s. f. [de *e*, hors, et *limen*, seuil ; all. *Absonderung*, *Ausstossung*]. En chirurgie, expulsion, hors de l'économie, de portions de tissus mortifiées. V. GANGRÈNE, INFLAMMATION *éliminatrice*, MORTIFICATION, NÉCROSE et SÉQUESTRE. = En thérapeutique, *élimination des médicaments*. V. MÉDICAMENT. = En toxicologie, *élimination des poisons*. V. POISON.

ÉLIXATION. s. f. [*elixatio*, de *elixare*, faire bouillir dans l'eau ; ἔψησις, all. *Sotten*, *Auslaugen*, angl. *elixation*, it. *elissazione*]. *Décoction* faite pour obtenir deux produits, l'un solide cuit, et l'autre liquide : le *pot-au-feu* des ménages est une *élixation*.

ÉLIXIR. s. m. [*elixir*, all. et angl. *elixir*, it. *elissire*, esp. *elixir*]. Préparation qui résulte de la solution dans l'alcool d'un nombre plus ou moins considérable de principes médicamenteux. Par extension, le nom d'*élixir* est parfois donné à des préparations dans lesquelles l'alcool est remplacé par du vin, quelquefois même par des éthers ou des acides étendus. — *Élixir acide de Haller*. Mélange à parties égales d'acide sulfurique à 66° et d'alcool à 80°. Beaucoup plus acide que l'eau de Rabel. — *Élixir aloétique fébrifuge*. Obtenu en faisant macérer pendant 24 heures, dans rhum, 170 grammes, aloès socotrin et myrrhe, āā 6 gram. ; filtrant et ajoutant : sulfate de quinine, 6 gram. ; acide sulfurique, 25 gouttes ; laudanum de Sydenham, 2 gram. Contre les fièvres intermittentes rebelles (Récamier). — *Élixir amer de Dubois*. Gentiane, 50 grammes ; carbonate de potasse, 5 gram. ; eau-de-vie, 1000 gram. — *Elixir amer* ou *antiscrofuleux de Peyrilhe*. Gentiane, 100 grammes ; carbonate de soude, 30 gram. ; alcool à 60°, 3000 gram. — *Élixir américain de Courcelles*. Il est composé avec : racine d'aunée, 8 kilogr. ; racine de canne de Provence, āā 1 kilogr. ; fleurs de tilleul, 1^{kg},250 ; fleurs de millepertuis, 4 kilogr. ; fleurs de sureau, 2^{kg},500 ; feuilles d'oranger, 3 kilogr. ; feuilles de baume, 2 kilogr. ; genévrier, fleurs de romarin, āā 60 gram. ; opium brut, 500 gram. ; racine d'asarum, 500 gram. ; alcool rectifié, 120 litres ; eau, q. s. — *Élixir antiapoplectique des Jacobins de Rouen*. Il est préparé avec : cannelle fine, santal citrin, āā 36 gram., santal rouge, 18 gram. ; anis vert et baies de genièvre, āā 25 gr., semences d'angélique et racine de contrayerva, āā 15 gr.

racine de galanga, d'impératoire et de réglisse, bois d'aloès, girofle, macis, ãã 30 gr.; alcool à 82° centésimaux, 3 kilogr. — *Élixir antiodontalgique.* On fait macérer, pendant 4 jours, racine de pyrèthre, 3 gram., dans alcoolat de romarin, 25 gram. (Ancelot); ou on fait digérer ensemble, pyrèthre, 64 gram.; esprit de lavande, 500 gr.; chlorhydrate d'ammoniaque, 2 gram. (Bories). — *Élixir antiscrofuleux* ou *de gentiane*. Il est composé de : racine de gentiane, 80 gramm., et carbonate d'ammoniaque, 16 gram.; on fait digérer pendant 8 jours dans l'alcool à 84°, 528 gram., on passe et on ajoute 1 partie de sucre blanc pour 2 parties de liqueur (Deschamps). Dose : 4 à 16 grammes pour les enfants. — *Elixir antiseptique de Chaussier.* Il est composé avec : quinquina rouge, 60 gram.; cascarille, 15 gram.; cannelle, 12 gram,; safran, 2 gram.; sucre blanc, 150 gram.; le tout macéré pendant huit jours dans vin muscat et alcool, ãã 500 gram., auxquels on ajoute, après décantation, sucre blanc, 150 gram., et éther sulfurique, 6 gram. — *Élixir antiseptique* ou *fébrifuge d'Huxham.* Il est préparé avec : quinquina jaune, 109 gram.; écorce d'oranges amères, 54 gram.; racine de serpentaire de Virginie, 27 gram.; safran, 6 gram.; cochenille, 3 gram.; le tout digéré pendant quinze jours dans eau-de-vie, 1 kilogr. La dose est de 8 à 30 gram. — *Élixir aurifique de Rotrou.* V. Teinture *d'antimoine.* — *Élixir camphré d'Hartmann.* Camphre, 50 gram., dissous dans alcool à 90°, 350 gram.; coloré avec 1 gramme de safran. — *Élixir eupeptique de Tisy.* Élixir dont chaque cuillerée contient. diastase, 30 centigr.; pancréatine et pepsine, ãã 10 centigr. — *Élixir fétide de Fulde.* On le prépare avec . castoréum, 16 gram ; asa fœtida, 8 gram.; esprit de corne de cerf, opium, ãã 4 gram., qu'on fait macérer pendant 4 jours dans alcool à 82°, 120 gram. Antispasmodique et antihystérique (4 grammes dans un véhicule). — *Élixir de Garus.* On fait macérer pendant 2 jours : aloès socotrin, girofle et safran, ãã 5 gram.; myrrhe, 2 gram.; cannelle, 20 gram,; noix muscade, 10 gram., dans alcool à 80°, 5 kilogr., et eau de fleurs d'oranger, 200 gram.; on ajoute : vanille, 5 gram.: sirop de capillaires, 500 gram. Stimulant stomachique. — *Élixir de gentiane.* V. Élixir *antiscrofuleux.* — *Élixir de la Grande-Chartreuse.* Faites macérer pendant 8 jours, dans 10 litres d'alcool, feuilles fraîches de mélisse et d'hysope, ãã 640 gram.; feuilles d'angélique, 320 gram.; écorce de cannelle, 160 gram.; macis et safran, ãã 40 gram.; distillez; ajoutez sucre blanc, 1260 gram. — *Élixir de longue vie.* Faites macérer pendant 10 jours : agaric blanc, gentiane, rhubarbe, safran, thériaque et zédoaire, ãã 5 gram., et aloès du Cap, 40 gram., dans alcool à 60°, 200 gram.; passez, exprimez et filtrez. Il est employé comme stomachique et légèrement purgatif 6 à 15 grammes le matin à jeun et un quart d'heure avant le dîner. — *Élixir d'or.* V. Teinture *de Bestuchef.* — *Élixir parégorique.* Médicament narcotique et calmant, préparé avec : extrait d'opium sec, acide benzoïque, essence d'anis, camphre, ãã 3 gram., dans alcool à 60°, 650 gram. Faites macérer pendant sept jours, passez et filtrez. On le recommande dans les coliques avec ou sans diarrhée survenues à la suite de refroidissement, d'exposition à l'humidité, etc.; dans celles qui règnent à l'époque des épidémies de choléra, de dysenterie, de suette, etc : 15 à 30 gouttes dans un demi-verre d'eau sucrée ou dans une infusion chaude de camomille ou autre plante aromatique. — *Élixir de pepsine.* Faites dissoudre : pepsine amylacée, 6 gram., et sucre blanc, 30 gram., dans eau distillée, 24 gram.; vin blanc de Lunel, 54 gram., alcool à 80°, 12 gram.; filtrez (Mialhe). 1 cuillerée à bouche avant chaque repas. — *Élixir de propriété de Paracelse.* Préparation emménagogue, composée de . teinture de myrrhe, 400 gram.; teinture de safran, teinture d'aloès, ãã 300 gram. Dose, 10 à 20 gram. — *Élixir stomachique de Stoughton.* Il est fait avec : sommités sèches d'absinthe et de chamædrys, racine de gentiane, écorce d'oranges amères, ãã 25 gram.; aloès et cascarille, ãã 5 gram.; rhubarbe, 15 gram., que l'on fait digérer dans alcool, 1 kilogramme. Dose, 5 à 20 gram. — *Élixir tonique de Gendrin.* Faites macérer pendant 2 jours : extraits de cascarille, d'absinthe, de gentiane, de myrrhe, ãã 5 gram.; fleurs sèches de camomille, 6 gram.; écorce d'oranges amères, 10 gram.; carbonate de potasse, 15 gram.; dans eau distillée de menthe, 250 gram. 1 cuillerée à café dans un demi-verre d'eau, avant le repas, dans la dyspepsie flatulente. — *Élixir de Villette.* V. Remède *de Villette.* — *Élixir viscéral tempérant d'Hoffmann.* Composé de vin de Malaga, 1000 gram., d'extraits de cascarille, de myrrhe, de chardon bénit, de petite centaurée, de gentiane, ãã 10 gram., et d'écorce d'orange, 15 gram., et employé comme stomachique, anthelminthique et fébrifuge — *Élixir vitriolique de Mynsicht.* Il est composé de : racine d'acore et galanga, ãã 32 gram., camomille romaine, sauge, absinthe, menthe crépue, ãã 16 gram.; girofle, cannelle, cubèbe, muscade, gingembre, ãã 12 gram.; bois d'aloès et écorce de citron, ãã 4 gram,; sucre, 96 gram., que l'on fait macérer d'abord pendant six heures dans alcool, 250 gram., et auxquels on ajoute acide sulfurique, 125 gram.; puis, après une nouvelle macération de vingt-quatre heures, alcool, 750 grammes. On laisse encore macérer pendant quatre jours, on passe avec expression et l'on filtre.

ELLAGIQUE. adj. — *Acide ellagique* [du mot *galle*, par renversement; all. *Ellagsaüre*] ou *bézoardique* [de *bézoard*] ($C^{28}H^{6}O^{16} + 2HO$). Substance acide qui se précipite, en même temps que l'acide gallique, de l'infusion aqueuse de *noix de galle* exposée au contact de l'air (Braconnot) et qu'on peut aussi extraire des *bézoards orientaux.* C'est une poudre jaunâtre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, la potasse et l'acide sulfurique concentré.

ELLÉBORE. s. m. [*helleborus*, ἐλλέβορος, all. *Nieswurzel*, angl. *hellebore*, it. *elleboro*, esp. *eleboro*]. Genre de plantes (renonculacées-helléborées, J., polyandrie polygynie, L.). — Une espèce d'Europe, l'*ellébore noir* [*Helleborus niger*, L., *Rose de Noël*, parce qu'elle fleurit en hiver] a une racine épaisse, noirâtre en dehors, blanche en dedans, d'où partent beaucoup de radicules (fig. 145) et dont l'efficacité médicale est discutée. Usitée dans l'antiquité comme remède de la folie (cependant l'*ellébore des anciens* est rapporté à l'*ellébore d'Orient* par Tournefort, au *veratrum nigrum* par Guibourt), regardée plus tard comme douée de violentes propriétés vomi-purgatives, la racine de l'ellébore noir est considérée par Guibourt, Rayer et Schropp comme ne possédant qu'une propriété purgative légère, du moins à l'état sec : car à l'état frais, elle a une grande activité, que la dessiccation lui fait perdre en partie. C'est certainement un puissant diurétique, beaucoup moins vénéneux que l'ellebore blanc. Elle renferme un corps azoté, l'*elléborine.* Elle fait la base des *pilules de Bacher.* V. Pilule. On l'emploie à l'extérieur, en pommade, contre les dermatoses ; à l'intérieur, en poudre, 20 à 50 centigrammes ; en infusion, 1 à 6 gram. par litre ; en extrait, 10 à 50 centigr. — *Ellébore blanc.* Nom français du *veratrum album* (colchicacées). V. Veratrum. — *Ellébore fétide* ou *puant* (*helleborus fœtidus*, L., *pied de griffon*). Plante indigène d'odeur fétide, dont les feuilles, d'un vert noirâtre, sont réputées anthelminthiques (Bisset), et dontl a racine, très ramifiée, est parfois employée en place del' ellébore noir. — *Ellébore d'Orient* (*helleborus orientalis*, Tourn.). Plante qui, d'après Tournefort, existe seule près d'Anticyre, d'où les anciens tiraient l'ellébore, ce qui ferait croire que cette espèce est celle de l'antiquité. — *Ellébore vert* [*helleborus viridis*, L.]. Plante vivace, de Normandie et des environs de Paris, dont la racine, contenant 4 pour 100 de vératrine, est souvent substituée à celle de l'ellébore noir.

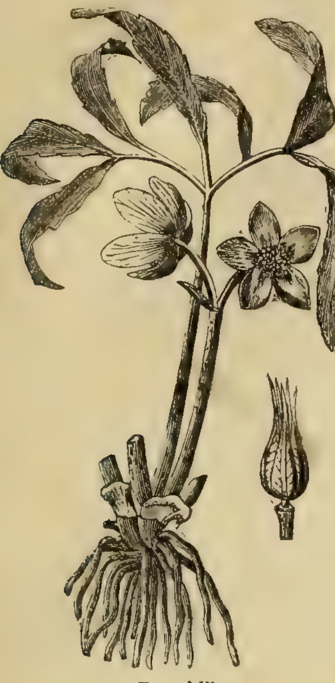

FIG. 145.

ELLÉBORÉINE, s. f. [$C^{52}H^{44}O^{30}$]. Glycoside cristallisable soluble dans l'eau, moins dans l'alcool que renferme la racine de l'ellébore et que les acides faibles dédoublent en glycose et en *elléboréine*. C'est un poison narcotico-âcre.

ELLÉBORÉTINE. s. f. [$C^{28}C^{20},O^{6}$]. Substance amorphe résultant du dédoublement de l'*elléboréine*.

ELLÉBORINE. s. f. [$C^{72}H^{42}O^{12}$]. Substance azotée, cristallisable, retirée de la racine d'ellébore noir (Bastik). Elle est incolore, de saveur âcre et amère, soluble dans l'eau et l'alcool, très soluble dans l'éther, neutre aux réactifs colorés, décomposée par l'acide sulfurique concentré qui forme une solution rouge brun (Feneulle et Capron).

ELLÉBORISME. s. m. [*helleborismus*, all. *Helleborismus*, angl. *helleborism*]. Méthode de traitement des maladies par l'ellébore, comprenant, outre le choix, la préparation et l'administration de l'ellébore, les précautions et remèdes propres à en seconder l'action, et à prévenir les effets pernicieux, mortels même, qu'il pouvait occasionner, ainsi que le montre la collection hippocratique.

ÉLODE. adj. Fausse orthographe, pour *hélode*.

ÉLOIGNÉ, ÉE. adj. — *Cause éloignée*. V. CAUSE.

ÉLONGATION, s. f. [*elongatio*, de *elongare*, allonger, étendre; παράρθρωμα, all. *Verlängerung*, it. *elongazione*, esp. *elongacion*]. En botanique, *élongation de la racine*, accroissement de la racine dans le sens antéro-postérieur; ce phénomène résulte de ce qu'en avant, en arrière et sur les côtés de la racine, un petit nombre de cellules se segmentent sans cesse et produisent des cellules nouvelles, qui, se segmentant à leur tour, poussent devant elles les cellules nouvelles (Cauvet). = En chirurgie, *élongation*, luxation imparfaite dans laquelle les ligaments d'une articulation sont distendus et le membre allongé, sans déboîtement complet. Cette subluxation, principalement observée au niveau de l'*extrémité supérieure du radius*, chez l'enfant, résulte d'une violente traction exercée sur la main du sujet, et c'est surtout par son mécanisme que l'*élongation* diffère de la luxation incomplète du radius de l'adulte. On la réduit en mettant l'avant-bras dans la supination et le fléchissant brusquement. — *Elongation chirurgicale des nerfs* (Nüssbaum). Distension énergique d'un nerf, pratiquée dans un but thérapeutique, dans les cas de névralgie ou de névrite. Elle provoque la diminution temporaire de l'excitabilité, la rupture des adhérences inflammatoires et des tubes nerveux altérés. — *Élongation de la moelle*. Elle est pratiquée, chez les ataxiques, par suspension, ou par flexion rachidienne.

ÉLYTRE. s. m. [*elytrum*, de ἔλυτρον, enveloppe; all. *Flügeldecke*, angl. *elytrum*, it. *elittre*, esp. *elitro*]. Chacune des deux ailes supérieures des insectes coléoptères et orthoptères, dures, épaisses, opaques, peu propres au vol, et destinées plutôt à recouvrir la seconde paire d'ailes, qui sont membraneuses, fines, transparentes, toujours plus grandes que les premières, sous lesquelles elles se replient en travers (coléoptères) ou longitudinalement (orthoptères). V. CHITINE, HÉMÉLYTRE et HEMIPTÈRES.

ÉLYTROCÈLE. s. f. [*elytrocèle*, de ἔλυτρον, vagin, et κήλη, tumeur, hernie; all. *Scheidenbruch*, it. et esp. *elitrocèle*]. Hernie vaginale.

ÉLYTROÏDE. adj. [*elytroides*, de ἔλυτρον, gaine, et εἶδος, ressemblance]. — *Membrane élytroïde*. La *tunique vaginale* des testicules. V. VAGINAL.

ÉLYTROÏTE. s. f. [de ἔλυτρον, vagin]. Inflammat. du vagin.

ÉLYTROPLASTIE. s. f. [de ἔλυτρον, gaine, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on répare une perte de substance du vagin. V. VÉSICO-VAGINALE (*Fistule*).

ÉLYTROPTOSE. s. f. [*elytroptosis*, de ἔλυτρον, gaine, et πτῶσις, chute; all. *Scheidenvorfall*]. Chute de la muqueuse du vagin.

ÉLYTRORRAGIE. s. f. [de ἔλυτρον, gaine, et ῥήγνυμι, faire éruption; all. *Mutterscheidenblutfluss*]. Écoulement du sang provenant du vagin.

ÉLYTRORRAPHIE. s. f. [de ἔλυτρον, gaine, et ῥαφὴ, suture]. Opération par laquelle on suture le vagin en cas de rupture, ou en cas de chute de l'utérus. V. HYSTÉROPTOSE.

ÉLYTROTOME. s. m. [de ἔλυτρον, vagin, et τέμνειν, inciser]. Ciseaux appropriés pour l'élytrotomie.

ÉLYTROTOMIE. s. f. Incision du vagin. — *Él. interligamentaire*. Opération qui consiste à rompre les adhérences de l'utérus en rétrodéviation, à travers le cul-de-sac de Douglas incisé, et à remettre l'organe en bonne position.

ÉMAIL. s. m. [*dentium indumentum vitreum*, all. *Schmelz*, angl. *enamel*, it. *smalto*, esp. *esmalte*]. Substance qui revêt la couronne des dents. V. DENT. — *Germe de l'émail*. V. DENTAIRE (*Follicule*). — *Organe de l'émail*. Mince couche gelatiniforme composée de substance amorphe hyaline interposée à des cellules ramifiées et anastomosées, qui naît peu de temps avant la réunion de la paroi du follicule dentaire en cavité close, entre la face interne de cette paroi et la surface du bulbe. Cette masse présente bientôt, à sa surface profonde ou bulbaire, une rangée continue de cellules épithéliales prismatiques (*cellules de l'émail*), verticalement disposées, et dont l'ensemble offre l'aspect d'une bande claire (*membrane de l'émail*) qui le sépare du bulbe sur lequel il glisse facilement. Sa face opposée, un peu plus adhérente à la face interne du follicule, en est cependant séparée par une rangée de cellules épithéliales pavimenteuses très petites; aussi ce tissu reste-t-il toujours dépourvu de vaisseaux. — *Prisme de l'émail*. V. DENT. = Verre blanc ou diversement coloré par fusion avec du stannate de plomb.

ÉMANATION. s. f. [*emanatio*, de *e*, et *manare*, couler;

it. *emanazione*, esp. *emanacion*]. V. EFFLUVE et MIASME. — *Emanation putride*. V. PUTRIDE.

ÉMARGINATURE. s. f. [*emarginatura*]. En botanique, échancrure terminale très superficielle d'un organe.

ÉMASCULATION. s. f. [*emasculatio*, de *masculus*, mâle, et de la particule privative *e*; all. *Entmannung*, angl. *emasculation*]. Synonyme de *castration*. Se dit surtout de l'ablation complète des organes génitaux mâles extérieurs pour obtenir des eunuques, telle qu'elle se pratique en Egypte, à Syouth et à Girgeh, villes habitées par des Coptes, qui fournissent des eunuques aux harems. Les victimes sont de jeunes nègres de six à neuf ans, venant du Sennâr ou du Darfour. Les mutilateurs, qui ne se bornent pas à la castration, tranchent avec un rasoir les parties extérieures de la génération. Ils versent de l'huile bouillante sur la blessure et placent un tuyau dans la portion restante du canal de l'urètre. Ils répandent sur la plaie de la poudre de *henné*, et enterrent les patients dans le sable jusqu'au-dessus du ventre, pendant vingt-quatre heures. Lorsqu'ils les retirent, ils pansent la plaie avec un onguent composé d'argile et d'huile. Le quart des enfants ne survit pas à l'opération.

EMBARRAS. s. m. [all. *Hinderniss*, angl. *encumbrance*, *obstruction*]. Terme employé en médecine, pour désigner, soit un arrêt ou la cause d'un arrêt dans le cours d'un liquide organique, soit certains états morbides. — *Embarras de la circulation* ou *circulatoire*. V. CONGESTION et INFLAMMATION. — *Embarras des conduits excréteurs*. V. ENGORGEMENT et OBSTRUCTION. — *Embarras gastrique* et *intestinal* [*colluvies gastrica*, all. *gastrische Unreinigkeiten*, esp. *embarazo gastrico*]. Trouble de la digestion qu'on observe à la suite de variations atmosphériques, d'écarts de régime, et surtout comme symptôme de la gastrite aiguë. Il a pour caractères : une céphalalgie plus ou moins violente, la perte de l'appétit, l'amertume de la bouche, l'enduit jaunâtre ou blanchâtre de la langue, les nausées, la sensibilité de l'épigastre, et ordinairement la constipation. Tantôt il est apyrétique; tantôt il s'accompagne d'une fièvre plus ou moins intense (*embarras gastrique fébrile*). Il guérit en très peu de jours, par l'expectation seule ou après l'administration d'un vomitif ou d'un léger purgatif. — *Embarras de la parole*. Lenteur, difficulté, ordinairement passagère, dans l'émission des sons articulés, résultant soit d'un état morbide des organes qui concourent à la phonation ou des parties qui président à cette fonction, soit d'une vive émotion morale.

EMBARRURE. s. f. [*engisôme*, all. *Schdädeleindruck*]. Dans une fracture du crâne, placement d'une esquille en travers de la direction de la fracture, entre l'os sain et la dure-mère. = Excoriation à la face interne d'un des membres postérieurs du cheval, lorsque l'animal, après avoir passé une jambe par-dessus la barre de séparation, dans les écuries, se blesse en se débattant.

EMBAUMEMENT. s. m. [*balsamatio*, *conditura cadaverum*, σμυρνισμὸς, all. *Einbalsamirung*, angl. *embalming*, esp. *embalsamamento*]. Conservation des corps morts. Le moyen le plus employé par les Égyptiens était de saturer d'asphalte chaque partie du corps. Aujourd'hui on se sert de préparations mercurielles (bichlorure de mercure, Chaussier), ou arsenicales, ou d'une solution d'acétate ou de chlorure d'aluminium poussée par les artères (Gannal), ou de chlorure de zinc avec addition d'hyposulfite de soude pour empêcher la décomposition (Sucquet). La solution concentrée d'*hyposulfite de soude* employée seule ou avec addition d'une essence est également employée avec succès. La solution de sulfate de zinc ou *liquide Falconi* est un bon moyen pour conserver inaltérables les pièces anatomiques (V. PIÈCE *anatomique*); pour les embaumements proprement dits ou de cadavres entiers, la solution de *chlorure de zinc* concentrée jusqu'au degré où son maniement fait éprouver aux doigts une sensation de picotement est préférable à celle du sulfate. Dans les embaumements, on peut rendre aux tissus à peu près leur couleur naturelle en poussant avant le liquide conservateur un litre ou un demi-litre d'essence de térébenthine ou de glycérine tenant en suspension ou en dissolution une matière colorante rouge.

EMBIRA. s. m. V. XYLOPIE.

EMBLÉE. s. f. — *Bubon d'emblée*. V. BUBON.

EMBLIC. s. m. V. MYROBALAN.

EMBOÎTEMENT. s. m. État de deux parties dont l'une est comme enchâssée dans l'autre. — *Articulation par emboitement réciproque*. Diarthrose dans laquelle chacun des deux os qui constituent les surfaces articulaires est convexe dans un sens et concave dans le sens opposé, de sorte qu'il y a emboitement véritable de ces surfaces : celles-ci sont ordinairement unies par une capsule fibreuse. — *Emboîtement des germes*. V. SYNGÉNÉSIQUE.

EMBOÎTURE. s. f. S'est dit pour *énarthrose*.

EMBOLE. s. f. [*embole*, ἐμβολή, emboîture des os, insertion]. Mot désignant, soit l'articulation par emboîtement réciproque, soit la réduction des os luxés.

EMBOLIE. s. f. [*embolus*, ἔμβολον, piston, clavette, de ἐμβάλλειν, pousser dans ; all. *Embolie*, angl. *embolisme*, it. *emboli*]. Vieux mot qui, dans les auteurs et dictionnaires de médecine anciens, signifie un piston de seringue ou un corps qui, dans l'économie, joue un rôle analogue. ‖ Aujourd'hui, obstruction produite dans le système circulatoire par un corps qui, formé à la face interne du cœur ou des gros vaisseaux, est détaché du lieu de sa formation et entraîné par le courant sanguin jusqu'à une artère trop petite pour le laisser passer, artère qu'il oblitère à la manière d'un piston. Les commentaires de Van Swieten (1769) contiennent la première indication de ces sortes de migrations. Legroux (1827) consigna un exemple de transport d'un caillot fibrineux du cœur dans l'artère brachiale. Depuis on a observé la migration, non seulement de caillots sanguins, mais de débris de valvules, de lamelles calcaires, de fragments d'athérome ou d'encéphaloïde, jouant le rôle et amenant les accidents des embolies. Le lieu où celles-ci s'arrêtent dépend presque uniquement de leur volume. On les rencontre d'ordinaire dans un point où le calibre du vaisseau diminue subitement d'une façon considérable, comme au niveau d'une bifurcation ou à la naissance d'une branche volumineuse ; dans le premier cas, le caillot migrateur se trouve comme à cheval par sa partie moyenne sur l'éperon de la bifurcation, tandis que ses extrémités s'engagent plus ou moins profondément dans les deux branches de la division (fig. 146). Le premier effet d'une embolie est une obstruction plus ou moins complète du vaisseau, au point où elle se trouve arrêtée. Par suite du ralentissement de la circulation que produit cet obstacle et par suite de l'action directe du caillot sur le sang encore fluide, il se forme bientôt autour de l'embolie des coagulations secondaires, qui complètent l'oblitération et allongent les caillots obturateurs.

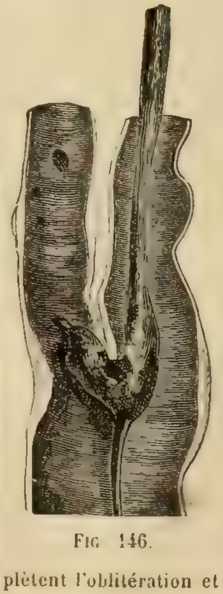

FIG. 146.

Enfin la paroi vasculaire finit par subir, au niveau de l'embolie, des modifications dues à ce contact; ces modifications peuvent varier depuis le simple épaississement des membranes et le ramollissement, jusqu'aux infiltrations purulentes et aux perforations. Les obstructions artérielles ainsi produites ont pour résultat des accidents qui varient avec le volume du vaisseau obstrué et avec la nature de l'organe auquel il se rend : d'une façon générale, on observe le ramollissement ou la gangrène des parties qui normalement reçoivent leur sang de l'artère oblitérée. Lorsque l'embolie obstrue une artère du cerveau, on observe les symptômes du *ramollissement* cérébral; quand elle siège dans le champ de distribution de l'artère pulmonaire, elle détermine, suivant son volume, les accidents de l'*obstruction* de cette artère, ou de l'*infarctus*, dans les vaisseaux du tronc, elle produit des *infarctus* viscéraux, du foie, de la rate, des reins; enfin, aux membres, elle amène la *gangrène*, particulièrement la gangrène sénile. La thrombose des extrémités inférieures, d'origine cachectique ou traumatique, l'endartérite et l'endocardite, surtout l'endocardite ulcéreuse, sont les points de départ habituels des embolies. Lorsque le caillot migrateur obstrue une artère de moyen volume, de façon à manifester son existence par divers accidents sans amener la mort immédiate, il subit des modifications ultérieures qui en changent la forme, la consistance, la structure; il se désagrège, se ramollit à son centre de façon à simuler un foyer purulent (V. FONTE *purulente*), et, avec le temps, devient granulo-graisseux. — *Embolie capillaire.* Oblitération des vaisseaux capillaires par des caillots dont le petit volume leur permet d'arriver jusqu'à ces vaisseaux, et non d'obstruer les branches artérielles qui les y amènent. Il en résulte que ces caillots pénètrent jusqu'aux parties les plus intimes des viscères, et que c'est à eux surtout qu'il faut rapporter les infarctus, tandis que les lésions déterminées par les embolies artérielles sont réparties sur un territoire bien plus étendu. D'après Virchow, c'est aussi aux embolies capillaires parties d'une plaie et arrivées dans les viscères qu'il faut attribuer le développement des noyaux multiples d'inflammation et de suppuration qu'on connaît sous le nom d'abcès métastatiques et qui caractérisent l'infection purulente : cette doctrine, que son auteur prétend substituer à celle de la résorption purulente, est loin d'être démontrée ; les embolies capillaires doivent leur spécificité à leur origine et ne produisent pas par elles-mêmes de symptômes septicémiques : il faut, pour qu'il en soit ainsi, que les lésions emboliques se compliquent de septicémie (Colin, Verneuil).

EMBOLIQUE. adj. Qui a rapport à l'injection et à l'embolie.

EMBOLISE. s. f., ou **EMBOLISME.** s. m. [*embolismus*, ἐμβολισμὸς, de ἐμβάλλω, je pousse]. Dans les anciens dictionnaires de médecine, action de réduire les os luxés, d'intercaler, d'infiltrer dans les tissus, d'injecter. = Synonyme d'*embolie* dans le sens moderne de ce mot.

EMBONPOINT. s. m. [*bona corporis habitudo*, εὐεξία, all. *Wohlbeleibtheit*, angl. *corpulence*, *liking*, it. *grassezza*, esp. *gordura*]. État du corps de l'homme ou des animaux, dans lequel la quantité de graisse est proportionnée au volume et à la stature. On passe par l'*embonpoint* pour arriver à l'*obésité*, mais ces deux termes ne sont pas synonymes.

EMBOUCHE. s. f. -*Pré d'embouche.* Synonyme d'*herbage*.

EMBOUCHER. v. a. Appliquer dans la bouche d'un cheval un mors approprié aux dispositions et aux organes de l'animal.

EMBOUCHURE. s. f. [all. *Mundstück*, it. *imboccatura*]. En anatomie, synonyme d'*abouchement*. = Synonyme de *canon*, partie du mors. = *Embouchure du porte-voix*. Partie de cet instrument qui s'applique à la bouche.

EMBOUT. s. m. Instrument de bois, de corne, d'ivoire, de métal, de caoutchouc ou de gutta-percha, à extrémité mousse, qui s'ajoute au spéculum, aux sondes, etc., pour en faciliter l'introduction dans les voies naturelles, les fistules, etc.

EMBRANCHEMENT. s. m. [all. *Zweig*]. En histoire naturelle, grande division établie dans l'un des règnes de la nature, et formée par la réunion des *classes* qui peuvent être rapprochées les unes des autres. Le règne animal est divisé en quatre embranchements : *Vertébrés*, *Mollusques*, *Articulés*, *Radiés*. — Le règne végétal est divisé en deux embranchements par de Candolle : plantes *vasculaires* ou *cotylédonées*, et *cellulaires* ou *acotylédonées* ; dans la méthode naturelle de de Jussieu, il est divisé en trois embranchements : les *acotylédonées*, les *monocotylédonées*, les *dicotylédonées*. = En anatomie, division d'un nerf, d'un vaisseau en deux ou plusieurs branches et de ces branches mêmes.

EMBRASSANT, ANTE. adj. [*amplectens*]. Se dit d'une feuille dont la base entoure la circonférence du pétiole.

EMBROCATION. s. f. [*embroche*, de ἐμβροχὴ, arrosement; all. *Uebergiessung*, angl. *embrocation*, it. *embrocca*, esp. *embrocacion*]. Action de verser lentement un liquide, surtout un liquide huileux, sur une partie malade. || Le liquide même dont on se sert à cet effet.

EMBRYOCTONIE. s. f. [*fœtus trucidatio*, *embryoctonia*, de ἔμβρυον, embryon, et κτόνος, meurtre]. Action de faire périr le fœtus dans la matrice.

EMBRYOGÉNIE. s. f. [de ἔμβρυον, embryon, et γεννᾶν, engendrer]. Partie de l'anatomie et de la physiologie qui étudie spécialement les êtres vivants et leurs parties considérés depuis le moment de leur apparition dans l'ovule jusqu'à l'époque de la naissance, ainsi que les actes qu'ils manifestent durant cette période. Les connaissances de cet ordre sont assez avancées pour reprendre leur place naturelle dans l'anatomie et la physiologie, dont elles ont été démembrées par suite d'un vice de méthode, et du besoin, à une certaine époque, de réunir toutes les notions spéciales qui manquaient à cet égard. On dit : *embryogénie humaine*, *comparée*, *animale*, *végétale*.

EMBRYOGRAPHIE. s. f. [*embryographia*, de ἔμβρυον, embryon, et γραφὴ, description]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description du fœtus.

EMBRYOLOGIE. s. f. [*embryologia*, de ἔμβρυον, embryon, et λόγος, discours]. Traité sur le fœtus.

EMBRYOMORPHE. adj. [de ἔμβρυον, embryon, et μορφὴ, forme]. Se dit d'une production morbide cartilagineuse enkystée du testicule, des ovaires, etc., ayant la forme de quelques cartilages du squelette embryonnaire.

EMBRYON. s. m. [*embryo*, ἔμβρυον, de ἐν, dans, et βρύων, qui croît, qui pullule; all. et angl. *embryo*, it. *embrione*, esp. *embrion*]. L'ovule fécondé et qui a déjà pris un certain développement dans le sein de la mère. La *segmentation* amène la production de cellules qui, chez les animaux, se pressent et se compriment à la face interne de la membrane vitelline qu'elles tapissent, et forment ainsi elles-mêmes une membrane circonscrivant un espace central plein d'un liquide granuleux et albumineux. C'est cette membrane qui est la *membrane proligere*, ou *blastoderme*, devant former l'embryon et ses membranes (V. AMNIOS et CHORION). De même que, dans l'*ovule mâle*, la segmentation peut avoir lieu spontanément, de même, dans l'*ovule femelle*, elle peut avoir lieu sans fécondation, spontanément aussi, mais sans aller jusqu'à production du blastoderme. Dans le cas de fécondation, le blastoderme étant formé, les cellules s'accumulent en un point de sa surface, qui s'appelle *tache embryonnaire*. Circulaire d'abord, elle devient bientôt elliptique (fig. 147, *a*). Les

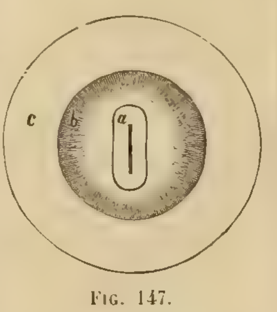

FIG. 147.

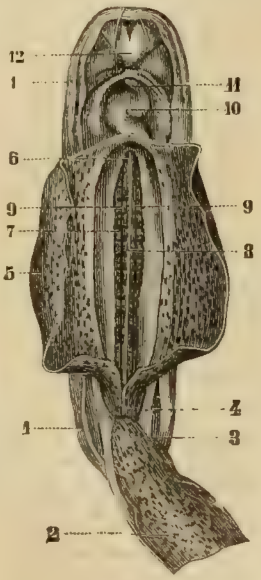

FIG. 148.

cellules, en s'accumulant, forment trois feuillets. 1° l'*exoderme, ectoderme, feuillet externe, séreux*, ou *animal*, 2° l'*endoderme, feuillet interne, muqueux*, ou *végétatif:* du premier procèdent d'abord le névraxe, par *involution*, puis l'épiderme et ses dérivés glandulaires; du second dérivent l'épithélium intestinal et de la vésicule ombilicale, puis les dérivés glandulaires du premier; 3° le *feuillet moyen* ou *vasculaire*, ou *mesoderme*, le plus épais, qui se dédouble transversalement pour donner lieu à la production des cavités pleuro-péritonéales et dont dérivent ensuite tous les systèmes d'organes non épithéliaux. Dès les premiers moments de leur délimitation, les cellules composant le feuillet externe ont le caractère de cellules épithéliales polyédriques, et celles du feuillet interne le caractère de cellules épithéliales prismatiques ou polyédriques. Celles du feuillet moyen en diffèrent notablement, sont plus petites, molles, etc. Une fois la *tache* devenue ovale (*aire embryonnaire*), elle se distingue en deux parties, l'une externe (fig. 147, *b*), obscure (*area obscura*), l'autre centrale (*a*), claire (*area pellucida*). Elle change bientôt de forme, devient elliptique, puis le milieu de sa portion transparente se soulève en forme de bouclier: c'est l'embryon futur. Cette partie s'allonge rapidement, et sa partie médiane se creuse d'un sillon marqué dans le feuillet séreux qui, en ce point, est d'une transparence et d'une ténuité extrêmes (fig. 147, *a*): c'est la *ligne primitive* (*nota primitiva*), à l'extrémité antérieure de laquelle se dessine, indépendamment d'elle, un nouveau sillon, plus large, dit *sillon médullaire;* la ligne primitive et le sillon ou gouttière médullaire sont donc deux choses indépendantes: la ligne primitive s'efface peu à peu, tandis que le second sillon s'accentue et va former le système nerveux central. En effet les deux bords de ce sillon médullaire se prononcent davantage et embrassent entre eux un sinus arrondi qui est l'*extrémité céphalique*, et, du côté opposé, un espace lancéolé qui est l'*extrémité caudale* de l'embryon. Au-dessous de la ligne primitive, naît la *notocorde*. Sur les côtés de cette ligne s'élèvent deux renflements formés aux dépens du feuillet externe: ce sont les deux moitiés du dos (*lames dorsales*). Le pourtour de l'*area pellicida*, soulevé en forme de bouclier, constitue des espèces de plaques qui s'inclinent en avant, et se recourbent en avant et en bas (*lames ventrales*), pour former la paroi antérieure de l'embryon: elles entourent les viscères qui sont au centre, comme les lames dorsales enferment le *système nerveux central*. L'embryon s'infléchit en avant et en arrière, de manière à former là un sillon et un repli du blastoderme, qui sont le *capuchon céphalique* et le *capuchon caudal;* et le *feuillet séreux* ou *externe*, par sa portion périphérique, s'élève pour produire l'*amnios*, parce que, s'élevant de plus en plus à mesure que s'enfonce l'embryon, il ira se joindre avec le pourtour du capuchon caudal, de manière à se fermer *en bourse* au-dessus de la portion dorsale du corps. Le germe prend le nom d'*embryon* dès que les formes du corps et des membres commencent à être visibles; plus tard on lui donne le nom de *fœtus*. — Fig. 148. Embryon de 15 à 18 jours, d'après Coste: 1, amnios; 2, allantoïde et cordon ombilical; 3, ouraque; 4, partie postérieure de l'intestin; 5, vésicule ombilicale; 6, ouverture de la partie antérieure de l'intestin dans la vésicule ombilicale; 7, plaques protovertébrales; 8, corde dorsale; 9, aortes primitives; 10, cœur; 11, aorte; 12, bourgeon frontal. — Fig. 149. Œuf humain de 15 à 18 jours, d'après Coste.

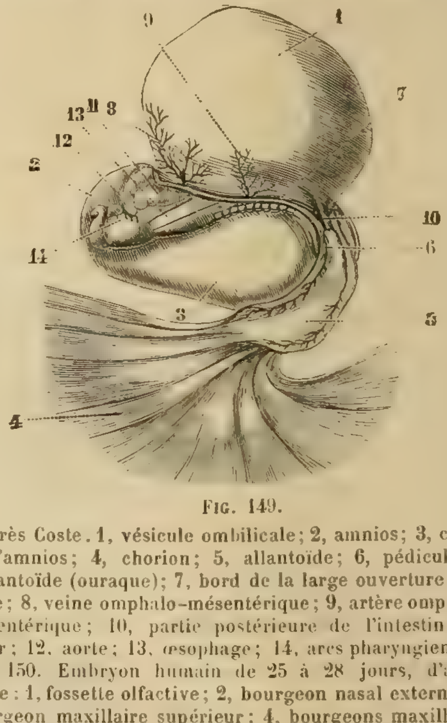

FIG. 149.

1, vésicule ombilicale; 2, amnios; 3, cavité de l'amnios; 4, chorion; 5, allantoïde; 6, pédicule de l'allantoïde (ouraque); 7, bord de la large ouverture ventrale; 8, veine omphalo-mésentérique; 9, artère omphalo-mésentérique; 10, partie postérieure de l'intestin; 11, cœur; 12, aorte; 13, œsophage; 14, arcs pharyngiens. — Fig. 150. Embryon humain de 25 à 28 jours, d'après Coste: 1, fossette olfactive; 2, bourgeon nasal externe; 3, bourgeon maxillaire supérieur; 4, bourgeons maxillaires inférieurs soudés; 5, 6, deuxième et troisième arcs pharyngiens; 7, bulbe de l'aorte; 8, oreillette droite; 9, oreillette gauche; 10, ventricule droit; 11, ventricule gauche; 12, diaphragme; 13, foie; 14, tronc commun des deux veines ombilicales; 15, 16, intestin coupé; 17, mésentère; 18, artère omphalo-mésentérique; 19, corps de Wolff; 20, origine du parenchyme sexuel; 21, veine ombilicale; 22, artère ombilicale; 23, extrémité supérieure; 24, extrémité inférieure; 25, extrémité caudale; 26, ouverture du cloaque. — L'embryon humain a 2 millimètres au 12e jour après la fécondation; 3 millimètres du 15e au 18e; 5 millimètres au 20e jour; 7 à 8 au 28e; 12 à 15 au 35e (5 semaines); 15 à 16 au 40e; 20 à 21 au 42e ou 43e jour (sixième semaine); à la septième semaine, l'œuf a 3 centimètres de longueur, et l'*embryon* pèse environ $2^{gr},50$. La tête forme la moitié du tronc quant à la masse (fig. 151); deux points noirs dirigés en dehors sont les

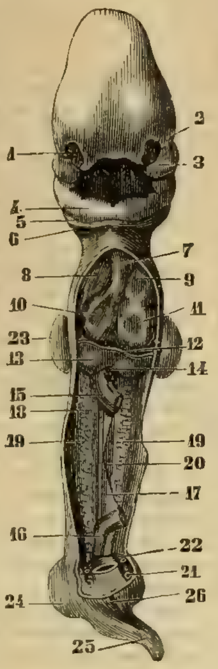

FIG. 150.

rudiments des yeux (*b*), deux autres dirigés en avant sont ceux des narines (*a*), et une fente transversale indique la bouche (*c*). Le thorax et l'abdomen ne forment qu'une seule cavité (*o, e, f*). A l'extrémité antérieure du corps, de chaque côté de la cavité du *capuchon céphalique*, se produisent des fentes entre lesquelles le feuillet moyen s'épaissit; c'est à tort qu'on a souvent décrit ces épaississements comme formant des bourgeons qui pousseraient d'arrière en avant, en s'avançant de chaque côté de la face inférieure de l'extrémité céphalique vers la partie médiane où ils viendraient se rencontrer, puis se souder. En réalité l'intestin antérieur (cavité du capuchon céphalique) existe déjà à ce niveau, et il y a seulement une série d'épaississements et de fentes qui se forment transversalement dans ses parois latérales. Les épaississements sont dits ***arcs branchiaux***, que séparent les ***fentes brachiales***. Ces fentes persistent chez les poissons; elles disparaissent chez les vertébrés supérieurs par soudure des arcs. Normalement, la soudure de ces *arcs* ou *lames* a lieu par résorption de l'épithélium interposé, de sorte qu'il s'établit là une continuité du tissu du feuillet moyen, par suite de cette soudure. Si la connexion n'a point lieu complètement, il y a production de fistules cervicales, laryngiennes, nasales, etc. Il se peut encore que l'épithélium enclavé entre deux bourgeons latéraux ou voisins dans le sens de la hauteur ne se résorbe pas, et donne lieu à des kystes cutanés. Ces bourgeons, se soudant en arc, puis en couche continue pour former la face et le cou, se produisent au nombre de 4 paires, de haut en bas, de manière à former 4 arcs dont le plus élevé se trouve au-dessous de l'œil. Ces *arcs*, appelés *branchiaux* parce qu'ils portent les branchies chez les poissons, donneront lieu à une série de formations dans l'ordre suivant: Aux dépens du 1er arc, ou supérieur, se formeront la mâchoire supérieure, la mâchoire inférieure, le marteau de l'oreille; aux dépens du 2e, le système de l'apophyse styloïde avec ses muscles et les petites cornes de l'hyoïde; aux dépens du 3e, l'os hyoïde et son corps avec la langue; aux dépens du 4e, le larynx. Ces arcs circonscrivent ainsi une cavité qui n'est autre que la cavité bucco-pharyngienne. Cette cavité est terminée inférieurement en cul-de-sac, au voisinage de l'extrémité antérieure du tube intestinal, représenté en ce point par la dilatation stomacale terminée, elle aussi, en cul-de-sac. A ce moment il n'y a donc point encore communication entre ces deux portions de l'appareil digestif, et elles sont séparées seulement par une double couche épithéliale. Bientôt cet épithélium s'atrophie, la communication a lieu, et la cavité pharyngienne communique sans intermédiaire avec l'estomac; peu à peu, les vertèbres se développant, cette communication s'allonge aussi pour suivre le développement, et l'œsophage se forme, atteignant une grandeur proportionnelle à l'allongement du cou, il reste chez certains poissons à cet état presque rudimentaire, puisqu'il n'atteint quelquefois pas 4 centimètres pour un corps de 1 mètre de longueur. Lors de la *formation de la mâchoire supérieure*, on aperçoit un cartilage (*cartilage de Meckel*) rampant le long de l'arc supérieur, et, au moment où va s'opérer la soudure des deux arcs branchiaux supérieurs, on voit se développer un bourgeon de chaque côté au-dessus d'eux; c'est le bourgeon sous-orbitaire ou maxillaire supérieur qui limite la voûte palatine. Quand la soudure n'a pas lieu exactement, on a la monstruosité qui a reçu le nom de *gueule de loup*. Entre les deux bourgeons sous-orbitaires, on voit descendre de la région frontale un autre bourgeon médian, qui s'interpose entre les précédents, et constitue l'intermaxillaire ou bourgeon incisif; celui-ci envoie de chaque côté deux appendices pour les ailes du nez, et c'est alors seulement que descend un nouveau bourgeon, ou bourgeon nasal, qui termine le développement du nez. Ces bourgeons, ainsi que les bourgeons ou moignons d'origine des membres, ont la texture du *tissu cellulaire* de la variété dite *embryoplastique*, forme qui, à cette période de l'évolution, l'emporte sur tous les autres tissus. Du prolongement caudal ou coccygien naissent deux saillies, indices des membres pelviens (*r, r*), et à l'autre extrémité de la tige rachidienne sont deux autres saillies où l'on voit poindre les membres thoraciques (*q, q*); *c* représente le *premier arc visceral; d*, le deuxième; *e*, l'oreillette droite du cœur; *f*, l'oreillette gauche; *g*, le ventricule cardiaque droit; *h*, le gauche; *i*, l'aorte; *k*, le foie, entre les deux lobes duquel se voit l'orifice de la veine omphalo-mésentérique coupée; *l*, l'estomac; *m*, l'intestin encore droit communiquant avec la vésicule ombilicale *n; o*, les *lames vertébrales; p*, l'allantoïde. L'embryon a 3 centimètres (28 à 29 millimètres) à la 7e semaine, et l'œuf est large de 3 à 4 centimètres; à la 8e, il est large de 4 à 5 centimètres et renferme un embryon long de 35 à 37 millimètres, les membres postérieurs non compris. Le *cordon ombilical* (*m*) *s'insère près de l'extrémité coccygienne*

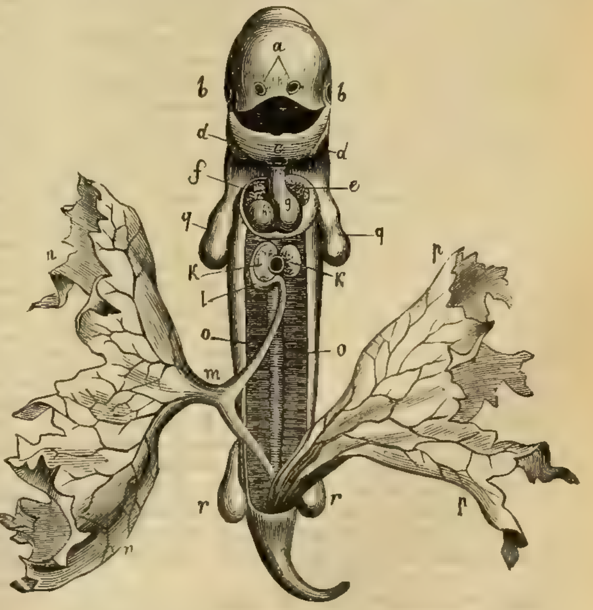

FIG. 151.

V. Fœtus et Sexe. = En botanique, *embryon végétal*, le rudiment d'une nouvelle plante. Césalpin (1786) le nomma *cor seminis;* de là le mot latin *corculum*, par lequel on désigna l'*embryon* depuis Morisson jusqu'à Jussieu. Gærtner y substitua le mot *embryo*. Il est formé de quatre parties essentielles: la *radicule*, extrémité inférieure de l'axe, d'où doit naître la racine; le ou les *cotylédons*, insérés sur les côtés de l'axe; la *tigelle*, portion moyenne de l'axe à laquelle adhèrent les cotylédons; et la *gemmule*, extrémité supérieure de la tigelle, et rudiment de bourgeon, comme la radicule en est l'extrémité inférieure et un rudiment de racine. Dupetit-Thouars donne aux bourgeons le nom d'*embryons fixes* ou *embryons gemmes*, et aux ovules fécondés celui d'*embryons mobiles* ou *embryons graines*. — *Embryon cryptogame*. Nom donné aux spores par quelques auteurs; les spores sont plutôt des ovules que des *embryons*.

EMBRYONNAIRE adj. Qui a rapport à l'embryon. — En botanique, *sac embryonnaire* (*embryosac*), grande cavité formée au centre de la *nucelle* par l'accroissement rapide d'une de ses cellules et résorption du tissu cellulaire: ce sac, à parois minces et transparentes, renferme un liquide mucilagineux. — *Vésicules embryonnaires*. Cellules au nombre de deux, rarement plus, piriformes, formées d'un amas de protoplasme, qui se développent à l'extrémité supérieure ou *micropylaire*, un peu avant ou aussitôt après la fécondation, c'est-à-dire l'arrivée du boyau pollinique au contact du sac embryonnaire; l'une d'entre elles disparaît, et celle qui reste forme la *vésicule préembryonnaire* proprement dite, ainsi appelée parce que c'est elle qui sera l'origine directe de l'embryon (*vésicule germe*, *vésicule germinative* des auteurs français; *vesichetta embrionale*, Amici; *Keimbläschen*, Meyer, Schleiden; *Keimzelle*, *Keimschlauch*, Meyer; *vésicule embryonnaire*, A. de Jussieu; *Embryobläschen*, Treviranus; *eigentliche Keimzelle, vesicula seu cellula germinativa*, Meyer; *vésicule préembryonnaire*, Tulasne). = En embryogénie, *âge embryonnaire*. V. Intra-utérin. — *Aire embryonnaire*. V. Embryon. — *Avortement embryonnaire*. V. Avortement. — *Cellule embryonnaire*. V. Embryon, Embryonnal et Segmentation. — *État embryonnaire*. V. Intra-utérin. — *Tache embryonnaire*. V. Embryon. — *Tissu embryonnaire*. V. Tissu.

EMBRYONNAL, ALE. adj. S'est dit pour *embryonnaire*. — *Cellules embryonnales* ou *embryonnaires*, ou *cellules de la tache embryonnaire*, cellules qui, aussitôt après la formation du blastoderme, s'accumulent en un point de cette membrane, et forment la tache embryonnaire (V. Embryon). Dans beaucoup d'ouvrages, l'expression de *cellules blastodermiques* et de *cellules embryonnaires* désigne sans distinction: 1° les *cellules du blastoderme*, dont les unes, celles du *feuillet externe*, vont bientôt devenir les cellules du *chorion* et les cellules pavimenteuses de l'*amnios* autour de la tache embryonnaire; et les autres, sous-jacentes aux précédentes, vont constituer les *cellules de la vésicule ombilicale*, 2° les cellules de l'*area germinativa* ou *tache embryonnaire, cellules embryonnaires* proprement dites, qu'il ne faut pas confondre avec celles de la portion extra-embryonnaire du blastoderme: elles sont plus grosses et plus arrondies que les cellules blastodermiques et ont un noyau plus petit.

EMBRYONNÉ, ÉE. adj. Se dit d'un embryon pourvu d'un ou de plusieurs embryons.

EMBRYOPLASTIQUE. adj. [de ἔμϐρυον, embryon, et πλαστικὸς, plastique]. — *Noyaux*, *cellules* ou *éléments embryoplastiques*. Nom donné à une espèce d'éléments présentant deux variétés habituellement coexistantes, caractérisées, la première, qui est la plus commune, par sa forme de noyaux *libres* (V. Cytoblastion), la seconde par celle de cellules sphéroïdales ou ovoïdes, parfois plus ou moins irrégulières, ayant un noyau semblable aux noyaux libres. Ce sont ces éléments qui, avec un peu de matière amorphe, constituent le *feuillet moyen*, le plus épais du corps de l'embryon (d'où le mot *embryoplastique*); aussi ils ont reçu le nom de *noyaux et cellules* ou *globules et corpuscules du tissu cellulaire*, de *globules* ou *noyaux* ou *cellules ovoïdes fibro-plastiques*, parce qu'ils servent de centre de génération aux cellules, aux fibres lamineuses (V. Lamineux). — Les noyaux embryoplastiques sont ovales, rarement sphériques, à bords nets ou un peu denticulés, surtout dans le tissu lamineux normal, où ils sont un peu plus allongés et moins réguliers que dans beaucoup d'autres points de l'économie; leur longueur varie normalement de $0^{\text{mm}},007$ à $0^{\text{mm}},010$, et leur largeur de $0^{\text{mm}},005$ à $0^{\text{mm}},006$. Lorsqu'ils constituent des tumeurs, beaucoup peuvent être d'un tiers ou même du double plus longs, la largeur restant la même. Ils sont insolubles dans l'acide acétique. Tous contiennent quelques fines granulations moléculaires et souvent un ou deux nucléoles, tantôt foncés, tantôt à centre brillant. Fréquemment, les noyaux embryoplastiques qui prédominaient chez l'embryon, et qui sont devenus accessoires des tissus de l'adulte, sont atteints d'*hypergenèse* chez ce dernier. Ils donnent alors naissance à des tumeurs qui reproduisent, quant à l'aspect extérieur de leur tissu, les caractères du tissu de l'embryon. [V. Fibro-plastique (*Tumeur*) et Sarcome.]

EMBRYOSAC. s. m. V. Embryonnaire (*Sac*).

EMBRYOTÈGE. s. m. [de *embryo*, embryon, et *tegere*, couvrir]. Petit corps renflé en forme de calotte (Gærtner), que l'on remarque sur certaines graines plus ou moins loin du hile, et qui se détache pendant la germination, pour donner passage à l'embryon.

EMBRYOTHLASIE. s. f. [de ἔμβρυον, *embryon*, fœtus, et θλάω, écraser]. Opération qui consiste à broyer le corps du fœtus (Hüter).

EMBRYOTHLASTE. s. m. [ἐμϐρυοθλάστης, de ἔμϐρυον, embryon, fœtus, et θλάσις, fracture]. Nom donné par Hüter au *céphalotribe*, dont il se sert pour écraser diverses parties du tronc.

EMBRYOTOCIE. s. f. [de ἔμϐρυον, embryon, et τόκος, enfantement]. Cas où un fœtus arrive au monde avec un autre fœtus enkysté ou non dans l'ovaire ou le testicule.

EMBRYOTOME. s. m. et adj. Variété de *céphalotome*.

EMBRYOTOMIE. s. f. [*embryotomia*, ἐμϐρυοτομία, de ἔμϐρυον, embryon, et τομὴ, section]. Division du fœtus dans le sein de sa mère, pour l'extraire par parties, dans les cas de dystocie par rétrécissement du bassin ou par présentation vicieuse où le forceps et la version sont impuissants à terminer l'accouchement. On donne les noms de *céphalotomie* et de *céphalotripsie* à l'application des instruments vulnérants sur la tête du fœtus, réservant celui d'*embryotomie* proprement dite à la division de toute autre partie (V. Détroncation et Éviscération).

EMBRYOTROPHE. s. m. [de ἔμϐρυον, embryon, et τροφὴ, nourriture; all. *Fruchtstoff*]. Substance qui sert à la nourriture de l'embryon des corps organisés, c'est-à-dire l'albumen dans les plantes, le jaune et le blanc de l'œuf chez les animaux ovipares.

EMBRYULCE. s. m. [ἐμϐρυουλκὸς, de ἔμϐρυον, embryon, et ἕλκειν, tirer; all. *Foetuszange*, angl. *embryulcus*, it. *embriulco*]. Sorte de crochet de fer destiné à extraire de l'utérus le fœtus mort.

EMBRYULCIE. s. f. [*embryulcia*, ἐμϐρυουλκία]. Extraction du fœtus au moyen d'un instrument.

EMBRYULE. s. m. Diminutif d'*embryon*.

ÉMERGENCE. s. f. [de *emergere*, sortir hors, de *e*, hors, et *mergere*, plonger]. En physique, point où un rayon lumineux sort d'un milieu pour pénétrer dans un autre. = En anatomie, point où un nerf sort des centres nerveux, ou d'un tronc principal dont il représente une branche; où un vaisseau se sépare d'un autre plus gros. = Lieu où une source sort du sol.

ÉMERGENT, ENTE. adj. Qui émerge, qui concerne l'émergence.

ÉMERI ou **ÉMERIL**. s. m. [*smyris*, σμύρις, all. *Schmergel*, angl. *emery*, it. *smeriglio*, esp. *esmeril*]. Composé naturel d'alumine, de silice et d'oxyde de fer, d'un gris foncé, très dur, employé en poudre pour polir les pierres, les métaux et le cristal. Les flacons destinés à contenir les substances volatiles sont *bouchés à l'émeri*, c'est-à-dire que les surfaces du bouchon et du goulot sont polies avec de l'émeri, pour que leur contact soit plus parfait.

ÉMÉTICITÉ. s. f. Propriété des médicaments qui provoquent les vomissements.

ÉMÉTINE. s. f. [*emetinum*, de ἐμέω, je vomis; all. *Emetin*, it. et esp. *emetina*] ($C^{56}H^{40}Az^2O^{10}$). Alcaloïde de l'ipécacuanha (Pelletier, 1817), existant principalement dans la partie corticale de la racine. Pure, l'émétine est une poudre blanche, inodore, d'une saveur amère, peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante et l'éther, et très soluble dans l'alcool, fusible à 60°, jaunissant à l'air, donnant avec l'acide azotique un nitrate insoluble qui brunit avec le temps (Lefort) : les autres sels sont solubles, mais incristallisables. C'est à elle que l'ipécacuanha doit sa propriété vomitive. L'émétine blanche détermine des vomissements répétés chez l'adulte, à la dose de 10 centigr. et même moins. Il existe aussi une émétine brune, médicinale, moins active que la blanche. On pourrait employer l'émétine dans les mêmes cas que l'ipécacuanha : celui-ci est généralement préféré.

ÉMÉTIQUE. adj. [*emeticus*, ἐμετικὸς, all. *emetisch*, *brechenerregend*, angl. *emetic*, it. *emetico*]. Se dit de toute substance propre à déterminer le vomissement. — *Gobelet émétique*. V. GOBELET. — *Pommade émétique*. V. STIBIÉ. — *Vin émétique*. V. VIN *antimonié*.

ÉMÉTIQUE. s. m. [all. *Brechmittel*, *Brechweinstein*, angl. *emetic*, *vomitive*, it. *emetico; tartre stibié*, *tartre émétique*. *tartrate de potasse antimonié*, *deuto-émétique*, *tartrate de potasse et d'antimoine* ($C^8H^4O^{10}.KO.SbO^3 + 2HO$). Le tartrate de potasse et d'antimoine, dont on doit la connaissance à Adrien Mynsicht, et qu'on prépare (Codex) en mêlant le bitartrate de potasse (1000 gr.) et l'oxyde d'antimoine (750 gr.) avec une quantité suffisante d'eau bouillante pour former une pâte liquide. Abandonnez le tout pendant vingt-quatre heures; ajoutez le reste de l'eau (sur 700 gr.), et faites bouillir pendant une heure, en ayant soin de remplacer l'eau à mesure qu'elle s'évapore. Filtrez et concentrez la liqueur jusqu'à ce qu'elle marque 1,21 au densimètre. Laissez refroidir, l'émétique cristallisera. On obtient de nouveaux cristaux par l'évaporation des eaux mères. L'émétique cristallise en octaèdres qui s'effleurissent à l'air. Il a une saveur âcre et désagréable. La chaleur le décompose. Il se dissout dans un peu moins de 2 parties d'eau bouillante et 14 parties d'eau froide. La solution aqueuse rougit faiblement le papier de tournesol; traitée par l'acide sulfhydrique, elle donne lieu à un précipité rouge orangé. — L'*émétique* est le vomitif le plus communément employé pour les adultes; la dose est, en général, de 10 à 15 centigrammes dissous dans environ 3 verres d'eau pure, à prendre à une demi-heure d'intervalle. Si, après le second verre, il survient trois ou quatre vomissements, on ne fait pas prendre le troisième. Dès les premiers efforts pour vomir, on fait boire beaucoup d'eau tiède, et l'on continue dans l'intervalle des vomissements. Pour les enfants de un à deux ans, 25 milligrammes dans 120 gram. d'eau, à prendre par cuillerée, de quart d'heure en quart d'heure; de deux à huit ans, 5 centigrammes administrés de même; de huit à quinze ans, 75 milligrammes au plus. Souvent même chez les adultes, 5 centigrammes suffisent pour produire des vomissements abondants. — Étendu dans une grande proportion d'eau (5 à 10 centigrammes par litre), l'émétique est dit *en lavage* et agit comme purgatif; on l'emploie surtout pour opérer une dérivation sur la muqueuse intestinale : souvent alors on le donne dans du petit-lait, dans du bouillon de veau, dans une décoction de tamarin. — Si l'on veut provoquer à la fois les vomissements et les selles, on l'associe à un sel purgatif, tel que le sulfate de soude. V. ÉMÉTO-CATHARTIQUE. — Dans certains états phlegmasiques, l'émétique, à doses répétées fréquemment (30 centigrammes à $1^{gr},50$, dans les vingt-quatre heures), agit comme antiphlogistique en produisant seulement des nausées, sans vomissement ni superpurgation; après quelques doses, la tolérance s'établit; on l'emploie surtout dans les cas de pneumonie et de rhumatisme articulaire aigu. Rasori expliquait l'effet du tartre stibié dans les inflammations aiguës en lui accordant une action *contre-stimulante* ou hyposthénisante générale, qui se manifesterait après absorption; Broussais, au contraire, ne lui reconnaît que des effets topiques, révulsifs et spoliateurs : la vérité se trouve probablement entre ces deux doctrines; car si, d'une part, l'action contre-stimulante n'est pas plus démontrée pour l'émétique que pour bien d'autres agents thérapeutiques, il n'est pas possible, suivant la remarque de Trousseau, d'attribuer aux seules pertes résultant des vomissements et de la diarrhée la dépression des forces, de l'action cardiaque et du mouvement respiratoire que détermine l'absorption du tartre stibié. — Après la simple solution aqueuse, les préparations d'émétique les plus employées, à l'intérieur, sont l'*eau bénite de la Charité* et le *vin antimonié*. — Appliqué sur la peau, l'émétique a une action irritante, escarrotique, révulsive, qui le fait employer, à l'extérieur, sous forme de pommade, dite *stibiée* ou d'*Autenrieth*. — La décoction de noix de galle paraît être le meilleur antidote des fortes doses d'émétique et d'émétine. ‖ D'une façon générale, *émétique*, toute substance qui fait vomir : tartre stibié, ipécacuanha, etc.

ÉMÉTIQUES. s. m. pl. Sels doubles formés, comme l'émétique proprement dit, par l'union de l'acide tartrique avec deux bases, dont l'une seulement est un protoxyde : tels sont, outre le tartre stibié, le tartrate borico-potassique ou crème de tartre soluble, et le tartrate ferrico-potassique. La composition de ces sels leur fait assigner la formule générale suivante : $C^8H^4O^{10}.MO.MO^3$.

ÉMÉTISER. v. a. [all. *mit Brechweinstein versetzen*, esp. *emetisar*]. Déterminer le vomissement au moyen de substances émétiques : *émétiser un malade*. = Ajouter de l'émétique à une potion ou à une boisson que l'on veut rendre vomitive ou émétocathartique : *eau émétisée*.

ÉMÉTO-CATHARTIQUE. s. m. [*emeto-catharticus*, de ἔμετος, vomissement, et καθαίρειν, purger; all. *Brechpurgirmittel*, angl. *emeto-cathartic*, it. et esp. *emeto-catartico*] Médicament qui excite le vomissement et les selles. On donne le plus souvent comme *éméto-cathartique* un mélange de 15 centigrammes d'émétique avec 12 grammes de sulfate de soude ou de magnésie, dissous dans 300 ou 360 grammes d'eau, à prendre en trois verres, à un quart d'heure d'intervalle.

ÉMÉTOLOGIE. s. f. [*emetologia*, de ἔμετος, vomissement, et λόγος, discours]. Traité sur le vomissement et les vomitifs,

ÉMIDE. s. f. V. ÉMYDE.

ÉMIGRATION. s. f. [de *e*, hors, et *migrare*, aller; all.

Auswanderung, it. *emigrazione*, esp. *emigracion*]. V. MIGRATION *des animaux* et TRANSHUMANCE.

ÉMINENCE. s. f. [all. *Erhabenheit*, angl. *eminence*, it. *eminenza*]. En anatomie, renflement d'un organe quelconque. — *Éminence bicipitale*. V. RADIUS. — *Éminence hypothénar*. V. HYPOTHÉNAR. — *Éminence mamillaire* ou *pisiforme*. V. MAMILLAIRE. — *Éminence occipitale*. V. OCCIPITAL. — *Éminence olivaire du bulbe rachidien*. V. OLIVE. — *Éminence porte*. V. PORTE. — *Éminence pyramidale*. V. PYRAMIDE *du bulbe*. — *Éminence thénar*. V. THENAR. — *Éminence vermiculaire*. V. VERMIS.

ÉMISSAIRE. s. m. [*emissarium*, de *emittere*, faire sortir; all. *Ausführungsgang*, it. *emissario*, esp. *emisario*]. Conduit, canal qui évacue une humeur quelconque. On dit plutôt *émonctoire*. — *Émissaires de Santorini*. Petites branches veineuses qui, traversant les os du crâne, établissent une communication entre les veines intérieures et extérieures de la tête. Elles appartiennent aux sinus de la dure-mère et aux branches des jugulaires.

ÉMISSIF, IVE. adj. [it. *emissivo*]. — En physique, *pouvoir émissif*, faculté qu'ont les corps opaques et les corps lumineux d'émettre, les premiers de la chaleur, les autres de la lumière, dans tous les sens.

ÉMISSION. s. f. [*emissio*, all. *Ablassen*, it. *emissione*, esp. *emision*]. Action par laquelle une chose est poussée en dehors : *émission de l'urine, du sperme*. — *Émission sanguine*. Saignée locale ou générale.

EMMÉNAGOGUE. adj. [*emmenagogus*, ἐμμηναγωγὸς, de ἔμμηνα, menstrues, et ἄγειν, pousser; all. *menstruationsbeförderend*, angl. *emmenagogue*, it. *emmenagogo*, esp. *emmenagogo*]. Se dit de tout excitant, général ou local, dont l'action sur le système utérin a pour effet l'apparition du flux menstruel.

EMMÉNAGOGUES. s. m. pl. Moyens thérapeutiques qui provoquent les règles. Les *emménagogues* doivent être pris dans la classe des toniques (*emménagogues indirects*) et surtout dans celle des excitants (*emménagogues directs*); parmi les plus actifs et les plus usités doivent être rangés la rue, la sabine, l'armoise, et le safran. Aucun emménagogue, même parmi ceux de la seconde catégorie, n'exerce une action spéciale sur la fonction menstruelle : les uns agissent d'une façon éloignée, après avoir fortifié l'économie entière; les autres excitent l'utérus, mais cette excitation est absolument semblable à celle qu'ils déterminent en même temps sur d'autres organes.

EMMÉNOLOGIE. s. f. [*emmenologia*, de ἔμμηνα, menstrues, et λόγος, discours]. Traité de la menstruation.

EMMÉTROPE. adj. [de ἔμμετρος, conforme à la mesure, de ἐν, en, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Se dit de l'œil dans lequel les rayons parallèles provenant d'objets infiniment éloignés, réfractés par ses milieux transparents, se réunissent exactement sur la surface sensible de la rétine (Donders). L'œil est *emmétrope* lorsque la vision n'est améliorée par aucun verre, sphérique ou cylindrique; il est *amétrope* dans le cas contraire (Javal).

EMMÉTROPIE. s. f. État de l'œil emmétrope.

EMMIÉLURE. s. f. [all. *Honigpflaster*]. Topique en consistance d'onguent qui a le miel pour excipient, et qu'on applique sur le pied d'un cheval pour adoucir et détendre la corne.

ÉMODINE. s. f. ($C^{30}H^{10}O^{10}$). Substance cristallisable en prismes orangés, retirée de la racine de rhubarbe, à l'aide de la benzine, en même temps que l'acide chrysophanique (Warren de la Rue).

ÉMOLLIENT, IENTE. adj. [*emolliens*, de *emollire*, amollir; μαλακτικὸς, all. *erweichend*, angl. *emollient*, it. *emolliente*, esp. *emoliente*]. Se dit de tout agent qui manifeste les propriétés des *émollients*. — *Cataplasme émollient*. V. CATAPLASME. — *Espèces émollientes* du Codex : feuilles sèches de mauve, de guimauve, de molène et de pariétaire, mêlées en parties égales. — *Farine émolliente*. V. FARINE. — *Fomentation émolliente*. V. FOMENTATION. — *Fumigation émolliente*. V. FUMIGATION.

ÉMOLLIENTS. s. m. pl. Substances médicamenteuses qui ont la propriété de relâcher, de détendre et de ramollir les parties enflammées. Les boissons délayantes et mucilagineuses sont des *émollients*. Les gommes, les huiles grasses fraîches, agissent aussi comme *émollients*. On prépare des topiques de même nature avec les décoctions de graine de lin, de guimauve et d'un grand nombre de malvacées.

ÉMONCTOIRE. s. m. [*emunctorium*, de *emungere*, moucher, tirer dehors; all. *Reinigungsweg*, angl. *emunctory*, it. *emuntorio*, esp. *emunctorio*]. Canal, conduit, organe quelconque destiné à évacuer les humeurs superflues. Les reins et la vessie sont les *émonctoires* de l'urine; les anciens appelaient les narines l'*émonctoire* du cerveau.

ÉMONDATION. s. f. [*emundatio*, de *e*, hors, et *mundare*, nettoyer; action de nettoyer; all. *Ausputzung*, *Ausschneitelung*, angl. *pruning*, *lopping*]. En pharmacie, opération par laquelle on retire de substances animales et végétales, recueillies pour l'usage médicinal, certaines portions qui pourraient modifier leurs propriétés, ou les rendre nuisibles. Ainsi parfois on enlève les radicules, les tiges ou les pédoncules, pour réserver les racines, les feuilles ou les fleurs. Par la même opération, on retire les parties gâtées; on débarrasse les autres de la terre ou des autres corps étrangers qui les salissent.

ÉMONDER. v. a. [all. *ausschneiteln*, angl. *to lop*, *to prune*, it. *emondare*]. Débarrasser les arbres des branches mortes, des plantes parasites, mousses, lichens, etc.

ÉMOTION. s. f. [all. *Wallung*, *Gemüthsbewegung*, angl. *disturbance*, it. *emozione*]. Accélération ou irrégularité de la circulation et de la respiration, déterminées par une impression pénible ou agréable. = État actif de la portion de l'encéphale qui préside aux instincts ou sentiments, déterminé par une impression pénible ou agréable, et capable ou non de troubler l'action que cette partie des centres nerveux exerce sur les appareils de la vie végétative avec lesquels elle est en relation.

ÉMOTIVITÉ. s. f. Degré suivant lequel chaque personne est sujette à s'émouvoir de quelque impression perçue (Cerise).

ÉMOULEUR ou **AIGUISEUR**. s. m. [all. *Schleifer*, angl. *grinder*, it. *arrotino*]. Ouvrier employé à façonner sur la meule le tranchant de la lame, la surface ou la pointe des instruments métalliques. V. PHTISIE *des aiguiseurs*.

EMPASME. s. m. [*empasma*, ἔμπασμα, de ἐμπάσσω, je répands; all. *Streupulver*, angl. *empasm*, it. *polvere profumata*]. Poudre parfumée qu'on répand sur le corps pour absorber la sueur, ou en masquer l'odeur.

EMPÂTEMENT. s. m. [all. *teigartige Geschwulst*]. État d'une partie atteinte d'engorgement, et sensation perçue par la main qui palpe cette partie : celle-ci conserve plus ou moins l'impression du doigt, ce qui rapproche l'empâtement de l'œdème. V. ENGORGEMENT.

EMPAUMURE. s. f. V. CORNE *de cerf*.

EMPÊTRÉ, ÉE. adj. Se dit d'un animal à membres courts, comme le phoque et les autres mammifères carnassiers amphibies.

EMPHRACTIQUE. adj. et s. m. [*emphracticus*, ἐμφρακτικὸς, de ἐμφράττω, j'obstrue; all. *verstopfend*, angl. *emphractic*, it. *enfrattico*, esp. *enfratio*]. Qui bouche les pores.

EMPHRAXIE. s. f. [*emphraxis*, ἔμφραξις]. Synonyme d'*obstruction*. .

EMPHYSÉMATEUX, EUSE. adj. et s. Qui a le caractère de l'emphysème. — Qui est atteint d'emphysème.

EMPHYSÈME. s. m. [*emphysema*, ἐμφύσημα, de ἐμφυσᾶν, souffler dedans, de ἐν, dans, et φῦσα, souffle ; all. *Emphysem*, *Windgeschwulst*, angl. *emphysema*, it. et esp. *enfisema*]. Nom donné à deux états morbides qui ont ceci de commun que les parties atteintes sont distendues par des *gaz infiltrés* et donnent au doigt la sensation d'une crépitation spéciale, mais qui sont assez distincts au point de vue pathogénique et symptomatique pour exiger une description séparée. — *Emphysème pulmonaire*. Dilatation plus ou moins prononcée de la terminaison des canalicules pulmonaires par l'air atmosphérique, se produisant à la suite des grands efforts ou des quintes de toux, c'est-à-dire dans tous les cas où l'expiration gênée acquiert un surcroît d'activité : aussi l'observe-t-on surtout comme conséquence de la bronchite chronique, de la coqueluche, de toutes les affections qui donnent lieu à une toux quinteuse, convulsive, et aussi chez les individus qui, jouant d'un instrument à vent, soufflant le verre, etc., retiennent longtemps leur respiration. C'est au niveau du sommet du poumon et de son bord antérieur que les lésions de l'emphysème sont le plus accusées, parce que dans l'effort, l'air expiré, ne pouvant s'échapper par la glotte, se porte vers le premier point qui résiste peu à la distension, ou vers le second qui renferme normalement moins de gaz que les autres (Jaccoud). Les alvéoles distendus sont d'abord simplement dilatés (*emphysème vésiculaire*); mais leur volume augmentant au point d'atteindre parfois celui d'un grain de chènevis, ils finissent par se rompre, d'où résulte une infiltration d'air dans le tissu cellulaire qui les entoure (*emphysème interlobulaire*) : cette seconde variété, qui constitue l'infiltration aérienne proprement dite, est aussi souvent traumatique que spontanée, et provient alors des mêmes causes que l'emphysème traumatique de toute autre région. A leur niveau, le tissu du poumon est blanc grisâtre; il a la consistance d'une éponge, crépite sous le doigt, s'affaisse difficilement : la surface pulmonaire peut présenter une ou plusieurs vésicules irrégulières ayant parfois la grosseur d'une noix. Les lésions primitives, précédant la distension des alvéoles, paraissent consister dans une altération de nutrition, une dégénérescence graisseuse, portant soit sur les cellules épithéliales (Rindfleisch), soit sur le tissu cellulaire interposé aux capillaires (Villemin). Consécutivement, le cœur droit se dilate, ainsi que l'estomac ; le foie et le diaphragme s'abaissent. L'emphysémateux souffre d'une dyspnée et d'un essoufflement continus, qu'exagère le moindre effort; secondairement, il présente les symptômes propres aux congestions passives des viscères, déterminées par la dilatation des cavités droites du cœur. La poitrine paraît globuleuse, tuméfiée, surtout au niveau des espaces sus et sous-claviculaires, qui sont effacés par suite de la distension du poumon spéciale aux deux sommets ; la percussion indique une augmentation de la sonorité normale, variable dans son timbre avec la tension de l'air dans les aréoles, claire et élevée quand cette tension est forte, sourde et profonde dans le cas contraire ; l'auscultation montre une diminution du murmure vésiculaire, avec une inspiration brève et sifflante, et une expiration rude et prolongée. C'est aux complications cardiaques et à l'asystolie qu'il faut attribuer la gravité de l'emphysème, maladie chronique qu'il est plus facile d'enrayer en supprimant les conditions hygiéniques ou morbides qui lui donnent naissance, que de guérir véritablement : cependant l'arsenic, l'iodure de potassium, les bains d'air comprimé, ont souvent donné de bons résultats. — *Emphyseme traumatique*. Infiltration de gaz dans le tissu cellulaire, consécutive à certains traumatismes. Tantôt les gaz viennent du dehors ; tantôt ils s'introduisent dans le tissu cellulaire par voie d'exhalation ; tantôt enfin ils se développent dans l'intimité des tissus organiques. Le premier cas, qui est de beaucoup le plus fréquent (*emphysème vrai*, Demarquay), reconnaît pour causes habituelles les solutions de continuité du larynx ou de la trachée, de la bouche ou du pharynx, les fractures des os de la face ou des côtes, les luxations ou les fractures compliquées des membres, et surtout les plaies pénétrantes de poitrine avec déchirure du poumon : l'air s'introduit dans la plèvre à chaque inspiration ; puis, lors de l'expiration, comprimé par le poumon qui se dilate, il s'échappe en partie seulement au dehors, l'autre partie s'infiltrant dans le tissu cellulaire voisin et s'étendant de proche en proche à mesure que de nouvelles quantités d'air s'introduisent. Le mécanisme est à peu près semblable pour la production d'emphysème consécutive aux autres plaies : l'air est encore attiré à certains moments dans les tissus par les mouvements des membres, par les déplacements d'os fracturés, etc., et s'infiltre en partie dans le voisinage. L'obstacle qui s'oppose à sa sortie consiste dans l'étroitesse de l'orifice et les sinuosités du trajet de la plaie, qui, après avoir laissé pénétrer les gaz extérieurs, ne leur permettent pas de s'échapper. L'infiltration gazeuse du tissu cellulaire donne naissance à une tumeur molle, élastique, rénitente, sonore, sans changement de couleur de la peau, ne conservant pas, comme fait l'œdème, l'impression du doigt, mais donnant à la main et à l'oreille une sensation particulière de crépitation sèche et fine tout à fait caractéristique. Indolente au début, peu gênante, déformant à peine les parties, elle peut, lorsqu'elle s'est propagée au loin, devenir douloureuse et entraver certaines fonctions par action mécanique : en général pourtant, le pronostic reste bénin. Il n'en est pas de même dans les deux autres variétés d'emphysème (*emphysème faux*), qui prennent naissance par exhalation ou par développement spontané de fluides gazeux, à la suite de traumatisme toujours très graves, dans lesquels les parties sont dans un état d'attrition immédiat. Les gaz développés spontanément ne sont pas de l'air, mais de l'acide carbonique, des hydrogènes carbonés et quelquefois sulfurés, de l'azote : leur production résulte soit de la putréfaction des liquides, comme du pus épanché ou en collection, soit de la gangrène d'un tissu profond ou superficiel; aussi l'existense d'une plaie n'est pas nécessaire à leur développement, qui a lieu, non pas immédiatement, mais quelque temps après la violence extérieure. Quant à l'emphysème qu'on attribue à une exhalation de gaz préexistants, son existence est admise par suite de l'impossibilité où l'on est parfois d'attribuer l'infiltration aux conditions qui le font naître habituellement; mais sa nature et sa pathogénie n'ont donné lieu jusqu'ici qu'à des hypothèses peu admissibles. Quoi qu'il en soit, l'emphysème faux donne lieu à une tumeur œdémateuse, avec couleur violacée, phlyctènes, gargouillement par suite du mélange de liquide fétide aux gaz ; il indique toujours un état local et général des plus graves. Le traitement de l'emphysème varie avec son étendue et avec les conditions qui l'ont fait naître ou qui l'accompagnent. Si quelques bulles d'air seulement sont infiltrées autour d'une plaie simple sans fracture, une compression circulaire autour de la plaie, jointe à une réunion de ses bords, suffira : cette réunion toutefois ne doit pas être faite lorsque la blessure porte sur le larynx ou la trachée ; ce serait favoriser le développement de l'emphysème, puisque l'air venant de ces parties continuerait à s'infiltrer dans le voisinage. Si l'emphysème est étendu, après la compression viendront les ponctions avec une lancette. Si l'infiltration gazeuse s'accompagne d'une violente contusion et de sphacèle, les longues incisions au centre et sur les limites de l'emphysème auront l'avantage de donner issue, en même temps qu'aux gaz, aux liquides putrides qui leur donnent naissance. Enfin si un emphysème étendu accompagne la fracture compliquée d'un membre, l'amputation immédiate n'est indiquée que si l'état des parties ne laisse aucun espoir de les conserver. = En vétérinaire, l'emphysème du poumon est la lésion à laquelle il faut attribuer le plus souvent la pousse du cheval.

EMPHYTIE. s. f. [de ἐν, en, et φυτὸν, végétal]. Maladie qui attaque les plantes d'une contrée ; répond à *enzootie* et à *endémie*.

EMPIRIQUE. adj. [*empiricus*, ἐμπειρικὸς, de ἐμπειρία, expérience ; all. *empirisch*, angl. *empiric*, it. et esp. *empirico*]. Qui a rapport à l'empirisme.

EMPIRIQUE. s. m. Dans l'antiquité, médecin appartenant à la secte opposée à celle des *dogmatistes* et fondée par Philinus de Cos, disciple d'Hérophile, et par Sérapion. Excluant les spéculations auxquelles se livraient leurs adversaires, les empiriques admettaient pour base unique de la médecine l'expérience (ἐμπειρία) qui avait, suivant eux, trois sources : 1° le hasard, qui fournit des faits, et la marche de la nature, qu'on doit observer, ce qu'ils appelaient *autopsie*, observation, et, à défaut de l'autopsie, l'histoire ; 2° les essais entrepris dans le dessein de connaître quelle sera l'issue ; 3° l'imitation ou l'*analogisme* et aussi l'*épilogisme*, raisonnement à l'aide duquel on conclut des phénomènes sensibles à la cause ou lésion interne. Cet *empirisme*, assez bien constitué comme on voit, commettait d'un autre côté la faute de repousser l'anatomie et la physiologie, prétendant que ces connaissances ne servaient qu'à nourrir des spéculations oiseuses, sans fruit pour l'art médical. || Aujourd'hui, *empirique* est souvent pris en mauvaise part, et regardé comme synonyme de *charlatan*.

EMPIRISME. s. m. [all. *Empirie*, *Erfahrungslehre*, angl. *empirism*, it. et esp. *empirismo*]. Médecine fondée sur l'expérience (V. EMPIRIQUE, s. m. et EXPÉRIENCE). || Souvent, en mauvaise part, *charlatanisme*.

EMPLASTIQUE. adj. [*emplasticus*, ἐμπλαστικὸς, de ἐμπλάσσειν, enduire]. Qui est destiné à enduire. — *Bougie emplastique*. V. BOUGIE. — *Matiere emplastique*. Celle qui donne aux emplâtres leurs qualités d'adhésion aux surfaces. — *Remède emplastique*. Celui qui est destiné à enduire la peau.

EMPLÂTRE. s. m. [*emplastrum*, ἔμπλαστρος, all. *Pflaster*, angl. *plaster*, it. *impiastro*, esp. *emplastro*]. Médicament externe, solide, glutineux, se ramollissant par la chaleur, et adhérant à la partie sur laquelle on l'applique. Certains emplâtres, formés de corps gras et de résine, ne diffèrent des onguents que par la proportion de résine qu'ils contiennent et qui leur donne de la résistance : *emplâtres résineux*, *onguents-emplâtres*, *résinolés solides* (Guibourt). Les autres sont des savons formés par la combinaison de l'oxyde de plomb avec un acide gras : *emplâtres* proprement dits. Lorsque la fusion des corps gras qui entrent dans un emplâtre, au lieu d'être faite au bain-marie ou en ajoutant un peu d'eau au mélange, est faite à feu nu, le corps gras est décomposé, et le carbone colore l'emplâtre, que l'on appelle alors *emplâtre brûlé* : l'*onguent de la mere* (V. ONGUENT) est le seul emplâtre brûlé employé. Pour faire usage d'un emplâtre, on le ramollit en le malaxant entre les doigts ou en le trempant dans l'eau chaude, et on l'étend sur un morceau de toile ou de peau. — *Emplâtre d'acétate de cuivre*. V. CIRE *verte* (*Emplâtre de*). — *Emplâtre adhésif*. Emplâtre simple, 5, poix blanche, 1, fondus ensemble (Guibourt). — *Emplâtre agglutinatif* ou *d'André de la Croix*. Poix blanche, 200 gr. ; résine élémi, 50 gr. ; térébenthine du mélèze, 25 gr. ; huile de laurier, 25 gr. (Codex). On fait liquéfier le tout sur un feu doux, on passe à travers un linge, et l'on coule dans un pot. — *Emplâtre brun*. L'*onguent de la mère*. — *Emplâtre calmant* ou *antiodontalgique*. On fait liquéfier ensemble : résine jaune, 24 gr. ; résine tacamaque et élémi, ãã 8 gr. ; on ajoute : oliban, mastic, opium et camphre, ãã 4 gr. Cet emplâtre s'applique sur les tempes à l'angle de la mâchoire, dans les dents cariées, ou sur les gencives pour calmer les douleurs de dents. — *Emplâtre de Canet*. Il contient, emplâtre simple, diachylon gommé, cire jaune, ãã 100 gr. ; huile d'olive, 80 gr. ; et colcothar, 100 gr. (Codex). — *Emplâtre de céruse*. Céruse en poudre, 500 gr. ; huile d'olive, 1 kilog. ; cire blanche, 90 gr. ; et eau, 1 kilog. On chauffe dans une grande bassine la céruse et l'huile, on ajoute l'eau ; on laisse refroidir ; quand la masse a été malaxée, on la liquéfie de nouveau avec la cire, et l'on forme des magdaléons. — *Emplâtre de ciguë*. On liquéfie sur un feu doux : galipot, 940 gr. ; poix blanche, 440 gr. ; cire jaune, 640 gr. ; et huile de ciguë, 130 gr. ; on ajoute, feuilles vertes de ciguë contusées, 2000 gr., et on chauffe jusqu'à évaporation complète de l'eau de végétation ; on passe la matière chaude à la presse, on fait fondre de nouveau la masse emplastique, et, après refroidissement, on ajoute à cette masse, gomme ammoniaque, 500 gr., en les faisant fondre ensemble (Codex). — *Emplâtre d'extrait de ciguë*. Faites fondre, à une douce chaleur, résine élémi, 20 gr., et cire blanche, 10 gr. ; ajoutez, extrait alcoolique de ciguë, 90 gr. On prépare de même les emplâtres d'extrait d'aconit, de belladone, de digitale, de stramoine, etc. ; et aussi l'emplâtre d'extrait d'opium, mais avec l'extrait aqueux (Codex). — *Emplâtre fondant*. V. *Emplâtre de minium camphré*. — *Emplâtre de galbanum*. Faites fondre : oléo-résine de térébenthine, 5, et cire jaune, 8 ; ajoutez galbanum, 12, ramolli avec q. s. de vinaigre ; mêlez. — *Emplâtre de gomme ammoniaque*. On fait liquéfier : cire jaune, poix résine, térébenthine du mélèze, ãã 10 gr., et gomme ammoniaque, 20 gr. ; et on coule dans un pot. — *Emplâtre mercuriel*. V. EMPLATRE *de Vigo*. — *Emplâtre de minium camphré* ou *de Nuremberg* ou *fondant*. Il est composé de : emplâtre simple, 600 gr., cire jaune, 300 gr. ; huile d'olive, 100 gr. ; minium, 150 gr. ; et camphre pulvérisé, 12 gr. (Codex). — *Emplâtre du pauvre homme*. V. PAPIER *goudronné*. — *Emplâtre mousseline* [*topique de Unna*]. Epithème qu'on prépare en incorporant une substance active à une solution de gutta-percha dans la benzine, et évaporant celle-ci à un feu doux ; en étirant en sparadrap la masse ainsi obtenue, on a un emplâtre léger, souple, adhésif, imperméable à l'air, non cassant, facile à détacher de la peau, le principe médicamenteux faisant corps avec la gutta. Ce principe peut être varié à l'infini : acides pyrogallique, salicylique, phénique, huile de cade, sublimé, résorcine, iodoforme, aristol, salol, etc. Ces emplâtres donnent de bons résultats dans l'herpès, le psoriasis, l'eczéma, le lupus, et autres affections cutanées (Hallopeau). — *Emplâtre résolutif* ou *des quatre fondants*. Emplâtre de savon, de ciguë, de diachylon gommé et mercuriel, ãã 100 gr. (Codex), liquéfiés et mêlés. Employé autrefois contre les engorgements ganglionnaires et viscéraux. — *Emplâtre de savon*. On liquéfie, emplâtre simple, 2000 gr., et cire blanche, 100 gr. ; on incorpore par agitation 125 gr. de savon blanc coupé ou râpé (Codex). — *Emplâtre de savon camphré*. On mélange 1 gr. de camphre en poudre à 100 gr. d'emplâtre de savon. — *Emplâtre simple*. Axonge, huile d'olive et litharge en poudre, ãã 2000 gr., dans lesquelles on incorpore eau commune, 4000 gr. (Codex). En ajoutant à 6 parties de cet emplâtre 1 partie de poix blanche, on a l'*emplâtre simple collant*. — *Emplâtre vésicatoire*. Faites fondre résine élémi, 100 gr., dans l'huile d'olive, 40 gr. ; ajoutez cire jaune, 400 gr., et onguent basilicum, 300 gr. ; quand la masse est fondue, incorporez poudre de cantharides, 420 gr. ; coulez dans un pot. Au moment voulu, étendez une couche mince de cet emplâtre sur un morceau de sparadrap. — *Emplâtre de Vigo cum mercurio*, ou *emplâtre mercuriel*. On le prépare en faisant dissoudre ensemble : emplâtre simple, 2000 gr. ; cire jaune et poix-résine, āā 100 gr. ; ajoutant : gomme ammoniaque, bdellium, myrrhe, oliban, āā 30 gr., et safran, 20 gr., le tout réduit en poudre ; triturant d'autre part, mercure 600 gr., térébenthine du mélèze, 100 gr., et styrax liquide, 300 gr., jusqu'à extinction du métal ; mêlant intimement ensemble l'emplâtre et le produit de cette trituration et ajoutant enfin huile de lavande 10 gr. (Codex).

EMPLUMÉ, ÉE. adj. — *Suture emplumée*. V. SUTURE.

EMPOIS. s. m. [de *en*, et *poix* ; all. *Stärke*, angl. *starch*, it. *salda*]. Espèce de colle épaisse formée par l'amidon dont les grains, gonflés par l'eau bouillante, retiennent un peu de liquide.

EMPOISONNEMENT. s. m. [*veneficium*, φαρμακεία, all. *Vergiftung*, angl. *poisoning*, it. *attossicamento*, *avvelenamento*, esp. *envenenamiento*]. En médecine légale « tout *attentat à la vie* d'une personne, par l'effet de substances *qui peuvent donner la mort* plus ou moins promptement, de *quelque manière* que ces substances aient été employées ou administrées, et *quelles qu'en aient été* les suites » (Code pénal, article 301). — Au point de vue médical, « état morbide accidentel qui résulte de l'action spéciale qu'exercent sur l'économie certaines substances minérales ou organiques délétères » (Tardieu). — Ces substances délétères sont les *poisons*, qui, introduits dans l'économie animale, produisent toujours deux sortes d'effets : les uns locaux, résultant du contact du poison avec les tissus ; les autres généraux, résultant de l'absorption du poison. Toutes les fois qu'une personne bien portante sera prise tout à coup de coliques violentes, de nausées et de vomissements, puis de troubles de la circulation et de la respiration, et enfin de désordres nerveux, à la suite de l'ingestion d'une boisson ou d'aliments, on devra soupçonner un empoisonnement. Les empoisonnements peuvent être divisés en trois groupes : 1° les empoisonnements aigus, dont l'invasion est brusque et la terminaison rapide ; 2° les empoisonnements subaigus, dont les effets se manifestent avec des rémittences et des intermittences qui retardent la terminaison ; 3° les empoisonnements chroniques, ou intoxications, qui sont ordinairement la conséquence de professions insalubres. Le médecin ne doit pas oublier qu'un grand nombre de maladies peuvent simuler l'empoisonnement : ce sont surtout le choléra épidémique foudroyant, la hernie étranglée, la fièvre typhoïde, l'iléus, les ruptures viscérales, la péritonite, les perforations spontanées, la congestion cérébrale, la méningite, etc. (Tardieu). Outre les symptômes, le diagnostic de l'empoisonnement a pour bases les lésions cadavériques, variables avec la nature du poison ; la recherche chimique du poison, qu'on isole du tube digestif ou des autres organes ; enfin, lorsqu'on ne peut retirer le poison en nature des organes ou des matières contenues dans le tube digestif, l'expérimentation physiologique faite sur les animaux avec un extrait des organes, qui détermine les effets du poison. La première indication thérapeutique à remplir, dans les cas d'empoisonnement, c'est l'évacuation de la substance délétère au moyen de vomi-purgatifs ; on a ensuite recours aux *contrepoisons*, qui varient selon la nature du poison lui-même. — Le mode d'action des poisons, qui détermine les symptômes spéciaux et les lésions propres à chaque espèce d'empoisonnement, a servi de base, depuis Vicat et Orfila, aux classifications établies parmi ces agents toxiques. Celle que Martin Damourette a proposée (1866) d'après l'action physiologique déterminée par les poisons sur les animaux, et dont se rapproche beaucoup celle de Rabuteau (1874), établit les 4 classes suivantes : *poisons irritants* ou *corrosifs* ; *poisons hématiques* ou *du sang* ; *poisons musculaires* ; *poisons neurotiques*, chacune de ces classes comprenant quelques subdivisions (V. POISON) : cette classification permet d'étudier chaque espèce d'empoisonnement en particulier. 1re *classe* : EMPOISONNEMENT PAR LES POISONS IRRITANTS OU CORROSIFS. Leurs symptômes communs sont ceux d'une violente gastro-entérite ; leurs lésions, celles d'une inflammation du tube digestif allant jusqu'à la mortification et la perforation ; on retrouve presque toujours le poison, l'absorption se faisant mal par suite de l'altération des tissus. A. *Empoisonnement par les acides concentrés*. Le type de cette espèce est l'*empoisonnement par l'acide sulfurique*, absorbé en nature ou sous forme de sulfate d'indigo ou d'alun. Dans la *forme aiguë*, il y a brûlure de la bouche et de la gorge, dysphagie, sensation de brûlure à l'estomac, vomissements mucoso-bilieux, puis sanguinolents, pouls petit, syncope, mort en quelques heures : les matières vomies ou cadavériques sont fortement acides ; les lèvres, la bouche, l'œsophage, l'estomac sont le siège d'escarres noires, parfois ces deux derniers organes sont perforés, il existe une péritonite suraiguë ; le sang est coagulé dans les vaisseaux du tube digestif et dans le cœur droit. Dans la *forme subaiguë*, où la dose absorbée est moins forte, il n'y a pas perforation, mais cautérisation de la muqueuse : à la chute des escarres, il y a souvent une hémorragie mortelle, ou il se fait des cicatrices fibreuses qui entravent la déglutition ou la digestion ; dans ces cas subaigus, on a observé des stéatoses du rein, du foie, des muscles (Liouville). La magnésie qui neutralise l'acide, et l'albumine qui précipite par les acides, doivent être administrées en grande quantité. Dans les recherches chimiques, il ne suffit pas de reconnaître la présence d'un sulfate, celui-ci pouvant exister normalement dans l'économie ou avoir été donné comme purgatif ; il faut isoler l'acide par le procédé général d'isolement des acides qu'ont imaginé Tardieu et Roussin et qui consiste à les saturer par la quinine. Dans l'*empoisonnement par l'acide azotique*, les symptômes, les lésions, le traitement, les recherches chimiques, sont les mêmes que dans la forme subaiguë de l'empoisonnement par l'acide sulfurique, avec les particularités suivantes : il y a de la toux et de la suffocation, parce que l'acide donne des vapeurs qui pénètrent dans les voies respiratoires ; les matières du canal digestif peuvent exhaler une odeur nitreuse ; les escarres sont jaunes. Dans l'*empoisonnement par l'acide chlorhydrique*, les escarres sont blanches ; la suffocation est très intense. L'*empoisonnement par l'acide oxalique* est ordinairement accidentel : il n'y a pas d'escarre, mais la muqueuse est presque toujours ramollie en bouillie grisâtre. — B. *Empoisonnement par les alcalis*, c'est-à-dire par l'ammoniaque, la potasse, la soude, rarement la baryte et la chaux. Les symptômes sont ceux de l'empoisonnement par les acides : mais les matières du tube digestif ont une réaction alcaline, et les escarres de la bouche sont grises, molles, savonneuses au toucher. On administre de l'eau vinaigrée qui sature les alcalis. L'eau de lavage du tube digestif décèle la présence des alcalis à leurs caractères chimiques. — C. *Empoisonnement par les irritants drastiques*, tels que croton tiglium, gomme-gutte, coloquinte, épurge, colchique. Outre les symptômes gastro-intestinaux habituels, ces poisons produisent une éruption vésiculeuse sur la peau, un refroidissement général, de la prostration, des convulsions, de la paralysie. La muqueuse de l'intestin est ramollie, ulcérée et même gangrenée, par places : le foie et la rate sont aussi ramollis. — 2e classe. EMPOISONNEMENT PAR LES POISONS HÉMATIQUES. Parmi ces poisons, qui agissent directement sur le sang, les uns ôtent au globule sanguin la propriété d'absorber l'oxygène (oxyde de carbone, acide sulfhydrique); les autres altèrent le sang moins énergiquement, mais lui ôtent ses qualités nutritives et amènent des stéatoses (sels de cuivre et de mercure, qui agissent en même temps de cette façon et comme poisons corrosifs; phosphore; arsenic). A. *Empoisonnement par l'oxyde de carbone*. V. Oxyde *de carbone*. — B. *Empoisonnement par l'acide sulfhydrique*. V. Sulfhydrique (*acide*). — C. *Empoisonnement par les sels de cuivre*. V. Colique *de cuivre* et Cuivre. — D. *Empoisonnement par les sels de mercure*. Les préparations mercurielles sont toutes toxiques, à des degrés différents; le sublimé corrosif, étant le plus soluble des sels de mercure, est aussi le plus vénéneux. Il existe une forme aiguë d'empoisonnement, dans laquelle les accidents sont analogues à ceux qu'on observe dans l'empoisonnement par les irritants; une forme subaiguë, caractérisée par les mêmes symptômes, moins intenses, et par la tendance à la cachexie; une forme lente, qui ne se rencontre que chez les ouvriers exposés aux vapeurs de mercure (V. Mercuriel). — E. *Empoisonnement par le phosphore*. V. Intoxication *phosphorée*. — F. *Empoisonnement par l'arsenic*. Le composé arsenical le plus employé dans des vues criminelles est l'acide arsénieux, qui est inodore et insipide (sauf un arrière-goût métallique), et laisse seulement de la sécheresse et de l'âcreté de la gorge. Un peu après l'ingestion, dans la *forme aiguë* déterminée par la prise de doses massives d'arsenic, apparaissent la salivation et le crachotement, une soif vive; puis des douleurs d'estomac, des vomissements muqueux et bilieux, des coliques violentes, une diarrhée toujours fétide, quelquefois sanguinolente : le pouls s'accélère ainsi que la respiration, les urines sont rouges et rares. Le deuxième jour au plus tard, l'élimination du poison détermine une sorte d'irritation qui se traduit par une éruption vésiculeuse à la peau, par la rougeur des yeux, le gonflement des paupières. En second lieu, la diffusion du poison amène l'altération du sang, et, par suite, des hémorragies : vomissements et selles noirâtres, pétéchies cutanées, épistaxis, hémoptysie, etc. En même temps, il se fait des stéatoses du foie, du rein, des muscles, produisant l'ictère, l'albuminurie, la dépression des forces allant jusqu'à la paralysie des extenseurs : les mouvements du cœur se ralentissent; le pouls devient petit, intermittent; la tension artérielle est diminuée; il y a anurie; la respiration s'embarrasse : la mort survient dans un accès convulsif ou une syncope, en quelques heures ou quelques jours. Le diagnostic de l'empoisonnement aigu avec le choléra peut être très difficile à établir, surtout dans la forme suraiguë, foudroyante, *cholérique* (Orfila), de cet empoisonnement, caractérisée par l'abondance de selles séreuses, un refroidissement très prononcé, la cyanose de la peau, des crampes très douloureuses. Les lésions cadavériques sont celles de la gastro-entérite, puis les éruptions cutanées, les ecchymoses sous-endocardiques (Orfila), sous-péricardiques et sous-pleurales (Tardieu), la fluidité du sang, des hémorragies méningées, la stéatose du foie. Dans la *forme chronique* ou *à répétitions*, on observe, à chaque administration toxique, des vomissements et de la diarrhée, rarement des éruptions, souvent de la rougeur des yeux et du gonflement des paupières, des hémorragies, constamment de la dépression musculaire et cardiaque : à l'autopsie, le foie, le rein, les muscles, le cœur présentent l'état graisseux. Les recherches chimiques se font à l'aide de l'*appareil de Marsh* (V. Appareil). — G. *Empoisonnement par le plomb*. V. Intoxication *saturnine*. — 3ᵉ classe. Empoisonnement par les poisons musculaires, ou myoparalytiques. Ces agents affaiblissent ou détruisent la contractilité des muscles, celle du cœur en particulier, et amènent la mort par syncope : tels sont les poisons métalliques, de cuivre, de mercure, etc.; les sels de potassium; la digitale; la muscarine des champignons; la vératrine, la quinine, l'ergot de seigle. Dans cette classe d'empoisonnements, les seuls intéressants à connaître, à cause de leur fréquence, sont ceux que produisent la digitale et les champignons (le cuivre, le mercure et le plomb appartenant aussi à la classe des poisons hématiques). A. *Empoisonnement par la digitale et la digitaline*. Peu de temps après l'ingestion du poison, apparaissent des douleurs d'estomac, des vomissements, puis des coliques avec une diarrhée mucoso-bilieuse; souvent la bouche et la gorge présentent une sensation d'âcreté et d'amertume, la soif est vive; les urines sont rouges, diminuées ou supprimées. Les forces musculaires sont diminuées. Le cœur et la circulation sont dans un état de dépression marquée : le pouls est petit, inégal, irrégulier, intermittent; il y a des syncopes et du refroidissement, quelquefois de la céphalalgie et de la rachialgie (Tardieu), souvent une dilatation marquée de la pupille, plus rarement du délire. La mort arrive par syncope. A l'autopsie, la muqueuse gastro-intestinale présente des rougeurs, des sigillations; le sang est noir, à moitié coagulé dans les cavités du cœur, lesquelles sont molles, relâchées : au contraire, lorsque l'examen cadavérique suit la mort immédiatement (dans les expérimentations sur les animaux), les ventricules sont contractés, la cloison interventriculaire l'est aussi, tandis que les oreillettes sont dilatées; cet état de rigidité du cœur (Cl. Bernard), de contraction ultime (Vulpian), serait caractéristique de l'action des poisons du cœur. On isole la digitaline en faisant macérer le tissu des organes dans l'alcool, qui dissout le poison organique, filtrant, évaporant en consistance d'extrait, et séparant la digitaline par dialyse : cette substance verdit par l'acide chlorhydrique, brunit par l'acide sulfurique et passe au violet par les vapeurs de brome. Quand la digitaline est en trop petite quantité pour pouvoir être obtenue en nature, on a recours aux expériences physiologiques : on fait absorber par une petite plaie pratiquée à la cuisse d'un chien deux grammes d'extrait des organes ou du parquet qui a reçu les vomissements, et on observe sur l'animal les symptômes et les lésions propres à la digitaline, sans trace d'autres lésions. — B. *Empoisonnement par les champignons*. Il est ordinairement accidentel et a lieu par l'agaric ou le bolet. Il détermine des phénomènes de gastro-entérite, puis des troubles nerveux et musculaires, de la circulation surtout; la mort survient par syncope, le cœur s'arrêtant en diastole. V. Champignon. — 4ᵉ *classe*. Empoisonnement par les poisons neurotiques ou du système nerveux. Parmi les poisons qui portent leur action sur les organes de l'innervation, les uns tuent en paralysant la moelle (*myéloparalytiques*), tels que le chloroforme; les autres en paralysant les nerfs moteurs (*névroparalytiques*), curare, opium et morphine, belladone et atropine, nicotine, ciguë; les derniers en excitant la moelle (*myélosthéniques*), strychnine. — A. *Empoisonnement par le chloroforme*. Outre les accidents légers qu'il détermine souvent, nausées, vomissements, spasmes locaux ou généraux, etc., le chloroforme peut produire deux phénomènes graves, l'asphyxie et la syncope (V. Chloroforme), par paralysie de la moelle allongée. — B. *Empoisonnement par l'opium et la morphine*. V. Opium. — C. *Empoisonnement par la belladone et l'atropine*. Il est presque toujours accidentel, soit qu'il y ait absorption de baies de belladone, soit qu'il y ait erreur de dose ou de mode d'administration. Au début, le système nerveux est vivement excité, d'où délire avec hallucinations diverses, agitation musculaire désordonnée (*folie atropique*), énorme dilatation de la pupille, quelquefois convulsions. Dans une deuxième période, il y a de la dépression, de la paralysie, de la résolution musculaire, de l'insensibilité, du coma : il se produit une sorte de scarlatine à la peau et dans la gorge par paralysie des vaso-moteurs; de l'accélération du cœur, de l'abaissement de la tension artérielle, de la raréfaction des urines, par paralysie du pneumogastrique; du tympanisme, de la rétention d'urine, de la dysphagie, par paralysie des muscles lisses. La respiration se ralentit, l'asphyxie survient et détermine la mort. A l'autopsie, on trouve le sang noir et une congestion générale des viscères. L'atropine est difficile à retrouver, en raison des petites quantités qui donnent la mort : sa caractéristique est de donner un précipité jaune par le chlorure de platine, brun par l'iodure de potassium ioduré. La preuve la plus sûre de l'empoisonnement consiste dans les recherches physiologiques : instillé dans l'œil d'un chat, l'extrait dilate la pupille. Quant à l'empoisonnement par les fruits mêmes de belladone, on reconnaît les baies en nature. — D. *Empoisonnement par la nicotine.* La nicotine produit des brûlures de la bouche et du tube digestif, développe une forte odeur de tabac, amène la mort avec des tremblements et de la paralysie. L'autopsie montre les tissus exsangues, dans un état de pâleur remarquable. Le traitement consiste dans l'administration de vomitifs et de tannin. — E. *Empoisonnement par la ciguë.* Il est accidentel ordinairement; il détermine une dépression générale profonde et amène la mort par paralysie. A l'autopsie on trouve des rougeurs du tube digestif; le sang est noir. Même traitement que pour l'empoisonnement par la ciguë. — F. *Empoisonnement par la strychnine.* V. STRYCHNINE et STRYCHNISME. = Vétérin. L'article 452 du Code pénal est relatif aux empoisonnements dont les animaux peuvent être l'objet : « Quiconque aura empoisonné des chevaux ou autres bêtes de voiture, de monture ou de charge, des bêtes à cornes, des moutons, chèvres ou porcs, ou des poissons dans un étang, vivier ou réservoirs, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans, et d'une amende de 16 à 300 francs. Les coupables pourront être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. » = Botanique. La végétation peut être suspendue ou arrêtée par l'absorption de diverses substances. Cet effet constitue un véritable empoisonnement; la plupart des matières minérales vénéneuses pour l'homme, à faible dose, sont pour les plantes des poisons agissant comme sur les éléments anatomiques des animaux. V. INTOXICATION et MÉDICAMENT.

EMPORE. s. m. [*emporium*, de ἐμπόριον, marché, dépôt]. Réservoir que les anciens supposaient destiné à recevoir les esprits animaux produits par la substance cendrée du cerveau et filtrés par la pulpe médullaire.

EMPREINTE. s. f. [*impressio*, all. *Ansetzungsstelle*]. Inégalité produite à la surface d'un os par l'insertion de fibres tendineuses et ligamenteuses, ou par le passage de gros nerfs, de troncs vasculaires. — *Empreinte deltoïdienne.* V. DELTOÏDIEN. — *Empreinte digitale.* V. IMPRESSION *digitale.* = En géologie. V. FOSSILE.

EMPRISONNEMENT. s. m. [all. *Einsperrung*, *Haft*, angl. *imprisonment*, it. *incarcerazione*]. — *Emprisonnement cellulaire.* Sorte de pénitencier où les condamnés sont retenus en des cellules solitaires. Le but de cet isolement a été de soustraire les détenus au contact les uns des autres, qui s'oppose tant à leur moralisation, et de les soumettre à un régime qui les domptât; mais il met l'homme dans une situation exceptionnelle, dans un milieu tout différent du milieu ordinaire, et prédispose à la folie, au suicide, sans produire d'amélioration morale. V. FOLIE *pénitentiaire*.

EMPROSTHOMÉLOPHORE. s. m. Monstre qui serait caractérisé par l'existence des membres accessoires sous le cou ou le thorax (*emprosthomelophorus tetrachirus*, Gurlt) ; établi d'après une figure d'ouvrage ancien, il ne paraît pas exister réellement.

EMPROSTHOTONOS s. m. [ἐμπροσθότονος, de ἔμπροσθεν, en devant, et τόνος, tension; all. *Emprosthotonus*, angl. *emprosthotonia*, it. *emprostotono*]. *Tétanos* dans lequel le corps est courbé en avant.

EMPSYCHOSE. s. f. [ἐμψύχωσις, de ἐν, dans, et ψυχὴ, âme]. Dans les doctrines spiritualistes, acte par lequel l'âme arrive dans le corps.

EMPYÈME. s. m. [*empyema*, ἐμπύημα, de ἐν, dans, et πῦον, pus ; all. *Empyem*, *Eiterbrust*, angl. *empyema*, it. et esp. *empiema*]. Autrefois, toute collection, séreuse, sanguine ou purulente, dans la cavité des plèvres. ‖ Aujourd'hui, conformément à l'étymologie, épanchement de *pus* dans la plèvre (V. PYOTHORAX). ‖ Opération par laquelle on donne issue à ce liquide. On la pratique rarement en trépanant une côte, et fermant exactement le pertuis, après évacuation du liquide, quoique ce procédé, conseillé dans la Collection hippocratique, mette à l'abri de l'ulcération et de la douleur, d'après Sédillot. Rarement aussi on évacue le liquide à l'aide d'une incision faite couches par couches, avec le bistouri, dans le lieu d'élection ou de nécessité. C'est en somme la paracentèse de la poitrine qui constitue presque exclusivement l'opération de l'empyème (V. THORACOCENTÈSE). = Vétérinaire. L'opération de l'empyème a eu peu de succès chez les animaux. Elle a échoué, la plupart du temps, chez le cheval et chez le chien. Le lieu d'élection, variable chez les divers animaux, est sur le cheval entre la sixième et la septième côte, au-dessous de la sous-cutanée du thorax : plus en avant, on blesserait le membre antérieur appliqué contre la poitrine; plus en arrière, on atteindrait le diaphragme et le foie.

EMPYÈSE ou **EMPYESIS.** s. f. [ἐμπύησις, de ἐν, dans, et πῦον, pus]. Abcès profond. — Abcès de l'arrière-cavité de l'œil.

EMPYOCÈLE. s. f. [*empyocele*, de ἐν, dans, πῦον, pus, et κήλη, hernie, tumeur ; all. *Eiterbruch*]. Hernie purulente. = Abcès du scrotum, du testicule, ou de la tunique vaginale, etc.

EMPYOMPHALE. s. m. [*empyomphalos*, de ἐν, dans, πῦον, pus, et ὀμφαλὸς, nombril ; all. *Eiternabel*]. Abcès à l'ombilic.

EMPYOSE. s. f. [de ἐν, en, et πῦον, pus]. Production de l'empyème.

EMPYREUMATIQUE. adj. [all. *brenzlicht*, angl. *empyreumatic*, it. *empireumatico*]. Qui a les qualités ou les caractères de l'empyreume : *odeur, saveur empyreumatique.* — *Huile empyreumatique, Huile empyreumatique de Chabert.* V. HUILE.

EMPYREUME. s. m. [*empyreuma*, de ἐμπυρεύειν, brûler ; all. *Brandgeruch*, *brenzlicher Geruch*, angl. *empyreuma*, it. et esp. *empireuma*]. Odeur et saveur particulières, âcres, désagréables, qu'exhalent les produits volatils obtenus en distillant à feu nu les matières organiques : elles sont dues à la formation de produits pyrogénés.

EMS (Nassau). — *Eau alcaline :* bicarbonate de soude, acide carbonique. + 45 degrés. Boisson et bains.

ÉMULGENT, ENTE. adj. [*emulgens*, de *emulgere*, tirer, traire ; angl. *emulgent*, esp. *emulgente*]. Nom donné aux *artères et veines du rein.* V. RÉNAL.

ÉMULSIF, IVE. adj. [de *emulgere*, tirer, traire]. Se dit des *semences* qui fournissent de l'huile par expression, avec lesquelles on fait des *émulsions*.

ÉMULSINE. s. f. [all. *Emulsin*, angl. *emulside*, it. et esp. *emulsina ; synaptase*]. Principe azoté des amandes (Liebig), analogue à la diastase et à la pepsine : c'est un ferment soluble qui, en présence de l'eau, dédouble l'*amygdaline*. On l'extrait de l'eau de lavage du tourteau des amandes (privées d'huile fixe), en traitant par l'acétate de plomb et par l'acide acétique, pour coaguler la gomme et l'albumine végétale, puis par l'alcool, qui précipite l'émulsine sans lui ôter son action. Elle est soluble dans l'eau ; chauffée à 100°, elle conserve son activité lorsqu'elle est sèche ; mais en présence de l'eau, elle perd son action sur l'amygdaline.

ÉMULSION. s. f. [*emulsio*, all. et angl. *emulsion*, it. *emulsione*, esp. *emulsion*]. Liquide d'apparence laiteuse, tenant en suspension un corps huileux ou résineux à l'aide d'un intermédiaire naturel ou artificiel. Le lait et le chyle sont des *émulsions naturelles* ; les globules graisseux sont en suspension dans un véhicule albumineux, le sérum. Les huiles sont à l'état d'émulsion naturelle dans les cellules végétales. = En pharmacie, médicament liquide, blanc et opaque comme le lait, composé d'eau et de principes huileux, gommo-résineux ou résineux, tenus en suspension dans ce liquide à l'aide d'un mucilage naturel ou factice. On prépare les émulsions en versant de l'eau soit sur certaines semences huileuses, à mesure qu'on les pile (par exemple, lorsqu'il s'agit de l'*émulsion d'amandes*) ; soit sur une huile ou une résine, pendant qu'on la triture avec du mucilage de gomme, du jaune d'œuf, de la saponine. On les appelle émulsions *vraies*, lorsqu'elles proviennent directement de semences huileuses, sans autre intermédiaire que l'eau, le mucilage étant alors naturel et représenté par l'albumine des semences ; et *fausses*, lorsqu'elles sont préparées avec des huiles ou des résines liquides tenues en suspension dans le même menstrue à l'aide d'un mucilage artificiel (gomme, etc.). On peut y associer du sucre et diverses substances médicamenteuses, ou simplement aromatiques, soit pour les rendre plus agréables, soit pour en modifier les propriétés. V. LOOCH. — *Émulsion de coaltar*. V. COALTAR — *Émulsion purgative*. V. JALAP, RICIN et SCAMMONÉE. — *Émulsion simple*. On prend : amandes douces mondées et sucre blanc, ãã 50 grammes, et eau 1000 grammes. On pile les amandes avec le tiers du sucre et un peu d'eau, de façon à avoir une pâte fine qu'on délaye avec le reste de l'eau, et on passe avec expression (Codex). — *Émulsion tænifuge*. V. TÆNIFUGE.

ÉMYDE ou **ÉMIDE**. s. f. [*emys*, de ἐμὺς, ἐμύδος, tortue ; all. *Flusschildkröte*]. Genre de tortues d'eau douce : doigts palmés, cinq aux pieds antérieurs, quatre aux postérieurs ; ongles longs. — *Émyde d'Europe* ou *tortue ronde* (*Emys europœa*, Duméril, *Testudo orbicularis*, L., *Testudo europœa*, Schn.). Elle vit dans les eaux bourbeuses d'Europe, et sert d'aliment ou à faire des bouillons médicinaux : carapace lisse, noirâtre, semée de points jaunâtres disposés en rayons. — *Émyde* ou *tortue bourbeuse* (*Emys lutaria*, Dum., *Testudo lutaria*, L.) des marais du midi de l'Europe : plaques dorsales de la carapace irrégulièrement sillonnées et faiblement ponctaées.

ÉMYDINE. s. f. V. ICHTHYINE.

ÉNADELPHIE. s. f. [de ἐν, en, et ἀδελφὸς, frère]. Synonyme de *monstruosité par inclusion*. V. INCLUSION.

ÉNALLOCHROME. s. f. [de ἔναλλος, différent, et χρῶμα, couleur]. Synonyme de *bicolorine*.

ÉNANTHÈME. s. m. [de ἐν, dedans, et ἄνθημα, efflorescence]. Éruption à la face interne des cavités naturelles, comme la bouche, l'estomac. Ex. : les *aphtes*, etc.

ÉNANTHIOPATHIE. s. f. Méthode thérapeutique opposée à l'*homœopathie* (V. ce mot et ÉNANTIOSE).

ÉNANTIOPATHIQUE. adj. [de ἐναντίος, opposé, et πάθος, maladie]. Se dit d'un médicament qui guérit une maladie en agissant sur l'économie en sens précisément inverse d'elle (Hahnemann).

ÉNANTIOSE. s. f. [de ἐναντίωσις, contrariété ; all. *Enantiopathie*]. Mode de traitement qui consiste à traiter les maladies par les contraires (*contraria contrariis curantur*), c'est-à-dire par des médicaments énanthiopathiques. Cette idée, qui est fondamentale dans la médecine hippocratique et qui s'est propagée jusqu'à nos jours, repose sur la manière d'abord mécanique et ensuite chimique dont on s'est représenté la maladie. Quand une opposition semble exister entre la maladie et la guérison, ce n'est qu'une apparence sans réalité. Ainsi la *méthode antiphlogistique* n'est pas, dans son essence, opposée aux conditions qui constituent la phlegmasie ; et il n'y faut voir qu'une combinaison de moyens, suggérés par l'expérience, à l'effet de changer les conditions de l'état phlegmasique.

ÉNARTHRODIAL, ALE. adj. Qui concerne les énarthroses : *capsule*, *mouvement énarthrodial*, etc.

ÉNARTHROSE. s. f. [*enarthrosis*, ἐναρθρωσις, de ἐν, dans, et ἄρθρωσις, articulation]. Diarthrose formée par une éminence osseuse, arrondie, reçue dans une cavité profonde : telle est l'articulation coxo-fémorale.

ENCANTHIS. s. f. [de ἐν, dans, et κανθὸς, l'angle de l'œil ; all. *Thränendrüsenanschwellung*]. Tumeur formée par une augmentation de volume ou une production nouvelle dans la caroncule lacrymale. — *Encanthis bénigne*. Simple tuméfaction inflammatoire de la caroncule ; elle cède ordinairement aux émollients et aux résolutifs : ou bien aux collyres astringents, si l'inflammation a passé à l'état chronique. — *Encanthis maligne*. Tumeur cancéreuse de la caroncule : elle doit être extirpée avec de petits ciseaux courbes.

ENCAPUCHONNER. v. a. [all. *den Kopf einziehen*]. Se dit du cheval qui rapproche le bas de la tête du poitrail.

ENCASTELÉ, ÉE. adj. Qui est atteint d'encastelure.

ENCASTELURE. s. f. [all. *Hufzwang*, angl. *the being hoof-bound*, it. *incastellatura*, esp. *encatenatura*]. Resserrement du sabot des chevaux, qui a lieu vers la partie supérieure des deux quartiers, et s'étend quelquefois jusqu'au talon. L'*encastelure* est *naturelle*, lorsqu'elle dépend de la construction même du sabot : dans ce cas il est difficile d'y remédier. Elle est *accidentelle*, quand elle est le résultat d'une mauvaise forme, etc. C'est par la ferrure qu'on cherche à la guérir.

ENCAUME. s. m. [*encauma*, ἔγκαυμα, de ἐν, dans ou profondément, et καίω, je brûle]. Ulcère profond et rongeant de la cornée.

ENCAUSTIQUE. s. f. [ἐγκαυστικὴ, de ἐν, dans, et καίειν, brûler]. V. CIRE.

ENCAVURE. s. f. V. BOTHRION.

ENCENS. s. m. [du lat. *incensum*, brûlé ; *thue*, λίβανος, all. *Weihrauch*, angl. *incense*, it. *incenso*, esp. *incienso*]. Nom vulgaire de la gomme-résine appelée en matière médicale *oliban*. L'*encens* contient 30 pour 100 de gomme soluble dans l'eau, résine soluble dans l'alcool 56, essence 8, résidu insoluble 5 (Braconnot). Il est fourni par plusieurs arbres du genre *Boswellia*, térébinthacées burséracées de l'Inde et de l'Arabie. Celui de l'Arabie, de l'Abyssinie et de l'Éthiopie, est en larmes jaunes, petites, se ramollissant sous la dent, non transparentes (*encens femelle*) ; celui de l'Inde est en larmes assez grosses, demi-opaques, d'odeur et de saveur plus aromatiques que le premier (*encens mâle*). Il entre dans la composition de certains emplâtres, de la thériaque, du baume de Fioraventi. = Composition que l'on brûle comme parfum : mélange d'oliban et de gommes-résines communes.

ENCÉPHALE. s. m. [*encephalum*, ἐγκέφαλος, de ἐν, dans, et κεφαλή, tête ; all. *Gehirn*, angl. *encephalon*, *brain*, it. et esp. *encefalo*]. Ensemble de toutes les parties qui, chez les animaux vertébrés, sont contenues

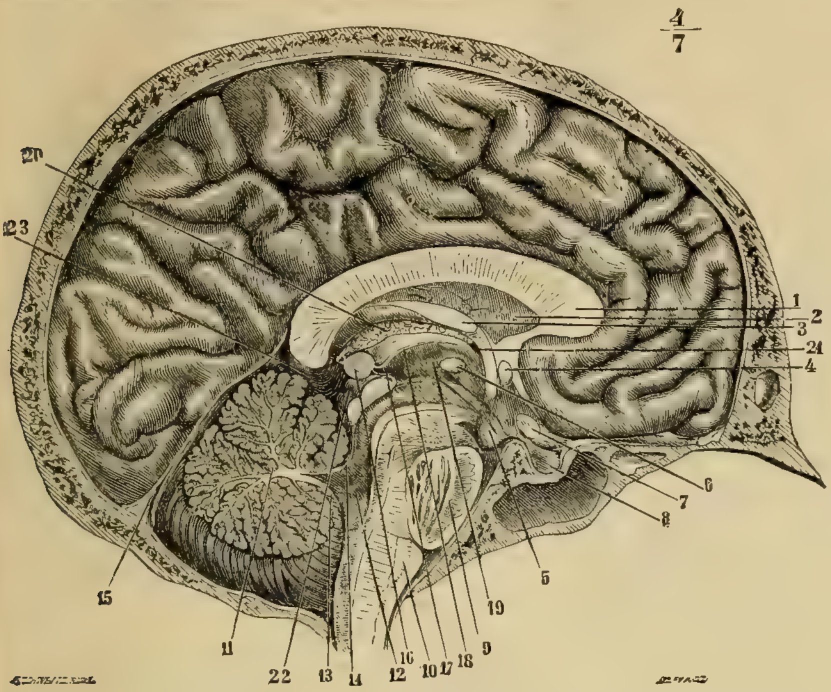

Fig. 152.

dans la cavité du crâne. L'encéphale (fig. 152) se décompose en trois segments : l'un supérieur, très considérable, est le *cerveau;* l'autre, inférieur et postérieur, est le *cervelet;* le troisième, intermédiaire à la fois au cerveau, au cervelet et à la moelle épinière qui lui fait suite en bas, est l'*isthme de l'encéphale* (V. ces mots) : ces trois segments sont reliés entre eux et avec la moelle, anatomiquement et physiologiquement, par les *pédoncules cérébraux*, dont l'épanouissement constitue la *couronne radiante* ou *rayonnante ;* par les *pédoncules cérébelleux*, qui se rendent de la protubérance au cervelet, etc. La densité de l'encéphale est de 1030 pour la substance grise, et 1036 pour la substance blanche. Le poids moyen de l'encéphale s'élève, chez l'homme, à 1323 grammes ; celui de son cerveau à 1155, et celui de son cervelet à 179. Chez la femme, il est de 1210 grammes; celui du cerveau 1055, et celui du cervelet 147. Suivant Parchappe, le poids moyen de l'encéphale est de 1358 grammes chez les Européens, de 1390 suivant Welcher, de 1400 chez les Écossais et les Français, selon Reid, Peacock et Broca. Le poids de l'encéphale est le cinquantième environ de celui du corps aussi bien sur la femme que sur l'homme, en sorte que, tout pris en considération, ce poids chez l'homme est de 10 pour 100 supérieur à celui de la femme. Le poids du cervelet est à celui de l'encéphale à peu près : : 1 : 7 ou 8 et au cerveau : : 1 : 6. La différence en poids peut s'élever jusqu'à 400 grammes au-dessus de la moyenne, et descendre à 150. Plus bas, l'idiotie, l'imbécillité, etc., se montrent manifestement.— Dans l'encéphale, la substance grise ou cellulaire (V. CERVEAU) est le siège des actes de l'innervation centrale qui lui sont propres (*incitation motrice, pensée, perception*) ; là, comme dans le reste du système nerveux, la substance blanche, fibreuse ou tubuleuse, n'est que conductrice des modes de l'activité de la première, d'où la nécessité de distinguer en médecine les lésions de l'une de ces substances de celles de l'autre. Sur les vertébrés inférieurs, comme chez les supérieurs, l'ablation des lobes cérébraux ne fait disparaître aucun des mouvements préexistants . seulement ces mouvements prennent certains caractères particuliers. En premier lieu, ils ont plus de régularité, ils sont le vrai type normal, car aucune influence psychique ne vient les modifier ; l'appareil locomoteur est mis en jeu sans entraves, et l'on pourrait presque dire que l'ensemble des mouvements est alors plus normal qu'à l'état normal. En second lieu, les mouvements qui s'exécutent se font *fatalement* après certaines excitations ; ils ne peuvent pas ne pas se faire. *Il faut* que la grenouille mise dans l'eau nage, que le pigeon jeté en l'air vole. Le physiologiste peut donc, à volonté, chez un animal sans cerveau, déterminer tel ou tel acte, le limiter, l'arrêter ; prévoir les mouvements et affirmer d'avance qu'ils auront lieu dans telles conditions. Une autre particularité des mouvements accomplis, lorsque les lobes cérébraux sont enlevés, est leur continuation après une première impression. Sur le sol, une grenouille sans cerveau qu'on irrite fait, en général, deux à trois sauts au plus ; il est rare qu'elle n'en fasse qu'un. Placée dans l'eau, elle continue son mouvement de natation jusqu'à ce qu'elle rencontre un obstacle ; il en est de même pour la carpe, l'anguille, etc. Le pigeon continue à voler, le canard et l'oie continuent à nager, etc. On dirait un ressort qui a besoin pour agir d'une première impulsion et qui s'arrête à la moindre résistance. Sur l'animal privé de ses lobes cérébraux, il existe une solidarité des mouvements de tous les membres : selon l'excitation et selon le genre d'impression produite sur les nerfs de sensibilité cutanée et musculaire, il se forme, entre les différentes régions des centres nerveux, une entente commune, qui a pour régulateurs l'isthme encéphalique et le cervelet. Lorsque la moelle est complètement séparée de l'encéphale, les actions réflexes, tout en restant coordonnées, n'ont plus les mêmes caractères ; elles restent limitées à quelques groupes ou à un seul groupe musculaire. Enfin, il y a entre les actions de la moelle et celles de l'encéphale (en exceptant les lobes cérébraux) une sorte d'équilibre qui se modifie chaque fois que l'une ou l'autre de ces régions est plus ou moins excitée ou affaiblie. En irritant, toutes choses égales d'ailleurs, par une piqûre légère ou par du sel marin, les centres encéphaliques (excepté le cerveau), les actions réflexes de la moelle sont diminuées. Réciproquement, si l'on augmente l'excitabilité médullaire par la strychnine, les actions réflexes de la moelle deviennent prédominantes, et les mouvements d'ensemble deviennent difficiles et souvent disparaissent complètement. Lorsque le cervelet est enlevé, la solidarité des mouvements disparaît, surtout lorsqu'on même temps on enlève les lobes cérébraux : en effet, lorsque le cerveau subsiste et est capable d'influer sur les fonctions de la moelle, on peut, l'animal voulant marcher, avoir une série de mouvements dans les différents membres, l'influence du cerveau pouvant suppléer, surtout lorsqu'en même temps les yeux peuvent guider l'animal, au fonctionnement du cervelet. La volonté détermine, selon les besoins, telle ou telle contraction, et quelquefois la solidarité des mouvements ne paraît pas troublée. Il n'en est plus de même lorsqu'on enlève à la fois les lobes cérébraux et le cervelet, ce qui supprime l'intervention de la volonté. Cette solidarité des mouvements qui disparaît avec les lésions du cervelet porte à admettre, avec Flourens et Ph. Lussana, que le cervelet pourrait être l'organe du *sens musculaire*, c'est-à-dire qu'il dirigerait et déterminerait la force et l'étendue des contractions musculaires nécessaires à l'accomplissement de tel ou tel mouvement. Les mouvements d'ensemble qui sont identiques avec les mouvements volontaires ne dépendent pas directement du cerveau, mais bien de centres moteurs de la protubérance et de la moelle qui agissent régulièrement, *solidairement*, d'un côté par rapport à l'autre, dès qu'ils sont excités. Le cerveau, appareil des fonctions morales et intellectuelles, n'agit que comme excitant spontané ; or, s'il arrive à provoquer l'activité des centres locomoteurs d'un côté, ceux du côté opposé entreront également en action, non par l'influence directe du cerveau, mais parce que les centres locomoteurs voisins avec lesquels ils sont en communication entrent en action (E. Onimus). V. LOCALISATION, RÉFLEXION et SENSIBILITÉ. — Fig. 152. Coupe médiane antéro-postérieure de l'encéphale (d'après Leuret, Gratiolet et Ludovic Hirschfeld) : 1, corps calleux ; 2, cloison transparente ; 3, trigone ; 4, commissure blanche antérieure ; 5, tubercule mamillaire avec l'anse du pilier antérieure qui le contourne ; 6, commissure grise ; 7, nerf optique ; 8, corps pituitaire ; 9, protubérance ; 10, bulbe ; 11, arbre de vie du cervelet ; 12, aqueduc de Sylvius ; 13, valvule de Tarin ; 14, valvule de Vieussens ; 15, tente du cervelet ; 16, glande pinéale ; 17, son pédoncule inférieur ; 18, son pédoncule supérieur ; 19, face interne de la couche optique, formant la paroi latérale du ventricule moyen ; 20, toile choroïdienne recouvrant la face supérieure de la couche optique ; 21, trou de Monro ; 22, tubercules quadrijumeaux ; 23, partie moyenne de la grande fente de Bichat. — La pathologie de l'encéphale se confond avec celle du cerveau. V. CERVEAU.

ENCÉPHALIQUE. adj. [*encephalicus*]. Qui a rapport à l'encéphale. — *Matière amorphe encéphalique*. V. MOELLE *épinière*.

ENCÉPHALITE. s. f. [*encephalitis*, all. *Encephalitis*, *Gehirnentzündung*, angl. *encephalitis*, it. *encefalitide*]. Proprement *inflammation de l'encéphale*. — *Encéphalite aiguë*. V. MÉNINGO-ENCEPHALITE. — *Encéphalite chronique*. V. CÉRÉBROSCLÉROSE. = En vétérinaire. V. VERTIGE *essentiel*.

ENCÉPHALOCÈLE. s. f. [*encephalocele*, de ἐγκέφαλος, cerveau, et κήλη, hernie ; all. *Gehirnbruch*, angl. *encephalocèle*, it. *encefalocele*]. Hernie du cerveau ou du cervelet à travers la boîte crânienne. — *Encéphalocèle congénitale*. Tumeur arrondie, molle, pédiculée, fluctuante, transparente, sans changement de couleur à la peau, peu ou point douloureuse, offrant des pulsations isochrones à celles du pouls, augmentant par les efforts, donnant lieu, quand on la comprime, aux signes de la compression cérébrale. Elle siège le plus souvent dans la région occipitale, au milieu de l'os ou au niveau de la suture lambdoïde. Une portion du cerveau, rarement le cervelet, concourt à la former avec les méninges et une quantité plus ou moins grande de liquide. Les enfants qui offrent cette anomalie meurent, avant l'état adulte, de méningite, d'encéphalite. Aucun traitement curatif ne doit être tenté contre l'encéphalocèle, la ligature, l'incision, ayant donné des résultats déplorables : des ponctions très fines et répétées, suivies de la compression de la tumeur avec une lame de plomb, de cuir bouilli, ou de gutta-percha, constituent le traitement palliatif le plus recommandable. V. MÉNINGOCÈLE. — *Encéphalocèle spontanée*. Hernie du cerveau qui se manifeste après une perte de substance des os du crâne, presque toujours au niveau des cavités ventriculaires, et dans laquelle la poche contient une grande quantité de liquide. V. HYDRENCÉPHALOCÈLE. — *Encéphalocèle traumatique*. Complication assez rare des plaies et fractures du crâne, surtout des plaies par armes à feu, qui peut paraître immédiatement après le traumatisme, ou, ce qui est plus fréquent, après quelques jours seulement. Le cerveau s'échappe par les ouvertures de la boîte crânienne sous forme de champignons fongueux, noirâtres, gangrenés, plus ou moins volumineux : une certaine quantité de masse cérébrale est ainsi éliminée par morceaux, sans que pourtant la mort succède fatalement à cette complication. Lorsque la hernie du cerveau paraît immédiatement après le traumatisme, l'organe peut, au début du moins, présenter toutes les apparences de l'état normal : alors, comme dans l'encéphalocèle congénitale, le traitement doit se borner à une légère compression des parties herniées.

ENCÉPHALOÏDE. adj. et s. m. [de ἐγκέφαλος, cerveau, et εἶδος, ressemblance ; all. *Marksarkom*, angl. *encephaloid*, it. *encefaloide*, esp. *encephaloides*]. — *Encéphaloïde*, *cancer encéphaloïde* ou *cérébriforme* (Laennec). Un des aspects sous lesquels se présentent les tumeurs dites *cancéreuses* : ce nom a été donné parce que, parvenues à leur entier développement, elles sont molles, d'un blanc rosé ou jaunâtre, comme la substance médullaire du cerveau. Laennec regardait l'encéphaloïde comme un tissu de formation nouvelle, développé de toutes pièces au sein des organes, et y jouissant d'une sorte de vie propre. Son aspect tient à ce que, comme dans le tissu cérébral, les éléments ayant forme de cellules et la matière amorphe dominent ; en sorte que là où l'on trouve analogie générale dans les espèces d'éléments, il y a aussi une certaine analogie de caractères physiques, tels que couleur et consistance. Mais, analogues seulement par l'état des cellules, ces éléments ne sont pas de même espèce. Une tumeur qui a été dure, grisâtre, etc., peut prendre l'aspect encéphaloïde par suite des phénomènes suivants : 1° des granulations graisseuses se produisent dans l'épaisseur ou entre les cellules et autres éléments qui la composent ; leur ensemble, réfléchissant la lumière en blanc, donne une couleur blanchâtre à un tissu qui auparavant offrait une autre teinte ; 2° le ramollissement se manifeste quand des cellules qui auparavant étaient juxtaposées immédiatement, adhéraient ensemble et présentaient un arrangement réciproque déterminé, se dissocient soit parce qu'elles s'hypertrophient et se ramollissent elles-mêmes, soit parce qu'il se produit entre elles une matière amorphe finement granuleuse, demi-liquide, qui entraîne leur séparation, phénomène qui s'accompagne souvent d'une rapide multiplication de capillaires. — *Sarcocèle encéphaloïde*. V. SARCOCÈLE.

ENCÉPHALOLITHE. s. m. [de ἐγκέφαλος, cerveau, et λίθος, calcul]. Calcul ou concrétion du cerveau.

ENCÉPHALOPATHIE. s. f. [all. *Hirnleiden*, angl. *encephalopathia*, it. *encefalopatia*]. Maladie de l'encéphale en général. — *Encéphalopathie rhumatismale*. V. RHUMATISME *cérébral*. — *Encéphalopathie saturnine*. V. INTOXICATION *saturnine*.

ENCHATONNÉ, ÉE. adj. [*enkysté*]. Se dit d'un calcul vésical engagé dans l'orifice inférieur de l'urètre, ou contenu dans une des cellules de la vessie, ou entouré des embranchements d'une production fongueuse.

ENCHATONNEMENT. s. m. V. CHATONNEMENT.

ENCHEVÊTRURE. s. f. Excoriation ou plaie transversale plus ou moins profonde qu'un cheval se fait au pli du paturon, ou plus haut, avec sa longe, dans laquelle il prend lui-même un de ses membres postérieurs, de manière à ne pouvoir le dégager. On la traite comme une plaie simple et par le repos, afin d'éviter la production de cicatrices calleuses qui tarent les animaux.

ENCHEVILLÉ, ÉE. adj. — *Suture enchevillée.* V. SUTURE.

ENCHIFRÈNEMENT. s. m. [all. *Stockschnupfen*, angl. *stopping in the nose*, it. *gravedine*, esp. *romadizo*]. Synonyme vulgaire de *coryza.*

ENCHONDROME. s. m. [*enchondroma*, de ἐν, en dedans, et χόνδρος, cartilage ; all. *Knorpelgeschwulst*, angl. *enchondroma*, it. *tumore cartilaginoso*]. Tumeur arrondie (Müller), non raboteuse, composée de cartilage, qui, se développant dans la cavité des os, le plus souvent aux phalanges et aux métacarpiens, distend et amincit leur tissu dont elle se forme une sorte de coque. C'est une variété du *chondrome*. V. CHONDROME.

ENCHYME. s. m. [de ἐν, dans, et χύω, je verse]. Anciennement, *infusion.* = D'après Hayne, *suc de formation* qui, provenant du chyme, formerait ensuite le tissu cellulaire. — *Grain* ou *cellule d'enchyme* (Purkinje). Cellule des *épithéliums* glandulaires.

ENCHYMOSE. s. f. [*enchymosis*, ἐγχύμωσις, de ἐν, dans, et χυμὸς, suc ; all. *Enchymosis*, angl. *enchymose*, it. *enchimosi*, esp. *enquimosis*]. Afflux soudain du sang dans les vaisseaux cutanés de certaines parties, par l'effet d'émotion vive.

ENCLAVEMENT. s. m. [*paragomphose ; incuneatio*, all. *Einkeilung*, angl. *enclosing*, esp. *enclaviamento*]. Accident rare de l'accouchement où la tête est tellement serrée en un point de la cavité pelvienne qu'elle ne peut plus être poussée dans aucun sens par les efforts de la nature, ni refoulée à l'aide de la main. Il y a *enclavement faux*, si, un bassin ayant moins d'étendue que de coutume, la tête étant médiocrement réductible, et les contractions utérines ayant de l'énergie, la tête, après avoir eu de la peine à franchir le détroit abdominal, finit par s'engager dans l'excavation pelvienne. Dans l'*enclavement vrai*, la tête est fixée par deux points opposés de sa circonférence, et les doigts ne peuvent lui communiquer aucun mouvement de latéralité. Les conséquences de l'enclavement étant graves, il faut y remédier sans délai, par l'application de forceps ou par l'embryotomie; quelques-uns ont pratiqué l'opération césarienne ou la symphyséotomie.

ENCLOUURE. s. f. [all. *Nagelschaden*, angl. *prick*, it. *inchiodatura*, esp. *clavadura*]. Blessure faite au pied d'un cheval, lorsque le maréchal, au lieu de faire traverser la corne aux clous du fer, les enfonce dans le tissu de la matrice de la corne. Elle peut entraîner la suppuration de ce tissu. Elle cause la boiterie et la sensibilité du sabot à la percussion. Il faut enlever le clou et dégager la corne à ce niveau.

ENCLUME. s. f. [*incus*, all. *Amboss*, angl. *incus*, *anvil*, it. *ancudine*, esp. *yunque*]. L'un des osselets de l'oreille moyenne. V. OREILLE.

ENCŒLITE. s. m. [de ἐν, en, et κοῖλος, creux]. Inflammation intestinale interne.

ENCOLPITE. s. f. [de ἐν, en, et κόλπος, vagin]. Inflammation du vagin.

ENCOLURE. s. f. [de *collum*, cou ; all. *Hals*, esp. *cuello*]. Cou des grands mammifères, du cheval en particulier. Les vertèbres cervicales en forment la charpente osseuse. Le *ligament cervical élastique*, attaché postérieurement aux apophyses épineuses des premières vertèbres dorsales et antérieurement à celles des six dernières cervicales, s'étend dans toute la longueur de l'encolure, et envoie à la tubérosité occipitale un prolongement appelé *corde du ligament cervical.* Le *mastoïdo-huméral* fait partie de la région inférieure de l'encolure. Celle-ci doit avoir une direction moyenne entre la ligne verticale et la ligne horizontale. L'*encolure* est *rouée*, lorsqu'elle affecte dans toute la longueur de son bord supérieur une courbe bien prononcée ; dans l'*encolure de cygne*, la courbure se fait remarquer seulement à la tête : dans les deux cas, le cheval porte la tête *encapuchonnée.* L'*encolure de cerf*, ou *encolure renversée*, offre, à son bord inférieur, une convexité qui en relève l'extrémité supérieure, de sorte que l'animal porte au vent. Un excès de développement dans un bord de l'encolure l'entraîne de côté et constitue l'*encolure penchée.* On dit l'*encolure fausse*, lorsque les épaules et le garrot forment des saillies trop fortes à sa base ; elle est dite *bien sentie*, quand elle s'unit d'une manière insensible avec les épaules et le garrot. Les maladies de l'encolure sont la gale ou le rouvieux et le thrombus ; elle porte parfois des *tares* résultant de cicatrices de sétons et de l'opération du thrombus. — Dans l'espèce bovine, l'encolure porte à sa partie inférieure un repli de la peau appelée *fanon.* On doit rechercher dans le taureau une encolure courte et épaisse; celle du bœuf est d'autant plus forte qu'on l'a gardé entier plus longtemps ; chez la vache elle est beaucoup moins développée. On doit préférer une encolure courte, la viande du cou étant de qualité inférieure. — *Gouttière de l'encolure.* V. GOUTTIÈRE. — *Mal d'encolure.* V. MAL.

ENCOMBREMENT. s. m. En hygiène, disproportion entre l'étendue d'une habitation et le nombre des individus sains ou malades qui y vivent. Dans ces conditions, l'homme et les animaux se nuisent à eux-mêmes, l'encombrement produisant la viciation miasmatique de l'air, surtout pendant la nuit, par les excrétions naturelles, solides, liquides et gazeuses, toutes facilement putrescibles, surtout à la température des habitations de l'homme (V. MIASME). Dans les hôpitaux, il faut y joindre l'influence de la fétidité préexistante et de l'abondance des excrétions et déjections, du pus des plaies, des parties en voie de gangrène ou de pourriture d'hôpital, l'odeur et la vapeur des tisanes, des cataplasmes, les émanations de l'éclairage, de la literie, des latrines trop rapprochées, mal construites et mal tenues. Les effets de l'encombrement par des hommes sains sont l'apparition de diarrhées, de dysenteries, d'affections typhoïdes à caractère grave et épidémique. Dans les écuries encombrées surviennent des affections analogues, et la morve, le charbon, etc. Toute augmentation du nombre des malades dans une salle d'hôpital amène une augmentation de mortalité, non seulement par suite des conditions susmentionnées, mais encore parce que le repos et le sommeil nécessaires à la réparation nutritive et cicatricielle diminuent, les impressions pénibles se multipliant autour de chaque malade ; impressions causées par les cris et les plaintes des uns, par la mauvaise odeur et la malpropreté, les accidents nerveux, le délire, l'agonie, la mort des autres, la vue du transport des cadavres, etc. Dans les hôpitaux, aussi bien que dans les camps et sur les vaisseaux, l'encombrement est aussi la cause de l'altération du sang amenant l'érysipèle autour des plaies, l'infection purulente et les abcès, la pourriture d'hôpital, le typhus, etc. On peut produire, augmenter, diminuer ou supprimer les effets de l'encombrement dans une même salle, une même caserne, un même vaisseau, etc., selon qu'on élève ou abaisse le nombre des habitants ou des lits : toutefois la nocuité persiste au delà du moment où l'air a été renouvelé et la population des bâtiments diminuée, parce que les miasmes produits imprègnent les parois des salles, des meubles, des rideaux, etc., jusqu'à ce qu'ils soient recrépis, lavés ou revernis. = *Encombrement charbonneux.* Accumulation, dans le poumon et les ganglions bronchiques, de la matière charbonneuse de l'*anthracosis.*

ENCORNÉ, ÉE. adj. — *Atteinte encornée.* V. ATTEINTE. — *Javart encorné.* V. JAVART.

ENCORNET. s. m. Nom vulgaire du *calmar.*

ENCRE. s. f. [de *encaustum,* encaustique, et, par extension, encre; *atramentum,* μέλαν, all. *Tinte,* angl. *ink,* it. *inchiostro,* esp. *tinta*]. — *Encre pour écrire.* Liquide dont la coloration ordinairement *noire,* tirant sur le bleu ou sur le vert, est due à l'action du tannin sur les sels de peroxyde de fer ou ferriques : c'est une solution aqueuse de tannate de peroxyde de fer, mêlée de gomme pour l'épaissir, de sucre pour lui donner du brillant, et d'alun pour lui donner du mordant. Les *encres rouge, bleue, jaune, verte,* se font avec le bois de Campêche, le carmin, la garance, l'indigo, l'acétate de cuivre cristallisé. — *Encre de Chine.* Charbon très divisé, délayé dans une solution de gomme épaisse et aromatisée. — *Encre d'imprimerie.* Noir de fumée dans l'huile de lin cuite. — *Encre de sèche.* V. SÈCHE. — *Encre sympathique.* Celle qui laisse sur le papier des caractères restant invisibles jusqu'à ce qu'un réactif approprié à la substance qui la compose décèle la présence de ces caractères : ainsi le chlorure de cobalt, qui bleuit à chaud, peut, dissous dans l'eau, donner une encre sympathique.

ENCROÛTEMENT. s. m. Synonyme d'*incrustation.*

ENDADELPHE. adj. et s. m. [de ἔνδον, au dedans, et ἀδελφὸς, frère]. Monstre double chez lequel le corps accessoire, tellement uni au principal que les deux paraissent n'en faire qu'un, forme au plus une tumeur, souvent même invisible à l'extérieur (Gurlt).

ENDAHOLLA. s. m. En Abyssinie, crassulacée (*Kalanchoe glandulosa,* Hochst), dont les fruits pilés et mêlés au miel passent pour exciter les contractions de l'utérus et favoriser l'accouchement.

ENDANGIUM. s. m. [de ἔνδον, dedans, et ἀγγεῖον, vaisseau]. Synonyme de *tunique interne des vaisseaux.*

ENDARTÉRITE. s. f. [de ἔνδον, dedans, et *artère*]. V. ARTERITE.

ENDÉMICITÉ. s. f. Qualité qu'ont certaines maladies de présenter toujours les caractères des *endémies.*

ENDÉMIE. s. f. [*endemia,* de ἐν, dans, et δῆμος, peuple; all. *Londeskrankheit,* angl. *endemia,* it. *endemia*]. Maladie particulière à certaines contrées où elle règne, soit constamment, soit à des époques fixes, sous l'influence d'une cause locale, permanente ou temporaire, et spéciale à ces contrées : comme pour l'épidémie, cette cause peut être l'altération de l'air, des aliments, etc.; mais ici l'influence morbifique, au lieu d'être *accidentelle,* est inhérente aux lieux où elle se fait sentir, et manifeste ses effets, sinon constamment, du moins à certaines époques qu'il est possible de prévoir d'après les conditions hygiéniques qui l'engendrent.

ENDÉMIOLOGIE. s. f. Traité des endémies.

ENDÉMIQUE. adj. [*endemicus, endemius,* ἔνδημος, all. *endemisch,* angl. *endemic, endemical,* it. et esp. *endemico*]. Se dit d'une maladie qui a le caractère de l'*endémie.*

ENDÉPIDERME. s. m. [*endepidermis,* de ἔνδον, au dedans, et ἐπιδερμὶς, épiderme]. Épiderme interne. Mot inusité qu'on a proposé de substituer à *épithélium.*

ENDÉRIEN, IENNE. adj. [de ἐν, dedans, et δέρος, peau]. Ce qui est dans la profondeur du corps, ou sous-cutané.

ENDERMIQUE. adj. [de ἐν, dans, et δέρμα, derme, peau; all. *endermisch,* angl. *endermatic, endermic,* it. et esp. *endermico*]. Qui agit sur la peau, ou en pénétrant à travers la peau. — *Méthode endermique.* Application de certains médicaments sur la peau préalablement dépouillée de son épiderme. Celui-ci étant enlevé au moyen d'un vésicatoire ou d'une pommade ammoniacale, et la plaie étant nettoyée de la pellicule fibrineuse et purulente qui se forme à sa surface, on saupoudre la région dénudée avec le médicament pulvérisé; et on renouvelle le pansement deux fois par jour. Le derme absorbe très vite et d'une façon très sûre. Aussi, la méthode endermique, outre son action locale directe, a-t-elle une action diffusée, par voie d'absorption, certaine et énergique. De là les deux sortes d'indications auxquelles elle répond : 1° en cas de névralgie superficielle, faciale, intercostale, etc., la morphine appliquée sur le derme dénudé calme la douleur en quelques minutes; 2° lorsque des lésions stomacales ou intestinales, ou une idiosyncrasie particulière, contre-indiquent l'usage intérieur d'un médicament, et surtout lorqu'il est nécessaire que ce médicament agisse rapidement (par exemple, le sulfate de quinine dans les fièvres pernicieuses), la méthode endermique est une précieuse ressource. Mais elle a des inconvénients qui, dans la plupart des cas, lui font préférer la *méthode hypodermique :* l'absorption cesse vite à la surface de la portion dénudée, et ne s'exerce que si celle-ci est fraîche; de plus, le derme s'enflamme facilement au contact des corps étrangers, et cette inflammation peut être le point de départ d'abcès, de phlegmons.

ENDERMOSE. s. f. Emploi de la méthode endermique.

ENDHYMÉNINE. s. f. [de ἔνδον, dedans, et ὑμὴν, membrane; *intine* de Fritzsche]. Membrane interne des grains de pollen, mince, molle, extensible, qui, au moment de la fécondation, constitue le boyau pollinique. V. BOYAU et POLLEN.

ENDIVE. s. f. V. CHICORÉE.

ENDOBLASTE. s. m. [de ἔνδον, en dedans, et βλαστὸς, germe]. Nom parfois donné à chacun des noyaux qui, dans les culs-de-sac glandulaires tapissés par des cellules d'épithélium nucléaire, constituent la couche contiguë à la membrane propre, et entre lesquels se trouve le *périblaste.* V. PÉRIBLASTE.

ENDOCARDE. s. m. [*endocardium,* de ἔνδον, en dedans, et καρδία, cœur; all. et angl. *endocardium,* it. et esp. *endocardo*]. Membrane qui tapisse les cavités et les valvules du cœur. Elle est fort mince sur les tendons des colonnes charnues et des valvules. Elle se compose de dedans au dehors : 1° de cellules épithéliales polygonales minces; 2° de la *tunique commune de Bichat* (V. ARTÈRE); 3° d'une couche épaisse d'un tiers à un demi millimètre dans les ventricules, un peu plus mince dans les oreillettes, formée de fibres élastiques très étroites, à bords nets, anastomosées en réseau, couche fort serrée à la face interne, mais mélangée, à la face externe, de tissu lamineux qui s'enfonce entre les faisceaux contractiles, auxquels cette couche est ainsi rendue adhérente : c'est la seule qui soit vasculaire. Ses vaisseaux, lymphatiques et sanguins, viennent de ceux des parois musculaires.

ENDOCARDIAQUE. adj. Se dit des bruits et autres phénomènes qui se passent dans les cavités du cœur.

ENDOCARDITE. s. f. [*endocarditis,* all. *Endocarditis,* angl. *endocarditis,* it. *endocarditide*]. Inflammation de l'endocarde, se manifestant généralement dans le cours des affections rhumatismales, surtout du rhumatisme articulaire aigu, mais pouvant aussi se développer spontanément, sous l'influence du froid, ou apparaître pendant l'évolution soit d'inflammations locales et voisines, péricardite, pleurésie, pneumonie, soit de maladies générales, chorée, variole, fièvre typhoïde, diabète (Lécorché), fièvre intermittente, érysipèle (Jaccoud). Le travail inflammatoire, rare dans les cavités droites, plus fréquent et plus prononcé au niveau de l'orifice mitral qu'au niveau de l'aortique, commence toujours par la prolifération des cellules épithéliales sous-jacentes à la tunique commune (Ranvier); puis les éléments du tissu lamineux, gonflés par l'exsudat qui les infiltre, augmentent de volume et diminuent de consistance, de sorte que l'endocarde paraît trouble et boursouflé. Après cette première phase constante et toujours semblable, les lésions évoluent suivant un des deux modes qui ont fait donner à l'endocardite, dans un cas, le nom de *plastique*, et, dans l'autre, celui d'*ulcéreuse*, modes qui impriment à la maladie un caractère symptomatique également variable et tranché. — 1° *Endocardite plastique, simple*, ou *végétante*. Forme d'inflammation de l'endocarde dans laquelle les productions cellulaires nées au début du travail morbide augmentent de volume, s'entourent de productions nouvelles et semblables, et servent de point d'appel à la fibrine du sang, qui, se coagulant à leur surface, contribue à les rendre saillantes dans les cavités du cœur sous forme de *végétations :* celles-ci peuvent être détachées du tissu qui les supporte par le courant sanguin et entraînées par lui dans un point plus ou moins éloigné, où elles déterminent les accidents caractéristiques de l'*embolie ;* ou bien, quand l'inflammation est devenue *chronique*, elles s'organisent sur place incomplètement, établissent des adhérences entre les valves ou les cordages tendineux des valvules et entraînent les *lésions valvulaires* avec leurs conséquences (V. INSUFFISANCE et RÉTRÉCISSEMENT). Le début de l'endocardite aiguë simple est ordinairement latent, parce qu'il est masqué par les symptômes des maladies dans le cours desquelles elle se développe. Une sensation d'oppression précordiale, des palpitations, des troubles dans l'action du cœur (successivement augmentée et diminuée) et dans l'état du pouls, d'abord dur et plein, puis mou et faible, souvent de la dyspnée, parfois des syncopes, sont les premiers symptômes de l'endocardite ; ils n'ont rien de caractéristique, et la maladie ne peut être affirmée qu'après l'apparition des signes physiques : la palpation fait reconnaître le nombre et le degré d'énergie des battements du cœur, et parfois l'existence d'un frémissement vibratoire ; la percussion montre une augmentation de la matité précordiale, de siège et d'étendue variables avec la cavité sur laquelle porte la dilatation ou l'hypertrophie, consécutive au trouble de la circulation du sang dans le cœur ; enfin, dès que les fonctions des valvules sont troublées par la présence de végétations, l'auscultation fait entendre un bruit de souffle, d'abord doux, puis rude, râpeux, au niveau d'un des orifices du cœur, au premier ou au deuxième temps : c'est par la brusquerie de son apparition dans le cours d'une maladie fébrile que ce souffle est révélateur de l'endocardite aiguë simple. Celle-ci se termine le plus souvent par le passage à l'état chronique et l'établissement d'une lésion valvulaire ; quand elle amène la mort, c'est plus souvent par le fait d'une complication (embolie, péricardite, pleuro-pneumonie) que par sa propre évolution. — 2° *Endocardite ulcéreuse* [*infectieuse*, Jaccoud]. Forme d'endocardite dans laquelle les éléments cellulaires dont la prolifération constitue le début de toute inflammation de l'endocarde, au lieu de s'organiser comme dans la forme plastique, se détruisent aussitôt après leur formation par suite de la dissociation et de la régression qui les atteint. L'élimination de ces produits entraîne une perte de substance à leur niveau et la formation d'*ulcérations*, qui siègent principalement dans le cœur gauche, sur les valvules, sur la mitrale de préférence. Dans d'autres cas, la régression des éléments amène, au lieu d'ulcérations, la formation de petites cavités véritables *anévrismes* dont le siège de prédilection est aussi constitué par les valvules : l'évacuation de leur contenu dans les cavités cardiaques a pour résultat la formation d'embolies artérielles et d'infarctus au sein des organes. Dans l'endocardite ulcéreuse, l'attention est surtout attirée par les symptômes généraux qui se présentent avec des allures variables et qu'on peut rattacher à deux types principaux : dans l'un (*forme typhoïde*), le début a lieu par un grand et unique frisson, suivi d'une élévation extrême de la température ; langue sèche et fuligineuse, catarrhe intestinal, diarrhée, ballonnement du ventre, tuméfaction de la rate, exanthème rosé ou pétéchial, catarrhe bronchique, adynamie profonde, tout concourt à favoriser la confusion avec la dothiénentérie, et l'erreur ne peut être évitée que si l'auscultation fait reconnaître l'existence d'un souffle au niveau d'un des orifices du cœur ; dans l'autre (*forme pyohémique*), il y a pendant les premiers jours des frissons répétés, suivis de chaleur et de sueurs, le pouls est plus fréquent que dans la forme précédente ; l'analogie avec l'infection purulente est complète : teint jaunâtre, terreux ; traits altérés ; phénomènes révélateurs des infarctus et des abcès métastatiques, variables avec les organes qui en sont le siège (poumon, rate, rein, intestin, foie, cerveau), d'où signes de pneumonie lobulaire, gonflement et douleur de la région splénique, albuminurie et hématurie, diarrhée, ictère, hémiplégie ; parfois même il y a des abcès articulaires ; aussi l'auscultion du cœur seule peut empêcher de confondre cette forme avec la pyohémie d'origine extra-cardiaque. Jusqu'ici l'endocardite ulcéreuse a toujours amené la mort, plus rapidement dans la forme pyohémique que dans la forme typhoïde. — Le traitement de l'*endocardite végétante* doit avoir pour but de modérer l'activité du cœur par l'emploi de la digitale, et d'empêcher autant que possible la formation et l'organisation des dépôts plastiques par l'usage des alcalins à l'intérieur ; l'application de ventouses scarifiées et de larges vésicatoires au niveau du cœur est également favorable ; au contraire, les saignées et la médication stibiée ont le grave inconvénient de débiliter les malades. Dans l'*endocardite ulcéreuse*, c'est l'adynamie qu'il faut combattre par les toniques et les stimulants.

ENDOCARPE. s. m. [*endocarpium*, de ἔνδον, en dedans, et καρπὸς, fruit]. Membrane interne du *péricarpe*, dure, coriace, parcheminée, parfois même ligneuse.

ENDOCERVICITE. s. f. [de ἔνδον, en dedans, et *cervix*, col] (Marion-Sims). Inflammation de la muqueuse du col utérin.

ENDOCHORION. s. m. [de ἔνδον, en dedans, et χόριον, chorion ; all. *Endochorium*]. Feuillet interne du chorion, troisième chorion ou feuillet allantoïdien vasculaire qui tapisse le *chorion*.

ENDOCHROME. s. m. [de ἔνδον, en dedans, et χρῶμα, couleur]. Le contenu coloré des cellules végétales.

ENDOCRÂNE. s. m. [de ἔνδον, en dedans, et *crâne*]. La face interne de la cavité crânienne.

ENDOCRANITE. s. f. Inflammation de la face interne du crâne.

ENDOCYMIEN. s. m. [de ἔνδον, en dedans, et κύμα, fœtus]. Monstre double par inclusion (Isid. Geoffroy St-Hilaire).

ENDODERME. s. m. [de ἔνδον, en dedans, et δέρμα, derme]. En botanique, V. CELLULE et ÉCORCE. = En embryologie, V. EMBRYON.

ENDOGASTRITE. s. f. Inflammation de la muqueuse gastrique.

ENDOGÈNE. adj. [*endogenus*, de ἔνδον, en dedans, et l'inusité γενὴς, engendré ; angl. *endogenous*]. Se dit d'un végétal dont les vaisseaux sont, dans la tige, disposés de manière que les plus durs, c'est-à-dire les plus anciens, se trouvent à l'extérieur, en sorte que l'accroissement paraît avoir lieu du dedans au dehors (De Candolle). — *Formation* ou *génération endogene*. V. MULTIPLICATION.

ENDOGENÈSE. s. f. V. MULTIPLICATION.

ENDOGONE. s. m. [*endogonium*]. Sac rougeâtre sporifère, sans ouverture, qui, dans les mousses, contribue avec l'épigone à former *l'archégone* , pendant la période de floraison. A la maturité, sa base s'allonge en un pédicule grêle (*pedicellus, pedunculus, thecaphora, seta*); l'endogone, soulevé au-dessus de son premier niveau, déchire l'épigone, et constitue la *capsule* ou *urne*.

ENDOLYMPHE. s. f. [de ἔνδον, au dedans, et *lympha*, lymphe; esp. *endolinfa*]. Liquide clair et albumineux qui remplit l'utricule et les canaux demi-circulaires du labyrinthe membraneux de l'oreille interne.

ENDOMÉTRITE. s. f. Inflammation de la muqueuse utérine. V. MÉTRITE.

ENDONÉPHRITE. s. f. [de ἔνδον, dedans, et νεφρῖτις, néphrite]. Inflammation de la membrane qui tapisse le bassinet (par opposition à *néphrite* et à *périnéphrite*).

ENDOPARASITE. adj. et s. m. V. ENTOPARASITE.

ENDOPÉRICARDITE. s. f. Inflammation du feuillet viscéral du péricarde.

ENDOPHÉRIDE. s. f. Synonyme inusité de *sycone*.

ENDOPHYTE. adj. et s. m. [de ἔνδον, en dedans, et φύτον, plante]. Synonyme de *Entophyte*.

ENDOPLÈVRE. s. f. [*endopleura*, de ἔνδον, en dedans, et πλεῦρα, la plèvre]. V. TEGMEN.

ENDOPTILE. adj. [de ἔνδον, en dedans, et πτίλον, petite plume]. Se dit de l'embryon végétal à plumule renfermée, avant la germination, dans une coléoptile.

ENDORRHIZE. adj. [*endorrhizus*, de ἔνδον, en dedans, et ῥίζα, racine; esp. *endorizo*]. Se dit de l'embryon végétal dont la radicule, à l'époque de la germination, ne s'allonge pas, mais donne naissance, par le sommet ou le côté, à des filets jouant le rôle de radicules (Richard).

ENDOSCOPE. adj. [de ἔνδον, en dedans, et σκοπεῖν, examiner; all. *Endoskop*]. Instrument destiné à examiner l'intérieur des cavités à orifice étroit (Désormeaux), telles que l'urètre, la vessie, les fosses nasales, le col et le corps de l'utérus, les cavités accidentelles (kystes après la ponction, plaies compliquées de corps étrangers, etc). Il se compose: 1° d'un tube renfermant un miroir métallique incliné à 45 degrés sur l'axe de l'instrument et percé à son centre; ce tube se termine à une extrémité par une douille qui sert à l'adapter aux sondes que l'on introduit dans les organes; à l'autre, par un diaphragme percé d'une ouverture centrale; 2° d'une lampe à gazogène placée dans une lanterne, réunie à la pièce précédente par un tube latéral. La lumière de cette lampe, réfléchie par un réflecteur concave, tombe sur le miroir incliné, qui la dirige vers les objets placés au bout de la sonde; 3° d'une lentille qui fait converger les rayons lumineux sur l'objet que l'on veut éclairer. On fixe dans la douille l'extrémité de la sonde, puis sur le tube latéral on adapte la lampe, réglée de façon que sa flamme réponde au centre du miroir concave. Les objets placés à l'extrémité de la sonde sont vus à travers l'ouverture du diaphragme, munie ou non d'instruments grossissants. Pour examiner de larges cavités, telles que la vessie, il faut préalablement les remplir d'un liquide limpide, et employer une sonde qui retienne le liquide, en livrant passage à la lumière: cette sonde présente un coude brusque, près de son bec, et dans le même point une ouverture fermée par un verre. A l'aide de l'endoscope, on distingue la surface interne de la vessie et les altérations qu'elle peut présenter, les calculs qui s'y trouvent libres ou adhérents, et les causes de leur adhérence. Dans l'urètre, on voit les altérations de la muqueuse, ses ulcérations, l'orifice urétral des fistules, les rétrécissements dont on peut étudier les dispositions. Enfin, on peut pratiquer les diverses opérations applicables à ces cas, à l'aide d'intruments guidés par la vue.

ENDOSCOPIE. s. f. Emploi de l'endoscope.

ENDOSCOPIQUE. adj. V. ENTOPTIQUE.

ENDOSMO-EXOSMOSE. s. f. Phénomène double constitué par les deux actes d'*endosmose* et d'*exosmose*. Ce terme est synonyme de celui d'*osmose*, qui est plus usité.

ENDOSMO-EXOSMOTIQUE. adj. Qui concerne l'endosmose et l'exosmose, ou qui est produit par ces deux phénomènes: *courant, echange endosmo-exosmotiques*.

ENDOSMOMÈTRE. s. m. [all. *Endosmometer*]. Instrument qui sert à étudier l'endosmose, et, plus généralement, les phénomènes d'osmose. Celui de Dutrochet se compose d'une fiole de verre dont le fond est remplacé par une membrane poreuse, et qui se continue en haut avec un tube gradué: on remplit la fiole du liquide le plus dense, et on la plonge dans le liquide le plus léger.

ENDOSMOMÉTRIQUE. adj. Qui se rapporte à l'endosmomètre. Qui sert à son emploi.

ENDOSMOSE. s. f. [*endosmosis*, de ἔνδον, en dedans, et ὠσμὸς, action de pousser; all., angl. et esp. *endosmose*]. Nom donné d'abord par Dutrochet à la production du courant qui, dans les phénomènes d'osmose, se porte de dehors en dedans, contrairement à l'*exosmose*; puis à celle du courant le plus fort, quelle que soit d'ailleurs sa direction: dans cette dernière acception, qui a prévalu, le terme d'*endosmose* s'applique aussi bien au courant qui se dirige de dedans en dehors qu'à celui de sens inverse. V. OSMOSE

ENDOSMOTIQUE. adj. [all. *endosmotisch*, angl. *endosmotic, endosmotical*, it. *endosmodico*]. Qui concerne l'endosmose. — *Équivalent endosmotique*. Quantité d'eau nécessaire pour faire passer à travers la membrane de l'endosmomètre un gramme de la substance dissoute dans le liquide le plus dense. — *Force endosmotique*. Celle à laquelle on attribue les phénomènes d'endosmose et d'exosmose (V. OSMOSE).

ENDOSPERME. s. m. [*endospermum*, de ἔνδον, en dedans, et σπέρμα, semence; all. *Eiweisskörper*]. Synonyme d'*albumen*.

ENDOSPERMIQUE. adj. [*endospermicus*]. Se dit d'un embryon végétal accompagné d'un endosperme.

ENDOSPORE. adj. Se dit d'une plante ou d'un organe qui porte des spores enfermées dans des sporanges.

ENDOSPORE. s. m. Membrane interne des spores proprement dites. V. SPORE.

ENDOSTÉITE. s. f. Inflammation de la partie interne du canal médullaire des os longs. V. OSTÉOMYÉLITE.

ENDOSTOME. s. m. [*endostoma*, de ἔνδον, dedans, et στόμα, ouverture]. Orifice circulaire de la *secondine*, contribuant avec l'*exostome* à former le *micropyle*.

ENDOTHÈQUE. s. f. [de ἔνδον, dedans, et θήκη, loge]. Membrane interne de la loge de l'anthère.

ENDOTHÉLIUM. s. m. (HIS). Épithélium de l'appareil circulatoire, des séreuses et des synoviales, composé d'une rangée unique de minces cellules polygonales, et se produisant directement par genèse dans ces cavités, aux dépens du mésoderme, contrairement à l'épiderme et aux épithéliums digestifs, respiratoires et glandulaires, qui dérivent, par involution ou renversement vers la profondeur, les uns de l'ectoderme, les autres de l'endoderme.

ENDUIT. s. m. [all. *Beleg*]. En pathologie, couche de matière plus ou moins tenace qui revêt la surface de certains organes, et qui, étant ordinairement le produit altéré d'une sécrétion, présente de nombreuses différences de couleur, de consistance, etc.: tels sont l'enduit *mu-*

queux, jaunâtre ou blanchâtre, de la langue, dans les fièvres bilieuses et muqueuses; l'enduit *fuligineux*, noirâtre, de la langue, des dents, des lèvres, dans la dothiénentérie et les états typhoïdes. = *Enduit fœtal* ou *sébacé*. Couche de matière blanchâtre qui recouvre la peau de beaucoup de nouveau-nés. La quantité varie d'un fœtus à l'autre : l'un naît couvert d'un enduit blanchâtre, et a le corps blanc ou d'un blanc rosé ; un autre a la peau d'un rose plus ou moins vif, sans enduit notable susceptible de masquer la couleur du tégument. L'enduit sébacé est formé : 1° de granulations graisseuses en quantité minime ; 2° principalement de cellules épithéliales pavimenteuses, polyédriques et à angles arrondis lorsqu'elles sont libres, aplaties lorsqu'elles sont pressées les unes contre les autres. Ces cellules sont sans noyaux, et, lorsqu'elles sont gonflées par le liquide de la préparation, on y reconnaît une paroi distincte de la cavité et tous les caractères des cellules épithéliales qui tapissent les glandes pileuses ou sébacées, dont elles proviennent. = *Enduit imperméable*. Substance molle ou liquide, qui ne se laisse traverser par aucun fluide et qu'on étend sur une surface pour la mettre à l'abri de la pénétration des liquides et des gaz extérieurs : tels sont certains vernis, une solution de collodion ou de caoutchouc dans l'éther ou le sulfure de carbone, etc. Appliqués sur la surface cutanée d'un animal, ces enduits amènent la mort de celui-ci au bout d'un temps variable, par excès de déperdition de chaleur ou par rétention de principes volatils nuisibles.

ENDURCISSEMENT. s. m. [*induratio*, σκλήρωσις, all. *Verhärtung*, angl. *hardening*, *enduration*, it. *induramento*, esp. *endurecimiento*]. Augmentation de la consistance d'un corps, par rapprochement de ses molécules. — *Endurcissement du tissu cellulaire*. V. SCLÉRÈME.

ÉNEILÈME. s. m. V. ENILÈME.

ÉNÈME. s. m. [ἔναιμον, de ἔν, dans, et αἷμα, sang]. Médicament composé de substances siccatives, légèrement astringentes, qu'on mettait sur des plaies sanglantes.

ÉNÉORÈME. s. m. [*enæorema*, ἐναιώρημα, de ἐναιωρέομαι, je reste suspendu ; all. *Enäorem*, angl. *eneorema*, it. *eneorema*]. Matière légère et blanchâtre, composée de mucosine, en suspension dans l'urine des malades arrivés à la période de crise. L'énéorème se tient vers le milieu ou le tiers inférieur du vase ; on l'appelle quelquefois *nuage inférieur*, pour le distinguer du *nuage* proprement dit, qui flotte à la partie supérieure du liquide.

ÉNERGIE. s. f. [*energia*, ἐνέργεια, de ἐν, en, et ἔργον, œuvre]. Travail effectué par les forces inhérentes aux corps réunis en un même système, et correspondant à un changement d'état déterminé (Macquorn-Rankine). Ces corps exercent les uns sur les autres des actions incessantes et très diverses ; ils sont sollicités par la gravitation, par les forces moléculaires, par les affinités chimiques, etc. Aussi les manifestations extérieures du travail sont très variables : tantôt c'est une force vive, tantôt une quantité de chaleur, ici un poids soulevé, là une décomposition chimique, etc. Un corps de masse *m* et du poids P, suspendu à une hauteur H dans l'atmosphère, forme avec la terre un système dont la gravitation tend sans cesse à changer l'état, en rapprochant la terre et le corps jusqu'au contact. Abandonné à lui-même, le corps tombe, entraîné par un mouvement uniformément accéléré, dont la vitesse, à un moment quelconque de la descente, est proportionnelle à la racine carrée de la hauteur de chute. La force vive dont le corps est animé varie donc à chaque instant, proportionnellement au carré de la vitesse acquise, et, par suite, à la hauteur de chute. A chaque instant aussi, le travail accompli par la gravitation varie proportionnellement à cette hauteur. Lorsque le corps a atteint la surface de la terre, le changement d'état du système est *maximum* ; le travail PH, aussi *maximum*, est *effectué*, et représente l'*énergie totale* du système : on dit alors que l'*énergie totale* est *actuelle*. L'*énergie totale* d'un système est donc le travail qu'*ont effectué* ou que *peuvent effectuer* les forces intérieures en ramenant le système d'un état initial déterminé à un état final tel que l'action de ces forces soit épuisée. Mais, tant que le corps est maintenu à la hauteur initiale H, la gravitation n'a *effectué aucun travail*, seulement elle peut *effectuer le travail maximum* PH ; on dit alors que l'*énergie totale* du système *est potentielle*. — Tant que deux corps susceptibles de se combiner restent en présence, l'*énergie* du système qu'ils représentent est à l'*état potentiel*. Quand la combinaison est effectuée, la quantité de chaleur dégagée représente l'accroissement des forces vives de vibration des molécules du système ; c'est la mesure du travail accompli pendant la combinaison. Si celle-ci s'est effectuée sans variation de volume du système, les forces intérieures, qui sont ici les *affinités chimiques, ont seules travaillé* ; la chaleur dégagée est la mesure de leur travail ; c'est la manifestation, à l'*état actuel*, de l'*énergie totale*, qu'avant la combinaison le système possédait à l'*état potentiel*. S'il y a variation de volume du système, la chaleur dégagée représente à la fois le travail des affinités chimiques et le travail des forces extérieures. Ces deux travaux sont de *même sens* quand il y a diminution de volume : la quantité de chaleur dégagée représente la chaleur produite par les affinités chimiques, *plus* la chaleur dégagée sous l'influence de l'action des forces extérieures. Ils sont de *sens contraires*, quand il y a augmentation de volume : la chaleur dégagée représente la chaleur produite par les affinités chimiques, *moins* la chaleur consommée sous l'influence de l'action des forces extérieures. Pour déduire la mesure de l'énergie totale du système de la quantité de chaleur dégagée pendant la combinaison, il faut donc, lorsque le volume du système varie, tenir compte de l'effet thermique afférent au travail accompli par les forces extérieures. — Lorsque l'action des forces est manifestée par un travail mécanique ou par une force vive de translation, l'énergie est dite *sensible* ou *mécanique* : ainsi, dans la machine à vapeur, l'*énergie calorifique* se transforme en *énergie sensible* ou *mécanique*, la chaleur étant utilisée comme force motrice.

ÉNERVATION. s. f. [*enervatio*, de *e*, sans, et *nervus*, nerf; all. *Entnervung*, angl. *enervation*, it. *enervazione*]. Ablation ou arrachement d'un nerf. V. NÉVROTOMIE. = Épuisement de l'action nerveuse, état dans lequel se trouve celui dont les actions nerveuses sont épuisées. — État particulier d'excitation des centres nerveux intellectuels ou moteurs.

ENFANCE. s. f. [*infantia*, de la préposition *in*, mise pour la négative *non*, et du verbe *fari*, parler : *âge où l'on ne parle pas*; παιδιότης, all. *Kindheit*, angl. *childhood*, it. *infanzia*, esp. *infancia*]. Période qui s'étend depuis la naissance jusqu'à la septième année pour les uns, jusqu'à la quatorzième suivant d'autres. V. AGE. — *Tomber en enfance, état d'enfance*. V. DÉMENCE *sénile*.

ENFANT. s. m. [*infans*, παιδίον, νήπιον, all. *Kind*, angl. *child*, it. et esp. *infante*]. Individu de l'espèce humaine qui est dans l'âge de l'enfance. — *Convulsions des enfants*. V. CONVULSION. — *Enfant arriéré*. Celui chez lequel existent quelques vices du développement d'un ou de plusieurs appareils, vices qui changent la solidarité de l'encéphale avec les objets extérieurs, sans que le cerveau soit primitivement modifié. Selon le degré de curabilité de leurs infirmités organiques et intellectuelles, on peut ranger les enfants arriérés en : 1° *entendants-*

muets, parmi lesquels sont souvent des sujets ayant des becs-de-lièvre compliqués de division du palais ou une division du voile du palais et du palais; 2° *entendants-demi-muets*, parmi lesquels sont souvent des bègues; 3° *entendants-parlants*. Presque toujours, quand une éducation spéciale n'intervient pas, l'appareil ou les appareils solidaires de celui qui est primitivement lésé se développent peu ou mal, et les autres tendent à prédominer (V. Fonction). Avec les entendants-parlants, les moyens d'éducation sont efficaces : tout se ramène à la méthode d'analyse et de synthèse. Les entendants demi-muets ont à un degré plus profond la faiblesse et les habitudes des précédents : il faut les stimuler par des paroles et des actions plus familières, le chant et le geste. Pour y arriver, on fait faire un mouvement pour chaque articulation, et porter un coup sur un corps sonore pour chaque son; on crée ainsi la syllabe pour l'œil et pour l'oreille. Un geste terminé par un signe accompagne ensuite le mot, qu'on emploie comme une proposition informe, ayant à la fois une face pour le sens moral et une pour le sens intellectuel. Enfin une série de gestes-signes marche de front avec les éléments correspondants des propositions formelles. Chez les entendants-muets, l'art a moins de prise sur la nature. Pourtant ils comprennent d'ordinaire un peu la parole, et savent exécuter quelques commandements. En général, l'instinct producteur et imitateur de la voix est nul ou trop faible. L'excès de locomotion surexcite la vision, et retire toute attention de l'oreille; d'un autre côté, le défaut de locomotion empêche la parole perçue d'avoir son effet dans une opération quelconque. Il ne reste qu'à enraciner les fonctions dans les centres de l'organisation par l'emploi de l'action et de la musique, accompagnées de gestes et de chants; car la parole et le signe viennent, presque d'eux-mêmes, à posteriori et jamais à priori. On fait subir à l'enfant tous les mouvements qui impriment à son corps et à ses membres des attitudes régulières et un jeu contraire à celui dans lequel son état de faiblesse le retenait. Ici, il ne s'agit plus de la vue et de l'ouïe, mais du toucher, qui seul peut corriger le vice des stations brisées et de la locomotion errante (Piroux). — *Enfants assistés*. Nom collectif qui désigne les enfants *trouvés*, *abandonnés* et *secourus a domicile*. L'administration départementale recueille ceux des deux premières catégories, leur assure l'allaitement s'il y a lieu, se charge d'eux jusqu'à douze ans : une partie est gardée à l'hospice; l'autre est envoyée à la campagne, loin du milieu nosocomial qui augmente considérablement la mortalité. — *Enfant illégitime*. Celui qui est né en dehors des conditions de légitimité reconnues par la loi (V. Légitimité).

ENFANTEMENT. s. m. [*parturitio*, τόκος, all. *Gebären*, angl. *delivery*, it. et esp. *parto*]. Parturition dans l'espèce humaine.

ENFER DE BOYLE. s. m. Matras de verre à fond plat et à col effilé, dans lequel Boyle chauffait du mercure pendant des années pour obtenir le *précipité per se*.

ENFLAMMER (S'). v. Être le siège d'une inflammation qui se développe sur place ou par propagation, en parlant d'un organe, d'un tissu, etc.

ENFLEURAGE. s. m. Procédé d'extraction des huiles essentielles d'origine végétale, spécial à la parfumerie. Il s'applique aux cas où les essences sont très altérables ou trop peu abondantes dans les végétaux pour être retirées par distillation, et consiste à les extraire a l'aide d'un dissolvant · alcool, éther (Robiquet), sulfure de carbone (Millon), huile ou paraffine (Chardin).

ENFLURE. s. f. [*tumor*, ὄγκος, all. *Anschwellung*, angl. *swelling*, it. *enfiagone*, esp. *hinchazon*]. Synonyme de *gonflement* de *tuméfaction*. L'enflure prend le nom de *boursouflure*, d'*emphysème*, d'*œdème*, d'*anasarque* ou de *leucophlegmatie*, suivant son étendue et son mode de production.

ENFONCEMENT. s. m. Variété de fracture incomplète, qu'on observe surtout sur les os plats (V. Fracture).

ENFONÇURE. s. f. Vieux mot par lequel on désignait : 1° l'articulation dite *arthrodie*, 2° l'affaissement des fragments du crâne dans le cas de fracture.

ENFOUISSEMENT. s. m. [*infossio*, all. *Verscharren*]. Action d'enfoncer en terre les cadavres des animaux morts ou abattus. L'enfouissement doit avoir lieu à 200 mètres au moins des habitations et des chemins fréquentés, dans des fosses ayant 3 mètres de profondeur; il est défendu à toute personne de soustraire, pour en faire un usage quelconque, aucun débris des cadavres enfouis, ainsi que la terre des fosses et tous les objets destinés à les protéger (arrêt du 16 juillet 1784). Ces prescriptions ont en vue les animaux morts de maladies contagieuses. Dans les circonstances ordinaires, l'enfouissement à une distance plus rapprochée des habitations, et à une moindre profondeur, peut être toléré. La coction des chairs et des os, le tannage immédiat des peaux et le passage des cornes à l'eau bouillante détruisant les propriétés virulentes, ces mesures ne sont plus exigées dans les localités où se trouvent des exploitations d'équarrissage assez perfectionnées.

ENGAINANT, ANTE. adj. [*vaginans*, all. *scheidenformig*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui embrasse la tige.

ENGAINÉ, ÉE. adj. [*invaginatus*]. Se dit d'une tige enveloppée par la base des feuilles ou des pétioles.

ENGALLAGE. s. f. Action de soumettre une substance, une peau d'animal, à l'action de la noix de galle.

ENGARROTTÉ, ÉE. adj. Blessé au garrot.

ENGASTRIMYSME, ou mieux **ENGASTRIMYTHISME**. s. m. [de ἐγγαστρίμυθος, de ἐν, dans, γαστὴρ, ventre, et μῦθος, parole]. V. Ventriloque.

ENGELURE. s. f. [de *en*, et *geler*; *pernio*, χείμεθλον; all. *Frostbeule*, angl. *chilblain*, it. *pedignone*, esp. *sabanon*]. Gonflement inflammatoire circonscrit, occupant particulièrement les orteils ou le talon, occasionné par le froid, très commun chez les enfants, chez les jeunes gens d'une faible constitution et chez les femmes. Tantôt il y a un simple engorgement superficiel, avec légère rougeur et prurit incommode, surtout lorsque les parties malades sont exposées à la chaleur; tantôt il y a engorgement profond, douleurs cuisantes, phlyctènes remplies d'une sérosité roussâtre; tantôt enfin il se forme des ulcérations qui peuvent pénétrer jusqu'aux tendons et même aux os. On prévient les engelures par des bains ou lotions d'alcool pur, de solution concentrée d'alun, etc., sur les parties qui y sont exposées, et en évitant de laver ces parties avec de l'eau tiède, d'y faire des applications émollientes, de les couvrir de vêtements qui y entretiennent l'humidité. Tant que les engelures ne sont pas très gonflées, ces mêmes moyens peuvent être continués; on peut aussi faire usage du baume de Fioravanti, des teintures de benjoin, de gaïac, d'eau de Cologne, d'acide chlorhydrique étendu d'eau. Lorsqu'elles deviennent très tendues et très douloureuses, on y applique de légers cataplasmes préparés avec la fleur de sureau, le mélilot pulvérisé, ou toute autre poudre résolutive humectée avec l'eau végéto-minérale. Les engelures ulcérées doivent être pansées avec l'onguent de styrax, le digestif animé, etc., touchées avec la pierre infernale, comprimées par des bandelettes de diachylon. L'électricité et la cautérisation objective, pratiquée en approchant de la partie malade un charbon incandescent, ont été employées avec succès pour aviver ces ulcères atoniques.

ENGHIEN (Seine-et-Oise). — *Eau sulfureuse :* acide sulfhydrique, sulfhydrate de chaux. + 10° à + 14°. Boisson et bains.

ENGISOME. s. m. [de ἐν, en, et γείσωμα, créneau]. V. EMBARRURE.

ENGORGÉ, ÉE. [part. passé du verbe *engorger*, de *en*, et *gorge* : obstruer comme fait ce qui s'engage dans la gorge; all. *verstopft*, angl. *obstructed*, it. *ingorgato*]. Se dit des vaisseaux circulatoires, des conduits glandulaires ou intestinaux, renfermant des matières étrangères ou en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, qui forment obstacle à l'écoulement du sang, des humeurs, des aliments. Il se dit également d'un tissu ou d'un organe. V. ENGORGEMENT. = En vétérinaire, *cheval engorgé*, celui dont les jambes sont gonflées par accumulation de sang dans les vaisseaux et œdématiées.

ENGORGEMENT. s. m. [all. *Verstopfung*, *Anschwellung*, angl. *obstruction*, it. *ingorgamento*]. — *Engorgement d'un conduit.* Réplétion, distension des vaisseaux ou des conduits excréteurs et intestinaux, avec difficulté dans l'écoulement des matières qu'ils renferment, soit par suite d'arrivée rapide d'une plus grande quantité de liquide qu'ils n'en peuvent contenir, soit par suite d'obstacles matériels à l'écoulement, tels que compression, corps étrangers, épaississement des matières habituellement liquides ou demi-liquides auxquelles donnent passage les conduits. — *Engorgement d'un tissu, et, par suite, d'un ou de plusieurs organes.* Augmentation de volume et souvent de consistance, avec ou sans changement de couleur (et de forme s'il s'agit d'un organe) résultant de l'exsudation d'une matière amorphe entre les éléments anatomiques qu'elle tient écartés. Cette matière porte le nom de *sérosité*, d'*infiltration*, lorsqu'elle est liquide ou demi-liquide; elle peut être claire et incolore; ou demi-transparente, blanchâtre ou jaunâtre, quand elle tient en suspension des granulations graisseuses, jaunâtres à la lumière transmise, blanches à la lumière réfléchie. Cette matière peut être demi-solide; c'est ce qu'on voit surtout dans les portions de tissu devenues plus dures qui limitent la cavité des abcès ou avoisinent les parties enflammées; elle est alors homogène, amorphe, incolore, grisâtre, demi-transparente, blanchâtre, rosée ou jaunâtre, gélatiniforme, parsemée de granulations moléculaires, azotées et graisseuses. Selon les conditions qui ont amené l'engorgement, il naît (surtout dans la matière amorphe) ou il ne naît pas des éléments fibro-plastiques qui, s'ajoutant à ceux qui existent normalement dans le tissu, produisent l'*induration chronique* ou l'*hypertrophie*. En général, l'engorgement du tissu dont un organe est formé est précédé, puis accompagné de la distension des vaisseaux sanguins et lymphatiques de cet organe. — *Engorgement multiple, polyganglionnaire, spécifique.* V. SYPHILIS. — *Engorgement scrofuleux.* V. SCROFULE. — *Engorgement splénique.* V. IMPALUDISME. — *Engorgement syphilitique du testicule.* V. SARCOCÈLE *syphilitique.* — *Engorgement de l'utérus.* V. PELVI-PÉRITONITE.

ENGOUEMENT. s. m. [*ingurgitatio*, *inertia ex plenitudine*, all. *Verstopfung*, angl. *choking*, it. *affogamento*]. Obstruction d'un conduit ou d'une cavité quelconque par des matières qui s'y sont accumulées. — *Engouement d'une hernie.* Entrave apportée à la réduction d'une hernie par des matières solides, par des liquides ou par des gaz. Il est incontestable que l'accumulation de matières dures et volumineuses dans l'anse d'intestin que renferme une hernie peut mettre obstacle au courant intestinal; mais il est également certain qu'il n'y a pas un seul fait propre à démontrer que cette accumulation peut conduire à l'irréductibilité complète, à l'étranglement de la tumeur; aussi Malgaigne, Broca, Gosselin, ont-ils formellement nié l'engouement par des matières solides : le plus souvent, dans les cas cités comme exemples de pareil engouement, il y a inflammation du sac, sans que celui-ci renferme de matières solides. L'engouement par les liquides est ordinairement consécutif à l'inflammation ou à l'étranglement : c'est un résultat et non une cause. Au contraire, l'arrivée brusque de gaz dans une hernie volumineuse, mal contenue, semble pouvoir en rendre la réduction impossible (O. Beirn, Gosselin), et l'engouement gazeux peut déterminer les symptômes propres à l'*étranglement*, mais il n'a lui-même aucun signe caractéristique propre à faire reconnaître son existence sur le vivant et à faire prévoir cette complication.

ENGOURDISSEMENT. s. m. [*torpor*, ναρκότης, all. *Erstarrung*, angl. *numbness*, it. *stupore*, esp. *entorpecimiento*]. Sorte de stupeur, soit intellectuelle, soit d'une ou de plusieurs parties du corps, caractérisée par la pesanteur de ces parties, la difficulté ou l'impossibilité de leur faire exécuter leurs mouvements habituels, des fourmillements, etc., ou par la difficulté de mettre en jeu les facultés de l'entendement. Cet état tient à un trouble ou à une interruption particlle et momentanée de l'action du système nerveux.

ENGRAIS. s. m. [*fimus*, κόπρος, all. *Dünger*, angl. *compost*, *manure*, it. *letame*]. Tout ce qui, déposé à la surface du sol et mêlé à la terre arable, augmente ou rétablit sa fécondité, en lui fournissant les matières organiques ou minérales nécessaires à la végétation. En principe, le meilleur engrais sera celui qui renfermera une forte proportion de matière organique azotée; qui se décomposera plus sûrement et d'une manière graduelle dans la période de végétation ; qui contiendra, en proportion convenable et sous une forme assimilable, les éléments minéraux particulièrement nécessaires à la constitution des plantes. — *Engrais normal* (Payen et Boussingault). Fumier de ferme produit par une proportion de 30 chevaux, 30 bœufs ou vaches, 10 à 20 porcs. Composition :

	FRAIS.	DESSÉCHÉ.
Carbone.	7,41	35,8
Oxygène.	5,34	25,8
Hydrogène.	0,87	4,2
Azote.	0,41	2,0
Sel et terre. . . .	6,67	32,2
Eau.	79,30	» »
	100,00	100,00

Ce fumier leur sert de type, et, dans leurs recherches comparatives, ils fixent sa valeur ou ses effets à 100. V. FUMIER, GUANO et POUDRETTE. — *Engrais de pouture.* V. POUTURE.

ENGRAISSEMENT. s. m. [*impinguatio*, πάχυνσις, all. *Mästen*, angl. *manurement*, it. *ingrassamento*]. En économie rurale, opération qui a pour but de faire augmenter par un régime convenable, dans les animaux destinés à la consommation, la quantité et la qualité de la viande et de la graisse. On doit choisir des animaux jeunes, bien portants, bien conformés, n'ayant pas souffert; disposer d'une nourriture abondante et de bonne qualité, principalement féculente ou composée de tourteaux de plantes sucrées, de graines oléagineuses, etc.; varier l'alimentation; distribuer la nourriture avec régularité. Toutes les races ne sont pas également aptes à l'engraissement. Les individus nés de parents jeunes s'engraissent plus facilement que ceux qui viennent de reproducteurs âgés. Un animal est en chair lorsque l'accumulation de la graisse n'est pas encore apparente : le bœuf fournit alors en moyenne, pour 100 kilogrammes de poids vivant, 50 à 55 kilogr. de viande nette, 4 à 5 kilogr. de suif. Il est gras lorsque l'embonpoint est très prononcé (55 à 60 kilogr. de viande, 5 à 8 kilogr. de suif); il est fin gras quand l'embonpoint est extrême (60 à 65 kilogr. de viande nette, 6 à 12 kilogr. de suif).

ENGRAVÉE. s. f. Maladie des pieds des ruminants, analogue à la *bleime* du cheval, commune sur les bœufs qui travaillent en des terrains durs, caillouteux. Symptômes, boiterie, sensibilité des pieds, rougeur du sabot, tuméfaction œdémateuse. Traitement : pédiluves et cataplasmes astringents; repos. Traitement préservatif : application de fers qui garantissent contre les aspérités du sol.

ENGRENAGE. s. f. Mode de *synarthrose* propre aux os de la voûte du crâne, se faisant à l'aide de dentelures qui se reçoivent réciproquement.

ENHÈME. adj. V. ENÈME.

ENILÈME, mieux que **ENEILÈME**. s. m. [de ἐν, en, et εἰλεῖν, rouler]. La *secondine*.

ENKYSTÉ, ÉE. adj. [de ἐν, dans, et κύστις, vessie; *cystide obductus*, angl. *encysted*, it. *encistico*, esp. *enquistado*]. Qui est renfermé dans un kyste. — *Calcul enkysté*. V. ENKYSTEMENT. — *Hydropisie enkystée*. V. HYDROPISIE. — *Tumeur enkystée*. V. ENKYSTEMENT et KYSTE.

ENKYSTEMENT. État d'isolement que présentent, par rapport aux parties voisines, certains *calculs* ou certains *corps étrangers* qui ne peuvent se dissoudre à l'aide des humeurs animales, tels que les grains de plomb, fragments de verre, etc. Cet état résulte de la production d'une couche de tissu lamineux épaisse, blanchâtre, plus ou moins dure, autour de ces corps, qui, dans ces conditions, restent souvent immobiles et sans déterminer d'accident, sauf quelquefois la gêne de certains mouvements. Des caillots de fibrine, diverses sortes de tumeurs peuvent *s'enkyster*, soit par production nouvelle de tissu lamineux à l'entour, soit par compression du tissu voisin à mesure de l'augmentation du volume. — *Enkystement du placenta*. V. CHATONNEMENT.

ENKYSTER (S'). v. S'entourer d'un kyste, en parlant d'une tumeur, d'un corps étranger, etc.

ENNÉAGYNE. adj. [*enneagynus*, de ἐννέα, neuf, et γυνὴ, femme; all. *neunweibeirig*]. Se dit d'une plante qui a neuf pistils.

ENNÉAGYNIE. s. f. [*enneagynia*]. Ordre du système de Linné, qui renferme les plantes ennéagynes.

ENNÉAGYNIQUE. adj. Synonyme d'*enneagyne*.

ENNÉANDRE. adj. [*enneander*, de ἐννέα, neuf, et ἀνὴρ, mari; all. *neunmännerig*]. Se dit d'une plante qui a neuf étamines.

ENNÉANDRIE. s. f. [*enneandria*]. Nom d'une classe et de deux ordres du système de Linné, qui comprennent des plantes ayant neuf étamines.

ENNÉANDRIQUE. adj. Synonyme d'*ennéandre*.

ÉNODE. adj. [*enodis*, de *e* priv., et *nodus*, nœud]. Se dit, en botanique, d'une tige qui n'a point de nœuds.

ÉNORMON. s. m. [ἐνορμῶν]. Nom donné par Hippocrate à ce qui meut le corps vivant. || Des modernes ont désigné par ce mot la force vitale.

ENOSMOSE. s. f. L'endosmose.

ÉNOSTÉAL. s. m. V. Os *carré*.

ÉNOSTOSE. s. f. [*enostosis*, de ἐν, dans, et ὀστέον, os]. Tumeur osseuse développée dans le canal médullaire d'un os (Van der Haar).

ENREGISTREUR. adj. et s. m. — *Appareil enregistreur*. V. GRAPHIQUE.

ENROUEMENT. s. m. [*raucitas*, *raucedo*, βράγχος, all. *Heiserkeit*, angl. *hoarseness*, it. *fiocaggine*, esp. *ronquez*]. Altération de la voix et de la toux, qui deviennent sourdes et voilées par suite du gonflement et de la diminution de souplesse des cordes vocales. V. LARYNGITE.

ENROULÉ, ÉE. adj. — *Follicule enroulé*. V. FOLLICULE.

ENROULEMENT. s. m. [all. *Schnorkel*, angl. *rolling*, *twisting*, it. *spira*, *voluta*]. En botanique, disposition de certains organes qui se contournent en spirale *normalement* (vrilles des tiges sarmenteuses) ou *accidentellement* (feuilles dont les deux faces sont inégalement développées). = *Enroulement du cordon*. Disposition du cordon ombilical dans laquelle il forme plusieurs tours à la surface d'un membre, du corps ou du cou du fœtus. La pression qu'il cause peut empêcher le développement des parties à son niveau et produire des difformités; lorsque l'enroulement existe chez de très jeunes fœtus, la pression détermine même l'atrophie des organes déjà formés, et on l'a vu amener la section complète d'un membre, dite *amputation spontanée*, qui se distingue de l'*ectromélie* par la présence d'une cicatrice à l'extrémité du membre ou des membres, laquelle constitue un véritable moignon. De l'enroulement peut résulter, au moment de l'accouchement, la mort du fœtus, par arrêt de la circulation dans le cordon comprimé et tiraillé, ou l'arrachement du cordon.

ENS. s. m. [it. *ente*]. Mot latin qui signifie *être*, et par lequel Paracelse a désigné la puissance que certaines entités ont sur nos corps : *ens Dei*, *ens astrorum*, *ens naturale*, *ens virtutis*, *ens morborum*, etc. = Nom ancien de diverses préparations chimiques. — *Ens Martis*. Sel formé par la sublimation du chlorure d'ammoniaque et de fer. — *Ens primum*. Teinture qui devait avoir la vertu de convertir un métal en un autre. — *Ens Veneris* (Boyle). Chlorure d'ammoniaque et de cuivre résultant de la sublimation de 2 parties de sel ammoniac et de 1 partie de résidu de la distillation du vitriol bleu. Ce sel, préconisé dans le rachitisme, est aujourd'hui inusité.

ENSAL, ALE. adj. [de *ensis*, épée; all. *degenspitzförmig*, esp. *ensal*]. En forme d'épée. — *Cautère ensal*. V. CAUTÈRE.

ENSELLÉ, ÉE. [all. *satteltief*, angl. *saddle-backed*, it. *sellato*]. Se dit du cheval dont le dos et les reins présentent une concavité trop marquée, comme il arrive souvent chez les chevaux très vieux.

ENSELLURE. s. f. En vétérinaire, état du cheval *ensellé*. = En pathologie, exagération de la concavité lombaire de la colonne vertébrale : on l'observe quelquefois chez les femmes grosses, ou atteintes de kystes de l'ovaire, et chez les hydropiques.

ENSEMBLE. s. m. Un cheval a de l'*ensemble* lorsque ses proportions sont bonnes et régulières; des allures, des mouvements ont de l'*ensemble*, lorsqu'ils sont réguliers et uniformes.

ENSEVELISSEMENT. s. m. Action d'envelopper un cadavre dans un linceul. — *Ensevelissement précipité*. V. INHUMATION.

ENSIFORME. adj. [*ensiformis*, de *ensis*, épée, et *forma*, forme; all. *schwertförmig*, angl. *ensiform*, it. et esp. *ensiforme*]. Qui a la forme d'une épée. — *Feuille ensiforme*. Feuille épaisse au milieu, tranchante aux deux bords, rétrécie de la base au sommet, qui est aigu. = *Cartilage ensiforme*. L'appendice xiphoïde du sternum.

ENSILAGE. s. m. [de *en*, dans, et *silo*]. Mise des grains en silos, en vue de les maintenir à l'état sain, sans déchet, et sans frais capables d'élever, au delà d'une certaine limite, le prix de revient. Les grains, abandonnés à eux-mêmes, sont exposés à subir deux sortes de déchets : 1° ceux qui résultent de leur échauffement spontané, véritable fermentation, qui se rattache à leur état hygrométrique et aux conditions thermologiques et hygrométriques du milieu ambiant; 2° ceux qui sont produits par les insectes (charançons, alucites, teignes, etc.). L'*ensilage* a pour objet de soustraire les grains aux causes de fermentation qui résident dans le milieu ambiant. Partout et toujours des grains suffisamment secs (contenant au maximum 16 pour 100 d'eau), enfermés dans des silos souterrains, clos et imperméables, se conservent indéfiniment, sans déchet, ni dans leur poids, ni dans leur qualité. L'ensilage ne détruit les insectes par l'atmosphère asphyxiante et insecticide qui se forme dans les silos, que si le blé ensilé renferme, au minimum, 13 pour 100 d'eau : au-dessous de cette limite, il ne se développe point d'acide carbonique dans les silos souterrains ; leur atmosphère intérieure reste respirable, les animaux y peuvent vivre, et les insectes s'y multiplier; 5 grammes de sulfure de carbone pour 100 kilogrammes de grains suffisent pour anéantir sans retour tous les insectes et tous leurs germes, sans faire subir au grain d'altération, sans lui communiquer de qualité nuisible, sans modifier son odeur ni son goût (Doyère).

ENTABLURE. s. f. V. Ciseaux.

ENTALE. s. m. [*entalium*, *entale*, *entali*]. Anciennement, l'*Alun de plume* (*Alumen scissum*). — Plus tard, tube produit par des animaux vivants et fossiles, confondu jusque-là avec la coquille des *Dentales* (Linné, Defrance, etc.). ‖ Actuellement, enveloppe calcaire du *Ditrupa*.

ENTAMER. v. n. Commencer une allure. Dans toutes les allures où les pieds se meuvent isolément, c'est toujours un pied de devant qui entame.

ENTAMURE. s. f. En parlant d'un arbre, portion plus ou moins large et profonde que l'on coupe ou qui se détache de la partie superficielle de sa circonférence.

ENTE. s. f. — *Ente animale*. V. Greffe *animale*.

ENTENDEMENT. s. m. [*mens*, νοῦς, all. *Einsicht*, *Verständniss*, angl. *understanding*, *intellect*, it. *intendimento*]. En physiologie, synonyme d'*intelligence*. — D'après Gall, l'entendement existe chez les animaux et l'homme, comme les instincts chez l'homme et les animaux, et il n'est pas exact de dire que : « l'animal agit poussé par l'instinct, l'homme agit conduit par l'entendement. » Si les animaux n'agissaient que par instinct, leur manière d'agir serait uniforme ; l'expérience ne les en ferait pas dévier, l'influence des objets extérieurs ne la modifierait que mécaniquement ; leurs actes se succéderaient comme ceux d'une machine, soumis à un calcul mathématique. Or l'observation montre qu'ils modifient la manifestation de leurs instincts naturels ou impulsions d'après des circonstances accidentelles. Il s'ensuit qu'il y a une dose d'entendement propre à chaque espèce, différente selon chacune d'elles, plus ou moins grande dans chaque individu d'une espèce, comme dans chaque homme.

ENTÉRADÈNE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et ἀδὴν, glande]. Ganglion lymphatique intestinal.

ENTÉRADÉNOGRAPHIE. s. f. [de ἔντερον, intestin, ἀδὴν, glande, et γραφὴ, description]. Description des ganglions lymphatiques intestinaux.

ENTÉRADÉNOLOGIE. s. f. V. Entéradénographie.

ENTÉRALGIE. s. f. [*enteralgia*, de ἔντερον, intestin, et ἄλγος, douleur]. Douleur intestinale.

ENTÉRANGIEMPHRAXIE. s. f. [de ἔντερον, intestin, ἄγχω, j'étrangle, et ἐμφράσσω, j'obstrue]. Obstruction du canal intestinal par étranglement.

ENTÉRARCTIE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et *arctare*, resserrer : mot hybride et mal fait ; dites *entérosténose*].

ENTÉRECTASIE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation des intestins.

ENTÉRÉLÉSIE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et εἴλησις, circonvolution]. Le *volvulus* (Alibert).

ENTÉRÉPIPLOCÈLE. s. f. [de ἔντερον, intestin, ἐπίπλοον, épiploon, et κήλη, hernie]. Hernie formée à la fois par l'intestin et l'épiploon.

ENTÉRÉPIPLOMPHALOCÈLE. s. f. [de ἔντερον, intestin, ἐπίπλοον, épiploon, ὀμφαλὸς, nombril, et κήλη, hernie]. Hernie ombilicale contenant une anse d'intestin et une portion d'épiploon. V. Omphalocèle.

ENTÉRIEN, **ENNE**. adj. S'est dit pour Entérique.

ENTÉRIQUE. adj. Se dit de ce qui appartient à l'intestin ou en dépend. — *Suc entérique*. V. Intestinal (*Suc*).

ENTÉRISCHIOCÈLE. s. f. [de ἔντερον, intestin, ἰσχίον, l'ischion, et κήλη, hernie]. Hernie intestinale par l'échancrure ischiatique.

ENTÉRITE. s. f. [*enteritis*, de ἔντερον, intestin ; inflammation des intestins ; all. *Darmentzündung*, angl. *enteritis*, it. *enterite*, esp. *enteritis*]. Phlegmasie de la membrane muqueuse du canal intestinal, maladie très fréquente, qui peut être aiguë ou chronique, bénigne ou grave. Ses causes principales, indépendamment des causes externes, coups, blessures, etc., sont l'action directe de substances âcres ou vénéneuses introduites dans les voies alimentaires, l'abus des purgatifs drastiques ou des liqueurs alcooliques, les écarts de régime, l'usage d'aliments de mauvaise qualité ; les polypes, les vers, les corps étrangers de l'intestin ; les fièvres éruptives, les érysipèles étendus, les brûlures intenses ; les affections du cœur, du poumon, du foie, et les maladies dyscrasiques en général. Les douleurs abdominales, sous forme de coliques, et la diarrhée, sont les symptômes constants de l'entérite ; il y a, de plus, dans la forme grave, du tympanisme et une fièvre très accusée ; dans la forme chronique, de l'amaigrissement et de la prostration des forces. L'entérite aiguë réclame un traitement antiphlogistique : application de sangsues sur l'abdomen, lavements émollients, cataplasmes ou fomentations chaudes sur l'abdomen, et surtout diète absolue ; pour boisson, de l'eau de gomme ou une tisane mucilagineuse, à laquelle on peut substituer ensuite une légère eau de riz édulcorée. S'il y a une vive douleur, le laudanum sera employé, soit à l'extérieur, sur les cataplasmes, soit à l'intérieur, dans des lavements (15 à 20 gouttes dans un demi-lavement). S'il survient du délire et des accidents nerveux, il faut renouveler les applications de sangsues ou la saignée, appliquer de la glace sur la tête, recourir aux révulsifs énergiques. Dès que la fièvre et les évacuations diminuent, il faut modérer les moyens débilitants, et permettre progressivement des émulsions rendues nutritives, la décoction blanche, le gruau, les panades légères, puis les aliments farineux, et surtout n'en venir au bouillon de viande et aux viandes blanches que lorsque tous les accidents ont cessé. Lorsque l'entérite tend à passer à l'état chronique, il faut remplacer le traitement antiphlogistique par l'usage des toniques plus ou moins actifs, tels que la limonade vineuse, les amers; les vins de Bordeaux et de Malaga, une alimentation un peu plus substantielle, les lavements rendus astringents par l'addition d'extrait de ratanhia. — *Entérite cholériforme*. Affection particulière à la première enfance. Les symptômes qui permettent de distinguer l'entérite cholériforme des autres variétés d'affections abdominales aiguës, sont, après une diarrhée prodromique d'une durée variable, l'apparition de vomissements incessants, accompagnés d'une augmentation de la diarrhée qui devient séreuse, d'une soif inextinguible, d'une altération profonde des traits, d'un amaigrissement rapide, d'un refroidissement des extrémités et du nez, et d'une petitesse extrême du pouls. Dans la forme grave, cette maladie offre beaucoup de danger. Dans la forme légère, calomel, et, si le calomel augmente la diarrhée, sous-nitrate de bismuth à la dose de 1 à 2 grammes dans les vingt-quatre heures pour un enfant à la mamelle. Dans la forme grave, nitrate d'argent dissous, 1 à 3 centigrammes dans 60 grammes d'eau distillée, par cuillerée à café toutes les heures; soutenir les forces par le vin pur et une alimentation légère : lait de femme ou d'ânesse, bouillon de poulet ; cataplasmes sinapisés sur le ventre et sur les extrémités ; quelquefois même envelopper le malade avec un linge trempé dans une infusion de moutarde. — *Entérite couenneuse, pseudo-membraneuse*. Forme d'entérite assez fréquente chez les névropathiques (Gendrin, Potain, Siredey). Les malades rendent des excréments mêlés à des débris membraneux grisâtres, et quelquefois il y a expulsion d'une fausse membrane blanchâtre formant un boyau plus ou moins long. Les fausses membranes sont considérées comme formées par de la fibrine provenant d'hémorragies capillaires superficielles lentes (Robin). Même traitement que dans la forme grave de l'entérite aiguë. Si l'adynamie se manifeste, on a recours au quinquina et à l'eau de Rabel étendue. — *Entérite folliculeuse*. Synonyme de *dothiénentérie*. = Tous les animaux domestiques peuvent être atteints d'entérite, avec les mêmes formes et les mêmes symptômes que chez l'homme. Seule, l'entérite couenneuse est mal connue : elle existe certainement et est assez fréquente dans l'espèce bovine, où on trouve, sur les animaux qui ont succombé, des fausses membranes adhérentes à des marbrures grisâtres, mais jamais ulcérées. Son existence est moins certaine chez le cheval : c'est à elle que d'anciens vétérinaires donnaient le nom de *gras-fondure* et de *fievre muqueuse*.

ENTÉROBRANCHE. adj. [de ἔντερον, intestin, et *branchies*]. Se dit d'un mollusque sur lequel l'intestin envoie des culs-de-sac jusque dans les branchies.

ENTEROBRYUS. s. m. Genre d'algues qui se développent dans l'intestin des animaux vivants.

ENTÉROCÈLE. s. f. [*hernia intestinalis*, *enterocele*, de ἔντερον, intestin, et κήλη, hernie ; all. *Darmbruch*, angl. *rupture*, it. *crepatura*]. Hernie formée par l'intestin.

ENTÉRO-COLITE. s. f. [*entero-colitis*, de ἔντερον, intestin, et κῶλον, le côlon]. L'*entérite* siégeant à la fois dans l'intestin grêle et dans le côlon.

ENTÉRO-CYSTOCÈLE. s. f. [*entero-cystocele*, de ἔντερον, intestin, κύστη, vessie, et κήλη, tumeur]. Hernie contenant la vessie urinaire et une anse intestinale.

ENTÉRODÈLES. s. m. pl. [de ἔντερον, intestin, et δῆλος, apparent]. Section d'infusoires dont le canal alimentaire est terminé par une bouche et un anus.

ENTÉRODOTHIÉNIE. s. f. La *dothiénentérie*.

ENTÉRODYNIE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et ὀδύνη, douleur]. Douleur intestinale ; colique nerveuse, etc.

ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. Hernie qui renferme à la fois de l'intestin et de l'épiploon.

ENTÉROGRAPHE. adj. et s. Myographe disposé pour la mesure des mouvements de l'intestin.

ENTÉROGRAPHIE. s. f. [*enterographia*, de ἔντερον, intestin, γραφὴ, description]. Description de l'intestin.

ENTÉROHÉMIE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et αἷμα, sang]. Congestion sanguine du canal intestinal.

ENTÉRO-HÉMORRAGIE. s. f. Évacuation de sang par l'anus. On la distingue en *hémorroïdale* (*flux hémorroïdal*) et non *hémorroïdale* ou *sus-rectale* (*flux de sang*), suivant que le sang exhalé provient du rectum, ou des parties du canal intestinal situées au-dessus de lui.

ENTÉRO-HYDROCÈLE. s. f. [de ἔντερον, intestin, ὕδωρ, eau, et κήλη, hernie]. Hernie intestinale compliquée d'hydrocèle.

ENTÉRO-HYDROMPHALE. s. f. [de ἔντερον, intestin, ὕδωρ, eau, et ὀμφαλὸς, nombril]. Hernie ombilicale contenant une portion d'intestin avec un amas de sérosité dans le sac herniaire

ENTÉROLITHE. s. m. [de ἔντερον, intestin, et λίθος, pierre]. Concrétion engendrée dans les intestins, et ressemblant à une pierre. Des pierres intestinales sont communes dans beaucoup d'animaux herbivores ; on en trouve moins fréquemment chez l'homme. Elles consistent ordinairement en poils ou débris végétaux alimentaires, avec carbonates et phosphates calcaires ; ou sont constituées par des sels de magnésie (carbonate, phosphate ammoniaco-magnésien).

ENTÉROLOGIE. s. f. [*enterologia*, de ἔντερον, intestin, et λόγος, discours]. Traité des intestins.

ENTÉRO-MÉROCÈLE. s. f. [de ἔντερον, intestin, μηρὸς, cuisse, et κήλη, tumeur, hernie]. Hernie crurale formée par l'intestin. V. MÉROCÈLE.

ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE. adj. [de ἔντερον, intestin, et μεσεντέριον, mésentère]. Qui a rapport à l'intestin et au mésentère. — *Fièvre entéro-mésentérique* (Petit). La *dothiénentérie*.

ENTÉRO-MÉSENTÉRITE. s. f. Synonyme de *carreau*.

ENTÉROMPHALE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et ὀμφαλὸς, nombril]. Hernie ombilicale formée par l'intestin.

ENTÉRO-PNEUMATOSE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et πνευμάτωσις, pneumatose]. Développement morbide d'une quantité considérable de gaz dans l'intestin.

ENTÉROPTOSE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et πτῶσις, chute]. Entité morbide dans laquelle le côlon transverse s'abaisse au niveau de l'angle qui l'unit au côlon ascendant, d'où résulte une stagnation des matières, avec vacuité et rétraction du segment intestinal situé au delà ; le mésentère s'allonge, le ligament gastro-colique tiraillé attire l'estomac en bas ; finalement il y a chûte de tous les viscères abdominaux (*splanchnoptose*), y compris les reins (*néphroptose*). La palpation perçoit à l'épigastre les pulsations de l'aorte, et au-devant de la colonne vertébrale une corde transversale formée par le côlon revenu sur lui-même. Des troubles dyspeptiques résultent de ce déplacement (Glénard).

ENTÉROPYRIE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et πῦρ, fièvre]. La *dothiénentérie* (Alibert).

ENTÉRORRAGIE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et ῥαγεῖν, faire éruption]. Hémorragie intestinale. V. MELÆNA et HEMORROÏDES. = En vétérinaire. V. COLIQUES.

ENTÉRORRHAPHIE. s. f. [*enterorrhaphia*, de ἔντερον, intestin, et ῥαφὴ, suture, couture]. Suture de l'intestin, pratiquée pour maintenir en contact les lèvres d'une plaie faite à ses parois. V. SUTURE.

ENTÉRORRHÉE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et ῥεῖν, couler]. Diarrhée.

ENTÉRO-SARCOCÈLE. s. f. [de ἔντερον, intestin, σὰρξ, chair, et κήλη, hernie]. Hernie intestinale compliquée de sarcocèle.

ENTÉROSCHÉOCÈLE. s. f. [de ἔντερον, intestin, ὀσχέον, scrotum, et κήλη, hernie]. Hernie scrotale formée par l'intestin seul.

ENTÉROSTOMIE s. f. Opération consistant à suturer une anse d'intestin à la paroi abdominale, et à l'inciser pour dériver le cours des matières ; applicable dans l'occlusion intestinale, les rétrécissements et les cancers inopérables du rectum, dès qu'apparaissent des phénomènes d'obstruction.

ENTÉROTOME. s. m. [de ἔντερον, intestin, et τομὴ, section ; all. *Enterotom*, angl. *enterotomus*]. Ciseaux destinés à fendre rapidement toute la longueur du canal intestinal dans les autopsies (J. Cloquet). — Instrument que Dupuytren a imaginé pour la guérison des anus contre nature accidentels. Cet instrument, destiné à saisir une grande longueur de chaque bout de l'intestin, et à diviser toute l'étendue de la double cloison dont l'adossement forme l'éperon (V. ANUS *contre nature*), se compose de deux branches longues de 18 à 19 centimètres et d'une vis de pression. L'une (dite *branche mâle*, parce qu'elle est reçue dans l'autre) est formée d'une lame longue de 10 centimètres, large de 8 millimètres, épaisse de 1 millimètre sur son tranchant, qui est ondulé (fig. 153, *a*), son extrémité libre se termine par un renflement sphéroïde. A l'union de cette lame avec le manche est une mortaise, *b*, de quelques millimètres d'étendue, derrière laquelle est le manche lui-même, qui a 8 centimètres de longueur, et qui est fendu dans une certaine étendue par une autre mortaise, *d*, large de 9 millimètres. La *branche femelle*, *c*, *c*, un peu moins longue, présente sur un de ses côtés une gouttière dont les bords, d'épaisseur et de largeur égales à celles de la lame de la branche mâle, sont séparés par un intervalle destiné à recevoir et à loger celle-ci. Le fond de cette gouttière est creusé d'ondulations dont les saillies et les enfoncements correspondent aux enfoncements et aux saillies du bord ondulé de l'autre branche : à son extrémité est une cavité destinée à recevoir le renflement qui termine cette dernière. A l'union de la gouttière avec le manche existe un pivot tournant, qui doit être reçu dans la mortaise de la branche mâle ; le manche est percé pour recevoir la vis de pression. Celle-ci est longue de 4 centimètres, et terminée par une plaque ovalaire, *e*. Passée dans la longue mortaise de la branche mâle, et ensuite dans le trou de la branche femelle, elle sert à rapprocher à volonté les lames de l'instrument. = En vétérinaire, *entérotome électrique* (Brogniez), instrument composé d'une tige métallique creuse, du diamètre d'une petite plume à écrire, qu'on implante d'un seul coup dans le flanc du cheval dont on veut ponctionner l'intestin : deux prolongements qui se déploient à angle droit le maintiennent en place. Formé par la réunion de métaux de nature différente, il est destiné à produire des effets électriques qui favorisent la défécation.

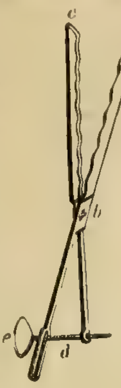

Fig. 153.

ENTÉROTOMIE. s. f. [*enterotomia*, all. *Darmschnitt*, angl. *enterotomy*, it. *enterotomia*]. Dissection des intestins. = Division des parois d'une anse intestinale, à l'effet d'évacuer les matières qui y sont retenues. = Opération pratiquée pour détruire un anus anormal, et rétablir le cours naturel des matières stercorales. L'obstacle principal à la guérison des anus contre nature étant la saillie que forme l'éperon qui résulte de l'adossement des deux portions de l'intestin accolées l'une à l'autre derrière l'ouverture fistuleuse, Dupuytren imagina de rapprocher par compression et de mortifier cette double cloison à l'aide de son *entérotome*. Pour procéder à l'application de l'instrument, on introduit successivement chacune des branches dans chaque bout de l'intestin, en la dirigeant à l'aide du doigt indicateur placé dans l'ouverture : ensuite on les réunit et on les articule à la manière du forceps, en engageant le tenon de l'une dans la mortaise de l'autre (fig. 154). Par le rapprochement des branches, l'intestin se trouve pincé avec force, et l'on fixe l'instrument au degré nécessaire au moyen de la vis de pression. La portion des parois intestinales ainsi entraînée par la branche mâle au fond de la gouttière de la branche femelle est frappée de mort sans être divisée immédiatement ; au bout de quelques jours l'instrument devient saillant et mobile, à raison du commencement de séparation qui s'opère dans les tuniques intestinales ; vers le huitième jour, il tombe, entraînant avec lui une bande de paroi de l'intestin. Pendant que cette séparation s'opère, il s'établit ordinairement une adhésion entre les surfaces séreuses en contact ; et la perte de substance opérée sur la double cloison rend libre la communication entre les deux portions de l'intestin ; il ne reste plus qu'à cicatriser l'anus anormal. La production d'adhérences est indispensable : en leur absence, il se formerait un épanchement mortel. = En vétérinaire, ponction de l'intestin des solipèdes dans le cas de pneumatose et dans l'indigestion compliquée par la présence de gaz. On ne la pratique pas chez les ruminants, pour lesquels la ponction du rumen est suffisante et moins dangereuse. Ordinairement on fait la ponction dans le flanc droit ; l'instrument atteint l'axe du cæcum ou la courbe pelvienne du côlon. V. Ponction.

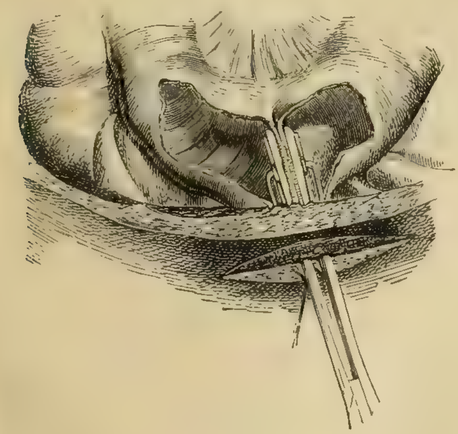

Fig. 154.

ENTÉROZOAIRE. adj. et s. m. [de ἔντερον, intestin, et ζῶον, animal]. Helminthe ou larve vivant dans l'intestin des animaux.

ENTERREMENT. s. m. — *Enterrement prématuré*. V. Inhumation.

ENTHELMINTHE ou **ENTOHELMINTHE**. s. m. Helminthe entoparasite.

ENTHLASIE. s. f. [de ἐν, dans, et θλάω, je brise ; it. *enllasi*]. Fracture du crâne avec dépression d'une portion osseuse.

ENTIER, ÈRE. adj. Se dit d'une feuille, d'un pétale, dont la circonférence n'est ni incisée ni dentelée. = En terme de manège, *cheval entier*, celui qui refuse de tourner : il peut être *entier à une main* ou *aux deux mains*. = En terme de haras, *cheval entier*, l'*étalon*.

ENTITÉ. s. f. [dérivé du latin *ens* ; all. *Entität*, angl. *entity*, it. *entità*, esp. *entitad*]. Terme technique de l'ancienne école, quelquefois employé en médecine, qui exprime l'être ou l'essence de quelque chose. On disait, dans le langage scolastique, l'*entité* d'un individu, pour indiquer ce qui constitue essentiellement son *être*. — *Entité morbide*. Dans une acception métaphysique, qualité qui, indépendante de la dynamique du corps vivant, constitue une maladie. V. Maladie et Ontologie.

ENTODERME. s. m. [de ἐντὸς, dedans, et δέρμα, derme]. Le feuillet interne du *blastoderme*.

ENTOMOLÉINE. s. f. La *chitine*.

ENTOMOLOGIE. s. f. [*entomologia*, de ἔντομον, insecte, et λόγος, discours]. Partie de la zoologie qui traite des insectes.

ENTOMOMYCÈTE. s. m. et adj. [de ἔντομον, insecte, et μύκης, ητος, champignon]. Champignon parasite des insectes.

ENTOMOPHYTE. s. et adj. [de ἔντομον, insecte, et φυτὸν, plante]. Cryptogame parasite des insectes.

ENTOMOZOAIRES. s. m. pl. (de Blainville). Embranchement qui répond aux *Insectes* et aux *Vers* de Linné, aux *Annelés* (V. ce mot) de Lamarck.

ENTONNOIR. s. m. [all. *Trichter*, angl. *funnel*, it. *in-*

fundibulo, esp. *embudo*]. En botanique, *calice* ou *corolle en entonnoir*. V. INFUNDIBULIFORME. = En zoologie, *entonnoir des céphalopodes*. V. CÉPHALOPODES. = En anatomie, *entonnoir* (*infundibulum*). V. PITUITAIRE (*Glande*). — *Entonnoir* (*scyphus*), petite cavité conique que l'on observe au sommet du noyau commun qui forme le centre du limaçon, dans l'oreille interne. — *Entonnoir fémorali-vasculaire*. V. FÉMORALI-VASCULAIRE. — *Entonnoir membraneux*. V. ANUS *contre nature*. — *Entonnoir des reins*. Le *calice* du rein. V. REIN. — *Entonnoir du trapèze*. Espace sous-jacent à la partie moyenne de ce muscle, qui va en se rapprochant des couches musculaires profondes, et en se rétrécissant depuis son bord externe et antérieur, où il répond au sterno-mastoïdien, jusqu'à son bord postéro-interne, où se font ses insertions vertébrales.

ENTOPARASITE. adj. et s. m. [de ἐντὸς, dedans, et *parasite*]. Parasite végétal ou animal qui vit dans les cavités du corps ou dans l'épaisseur des tissus.

ENTOPHYTE. adj. et s. m. [de ἐντὸς, dedans, et φυτὸν, plante; all. *Entophyton*]. Nom donné par Link à une sous-famille de champignons, les urédinées, qui se développent dans le tissu des végétaux vivants; genres: *Uredo*, *Œcidium*, *Puccinia*, etc. = Nom donné aux plantes croissant dans l'intérieur du corps des animaux, de l'intestin en particulier. Les algues du genre *Enterobryus*, par exemple, les *entomophytes*, les *entomomycètes*, sont de véritables *entophytes*, au même titre que les tænias sont des *entozoaires*, c'est-à-dire qu'ils ne vivent que dans l'intestin. Plusieurs cryptogames parasites sont aussi bien *ectophytes* qu'*entophytes*: tels sont le cryptogame du muguet, celui de la muscardine, l'algue du ferment, le *Lepthothrix buccalis*, Ch. R., etc. De plus, beaucoup de végétaux parasites des plantes sont dans ce cas.

ENTOPTIQUE. adj. [de ἐντὸς, dedans, et *optique*]. Se dit de tout phénomène relatif à la vision qui s'observe dans l'intérieur de l'œil, les paupières étant fermées (V. PHOSPHÈNE), ou dont le point de départ est un état des milieux de l'œil (V. CATARACTE et MOUCHE *volante*); l'impression perçue alors est dite *image endoscopique*.

ENTORSE. s. f. [de *intorsus*, tordu, de *in*, en, et *torquere*, tordre; *distorsio*, διάστρεμμα, all. *Verrenkung*, angl. *sprain*, it. *stortilatura*, esp. *torcedura*]. Tiraillement violent des parties molles et des ligaments qui environnent une articulation, pouvant être porté jusqu'à la déchirure d'un des ligaments latéraux, d'un des muscles voisins, et toujours dû à l'action d'une cause extérieure ou d'une contraction musculaire qui tend à faire exécuter à l'articulation un mouvement forcé auquel ne se prête pas la disposition des surfaces articulaires et des appareils ligamenteux qui les assujettissent. L'entorse est accompagnée de douleurs vives, de gonflement, d'ecchymose, de gêne des mouvements ou d'immobilité absolue de l'articulation. Dans l'entorse récente, on emploie les répercussifs, tels que l'eau froide, pure ou avec addition de 8 grammes d'acétate de plomb liquide par litre, pour s'opposer au développement de l'inflammation; mais il faut que cette immersion de la partie malade soit continuée pendant plusieurs heures, et que l'eau soit renouvelée à mesure qu'elle s'échauffe. L'entorse simple, sans déchirure des ligaments ni fracture, guérit avec une remarquable rapidité, lorsqu'elle est traitée par les procédés de réduction immédiate dits de *massage*. Le malade, étant assis, tient la jambe blessée étendue (on suppose une entorse du pied, la plus commune de toutes), la plante du pied fixée par les mains d'un aide sur le genou de l'opérateur. Si l'opérateur agit sur le pied droit, il embrasse le talon dans la paume de sa main gauche, le bascule de bas en haut et d'arrière en avant, exerçant de la sorte une forte traction sur le tendon d'Achille. Le pouce de la main gauche s'étend autant que possible sur tout le gonflement tibio-tarsien, en cherchant à amener derrière la malléole externe tous les tissus qui en sont le siège. Il procède ainsi jusqu'à ce qu'il ait ramené l'articulation à sa forme naturelle. Le gonflement dissipé sous l'influence de cette forte pression dirigée du bord externe au bord postérieur de la malléole externe, le pouce de la main gauche exerce encore des pressions moins puissantes pour rendre au pied, sur sa face externe, sa forme naturelle. Abandonnant cette traction sur le talon, en le maintenant toutefois dans la main gauche, l'opérateur exerce de la main droite, sur la face dorsale du pied blessé, de fortes pressions qui, dirigées de son extrémité inférieure à la supérieure, contournent l'articulation d'avant en arrière et obliquement de chaque côté. Le pied, par cette manœuvre, retrouve sa forme primitive, et les douleurs déterminées par les différentes pressions vont en diminuant. Aucun appareil n'est nécessaire, et le blessé reprend ses occupations le lendemain ou le surlendemain. L'engorgement des tissus disparaît en quelques minutes et ne laisse après lui, le plus souvent, aucune trace. S'il reste un peu de tuméfaction, elle disparaît en très peu de jours. Il en est de même de la douleur, qui se dissipe habituellement en trois ou quatre jours. L'empâtement subsiste plus longtemps dans les entorses datant de quinze jours, de trois ou six semaines; mais, en aucun cas, ni la douleur ni l'empâtement ne persistent au point d'empêcher la marche (Lebatard). Au contraire, les mouvements artificiels et le massage sont absolument proscrits dans les cas d'entorse compliquée de déchirure ligamenteuse ou musculaire, de contusion ou de fracture osseuse, d'inflammation: l'immobilisation, les antiphlogistiques, les émollients, forment alors la base du traitement.

ENTORTILLÉ, ÉE. adj. — *Suture entortillée*. V. SUTURE.

ENTOSCOPE. s. m. V. ENDOSCOPE.

ENTOZOAIRE. s. m. [de ἐντὸς, au dedans, et ζῶον, animal; all. *Entozoen*, it. *entozoari*, esp. *entozoarios*]. Ver vivant dans l'intérieur du corps de l'homme ou des autres espèces animales (Rudolphi) non seulement dans l'intestin, mais aussi dans tous les tissus et les fluides organiques, dans une partie quelconque du corps animal. Les entozoaires rencontrés jusqu'à ce jour dans le corps de l'homme sont: I. HELMINTHES NÉMATOÏDES: 1° *filaire de Médine*, dans le tissu cellulaire; 2° *Filaria bronchialis*, Rud., dans les ganglions bronchiques; 3° *Filaria oculi humani*, Nordmann, dans le cristallin; 4° *Trichocephalus dispar*, Rud., dans le cæcum; 5° *Spiroptera hominis*, Rud., dans la vessie urinaire; 6° *strongle géant*, dans les reins; 7° *ascaride lombricoïde*, dans l'intestin grêle; 8° *Ascaris alata*, Bettingham, dans l'intestin grêle; 9° *oxyure vermiculaire*, dans le rectum; 10° *Ancylostomum duodenale*, Dulimi, dans l'intestin grêle; 11° *Trichina spiralis*, Owen, dans les muscles. II. ACANTHOTHÈQUES: 12° *Pentastomum constrictum*, Sieb., dans l'intestin grêle et le foie, en Égypte (V. LINGUATULE). III. TREMATODES: 13° *Tetrastomum renale*, Delle Chiaje, dans le rein; 14° *douve du foie*, dans les conduits biliaires; 15° *Distoma lanceolatum*, Melhis, dans les mêmes régions; 16° *Distoma oculi humani*, Gesch., dans le cristallin; 17° *Distoma heterophyes*, Siebold, dans l'intestin grêle, en Égypte; 18° *Distoma hœmatobium*, Bilharz, dans la veine porte, en Égypte; 19° *Polystoma* (*Hexathyridium*) *pinguicola*, Zeder, dans l'ovaire; 20° *Polystoma* (*Hexathyridium*) *venarum*, Zeder, dans la veine tibiale: ces deux dernières espèces sont douteuses; 21° *Monostoma lentis*, Gescheidt, dans le cristallin. IV. CESTOÏDES: 22° *Bothriocéphale*, dans l'intestin grêle; 23° *Ver solitaire* ou *tœnia* (*T. solium*, L.), dans l'intestin grêle; 24° *Tænia nana*, Siebold, dans l'intestin grêle et le foie, en Égypte; 25° *cysticerque* (*Cysticercus* *cellulosæ*, R.), dans tous les tissus; 26° *Cysticercus visceralis*, R., espèce douteuse des viscères; 27° *Echinococcus hominis*, Rudolphi (*Echinococcus polymorphus*, Diesing), dans les kystes du foie, de l'ovaire, etc., confondu souvent avec l'*Echinococcus veterinorum*, Rud.

ENTRAILLES. s. f. pl. [all. *Eingeweide*, angl. *entrails*, it. *viscere*, esp. *entranas*]. Nom vulgaire des viscères abdominaux.

ENTRAINEMENT. s. m. [de l'anglais *to train*, dresser]. Mode d'éducation spécial au cheval de course, dont la pratique principale consiste dans des courses suivies de soins qui ont pour but de débarrasser le cheval de son superflu, et de lui laisser seulement ce qui le fera courir. L'emploi des purgatifs paraît indispensable au succès de l'opération. V. ORGANOPLASTIE. = Sorte de préparation analogue à la précédente, par laquelle on dispose les boxeurs, les coureurs, à soutenir les violents efforts qu'ils doivent faire. Dans l'antiquité, le régime des athlètes était assez analogue à la pratique de l'entraînement.

ENTRAVES. s. f. pl. [de *in*, en, et *trabes*, poutre; all. *Spannstricke*, angl. *shakles*, it. *pastogia*]. En chirurgie vétérinaire, liens usités à l'effet de fixer les animaux pour les opérations, ou de les empêcher de fuir du pâturage. = Pour maintenir les fous agités, on emploie des *entraves* faites d'étoffe solide ou de cuir matelassé, disposées de manière à éviter toute blessure des malades, et à permettre la marche sans possibilité de donner des coups.

ENTRAVON. s. m. Variété d'entraves.

ENTRECOUPÉ, ÉE. adj. Se dit d'un acte normal ou pathologique dont la régularité est de temps en temps interrompue : *respiration, toux, voix entrecoupée*. V. POUSSE. = *Suture entrecoupée*. V. SUTURE.

ENTRECOUPER (S'). v. réfl. V. ENTRE-TAILLER.

ENTRE-CROISEMENT. s. m. [all. *Durchkreuzung*]. En anatomie, passage réciproque des fibres en général, des tubes nerveux en particulier, d'un côté du plan médian du corps ou d'un organe à l'autre. L'entre-croisement des tubes nerveux conducteurs de la motricité se fait au niveau de la décussation des pyramides du bulbe rachidien, dans les cordons latéraux (V. MOELLE *allongée* et PYRAMIDE). Les tubes sensitifs s'entre-croisent plus haut, en partie dans les cordons postérieurs, en partie dans la corne postérieure de la substance grise. Si des altérations surviennent dans une partie d'une moitié latérale de l'encéphale, la paralysie, s'il en existe, sera dans le côté du corps opposé à celui de l'altération. Si une altération occupe toute la circonférence d'une région de la moelle épinière, il y aura paralysie des deux côtés du corps. Si l'altération occupe une portion limitée, mais toute l'étendue transversale d'une moitié latérale de la moelle épinière, la paralysie n'existera pas dans le côté correspondant du corps, mais bien dans le côté opposé, dans les parties qui reçoivent leurs nerfs au-dessous du siège de l'altération (Brown-Séquard). = En minéralogie, déformation dans laquelle un cristal en traverse un autre de part en part, et le coupe régulièrement en deux moitiés égales : l'acide pneumique en est un exemple. Tantôt ce sont deux prismes disposés en croix à branches égales, tantôt trois ou quatre prismes forment une sorte d'étoile à six branches : quelquefois le plus petit prisme traverse le plus gros, d'autres fois c'est lui qui est traversé.

ENTRE-DEUX. s. m. V. ENTRE-FESSES

ENTRÉE. s. f. – *Entrée de l'air dans les veines*. V. AERHEMOTOXIE.

ENTRE-FESSES. s. m. [le *cordon*, la *braie*, l'*entre-deux*, l'*entre-fesson*]. Maniement impair ou simple, particulier à la vache. Il est situé entre les fesses et immédiatement en arrière du pis. Son éloignement de la vulve, indiqué par Bardonnet des Martels d'une manière absolue, varie suivant la taille de l'animal et le développement de l'amas graisseux qui peut remonter plus ou moins haut entre les fesses. Cet amas graisseux a la forme d'une masse oblongue, placée transversalement de la face interne d'une cuisse à celle du côté opposé. Il est plus épais en avant, où il repose sur la partie postérieure du pis, qu'en arrière, où il semble disparaître en se confondant avec le tissu cellulaire plus ou moins graisseux qui s'étend jusqu'à la commissure inférieure de la vulve. A la base de ce maniement et de chaque côté, sont de gros ganglions lymphatiques, l'artère et la veine mammaires.

ENTRE-FESSON. s. m. Nom vulgaire de l'*intertrigo* du périnée et du sillon des fesses. = En anatomie vétérinaire. V. ENTRE-FESSES.

ENTRE-NOEUD. s. m. [*internodium*]. Chez les plantes à feuilles opposées ou verticillées, chaque tronçon de la tige compris entre l'insertion de deux verticilles; chez les plantes à feuilles alternes, intervalle qui sépare deux feuilles; les plantes à feuilles disposées en spirales rapprochées n'ont, à proprement parler, pas d'entre-nœud.

ENTRE-TAILLER (S'), ENTRE-COUPER (S'). v. réfl. [all. *sich streifen*, esp. *rozarse*]. Se dit d'un cheval qui se frappe les membres en marchant.

ENTROPION. s. m. [de ἐν, en dedans, et τρέπω, je tourne; *introversio palpebrarum*, all. et angl. *entropium*, it. *entropio*, *volgo*]. Renversement du bord libre des paupières vers le globe de l'œil : il est toujours accompagné de *trichiasis*, qui peut exister sans lui, et dont il diffère en ce que, dans l'*entropion*, au renversement des cils se joint celui de tout le bord palpébral, le cartilage tarse compris, en dedans. Ce renversement reconnaît pour causes les plaies et brûlures de la conjonctive, les inflammations de la paupière, et résulte de la rétraction fibreuse qui accompagne la réparation des surfaces ulcérées. Plusieurs méthodes de traitement peuvent être appliquées : tantôt on excise une portion linéaire de la face antérieure de la paupière et on suture les deux bords de la plaie, de façon à faire basculer la paupière en avant (Arlt, Le Fort); tantôt on fait une incision demi-circulaire à 3 millimètres environ du bord palpébral, allant jusqu'au cartilage tarse, et on fixe la lèvre cutanée à l'aponévrose palpébrale (Anagnostakis); un troisième procédé consiste à embrocher la paupière jusqu'au cartilage avec plusieurs anses de fil qui produisent, à la chute des fils, une rétraction inverse de la rétraction morbide (Gaillard).

ENTR'OUVERTURE. s. f. [all. *Schulterverrenkung*]. *Écart* porté au plus haut degré.

ENTYPOSE. s. f. [*entyposis*, de ἐντύπωσις, empreinte]. La cavité glénoïde de l'omoplate, à cause de son peu de profondeur.

ÉNUCLÉATION. s. f. [de *enucleare*, ôter l'amande ou le noyau d'un fruit, de *e*, hors, et *nucleus*, noyau; all. *Ausschälung*, it. *enucleazione*, esp. *enucleacion*]. Mode d'extirpation qui consiste à faire une incision sur une tumeur, et à la faire sortir à travers la plaie, comme un noyau qu'on chasse en pressant un fruit (Percy). Elle n'est praticable que pour des tumeurs circonscrites et enkystées.

ÉNURÉSIE. s. f. [*enuresis*, de ἐν, en, et οὐρεῖν, uriner; all. *Enuresis*]. Écoulement involontaire d'urine, *incontinence nocturne des urines*. V. INCONTINENCE.

ENVAHISSEMENT. s. m. Phénomène normal ou pathologique qui a pour condition d'existence la multiplication exagérée d'éléments anatomiques, et pour résultat leur *substitution* aux éléments contigus qui s'atrophient et disparaissent : dans cet *envahissement* du tissu d'un organe par celui d'un autre organe, ce dernier semble détruire, ronger ou éroder le premier (V. ÉROSION). A l'état normal, l'élément qui naît, à un moment donné, avec le plus de rapidité, comprime, atrophie les éléments voisins et se substitue à eux : ainsi la substance osseuse, durant l'accroissement du squelette, *envahit* la substance du cartilage, tandis que celle-ci, naissant sous le périoste, comprime ce dernier et prend la place de ses éléments, et qu'à leur tour les fibres lamineuses du périoste sont engendrées à la face opposée. Ce phénomène a lieu, parce que les éléments de l'os et du cartilage naissent plus facilement et plus vite à cette période de la vie qu'à une période plus avancée. Mais par la suite, et dans des conditions morbides, les fibres lamineuses des tumeurs du périoste, les myéloplaxes, etc., atteintes d'hypergenèse, peuvent comprimer à leur tour les éléments osseux, en gêner la nutrition, en déterminer l'atrophie, et en prendre la place. Les phénomènes élémentaires qui font que les tumeurs épidermiques ou les tumeurs d'origine glandulaire, ulcérées, *envahissent* les tissus voisins ou sous-jacents, sont : 1° la production de matière amorphe granuleuse entre les éléments des tissus voisins ou à leur place, à mesure qu'ils s'atrophient et disparaissent; 2° la genèse de noyaux dans cette matière amorphe, avec segmentation de celle-ci autour de ces derniers. La segmentation de la matière amorphe chemine de la superficie vers la profondeur, à mesure que les cellules de la surface se délimitent et s'isolent mieux, ou même tombent par desquamation. De là résulte le phénomène d'*envahissement*, d'ulcération, d'augmentation de profondeur d'un ulcère, tandis qu'au-dessous de lui s'avance au sein des tissus sous-jacents la substance amorphe, avec les noyaux qui se produisent dans son épaisseur, et autour desquels se continue la segmentation.

ENVELOPPE. s. f. — En botanique, *enveloppes florales* [*integumenta floralia*], le *calice* et la *corolle*. — *Enveloppes de la graine*. Le *tegmen* et le *testa*. — *Enveloppes de l'ovule végétal*. La *primine* et la *secondine*. = En anatomie. *Aponévroses d'enveloppe*. V. APONÉVROSE. — *Enveloppes des centres nerveux*. L'*arachnoïde*, la *dure-mère* et la *pie-mere*. — *Enveloppes du fœtus*. Le *chorion* et l'*amnios*. — *Enveloppes de la hernie*. V. HERNIE. — *Enveloppes du testicule*. V. SCROTUM.

ENVENIMÉ, ÉE. adj. — *Plaie envenimée*. V. PLAIE.

ENVERGURE. s. f. [de *en*, et *vergue*, pris figurément]. Étendue des ailes déployées d'un oiseau. — *Grande envergure*. Chez les primates, le plus grand écartement possible des bras.

ENVIE. s. f. [all. *Gelüst*, *Muttermal*, angl. *months, mind, pica, mark*, it. *voglia, nascenza*]. Terme vulgaire servant à désigner : 1° les dépravations de l'appétit qu'on observe surtout chez les femmes enceintes (V. DÉSIR et PICA); 2° les petites portions de peau (*reduviæ*) qui se détachent autour des ongles, et causent une assez vive douleur quand on les arrache (V. PANARIS); 3° les taches (*nœvi*) que les enfants apportent en naissant et auxquelles on s'imagine trouver de la ressemblance avec certains objets que la mère a désirés pendant sa grossesse (V. ÉRECTILE et NÆVUS).

ENVOILURE. s. f. V. CISEAUX.

ENZOOTIE. s. f. [de ἐν, dans, et ζῶον, animal]. Toute maladie qui règne constamment, ou à certaines époques périodiques, sur une ou plusieurs espèces d'animaux dans une contrée. Ce mot répond à *endémie*.

ENZOOTIQUE. adj. Qui a les caractères de l'enzootie.

ÉOLIPYLE. s. m. [de Αἴολος, Éole, et πύλα, porte]. Instrument consistant en une sphère creuse pourvue d'un tube à mince ouverture. On remplit la sphère d'alcool, et on la chauffe : la vapeur qui sort avec force, étant enflammée et dirigée sur un corps, en élève la température, à la manière du chalumeau.

ÉPACMASTIQUE. adj. Synonyme d'*acmastique*.

ÉPACTAL, ALE. adj. [de ἔπακτος, mis sur, de ἐπὶ, sur, et ἄγειν, conduire]. — *Os épactal*. L'os wormien triangulaire qui remplace parfois l'angle supérieur de l'occipital. (V. Os *de l'Inca*). — *Os épactaux*. Les os *wormiens*.

ÉPAGNEUL. s. m. [de *espagnol*, à cause de l'origine de ces chiens]. V. CHIEN.

ÉPAIS, AISSE. adj. [*crassus*, παχὺς, all. *dick*, angl. *thick*, it. *spisso*]. Se dit d'un organe dont l'épaisseur est plus grande qu'à l'ordinaire. Ex. : les feuilles d'*Aloès*, etc.

ÉPAISSI, IE. adj. [*incrassatus*, παχυνθεὶς]. Se dit du pédoncule des plantes renflé à son extrémité.

ÉPAISSISSEMENT. s. m. [παχυσμὸς]. Augmentation d'épaisseur, normale ou morbide, d'une partie ; augmentation de consistance et diminution de fluidité d'une tumeur.

ÉPANCHEMENT. s. m. [*effusio*, ἐχχύμωσις, all. *Ergiessung*, angl. *effusion*, it. *stravaso*]. Effusion ou extravasation de gaz, de liquides, ou de matières solides, dans quelque partie du corps qui n'est pas destinée à les contenir : tels sont les épanchements de sang à la suite d'une blessure ou de la rupture d'un vaisseau (V. CONTUSION). ‖ Par extension, excès de *sécrétion* d'un liquide dans une cavité naturelle, comme la sérosité dans diverses séreuses (*ascite*, *hydrothorax*), avec ou sans production de globules de pus dans ce liquide. — *Épanchement abdominal*. Effusion de liquides ou de matières plus ou moins solides se faisant dans l'abdomen à l'intérieur du péritoine (*épanchement intra-péritonéal*) ou en dehors de la séreuse (*epanchement extra-péritonéal*), à la suite de plaies, d'opérations, de rupture, soit des vaisseaux, soit des organes pleins ou creux de la région, ou à la suite d'inflammation péritonéale : dans ce dernier cas, l'épanchement se compose de sérosité plus ou moins pure (V. ASCITE); dans les autres circonstances, il est très variable dans sa composition. Les épanchements extrapéritonéaux ne peuvent se produire que si les reins ou les côlons ont été atteints par la région lombaire, ou si la vessie a été lésée par la région hypogastrique ; ils se composent d'urine ou de matières stercorales, qui s'écoulent au dehors s'il y a une plaie communiquant facilement avec l'extérieur, et qui s'infiltrent dans le tissu cellulaire dans le cas contraire. Les épanchements intra-péritonéaux, plus fréquents, succèdent à une blessure de l'estomac, des intestins, des voies biliaires, de la vessie, et sont constitués par du sang, des matières alimentaires ou intestinales, de la bile, de l'urine. Or la bile, l'urine, les matières de l'intestin, épanchées dans le péritoine, amènent ordinairement une péritonite suraiguë, généralisée et mortelle · la ponction et l'évacuation des substances épanchées ne peuvent être tentées que si l'épanchement est limité et s'il se transforme en abcès; de même, s'il est extrapéritonéal, il est utile de lui donner issue au dehors. On peut espérer la résorption d'un épanchement de sang à l'aide du repos absolu, de l'usage de boissons froides, de la glace intus et extra, de l'opium à l'intérieur : si la résorption ne se fait pas, il peut être ouvert par l'instrument tranchant. — *Épanchement aériforme* ou *gazeux*. V. PNEUMOTHORAX. — *Épanchement hémoptyique*. V. HÉMOPTYIQUE. — *Épanchement d'huile*. Accumulation de graisse liquide dans les épanchements traumatiques de sérosité résultant, d'après Gosselin, de l'extravasation des principes gras du sang, mêlés à la graisse du tissu cellulaire sous-cutané. Cette graisse n'existe pas dans tous les épanchements, et il est vraisemblable qu'elle provient des parois modifiées de la poche plutôt que du sang (Duplay). — *Épanchement purulent*. Collection de pus dans une *cavité naturelle*, en particulier dans la cavité d'une séreuse, telle que la plèvre (V. PYOTHORAX et THORACOCENTÈSE). — *Épanchement sanguin*. Accumulation de sang dans une cavité naturelle (bourse séreuse, péritoine, plèvre, synoviale articulaire, etc.) ou dans une cavité accidentelle formée au sein des tissus par l'irruption brusque du liquide (V. Contusion, Épanchement *abdominal*, Hémothorax). L'emploi des résolutifs et d'une douce compression suffisent parfois, moins souvent que pour l'*ecchymose*, à amener la résorption totale du sang épanché : si celle-ci s'arrête, on peut la faciliter en favorisant l'infiltration du liquide par une pression brusque ou des manipulations répétées, par des ponctions fines et répétées, par plusieurs incisions pratiquées sur la paroi interne du kyste à l'aide d'une ponction sous-cutanée. Si, malgré ces moyens, on ne peut espérer la résorption du sang épanché, il faut lui donner issue, soit par de larges incisions, soit par l'aspiration sous-cutanée lorsque le sang est resté liquide. — *Épanchement thoracique.* V. Hémothorax, Hydrothorax, Pneumothorax, Pyothorax et Thoracocentèse. — *Épanchement de sérosité.* Nom donné : 1° à l'hypersécrétion morbide dont diverses membranes séreuses peuvent être le siège (V. Ascite et Hydrothorax); 2° à un amas de sérosité d'origine traumatique, se faisant à la suite de certaines contusions, dans les régions où la peau, frappée obliquement, glisse sur une aponévrose au delà des limites de son élasticité et se détache, d'où résulte une cavité plus ou moins vaste (Morel-Lavallée). Le traitement est le même que pour les épanchements sanguins. — *Épanchement traumatique.* Celui qui résulte d'un traumatisme accidentel ou chirurgical, par opposition aux épanchements consécutifs à une inflammation ou à une rupture spontanée. — *Hydrocele par épanchement.* V. Hydrocèle.

ÉPANOUISSEMENT. s. m. En anatomie, subdivision des *vaisseaux* en plusieurs branches au même niveau ou à peu près; écartement des *fibres tendineuses* et des tubes des nerfs, qui, après avoir formé un seul faisceau ou cordon, se séparent en plusieurs filaments ou faisceaux plus petits. C'est dans ce sens qu'on dit d'un vaisseau, d'un nerf, etc., qu'il s'*épanouit* en plusieurs branches.

ÉPARS, ARSE. adj. [*sparsus*, all. *zerstreut*, angl. *straggling*, it. *sparso*]. Se dit d'organes disposés sans ordre apparent : les *feuilles* dites *éparses* sont disposées en lignes spirales parfaitement régulières (V. Phyllotaxie).

ÉPARVIN. s. m. [*suffrago*, all. *Spath*, angl. *spavin*, it. *spavenio*, esp. *esparavan*]. Exostose qui survient à la suite d'efforts, chez le cheval, plus rarement chez le bœuf, à la partie interne et inférieure du jarret, un peu au-dessus du canon (*éparvin calleux*); ou défaut caractérisé par une flexion convulsive et précipitée du membre, au moment où il entre en action pour se mouvoir, sans qu'on aperçoive aucune grosseur (*éparvin sec*), et qui fait dire que l'animal *harpe* ou *trousse*. Le premier (*éparvin proprement dit*) amène une boiterie intense et caractéristique, fréquemment suivie d'ankylose; celle-ci achevée, l'animal cesse souvent de boiter et peut reprendre son service. Les fondants, les vésicants, le repos, la cautérisation pénétrante, sont les moyens à opposer à l'éparvin.

ÉPAULE. s. f. [*scapula*, ὦμος, all. *Schulter*, angl. *shoulder*, it. *spalla*, esp. *espalda*]. Partie la plus élevée du bras chez l'homme, de la jambe de devant chez les quadrupèdes. Les os qui en forment la charpente sont l'*omoplate*, la *tête de l'humérus* et la *clavicule*, que de forts ligaments unissent entre eux. Ses muscles sont : les *sus* et *sous-épineux*, *grands* et *petits ronds*, *sous-scapulaire* et *deltoïde*. — *Luxation de l'épaule.* V. Humérus (Luxation de l').

ÉPEAUTRE. s. m. selon l'Académie ; s. f. selon les livres d'économie rurale [all. *Spelz*, angl. *spelt*, it. *spelda*, esp. *espelta*]. Section du genre *Froment* (*Triticum*), comprenant les espèces dont la graine est enfermée par les enveloppes. On en cultive trois espèces : *le grand épeautre* [*Triticum spelta*, L.]; le *petit épeautre* (*Triticum monococcum*, L.); et l'*épeautre* ou *blé amidonnier* (*Triticum amyleum*, Seringe, ou *dicoccum*, Schrank).

ÉPENDYMAIRE. adj. Qui se rapporte à l'épendyme.

ÉPENDYME. s. m. [*ependyma*, de ἐπὶ, sur, et ἔνδυμα, vêtement]. Membrane mince et délicate qui tapisse le canal central de la moelle (*épendyme spinal*) et les ventricules du cerveau (*épendyme ventriculaire*) : elle peut s'enflammer, s'épaissir, s'hypertrophier (V. Moelle *épinière*.)

ÉPENDYMITE. s. f. Inflammation de l'épendyme.

ÉPERLAN. s. m. [*Salmo eperlanus*, L., all *Stint*, angl. *smelt*, it. *perlano*, esp. *esperinque*]. Poisson de mer alimentaire, de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux.

ÉPERON. s. m. [*calcar*, all. *Sporn*, angl. *spur*, it. *sprone*, esp. *espuela*]. En botanique, prolongement de la base du calice ou de la corolle de certaines fleurs. = En anatomie, petite saillie formée, dans l'intérieur des artères, par leur membrane interne, au niveau de chacune de leurs divisions, et placée du côté opposé au cœur, lorsque l'angle de division est aigu; du côté du cœur, quand cet angle est obtus ; lorsque l'angle est droit, l'éperon est remplacé par une saillie circulaire égale dans toute la circonférence du vaisseau. = En pathologie, V. Anus *contre nature* et Entérotomie. = En zootechnie, étui corné et pointu supporté par une apophyse du tarse chez quelques gallinacés. — Protubérance ou plaque cornée placée en arrière du boulet du bœuf et du cheval, qui est la trace d'un doigt non développé, et qui tombe à terre à l'appui dans l'allure rapide des chevaux long jointés.

ÉPERVIER. s. m. [*accipiter*, all. *Nasenbinde*, angl. *four-headed bandage*, it. *fasciatura del naso*]. Bandage destiné à maintenir un appareil appliqué sur le nez. C'est une pièce de linge triangulaire, percée vers les angles inférieurs de deux trous correspondant aux narines. Son angle supérieur présente une échancrure dont on fronce les bords, de manière à former une sorte de poche dans laquelle le nez est logé. A cet angle est fixée une bandelette de 30 centimètres de long et d'un demi-travers de doigt de large ; à la base de la pièce de linge est fixée, au milieu de sa longueur, une bandelette de 3 mètres et demi de long. La première bandelette est conduite à la nuque en passant sur le sommet de la tête ; les chefs de la seconde sont dirigés vers le même point en passant au-dessous des oreilles, et fixés à la première avec une épingle. Les deux bouts entre-croisés sont ramenés sur la racine du nez, croisés de nouveau et reportés à l'occiput. On termine par un circulaire autour de la tête.

ÉPHÉLIDE. s. f. [*ephelis*, ἐφηλῖς, de ἐπὶ, à cause de, et ἥλιος, soleil; all. *Ephelis*, *Sommerfleck*, angl. *ephelis*, *freckles*, it. *efelide*, *lentiggine*]. Nom improprement donné à de petites taches lenticulaires (*éphelides lentiformes*, *lentigines*), non proéminentes, jaunes ou d'un jaune fauve, persistantes, qu'on observe particulièrement chez les individus à cheveux roux (*taches de rousseur*). Rares avant huit ans et après quarante, elles pâlissent en hiver et se foncent en été; mais, contrairement à ce qu'indique leur nom, elles ne sont pas produites par l'action des rayons solaires. — *Éphélides hépatiques.* Taches de la peau irrégulières, prurigineuses, d'un jaune brun, analogue à la couleur du foie (d'où leur nom); elles se développent sans cause appréciable, particulièrement au visage et au tronc, rarement aux extrémités. — *Éphélides ignéales.* Taches qui se développent à la partie interne des jambes et des cuisses, chez les femmes qui font usage de chaufferettes très chaudes.

ÉPHÉMÈRE. adj. [*ephemerus*, de ἐφήμερος, de ἐπὶ, en, et ἡμέρα, jour : qui ne dure qu'un jour; all. *ephemer*, angl. *ephemeral*, it. *effimero*, esp. *efemero*]. Se dit d'une fleur qui s'épanouit et se flétrit en une même journée. =

Fievre éphémère. [all. et angl. *febricula*, it. *febbricola*]. Mouvement fébrile caractérisé par un frisson suivi de chaleur, avec lassitude, ordinairement causé par un excès de fatigue, un refroidissement, etc., et se terminant, au bout d'un ou deux jours, par quelque phénomène critique, sueur, diarrhée, dépôt dans l'urine.

ÉPHÉMÈRES. s. m. pl. V. Nevroptères.

ÉPHIALTE. s. m. [*ephialtes*, ἐφιάλτης, de ἐπὶ, en, et ἰάλλω, jeter]. Synonyme de *cauchemar*.

ÉPHIDROSE. s. f. [*ephidrosis*, ἐφίδρωσις, de ἐπὶ, sur, et ἱδρόω, je sue]. Sueur critique incomplète, ou sueur à la partie supérieure du corps.

ÉPHIPPION. s. m. [de ἐφίππιον, selle, de ἐπὶ, sur, et ἵππος, cheval]. La *selle turcique*.

ÉPI. s. m. [*spica*, στάχυς, all. *Aehre*, angl. *ear*, it. *spiga*, esp. *espiga*]. Assemblage de fleurs hermaphrodites sur un axe commun, simple, allongé (*Plantain*). — Type d'inflorescence indéfinie, composé de fleurs sessiles disposées le long de l'axe primitif. Le développement et l'épanouissement des fleurs se font de bas en haut ou de l'extérieur vers le centre; les fleurs sont de plus en plus petites vers le sommet de l'axe, et manquent au sommet. — *Épi composé*. V. Panicule *spiciforme*. = En chirurgie, bandage désigné ordinairement sous le nom de *spica*.

ÉPIAIRE. s. f. [*ortie rouge*, *Stachys palustris*, L.]. Plante labiée réputée fébrifuge : ses tubercules sont féculents et peuvent servir à l'alimentation.

ÉPIALE. adj. [ἠπίαλος, *quercera*]. S'est dit d'une fièvre continue et maligne dans laquelle le malade sentait à la fois de la chaleur et du froid.

ÉPIAN. s. m. Le *pian*.

ÉPIBLASTE. s. m. [de ἐπὶ, sur, et βλαστὸς, germe; all. *Oberkeim*]. V. Blaste.

ÉPIBLÉMA. s. m. [ἐπίβλημα, un surtout, de ἐπὶ, sur, et βάλλειν, jeter]. Couche de cellules aplaties, à parois très épaisses, qui forment la zone corticale ou extérieure de certaines racines, en particulier celle de salsepareille.

ÉPIBOLE. s. f. [ἐπιβολὴ, action de mettre sur]. Synonyme d'éphialte. V. Cauchemar.

ÉPIBOLIE. s. f. En biologie, imbrication des parties similaires l'une sur l'autre. = Synonyme d'*introrsion*.

ÉPIBOTANIE. s. f. [de ἐπὶ, sur, et βοτάνη, herbe]. Synonyme, moins bon, d'*épiphytie*.

ÉPICANTHIS. s. f. [de ἐπὶ, sur, et κανθὸς, angle de l'œil; all. et angl. *epicanthis*, it. *epicante*]. Maladie de l'angle interne de l'œil consistant dans l'existence d'un repli semi-lunaire de la peau, qui, recouvrant dans une étendue variable le globe oculaire, empêche la vision directe et produit le strabisme. *L'épicanthis* est *congénitale* ou *acquise*, *monoculaire* ou *double*. L'épicanthis congénitale peut disparaître par le seul développement de la face. Si une opération est nécessaire, on saisit sur le dos du nez un pli vertical de peau, suffisamment large pour ramener en dedans le repli cutané qui forme l'épicanthis, et on le retranche avec de forts ciseaux (Ammon).

ÉPICARPE. s. m. [*epicarpium*, de ἐπὶ, sur, et καρπὸς, fruit; all. *Fruchtoberhaut*]. Partie membraneuse externe du *péricarpe*, qui représente l'épiderme. = Autrefois *épicarpe* [*epicarpium*, de ἐπὶ, sur, et καρπὸς, poignet, carpe], *topique* qu'on appliquait sur le poignet, sur le pouls, comme fébrifuge : c'étaient des emplâtres, des onguents, des cataplasmes, composés d'ingrédients âcres et pénétrants, d'ail, d'oignon, d'ellébore, de camphre, de thériaque, de poivre, de drogues aromatiques.

ÉPICAULE. adj. [de ἐπὶ, sur, et καυλὸς, tige]. Se dit d'un végétal parasite qui vit sur les tiges.

ÉPICAUME. s. m. [*epicauma*, ἐπίκαυμα, de ἐπὶ, sur, et καίω, je brûle]. Phlyctène sur la cornée, à laquelle succède une tache ou une ulcération plus ou moins profonde.

ÉPICE. s. f. *Condiment* âcre et aromatique, devant ordinairement ces qualités à la présence d'une huile essentielle volatile à la température ordinaire : poivre, moutarde, girofle, vanille, etc.

ÉPICÉA. s. m. [*Abies excelsa*, Poir., *Pinus abies*, L., *pesse* ou *faux sapin des Alpes*, *Vosges* et *Pyrénées*]. Arbre conifère à rameaux verticillés, feuilles linéaires quadrangulaires pointues; écailles des cônes pleines, échancrées au sommet. Il produit la *poix de Bourgogne*.

ÉPICÉPHALE. s. m. Synonyme d'*épicome*.

ÉPICÉRASTIQUE. adj. et s. m. [*epicerasticus*, de ἐπικεράννυμι, je tempère]. Se disait autrefois des substances émollientes, rafraîchissantes, acidules, qu'on croyait propres à tempérer l'acrimonie des humeurs.

ÉPICHLORHYDRINE. s. f. V. Chlorhydrine.

ÉPICHORION. s. m. [de ἐπὶ, sur, et χορίον, chorion]. La *caduque* (Chaussier).

ÉPICLINE. adj. [de ἐπὶ, sur, et κλίνη, lit; all. *Oberständig*]. Se dit d'un nectaire placé sur le réceptacle de la fleur (Mirbel).

ÉPICOLIQUE. adj. [de ἐπὶ, sur, et κῶλον, côlon]. — *Région épicolique*. Portion de la surface abdominale qui répond au côlon.

ÉPICOME. s. m. [de ἐπὶ, sur, et κόμη, chevelure]. Monstre qui a une tête accessoire complète, imparfaitement conformée, insérée par son sommet sur le sommet de la tête principale (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ÉPICONDYLE. s. m. [*epicondylus*, de ἐπὶ, sur, et κόνδυλος, condyle; esp. *epicondylo*]. Tubérosité externe de l'extrémité inférieure de l'humérus, située au-dessus du *condyle*, et donnant attache aux muscles épicondyliens.

ÉPICONDYLIEN, ENNE. adj. Qui se rapporte à l'épicondyle. — *Muscles épicondyliens*. Muscles de la région postérieure et superficielle de l'avant-bras, qui s'insèrent en haut à l'épicondyle par un tendon commun; ce sont l'anconé, le cubital postérieur, et les extenseurs commun des doigts et propre du petit doigt.

ÉPICONDYLO-CUBITAL. adj. et s. V. Anconé.

ÉPICONDYLO-RADIAL. adj. et s. V. Supinateur (*court*).

ÉPICONDYLO-SUS-MÉTACARPIEN. s. et adj. V. Radial *externe* (*second*).

ÉPICONDYLO-SUS-PHALANGETTIEN. adj. — *Épicondylo-sus-phalangettien commun*. V. Extenseur *commun des doigts*. — *Épicondylo-sus-phalangettien du petit doigt*. V. Extenseur *propre du petit doigt*.

ÉPICOROLLIE. s. f. Groupe de plantes dicotylédones monopétales épigynes, formant, dans la méthode de Jussieu, deux classes : 1° à anthères réunies, *synanthérie*; 2° à anthères distinctes, *chorisanthérie*.

ÉPICRÂNE. adj. [de ἐπὶ, sur, et κρανίον, crâne; it. *epicranio*, esp. *epicraneo*]. Qui est situé sur le crâne. — *Aponévrose epicrâne*. Celle du muscle épicrâne. — *Muscle épicrâne*. *L'occipito-frontal*.

ÉPICRÂNIEN, ENNE. adj. Synonyme d'*épicrâne*. — *Aponévrose épicrânienne*. V. Coronal.

ÉPICRASE. s. f. [*epicrasis*, de ἐπικεράννυμι, je tempère]. — *Cure par épicrase* (*per epicrasim*). Mode de traitement par des remèdes altérants, que les humoristes croyaient propres à corriger les humeurs viciées.

ÉPICRISE. s. f. [de ἐπὶ, sur, et κρίσις, crise; all. *Epicrise*, angl. *epicrisis*]. Jugement scientifique d'une maladie par rapport à l'origine, au développement, au caractère, au traitement et à l'issue. = Phénomène isolé important qui survient après la crise, et qui la complète.

ÉPIDÈME. s. m. [ἐπὶ, sur, et δέμα, lien]. Partie du squelette tégumentaire des articulés qui provient de la face interne de certaines de ses pièces, et fait saillie à l'intérieur du corps. Chaque épidème dépend d'une seule pièce, ce qui le distingue de l'*apodème*. — *Épidème d'ar-*

ticulation. Épidème en forme d'osselet ou de tête de champignon mobile, solide et servant à l'articulation de certains organes. — *Épideme d'insertion.* Petite lamelle intérieure mobile servant à des insertions musculaires.

ÉPIDÉMICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est épidémique. — *Épidémicité de la fièvre typhoïde, de la fièvre puerpérale, du choléra*, etc. Manifestation épidémique de ces maladies, par opposition aux cas isolés, rares ou sporadiques.

ÉPIDÉMIE s. f. [*epidemia*, ἐπιδημία, de ἐπὶ, sur, et δῆμος, peuple; all. *Seuche, Epidemie*, angl. *epidemy*, it. et esp. *epidemia*]. Maladie qui atteint en même temps et dans le même lieu un grand nombre de personnes à la fois, et qui dépend d'une cause commune et générale survenue *accidentellement*, telle que l'altération de l'air, des aliments, etc. — *Épidémie de Périnthe.* Maladie qui régna épidémiquement à Périnthe, en Thrace (sixième livre des *Épidémies* d'Hippocrate). Elle commençait par la toux, puis elle avait une intermission; ensuite elle récidivait, et s'accompagnait alors, soit de nyctalopies, soit d'angines, soit d'impuissance paralytique dans les membres. Quelquefois elle venait s'enter sur une fièvre préexistante, et produisait des faiblesses ou des abcès dans les membres, des dépôts dans les oreilles. C'est là qu'on trouve la première mention des paralysies consécutives aux fièvres ou aux angines.

ÉPIDÉMIOLOGIE. s. f. [de ἐπιδημία, épidémie, et λόγος, traité]. Science qui recherche les causes et la nature des épidémies. L'épidémiologie est une part importante de l'histoire de la médecine, attendu que des maladies se sont éteintes, d'autres se sont transformées, d'autres enfin, qui n'existaient pas, ont apparu.

ÉPIDÉMIQUE. adj. [*epidemicus, epidemius*, ἐπιδήμιος, ἐπίδημος, all. *epidemisch*, angl. *epidemic, epidemical*, it. et esp. *epidemico*]. Se dit d'une maladie qui attaque en même temps beaucoup d'individus d'un même pays, et qui, dépendant d'une cause commune et générale, mais *accidentelle*, répandue dans l'air, cesse avec cette cause.

ÉPIDERME. s. m. [*epidermis, cuticula*, ἐπιδερμὶς, de ἐπὶ, sur, et δέρμα, peau; all. *Oberhaut*, angl. *epidermis*, it. *epidermide*, esp. *epidermis*]. En botanique, *épiderme des plantes*, couche simple, double ou triple, d'utricules polygonaux, aplatis, à bords réguliers ou onduleux, à contenu ordinairement incolore, quelquefois coloré d'une manière homogène, couche qui tapisse la surface de tous les organes des plantes phanérogames, des fougères, des mousses et marchantia.

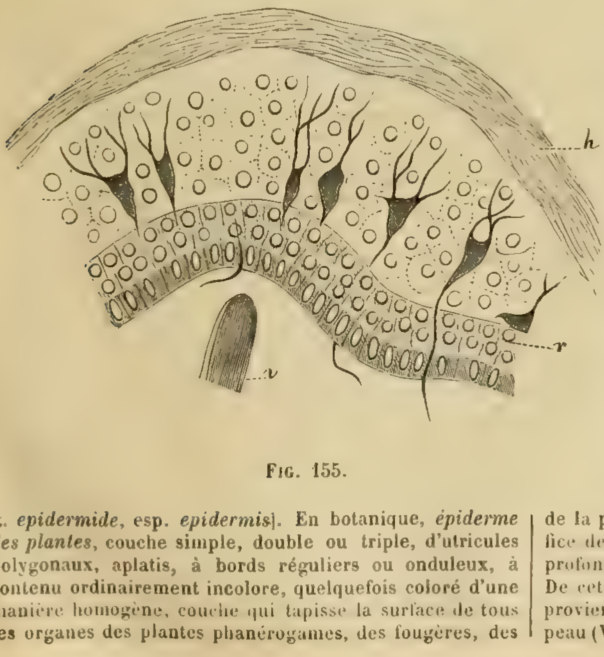

FIG. 155.

La paroi des cellules qui est au contact de l'air est plus épaisse que les autres. L'épiderme sur les tiges des plantes vivaces est caduc; il est normalement interrompu par les *stomates;* il est tapissé souvent par la *cuticule.* = En conchyliologie, *épiderme d'une coquille* (*periostracum*), la couche, brunâtre ou verdâtre, qui forme la partie la plus extérieure de la coquille, et qui se détache en lamelles irrégulières, d'aspect corné.

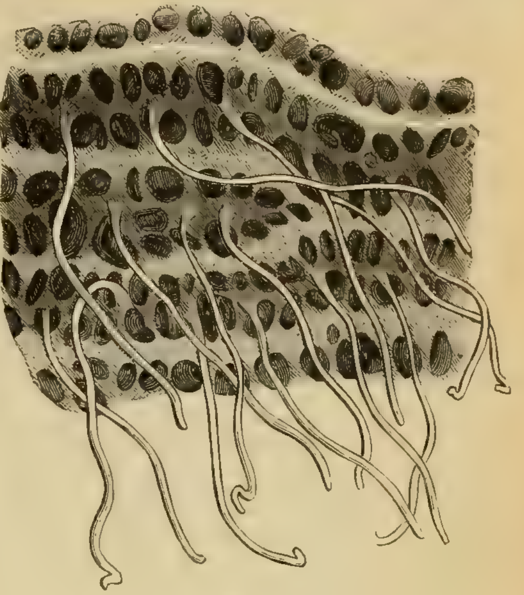

FIG. 156.

= En anatomie, *épiderme*, couche membraniforme, plus ou moins épaisse, qui couvre le derme et concourt avec lui à former la peau. Cette couche formée de cellules d'épithélium, offre des caractères de consistance, de structure, que n'offre pas l'épithélium des muqueuses, des séreuses, etc. *Épithélium*, terme générique, n'est pas synonyme d'*épiderme*, terme spécifique désignant l'épithélium spécial de la peau : il ne faut pas dire qu'il y a de l'*épiderme* à la surface interne des vaisseaux, mais un *épithélium*, qui n'a pas les caractères de l'épiderme. La figure 156 représente la face profonde de l'épiderme détaché de la peau de la main, après macération; vue à 30 diamètres. Elle montre les doubles rangées de dépressions où les papilles du derme étaient logées; on y voit aussi l'épithélium qui tapisse les conduits des *follicules sudorifères* dans leur trajet à travers la peau. On trouve dans l'épiderme, de la profondeur à la surface : 1° Une couche unique de cellules épithéliales, polyédriques, régulières, à noyau foncé, à direction verticale, qui repose immédiatement sur la surface du derme, monte sur les papilles, descend dans leurs interstices et s'arrête circulairement autour de l'orifice des glandes et des follicules de la peau. Chez l'embryon, elle passe au-devant de l'orifice des follicules enroulés, en s'enfonçant un peu dans sa profondeur; cela, jusque vers l'époque de la naissance. De cette couche (*pigment, couche pigmentaire de la peau*) provient la coloration plus ou moins foncée de la peau (V. PEAU et PIGMENT). 2° Une couche de cellules plus sphéroïdales, formée de plusieurs rangées de cellules confusément entassées, molle, humide, réticulée : *couche* ou *réseau muqueux de Malpighi*. 3° Une couche dure, sèche, plus ou moins épaisse que la précédente suivant les régions du corps où on l'observe, formée de cellules lamelleuses, minces, sans noyaux, adhérentes entre elles, constituant la *couche cornée* ou *épidermique* proprement dite de l'épiderme. Son épaisseur est considérable au talon, et, chez les individus à professions pénibles, aux mains. Son hypertrophie donne lieu aux *cors*, *durillons* et *verrues*. La figure 155 représente l'épiderme de l'homme traité par le chlorure d'or : *h*, couche cornée; au-dessous, réseau muqueux de Malpighi ; *v*, vaisseau sanguin (Langerhans).

ÉPIDERMIQUE. adj. [all. *epidermisch*, angl. *epidermic*, *epidermical*, it. *epidermico*]. Qui a rapport ou qui appartient à l'épiderme. — *Cellule épidermique*. V. CELLULE *végétale*. — *Couche épidermique*. V. ÉPIDERME. — *Globe épidermique*. Corps sphéroïdal cylindroïde, polyédrique, etc., qu'on trouve dans les tumeurs épithéliales de la peau, des ganglions et des muqueuses, à la surface des condylomes, et quelquefois, à l'état normal, dans les plis de l'œsophage et de l'anus et au prépuce. Ces corps, qui ont de quelques centièmes de millimètre à 2/3 de millimètre de diamètre, sont formés d'une masse centrale constituée par une matière amorphe granuleuse, laquelle est entourée de plusieurs couches de cellules épithéliales pavimenteuses, imbriquées comme les écailles d'un bulbe, quelquefois soudées, généralement fort grandes, plus ou moins granuleuses, pourvues ou non d'un noyau ovoïde. Plusieurs globes épidermiques sont quelquefois réunis et entourés d'une autre couche commune de cellules épithéliales ; alors ils forment des grains blanchâtres, visibles à l'œil nu. — *Tissu épidermique*. V. ÉPIDERME. — *Tumeur épidermique*. V. ÉPITHÉLIOMA. — *Ulcère épidermique*. Tumeur épidermique ulcérée. V. ÉPITHÉLIOMA, PAPILLOMA et ULCÈRE.

ÉPIDERMOÏDE. adj. [*epidermoides*]. Qui ressemble à l'épiderme.

ÉPIDERMOSE. s. f. Substance qui forme la plus grande partie de l'épiderme et de ses dérivés (corne, ongles, laine, plumes, etc.), et qu'on retire de la fibrine fraîche en traitant celle-ci par dix fois son poids d'eau acidulée avec 1/2 millième d'acide chlorhydrique, qui ne dissout pas l'épidermose, mais seulement l'*albuminose* (Bouchardat). La substance indissoute est en proportion assez faible. Elle se dissout dans l'eau chauffée sous pression, mais ne se prend pas en gelée par le refroidissement. Fondue avec la potasse ou bouillie avec l'acide sulfurique faible, elle donne de la leucine et de la tyrosine.

ÉPIDÈSE. s. f. [*epidesis*, ἐπίδεσις, de ἐπιδέω, je lie ; all. *Verband*]. Application d'une bande ou d'une ligature.

ÉPIDIDYMAIRE. adj. Qui appartient à l'épididyme. — *Artere épididymaire*. Petite branche de l'artère spermatique, qui s'anastomose, sur l'épididyme, avec des rameaux de l'artère différenticlle.

ÉPIDIDYME. s. m. [*epididymus*, de ἐπὶ, sur, et δίδυμος, testicule ; all. *Nebenhode*, angl. *epididymis*, it. et esp. *epididimo*]. Petit corps oblong, vermiforme, grisâtre, qui est couché le long du bord supérieur et postérieur du testicule. C'est un conduit formé par la réunion de tous les vaisseaux séminifères repliés sur eux-mêmes, après qu'ils ont traversé le corps d'Highmore. Sa partie inférieure, ou *queue*, peu adhérente au testicule, se recourbe en haut et se continue avec le canal déférent; son extrémité opposée, ou *tête*, adhère intimement à la glande ; la partie intermédiaire, *dos de l'épididyme*, est fixée lâchement au testicule par un repli de la séreuse. La longueur de ce conduit, qui décrit de nombreuses flexuosités, est, lorsqu'on le déroule, d'environ 10 mètres. L'épididyme représente chez l'adulte, dans le sexe masculin, la partie supérieure ou génitale du *corps de Wolff*, qui persiste ici, tandis qu'elle s'atrophie dans le sexe féminin en laissant comme traces l'*organe de Rosenmüller* ou *époophoron*. Au contraire, la partie inférieure ou urinaire du même corps s'atrophie chez le fœtus masculin, et est représentée plus tard par le *corps innominé* ou *paradidyme* (correspondant au *paroophoron* de la femme) et par le *vas aberrans ;* enfin le conduit de Müller, également atrophié, constitue l'*hydatide de Morgagni :* aussi toutes ces parties peuvent être considérées comme des annexes de l'épididyme (V. CORPS *de Wolff*). — *Albuginée de l'épididyme*. V. ALBUGINÉE. = *Inflammation de l'épididyme*. V. ÉPIDIDYMITE. — *Tuberculisation de l'épididyme*. V. SARCOCÈLE *tuberculeux*.

ÉPIDIDYMITE. s. f. [all. *Hodenentzündung*, angl. *epididymitis*, it. *epididimite*]. Inflammation de l'épididyme, qui a pour cause essentielle l'inflammation de la muqueuse urétrale, et qui existe seule ou concurremment avec l'inflammation du testicule (V. ORCHITE).

ÉPIDROME. s. f. [*epidrome*, ἐπιδρομὴ, de ἐπὶ, sur, et δρόμος, course]. Suractivité du cours des humeurs, afflux.

ÉPIGASTRALGIE. s. f. [*epigastralgia*, de ἐπιγάστριον, l'épigastre, et ἄλγος, douleur]. Douleur à l'épigastre.

ÉPIGASTRE. s. m. [*epigastrium*, ἐπιγάστριον, de ἐπὶ, sur, et γαστὴρ, ventre ; all. *Oberbauch*, angl. *epigastrium*, it. *epigastrio*, esp. *epigastrio*]. Région supérieure de l'abdomen, étendue de l'appendice xyphoïde à deux travers de doigt au-dessus de l'ombilic. La partie moyenne de cette région, épigastre proprement dit, vulgairement *creux de l'estomac*, est comprise entre les côtes asternales d'un côté et celles du côté opposé. V. ABDOMEN.

ÉPIGASTRIQUE. adj. [*epigastricus*, all. *epigastrisch*, angl. *epigastric*, it. *epigastrico*]. Qui appartient à l'épigastre. — *Artère épigastrique*. Elle naît de l'iliaque externe, à 1 centimètre au-dessus de l'arcade crurale, se dirige d'abord en bas et en dedans, s'infléchit en décrivant une courbe à concavité supérieure qui embrasse le canal déférent ou le ligament rond, remonte obliquement en dedans entre les fossettes inguinales externe et interne, suit le bord externe du muscle droit abdominal, et s'anastomose dans l'épaisseur de ce muscle, vers l'ombilic, avec la mammaire interne. — *Centre épigastrique*. V. CENTRE. — *Région épigastrique*. V. ABDOMEN et ÉPIGASTRE. — *Veine épigastrique*. Elle parcourt le même trajet que l'artère et se jette dans l'iliaque externe.

ÉPIGASTROCÈLE. s. f. [*epigastrocele*, d'ἐπὶ, sur, γαστὴρ, estomac, et κήλη, hernie]. Hernie à travers un écartement des fibres de la ligne blanche, dans la région épigastrique, qu'elle soit ou non formée par l'estomac.

ÉPIGÉ, ÉE. adj. [de ἐπὶ, sur, et γῆ, terre]. Qui est sur la terre ou hors de terre. — *Cotylédon épigé*. Celui qui, lors de la germination, s'élève hors de terre par allongement du collet qui le sépare de la radicule.

ÉPIGÉNÈME. s. f. [ἐπιγένημα, de ἐπιγίγνεσθαι, survenir]. Synonyme d'*épigenèse*.

ÉPIGENÈSE. s. f. [*epigenesis*, ἐπιγένεσις, de ἐπὶ, sur, et γένεσις, génération]. Génération des organismes par formations nouvelles et successives. La *théorie de l'epigenese* a établi, contrairement à celle de la *préformation syngénésique*, que la génération des diverses espèces d'êtres organisés s'est effectuée en des temps différents, que les nouveaux individus qui naissent sont réellement les produits des individus qui les engendrent, et que la génération est une véritable production ou création nouvelle (Wolf, Blumenbach). L'organisation de l'espèce impliquant l'aptitude ou la disposition à se reproduire, il y a, avec les premiers parents, possibilité, mais non préexistence, de toutes les générations à venir. La génération est antérieure à la fécondation, à ce point de vue que l'ovule et le sperme sont toujours produits plus ou moins longtemps avant que la fécondation ait lieu. Mais l'embryogénie a montré non seulement que la génération est une véritable production nouvelle en ce qui concerne l'ovule et les spermatozoïdes, mais encore que le *développement de l'œuf*, l'apparition de l'embryon dans sa cavité, résultent d'une véritable épigenèse successive d'éléments anatomiques distincts, épigenèse s'effectuant en des temps différents, à l'aide et aux dépens des matériaux fournis par l'ovule lui-même d'abord et par la mère ou par le milieu ambiant ensuite; que les organes ne préexistent pas dans l'ovule, mais apparaissent chacun à une époque différente pendant l'évolution embryonnaire; et, enfin, que l'accroissement de chaque individu résulte à la fois du développement des parties qui viennent d'apparaître, et de l'épigenèse successive de parties nouvelles. Cette théorie, opposée à celle de la syngénèse ou de l'emboîtement des germes, est généralement adoptée aujourd'hui.

ÉPIGÉNÉSIQUE ou **ÉPIGÉNÉTIQUE**. adj. Qui a rapport à l'épigenèse.

ÉPIGÉNÉSISTE. s. m. Partisan des doctrines de l'épigenèse.

ÉPIGÉNIE. s. f. Phénomène qui consiste dans la substitution moléculaire d'éléments minéraux à d'autres éléments minéraux au sein d'un minéral cristallisé, sans que la forme de celui-ci soit altérée. = S'est dit pour *épigenèse* et pour *hypergenèse*.

ÉPIGINOMÈNE. s. m. [*epiginomenon*, ἐπιγινόμενον, chose survenue]. Symptôme ou accident qui survient dans une maladie, qui n'en dépend pas, et qui est occasionné par une cause externe évidente, telle qu'une imprudence du malade ou un défaut de soin des assistants.

ÉPIGLOTTE. s. f. [*epiglottis*, ἐπιγλωττὶς, de ἐπὶ, ajouté à, et γλῶσσα, langue; all. *Kehldeckel*, angl. *epiglottis*, it. *epiglottide, ugola*, esp. *epiglottis*]. Lame fibro-cartilagineuse, mince, souple, très élastique, très flexible, à peu près triangulaire, naturellement relevée, située un peu au-dessous de la base de la langue, en avant de l'orifice supérieur du larynx, qu'elle ferme au moment de la *déglutition* en s'abaissant sur lui, par suite du refoulement que lui imprime la base de la langue qui se porte en arrière : toutefois, une perte de substance de l'épiglotte gêne seulement un peu la déglutition des liquides, et n'entrave nullement celle des solides (Longet) Par son sommet tourné en bas, elle tient au bord supérieur du cartilage thyréoïde; sa base, supérieure, est libre et échancrée; ses bords sont minces et dentelés; de ses faces, l'une, antéro-supérieure, est convexe dans le sens transversal, concave de haut en bas; l'autre, postérieure, présente latéralement un grand nombre de fossettes. Elle est tapissée par un prolongement de la membrane muqueuse de l'arrière-bouche. — *Abaisseur de l'épiglotte*. V. ABAISSEUR.

ÉPIGLOTTIQUE. adj. [*epiglotticus*]. Qui a rapport à l'épiglotte. — *Glande épiglottique* (*periglottis*). Groupe de petites glandes en grappes situé au bas de la face antérieure de l'épiglotte, dans un espace triangulaire borné en arrière par l'épiglotte, en avant par la membrane thyréo-hyoïdienne. Le nom de *glandes épiglottiques* s'applique aussi aux glandules situées dans les fossettes dont est criblée la face postérieure de l'épiglotte.

ÉPIGLOTTITE. s. f. [*epiglottitis*]. Inflammation de l'épiglotte. V. LARYNGITE.

ÉPIGNATHE. s. m. [de ἐπὶ, sur, et γνάθος, mâchoire]. Monstre qui a une tête accessoire très incomplète et mal conformée, attachée au palais de la tête principale (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ÉPIGONATIS. s. f. [ἐπιγονατὶς, de ἐπὶ, sur, et γόνυ, genou]. La *rotule*.

ÉPIGONE. s. m. [*epigonium*]. Membrane de tissu cellulaire transparent, qui, avant la maturité, recouvre l'*endogone*, et contribue avec celui-ci à former l'*archégone*, ou sporange des mousses et des hépatiques. A la maturité, l'épigone est déchiré par suite de l'allongement de l'endogone : chez les hépatiques, il se brise près de son sommet et est réduit à une gaine membraneuse, l'*ocrea;* dans les mousses, il se déchire à sa base même circulairement, et, entraîné par l'endogone (devenu *capsule* ou *urne*), il constitue la *coiffe*.

ÉPIGYNE ou **ÉPIGYNIQUE**. adj. [*epigynus*, de ἐπὶ, sur, et γυνὴ, femme; angl. *epigynous*, esp. *epiginio, epiginico*]. Se dit de la corolle et des étamines insérées sur l'ovaire.

ÉPILARYNGIEN, IENNE. adj. [de ἐπὶ, sur, et λάρυγξ, larynx]. S'est dit des phénomènes de la phonation qui se passent au-dessus du larynx.

ÉPILATION. s. f. [de *e*, hors, et *pilus*, poil]. Avulsion des cheveux considérée comme traitement des affections du système pileux dues à des cryptogames parasites siégeant dans les follicules des poils (V. ACHORION, MICROSPORON et TRICHOPHYTON). Le succès, presque toujours assuré par ces moyens, tient en partie à ce que les spores intrafolliculaires adhèrent tellement au poil, qu'elles viennent avec lui quand on l'arrache. Le traitement par la *calotte* est la méthode d'épilation la plus ancienne, traitement barbare et justement abandonné. L'épilation par les *pinces*, préconisée par Samuel Plumbe, n'eut pas d'abord plus de faveur. La méthode des frères Mahon consistait à pratiquer l'épilation au moyen du peigne et des doigts. Actuellement c'est par une de ces deux méthodes, pinces ou doigts, que se fait l'opération : Bazin la pratique à l'aide d'une pince à branches larges, longues, terminées par des crochets mousses, n'arrachant que peu de cheveux à la fois (*pince de Deffis*); Hébra préfère saisir les cheveux indistinctement entre le pouce et une spatule, et exercer une légère traction qui entraîne les cheveux malades en laissant en place ceux qui sont sains. En tous cas, l'épilation doit être précédée d'applications répétées d'huile et de lavages avec du savon, qui ont pour but de ramollir les masses épidermiques et les croûtes formées sur la peau. L'épilation est toujours facile, mais exige cependant quelque dextérité de la part de celui qui la pratique. Les cheveux implantés obliquement dans le tissu de la peau demandent à être extraits dans le sens de leur implantation.

ÉPILATOIRE. adj. V. DÉPILATOIRE.

ÉPILEPSIE. s. f. [ἐπιληψία, ἐπίληψις, du verbe ἐπιλαμβάνειν, saisir, parce que souvent elle surprend et vient tout à coup; ἱερὰ νόσος, *epilepsia*, *morbus caducus*, *morbus sacer*, *morbus comitialis*, du latin *comitia*, comices, assemblées publiques des Romains qui étaient dissoutes aussitôt que quelqu'un tombait en épilepsie, pour éviter le malheur dont on croyait que cet événement était le présage; all. *Fallsucht*, angl. *epilepsy*, *falling-sickness*, it. *epilessia*, *mal caduco*, esp. *epilepsia ; mal Saint-Gilles*, *maladie sacrée*, *mal divin*, ou *mal saint*, parce qu'on croyait l'épilepsie envoyée de Dieu en punition de quelque crime; *maladie herculéenne*, parce que, dit-on, Hercule y était sujet, ou parce qu'elle résiste aux traitements; *maladie lunatique*, ou *maladie des lunatiques*, à cause du rapport qu'on croyait exister entre les phases de la lune et les accès; *mal caduc*, parce que les malades sont renversés par terre : *haut mal*, parce que le siège de la maladie est dans la tête, partie la plus élevée du tronc]. Maladie nerveuse, apyrétique, chronique, dont les accès sont caractérisés, tantôt par une perte subite de connaissance, des convulsions toniques, puis cloniques, et le coma (*grand mal*), tantôt par des vertiges de plus ou moins longue durée (*petit mal*). D'après Lasègue, l'épilepsie vraie, névrose distincte des convulsions épileptiformes qu'on a décrites sous le nom d'épilepsie symptomatique (V. ÉPILEPTIFORME), dépend d'une asymétrie latérale ou antéro-postérieure du crâne, consistant dans un rétrécissement du trou occipital, et également marquée au niveau de la face, de la bouche en particulier; elle se développe de quatorze à dix-huit ans, un peu plus fréquemment chez la femme. Elle se fait héréditairement sentir sur plusieurs générations successives, ou bien elle épargne une ou même deux générations, et frappe celle qui vient ensuite : les autres maladies mentales des parents sont aussi des causes héréditaires de l'épilepsie. Parmi ses causes déterminantes, les plus fréquentes sont les émotions morales vives, surtout la frayeur, la vue d'un accès, l'onanisme. Les causes des *accès* épileptiques sont l'excitation des centres nerveux par les écarts de régime, les excès vénériens, les excitations psychiques, les changements brusques de température, le séjour dans l'air confiné trop froid ou trop chaud, etc. Le *début* de la maladie est ordinairement brusque. Les phénomènes décrits comme prodromes n'ont de valeur que lorsque la maladie est déclarée, par leur retour constant à chaque accès : alors le changement de caractère et des sentiments affectifs, la tendance à la tristesse ou à la joie, la recherche de la solitude, l'insomnie, la céphalalgie, des sueurs profuses et fétides, la distension des veines du front (Tissot), lorsqu'ils existent, acquièrent une grande valeur. Le plus fréquent de ces prodromes est l'*aura* (*aura epileptica*), qui avertit parfois le malade de l'imminence de l'accès; c'est tantôt une sensation anormale de froid, de chaleur, de chatouillement, de courant, d'engourdissement ou de douleur qui, d'un point de la périphérie, gagne presque instantanément la région céphalique; tantôt une impression odorante, auditive ou lumineuse; tantôt aussi cette manifestation est *motrice* (secousses musculaires partielles ou engourdissement parétique circonscrit); enfin elle peut être *psychique* (hallucinations ou illusions). L'aura, comme les prodromes éloignés, est toujours la même pour un même individu, mais diffère pour chacun en particulier. — *Grand mal*. Le début de l'attaque est marqué par quatre phénomènes simultanés, la chute, la perte de connaissance, le cri, la pâleur de la face. La chute est instantanée, le malade est foudroyé; il s'affaisse sur place comme une masse inerte; il n'a pas le temps de choisir le lieu, il tombe de toute sa hauteur sur le point même où il est frappé, dans le feu, dans l'eau, etc., et en même temps il pousse un cri unique qui doit être attribué au spasme des muscles du larynx. Avec la chute coïncide la perte de connaissance qui est absolue, toutes les facultés sont abolies du même coup; plus de sensibilité, plus de volonté, plus de notion cœnesthésique ni du monde extérieur, l'activité automatique du système nerveux existe seule; aussi le patient n'a-t-il plus tard aucun souvenir de ce qui s'est passé. La pâleur de la face est aussi subite. De ces quatre phénomènes, un seul est sujet à manquer, le cri; encore fait-il très rarement défaut. Une fois à terre, le malade reste durant 30 à 50 secondes dans une immobilité rigide, produite par le spasme tonique (tétanisme) du système musculaire; la tête est fixée dans l'extension, avec rotation unilatérale forcée; la respiration est suspendue, et la stase veineuse résultant de l'absence de mouvements respiratoires fait rapidement succéder à la pâleur initiale une injection violacée, dont la teinte livide va se prononçant jusqu'à la fin de l'accès. Après une demi-minute, en général, des secousses convulsives cloniques agitent certains groupes musculaires; ce sont d'abord ceux de la face, de la langue, du pharynx et du larynx, qui sont directement innervés par le bulbe; puis la convulsion envahit les muscles du tronc et des membres. Alors le front se plisse, les sourcils se rapprochent, les paupières entr'ouvertes laissent voir les yeux fixes ou roulant convulsivement dans l'orbite; la face, violemment distendue en tous sens, est grimaçante; le soulèvement saccadé de la mâchoire est si fort, que les dents peuvent être brisées; si la langue est projetée entre les arcades dentaires, elle peut être déchirée ou même divisée; le sang de ces blessures se mêle à la salive que font affluer dans la bouche les mouvements automatiques de mastication, et une écume sanglante apparaît aux commissures labiales. La tête est soulevée et retombe sur place, ou bien elle est agitée d'un mouvement de rotation violent et rapide; le corps, brusquement soulevé, retombe sur le dos ou sur le ventre; il est tordu en divers sens, il roule sur le sol. Les membres, ordinairement contournés en dedans, sont agités de secousses qui peuvent être assez fortes pour produire des fractures ou des luxations; les poings sont fermés, avec le pouce souvent fléchi dans la paume de la main et recouvert par les autres doigts. La turgescence livide de la face, le gonflement des veines du cou, s'accentuent de plus en plus, jusqu'à ce que la cessation du tétanisme des muscles thoraciques permette le rétablissement de la respiration; elle est d'abord incomplète, entrecoupée et bruyante; mais, à mesure qu'elle se régularise, la teinte asphyxique s'efface, et l'apparition d'une sueur abondante marque le terme de l'accès; à ce moment, on observe parfois des évacuations involontaires d'urine, de matières fécales et même de sperme. Cette période de convulsions cloniques, plus longue que la précédente, dure rarement plus de deux à trois minutes; la convulsion ne cesse pas brusquement, des secousses font place à un tremblement léger qui disparaît lui-même, et un collapsus général caractérise la dernière phase de l'accès. Les malades font alors entendre le ronflement stertoreux propre à tous les états comateux profonds; les fonctions circulatoire et respiratoire reprennent leur rythme normal, mais l'insensibilité persiste encore un certain temps; enfin, après un quart d'heure, une demi-heure, les malades reviennent à eux pour quelques instants, ils se plaignent d'une fatigue pénible, d'une douleur de tête violente, et en général ils retombent ensuite dans un sommeil lourd et prolongé, dont ils sortent sans garder aucun souvenir de l'attaque qu'ils ont subie. Abstraction faite de la période inconstante de l'aura, l'accès commun du grand mal comprend donc au moins *quatre phases*, savoir : la chute, le tétanisme, la convulsion clonique et le coma. La motilité réflexe est conservée pendant les accès, ainsi l'attouchement des conjonctives fait fermer les paupières, etc., mais les pupilles ne se contractent pas à une vive lumière. Le pouls augmente de rapidité et a une impulsion moindre 2 à 3 secondes avant l'attaque; au début de celle-ci, sa tension augmente considérablement et sa fréquence s'exagère; presque aussitôt après le début, il est moins tendu et devient dicrote (Aug. Voisin). La température monte lorsque l'attaque est intense, et surtout quand, ce qui n'est pas rare, une suite d'accès de grand mal se succède : c'est ce qu'on nomme *période d'état* (V. ÉTAT *de mal*). Ce sont des paroxysmes successifs, dont le nombre peut s'élever à quinze, vingt et au delà : l'accès peut durer ainsi deux ou trois jours. L'intervalle des accès est souvent marqué par de l'engourdissement, des fourmillements dans la nuque, dans les membres, dans les parois abdominales, dans le pharynx. — Une variété du grand mal est la *forme apoplectique* (Romberg, Trousseau). On y retrouve la perte de connaissance, la chute et la convulsion comme dans la forme commune; mais la phase tétanique fait défaut; la convulsion, clonique d'emblée, souvent générale, est toujours moins violente et plus courte. Un état soporeux, semblable au coma ordinaire, et qui peut durer plusieurs heures, survient presque aussitôt après la chute ; après l'attaque, quelle que soit sa durée, il n'est pas rare de trouver des paralysies incomplètes, passagères et unilatérales. Cette forme apoplectique précède souvent de plusieurs années la forme convulsive, et alors on la confond souvent avec la congestion cérébrale. La cessation rapide des accidents, leur retour fréquent, l'absence de symptômes dans l'intervalle des accès, éclaireront le diagnostic dans ces cas. — Le *petit mal* peut exister seul pendant toute la vie ; 90 fois sur 100, il accompagne le grand mal. Le malade éprouve du vertige (*vertige épileptique*, Beau), caractérisé par un étourdissement soudain, avec ou sans *aura*, avec perte momentanée de la notion des objets extérieurs : s'il est assis, il ne tombe pas ; parfois même, quoiqu'il soit frappé étant debout, il a le temps de prendre un appui, et de prévenir une chute dont il conçoit l'imminence. Dans d'autres cas la chute a lieu ; mais, au bout de quelques secondes, le patient se relève ; et sauf un sentiment passager d'hébétude ou d'étonnement, il revient aussitôt à son état habituel. Parfois il peut exister des secousses grimaçantes de la face, des soubresauts dans les membres, une impulsion motrice irrésistible, un mouvement de rotation. Dans certains cas l'attaque est plus circonscrite encore : l'individu s'arrête dans une conversation, au milieu d'une occupation ; puis il reprend sa phrase ou son occupation sans avoir conscience de ce qui s'est passé ; c'est parfois la forme la plus redoutable de l'épilepsie au point de vue de l'altération des facultés intellectuelles. Enfin quelquefois ce ne sont que des accès nocturnes, qui passent inaperçus très longtemps, à moins que des signes indirects, tels qu'une fatigue excessive accusée par le malade à son réveil, certains jours seulement, les hémorragies punctiformes du nez et du front, la suffusion sanguine sous-conjonctivale, les morsures de la langue, l'évacuation inconsciente de l'urine, et même des luxations, ne viennent faire découvrir la maladie. — L'épilepsie est une maladie essentiellement chronique, dont la durée peut embrasser des années. Le retour des accès n'a rien de régulier ; il coïncide parfois chez les femmes avec l'époque menstruelle. L'intervalle qui les sépare est d'autant plus court que la maladie est plus ancienne. Les causes qui les provoquent ne sont pas toujours saisissables. L'influence des phases lunaires est chimérique : mais celle de l'état électrique et hygrométrique de l'atmosphère est prouvée par les observations de Leuret. Pour le diagnostic, V. ÉCLAMPSIE, ÉPILEPTIFORME et HYSTÉRIE. Il est deux phénomènes de l'épilepsie que ne peuvent imiter les simulateurs : 1° la pâleur du début de l'accès, précédant la rougeur de la face ; 2° la dilatation des pupilles restant insensibles à une vive lumière. — Le *pronostic* de l'épilepsie est grave à cause de ses suites éloignées : outre que chaque attaque peut être la cause d'un accident funeste (chute dans le feu, l'eau, etc.), la répétition des accès entraîne des modifications profondes dans le caractère et les facultés intellectuelles, la mémoire diminue, une morne tristesse alterne avec une irritabilité excessive ; enfin il peut survenir du délire quelquefois furieux, une impulsion au meurtre, aux violences, etc., redoutables pour le malade et pour ceux qui l'entourent (*délire épileptique, folie épileptique*). Chez les malades qui n'ont eu que des vertiges, si les malaises ne sont pas très fréquents, s'ils ne durent pas depuis plus de dix années, la guérison peut être obtenue. Pour les attaques et accès, le pronostic est tout à fait favorable au-dessous du nombre de 100, c'est-à-dire quand le malade n'a pas éprouvé cent accès (33 guérisons, 6 améliorations, 6 insuccès sur 45 malades, Herpin). Il est peu favorable ou mauvais de 100 à 500 et au delà. — On s'accorde aujourd'hui à placer le point de départ de l'épilepsie dans le bulbe rachidien, dont l'excitabilité anormale est la seule cause prédisposante de la maladie. Le bulbe donne lieu à des convulsions bilatérales et à des convulsions épileptiques (V. ÉPILEPTOGÈNE). On voit encore des attaques après l'ablation du cerveau ou du cervelet, en entretenant la vie par l'insufflation pulmonaire (Brown-Séquard, Vulpian). D'après Brown-Séquard, l'irritation du bulbe détermine l'excitation des filets du grand sympathique, qui amène le resserrement des petits vaisseaux de la base du cerveau, et, consécutivement, la perte de connaissance, l'anémie cérébrale et faciale ; les convulsions résultent de la propagation de cette excitation aux nerfs moteurs. — Les médicaments qui paraissent le plus recommandables sont : la belladone, l'atropine, l'oxyde de zinc, le nitrate d'argent, le sulfate de quinine, la digitale, l'arsenic et surtout le bromure de potassium. On prend ce dernier exempt d'iodure pour éviter l'iodisme qui force à suspendre le traitement, ce qui est nuisible dans une médication où il faut une persévérance exceptionnelle. On apprécie les résultats de l'emploi du bromure de potassium à partir de 4, 5 et 6 grammes. Aug. Voisin, en élevant les doses de 4 à 12 gr., J. Falret, de 7 à 11 grammes, ont eu des succès remarquables ; cependant, avec 1 à 2 grammes par jour, on obtient quelquefois une longue rémission. Il faut élever progressivement la dose après avoir contrôlé les effets obtenus. La meilleure manière est (Martin-Damourette et Pelvet) de commencer par 2 grammes par jour, en augmentant de 2 grammes par semaine, jusqu'à production d'amélioration dans les attaques ou apparition du bromisme. Les bromures d'ammonium et de sodium administrés seuls ou avec le bromure de potassium, peuvent rendre des services quand ce dernier sel est sans effet ; ils sont facilement tolérés, même à fortes doses, ont une action immédiate et continue, et n'amènent aucun phénomène de dépression (G. Boyé, 1882). Trousseau prescrivait des pilules renfermant : extrait et poudre de feuilles de belladone, ãã 1 centigr. ; 1 pilule par jour pendant le premier mois, et une de plus chaque mois jusqu'à apparition de phénomènes toxiques. — *Épilepsie spinale*. Nom donné par J. Frank et par Harlen aux convulsions épileptiformes dont le point de départ est une lésion de la moelle épinière ou de ses enveloppes. Elles peuvent résulter d'une compression du cordon médullaire par suite d'altérations diverses de la colonne vertébrale (Aug. Voisin) ; plus souvent, elles sont consécutives à une méningite spinale, et prennent le caractère tonique ou clonique suivant que la lésion des méninges occupe la face antérieure ou postérieure de l'organe ; fréquemment enfin elles sont symptomatiques de la sclérose en plaques disséminées, et sont tantôt cloniques, tantôt toniques : dans ce dernier cas, elles consistent dans de légères secousses tétaniques qui apparaissent par le simple toucher, par la flexion du pied sur la jambe, par la constriction d'un des membres inférieurs, ou par le serrement du tendon sus-rotulien (Charcot, Vulpian). = Vétérinaire. L'épilepsie se montre chez tous les animaux domestiques, et y présente à peu près toutes les variétés qu'on observe chez l'homme. Elle est mentionnée parmi les vices rédhibitoires prévus par l'article 1er de la loi du 20 mai 1838, avec trente jours de garantie pour le cheval et le bœuf.

ÉPILEPTIFORME. adj. Se dit d'un symptôme qui se rapproche de ceux de l'épilepsie sans dépendre de la même cause. — *Convulsion épileptiforme*. Convulsion absolument semblable à celles de l'épilepsie par la forme qu'elle affecte, mais distincte de celles qui caractérisent l'épilepsie vraie ou essentielle par les causes qui lui donnent naissance et par l'ensemble des autres symptômes qui l'ont précédée ou qui l'accompagnent. Les lésions traumatiques du crâne et de l'encéphale, les plaies de tête avec enfoncement d'un ou de plusieurs fragments, les tumeurs cérébrales, les méningites, l'alcoolisme et surtout l'absinthisme, l'intoxication saturnine, l'éclampsie, donnent lieu à des accès convulsifs semblables à ceux de l'épilepsie, d'où le nom d'épilepsie *absinthique*, *saturnine*, etc., donné à la succession de ces convulsions épileptiformes par les auteurs qui admettent, à côté de l'épilepsie *idiopathique*, dont la cause se trouve dans une exagération de l'excitabilité du bulbe, une épilepsie *symptomatique*, liée à une altération matérielle d'un point de l'axe cérébro-spinal ou à une intoxication de l'économie par l'alcool, le plomb, l'urée. Si, au contraire, on considère l'épilepsie comme une maladie spéciale, à manifestations extérieures variables, mais toujours multiples, ainsi que l'observation commande de le faire, il faut séparer complètement de cette maladie les accès convulsifs symptomatiques des altérations cérébrales et autres ; ainsi les *convulsions épileptiformes* consécutives aux lésions cérébrales et méningitiques s'accompagnent presque toujours, dans l'intervalle des accès convulsifs, de céphalalgie persistante, de vomissements, d'hémiplégie qui ne se présentent pas dans l'épilepsie, tandis que dans celle-ci le même temps est marqué par des vertiges avec perte de connaissance, et par divers troubles du caractère et des facultés affectives intellectuelles ; les convulsions auxquelles donnent lieu les fractures du crâne, les excès de boisson, le maniement du plomb, disparaissent au bout d'un certain temps avec l'action des causes spéciales qui les ont amenées ; elles ne prennent pas le caractère de chronicité, elles ne s'accompagnent pas des autres symptômes propres à l'épilepsie ; enfin celle-ci se développe toujours avant vingt ans, tandis que les convulsions épileptiformes apparaissent à tout âge.

ÉPILEPTIQUE et non **ÉPILEPSIQUE**. adj. [*epilepticus*, all. *epileptisch*, *fallsüchtig*, angl. *epileptic*, it. *epiletico*, *epilentico*]. Qui a rapport à l'épilepsie : *aura épileptique* (V. Aura et Epilepsie).

ÉPILEPTIQUE. s. m. et f. [*epilepsia laborans*]. Celui ou celle qui est sujet aux attaques d'épilepsie.

ÉPILEPTOGÈNE. adj. [de *épilepsie*, et γεννᾶν, engendrer]. Qui cause l'épilepsie. — *Zone épileptogene* (Brown-Séquard). Région de la peau de la face et du cou, dont l'irritation amène des accès épileptiformes sur les cobayes, après section partielle ou complète de la moelle épinière dans le voisinage de la 12ᵉ vertèbre dorsale, de quelques racines spinales postérieures et même du nerf sciatique. Les mouvements convulsifs apparaissent seulement après 3 à 5 semaines ; d'abord partiels, ils se généralisent ensuite et simulent complètement l'épilepsie : on a même vu cette épilepsie artificielle se transmettre à de jeunes cobayes par voie d'hérédité.

ÉPILEPTOÏDE. adj. [de *épilepsie*, et εἶδος, forme]. Se dit des phénomènes convulsifs (Marshal-Hall) qui, dans le strychnisme, ressemblent à ceux de l'épilepsie.

ÉPILLET. s. m. [*spicula*, *locusta*, petit épi ; all. *Æhrchen*]. Subdivision d'un épi composé.

ÉPILOBE. s. m. [*epilobium*, de ἐπὶ, sur, et λοβὸς, gousse]. Genre de plantes onograriées, composé d'herbes vivaces des régions tempérées. Les feuilles des *Epilobium angustifolium*, L. (*laurier de Saint-Antoine*), *Ep. hirsutum*, L., et *Ep. spicatum*, Lam., sont réputées vulnéraires et détersives.

ÉPILOGISME. s. m. [*epilogismus*, ἐπιλογισμὸς, de ἐπὶ, sur, et λογισμὸς, raisonnement]. Raisonnement qui induit d'un fait sensible à un fait caché. V. Empirique.

ÉPIMÈRE. s. m. [de ἐπὶ, sur, et μηρὸς, cuisse]. Pièce latérale de l'anneau supérieur ou tergal du thorax chez les animaux articulés : les *tergites* sont les deux pièces médianes de cet anneau. De chaque côté, un membre s'attache entre l'épisternite et l'épimère, entre celui-ci et le tergite, s'attache une aile chez les insectes.

ÉPINARD. s. m. [*Spinacia oleracea*, all. *Spinat*, angl. *spinage*, it. *spinace*, esp. *aspinaca*]. Plante herbacée (diœcie pentandrie, L., chénopodées, J.) originaire de Perse, dont les feuilles, émollientes et légèrement laxatives, constituent un aliment sain, mais peu nourrissant. — *Épinard-fraise*. V. Blette. — *Épinard sauvage*. V. Ansérine *bon-Henri*.

ÉPINE. s. f. [*spina*, ἄκανθα, all. *Dorn*, angl. *thorn*, it. *spina*, esp. *espino*]. En botanique, production dure et pointue qui naît du corps ligneux (ce qui la différencie de l'*aiguillon*). — *Épine blanche*. V. Aubépine. — *Épine d'Espagne*. V. Azerolier. — *Épine noire*. V. Prunellier. — En zoologie, *épine* ou *aiguillon*, tige osseuse simple ou double qui, dans certains poissons, remplace les rayons des nageoires. = En anatomie, d'une façon générale, *épine*, éminence osseuse allongée, telle que les *épines iliaques*, l'*épine maxillaire*, les *épines nasales*, l'*épine de l'omoplate*, l'*épine palatine*, l'*épine du radius*, l'*épine sciatique*, l'*épine sphénoïdale*, l'*épine du tibia*, etc. — Spécialement, *épine* ou *épine dorsale*, la colonne vertébrale, ou la crête longitudinale formée à la partie postérieure du tronc par les apophyses épineuses des vertèbres.

ÉPINÉPHÉLOS. s. m. [de ἐπι, sur, et νεφέλη, nuage]. Le nuage supérieur de l'urine. V. Énéorème et Épistase.

ÉPINEUX, EUSE. adj. [*spinosus*]. En botanique, se dit d'une partie couverte d'épines. — *Bois épineux jaune*. V. Clavalier. — *Pomme épineuse*. V. Stramonium. = En anatomie, se dit de toute partie qui ressemble à une épine, ou qui a rapport aux éminences connues sous le nom d'*épines*. — *Apophyse épineuse*. V. Vertèbre. — *Muscle grand et petit épineux de Winslow*. V. Transversaire *épineux*.

ÉPINE-VINETTE. s. f. [*Berberis vulgaris*, L.; all. *Berberidenstrauch*, angl. *barberry-bush*, it. *berberi*]. Plante ligneuse (hexandrie monogynie, L., berbéridées, J.) très commune dans les buissons, et dont les baies, rouges et ombiliquées, fortement acidulées par de l'acide malique et des malates acides, servent à préparer une sorte de vin, d'où son nom de *vinette*, et un sirop. Sa racine renferme de la *berbérine* et de l'*oxyacanthine*.

ÉPINGLE. s. f. Petite tige métallique, en acier, platine, argent, or, etc., pointue à une extrémité, portant à l'autre une tête arrondie. Pour l'usage chirurgical, les épingles sont ordinairement en acier, droites, longues et minces : cet usage, beaucoup plus restreint que celui des aiguilles, est borné à quelques cas de réunion des parties molles, telles que la suture entortillée. V. Suture.

ÉPINIÈRE. adj. f. [*spinalis*, angl. *spinal*, it. *spinale*, esp. *espinal*]. Qui appartient à l'épine dorsale. — *Moelle épinière*. V. Moelle.

ÉPINOCHE. s. f. [*gasterosteus*]. Poisson acanthoptérygien, à nageoires ventrales placées en arrière des pectorales, réduites chacune à une épine ou aiguillon, double souvent ; un autre aiguillon en avant de la nageoire dorsale et un petit à l'anale. La piqûre des aiguillons, regardée comme dangereuse, ne produit pas d'autres accidents que tout corps aigu. Le mâle de ces poissons (Coste) construit un nid où la femelle dépose ses œufs ; il les soigne en établissant sur eux un courant d'eau à l'aide de ses nageoires, et défend les petits, après l'éclosion, jusqu'à ce qu'ils aient une certaine grosseur.

ÉPINYCTIDE. s. f. [*epinyctis*, ἐπινυκτίς, de ἐπὶ, sur, vers, et νὺξ, nuit ; all. *Nachtblatter*, angl. *epinyctis*, it. *epinitide*]. Exanthème décrit par les anciens auteurs comme formé de pustules livides, noirâtres, rouges ou blanchâtres, de la grosseur d'un pois ou d'une fève, s'élevant la nuit sur la peau et se dissipant avec le jour. On ignore quelle espèce d'exanthème est désignée par là.

ÉPIOECIE. s. f. [de ἐπὶ, sur et οἰκία, maison]. Épidémie bornée à une localité très circonscrite, comme une maison ou un vaisseau Ozanam).

ÉPIOMIDE. s. f. [de ἐπὶ, sur, et ὦμος, épaule]. La partie supérieure de l'épaule.

ÉPIONE. s. f. [de Ἠπιόνη, la femme d'Esculape, nom qui vient sans doute de ἤπιος, doux]. Membrane muqueuse quelconque (Osiander). || La face interne de la *caduque* vraie (Dutrochet).

ÉPIPAROXYSME. s. m. [*epiparoxysmus*, de ἐπὶ, sur, de surplus, et παροξυσμὸς, paroxysme]. Paroxysme qui reparaît plus tôt ou plus fréquemment qu'il ne doit revenir.

ÉPIPASTIQUE. adj. [de ἐπιπάσσειν, saupoudrer]. — *Papier épipastique*. Papier saupoudré de poudre de cantharides retenue par de la matière emplastique, et destiné à déterminer la vésication ou à entretenir la suppuration des vésicatoires, selon la quantité de poudre employée. || Par extension, papier enduit de teinture de cantharide ou d'un extrait quelconque destiné au même usage. V. ÉPISPASTIQUE et VESICATOIRE.

ÉPIPÉTALE. adj. [*epipetalus*, de ἐπὶ, sur, et πέταλον, pétale]. Se dit des étamines insérées sur la corolle (de Jussieu).

ÉPIPÉTALIE. s. f. [*epipetalia*]. Douzième classe de la méthode de Jussieu, contenant les plantes dicotylédones polypétales épigynes.

ÉPIPHANIE. s. f. [*epiphania*, de ἐπὶ, sur, et φαίνομαι, je parais]. Habitude extérieure du corps.

ÉPIPHÉNOMÈNE. s. m. [*epiphœnomenum*, de ἐπὶ, sur, et φαινόμενον, phénomène; it. *epifenomeno*]. Symptôme qui survient dans le cours d'une maladie, et qui est comme surajouté à ceux qui la constituent essentiellement.

ÉPIPHÉRIDE. s. f. Synonyme inusité de *sycone*.

ÉPIPHLOGOSE. s. f. [de ἐπὶ, sur, et φλόγωσις, inflammation]. Inflammation sans engorgement (Lobstein). V. MÉTAPHLOGOSE.

ÉPIPHLOSE. s. f. [de ἐπὶ, sur, et φλόος, écorce]. En botanique, synonyme inusité d'*épiderme*.

ÉPIPHORA. s. m. [*epiphora*, ἐπιφορὰ, de ἐπὶ, sur, et φέρω, je porte; all. *Thränenfluss*, angl. *the watery eye*, it. et esp. *epifora*]. Larmoiement, écoulement continuel des larmes sur la joue. Ce n'est pas une maladie, mais un symptôme, qui apparaît dans une des deux conditions suivantes : tantôt la sécrétion des larmes est réellement augmentée, au point que le liquide ne trouve pas une voie d'écoulement assez rapide par les points lacrymaux (conjonctivite et kératite aiguë, irritation de l'œil par une vive lumière, irritation de la pituitaire); tantôt la sécrétion reste la même, mais l'excrétion est rendue difficile par la présence d'un obstacle mécanique dans les voies lacrymales, tel qu'une tumeur lacrymale, ou par le défaut d'action des muscles qui jouent un rôle dans cette fonction. Le traitement de l'épiphora n'est donc autre que le traitement des affections dont il dépend.

ÉPIPHRAGME. s. m. [*epiphragma*, de ἐπὶ, sur, et φράγμα, séparation; it. *epiframma*]. Membrane mince attachée au péristome de quelques mousses, et persistant le plus souvent après la chute de l'opercule.

ÉPIPHYLLE. adj. [de ἐπὶ, sur, et φύλλον, feuille]. Se dit, en botanique, d'une partie née ou insérée sur une feuille.

ÉPIPHYLLOSPERME. adj. [de ἐπὶ, sur, φύλλον, feuille, et σπέρμα, graine]. S'est dit d'une plante qui porte ses fleurs, et par suite ses fruits, sur les feuilles.

ÉPIPHYSAIRE. adj. Qui concerne les épiphyses. — *Decollement* ou *divulsion épiphysaire*. V. DÉCOLLEMENT.

ÉPIPHYSE. s. f. [*epiphysis*, ἐπίφυσις, de ἐπὶ, sur, et φύομαι, je nais; all. *Knochenansatz*, angl. *epiphysis*, it. *epifisi*, esp. *epifisis*]. Éminence osseuse unie au corps d'un os au moyen d'un cartilage, et qui se change en *apophyse* par les progrès de l'ossification. — *Décollement* ou *divulsion des épiphyses*. V. DÉCOLLEMENT.

ÉPIPHYTE. adj. et s. [*epiphytus*, de ἐπὶ, sur, et φυτὸν, plante; all. *Schmarotzerpflanze*, angl. *epiphyton*]. Se dit d'une plante qui naît sur d'autres plantes, mais n'en tire pas sa nourriture, ce qui la distingue des parasites. || S'est dit à tort des cryptogames des animaux (V. ECTOPHYTE et ENTOPHYTE).

ÉPIPHYTIE. s. f. [de ἐπὶ, sur, et φυτὸν, végétal]. Maladie qui attaque une grande quantité de plantes de la même espèce à la fois; telles sont la maladie de la pomme de terre, l'oïdium, la carie du blé, etc. (Danvin). Il faut distinguer les *épiphyties* des *maladies épiphytiques*.

ÉPIPHYTIQUE. adj. Qui se rapporte aux épiphytes : *production épiphytique*. — *Maladie épiphytique*. Maladie produite sur les plantes par un parasite végétal. Ces affections sont devenues aussi importantes au point de vue pratique que scientifique, parce qu'elles ont attaqué plusieurs plantes alimentaires. — *Maladie des betteraves*. Altération des tissus, qui s'observe surtout à l'extrémité profonde du pivot, c'est-à-dire au point où l'absorption est la plus active, et sur les trajets vasculaires. Elle a pour effet une diminution notable dans le rendement du sucre. — *Maladie des blés*. Plusieurs maladies des blés offrent le cas de l'*épiphytisme* : tels sont l'*ergot* et le *piétin*. — *Maladie des cerises anglaises, des bigarreaux* et *des merises*. Le fruit se tache, devient dur en partie et tombe de l'arbre. D'autres, particulièrement la *cerise tardive*, arrivent à maturité, mais ont un goût très mauvais et ne sont pas mangeables. Dans le même clos, tandis que les cerises anglaises et tardives sont affectées, les cerises acides demeurent intactes. — *Maladie du maïs*. Développement, sur le maïs, d'un champignon du genre *Sclerotium*, analogue à celui du seigle et du froment (V. ERGOT). Le parasite, encore inconnu en Europe, s'observe souvent dans la Colombie, où on l'appelle *peladero*, et où il produit une maladie dite *pelatina*, qui a certains rapports avec l'ergotisme gangreneux. — *Maladie des poires*. Affection très analogue à celle des cerises, qui a particulièrement sévi sur les poires dites *de Saint-Germain* La poire noircit par places, pourrit et tombe. Certaines poires se fendent profondément, ou bien, guérissant, présentent une cicatrice profonde, trace de la maladie surmontée. — *Maladie des pommes de terre*. V. POMME *de terre*. — *Maladie de la vigne* ou *du raisin*. Affection déterminée par la présence d'un épiphyte décrit sous le nom d'*Oïdium Tukeri* (V. OÏDIUM). Elle commence par les baies; à la seconde année les feuilles présentent aussi des taches. La baie malade offre cinq états : 1° la simple flétrissure, avec amollissement passager et sécheresse finale; 2° la baie, à moitié du volume, ne grossit plus, sèche, durcit, et conserve une consistance presque ligneuse; 3° la croissance continue jusqu'à moitié, jusqu'aux trois quarts du volume normal, et a pour terme la flétrissure, suivie de décomposition putride; 4° la base de la fleur, ou pédicelle, est totalement couverte par une couche épaisse de mycélium; si l'on enlève cette couche, on retrouve la pellicule intacte, sans piqueture, et l'intérieur de la baie est très sain; 5° enfin la baie, attaquée en tout ou partie, n'en poursuit pas moins son évolution et arrive à pleine maturité, ne gardant d'autre trace de la maladie que quelques taches.

ÉPIPHYTISME. s. m. Production d'épiphytes.

ÉPIPLÉROSE. s. f. [*epiplerosis*, de ἐπὶ, particule augmentative, et πλήρωσις, réplétion]. Réplétion excessive.

ÉPIPLOCÈLE. s. f. [*epiplocele*, de ἐπίπλοον, épiploon, et κήλη, hernie ; all. *Netzbruch*, angl. *epiplocele*]. *Hernie* formée par l'épiploon. V. Hernie.

ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE. s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, ἔντερον, intestin, et κήλη, hernie]. *Hernie* constituée à la fois par l'épiploon et l'intestin. V. Hernie.

ÉPIPLOÏQUE. adj. [*epiploicus*]. Qui appartient à l'épiploon. — *Appendice épiploïque.* V. Épiploon.

ÉPIPLO-ISCHIOCÈLE. s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon. ἰσχίον, ischion, et κήλη, hernie]. *Hernie* de l'épiploon par l'échancrure ischiatique.

ÉPIPLOÏTE. s. f. [*epiploitis , omentite*]. Inflammation de l'épiploon, espèce de *péritonite partielle* dont les caractères sont difficiles à déterminer.

ÉPIPLO-MÉROCÈLE. s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, μηρὸς, cuisse, et κήλη, hernie]. *Hernie crurale* formée par l'épiploon.

ÉPIPLOMPHALE. s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, et ὀμφαλὸς, nombril]. *Hernie ombilicale* formée par l'épiploon.

ÉPIPLOON. s. m. [*omentum*, ἐπίπλοον, de ἐπὶ, sur, et πλέω, je flotte ; all. *Netz*, angl. *epiploon*, it. *epiploo*, esp. *omento*, *epiplon*]. Nom générique des replis péritonéaux qui rattachent les viscères entre eux, en les laissant flotter dans la cavité abdominale, et non à un point fixe, ce qui les distingue des *mésentères*. Ces replis sont au nombre de quatre, dont deux principaux (*grand et petit épiploon*), et deux accessoires (*appendices épiploïques*) : 1° le *petit épiploon*, ou *gastro-hépatique*, s'étend du sillon transverse du foie au côté droit du cardia et au duodénum · dans ce repli sont contenus le canal cholédoque, la veine porte et l'artère hépatique ; 2° le *grand épiploon*, ou *gastro-colique*, part de la grande courbure de l'estomac, se porte en bas, en avant de l'intestin grêle (*lame antérieure*), remonte en arrière des circonvolutions intestinales (*lame postérieure*), et, arrivé au niveau du côlon transverse, il se dédouble, son feuillet inférieur constituant le feuillet supérieur du mésocôlon transverse, tandis que son feuillet supérieur passe en avant du pancréas et va former le feuillet inférieur du ligament coronaire du foie , 3° l'*appendice* ou *ligament gastro-splénique* (appelé aussi *épiploon gastro-splénique*) se porte des bords du hile de la rate à la face postérieure de l'estomac et renferme les vaisseaux courts ; 4° l'*appendice* ou *ligament hépatico-colique* est le prolongement, le long du côlon ascendant, de la partie du petit épiploon qui se porte au duodénum. Les épiploons se prêtent à l'ampliation des viscères abdominaux ; ils maintiennent dans leur position les nombreuses ramifications vasculaires qui les parcourent. Du tissu adipeux accompagne leurs vaisseaux et finit quelquefois par se produire dans toute leur étendue. Ils ne se développent qu'après la naissance. V. Peritoine. — *Arriere-cavité des epiploons*. V. Arrière-cavité et Péritoneal.

ÉPIPLOSARCOMPHALE. s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, σὰρξ, chair, et ὀμφαλὸς, nombril]. Hernie ombilicale de l'épiploon, devenu dur et comme squirrheux.

ÉPIPLOSCHÉOCÈLE. s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, ὀσχέον, scrotum, et κήλη, hernie]. *Hernie scrotale* de l'épiploon.

ÉPIPOLASE. s. f. [*epipolasis*, ἐπιπόλασις, de ἐπιπολάζω, je flotte, je surnage ; all. *Obenaufschwimmen*, angl. *epipolasis*]. Action de surnager. ‖ Chez les anciens chimistes, action par laquelle, sous l'influence de la chaleur, etc., une substance se sépare d'un liquide, monte à sa surface, s'y arrête et y surnage sans se volatiliser, au moins immédiatement ; la force supposée qui présidait à cette action était la *force épipolique*. = Synonyme de fluctuation, de tension des tissus, ou de pléthore, de réplétion extrême.

ÉPIPOLIQUE. adj. Qui a rapport à l'épipolase. — *Force épipolique.* D'après quelques chimistes, physiciens et physiologistes, force spéciale en vertu de laquelle une substance se sépare de l'intimité d'un tissu ou d'une humeur (au sein desquels elle n'était pas perceptible d'abord), pour se montrer au dehors et y séjourner, ou pour être rejetée. Ce n'est point une force particulière ; les actes qu'on lui attribue sont, les uns des phénomènes physiques d'*osmose*, les autres des actes vitaux de *désassimilation*, de *sécrétion* ou d'*excrétion*.

ÉPIPOLISME. s. m. Manifestation, dans un corps, de la force épipolique.

ÉPIRHIZE. adj. [ἐπὶ, sur, et ῥίζα, racine]. Se dit d'un parasite qui se développe sur les racines des végétaux vivants et leur emprunte sa nourriture (Mirbel). Ex. . les *orobanches*.

ÉPIRRHÉE. s. f. [*epirrhœa*, ἐπιῤῥοια, de ἐπὶ, sur, vers, et ῥεῖν, couler]. Afflux des humeurs.

ÉPISCHÈSE. s. f. [*epischesis*, ἐπίσχεσις, rétention, de ἐπίσχειν, retenir]. Suppression d'une évacuation naturelle, telle que les menstrues.

ÉPISCHOMÉNIE. s. f. [de ἐπέχω, ou ἐπίσχω, je réprime, et μὴν, mois]. L'*aménorrhée*.

ÉPISCLÉRAL, ALE, ou mieux **ÉPISCLÉROTICAL, ALE.** adj. Se dit de ce qui repose sur la sclérotique.

ÉPISCLÉRITIS. s. f. [de ἐπὶ, sur, σκληρὸς, dur ; *périsclérite*]. Inflammation de la sclérotique, affection rare, qu'on ne rencontre guère que chez les rhumatisants.

ÉPISÉMASIE. s. f. [*episemasia*, ἐπισημασία, de ἐπὶ, sur, et σημαίνω, je donne des indices ; all. *Vorzeichen*]. L'invasion d'une maladie, moment où elle apparaît.

ÉPISIOCÈLE. s. f. [de ἐπίσειον, pénil, et κήλη, hernie]. Prolapsus du vagin.

ÉPISIORRHAPHIE. s. f. [de ἐπίσειον, pénil, et ῥαφὴ, suture ; all. *Episiorrhaphie*, angl. *episierrhaphia*]. Opération destinée à combattre le prolapsus de l'utérus lorsque les pessaires ne peuvent y remédier : elle consiste à aviver la face interne des deux tiers postérieurs de la vulve, à en exciser un lambeau, et à réunir la plaie par trois ou quatre points de suture.

ÉPISPADIAS. s. m. [de ἐπὶ, sur, au-dessus, et σπάω, je divise, j'écarte ; it. *epispadia*]. Vice de conformation de l'urètre de l'homme, caractérisé par la situation anormale de l'ouverture de ce canal sur la partie dorsale de la verge, plus ou moins près de l'arcade des pubis. Tantôt cette ouvertutre anormale est représentée par un simple pertuis, qui n'empêche pas l'émission normale du sperme et de l'urine ; tantôt la paroi supérieure de l'urètre manque complètement, les corps caverneux sont écartés l'un de l'autre, le dos de la verge présente une gouttière muqueuse plus ou moins large ; alors le méat est ordinairement imperforé ; la verge est incurvée en haut par suite de la présence d'une bride cutanéo-muqueuse, qui remplace et raccourcit l'urètre en s'étendant du gland à l'ouverture postérieure de la gouttière urétrale. L'opération qui a pour but de remédier à ce vice de conformation, beaucoup plus rare que l'*hypospadias*, consiste : 1° à rendre à la verge sa direction et sa longueur normales par la section de la bride cutanéo-muqueuse ; 2° à reconstituer le méat urinaire : ces deux premiers temps s'exécutent de la même façon que pour l'hypospadias ; 3° à restaurer le canal, en refaisant la paroi supérieure absente. Le procédé de Nélaton consiste à tailler de chaque côté de la verge, sur sa face dorsale, un lambeau de peau large de 15 millimètres ; et à détacher de la partie inférieure de l'abdomen un troisième lambeau, de forme quadrilatère, dont le bord inférieur seul reste adhérent et qui est renversé de haut en bas de manière à opposer sa face épidermique à la muqueuse de l'urètre et à former ainsi un canal complet. sur la face sanglante, devenue supérieure par renversement de ce lambeau, sont ramenés les deux premiers lambeaux cutanés, qui sont unis par quatre points de suture. Duplay se borne à aviver les corps caverneux sur une large surface et à les suturer : il ne prend qu'un petit lambeau abdominal pour obturer l'orifice postérieur de la gouttière ; enfin il ne reconstitue pas le canal d'un seul coup, mais progressivement et en plusieurs séances.

ÉPISPASE. s. f. [*epispasis*, de ἐπὶ, sur, et σπάω, je tire ; all. *Heranziehen, Ansichzeihen*, angl. *epispasis*]. Éruption locale (Rochard) provenant sous l'influence d'un traitement et indiquant une modification générale de l'économie, telle que la *poussée* de certaines eaux minérales.

ÉPISPASME. s. m. [*epispasmus*, de ἐπὶ, sur, et σπασμὸς, traction]. Inspiration exigeant de violents efforts.

ÉPISPASTIQUE. adj. [*epispasticus*, ἐπισπαστικὸς, de ἐπισπάω, j'attire ; all. *epispatisch*, angl. *epispatic*, it. et esp. *epispastico*]. Se dit de tout agent qui attire les humeurs à la surface du corps. — *Papier épispastique*. Papier employé pour le pansement des vésicatoires. On le prépare en faisant bouillir lentement, pendant 2 heures, le mélange suivant, qu'on remue continuellement : cire blanche, 240 grammes ; blanc de baleine, 90 grammes ; huile d'olives, 120 grammes ; térébenthine du mélèze, cantharides pulvérisées, ãã 30 grammes ; eau, 300 grammes. Filtrez sans exprimer, entretenez le mélange fondu au bain-marie. Enduisez des bandes de papier d'un seul côté, en les passant à la surface de la matière fondue, laissez refroidir, et découpez en rectangles de 0^m,09 sur 0^m,065. Cette formule donne le papier n° 1 ; on a le papier n° 2 en augmentant de 10 grammes le poids des cantharides (Codex). — *Pommade épispastique*. Pommade destinée au pansement des vésicatoires dont on veut entretenir la suppuration. On en distingue trois, d'après le degré d'irritation qu'elles produisent et qui doit être proportionné à l'âge et à l'irritabilité des sujets : la *pommade épispastique verte*, composée de poudre de cantharides, 8 gram., incorporée dans cire jaune, 32 gram., et onguent populéum, 225 gram., liquéfiés à un feu doux, et agités jusqu'à ce que le mélange soit presque refroidi ; elle enflamme les vésicatoires et est trop forte pour l'usage habituel ; — la *pommade épispastique jaune*, composée de : cantharides grossièrement pulvérisées, 30 gram. ; axonge, 420 gram. ; cire jaune, 260 gram ; curcuma en poudre et essence de citron, ãã 2 gram. ; moins irritante que la précédente, elle peut servir habituellement pour les adultes ; elle serait trop forte pour les enfants ; — la *pommade épispastique au garou*, préparée en dissolvant, extrait éthéré de garou, 40 gram., dans alcool à 90°, 90 gram. ; ajoutant, axonge, 900 gram. et cire blanche 100 gram., chauffant jusqu'à ce que l'alcool soit évaporé, passant à travers une toile, et remuant jusqu'à ce que la pommade soit en partie refroidie ; moins irritante que les deux autres, elle convient pour les enfants et pour le pansement des vésicatoires enflammés. — *Taffetas épispastique*. V. Vésicatoire.

ÉPISPASTIQUES. s. m. pl. Substances qui, appliquées sur la peau, y déterminent de la douleur, de la chaleur et une rougeur plus ou moins vive, enfin tous les phénomènes d'une irritation bientôt suivie du soulèvement de l'épiderme par une accumulation de sérosité. Les cantharides, la moutarde, sont des *épispastiques*.

ÉPISPERME. s. m. [*episperma*, de ἐπὶ, sur, et σπέρμα, graine ; all. *Samendecke*, angl. *episperm*, it. *episperma*, vulgairement *peau de la graine ; spermoderme*]. Tégument de la graine qui enveloppe l'amande. Il se compose de deux membranes, le *testa* et le *tegmen*, qui succèdent à la primine et à la secondine de l'ovule. Tantôt les deux membranes restent distinctes, tantôt elles se soudent ; parfois l'une d'elles disparaît par résorption.

ÉPISPORE. s. m. Membrane externe des *spores*.

ÉPISTAMINIE. s. f. [*epistaminia*, de ἐπὶ, sur, et *stamen*, étamine]. Cinquième classe de la méthode de Jussieu, renfermant les plantes dicotylédones apétales à étamines épigynes.

ÉPISTAPHYLIN. adj. et s. m. [*epistaphylinus*, de ἐπὶ, sur, et σταφυλὴ, luette]. Muscle *palato-staphylin* (Winslow).

ÉPISTASE. s. f. [*epistasis*, ἐπίστασις, de ἐπὶ, sur, et στάω, je reste]. Matière qui se tient à la surface de l'urine. = Dans les auteurs hippocratiques, avec une autre étymologie [ἐφίστημι, arrêter], suppression, rétention des matières excrémentitielles.

ÉPISTATION. s. f. [de *e*, hors, et *pistare*, piler]. Opération par laquelle on détruit la cohésion des corps mous, en les écrasant dans un mortier. L'*épistation* diffère de la pulvérisation et de la trituration par l'état pâteux de la substance sur laquelle on opère.

ÉPISTAXIS. s. f. [*epistaxis, hæmorrhagia narium, sanguinis e naribus stillatio*, ἐπίσταξις, de ἐπὶ, sur, dessus, et στάζειν, couler goutte à goutte ; all. *Epistaxis, Nasenbluten*, angl. *epistaxis*, it. *epistassi*]. Écoulement de sang par les narines, se faisant par leur ouverture antérieure, ou par la postérieure, quelquefois par les deux à la fois, d'un seul côté ou, plus souvent, des deux côtés en même temps. La quantité de sang rendu est extrêmement variable ; lorsqu'il sort par l'orifice postérieur des fosses nasales, il peut, au lieu de s'échapper immédiatement au dehors, tomber dans le pharynx, atteindre la partie supérieure du larynx, ou même être dégluti. il est alors rejeté par expuition, par expectoration ou par vomissement. Le plus souvent, l'écoulement sanguin apparaît brusquement, sans prodromes ; quand ceux-ci existent ils consistent dans une céphalalgie frontale, une sensation de chaleur ou de pesanteur dans les fosses nasales et à la racine du nez, la rougeur de la pituitaire, etc. L'épistaxis n'est pas une maladie, mais un symptôme : elle est toujours symptomatique d'une rupture vasculaire, laquelle peut se produire dans des états morbides différents, que Jaccoud range dans quatre classes : 1° *épistaxis traumatique* ou *ulcéreuse*, résultant d'une chute ou d'un coup sur le nez, d'une fracture des os du nez, d'une fracture du crâne, d'un coryza ulcéreux, de la présence de polypes dans les fosses nasales ; 2° *épistaxis par altération morbide des vaisseaux*, sous l'influence de l'hémophilie ; 3° *épistaxis mécanique :* tantôt elle est déterminée par un afflux de sang à la tête, elle est active, c'est ce qu'on observe dans la congestion cérébrale, à la suite de l'insolation ou des brusques changements de température, consécutivement à la suppression d'un flux sanguin habituel, menstruel ou hémorroïdaire (*épistaxis supplémentaire*) ; tantôt elle est passive, elle résulte d'une stase du sang par gêne de la circulation céphalique en retour ou par augmentation de tension dans le système veineux général : c'est ce qui arrive dans la plupart des maladies du foie, dans la congestion de la rate, dans les affections cardiaques et pulmonaires, dans le mal de Bright ; cependant, d'après Monneret, la cause principale de l'épistaxis ne serait pas alors un trouble mécanique, mais une altération du sang, dérivant particulièrement du fonctionnement anormal du foie ; 4° *épistaxis adynamique*, symptôme habituel dans la rougeole et la variole normales, constant dans ces fièvres et dans la scarlatine lorsqu'elles ont la forme hémorragique, ainsi que dans la fièvre intermittente pernicieuse hémorragique, très ordinaire dans la fièvre typhoïde, fréquent dans la phtisie aiguë, dans la diphtérie propagée aux fosses nasales, dans la chloro-anémie, le scorbut, etc. : cette épistaxis est rapportée par Jaccoud à l'altération des parois vasculaires, concomitante à celle du sang et développée sous la même influence morbide, ou à un trouble vaso-moteur déterminant la rupture de ces parois ; l'altération du sang ne saurait à elle seule amener cette rupture. Malgré la multiplicité de ses causes, l'épistaxis est un élément important du diagnostic et du pronostic : à la suite d'une chute sur un point du corps, elle fait penser à une fracture du crâne, lorsqu'elle est abondante et continue, et permet d'en préciser le siège, alors même que la boîte crânienne ne porte pas trace de fracture ; en l'absence de troubles bien caractérisés, elle attire l'attention sur l'hémophilie ; elle annonce le début d'une fièvre éruptive ou son passage à une forme maligne ; elle permet souvent d'affirmer la dothiénentérie ; sa fréquence dans les maladies de foie est un de leurs caractères les plus importants ; accompagnée des symptômes de l'afflux du sang à la tête, elle avertit de l'imminence de la congestion cérébrale, etc. Prise en elle-même, indépendamment de ses causes, l'épistaxis n'est grave que lorsqu'elle est abondante ou répétée : elle a alors pour conséquences la chloro-anémie et parfois la mort. Il est des cas où l'épistaxis, à moins qu'elle ne donne lieu à une perte de sang trop considérable, ne doit pas être arrêtée : tel est celui des personnes âgées que cette déplétion préserve parfois de l'apoplexie cérébrale. Dans les cas légers, il faut, pour arrêter l'épistaxis, placer le malade dans un lieu frais, la tête élevée ; appliquer sur le front et les tempes des compresses imbibées d'eau froide ou d'éther ; élever verticalement, durant deux à cinq minutes, le bras du côté où a lieu l'écoulement, pendant qu'on tient les narines bouchées. Il est des cas où ces moyens sont insuffisants, et où il faut recourir au *tamponnement* (V. ce mot), ou à l'injection d'une solution de perchlorure de fer. Lorsque les épistaxis se répètent, il est bon de joindre aux moyens locaux un traitement interne, astringent ou tonique ; le sulfate de quinine, à l'intérieur, réussit parfois quand l'écoulement sanguin prend un caractère périodique. – *Épistaxis utérine*. Métrorragie produite par une cause autre que l'ovulation et hors de l'état de grossesse (Gubler). = En vétérinaire, quand l'écoulement du sang par le nez ne se produit que d'un côté, on enfonce dans la narine correspondante des boulettes d'étoupe ; si l'écoulement continue, on pratique la suture des ailes du nez. Lorsqu'on est obligé de faire le tamponnement des deux narines du cheval, la respiration est suspendue, on est forcé de recourir à la trachéotomie. Dans le cas où l'épistaxis résulte de l'introduction de sangsues dans les narines, on fait, avant le tamponnement, quelques injections avec l'eau salée ou la décoction de tabac. V. TAMPONNEMENT.

ÉPISTERNUM. s. m. Voy. ÉPISTERNITE.

ÉPISTERNITE. s. f. Chez les articulés, pièce latérale de l'arceau inférieur ou sternal (*episternum*) qui concourt à former la couche épidermique du tégument.

ÉPISTHOTONOS. s. m. Mot barbare qui ne peut avoir aucune signification. Il paraît qu'on l'a employé dans le sens d'*emprosthotonos*, et dans le sens de *spasme qui s'ajoute à un autre*.

ÉPISTOME. s. m. [de ἐπὶ, sur, et στόμα, bouche, orifice ; *epistomium*, all. *Epistom*, angl. *epistomium*]. Synonyme d'*opercule*, employé souvent en histoire naturelle. – Partie du tégument qui s'avance plus ou moins au-dessus des organes buccaux chez les articulés. Chez les acarides, qui ont un ganglion céphalique bien évident (*Thrombidion*, etc.), cet organe est placé dans la *partie dorsale antérieure* ou *céphalique du céphalothorax*, au niveau de l'intervalle qui sépare la première de la deuxième paire de pattes : cette partie dorsale, appelée *nuque* (Dujardin) ou *vertex* (Nicolet), et parfois *capuchon* (V. ce mot), porte, dans beaucoup d'espèces, deux poils sur son bord antérieur (nommé *labre*, *bandeau*), et correspond en réalité à l'*épistome* des insectes. V. ROSTRE.

ÉPISTROPHÉE. s. f. [*epistrophœus*, de ἐπὶ, sur, et στρέφω, je tourne]. L'*axis*, sur lequel l'atlas tourne comme sur un pivot.

ÉPISYNANGINE. s. f. [*episynanche*, de la préposition augmentative ἐπὶ, et συνάγχη, angine]. Spasme du pharynx qui empêche la déglutition et chasse les liquides par les cavités nasales.

ÉPISYNTHÉTIQUE. adj. [de ἐπισύνθεσις, formé de la particule augmentative ἐπὶ, de σὺν, avec, et τίθημι, je place]. — *Secte épisynthetique*. Secte médicale dont les partisans se proposaient de concilier les principes des méthodistes avec ceux des empiriques et des dogmatistes.

ÉPITASE. s. f. [*épitasis*, ἐπίτασις]. Anciennement début des maladies, des accès de fièvre surtout.

ÉPITHÉLIAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'épithélium. – *Cellule épithéliale*. V. ÉPIDERME et ÉPITHÉLIUM. — *Cylindre épithélial*. V. CYLINDRE. — *Membrane épithéliale*. V. ÉPITHÉLIUM. — *Mue épithéliale*. V. ÉPITHÉLIUM. — *Tissu épithélial*. V. ÉPIDERME. — *Tumeur épithéliale*. V. ÉPITHÉLIOMA. — *Ulcère épithélial*. V. ULCÈRE.

ÉPITHÉLIAQUE. adj. S'est dit pour *épithélial*.

ÉPITHÉLIOMA. s. m. [de *épithélium*]. Synonyme de *tumeur épidermique* ou *épithéliale*. Le terme d'*épithélioma*, introduit dans la science par Hannover, mérite de remplacer celui de *cancroïde*, longtemps adopté en France. Les épithéliomas peuvent être composés de tous les éléments ou d'une partie des éléments anatomiques suivants : 1° *Cellules épithéliales* d'une ou de plusieurs des quatre variétés. Elles manquent quelquefois de noyau ; elles ont souvent un volume considérable, atteignant ou dépassant 1 à 3 dixièmes de millimètre ; le plus souvent le noyau, s'il existe, a augmenté proportionnellement de volume (fig. 158). Ces grandes cellules sont remarquables par leurs formes bizarres (fig. 158), leurs prolongements, et quelquefois leurs perforations, leurs excavations ou vacuoles avec ou sans granulations (fig. 160, 161) : ces aberrations de forme et de volume leur laissent pourtant l'aspect général des épithéliums, sans qu'elles prennent aucun des caractères d'une autre espèce d'élément anatomique. Les principales variétés de déformations sont les *cellules en raquette* (*cellulæ caudatæ*), munies d'un ou plusieurs prolongements plus courts ou plus longs que leur propre largeur (fig. 158) ; les *cellules fusiformes* (*cellulæ fusiformes*), généralement grandes, à un ou à plusieurs noyaux, plus fréquentes dans les os (fig. 162) ; les *cellules excavées*, dont les excavations renferment, soit des amas granuleux, soit de petits corpuscules sphériques particuliers, soit une autre cellule ou des noyaux (d'où leur nom de *cellules concentriques* ou *cellules mères*) ; les *plaques* ou *lamelles à noyaux multiples*, amas de matière demi-solide, de forme et de volume très variables, souvent considérables, contenant beaucoup de noyaux (fig. 164 et 165), variété la plus rare. Les épithéliums prismatiques sont, comme les pavimenteux, susceptibles d'offrir des aberrations analogues qui restent en rapport avec la conformation générale des cellules dont il s'agit, si ce n'est que le noyau manque ici presque toujours. Ces cellules sont souvent devenues granuleuses, à granulations foncées, graisseuses ou non, peu ou très nombreuses ; 2° quelquefois des leucocytes granuleux ou non ; 3° souvent des globes épidermiques (V. ÉPIDERMIQUE) ; 4° de la substance amorphe très granuleuse, quelquefois fort abondante dans les tumeurs de la pituitaire, du col de l'utérus, etc.; 5° des *cytoblastions* quelquefois; 6° des éléments fibro-plastiques; 7° des capillaires; 8° souvent des cristaux de cholestérine. – L'*épithélioma* a pour siège habituel le revêtement tégumentaire externe ou interne (V. CANCROÏDE et GLANDULAIRE).

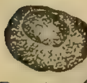
FIG. 157.

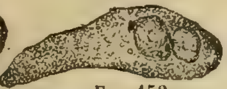
FIG. 158.

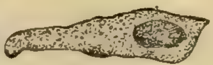
FIG. 159.

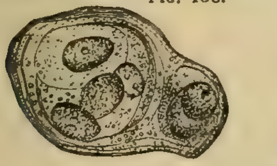
FIG. 160.

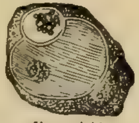
FIG. 161.

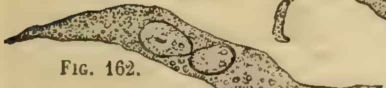
FIG. 162.

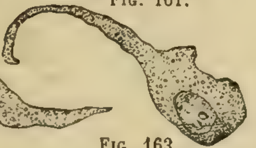
FIG. 163.

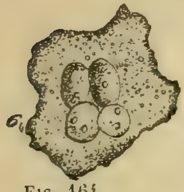

FIG. 164.

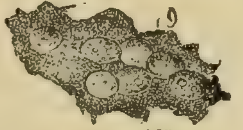

FIG. 165.

c'est-à-dire les cellules épidermiques ou épithéliales; mais il peut, par *hétéropie consécutive*, apparaître dans des tissus dépourvus d'épiderme et d'épithélium, tels que les os, les muscles. Quel que soit son point de départ, il se montre fréquemment dans les ganglions les plus proches de la portion de peau ou de muqueuse malade, en même temps que dans ces membranes ou à peu près; ce qui s'explique facilement puisque dans les ganglions lymphatiques sains existent des épithéliums nucléaires et pavimenteux, et que là où il y a analogie ou identité de constitution anatomique élémentaire, il y a aussi analogie de nutrition, de développement et de reproduction, à l'état morbide comme à l'état normal. Suivant que les masses d'épithélium qui le forment sont en forme de lobules ou de tubes, l'épithélioma est dit *lobulé* ou *tubulé;* il est dit *perlé* lorsque le centre de chaque lobule présente un grain perlé (V. PERLE). Relativement aux conditions qui président au développement de l'épithélioma, on ne peut actuellement les rapporter qu'à une prédisposition spéciale de l'économie et à une irritation longtemps continuée d'un même point des tissus; encore ces conditions ne peuvent-elles être invoquées que pour l'épithélioma extérieur, lequel peut être détruit sans retour par l'instrument tranchant ou par les caustiques, à condition que son développement soit assez limité pour qu'on puisse atteindre la totalité des tissus qui le portent. V. CANCER.

ÉPITHÉLIQUE. adj. Mauvais mot employé par quelques auteurs au lieu d'*épithélial*.

ÉPITHÉLIUM. s. m. [*epithelium*, de ἐπί, sur, et θηλή, mamelon; all. *Epithel*, it. et esp. *epitelio*]. Primitivement, l'épiderme du mamelon (Ruysch). ‖ Nom étendu à une espèce d'élément anatomique du groupe des *produits*, caractérisé par son état de cellules ou de noyaux libres situés à la surface des membranes tégumentaires, muqueuses, séreuses, vasculaires et glandulaires (*membranes épithéliales*), et y formant par leur juxtaposition une couche simple et fort mince (*épithélium simple*), ou composée de plusieurs rangées d'éléments superposés d'une manière confuse ou régulière (*épithélium stratifié*). Il existe quatre variétés d'épithéliums (parmi lesquelles n'est pas comptée la variété constituée par des *cellules plates*, disposées sur une seule couche, et plus connue sous le nom d'*endothélium*): 1° L'*épithélium nucléaire*. Il se trouve à la face interne des vésicules closes de toutes les glandes sans conduits excréteurs ou vasculaires, de plusieurs glandes en grappe (mamelle) et folliculeuses (glandes enroulées sudoripares, follicules du corps de l'utérus); il est constitué par des corps sphériques ou ovoïdes, ayant tous les caractères des noyaux de cellules, mais libres au lieu d'être au centre d'une *cellule* (V. ce mot). Dans le passage des épithéliums nucléaires à l'état d'épithélium pavimenteux, sur un même lambeau d'épithélium, sur un même cul-de-sac, on peut voir des épithéliums nucléaires contigus formant à eux seuls la gaine épithéliale; peu à peu on arrive à des endroits où ces noyaux sont de plus en plus écartés par une matière amorphe généralement pâle, transparente, mais uniformément et finement granuleuse; puis, plus loin, on rencontre bientôt des lignes indiquant l'existence de plans de segmentation minces, pâles, divisant cette substance en passant à des intervalles à peu près égaux entre chaque noyau, et se rencontrant sous des angles variables; de sorte que chaque noyau devient le centre d'une cellule pavimenteuse. Les sillons de segmentation deviennent de plus en plus nets et mieux dessinés. Les cellules qu'ils circonscrivent sont d'autant plus nettes, d'autant plus faciles à isoler et à dissocier qu'on approche plus des endroits où les lignes qui les limitent sont mieux dessinées. Quelquefois, entre deux ou trois noyaux très rapprochés les uns des autres, contigus ou non, il ne se forme pas de ligne de division de la matière amorphe; ils sont alors circonscrits par segmentation de la matière amorphe qui sépare des noyaux voisins le petit groupe qu'ils représentent, et deviennent ainsi le centre d'une seule cellule à deux ou trois noyaux, à côté de celles qui en ont un seul, comme on le voit le plus ordinairement. C'est au même phénomène physiologique que l'on doit de voir si souvent, dans les maladies des glandes à épithélium nucléaire, des gaines épithéliales de certains culs-de-sac offrant l'état pavimenteux le plus net, à cellules quelquefois très grandes, à côté d'autres qui ont encore leur épithélium nucléaire normal ou à noyaux plus ou moins hypertrophiés. 2° L'*épithélium sphérique*. Il se trouve dans les glandes vasculaires sans conduits excréteurs, dans les glandes et à la surface des muqueuses des divers ovipares et invertébrés. C'est une forme que peuvent prendre tous les épithéliums par suite de modifications évolutives naturelles ou morbides. 3° L'*épithelium prismatique* ou *cylindrique* [all. *Cylinder-Epithelium*, angl. *columnar epithelium*]. Ses cellules ont une forme prismatique ou pyramidale, régulière ou non, de quatre à six pans, à grosse extrémité tournée du côté de la cavité qu'il tapisse, et souvent pourvue d'un épaississement hyalin (*plateau*), réfractant assez fortement la lumière, haut de $0^{mm},007$ environ. Le noyau est presque toujours ovoïde et pourvu ou non d'un ou deux nucléoles. Souvent au-dessous de lui, quelquefois au-dessus, la cellule est plus étroite qu'à son niveau. Dans le premier cas, ce n'est fréquemment qu'une sorte de prolongement plus ou moins long et comme appendu au noyau. Au-dessus et au-dessous du noyau se trouvent des granulations, souvent graisseuses (prostate, épididyme, col de l'utérus, canal hépatique). Ces cellules peuvent se creuser d'excavations, se déformer ou se gonfler, soit d'une manière sénile (utérus), soit dans les kystes. L'épithélium prismatique est, chez les mammifères, le seul qui porte des *cils vibratiles* (fosses nasales, trompe d'Eustache, cavité du tympan, larynx, trachée, bronches pourvues de cartilages, col et corps de l'utérus, trompes, conduits biliaires, excréteurs, prostate) ; les cils sont insérés sur le *plateau*, bien plus mince ici que sur les cellules non ciliées : à côté des cellules pourvues de cils, il en est toujours qui en manquent (fig. 166 et 167).

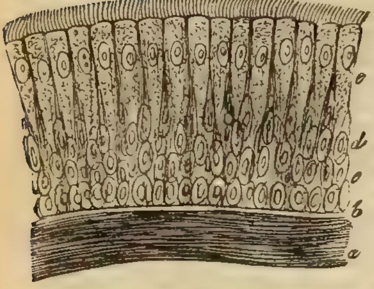

FIG. 166.

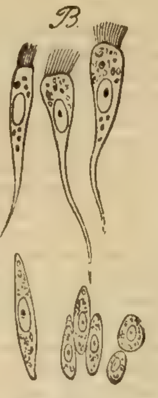

FIG 167.

Épithélium vibratile de la trachée de l'homme : grossissement de 350 diamètres. *a*. Portion extérieure des fibres élastiques longitudinales. *b*. Couche homogène extérieure de la muqueuse. *c*. Cellules d'épithélium les plus profondes, arrondies. *d*. Cellules moyennes allongées. *e*. Les plus superficielles pourvues de cils vibratiles (Kölliker). L'épithélium est normalement sans cils du cardia jusqu'à l'anus. Au repli oculo-palpébral de la conjonctive et sur la cornée, au milieu des cellules pavimenteuses, s'en trouvent qui ont la forme prismatique. L'*épithélium prismatique* a été regardé comme étant le seul qui ne fût pas stratifié, fait bien plus vrai pour l'épithélium nucléaire : Gerlach a décrit et figuré l'épithélium de la trachée formé par plusieurs rangées de cellules, les unes, profondes, représentées par des noyaux à peine entourés de cellules, les autres ovoïdes, très allongées ; les superficielles seules ont nettement la forme prismatique. Le fait est plus net encore dans l'intestin du fœtus. 4° L'*épithélium pavimenteux* [all. *Pflaster-Epithelium*, angl. *tesselated epithelium*]. On le trouve à la surface de la peau (V. ÉPIDERME), du cœur, des gros vaisseaux, et des muqueuses œsophagienne, buccale, conjonctivale, vaginale, urétrale, sur les séreuses synoviales, dans le foie, le rein, les glandes sébacées de la peau, les glandes de Littre, les follicules enroulés de l'aisselle, les follicules pileux, les glandes salivaires, duodénales et pancréatiques, et dans le tapis de l'œil. Ce sont des cellules polyédriques, ou plus souvent polygonales, aplaties, pourvues ou non d'un noyau ovale ou sphérique. L'épiderme, les cornes, les ongles et les sabots sont formés de cellules pavimenteuses soudées. Ces cellules ne portent jamais de cils vibratiles chez les mammifères. — Toute membrane tapissée par une variété d'épithélium peut offrir, mélangés à cette variété, quelques éléments d'une des autres : ainsi l'œsophage offre toujours quelques éléments d'épithéliums nucléaire et sphérique au milieu des cellules pavimenteuses. Les noyaux et les cellules qui constituent un épithélium quelconque semblent accolés directement les uns aux autres ; cependant le nitrate d'argent permet de reconnaître entre ces éléments la présence, en très petite quantité, d'une substance qui les unit, dans leur juxtaposition comme dans leur superposition. Quant à l'existence d'une membrane amorphe interposée entre eux et les parties sous-jacentes (*basement-membrane*, Bowman), elle n'est nullement démontrée. — Les épithéliums sont le siège d'une *mue* incessante, leurs cellules se détachant des parties sous-jacentes et abandonnant l'économie par chute directe, à mesure que de nouveaux éléments prennent naissance dans la profondeur : ce phénomène n'a pas lieu seulement à la surface de la peau ; il existe aussi dans l'intestin, dont les cellules sont remplacées à chaque digestion. Les épithéliums, couvrant toute la surface, externe et interne, du corps, ont, d'une part, un rôle mécanique qui consiste à protéger les parties plus profondes et plus sensibles contre toute influence extérieure nocive ; d'autre part, un rôle vital qu'ils manifestent dans l'*absorption* et dans les *sécrétions* (V. ces mots). *Épithélium mixte*. Celui dans lequel aucune des variétés ne l'emporte notablement sur les autres : tel est l'épithélium de l'*uretère* et de la *vessie*, dans lequel se trouvent les quatre variétés, le pavimenteux dominant pourtant en général. Une couche d'épithélium pavimenteux ou cylindrique peut devenir *mixte* dans certaines conditions morbides. L'épithélium d'une variété peut, dans l'hypertrophie d'un organe, se substituer à une autre : le nucléaire au pavimenteux, au cylindrique ou au sphérique dans beaucoup de glandes, le sphérique au cylindrique ou au pavimenteux dans d'autres organes. — *Infiltration des épithéliums* (*épithélium infiltré*). V. CANCROÏDE. = En botanique, *épithélium des plantes*. Variété d'épiderme végétal qui recouvre les jeunes organes, les surfaces sécrétantes et beaucoup de pétales ; les utricules ont de très minces parois et font souvent saillie à l'extérieur : sur le stigmate, par exemple.

ÉPITHÈME. s. m. [*epithema*, ἐπίθεμα, de ἐπὶ, sur, et τίθημι, je mets ; all. *Epithem*, *Umschlag*, angl. *epithem*, it. *pittima*, esp. *epitema*]. Médicament topique qui ne tient ni de la nature de l'onguent ni de celle de l'emplâtre, et dont on distingue trois sortes : l'*épitheme liquide*, qui, lorsqu'il est chaud, constitue la *fomentation ;* l'*épitheme mou, cataplasme*, pulpe de pomme de terre râpée appliquée sur les brûlures, boue de poudre d'argile fine obtenue par dépôt, dont on enduit les orteils en tant qu'antisudorale ; l'*épithème sec* (poudre, simple ou composée, enfermée dans un sachet). V. CATAPLASME, FOMENTATION, POUDRE, TOPIQUE et VESICATOIRE.

ÉPITROCHLÉE. s. f. [*epitrochlea*, de ἐπὶ, au-dessus, et *trochlea*, poulie, dérivé de τροχαλία, poulie, trochlée]. Eminence inégale, arrondie, située à la partie interne de l'extrémité inférieure de l'humérus, au-dessus de la trochlée, et que les anatomistes anciens ont appelée *petit condyle* ou *condyle interne de l'humérus* (Chaussier). A cette éminence se fixe le tendon commun des muscles *épitrochleens*.

ÉPITROCHLÉEN. adj. Qui a rapport à l'épitrochlée. — *Muscles épitrochléens*. Muscles, au nombre de cinq, qui s'attachent à l'épitrochlée par un tendon commun : ce sont le rond pronateur, les deux palmaires, le fléchisseur superficiel des doigts et le cubital antérieur.

ÉPITROCHLÉO-MÉTACARPIEN. V. PALMAIRE (*Grand*).

ÉPITROCHLÉO-PALMAIRE. V. PALMAIRE *grêle*.

ÉPITROCHLÉO-PHALANGIEN-COMMUN. adj. et s. m. V. FLECHISSEUR *superficiel des doigts*.

ÉPITROCHLÉO-RADIAL. adj. et s. m. V. PRONATEUR (*Grand*).

ÉPIZOAIRE. s. m. et adj. [de ἐπὶ, sur, et ζῶον, animal]. Animal parasite qui vit à la surface du corps de l'homme (puce), ou se loge sous l'épiderme (l'*acarus* de la gale).

ÉPIZOÏCIDE. s. m. et adj. Agent propre à la destruction des épizoaires.

ÉPIZOÏQUE. adj. et s. Synonyme d'*épizoaire*.

ÉPIZOOTIE. s. f. [*epizootia*, de ἐπὶ, sur, et ζῶον, animal; all. *Viehseuche*, angl. *epizooty*, it. *epizootia*]. Maladie qui affecte un grand nombre d'animaux à la fois : ce terme repond à *epidémie*. — *Épizootie chancreuse des solipedes*. V. MAL *de coït*.

ÉPIZOOTIQUE. adj. Qui concerne les épizooties.

ÉPOINTÉ, ÉE. adj. [all. *lendenlahm*, angl. *hip-shot*, it. *sciancato*, esp. *descaderado*]. Se dit du cheval dont une hanche a été brisée, et est moins saillante que l'autre.

ÉPOINTURE. s. f. Nom vulgaire des luxations, contusions ou autres affections de la hanche des animaux domestiques, rendant l'une d'elles plus basse que l'autre.

ÉPOMIDE. s. f. Synonyme d'*épiomide*.

ÉPONGE. s. f. [*spongia*, σπόγγος, all. *Schwamm*, angl. *spunge*, it. *spugna*, esp. *esponja*]. Réunion d'animaux invertébrés de l'embranchement des rayonnés, classe des *spongiaires*, de forme et de volume variables. Sans organes digestifs, respiratoires ou reproducteurs distincts. Reproduction ayant lieu . 1° par des *gemmes ciliées* qui nagent, se fixent sur un corps dur, grossissent et se soudent plusieurs ensemble ; 2° par des *gemmes non ciliées*, blanches, qui apparaissent seulement quand l'animal meurt, et se fixent sur le squelette qu'il laisse ; 3° par des *œufs* se formant dans le corps, sortant par les oscules, tombant et se développant où ils s'arrêtent. La partie vivante des éponges est un parenchyme de nature sarcodique, hyalin, transparent, qui revêt toute la surface interne de la charpente. Le squelette ou charpente est constitué par des fibres cornées (*kératéponge*), ou par des corps durs appelés *spicules* ou *sclérites*, et qui sont siliceux (*silicéponge*) ou calcaires (*calcéponge*). La surface de l'éponge présente un très grand nombre de petites ouvertures irrégulières, appelées *pores*, et une quantité bien plus restreinte d'ouvertures beaucoup plus grandes et régulières, nommées *oscules :* les premières sont l'origine de canaux très fins qui se réunissent en tubes plus volumineux, lesquels aboutissent aux oscules; ces canaux sont garnis de cils vibratiles qui établissent pour les matières respiratoires et alimentaires un courant dirigé des pores (*ouvertures afférentes, pores d'ingestion*) vers les oscules (*ouvertures efférentes*). — Les espèces employées pour les usages domestiques et médicaux sont des *kératéponges*, en particulier l'*éponge usuelle* (*Spongia usitatissima*, amk), dont le squelette, débarrassé de la gelée animale qu'il renferme à l'état frais, est souple, élastique, et percé d'une infinité de trous, qui la rendent susceptible de pomper toute espèce de liquide, et d'augmenter de volume par cette interposition. Cette propriété est mise à contribution dans l'usage de l'*éponge préparée;* pour l'*éponge calcinée*, c'est sa constitution chimique qui l'a fait employer. Cette espèce, dite aussi *fine-douce*, la seule employée en médecine, vient de Syrie ou de l'Archipel; mais on pêche dans toute la Méditerrannée, dans la mer Rouge, etc., des éponges de qualité inférieure, telles que l'éponge brune de Marseille (*Sp. communis*, Lamk) employée aux usages domestiques, — *Eponge calcinée*. Elle a été préconisée autrefois contre le goitre et les scrofules; c'est à l'iode qu'elle contient à l'état d'iodure de sodium qu'il faut attribuer les succès obtenus. Pour que l'éponge ne perde pas par la calcination ses propriétés actives, il faut ne la calciner que jusqu'à ce qu'elle ait acquis une teinte brunâtre. Si l'on pousse plus loin la calcination, les composés d'iode disparaissent, il ne reste qu'un charbon inerte. — *Éponge de platine* ou *platinique*. V. PLATINE. — *Éponge préparée*. Éponge fine et sèche dont on se sert en chirurgie et en obstétrique. Il suffit, pour cette préparation, de plonger l'éponge dans de la cire jaune liquéfiée, et de la presser ensuite fortement entre deux plaques d'étain chauffées par immersion dans l'eau bouillante (*éponge à la cire*); ou mieux, de serrer fortement des éponges fines encore humides avec une corde dont les tours, contigus, ne laissent point d'intervalles entre eux, de les faire sécher, et de les conserver à l'abri de toute humidité (*éponge à la ficelle*). L'éponge préparée est employée pour dilater des conduits normaux ou accidentels, des trajets fistuleux, etc. (V. DILATANT); ou pour provoquer l'avortement ou l'accouchement prématuré : dans ce dernier cas, il suffit d'introduire dans le col utérin la pointe d'un cône d'éponge de 5 centimètres de long, à l'aide d'une pince à polypes; ce procédé est moins sûr que l'emploi du *dilatateur* utérin. = En vétérinaire, *éponge*, extrémité de chaque branche des fers du cheval. = En pathologie vétérinaire, tumeur qui se développe sur la pointe du coude du cheval se *couchant en vache*, et qui est causée par les contusions répétées de l'éponge de la branche du fer fixé au pied correspondant. Ces tumeurs sont diverses infiltration sanguine; phlegmon abcédé ou non ; infiltration œdémateuse, non inflammatoire ; kyste séreux analogue aux hygromas des bourses synoviales sous-cutanées accidentelles; induration du tissu lamineux sous-cutané ; abcès froid ; quelquefois *cor* avec gangrène sèche du derme sous-jacent. Traitement : tronquer les éponges du fer, procurer la résolution par les lotions astringentes ou émollientes ; quand la tumeur est volumineuse et fluctuante, faire la ponction, si elle est ancienne et pédiculée, pratiquer l'ablation.

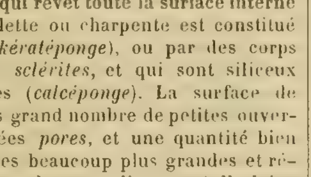

FIG. 168.

ÉPOOPHORON. s. m. Nom donné par Waldeyer à l'organe de Rosenmüller pour rappeler qu'il répond, chez la femme, à l'épididyme de l'homme. V. CORPS *de Wolff*.

ÉPREINTES. s. f. pl. V. TENESME.

ÉPREUVE. s. f. — *Épreuve photographique*. V. PHOTOGRAPHIE.

ÉPROUVETTE. s. f. [all. *Birnprobe*]. Tube fermé par un bout, et gradué de façon à indiquer le volume des gaz ou des liquides en fractions du mètre ou du centimètre.

EPSOM (Angleterre). — *Eau saline :* sulfate de magnésie. Froide. Boisson

EPSOMITE. s. f. Le *sel d'Epsom*. V. SEL.

ÉPUISEMENT. s. m. [*exhaustio*, all. *Erschopfung*, *Entkräfftung*, angl. *faintness*, *weariness*, it. *rifinimento*, *dissipazione*]. Affaiblissement graduel d'une ou de plusieurs fonctions, survenant sans lésions proprement dites, par suite d'un exercice excessif, sans intervalles de repos assez prolongés pour permettre une réparation convenable des appareils correspondants. Le traitement varie selon la ou les fonctions dont l'emploi exagéré a amené l'épuisement. — *Épuisement*. Vulgairement, affaiblissement des fonctions génératrices chez l'homme par suite d'excès vénériens, alcooliques, etc. = En chimie et en pharmacie, *épuisement*, dissolution obtenue par le contact longtemps continué d'un dissolvant avec un corps dont les principes cherchés sont peu solubles.

ÉPULIDE. **ÉPULIE** ou **ÉPULIS**. s. f. [*epulis*, ἐπουλίς, de ἐπὶ, sur, et οὖλον, gencive ; all. *Epulis*, *Zahnfleischschwamm*, angl. *epulis*, it. *epulide*]. Tumeur développée sur les gencives, et qui n'est ni un abcès ni un phlegmon (V. Parulie). Tantôt ces tumeurs sont molles, fongueuses, indolentes, d'un rouge obscur, et fournissent un suintement purulent et fétide. Tantôt elles sont plus fermes, plus élastiques, d'un rouge plus vif; on y sent des pulsations artérielles, et leur organisation paraît être la même que celle des tumeurs érectiles; tant qu'elles ne sont point entamées, elles ne donnent aucun suintement; si on les incise, elles versent abondamment du sang vermeil. Tantôt enfin les épulies, dures, bosselées, pâles ou d'un rouge violet, sont le siège de douleurs lancinantes plus ou moins vives. L'étude de la structure des *épulies* montre qu'on désigne sous un même nom plusieurs espèces de productions morbides : 1° de simples végétations ou petites tumeurs formées autour de quelque dent cariée, etc., composées de matière amorphe, d'éléments fibro-plastiques, de cytoblastions, et d'une trame du tissu lamineux; 2° des tumeurs fibreuses du périoste, ayant ou non envahi l'os, ou partant seulement de la gencive; 3° les épulies dites érectiles ou bosselées, bleuâtres, envahissant toujours plus ou moins le maxillaire; 4° les épulies dites cancéreuses, ayant pour élément essentiel des *myéloplaxes*, élément normal des os qui s'hypertrophie, et surtout se multiplie; puis des éléments fibro-plastiques, des *médullocelles*, des fibres lamineuses et des vaisseaux souvent nombreux : le point de départ du mal étant un élément de la moelle des os, ceux-ci sont envahis par la tumeur; mais ce qu'il y a de particulier à noter, c'est la résorption du tissu osseux devant le tissu mou qui grandit. Quelle que soit la nature de l'épulie, le traitement doit toujours être énergique et consister dans l'ablation de la tumeur, en raison de sa tendance à envahir les parties saines de la gencive et l'os maxillaire. Les tumeurs fongueuses, ordinairement produites ou entretenues par la carie ou la nécrose d'une racine dentaire, disparaissent souvent d'elles-mêmes après l'extraction de cette racine : il est cependant plus prudent de les exciser avec des ciseaux. L'excision, suivie de la cautérisation, suffit encore en cas de tumeur érectile, superficielle, pédiculée. Mais lorsque l'épulie est de nature cancéreuse, le seul procédé qui permette de dépasser avec certitude les limites du mal et qui mette à l'abri des récidives, c'est la résection de la portion correspondante du bord alvéolaire, qu'il est même prudent de faire suivre d'une cautérisation profonde et assez étendue par le fer rouge; lorsque plusieurs résections partielles, marginales, ont été pratiquées sans succès, on est obligé de réséquer une partie de l'os maxillaire dans toute sa hauteur.

ÉPULOTIQUE. adj. et s. m. [*epuloticus*, de ἐπὶ, sur, et οὐλή, cicatrice]. Synonyme de *cicatrisant*.

ÉPURATION. s. f. Action de débarrasser un corps de ses impuretés, de le rendre pur ou plus pur : *épuration des huiles* (V. Huile *fixe*).

ÉPURGE. s. f. Nom vulgaire de l'*Euphorbia lathyris*, L. V. Euphorbe.

ÉPYRÈLE. s. f. Synonyme d'*huile empyreumatique*.

ÉQUARRISSAGE. s. m. [all. *Abhäuten*]. Action d'écorcher les chevaux et autres animaux domestiques morts naturellement, par accident, ou abattus, pour mettre ensuite à la disposition de diverses industries la peau, les cornes et sabots, la graisse, les os et les chairs. L'équarrissage a l'avantage de faire disparaître des matières que la putréfaction rendrait bientôt dangereuses, et de les transformer en produits utiles. Convenablement exploité, le cadavre d'un cheval, vendu dans les campagnes, et même dans les villes, de 5 à 10 francs, donne en moyenne 45 à 50 fr. *Chantier d'équarrissage* (*clos d'équarrissage*, et autrefois *écorcherie*). Établissement disposé pour l'opération de l'équarrissage. Un clos d'équarrissage est un établissement nécessaire à la salubrité en ce qu'il supprime rapidement, et enfouit, au besoin, les animaux atteints d'épizootie, et favorable à un assez grand nombre d'industries; les miasmes qui s'en échappent ne sont nuisibles ni aux ouvriers qui y travaillent, ni aux personnes qui habitent le voisinage, ni à la végétation; rarement même la communication de maladies virulentes, telles que charbon, farcin, morve, a été observée sur les équarrisseurs. Un clos d'équarrissage bien organisé se compose en général : 1° d'un hangar pour l'abatage des chevaux vivants; 2° de compartiments renfermant les chaudières d'ébullition, les fondoirs pour la graisse, des emplacements dallés pour recevoir les détritus; 3° d'un service hydraulique et de vapeur; 4° de hangars pour l'entrepôt des produits après leur séparation; 5° d'un clos d'enfouissage. La loi a, malgré les perfectionnements de la chimie, maintenu les clos d'équarrissage dans la première classe des établissements insalubres. Ces clos doivent être placés à 150 mètres environ de toute habitation, en raison de l'odeur qu'ils répandent, surtout lorsque la fonte des graisses et la combustion des chairs s'opèrent dans le même lieu. On doit veiller à ce que chaque animal soit dépecé dans les vingt-quatre heures qui suivent sa mort, surtout en été, et à ce que l'eau en abondance soit à la disposition des ouvriers. V. Abatage et Abattoir.

ÉQUATEUR. s. m. — *Équateur magnétique*. V. Magnétique.

ÉQUATION. s. f. [all. *Gleichung*, angl. *equation*, it. *equazione*]. — *Équation chimique*. Celle qui représente, d'une part, les substances chimiques propres à donner lieu à une réaction, et, d'autre part, les substances produites par cette réaction : ainsi, $SO^3BaO+4C=SBa+4CO$ veut dire que du sulfate de baryte, plus du charbon, donne du sulfure de baryum, plus de l'oxyde de carbone.

ÉQUERRINES (Vaches). Sixième classe de vaches laitières dans le système de Guénon. Elle se distingue par un écusson qui, après avoir embrassé les mamelles et la face interne des cuisses, s'élève sous forme de bande étroite sur le périnée, où il forme, à une certaine hauteur, une sorte de baïonnette ou d'équerre qui se prolonge jusqu'à la commissure supérieure de la vulve.

ÉQUILIBRATION. s. f. Ensemble des mouvements partiels qui concourent à placer le corps en équilibre dans un état donné de station ou de locomotion générale. L'équilibration est passagèrement difficile lorsque ces mouvements sont mal coordonnés, comme on le voit dans l'ivresse. Elle est troublée d'une façon permanente, à un degré variable, dans un certain nombre d'affections de l'encéphale, de la moelle épinière, de l'oreille interne, comme dans l'ataxie locomotive, la paralysie générale, la maladie de Ménière. Enfin elle est produite par les lésions expérimentales du cervelet et des pédoncules cérébelleux, ce qui vient à l'appui de la doctrine qui fait de ces organes le régulateur de la coordination des mouvements. V. Maladie *de Ménière*, Tournoiement et Vertige.

ÉQUILIBRE. s. m. État de repos d'un corps sollicité par deux ou plusieurs forces égales et de sens contraire qui se neutralisent de sorte que l'action d'aucune d'elles ne se fait sentir sur lui. L'équilibre est *instable* lorsque le corps, écarté si peu que ce soit de sa position, l'abandonne définitivement; *stable*, lorsque, dans la même circonstance, il reprend de lui-même cette position.

ÉQUILLE. s. f. Genre de poissons malacoptérygiens apodes, vivant sur les plages sablonneuses, se cachant dans le sable à la marée basse, et recherchés comme aliment et comme appât. Les côtes d'Europe fournissent l'*équille* proprement dite (*Ammodytes tobianus*, L.), et le *lançon* (*Ammodytes lancea*, L.).

ÉQUIN. adj. V. Pied *bot*.

ÉQUINE. s. f. V. Vaccine *du cheval*.

ÉQUINIQUE. adj. [de *equus*, cheval]. — *Acide équinique*. Acide cristallisable en groupes de petites aiguilles, non volatil sans décomposition, d'une odeur fragrante et d'une saveur particulière ; il se trouve à l'état de sel neutre dans le lait de la jument (Duval).

ÉQUISÉTACÉES. s. f. pl. [*equisetaceæ*]. Famille de plantes acotylédones, qui ne renferme que le genre *Equisetum* (*prêle* en français). Tiges creuses et striées longitudinalement, offrant de distance en distance des nœuds d'où naissent des gaines fendues en un grand nombre de languettes, et semblables à des feuilles verticillées soudées entre elles. Épis terminaux composés d'écailles épaisses et peltées : la face inférieure de ces écailles porte des espèces de capsules (sporanges) disposées sur une seule rangée, s'ouvrant par une fente longitudinale, et remplies de spores, de la base desquelles naissent quatre longs filaments articulés, renflés supérieurement et roulés autour de chaque spore (fig. 169 et 170).

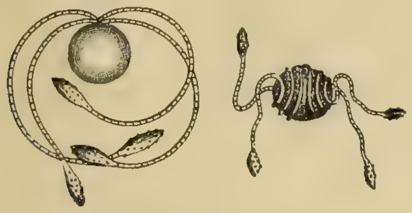

Fig. 169 et 170.

ÉQUISÉTATE. s. m. Sel que forme l'acide équisétique. Cet acide étant tribasique donne trois espèces d'équisétates, qui en général cristallisent difficilement.

ÉQUISÉTIQUE. adj. Qui concerne les *prêles* (*Equisetum*). — *Acide équisétique* [*aconitique*, *citridique*, *paracitrique*] ($C^{12}H^{3}O^{9}.3HO$). Acide trouvé dans la *prêle commune*, dans l'aconit napel, dans le pied d'alouette des champs ; obtenu aussi en chauffant fortement l'acide citrique. Inconnu à l'état cristallin, fusible à 140°, se décompose à 160° en donnant de l'acide itaconique ; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Isomère des acides *fumarique* et *maléique*.

ÉQUITANT, ANTE. adj. [*equitans*]. En botanique, se dit d'un organe plié longitudinalement à cheval sur un autre organe ou sur lui-même : synonyme de *condupliqué*.

ÉQUITATION. s. f. [all. *Reitkunst*, angl. *riding*, it. *equitazione*]. Art de monter à cheval. L'exercice du cheval, par le mouvement et l'ébranlement qu'il donne au corps, par les contractions répétées peu énergiques qu'il sollicite de presque tous les muscles du tronc et des membres, sans la fatigue particulière que cause la marche, favorise le développement musculaire. Il active la respiration plus que la circulation. L'abus de l'équitation prédispose aux hémorroïdes, au varicocèle, aux varices des jambes, et amène au membre inférieur une courbure dont le sommet est au genou, qui est repoussé en dehors par rapport aux extrémités supérieure du fémur et inférieure du tibia.

ÉQUIVALENT. s. m. [all. *Æquivalent*, angl. *equivalent*, it. et esp. *equivalente*]. En chimie (Wollaston, 1814), quantité pondérable et invariable d'un corps, nécessaire pour remplacer un certain poids fixe d'un autre corps dans les combinaisons. Autrefois ce poids était déterminé pour sous les corps relativement à 100 parties en poids de l'oxygène pris pour type ; actuellement c'est au poids 1 d'hydrogène qu'on rapporte les équivalents. Ainsi l'équivalent du chlore a été fixé à 35,5, parce que lorsque ce corps se substitue à l'hydrogène dans une combinaison, c'est un poids égal à 35,5 du premier qui remplace toujours un poids 1 de l'autre : 35,5 de chlore et 1 d'hydrogène s'équivalent donc ; 35,5 est l'équivalent du chlore. Le zinc a pour équivalent 32,75 : car ce nombre représente la quantité du métal qui, dans une combinaison, remplace 1 d'hydrogène, etc. L'équivalent est donc représenté, pour chaque corps, par un poids constamment semblable, mais variable d'un corps à l'autre. = En physique, *équivalent endosmotique*. V. Endosmotique. — *Équivalent mécanique*. V. Propriété.

ÉQUIVALENT, ENTE. adj. — *Ration équivalente*. V. Ration.

ÉQUIVALVE. adj. Se dit d'une coquille à deux valves égales.

ÉQUIVOQUE. adj. — *Génération équivoque*. V. Hétérogénie.

ÉRABLE. s. m. [*Acer*, Mœnch, alt. *Ahorn*, angl. *mapletree*, it. *acero*, esp. *acer*]. Genre de plantes de la famille des acérinées, qui sont toutes des arbres ou des arbrisseaux. — *Érable à sucre* (*Acer saccharinum*, L.). Arbre originaire de l'Amérique méridionale, qui donne par la perforation du tronc, au printemps, une sève abondante dont on extrait du sucre, et dont on peut faire de l'alcool ou du vinaigre ; 30 kilogrammes de sève (quantité qu'un pied peut donner en vingt-quatre heures) fournissent 2 kilogrammes de sucre brut, très blanc, et identique avec le sucre de canne. — *Érable sycomore* ou *faux platane* (*Acer pseudo-platanus*, L.). Il donne du sucre comme le précédent. — *Érable platane* ou *faux sycomore* (*Acer platanoides*, L.). Fleurs jaunes en corymbe ; il donne aussi du sucre. — *Érable champêtre* (*Acer campestre*, L.). N'est recherché que pour son bois

ÉRADICATIF, IVE. adj. [*eradicans*]. Se dit des moyens thérapeutiques auxquels on supposait la propriété de détruire la maladie et ses causes, de guérir le mal présent et d'en empêcher le retour.

ÉRADICATION. s. f. [*eradicatio*, de *e*, hors, et *radix*, racine]. Synonyme d'*arrachement*. — *Éradication du pédicule décortiqué*. Procédé qui consiste dans l'introduction d'un spéculum bivalve, la saisie du polype (de l'utérus en particulier) avec la pince de Museux, la section circulaire aussi haut que possible de la muqueuse couvrant le pédicule, et des tractions obliques rompant, de la circonférence au centre, les fibrines d'attache interne.

ERB [médecin allemand contemporain]. — *Atrophie juvénile de Erb*. V. Dystrophie. — *Maladie ou syndrome bulbaire de Erb*. Paralysie bulbaire sans lésions à l'autopsie, myasthénie grave pseudo-paralytique, caractérisée par la faiblesse précoce des muscles innervés par les nerfs bulbo-protubérantiels (ptosis, diplopie, troubles de la phonation et de la déglutition), la faiblesse et la fatigue des muscles masticateurs, des muscles de la nuque, qui oblige le malade à se tenir le menton pour empêcher sa tête de basculer, des muscles des membres. Il y a des rémissions, mais la mort est habituelle par suite des troubles respiratoires et cardiaques résultant de la paralysie bulbaire.

ÉRECTEUR. adj. et s. m. [de *erigere*, relever ; all. *aufrichtend*, angl. *erector*, it. *erettore*, esp. *erector*]. En anatomie, *érecteur de la verge* chez l'homme, *érecteur du clitoris* chez la femme, le *muscle ischio-caverneux*. — *Centre érecteur*. Région de la moelle lombaire d'où part l'excitation qui détermine l'*érection*. — *Nerfs érecteurs*. Ceux qui se rendent au tissu *erectile* et dont l'excitation amène l'*érection*.

ÉRECTILE. adj. [all. *erectil*, angl. *erectile tissue*, it.

erettile, esp. *erectil*]. — *Tissu érectile.* Tissu qui est constitué par des capillaires communiquant avec des artères et des veines à orifices plus étroits qu'eux-mêmes, et qui éprouve, lorsqu'il est pénétré par une plus grande quantité de sang que dans l'état ordinaire, une *érection par dilatation forcée*. Il existe : 1° dans les corps caverneux du pénis ; 2° dans les corps spongieux de l'urètre ; 3° dans le clitoris ; 4° dans le *bulbe du vestibule*, analogue au bulbe de l'urètre et appelé à tort *bulbe du vagin*. Fig. 171, Coupe d'une verge distendue par le mercure. 1, aréoles du tissu érectile des corps caverneux ; 2, canal de l'urètre devenu béant par l'érection de son corps spongieux. Le *mamelon*, qui se dresse par la contraction des fibres-cellules de la peau et du tissu lamineux sous-cutané ; les papilles cutanées et muqueuses, qui se dressent un peu par le même mécanisme, ont été considérés faussement comme formés de tissu érectile. Les anastomoses volumineuses et fréquentes des veines de la rate dans l'épaisseur de son parenchyme se rapprochent de la disposition du tissu érectile, et l'organe s'érige et se durcit lorsque le sang est retenu dans ces veines ; mais elles ne forment point de cellules communiquant entre elles ou avec les artères par des orifices plus étroits qu'elles-mêmes, comme dans le tissu érectile. Rouget, considérant comme érectile tout appareil formé de plexus artériels et veineux soumis à l'action des fibres-cellules, quelles que soient d'ailleurs les dimensions absolues et relatives de ces vaisseaux et des capillaires qui les séparent, regarde comme érectile le tissu des parois du vagin, de l'utérus, des trompes, de l'aileron de l'ovaire, de l'iris, des glandes vasculaires sanguines, etc., en un mot de tout organe susceptible de présenter, à un moment donné, une turgescence analogue à l'érection. Cette extension est erronée en ce qu'elle ne tient pas compte de la texture propre au tissu érectile, tel qu'on le rencontre dans les organes génitaux externes, et rien que dans ces organes : aucun des éléments constituants de ce tissu ne lui est spécial ; mais la disposition des capillaires en réseau, et leur volume considérable relativement aux artères et aux veines correspondantes, suffisent à le caractériser. Le tissu érectile proprement dit est composé : 1° par un réseau d'énormes capillaires dilatés de manière à remplir le rôle de réservoirs sanguins (aréoles spongieuses), et ayant la structure des capillaires ordinaires ; 2° à ce réseau arrivent des artérioles à tunique musculaire très épaisse, flexueuses, à ondulations très rapprochées, souvent disposées en spirale ou en hélice (*artères hélicines*) sur une certaine longueur avant de se continuer avec ces capillaires, plus larges qu'elles ne le sont elles-mêmes ; 3° du même réseau partent des veines plus étroites à leur origine que les aréoles dont elles sortent ; mais, dans le tissu des organes érectiles, elles se constituent, en tant que vaisseaux efférents, à la surface des organes premiers que forme le tissu érectile même, plutôt que dans son épaisseur, contrairement à ce qui a lieu dans les autres tissus ; 4° les mailles qui circonscrivent ces larges capillaires, composant le réseau appelé tissu spongieux, sont constituées par des faisceaux ou *trabécules* anastomosés de manière à entourer ces gros capillaires et formés de fibres lamineuses et de fibres élastiques en quantité à peu près égale, de fibres-cellules, et d'un petit nombre de fins capillaires et de tubes nerveux fournis par le nerf honteux et le plexus hypogastrique. — *Tumeurs érectiles* et *tissu érectile accidentel*. V. VASCULAIRE (*Tumeur*).

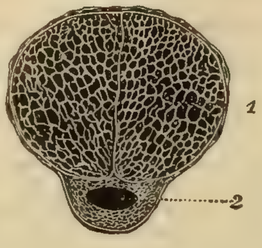

FIG. 171.

ÉRECTILITÉ. s. f. [all. *Erectilitat*, angl. *erectility*, it. *erettilità*, esp. *erectilidad*]. Propriété qu'ont certaines parties d'entrer en érection.

ÉRECTION. s. f. [*erectio*, all. *Steifwerden*, angl. *erecting*, it. *erezione*, esp. *ereccion*]. État d'une partie qui, de molle qu'elle était, devient raide, dure et gonflée, par afflux du sang dans ses vaisseaux. || Particulièrement, turgescence de la verge et du clitoris. — La *cause immédiate de l'érection* est une dilatation des artères efférentes, qui a été d'abord regardée comme passive, d'origine paralytique, et due à la suspension de l'action du grand sympathique ; actuellement, cette dilatation est plutôt considérée comme active et expliquée de la façon suivante : en se dilatant, les vaisseaux afférents, très musculeux, deviennent le siège d'une contraction vermiculaire incessante qui accroît et maintient l'afflux sanguin dans les artères des corps caverneux et du bulbe de l'urètre jusqu'aux artères hélicines, de sorte que l'érection est une activité de l'afflux sanguin artériel dans un tissu particulier, par dilatation des vaisseaux afférents, siège de contractions vermiculaires ou péristaltiques continues (Ch. Legros). Cet état fonctionnel des artères se rendant aux organes formés de tissu érectile permet à l'afflux du sang artériel de s'opérer autant que dure l'érection. Les causes éloignées de cet afflux sont les sensations périphériques, l'état psychique, les altérations morbides des centres nerveux, qui peuvent exciter le centre érecteur de la moelle. Mais, si cet afflux sanguin est suffisant pour expliquer la turgescence d'un organe pourvu de tissu érectile, il ne l'est pas pour expliquer la rigidité qui l'accompagne. Pour certains auteurs, l'érection n'est qu'un phénomène physique de réplétion, par un liquide incompressible, de cavités à parois flexibles, mais qui ne sont pas extensibles au delà d'un certain degré ; degré qui est limité tant par la texture propre des trabécules que par celle de l'enveloppe fibreuse de chaque organe formé de tissu érectile : après avoir augmenté de volume jusqu'à ce degré fixe, l'organe devient relativement inflexible, de là la rigidité, due sur le vivant, comme sur le cadavre, à l'accumulation, jusqu'à réplétion et distension, d'un liquide incompressible dans le réseau à larges mailles du tissu des corps caverneux, etc. D'autres physiologistes font intervenir dans le phénomène de l'érection, pour expliquer la rigidité consécutive à la dilatation, une action vitale, une cause musculaire placée dans le tissu érectile même ou au dehors : Ercolani invoque la contraction des fibres-cellules contenues dans les trabécules ; Rouget admet que les muscles extérieurs (transverse du périnée, muscle de Houston) compriment les veines efférentes, en diminuent le calibre et s'opposent ainsi au retour du sang veineux ; enfin les contractions des muscles bulbo- et ischio-caverneux, qui refoulent le sang vers le gland, ne sont pas étrangères à l'érection. Après l'éjaculation, les artères reprennent leur calibre normal et le sang coule librement par les veines efférentes. V. PRIAPISME.

ÉRÉMACAUSIE. s. f. [de ἠρέμα, doucement, et καίειν, brûler]. Genre de décomposition des matières organiques qui a pour cause (Liebig) l'action oxydante de l'air humide sur certaines parties contenues dans ces matières : la transformation du bois en terreau (ulmine) est un phénomène d'érémacausie.

ÉRÉTHISME. s. m. [*erethismus*, ἐρεθισμὸς, de ἐρεθίζω, j'irrite ; all. *Reiz*, angl. *erethismus*, it. et esp. *eretismo*]. Augmentation de la *tonicité nerveuse* dans une partie ou dans la totalité de l'organisme. || Etat local ou général déterminé par cette augmentation.

ERGASME. s. m. [de ἐργάζεσθαι, travailler]. Anciennement flux humoral, indiquant un état de travail de l'organisme.

ERGOT. s. m. [*calcar*, all. *Sporn*, angl. *spur*, it. *sperone*, esp. *espolon*]. Sorte d'ongle pointu qui existe à la partie postérieure de la patte de certains animaux. = *Ergot*, *ergot de blé*, *ergot de seigle*, etc. [*Sclerotium clavus*, DC.; all. *Mutterkorn*, angl. *blight*, *smut*, it. *attogliato*]. Corps allongé, arqué, long de 1 à 5 centimètres, épais de 2 à 4 millimètres, qui occupe parfois la place du grain de seigle. On le rencontre moins communément à la place du grain de blé, d'avoine, de maïs et d'autres céréales : l'ergot de blé, plus gros, plus court, plus dur que le premier, peut remplacer celui-ci pour les usages thérapeutiques. Son odeur, à l'état récent, rappelle celle des champignons; puis elle devient forte et désagréable; sa saveur, d'abord peu prononcée, se change en une sensation d'astriction pénible et persistante. L'ergot de seigle conserve une analogie grossière de forme avec le grain, dont il diffère en ce qu'il offre dans sa longueur trois angles mousses séparés par autant de sillons dont le plus prononcé est tourné en dehors de l'épi, et non point contre son axe, comme on le voit pour le sillon du grain de seigle. Il est conique à son extrémité inférieure, qui adhère au centre de la fleur, mais sans continuité des fibres. Son extrémité supérieure, conique ou tronquée, dépasse beaucoup les enveloppes florales, et est surmontée, dans le seigle et le blé surtout, d'un corps jaunâtre ou gris, de forme variable, soit prismatique triangulaire, soit arrondi à son extrémité libre, un peu renflée ou non (fig. 172 et 173), caduc par suite de son peu d'adhérence à l'ergot : ce corps caduc est la *sphacélie*. L'ergot est d'un brun ou d'un noir violacé à sa surface, couleur qui, lorsqu'il n'a pas encore été touché, est voilée par une mince couche blanchâtre très fugace. La surface de l'ergot est assez fréquemment fendillée en long (fig. 173), ou en travers, et laisse voir le tissu intérieur, qui est d'un blanc grisâtre, homogène, compact. Les cellules du tissu sont noires à la surface, remplies de fines granulations, et tapissées d'une mince couche homogène, noirâtre, granuleuse; les cellules du reste de la masse, qui est blanche homogène, sont polyédriques, à angles arrondis, quelquefois bifurquées, larges de 6 à 10 millièmes de millimètre environ, très adhérentes ensemble, difficiles à isoler, se gonflant beaucoup dans l'acide sulfurique. Elles renferment seulement des gouttes d'huile, et pas d'amidon; elles sont six à huit fois plus petites que les cellules du grain de seigle et autres céréales, et ont tous les caractères des cellules du tissu non filamenteux ou cellulaire serré des lichens et des champignons. La composition chimique de l'ergot est très complexe : ergotine, huile fixe, fongine, osmazôme, sucre, phosphates de potasse et de chaux (Wiggers); formiate de propylamine (Winckler); ecboline (Wenzell); ergotinine (Tanret); scléromucine, acide sclérotique, sclérérythrine, scléroiodine, sclérocristalline, scléroxanthine (Dragendorff et Padwissotzky). C'est à tort qu'on a considéré l'ergot comme un champignon parfait, auquel on a donné les noms de *Sclerotium clavus*, DC., de *Spermœdia clavus*, Fries. Tulasne a montré que ce corps est un organe transitoire de végétation entre l'apparition de la *sphacélie* et le développement du *Claviceps purpurea*. La *sphacélie* (*sphacelia vegetum*, Léveillé) ou *spermogonie* (Tulasne) commence à se développer avant l'épanouissement de la fleur, dans l'ovaire encore jeune du seigle, du blé, etc., sous forme d'une masse blanc jaunâtre, molle, gluante ou presque diffluente, formée de cellules filamenteuses, simples ou ramifiées, plus ou moins grosses, contenant des gouttes d'huile et supportant des *conidies* : cette masse se substitue à l'ovaire, dont la cavité s'oblitère, et, en se développant, se coiffe à sa partie supérieure de l'épiderme poilu du sommet de l'ovaire dont elle a pris la place. Au-dessous ou plutôt à la base de la sphacélie, naît l'ergot sous forme d'un bourgeon qui durcit, noircit, grandit, et sort des enveloppes florales en soulevant la sphacélie couronnée par les poils de l'ovaire. Placé dans la terre humide, l'ergot donne naissance au *Claviceps purpurea*, Tulasne, véritable champignon pourvu d'un pédicule plus ou moins long et d'un chapeau sphérique (*sphérie*), rouge violacé, renfermant une multitude de conceptacles dont l'intérieur est occupé par des sporanges qui contiennent des spores. Fig. 175, *a*, ergot; *b*, *b*, sphéries; *c*, *c*, pédicule du *Claviceps*. Le *Claviceps* seul est donc un champignon parfait; l'ergot n'est qu'un mycélium condensé ou scléroïde, qui, comme les autres mycéliums, représente un état transitoire de l'évolution de ce champignon. — L'usage habituel de pain contenant de l'ergot détermine une action spéciale sur l'économie (V. Ergotisme *chronique*). Administré à doses médicales (2 gram. en moyenne), l'ergot de seigle amène parfois des contractions du tube digestif, avec nausées, vomissements, coliques et diarrhée; mais son effet capital se manifeste sur l'utérus, qui, sous son influence, se contracte avec une énergie peut-être plus grande lorsque l'organe est gravide que lorsqu'il est en état de vacuité, mais bien certaine dans

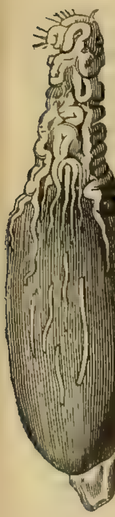

Fig. 172.

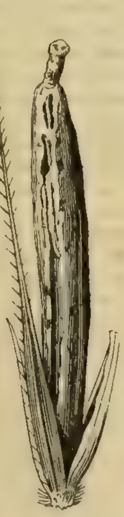

Fig. 173.

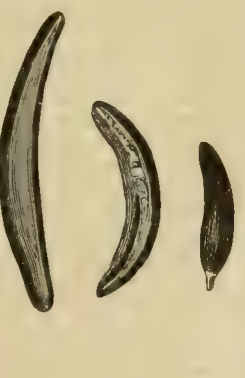

Fig. 174.

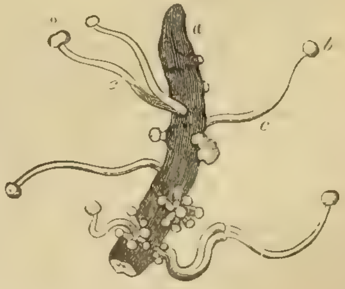

Fig. 175.

les deux cas. Aussi emploie-t-on l'ergot comme médicament obstétrical, principalement dans le cas d'inertie de l'utérus se manifestant par le ralentissement du travail : 2 gram. de poudre d'ergot en 4 prises, administrées de dix en dix minutes, provoquent très rapidement les contractions de l'utérus, qui reparaissent au bout de 5 à 15 minutes, et sont plus fortes, plus douloureuses, plus longues que les contractions normales, et ne présentent pas d'intermittence complète, l'utérus restant dur et contracturé entre deux contractions. L'ergot est encore indiqué pour hâter la délivrance retardée par l'inertie de la matrice ; pour provoquer des contractions propres à chasser les caillots retenus dans l'organe, ou à arrêter les hémorragies puerpérales. Il est au contraire contre-indiqué lorsque le col n'est pas dilaté, que l'accouchement ne peut pas se terminer spontanément, qu'il y a un rétrécissement du bassin ou du vagin, ou une résistance anormale du périnée, toutes les fois enfin que l'utérus, se contractant sur le produit de la conception sans pouvoir l'expulser, est menacé de rupture. On emploie, plus rarement que la poudre, la décoction ou l'infusion d'ergot : 2 à 4 gram. dans 100 à 125 gram. d'eau. En médecine, on utilise aussi les propriétés spéciales de l'ergot sur l'utérus dans toutes les hémorragies fonctionnelles ou symptomatiques de l'organe, dans la congestion utérine, dans la leucorrhée liée à l'hypérémie, dans la métrite au début. L'ergot fait aussi contracter la vessie, et, en général, tous les organes pourvus de fibres contractiles, tels que les vaisseaux, qu'il resserre : d'où son emploi dans la paralysie vésicale et la rétention d'urine, dans l'incontinence nocturne et la spermatorrhée, dues à une atonie musculaire, dans l'albuminurie récente dépendant de l'hypérémie rénale, dans la galactorrhée, dans les hémorragies d'origine congestive, telles que les hémoptysies et l'hématurie, dans les affections entretenues par une congestion habituelle des centres nerveux, méningo-myélite (Brown-Séquard et Trousseau), ataxie locomotrice (Charcot), etc. Enfin, en chirurgie, l'ergot, considéré comme diminuant la suppuration, a été essayé (Denucé) comme préventif de la pyohémie consécutive aux opérations chirurgicales (5 grammes par jour); et son extrait aqueux (V. ERGOTINE *de Bonjean*) a été appliqué au traitement des anévrysmes. — *Huile d'ergot*. V. HUILE.

ERGOTÉ, ÉE, adj. — *Blé, seigle ergoté*. V. ERGOT.

ERGOTINE. s. f. [de *ergot; ergotinum*, all. *Ergotin*, angl. *ergotine*, it. *ergotina*]. Nom donné à plusieurs substances différentes retirées de l'ergot de seigle. — *Ergotine de Bonjean*. Extrait aqueux d'ergot de seigle, préparé en épuisant la poudre d'ergot par déplacement à l'aide de l'eau froide, évaporant au bain-marie, reprenant par l'alcool à 90° en excès, filtrant et évaporant de nouveau. Mou, rouge brun, très homogène, d'une odeur de viande rôtie, d'une saveur piquante et amère, soluble dans l'alcool à 70°, formant avec l'eau une dissolution rouge, acide, limpide et transparente. Ce composé agit sur les fibres musculaires de l'utérus comme la poudre d'ergot; est aussi hémostatique et ralentit la circulation, à la dose de 2 à 4 grammes dans une potion à prendre en vingt-quatre heures. On a aussi employé à l'extérieur, en injections hypodermiques, la solution suivante : ergotine, 1 gr.; glycérine, 3 gram.; alcool ou eau, 3 gram. Langenbeck, en injectant tous les trois jours, au voisinage de la sous-clavière, de 3 à 18 gram. de cette solution, a obtenu un succès provisoire. La même solution peut être injectée pour arrêter les hémorragies. — *Ergotine de Wenzel*. Produit soluble dans l'eau, inusité. — *Ergotine de Wiggers*. Substance insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans l'alcool qui sert à la retirer de la poudre d'ergot déjà traitée par l'éther, résinoïde, d'un rouge brun, d'une saveur amère un peu âcre, ni acide ni alcaline. Ses propriétés paraissent bien plus toxiques que celles de l'ergot. Elle n'est pas employée en thérapeutique.

ERGOTININE. s. f. ($C^{70}H^{40}Az^{4}O^{12}$). Corps retiré de l'ergot de seigle, par l'emploi successif de l'alcool et de l'éther qui le dissolvent, tandis qu'il est insoluble dans l'eau. C'est une base faible, formant avec les acides des sels difficilement cristallisables. On ne retrouve pas dans ce principe défini les propriétés du seigle ergoté. L'ergotine de Bonjean, simple extrait *préparé à l'air*, les conserve au contraire assez bien, pour qu'on puisse dire à priori qu'elle ne les emprunte pas à l'ergotinine (Tanret).

ERGOTISME. s. m. [all. *Ergotismus, Kriebelkrankheit*, angl. *ergotism*, ital. *ergotismo*, esp. *ergotismo*]. Ensemble des phénomènes déterminés dans l'économie par l'ergot de seigle ou de blé. — *Ergotisme aigu*. Réunion de symptômes provoqués par l'ergot pris à dose toxique : ce sont d'abord les effets spéciaux de ce corps sur l'utérus, puis des nausées et des vomissements, des coliques et de la diarrhée, de la soif et de l'anorexie, des démangeaisons, de l'engourdissement et de la lassitude dans les membres, des vertiges, de la dilatation des pupilles, la diminution de fréquence et de la force du pouls, avec tendance à la syncope, pâleur et lividité de la face (Gubler). Tous ces symptômes prouvent, en somme, que l'ergot agit comme excito-moteur de la fibre musculaire, les phénomènes nerveux étant sous la dépendance de l'anémie produite dans les centres cérébro-spinaux par le resserrement des capillaires. — *Ergotisme chronique* [*raphanie, feu Saint-Antoine*]. État morbide amené par l'usage habituel de pain fait avec du seigle (et plus rarement du blé) ergoté. On en distingue deux formes : 1° l'*ergotisme convulsif*, qui consiste d'abord en vertiges, en fourmillements et crampes dans les extrémités, puis en convulsions tétaniformes accompagnées de douleurs très vives ; enfin en perte de la sensibilité générale et visuelle et de la motricité : la mort peut arriver dès le début dans un accès de suffocation ; 2° l'*ergotisme gangreneux*, dans lequel les fourmillements, le refroidissement et l'insensibilité des extrémités sont suivis de l'apparition d'une gangrène sèche et symétrique, qui remonte plus ou moins haut et qui détermine la chute des parties atteintes : c'est une sorte d'asphyxie locale de ces parties, se produisant parce que l'ergot fait contracturer les vaisseaux des extrémités, qui sont ainsi privées de tout apport sanguin ; cet effet vaso-constricteur est prouvé par l'état de la rétine, qui est anémiée par contracture des vaisseaux rétiniens, d'où résulte souvent l'apparition d'une amaurose spéciale à l'ergotisme (M. Raynaud). Quoique les formes convulsive et gangreneuse aient été considérées comme deux entités morbides différentes et soient encore décrites séparément, il est certain qu'il n'y a là qu'une seule et même intoxication, qui peut s'arrêter dans sa marche avant l'apparition de la gangrène, ou, au contraire, progresser jusqu'à amener la mortification. La saignée générale peut être employée au début, lorsque les convulsions dominent ; l'opium, à l'intérieur ou en injections hypodermiques, est précieux pour calmer les douleurs ; quand la gangrène est déclarée, mieux vaut se borner à favoriser la séparation des parties mortifiées et les maintenir jusque-là au milieu des antiseptiques les plus propres à prévenir la résorption putride, que de pratiquer une amputation qui est rarement suivie de succès. En résumé, c'est plutôt par l'application de mesures prophylactiques énergiques que par l'emploi de moyens thérapeutiques qu'on parviendra à diminuer les accidents de l'ergotisme.

ÉRICACÉES. s. f. pl. [*ericaceæ, ericineæ*, all. *Ericaceen. Heidekrautarten*, angl. *heath, sweet*, it. *erico*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, J., octandrie monogynie, L., qui tire son nom du genre *Erica* (V. BRUYÈRE). Calice monosépale, tantôt libre, tantôt adhérent avec l'ovaire, qui est alors infère, à 5 divisions, quelquefois tellement profondes qu'il paraît formé de sépales distincts ; étamines en général en nombre double des divisions de la corolle, ayant leurs filets libres, rarement soudés entre eux ; anthères introrses, à deux loges, terminées quelquefois par deux appendices en forme de cornes ; ovaire à 3 ou 5 loges, infère ou libre, et, dans ce dernier cas, sessile au fond de la fleur, ou appliqué sur un disque hypogyne ; style simple, terminé par un stigmate à autant de lobes qu'il y a de loges à l'ovaire. Le fruit est une baie ou une capsule couronnée quelquefois par le limbe du calice. Les graines se composent d'un endosperme charnu, au milieu duquel est un embryon axile et cylindrique.

ÉRICANTHINE. s. f. Matière jaune qui résulte de l'action de l'acide sulfurique sur l'acide éritannique.

ÉRICINÉES. s. m. pl. Sous-famille de la famille des éricacées, comprenant celles de ces plantes qui ont l'ovaire supère : l'arbousier, la busserolle, les bruyères, etc.

ÉRICINOL. s. m. ($C^{20}H^{16}O^{2}$). Huile volatile obtenue en distillant avec de l'eau diverses plantes de la famille des éricacées, ou en dédoublant l'éricoline à l'aide de l'acide sulfurique. Bleu verdâtre, odeur désagréable, saveur amère, bouillant entre 240° et 242° (Frohde).

ÉRICINONE. s. m. Voy. HYDROQUINONE.

ÉRICOLINE. s. f. ($C^{68}H^{56}O^{42}$). Glycoside amère, jaune brunâtre, fusible vers 100°, qui se trouve dans plusieurs plantes éricacées, et qui, chauffée avec l'acide sulfurique étendu, se dédouble en éricinol et en glycose.

ÉRIGNE. s. f. [*uncus, uncinus*, all. *Ærigne*, angl. *hook*, ital. *uncino*, esp. *erina*]. Espèce de crochet dont les chirurgiens et les anatomistes se servent pour saisir, retenir, soulever et écarter certaines parties dans le cours d'une dissection ou d'une opération. L'érigne se compose d'un manche, d'une tige et d'un crochet. La tige est ordinairement en acier et cylindrique, longue de 5 à 8 centimètres ; le manche, à peu près de même longueur, est taillé à pans pour être tenu plus solidement. Souvent, le manche est remplacé par une curette à l'extrémité de la tige opposée au crochet. L'*érigne double* a une tige terminée par deux crochets formant une sorte de fourche. On fait aussi des érignes qui sont à volonté simples ou doubles, moyennant que la partie terminée par le crochet est fendue dans une portion de sa longueur, et que les deux divisions du crochet font ressort et s'écartent spontanément lorsqu'on retire de bas en haut un anneau qui les tient rapprochées. On a inventé un grand nombre d'érignes spéciales à telle ou telle opération : telle est la *pince de Museux* (V. PINCE). — *Érigne à repoussoir.* Érigne imaginée par Marjolin pour l'excision des amygdales. C'est une érigne double, sur le manche de laquelle a été ajouté un repoussoir à double pointe, qui peut, suivant les cas, être éloigné ou rapproché des crochets.

ÉRITANNIQUE. adj. — *Acide éritannique* ($C^{28}H^{16}O^{11}$). Tannin d'une espèce de bruyère, l'*Erica herbacea*, colorant les sels ferriques en vert.

ÉRODIUM. s. m. Genre de plantes géraniacées, regardées comme toniques et hémostatiques.

ÉROSION. s. f. [*erosio*, de *erodere*, ronger ; all. *Frass*, angl. *erosion*, ital. *erosione*]. Action ou effet d'une substance corrosive. — Les mots *érosion, usure*, etc., souvent employés en pathologie pour désigner le fait d'*envahissement* par des produits morbides qui se substituent, ne désignent pas une propriété différente de celles qui sont inhérentes à la substance organisée. Il ne se développe pas, à un moment donné, dans les éléments normaux, une faculté de *ronger*, d'*user*, etc., dont jouiraient certains tissus morbides par rapport aux tissus sains, à l'exclusion de certains autres. Cette propriété des éléments d'envahir un tissu et de s'y substituer n'est qu'une modification des propriétés végétatives naturelles, un degré d'énergie plus considérable dans certains d'entre eux, *relativement* à certains autres, et se montrant d'une manière permanente ou temporaire, normale ou pathologique, selon les conditions où se trouve placé cet élément. Dans le cas d'érosion des os de la part d'un anévrysme, il y a disparition graduelle de la substance osseuse, comprimée par la paroi anévrysmale ; par suite de la compression, la désassimilation l'emporte dans la substance osseuse sur l'assimilation : c'est une destruction de l'os par la tumeur anévrysmale, en masse si l'on peut ainsi dire, et non un envahissement graduel. V. ENVAHISSEMENT. — *Érosion chancreuse.* V. SYPHILIS. — *Anévrysme par érosion.* V. VASCULAIRE (*Tumeur*).

ÉROTIQUE. adj. [de ἐρωτικός, érotique]. — *Fièvre érotique.* Fièvre qui accompagne souvent l'*érotomanie*. — *Monomanie érotique.* V. MONOMANIE.

ÉROTOMANIE. s. f. [*erotomania*, de ἔρως, amour, et μανία, manie, délire ; all. *Liebeswuth*, angl. *delirium eroticum*, it. *farnetico amoroso*]. V. MONOMANIE *érotique.*

ERPÉTOLOGIE. s. f. [*erpetologia*, de ἕρπειν, ramper, et λόγος, discours ; all. *Herpetologie*]. Partie de la zoologie qui traite des reptiles.

ERRATIQUE. adj. [*erraticus*, de *errare*, errer ; πλανήτης, all. *wandelnd*, angl. *erratic*, it. et esp. *erratico*]. Se dit d'une maladie ou d'un symptôme dont le siège est inconstant ou dont la marche est irrégulière. — *Chaleur erratique.* V. CHALEUR. — *Douleur erratique.* Celle qui change de place d'un instant à l'autre, comme certaines douleurs rhumatismales. — *Érysipèle erratique.* V. ÉRYSIPÈLE. — *Fièvre erratique.* Fièvre qui revient à des intervalles irréguliers.

ERREUR. s. f. — *Erreur de lieu* [*error loci*, all. *Verirrung*]. Sorte de déviation ou d'aberration des fluides du corps, d'après Boerhaave. Il admettait plusieurs ordres de vaisseaux capillaires qui allaient toujours en diminuant, et dont les plus gros recevaient les globules rouges du sang ; les seconds, plus petits, le sérum ; les troisièmes, la lymphe ; enfin, les plus petits, les fluides les plus subtils : lorsque les globules rouges passaient dans les vaisseaux destinés à recevoir le sérum, etc., il y avait, selon lui, *erreur de lieu.* V. HÉTÉROTOPIE. — ***Erreurs médicales populaires***, ou ***erreurs populaires en médecine.*** Croyances erronées qui se retrouvent, à des degrés divers, dans toutes les classes de la société sans exception, et qui tiennent à ce qu'on a pendant des siècles été obligé de chercher à soulager et à guérir, avant qu'il fût possible de connaître le siège et la nature des lésions : les guérisons ainsi obtenues ont fait croire, et font croire encore au vulgaire, que l'on peut juger de l'état morbide d'un organe sans en connaître l'organisation et le fonctionnement normaux ; que l'on peut guérir, faire disparaître la lésion, sans connaître la constitution organique ou chimique des médicaments. Les conceptions fétichiques et astrologiques touchant l'influence volontaire sur l'homme des corps bruts ou organisés qui nous entourent, se sont conservées de siècle en siècle au point de vue de la détermination des causes et de la guérison des maladies. Telles sont les croyances concernant l'action sur la marche des maladies de tel ou tel astre, fleuve, montagne, de l'ambre jaune ou de certains fruits (marron d'Inde, etc.), portés sur la peau ou dans les vêtements. Des conceptions de même ordre, se rapportant à des êtres vivants, font croire encore à l'influence surnaturelle de certains hommes ou de leurs restes, agissant par leur seule présence, leur regard, leur volonté tacite, certains gestes ou attouchements (*passes magnétiques*), certaines paroles (V. Sortilege), pour causer les maladies de l'homme et des animaux (*jeter un sort*), ou pour les guérir; influence considérée comme susceptible d'être transmise par ces individus (mis ou non en état d'hypnotisme) à divers objets, à l'aide de formules dites magiques, de manœuvres, ou de gestes et passes *magnétiques* et autres. Ce sont des conceptions analogues, mais se rapportant à des êtres fictifs (dieux, démons, fées, loups-garous, revenants, et autres êtres mystiques variant d'une religion à l'autre), qui, d'une part, font croire que ces êtres peuvent causer des maladies par simple mauvais vouloir ou comme punition de tel ou tel acte, et qui, de l'autre, font invoquer pour un effet thérapeutique eux, leurs statues ou objets qu'elles ont touchés (V. Amulette et Superstition). L'absence d'observations ou une mauvaise interprétation fait considérer les couleuvres comme malfaisantes, alors que les vipères seules le sont, et fait attribuer à leur langue aiguë ce qui appartient à leurs dents en crochet. L'action irritante sur les muqueuses du liquide blanc des glandes cutanées des salamandres et des crapauds, fait, par une généralisation erronée, regarder comme dangereuses, soit leur morsure, soit leur urine, qui pourtant sont inoffensives. Il en est ainsi également pour diverses plantes et animaux, dont les cendres, les déjections, etc., sont réputées, soit dangereuses, soit médicamenteuses, suivant les cas. La grossière analogie de certaines tumeurs, de quelques maladies cutanées (V. Cancer et Ichtyose), etc., avec des animaux, a fait croire à une prétendue action curative des applications de chair crue, de peau de poisson, etc., faites sur le mal. Une ressemblance non moins grossière de forme, de couleur, etc., avec des organes de l'homme a fait attribuer une valeur curative sur les maladies de ces organes à beaucoup de plantes : telles sont la pulmonaire pour les maladies de poitrine, la carotte pour celles du foie, etc. Ces diverses suppositions, la croyance à des vertus d'autant plus merveilleuses qu'on connait moins la nature réelle des substances choisies, puis des préoccupations sur la conservation de la vie individuelle ou de celle des autres, se retrouvent comme le point de départ de plus d'une série d'erreurs. Telles sont celles qui concernent l'action des remèdes réputés nouveaux et secrets, et capables de guérir une ou un grand nombre de maladies. L'ignorance de la nature et du mode d'action, tant des phénomènes électriques et magnétiques que des phénomènes nerveux, est encore la source de nombreuses erreurs au point de vue de l'étiologie et de la curation des maladies (V. Électricité *médicale* et Hypnotisme). Les suppositions exagérées ou erronées des premiers médecins sur l'influence, dans la production des maladies, des humeurs en général, du sang, de la bile, des glaires en particulier, des nerfs, du chaud, du froid, du sec, de l'humide, se conservent encore parmi tous ceux qui n'ont pas étudié ces objets. Il en est de même en ce qui touche l'action curative des saignées, des purgatifs, des vésicatoires, des cautères, des rafraichissants, des échauffants, etc., dont l'emploi intempestif, et par suite malfaisant, est une des erreurs médicales le plus souvent commises par les charlatans (V. Charlatanisme) et par les ignorants qui, de bonne foi, pensent qu'en thérapeutique on peut substituer utilement la bonne volonté au savoir. Ces suppositions erronées se retrouvent enfin dans les raisonnements du commun des hommes sur les objets qui concernent leur santé, les causes et la nature de leurs affections, puis dans l'exposé des symptômes de leurs maladies ou de celles des autres, ce dont le médecin est obligé de tenir compte incessamment dans la pratique. V. Dogme.

ERRHIN. adj. et s. m. [*errhinus*, ἔρρινον, de ἐν, dans, et ῥίν, nez; all. *Niessmittel*, angl. *errhine*, it. *errino*]. Se dit des substances irritantes, telles que l'euphorbe, l'asarum, le muguet, et surtout le tabac, qu'on introduit dans les narines pour agir sur la membrane pituitaire.

ÉRUCIQUE. adj. — *Acide érucique* ($C^{14}H^{12}O^{4}$). Acide gras obtenu en saponifiant l'huile grasse de moutarde. Solide, cristallin, fusible à 33°, soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau (Darby).

ÉRUCTATION. s. f. [*eructatio*, ἐρευγμὸς, all. *Aufstossen*, angl. *belching*, it. *eruttazione*, esp. *eructacion*]. Émission sonore, par la bouche, de gaz stomacaux.

ÉRUGINEUX, EUSE. adj. [*æruginosus*, *æruginеus*, de *ærugo*, rouille; ἰώδης, all. *spangrün*, angl. *eruginous*, it. et esp. *eruginoso*]. Qui ressemble à la rouille. — *Crachat érugineux*. V. Crachat.

ÉRUPTIF, IVE. adj. [all. *eruptiv*, angl. *eruptive*, it. *eruttivo*, esp. *eruptivo*]. — *Fièvre éruptive*. Celle qui précède et accompagne une éruption cutanée. V. Rougeole, Scarlatine, Variole, etc. — *Maladie éruptive*. Celle dont le principal caractère consiste dans une éruption cutanée.

ÉRUPTION. s. f. [*eruptio*, de *erumpere*, sortir; ἐξάνθημα, all. *Hautausschlag*, angl. *breaking out*, it. *eruzione*, esp. *erupcion*]. Développement sur la peau de rougeurs, de boutons, de vésicules, etc., avec ou sans fièvre. V. Exantheme. — *Éruption anomale*. V. Anomal. — *Éruption professionnelle*. Celle que cause le contact prolongé de substances irritantes inhérent à l'exercice de certaines professions. — *Éruption vaccinale*. V. Vaccine. = Sortie d'un organe hors des parties qui l'enveloppaient jusque-là, par le fait de son développement naturel. — *Éruption des dents*. V. Dentition.

ERVA-LENTA. Farine alimentaire, de même composition que la *revalescière*.

ERVILIENS. s. m. pl. V. Infusoires.

ÉRYSIBE. s. f. [ἐρυσίβη, rouille]. Plante parasite d'autres plantes (Théophraste). V. Epiphyte.

ÉRYSIMUM. s. m. V. Velar. — *Sirop d'erysimum*. V. Sirop *des chantres*.

ÉRYSIPÉLATEUX, EUSE. adj. [*erysipelatodes*, ἐρυσιπελατώδης]. Qui tient de l'érysipèle. — *Fièvre érysipelateuse*. Celle qui précède et accompagne l'érysipèle.

ÉRYSIPÈLE. s. m. [*erysipelas*, ἐρυσίπελας, d'ἐρύειν, attirer, et πέλας, proche, parce qu'il s'étend quelquefois de proche en proche, sur les parties voisines; all. *Rothlauf*, *Rose*, angl. *erysipelas*, *rose*, it. *risipola*, esp. *erisipela*]. Maladie fébrile, aiguë, générale, spécifique et contagieuse, caractérisée localement par une inflammation de la peau ou des membranes muqueuses. La distinction généralement admise entre l'*érysipele médical* et l'*érysipele chirurgical* est purement artificielle et ne peut être conservée; car il est démontré que la maladie est toujours semblable à elle-même, qu'elle n'est pas une simple inflammation de la peau, qu'elle dépend d'un poison spécial. A la vérité, dans l'*érysipele chirurgical* ou *traumatique*, c'est autour et à l'occasion de plaies accidentelles, surtout de plaies contuses et suppurantes, ou de plaies produites par le chirurgien (*érysipele opératoire*) qu'apparaissent les symptômes locaux de la maladie; dans l'*érysipele médical* ou *spontané*, leur point de départ est ordinairement une vésicule d'eczéma ou d'herpès, une excoriation cutanée, un coryza ou une angine ; mais ce sont là des causes immédiates et apparentes, qui n'existent pas d'une façon constante. L'apparition, parfois observée, de l'érysipèle en l'absence des conditions qui précèdent; le développement très commun des phénomènes généraux avant les signes locaux; la disproportion qui existe souvent, au profit des premiers, entre ces deux ordres de symptômes, montrent que l'érysipèle n'est pas une simple phlegmasie locale, mais une maladie généraie, engendrée par la pénétration d'un poison spécial dans l'économie, se faisant aussi bien par la plus simple égratignure que par la plaie la plus vaste, parfois même sans aucune solution de continuité du tégument. La nature de ce poison miasmatique est encore mal déterminée, quoiqu'on ait cru, en Allemagne, pouvoir affirmer que c'est un *bacillus*. Sa diffusion paraît influencée par l'humidité, le froid, l'encombrement, la fatigue, la malpropreté : aussi, si l'érysipèle peut rester sporadique, il se propage souvent par contagion et devient épidémique. Il est remarquable que l'érysipèle et la fièvre puerpérale ont souvent paru simultanément aux mêmes endroits, ou se sont succédé de manière si frappante, qu'il faut admettre entre ces deux maladies une sorte de parenté, et même une relation de cause à effet. Le début de l'érysipèle est brusque et se manifeste par un malaise général, de la céphalalgie, un frisson, des nausées et des vomissements souvent bilieux : la température s'élève immédiatement et peut atteindre 40° en quelques heures; le pouls est plein et fort; la langue est couverte d'un enduit épais, jaunâtre. Les ganglions auxquels aboutissent les vaisseaux lymphatiques de la partie qui va être atteinte se gonflent et deviennent douloureux, ordinairement avant même l'apparition des signes locaux, rarement après ceux-ci. Au bout de vingt à vingt-quatre heures après le frisson initial, on voit apparaître une rougeur caractéristique, soit autour d'une plaie accidentelle ou chirurgicale siégeant en un point quelconque, soit, dans l'érysipèle dit médical (dont le type est l'érysipèle de la face), au niveau de l'orifice externe des fosses nasales ou autour des points lacrymaux. La rougeur de la peau a la forme d'un arc de cercle, puis d'une plaque ; elle disparaît momentanément sous la pression du doigt; elle se termine brusquement et sans transition au niveau des parties saines; sur ses limites existe un bourrelet à la fois sensible à la vue et au doigt. En même temps, la peau est tuméfiée, chaude, douloureuse : le gonflement est surtout marqué dans les régions où le tissu cellulaire est le plus lâche et le plus abondant, aux paupières et aux parties génitales externes (*érysipele œdémateux*). La rougeur continue à s'étendre pendant quelques jours, soit d'une façon uniforme, en restant bornée aux points primitivement atteints (*érysipele fixe*), soit plus souvent par sauts irréguliers : tantôt elle gagne de proche en proche les parties voisines (*érysipele serpigineux*) en s'étendant sans interruption, ou par saccades séparées par des temps d'arrêt; tantôt elle occupe successivement des points du corps plus ou moins éloignés les uns des autres (*érysipele ambulant* ou *erratique*). Partout où existe la rougeur, sauf au cuir chevelu, on peut constater à sa surface des vésicules, des phlyctènes, ou des bulles, remplies d'une sérosité claire, et qui, sans importance pour le pronostic, ne méritent pas le nom de complications. En même temps, les symptômes généraux persistent, et prennent parfois un caractère typhoïde menaçant pour l'existence du malade : langue sèche et brune, dents fuligineuses, diarrhée, délire, tremblements, etc. La fièvre est continue, avec rémissions matinales plus ou moins marquées ; puis elle tombe brusquement au degré normal, en l'espace de douze heures, au moment de la défervescence, qui a lieu du huitième au dixième jour, à moins que l'érysipèle soit ambulant ou serpigineux; en même temps la peau devient le siège d'une desquamation furfuracée au niveau des parties malades. L'aspect et la marche de l'érysipèle peuvent être modifiés par des complications locales (V. ÉRYSIPELE *gangreneux*, *phlegmoneux*) ou générales. Celles-ci consistent dans l'extension de l'érysipèle aux muqueuses, à celles de l'isthme du gosier et des voies respiratoires en particulier; dans diverses inflammations, telles qu'arthrite, péricardite, pleurésie; dans des accidents nerveux, ataxiques ou adynamiques. L'*érysipele de la face*, surtout lorsqu'il s'est propagé au cuir chevelu, est celui qui s'accompagne le plus souvent de délire, quoique celui-ci puisse aussi s'observer dans les autres formes de la maladie : c'est à tort qu'on l'a attribué à une inflammation du cerveau ou des méninges, dont l'existence n'est pas constante; dans certains cas, il est d'origine alcoolique; dans d'autres, il paraît être sous la dépendance d'une anémie cérébrale ou d'une altération du sang. L'érysipèle prenant surtout naissance dans les salles d'hôpital encombrées, mal aérées, chez les blessés dont les pansements sont irritants, les moyens le plus propres à en prévenir le développement sont l'isolement des érysipélateux, l'aération des salles, les pansements humides et bien faits. Le traitement général consiste, au début, dans l'administration d'un éméto-cathartique pour combattre l'embarras gastrique ; puis on aura recours, suivant les symptômes prédominants, soit à une médication tonique et antiseptique (quinquina, tannin, sulfate de quinine), soit à une médication excitante (alcool, café, thé); en tout cas, l'aération reste la condition la plus importante du traitement général. Localement, on a cherché à arrêter la marche de l'érysipèle par un grand nombre de moyens : application sur les limites du mal de vésicatoires volants, d'azotate d'argent, d'une solution de sulfate de fer, d'onguent napolitain, de collodion riciné, de teinture d'iode, d'huile térébenthinée, de scarifications superficielles, de cautérisations par le fer rouge ou les acides, etc. ; aucun de ces moyens n'est véritablement et sûrement abortif de l'érysipèle; aussi vaut-il mieux se borner à saupoudrer les parties avec de la poudre de riz, de l'amidon, de la fécule, ou à les couvrir de compresses imbibées de liquides émollients. — *Érysipele gangreneux.* Variété d'érysipèle spéciale aux sujets cachectiques, débilités ou âgés. Tantôt la gangrène est primitive, la lésion locale, consécutive aux symptômes généraux habituels, se manifestant par une escarre, qui apparaît en même temps que la rougeur érysipélateuse, et qui cesse de s'étendre au bout de quelques jours, alors que la rougeur continue à progresser. Tantôt la gangrène est consécutive; du cinquième au dixième jour après le début de l'érysipèle, la plaque rouge présente une ou plusieurs taches noires, surmontées de phlyctènes sanguinolentes, et qui sont de véritables escarres. La première forme n'est pas plus grave que l'érysipèle ordinaire, et guérit même après des pertes de substances considérables, dont le scrotum surtout offre des exemples; au contraire, l'érysipèle gangreneux consécutif est toujours d'un pronostic fâcheux (Gosselin). — *Érysipele des nouveau-nés.* Érysipèle développé sur l'enfant qui vient de naître et dont le cordon ombilical n'est pas encore tombé. Il est remarquable par l'extrême soudaineté de son début, par la rapidité de son développement, par sa terminaison presque fatalement mortelle. Il commence par le pubis, s'étend aux cuisses et aux parties génitales; la rougeur est très vive, le tissu cellulaire est dur et résistant; la fièvre devient très violente, l'agitation extrême; la mort arrive dans un collapsus profond. — *Érysipèle du pharynx.* V. ANGINE *érysipélateuse.* — *Érysipèle phlegmoneux.* Érysipèle compliqué d'inflammation du tissu lamineux sous-cutané. Suivant que cette inflammation est diffuse ou circonscrite, on est en présence d'un *érysipele phlegmoneux diffus*, maladie très grave comme le phlegmon diffus avec lequel il se confond (V. PHLEGMON *diffus*); ou d'un *érysipele phlegmoneux circonscrit* : celui-ci, caractérisé par l'apparition, du huitième au quinzième jour après la rougeur cutanée, d'un empâtement douloureux, d'une tension de la peau, et enfin d'abcès sur certains points du tissu sous-jacent à celle-ci, n'a rien de grave; après l'évacuation naturelle ou artificielle du pus, la guérison se fait comme dans les cas ordinaires. — *Érysipele à répétitions.* Érysipèle dont l'apparition coïncide, chez la femme, avec les époques menstruelles, et dont la cause est encore ignorée. — *Érysipèle de retour.* Érysipèle qui se reproduit, après une première guérison, cinq à dix jours après sa disparition. La rougeur apparaît et s'étend très vite, et cesse de même : une prompte guérison est la règle (Gosselin). = Vétérin. *Érysipele gangreneux* [*mal rouge, feu céleste, feu Saint-Antoine, érysipele épizootique*]. Variété de l'érysipèle qu'on observe principalement sur les bêtes à laine et le porc. Les symptômes sont : teinte rouge d'abord, ensuite violacée, de la peau; ampoules remplies d'un fluide séreux; violente fièvre de réaction. Plus tard, survient la gangrène; l'emphysème général se produit, la mort survient en quelques heures. L'érysipèle gangreneux est rare chez les solipèdes; on l'a observé sur la face et sur l'encolure. — L'érysipèle simple est rare chez le cheval et le bœuf, mais bien moins sur le mouton, le porc, le chien et le chat.

ERYSIPHE. s. f. [ἐρυσίφη n'existe point en grec; *érysiphe*, qui est dans quelques dictionnaires, est un mot à rayer]. Terme employé à tort comme synonyme d'*érysibe;* ou pour désigner les champignons qui causent la *rouille* des plantes.

ÉRYTHÉMATEUX ou **ÉRYTHÉMATIQUE**. adj. Qui a rapport à l'érythème.

ÉRYTHÈME. s. m. [*erythema*, ἐρύθημα, rougeur à la peau; all. *Hautröthe, falsche Rose*, angl. *erythema*, it. et esp. *eritema*]. Genre de dermatose non contagieux, caractérisé par des taches rouges de diamètre très variable, disséminées sur une ou plusieurs régions du corps, dont la terminaison a lieu, après un à deux septénaires, par résolution, ou par exsudation superficielle, ou par desquamation épidermique. L'érythème peut être *circonscrit* ou *généralisé* : dans le premier cas, il est ordinairement de cause locale et externe, et consiste dans une simple congestion de la peau : tels sont les érythèmes *intertrigo, lisse, simple*, etc.; dans le second cas, il dépend d'une cause générale, et s'accompagne d'une exsudation séreuse modérée : tels sont les érythèmes *exsudatif multiforme* (et ses variétés), *noueux*, etc. (Hébra, Hardy). — *Érythème centrifuge.* V. Lupus *érythémateux.* — *Érytheme exsudatif multiforme* (Hébra). Lésion de la peau constituée par des efflorescences ou des taches rouges, disséminées, aplaties ou surmontées d'une papule centrale, qui deviennent le siège d'une exsudation séreuse de courte durée, et qui disparaissent spontanément en une à deux semaines. Ces taches revêtent des formes variables qui ont fait distinguer : 1° l'*érytheme annulaire* ou *circiné*, dans lequel un cercle rouge et saillant entoure une partie centrale pâle et aplatie; 2° l'*érytheme gyraté* et *marginé*, dans lequel plusieurs groupes de taches se réunissent et forment des lignes rouges et sinueuses, tandis que le centre s'efface; 3° l'*érytheme iris* (*herpès iris*, Willan), caractérisé par les cercles différemment colorés que présente une même efflorescence et par les nuances de coloration que laisse la disparition de l'exsudat; 4° l'*érytheme mamelonné*, parfois décrit sous le nom de roséole, bien qu'il se rapproche moins de celle-ci que des autres érythèmes (Hardy): l'éruption des taches s'accompagne de phénomènes fébriles, de démangeaisons, et est toujours consécutive à une maladie générale grave; 5° l'*érytheme papuleux*, variété la plus fréquente des érythèmes exsudatifs : c'est surtout au dos de la main, au poignet, au cou-de-pied, et sur les côtés du cou, qu'on observe les papules peu saillantes, rouge brun, qui le caractérisent ; elles disparaissent sans modifier la coloration de la peau (V. Érythème *noueux*). — *Érythème intertrigo.* Érythème produit par le frottement continu de deux surfaces cutanées contiguës, aux aisselles, aux aines, dans la région anale, à la partie supérieure des cuisses, surtout chez les individus qui ont de l'embonpoint, chez les femmes affectées de leucorrhée ou atteintes de diabète (Marchal de Calvi). — *Érythème lisse.* Érythème consécutif à l'œdème des membres inférieurs, caractérisé par des taches rouge brun, luisantes, souvent surmontées de vésico-pustules, et parfois accompagnées de gangrène cutanée autour des élevures : c'est un indice d'épuisement qui assombrit le pronostic. — *Érytheme noueux* ou *tuberculeux.* Il est caractérisé par des saillies dures, formant sous le derme des nœuds ou tubercules, siégeant habituellement à la partie antérieure des genoux, des jambes, des avant-bras : les taches sont douloureuses, successivement rouges, violettes, puis brunes; elles sont accompagnées d'un mouvement fébrile, et souvent de douleurs articulaires ou musculaires : ces phénomènes rhumatismaux, qu'on observe aussi fréquemment dans le cours de l'érythème *papuleux*, ont fait subordonner les deux érythèmes au rhumatisme et décrire ces deux variétés sous le nom de *péliose rhumatismale :* pourtant il est certain qu'elles existent indépendamment du rhumatisme dans plus de la moitié des cas, et que par conséquent, dans l'érythème noueux, les douleurs articulaires, quand elles se font sentir, sont une complication et non l'affection principale. — *Érythème paratrimme.* V. Paratrimme. — *Érythème pellagreux.* V. Pellagre. — *Érytheme pernion.* L'*engelure.* — *Érythème simple.* Tache rouge plus ou moins étendue, peu saillante, disparaissant momentanément sous la pression du doigt, et pâlissant rapidement en laissant après elle une petite desquamation. Les causes, toujours externes et locales, se résument en une irritation de la peau, déterminée par la chaleur artificielle ou solaire, par des frictions irritantes, par le contact de liquides ou de substances âcres.

ÉRITHÉMOÏDE. adj. [de ἐρύθημα, érythème, et εἶδος, forme, ressemblance]. Qui ressemble à l'érythème.

ÉRYTHRARSINE. s. f. ($C^8H^{12}As^6O^6$). Corps obtenu par combustion incomplète du kakodyle (Bunsen). Rouge foncé, sans odeur, non cristallisable; insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

ÉRYTHRÉINE. s. f. [*rouge érythrique*, *rouge des lichens*]. Corps obtenu par l'action de l'eau faiblement ammoniacale, prolongée plusieurs jours, sur l'érythrine. Couleur rouge foncé; difficilement soluble dans l'eau; soluble dans l'alcool, qu'elle colore en rouge carmin. Les alcalis la dissolvent avec une teinte violette, les acides l'en précipitent en rouge carmin.

ÉRYTHRIDE. s. m. (Berthelot). Nom générique des combinaisons de l'érythrite avec les acides. L'*érythrine* est un *érythride* de l'acide orsellique.

ÉRYTHRINE. s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, *acide érythrique*] ($C^{40}H^{22}O^{20}$). Substance acide d'après Stenhouse, neutre d'après Hesse, retirée par l'eau bouillante et l'alcool du *Roccella tinctoria*, et probablement contenue dans tous les lichens qui renferment de l'orseille. Blanche, cristalline, soluble dans 240 parties d'eau bouillante, dans 328 d'éther, et dans moins d'alcool. Sous l'influence de l'alcool, de l'eau, des alcalis, elle se décompose en érythrite, qui est un alcool tétratomique, et en acide orsellique, qui lui-même se change en orcine et acide carbonique : aussi doit-on la considérer comme une glycéride. V. Bétaérythrine et Picroérythrine.

ÉRYTHRITE. s. f. [*érythromannite*, *érythroglucine*, *pseudorcine*, *phycine*] ($C^8H^{10}O^8$). Principe voisin des sucres, mais non fermentescible, contenu dans le *Roccella Montagnei* et dans le *Protococcus vulgaris*. L'érythrite cristallise en prismes à base carrée. Elle est soluble dans l'eau; la solution devient sirupeuse avant de cristalliser. L'alcool bouillant la dissout; l'éther ne la dissout pas. Densité, 1,59. Elle fond à 120°, et se détruit en partie vers 300°. De Luynes a montré que c'est un alcool *tétratomique*. L'action du noir de platine ou de l'acide azotique fumant, sur une solution concentrée d'érythrite, forme de l'*acide érythroglucique* et de l'acide oxalique.

ÉRYTHROCENTAURINE. s. f. (Méhu). Matiere qu'on retire de la *petite centaurée* (V. GENTIANE). Elle est en petits cristaux incolores et sans saveur; neutre aux réactifs colorés; fusible à 136°; non volatile; soluble dans 1630 fois son poids d'eau distillée à 15°, et dans 35 fois son poids d'eau bouillante; elle se dissout mieux dans l'alcool et surtout le chloroforme. L'érythrocentaurine ne se dissout ni dans les acides ni dans les alcalis. Elle prend rapidement au soleil une teinte rose d'abord, qui devient bientôt rouge vif; mais ce phénomène de coloration se borne aux parties de la substance exposées à l'action directe des rayons solaires. Elle n'est pas azotée.

ÉRYTHROGÈNE. s. m. [de ἐρυθρὸς, rouge, et γεννᾶν, engendrer]. Matiere colorante rouge des fleurs.

ÉRYTHROGLUCINE. s. f. V. ÉRYTHRITE.

ÉRYTHROGLUCIQUE. adj. — *Acide érythroglucique*. Acide fourni par oxydation de l'*érythrite*, et donnant avec les bases des sels solubles.

ÉRYTHROÏDE. adj. [*erythroides*, d'ἐρυθρὸς, rouge, et εἶδος, ressemblance]. — *Tunique érythroide*. Enveloppe musculeuse et rougeâtre du testicule, formée par l'épanouissement du *crémaster*. V. ce mot.

ÉRYTHROLÉINE. s. f. V. TOURNESOL.

ÉRYTHROLITMINE. s. f. V. TOURNESOL.

ÉRYTHROMANNITE. s. f. V. ÉRYTHRITE.

ERYTHROMÉLALGIE. s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, μέλος, membre, et ἄλγος, douleur]. Variété douloureuse d'asphyxie locale des extrémités, dans laquelle les doigts et les orteils, les mains et les pieds, présentent isolément ou ensemble une teinte rougeâtre, et sont le siège de douleurs qui reviennent par accès et se font parfois sentir jusque dans le bras ou la cuisse. Les phénomènes sont accrus par la chaleur, contrairement à ce qui se passe dans l'asphyxie locale.

ÉRYTHROPHLÉINE. s. f. V. MANCONE.

ÉRYTHROPHLOEUM. s. m. Genre de plantes légumineuses dont une espèce, l'*E. guineense*, Don, fournit une écorce dite Écorce de *Mancone*.

ÉRYTHROPHYLLE. s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, et φύλλον, feuille]. Matière colorante des feuilles qui prennent une teinte rouge au moment de leur chute, et des fruits qui présentent la même teinte.

ÉRYTHRORHÉTINE. s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, et ῥητίνη, résine]. Résine contenue dans la rhubarbe jaune, peu soluble dans l'eau et l'éther, facilement dans l'alcool.

ÉRYTHROSE. s. f. Matière colorante extraite des différentes rhubarbes par l'acide nitrique.

ÉRYTHROXYLÉES. s. f. pl. Famille de plantes dont une seule, la *coca*, intéresse la médecine.

ESCALDAS (Pyrenees-Orientales). — *Eau sulfureuse* · sulfure de sodium. + 42 degrés. Boisson et bains.

ESCALIER. s. m. — *Phenomene de l'escalier*. Nom donné par Bowditch au phénomène suivant, qu'on observe au début des excitations exercées sur le cœur · les appareils enregistreurs montrent que l'amplitude de la première systole cardiaque s'inscrit par une simple ligne verticale; après la seconde excitation, la ligne droite est plus élevée que la première; la troisième donne une ligne plus élevee que la seconde, et ainsi de suite.

ESCARGOT. s. m. V. HÉLICE.

ESCAROLE. s. f. Se dit à tort pour *scarole*.

ESCARRE. s. f. [*eschara*, ἐσχάρα, all. *Brandschorf*, angl. *eschar*, it. et esp. *escara*]. Croûte noire ou brunâtre qui résulte de la mortification d'une partie vivante affectée de gangrène, ou de sa désorganisation par l'action du feu ou d'un caustique. L'*escarre*, ne participant plus à la vie, se détache au bout de quelques jours, par l'inflammation et la suppuration qui se développent dans les parties environnantes. V. GANGRÈNE.

ESCARRIFICATION. s. f. [ἐσχάρωσις]. Production d'une escarre, soit accidentellement, soit comme moyen chirurgical, par l'emploi du fer rouge, du chlorure de zinc, etc.

ESCARROTIQUE. adj. et s. m. [*escharoticus*, ἐσχαρωτικὸς, all. *Aetzmittel*, angl. *escharotic*, it. *escarotico*]. Substance qui, appliquée sur une partie vivante, l'irrite violemment, la désorganise, et y détermine la formation d'une *escarre*; tels sont les acides minéraux concentrés, les alcalis caustiques, le deutochlorure d'antimoine, etc. — *Trochisque escarrotique*. V. TROCHISQUE.

ESCRIME. s. f. Art de faire des armes. Au point de vue hygiénique, c'est un excellent moyen de fortifier les muscles des membres et de provoquer la sudation.

ESCULÉTINE. s. f. ($C^{18}H^6O^8$). Corps cristallisé, faiblement acide, résultant du dédoublement de l'esculine en glycose et esculétine au contact des acides étendus. Peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante: sa solution est dichroïque, jaune par transmission, bleuâtre par réflexion, moins pourtant que l'esculine.

ESCULINE. s. f. V. ÆSCULINE.

ESCULIQUE. adj. — *Acide esculique* ($C^{52}H^{46}O^{24}$). Acide faible qu'on obtient en traitant par la potasse, à chaud, la saponine des marrons d'Inde (Frémy), et qui est distinct de l'acide saponique résultant du dédoublement de la saponine de la saponaire. Insipide, à peine soluble dans l'eau bouillante, très soluble dans l'alcool.

ESDRAGON. s. m. V. ESTRAGON.

ESENBECKINE. s. f. V. EVODINE.

ÉSÉRÉ. s. m. Nom indigène de la *fève du Calabar*. V. FÈVE.

ÉSÉRINE. s. f. Alcaloïde de la *fève du Calabar* (A. Vée et Léven), obtenu en traitant cette graine successivement par l'acide tartrique et par le bicarbonate de potasse. Solide, cristallisable en aiguilles incolores qui deviennent roses au contact de l'air et des alcalis; faiblement amère; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool, le chloroforme. Fond à 69° et se décompose à 150°. Traitée par un excès de potasse et de soude, elle donne un précipité blanc, qui se dissout dans un peu d'eau: la solution prend peu à peu une coloration rouge par formation d'un corps nouveau, la *rubrésérine* (Duquesnel). L'ésérine est une substance très toxique qu'on emploie surtout pour déterminer le resserrement de la pupille dans les cas de mydriase morbide ou artificielle, ou pour rompre les synéchies antérieures ou postérieures consécutives à l'iritis: quelques gouttes d'un collyre de sulfate d'ésérine au 1/1000ᵉ ou au 1/500ᵉ introduites dans l'œil déterminent l'effet cherché. Dans les maladies générales, telles que chorée, épilepsie, tétanos, l'emploi de l'ésérine et de son sulfate en injections hypodermiques n'a pas donné jusqu'ici de résultats satisfaisants. — *Ésérine bromée* (*bromure d'ésérine*). Substance obtenue en traitant l'ésérine par une solution aqueuse de brome. Cristalline, incolore, soluble dans l'eau, surtout à chaud, et dans l'alcool. Elle a les mêmes propriétés que l'ésérine et son sulfate, et présente l'avantage d'être parfaitement neutre, de se conserver facilement, de ne pas produire d'irritation locale (Duquesnel). V. FÈVE *du Calabar*.

ESMARCH. [Chirurgien allemand contemporain]. — *Appareil d'Esmarch*. V. APPAREIL.

ÉSOCES. s. m. pl. Famille de poissons malacoptérygiens abdominaux, dont le type est le *brochet*.

ÉSOCHE. s. f. [de ἐσοχὴ, saillie en dedans]. Hémorroïde interne.

ÉSODERME. s. m. [de ἔσω, intérieur, et δέρμα, derme]. Membrane cutanée intérieure chez les insectes.

ESPACE. s. m. [*spatium*, all. *Raum*, angl. *space*, it. *spazio*]. L'idée d'espace est une idée abstraite, supposant une réalité correspondante (comme toutes les abstractions scientifiques) qui est ici l'existence réelle des corps. On conçoit l'impénétrabilité ; mais ce n'est qu'après l'avoir expérimentalement constatée, sans quoi la conception d'impénétrabilité ne porterait sur rien. De l'impénétrabilité conçue dans l'espace, conclure à l'existence de la matière même, par simple définition, c'est faire une pétition de principe. On observe les corps, on constate qu'ils sont impénétrables, rien de plus. = En anatomie. *Espace intercellulaire*. V. MEAT *intercellulaire*. — *Espace intercostal*. V. INTERCOSTAL. — *Espace interorganique* ou *lacunaire*. V. LACUNAIRE. — *Espace interpédonculaire du cerveau*. V. PERFORÉ (*Espace*). — *Espace pelvi-rectal*. V. PELVI-RECTAL. — *Espace perforé antérieur* et *postérieur*. V. PERFORÉ. — *Espace sous-arachnoïdien*. V. SOUS-ARACHNOÏDIEN.

ESPADON. s. m. [*Xiphias gladius*, L. ; all. *Schwertfisch*, angl. *sword-fish*, it. *glave*, *pesce spada*]. Poisson de l'ordre des acanthoptérygiens de la Méditerranée, qui peut atteindre 6 mètres de long ; chair excellente.

ESPÈCE. s. f. [*species*, εἶδος, all. *Art*, *Gattung*, angl. *species*, it. *spezie*, esp. *especie*]. Ensemble d'individus ou de choses individuelles qui ont plus de rapports entre eux qu'avec les autres (V. INDIVIDU). Dans les sciences où l'on étudie, non pas des propriétés considérées isolément, abstraction faite des individus, mais des individus doués d'un ensemble de propriétés inséparables de leur substance, les notions de *variété*, d'*espèce* et de *genre* (V. CLASSIFICATION) permettent de remonter de la description d'un individu aux autres individus qui existent sur le globe. C'est donc en *chimie*, en *anatomie*, *zoologie*, etc., qu'interviennent ces notions, étrangères à la physique, à l'astronomie et à la mathématique. = En chimie, *collection d'individus identiques par leur composition élémentaire et immédiate*. Cette définition embrasse aussi bien une collection d'individus de corps simples que de corps composés ; aussi bien les *composés naturels* d'origine minérale, végétale ou animale, que les *composés artificiels*. = En anatomie, collection d'individus appartenant à des parties qui constituent l'économie, individus semblables par leur conformation et leur constitution immédiate, laquelle entraîne toujours une similitude dans les caractères extérieurs. Ainsi, par exemple, on fera une seule espèce de tous les appareils digestifs. = En biotaxie, collection d'individus descendant d'êtres vivants ou ayant vécu, qui se ressemblent plus entre eux qu'ils ne ressemblent à tous les autres analogues, et susceptibles de se reproduire d'une manière continue entre eux ou isolément, suivant que les sexes sont réunis, séparés, ou n'existent pas. Ici un seul individu ne suffit plus pour représenter l'espèce, comme cela est en chimie et en anatomie ; la notion d'*espece* se trouve ainsi bien plus distincte de celle d'*individu* que dans ces dernières sciences. De même qu'une espèce est une collection d'individus qui se ressemblent, certaines espèces ont entre elles des affinités telles qu'on peut en former des groupes appelés *genres*. — *Espèce humaine*. V. HOMME. — *Variabilité des especes*. V. VARIABILITÉ. = En pharmacie, *especes*, mélange à parties égales de racines, de fleurs, de semences ou d'autres substances végétales, douées de propriétés médicinales analogues. — *Especes ameres*, *astringentes*, *diurétiques*, *émollientes*, *pectorales*, *sudorifiques*, *vulnéraires*, etc. V. AMER, ASTRINGENT, etc.

ESPRINSONS. s. m. pl. Maladie épidémique qui a régné à Metz en 1473-1474, et qui paraît avoir été une sorte de dysenterie.

ESPRIT. s. m. [*spiritus*, πνεῦμα, all. *Geist*, angl. *spirit*, it. *spirito*, esp. *espiritu*]. Anciennement, *souffle* (*spiritus*, de *spirare*, respirer, souffler), et, par extension, la vie. De là le même terme est venu à exprimer la cause qui anime l'organisme vivant, et, par assimilation, la cause des phénomènes cosmiques qui paraissent offrir intelligence et volonté, ces deux grands attributs de toute vie humaine : d'où, dans les doctrines *spiritualistes*, la supposition d'*esprits*, êtres immatériels, liés ou non liés à la matière, dont ils déterminent les mouvements. L'admission de ces esprits est une hypothèse, qui doit s'effacer devant la conception positive du monde et de l'homme. — *Esprits animaux*. Fluide subtil qu'on supposait à tort formé dans le cerveau, et distribué, par le moyen des nerfs, dans toutes les parties du corps. — *Esprits frappeurs*. V. SOMNAMBULISME. = En un sens plus étroit, *esprit*, ensemble des facultés intellectuelles, mais intellectuelles seulement, le nom d'*âme* désignant l'ensemble des facultés intellectuelles et morales. On peut donc définir physiologiquement l'esprit : la propriété qui gît dans le cerveau de connaître le vrai et le faux. Pour les différents procédés de cette faculté de connaître, V. ENTENDEMENT et LOGIQUE. — *Esprit de configuration*. V. CONFIGURATION. — *Aliénation d'esprit*. V. ALIÉNATION. = Dans l'ancienne chimie, *esprit*, tout produit liquide obtenu par distillation. — *Esprits* ou *eaux spiritueuses*. Les *alcoolats*. — *Esprit acide*. Autrefois, tout acide volatilisé pendant la distillation d'une substance quelconque ; parfois aussi un acide affaibli. — *Esprit acide du bois* (Boerhaave). Le vinaigre de bois. V. VINAIGRE. — *Esprit alcalin*. Le gaz ammoniac. — *Esprit d'anis*. Préparation stimulante et stomachique obtenue en faisant macérer 1 partie de fruits d'anis dans 8 d'alcool à 80 degrés pendant 2 jours et distillant au bain-marie. — *Esprit ardent*. L'alcool très rectifié. — *Esprit de cochléaria*. V. COCHLÉARIA. — *Esprit de bois*, *esprit de bois inflammable* ou *esprit adiaphorétique* (Boyle). L'alcool méthylique. V. MÉTHYLIQUE. — *Esprit de menthe*. V. MENTHE. — *Esprit de miel*. V. EAU *de miel*. — *Esprit de Mindererus*. Préparation qu'on confond souvent à tort avec l'acétate d'ammoniaque. Obtenu en traitant l'esprit volatil de corne de cerf par du vinaigre rectifié, il contenait de nombreux produits pyrogénés qui lui donnaient des propriétés stimulantes diffusibles supérieures à celles de l'acétate d'ammoniaque ordinaire. — *Esprit de nitre*. Acide azotique étendu d'eau. — *Esprit de nitre dulcifié*. Mélange de 3 parties d'alcool à 85 degrés et de 1 partie d'acide azotique à 34 degrés qu'on emploie comme diurétique. — *Esprit de pyrethre*. V. EAU *pour la bouche*. — *Esprit pyro-acétique*. V. ACÉTONE. — *Esprit pyroligneux* ou *pyroxylique*. V. MÉTHYLIQUE (*Alcool*). — *Esprit recteur* (Boerhaave). V. RECTEUR. — *Esprit de sel*. Solution d'acide chlorhydrique dans l'eau. — *Esprit de sel ammoniac*. V. AMMONIAQUE. — *Esprit de sel dulcifié*. Mélange de 1 partie d'acide chlorhydrique très concentré et de 2 parties d'alcool à 36°, qu'on regarde comme diurétique. — *Esprit de sel fumant*. Solution aqueuse d'acide chlorhydrique très concentré. — *Esprit de soufre*. Nom ancien de l'acide sulfureux obtenu en brûlant du soufre sous une cloche de verre. — *Esprit de Vénus*. Acide acétique concentré obtenu par la distillation, à feu nu, de l'acétate de cuivre. — *Esprit-de-vin*. L'alcool plus ou moins mêlé d'eau retiré du vin. V. ALCOOL. — *Esprit de vinaigre*. V. VINAIGRE *radical*. — *Esprit de vitriol*. Acide sulfurique étendu d'eau. — *Esprit volatil.* Autrefois, sous-carbonate d'ammoniaque mêlé d'huiles empyreumatiques provenant de la distillation de matières animales. On préparait un ***esprit volatil de crâne humain, de corne de cerf, de crapaud, de vipère, de soie crue***, etc., et l'on supposait à chacun de ces esprits des propriétés différentes. Les produits sont toujours les mêmes, quelle que soit la matière animale qui les fournisse. Aussi on remplace, en médecine, les *esprits volatils* par du carbonate d'ammoniaque purifié. — *Esprit volatil aromatique de Sylvius.* On fait macérer pendant deux jours, puis on distille au bain-marie les substances suivantes : écorce d'orange, écorce de citron, ãã 100 grammes; vanille, 30 grammes ; cannelle, 15 grammes ; girofle, 10 grammes ; sel ammoniac, carbonate de potasse, eau de cannelle, alcool à 80 degrés, ãã 500 grammes. Employé comme stimulant diaphorétique. — *Esprit volatil de corne de cerf.* Obtenu, avec l'huile volatile de corne de cerf, dans la préparation du sel volatil de corne de cerf, l'esprit volatil est le liquide aqueux rassemblé au fond du récipient et qu'on rectifie par distillation au bain de sable (Codex). Antipasmodique peu employé. — *Esprit volatil de succin.* Liquide qui se condense au fond du récipient pendant la préparation du sel volatil de succin : c'est un mélange d'acides acétique et succinique et d'huile pyrogénée.

ESQUILLE. s. f. [*ossis fragmentum*, *assula*, *σχίζα*, all. *Knochensplitter*, angl. *splinter*, it. *scheggia*, esp. *astilla*]. Petite portion osseuse détachée, en totalité ou en partie, d'un os fracturé ou nécrosé. V. FRACTURE et NÉCROSE.

ESQUINANCIE. s. f. [mot formé par altération de συνάγχη, angine, de σὺν, et ἄγχειν, serrer ; *angina*, all. *Angina tonsillaris*, angl. *quinsy*, *squinancy*, it. *schinanzia*, *angina tonsillare*, esp. *esquinancia*]. Nom vulgaire de l'amygdalite, surtout lorsqu'elle va jusqu'à l'abcès de l'amygdale. V. AMYGDALITE et ANGINE.

ESQUINE. s. f. V. JONC *odorant*.

ESSAI. s. m. [all. *Versuch*, angl. *proof*, *trial*, it. *saggio*, *sperimento*]. Opération analytique faite en vue de déterminer la proportion suivant laquelle un ou deux corps précieux ou utiles sont contenus dans une masse inorganique, en négligeant généralement de rechercher la nature des corps qui les accompagnent. — *Essai halimétrique.* V. HALIMÉTRIQUE. = Vétérin. *Essai des animaux.* Épreuves connues sous le nom générique de *courses* et qui ont pour but de constater la vitesse, le degré d'éducation des chevaux ; on déduit de là leur aptitude à courir, leur mérite ; elles ne sont applicables qu'au cheval de selle ou de trait plus ou moins rapide. L'appréciation de la force musculaire d'un cheval de gros trait est aussi réclamée dans les transactions dont ces animaux sont l'objet.

ESSENCE. s. f. [*essentia*, de *essens*, participe inusité de *esse*, être ; οὐσία, all. *Essenz*, angl. *essence*, it. *essenza*, esp. *esencia ; huile volatile ; huile essentielle ;* autrefois *huile éthérée, quintessence*]. Nom générique de substances ordinairement huileuses, toujours volatiles et aromatiques, qui toutes peuvent s'obtenir en distillant avec de l'eau diverses parties des végétaux où elles sont le plus souvent toutes formées : quelques-unes pourtant, telles que les essences d'amandes amères, de moutarde, ne prennent naissance qu'au contact de l'eau. Elles ont une odeur forte, agréable ou non, une saveur âcre et brûlante. Elles sont peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone, elles dissolvent les corps gras et les résines. Elles bouillent entre 160° et 240° ; elles se volatilisent sans décomposition. Au contact de l'air, elles brûlent, à chaud, avec une flamme fuligineuse ; à froid, elles se durcissent, absorbent de l'oxygène, dégagent de l'acide carbonique, et engendrent un corps nouveau qui est une résine ; de plus, l'action de l'air et de la lumière les colore : il en résulte qu'elles doivent être conservées dans des flacons bien bouchés, dans un lieu frais et obscur. Les essences sont presque toutes incolores, à l'état de pureté ; quelques-unes cependant sont bleues ou vertes : suivant Piesse, la distillation fractionnée des essences bleues donne un liquide bleu, qu'il a appelé *azulène* ($C^{32}H^{26}O^{2}$) et qui bout à 302°. Presque toutes sont moins denses que l'eau. La plupart sont lævogyres ; quelques-unes sont inactives sur la lumière polarisée. Sous le rapport de leur composition chimique on divisait autrefois les essences en 3 classes : *essences hydrocarbonées*, ne contenant que de l'hydrogène et du carbone, et ayant pour type l'essence de térébenthine ($C^{20}H^{16}$) ; *essences oxygénées*, renfermant, en plus, de l'oxygène, telles que le camphre ($C^{20}H^{16}O^{2}$), l'essence d'amandes amères ($C^{14}H^{6}O^{2}$) ; *essences sulfurées* et *azotées*, qui ont pour radical l'allyle ($C^{6}H^{5}$), comme l'essence d'ail ($C^{6}H^{5}S$), l'essence de moutarde noire ($C^{8}H^{5}AzS^{2} = C^{6}H^{5}S + C^{2}AzS$). Cette classification ne peut ni être conservée, ni être remplacée actuellement par une division plus convenable : car la plupart des essences ne sont pas des corps purs, mais des mélanges, variables de l'une à l'autre, d'hydrocarbures et de principes oxygénés : ces derniers, souvent solides, étaient appelés autrefois *camphres* ou *stéaroptènes*, tandis qu'on donnait le nom d'*éléoptène* à la partie liquide, hydrocarbonée. On extrait les essences : 1° par *distillation*, à feu nu ou au bain-marie : ce procédé est le plus généralement employé ; les essences plus légères que l'eau, de beaucoup les plus nombreuses, sont recueillies dans le *récipient florentin* plus ou moins modifié (V. RÉCIPIENT) ; celles qui sont plus lourdes sont recueillies dans un vase cylindrique, qui porte à sa partie supérieure un tube latéral par lequel l'eau s'écoule, tandis que l'essence reste au fond du vase ; 2° par *enfleurage*, moyen d'obtention usité surtout en parfumerie, quand l'essence d'une plante est en trop faible proportion pour pouvoir être extraite par distillation ; 3° par *expression*, procédé applicable seulement au cas où les plantes renferment une forte proportion d'essence, telles que celles de la famille des Hespéridées (V. DISTILLATION, ENFLEURAGE et EXPRESSION). || Nom donné parfois aux teintures alcooliques simples et à diverses préparations composées. — *Essence d'ail.* Le sulfure d'allyle (V. ALLYLE). — *Essence d'amandes amères* [*aldéhyde benzoïque*] ($C^{14}H^{6}O^{2}$). Liquide incolore, très fluide, d'une odeur particulière, de saveur brûlante. Elle bout à 176° ; miscible à l'alcool et à l'éther ; l'eau en prend 1 partie pour 30. Elle ne dévie pas la lumière polarisée. Combiné avec le chlore ou le brome, elle donne des chlorure et bromure de benzoyle. Cette essence est de l'hydrure de benzoyle ($C^{14}H^{5}O^{2},H$), et joue le rôle d'aldéhyde, c'est-à-dire qu'elle s'oxyde à l'air en donnant de l'acide benzoïque ($C^{14}H^{6}O^{4}$). Elle ne préexiste pas dans les amandes amères : elle s'y développe au contact de l'eau et de l'amygdaline (V. AMYGDALINE). Elle n'est pas employée pure en médecine à cause de la violence et de l'inconstance de ses effets, semblables à ceux de l'acide cyanhydrique ; mais elle fait partie de toutes les préparations dans lesquelles entrent les amandes amères. — *Essence d'anis* ($C^{20}H^{12}O^{4}$). Liquide incolore, d'odeur d'anis, de saveur brûlante, solide à + 10°, fusible à + 18°, volatile à 222°, soluble dans l'alcool absolu, retiré par distillation des fruits d'anis vert, et formé par la combinaison de l'*anéthol*, ou camphre d'anis, avec un carbure d'hydrogène, isomère de l'essence de térébenthine. On ne l'emploie qu'à titre de correctif, pour aromatiser certains médicaments. — *Essence de bergamote.* V. BERGAMOTE. — *Essence de camomille.* Il faut distinguer : 1° l'essence de *camomille ordinaire*, épaisse, de couleur bleue, se solidifiant à 0°, distillant entre 240° et 300°; 2° l'essence de *camomille romaine*, verdâtre, d'odeur suave, commençant à bouillir vers 150°. La première seule devrait être employée en médecine : son usage est borné à la préparation de quelques médicaments d'usage externe. Elle représente le principe actif de l'*huile de camomille* (V. HUILE *médicinale*). — *Essence de cannelle.* Substance obtenue en faisant macérer pendant deux jours 1 partie de cannelle de Ceylan concassée dans 4 parties d'eau, et soumettant à plusieurs distillations successives. Jaune pâle, solide à 0°, bouillant entre 220° et 225°, absorbant une grande proportion d'acide chlorhydrique gazeux en même temps qu'elle deveint épaisse et verte. A côté de cette *essence de cannelle de Ceylan*, tirée du *Laurus cinnamomum*, d'odeur très suave, de saveur sucrée et brûlante, on trouve dans le commerce une essence dite de *cannelle de Chine* ou *de cassia*, extraite du *Laurus cassia* (V. CANNELIER), de qualité inférieure à la première, et reconnaissable à son odeur de punaise : on l'appelait autrefois *huile de cassia*. Ces deux essences sont composées d'un hydrocarbure peu connu et surtout d'*hydrocinnamyle* ou *hydrure de cinnamyle* ($C^{18}H^7O^2.H$) : aussi le contact de l'air les transforme-t-il en *acide cinnamique* ($C^{18}H^8O^4$). L'essence de cannelle est recherchée comme aromate, et fait partie des préparations de cannelle qui lui doivent leur action stimulante. — *Essence céphalique.* V. EAU *de Bonferme*. — *Essence de citron* [*citrène*] ($C^{20}H^{16}$). Liquide incolore ou jaune suivant qu'il a été préparé par distillation ou par expression ; très stable ; soluble dans l'alcool absolu en toutes proportions et dans 10 parties d'alcool étendu d'eau. L'air et la lumière la résinifient. Elle est formée par un carbure d'hydrogène isomère de l'essence de térébenthine. On l'emploie pour aromatiser quelques médicaments externes, tels que les pommades ; elle fait partie de l'eau de Cologne. – *Essences de Cognac, de vin, de poires, de pommes, de fraises, d'ananas*, etc. Parfums artificiels produits par l'union de l'alcool amylique (dont l'odeur est infecte) à des acides organiques : ce sont des éthers amyliques. L'essence de pommes est composée d'alcool amylique et d'acide valérianique (éther amylvalérique). Les odeurs de fruits, fraises, ananas, bananes, coings, etc., sont des éthers propylique, acétique, propionique, butyrique, valérique, etc. — *Essence de copahu*. V. COPAHU. — *Essence de cubebe*. V. CUBEBÈNE. — *Essence de cumin.* V. CUMINOL et CYMÈNE. — *Essence d'estragon.* V. ESTRAGON. — *Essence d'eucalyptus.* V. EUCALYPTE. — *Essence de fleur d'oranger.* V. NÉROLI. — *Essence de genièvre.* Même composition, mêmes propriétés que l'essence de citron. — *Essence de girofle.* Liquide incolore à l'état de pureté, peu volatil, très soluble dans l'alcool, de saveur brûlante, considéré comme un mélange de *caryophylline, d'eugénine, d'eugénol* (V. ces mots), et d'un hydrocarbure isomère de l'essence de térébenthine, ne formant pas de combinaison cristallisable avec l'acide chlorhydrique. Stimulant très énergique, inusité autrement que pour la cautérisation des dents. — *Essence de menthe poivrée.* V. MENTHOL. — *Essence de mirbane* ou *artificielle d'amandes amères.* V. NITROBENZOÏNE. — *Essence de moutarde.* V. ALLYLE et MYROSINE. — *Essence d'orange.* Identique à l'essence de citron. — *Essence d'Orient.* Pigment des écailles de l'*able*, qui, enlevé par lavage et conservé dans l'ammoniaque liquide, sert à faire les perles fausses. V. ABLE. — *Essence de petit grain.* V. ORANGETTE. — *Essence de pomme de terre.* V. AMYLIQUE (*alcool*). — *Essence de Portugal.* V. ORANGE. — *Essence de rose.* Liquide jaunâtre, d'odeur suave et très vive, se solidifiant, par le froid, en une masse butyreuse, feuilletée, transparente. Elle contient un principe liquide oxygéné et un principe solide hydrocarboné, dont la proportion varie avec le climat du pays où on récolte les roses. C'est un astringent très léger, auquel les préparations à base de rose doivent leurs propriétés. — *Essence de rue.* V. RUE. — *Essence de semen-contra.* V. SEMEN-CONTRA. — *Essence de styrax.* V. CINNAMÈNE. — *Essence de térébenthine.* V. TÉRÉBENTHÈNE. — *Essence de thé.* Elle est d'une odeur aromatique forte, causant le vertige. Le thé noir en donne 6 pour 1000 et le thé vert de 7 à 8. — *Essence de thuya.* Liquide incolore à l'état récent, jaunissant bientôt, de saveur âcre, bouillant vers 200°, extraite du *Thuya occidentalis.* Elle est constituée par le mélange de deux huiles oxygénées. En présence de la potasse ou de l'iode, elle donne du *carvacrol* ou du *thuyène* (V. ces mots). — *Essence de valériane.* V. VALÉRIANE. — *Essence de Wintergreen.* V. GAULTHÉRIE.

ESSENTIALISATION. s. f. En médecine, personnification des propriétés vitales considérées comme douées d'une essence propre et d'une indépendance spécifique.

ESSENTIALISME. s. m. Synonyme de *nosologisme* et de *spécificisme*, systèmes de médecine qui regardent la maladie comme un être, une essence, une espèce créée, qui l'étudient comme on fait pour des espèces végétales ou animales, et la considèrent comme ne pouvant être guérie que par des spécifiques.

ESSENTIALISTE. adj. — *Médecin essentialiste.* Celui qui admet que la maladie est une essence, un être irréductible, séparable en quelque sorte des propriétés de la substance organisée ou du moins les dominant.

ESSENTIALITÉ. s. f. — *Essentialité d'une maladie.* Ce qui, réel ou abstrait, en caractérise l'unité et l'individualité, et fait qu'elle ne dépend d'aucune autre. — S'est dit aussi de l'*essence* d'une maladie par ceux qui admettent l'hypothèse de l'existence, pour chaque affection morbide, d'une cause première placée au-dessus de toute lésion matérielle ou fonctionnelle.

ESSENTIEL, ELLE. adj. [*essentialis*, οὐσιώδης, all. *selbststandig*, *wesentlich*, angl. *essential*, it. *essenziale*, esp. *esencial*]. Se dit de tout produit qui appartient en propre à chaque plante, et qu'on a cru en contenir les vertus particulières ; tels sont les *sels essentiels*, et les substances extractives, amères ou autres, qu'on regardait comme des sels essentiels. — *Huile essentielle.* V. ESSENCE. = En pathologie, *Fièvre essentielle.* V. FIÈVRE. — *Maladie essentielle.* Maladie qui ne dépend d'aucune autre, contrairement aux maladies symptomatiques.

ESSOUFFLEMENT. s. m. Altération du rythme des mouvements respiratoires, qui deviennent brefs et fréquents à la suite d'un effort violent, d'une course rapide, etc. : c'est une dyspnée passagère, dont la répétition fréquente annonce une affection chronique du cœur ou du poumon.

ESTAGNON. s. m. Vase de cuivre étamé dans lequel les eaux distillées, notamment celles de fleur d'oranger, sont envoyées du midi de la France. Il se forme quelquefois dans ces eaux un peu d'acide acétique, qui, agissant sur le cuivre oxydé, peut rendre ces vases dangereux.

ESTHÉSIE. s. f. [αἴσθησις, sensation]. Sensation, sensibilité.

ESTHÉSIOLOGIE. s. f. [de αἴσθησις, sensation, et λόγος, discours]. Traité des organes des sens. Branche de l'anatomie descriptive qui étudie : 1° les organes spéciaux de l'œil ; 2° ceux de l'oreille moyenne et interne ; 3° ceux du nez et de l'organe de Jacobson ; 4° ceux du toucher (papilles, tentacules, ongles, corpuscules du tact et de Pacini, etc.) ; 5° ceux du goût (langue, etc.).

ESTHÉSIOMÈTRE. s. m. Instrument destiné à reconnaître et à mesurer la moindre diminution ou augmentation de la sensibilité tactile (Henri Weber). C'est une sorte de compas d'épaisseur à branches terminées en pointe émoussée.

ESTHÉSODIQUE. adj. (Schiff) [de αἴσθησις, sensibilité, et ὁδὸς, chemin]. — *Nerfs esthésodiques*. Les nerfs sensitifs. — *Tubes esthésodiques*. Tubes nerveux de la substance grise servant de conducteur des impressions, sans être doués eux-mêmes de sensibilité. V. KINÉSODIQUE.

ESTHIOMÈNE. adj. et s. m. [*exedens*, de ἐσθίειν, manger: all. *fressend*]. Qui ronge, qui dévore. Autrefois, synonyme de *dartre rongeante*, qui lui-même répond au terme actuel de *lupus*. ‖ Aujourd'hui, affection de la région vulvo-anale complètement analogue au lupus du visage : le terme d'*esthiomène*, tel que l'a compris Huguier et qu'on l'entend actuellement, s'applique donc au lupus caractérisé par son siège à la vulve. L'esthiomène est une affection rare, engendrée par la diathèse scrofuleuse, et se développant par suite de l'irritation que déterminent à la région périnéale des écoulements irritants propres au sexe féminin. Huguier distingue trois variétés d'esthiomène : 1° *esthiomène superficiel*, *ambulant* ou *serpigineux*, qui s'étend en surface et présente lui-même deux sous-variétés : tantôt il est simplement *érythémateux*, et consiste en une plaque rouge sombre, violacée, pâlissant momentanément sous la pression du doigt; tantôt il est *tuberculeux*, caractérisé par des nodosités cutanées qui s'ulcèrent au bout d'un certain temps ; 2° *esthiomène perforant*, qui détruit les parties en profondeur et qui s'étend à l'urètre, au rectum ou au vagin : ces conduits s'ulcèrent et se perforent ou se rétrécissent; 3° *esthiomène hypertrophique*, qui est tantôt *végétant* et constitué par de petites végétations nées à la surface d'un esthiomène érythémateux ou tuberculeux, tantôt *éléphantiasique* et caractérisé par le développement anormal des parties consécutif à leur induration et à leur infiltration chroniques. Dans tous les cas, on a affaire à une manifestation de la scrofule, qui exige un traitement général propre à combattre cette diathèse. Les indications du traitement local varient avec la forme et la gravité de la maladie. Dans la forme superficielle, les soins de propreté, les bains répétés, les badigeonnages avec la teinture d'iode, les pansements à l'iodoforme, peuvent suffire. Dans la forme perforante, la cautérisation doit être profonde : huile de croton, pâte de Vienne, pâte arsenicale, chlorure de zinc, cautère actuel. La forme hypertrophique réclame l'incision par l'instrument tranchant de toutes les parties molles qui ne sont pas aptes à donner une cicatrice naturelle (A. Guérin). V. LUPUS.

ESTIVAL, ALE. adj. [*æstivalis*, *d'æstas*, été; all. *sommerlich*, angl. *estival*, it. *estivale*]. Qui naît en été. Outre les quatre constitutions médicales correspondantes aux quatre saisons de l'année, Hippocrate reconnaissait encore dans les maladies un caractère semestral, de façon que la constitution *estivale*, ou de la saison chaude, renfermait une partie des maladies du printemps et de l'automne, et toutes celles de l'été ; et que la constitution *hiémale* comprenait le reste de l'automne, tout l'hiver et le commencement du printemps.

ESTIVATION. s. f. Synonyme de *Préfloraison*.

ESTOMAC. s. m. [*estomac* vient de *stomachus*, στόμαχος, qui, formé de στόμα, bouche, et ἔχειν, tenir à, a signifié d'abord *pharynx* et *œsophage*, mais a pris plus tard le sens d'*estomac*, *ventriculus*, γαστὴρ, all. *Magen*, angl. *stomach*, it. *stomaco*, esp. *estomago*]. Organe principal de la digestion; réservoir musculo-membraneux, continu d'un côté à l'œsophage (fig. 176, 1), de l'autre au duodénum (3); situé au-dessous du diaphragme, occupant l'épigastre et une partie de l'hypocondre gauche. On distingue à cet organe deux faces, l'une antéro-supérieure, l'autre postéro-inférieure; deux orifices : l'un supérieur, appelé *cardia* (V. ŒSOPHAGE) (2); l'autre inférieur, nommé *pylore* (V. PYLORE) (4); deux bords : l'un concave et supérieur, *petite courbure* (6); l'autre convexe et inférieur, *grande courbure* (7); une *grosse extrémité* ou *grand cul-de-sac*, extrémité splénique, placée à gauche du cardia (8); et une *petite extrémité*, extrémité pylorique, *petit cul-de-sac* (fig. 177, 3). Le grand cul-de-sac et la plus grande partie de l'estomac occupent l'hypocondre gauche ; un sixième seulement de l'organe est situé au niveau de l'épigastre. La face antérieure, qui devient supérieure dans l'état de plénitude, répond au diaphragme et à la paroi abdominale antérieure ; la postérieure, au pancréas, aux vaisseaux spléniques, à la troisième portion du duodénum et au côlon transverse. Le grand cul-de-sac répond à la rate, à la partie supérieure du rein gauche et à la paroi abdominale; la petite courbure embrasse le lobe de Spiegel ; la grande s'accole au diaphragme et à la paroi abdominale antérieure. L'épaisseur des parois de l'estomac, faible au niveau de la grosse tubérosité, s'accentue d'autant plus qu'on approche davantage du pylore. Ces parois sont formées de trois membranes, savoir : de dehors en dedans, une séreuse (le péritoine), une musculeuse et une muqueuse, réunies par du tissu lamineux, qui abonde surtout entre les deux dernières, au point que beaucoup d'auteurs en font une quatrième membrane, sous le nom de membrane celluleuse ou fibreuse. La tunique musculeuse peut elle-même être subdivisée en : 1° *fibres longitudinales*, superficielles, qui font suite à celles de l'œsophage et se répandent sur les deux faces de l'estomac, en formant un faisceau particulièrement épais au niveau de la petite courbure (*cravate de Suisse*) et du pylore; 2° *fibres circulaires*, éparses sur tous les points de la surface stomacale, et accumulées surtout en un véritable sphincter au niveau du pylore (le cardia n'a pas de sphincter analogue); 3° *fibres obliques*, spéciales à l'estomac, et non semblables, comme les deux ordres précédents, à celles des autres parties du tube digestif : elles forment une anse dont la concavité embrasse le côté gauche du cardia et dont les extrémités se portent obliquement et à droite vers la grande courbure sur les deux faces de l'estomac; en se contractant, elles partagent sa cavité en deux parties, l'une correspondant au grand cul-de-sac et jouant le rôle de réservoir pour les matières alimentaires, l'autre formant le long de la petite courbure un canal par lequel les liquides peuvent passer de l'œsophage dans le duodénum, sans séjourner dans l'estomac. La membrane muqueuse, épaisse d'environ 1 millimètre, turgescente et rosée dans l'état de plénitude de l'estomac, de couleur blanc cendré à l'état de vacuité, porte sur toute sa surface des glandes en grand nombre, jouant un grand rôle dans la digestion (V. GLANDES *de l'estomac*). Les artères et les veines coronaires stomachiques, pyloriques, gastro-épiploïques droite et gauche, et les vaisseaux courts, forment à l'estomac un double cercle artériel et veineux. Il reçoit ses nerfs du grand sympathique et du pneumo-gastrique. — L'estomac présente, dans les divers mammifères, des différences de forme et de structure, selon la nature des aliments dont ils se nourrissent. Dans les solipèdes, l'estomac est *simple*, c'est-à-dire qu'il ne présente qu'une seule cavité, comme chez l'homme ; mais l'œsophage s'insère très obliquement près du milieu de l'arc antérieur. Des fibres de la membrane musculaire, disposées par bandes et venant du conduit œsophagien, traversent obliquement le cardia, vont à la grande courbure de l'estomac, et contribuent sans doute à fermer cet orifice pendant les contractions de l'organe; disposition qui, jointe au mode d'insertion de l'œsophage, contribue efficacement à rendre le vomissement sinon impossible, du moins très difficile. Dans quelques autres mammifères, l'estomac est *compliqué*, c'est-à-dire partagé en plusieurs poches par autant de rétrécissements, sans que les membranes qui le constituent présentent de différences sensibles. Enfin, dans les ruminants, l'estomac est *composé*, c'est-à-dire formé de différentes poches tellement séparées, que les matières alimentaires doivent séjourner successivement dans chacune d'elles et qu'on les regarde comme autant d'estomacs distincts. On en compte le plus ordinairement quatre. V. Ruminants. — Le rôle de l'estomac dans la digestion consiste dans la transformation en *peptones* des substances albuminoïdes, opérée par le suc gastrique : toutefois cette transformation est loin de se faire entièrement dans l'estomac, elle s'opère en très grande partie dans l'intestin grêle ; et même, d'après quelques auteurs, aucune conversion de cette nature ne se ferait dans l'estomac, qui, dès lors, n'aurait pour fonction que d'emmagasiner les aliments, de les chasser dans l'intestin, si à l'état naturel ils sont divisés, comme le lait et l'œuf cru; si, au contraire, ils ne le sont pas, la viande par exemple, il est chargé de les diviser, puis de les chasser dans l'intestin. La division de la viande est due à la fois au suc gastrique et aux contractions de la membrane musculeuse. Le suc gastrique facilite le rôle de la musculeuse. V. Gastrique (*Suc*) et Peptone. — Les plaies de l'estomac et ses hernies (V. Plaie *de l'abdomen* et Hernie) sont assez rares en raison de la situation et des rapports de l'organe. Au contraire, ses affections vitales et organiques sont très fréquemment observées. V. Embarras *gastrique*, Estomac (*Cancer de l'*), Gastralgie, Gastrite, Gastrorrhagie, Ulcère *perforant*. — *Ardeur d'estomac.* V. Pyrosis. — *Cancer de l'estomac.* Maladie chronique, diathésique, de l'estomac, dont le caractère anatomique est la présence à la surface ou dans les parois de l'estomac d'une tumeur ou d'une infiltration constituée par les éléments du carcinome, de l'épithéliome ou du squirre. Cette maladie, aussi fréquente que les cancers de l'utérus et du sein, est une maladie de l'âge mûr, dont les causes sont aussi obscures que pour toute affection de cette nature : la prédisposition, l'abus des alcooliques, les émotions morales dépressives, les chagrins profonds, sont celles qui semblent avoir l'influence le moins problématique. L'épithélioma à cellules cylindriques est la forme anatomique la plus fréquente ; souvent disposé en nappe, il peut passer inaperçu, tandis que le squirre, caractérisé par des tumeurs ou des nodosités, se reconnaît par la palpation de l'épigastre. C'est au pylore que le cancer siège le plus souvent : il détermine le rétrécissement de cet orifice et la dilatation de l'estomac ; il contracte des adhérences avec les organes voisins ou peut amener des communications anormales avec eux. Les premiers symptômes sont ceux de la dyspepsie et n'ont rien de caractéristique ; au contraire, les vomissements, la douleur et la tuméfaction à l'épigastre, la cachexie, forment un ensemble pathognomonique. Les vomissements du début sont constitués par des matières filantes, rendues surtout le matin à jeun, et sont analogues aux pituites des buveurs ; puis viennent les vomissements alimentaires, qui ont lieu au bout d'un temps très variable après l'ingestion, depuis quelques minutes jusqu'à quelques jours, et qui dépendent de la dilatation de l'estomac ; enfin, dans près de moitié des cas (Brinton), paraît l'hématémèse, ordinairement noire, pulvérulente, ayant l'aspect du marc de café ou de la suie. Comme le vomissement noir, la tumeur de l'épigastre est presque pathognomonique du cancer : on la rencontre surtout sous l'appendice xiphoïde ou sous le muscle grand droit du côté droit, c'est-à-dire au niveau du pylore, sous forme de nodosités limitées ou d'empâtement diffus ; si le cancer siège au cardia ou à la petite courbure, il est très difficile de la percevoir. La douleur est continue, lancinante, parfois sourde et contusive, mais non intermittente et paroxystique comme dans l'ulcère. Les symptômes généraux sont ceux de la cachexie et apparaissent rapidement, la nutrition ne se faisant que d'une façon très incomplète. La terminaison, toujours fatale, arrive au bout d'une année en moyenne, par l'évolution non interrompue de la maladie. C'est avec la *gastrite* et l'*ulcere perforant* (V. ces mots) qu'on peut confondre le cancer de l'estomac. Les narcotiques et l'opium pour calmer la douleur ; la glace, la potion de Rivière, les boissons effervescentes ou astringentes, pour arrêter les vomissements ; les alcalins, la pepsine, pour faciliter la digestion ; l'alimentation lactée, pour soutenir le malade : tel est le seul traitement possible, traitement purement symptomatique du reste. — *Colique d'estomac.* V. Cardialgie. — *Crampe d'estomac.* V. Crampe et Gastralgie. — *Frigidité d'estomac.* V. Frigidité. — *Glandes de l'estomac.* V. Glande. — *Mal d'estomac.* V. Mal. — *Ulcère de l'estomac.* V. Ulcère *perforant*.

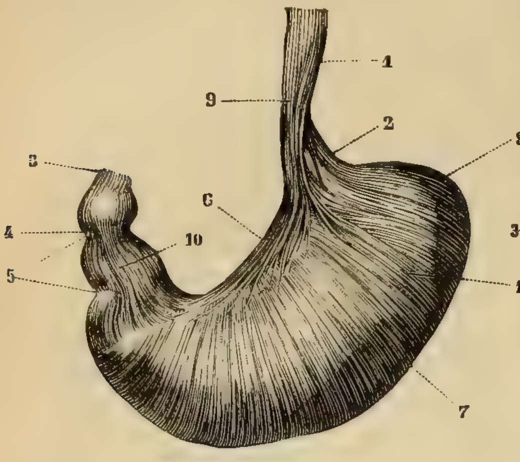

Fig. 176.

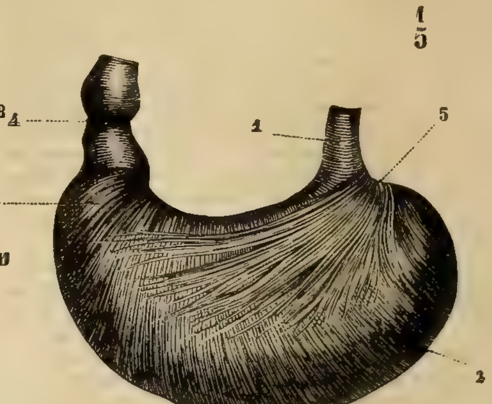

Fig. 177.

ESTRAGON ou **ESDRAGON**. s. m. [*Artemisia dracunculus*, L.]. Plante synanthérée du genre *Armoise* dont les feuilles fournissent l'*essence d'estragon* ($C^{20}H^{12}O^{2}$), incolore, très fluide, ayant le goût et l'odeur de la plante ; elle bout à 206°.

ESTURGEON. s. m. [*acipenser*, all. *Stör*, angl. *sturgeon*, it. *storione*, esp. *esturion*]. Poisson ganoïde dont les œufs constituent un aliment recherché dans le Nord sous le nom de *caviar*, et dont la vessie natatoire sert à préparer l'*ichtyocolle*. Le *grand esturgeon* (*Acipenser huso*, L.) et l'*esturgeon commun* (*Ac. sturio*, L.) sont les espèces les plus communes en Europe ; le premier atteint 4 et 5 mètres, le second ne dépasse guère 2 mètres.

ÉSURITE. s. f. [*esuries*]. Ulcération de l'estomac produite par l'*inanition*.

ÉTABLE. s. f. Habitation des animaux domestiques en général. ‖ Spécialement, habitation des bêtes bovines. *Étable* est alors synonyme de *bouverie* et de *vacherie*.

ÉTABLISSEMENT. s. m. — *Établissement d'eaux minérales*. Établissement fondé en vue d'exploiter une ou plusieurs sources d'eaux minérales naturelles, c'est-à-dire d'en tirer parti par les revenus afférents aux bains, douches, piscines, buvettes, ainsi qu'à la vente des eaux en bouteilles. Qu'il soit dirigé par un propriétaire-régisseur ou par un fermier de l'Etat, tout établissement de ce genre dont le revenu annuel dépasse 1500 francs est soumis, pendant la saison des eaux, à la surveillance d'un médecin inspecteur nommé par le ministre de l'agriculture et du commerce : au-dessous d'un revenu de 1500 fr., l'inspection consiste dans des visites faites par des médecins inspecteurs envoyés en tournée. L'inspecteur soigne gratuitement les indigents admis à faire usage des eaux minérales, et surveille les parties de l'établissement affectées au traitement des malades ainsi que l'exécution des dispositions qui s'y rapportent, sans restreindre toutefois la liberté qu'ont les malades de suivre les prescriptions de leur propre médecin ou d'être accompagnés par lui. — *Établissement insalubre*. Établissement industriel nuisible à la santé ou incommode pour les habitants du voisinage par les odeurs, vapeurs, fumées ou bruit qu'il produit, et par les eaux vannes qu'il rejette. L'administration divise ces établissements en trois classes, et exige, pour leur exploitation, diverses autorisations et formalités : *établissements de première classe*, ceux qui doivent nécessairement être éloignés des habitations, et même des villes pour certains d'entre eux (abattoirs, fabriques d'acides et autres produits chimiques, rouissoirs, etc.) ; *établissements de deuxième classe*, ceux dont l'éloignement des habitations n'est pas nécessaire, mais dont les opérations doivent être exécutées avec certaines précautions (affinage, amidonneries, blanchisseries, caoutchouc, etc.) ; *établissements de troisième classe*, ceux qui peuvent être laissés près des maisons, mais doivent être soumis à la surveillance administrative (brasseries, buanderies, briquetteries, dégraisseurs, doreurs, plombiers, savonneries, etc.).

ÉTAGE. s. m. — *Étage diluvien*. V. Diluvien.

ÉTAIN. s. m. [*stannum*, χασσίτερος, all. *Zinn*, angl. *pewter*, *tin*, it. *stagno*, esp. *estano*]. Métal qu'on trouve dans la nature à l'état de bioxyde (*cassitérite*) ; pesant 7,291 ; d'une couleur tirant sur celle de l'argent ; dégageant par le frottement une odeur particulière ; faisant entendre un petit craquement, nommé *cri de l'étain*, quand on le plie en différents sens. Très malléable, mou, peu tenace et peu élastique, l'étain fond à 228°. Au contact de l'air, il ne s'oxyde pas à froid ; mais, s'il a été fondu, il se couvre d'un oxyde grisâtre. Il se combine directement au brome, au chlore, à l'iode, au soufre. L'acide azotique dilué l'oxyde ; l'acide sulfurique l'attaque difficilement ; l'acide chlorhydrique le transforme en protochlorure. Employé autrefois comme vermifuge, l'étain est aujourd'hui inusité en médecine. N'étant pas vénéneux ni altérable, il sert à couvrir la surface de certains instruments (V. Étamage). — *Chlorure d'étain*. V. Chlorure. — *Oxyde d'étain*. V. Oxyde et Stannique. — *Phosphate d'étain*. V. Phosphate. — *Sulfure d'étain*. V. Sulfure.

ÉTAIRON. s. m. [*ettærium*, de ἑταῖρος, associé]. Fruit composé de plusieurs follicules libres (Mirbel) disposés autour de l'axe du fruit (ex : *Aquilegia*).

ÉTALON. s. m. [*equus admissarius*, all. *Hengst*, *Beschäler*, angl. *stallion*, it. *stallone*]. Mâle employé à la reproduction et à l'amélioration de l'espèce, en parlant du cheval, du bœuf, de l'âne. V. Reproducteur.

ÉTAMAGE. s. f. [*stannatus*, étamé ; all. *Verzinnen*, angl. *tinning*, it. *stagnare*, esp. *estanadura*]. Opération chimique qui consiste à recouvrir la surface d'un métal d'une couche d'étain, et qu'on applique surtout aux ustensiles de cuivre employés en pharmacie ou dans les cuisines pour empêcher l'oxydation de ce métal. Pour *étamer* le cuivre, on le décape au moyen du sel ammoniac, de la chaleur et du frottement ; on le recouvre ensuite d'étain simplement appliqué à l'aide de la fusion.

ÉTAMINE. s. f. [*stamen*, de στάω, je me tiens droit ; all. *Etamin*, *Staubfaden*, angl. *stamina*, it. *stami*]. Organe sexuel mâle des végétaux, composé du *filet* qui s'élève du centre de la fleur, et de l'*anthère* qui contient le *pollen*. Le filet peut manquer : l'anthère est dite *sessile*. Le nombre des étamines, variable dans les diverses plantes, sert de base aux premières classes du système de Linné. L'insertion des étamines peut être, comme celle de la corolle, *hypogyne*, *épigyne* ou *périgyne*. Les étamines sont *extrorses* ou *introrses* ; *didynames*, *tétradynames*, ou d'égale longueur ; libres ou soudées entre elles par les filets (*adelphes*), par les anthères (*syngéneses*), ou à la fois par les filets et par les anthères (*symphysandriques*). = En pharmacie, *étamine*, synonyme de *blanchet*.

ÉTANG. s. m. [*stagnum*]. Amas d'eau peu profond et sans écoulement. Les pays où abondent les étangs peuvent être nuisibles en raison de la quantité de vapeur d'eau qu'ils répandent dans l'atmosphère pendant les temps chauds, et surtout de ce que les variations dans la masse de liquide qu'ils renferment font de leurs bords un véritable marais. Les étangs vidés ont au plus haut degré, dans les mois qui suivent leur évacuation, pendant le dessèchement du sol spécialement, l'influence nuisible propre aux marais. V. Marais et Miasme.

ÉTAT. s. m. [*status*, ἀκμή, all. *Zustand*, angl. *state*, it. *stato*, esp. *estado*]. Disposition ou aspect que présentent les corps bruts ou organisés. — En physique et en chimie, *état allotropique*. V. Allotropie. — *État électrotonique*. V. Électrogenèse. — *État gazeux*, *liquide*, *solide*. V. Gaz, Liquide, Solide. — *État naissant*. V. Naissant. — *État sphéroïdal*. V. Sphéroïdal. *État antérieur des corps* (Chevreul). Notion de logique scientifique consistant en ce que, pour chaque *espèce chimique* ou de corps brut, avant d'être sensible aux pouvoirs grossissants les plus considérables, la matière de chacun des cristaux de ce corps existe à l'*état antérieur de corps en dissolution*, et peut être reconnue par des réactifs s'adressant à chacune de ses particules élémentaires. Mais cette notion ne peut passer aux éléments et organes : à moins de supposer, ce qui n'est pas, que le développement n'est qu'une succession d'emboîtements des premiers rudiments de l'élément, il est impossible d'admettre un état des éléments anatomiques antérieur à celui de leur apparition à nos yeux. = En zoologie, *état sexué*. V. Sexe. = En biologie, *état dynamique*, *état statique*. V. Dynamique et Statique. = En pathologie, le plus haut période d'une maladie, celui où les symptômes ont le plus d'intensité, ainsi appelé parce qu'alors la maladie reste quelque temps comme stationnaire avant de décliner. — *État actuel*. L'ensemble des symptômes qu'un malade ou un blessé présente à un moment donné dans le cours de sa maladie. — *État adynamique.* État résultant de l'apparition simultanée chez un malade des phénomènes réunis actuellement sous le nom d'*adynamie.* – *État apoplectique.* État dans lequel se trouvent les apoplectiques. V. APOPLEXIE. — *État bilieux.* V. BILIEUX. — *État fébrile.* Celui qui résulte de la réunion des phénomènes caractérisant la fièvre. — *État fœtal.* V. ATÉLECTASIE. — *État de mal.* État de stupeur et de coma qu'amènent les grandes attaques d'épilepsie quand elles se répètent trop souvent. — *État morbide.* V. MORBIDE. — *État nerveux.* V. NÉVROSE. — *État puerpéral.* V. PUERPÉRALITÉ. — *État saburral.* V. SABURRAL. = *État civil.* Condition d'un individu en ce qui touche la naissance, le mariage, le décès, etc.; elle s'établit par des actes inscrits, après vérification et en présence de témoins, sur des registres affectés à cet usage et déposés dans les mairies. Ces actes sont la meilleure preuve d'identité de l'individu.

ÉTÉ. s. m. [*æstas*, θέρος, all. *Sommer*, angl. *summer*, it. *estate*, esp. *estio*]. L'une des quatre saisons de l'année, celle dans laquelle règnent en général les plus grandes chaleurs. Dans notre hémisphère, l'été commence au passage apparent du soleil par le premier point du signe de l'Écrevisse, et finit à son passage par l'équinoxe d'automne. L'été ramène souvent les fièvres intermittentes; de plus, dans les pays chauds, c'est pendant cette saison qu'on voit dominer l'élément ou état bilieux. — *Station d'été.* V. STATION.

ÉTEINT, E. adj. — *Chaux éteinte.* V. CHAUX et EXTINCTION. — *Mercure éteint.* V. MERCURE.

ÉTENDARD. s. m. [*vexillum*, all. *Fahne*]. En botanique, pétale supérieur des fleurs papilionacées, celui qui enveloppe tous les autres avant la floraison.

ÉTENDUE. s. f. Synonyme d'*espace.*— *Esprit de l'étendue* (Gall et Broussais). Le mode, dans l'exercice des facultés d'abstraction, de comparaison et d'expression, qui nous fait porter un jugement sur l'espace absolu ou relatif qui sépare les corps.

ÉTERNUMENT. s. m. [*sternutatio*, πταρμὸς, all. *Niesen*, angl. *sneezing*, it. *starnuto*, esp. *estornudo*]. Mouvement subit et convulsif des muscles expirateurs, par lequel l'air, chassé avec rapidité, va heurter les parois anfractueuses des fosses nasales avec un bruit particulier, et entraîne les mucosités de la membrane pituitaire.

ÉTÉSIENS (VENTS) [*etesii venti*, ἐτησίαι, c'est-à-dire *annuels*, de ἔτος, année]. Vents du nord qui soufflent chaque année après le commencement de la canicule, et qui tempèrent la chaleur de l'été pendant quarante jours environ. Ils jouent un rôle important dans les constitutions saisonnières des *Épidémies* d'Hippocrate.

ÉTÊTEMENT. s. m. Action de tailler la tête d'un arbre.

ÉTHAL. s. m. [all. *Aethal*, it. *etalo*, esp. *etal; alcool cétylique* ou *éthalique, hydrate d'oxyde de cétyle, cétol*] ($C^{32}H^{34}O^{2}$). Matière solide, cristallisable, fusible à 48°, soluble dans l'alcool bouillant, volatile, qui se produit quand on saponifie la cétine à l'aide de la potasse. C'est un alcool dont l'union à l'acide éthalique ou palmitique constitue la *cétine.*

ÉTHALATE. s. m. Sel formé par l'acide éthalique. — *Éthalate d'éther éthalique, d'oxyde de cétyle.* V. CÉTINE.

ÉTHALÈNE. s. m. ($C^{32}H^{32}$). Carbure d'hydrogène dont l'éthal est l'alcool et qui forme divers éthers en se combinant avec les acides.

ÉTHALIQUE. adj. Qui concerne l'éthal. – *Acide éthalique* [*acide cétinique*]. Ancien nom de l'acide palmitique. — *Alcool éthalique.* V. ÉTHAL. — *Aldéhyde éthalique* [*aldéhyde cétylique*] ($C^{32}H^{33}O^{2}$). S'obtient en faisant réagir sur l'éthal un mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique étendu. Cristallisable; fond entre + 46° et + 47°. — *Mercaptan éthalique* [*mercaptan cétylique, sulfhydrate de cétyle*] ($C^{32}H^{32}S.HS$). Se prépare en faisant réagir le sulfhydrate de potassium sur le chlorure de cétyle.

ÉTHÈNE. s. m. V. ÉTHYLENE.

ÉTHER. s. m. [*æther*, de αἰθὴρ, air; all. *Aether*, angl. *ether*, it. *etere*, esp. *eter*]. Originairement, on appelait ainsi le ciel lui-même; puis les physiciens grecs ont employé ce mot pour désigner un esprit hypothétique qui, suivant eux, animait le monde entier. || Plusieurs physiciens entendent par *éther* un fluide éminemment *subtil* et *élastique, inerte, impénétrable, incoercible,* qu'ils supposent remplir tous les espaces intermoléculaires des corps et interplanétaires de l'univers, et qui jouerait, par rapport à la lumière et à la chaleur rayonnante, le même rôle que l'air par rapport au son. Ce fluide hypothétique ne peut être considéré que comme un artifice logique pour faciliter certaines spéculations scientifiques. = En chimie, mot introduit par Frobenius (1730) pour désigner le liquide découvert par Valérius Cordus (1540) en distillant parties égales d'alcool et d'acide sulfurique : il l'appela ainsi probablement par allusion à sa légèreté et à sa volatilité. || Aujourd'hui, *éther*, nom collectif de composés dérivés des alcools : les uns sont les oxydes des radicaux d'alcools monoatomiques (*éthers oxydes*), et ont pour type l'éther sulfurique ou oxyde d'éthyle ($C^{8}H^{10}O^{2}$): les autres sont des sels formés par l'union de radicaux alcooliques avec les acides (*éthers salins*), comme l'éther acétique ou acétate d'éthyle ($C^{8}H^{8}O^{4}$). Les *éthers* sont pour la plupart des liquides très odorants, diaphanes, d'une saveur chaude, solubles dans l'alcool, peu solubles dans l'eau, plus légers que l'alcool, très expansibles et très inflammables. On appelle *éthers simples* ceux qui sont dérivés des hydracides, et *éthers composés* ceux qui sont formés par les oxacides. En présence de l'ammoniaque, les premiers se décomposent et donnent une *amide;* les seconds donnent de l'alcool et une *amine.* Chauffés avec de l'eau, ils régénèrent tous l'alcool et l'acide primitifs : les alcalis activent la réaction, et se combinent à l'acide régénéré en formant un sel de cet acide. Les éthers simples s'obtiennent en faisant agir les hydracides sur les alcools, ou en traitant ceux-ci par les chlorure, bromure et iodure de phosphore. Les éthers composés se préparent ordinairement en faisant agir l'alcool sur l'acide ou sur un sel de cet acide additionné d'acide sulfurique, soit à froid quand l'acide est fort, soit, quand il est peu énergique, à chaud ou avec addition d'acide chlorhydrique ou sulfurique : on peut aussi obtenir un éther composé en traitant le sel d'argent d'un acide par l'éther simple de l'alcool dont on recherche l'éther (Wurtz). — *Éther acétique.* V. ACÉTIQUE. — *Éther adipique.* V. ADIPIQUE. — *Éther allylique.* V. ALLYLE (*Oxyde d'*). — *Éther amylacétique, amylazoteux, amylbiborique, amylchlorhydrique, amylcyanique, amylcyanhydrique, amyliodhydrique, amylique, amyloxalique, amylsulfhydrique.* V. AMYLACÉTIQUE, etc. — *Ether anamirtique.* V. ANAMIRTIQUE. — *Éther azoteux.* V. AZOTEUX. — *Éther azotique.* V. AZOTIQUE. — *Éther chlorhydrique.* V. ÉTHYLE (*Chlorure d'*). — *Éther cyanhydrique.* V. CYANHYDRIQUE. — *Éther formique.* V. FORMIATE *d'éthyle.* — *Éther fumarique.* V. FUMARIQUE. — *Éther iodhydrique.* V. ÉTHYLE (*Iodure d'*). — *Éther méthylchlorhydrique.* V. MÉTHYLE (*Chlorure de*). – *Éther méthylcyanique.* V. METHYLCYANIQUE. — *Éther méthylique.* V. MÉTHYLIQUE. — *Éther œnanthique.* V. ŒNANTHIQUE. — *Éther oxalique.* V. OXALIQUE.— *Éther pyroacétique.* V. ACÉTONE. — *Éther simple* ou *ordinaire, sulfurique* ou *vinique* [*éther hydratique, oxyde d'éthyle*] ($C^{8}H^{10}O^{2}$). C'est le plus ancien des éthers connus, celui que l'on emploie le plus communément, que l'on désigne en matière médicale par le mot seul *éther*, créé pour lui. Il est liquide, incolore, d'une odeur forte et aromatique, d'une saveur brûlante ; il est extrêmement volatil, et ne laisse aucune trace d'humidité. Il se dissout dans 10 parties d'eau et en toute proportion dans l'alcool. Il dissout le soufre, le phosphore, le brome, l'iode, les corps gras, les résines, etc. L'éther ne dissout pas le succin et la laque, gonfle le copal, dissout mal la cire de carnauba, et bien le dammar, la colophane, l'élémi, la sandaraque et le mastic. Sa pesanteur spécifique est de 0,723 à la température de + 12°, il bout à 34°,5, la densité de sa vapeur est 2,56. Il se concrète à — 31°, en lames brillantes. A l'air, il s'oxyde et se transforme en acide acétique. Il s'enflamme facilement. On le prépare en chauffant au bain de sable, dans une cornue tubulée, un mélange de 10 parties d'acide sulfurique concentré, et de 7 parties d'alcool à 90°, et en faisant arriver un filet continu d'alcool, de manière à maintenir la température entre 130° et 140°, tandis que l'éther s'échappe continûment par distillation (Boullay). La formation de l'éther pendant cette opération résulte de l'union de deux molécules d'alcool avec élimination d'eau : en effet, la première action de l'acide sulfurique sur l'alcool consiste dans la production d'acide sulfovinique, lequel est décomposé par la deuxième molécule d'alcool en éther et acide sulfurique ; l'action de celui-ci sur l'alcool recommence à mesure qu'il est ainsi régénéré (Williamson). La grande volatilité de l'éther et le refroidissement qui en résulte le rendent très utile pour produire l'anesthésie locale, contre les brûlures et contre les céphalalgies intenses, ou pour diminuer l'activité musculaire dans les maladies spasmodiques et convulsives, chorée, tétanos, etc. : c'est alors en pulvérisations sur la tête, la colonne vertébrale, ou toute autre partie, qu'on emploie l'éther. A l'intérieur, on le prescrit comme analgésique dans la gastralgie, les crampes d'estomac, les coliques hépatiques ; comme antispasmodique et stimulant diffusible dans l'hystérie et diverses névroses, dans l'adynamie ; comme excitant dans la défaillance, la lipothymie : quelques gouttes d'éther sur du sucre ou dans une cuillerée d'eau sucrée, les capsules ou perles, une potion renfermant de l'éther, du sirop d'éther, l'eau éthérée, sont les modes d'administration ordinaires. Enfin l'éther a été employé, et l'est encore par un certain nombre de chirurgiens et d'accoucheurs, pour produire l'anesthésie générale, à la place du chloroforme : c'est alors par inhalations qu'on le fait absorber (V. ÉTHÉRISATION et ÉTHÉRISME). — *Sirop d'éther*. V. SIROP.

ÉTHÉRAT. s. m. V. ÉTHÉROLAT.

ÉTHÉRÉ, ÉE. adj. [all. *æterisch*, angl. *ethereal*, it. *etereo*]. Qui a les qualités ou les propriétés de l'éther : *liqueur, odeur éthérée*. — *Eau éthérée*. V. EAU. — *Teinture éthérée*. V. TEINTURE.

ÉTHÉRÈNE. s. m. V. ÉTHYLÈNE.

ÉTHÉRIFICATION. s. f. [all. *Ætherbereitung*, angl. *etherification*, it. *eterificazione*]. Opération qui a pour but la formation des éthers (V. ÉTHER), ou ensemble des phénomènes qui président à la transformation d'un alcool en éther. Les phénomènes de l'éthérification ont donné lieu à plusieurs théories, dont la mieux démontrée est celle de Williamson, relative à l'*éther simple* ou *sulfurique* (V. ÉTHER *simple*). L'acide sulfurique n'est pas seul propre à déterminer l'éthérification ; les chlorures, bromures et iodures, les acides chlorhydrique, bromhydrique et iodhydrique, agissent de même : ainsi les chlorures, au contact de l'alcool, sont décomposés et fournissent une petite quantité d'éther chlorhydrique, qui, réagissant sur l'alcool, engendre de l'éther et met en liberté de l'acide chlorhydrique, lequel reproduit l'éther chlorhydrique, et ainsi de suite (Reynoso).

ÉTHÉRISATION. s. f. [all. *Ætherisirung*, angl. *etherisation*, it. *eterisazione*]. Méthode d'administrer l'éther par les voies respiratoires, imaginée en 1846 par Jackson, des États-Unis, pour suspendre momentanément les fonctions sensoriales, et pratiquer les opérations sans douleur. Pour administrer l'éther, on a employé longtemps l'appareil *inhalateur* de Charrière, flacon à deux tubulures, dont l'une servait à l'aspiration des vapeurs d'éther par le malade, l'autre à l'entrée de l'air dans l'appareil. La manière la plus simple d'administrer l'éther et le chloroforme est de le verser sur une large éponge placée au-dessous des narines, ou d'employer un mouchoir qu'on plie en cornet et au fond duquel est une éponge imbibée d'éther ; la respiration en fait bientôt absorber une quantité suffisante pour produire le sommeil et l'insensibilité. On emploie l'éther sulfurique pur et marquant 65° ou au moins 60°. Le plus souvent, 20 à 30 grammes de première administration suffisent chez les adultes ; 10 chez les femmes et les enfants. Les règles à observer pendant l'éthérisation, les précautions à prendre, la surveillance à exercer, les moyens propres à rappeler la vie, sont les mêmes que pour l'administration du chloroforme, qui est généralement préféré pour l'anesthésie générale (V. CHLOROFORME). — On a aussi employé l'éthérisation pour reconnaître des affections simulées. Ainsi, un conscrit simule une gibbosité ; on l'endort, et, si la gibbosité est simulée, elle disparaît pendant le sommeil. On l'a également employée pour modifier les manifestations de la pensée dans les diverses sortes d'aliénation mentale. On est surtout parvenu à faire parler des monomaniaques s'obstinant à rester dans un silence absolu, et à obtenir des renseignements nécessaires au traitement, ou à reconnaître d'autres fois si la folie est simulée ou non. — *Éthérisation locale*. Application topique de l'éther, en compresses ou en pulvérisations, sur un point où l'on veut engourdir la sensibilité, afin d'y pratiquer quelque opération. V. ANESTHÉSIE. — Pour la médecine des animaux, l'éthérisation peut être utile : 1° pour suspendre la sensibilité pendant certaines opérations (cataracte, réduction des luxations, fractures, hernies) ; 2° pour produire le relâchement des muscles dans certaines opérations, pour relâcher les sphincters dans l'accouchement laborieux, la rétention d'urine, etc. ; 3° pour guérir certaines affections nerveuses, notamment le tétanos et le vertige, comme l'ont fait avec succès quelques vétérinaires.

ÉTHÉRISER. v. a. Appliquer l'*éthérisation*.

ÉTHÉRISME. s. m. [all. *Ætherismus*, angl. *etherism*, it. *eterismo*]. Ensemble des phénomènes successivement produits sur l'économie animale par les inhalations d'éther. Au point de vue de la marche et de l'apparence habituelles de ces phénomènes, on peut les ranger en deux classes, l'une d'excitation, l'autre de stupeur. Bouisson en a donné la classification suivante : 1° *Éthérisme animal*, c'est-à-dire modification des manifestations de la vie de relation. Il paraît toujours le premier et comprend 3 périodes : excitation locale et générale, perte de l'intelligence et de la sensibilité, abolition des mouvements volontaires et réflexes ; 2° *Éthérisme organique*, consécutif au précédent, et comprenant aussi 3 périodes : ralentissement de la respiration, ralentissement de la circulation, abaissement de la température. Au point de vue physiologique, l'éthérisme peut être considéré sous le rapport des organes atteints, et partagé en 4 périodes : il y a abolition successive des fonctions du cerveau, de la moelle, du bulbe rachidien, des centres ganglionnaires Lorsque la respiration cesse, le cœur continue de battre ; aussi peut-on entretenir la vie pendant un temps assez considérable, à l'aide de la respiration artificielle, pour attendre que la portion de l'axe nerveux qui préside à la respiration ait recouvré son usage. Lorsqu'on commence l'inhalation de l'éther, le pouls est d'abord plus fréquent qu'à l'état normal, à cause de l'état mental; lorsque la léthargie survient, le pouls redevient naturel: cette période est suivie de celle d'excitation, d'agitation, dans laquelle le pouls redevient fréquent jusqu'à cessation des mouvements, et, quand la prostration est complète, le pouls est au-dessous de sa fréquence normale. Chez quelques individus éthérisés, le pouls s'arrête souvent au moment où le chirurgien fait la première incision: cette syncope est de quelques secondes. L'éther ne détermine pas l'insensibilité en asphyxiant à la manière de l'oxyde de carbone et de l'acide carbonique, mais probablement à la manière du *chloroforme* (V. ce mot), en s'unissant molécule à molécule, par les actes d'assimilation, aux éléments des divers tissus, du tissu nerveux en particulier, sur lequel il exerce une action spéciale en rapport avec les propriétés inhérentes à ce tissu.

ÉTHÉRO-CHLOROFORME. s. m. Mélange, à parties égales, d'éther et de chloroforme, employé par A. Robert dans les cas où l'anesthésie chirurgicale ou obstétricale doit être prolongée longtemps. Ce mélange possède les propriétés des deux composants pour l'anesthésie.

ÉTHÉRO-HYPOSULFURIQUE. adj. V. ISOTHIONIQUE.

ÉTHÉROÏDE. adj. Qui ressemble à l'éther.

ÉTHÉROL. s. m. V. HUILE *de vin*.

ÉTHÉROLAT. s. m. [*éthérat*]. Produit de la distillation de l'éther sur des substances aromatiques (Cap). L'éther, étant beaucoup plus volatil que les huiles essentielles, ne peut entraîner que de petites quantités de ces dernières: aussi les éthérolats sont abandonnés.

ÉTHEROLATURE. s. f. Synonyme de *teinture éthérée*.

ÉTHÉROLÉ. s. m. [*teinture éthérée*]. Médicament liquide formé de principes médicamenteux dissous dans l'éther. V. TEINTURE.

ÉTHÉROLIQUE. adj. Se dit d'un médicament qui a pour excipient l'éther vinique ou acétique (Béral).

ÉTHÉROLOTIF. s. m. Médicament éthérolique exclusivement employé à l'extérieur (Béral).

ÉTHÉROPHOSPHORIQUE. adj. V. PHOSPHOVINIQUE.

ÉTHÉROSULFURIQUE. adj. V. SULFOVINIQUE.

ÉTHÉROXALIQUE adj. V. OXALOVINIQUE.

ÉTHIONIQUE. adj. [de *éther*, et θεῖον, soufre]. — *Acide éthionique* ($C^4H^6S^2O^{14}$). Acide obtenu par l'action à froid de l'acide sulfurique anhydre sur l'éther anhydre.

ÉTHIOPS. s. m. [αἰθίοψ, de αἴθω, je brûle, et ὤψ, visage; all. *mineralischer Mohr*, angl. *aethiops*, it. et esp. *etiope*]. Ancien nom de certains oxydes ou sulfures métalliques. — *Éthiops martial*. L'oxyde de fer noir ou oxyde ferroso-ferrique. V. OXYDE *de fer*. — *Éthiops minéral*. Sulfure noir de mercure. V. SULFURE. — *Éthiops per se*. Protoxyde noir de mercure. V. OXYDE *de mercure*. — *Éthiops vegétal*. Charbon obtenu par la combustion d'une algue (*Fucus vesiculosus*, L.) dans des vaisseaux fermés, et préconisé par Russel contre les scrofules.

ETHMOCÉPHALE. s. m. [de ἠθμὸς, crible, ethmoïde, et κεφαλή, tête]. Monstre qui a deux yeux très rapprochés, mais distincts, l'appareil nasal atrophié et ses rudiments apparents à l'extérieur sous forme d'une trompe au-dessus des orbites (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ETHMOÏDAL, ALE. adj. [*ethmoidalis*, esp. *etmoïdal*]. Qui appartient à l'ethmoïde. — *Antre ethmoïdal*. Les cellules de l'ethmoïde. — *Artères ethmoïdales*. Deux branches de l'artère ophtalmique qui naissent au côté interne du nerf optique. L'*antérieure* pénètre par le conduit orbitaire interne antérieur, et le canal qui lui succède, dans les fosses nasales, et donne une multitude de rameaux à la membrane pituitaire. La *postérieure* traverse le conduit orbitaire interne postérieur, et se distribue à la dure-mère. — *Cellules ethmoïdales*. Cellules creusées dans l'épaisseur des masses de l'os ethmoïde, et distinguées en *antérieures*, qui s'ouvrent dans le méat moyen, et *postérieures*, dont l'ouverture est au-devant du méat supérieur. Ce dernier est aussi appelé *cornet ethmoïdal*. — *Crête ethmoïdale*. L'apophyse *crista-galli*. — *Rameau ethmoïdal*. Rameau du nerf nasal interne. V. NASAL.

ETHMOÏDE. s. m. [*os ethmoideum*, de ἠθμὸς, crible, et εἶδος, ressemblance: semblable à un crible; all. *Siebknochen*, angl. *ethmoid bone*, it. *etmoide*, esp. *etmoïdes; os cribleux* (*os cribosum*), *os criblé*, *cribreux*, *cribriforme*, parce que sa lame supérieure est percée d'un grand nombre de petits trous; *os spongieux*, parce que ses masses latérales sont creusées de cellules qui lui donnent un aspect spongieux]. Petit os cubique, enchâssé dans l'échancrure de l'os frontal, et concourant à former la base du crâne, les cavités nasales et l'orbite. On le divise en trois portions, situées de champ à côté l'une de l'autre, une moyenne appelée *lame perpendiculaire*, quadrilatère, formant le commencement de la cloison des narines, articulée inférieurement avec le vomer, et deux latérales dites *masses de l'ethmoïde*. Ces trois portions tiennent supérieurement à la face inférieure d'une lame osseuse horizontale, appelée *lame cribleuse*, qui est percée de nombreux trous pour le passage des nerfs olfactifs, et que surmonte l'apophyse *crista-galli* (*crête ethmoïdale*, Ch.). C'est cette lame horizontale qui forme la face supérieure de l'os, tapissée par les méninges. La face inférieure ou nasale présente, sur la ligne médiane, la lame perpendiculaire; de chaque côté de cette lame, une gouttière profonde, tapissée par la pituitaire, et les portions celluleuses appelées masses de l'ethmoïde. Celles-ci forment les parois latérales et anfractueuses des cavités nasales, et sur chacune on observe de haut en bas: 1° une lame osseuse, carrée et aplatie, désignée par quelques auteurs sous le nom de *lame plane;* 2° le cornet supérieur; 3° le méat supérieur au-devant duquel est l'orifice des cellules ethmoïdales postérieures; 4° le cornet moyen, au-devant duquel est le *méat moyen* (dans ce cornet s'ouvre l'*infundibulum*, qui établit une communication avec les cellules ethmoïdales antérieures); 5° enfin des lames minces et recourbées qui ferment le sinus maxillaire. Sur les faces orbitaires de cet os on observe: en devant, des portions de cellules ethmoïdales antérieures, que recouvre l'os unguis; plus en arrière, une petite lame quadrilatère, appelée autrefois *os planum*, faisant partie de la paroi interne de l'orbite, et s'articulant par son bord supérieur avec le frontal; ce dernier os concourt avec lui à former les trous orbitaires internes.

ETHNIQUE. adj. [de ἔθνος, peuple]. Qui concerne les *races*. — *Croisement ethnique*. Croisement effectué entre sujets de races humaines différentes en vue d'améliorer ces races. V. CROISEMENT.

ETHNOGRAPHIE. s. f. [de ἔθνος, peuple, et γράφειν, décrire]. Description des peuples aux points de vue biologique et social. V. HOMME.

ETHNOLOGIE. s. f. Partie de l'anthropologie qui étudie les races humaines aux points de vue biologique et social. V. AGE.

ÉTHOGÈNE ou **ÆTHOGÈNE.** s. m. [de αἴθειν, luire, brûler; *azoture de bore, borure d'azote, nitrate borique*]. Poudre blanche, légère, brûlant dans la flamme du chalumeau avec une flamme verte, insoluble dans l'eau, qui se forme, avec dégagement de chaleur et de lumière, par combinaison directe de l'azote avec le bore amorphe au rouge sombre.

ÉTHOKHIRRHINE. s. f. Substance jaune retirée par Riegel des fleurs de la *linaire:* on l'obtient à l'état cristallin de sa solution éthérée; très soluble dans l'alcool et les huiles, peu dans l'eau; sans goût ni odeur.

ÉTHRIOSCOPE. s. m. [de αἴθρια, sérénité et fraicheur de l'air, et σχοπεῖν, explorer]. Instrument propre à mesurer la chaleur qui rayonne de la surface de la terre vers les espaces célestes. C'est une sorte de thermoscope placé au foyer d'un miroir creux tourné vers le ciel, et couvert d'une plaque métallique, qu'on enlève quand on veut observer de combien descend l'acide sulfurique coloré que contient l'instrument.

ÉTHUSE. s. f. V. Æthuse.

ÉTHYLAL. s. m. L'*aldéhyde* ordinaire.

ÉTHYLALIZARINE. s. f. ($C^{24}H^{22}O^6 = C^{20}H^{12}(C^2H^5)^2O^6$). Corps obtenu par Schutzenberger en chauffant à 150° un mélange d'alizarate de soude, d'alcool et d'iodure d'éthyle; jaune clair, insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, et cristallisant difficilement en petites aiguilles jaunes microscopiques.

ÉTHYLAMIDE. s. m. Voy. Éthyliaque.

ÉTHYLAMINE. s. f. Nom commun des ammoniaques composées dans lesquelles 1, 2 ou 3 équivalents d'hydrogène sont remplacés par le même nombre d'équivalents d'éthyle. L'éthylamine simple [$AzH^2(C^4H^5)$] n'est autre que l'*éthyliaque*. La *diéthylamine* [$AzH(C^4H^5)^2$] est liquide, inflammable, bouillant à 57°, soluble dans l'eau ; la *triéthylamine* [$Az(C^4H^5)^3$], moins soluble, bout à 91°.

ÉTHYLAMMONIAQUE. s. m. Voy. Éthyliaque.

ETHYLAMMONIUM. s. m. Base obtenue par Kofmann, en faisant agir l'iodure d'éthyle sur la triéthylamine, à l'état d'*iodure d'éthylammonium* [$(C^4H^5)^4Az.I$] : les quatre équivalents d'hydrogène sont remplacés par quatre équivalents d'éthylammonium. Cet iodure, cristallisé, blanc, soluble, donne avec l'oxyde d'argent de l'iodure d'argent et de l'hydrate d'éthylammonium analogue à l'hydrate de potasse : cet hydrate cristallise dans le vide en cristaux blancs ; c'est une base aussi puissante que la potasse, déplaçant l'ammoniaque de ses combinaisons.

ÉTHYLATE. s. m. Combinaison d'un corps simple avec l'alcool éthylique. — *Éthylate de potassium.* Combinaison qui résulte de l'action du potassium sur l'alcool absolu : 1 équivalent d'hydrogène de l'alcool est remplacé par 1 équivalent de potassium. W. Richardson a proposé l'emploi des éthylates de potassium et de sodium comme caustiques. On connaît aussi l'*éthylate de zinc.*

ÉTHYLBUTYLIQUE. adj. V. Butylate *d'éthyle.*

ÉTHYLE. s. m. [it. *etile*] (C^4H^5). Radical de l'alcool ordinaire qu'on obtient en décomposant l'éther iodhydrique par le zinc à 150°. Gaz liquéfiable à − 21°, incolore, d'une odeur éthérée faible, brûlant avec une flamme éclatante. Insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool. — *Acétate d'éthyle* [*éther acétique*]. V. Acétique. — *Azotate d'éthyle* [*éther azotique*]. V. Azotique. — *Azotite d'éthyle* [*éther azoteux*]. V. Azoteux. — *Borate d'éthyle* [*éther borique*]. V. Borique. — *Bromure d'éthyle* [*éther bromhydrique*] (C^4H^5Br). Liquide d'odeur éthérée, bouillant à 43°, obtenu par l'action de l'acide bromhydrique sur l'alcool éthylique. — *Carbonate d'éthyle.* V. Uréthane. — *Chlorure d'éthyle* [*éther chlorhydrique*] ($C^4H^5.Cl$). Liquide très volatil, bouillant à 11°, brûlant avec une flamme bordée de vert, obtenu en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique dans l'alcool ordinaire. Au moyen d'un courant de chlore à froid, sous l'influence de la lumière, on obtient une série de corps qui ont pour point de départ le chlorure d'éthyle et qui sont des éthers chlorhydriques chlorés : $C^4H^4.Cl^3$, éther chlorhydrique monochloré, bouillant à 55° : $C^4H^3.Cl^2$, éther bichloré, 75° ; $C^4H^2Cl^4$, éther trichloré, 102° ; C^4HCl^5, quadrichloré ; enfin C^4Cl^6, éther perchloré, solide au-dessous de 100°, se volatilisant avant 200°. — *Hydrate d'éthyle.* L'*alcool ordinaire.* V. Alcool. — *Iodure d'éthyle* [*éther iodhydrique*] ($C^4H^5.I$). Liquide bouillant à 72°, obtenu en faisant agir l'acide iodhydrique sur l'alcool de vin. Il se décompose à la lumière, et l'iode mis en liberté le brunit. Chauffé avec le sodium, il donne de l'iodure de sodium et de l'éthyle ; avec le zinc, du zinc éthyle et de l'éthyle ; avec l'ammoniaque, l'éthylamine. — *Oxyde d'éthyle.* L'*éther ordinaire.* V. Éther. — *Sulfhydrate d'éthyle.* V. Mercaptan.

ÉTHYLÈNE. s. m. [*bicarbure d'hydrogène, élayle carburé, éthéne, éthérène, gaz oléfiant, hydrogène bicarboné, hydrure d'acétyle*] (C^4H^4). Gaz incolore, insipide, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, vénéneux, impropre à entretenir la combustion et la respiration, mais brûlant avec une flamme éclatante. Densité, 0,97. Il se forme, avez le gaz des marais, dans la distillation sèche d'un grand nombre de substances organiques ; il forme la plus grande partie du gaz d'éclairage. — *Chlorure d'éthylène.* V. Liqueur *des Hollandais.*

ÉTHYLGLYCOL. s. m. [$C^8H^{10}O^4$]. Liquide qui prend naissance lorsqu'on fait agir l'iodure d'éthyle sur le glycol.

ÉTHYLIAQUE. s. m. [*éthylamide, éthylammoniaque, éthylamine*] [$AzH^2(C^4H^5)$]. Alcaloïde artificiel obtenu en chauffant l'iodure d'éthyle avec une solution aqueuse d'ammoniaque (Hofmann), ou l'éther cyanique avec une solution de potasse concentrée (Wurtz). Liquide très mobile, bout à 18°,70. Odeur ammoniacale pénétrante ; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; brûle avec une flamme jaunâtre ; plus caustique que l'ammoniaque, dont il a toutes les propriétés et qu'il déplace de ses combinaisons.

ETHYLIQUE. adj. Qui concerne l'éthyle. — *Alcool éthylique.* L'alcool ordinaire. — *Aldéhyde éthylique.* L'aldéhyde ordinaire.

ÉTHYLMANNITE. s. f. ($C^{10}H^{10}O^5$). Combinaison obtenue par Berthelot en chauffant au bain-marie, dans un tube fermé, de la mannite, de la potasse, un peu d'eau et de l'éther bromhydrique. Liquide sirupeux, presque incolore, très soluble dans l'éther, peu dans l'eau, amer, volatil à chaud et à froid dans le vide.

ÉTHYLOXAMIDE. s. f. Corps analogue à l'oxamide qu'on obtient en faisant réagir l'éthylamine sur l'éther oxalique ; volatil, cristallisable ; plus soluble dans l'eau et dans l'alcool que l'oxamide.

ÉTHYLOXYDOCARBOAMIDE. s. f. V. Uréthane.

ÉTHYLPURPURINE. s. f. (Schutzenberger). Substance qui se forme par dédoublement du purpurate de soude chauffé à 140° avec de l'iodure d'éthyle et de l'alcool. Elle est en petits grains cristallins, rouge clair, très peu solubles dans l'alcool, même bouillant, insolubles dans l'eau.

ÉTHYLSULFURIQUE adj. V. Sulfovinique.

ÉTHYLURÉE. s. f. [$C^6H^8Az^2O^2 = C^2H^3(C^4H^5)Az^2O^2$]. Urée composée dans laquelle 1 équivalent d'hydrogène est remplacé par 1 équivalent d'éthyle : s'obtient en faisant évaporer un mélange d'éther cyanique et d'ammoniaque (Wurtz). Fusible à 92°, cristallisée, très soluble dans l'eau et dans l'ammoniaque.

ÉTINCELLE. s. f. — *Étincelle électrique.* V. Électrique.

ÉTIOLÉ, ÉE. adj. [de *éteule, esteule*, du latin *stipula*, paille : pousses en paille]. Se dit d'une plante qui, ayant crû dans un endroit obscur ou peu éclairé, n'a fourni que des pousses grêles, allongées, flexibles, d'un blanc soyeux, munies de feuilles petites, écartées et d'un blanc jaunâtre.

ÉTIOLEMENT. s. m. [*chlorosis*, all. *Bleichwerden*, angl. *etiolation*]. Phénomène offert par les plantes étiolées. La privation de la lumière produit sur l'homme une décoloration et un état de faiblesse qu'on a comparés à l'étiolement des plantes.

ÉTIOLINE. s. f. Substance à laquelle est due, selon Pringsheim, la couleur jaune des feuilles des plantes étiolées, et qui serait de la chlorophylle modifiée.

ÉTIOLOGIE. s. f. [*ætiologia*, de αἰτία, cause, et λόγος, traité]. Partie de la médecine qui a pour objet l'étude des causes des maladies. V. Cause et Maladie.

ÉTIQUE. adj. V. Hectique.

ÉTISIE. s. f. V. Hectisie. — *Étisie des vers à soie.* V. Gattine.

ÉTOFFÉ, ÉE. adj. Se dit d'un cheval dont les masses musculaires sont très développées.

ÉTOILE. s. f. [*stella*, all. *Stern*, angl. *star*, it. *stella*, esp. *estrella*]. Astre qui brille par sa lumière propre comme les planètes, dont il se distingue par sa fixité en un même point du ciel : d'où le nom d'*étoiles fixes* donné aux étoiles proprement dites, par opposition aux planètes ou *étoiles errantes* et aux *étoiles filantes.* — *Étoile filante.* Corps gazeux de la nature des comètes, mais bien plus petit, suivant comme elles un cours régulier, et devenant périodiquement visible sans tomber à terre ni s'enflammer comme les *bolides.* = En cristallographie, mode particulier de groupement des particules cristallines, et figure qui en résulte. = En zoologie, *étoile de mer.* V. Astérie. = En anatomie, *étoiles de Verheyen.* V. Rein. = En vétérinaire, *étoile en tête*, marque blanche existant au front du cheval et du bœuf, et particulière aux animaux de robe foncée.

ÉTOILÉ. s. m. [*bandage étoilé ; fascia stellata*]. Bandage improprement comparé à une étoile, parce que les jets de bande forment à peu près un X par leur entrecroisement, et actuellement inusité. On distinguait l'*étoilé simple*, destiné à contenir les appareils appliqués dans les environs de l'une des articulations humérales ; et l'*étoilé double*, employé pour les fractures de l'humérus, de la clavicule, de l'omoplate et du sternum.

ÉTONNEMENT. s. m. V. Stupeur. — *Étonnement du sabot.* État congestionnel et douloureux des tissus vasculaires renfermés dans le sabot, occasionné par un choc violent contre un corps dur. On le traite par les bains et les cataplasmes très humides.

ÉTOUFFEMENT. s. m. [*suffocatio*, all. *Beklemmung*, angl. *suffocation*, it. *suffocamento*, esp. *sufocacion*]. Synonyme d'*oppression* ou de *suffocation.*

ÉTOUPE. s. f. [*stupa*, στύπη, all. *Werg*, angl. *tow*, it. *stoppa*, esp. *estopa*]. Ensemble des filaments les plus grossiers du chanvre (*stupa cannabina*). Choisie avec soin, coupée en morceaux longs de 16 centimèt., blanchie au chlore et cardée, elle devient fine, molle, soyeuse, absorbante, et pourrait être employée, comme elle l'était autrefois, au pansement des plaies ; cependant on lui préfère la charpie, et les vétérinaires seuls font usage d'étoupe. — En botanique, substance filamenteuse et compacte que l'on trouve au collet ou dans le fruit de certaines plantes.

ÉTOURDISSEMENT. s. m. [all. *Taumel*, angl. *stunning*, it. *stordimento*, esp. *aturdimiento*]. État de trouble dans lequel tous les objets semblent tourner autour de nous. C'est souvent un signe de pléthore sanguine et de congestion cérébrale. V. Vertige.

ÉTRANGLEMENT. s. m. [de *strangulare*, étrangler]. Proprement, constriction de la gorge opérée dans l'intention de donner la mort en empêchant l'introduction de l'air dans les voies respiratoires et arrêtant la circulation (V. Strangulation). = Par analogie, *étranglement* [all. *Einschnürung*, *Einklemmung*, angl. *incarceration*], constriction exercée sur une partie quelconque de manière à y suspendre la circulation. Une *hernie*, quelle qu'elle soit, est *étranglée* quand l'ouverture qui a donné passage au viscère ou à la portion de viscère herniée étreint cette partie. V. Hernies (*Accidents des*). Il y a aussi *étranglement*, lorsqu'une partie celluleuse, entourée d'une enveloppe aponévrotique ou d'une gaine fibreuse, est prise d'inflammation, et que cette enveloppe, peu extensible, résiste à la tuméfaction du tissu enflammé : le seul moyen de faire cesser les accidents est le *débridement*, large incision de la peau et des aponévroses sous-jacentes ou de celles qui entourent immédiatement le tissu enflammé, afin d'en permettre le libre gonflement. Si l'on ne procède ainsi, il survient dans ce tissu des effets analogues à ceux qui résultent d'une compression prolongée du dehors au dedans ; pourtant l'action s'exerce du dedans au dehors par suite de l'infiltration de liquides ou de la production d'éléments anatomiques nouveaux molécule à molécule entre ceux du tissu normal, qui devient ainsi trop gros par rapport aux membranes peu extensibles qui l'entourent. Les effets sont une douleur profonde et violente pouvant aller jusqu'à causer des convulsions, puis la gangrène du tissu, parce que les éléments normaux, y compris les capillaires, se trouvant comprimés, cessent de recevoir les matériaux du sang et de se nourrir, ce qui cause la mortification. — *Étranglement interne.* V. Occlusion *intestinale.*

ÉTRANGUILLON. s. m. [all. *Kehlsucht*, angl. *strangles*, it. *stranguglioni*, esp. *strangol*]. Nom que les vétérinaires donnent à l'*angine.*

ÉTRIER. s. m. [*stapes*, all. *Steigbügel*, angl. *stirrup*, it. *staffa*]. L'un des osselets de l'oreille moyenne, ainsi appelé à cause de sa forme. Il se compose d'une *tête*, concave, articulée avec l'os lenticulaire ; d'un *col*, partie rétrécie qui supporte la tête ; d'une *base*, mince lamelle osseuse reçue dans la fenêtre ovale ; de deux *branches*, qui de la tête se portent aux deux extrémités de la base en interceptant une ouverture que comble la muqueuse de l'oreille moyenne. V. Oreille *moyenne.* = En chirurgie, *étrier.* V. Bandage *en huit de chiffre.*

ÉTUDE. s. f. — *Études médicales.* V. Docteur.

ÉTUI. s. m. — En botanique. *Étui médullaire.* La couche la plus interne du bois, dont les faisceaux libro-vasculaires ont des trachées pour vaisseaux. = En anatomie. *Étui de l'hippocampe.* Partie supérieure de la portion sphénoïdale du ventricule latéral du cerveau, qui est bornée par la corne latérale du corps calleux (Vicq d'Azyr).

ÉTUVE. s. f. [all. *Schwitzstube*, angl. *stove*, it. *stufa*, esp. *estufa*]. Lieu dont on élève artificiellement la température pour y faire dessécher des parties végétales, etc. — Pièce ou appareil qu'on chauffe par le calorique (*étuve sèche*) ou par la vapeur d'eau (*étuve humide*), pour y prendre des bains. V. Bain *sec gazeux* et Bain *de vapeur.* — *Étuve à désinfection.* V. au Supplément.

EUCAÏNE. s. f. Alcaloïde artificiel dérivé de l'ecgonine et voisin de la cocaïne, dont il possède l'action anesthésique sans être toxique. On emploie la solution de chlorhydrate d'eucaïne à 2 p. 100 en injections hypodermiques de 1 centimètre cube.

EUCALYPTE. s. m. [*eucalyptus*]. Nom donné à plusieurs arbres appartenant à des familles différentes, et dont quelques-uns ont des applications médicales. Le plus intéressant au point de vue thérapeutique est l'*Eucalyptus globulus*, Labill. (*arbre à la fièvre*), très bel arbre de la famille des myrtacées (fig. 178), d'une croissance rapide, d'un bois résistant, originaire de la Tasmanie (Labillardière, 1792). Acclimaté dans le bassin de la Méditerranée par Ramel, il y boise en peu de temps les terrains incultes. Toutes les parties de cet arbre, ses feuilles surtout, renferment une *essence* liquide, jaunâtre, très mobile, d'odeur de camphre, bouillant à 170°, et composée principalement d'*eucalyptol* (Cloëz) ; elles contiennent, en outre, une grande quantité de tannin, des matières extractives et résinoïdes, et un principe amer cristallisable encore mal défini. L'essence d'eucalyptus a des effets locaux analogues à ceux de l'essence de térébenthine ; comme celle-ci, elle s'élimine par les reins et les poumons, plus cependant par cette dernière voie contrairement à l'essence de térébenthine. Ingérées en nature, les feuilles et l'écorce d'eucalyptus produisent des effets astringents, toniques et fébrifuges, dus au tannin (Gubler). L'eucalyptus est employé comme antiputride, en lotions, en injections, pour panser les plaies putrides, etc.; comme stimulant et diaphorétique; comme fébrifuge; comme anticatarrhal. On emploie surtout la poudre de feuilles, à la dose de 2 à 4 gram. comme anticatarrhal, de 4 à 12 gram. dans la fièvre intermittente; puis l'extrait aqueux et alcoolique (1 à 4 gram.), le sirop, les capsules (contenant chacune 20 centigram. de substance active), l'infusion et la décoction. — *Eucalyptus dumosa.* V. MANNE *d'Australie.* — *Eucalyptus resinifera.* V. KINO.

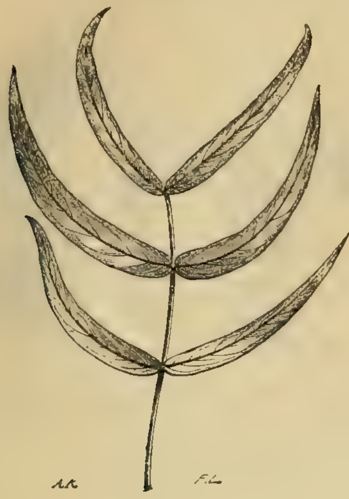

FIG. 178.

EUCALYPTÈNE. s. m. ($C^{24}H^{18}$). Carbure d'hydrogène obtenu en traitant l'*eucalyptol* par l'acide phosphorique anhydre (Cloëz).

EUCALYPTOL. s. m. ($C^{24}H^{20}O^{2}$). Liquide incolore d'odeur aromatique, de saveur fraîche, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, qui forme la partie active des feuilles de l'*Eucalyptus globulus*, d'où on l'extrait par distillation. Traité par l'acide phosphorique anhydre, il donne l'*eucalyptene* et l'*eucalyptolene.*

EUCALYPTOLÈNE. s. m. Carbure d'hydrogène qui se forme par action de l'acide phosphorique anhydre sur l'eucalyptol.

EUCHLORINE. s. f. L'acide hypochlorique (Davy).

EUCHYLIE. s. f. [de εὖ, bien, et χυλὸς, suc]. Bonne qualité des sucs ou fluides du corps.

EUCINÉSIE. s. f. [de εὖ, bien, et κίνησις, mouvement]. Régularité du mouvement.

EUCRASIE. s. f. [*eucrasia,* de εὖ, bien, et κρᾶσις, tempérament]. Bon tempérament, bonne constitution du corps, relativement à la nature, à l'âge, au sexe de l'individu.

EUCRASIQUE. adj. Se dit d'un agent capable d'améliorer la crase humorale en régularisant l'assimilation.

EUDIAPNEUSTIE. s. f. [de εὖ, bien, et διαπνεῖν, transpirer]. Transpiration facile.

EUDIOMÈTRE. s. m. [*eudiometrum,* de εὐδία, pureté de l'air, et μέτρον, mesure; all. et angl. *eudiometer,* it. et esp. *eudiometro*]. Instrument imaginé dans le principe pour connaître le degré de pureté de l'air. ‖ Actuellement, appareil destiné à faire connaître, au moyen de la synthèse, non pas la pureté, mais la composition en volumes d'un mélange gazeux, et la proportion suivant laquelle chacun des gaz constituants entre dans ce mélange : l'étincelle électrique est l'agent qui détermine cette synthèse. L'eudiomètre le plus simple et le plus généralement employé est celui de Mitscherlic : il se compose d'un tube de verre très épais, gradué, de petit calibre, à la partie supérieure duquel sont soudés deux fils de platine, dont les extrémités intérieures sont très rapprochées l'une de l'autre. Pour faire la synthèse de l'eau, on remplit ce tube de mercure et on le renverse sur une cuve à mercure; on y fait arriver 2 volumes d'hydrogène et 1 volume d'oxygène, et on détermine la combinaison du mélange en y faisant passer l'étincelle électrique par les fils de platine : le mercure monte dans le tube et les gaz disparaissent à l'état d'eau; l'eau ne contient donc que de l'hydrogène et de l'oxygène. De plus, elle les contient toujours dans ces proportions : car, si l'on fait passer l'étincelle dans un mélange d'hydrogène et d'oxygène à partie égales ou dans un mélange de 3 parties du premier pour 1 du second, on a, suivant le cas, un résidu d'oxygène ou d'hydrogène. Enfin pour savoir combien de volumes d'eau sont formés par la combinaison de 2 volumes d'hydrogène avec 1 volume d'oxygène, il suffit d'entourer le tube de l'eudiomètre par un manchon de verre dans lequel circule la vapeur d'un corps qui, comme l'alcool amylique, bout au-dessus de 100° : au moment de la combinaison par l'étincelle, c'est de la vapeur d'eau qui se forme, et on peut en lire le volume sur le tube; on constate que 2 volumes d'hydrogène et 1 volume d'oxygène donnent 2 volumes de vapeur d'eau. — Il existe d'autres eudiomètres, appropriés à la nature des gaz dont il s'agit de déterminer la quantité dans les mélanges qu'ils forment.

EUDIOMÉTRIE. s. f. Emploi de l'eudiomètre.

EUDIOMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'eudiomètre. La méthode eudiométrique, destinée à faire connaître la composition de l'eau en volumes, a été inventée par Gay-Lussac et de Humboldt en 1805.

EUEXIE ou **EUHEXIE.** s. f. [εὐεξία, de εὖ, bien, et ἕξις, constitution]. L'*eucrasie.*

EUFRAISE. s. f. V. EUPHRAISE.

EUGÉNATE. s. m. Sel formé par l'acide eugénique.

EUGÉNÉSIQUE. adj. [de εὖ, bien, et γένεσις, génération]. Se dit des croisements de races fécondes ou plus fécondes que d'autres.

EUGÉNINE. s. f. [*camphre de girofle*]. Matière cristalline qui se dépose spontanément dans l'eau distillée de girofle. Elle est soluble dans l'alcool et dans l'éther. Probablement isomère avec l'acide eugénique.

EUGÉNIQUE. adj. — *Acide eugénique* [*eugénol, acide caryophyllique hydraté, essence de girofle oxygénée*] ($C^{20}H^{12}O^{4}$). Liquide incolore, oléagineux, d'une saveur épicée et brûlante, d'une forte odeur de girofle, formant la plus grande partie de l'essence de ce nom. Isomère à l'*eugénine* et à l'acide cuminique.

EUGÉNOL. s. m. V. EUGÉNIQUE.

EUGÉTIQUE. adj. — *Acide eugétique* ($C^{22}H^{12}O^{8}$). Corps cristallin, incolore, fusible à 124°, soluble dans l'alcool et dans l'éther qui se forme par l'action de l'acide carbonique sur l'acide eugénique dans lequel on a fait dissoudre du sodium.

EUGLÉNIENS. s. m. pl. Nom d'une famille d'infusoires flagellés à corps contractile (*Euglena viridis,* Ehr., Duj.), qu'on trouve dans les eaux stagnantes. V. FLAGELLÉ et INFUSOIRES.

EUKYÉSIE. s. f. [de εὖ, bien, et κύησις, grossesse]. Grossesse régulière.

EULYSINE. s. f. [de εὖ, bien, et λύσις, solution] (Berzelius). Mélange d'aspect résineux jaune verdâtre, qui accompagne la biline dans la bile. Elle est très soluble dans l'alcool et l'éther.

EUNUCHISME. s. m. État de celui qui est eunuque.

EUNUQUE. s. m. [*eunuchus,* εὐνοῦχος, de εὐνή, lit, et ἔχειν, garder, protéger; all. *Verschnittener,* angl. *eunusch,* it. et esp. *eunuco*]. Homme qui a été privé des organes de la génération, et auquel est confiée, en Orient, la garde des femmes. On distingue : 1° les *eunuques imparfaits:* ce sont ceux dont les testicules ont été atrophiés dès le bas âge par froissement, et parmi lesquels certains sont aptes à engendrer, quelques vaisseaux séminifères ayant pu échapper à cette opération ; ou ceux dont on a seulement enlevé les canaux déférents sans léser les testicules; ou enfin ceux qui, privés de testicules après la puberté, peuvent encore accomplir l'acte extérieur de la génération ; 2° les *eunuques complets*, ceux auxquels on a enlevé, en même temps que les testicules, le pénis et le scrotum. Les individus qui ont subi la castration dès l'enfance ont les organes génitaux flétris et atrophiés; ils n'éprouvent aucun des changements qui caractérisent la puberté, et semblent se rapprocher du sexe féminin par la constitution physique comme par les facultés intellectuelles et morales. Ils n'ont point de barbe; leur larynx conserve les petites dimensions de l'enfance, et leur voix reste aiguë. Si la castration n'a eu lieu qu'après le développement de la puberté, l'eunuque conserve quelques caractères de la virilité, d'autant plus que l'appareil génital a eu plus le temps d'exercer son influence sur l'économie. Ainsi son pénis, ayant été suffisamment développé, est encore susceptible d'érection, et par conséquent apte au coït; les désirs vénériens persistent; la voix est grave, parce que le larynx avait acquis déjà son développement naturel. Mais ces facultés s'affaiblissent bientôt, et toute l'économie porte le cachet d'une vieillesse anticipée. V. ÉMASCULATION.

EUPATOIRE. s. f. [*eupatorium*, all. *Wasserhanf*, angl. *agrimony*, it. et esp. *eupatorio*]. Genre de plantes synanthérées dont une espèce, l'*eupatoire d'Avicenne* [*eupatoire des Arabes, chanvrin, Eupatorium cannabinum*, L.], paraît être purgative : on a employé la décoction de la racine et le suc exprimé des feuilles et des tiges ; tous deux sont inusités aujourd'hui. — Quelques autres espèces du genre *Eupatoire* ont été également employées en médecine : l'*Eupatorium aya-pana*, Wahlberg (V. AYA-PANA); l'*Eupatorium perfoliatum*, L., donné comme sudorifique, diurétique et purgatif; l'*Eupatorium satureiæfolium*, L. (V. GUACO); l'*Eupatorium teucriifolium*, Willd., présenté comme un succédané du quinquina. — *Eupatoire de Mésue* (*Achillea ageratum*, L.). Plante du genre *millefeuille*, employée autrefois comme vermifuge.

EUPATORINE. s. f. Poudre blanche, de saveur amère et piquante, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, retirée de l'*Eupatoire d'Avicenne*.

EUPEPSIE. s. f. [*eupepsia*, εὐπεψία, de εὖ, bien, et πέψις, coction, digestion]. Bonne digestion.

EUPEPTIQUE. adj. [de εὖ, bien, et πέσσειν, digérer]. Se dit des agents qui favorisent la digestion.

EUPHLOGIE. s. f. [de εὖ, bien, et φλόξ, flamme]. Inflammation bénigne.

EUPHORBE. s. m. [*euphorbia*, εὐφόρβιον, all. *Wolfsmilch*, angl. *spurge*, it. et esp. *euphorbio*]. Genre de plantes (dodécandrie dodécagynie, L., euphorbiacées, J.), nombreux en espèces, dont la tige est tantôt charnue, anguleuse, aphylle et épineuse (fig. 180), tantôt frutescente ou herbacée, garnie de feuilles ordinairement alternes : toutes sont dangereuses, en raison du suc laiteux très caustique qu'elles contiennent. C'est de l'*euphorbe résinifère* (*Euphorbia resinifera*, Berg.), plante du Maroc (fig. 179), et non, comme on l'a cru, de l'*Euphorbia officinarum*, L., ni de l'*E. antiquorum*, L., ni de l'*E. canariensis*, L., que découle, au moyen d'incisions pratiquées sur l'écorce, la gomme résine connue sous le nom d'*euphorbe*. — Cette substance est en larmes irrégulières, friables, jaunâtres, traversées par un ou deux trous coniques et divergents, dans lesquels on trouve souvent les épines de la plante. Elle est inodore, de saveur âcre et brûlante, soluble dans l'alcool et dans les huiles. Les anciens chimistes regardaient le suc d'euphorbe comme contenant, au lieu de gomme, de la cire et du caoutchouc ; d'après les analyses récentes, c'est bien une gomme-résine, renfermant : gomme, 18; résine, 38; *euphorbon*, 22; malates, 12; substances minérales, 10 (Flückiger). C'est un drastique trop violent pour être employé à l'intérieur; à l'extérieur, il peut être employé comme rubéfiant, vésicant et même cathérétique, en poudre, ou en teinture alcoolique, ou sous forme d'emplâtre. La poudre est un violent sternutatoire. — *Euphorbe épurge* [*catapuce, épurge, Euphorbia Lathyris*, L.]. Plante indigène, dont les graines renferment une amande, qui, par expression, donne une huile fixe, âcre, fauve clair, purgative à la dose de 3 à 10 gouttes, mais en même temps vomitive, ce qui en a restreint beaucoup l'emploi. — *Euphorbe ipécacuanha* (*Euph. Ipecacuanha*, L.). Euphorbe de l'Amérique du Nord, dont la racine est employée aux mêmes usages que l'ipécacuanha dans son pays d'origine (5 décigrammes).

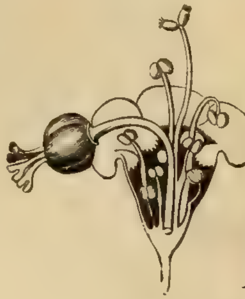

FIG. 179.

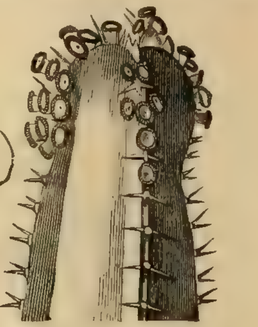

FIG. 180.

EUPHORBIACÉES. s. f. pl. [*euphorbiaceæ*]. Famille de plantes à laquelle le genre *Euphorbe* a donné son nom. Ce sont des herbes, des arbustes ou de grands arbres, qui contiennent la plupart un suc laiteux et très irritant. Leurs caractères sont (fig. 179) : Feuilles ordinairement alternes et stipulées. Fleurs unisexuées, généralement très petites; calice monosépale, ayant 3 ou 6 divisions profondes, munies intérieurement d'appendices écailleux et glanduleux; corolle ou nulle, ou monopétale, ou polypétale; étamines nombreuses, qui, dans certains genres, peuvent être considérées chacune comme une fleur monandre, avec écaille à la base ; ovaire libre, sessile et stipité, ordinairement à 3 loges, contenant chacune 1 ou 2 ovules suspendus; 3 stigmates. Le fruit, sec ou peu charnu, se compose d'autant de coques qu'il y avait de loges à l'ovaire; ces coques, osseuses intérieurement, s'ouvrent en deux valves avec élasticité, et s'appuient par leur angle interne sur une columelle centrale. Les graines, crustacées extérieurement, ont une petite caroncule charnue près de leur point d'attache, et un endosperme charnu, dans lequel est renfermé un embryon axile et hémitrope.

EUPHORBINE. s. m. Substance vitreuse, âcre et amère, de la résine d'Euphorbe (Buchner et Herberger).

EUPHORBON. s. m. ($C^{26}H^{22}O^{2}$). Corps cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, le chloroforme et l'alcool amylique, qui paraît être le principe drastique du suc d'euphorbe, dont la résine serait le principe âcre (Flückiger).

EUPHRAISE. s. f. [*Euphrasia officinalis*, L.; all. *Augentrost*, angl. *eye-bright*, it. *eufragia*, esp. *eufrasia*, *casse-lunettes*]. Plante (didynamie angiospermie, L., scrofulariées, J.) faiblement aromatique, un peu amère et astringente. Ses fleurs, blanches et marquées de raies pourpres et violettes, présentent une tache jaunâtre dont la forme a paru analogue à celle de l'œil, ce qui a fait employer son eau distillée en collyre, contre les maladies des yeux; elle est à peu près inerte.

EUPHYLLE. s. m. [de εὖ, bien, et φύλλον, feuille]. Organe appendiculaire des plantes en général.

EUPIONE. s. f. [de εὖ, bien, et πίων, gras; all. *das Eupion*] ($C^{10}H^{12}$). Nom donné par Reichenbach à un corps obtenu par distillation sèche du bois, de la houille, des résines, du caoutchouc. D'après Frankland, ce serait un mélange d'hydrocarbures; d'après Wœlkel, aucun principe déterminé ne pourrait être isolé de ce mélange et ne mériterait, par conséquent, un nom particulier.

EUROPHÈNE. s. m. Poudre jaune, insoluble dans l'eau et la glycérine, soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles fixes, employée en poudre ou en pommade (à 1 ou 2 p. 100) pour le pansement des chancres, des ulcères variqueux, du lupus ulcéré, et en injections sous-cutanées (solution huileuse à 1 p. 100) dans la syphilis secondaire.

EURYCÉPHALE. adj. et s. [de εὐρὺς, large, et κεφαλὴ, tête]. Qui a la tête, le crâne large.

EURYGNATHE. adj. [de εὐρὺς, large, et γνάθος, mâchoire]. En anthropologie, se dit d'une race où il y a prédominance des parties moyennes de la tête, c'est-à-dire de la région supérieure de la face. Le type mongolique est *eurygnathe* (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

EURYTHMIE. s. f. [εὐρυθμία, de εὖ, bien, et ῥυθμὸς, rythme]. Régularité du pouls.

EUSÉMIE. s. f. [*eusemia*, de εὖ, bien, et σῆμα, signe]. Ensemble de bons signes dans une maladie.

EUSOMPHALIEN, IENNE. adj. [de ἐΰς, bon, fort, et ὀμφαλὸς, nombril]. Se dit d'un monstre qui résulte de la réunion de deux sujets à peu près complets, pouvant accomplir indépendamment l'un de l'autre la presque totalité des fonctions vitales, et dont chacun a son ombilic, et par conséquent, durant la période fœtale, son cordon ombilical distinct (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

EUSTACHE ou **EUSTACHI**. [Anatomiste italien, mort en 1574]. — *Trompe d'Eustache*. V. TROMPE. — *Valvule d'Eustache*. V. VALVULE.

EUSTATHE. s. f. [εὐσταθὴς, consistant, de εὖ, bien, et στάναι, se tenir; *couche primitive*, *primaire* ou *externe*, de H. Mohl; *membrane ligneuse externe*, de Mulder; *cuticule des cellules ligneuses*, de Hartig]. Portion la plus extérieure de la paroi de cellulose des cellules végétales; c'est celle qui résiste le plus à l'action des acides et à l'action bleuissante de l'iode (Hartig). V. ASTATHE.

EUTAXIE. s. f. [*eutaxia*, εὐταξία, de εὖ, bien, et τάξις, ordre; it. *eutassia*, esp. *eutaxia*]. Disposition régulière des différentes parties du corps.

EUTHÉSIE. s. f. [*euthesia*, εὐθεσία, de εὖ, bien, et θέσις, situation; all. et angl. *euthesia*, it. et esp. *eutesia*]. État de santé du corps, harmonie de ses parties.

EUTHYMIE. s. f. [*euthymia*, εὐθυμία, de εὖ, bien, et θυμὸς, âme, esprit]. Tranquillité d'esprit.

EUTOCIE. s. f. [εὐτοκία, de εὖ, bien, et τόκος, accouchement]. Accouchement normal.

EUTROPHIE. s. f. [*eutrophia*, εὐτροφία, de εὖ, bien, et τρέφω, je nourris]. Bonne nutrition.

EUXANTHINE. s. f. V. EUXANTHIQUE.

EUXANTHIQUE. adj. — *Acide euxanthique* [*acide pyrrhéique, euxanthine*] ($C^{42}H^{18}O^{22}$). Corps peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante, qui le laisse cristalliser en longues aiguilles jaunes; il se dissout dans l'alcool et l'éther. Il forme des sels jaunes avec les alcalis et beaucoup d'oxydes métalliques. Il existe à l'état de sel de magnésie dans le *jaune indien* ou *pyrrhée*. Chauffé à 160°, il se transforme en *euxanthone*.

EUXANTHONE. s. f. ($C^{40}H^{12}O^{12}$). Corps obtenu par sublimation de l'euxanthine chauffée à 160°. Soluble dans l'alcool bouillant, peu dans l'éther et l'eau; soluble, avec une couleur jaune, dans l'ammoniaque concentrée et les alcalis purs.

EUZOODYNAMIE. s. f. [de εὖ, bien, ζωὴ, vie, et δύναμις, force]. Intégrité des forces vitales, et régularité dans l'exercice des fonctions (Gilbert). Synonyme de *santé*.

ÉVACUANT, ANTE. adj. et s. m. [*evacuans*, κενωτικὸς, all. *ausleerend*, angl. *evacuant*, it. et esp. *evacuante*]. Remède qui détermine des évacuations par un émonctoire quelconque; tels sont les vomitifs, les purgatifs, les diurétiques, et même la saignée.

ÉVACUATION. s. f. [*evacuatio*, de *evacuare*, vider; κένωσις, all. *Ausleerung*, angl. *discharge*, it. *evacuazione*, esp. *evacuacion*]. Sortie des matières excrémentitielles, sécrétées ou exhalées, par un point quelconque, ouvert naturellement ou par l'art. De là les *évacuations spontanées* et les *évacuations artificielles* : ces dernières sont déterminées par l'action des médicaments ou par l'instrument tranchant. — *Évacuation générale, partielle*. V. CÉNOSE, APOCÉNOSE.

ÉVANESCENT, ENTE. adj. [*evanescens*, all. *verschwindend*, angl. *evanescent*]. Se dit, en botanique, du nectaire lorsqu'il s'amoindrit à mesure que le fruit se développe, de manière à finir par disparaître entièrement.

ÉVANOUISSEMENT. s. m. [*animi deliquium*, *lipothymia*, λειποθυμία, all. *Ohnmacht*, angl. *swoon*, it. *svenimento*, esp. *desmàyo*]. Défaillance, perte de connaissance, avec cessation du mouvement et du sentiment.

ÉVAPORABLE. adj. Qui est susceptible de s'évaporer.

ÉVAPORATION. s. f. [*evaporatio*, de *e*, indiquant séparation, et *vapor*, vapeur; διαφόρησις, all. *Verdunstung*, *Abdampfung*, angl. *evaporation*, it. *evaporazione*, esp. *evaporacion*]. Formation insensible de vapeurs à la surface libre d'un liquide : c'est une des formes de la *vaporisation*, l'*ébullition* est l'autre forme. L'évaporation est d'autant plus abondante, que la température du liquide et de l'espace environnant est plus élevée, que le liquide offre plus de surface au contact de l'air, que cet air est moins chargé d'humidité, et que ses couches en contact avec le liquide se renouvellent plus souvent. Les liquides absorbant du calorique pour passer à l'état de vapeur, un liquide exposé à l'air libre enlève à tous les corps voisins une quantité de chaleur qui est parfois considérable : de là le refroidissement sensible que ces corps éprouvent. C'est ainsi que l'eau contenue dans les *alcarrazas* est toujours fraîche, et que l'on éprouve une vive sensation de froid quand on verse sur une partie du corps quelques gouttes d'éther ou de tout autre liquide dont la vaporisation est prompte. = En chimie, moyen employé pour rapprocher les matières fixes dissoutes dans un liquide, ou même pour les obtenir sèches et séparées du liquide. = En pharmacie, opération qui consiste à réduire en vapeur un liquide tenant en dissolution une substance médicamenteuse que l'on veut avoir sous un plus petit volume ou à l'état de siccité : ici c'est le résidu qu'on recherche, tandis que dans la *vaporisation* ce sont les vapeurs. — *Évaporation à l'air libre*, ou *évaporation spontanée*. On met le liquide dans un vase qui présente à l'air une grande surface, qu'on a soin de recouvrir avec une feuille de papier ou une toile fine, pour que le liquide soit à l'abri des insectes et de la poussière. Ce mode opératoire est rapide quand le liquide est très volatil, comme l'alcool, l'éther, etc., lent dans le cas contraire. — *Évaporation à feu nu*. On met le liquide dans une bassine, que l'on place directement sur le feu. On agite le liquide avec une spatule, afin de multiplier les surfaces et d'accélérer l'évaporation, et l'on chauffe plus ou moins, jusqu'au degré d'ébullition, si ce degré ne nuit pas à la substance dissoute. — *Évaporation au bain de sable.* On met le liquide dans une capsule de platine, d'argent, de porcelaine ou de verre, qu'on place sur un bain de sable, posé lui-même sur un fourneau large et peu profond, nommé *fourneau évaporatoire.* — *Évaporation au bain-marie.* Ce procédé, comme le suivant, n'est applicable qu'aux substances qui ne sont pas décomposées par une température de 100°. V. Bain-marie. — *Évaporation à la vapeur.* Lorsqu'on a plusieurs liquides ou une grande quantité de liquide à évaporer, au lieu de mettre chaque cucurbite sur un foyer séparé, on les dispose toutes les unes à la suite des autres, et on les échauffe au moyen de la vapeur qui part d'une chaudière placée sur un fourneau unique. — *Évaporation dans le vide.* Elle a, sur tous les autres procédés, deux avantages : 1° elle peut se faire à la température de l'air, et l'on évite ainsi les altérations que beaucoup de produits éprouvent par la chaleur; 2° elle se fait plus promptement que l'évaporation à l'air libre, et l'on évite l'altération spontanée que beaucoup de substances subissent avec le temps. On place le liquide dans une capsule sous la cloche d'une machine pneumatique, et l'on fait le vide. On peut accélérer l'opération en mettant, dans un vase séparé, de l'acide sulfurique, de la chaux vive ou tout autre corps très avide d'eau, qui absorbe les vapeurs à mesure qu'elles se forment. V. Volatilisation.

ÉVAUX (Creuse). — *Eau saline*, bromo-iodurée. + 30 à + 58°. Boisson et bains.

ÉVENT. s. m. [all. *Spritzloch*]. Narine des cétacés souffleurs. Les évents, au nombre de deux, s'ouvrent sur la tête, sans prolongement nasal, par un orifice commun ou par deux trous distincts, et servent à rejeter l'eau qui reste dans la bouche de l'animal chaque fois qu'il la ferme pour avaler sa nourriture · cette eau est lancée avec force en un jet souvent fort élevé. Les cétacés souffleurs ne respirent que par leurs évents, et, hors du moment de la déglutition, ne rejettent que de la vapeur d'eau par ces conduits. = Altération d'un liquide causée par l'action de l'air. — *Goût d'évent.* V. Vin.

ÉVENTÉ, ÉE. adj. Se dit d'un liquide qui a perdu son arome par évaporation de certains principes, avec ou sans changement de goût, par formation de principes autres que ceux qui existaient naturellement.

ÉVENTRATION. s. f. [de *e*, hors, et *venter*, ventre ; angl. *eventration*, esp. *eventracion*]. Hernie survenue dans un point quelconque des régions antérieure et latérales de l'abdomen en dehors des muscles droits. Ces hernies sont rares : le plus souvent, elles sont consécutives à une déchirure des parois abdominales ou à une plaie de ces parois, au niveau de laquelle il s'est fait une cicatrice n'offrant pas une résistance suffisante à l'effort exercé par les viscères ; ceux-ci sortent très souvent par les orifices que présentent les fibres aponévrotiques de l'abdomen et qui renferment des pelotons graisseux ou livrent passage à des vaisseaux. = Sorte de procidence de l'abdomen fréquente chez les femmes qui ont eu des grossesses multipliées, et résultant de l'extrême relâchement des parois abdominales en avant, ou de la distension de la ligne blanche.

ÉVERNATE. s. m. Sel formé par l'acide évernique avec une base. — *Èvernate de baryte* ($C^{34}H^{15}O^{13}BaO+HO$). Peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool faible. — *Évernate de potasse* ($C^{34}H^{15}O^{13}KO$). Cristallin, soluble dans l'alcool faible.

ÉVERNININE. s. f. ($C^{12}H^{14}O^{14}$). Substance analogue aux sucres, pulvérulente, amorphe, jaunâtre, se gonflant dans l'eau froide, insoluble dans l'alcool et l'éther, soluble dans l'eau chaude, extraite du lichen *Evernia Prunastri* (Stude).

ÉVERNINIQUE. adj. — *Acide éverninique* ($C^{18}H^{10}O^{8}$). Substance cristalline, acide, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, qui prend naissance, avec l'orcine, quand on traite l'acide évernique par la baryte bouillante.

ÉVERNIQUE. adj. — *Acide énernique* ($C^{34}H^{16}O^{14}$). S'obtient en traitant le lichen *Evernia Prunastri* par un lait de chaux, précipitant par l'acide chlorhydrique, séchant le précipité et digérant dans l'alcool faible. La solution donne des cristaux jaunâtres d'acide évernique, à peine solubles dans l'eau bouillante, solubles dans l'alcool et l'éther.

ÉVERNITIQUE. adj. — *Acide évernitique.* Substance qui se forme quand on dissout, à chaud, l'acide éverninique dans l'acide azotique, et qui se précipite par addition d'eau.

ÉVERRER. v. a. Vulgairement, enlever quelque partie du corps des animaux domestiques (tendon, nerf, etc.) considérée à tort comme un ver amenant une maladie.

ÉVERSIF, IVE. adj. [de *evertere*, détruire]. — *Expérience éversive* d'une opinion (Lavoisier), celle qui la renverse.

ÉVIAN (Haute-Savoie). — *Eau alcaline.* + 12°. Boisson et bains.

ÉVIDEMENT. s. m. Action d'enlever une substance de l'intérieur d'une cavité naturelle ou accidentelle. — *Évidement des os* (Sédillot). Méthode chirurgicale qui consiste à creuser l'intérieur d'un os pour en extraire les parties malades, en conservant la coque osseuse, qui sert de soutien, et le périoste qui, conservant sa vascularité et ses adhérences, produit de nouvelles couches osseuses. L'évidement n'exige d'autres instruments que ceux des amputations et des résections. Les gouges à main et à maillet dont les manches offrent des courbures variées ; des ciseaux de diverses largeurs ; des scies en crête de coq, à guichet, celles de Heine, de Mathieu, de Charrière ; quelques couronnes de trépan, complètent l'appareil. Une seule incision, coupée à ses deux extrémités par de petites incisions perpendiculaires, permet de former deux lambeaux longitudinaux que l'on renverse de chaque côté. Tous les points osseux malades sont ensuite enlevés, en ménageant avec une extrême attention les parties restées saines et revêtues d'un périoste normal. Les lambeaux tégumentaires sont remis en place, et la régénération du corps et des extrémités osseuses, celle des os courts, etc., s'opère régulièrement, après quelques jours de réaction, aux dépens du périoste et des surfaces évidées. L'évidement a été pratiqué avec succès dans les cas de carie, d'ostéite, de tubercules, de tumeur myéloïde, d'enchondrome, de nécrose, d'ostéo-myélite. Les pertes de substance se comblent ; une cicatrice adhérente marque seule le siège de l'évidement, et les fonctions du membre sont bientôt rétablies. V. Résection.

ÉVIDEUR. s. m. V. Lithotriteur.

ÉVIRATION. s. f. [*eviratio*, de *e*, indiquant privation, et *vir*, mâle]. Perte, avant l'âge, des désirs vénériens et des facultés sexuelles chez l'homme, attribuée par quelques auteurs à l'équitation trop prolongée et habituelle (V. Maladie *des Scythes*). Cette hypothèse n'est pas dénuée de fondement. Il existe des cas bien avérés de perte complète des désirs sexuels et d'impossibilité d'entrer en érection chez des hommes vigoureux, très bien portants, mais passant journellement un grand nombre d'heures à cheval (médecins de campagne, gardes forestiers à cheval, etc.). La compression habituelle des vésicules séminales et de la prostate semble réagir sur la production du sperme. Les facultés sexuelles reparaissent avec le changement d'habitudes.

ÉVISCÉRATION. s. f. [de *e*, hors, et *viscera*, viscères]. Opération obstétricale qui consiste à ouvrir la cavité thoracique, et, au besoin, l'abdomen, pour enlever les viscères qui y sont contenus, dans les cas de présentation vicieuse où la version ne peut être exécutée.

ÉVODINE. s. f. [*ésenbeckine*]. Alcaloïde extrait de l'écorce de l'*Evodia febrifuga*, Saint-Hil. (*Esenbeckia febrifuga*, Mart.), de la famille des rutacées : cette écorce (*écorce d'angusture du Brésil*) sert souvent à falsifier l'écorce d'angusture vraie.

ÉVOLUTION. s. f. [*evolutio*, de *evolvere*, dérouler; all. *Entwickelung*, angl. *evolution*, it. *evoluzione*, esp. *evolucion*]. Action de se dérouler. = *Hypothèse de l'évolution*. Anciennement, en physiologie, système dont les partisans supposaient que les organes du nouvel être qui résulte de l'acte de la génération préexistaient à cet acte, lequel ne ferait que les tirer de leur torpeur et leur communiquer assez d'énergie pour qu'ils puissent croître et parcourir les phases de leur nouvelle existence. Wolf (1764) et Blumenbach ont démontré que cette hypothèse était fausse et que la doctrine de l'*épigenèse* était seule confirmée par l'observation. Cette hypothèse de l'évolution, admise par Leibnitz, Haller, Cuvier, ne doit pas être confondue avec la doctrine de l'évolution telle que l'ont comprise Lamarck et Darwin, et qui est plus généralement connue sous le nom de *transformisme* (V. ce mot). = Actuellement, *évolution* est souvent employé comme synonyme de *développement*, ou pour désigner l'ensemble des phases parcourues par un être ou par ses parties, depuis leur apparition jusqu'à leur mort. — *Périodes d'évolution*. V. AGE. = En pathologie, *évolution aberrante*, développement d'un tissu ou d'un organe se faisant d'une façon contraire à l'état normal sous le rapport de l'aspect, de la structure et même du siège : c'est ainsi qu'apparaissent la plupart des tumeurs. — *Maladie d'évolution*. Celle qui survient pendant le cours de l'évolution d'un être, ou qui est une conséquence directe d'un trouble survenu dans une des phases de cette évolution. = En obstétrique, *évolution spontanée du fœtus*. V. VERSION *spontanée*.

ÉVOLUTIONISTE. s. m. Partisan de l'hypothèse de l'*évolution*. V. ÉVOLUTION et TRANSFORMISTE.

ÉVONYMINE. s. f. V. FUSAIN.

ÉVULSIF, IVE. adj. [de *evellere*, arracher]. Se dit d'un instrument servant à l'évulsion.

ÉVULSION. s. f. [*evulsio*, de *evellere*, arracher; all. *Ausziehen*, angl. *evulsion*, it. *evulsione*, esp. *evulsion*]. Synonyme d'*arrachement* ou d'*extraction*.

EXACERBATION. s. f. [*exacerbatio*, de *ex*, indiquant renforcement, et *acerbus*, dur, cruel; παλιγκότησις, all. *Steigerung*, angl. *exacerbation*, it. *esacerbazione*, esp. *exacerbacion*]. Accroissement passager dans l'intensité des symptômes d'une maladie, avec mutation de ces symptômes, mutation étrangère à la marche de la maladie, et qu'une cause imprévue, telle qu'une affection morale ou un écart de régime, a fait naître. Les termes d'*exacerbation*, de *paroxysme* et de *redoublement* sont souvent employés l'un pour l'autre, parce qu'en effet ils ne renferment, en eux-mêmes, rien du sens spécial et différent qu'on a voulu leur assigner.

EXALGINE. s. f. [*méthylacétanilide*]. Substance cristallisée en aiguilles ou en larges tablettes blanches, peu solubles dans l'eau, facilement solubles dans l'eau légèrement alcoolisée. On l'emploie comme analgésique dans les névralgies, surtout dans les viscéralgies, à la dose quotidienne de 25 à 75 centigrammes, par prises de 25 centigrammes, en cachets ou en potion contenant du rhum. Elle provoque quelquefois de l'érythème et des vertiges.

EXALTATION. s. f. [*exaltatio*, de *ex*, et *altus*, haut]. Dans l'ancienne chimie, sublimation ou volatilisation d'un corps quelconque. = Augmentation démesurée de l'action d'un organe ou d'un système d'organes.

EXAMEN. s. m. [*examen*, ἐξέτασις]. — *Examen des malades*. Il se compose de deux parties : l'examen proprement dit et l'interrogation. Le premier fournit nombre de signes relatifs à l'état des divers organes extérieurs ou intérieurs (V. AUSCULTATION, MALADIE et PERCUSSION]. L'interrogation fait connaître les antécédents, et exige toute l'attention du médecin, tant au point de vue de la forme sous laquelle il pose les questions, qu'à celui de la signification physiologique et pathologique des réponses. V. ERREURS *en médecine*.

EXANASTROPHIE. s. f. [ἐξαναστροφή, convalescence]. Rétablissement.

EXANGIE. s. f. [ἐξαγγίζω, vider, de ἐξ, hors, et ἀγγεῖον, vaisseau]. Maladie qui consiste dans la dilatation, perforation, ou rupture d'un vaisseau sanguin sans ouverture à l'extérieur du corps (Mason Good).

EXANIE. s. f. [de *ex*, de, hors, et *anus*, l'anus; all. *Aftervorfall*, angl. et it. *exania; chute du rectum*]. Procidence de l'intestin rectum, qui vient faire saillie au dehors de l'orifice anal, soit que toute l'épaisseur de ses parois éprouve ainsi un renversement, soit qu'il n'y ait que la membrane muqueuse de renversée. C'est surtout chez les enfants qu'on voit la muqueuse rectale sortir à travers l'anus, par suite de la faiblesse du releveur et du sphincter et des efforts fréquents de défécation : la diarrhée, la dysenterie chronique, la constipation habituelle, la toux, les cris prolongés, les polypes du rectum, sont les causes ordinaires de l'affection. Lorsque la chute du rectum est récente, l'intestin est facilement réduit : les lotions froides et astringentes, la compression par un bandage en T sur la région anale, les suppositoires astringents, suffisent souvent chez l'enfant à amener une guérison complète, mais ne sont que des moyens palliatifs chez l'adulte. Pour restituer au sphincter son activité, on a conseillé la noix vomique à l'intérieur, la strychnine par la méhode endermique, l'électro-puncture ou la faradisation superficielle de la région anale, l'ergotine en injections hypodermiques. Lorsque la procidence tend, malgré tout, à se reproduire, il faut avoir recours à une opération : la ligature prédisposant à la gangrène, l'incision et l'excision exposant à l'hémorragie, on emploie de préférence la cautérisation, sous forme de raies ou de pointes de feu, autour de l'anus, de façon à avoir une rétraction cicatricielle qui produit une constriction de la marge de l'anus. L'emploi des douches ascendantes froides, dirigées pendant 10 à 15 jours sur la tumeur préalablement réduite, a donné aussi de bons résultats.

EXANTHALOSE. s. m. Le sulfate de soude hydraté et efflorescent (Beudant).

EXANTHÉMATIQUE ou **EXANTHÉMATEUX, EUSE.** adj. Qui a rapport à l'exanthème. — *Fièvre exanthématique*. Celle qui accompagne un *exanthème*. — *Maladie exanthématique*. Celle qui est accompagnée d'*exantheme*.

EXANTHÈME. s. m. [*exanthema*, ἐξάνθημα, de ἐξανθεῖν, effleurir, de ἐξ, hors, et ἄνθος, fleur ; all. *Ausschlag*, *Exanthem*, angl. *exanthem*, it. *esantema*, esp. *exantema*]. Primitivement, d'après l'étymologie, efflorescence, éruption, tache cutanée. || D'après Willan, groupe de maladies cutanées dont le caractère commun est une rougeur plus ou moins vive, disparaissant momentanément sous la pression du doigt, et causée par une accumulation de sang dans les vaisseaux ou par l'extravasation du liquide hors de ceux-ci : rougeole, scarlatine, variole, urticaire, purpura, érythème. || Actuellement, la même définition est généralement admise, sauf en ce qui concerne l'extravasation, qui est exclue, avec le purpura, du groupe des exanthèmes. Ce terme s'applique donc à la rougeole, la scarlatine, la roséole, l'érythème, l'érysipèle, et, en général, à toute maladie cutanée dans laquelle la rougeur, disparaissant sous le doigt, dépend d'une congestion des capillaires de la peau (Hardy). — *Exantheme furfuracé*. V. Furfuracé = *Exantheme coïtal*. V. Mal *de coït*.

EXANTHÈSE. s. f. [*exanthesis*]. Efflorescence ; action de fleurir.

EXARTHRÈME. s. m. Synonyme d'*exarthrose*.

EXARTHROSE. s. f. [*exarthrosis*, de ἐξ, hors, et ἄρθρον, articulation]. Luxation de deux os articulés par diarthrose.

EXARTICULATION. s. f. Synonyme de *désarticulation*, d'*amputation dans l'article*. V. Amputation.

EXASPÉRATION. s. f. [de *ex*, indiquant renforcement, et *asper*, âpre : ἐξαγρίωσις]. Synonyme d'*exacerbation*.

EXASTOSIE. s. f. [de ἔξαστις, mot fort douteux du texte hippocratique, et pour lequel il y a différentes leçons ; il paraît signifier les filaments d'un tissu ; en tout cas il est barbare d'y avoir adjoint la finale *osie* qu'il ne comporte pas]. En botanique, expansion qui se produit pendant le développement d'un organe (Fermond) ; comme celles qui, pendant la croissance du pétiole, ont pour résultat, soit de rendre le pétiole engainant ou embrassant, soit de conduire à la formation des stipules. Non usité.

EXHIBITION. s. f. [de *ex*, hors, et *bibere*, boire]. Phénomène inverse de l'*imbibition*.

EXCARNATION. s. f. [de *ex*, de, hors, et *caro*, chair]. Action de dépouiller un organe des parties charnues qui l'entourent.

EXCAVATEUR. s. m. V. Lithotriteur.

EXCAVATION. s. f. — *Excavation atrophique du nerf optique*. V. Papille. — *Excavation pelvienne*. V. Bassin.

EXCENTRICITÉ. s. f. [all. *Excentricität*, angl. *excentricity*, it. *eccentricità*, esp. *excentricidad*]. En botanique, *excentricité des couches ligneuses*, disposition ordinaire des tiges des arbres qui fait que la moelle occupe rarement le centre du bois, dont les couches concentriques sont, en général, plus larges d'un côté que de l'autre.

EXCENTRIQUE. adj. [de *ex*, hors, et *centrum*, centre]. Se dit, en botanique, de l'ovaire, quand il n'occupe pas le centre de la fleur ; de l'embryon, lorsqu'il s'éloigne sensiblement du centre du périsperme. = *Contraction excentrique*. V. Gymnastique *suédoise*.

EXCÉRÉBRATION. s. f. *Cérébration* anormale. = En obstétrique, synonyme de *céphalotomie*.

EXCÈS. s. m. — *Exces de formation*. V. Anomalie *par exces*.

EXCIPIENT. s. m. [*excipiens*, de *excipere*, recevoir : all. *Excipiens*, angl. *excipient*, it. *escipiente*]. Substance qui détermine la forme et la masse totale d'un médicament, et dans laquelle on incorpore ou l'on dissout les autres substances. On dit dans le même sens *menstrue* ou *véhicule* quand l'excipient est liquide.

EXCIPULUM. s. m. Partie de l'*apothécie* qui sert de réceptacle au noyau fructifère. L'excipulum peut être discoïde, ovoïde, linéaire, simple ou rameux.

EXCISION. s. f. [*excisio*, de *excidere*, couper ; ἐκτομή, all. *Abschneiden*, angl. *excision*, it. *escisione*]. Action d'enlever avec l'instrument tranchant une partie peu volumineuse. — *Excision de la luette*. V. Luette. — *Excision des polypes*. V. Polype. — *Excision du prépuce*. V. Circoncision.

EXCITABILITÉ. s. f. [all. *Reizbarkeit*, angl. *excitability*, it. *eccitabilità*, esp. *escitabilitad*]. Faculté des muscles et des nerfs d'entrer en action sous l'influence d'un excitant artificiel ou physiologique (V. Contractilité et Névrilité). — *Excitabilité de la moelle*. V. Moelle *épinière*.

EXCITANT. s. m. [*excitans*, ἐρεθίζων, all. *reizend*, angl. *excitant*, it. *eccitante*, esp. *escitante*]. Tout agent organique ou inorganique qui suscite les manifestations de l'un des modes, soit de la névrilité, soit de la contractilité. On distingue : 1° l'*excitant artificiel*, qui est mécanique (choc, piqûre, pression), ou physique (électricité, chaleur), ou chimique (contact des acides, des alcalis, de l'alcool, etc.) ; 2° l'*excitant physiologique*, qui, suivant le cas, est représenté par une partie des centres nerveux ou par un organe périphérique.

EXCITANTS. s. m. pl. Agents thérapeutiques qui rendent les tissus plus prompts dans l'exercice de leurs actions propres. Tandis que les *toniques* se bornent à donner plus d'énergie à la nutrition des organes, les excitants en accélèrent l'activité propre (névrilité, contractilité). Les excitants prennent des noms particuliers selon les organes sur lesquels ils exercent leur influence : s'ils activent les fonctions de l'estomac, ce sont des *stomachiques* ; s'ils provoquent les menstrues, ce sont des *emmenagogues*, etc.

EXCITATEUR. s. m. [all. *Auslader*, angl. *exciter*, it. *eccitatore*, esp. *escitador*]. Instrument composé de deux arcs métalliques articulés à charnière et terminés par une boule à chaque extrémité ; on s'en sert en physique pour décharger instantanément un appareil électrique ; afin de ne recevoir aucune commotion, on peut isoler l'appareil par deux manches de verre.

EXCITATION. s. f. [*excitatio*, de *ex*, hors, et *citare*, mouvoir fortement ; all. *Reizung*, angl. *excitation*, it. *eccitazione*, esp. *escitation*]. Effet produit sur l'une ou l'autre des parties, soit du système nerveux, soit du système musculaire, par tel ou tel excitant. = État d'accélération du mode d'exercice habituel des fonctions. Lorsque l'*excitation* est *générale*, qu'elle porte sur tout l'organisme, elle se manifeste par la célérité plus grande de la circulation, le pouls plus fort, plus vif, plus fréquent, la respiration plus élevée, la chaleur animale plus développée, la coloration de la face et l'activité plus marquée de l'innervation cérébrale, l'augmentation de la sensibilité générale, des sécrétions, etc. L'*excitation locale*, qui ne porte que sur un système d'organes, se manifeste seulement par un surcroît de vitalité dans le lieu qui en est le siège. Ce que l'on nommait naguère *excitation locale* correspond, dans l'état actuel de la physiologie, à l'augmentation d'énergie de la nutrition, du développement ou de la reproduction d'un tissu, de sa contractilité ou de sa sensibilité ; augmentation déterminée, soit par une modification des conditions du milieu où nous vivons, soit par un changement, survenu graduellement ou par introduction de quelque principe, dans les humeurs qui servent d'intermédiaire à ce milieu et aux solides de l'économie. L'irritation est le plus haut degré de cette augmentation. — *Excitation maniaque*. V. Manie. — *Période d'excitation*. V. Folie *à double forme*.

EXCITEMENT. s. m. [angl. *excitement*, it. *eccitamento*, esp. *escitamento*] (Cullen). Rétablissement de l'action et de l'energie du cerveau, interrompues par le sommeil ou par toute autre cause débilitante.

EXCITO-MOTEUR, TRICE. adj. Qui excite aux mouvements. — *Système excito-moteur* (Marshall-Hall). Division du système nerveux qui déterminerait le mouvement par la seule action des agents externes, sans l'influence directe de la volonté ; il serait distinct de l'appareil nerveux qui perçoit les sensations et commande le mouvement volontaire, et serait représenté, comme cet appareil, en chaque point des tissus, par des fibres nerveuses excito-motrices spéciales : cette distinction n'est généralement pas admise. V. Réflexe.

EXCORIATION. s. f. [*excoriatio*, de *ex*, hors, et *corium*, cuir, peau ; δάρσις, all. *Wundsein*, angl. *excoriation*, it.

escoriazione, esp. *excoriacion*]. Écorchure, plaie qui n'intéresse que la peau. V. ÉCORCHURE.

EXCRÉMENT. s. m. [*excrementum*, de *excernere*, séparer, nettoyer; περίττωμα, all. *Ausleerung*, angl. *excrement*, it. et esp. *escremento*]. Matière quelconque évacuée du corps de l'animal par les émonctoires naturels.

EXCRÉMENTS. s. m. pl. [*matières fécales*]. Matières formées du résidu des aliments soumis à la digestion, résidu avec lequel se mêle et se combine une portion des fluides versés dans l'appareil digestif par les organes voisins, et qui ne servent point en totalité à la digestion. C'est dans le cæcum que le résidu des substances alimentaires commence à prendre les caractères des matières fécales : celles-ci, examinées dans les diverses parties du gros intestin, sont partout les mêmes; seulement, leur consistance augmente, et leur couleur devient d'autant plus foncée que leur séjour est plus prolongé. Les excréments ont une réaction acide en général, quelquefois neutre ou alcaline. Leur quantité varie (de 60 à 200 gram. par jour chez l'homme adulte); leur composition est subordonnée au genre d'alimentation de l'animal. Les excréments de l'homme, analysés par Vauquelin, se composent d'eau, de débris de substances animales et végétales, de bile, d'albumine, d'une matière extractive particulière, d'un produit formé de bile altérée, de résine et de matière animale, et de différents sels, particulièrement de phosphate et de carbonate de chaux et de muriate de soude. V. EXCRÉTINE, STERCORINE et VOIRIE.

EXCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. [angl. *excrementitious*]. Tout ce qui est destiné à être rejeté au dehors comme impropre à la nutrition : *humeur excrémentitielle*, *matière excrémentitielle*.

EXCRÉMENTO-RÉCRÉMENTITIEL. adj. Se dit d'un fluide qui doit être en partie rejeté au dehors, et en partie résorbé et reporté dans l'économie : par exemple, le lait, la salive, les larmes.

EXCRETA. s. m. pl. [*excreta*, choses excrétées, de *excretus*]. Mot latin employé en français par Hallé, pour désigner, parmi les choses qui font la matière de l'hygiène, celles qui sont rejetées du corps. On a proposé de substituer à ce mot celui d'*excernenda*, signifiant *choses qui doivent être excrétées*. V. EXCRÉTION.

EXCRÉTEUR. adj. [de *excernere*, séparer, mettre dehors; all. *aussondernd*, angl. *excretory*, it. *escretorio*]. — *Conduit excréteur*, celui qui transmet le liquide sécrété, d'une glande qui le fournit, au réservoir où il doit être déposé, ou qui le porte directement hors du corps. = En botanique, *poil excréteur des plantes*, poil terminé par une extrémité glanduleuse.

EXCRÉTINE. s. f. ($C^{78}H^{156}SO^2$). Principe alcalin qui cristallise en aiguilles soyeuses circulaires dans l'extrait alcoolique de matières fécales soumis à une température plus basse que 0° (W. Marcet); soluble dans l'éther et dans l'alcool ; résistant longtemps à toute destruction, même dans les fosses d'aisances. L'excrétine semble provenir des acides des sels propres de la bile décomposés dans l'intestin. Elle est abondante dans les excréments des herbivores; ceux des carnivores n'en renferment pas.

EXCRÉTION. s. f. [*excretio*, de *excernere*, séparer; ἀπόκρισις, all. *Aussonderung*, angl. *excretion*, it. *escrezione*, esp. *escrecion*]. Action par laquelle certains organes qui remplissent l'office de réservoir, comme le rectum, la vessie, rejettent au dehors les matières liquides ou solides qu'ils contiennent : on dit l'*excrétion des matieres fécales*, *de l'urine*, *de la salive*, *du mucus nasal*, etc. C'est à tort qu'on emploie quelquefois le même terme comme synonyme de *sécrétion*; alors il indique toujours une sécrétion dont le produit est excrémentitiel : on dit, par exemple, *excrétion* ou *sécrétion de l'urine*, etc. || *Excrétions* (*excreta*). Les matières excrémentitielles ellesmêmes, quelle que soit l'action qui les ait formées : ainsi l'urine, les exhalations cutanées et pulmonaires, les déjections alvines, etc. V. GLANDE et SUEUR.

EXCRÉTOIRE. adj. S'est dit pour excréteur. — *Glande excrétoire*. Parenchyme non glandulaire produisant une *humeur excrémentitielle*.

EXCROISSANCE. s. f. [de *excrescere*, de *ex*, hors, et *crescere*, croître ; ὑπερσάρκωσις, all. *Auswuchs*, angl. *excrescence*, it. *escrescenza*, esp. *escrescencia*]. Vulgairement, toute tumeur, de nature quelconque, saillante à la surface d'un organe, spécialement de la peau ou d'une muqueuse, et n'y tenant ordinairement que par une base mince et des racines sans profondeur : verrue, crête de coq ou condylome, certains polypes, etc. || En particulier, petite tumeur formée par le gonflement du tissu lamineux sous-jacent; ou repli, prolongement naturel de la peau ou d'une muqueuse.

EXCURVATION. s. f. V. CYPHOSE.

EXDERMOPTOSIS. s. f. [de ἐξ, hors, δέρμα, peau, et πτῶσις, chute] (Huguier). Hypertrophie des *glandes sébacées sous-cutanées* ou *follicules sébacés* (d'où le nom d'*exdermoptosis folliculaire*). Les glandes forment d'abord un point dur, puis une petite tumeur qui fait une saillie sphérique, cylindroïde, sessile, pédiculée plus tard, rougeâtre ou blanchâtre suivant le plus ou moins d'amincissement de la peau. La glande, hypertrophiée au centre de la tumeur, est quelquefois atteinte d'hypersécrétion sébacée, blanchâtre, pulpeuse, formée de cellules épithéliales pavimenteuses et de granulations graisseuses. Il faut enlever chaque tumeur avec des ciseaux courbes. Plus fréquente autour des organes génitaux mâles et femelles qu'ailleurs, cette hypertrophie a quelquefois reçu faussement le nom de *syphilide verruqueuse*.

EXEMPTION. s. f. Mode de libération du service militaire qui s'applique aux jeunes gens appelés devant les conseils de revision, avant toute incorporation aux régiments. Les médecins sont d'avis de ne *plus admettre le défaut de taille comme motif d'exemption du service militaire*. Les exemptions pour défaut de taille très inégalement réparties dans nos départements (Dufau, Villermé, Lélut, Boudin, Broca, Devot, Sistach) soustraient parfois au service militaire près du onzième des hommes véritablement mesurés : or, par rapport à l'aptitude militaire, ces hommes sont souvent mieux conformés que des hommes de haute taille (Boudin et H. Larrey). Il ne faut *plus admettre comme motifs d'exemption certaines infirmités légères* : pieds plats, varices, varicocèles, mauvaise denture, bégayement, bec-de-lièvre, myopie, strabisme, teigne, calvitie, alopécie, couperose, etc., ces infirmités légères (Bergeron, Broca, Giraud-Teulon) ne rendant nullement inaptes à certains services militaires. Étudiées dans leur répartition géographique inégale (Boudin, Devot, Sistach, Magitot), les exemptions pour infirmités légères favorisent la transmission de ces infirmités souvent héréditaires, en facilitant le mariage de ceux qui les présentent, laissés dans leurs foyers, tandis que les hommes valides sont appelés à l'armée. V. RÉFORME et REVISION.

EXENCÉPHALE. s. m. [de ἐξ, hors, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Monstre dont l'encéphale est situé en grande partie hors de la boîte cérébrale, et derrière le crâne, dont la paroi supérieure manque presque entièrement (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

EXENCÉPHALIENS. s. m. pl. Famille de monstres comprenant ceux qui ont le cerveau mal conformé, plus ou moins incomplet, et placé, au moins en partie, hors de la cavité crânienne, elle-même très imparfaite (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

EXENTÉRATION. s. f. [de *ex*, hors, et ἔντερον, intestin]. Enlèvement des intestins dans certains cas de présentations vicieuses. V. ÉVISCÉRATION.

EXENTÉRITE. s. f. Inflammation de la tunique externe de l'intestin.

EXERCICE. s. m. [*exercitium*, ἄσκησις, γυμνάσιον, all. *Uebung*, angl. *exercise*, it. *esercizio*, esp. *egercicio*]. L'action de s'exercer, ou ce qui exerce; mouvement actif du corps, qui nécessite les contractions des muscles soumis à la volonté. — *Besoin d'exercice*. V. BESOIN. — *Loi d'exercice*. V. LOI. — *Exercice hygiénique et thérapeutique*. V. GYMNASTIQUE *médicale*. = *Exercice de la médecine*. Les docteurs en médecine et en chirurgie, et les officiers de santé, sous certaines réserves (V. OFFICIER *de santé*), sont seuls autorisés à exercer la médecine. L'administration peut accorder à des médecins étrangers l'autorisation de pratiquer la médecine en France. — *Exercice illégal. Loi du* 19 *ventôse an XI*. Article 35. Six mois après la publication de la présente loi, tout individu qui continuerait d'exercer la médecine ou la chirurgie, ou de pratiquer l'art des accouchements sans avoir de diplôme, de certificats ou de lettres de réception, sera poursuivi et condamné à une amende pécuniaire envers les hospices. — Art. 36. Ce délit sera dénoncé aux tribunaux de police correctionnelle, à la diligence du commissaire du gouvernement près ces tribunaux. L'amende pourra être portée à 1000 francs pour ceux qui prendraient le titre et exerceraient la profession de docteur; à 500 francs pour ceux qui se qualifieraient d'officiers de santé et verraient des malades en cette qualité; à 100 francs pour les femmes qui pratiqueraient illicitement l'art des accouchements. L'amende sera doublée en cas de récidive, et les délinquants pourront, en outre, être condamnés à un emprisonnement qui n'excèdera pas six mois. — *Exercice de la pharmacie. Loi du* 21 *germinal an XI*. Art. 25. Nul ne pourra exercer la profession de pharmacien, ouvrir une officine de pharmacie, préparer, vendre ou débiter aucun médicament, s'il n'est pas reçu dans une des écoles de pharmacie ou par l'un des jurys. — Art. 27. Les officiers de santé établis dans les bourgs, villages ou communes où il n'y aurait pas de pharmaciens ayant officine ouverte, pourront, nonobstant les articles précédents, fournir des médicaments simples ou composés aux personnes près desquelles ils seront appelés, mais sans avoir le droit de tenir une officine ouverte. — Art. 32. Les pharmaciens ne pourront livrer et débiter des préparations médicales ou drogues composées quelconques que d'après la prescription qui en sera faite par les docteurs en médecine ou en chirurgie, ou par des officiers de santé, et sur leur signature.

EXÉRÈSE. s. f. [*exæres*, ἐξαίρεσις, de ἔξ, de, hors, et αἱρεῖν, prendre, enlever]. Opération de chirurgie par laquelle on enlève du corps ce qui lui est inutile, nuisible ou étranger. L'extraction d'un calcul vésical, l'excision d'une tumeur, l'ablation d'un membre, sont des *exérèses*.

EXERT, **ERTE**. adj. V. EXSERT.

EXFOETATION. s. f. [de *ex*, hors, et *fœtus*]. Grossesse extra-utérine.

EXFOLIATIF, **IVE**, adj. [de *ex*, de, hors, et *folium*, feuille; all. *exfoliirend*, *abblätternd*, angl. *exfoliative*, it. *esfogliativo*, esp. *exfoliativo*]. Se dit de tout ce qui peut déterminer l'*exfoliation*, morbide et spontanée, ou thérapeutique et provoquée. — *Trépan exfoliatif*. V. TREPAN.

EXFOLIATIF. s. m. Autrefois, substance à laquelle on supposait la propriété de hâter l'exfoliation des os nécrosés.

EXFOLIATION. s. f. [de *ex*, de, et *folium*, feuille; all. *Abblätterung*, angl. *exfoliation*, it. *esfogliazione*, esp. *exfoliacion*]. Séparation, par feuilles ou par lames, des parties d'un os, d'un tendon, d'un cartilage, etc., frappées de nécrose. L'*exfoliation* s'opère par le même mécanisme que la chute des escarres des parties molles : les parties voisines et sous-jacentes s'enflamment; leurs vaisseaux se développent; elles poussent des végétations, et fournissent une suppuration qui cerne et détache la portion nécrosée. V. MORTIFICATION et NÉCROSE.

EXHALAISON. s. f. Vapeur qui se répand hors d'un corps par exhalation ou par évaporation. V. EFFLUVE et MIASME.

EXHALANT, **ANTE**. adj. [*exhalans*, all. *ausdünstend*, angl. *exhalants*, it. *esalante*]. — *Vaisseaux exhalants*. Autrefois, vaisseaux plus fins que les derniers capillaires visibles, auxquels on supposait qu'ils faisaient suite, vaisseaux dans lesquels n'auraient pu pénétrer les globules rouges du sang, et qui auraient eu pour usage de transmettre hors des tissus les matériaux des exhalations: ces agents intermédiaires n'existent pas. C'est faute de connaître les propriétés d'osmose communes à tous les tissus organisés que Bichat admit l'existence de ces vaisseaux pour se rendre compte des faits d'exhalation désassimilatrice qu'il observait sur tous les tissus.

EXHALATION. s. f. [*exhalatio*, de *exhalare*, exhaler, répandre, de *ex*, hors, et *halare*, souffler; ἀναθυμίασις, all. *Ausdünstung*, angl. *exhalation*, it. *esalazione*, esp. *exhalacion*]. Action par laquelle sont versés, à la surface des poumons et de la peau, les fluides gazeux ou liquides destinés à être définitivement éliminés, comme la sueur, l'eau, l'acide carbonique, ou à être résorbés, comme les fluides séreux. — *Exhalation pulmonaire*. V. HALEINE. — *Hémorragie par exhalation*. V. HÉMORRAGIE.

EXHILARANT, **ANTE**. adj. Se dit de ce qui cause l'hilarité. — *Gaz exhilarant*. Le *protoxyde d'azote*.

EXHUMATION. s. f. [de *ex*, hors, et *humus*, terre; all. *Exhumation*, *Leichenausgrabung*, angl. *desinterement*, it. *esumazione*, esp. *exhumacion*]. Opération qui consiste à extraire un cadavre de sa sépulture. Il est des circonstances où le besoin de reconnaître l'identité d'un corps ou de retrouver les traces d'un crime, ou bien certaines convenances, ou enfin la nécessité d'évacuer un cimetière, nécessitent ou autorisent cette opération. Les fossoyeurs ne sont exposés à un véritable danger que dans la *première période* de la décomposition des corps, c'est-à-dire quelques jours après leur inhumation, lorsque le ventre, après avoir été distendu par des gaz, se déchire aux environs de l'anneau inguinal ou autour du nombril; il s'écoule alors par ces ouvertures un liquide sanieux, brunâtre, d'une odeur très fétide, et il se dégage en même temps un gaz très méphitique, dont on doit redouter les dangereux effets. Relativement à la manière d'opérer et aux précautions à prendre, il faut distinguer: 1° l'extraction d'un cadavre enterré dans une fosse particulière; l'opération se fera de préférence le matin, surtout dans la saison chaude; on emploiera plusieurs ouvriers, afin qu'elle s'achève le plus promptement possible; on pourra arroser la fosse ou le cercueil avec une solution de chlorure de chaux; mais Orfila recommande de ne pas en répandre sur le cadavre lui-même, lorsqu'il s'agit d'une exhumation juridique, parce que les parties essentielles à examiner pourraient être sensiblement altérées. On fera les recherches nécessaires aussitôt après que le corps aura été retiré du cercueil : car le contact de l'air en accélère beaucoup la décomposition. 2° Les exhumations qui ont pour objet d'évacuer un cimetière, ou qui nécessitent des fouilles, réclament des précautions plus rigoureuses. Si l'on est libre de choisir l'époque, on ne procédera que par une température peu élevée, et l'on suspendra l'opération si l'atmosphère devient chaude ou que le vent souffle du sud. On emploiera un nombre suffisant d'ouvriers pour que l'opération soit promptement achevée, et que les fossoyeurs qui se trouveraient incommodés soient aussitôt remplacés. Les vêtements ne serviront que tous les deux jours et seront soigneusement aérés. Les instruments seront munis de longs manches, afin que les fossoyeurs ne soient pas obligés de se tenir courbés en avant. Le terrain sera arrosé avec une solution de chlorure de chaux. S'il faut pénétrer dans un caveau, on renouvellera l'air, on y établira des courants d'air. On introduira ensuite au fond du caveau une bougie allumée, et l'on n'y descendra que si elle y brûle comme à l'air libre. Les premiers ouvriers qui pénétreront dans ces caveaux auront la bouche et les narines garnies d'un mouchoir trempé dans l'eau vinaigrée ; ils seront suspendus par une corde qui passera sous les aisselles, afin de pouvoir être retirés au moindre danger. 3° On agira de même lorsqu'il faudra exhumer un cadavre d'une fosse commune. Lorsqu'on trouvera un caveau rempli d'eau provenant de pluies ou de filtrations, on enlèvera cette eau à l'aide d'une pompe aspirante, et l'on procédera ensuite comme nous l'avons dit plus haut.

EXHYMÉNINE. s. f. [de ἐξ, hors, et ὑμὴν, membrane; *extine*] (Richard). Membrane externe du grain de pollen; elle est épaisse, résistante, peu extensible, recouvre l'*endhyménine*, et donne au pollen sa forme et sa couleur extérieures ; sa surface peut être lisse, tuberculeuse, réticulée, semée de poils, garnie de plis, etc.

EXINANITION. s. f. [de *ex*, augmentatif, et *inanis*, vide]. Extrême épuisement.

EXINE. s. f. Enveloppe externe des grains de pollen (Fritzsche).

EXISTENCE. s. f. — *Principe des conditions d'existence*. V. FINALITÉ.

EXOCARDIAQUE. adj. [de ἔξω, hors, et καρδία, cœur]. Se dit d'un bruit du cœur produit hors de sa cavité, comme le frôlement péricardique.

EXOCARDITE. s. f. Inflammation de la surface externe du cœur (inusité).

EXOCHE. s. f. [ἐξοχὴ, proéminence]. Tumeur extérieure à l'anus, condylome.

EXOCHORION. s. m. [de ἔξω, hors, et *chorion*]. L'ensemble des premier et deuxième chorions.

EXOCYSTE. s. f. [de ἔξω, dehors, et κύστις, vessie]. Renversement de la vessie urinaire.

EXODERME. s. m. [de ἔξω, en dehors, et δέρμα, derme]. Synonyme d'*ectoderme*.

EXODIQUE. adj. [de ἐξ, hors, et ὁδὸς, chemin]. Se dit d'un nerf centrifuge, c'est-à-dire dans lequel l'action se passe du dedans au dehors, contrairement aux nerfs *isodiques* (Marshall-Hall).

EXOGÈNE. adj. [de ἔξω, dehors, et γεννάω, j'engendre ; all. *exogen*, angl. *exogenous*, it. *esogeno*] (de Candolle). Se dit d'un végétal dont les vaisseaux sont disposés par couches concentriques, les nouvelles se formant à l'extérieur des anciennes : les *végetaux exogenes* sont les dicotylédones.

EXOGYNE. adj. [*exogynus*, de ἔξω, dehors, et γυνὴ, femme; esp. *exogino*]. Se dit d'une plante qui a le style saillant hors de la fleur.

EXOINE. s. f. [all. *Attest*, angl. *essoine*, it. *attestato*]. En médecine légale, certificat d'excuse d'exemption ou de dispense, délivré par un médecin à un malade appelé à une fonction qu'il ne peut remplir, et qui doit justifier de son incapacité motivée sur son état de maladie.

EXOMÈTRE. s. m. [de ἔξω, dehors, et μήτρα, matrice]. Renversement de la matrice.

EXOMPHALE. s. f. [*exomphalus*, de ἔξω, dehors, et de ὀμφαλὸς, nombril; all. *Nabelbruch*, angl. *exomphalus*, it. *esonfalo*, esp. *exonfalo*]. Hernie ombilicale. V. OMPHALOCELE.

EXOMPHALIE. s. f. Synonyme *d'omphalocèle*.

EXOMPHALOCÈLE. s. f. Synonyme d'*omphalocèle*.

EXONIROSE. s. f. [ἐξονείρωσις, de ἐξ, hors, et ὄνειρος, songe]. Pollution nocturne. V. ONIROGME et SPERMATORRHÉE.

EXOPHTALMIE. s. f. [*exophtalmia*, de ἔξω, hors, et ὀφθαλμὸς, œil ; all. *Exophthalmus*, *Augapfelvorfall*, angl. *exophthalmia*, *proptosis*, it. *esoftalmia*, esp. *exoftalmia*]. Saillie de l'œil hors de la cavité orbitaire, à un degré variable ; saillie se faisant directement d'arrière en avant ou avec une obliquité plus ou moins prononcée. Cette propulsion de l'œil entraîne presque nécessairement de la diplopie et un changement dans la portée visuelle qui se rapproche le plus souvent de la myopie, plus rarement de la presbytie ; de plus, l'exposition permanente de l'organe à l'air amène une inflammation de ses membranes. Le globe oculaire dans sa totalité peut être chassé hors de l'orbite par un traumatisme, c'est une véritable luxation traumatique de l'œil ; souvent alors la blessure est compliquée par la présence d'un corps étranger, dont l'extraction doit être pratiquée immédiatement; puis on cherche à réduire le globe oculaire en le pressant doucement d'avant en arrière dans l'axe de l'orbite, et, si ces tentatives ont réussi, on continue le traitement par l'emploi des antiphlogistiques, propres à prévenir et à combattre l'inflammation consécutive : mais souvent le sacrifice complet de l'organe est nécessaire. Fréquemment, l'exophtalmie est symptomatique d'un abcès développé dans le tissu cellulaire de l'orbite, d'une tumeur des parois de cette cavité, d'un polype des fosses nasales, etc. : dans ces conditions, c'est évidemment à la lésion initiale qu'il faut s'adresser pour faire cesser la saillie oculaire. Enfin l'exophtalmie est un des symptômes les plus caractéristiques de la maladie de Basedow (V. GOITRE *exophtalmique*).

EXOPHTALMIQUE. adj. Qui se rapporte à l'exophtalmie.

EXOPTILE. adj. C'est l'opposé d'*endoptile*.

EXORBITIS. s. f. Synonyme d'*exophtalmie*.

EXORBITISME. s. m. [de *ex*, de, hors, et *orbita*, orbite] (Percy). Synonyme d'*exophtalmie*.

EXORRHIZE. adj. [*exorrhizus*, de ἔξω, dehors, et ῥίζα, racine] (Richard). Se dit d'une plante dont la radicule s'allonge par son extrémité, et ne pousse qu'assez tard des parties latérales.

EXOSMOMÈTRE. s. m. V. ENDOSMOMÈTRE.

EXOSMOSE. s. f. [de ἐξ, hors, et ὠσμὸς, action de pousser]. Primitivement, production du courant qui, dans les phénomènes d'osmose, se porte de dedans en dehors. ‖ Actuellement, production du courant le plus faible, quelle que soit d'ailleurs sa direction. V. ENDOSMOSE et OSMOSE.

EXOSMOTIQUE. adj. Qui concerne l'exosmose.

EXOSPORE. s. f. La paroi externe des *spores*.

EXOSTÈME. s. m. V. QUINQUINA *piton*.

EXOSTOME. s. m. [*exostoma*, de ἔξω, hors, et στόμα, bouche]. Ouverture externe et circulaire de la primine, qui, avec l'*endostome*, forme le *micropyle*.

EXOSTOSE. s. f. [*exostosis*, ἐξόστωσις, de ἐξ, hors, et ὀστέον, os ; all. *Knochenauswuchs*, angl. *exostosis*, it. *esostosi*]. Tumeur osseuse qui se développe à la surface d'un os, avec la substance duquel elle se confond. Les exostoses sont le résultat d'une hypergénèse locale des os, et en conservent la structure. Leur tissu est souvent dur, presque éburné, comme celui du rocher de l'os temporal ; d'autres fois, il est analogue au tissu spongieux, celluleux dans l'intérieur, et couvert seulement d'une couche mince de substance compacte : beaucoup de degrés intermédiaires se voient entre ces deux extrêmes, dans une même exostose ou dans des tumeurs différentes. La plupart du temps, l'exostose nettement séparée de l'os sain, qui a subi peu de changement, semble une formation nouvelle implantée sur lui; dans d'autres cas, elle ne doit naissance qu'en partie à une génération osseuse nouvelle, et l'os est en même temps gonflé. L'ostéite, la périostite, la contusion des os, la syphilis, sont les causes les plus habituelles de leur développement. Ces tumeurs dévient les muscles, les tendons, compriment les organes voisins, peuvent amener l'ulcération des téguments, la formation d'abcès : celles du bassin peuvent déterminer une angustie pelvienne assez prononcée pour être cause de dystocie; celles du crâne sont susceptibles d'amener des accidents graves par irritation ou compression des méninges et de l'encéphale ; celles des parois orbitaires produisent l'exophtalmie; en un mot, les symptômes qu'elles occasionnent sont en rapport avec le siège qu'elles occupent. Les exostoses d'origine syphilitique cèdent souvent à l'administration interne de l'iodure de potassium et aux applications locales d'emplâtres de Vigo. L'intervention chirurgicale n'est indiquée qu'en cas de gêne, de difformité, de compression d'organes essentiels : si une opération est nécessaire, c'est à l'excision, opérée à l'aide du ciseau ou de la scie ordinaire ou à chaîne, qu'on a recours, de préférence à la dénudation, qui consiste à dépouiller la tumeur de son périoste pour en provoquer la nécrose, et à la cautérisation directe par l'acide azotique ou l'azotate acide de mercure. — *Exostose dentaire.* V. ODONTOME. = En botanique, *exostose des plantes.* Masse ligneuse développée sur le côté de certains arbres.

EXOTHÈQUE. s. f. [de ἔξω, en dehors, et θήκη, enveloppe]. Membrane externe de l'anthère.

EXOTIQUE. adj. [*exoticus*, ἐξωτικὸς, de ἔξω, hors ; all. *exotisch, ausländich*, angl. *exotic*, it. *esotico*, esp. *exotico*]. Qui vient des pays étrangers. — *Drogue exotique.* Celle qu'on importe de l'étranger. — *Maladie exotique.* Maladie importée dans un pays étranger à celui dans lequel elle est apparue pour la première fois. Le choléra originaire des bouches du Gange, la fièvre jaune des embouchures du Mississipi, la peste de l'Égypte, etc., sont des maladies exotiques par rapport à l'Europe. — *Plante exotique.* Celle qu'on cultive sous un autre climat que celui de son origine.

EXPANSIBILITÉ. s. f. [de *ex*, hors, et *pandere*, étendre ; all. *Ausdehnbarkeit*, angl. *expansibility*, it. *espansibilita*, esp. *expansibilitad*]. Faculté qu'ont les gaz de se distendre par l'effet d'une cause quelconque, en occupant une place plus grande que celle qu'ils occupaient primitivement.

EXPANSIBLE. adj. [all. *ausdehnbar*, angl. *expansible*, it. *espansivo*]. Qui est doué d'expansibilité.

EXPANSIF, IVE. [angl. *expansive*, it. *expansivo*, esp. *expansivo*]. Qui est susceptible de s'étendre.

EXPANSION. s. f. [*expansio*, all. *Ausdehnung*, angl. *expansion*, it. *espansione*]. État de dilatation d'un corps doué d'expansibilité. = En anatomie, état d'une partie étalée en surface : *expansion membraneuse.* = En physiologie, *bruit d'expansion pulmonaire.* V. BRUIT *respiratoire.*

EXPECTANT, ANTE adj. [*expectans*, all. *expectirend*, angl. *expectant*, it. *espettante*, esp. *expectante*]. Qui attend. — *Médecine expectante.* V. EXPECTATION.

EXPECTANTISME. s. m. Circonspection ridicule des partisans de la *méthode expectante.*

EXPECTATION. s. f. [*expectatio*, de *expectare*, attendre, de *ex*, hors, et *spectare*, regarder; *médecine expectante*, all. et angl. *expectation*, it. *espettazione*]. Méthode qui consiste à observer la marche des maladies, à laisser agir la nature tant qu'elle peut amener la guérison avec le seul aide des moyens diététiques, et à n'intervenir activement que lorsqu'il survient des symptômes indiquant l'opportunité dans l'action chirurgicale et dans la médication ; la durée de l'expectation l'emporte sur celle de l'intervention thérapeutique dans le traitement de presque toutes les maladies.

EXPECTORANT, ANTE. adj. [de *expectorare*, chasser de la poitrine, de *ex*, hors, et *pectus*, poitrine; all. *den Auswurf befördernd*, angl. *expectorant*, it. *espettorante*, esp. *expectorante*]. Se dit de tout agent qui détermine l'expectoration.

EXPECTORANTS. s. m. pl. Médicaments qui ont la propriété de favoriser l'expulsion des matières contenues dans les bronches : tels sont les infusions des labiées, l'ipécacuanha à petites doses, etc.

EXPECTORATION. s. f. [ἀνακάθαρσις, all. *Auswurf*, angl. *expectoration*, it. *espettorazione*, esp. *expectoracion*]. Action d'expulser, de rejeter les mucosités ou autres matières qui obstruent les poumons, les bronches ou la trachée-artère.

EXPÉRIENCE. s. f. [*experientia*, de *experiri*, éprouver, de *ex*, et d'un radical *per*, qui se trouve dans πέρειν, percer, d'où πεῖρα, essai, tentative ; all. *Erfahrung*, angl. *experience*, it. *sperienzia*, esp. *experiencia*]. Communément, connaissance acquise par la seule observation répétée du même objet. Mais l'occasion de voir beaucoup ne fait pas l'expérience ; car l'observation simple d'un fait ne peut qu'en faire apercevoir les diverses faces. L'acquisition d'une véritable expérience en médecine exige non seulement l'aptitude à remarquer et différencier toutes les parties d'un sujet, mais encore la capacité de réfléchir sur ce qu'on a observé, et de s'élever, par un travail d'intelligence, des phénomènes à leurs causes, du connu à l'inconnu, en même temps qu'une connaissance exacte de tout ce qui, précédemment, a été recueilli d'essentiel sur ce sujet. Le talent de bien voir, celui de réfléchir sur ce qu'on a vu, une érudition épurée par la saine critique historique, telles sont les qualités nécessaires pour acquérir l'expérience proprement dite, celle qui rend le médecin habile à garantir le corps humain des maladies auxquelles il est exposé, ou à guérir ces maladies quand elles se sont manifestées, et qui le distingue de l'empirique. = *Expériences*, phénomènes physiques, chimiques ou biologiques, qu'on produit artificiellement en introduisant dans les circonstances de leur production un changement déterminé propre à les faire mieux connaître. Faire des expériences est tout autre chose qu'acquérir de l'expérience. Instituées dans les mêmes conditions, les expériences donnent toujours des résultats identiques ; bien exécutées, elles sont soumises à un déterminisme précis et absolu, qui permet de raisonner sur les faits qu'elles fournissent (Cl. Bernard). V. EXPÉRIMENTAL et EXPÉRIMENTATION.

EXPÉRIMENTAL, ALE. adj. [all. et angl. *experimental*, it. *esperimentale*]. Se dit de ce qui est fondé sur l'expérimentation. — *Art expérimental, Méthode expérimentale.* Procédé d'étude scientifique qui a pour base l'expérimentation. Les phénomènes physiques permettent une très grande extension de cette méthode, en vertu de leur simplicité et de l'extrême diversité des circonstances dans lesquelles ils peuvent se produire. En chimie, l'art expérimental est aussi une ressource capitale. En biologie, les difficultés sont plus grandes. La méthode expérimentale consiste à produire, dans l'organe dont on veut connaître le mécanisme fonctionnel, un changement défini, de manière à apprécier directement la variation correspondante d'un phénomène. Or, pour arriver à ce but, il faut : 1° que le changement introduit soit compatible avec l'existence du phénomène étudié ; 2° que l'acte modifié ne diffère de l'acte normal qu'à un seul point de vue, autrement l'interprétation serait équivoque. Outre les perturbations que l'on introduit ainsi dans l'organisme, il faut noter aussi celles que l'on peut déterminer en modifiant le milieu dans lequel vit l'être soumis à l'expérience. Si, à quelques égards, elles semblent moins précises que les précédentes, elles ont l'avantage de pouvoir être suivies pendant un temps plus prolongé que la plupart de celles qui consistent à modifier les organes : avantage dû, soit à ce qu'elles permettent une suspension volontaire qui rétablit l'état normal un peu modifié, soit à ce qu'elles ménagent l'action du milieu sur l'organisme, de façon à ne pas empêcher la continuation de l'ensemble des phénomènes principaux, modifiés cependant d'une manière appréciable. Quoi qu'il en soit, dans toute expérience il faut tenir compte de l'état du milieu ambiant. Plus l'organisme est compliqué, plus il est artificiellement modifiable, parce qu'on peut l'attaquer d'un plus grand nombre de côtés ; mais les conditions étant plus multipliées, cette facilité est plus que compensée par les complications qui se présentent : aussi plus on descend à des êtres simples, plus les expériences deviennent méthodiques, mais moins elles sont directement applicables à l'homme, sauf pour les propriétés fondamentales des tissus. — *Médecine expérimentale*. V. Médecine. — *Pathologie expérimentale*. V. Pathologie. — *Physiologie expérimentale*. V. Physiologie. — *Thérapeutique expérimentale*. V. Thérapeutique.

EXPÉRIMENTATION. s. f. [all. *Experiment*, angl. *experiment*, it. *sperimento*]. Art de solliciter la production de faits qu'on veut observer, pour en assigner la loi, en déterminer les causes, et reconnaître la manière dont ces causes agissent : c'est une observation provoquée. L'observation pure et simple ne nous procure que des notions qui se présentent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes ; les connaissances que l'expérimentation fournit sont le fruit de quelque tentative faite dans l'intention de constater si une chose est ou n'est pas, si elle est de telle ou telle façon : seule elle doit juger la valeur de l'idée préconçue, mais aussi elle doit être faite en pleine liberté d'esprit, sans idée fixe et absolue. — *Expérimentation médicale*. V. Médecine *expérimentale*. — *Expérimentation pathologique*. V. Pathologie *expérimentale*. — *Expérimentation physiologique*. V. Physiologie *expérimentale*. — *Expérimentation thérapeutique*. V. Thérapeutique *expérimentale*.

EXPERT. s. m. [de *expertus*, celui qui a expérimenté, qui a de l'expérience]. En médecine, docteur chargé par le magistrat de l'éclairer par un rapport dans les cas de blessures, meurtre, viol, empoisonnement, etc. La loi donne aux experts des garanties, pendant le temps qu'ils remplissent leur mandat, ou à l'occasion de leur mandat. S'ils viennent à être frappés, les auteurs de ces violences, par application de l'art. 230 du Code pénal, sont punis d'un emprisonnement de six mois à un an. S'il y a effusion de sang, blessures ou maladie, la peine est de la réclusion. Si les coups ont été portés et si les blessures ont été faites avec l'intention de donner la mort, le coupable est puni de mort. — *Code de procédure civile*, art. 316 : « Si quelque expert n'accepte point la nomination, ou ne se présente point, soit pour le serment, soit pour l'expertise, aux jour et heure indiqués, les parties s'accorderont sur-le-champ pour en trouver un autre à la place ; sinon, la nomination pourra être faite d'office par le tribunal. L'expert qui, après avoir prêté serment, ne remplira pas sa mission, pourra être condamné par le tribunal qui l'avait commis, à tous les frais frustratoires, et même aux dommages-intérêts, s'il y échet. »

EXPERTISE. s. f. Visite ou opération, suivie de rapport, faite par un expert en vue d'éclairer la justice. Les expertises donnent droit à des honoraires dont le tarif a été fixé par la loi du 18 juin 1811.

EXPIRATEUR. adj. [*exspirationi inserviens*, angl. *expirator*, it. *espiratore*, esp. *expirador*]. Qui concerne l'expiration. — *Muscle expirateur*. Muscle dont la contraction contribue à resserrer les parois thoraciques, et, par conséquent, à chasser l'air du poumon. Les muscles expirateurs sont les intercostaux, le triangulaire sternal, le carré des lombes, le petit dentelé inférieur, les obliques et le grand droit abdominal. V. Respiration.

EXPIRATION. s. f. [*exspiratio*, de *ex*, hors, et *spirare*, souffler ; ἐκπνοή, all. *Aushauchung*, angl. *expiration*, it. *espirazione*, esp. *espiracion*]. Action par laquelle l'air est chassé du poumon. V. Respiration.

EXPIRÉ, ÉE. adj. — *Air expiré*. V. Haleine.

EXPLÉTIF, IVE. adj. — *Fibre explétive*. Fibre ou tube nerveux allant de l'un à l'autre des lobes du cerveau et formant les *commissures*, fibre allant d'un segment à l'autre de chaque lobe.

EXPLORATEUR, TRICE. adj. [all. *ausmittelnd*, *untersuchend*, angl. *explorator*, it. *esploratore*]. — Se dit d'un instrument ou d'une opération ayant pour but l'exploration du corps faite en vue d'assurer le diagnostic. — *Ponction exploratrice*. V. Ponction. — *Trocart explorateur*. V. Troisquart.

EXPLORATEUR. s. m. Trocart dont le poinçon est entaillé ou dentelé sur le côté pour ramener une parcelle du tissu solide dans lequel on le plonge afin d'en déterminer la nature (Toutant, 1851) ; ou dont on remplace le poinçon aigu par un autre dentelé, une fois la ponction faite, ou lorsque la canule est conduite au contact d'un corps étranger (balle, esquille, etc.), afin de ramener une parcelle de celui-ci et d'en constater la nature. || Stylet portant à son extrémité une olive de biscuit de porcelaine blanche, qui, frottée par rotation sur une balle de plomb, revient avec une tache métallique qui décèle la présence et la nature du projectile (Rousseau, Nélaton). || *Explorateur électrique de Trouvé*. Il a pour base la grande différence de conductibilité que présentent les métaux et les autres corps. Il se compose de trois parties distinctes : 1° d'une *pile* ; 2° d'une *sonde exploratrice* ; 3° d'un *appareil révélateur*, muni d'un ou plusieurs stylets, flexibles ou non. La pile une fois préparée et les rhéophores fixés à l'appareil révélateur par des anneaux (fig. 181, B), le chirurgien fait l'exploration préalable de la plaie avec une canule munie d'une sonde mousse E, qui, dégagée de toute pression extérieure des tissus, grâce à la canule donne une sensation plus appréciable que cette dernière ; dès qu'on a la sensation d'une résistance, on retire la sonde et l'on introduit à la place le stylet, porteur de l'appareil révélateur B. Si le corps en présence est un métal, il ferme le circuit, et le trembleur est aussitôt en mouvement. C'est alors qu'on le sent et qu'on l'entend. || *Explorateur extracteur*. V. Extracteur.

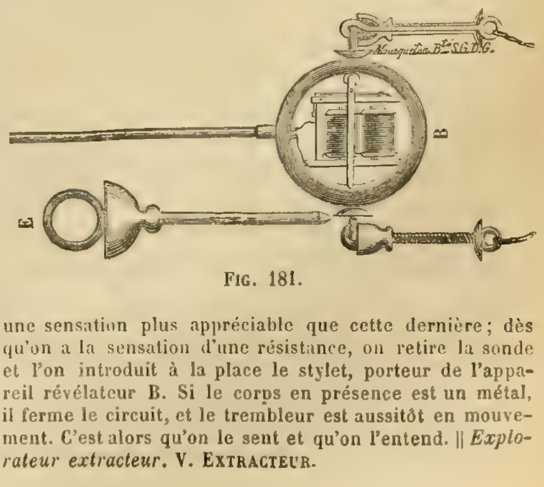

Fig. 181.

EXPLORATION. s. f. [*exploratio*, de *explorare*, sonder, examiner, visiter, rechercher; all. *Ausforschung*, angl. *exploration*, it. *esplorazione*, esp. *exploracion*]. Action d'examiner attentivement les symptômes d'une maladie (V. Examen), de sonder une plaie, un ulcère (V. Explorateur, Ponction, Sonde, Stylet et Troisquart). Elle n'est utile qu'autant que la structure normale de l'organe est déjà connue, afin de pouvoir étudier comparativement, à tous les mêmes points de vue, l'altération morbide · on ne saurait apprécier le dérangement, si l'on ne connaît l'arrangement. L'état pathologique, comme l'a démontré Broussais, ne constitue qu'une modification de l'état normal en plus, en moins, ou aberrante, de chaque organe et de chaque phénomène correspondant : aussi les notions anatomiques et physiologiques exactes sont l'indispensable point de départ de toute exploration pathologique. Celle-ci doit embrasser l'étude de tous les phénomènes d'un même organisme, aussi bien celle des actes intellectuels et moraux que celle des actes moteurs et sensitifs, en tenant compte des âges. Enfin l'étude des monstruosités, ramenée aux lois de l'organisme régulier, complète l'exploration pathologique; ces anomalies sont le résultat de vraies maladies causées par quelques changements dans les circonstances complexes nécessaires à un développement régulier ; ce sont, par conséquent, des affections dont l'origine embryonnaire est plus ancienne et moins connue et qui sont plus incurables. V. Maladie. — *Exploration de l'œil* [*méthode de Samson*]. Pour pratiquer l'examen de l'œil d'après cette méthode, on place le malade dans une chambre entièrement obscure ; la pupille de l'œil à observer est préalablement dilatée par la belladone. Si le cristallin n'est pas opaque, une bougie placée à une petite distance de l'œil observé y forme trois images: l'une droite, très brillante et large, sur la cornée; derrière elle une seconde, droite, moins brillante et plus petite, sur la face antérieure du cristallin ; une troisième, toujours renversée, plus brillante que la seconde, très petite, virtuelle, intermédiaire aux deux premières, et fournie par la surface concave postérieure du cristallin ; elle se meut en sens inverse de la bougie, tandis que les deux images droites suivent la marche de la flamme dans toutes les directions. S'agit-il d'un œil atteint d'opacité cristalline, la petite image renversée fournie par la concavité postérieure du cristallin n'existe plus, et il ne reste que les images droites formées sur la cornée et sur la face antérieure de la lentille devenue opaque. — *Exploration rectale* et *vaginale*. V. Fouiller et Toucher.

EXPLOSIF, IVE. adj. — *Distance explosive*. Le plus grand intervalle qui, dans un milieu quelconque non conducteur, puisse se trouver entre deux corps dont les fluides électriques se combinent par une étincelle, laquelle n'a plus lieu au delà de cette distance.

EXPLOSION. s. f. [de *explosio*, action de rejeter, de *ex*, hors, et *plaudere*, faire du bruit; *eruptio*, ἐξέλασις, all. et angl. *explosion*, it. *scoppio*, *scoppiata*, esp. *explosion*]. Mouvement impétueux et bruyant, qui a lieu quand un corps, en s'enflammant, produit un dégagement considérable de gaz qui déplace violemment tous les corps gazeux, liquides et solides environnants.

EXPOSITION. s. f. — *Exposition d'enfant* ou *de part*. V. Part.

EXPRESSION. s. f. [*expressio*, all. *Ausdruck*, angl. *expression*, it. *espressione*, esp. *expression*]. Manière dont les impressions que nous recevons du dehors se peignent dans notre extérieur, notamment dans les traits du visage. = En physiologie, *fonction d'expression*, une des fonctions d'ordre le plus élevé de la vie animale, qui dépend du cerveau et qui se manifeste extérieurement par les appareils de phonation et de locomotion, d'où *communication* dite *orale*, *mimique* ou *écrite*. Elle satisfait au besoin spontané chez la plupart des animaux : 1° de faire connaître les sentiments et les pensées ou projets avant d'agir; 2° de manifester leur douleur s'ils ne peuvent agir; 3° de manifester leur bien-être après l'accomplissement de leur volonté. Chez les animaux inférieurs, l'expression est peu développée ; partout ailleurs le concert habituel de divers individus exige une transmission claire et directe des idées et des pensées. Chez les espèces sociales, une sorte de langage n'est pas inconnue. Chez l'homme, l'institution du langage s'étend et se consolide à mesure que se développent les notions sur notre propre constitution, sur celle des objets extérieurs, et nos rapports avec les autres espèces et avec les corps bruts. Tous les mouvements volontaires peuvent servir au langage; l'organe cérébral préfère d'abord, comme plus faciles, et même moins équivoques, les moyens d'expression qui se lient aux actes et aux passions; mais les sons vocaux deviennent bientôt, chez les animaux supérieurs, la base de l'institution des signes. Ce choix résulte de la correspondance spontanée entre la voix et l'ouïe, qui permet à chacun de s'adresser à soi-même, et, par suite, de développer directement sa propre éducation. La fonction d'expression peut se traduire au dehors : 1° par la *voix;* 2° par la *mimique ;* 3° par l'*écriture*. — I. *Expression orale*. Le chant et le cri en sont le mode le plus simple, origine de la voix articulée, parole ou langage proprement dit. Très développée, elle entraîne une grande mémoire des mots, même des choses que l'on ne comprend pas. Cette qualité peut se manifester quelquefois dès l'âge le plus tendre. — II. *Expression mimique*. Imitation des autres personnes. Reproduction de leur marche, de leur maintien, de leurs gestes surtout, de leurs traits et du caractère de leur physionomie. — III. *Expression écrite*. Faculté qui comprend l'écriture, la peinture, le dessin, et ce que Gall désigne sous le nom de *sens des couleurs*. Cette faculté nous permet de juger de l'harmonie des couleurs, d'en sentir et d'en apprécier les lois et de nous y conformer dans leur emploi ; c'est elle aussi qui nous fait inventer des signes qui, tracés sur le papier, transmettent notre pensée. — On trouve réunis ces trois modes dans le genre humain seulement, mais non dans toutes les espèces à un même degré. On observe les deux premiers modes, ou au moins l'un d'entre eux, chez la plupart des vertébrés et un assez grand nombre d'articulés. Chez les premiers, le chant et la mimique, ou plutôt les cris et les gestes, y sont souvent employés, comme parmi nous, à réagir sur les sentiments que manifeste l'expression même, non seulement afin de soulager les passions, mais encore afin de les exciter davantage : tel est le cas des carnassiers, dans la colère surtout. V. Parole. = En obstétrique, *expression du délivre* [*méthode de Crédé*]. Procédé opératoire destiné à hâter la délivrance naturelle qui tarde trop à se faire. Il consiste à appliquer les deux mains sur le fond de l'utérus, lorsque l'organe est revenu sur lui-même et qu'un écoulement de sang montre que le placenta s'est normalement décollé, et à exercer sur la matrice plusieurs pressions de haut en bas, jusqu'à ce que le délivre apparaisse à la vulve ou soit complètement expulsé. — *Expression du fœtus*. Procédé conseillé par Kristeller pour hâter l'accouchement, lorsqu'il tarde à se faire par suite de faiblesse des contractions et des douleurs utérines. On embrasse l'utérus avec les deux mains, dont le creux est appliqué sur le fond et sur la partie supérieure des côtés de l'organe : puis on exerce sur ces points une pression graduellement croissante et décroissante en intensité pendant 5 à 8 secondes; après une pause de 1 à 3 minutes, la pression peut être recommencée, et ainsi plusieurs fois de suite . cette méthode réussit souvent à terminer un accouchement paresseux. = En pharmacie, *expression* [ἐκπιεσμὸς, all. *Auspressen*], opération par laquelle on extrait les liquides que contiennent des corps, à l'aide d'une force mécanique : par exemple, en mettant la substance sur un carré de toile, rapprochant parallèlement deux de ses bords, les roulant l'un sur l'autre pour qu'ils offrent une résistance suffisante à l'effort de la pression, et les tordant en sens contraire, après avoir fermé les deux extrémités de la toile . l'espace occupé par la substance se trouve diminué graduellement, ce qui ne peut se faire sans que la partie liquide s'échappe à travers les mailles de la toile. Si une pression plus considérable est nécessaire, la substance est renfermée dans un sac de toile ou de crin, et soumise à l'action d'une presse hydraulique. — *Huile par expression.* V. Huile *fixe*.

EXPUITION. s. f. [*exspuitio*, de *ex*, hors, et *spuere*, cracher ; πτύσις]. Action de cracher une matière qui vient seulement de la bouche, comme la salive, et non de parties plus profondes.

EXPULSIF, IVE. adj. [*expellens*, *expulsivus*, de *expellere*, chasser; all. *austreibend*, angl. *expulsive*, it. *espulsivo*, esp. *expulsivo*]. Se dit de ce qui est propre à chasser du corps les parties liquides ou solides, normales ou morbides, qui doivent en être expulsées. — *Bandage expulsif.* V. Bandage. = *Contractions* et *douleurs expulsives.* Contractions de l'utérus s'appliquant sur le fœtus pour en déterminer l'expulsion, pendant le troisième temps de l'accouchement. Comme ces contractions sont presque toujours accompagnées de sensations douloureuses, on comprend les unes et les autres sous la commune dénomination de *douleurs expulsives.* — *Forces expulsives.* Nom sous lequel on réunit les contractions de l'utérus, du diaphragme et des muscles abdominaux, qui concourent à l'expulsion du fœtus et du délivre.

EXPULSION. s. f. [*expulsio*]. — *Expulsion du délivre.* V. Délivrance. — *Expulsion du fœtus.* V. Accouchement.

EXPULTEUR, TRICE. adj. [*expultor*, *expultrix*, all. *austreibend*]. Qui repousse, qui rejette. — *Contractions et douleurs expultrices.* V. Expulsif. — *Force expultrice* [all. *austreibende Kraft*]. Celle que possède la substance organisée de rejeter les principes qui lui sont devenus nuisibles, par l'acte de la *desassimilation.*

EXPURGANT. adj. et s. m. Qui débouche les pores : c'est l'opposé d'*emphractique.*

EXSANGUE. adj. [*exsanguis*, de *ex*, hors, et *sanguis*, sang; ἄναιμος, all. *blutleer*]. Se dit d'un individu qui a perdu beaucoup de sang par hémorragie, par des saignées trop abondantes, etc.

EXSCRÉATION. s. f. [de *ex*, hors, *screare*, cracher]. Action de chasser de la bouche une matière qui vient de l'arrière-bouche, et qui est expulsée avec un bruit particulier (*hem*) produit par le passage d'air entre la base de la langue et le voile du palais rapprochés l'un de l'autre.

EXSERT, ERTE. adj. [*exsertus*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui fait saillie au dehors de celle par laquelle elle est contenue, ou qui dépasse les parties environnantes en longueur ou en hauteur.

EXSERTION. s. f. [*exsertio*, all. *Exsertion*]. Mot que de Candolle a substitué à celui d'*insertion.* V. Insertion.

EXSICCATION. s. f. Synonyme de *dessiccation.*

EXSTIPULACÉ, ÉE. adj. [*exstipulaire* et *exstipulé*]. Se dit d'une plante ou d'une partie de plante qui n'a pas de stipules.

EXSTROPHIE ou **ECSTROPHIE.** s. f. [de ἐξ ou ἐκ, de, hors, et στροφή, renversement]. Déplacement ou vice de conformation d'un organe interne, particulièrement d'un organe membraneux, renversé de manière que sa surface interne se trouve à nu. — *Exstrophie de la vessie* [*extroversion*] (Chaussier et Breschet). Vice de conformation de la vessie par arrêt de développement de sa paroi antérieure. A la partie antéro-inférieure de l'abdomen, dont la paroi antérieure manque à ce niveau, se trouve une tumeur saillante en avant ou enfoncée, réductible, constituée par la vessie, dont les deux moitiés latérales sont disjointes et renversées de chaque côté : cette tumeur présente en haut deux papilles percées d'orifices, qui sont les ouvertures des uretères et par lesquels l'urine suinte goutte à goutte. Souvent il existe en même temps d'autres altérations congénitales de la verge, de la prostate, du clitoris, du vagin, etc. Beaucoup d'enfants atteints de ce vice de conformation succombent peu de temps après leur naissance : cependant il n'est pas incompatible avec l'existence ; des faits récents prouvent même qu'il est curable. On a d'abord essayé de diminuer les inconvénients résultant de l'écoulement de l'urine sur la peau en introduisant des sondes dans les uretères (Breschet), en avivant les bords de la solution de continuité pour les réunir entre eux par une suture enchevillée (Gerdy). Puis on eut recours aux procédés autoplastiques : dans un cas où il existait une double hydrocèle, un vaste lambeau cutané fut taillé sur le scrotum élargi de façon à couvrir la vessie (J. Roux de Toulon); dans un autre cas, un large bandeau emprunté à la paroi abdominale fut renversé de façon à présenter sa surface saignante à un second lambeau taillé sur la peau du scrotum (Ad. Richard) : quoique cette dernière tentative ait été suivie de mort par péritonite, c'est d'elle que découle le procédé autoplastique dit *par redoublement* (Nélaton), qui convient surtout à l'exstrophie compliquée d'épispadias. Dans deux cas de cette nature, on a réussi à restaurer les parties en empruntant le lambeau supérieur à la paroi abdominale et l'inférieur au prépuce (Le Fort, Terrier) : ce remplacement du lambeau scrotal par un lambeau préputial ne peut évidemment se tenter que si le prépuce présente une longueur assez considérable.

EXSUCCION. s. f. Extraction par la succion d'une matière plus ou moins profondément située.

EXSUDAT. s. m. [de *exsudare*, suer hors]. Liquide d'origine pathologique, sorti des vaisseaux dans des conditions différentes de l'état normal. La production des exsudats a lieu : 1° quand le sang des capillaires a subi quelque changement de nature ; 2° quand leurs parois sont devenues plus perméables ; 3° quand leur liquide est soumis à une pression exagérée ; 4° quand ce liquide est soumis à une attraction du dehors plus considérable qu'à l'ordinaire. L'exsudat peut être sous l'influence d'un état général (syphilis); le plus souvent, il a une signification purement locale, comme dans les produits inflammatoires. C'est à tort que les exsudats ont été considérés comme composés des principes qui font la partie principale du sang; en effet, les *substances organiques* ou *azotées coagulables* qui passent dans la trame des tissus pendant le phénomène de l'exsudation ne sont plus la fibrine ni l'albumine normales, mais des principes nouveaux qui en dérivent, et qui en diffèrent par les propriétés et la composition. Cependant on a divisé les exsudats en *albumineux*, *fibrineux*, *hémorragiques*, *séreux*, *séro-fibrineux*, suivant que les substances exsudées se rapprochent plus ou moins du principe dont elles proviennent. Les exsudats éprouvent après l'exsudation des changements de nature moléculaire ou de caractères physiques qui constituent leur *métamorphose ;* celle-ci est dite : 1° *régressive*, c'est-à-dire conduisant à leur décomposition ; ou 2° *progressive*, c'est-à-dire conduisant à leur organisation. L'*organisation* des exsudats consiste en la naissance d'éléments anatomiques (granulations, cellules, fibres, etc.)

aux dépens de leurs principes immédiats. La *résorption* des exsudats peut avoir lieu avant la naissance d'éléments anatomiques, ou lorsque déjà il s'en est produit; dans ce cas, on voit quelquefois, comme dans le cerveau, le rein et les muscles, les éléments normaux entre lesquels avait eu lieu l'exsudation se résorber aussi, d'où perte locale de substance, dite *atrophie secondaire*. On observe parfois la résorption de la partie aqueuse seulement des exsudats, avec persistance des substances graisseuses et de la matière colorante du sang, ce qui rend compte de la production de certains endurcissements, d'infiltrations de matières graisseuses ou calcaires dans certains tissus. — *Exsudat plastique*. V. EXSUDATION.

EXSUDATIF, IVE. adj. Qui se rapporte à l'exsudation. — *Choroïdite exsudative*. V. CHOROÏDITE. — *Rétinite exsudative*. V. RÉTINITE.

EXSUDATION. s. f. [de *exsudare*, de *ex*, de, hors, et *sudare*, suer; all. *Ausschwitzung*, angl. *exsudation*, it. *essudazione*, esp. *exsudacion*]. Suintement d'une humeur à travers les parois de son réservoir naturel, produisant à la surface de ces parois un état d'humidité analogue à celui que détermine la sueur. = Issue, hors des vaisseaux, d'un principe immédiat de telle ou telle espèce, sortant tel qu'il était au dedans, par opposition à *sécrétion*, qui désigne l'issue, avec choix quant aux proportions, d'une humeur différente de celles que contiennent les vaisseaux. — *Exsudation* ou *exsudat plastique*. Nom donné : 1° aux néomembranes lors du début de leur développement, et, d'une manière abstraite, à toute génération nouvelle de tissus accidentels; 2° à des taches ou plaques blanches ou opalines apercevables sur la rétine dans la rétinite exsudative. V. RÉTINITE. — *Globules de l'exsudation*. V. LEUCOCYTE.

EXTASE. s. f. [*extasis*, ἔκστασις, de ἐκ, hors, et στάσις, station; all. *Ekstasis*, angl. *exstacy*, esp. *estasi*]. Affection du cerveau dans laquelle l'exaltation de certaines idées absorbe tellement l'attention, que les impressions cessent d'être perçues, les mouvements volontaires sont arrêtés et l'action vitale même est souvent ralentie. L'*extase* diffère de la *catalepsie*, avec laquelle on l'a souvent confondue, en ce que, dans celle-ci, il y a suspension complète des facultés intellectuelles et une rigidité musculaire spéciale. V. CATALEPSIE et HYPNOTISME.

EXTEMPORANÉ, ÉE. adj. [*extemporaneus*, *extemporalis*, qui se fait sur-le-champ, de *ex*, et *tempus*, temps; all. *sofortig*, angl. *extemporaneous*, it. *estemporaneo*, esp. *extemporaneo*]. Qui se fait sur-le-champ. — *Ligature extemporanée*. V. LIGATURE. — *Médicament extemporané*. Celui qu'on prépare seulement au moment du besoin. Synonyme de *médicament magistral*.

EXTENSEUR. adj. et s. m. [*extensor*, de *extendere*, étendre; all. *Strecker*, angl. *extensor*, it. *estensorio*, esp. *extensor*]. Nom donné à tout muscle qui sert à étendre une partie quelconque. — *Extenseur de l'avant-bras*. V. TRICEPS *brachial*. — *Extenseur commun des doigts* (*épicondylo-sus-phalangettien des doigts*, Ch.). Il s'étend de l'épicondyle à la base des premières, secondes et troisièmes phalanges des quatre doigts qui suivent le pouce par plusieurs languettes distinctes. — *Extenseur propre du doigt indicateur* (*cubito-sus-phalangettien de l'index*, Ch.). Il s'étend du bord externe et de la face postérieure du cubitus à la base de la troisième phalange de l'index. — *Extenseur propre du petit doigt* (*épicondylo-sus-phalangettien du petit doigt*, Ch.). Il s'étend du condyle de l'humérus à la dernière phalange du petit doigt. — *Extenseur de la jambe*. Masse charnue composée des muscles droit antérieur de la cuisse, vaste externe, vaste interne et crural. — *Extenseur commun des orteils* (*péronéo-sus-phalangettien commun*, Ch.). Il s'étend de la tubérosité du tibia et du sommet du péroné aux secondes et troisièmes phalanges des quatre orteils externes. — *Extenseur propre du gros orteil* (*péronéo-sus-phalangettien du pouce*, Ch.). Il s'étend du péroné à la base de la phalange unguéale du gros orteil. — *Extenseur du pied*. Masse charnue composée des muscles gastro-cnémiens et soléaire. — *Extenseur court du pouce* (*cubito-sus-phalangien du pouce*, Ch.). Il s'étend du cubitus et du radius à la base de la première phalange du pouce. — *Extenseur long du pouce* (*cubito-sus-phalangettien du pouce*, Ch.). Il s'étend du cubitus à la base de la seconde phalange du pouce. = En vétérinaire, *extenseur oblique du canon*. V. CUBITO-MÉTACARPIEN. = *Lacs* ou *lien extenseur*. Ruban de fil qu'on applique sur un point d'un membre fracturé pour opérer l'extension d'un des fragments osseux.

EXTENSIBILITÉ. s. f. [de *ex*, hors, et *tendere*, tendre; all. *Ausdehnbarkeit*, angl. *extensibility*, it. *estensibilità*, esp. *extensibilitad*]. Propriété qu'ont certains corps de s'étendre lorsqu'on les soumet à l'action simultanée de deux forces qui agissent sur eux en sens contraire.

EXTENSIBLE. adj. [all. *ausdehnbar*, angl. *extensible*, it. *estensibile*, esp. *extensivo*]. Qui est susceptible de s'étendre, de s'allonger.

EXTENSIF, IVE. adj. — *Lit extensif*. V. LIT.

EXTENSION. s. f. [*extensio*, κατάτασις, all. *Ausdehnung*, angl. *extension*, it. *estensione*, esp. *extension*]. En physiologie, mouvement qui a pour but de séparer les parties en les allongeant les unes à la suite des autres : c'est l'opposé de la *flexion*. = En chirurgie, opération par laquelle on tire fortement, soit avec les mains, soit avec des lacs, etc., la partie inférieure ou mobile d'un membre fracturé ou luxé, pour ramener l'extrémité de l'os luxé au niveau de la surface articulaire qu'elle a abandonnée, ou pour ramener l'extrémité du fragment inférieur d'une fracture au niveau de celle du fragment supérieur, et les rétablir dans la situation naturelle. L'extension doit être opérée suivant l'axe du membre, avec les mains plutôt qu'avec les lacs extenseurs, qui peuvent amener des déchirures des muscles ou des vaisseaux; elle doit prendre son point d'appui sur le membre situé immédiatement au-dessous de l'os brisé et non sur cet os lui-même, afin d'éviter à la partie blessée les douleurs qui résultent des tractions et les phénomènes réflexes qui en sont la conséquence. — *Appareil à extension continue*. Appareil employé dans les fractures obliques accompagnées d'un déplacement suivant la longueur tendant à se reproduire, à l'effet de tirer en sens inverse les fragments qui chevauchent, et d'empêcher le raccourcissement. C'est presque exclusivement aux fractures de la partie moyenne du fémur qu'on applique les appareils à extension continue. L'extension peut se faire sur un seul fragment ou sur les deux à la fois : si elle porte sur le fragment inférieur, elle est assurée par un lien qu'on resserre à volonté au moyen d'une vis, ou par un poids dont on peut varier l'action, tandis que le tronc est maintenu en contre-extension; si elle porte sur le fragment supérieur, l'extrémité inférieure du membre est fixée et un double plan incliné laisse le tronc, obéissant à la pesanteur, entraîner avec lui le fragment supérieur. Dans un troisième genre d'appareils, le plus souvent employés, l'extension porte sur les deux fragments : tel est l'*appareil de Desault*, modifié par Boyer, qui se compose essentiellement d'une longue attelle placée à la partie externe du membre, dont elle dépasse en haut la racine, et servant au même point d'attache à un sous-cuisse, tandis qu'en bas elle est traversée par une rainure, dans laquelle glisse une tige transversale portant une semelle et obéissant à une vis de rappel : le pied est fixé sur la semelle, et la vis tend à l'attirer en bas, pendant que le lacs supérieur oppose, au pli de l'aine, une résistance qu'on peut varier à volonté. De cet appareil dérivent ceux de Baumers, de F. Martin, l'appareil américain, et plusieurs autres dont le principe est le même et dont les inconvénients sont semblables : ceux-ci consistent dans les douleurs que déterminent les tractions nécessaires pour triompher de la contraction musculaire, dans les escarres qui apparaissent trop souvent au niveau des points où l'extension et la contre-extension prennent leur appui, enfin dans l'extrême difficulté qu'on éprouve, même avec ces appareils, à prévenir le raccourcissement du membre, but principal de l'extension continue. Cependant il paraît résulter d'essais récents que l'*appareil de Hennequin* échappe à ces critiques : il se compose d'une gouttière embrassant la face postérieure de la cuisse et limitée en avant par deux attelles qui dépassent le fémur et qui portent des boutons où se fixent les élastiques d'une molletière et d'un bracelet en cuir bouclé au-dessus du genou ; molletière et bracelet servent à l'extension, le genou restant fléchi, la jambe hors du lit et le pied placé sur une chaise, tandis que la contre-extension se fait alternativement, au moyen de pelotes et de coussins mobiles, sur la tubérosité de l'ischion, sur la fosse iliaque externe, ou sur la branche horizontale du pubis. Outre que la suppléance des points d'appui supprime les douleurs et les escarres de la pression continue, l'application de cet appareil a réussi souvent à éviter le raccourcissement et les raideurs consécutives du genou. = En obstétrique, *temps d'extension*. V. DÉGAGEMENT.

EXTÉNUATION. s. f. [*extenuatio*, de *ex*, et *tenuis*, ténu ; λέπτυνσις, λεπτυσμὸς, all. *Entkräftung*, angl. *extenuating*, it. *estenuazione*, esp. *extenuacion*]. Diminution du corps. = Le dernier degré de la fatigue.

EXTÉRIEUR, EURE. adj. [*exterior*]. Se dit, en botanique, de l'embryon situé à la surface du périsperme ; en anatomie, d'un organe situé à la surface du corps.

EXTÉRIEUR. s. m. Se dit pour *facies* et *habitus*. = En vétérinaire, appréciation de la conformation extérieure des animaux domestiques, par rapport aux services qu'ils peuvent rendre.

EXTÉRIORATION. s. f. L'acte physiologique cérébral par lequel nous rapportons à la terminaison d'un nerf toutes les sensations résultant de l'excitation de ce nerf sur un point quelconque de son trajet, même lorsque les parties où se faisait sa terminaison n'existent plus, comme il arrive chez les amputés qui rapportent au membre retranché les sensations transmises par les nerfs dont les rameaux se distribuaient à l'extrémité de ce membre.

EXTÉRIORITÉ. s. f. Acte psychique par lequel nous rapportons nos sensations au monde extérieur : c'est ainsi que nous reportons au dehors, à leur place réelle, les objets dont l'image a son siège sur la rétine. Cette *extériorité des sensations* paraît être le résultat de l'habitude et du raisonnement : celui-ci a probablement pour base des successions de sensations musculaires, auxquelles nous devons la notion d'une distance entre notre corps et un objet quelconque, qui n'aurait pu être atteint sans un déplacement de notre part (Beaunis).

EXTERNE. adj. Se dit, en anatomie, de la partie d'un organe qui est en dehors : *bord*, *face*, *côté externe*. — *Maladie externe*. V. MALADIE. — *Pathologie externe*, V. PATHOLOGIE *chirurgicale*.

EXTERNE. s. m. — *Externe des hôpitaux*. Élève en médecine chargé, à la suite d'un concours, d'assister le médecin ou le chirurgien placé à la tête d'un service nosocomial dans ses visites ou ses opérations à l'hôpital. Pour être admis au concours de l'externat, il faut avoir dix-huit ans et présenter le certificat d'une inscription au moins prise à l'une des Facultés de médecine : les élèves ont à répondre sur les éléments de l'anatomie et de la pathologie externe et interne.

EXTINCTION. s. f. [*extinctio*, de *ex*, et *stinguere*, éteindre ; σβέσις, all. *Auslöschung*, angl. *extinction*, it. *estinzione*, esp. *extinction*]. Action d'éteindre ou de détruire. — *Extinction de la chaux*. Opération qui consiste à verser peu à peu de l'eau sur la chaux vive, dans la proportion de 3,30 environ pour 1, ce qui la fait passer à l'état d'hydrate. — *Extinction de mercure*. V. MERCURE *éteint*. = *Extinction de voix*. V. APHONIE.

EXTINE. s. f. L'*exhyménine*.

EXTIRPATION. s. f. [*extirpatio*, de *ex*, hors, et *stirps*, racine ; all. *Extirpation*, *Ausrottung*, angl. *extirpation*, it. *estirpazione*]. Action d'enlever sur un animal, et dans un but expérimental, un organe sain, pour connaître l'effet local ou général produit par la cessation de ses fonctions. = En chirurgie, action de retrancher une partie malade, par exemple une tumeur, un polype, dont on enlève jusqu'aux derniers prolongements. — *Extirpation des os*. Action d'enlever un ou plusieurs os *en entier*, ce qui la distingue de la *résection*. On pratique l'extirpation du maxillaire supérieur seul ou en même temps que celle de l'os malaire, celle du maxillaire inférieur, d'un métacarpien en conservant le doigt correspondant, de tel ou tel os du tarse ou du carpe luxés ou malades, etc. — *Extirpation de la rate*. V. SPLÉNOTOMIE.

EXTRACAPSULAIRE. adj. Qui siège hors des capsules articulaires.

EXTRA-COURANT. s. m. (Faraday). Courant qui, en traversant le fil d'une bobine d'induction, produit l'induction sur lui-même, en même temps que sur un fil voisin, chaque fois qu'on ouvre ou ferme le circuit ; quand celui-ci est ouvert, l'extra-courant est de même sens que le courant inducteur, dont il augmente l'énergie : on l'appelle *extra-courant direct de rupture*, et on l'emploie souvent en thérapeutique.

EXTRACTEUR. s. m. Instrument servant à extraire des corps étrangers de l'épaisseur des tissus ou de la cavité des organes. — *Extracteur de Trouvé*. L'*explorateur* du même fabricant, auquel est adaptée une longue pince d'acier qui révèle, à la manière du stylet, la nature du corps étranger, et permet d'en faire l'extraction.

EXTRACTIF, IVE. adj. Se dit d'une substance qui reste insoluble et se précipite pendant la préparation des extraits. — *Matière extractive animalisée*. V. GLAIRINE.

EXTRACTIF. s. m. [de *extrahere*, extraire ; all. *Extraktivstoff*, angl. *extractive*, it. *estrattivo*]. Mélange de principes immédiats qu'on a supposé être un principe immédiat des plantes et des animaux, et posséder la propriété de brunir et de s'oxyder pendant l'évaporation de sa dissolution (Fourcroy) : c'est un mélange de différentes substances modifiées par l'influence de l'air, de la chaleur, des acides, etc. — *Extractif oxydé*. V. APOTHÈME.

EXTRACTIFORME. adj. Se dit d'une substance qui a l'aspect extérieur des extraits.

EXTRACTION. s. f. [*extractio*, de *ex*, hors, et *trahere*, tirer ; ἐξολκή, ἐξελκυσμὸς, ἐκχύλωσις, all. *Herausziehen*, angl. *extraction*, it. *estrazione*, esp. *extraccion*]. Opération pharmaceutique par laquelle on sépare une substance du composé dont elle fait partie. Suivant la nature du composé et celle de la substance à extraire, on emploie l'un des modes suivants : *cassation*, *clarification*, *congélation*, *cristallisation*, *décoction*, *digestion*, *distillation*, *évaporation*, *expression*, *fusion*, *infusion*, *immersion*, *lixiviation*, *lotion*, *macération*, *solution*, *sublimation*, *torréfaction*. = En chirurgie, opération par laquelle on retire de quelque partie du corps, avec la main ou avec un instrument convenable, soit un corps étranger qui s'y est introduit accidentellement ou développé contre nature, soit une partie (telle qu'une dent ou le cristallin devenu opaque) qui cause des douleurs ou nuit à une fonction importante. — *Extraction du cristallin*. V. KERATOTOMIE. — *Extraction des dents*. Au point de vue chirurgical, l'extraction des dents a été pratiquée de tout temps ; toutefois les anciens la regardaient comme une opération redoutable ; aussi l'instrument qu'ils employaient, et dont il ne nous reste pas de description, était-il de plomb. Au moyen âge, divers leviers simples furent en usage, et A. Paré nous en a conservé une indication précise ; le plus usité était le *pélican*. Au XVIIIe siècle un instrument ingénieux fut inventé à l'effet de pratiquer l'extraction des molaires : *la clef* dite *de Garengeot*, dont la priorité ne paraît pas appartenir à ce chirurgien, mais plutôt à Jean Bascilhac ou frère Côme, ou à l'un de ses contemporains. Depuis cette époque et jusqu'en ces derniers temps, la pratique courante n'employait pas d'autre instrument que la clef plus ou moins modifiée et quelques pinces à courbures variées. Depuis une vingtaine d'années environ, l'opération de l'extraction des dents subit une métamorphose complète par la découverte des *daviers* ou *forceps*, qui paraissent être d'origine anglaise et dont le caractère fondamental consiste dans une grande variété de formes appropriées à chacune des espèces de dents à extraire. Ce sont les mors de l'instrument qui présentent ces variations. Ainsi, pour l'avulsion des molaires inférieures qui présentent, au point de vue chirurgical, deux racines parallèles disposées l'une devant l'autre dans le sens antéro-postérieur, les mors du davier offrent symétriquement une double concavité séparée par une arête saillante et aiguë, qui, dans l'application de l'instrument, pénètre jusqu'au-dessous du point de bifurcation des racines, tandis que la double concavité embrasse les racines. Pour les molaires supérieures pourvues de deux racines externes et d'une seule racine interne, le mors extérieur est double et le mors interne simple et concave. Les dernières molaires s'enlèvent, soit avec le levier coudé ou *langue de carpe*, soit avec un davier courbe à double concavité, lorsque la série dentaire, interrompue par la perte des molaires qui précèdent la dent de sagesse, ne présente plus le point d'appui nécessaire à l'application d'un levier. Les bicuspides ou petites molaires s'opèrent avec un davier droit pour les supérieures et courbe pour les inférieures, dont les mors sont toujours à concavité symétrique. Les incisives et les canines s'enlèvent avec les daviers simples et droits, dont la dimension varie seulement suivant le volume des dents elles-mêmes. Depuis l'emploi de ces nouveaux instruments, la clef, malgré les améliorations notables qu'a éprouvées sa fabrication, est, sinon complètement abandonnée, du moins réduite à un emploi très restreint. Nous pensons cependant qu'on ne doit pas absolument en rejeter l'usage, et il existe certains cas dans lesquels elle offre de grandes ressources, alors qu'il y a contre-indication formelle à l'emploi des daviers, et il faut dire que l'avulsion des dents présente une telle infinité de différences que ces cas se rencontrent quelquefois. Malgré les avantages qu'offre l'emploi combiné sagement de ces divers instruments, l'extraction dentaire reste considérée par nous comme une opération d'exception. La thérapeutique des altérations des dents et de leurs annexes a fait, dans ces derniers temps, de tels progrès, que l'ablation de ces organes, pratiquée jusqu'à ce jour trop légèrement, peut être le plus souvent évitée. L'extraction des dents peut entraîner un grand nombre d'accidents : les uns sont immédiats, douleurs plus ou moins vives, syncope, hémorragies considérables, parfois mortelles, contusions, fracture partielle ou totale du maxillaire, perforation du sinus maxillaire. Les accidents consécutifs sont les désordres inflammatoires que peuvent provoquer certains des accidents immédiats : phlegmon de la joue, ostéite, nécrose du maxillaire. Quelques accidents nerveux se constatent aussi : convulsions, troubles des organes des sens, soit par tiraillement des filets nerveux, soit par action réflexe (E. Magitot). — L'extraction des dents doit être considérée, au point de vue légal, comme une opération chirurgicale. Selon Coffinières, Briand et Chaudé, Cunin-Gridaine, l'extraction des dents exige des connaissances spéciales ; cette opération peut donner lieu à des accidents plus ou moins graves qui réclament les secours d'un homme de l'art, et ces auteurs concluent « que cette opération constitue une véritable opération chirurgicale, et qu'elle rentre à ce titre dans l'une des branches de l'art de guérir ». Comment se fait-il qu'une opération qui peut occasionner de tels accidents ne soit pas rangée parmi les opérations chirurgicales, alors qu'une foule d'opérations moins importantes (ventouses sèches et scarifiées, moxas, cautères, etc.) en font partie? Il y a là une anomalie flagrante entre la pratique et la loi. L'extraction des dents constituant aux yeux de tous les hommes de l'art, comme pour les légistes compétents, une opération chirurgicale, tant au point de vue de l'opération elle-même qu'à cause des accidents auxquels elle peut donner lieu, il est logique d'affirmer que cette opération *ne doit pas être exclue de l'art de guérir*, et que l'art. 1er de la loi du 19 ventôse an IX doit lui être appliqué. On ne peut que regretter les décisions, déjà anciennes du reste, de la cour d'Amiens et du tribunal de Boulogne, qui tendent à faire conclure que « toute personne initiée à l'extraction de dents a le droit de pratiquer cette opération sans avoir le diplôme de docteur en médecine ».

EXTRACTO-RÉSINEUX, EUSE. adj. Se dit d'une matière résineuse ou résinoïde ayant l'aspect d'un extrait.

EXTRAFOLIACÉ, ÉE. adj. [de *extra*, hors, et *folium*, feuille]. Se dit d'un organe qui, au lieu de s'insérer à l'aisselle des feuilles, naît d'un autre point.

EXTRAFOLIÉ, ÉE. adj. — *Hampe extrafoliée* (Mirbel). Celle qui naît sur la racine, en dehors des feuilles. Ex. : le *Convallaria macialis*, L.

EXTRAIRE. adj. [*extrarius*, de *extra*, hors ; all. *aussenliegend*]. Se dit de l'embryon végétal, quand il est situé au dehors du périsperme.

EXTRAIT. s. m. [*extractum*, all. et angl. *extract*, it. *estratto*, esp. *extracto*]. Produit qu'on obtient en évaporant le suc d'une substance animale ou végétale, ou la solution de cette substance, dans un menstrue quelconque, jusqu'à ce qu'on ait un résidu mou, ferme ou sec. Les extraits préparés avec le suc des végétaux sont les *extraits de sucs ;* ils sont dits *aqueux* ou *alcooliques* quand ils sont obtenus avec la solution de la substance dans l'eau ou dans l'alcool. A la préparation des premiers sont employées les matières fraîches ; à celle des autres, les substances sèches. La solution d'une substance sèche peut être obtenue par lixiviation, par macération, par infusion ou par décoction. Pour concentrer en consistance voulue cette solution ou le suc végétal lui-même, on l'évapore au bain-marie ou mieux dans le vide, afin d'éviter les altérations qui résultent du contact direct de l'air et de la chaleur. Quand on se sert d'un suc de plante, tantôt on le chauffe jusqu'à ce que l'albumine, en se coagulant, ait entraîné la chlorophylle, après quoi on passe la liqueur et on l'évapore (*extrait dépuré*) ; tantôt on ne sépare pas le coagulum (*extrait non dépuré*). Les *extraits* sont, ou des mélanges très compliqués, ou formés presque entièrement d'un seul principe, selon la nature de la substance et du menstrue qu'on emploie, suivant aussi les conditions dans lesquelles on les prépare : aussi leurs effets sont-ils incertains, sauf en ce qui concerne les extraits très actifs, d'opium, de quinquina, qui conservent toujours une partie des propriétés de la plante. On les dit *mous*, quand ils ont la consistance d'une pâte ductile; *fermes*, quand ils ne coulent pas ou qu'ils coulent très lentement; *secs*, s'ils sont sous forme d'écailles et entièrement privés d'eau. Ils ont aussi reçu différents noms, suivant les principes qui y prédominent. On les appelle *gommeux, muqueux* ou *mucilagineux*, s'ils sont spécialement composés de gomme ou de mucilage; *gélatineux*, si la gélatine en fait la base; *résineux*, s'ils sont de nature résineuse; *savonneux*, s'ils contiennent une matière résineuse tellement combinée avec les autres, qu'on ne puisse pas la séparer. On les administre en pilules, en poudre, en suppositoires, gargarismes, etc. V. EXTRACTIF. — *Extrait de cachou*. V. CACHOU. — *Extrait de casse*. V. CASSE. — *Extrait de fiel de bœuf*. V. FIEL. — *Extrait de genièvre*. V. GENÉVRIER. — *Extrait de Mars*. V. TEINTURE *de Mars tartarisée*. — *Extrait de Mars pommé*. V. MALATE *de fer*. — *Extrait de monésia*. V. MONÉSIA. — *Extrait de nerprun*. V. NERPRUN. — *Extrait d'opium*. V. OPIUM. — *Extrait de salsepareille*. V. SALSEPAREILLE. — *Extrait de Saturne*. V. ACETATE *de plomb*. — *Extrait de tagale*. V. TAGALE. — *Extrait thébaïque*. V. THÉBAÏQUE. — *Extrait de viande de Liebig*. Extrait aqueux de viande de bœuf dont on fait des bouillons. Il est préconisé comme analeptique; mais, en dehors de son arome de viande cuite et de ses sels, il n'a aucune qualité nutritive, étant composé en volume, pour les 7 dixièmes au moins, de *créatine*.

EXTRA-PÉRITONÉAL, ALE. adj. Qui se passe ou siège hors du péritoine. — *Grossesse extra-péritonéale*. V. GROSSESSE.

EXTRA-THORACIQUE. adj. Qui se trouve hors de la cavité thoracique.

EXTRA-TYMPANIQUE. adj. Qui est en dehors du tympan.

EXTRA-UTÉRIN, INE. adj. [de *extra*, hors, et *uterus*, matrice]. Ce qui existe ou ce qui se passe hors de la cavité de l'utérus. — *Grossesse extra-utérine*. V. GROSSESSE. — *Vie extra-utérine*. V. AGE.

EXTRAVASATION. s. f. [de *extra*, hors, et *vas*, vaisseau; all. *Extravasat*, angl. *extravasation*, it. *stravasamento*, esp. *extravasacion*]. Sortie du sang ou des autres liquides hors des vaisseaux destinés à les contenir.

EXTRA-VASCULAIRE. Se dit de ce qui est situé ou de ce qui se passe hors des vaisseaux.

EXTRAVASÉ, ÉE. adj. Se dit d'un liquide sorti des vaisseaux et épanché ou infiltré dans une partie du corps.

EXTRAVERTÉBRÉ, ÉE. adj. S'est dit des animaux articulés, considérés comme pourvus d'un squelette extérieur représenté par leur test, et correspondant à celui des animaux vertébrés.

EXTRAXILLAIRE. adj. [*extraxillaris*]. Se dit, en botanique, d'un bourgeon, qui, au lieu de naître de l'aisselle des feuilles, prend naissance au-dessus ou hors de ce point.

EXTRÉMITÉ. s. f. [*extremitas*, ἄκρον, τὰ ἄκρεα, all. *Extremität, Gliedende, Gliedmasse*, angl. *extremity*, it. *estremità*, esp. *extremidad*]. Bout ou terminaison d'une chose. = Synonyme de *membre*. *L'extrémité supérieure* comprend le bras, l'avant-bras et la main; *l'inférieure* comprend la cuisse, la jambe et le pied. — *Contracture essentielle des extrémités*. V. TÉTANIE. — *Rétraction des extrémités*. V. CONTRACTURE.

EXTRORSE. adj. [*extrorsus*]. Se dit de l'anthère dont le sillon d'ouverture est tourné en dehors.

EXTROVERSION. s. f. V. EXSTROPHIE.

EXTUMESCENCE. s. f. [de *ex*, hors, et *tumescere*, être gonflé]. V. ENFLURE.

EXUBÈRE. adj. [*ex*, hors, et *uber*, sein]. Qui est sevré.

EXULCÉRATION. s. f. [*exulceratio*, ἐξέλκωσις]. Ulcération légère et superficielle.

EXUTOIRE. s. m. [de *exuere*, dépouiller; all. *Zugmittel*, angl. *issue*, it. *esutorio*, esp. *exutorio*]. Ulcère établi et entretenu par l'art, pour déterminer une suppuration permanente et dérivative: le *cautere*, le *séton*, le *vésicatoire* dont on entretient la suppuration, sont des exutoires. L'emploi des exutoires, appliqué autrefois sans discernement à un grand nombre de maladies, est tombé en désuétude: il peut cependant être utile dans des cas déterminés et très limités, soit par révulsion, soit par dérivation, comme dans le mal de Pott de nature inflammatoire (Pott, Bouvier), dans les inflammations chroniques des membranes de l'œil, dans l'hypertrophie de la rate ou du foie d'origine paludéenne (Chauffard).

EXUVIABILITÉ. s. f. [all. *Hautwechsel*]. Faculté qu'ont certains animaux de changer de peau, ou plutôt d'épiderme, sans changer de forme.

EXUVIABLE. adj. [de *exuvia*, dépouille]. Se dit d'un animal doué d'exuviabilité, comme les serpents.

F

φ, Φ

FABAGELLE. s. f. [*Zygophyllum fabago*, L.]. Faux captier, rutacée de la Syrie qui passe pour vermifuge.

FABINE. s. f. ($C^{19}H^{6}Az$). Alcaloïde obtenu du produit de la distillation des fèves.

FACE. s. f. [*facies, vultus*, πρόσωπον, all. *Gesicht*, angl. *face*, it. *faccia*, esp. *cara*]. Portion de surface plane qui termine un solide. — *Face réfringente*. V. RÉFRINGENT. — *Face de cristaux*. V. FORME. — *Face de troncature*. V. TRONCATURE. = En botanique, *face inférieure, externe* ou *dorsale des feuilles*. Celle sur laquelle fait saillie la nervure moyenne principale. — *Face supérieure, interne*, ou *ventrale*. Celle qui est opposée à la précédente. — *Faces commissurales*. Celles par lesquelles deux carpelles soudés sont en contact. = En anatomie, la partie antérieure de la tête. Quatorze os concourent à la former: maxillaires supérieurs, malaires, os propres du nez, unguis, vomer, cornets inférieurs, palatins, maxillaire inférieur. Ses muscles nombreux sont, pour la plupart, destinés aux organes de la vue, de l'ouïe, du goût et de l'odorat; de plus, beaucoup d'entre eux, ayant une de leurs extrémités adhérente à la peau, déplacent celle-ci en divers sens au moment de leur contraction, et sont le point de départ soit de jeux de physionomie incessamment variés, soit des plis et des rides permanents que présente la face: tels sont le frontal, le sourcilier, le pyramidal, l'orbiculaire, le grand et le petit zygomatiques, les élévateurs de l'aile du nez et de la lèvre, le myrtiforme, le canin, le buccinateur, l'orbiculaire des lèvres. Les artères de la face sont fournies par la carotide externe: la principale est la faciale, puis viennent la transversale de la face et la temporale; quelques branches artérielles viennent de la maxillaire interne. Les veines, dites faciale, angulaire, préparate, aboutissent à la jugulaire. Les nerfs moteurs viennent du facial; les sensitifs, du trijumeau et du plexus cervical superficiel. — La face mérite de fixer l'attention du médecin en raison de l'importance que présente son examen au point de vue séméiologique. Rouge dans les cas de pléthore et pendant la période aiguë des maladies inflammatoires (principalement au niveau des pommettes), pâle dans l'anémie et la chlorose, la face devient jaune dans beaucoup de maladies de foie. Elle augmente de volume par accumulation de graisse, de sang ou de sérosité; elle diminue lorsque les muscles se rétractent (face grippée). Enfin des changements très importants se font dans les traits de la face dans les affections aiguës et chroniques. — Les lésions inflammatoires de la face, anthrax, furoncle, phlegmon, sont susceptibles d'amener des complications graves, souvent mortelles : phlébite se propageant aux sinus crâniens par la veine ophtalmique, inflammation des méninges, phlegmon du tissu cellulaire de l'orbite, phénomènes de septicémie aiguë ; le seul moyen de les prévenir est d'inciser largement la tumeur dès le début des accidents, et d'en cautériser le fond avec un fer chauffé à blanc. Les lésions traumatiques de la face sont fréquentes, cette région étant à découvert et plus exposée qu'une autre aux plaies accidentelles ou criminelles : ce qui leur donne un caractère spécial, c'est la possibilité de la blessure du canal de Sténon ou des nombreux filets nerveux sensitifs ou moteurs : dans le premier cas, il peut y avoir une fistule salivaire ; dans le second, paralysie faciale. Les kystes sébacés et dermoïdes, l'hypertrophie des glandes cutanées, les tumeurs érectiles, ne sont pas rares à la face ; il en est de même de l'épithélioma, des ulcérations syphilitiques, du lupus scrofuleux. Les plaies, brûlures, gangrène, produisent souvent des adhérences anormales ou des cicatrices vicieuses, qu'il faut chercher à prévenir ou à faire disparaître. — *Face décomposée.* V. DÉCOMPOSÉ. — *Face grippée.* V. GRIPPÉ. — *Face hippocratique* ou *cadavéreuse.* Caractère particulier que la face présente chez les sujets menacés d'une mort prochaine, et dont les signes sont : peau du front tendue, sèche et couverte d'une sueur froide ; yeux enfoncés dans leurs orbites, et entr'ouverts pendant le sommeil ; nez effilé, tempes creuses, pommettes saillantes ; oreilles froides, sèches et retirées ; lèvres décolorées, livides et pendantes. — *Face vultueuse.* V. VULTUEUX. — *Aplasie lamineuse progressive de la face.* V. TROPHONÉVROSE. — *Névralgie de la face.* V. NÉVRALGIE. = En vétérinaire, *belle face.* Marque blanche très grande occupant presque toute la partie antérieure de la tête du cheval, et s'étendant jusqu'aux yeux, et même au delà. Cette dénomination devrait être remplacée par celle de *face blanche.*

FACETTE. s. f. [diminutif de *face*]. Petite face. — *Facette de troncature.* V. TRONCATURE. = Portion circonscrite de la surface d'un os. — *Facette articulaire.* V. ARTICULAIRE.

FACHINGEN (Nassau). — *Eau alcaline* bicarbonatée sodique. Froide. Boisson.

FACIAL, ALE. adj. [all. *facialis*, angl. *faciale*, it. *facciale*, esp. *facial*]. Qui appartient à la face. — *Angle facial.* V. ANGLE. — *Artère faciale* (*artère maxillaire externe, artère palato-labiale*, Ch.). Elle naît de la carotide externe, au-dessous du muscle digastrique, gagne la partie interne de l'angle de la mâchoire inférieure, se recourbe entre la glande maxillaire et la base de cet os, se porte sur sa face externe, remonte vers la commissure des lèvres et sur l'aile du nez, et s'y termine en s'anastomosant avec le rameau nasal de l'ophtalmique. Elle fournit, outre les diverses branches qui se distribuent aux muscles et à la peau de la face : la palatine inférieure, la sous-mentale, les deux coronaires labiales. — *Ligne faciale.* V. ANGLE. — *Nerf facial* [*septième paire* de Sœmmering, *portion dure de la septième paire* de Willis]. Nerf moteur qui se rend à tous les muscles peaussiers situés au-dessus de la clavicule, cou, face, cuir chevelu. Son origine apparente est dans la fossette sus-olivaire du bulbe par deux racines, l'une supérieure, *grosse ou motrice*, ou facial proprement dit, l'autre inférieure, *petite ou sensitive*, ou *ganglionnaire* [*accessoire* du *facial*, ou *nerf intermédiaire de Wrisberg*]. Son origine réelle est sur le plancher du quatrième ventricule, dont il naît par deux noyaux ; l'un, supérieur, qui lui est commun avec le moteur oculaire externe ; l'autre, inférieur, qui se trouve dans la partie grise du plancher du quatrième ventricule, c'est-à-dire sur le prolongement de la tête des cornes antérieures de la moelle : de plus, les fibres d'origine du facial sont reliées à des noyaux accessoires, spécialement, d'après Schrœder van der Kolk, à la partie supérieure de l'olive, qui préside à l'association des mouvements de la face. Quant au nerf intermédiaire de Wrisberg, son origine, rattachée par Cusco aux pyramides postérieures, l'a fait considérer comme sensitif ; d'après Cl. Bernard, ce serait une racine sympathique née de bulbe, et non un nerf de sentiment. Parti de la fossette sus-olivaire, avec le nerf auditif situé au-dessous et en arrière de lui, et avec le nerf de Wrisberg intermédiaire aux deux troncs nerveux, le facial passe dans le conduit auditif interne, parcourt toutes les inflexions de l'aqueduc de Fallope, décrit trois coudes successifs, sort par le trou stylo-mastoïdien, traverse la glande parotide et se divise sur la face externe du masséter en deux branches, *temporo-faciale* et *cervico-faciale*, qui s'anastomosent entre la face externe du masséter et le prolongement de la parotide pour former le *plexus sous-parotidien.* De ce plexus partent des rameaux qui se distribuent à tous les muscles peaussiers du cou, de la face et de la moitié antérieure du cuir chevelu. Dans son trajet, le facial fournit les nerfs du muscle de l'étrier, du digas-

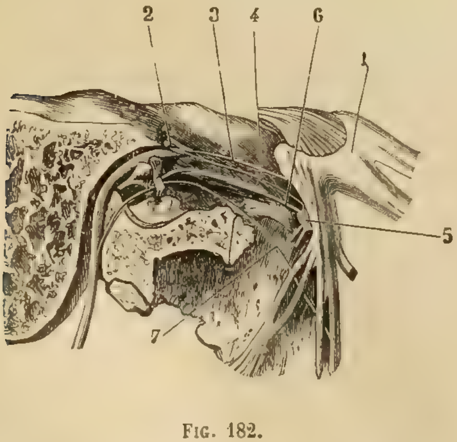

FIG. 182.

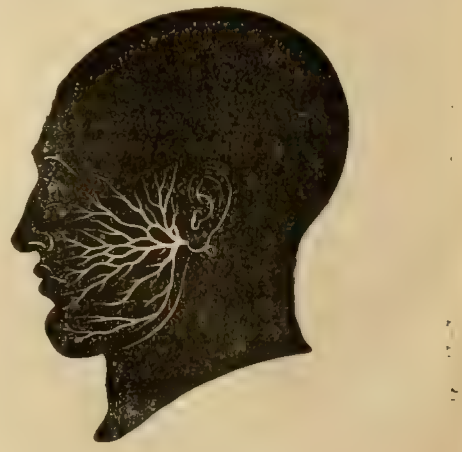

FIG. 183.

tique, du stylo-hyoïdien, du stylo-glosse et du glosso-staphylin, la corde du tympan (V. Corde), le nerf auriculaire postérieur, et deux branches qui *s'anastomosent* avec le pneumogastrique et le glosso-pharyngien. A l'origine de la branche cervico-faciale, le facial s'anastomose avec le nerf auriculaire du plexus cervical ; à l'origine de la branche temporo-faciale, avec le nerf auriculo-temporal, et, par ses branches terminales, avec un grand nombre de branches terminales du trijumeau. Au niveau du premier coude que forme le nerf facial en arrière de l'hiatus de Fallope, on trouve un renflement de forme triangulaire ou *ganglion géniculé*, qui est du volume d'un grain de millet ; il repose sur le coude du facial par sa base ; il a la structure des ganglions en général ; son angle postérieur reçoit le nerf intermédiaire de Wrisberg qui s'y termine, tandis qu'il donne naissance au grand nerf pétreux superficiel par son sommet, et au petit nerf pétreux superficiel par son angle antérieur. A son origine, et dans une grande partie de son étendue, le facial est purement moteur : animant les muscles peaussiers de la face et du cou, il préside aux mouvements qui servent à l'expression de la face, à l'occlusion des paupières et au clignement, aux mouvements des lèvres, des joues, des narines, du pavillon de l'oreille ; par les muscles digastrique, stylo-hyoïdien, stylo-glosse, glosso-staphylin, il intervient dans les mouvements de l'os hyoïde et de la base de la langue. Toutefois, le facial est sensible à sa sortie du trou stylo-mastoïdien : il le doit à ses anastomoses avec le pneumogastrique et le trijumeau, et plus loin, avec l'auriculo-temporal. Quant à son action gustative, sécrétoire et vaso-motrice, c'est par la corde du tympan qu'il l'exerce. — *Veine faciale*. Elle naît entre le muscle frontal et la peau, et porte alors le nom de *veine frontale* ou *préparate*, se dirige vers le grand angle de l'œil, où elle prend celui d'*angulaire*, descend ensuite obliquement sur la face, et reçoit celui de *faciale ;* elle gagne la base de la mâchoire et aboutit enfin à la jugulaire interne. = En pathologie, *névralgie faciale*. V. Névralgie. — *Paralysie faciale*. V. Paralysie. = En obstétrique, *présentation faciale*. V. Présentation.

FACIES, s. m. [*habitus*]. Mot latin français. L'aspect général que présente un être organisé à première vue, avant que l'on ait étudié les détails de son organisation, dont cet aspect est le résultat.

FACTICE. adj. [*fictitius*, all. *künstlich*, angl. *factitious*, esp. *facticio*, it. *fattizio*]. Qui est le produit de l'art : *eau minérale factice*.

FACULTÉ. s. f. [*facultas*, de *facere*, faire ; δύναμις, all. *Fähigkeit*, angl. *faculty*, it. *facoltà*, esp. *facultad*]. Aptitude à manifester ou à opérer quelque chose qui est inhérente à un corps, et qui subsiste en lui tant que la disposition des parties qui y donnent lieu se maintient. — *Faculté affective*. V. Affectif. — *Faculté germinative*. V. Germinatif. — *Facultés intellectuelles et de l'âme*. V. Ame, Caractère, Entendement, Esprit, Expression et Instinct. — *Faculté morale*. V. Moral. = *Facultés de médecine*. En France, il y a six Facultés de médecine : Paris, Montpellier, Nancy, Lyon, Lille et Bordeaux. La Faculté de Paris se compose de trente-quatre professeurs et de trente-quatre agrégés, nommés au concours pour neuf ans ; la Faculté de Lyon en a vingt-six ; les autres, de dix-huit à vingt. L'assemblée des professeurs délibère sur les mesures à prendre ou à proposer, concernant l'enseignement et la discipline, sur la formation du budget, sur les dépenses extraordinaires, et sur les comptes rendus par le doyen et par le secrétaire trésorier. Les délibérations exigent la présence de la moitié, plus un, de ses membres ; elles sont prises à la majorité absolue des suffrages, et ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par le conseil ou le ministre de l'instruction publique, suivant le cas. Le doyen est le chef de la Faculté ; il est chargé d'en diriger l'administration et la police, et d'assurer l'exécution des règlements ; il ordonnance les dépenses, conformément au budget ; il convoque et préside l'assemblée de la Faculté ; il désigne les membres des commissions pour l'examen des objets d'enseignement, de discipline ou de comptabilité ; il ordonne en même temps la suspension d'un cours, s'il y voit urgence. En cas de partage dans les délibérations, il a voix prépondérante. Il est assisté dans ses fonctions par deux assesseurs désignés entre les professeurs. Quatre cours de clinique médicale, quatre de clinique chirurgicale, une clinique d'accouchements, des cliniques des maladies nerveuses, des maladies des enfants, des maladies mentales, des maladies cutanées et syphilitiques, une clinique ophtalmologique, et vingt cours, composent l'enseignement à Paris (anatomie, physiologie, histologie, pathologie et thérapeutique générales ; deux cours de pathologie interne, deux de pathologie externe ; thérapeutique et matière médicale, pharmacologie, physique médicale, chimie médicale, opérations et appareils, anatomie pathologique accouchements, médecine légale, hygiène, histoire naturelle médicale, pathologie comparée et expérimentale ; histoire de la médecine) ; ils se partagent en saisons d'hiver et d'été. Les élèves ne sont admis dans les cours que vêtus décemment et sans canne ; ils doivent y avoir la tête découverte. Il est défendu à tout autre qu'aux étudiants interrogés par les professeurs d'y prendre la parole. L'élève reçoit une carte, sans laquelle il ne peut entrer aux cliniques ; s'il la prête, il encourt la perte d'une ou de plusieurs inscriptions, même son exclusion de l'école, si cette transmission a servi à produire du désordre. Les docteurs, nationaux ou étrangers, et les élèves qui, pour des raisons jugées valables par le doyen, ne prennent pas d'inscription, obtiennent des cartes d'entrée que leur délivre le secrétaire de la Faculté. V. Académie et École.

FAGINE. s. f. [de *fagus*, hêtre ; all. *Buchenkernstoff*, angl. *faginum*, it. *fagina*] (Buchner). Principe peu connu des faînes.

FAGOUE. s. f. Nom vulgaire du pancréas chez le porc, etc., du thymus sur le veau.

FAHAM. s. m. [*Angræcum fragrans*, Dupetit-Thouars ; *fahou*, *fahun*, *thé de Bourbon* ou *de Madagascar*]. Orchidée de l'île Maurice, dont les feuilles sèches, d'odeur et de saveur aromatiques tenant de celles de la vanille et dues à la *coumarine*, sont employées comme digestives en infusion théiforme et en sirop.

FAHNESTOCK [médecin anglais du XIX^e^ siècle. — *Sécateur de Fahnestock*. V. Tonsillitome.

FAIBLE. adj. Se dit d'un individu qui a perdu ses forces, d'une fonction qui s'exécute avec moins d'activité qu'à l'état normal, etc. — *Constitution faible*. V. Faiblesse. — *Vue faible*. V. Amblyopie.

FAIBLESSE. s. f. [*debilitas*, ἀσθένεια, all. *Schwäche*, angl. *weakness*, it. *debolezza*, esp. *debilidad*]. Manque de force, diminution générale ou locale, absolue ou relative, des propriétés vitales. — *Faiblesse de constitution*. Diminution *primitive* ou *congénitale* de l'activité de la nutrition et du développement des appareils et de leurs fonctions, et non *momentanée* et *accidentelle* comme la débilité qui survient parfois, pendant la convalescence par exemple. La faiblesse de constitution entraîne une imminence morbide, pour ainsi dire continuelle ; et, à chaque instant, sous l'influence de causes occasionnelles légères, peuvent se produire des maladies que ces causes ne déterminent pas dans le cas de développement et de constitution régulière et normale des tissus. V. Constitution. — *Faiblesse de la vue*. Synonyme d'*amblyopie*.

FAIM. s. f. [*fames*, λιμὸς, all. et angl. *hunger*, it. *fame*, esp. *hambre*]. Besoin de prendre des aliments (V. Besoin), sensation interne qui pousse l'homme et les animaux à introduire dans leur tube digestif les matériaux nécessaires à la réparation du corps. Faible dans son premier degré, elle constitue l'*appétit*, et disparaît dès qu'on y satisfait, pour faire place à la *satiété*. Si cette première sensation n'est pas satisfaite, la faim devient plus intense et donne aux diverses espèces animales l'activité qu'elles déploient dans la recherche de leurs aliments. Lorsqu'on prolonge la privation d'aliments, la faim se manifeste par une sensation très pénible, et il se passe dans l'économie des changements qui ont pour terme l'*inanition*. L'absence de la faim constitue l'*anorexie*. — *Faim canine*. Faim très intense, ainsi nommée par allusion à un état maladif dans lequel les chiens mangent avec une grande voracité des aliments qu'ils vomissent bientôt.

FAIM-VALLE. s. f. [all. *Heisshunger*, angl. *hungry evil*, it. *male dell' orzuolo*]. Maladie rare du cheval, qui paraît être une névrose. A peine l'animal est-il échauffé par la marche, qu'il s'arrête tout à coup : dès qu'il a satisfait son appétit, le spasme se dissipe, et l'animal continue son chemin. = Par extension, chez l'homme, *faim-valle* (ou *fringale*, mot qui n'est qu'une corruption de l'autre), besoin irrésistible de manger, qui, non satisfait, est suivi de syncope. V. Boulimie.

FAÎNE. s. f. [all. *Bucheichel*, angl. *beech-nut*, it. *faggiuola*]. Fruit du hêtre. La faîne renferme de l'albumine et une forte proportion d'huile grasse. Les porcs mangent la faîne, il faut la leur donner avec précaution et mélangée : l'usage continué rend la chair molle, la graisse diffluente. La faîne ne convient point aux solipèdes, ni aux ruminants, et ne devrait être considérée comme utile que pour les animaux qui la prennent dans les bois. Dans les Alpes, le Jura, les Vosges, etc., on récolte la faîne en octobre pour l'extraction de l'huile, qui est douce, agréable, et peut être employée aux mêmes usages que l'huile d'olive commune, le résidu de cette fabrication, appelé *tourteau de faine*, se donne aux animaux.

FAISAN. s. m. [*phasianus*, φασιανὸς, de Φάσις, Phasis, fleuve de la Colchide ; all. *Fasan*, angl. *pheasant*, it. *fagiano*, esp. *faisan*]. Oiseau gallinacé très commun en Asie, beaucoup moins dans les parties boisées de l'Europe ; une espèce (*Phasianus colchicus*, L.) est recherchée comme aliment lorsque sa chair a subi, au contact de l'air, un commencement de décomposition qui n'est pas encore de la putréfaction : d'où l'expression *se faisander*, en parlant des viandes.

FAISANDÉ, ÉE. adj. Se dit d'une viande, du gibier surtout, à laquelle un commencement de décomposition donne un fumet plus ou moins analogue à celui du faisan. Les viandes un peu faisandées sont d'une digestion plus rapide que celles qui sont trop fraîches ; mais, lorsqu'elles le sont trop, elles causent de la diarrhée.

FAISCEAU. s. m. [*fasciculus*, dimin. de *fascis ;* all. *Bündel*, angl. *bundle*, it. *fascetto*]. Amas de plusieurs choses liées ensemble. = En anatomie, par métaphore, groupe régulier de fibres, soit musculaires, soit nerveuses. — *Faisceau arqué* ou *arc* [*arcus* seu *fasciculus arcuatus*]. Faisceau constitué par les fibres transversales (*tractus transversaux*) que le corps calleux envoie de chaque côté dans les hémisphères. V. Calleux (*Corps*). — *Faisceaux acoustiques* [*striæ, tæniæ, fibræ medullares acusticæ*, seu *fasciculi* vel *fibrillæ filiformes nervi acustici*]. Nom donné aux *barbes du calamus scriptorius* regardées comme les filets d'origine du nerf acoustique ou auditif. — *Faisceau blanc, faisceau gris, faisceau radiculaire*. V. Sympathique. — *Faisceau musculaire, faisceau strié*. V. Musculaire. = En botanique. V. Fibro-vasculaire

FALCALDINE. s. m. [*mal de Fiume, scherlievo*]. Variété de la syphilis, introduite, dit-on, dans le Falcaldo, contrée de la province de Bellune, par une mendiante infectée de syphilis, d'ulcères et de végétations à la vulve. C'est une éruption qui n'épargne aucun âge, ulcères à la gorge et aux fosses nasales, destruction du nez et ulcérations serpigineuses sur la peau.

FAIT. s. m. [*factum*, πρᾶγμα, all. *Thatsache*, angl. *fact*, it. *fatto*, esp. *hecho*]. Tout attribut ou propriété d'un corps brut ou organisé que montre l'observation immédiate, guidée par l'esprit et les moyens matériels d'analyse. Nous ne parvenons à la connaissance de la matière brute ou organisée que par une étude successive de ses attributs et propriétés. Ces faits, une fois découverts et déterminés, si on les considère dans leurs relations de similitude, de constance et de succession, donnent de nouveaux faits qui entrent dans la synthèse. Comme les faits n'ont de valeur que les uns par rapport aux autres, puisqu'ils n'existent jamais isolément, tels que nous les décrivons, mais simultanément; comme, d'autre part, il n'existe pas un être dont nous connaissions toutes les propriétés, tous les attributs, il en résulte que les faits, quels qu'ils soient, n'ont pas une valeur absolue, mais seulement relative.

FAIX. s. m. Ensemble du fœtus et de ses annexes encore contenus dans l'utérus. V. Arrière-faix.

FALCIFORME. adj. [*falciformis*, de *falx*, faux, et *forma*, forme ; all. *sichelförmig*, angl. *falciform*, it. *falciforme*]. Qui a la forme d'une faux. — *Ligament falciforme*. Le ligament suspenseur du foie. V. Foie. — *Sinus falciforme*. V. Sinus *longitudinal*.

FALÈRE. s. f. Espèce d'indigestion particulière aux moutons qui paissent dans le voisinage de la mer, en Catalogne et dans les Pyrénées-Orientales. L'animal tombe dans un état de stupeur, avec de violentes convulsions, la respiration laborieuse, le ventre tuméfié : il succombe en une ou deux heures. Le gaz qui tuméfie les estomacs et les intestins paraît être l'hydrogène carboné. La ponction du rumen et l'introduction dans cet estomac de breuvages stimulants ont quelquefois arrêté les accidents.

FALLOPE. [Anatomiste de Modène, mort en 1563]. — *Aqueduc de Fallope*. V. Aqueduc. — *Arcade de Fallope*. V. Fémoral. — *Trompe de Fallope*. V. Trompe.

FALQUÉ, ÉE. adj. [*falcatus*, de *falx*, faux]. Se dit, en botanique, de ce qui est plan et courbé par le bord, surtout vers le sommet, en forme de faux.

FALSIFICATION. s. f. [de *falsus*, faux; all. *Verfälschung*, angl. *falsification*, it. *falsificazione*]. Altération volontaire d'une substance alimentaire ou médicamenteuse, faite, *en vue d'un gain illicite*, par mélange ou addition de substances inertes ou de qualité inférieure. La loi du 27 mars 1851 applique les peines édictées par l'article 423 du Code pénal (emprisonnement de trois mois à un an, et amende) aux auteurs de falsifications et aux vendeurs de substances falsifiées. L'application de cette loi a été rendue plus facile, à Paris du moins, par l'établissement d'un laboratoire d'essai et de contrôle des substances suspectes. Nous indiquons d'après M. Jeannel, les principales falsifications dont les substances médicamenteuses ou alimentaires les plus nouvelles peuvent être l'objet. Les impuretés ou altérations qui ne constituent pas des falsifications intentionnelles sont en caractère italique. Alcool. Voy. Eau-de-vie. — Aloès Colophane; poix résine; extrait de réglisse; gomme; os calcinés; cailloux. — Amidon. Eau; carbonate, phosphate, sulfate de chaux. — Beurre. Eau; petit-lait; chlorure de sodium; acide gras; fécule de pommes de terre; farine; lait concentré; fromage; graisse de veau; carbonate, acétate de plomb; safran, rocou, alkékenge, suc de carottes, canette, baies d'asperge, fleurs de souci. — Bière. Eau; buis.

lichen, chicorée torréfiée, gentiane; fiel de bœuf, quassia-amara, strychnine, coloquinte, fève de Saint-Ignace, picrate de potasse, noix vomique; pavot, jusquiame. belladone, stramoine, ivraie, coque du Levant; sulfate de fer; chlorure de sodium; fleurs de tilleul, de sureau, de camomille; poivres, girofle, gingembre, pyrèthre; eau de chaux; gélatine; carragaheen; glycose; caramel, mélasse, extrait de réglisse, rob de sureau; *sels de chaux, de cuivre, de fer; acide tartrique, alumine.* — BONBONS. Litharge, massicot, minium, céruse, oxychlorure, chromate de plomb; sulfure rouge de mercure, arsénite, acétate, carbonate de cuivre; poudre de cuivre, de bronze, de laiton; bleu de Prusse; bleu de cobalt; sulfure d'arsenic; carbonate, sulfate de chaux, sulfate de baryte. Voy. SUCRE. — CAFÉ ENTIER. Café avarié; plombagine, sulfure de plomb, argile moulée; sable; *sel de cuivre.* — CAFÉ TORRÉFIÉ PULVÉRISÉ. Chicorée, betteraves, carottes torréfiées; blé, avoine, fèves, fécule, farines diverses grillées; caramel, mélasse; café éventé. — CHARCUTERIE. Viandes avariées; viande de cheval; arsénite de cuivre; *oxyde de cuivre, de plomb.* — CHLORURE DE SODIUM (sel marin). Eau; sulfate de chaux; sels de varech, de salpêtre; argile; sable; alun; sulfate de soude; chlorure de potassium. — CHOCOLAT. Cosses de cacao; farines de céréales, de légumineuses; amidon, fécule de pommes de terre, dextrine; gomme; glycose; huiles d'olives, d'amandes; jaune d'œuf; graisse de veau, de mouton, de porc; baume du Pérou, de Tolu; amandes torréfiées; sciure de bois; carbonate de chaux; sulfure de mercure; oxyde rouge de mercure; minium; ocre. — CIDRE. Artificiel; glycose, cassonade, vinaigre; fruits secs, cannelle, fleurs de sureau. Alcool; chaux, craie; litharge, céruse; *sels de zinc, de cuivre.* — EAU-DE-VIE. Eau; alcool de grains; brou de noix, cachou; sucre, mélasse, caramel; thé, copeaux de chêne, essence de cognac; laurier-cerise; tilleul; poivres, piment, gingembre, pyrèthre; stramoine, ivraie; acide acétique, sulfurique; ammoniaque, acétate d'ammoniaque; savon; alun; *sels de plomb, de cuivre, de zinc.* — ÉMÉTIQUE. Sulfate de potasse; crème de tartre; tartrate de chaux; oxyde d'antimoine; sels de fer. de cuivre, d'étain; acide chlorhydrique; chlorures de calcium, de potassium. — ESSENCE (en général). Alcool; huile grasse; résines, essence de térébenthine; essences diverses de qualité inférieure. — FARINE DE FROMENT. Eau; fécule de pommes de terre; farines de riz, de seigle, d'orge, de maïs, d'avoine; de féveroles, de vesces, de pois, de haricots, de lentilles, de sarrasin; os pulvérisés; cailloux, sable, sulfate de chaux, craie, chaux, alun; carbonates de magnésie, de soude; *mélampyre, nielle, ivraie; plomb, cuivre.* — LAIT. Écrémage; eau; jaune d'œuf; cassonade, caramel; réglisse; chicorée, carottes, pétales de souci; bicarbonate de soude; glycose; dextrine, empois, décoctions de riz, d'orge. de son; gomme; blanc d'œuf; gélatine. — OPIUM. Eau; feuilles de pavot; extraits de chélidoine, de laitue vireuse, de réglisse; cachou; huiles de lin, de sésame; gomme; fécule; sable; terre; plomb; résidus de l'extraction de la morphine; semences de rumex. — PAIN. Fécule, farine de féveroles, de haricots, de vesces, pulpe de pommes de terre; farine d'orge, de riz, de maïs, de lin; carbonate de magnésie, de chaux; sulfate de chaux; albâtre, terre de pipe; seigle ergoté; alun; sulfate de zinc, de cuivre; carbonate d'ammoniaque, de potasse; bicarbonate de potasse; borax; *oidium aurantiacum.* — POIVRE PULVÉRISÉ. Tourteaux de chènevis, ou de faînes, ou de colza, ou de navette; farine de haricots, fécule grise; pellicules ou pédoncules de poivre; riz ou pâtes féculentes. — QUINQUINAS. Quinquinas bouillis, écorce de *quinquina nova*, de cratægus aria, de marronnier d'Inde, de cerisier. de prunier, de chêne, de saule. — SANGSUES. Sangsues gorgées; dégorgées après avoir servi; mêlées d'espèces non médicinales (bâtardes). — SIROP SIMPLE OU SIROPS COMPOSÉS. Glycose : débris d'office (candis brisés, résidus de confiserie). — SUCRE. Eau; glycose, sucre de lait; amidon, fécules, farines diverses; craie, sable, sulfate de potasse. — SULFATE DE QUININE. Eau; sulfates de cinchonine, de quinoïdine; de chaux, de soude, de magnésie; carbonates de chaux, de magnésie; phosphate de soude; amidon, farine; gomme; sucre de lait; sucre de canne; glycose; mannite; salicine; phloridzine; stéarine; acides stéarique, margarique, benzoique, borique; oxalate d'ammoniaque. — THÉ. Thé épuisé; poussière de thé; feuilles de prunier sauvage, de frêne, de sureau, d'aubépine, de saule, de peuplier, de marronnier d'Inde, de Mahaleb, d'églantier, de laurier, d'orme; gomme arabique; sels de cuivre, bois de Campêche; plombagine; oxyde de fer; bleu de Prusse; chromate de plomb; curcuma; talc; indigo; excréments de vers à soie. — VINAIGRE DE VIN. *Sulfate, phosphate, acétate de chaux; acétate, sulfate de soude; alun; acide sulfureux; matières empyreumatiques, plomb; zinc; cuivre; arsenic; fer;* eau; acides pyroligneux, sulfurique, chlorhydrique, azotique, tartrique, oxalique; chlorure de sodium; bitartrate de potasse; moutarde; poivre long; pyrèthre; garou; graine de paradis; piment; sucre, mélasse, caramel; vinaigres de glycose, de bière. de cidre, de poiré, de malt. — VIN. *Sels de plomb, de cuivre, de zinc;* eau; alcool; cidre; poiré; sucre, cassonade, mélasse; glycose; acide tartrique, acétique, sulfurique; tannin; carbonate, sulfate de chaux; céruse; acétate de plomb, litharge; alun; sulfate de fer; carbonate de potasse, de chaux; chlorure de sodium; vins très colorés; mûres noires; bois de Campêche; betterave rouge; myrtille; tournesol; coquelicot; amandes amères; brou de noix; noisettes, amandes torréfiées; laurier-cerise; iris de Florence; baies de genièvre, semences de coriandre. V. LABORATOIRE *municipal.*

FALSINERVE. adj. [de *falsus*, faux, et *nervus*, nervure]. Se dit des feuilles (*folia falsinervia*) de cryptogames cellulaires (*Fucus, Mousses*), qui ont des nervures ne renfermant pas de faisceaux fibro-vasculaires.

FALTRANK. s. m. [all. *Falltrank*, angl. *faltranc*]. Mot allemand adopté en français, qui signifie *boisson contre les chutes* (de *fallen*, tomber, et *Trank*, boisson), et qui désigne une infusion de plantes aromatiques recueillies dans les Alpes suisses; de là le nom de *vulnéraire suisse*, donné aussi à ces plantes desséchées, coupées et mêlées ensemble. Il n'y a point de recette fixe pour la composition du *faltrank :* chaque montagnard le compose à sa guise, avec diverses espèces d'*arnica*, d'*achillea*, de *valeriana*, de *primula*, la *pyrode*, le *millepertuis*, l'*asperula odorata*, etc.; d'où résulte un mélange informe, sans propriétés bien déterminées, mais dans lequel dominent des substances stimulantes. A raison de sa composition on ne saurait trop blâmer l'usage du *faltrank* ou *vulnéraire* après les chutes, contusions, blessures, et autres accidents traumatiques : comme excitant, il ne peut que les aggraver. Il faut en dire autant de l'usage que les femmes en font à l'époque de la cessation des règles.

FAMILLE. s. f. [*familia*, all. *Familie*, angl. *family*, it. *famiglia*, esp. *familia*]. En biotaxie, groupe constitué par plusieurs *genres* présentant quelques caractères qui leur sont communs. Les familles, à leur tour, peuvent être réunies et constituer des *ordres*.

FAMINE. s. f. Disette générale. Pendant la durée des famines survient constamment une mortalité plus grande que dans les conditions ordinaires de la vie sociale. Elle porte surtout sur les enfants, les vieillards et les individus de faible constitution. Le scorbut accompagne presque toujours les famines; celles-ci sont en outre suivies de diverses manifestations morbides, telles que dothiénentérie, affections diarrhéiques, dyspeptiques, etc.

FANON. s. m. [*ferula*, all. *Strohlade*, *Beinlade*, angl. et esp. *fanon*]. Espèce de cylindre fait avec une poignée de paille de seigle entourée d'une bande étroite et fortement serrée, que l'on employait dans le pansement des fractures de cuisse et de jambe, et qu'on remplace aujourd'hui par les *attelles* : on plaçait au milieu de la paille une baguette de bois très flexible, pour lui donner plus de solidité. — *Faux fanon*. Pièce de linge, pliée en plusieurs doubles, roulée à plat, et repliée à ses deux extrémités, que l'on plaçait entre le membre fracturé et le fanon ; on emploie actuellement les coussins de balle d'avoine à la place des faux fanons. — *Drap fanon*. Large morceau de toile employé à la contention des fractures. On roule une attelle (autrefois un fanon) dans chacun des côtés de cette toile, de manière qu'ils se rencontrent en son milieu ; on les passe sous le membre malade et on les déroule suffisamment pour qu'ils correspondent au milieu des parties latérales du membre, contre lesquelles on les fixe au moyen de rubans larges. = En zoologie, *fanon des cétacés* [all. *Barten*, angl. *wisker*, it. *barbe*, esp. *barbas*]. V. Baleine. = En zootechnie, *fanon* [all. *Wamme*, angl. *dewlap*, it. *giogaja*, esp. *papada*]. Touffe de poils qui se trouve derrière le boulet des chevaux. ‖ Pli de la peau du bœuf ou du mouton situé au-dessous de l'*encolure*. = Le maniement appelé *poitrine*.

FARABEUF [anatomiste français contemporain]. — *Opération de Farabeuf*. V. Ischiopubiotomie.

FARADAY. [Physicien anglais, 1791-1867]. — *Quadricarbure de Faraday*. V. Butène.

FARADAYNE. s. f. Produit de la distillation du caoutchouc à feu nu (Himly). Liquide d'odeur éthérée, désagréable, se volatilisant très vite avec production de froid.

FARADISATION. s. f. **FARADISME.** s. m. [de *Faraday*, célèbre physicien anglais ; all. *Faradismus*, *Induktionselektricität*, it. *faradisazione*]. Nom proposé par Duchenne (de Boulogne) pour désigner l'électricité par induction appliquée à la thérapeutique. V. Électrisation et Électrothérapeutique.

FARCIN. s. m. [*maleus*, μάλις, all. *Wurm*, angl. *farcy*, it. *scabbia*, *farcino*, *mal del verme*, esp. *lamparones*]. Autrefois, nom donné, à tort, à plusieurs maladies dissemblables entre elles et différentes du vrai farcin, telles que l'eczéma, l'angioleucite du bœuf et du cheval, etc. ‖ Aujourd'hui, éruption cutanée propre au cheval, à l'âne et au mulet, qui est identique à la morve, dont le farcin n'est qu'une forme particulière. V. Morve. — *Farcin en chapelet*. V. Chapelet. — *Barrer le farcin*. V. Barrer. — *Corde de farcin*. V. Corde.

FARCINEUX, EUSE. adj. Qui tient du farcin ou qui en est affecté : *bouton farcineux*, *cheval farcineux*.

FARD. s. m. [*fucus*, *pigmentum*, φῦκος, χρῶμα, all. *Schminke*, angl. *paint*, it. *liscio*, esp. *afeite*]. Composition destinée à entretenir la souplesse de la peau et à embellir le teint. Les fards sont *blanc* ou *rouge*. Le *blanc* est du sous-azotate de bismuth uni à de la craie de Briançon (V. Azotate *de bismuth*). Le *rouge* est de plusieurs sortes. 1° le *rouge végétal* [*fard*, *vermillon d'Espagne*, *rouge de toilette*], principe colorant du carthame dissous dans une solution alcaline, et précipité au moyen du suc de citron ; 2° le *vermillon*, cinabre réduit en poudre impalpable : chacune de ces couleurs est étendue avec de la craie de Briançon, qui la fait adhérer à la peau ; 3° le *vinaigre de rouge*, carmin suspendu dans du vinaigre à l'aide d'un peu de mucilage ; 4° le *crepon*, étamine très fine et assez chargée de couleur pour en laisser sur la peau, que l'on frotte avec l'étoffe un peu humide. Les fards, à raison des substances métalliques qu'ils contiennent, irritent et dessèchent la peau, suppriment la transpiration, et peuvent déterminer des accidents graves.

FARDEAU. s. m. Ancien nom de l'*arrière-faix*.

FARINACÉ, ÉE. adj. [*farinaceus*, ἀλφιτώδης]. De la nature de la farine, ou qui ressemble à de la farine.

FARINE. s. f. [*farina*, ἄλφιτον, κρίμνον, all. *Mehl*, angl. *meal*, it. *farina*, esp. *harina*]. Poudre que l'on obtient par la trituration de diverses semences, particulièrement de celles des graminées et des légumineuses, et que le *blutage* a séparée du *son*. Celle de froment, qu'on emploie pour faire le pain, est composée d'eau, d'amidon, de gluten, de dextrine et de glycose. La quantité de farine fournie par un hectolitre est :

	Poids de l'hect.	Quant. de farine.
Froment..........	73 kil. 70	57 kil. 00
Maïs..............	70 — 35	58 — 13
Meteil............	69 — 42	52 — 00
Seigle............	68 — 17	50 — 30
Orge..............	58 — 90	40 — 90
Sarrasin..........	55 — 77	37 — 9

(V. Blutage, Mouture, Pain, Panification et Son). Le son du froment laisse 4 p. 100 de cendre environ, tandis que la graine entière et la farine blutée en fournissent, celle-ci 1 p. 100 et l'autre 2 p. 100, les matières étant préalablement séchées à 100°. Le son du froment renferme donc beaucoup plus de matières organiques que la farine. La valeur nutritive de la farine est d'autant plus petite, qu'elle contient moins de matières salines, lesquelles sont des phosphates de potasse, de chaux, de magnésie et de fer. La farine de froment première qualité contient, pour 1000 gr., 15gr,5 de sels en moins que le grain tout entier (V. Recoupe) : les matières salines qui manquent dans la farine se retrouvent dans le son, et sont, pour près de moitié, des phosphates de chaux et de magnésie, dont l'absence se fait sentir dans la nutrition. Le pouvoir nutritif de la farine est au moins de 12 p. 100 et souvent de 15 p. 100 inférieur à celui du grain. — *Farine jaune* ou *gaude*. Celle du maïs. V. Gaude. — *Farine de cassave*. V. Manioc. — *Falsification de la farine*. V. Falsification. = En pharmacie, *farines émollientes*. Celles de lin (dite *de graine de lin*), de seigle et d'orge, mêlées en parties égales. — *Farine lactée*. Poudre composée de lait pur, concentré dans le vide à une basse température, de pain qui a été soumis à une très forte chaleur, et de sucre ; le tout réduit en une poudre à gros grains d'un blanc jaunâtre : en délayant 1 partie de cette farine dans 3 parties d'eau, on obtient un liquide laiteux qui contient sur 1000 parties 4,87 d'azote et 3,70 de sels, et dont on se sert comme aliment additionnel pour les enfants sevrés. — *Farine de moutarde*. V. Moutarde. — *Farines résolutives*. Celles de semences de fenu-grec, de fève, d'orobe et de lupin, mêlées à parties égales en poids.

FARINEUX, EUSE. adj. [*farinosus*, all. *mehlig*, angl. *farinaceous*, *mealy*, it. et esp. *farinaceo*]. Se dit d'une substance contenant une grande quantité de fécule amylacée, comme la pomme de terre, le salep, le sagou, les graines des céréales et des légumineuses. = En pathologie, se dit d'une affection cutanée dans laquelle l'épiderme s'exfolie en petites parcelles semblables à de la farine.

FARO. s. m. Bière très alcoolique des pays du Nord.

FASCIA. s. m. [all. *Binde*, angl. *fascia*, it. et esp. *fascia*]. Mot qui signifie proprement *bande*, et qui a été employé pour désigner certaines expansions aponévrotiques, des membranes fibreuses et résistantes enveloppant et maintenant dans leur position respective des organes sous-jacents. On désigne encore sous le nom de *fascia* diverses couches et lames celluleuses ou cellulo-fibreuses, ou même aponévrotiques, qu'on distingue les unes des autres par une épithète ayant trait à leur siège ou à leur apparence extérieure. — *Fascia cribriformis* [*feuillet superficiel du fascia lata, portion criblée de l'aponévrose fémorale*, parce qu'il est criblé de petits trous pour le passage des lymphatiques et des veines qui, de sous-cutanées, deviennent sous-aponévrotiques, et se jettent dans les vaisseaux profonds]. Feuillet aponévrotique triangulaire qui se continue en haut et en dehors avec le *fascia lata*, dont il représente le feuillet superficiel, en bas et en dedans avec le *fascia superficialis*. Il se détache en haut de l'arcade crurale, en dedans de la base concave du ligament de Gimbernat et de l'épine du pubis, en dehors de la bandelette ilio-pubienne; puis il descend au-devant des vaisseaux fémoraux, les recouvre et s'attache sur la face antérieure de la gaine du psoas en dehors, du pectiné en dedans. Il constitue ainsi la paroi antérieure du *canal crural*, dont l'orifice inférieur répond au trou de ce fascia par lequel passe la veine saphène. C'est par l'un ou l'autre des trous du fascia que se font les hernies crurales et qu'a lieu leur étranglement; et c'est là qu'il faut débrider (V. Mérocèle). — *Fascia iliaca*. Lame aponévrotique qui recouvre les muscles psoas et iliaque, et qui naît, en haut et en dedans, du bord interne du grand psoas et du corps des vertèbres lombaires. Par son bord externe, elle est fixée à la lèvre interne de la crête iliaque : en bas et en avant, elle s'unit d'une part à la moitié externe du ligament de Fallope et au *fascia transversalis*, et de l'autre elle se continue avec le feuillet profond du *fascia lata*. Le petit psoas, quand il existe, se termine en partie sur cette aponévrose, dont il représente le muscle tenseur. — *Fascia intercolumnaris*. V. Intercolumnaire. — *Fascia lata*. Aponévrose de la cuisse, membrane épaisse et résistante qui enveloppe tous les muscles de ce segment du membre inférieur, et envoie entre eux deux cloisons, lesquelles limitent deux loges contenant, l'une les muscles de la région antérieure, l'autre ceux de la région postérieure. En haut, elle commence par une lame très mince qui adhère fortement à l'arcade crurale; elle a postérieurement des origines sur le sacrum et sur le coccyx; en dehors, elle s'insère à la lèvre externe de la crête iliaque, puis descend sur le moyen fessier; en dedans et toujours en haut, elle se continue avec les ligaments de la symphyse pubienne, avec le périoste de la tubérosité sciatique et la branche osseuse qui unit cette éminence à la symphyse des pubis. Inférieurement, le *fascia lata* se confond avec l'aponévrose jambière et le tendon du triceps, et s'attache à la tubérosité externe du tibia. A sa partie externe, le *fascia lata*, épaissi en forme de bandelette, représente le tendon large et aplati d'un muscle, dit *tenseur du fascia lata*, en raison de sa fonction principale, qui est de maintenir l'aponévrose dans une direction verticale : ce muscle (*ilio-aponévrosi-fémoral*, Ch.), situé à la partie supéro-externe de la cuisse, naît du côté externe de l'épine iliaque antérieure et supérieure, et se continue, à l'union du tiers supérieur avec le tiers moyen de la cuisse, avec le *fascia lata*, ou plus exactement avec la partie de l'aponévrose fémorale qui se fixe à la tubérosité externe du tibia. — *Fascia propria*. Couche de tissu cellulaire qui double la face adhérente du feuillet pariétal du péritoine. Abondant surtout au niveau du rein, des fosses iliaques et du petit bassin, ce tissu lamineux sous-péritonéal disparaît au niveau de l'ombilic, auquel le péritoine est adhérent : il existe en assez grande abondance sur tout le reste de la paroi abdominale antérieure. — *Fascia superficialis*. Couche de tissu lamineux qu'on trouve partout au-dessous de la peau et qui n'est interrompue sur aucun point de la périphérie du corps : ce tissu forme une couche tantôt très mince, tantôt assez épaisse, lamelleuse dans certains points, fibreuse dans d'autres. Il manque à la face, dont les muscles s'insèrent à la peau ; au cou, c'est entre ses lames que se développe le peaussier; il s'épaissit et devient très distinct sur le bas-ventre, et surtout vers les régions iliaques; en se rapprochant de la ligne médiane, il prend peu à peu un aspect filamenteux, et se confond sur le sternum et tout le long du rachis avec le tissu fibreux; aux membres, il contracte aussi des adhérences vis-à-vis des articulations, et n'est jamais bien distinct de la couche cutanée. C'est dans le *fascia superficialis* que se trouve le pannicule charnu ou peaussier des animaux. — *Fascia transversalis* (Astley Cooper). Lame fibro-celluleuse située entre le muscle transverse et le péritoine, et d'épaisseur résistante surtout dans la région inguinale, où elle joue un rôle important par ses rapports avec les ligaments de Fallope et de Gimbernat, avec l'anneau inguinal et le cordon testiculaire, et dans la formation des hernies. En haut, ses limites sont mal établies. En bas, le *fascia transversalis* adhère au ligament de Fallope et à une partie du *fascia iliaca*, depuis l'épine antéro-supérieure de l'os des iles jusqu'aux environs de l'éminence ilio-pectinée. De cette éminence jusqu'à la crête pubienne, il adhère encore au ligament de Fallope, et décrit avec lui la courbure qui surmonte les vaisseaux fémoraux, et que quelques anatomistes ont appelée *arcade crurale interne*. Plus en dedans, il s'attache à la crête du pubis, avec le ligament de Gimbernat. Son bord interne est uni au bord externe du muscle droit, à l'exception d'une lame qui passe derrière ce muscle et va s'unir sur la ligne médiane à celle du côté opposé, en contractant des adhérences avec la ligne blanche. Le *fascia transversalis* se continue dans le canal inguinal par une sorte d'appendice infundibuliforme, qui revêt la paroi intérieure de ce canal, et se prolonge, en entourant le cordon, jusque dans le scrotum : au moment où il pénètre dans le canal, le fascia s'épaissit et émet des fibres courbes, à concavité supérieure, qui limitent l'anneau inguinal interne. — *Fascia umbilicalis* (Richet). Feuillet aponévrotique qui s'insère sur la gaine des muscles droits abdominaux d'un côté et passe derrière la ligne blanche pour gagner la gaine musculaire du côté opposé. Dans le canal qu'il limite en arrière de la ligne blanche, au-dessus de l'ombilic, passe verticalement le ligament qui fait suite au moignon de la veine ombilicale, les vaisseaux et la graisse qui l'accompagnent. Il les tient appliqués contre la ligne blanche. Il manque sur la moitié des sujets. Tantôt il est réduit à une hauteur de 2 ou 3 centimètres, et ne descend pas jusqu'à l'ombilic, dont son bord inférieur reste éloigné de un ou plusieurs centimètres; tantôt il descend au niveau ou même à 2 ou 3 centimètres au-dessous de l'ombilic.

FASCIAL, ALE. adj. [*fascialis*]. Qui se rapporte à un fascia. Peu usité.

FASCIATION. s. f. [*fasciatio*]. Phénomène de tératologie végétale, caractérisé par la forme aplatie ou rubanée substituée à la forme cylindrique ou prismatique des tiges normales. D'après Germain de Saint-Pierre, c'est le premier degré de la *séparation verticale* ou *partition* d'un même axe en deux ou plusieurs parties constituant autant d'axes nouveaux.

FASCICULE. s. m. [*fasciculus*, δεσμὶς, all. *Bündel*, angl. *bundle*, *fascicle*, it. *foscetto*]. Quantité de plantes qu'on peut embrasser avec un bras ployé contre la hanche : on l'évalue à douze poignées. = Anat. Petit faisceau.

FASCICULÉ, ÉE. adj. [*fasciculatus*, all. *bündelförmig*, angl. *fasciculate*, it. *fascicolare*]. Qui est en paquet, en fascicule. — Se dit, en botanique, des parties des plantes qui sont groupées en paquet. = *Sclerose fasciculee*. V. Myelosclerose.

FASCIE. s. f. [*fascia*]. Tige ou rameau affecté de fasciation.

FASCIÉ, ÉE. adj. [*fasciatus*]. Se dit, en botanique, des branches, pédoncules ou pétioles dont les fibres, au lieu de former un corps cylindrique, se disposent latéralement, de manière à produire une surface plane, disposition naturelle chez quelques plantes, et accidentelle, mais très commune, chez d'autres : l'*asperge*, par exemple.

FASCINATION. s. f. [*fascinatio*, all. *Bezauberung*, angl. *bewitchment*, it. *fascinazione*]. V. HYPNOTISME.

FASCIOLE. s. f. V. DOUVE.

FASKOOK. s. f Nom donné dans le Maroc (ainsi que ceux de *fasogh*, *feshoock*, *fusogh*) à la *fausse gomme ammoniaque d'Afrique* ou *de Tanger*, fournie par le *Ferula tingitana*, L., ombellifères. Elle diffère de la gomme ammoniaque en ce qu'elle est moins dure, moins blanche, moins opaque, presque sans goût et sans odeur.

FASTIGIÉ, ÉE. adj. [*fastigiatus*, de *fastigium*, faîte; all. *gegipfelt*]. Se dit des rameaux et des fleurs qui, partis d'un pédicule commun, se terminent à la même hauteur, en formant par leurs sommités un plan horizontal.

FASTIGIUM. s. m. Mot latin conservé en français pour désigner le plus haut degré d'intensité d'une maladie. synonyme d'*acmé*.

FATIGUE. s. f. [*fatigatio*, κόπος, πόνος, all. *Müdigkeit*, angl. *weariness*, it. *fatica*, esp. *fatiga*]. État dans lequel une activité exagérée des parties du corps douées de sensibilité interne ou externe met ces parties, et qui, transmis aux centres nerveux, est perçu par eux; cette perception est le *sentiment de fatigue:* tous les modes de sentir offrent un mode correspondant de fatigue, comme chacun a son mode de *douleur*. V. LOI d'*intermittence*, SENS et SENTIMENT. — *Fatigue musculaire*. V. SENSATION *d'activité musculaire*.

FATUISME. s. m., **FATUITÉ.** s. f. [*fatuitas*, μώρωσις, all. *Blodsinn*, angl. *fatuity*, it. *fatuità*]. Termes employés autrefois pour désigner la démence.

FAUCET. s. m. V. FAUSSET.

FAUCHER. v. n. [all. *mähen*, angl. *to race*, it. *falciare*]. Un cheval *fauche*, lorsqu'en avançant une des jambes de devant il lui fait décrire un demi-cercle. = On dit *marcher en fauchant* en parlant de l'homme dont la marche s'exécute en décrivant le même mouvement, comme dans certains cas d'hémiplégie avec conservation d'une partie des mouvements, d'ataxie locomotrice, etc.

FAUCHEUR. s. m. V. ARACHNIDES.

FAUNE. s. f. [de *Faunus*, dieu des bois; all. *Fauna*]. Ensemble des animaux propres à une contrée. || Description de ces animaux.

FAUSSET. s. m. [quelques-uns prétendent qu'il faut écrire *faucet*, comme venant de *fauces*, gorge; all. *Falsett*, *Fistel*, it. *falsetto*]. Voix de fausset. V. VOIX.

FAUTEUIL. s. m. — *Fauteuil a liens*. V. RESTREINT. — *Fauteuil mécanique*. Fauteuil pourvu d'un dossier mobile et d'un système de locomotion spécial : il est surtout employé dans les cas où, par suite de fracture ou de toute autre cause, les extrémités inférieures sont condamnées à l'immobilité, alors que l'hygiène exige pour le reste du corps la possibilité d'une aération quotidienne. Le malade lui-même peut incliner le dossier au degré qui lui convient à l'aide d'une manivelle, donner l'impulsion et la direction voulues aux trois roues dont se compose l'appareil locomoteur du fauteuil. — *Fauteuil obstétrical*. Fauteuil à siège oblong employé parfois en obstétrique pour y placer la femme pendant le travail. V. LIT. — *Fauteuil orthopédique*. V. ORTHOPÉDIQUE.

FAUX, AUSSE. adj. [*falsus*, *spurius*, νόθος, all. *falsch*, angl. *false*, it. et esp. *falso*]. Mot souvent employé pour désigner ce qui s'écarte ou paraît s'écarter de l'ordre naturel. — *Faux acacia*. V. ROBINIER. — *Faux acore*. V. IRIS. — *Fausse allure*. En vétérinaire, succession irrégulière ou contraire au rythme normal des diverses actions qui composent l'allure. — *Fausse angusture*. V. VOMIQUIER. — *Fausse ankylose*. V. ANKYLOSE. — *Faux arille*. V. ARILLODE. — *Fausse articulation* [angl. *false joint*]. V. ARTICULATION. — *Faux bourdon*. V. ABEILLE et BOURDON. — *Fausse chenille*. V. CHENILLE. — *Fausse cloison*. V. CLOISON. — *Faux colombo*. V. COLOMBO. — *Fausse conception*. V. CONCEPTION. — *Fausse côte*. V. CÔTE. — *Fausse couche*. V. AVORTEMENT. — *Faux croup*. V. LARYNGITE *striduleuse*. — *Fausses douleurs*. Douleurs abdominales qui se manifestent parfois à la fin de la grossesse ou pendant le travail de l'accouchement, et qui simulent les douleurs véritables du travail : elles sont irrégulières, siègent dans les intestins et ne déterminent pas de contractions utérines. — *Fausses eaux* [angl. *false waters*]. Liquide aqueux, jaunâtre, d'odeur analogue à celle du liquide amniotique, qui s'écoule quelquefois par le vagin quelque temps avant l'accouchement, sans qu'habituellement cet écoulement soit accompagné d'aucun autre symptôme : en général, il résulte d'une accumulation de liquide entre la matrice et le produit de la conception, et n'a pas de conséquence fâcheuse. — *Faux ébénier*. V. CYTISE. — *Faux ecart*. V. ÉCART. — *Faux fanon*. V. FANON. — *Fausse fluctuation*. V. FLUCTUATION. — *Faux galanga*. V. GALANGA. — *Faux germe* [angl. *false conception*]. V. MÔLE. — *Fausse gomme ammoniaque*. V. FASKOOK. — *Fausse gomme copale*. V. COPAL. — *Fausse grossesse* [all. *Scheinschwangerschaft*, angl. *false conception*]. V. GROSSESSE. — *Faux hermodacte*. V. IRIS *tubéreux*. — *Faux jalap*. V. JALAP. — *Faux karabé*. V. COPAL. — *Fausse marque*. V. CONTREMARQUE. — *Fausse membrane*. Synonyme de *pseudomembrane*. V. NÉOMEMBRANE et PSEUDO-MEMBRANE. — *Faux museau*. V. BARBOUQUET. — *Faux nez*. V. BARBOUQUET. — *Fausse orange* ou *fausse coloquinte*. Nom du *Cucurbita aurantiaca*, Willd., cucurbitacée grimpante, distincte de la coloquinte. — *Fausse oronge*. V. ORONGE. — *Faux pas*. Pas mal assuré, irrégularité dans l'allure du pas, qui consiste en une flexion subite et prononcée sur l'une des extrémités. C'est ordinairement un signe de faiblesse. — *Faux persil*. V. ÆTHUSE et CIGUE *des jardins*. — *Faux platane*. V. ÉRABLE. — *Fausse pleurésie*. V. PLEURODYNIE. — *Fausse poire*. Nom du *Cucurbita ovigera*, L. — *Faux quartier*. Le quartier du sabot du cheval dont la corne est naturellement ou accidentellement inégale, rugueuse, fendillée, par suite de la destruction d'une partie de l'appareil kératogène. On y remédie en appliquant le fer à planche de manière que l'appui n'ait pas lieu sur le quartier altéré ; de plus, on fait sur le sabot quelques onctions avec l'onguent de pied, pour augmenter la souplesse de la corne de la paroi. — *Fausse rhubarbe*. V. PIGAMON. — *Fausse route* [angl. *false passage*, esp. *falso camino*, *falsa ruta*]. Accident qui a lieu lorsque, pendant un cathétérisme pratiqué sans soin ou avec une sonde à trop grande courbure, l'instrument, s'écartant de la direction du canal, perce les parois urétrales et s'enfonce dans les parties environnantes. Les fausses routes peuvent avoir lieu dans la partie mobile de l'urètre, où elles sont occasionnées surtout par des bougies qu'introduisent les malades eux-mêmes. Elles sont très communes sous la symphyse pubienne, à la réunion des parties mobile et fixe de l'urètre, là où le canal change de direction; elles y intéressent tantôt la face supérieure, tantôt la face inférieure ou l'une des faces latérales du conduit ; elles dépendent, ou de ce qu'on abaisse trop tôt le pavillon de la sonde dans l'opération du cathétérisme, ou de l'emploi mal dirigé des sondes et bougies, dans le cas de rétrécissement, ou de l'abus de la cautérisation. On en voit beaucoup au col vésical, à cause de la fréquence des maladies de la prostate qui changent la direction du canal. Quand elles s'opèrent lentement et graduellement, elles peuvent s'organiser, se tapisser d'une membrane muqueuse, et même quelquefois remplacer le canal naturel. Le plus souvent elles entraînent de graves accidents, tels que la difficulté extrême ou même l'impossibilité du cathétérisme ultérieur, des infiltrations d'urine, des abcès, des fistules rectales, périnéales, scrotales, péniennes, etc. — *Faux sapin.* V. Épicéa. — *Fausse scammonée.* V. Scammonée *de Montpellier.* — *Fausses sciences.* V. Sciences *occultes.* — *Faux séné.* V. Baguenaudier. — *Faux sycomore.* V. Érable et Margousier. — *Faux travail.* V. Rétrocession. — *Fausse variole.* Synonyme de *varicelle.*

FAUX. s. f. [*falx*, δρέπανον, all. *Sichel*, angl. *falx*, *it. falce*]. En anatomie, repli membraneux qui présente la forme de cet instrument. — *Faux du cerveau* (*falx cerebri*). Repli longitudinal de la dure-mère qui tient par son extrémité antérieure ou pointe à l'apophyse *crista-galli*, et par la postérieure ou base à la partie moyenne de la tente du cervelet. Son bord supérieur, convexe, est uni aux os de la voûte du crâne; l'inférieur, concave, répond à la face supérieure du corps calleux; ses deux faces, planes et verticales, séparent les deux hémisphères cérébraux. Dans l'épaisseur de ce repli sont contenus les sinus longitudinaux supérieur et inférieur et le sinus droit. — *Faux du cervelet* (*falx cerebelli*). Repli de la dure-mère, semblable par sa forme au précédent, mais beaucoup plus petit, qui s'étend depuis la partie moyenne et inférieure de la tente du cervelet, à laquelle il est attaché par sa base, jusqu'au grand trou occipital, où répond son sommet bifurqué; son bord convexe tient au crâne, et son bord concave est logé dans le sillon qui sépare les deux lobes du cervelet. — *Grande faux du péritoine*, ou *faux de la veine ombilicale* (*falx peritonæi maxima*). Le ligament falciforme du foie. V. Foie. — *Petites faux du péritoine*. Les ligaments triangulaires du foie, et les replis que forme le péritoine soulevé par les artères ombilicales.

FAUX-FILET. s. m. L'*aloyau*.

FAVEUX, EUSE. adj. [de *favus*, rayon de miel; all. *Wabenkopfgrind*, angl. *favose*, it. *tigna favosa*, esp. *tina favosa*]. Qui ressemble à des rayons de miel. — *Teigne faveuse* (*porrigo favosa*, Willan). Maladie cutanée chronique, contagieuse, caractérisée par des croûtes d'une odeur dégoûtante, d'un jaune clair, sèches, adhérentes, circulaires, isolées ou agglomérées en larges incrustations à bords saillants ou relevés, à surface déprimée en godet : c'est de l'existence de ces dépressions ou godets, assez analogues aux cellules des rayons de miel, que la maladie tire son nom de *teigne faveuse*; souvent même on la désigne par l'expression de *favus*, qui s'applique particulièrement aux godets eux-mêmes (V. Favus). Un prurit peu prononcé et des rougeurs disposées en cercles réguliers, limités, sont les premiers symptômes de l'affection; ensuite paraît dans les régions malades un point jaune qui, en grandissant, se transforme en une croûte d'aspect et d'odeur caractéristiques, dont le centre déprimé en godet laisse toujours voir un poil traversant obliquement la croûte : tantôt la dépression centrale est très accusée, et les godets, bien formés, sont isolés et disséminés (*teigne faveuse urcéolaire*, *porrigo favosa* ou *lupinosa*); tantôt les godets sont rapprochés et effacés au point que l'aspect général est celui de plaques continues (*teigne faveuse scutiforme, porrigo scutata*); enfin, il est des cas où les croûtes anciennes, décolorées, grisâtres, irrégulières, ont une surface mamelonnée et inégale (*teigne faveuse squarreuse*, *porrigo squarrosa*). Cette maladie attaque ordinairement le cuir chevelu; de là il s'étend parfois aux parties voisines, surtout à la face, puis au dos, aux membres, à l'abdomen, et revêt la même forme qu'au cuir chevelu, principalement la forme urcéolaire. La teigne faveuse résulte de la présence d'un champignon, l'*achorion Schœnleinii*, dans les follicules pileux (V. Achorion), où il se développe par contagion, laquelle a lieu par l'air, par inoculation, par contact immédiat, par contact médiat; rarement le cryptogame pénètre entre les ongles et la peau, et altère l'épiderme sous-unguéal, qui s'épaissit au bout d'un certain temps et devient gris brunâtre; l'ongle jaunit, devient rugueux à sa surface et s'amincit sur certains points qui peuvent même se perforer (*teigne faveuse des ongles*, Bazin). L'apparition de pustules autour des favi est si fréquente que Willan rangeait la teigne faveuse parmi les maladies pustuleuses : ce n'est cependant qu'une complication, comme l'eczéma, l'impétigo, les abcès froids, les engorgements ganglionnaires, etc., qu'il n'est pas rare d'observer en même temps. Le traitement consiste à détruire le champignon parasite : après avoir fait tomber les croûtes à l'aide de lotions émollientes, on procède à l'épilation, qui exige une à cinq séances (V. Épilation); puis on fait des applications parasiticides, solution de sublimé au 500e, et pommade contenant, pour 30 gram. d'axonge, 1 à 3 gram. de fleur de soufre (Hardy) ou de turbith minéral (Bazin); par ce traitement, la teigne faveuse peut être guérie sans retour en très peu de temps.

FAVILLA, et non **FOVILLA.** s. f. [de *favilla*, fine poussière]. Liquide parsemé de granulations moléculaires (*granules de favilla*) douées de mouvement brownien, qui remplit le grain de pollen, puis le *boyau pollinique* (V Boyau) lorsqu'il se produit; par l'intermédiaire du boyau, ce liquide arrive jusqu'à l'ovule et se mêle par échange osmotique avec celui du sac embryonnaire.

FAVUS. s. m., ou **FAVI.** s. m. pl. [*favus*, κηρίον, all. *Wachsgrind*]. Nom donné aux croûtes de la *teigne faveuse*, et, improprement, à cette maladie elle-même (V. Faveux). Le *favus* est un corps solide, en forme de godet, constitué par accumulation des diverses parties de l'*achorion* (*mycélium*, *tubes sporophores* et *spores*). Il n'existe pas, en tant que *favus*, lorsque les spores du végétal existent seules et adhèrent à la surface intra-folliculaire du poil, sous forme de couches réticulées invisibles à l'œil nu, ou aux petites croûtes épidermiques comme on en voit à la surface du cuir chevelu et de la peau avoisinante. Il n'existe qu'à partir du moment où les spores, ayant germé, ont constitué des filaments de mycélium; puis lorsque les sporophores sont nés, et que les spores se sont multipliées au point que le tout constitue une masse perceptible à l'œil nu. Lorsque les *favi* se produisent par le développement des spores, c'est dans la partie du canal pileux représentée par l'épiderme et traversée par le cheveu, au niveau de la jonction des surfaces papillaires du derme avec le *réseau de Malpighi*, que se rencontrent d'abord les plus petits amas du végétal. Dans les

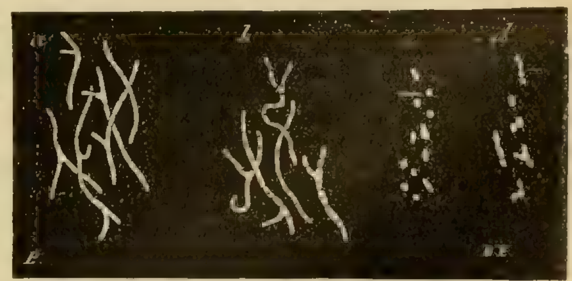

Fig. 184.

parties pourvues de cheveux, on en voit toujours un ou plusieurs qui traversent le *favus*. En détachant celui-ci, on reconnaît que le cheveu pénètre dans la peau, et que son bulbe est plus profond. Aussi est-ce à tort qu'on a dit que ces corps siégeaient dans la partie dermique du follicule même des poils, ou dans les glandes sébacées. Le *favus* est dur, sec, cassant. Sa cassure est assez nette; son intérieur est d'un blanc jaunâtre, plus pâle que la surface libre; examiné à la loupe, il est comme spongieux, quelquefois même il y a un petit creux au centre. Il est facilement réduit en poussière d'un blanc jaunâtre, qui, au microscope, montre un mélange (fig. 184) : 1° de tubes flexueux, ramifiés, non cloisonnés, vides ou contenant quelques rares granules moléculaires (*mycélium*) ; 2° des tubes droits ou courbes, non flexueux, rarement ramifiés, contenant des granules ou de petites cellules rondes, ou des cellules allongées placées bout à bout de manière à représenter des tubes cloisonnés, avec ou sans traces d'articulations étranglées (réceptacles ou *tubes sporophores* à divers états de développement); 3° enfin des *spores* de forme diverse, libres ou réunies en chapelet. V. ACHORION.

FAYARD. s. m. Nom inusité du *hêtre*.

FÉBRICITANT, ANTE. adj. et s. m. [*febricitans*, de *febris*, fièvre; πυρέσσων]. Qui a la fièvre.

FÉBRICULE. s. f. [*febricula*, πυρέτιον]. Fièvre légère. V. ÉPHÉMÈRE (*Fièvre*).

FÉBRIFUGE. adj. [de *febris*, fièvre, et *fugare*, chasser; ληξιπύρετος, all. *Fiebermittel*, angl. *febrifuge*, it. *febbrifugo*, esp. *febrifugo*]. — Se dit d'une préparation faite pour combattre la fièvre. — *Élixir fébrifuge*. V. ÉLIXIR. — *Opiat fébrifuge*. V. OPIAT. — *Sel fébrifuge*. V. SEL.

FÉBRIFUGES. s. m. pl. Médicaments qui chassent la fièvre, qui empêchent le retour des accès. Il n'existe pas de *fébrifuges*, si l'on prend ce mot dans toute sa latitude, c'est-à-dire qu'aucun médicament ne chasse toute espèce de fièvre. Il ne faut entendre par *fébrifuges* que les substances médicamenteuses qui empêchent le retour des accès de fièvre intermittente, propriété dont jouissent par excellence le quinquina et ses alcaloïdes, puis l'acide arsénieux. On a aussi préconisé comme fébrifuges : les écorces d'angusture, de marronnier d'Inde, d'aune, de saule; la racine de benoîte, les feuilles de houx; la serpentaire de Virginie, l'arnica, un grand nombre de végétaux amers; quelques substances minérales, telles que l'arséniate de potasse, celui de soude, celui de quinine, etc.

FÉBRILE. s. f. [*febrilis*, πυρετώδης, all. *fieberisch*, angl. *feverish*, it. *febbrile*, esp. *febril*]. Qui a rapport à la fièvre : *pouls fébrile*, *mouvement fébrile*. — *Gâteau fébrile*. V. GATEAU.

FÉCAL, ALE. adj. [κοπρώδης]. Qui a rapport aux fèces.

FÉCALOÏDE. adj. [de *fécal*, et εἶδος, apparence]. — *Vomissement fécaloïde*. Celui qui, dans les hernies étranglées et les occlusions intestinales, est formé de matières qui ont l'odeur des matières fécales, sans en avoir la consistance ni les autres caractères. V. HERNIE et OCCLUSION.

FÉCATION. s. f. [de *fœx*, lie]. Dans l'ancienne chimie, séparation d'un dépôt des parties pures qu'il accompagne.

FÈCES. s. f. pl. [*fœces*, pluriel de *fœx*, lie]. Dépôt de toute espèce de liquide. = Synonyme d'*excréments*.

FÉCONDANT, ANTE. adj. Qui sert à la fécondation. — *Corpuscules fécondants*, *matière*, *poussière fécondante*. V. POLLEN et SPERMATOZOÏDE.

FÉCONDATEUR, TRICE. adj. Synonyme de *fécondant*.

FÉCONDATION. s. f. [*fecundatio*, all. *Befruchtung*, angl. *fecundation*, it. *fecondazione*, esp. *fecundacion*]. Acte effectué en commun par les deux appareils de la vie de reproduction, consécutivement à l'accomplissement des deux fonctions *ovarique* et *spermatique*. Chez les animaux (et chez les cryptogames à *spermatozoïdes*), il est caractérisé par la pénétration d'un ou de plusieurs spermatozoïdes entiers à travers la membrane vitelline, jusqu'au vitellus, suivie de leur liquéfaction et de l'union matérielle, molécule à molécule, de leur substance à celle du vitellus, qui s'en *imprègne*; d'où résulte le mélange de la substance du mâle avec celle de la femelle. Ce fait, que suit l'individualisation des cellules embryonnaires, a pour conséquence que ces dernières renferment de la matière du mâle comme de celle de la femelle, et que le jeune être appartient matériellement à l'un comme à l'autre. La fécondation s'opère chez les mammifères dans la trompe, mais jamais au-dessous du niveau de jonction du tiers moyen avec le tiers inférieur : elle peut avoir lieu plus haut, même dans un ovisac ouvert dont l'ovule, par accident, ne s'est pas échappé. Elle est précédée de la disparition de la vésicule germinative, qui indique que l'ovule femelle est à maturité, apte à être fécondé; et suivie de la formation des globules polaires et de l'apparition du noyau vitellin, précédant la segmentation du vitellus (V. OVULE). Chez les phanérogames, elle est caractérisée par le contact du boyau des grains du pollen (cellules embryonnaires mâles) avec l'ovule, contact suivi de la pénétration endosmotique, molécule à molécule, du liquide du *boyau pollinique* dans l'ovule. Du mélange matériel de la substance du mâle avec celle de l'ovule femelle, qui reçoit l'impression de la constitution du premier, résulte la transmission héréditaire, par suite de cette propriété dont jouit toute *substance organique* d'amener à un état analogue à celui où elle se trouve les autres espèces de substances qu'elle touche. — *Fécondation artificielle*. Celle qu'on obtient en chassant par pression le sperme des poissons et des batraciens, et l'agitant dans un vase qui contient les œufs des femelles des mêmes espèces ou d'espèces très voisines, pondus naturellement ou chassés par pression de l'abdomen. On connaît quelques exemples de fécondation artificielle de la chienne et de la lapine par injection du sperme dans la cavité du col utérin. Chez la femme, la fécondation artificielle, pratiquée pour la première fois par Hunter (1799), et réalisée avec succès par Marion Sims, Gigon (d'Angoulême), Courty et Pajot, s'opère en injectant directement le sperme dans la matrice à l'aide d'instruments spéciaux : elle est indiquée lorsque la copulation est rendue impossible par un vice de conformation ou une difformité des organes génitaux dans l'un ou l'autre sexe.

FÉCONDITÉ. s. f. [*fecunditas*, all. *Fruchtbarkeit*, angl. *fecundity*, it. *fecondità*, esp. *fecondidad*]. Faculté dont jouissent les corps vivants de se reproduire en donnant naissance à d'autres corps vivants organisés comme eux.

FÉCULE. s. f. [*fœcula*, diminutif de *fœx*, dépôt; all. *Stärkmehl*, angl. *fecula*, it. *fecola*, esp. *fecula*]. Autrefois toute matière qui se précipite des sucs obtenus par expression des végétaux. ‖ Aujourd'hui, *fécule*, synonyme d'*amidon* : toutefois ce dernier terme est particulièrement appliqué à la matière amylacée extraite du blé, ou au moins des céréales; tandis que la *fécule* se retire spécialement des pommes de terre, mais existe aussi dans une foule d'autres végétaux, manioc, arrow-root, châtaignier, etc. Schleiden divise les grains de fécule en : A. *Grains amorphes* (graines de cardamome, écorce de salsepareille de la Jamaïque, etc.). B. *Grains simples* (la plupart des plantes,). I. *Grains arrondis* ou polyédriques, à angles mousses : *a. sans cavité centrale* (noyau de Fritzsche), tels que les plus petits granules dans la plupart des plantes, ceux du riz; *b. avec une petite cavité centrale* (ce n'est ni une cavité ni un noyau, mais une apparence résultant d'un phénomène de réfraction) :

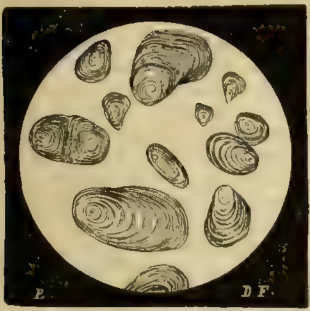

Fig. 185.

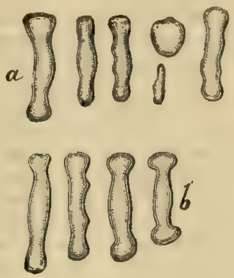

Fig. 186.

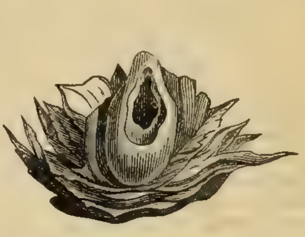

Fig. 187.

1° avec un point central ou hile ; autour de lui, couches concentriques (grains de fécule irréguliers des cycadées), ovoïdes (*Solanum*, fig. 185), conchoïdes (liliacées) ; 2° avec couches concentriques peu évidentes ou nulles (grains du maïs), du tubercule des apios, etc.) ; *c. avec un centre de réfraction ovale-allongé*, grains montrant ordinairement à l'état sec une fissure étoilée (*hile* des auteurs), qu'il y ait ou non des couches (légumineuses); *d. grains en forme de coupe* ou *de gobelet* (cyathiformes) : rhizome des iris. II. *Grains lenticulaires* avec ou sans couches excentriques ; avec hile creux déchiré, central ou excentrique, petit et arrondi ou allongé, ou étoilé (blé, seigle). III. *Grains en disque très aplatis*, avec couches évidentes ou non (amomacées, arrow-root), parfois énormes comme dans la feuille de *Tolomane* (*Canna coccinea*). IV. *Grains en bâtonnets*, avec centre de réfraction allongé, dans le suc des laticifères d'euphorbiacées indigènes et de quelques-unes exotiques. Ex. : les grains du latex de l'*Euphorbia latyris*, L. (fig. 185). V. *Grains tout à fait irréguliers* (suc des laticifères de beaucoup d'euphorbiacées exotiques). C. *Grains cohérents ensemble : a. grains centraux* de l'agglomération dépourvus de centre de réfraction : 1° réunis au nombre de deux à quatre d'après des types simples (marantacées); 2° réunis par cinq ou six en type régulier, rarement irrégulier (diverses sortes de salsepareille); *b. grains de l'agglomération* avec centre de réfraction évident : 1° tous les granules partiels de l'agglomération, presque de même grosseur, réunis par deux ou quatre ; centre petit, arrondi (manioc) ; centre gros, étoilé (colchique); de deux à onze en groupes irréguliers (tubercules d'*Arum*); 2° à un gros grain en adhèrent beaucoup de petits (*Sagus Rumphii*, ou sagou). Les dimensions des grains de fécule n'ont rien d'uniforme ; on peut, dans une seule cellule, en trouver de petits ($0^{mm},001$) et de gros ($0^{mm},070$) : mais, pour chaque espèce, les gros ou les petits l'emportent. Quand on examine une fécule avec un instrument grossissant, on aperçoit un point foncé, situé ordinairement entre le centre et la périphérie, et auquel on a donné le nom de *hile*. Autour de ce point sont des zones concentriques disposées avec régularité, et dues à des pellicules minces, superposées, quelquefois peu manifestes, mais qu'on distingue toujours nettement quand on a soumis les grains à une chaleur assez forte, et quand ensuite on les a imbibés d'eau (fig. 187). Le grain de fécule est toujours libre dans la cavité de l'utricule azoté des cellules végétales ; aussi c'est par erreur que l'on dit que le hile correspond au point par lequel le grain de fécule adhérait à la paroi interne de la cellule. Le hile peut offrir la forme d'un point ou d'une ligne, droite, sinueuse, ou étoilée. Assez souvent il est peu apparent, ou manque complètement (fougère, belladone, salsepareille). Par l'action de la chaleur ou de la potasse, il devient d'autres fois visible quand il ne l'était pas; quelquefois un grain a deux hiles. Sous l'influence de la chaleur seule, à 200°, les grains de fécule se dessèchent, le hile se fend, et quelquefois le grain lui-même se fend en étoile, comme quand on le comprime, s'exfolie en lamelles suivant la direction des lignes concentriques au hile. Chauffés au contact de l'eau, les grains de fécule se gonflent, deviennent mucilagineux et moins réfringents. Une solution de potasse ou d'un acide minéral aide cette action, qu'elle opère quelquefois seule à la température ordinaire. La chaleur, les acides, les alcalis, transforment la fécule en dextrine : souvent il reste, dans la liqueur, des parties de grains non attaquées, qu'on a prises pour des restes d'utricules quand on croyait qu'une enveloppe résistante renfermait une matière gommeuse soluble, constituant chaque grain de fécule ; aujourd'hui on sait que la fécule ne laisse rien dissoudre dans l'eau froide, à moins qu'elle n'ait subi auparavant l'action d'une chaleur assez élevée. Le réactif le plus sensible de l'amidon est l'iode, qui le colore en bleu (1814, Colin et H. Gaulthier de Claubry) : il se fait un iodure d'amidon bleu qui disparaît par la potasse et par la chaleur, mais qui reparaît par le refroidissement, si la température n'a pas été portée à 100°. La coloration ne se fait plus quand la fécule est transformée complètement en dextrine ; mais cet effet ne se produit pas brusquement : à mesure que la fécule se métamorphose, on voit, au contact de de l'iode, apparaître une coloration d'abord violacée, d'un rouge de plus en plus pur, et enfin il n'y a plus de coloration. — *Cataplasme de fécule*. V CATAPLASME.

FÉCULENT, ENTE. adj. [*fæculentus*, τρυγώδης, all. *fäculent*, angl. *feculent*, it. *fecolento*]. Se dit d'un liquide qu'une fécule rend trouble ; d'un organe végétal ou d'un aliment riche en fécule.

FÉCULITE. s. f. [it. *fecolite*, esp. *feculita*]. Principe immédiat des végétaux (l'inuline, etc.) pulvérulent, soluble dans l'eau chaude, ne donnant pas d'acide mucique par l'acide azotique, mais des acides oxalique et malique.

FÉGARITE ou **FÉGRA**. s. f. La stomatite gangreneuse, décrite à tort comme une maladie propre à l'Espagne, parce que beaucoup de soldats français en furent atteints dans ce pays en 1810.

FEHLING [Chimiste contemporain]. — *Réactif de Fehling*. V. SUCRE *du foie*.

FEINDRE. v. n. Boiter d'une façon à peine sensible, en parlant d'un cheval.

FEINTE. s. f. V. BOITERIE.

FELLANIQUE. adj. – *Acide fellanique* ($C^{50}H^{36}O^{6},3HO$). Acide qui, d'après Berzelius, se formerait dans la bile putréfiée en même temps que le fellinique.

FELLE DE LA DENT. [*felle*, fausse orthographe de l'ancien français *fei* ou *felon*, c'est-à-dire méchant]. Nom donné, dans les anciennes coutumes de Douai, au cheval rétif qui mord et qui rue. Terme inusité.

FELLINIQUE ou **FELLIQUE**. adj. — *Acide fellinique* ou *fellique* ($C^{50}H^{36}O^{6},4HO$). Acide obtenu par Berzelius en traitant la bile, fraîche ou non, par l'acide chlorhydrique. L'existence de cet acide et celle du fellanique sont douteuses, du moins en tant que principes immédiats; ce sont probablement des produits de décomposition.

FELTZ. [Médecin anglais du XVIIIe siècle]. — *Tisane de Feltz*. V. TISANE.

FÊLURE. s. f. Mode de fracture incomplète, sans écartement des fragments, qu'on n'observe guère qu'aux os du crâne.

FEMELLE. adj. et s. f. [*femineus*, *femella*, all. *weiblich*, angl. *female*, it. *femmina*]. Qui est du sexe féminin. = En botanique, *fleur femelle*, celle qui ne porte que des pistils. = En chirurgie, *branche femelle* d'un instrument, celle qui reçoit l'autre branche, dans une coulisse ou de toute autre manière.

FÉMININ, INE. adj. — *Maladie féminine*. V. MALADIE *des Scythes*.

FÉMININITÉ. s. f. [de *femina*, femme]. Ensemble des attributs anatomiques et des qualités physiologiques, végétatives et animales, qui caractérisent intérieurement et au dehors le sexe féminin (Burdach).

FÉMINISME. s. m. (Lorain). Arrêt de développement de l'homme vers l'âge de l'adolescence, qui lui donne quelques-uns des attributs de la féminité.

FEMME. s. f. [*femina*, γυνή, γυναικὸς, θῆλυ, all. *Frau*, *Weib* angl. *woman*, *female*, it. *femmina*]. Nom des personnes du sexe féminin dans le genre humain, en particulier de celles qui vivent ou ont vécu dans l'état de mariage. En dehors des différences tirées du système pileux, des appareils et des fonctions de reproduction, et des différences corrélatives des fonctions cérébrales, on signale les suivantes entre l'homme et la femme. Le corps de celle-ci est circonscrit par un ovale qui a sa plus grande largeur au bassin, tandis que chez l'homme les épaules ont la plus grande largeur, ou au moins sont aussi larges que le bassin. La femme a les hypocondres plus rentrés, plus serrés que ceux de l'homme; elle a la *taille plus mince*. La ligne qui vient du sternum à la symphyse des pubis est parallèle à l'axe du corps chez elle, tandis qu'elle converge chez l'homme. La distance de l'ombilic au pubis est plus grande que chez l'homme, celle de l'ombilic au sternum est plus courte. La cavité abdominale a 2 à 3 centimètres de plus en hauteur que chez l'homme, ce qui est dû à une plus grande longueur de la colonne lombaire. Le bassin est plus ouvert en avant et en haut, plus incliné en avant, de sorte que la symphyse du pubis est à 8 centimètres plus bas que l'angle sacro-vertébral; cette disposition, jointe à une inclinaison du sacrum d'avant en arrière, concourt à une plus grande saillie des fesses. Les côtes se portent en arrière à partir des vertèbres, puis brusquement en avant, d'où une plus grande profondeur de la gouttière dorsale. Le *creux de l'estomac* est plus élevé; car le sternum, plus court, descend au niveau de la 7e vertèbre chez la femme, de la 11e chez l'homme; les fausses côtes de la femme sont plus courtes. Le diaphragme est plus petit, et sa convexité remonte plus haut que chez l'homme (V. RESPIRATION). La cavité thoracique est moins haute, moins profonde d'avant en arrière sur la ligne médiane que chez l'homme, parce que la colonne thoracique s'y enfonce davantage. Les muscles du bassin sont plus courts et plus épais chez la femme. Le milieu de la taille est, chez elle, entre la symphyse pubienne et l'ombilic, au-dessous de celle-là chez l'homme; le centre de gravité du corps de l'homme est au contraire un peu plus haut. Les cavités cotyloïdes sont plus écartées et situées un peu plus en avant par rapport à la crête du sacrum; le col du fémur forme avec le corps un angle plus droit, ce qui amène plus de saillie des trochanters; les fémurs sont par suite plus obliques de dehors en dedans, et les genoux plus rentrés vers le plan médian que chez l'homme: il en résulte plus de largeur des hanches, une oscillation particulière du bassin pendant la marche, qui a lieu à plus petits pas que chez un homme de même taille; elle est moins sûre et la course plus difficile. Les cuisses et les jambes sont plus courtes, leurs muscles ont leur ventre charnu plus rapproché de leur extrémité supérieure, ce qui rend les membres plus effilés en bas; le pied est aussi relativement plus petit que chez l'homme. — *Femmes en couches*. V. ACCOUCHEMENT, GROSSESSE et MATERNITÉ. — *Maladies des femmes*. V. MALADIE.

FÉMORAL, ALE. adj. [*femoralis*, all. *zum Schenkel gehörig*, angl. *femoral*, it. *femorale*, esp. *femoral*]. Qui appartient à la cuisse. — *Anneau fémoral*. V. CRURAL. — *Arcade fémorale* ou *crurale* [*arcade de Fallope*, *ligament de Poupart*]. Bandelette aponévrotique formée par le bord inférieur de l'aponévrose du grand oblique : celle-ci, arrivée au niveau d'une ligne étendue de l'épine iliaque antéro-supérieure à l'épine du pubis, s'épaissit brusquement en formant une *arcade* tendue à la manière d'une corde, qui répond au fond du pli de l'aine et établit une limite entre l'abdomen et la cuisse. Elle est un peu concave du côté du ventre. La courbure et la tension de l'arcade fémorale sont dues à son adhérence intime avec le *fascia iliaca* au niveau de son tiers externe. Plus en dedans, elle passe en avant des vaisseaux fémoraux, en limitant antérieurement l'orifice supérieur du canal crural, pour atteindre ensuite l'épine du pubis, et fournir là, en dedans des vaisseaux, une expansion triangulaire connue sous le nom de *ligament de Gimbernat*. — *Artère fémorale* L'artère principale de la cuisse, qui commence au niveau de l'arcade fémorale à l'union de son tiers interne avec ses deux tiers externes et se termine à l'anneau du troisième adducteur. Elle se continue en bas avec l'artère poplitée, en haut avec l'iliaque externe. Elle a, dans toute son étendue, des rapports avec le muscle couturier : en haut, elle est située à son côté interne, et d'autant plus rapprochée de lui qu'on l'examine plus près de la pointe du triangle de Scarpa; au milieu de la cuisse, ce muscle la couvre; près de l'anneau du troisième adducteur, elle est située sous son bord externe. L'artère fémorale est accolée à sa veine satellite. Le nerf saphène interne accompagne l'artère jusqu'à l'anneau du troisième adducteur; une même gaine aponévrotique les enveloppe. Elle fournit plusieurs branches collatérales, tégumenteuse abdominale, honteuses externes, circonflexes, grande anastomotique; la plus importante est l'artère fémorale profonde. — *Artère fémorale profonde*. Branche collatérale de l'artère fémorale, parfois considérée, en raison de son volume, comme une branche de bifurcation de cette artère, qui lui donne naissance à 4 centimètres environ de l'arcade fémorale. Elle se dirige en arrière, puis en bas, et traverse le troisième adducteur un peu au-dessus de l'anneau de ce muscle, pour gagner la partie postérieure de la cuisse. Elle fournit plusieurs branches aux muscles de la région interne de la cuisse, et les trois artères dites *perforantes*. — *Veine fémorale*. Veine satellite de l'artère fémorale, à laquelle elle est d'abord postérieure, puis interne à la partie supérieure de la cuisse; elle fait suite à la veine poplitée, et se continue en haut avec la veine iliaque externe. = *Hernie fémorale*. V. MEROCÈLE.

Son fémoral. V. SON.

FÉMORALI-VASCULAIRE. adj. — *Entonnoir* ou *infundibulum fémorali-vasculaire*. Nom donné par Thomson au canal crural, dont l'orifice supérieur, ou anneau crural, est aussi nommé *anneau fémorali-vasculaire*.

FÉMORO-CALCANIEN, IENNE. adj. et s. m. V. Plantaire *grêle*.

FÉMORO-CUTANÉ, ÉE. adj. — *Nerf fémoro-cutané* [*inguinal externe, musculo-cutané inférieur, inguino-cutané, fémoral cutané externe*]. Branche du plexus lombaire qui traverse la partie supérieure du psoas, passe sous l'arcade fémorale avec le muscle iliaque, et se divise en deux rameaux, dont l'un se distribue à la peau de la partie externe et antérieure de la cuisse, l'autre à la peau de la fesse et de la partie supérieure de la face postérieure de la cuisse.

FÉMORO-GÉNITAL, ALE. adj. — *Nerf fémoro-génital.* V. Sus-pubien.

FÉMORO-POPLITÉ, ÉE. adj. — *Névralgie fémoro-poplitée.* V. Névralgie *sciatique*.

FÉMORO-POPLITI-TIBIAL, ALE. adj. et s. m. V. Poplite (*Muscle*).

FÉMORO-PRÉTIBIAL, ALE. adj. et s. m. Nom donné à une branche du nerf saphène interne qui s'étend du bas de la cuisse à la partie antérieure de la jambe. — *Névralgie fémoro-prétibiale.* V. Névralgie *crurale*.

FÉMORO-TIBIAL, ALE. adj. [*femoro-tibialis*]. Qui a rapport au fémur et au tibia. — *Articulation fémoro-tibiale.* V. Genou.

FÉMUR. s. m. [*femur*, μηρὸς, all. *Schenkelbein*, angl. *femoral bone, femur*, it. *femore*, esp. *femur*]. Mot latin conservé en français pour désigner l'os de la cuisse (fig. 188). L'extrémité supérieure de cet os présente : 1° une grosse éminence arrondie, tournée en haut, en dedans et un peu en avant, que l'on appelle *tête*, et qui est reçue dans la cavité cotyloïde (V. Coxo-fémoral) ; 2° une portion en forme de cône tronqué, qui supporte la tête, et qui a reçu le nom de *col ;* 3° un peu au-dessous de la tête et au côté externe, le *grand trochanter ;* 4° à la partie interne et postérieure de la base du col, le *petit trochanter* (V. Trochanter). Le *corps*, ou partie moyenne du fémur, un peu arqué d'avant en arrière, prismatique et triangulaire, présente une face antérieure, convexe, et deux faces latérales excavées; et trois bords, dont deux latéraux, sont mousses, tandis que le troisième, tourné en arrière, offre une saillie longitudinale, connue sous le nom de *ligne âpre* (V. Ligne). L'extrémité inférieure de l'os est formée de deux tubérosités, qu'on distingue sous le nom de *condyles interne* et *externe ;* réunis en avant par une surface excavée qui répond à la rotule, séparés en arrière par une échancrure profonde, les condyles sont rugueux au niveau de leurs faces latérales, qui donnent attache à des muscles et à des ligaments : la face interne du condyle interne présente un tubercule, dit *du troisième adducteur* parce que ce muscle s'y insère. Le premier point osseux du fémur se manifeste vers le trentième jour après la conception, et cet os a 72 millimètres à l'époque de l'accouchement. Le cartilage qui en forme l'extrémité inférieure présente un point osseux pisiforme quinze jours après la naissance, et celui de l'extrémité supérieure à l'âge d'un an. Un pareil point se développe à trois ans dans le grand trochanter, à treize ans dans le petit. La tête et les trochanters se soudent à l'os à dix-huit ans, et l'extrémité inférieure à vingt. — *Fracture du fémur.* Le fémur peut être brisé au niveau de sa partie moyenne ou de l'une de ses extrémités. A. Les *fractures du corps* du fémur, deux fois plus fréquentes environ que celles des extrémités (Malgaigne), s'accompagnent presque toujours d'un déplacement complexe, suivant l'épaisseur, suivant la direction, et par rotation en dehors du fragment inférieur : les autres signes sont la déformation, la mobilité et la crépitation. La lésion est grave à tout âge parce qu'elle amène un raccourcissement du membre, qui, lorsqu'il dépasse 4 centimètres, détermine une claudication plus ou moins marquée. A une fracture simple, sans chevauchement, l'appareil de Scultet convient. Lorsqu'il y a un déplacement prononcé, il faut chercher à combattre l'ascension du fragment inférieur, cause du raccourcissement, à l'aide des *appareils à extension continue ;* cependant les avantages de ces appareils sont compensés par des inconvénients tels (V. Extension), que beaucoup de chirurgiens se contentent des appareils à contention simple, amovibles pendant les premiers jours, inamovibles plus tard (A. Guérin, Gosselin) : c'est surtout chez les jeunes sujets, où la claudication n'est pas à craindre si le raccourcissement n'est pas supérieur à 4 centimètres, que cette dernière pratique donne de bons résultats. Cependant l'extension continue est généralement preférée. Ces fractures se consolident du 40^e au 45^e jour. — B. Les *fractures de l'extrémité inférieure* peuvent avoir lieu au-dessus des condyles, entre les condyles, ou détacher un seul condyle du reste de l'os. Dans le premier cas, il y a un chevauchement assez considérable, le fragment supérieur étant porté en avant ; quand un seul condyle est détaché, il peut se porter en dedans ou en dehors, ou remonter le long du fémur, ou exécuter un mouvement de rotation sur son axe ; enfin le fragment supérieur peut pénétrer entre les deux condyles et les faire éclater. Les complications, fréquentes et graves, plaie articulaire, phlegmon, gangrène, etc., nécessitent un traitement spécial ; aussi appliquera-t-on de préférence un appareil amovible qui laisse le genou à découvert et permette de surveiller la jointure ; pour prévenir, s'il est possible, l'ankylose consécutive, il faut mettre le membre, suivant la nature du déplacement, dans l'extension ou la demi-flexion, et commencer, après 40 à 45 jours, à faire exécuter de légers mouvements à l'articulation. L'amputation immédiate est nécessaire quand il y a une plaie de la région poplitée avec issue des condyles, ou déchirure de la veine poplitée et lésion probable de l'artère ou menace de gangrène. — C. Les *fractures de l'extrémité supérieure*, ou *du col du fémur*, sont dites intra ou extra-capsulaires suivant qu'elles siègent en dedans ou en dehors de la ligne d'insertion de la capsule articulaire. Les premières, le plus souvent complètes, fréquemment comminutives, se font rarement par pénétration : au contraire, les fragments s'écartent, l'inférieur se portant en bas et en arrière et exécutant un mouvement de rotation en dehors, ce qui explique que la réunion est fibreuse et non osseuse ; une douleur au pli de l'aine, augmentant dans les mouvements, du gonflement au même point, le raccourcissement du membre, la rotation du pied en dehors, sont les principaux symptômes. Les secondes se font en général par pénétration : le grand trochanter, et même le petit, sont souvent brisés en même temps que le col, et divisés en plusieurs fragments ; le déplacement est nul ou semblable au précédent ; le raccourcissement est peu marqué ; la hanche est le siège d'une ecchymose bien marquée et d'un gonflement parfois énorme. Dans les deux cas, la consolidation est lente à se faire et exige un séjour prolongé dans le décubitus dorsal, qui peut être cause de la formation d'escarres, de marasme, d'épuisement ; plus tard, la claudication est inévi-

Fig. 188.

table : cependant la consolidation osseuse est plus fréquente dans la variété extra-capsulaire à cause de l'engrènement des fragments, qu'on doit respecter en ne tentant, en cas de pénétration, aucune manœuvre de réduction. Les appareils de contention, étant presque toujours insuffisants à maintenir une exacte coaptation, sont en général abandonnés au profit de la grande gouttière de Bonnet, qui assure l'immobilisation dans l'extension ; au bout de 40 à 45 jours, on peut tenter de faire marcher le malade avec des béquilles. — *Luxation du fémur.* Déplacement traumatique de la tête du fémur hors de la cavité cotyloide. Ordinairement complète, cette luxation est dite *iliaque* ou *ischiatique*, lorsqu'elle se fait en arrière ; *ilio-pubienne* ou *ischio pubienne* quand elle a lieu en avant ; *sus-cotyloidienne* lorsque la tête du fémur se porte en haut ; *sous-cotyloïdienne* dans le cas contraire. Dans la luxation iliaque, la plus fréquente, la tête fémorale occupe la fosse iliaque externe, où on la sent à travers les parties molles ; la fesse est saillante ; la cuisse est raccourcie, et maintenue dans l'adduction, la flexion, la rotation en dedans. Dans la luxation ischiatique, on observe à peu près les mêmes signes que dans la variété précédente, dont elle est une modification. Dans les deux luxations en avant, la fesse est aplatie, la cuisse est dans l'abduction et la rotation en dehors ; dans la forme ilio-pubienne on sent la tête du fémur dans l'aine ; on la sent à la partie interne de la cuisse dans la variété ischio-pubienne. Pour la réduction, les méthodes de douceur réussissant souvent, c'est à elles qu'il faut d'abord avoir recours : celle qui convient le mieux est la méthode de dégagement, qui consiste à imprimer à la cuisse des mouvements de flexion, de rotation, de circumduction (Després). Si on emploie les méthodes de force après les précédentes, c'est sur la cuisse fortement fléchie qu'on fera les tractions pour les luxations iliaque, ischiatique et ilio-pubienne ; dans l'ischio-pubienne, la cuisse doit être légèrement fléchie et portée dans une forte abduction. L'immobilité sera maintenue pendant une quinzaine de jours. Le déplacement peut se reproduire lorsque le rebord cotyloïdien est en même temps brisé.

FENÊTRE. s. f. |*fenestra*, all. *Fenster*, angl. *fenestra*, it. *finestra*|. Nom donné à deux ouvertures que présente la paroi interne du tympan. L'une est nommée *fenêtre ovale* (ouverture vestibulaire du tympan) ; l'autre, *fenêtre ronde* (ouverture cochléenne). V. Oreille *moyenne*.

FENÊTRÉ, ÉE. adj. |*fenestratus*, all. *gefenstert*, angl. *fenestrate*, it. *finestrato*, esp. *agujereado*|. Se dit, en botanique, des feuilles percées à jour ; en anatomie, des lamelles de tissu élastique percées de trous (V. Élastique) ; en médecine et en chirurgie, des compresses, des emplâtres, etc., où l'on a pratiqué des ouvertures.

FENOUIL. s. m. |*Fœniculum*, Adans., all. *Fenchel*, angl. *fennel*, it. *finocchio*, esp. *hinojo*|. Plante (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) aromatique, stimulante et diurétique. L'espèce employée en médecine est le *fenouil doux* (*Fœniculum dulce*, DC., *F. officinale*, Mérat), d'odeur plus agréable que le *fenouil vulgaire* (*Anethum fœniculum*, L., *F. vulgare*, Gærtn.). Sa racine est une des cinq racines apéritives, et sa semence une des quatre semences chaudes majeures. Le fenouil a une odeur et une saveur analogues à celles de l'anis. — *Fenouil d'eau.* La *phellandrie aquatique*. — *Fenouil marin.* V. Bacile.

FENTE. s. f. |*fissura*, ῥωγμὴ, all. *Spalte*, angl. *slit*, it. *fessura*, esp. *hendedura*|. En anatomie, espèce d'échancrure étroite et profonde. — *Fente brachiale.* V. Embryon. — *Grande fente cérébrale de Bichat.* Fente considérable, demi-circulaire, à concavité antérieure, étendue de la scissure de Sylvius d'un côté à celle du côté opposé, et limitée en haut par la face inférieure du bourrelet du corps calleux, en bas par le bord antérieur du cervelet. — *Fente orbitaire.* V. Orbitaire. — *Fente sphénoïdale.* V. Sphénoïdal. — *Fente sphéno-maxillaire.* V. Sphéno-maxillaire. — *Fente vulvaire.* V. Lèvres et Vulve.

FENUGREC. s. m. |*Trigonella fœnum græcum*, L., τῆλις, all. *Bockshorn*, angl. *fenu-greek*, it. *fien-greco*, esp. *fenogreco*|. Plante annuelle (diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.) dont les semences, petites, irrégulières, jaunes, demi-transparentes, d'une odeur forte et agréable, mucilagineuses, donnent une farine autrefois employée comme émolliente et résolutive.

FER. s. m. |*ferrum*, σιδηρὸς, all. *Eisen*, angl. *iron*, it. *ferro*, esp. *hierro*|. Métal très répandu dans la nature, jamais à l'état natif, mais à l'état d'oxydes, de carbonates, d'arséniures et de sulfures : on l'extrait, industriellement, de l'oxyde de fer, en réduisant ce minerai par le charbon ; le fer mis en liberté s'unit à une certaine quantité (2 à 5 pour 100) de charbon, et donne ainsi de la *fonte* ; celle-ci, maintenue en fusion dans un fort courant d'air qui brûle le charbon qu'elle renferme, se transforme en *fer doux*, moins fusible et plus pur que la fonte, seul employé en médecine, et renfermant pourtant encore du carbone et du silicium. C'est un métal gris bleuâtre, dont la pesanteur spécifique est de 7,780 ; il a une saveur métallique et une légère odeur ; il est malléable, très tenace, très ductile, attirable par l'aimant, et susceptible d'acquérir lui-même la propriété magnétique par son contact avec un aimant naturel. Il entre en fusion vers 1500° ; au rouge blanc, il se ramollit, et se soude à lui-même lorsqu'on le martèle. A froid et dans l'air sec, le fer est inoxydable ; dans l'air humide, il s'oxyde lentement et se change en *rouille*. Très divisé, il est *pyrophorique*. Au rouge, il absorbe l'oxygène de l'air et donne un oxyde, Fe^3O^4 ; il décompose l'eau vers le rouge sombre. Il s'unit directement au chlore, au brome, à l'iode, au soufre. Les acides chlorhydrique, sulfurique, acétique, etc., sont décomposés par lui avec dégagement d'hydrogène ; il en est de même pour l'acide azotique ordinaire du commerce, tandis que le contact de l'acide monohydraté ou fumant est sans action sur lui et le rend *passif*. — Le fer n'existe pas seulement dans la nature à l'état de minerai, il entre dans la composition normale du sang, dont il est un élément essentiel, bien que réduit à une très faible proportion (V. Sang). De plus, il constitue le principal minéralisateur et thérapeutique important d'un grand nombre d'eaux minérales (V. Eau *minérale ferrugineuse*). — En thérapeutique, le fer métallique est employé comme reconstituant (V. Ferrugineux), sous forme de limaille ou de fer réduit (V. Fer *réduit* et Limaille). — *Acétate de fer.* V. Acétate. — *Azotate de fer.* V. Azotate. — *Bromure de fer.* V. Bromure. — *Carbonate de fer.* V. Carbonate. — *Chlorure de fer.* V. Chlorure. — *Cyanure de fer.* V. Cyanure. — *Iodure de fer.* V. Iodure. — *Lactate de fer.* V. Lactate. — *Malate de fer.* V. Malate. — *Oxyde de fer.* V. Oxyde. — *Perchlorure de fer.* V. Perchlorure. — *Peroxyde de fer.* V. Peroxyde. — *Pyrophosphate de fer et de soude.* V. Pyrophosphate. — *Sulfate de fer.* V. Sulfate. — *Sulfure de fer.* V. Sulfure. — *Tablette de fer.* V. Tablette. — *Valérianate de fer.* V. Valérianate. — *Fer-blanc.* Tôle qu'on a plongée dans un bain de graisse, puis dans de l'étain fondu, de façon à la couvrir d'une couche d'étain qui la protège contre les influences extérieures. — *Fer chromé.* V. Chromite. — *Fer galvanisé.* V. Galvanisé. — *Fer oligiste.* V. Oxyde *de fer.* — *Fer oxydulé.* V. Oxyde *de fer.* — *Fer passif.* V. Passif. — *Fer pyrophorique.* V. Pyrophorique. — *Fer réduit.* V. Réduit. — *Fer spathique.* V. Carbonate *de fer.* — *Fer spéculaire.* V. Oxyde *de fer.* — *Fer titané.* V. Titané. — *Fer rouge* (*ferrum candens*). V. Cautère *actuel.* — *Fer à* *repasser*. On l'a employé, suffisamment chaud, pour pratiquer la cautérisation objective, contre les douleurs rhumatismales. = *Fer chaud* [angl. *heart-burn*]. V. PYROSIS. = *Fer de cheval*. V. FERRURE.

FERA ou **FERRA**. s. f. (*Coregonus fera*, Jurine). Poisson alimentaire du lac de Genève et autres lacs de la Suisse appartenant au genre *Saumon*.

FÉRINE. adj. f. [*ferina*, θηιώδης, it. *ferina*]. Se dit d'une toux sèche et opiniâtre.

FERMENT. s. m. [*fermentum*, ζύμη, all. *Gährungsstoff*, angl. *ferment*, *yest*, it. et esp. *fermento*]. Corps dont le seul contact avec certaines matières, dites *fermentescibles*, détermine dans celles-ci le phénomène de la *fermentation*, sans que ses éléments entrent dans la composition des produits qui en résultent et qui sont fournis par la matière qui fermente : aussi une quantité considérable de cette matière est transformée par une quantité presque impondérable de ferment. Les ferments (et les fermentations qu'ils déterminent) peuvent être rangés en deux classes 1° Les uns sont des agents d'origine organique, mais ne sont pas organisés : ils sont dits *ferments solubles* ou *zymases*. Ce sont des corps azotés, analogues aux substances albuminoïdes, mais ne contenant pas de soufre et ne se colorant pas en jaune par l'acide azotique. Ils ont la propriété d'être entraînés de leurs solutions par les précipités amorphes que celles-ci contiennent, et d'être seuls repris par l'eau, d'où ils sont précipités par l'alcool ou par les acétates neutre ou basique de plomb : cette propriété est mise à profit pour leur préparation. Ils sont solides, amorphes, incolores, coagulables à une température toujours inférieure à 100°, qui, comme les acides, les rend inertes. Ils ont une action considérable sur certains composés organiques, tels que les aliments albuminoïdes et amylacés, auxquels ils font subir des dédoublements, variables avec leur nature, qui rendent ces aliments solubles et assimilables (V. ZYMASE). 2° Les autres ferments ne sont pas seulement d'origine organique, ce sont des êtres organisés, vivants, comme la *levure de bière*, qui en est le type, le *mycoderma aceti*, etc. : on les nomme *ferments figurés* ou *organisés*. Ils sont répandus dans l'air, dans l'eau et à la surface des corps solides. Ils ne vivent que dans un milieu humide et sont tués par la dessiccation. D'après Pasteur, ils vivraient soit dans l'air (*aérobies*), soit à l'abri de l'air (*anaérobies*). mais ils n'agiraient comme ferments que lorsque leur vie a lieu sans intervention de l'oxygène, la fermentation ne se manifesterait que lorsqu'il y a vie sans air. Les températures très hautes ou très basses, l'air comprimé, l'alcool, tuent les ferments figurés complètement développés, tandis qu'ils sont sans action sur leurs germes. Le résultat de leur action sur la matière fermentescible, c'est-à-dire la fermentation produite, varie avec la nature de ces matières et avec celle du ferment. mais il n'est pas exact de dire qu'un ferment spécial répond à chaque fermentation, comme l'avait annoncé Pasteur; lui-même reconnaît qu'un seul ferment peut déterminer plusieurs fermentations, comme une même fermentation peut être engendrée par différents ferments; ce qui reste exact, c'est qu'un ferment spécial donne lieu, d'abord et de préférence à tout autre, à une fermentation déterminée, qui, en sa présence, atteint un degré maximum (V. FERMENTATION).

FERMENTATIF, IVE. adj. Qui produit la fermentation.

FERMENTATION. s. f. [*fermentatio*, de *fervere*, être échauffé, bouillir, bouillonner, être agité; ζύμωσις, all. *Gährung*, angl. *fermentation*, it. *fermentazione* esp. *fermentacion*]. Primitivement et étymologiquement, dédoublement d'un corps, *avec dégagement de gaz*, boursouflement et échauffement de la masse, se produisant sans cause apparente. ‖ Actuellement, réaction chimique qui s'opère dans un composé d'origine organique (*matière fermentescible*) par la seule présence d'une autre substance (*ferment*) qui ne cède rien au corps décomposé. Les fermentations peuvent, d'après la nature du ferment qui les engendre, être rangées en deux classes : 1° *Fermentations fausses*, *à ferments solubles*, dédoublements produits dans l'organisme animal ou hors de lui par les corps azotés, d'origine organique, appelés zymases ou ferments solubles. Ces fermentations ont pour caractère commun d'être simples relativement à celles de la seconde classe, et de donner des produits peu nombreux ; un certain degré d'humidité, une température inférieure à 100°, sont des conditions indispensables à leur production. Elles peuvent être produites, en dehors de toute influence vitale, par des agents physico-chimiques, chaleur, électricité, composés minéraux : ainsi la chaleur et les acides étendus transforment, aussi bien que la diastase, la dextrine en glycose ; la chaleur, comme la pepsine, convertit les substances albuminoïdes en peptones, etc. ; il est dès lors probable que les fausses fermentations doivent être considérées comme le résultat d'une action purement chimique de la part des ferments solubles (V. ZYMASE). 2° *Fermentations vraies*, *à ferments figurés*, dédoublements ou transformations moléculaires déterminés par la présence d'organismes vivants, dont l'évolution vitale et physiologique paraît intervenir dans la production de ces fermentations. Cagniard-Lacour reconnut, le premier, que la levure, qui détermine la fermentation alcoolique, était une substance organisée (1836); puis Turpin annonça que toute fermentation avait pour cause une végétation (1838) : mais c'est Pasteur qui établit ces propositions sur des expériences précises et répétées, et qui posa les bases de la théorie physiologique de la fermentation. D'après Pasteur, la fermentation est le résultat d'un mode de vitalité spécial à un certain nombre d'êtres, dont les uns, anaérobies, vivent à l'abri de l'air, et les autres, à la fois aérobies et anaérobies, vivent avec ou sans air : les premiers agissent toujours comme ferments vis-à-vis des matières fermentescibles, auxquelles ils empruntent les matériaux nécessaires à leur existence et à leur développement, d'où résulte la décomposition de ces matières, qui constitue leur fermentation; les seconds agissent de la même façon, comme ferments, à l'abri de l'air; mais en présence de l'air, c'est à celui-ci qu'ils empruntent l'oxygène qui leur est nécessaire et émettent de l'acide carbonique, comme les corps organisés ordinaires : par conséquent, dans tous les cas la *fermentation est la vie sans air*. Pasteur a montré que ces êtres organisés se nourrissent, augmentent de volume, se multiplient, aux dépens de la substance qui fermente ; aussi longtemps que dure leur vie, il se fait un transport de matière allant de cette substance à celle qui provoque son dédoublement et qui n'est autre que le ferment organisé : il en conclut que celui-ci est l'agent essentiel de ce dédoublement, qui résulte de son évolution et de ses fonctions physiologiques. La théorie de Pasteur a rencontré de nombreuses objections. Lechartier et Bellamy, en 1872, et, plus tard, Pasteur lui-même, ont observé la fermentation alcoolique dans les fruits non altérés des phanérogames à certaines périodes de leur évolution maturative, en l'absence de la levure, ferment qui produit ce dédoublement : mais ce fait confirme l'hypothèse de la vie sans air, corrélative de la fermentation, puisque les cellules des fruits qui, à l'air libre, absorbent de l'oxygène et émettent de l'acide carbonique, agissent comme ferments quand on les prive d'air. L'explication de Berzélius, qui attribuait la fermentation à une action de contact ou catalytique, et l'hypothèse de Liebig, qui invoquait un mouvement imprimé aux cellules animales et végétales en décomposition par leur perturbation d'équilibre et communiqué aux éléments des corps qui les touchent, ne sont pas soutenables aujourd'hui : il n'en est pas de même des arguments fournis par Fremy et Berthelot, qui regardent les fermentations à ferments organisés comme des actes purement chimiques, aussi bien que les fermentations fausses, et qui opposent une théorie chimique à la théorie physiologique de Pasteur. Berthelot ne nie pas l'existence des ferments organisés; mais, au lieu de les regarder comme produisant directement la fermentation par suite de leurs fonctions propres, il limite leur rôle à la sécrétion de ferments solubles, qui, prenant molécule à molécule une portion des éléments du corps fermentescible, placent le reste dans les conditions voulues pour son dédoublement et la formation d'autres composés : il n'y aurait donc plus de distinction à établir entre les deux classes de ferments et de fermentations; la fermentation serait toujours un acte chimique de nutrition. Le fait de cette sécrétion est démontré pour un certain nombre de fermentations; toutefois on n'a pas jusqu'ici isolé le ferment soluble qui présiderait au dédoublement du sucre. D'un autre côté, pour la fermentation alcoolique, Berthelot a montré que la levure de bière n'était pas indispensable, et que le rôle de ferment pouvait être rempli par une matière azotée quelconque, analogue à l'albumine : la seule différence est que la fermentation, au lieu d'être terminée en quelques heures, comme avec la levure, exige un temps considérable. En résumé, dans l'état actuel de la science, les uns croient, avec Pasteur, que la fermentation est le résultat des actes vitaux, se passant à l'abri de l'air, d'êtres organisés dont l'existence est intimement liée et nécessaire à la production du phénomène; les autres pensent, avec Berthelot, que la fermentation est plus prompte et plus complète quand ces organismes existent, mais que leur présence n'est pas indispensable, et que d'ailleurs, quand ils agissent, ce n'est pas par eux-mêmes, mais par l'intermédiaire des ferments solubles qu'ils sécrètent et qui font de la fermentation un acte purement chimique. — *Fermentation acéteuse, acétique* ou *acide*. Transformation de l'alcool en acide acétique par fixation d'oxygène en présence du *mycoderma aceti*. V. ACÉTIFICATION et MYCODERME. — *Fermentation alcoolique*. Dédoublement que le ferment alcoolique ou levure de bière (V. LEVURE) détermine immédiatement dans la glycose, la lévulose, la maltose et la lactose, et d'une façon médiate, après transformation en glycose, dans la saccharose, la mélitose, la tréhalose, la lactine, l'amidon, la dextrine, la gomme, le glycogène. Cette fermentation a lieu à une température de + 20° à + 25°. Les produits sont : alcool, acide carbonique, acide succinique, glycérine, cellulose, matières grasses. — *Fermentation ammoniacale*. V. URÉE. — *Fermentation benzoïque*. Dédoublement de l'*amygdaline* en présence de l'eau et de l'émulsine (V. AMYGDALINE). — *Fermentation butyrique*. Transformation en acide butyrique des sucres et de quelques autres substances organiques, en présence d'un ferment spécial, en forme de bâtonnets, décrit par Pasteur sous le nom de *fermentum butyricum*. — *Fermentation caséeuse*. Nom donné à tort à la conversion de la caséine en fromage, avec production d'ammoniaque et d'acides gras. — *Fermentation lactique*. Transformation de la glycose, de la mannite, de la sorbine, etc., en acide lactique, en présence d'un ferment spécial formé de globules ou d'articles très courts (Remak et Blondeau). — *Fermentation putride*. V. PUTRÉFACTION. — *Fermentation sinapique* ou *sinapisique*. V. MYROSINE. — *Fermentation visqueuse des sucres et des vins*. Altération des liqueurs sucrées, produite par la présence de deux ferments spéciaux, dont l'un, *fermentum gummomanniticum*, transforme la glycose en mannite, matière gommeuse, acide carbonique et eau; l'autre, *fermentum gummicum*, la change en gomme (Pasteur). Cette fermentation se produit parfois dans les vins; il en résulte une substance filante dite *graisse des vins*. Les acides chlorhydrique, sulfurique, sulfureux, l'alun, l'infusion de noix de galle, empêchent la fermentation visqueuse en précipitant son ferment. V. VIN.

FERMENTÉ, ÉE. adj. — *Boisson fermentée*. V. BOISSON.

FERMENTESCIBLE. adj. [all. *gährungsfähig*]. Se dit d'un corps susceptible d'entrer en fermentation au contact d'un ferment.

FERMENTESCENT, ENTE. adj. Synonyme de *fermentatif*.

FERNEL. [Médecin français, 1497-1558]. — *Onguent astringent de Fernel*. V. POMMADE *virginale*.

FERONIE. s. f. [*Feronia*, Corr.] Genre de plantes de la famille des aurantiacées, dont la seule espèce, *F. elephantum*, Correa, fournit une gomme voisine de la gomme arabique.

FERRA. s. m. V. FERA.

FERRARIE. s. f. [*Ferraria*, L.] Genre de plantes monocotylédones, de la famille des iridées, dont deux espèces, la *F. cathartica*, Mart., et le *F. purgans*, Mart., sont réputées purgatives au Brésil : on emploie la poudre du rhizome.

FERRATE. s. m. — *Ferrate de potasse* ($KO.FeO^3$). Composé très instable de potasse et d'acide ferrique, qui se forme par l'action du chlore sur le peroxyde de fer hydraté en suspension dans l'eau (Fremy).

FERRÉ, ÉE. adj. — *Eau ferrée*. V. EAU.

FERREIN. [Médecin français, 1693-1769]. — *Canal de Ferrein*. V. CANAL. — *Pyramide de Ferrein*. V. REIN.

FERREUX, EUSE. adj. — *Acide ferreux*. Le sesquioxyde de fer. — *Chlorure ferreux*. V. CHLORURE. — *Iodure ferreux*. V. IODURE. — *Oxyde ferreux*. V. OXYDE.

FERRI (ALPHONSE). [Chirurgien italien du XVIe siècle]. — *Tire-balles de Ferri*. V. ALPHONSIN.

FERRICO-POTASSIQUE. adj. — *Tartrate ferrico-potassique*. V. TARTRATE *de potasse* et *de fer*.

FERRICYANATE. s. m. Sel dans lequel le ferricyanogène joue le rôle d'acide.

FERRICYANHYDRATE. s. m. Combinaison de l'acide ferricyanhydrique avec une base.

FERRICYANHYDRIQUE. adj. — *Acide ferricyanhydrique* [*acide hydroferricyanique*] ($C^{12}Az^6Fe^2H^3$). Acide obtenu par décomposition du ferrocyanure de cuivre par l'acide sulfurique. Cristallisable, brun; soluble dans l'eau, bleuissant à l'air, avec dégagement d'acide cyanhydrique.

FERRICYANIQUE. adj. — *Acide ferricyanique*. Le ferricyanogène jouant le rôle d'acide dans les ferricyanates.

FERRICYANOGÈNE. s. m. ($C^{12}Az^6Fe^2$). Radical triatomique représenté par du *ferrocyanogène* doublé.

FERRICYANURE. s. m. [*cyanoferride*]. Composé formé de *ferricyanogène* uni à un métal. — *Ferricyanure de potassium* [*prussiate rouge de potasse, cyanure rouge de fer et de potassium*] ($C^{12}Az^6Fe^2.K^3$). Il se produit lorsqu'on fait passer du chlore à travers une solution de ferrocyanure de potassium : il donne, par l'évaporation, des cristaux *rouge hyacinthe*, solubles, qui précipitent dans l'eau en bleu (bleu de Turnbull) les sels de fer protoxydés, et colorent en brun foncé, sans les précipiter, les sels peroxydés. — Il existe des ferricyanures semblables formés par le ferricyanogène avec la soude, la baryte, etc. — *Ferricyanure de fer* ou *ferreux* [*bleu de Turnbull*] ($C^{12}Az^6Fe^2.Fe^3$). Précipité bleu que donnent les sels ferreux avec le ferricyanure de potassium.

FERRIQUE. adj. — *Acide ferrique* (FeO^3). Acide non encore isolé, obtenu à l'état de *ferrate de potasse* (Fremy). V. FERRATE. — *Chlorure ferrique*. V. CHLORURE. —

Hydrate ferrique. V. Oxyde *de fer.* — *Iodure ferrique.* V. Iodure. — Oxyde *ferrique.* V. Oxyde.

FERRITE. s. m. Sel formé par la combinaison du sesquioxyde de fer (ou acide ferreux) avec un oxyde métallique, chaux, potasse, magnésie, oxyde de zinc.

FERROCYANATE. s. m. Sel dans lequel le ferrocyanogène joue le rôle d'acide.

FERROCYANHYDRATE. s. m. Combinaison de l'acide ferrocyanhydrique avec une base.

FERROCYANHYDRIQUE. adj. — *Acide ferrocyanhydrique [acide hydroferrocyanique, acide hydrocyanoferrique, cyanure de fer hydraté, acide cyano-* ou *prussicoferrique]* ($C^6Az^3FeH^2$). Acide blanc, brillant, peu stable, d'un goût très acide. S'obtient par l'action de l'acide chlorhydrique sur le ferrocyanure de potassium. Chauffé au contact de l'air, il absorbe de l'oxygène, dégage de l'acide cyanhydrique et forme du bleu de Prusse.

FERROCYANIDE. s. m. Synonyme de *sesquicyanure de fer.* V. Cyanure.

FERROCYANIQUE. adj. — *Acide ferrocyanique.* Le ferrocyanogène jouant le rôle d'acide dans les ferrocyanates.

FERROCYANOGÈNE. s. m. [*cyanoferre, acide cyanoferrique*] (C^6Az^3Fe). Radical diatomique des ferrocyanures formé par l'union de 3 équivalents de cyanogène à un équivalent de fer.

FERROCYANURE. s. m. [*cyanoferrure, cyanoferrate, ferrocyanate, prussiate ferrugineux, cyanure ferroso-métallique*]. Corps composé par l'union d'un métal au *ferrocyanogène.* — *Ferrocyanure ferrique [bleu de Prusse, ferrocyanure de fer, cyanure ferroso-ferrique, prussiate de fer, cyanoferrure de fer, cyanure double hydraté de fer]* [$(3C^6Az^3Fe)Fe^4$]. Il est composé de 3 molécules de ferrocyanogène et de 4 équivalents de fer, et se précipite dans une solution d'un sel de fer peroxydé à laquelle on ajoute du ferrocyanure de potassium : il retient 18 équivalents d'eau de cristallisation. Il a été découvert en 1710 par un fabricant de Berlin nommé Diesbach. Il est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble dans les acides sulfurique et chlorhydrique concentrés (il devient alors blanc) ; l'acide oxalique le dissout, et cette solution donne une encre bleue ; les corps désoxygénants le font passer à l'état de cyanure ferreux ; la chaleur le décompose vers 250° ; et la potasse, ainsi que d'autres bases, en séparent l'oxyde ferrique, pour faire des cyanoferrates alcalins. Il est employé dans la teinture et l'impression. — *Ferrocyanure de potassium [prussiate jaune de potasse, cyanoferrure* ou *cyanoferrate de potassium, prussiate ferrugineux de potasse]* ($C^6Az^3Fe.K^2$). Composé obtenu en grand en calcinant un mélange de carbonate de potasse, de fer et de matières animales, du sang surtout ; le résidu lessivé est traité par le protosulfate de fer, jusqu'à ce que le bleu de Prusse formé ne soit plus décomposé ; on évapore ensuite, et l'on fait cristalliser, en isolant d'abord le sulfate de potasse, qui cristallise en premier. Ce sel cristallise en tables rectangulaires d'un jaune-citron, solubles dans l'eau, précipitant en bleu (bleu de Prusse) les sels de fer peroxydés ; une chaleur élevée le décompose en produits azotés, en cyanure de potassium et en carbure de fer. Il est employé, dans l'industrie, pour la teinture ; dans les laboratoires, comme réactif d'un grand nombre de sels, dans la solution desquels il donne un précipité caractéristique ; en médecine, comme diurétique (Bouchardat). — Il existe d'autres *ferrocyanures* que l'on désignait autrefois sous le nom de *prussiates triples, prussiates ferrugineux, ferrocyanates, cyanoferrates* et *cyanures ferroso-sodique, magnésique, barytique,* de *zinc,* de *plomb,* d'*ammoniaque,* de *cuivre,* d'*argent,* etc.

FERROSO-FERRIQUE. V. Ferrocyanure et Oxyde *de fer.*

FERRUGINEUX, EUSE. adj. [*ferrugineus,* all. *eisenhaltig,* angl. *ferruginous,* it. et esp. *ferruginoso*]. Qui contient du fer. — *Eau ferrugineuse.* V. Eau *minérale.* — *Savon ferrugineux.* V. Savon.

FERRUGINEUX. s. m. pl. [*martiaux*]. Préparations dont la base est le fer ou un composé de ce métal. Parmi ces préparations, les unes sont insolubles : fer métallique (limaille de fer, fer réduit) ; oxydes de fer (éthiops martial, safran de Mars) ; sels de fer (protocarbonate, phosphates, pyrophosphates) ; — les autres sont solubles : sels à acides minéraux (sulfate, chlorures, iodure, bromure) ; sels à acides végétaux (lactate, acétate, oxalate, valérate, citrate, tartrate). Les ferrugineux sont employés comme styptiques, comme coagulants, comme toniques et reconstituants : les composés solubles répondent à la première indication ; les sels à acides minéraux (surtout le chlorure) satisfont à la seconde ; enfin l'action reconstituante, la plus importante et la plus recherchée, appartient aux préparations insolubles. Celles-ci sont attaquées par l'acide gastrique, qui dissout les oxydes et les sels en donnant du lactate et du chlorhydrate de fer ; quant au fer métallique, dissous en présence de l'eau et des acides, il décompose l'eau et forme un oxyde qui se combine à l'acide. Le fer réduit (10 centigr. à chaque repas) et la limaille de fer (20 à 50 centigr.), puis le sous-carbonate de fer et les oxydes du métal, sont les meilleures préparations à employer contre l'anémie et la chlorose, et contre les cachexies, c'est-à-dire quand on recherche les effets constitutionnels, hématiniques, des ferrugineux.

FERRURE. s. f. [all. *Beschlagen,* angl. *schoeing,* it. *ferratura,* esp. *herramiento*]. Application d'une semelle de fer sous les sabots des solipèdes et sous les onglons des grands ruminants ; l'ensemble des fers que porte actuellement un animal. — *Ferrure chirurgicale.* Elle a pour objet de servir d'appareil complémentaire pour faciliter l'application des pansements sur le pied à la suite des opérations chirurgicales. — *Ferrure hygiénique ou normale.* Elle a pour but, en revêtant de fer les sabots des animaux destinés au tirage des lourds fardeaux, d'augmenter la résistance de leurs pieds à l'usure que déterminent les efforts nécessités par ce tirage. — *Ferrure orthopédique.* Elle est destinée à remédier aux défectuosités ou aux maladies de la boîte cornée, aux vices d'aplomb ou à leurs conséquences. — *Ferrure podométrique.* V. Podométrique.

FERTILE. adj. — *Membrane* ou *vésicule fertile.* V. Acéphalocyste et Échinocoque.

FÉRULE. s. f. [*ferula,* all. *Plätzer,* angl. *ferula,* it. et esp. *ferula*]. Genre de plantes de la pentandrie digynie, L., ombellifères, J. L'*asa fœtida,* le *galbanum,* la *gomme-ammoniaque* et le *sagapenum* proviennent de diverses férules.

FESE. s. f. Maladie observée dans les îles au sud de l'océan Pacifique, et rapportée à l'éléphantiasis des Arabes.

FESSE. s. f. [*clunis,* πυγή, all. *Gesäss,* angl. *buttock, breech,* it. *natica,* esp. *nalga*]. Masse charnue de la partie postérieure inférieure du tronc, formée particulièrement par les muscles *fessiers,* de chaque côté. V. Fessière (*Région*).

FESSIER, IÈRE. adj. et s. m. [*glutius, glutæus*]. Qui appartient aux fesses, qui fait partie des fesses. — *Artère fessière [iliaque supérieure* ou *postérieure*]. Elle naît de l'hypogastrique, sort du bassin par la partie supérieure de la grande échancrure sciatique, se réfléchit sur la surface externe de l'ilium, et se divise en plusieurs branches, superficielles et profondes, qui se distribuent aux muscles fessiers et s'anastomosent avec la circonflexe antérieure et l'ischiatique. — *Muscles fessiers.* Ces muscles, au nombre de trois, forment la fesse et la partie postérieure supérieure de la cuisse. Le *grand fessier* [*sacro-fémoral*, Ch.], large, rhomboïdal, s'étend de la partie postérieure de la crête iliaque et de la fosse iliaque externe, de la face postérieure du sacrum, du bord du coccyx et de la face externe du grand ligament sacro-sciatique, à une empreinte raboteuse située au-dessous du grand trochanter, et allant de cette éminence à la ligne âpre du fémur, dont elle est la bifurcation externe. Le *moyen fessier* [*grand ilio-trochantérien*, Ch.], placé en partie au-dessous du précédent, rayonné, en éventail, s'attache supérieurement aux trois quarts antérieurs de la crête iliaque, à une portion de la face externe de l'ilium, et à l'épine iliaque antérieure et supérieure; inférieurement, à la face externe du grand trochanter. Le *petit fessier* (*petit ilio-trochantérien*, Ch.) a son origine à la partie antérieure inférieure de l'os iliaque; il est situé sous le précédent, et se termine à la partie antérieure du grand trochanter. L'action des muscles fessiers est la suivante, d'après Duchenne (de Boulogne) : le grand fessier, extenseur et rotateur en dehors de la cuisse quand il prend son point fixe sur le bassin, étend le bassin sur la cuisse quand le fémur est fixé; mais il n'agit dans ce dernier sens que dans le saut, la course, l'ascension d'un escalier, etc., et non dans la station droite; le moyen fessier, abducteur et extenseur dans sa totalité, est fléchisseur et rotateur en dedans par son faisceau antérieur, extenseur et rotateur en dehors par le postérieur; c'est lui qui, avec le petit fessier, exerce l'action, généralement attribuée au grand fessier, de fixer le bassin sur la cuisse dans la station debout, au repos et pendant la marche; enfin le petit fessier, outre cette action, produit l'abduction et la rotation en dedans de la cuisse par ses fibres antérieures, en dehors par les postérieures. — *Nerfs fessiers*. Le *supérieur*, fourni par le nerf lombo-sacré, sort par l'échancrure sciatique et se ramifie dans les muscles petit et moyen fessiers. L'*inférieur* [*petit nerf sciatique*] vient des deuxième et troisième paires sacrées, sort par la même échancrure, donne des rameaux au grand fessier, et se divise en deux branches : l'une, génitale, destinée à la peau du périnée et à la partie postérieure du scrotum ou de la grande lèvre; l'autre, fémorale, dont les rameaux se perdent dans la peau de la face postérieure de la cuisse et de la partie supérieure de la jambe. — *Région fessière*. Région située en arrière de la hanche, à la partie supérieure et postérieure du membre abdominal, et limitée en haut par la crête iliaque, en bas par le pli de la fesse, en avant par une ligne qui joint l'épine iliaque antérieure et supérieure au grand trochanter, en arrière par la rainure interfessière et la ligne passant par les insertions du grand oblique. Le squelette est constitué par la fosse iliaque externe et la partie postérieure de la hanche, du col du fémur et du grand trochanter; les parties molles sont principalement les muscles fessiers, et accessoirement les muscles pelvi-trochantériens. Les vaisseaux sont les artères et veines fessières, ischiatiques, honteuses internes; les nerfs sont, outre les nerfs fessiers, des branches du fémoro-cutané, le honteux interne et le grand sciatique. Les plaies profondes de la région fessière, sont graves, parce qu'elles s'accompagnent souvent de blessures de vaisseaux importants, comme les artères fessière et ischiatique, ou de gros troncs nerveux, tels que le sciatique : les plaies par armes à feu, qui se compliquent de la présence de corps étrangers, de lésions des os du bassin ou des organes pelviens, sont particulièrement graves. La région fessière est souvent le siège d'érythème, d'ecthyma, d'escarres, d'hygromas, d'abcès et phlegmons. Les abcès sont chauds ou froids, nés sur place ou venus de la colonne vertébrale; suivant leur siège au-dessus ou au-dessous de l'aponévrose du moyen fessier, ils ont de la tendance à se propager vers la peau ou vers les parties profondes; quelquefois le pus se dirige vers la cuisse ou vers le bassin, par l'échancrure sciatique. Les anévrysmes de la région sont ordinairement traumatiques et diffus : le souffle et les pulsations peuvent seuls faire reconnaître la nature de la tumeur, contre laquelle on emploie les injections de perchlorure de fer, si son volume n'est pas considérable; dans le cas contraire, l'ouverture du sac et la ligature des deux bouts de l'artère sont indiquées; si cette opération est impraticable, il faut lier l'iliaque interne.

FESTONNÉ, ÉE. adj. Qui est pourvu d'irrégularités onduleuses en forme de festons. — *Ligne festonnée du cardia*. V. Ligne.

FÉTIDE. adj. [*fœtidus*, δυσώδης, all. *stinkend*, angl. *fetid*, it. et esp. *fetido*]. Qui exhale une odeur désagréable. — *Élixir fétide*. V. Élixir. — *Emplâtre fétide*. V. Emplatre. — *Haleine fétide*. V. Haleine. — *Huile fétide*. V. Huile *empyreumatique*. — *Sueur fétide*. V. Sueur.

FÉTIDITÉ. s. f. [*fœtiditas*, δυσωδία, all. *Gestank*, angl. *fetidness*, it. *fetore*, esp. *fetidez*]. Qualité de ce qui est fétide.

FEU. s. m. [*ignis*, πῦρ, all. *Feuer*, angl. *fire*, it. *fuoco*, esp. *fuego*]. Phénomène qui a lieu lorsque de la chaleur et de la lumière se manifestent simultanément à nos sens. || Communément, *feu*, ensemble de la lumière et de la chaleur qui se dégagent d'un corps en combustion. — *Air du feu*. V. Oxygène. — *Feu follet*. Flamme erratique produite par des émanations d'hydrogène phosphoré qui s'élèvent des endroits marécageux, des lieux où des matières animales et végétales se décomposent, et qui s'enflamment à une petite distance du point où elles se dégagent. — *Feu nu*. V. Distillation et Nu. — *Feu Saint-Elme*. Aigrette électrique qui brille souvent à l'extrémité des corps pointus pendant les orages. = Dans le langage vulgaire, *feu*, dartre, érysipèle, etc., produisant de l'ardeur dans la partie malade. — *Feu de dents*. V. Strophulus. — *Feu persique*. Le *zona*. — *Feu sacré, feu Saint-Antoine*. Maladie (probablement l'ergotisme gangreneux) qui a fait de grands ravages en France vers le XIe siècle. — *Feu volage*. Rougeur passagère qu'on aperçoit quelquefois à la face ou au cou chez les femmes hystériques ou mal réglées. = En vétérinaire, *feu*, cautérisation à l'aide du fer rouge. — *Feu céleste, feu Saint-Antoine*. L'*érysipèle gangreneux* des bêtes ovines. — *Feu d'herbe*. V. Rafle. — *Feu sacré*. V. Barbouquet. — *Bouton de feu*. V. Bouton. — *Marque de feu*. Tache d'alezan vif tranchant sur le fond de la robe.

FEUILLAGE. s. m. [*frons*, all. *Blätterstand*, angl. *leaves*, it. *fogliame*, esp. *follage*]. Ensemble des feuilles d'une plante.

FEUILLAISON. s. f. [*foliatio*, all. *Belaubung*, angl. *leafing-time*, it. *il metter foglie*]. Époque à laquelle une plante commence à développer de nouvelles feuilles

FEUILLE. s. f. [*folium*, φύλλον, all. *Blatt*, angl. *leaf*, it. *foglia*, esp. *hoja*]. Organe *appendiculaire* des plantes, ordinairement de couleur verte, inséré sur les tiges et leurs divisions. Les feuilles sont nommées suivant leur siège : *primordiales, radicales, raméales, florales* ou *bractéales*. Elles se composent : 1° à la surface, d'épiderme pourvu de stomates plus nombreux à la face inférieure qu'à la supérieure; manquant dans les feuilles des plantes submergées; 2° d'un squelette ou trame formée de nervures se continuant avec le pétiole dont elles sont des subdivisions, parallèles, non ramifiées dans la plupart des monocotylédones, ramifiées et anastomosées dans les dicotylédones, ramifiées avec des formes spéciales dans les cryptogames vasculaires : dans les plantes cotylédonées, on voit des nervures vers la face supérieure, des clostres au-dessous, puis des laticifères et des clostres vers la face inférieure; les trachées manquent dans quelques orchidées parasites, et sont remplacées par des veines scalariformes dans les fougères; 3° d'un parenchyme formé de tissu utriculaire à méats aboutissant aux stomates, et qui remplit les intervalles des nervures; il existe seul dans les plantes cellulaires. La chlorophylle, qui remplit ces cellules dans les feuilles vertes, est remplacée par des liquides dans les feuilles diversement colorées. Une *feuille entière* offre ordinairement le *pétiole* et le *limbe;* parfois il y a un limbe sans pétiole (*feuilles sessiles*), ou un pétiole foliacé sans limbe, ou une simple foliole d'une feuille composée, ou enfin une tige aplatie et en forme de feuille (certains *cactus*). — On recueille, pour l'usage médicinal, les feuilles d'un grand nombre de plantes Lorsqu'on n'a besoin que des feuilles, on les récolte dans la jeunesse de la plante et avant sa floraison, afin qu'elles soient moins dures (guimauve, chicorée, scabieuse, saponaire, bouillon-blanc, trèfle d'eau). Mais, lorsqu'elles partagent avec les fleurs un principe aromatique qui se perfectionne à mesure que la plante approche de la floraison, il faut attendre cette époque; et, comme le principe aromatique abonde surtout au sommet du végétal, on récolte à la fois toute la partie supérieure de celui-ci, feuilles et fleurs : c'est ce qu'on nomme *sommités fleuries*. Les feuilles doivent être cueillies par un temps sec, deux ou trois heures après le lever du soleil, et séchées tout de suite avec soin. — *Feuille de noyer*. V. NOYER. = *Feuille de figuier*. En anatomie, ensemble des sillons de la face cérébrale des os pariétaux, qui logent les divisions de l'artère méningée moyenne, et que leur disposition fait comparer aux nervures de la feuille du figuier. = *Feuille de myrte* [*folium myrtinum*]. Spatule terminée en pointe, dont la forme ressemble à celle d'une feuille de myrte, et qu'on emploie pour nettoyer les corps des plaies et des ulcères. = *Feuille de sauge*. Bistouri ou lancette en forme de feuille de sauge employé par les vétérinaires.

FEUILLÉ, ÉE. adj. [*foliatus*]. Se dit d'une plante qui est munie de feuilles, ou d'une tige qui porte des feuilles.

FEUILLET. s. m. [all. *Blättermagen*]. Le troisième estomac des ruminants. V. RUMINANTS. = *Feuillet superficiel du fascia lata*. V. FASCIA *cribriformis*. = *Feuillet du blastoderme*. V. BLASTODERME.

FEUILLETÉ, ÉE. adj. — *Tissu feuilleté*. V. PODOPHYLLEUX.

FEUILLINE. s. f. Principe cristallisable, brun, amer, extrait des semences de l'*aviba* (Peckolt).

FEUILLU, UE. adj. [*foliosus*]. Se dit d'une plante chargée d'un grand nombre de feuilles.

FEUTRE. s. m. [πῖλος, all. *Filz*, angl. *felt*, it. *feltro*, esp. *fieltro*.] Ensemble de poils doux et épais qui garnissent la peau chez les mammifères des régions froides, et que traversent d'autres poils longs et cylindriques.

FÈVE. s. f. [*Vicia faba*, L., *Faba vulgaris*, Lam.; *feve de marais*, κύαμος, all. *Bohne*, angl. *bean*, it. *fava*, esp. *haba*]. Plante indigène (diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.) dont les semences, très riches en fécule, sont employées comme aliment et fournissent une des quatre farines résolutives. — *Fève du Bengale*. Galle irrégulière, creuse, astringente comme la noix de galle, et fournie par le *Myrobalan citrin*. — *Fève du Calabar* [all. *Calabarbohne*, angl. *Calabar bean*, it. *fava di Calabar*]. Graine (fig. 189) d'une légumineuse papilionacée phaséolée (*Physostigma venenosum*, Balf.), volubile, de l'Afrique occidentale, servant de poison d'épreuve judiciaire aux indigènes. Cette graine est brune, réniforme, et présente, sur son bord convexe, un petit liséré grisâtre dans un sillon. On en a isolé l'*ésérine*, alcaloïde qui représente le principe actif de la fève de Calabar. Celle-ci a une action spéciale sur les muscles en général, et particulièrement sur ceux qui président aux mouvements de l'iris (Fraser, Giraldès) : elle détermine d'abord des tremblements, de l'affaiblissement musculaire, des convulsions, de la dysphagie, de la salivation, puis du ralentissement et de l'irrégularité des battements du cœur, et finalement de la paralysie; dans l'œil, elle amène une contraction de la pupille, qui commence au bout de quelques minutes et atteint son maximum après trois quarts d'heure; en même temps survient une myopie manifeste. L'action générale paraît due à l'abolition des propriétés excito-motrices de la moelle; le resserrement de la pupille résulte de l'excitation du moteur oculaire commun. Comme l'ésérine, la fève de Calabar a été employée dans certaines affections générales du système nerveux, chorée, tétanos, etc., mais elle est surtout utile pour combattre les diverses variétés de mydriase dans le premier cas, on a administré la poudre (5 à 30 centigr.) et l'extrait alcoolique (5 à 10 centigr.); pour agir sur l'œil, on se sert d'un collyre d'extrait de fève de Calabar au dixième dans la glycérine, ou de carrés de papier imbibés d'une solution d'extrait titrée, dont chacun, placé entre l'œil et la paupière, suffit à produire le myosis (Leperdriel et Reveil); ces papiers peuvent être remplacés par des tablettes de gélatine contenant une quantité déterminée de la solution d'extrait (Hart). V. ÉSÉRINE. — *Fève des champs* ou *de cheval*. V. FÉVEROLE. — *Fève d'Égypte*. Nom du fruit [κύαμος αἰγύπτιος] du *lotus sacré* (*Nelumbium speciosum*, Willdenow, *Nelumbo nucifera*, Gærtner), plante aquatique qui a disparu du Nil, mais se retrouve dans l'Inde et aux Moluques. Le fruit réduit en farine et les racines cuites étaient un aliment des anciens. — *Fève pichurim*. V. PICHURIM. — *Fève de Saint-Ignace*. Semence de l'*Ignacia amara*, L. fils, plante sarmenteuse des Philippines, famille des loganiacées. Elle est fort amère et contient de la strychnine combinée à l'acide igazurique, comme la noix vomique, dont la fève de Saint-Ignace paraît avoir toutes les propriétés thérapeutiques (V. VOMIQUE) : on ne l'emploie que sous forme de gouttes amères de Baumé (V. GOUTTE). On donne aussi le nom de fève de Saint-Ignace, au Brésil, aux graines très amères et drastiques du *Ghandiroba* ou *Nhandiroba* (*Fevillea trilobata*, L., *hederacea*, Poiret, *Marcgravii*, Guibourt), famille des cucurbitacées. — *Feve tonka*. Semence du *Coumarouna odorata*, plante légumineuse de la Guyane. Elle est oblongue, aplatie, rugueuse, d'un brun noirâtre, d'une odeur aromatique qu'elle doit à la *coumarine*. = En zoologie, nom donné à la chrysalide des insectes. = En vétérinaire, *Fève*. V. LAMPAS.

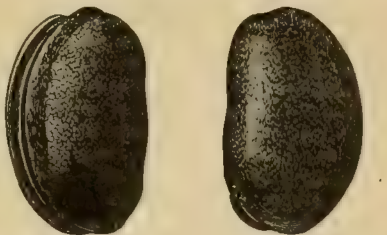

FIG. 189.

FÉVEROLE. s. f. [*Faba equina*, *Vicia faba equina*, *gourgane*, *fève des champs* ou *de cheval*]. Variété de fève commune dont la farine très nourrissante est employée pour falsifier celle du froment; elle ne lui donne aucune qualité nuisible, mais elle rend le pain lourd, gris et difficile à digérer.

FI ou **FY**. s. m. [anc. français, *fi*, du lat. *ficus*, sorte de tumeur]. Nom vulgaire d'éruptions cutanées mal déterminées des animaux domestiques.

FIBRALBUMINE. s. f. Substance particulière de globules du sang, qui serait insoluble dans l'eau, tandis que la globuline s'y dissout (Lecanu) : ce n'est que de la *globuline* modifiée par les agents d'extraction.

FIBRE. s. f. [*fibra*, ἴς, ἰνός, all. *Faser*, angl. *fibre*, it. et esp. *fibra*]. *Élément anatomique* long et grêle (V. ÉLEMENT) On admettait autrefois une fibre *élémentaire* constituant la trame de tous les solides du corps humain. Puis on admit plusieurs espèces de fibres, une *cellulaire* ou *lamineuse ;* une *albuginée;* une *nerveuse*. — *Fibre aponévrotique*. V. APONEVROSE. — *Fibre arciforme*. V. ARCIFORME. — *Fibre charnue*. V. CHARNU. — *Fibre dentelée*. V. CRISTALLIN. — *Fibre élémentaire*. V. ÉLEMENTAIRE. — *Fibre fusiforme*. V. LAMINEUX. — *Fibre gélatiniforme* ou *grise*. V. NERVEUX (*Tube*). — *Fibre lamineuse*, *laminaire* ou *cellulaire*. V. LAMINEUX. — *Fibre de Müller*. V. RÉTINE. — *Fibre musculaire*. V. FIBRE-CELLULE et MUSCLE. — *Fibre à noyaux*. V. CRISTALLIN. — *Fibre primitive*. V. PRIMITIF. — *Fibre de Remak*. V. NERVEUX (*Tube*) et SYMPATHIQUE. — *Fibre unitive du cœur*. V. CŒUR et UNITIF. = En botanique. *Fibre du bois* ou *fibre végétale*. V. CELLULE.

FIBRE-CELLULE. s. f. [all. *Zellenfaser*, *Faserzelle*, *contractile Zelle; cellule-fibre*, *fibre musculaire de la vie organique*, *fibre musculaire lisse* ou *rubanée*, ou *fusiforme*, *cellule contractile*, *fibro-cellule*]. Mot que l'usage a fait adopter pour désigner les fibres musculaires lisses, malgré l'opposition qui existe entre ces mots *fibre* et *cellule;* les éléments anatomiques qu'il désigne ont à la fois la forme généralement étroite, allongée, aplatie, de beaucoup de fibres, et quelque chose de la structure des cellules, en ce qu'elles renferment un noyau central ou quelquefois deux, avec ou sans granulations moléculaires. Leur longueur varie de 0mm,06 à 0mm,5 selon les âges et les organes; leur largeur, de 0mm,002 à 0mm,010. Mais on en trouve dans la caduque et dans les artères qui ont le double ou le triple de cette largeur; et, comme leur longueur est peu considérable, elles constituent une variété (*fibres-cellules lamelleuses*) distincte des autres par ses dimensions et sa forme. Elles sont toutes fort minces. La plupart sont assez régulièrement fusiformes, à extrémités terminées en pointes et plus renflées au niveau du noyau, et ne méritent pas le nom de *fibres rubanées* qu'on leur a donné. Elles sont peu granuleuses, si ce n'est dans l'utérus pendant la grossesse; leur noyau manque souvent de nucléole; beaucoup offrent un à quatre renflements transverses dans chaque moitié de la fibre. Le noyau est remarquable par sa longueur, comparé à son peu de largeur; pourtant il est assez large dans les fibres-cellules lamelleuses. Il est souvent un peu flexueux, courbé en S, surtout après l'action de l'acide acétique, qui ne l'attaque pas, tandis qu'il rend molle, cohérente et homogène, la masse de l'élément, sans le liquéfier tout à fait. Dans la plupart des régions pourvues de tissu musculaire de la vie organique [V. MUSCULAIRE (*Tissu*)], les fibres-cellules sont disposées en faisceaux arrondis, serrés, larges de 0mm,05 à 0mm,10, perdus en quelque sorte dans le tissu lamineux et invisibles à l'œil nu.

FIBREUX, EUSE. adj. [ἰνώδης, all. *faserig*, angl. *fibrous*, it. et esp. *fibroso*]. Qui est composé de fibres, qui est formé par une réunion de fibres. = En botanique, *racine fibreuse*, celle qui se compose de filets d'une épaisseur notable, allongés, distincts et peu ou point rameux. = En anatomie, *capsule fibreuse*. V. LIGAMENT. — *Tissu fibreux*. Tissu formé de fibres serrées, très fortes, d'un blanc mat. Il comprend les mêmes éléments que le tissu *lamineux*, mais réunis en faisceaux compacts visibles à l'œil nu, plus fortement adhérents entre eux et entre-croisés en tous sens. Les tissus *élastique* et *tendineux* sont différents du tissu fibreux, et ne doivent pas être confondus avec lui. Tantôt, uni à de la matière amorphe compacte, il revêt la forme de faisceaux ou de cordons arrondis, et constitue les ménisques interarticulaires du genou, la périphérie de ceux des vertèbres, les capsules et les ligaments articulaires, les ligaments interosseux, le ligament obturateur, etc. Tantôt, affectant la forme de membranes, il sert d'enveloppes à certains organes ; ces *membranes fibreuses* forment plusieurs catégories : 1° celles d'enveloppement, qui sont blanches, brillantes, entourent un grand nombre de viscères et servent à en protéger le parenchyme mou : telles sont la sclérotique, l'albuginée du testicule, les membranes enveloppantes des reins, de l'ovaire, de la rate, de la prostate, des corps caverneux de la verge, de l'urètre et du clitoris, la dure-mère et le péricarde ; 2° la membrane du tympan ; 3° le tissu des anneaux et des valvules du cœur, des veines et des lymphatiques ; 4° les aponévroses d'enveloppe. V. APONÉVROSE. Les vaisseaux sont nombreux dans les parties de ce tissu disposées en membranes ; peu abondants au sein des ligaments et des ménisques interarticulaires ; moins encore dans le tissu fibreux accidentel. = En pathologie, *corps fibreux*, *tumeur fibreuse*, tumeur arrondie, plus ou moins volumineuse, dure, peu adhérente aux parties voisines, ordinairement blanchâtre ou jaune (ceux qu'on dit être mous, rougeâtres, charnus, sont des tumeurs fibro-plastiques) qu'on rencontre très fréquemment dans les parois de l'utérus (V. HYSTEROMYOME), et aussi dans celles des fosses nasales, du pharynx, etc. (V. POLYPE). Complètement développée, la masse résulte souvent de l'adjonction de plusieurs corps qui, réellement distincts à leur origine, se sont ensuite réunis. Ils ont pour base essentielle des fibres bien distinctes, roulées autour d'une sorte de noyau central, de couleur blanchâtre et comme nacrée, très résistantes, fort peu élastiques. Développés ordinairement dans les parois d'un organe, ces corps poussent devant eux cette paroi à mesure qu'ils acquièrent du volume, et, quand ils font saillie dans une cavité tapissée par une membrane muqueuse, comme celle de l'utérus, ils prennent l'aspect des polypes. On a dit à tort qu'ils pouvaient subir la dégénérescence cancéreuse. — *Sarcocèle fibreux*. V. SARCOCÈLE *syphilitique*. — *Tissu fibreux accidentel*. Tissu formé de fibres semblables à celles du tissu fibreux naturel, mais développé dans l'économie par suite d'un état morbifique. Le *tissu fibreux accidentel* se présente tantôt sous forme de membranes (plaques ou fausses membranes d'aspect cartilagineux, que le tissu fibreux, uni à de la matière amorphe, forme dans le péritoine ou dans la plèvre); tantôt sous celle de corps isolés (*corps fibreux*). — *Transformation fibreuse*. V. ATROPHIE *musculaire*.

FIBRILLAIRE. adj. Qui est disposé en filaments très déliés.

FIBRILLAIRE. s. f. [*Fibrillaria*]. Ancien nom de diverses mucédinées et des mycéliums.

FIBRILLE. s. f. [all. *Faserchen*, angl. *fibril*, it. et esp. *fibrilla*]. Petite fibre. = En botanique, ramification capillaire d'une racine très divisée. = *Fibrille musculaire*. V. MUSCULAIRE.

FIBRILLÉ, ÉE. adj. Qui est composé de fibrilles.

FIBRINE. s. f. [all. *Fibrin*, *Faserstoff*, angl. *fibrin*, *fibrine*, it. et esp. *fibrina*, *fibres du sang*, Hippocrate, Aristote, Galien, Malpighi ; *matière fibreuse du sang*, Rouelle, Bucquet ; *lymphe coagulante*, ou *coagulable*, *gluten*, Hunter ; *partie fibreuse du sang*, Fourcroy; *fibrine*, Fourcroy, an V ; *parafibrine* et *bradyfibrine*, Poli (V. BRADYFIBRINE), *lymphe* ou *matière blanche qui se coagule* *d'elle-même*, Senac, 1749]. Substance albuminoïde qui se sépare spontanément du sang sorti de la veine, ainsi que du chyle, de la lymphe, de la sérosité de l'hydrocèle et de l'ascite, des exsudations inflammatoires, etc., abandonnés à eux-mêmes. En battant le sang avec des baguettes, on se la procure sous forme de filaments d'un blanc grisâtre, qu'on débarrasse de la matière grasse qu'ils retiennent par des lavages à l'éther : elle est alors humide et très élastique ; desséchée elle devient dure, cassante, hygrométrique. Sa constitution est fibrillaire ou fibroïde, selon qu'elle est récemment ou anciennement coagulée. Elle est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; l'acide chlorhydrique étendu (1 à 5 pour 1000 d'eau) la gonfle sans la dissoudre ; les liquides alcalins la dissolvent, ainsi que les solutions au dixième de sel marin, de salpêtre, de sulfate de soude (vers 40°) ; elle décompose l'eau oxygénée : mais elle perd ces propriétés si on la chauffe vers 72°. Les fausses membranes du croup sont formées presque uniquement de fibrine. Le sang veineux, à l'état normal, en contient en moyenne 2,20 pour 1000 (Andral, Becquerel et Rodier), de 1,90 à 2,80 : il s'agit ici, non pas du sang pris en masse, qui diffère dans chaque vaisseau, mais du sang du bras. La quantité de fibrine du sang est plus considérable dans les maladies inflammatoires, et dans les inflammations locales (Andral et Gavarret). La quantité de fibrine dans le sang est moindre pendant les fièvres graves et les fièvres intermittentes. Dans la fièvre typhoïde et les fièvres éruptives, la diminution est d'autant plus prononcée que les symptômes adynamiques sont plus marqués (Andral). Elle ne diminue pas, ou même augmente à la suite de saignées répétées. Plus le sang contient de fibrine, plus vite se déposent les globules du sang. Sa densité est plus grande que celle de l'eau et que celle du sérum sanguin privé de fibrine. Il y en a plus chez les herbivores que chez les carnivores. C'est la fibrine du sang qui détermine la coagulation de ce liquide, dans lequel elle est normalement dissoute, lorsqu'en dehors de l'organisme elle se sépare du sérum en emprisonnant les globules rouges et blancs. Les causes qui déterminent ce dépôt de fibrine, et, par suite, la formation du caillot, sont imparfaitement connues et encore hypothétiques : d'après Denis, la fibrine résulte du dédoublement de la *plasmine* ; d'après Schmidt, elle provient de la combinaison de deux substances albuminoïdes, *fibrinogène* et *substance fibrino-plastique*, qui existent normalement dans le sang, mais ne peuvent s'unir qu'à la faveur d'un ferment, lequel prend naissance seulement lorsque le liquide sanguin est hors de l'organisme ; pour Mathieu et Urbain, c'est l'acide carbonique contenu dans le sang qui détermine la coagulation de celui-ci et l'apparition de la fibrine, et si ces phénomènes n'ont pas lieu pendant la vie, c'est que l'acide est fixé par les globules, tandis que hors de la veine il est déplacé par l'oxygène de l'air, se répand dans le plasma et exerce son action coagulante ; enfin d'après Béchamp et Estor, la formation de la fibrine résulte de ce que les *microzymas* du sang sécrètent, hors des vaisseaux, une substance qui les accole en une sorte de fausse membrane, laquelle n'est autre chose que la fibrine. — On a souvent parlé de l'*organisation* (V. ce mot) de la fibrine comme point de départ de la génération des divers produits morbides, d'après le simple examen extérieur des *concrétions fibrineuses stratifiées*, telles qu'elles se présentent dans certains cas, avec une apparence de texture due aux conditions de coagulation. La fibrine coagulée se montre en effet dans l'économie vivante sous *deux formes* distinctes, correspondant aux conditions, également de deux ordres, dans lesquelles a eu lieu la coagulation. La *première forme* est celle des *concretions fibrineuses polypiformes* (V. FIBRINEUX) du cœur contre les valvules, ou sur un point de l'endocarde enflammé ou devenu rugueux : tel est le cas de la production des couches qui tapissent les poches anévrysmales ou de la production du caillot dans une artère liée, caillot qui se forme d'abord au contact des bords rugueux et plissés des membranes rompues par la ligature. Il est une *deuxième forme* de fibrine coagulée qui reçoit le nom de *caillot* (V. CAILLOT et RÉTRACTION), et qui se produit sur le vivant, dans le cas d'épanchement sanguin apoplectique ou autre, ou lorsque le courant sanguin de quelque cavité vasculaire normale ou pathologique est interrompu. Le caillot diffère des concrétions en ce que toute la fibrine du liquide, passant en même temps à l'état solide, a entraîné les globules rouges et blancs du sang, et, par suite, se trouve formée à la fois de fibrine et de globules dont la masse est plus grande que la fibrine même. — *Fibrine musculaire* ou *des muscles*. V. MUSCULINE. — *Fibrine végétale*. V. GLUTEN.

FIBRINEUX, EUSE. adj. [all. *fibrinos*, angl. *fibrinous*, it. et esp. *fibrinoso*]. Qui est composé de fibrine ; qui en contient ; qui en présente les caractères. — *Aliment fibrineux*. V. ALIMENT. — *Bronchite fibrineuse*. V. PNEUMONIE *fibrineuse*. — *Concrétions fibrineuses* ou *sanguines*. Production de nouvelle formation qui résulte de la coagulation de la fibrine, pendant la vie, dans les cavités du cœur ou des vaisseaux. La fibrine se coagule dans les parties du système vasculaire où la circulation est ralentie, comme dans les anévrysmes, et où la surface interne est rendue irrégulière par la présence de concrétions athéromateuses ou crétacées comme sur les colonnes charnues et les valvules du cœur (*concrétions polypiformes*) ; la coagulation de la fibrine est encore facilitée par l'état cachectique des sujets. Les concrétions fibrineuses datant de la vie sont fermes, moins humides que les caillots qui se forment après la mort, adhérentes ordinairement avec les parois du vaisseau, non par l'effet d'une lymphe coagulable destinée à opérer cette agglutination, mais par le fait du contact très intime des deux corps, dont les surfaces sont moulées molécule à molécule l'une sur l'autre. La consistance des concrétions est assez grande ; on y produit difficilement des déchirures, surtout dans la partie adhérente aux parois vasculaires et à la surface de celles qui, flottant dans la cavité du cœur, n'adhèrent que par une partie de leur étendue. La fibrine y est en faisceaux grisâtres intriqués, ou disposée par couches concentriques superposées, se déchirant en faisceaux d'aspect fibreux dans les poches et dilatations vasculaires. Elle se déchire en faisceaux fibreux longitudinaux dans les concrétions allongées des vaisseaux. Dans les concrétions courtes, arrondies, des veines, ou polypiformes du cœur, elle peut avoir pris une apparence compacte, ou l'apparence de faisceaux fibreux courts, concentriques ou à peu près, disposition souvent plus visible à la déchirure qu'à la coupe. Dans les veines, surtout vers le haut des concrétions, les couches sont concentriques ou pelotonnées sous une enveloppe représentée par une couche extérieure commune. Il a été impossible, jusqu'à présent, de constater dans ces concrétions autre chose que de la fibrine seule, sans éléments anatomiques. On n'y rencontre pas non plus la disposition homogène (avec ou sans noyaux inclus) que prennent les membranes véritablement organisées, formées par l'union moléculaire de principes immédiats de plusieurs ordres, principes ne pouvant pas être enlevés par simple lavage et expression mécanique, ainsi que peuvent l'être les principes cristallisables ou volatils qui imbibent la fibrine des concrétions. C'est donc à tort que Laennec les considère comme susceptibles de s'organiser, et admet que certaines végétations verruqueuses véritablement organisées résultent de cette organisation (V. Pseudo-pus). Un liquide ayant la couleur du pus, mais moins visqueux, assez consistant, ou au contraire, très fluide, peut se trouver entre les caillots fibrineux des anévrysmes ; dans le centre de ceux des veines et des artères, remplissant une sorte de canal central que présente le caillot dans toute ou dans une partie de sa longueur, qu'il soit gros ou seulement du volume d'une plume ; dans les caillots adhérents aux parois du cœur et encore mous, sans couches d'aspect fibreux ; au centre de concrétions anciennes à parois dures, couenneuses, simulant alors un kyste ou un abcès dans la concrétion. V. Rétraction. — *Exsudat fibrineux*. V. Exsudat. — *Globule fibrineux du sang, du pus, du mucus*. V. Leucocyte. — *Pneumonie fibrineuse*. V. Pneumonie. — *Transformation, tumeur fibrineuse*. Noms sous lesquels on a décrit soit des tumeurs fibro-plastiques, soit des tumeurs hypertrophiques glandulaires, etc., d'après l'hypothèse erronée que la fibrine du sang peut s'organiser après coagulation, et que ces tumeurs naissent de la sorte. Nul principe immédiat isolé des autres ne s'organise ; la fibrine est, dès que la coagulation a eu lieu, corps étranger. Elle perd peu à peu son aspect fibrillaire, devient plus homogène, granuleuse, et finit par se résorber en tout ou en partie, plus ou moins lentement, selon les régions du corps ; mais, dans aucun cas, il ne s'y forme des vaisseaux, ni des fibres ou des cellules.

FIBRINOGÈNE. s. m. Substance albuminoïde dont l'état naturel, la préparation, les caractères chimiques, sont exactement semblables à ceux de la substance fibrinoplastique, dont son aspect seul le sépare, et à laquelle elle s'unit, dans certaines circonstances, pour former la fibrine, d'après Virchow et Schmidt (V. Fibrine et Fibrinoplastique). — *Fibrinogène* (Denis, 1859). La *plasmine*.

FIBRINOPLASTIQUE. adj. — *Substance fibrino-plastique* [*paraglobuline*]. Substance albuminoïde, qui, comme le fibrinogène, existerait, d'après Virchow et Schmidt, dans tous les liquides, normaux ou pathologiques, de l'économie, susceptibles de fournir de la fibrine en se coagulant. Lorsqu'on traite le plasma sanguin par un courant d'acide carbonique, on obtient des flocons blancs et légers de fibrinogène ; si l'on prolonge l'action du courant acide sur le liquide, sang, sérosité de l'ascite ou de l'hydrocèle, exsudat, etc., on obtient un nouveau précipité qui est visqueux, gluant, adhérent aux parois du vase : c'est la substance fibrino-plastique, bien distincte, par conséquent, du fibrinogène, qui est floconneux. Les deux substances sont solubles dans les solutions étendues de chlorure de sodium, dans les acides dilués, dans les alcalis très étendus, dans l'eau aérée ; insolubles dans l'eau purgée d'air. Elles décomposent l'eau oxygénée comme la fibrine, qui prend naissance dès qu'on mélange ces deux substances (V. Fibrine).

FIBRO-CARTILAGE. s. m. Tissu cartilagineux dont la substance fondamentale est fibroïde, au lieu d'être homogène, sans cependant se subdiviser en fibres isolées. Tels sont : les ligaments intervertébraux, les synchondroses, les cartilages de l'oreille, ceux de Santorini et de Wrisberg, celui de la trompe d'Eustache, l'épiglotte, la surface des cartilages interarticulaires et les revêtements cartilagineux des surfaces de l'articulation temporo-maxillaire. V. Cartilage. — *Fibro-cartilage tarse*. V. Tarse.

FIBRO-CARTILAGINEUX, EUSE. adj. — *Tissu fibro-cartilagineux*. V. Fibro-cartilage.

FIBRO-CELLULAIRE. adj. Qui participe du tissu fibreux et du tissu cellulaire ou lamineux.

FIBRO-CELLULE. Mauvais mot pour *fibre-cellule*.

FIBRO-CHONDRITE. s. f. [de *fibra*, fibre, et χόνδρος, cartilage]. Inflammation des fibro-cartilages. = En vétérinaire, le *javart cartilagineux*.

FIBRO-CYSTIQUE ou **FIBRO-KYSTIQUE**, adj. [de *fibre*, et κύστις, vessie ou kyste]. — *Tumeur fibro-cystique* ou *fibro-kystique*. Tumeur fibreuse compliquée par la présence de kystes dont le point de départ diffère selon le siège de la tumeur. Dans la mamelle, par exemple, les kystes dérivent des tubes glandulaires ou galactophores qui restent encore çà et là entre les faisceaux fibreux. Les tumeurs fibreuses qui se développent assez fréquemment dans la mâchoire inférieure, dans les os longs, etc., sont souvent compliquées de kystes dont le point de départ anatomique n'est pas bien connu. Dans ces tumeurs les faisceaux fibreux sont très denses, à fibres accompagnées d'une matière amorphe tenace qui les maintient très adhérentes ensemble, et de granulations moléculaires, azotées ou graisseuses, assez abondantes pour rendre jaunâtre le tissu. Il s'y trouve assez souvent aussi des portions éparses de cartilage et de fibro-cartilage, avec des myéloplaxes isolées ou en masses rougeâtres, mais rarement des médullocelles.

FIBROGÈNE. Mauvais mot pour *fibrinogene*.

FIBROÏDE. adj. [de *fibre*, et εἶδος, apparence]. Se dit de ce qui ressemble au tissu fibreux. — En anatomie générale, se dit de toute substance organisée, homogène, qui offre des *stries* droites ou onduleuses, parallèles ou entre-croisées, se comportant, au point de vue de la direction, comme des fibres, mais ne pouvant être isolées et séparées les unes des autres.

FIBROÏDE. s. m. Tumeur se rapprochant du tissu fibreux, d'après quelques auteurs.

FIBROÏNE. s. f. Principe azoté non coagulable que renferme la soie (Mulder), et qui tire son nom de ce que, après s'être dissoute dans les acides énergiques et concentrés, elle en est précipitée par l'eau en filaments semblables à ceux de la fibrine.

FIBRO-KYSTIQUE. adj. V. Fibro-cystique.

FIBROME. s. m. [de *fibre*, et de la terminaison *ome*, généralement adoptée pour exprimer qu'un mot désigne une tumeur]. Nom générique proposé par Verneuil, et généralement adopté, pour désigner les tumeurs fibreuses. V. Fibreux (*Corps*).

FIBRO-MUQUEUX, EUSE. adj. Se dit d'une muqueuse superposée à une membrane fibreuse ou d'une muqueuse à trame fibreuse, comme celle des sinus maxillaires, etc.

FIBRO-MYXOME. s. m. V. Myxome.

FIBRO-PLASTIQUE. s. m. et adj. Qui donne naissance à des fibres. — *Cellules, corps* ou *éléments fibro-plastiques*. V. Embryoplastique et Lamineux. — *Tissu, tumeur fibro-plastique*. Tissu cellulaire de production accidentelle sous forme de tumeurs composées surtout de corps fusiformes (Lebert) ; en outre des vaisseaux, on y trouve de la matière amorphe, et des myeloplaxes, des myélocytes, des médullocelles. Ces tumeurs sont généralement rougeâtres, de consistance *sarcomateuse*, et ne donnent pas de suc. Elles se développent dans la dure-mère, dans le tissu lamineux de toutes les parties du corps, etc. Les cellules fusiformes étant un élément accessoire de presque toutes les espèces de tumeurs, les observateurs ont souvent eté plus frappés de cette forme d'élément que des autres, et ont appelé *fibro-plastiques* bien des tumeurs qui n'en sont pas (tumeurs fibreuses, épulis à myéloplaxes, etc.). Aujourd'hui on range les tumeurs fibro-plastiques, dont la récidive sur place et la généralisation sont hors de doute, dans le groupe des *sarcomes*, dont elles forment une variété (V. Sarcome).

FIBRO-SÉREUX, EUSE. adj. Se dit d'un organe composé d'une membrane séreuse superposée à une membrane fibreuse : les capsules articulaires, par exemple.

FIBRO-VASCULAIRE. adj. Se dit d'un tissu composé de fibres et de vaisseaux. — *Faisceaux fibro-vasculaires des plantes.* Faisceaux composés de clostres et de vaisseaux ponctués, rayés, trachéens, avec ou sans laticifères. Réunis, ils forment les couches du bois des dicotylédones; plus ou moins éloignés les uns des autres, ils constituent la partie ligneuse des monocotylédones, les nervures des feuilles et des autres organes appendiculaires.

FIBULATION. s. f. V. INFIBULATION.

FIC. s. m. [*ficus*, σύκωσις, σύκωμα, all. *Feigwarze*, angl. *fig*, it. *fico*, esp. *higo*]. Excroissance charnue, à pédoncule étroit et à sommet granuleux et renflé, à laquelle on trouve quelque ressemblance avec le fruit appelé *figue.* — Vétérin. *Fic à la fourchette* ou *crapaud* [angl. *thrust*, *canker*]. Maladie du sabot caractérisée par le suintement d'une humeur fétide sur les côtés de la fourchette, par le boursouflement et la mollesse de la corne de ces parties, et surtout par le développement de végétations cornées en forme de filaments dans sa substance. La maladie gagne le talon, et sépare la corne de la sole de celle de la muraille, qui paraît saine extérieurement; elle s'étend de proche en proche, et les filaments cornés poussent des racines dans les parties tendineuses et jusque dans l'os du pied. Dès le début de la maladie, il faut enlever avec le bistouri toute la corne détachée, toute celle qui végète par filaments, et, autant que possible, jusqu'à la racine de ces filaments. Lorsque la suppuration est établie, il faut détruire, à l'aide de plumasseaux de charpie recouverts d'onguent égyptiac, ou par la cautérisation au fer rouge, les bourgeons de mauvais aspect qui se forment à la surface de la plaie, et panser les autres avec de l'étoupe sèche, jusqu'à ce que toutes les chairs fongueuses soient détruites. La guérison se fait toujours longtemps attendre. Le *fic*, à sa surface, dans une épaisseur de 3 à 4 millimètres, a la structure des productions épidermiques : le tissu blanc rosé, mou, qui forme la masse de la végétation, est composé de fibres du tissu cellulaire, d'éléments fibro-plastiques et de matière amorphe d'autant plus abondante que la production végète plus rapidement et offre plus de mollesse; structure analogue à celle des *condylomes*, sauf que les éléments fibro-plastiques et la matière amorphe y sont plus abondants.

FICAIRE. s. f. V. RENONCULE.

FICOÏDE. s. f. V. FICOÏDÉES et MÉSEMBRYANTHÈME.

FICARINE. s. f. Substance qu'on retire de la ficaire (*Ficaria ranunculoïdes*), surtout de la racine, en évaporant à siccité la solution alcoolique de l'extrait aqueux de la plante. Analogue à la saponine, dont elle se distingue en ce qu'elle n'est pas colorée par les persels de fer, la ficarine est jaune clair, sucrée, puis amère, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool absolu. Elle peut remplacer la ficaire comme topique antihémorroïdal, en lotions, pommade, ou liniment (Saint-Martin).

FICARIQUE. adj. — *Acide ficarique.* Substance très âcre, volatile, décomposable par la chaleur, que renferment la ficaire, et probablement toutes les renonculacées (Saint-Martin).

FICOÏDÉES. s. f. pl. [*ficoideæ* seu *mesembryanthemeæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, à fleurs ordinairement grandes, axillaires, terminales ; calice monosépale, souvent campanulé et persistant, dont le tube est quelquefois coloré et à 4 ou 5 lobes ; étamines nombreuses, libres et distinctes ; ovaires à 3 ou 5 loges contenant chacune plusieurs ovules attachés à un trophosperme qui naît de l'angle interne de chaque loge ; 3 à 5 styles, autant de stigmates. Le fruit est une baie ou une capsule à 3 ou 5 loges polyspermes, environnée par le calice. L'embryon est roulé autour d'un endosperme farineux. Cette famille est réduite au genre *Mésembryanthème* ou *Ficoïde.*

FIEL. s. m. [*fel*, χολὴ, all. *Galle*, angl. *gall*, it. *fiele*, esp. *hiel*]. Synonyme de *bile*, spécialement bile des animaux. — *Extrait de fiel de bœuf.* On le prépare pour l'usage médicinal en passant et faisant évaporer du fiel de bœuf au bain-marie, jusqu'à consistance d'extrait. Cette matière a été employée comme apéritive, comme sédative de la circulation, pour suppléer à l'insuffisance de la sécrétion biliaire, et contre l'héméralopie : dose, 2 à 4 grammes. — *Vésicule du fiel.* Le réservoir de la bile de l'homme et des animaux. = *Fiel-de-terre.* Nom vulgaire de la *fumeterre* et de la *petite centaurée*, plantes très amères.

FIENTE. s. f. V. EXCRÉMENT.

FIER, ÈRE. adj. Se dit du cheval qui se redresse vivement à la moindre parole qu'on lui adresse.

FIESOGH. s. m. V. FASKOOK.

FIÈVRE. s. f. [*febris*, πῦρ, πυρετὸς, all. *Fieber*, angl. *fever*, it. *febbre*, esp. *calentura*]. Dans le sens le plus général, état morbide essentiellement caractérisé par une élévation durable et pathologique de la température, et accessoirement par plusieurs autres symptômes moins constants et moins importants, dont la réunion forme un ensemble appelé aussi *mouvement fébrile.* Cet état paraît sous l'influence de causes *nerveuses* (émotion, dentition, lactation, fatigue musculaire, etc.), *inflammatoires* (inflammations aiguës ou chroniques), ou *infectieuses* (miasme, virus, intoxication). La manière dont se déroulent les manifestations de la fièvre, la chaleur morbide principalement, permet de lui reconnaître les trois périodes suivantes 1° l'*invasion*, précédée ou non de prodromes, tels que malaise général, courbature, anorexie, et marquée surtout par l'ascension de la température. Le début de cette ascension, qui est celui du mouvement fébrile, peut être lent, graduel ; plus souvent, il est rapide, brusque, et accompagné d'un *frisson* qui manque dans le premier cas. Ce frisson varie en intensité depuis le frissonnement jusqu'au claquement de dents, et en durée de quelques minutes à deux heures, pendant lesquelles la peau décolorée présente le phénomène de la *chair de poule :* le refroidissement accusé par le malade n'est pas une sensation subjective, c'est le résultat de la perception d'un froid réel, prouvé par l'abaissement du thermomètre à la périphérie du corps, au moment où commence à monter le thermomètre qui indique la température intérieure, ou quelque temps après cette ascension, l'invasion de la chaleur précédant souvent d'une demi-heure celle du frisson (Hirtz). En même temps, l'amplitude du pouls est diminuée, sa fréquence est augmentée ; les pulsations cardiaques sont rapides et tumultueuses ; la respiration est accélérée ; l'urine est claire et abondante, et contient déjà une proportion d'urée supérieure à la normale. Avec ou sans frisson, la température interne monte pendant cette première période, brusquement ou par une série d'oscillations ascendantes, et atteint son maximum au bout d'un temps variable qui marque la durée de l'invasion ; — 2° la *période d'état*, qui commence au moment où le maximum de la chaleur morbide (ordinairement compris entre 39° et 41°) est atteint, et qui existe tant que la température reste la même. Sa durée est variable : elle ne dépasse pas quelques heures dans la fièvre intermittente, elle atteint plusieurs jours dans les fièvres éruptives, et plus encore dans certains états typhoïdes ; toutefois, dans ces derniers cas, elle est interrompue le matin par des rémissions, le soir par des exaspérations, qui lui enlèvent le caractère d'une absolue continuité. Le commencement de cette période s'annonce par des bouffées de chaleur, remplaçant le froid du début : puis apparaît une chaleur générale, appréciable au thermomètre, qui marque 38° à 40°, et à la main, qui perçoit en même temps la sécheresse de la peau ; le pouls prend une amplitude et une fréquence exagérées ; la soif est vive, et l'anorexie complète ; la respiration reste fréquente, mais l'oppression diminue ; les urines sont rouges, rares, et renferment un excès d'urée, d'acide urique, d'urates, et de produits similaires de désassimilation ; — 3° la *terminaison*, qui est mortelle ou favorable. Dans le premier cas, tous les symptômes de la seconde période, y compris la chaleur morbide, augmentent d'intensité, et aboutissent au collapsus. Dans le second cas, deux circonstances peuvent se présenter : tantôt la terminaison est rapide, l'abaissement de la température est si brusque, que la chaleur interne est redevenue normale en quelques heures : c'est la terminaison par *défervescence* qu'on observe surtout quand le début a été également rapide, et qui s'accompagne souvent de *phénomenes critiques*, inconstants dans leur nature comme dans leur existence, tels que sueurs, diarrhée, hémorragies, etc.; tantôt la terminaison est lente, la température descend lentement et graduellement, c'est la terminaison par *lysis*. Dans cette période, en même temps que diminue la chaleur du corps, la peau, précédemment sèche, se couvre de sueurs, le pouls diminue de fréquence, l'appétit reparaît, etc. De l'ensemble morbide qui constitue le mouvement fébrile, un seul élément est constant, c'est la chaleur exagérée : aussi est-ce l'origine de ce phénomène qu'ont cherché à découvrir les auteurs qui ont voulu donner une explication de la fièvre, confondant ici à juste titre la partie avec le tout. D'après Marey, l'acte primitif de la fièvre est un spasme des petits vaisseaux, qui détermine le frisson, l'état exsangue de la peau, les battements du cœur, l'oppression, par concentration de la chaleur vers la profondeur de l'organisme; à ce spasme succède un relâchement vasculaire, qui détermine une accélération du cours du sang, un abaissement de la tension artérielle, un accroissement de la force du pouls, une accélération des mouvements cardiaques, et une élévation de la température : cette théorie mécanique fait comprendre les deux phases par lesquelles passe la distribution de la chaleur du corps, elle n'explique pas sa production exagérée. Celle-ci est évidemment sous la dépendance d'une augmentation anormale des combustions organiques ; augmentation démontrée par l'abondance des produits de dénutrition qu'on trouve, pendant la fièvre, dans l'urine, sous forme d'urée, d'acide urique, de leucine, créatine, tyrosine, etc., et dans l'exhalation pulmonaire qui, pendant la période d'état, renferme une proportion d'acide carbonique presque toujours double de la proportion normale. Toutefois Traube a prouvé que l'augmentation des combustions n'est pas toujours suivie de celle de la chaleur : si donc la chaleur morbide a, en partie, cette origine, elle doit avoir une autre cause plus générale, qu'on attribue actuellement à un vice de distribution de la chaleur produite, déterminé par un trouble du centre nerveux qui sert de régulateur à la circulation et à la température, et qui, d'après Tscheschichin, se trouve au point de jonction du bulbe et de la protubérance annulaire : ce trouble nerveux lui-même est regardé comme engendré par une altération du sang, bien que l'examen de ce liquide n'y ait fait découvrir aucune lésion spéciale, mais seulement une augmentation de fibrine et de globules au début des fièvres symptomatiques d'inflammations (et non dans les autres), et plus tard une diminution de ces mêmes éléments, avec apparition des mêmes produits de dénutrition que dans l'urine. La combustion générale, et, par suite, la désassimilation rapide, qui constituent la fièvre, expliquent l'amaigrissement dont est suivi tout mouvement fébrile ; d'autre part, son développement par trouble du système nerveux rend compte des phénomènes morbides dépendants de ce système, spasmes vasculaires, convulsions, prostration, soubresauts des tendons, hyperesthésies, anesthésies, etc., qu'on observe souvent dans la fièvre ; enfin si, comme on l'admet aujourd'hui, il existe toujours une altération du sang, la fièvre est une lésion véritable, et non une maladie essentielle, un simple trouble dynamique du système vasculaire ou nerveux (Hirtz). La fièvre est justiciable de moyens hygiéniques, tels que le repos physique et intellectuel, la diète, les boissons fraîches et délayantes, etc. ; ou thérapeutiques, sulfate de quinine, mercuriaux, arsénicaux, digitale, vératrine, émissions sanguines, application du froid. — De la *fièvre*, symptôme commun d'un grand nombre d'inflammations localisées, il faut distinguer les *fièvres* (ou *pyrexies*), affections générales, aiguës, dans lesquelles le mouvement fébrile constitue la maladie, et qui, même si une lésion organique se développe consécutivement, restent primitives et générales, leur cause devant être cherchée dans le sang et non dans un organe quelconque : elles dépendent des humeurs, ce sont des maladies, et non des symptômes (Galien) ; ce sont des maladies générales caractérisées par la fièvre sans aucune affection locale ou primitive (Cullen). La distinction longtemps conservée entre les fièvres *essentielles*, primitives, indépendantes de toute lésion organique, et les fièvres *symptomatiques*, causées par une inflammation externe ou interne, ne peut être maintenue : on réserve le nom de *fièvres* aux premières ; on donne aux secondes le nom d'*inflammations*. On peut dès lors ranger les fièvres, d'après leur durée, dans trois groupes distincts : 1° *fièvres éphémères*, courbatures, synoques, qui durent un ou plusieurs jours, et se terminent ordinairement par quelque phénomène critique ; 2° *fièvres intermittentes, rémittentes* et *pseudo-continues* ; 3° *fièvres continues*, qui comprennent la dothiénentérie, le typhus, la fièvre jaune, la peste, la morve, la fièvre puerpérale, et autres affections rangées sous le nom de *pyohémie*, puis les exanthèmes fébriles, variole, rougeole, scarlatine, vaccine, clavelée, suette.

Fièvre d'accès. Celle qui rentre dans le type des fièvres *intermittentes* ou des fièvres *rémittentes*. V. ACCÈS, INTERMITTENCE, INTERMITTENT et REMITTENT. — *Fièvre adéno-méningée*. Nom donné par Pinel à la forme *muqueuse* (ou *pituiteuse*) de la *dothiénentérie*. V. ce mot et MUQUEUX. — *Fièvre adéno-nerveuse*. Nom donné par Pinel à la *peste du Levant*. — *Fièvre adynamique*. Nom donné par Pinel aux fièvres dans lesquelles la faiblesse musculaire est extrême, en particulier à la *fièvre typhoïde*. V. ADYNAMIE et DOTHIÉNENTERIE. — *Fièvre adynamo-ataxique*. Fièvre à la fois adynamique et ataxique (Bégin). — *Fièvre agrypnode*. V. AGRYPNODE. — *Fièvre algide*. Fièvre caractérisée par la durée ou l'intensité du frisson (Torti). — *Fièvre amphémérine*. V. AMPHÉMÉRINE. — *Fièvre angiocardique*. Celle que cause l'endocardite. — *Fièvre angioténique*. V. ANGIOTÉNIQUE. — *Fièvre anomale*. V. ANOMAL. — *Fièvre aphteuse* des herbivores. V. STOMATITE *aphteuse*. — *Fièvre ardente*. V. CAUSUS. — *Fièvre des armées*. V. TYPHUS. — *Fièvre arthritique*. Fièvre qui accompagne quelquefois l'accès de goutte. — *Fièvre asode*. V. ASODE. — *Fièvre asthénique*. Synonyme de *fièvre adynamique*. — *Fièvre ataxique* (Pinel). Forme grave de certaines fièvres, particulièrement de la dothiénentérie, caractérisée par la prédominance de l'*ataxie*. — *Fièvre ataxo-adynamique*. V. ATAXO-ADYNAMIQUE et TYPHUS *contagieux*. — *Fièvre aurigineuse*. V. AURIGINEUX. — *Fièvre automnale*. Fièvre *intermittente* qui a lieu en automne.

Fièvre bâtarde. V. ILLÉGITIME. — *Fièvre bilieuse*. Nom donné : 1° à l'*embarras gastrique* fébrile ; 2° à une forme de la fièvre rémittente ou de la fièvre pseudo-continue qui règne de préférence dans les pays chauds. — *Fievre bilieuse pernicieuse*. V. PERNICIEUX. — *Fievre bilieuse putride*. V. TYPHUS *contagieux*. — *Fièvre blanche* (Sauvages). La *chlorose*. — *Fievre brisant les os*. V. DENGUE. — *Fievre bulleuse*. V. PEMPHIGUS.

Fievre cacochymique. V. HECTIQUE. — *Fièvre des camps*. V. TYPHUS. – *Fièvre cardilique*. V. CARDITIQUE. — *Fievre catarrhale*. Nom employé comme synonyme de *fievre muqueuse*, et quelquefois de *catarrhe pulmonaire*. — *Fievre cathémérine*. V. CATHÉMÉRINE. — *Fièvre cérébrale*. Variété de la fièvre ataxique caractérisée par des symptômes d'excitation nerveuse très intense. ‖ Plus ordinairement la *méningite*. ‖ En vétérinaire, le *vertige essentiel*. — *Fievre charbonneuse*. V. CHARBON. — *Fièvre chaude*. Nom vulgaire de la *fievre cérébrale* et de la *manie aiguë*. — *Fièvre cholérique*. Fièvre *pernicieuse*, ou dysenterie cholériforme. — *Fièvre chronique*. Non donné autrefois à la *fièvre intermittente*. — *Fièvre claveleuse*. La *clavelée*. — *Fievre colliquative*. La fièvre *hectique*. — *Fièvre comateuse*. Fièvre *pernicieuse* dont l'accès est marqué par un assoupissement profond. — *Fièvre congestive*. V. CONGESTIF. — *Fievre de consomption*. La fièvre *hectique*. — *Fièvre contagieuse des vaisseaux*. V. TYPHUS. — *Fièvre continente*. Celle qui ne présente ni intermission ni rémission. — *Fièvre critique*. Augmentation de la fièvre, considérée comme un des signes par lesquels s'annonce la *crise* d'une maladie. — *Fièvre de croissance*. Mouvement fébrile de type et de durée variables, qui, chez certains enfants, paraît coïncider avec les époques où la croissance s'accentue.

Fièvre décimane. Variété de fièvre *intermittente* qui revient tous les dix jours (Zacutus Lusitanus). — *Fièvre demi-tierce*. V. HÉMITRITÉE. — *Fièvre dépuratoire*. Celle qui s'accompagne d'un exanthème, supposé dû à une humeur impure entraînée par l'éruption. — *Fièvre diaire*. La fièvre *éphémère*. — *Fièvre diathésale*. Fièvre qui se montre sous l'influence de quelque diathèse. — *Fièvre diaphorétique*. Fièvre continue accompagnée d'une sueur continuelle. — *Fievre double-quarte* [*febris duplex quartana*, all. *Doppeltviertlägig*]. *Fièvre double-quotidienne*, *Fièvre double-tierce* [*febris duplex tertiana*, all. *Doppeltdrittägig*]. Différents types de fièvre *intermittente*. — *Fièvre dysentérique*. Fièvre *pernicieuse* avec accidents intestinaux dysentériques.

Fièvre élode. V. HÉLODE. — *Fièvre entéro-mésentérique*. V. ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE. — *Fièvre éphémère*. V. COURBATURE et ÉPHÉMÈRE. — *Fièvre épiale*. V. ÉPIALE. — *Fièvre érotique*. V. ÉROTIQUE. — *Fièvre erratique*. V. ERRATIQUE. — *Fievre éruptive*. V. ÉRUPTIF. — *Fièvre érysipélateuse*. V. ÉRYSIPÉLATEUX. — *Fièvre essentielle*. V. FIÈVRE. — *Fièvre exanthématique*. V. EXANTHÉMATIQUE.

Fièvre de foin. V. FOIN.

Fièvre gastrique. Nom donné : 1° à l'*embarras gastrique* fébrile ; 2° à la fièvre *jaune*. — *Fièvre goutteuse*. Synonyme de fièvre *arthritique*.

Fièvre hebdomadaire. Variété rare de la fièvre *intermittente*. — *Fievre hectique*. V. HECTIQUE. — *Fièvre hélode*. V. HELODE. — *Fievre hémitritée*. V. HÉMITRITEE. — *Fièvre hémorragique*. Variété de fièvre *pernicieuse*. — *Fievre homotone*. V. HOMOTONE. — *Fièvre de Hongrie*. Typhus qui régna en Hongrie en 1556, lorsque l'empereur Maximilien II traversa ce pays pour aller combattre les Turcs. — *Fièvre d'hôpital*. V. INFECTION *purulente* et TYPHUS.

Fièvre ictérique, *fièvre ictéro-hémorragique*. Variétés de la fièvre *pernicieuse*. — *Fièvre illégitime*. V. ILLÉGITIME. — *Fièvre inflammatoire*. V. ANGIOTÉNIQUE. — *Fièvre intercurrente*. V. INTERCURRENT. — *Fievre intermittente*. V. INTERMITTENT. — *Fièvre intestinale*. La *fièvre bilieuse*.

Fievre jaune. V. JAUNE. — *Fièvre des jungles* [angl. *jungle fever*]. Forme de fièvre *rémittente* de l'Inde, spéciale aux jungles, lieux humides et couverts de roseaux.

Fièvre des Kollas ou *des pays bas*. Fièvre *pernicieuse* commune en Abyssinie après la saison des pluies, sur le bord des rivières et des torrents.

Fièvre laiteuse ou *de lait* [*febris ab ascensione lactis*, all. *Milchfieber*, angl. *milkfever*, it. *febbre del latte*]. Ensemble de phénomènes généraux dont on a rapporté l'apparition à l'établissement de la sécrétion lactée, et qui consisterait en frissons suivis de chaleur et de sueur, accélération du pouls, soif vive, anorexie, céphalalgie. L'existence de la fièvre de lait est aujourd'hui, sinon absolument contestée, du moins regardée comme très rare (Chantreuil, Charpentier) . en effet, les principaux symptômes fébriles, tels que frisson, élévation de la température, accélération de pouls, ne se montrent pas dans les cas où la montée du lait se fait d'une façon normale, et leur apparition est ordinairement l'indice d'un état morbide coïncident; exceptionnellement ces phénomènes apparaissent indépendamment de toute coïncidence, et disparaissent sans traitement, en vingt-quatre heures, lorsque la sécrétion du lait est bien établie. — *Fièvre larvée*. V. LARVÉ. — *Fievre lente*. V. LENT. — *Fievre lipyrienne*. V. LIPYRIE. — *Fievre locale*. V. TOPIQUE. — *Fièvre lyngode*. V. LYNGODE.

Fièvre de Macacu. Fièvre *intermittente* ou *rémittente* qui règne au Brésil, et qui tire son nom de la localité où elle sévit le plus. Quand la fièvre a l'accès de neuf heures à midi avec peu de frisson, elle est bénigne. Si le frisson est plus intense, le danger arrive. Les accès nocturnes intermittents et rémittents sont dangereux. Les plus mauvais cas sont ceux qui ont un accès chaque soir; car alors il y a lésion organique, inflammation de la plèvre, du péritoine, des méninges, des articulations; le foie et la rate sont affectés. La quinine est le remède capital, souvent avec des émissions sanguines préliminaires. — *Fievre maligne*. La fièvre *ataxique*. — *Fièvre maligne pestilentielle*. V. TYPHUS *des bètes bovines*. — *Fièvre maligne des vaisseaux*. V TYPHUS. — *Fièvre maremmatique*. Synonyme de fièvre *paludéenne*. — *Fievre méningo gastrique*. V. MÉNINGO-GASTRIQUE. — *Fièvre mésentérique* (Baglivi). La fièvre *muqueuse*. — *Fièvre miliaire*. V. MILIAIRE. — *Fièvre muqueuse*. V. MUQUEUX. ‖ En vétérinaire, *fièvre muqueuse*. V. ENTERITE et MALADIE *des chiens*.

Fièvre nerveuse. V. NERVEUX. — *Fièvre nonane*. V. NONANE. — *Fièvre nosocomiale*. V. TYPHUS.

Fièvre ortiée. V. URTICAIRE. — *Fièvre oscitante*. V. OSCITANT.

Fièvre paludéenne. V. PALUDÉEN. — *Fièvre des pays bas*. V. FIÈVRE *des Kollas*. — *Fièvre pernicieuse*. V. PERNICIEUX. — *Fièvre pestilentielle*. V. JAUNE (*fièvre*), PESTE et PESTILENTIEL. — *Fièvre pestilentielle des vaisseaux*. V. TYPHUS. — *Fievre pestilentielle maligne*. V. TYPHUS *contagieux*. — *Fièvre pétéchiale*. Le *typhus*. — *Fièvre phricode*. V. PHRICODE. — *Fièvre pituiteuse*. La fièvre *muqueuse*. — *Fièvre pourprée*. V. MILIAIRE. — *Fièvre des prisons*. V. TYPHUS. — *Fièvre pseudo-continue*. Espèce de fièvre *rémittente*. V. PSEUDO-CONTINU et RÉMITTENT. — *Fièvre puerpérale*. V. PUERPÉRAL. — *Fièvre puncticulaire*. V. PUNCTICULAIRE. — *Fièvre purulente*. Celle qui accompagne les grandes suppurations. V. INFECTION *purulente*. — *Fievre putride*. V. PUTRIDE, TYPHOÏDE et TYPHUS. — *Fièvre putride des vaisseaux*. V. TYPHUS. — *Fièvre putride bilieuse*. V. TYPHUS *des bètes bovines*. — *Fièvre pyogénique*. V. INFECTION *purulente*.

Fievre quarte [*quartana*, τεταρταῖος, all. *viertagiges Fieber*, *Quartanfieber*, angl. *the quartan ague*, it. *febbre* *quartana*, esp. *cuartana*], *Fièvre quarte doublée*, *Fièvre quarte triplée*, *Fièvre quintane* [*quintanus*, de *quintus*, cinquième; πεμπταῖος, all. *Quintanfieber*, angl. *quintan*, it. et esp. *quintana*], *Fièvre quotidienne* [*febris quotidiana*, πυρετὸς, ἀμφημερινὸς ou καθημερινὸς, all. *Quotidianfieber*, angl. *quotidian ague*, it. *febbre quotidiana*, esp. *cotidiana*] Variétés de la fièvre *intermittente*. V. INTERMITTENT.

Fièvre à rechute, *Fièvre récurrente*. V. RECHUTE. — *Fièvre rémittente*. V. RÉMITTENT. — *Fièvre rhumatismale*. V. RHUMATISMAL. — *Fièvre rouge*. V. SCARLATINE.

Fièvre secondaire. V. SECONDAIRE. — *Fièvre septane*, *fièvre sextane*. Formes de la fièvre *intermittente*. V. INTERMITTENT. — *Fièvre de Siam*. V. JAUNE (*fièvre*). — *Fièvre soporeuse*. V. SOPOREUX. — *Fièvre splénique*. V. SPLÉNIQUE. — *Fièvre stercorale*. *L'embarras* intestinal fébrile. — *Fièvre stomacale*. Synonyme de fièvre *gastrique*. — *Fièvre subintrante*. V. SUBINTRANT. — *Fièvre sudatoire*. V. SUETTE. — *Fièvre suppurative*. L'infection purulente. — *Fièvre syncopale*. V. SYNCOPAL. — *Fièvre synoque*. V. SYNOQUE. — *Fièvre syphilitique*. V. SYPHILIS.

Fièvre thermale. V. THERMAL. — *Fièvre thermique*. V. INSOLATION. — *Fièvre tierce* (*febris tertiana*, τεταρταῖος πυρετὸς, all. *Tertianfieber*, angl. *tertian ague*, *tertian fever*, it. *febbre terziana*, esp. *terciana*], *Fièvre tierce doublée*, *Fièvre triple quotidienne*. Formes de la fièvre *intermittente*. — *Fièvre topique*. V. TOPIQUE. — *Fièvre traumatique*. Celle qui accompagne la suppuration des grandes plaies. V. INFECTION. — *Fièvre typhode* ou *typhoïde*. V. DOTHIÉNENTÉRIE.

Fièvre urineuse. V. URINEUX.

Fièvre des vaisseaux. V. TYPHUS. — *Fièvre varioleuse*. Celle qui accompagne la variole. — *Fièvre vermineuse*. V. VERMINEUX. — *Fièvre vernale*. V. INTERMITTENTE (*fièvre*). — *Fièvre vésicatoire*. V. PEMPHIGUS. — *Fièvre vésiculaire*. V. VÉSICULAIRE. — *Fièvre vésiculeuse*. V. PEMPHIGUS. — *Fièvre vitulaire*. V. VITULAIRE.

Fièvre zincique. V. ZINCIQUE.

FIÉVREUX, EUSE. adj. et s. m. [*febriculosus*]. Qui a la fièvre, ou qui cause la fièvre. — *Monomanie fiévreuse*. Le *délire aigu*.

FIGUE. s. f. [*ficus*, σῦκον, all. *Feige*, angl. *fig*, it. *fico*, esp. *higo*]. Fruit du *figuier*, formé par un *sycône*, dont les parois sont devenues charnues et sucrées après la fécondation. Dans le midi de l'Europe, on conserve des figues sèches pour la table et pour l'usage médicinal. On distingue les *figues blanches* qui sont petites et très sucrées; les *grasses*, qui sont grosses, brunes et visqueuses; les *violettes*, que l'on préfère en médecine. Les figues sont adoucissantes et émollientes, à raison du sucre et du mucilage qu'elles contiennent. On les fait bouillir dans de l'eau ou du lait, après les avoir incisées, et le liquide visqueux et sucré qu'elles fournissent est employé en gargarismes; mais il s'aigrit facilement. C'est un des quatre fruits pectoraux. — *Figue infernale*. V. ARGEMONE.

FIGUIER. s. m. (*Ficus carica*, L.). Arbre de la famille des morées à feuilles rudes et grandes, à fleurs petites, unisexuées, réunies dans une même inflorescence, qui est un *sycône*, et d'où provient la *figue*. — *Figuier bananier*. V. BANANIER. — *Figuier d'Inde*. V. CACTIER.

FIGURÉ, ÉE. adj. Se dit d'un corps ayant une forme déterminée (Buffon). Les corps organisés et leurs parties constituantes ont une forme qui se reproduit toujours la même dans chaque espèce, contrairement à ce qui a lieu dans la matière brute. C'est dans ce sens qu'on dit *élément anatomique figuré*, par opposition à *élément anatomique amorphe*.

FIL. s. m. En anatomie, *fil terminal*. V. PIE-MÈRE. = En chirurgie, *fil à ligatures*. V. LIGATURE. — *Fil métallique*. V. SUTURE *métallique*. = Vulgairement, *fil*, verrue mince, longue, qui se développe surtout à la face et aux paupières, quelquefois aux mains.

FILAIRE. s. des deux genres, les uns le faisant masculin, d'après son étymologie (de *filus*, fil); les autres féminin d'après son nom latin (*Filaria*, O. Muller). Genre de vers nématoïdes, filiformes, allongés, dont les mâles ont deux pénis inégaux et tordus. — *Filaire de Médine* [*Filaria medinensis*, Gmelin, *Gordius medinensis*, L., *Vena Medini*, Sloane, *Dracunculus Persarum*, Kæmpfer, *Vena medinensis*, Velscher; all. *Fadenwurm*, angl. *guineaworm*, esp. *dragoncillo*, vulgairement: *dragonneau*]. Filiforme; mâle inconnu; femelle de la grosseur d'une plume de corbeau, de 50 centimètres à 4 mètres, et peut-être davantage; large de 1 millimètre à 1 millimètre et demi, un peu amincie en avant; bouche simple, arrondie; queue un peu aiguë, recourbée en crochet; œuf éclosant dans l'intérieur du corps de la femelle, qui paraît alors vivipare. Quelques auteurs avaient mis en doute son existence, prétendant qu'on prenait pour des vers des concrétions fibrineuses retirées des veines variqueuses; de là le nom de *veine de Médine* qu'ils donnaient à cette affection. On ne l'observe que dans les contrées situées sous la zone torride, et il attaque particulièrement les membres inférieurs. Placé dans le tissu cellulaire sous-cutané, sous la peau, d'abord il est le plus souvent contourné en tous sens, et ne cause qu'un prurit incommode; souvent on ne s'aperçoit de sa présence que lorsqu'il s'ouvre un passage à travers la peau. Il détermine alors une petite tumeur, qui prend les caractères d'un abcès furonculeux. Lorsque celui-ci est ouvert, la tête du ver se montre au milieu du pus qui s'écoule; on la saisit avec précaution, et l'on retire le ver peu à peu, en le tournant à mesure autour d'un petit rouleau de toile. on s'arrête dès que l'on éprouve une résistance un peu forte; on fixe le petit rouleau aux environs de la plaie, au moyen d'un ou deux tours de bande, et l'on recommence les tractions au pansement suivant jusqu'à la sortie complète du dragonneau, qui s'effectue dans un temps variable de quelques heures à un ou deux mois (Clot-Bey). La cicatrisation est rapide après l'expulsion du ver; mais, si celui-ci vient à se rompre, la partie restée dans la plaie détermine des suppurations profondes, de la gangrène, du délire, qu'on ne prévient que par de larges débridements. On ne sait si le ver pénètre directement sous la peau des gens qui marchent pieds nus, dans l'humidité, ou s'il y arrive par l'intermédiaire de l'eau prise comme boisson. — Fig. 190. Jeune filaire de Médine. A. Individu enroulé pris dans le corps de la mère. B, le même, déroulé dans une goutte d'eau : *a*, extrémité céphalique ou les trois nodules et la bouche; *b*, origine de la queue avec l'anus (d'après Ch. Robin). — *Filaire bronchial* [*Filaria bronchialis hominis*, Rudolphi; même animal que le *Hamularia lymphatica* de Treutler]. Trouvé par [Treutler dans les ganglions bronchiques d'un homme. Corps long de 20 à 30 millimètres, arrondi, un peu comprimé des deux côtés, d'un noir brunâtre, avec quelques taches blanches. — *Filaire du cristallin* (*Filaria lentis*, Diesing). On ne connaît que la femelle qui a 15 millimètres de longueur,

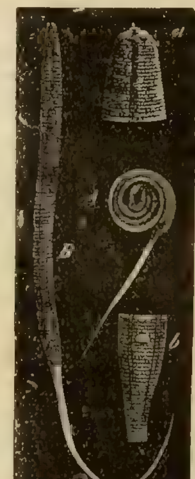

FIG. 190.

1/2 millimètre d'épaisseur, est enroulée en spirale, offre une bouche orbiculaire, inerme, et a la queue aiguë. Il a été trouvé plusieurs fois dans le cristallin cataracté. — *Filaire de l'œil* (*Filaria oculi*). Espèce de filaire longue de 25 à 50 millimètres qu'on trouve assez communément chez les nègres en Afrique, entre la conjonctive et la sclérotique. Il offre l'aspect d'une veine variqueuse, et cause souvent de vives douleurs. Les deux extrémités sont pointues, la bouche inerme. — *Filaire du sang*. V. BILLHARZIA et HÉMATURIE *endémique*.

FILAMENT. s. m. [*capillamentum*, *filum*, all. *Faser*, angl. *filament*]. Organe ou débris d'organe mince et allongé formé de fibres ou tubes. — *Filament axile des tubes nerveux*. Le *cylindre-axe*. — *Filament de l'œil*. V. MOUCHE *volante*. — *Filament spermatique*. V. SPERMATOZOÏDE. — *Filament suspenseur*. V. PREEMBRYON. — *Filament vibratile*. V. CIL.

FILAMENTEUX, EUSE. adj. [*capillosus*, all. *faserig*, *faserformig*, *fadenförmig*, angl. *filaceous*, it. *filamentoso*]. Qui est formé de filaments, qui en a l'aspect ou qui en est pourvu. — *Cellule filamenteuse*. V. CELLULE *végétale*. — *Tunique filamenteuse*. La *caduque* après son expulsion.

FILANDRES. s. f. pl. [all. *Eiterfasern*, angl. *white strings*, it. *filandre*]. En vétérinaire, faisceaux de tissu fibreux ou de tissu élastique mortifiés qui font saillie dans une plaie et s'opposent à la cicatrisation. Lorsqu'ils s'endurcissent, on les nomme improprement *os de graisse*.

FILANDREUX, EUSE. Se dit d'un fruit ou d'une racine alimentaire dont les faisceaux fibro-vasculaires trop développés forment des filaments plus ou moins durs qui rendent le parenchyme difficile à manger. = Se dit aussi d'un produit morbide formé de filaments irréguliers, et de détritus des faisceaux fibreux d'un tissu.

FILASSE. s. f. Amas de filaments qu'on retire de l'écorce de chanvre ou de lin, et qu'on peut employer aux mêmes usages que la charpie à défaut de celle-ci.

FILET. s. m. [*filum*, all. *Fädchen*, *Netz*, angl. *thread*, *string*, it. *filetto*, esp. *filete*]. En botanique, partie déliée de l'étamine qui supporte l'anthère; quand il manque, l'anthère est dite *sessile*. = En zoologie, la jeune sangsue médicinale. = En anatomie, *filet*, synonyme de *frein* (*frenum*) : *filet de la langue* (V. ANKYLOGLOSSE); *filet* ou *frein du prépuce*. — Ramification très ténue d'un nerf. V. NERVEUX (*Tube*). — *Filet terminal*. V. PIE-MÈRE. = En vétérinaire, *filet* des bêtes de boucherie, partie musculaire intérieure de la région lombaire, dont les muscles extérieurs forment le *râble*, *faux-filet* ou *aloyau*. Il comprend les grand et petit psoas et le carré des lombes.

FILIATION. s. f. V. LOGIQUE. — *Loi de filiation des faits*. V. SOCIALITÉ.

FILICINE. s. f. (Trommsdorff). L'acide *filicique*.

FILICINÉES. s. f. pl. Subdivision de l'embranchement des acotylédones acrogènes, renfermant les *Équisétacées*, les *Fougères*, les *Marsiléacées* ou *Rhizocarpées* et les *Lycopodiacées*, c'est-à-dire les plantes de cet embranchement qui sont cellulo-vasculaires.

FILICIQUE. adj. — *Acide filicique* ($C^{26}H^{36}O^{9}$). Corps qui se dépose, au bout de quelques jours, de l'extrait éthéré de la racine de fougère mâle (Lück) : c'est une poudre cristalline, jaune clair, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, davantage dans l'éther, donnant des sels amorphes, et fournissant des composés encore mal définis au contact de l'air, du chlore, de l'acide sulfurique. C'est un tænifuge inconstant, inférieur à l'extrait même de fougère mâle, dont il serait le principe actif d'après quelques auteurs.

FILICITANNIQUE. adj. — *Acide filicitannique*. Substance analogue à l'acide quinotannique, que l'acide sulfurique dédouble en sucre et en flocons d'un rouge foncé, et que l'on extrait de la racine de fougère mâle (Malin).

FILICORNE. adj. Qui a les antennes ou cornes filiformes.

FILICULE. s. m. Nom ancien, aujourd'hui inusité, des *Asplenium*, *Polypodes*, et autres fougères.

FILIÈRE. s. f. En zoologie, le tubercule des araignées et des chenilles par lequel sort la substance réduite en fil ou en soie. = En chirurgie, plaque métallique destinée à faire connaître le calibre exact des sondes et des bougies qu'on se propose d'introduire dans un canal, l'urètre en particulier. A cet effet, la plaque est percée d'un certain nombre de trous, dont le diamètre, variable de l'un à l'autre, est indiqué par autant de numéros, auxquels correspondent les instruments qu'admettent ces trous. La filière de Charrière, la plus usitée en France, est graduée par tiers de millimètre et présente trente trous, calibrés de un tiers de millimètre à 1 centimètre de diamètre.

FILIFORME. adj. [*filiformis*, de *filum*, fil, et *forma*, forme ; νηματώδης, all. *fadenförmig*, angl. *filiform*, it. et esp. *filiforme*]. Se dit de tout ce qui est long, mince, flexible comme un fil. — *Papille filiforme*. V. LANGUE. = En pathologie, *pouls filiforme*, pouls tellement petit, qu'il ne donne sous le doigt que la sensation d'un fil.

FILIPENDULE. s. f. [*Spiræa filipendula*, L., angl. *filipendula*, *drop-wort*, it. et esp. *filipendula*]. Plante (icosandrie pentagynie, L., rosacées, J.) dont la racine, composée d'une touffe de fibrilles capillaires brunâtres, offre, de distance en distance, des renflements ovoïdes, bruns extérieurement, blancs dans l'intérieur, qui contiennent beaucoup d'amidon, uni à du tannin : ce qui l'a fait employer comme astringente, en décoction, dans la diarrhée.

FILON. s. m. Masse minérale qui existe sur une étendue plus ou moins grande, sans solution de continuité, entre des couches de nature différente, et qui se termine généralement en pointe.

FILTRAGE. s. m., ou **FILTRATION**, s. f. [*percolatio*, διήθησις, all. *Filtriren*, *Durchseihen*, angl. *filtration*, *straining*, it. *feltrazione*, esp. *filtracion*]. Opération de pharmacie qui consiste à passer un liquide à travers un filtre pour le débarrasser des parties solides qui en troublent la transparence, et qui sont trop légères pour se précipiter (V. COLATURE). Pour filtrer les liquides aqueux, on se sert d'un *carré* de toile ou d'un morceau de laine claire dite *étamine*, tendu lâchement sur un cadre de bois auquel il est fixé par quatre pointes de fer ; on verse le liquide sur ce carré ou cette étamine, et l'on reçoit ce qui passe dans un vase placé au-dessous. Pour filtrer les sirops, on se sert d'un *blanchet* ou d'une *chausse*.

FILTRE. s. m. [*colum*, *saccus*, *liquatorium*, ἠθμὸς, all. *Seihtuch*, *Seihpapier*, angl. *filter*, it. *feltro*, esp. *filtro*]. Instrument de chimie et de pharmacie qui sert à la filtration. On emploie ordinairement un filtre fait avec une feuille de papier pliée un grand nombre de fois sur elle-même, en forme de cône, que l'on place dans un entonnoir : il faut que la pointe du cône soit bien formée et descende jusque dans l'entrée de la douille de l'entonnoir, afin qu'elle soit soutenue et ne se déchire pas sous le poids du liquide ; mais il faut aussi qu'elle n'y enfonce pas trop, car elle ralentirait la filtration en empêchant le liquide filtré à travers les parties supérieures de s'écouler dans le vase sur lequel est placé l'entonnoir. Ce mode de filtration, bon pour les dissolutions salines, les huiles fixes et volatiles, les solutions alcooliques et éthérées (en ayant soin de fermer l'entonnoir avec un couvercle, pour empêcher l'évaporation) ne peut convenir pour filtrer les alcalis ou les acides concentrés qui dissoudraient et perceraient le papier. Pour les filtrer, on met au fond d'un entonnoir de verre ou de porcelaine quelques morceaux de verre cassé, par-dessus d'autres morceaux plus menus, et enfin une couche de verre pilé, sur laquelle on verse le liquide. On emploie de même quelquefois le grès ou le charbon, traités auparavant par l'acide chlorhydrique étendu, puis lavés. — *Filtre Fonvielle*. Cylindre de bois de $0^m,04$ d'épaisseur, de $2^m,20$ de hauteur, sur 1 mètre de diamètre intérieur, cerclé de fer, et hermétiquement fermé. La capacité en est divisée en neuf compartiments, remplis des substances destinées à opérer la filtration, qui sont, de haut en bas : les deux premières, des *éponges* divisées en fragments de grosseur variable ; les suivantes, des couches alternatives de *gravier* et de *grès pilé*. Entre toutes les couches, à partir de la partie supérieure du premier gravier, sont des diaphragmes de bois et de zinc laminé, criblés de trous. L'eau alimentaire peut être dirigée à volonté, au moyen de robinets, de haut en bas ou de bas en haut, et même dans les deux sens à la fois. Dans ce dernier cas, les deux courants contraires donnent lieu à des chocs, à des remous, qui opèrent le dégorgement et le nettoiement du filtre. A une pression de 11 mètres, il donne environ 50 000 litres d'eau filtrée par jour et bonne à boire. — *Filtre-presse de Réal*. Instrument dans lequel la filtration s'opère avec rapidité en même temps que certains principes sont extraits en plus ou moins grande proportion. Il est composé de deux cylindres métalliques montés à vis l'un sur l'autre, et séparés par un diaphragme perforé : l'inférieur sert de récipient et porte un robinet d'écoulement; le supérieur est fermé par un couvercle muni d'un tube de plomb de 10 à 13 mètres de hauteur, terminé supérieurement par un réservoir. Le diaphragme est recouvert d'une couche de coton, d'éponge, de charbon ou de verre pilé ; le cylindre supérieur, ainsi que le tube, étant remplis du liquide à filtrer, le poids de cette colonne de liquide accélère l'opération. — *Filtre Taylor*. Longue chausse de laine, de coutil ou de coton serré, renfermée dans un cylindre de cuivre étamé, plus étroit et moins haut que la chausse, et placé verticalement. Les sirops placés dans cette chausse filtrent très rapidement, ce qui tient à trois causes : 1° à l'enveloppe métallique qui retient la chaleur du sirop et diminue sa viscosité ; 2° à la hauteur de la colonne du liquide ; 3° à la grande étendue de la surface filtrante, qui forme un grand nombre de plis dans le cylindre et divise la couche de dépôt.

FILUM. s. m. Mot latin conservé dans le langage scientifique pour désigner le filament, *filum terminale*, qui termine inférieurement la pie-mère. V. PIE-MÈRE.

FIMBRIA. s. m. Le *tænia de l'hippocampe*, dans le vocabulaire des auteurs allemands.

FIMPI. s. m. Nom indigène d'un arbre de Madagascar qu'on suppose être le *cannellier blanc*.

FINAL, ALE. adj. Qui concerne la fin de quelque chose. — *Causes finales*. V. FINALITÉ.

FINALITÉ. s. f. Hypothèse d'après laquelle on suppose que rien ne se fait que pour une fin voulue et déterminée. Cette doctrine, dite *des causes finales*, consiste à considérer, par exemple, l'univers comme subordonné à la terre, et approprié à la satisfaction parfaite de tous les désirs et de tous les besoins de l'homme; mais l'exacte exploration du système solaire a fait disparaître, chez les esprits éclairés, l'admiration aveugle que cette idée inspirait autrefois à la vue de l'ordre général des astres. Des considérations analogues sont encore communément mises en avant par ceux qui considèrent les végétaux comme ayant pour fin d'absorber l'acide carbonique expiré par les animaux, de servir de nourriture aux herbivores, lesquels seraient faits pour nourrir les carnivores et l'homme, etc. ; par les médecins qui s'extasient sur la perfection et la complication d'un organe ou d'un appareil, de l'œil, par exemple, particulièrement en ce qui concerne le but du cristallin, évidemment fait pour jouer le rôle de lentille et concentrer les rayons lumineux sur la rétine, mais dont un peu plus loin ils n'admirent pas moins l'inutilité, parce qu'après avoir été enlevé par l'opération de la cataracte, la vision est encore possible ; par ceux qui admirent la *nature médicatrice* de l'inflammation du péritoine amenant la formation des fausses membranes et empêchant l'épanchement des matières fécales dans un cas de perforation intestinale, sans songer que, plus loin, ils redoutent cette inflammation dans l'opération de la hernie et dans mille autres circonstances. Pour tous les cas analogues, l'observation et le raisonnement transforment graduellement le dogme élémentaire des causes finales en un principe fondamental : celui des conditions d'existence, qui nous conduit à reconnaître que, par cela même que tel organe fait partie de tel être vivant, il concourt nécessairement d'une manière déterminée, quoique peut-être inconnue, à l'ensemble des actes qui composent son existence. Ceci revient à concevoir qu'il n'y a pas plus d'appareils sans fonctions que de fonctions sans appareils, ce qui résulte de l'observation. Ainsi donc, d'après ce grand fait, appelé *principe des conditions d'existence*, quand nous avons observé une fonction, nous ne devons pas être surpris que l'analyse anatomique nous montre dans l'organisme un mode statique propre à en permettre l'accomplissement; et, d'une manière générale, toutes les fois qu'une chose existe, nous ne saurions être étonnés de reconnaître que tout est disposé de manière qu'elle ait lieu. La seule chose que nous devions faire, c'est de chercher comment les choses sont disposées au point de vue dynamique, de façon à les modifier ou à les approprier à l'avantage de l'espèce humaine. De même toute admiration exagérée devant la stabilité du système planétaire, qui aurait pour fin de permettre l'existence de l'homme et des animaux à la surface de la terre, revient à dire que, puisque nous existons, il faut bien que le système dont nous faisons partie soit disposé de façon à permettre cette existence, incompatible avec une absence de stabilité dans les éléments du monde : autrement, la cause finale précédente se réduirait à cette remarque puérile, que, si cette stabilité était nulle, nous n'existerions pas à la surface du globe, ce qui dès lors rendrait toute admiration impossible. De même nos tissus ne jouissent que des propriétés qui permettent que leur existence dure un certain temps, et qu'ils soient modifiés ou lésés, dans de certaines limites, par les conditions des milieux habitables; propriétés qui sont telles qu'elles exigent toute notre prévoyance pour être conservées.

FINESSE. s. f. — *Finesse de l'ouïe*. Développement du sens auditif qui permet de percevoir et d'apprécier la hauteur, l'intensité, le timbre d'un son, même très faible.

FINISTÈRE. — *Bœuf du Finistère* ou *léonnais*. Race élancée, bonne de trait et de profit. — *Cheval du Finistère*. Il y a deux races principales : 1° celle de Léon, près de Saint-Pol; 2° la belle race de Conquet.

FIOLE. s. f. [*phiala*, φιάλη, all. *Phiole*, angl. *phial*, it. *fiala*]. Petite bouteille à col long et d'un verre mince, dans laquelle les pharmaciens délivrent les potions, etc.

FIORAVANTI. [Médecin de Bologne, mort en 1588]. — *Baume de Fioravanti*. V. BAUME.

FIQUE. s. f. [autre forme de *fic*]. Nom inusité donné autrefois au furoncle du paturon des bêtes à cornes.

FISÉTINE. s. f. V. FUSTINE.

FISSICULATION. s. f. [*fissiculare*, découper]. Vieux mot qui signifie incision faite avec le scalpel.

FISSILE. adj. [*fissilis*, de *findere*, tendre]. Qui est susceptible de fissiparité : *animaux fissiles*.

FISSIPARE. adj. Qui a trait à la fissiparité : *génération fissipare*.

FISSIPARIE. s. f. [de *fissus*, fendu, et *parere*, engendrer]. La fissiparité (Burdach).

FISSIPARITÉ. s. f. [de *fissus*, fendu, et *parere*, engendrer]. Mode de reproduction qui est un cas particulier de la *segmentation*. On l'observe surtout sur les éléments anatomiques qui offrent l'état de cellule. Mais il se voit aussi sur des animaux ou des végétaux entiers, dont l'organisme n'est guère plus compliqué qu'une cellule des animaux supérieurs, et qui se multiplient par *fissiparité longitudinale* ou *transversale*. On réserve spécialement le nom de *fissiparité*, *scissiparité*, *scission* ou *cloisonnement*, à ce mode de génération ayant lieu dans les plantes, et de *segmentation*, *sillonnement* et *fractionnement*, au cas du vitellus; mais, au fond, ce ne sont que des cas particuliers d'un même phénomène. V. SEGMENTATION.

FISSURATION. s. f. Production de fissures dans une substance homogène, d'où résulte sa subdivision en fibres ou en lamelles.

FISSURE. s. f. [*fissura*, fente, crevasse; ῥωγμὴ, all. *Schrunde*, *Riss*. angl. *fissure*, it. *fessura*, esp. *fisura*, *hendedura*]. Solution de continuité étroite et peu profonde, normale ou anormale, congénitale ou acquise. — En anatomie, *fissure de Glaser* (*fissura Glaseri*) ou *glénoïdale*. Fissure située dans la partie la plus profonde de la cavité glénoïde du temporal. — *Fissure longitudinale* ou *interlobaire*. V. CERVEAU. — *Fissure ombilicale*. V. OMBILICAL. — *Fissure de la rate*. Sillon de la face interne de la rate qui contient les vaisseaux spléniques et de la graisse. — *Fissure de Santorin*. Fissure naturelle qu'on observe sur le fibro-cartilage du conduit auditif externe. — *Fissure de Sylvius* (*fissura magna Sylvii*). V. SCISSURE. = En chirurgie, *fissure à l'anus*. Ulcération étroite, allongée et superficielle, qui se développe vers la marge de l'anus, entre les plis radiés de la membrane muqueuse de cette partie, et qui produit une douleur plus ou moins vive, quelquefois intolérable, se faisant sentir quelques instants après la défécation, et pendant un temps variable: c'est en tenant compte de l'intensité de la douleur que Boyer a divisé les fissures en *tolérantes* et en *intolérantes*. Quant à la contracture spasmodique du sphincter qui, d'après Boyer et Chassaignac, formerait toujours le troisième terme de la fissure vraie ou *sphinctéralgique*, elle manque souvent, et, lorsqu'elle existe, c'est un effet et non une cause (Gosselin). Les fissures tolérantes peuvent guérir par la cautérisation au nitrate d'argent, par l'emploi de mèches enduites d'onguent de la Mère, par les pommades, suppositoires ou lavements à l'extrait de ratanhia; les ulcérations qui accompagnent les tumeurs hémorroïdaires guérissent par l'ablation des hémorroïdes. Les fissures intolérantes exigent un traitement plus actif: soit l'incision du sphincter; soit la dilatation brusque et forcée de l'anus, qu'on fait en introduisant les deux pouces dans le rectum et écartant les tissus jusqu'à ce qu'ils soient arrêtés par les tubérosités de l'ischion, ou à l'aide d'un spéculum bivalve qu'on introduit fermé et dont on écarte brusquement les deux valves. = En tératologie, *fissure*, fente anormale et congénitale qu'on observe au milieu ou sur les côtés d'un organe, et qui résulte d'un arrêt de développement ayant empêché la réunion de deux parties soudées ensemble à l'état normal; bec-de-lièvre simple ou compliqué, colobome, spina bifida, fissures des joues, du sternum, etc.

FISTULATION. s. f. Production d'une fistule.

FISTULE. s. f. [*fistula*, σύριγξ, all. *Fistel* angl. *fistula*, it. et esp. *fistola*]. Conduit morbide accidentel, étroit et allongé, entretenu par une altération locale ou générale, et donnant passage soit à du pus, soit à un liquide, de sécrétion ou d'excrétion, dévié de ses voies naturelles. Tantôt les fistules ont deux orifices (*fistules complètes*) correspondant tous deux à la peau, ou tous deux à une muqueuse, ou dont l'un s'ouvre sur la peau, l'autre dans un conduit ou une cavité revêtue par une membrane muqueuse, séreuse ou synoviale. Tantôt elles n'ont qu'un orifice (*fistules incomplètes* ou *borgnes*): si cet orifice unique s'ouvre sur une muqueuse, elles sont dites *borgnes internes*; si, au contraire, elles s'ouvrent uniquement sur la peau, elles sont dites *borgnes externes*. Le ou les orifices sont parfois représentés par un étroit pertuis peu sensible à la vue et au toucher; plus souvent, ils sont supportés par une saillie des tissus sous-jacents, et leurs bords sont renversés en dehors (*fistules en cul-de-poule*). Le conduit qui constitue le trajet de la fistule présente ordinairement une direction sinueuse et un calibre inégal, ici une dilatation, là un rétrécissement; intérieurement, il est tapissé par un épithélium stratifié, et recouvert d'un liquide puriforme sécrété par la muqueuse sous-jacente; extérieurement, sa présence détermine dans les tissus voisins une irritation chronique, dont l'exagération amène la production de masses indurées appelées *callosités*. Le trajet fistuleux se divise parfois en plusieurs conduits secondaires, et présente alors autant d'orifices (*fistules en arrosoir*), fait qu'on observe surtout pour les orifices cutanés. Certaines fistules ont un trajet si court, qu'elles ne sont représentées, pour ainsi dire, que par les orifices: on les appelle *fistules ostiales*, par opposition aux fistules ordinaires, pourvues d'un canal plus ou moins long. L'existence d'une fistule se reconnaît par l'écoulement du pus ou des liquides dont le cours ordinaire est détourné; par la simple inspection; par l'exploration directe à l'aide de sondes ou de stylets; par l'injection de liquides colorés, qui, poussés par un orifice, sortent par l'autre. Les fistules reconnaissent souvent pour cause l'inflammation suppurative du tissu cellulaire, laquelle peut être idiopathique, ou symptomatique d'une lésion osseuse, de la présence d'un corps étranger, etc.: c'est surtout le cas des fistules borgnes; l'ouverture d'un kyste peut aussi leur donner naissance. Plus fréquemment, elles succèdent à la perforation d'un canal excréteur ou d'un réservoir glandulaire, perforation consécutive elle-même à un travail d'ulcération et de gangrène dans les parties voisines. Les causes qui entretiennent les fistules et empêchent leur guérison spontanée sont multiples: écoulement incessant de liquides, purulents ou autres; organisation intérieure du trajet; développement de callosités à l'extérieur; soudure de deux muqueuses ou d'une muqueuse à la peau au niveau des orifices, et adhérence de leur contour à des parties résistantes et immobiles (Verneuil). Il est parfois impossible ou dangereux d'obtenir la guérison d'une fistule: c'est le cas des fistules déterminées par l'oblitération d'un canal excréteur; il faut se borner alors aux soins de propreté, aux injections ou lotions adoucissantes. S'il s'agit d'une fistule purulente idiopathique, il est indiqué de chercher à rapprocher les parois de l'abcès par une compression douce et par un embonpoint provoqué, ou de convertir la fistule en plaie simple par des ligatures ou des incisions convenables; ou enfin d'y provoquer une inflammation adhésive par des injections de teinture d'iode, de liqueur de Villatte, par un séton, par une cautérisation à l'aide d'un fil de platine rougi. Les fistules purulentes symptomatiques sont entretenues tantôt par un corps étranger ou un séquestre, qu'il faut extraire; tantôt par une lésion osseuse dont la disparition seule entraînera celle de la fistule; tantôt par une diathèse, scrofuleuse, tuberculeuse, syphilitique, qui sera combattue par un traitement général approprié. Pour les autres fistules, dues à une perforation des glandes ou de leurs conduits excréteurs, le meilleur moyen est d'essayer de détourner le liquide sécrété de la voie anormale qu'il a prise, soit en rétablissant son cours régulier par la dilatation du conduit, la cautérisation de la fistule, la suture et l'autoplastie; soit en créant une voie artificielle aux liquides qui passent par le trajet; soit en faisant de la fistule et de la cavité voisine un même conduit : s'il y a plusieurs trajets, il est utile de les réunir par des incisions préalables. Les callosités n'exigent pas d'autre traitement que des topiques émollients, des émissions sanguines locales; très prononcées, elles doivent être enlevées par le bistouri. — *Fistule à l'anus* [all. *Afterfisteln*, it. *fistole dell'ano*]. Conduit anormal étendu de la peau à la paroi rectale et donnant issue à du pus seulement, ou à du pus et à quelques matières intestinales, liquides ou gazeuses. Il a deux orifices (*fistule complète*), ou un seul (*fistule incomplète*), qui s'ouvre sur la peau (*borgne externe*) ou sur la muqueuse rectale (*borgne interne*). Le trajet fistuleux est tantôt superficiel (*fistule sous-cutanéo-muqueuse* ou *margellaire*), tantôt profond (*fistule recto-anale*) : dans le premier cas, il reste sous-tégumentaire; dans le second, il perfore toute l'épaisseur de la paroi rectale; il peut aussi être simple, unique, ou diverticulaire, pourvu d'embranchements (Chassaignac). Ces fistules sont ordinairement consécutives à des abcès de la marge de l'anus et du rectum, ayant eux-mêmes pour causes habituelles la constipation, les violences extérieures, les piqûres de sangsues, l'inflammation de tumeurs hémorroïdaires. Pour expliquer la fréquence de cette terminaison des abcès de l'anus, on a invoqué la destruction du tissu cellulaire ischio-rectal, l'excessive mobilité de la couche tégumentaire et du rectum, le passage dans la cavité de l'abcès de gaz et de liquides intestinaux quand la fistule est complète ou borgne interne. Comme les abcès, les fistules de l'anus sont fréquents chez les phtisiques; mais la diathèse n'est pas une contre-indication à l'action chirurgicale, bien que souvent elle empêche ou retarde la cicatrisation. Les fistules à l'anus sont rarement difficiles à reconnaître, lorsqu'elles sont complètes ou qu'elles ont une ouverture externe. Une petite saillie ou un tubercule de volume variable, ou une simple lacune, en recèlent souvent l'orifice; et la pression en fait suinter une humeur grisâtre et séreuse ou plus ou moins roussâtre, d'une odeur d'excréments; mais l'exploration avec un stylet est toujours utile, et devient nécessaire lorsque la fistule est borgne interne. Le doigt indicateur gauche est d'abord introduit dans l'anus pour rechercher l'orifice interne; la main droite introduit ensuite dans le trajet fistuleux un stylet bien émoussé, qu'elle dirige sur le doigt explorateur, en suivant toutefois les sinuosités du trajet. Souvent aussi, en explorant le pourtour de l'anus, on sent un point dur, parfois violacé, dont la pression fait écouler dans l'intestin et suinter par l'anus un pus plus ou moins abondant. Les injections de teinture d'iode, la compression, la ligature élastique, ont été souvent employées pour la guérison des fistules anales, mais elles ont été rarement suffisantes. Les caustiques ne sont pas plus efficaces, et ils ont l'inconvénient de détruire des parties saines en même temps que celles sur lesquelles on les dirige. L'incision est de beaucoup préférable, et suffit parfaitement quand le trajet est unique, simple, peu étendu : une sonde cannelée sert de guide au bistouri, qui fend tous les tissus compris en dedans du trajet, l'intestin et l'anus inclusivement; toutes les parties saignantes sont immédiatement cautérisées avec le fer rouge, de manière à prévenir l'hémorragie qui est parfois très abondante, et à former une escarre qui empêche l'absorption des matériaux septiques, et, par suite, la phlébite et l'infection purulente. Au bistouri on peut substituer le thermocautère, qui cautérise et sectionne en même temps, à condition que son action soit lente et interrompue. Après avoir incisé le trajet, il est utile d'exciser les bords des orifices ainsi que les téguments amincis et décollés. Après l'opération, l'application d'une mèche est inutile et douloureuse; un cataplasme tiède vaut mieux. Une autre méthode curative est l'écrasement linéaire, qui est applicable à toutes les fistules anales (Chassaignac), mais dont on réserve généralement l'emploi à celles qui ont des orifices multiples et un trajet étendu : un fil conducteur introduit dans ce trajet au moyen d'un stylet ou d'une sonde en gomme sert de guide à une chaîne d'écraseur avec laquelle on sectionne lentement le pont rectal; s'il y a plusieurs trajets, chacun d'eux reçoit un fil et une chaîne : ce procédé met à l'abri de l'hémorragie. — *Fistule intestinale*. Communication du tube digestif avec quelque autre organe creux s'ouvrant au dehors ou directement avec l'extérieur. V. ANUS *contre nature*. — *Fistule lacrymale*. V. LACRYMAL. — *Fistule nephro-gastrique*. V. NEPHRO-GASTRIQUE. — *Fistule pulmonaire*. V. PULMONAIRE. — *Fistule recto-vaginale*. V. RECTO-VAGINAL. — *Fistule salivaire*. V. SALIVAIRE. — *Fistule stercoraire* ou *stercorale*. Fistule intestinale laissant passer des fèces. V. ANUS *contre nature*. — *Fistule urétrale*. V. URÉTRAL. — *Fistule urétro-pénienne*. V. URÉTRO-PÉNIEN. — *Fistule urétro-périnéale*. V. URÉTRO-PÉRINEAL. — *Fistule urétro-rectal*. V. URÉTRO-RECTAL. — *Fistule urétro-scrotale*. V. URÉTRO-SCROTAL. — *Fistule urinaire*. V. URINAIRE. — *Fistules urinaires hypogastrique, inguinale, intestinale, lombaire, ombilicale*. V. URINAIRE. — *Fistule vagino-urétrale*. V. VAGINO-URÉTRAL. — *Fistule vagino-vésicale*. V. VAGINO-VÉSICAL. — *Fistule vésico-intestinale*. V. VÉSICO-INTESTINAL. — *Fistule vésico-périnéale*. V. VÉSICO-PÉRINÉAL. — *Fistule vésico-rectale*. V. VÉSICO-RECTAL. — *Fistule vésico-utérine*. V. VÉSICO-UTÉRIN. — *Fistule vésico-utéro-vaginale*. V. VÉSICO-UTÉRO-VAGINAL. — *Fistule vésico-vaginale*. V. VÉSICO-VAGINAL.

FISTULEUX, EUSE. adj. [*fistulosus*, συριγγώδης, all. *fistulös*, angl. *fistulous*, it. et esp. *fistuloso*]. Qui tient de la fistule, ou qui a rapport à une fistule : *ulcère fistuleux*, *trajet fistuleux*. = En botanique, se dit d'une tige creuse à l'intérieur (ombellifères).

FISTULINE. s. f. [*Fistulina hepatica*, Fr.; *fistuline hépatique*, *foie de bœuf*, *langue de châtaignier*]. Champignon hyménomycète polypore, croissant près de terre sur les troncs d'arbre, et alimentaire.

FIXATION. s. f. V. FIXER.

FIXE. adj. [*fixus*, all. *feuerfest*, angl. *fixed*, it. *fisso*, esp. *fijo*]. Se dit, en chimie, d'un corps non volatilisable par le feu. — *Air fixe*. L'acide carbonique. — *Alcali fixe*. V. ALCALI. — *Huile fixe*. V. HUILE. = *Idée fixe*. V. IDÉE.

FIXER. v. a. [all. *feuerbeständigmachen*, angl. *to fix*, it. *fissare*, esp. *fijar*]. Mettre un corps volatil en état de supporter l'action du feu sans se volatiliser (on *fixe* l'acide arsénieux en l'unissant à la potasse); ou simplement combiner un corps gazeux avec un corps solide : cette opération s'appelle *fixation*. = En vétérinaire, *fixer un animal*, l'assujettir dans une position convenable pour pratiquer une opération et éviter des accidents pour l'opérateur ou pour le sujet à opérer.

FIXITÉ. s. f. [all. *Feuerbeständigkeit*, angl. *fixity*, it. *fissezza*, esp. *fijeza*]. Propriété qu'ont certains corps de n'être point volatilisables par le feu.

FLABELLATION. s. f. [de *flabellum*, éventail; all. *Anfacheln*, it *flabellazione*]. Renouvellement de l'air sous un membre fracturé, rafraîchissement qu'on lui procure en le soulevant et en le changeant de place (Ambr. Paré).

FLABELLÉ, ÉE. adj. Se dit, en anatomie, de ce qui est disposé en éventail.

FLACCIDITÉ. s. f. Relâchement avec mollesse des organes.

FLACHERIE. s. f. Maladie des vers à soie, spontanée ou transmise d'une génération à une autre, et due à un ferment qui se multiplie à l'infini dans le tissu de l'animal et le fait périr. Le ferment est constitué par des cellules *ovoïdes* analogues à celles de la levure de bière, mais moitié plus petites au moins, se multipliant rapidement par gemmation, et disposées en chapelets. On les voit se développer dans l'estomac pendant la digestion des feuilles de mûrier, et on les trouve aussi dans le sang et dans les tissus, en employant les grossissements de 400 à 500 diamètres. V. Muscardine et Pébrine.

FLACOURTIACÉES. s. f. pl. Nom donné par L.-Cl. Richard à la famille des *bixacées*. Par leur ovaire à une seule loge dans la plupart des espèces, et par leurs trophospermes pariétaux, elles se rapprochent des capparidées et des cistacées, dont elles diffèrent par un embryon droit dans un endosperme charnu. Elles ont un disque au-dessous de l'ovaire, et autour de celui-là sont insérés les étamines, les pétales et parfois des appendices écailleux. L'absence de stipules et l'arille de leur graine les séparent des tiliacées.

FLACOURTIE. s. f. [*Flacourtia*, Commers]. Genre de plantes de la famille des flacourtiacées, dont la plupart des espèces ont des fruits comestibles et astringents : tels sont le *Flacourtia Ramontelii*, Lhér. ou *prunier de Madagascar;* le *F. Cataphracta*, Roxb. ; le *F. sepiaria*, Roxb.

FLACOURTIÉES. s. f. pl. Tribu ou série de la famille des flacourtiacées.

FLAGELLANTS. s. m. pl. [all. *Geisseler*]. Individus atteints de l'épidémie mentale religieuse qui régna pendant le moyen âge, dans les XIII^e^ et XIV^e^ siècles, après la *peste noire*. Des multitudes étaient tout à coup saisies du besoin de la pénitence et de la flagellation; des hommes, des femmes, des enfants, se réunissaient pour se flageller en commun, au milieu des prières, jusqu'à ce que le sang coulât. Cet état peut être rapproché, à quelques égards, de celui des *convulsionnaires*.

FLAGELLATION. s. f. [*flagellatio*, de *flagellum*, fouet; μαστίγωσις, all. *Geisselung*, angl. *flagellation*, it. *flagellazione*]. Mode de traitement en usage chez les anciens pour guérir l'amaigrissement, et réveiller la motilité et la sensibilité : ils employaient des baguettes petites, légères, avec lesquelles on frappait sur les parties amaigries jusqu'à ce qu'elles se tuméfiassent modérément.

FLAGELLÉ, ÉE. adj. Se dit d'un infusoire pourvu d'un flagellum.

FLAGELLUM. s. m. Filament mobile, susceptible d'inflexions volontaires en divers sens, que certains infusoires possèdent, soit comme seul organe locomoteur (*flagellés*), soit en même temps que des cils vibratiles (*cilio-flagellés*).

FLAGEOLER. v. n. Se dit d'un cheval dont les articulations du genou et du jarret tremblent et vacillent dans la marche. C'est un signe de faiblesse ou de mauvaise conformation, et un défaut grave dans les chevaux de selle. Les jeunes chevaux, dont l'éducation et le dressage ne sont pas faits, *flageolent* ordinairement.

FLAIRER. v. n. Sentir par l'odorat, en parlant des animaux.

FLAMAND, ANDE. adj. — *Cheval flamand.* Race qui existe principalement dans les vallées du Rhin et de la Meuse et sur les côtes de la mer du Nord : taille élevée, conformation commune et défectueuse ; corps long; tête forte, un peu busquée, mal attachée; membres hauts et frêles, pieds grands et plats. Elle est inférieure aux autres grandes races de trait de l'Europe. Elle ressemble au boulonnais, mais est plus grossière de forme. — *Mouton flamand.* Race du groupe des *longue laine*, qu'elle représente presque seule en France. Elle est féconde, bonne pour la boucherie, et productive : mais il lui faut de bons pâturages, une nourriture abondante et saine.

FLAMBE. s. m. V. Iris.

FLAMME. s. f. [*flamma*, φλὸξ, all. *Flamme*, angl. *flame*, it. *fiamma*, esp. *flama*]. Auréole lumineuse qui s'élève à la surface des corps qu'on brûle, et qui résulte de l'ignition des gaz combustibles produits par la décomposition de ces corps. Cette combustion des gaz se fait surtout à la périphérie de la flamme, où l'oxygène de l'air a l'action la plus énergique, et où se trouve une zone très chaude, mais peu lumineuse; le centre, où la combustion est nulle par suite de l'absence de l'oxygène, est complètement froid et obscur; enfin, la partie moyenne, la plus étendue, où l'oxygène pénètre partiellement et détermine une combustion partielle, est la plus lumineuse. Pour qu'une flamme soit lumineuse, il est nécessaire qu'elle renferme des particules solides surchauffées, qui sont ordinairement constituées par du charbon : leur absence dans les flammes de l'alcool ou de l'hydrogène rend celles-ci peu éclairantes. La flamme peut être diversement colorée par certaines substances, et cette coloration, caractéristique pour chacune d'elles, est la base de la *spectroscopie :* le sodium colore la flamme en jaune, le potassium en violet, etc. — *Flamme manométrique.* V. Manométrique.

FLAMME ou **FLAMMETTE.** s. f. [*fossorium*, *phlebotomus*, all. *Lasseisen*, angl. *fleam*, it. *saetta*]. Le *phlébotome* des Allemands, petite boîte de métal renfermant une lame tranchante qu'on place près de la veine à ouvrir, et qu'on fait sortir au moyen d'une bascule à ressort. = En vétérinaire, grosse pointe de lancette portée à angle droit par un manche de métal.

FLAMMULE. s. f. V. Clématite.

FLANC. s. m. [*ilium*, λαγὼν, all. *Seite*, angl. *flank*, it. *fianco*, esp. *flanco*]. Partie de la région latérale du tronc qui s'étend depuis le bassin jusqu'aux fausses côtes. V. Abdomen. — *Battre du flanc.* V. Battre. = *Le flanc.* Maniement pair ou double, commun aux deux sexes, qui s'étend à tout l'espace compris entre le bord postérieur de la dernière côte, la pointe de la hanche et le bord libre des apophyses transverses. Il est distinct du *travers* dans un embonpoint peu avancé; mais, dans le bœuf d'exhibition, il se confond avec le *travers*, la *côte* et la *hanche*. Le *flanc* a pour base les muscles de l'abdomen; c'est entre le feuillet aponévrotique au muscle sous-cutané du thorax et de l'abdomen, et la face externe du muscle grand oblique de l'abdomen, que se fait le dépôt graisseux. Quatre petits ganglions lymphatiques sont toujours placés dans un espace triangulaire à côtés égaux, dont la base répondrait en haut à l'extrémité des apophyses transverses des quatre premières vertèbres lombaires, et le côté antérieur à la moitié supérieure de la dernière côte.

FLANDRINES (Vaches). Première classe des vaches laitières, dans le système de classification de Guénon. Les *flandrines*, ou *indiennes*, ont un écusson qui, après avoir embrassé les mamelles et la face interne et postérieure des jambes, s'élève le long du périnée, sous forme d'une large bande, jusqu'à la vulve, qu'il entoure. Cet écusson perd de sa largeur et de sa régularité à mesure que l'on descend du premier au huitième ordre.

FLANELLE. s. f. Étoffe légère de laine fine, ordinairement blanche ou jaunâtre, qu'on emploie, d'une part, comme vêtement extérieur dans les pays chauds, parce qu'elle n'absorbe pas les rayons du soleil ; et, d'autre part, comme gilet en contact avec la peau, parce qu'elle absorbe la sueur à mesure qu'elle se forme et met à l'abri du refroidissement consécutif, sans pourtant entraver la transpiration; c'est donc à juste titre que l'hygiène en recommande l'emploi.

FLATUEUX, EUSE. adj. [de *flatus*, souffle; *inflans*, ἐρυγματώδης, all. *blahend*, angl. *flatuous*, it. *flatuoso*, esp. *flatulento*]. Qui engendre des vents. — *Colique flatueuse*. V. Colique.

FLATULENCE. s. f. [*inflatio*, πνευμάτωσις, all. *Flatulenz*, angl. *flatulence*, it. *flati*]. Production de gaz en grande quantité dans le tube digestif.

FLATULENT, ENTE. adj. Qui s'accompagne de la production de gaz, qui la détermine. — *Colique flatulente*. V. Colique. — *Dyspepsie flatulente*. V. Dyspepsie.

FLATUOSITÉ. s. f. [*flatus*, ἔρυγμα, πνεῦμα, all. *Blähung*, angl. *flatulency*, it. *flatuosità*]. Gaz développé dans l'intérieur du corps. V. Pneumatose.

FLAVÉRIE. s. f. [*Flaveria*, J.]. Genre de plantes synanthérées, dont une espèce, le *F. contrayerba*, Pers., est employée, au Chili et au Pérou, comme tinctoriale et vermifuge.

FLAVINDINE. s. f. Corps jaune obtenu par l'action de la potasse sur l'indine, probablement isomère de l'indigotine.

FLAVINE. s. f. Alcaloïde produit par réduction de la benzophénine binitrée. — Produit tinctorial préparé avec le *quercitron*.

FLÈCHE. s. f. En botanique, *flèche d'eau*. V. Sagittaire. = En chirurgie, *flèche caustique*, *cautérisation en flèches*. V. Cautérisation.

FLÉCHIÈRE. s. f. V. Sagittaire.

FLÉCHISSEUR. adj. et s. m. [*flexor*, all. *Beuger*, angl. *flexor*, it. *flessore*, esp. *flexor*]. Se dit de tout muscle qui détermine la flexion des parties auxquelles il s'attache. — *Fléchisseur du cubitus*. Le *brachial antérieur*. — *Fléchisseur de la cuisse*. Nom sous lequel on a réuni le grand psoas et l'iliaque interne, qui ne font réellement qu'un seul muscle. V. Iliaque *interne* et Psoas (*grand*). — *Fléchisseur profond des doigts* (*cubito-phalangettien commun*, Ch.). Né des faces antérieure et interne du cubitus et du ligament interosseux, il se divise en quatre tendons, auxquels donnent passage autant de boutonnières formées par la bifurcation de ceux du fléchisseur superficiel, et qui s'insèrent à la face antérieure des dernières phalanges des quatre derniers doigts. Aux tendons du fléchisseur sont annexés les *lombricaux*. — *Fléchisseur superficiel* ou *sublime des doigts* (*épitrochéo-phalangien commun*, Ch.). Né de l'épitrochlée, de l'apophyse coronoïde du cubitus et du bord antérieur du radius, il se termine par quatre tendons qui glissent sous le ligament annulaire du carpe, et se bifurquent au niveau du tiers supérieur de la première phalange : les branches de bifurcation, après avoir contourné le tendon du fléchisseur profond, se soudent au-dessous de lui en formant une boutonnière traversée par ce tendon, et vont aboutir aux secondes phalanges des quatre derniers doigts. — *Fléchisseur* (*court*) *du petit doigt* (*unci-phalangien*). Il va du ligament annulaire du carpe et de l'os crochu au côté interne de la première phalange du petit doigt. — *Fléchisseur* (*court*) *commun des orteils* (*calcanéo-sous-phalangien commun*, Ch., *perforé du pied*). Il s'étend de la partie postérieure de la face inférieure du calcanéum à la face inférieure des secondes phalanges des quatre derniers orteils : chacun de ses tendons est traversé par le tendon correspondant du long fléchisseur commun, comme le fléchisseur sublime des doigts est perforé par le fléchisseur profond. — *Fléchisseur* (*long*) *commun des orteils* (*tibio-sous-phalangettien commun*, Ch.). Il s'attache supérieurement à la face postérieure du tibia, et inférieurement à la face inférieure des dernières phalanges des quatre derniers orteils par autant de tendons qui perforent ceux du court fléchisseur. — *Fléchisseur* (*court*) *du gros orteil* (*tarso-sous-phalangettien du premier orteil*, Ch.). Il s'étend du troisième os cunéiforme aux deux os sésamoïdes de l'articulation métatarso-phalangienne. — *Fléchisseur* (*long*) *du gros orteil* (*péronéo-sous-phalangien du pouce*, Ch.). Il naît de la face postérieure du péroné et du ligament interosseux, et va se terminer à la deuxième phalange du gros orteil. — *Fléchisseur* (*court*) *du petit orteil* (*tarso-sous-phalangien du petit orteil*, Ch.). Il naît de l'apophyse du cinquième os métatarsien et va à la partie externe de la première phalange du petit orteil. — *Fléchisseur* (*court*) *du pouce* (partie du *carpo-phalangien du pouce*, Ch.). Il est fixé d'une part au grand os, au ligament annulaire du carpe et au troisième os métacarpien; de l'autre, à la partie supérieure de la première phalange du pouce et aux deux os sésamoïdes de l'articulation voisine. — *Fléchisseur* (*long*) *du pouce* (*radio-phalangettien du pouce*, Ch.). Il naît des trois quarts supérieurs de la face antérieure du radius et du ligament interosseux, et va s'attacher à la dernière phalange du pouce. — *Fléchisseur du radius*. Le *biceps brachial*.

FLEGME. s. m. V. Phlegme.

FLEISCHMANN. [Anatomiste allemand, 1777-1855]. — *Bourse séreuse de Fleischmann*. V. Grenouillette.

FLEMA SALADA. s. f. [de l'espagnol *flema*, pituite, et *salada*, salée]. Maladie commune dans le nord de l'Espagne, qu'on a cru longtemps être la pellagre, mais qui en diffère par les symptômes, qui sont ceux de l'acrodynie, et par la cause, qui est la carie du blé (Costallat).

FLET. s. m. [*Pleuronectes flesus*, L.]. Poisson voisin de la *plie* alimentaire, à taches pâles sur le corps.

FLETAN. s. m. [*Pleuronectes hippoglossus*]. Grand poisson voisin des plies, qui, séché ou fumé, sert d'aliment dans le Nord, où il abonde. Des espèces plus petites existent dans la Méditerranée.

FLEUR. s. f. [*flos*, ἄνθος, all. *Blume*, *Blüthe*, angl. *flower*, it. *fiore*, esp. *flor*]. Avant Linné, et actuellement encore dans le langage vulgaire, corolle ou calice coloré Linné, le premier, attacha à la fleur l'idée de génération en disant que son essence consiste dans l'anthère et le stigmate, opinion qui depuis a été adoptée par tous les botanistes. La fleur est un ensemble d'organes essentiels ou accessoires à la reproduction des phanérogames, colorés ou non, disposés en verticille à l'extrémité d'un pédoncule terminal ou axillaire. On distingue les fleurs en *complètes* et en *incomplètes*, suivant qu'elles réunissent ou non les quatre parties qui les constituent dans leur plus haut degré de composition, savoir : le *calice*, la *corolle*, l'*androcée* et le *gynécée*. La simultanéité des deux sexes, ou l'existence d'un seul, les font aussi distinguer en *hermaphrodites* et *unisexuées;* ces dernières sont *mâles* ou *femelles*. Les *fleurs stériles* sont celles qui sont réduites aux enveloppes florales, soit par suite d'avortement des organes sexuels (anthères, pistil), comme dans quelques plantes polygames, soit par transformation de ces organes en enveloppes florales (en corolle surtout), obtenue par culture, comme dans beaucoup de fleurs doubles. Chez les plantes cryptogames, on appelle quelquefois *fleur* l'ensemble des *archégones* et des *anthéridies*. — *Fleurs béchiques*. V. Béchique. — *Fleurs de café*. V. Café. — *Fleurs de cassie*. V. Balibabulah. — *Fleurs d'oranger*. V. Oranger. — *Fleurs de pêcher*. V. Pêcher. — *Fleurs pectorales*. V. Pectoral. = Vulgairement, *fleur*, poussière glauque, de nature céracée, qui recouvre certains fruits : par exemple, la prune. = En chimie, *fleur*, ancien nom des substances réduites en poudre, naturellement ou par quelque opération de l'art, et surtout des sublimés qui se composent de particules très divisées ou d'aiguilles fort déliées. — *Fleurs d'antimoine*. Acide antimonieux préparé par sublimation. — *Fleurs d'arsenic*. Acide arsénieux sublimé. — *Fleurs de benjoin*. Acide benzoïque obtenu par sublimation. — *Fleurs de bismuth.* Efflorescence d'oxyde de bismuth qu'on trouve à la surface des minéraux qui renferment en même temps ce métal à l'état natif. — *Fleurs de cobalt.* Arsénite de cobalt pulvérulent. — *Fleurs de cuivre.* Oxyde de cuivre capillaire. — *Fleurs de nickel.* Oxyde de nickel. – *Fleurs de sel ammoniac.* Chlorure d'ammoniaque sublimé. — *Fleurs de sel ammoniac cuivreuses.* Chlorure d'ammoniaque et de cuivre sublimé. — *Fleurs de sel ammoniac martiales.* Mélange de chlorure d'ammoniaque et de perchlorure de fer, qu'on obtient en sublimant ensemble parties égales de ces deux sels. Le produit, d'un jaune orangé, autrefois employé comme fébrifuge, est inusité. — *Fleurs de soufre.* Soufre sublimé. — *Fleurs de zinc.* V. Oxyde *de zinc.* = En pathologie, *fleurs blanches.* V. Leucorrhée.

FLEURAISON. s. f. [*floritio, anthesis*, ἄνθησις, all. *Blüthezeit*, angl. *blowth*, esp. *floracion, florescencia*]. Époque à laquelle ou temps durant lequel une plante épanouit ses fleurs.

FLEURON. s. m. [*flosculus*, all. *Blümchen*, angl. *flosculous flowers*, it. *fiorello*]. Chacune des petites fleurs à corolle monopétale, régulière et tubuleuse, dont l'agrégation produit les capitules des synanthérées, en totalité dans les *flosculeuses*, au centre seulement dans les *radiées*. Chacun d'eux est la fleur proprement dite ou ensemble d'organes reproducteurs essentiels et accessoires.

FLEXIBILITÉ. s. f. [*flexibilitas*, all. *Biegsamkeit*, angl. *flexibility*, it. *flessibilità*, esp. *flexibilitad*]. Propriété qu'ont certains corps de se laisser courber plus ou moins sans se briser.

FLEXIBLE. adj. [*flexibilis*, χαμπτὸς, all. *beugsam*]. Se dit d'un corps doué de flexibilité. — *Sonde flexible* V. Sonde *de caoutchouc.*

FLEXION, s. f. [*flexion*, χάμπη, all. *Biegung*, angl. *flexion*, *bending*, it. *flessione*]. État de ce qui est fléchi; action de fléchir. — En physiologie, *mouvement de flexion*, mouvement dans lequel une section d'un membre se courbe sur une autre qui est située au-dessus d'elle : il a pour effet de rapprocher les parties entre elles, de les ployer. = En thérapeutique chirurgicale, *méthode de la flexion forcée* (Lenoir, Hart), traitement des anévrysmes chirurgicaux par la flexion poussée au point de ralentir suffisamment la circulation pour permettre aux dépôts fibrineux de se former jusqu'à la solidification de la tumeur. Ce n'est que dans les membres que ce traitement trouve son application ; or les anévrysmes des extrémités siègent ordinairement sur quelques-unes des grandes artères qui transmettent le sang, beaucoup plus rarement sur les artères qui le distribuent. Les premières sont toujours sur le côté de la flexion : dans le membre supérieur, où la flexion se fait en avant, l'artère continue sa marche sur la face antérieure ; dans le membre inférieur, où une disposition contraire existe, l'artère tourne autour de l'os pour se placer dans le pli de la jointure. Ainsi, dans les diverses jointures, la flexion doit avoir sur les artères des effets semblables. C'est une méthode facile, qui agit comme la compression directe, à laquelle elle est supérieure en ce qu'elle est moins douloureuse et qu'elle a moins de tendance à produire le sphacèle de la peau et la rupture du sac ; elle ne demande pas d'aides et a donné de bons résultats, mais ce n'est pas une méthode universelle, n'étant applicable qu'au niveau d'une articulation. La méthode universelle est la compression indirecte. — En gynécologie, *flexion de l'utérus*, changement de forme de l'utérus, qui modifie la direction de ses segments l'un par rapport à l'autre, et qui s'accompagne souvent, mais non toujours, de *déviation* de la totalité de l'organe. La flexion se fait en avant en arrière, ou de côté : d'où le nom d'*antéflexion*, de *rétroflexion*, de *latéroflexion*. Son degré est variable : tantôt elle représente une simple courbure, qui porte aussi les noms d'*inflexion* ou d'*incurvation;* tantôt il y a une véritable *flexion*, qui est d'ailleurs plus ou moins prononcée. Dans le tiers des cas, chez les jeunes filles, on trouve normalement une courbure antérieure et même une légère antéflexion utérines, états presque physiologiques qui disparaissent ordinairement après l'accouchement, la parturition redressant l'utérus : mais dans les cas morbides, la flexion est rendue permanente par les altérations du tissu de la matrice et par les adhérences que le fond de l'organe contracte avec le rectum ou avec la vessie. Aussi les flexions simples sont-elles rares, les complications existant à titre de cause, et parfois d'effet : tels sont la métrite et la périmétrite, la péritonite et la pelvipéritonite, la transformation fibreuse ou graisseuse de l'utérus, son ramollissement, son élongation, ses déviations et déplacements. Le plus souvent, c'est au niveau de l'isthme de l'utérus que se fait la flexion, c'est-à-dire que le corps entier s'incurve sur le col, de façon à toucher la face supéro-postérieure de la vessie dans l'antéflexion, la face antérieure du rectum dans la rétroflexion : rarement c'est sur un des segments de la matrice isolément que porte la flexion. Dysménorrhée, ménorrhagies, douleurs sourdes et tiraillements lombaires exaspérés par la marche, troubles vésicaux ou rectaux suivant le sens de la flexion : tels sont les signes qui peuvent faire penser à ce changement de forme, lequel est constaté directement par le toucher vaginal et rectal, combiné à la palpation, ou par le cathétérisme utérin. Les flexions simples sont peu graves ; il n'en est pas de même des flexions compliquées, surtout lorsqu'il existe des adhérences péritonéales. Les complications de nature congestive ou inflammatoire peuvent être combattues par les antiphlogistiques et les résolutifs ; puis on tente la réduction, avec les mains ou le cathéter utérin, et on cherche à la maintenir à l'aide de mèches introduites dans le rectum, de pessaires, d'éponges dans le vagin, de ceintures hypogastriques mais le redressement est toujours difficile à obtenir, il est impossible en cas d'adhérences ; aussi se borne-t-on le plus souvent à prévenir ou à combattre les complications.

FLEXUEUX, EUSE. adj. [*flexuosus*, all. *gewunden*]. Qui offre des courbures alternatives en différents sens.

FLINT-GLASS. s. m. V. Verre.

FLOCON. s. m. [*floccus*, κροχὶς, all. *Flocke*, angl. *flake*, *flock*, it. *fiocco*]. Petite touffe de laine, de soie, de neige. = En chimie, précipité qui a une forme semblable. = En pathologie, le malade *ramasse des flocons* dans la *carphologie*.

FLOCONNEUX, EUSE. adj. [*floccosus*, all. *flockig*, angl. *flaky*, it. *fioccoso*]. Se dit, en botanique, des poils qui se détachent sous forme de touffes légères ; en chimie, des précipités prenant la forme de flocons ; en pathologie, des mucus concrets ou demi-concrets ou des caillots nageant dans un liquide, et qui ont l'aspect de flocons.

FLORAISON. s. f. V. Fleuraison.

FLORAL, ALE. adj. [*floralis*, angl. *floral*, it. *floreale*]. Qui appartient à la fleur, qui naît sur ou dans la fleur, ou dans son voisinage. — *Bractée florale.* V. Glume. — *Enveloppes florales.* Le calice et la corolle. — *Feuille florale.* V. Bractée.

FLORE. s. f. [*flora*, all. *Blumenbeschreibung*, angl. *flora*, it. *flora*]. Ouvrage qui présente la description ou l'énumération des plantes d'une contrée. — *Flore médicale.* Description de plantes employées en médecine.

FLORIDÉES. s. f. pl. V. Algues.

FLORIFÈRE. adj. [*florifer*, de *flos*, fleur, et *ferre*, porter]. Se dit d'une partie d'un végétal qui porte une ou plusieurs fleurs.

FLORIPARE. adj. [*floriparus*, de *flos*, fleur, et *parere*, produire]. Se dit d'un bourgeon qui produit une fleur.

FLOSCULAIRES. s. m. pl. V. ROTATEURS.

FLOSCULEUSES. s. f. pl. V. SYNANTHÉRÉES.

FLOSCULEUX, EUSE. adj. [*flosculosus*]. Se dit d'une corolle qui a la forme d'un fleuron, ou d'une fleur composée qui ne renferme que des fleurons.

FLOT. s. m. — *Sensation de flot.* V. FLUCTUATION.

FLOTTANT, ANTE. adj. — *Côte flottante.* V. CÔTE.

FLOUVE. s. f. [*Anthoxanthum*, L.]. Genre de graminées dont une espèce (*Anthoxanthum odoratum*, L.) répand après dessiccation une odeur agréable de *coumarine*. On la trouve dans les prés; elle forme un excellent fourrage.

FLUATE. s. m. Ancien nom des *fluorures*.

FLUCTUATION. s. f. [*fluctuatio*, de *fluctuare*, flotter; κλυδών, all. *Fluctuation*, *Schwappen*, angl. *fluctuation*, it. *fluttuazione*, esp. *fluctuacion*]. Mouvement d'oscillation d'un liquide amassé dans un foyer ou dans une cavité splanchnique, mouvement que l'on rend sensible par une pression ou un choc méthodique. C'est pour s'assurer de la nature liquide d'une tumeur, et spécialement de la réunion du pus en abcès, qu'on cherche à déterminer la fluctuation : les deux mains étant appliquées sur les limites de la collection, aussi loin que possible l'une de l'autre, la pulpe de chaque index presse alternativement sur la tumeur, tandis que l'autre reste immobile et perçoit une sensation de soulèvement et d'oscillation due au déplacement du liquide. Toutefois celui-ci peut exister sans manifester de fluctuation s'il est très profondément situé, s'il est si abondant que les parois de la poche qui le renferme sont distendues au point de ne lui permettre aucun mouvement, si l'épaisseur de ces parois empêche de percevoir la sensation cherchée. Par contre, les substances amorphes demi liquides, interposées aux fibres ou aux cellules d'un tissu (comme les fongosités des tumeurs blanches, etc.), ou exsudées dans le voisinage des parties enflammées, donnent la sensation de fluctuation, comme dans le cas d'un abcès ou de toute autre cavité contenant un liquide. Les vésicules adipeuses accumulées sans interposition de fibres lamineuses, comme dans certains lipomes, donnent une sensation analogue. C'est que, dans les vésicules adipeuses, il y a un liquide (la graisse), réduit en autant de gouttelettes qu'il y a de vésicules ; ces gouttes liquides, vu l'élasticité de l'enveloppe qui les entoure, transmettent la pression et la sensation de fluctuation, aussi bien que le pus. Il en est de même lorsqu'il s'agit de matières amorphes demi-liquides infiltrées entre les fibres d'un tissu. Aussi est-ce à tort qu'on a donné le nom de sensation de *fausse fluctuation* à celle qu'on ressent dans ces cas-là, et qu'on a cherché à indiquer des caractères distinctifs constants entre ces deux sortes de sensations, qui résultent toutes deux du choc transmis aux doigts en vertu de l'incompressibilité des liquides. Quant à la fluctuation produite par l'amas plus ou moins considérable d'un liquide dans une large cavité, comme il arrive dans l'ascite, elle porte le nom de *sensation de flot :* pour l'obtenir, on appuie la paume de la main sur un des côtés de l'abdomen, et, de l'autre main, on frappe sur le côté opposé ; le liquide se déplace en masse et donne une sensation d'ondulation, différente de la fluctuation propre aux petites collections.

FLUENT, ENTE. adj. Qui coule. — *Hémorroïdes fluentes.* V. HÉMORROÏDE.

FLUER. v. n. [*fluere*, couler, se répandre ; ῥεῖν, all. *fliessen*, angl. *to flow*, it. *fluire*, esp. *fluir*]. Se dit des humeurs qui coulent de quelques parties du corps : les hémorroïdes *fluent*.

FLUEURS. s. f. pl. [*fluxus*, écoulement ; ῥόος, λευκός, all. *weisser Fluss*, angl. *fluor*, it. *fluore bianco*]. — *Flueurs blanches*, dont on a fait par corruption *fleurs blanches*. V. LEUCORRHÉE.

FLUGACURU. s. m. V. CUTÉRÈBRE.

FLUIDE. adj. et s. m. [*fluidus*, du verbe *fluere*, couler; all. *flüssig*, *Flüssigkeit*, angl. *fluid*, it. et esp. *fluido*]. En physique, corps dont les molécules faiblement liées entre elles, se meuvent facilement les unes sur les autres, et se séparent, quand elles sont abandonnées à elles-mêmes, par les seules forces qui les régissent. On distingue les *fluides* en *liquides* et *fluides élastiques* ou *aériformes*. — *Aberration des fluides.* V. ABERRATION. — *Fluide chyleux.* V. CHYLEUX. — *Fluide électrique.* V. ÉLECTRICITÉ et IMPONDÉRABLE. — *Fluide impondérable.* V. IMPONDÉRABLE. — *Fluide incoercible.* V. INCOERCIBLE. — *Fluide négatif.* V. ÉLECTRICITÉ. — *Fluide nerveux.* V. NERVEUX. — *Fluide positif.* V. ÉLECTRICITÉ.

FLUIDIFIANTS. s. m. pl. Médicaments qu'on suppose propres à augmenter la liquidité du sang ou à déterminer celle de productions morbides dont on recherche la résorption : ce sont des *altérants*.

FLUIDIFICATEUR, TRICE. adj. et s. m. Se dit de quelques agents qui, comme les ferments, le suc gastrique, etc., ont la propriété de faire passer à l'état liquide certaines substances solides, sans qu'il y ait dissolution de celles-ci par un liquide.

FLUIDIFICATION. s. f. [all. *Verflüssigung.*] Passage d'un corps à l'état de fluide.

FLUIDITÉ. s. f. [all. *Flüssigkeit*, angl. *fluidity*, it. *fluidità*, esp. *fluidez*]. État d'agrégation permettant une grande mobilité des molécules les unes sur les autres, dans lequel se trouvent les corps fluides.

FLUOBORÉ, ÉE. adj. — *Gaz fluoboré.* V. FLUOBORIQUE.

FLUOBORHYDRIQUE. adj. — *Acide fluoborhydrique* [*acide hydrofluoborique*] ($2HFl + BoFl^6$). Acide qui se forme pendant la décomposition de l'acide fluoborique par l'eau.

FLUOBORIQUE. adj. — *Acide fluoborique* [*acide phthoroborique, gaz fluoboré, fluorure de bore*] ($BoFl^6$). Combinaison de fluor et de bore qu'on prépare en chauffant un mélange de fluorure de calcium et d'acide borique anhydre. C'est un gaz incolore, très soluble dans l'eau, fumant à l'air. L'eau le décompose en acide borique et acide fluoborhydrique. — *Éther fluoborique.* V. ÉTHER.

FLUOBORURE. s. m. Combinaison d'un fluorure avec un borure.

FLUOR. s. m. [all. *Fluor*, angl. *fluorine*, it. *fluore*; *fluorine*, *phtore*] (Fl.). Métalloïde qui fait la base de l'acide fluorhydrique, et qu'on n'est pas encore parvenu à isoler en raison de ses affinités trop puissantes pour qu'on le mette en liberté. On le trouve dans la nature combiné à divers métaux, surtout sous forme de fluorure de calcium (*spath fluor*); il en existe des traces dans les eaux de la mer et certaines eaux minérales ; l'émail des dents et le périoste des os, le sang de l'homme (J. Nicklès), en contiennent aussi. — Le mot *fluor* était employé autrefois pour désigner : tantôt l'état liquide de certains corps (*alcali volatil fluor*), tantôt une substance minérale incombustible, mais fusible (*spath fluor*). V. ALCALI et SPATH.

FLUORESCÉINE. s. f. ($C^{40}H^{12}O^{10}$). Substance qui se forme quand on chauffe la résorcine avec l'acide phtalique anhydre, par union directe des deux substances avec élimination d'eau. Insoluble dans l'eau, elle se dissout dans l'ammoniaque étendue en formant une liqueur jaune, fluorescente en vert. Les agents réducteurs la transforment en *fluorescine*.

FLUORESCENCE. s. f. [du *spath fluor*, sur lequel on a observé d'abord ces modifications de la lumière ; all. *Fluorescenz*, it. *fluorescenza*]. Propriété que possèdent certains corps de répandre, lorsqu'on fait tomber sur eux les rayons de la partie la plus déviée du spectre solaire visible, ou les rayons ultra-violets, une lueur *temporaire* qui disparaît avec la projection de ces rayons. Étudiée par Brewster (1838-1848), John Herschell (1845), Stokes (1853), la fluorescence est due, suivant Becquerel, à des modifications moléculaires de même ordre que la phosphorescence, transitoires dans la première, permanentes dans la seconde : il est probable que certains corps, en diminuant le nombre des vibrations des rayons lumineux qui tombent sur leur surface, modifient les conditions de réfrangibilité de ces rayons, et par suite changent leur couleur. En effet, dans les deux cas, les rayons lumineux présentent, après qu'ils ont été modifiés, une autre coloration et une réfrangibilité moindre que celles qu'ils présentaient primitivement : c'est pourquoi les rayons ultra-violets, très réfrangibles, sont transformés en rayons moins réfrangibles, et deviennent par cela même visibles; quant à la teinte de la lueur émise par les corps doués de fluorescence, elle varie avec la nature de ces corps. Cette propriété, nulle ou peu sensible dans le charbon, le soufre, l'iode, le brome, le quartz, le marbre, les métaux, assez marquée dans le papier, le parchemin, la cornée, appartient spécialement à un certain nombre de substances, liquides et solides V. Fluorescent.

FLUORESCENT, ENTE. adj. Se dit d'un corps doué de *fluorescence*. Les principaux corps fluorescents sont : le spath fluor, le silicate ou verre d'urane, la solution alcoolique de chlorophylle, aqueuse d'esculine, d'écorce de marronnier d'Inde, de sulfate de quinine, la teinture de curcuma, de graines de *Datura stramonium*, de feuilles d'ortie, de feuilles de laurier, etc. Ces substances, placées dans le spectre de la lumière solaire ou de la lumière électrique, rendent visibles les rayons *ultra-violets*, qui, avant d'avoir subi cette modification, sont trop réfrangibles pour impressionner sensiblement la rétine; ces mêmes corps changent la couleur, ou, ce qui revient au même, *changent la réfrangibilité des rayons incidents* (V. Fluorescence). le verre d'urane diffuse une lumière jaune verdâtre, le sulfate de quinine une lumière blanc bleuâtre, la teinture de curcuma diffuse du jaune et la teinture de chlorophylle diffuse du rouge. On reconnaît, à l'aide d'un prisme, que la lumière diffusée et modifiée par les substances fluorescentes est très complexe, lors même que le faisceau des rayons incidents est homogène.

FLUORESCINE. s. f. Substance amorphe engendrée par l'action des réducteurs sur la *fluorescéine*.

FLUORÉTHYLE. s. m. V. Fluorhydrique.

FLUORHYDRATE. s. m. V. Fluorure. — *Fluorhydrate de fluorure*. Combinaison molécule à molécule, de l'acide fluorhydrique avec un fluorure alcalin. — *Fluorhydrate de méthyle*. V. Fluorométhyle.

FLUORHYDRIQUE. adj. — *Acide fluorhydrique* (HFl). Découvert par Scheele, il tire son nom du *spath fluor*, d'où on l'obtient en distillant ce sel, dans une cornue de plomb, avec de l'acide sulfurique concentré. Il est gazeux, d'une odeur forte et suffocante. Il se dissout dans l'eau, avec le bruit du fer rouge plongé dans ce liquide. Il éteint les bougies allumées et tue les animaux : c'est un poison irritant des plus violents. Il attaque le verre, propriété qu'on a mise à profit pour graver sur cette substance. On le conserve dans des vases de plomb ou de gutta-percha, sur lesquels il est sans action. — *Éther fluorhydrique* [*fluoréthyle*] (C^4H^5Cl). Liquide analogue aux éthers chlorhydrique et iodhydrique, obtenu par l'action de l'acide fluorhydrique sur l'alcool éthylique.

FLUORIDE. s. m. [all. *Fluorid*]. Combinaison du fluor avec un corps moins électro-négatif que lui.

FLUORINE. s. f. V. Fluor et Spath *fluor*.

FLUORIQUE. adj. Nom ancien de l'acide fluorhydrique, parce qu'on supposait que l'oxygène entrait dans sa composition. — *Acide fluorique silicé*. V. Fluosilicique.

FLUOROKAKODYLE. s. m. (C^4H^6AsFl). Liquide incolore, insoluble dans l'eau, obtenu comme le chlorokakodyle.

FLUOROMÉTHYLE. s. m. [*fluorhydrate de méthylene*] (C^2H^3Fl). Gaz incolore, brûlant avec une flamme bleue.

FLUORO-PALLADAMINE. s. f. V. Palladamine.

FLUORURE. s. m. Combinaison du fluor avec un corps simple. Solubles dans l'eau en général, fusibles à une haute température, les fluorures se distinguent des autres sels haloïdes, avec lesquels ils ont de l'analogie, en ce que, traités par l'acide sulfurique, ils dégagent de l'acide fluorhydrique, qui attaque le verre. — *Fluorure de bore*. V. Fluoborique. — *Fluorure de calcium*. Berzelius l'a signalé dans les os et l'émail dentaire. V. Fluor et Spath *fluor*. — *Fluorure d'hydrogène*. L'acide *fluorhydrique*. — *Fluorure de silicium*. V. Fluosilicique. — *Fluorure de thallium*. V. Thallium.

FLUOSEL. s. m. Combinaison définie et cristallisable résultant de l'action de l'acide fluorhydrique sur un oxysel, qui échange une partie ou la totalité de son oxygène contre un nombre correspondant d'équivalents d'oxygène dans les *fluosels proprement dits*, la substitution est totale; on nomme *fluoxysels* ceux où elle est partielle.

FLUOSILICÉ, ÉE. adj. V. Fluosilicique.

FLUOSILICIQUE. adj. — *Acide fluosilicique* [*acide spathique, acide* ou *gaz fluosilicé* ou *fluorique silicé* ou *siliceux, fluorure de silicium*] ($SiFl^6$). Gazeux incolore, répandant d'épaisses fumées à l'air. L'eau le décompose en acides silicique et fluorhydrique. Densité, 3,57. On l'obtient en traitant par l'acide sulfurique un mélange de sable et de spath fluor. Il forme avec la potasse un sel gélatineux, insoluble, ce qui en fait un réactif précieux.

FLUOXYSEL. s. m. V. Fluosel.

FLUTEAU. s. m. Le *plantain d'eau*. V. Alisma.

FLUVIATILE ou **FLUVIAL, ALE.** adj. [*fluviatilis, fluvialis*, all. *fluvial*, angl. *fluviatic*, it. *fluviale*, esp. *fluviatil*]. Se dit des plantes qui croissent et des animaux qui vivent dans les eaux courantes.

FLUX. s. m. [*profluvium, fluxus*, de *fluere*, couler; ῥεῦμα, ῥοῦς, all. *Fluss*, angl. *flux*, it. *flusso*, esp. *flujo*]. Écoulement passager d'un liquide quelconque au dehors. — *Flux cataménial, flux menstruel*. V. Menstrues. = En pathologie, *flux bilieux* et *flux muqueux*, diarrhées dans lesquelles les matières rendues sont surtout de la bile ou du mucus. — *Flux cœliaque*. V. Cœliaque. — *Flux hémorroïdal*. V. Hémorroïde. — *Flux hépatique*. V. Hépatirrhée. — *Flux de sang*. La *dysenterie*. — *Flux de ventre*. La *diarrhée*. = En chimie, substance très fusible qu'on ajoute à d'autres qui le sont moins, pour en favoriser la fusion. — *Flux blanc* et *flux noir*. V. Tartre.

FLUXION. s. f. [*fluxio*, de *fluere*, couler; ῥύσις, all. *Zufluss*, angl. *fluxion*, it. *flussione*, esp. *fluxion*]. Abord d'un liquide vers le point où l'appelle une cause excitante (V. Congestion *active*). = Vulgairement, engorgement phlegmoneux du tissu cellulaire des joues et des gencives, causé par l'irritation de la pulpe dentaire ou de la membrane interne des racines des dents, par un coup, etc. — Les *fluxions des gencives* s'annoncent par une rougeur vive, avec douleurs lancinantes; bientôt après se manifeste un gonflement plus ou moins étendu, d'abord dur, qui se ramollit peu à peu et s'abcède au bout de six à sept jours. — Les *fluxions du tissu lamineux des joues* ont des symptômes inflammatoires intenses; elles sont souvent causées par des douleurs auxquelles donnent lieu la carie ou le plombage des dents, et ces douleurs diminuent ou cessent ordinairement dès que le phlegmon est développé. C'est du troisième au quatrième jour que les accidents ont le plus d'intensité ; vers le neuvième la fluxion est entièrement dissipée, à moins qu'elle ne se termine par suppuration : dans ce cas, le pus s'écoule par un abcès qui se forme sur la gencive, ou bien il s'ouvre une issue entre la dent et l'alvéole, ou bien l'abcès se développe dans l'épaisseur même de la joue et se fait jour intérieurement sur la face muqueuse, beaucoup plus rarement à l'extérieur. Souvent aussi les *fluxions*, au lieu d'avoir le caractère phlegmoneux, sont simplement *œdémateuses*, elles ne sont ni précédées ni accompagnées de douleurs et reconnaissent ordinairement pour cause l'action d'un air froid et humide, et son contact sur des dents plus ou moins malades, mais qui n'étaient actuellement le siège d'aucune souffrance. — *Fluxion périodique des yeux*. V. Ophtalmie *périodique*. — *Fluxion de poitrine*. La *pneumonie*. — *Fluxion* ou *congestion pulmonaire*. V. Congestion *pulmonaire*.

FOCAL, ALE. adj. [de *focus*, foyer]. Qui a rapport au foyer d'un miroir ou d'une lentille. — *Distance focale*. Intervalle compris entre le sommet d'une surface sphérique et son foyer principal ou l'objet qui s'y trouve placé. — *Plan focal*. Plan perpendiculaire à l'axe principal, passant par le foyer principal, et dans lequel se trouve tous les foyers secondaires des rayons parallèles. — *Point focal*. Le foyer principal.

FOCILE. s. m. [*focile*, mot bas latin ; all. *Ellenbogenbein*, angl. *focil*]. Nom, dans les auteurs du moyen âge, des os de l'avant-bras et de la jambe. *Grands fociles* (*focilia majora*), le cubitus et le tibia ; *petits fociles*, le radius et le péroné.

FOENICULUM. s. m. V. Fenouil.

FOETAL, ALE. adj. [*fœtalis*, all. et angl. *fœtal*. it. *fetale*]. Qui a rapport au fœtus. — *Age fœtal*. V. Intra-utérin. — *Avortement fœtal*. V. Avortement. — *Enduit fœtal*. V. Enduit. — *État fœtal*. V. Atélectasie et Intra-utérin. — *Grossesse fœtale*. V. Grossesse. — *Membranes fœtales*. La *caduque*, le *chorion* et l'*amnios*. — *Souffle fœtal*. V. Souffle.

FOETUS. s. m. [*fœtus*, ἔμβρυον, all. *Fœtus*, *Leibesfrucht*, angl. *fœtus*, it. et esp. *feto*]. Nom que prend le produit de la conception à partir du moment où les diverses parties qui composent l'*embryon* ont acquis assez de développement pour être aisément distinguées à l'œil nu, c'est-à-dire vers le deuxième mois de la grossesse, et qu'il conserve pendant tout le temps qu'il demeure contenu dans la matrice (V. Embryon). A la fin du *premier mois*, l'embryon a 1 centim. de long ; il possède un cordon extrêmement court, et le liquide amniotique commence à se former. *Du deuxième au troisième mois*, l'embryon est long de 35 à 40 millim ; il pèse de 20 à 40 grammes ; l'intestin jusque-là contenu dans le cordon rentre dans la cavité abdominale ; les premiers points d'ossification apparaissent dans la clavicule et la mâchoire inférieure ; le sexe commence à se dessiner. Les organes génitaux internes, les reins et les uretères, se forment aux dépens du feuillet moyen du blastoderme, en un point qui constitue la *masse intermédiaire* (Foster et Balfour), laquelle est recouverte par l'*épithélium germinatif* (Waldeyer) et se développe notablement en constituant l'*éminence génitale*. La partie externe prend le nom de *pli uro-génital* ; on y rencontre le *canal de Müller*, le *conduit du corps de Wolff* et l'*uretère*. Sa partie interne prend le nom de *éminence sexuelle* : c'est elle qui deviendra l'origine de l'ovaire ou du testicule (V. Corps *de Wolff*). Les organes génitaux externes se forment aux dépens d'un tubercule, *tubercule génital*, qui apparait en avant de l'orifice qui fait communiquer le cloaque avec l'extérieur, et qui est circonscrit par deux replis, *replis génitaux*. Jusqu'à la fin du deuxième mois, le tubercule génital présente à sa partie inférieure un sillon, *sillon génital*, dont les replis génitaux forment les bords. Chez l'embryon femelle, le sillon génital persiste, sauf en arrière où il se soude pour former le *raphé périnéal* ; en avant, les deux bords du sillon génital forment les petites lèvres, les grandes sont formées par les replis génitaux, qui restent séparés. Dans l'embryon mâle, le sillon génital forme une gouttière qui se transforme en canal (portion pénienne de l'urètre) par soudure de ses bords. Si cette soudure manque, il y a hypospadias. — *A trois mois* (treize semaines), le placenta, qui ne consistait jusque-là qu'en villositées choriales isolées, vasculaires, ramifiées un très grand nombre de fois, est formé. L'œuf est long de 7 à 8 centimètres. Le fœtus a de 13 à 15 centimètres, pèse 70 à 90 gramm.; sous la peau, mince et transparente, commencent à se dessiner les muscles. La tête forme le tiers du corps ; les lèvres sont apparentes, les paupières se joignent ; des saillies apparentes, mais non réunies, indiquent le pavillon de l'oreille. La poitrine est fermée de toutes parts. *Le cordon ombilical s'insère tres près du pubis.* Les membres thoraciques, détachés du tronc, sont appliqués sur l'abdomen ; les membres pelviens sont fléchis sur cette cavité ; la verge et le clitoris sont très longs, mais il n'y a pas encore de démarcation bien distincte entre l'anus et les organes génitaux. — *A seize semaines*, le fœtus a 18 à 19 centimètres de longueur, et pèse de 120 à 180 grammes. La peau est un peu plus consistante et légèrement rosée ; les yeux, les narines et la bouche sont fermés, les lèvres ne sont pas encore saillantes. *Le cordon ombilical s'insère un peu au-dessus du pubis. Le duodénum contient du méconium blanc grisâtre.* Les articulations des doigts se prononcent, les ongles sont membraneux ; l'anus est ouvert, le sexe est distinct ; le périnée existe sous forme d'une lame membraneuse. — *A quatre mois*, le fœtus a 21 à 24 centimètres, et pèse 220 à 250 grammes. Peau moins transparente, plus colorée, couverte d'un duvet soyeux ; quelques cheveux incolores à reflets argentins, pas encore d'enduit sébacé. La tête n'est plus que le quart de la longueur totale du corps ; la face a un aspect peu différent de celui qu'elle aura à terme. *L'insertion du cordon s'éloigne de plus en plus du pubis. Le méconium devient jaune verdâtre, et se trouve dans le commencement de l'intestin grêle.* Il n'y a encore ni valvules conniventes, ni bosselures intestinales ; les capsules surrénales sont plus volumineuses que les reins ; ceux-ci sont formés d'un certain nombre de lobes. Les ongles sont très apparents ; il y a des points d'ossification dans l'astragale et les trois pièces supérieures du sternum. — *A vingt semaines*, la longueur est de 25 à 27 centimètres, le poids de 280 à 450 grammes. La peau est pourprée ; un peu d'enduit sébacé aux aisselles et aux aines. La tête est proportionnellement moins volumineuse ; ses parois sont molles, les fontanelles larges ; les paupières ne sont plus transparentes, la membrane pupillaire existe toujours. *La moitié de la longueur du corps correspond à l'appendice sternal. Le méconium est dans l'intestin grêle.* Le côlon présente des bosselures, pas encore de valvules. Les ongles deviennent consistants ; les testicules ou les ovaires sont un peu au-dessus des reins, sous le péritoine ; le scrotum est petit et rouge, ou bien, chez le fœtus femelle, les grandes lèvres, très saillantes, sont tenues écartées par le clitoris, proéminent. — *A six mois* (vingt-cinq semaines environ), 32 à 35 centimètres de longueur ; poids de 1^{kg},5 à 2 kilogrammes. Peau moins colorée, déjà un peu épaisse ; duvet et enduit sébacé plus généralement répandus ; cheveux plus longs et moins blancs. Os du crâne bombés à leur partie moyenne ; paupières entr'ouvertes ; quelquefois la membrane pupillaire disparaît. *Le méconium occupe presque tout le gros intes-*

tin. La longueur de l'intestin grêle égale 6 à 7 fois la distance de la bouche à l'anus. Les ongles n'arrivent pas encore à l'extrémité des doigts, mais ils s'élargissent. Les testicules sont très près de l'anneau inguinal. — *A sept mois et demi* (trente-deux semaines), longueur 40 à 42 centimètres, poids 2 kilogrammes à 2^{kg},500. Peau couverte de matière sébacée et de duvet; circonvolutions cérébrales bien dessinées; plus de membrane pupillaire. *L'insertion du cordon ombilical n'est qu'à 2 ou 3 centimètres au-dessous du point auquel correspond la moitié de la longueur totale du corps.* La longueur de l'intestin grêle égale huit fois la distance de la bouche à l'anus. Les ongles arrivent à l'extrémité des doigts; les testicules sont engagés dans l'anneau. Dans ce mois commence l'ossification de la dernière vertèbre du sacrum. — *A neuf mois* (trente-neuvième ou quarantième semaine, à terme), longueur ordinaire, 45 à 50 centimètres; poids ordinaire, environ 3 kilogrammes à 3^{kg},500. Enduit sébacé épais, cheveux longs et colorés; les os du crâne, quoique mobiles, se touchent par leurs bords membraneux. Le tissu des poumons est rouge, compact, semblable à celui du foie d'un adulte (tant que la respiration n'a pas eu lieu). *Le cordon ombilical s'insère à peu près à la moitié de la longueur totale du corps.* Le méconium, poisseux et d'un vert foncé, occupe la fin du gros intestin. La longueur de l'intestin grêle égale douze fois la distance de la bouche à l'anus. Le scrotum est moins rouge; il est ridé et contient souvent les testicules. Dans ce mois seulement se développe entre les deux condyles du fémur, au centre du cartilage qui constitue son extrémité inférieure, un point d'ossification en forme de pois. Les membres postérieurs forment le tiers de la longueur. — Les principales fonctions du fœtus sont: la *nutrition*, la *respiration*, la *circulation*, les *sécrétions*, l'*innervation*. 1° La *nutrition* passe par des phases qui correspondent aux différentes époques du développement du fœtus. Avant le développement de l'allantoïde, c'est le disque proligère, la couche albumineuse qui enveloppe l'ovule et les liquides sécrétés par la muqueuse utérine, qui lui fournissent ses éléments nutritifs. L'embryon formé, c'est la vésicule ombilicale qui, à l'aide des vaisseaux mésentériques, fournit au fœtus les éléments nécessaires à son développement. Quand l'allantoïde a conduit les vaisseaux ombilicaux dans les villosités choriales, et que le placenta est formé, la nutrition du fœtus est définitivement installée; elle se confond donc avec sa respiration. Claude Bernard a signalé la fonction glycogénique du placenta, qui tendrait à disparaître avec le développement progressif du foie. 2° La *respiration* du fœtus, niée par Longet, démontrée depuis (Zunz, Zweifef), se passe dans le placenta. La quantité d'oxygène nécessaire au fœtus est peu considérable, et ce qui le prouve, c'est sa résistance à l'asphyxie (Andreas Högyes, Zunz). 3° La *circulation* du fœtus passe par 3 phases successives: une première, correspondant à la circulation blastodermique ou *ombilicale*; une deuxième, circulation allantoïdienne ou *placentaire*; une troisième, circulation *pulmonaire* ou définitive, qui ne s'établit qu'après la naissance. 4° Les *sécrétions* du fœtus sont manifestes. La peau sécrète l'enduit sébacé. La muqueuse intestinale sécrète d'abord un simple mucus et finit par mélanger cette sécrétion à celle du foie et des poumons pour constituer le méconium. Les sécrétions céphalique et rachidienne fournissent le liquide céphalo-rachidien. Les reins sécrètent l'urine. 5° L'*innervation* existe chez le fœtus: elle a été constatée *de visu* par Jacquemin et Tarnier. — *Fœtus in fœtu*. V. Inclusion. - *Fœtus viable*. V. Viable.

FOIE. s. m. [de *ficatum*, nom d'une préparation, aux figues, du foie, dans la cuisine des anciens, d'où le mot a pris le sens général de *foie* dans les langues romanes: *jecur*, ἧπαρ, all. *Leber*, angl. *liver*, it. *fegato*, esp. *higado*]. Organe sécréteur de la bile, et producteur de la matière glycogène, qui occupe l'hypochondre droit et une partie de l'épigastre, et qui correspond en haut au diaphragme, en bas à l'estomac, à l'arc du côlon et au rein droit, en arrière à la colonne vertébrale, à l'aorte, à la veine cave, en devant à la base de la poitrine. Le foie est retenu dans sa position par divers replis du péritoine, auxquels on a donné le nom de *ligaments*: 1° le *ligament suspenseur* ou *falciforme du foie*, ou *grande faux du péritoine*, qui est formé par l'adossement de deux lames du péritoine, et qui présente une base, étendue de l'ombilic au bord tranchant du foie, et contenant dans son épaisseur le cordon fibreux de la veine ombilicale; un sommet qui s'insère sur le ligament coronaire; un bord inférieur, concave, qui va du bord antérieur au bord postérieur du foie et au ligament coronaire; un bord supérieur, étendu de l'ombilic à la face inférieure du diaphragme: une face tournée à droite et en avant, et adossée au diaphragme; une face inclinée à gauche et en arrière, et répondant au foie; 2° le *ligament coronaire*, constitué aussi par deux feuillets péritonéaux, et étendu du bord postérieur du foie à la face inférieure du diaphragme; 3° les deux *ligaments triangulaires*, l'un droit, l'autre gauche, qui ont un bord libre et les deux autres adhérents au foie et au diaphragme, et dont une extrémité se continue avec l'extrémité correspondante du ligament coronaire, de sorte que ces trois ligaments n'en forment qu'un seul. Sur le cadavre, le foie a un poids moyen d'environ 1450 grammes; mais il a alors perdu une certaine quantité de sang, qui porte à 2 kilogrammes, en moyenne, son poids physiologique (Sappey). Sa forme, sujette à varier suivant les sujets, comme son volume, même à l'état normal, est en général celle d'un segment d'ovoïde ou d'ellipsoïde. Il présente deux faces, deux bords, et deux extrémités. La *face supérieure*, convexe, unie, est divisée par le ligament suspenseur en deux parties, l'une droite et plus considérable, *lobe droit*, l'autre gauche, *lobe gauche* ou *moyen*, division purement nominale du reste. La *face inférieure*, légèrement concave, est parcourue par deux sillons antéro-postérieurs droit et gauche, et par un sillon transversal, dont l'ensemble a la disposition d'un H: le *sillon longitudinal gauche* loge en avant la veine ombilicale ou le cordon fibreux qui la remplace, et en arrière le canal veineux ou le cordon qui le représente chez l'adulte; le *sillon transverse* ou *hile* est occupé par le sinus de la veine porte, l'artère hépatique, et les canaux biliaires qui vont former le canal hépatique; le *sillon longitudinal droit* loge en avant la vésicule biliaire et en arrière la veine cave inférieure: à droite de ce sillon est le lobe droit du foie, creusé de dépressions qui correspondent à la courbure droite du côlon (*empreinte côlique*), au rein droit (*empreinte rénale*), et à la capsule surrénale; à gauche du sillon gauche est le lobe gauche; en avant du sillon transverse est le *lobe carré* ou éminence porte antérieure, en arrière est le *lobe de Spigel*, petit lobe, ou éminence porte postérieure. Sur le bord antérieur et inférieur du foie, mince et tranchant, se voient les extrémités des sillons longitudinaux, sous forme d'échancrures; le bord postéro-supérieur, épais et arrondi, est creusé d'une plus large échancrure qui loge la veine cave inférieure. Des deux extrémités, la droite est mousse et épaisse, la gauche est mince et triangulaire. Outre le péritoine, qui enveloppe le foie dans toute son étendue, sauf au niveau des sillons et des points d'insertion des ligaments, on trouve à la surface de l'organe une membrane fibreuse très mince, dite *capsule de Glisson*, qui envoie des prolongements dans le parenchyme, dans lequel elle pénètre, par le sillon transverse, sous forme de gaines entourant les divisions de la veine porte, de l'artère hépatique et des canaux biliaires ; ces gaines manquent sur les veines sus-hépatiques, ce qui, sur une coupe, permet de distinguer ces derniers vaisseaux, restés béants et adhérents au parenchyme, des divisions de la veine porte, affaissées dans leur enveloppe. Le parenchyme du foie a une consistance ferme, une teinte générale fauve ou légèrement jaunâtre, un aspect poreux dû à la section de la multitude de petits vaisseaux qui le pénètrent. Sa cassure est grenue, et, lorsqu'on le déchire, il paraît formé de granulations, dont chacune est un *lobule hépatique*, et dont la réunion constitue essentiellement ce parenchyme. Chaque lobule a une forme polyédrique, souvent allongée; une longueur de 1 à 2 millimètres, une largeur de 1 millimètre. A la périphérie du lobule se trouvent, avec les canalicules biliaires, les branches terminales de l'artère hépatique et les branches de la veine porte dites *veines interlobulaires ;* au centre, est une veinule unique, *veine intralobulaire*, branche d'origine des veines sus-hépatiques ; cette veine intralobulaire est reliée aux veines interlobulaires par des vaisseaux capillaires qui rayonnent de la périphérie au centre, et qui forment dans l'intérieur du lobule un réseau très serré : ce réseau est presque uniquement formé par des branches de la veine porte ; cependant une partie des branches terminales de l'artère hépatique prend part à sa constitution. Dans les mailles du réseau capillaire sont les éléments cellulaires propres au foie, les *cellules hépatiques* ou *glycogenes*, au nombre de deux à quatre dans chaque maille : ces cellules, polyédriques, larges de 2 centièmes de millimètre ou environ, sans membrane d'enveloppe, renferment un ou assez souvent deux noyaux, sphériques, ou plus rarement ovales et alors volumineux, avec ou sans nucléole ; autour du noyau se trouvent beaucoup de granulations qui le masquent quelquefois, mais l'acide acétique, par lequel les cellules sont pâlies, rend le noyau très évident. Ces granulations sont constituées par de la matière glycogène; d'autres sont de nature pigmentaire ; enfin il n'est pas rare de trouver, à l'état normal, dans chaque cellule, une quantité plus ou moins grande de granulations graisseuses dont la proportion augmente pendant la sécrétion lactée, et, pathologiquement, dans les foies gras. Selon le plus ou le moins de congestion des réseaux sanguins dans chaque lobule, c'est l'aspect jaunâtre dû aux cellules hépatiques qui prédomine, ou l'aspect rouge du tissu congestionné : d'où la division, à l'œil nu, de la substance du foie en *rouge* et en *jaune*, celle-ci est d'autant plus prononcée, que les cellules renferment plus de granulations graisseuses. Outre les deux réseaux, l'un vasculaire, l'autre cellulaire du lobule hépatique, celui-ci en possède un troisième constitué par les canalicules biliaires : ceux-ci ne naissent pas seulement, comme on le croyait, de culs-de-sac situés entre les lobules et donnant naissance aux rameaux *interlobulaires ;* leur origine a lieu dans l'intérieur même du lobule, par de très fins canalicules *intralobulaires*, qui prennent naissance entre les cellules hépatiques, sans affecter aucun rapport avec les capillaires sanguins; les canalicules, considérés par les uns comme dépourvus de paroi ou comme pourvus seulement d'une membrane amorphe (Frey, Kölliker), par les autres comme possédant une paroi propre constituée par des cellules épithéliales aplaties (Legros, Asp), forment, à la périphérie du lobule, les canalicules interlobulaires, desquels partent les conduits biliaires, qui vont en augmentant de volume, par adjonction de nouvelles branches, jusqu'au hile du foie, où le canal hépatique leur fait suite : ces conduits ont une membrane fibreuse, tapissée par un épithélium prismatique ; de plus, sur leur surface interne, s'ouvrent les orifices de très nombreuses glandes en grappe, qui sont attachées à leur paroi par un mince pédicule et dont le nombre diminue en approchant du lobule. L'abondance de ces glandes en grappe dans les conduits biliaires, l'indépendance relative des sphères de distribution de la veine porte, qui fournit les capillaires du réseau sanguin intralobulaire en rapport avec les cellules hépatiques, et de l'artère hépatique, qui contribue peu à la constitution de ce réseau, tandis que ses branches se distribuent en petit nombre au tissu lamineux interlobulaire et aux tuniques des branches de la veine porte, en grand nombre aux conduits biliaires et à leurs glandes, ont fait considérer le foie comme formé de deux glandes, associées, mais indépendantes par leurs fonctions : l'une, vasculaire sanguine, constituée par la veine porte et les cellules hépatiques, et préposée à la production de la matière glycogène ; l'autre, glande en grappe, composée de l'artère hépatique et des glandes des conduits biliaires, et destinée à la sécrétion de la bile. Mais cette théorie de la dualité fonctionnelle du foie est fortement ébranlée par la connaissance récente de l'origine réelle des conduits biliaires par des canalicules *intralobulaires*, et des rapports que ceux-ci affectent avec les cellules hépatiques : il est probable que celles-ci, outre qu'elles produisent la matière glycogène, ont un rôle dans la sécrétion biliaire, et que celle-ci se fait à la fois dans les deux appareils, les parties aqueuses et salines de la bile étant séparées par les glandes en grappe des

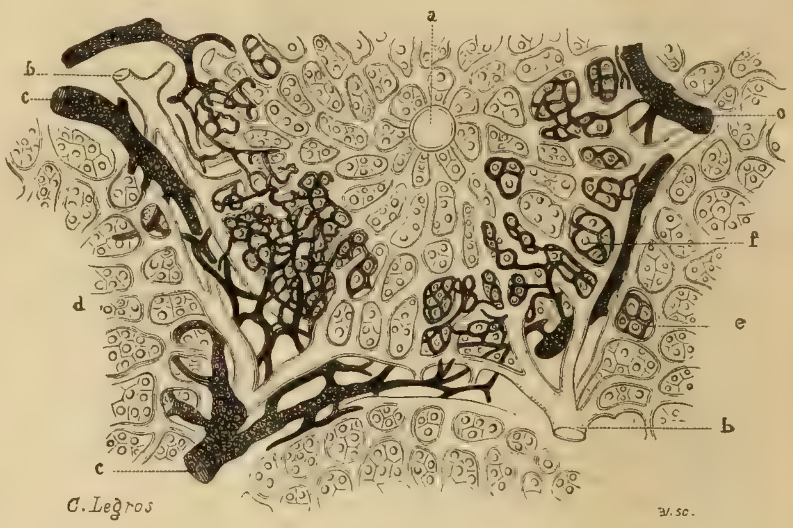

FIG. 191.

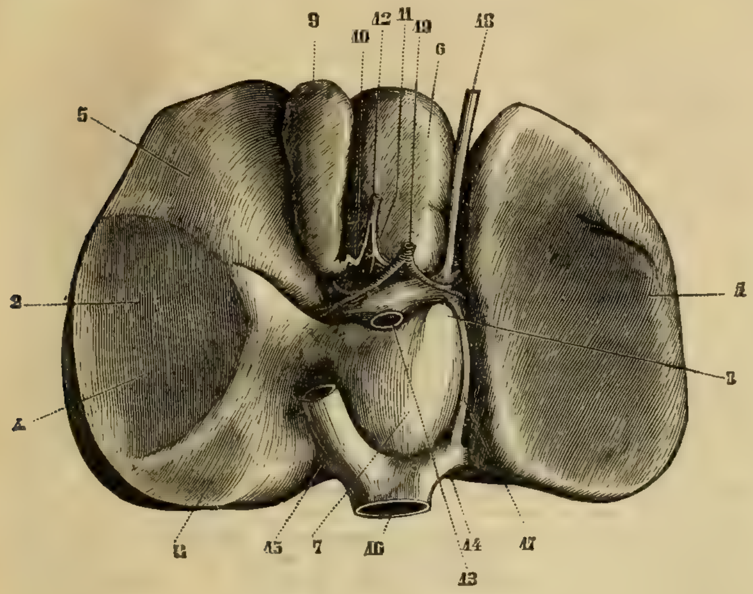

Fig. 192.

conduits biliaires sous l'influence de la pression sanguine qui s'exerce dans l'artère hépatique, tandis que ses autres principes sont élaborés dans la profondeur du lobule, par le contact prolongé du sang avec les cellules hépatiques, dans lesquelles, en effet, on trouve souvent la matière colorante de la bile (Beaunis). (Fig. 191). Face inférieure du foie : 1. lobe gauche ; 2. lobe droit ; 3. empreinte de la capsule surrénale droite ; 4, empreinte rénale ; 5. empreinte colique ; 6. lobe carré ; 7. lobe de Spigel ; 8. son prolongement antérieur ; 9. vésicule biliaire ; 10. canal cystique ; 11. canal hépatique ; 12. canal cholédoque ; 13. veine porte ; 14. veine sus-hépatique gauche ; 15. veine sus-hépatique droite ; 16. veine cave inférieure ; 17. canal veineux ; 18. cordon de la veine ombilicale ; 19. artère hépatique. Toutefois il existe encore quelques obscurités sur cette double sécrétion du foie, ainsi que sur l'influence de l'innervation qui lui arrive par le *pneumogastrique*, et sur le rôle qu'on attribue au même organe dans l'hémopoèse et dans la formation de l'urée. = En pathologie, *abcès du foie*. V. HÉPATITE SUPPURÉE. — *Atrophie du foie*. Diminution de volume de l'organe, survenant tantôt d'une façon aiguë (V. ICTÈRE *grave*), tantôt lentement (V. CIRRHOSE *atrophique*). — *Atrophie jaune aiguë du foie*. V. ICTÈRE *grave*. — *Calcul du foie*. V. CALCUL et LITHIASE *biliaire*, et HÉPATIQUE (*Colique*). — *Cancer du foie*. Localisation assez fréquente, primitive ou secondaire, de la diathèse cancéreuse, qui se manifeste ordinairement dans le foie sous forme d'épithélioma, à l'état de masses nombreuses, arrondies, isolées ou confluentes, d'un blanc grisâtre, souvent ramollies au centre et d'aspect extérieur encéphaloïde. Tous les éléments du parenchyme sont altérés : les cellules hépatiques sont irrégulières, souvent plus petites, rarement plus grandes qu'à l'état normal, granuleuses ; les veines interlobulaires et les grosses ramifications de la veine porte ont leurs parois infiltrées de cellules cancéreuses, qui donnent lieu, dans l'intérieur du vaisseau, à des bourgeonnements de même nature, susceptibles de se ramollir et de former des thromboses ou des embolies ; les cellules des canalicules biliaires sont également dégénérées. Après une période plus ou moins longue pendant laquelle il n'existe que des troubles dyspeptiques, le cancer du foie se révèle par une sensation de gêne, puis de douleur dans l'hypocondre droit, par l'augmentation de volume du foie, par l'état irrégulier, mamelonné, de sa surface, dû à la présence de bosselures dures et inégales ; l'ictère apparaît lorsqu'une de ces tumeurs comprime les canaux biliaires du hile du foie ; l'ascite est fréquente ; l'œdème et les hémorragies accompagnent les phénomènes généraux propres à la cachexie cancéreuse, amaigrissement, teinte jaune paille de la peau, etc. — *Cirrhose du foie*. V. CIRRHOSE. — *Congestion du foie*. V. CONGESTION *hépatique*. — *Dégénérescence amyloïde du foie* [*foie amyloïde, cireux, lardacé*]. Altération du foie, consistant dans la présence de corpuscules à réaction spéciale (V. CORPUSCULE *amyloïde* et DÉGÉNÉRESCENCE *amyloïde*), développés primitivement dans les parois des vaisseaux hépatiques sous l'influence de la scrofule, de la tuberculose, de la syphilis, de l'impaludisme. Le foie est augmenté de volume, son bord antérieur est mousse, au lieu d'être tranchant comme à l'état normal ; il existe ordinairement des lésions semblables du côté du rein et de la rate. — *Dégénérescence graisseuse du foie* [*foie gras*]. État du foie fréquent dans la phtisie et dans l'alcoolisme, dans l'empoisonnement par l'arsenic et l'intoxication phosphorée, dans la dothiénentérie, la dysenterie, la variole, etc. ; et caractérisé par l'augmentation de son volume, par l'aspect jaunâtre, peu vasculaire, de son tissu, et par la production, dans chacune des cellules hépatiques, de gouttes d'une huile jaunâtre, qui les remplit quelquefois et les distend de manière à déterminer l'atrophie du noyau et à rendre la cellule sphérique comme une vésicule adipeuse, mais plus petite. En général, pourtant, ce sont plusieurs gouttes d'huile qu'on trouve dans chaque cellule. — *Hypertrophie du foie*. Augmentation du volume de l'organe, résultant de sa *congestion* active ou passive, de son *inflammation* aiguë ou chronique, ou de la présence d'une production morbide dans son parenchyme, *cancer*, *dégénérescence amyloïde*, etc. Elle caractérise une des formes de la *cirrhose*. — *Inflammation du foie*. V. HÉPATITE. — *Kyste du foie*. V. KYSTE *hydatique*. — *Syphilis du foie*. V. SYPHILIS *viscérale*. = En vétérinaire, *foie douve*, foie contenant des douves. — *Foie pourri*. La cachexie aqueuse du mouton. V. POURRITURE. = En chimie, *foie*, anciennement, substance dans la composition de laquelle il entre du soufre, et dont la couleur brunâtre a été comparée à celle du parenchyme du foie. — *Foie d'antimoine*. V. OXYSULFURE *d'antimoine*. — *Foie d'arsenic*. Arsénite de potasse. — *Foie de soufre*. V. SULFURE *de potassium*.

FOIN. s. m. [*fenum*, χόρτος, all. *Heu*, angl. *hay*, it. *fieno*, esp. *heno*]. Produit desséché des prairies permanentes ou temporaires. Quelques semaines après avoir été mis en meules ou renfermé dans le fenil, le foin nouveau s'échauffe, fermente, laisse échapper une vapeur et perd de 4 à 6 pour 100 de son poids. On dit qu'il *se* *ressuie*, qu'il *jette son feu*. Le foin desséché est consommé par les herbivores, seul ou mélangé à la paille et à d'autres aliments, entier ou haché. Il forme la base de leur alimentation, et convient à tous; cependant on donne de préférence le regain aux ruminants, tandis que l'on réserve le foin des premières coupes aux chevaux. Dans les questions économiques relatives à l'entretien des herbivores, la valeur nutritive du bon foin des prairies permanentes est évaluée à 100 (V. FOURRAGE et RATION). Ce foin ne suffit pas à l'entretien des animaux qui font un travail suivi; il entre dans leur ration ordinaire pour une quantité qui varie de 3 à 10 kilogrammes. Celui des prairies artificielles constitue un aliment plus nutritif et plus complet. Les foins nouveaux qui n'ont pas jeté leur feu, sont échauffants et occasionnent des maladies intestinales. Un an ou dix-huit mois après la récolte, le foin, devenu cassant, a perdu ses qualités comme fourrage. Le foin *moisi* doit être exclu de la consommation. — *Foin rouge*. V. TRÈFLE. — *Foin de l'artichaut*. V. ARTICHAUT. = *Maladie de foin* [*asthme d'été, asthme de foin, catarrhe d'été, bronchite d'été, fièvre de foin*]. Affection dont les symptômes ordinaires sont : coryza avec fréquents éternuments, inflammation de la conjonctive et larmoiement, chatouillements dans la gorge et inflammation du pharynx, toux, asthme, fièvre légère. La maladie débute brusquement vers la fin de mai ou dans les premiers jours de juin; les conditions atmosphériques n'exercent qu'une faible influence; il s'agit d'une cause saisonnière et non atmosphérique. Elle se montre à l'époque de la fenaison, s'exaspère momentanément par l'odeur du foin coupé et disparaît spontanément vers la fin du mois de juillet, lorsque la fenaison est terminée. Pourtant le foin n'est pour rien dans la production de la maladie, qui se manifeste aussi chez les citadins. Les localités n'exercent aucune influence appréciable; la maladie a été observée en Allemagne, en Angleterre, en Russie, en France, dans les villes comme dans les campagnes. Sa cause intime est ignorée, mais ses phénomènes sont exaspérés par l'action solaire et par l'odeur qu'exhale le foin La maladie suit une marche descendante : elle commence par les yeux, se propage aux fosses nasales, et gagne le pharynx et les bronches. Son cours est intermittent et irrégulier les accidents disparaissent et reparaissent brusquement, tantôt en l'absence de toute cause appréciable, tantôt sous l'influence des agents atmosphériques . une course au soleil, une promenade dans des prairies couvertes de foin coupé, suffisent pour les produire, un temps sombre, pluvieux, froid, le séjour dans une chambre fraîche et obscure, les dissipent souvent. Parfois la disparition des phénomènes morbides est complète pendant un, deux, trois ou quatre jours ; d'autres fois on voit persister, entre les périodes d'exacerbation, quelques légers symptômes du côté des yeux, des fosses nasales et des bronches. Cette marche démontre qu'il ne s'agit pas ici de véritables phlegmasies. La maladie a une durée de quatre, cinq, six, sept ou huit semaines, au bout desquelles tous les accidents disparaissent. L'hydrothérapie, le sulfate de quinine et l'iodure de potassium, paraissent les moyens les plus efficaces, soit pour prévenir le retour annuel des accidents chez certains malades, soit pour en atténuer l'intensité et la durée.

FOIROLE. s. f. Nom vulgaire de la *mercuriale*.

FOLI. s. m. — *Foli des Chinois*. V. CHYNLEN.

FOLIACÉ, ÉE. adj. [*foliaceus*, all. *blattartig*, angl. *foliaceous*, it. *foglioceo*, esp. *foliaceo*]. Qui ressemble à une feuille; qui est pourvu de feuilles. — *Bourgeon foliacé*. V. ÉCAILLE.

FOLIAIRE adj. [esp. *foliar*]. Qui appartient aux feuilles, qui naît sur elles, qui est produit par elles.

FOLIAL, ALE. adj. — *Cycle folial*. V. PHYLLOTAXIE.

FOLIATION. s. f. [*foliatio*, all. *Belaubung*, angl. *foliation*, it. *fogliazione*, esp. *foliacion*]. Moment où les bourgeons commencent à développer leurs feuilles.

FOLIE. s. f. [*insania*, μανία, all. *Irrsinn*, *Nahrrheit*, angl. *insanity*, *madness*, it. *follia*, esp. *locura*]. Dénomination collective de différentes affections cérébrales ayant un caractère commun, celui de produire un dérangement mental ou *délire* qui existe à titre d'élément morbide indépendant, prédominant, et non à titre de complication accidentelle d'une maladie préexistante. Le défaut d'intégrité des facultés intellectuelles, morales et affectives, dans la folie, peut tenir soit à ce que ces facultés n'ont jamais acquis un développement suffisant (V. IDIOTIE et IMBÉCILLITÉ); soit à ce que, après leur épanouissement, elles ont subi une perturbation, un dérangement plus ou moins profond (V. MANIE, MÉLANCOLIE et MONOMANIE); soit enfin à ce que, sans perversion proprement dite, elles se sont purement et simplement affaiblies par l'effet du grand âge ou d'une sénilité anticipée (V. DÉMENCE). A ces espèces se bornait la classification de Pinel et d'Esquirol, rappelant celle des anciens, et exclusivement symptomatique ; depuis, on a introduit dans le cadre des maladies mentales beaucoup d'espèces ou de variétés nouvelles, basées les unes sur l'étiologie (*F. par intoxication alcoolique*, *saturnine*, etc.; *F. épileptique*, *hystérique*, *puerpérale*, *héréditaire*); les autres sur l'analyse plus approfondie des symptômes (*F. impulsive*, *instinctive; F. des actes*, *F. circulaire* ou *à double forme*, *F. des persécutions* ; *F. des grandeurs* ou mégalomanie , *F. avec stupeur*), ou sur la nature des lésions anatomiques (*F. congestive*, *F. ischémique*, *F. pellagreuse*, *F. symptomatique*). Une espèce nouvelle beaucoup plus importante, la *folie paralytique* ou paralysie générale (paralysie progressive des aliénés, démence paralytique, méningo-périencéphalite chronique diffuse), étudiée d'abord (1820-1830) par Delaye, Bayle, Calmeil, Georget, Foville, a été, depuis, l'objet de nombreux travaux de la part de Baillarger, J.-P. Falret, Trélat, Parchappe, Brière de Boismont, Delasiauve, Morel, Lasègue, Jules Falret, Marcé, Foville fils, Aug. Voisin, Magnan, etc. Parties de France, la connaissance et l'étude de cette maladie se sont répandues dans tous les pays où l'on s'occupe de science. — Les *causes* que l'on indique comme pouvant produire la folie sont extrêmement nombreuses, et leur rôle est loin d'être toujours nettement défini. Parmi les causes *prédisposantes*, les unes exercent une influence collective et générale, les autres agissent d'une manière individuelle ; les causes *déterminantes* se distinguent en physiques et morales. Comme *cause prédisposante générale*, on invoque surtout les progrès de la civilisation, mais les statistiques sont encore trop incomplètes pour fournir à cet égard une démonstration incontestable. « Les progrès de la civilisation ont une influence complexe sur le nombre des aliénés, qu'ils tendent à accroître par certains de leurs éléments et à diminuer par d'autres » (Parchappe). L'augmentation du nombre des aliénés en traitement doit être attribuée au développement de l'Assistance publique et à l'amélioration du sort des malades, plus encore qu'à la fréquence plus grande des cas de folie ; celle-ci est favorisée, cependant, par l'intensité croissante de la vie moderne, le surchauffement des esprits et des corps, l'exacerbation de la lutte pour l'existence et pour la jouissance, les progrès de l'intempérance, les événements politiques et les préoccupations religieuses. Mais d'autres causes générales qui ont fait autrefois de grands ravages, telles que la croyance à la sorcellerie, la démonolâtrie, l'ergotisme épidémique, ont disparu. Les *causes prédisposantes* *individuelles* peuvent être : des vices congénitaux tenant eux-mêmes à des mariages mal assortis, à l'ivresse de l'un des ascendants au moment de la conception, à des émotions vives ou à des privations habituelles de la mère pendant sa grossesse ; l'âge, la folie étant surtout fréquente de 30 à 45 ans ; le célibat et le veuvage ; la mauvaise éducation ; mais de toutes, la plus fréquente est l'hérédité morbide dans ses différentes formes, directe ou collatérale, immédiate ou alternante, similaire ou protéiforme, progressive ou atténuée. Dans un sens étendu, toutes les affections nerveuses peuvent être considérées comme des causes héréditaires de folie. Pour faire à ces causes leur part légitime, il faut rechercher, « autour du malade, non seulement les cas d'aliénation, mais encore les faits de chorée, d'hystérie, d'épilepsie, d'affections névropathiques » (Marcé). Moreau (de Tours), en montrant qu'il y a souvent, dans une même famille, une étroite alliance entre les écarts les plus déplorables de la raison et les productions les plus distinguées dans les sciences, les lettres ou les arts, a pu dire que « le génie est une névrose ». Les *causes déterminantes* de la folie, d'ordre moral, sont les diverses formes de douleur morale, les émotions vives, les changements dans le mode d'existence, l'imitation morbide, l'isolement, rarement l'emprisonnement cellulaire, plus rarement encore la joie. Parmi les causes physiques, la plus fréquente est l'abus des liqueurs alcooliques, dont il faut rapprocher celui du hachisch, de l'éther, du chloroforme, de la morphine. Viennent ensuite les excès vénériens, la masturbation, les blessures, coups, chocs et traumatismes divers ; l'insolation, certaines maladies des centres nerveux, ramollissements ou hémorragies, tumeurs cérébrales, épilepsie, hystérie, tabes dorsalis, paralysie agitante ; toutes les conditions se rattachant à la grossesse, gestation, parturition, lactation ; les fièvres intermittentes, la fièvre typhoïde, les cachexies ; on ne croit plus guère aux folies humorales dues aux suppressions d'hémorroïdes, d'épistaxie, de suppurations habituelles, mais beaucoup de médecins admettent des folies liées aux diathèses rhumatismale, arthritique, syphilitique. — Pendant longtemps on a considéré la folie comme une maladie *sine materia* ; aujourd'hui on est d'accord pour reconnaître que dans la paralysie générale le cerveau est le siège d'une inflammation chronique périphérique et interstitielle ; que dans la démence il est plus ou moins atrophié ; que dans l'idiotie, l'imbécillité, le crétinisme, il est plus ou moins malformé et frappé d'agénésie. Quant aux formes aiguës d'aliénation, elles doivent aussi être accompagnées de certaines altérations matérielles, notamment dans les cellules, mais le microscope n'a pas encore réussi à les bien faire connaître, ni à établir leurs caractères spécifiques. A défaut de cette connaissance, on attribue une grande importance aux modifications circulatoires et vasculaires, à l'hyperhémie et à l'ischémie ; enfin, faute de mieux, on invoque souvent une simple altération fonctionnelle. — Les *symptômes* essentiels de la folie consistent dans une perturbation des facultés intellectuelles, morales et affectives, qui se présentent sous deux formes principales, l'*exaltation* ou la *dépression* ; à cette modification, en plus ou en moins, s'ajoute presque toujours la *perversion* : l'union de ces éléments constitue, à proprement parler, le *délire vésanique*, tantôt expansif ou maniaque, tantôt dépressif ou mélancolique. On peut encore considérer la dissociation des idées comme caractérisant une forme spéciale de délire, le *délire incohérent*. A un autre point de vue, on distingue le délire selon qu'il est général ou partiel. Ce dernier est très rarement limité à une seule idée fausse : aussi l'existence de la monomanie, considérée dans ce sens étroit, n'est-elle plus guère admise dans la science. Les aliénés affectés de délire général s'écartent à tous égards de l'état de raison, au moins à certains moments ; ceux affectés de délire partiel présentent dans leur état mental deux faces bien distinctes, l'une par laquelle ils sont évidemment loin de la saine raison, l'autre par laquelle ils ne paraissent pas s'en écarter sensiblement. Les principales variétés du délire partiel sont : le délire organisé ou systématisé ; le délire des persécutions, qui prédomine chez les hallucinés ; le délire hypocondriaque, dans lequel les conceptions délirantes se rapportent à l'individualité physique du malade ; le délire émotif ; le délire ambitieux ; le délire religieux ; le délire des actes (V. DÉLIRE). En dehors du domaine intellectuel, la folie présente souvent des troubles de la sensibilité et de la motilité. La *sensibilité* générale et spéciale est *exaltée* (hyperesthésie) ou *amoindrie* (anesthésie) ; cette dernière peut être réelle ou seulement apparente, l'attention des malades étant trop vivement concentrée sur certains objets pour qu'ils s'occupent de leurs autres sensations. La *perversion de la sensibilité* (délire des sensations) est un des symptômes capitaux de la folie ; elle consiste soit dans l'appréciation erronée d'une impression réelle (*illusion*), soit dans la perception d'une sensation sans cause extérieure actuelle (*hallucination*). La *motilité* présente des modifications *par exaltation fonctionnelle* dans les folies épileptique, hystérique, choréique ; dans les convulsions de la paralysie générale et d'autres folies symptomatiques de lésions organiques du cerveau ; *par diminution*, dans la plupart des phases de la paralysie générale, chez les hémiplégiques, dans les formes diverses de la stupidité. Certains mouvements bizarres, sortes de tics automatiques, succèdent parfois aux hallucinations. Les fonctions de nutrition peuvent aussi être troublées ; le sommeil est très souvent insuffisant, parfois presque nul, rarement prolongé et presque continu. Les fonctions digestives sont rarement normales dans la folie aiguë ; beaucoup de mélancoliques refusent la nourriture, par crainte du poison ou pour d'autres motifs ; les paralytiques et les déments mangent souvent gloutonnement et avec excès ; d'autres aliénés ont le sens du goût perverti et cherchent à avaler les substances les plus nuisibles ou les plus répugnantes. Les fonctions génitales peuvent être exaltées (satyriasis, érotomanie, nymphomanie), ou abolies, notamment chez les déments et les paralytiques. Beaucoup d'aliénés se livrent à la masturbation ou présentent d'autres aberrations du sens génésique (penchant sexuel interverti des Allemands). On a beaucoup étudié les variations du pouls et de la température chez les aliénés ; les résultats ne sont ni concordants ni démonstratifs. Les variations dans la composition du sang consistent surtout dans la diminution du nombre des globules. Les sécrétions sont ordinairement abondantes chez les maniaques, rares chez les mélancoliques ; il se produit aussi, dans le cours de la folie, des troubles trophiques, maigreur ou embonpoint exagérés, altération de la peau, pigmentation, chute ou décoloration des cheveux. Chez les aliénés, les maladies intercurrentes restent souvent latentes ou ont peu de retentissement : chez eux, comme chez les vieillards, les organes souffrent isolément et en silence (Charcot). — Le *debut* de la folie est rarement subit, comme on le croit trop généralement ; presque toujours on peut, en étudiant les antécédents, constater l'existence de signes précurseurs et de symptômes prodromiques remontant parfois très loin. Une fois déclarée, la folie peut avoir une *marche* aiguë ou primitivement chronique ; elle peut aussi, et c'est le cas le plus fréquent, après une période aiguë plus ou moins longue, passer à la chronicité, sauf à représenter, de loin en loin, des recrudescences d'acuité; elle peut être continue, rémittente ou intermittente. Dans les cas favorables, la convalescence est en général assez longue ; les vraies guérisons sont celles qui s'effectuent avec le concours du temps ; on croit beaucoup moins aujourd'hui qu'autrefois à la fréquence et à l'influence favorable des phénomènes critiques; cependant il y aurait exagération à en nier absolument l'existence. Les rechutes sont fréquentes dans la folie, surtout chez les individus prédisposés. — S'il est des cas où le *diagnostic* de la folie ne présente aucune difficulté, il en est beaucoup d'autres où il constitue un problème extrêmement délicat à résoudre, exigeant des connaissances spéciales étendues, à la fois théoriques et pratiques. Ceux-là seuls qui ont l'habitude d'observer un grand nombre d'aliénés sont capables de saisir tel signe qui passe complètement inaperçu pour tout le monde, de reconnaître qu'ils ont sous les yeux un malade dangereux, un insensé irresponsable de ses actes, et non pas un homme inoffensif ou un criminel justiciable de peines sévères. Le délire étant le symptôme commun à tous les genres de folie, le diagnostic de celle-ci se réduit, d'une manière générale, au diagnostic du délire et à la distinction à établir entre le délire vésanique et le délire non vésanique. — Le *pronostic* de la folie varie beaucoup suivant l'espèce à laquelle elle appartient; la paralysie générale est incurable et fatalement mortelle en quelques années, sauf de rares exceptions pour des cas au début ; la folie à double forme, la folie des actes, sont essentiellement chroniques, mais présentent de fréquentes rémissions ; les délires partiels systématiques sont rarement susceptibles de guérison; la démence, l'idiotie, l'imbécillité sont des infirmités persistantes et toujours incurables. Les deux formes aiguës de folie, la manie et la mélancolie, sont celles qui guérissent le plus souvent. — Il n'y a pas de spécifique pour guérir la folie ; les éléments du *traitement* à diriger contre elle doivent, au contraire, être empruntés aux sources les plus variées et répondre à la fois au caractère organique d'une maladie dont le cerveau est le siège, et au caractère psychique d'une affection dans laquelle le trouble des facultés mentales est le symptôme principal. De là ce que l'on appelle ordinairement le traitement physique et le traitement moral de l'aliénation, expressions que l'on peut admettre comme désignation sommaire de deux groupes d'influence thérapeutique destinés à converger vers un but commun, mais que l'on ne saurait trop repousser si l'on voulait y attacher la valeur de deux méthodes antagonistes, exclusives l'une de l'autre, prétendant chacune à une prééminence fondée sur la supériorité des théories purement spiritualistes ou matérialistes. Le précepte qui doit dominer tout le traitement de la folie est la bienveillance pour le malade. « Faire du bien, beaucoup de bien à l'aliéné, voilà le chapitre le plus important du Codex pharmaceutique du médecin » (Guislain). C'est lui qui a inspiré les grands réformateurs, tels que Pinel et Esquirol en France, Tuke et Conolly en Angleterre, Chiaruggi et Daquin en Italie. Le traitement des aliénés est collectif en tant qu'il consiste dans l'organisation d'asiles spéciaux destinés à les recevoir en très grand nombre, et réunissant les éléments les plus propres à atténuer les dangers de la folie, tout en assurant le bien-être de ceux qui y sont placés ; il est individuel en ce qui concerne les soins particuliers à donner à chaque malade isolément. Les agents thérapeutiques auxquels il convient de recourir selon les cas sont : la médication analeptique et excitante, alimentation généreuse, boissons alcooliques, préparations toniques, hydrothérapie, bains sulfureux; la médication débilitante sous forme d'émétique à l'intérieur, rarement de saignées ou sangsues; la médication sédative, bains prolongés ou répétés, préparations opiacées, chloral, chloroforme, hyoscyamine et autres narcotiques ; la médication révulsive intérieure sous forme de purgatifs drastiques, extérieure sous celle de frictions irritantes, sinapismes, cautères, surtout vésicatoires et sétons. Dès que l'amélioration se prononce, il faut occuper les malades autant que possible par le travail manuel approprié à leur état, par des distractions, des jeux, des voyages. Quand la folie est devenue chronique et incurable, le traitement consiste surtout dans l'application d'une bonne hygiène. — *Folie des actes.* V. FOLIE *instinctive*. — *Folie alcoolique.* V. ALCOOLISME et DIPSOMANIE. — *Folie choréique.* V. CHORÉE. — *Folie circulaire.* V. FOLIE *à double forme*. — *Folie congestive.* Celle qui est due à des phénomènes de *congestion* cérébrale et suit les phases de celle-ci. — *Folie dépressive* (*tædium vitæ*). V. MÉLANCOLIE. — *Folie diathésique.* Celle qui coexiste avec une diathèse : arthritisme, syphilis, scrofule. — *Folie à double forme ou folie circulaire.* Signalée depuis quelques années seulement, comme une espèce à part, par Baillarger et Falret père, cette espèce de folie est l'une des plus naturelles et des mieux définies. Elle tient, plus souvent qu'aucune autre, au développement d'une prédisposition héréditaire ; elle se manifeste par une série prolongée de périodes de dépression et d'excitation qui alternent entre elles; la durée, l'intensité, la forme de ces périodes peuvent varier beaucoup, selon les sujets, mais leur retour alternatif est constant. Cette maladie, une fois bien établie, persiste avec de grandes variations d'intensité, pendant l'existence tout entière des malades, et, quoique rarement curable, elle échappe souvent à la démence. — *Folie épidémique.* V. IMITATION (*Folie par*). — *Folie épileptique.* V. ÉPILEPSIE. — *Folie héréditaire, folie instinctive ou folie des actes.* Dans cette espèce, le désordre mental se traduit moins par l'extravagance des propos que par celle des sentiments et des actions et par la suprématie que les instincts exercent sur le raisonnement. Elle comprend ce que l'on a appelé *manie sans délire*, *manie raisonnante*, *folie lucide*, *morale*, *impulsive*. Elle correspond à la deuxième et à la troisième classe des folies héréditaires de Morel, qui, mieux que personne, en a formulé les caractères. Elle reconnaît pour cause capitale l'hérédité morbide; elle a pour principaux symptômes la prédominance excessive du tempérament nerveux; l'excentricité, l'irrégularité, souvent la profonde immoralité des actes ; l'incapacité intellectuelle relative, juxtaposée à certaines aptitudes partielles très développées, le retour irrégulier de paroxysmes pendant lesquels les instincts dominent seuls et se manifestent par l'impulsion au vagabondage, au vol, aux excès sensuels de tout genre, au dévergondage sous toutes ses formes, voire même à l'incendie, au meurtre et au suicide. Cette espèce unique comprend un grand nombre de prétendues espèces que l'on avait, à une autre époque, multipliées outre mesure, et qu'on appelait dipsomanie, kleptomanie, pyromanie, érotomanie, monomanie homicide, suicide. Loin de constituer autant d'entités morbides, de monomanies distinctes, les diverses variétés d'actes désordonnés auxquelles répondent toutes ces dénominations se rapportent toutes à une même espèce maladive, dont les modes d'expression peuvent être variés, mais dont la nature, l'essence est unique, et qui est si intimement liée à la constitution du malade, que l'on peut toujours en faire remonter le germe à la naissance, et qu'elle s'étend, au moins virtuellement, à la durée entière de son existence. Cette espèce offre beaucoup de points de ressemblance avec la folie à double forme ; mais elle présente moins de régularité dans le retour des paroxysmes et dans l'alternance de la dépression et de l'excitation; comme elle, elle est rarement curable et échappe souvent à la démence. — *Folie hystérique.* V. Hystérie. — *Folie par imitation.* V. Imitation. — *Folie impulsive, folie instinctive, folie lucide.* V. Folie *héréditaire.* — *Folie paralytique.* V. Polyparésie. — *Folie pellagreuse.* V. Pellagreux. — *Folie pénitentiaire.* V. Emprisonnement et Pénitentiaire. — *Folie puerpérale.* Ensemble des troubles qui, pendant la grossesse, surviennent du côté des facultés de l'entendement et qui consistent : 1° soit dans de simples dispositions morales qui n'arrivent pas à priver la malade de son libre arbitre, mais impriment à ses allures et à sa physionomie un caractère particulier; 2° soit dans un état d'aliénation mentale à forme variable, mais nettement caractérisée. Dans le premier cas, on n'observe le plus souvent qu'une tendance inaccoutumée au découragement et à la mélancolie, se terminant d'ordinaire avec la délivrance de la femme, surtout s'il n'existe chez elle aucune prédisposition fâcheuse. Dans le second cas, les principales circonstances étiologiques sont les précédents héréditaires, les accès antérieurs, l'anémie et les émotions morales pénibles et prolongées (Marcé). — *Folie sensorielle.* Celle dans laquelle dominent, comme causes ou comme symptômes, les illusions des sens et les hallucinations. — *Folie simulée.* V. Aliénation. — *Folie sympathique.* Celle qui est causée par la réaction du cerveau à la suite d'une lésion ou d'une maladie quelconque d'un autre organe. — *Folie transitoire.* Folie instantanée, passagère, que quelques médecins d'aliénés admettent en dehors de la manie et de la monomanie, et en vertu de laquelle un individu sain d'esprit jusqu'alors, au moins en apparence, peut se livrer tout à coup à un acte homicide, et rentrer aussi brusquement à l'état de raison. — *Folie utérine.* Celle qui a des lésions de l'utérus ou des ovaires pour point de départ. V. Nymphomanie. — *Folie vaniteuse* (Arnold). V. Délire *des grandeurs.*

FOLIÉ, ÉE. adj. [*foliatus*, de *folium*, feuille, all. *geblättert*, angl. *foliated*, it. *fogliato*, esp. *foliodo*]. Qui a des feuilles. = En pharmacie, se dit de quelques produits en forme de feuilles; *terre foliée mercurielle*, l'acétate de mercure; *terre foliée de tartre*, l'acétate de potasse.

FOLIIFORME. adj. [*foliiformis*, de *folium*, feuille, et *forma*, forme ; all. *blattförmig*, angl. *foliformous*]. Qui a la forme d'une feuille, qui ressemble à une feuille.

FOLIIPARE. adj. [*foliiparus*, de *folium*, feuille, et *parere*, engendrer]. Se dit d'un bourgeon qui ne produit que des feuilles.

FOLIOLE. s. f. [*foliolum*, all. *Blättchen*, angl. *small leave*, it. *fogliolina*, esp. *hojuela*]. Chaque division d'une feuille composée. = En anatomie, *folioles du cervelet.* Subdivisions, en forme de feuilles, de ses circonvolutions. — *Folioles du diaphragme.* V. Diaphragme.

FOLIOLÉ, ÉE. adj. [*foliolatus*]. Qui se compose de folioles ou en porte.

FOLLET. adj. m. [de *fol* ou *fou*, léger]. — *Feu follet.* V. Feu. — *Poil follet.* V. Poil.

FOLLICAIRE. s. m. Fruit composé de deux follicules distincts ou solitaires par avortement (asclépiadées).

FOLLICULAIRE. adj. Qui concerne les follicules. — *Corps folliculaire.* V. Vulvo-vaginale (*Glande*).

FOLLICULE. s. m. [*folliculus*, petit sac, de *follis*, ballon, soufflet ; all. *Balgkapsel*, angl. *follicle*, it. *follicolo*, esp. *feliculo*]. En botanique, fruit généralement membraneux, formé par une seule feuille carpellaire pliée longitudinalement sur elle-même, à déhiscence *septicide.* — *Follicules d'Alep, de Moka, de la palte, de séné, de Tripoli.* V. Séné. = En anatomie, *follicule*, ou *crypte* [all. *Balgdrüsen*, angl. *follicula*]. Glande en forme de sac ou gaine, simple ou quelquefois lobée dans la profondeur, dont le fond est terminé en cul-de-sac, et qui s'ouvre d'autre part à la surface d'une membrane : les follicules sont les plus simples de toutes les glandes, puisqu'ils sont formés d'un tube isolé, clos d'un côté et ouvert de l'autre (V. Acinus et Glande). On distingue les *follicules* en : a. *droits, non enroulés*, ou *en cæcum ;* et b. *enroulés, glomerulés* ou *glomérulaires.* Chaque groupe renferme plusieurs espèces distinguées d'après leurs dimensions, leur forme, la nature de l'épithélium qui les tapisse. Les espèces de *follicules droits* sont : 1° les follicules de l'estomac, à cul-de-sac souvent lobé ; 2° de l'intestin grêle et du gros intestin, plus petits que les précédents ; 3° du col de l'utérus, larges, en forme de bouteille, à épithélium cylindrique, à fond lobé ou même subdivisé en plusieurs culs-de-sac; 4° du corps de l'utérus, tubuleux, flexueux, à épithélium nucléaire. Les *follicules enroulés* sont : 1° ceux de la peau, à épithélium nucléaire, surtout fréquents à la paume des mains et à la plante des pieds. Ils s'ouvrent entre les bases des papilles par un orifice en entonnoir plus large que le conduit excréteur, au niveau (fig. 193, *a*) de la couche cornée de l'*épiderme.* Le conduit est en spirale dans la couche moyenne de l'épiderme (*bc*) et dans la couche de Malpighi (*d*) ; rectiligne au niveau des papilles (*e*) et dans le derme ; plus ou moins flexueux, mais rarement en spirale, dans le tissu cellulaire sous-cutané (*fg*). Quant au glomérule formé par le tube simple enroulé (*h*), et dont le fond n'est facilement visible que chez le fœtus, il est sous-cutané, placé à un millimètre ou environ au-dessous du derme dans le tissu adipeux sous-cutané (*i*). Ce sont les *follicules sudoripares* proprement dits 2° Ceux du creux de l'aisselle, plus gros et à épithélium pavimenteux. V. Sueur. La peau n'a pas d'autres follicules que ceux-là ; les prétendus follicules sébacés sont des *glandes en grappe simple.* V. Glande. — *Follicule agminé* et *Follicule clos.* V. Intestin. — *Follicule dentaire.* V. Dentaire. — *Follicule gastrique.* V. Glande *de l'estomac.* — *Follicule de Graaf.* V. Ovaire. — *Follicule de Littre.* V. Urètre. — *Follicule muqueux.* Synonyme de glande muqueuse. V. Muqueux. — *Follicule palpébral.* V. Paupière. — *Follicule de Peyer.* V. Intestin. — *Follicule pileux.* V. Poil. — *Follicule sébace.* V. Sébacé. — *Follicule synovial.* V. Synovial.

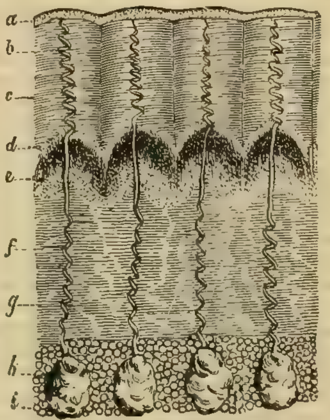

Fig. 193.

FOLLICULEUX, EUSE. adj. [*folliculosus*]. Qui se rapporte aux follicules. — *Entérite folliculeuse.* La *dothiénentérie.*

FOLLICULITE. [all. et angl. *folliculitis*, it. *folliculite*]. Inflammation des *follicules.* — *Folliculite de la barbe.* Variété non parasitaire du sycosis (Köbner). — *Folliculite* *vulvaire* (Huguier). Affection assez commune chez les femmes enceintes, en été plutôt qu'en hiver; et caractérisée par l'inflammation des *glandes en grappe sébacées* de la vulve et des parties voisines (et non de follicules qui n'existent pas ici), avec ou sans inflammation des glandes muqueuses de l'orifice vulvaire. Ces glandes forment autant de petites saillies rouges, douloureuses, ou seulement prurigineuses, se terminant par résolution ou par suppuration avec formation de croûte au sommet du bouton. Le pus peut ne pas se vider, et donne lieu à des boutons rouges, durs, longs à disparaître (*acné varioliforme*); ou il se vide par une excoriation du sommet des boutons, et la cicatrisation est alors rapide. Les soins de propreté, les bains, le repos et la séparation des parties constituantes de la vulve par un linge fin cératé, suffisent dans cette affection qui est peu grave, bien que souvent elle ait été confondue avec les chancres et tubercules syphilitiques. Le prurit cède aux applications émollientes, aux bains alcalins, aux lotions avec une solution de sublimé étendue. Si les boutons tardent à se cicatriser, on les touche avec le crayon de nitrate d'argent.

FOMENTATION. s. f. [*fomentum*, *fotus*, *fomentatio*, de *fovere*, bassiner, échauffer; πυρία, θέρμασμα, all. *Bähung*, angl. *fomentation*, it. *fomentazione*, esp. *fomentacion*]. Application d'un épithème chaud et liquide sur une partie du corps, au moyen d'une éponge, d'un morceau de flanelle ou d'un linge trempé dans ce liquide. Le liquide peut être aqueux, vineux, alcoolique, acide, huileux, et tenir en dissolution quelque substance émolliente, tonique, aromatique, astringente, selon le but qu'on se propose. L'effet thérapeutique des fomentations varie avec la température du liquide, avec la nature, et avec les propriétés des corps qui y sont dissous. Quelquefois le liquide de l'épithème est remplacé par une matière pulvérulente, ou par du linge chauffé : c'est la *fomentation sèche*. || Nom souvent donné au liquide lui-même. — *Fomentation alcoolique*. Mélange d'alcool et d'eau en proportions variables. — *Fomentation émolliente*. Produit de la décoction des espèces émollientes. — *Fomentation de fleurs de sureau*. Produit de l'infusion de 30 grammes de fleurs de sureau dans 1 litre d'eau. — *Fomentation huileuse*. V. Liniment. — *Fomentation narcotique*. Produit de l'infusion de 30 grammes d'espèces narcotiques dans 1 litre d'eau bouillante. — *Fomentation vineuse*. Vin rouge, 1 litre, tenant en dissolution 120 grammes de miel blanc. — *Fomentation avec le vinaigre*. Vinaigre, 240 grammes, étendu de 1 litre d'eau froide.

FONCTION. s. f. [*functio*, de *fungi*, s'acquitter, exécuter; ἐνέργεια, all. *Verrichtung*, angl. *function*, it. *funzione*, esp. *funcion*]. Mode d'action d'un appareil, *acte spécial qu'il exécute*. Chaque appareil n'accomplit qu'une fonction : l'intestin ne fait que digérer, l'appareil respiratoire ne fait que respirer. C'est à tort qu'on dit souvent, des fonctions, qu'elles atteignent tel ou tel but, en prenant le terme *fonction* dans le sens d'un être actif : l'accomplissement d'une fonction est la manifestation de diverses propriétés inhérentes aux éléments anatomiques, aux humeurs et aux tissus disposés en organes; ces organes sont (directement ou par l'intermédiaire des nerfs) coordonnés en appareils dont l'action met en évidence telle ou telle de ces propriétés, suivant qu'il s'agit de tel ou tel appareil, et en même temps satisfait aux exigences d'activité des éléments qui jouissent de ces propriétés. Aussi le classement des fonctions, actes très complexes, se rattache à celui des propriétés organiques, élémentaires ou vitales, qui est très simple, celles-ci étant peu nombreuses (V. Propriétés). On distingue : *A*. Les fonctions communes à tous les êtres organisés (au moins certaines d'entre elles), végétaux et animaux; les végétaux n'en possèdent pas d'autres : on les appelle *fonctions végétatives*. — *a*. Il en est qui manifestent la propriété de *nutrition*; sans leur accomplissement, l'être meurt; il a donc pour résultat la conservation de l'individu. On les appelle *fonctions de nutrition*. Ce sont : 1° la *digestion*; 2° l'*urination*; 3° la *respiration*; 4° la *circulation*. La *digestion* manque chez les plantes : on ne trouve que des racines, c'est-à-dire un appareil qui favorise l'*absorption*, propriété dont jouissent, du reste, tous les tissus sans exception; aussi, sur beaucoup, cet appareil n'existe pas. Chez les animaux, il y a une disposition analogue, qui favorise l'absorption des aliments. L'*urination*, qui manque chez les plantes et chez quelques animaux, où la respiration suffit pour l'expulsion des principes à éliminer, est exécutée en vertu de cette propriété de sécréter qu'ont les tissus. Les plantes rejettent peu; elles s'incrustent et meurent. La *respiration* a un appareil déterminé, ou se fait par toute la surface. La *circulation* n'est dans les plantes, surtout dans les cellulaires, et chez beaucoup de zoophytes globuleux et même rayonnés, qu'une *translation* des liquides d'un point à un autre au travers des éléments anatomiques, en vertu de la propriété physique d'osmose. — *b*. Il est des fonctions qui se rattachent à la propriété de *reproduction* : on les appelle *fonctions de reproduction* ou *de génération*; leur accomplissement a pour résultat la conservation de l'espèce. Ce sont : 5° la *fonction testiculaire* ou *spermatique*, accomplie par l'*appareil sexuel mâle*; 6° la *fonction ovarique* ou *ovulaire*, accomplie par l'*appareil sexuel femelle*. V. Ovarique et Spermatique. — *B*. Les fonctions exclusivement propres aux animaux, *fonctions de la vie animale*, ou simplement *animales*. — *a*. Il en est dont l'accomplissement a pour résultat d'établir une relation réciproque entre le milieu ambiant et l'animal : ce sont les *fonctions de relation* ou *de la vie de relation*. I. Les unes établissent une relation du milieu ambiant à l'animal, du *dehors au dedans*. Elles n'ont plus pour condition d'existence, comme les précédentes, de simples propriétés d'ordre physique ou chimique des éléments anatomiques; toutes reposent sur la propriété d'ordre organique ou vital de *sensibilité* : ce sont les *fonctions de sensations* ou simplement *sensations*, savoir : 7° la *sensation tactile générale* (tact) et *spéciale* (toucher); 8° la *vision*; 9° l'*audition*; 10° l'*odoration*, 11° la *gustation*. II. Les autres établissent une relation, consécutive à l'un des modes de la précédente, du *dedans au dehors*, de l'animal au milieu; toutes ont pour condition d'existence les propriétés d'ordre vital de *transmissibilité motrice* de certains nerfs et de *contractilité* (V. Contractilité, Innervation, Motricité et Sensibilité). Ce sont les *fonctions de relation par expression et locomotion*, savoir : 12° la *phonation*, et 13° la *locomotion*, ou *fonctions d'expression et d'exécution*. — *b*. Les autres fonctions de la vie animale sont les *fonctions affectives et intellectuelles* (V. Affection, Entendement et Instinct), *de la vie de sentiment et de spéculation*. Leur accomplissement a pour résultat l'établissement de relations entre les fonctions de la vie végétative (par l'intermédiaire du grand sympathique) et celles de la vie animale, d'une part; d'autre part, entre les fonctions de sensations et celles de la phonation et de la locomotion, auxquelles l'appareil cérébral sert d'intermédiaire à l'aide des nerfs sensitifs et des nerfs moteurs, de la sensibilité et de la motricité. Il n'y a là, en quelque sorte, qu'une fonction, 14° celle de l'*action cérébrale*. Cette fonction joue, avec les actions de transmissibilité de la sensibilité et du mouvement, par rapport aux autres fonctions de la vie animale, et, secondairement, par rapport à celles de la vie végétative, le rôle d'*intermédiaire*, rôle pourtant indispensable, comme la circulation par rapport aux autres appareils de la vie végétative d'abord, et, secondairement, de la vie animale. Il n'y a, dans les deux cas, qu'un seul appareil, avec des subdivisions secondaires, appareil constitué par des organes divers, mais dont quelquefois la délimitation est mal établie : il en est ainsi toutes les fois qu'il s'agit d'organes composés d'éléments étendus sans interruption d'un point à un autre, et ne faisant que s'écarter sans discontinuité de substance. Cette continuité anatomique est la condition de la triple solidarité dynamique qui fait que les perceptions visuelles, objectives ou subjectives, réagissent particulièrement sur les parties centrales qui président à la coordination des mouvements généraux ou de locomotion générale; que les perceptions tactiles réagissent sur les parties centrales qui président aux mouvements spéciaux des divers organes contractiles; que les perceptions auditives réagissent sur les parties qui président, d'une part, aux facultés intellectuelles, et, d'autre part, à la parole par l'intermédiaire de la fonction cérébrale de coordination des signes articulés : d'où résulte que les relations du domaine de l'ouïe et de la parole, ayant pour intermédiaire central les organes cérébraux des facultés intellectuelles, l'emportent en importance sur les relations du domaine de la vue et du toucher. C'est ce que prouve aussi la comparaison du caractère et de l'intelligence, ainsi que de leurs produits, chez les aveugles et chez les sourds, qui montre qu'à cet égard la surdité est d'un pronostic plus grave que la cécité. Quant aux perceptions olfactives, elles réagissent sur les parties qui président à la coordination des mouvements respiratoires, et les gustatives sur celles qui coordonnent les mouvements de préhension des aliments, de mastication et de déglutition. — *Fonctions organiques*. V. ORGANIQUE. — *Fonction vitale*. V. VITAL.

FONCTIONNEL, ELLE. adj. Qui a rapport aux fonctions. — *Balancement fonctionnel*. V. BALANCEMENT. — *Dysharmonie fonctionnelle*. V. DYSHARMONIE. — *Maladie fonctionnelle* [all. *functionnelle Krankheiten*, angl. *functional diseases*, it. *malattie di funzione*]. Maladie qu'on suppose ne causer que des troubles dynamiques, faute de pouvoir la rattacher à l'état statique de l'organe lésé. — *Substitution fonctionnelle*. V. SUBSTITUTION. — *Trouble fonctionnel*. Perturbation d'une fonction, par opposition à celle des propriétés de tissu.

FONCTIONNEMENT. s. m. En physiologie, mise en action d'un organe, état d'activité d'un appareil.

FONDAMENTAL, ALE. adj. [de *fundamentum*, base]. — *Élément fondamental*. Élément anatomique qui constitue la partie nécessaire, caractéristique, d'un tissu. — *Matière* ou *membrane fondamentale* [angl. *basement membrane*]. Couche de substance amorphe finement granuleuse, fort mince, souvent très difficile à séparer des tissus ambiants (dans lesquels elle est plongée et auxquels elle adhère), qui forme la paroi propre des culs-de-sac glandulaires ou des vésicules closes des glandes sans conduits excréteurs. — *Os fondamental*. Nom parfois donné au sacrum, parce qu'il occupe la base du rachis, dont il est en quelque sorte la clef. — *Substance fondamentale*. Portion de la substance des os, des cartilages, des dents, etc., homogène, striée ou granuleuse, qui est interposée aux cavités pleines de liquide, de cellules, etc., dont elle est creusée.

FONDANT, ANTE. adj. [all. *lösend*, angl. *dissolvent*, *colliquative*, it. *fondente*, *liquefattivo*. esp. *fundente*]. Se dit de tout agent supposé propre à faire disparaître un engorgement. — *Eau fondante*. V. EAU.

FONDANTS. s. m. pl. Médicaments internes ou externes auxquels on attribuait la propriété de résoudre les engorgements, surtout ceux qui se manifestent lentement et sans symptômes inflammatoires. On supposait ces engorgements produits par un épaississement de la lymphe, et l'on admettait que les fondants peuvent rendre à cette humeur sa liquidité. Les fondants sont, en général, des *stimulants* qui produisent quelquefois cet effet en ranimant la circulation dans la partie, ou des *altérants*, qui en changent le mode de nutrition. — *Fondant de Rotrou*. Produit de la calcination de 1 partie de sulfure d'antimoine et de 3 parties de nitre. C'est un mélange de sulfate et d'antimoniate de potasse, qu'on employait jadis en médecine. = *Fondant* [all. *Fluss*, angl. *flux*]. En chimie, synonyme de *flux*.

FONDEMENT. s. m. [*anus*, *podex*, πρωκτὸς, all. *After*, *Gesäss*, angl. *fundament*, it. *fondamento*]. Nom vulgaire de l'anus.

FONGIFORME. adj. [*fungiformis*, de *fungus*, champignon, et *forma*, forme]. Qui a la forme d'un champignon. — *Papille fongiforme*. V. LANGUE.

FONGINE. s. f. V. FUNGINE.

FONGOÏDE. adj. [de *fungus*, champignon, et εἶδος, forme]. Qui a l'apparence d'un champignon.

FONGOSITÉ. s. f [all. *schwammichter Auswuchs*, angl. *fungosity*, it. *fungosita*, esp. *fungositad*]. Végétation charnue, mollasse, spongieuse, en forme de champignon, qui se développe souvent à la surface des plaies ou des ulcères, et qui est composée : 1° de matière amorphe granuleuse, souvent fort abondante, surtout quand les fongosités sont molles ; 2° de corps fibro-plastiques et de fibres lamineuses minces, pâles, entre-croisées, rarement en faisceaux, et empâtées dans la matière amorphe ; 3° de capillaires souvent moins abondants que ne semblent l'indiquer la mollesse et la couleur du produit, d'autres fois très nombreux, comme dans les fongosités saignantes; 4° quelquefois de leucocytes granuleux ou non, à la surface du tissu principalement. Si la fongosité part d'un *épithélioma* ulcéré, on y trouve des épithéliums. Les fongosités cèdent le plus souvent aux cathérétiques, et réclament parfois la cautérisation au fer rouge ou l'excision. — *Fongosités de l'utérus*. V. ULCÈRE *de l'utérus*.

FONGUEUX, EUSE. adj. [*fungosus*, all. *schwammicht*, angl. *fungous*, it. et esp. *fungoso*]. Qui a la forme d'un champignon. — *Cancer fongueux*. V. HÉMATODE. — *Chair fongueuse*. Fongosité. — *Chancre fongueux*. V. SYPHILIS. — *Plaie fongueuse*. Celle dont les bords se gonflent, et saignent facilement. — *Tumeur fongueuse*. Fongus. — *Ulcere fongueux de l'utérus*. V. ULCÈRE *de l'utérus*.

FONGUS. s. m. [*fungus*, all. *Fungus*, angl. *fungus*, *fungosity*, it. *fungo*, esp. *fungus*, *hongo*]. Synonyme de *fongosité*. ‖ Nom donné aussi à beaucoup de tumeurs ayant plus ou moins la disposition saillante et la forme des champignons, mais si différentes entre elles par leur nature anatomique, comme par leurs symptômes et par leur marche, que l'expression de *fongus* devrait disparaître du langage scientifique comme ne répondant à aucun genre morbide déterminé. — *Fongus articulaire*. Synonyme impropre de *tumeur blanche*. — *Fongus de la dure-mère*. Tumeur de la dure-mère, le plus souvent de nature fibro-plastique (Lebert), qui, après être restée enfermée dans la cavité crânienne pendant un temps plus ou moins long en déterminant des accidents de compression cérébrale, perfore les os du crâne et fait saillie à l'extérieur : la plupart de ces tumeurs sont des sarcomes. L'extirpation de la tumeur, mise à nu par plusieurs couronnes de trépan, a réussi dans quelques cas : aussi cette opération, malgré sa gravité, pourrait être tentée si la tumeur faisait des progrès rapides et amenait des douleurs ou des accidents graves. — *Fongus du testicule*. Nom commun à deux sortes de tumeurs de cet organe, l'une inflammatoire, locale ; l'autre cancéreuse, diathésique 1° *Fongus bénin* *du testicule.* Hernie de la substance tubuleuse, altérée par l'inflammation, à travers l'albuginée et les enveloppes scrotales. C'est une affection toute locale, qui succède toujours, soit à une blessure du testicule, soit à une inflammation simple ou tuberculeuse de cet organe : ce qui la distingue de la hernie proprement dite, c'est que la substance tubuleuse qui constitue la tumeur présente toujours à la coupe une masse jaunâtre, compacte, sillonnée par des vaisseaux, résultant de l'orchite parenchymateuse chronique. Le fongus se présente sous la forme d'une tumeur arrondie, étranglée à sa base par les enveloppes scrotales, ferme, à surface granuleuse, donnant du pus qui n'a jamais la fétidité de la sanie cancéreuse. Point d'hémorragie ; de plus, la pression exercée sur cette tumeur provoque la douleur énervante caractéristique de la compression du testicule. Le traitement consiste : soit à faire un pansement compressif avec de la charpie imprégnée de préparations résolutives ou excitantes, de façon à faciliter la cicatrisation des bords de la solution de continuité du scrotum ; soit à débrider le scrotum autour du champignon, à réintégrer les parties herniées, et à les recouvrir avec la peau suturée au-devant de la tumeur. — 2° *Fongus malin.* Le cancer encéphaloïde du testicule. V. SARCOCÈLE. — *Fongus hématode.* V. HÉMATODE. — *Fongus médullaire.* Saillie fongueuse des tumeurs encéphaloïdes. — *Fongus de la vessie.* Tumeur molle, sessile ou pédiculée, unique ou multiple, de nature cancéreuse, ordinairement fibro-plastique, siégeant en un point quelconque de la cavité vésicale, particulièrement au niveau du col, pouvant faire saillie dans l'urètre, s'ulcérant et saignant souvent et abondamment. Le broiement ou l'extraction de la tumeur par un instrument lithotriteur à trois branches, possible chez la femme après dilatation de l'urètre et du col vésical, est difficile et dangereux chez l'homme : mieux vaut se borner à faciliter l'écoulement de l'urine, à calmer les douleurs, à parer aux complications, par le cathétérisme, les narcotiques et les injections antiseptiques.

FONTAINE. s. f. [it. *fonticolo*]. Synonyme vulgaire d'exutoire, et particulièrement de cautère. = *Fontaine intermittente.* V. INTERMITTENT.

FONTAINEA PANCHERI. s. m. Arbre de la Nouvelle-Calédonie, famille des euphorbiacées, dont les semences donnent par expression une huile, qui, à l'intérieur, a des propriétés drastiques plus énergiques que l'huile de *Croton tiglium :* elle purge à la dose de deux gouttes ; à l'extérieur, elle est rubéfiante (Heckel).

FONTANA. [Anatomiste italien, 1730-1805]. — *Canal de Fontana.* V. CILIAIRE (*Canal*).

FONTANEILLES. [Médecin français, 1775-1831]. — *Poudre de Fontaneilles.* V. POUDRE.

FONTANELLE. s. f. [*fons pulsatilis*, all. *Fontanelle*, *Blättchen*, angl. *fontanel*, it. et esp. *fontanella*]. Espace membraneux que présente la boîte osseuse du crâne, en plusieurs points, chez les très jeunes enfants. Ces espaces résultent de ce que, l'ossification des os plats du crâne se faisant du centre à la circonférence, les rayons osseux n'arrivent à se toucher aux angles de ces os que longtemps après la production de leur partie moyenne ; en sorte que, dans ces angles, le crâne n'est alors formé que par l'adossement du péricrâne et de la dure-mère. On leur a donné le nom de *fontanelles pulsatiles*, parce que leur peu d'épaisseur et leur souplesse permettent de voir et de sentir les mouvements d'élévation et d'abaissement du cerveau. On distingue six *fontanelles*, deux en haut sur la ligne médiane, et deux en bas de chaque côté. Les deux premières sont : l'une (la supérieure et antérieure, fig. 194 et 195, B) à la réunion des angles antérieurs supérieurs des pariétaux et du coronal (1 et 2,2) : c'est la plus grande de toutes ; l'autre (la supérieure et postérieure, ou lambdoïde, C), à la réunion de l'occipital (3) avec les angles postérieurs supérieurs des pariétaux (2, 2). Des deux fontanelles qu'on observe sur chaque côté du crâne, l'une est au-dessus de l'apophyse mastoïde (fig. 180, *a*), à l'extrémité de la suture lambdoïde, et sépare le pariétal, l'occipital et le temporal ; l'autre est dans la fosse temporale (4), là où doivent se réunir le pariétal, le coronal et le sphénoïde. Les fontanelles diminuent et s'oblitèrent à mesure que l'ossification fait des progrès. La période d'ossification des fontanelles est comprise entre l'âge de 15 mois, où cette ossification est très rare, et l'âge de 3 ans et demi, où elle est achevée. Entre ces deux extrêmes, c'est le plus habituellement de 2 à 3 ans que, dans l'état normal, l'occlusion de la fontanelle antérieure est effectuée. A 10 mois, dans un quart des cas (Roger), une membrane déjà un peu solide obture la fontanelle, qui n'a plus que 1 centimètre carré d'étendue. Au-dessous de cet âge, la fontanelle présente de 2 à 4 centimètres carrés de surface, et elle est close par une membrane beaucoup moins résistante. De 14 à 18 mois, chez le quart des enfants, la fontanelle est presque fermée. A 15 mois, elle l'est complètement dans un huitième des cas ; à 16 et 17 mois, dans un sixième. A partir de 2 ans, l'occlusion existe chez plus de la moitié des sujets (16 fois sur 23). A 2 ans et demi, cette occlusion se rencontre sur les trois quarts des enfants. A 3 ans, la fontanelle est close dans les cinq sixièmes des cas. A 3 ans et demi, elle l'est chez tous.

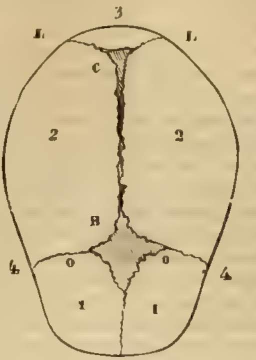

FIG. 194.

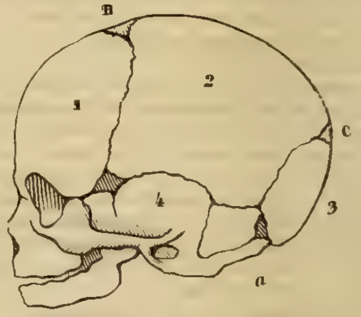

FIG. 195.

FONTE. s. f. [*colliquatio*, τῆξις, all. *Schmelzen*, *Zertheilung*]. Action de fondre et de liquéfier. = Autrefois, *fonte d'humeurs*, évacuation abondante de liquides intestinaux, bronchiques, salivaires, etc., qu'on croyait due à la liquéfaction de matières solides s'écoulant par suite de ce passage supposé à l'état liquide. Il n'y a là qu'une abondante sécrétion suivie d'excrétion. = *Fonte purulente d'un organe.* Suppuration consécutive à l'inflammation de la totalité du tissu d'un organe, dont les éléments essentiels, résorbés ou liquéfiés en totalité ou en partie, sont remplacés par du pus qui en prend la place, soit en s'interposant aux éléments qui ne sont pas détruits, soit en se réunissant en foyer purulent qui prend la place de tout l'organe (ex. : *adénite suppurée*). C'est de ces cas-là qu'on a dit quelquefois que l'organe s'est transformé en pus ou en abcès. — *Fonte purulente de l'œil*. Suppuration qui suit l'inflammation de la choroïde, de l'iris, et qui elle-même est bientôt suivie d'ulcération et de perforation de la cornée, puis d'évacuation des humeurs de l'œil mélangées au pus produit. — *Fonte purulente d'un caillot sanguin*. Expression appliquée à deux cas très différents : 1° A une sorte de désagrégation du caillot qui s'est formé dans une artère liée, ou du centre des caillots polypiformes du cœur, ou du centre du caillot des veines, dans les cas de coagulation spontanée. La fibrine perd son état fibrillaire et prend la forme de petites granulations grisâtres. Le caillot perd sa consistance ferme et sa couleur, pour prendre un état crémeux et une teinte grisâtre plus ou moins analogue à celle du pus : ce qui a fait confondre ce liquide avec du pus, dont il n'a pas les éléments. Cette liquéfaction ou désagrégation du caillot peut être cause d'hémorragies, lorsqu'elle survient à l'époque de la chute d'une ligature d'artère avant cicatrisation complète. On l'observe dans des conditions d'altération générale de la santé, tandis que l'autre cas succède à une inflammation de la région où se trouve le vaisseau contenant un caillot. 2° Consécutivement à une phlébite ou à la péritonite chez les enfants qui viennent de naître, le caillot de la veine malade et celui des artères ombilicales se liquéfient comme dans le cas précédent ; mais ils renferment des leucocytes généralement abondants. — *Fonte des tubercules*. V. Tubercule et Vomique.

FONTE. s. f. [all. *Gusseisen*, angl. *cast-iron*, it. *ferro fuso*]. Produit résultant de la combinaison du carbone avec le fer : c'est un carbure de fer contenant de 2 à 5 pour 100 de carbone ; au-dessous de 2 pour 100, on a de l'*acier*. Les *fontes blanches* sont formées d'un carbure homogène, obtenu par un refroidissement brusque ; les *fontes grises* sont mêlées de paillettes de graphite, déposées pendant un refroidissement lent.

FONTICULE. s. m. [*fonticulus*, de *fons*, fontaine ; all. *Fontanell*, angl. *issue*, it. *fontanella*, *fonticolo*, esp. *fonticulo*]. Synonyme peu usité de *cautère* ou d'*exutoire*.

FORAMEN. s. m. [all. *Loch*, *Oeffnung*]. Mot latin employé en anatomie pour désigner une dépression ou un orifice à la surface d'un organe. — *Foramen caudale*. V. Cestoïde. — *Foramen centrale de Sœmmering*, *Foramen cœcum*. V. Rétine. — *Foramen cœcum de la langue*. V. Langue. — *Foramen cœcum du pharynx*. V. Pharynx.

FORAMINA. s. m. pl. Mot latin (pluriel de *foramen*), par lequel on désigne certains orifices des veines cardiaques. V. Cardiaque (*Veine*).

FORAMINIFÈRE. s. m. [de *foramen*, pertuis, et *ferre*, porter]. V. Rhizopode.

FORBATURE, **FORBISSURE**. s. f. V. Fourbure.

FORCE. s. f. [*vis*, *potentia*, *energia*, δύναμις, κράτος, all. *Kraft*, angl. *force*, it. *forza*, esp. *fuerza*]. En général, toute cause d'un effet produit, qu'elle soit ou non mesurable d'après le résultat : c'est tout ce qui produit, empêche, change ou modifie le mouvement, etc. Il est important de ne pas considérer une *force* comme une substance qui anime les corps et qui soit distincte d'eux ; car c'est une propriété d'un corps envisagée *dans ses rapports avec les autres propriétés* du même corps ou d'un autre corps. Toute propriété inhérente à la matière brute ou organisée devient *force* dès l'instant que, envisagée dans un corps, elle modifie l'état moléculaire, l'état physique ou les propriétés d'un objet voisin ou éloigné. Par *force*, on entend une manière d'examiner les propriétés inhérentes aux corps bruts ou organisés dans leurs relations réciproques, telles que les êtres nous les offrent à l'état actif, au lieu de les considérer d'une manière indépendante ; indépendance qui n'existe jamais autrement que par un effort de l'abstraction. Il y a autant d'ordres de forces que de *propriétés*. Le mot *force*, désignant abstractivement une source quelconque de mouvement, et le mot *propriété*, ont, au fond, le même sens, puisqu'une source de mouvement ne peut être autre chose qu'une propriété ; ils n'ont un sens différent que pour ceux qui pensent faussement que les forces sont des êtres, des entités, les causes des propriétés. — *Force accélératrice*. V. Accélérateur. — *Force attractive*, *Force répulsive*. Noms donnés, ainsi que ceux de *gravitation*, de *forces moléculaires*, d'*affinités chimiques*, *attractives*, *électives*, *répulsives*, à des forces spéciales, auxquelles on rapporte certaines actions que les corps exercent autour d'eux, et qui ont pour mesure le travail effectué ou la *force vive* communiquée, mais dont la science n'est pas encore parvenue à déterminer la nature. Contrairement à ce que l'expérience montre pour la chaleur et la lumière, ces forces semblent agir à distance sans le concours d'un corps intermédiaire destiné à transmettre leur action : celle-ci se borne à déterminer le rapprochement ou l'éloignement des corps et des molécules en présence, d'où le nom de *forces attractives* et *forces répulsives*. A titre de simples symboles, de traductions métaphoriques des faits constatés, ces expressions d'*attraction* et de *répulsion* sont acceptables, les corps et leurs molécules se conduisant comme s'ils *s'attiraient* ou *se repoussaient* mutuellement. Il n'en serait plus de même si, prenant ces dénominations dans leur acception rigoureuse, on considérait les corps et leurs molécules comme jouissant de la propriété de *s'attirer* ou de *se repousser*. Ce serait admettre qu'à distance un corps peut *sentir* l'existence d'un autre corps, *éprouver le désir* de s'en rapprocher ou de s'en éloigner, avoir la faculté de *modifier son propre état* et l'état de l'autre corps pour *satisfaire ce désir*. Beaucoup de corps, cédant à des actions ou impulsions extérieures, se rapprochent ou s'éloignent sans exercer les uns sur les autres aucune espèce d'attraction ni de répulsion : il suffit que les pressions soient inégalement distribuées dans un fluide pour que les corps pondérables, immergés ou flottants à la surface, manifestent des mouvements coordonnés de translation totale aussi bien que des mouvements de rapprochement et d'éloignement de leurs molécules. Il est permis d'affirmer qu'un jour les forces mystérieuses appelées *gravitation*, *forces moléculaires*, *affinités chimiques*, seront remplacées par des notions de même ordre que celles qui concernent les actions mécaniques extérieures, conséquences forcées de ces inégalités de pression de l'éther sur les corps pondérables et sur leurs molécules. — *Force centrifuge et centripète*. V. Centrifuge et Centripète. — *Force coercitive des muscles*. V. Coercitif. — *Force de cohésion*. V. Cohésion. — *Force électro-motrice*. V. Tension *électrique*. — *Force endosmotique*. V. Endosmotique. — *Force épipolique*. V. Épipolique. — *Force expulsive*. V. Expulsif. — *Force expultrice*. V. Expulteur. — *Force d'inertie*. V. Inertie. — *Force mécanique*. V. Mécanique. — *Force médicatrice*. V. Nature *médicatrice*. — *Force musculaire*. V. Contraction. — *Force osmotique*. V. Osmotique. — *Force plastique*. V. Plastique. — *Force statique*. V Statique. — *Force vitale*. V. Vital. — *Force vive*. V. Vif. — *Corrélation des forces*. V. Propriété. — *Dépression des forces*. V. Dépression. — *Équivalence des forces*. V. Propriété. — *Intensité d'une force*. V. Énergie et Mouvement. — *Oppression des forces*. V. Oppression. — *Résolution des forces*. V. Résolution.

FORCEPS. s. m. [mot latin introduit en français et qui signifie *tenaille* ; all. *Geburtszange*, angl. *forceps*, it. *forcipe*, esp. *forceps*]. En anatomie, *forceps anterior*, *forceps* *major*, *forceps posterior*. V. Calleux (*Corps*). = En obstétrique, instrument destiné à embrasser la tête du fœtus, et à l'extraire de la matrice sans la comprimer trop fortement et sans compromettre l'existence d'un enfant vivant. On en fait usage, lorsque l'accouchement ne peut se terminer ni naturellement ni à l'aide des mains et lorsque l'intérêt de la mère et de l'enfant exige la prompte terminaison de l'accouchement. Inventé par Chamberlen (1647), le premier forceps représentait une pince courbée sur ses faces pour saisir la tête de l'enfant. Levret (1747) et Smellie (1752) l'ont allongé et courbé sur ses bords, et lui ont donné les dimensions qu'il possède encore aujourd'hui. Le forceps est composé d'un double levier, ou de deux branches réunies par une entablure à mi fer, croisées comme celles d'une branche à polype et maintenues de même par un pivot et une mortaise. La branche qui porte le pivot s'appelle branche *à pivot*, branche *mâle*, branche *gauche*, parce qu'elle se tient à la main gauche et s'applique *toujours* sur le côté gauche du bassin; celle qui porte la mortaise s'appelle branche à *mortaise*, branche *femelle*, branche *droite*, parce qu'elle se tient de la main droite et s'applique *toujours* sur le côté droit du bassin. Le forceps présente une double courbure, une sur ses faces (*petite courbure*, *courbure ancienne*, *courbure céphalique*); une sur ses bords (*grande courbure*, *nouvelle courbure*, *courbure pelvienne*, *courbure de Levret et Smellie*). Le forceps classique, *forceps de Dubois*, *de Pajot*, *forceps français*, se compose de deux branches sur lesquelles on distingue trois parties : le *manche* ou partie que l'on tient à la main; le *point articulaire*; et la *cuiller*, portion évasée et fenêtrée qui s'applique sur la tête du fœtus. La longueur des branches est de 45 centimètres; la distance qui sépare l'extrémité des cuillers du point articulaire a 24 centimètres; celle du point articulaire à l'extrémité du manche a 21 centimètres. L'instrument reposant sur un plan horizontal, le point le plus élevé des cuillers se trouve à 8 centimètres; leur plus grande largeur se trouve à 4 centimètres environ de leur extrémité et mesure 5 centimètres. La largeur des fenêtres est de 3 centimètres. L'instrument étant articulé, l'écartement des deux extrémités des cuillers a 1 centimètre. Le sinus des cuillers, au point maximum, est de 7 centimètres, le poids est d'environ 800 gram. L'instrument tout entier est en acier nickelé. Les manches sont recourbés à leur extrémité en forme de crochets mousses. L'un des crochets, plus concave, porte à son extrémité une olive creuse qui, en se divisant, laisse à nu un crochet aigu; dans le forceps de Pajot, l'olive elle-même est percée à son extrémité d'un trou qui communique par un canal creusé dans l'olive avec un trou latéral et à travers lesquels on peut faire passer une ficelle de fouet terminée par une balle de plomb qui peut être utilisée pour la *détroncation*. L'autre crochet qui est courbé à angle presque droit se divise à sa base et recouvre une pointe aiguë qui peut servir de *perforateur*. Le forceps de Levret a été modifié de mille manières sans avantages réels. Parmi les plus connus nous nous bornerons à citer ceux de Rœderer, de Crantz, de Wahlbaum, de Johnson, de Fried, de Stein, de Leack, de Plenck, de Saxtorph, de Coutouly, de Brunninghausen, de Nægelé, de Simpson, de Stolz; celui de Trélat, qui est remarquable par la grande élasticité de ses branches; ceux de Thenance, de Valette, de Tarsitani, qui sont destinés à éviter le *décroisement* (manœuvre qui consiste, dans les circonstances où on est obligé d'introduire la branche droite la première, et où le pivot se trouve, par conséquent, au-dessous de cette branche, à faire repasser par-dessus l'autre pour pouvoir articuler : Stolz a modifié la manœuvre de telle façon qu'il évite toujours le décroisement); ceux de Petit, de Lauverjat, qui sont munis d'une crémaillère destinée à limiter la compression de la tête fœtale; ceux de Baumers, de Young, de Mulder, de Moralès, destinés à remplir des indications spéciales; ceux de Campbell, de Mattei, de Carof, qui sont des forceps symétriques et pouvant s'articuler malgré le défaut de parallélisme des branches; ceux de Chassagny, de Joulin, auxquels on peut adapter des tracteurs mécaniques; ceux de Pros (de La Rochelle), de Poullet (de Lyon); ceux de Hermann (de Berne), de Hubert (de Louvain), de Hartmann; et enfin celui de Tarnier. Ce dernier se compose de deux branches de préhension; de deux branches de traction, adaptées aux premières, au niveau de la racine des cuillers; d'une poignée munie d'un verrou, dans lequel viennent se fixer les deux lignes de traction. Au-dessous de la partie articulaire se trouve une vis destinée à maintenir les cuillers serrées sur la tête. Ce forceps, dit forceps à aiguille, est destiné à extraire la tête en la dirigeant toujours suivant les axes du bassin, les branches de préhension servant d'aiguilles indicatrices et indiquant le sens suivant lequel doivent être dirigées les tractions. — Le forceps, destiné primitivement à s'appliquer exclusivement sur la tête, a été appliqué sur le siège par Depaul, Stoltz, Tarnier, Olivier, dans certains cas de présentation de l'extrémité pelvienne (présentation des fesses) et cela au grand avantage de l'enfant et de la mère. Le forceps est indiqué : 1° toutes les fois que la tête se présentant, l'accouchement naturel devient difficile ou impossible par suite de l'insuffisance ou du manque de forces expultrices; 2° toutes les fois qu'il y a une disproportion entre le volume du fœtus et les dimensions du bassin (excès de volume du fœtus), retrécissement, procidence d'un membre, présentations inclinées de l'extrémité céphalique, présentation de la face, résistance des parties molles); 3° toutes les fois qu'un accident viendra compromettre l'existence de la mère ou de l'enfant (hémorragie, syncope, faiblesse excessive, éclampsie, affection cardiaque ou pulmonaire, vomissements incoercibles, douleurs violentes, névralgiques ou autres, survenant chez la femme en travail et entravant

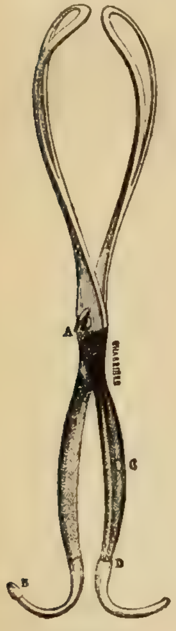

Fig. 196.

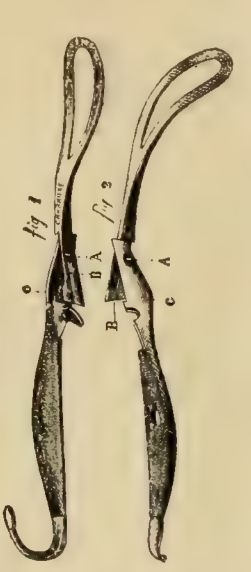

Fig. 197. Fig. 198.

les contractions utérines, hernies, rétention d'urine, rupture de l'utérus et du vagin, prolapsus, brièveté, rupture du cordon, absence de rotation de la tête, arrêt de la tête dans les présentations pelviennes ou après la version, mort subite de la mère; 4° certaines présentations pelviennes (fesses). Trois indications surtout sont fréquentes : la résistance du périnée, l'absence du mouvement de rotation de la tête dans les positions postérieures, les rétrécissements du bassin. Les conditions indispensables pour que l'on puisse appliquer le forceps sont au nombre de quatre; il faut : 1° que l'orifice du col soit dilaté ou dilatable; 2° que les membranes soient rompues; 3° que le bassin ne soit pas trop rétréci (ces trois premières conditions sont absolues); 4° le forceps (règle générale, mais qui supporte une exception dans la présentation des fesses) ne doit être appliqué que sur la tête. Une condition favorable, sinon indispensable, est l'engagement, la fixation de la tête au détroit supérieur. Les règles générales de l'application du forceps sont les suivantes : 1° L'instrument ne doit être appliqué (sauf exception très rare) que sur la tête du fœtus. 2° Il faut que les cuillers soient appliquées autant que possible sur les côtés de la tête et de manière que la concavité du bord soit dirigée vers le point de la tête qu'on veut ramener sous la symphyse du pubis. 3° La branche postérieure est celle qu'il faut en général introduire la première. 4° La branche gauche se tient toujours de la main gauche et s'applique toujours sur le côté gauche du bassin, la branche droite se tient toujours de la main droite et s'applique toujours sur le côté droit du bassin. 5° La main opposée à celle qui tient la cuiller doit toujours être introduite avant elle dans les parties génitales pour la diriger. 6° La seconde branche doit toujours être introduite au-dessus de la première (ce qui, dans certains cas, nécessite le décroisement, à moins que l'on n'emploie le procédé de Stoltz). Une fois les deux branches introduites, on les articule, et on procède à l'extraction en opérant une série de tractions successives destinée à dégager la tête. Le forceps possède trois modes d'action . c'est avant tout un instrument de *traction*, il agit ensuite à la fois comme agent de *compression* et comme agent *dynamique* en réveillant et en excitant la contraction utérine. C'est pour remédier aux inconvénients de la compression que Tarnier a adapté à son instrument une vis destinée à opérer la compression de la tête sans lui permettre de dépasser certaines limites. Le sens des tractions devant varier suivant l'élévation plus ou moins considérable de la tête, Tarnier a modifié le forceps en laissant les branches de traction indépendantes des branches de préhension, qui, se relevant à mesure que la tête descend, servent ainsi d'aiguille indicatrice et montrent le sens dans lequel doivent être dirigées ces tractions. Les règles particulières de l'application du forceps varient avec les diverses présentations et positions de la tête fœtale et peuvent se résumer de la façon suivante :

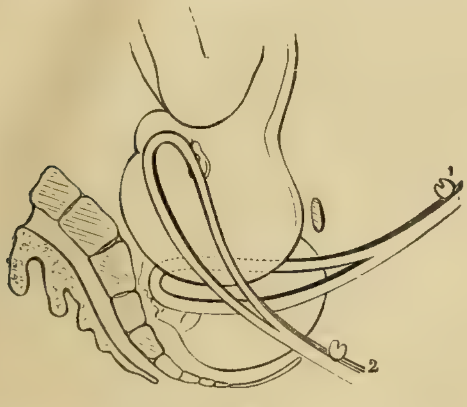

FIG. 199.

Présentation du sommet. — Positions :

OIGA et OIGT. Branche gauche la 1re, à gauche et en arrière.
OIDA et OIDT. Branche droite la 1re, à droite et en arrière.

La branche à introduire la première est de même nom que le côté où se trouve l'occiput.

Positions :

OIGP. Branche droite la 1re, à droite et en arrière
OIDP. Branche gauche la 1re, à gauche et en arrière.

La branche à introduire la première est de nom opposé au côté où se trouve l'occiput.

Présentation de la face. — Positions:

MIGA et MIGT. Branche gauche la 1re, à gauche et en arrière.
MIDA et MIDT. Branche droite la 1re, à droite et en arrière.

La branche à introduire la première est de même nom que le côté où se trouve le menton.

MIGP. Branche droite la 1re, à droite et en arrière.
MIOP. Branche gauche la 1re, à gauche et en arrière.

La branche à introduire la première est de nom opposé à celui où se trouve le menton.

Si dans les présentations du sommet on doit toujours tenter la rotation, c'est-à-dire essayer de ramener l'occiput en avant afin de le dégager sous la symphyse du pubis, on peut, si cette rotation est trop difficile, dégager à la rigueur l'occiput en arrière. Il n'en est pas de même dans les présentations de la face; ici la règle est absolue : *il faut de toute nécessité ramener le menton en avant* à l'aide de la rotation artificielle, l'*accouchement ne pouvant se terminer qu'à cette condition.* Si l'on ne peut faire la rotation, il faut renoncer à extraire la tête à l'aide du forceps et avoir recours à la perforation et à la céphalotopsie. — Manié par des mains expérimentées, le forceps est un instrument absolument inoffensif; mais il peut devenir aussi dangereux pour le fœtus que pour la mère s'il est employé à tort, et si les règles générales et particulières que nous avons données ne sont pas strictement observées.

FORCEPS-SCIE. s. m. (Van Huevel). Forceps muni d'une chaîne dentée à l'effet de remplacer le céphalotribe.

FORCIPRESSURE. s. f. [de *force* et *presser*]. Mode d'aplatissement des artères (Desault 1790), (Percy, Duret, Assalini), qui, appliqué sur les plus gros vaisseaux et dans les cas les plus variés et les plus graves, a donné d'assez bons résultats pour être placé parmi les meilleurs moyens d'hémostase provisoire et même définitive. Elle paraît convenir surtout en cas d'hémorragie consécutive, en cas d'hémorragie dans la profondeur des cavités (bouche, vagin) où il est difficile d'apposer une ligature, dans le cours des grandes opérations. Comme innocuité et efficacité, elle vaut certainement la ligature, si elle ne lui est pas supérieure. Son application est fort aisée, sa suppression très facile. A ce dernier point de vue, elle remplace avec avantage tous les essais de ligature temporaire et amovible. Au bout de vingt-quatre ou quarante-huit heures au plus, l'oblitération vasculaire paraît assurée. Les instruments qu'on laisse dans la plaie sont : 1° des pinces à mors lisses, à action graduelle, qui aplatissent simplement les artères; 2° ou mieux des pinces à anneaux, à mors dentés, qui aplatissent brusquement le vaisseau, et lèsent plus ou moins les tuniques (Verneuil).

FORCIPULE. s. f. [de *forceps*, tenaille]. V. MANDIBULE.

FORET. s. m. V. LITHOTRITEUR et PERFORATEUR.

FORFICULE. s. f. Genre d'insectes dermaptères, dont la principale espèce, dite *perce-oreille* (*Forficula auricularia*, L.), considérée comme nuisible à l'homme, ne l'est qu'aux fleurs et aux fruits.

FORGE. s. f. — *Fourneau de forge.* V. FOURNEAU.

FORGER. v. n. [all. *in die Eisen hauen*, angl. *to overreach, clicking*]. Se dit d'un cheval qui, en trottant, heurte contre les fers des pieds de devant la pince des pieds de derrière.

FORGES-LES-BAINS (Seine-et-Oise). — *Eau saline*, bicarbonatée et sulfatée. + 13°,8. Boisson et bains.

FORMAL. s. m. [*formo-methylal*]. Corps obtenu par action de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse sur l'alcool méthylique (Dumas). C'est un liquide incolore, d'odeur agréable, soluble dans l'eau, anesthésique.

FORMALDÉHYDE. s. m. V. FORMYLE (*Hydrure de*).

FORMATEUR, TRICE. adj. — *Irritation formatrice.* V. IRRITATION.

FORMATION. s. f. [*formatio*, πλάσις, all. *Bildung*, angl. *fomation, forming*, it. *formazione*]. Fait chimique d'où résulte l'apparition d'un corps simple ou composé qui est mis en liberté ou produit, soit par une décomposition ou une combinaison directe, soit par un acte indirect ou catalytique. La *formation* est donc distincte de la *naissance*, fait vital que caractérise la production, dans un être vivant, à l'aide de principes variés, d'un élément anatomique, d'un ovule ou d'une gemme qui, dès leur première apparition, ont certaines dimensions pouvant ensuite se développer ou non. La formation des principes immédiats et autres composés chimiques n'est pas non plus un développement, car *développement* suppose *naissance ;* elle est caractérisée par l'augmentation incessante de la masse de l'individu chimique, par addition continue de nouveaux principes à ceux qui se sont réunis pour lui donner naissance. — *Excès de formation.* V. ANOMALIE. — *Formation endogene.* V. MULTIPLICATION. — *Formation pathologique.* Tissu morbide quelconque.

FORME. s. f. [*forma*, μορφὴ, all. *Gestalt*, angl. *form*, it. et esp. *forma*]. Configuration extérieure d'un corps. Si l'on imagine l'empreinte laissée par le corps dans un milieu, on aura la notion abstraite de *forme* qui peut être ramenée à la notion de situation, la forme d'un corps dépendant de la situation de ses divers points par rapport à un système d'axes coordonnés. Par là les questions de forme se trouvent ramenées à des questions de grandeur, et par suite toutes les questions de géométrie deviennent des questions d'analyse. — L'étude de la corrélation intime entre la structure intérieure des êtres et leur configuration extérieure (V. BIOTAXIE et CARACTÈRE) a conduit de Blainville à reconnaître que la division du règne animal d'après la conformation du système nerveux, qui exige la dissection préalable des êtres, était remplacée avantageusement et rationnellement par la division fondée sur l'examen de la forme générale, forme qui concorde avec celle du système nerveux, quand il existe. Cette division est applicable aux animaux qui n'ont pas de système nerveux distinct (*infusoires* et *spongiaires*), lesquels ont un type de forme que n'offrent pas les autres. Les animaux se divisent donc naturellement en trois types : 1° *animaux binaires ;* 2° *animaux rayonnés ;* 3° *amorphozoaires* (sans forme nettement déterminée). Ce classement est confirmé par l'étude des monstres qui se subdivisent également en trois groupes établis sur des considérations de même ordre, c'est-à-dire de forme générale en rapport avec une organisation intérieure correspondante. Ce sont : 1° les *monstres autositaires*, dits aussi *binaires* ou *zygomorphes*, comprenant, comme la division des *animaux binaires*, les monstres les plus nombreux et d'organisation la plus complexe ; 2° les *monstres omphalosites*, ayant encore une forme déterminée, quelquefois non symétrique (*monstres hétéromorphes*), ou presque exactement radiaire, comme chez les animaux rayonnés ; ce groupe comprend des monstres moins nombreux que le premier et plus que le troisième, et d'organisation intermédiaire quant à la complexité ; 3° les *monstres parasites* ou *amorphes*, peu nombreux en espèces, à organes peu nombreux et peu distincts. = *Forme cristalline.* Forme géométrique résultant du groupement des molécules dont tous les corps sont composés. Les lois que suivent les *principes immédiats* lorsqu'ils prennent la forme cristalline sont les mêmes que celles qui sont suivies par les composés tirés du règne minéral et par les composés chimiques artificiels, lorsqu'ils prennent la forme de cristaux. On sait : 1° qu'un grand nombre de formes, en apparence très différentes, se lient entre elles de la manière la plus naturelle, et ne sont que des modifications plus ou moins profondes les unes des autres ; 2° que toutes les formes connues constituent six *types* distincts dont les caractères sont nettement tranchés ; 3° que, dans chacun de ces six groupes, tous les polyèdres peuvent se déduire rigoureusement d'une forme unique (prise à volonté parmi celles qui s'y trouvent), par suite de décroissements opérés successivement sur les côtés ou les angles semblables, ou sur les uns et les autres à la fois (V. TRONCATURE). Les corps ayant une composition identique possèdent un même type cristallin, et réciproquement. Il est donc possible de déterminer la composition élémentaire, c'est-à-dire la nature d'un corps, par la détermination de sa forme cristalline. On appelle *forme simple*, celle d'un cristal limité par des faces toutes semblables ; *forme composée*, celle d'un cristal qui présente des faces d'espèces différentes. Le nom de *forme simple* est souvent étendu aux cristaux dont les faces, sans être semblables, ne sont pas modifiées par des facettes tangentes ou obliques sur les angles et les arêtes ; *forme simple* est alors synonyme de *forme primitive.* Pour chaque espèce de corps, toutes les variétés de formes composées de ses cristaux dérivent d'une même forme, qui est la *forme primitive* de cette espèce, et dont les formes composées sont des *formes secondaires.* On donne le nom de *forme dominante* à celle des formes simples d'un cristal composé dont les faces l'emportent en grandeur sur les autres. L'autre, ou les autres formes simples ajoutées à la dominante sont appelées *formes secondaires*, et leurs faces sont appelées *faces modifiantes* de la forme dominante. On réserve le nom de *forme principale*, ou mieux de *solide générateur*, à celle qui est choisie afin de caractériser chaque type : ainsi le *rhomboedre* est la forme principale du quatrième type ou *rhomboédrique.* Le terme *forme primitive*, plus spécial, désigne la forme caractérisant chaque *systeme*, c'est-à-dire celle des formes auxquelles on peut ramener tous les cristaux d'une espèce chimique : ainsi l'octaèdre à base carrée est la forme primitive du système de cristaux de l'espèce *spinelle* (trialuminate de magnésie). Quelques auteurs prennent les termes *forme primitive* et *forme principale* comme synonymes.

FORME. s. f. [all. *Schwiele an der Fessel, Leist*, angl. *ringbone*, it. *formella*]. En vétérinaire, tumeur osseuse qui se développe à la couronne, au-dessus du biseau du sabot, chez le cheval, et qui résiste aux moyens de traitement les plus énergiques. La seule ressource à employer consiste dans l'application du feu, en raies ou par pointes profondes et rapprochées, en faisant pénétrer le cautère dans l'épaisseur de l'ossification : ce traitement n'est le plus souvent que palliatif; quelquefois il active le développement de la *forme*.

FORMÈNE. s. m. [*hydrogène protocarboné, protocarbure d'hydrogène, gaz des acetates, grisou, terrou; gaz des marais, gaz inflammable mophétisé*] (C^2H^4). Gaz incolore, insipide, inodore, impropre à la combustion et à la respiration. Densité, 0,55. Il brûle à l'air avec une flamme jaunâtre peu apparente. Il détone violemment au contact d'un corps enflammé lorsqu'il est mêlé à deux ou trois fois son volume d'oxygène. Il est insoluble dans l'eau. Il se produit par la décomposition spontanée et dans la distillation des matières organiques. C'est pourquoi il existe dans les marais et étangs, dans les mines de houille, certaines mines de sel gemme, où il prend les noms de *feu grisou* ou *terrou*, lorsqu'il est enflammé par les lampes des mineurs. V. Lampe *de Davy*.

FORMIAMIDE. s. f. [*formianilide*] ($C^2H^3AzO^2 = C^2HO^2AzH^2$). Liquide incolore, transparent, soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, distillant vers 190° et se décomposant en ammoniaque et oxyde de carbone. On l'obtient en chauffant à 100°, pendant deux jours, dans un tube scellé, du formiate d'éthyle saturé de gaz ammoniac (Hoffmann); ou en chauffant à 140° du formiate d'ammoniaque avec moitié de son poids d'urée (Max Berend); ou par distillation sèche du formiate d'ammoniaque (Lorin).

FORMIANILIDE. s. f. V. Formiamide.

FORMIATE. s. m. [*formias*, all. *ameisensaures Salz*, it. et esp. *formiato*]. Sel formé par la combinaison de l'acide formique avec une base. La plupart des formiates sont solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool; plusieurs cristallisent facilement. Ils réduisent les sels d'argent et de mercure. Chauffés avec un excès d'acide sulfurique concentré, ils dégagent de l'oxyde de carbone. Les formiates alcalins réduisent le bichlorure de mercure, surtout à chaud, en calomel d'abord, puis en mercure métallique quand on prolonge l'ébullition. Les formiates s'obtiennent en saturant l'acide formique par les carbonates; les formiates alcalins peuvent aussi être préparés par ébullition prolongée des cyanures correspondants. — *Formiate d'ammoniaque* ($C^2H^2O^4 . AzH^3$). Sel cristallisable, déliquescent, se décomposant à 140° en formiamide, eau, ammoniaque, oxyde de carbone et acide cyanhydrique. — *Formiate d'éthyle* [*éther formique*] ($C^2H^2O^4 . C^4H^5$). Liquide incolore, d'odeur forte, bouillant à 55°, brûlant avec une flamme bleue, qui se forme par distillation d'un mélange d'alcool, de formiate alcalin et d'acide sulfurique, et qui, saturé de gaz ammoniac, donne, par ébullition prolongée, de la *formiamide*.

FORMICANT, ANTE. adj. [*formicans*, de *formica*, fourmi; all. *schwachschlagend*, angl. *formicating*, it. et esp. *formicante*]. Se dit d'un pouls petit, faible et fréquent, qui produit une sensation comparable à celle que ferait éprouver la progression d'une fourmi.

FORMICATION. s. f. [*formicatio*, all. *Kribbeln*, angl. *formication*, it. *formicazione*, esp. *formicacion*]. Sensation qu'on a comparée à celle que produiraient des fourmis s'agitant dans une partie du corps. Elle résulte ordinairement de l'*engourdissement* de cette partie.

FORMICIDES. s. f. pl. Famille d'insectes hyménoptères dont le type est le genre *fourmi*.

FORMIQUE. adj. [all. *ameisensäure*, angl. *formic*, it. et esp. *formico*]. — *Acide formique* [*acide formylique*] ($C^2H^2O^4$). Corps qui existe tout formé, non seulement dans les fourmis rouges, mais aussi dans les poils creux de divers insectes, surtout des chenilles processionnaires; dans certains végétaux, tels que l'ortie et la joubarbe; dans le sang, la bile, la sueur, l'urine de l'homme. Il se forme : par oxydation des matières organiques, alcool méphylique, cellulose, sucre, etc.; par électrolyse de l'acétone; par dédoublement du chloroforme, du bromoforme, de l'iodoforme, du chloral, en présence de la potasse; par dédoublement de l'acide oxalique sous l'influence de la glycérine; par synthèse des éléments de l'oxyde de carbone et de l'eau (Berthelot), etc. Pour l'obtenir des fourmis, on distille ces insectes avec le double d'eau, jusqu'à ce que le produit devienne empyreumatique; on sature ce produit par le carbonate de potasse, on évapore, et l'on distille le produit par l'acide sulfurique. On le prépare ordinairement par oxydation du sucre ou de la fécule à l'aide de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse, ou par dédoublement de l'acide oxalique sous l'influence de la glycérine. C'est un liquide incolore, d'une odeur piquante, rappelant celle des fourmis. Soluble dans l'eau et dans l'alcool; bouillant vers 104°, cristallisant au-dessous de 0°. Les oxydants le transforment en eau et acide carbonique; avec l'acide sulfurique, les sels d'argent et de mercure, et le sublimé corrosif, ses réactions sont celles des formiates. Il fait la base du *vinaigre* dit *de magnanimité*. L'acide formique monohydraté a une action corrosive comparable à celle de l'acide azotique. — *Aldéhyde formique*. V. Formyle (*Hydrure de*). — *Ether formique*. V. Formiate *d'éthyle*. — *Huile formique*. V. Furfurol.

FORMOBENZOYLIQUE. adj. — *Acide formobenzoylique* ($C^{16}H^7O^5 . HO$). Corps cristallin, incolore, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; obtenu en traitant l'essence d'amandes amères par l'acide chlorhydrique (Winckler), ou en faisant agir l'acide chlorhydrique fumant sur l'amygdaline (Wölher).

FORMOL. s. m. [*Formaldéhyde, formaline*]. V. Formyle, p. 658. Antiseptique puissant, mais très toxique. Ses vapeurs sont employées comme agent de désinfection.

FORMOMÉTHYLAL. s. m. V. Formal.

FORMULAIRE. s. m. [it. *formolario*, esp. *formulario*]. Recueil de formules. V. Code et Codex.

FORMULE. s. f. [*formula*, diminutif de *forma*, forme; all. *Formel*, angl. *formula*, it. *formola*, esp. *formula*]. En zoologie, *formule dentaire*. V. Dentaire. = En pharmacie, *formule*, exposé des substances qui doivent entrer dans un médicament, avec indication de la dose de chacune d'elles, de la forme pharmaceutique, de la manière dont le médicament doit être administré. L'*art de formuler* est l'ensemble des règles qui président à cette exposition. On commence les formules par le signe ℞, ou par Pr., ce qui signifie : *recipe, prenez*; puis on inscrit d'abord la substance la plus active, la *base* du médicament; ensuite l'*adjuvant* et l'*intermède*, s'il doit y en avoir; on finit par l'*excipient*, et, au besoin, le *correctif* (V. à l'article Abréviations, celles qui sont en usage pour les formules). Pour les *préparations officinales*, généralement simples, il n'est point nécessaire de détailler la formule : ainsi, quand on prescrit le vin de quinquina, on se dispense de détailler, à moins qu'on ne veuille choisir une autre sorte de quinquina que celle qui est indiquée par le Codex. C'est aux *préparations magistrales*, ordinairement composées, que s'applique surtout l'art de formuler. Quand on compose une formule, trois choses doivent préoccuper : 1° le choix de la substance active; 2° la dose; 3° les associations (V. ce mot et Incompatibilité). La substance active peut être un corps inorganique (kermès, sel ammoniac, etc.), ou un principe immédiat (vératrine, gommes, etc.), ou un produit de l'art (iode, brome, sulfate de quinine, etc.), ou une partie végétale ou animale (graines, écorces, etc.). On réunit quelquefois plusieurs substances actives dont l'effet peut ou s'ajouter, ou se modifier, ou se neutraliser (V. Adjuvant et Association *des médicaments*). La fixation de la dose est très importante : en variant les doses d'une même substance, ses effets peuvent varier d'intensité, et même différer si complètement, que l'effet thérapeutique qu'on en attend n'offre aucune ressemblance. Ainsi le sulfate de soude administré à haute dose n'est point absorbé, son action se borne aux intestins dont il exagère la sécrétion, il agit comme purgatif; à dose faible, il est absorbé et devient diurétique. Il en est de même du nitrate de potasse : à haute dose, il est purgatif; à doses réfractées, diurétique. La digitale à haute dose agit comme éméto-cathartique; à doses faibles, répétées, elle agit sur la circulation et devient diurétique. L'ipécacuanha à haute dose agit comme vomitif et souvent comme purgatif; à doses réfractées, il provoque des vomituritions sans vomissements ni purgations ; à dose plus faible encore, altérante, il ne provoque aucun trouble de l'estomac ou des intestins, il est absorbé, et il modifie la sécrétion de la muqueuse trachéo-bronchique. La dose varie suivant l'âge, le sexe, l'habitude, la tolérance, l'idiosyncrasie, la période de la maladie, etc. Pour un adulte (table de Gaubius), une dose d'un médicament étant prise pour l'unité, 1, au-dessus d'un an elle devra être de 1/12; à deux ans, 1/8; à trois ans, 1/6 ; à quatre ans, 1/4 ; à sept ans, 1/3; à quatorze ans, 1/2; à vingt ans, 2/3; de vingt à soixante ans, 1; au-dessus de cet âge, on suivra la gradation inverse. La femme étant généralement d'une constitution moins forte, on lui donne 2/3 seulement de la dose de l'homme. L'influence de l'habitude ou de l'accoutumance sur la dose est aussi à considérer (V. TOLERANCE). Dans la formule d'un médicament composé, chaque composant doit être inscrit sur une ligne, de préférence par son nom usuel (kermès minéral et non oxysulfure d'antimoine hydraté), ou par la dénomination latine ; la dose doit être indiquée en poids décimaux, l'unité en toutes lettres ; il faut éviter de prescrire en grande quantité des médicaments déliquescents ou facilement altérables, et de les ordonner sous forme de paquets ou de pilules. Indépendamment de la composition ou *inscription*, il y a encore dans une formule une partie nommée *souscription*, qui indique le mode de préparation, et qui se met en abréviation, à moins que ce mode ne soit exceptionnel, et une troisième partie, dite *instruction*, qui indique au malade le mode d'emploi, et qui peut se mettre avant comme après l'inscription. = En chimie, réunion des symboles ou éléments qui entrent dans la constitution d'un composé. — *Formule brute*. Celle qui indique simplement les quantités des éléments entrant dans un composé. Ex. : $CPbO^3$ indique une combinaison de carbure de plomb et de 3 équivalents d'oxygène. — *Formule rationnelle*. Celle qui, par un certain arrangement des signes, tend à représenter la manière dont les éléments sont combinés entre eux. Ex. : $CO^2.PbO$ indique de l'acide carbonique combiné avec du protoxyde de plomb.

FORMYLE. s. m. [all. *Formyl*, it. *formilo*] (C^2HO^2). Radical hypothétique de l'acide formique et de ses dérivés. On admet que l'acide formique est l'*hydrate de formyle*. — *Hydrure de formyle* [*formaldéhyde, aldéhyde formique*] ($C^2HO^2.H$). Liquide obtenu en faisant passer de l'alcool en vapeurs sur une spirale de platine chauffée au rouge et possédant toutes les propriétés des aldéhydes. Il est toujours mélangé d'alcool méthylique; en même temps se forme de l'acide formique, qui se décompose en eau et acide carbonique.

FORMYLÈNE. s. m. (C^2H). Groupe triatomique qui forme le radical du chloroforme, du bromoforme, de l'iodoforme.

FORMYLIQUE. adj. — V. FORMIQUE.

FORMYLSULFIDE. s. m. V. SULFOFORME.

FORNIX. s. m. Le *trigone cérébral*.

FORT, E. adj. — *Eau forte* V. EAU.

FORTIFIANT, ANTE. adj. et s. m. [*roborans*, all. *stärkend*, angl. *fortifying*, *corroborative*, it. *corroborante*, esp. *fortificante*]. Toute substance alimentaire ou médicamenteuse propre à augmenter les forces : tels sont les toniques et les analeptiques.

FORTRAITURE. s. f. [all. *Uebertreibung*, angl. *overfatigue*, it. *affralimento*]. Dénomination sous laquelle on a réuni, pour en faire une maladie spéciale du cheval, des symptômes vagues de fatigue, de courbature, et d'un prétendu spasme des muscles abdominaux.

FOSSE. s. f. [*fossa*, de *fodere*, creuser ; all. *Grube*, angl. *hole*, *pit*, it. *fossa*, esp. *fosa*]. Excavation large et plus ou moins profonde, dont l'entrée est toujours plus évasée que le fond ; on donne aux *fosses* différents noms par rapport à leur situation. — *Fosse basilaire*. V. BASILAIRE. — *Fosse canine*. V. CANIN. — *Fosse condylienne*. V. CONDYLIEN (*Trou*). — *Fosse gutturale*. V. GUTTURAL. — *Fosse iliaque*. V. ILIAQUE (*Os*). — *Fosse ilio-pectinée*. V. ILIO-PECTINE. — *Fosse ischio-rectale*. V. PELVI-RECTAL. — *Fosse jugulaire*. V. JUGULAIRE. — *Fosse myrtiforme*. V. MYRTIFORME. — *Fosse nasale*. V. NASAL. — *Fosse naviculaire*. V. NAVICULAIRE. — *Fosse occipitale*. V. OCCIPITAL. — *Fosse olécrânienne*. V OLÉCRANIEN. — *Fosse orbitaire*. V. ORBITE. — *Fosse ovale du cœur* et *Fosse ovale de Scarpa*. V. OVAL. — *Fosse palatine*. V. PALATIN. — *Fosse pariétale*. V. PARIÉTAL. — *Fosse pituitaire*. V. PITUITAIRE. — *Fosse ptérygoïdienne*. V. PTERYGOÏDIEN. — *Fosse scaphoïde*. V. SCAPHOÏDE. — *Fosse sous-épineuse* et *sus-épineuse*. V. OMOPLATE. — *Fosse sous-pubienne*. V. SOUS-PUBIEN. — *Fosse zygomatique*. V. ZYGOMATIQUE. = *Fosse d'Amyntas* [Ἀμύντου χάραξ]. Bandage pour le traitement des fractures du nez, du nom d'Amyntas de Rhodes, son inventeur. On le faisait avec une longue bande appliquée autour de la tête, et dont les tours venaient se croiser en X à la racine du nez. = En hygiène, *fosses d'aisances*. V. LATRINES et PLOMB.

FOSSETTE. s. f. [*scrobiculus*, petite fosse ; all. *Grübchen*, angl. *dimple*, it. *fossetta*]. — *Fossette antérieure du quatrième ventricule*. V. VENTRICULE. — *Fosse auditive*. V. OREILLE. — *Fossette du cœur*. V. SCROBICULE. — *Fossette cystique*. V. CYSTIQUE. — *Fossette gutturale*. V. GUTTURAL. — *Fossette inguinale*. V. INGUINAL. — *Fossette du menton*. Dépression due à l'adhérence de la peau de cette région à la houppe du menton. — *Fosse olfactive*. V. OLFACTIF.

FOSSILE. s. m. [*fossilis*, de *fodere*, fouiller ; all. *fossil*, *Fossilien*, angl. *fossil*, it. *fossile*, esp. *fosil*]. Nom donné autrefois à tout ce qu'on trouvait en fouillant la terre. || Aujourd'hui, nom donné à tous les corps ou vestiges de corps organisés enfouis naturellement, en dehors des conditions normales de leur existence, par suite de la formation des couches du globe terrestre, et concourant ainsi à les composer pour une part plus ou moins grande au même titre que tout corps brut dont ils ne diffèrent à cet égard que par des restes de leur organisation ou par la configuration propre aux corps organisés. Suivant la nature de leur organisation, les *fossiles* se divisent en *végétaux* et *animaux*. Les *fossiles identiques* sont ceux qui sont en tout semblables aux individus des espèces actuellement existantes : tels sont les ossements de nombreux mammifères, oiseaux, etc., et les coquilles de beaucoup de mollusques des formations tertiaires ou quartenaires. Les *fossiles analogues* sont ceux qui appartiennent à des espèces voisines des espèces vivant encore, sans être identiques avec elles. Les *fossiles perdus* ou *detruits* sont ceux qui composent des espèces, genres ou familles naturelles tout à fait différentes de celles que nous connaissons. Suivant leur origine, ils sont *aériens* (oiseaux, etc.), *terrestres* (mammifères), mais surtout *fluviatiles, lacustres, palustres* et *marins*. Suivant le degré de remplacement de leur substance par la matière minérale, ils sont *organiques* ou *inorganiques*, c'est-à-dire *pétrifiés*, ne conservant alors de leur état primitif que la forme et nullement la structure intime. Le fossile peut n'être qu'une *empreinte organique*, à l'état de moule extérieur ou intérieur (coquille); de contre-empreinte (squelette de poisson, etc.); d'empreinte physiologique enfin (moule, dans une boue solidifiée plus tard, des dépressions causées par les pieds de mammifères, d'oiseaux, etc.). Il peut aussi être représenté par des matières fécales (*coprolithe*) contenant des restes d'os, d'arêtes, de graines, selon le mode de nourriture de l'animal. V. Matière *organisée*.

FOSSILISATION. s. f. [all. *Versteinerung*, angl. *fossilisation*, it. *fossilisazione*]. Ensemble des phénomènes par lesquels un corps organisé ou quelqu'une de ses parties et même de ses vestiges subissent les modifications intimes qui les mettent en état de se conserver avec leur forme ou leur structure dans les couches du globe (V. Fossile). Ces phénomènes consistent tantôt en une simple décomposition des substances organiques des os, dents, carapaces, etc., les principes calcaires persistant; tantôt en une *incrustation* superficielle ou moulage, soit extérieur, soit intérieur dans le cas de diverses coquilles et carapaces; tantôt enfin, et c'est là le type de la fossilisation parfaite, il se peut faire que les principes immédiats des éléments se soient décomposés lentement et aient été remplacés molécule à molécule, à mesure de leur destruction, par des composés minéraux divers, siliceux, calcaires, etc., sans que la forme, le volume, les détails de structure, aient été détruits, la densité, la couleur, la consistance et les autres caractères physiques étant naturellement changés. Dans ces cas, l'examen de la composition immédiate montre qu'il ne reste rien ou presque rien de la substance de l'organe, et empêcherait de croire à une organisation réelle. Mais la structure se conserve bien au delà; et la persistance de cette structure démontre qu'il y a eu organisation proprement dite et vie; que les éléments anatomiques, ou les tissus dont il s'agit, ont appartenu à un être organisé et vivant. C'est sur ce fait d'anatomie élémentaire ou générale que reposent les applications du microscope à la détermination de la nature des tissus animaux et végétaux fossiles, et, par suite, à la détermination des espèces. Ce fait de la persistance de la forme et de la structure des éléments anatomiques au delà de la durée des principes immédiats, lorsque ceux-ci ont été détruits lentement et remplacés molécule à molécule, est très important. Il montre que, dans ce qu'on nomme *organisation*, au delà de la texture des parties du corps, il y a autre chose, puisque, dans les fossiles où il n'y a plus trace de la matière de l'animal ou de la plante qui ont vécu, la structure est conservée jusque dans ses moindres détails. On croit toucher ce qui a vécu, ce qui est organisé, et l'on n'a sous les yeux que la matière inorganique qui l'a remplacé. V. Organisation.

FOU, FOLLE. adj. et s. m. et f. [*insanus, demens*, μαινόμενος, all. *Geisteskranke, Irre*, angl. *fool*, it. *pazzo, matto, folle*]. Celui ou celle qui est atteint de *folie*; ce qui concerne la folie.

FOUDRE. s. f. [*fulmen*, κεραυνὸς, all. *Blitz*, angl. *thunderbold*, it. *fulmine*, esp. *rayo*]. Cessation subite de l'état électrique d'un nuage, accompagné d'un sillon lumineux qui est l'*éclair*, et d'un bruit qui est le *tonnerre*. L'éclair, gigantesque étincelle électrique, met à se produire un millionième de seconde; la persistance de l'impression lumineuse sur la rétine fait seule croire à une durée plus grande. Qui voit l'éclair n'a pas été frappé, et les individus frappés qui reviennent n'ont jamais vu l'étincelle partie d'eux. Pour se rendre compte de ce qu'est la foudre, il faut se rappeler que l'électricité est un état des corps *dont les manifestations* se font en plus ou en moins. L'état électrique est plus ou moins prononcé, absolument comme les corps sont plus ou moins chauds. Tant que les corps restent à un état électrique très prononcé, on les dit à *l'état de tension électrique*. celui-ci peut disparaître plus ou moins rapidement suivant que les corps sont bons ou mauvais *conducteurs* de l'électricité, et cette disparition peut être si rapide, qu'on la dit instantanée. C'est ce qui a lieu quand un corps (roc, arbre, maison et son contenu, etc.), à un haut état de tension, est voisin, pour un instant, d'un autre corps offrant l'état inverse; la distance, qui peut être de 15 kilomètres, mesure la longueur de l'éclair se montrant de nuage à nuage ou d'un nuage à un corps terrestre. La détente instantanée, qui constitue la foudre, par cessation subite d'un état de tension, porte sur toutes les parties du corps animal, de la maison, de l'arbre, etc., simultanément; avec des effets variables (production de chaleur, d'actions chimiques, etc.), suivant le degré de tension électrique de chaque partie, et selon la disposition des nuages représentant un des pôles et la nature des corps terrestres les plus voisins des nuages, c'est-à-dire les plus élevés à la surface du sol, représentant l'autre pôle. Si ces corps sont mauvais conducteurs, ils sont brisés en éclats et projetés comme par un choc ou une explosion, avec élévation de température qui les enflamme, les fond et même les volatilise. S'ils sont siliceux comme le sable, ils peuvent être vitrifiés sous forme de tubes minces, terminés en pointe, du volume d'une grosse plume, longs parfois de plusieurs mètres (*tubes fulminaires, tubes électriques, tubes de foudre, fulgurites*). Si ce sont des fils métalliques conducteurs trop petits ou offrant quelque obstacle à la détente, ils sont oxydés, fondus et volatilisés ou non. Sur l'homme et les animaux, les métaux subissent des effets variés de ce genre, suivant qu'ils sont ou non en rapport avec d'autres corps bons ou mauvais conducteurs; les poils de l'épiderme, moins bons conducteurs que les tissus sous-jacents, sont arrachés ou soulevés, ainsi que les vêtements, Il y a de plus des brûlures, des ecchymoses comme à la suite d'un choc ou par un commencement de décomposition chimique des tissus. Les effets de ce genre, plus ou moins prononcés, portant sur les nerfs, amènent des paralysies du mouvement, de la sensibilité cutanée ou gustative, de celle de la rétine, de l'ouïe, et plus souvent encore la mort subite avec ou sans fracture des os (*fulguration*). La décomposition des principes du sang et autres, fait que la putréfaction consécutive est rapide. Ces effets manquent lorsque la mort est produite par le *choc en retour*. Sur les arbres, les feuilles, l'écorce, le bois, sont enlevés en éclats; les principes immédiats décomposés donnent des bulles de gaz qui restent incluses entre les couches ligneuses soulevées et éclatent avec bruit lorsque ces bois sont brûlés. L'odeur particulière qui suit l'éclat de la foudre est due à l'ozonisation de l'air.

FOUDROYANT, ANTE. adj. — *Apoplexie foudroyante*. V. Apoplexie.

FOUET. s. m. En zoologie, touffe de poils qui garnit le bout de la queue. = En pathologie, *coup de fouet*. V. Rupture. = En vétérinaire, *coup de fouet*. V. Coup et Pousse.

FOUETTAGE. s. m. [du mot *fouet*]. Procédé de castration qui consiste dans la ligature des bourses au-dessus des testicules, au moyen de la ficelle appelée vulgairement *fouet*. Trois jours après, on coupe les bourses à 3 ou 4 centimètres au-dessous du lien. On l'emploie sur les béliers dans plusieurs parties de la France ; on l'a mis également en usage sur le taureau.

FOUGER. v. n. Creuser et fouiller le sol. Se dit du sanglier et du porc.

FOUGÈRE. s. f. [*filix*, all. *Farnkraut*, angl. *fern*, it. *felse*, esp. *helecho*]. — *Fougère mâle*. Plante de la famille des Fougères, tribu des Polypodiées (*Polypodium Filix-mas*, L., *Polystichum Filix-mas*, Roth., *Nephrodium Filix-mas*, Rich.), dont le rhizome, vert au centre, noirâtre extérieurement, est garni de tubercules oblongs rangés autour et le long d'un axe commun, constitués par la base persistante des frondes, et séparés par des écailles soyeuses, d'une couleur dorée, entremêlées de racines noirâtres. Le rhizome et ses tubercules renferment, comme principes spéciaux, une huile volatile, de l'acide filicique, et une matière grasse, oléo-résineuse, improprement appelée *baume de fougère*, *huile de fougère de Peschier* (du nom du médecin de Genève qui l'a préconisée), ou *extrait éthéré de fougère mâle* parce qu'on l'obtient en épuisant par l'éther la poudre du rhizome : cette oléo-résine, ordinairement impure, est épaisse, brunâtre, d'odeur et de saveur désagréables ; mais, en employant seulement la partie centrale, verte, des rhizomes frais, on obtient un extrait oléagineux, semi-fluide, vert, efficace contre le tænia et le bothriocéphale (V. Tænifuge). Plus rarement, on emploie, comme tænifuges, la poudre du rhizome (2 à 4 gram.), ou l'extrait alcoolique (1 à 2 gram.), ou la décoction aqueuse.

FOUGÈRES. s. f. pl. [*filices*]. Famille de plantes acotylédones, qui comprend des plantes acrogènes, herbacées et vivaces, à feuilles ou *frondes* tantôt simples, tantôt découpées, pinnatifides ou décomposées. Ces frondes, roulées en crosse par leur extrémité au moment où elles commencent à se développer, portent les organes de la fructification sur leur face inférieure, le long des nervures ou à leur extrémité. Ces fructifications, appelées *sporanges*, forment, en se groupant, de petits amas nommés *sores* (fig. 200 ; *a*, *b*), nus ou recouverts d'une *indusie*, ou orbiculaires réniformes, sessiles ou stipités, et sont entourées d'un *anneau élastique* s'ouvrant par une fente longitudinale, ou se déchirant irrégulièrement (*c*). V. Anneau, Anthéridie, Archégone et Spore.

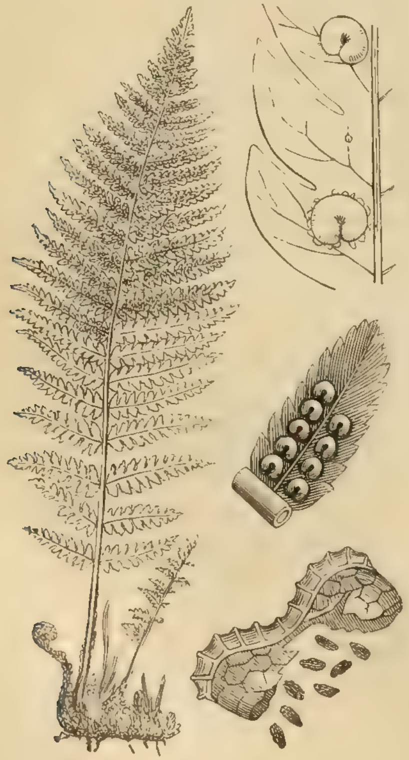

Fig. 200.

FOUILLER. v. a. Explorer, sur un animal, à l'aide de la main introduite dans le rectum, les divers organes du bassin et des environs. C'est un terme de maréchalerie remplacé à juste titre par celui d'*exploration rectale*.

FOULAGE. s. m. V. Massage.

FOULÉE. s. f. Empreinte que le pied d'un animal laisse sur le sol dans la marche; temps pendant lequel il y appuie.

FOULOIR. s. m. Instrument employé dans l'art dentaire pour pratiquer l'*obturation* des dents.

FOULURE. s. f. Synonyme vulgaire d'*entorse*.

FOURBU, UE. adj. Se dit d'un animal atteint de fourbure.

FOURBURE, **FOURBISSURE**, **FORBISSURE**, **FOURBATURE**, **FORBATURE**. s. f. [all. *Verfangen*, *Rehe*, angl. *foundering*, *fever in the feet*, it. *rifondimento*, esp. *aguadura*]. Mot qui paraît avoir été employé quelquefois dans le sens de *rhumatisme* et qui n'est plus usité qu'en médecine vétérinaire. La *fourbure* a été considérée comme une fièvre inflammatoire localisée, causée par un excès de fatigue, par un refroidissement subit, ou quelquefois, chez le cheval, par un repos prolongé : en réalité, c'est une congestion sanguine de l'appareil kératogène, amenant le gonflement du tissu réticulaire du pied, lequel, comprimé par les parties dures et résistantes qui le renferment, devient douloureux et enflammé. Les symptômes du début sont une sorte d'accablement, la pesanteur de tête, la perte de l'appétit, la chaleur de la peau, la fréquence du pouls, le larmoiement. Après quelques heures, la fourbure se manifeste localement par une chaleur considérable du pied, et par une douleur qui force l'animal à s'appuyer sur les autres membres pour soulager celui qui souffre : de là une attitude et une marche incertaines. Si les pieds antérieurs sont affectés, l'animal place les postérieurs sous lui pour leur faire soutenir le poids du corps, et porte les autres en avant ; si ce sont les pieds postérieurs, il place sous lui les extrémités antérieures. La *fourbure aiguë* est une affection généralement grave, en raison des accidents qui peuvent la compliquer : hémorragie, suppuration, décollement de la corne, gangrène, arthrite consécutive. Elle est fréquente chez le cheval ; chez les didactyles, elle offre moins de gravité. Elle se manifeste aussi chez les moutons. Au début, il faut avoir recours à la diète, aux délayants, aux saignées, aux topiques résolutifs et astringents. En même temps, on frictionne fortement les genoux ou les jarrets avec de l'huile essentielle de lavande, ou avec de l'essence de térébenthine. — La *fourbure chronique* est essentiellement caractérisée par des déformations du sabot, sous l'influence d'une congestion chronique du tissu podophylleux. Elle est généralement incurable ; cependant on rend encore quelques chevaux aptes à un service au pas à l'aide de fers couverts ou à bords renversés.

FOURCHE. s. f. [*furca*]. Instrument qui, introduit dans les narines, comprimait l'artère ranine, en cas d'hémorragie de ce vaisseau (J.-L. Petit). || Instrument en forme de fourche, à branches mousses, qui, dans l'opération de la fistule vésico-vaginale, sert d'appui à l'aiguille à suture (Sims).

FOURCHET. s. m. Inflammation du canal biflexe du mouton, résultant de l'accumulation de l'humeur sébacée ou de l'introduction accidentelle d'un corps étranger dans ce canal, surtout dans les pays chauds. Il cède souvent aux résolutifs et aux astringents ; d'autres fois, il dégénère en abcès ou en ulcère, et cause le dépérissement et la mort, si l'on ne se hâte de débrider, ou mieux d'extirper. La plaie, pansée avec un linge et de la filasse, se cicatrise en quelques jours.

FOURCHETTE. s. f. [*furcilla*, diminutif de *furca*, petite fourche ; angl. *furcella, furcula, fork*, it. *forchetta*]. = En anatomie, ***fourchette du sternum*** (***incisura semilunaris sterni***), l'échancrure, concave transversalement, de l'extrémité supérieure de cet os. — ***Fourchette vulvaire.*** La commissure postérieure *de la vulve*. = En chirurgie, instrument ayant la forme d'une petite fourche à deux branches mousses très rapprochées, dont on se sert pour soutenir la langue de l'enfant dont on sectionne le filet. = En vétérinaire, *fourchette* [all *Strahl*, angl. *frush* ou *frog*], bifurcation cornée que présente la plante du pied du cheval, et qui est séparée de la sole par deux enfoncements profonds. Sa pointe est antérieure, et se prolonge dans le milieu de la sole ; ses deux branches, disposées en V, sont séparées en arrière par un enfoncement triangulaire, le *vide ;* elle est jaune ou noire, selon que la couleur de l'ongle est pâle ou foncée. Elle complète le coussinet plantaire qu'elle revêt, et joue un rôle important dans l'élasticité du pied. Elle diminue de volume avec l'âge. V. PIED. — *Maladies de la fourchette.* La *fourchette est échauffée* ou *irritée*, quand elle présente un suintement noirâtre, fétide, dans le vide. Elle est *pourrie*, lorsque la corne devient molle, filandreuse, et laisse échapper un produit noirâtre d'une odeur ammoniacale. Ce dernier état a été considéré comme le premier degré du *crapaud* (V. FIC). Cette maladie s'accompagne rarement de boiterie, et guérit par des lavages à l'aide des solutions de sulfate de zinc, de sulfate de cuivre, d'extrait de Saturne ou d'essence de térébenthine. Les autres maladies de la fourchette sont le *clou de rue*, les *verrues*, le *fic*, le *furoncle*, le *crapaud*, etc.

FOURCROY. [Chimiste français, 1755-1809]. — *Baume de Fourcroy.* V. BAUME *de Laborde.*

FOURMI. s. f. [*formica*, μύρμηξ, all. *Ameise*, angl. *ant, pismire*, it. *formica*, esp. *hormiga*]. Genre d'insectes hyménoptères aiguillonnés hétérogynes, offrant trois sortes d'individus : mâles et femelles ailés, celles-ci plus grosses que les mâles ; neutres ou ouvrières, aptères. Mandibules larges et fortes ; antennes de 5 à 13 articles ; yeux elliptiques. Les unes portent, vers l'anus, des glandes sécrétant de l'acide formique ; d'autres ont un aiguillon avec glandes à venin. Ces dernières déterminent, comme les abeilles, mais avec moins d'intensité, une piqûre, suivie de rougeur, de gonflement et de cuisson, que les lavages à l'eau pure ou alcoolisée font vite disparaître. Les autres ne font que pincer la peau, ou en irriter légèrement les parties délicates, lorsque leurs glandes versent le liquide acide. Ce qu'on nomme *œuf de fourmi* est la larve. Les sociétés de fourmis contiennent plus de mâles, et surtout de neutres, que de femelles. Les espèces de nos pays sont : 1° *Fourmi rouge* (*Myrmica rufa*, Latr.) : seule pourvue d'aiguillon et dont la piqûre cause du gonflement ; vit dans les bois. 2° *Fourmi fauve* (*Formica fulva*) : très grande, forme de très gros nids dans les bois ; contient, ainsi que la précédente, beaucoup d'acide formique, une huile résineuse, âcre et odorante, qu'on obtient à l'aide de l'alcool avec l'acide ; il en résulte une teinture aphrodisiaque dite *eau de magnanimité de Hoffmann.* 3° *Fourmi rousse* (*Formica rufa* ou *Polyergus rufus*) : femelles et neutres roussâtres, mâles noirs ; vit dans les lieux sablonneux. 4° *Fourmi sanguine* (*Formica sanguinea*, Latr.) : d'un rouge sanguin avec l'abdomen noir cendré ; vit dans les bois ; presque grosse comme la *fourmi fauve.* 5° *Fourmi fuligineuse* ou *noir cendré* (*Formica fuliginosa*, Lesson, *fusca*, L.) ; vit dans les troncs d'arbres. 6° *Fourmi noire* ou *des jardins* (*Formica nigra*), petite ; vit dans la terre ou sous les pierres. 7° *Ponere* ou *fourmi resserrée* (*Formica* ou *ponera contracta*, Latr.) : très petites pattes ; yeux presque nuls, cylindriques ; sous les pierres, en sociétés peu nombreuses. — *Huile artificielle de fourmis.* V. FURFUROL.

FOURMILIÈRE. s. f. [it. *formicolajo*]. Excavation qui se forme aux pieds des solipèdes, dans la région de la pince, des quartiers et des mamelles, consécutivement à la fourbure accompagnée d'hémorragie et de suppuration, surtout aux pieds postérieurs, chez l'âne et le mulet. Elle est limitée en avant par la paroi normale, en arrière par une paroi de nouvelle formation, molle et fendillée. Elle est plus ou moins profonde et renferme ordinairement une matière grenue, sèche, qui est du sang ou de la lymphe plastique desséchés, avec de la substance cornée pulvérulente. On peut guérir cette maladie en vidant complètement la cavité des matières qu'elle renferme, et la comblant avec de l'étoupe imbibée d'onguent de pied, d'essence de térébenthine ou de gutta-percha fondue avec de la gomme-ammoniaque (Defays).

FOURMILLEMENT. s. m. V. FORMICATION.

FOURNEAU. s. m. [*fornax*, *furnus*, κάμινος, all. *Ofen*, angl. *stove*, it. *fornello*, esp. *hornillo*]. Espèce de vaisseau dans lequel on fait chauffer les substances qui doivent être soumises à l'action du calorique. Lorsque le vase contenant les substances à chauffer ne doit pas être posé immédiatement sur le feu, le fourneau présente, outre le *cendrier* et le *foyer*, une troisième partie qu'on appelle *laboratoire*, et qui est destinée à recevoir ce vase. Lorsqu'il est terminé par un dôme, il prend le nom de *fourneau à réverbère.* Le *fourneau de coupelle*, pour la coupellation, diffère du *fourneau à réverbere* en ce que son laboratoire contient un moufle dans lequel on place les coupelles. Les *fourneaux de forge* ou *de fusion*, destinés à la fusion des substances métalliques et autres plus ou moins réfractaires, sont des *fourneaux à réverbere* dont on active le feu par un soufflet. Le dôme de ces fourneaux peut être surmonté d'un tuyau pour favoriser le courant d'air et la combustion. — *Fourneau catholique.* V. CATHOLIQUE. — *Fourneau évaporatoire*, V. ÉVAPORATION

FOURRAGE. s. m. [*pabulum* χόρτος, all. *Futter*, angl. *fodder*, it. *foraggio*, esp. *forrage*]. Substance d'origine végétale employée à la nourriture des bestiaux, telle que : produit des prairies naturelles et artificielles, des pâturages ; paille des céréales ; fanes des plantes ; débris des jardins ; feuilles des arbres ; racines et tubercules ; grains et graines ; son et farines ; fruits secs et charnus ; résidus alimentaires. Les recherches tentées pour établir la valeur comparative des différents fourrages ont conduit à des résultats qui offrent de nombreuses variations. Le fourrage adopté par les agronomes comme point de départ de leurs études est représenté par 100 kilogrammes de bon foin, bien récolté, d'une prairie naturelle. V. RATION.

FOURREAU. s. m. [*vagina*, étui, gaine ; all. *Schlauch*, angl. *scabbard*, it. *guaina*]. Vulgairement, le *prépuce* des quadrupèdes domestiques.

FOVÉOLÉ, ÉE. adj. [de *foveola*, fossette]. Qui est creusé de fossettes.

FOVILLA. V. FAVILLA.

FOWLER. [Médecin anglais, 1736-1801]. — *Liqueur arsenicale de Fowler.* V. LIQUEUR.

FOYER. s. m. [*focus*, all. *Heerd*, *Brennpunkt*, angl.

hearth, *focus*, it. *focolare*]. En chimie, partie d'un fourneau où se place le combustible. = En physique, point où se réunissent les rayons lumineux réfléchis par un miroir ou réfractés par une lentille. — *Foyers conjugués.* Positions qu'un point lumineux et son foyer occupent sur l'axe principal d'une lentille ou d'un miroir sphérique, et qui sont *réciproques*, c'est-à-dire que, si l'on place la source lumineuse à ce foyer, les rayons lumineux iront se réunir à la place occupée primitivement par la source de lumière. — *Foyer principal.* Point de l'axe principal où se croisent, après réflexion ou réfraction, les rayons lumineux parallèles à cet axe. — *Foyer secondaire.* Point d'un axe secondaire où se réunissent les rayons parallèles à cet axe. = En médecine, *foyer d'une maladie*, son siège principal : *foyer hémoptyique* ou *purulent*, la partie où s'épanche le sang, où se forme le pus; *foyer sanguin*, *apoplectique* ou *hémorragique*, la cavité accidentelle produite dans le cerveau, le poumon, le foie, la rate, etc., par un épanchement de sang circonscrit.

FRACTIONNÉ, ÉE. adj. — *Distillation fractionnée.* Opération qui a pour but d'isoler plusieurs liquides mélangés et qui n'ont pas le même point d'ébullition : elle consiste à les distiller en observant, à l'aide d'un thermomètre, la température du mélange, et à changer de récipient chaque fois que cette température augmente.

FRACTIONNEMENT. s. m. V. SEGMENTATION.

FRACTURE. s. f. [*fractura*, de *frangere*, rompre, briser; ἀγμός, κάταγμα, all. *Knochenbruch*, angl. *fracture*, it. *frattura*, esp. *fractura*]. Solution de continuité d'un ou de plusieurs os, produite le plus ordinairement par une violence extérieure, et quelquefois par la contraction forte et subite des muscles auxquels les os donnent attache. Ces causes déterminent la rupture de l'os, soit dans le point même où elles agissent, soit dans un endroit plus ou moins éloigné. Dans le premier cas, on dit que la fracture est *directe;* dans le second, elle est dite *indirecte* ou *par contre-coup.* Tantôt l'os est fracturé *nettement* en travers : ces fractures sont dites *en rave;* on les nomme aussi *transversales.* Tantôt la fracture est *oblique* ou *en bec de flûte.* Quelques chirurgiens admettent aussi des fractures *longitudinales* des os longs, c'est-à-dire parallèles à l'axe de ces os; mais ce ne sont le plus souvent que des fractures très obliques. Cependant l'existence de *fentes* ou de *fissures*, sans déplacement des fragments, ne peut être mise en doute. Mais les fractures *fissuraires* sont plus fréquemment *incompletes;* l'os n'est pas totalement divisé. Elles résultent souvent du choc oblique d'un projectile sur un os long ou plat, dans sa partie compacte, et se montrent au point de contact ou du côté opposé du cylindre osseux. L'ostéo-myélite peut en être la suite. Les fractures sont le plus souvent *completes*, c'est-à-dire qu'elles intéressent toute l'épaisseur de l'os, qu'elles le séparent complètement en deux ou plusieurs fragments distincts; elles peuvent aussi être *incomplètes*, c'est-à-dire ne pas séparer complètement une partie osseuse. Une fracture est *simple* quand elle n'est accompagnée d'aucune autre lésion; *compliquée*, lorsque, indépendamment de la solution de continuité du tissu osseux, il existe une lésion des parties environnantes qui, par elle-même, fournit des indications thérapeutiques particulières; *comminutive*, lorsque l'os est réduit en fragments ou esquilles multiples. Le déplacement et les rapports des fragments sont sujets à beaucoup de variétés. Le déplacement est presque nul dans les fractures des membres à deux os, quand un seul des os est brisé; il n'existe pas quand les fragments sont directement engrenés. Il y a déplacement suivant l'*épaisseur*, la *circonférence*, ou dans le sens perpendiculaire à l'axe de l'os; suivant la *longueur* ou dans le sens de cet axe (*chevauchement*); enfin, suivant la *direction*, lorsque les deux fragments forment un angle plus ou moins aigu. Ces divers déplacements sont isolés ou réunis. La *déformation*, mais surtout la *crépitation* et la *mobilité anormale*, sont les signes les plus importants d'une fracture complète, la crépitation osseuse est pathognomonique. Il importe donc de la rechercher dans les cas de doute, mais *sans manœuvres imprudentes.* — *Fracture non consolidée.* V. PSEUDARTHROSE. — *Fracture secondaire.* Celle qui est consécutive à quelque autre lésion. — *Fracture en V ou en coin* (Gosselin), *Fracture oblique spiroide* de Gerdy (fig. 201. Fracture en V de la jambe, avec éclatement du fragment inférieur du tibia, les pièces osseuses en place. A, pointe en V du fragment supérieur). Cette fracture, qui siège près des extrémités articulaires, se complique presque toujours d'une fissure du fragment inférieur ou épiphysaire communiquant avec l'articulation. De là sa gravité plus grande. Dans certains cas, le sommet du V plein, au lieu de se terminer par une pointe aiguë, présente une extrémité mousse qui peut exercer une action contondante sur le fragment inférieur. Les fragments ne peuvent agir l'un sur l'autre à la manière de coins qu'à la condition de présenter des saillies et des échancrures qui ne se trouvent pas dans les fractures obliques proprement dites; on les rencontre, au contraire, dans les fractures en pointe ou en V, qu'on peut réunir sous la dénomination de *fractures cunéennes*, proposée par H. Larrey. Il existe dans ces cas, assez souvent, pénétration du fragment diaphysaire dans le fragment de l'épiphyse. Il ne faut pas confondre ces *fractures par pénétration* avec les *fractures par écrasement.* Les fractures par écrasement sont particulières aux os courts et aux extrémités des os longs. L'os est écrasé, altéré dans sa forme, de manière à gagner en largeur une partie de ce qu'il a perdu en hauteur. Il y a attrition du tissu osseux plutôt encore que tassement de ses lamelles, mais une portion de l'os n'est pas entrée dans l'autre. Les fractures avec *engrènement* rentrent dans la classe des fractures dentelées (Malgaigne). Elles siègent le plus souvent sur le corps des os longs. Les fragments, taillés irrégulièrement, présentent des saillies plus ou moins longues et des angles rentrants qui s'enchevêtrent quelquefois d'une façon assez solide. — Le traitement des fractures comprend : 1° l'*affrontement des fragments déplacés* (extension, contre-extension, coaptation); 2° le *maintien de l'affrontement* (attelles, position, bandages inamovibles, extension continue, plans inclinés, appareils de contention); 3° l'*immobilisation du membre.* V. APPAREIL et CAL.

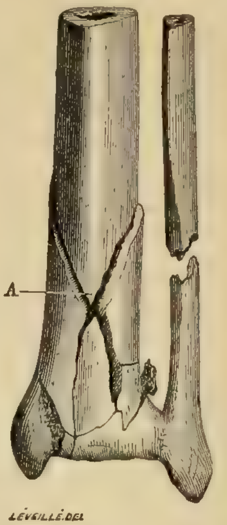

FIG. 201.

FRAGMENT. s. m. [*fragment*, *fragmentum*, *ramentum*, all. *Bruchstück*, angl. *fragment*, it. *frammento*, esp. *fragmento*]. Chacune des parties d'un os fracturé; on distingue les fragments par les épithètes de *supérieur* et d'*inférieur*. *Fragment* n'est point synonyme d'*esquille*, qui signifie une portion entièrement séparée d'un os. = Autrefois, en pharmacie, *fragments précieux*, le grenat, l'hyacinthe, l'émeraude, le saphir et la topaze, auxquels on attribuait des propriétés cordiales.

FRAGON. s. m. [all. *Mausedorn*]. Nom vulgaire du *Ruscus aculeatus*, L. [*fragon épineux, petit houx, houx frelon, buis piquant*], sous-arbuste d'Europe, de la famille des asparaginées, dont la racine, grosse comme le petit doigt, longue, noueuse, écailleuse et annelée, garnie d'un grand nombre de radicules, amère et diurétique, est une des racines apéritives.

FRAGRANT, ANTE. adj. [du lat. *fragrans*, odorant]. — *Odeur fragrante*. V. ODEUR.

FRAI. s. m. [all. *Laich*, angl. *spawn*, it. *fregola*, esp. *freza*]. Amas d'œufs des poissons, des batraciens et de la plupart des animaux invertébrés aquatiques. Le *frai de grenouille* était regardé autrefois comme émollient, et son eau distillée était employée en collyre, à cause de l'abondance du mucus qui réunit les œufs et qui n'a point de propriétés médicinales particulières.

FRAIS, ÎCHE. adj. — *Eau fraîche*. V. EAU.

FRAISE. s. f. Le fruit du fraisier, sain en général, mais déterminant chez quelques personnes des effets laxatifs ou l'apparition d'une urticaire. Prises en grande quantité, les fraises, alcalinisant les urines, réussissent contre la goutte (Linné) et la gravelle. — *Essence de fraise*. V. ESSENCE *de cognac*. = *Fraise de veau*. Nom vulgaire du mésentère du veau. = En chirurgie, sorte de *lithotriteur*.

FRAISIER. s. m. [*fragaria*, all. *Erdbeerstrauch*, angl. *strawberry*, it. *fragaria*, esp. *fresal*]. Genre de plantes de l'icosandrie polygynie, L., de la famille des rosacées, J. La racine du fraisier comestible (*Fragaria vesca*, L.), composée de souches longues de 6 à 8 centimètres, réunies inférieurement et donnant naissance à un grand nombre de radicules stolonifères, brune à l'extérieur, fauve intérieurement, d'une saveur astringente, est employée comme apéritive et diurétique, à la dose de 30 grammes pour un litre d'eau. La décoction est d'une belle couleur rouge, qui noircit avec le fer. Les jeunes feuilles du fraisier ont été employées, en infusion théiforme, pour exciter la sécrétion urinaire. V. FRAISE.

FRAMBOESIA. s. m. [all. *Frambœsia*, *Himbeerwarzensucht*, angl. *frambœsia*, it. *framboesia*]. V. PIAN.

FRAMBOISE. s. f. [all. *Himbeere*, angl. *raspberry*, it. *lampione*, esp. *frambuesa*]. Fruit du *framboisier*. La *framboise* est rafraîchissante, comme tous les fruits acidules, et s'emploie en tisane, en gargarisme, contre les angines et les maladies à tendance hémorragique ; elle sert aussi à parfumer les glaces et les sorbets, le vin, le vinaigre ; c'est un des quatre fruits rouges. — *Sirop de framboise*. V. SIROP.

FRAMBOISÉ, ÉE. adj. Se dit des éléments anatomiques dont la surface est couverte de saillies mamelonnées, comme les framboises. On a attribué, à tort, ce caractère aux leucocytes du pus. V. HÉMATIE et LEUCOCYTE.

FRAMBOISIER. s. m. [*Rubus idæus*, L.]. Arbrisseau épineux de l'icosandrie monogynie, L., famille des rosacées, J., dont on emploie surtout le fruit (V. FRAMBOISE). Ses feuilles sont astringentes et pourraient servir aux mêmes usages que les feuilles de ronce.

FRANCHE-MULE. s. f. La *caillette*.

FRANCONIE. — *Race bovine de Franconie* (*Race de la Rhœne*). Cette race, de la catégorie dite *des plaines*, a une taille moyenne, des membres menus, une tête effilée, les cornes allongées, de couleur claire, une robe rouge brun ou rouge jaunâtre. Elle travaille et s'engraisse bien. C'est une des meilleures races communes d'Allemagne.

FRANGE. s. f. [*fimbria*, feston, découpure ; all. *Franze*, angl. *fringe*, it. *frangia*, esp. *franja*]. — *Frange synoviale*. V. SYNOVIAL.

FRANGÉ, ÉE. adj. [*fimbriatus*, all. *gefrantz*, angl. *fringed*, it. *fringiato*]. — *Corps frangé*. V. GODRONNÉ.

FRANGULINE. s. f. ($C^{40}H^{20}O^{20}$). Matière colorante jaune et cristallisable, isolée de l'écorce de bourdaine (*Rhamnus frangula*, L.), par Buchner, qui lui donna le nom de *rhamnoxanthine*, et étudiée par Casselmann sous le nom de franguline. Insoluble dans l'eau et dans l'éther froid ; soluble dans l'alcool chaud, dans les huiles grasses, dans l'essence de térébenthine ; les alcalis la dissolvent avec une couleur pourpre, l'acide sulfurique lui donne une coloration rouge ; l'acide azotique, à chaud, la transforme en acides oxalique et *nitrofrangulique*. Les acides la dédoublent en sucre et acide frangulique : c'est donc une glycoside (Faust).

FRANGULIQUE. adj. — *Acide frangulique* ($C^{28}H^{10}O^{10}$). Substance cristallisable en prismes jaune orangé, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, qui résulte du dédoublement de la franguline et qu'on peut retirer directement de l'écorce de bourdaine épuisée par une solution de soude caustique.

FRAPPEMENT. s. m. V. MASSAGE.

FRAS. s. m. V. HAMPE.

FRASERA. s. m. Genre de plantes gentianées, dont une espèce, le *Fr. Carolinensis*, Walt., ou *Walteri*, Mich., a une racine amère, substituée parfois à celle de colombo : d'où son nom de *Colombo américain*.

FRATER. s. m. Autrefois, garçon chirurgien. ‖ Aujourd'hui, vulgairement, médecin ou chirurgien de bas étage.

FRAXÉTINE. s. f. ($C^{30}H^{12}O^{16}$). Corps cristallisé, incolore, inodore, de saveur astringente, à réaction acide, résultant du dédoublement de la fraxine au contact des acides faibles.

FRAXINE. s. f. ($C^{42}H^{22}O^{26}$). Glycoside retirée par Salm-Horstmar de l'écorce de frêne (*Fraxinus excelsior*, L.), et identique à la *paviine* découverte par Pavia dans l'écorce du marronnier. Cristallisable en aiguilles jaunâtres, amères et astringentes, inodores ; peu soluble à froid, dans l'eau et dans l'alcool, plus soluble à chaud ; la solution présente le phénomène de la fluorescence bleue. Les acides faibles la dédoublent en glycose et en fraxétine. Elle a une action fébrifuge, comme l'écorce de frêne (dose, 60 à 90 centigr.

FRAXINELLE. s. f. [*Dictamnus albus*, L., all. *Diptam*, angl. *bastard ditanny*, it. *frassinella*, esp. *fresnillo*, *fraxinella*]. Plante herbacée de la famille des rutacées, dont la racine est connue, en pharmacie, sous le nom de *racine de dictame blanc* : son écorce mondée, qui vient du Midi toute préparée, et qui est blanche, roulée sur elle-même, presque inodore et d'une saveur amère, est un stimulant diffusible, employé autrefois en poudre, en infusion ou en teinture, contre les fièvres intermittentes, l'hystérie, la chlorose, le scorbut et les scrofules.

FRAYER (SE). v. p. — *Se frayer aux ars*. Se dit d'un cheval qui s'excorie à cette région par un exercice pénible ou seulement rapide au temps des chaleurs. Le repos et les lotions guérissent cet état.

FREIN. s. m. [*frenum*, all. *Bändchen*, angl. *froenum*, *ligament*, it. et esp. *frenulo*]. Ligament ou repli membraneux qui bride ou retient une partie : *frein de la langue, du prépuce*. — *Frein de la glande pinéale*. V. PÉDONCULE.

FRELON. s. m. (*Vespa Crabro*, L.). Insecte hyménoptère, long de 27 millimètres, à tête fauve, à corselet noir, pourvu d'un aiguillon flexible qui s'enfonce sous la peau en formant une courbe, et dont la base porte une glande à venin. La piqûre est très douloureuse et suivie d'une tuméfaction considérable, parfois fort grave.

FRÉMISSEMENT. s. m. [*fremitus*, all. *Schüttern*, angl. *shuddering*, *fremitus*, it. *fremito*]. Mouvement insensible et vibratile des corps sonores, qui se communique à l'air ambiant et produit le son. = En pathologie, tremblement des membres ou de tout le corps qui précède ou accompagne le frisson de la fièvre. — *Frémissement cataire* (Laennec) [all. *Schnurren*, angl. *purring tremor*]. Bruissement particulier avec vibrations sensibles à la main appliquée à la région précordiale, qui présente quelque analogie avec le murmure de satisfaction que font entendre les chats quand on les flatte avec la main, et qui est un symptôme de lésions valvulaires chroniques du cœur; aussi coïncide-t-il ordinairement avec des bruits de souffle à la région précordiale et présente-t-il, comme eux, des variétés de siège et d'intensité en rapport avec la nature de ces lésions. Le *thrill* qu'on observe dans les anévrysmes artérioso-veineux est un véritable frémissement cataire. — *Frémissement hydatique*. Sensation particulière perçue à la fois par la main qui percute et par l'oreille, lors de la percussion des kystes hydatiques avec ou sans échinocoques, et ayant quelque analogie avec le frémissement que fait éprouver une montre à répétition qu'on percute (Piorry) ou avec le tremblement produit par un siège élastique qu'on frappe avec la main (Davaine). Le frémissement hydatique résulte moins du mode spécial d'élasticité de la membrane extérieure des *acéphalocystes*, élasticité mise en jeu par la collision de plusieurs hydatides sous l'influence du mouvement que leur communique la percussion, que de la vibration du liquide contenu dans chaque acéphalocyste : il n'existe pas dans les kystes contenant un liquide trop ou trop peu abondant, ou trop visqueux, pour que la vibration ait lieu. — *Frémissement vibratoire*. V. Souffle.

FRÉNATEUR, TRICE. adj. [de *frenare*, arrêter par un frein. Qui arrête. — *Nerf frénateur*. V. Vaso-moteur.

FRÊNE. s. m. [*fraxinus*, all. *Esche*, angl. *ash-tree*, it. *frassino*, esp. *fresno*]. Genre de plantes de la famille des oléacées. — *Frêne commun* (*Fraxinus excelsior*, L.) Arbre d'Europe, dont l'écorce et les feuilles intéressent la médecine. Helwig, attribuant à l'écorce, qui contient de la *fraxine*, une vertu fébrifuge, l'a nommée *quinquina d'Europe*, mais cette action est bien inférieure à celle du quinquina. Les feuilles du frêne, laxatives, amères et diurétiques, ont été recommandées en infusion théiforme contre la goutte et les affections rhumatismales. — Le *frêne à fleurs* (*frêne à la manne, Fraxinus ornus*, L., *orne*), et le *frêne à feuilles rondes* (*Fraxinus rotundifolia*, L.), sont deux variétés d'une même espèce, qui toutes deux fournissent de la *manne*, et ne diffèrent l'une de l'autre que par la forme de leurs feuilles, lancéolées dans la première, ovales, arrondies et plus petites dans la seconde. — Deux autres arbres portent le nom de *frênes*, quoiqu'ils n'appartiennent pas à la même famille que les précédents : ce sont le *frêne amer* (*Bittera febrifuga*, Bélanger), de la famille des simaroubées, dont l'écorce, amère et réputée fébrifuge, contient de la *bittérine;* et le *frêne épineux d'Amérique* (*Xanthoxylum fraxineum*, Willd.), de la famille des xanthoxylées, dont l'écorce, diurétique et sudorifique, renferme de la xanthopicrite.

FRÉNÉSIE et ses dérivés. V. Phrénésie.

FRÉQUENCE. s. f. — *Fréquence du pouls*. Vitesse avec laquelle se renouvellent les pulsations dans un temps donné (V. Pouls). — *Fréquence de la respiration*. Vitesse avec laquelle se succèdent les mouvements respiratoires. V. Respiratoire (*Mouvement*).

FRIABILITÉ. s. f. [*raritudo*, all. *Zerreibbarkeit*, angl. *friability*, it. *friabilità*, esp. *friabilidad*]. Propriété qu'ont certains corps solides de se réduire, sous l'influence d'un choc même léger, en menus fragments ou en poudre grossière.

FRIABLE. adj. [*friabilis*, all. *zerreibbar*, angl. *friable*, it. *friabile*, esp. *friable*]. Se dit d'un corps qui se réduit aisément en miettes ou en poudre.

FRICTION. s. f. [*frictio*, τρῖψις, all. *Reibung*, angl. *friction*, *rubbing*, it. *fregamento*, esp. *friccion*]. Action de frotter une partie ou toute la surface du corps, en exerçant une pression plus ou moins forte. Les *frictions* sont ou *sèches* ou *humides* [all. *Einreibung*] : les premières se font avec les mains, une brosse, du linge ou de la flanelle; les autres avec des huiles, des liniments, des onguents, etc. Les frictions générales sont un excellent moyen d'exciter les fonctions de la peau; les frictions locales ont pour but de faire pénétrer dans le sang des substances médicamenteuses qui ne sauraient sans inconvénient être introduites par une autre voie que le tégument externe. V. Massage. — *Friction électrique*. V. Électrique.

FRIEDREICH. [médecin allemand, 1825-1882]. — *Maladie de Friedreich* [*ataxie héréditaire*]. Maladie héréditaire et familiale, qui diffère de l'ataxie locomotrice progressive : anatomiquement en ce que la lésion, arrêt de développement plutôt que sclérose véritable, atteint très rarement la substance grise de la moelle, et se limite très exactement aux cordons postérieurs; — cliniquement en ce que les troubles de la sensibilité (douleurs fulgurantes, viscéralgies, anesthésie) sont inconstants, tardifs, peu marqués, en ce que l'ataxie s'étend vite aux membres supérieurs, à la langue et à l'œil (d'où embarras de la parole et nystagmus), et n'augmente pas quand le malade ferme les yeux; le réflexe rotulien est aboli, mais il n'y a pas d'incontinence, pas d'atrophie musculaire; la marche est très lente (25, 30 ans).

FRIEDRICHSHALL (Saxe-Meiningen). — *Eau saline*. Sulfates de soude et de magnésie; bromo-iodurée. Froide. Boisson.

FRIGIDARIUM. s. m. Mot latin désignant une salle disposée pour donner des douches d'eau froide dans diverses sortes de bain.

FRIGIDITÉ. s. f. [*frigiditas*, ψυχρότης, all. *Untüchtigkeit*, angl. *frigidity*, it. *frigidità*, esp. *frialdad*]. État d'inertie des fonctions génitales. V. Impuissance et Stérilité. — Quelquefois synonyme de *dysthermasie*. — *Frigidité de l'estomac*. État de débilité de cet organe par suite d'excès alcooliques ou vénériens.

FRIGORIFIQUE. adj. [de *frigus*, froid, et *facere*, faire; all. *kältend*, angl. *frigorific*, it. *frigorifico*]. Qui cause du froid. — *Mélange frigorifique* [angl. *freezing mixture*]. Celui qui abaisse la température des corps qu'on y plonge, parce qu'en se liquéfiant, il leur enlève du calorique. V. Mélange. — *Nerfs frigorifiques*. Les nerfs vaso-constricteurs. V. Calorifique.

FRINGALE. s. f. V. Faim-valle.

FRISSON. s. m. [*rigor*, ῥῖγος, all. *Fieberschauer*, angl. *shivering*, it. *brivido*, esp. *frio de calentura*]. Tremblement inégal et irrégulier, qui s'accompagne d'une sensation de froid, et qui, parti de la région lombaire et dorsale, secoue à un degré variable le corps entier. Le frisson est ordinairement l'indice d'une fièvre intermittente, d'une fièvre continue (typhoïde, éruptive), d'une inflammation locale aiguë (péritonite, pneumonie), de l'infection purulente, etc.; mais il est des frissons qui, n'annonçant l'invasion d'aucune maladie, peuvent être dits physiologiques : ils surviennent à l'occasion d'une émotion morale vive, de l'exposition subite au froid, d'une digestion difficile, de la miction, etc. V. Fièvre.

FRISSONNEMENT. s. m. [*horror*, φρίκη, all. *Frösteln*, angl. *shivering*, it. *ribrezzo*]. Léger frisson, mouvement inégal de la peau qui donne lieu à la *chair de poule*.

FRITILLAIRE. s. f. (*Fritillaria imperialis*, L.). Plante liliacée dont les bulbes à écailles charnues et épaisses renferment un principe âcre, d'odeur nauséeuse, drastique à haute dose, purgeant sans colique à plus faible dose ; et une quantité considérable de fécule, très belle, alimentaire, qui se sépare du principe précédent par les procédés ordinaires d'extraction des fécules.

FROID. s. m. [*frigus*, ψῦχος, all. *Kälte*, angl. *coldness*, it. *freddo*, esp. *frio*]. Sensation que nous éprouvons lorsque notre corps abandonne du calorique à des corps dont la température est moindre que la nôtre. Le *froid* n'est point un être réel, c'est un état relatif, car toute température inférieure à une autre est du froid par rapport à celle-ci. — On distingue trois degrés de froid dans les maladies : le simple sentiment de froid (*algor*), le frissonnement (*horror*) et le frisson (*rigor*). L'action du froid sur l'économie fait partie de l'étiologie d'un grand nombre de maladies, soit qu'elle se fasse sentir directement sur la partie atteinte, soit qu'elle détermine des accidents à distance, en un point plus ou moins éloigné de celui qui a été impressionné . tels sont certains œdèmes et anasarques, certaines névralgies et paralysies, la plupart des coryzas, laryngites et bronchites, beaucoup d'angines et de diarrhées, le rhumatisme, etc. De plus , le froid détermine des accidents locaux et généraux qui lui sont propres. V. CONGÉLATION. — En chirurgie, le froid est employé comme anesthésique local (V. ANESTHÉSIE *locale*). Engourdissant les parties sur lesquelles on l'applique, il empêche la douleur d'y être perçue. Dans les traumatismes des membres, surtout quand il y a contusion, le froid, en irrigations d'eau fraîche ou en compresses imbibées d'eau et constamment renouvelées, prévient l'inflammation et la suppuration. En médecine, le froid sert à modérer la fièvre et à diminuer la température dans les fièvres continues (affusions, bains froids), à empêcher l'afflux sanguin dans les congestions et les hémorragies (emploi continu de la glace à l'extérieur ou à l'intérieur); à exciter les contractions du rectum ou de la vessie (lavements , injections d'eau froide). V. HYDROTHÉRAPIE.

FROID, IDE. adj. [*frigidus*, ψυχρὸς, all. *kalt*, angl. *cold*, it. *freddo*, esp. *frio*]. Qui fait éprouver la sensation de froid. — *Eau froide*. V. EAU. — *Eau minérale froide*. V. EAU *minérale*. — *Semence froide*. V. SEMENCE. = *Humeurs froides*. V. SCROFULE.

FROIDURE. s. f. V. CONGÉLATION.

FROISSEMENT. s. m. Contusion des tissus causée par un frottement violent. — *Froissement des artères*. Compression des artères entre des pinces afin d'arrêter une hémorragie. V. FORCIPRESSURE.

FRÔLEMENT. s. m. — *Frôlement hydatique*. V. FRÉMISSEMENT. — *Frôlement péricardique* ou *pleural*. V. FROTTEMENT.

FROMAGE. s. m. [anciennement *formage*, de *forma*, forme, à cause du moule où on le met; *caseus*, τυρὸς, all. *Käse*, angl. *cheese*, it. *formaggio*, esp. *queso*]. Substance alimentaire préparée avec le lait de vache, de chèvre ou de brebis, et résultant de l'union de la crème azotée et du caséum en différentes proportions. Par rapport aux propriétés alimentaires, on distingue les fromages en *fromages récents* et *non fermentés*, et *fromages fermentés* et *alcalescents*. Les fromages récents et sans sel diffèrent peu de la crème ou du caséum. Ceux qui sont nouvellement salés sont d'une digestion plus facile. Ceux qui ont subi un premier degré de fermentation ammoniacale conviennent à tous les estomacs. C'est au lactate et aux sels ammoniacaux à acides gras qu'est due la saveur de ces fromages. On a vu de vieux fromages acquérir des propriétés malfaisantes par altération putride de la caséine. La couleur verdâtre des fromages est due au développement des mucédinées, telles que des *Penicillium*, cryptogames sans action nuisible. — *Acare du fromage*. V. TYROGLYPHE. = En botanique, *fromage végétal*. V. DOLIC. = Dans les laboratoires de chimie, *fromage* (autrefois *culotte*), rondelle de terre cuite sur laquelle est posé le creuset placé au milieu du feu, et qui le sépare de la grille du fourneau.

FROMAGER. s. m. Nom vulgaire du genre *Bombax*, qui a donné son nom aux bombacées. Le *Bombax ceiba*, L., a une écorce vomitive et des racines dont le suc est apéritif. Le *B. malabaricum*, DC. a aussi une écorce vomitive et une racine évacuante. Ces deux arbres, ainsi que les *B. villosum*, Mill., *globosum*, Aubl., etc., fournissent un duvet qui entoure leurs graines, et dont on peut faire des coussins, des matelas et des oreillers.

FROMENT. s. m. [*triticum*, πυρὸς, all. *Weisen*, angl. *wheat*, it. *formento*, esp. *trigo*]. Graminée dont les nombreuses variétés (V. BLÉ) fournissent une farine, qui, à raison du gluten qu'elle contient, est la plus propre à faire du pain (V. FARINE). La production moyenne par hectare est de 19 hectolitres de froment par an, représentant à peu près 1482 kilog. de grain et un poids double de paille, soit en tout 4346 kilog. de récolte, dosant 1 pour 100 d'azote en moyenne, soit $43^{kg},46$ d'azote par an. Le grain de froment se compose du *péricarpe* et du *grain* proprement dit. A. *Péricarpe*. Le péricarpe se compose de trois parties (Mège-Mouriès et Trécul) : 1° la *partie externe* ou *cuticule*, incolore et ne présentant aucune cellule; 2° la *partie médiane* ou *sarcocarpe*, constituée par des cellules colorées en jaune; 3° la *partie interne* ou *endocarpe*, formée aussi de cellules. B. *Grain proprement dit*. Il se compose : 1° du *testa* et du *tegmen;* 2° de l'*albumen* et de l'*embryon*. Le son du blé provient de la rupture ou déchirure, par froissement ou par pression, du *péricarpe*, auquel adhèrent les *deux enveloppes du grain* avec les grandes cellules externes de l'albumen, et quelques cellules placées au-dessous, renfermant des globules d'amidon. Les grandes cellules de l'albumen ne contiennent pas d'amidon, elles renferment principalement de la *céréaline* et de la *légumine* (Mège-Mouriès). Le *gluten* et l'amidon sont au-dessus. Après la floraison, le blé peut contenir déjà la presque totalité des principes minéraux nécessaires à son complet développement, l'acide phosphorique excepté. Pendant la dernière quinzaine de son développement, le grain peut encore s'assimiler une quantité notable d'azote et de phosphate; mais la quantité de magnésie ne paraît plus augmenter.

FROMENTAL ou **FROMENTEL.** s. m. Nom vulgaire : 1° d'une espèce d'*ivraie*, 2° d'une espèce d'*avoine* (*Avena elatior*, L., *Arrhenatherum avenaceum*, Jeauv.), graminée européenne des sols légers et des prairies, dont une variété améliorée, dite de *Tourres* et cultivée en Provence, se distingue du fromental commun par ses dimensions plus fortes; c'est quand la plante commence à fleurir qu'elle doit être fauchée; car elle perd de sa qualité en séchant sur pied.

FROMENTÉE. adj. f. — *Robe fromentée*. Chez le bœuf, robe alezan fauve, de la couleur d'un petit hanneton dit *fromentée*.

FRONDE. s. f. [*frunda*, σφενδόνη, all. *Schleuder*, angl. *sling*, it. *fionda*, esp. *fronda*]. Bandage à quatre chefs, ayant la forme d'une fronde. — *Fronde de la tête*. V. BANDAGE *des pauvres*. = *Fronde de Santorini*. Couche de fibres transversales qui couvrent le fond de l'utérus dans l'état de gestation. = En botanique, *fronde* (*frons*), feuillage des *fougères* et des *palmiers*.

FRONDIPARE ou **FRONDIFÈRE.** adj. [de *frons*, feuillage, et *parere*, produire, ou *ferre*, porter]. Se dit des fleurs qui par anomalie donnent des feuilles.

FRONT. s. m. [*frons*, μέτωπον, all. *Stirn*, angl. *forehead*, it. *fronte*, esp. *frent*]. Partie de la face qui s'étend de l'origine des cheveux aux sourcils, et d'une tempe à l'autre. V. Coronal et Frontal. — *Front anguleux, front fuyant.* V. Dégradation.

FRONTAL, ALE. adj. [*frontalis*, angl. *frontal*, it. *frontale*, esp. *frontal*]. Qui appartient au front. — *Artère frontale externe.* L'artère *sus-orbitaire.* — *Artère frontale interne.* Une des deux branches de terminaison de l'artère ophtalmique; elle sort par la partie supérieure et interne de la base de l'orbite, remonte sur le front et se distribue à la peau et aux muscles de cette région. — *Circonvolution frontale.* V. Circonvolution. — *Lobe frontal.* V. Lobe. — *Muscle frontal.* Portion antérieure du *muscle occipito-frontal*, décrite comme un muscle particulier par beaucoup d'anatomistes. V. Occipito-frontal. — *Nerf frontal* (*palpébro-frontal*, Ch.). La plus grosse des trois branches fournies par le nerf ophtalmique. Il pénètre dans l'orbite par la fente sphénoïdale, marche le long de la paroi supérieure de cette cavité, et se partage en deux rameaux qui sortent, l'externe (*frontal externe*) par le trou orbitaire supérieur, et l'interne (*frontal interne*) en passant au-dessous de la poulie du grand oblique; l'un et l'autre se distribuent à la peau du front. — *Os frontal* ou *coronal.* Os impair, symétrique, situé à la partie antérieure du crâne et supérieure de la face. On distingue à cet os deux portions : l'une *frontale* proprement dite, et l'autre *orbitaire* ou *orbito-nasale*. La portion frontale présente extérieurement, au milieu, une éminence, la *bosse nasale*, et de chaque côté, de haut en bas, la *bosse frontale*, l'arcade sourcilière et l'arcade orbitaire. Sa face interne ou cérébrale présente : sur la ligne médiane, le commencement de la gouttière sagittale et une crête, *crête frontale*, qui donne attache à la grande faux du cerveau et qui est terminée par le trou borgne; sur les côtés, les *fosses frontales* ou *coronales*, qui logent les lobes antérieurs du cerveau. La portion orbitaire présente : sur la ligne médiane, une échancrure quadrilatère qui loge l'ethmoïde, l'échancrure *nasale* et l'épine *nasale supérieure ;* sur les côtés, une surface triangulaire concave, qui fait partie de l'orbite. L'os frontal s'articule avec les pariétaux, le sphénoïde, l'ethmoïde, les os du nez, unguis, malaires et maxillaires supérieurs. Ses deux premiers points d'ossification se manifestent chez le fœtus vers le quarante-deuxième jour, près des arcades orbitaires; la soudure des deux pièces qui le forment n'a lieu que plusieurs années après la naissance. — *Sinus frontaux.* Cavités profondes creusées dans l'épaisseur de l'os frontal, séparées par une cloison verticale médiane, et s'étendant obliquement le long de la voûte orbitaire et de la bosse nasale jusqu'à l'apophyse orbitaire externe. Ils communiquent, par les cellules ethmoïdales antérieures, avec le méat moyen, et sont tapissés par un prolongement de la pituitaire. Ces sinus grandissent le siège de l'odorat en augmentant la capacité des fosses nasales; aussi sont-ils très développés chez les animaux qui ont l'odorat fin. — Les sinus frontaux sont assez souvent atteints de fractures, qui s'accompagnent de déchirure de la membrane pituitaire, d'épanchement de sang dans la cavité, d'emphysème par passage de l'air des fosses nasales dans le tissu cellulaire ambiant : il faut relever les pièces osseuses enfoncées, extraire celles qui sont détachées ainsi que les projectiles, rapprocher et comprimer les lèvres de la plaie, appliquer des antiphlogistiques et des résolutifs. Ces sinus peuvent être le siège d'une inflammation, consécutive à un coryza, à une contusion, à la présence d'un corps étranger ou d'une tumeur dans le sinus, et se terminent quelquefois par suppuration : pour donner issue au pus, le bistouri suffit quand la paroi du sinus est amincie ou détruite; dans le cas contraire, la trépanation est nécessaire, le liquide pouvant, s'il n'est pas évacué, pénétrer dans le crâne. Les tumeurs du sinus, telles que kystes, polypes, ostéomes, sont rares. — *Suture frontale* ou *coronale.* Celle qui unit ensemble les deux pièces osseuses dont le frontal se compose dans l'origine, et qui persiste quelquefois chez l'adulte. — *Veine frontale* ou *préparate.* V. Faciale (*Veine*).

FRONTAL. s. m. Topique composé de substances calmantes, que l'on appliquait sur le front, particulièrement dans les céphalalgies.

FRONTO-ETHMOÏDAL, ALE. adj. [*fronto-ethmoïdalis*]. — *Trou fronto-ethmoïdal* (Chaussier). Le trou *borgne*.

FRONTO-NASAL, ALE. adj. V. Pyramidal *du nez*.

FRONTO-PARIÉTAL, ALE. adj. [*fronto-parietalis*]. Qui a rapport au frontal et aux pariétaux. — *Suture fronto-pariétale.* Celle du frontal avec les deux pariétaux.

FRONTO-SOURCILIER, ÈRE. adj. V. Sourcilier.

FROTTEMENT. s. m. [*fricatio*, all. *Reibung*, angl. *rubbing*, *friction*, it. *confricazione*, *strofinamento*, esp. *rozamiento*]. Résistance au mouvement, qui tient à ce que, quand deux corps sont appliqués l'un contre l'autre et se pressent mutuellement, il y a toujours quelques aspérités de l'un qui s'engagent dans les cavités de l'autre. = *Bruit de frottement ascendant et descendant* [*frottement pleural*, *bruit de frôlement*, *de cuir neuf*, *de craquement*, *de raclement ;* angl. *sound of friction*]. En auscultation, bruit qu'on entend quand la surface de l'un ou des deux feuillets de la plèvre est devenue rugueuse, de manière à causer un obstacle au glissement ordinaire, sans l'empêcher complètement, ainsi que cela arrive dans diverses altérations inflammatoires aiguës ou chroniques de la plèvre et dans la pleuro-pneumonie. Il en est parlé dans la Collection hippocratique. Ce bruit est synchronique aux mouvements respiratoires. Son timbre et son intensité sont variables : d'où les noms de *frôlement*, quand il est doux et léger; de *frottement* proprement dit, quand il est dur; de *craquement*, etc., quand il est encore plus rude. — *Frottement péricardique.* Bruit analogue au précédent par la sensation qu'il donne à l'oreille, mais en différant par son siège, qui est la région précordiale exclusivement. Il est dû à ce que les feuillets du péricarde, devenus raboteux par l'effet de l'inflammation, *frottent* l'un contre l'autre et produisent un bruit à chaque mouvement du cœur : c'est un signe de péricardite. Il varie en intensité, comme le frottement pleural, et porte les mêmes noms que celui-ci. Il s'accompagne d'un frémissement vibratoire perceptible à la main, et en rapport avec son intensité. — *Frottement péritonéal.* Bruit qu'on perçoit en auscultant l'abdomen, dans certains cas de péritonite : il s'entend plus rarement que les précédents. — *Frottement sous-scapulaire* (Terrillon, 1874). Sensation perçue par l'oreille et par la main au niveau des fosses sous-scapulaires dans les conditions suivantes : 1° saillies osseuses développées sur les côtes ou l'omoplate; 2° atrophie des muscles sous-scapulaire et grand dentelé, consécutive à une ankylose vraie ou fausse de l'articulation scapulo-humérale; 3° mouvements répétés de l'omoplate sur le thorax dans certaines professions.

FRUCTIFÈRE. adj. [*fructifer*, de *fructus*, fruit, et *ferre*, porter; all. *fruchttragend*]. Qui porte un fruit. Se dit du calice persistant et accrescent, et des tiges à fruit par opposition aux tiges stériles.

FRUCTIFICATION. s. f. [*fructificatio*, all. *Fruchtbildung*, *Fruchtstand*, angl. *fructification*, it. *fruttificazione*, esp. *fructificacion*]. Ensemble des phénomènes qui accompagnent la formation du fruit, de son apparition à sa maturité. || Disposition des parties dont la réunion forme le fruit. || Ensemble des fruits que porte un végétal.

FRUCTIFLORE. adj. [*fructiflorus*, de *fructus*, fruit, et *flos*, fleur]. Se dit de la fleur à ovaire infère, où le calice concourt à former le péricarpe (Lamarck).

FRUCTIFORME. adj. [*fructiformis*, all. *fruchtahnlich*, angl. *fructiformous*, it. *fruttiforme*]. Qui a la forme d'un fruit.

FRUCTULE. s. m. [*fructulus*, de *fructus*, fruit; all. *Früchtchen*]. Partie d'un fruit composé.

FRUGIVORE. adj. [*frugivorus*, de *frux*, qui signifie toute production des terres cultivées, et *voro*, je mange ou je dévore; angl. *frugivorous*, it. *fruttivoro*, esp. *frugivoro*]. Qui se nourrit des productions de la terre.

FRUIT. s. m. [*fructus*, χαρπὸς, all. *Frucht*, angl. *fruit*, it. *frutto*, esp. *fruto*]. En botanique, ovaire fécondé, et, par extension, ensemble des ovaires fécondés rapprochés sur un même pédoncule : d'où la distinction des *fruits* en : *simples*, provenant d'un seul ovaire, par exemple la *cerise*; *multiples*, formés de plusieurs ovaires appartenant à la même fleur, comme la *framboise*; *agrégés* ou *composés*, résultant de plusieurs ovaires appartenant originairement à plusieurs fleurs, comme la *mûre*. On distingue dans le fruit le *péricarpe* et la *graine*. D'après la forme et la nature du péricarpe, on divise les fruits en : *secs*, à péricarpe mince ou formé d'une substance peu fournie de sucs, et *charnus*, à péricarpe épais et succulent, avec un sarcocarpe très développé. On distingue aussi des fruits *déhiscents*, c'est-à-dire s'ouvrant en un certain nombre de *valves*, et des fruits *indéhiscents*. Selon le nombre de graines qu'ils renferment, les fruits sont dits *polyspermes* ou *oligospermes*. Quelques-uns sont *pseudospermes*. – Les fruits forment une partie importante de la matière médicale et sont très souvent employés en thérapeutique, en raison de la diversité et de l'activité de leurs propriétés. – *Fruits béchiques* ou *pectoraux*. V. Bechique. — *Fruits rouges*. V. Rouge. — *Respiration des fruits*. V. Respiration. — *Sucre des fruits*. V. Glycose. = *Fruit*, le fœtus encore contenu dans l'utérus.

FRUSTRANÉ, ÉE. adj. [*frustraneus*]. Se dit de plantes constituant un ordre d'une des classes du système de Linné, et qui sont des synanthérées dont les fleurs du centre sont hermaphrodites et fécondes, et celles de la circonférence neutres ou femelles et stériles.

FRUSTRATOIRE. adj. et s. m. Boisson sucrée ou aromatisée que l'on donne à un malade pour l'aider à supporter la diète.

FRUSTULE. s. m. [*frustulum*, de *frustum*, morceau]. Cellule séparable des cellules semblables voisines, et qui, réunie à celles-ci, forme certaines plantes inférieures de la classe des algues, telles que les diatomées ou bacillariées. Les frustules peuvent être libres, agrégés ou soudés; dans les espèces formées de frustules soudés latéralement, ceux-ci peuvent être considerés comme des articles.

FRUTESCENT, ENTE. adj. [*frutescens*, de *frutex*, arbrisseau]. Se dit d'une plante qui est de la nature des arbrisseaux, ou qui en a le port.

FRUTICULEUX, EUSE. adj. [*fruticulosus*, de *frutex*, arbrisseau]. Synonyme de *suffrutescent*.

FRUTIQUEUX, EUSE. adj. [*fruticosus*, all. *strauchartig*, angl. *fruticose*, *shrubby*, esp. *fruticoso*]. Synonyme de *frutescent*.

F. S. A. V. Abréviation.

FUCACÉES. s. f. pl. [*fucaceæ*, all. *Fucusarten*]. Famille d'algues qui tire son nom du genre *Fucus*, lequel en est le type. V. Algue.

FUCHSIA. s. m. Genre de plantes de la famille des Onagrariées, dont une espèce, le *Fuchsia racemosa*, Lam., est employée à Saint-Domingue comme fébrifuge et astringente.

FUCHSIAMINE. s. f. La *fuchsine*.

FUCHSINE. s. f. [*rouge d'aniline*] ($C^{40}H^{19}Az^3.HCl$). Matière colorante rouge qui se forme quand on fait agir les agents oxydants sur l'*aniline*, et qui est du chlorhydrate de rosaniline, ordinairement du moins, les fuchsines du commerce étant parfois constituées par d'autres sels de la même base. La fuchsine est généralement en écailles cristallines, violettes, de saveur douceâtre, d'odeur désagréable. Le procédé de fabrication le plus usité consiste à oxyder l'aniline à l'aide de l'acide arsénique, qui passe à l'état d'acide arsénieux : ce procédé est dangereux pour les ouvriers qui y sont occupés, et qu'il expose à l'action des vapeurs d'aniline en même temps qu'à des accidents d'intoxication arsenicale. La fuchsine est très employée dans la teinture et l'impression; elle sert à fabriquer d'autres matières colorantes, telles que l'*aniléine* ou *harmaline*; enfin on la fait servir à colorer les vins et d'autres boissons : aussi on a été conduit à examiner son influence sur l'économie, question encore mal résolue, puisque, d'après les uns, la fuchsine n'a aucune action toxique (Charvet, G. Bergeron et Clouet), tandis que, d'après les autres, cette action nocive est manifeste (Ritter et Feltz). En médecine, la seule application actuelle de la fuchsine est son emploi contre l'albuminurie, que, dans certains cas, elle a fait disparaître temporairement et même définitivement (Feltz, Bouchut) : les doses ont été de 5 à 25 centigr. pour les enfants, de 15 à 40 centigr. et plus pour l'adulte. V. Rosaniline.

FUCINE. s. f. Gelée végétale des fucus, correspondant à la carragahéenine du carragaheen.

FUCOÏDE. adj. Se dit d'un végétal fossile qui paraît avoir appartenu à la famille des algues.

FUCOÏDÉES. s. f. pl. Algues marines du genre *Fucus*.

FUCUS. s. m. [all. *Seetang*, angl. *fucus*, *varec*]. Genre d'algues établi par Linné et actuellement très restreint. V. Algue. — *Fucus crispus*. V. Carrageen. — *Fucus lichénoïde*. V. Mousse *de Ceylan*. — *Fucus vesiculosus*. V. Varec.

FUCUSAMIDE. s. f. ($C^{30}H^{12}Az^2O^6$). Composé isomère de la *furfuramide*, et prenant naissance par action de l'ammoniaque sur le *fucusol*.

FUCUSINE. s. f. ($C^{30}H^{12}Az^2O^6$). Substance cristalline, isomère de la *furfurine*, mais moins soluble qu'elle dans l'eau et l'alcool étendu, et obtenue par ébullition de la fucusamide avec une solution de potasse ou de soude.

FUCUSOL. s. m. ($C^{10}H^4O^4$). Substance oléagineuse, obtenue en distillant avec de l'acide sulfurique étendu diverses algues du genre *fucus*. Isomère du *furfurol*, le fucusol est moins stable que lui et moins soluble dans l'eau et dans l'ammoniaque.

FUGACE. adj. [*fugax*, de *fugere*, fuir; all. *flüchtig*, *schnell wechselnd*, angl. *fugacious*, it. *fugace*]. Se dit d'un symptôme qui dure peu. = En botanique, *organe fugace*, celui qui se flétrit promptement, par opposition aux organes persistants.

FULCRACÉ, ÉE. adj. — *Bourgeon fulcracé*. V. Écaille.

FULCRE. s. m. [de *fulcrum*, appui]. Écaille osseuse en forme de chevron placée sur le rayon antérieur des nageoires de certains ganoïdes.

FULGURANT, ANTE. adj. [de *fulgur*, foudre, éclair]. — *Douleur fulgurante*. Douleur plus ou moins intense, qui apparaît et disparaît avec la rapidité de l'éclair, et qui caractérise la première période de l'ataxie locomotrice progressive.

FULGURATION. s. f. [*fulguratio*, all. *Wetterleuchten*, angl. *fulguration*, it. *folgorazione*, esp. *fulguracion*]. Phénomène électrique avec dégagement de lumière qui a lieu dans les hautes régions atmosphériques, sans être accompagné de tonnerre, ce qui le différencie de l'éclair. — Ensemble des effets produits par la foudre sur l'homme et les animaux. V. Foudre.

FULGURITE. s. f. V. Foudre.

FULIGINE. s. f. Extrait alcoolique de suie.

FULIGINEUX, EUSE. adj. [*fuliginosus*, de *fuligo*, suie ; all. *schwarzbelegt*, angl. *fuliginous*, it. *fuligginoso*, esp. *fuliginoso*]. Qui a la couleur ou l'aspect de la suie. — Se dit des dents, des gencives, des lèvres, quand elles sont recouvertes d'un enduit noirâtre qui approche de la couleur de la suie : c'est un symptôme des fièvres adynamiques.

FULIGINOSITÉ. s. f. [all. *russichter Zungenbeleg*, angl. *fuliginosity*, it. *fuliggine*, esp. *fuliginosidad*]. Matière noirâtre, couleur de suie, qui recouvre les dents, les lèvres, les gencives, dans les affections adynamiques. Elle est composée de mucus altéré, de cellules épithéliales, de granulations moléculaires, de *Leptothrix*, etc.

FULIGO. s. m. Mot latin employé quelquefois comme synonyme de *fuliginosité ;* ailleurs, comme synonyme de *fumago*.

FULIGOKALI. s. m. [de *fuligo*, suie, et *kali*, potasse]. Remède préconisé contre les affections chroniques de la peau, et préparé en faisant bouillir 100 parties de suie et 20 de potasse dans de l'eau, filtrant et évaporant. Un *fuligokali sulfureux* est préparé en dissolvant 14 parties de potasse et 4 à 10 de soufre dans de l'eau, puis ajoutant 60 parties de fuligokali, évaporant et séchant le résidu. Ces deux médicaments, employés en pilules (10 à 50 centigr.) ou en pommade (1 à 2 gram. pour 30 d'axonge), peuvent être remplacés par l'*anthracokali*.

FULLER. [Médecin anglais, 1654-1734]. — Pilules de Fuller. V. PILULES *bénites*.

FULMI-COTON. s. m. V. PYROXYLE.

FULMINANT, ANTE. adj. [*fulminans*, de *fulmen*, foudre ; all. *knallend*, angl. *fulminating*, it. et esp. *fulminante*]. — *Éclair fulminant*. V. ÉCLAIR. = Se dit, en chimie, d'une préparation qui produit une détonation lorsqu'on la soumet à la chaleur, à la compression, à la trituration ou à la percussion. — *Argent fulminant*. V. ARGENT. — *Capsule fulminante*. V. FULMINATE *de mercure*. — *Or fulminant*. V. OR. — *Poudre fulminante*. V. CHLORATE, FULMINATE, PICRATE et POUDRE.

FULMINATE. s. m. [all. *knallsaures Salz*, esp. *fulminato*]. Sel provenant de la combinaison de l'acide fulminique avec une base. Tous les fulminates détonent avec force par la percussion ou la chaleur. On les obtient par la réaction de l'acide azotique sur un métal en présence de l'alcool. — *Fulminate d'argent* [$C^4Ag^2Az^2O^4 = C^2Ag^2 (C^2Az) (AzO^4)$]. Sel cristallisé en aiguilles blanches, peu solubles dans l'eau froide, solubles dans 36 parties d'eau bouillante ; amer, très vénéneux, détonant au moindre choc, même sous l'eau. On le prépare en chauffant doucement un mélange de 10 parties d'acide azotique, contenant 1 partie d'argent en solution, et de 20 parties d'alcool à 90°. — *Fulminate de mercure* [$C^4Hg^2Az^2O^4 = C^2Hg^2 (C^2Az) (AzO^4)$]. Sel qu'on prépare comme le précédent, en substituant le mercure à l'argent. Il est en aiguilles blanches, solubles dans 130 parties d'eau bouillante, presque insolubles dans l'eau froide, se décomposant avec flamme et explosion lorsqu'on les chauffe à 188°. C'est avec ce corps que se chargent les *capsules fulminantes*. Tant qu'il est imbibé d'eau, le fulminate de mercure ne présente pas de danger ; sec, il devient très peu maniable : le moindre choc le fait détoner avec force, et c'est lui qui produit le plus grand nombre des accidents qui ont lieu chaque année dans les capsuleries.

FULMINATION. s. f. [*fulminatio*, all. *Aufknallen*, angl. *fulmination*, it. *fulminazione*, esp. *fulminacion*]. Détonation qui résulte de la décomposition instantanée de certains corps.

FULMINIQUE. adj. [all. *Knallsaure*, angl. *fulminic*, esp. *fulminico*]. — *Acide fulminique* [$C^4H^2Az^2O^4 = C^2H^2 (C^2Az)(AzO^4)$]. Corps qu'on ne connaît qu'en combinaison avec les bases pour former les fulminates, dont il n'a pu être isolé. On considère actuellement l'acide fulminique comme dérivant du formène, C^2H^4, dont 1 équivalent d'hydrogène est remplacé par le cyanogène, C^2Az, et un autre par le groupe AzO^4 (Kékulé).

FULMINOGÈNE. s. m. (C^4Az^2). Radical hypothétique renfermant les éléments du cyanogène deux fois plus condensés, et qu'on avait considéré, à tort, comme le radical de l'acide fulminique.

FULMINOSE. s. f. Membrane qui se prépare en plongeant pendant quelques instants du papier joseph dans de l'acide sulfurique, et lavant à grande eau pour entraîner tout l'acide. Ce papier transforme en peu de temps l'eau alcoolisée en acide acétique. Tous les corps que l'on peut réduire en lamelles très minces, copeaux de bois, membranes animales, fragment de vessie, morceau de baudruche, opèrent cette oxydation de l'alcool, en l'absence de toute espèce d'algue ou de champignons (Ch. Blondeau, 1844-1864).

FULMINURIQUE. adj. — *Acide fulminurique*. V. ISOCYANURIQUE.

FUMAGINE. s. f. (Laboulbène). Maladie des feuilles des orangers, des tilleuls, etc., causée par le développement du *fumago*.

FUMAGO. s. m. [de *fumus*, fumé]. Champignon thécasporé qui, dans son état de première reproduction ou à conidies, forme, sur les feuilles et les écorces de diverses plantes, des traînées de teinte de fumée, et dont le développement est favorisé par l'étalement des matières sucrées dont les piqûres des cochenilles, etc., amènent l'exsudation.

FUMANT, ANTE. adj. — *Clou fumant*. V. CLOU. — *Liqueur fumante*. V. LIQUEUR.

FUMARAMIDE. s. f. ($C^8H^6Az^2O^4$). Corps qui se dépose à l'état de paillettes blanches, quand on abandonne à lui-même un mélange d'éther fumarique et d'ammoniaque aqueuse.

FUMARATE. s. m. [*paramalate*]. Sel formé par l'union de l'acide fumarique avec une base. Les fumarates sont acides ou neutres. Ceux de baryte, de chaux, de strontiane, sont solubles dans l'eau ; celui d'argent est complètement insoluble. Les fumarates alcalins précipitent les sels de cuivre, de fer, de manganèse, mais non ceux d'alumine, de chrome, de zinc. Les fumarates d'ammonium, de cuivre, de mercure, se décomposent à 250°, température à laquelle résistent les autres fumarates.

FUMARIA. s. m. V. FUMETERRE.

FUMARIACÉES. s. f. pl. Famille séparée des papavéracées, comprenant celles qui sont à corolle irrégulière : elle tire son nom du genre *fumeterre* (*fumaria*).

FUMARIMIDE. s. f. ($C^8H^3AzO^4$). Corps qu'on prépare en chauffant le malate acide d'ammoniaque de 160° à 200°, lavant à l'eau chaude le résidu résineux, et reprenant par l'eau bouillante la poudre brique-pâle qui se dépose : par le refroidissement, on obtient un précipité qu'on purifie par des dissolutions successives. C'est un corps très stable, soluble dans les acides concentrés, d'où l'eau le précipite.

FUMARINE. s. f. Alcaloïde découvert par Peschier dans la *fumeterre officinale*, blanc, amer, soluble dans l'éther et l'alcool, très peu soluble dans l'eau.

FUMARIQUE. adj. — *Acide fumarique* [*acide paramaléique, acide lichénique*] ($C^8H^4O^8$). Corps trouvé par Pfaff dans le lichen d'Islande, par Peschier et Winckler dans la fumeterre, par Probst dans le *Glaucium luteum ;* il existe aussi dans divers champignons : on le prépare en le retirant de ces diverses plantes, et, plus souvent, en chauffant entre 130° et 150° l'acide malique, qui se transforme en acide fumarique et acide maléique, lesquels sont isomères. Cristallisé en prismes incolores ou en aiguilles, inodores, de saveur acide, peu solubles dans l'eau froide, très solubles dans l'alcool et l'éther, solubles sans altération dans les acides azotique et sulfurique. L'acide fumarique s'enflamme en présence des oxydants énergiques. Chauffé pendant 140 heures avec de l'eau et de l'acide chlorhydrique, il se transforme partiellement en acide malique. Il se change en acide succinique sous l'influence de l'amalgame de sodium ou de l'acide iodhydrique. — *Amides fumariques*. V. FUMARAMIDE et FUMARIMIDE. — *Éther fumarique* [*fumarate d'éthyle*] $[(C^8H^2O^8)(C^4H^5)^2]$. Corps qu'on obtient en distillant une solution alcoolique d'acide fumarique ou malique, saturée de gaz chlorhydrique. Liquide huileux, peu soluble dans l'eau, qu'il surnage. En présence de l'ammoniaque aqueuse, il donne de la fumaramide.

FUMARYLE. s. m. $(C^8H^2O^4)$. Radical diatomique qu'on ne connaît que combiné au chlore. — *Chlorure de fumaryle* $(C^8H^2O^4.Cl^2)$. Liquide incolore, bouillant vers 160°, qu'on obtient en distillant le malate de chaux ou l'acide fumarique avec le perchlorure de phosphore.

FUMÉE. s. f. [*fumus*, χάπνος, all. *Rauch*, angl. *smoke*, it. *fumo*, esp. *humo*]. Mélange de charbon très divisé, d'huiles pyrogénées et de parties non brûlées provenant de la combustion des matières combustibles, qui, ne pouvant s'oxyder au milieu de la flamme faute d'oxygène, ni au sortir de cette flamme, parce que l'air est trop désoxygéné, se refroidissent, se condensent, et sont lancées dans l'atmosphère, sous forme de nuages, par le courant d'air chaud. Introduite dans les bronches, la fumée est pour elles une source d'irritation. — *Noir de fumée*. V. NOIR.

FUMETERRE. s. f. [*Fumaria*, T.]. Genre de plantes de la famille des fumariacées. — *Fumeterre officinale* [*Fumaria officinalis*, L., all. *Erdrauch*, angl. *fumiter*, it. *fummosterno*, *fumaria*, esp. *fumaria*]. Plante dont les parties ont une amertume désagréable (d'où son nom de *fiel-de-terre*). Elle est employée comme tonique et dépurative, surtout fraîche, au printemps, contre la scrofule et les dartres. On donne son suc (60 à 200 grammes) pendant deux ou trois mois, soit dépuré, soit avec la matière verte; on en fait aussi un *sirop* et un *extrait*. Elle entre dans le vin antiscorbutique. A la fumeterre officinale, on peut substituer quelques espèces du même genre: *Fumaria spicata*, L.; *F. parviflora*, Lamk; *F. capreolata*, L., etc.

FUMEUR. s. m. Celui qui fume le *tabac*, l'*opium*.

FUMIER. s. m. [*fimus*, κόπρος, all. *Dünger*, *Mist*, angl. *dung*, it. *letamajo*, esp. *fiemo*]. Mélange d'excréments, d'urine et de paille qui a servi de litière aux animaux. Pour remplacer 100 kilogrammes d'*engrais normal*, il faut: 18 kilogr. d'excréments de chèvre, 36 d'excréments de mouton, 73 d'excréments solides de cheval, 125 d'excréments solides de vache.

FUMIGATION. s. f. [de *fumigare*, de *fumus*, fumée; *suffitus*, *suffimentum*, θυμίαμα, all. *Beräucherung*, angl. *fumigation*, it. *profumo*, *fumigazione*, esp. *fumigacion*]. Réduction d'une substance en vapeurs, que l'on dirige sur une partie du corps pour y déterminer un effet thérapeutique qui varie suivant la nature de la substance elle-même. — *Fumigations émollientes*. Les vapeurs de l'eau chaude et celles de décoctions de plantes malvacées. — *Fumigations excitantes*. Les vapeurs des décoctions de plantes aromatiques, celles de l'alcool ou des teintures éthérées, dirigées sur la peau pour obtenir un effet diaphorétique et stimulant, dans les affections arthritiques. — *Fumigations sèches*. Elles s'obtiennent en faisant brûler des mélanges composés de baumes, de gommes-résines, de soufre (*fumigations sulfureuses*, pour le traitement de diverses affections cutanées), de cinabre (*fumigations mercurielles* contre la syphilis), d'orpiment, etc. = Moyen employé pour purifier et désinfecter l'air, les appartements, ou les substances imprégnées de miasmes dangereux. — *Fumigations guytoniennes*. V. DÉSINFECTION.

FUMIGATOIRE. adj. [angl. *fumigatory*]. Qui sert aux fumigations: *appareil fumigatoire*.

FUMURE. s. f. [*stercoratio*, all. *Düngen*, angl. *dressing*, *dunging*, it. *letaminamento*]. Action de fumer le sol. 25 000 à 30 000 kilogrammes d'engrais normal ou leur équivalent sont nécessaires à la fumure d'un hectare.

FUNGATE. s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide fungique avec une base. C'est à l'état de *fungate de potasse* que cet acide se trouve le plus souvent dans la nature.

FUNGINE. s. f. [de *fungus*, champignon; all. *Schwammstoff*, *Fungin*, it. et esp. *fongina*] (Braconnot). Principe immédiat distinct de la cellulose, mais isomère avec elle, ne bleuissant pas par la teinture d'iode après l'action de l'acide sulfurique et remplissant dans les champignons le rôle que la cellulose joue dans la structure des autres cellules végétales.

FUNGIQUE. adj. [de *fungus*, champignon]. — *Acide fungique* [all. *Funginsäure*]. Acide extrait (Braconnot) du suc d'un grand nombre de champignons; incolore, déliquescent, incristallisable, d'une saveur très aigre. C'est un mélange d'acides citrique, malique et phosphorique (Dessaignes).

FUNICULAIRE. adj. Qui concerne le cordon *spermatique*. V. SPERMATIQUE (*Cordon*). — *Artere funiculaire*. Rameau de l'épigastrique qui se rend au cordon spermatique chez l'homme, au ligament rond chez la femme.

FUNICULE. s. m. [*funiculus*, de *funis*, corde; all. *Nabelschnur*, esp. *funiculo*]. V. PODOSPERME.

FUNICULITE. s. f. [de *funiculus*, cordon]. Inflammation des éléments du cordon spermatique (canal déférent, vaisseaux et tissu lamineux ambiant). Cette inflammation, assez rare, a ordinairement pour point de départ une violence extérieure ou une opération chirurgicale (varicocèle, castration, etc.). Elle se termine le plus souvent par résolution après l'application de topiques antiphlogistiques et émollients: quelquefois le gonflement est assez prononcé pour qu'il y ait menace d'étranglement et nécessité de débrider l'anneau inguinal externe.

FUNICULUS. s. m. Mot latin conservé en Allemagne, sous les noms de *funiculus cuneatus* et *gracilis*, pour désigner la partie interne des pédoncules cérébelleux inférieurs, dont le corps restiforme forme la partie externe.

FUREUR. s. f. [*furor*; all. *Wuth*, *Raserei*, angl. *fury*, *madness*, it. *furore*]. En médecine, ensemble des mouvements et des cris violents qui caractérisent le plus haut degré de la folie et qui peuvent être de longue durée ou survenir par accès. — *Fureur utérine*. L'hystérie.

FURFUR. s. m. Mot latin qui signifie *son*, et qui désigne, en français, une lamelle épidermique, très petite, ayant l'aspect du son et se détachant de la peau sous forme d'écaille.

FURFURACÉ, ÉE. adj. [*furfuraceus*, de *furfur*, son; all. *kleienartig*, angl. *furfuraceous*, it. et esp. *furfuraceo*]. Qui ressemble à du son. — *Exantheme furfuracé*. Celui dans lequel l'épiderme se détache par petites écailles comparables à du son.

FURFURAL. s. m. Le *furfurol*.

FURFURAMIDE ou **FURFUROLAMIDE**. s. f. $(C^{30}H^{12}Az^2O^6)$. Substance jaune pâle, cristallisable en aiguilles minces, produite par l'action de l'ammoniaque sur le furfurol. Insoluble dans l'eau froide, soluble daus l'alcool et l'éther, fondant à 117°, brûlant avec une flamme fuligineuse. Elle se transforme lentement en ammoniaque et en alcool sous l'influence de l'eau ou de l'alcool bouillants, instantanément quand on ajoute un acide. La potasse diluée la change, à chaud, en furfurine, qui lui est isomère.

FURFURINE. s. f. ($C^{30}H^{12}Az^2O^6$). Alcaloïde produit par l'action de la potasse diluée sur la furfuramide. Elle cristallise en aiguilles blanches, insolubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, fondant à 116° en un liquide huileux.

FURFUROL ou **FURFURAL.** s. m. [de *furfur*, son, et *oleum*, huile ; *huile de son*, *huile artificielle de fourmis*, *huile formique artificielle*] ($C^{10}H^4O^4$). Huile presque incolore, altérable à l'air, obtenue en faisant agir l'acide sulfurique étendu sur la farine d'avoine, sur le son. Assez soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool ; soluble dans les acides sulfurique et chlorhydrique concentrés ; résinifié par les alcalis. L'ammoniaque transforme le furfurol en furfuramide. — *Furfurol sélénié* ($C^{10}H^4SeO^2$). Substance résineuse, qui se forme par l'action de l'hydrogène sélénié sur une solution alcoolique de furfuramide. — *Furfurol sulfuré* [*thiofurfurol*] ($C^{10}H^4SO^2$). Substance cristalline qu'on obtient en faisant agir l'hydrogène sulfuré sur une solution alcoolique de furfuramide.

FURIE INFERNALE. s. f. [*furia infernalis*]. Affection observée en Suède ; elle est caractérisée par une éruption furonculeuse très douloureuse, appelée, dans le pays, *Skalt*, et qu'on a attribuée à un ver de même grosseur que la filaire de Médine. On doute de l'existence de ce ver.

FURIEUX, EUSE adj. et s. Qui concerne la fureur ou qui en est atteint. — *Fou furieux*. Le fou atteint de fureur. — *Manie furieuse*. V. MANIE et PHRÉNÉSIE.

FURONCLE. s. m. [*furunculus*, δοθιήν, all. *Blutgeschwür*, *Furunkel*, angl. *boil*, *furuncle*, it. *furoncolo*, esp. *divieso*]. Tumeur inflammatoire de la peau, peu étendue, douloureuse, conique, à base large, à sommet acuminé, souvent remarquable par la présence d'un poil : l'apparence de la saillie formée par le furoncle, et la nature des douleurs auxquelles il donne lieu et qu'on a comparées à celles que produirait une vrille enfoncée sous la peau, lui ont fait donner le nom vulgaire de *clou*. Abandonnée à elle-même, cette tumeur se termine presque toujours par suppuration, et laisse échapper, du quatrième au sixième jour, par son sommet ulcéré, une petite masse spongieuse, jaunâtre, le *bourbillon*. Le siège précis du furoncle a été diversement interprété : les uns le localisent dans les pelotons adipeux que contiennent les aréoles du derme, et qui, enflammés, gonflés, et étranglés par les parois des ces aréoles, constituent le bourbillon (Dupuytren, Nélaton) ; pour d'autres, le bourbillon serait formé par des produits plastiques sécrétés par les aréoles du derme enflammés (Gendrin, Gosselin) ; enfin pour le plus grand nombre des chirurgiens, le furoncle siège dans les follicules pileux et dans les glandes sébacées de la peau (Richet, Denucé). Le furoncle se distingue de l'anthrax par l'absence d'extension aux parties voisines et de gangrène de ces parties. Ses causes locales sont la malpropreté, les topiques irritants, les vésicatoires, les frottements répétés déterminés par un vêtement ou l'équitation, etc. Souvent l'apparition d'un furoncle, et plus fréquemment encore d'une série de furoncles, coïncide avec une perturbation dans la nutrition, qui est la cause générale et manifeste de l'inflammation locale : dans le cours ou à la suite d'une fièvre éruptive ou continue, concurremment avec le diabète ou avec un état morbide des voies digestives, etc. Enfin on a observé de véritables épidémies furonculeuses (Tholozan, Cazin). Le furoncle ne détermine de réaction générale que lorsqu'il a une cause dyscrasique : alors peuvent se montrer des phénomènes ataxo-adynamiques. Aux lèvres, à la face, au cou, il amène parfois des complications graves et même mortelles : phlébite se propageant aux sinus crâniens par la veine ophtalmique, inflammation des méninges ou du cerveau, phlegmon du tissu cellulaire de l'orbite, septicémie aiguë avec abcès métastatiques (Verneuil). On a essayé, pour faire avorter le furoncle, de le ponctionner avec une lancette, de le cautériser avec le nitrate d'argent, de le couvrir de sangsues ou de mélanges réfrigérants : ces moyens échouent le plus souvent. Au début, les cataplasmes laudanisés et les fomentations émollientes sont les remèdes à employer ; lorsque la tumeur est à maturité, l'incision simple ou cruciale, si elle n'avance pas la guérison, fait du moins cesser la tuméfaction douloureuse des parties.

FURONCULEUX, EUSE. adj. et s. Qui concerne le furoncle ; qui en est atteint. — *Diathèse furonculeuse*. Disposition de l'organisme en vertu de laquelle on voit apparaître sur le même individu une série de furoncles, sous l'influence d'une cause générale.

FURONCULOSE. s. f. Nom donné à l'apparition simultanée ou par poussées successives, de furoncles, considérée comme maladie spéciale.

FUSAIN. s. m. [*Evonymus europæus*, L., *bonnet de prêtre*, all. *Spindelbaum*, angl. *spindle-tree*, it. *fusaggine*, esp. *bonetero*]. Plante de la famille des célastracées, dont les feuilles sont vomitives et purgatives. Ses fruits, rouges et quadrangulaires, sont âcres, nauséeux et purgatifs ; réduits en poudre, ils sont employés pour détruire les poux de tête. Les diverses parties de cette plante renferment un principe résineux, l'*évonymine*, surtout abondant dans une espèce voisine, *Ev. atro-purpureus* et employé comme purgatif cholalogue, à la dose de 10 à 30 centigr.

FUSCINE. s. f. [de *fuscus*, brun ; all. *Fuscin*, esp. *fuscina*]. Matière brune, soluble dans la plupart des acides, insoluble dans l'eau et les alcalis, qu'Unverdorben a extraite de l'huile de Dippel exposée à l'air.

FUSEAU. s. m. — *Fuseau de direction*. Nom donné au corps fusiforme décrit par Fol sous celui d'*amphiaster*.

FUSÉE. s. f. [all. *Eitergang*]. Trajet plus ou moins long et sinueux que parcourt le pus, avant de se porter au dehors, quand son écoulement est entravé par un obstacle quelconque. = En vétérinaire, exostose oblongue, située sur l'os du canon.

FUSEL-OIL. [all. *Fuselöl*, angl. *fusel-oil*]. Nom anglais et américain de l'*alcool amylique*. A la dose de une à quelques gouttes, il excite la nutrition et agit comme reconstituant.

FUSER. v. n. Se dit d'un sel qui, jeté sur des charbons ardents, en active la combustion, et produit une déflagration plus ou moins vive : tels sont les azotates, les chlorates, etc.

FUSIBILITÉ. s. f. [all. *Schmelzbarkeit*, angl. *fusibility*, it. *fusibilità*, esp. *fusibilidad*]. Propriété dont jouissent certains solides d'entrer en fusion.

FUSIBLE. adj. [all. *schmelzbar*, angl. *fusible*, it. *fusibile*]. Se dit d'un corps susceptible d'entrer en fusion.

FUSIFORME. adj. [*fusiformis*, de *fusus*, fuseau, et *forma*, forme ; all. *spindelförmig*, angl. *fusiform*]. Se dit d'un corps renflé au milieu et aminci aux extrémités, en forme de fuseau. — *Bougie fusiforme*. V. BOUGIE. — *Circonvolution fusiforme*. V. CIRCONVOLUTION *temporo-occipitale*. — *Corps, cellule, fibre fusiforme*. V. LAMINEUX. — *Lobule fusiforme*. V. LOBULE.

FUSION. s. f. [*fusio*, χύσις, all. *Schmelzung*, angl. *fusion*, it. *fusione*, esp. *fusion*]. Passage à l'état liquide d'un corps solide dont on élève progressivement la température, soit que la désagrégation des molécules de ce corps ait lieu par le calorique seul (*fusion ignée*), soit que l'eau contenue dans le corps, et dont la température est élevée par le calorique, soit devenue capable de tenir dissous et fondu entre ses molécules le corps qui d'abord la tenait elle-même solidifiée entre les siennes (*fusion aqueuse*). La *fusion ignée* est employée pour séparer les corps médicamenteux fusibles d'avec d'autres moins fusibles, ou pour les obtenir sous une autre forme. La fusion aqueuse est destinée à produire ce dernier effet ou à enlever aux sels une partie de leur eau de cristallisation. Un même corps entre toujours en fusion à une même température, qui est son *point* de fusion, et qui, une fois atteinte, reste invariable pendant toute la durée de la fusion de ce corps. — *Fourneau de fusion*. V. Fourneau. = En physiologie, *fusion des images doubles*, phénomène de la vision qui consiste en ce que les images doubles donnent la sensation d'une image simple, non seulement quand elles sont semblables et se font sur des points correspondants des deux rétines, mais aussi quand elles sont dissemblables et se forment sur des points non correspondants : cette fusion des images résulte, soit de ce qu'elles sont très voisines ou peu différentes l'une de l'autre, soit de ce qu'elles se recouvrent partiellement ou ont certaines parties voisines, de façon à être facilement confondues (Beaunis). = En tératologie, *fusion anormale*, soudure ou réunion intime de deux moitiés d'organes ou de deux organes pairs, ordinairement distincts, comme les reins.

FUSOCELLULAIRE. adj. [de *fusus*, fuseau, et *cellule*]. Dont la cellule est fusiforme : *sarcome fusocellulaire*.

FUSTEL ou **FUSTET**. s. m. [all. *Gelbholtz*, angl. *shumac*, it. *scotano*]. Nom vulgaire du *Rhus cotinus*, L., famille des térébinthacées, dont le bois est utilisé en teinture, et dont l'écorce est astringente et fébrifuge. = Nom vulgaire d'une tumeur du cou des moutons.

FUSTINE. s. f. [*fisétine*, *jaune de Fustet*]. Principe colorant du *fustet*, en petits cristaux jaunâtres, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther (Presser).

FY. s. m. V. Fi.

G

γ, Γ.

GADE. s. m. [*Gadus*, L.]. Genre de poissons malacoptérygiens, qui a donné son nom à la famille des Gadidés et auquel appartient la *morue*.

GADIDÉS ou **GADOÏDES**. s. m. pl. Famille de poissons malacoptérygiens subrachiens, dont la *morue* est le type.

GADININE. Synonyme de *gaduine*.

GADINIQUE. adj. — *Acide gadinique* ($C^{56}H^{58}O^8$). Acide gras trouvé dans l'huile de foie de morue (Luck).

GADOUE. s. f. [all. *Koth*, angl. *discharge*, it. *sterco*]. Mélange d'excréments humains non desséchés. Elle est composée, sur 100 parties, de 73 d'eau, 25,5 de débris alimentaires et de matières organiques, et 1,5 de sels solubles et insolubles. La gadoue est un puissant engrais, surtout pour les plantes industrielles, légumineuses, textiles, etc. On l'emploie telle qu'elle est extraite des fosses d'aisances, ou délayée dans l'eau, ou mélangée avec de la terre. V. Engrais.

GADUINE. s. f. ($C^{70}H^{46}O^{18}$). Substance d'un brun foncé, inodore, insipide, retirée (Jongh) de l'huile de foie de différentes espèces du genre *Gade*.

GAÏAC. s. f. [*Guaiacum officinale*, all. *Pockenholz*, *Franzosenholz*, angl. *guaiacum*, it. *guaiaco*, esp. *guayaco*]. Arbre (décandrie monogynie, L., rutacées, J.) qui croît à Saint-Domingue et à la Jamaïque. Son bois est envoyé en grosses bûches, recouvertes d'une écorce grise, compacte, pesante, résineuse, qui présente souvent de petits cristaux brillants de sulfate de chaux (et non d'acide benzoïque). Le bois, dont le cœur est brun verdâtre et l'aubier jaune, est inodore ; sa râpure a une odeur balsamique, une saveur amère et âcre ; d'abord jaune, elle verdit à la lumière, et sous l'influence des vapeurs nitreuses. Le gaïac renferme une résine qui exsude naturellement du tronc, et qu'on peut extraire des bûches de bois à l'aide de l'alcool. Cette résine, friable, se ramollissant sous la dent, a une odeur balsamique, qu'augmentent la chaleur et la pulvérisation, et une saveur d'abord faible, puis âcre à la gorge. Soluble dans l'alcool, elle en est précipitée en blanc par l'eau, en bleu par le chlore, en vert par l'acide sulfurique ; sa poudre verdit à la lumière. Le gaïac est un stimulant âcre, propriété qu'il doit à la résine, son principe actif ; il excite surtout les sécrétions, et a une action diurétique, si la température ambiante est basse, diaphorétique dans le cas contraire. A ce dernier titre, il est recommandé dans la goutte et le rhumatisme; il agit probablement des deux façons dans les affections syphilitiques et scrofuleuses. Le bois est un des quatre bois sudorifiques ; il se donne en décoction (30 à 250 gram. pour un litre d'eau), rarement en extrait ou en sirop. La résine s'administre en pilules, émulsion ou teinture (1 à 4 gram. par jour). V. Remède *des Caraïbes*. — *Gaïac saint* [*Guaiacum sanctum*, L.]. Arbre d'Amérique dont les diverses parties possèdent les mêmes propriétés que le précédent.

GAÏACÈNE. s. m. ($C^{10}H^8O^2$). Huile incolore, d'odeur d'amandes amères, bouillant à 218°, s'oxydant à l'air, obtenue dans la distillation sèche de la résine de gaïac et de l'acide gaïacique (Deville).

GAIACIQUE, adj. Qui concerne le gaïac. — *Acide gaïacique* ($C^{12}H^8O^6$). Cristallise en belles aiguilles très solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. S'obtient en distillant la solution alcoolique de la résine de gaïac.

GAIACOL. s. m. ($C^{14}H^8O^6$). Corps obtenu par distillation fractionnée de la créosote de hêtre, dont il forme 60 à 90 centièmes et dans laquelle il est combiné au créosol, au crésylol, au phénol, etc. Liquide incolore ; d'odeur et de saveur moins désagréables que celles de la créosote; bouillant à 210° ; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles grasses ; se troublant à la lumière, d'où la nécessité de le conserver dans des flacons opaques. Doué des mêmes propriétés thérapeutiques que la créosote, sur laquelle il a l'avantage d'être mieux supporté par les voies digestives et d'être toujours semblable à lui-même en raison de sa composition définie, le gaiacol s'emploie dans les mêmes cas et aux mêmes doses qu'elle (V. Créosote) : en pilules ou capsules, dans le vin ou l'huile de foie de morue ou de faines, en injections sous-cutanées (V. Injections *huileuses*), en lavement (10 gouttes dans 250 grammes d'eau, avec 1 jaune d'œuf et 1 cuillerée à soupe d'huile d'olive).

GAIACONIQUE. adj. - *Acide gaïaconique* ($C^{38}H^{22}O^{12}$). Acide incristallisable, qu'on retire des eaux mères de la préparation de l'acide gaïarétique, et qui en forme la partie soluble dans l'éther. Poudre blanche, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, lévogyre, fusible vers 100°.

GAIARÉTIQUE. adj. — *Acide gaïarétique* [*acide résinogaïacique*] ($C^{40}H^{26}O^8$). Corps cristallisé, incolore, inodore, fusible entre 75° et 80°, donnant du gaïacol et de la pyrogaïacine par la distillation sèche, obtenu en traitant la résine de gaïac par la potasse.

GAIDIQUE. adj. — *Acide gaïdique* ($C^{32}H^{30}O^4$). Corps isomère de l'acide hypogéique, homologue de l'acide élaïdique, obtenu par action de l'acide azotique sur le premier de ces acides.

GAILLET. s. m. V. Caille-lait.

GAINE. s. f. [*vagina*, all. *Scheide*, angl. *sheath*, it. *guaina, baccello*, esp. *vaina*]. En botanique, pétiole élargi des feuilles entourant la tige : si ses bords sont soudés, la gaine est *entiere*, sinon, elle est *fendue*.= En anatomie, partie qui en enveloppe une autre : telles sont les aponévroses qui entourent certaines masses charnues, ou les membranes fibro-séreuses qui facilitent le glissement des tendons, en s'opposant à leur déplacement. V. Bourse *séreuse*. — *Gaine de l'apophyse styloide*. Saillie osseuse, en forme de cornet, qui entoure la base de cette apophyse. — *Gaine radiculaire*. V. Poil. — *Gaine de la veine porte*. La *capsule de Glisson*.

GAÏOL. s. m. V. Gaïacol.

GALACTAGOGUES. s. m. pl. [de γάλα, lait, et ἀγωγὸς, qui amène ; all. *milchtreibend*, angl. *galactagogue*, it. *galattoggogo*]. Substances et moyens employés pour déterminer ou augmenter la sécrétion lactée. Le bon air et une nourriture saine, en particulier les féculents, tels que les lentilles et les pommes de terre ; des applications sur la poitrine de cataplasmes de feuilles fraiches de ricin (Bouchut) ; la décoction d'orge ou de polygala à l'intérieur, peuvent être considérés comme galactagogues. La succion est un excellent moyen mécanique d'entretenir ou d'augmenter la sécrétion du lait. On a aussi employé avec succès les courants électriques en plaçant l'un des pôles sur l'un des côtés de la mamelle et l'autre sur le côté opposé.

GALACTIE. s. f. V. Galactorrhée.

GALACTINE. s. f. Substance mucilagineuse qui existerait dans le lait (Morin).

GALACTOCÈLE. s. f. [*galactocele*, de γάλα, lait, et κήλη, tumeur]. Engorgement de la mamelle par le lait. V. Mamelle. || Forme rare d'*hydrocele*, dans laquelle la tunique vaginale renferme un liquide ayant l'aspect du lait (Vidal de Cassis).

GALACTODENDRON. s. m. V. Arbre *a la vache*.

GALACTOGÈNES. s. m. pl. [de γάλα, lait, et γεννάω, je produis]. Synonyme de *galactagogues*.

GALACTOÏDE ou **GALACTODE.** adj. [γαλακτοειδής, γαλακτώδης, de γάλα, lait, et εἶδος, apparence]. Qui ressemble au lait.

GALACTOMÈTRE. s. m. [*galactometrum*, de γάλα, lait, et μέτρον, mesure ; all. *Milchmesser*, angl. *lactometer*, it. *galattometro*]. Instrument qui sert à déterminer la richesse du lait. Dans le commerce, on applique aux essais journaliers du lait une sorte d'aréomètre connu sous le nom de *galactomètre centésimal*, et construit par Chevalier, O. Henry et Dinocourt. Cet instrument, comme le *lacto-densimetre* de Quévenne et tous les instrument semblables, a l'inconvénient de n'exprimer que la densité ; encore l'indication est-elle souvent inexacte, parce qu'un lait écrémé auquel on ajoute une proportion d'eau déterminée possède la densité du lait pur. Le *lactoscope* donne aussi des résultats incertains. Aussi vaut-il mieux se borner à doser la quantité de matière grasse contenue dans le lait à l'aide du *crémometre* ou du *butyrometre*.

GALACTOPHAGE. adj. et s. m. [de γάλα, lait, et φαγεῖν, manger ; it. *galattofago*, esp. *galactofago*]. Qui ne vit que de lait.

GALACTOPHORE. s. m. [*galactophorus*, γαλακτοφόρος, de γάλα, lait, et φέρειν, porter ; all. *Galactophor*, angl. *galactophorus*, it. *galattoforo*]. Petit instrument ayant la forme du mamelon, sur lequel on l'applique afin de faciliter la succion, lorsqu'il est trop court pour que l'enfant puisse le prendre, ou quand la succion cause de la douleur à la mère. || Synonyme de *bout de sein*.

GALACTOPHORE. adj. — *Canaux galactophores*. Les conduits excréteurs de la glande mammaire. — Autrefois, les vaisseaux chylifères, à cause de la couleur généralement blanche du chyle.

GALACTOPHORES. s. m. pl. Synonyme de *galactagogues*.

GALACTOPHORITE. s. f. Inflammation des conduits galactophores. || Ulcération du sommet du mamelon vers l'orifice des conduits. V. Gerçure.

GALACTOPHTISIE. s. f. [*galactophthisis*, de γάλα, lait, et φθίσις, consomption ; *tabes lactea*] Dépérissement dû à une trop grande déperdition du lait chez les nourrices.

GALACTOPOÈSE. s. f. [*galactopœasis*, de γάλα, lait, et ποιεῖν, faire]. Faculté qu'ont les mamelles de produire le lait.

GALACTOPOÉTIQUE, mieux que **GALACTOPOIÉTIQUE.** adj. [*galactopœeticus*]. Se dit d'une substance qu'on suppose propre à augmenter la sécrétion du lait. V. Galactagogues. — *Poudre galactopoétique*. V. Poudre.

GALACTOPOSIE. s. f. [*galactoposia*, γαλακτοποσία, usage du lait en boisson]. Synonyme de *diete lactée*.

GALACTOPOTE. adj. et s [γαλακτοπότης]. Qui se nourrit de lait.

GALACTOPYRE. s. f. [de γάλα, lait, et πῦρ, fièvre]. La fièvre de lait.

GALACTORRHÉE. s. f. [*galactorrhœa*, de γάλα, lait, et ῥεῖν, couler ; all. *Galactorrhöe*, angl. *galactorrhoea*, it. *galattorrea*]. Écoulement surabondant de lait chez la femme qui allaite, ou immédiatement après le sevrage ; sécrétion *anomale* entraînant par son abondance des désordres dans la santé de nature anémique ou nerveuse. C'est ce double caractère d'anomalie dans la sécrétion et d'altération de l'organisme qui constitue la maladie, contre laquelle on emploie l'iode, les purgatifs, l'agaric blanc (Bouchut), l'infusion de pervenche, la décoction de canne de Provence. || Écoulement de lait chez une femme qui n'est pas dans les conditions ordinaires de cette sécrétion, et quelquefois, mais rarement, chez un homme.

GALACTORRHÉIQUE. adj. et s. Qui se rapporte à la galactorrhée ; qui en est atteint.

GALACTOSCOPE. s m. [de γάλα, lait, et σκοπεῖν, examiner]. V. Lactoscope.

GALACTOSE. s. f. [*galactosis*, de γαλάκτωσις, changement en lait]. Sécrétion ou production de lait.

GALACTOSE. s. f. Variété de glycose qui se forme lorsqu'on fait bouillir la lactine avec les acides minéraux étendus. La galactose présente les réactions des glycoses avec les alcalis et le tartrate cupro-potassique. Elle cristallise plus facilement que la glycose ordinaire ; son pouvoir rotatoire est dextrogyre et égal à + 83°,8 ; elle est peu soluble dans l'alcool froid, l'acide azotique la transforme en acide mucique.

GALACTURIE. s. f. [*galacturia*, de γάλα, lait, et οὖρον, urine]. V. Chylurie.

GALANGA. s. m. Nom commercial de deux sortes de rhizomes appartenant à des plantes amomacées : 1° le *grand galanga, galanga de l'Inde*, long de 54 à 81 centimètres, cylindrique, brun rougeâtre extérieurement, marqué de franges circulaires blanches, blanc grisâtre dans l'intérieur ; son odeur est moins aromatique que celle du vrai galanga, dont il n'a pas la saveur brûlante ; il est fourni par l'*Alpinia galanga*, Wild. (*Maranta galanga*, L.), cultivé dans l'Inde ; 2° le *galanga officinal, galanga vrai, galanga de la Chine*, fourni par l'*Alpinia officinarum*, Hance, qui croît dans le sud de la Chine ; il présente deux variétés, *petit* et *moyen galanga*, et a un rhizome marqué de franges circulaires de couleur jaune fauve, une odeur aromatique, une saveur âcre et brûlante. On n'emploie que le galanga officinal, qui se donne comme stimulant, surtout dans la dyspepsie atonique, sous les mêmes formes et aux mêmes doses que le gingembre. Il fait partie du baume de Fioravanti ; mâché, il calme l'odontalgie.

GALANTHINE. s. f. [*Galanthus nivalis*, L., *Galanthine perce-neige*]. Plante amaryllidée, qui fleurit dès la fin de l'hiver, et dont les bulbes, réputés vomitifs et fébrifuges, sont employés sous forme de cataplasmes émollients.

GALAZYME ou **GALACTOZYME.** s. m. [de γάλα, lait, et ζύμη, levure, ferment]. Lait qui, fermentant, est en voie de se charger d'acide carbonique et d'alcool, d'acides lactique, butyrique, etc., mais qui n'est ni du lait fermenté ni du petit-lait. Le galazyme est une boisson légèrement acidulée, gazeuse et alcoolisée, qui pétille et enivre comme le champagne.

GALBA. s. m. V. Calaba.

GALBANUM. s. m. [χαλβάνη, all. *Galbanum*, *Mutterharz*, angl. *galbanum*, it. et esp. *galbano*]. Gomme-résine sur la provenance de laquelle on n'est pas complètement fixé : on admet qu'elle est fournie par deux espèces de férules, le *Ferula gummosa* et le *F. rubricaulis* (Boissier), plantes ombellifères originaires de la Perse. On distingue : 1° le *galbanum mou*, en masses ou en larmes jaunes, comme vernissées, molles, gluantes, libres ou agglutinées, d'odeur de gomme ammoniaque, de saveur âcre et amère ; 2° le *galbanum sec*, en larmes qui ne sont ni gluantes, ni vernissées, d'odeur aromatique. Le galbanum contient de la résine, de la gomme, une huile essentielle et de l'eau. Distillé avec de l'eau, il donne un hydrocarbure ($C^{20}H^{16}$) ; par la distillation sèche, il fournit une huile d'un bleu verdâtre, qui laisse déposer des cristaux d'ombelliférone. Le galbanum est stimulant et antispasmodique, comme l'*Asa fœtida*, à laquelle il est inférieur en action ; en Allemagne, on lui attribue une influence spéciale sur l'utérus, d'où son nom de *résine utérine*. On le donne à l'intérieur, en pilules ou en émulsion, à la dose de 25 centigr. à 1^{gr},50 ; on l'emploie surtout à l'extérieur sous forme d'emplâtre. Il entre dans quelques anciennes préparations, la thériaque, le diascordium, les emplâtres diabotanum et diachylon.

GALBULE. s. m. [*galbulus*, it. *galbulo*]. Cône à écailles élargies à leur sommet, libres ou soudées ensemble. Exemple : le fruit du cyprès.

GALE. s. f. [*scabies*, ψῶρα, all. *Krätze*, angl. *itch*, it. *rogna*, esp. *sarna* : le mot *gale* vient de *galla*, production anomale qui se développe sur certains végétaux et qui résulte de la piqûre d'un insecte]. Maladie parasitaire de la peau dont peuvent être atteints la plupart des animaux, et qui est causée par des *Acariens*. — La *gale de l'homme* se reconnaît à un plus ou moins grand nombre de sillons, dans lesquels vit le *sarcopte* qui la cause (V. Sarcopte), et qu'on trouve, le plus souvent, aux mains, aux pieds, aux parties génitales, aux fesses, aux aisselles, à l'abdomen, aux mamelles, etc., et jamais à la face ; à des démangeaisons générales ; à des éruptions de papules, de vésicules, de pustules d'ecthyma ou d'impetigo. Le suintement qui en provient, mêlé aux desquamations épidermiques, conduit à la formation de croûtes plus ou moins épaisses et fétides. La gale se montre à tous les âges, avec toutes les constitutions, dans toutes les conditions sociales, bien qu'on l'observe le plus souvent dans la classe ouvrière. Elle est endémique dans certains pays sur les individus malpropres, la Corse, la Bretagne, la Suède, etc., par exemple. Elle est surtout contagieuse ; la contagion s'opère par le contact direct, immédiat, ou par l'intermédiaire d'objets contaminés, draps de lit, vêtements, etc. On guérit la gale en quelques heures, à l'aide du traitement suivant (Hardy) : le malade est d'abord soumis à une friction générale avec le savon noir, pour nettoyer la peau ; puis il séjourne pendant une heure dans un bain tiède, qui ramollit l'épiderme et entr'ouvre les sillons contenant le sarcopte ; au sortir du bain, on frictionne toute la surface du corps, excepté la tête, avec la pommade suivante, que le malade doit conserver pendant quelques heures, afin d'achever la destruction des acares : axonge, 300 grammes ; soufre, 50 gram. ; sous-carbonate de potasse, 25 gram. Les vêtements doivent être lavés, passés au soufre, exposés pendant deux ou trois jours en plein air, à une basse température (ou mieux quelques heures à l'étuve à 100°). A défaut de pommade, on peut se servir d'huile de cade ou d'essence de térébenthine, dont l'action sur l'animal est rapide. = La *gale du mouton*, rare dans les troupeaux bien nourris et bien portants, se développe et se propage rapidement quand ils sont sous le coup d'une sorte de *cachexie psorique*. La *gale du mouton* se reconnaît au prurit ; aux élevures, à l'inflammation et aux sécrétions séro-purulentes ; à l'altération de la laine ; aux croûtes qui recouvrent les régions de la peau indurées, gercées, fendillées. On la guérit en trempant les moutons, pendant quelques minutes, dans un *bain ferro-arsenical*, dit *de Tessier*, quand elle est générale, et avec l'huile de cade ou la pommade sulfuro-alcaline indiquée plus haut, quand elle est locale : il faut en même temps soumettre les moutons à un régime réparateur, et les entourer de tous les soins hygiéniques qui préviennent et dont quelques-uns guérissent la maladie. — La *gale du cheval*, très commune, naît dans les mêmes conditions que la gale du mouton. Elle se montre de préférence à la partie supérieure du cou, au garrot, à la naissance de la queue, régions sur lesquelles il est facile de découvrir les acares parmi un amas de croûtes. Cette gale guérit facilement à l'aide de la pommade sulfuro-alcaline, de l'huile de cade ou du goudron. Elle est causée par le *Psoroptes equi* (Hering, Gervais), qui cause aussi celle du bœuf et du mouton. Chez le bœuf et chez le cheval, une autre variété de gale est déterminée par le *Symbiotes equi* (Gerlach). Celle du chat est causée par les *Sarcoptes cati* (Hering). C'est à tort que quelques vétérinaires et médecins ont admis que la gale de chaque espèce animale était causée par une espèce distincte d'arachnides : le *Sarcoptes scabiei* (Latreille) cause non seulement la gale de l'homme, mais une variété de celles du mouton, du chien de la chèvre et du porc ; il cause aussi celle du lama, du chameau et du lion (V. Psoropte et Sarcopte). Chez aucune espèce animale, la gale n'est suivie des affections aiguës ou chroniques dont on la croyait cause avant qu'on sût qu'elle est simplement une affection parasitaire. — *Gale bédouine*, *gale des Illinois*. Le *Lichen tropicus*. — *Gale des épiciers*. Éruption professionnelle provoquée par le contact répété de substances malpropres ou irritantes. — *Gale des paupières*. V. Blépharite *ciliaire*.

GALÉ. s. m. — *Galé odorant*. Nom vulgaire du *myrica gale*, L. V. Myrica.

GALÉANTHROPIE. s. f. [*galeanthropia*, de γαλῆ, chat, et ἄνθρωπος, homme]. Manie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en chat.

GALÉGA. s. m. [*Galega officinalis*, L., all. *Geissraute*, angl. *goats'rue*, it. *capraria*]. Plante d'Italie (diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.) cultivée en France. On l'a recommandée comme sudorifique et alexipharmaque. Elle est inusitée.

GALEIFORME. adj. [de *galea*, casque, et *forma*, forme]. En forme de casque. Ex. : le pétiole supérieur des aconits.

GALÈNE. s. f. [*galena*, it. *galena*]. Sulfure de plomb natif.

GALÉNIQUE. adj. [*galenicus*, all. *galenisch*, angl. *galenic*, it. et esp. *galenico*]. Qui a rapport à la dectrine de Galien. — *Remèdes galéniques*. Les remèdes végétaux, par opposition aux remèdes *spagiriques* ou *chimiques*.

GALÉNISME. s. m. [all. *Galenismus*, angl. *galenism*, it. *galenismo*]. Doctrine de Galien. La théorie des quatre humeurs, base du galénisme, leur crase et leur coction, tout cela est antérieur à Galien [V. Cos (*École de*)], qui vivait dans le IIe siècle de l'ère chrétienne. Mais, possédant des connaissances étendues en anatomie, en physiologie et en pathologie, doué d'un esprit de systématisation, il constitua un corps de doctrine où il parvint à subordonner les phénomènes de la santé et de la maladie à l'action des quatre humeurs. Cette œuvre considérable survécut pendant une longue suite de siècles ; les Arabes l'acceptèrent, et, quand ils prirent le sceptre de la médecine (V. ARABES) dans l'Occident même, ils ne transmirent que le galénisme. Celui-ci n'est qu'une application d'une physique très rudimentaire, qui considère le mélange et la coction de certaines humeurs comme la source de la santé et de la maladie. Vers le XVe siècle, des doctrines chimiques commencèrent à se substituer au galénisme, qui a fini par disparaître.

GALÉNISTE. s. m. Médecin attaché au galénisme.

GALÉODE. s. m. [de *galea*, casque, à cause de la comparaison qu'on a faite entre un casque et la tête de cet animal]. Arachnide de forte taille, pouvant atteindre une longueur de 8 centimètres, et habitant les régions chaudes du globe où sa morsure est regardée comme venimeuse. Corps ovalaire, velu ; tête portant deux yeux, une paire de pattes et l'appareil buccal, composé d'une paire de palpes, d'un abre rudimentaire, de deux mandibules et de deux mâchoires ; thorax à trois articles, portant chacun une paire de pattes ; abdomen à plusieurs articles.

GALÉOPITHÈQUE. s. m. Mammifère qui habite les îles de l'archipel Indien, et qui a la faculté de se maintenir en l'air pendant quelques instants, grâce à une membrane aliforme étendue sur les côtés du corps et jouant le rôle de parachute.

GALÉOPSIDE. s. f. [*galeopsis ochroleuca*, Lam. ; *chanvre bâtard*]. Plante labiée indigène qu'on a recommandée contre la phtisie, quoiqu'elle n'ait pas d'autres propriétés que les labiées en général.

GALÈRE. s. f. [angl. *gallery*]. Fourneau à réverbère, d'un grand diamètre, autour duquel on place le vase contenant la matière qu'on veut chauffer.

GALEUX, SE. s. Individu atteint de la gale.

GALIANCONISME. s. m. [de γαλιάγκων, homme dont le bras est raccourci par une lésion]. Atrophie et raccourcissement du bras déterminés par toutes les causes capables d'empêcher le développement de l'humérus ou de détruire une portion de son extrémité supérieure.

GALIEN. [Médecin de Pergame, 131-200]. — *Bandage de Galien*. V. BANDAGE *des pauvres*. – *Cérat de Galien*. V. CÉRAT. — *Veine de Galien*. V. VEINE.

GALIOTTE. s. f. Nom donné à la *benoîte*.

GALIPEA. s. m. Genre de plantes rutacées, dont une espèce donne l'*écorce d'Angusture*. V. ANGUSTURE.

GALIPOT. s. m. [esp. *galipodio*]. Térébenthine impure, solidifiée et privée de son essence par l'évaporation naturelle sous l'influence de l'air.

GALIUM. s. m. V. CAILLE-LAIT.

GALLAO. s. m. Variété du yaws.

GALLATE. s. m. [*gallas*, angl. *gallate*, it. *gallato*]. Sel que forme la combinaison de l'acide gallique avec une base. Les gallates donnent aux dissolutions de sels de fer une couleur noir bleuâtre plus ou moins intense. Dissous dans l'eau, ils s'altèrent promptement en présence des alcalis, et prennent une teinte brune.

GALLE. s. f. [*galla*, κηκὶς, all. *Gallapfel*, *Gallnuss*, angl. *gall-nut*, *oak-apple*, it. *galla*, esp. *agalla*]. Excroissance produite sur diverses parties des végétaux, bourgeons, feuilles, fruits, par les piqûres des différents insectes (fig. 207, *c*) qui déposent leurs œufs dans les plaies. Les cynips et les diplolèpes sont les insectes qui produisent le plus de galles. L'espèce employée en médecine est la *noix de galle*, ou *galle du Levant*, produite par le *Cynips* ou *Diplolepis gallæ tinctoriæ*, Olliv., et développée sur les jeunes bourgeons du *Quercus infectoria*, Olliv. (chêne soyeux). La *galle noire*, ou *galle verte d'Alep*, la plus estimée, est brune ou verte à l'extérieur, hérissée d'éminences, compacte intérieurement et très pesante : elle doit en partie ses propriétés au soin que l'on a de la récolter avant la sortie de l'insecte ; car les galles recueillies plus tard, et nommées *galles blanches*, galles de Smyrne, sont blanchâtres, légères et très peu astringentes ; elles sont percées d'un petit trou rond qui les fait reconnaître. La *galle du chêne* qu'on récolte en France est sphérique, polie, rougeâtre ; elle n'est pas plus estimée que la *galle blanche*. La *galle* renferme des acides tannique, gallique, ellagique, lutéo-gallique : aussi est-elle une des substances les plus astringentes, employée en médecine dans les mêmes cas que l'écorce de chêne. Son infusion est un bon réactif pour reconnaître la présence du fer dans toutes les dissolutions des sels de ce métal : elle y détermine un précipité noir bleuâtre de gallate de fer. — La *galle du rosier* est plus connue sous le nom de *bédégar*. — On trouve sur la tige du *chardon hémorroidal* (*Serratula arvensis*, L.) une espèce de *galle* qu'on portait anciennement dans sa poche pour guérir les hémorroïdes ou pour s'en préserver. — On connaît encore la *galle de Hongrie* ou *du Piémont*, irrégulière, provenant d'une piqûre de cynips faite au *Quercus robur*, L. ; la *galle corniculée* et la *galle en artichaut*, développées, la première sur les jeunes branches, la deuxième sur les chatons femelles ; la *galle ronde de France* ou *de l'yeuse* (*Quercus ilex*, L.), la *galle ronde du chêne* ou *pétiole de feuilles de chene*, croissant sur les *Quercus robur*, L., et *pyrenaica* (du midi de la France) ; la *galle ronde des feuilles de chêne*, en groseille ou en cerise, commune, différant de la précédente et de la *pomme de chêne*, autre galle des feuilles du *Quercus pyrenaica*, Willdenow, ou *Quercus tauzin*, Persoon. Le tissu des galles qui environne les loges (fig. 202, *a*) où se trouvent les larves est blanc ou jaunâtre à l'état frais (*b*, *b*, *b*), ce qui est dû à des grains de fécule que contiennent abondamment ces cellules ; ils se détruisent à mesure des métamorphoses de l'insecte et servent à sa nutrition. V. CHENE et TANNIN.

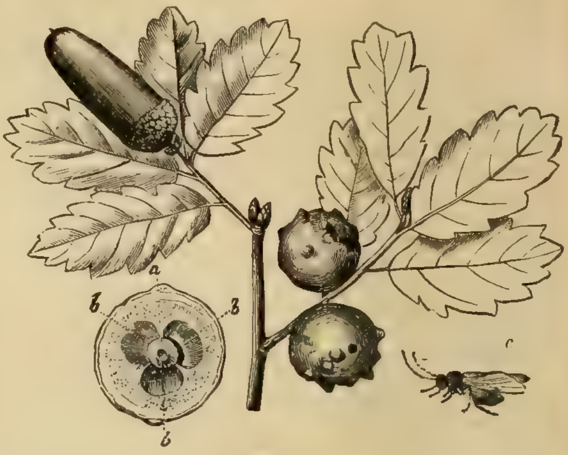

FIG. 202.

GALLÉINE. s. f. ($C^{40}H^{14}O^{16}$). Composé dérivé des phénols et de l'acide pyrogallique. Les cristaux obtenus sont rouges par réflexion, et bleus par transparence, avec des reflets verdâtres. La potasse les dissout en donnant une liqueur d'un bleu magnifique, qui s'altère peu à peu. Avec l'ammoniaque, ils forment un liquide violet. La galléine se fixe sur des étoffes mordancées à l'alumine et les teint en rouge. Traitée par les réducteurs, elle donne un composé cristallisé, la galléine incolore, qui, au contact de l'ammoniaque, régénère la galléine colorée.

GALLICOLE. adj. Se dit d'un insecte qui habite les galles ou qui en provoque la formation par la ponte de ses œufs dans l'épaisseur des feuilles, des rameaux, etc.

GALLINACÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant le coq, le dindon, le faisan, etc. Mandibule supérieure voûtée ; narines percées dans un large orifice membraneux de la base du bec : doigts unis par une courte membrane ; vol lourd ; petits en état de rechercher leur nourriture à la surface de l'œuf (*præcoces*).

GALLINE. s. f. ($C^{40}H^{36}O^{14}$). Elle dérive de la galléine par fixation d'hydrogène. Elle est peu soluble dans l'eau froide. Ses cristaux s'altèrent, deviennent opaques, puis tombent en poussière. La galline teint les étoffes mordancées comme la galléine.

GALLINSECTES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, qui renferme la *Cochenille*. V. COCHENILLE.

GALLIQUE. adj. [all. *Gallápfelssaure*, *Gallnussaure*, angl. *gallic*, it. *gallico*]. — *Acide gallique* ($C^{14}H^{6}O^{10}$). Découvert par Scheele. On l'obtient en exposant à l'air une infusion de noix de galle, qui bientôt se couvre de moisissures; l'acide gallique se précipite en cristaux par le refroidissement. Cet acide est soluble dans l'alcool et l'éther, moins dans l'eau, d'une saveur styptique. Avec les sels de fer au maximum, il donne une couleur bleu foncé; cristallisable en aiguilles jaunâtres ou blanches. Il ne précipite pas la gélatine et les alcaloïdes, précipite l'émétique, et ne se fixe pas aux membranes animales. Il est astringent, hémostatique, et peut remplacer le tannin.

GALLIUM. s. m. (Ga). Métal découvert par l'analyse spectrale dans les minerais de zinc (Lecoq de Boisbaudran, 1875). Il est solide, malléable, cristallisable, d'un blanc argentin. Sa densité est de 5, 95. Il se place entre l'aluminium et l'indium. Il fond à la température de 29° : c'est le plus fusible de tous les métaux.

GALLO-TANNATE. s. m. Sel formé d'acide gallique et d'acide tannique combinés avec une base.

GALLOWAY (RACE DE). Race bovine des districts de l'ouest de l'Écosse. Taille petite, formes ramassées, membres courts, charnus, robe généralement noire; poids moyen inférieur à 400 kilogrammes ; pas de cornes dans les deux sexes. La *race galloway* est rustique, d'un bon entretien, et fournit une chair et une graisse très recherchées en Angleterre.

GALLULMIQUE. adj. V. MÉTAGALLIQUE.

GALOP. s. m. [all. *Gallopp*, angl. *gallop*, it. *galoppo*, esp. *galope*]. Allure très rapide dans laquelle le cheval est supporté successivement par un pied de derrière, un bipède diagonal et un pied de devant, puis reste sans support un instant, pour retomber de nouveau sur les mêmes appuis. Le cheval galope à droite ou à gauche, suivant que le pied droit ou le pied gauche marque sa piste plus en avant.

GALOPADE. s. f. Air de manège, sorte de galop en trois temps et très raccourci, où l'avant-main est soulevée de telle sorte que l'allure, très cadencée, gagne en élégance ce qu'elle perd en rapidité.

GALOPANT, ANTE. adj. — *Phtisie galopante*. V. PHTISIE.

GALUCHAT. s. m. Dans le commerce, peau de divers chondroptérygiens (V. CHIEN *de mer*), qui sert à couvrir des étuis et des fourreaux.

GALVANIQUE. adj. [all. *galvanisch*, angl. *galvanic*, it. *galvanico*]. Qui a rapport au galvanisme.

GALVANISATION. s. f. Opération par laquelle on met en contact un métal positif avec un métal négatif, pour empêcher l'oxydation de ce dernier. Exemple : *fer*, *zinc*, avec le *cuivre*. — *Galvanisation par influence*. V. ÉLECTRISATION.

GALVANISÉ, ÉE. adj. Qui a subi la galvanisation. — *Fer galvanisé*. Fer recouvert, par la galvanoplastie, d'une couche de zinc qui le préserve de la rouille.

GALVANISME. s. m. [all. *Galvanismus*, angl. *galvanism*, it. et esp. *galvanismo*]. — *Électricité de contact*, découverte par Galvani en 1780. Ayant suspendu à son balcon, par la moelle épinière, au moyen d'un crochet de cuivre, une grenouille récemment tuée, il observa des contractions musculaires à chaque contact exercé contre les barreaux de fer du balcon. Galvani attribua ces phénomènes à des courants organiques dont les métaux n'étaient que les conducteurs. Mais Volta déclara que les métaux étaient la source de cette électricité, et, au moyen du condensateur, prouva que le simple contact du zinc et du cuivre développait de l'électricité. Il appela *force électromotrice* la force nouvelle naissant au contact de substances hétérogènes. Cette force agit à la surface de jonction, sépare sans cesse les deux fluides, fait passer le positif sur l'un des corps, le négatif sur l'autre, et empêche leur recomposition. Tous les corps ne développent pas également cette force électromotrice. Les métaux qui y sont plus aptes sont appelés *électromoteurs*. Ils servent à la construction des instruments décrits sous le nom de *piles*. V. COURANT, MAGNÉTISME et TENSION.

GALVANOCAUSTIQUE. s. f. et adj. [all. *Galvanokaustik*, angl. *galvanocaustics*, it. *galvanocaustica*] (Middeldorpff). Ensemble des opérations chirurgicales qui s'accomplissent à l'aide de courants électriques (V. COURANT). On utilise les propriétés physiques et les propriétés chimiques des courants électriques; de là la galvanocaustique thermique et la galvanocaustique chimique. — *Galvanocaustique thermique*. On l'a appliquée à la cautérisation des fistules de diverses sortes, des trajets fistuleux dans les maladies des os, pour arrêter des hémorragies, pour brûler la pulpe dentaire, pour couper, à l'aide d'un fil métallique rougi par la chaleur que dégage la pile, le pédicule de divers polypes, les bourrelets hémorroïdaux, etc. Ses avantages sont : l'absence d'hémorragie; la rapidité et l'énergie de l'action, dont les effets sont limités d'une manière exacte ; la possibilité de brûler et de couper des parties profondes souvent inaccessibles à l'instrument tranchant ; la possibilité d'introduire et de disposer les instruments à *froid*, sans frayeur de la part du malade. Une fois l'appareil en place, il suffit d'une pression avec le doigt sur une de ses parties pour porter instantanément le fil métallique au rouge blanc le plus intense, puis, en interrompant à volonté le courant, on refroidit l'instrument. La condition essentielle pour les opérations par le galvano-cautère, est de déterminer la coagulation du sang. Pour cela, il faut deux conditions : 1° que la chaleur du galvano-cautère soit assez forte et assez prolongée pour déterminer la coagulation du sang dans des vaisseaux volumineux ; 2° que la quantité du sang à coaguler en un temps donné ne soit pas trop considérable, car, malgré la grande élévation de température du galvano-cautère, celui-ci n'offrant qu'une masse assez petite se refroidit rapidement. Pour obtenir la première condition, il faut que le fil de platine soit chauffé au rouge sombre et que l'opération ne sectionne les tissus que très lentement. Pour diminuer l'afflux du sang, on peut déterminer la compression des artères ; mais le meilleur mode de compression est celui que produit le fil de platine qui doit cautériser; et c'est pour cela que le serre-nœud est le meilleur des instruments pour les opérations de ce genre. Les escarres formées par le galvano-cautère, lorsqu'elles sont exposées à l'air, se dessèchent et forment une sorte de croûte qui est éliminée par la suppuration. Les escarres sous-cutanées, ainsi que celles qui sont intrapéritonéales, peuvent se résorber sans suppuration. — *Instruments galvanocaustiques*. Ceux qu'on emploie dans la galvanocaustique. Ce sont : 1° une pile suffisamment forte : celle de Grenet est préférable ; 2° les cautères galvaniques, qui se composent généralement d'un manche isolant, traversé d'un fil de cuivre doré, dont l'extrémité postérieure reçoit l'extrémité de l'un des rhéophores ; à l'extrémité antérieure se visse un fil de platine disposé en anse ou en olive sur une sphère de porcelaine, ou autrement, selon le but qu'on se propose. Un tube isolant qu'ils traversent marque toute la portion qu'on ne veut pas mettre en contact avec les tissus. Le fil de platine disposé en anse peut couper quand on lui communique un mouvement de scie, être passé sous forme de séton, etc. — *Galvanocaustique chimique*. Applications de l'électricité à diverses opérations chirurgicales, dont Clavel (1837) a donné la première indication à propos d'un anévrysme heureusement modifié par l'emploi du courant de la pile ; mais c'est Ciniselli (de Crémone) qui a fait de la *galvanocaustique chimique* une méthode bien définie, en a saisi le mécanisme et la portée, et en a réglé les procédés. Lorsqu'un corps imparfaitement conducteur, se trouvant d'ailleurs dans des conditions de cohésion qui facilitent sa décomposition, est placé dans le circuit d'une pile de tension suffisante, ce corps est décomposé : l'acide se porte à l'extrémité libre de l'électrode positif, l'alcali à l'extrémité libre de l'électrode négatif. Lorsqu'elles ne peuvent attaquer les électrodes et que le corps interposé est de la matière organisée, les acides et les alcalis naissants agissent sur les tissus à la manière des caustiques potentiels, et déterminent l'apparition d'une escarre exactement limitée au niveau des points de contact des électrodes. Ce phénomène tout physique de décomposition se produit également bien sur les corps organisés morts ou vivants et sur les corps bruts. On a donc là un moyen d'effectuer, sans intervention de la chaleur, des cautérisations semblables à celles qui sont déterminées par l'action des acides et des alcalis, cautérisations dont l'activité se règle facilement en dotant le courant dont on fait usage des qualités voulues de quantité et de tension. La production des escarres se faisant à froid et étant exactement limitée aux points de contact des électrodes, toutes les régions accessibles à une sonde ou à un stylet peuvent être aisément cautérisées sans crainte de léser les parties voisines. L'escarre du pôle positif est comparable à celles que produisent les acides et le feu ; l'escarre produite au pôle négatif à celles que produisent les alcalis. Aux différences que présentent les escarres des deux pôles correspondent des caractères différents dans les cicatrices qui succèdent à la chute de ces escarres. Les cicatrices du pôle positif étant dures et rétractiles, les cicatrices de l'autre sont molles, minces et pas ou peu rétractiles. L'importance de la galvanocaustique produite par le pôle négatif tient surtout à la facilité qu'elle donne de pratiquer des cautérisations alcalines dans des conditions où celles-ci étaient entièrement impraticables. L'un des électrodes étant employé à cautériser, l'autre ne sert ordinairement qu'à fermer le circuit. Pour éviter une cautérisation inutile au niveau de ce dernier, on le fera aboutir à une compresse mouillée ou à un disque d'agaric humide recouvrant la région sur laquelle on l'applique. On a employé la galvanocaustique chimique pour détruire des tumeurs, des polypes naso-pharyngiens, etc. L'idée d'agir sur l'urètre au moyen du galvanisme a été émise par Crusell (de Saint-Pétersbourg) (1841), puis par Wertheimber, pour, à l'aide de l'électrode négatif, résoudre les engorgements péri-urétraux. Les piles employées dans ces essais étaient insuffisantes pour opérer une perte de substance (Leroy d'Étiolles, 1852). Tripier et Mallez ont le mérite d'avoir rendu efficace la méthode opératoire. Ils se servent d'une pile composée de 18 couples de dimension moyenne, au proto-sulfate de mercure. Une pile de 15 à 18 couples de Daniell conviendrait également, ainsi que la batterie portative de Gaiffe au chlorure d'argent. L'électrode urétral ou bougie galvanocaustique consiste en un mandrin dont l'extrémité ferme, comme un embout, l'ouverture d'une sonde de gomme destinée à protéger les parties sur lesquelles ne doit pas porter la cautérisation. Lorsque son extrémité est amenée contre la face antérieure du rétrécissement, le circuit étant fermé, il survient une sensation de cuisson qui, faible dès le début, diminue encore à mesure que se forme l'escarre. On pousse alors légèrement le mandrin, cautérisant ainsi à la fois d'avant en arrière et latéralement. En poussant de temps en temps la sonde sur le mandrin, de façon à n'en laisser saillir qu'une faible partie, on limite à volonté la durée et par suite la profondeur de la cautérisation latérale, celle d'avant en arrière continuant sans interruption. Enfin, quand l'obstacle est détruit, la sonde passe sans difficulté par-dessus le renflement terminal du mandrin ou olive du cautère. On obtient ainsi la destruction des rétrécissements et leur guérison sans causer les complications consécutives à leur incision, etc. ; seulement, au lieu d'utiliser les propriétés calorifiques de la pile, on utilise les propriétés chimiques du courant continu direct à l'aide de piles d'une grande tension (V. COURANT) dont l'instrument cautérisateur représente le pôle négatif, pendant que le pôle positif est appliqué sur une autre partie du corps. On opère ici à l'aide d'une action caustique d'*ordre chimique* (et non *calorifique*) lente et régulière, d'origine *voltaïque* et non *galvanique*. La bougie galvanocaustique est en communication avec une pile portative (modèle Gaiffe) au chlorure d'argent de 36 éléments, dont 24 environ sont utilisés. La douleur se fait toujours sentir à la cuisse, où se fixe le pôle positif, et est nulle ou insignifiante dans l'urètre, c'est-à-dire au point d'action du pôle négatif. Il n'y a pas d'hémorragie le plus souvent. Une bougie de gomme ordinaire est introduite immédiatement après l'opération jusque sur le point qui vient d'être soumis à l'action du caustique. Ordinairement une séance de quinze ou dix-huit minutes suffit et provoque moins de fièvre qu'une simple exploration urétrale. Immédiatement après l'opération, les malades peuvent aller à pied prendre un bain ou se livrer à leurs occupations habituelles. Tout le traitement est terminé par l'opération même. L'élargissement de l'urètre n'est pas ordinairement, aussitôt après l'opération, ce qu'il doit se montrer huit ou quinze jours plus tard. Au lieu de diminuer, le calibre de l'urètre augmente pendant quelque temps. Ce phénomène paraît devoir être rattaché à la résolution des engorgements péri-urétraux situés dans la sphère d'action de l'électrode négatif. V. URÉTROTOMIE.

GALVANO-MAGNÉTISME. s. m. Ensemble des phénomènes dans lesquels des effets *magnétiques* sont produits par le moyen du *galvanisme*.

GALVANOMÈTRE. s. m. [*galvanometrum*, de *Galvani*, et de μέτρον, mesure ; angl. *galvanometer*, it. *galvanometro*]. Appareil destiné à constater l'existence et à déterminer la direction d'un courant électrique : il est fondé sur l'expérience d'Œrstedt, qui montre qu'un courant, voisin d'une aiguille aimantée, en détermine la déviation ;

et sur la loi d'Ampère, en vertu de laquelle cette aiguille prend toujours une position perpendiculaire à celle du courant, de manière que le pôle austral de l'aiguille soit à gauche du courant, et, par suite, de l'observateur : le galvanomètre le plus simple consisterait donc en une aiguille aimantée mobile au-dessus d'un fil conducteur ; la déviation de l'aiguille et le sens dans lequel elle se fait indiquent l'existence d'un courant et sa direction. Toutefois cette déviation est à peine appréciable pour les courants peu intenses, parce que l'action magnétique de la terre tend à ramener l'aiguille aimantée dans sa position d'équilibre, qui est celle du méridien magnétique : aussi a-t-on d'abord augmenté l'action du courant en multipliant les circuits du fil autour de l'aiguille (Schweigger), ce qui constitue le *multiplicateur;* puis on a diminué l'influence de la terre au moyen d'un *système astatique* composé de deux aiguilles aimantées, assujetties parallèlement l'une au-dessus de l'autre à l'aide d'une tige de cuivre, de façon que leurs pôles contraires se correspondent (Nobili) : les actions exercées par la terre sur ces pôles se neutraliseraient complètement si les aiguilles étaient également grandes et aimantées, mais l'astaticité absolue, si même elle était possible, aurait l'inconvénient de dévier totalement l'aiguille sous l'influence du moindre courant, et de l'empêcher d'être ramenée dans le méridien magnétique par l'action de la terre : il est donc important que celle-ci soit diminuée, mais non supprimée, ce qu'on obtient en laissant à l'une des aiguilles une aimantation un peu plus forte qu'à l'autre. Le galvanomètre ordinaire est composé de deux aiguilles aimantées, suspendues à un fil de cocon de ver à soie, lequel est soutenu supérieurement par un bouton, qui permet de le faire monter ou descendre ; et d'un cadre d'ivoire sur lequel est entouré le fil traversé par le courant, dont les extrémités aboutissent à deux bornes métalliques, pour être mises en rapport avec les sources du courant . sur le cadre est placé un cercle divisé en degrés, qui permet de lire les déviations de la pointe de l'aiguille supérieure, correspondant à la direction et à l'intensité du courant.

GALVANOPLASTIE. s. f. [de πλάσσειν, former ; all *Galvanoplastik*, angl. *galvanoplastics*, it. *galvanoplastica*]. Opération par laquelle on fait déposer sur un objet une couche de métal, précipitée de sa solution saline à l'aide d'un courant électrique. V. Dorure *galvanique*.

GALVANO-PUNCTURE. s. f. V. Électro-puncture.

GALVANOSCOPIE. s. f. [de *Galvani*, et σκοπεῖν, examiner]. Méthode d'expérimentation physiologique fondée sur l'emploi de l'électricité galvanique.

GALVANOSCOPIQUE. adj. Qui a rapport à la galvanoscopie. *Contraction galvanoscopique*. Contraction musculaire produite expérimentalement par l'action du galvanisme. — *Patte galvanoscopique*. Patte de grenouille qu'on a séparée du tronc, en y laissant adhérer la plus grande étendue possible du nerf sciatique, en vue d'étudier l'action du courant sur les muscles.

GALVANO-THÉRAPIE. s. f. V. Électrothérapie.

GAMARDE (Landes). — *Eau sulfureuse :* sulfure de sodium. Froide. Boisson.

GAMASE. s. m. [*Gamasus*, Latreille]. Genre d'acariens de la famille des gamasides, caractérisé surtout par des téguments coriaces. Les gamases sont inoffensifs pour l'homme.

GAMASIDÉS. s. m. pl. Famille d'arachnides de l'ordre des acariens. Ils se distinguent des sarcoptides par leurs palpes filiformes, à cinq articles, d'épaisseur égale, par leurs pattes à sept articles et par leurs trachées. Les nymphes de ces animaux vivent parfois en parasites sur l'homme dans les pays chauds, et en Europe pendant l'été. Les *gamases* et les *dermanyses* forment les principaux genres de cette famille.

GAMBIER ou **GAMBIR**. s. m. V. Cachou et Kino.

GAMBODIQUE. — *Acide gambodique* ($C^{120}H^{35}O^{24}$). Résine jaune, inodore, insipide, soluble dans l'alcool et l'éther, constituant la majeure partie de la *gomme-gutte*.

GAMME. s. f. Série des sons ou *notes*, au nombre de sept, qui occupent l'intervalle connu sous le nom d'*octave*. — *Gamme chromatique*. Succession des tons d'une même couleur, formant une série de nuances plus ou moins voisines de cette couleur.

GAMOMANIE et non **GAMÉNOMANIE**. s. f. [de γάμος, mariage, et μανία, manie]. Forme d'aliénation caractérisée par une monomanie du mariage, portant les malades à faire les démarches les plus extravagantes dans ce but. Elle est distincte de l'érotomanie et du satyriasis, et a été observée sur des individus dont les organes sexuels imparfaitement conformés faisaient supposer l'absence de tout désir vénérien (Legrand du Saulle).

GAMOPÉTALE. adj. V. Monopétale.

GAMOPHYLLE. adj. [de γάμος, union, et φύλλον, feuille]. — *Involucre gamophylle*. Celui qui est formé de plusieurs feuilles réunies.

GAMOSÉPALE. adj. V. Monosépale.

GANACHE. s. f. [all. *Ganasse*, it. *ganacia*]. Région située, chez le cheval, au contour de l'os maxillaire inférieur, dont les branches sont écartées (*ganache ouverte*), ce qui est une qualité, ou très rapprochées (*ganache fermée*).

GANGLIFORME. adj. Qui a la forme d'un ganglion. — *Plexus gangliforme*. V. Pneumogastrique.

GANGLIITE. s. f. [all. *Ganglienentzündung*]. Inflammation des ganglions lymphatiques. On dit plutôt *adénite*.

GANGLIOMA. s. m. [de *ganglion*, et de la terminaison *oma* ou *ome*, souvent adoptée pour exprimer qu'un mot désigne une tumeur]. Tumeur, et particulièrement épithélioma, des ganglions lymphatiques. Cet épithélioma est rarement primitif ; il est ordinairement consécutif à celui de l'organe dont le ganglion reçoit les lymphatiques. Le ganglioma est bien distinct des hypertrophies des ganglions lymphatiques, de leur engorgement et autres tumeurs se rattachant à l'hypergenèse de leurs éléments fondamentaux ou accessoires : c'est une tumeur maligne, récidivant sur place ou ailleurs, se généralisant toujours, et repoussant toute intervention chirurgicale ou lui commandant au moins une grande réserve. Il peut succéder aux hypertrophies épithéliales des glandes salivaires, mammaires, du col utérin, etc.; car il constitue une lésion de même nature. L'épithélium des ganglions altérés est ordinairement semblable à celui de la tumeur qui a précédé leur lésion ; mais il peut appartenir à une variété différente, être, par exemple, nucléaire ou prismatique, alors que l'épithélioma primitif est pavimenteux.

GANGLION. s. m. [*ganglion*, γάγγλιον, all. et angl. *ganglion*, it. et esp. *ganglio*]. En anatomie, petit corps de forme, de grosseur, de structure variables, dont on distingue deux sortes les ganglions *lymphatiques*, qui se trouvent sur le trajet des vaisseaux lymphatiques (V. Lymphatique) ; les *ganglions nerveux*, dont les uns sont situés sur le trajet des racines postérieures de la moelle épinière [V. Intervertébral (*Ganglion*)], les autres appartiennent au nerf grand sympathique (V. Sympathique). — *Ganglion d'Andersch*. V. Glosso-pharyngien. — *Ganglion d'Arnold*. V. Otique. — ***Ganglion de Bidder*, *de Ludwig*,** *de Remak*. V. Cardiaque. — *Ganglion cardiaque*. V. Cardiaque. — *Ganglion carotidien* ou *caverneux*. Petit ganglion nerveux gris rougeâtre, situé dans les sinus caverneux, en dehors de la carotide interne, donnant des filets aux nerfs oculo-moteur externe et ophtalmique, et conmuniquant avec les filets ascendants du ganglion cervical supérieur. — *Ganglion cervical.* V. Cervical. — *Ganglion ciliaire.* V. Ciliaire (*Muscle*). — *Ganglion d'Ehrenritter* ou *jugulaire.* V. Pneumogastrique. — *Ganglion de Gasser.* V. Trijumeau. — *Ganglion gastroépiploïque.* V. Gastroépiploïque. — *Ganglion géniculé.* V. Facial. — *Ganglion induré.* V. Syphilis. — *Ganglions inférieurs du cerveau* (Gall). Les couches optiques. — *Ganglion lenticulaire.* V. Lenticulaire. — *Ganglion de Meckel.* V. Sphéno-palatin. — *Ganglion mésentérique.* V. Mesentérique. — *Ganglion naso-palatin.* V. Naso-palatin. — *Ganglion olivaire.* V. Pneumogastrique. — *Ganglion ophtalmique.* V. Ophtalmique. — *Ganglion otique.* V. Otique. — *Ganglion plexiforme.* V. Plexiforme. — *Ganglion semi-lunaire.* V. Solaire (*Plexus*). — *Ganglion solaire.* V. Solaire. — *Ganglion sous-maxillaire.* V. Sphéno-palatin. — *Ganglion sphénoïdal.* V. Sphéno-palatin. — *Ganglion sphéno-palatin.* V. Sphéno-palatin. — *Ganglion strumeux.* V. Strumeux. — *Ganglions supérieurs.* Les corps striés. — *Ganglion de Wrisberg.* V. Cardiaque. = En pathologie, *ganglion* [*kyste synovial folliculaire ;* all. *Sehnenbalg, Ueberbein*], petite tumeur globuleuse, peu mobile, dure, fluctuante, indolente, développée sur le trajet des tendons, sans changement de couleur à la peau, déterminant seulement une difformité et de la gêne dans les mouvements, et observée principalement autour des articulations du pied et de la main. Ces tumeurs, formées par un fluide albumineux renfermé dans un kyste solide, sont de véritables hydropisies des membranes synoviales, qui reconnaissent pour cause une contusion, une entorse, une tension excessive du tendon, ou une affection rhumatismale ou arthritique. Elles résultent de l'oblitération des follicules synoviaux, et ont par conséquent une origine articulaire, qui doit, dans l'appréciation des procédés de traitement, faire préférer ceux qui ne provoquent pas la suppuration : la cautérisation, l'incision simple, l'extirpation, ne devront donc être pratiquées qu'avec l'aide de la méthode antiseptique ; l'écrasement du kyste, fait avec les deux pouces et suivi d'une légère compression, de façon à répandre le liquide dans le tissu cellulaire, où il se résorbe, est inoffensif, mais il expose aux récidives ; celles-ci sont évitées par la ponction sous-cutanée, combinée aux injections de teinture d'iode, et mieux encore par l'incision sous-cutanée du kyste accompagnée de scarifications de sa surface interne (Richet, Gosselin) : ce dernier procédé ne provoque pas de suppuration et ne nuit pas au rétablissement des mouvements.

GANGLIONITE. s. f. Mauvais mot. V. Gangliite.

GANGLIONNAIRE. adj. [it. *ganglionare*, esp. *ganglionar*]. Se dit de ce qui concerne les *ganglions lymphatiques* et *nerveux.* — *Cellules, corpuscules, globules ganglionnaires.* V. Nerf et Nerveux. — *Systeme ganglionnaire.* Le nerf grand sympathique, considéré comme un ensemble de ganglions relié par de longs filets de jonction. — *Tissu ganglionnaire.* V. Lymphatique et Nerveux.

GANGRÈNE. s. f. [*gangræna*, γάγγραινα, de γράω, je consume ; all. *Gangräne, Brand*, angl. *mortification, gangrene*, it. *gangrena, cancrena*, esp. *gangrena*]. Extinction de toute action organique dans une partie molle (la gangrène du tissu osseux s'appelle *nécrose*), avec réaction de la puissance vitale dans les parties contiguës. c'est une mort locale. Lorsque la partie gangrenée est engorgée de liquides, la *gangrene* est dite *humide ;* quand cette partie, au lieu de se pénetrer de liquides, se dessèche, la *gangrene* est *seche.* On réserve parfois le nom de *sphacele* à la *gangrene* qui attaque toute l'épaisseur d'un membre ou d'un organe composé de plusieurs tissus. La gangrène peut être produite par des causes nombreuses, qu'on peut ranger en plusieurs groupes. 1° destruction immédiate, directe, de l'activité des éléments anatomiques par une action chimique ou physique (cautérisation, brûlure, froidure, contusion, compression) ; 2° interruption de la circulation artérielle, veineuse ou capillaire : la gangrène suit rarement l'arrêt de la circulation veineuse par ligature isolée des grosses veines ou par compression circulaire d'un membre ; elle succède souvent aux entraves apportées à la circulation artérielle par une embolie, par une thrombose consécutive à l'artérite chronique avec infiltration athéromateuse et calcaire, par la ligature, les plaies, les déchirures des artères ; enfin, l'oblitération d'un certain nombre de capillaires dans le cours d'une inflammation intense, surtout chez un individu débilité, ou dans une partie qui, en raison de sa structure, ne peut se distendre, est une cause fréquente de gangrène ; 3° altération de la composition du sang, soit à la suite de l'introduction dans ce liquide de substances venues de l'extérieur (ergot de seigle, opium, virus, venin), soit par formation dans l'organisme de produits morbides, dans certains états généraux (albuminurie, diabète, fièvre intermittente), dans les fièvres graves (typhus, fièvre typhoïde, maladies infectieuses), ou après les grands traumatismes accompagnés de phénomènes de septicémie aiguë ; 4° lésion du système nerveux, dont l'action est encore mal élucidée. Les phénomènes précurseurs de la gangrène varient avec ses causes : quant aux symptômes qui lui sont propres, ils sont locaux et généraux. Localement, on observe des modifications dans la couleur, la consistance, le volume, la température, la sensibilité et la motilité des parties, modifications qui constituent la période d'escarrification, de formation des escarres. Souvent, au début, on voit apparaître une vésicule, une phlyctène. La couleur varie suivant la cause de la mortification et les différents tissus : tantôt ils sont pâles, livides, tantôt grisâtres, puis bruns et entièrement noirs ; le cerveau est verdâtre, les muscles sont violacés, l'intestin a une teinte feuille morte, etc. La consistance et le volume sont également variables : dans la *gangrene humide*, les tissus sont tuméfiés, infiltrés de sérosité, pâteux, et tendent à la putréfaction ; dans la *gangrène sèche*, ils sont durs, racornis, desséchés, non putréfiés. Les parties frappées de gangrène ont une température inférieure à celle du reste du corps. Elles sont dépourvues de sensibilité : mais si elles ne sont pas sensibles à la pression, à la piqûre, à la brûlure, etc., elles sont souvent, surtout dans le cas d'oblitération d'une artère, le siège d'une douleur spontanée plus ou moins intense. On observe aussi des troubles de la motilité, qui peuvent aller jusqu'à la paralysie. Enfin ces parties exhalent une odeur fétide, de putréfaction, surtout dans la gangrène humide. Lorsque l'escarre est formée, commence la deuxième période, celle d'élimination, caractérisée par l'inflammation des parties voisines, suivie d'une suppuration plus ou moins abondante, qui, détruisant les tissus et les vaisseaux au moyen desquels ces parties communiquaient avec l'escarre, trace autour de celle-ci un sillon de plus en plus profond ; il en résulte que l'escarre se détache et tombe au bout de douze à quinze jours après le début des accidents, en laissant à découvert une plaie simple, dont la réparation constitue la troisième et dernière période de la maladie. Les symptômes généraux consistent tantôt en une réaction fébrile plus ou moins vive au moment de la chute des escarres, tantôt dans des phénomènes d'adynamie et de collapsus qu'on observe surtout dans la gangrène humide, la plus fréquente, et qui résultent de l'intoxication du sang. L'apparition de la gangrène peut souvent être prévenue par un traitement prophylactique, consistant à favoriser la régularité de la circulation d'un membre par une position élevée, par des applications de topiques chauds ; à remédier à la compression en veillant à l'application des bandages, en changeant fréquemment la position du malade, en faisant usage de matelas d'eau, de coussins à air, de lotions aromatiques, etc. Le traitement général a une grande importance : les phénomènes d'adynamie et de septicémie étant les plus fréquents, c'est aux agents toniques, excitants, antiseptiques, qu'il faut avoir recours (vin, alcool, quinquina), tandis que les antiphlogistiques s'adressent seulement aux cas, beaucoup plus rares, où la réaction est trop vive. Localement, la première indication est d'arrêter l'extension du mal : on y parvient quelquefois en faisant disparaître la cause, en cessant une compression excessive ou inopportune, en débridant une partie enflammée et inextensible, etc.; les autres moyens proposés, tels que la cautérisation sur les limites des parties atteintes, les bains d'oxygène, sont ordinairement impuissants, et on ne peut qu'arriver à la seconde indication, qui est de favoriser la chute des escarres, tantôt par des topiques émollients, s'il y a une vive réaction inflammatoire, avec gonflement et rougeur, tantôt par des topiques excitants, onguent styrax, etc. Si la gangrène est très profonde, l'élimination des escarres lente à se faire, l'odeur fétide, si enfin les parties mortifiées sont limitées, on pourra les exciser; en tout cas, on les recouvre soit de poudres aromatiques, ou de charbon, de quinquina, soit de liquides désinfectants, solution de coaltar, d'acide phénique, de permanganate de potasse, d'alun, eau chlorurée, etc. ; après la chute des escarres, la plaie est traitée comme toute plaie qui suppure. Si, quoique la gangrène soit limitée, il ne reste aucun espoir de conserver le membre, on en attendra l'élimination spontanée et successive en l'embaumant, le momifiant pour ainsi dire par les désinfectants. Lorsque l'épuisement général, l'abondance et la fétidité de la suppuration forcent à amputer, il faut opérer beaucoup plus haut que ne semble l'indiquer la conservation de la chaleur et de la circulation superficielle. L'amputation immédiate est indiquée dans la gangrène septicémique. Au contraire, l'intervention est proscrite dans les gangrènes spontanées, par embolie ou thrombose, et dans la gangrène diabétique. — *Gangrène de la bouche*. V. Noma.—*Gangrène diphtéritique*. Gangrène superficielle de la peau ou des muqueuses, dans laquelle la couche mortifiée a été confondue à tort avec les pseudo-membranes diphtéritiques. — *Gangrène glycoémique*. V. Glycoemique. — *Gangrene d'hôpital*. V. Pourriture *d'hôpital*. — *Gangrène moléculaire*. L'*ulcération*. — *Gangrene du poumon*. Mortification du tissu pulmonaire, résultan de l'action sur ce tissu de gaz irritants ou de corps étrangers introduits dans les bronches ; ou consécutive à une pneumonie, à une obstruction d'un rameau de l'artère bronchique ou pulmonaire par une embolie ou une thrombose, à une contusion du thorax : ou concomitante à un état général grave, diabète, fièvre typhoïde, tuberculose, etc. Le plus souvent, la gangrène est circonscrite, a la forme de noyaux noirâtres, au centre desquels est une caverne ; plus rarement, elle est diffuse, le poumon est creusé d'anfractuosités remplies d'un liquide putride. Cliniquement, la maladie est caractérisée par de la fièvre, de la souffrance à la poitrine, de la dyspnée, de la toux, des râles et de la matité au point envahi ; par une odeur fétide, alliacée, de l'haleine, qui est un signe pathognomonique ; par une expectoration brunâtre, nauséabonde, et finalement par du gargouillement dans le lieu gangrené. Cette maladie entraîne presque toujours la mort. Le traitement consiste à combattre l'adynamie par les toniques, et à employer les désinfectants intus et extra, on emploie souvent la formule suivante de Graves chlorure de chaux, 3 gr.; opium, 1 gr., pour 20 pilules ; 1 à 4 par jour. — *Gangrène scorbutique des gencives*. V. Fégarite. — *Gangrène sénile*, *Gangrène des extrémités*, *Asphyxie locale* (Raynaud). Mortification des orteils, du pied ou même de tout un membre, qui s'observe surtout chez les vieillards, le plus souvent par suite de formation de caillots marchant des extrémités des artères vers leur tronc. Quand elle ne s'étend pas à tout le membre, les parties gangrenées se détachent, et la guérison survient. D'autres fois elle remonte vers le tronc et amène la mort. Elle débute par des douleurs lancinantes, suivies de la coloration noirâtre de la peau. On emploie, à l'intérieur, l'opium, le chloral, pour calmer la douleur ; localement, les frictions excitantes, aromatiques. L'électricité, les bains d'oxygène, ont donné quelques succès. = *Gangrène des pommes de terre*. V. Pomme *de terre*.

GANGRENEUX, EUSE. adj. [all. *brandicht, brandig*]. Qui a rapport à la gangrène, qui en a le caractère. — *Angine gangreneuse*. V. Angine. — *Érysipèle gangreneux*. V. Érysipèle. — *Péripneumonie gangreneuse*. V. Péripneumonie.

GANGUE. s. f. [all. *Gangart*, angl. *gangue*, esp. *ganga*]. En terme de mineurs, substance sans valeur qui contient la matière métallique utile faisant le but de l'exploitation ou des travaux métallurgiques. = En anatomie, substance *amorphe* ou intercellulaire, dans laquelle sont plongés des éléments anatomiques ou un organe particulier.

GANJA. s. m. V. Bang.

GANOÏDES. s. m. pl. [de γάνος, éclat, brillant]. Ordre de poissons chondroptérygiens ayant une seule chambre branchiale avec un seul orifice operculé ; colonne vertébrale seule cartilagineuse ; écailles larges, osseuses, unies ou brillantes, tapissées d'un émail comme celui des dents (esturgeons, polyptères, amia).

GANT. s. m. — *Gant de Notre-Dame*. V. Ancolie.

GANTELÉE. s. f. V. Digitale.

GANTELET. s. m. [*chirotheca*, all. *Handschuh*]. Bandage qui enveloppe la main et les doigts comme un gant. On fait le *gantelet entier* avec une bande a un seul globe, de 12 mètres de long et de 3 centimètres de large. On fixe le chef par deux circulaires autour du poignet, on conduit la bande sur le dos de la main, puis entre le pouce et l'indicateur, pour embrasser de dehors en dedans la base de ce doigt, qu'on entoure par des doloires jusqu'au bout ; on redescend sur le dos de la main, on fait un circulaire autour du poignet ; on recouvre de même successivement chacun des autres doigts, et l'on finit par des circulaires. Le *demi-gantelet* diffère du précédent en ce qu'on fait un seul tour à la base de chaque doigt.

GARANCE. s. f. [*Rubia tinctorum*, L., ἐρυθρόδανον, all. *Krapp*, *Färberröthe*, angl. *madder*, it. *robbia*, esp. *rubia*]. Plante (tétrandrie monogynie, L., rubiacées, J.) dont la racine, réputée astringente, tonique et diurétique, était une des cinq racines apéritives. Elle colore en rouge les os des animaux auxquels on en fait prendre, ce qui a permis d'étudier l'accroissement excentrique du tissu osseux. Inusitée en médecine, elle est employée en teinture, à cause des principes colorants qu'elle renferme . *alizarine*, *purpurine*, *pseudo-purpurine*, *rubian*, *acide rubérythrique*, *xanthopurpurine*.

GARANCINE. s. f. Le rouge de garance. V. Rouge.

GARAPATTE. s. m. [*Ixodes Nigua*, Guér.]. Acarien du genre ixode, long de 5 millim., ovale, déprimé en avant, crénelé en arrière, rugueux sur le dos, qui est commun au Brésil, et qui détermine une douleur cuisante en introduisant son rostre dans les chairs.

GARCINIA. s. m. Genre de plantes guttifères, dont une espèce, le *Garcinia Morella*, Desr., fournit la véritable *gomme-gutte*. Le *Garcinia Cambogia*, Desr., fournit une gomme-gutte de qualité inférieure. — *Garcinia Mangostana*, L. V. Mangoustan.

GARDE-MALADE. s. f. et m. Personne placée près d'un malade pour veiller à la satisfaction de ses besoins, à l'administration des médicaments et des soins nécessaires.

GARDENIA. s. m. Genre de plantes rubiacées, dont plusieurs espèces, le *G. radicans*, Thunb., et le *G. florida*, L. (*jasmin du Cap*), sont cultivées comme plantes d'ornement.

GARDE-ROBE. s. f. Nom vulgaire de la *santoline*. = Communément, la défécation ou ses produits.

GARENGEOT. [Chirurgien français, 1688-1759]. — *Clef de Garengeot*. V. Clef.

GARGARISME. s m. [*gargarisma*, γαργάρισμα, de γαργαρίζειν, se laver la bouche; all. *Gurgelmittel*, angl. *gargarism*, it. et esp. *gargarismo*]. Liquide qu'on met en contact avec toute la membrane muqueuse gutturale, en le promenant dans l'arrière-bouche, et l'agitant en tous sens par la contraction des muscles des joues et par l'action de l'air que l'on fait sortir du larynx ; on le rejette ensuite sans en rien avaler. Les gargarismes sont employés dans les maladies de la bouche, de l'arrière-bouche, de l'isthme du gosier, du voile du palais et du pharynx; ils sont composés d'une solution saline ou d'une infusion de plantes, édulcorée avec un mellite ou un sirop simple ou composé, et peuvent être adoucissants, rafraîchissants, astringents, stimulants, suivant les indications. — *Gargarisme acidulé*. On le prépare en mêlant : vinaigre, 25 gr.; mellite simple, 30 gr.; décoction d'orge, 200 gr. — *Gargarisme adoucissant*. On ajoute mellite simple, 30 gr., dans 200 gram. de décoction de racine de guimauve. — *Gargarisme antiscorbutique* On fait infuser pendant une heure dans eau bouillante, 250 gram., espèces amères, 5 gram., et on ajoute mellite simple, 60 gr., et teinture antiscorbutique, 30 gram. (Codex). — *Gargarisme antiseptique*. On le prépare en faisant bouillir quinquina rouge concassé, 8 gram., dans eau, 250 gram.; passant et ajoutant miel rosat, 30 gram., eau de Rabel et alcool camphré, ãã 1 gr. — *Gargarisme antisyphilitique*. On fait dissoudre 5 à 10 centigr. de deutochlorure de mercure dans 200 gr. de décoction de ciguë et de morelle (Ricord). — *Gargarisme astringent*. Pétales secs de rose rouge, 10 gr. ; eau bouillante, 250 gr.; alun, 4 gr.; miel rosat, 60 gram. (Codex). — *Gargarisme astringent de Jannart*. Mellite de roses, 50 gram.; eau, 10 gram.; eau de rose, 50 gram., tannin, 2 gram. On l'emploie pour arrêter la salivation mercurielle et pour donner du ton à la luette et aux amygdales. — *Gargarisme boraté*. Dissolvez borax, 4 gr., dans infusé de ronce, 250 gr.; ajoutez miel rosat, 30 gr. Contre les aphtes. — *Gargarisme au chlorate de potasse*. Chlorate de potasse, 10 gr.; eau distillée ou décoction d'orge, 250 gr.; mellite simple ou sirop de mûres, 50 gr. Contre les angines et les stomatites. — *Gargarisme chlorhydrique* Acide chlorhydrique, 1 gr.; eau de laitue, 220 gr., miel rosat, 30 gr. (Ricord). Contre la stomatite mercurielle. — *Gargarisme chloruré*. Liqueur de Labarraque, 10 à 15 gr., mellite simple ou miel rosat, 30 gr.; décoction d'orge, 200 à 250 gr. Contre la stomatite ulcéreuse et la fétidité de l'haleine. — *Gargarisme créosoté*. Créosote, 1 gr.; alcoolé de lavande et de myrrhe, ãã 12 gr.; sirop simple, 24 gr.; eau, 150 gr. (Green). Contre la pharyngite chronique. — *Gargarisme détersif* (Codex). Il est composé de miel rosat, 60 gr.; alcool sulfurique, 2 gr., décoction d'orge mondé, 250 gr. — *Gargarisme émollient*. V. Gargarisme *adoucissant*. — *Gargarisme mercuriel*. Liqueur de Van Swieten, 50 gr.; eau distillée, 70 gr. Angines syphilitiques. — *Gargarisme opiacé*. Alcoolé d'extrait d'opium, 1 gr.; mellite simple, 30 gr.; décoction de racine de guimauve, 100 gr. Angines douloureuses. — *Gargarisme sulfurique*. Acide sulfurique dilué au 10e, 10 gr.; mellite simple, 30 gr.; décoction d'orge, 200 gr. Angines ulcéreuses, aphteuses.

GARGOUILLEMENT. s. m. [all. *gurgelndes Geräusch*, angl. *grumbling*, it. *gorgogliamento*, esp. *mormullo*]. En physique, bruit que produit le passage de l'air à travers un liquide. = En pathologie, bruit qui se produit dans toute cavité où un liquide peut être agité avec de l'air ou un gaz quelconque. On le perçoit : dans le poumon, où il constitue le *râle caverneux*, dans le péricarde, où il est rare, et est un signe d'hydropneumopéricarde; dans l'estomac, dont il annonce la dilatation ; dans l'intestin, où on l'observe dans la dothiénentérie, la dysenterie, l'entéro-colite, la simple indigestion, c'est-à-dire toutes les fois qu'il y a production simultanée de gaz et de liquides dans le tube digestif.

GARO. s. m. Le *bois d'aigle*. V. Bois *d'aloès*.

GAROU. s. m. [*cortex gnidii*, all. *Seidelbast*, angl. *thymelæa, spurge-laurel*, it. *biondella*, esp. *laureola ; sainbois, Daphne gnidium*, L.]. Arbrisseau (octandrie monogynie, L., thymélées, J.) dont l'écorce nous est apportée du Languedoc en morceaux longs de 20 à 25 centimètres, larges de 2 à 3 centimètres, pliés par le milieu et réunis en bottes ; large et bien séchée, cette écorce a une odeur faible, un peu nauséeuse, une saveur âcre et corrosive. Elle a des propriétés vésicantes, dues à une résine très âcre qu'elle contient, en même temps que de la *daphnine*, de la cire, du sucre, un principe colorant jaune, de l'acide malique et des sels. Elle est rarement employée en nature pour déterminer la vésication : on prend un morceau long de quelques millimètres, que l'on met tremper une heure dans du vinaigre, et l'on applique sur la peau, en le recouvrant d'un peu de sparadrap et d'une bande de toile. Elle est beaucoup plus utile pour la préparation des pois suppuratifs (V. Pois), des pommades et des papiers épispastiques au garou ; ces papiers se préparent en substituant l'extrait éthéré de garou, à dose moitié moindre, à la poudre de cantharides. V. Épispastique.

GARROT. s. m. [all. *Drehstock*, angl. *packing-stick*, it. *randello*, esp. *garrote*]. Instrument inventé par Morel (1674), pour exercer la compression médiate sur un point du trajet d'une artère. C'était alors un lien circulaire, serré au moyen de deux bâtonnets. Aujourd'hui, le garrot se compose d'une pelote, qu'on place sur le trajet de l'artère, et qu'on fixe par deux tours de bande peu serrés ; les chefs de la bande sont noués par une rosette au côté opposé à l'artère ; entre cette rosette et les téguments, on place une plaque de corne ou de cuir bouilli, pour éviter que la peau ne soit froissée ; puis, entre la rosette et la plaque, on glisse un petit cylindre de bois, dont on se sert comme d'un moulinet pour tordre le lien, jusqu'à ce que les battements de l'artère cessent de se faire sentir. L'opérateur confie ce bâtonnet à un aide, qui peut à volonté augmenter ou diminuer la constriction. Le *garrot* est préférable au *tourniquet* quand la compression doit être momentanée. = En anatomie vétérinaire, *garrot* [all. *Widerrist*, angl. *withers*, it. *garese*], la partie élevée et plus ou moins tranchante de la région supérieure du corps du cheval, qui est située au bas de la crinière, et dont la saillie est produite par les apophyses épineuses des cinq ou six premières vertèbres dorsales. La beauté de cette région consiste dans sa hauteur, qui implique un port élevé de la tête et un jeu libre des mouvements de l'épaule. Au contraire, un garrot bas, arrondi (*garrot mal sorti*), est une défectuosité. Les tares du garrot sont : les cicatrices avec ou sans perte de substance ; les traces d'anciennes maladies, telles que kystes, abcès, fistules consécutives à la carie des apophyses, la nécrose des ligaments surépineux ou des ligaments jaunes.

— *Mal de garrot.* V. Mal. — Dans les animaux de boucherie, le garrot est un bon *maniement.* On l'explore en arrière pour le bœuf, à plat pour le mouton. Dans un bon état de graisse, on doit peu sentir la saillie du bord vertébral des omoplates.

GARUM. s. m. Condiment liquide des anciens, formé de ce qui s'écoulait de certains poissons salés, tels que le maquereau, et considéré comme laxatif.

GARUS. [Pharmacien hollandais du XVII^e siècle]. — *Élixir de Garus.* V. Élixir.

GASCONNE (Race). Race bovine du département du Gers et des départements voisins. Taille, 1^m,35 à 1^m,45; robe brune ; tête, oreilles et épaules plus foncées ; mufle noir, entouré, ainsi que les yeux, d'une auréole blanche ; tête courte, carrée ; cornes courtes, fortes à la base ; membres courts et forts ; pied petit et solide ; peau rude, épaisse, pesante. La viande est dure. Les vaches sont petites et médiocres laitières. Le bœuf, rustique et très propre au travail, résiste bien à la chaleur.

GASSER. [Médecin allemand, 1505-1577]. — *Ganglion de Gasser.* V. Trijumeau.

GASTERANAX. s. m. [de γαστὴρ, estomac, et ἄναξ, prince]. Prétendu principe siégeant au bas-ventre et présidant à la digestion (J. Dolée).

GASTÉRANGEMPHRAXIE. s. f. [de γαστὴρ, estomac, ἄγγος, vaisseau, et ἐμφράσσειν, obstruer]. Obstruction du pylore (Vogel).

GASTÉRASE. s. f. V. Pepsine.

GASTÉROMYCÈTES. s. m. pl. [de γαστὴρ, estomac, et μύκης, champignon]. Champignons de forme globuleuse, dont le réceptacle est creusé de cavités qui contiennent les corps reproducteurs.

GASTÉROPODES. s. m. pl. [*gasteropodes*, de γαστὴρ, ventre, et ποῦς, pied ; all. *Gasteropoden, Bauchfüssler*, esp. *gasteropodos*]. Ordre de la classe des mollusques, comprenant ceux de ces animaux chez lesquels un épaississement du disque ventral forme, à la face inférieure de l'abdomen, une sorte de pied qui leur permet de ramper (*Limaces, Escargots*).

GASTRALGIE. s. f. [*gastralgia*, de γαστὴρ, estomac, et ἄλγος, douleur ; *cardialgie, crampe d'estomac, gastrodynie* ; all. *Gastralgie, Magenschmerz*, angl. *gastralgy*, it. et esp. *gastralgia*]. Névrose douloureuse de l'estomac, caractérisée par une souffrance vague à l'épigastre, ou, plus souvent, par une douleur vive, lancinante, avec sensation de pincement, de déchirement, de crampe, de brûlure, siégeant au niveau de l'appendice xiphoïde, se propageant aux hypocondres et jusque dans le dos, et pouvant être assez vive pour déterminer des défaillances ou des convulsions; la pression à l'épigastre et l'ingestion des aliments la calment dans certains cas, l'exaspèrent dans d'autres. La douleur revient par accès, qui apparaissent avant ou après le repas, et qui durent de quelques minutes à plusieurs heures : il n'y a pas de fièvre, mais souvent des éructations, des nausées, des vomissements, du ballonnement de l'épigastre. Dans l'intervalle des accès, la santé est bonne, ou le malade présente des alternatives de diarrhée et de constipation, de la dyspepsie, de l'anorexie, diverses névralgies, du vertige, etc. La gastralgie peut résulter d'excès de table, de l'abus de l'alcool, du café, du thé, et de certains médicaments, d'émotions vives, de fatigues cérébrales ; souvent elle se montre concurremment avec l'anémie, l'hystérie, l'arthritisme, le saturnisme, dans le cours de la grossesse ou de la lactation ; enfin elle peut être symptomatique d'une lésion de l'estomac ou de l'intestin. Le laudanum dans un verre d'eau sucrée ou dans un lavement, la morphine en injection hypodermique, la belladone, la ciguë, la jusquiame, le bromure de potassium, etc., calment l'accès de gastralgie. pour en prévenir le retour, c'est aux causes qu'il faut s'adresser.

GASTRECTOMIE. s. f. [de γαστὴρ, estomac, et ἐκτομὴ, retranchement]. Opération qui consiste à retrancher une portion d'un estomac malade : pratiquée jusqu'ici uniquement sur des cancéreux, elle a toujours été suivie d'une mort rapide.

GASTRICISME. s. m. [de γαστὴρ, estomac]. Opinion d'après laquelle la plupart des maladies dépendent du mauvais état de l'estomac.

GASTRICITÉ. s. f. [de *gastrique;* all. *Gastricität*, it. *gastricità*, esp. *gastricidad*]. État saburral des premières voies. || Synonyme d'*embarras gastrique.*

GASTRICOLE. adj. [de *gaster*, estomac, et *colère*, habiter]. Se dit des larves d'œstres qui vivent dans l'estomac. V. Larve.

GASTRILOQUE. Mauvais mot. V. Ventriloque.

GASTRIQUE. adj. [*gastricus*, de γαστὴρ, estomac; all. *gastrisch*, angl. *gastric*, it. et esp. *gastrico*]. Qui a rapport à l'estomac. — *Artères gastriques.* Elles sont au nombre de trois : 1° *gastrique supérieure* ou *coronaire stomachique;* 2° *gastrique inférieure droite* ou *gastro-épiploïque droite ;* 3° *gastrique inférieure gauche* ou *gastro-épiploïque gauche.* V. Coronaire *stomachique* et Gastro-épiploïque. — *Follicules gastriques.* V. Glandes *de l'estomac.* — *Nerfs gastriques.* Les deux cordons nerveux qui forment la terminaison du pneumo-gastrique. — *Plexus gastrique.* Lacis nerveux formé le long de la petite courbure de l'estomac, autour de l'artère coronaire stomachique, par des rameaux provenant du plexus solaire. — *Suc gastrique.* Fluide versé dans l'estomac par une multitude de petites cavités sécrétoires appelées *follicules gastriques*, en petite quantité pendant la vacuité de l'estomac, en abondance lorsque les parois de cette cavité sont excitées par le contact des aliments solides (6 kilog. environ en 24 heures). Ce liquide, non mélangé de matières alimentaires, est incolore, limpide, d'une légère teinte citrine s'il est en quantité un peu considérable, d'une saveur acidule, plus dense que l'eau. Sa réaction est acide. Il contient, outre de l'eau : 1° un acide libre, acide lactique (Cl. Bernard, Laborde, etc.), acide chlorhydrique (Braconnot, Rabuteau) : d'après Ch. Richet, l'acide du suc gastrique est de l'acide chlorhydrique combiné à la leucine ; 2° un ferment soluble, la *pepsine ;* 3° des sels minéraux, chlorures de sodium, de potassium, d'ammonium, un peu de phosphate de chaux. Le suc gastrique ramollit et gonfle d'abord les substances animales; c'est particulièrement l'acide qui modifie ces substances et les rend aptes à absorber une grande quantité d'eau, d'où le gonflement. Ce phénomène opéré, la substance organique du suc gastrique détermine une modification isomérique des substances azotées des aliments, par suite de laquelle elles se changent en *peptones* (V. Pepsine et Peptone). La substance organique du suc gastrique ne jouit, du reste, de cette propriété qu'en présence de l'acide même du suc gastrique ; autrement, elle est inerte. Si le suc gastrique n'agit pas, pendant la vie, sur les parois de l'estomac, pour les ramollir et les digérer, c'est probablement parce qu'elles sont protégées par l'épithélium, qui est imperméable à ce liquide (Cl. Bernard). Le suc gastrique est sans action sur les aliments non azotés. = *Embarras gastrique.* V. Embarras. — *Fievre gastrique.* V. Fièvre. — *Saburre gastrique.* V. Saburre.

GASTRITE. s. f. [*gastritis*, de γαστὴρ, estomac ; all. *Magenentzündung*, angl. *gastritis*, it. *gastrite*, esp. *gastritis*]. Inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac, qui se développe d'une façon rapide (*gastrite aigue*) ou lente (*gastrite chronique*). Les variations brusques de l'atmosphère, l'usage d'aliments de mauvaise qualité, âcres ou épicés, l'abus des boissons spiritueuses, les indigestions répétées, les pressions habituelles sur l'estomac, les coups, les chutes sur l'épigastre, etc., sont les causes les plus communes de cette maladie, on peut y joindre un certain nombre d'affections fébriles et d'états généraux, tels que la pneumonie, les fièvres éruptives, le mal de Bright, la goutte, etc. La *gastrite aiguë* ne dépasse pas, le plus souvent, les limites de l'*embarras gastrique* fébrile. Quelquefois elle débute par de la chaleur, de l'anorexie, de la soif, de la fièvre, de l'insomnie. Une douleur vive, lancinante, augmentant par la pression, se fait sentir à l'épigastre ; la bouche devient brûlante ; la langue, rouge à la pointe et sur les bords, est jaunâtre et sèche au milieu. Il survient le plus souvent des vomissements, des hoquets, des éructations. A ces symptômes viennent se joindre une foule de phénomènes sympathiques ou secondaires, qui se manifestent par le trouble de la respiration, de la circulation, de l'innervation, etc. Tous ces symptômes sont exagérés dans la *gastrite toxique*, produite par l'ingestion de poisons (V. Empoisonnement). — La *gastrite chronique* succède parfois à la gastrite aiguë ; plus souvent elle se développe lentement, sans être précédée des phénomènes indiqués plus haut, sous l'influence des mêmes causes que la gastrite aiguë, et, de plus, comme conséquence des lésions organiques de l'estomac, des affections cardiaques et hépatiques qui troublent la circulation de cet organe. Les malades éprouvent à la base de la poitrine et dans l'épigastre une douleur obscure, sourde, qui augmente par la pression et par l'ingestion des aliments ; la langue est habituellement sèche ou enduite de mucosités blanchâtres ; il y a des vomissements, des rapports acides, de la lenteur dans la digestion, du ballonnement de l'épigastre, de la dyspnée, des palpitations, de la céphalalgie, divers troubles de l'innervation, de la fièvre le soir. Le malade maigrit insensiblement, et succombe parfois à une fièvre lente, cependant la guérison est fréquente. La diète la plus sévère, lorsque la maladie est aiguë, les opiacés à petite dose, le traitement antiphlogistique approprié à l'intensité des symptômes inflammatoires, puis les révulsifs et les dérivatifs, les alcalins, les amers, les poudres absorbantes, dans la forme chronique, conviennent contre la gastrite, qui est sujette à de fréquentes récidives. = En vétérinaire, la *gastrite* a été observée chez le cheval, où elle est produite par des fourrages altérés, par des plantes irritantes et par toutes les causes qui troublent la digestion stomacale. Les carnivores sont atteints de gastrite. On observe, chez le chien, des vomissements fréquents, qui sont très rares chez les herbivores monogastriques. On est peu avancé sur l'étude de la gastrite chez les ruminants, qui ne vomissent pas ; chez eux aucun symptôme particulier ne dénote l'inflammation de la caillette, qu'on peut considérer comme le véritable estomac.

GASTRITIE. s. f. Maladie de l'estomac en général. ‖ La *gastralgie* en particulier.

GASTRO-ARTHRITE. s. m. Inflammation simultanée de l'estomac et des articulations.

GASTROBRANCHES. s. m. pl. V. Cyclostomes.

GASTROBRONCHITE. s. f. V. Maladie *des chiens*.

GASTROBROSIE. s. f. [de γαστὴρ, estomac, et βρῶσις, corrosion ; it. *gastrobrosia*] (Alibert). Perforation de l'estomac.

GASTROCÈLE. s. f. [*gastrocele*, de γαστὴρ, estomac, et κήλη, hernie ; all. *Magenbruch*, angl. et it. *gastrocele*]. *Hernie* formée par l'estomac à travers la ligne blanche.

GASTROCNÉMIEN. adj. et s. m. [*gastrocnemii*, de γαστὴρ, ventre, et κνήμη, jambe ; all. *Wadenmuskel*, it. *gastrocnemio*]. Nom donné aux muscles jumeaux de la jambe. V. Jumeaux.

GASTRO-COLIQUE. adj. [*gastro-colicus*, de γαστὴρ, estomac, et κῶλον, côlon]. Qui appartient à l'estomac et au côlon. — *Épiploon gastro-colique*. V. Épiploon. — *Veine gastro-colique*. Tronc veineux formé par la réunion des veines gastro-épiploïques et de la veine droite du côlon ; il se jette dans la veine mésentérique supérieure.

GASTRO-COLITE. s. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du côlon. ‖ Nom donné par Broussais à la *dysenterie*.

GASTRO-CONJONCTIVITE. s. f. [de γαστὴρ, ventre, et *conjonctive*]. Inflammation de l'estomac et de la muqueuse oculaire, maladie épizootique qui se montre chaque année, pendant les fortes chaleurs, sur les chevaux. Le début est subit. Les malades refusent de manger et perdent leurs forces ; la peau est sèche et brûlante ; la bouche est enduite d'un mucus filant ; la langue et les dents sont fuligineuses ; la soif est intense ; les excréments sont durs et marronnés. La colonne dorsale est raide, inflexible à la pression des doigts. Les paupières sont tuméfiées, enduites de chassie ; la conjonctive est d'un rouge foncé ; l'œil conserve sa transparence. S'il y a complication d'hépatite, la muqueuse oculaire est d'un rouge safran. Il y a des accès de fièvre quotidiens, quand la chaleur de la journée est la plus grande. L'autopsie montre des lésions gastro-intestinales. Le pronostic est peu fâcheux, la mortalité n'atteint que 2 ou 3 chevaux sur 100. Le traitement est antiphlogistique, surtout au début.

GASTRO-CYSTITE. s. f. [de γαστὴρ, ventre, et κύστις, vessie]. Inflammation simultanée de l'estomac et de la vessie.

GASTRODIDYME. s. m. V. Psodyme.

GASTRO-DISQUE. s. m. Nom donné par Van Beneden à l'endoderme, au moment où ce feuillet du blastoderme, de plus en plus condensé en un point, prend la forme d'une lentille appliquée contre la face interne de l'ectoderme, vers le neuvième jour.

GASTRO-DUODÉNITE. s. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du duodénum.

GASTRODYNIE. s. f. [*gastrodynia*, de γαστὴρ, estomac, et ὀδύνη, douleur ; all. *Cardialgie*, *Magenschmerz*, angl. *gastrodynia*, it. et esp. *gastrodinia*]. Sentiment d'anxiété et de constriction à l'épigastre, sans menace de lipothymie comme dans la *gastralgie*.

GASTRO-ÉLYTROTOMIE s. f. [de γαστὴρ, ventre, ἔλυτρον, vagin, et τομὴ, incision]. Ouverture chirurgicale de la cavité abdominale par incision du vagin.

GASTRO-ENTÉRALGIE. s. f. Réunion de la *gastralgie* et de l'*entéralgie* sur un même sujet.

GASTRO-ENTÉRITE. s. f. [*gastro-enteritis*, de γαστὴρ, estomac, et ἔντερον, intestin]. Inflammation simultanée de la muqueuse de l'estomac et de celle des intestins, caractérisée par les symptômes de cette double affection. La réunion de ces deux phlegmasies constituerait, suivant Broussais, les affections appelées antérieurement *fièvres essentielles*, hypothèse transitoire qui fit éliminer l'essentialité des fièvres, et trouver les vrais caractères de ces affections, qui ne consistent pas dans l'inflammation de la muqueuse gastro-intestinale. — *Gastro-entérite folliculeuse*. La *dothiénentérie*. — *Gastro-entérite des nègres*. V. Malcœur.

GASTRO-ÉPIPLOÏQUE. adj. [*gastro-epiploicus*, de γαστὴρ, estomac, et ἐπίπλοον, épiploon]. — *Artères gastro-épiploïques* (*gastriques inférieures*). Artères, au nombre de deux, qui se distribuent, par leurs rameaux ascendants, aux deux faces de l'estomac ; par leurs rameaux descendants, à l'épiploon. La droite, fournie par l'artère hépatique, se porte de droite à gauche le long de la grande courbure de l'estomac, et finit en s'anastomosant avec la gauche, branche de l'artère splénique, étendue de gauche à droite le long de cette courbure. — *Ganglions gastro-épiploïques*. Les ganglions lymphatiques placés dans l'intervalle des feuillets du grand épiploon, vers la grande courbure de l'estomac. — *Nerfs gastro-épiploïques*. Nerfs qui accompagnent les artères du même nom. Le droit est fourni par le plexus hépatique ; le gauche par le plexus splénique. — *Veines gastro-épiploïques*. Elles s'ouvrent, la droite dans la veine mésentérique supérieure, la gauche dans la veine splénique, ou toutes deux dans la première de ces veines par l'intermédiaire de la gastro-colique.

GASTRO-HÉPATIQUE. adj. [*gastro-hepaticus*, de γαστὴρ, estomac, et ἧπαρ, foie]. Qui a rapport à l'estomac et au foie. — *Artère gastro-hépatique*. L'artère *coronaire stomachique*. — *Épiploon gastro-hépatique*. Le *petit* épiploon.

GASTRO-HÉPATITE. s. f. Inflammation de l'estomac et du foie.

GASTRO-HYSTÉROTOMIE. s. f. [*gastro-hysterotomia*, de γαστὴρ, abdomen, ὑστέρα, utérus, et τομὴ, section ; all. *Kaiserschnitt*, angl. *gastro-hysterotomia*, it. *gastro-isterotomia* ; *opération césarienne abdominale* (Gardien). L'opération césarienne. V. Césarien. = Vétérin. Synonyme d'*opération césarienne abdominale*, opération qui consiste à ouvrir les parois de l'abdomen et de la matrice, pour procurer au fœtus une voie de sortie : elle compromet la mère, qui est d'une valeur bien supérieure à celle du fœtus ; on doit donc en général lui préférer les opérations qui ne compromettent que le petit.

GASTRO-INTESTINAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'estomac et à l'intestin.

GASTROMALACIE. s. f. [*gastromalacia*, de γαστὴρ, ventre, et μαλακία, mollesse ; all. *Magenerweichung*, angl. et it. *gastromalacia*]. Ramollissement de la membrane muqueuse de l'estomac, qui se produit parfois pendant la vie, probablement sous l'influence d'un excès d'acidité des liquides gastriques, mais qui est plus souvent cadavérique : après la cessation de la vie, l'estomac se ramollit, sans qu'il y ait eu dans cet organe aucun travail pathologique, et par la seule action du suc gastrique qui, produit pendant la vie, agit après la mort sur les tissus de l'estomac.

GASTROMÈLE. s. m. [de γαστὴρ, ventre, et μέλος, membre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a un ou deux membres accessoires insérés sur l'abdomen, entre les membres thoraciques et les pelviens.

GASTROMÉLIE. s. f. État du gastromèle.

GASTRO-PYLORIQUE. adj. [*gastro-pyloricus*]. Qui appartient à l'estomac et au pylore.

GASTRORRAGIE. s. f. [*gastrorrhagia*, de γαστὴρ, estomac, et ῥήγνυσθαι, faire éruption ; all. *Magenblutung*, *Blutbrechen*, angl. *gastrorrhage*, it. *gastrorragia*]. Hémorragie de la membrane muqueuse de l'estomac, presque toujours suivie d'*hématémèse*. V. ce mot.

GASTRORRAPHIE, et non **GASTRORAPHIE**. s. f. [*gastrorrhaphia*, de γαστὴρ, ventre, et ῥαφὴ, couture ; all. *Bauchnaht*, angl. *gastroraphy*, it. *gastrorafia*, esp. *gastrorrafia*]. Suture faite aux parois de l'estomac dans les plaies de cet organe. V. Suture.

GASTRORRHÉE. s. f. [*gastrorrhœa*, all. *Magensaftfluss*, angl. *gastrorrhœa*, it. et esp. *gastrorrea*]. Vomissement d'un liquide plus ou moins abondant, venant de l'estomac : ce liquide est clair, aqueux, transparent, incolore ou glaireux, filant, grisâtre ; insipide ou salé ; neutre ou acide. La gastrorrhée résulte d'un trouble circulatoire de l'estomac, et est symptomatique d'une inflammation chronique de la membrane muqueuse, d'une dilatation ou d'un cancer de cet organe : on a pourtant admis une gastrorrhée nerveuse, idiopathique, qui ne se lierait à aucune lésion. Tantôt le liquide est vomi facilement, sans douleur ; tantôt il détermine une brûlure intense. Ordinairement, les vomissements ont lieu le matin, et la quantité du liquide rejeté semble quelquefois prodigieuse. Lors même que le vomissement survient après un repas, le mucus glaireux peut être rejeté sans mélange de substances alimentaires. La gastrorrhée a une gravité et une durée subordonnées à celles de l'affection qui l'a amenée. L'emploi méthodique du charbon porphyrisé, de la belladone, de l'opium et même des vomitifs, particulièrement de l'ipécacuanha, le sondage et le lavage de l'estomac, sont recommandés dans le traitement de la gastrorrhée.

GASTROSE. s. f. [de γαστὴρ, estomac]. Nom collectif des maladies de l'estomac (Alibert) ou de celles du bas-ventre (Baumes).

GASTRO-SPASME s. m. Contraction spasmodique de l'estomac.

GASTRO-SPLÉNIQUE. adj. [*gastro-splenicus*, de γαστὴρ, estomac, et σπλὴν, rate]. Qui appartient à l'estomac et à la rate. — *Épiploon* ou *ligament gastro-splénique*. V. Épiploon. — *Vaisseaux gastro-spléniques* ou *spleno-gastriques*. V. Courts (*Vaisseaux*).

GASTROSTÉNOSE. s. f. [de γαστὴρ, estomac, et στενὸς, étroit]. Rétrécissement de l'estomac.

GASTROSTOMIE. s. f. [de γαστὴρ, estomac, et στόμα, bouche]. Établissement d'une bouche stomacale, opération qui consiste à pratiquer en un point de la paroi de l'estomac une ouverture permanente par laquelle on introduit dans cet organe des substances alimentaires, dans les cas où, l'œsophage présentant un rétrécissement qui ne peut être ni dilaté ni franchi, le malade est menacé de mort par inanition. (Fig. 203. E, cardia ; F, pylore ; G, bouche stomacale (Sédillot). La *gastrotomie* précède nécessairement la formation de cette fistule artificielle, opération difficile et dangereuse, mais qui a plusieurs fois été suivie de succès (Sédillot, Verneuil), et qui pourra l'être plus souvent à condition d'être pratiquée avant qu'une anémie ou une cachexie profonde ait atteint le malade.

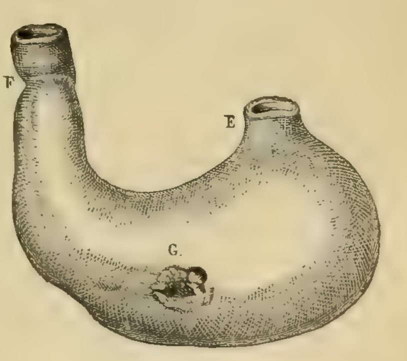

Fig. 203.

GASTROTOME. s. m. [de γαστὴρ, ventre, et τέμνειν, couper]. Instrument servant à diviser les parois abdominales des ruminants pour la sortie des gaz, dans le cas de tympanite. V. Ponction *du rumen*.

GASTROTOMIE. s. f. [*gastrotomia*, de γαστὴρ, estomac ou abdomen, et τομὴ, section ; all. *Bauchschnitt*, angl. *gastrotomy*, it. *gastrotomia*]. Opération par laquelle on pratique une ouverture aux parois de l'abdomen, pour ouvrir ou extirper une tumeur ou un viscère de cette cavité, pour réduire une hernie ou faire cesser un étranglement interne, pour faire l'opération césarienne, pour établir une fistule de l'estomac (*gastrostomie*), pour en retirer un corps étranger. C'est sur la ligne blanche, entre le pubis et l'ombilic, qu'on pratique ordinairement l'incision, qui doit être faite couche par couche, et qui peut, au besoin, être prolongée en haut, au delà de l'ombilic; le péritoine mis à découvert est incisé sur une sonde cannelée, dans l'étendue strictement nécessaire à l'opération principale, dont la gastrotomie représente la partie préliminaire : grâce aux précautions par lesquelles on évite actuellement le contact du péritoine avec toute espèce de liquide, sanguin ou autre, et de corps étranger (V. OVARIOTOMIE), grâce aussi au pansement antiseptique, la gastrotomie compte aujourd'hui un grand nombre de succès.

GASTRO-TUBOTOMIE. s. f. Opération par laquelle on ouvre les parois abdominales, pour extraire le fœtus, lorsqu'il occupe les trompes ou les ovaires (Gardien).

GASTRULA. s. f. Forme que présente, à un moment de son développement, l'embryon des invertébrés et de quelques vertébrés inférieurs, par suite de l'invagination d'une partie de la vésicule blastodermique, représentant l'endoderme, dans une autre partie de cette vésicule qui est l'ectoderme (Hæckel).

GATÉADO. s. m. Nom du *bois de gonzalo-aloès, de zebre* ou *de chat*, produit par l'*Astronium fraxinifolium*, Schott, famille des térébinthacées; astringent.

GÂTEAU. s. m. — En physique, *gâteau de résine*. V. ÉLECTROPHORE. = En chirurgie, *gâteau de charpie* [all. *breite Winke*], charpie appliquée par couches plus ou moins épaisses et tournées en tous sens. = *Gâteau fébrile* [*placenta febrilis, engorgement, obstruction splénique;* all. *Fieberkuchen*]. Tuméfaction qui se développe dans les viscères abdominaux, particulièrement dans la rate, sous l'influence de l'impaludisme. = *Gâteau placentaire*. Le *placenta*.

GÂTEUX. s. m. et adj. **GÂTEUSE**. s. f. et adj. Nom donné, dans les hospices d'incurables, de vieillards et d'aliénés : 1° aux paralytiques et aux infirmes qui, rendant involontairement les urines et les selles, sont exposés à souiller leurs vêtements, et, par suite, exigent des soins particuliers; 2° aux aliénés chez lesquels l'intelligence est affaiblie, pervertie, et même éteinte, au point qu'ils ont perdu tout instinct de propreté, sans que pourtant les selles et les urines soient devenues involontaires par une maladie quelconque. Les premiers sont gâteux involontairement et d'une façon continuelle; parmi les seconds, il en est qui sont gâteux volontairement et seulement de loin en loin. Il faut surveiller leurs repas, la nature et la qualité de leurs aliments; les maintenir dans un air respirable, dans une température convenable; les couvrir de vêtements; les coucher le soir, les lever le matin; il faut emporter loin d'eux les immondices, dont ils souillent leurs lits et leurs vêtements en laissant échapper, au premier appel des fonctions, les matières des selles et les urines. La belladone, la strychnine, la noix vomique, ont été employées à l'intérieur, sans que les résultats aient toujours été satisfaisants : mieux vaut l'hydrothérapie, sous forme de douches, sur le rachis et l'abdomen. Le nombre des malades qui arrivent à ce degré d'abaissement est considérable; dans tous les asiles, ils forment une classe à part, y occupant un quartier spécial, ainsi que le prescrit l'ordonnance de 1839 (*service et quartier des gâteux*). A Bicêtre, sur 850 aliénés, on compte 80 gâteux; à la Salpêtrière, sur 1074 femmes, on trouve 212 gâteuses; à l'asile de Saint-Yon, à Rouen, sur 753 aliénés des deux sexes, on compte 98 gâteux; dans l'asile de Pontorson (Manche), sur 265 aliénés, le chiffre des gâteux s'élève à 40; à l'asile de Maréville (Meurthe), on a compté 70 gâteux pour une population de 717 aliénés; à Charenton, sur 230 hommes, le chiffre des gâteux est de 34, dont 14 atteints de démence simple, 15 de démence compliquée de paralysie générale; 2 d'épilepsie avec démence, et 3 d'imbécillité.

GÂTISME. s. m. État de celui qui est gâteux.

GATTILIER. s. m. V. AGNUS-CASTUS.

GATTINE. s. f. [de *gattina*, en italien, *petit chat; maladie des petits* ou *des passis, marasme, consomption, étisie, menuaille, macilenza* (maigreur), *covetta* (amaigrissement), *rachitisme, atrophie*]. Maladie des vers à soie, qui prennent alors les noms de *passis, harpions, arpes, arpions, arpians, rapillons, coureurs, petits, menuaille, retardés, courts, flétris*. Les vers paraissent d'abord dégoûtés de la feuille, restent couchés sur le dos et sur le côté. Dès le premier et le deuxième âge, leur corps noircit, se dessèche et se confond avec les crottins par sa forme arrondie. A la troisième et à la quatrième mue, la maladie devient contagieuse; le corps se couvre de petites taches noires, qui, observées à la loupe, paraissent luisantes ou semblables à de la suie, élevées et rudes au centre, plus luisantes aux bords, entourées d'une auréole jaunâtre. Le sang des vers, des chrysalides et des papillons malades (ou mieux le liquide de la cavité générale du corps qui sort avec le sang) est acide (Robinet et Ch. Robin); celui des vers bien portants très jeunes est sensiblement neutre (Robinet), il devient acide avec le progrès de l'âge. Ce n'est pas une affection parasitaire, comme la *muscardine*, c'est une maladie générale résultant d'une lésion moléculaire des humeurs, par suite de laquelle la peau et les saillies microscopiques qui la recouvrent prennent une teinte brun jaunâtre ou rougeâtre lorsqu'elles sont vues par lumière transmise sous le microscope; bientôt, au centre de ces taches, le tégument se gonfle, s'épaissit, se ramollit; c'est alors que les taches prennent l'aspect de la suie. Les portions atteintes se désagrègent, représentent des granules irréguliers d'un brun rougeâtre foncé, ou tout à fait opaques : en raclant la substance des taches, on trouve au-dessous les téguments amincis et brunâtres (Robinet et Ch. Robin). Les œufs des papillons malades donnent naissance à des vers qui prennent des taches de très bonne heure. Pour prévenir la maladie, il faut tenir les vers très clairs, leur donner de la feuille bien fraîche, renouveler souvent l'air, mais avec le feu seul, sans fumigation. Il faut choisir, aux levées les plus voisines de la montée, les vers qui ont la petite corne caudale pleine et droite, non flétrie ni rougie, les faire monter à part et les conserver pour la graine. Il convient de préférer les races les plus anciennes du pays et celles de montagne, celles de plaine ayant paru plus infectées.

GAUDE. s. f. [*Reseda luteola*, L., all. *Wau*, angl. *lyer's-weed*, it. *guado*]. Plante fumariacée, croissant dans les lieux incultes, employée pour la teinture en jaune. V. LUTEOLEINE. = Nom de la farine de maïs, en raison de sa couleur analogue à celle des produits colorants fournis par la plante de ce nom : elle est très nutritive.

GAULTHÉRIE. s. f. [*Gaultheria procumbens*, L., *palommier, thé du Canada*, angl. *box-berry, mountain-tea* et *partridge-berry*]. Arbrisseau de la famille des éricacées, dont les ramuscules et les feuilles desséchées sont employés au Canada et à la Virginie en infusion théiforme, à cause de leur odeur agréable due à une huile essentielle appelée *huile de gaulthérie* et à tort *essence de Winter-green*, plus pesante que l'eau, bouillant à 224°, obtenue par distillation aqueuse : on s'en sert dans les pharmacies américaines pour aromatiser les sirops. — On trouve dans l'écorce du *Betula lenta*, L. (betulacées), du nord de l'Amérique, une huile essentielle identique à celle de gaulthérie.

GAVAGE. s. m. [*suralimentation*]. Procédé d'hygiène thérapeutique, qui consiste dans l'administration d'une grande quantité de substances alimentaires, et qui est utile dans les maladies cachectiques, surtout chez les tuberculeux. Si l'appétit et les fonctions digestives sont intacts, le malade ingère le plus possible da viandes rouges, poudres alimentaires, purées de légumes, pâtes, fromages faits ; dans le cas contraire, on lui fait prendre par la sonde œsophagienne ou en lavements, plusieurs litres de bouillon et de lait, additionnés de jaunes d'œufs, de peptones artificielles, et de 2 ou 3 gouttes de laudanum.

GAYAC et ses dérivés. V. Gaïac.

GAY-LUSSAC. [Chimiste et physicien français, 1778-1850]. — V. Aréomètre et Baromètre.

GAZ. s. m. [all. et angl. *Gas*, it. *gaz*, esp. *gas*]. Primitivement, substance quelconque dégagée des corps, à l'état de vapeur, par l'action du calorique (Van Helmont). = Aujourd'hui, corps fluide qui tend à occuper tout l'espace vide dans lequel on l'enferme, et à augmenter sans cesse de volume par suite de la mobilité de ses molécules. Il n'y a pas de différence absolue entre les *gaz* et les *vapeurs* : les gaz sont des vapeurs très éloignées du point d'ébullition du liquide, et *vice versâ*. Pour liquéfier les gaz, on emploie ou un abaissement de température ou une augmentation de pression, ou plutôt les deux moyens réunis. Car il n'est pas indifférent de remplacer le premier procédé par le second, certains gaz, tels que l'oxygène, atteignant une limite de compressibilitó infranchissable ; on peut dire d'une façon générale que, pour liquéfier un gaz, il faut d'abord le ramener par le refroidissement à l'état de vapeur, puis le soumettre à de fortes pressions. C'est ainsi que Cailletet a liquéfié l'oxygène et l'hydrogène, et qu'avec l'acide carbonique gazeux on obtient l'*acide carbonique liquide*, incolore, mobile, d'une densité de 0,98 à — 8°, et l'*acide carbonique solide*, soit en masse transparente comme la glace, soit avec l'apparence de la neige, fondant à — 65°. Lorsque le refroidissement nécessaire à la liquéfaction d'un gaz est considérable, on l'obtient par la décompression brusque ou détente de ce gaz. — *Gaz des acétates*. V. Formene. - *Gaz acide marin*. L'acide chlorhydrique. - *Gaz ammoniac*. V. Ammoniaque *gazeuse*. — *Gaz bromhydrique*. V. Bromhydrique. — *Gaz crayeux*. L'acide carbonique. — *Gaz deletere*. V. Asphyxie et Miasme. — *Gaz déphlogistiqué*. V. Oxygène. — *Gaz de l'éclairage*. Produit de la distillation de la houille dans des cornues en terre réfractaire. Le gaz produit est d'abord débarrassé d'une grande quantité de goudron, de carbonate et de sulfhydrate d'ammoniaque, par son passage successif dans des tubes horizontaux (*barillets*), puis verticaux (*tuyaux d'orgue*), plongeant dans une caisse pleine d'eau ; puis il passe dans des caisses en fer, sur de la chaux et du peroxyde de fer, qui absorbent les acides sulfhydrique et carbonique. Après cette *épuration*, il arrive dans un *gazometre*, d'où il s'écoule avec une vitesse uniforme par des tuyaux qui se ramifient dans toutes les directions. Il contient surtout de l'hydrogène et du formène ; puis de l'oxyde de carbone, de l'éthylène, de l'acétylène, de la benzine, de l'acide carbonique et de l'azote. — *Gaz fluoboré*. V. Fluoborique. — *Gaz hépatique*. L'acide sulfhydrique. — *Gaz hilarant*. V. Oxyde *d'azote*. — *Gaz hydrogene arsénié*. V. Arséniure. — *Gaz incoercible*. V. Incoercible. — *Gaz inflammable*. V. Butene. — *Gaz inflammable mofetisé*. V. Fornene. — *Gaz inflammable sulfuré*. V. Sulfhydrique. — *Gaz intestinaux*. V. Pneumatose. — *Gaz liquide*. V. Hydrogène *liquide*. — *Gaz des marais*. V. Formene. — *Gaz méphitique*. V. Mephitisme. — *Gaz muriatique*. V. Chlorhydrique. — *Gaz nitreux*. V. Oxyde *d'azote*. — *Gaz oléfiant*. V. Éthylène. — *Gaz oxydule d'azote*. V. Oxyde *d'azote*. — *Gaz oxymuriatique*. Le chlore. — *Gaz phlogistiqué*. V. Azote — *Gaz phosgène*. V. Chlorocarbonique. — *Gaz protoxyde* et *deutoxyde d'azote*. V. Oxyde *d'azote*. — *Gaz rutilant*. V. Hypoazotique. — *Gaz sylvestre*. L'acide carbonique.

GAZE. s. f. Etoffe légère en fil de lin, qu'on applique au pansement des plaies, et qui a l'avantage de permettre un facile écoulement des liquides. — *Gaze antiseptique*. Tarlatane ordinaire imprégnée d'un mélange d'acide phénique, 1 gr., de résine et de paraffine, ãã 4 gr. (Lister); puis comprimée et séchée. On prépare également des gazes à base d'acide borique (5 p. 100), d'iodoforme (5, 10 et 20 p. 100), de salol ou d'acide salicylique (5 et 10 p. 100), de sublimé (1 p. 100), etc. Elles servent au pansement des plaies, ulcères, brûlures, au tamponnement du vagin, de l'utérus, etc. et remplacent la charpie et les pièces de toile ; elles sont moins irritantes et se moulent mieux sur les parties. Elles doivent être conservées dans des enveloppes imperméables à l'air, et immergées au moment du besoin dans de l'eau bouillie ou dans une solution antiseptique.

GAZÉIFICATION. s. f. [esp. *gasification*]. Réduction d'une substance à l'état de gaz. Opération qui consiste à déterminer, entre les principes d'un ou de plusieurs corps, une réaction donnant naissance à des gaz que l'on recueille. Si l'action de la chaleur n'est point nécessaire, il suffit d'adapter à un flacon à deux tubulures, d'une part un tube en S, destiné à l'introduction successive des substances qui doivent produire le gaz (par exemple, de l'acide sulfurique étendu, sur du carbonate de chaux), d'autre part, un tube courbe destiné à conduire le gaz sous une cloche placée sur la cuve hydropneumatique ou hydrargyropneumatique. Si la gazéification nécessite l'emploi de la chaleur, on introduit les substances dans une cornue à laquelle on adapte directement le tube qui doit conduire le gaz sous la cloche ; et si ces substances peuvent donner en même temps des produits liquides qu'on veuille recueillir, on interpose entre la cornue et la cuve un ballon destiné à servir de récipient.

GAZÉIFORME. adj. Qui a pris l'état de gaz.

GAZÉOL. s. m. Mélange laiteux, ayant pour véhicule l'ammoniaque brute des usines à gaz d'éclairage, et qui, placé à la dose de 10 à 20 gram. sur une soucoupe, dans la chambre d'un malade, atteint de coqueluche, d'asthme, etc., produit, en s'évaporant, des émanations salutaires (Burin-Dubuisson). Ce mélange se fait avec :

Ammoniaque impure du gaz à 20°. .	1 kil.	» gr.
Acétone.	»	10
Benzine impure	»	10
Naphtaline brune impure.	»	1
Goudron récent des barillets. . . .	»	100

GAZEUX, EUSE, adj. [it. *gazoso*, esp. *gaseoso*]. Qui a les qualités de gaz, qui est à l'etat de gaz. — *Potion gazeuse*. V. Potion *antivomitive*. — *Tumeurs gazeuses*. V. Emphysème et Pneumatose.

GAZIFÈRE. adj. [de *gaz*, et *ferre*, porter]. — *Poudre gazifere*. V. Poudre.

GAZOGÈNE. s. m. [de *gaz*, et γεννάω, j'engendre]. Appareil destiné à produire les gaz employés en médecine et dans les arts (V. Eau *gazeuse*). — En chimie, *gazogène*. V. Hydrogène *liquide*.

GAZOLÈNE. s. m. Liquide obtenu par la distillation des pétroles ; clair, incolore, très léger, bouillant à 65°.

GAZOLINE. s. f. Essence retirée du pétrole par distillation.

GAZOLYTE. s. m. [du mot *gaz*, et de λυτὸς, soluble : résoluble en gaz] (Ampère). Famille de corps simples qui, en se combinant, forment des gaz stables.

GAZOMÈTRE. s. m. [de *gaz*, et μέτρον, mesure; all. et angl. *gasometer*, it. *gazometro*, esp. *gasometro*]. Appareil destiné à régler l'écoulement d'un gaz, de manière à en fournir une mesure constante dans un temps déterminé. A la partie supérieure du vase qui contient le gaz, on adapte un petit appareil dit *vase de Mariotte*, et disposé de manière que l'eau qu'il renferme s'écoule avec une vitesse uniforme dans le vase inférieur, dès qu'on ouvre le robinet qui les sépare; la compression que le liquide exerce sur le gaz étant uniforme, force celui-ci à s'échapper, avec une vitesse uniforme aussi, par le conduit destiné à son écoulement. Pour le gaz d'éclairage, chaque gazomètre est un cylindre métallique fermé par le fond et contenant le gaz; il est renversé sur un vase renfermant de l'eau, mais n'enfonce pas dans le liquide, parce qu'il est soutenu d'un côté par le gaz, et de l'autre par des contrepoids. Le gaz s'échappe du cylindre par un conduit qui s'ouvre un peu au-dessus du niveau de l'eau, et que l'on ferme à volonté au moyen d'un robinet. Comme le poids qui charge le gazomètre est constant, l'écoulement du gaz l'est aussi.

GAZOST (Hautes-Pyrénées). — *Eau sulfureuse :* sulfure de sodium. Froide. Boisson et bains.

GÉANT, ANTE. s. m. et adj. [*gigas*, *giganteus*, γίγας, all. *Riese*, angl. *giant*, it. et esp. *gigante*]. Se dit d'un être, animal ou végétal, qui dépasse de beaucoup les dimensions moyennes de l'espèce.

GÉANTISME. s. m. [all. *Gigantismus*, angl. *giantism*, it. et esp. *gigantismo*]. Genre d'anomalie qui caractérise les géants.

GÉINE. s. f. [de γῆ, terre; *acide géique*]. Nom donné par Berzelius à l'*humus*. La *géine*, d'après Braconnot, ressemble à l'*ulmine*.

GÉINIQUE. adj. — *Acide géinique* ($C^{80}H^{24}O^{28}$). Acide contenu dans l'humus à l'état de géinate d'ammoniaque.

GÉIQUE. adj. Qui concerne la terre. V. GÉINE.

GÉISSINE. s. f. V. GÉISSOSPERMINE.

GÉISSOSPERMINE. s. f. [*géissine*, *péréirine*]. Alcaloïde de l'écorce du *Geissospermum lœve* ou écorce de *Pao-Pereira*. Poudre jaune foncé, amorphe, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et le chloroforme, amère. C'est un poison très actif, qui paralyse la substance grise des centres nerveux (Bochefontaine et de Freitas).

GÉISSOSPERMUM. s. m. Genre de plantes apocynées, dont une espèce, le *G. lœve*, Baillon (*Vallesia inedita*, Guibourt), a une écorce réputée fébrifuge au Brésil, où elle est connue sous le nom de *Pao-Pereira*.

GÉLATINE. s. f. [de *gelare*, geler; all. *Gallert*, *Knochenlein*, *Colla*, angl. *gelatine*. it. et esp. *gelatina*] ($C^{12}H^{10}Az^2O^4$)]. Substance solide, incolore ou à peine jaunâtre, fade, inodore, inaltérable à l'air; soluble en toutes proportions dans l'eau bouillante, s'épaississant en colle par le feu; formant une gelée tremblante par le refroidissement de sa dissolution concentrée, propriété qu'elle perd si elle a bouilli longtemps avec de l'eau; insoluble dans l'alcool et dans l'éther. L'acide sulfurique la transforme en leucine et en glycocolle. Le tannin la précipite et la change en cuir, composé imputrescible : c'est la base du tannage. Contrairement à la chondrine, elle est précipitée par les acides, l'alun et l'acétate de plomb. La gélatine n'existe pas toute formée dans l'économie : les os, qui en donnent plus de la moitié de leur poids, renferment de l'*osséine*, qui, traitée par l'eau bouillante, fournit la gélatine. On prépare celle-ci en faisant macérer les os avec de l'acide chlorhydrique dilué, qui dissout la partie minérale et laisse la gélatine, ou en soumettant les os à une pression de plusieurs atmosphères dans un autoclave (Darcet). La peau, les tendons, les cornes, donnent aussi de la gélatine avec l'eau bouillante. Les substances organiques qui se décomposent en gélatine par la coction sont alibiles, assimilables; mais la gélatine ingérée se retrouve en partie dans les urines, où elle arrive sans avoir servi à la nutrition, sans avoir été assimilée; son introduction dans les bouillons, etc., ne les rend pas nourrissants. Il est possible que la *gélatine* aide à la digestion en tant que *peptogene*, et puisse être ainsi considérée comme aliment, si elle est mêlée aux graisses, fécules, etc.; mais c'est un aliment certainement insuffisant. V. CHONDRINE, CLARIFICATION, COLLE *forte*, GÉLÉINE, GÉLINE et PEPTOGÈNE. — *Sucre de gélatine*. V. GLYCOCOLLE. — *Gélatine de la corne, des cheveux et des ongles*. V. KÉRATINE. — *Gélatine de Warthon*. V. OMBILICAL (*Cordon*).

GÉLATINÉ, ÉE. adj. Qui est enduit de gélatine. — *Bandage gélatiné et alcoolisé* (Hamon). V. BANDAGE *inamovible*.

GÉLATINEUX, EUSE. adj. [all. *gallertartig*, angl. *gelatinous*, it. et esp. *gelatinoso*]. Qui contient de la gélatine, qui y ressemble, qui en a la consistance. — *Aliment gélatineux*. V. ALIMENT. — *Bain gélatineux*. V. BAIN. — *Capsule gélatineuse*. V. CAPSULE. — *Extrait gélatineux*. V. EXTRAIT. — *Substance cérébrale ou médullaire gélatineuse*. V. SUBSTANCE.

GÉLATINIFORME. adj. Qui a l'aspect de la gélatine. — *Cancer gélatiniforme*. V. COLLOÏDE. — *Fibre gélatiniforme*. V. NERVEUX (*Tube*).

GÉLATINISATION. s. f. Passage d'un corps à l'état de gélatine ou à l'aspect gélatineux.

GELÉE. s. f. [*gelu*]. En physique et dans le langage vulgaire, froid glacial, température à laquelle l'eau passe naturellement à l'état solide. = Par analogie, état que prennent diverses substances, albumine, silice, colle, etc., lorsque, ayant été dissoutes dans un liquide, elles retournent à l'état solide, en retenant entre leurs molécules tout ou partie du dissolvant, qui leur donne l'aspect d'un morceau de glace. — *Gelée animale*. V. ALBUMINE et GÉLATINE. — *Gelée végétale*. V. PECTINE, PECTIQUE et PECTOSE. = *Gelée* [all. *Gallert*, *Thierleim*, angl. *jelly*, it. *gelatina*]. Extrait de substances animales ou végétales qui, en se refroidissant, prend une consistance molle et tremblotante; préparation médicamenteuse, ou plutôt alimentaire formée de sucre et de parties gélatineuses, comme les gelées de groseille, de pomme, de coing, de lichen.

GÉLÉINE. s. f. Nom sous lequel Gannal a décrit une substance organique obtenue par décomposition de la *géline*, de la *cartilagéine*, et autres substances organiques des tissus de jeunes animaux, soumises à l'ébullition dans l'eau, et ordinairement confondue avec la *gélatine*. Elle différerait de celle-ci en ce qu'elle n'a aucune force de cohérence; en ce qu'exposée à l'air, surtout au-dessous de 15°, elle entre en putréfaction et dégage de l'ammoniaque; en ce qu'exposée à un courant d'air sec, elle perd l'eau de composition qu'elle retenait, ainsi que son aspect tremblotant, diminue de volume, se durcit, et devient transparente ou demi-transparente, d'aspect corné; en ce que l'électricité, en cinq minutes au plus, en fait une matière parfaitement fluide; en ce que, par des refontes successives, elle est décomposée, devient une matière fluide ou demi-fluide qui ne se prend plus en gelée tremblante par dessiccation. La géléine, pas plus que la gélatine, n'est alimentaire, assimilable. La géléine se transforme en gélatine par l'ébullition prolongée avec de l'eau, ainsi que par des dissolutions et dessiccations répétées.

GELIDIUM. s. m. Genre d'algues floridées, dont une espèce, le *G. corneum*, Huds., est souvent mêlée à la mousse de Corse, et forme la plus grande partie de la mousse du Japon.

GÉLIF, IVE. adj. [all. *zerwittert*]. — En botanique, *arbre gélif*, celui qui éclate par congélation de la sève, qui, augmentant de volume par ce changement d'état, rompt les tissus. = *Pierre gélive*. Celle qui se delite après avoir subi l'action de la gelée : l'eau qui a pénétré dans ses pores la fait éclater par l'augmentation de volume qu'elle a prise en se congelant.

GÉLINE. s. f. (Gannal). Substance des tissus animaux, qui, par l'action combinée de l'eau et de la chaleur, se transforme en géléine, puis en gélatine, si on la dessèche ; c'est la *substance organique* principale des fibres du tissu lamineux : aussi est-ce la *colle de poisson* qui en donne le plus tant qu'une coction trop prolongée ou une température trop élevée n'en a pas fait de la *géléine* ou de la *gélatine*. L'osséine des os est identique avec la géline des fibres lamineuses (Gannal, 1836, Ch. Robin et Verdeil, 1852) ; elle donne, comme la gélatine, de la *leucine* et de la *glycocolle* sous l'influence de l'acide sulfurique chaud. Dans l'eau elle se gonfle, se ramollit, et en absorbe son poids en quarante-huit heures, mais n'y éprouve aucune altération ; elle perd cette eau à l'air sans s'altérer ; elle absorbe plus d'eau distillée que d'eau ordinaire. Les mélanges d'eau et d'acide la gonflent et la rendent transparente et susceptible de se délayer dans l'eau ; en laissant sécher la géline gonflée par l'eau acidulée, elle reste en lames transparentes, et non d'un blanc laiteux, comme lorsque l'eau a seule agi. Elle est durcie par le tannin, gonflée par l'acide acétique, mais ne s'y délaye pas comme dans les acides étendus. Attaquée par les acides, elle peut prendre jusqu'à 80 fois son poids d'eau, et alors elle a une affinité considérable pour le tannin, ce qui est important à connaître pour faire de bons tannages. Chauffée dans l'eau bouillante, elle se décompose, passe à l'état de *gélatine* ou de *géléine*, selon les procédés employés, en un temps variable de vingt minutes à une heure. La géline, comme toutes les *substances organiques naturelles*, est alibile, assimilable.

GÉLOSE. s. f. Matière gélatineuse retirée, par Payen, de la *mousse du Japon*, algue émolliente du genre *Gelidium*. Elle est amorphe, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante, et se prend en gelée par le refroidissement.

GELSÉMINE. s. f. Principe actif du *Gelsemium sempervirens*. Substance blanche, amorphe, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, basique.

GELSÉMIQUE. adj. — *Acide gelsémique*. Substance acide, cristalline, incolore, inodore, insipide, soluble dans l'eau bouillante, extraite de la racine du *Gelsemium sempervirens*.

GELSEMIUM. s. m. Apocynée (*Gelsemium nitidum*, Michaux, ou *sempervirens*, Ait.) de la Caroline et de la Virginie, à odeur de jasmin (*jasmin jaune*), à tiges sarmenteuses : sa racine est administrée contre les fièvres intermittentes et contre les névralgies (particulièrement celle de la 5^{me} paire), en teinture (10 à 40 gouttes) ou sous forme d'extrait (1 à 2 pilules contenant chacune 25 milligr. d'extrait).

GÉMELLAIRE. adj. [de *gemelli*, jumeaux]. Qui est relatif aux jumeaux. — *Grossesse gémellaire*. V. GROSSESSE.

GÉMINÉ, ÉE. adj. [*geminus*, all. *gezweit*, esp. *geminado*]. Se dit, en botanique, de parties disposées deux à deux, ou nées par paire d'un même point.

GÉMISSEUR. adj. et s. Se dit des aliénés qui gémissent continuellement, avec ou sans délire.

GEMMATION. s. f. [*gemmatio*, de *gemma*, bourgeon ; all. *Knospen*, it. *gemmazione*, esp. *gemmacion*]. Ensemble, disposition générale des bourgeons d'une plante ; époque de leur épanouissement. = *Reproduction par gemmation* [*bourgeonnement*, *gemmiparité*, *surculation*]. Mode de reproduction caractérisé par la *formation*, sur un point d'une cellule, d'un bourgeon ou cul-de-sac qui communique d'abord avec la cellule mère, et qui, arrivé à une certaine grandeur, se cloisonne du côté de la cellule dont il part et finit par s'en détacher. Ce mode diffère de la *fissiparité* par la production de cette expansion en cul-de-sac de la paroi de la cellule mère. Le *prolongement* continue ensuite à grandir et se partage en cellules superposées par cloisonnement transversal. Ce phénomène s'observe sur les algues, principalement les plus simples, formées de cellules superposées bout à bout, comme les *Achlya*, etc. C'est par ce mode de reproduction des éléments anatomiques, s'opérant à l'aide et aux dépens de la substance hyaline du vitellus, que naissent les *globules polaires*. Chez tous les vertébrés et beaucoup d'invertébrés, leur apparition est suivie de la segmentation du vitellus, qui a pour conséquence la formation du blastoderme ; mais il est des animaux chez lesquels le vitellus ne se segmente pas, et toutes les cellules de leur blastoderme naissent par gemmation, à la manière des globules polaires chez les autres animaux : de sorte que ce mode de production des cellules embryonnaires, limité à un seul point du vitellus sur le plus grand nombre des êtres, devient chez quelques-uns le mode général d'apparition des éléments du blastoderme ; et que la segmentation du vitellus, considérée comme un phénomène sans exception dans le règne animal, est remplacée dans quelques groupes par un autre mode de génération des cellules, la gemmation, phénomène qui est plus général qu'on ne le pensait, et qui acquiert, chez certains animaux, une importance égale à celle de la segmentation du vitellus.

GEMME. s. f. [*gemma*, all. *Knospe*]. En botanique, partie susceptible de reproduire un végétal, telle que les *bourgeons normaux* ou *adventifs*. = En zoologie, saillie latérale arrondie, puis ovoïde, qui naît sur les côtés du corps des *polypes hydraires*, qui se charge ensuite à son extrémité libre d'autant de tentacules que l'individu mère, forme un être semblable à lui, et s'en détache pour vivre librement.

GEMMIFÈRE. adj. [*gemmifer*, de *gemma*, bourgeon, et *ferre*, porter]. Qui porte des bourgeons.

GEMMIPARE. adj. [*gemmiparus*, de *gemma*, bourgeon, et *parere*, produire ; all. *knospentragend*, angl. *gemmiparous*, it. et esp. *gemmiparo*]. Qui produit des bourgeons. — *Génération* ou *reproduction gemmipare*. Mode de reproduction qui s'observe chez les polypes hydraires (V. GEMME), et sur les cellules des plantes (V. GEMMAPAN).

GEMMIPARITÉ. s. f. Reproduction par des gemmes. V. GEMMATION.

GEMMULE. s. f. [*gemmula*, diminutif de *gemma*, bourgeon ; all. *Knospchen*, angl. *gemmule*, it. *gemmetta*, esp. *gemmula*] (Richard). Partie de l'embryon végétal qui, placé entre les cotylédons, termine la tigelle, et croît, par la germination, en sens contraire de la radicule.

GÉNAL, ALE. adj. [*genalis*, de *gena*, joue]. Qui a rapport aux joues. — *Glande génale*. V. SALIVAIRE (*Glande*). — *Trait génal*. V. TRAIT.

GENCIVE. s. f. [*gingiva*, οὖλον, all. *Zahnfleisch*, angl. *gum*, it. *gingiva*, esp. *encia*]. Tissu rougeâtre, ferme, qui revêt les deux arcades dentaires, se prolonge entre les dents, et adhère fortement au pourtour de leur collet. Les gencives sont un prolongement, avec épaississement, de la membrane muqueuse buccale. Elles sont composées d'un derme très épais constitué par un réseau lamineux serré, sans éléments élastiques, et recouvert d'une couche également très épaisse d'épithélium pavimenteux. Le système vasculaire des gencives n'est pas très riche dans l'état normal, mais peut acquérir un grand développement dans l'état pathologique : les artères sont fournies, en haut, par la sous-orbitaire, l'alvéolaire, la sphéno-palatine et la palatine supérieure; en bas, par la dentaire inférieure, la sous-mentale et la linguale. Les nerfs sont fournis par des branches du *plexus maxillaire*. — Les gencives peuvent être le siège de nombreuses maladies; elles présentent, en outre, diverses modifications symptomatiques de certains états généraux; tels sont les lisérés des intoxications saturnine, mercurielle et argentique; telles sont les variations dans leur coloration et leur consistance qui constituent des signes de quelques maladies générales: dans l'anémie et la chlorose, elles sont décolorées; dans le diabète et l'albuminurie, elles sont fongueuses, décollées, suppurantes; dans le scorbut, elles sont épaissies, ulcérées. Il en est de même dans diverses affections du périoste dentaire. Les maladies propres aux gencives sont: la *gingivite*, soit seule, soit accompagnant la stomatite générale. Isolée, elle peut reconnaître pour cause un traumatisme ou l'action d'un irritant direct; symptomatique, elle accompagne certaines fièvres éruptives, le typhus, la méningite; elle peut être parfois épidémique et contagieuse comme dans la stomatite ulcéreuse des soldats. Quelques affections locales la provoquent encore: la *carie du collet*, l'*ostéo-périostite* (V. ces mots). Les affections *organiques* des gencives sont: l'hypertrophie, soit en nappe, soit locale, et représentant une véritable tumeur, tantôt dure et fibreuse, tantôt molle et ulcérée. Les affections des gencives symptomatiques d'états généraux réclament le traitement de la maladie primitive. Si elles sont essentielles, elles sont susceptibles de passer à l'état chronique et réclament alors un traitement énergique dont les principaux agents sont: le chlorate de potasse (1 à 4 grammes par jour sous forme de pastilles); les applications topiques de teintures astringentes (cochléaria, cresson de Para), le sulfate de cuivre, la teinture d'iode, l'acide chromique monohydraté ou solide (Magitot). V. ÉPULIDE et PARULIE. — *Cartilage des gencives*. V. CRÊTE *gingivale*. — *Fluxion des gencives*. V. FLUXION.

GENDARUSSA. s. m. Plante acanthacée (*Gendarussa vulgaris*, Nees, *Justicia Gendarussa*, L.), dont les feuilles sont vomitives, et la racine astringente.

GÊNE. s. f. — *Gêne circulatoire*. V. ANGOISSE et BESOIN.

GÉNÉAGENÈSE. s. f. [de γένεσις, génération, et *agenese*, absence de génération]. Synonyme de *génération alternante*. V. MÉTAGENÈSE.

GÉNÉPI. s. m. V. GENIPI.

GÉNÉRAL, ALE. adj. [*generalis*, de *genus*, genre; γενικὸς, all. *allgemein*, angl. *general*, it. *generale*]. Qui se rapporte à un genre. — *Anatomie générale*. V. ANATOMIE. *Maladie* ou *affection générale*. V. MALADIE. — *Paralysie générale*. V. PARALYSIE. — *Pathologie générale*. V. PATHOLOGIE. — *Physiologie générale*. V. PHYSIOLOGIE.

GÉNÉRALISATION. s. f. [all. *Verallgemeinerung*]. En philosophie, un des procédés qu'emploie la logique. V. INDUCTION et LOGIQUE. = En pathologie, *généralisation des tumeurs*, apparition de tumeurs d'une même espèce dans un grand nombre de parties du corps, à la fois ou successivement, en un temps peu considérable ce fait, se manifestant surtout après l'ablation d'une de ces productions morbides, a été choisi comme caractérisant principalement la *malignité* des tumeurs (V. BÉNIN, MALIN et RÉCIDIVE). La généralisation est la naissance accidentelle d'éléments de plusieurs espèces dans des régions de l'économie où ces éléments n'existent pas normalement. C'est une genèse avec erreur de lieu, se faisant tantôt avec contiguïté presque immédiate, tantôt plus ou moins loin des éléments normaux. V. HYPERGENÈSE et TUMEUR.

GÉNÉRALITÉ. s. f. [*generalitas*, all. *Allgemeinheit*, angl. *generality*, it. *generalità*]. Qualité de ce qui est général. — *Généralités scientifiques* [all. *allgemeine Sätze*]. En biologie, idées de comparaison et de coordination, analytiques ou synthétiques, relatives aux faits, soit anatomiques, soit physiologiques, concernant les appareils, les organes, les fonctions, etc. Elles doivent être présentées ou comme aperçu des notions à établir, des faits à décrire, ou comme résumé de ces mêmes choses. Dans le premier cas, elles caractérisent le sujet à considérer, tracent et circonscrivent le champ à parcourir. Dans le second cas, elles mettent en relief les points communs des faits examinés, et permettent d'établir leur liaison avec d'autres, leurs analogies ou leurs différences. C'est par erreur qu'on confond la réunion des *généralités* qui peuvent être présentées sur tous les ordres de parties du corps et de leurs actions (appareils, organes, systèmes, humeurs, tissus, etc.), indépendamment de la description des faits qui s'y rapportent, avec l'*anatomie* et la *physiologie générale*: en effet, ces dernières expressions désignent la description (précédée ou suivie des *généralités* indiquées ci-dessus) des parties du corps ou des fonctions qui sont semblables dans toutes les régions de l'économie où elles se trouvent, ou qui occupent la totalité ou à peu près du corps en conservant partout les mêmes caractères.

GÉNÉRATEUR, TRICE. adj. [all. *zeugend*, angl. *generative*, it. *generatore*]. Qui engendre: *faculté génératrice*.

GÉNÉRATIF, IVE. adj. Qui a rapport à la génération; qui engendre.

GÉNÉRATION. s. f. [*generatio*, γένεσις, all. *Zeugung*, angl. *generation*, it. *generazione*, esp. *generacion*]. Production d'un nouvel être, plus ou moins semblable à celui dont il tire son origine; fonction commune à tous les êtres organisés vivants. Les organes qui servent à l'accomplir, et les phénomènes qui l'accompagnent, diffèrent, selon les diverses classes, les diverses familles du règne organique. Tantôt la génération se fait sans intervention d'éléments distincts, et n'est qu'un mode particulier d'accroissement: c'est la *génération asexuelle* (V. FISSIPARITÉ, GEMMATION, MONOGÉNIE); tantôt elle s'accomplit par des organes spéciaux (*génération sexuelle*), appelés *organes sexuels* ou *organes de la génération*, distingués en *mâles* et *femelles*, quelquefois réunis sur chaque individu qui est dit *hermaphrodite*, mais portés, dans les animaux supérieurs, par un individu différent; dans ce dernier cas, la fécondation s'effectue sans accouplement, le sexe femelle produisant des œufs sur lesquels le mâle verse ensuite un fluide fécondant, ou, plus souvent, c'est dans les organes mêmes de la femelle, par accouplement, que le fluide du sexe mâle est porté, à l'aide d'un organe particulier. Alors encore se présentent des différences: ou l'œuf fécondé est aussitôt pondu, et n'éclôt qu'après la ponte (*génération ovipare*); ou l'œuf fécondé chemine si lentement dans les organes destinés à son excrétion, qu'il y éclôt, et que le nouvel individu naît tout formé (*génération ovovivipare*); ou l'œuf fécondé, se détachant aussitôt de l'ovaire, est reçu dans un réservoir appelé *matrice*, à la paroi duquel il s'attache, d'où il tire les matériaux nécessaires à son développement, et d'où il est enfin expulsé sous sa forme propre (*génération vivipare*), mais dans un tel état de faiblesse, qu'il a besoin d'être nourri avec un fluide animal, le lait, sécrété par la mère. La *génération* se compose, chez l'homme et les mammifères, de cinq ordres de phénomènes: copulation, conception ou fécondation, grossesse, accouchement, allaitement. — *Excès de génération*. V. ANOMALIE. — *Génération accrémentitielle*, *Génération par accrémentition*. V. ACCRÉMENTITION et INTERPOSITION. — *Génération alternante*. V. MÉTAGENÈSE. — *Génération endogene*. V. MULTIPLICATION. — *Génération équivoque*. V. HÉTÉROGÉNIE. — *Génération fissipare*. V. FISSIPARITÉ. — *Génération gemmipare*. V. GEMMIPARITÉ. — *Génération hétéromorphe*, *Génération homœomorphe*. V. HÉTÉROMORPHE. — *Généra-*

tion par interposition ou *interstitielle*. V. Interposition. — *Génération spontanée*. V. Hétérogénie. — *Génération par substitution*. V. Substitution. — *Génération univoque*. La germinarité.

GÉNÉRIQUE. adj. [*genericus*]. Qui appartient au genre. *caractères génériques*, *noms génériques*.

GENÈSE. s. f. [*genesis*, γένεσις, all. et angl. *genesis*, it. *genesi*]. Mode de naissance des éléments anatomiques dans lequel, rien n'existant que des matériaux liquides, ceux-ci se réunissent presque subitement, molécule à molécule, les uns aux autres, en une substance solide ou demi-solide, dont la conformation, d'abord semblable à celle de noyau, se modifie à mesure de l'arrivée de nouveaux matériaux. La genèse des éléments est caractérisée par ce fait que, sans dériver directement d'aucun de ceux qui les entourent, ils apparaissent de toutes pièces, par génération nouvelle, à l'aide et aux dépens du *blasteme* fourni par ces derniers. Ce sont des éléments qui n'existaient pas et qui apparaissent ; c'est une génération qui ne dérive d'aucune autre directement. Ces éléments nouveaux, pour naître, n'ont besoin de ceux qui les précèdent ou les entourent au moment de leur apparition que comme condition d'existence et de production du blastème qui fournit les matériaux ou principes à l'aide desquels ils sont engendrés, d'où les termes de *genese*, *naissance*, etc. On ne peut nier absolument la réalité de la genèse et l'existence des blastèmes, en face des expériences confirmatives de Ch. Robin, Onimus, Montgomery, Ganin mais ce mode de naissance des éléments anatomiques est certainement beaucoup plus rare que les autres. V. Cellulaire (*Théorie*).

GÉNÉSIAQUE. Mauvais mot, pour *génétique*.

GÉNÉSIE. s. f. S'est dit pour *genese* et *génération*.

GÉNÉSIQUE. adj. V. Génétique.

GENESTADE. s. f. [de *genêt*]. Cystite des bêtes à laine causée par l'usage du genêt comme aliment.

GENESTROLLE. s. f. V. Genêt *des teinturiers*.

GENÊT. s. m. [*genista*, all. *Ginster*, angl. *broom*, it. *ginestra*, esp. *ginesta*]. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, L., légumineuses, J., dont toutes les espèces sont évacuantes. Tels sont : le *genêt a balais* (*Genista scoparia*, L.), plante commune dans nos bois, dont les sommités fleuries et les graines sont purgatives et diurétiques. (V. Scoparine et Spartéine) ; le *genêt d'Espagne* (*G. juncea*, Lam., *Spartium juncea*, L.), le *genêt herbacé* (*G. sagittalis*, L.), le *genêt purgatif* (*G. purgans*, Lam.), qui sont émétiques et purgatifs ; le *genêt des teinturiers* (*genestrolle*, *G. tinctoria*, L.), qui est usité, dans quelques provinces russes, contre la rage.

GÉNÉTIQUE ou **GÉNÉSIQUE**. adj. [de γενετὴ ou γένεσις, genèse, naissance]. Qui a rapport aux fonctions de génération. — *Faculté génétique*. Faculté de féconder. — *Monamanie génétique*. V. Monomanie *érotique*. — *Sens genésique* (Récamier). V. Sens et Sensibilité.

GENÉVRIER. s. m. [*juniperus*, all. *Wachholder*, angl. *juniper-tree*, it. *ginepro*, esp. *enebro*]. Genre de plantes de la famille des conifères, J., diœcie monadelphie, L. — *Genévrier ordinaire* (*Juniperus communis*, L.). Arbrisseau du nord de la France, dont toutes les parties ont été autrefois employées en thérapeutique : on ne fait plus usage que de ses fruits connus sous le nom impropre de *baies de genevre* ou de *genievre*. Ce sont de petits cônes charnus ou *malacônes*, ovoïdes, gros comme des pois, de couleur brune ou noirâtre à l'époque de leur maturité, renfermant une pulpe d'un noir roussâtre, d'odeur balsamique, de saveur de térébenthine. Les baies de genévrier contiennent un sucre particulier, des sels de potasse et de chaux, des acides acétique et malique, de la gomme, de la poix, beaucoup de résine, et une huile volatile, de même odeur que le fruit, de saveur balsamique, peu soluble dans l'alcool, *essence de genievre*, obtenue en grand par la distillation des fruits mêlés avec de l'eau. Les baies de genièvre s'emploient surtout comme diurétiques, dans les hydropisies ; puis comme stimulant dans la dyspepsie, les débilités, le scorbut ; comme excitant cutané, dans le rhumatisme chronique. A l'intérieur, on emploie l'infusion (4 à 8 gram. dans 500 gr. d'eau), la teinture alcoolique (2 à 10 gr.), l'huile volatile (3 à 6 gr.) ; on prépare un *extrait* en faisant infuser pendant 24 heures 1 partie de baies sèches de genièvre dans 3 parties d'eau, passant et évaporant (4 à 8 gr.); en évaporant en consistance de miel et ajoutant un peu de sucre, on a le *rob de genievre*, très employé autrefois. La distillation des baies avec de l'eau-de-vie donne l'*eau-de-vie de genievre* ou *gin*. Les baies de genièvre entrent dans la préparation des vins diurétiques de la Charité et de l'Hôtel-Dieu. A l'extérieur, on emploie surtout les fumigations, qui se font en brûlant les baies de genièvre sur une pelle et exposant les parties malades aux vapeurs aromatiques. — *Genévrier oxycèdre*. V. Cade. — *Genévrier de Virginie*. V. Cèdre.

GENGELI. s. m. V. Sésame.

GÉNI. adj. invariable. V. Génien.

GÉNICULÉ, ÉE. adj. — *Corps géniculé*. V. Genouillé. — *Ganglion géniculé*. V. Facial (*Nerf*).

GÉNIE. s. m. [*genius*, all. *Genie*, angl. *genius*, it. *genio*]. En physiologie, le plus haut degré de développement et l'usage le plus élevé de l'entendement humain, de la faculté de systématisation surtout, unis à des qualités d'exécution et d'expression dont les résultats excitent l'admiration des hommes. = En médecine, caractère des affections régnantes, surtout dans les maladies épidémiques : *génie inflammatoire*, *génie bilieux*, etc.

GÉNIEN, IENNE. adj. [*genianus*, de γένειον, le menton]. Qui a rapport au menton. — *Apophyse géni* ou *génienne*. Petite apophyse située à la partie postérieure de la symphyse du menton, sur la face linguale de l'os maxillaire inférieur, et ordinairement composée de quatre tubercules, qui donnent attache aux muscles génio-glosse et génio-hyoïdien.

GENIÈVRE. s. m. V. Genévrier.

GÉNIO-GLOSSE. adj. et s. m. [*genio-glossus*, all. *Kieferzungenmuskel*]. Muscle épais, triangulaire, qui s'étend de la partie supérieure de l'apophyse géni, d'une part à l'os hyoïde et à la base de la langue, d'autre part à la pointe de cet organe, dont il occupe toute la longueur.

GÉNIO-HYOÏDIEN, IENNE. adj. et s. m. [*genio-hyoideus*]. Muscle de la partie antérieure du cou qui s'étend de la partie inférieure de l'apophyse géni à la partie antérieure et supérieure du corps de l'os hyoïde.

GÉNIO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. et s. m. [*genio-pharyngeus*, de γένειον, menton, et φαρὺγξ, pharynx]. — *Muscle génio-pharyngien* (Winslow et Sabatier). Partie du constricteur supérieur du pharynx qui s'étend de l'apophyse géni au pharynx.

GÉNIOPLASTIE. s. f. [de γένειον, menton, et πλάσσειν, former]. Restauration du menton par l'autoplastie.

GENIPI. s. m. [all. *Geniphraut*]. Nom commun à plusieurs plantes synanthérées aromatiques, comme les armoises, et croissant dans les Alpes, à la limite des neiges éternelles. Ce sont le *genipi vrai* (*Artemisia glacialis*, L.), le *genipi blanc* (*Artemisia mutellina*, Will.), le *genipi noir* (*Artemisia spicata*, Jacq.), *le genipi musqué* ou *iva* (*Ptarmica moschata*, DC., *Achillea moschata*, Jacq.), le *genipi bâtard* (*Ptarmica nana*, DC., *Achillea nana*, L.). Elles font partie des *vulnéraires suisses*. V. Falltrank.

GÉNISSE. s. f. V. Bœuf. — *Génisse vaccinifere*. V. Vaccinifere.

GÉNITAL, ALE. adj. *genitalis*, angl. *genital*, it. *geni-*

tale, esp. *genital*]. Qui a rapport à la génération. — *Cordon génital.* Cordon arrondi formé par l'union, chez l'embryon femelle, des conduits de Müller, à leur extrémité inférieure : la cloison qui sépare ces conduits finissant par disparaître, le cordon se change en canal, dit utéro-vaginal, qui constituera le vagin et le corps de l'utérus. — *Organes génitaux* [*genitalia, organa generationi inservientia*, *parties génitales*, anciennement *génitoires*, *parties honteuses* (*pudenda*, τὰ αἰδοῖα), parce que la pudeur exige de les cacher; *parties nobles*, parce qu'elles ont l'importante fonction de servir à la conservation et à la multiplication des espèces]. Chez l'homme, les organes préparateurs et conservateurs du sperme (testicules et leurs enveloppes, canaux déférents, vésicules séminales, prostate, glandes de Cowper et canaux éjaculateurs), et organe destiné à l'accouplement (verge). Chez la femme, les organes de la copulation (vulve et vagin) et les organes de la conception (utérus et ses annexes). — *Vestibule génital.* Ensemble des parties comprises depuis les grandes lèvres et le mont de Vénus, jusqu'à la membrane hymen inclusivement.

GÉNITALITÉ. s. f. La faculté ou propriété de naître, d'être engendré.

GÉNITO-CRURAL, ALE. adj. et s. m. [*genito-cruralis*]. Qui appartient aux organes génitaux et à la cuisse. — *Nerf génito-crural.* V. SUS-PUBIEN.

GÉNITOIRES. s. m. pl. V. GENITAL.

GÉNITO-SPINAL, ALE. adj. Qui concerne les organes génitaux et la moelle épinière. — *Centre génito-spinal.* Centre nerveux moteur qui occupe un espace de quelques millimètres au niveau (chez le lapin) de la quatrième vertèbre lombaire, et dont l'excitation donne naissance à des mouvements involontaires de la partie inférieure du canal intestinal, de la vessie et des conduits déférents (Budge), et, chez la femelle, à des contractions de l'utérus (Goltz).

GÉNITO-URINAIRE. adj. [*genito-urinaris*]. Qui a rapport aux fonctions de la génération et à l'excrétion de l'urine : *appareil, organes, voies génito-urinaires.*

GÉNOPLASTIE. s. f. [mot hybride, de *gena*, joue, et πλάσσειν, former]. Opération qui consiste à réparer les pertes de substances qu'éprouvent les joues, par suite de chancres, d'ulcères, de brûlures, etc., ou par le fait d'une altération organique. La *génoplastie* se fait par la méthode indienne ou par la méthode française (V. AUTOPLASTIE); en tout cas, les lambeaux doivent être disposés de façon à être parallèles, et non perpendiculaires, aux orifices de la bouche, du nez et des paupières, et à ne pas déformer ces orifices.

GENOU s. m. [*genu*, γόνυ, all. *Knie*, angl. *knee*, it. *ginocchio*, esp. *rodilla*]. Partie du membre inférieur, limitée en haut par une ligne passant à deux travers de doigt au-dessus de la rotule, en bas, par une ligne passant au niveau de la tubérosité antérieure du tibia, et divisée en deux régions, l'une postérieure ou poplitée (V. POPLITÉ), l'autre antérieure, dont la partie essentielle est l'articulation de la jambe avec la cuisse (*articulation femoro-tibiale*) (fig. 204). La rotule, appliquée sur la surface concave qui sépare en devant les deux condyles du fémur, en forme la partie saillante. Ces deux condyles sont reçus dans les cavités glénoïdes du tibia, complétées par deux ménisques interarticulaires (1 et 2), et forment l'articulation proprement dite, qui est affermie par un grand nombre de ligaments. L'un d'eux (*ligament rotulien*, 7), étendu de la pointe de la rotule à la crête du tibia, est la terminaison du tendon du triceps fémoral. Deux ligaments latéraux, l'un interne (6), l'autre externe (5), naissent des condyles et vont s'attacher sur les côtés du tibia et du péroné; un ligament postérieur, portion du tendon demi-membraneux, est placé obliquement et superficiellement entre le niveau de la tubérosité interne du tibia et le condyle externe du fémur; enfin deux ligaments obliques ou croisés, placés en sautoir l'un au-dessus de l'autre, de façon à se croiser dans le sens antéro-postérieur et dans le sens transversal, s'étendent de la partie postérieure des condyles, aux parties antérieure et postérieure du tibia (3 et 4). Des fibro-cartilages et une capsule synoviale revêtent les surfaces articulaires; cette synoviale envoie des prolongements derrière le triceps, au-dessous des muscles jumeaux et poplité, autour du tendon du demi-membraneux et du ligament adipeux. Ces diverses parties reçoivent leurs artères de la grande anastomotique, des branches articulaires de la poplitée et de la récurrente tibiale antérieure; leurs nerfs, du nerf saphène interne et des nerfs sciatiques poplités interne et externe. Les mouvements qui ont lieu dans l'articulation du genou sont la flexion et l'extension, se faisant autour d'un axe horizontal qui passe par les condyles du fémur au niveau de l'insertion des ligaments latéraux. le genou est un ginglyme, mais un ginglyme imparfait, permettant une légère rotation qui porte la pointe du pied en dedans. — Au point de vue pathologique, le genou peut être le siège de diverses lésions, traumatiques ou organiques, dont sont atteintes les autres articulations, arthrite, contusions, diastasis, entorse, hygroma, plaies, tumeur blanche, présentant ici une gravité proportionnée à l'importance et à l'étendue de cette jointure; les fractures et luxations de la rotule et des extrémités inférieure du fémur et supérieure du tibia (V. FEMUR, ROTULE, TIBIA) ne sont pas rares; enfin la présence de corps étrangers et l'hydarthrose, sans être spéciales au genou, y acquièrent une fréquence qui a fait prendre cette jointure comme point de départ de leur description. — *Articulation en genou.* Celle dans laquelle la tête d'un os est reçue dans une cavité osseuse où elle roule et se meut en tous sens : telles sont certaines arthrodies et énarthroses. — *Genou du corps calleux.* V.

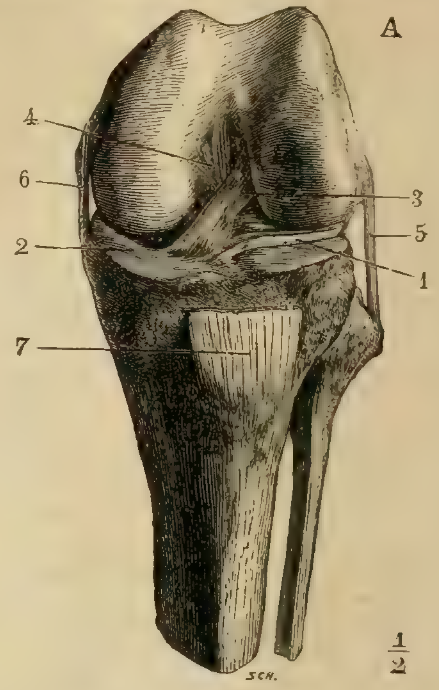

FIG. 204.

Calleux (*Corps*). — *Genou du nerf facial.* Courbe décrite par les fibres d'origine de ce nerf lorsqu'elles vont du noyau supérieur à l'inférieur. = En vétérinaire. V. Pied.

GENOUILLÉ, ÉE. adj. [*geniculatus*, de *genu*, genou; all. *knieformig*, angl. *geniculate*, it. *geniculato*]. Qui est courbé en genou. = En botanique, se dit de certaines tiges. = En anatomie, *corps genouillés*, ou *géniculés*. V. Optique (*Couche*).

GENOUILLÈRE. s. f. Sorte de manchon en tissu élastique, en coutil, en peau de chien ou de chamois, en flanelle, en tricot, etc., qu'on applique sur le genou pour y exercer une compression plus ou moins forte ou simplement pour y entretenir un degré de chaleur convenable.

GENRE. s. m. [*genus*, γένος, all. *Gattung*, angl. *kind*, *genus*, it. *genere*, esp. *genero*]. En chimie, en anatomie, et en biotaxie, collection d'*espèces* qui possèdent un ou plusieurs caractères communs essentiels : la réunion de plusieurs genres forme une *tribu*. || Quelquefois synonyme de *système*. On dit vulgairement le *genre nerveux*, etc. — *Genre humain*. V. Homme.

GENTIANE. s. f. [*gentiana*, γεντιάνη, all. *Enzian*, angl. *gentian*, it. *genziana*, esp. *genciana*]. Genre de plantes de la pentandrie digynie, L., qui a donné son nom à la famille des *gentianées*. Plusieurs espèces sont employées en médecine : 1° La *gentiane jaune* (fig. 205), ou *grande gentiane* (*Gentiana lutea*, L., *Gentiana rubra*, *Gentiana veterum*), a une racine (*radix gentianæ* des pharm.) de la grosseur du pouce, longue et branchue, qui nous est apportée de la Suisse et de l'Auvergne; elle est très rugueuse à l'extérieur, spongieuse à l'intérieur, d'une odeur forte et tenace, d'une saveur très amère. Elle est stomachique, tonique et fébrifuge. On donne la gentiane à l'intérieur sous forme : de macération ou de décoction (8 à 15 gr. par litre d'eau); de sirop (15 à 30 gr.); de teinture alcoolique (2 à 10 gr.); de vin (30 à 200 gr.); d'extrait (1 à 3 gr.); de poudre, en bols ou en suspension dans du vin; d'élixir (V. Élixir *amer*). En chirurgie, on emploie la racine de gentiane comme dilatant. Elle entre dans un grand nombre de préparations, diascordium, thériaque, etc. 2° La *gentianelle* ou *amarelle* (*Gentiane d'Allemagne*, *Gentiana germanica*, Wild., *Gentiana amarella*, L.), est fréquemment substituée, en Allemagne, à la gentiane jaune; elle jouit des mêmes propriétés, à un moindre degré. 3° La *gentiane croisée*, *croisette*, *crucianelle* (*Gentiana cruciata*, L.), possède aussi des qualités amères et toniques. 4° La *petite centaurée*, *fiel de terre* (*Centaurium minus*, *Gentiana centaurium*, L., *Chironia centaurium*, C. Smith, *Erythræa centaurium*, Persoon) est très commune dans les bois et reconnaissable à ses feuilles opposées, sessiles, ovales-oblongues, et à ses fleurs d'une belle couleur rose et en corymbe. Elle passe pour le meilleur fébrifuge indigène après la grande gentiane. On emploie ses sommités fleuries en décoction (16 à 32 grammes dans 500 grammes d'eau), et son extrait (2 à 4 grammes). 5° Le *canchalagua* (V. ce mot).

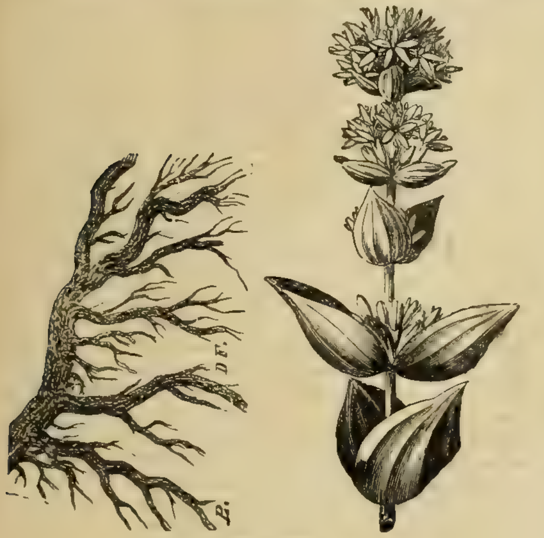

Fig. 205.

GENTIANÉES. s. f. pl. [*gentianeæ*]. Famille de plantes dicotylédonées monopétales à étamines hypogynes, composée de végétaux herbacés ou frutescents, glabres, à feuilles opposées, entières, et à feuilles solitaires, terminales ou axillaires, ou réunies en épis simples. Calice monosépale, persistant, à 4, 5, 6 ou 8 divisions; corolle monopétale, régulière, à 4, 5, 6 ou 8 lobes imbriqués avant leur développement; étamines en même nombre que les divisions de la corolle, avec lesquelles elles alternent; ovaire à une seule loge contenant beaucoup d'ovules anatropes; style simple ou profondément biparti, dont chaque division porte un stigmate. Le fruit est une capsule biloculaire contenant un grand nombre de graines, et s'ouvrant en deux valves, dont les bords rentrants s'unissent aux trophospermes. Les graines sont fort petites, et leur embryon, qui est dressé, est renfermé dans l'axe d'un trophosperme charnu. Toutes les gentianées sont très amères, toniques et plus ou moins fébrifuges. On les divise en deux sous-familles : les *gentianées vraies*, comprenant la gentiane, la petite centaurée, etc., caractérisées par leurs feuilles opposées et leur corolle à préfloraison tordue; et les *ményanthées*, ményanthe et villarsia, à feuilles alternes, à préfloraison induplicative.

GENTIANÉINE. s. f. V. Gentiopicrin.

GENTIANELLE. s. f. V. Gentiane.

GENTIANIN. s. m. V. Gentisin.

GENTIANINE. s. f. V. Gentiopicrin.

GENTIANIQUE. adj. — *Acide gentianique*. V. Gentisin.

GENTIOGÉNIN. s. m. ($C^{28}H^{16}O^{10}$). Poudre jaune, neutre, peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool, qui se forme par dédoublement du gentiopicrin en présence des acides sulfurique ou chlorhydrique, à chaud,

GENTIOPICRIN. s. m. [*gentianéine*, de Mérat et Delens; *gentianine*, de Dulk; all. *Enzianbitter*] ($C^{40}H^{30}O^{24}$). Principe amer et cristallisable de la racine de gentiane, obtenu pur par Ludwig et Kromayer sous forme de cristaux incolores, extrêmement amers, neutres, solubles dans l'eau et dans l'alcool, insolubles dans l'éther, efflorescents à l'air. A chaud, l'acide sulfurique le dédouble en gentiogénin et glycose : c'est une glycoside. D'après Küchenmeister, cette substance a la même action que la quinine, à la dose de 1 à 2 grammes.

GENTISIN. s. m. [*gentianin*, *acide gentianique* ou *gentisique*] ($C^{28}H^{10}O^{10}$). Matière colorante jaune extraite de la racine de gentiane. Henry et Caventou, qui l'ont fait connaître sous le nom de gentianin, l'avaient obtenue impure et amère; Trommsdorff et Lecomte, qui l'ont appelée gentisin, l'ont obtenue pure et sans amertume : Baumert a montré que c'est un acide faible, d'où les noms d'acide gentianique ou gentisique. C'est un corps cristallin, jaune clair, inodore et insipide, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant et les alcalis étendus. Il s'unit aux bases pour former des sels incristallisables.

GENTISIQUE. adj. — *Acide gentisique*. V. Gentisin.

GENU VALGUM. Nom scientifique de la difformité appelée vulgairement *genou cagneux*, et caractérisée par la saillie du genou en dedans et la projection du pied en dehors. Cette difformité, unilatérale ou bilatérale, résulte d'un accroissement exagéré du condyle interne du fémur et d'un affaiblissement des ligaments; elle se développe principalement chez les individus débiles ou rachitiques. Le traitement consiste à redresser la déviation du genou, soit lentement, à l'aide d'attelles ou de bottines appropriées, soit d'une façon brusque, après administration de chloroforme : l'immobilisation consécutive du membre est alors nécessaire. L'ostéotomie a aussi donné de bons résultats.

GÉOBLASTE. adj. [de γῆ, terre, et βλαστὸς, germe]. Se dit des plantes qui perdent et laissent sous terre leurs cotylédons, avant de sortir au dehors en germant.

GÉOCÉRELLITE. V. Géocérite.

GÉOCÉRINE. s. f. ($C^{56}H^{56}O^{4}$). Matière cireuse neutre, fusible à 80°, isomérique avec l'acide géocérinique, et obtenue en même temps que lui.

GÉOCÉRINIQUE. adj. — *Acide géocérinique* ($C^{56}H^{56}O^{4}$). Corps soluble dans l'alcool bouillant, dont il se sépare par refroidissement en masse gélatineuse : on l'obtient en traitant par la potasse la décoction alcoolique de lignite, précipitant la combinaison alcaline par le chlorure de baryum, et décomposant le sel de baryte par l'acide acétique; ou en traitant la liqueur alcoolique par une solution alcoolique bouillante d'acétate de plomb : les eaux mères du précipité plombique renferment de la géocérine. L'acide géocérinique est l'homologue supérieur de l'acide cérotique.

GÉOCÉRINONE. s. f. ($C^{110}H^{110}O^{2}$). Masse cristalline, fusible à 50°, qui se trouve dans les produits solides de la distillation sèche du lignite ; d'après Brückner, c'est l'acétone de l'acide géocérinique.

GÉOCÉRIQUE. adj. — *Acide géocérique.* V. Géocérite.

GÉOCÉRITE. s. f. Substance extraite par l'alcool du lignite de Gesterwitz, avec la *géocérellite* ou *acide géocérique*, et la *géorétinite*.

GÉOCORISES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant les punaises de terre.

GEOFFRÉE. s. f. Genre de légumineuses fournissant des *écorces* qui ont été employées comme vermifuges. 1° *Écorce de Geoffrée de la Jamaïque* (*Andira inermis*, Humboldt, *Geoffroya inermis*, Wright, *Geoffroya jamaicensis*, Murray, *bois palmiste des Antilles*), sans saveur, mais déterminant des déjections fluides avec tranchées, nausées et défaillances. 2° *Écorce de Geoffrée de Surinam* (*Andira retusa*, Humboldt, *Geoffroya surinamensis*, DC.), saveur légèrement astringente et amère.

GEOFFROYÉES. s. f. pl. Subdivision des légumineuses papilionacées.

GEOFFROYINE. s. f. V. Surinamine.

GÉOGNOSIE. s. f. [*geognosis*, de γῆ, terre, et γνῶσις, connaissance]. Science qui apprend à connaître la composition minéralogique, la structure, la forme et l'étendue des divers groupes de masses minérales dont l'ensemble constitue la partie solide du globe, les circonstances de leur superposition, leurs différents rapports entre eux, et tout ce qui est relatif, soit à leur mode de formation, soit aux changements qu'ils ont éprouvés.

GÉOGRAPHIE. s. f. [*geographia*, γεωγραφία, de γῆ, terre, et γράφειν, décrire]. — *Géographie botanique* [all. *botanische Geographie*, angl. *botanical geography*, it. *geographia botanica*]. Partie de la botanique qui a pour objet la connaissance de la distribution des espèces végétales à la surface du globe terrestre. L'aire occupée par une espèce constitue sa *patrie*, son *habitation*; sa *station* est le lieu approprié à ses besoins, à sa nature. Le nombre relatif des plantes *acotylédonées* diminue des pôles à l'équateur; celui des *dicotylédonées phanérogames* s'accroît dans le même sens. Le nombre absolu et la proportion des espèces *ligneuses* augmentent vers l'équateur. Le nombre des espèces *monocarpiennes*, au maximum dans les régions tempérées, diminue vers l'équateur et vers les pôles. La limite de la végétation s'élève à près de 5000 mètres dans les Cordillères, à 2700 mètres sur les Alpes, à 1000 mètres en Islande, et s'abaisse au niveau de la mer vers le 75e degré. — *Géographie médicale* [all. *medizinische Geographie*, angl. *medical geography*, it. *geographia medica*]. Partie de la *mésologie* qui traite de l'homme malade dans ses rapports avec le globe terrestre. Cette science suppose l'étude préalable : 1° de la cosmographie, de la géographie physique et de la météorologie ; 2° des *races humaines* (V. Homme). Elle a pour objet de rechercher l'influence morbide exercée sur l'homme par les agents météorologiques, et par le séjour dans les divers climats, selon la latitude, la longitude ou l'altitude des lieux, et fournit au médecin hygiéniste des moyens précieux, soit pour obtenir des modifications qu'il demanderait vainement à la matière médicale, soit pour prévenir certains dangers qui menacent tantôt l'homme pris isolément, tantôt des sociétés entières. En effet, pour chaque race humaine, il existe des lieux où les fonctions s'accomplissent avec le plus de régularité; et il est douteux que chacune puisse se perpétuer sous tous les climats, sous toutes les latitudes. Le nègre, par exemple, à mesure qu'il s'éloigne des tropiques, meurt dans une proportion de plus en plus forte ; et, lorsque son physique résiste au froid, c'est souvent aux dépens de son intelligence : dans la province du Maine, des États-Unis d'Amérique, on a compté jusqu'à 1 aliéné sur 14 nègres. D'autre part, qui oserait prétendre que l'Esquimau pourrait, sans danger pour lui et sa descendance, être transporté à Tombouctou? En ce qui regarde les maladies de l'homme, loin d'être répandues au hasard sur la surface du globe, elles semblent avoir, comme les plantes, leur *habitat*, leurs *stations*. Ainsi les fièvres intermittentes sont inconnues au cap de Bonne-Espérance; la phtisie manque à peu près complètement aux îles Feroë et en Islande. Le béribéri règne exclusivement en Asie, sur la côte orientale de l'Inde, et seulement du 16e au 22e degré de latitude nord. L'influence de l'altitude n'est pas moins prononcée. On a indiqué la ferme d'Encero, à 928 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, comme la limite de la fièvre jaune au Mexique. De Saussure avait remarqué l'absence du crétinisme en Suisse au delà de 1000 mètres d'altitude. Partout où se rencontrent des crétins, se trouvent des goitreux; partout où règne la fièvre jaune, règnent les fièvres intermittentes; partout où la fièvre typhoïde est fréquente, la phtisie pulmonaire se montre fréquemment. En revanche, un grand nombre de localités dans lesquelles l'élément paludéen est *fortement* prononcé sont remarquables par la rareté relative de la fièvre typhoïde et de la phtisie pulmonaire. — *Géographie zoologique* [all. *zoologische Geographie*, angl. *zoological geography*]. Partie de la zoologie qui étudie les lois de la distribution des animaux à la surface du globe (Buffon). Elle cherche à déterminer l'influence de l'altitude, de l'humidité ou de la sécheresse de l'atmosphère et du sol, de leur température et de celle des fleuves ou des mers, de la quantité ou de la nature des plantes, sur la nature et le nombre des espèces animales ; les conditions qui font que certaines espèces sont cosmopolites, tandis que d'autres sont confinées dans un espace limité; que quelques espèces disparaissent du globe alors que d'autres se multiplient de plus en plus, que quelques espèces de mammifères, d'oiseaux, de poissons, d'insectes, etc., émigrent, connaissances utiles dans les essais de domestication. Elle établit les relations de la faune terrestre actuelle avec les faunes éteintes des diverses couches géologiques, par l'étude de la distribution des animaux à la surface des terres et dans les profondeurs des mers où vivent encore des types d'organisation qu'on croyait éteintes depuis longtemps et qui modifient les lois de la paléontologie. Le Gulfstream, en remontant vers le pôle, appelle les eaux froides dans les basses latitudes ; les deux courants sont superposés ou juxtaposés: de là des différences dans les faunes, abondantes avec les courants chauds, quelle que soit la latitude, nulles ou presque nulles avec les courants froids. Ainsi on peut trouver, dans la baie de Baffin, des animaux identiques avec ceux qui habitent les Antilles, comme dans la mer des Indes des animaux des régions polaires. Les faunes peuvent être pauvres pour de faibles profondeurs, et très riches pour de grandes profondeurs, différence due uniquement à la température des courants. Pour les animaux inférieurs, même pour les mollusques, la vie peut se maintenir à toutes les profondeurs, quelle que soit la pression, parce que, ces animaux ne contenant pas d'air, l'équilibre de pression s'établit intérieurement et extérieurement sur toutes leurs parties, sans compression sensible, les liquides étant presque incompressibles. Il n'en serait pas de même pour les poissons qui renferment une vessie natatoire. La vie peut s'arrêter en deçà de 500 mètres, mais aussi s'étendre jusque dans les profondeurs de 4000 et 7500 mètres. Malgré les pressions énormes exercées par les couches supérieures, et qui, pour une profondeur de 2000 mètres, est de plus de 200 kilos par centimètre carré, les animaux du tissu le plus délicat peuvent vivre, se mouvoir, etc. L'absence de lumière n'empêche pas les animaux d'être doués des plus vives couleurs.

GÉOLOGIE. s. f. [de γῆ, terre, et λόγος, traité]. V. Géognosie. — *Géologie médicale* [all. *medizinische Geologie*, angl. *medical geology*, it. *geologia medica*]. Partie de la *géographie médicale* qui s'occupe spécialement de l'étude du sol dans ses rapports avec l'homme et avec l'hygiène publique. Le sol doit être examiné au point de vue de son relief et de sa qualité. Le groupement des montagnes, en divisant le pays en bassins, individualise les climats des plaines quant à la température, à l'humidité, à la fréquence du vent et des orages, d'où résultent des différences dans les productions des cultures, dans les mœurs des habitants, et jusque dans leurs institutions. Ce caractère d'individualité géographique, dit de Humboldt, obtient son maximum là où les différences de configuration dans le plan vertical et le plan horizontal, dans le relief et la sinuosité des continents, sont simultanément les plus grandes possible. L'influence de la nature géologique du sol est prouvée par le fait suivant : les cités industrielles les plus importantes de l'Angleterre reposent presque uniquement sur le nouveau grès rouge. La population est agricole depuis le Dorset jusqu'au Yorkshire, où le sol est calcaire. Sur les roches primitives ou de transition du Cornouailles, du nord du Devonshire et du pays de Galles, on ne rencontre, pour ainsi dire, qu'une population de mineurs. Linné, le premier, a insisté sur la coïncidence fréquente des fièvres paludéennes avec l'argile. Dans les Alpes, le goitre coïncide avec les calcaires métamorphiques, et épargne les terrains de micaschiste et ceux de l'époque crétacée, quand ils ne présentent pas de masses adventives de dolomie. Le sol exerce une influence prononcée sur la qualité des eaux potables (V. Eau); il peut agir sur la salubrité de l'atmosphère en refusant le passage aux eaux souterraines, et en favorisant le développement de foyers miasmatiques, à moins qu'on n'y remédie par le *drainage* ou le *dessèchement*.

GÉOMÉTRIQUE. adj. [*geometricus*, γεωμετρικός, de γῆ, terre, et μετρεῖν, mesurer; all. *geometrisch*, angl. *geometrical*, it. *geometrico*]. Qui appartient à la géométrie. — *Sommet géométrique*. V. Sommet.

GÉOMYRICINE. s. f. ($C^{68}H^{68}O^{4}$). Substance pulvérulente et cristalline, fusible à 80°, obtenue en traitant par l'alcool bouillant du lignite privé d'acide géorétinique.

GÉOPHAGE. adj. et s Se dit d'un individu ou d'une peuplade adonnés à la géophagie.

GÉOPHAGIE. s. f. [de γῆ, terre, et φαγεῖν, manger]. Action de manger de la terre, forme de *pica* ordinairement symptomatique d'une maladie du système nerveux ou du tube digestif, et qui existe à l'état endémique chez les peuplades du haut Orénoque, du Cassiquarre, de la Méta et du Rio Negro. La terre comestible est une argile mêlée d'oxyde de fer, d'un jaune rougeâtre, pétrie en boulettes ou en galettes, que l'on fait sécher : c'est un lest pour l'estomac, plutôt qu'une nourriture, et l'on ne s'en sert communément que dans les temps de disette. Cet aliment n'affecte pas, d'une manière fâcheuse, la santé de ceux qui y sont accoutumés. Cependant les Indiens qui ont la passion de la terre maigrissent sensiblement, sont sujets aux hydropisies et à la dysenterie, et leur couleur bronzée se change en une teinte pâle.

GÉOPHILE. s. m. [de γῆ, terre, et φίλος, ami]. Genre d'articulés myriapodes, à corps allongé, vivant dans la terre, sous la mousse, etc., inoffensifs pour l'homme.

GÉORÉTINIQUE. adj. — *Acide géorétinique* ($C^{50}H^{40}O^{6}$). Résine qu'on retire de certains lignites traités par l'éther et l'alcool : la solution alcoolique contient, avec l'acide géorétinique, qu'on précipite par l'acétate de plomb, diverses résines non précipitées par ce sel.

GÉORÉTINITE. s. f. V. Géocérite.

GÉOTROPISME. s. m. [de γῆ, terre, et τρέπειν, tourner]. Tendance à l'incurvation que présentent les racines placées horizontalement (J. Sachs). Le plus souvent, c'est en bas, vers le sol, que se manifeste cette incurvation (*géotropisme positif*); quelquefois, la racine s'incurve en haut (*géotropisme négatif*).

GÉPHYRIENS. s. m. pl. V. Annélides.

GERÆUSCH, GUERAUSCH [mot allemand signifiant *bruit*]. Maladie qui se manifesta en 1794, parmi les bœufs des Alpes, à la suite de grandes chaleurs suivies d'un frais subit, par un tremblement de tout le corps, les cornes et la langue chaudes; respiration laborieuse; sécrétion de mucus par les naseaux; rigidité, faiblesse, convulsions dans les membres. Vers le troisième jour, exacerbation des symptômes, prostration, et mort rapide.

GÉRAINE. s. m. V. Géranion.

GÉRANIACÉES. s. f. [*geraniaceæ*, all. *Geraniumasten*]. Famille de plantes dicotylédonées polypétales à étamines hypogynes. Feuilles simples ou composées, opposées ou alternes, avec ou sans stipules; fleurs axillaires ou terminales; calice à 5 pétales souvent inégaux et soudés par leur base; corolle à 5 pétales libres ou légèrement cohérents par leur base à préfloraison tordue; 5, 10 ou 15 étamines, libres ou monadelphes ; anthères biloculaires ; 3 à 5 carpelles plus ou moins unis entre eux, ayant chacun une seule loge ; styles au sommet de chaque ovaire, distincts ou soudés entre eux, et terminés chacun par un stigmate simple ; fruit composé de 3 à 5 coques, indéhiscentes ou s'ouvrant par leur côté interne, ou capsule à 5 loges polyspermes, s'ouvrant à 5 valves; les graines ont un tégument propre, et un albumen peu abondant ou nul.

GÉRANION. s. m. [*géraine*, *geranium*, de γέρανος, grue; all. *Kranichschnabel*, angl. *crane's bill*, it. et esp. *geranio*]. Genre de plantes de la monadelphie décandrie, L., qui a donné son nom à la famille des gérianacées. Les *géranions*, aussi appelés *becs-de-grue*, parce que leur fruit est composé de 5 capsules terminées chacune par une arète qui lui donne la forme d'un bec de grue, contiennent presque tous une huile volatile qui les rend très odorants, et du tannin qui les rend astringents. Deux espèces surtout sont employées en médecine : le *Geranium Robertianium*, L. (*herbe a Robert*, *herbe à l'esquinancie*), jadis usitée en gargarismes, abandonnée ; et le *G. maculatum*, L., dont la racine est employée comme tonique et astringente en décoction ou en teinture contre les aphtes et ulcérations de la bouche et de la gorge.

GÉRANIS. s. m. [γερανὶς, de γέρανος, grue : en forme de grue]. Bandage que l'on employait pour les luxations de l'omoplate et les fractures de la clavicule.

GERÇURE. s. f. [*fissura*, all. *Schrunde*, angl. *chap*, it. *spaccatura*]. Petite fente peu profonde de l'épiderme et de la partie superficielle du derme. V. CREVASSE. — *Gerçure* ou *crevasse du mamelon* [all. *Excoriation der Brustwarzen*, angl. *chapped nipples*, it. *capezzoli fessi*]. Petite excoriation qui apparaît quelquefois dans les premiers jours de l'allaitement chez les femmes jeunes, à peau fine, qui nourrissent pour la première fois. Les principales causes sont une mauvaise conformation de l'organe et un état maladif de la bouche du nourrisson. Une sensibilité vive, de la rougeur, et la présence de petits points noirâtres, sont les premiers symptômes ; bientôt paraissent des fissures transversales, simples ou multiples, qui occupent le plus souvent la base ou le milieu du mamelon, saignent et causent une vive douleur à chaque succion, se creusent de plus en plus et sont quelquefois le point de départ d'inflammations de la glande. Pour prévenir le ramollissement du mamelon qui précède les gerçures, les lotions astringentes, infusion vineuse de roses de Provins, solution de tannin, décoction de feuilles de noyer, conviennent ; les excoriations, une fois produites, doivent être cautérisées avec le nitrate d'argent, et mises à l'abri du contact de l'air par une pommade adoucissante, et mieux par de la glycérine ou une épaisse couche de collodion. L'emploi de bouts de sein artificiels est nécessaire pour continuer l'allaitement.

GERMANDRÉE. s. f. [*Teucrium*, L., all. *Gamander*, angl. *germander*, it. *camedrio*, esp. *escordio*]. Genre de plantes de la didynamie gymnospermie, L., labiées, J. Les espèces les plus communément employées sont : 1° la *germandrée aquatique* ou *scordium* (*Teucrium Scordium*, L.), qui doit son nom à l'odeur d'ail (σκόροδον) de ses feuilles froissées entre les doigts, et qui entre dans la composition du *diascordium* ; 2° la *germandrée officinale* (*petit chêne*, *Chamædrys*, *Teucrium Chamædris*, L.), qui a, comme le *scordium*, des feuilles fermes, velues, dentelées, mais qui n'a point d'odeur alliacée ; 3° la *germancrée sauvage* ou *scorodone* (*sauge des bois*, *Teucrium Scorodonia*, L.) ; 4° la *germandrée maritime*, *Marum*, ou *herbe aux chats* (*Teucrium marum*, L.) ; 5° les *pouliots* jaune (*Teucrium flavum*, L) et de montagne (*Teucrium montanum*, L.) ; 6° le *Chamæpitis* et l'*ivette musquée*, actuellement rattachés au genre *Ajuga*, voisin du genre *Teucrium* (V. IVETTE). Les espèces du genre *Teucrium* sont amères et aromatiques, toniques et stimulantes.

GERME. s. m. [*germen*, βλαστὸς, all. *Keim*, angl. *germ*, *germen*, it. *germe*, esp. *germen*]. Rudiment d'un nouvel être, animal ou végétal, qui vient d'être produit ou engendré. L'ovule fécondé représente le *germe* ; il prend le nom d'*embryon* dès qu'on y distingue les premières divisions du tronc et des membres de l'être qui doit en provenir. — Vulgairement, *germe*, la *cicatricule* de l'œuf d'oiseau. — *Aire du germe*. V. LIGNE *primitive*. — *Emboitement des germes*. V. SYNGÉNÉSIQUE. — *Préexistence des germes*. V. PRÉEXISTENCE. — *Postformation des germes*. V. POSTFORMATION. — *Germe de l'émail*. V. DENTAIRE (*Follicule*). = En pathologie générale, *germe*, terme, général et non générique, désignant tout corpuscule, unicellulaire ou pluricellulaire, qui représente un être organisé au début de son évolution, et dont la présence dans l'organisme peut être le point de départ des maladies infectieuses (V. MICROBE). Le mot *germe* n'a aucune valeur scientifique, tant qu'on ne spécifie pas si le *germe* dont on parle est animal ou végétal ; or il est toujours possible de dire si c'est un corps reproducteur animal ou végétal qui se présente, grâce à la rapide dissolution des parties animales (les enveloppes chitineuses et les épithéliums exceptés) dans l'ammoniaque, et à l'absolue insolubilité, sans aucune déformation, dans ce liquide, de toutes les cellules végétales ayant une paroi cellulosique : toutefois, lorsqu'il s'agit de spores ayant un diamètre de $0^{mm},001$ ou environ (V. VIBRION), comme celles des *Leptothrix*, ce moyen ne permet plus de les distinguer des granulations dites *moléculaires* de ce volume qui seraient de nature cellulosique ou amylacée. — *Germe des maladies*. État organique de certains individus, qui les rend aptes plus que d'autres à être atteints des maladies miasmatiques, épidémiques, virulentes ou autres ; cet état ne représente aucunement une maladie déterminée, à une phase quelconque de son évolution, restant plus ou moins longtemps dans l'économie sans s'y développer, et le mot *germe* ne doit pas être pris à la lettre, comme désignant une chose isolable et pondérable. — *Théorie des germes*. Doctrine médicale qui attribue aux microbes et à leurs germes la plupart des maladies infectieuses de nature parasitaire. = *Germe de fève*. V. CONTREMARQUE.

GERMÉ, ÉE. adj. [*germinatus*]. Se dit d'une graine qui commence à montrer sa radicule.

GERMEMENT s. m. Sangsue qui vient de naître.

GERMIDUCTE. s. m. Canal efférent du *germigène*.

GERMIGÈNE. s. m. Glande simple ou double, souvent multilobée, qui fait partie de l'appareil femelle des tæniadés, et qui produit les vésicules germinatives.

GERMINAL, ALE. adj. Se dit pour *germinatif*.

GERMINATIF, IVE. [*germinativus*, all. *keimfähig*, esp. *germinativo*]. — *Faculté germinative*. Celles qu'ont les graines de germer. Plus généralement, propriété des corpuscules reproducteurs de certains êtres organisés, qui, après avoir joui pendant un temps plus ou moins long d'une vie latente, se développent lorsqu'ils sont placés dans des circonstances favorables. — *Saillie germinative*. V. PROLIGÈRE. — *Vésicule* et *tache germinatives*. V. OVULE.

GERMINATION. s. f. [*germinatio*, βλάστησις, all. *Keimen*, angl. *germination*, it. *germinazione*, esp. *germinacion*]. Ensemble des phénomènes que présente une graine détachée du végétal qui l'a produite, et placée dans les circonstances capables de réaliser sa tendance à devenir une plante. Le premier effet apparent de la germination est le gonflement de la graine et le ramollissement de ses enveloppes : celles-ci se rompent, et de l'extrémité radiculaire de l'embryon sort le *caudex descendant* (*radicule*), qui s'allonge et constitue la *racine* ; presque en même temps, le *caudex ascendant* (*gemmule*) commence à se développer ; tantôt il soulève les cotylédons et les porte hors de terre (*cotylédons épigés*), et ceux-ci forment les *feuilles séminales* ; tantôt le caudex ne commençant qu'au-dessus des cotylédons, ceux-ci restent cachés sous terre (*cotylédons hypogés*), se flétrissent, et finissent par disparaître. Quand la gemmule est parvenue à l'air libre, les folioles qui la composent se déroulent, se déploient, s'étalent et acquièrent bientôt tous les caractères des feuilles. L'eau, l'air et la chaleur (+ 10° à + 20° en général) sont indispensables pour que la germination s'effectue. Pendant cette période, la graine absorbe de l'oxygène et dégage de l'acide carbonique ; elle se nourrit aux dépens des cotylédons ou de l'albumen, qui sont remplis de substances amylacées, grasses et azotées ; de plus, on y voit apparaître de la *diastase*, qui change en dextrine, puis en glycose, les matières amylacées.

GÉROCOMIE. s. f. [*gerocomia*, *gerocomice*, de γῆρας, vieillesse, et κομεῖν, soigner]. Hygiène des vieillards.

GÉROFLE. s. m. V. GIROFLE.

GÉRONTOTOXON. s. m. [de γέρων, vieillard, et τόξον, arc]. V. ARC *sénile*.

GÉSIER. s. m. [*gigeria* ou *gigeriæ*, all. *Fleischmagen*, *Kropf*, angl. *gizzard*, it. *ventriglio*]. Troisième estomac des oiseaux, formé, chez les rapaces, par des parois membraneuses, et, chez les granivores, par des parois musculeuses épaisses, très puissantes, rouges, à texture serrée, avec un tendon aplati, nacré, sur lequel s'insèrent les fibres-cellules. Le gésier est un organe de trituration.

GÉSINE. s. f. [de *jacere*, être couché]. Nom parfois donné aux salles destinées aux femmes en couche.

GESSE. s. f. [*Lathyrus*, L., all. *Platterbse*, angl. *chick-peas*, it. *cicerchia*, esp. *arveja*]. Genre de plantes indigènes, herbacées, annuelles ou vivaces, de la famille des légumineuses, dont quelques espèces servent comme plantes fourragères, et, dans quelques pays, à l'alimentation humaine : telles sont la *gesse cultivée* (*L. sativus*, L.) et la *gesse chiche* (*L. cicera*, L.), dont les graines réduites en farine servent à la fabrication du pain ; et la *gesse tubéreuse* (*L. tuberosus*, L.), dont les racines contiennent une fécule alimentaire.

GESTA. s. m. pl. [mot latin qui signifie *choses faites*]. En hygiène, mouvements que l'action musculaire communique à la totalité ou à quelques parties du corps ; modes de station, attitudes ou positions qui dépendent de cette action musculaire diversement combinée ; enfin mouvements étrangers auxquels le corps obéit, et qui peuvent avoir sur la santé une influence plus ou moins directe. Hallé divisait la classe des *gesta* en quatre ordres : 1° la veille ; 2° le sommeil ; 3° le mouvement ; 4° le repos.

GESTATION. s. f. [du verbe *gestare*, porter ; *graviditas*, κύησις, all. *Trächtigkeit*, angl. *gestation*, it. *gestazione*]. Temps pendant lequel un être femelle qui a conçu conserve le nouvel être dans son corps et le nourrit à ses propres dépens, jusqu'à ce qu'il soit en état de venir au monde. Chez la femme, la gestation porte le nom de *grossesse*. Sa durée est de neuf mois dans l'espèce humaine et pour la vache ; de onze pour la jument ; de cinq pour la brebis et la chèvre ; de quatre chez la truie ; de soixante à soixante-quatre jours chez la chienne ; de cinquante-cinq à cinquante-six chez la chatte ; de trente à trente et un chez la lapine ; de vingt et un chez le cabiai. Dans les animaux didelphes, le fœtus sort de la matrice intérieure avant qu'on puisse distinguer aucun membre, et la gestation continue dans la poche inguinale. = *Gestation* [*gestatio*]. État d'un individu qui est porté : *gestation à cheval*, *en voiture*, etc.

GETAH. s. m. — *Getah lahae* [*cire végétale de Sumatra*]. Sorte de cire provenant d'un arbre (*Ficus cerifera*, Blume) connu à Sumatra sous le nom de *lahae*. C'est une matière solide, onctueuse au toucher, gris sale, brûlant facilement, se dissolvant bien dans diverses huiles et dans l'éther, poreuse et fragile, ce qui la distingue de la gutta-percha. On pourra tirer parti de cette substance, très abondante et d'une valeur vénale peu élevée, pour la fabrication des bougies et la confection des substances emplastiques. — *Getah pertjah*. V. GUTTA-PERCHA.

GEYSER. s. m. Source naturelle d'eau thermale jaillissante, qu'on trouve en Islande et en Californie, et dont le jet peut atteindre une hauteur considérable.

GHÉE. s. m. — *Beurre de Ghée*. V. BEURRE.

GIBBEUX, EUSE. adj. [*gibbosus*, all. *buckelig*, angl. *gibbous*, it. *gibboso*, esp. *giboso*]. Se dit, en botanique, d'une partie relevée en bosse.

GIBBIFÈRE. adj. [*gibbifer*, de *gibbus*, bosse, et *ferre*, porter]. Se dit de la gorge de la corolle qui présente des dilatations en forme de bosses.

GIBBON. s. m. Singe anthropomorphe, voisin du chimpanzé, du gorille et de l'orang par l'absence de queue, la longueur des membres antérieurs et la disposition du système dentaire, mais se rapprochant des singes ordinaires par l'exiguïté du crâne et par la rareté des circonvolutions cérébrales.

GIBBOSITÉ. s. f. [*gibbus*, κύφωσις, all. *Buckel*, *Höcker*, angl. *gibbosity*, it. *gibbosità*, esp. *giba*, *gibosidad*]. Saillie osseuse anormale d'une partie du tronc, par carie d'une vertèbre ou par simple déformation des vertèbres, des côtes ou du sternum. || Pour quelques auteurs, le mal vertébral de Pott exclusivement. || Pour d'autres, difformité qui résulte d'une déviation de la colonne vertébrale sans carie : pris dans cette dernière acception, le mot *gibbosité* s'applique à toute espèce de courbure du rachis, et comprend la *cyphose*, la *lordose* et la *scoliose*.

GIBOULÉE. s. f. [*nimbus*, all. *Schauer*, angl. *shower*, it. *nembo*, *rovescio*]. Espèce d'orage qui se réduit à des coups de vent, des averses et des grêles, médiocres et passagers.

GICLET. s. f. Le *concombre* sauvage.

GIGANTISME. s. m. V. GÉANTISME.

GIGANTOLOGIE. s. f. [de γίγας, géant, et λόγος]. Histoire des géants.

GIGARTINE. s. f. Genre d'algues floridées, auquel on a longtemps rapporté l'*helminthocorton*. V. MOUSSE *de Corse*

GIGERI. s. m. V. SÉSAME.

GILET. s. m. — *Gilet de force*. V. CAMISOLE.

GILLÉNIE. s. f. Plante rosacée (*Gillenia trifoliata*, Mœnch), de l'Amérique du Nord, dont la racine est vomitive (1 gr. à 1gr,50 de poudre).

GIMBERNAT. [Chirurgien espagnol de la fin du XVIIIe siècle]. — *Ligament de Gimbernat*. V. FEMORAL.

GIN. s. m. [angl. *gin*, eau-de-vie de genièvre]. V. GENIÈVRE.

GINGEMBRE. s. m. [*Amomum zingiber*, L., *Zingiber officinale*, Rosc., all. *Ingwer*, angl. *ginger*, it. *zenzero*, esp. *gengibre*]. Plante vivace de la famille des amomacées, qui croit en Afrique et dans les deux Indes. Sa racine est grosse comme le doigt, aplatie, palmée et articulée, couverte d'un épiderme ridé et marqué d'anneaux peu apparents (*gingembre gris*) ; ou plus longue, plus grêle et privée de son écorce (*gingembre blanc*). Elle est blanche, grise ou jaunâtre à l'intérieur. Sa saveur est âcre et brûlante ; son odeur forte et aromatique. On l'emploie comme stimulant stomachique et général, comme diaphorétique et sialagogue, en poudre (50 centigr. à 2 gr. dans du pain azyme ou en pilules), en infusion (4 à 8 gr. dans 500 gr. d'eau), en teinture alcoolique (2 à 4 gr.), en sirop, en extrait éthéré, dit *pipéroïde* (Béral).

GINGIBRINE. s. f. La poudre de gingembre.

GINGIVAL, ALE. adj. [*gingivalis*, de *gingiva*, gencive]. Qui a rapport aux gencives.

GINGIVITE. s. f. [de *gengiva*, gencive ; it. *gingivite*, esp. *gingibitis*]. Inflammation des gencives. V. GENCIVE et ODONTALGIE.

GINGKO. s. m. Genre de plantes conifères, de la tribu des taxinées, que l'on nomme aussi *Salisburia*, et dont le type est le *Gingko biloba*, L. (*Salisburia adiantifolia*, Smith], arbre du Japon dont on retire l'acide gingkosique.

GINGKOSIQUE. adj. — *Acide gingkosique* ($C^{48}H^{48}O^{4}$). Acide gras extrait du fruit du *Gingko biloba*, où il est accompagné de gomme, de sucre, d'acides butyrique et citrique, etc.

GINGLYME. s. m. [*ginglymus*, γίγγλυμος, qui signifie proprement : *charnière, gond d'une porte;* it. et esp. *ginglimo*]. *Diarthrose* dans laquelle les surfaces articulaires appartiennent à un cylindre de même rayon (*ginglyme latéral* ou *trochoïde*), ou sont formées par la réunion de plusieurs portions de cylindres de rayons différents (*ginglyme angulaire*, *trochlée*). Les ginglymes permettent des mouvements de rotation et de glissement, et la combinaison de ces deux mouvements. V. Trochlée et Trochoïde.

GINGLYMOÏDAL, ALE, ou **GINGLYMOÏDE**. adj. [de γίγγλυμος, ginglyme, et εἶδος, forme, ressemblance]. De la nature du ginglyme.

GINKLOSE. s. m. Maladie qui règne en Islande, dans diverses contrées de cette île, sur les nouveau-nés, et qui paraît être un tétanos.

GINSEN ou **GINSENG**. s. m. [all. *Ginseng*, angl. *gensing, ginszeng*, it. *ginseng*]. Racine du *Panax quinquefolium*, L. (polygamie diœcie, L., araliacées, J.), plante qui croît en Chine et au Japon, où elle est regardée comme stimulante et tonique.

GIOBERTITE. s. f. En minéralogie, le carbonate de magnésie.

GIRATION. s. f. V. Gyration.

GIRAUMON. s. m. Nom d'une variété de citrouille.

GIROFLE ou **GÉROFLE**. s. m. [de *caryophyllum*, καρυόφυλλον, all. *Gewürznelke*, angl. *clove*, it. *garofano*, esp. *clavo*, vulgairement *clou de girofle* (*caryophyllum*)] Fleur non épanouie du *giroflier* (fig. 206). On cueille ces fleurs lorsque les pétales, encore soudés, forment comme une tête ronde au-dessus du calice, et on les fait sécher au soleil. On préfère le girofle des Moluques, clair, gros, obtus, pesant, à celui de Cayenne, plus grêle, plus aigu, plus sec, noirâtre et moins aromatique. C'est un stimulant diffusible : on l'a donné comme stomachique et carminatif en poudre (25 à 30 centigr.), uni au sucre ; mais on ne l'emploie le plus souvent que pour aromatiser des poudres ou des électuaires. L'*huile essentielle de girofle* (V. Essence), introduite sur du coton dans les dents cariées, détruit la pulpe dentaire.

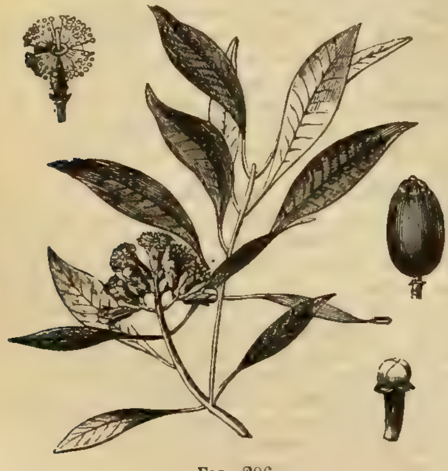

Fig. 206.

GIROFLÉE. s. f. [*Cheiranthus cheiri*, L.]. Crucifère indigène, dont les fleurs jaunes sont regardées comme antispasmodiques et diurétiques. — *Cannelle giroflée*. V. Cannelle.

GIROFLIER. s. m. [*Cariophyllus aromaticus* L.]. Arbre (polyandrie monogynie, L., myrtinées, J.) cultivé dans les îles Moluques et à Cayenne, fournissant le *girofle* ou clou de girofle. Les fruits mûrs de giroflier, remplis de semences, portent le nom d'*anthofles*, de *clous matrices*, *mères de girofle* (*anthophylli*). Ils ont le volume d'une prune, l'odeur et la saveur du girofle, mais à un degré plus faible ; on les mange confits, comme excitants.

GIROLLE. s. f. V. Gyrolle.

GÎTE. s. m. En pathologie cutanée. V. Sarcopte. = En vétérinaire, partie musculaire entourant l'os de l'avant-bras et celui de la jambe chez les bêtes de boucherie. — *Gîte à la noix*. Ensemble des muscles du bord postérieur de la cuisse et de la fesse chez les animaux de boucherie, recouvrant le derrière de la tête et du col du fémur, demi-tendineux, demi-membraneux, biceps fémoral, obturateurs, jumeaux, pyramidal et carré crural.

GITHAGINE. s. f. Principe identique à la saponine retiré de la *nielle des blés* (*Agrostemma githago*, L.). V. Agrostemme.

GIVRE. s. m. [*pruina*, all. *Rauhreif*, angl. *hoar-frost*, it. *brina*]. Glace en flocons qui couvre les corps en hiver, lorsque la température est au-dessous de zéro, et qui paraît due en partie à la congélation de la rosée, en partie à un dépôt de petits glaçons qui se précipitent de l'atmosphère. = *Givre*. V. Vanilline.

GIVROGNE. s. f. V. Barbouquet.

GLABELLE. s. f. [*glabella*, de *glabellus*, diminutif de *glaber*, sans poil ; all. et angl. *glabella*]. Portion déprimée de l'os frontal qui se trouve sur la ligne médiane, entre les bosses frontales et l'extrémité interne des arcades sourcilières. La peau qui la recouvre est glabre, si ce n'est que, chez quelques sujets, les sourcils se continuent transversalement sur la ligne médiane.

GLABELLO-OCCIPITAL, ALE. adj. Se dit du plan, de la suture et de la ligne qui vont de la glabelle à la tubérosité occipitale.

GLABRE. adj. [*glaber*, μαδαρὸς, all. *glatt*, angl. *glabrous*, it. *glabro*]. Se dit d'une surface dépourvue de glandes et de poils, ce qui ne signifie pas qu'elle soit lisse et unie.

GLABRÉITÉ. s. f. [*glabrities*, all. *Glattheit*, angl. *glabrity*]. État d'une surface qui ne porte pas de poils.

GLABRISME. s. m. État tératologique d'une partie, qui, pubescente à l'état normal, se développe glabre.

GLABRIUSCULE. adj. Qui n'est pas tout à fait glabre, mais n'offre cependant qu'une pilosité à peine sensible.

GLACE. s. f. [*glacies*, κρύσταλλος, all. *Eis*, angl. *ice*, it. *ghiaccio*, esp. *gelo*]. Eau solidifiée par la soustraction du calorique qui tenait ses molécules écartées (V. Eau). Dans les circonstances ordinaires, l'eau passe de l'état liquide à l'état solide, dès que le thermomètre est à zéro ; cependant elle peut descendre, sans se congeler, à une température de — 15° centigr., si elle est privée d'air, et soustraite à l'agitation, ou si elle est renfermée dans des tubes capillaires (Sorby). La congélation de l'eau par un refroidissement lent est une véritable cristallisation : il se forme, à la surface du liquide, de petites aiguilles triangulaires, qui présentent le long de leur base d'autres aiguilles beaucoup plus petites, arrangement d'où résultent des dentelures semblables à celles des feuilles de fougère. La glace pure est transparente et incolore ; elle est plus légère que l'eau, elle a pour densité, à 0°, 0,9178. D'après cela, un volume d'eau égal à l'unité à 0° produit en gelant un volume 1,0895 de glace. L'expansion pendant la congélation est 0,0895 ou $\frac{1}{14}$ du volume de l'eau à 0° (L. Dufour). L'eau est constamment à l'état de glace sur les hautes montagnes et sous les pôles, où elle forme des amas considérables appelés *glaciers*. Il est impossible que, dans les eaux tranquilles, refroidies par la surface, la glace commence à se former au fond, parce que ce liquide jouit de son *maximum* de densité à la température de 4° au-dessous de zéro, et que la glace est spécifiquement moins pesante que le liquide ; mais il n'en est pas de même dans les eaux courantes, où, par suite du mélange causé par l'agitation, toutes les couches baissent simultanément de température, pour arriver toutes à la fois à celle de la congélation, et, de plus, amener à ce point les corps qui garnissent le lit de la rivière. Cette limite atteinte, la congélation de cette eau, refroidie dans tous ses points jusqu'à la température où le passage à l'état solide peut s'opérer, commence par préférence au contact des corps plongés au fond. La glace est souvent employée, en médecine, intus et extra. V FROID et RÉFRIGÉRANT. — *Glace*. Sucs de fruits, limonade, lait ou crème congelés. Ces préparations, faites pour la première fois (à Paris), en 1660, par l'Italien Procope, ne conviennent, en général, qu'aux individus d'une bonne constitution et seulement lorsque la chaleur du corps dépend de l'état normal des fonctions et de la température extérieure ; leur usage n'est pas sans danger à la suite d'un exercice que l'on interrompt.

GLACÉ. s. m. Sucre imprégné d'essence ou de principe extractif, dont on fait avec de l'eau une pâte qui, fondue à l'aide du calorique, peut être coulée dans des moules, où elle se solidifie, par le refroidissement, en tablettes unies ou empreintes de diverses figures, transparentes et polies comme la glace.

GLACIAL, **ALE**. adj. [*glacialis*]. — *Zone glaciale*. V. ZONE.

GLACIALE. s. f. Plante du genre Mésembryanthème (*Mesembryanthemum crystallinum*, L.), dont les diverses parties présentent des vésicules brillantes, contenant une matière gommeuse, transparente, incolore, insoluble dans l'eau.

GLACIER. s. m. V. GLACE.

GLACIÈRE. s. f. Appareil portatif pour fabriquer la glace. V. RÉFRIGÉRANT (*Mélange*).

GLADIÉ, **ÉE**. adj. [*gladiatus*, de *gladius*, épée ; all. *schwertförmig*, angl. *ensiforme*, it. *gladiate*, esp. *gladiato*]. Synonyme d'*ensiforme*.

GLAÏADINE. s. f. Substance azotée qui détermine la *graisse* des vins, et qu'une addition de tannin précipite de ces liquides.

GLAÏEUL ou **GLAYEUL**. s. m. [*Gladiolus*, Tournefort, all. *Siegwurzel*, angl. *gladiolus*, *gladwin*, it. *ghiaggiulo*, esp. *gladiolo*]. Genre de plantes de la famille des iridées, dont la racine contient une fécule alimentaire, et est employée pour la préparation de topiques excitants et maturatifs : tels sont le *glaïeul commun* (*Gladiolus communis*, L.), et le *glaïeul des moissons* (*Gladiolus segetum*, L.). — *Glaïeul des marais* et *Glaïeul puant*. V. IRIS.

GLAIRE. s. f [*lenta* et *viscosa materies*, all. *Schleim*, angl. *slime*, it. *muco*, esp. *clara*]. Mucus incolore ou blanchâtre, gluant et semblable au blanc d'œuf, sécrété par les membranes muqueuses atteintes de *catarrhes*, et différant des mucosités de l'état normal par sa consistance et sa viscosité plus grandes. C'est un produit anormal de l'excrétion muqueuse, et non une humeur particulière, c'est un effet et non une cause de maladie ; l'indication thérapeutique est moins de l'évacuer que d'en prévenir la formation en traitant l'état morbide qui la produit. V. CATARRHE, BRONCHORRHÉE, GASTRORRHÉE et LEUCORRHÉE. = Nom donné vulgairement aux mucosités qui coulent des organes sexuels pendant l'accouchement, et dont l'écoulement est un des premiers signes du travail. V. MARQUER. = *Glaires* (Bordeu). V. GLAIRINE.

GLAIREUX, **EUSE**. adj. Qui ressemble à la glaire.

GLAIRIDINE. s. f. V. GLAIRINE.

GLAIRIGÈNE. adj. — *Matière glairigène*. V. GLAIRINE.

GLAIRINE. s. f. [*glareinum*, all. *Glarein*, angl. *glairine*, it. *glairina*, esp. *glerina; zoogène* (Gimbernat, 1815), *végéto-animale* (Dispan, Magues-Labens), *matières grasses*, *glaires* (Bordeu), *matière extractive animalisée* (Barbut, Bonvoisin), *matière colorante extractive* (Fourcroy), *mat. subrésineuse* (Lansberg), *mat. bitumineuse* (Pilhes), *glairine* (Anglada, Bouis), *glairigène* (O. Henry), *glairine*, *glairinine*, *zoïodine* (Bonjean), *géline* (Aulagnier), *thermaline* (Forichon), *barégin* (Longchamp), *pyrénéine* (Fontan), *luchonine* (Barrau, A. Seguier), *daxine* (Astrié), *saint-salvérine* (Fabas), *nérisine* (Richon des Brus), *viridine* (J. Bourdon), *sulfurose*, *sulfurine*, *hydrose* (Lambron), *sulfurhydrine*, *sulfomucose*, *sulfodiphtérose* (Cazin), etc. Ces noms sont tirés de celui des sources où la glairine a été trouvée, ou ont été donnés d'après l'idée qu'on se formait de la nature des matières observées]. Matière organique azotée d'apparence glaireuse, qui se dépose de certaines eaux sulfureuses de la chaîne des Pyrénées, lorsque l'eau devient stagnante et se trouve exposée au contact de l'air, depuis plus ou moins longtemps, sur les corps qu'elle mouille, à la surface desquels elle suinte, etc. Les glairines des sources minérales diffèrent des matières glaireuses des eaux douces par les espèces d'algues et d'animaux qui les composent, et qui varient d'une source minérale à l'autre avec la composition de l'eau, avec sa température et autres conditions qui influent sur le développement des êtres organisés. La glairine peut, selon la situation et les circonstances de sa production, être *floconneuse*, *filandreuse*, en *plaques muqueuses*, *mucilagineuse*, *membraneuse*, en *zones*, *fibreuse*, *compacte*, *stalactiniforme*, etc. Les eaux naissant sulfureuses avec des températures supérieures à + 50° ont leur glairine rougeâtre, par dépôt de sulfure de fer ; les eaux sulfureuses au-dessous de + 50° ont, par suite de la prédominance de l'algue appelée *sulfuraire*, un aspect pulpeux, blanc grisâtre, qui peut passer au jaune, au brun ou au noir par dépôt de soufre ou de divers sulfures, ou au vert par le développement d'algues de couleur verte. Les dépôts primitivement verdâtres sont fournis par des eaux non sulfureuses à leur origine et colorés par des algues vertes, telles que des *Anabaina*, des *Oscillatoria*, des *Fischeria*, des *Ulothrix* et des *Mougeotia*. La glairine est formée de cryptogames dont les articles et les filaments sont plongés dans une gangue gélatineuse et muciforme, analogue au mucilage végétal, sécrétée par les cellules de la plante. Au milieu du tout, vivent des infusoires, des helminthes et de petits crustacés (Soubeiran). La glairine, ne se déposant qu'à une certaine distance du point d'émergence de la source minérale, paraît se former par oxydation d'une substance plus soluble qu'elle dans l'eau, la *barégine*, qui se dépose lorsqu'on évapore une eau thermale sulfureuse, et qui, calcinée, répand une odeur de corne brûlée.

GLAISE. s. f. V. ARGILE.

GLAMORGAN (RACE DE). Race bovine des parties basses du pays de Galles (Angleterre), remarquable par son aptitude à donner du lait et à prendre la graisse.

GLAND. s. m. [*glans*, βάλανος, all. *Eichel*, angl. *acorn*, it. *ghianda*, esp. *belotta*, *glande*]. En botanique, fruit des cupulifères, du chêne en particulier, uniloculaire, indéhiscent, monosperme par avortement, provenant d'un ovaire infère pluriloculaire et polysperme, dont le sommet présente les dents fort petites du calice, et dont la base est renfermée dans une cupule. Le *gland de chêne* écrasé, concassé, délayé, cuit, est recherché des pourceaux, qu'il engraisse. — *Gland doux*. Fruit du *Quercus ballota*, Desf. qui, torréfié, offre un principe amer et tonique ; aussi l'a-t-on employé comme succédané du café (*café de glands doux*), dont il possède les propriétés toniques sans en avoir les qualités excitantes. = En antomie, *gland* [angl. *glans*, esp. *glande*], extrémité du pénis de l'homme, qui est saillante hors du prépuce, comme le gland du chêne hors de sa cupule. Le gland a la forme d'un cône légèrement aplati dans le même sens que le corps caverneux ; son sommet, tantôt découvert, tantôt recouvert par le prépuce, est percé par le méat urinaire ; sa base, coupée très obliquement de haut en bas et d'arrière en avant, coiffe l'extrémité antérieure du corps caverneux, auquel elle est unie par des vaisseaux et par un tissu cellulaire très dense ; elle est circonscrite par un rebord saillant et arrondi, qu'on appelle *couronne du gland* et derrière lequel se trouve un sillon circulaire, *sillon balano-préputial :* dans ce sillon se trouvent les *glandes de Tyson* et s'accumule le *smegma préputial*. A la partie inférieure et médiane du gland s'attache le *frein du prépuce*. Le tissu du gland est spongieux, érectile, de même nature que celui de l'urètre, mais plus ferme et plus dense ; il est revêtu extérieurement d'une muqueuse continue avec celle du prépuce, et couverte de papilles nombreuses, disposées en séries qui convergent vers le méat, et contenant des corpuscules du tact (V. CORPUSCULE), qui lui donnent son extrême sensibilité. — *Blennorrhee du gland*. V. BALANITE. || Gland, extrémité du clitoris de la femme, dont la forme est à peu près la même que celle du gland du pénis, mais qui n'est point perforé. = *Gland de mer*. V. BALANES.

GLANDAGE. s. m. Tuméfaction des ganglions lymphatiques de l'auge dans la *morve*.

GLANDAIRE. adj. Qui concerne le gland du pénis.

GLANDE. s. f. [*glandula*, de *glans*, gland ; ἀδὴν, all. *Drüse*, *Lymphdrüse*, angl. *gland*, *kernel*, it. *ghiandola*, esp. *glandula*]. En botanique, organe de forme variée, rempli d'un liquide spécial, différent des liquides qui se trouvent dans les cellules des autres tissus des plantes. Les glandes peuvent être formées : 1° par une à quatre cellules placées au sommet d'un poil des feuilles ou des rameaux, renflées et remplies d'huile, de résine ou d'une essence (jusquiame, labiées), ou d'un liquide irritant (orties) ; 2° par un groupe de cellules polyédriques pleines d'essence, etc., limitant ou non une lacune ou cavité pleine du même liquide (feuilles, pétales et fruits des aurantiacées, myrtinées, rutacées, hypericum, etc., rameaux et fruits des ombellifères) ; 3° par des masses de tissu cellulaire recevant des vaisseaux et fournissant ordinairement des matières gommeuses (cerisiers, pruniers, passiflores). — On a donné le même nom : *a*. à des masses de tissu cellulaire avec ou sans vaisseaux, formées par divers organes incomplètement développés (folioles, stipules, étamines), masses qui ne sont pas des glandes et ne sécrètent rien ; *b*. à des organes lenticulaires ou concaves, portés par des poils, formés de cellules pressées les unes contre les autres, mais qui ne sécrètent rien ; *c*. aux *lenticelles*. = En zoologie et en anatomie, *glande*, organe ayant pour fonction, soit de fabriquer aux dépens des matériaux que lui apporte le sang un liquide destiné à entretenir la vie (foie, pancréas, glandes salivaires, etc.) ou à être résorbé (glandes vasculaires), soit de rejeter au dehors des principes préexistants dans le sang (rein, poumon), soit enfin de produire des éléments anatomiques spéciaux (ovaire, testicule). Cette définition physiologique comprend parmi les glandes, outre les organes de sécrétion proprement dits, un certain nombre de parenchymes, tels que le rein, le poumon, etc., qu'on range actuellement dans la même classe, bien que certains auteurs persistent à les regarder comme des parenchymes non glandulaires ; et les glandes vasculaires dont le mode d'action est encore mal élucidé. Le *tissu* ou *parenchyme glandulaire* est essentiellement composé de petites cavités agglomérées, qui tantôt sont closes, sans communication aucune avec l'extérieur ; tantôt sont pourvues d'un canal excréteur qui s'ouvre sur un point du tégument externe ou interne : parmi ces dernières, les unes ont la forme d'une ampoule (*acinus*) et se groupent en *grappes* qui s'ouvrent sur la surface tégumentaire par un canal excréteur spécial à chaque groupe ou commun à plusieurs ; les autres s'allongent en forme de tube (*follicule*) fermé à l'une de ses extrémités, ouvert à l'autre sur la peau ou sur une muqueuse. De là, la classification naturelle des glandes en : A. *Glandes en tube ou folliculeuses*. B. *Glandes en grappes*, dans lesquelles le conduit excréteur correspond, tantôt à un seul *acinus* ou à un petit nombre de ces vésicules (*glandes en grappes simples*), tantôt à un grand nombre d'*acini* (*glandes en grappes composées*). C. *Glandes à vésicules closes* ou *glandes vasculaires*. — Les *glandes vasculaires* sont annexées à l'appareil circulatoire sanguin ou lymphatique, et sont formées de vésicules ou grains glanduleux clos, sans conduit excréteur : tantôt ces vésicules sont formées de tissu lymphoïde ou réticulé (amygdale, follicules clos de la base de la langue et de l'intestin, plaques de Peyer, ganglions lymphatiques, rate et thymus); tantôt elles sont tapissées ou remplies d'épithélium nucléaire ou sphérique (thyréoïde, capsules surrénales, glandes coccygienne, pinéale, pituitaire). — Dans les *glandes à vésicules communiquant avec l'extérieur*, il y a à considérer deux parties différentes, dont chacune a sa structure propre : d'une part, la *portion sécrétante*, représentée par les *acini* ou par les tubes de la profondeur (fig. 207, *l*, *l*) ; d'autre part, la *portion excrétante* représentée par le conduit excréteur (*s*, *s*). Dans les *glandes en grappes*, les éléments constituants du tissu sécréteur sont: 1° un épithélium nucléaire, pavimenteux ou cylindrique, disposé sur une ou deux rangées, formant la partie active de l'organe de sécrétion ; 2° une membrane propre, amorphe, hyaline, formée par des cellules plates endothéliales ; 3° une gangue constituée par des fibres lamineuses, des fibres-cellules, quelquefois des cellules adipeuses, qui entoure la vésicule et dans laquelle se trouvent les vaisseaux et les nerfs ; 4° des capillaires sanguins, formant des mailles plus ou moins serrées, mais sans forme spéciale et conservant à peu près celle qu'elles ont dans le tissu cellulaire ; 5° des vaisseaux lymphatiques, naissant par un reseau de capillaires clos de toute part (Robin, Sappey), ou, suivant la majorité des histologistes, dans des fentes existant entre

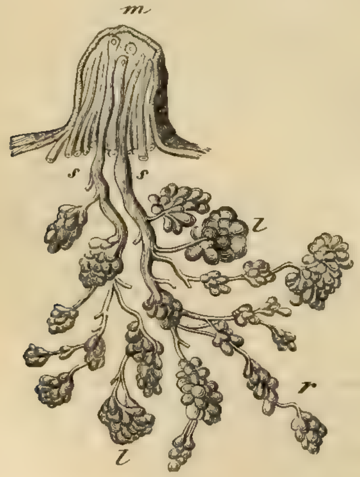

FIG. 207.

les fibres lamineuses de la périphérie du cul-de-sac glandulaire ; 6° des nerfs à terminaison douteuse. Quant aux *follicules*, ils ont une forme, une disposition et une structure variables, aussi bien dans la portion sécrétante que dans le conduit excréteur (V. FOLLICULE et SÉCRÉTION).

Glande amygdale. V. AMYGDALE. — *Glande anomale*. V. ANOMAL. — *Glande aryténoïde*. V. ARYTÉNOÏDE. — *Glande axillaire*. V. AXILLAIRE.

Glande de Bartholin. V. VULVO-VAGINALE (*Glande*). — *Glande de Blandin*. V. SUBLINGUAL. — *Glandes de Bowman*. Les glandes de la région nasale olfactive. — *Glande bronchique*. V. BRONCHIQUE. — *Glandes de Brunner*. Glandes en grappe simple ou formées de deux à quatre *acini*, qui n'existent que dans le duodénum, surtout dans la première portion ; elles sont subjacentes à la muqueuse, sous forme de petits grains ronds ou aplatis, grisâtres. Leur épithélium est pavimenteux, à cellules petites, quelquefois prismatiques, assez granuleuses. Elles sont plus nombreuses et plus grosses chez les herbivores que chez les carnassiers. C'est à tort qu'on les a dites *pancréas succenturié* ou *accessoires du pancréas :* car leur liquide, très visqueux, alcalin, analogue à celui des glandes sous-maxillaires, diffère du suc pancréatique, et ne décompose pas les graisses; leur épithélium et leurs culs-de-sac plus allongés les distinguent du pancréas. — *Glandes buccales*. V. BUCCAL. — *Glandes bulbo-urétrales*. V. GLANDES *de Méry*.

Glande carotidienne. V. GANGLION *carotidien*. — *Glande cérumineuse*. V. CERUMINEUX. — *Glande cervicale*. V. CERVICAL. — *Glande coccygienne*. V. COCCYGIEN. — *Glande conglobée*. V. CONGLOBÉ. — *Glande conglomérée*. V. CONGLOMÉRÉ. — *Glande de Cowper*. V. GLANDE *de Méry*. — *Glande cutanée*. V. PEAU.

Glande de Duverney. V. VULVO-VAGINALE (*Glande*).

Glande épiglottique. V. ÉPIGLOTTIQUE. — *Glandes de l'estomac* ou *follicules gastriques*. Glandes *en tube* qui occupent l'épaisseur de la muqueuse de l'estomac, et dont les nombreux orifices donnent à la surface de cette membrane un aspect criblé. Elles sont de deux espèces : 1° les *glandes à suc gastrique*, qui existent sur toute la surface de l'estomac, sauf dans la région du pylore, et qui renferment des cellules de deux sortes : près de l'orifice, de grosses cellules à noyau, granuleuses, foncées, se colorant par le carmin et ne contenant pas de mucine [*cellules à pepsine* des auteurs, *cellules de revêtement* (*Belegzellen*) d'Heidenhain, *cellules délomorphes* de Rollatt] ; profondément, des cellules plus petites, pâles, transparentes, ne se colorant pas par le carmin et contenant de la mucine [*cellules principales* (*Hauptzellen*) d'Heidenhain, *cellules adélomorphes* de Rollatt] ; — 2° les *glandes muqueuses* ou *mucipares*, qu'on ne rencontre que dans l'antre du pylore et dont le tube est tapissé par une couche unique de cellules cylindriques. V. GASTRIQUE (*Suc*).

Glande génale. V. SALIVAIRE.

Glande de Harder. Glande en grappe particulière à certaines espèces de mammifères et aux oiseaux, située dans l'angle interne de l'œil et sécrétant une humeur épaisse et blanchâtre, qui est versée par un orifice situé à la face interne du corps clignotant. — *Glande de Havers*. V. SYNOVIAL. — *Glande hydrophore*. V. HYDROPHORE.

Glande labiale. V. LABIAL. — *Glande lacrymale*. V. LACRYMAL. — *Glandes de Lieberkühn*. Follicules cylindriques, ou en forme de massue, serrés les uns contre les autres, continus dans toute l'étendue de l'intestin grêle, à paroi propre mince, formée de substance amorphe granuleuse, tapissée d'un épithélium cylindrique et très granuleux ou simplement nucléaire vers le fond. Le fond du cul-de-sac, ordinairement simple, est souvent bosselé, surtout dans le rectum et dans les hypertrophies de ces glandes (polypes du rectum, etc.). Il arrive souvent que chaque bosselure s'allonge et représente autant de culs-de-sac hypertrophiés. Ces glandes sécrètent le *suc intestinal*. — *Glande de Littre*. V. URÈTRE. — *Glande lymphatique*. V. LYMPHATIQUE. — *Glande mammaire*. V. MAMELLE. — *Glande de Meibomius*. V. PAUPIÈRE. — *Glandes de Méry* [*glandes bulbo-urétrales de Cowper, prostates inférieures, petites prostates, accessoires de la prostate*]. Deux petites glandes en grappes, rougeâtres, placées parallèlement sur les côtés du bulbe et de la portion membraneuse de l'urètre, au-devant de la prostate, pourvues chacune d'un conduit excréteur qui s'insinue obliquement dans l'épaisseur des parois de l'urètre, et s'ouvre dans ce canal au-devant du vérumontanum. Ces deux corps, qui ont à peine, chez l'homme, la grosseur d'un pois, sont beaucoup plus développés chez la plupart des mammifères, et leur volume excède quelquefois celui des prostates. V. SPERME. — *Glande mésentérique*. V. CHYLIFÈRE et MÉSENTÉRIQUE. — *Glandes miliaires*. Les stomates. — *Glande molaire*. V. MOLAIRE. — *Glandes de Morgagni*. V. URÈTRE. — *Glandes muqueuses*. V. MUQUEUX.

Glandes de Naboth. Glandules muqueuses dilatées de la membrane muqueuse du col de l'utérus. — *Glande de Nuck*. Glande en grappe composée, du chien, du chat, du bœuf, du mouton, du cheval, placée sous l'arcade zygomatique jusque derrière le globe de l'œil. Son canal excréteur s'ouvre à l'extrémité postérieure du bord alvéolaire supérieur ; elle fournit de la salive visqueuse. — *Glande de Nuhn*. V. SUBLINGUAL.

Glande de Pacchioni. V. GRANULATION *méningienne*. — *Glande parotide*. V. PAROTIDE. — *Glande de Peyer*. V. INTESTIN. — *Glande pileuse*. V. POIL. — *Glande pinéale*. V. PINÉAL. — *Glande pituitaire*. V. PITUITAIRE.

Glande réticulée. V. RÉTICULÉ.

Glande salivaire. V. SALIVAIRE. — *Glande sébacée*. V. SÉBACÉ. — *Glande au sein*. V. MASTITE. — *Glande sous-conjonctivale*. V. SOUS-CONJONCTIVAL. — *Glande sous-maxillaire*. V. SOUS-MAXILLAIRE. — *Glande sublinguale*. V. SUBLINGUAL. — *Glande surrénale*. V. SURRÉNAL. — *Glande sus-coccygienne*. V. UROPYGINAL. — *Glande synoviale*. V. SYNOVIAL.

Glande tartarique. V. TARTRE *dentaire*. — *Glande thyréoïde*. V. THYRÉOÏDE. — *Glandes de Tyson*. Petites saillies ou grains, du volume de $1/10^e$ à 1/2 millimètre, qui se trouvent dans le sillon balano-préputial et son voisinage; pour certains anatomistes, ce sont des glandes sébacées, mais sans follicules pileux ; pour d'autres, ce sont des saillies du derme et de ses papilles composées avec épaississement de l'épithélium correspondant, contenant ou non des *globes épidermiques*.

Glande uropygiale. V. UROPYGIAL. — *Glande utérine*. V. UTERUS. — *Glande utriculaire*. V. UTRICULAIRE.

Glande vasculaire. V. GLANDE, C. — *Glande vénénifique* ou *vénénipare*. V. VENIN. — *Glande vulvo-vaginale*. V. VULVO-VAGINAL.

Glande de Weber. V. SUBLINGUAL.

GLANDÉ, ÉE. adj. [all. *mit Feifen behaftet*, angl. *that has the glanders*]. Se dit d'un cheval atteint de *glandage*.

GLANDIFORME. adj. [*glandiformis*, all. *eichelformig*, angl. *glandiform*, it. *glanduliforme*]. Qui a la forme d'une glande.

GLANDULAIRE. adj. [all. *drüsenartig*, angl. *glandular*]. Qui a rapport aux glandes. — *Parenchyme* ou *tissu glandulaire*. V. GLANDE. — *Hypertrophie glandulaire* [*tumeur glandulaire hypertrophique*]. Tumeur très fréquente, caractérisée anatomiquement par l'augmentation de volume et de nombre des éléments des glandes, et variable d'aspect extérieur selon l'espèce de glande dont il s'agit, et, dans une même glande, selon : 1° que tous les éléments ont augmenté de quantité à peu près également ; 2° que ce sont les culs-de-sac glandulaires ou les vésicules closes qui ont augmenté de volume, avec multiplication de l'épithélium, sans que les éléments extérieurs aux culs-de-sac aient changé de quantité ou de disposition ; 3° que ce sont les parois des culs-de-sac qui ont augmenté de largeur et d'épaisseur, sans que les épithéliums et les éléments extérieurs aux cæcums glandulaires aient été modifiés ; 4° que ce sont les épithéliums glandulaires qui ont augmenté de quantité et de volume, distendu les culs-de-sac, et changé la couleur, la consistanee, etc., du tissu. Souvent ces épithéliums finissent par déterminer l'atrophie des parois des culs-de-sac et des autres éléments, moins toutefois le tissu élastique des conduits excréteurs qui reste sous forme de filaments jaunâtres, flexueux, ramifiés, au sein du tissu malade ; alors la tumeur prend l'aspect d'épithélioma. Souvent aussi, bien que les culs-de-sac soient plus gros qu'à l'état normal, l'atrophie des éléments interposés fait que la glande augmente peu de volume ou même est plus petite qu'à l'état normal ; son tissu est comme condensé, homogène. Il n'est pas rare de constater, dans les trois premières variétés d'hypertrophie glandulaire, une multiplication du nombre des culs-de-sac glandulaires, en même temps qu'une augmentation de volume de ceux qui existaient ; en un mot, à côté des *acini* existant normalement, il s'en produit de nouveaux. Les épithéliums nucléaires, qui normalement tapissent les culs-de-sac de certaines glandes, peuvent être, dans l'hypertrophie de ces glandes, remplacés par des épithéliums pavimenteux. L'aspect extérieur des tumeurs glandulaires peut être modifié par la production, entre les éléments glandulaires, de matière amorphe gélatiniforme (V. Colloïde), par le dépôt de granulations graisseuses, jaunâtres ou blanchâtres, et même par le développement de vésicules adipeuses. Souvent (utérus, rectum, mamelle, peau), on trouve des glandes hypertrophiées dont la cavité est dilatée par une matière demi-liquide, blanchâtre, qui ressemble, pour la consistance, à du sable mouillé ou à de l'amidon mouillé avec de l'alcool, et qui doit son aspect à des cellules en suspension dans un liquide généralement peu visqueux et peu abondant, comparativement aux éléments en suspension. A la coupe, le tissu offre un aspect de coloration grisâtre, plus ou moins friable ; par la pression, on fait sortir le liquide sous forme d'un petit filament blanchâtre plus ou moins consistant, ressemblant un peu à de la matière sébacée, et formé de cellules irrégulières, de noyaux et de beaucoup de granulations moléculaires.

GLANDULE. s. f. Petite glande.

GLANDULEUX, EUSE. adj. [*glandulosus*, all. *drüsendartig*, angl. *glandulous*, it. *glanduloso*, esp. *glandular*]. Qui a l'aspect ou la texture des glandes. — *Angine glanduleuse*. V. Angine. — *Granules glanduleux de Malpighi*. V. Rate. — *Ophtalmie glanduleuse*. V. Blépharite.

GLANDULIFÈRE. adj. [*glandulifer*]. Se dit, en botanique, d'un organe pourvu de glandes, ou revêtu de poils glanduleux ou de poils surmontés d'une glande.

GLANDULIFORME. adj. Qui a la forme d'une glande.

GLANE (Race de). Race bovine de la Bavière rhénane. Les bœufs sont dociles, travaillent bien, s'engraissent facilement ; leur chair est de bonne qualité. Les vaches sont bonnes laitières.

GLASWOLLE. s. m. Verre étiré en fils très fins, et pouvant remplacer l'amiante et le verre pilé dans la filtration des liquides qui attaquent les matières organiques.

GLASER. [Anatomiste suisse, 1629-1675]. — *Scissure de Glaser*. V. Fissure.

GLAUBER. [Chimiste et médecin hollandais, mort en 1668]. — *Alcahest de Glauber*. V. Alcahest. — *Sel de Glauber*. V. Sel *admirable*, Sel *amer* et Sel *secret*.

GLAUBÉRITE. s. m. Nom donné par Brongniart à un sulfate de soude et de chaux trouvé dans certains sels gemmes.

GLAUCESCENCE. s. f. [de γλαυκὸς, vert de mer]. État d'une surface *glauque*.

GLAUCESCENT, ENTE. adj. [*glaucescens*, all. *graugrünlich*]. Dont la teinte tire sur le vert grisâtre.

GLAUCIER. s. m. [*Glaucium*, T.]. Genre de plantes papavéracées des rivages caillouteux de la mer et des fleuves de l'Europe moyenne et méridionale. — *Glaucier jaune* [*pavot cornu*, *Glaucium luteum*, Scop., *Chelidonium glaucium*, L.]. Végétal remarquable par sa couleur glauque et par ses feuilles supérieures qui le font ressembler au pavot, dont il diffère par ses fleurs jaunes et par son fruit, qui est une silique linéaire, tuberculeuse, rude, longue de 14 à 22 centimètres, courbée en forme de corne. Il est rempli d'un suc jaune, âcre, caustique, vénéneux, qui contient de la *chélidonine*, de la *chélérythrine*, et de la *glaucine*. Ses racines renferment de la *glaucopicrine*. — *Glaucier rouge* [*Glaucium corniculatum*, Curt., *Chelidonium corniculatum*, H.]. Ses graines fournissent, par expression, une huile inodore, insipide, jaune, comestible et bonne pour l'éclairage.

GLAUCINE. s. f. [de γλαυκὸς, glauque]. Le cowpox spontané, à cause de la teinte gris bleu des vésicules.

GLAUCINE. s. f. [*glaucinum*]. Alcaloïde extrait par Probst des feuilles du *Glaucier jaune*. Elle forme, avec les acides, des sels à saveur âcre et brûlante. Elle se dissout dans l'eau, et reste, après évaporation spontanée du liquide, en croûtes incolores, formées de paillettes nacrées.

GLAUCIQUE. adj. — *Acide glaucique*. Nom donné : 1° à l'*acide verdeux* ; 2° à un acide extrait du *glaucier jaune* et identique à l'acide fumarique.

GLAUCOMATEUX, EUSE. adj. Qui est relatif au glaucome.

GLAUCOME. s. m. [*glaucoma*, γλαύκωμα, de γλαυκὸς, vert de mer ; all. *Glaucom*, *grüner Staar*, angl. *glaucoma*, *glaucedo*, it. et esp. *glaucoma*]. Maladie de l'œil, ainsi appelée parce que la pupille prend souvent une apparence jaune verdâtre. Elle consiste dans une augmentation de tension intra-oculaire, soit que les liquides de l'œil soient sécrétés en trop grande abondance (de Graefe), soit que leurs voies de filtration soient oblitérées. La maladie est loin de présenter toujours le même aspect ; c'est pourquoi on distingue le glaucome *aigu*, *chronique*, *simple*, *hémorragique*, *secondaire*. Les symptômes du glaucome *aigu* sont : 1° *objectifs :* injection des vaisseaux conjonctivaux, aspect terne et anesthésie de la cornée par suite de la compression de ses éléments nerveux, diminution de la chambre antérieure, mydriase, décoloration de l'iris et dureté du globe facilement appréciable à la palpation du doigt ; 2° *ophtalmoscopiques :* trouble des milieux réfringents, engorgement des veines de la papille ; 3° *fonctionnels :* douleurs péri-orbitaires, larmoiement, affaiblissement considérable de la vision. La maladie marche par accès et entraîne rapidement la cécité complète quand on n'intervient pas à temps. — Le glaucome *chronique* a des allures beaucoup plus insidieuses. Il est surtout remarquable par l'excavation de la papille. En effet, sous l'influence de la tension intra-oculaire exagérée, la papille s'atrophie et s'excave. Les gros vaisseaux forment des crochets caractéristiques au sortir de l'excavation, c'est-à-dire sur les limites mêmes de la papille, ainsi que l'indique la figure 208. En même temps, l'artère centrale est le siège de pulsations spontanées, ce qui, d'après de Graefe, est un signe pathognomonique. Dans cette forme, le malade voit des arcs-en-ciel autour des bougies et perd progressivement la vue, dont le champ commence à se rétrécir par la partie interne. — Dans le glaucome *simple*, les phénomènes d'exagération de pression semblent se limiter au pôle postérieur de l'œil et sur la papille, qui s'excave, mais la cornée conserve sa transparence et la chambre antérieure ses dimensions normales. — Le glaucome *hémorragique* est une forme maligne, mais rare, de l'affection ; elle est caractérisée par des apoplexies rétiniennes, des douleurs très violentes et la dureté exagérée du globe. — Enfin le glaucome *secondaire* survient comme complication dans certaines affections oculaires qui ont tendance à élever la pression intra-oculaire, telles que : iritis séreuse, luxation du cristallin, etc. — Le traitement du glaucome est essentiellement chirurgical et consiste à faire diminuer l'excès de pression qui est la cause de tous les accidents. L'iridectomie préconisée par de Graefe donne des résultats merveilleux dans les formes aiguës ou sub-aiguës : dans les formes chroniques et surtout dans le glaucome hémorragique, on tend à lui substituer la sclérotomie, et on met en usage les instillations d'ésérine, qui possède une action antiglaucomateuse certaine.

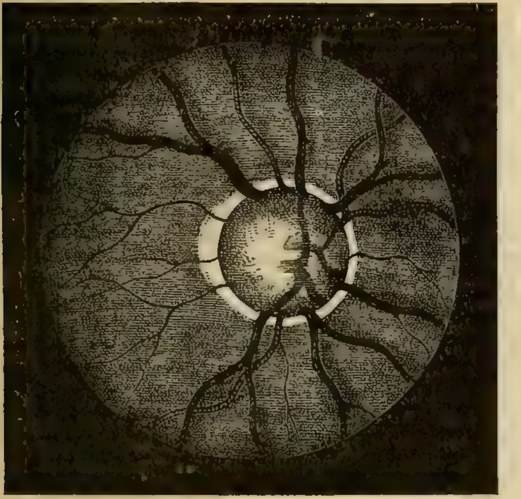

FIG. 208.

GLAUCOPICRINE. s. f. [de γλαυκὸς, glauque, et πικρὸς, amer]. Substance blanche très amère, extraite par Probst de la racine du *Glaucier jaune*.

GLAUCOTINE. s. f. Produit de décomposition de la chélérhytrine, traitée par l'acide chlorhydrique (Probst).

GLAUQUE. adj. [*glaucus*, γλαυκὸς, all. *grünblau*, angl. *glaucous*, it. et esp. *glauco*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui présente un aspect verdâtre ou bleu blanchâtre, et comme pulvérulent. Cet aspect est dû, tantôt à une multitude de poils extrêmement courts, retenant entre eux une infinité de bulles d'air qui empêchent la surface de la feuille de se mouiller au contact de l'eau ; tantôt à l'écartement d'une lame très mince du tissu cellulaire, sous laquelle se glisse une couche d'air qui s'oppose à son contact avec le reste de la feuille ; tantôt à une couche pulvérulente formée par une multitude de petits globules de nature cireuse, qui ne permettent pas aux parties qu'ils recouvrent d'être mouillées par l'eau.

GLAVIAU. s. m. Nom vulgaire : 1° de la *clavelée ;* 2° du larynx et de la trachée des bêtes à corne.

GLAYEUL. s. m. V. GLAÏEUL.

GLÈNE. s. f. [γλήνη, all. *Glene*, *Knochenvertiefung*, angl. *glene*, *socket*, it. *seno d'un osso*]. Cavité d'un os dans laquelle s'articule un autre os.

GLÉNOÏDE ou **GLÉNOÏDALE**. adj. f. [*glenoides*, γληνοειδὴς, de γλήνη, petite cavité articulaire, et εἶδος, forme, ressemblance ; all. *schwachvevtieft*, angl. *glenoid*, it. *glenoide*]. Se dit de la cavité superficielle d'un os dans laquelle la tête d'un autre os s'emboite et se meut en tous sens. — *Cavité glénoide* ou *glénoïdale*. Excavation de la face externe de l'os temporal dans laquelle est reçu le condyle de l'os maxillaire inférieur ; cavité dont est creusé l'angle antérieur de l'omoplate pour recevoir la tête de l'humérus ; surface articulaire supérieure du tibia. V. OMOPLATE, TEMPORAL et TIBIA. — *Fissure glénoïdale*. V. FISSURE *de Glaser*.

GLÉNOÏDIEN, IENNE. adj. Qui appartient à une cavité glénoïde. — *Bourrelet* ou *ligament glénoïdien*. Bourrelet fibro-cartilagineux, prismatique et triangulaire, qui entoure la cavité glénoïde de l'omoplate, dont elle augmente la profondeur.

GLETTE. s. f. L'un des noms de la *litharge*.

GLEUCOMÈTRE. s. m. [de γλεῦκος, moût de vin, et μέτρον, mesure]. Instrument pour mesurer la quantité de sucre dans le moût de vin.

GLIADINE. s. f. [de γλία, gluten ; all. *Gliadin*, it. et esp. *gliadina*]. Un des principes constituants du *gluten*. — *Gliadine* (Gmelin). V. HÉMATOSINE.

GLIÔME. s. m. [de γλία, gluten, glu, colle]. Nom donné, d'après leur apparence physique, aux tumeurs *colloïdes*.

GLISSEMENT. s. m. Un des modes de fonctionnement des articulations. V. MÉCANISME *des articulations*.

GLISSON. [Médecin anglais, mort en 1677]. — *Capsule de Glisson*. V. CAPSULE et FOIE.

GLOBE. s. m. [*globus*, σφαίριον, all. *Kugel*, angl. *globe*, it. et esp. *globo*]. Corps sphérique. — *Globe d'un bandage*. V. BANDE. — *Globe épidermique*. V. ÉPIDERMIQUE. — *Globe hystérique*. V. HYSTÉRIE. — *Globe oculaire*. L'œil séparé des muscles qui s'y rattachent et des autres tissus qui l'entourent. — *Globes organiques*, *vitellins* ou *de segmentation*. V. SEGMENTATION. — *Globe utérin*. V. UTÉRIN.

GLOBULAIRE. s. f. [*Globularia*, L. ; all. *Kugelblume*, angl. *globularia*, *french daisy*, it. *globularia*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des globulariées, et dont une espèce, la *globulaire turbith* (*Globularia alypum*, L.), est purgative : on donne la décoction des feuilles (8 à 15 gr., dans eau, 300 gr.), édulcorée et partagée en 3 ou 4 tasses, à prendre de demi-heure en demi-heure ; ou l'extrait alcoolique (1 gr. à 1gr,50) : malgré son ancien nom de *frutex terribilis*, c'est un purgatif doux, qui agit à la manière du séné. V. GLOBULARÉTINE et GLOBULARINE. — La *globulaire commune* (*Globularia vulgaris*, L.) a les mêmes propriétés que la précédente, à un degré moindre.

GLOBULAIRE. adj. Qui a la forme d'un globule. — *État globulaire des liquides*. V. SPHÉROÏDAL. — *Poison globulaire*. Celui qui agit sur les globules du sang.

GLOBULARÉTINE. s. f. [*globularirésine*, *résine de globulaire*]. Produit de dédoublement de la *globularine*, obtenu d'abord à l'état impur, sous forme d'une substance brune, soluble dans l'alcool et l'éther, par Walz, qui lui donne pour formule $C^{24}H^{14}O^{6}$: la *paraglobularétine*, obtenue en même temps, est soluble seulement dans l'alcool. D'après Hæckel, la *globularétine* et la paraglobularétine brunes de Walz sont des produits d'altération de la véritable globularétine, qui se forme seule par dédoublement de la *globularine*, et qui est une substance résineuse, toujours blanche, soluble dans les alcalis, représentant le principe actif de la globulaire et ayant pour formule $C^{18}H^{6}O^{2}$ elle a sur les reins une action excitante qui en restreint l'emploi à titre de purgatif.

GLOBULARIÉES. s. f. pl. Familles de plantes ne contenant que le genre *Globulaire*. Feuilles alternes, simples ; fleurs réunies en capitule ; calice à 5 divisions, persistant ; corolle à 5 lobes, 4 étamines. Ovaire uniloculaire, uniovulé. Le fruit est un caryopse.

GLOBULARINE. s. f. ($C^{30}H^{20}O^{16}$). Substance amère, à réaction acide, soluble dans l'alcool, incristallisable, extraite de la *globulaire* : c'est une glycoside, qui se dédouble, sous l'influence de l'acide sulfurique étendu, en glycose, globularétine et paraglobularétine, d'après Walz ; en glycose et globularétine, d'après Hæckel (V. GLOBULARETINE). A la dose de 40 à 50 centigr., elle paraît être un médicament d'épargne, comme la caféine (Hæckel).

GLOBULARIRÉSINE. s. f. V. GLOBULARETINE.

GLOBULARITANNIQUE. adj. — *Acide globularitannique.* Tannin de la globulaire (Walz).

GLOBULE. s. m. [*globulus*, all. *Kügelchen*, angl. *globule*, it. *globetto*, *globettino*, esp. *globulo*]. Corpuscule plus ou moins arrondi, qui existe dans beaucoup de liquides et dans quelques tissus animaux. Le mot de *globule*, emprunté par l'anatomie au langage général, indique seulement la forme d'un élément, et doit, pour avoir une valeur scientifique, être accompagné d'un terme qui désigne la nature de cet élément. Il est souvent pris comme synonyme de *cellule*. — *Globule blanc du sang* et *du pus ; globule du chyle, de la lymphe, du mucus, du colostrum ; globule cytoïde ; globule granuleux de l'exsudation* ou *de l'inflammation ; globule lymphatique*. V. LEUCOCYTE. — *Globule du cristallin* ou *de l'humeur de Morgagni*. V. CRISTALLIN. — *Globule organoplastique*. V. ORGANOPLASTIQUE. — *Globule polaire, muqueux, huileux* ou *transparent*. V. POLAIRE. = En pharmacie, *globule*. V. PERLE.

GLOBULEUX. adj. Qui a la forme d'un globule ou qui est composé de globules.

GLOBULIMÈTRE. s. m. Instrument destiné à la numération des globules rouges du sang, et basé sur les différences de transparence que présente un mélange de sang et d'une solution de carbonate de soude, suivant que le nombre des globules est plus ou moins grand.

GLOBULIN. s. m. V. LEUCOCYTE.

GLOBULINE. s. f. [*globulinum*, all. *Globulin*, angl. *globulinum*, it. *globulina*]. Mot proposé par Turpin (1818, pour désigner les grains de chlorophylle considérés comme des vésicules, soudées et quelquefois libres, qui, suivant lui, auraient composé le tissu végétal tout entier. — *Globuline* (Lecanu) V. HÉMATOSINE. — *Globuline* (Mulder et Berzelius) [*albumine des globules du sang* de plusieurs chimistes ; *tomelline*, Deyeux et Parmentier ; *matiere caséeuse de la globuline du sang*, Gmelin ; *crystalline* des auteurs qui confondent les deux principes]. Matière albuminoïde des globules du sang, naturellement demi-solide, insoluble dans l'eau pure, se dissolvant dans une solution étendue de chlorure de sodium et se coagulant alors par la chaleur, mais à une température plus élevée que l'albumine (93°) ; l'alcool précipite la solution de globuline ; l'ammoniaque, l'acide acétique ne la troublent pas ; l'acide carbonique la précipite. D'après Hoppe-Seyler, la globuline n'est pas identique avec la crystalline ; elle constitue le stroma des globules sanguins et forme la partie principale de leur masse ; elle prend naissance par dédoublement de l'hémoglobine, et passe, par diffusion, du globule dans le sérum, où elle devient la substance fibrino-plastique de Schmidt : comme cette substance, la solution de globuline produit la coagulation de la fibrine dans les liquides qui contiennent du fibrinogène.

GLOBULUS PALLIDUS. s. m. Ensemble de deux segments internes du noyau lenticulaire du corps strié (nomenclature des auteurs allemands).

GLOCHIDE. s. f. [*glochis*, de γλωχίς, pointe]. En botanique, poil mince et raide qui porte à son extrémité plusieurs branches pointues et recourbées en crochet.

GLOME. s. m. [*glomus*, pelote]. En hippiatrie, renflement de la fourchette du pied.

GLOMÉRULAIRE. adj. — *Follicule glomérulaire*. V. FOLLICULE.

GLOMÉRULE. s. m. [*glomerulus*, all. *Knäuel*]. Petit amas naturel ou accidentel de corps bruts ou organisés. = En botanique, *glomérule floral*, agrégation de fleurs formant par leur réunion une sorte de tête irrégulière. = En anatomie, *glomérule de Malpighi*. V. REIN.

GLOMÉRULÉ, ÉE. adj. Qui est réuni en paquets. V. FOLLICULE.

GLONOÏNE. s. f. V. NITRO-GLYCÉRINE.

GLOSSALGIE. s. f. [*glossalgia*, de γλῶσσα, langue, et ἄλγος, douleur]. Douleur à la langue.

GLOSSANTHRAX. s. m. [*glossanthrax*, de γλῶσσα, langue, et ἄνθραξ, charbon ; all. *Zungenkarbunkel*, it. *glossantrace*, esp. *glosantrax*]. Charbon de la langue. = En vétérinaire [all. *Zungenbrand ; Charbon à la langue, charbon volant, mal de la langue, perce-langue*, etc.]. *Charbon* siégeant à la langue.

GLOSSIEN, IENNE, GLOSSIQUE. adj. [*glossianus, glossicus*, esp. *glosico*]. Qui appartient à la langue. Synonyme de *lingual*.

GLOSSINE. s. f. V. TSÉTSÉ.

GLOSSIPHONIE. s. f. [*Clepsine*]. Genre d'hirudinées de petit volume, se roulant en boule à la manière des cloportes, dont les mâchoires sont représentées par trois plis peu résistants qui ne leur permettent que d'attaquer les mollusques.

GLOSSITE. s. f. [*glossitis*, angl. *Zungenentzündung*, angl. *glossitis*, it. *glossite*, *glossitide*, esp. *glositis*]. Inflammation de la langue. Tantôt elle est bornée à la membrane muqueuse, superficielle, peu importante par elle-même ; elle accompagne alors la gingivite et la stomatite, et cède bientôt aux boissons mucilagineuses, aux gargarismes émollients ; souvent il est avantageux d'appliquer quelques sangsues au-dessous de la base de la mâchoire. Tantôt elle est profonde, phlegmoneuse, a une marche très aiguë, et peut se terminer par la formation d'un abcès ou déterminer la suffocation. Ses causes sont une plaie, une brûlure, la présence d'un corps étranger, l'action de substances âcres ou délétères, ou du venin de certains animaux, etc. Il faut pratiquer une ou plusieurs saignées générales, appliquer de nombreuses sangsues au cou, au menton ; prescrire la diète absolue et tous les moyens antiphlogistiques, des boissons rafraîchissantes nitrées ou laxatives, des purgatifs salins. S'il y a menace d'asphyxie, il faut pratiquer des scarifications profondes dans le tissu de l'organe, depuis sa base jusqu'à sa pointe. Dans les cas extrêmes, l'imminence de la suffocation oblige de recourir à la trachéotomie.

GLOSSOCATOCHE. s. m. [*glossocatochus, linguæ detentor*, de γλῶσσα, langue, et κατέχω, je retiens ; all. *Zungenhalter*, angl. *glossocatochus*]. Instrument destiné à tenir la langue abaissée, pour examiner l'intérieur de la bouche, et composé de deux branches, dont une déprimait la langue, et dont l'autre, en fer à cheval, était appliquée sous le menton.

GLOSSOCÈLE. s. f. [*glossocele*, de γλῶσσα, langue, et κήλη, tumeur ; all. *Zungenbruch*, *Zungenvorfall*, angl. *glossocele*, it. *glossocele*, esp. *glossocele*]. Saillie de la langue hors de la bouche, dépendant soit du gonflement inflammatoire de cet organe dans la *glossite*, soit de son hypertrophie. V. MACROGLOSSIE.

GLOSSOCOME. s. m. [*glossocomum*, γλωσσόκομον, de γλῶσσα, languette de flûte ; et κομεῖν, serrer ; all. *Beinlade*, angl. *glossocomon*, it. *glossocomo*, esp. *glosocomo*].

Boîte à serrer les languettes de flûte, et, par extension, toute espèce de boîte. = Appareil dont les anciens se servaient pour la réduction des fractures et des luxations de la cuisse et de la jambe. C'était une caisse de bois ouverte par sa face supérieure et par ses extrémités, dans laquelle on plaçait le membre fracturé : des lacs, placés au-dessus de la fracture, passaient dans des poulies fixées à la partie supérieure de la boîte ; d'autres, appliqués au-dessous de la fracture, s'attachaient à une traverse mobile située à la partie inférieure, et qui, mise en mouvement par une manivelle, faisait l'extension en tirant sur les lacs inférieurs, tandis que les supérieurs exerçaient la contre-extension.

GLOSSO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. et s. m. [*glosso-epiglotticus*]. — *Muscles glosso-épiglottiques.* Petits faisceaux de fibres musculaises striées, au nombre de trois, un médian et deux latéraux, qui rattachent la base de la langue à l'épiglotte.

GLOSSOGRAPHIE. s. f. [*glossographia*, de γλῶσσα, langue, et γραφὴ, description]. Description anatomique de la langue.

GLOSSO-LABIO-PHARYNGÉ, ÉE. adj. Qui appartient à la langue, aux lèvres et au pharynx. — *Paralysie glosso-labio-pharyngée.* V. PARALYSIE.

GLOSSOLOGIE. s. f. [*glossologia*, de γλῶσσα, langue, et λόγος, discours ; all. *Glossologie*, angl. *glossology*, it. *glossologia*, esp. *glosologia*]. Traité sur la langue. = Ensemble des termes consacrés dans une langue scientifique.

GLOSSO-PALATIN, INE. adj. et s. m. V. GLOSSO-STAPHYLIN.

GLOSSO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. et s. m. [*glosso-pharyngeus*, de γλῶσσα, langue, et φάρυγξ, pharynx]. — *Muscles glosso-pharyngiens.* Faisceaux musculaires qui, des parties latérales de la base de la langue, gagnent les côtés du pharynx. Ils font partie des constricteurs supérieurs. — *Nerf glosso-pharyngien* ou *neuvième paire.* Nerf mixte pour les uns (Müller, Chauveau), sensitif pour les autres (Longet), qui émane du bulbe dans le sillon latéral, au-dessous de l'auditif, au-dessus du pneumo-gastrique. Son origine réelle est située plus haut, sur deux noyaux, dont l'un occupe les parties antéro-latérales du bulbe, et l'autre, plus volumineux, les côtés du plancher du quatrième ventricule. Après son origine apparente, il se dirige en avant et en dehors, et traverse le trou déchiré postérieur à sa partie interne, en avant du pneumogastrique et du spinal. Là il présente un renflement ou *ganglion d'Andersh*, puis il descend entre la jugulaire interne et la carotide interne, contourne celle-ci pour lui devenir antérieure, côtoie le constricteur supérieur du pharynx et l'amygdale, et décrit une courbe à concavité antérieure pour venir se terminer au tiers postérieur de la langue. Le ganglion d'Andersh, situé sur la face inférieure du rocher, entre l'origine du canal carotidien et le golfe de la veine jugulaire, fournit le nerf de Jacobson, qui se porte dans la caisse du tympan et se divise en six rameaux, dont trois sont destinés à la muqueuse des fenêtres ronde et ovale, et de la trompe d'Eustache, tandis que les trois autres s'anastomosent l'un avec le grand sympathique dans le canal carotidien, et les deux autres, *nerfs pétreux profonds*, avec les deux nerfs pétreux superficiels, émanés du ganglion géniculé du nerf facial. Le glosso-pharyngien s'anastomose avec le facial, avec le pneumogastrique, et avec le rameau carotidien du ganglion cervical supérieur. Il émet : un rameau destiné aux *muscles digastrique* et *stylo-hyoïdien*, un filet destiné au *muscle stylo-glosse* ; des *rameaux carotidiens*, qui contribuent à former le *plexus intercarotidien* ; des *rameaux pharyngiens*, qui, avec des filets du pneumogastrique, du spinal et du grand sympathique, constituent le *plexus pharyngien*, des *rameaux tonsillaires*, qui, après s'être anastomosés pour former le *plexus tonsillaire*, se rendent à la muqueuse des amygdales. A la base de la langue, il se divise en plusieurs branches, dont les rameaux anastomosés forment le *plexus lingual*, qui fournit des filets à la muqueuse de la partie postérieure de l'organe. Le glosso-pharyngien transmet la sensibilité générale aux amygdales et au pharynx, à la muqueuse de la caisse du tympan et de la trompe d'Eustache ; la sensibilité gustative à la partie postérieure de la langue (V. GOUT). Quant à son action motrice sur le pharynx et les muscles qu'il anime, elle n'est probablement due qu'à ses anastomoses avec le facial et le pneumogastrique. Enfin, par ses fibres centripètes, il est le point de départ de mouvements réflexes, notamment de la nausée et du vomissement. Fig. 209. Rameau de Jacobson (d'après Arnold). 1. tronc du facial ; 2. grand nerf pétreux superficiel ; 3. petit nerf pétreux superficiel ; 4. tronc du glosso-pharyngien ; 5. rameau de Jacobson ; 6. branche de la fenêtre ovale ; 7. branche de la fenêtre ronde ; 8. branche de la trompe d'Eustache ; 9. branche anastomotique avec le grand sympathique ; 10. grand nerf pétreux profond ; 11. petit nerf pétreux profond.

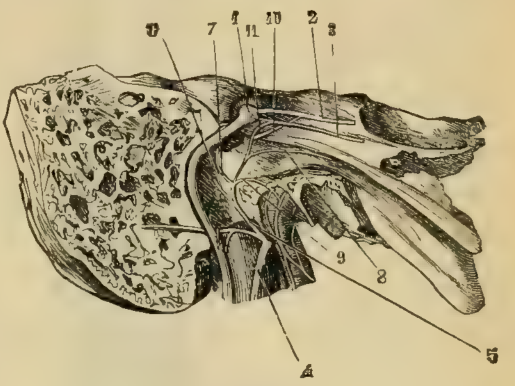

FIG. 209.

GLOSSOPLÉGIE. s. f. [de γλῶσσα, langue, et πλήσσειν, frapper ; all. *Glossoplexis*, angl. et it. *glossoplegia*]. Série de mouvements convulsifs de la langue imitant ceux de la mastication, de la phonation, etc., et qu'on observe dans certaines affections cérébro-spinales et fièvres graves.

GLOSSO-STAPHYLIN. adj. et s. m. [*glosso-staphylinus*, de γλῶσσα, langue, et σταφύλη, luette]. Muscle mince appelé aussi *glosso-palatin*, étendu du dos de la langue au voile du palais, et situé dans l'épaisseur du pilier antérieur de ce voile.

GLOSSOTOMIE. s. f. [*glossotomia*, de γλῶσσα, langue, et τομή, section]. Dissection de la langue. = *Amputation* de la langue, retranchement d'une portion de cet organe.

GLOTTE. s. f. [*glottis*, γλωττὶς, de γλῶσσα, langue ; all. *Stimmritze*, angl. *glottis*, it. *glotta*, *glottide*, esp. *glotis*]. Ouverture que présente le larynx au niveau des cordes vocales inférieures. Elle est triangulaire, à sommet antérieur correspondant au cartilage thyréoïde, a base postérieure correspondant au muscle aryténoïdien ; ses bords sont formés, dans le tiers postérieur (*glotte cartilagineuse* ou *respiratoire*), par le cartilage aryténoïde ; dans les deux tiers antérieurs (*glotte ligamenteuse* ou *vocale*), par un ligament qui, de chaque côté, se porte du cartilage thyréoïde à l'aryténoïde (*ligaments inférieurs* de la glotte, *cordes vocales* proprement dites, *levres* ou *rubans de la glotte, cordes vocales inferieures*) Les cordes vocales inférieures sont constituées par le ligament thyréo-aryténoïdien inférieur, par le muscle thyréo-aryténoïdien interne, et par la muqueuse du larynx, qui, à ce niveau, est recouverte d'épithélium pavimenteux, chargée de papilles et dépourvue de glandes . entre elle et le muscle sous-jacent existe une membrane élastique qui, adhérant aux deux couches, muqueuse et musculaire, en fait un ensemble vibrant solidaire, dont aucune partie ne peut entrer en vibrations indépendamment des deux autres.

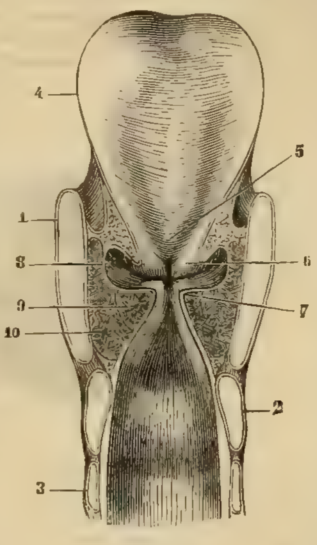

FIG. 210.

Fig. 210. Coupe transversale du larynx. 1. cartilage thyréoïde; 2. cartilage cricoïde; 3. premier anneau de la trachée; 4. épiglotte; 5. son bourrelet médian; 6. cordes vocales supérieures; 7. cordes vocales inférieures; 8. ventricules de Morgagni; 9. muscle thyro-aryténoïdien; 10. muscle crico-aryténoïdien latéral.

Chez l'homme, les cordes vocales ont une longueur de 23 à 24 millimètres; elles ont une face supérieure, qui regarde en dehors, une face inférieure tournée en dedans, un bord libre mousse et légèrement concave. La glotte prend, à l'état normal, les formes et les dimensions les plus variables, appropriées aux besoins de la phonation et de la respiration : *pendant l'inspiration*, et dans la respiration ordinaire, ses bords s'écartent légèrement l'un de l'autre, de sorte que la fente qu'ils interceptent est fusiforme au niveau de la glotte interligamenteuse, triangulaire au niveau de la glotte intercartilagineuse; dans la respiration rapide, les deux portions tendent à se confondre, de façon que l'ensemble de l'ouverture a la forme d'un large triangle isocèle à base postérieure ; *pendant l'expiration*, au contraire, les deux cordes vocales se rapprochent légèrement l'une de l'autre, et déterminent le rétrécissement de la glotte. L'occlusion complète de la fente glottique peut exister, mais ne saurait durer longtemps puisqu'elle interdit tout passage à l'air · c'est ce qui arrive dans l'effort. De même que l'expiration, l'émission des sons s'accompagne d'une diminution de l'ouverture glottique. V. Effort, Respiration et Voix. — C'est à tort qu'on entend quelquefois par *glotte* l'espace compris entre les cordes vocales inférieure et supérieure d'un côté, et les mêmes parties du côté opposé. — *Glotte supérieure* [*fausse glotte, orifice sus-glottique*]. Nom improprement donné à une fente large de 23 à 25 millimètres chez l'homme, que présente la partie supérieure du larynx, et qui est limitée en avant par le cartilage thyréoïde et l'épiglotte, en arrière par les cartilages aryténoïdes, sur les côtés par les ligaments thyréo-aryténoïdiens supérieurs doublés par la muqueuse du larynx (*ligaments supérieurs de la glotte, cordes vocales inférieures*). Cette fente divise la cavité sus-glottique du larynx en deux portions, l'une, supérieure, qui est le *vestibule*, l'autre, inférieure, qui est comprise entre la corde vocale supérieure et inférieure d'un même côté; elle suit les alternatives de la glotte inférieure ou proprement dite dans les mouvements respiratoires et dans l'effort; mais elle ne prend aucune part à l'émission des sons elle ne doit donc pas plus porter le nom de *glotte* que les ligaments qui la limitent ne méritent celui de *cordes vocales supérieures*. — *Œdeme de la glotte*. V. Œdème. — *Spasme de la glotte*. V. Spasme.

GLOTTIQUE. adj. Qui a rapport à la glotte, qui lui appartient, qui se passe à son niveau. — *Souffle glottique*. V. Souffle.

GLOTTISCOPE. s. m. [de *glotte*, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument composé d'un miroir porté sur une longue tige, destiné à l'examen de l'épiglotte et de l'orifice supérieur du larynx (Babington, 1829), abandonné faute d'un éclairage suffisant. V. Laryngoscope.

GLOUTERON. s. m. V. Bardane.

GLU. s. f. [*viscum*, ἰξός, γλία, all. *Vogelleim*, angl. *bird-lime*, it. *vischio, visco*]. Substance verdâtre, filante, de saveur aigre, qu'on retire du *gui* et de la seconde écorce du *houx* en les faisant bouillir dans l'eau, et mettant pourrir dans une cuve jusqu'à formation d'une masse visqueuse que le lavage débarrasse des corps étrangers. La composition de la glu est inconnue; elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud, l'éther, insoluble dans les alcalis, décomposée par ceux qui sont caustiques. Elle contient de l'azote. — *Glu marine*. Solution de caoutchouc dans l'huile de goudron, additionnée de gomme laque. Chauffée, elle a une grande puissance adhésive, qui la fait employer, en mer, à la réparation des mâts, etc. — *Glu végétale*. V. Gluten.

GLUCIQUE. adj. V. Glycique.

GLUCOGÉNIE. s. f. V. Glycogénie.

GLUCOSANE. s. f. V. Glycosane.

GLUCOSE. s. f. Il faut dire *glycose* (subst. fém.).

GLUCOSIDE. s. f. V. Glycoside.

GLUCOSURIE. s. f. V. Glycosurie.

GLUCYNE. s. f. V. Glycine.

GLUCYNIUM, GLUCYUM. s. m. V. Glycinium.

GLUMACÉ, ÉE. adj. [*glumaceus*]. Qui a la nature des glumes ou qui en porte.

GLUME. s. f. [*gluma*, all. *Balg*, angl. *glume, husk*, it. et esp. *gluma*]. Chacune des deux bractées opposées, insérées sur un plan différent, qui entourent la base de l'épillet des graminées : on leur donne parfois le nom de *bractées involucrales*, par opposition aux *glumelles*, qui portent alors celui de *bractées florales*.

GLUMÉ, ÉE. adj. [*glumatus*]. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont entourés de glumes comme celles des graminées.

GLUMELLE. s. f. [*glumella, bractée florale*]. Bractée qui forme la partie périphérique de la fleur des graminées. Chaque fleur de l'épillet porte deux glumelles, l'une externe, imparinerviée, surmontée d'une arête qui continue la nervure médiane; l'autre interne, plus molle, parinerviée, pourvue de deux nervures terminées chacune par une pointe courte. Les deux glumelles forment un verticille, *verticille calicinal*, qui a reçu les noms de *calice* (Linné), *glume* (Rich), *balle, paillettes*.

GLUMELLULE. s. f. [*glumellula*]. Nom donné à deux paillettes, très petites, molles, qui, dans la fleur des graminées, représentent la *corolle*, et dont l'intervalle correspond à la glumelle externe; parfois il en existe une troisième à la base de la glumelle interne ce sont elles qui ont reçu le nom de *paléoles, squamules, lodicules*.

GLUTAMINE. s. f. Corps hypothétique qu'on considère comme l'amide de l'acide glutamique, ce qui lui fait attribuer la formule $C^{10}H^8AzO^6.AzH^2$.

GLUTAMINIQUE. adj. — *Acide glutaminique*. V. GLUTAMIQUE

GLUTAMIQUE. adj. — *Acide glutamique* [*acide glutaminique*] ($C^{10}H^9AzO^8$). Corps cristallin, de saveur astringente, peu soluble dans l'eau et l'alcool froids, plus soluble à chaud, obtenu d'abord par Ritthausen, en même temps que la leucine et la tyrosine, par l'action prolongée de l'acide sulfurique sur le gluten ; puis extrait de la caséine, des jeunes pousses de courge et de vesse, en même temps que l'acide aspartique.

GLUTANIQUE. adj. — *Acide glutanique* ($C^{10}H^8O^{10}$). Corps qui prend naissance quand on fait passer un courant d'acide azoteux dans une solution aqueuse d'acide glutamique.

GLUTEN. s. m. [*gluten*, all. *Kleber*, *Pflanzenleim*, *Gluten*, angl. *gluten*, *glue*, it. *glutine*, esp. *gluten*, *fibrine* ou *colle végétale*, *triticine*]. Substance azotée découverte par Beccaria, chimiste italien, dans les graines des céréales, et qui donne à la farine de ces graines la propriété de former avec l'eau une pâte liante. On l'extrait en faisant une pâte avec de la farine de froment, et la malaxant sous un filet d'eau, jusqu'à ce que celle-ci ne soit plus laiteuse · on a pour résidu le gluten pur, substance d'un blanc grisâtre, molle, collante, insipide, d'odeur spermatique, très élastique, et susceptible d'être étendue en une couche mince. Abandonné à lui-même, il se putréfie et se liquéfie. Séché sur une surface polie, il se réduit en écailles jaunes, cassantes. Soumis à une douce chaleur, le gluten diminue de volume en perdant son eau ; exposé à l'action d'une chaleur plus forte, il se comporte comme les matières animales. Il est insoluble dans l'eau, les huiles et l'éther, et, en partie, soluble dans l'alcool. Le gluten n'est pas un principe immédiat. D'après Taddei (1820), il se compose de deux substances, dont l'une, *gliadine*, est soluble dans l'alcool, l'autre, *zymome*, est insoluble; suivant Rittershausen, il contient quatre substances albuminoïdes, dont deux sont solubles dans l'alcool, la *gliadine* (*glu végétale* de Liebig), et la *mucine* ou *mucédine ;* et deux sont insolubles dans le même liquide, la *glutine* ou *caséine végétale* (différente de la légumine), et le *zymome* (*fibrine végétale* de Liebig). On détermine la proportion de gluten que renferme une farine, en malaxant sous l'eau un poids donné de celle-ci, et pesant le gluten ainsi obtenu à l'état humide, dont le poids est environ le triple du gluten sec. — *Pain de gluten*. Pain ou biscuit fait de farine préalablement lavée pour en ôter une partie de l'amidon et laisser plus de gluten. Il a été recommandé dans le diabète. — *Gluten animal*. La *fibrine*. — *Gluten des larmes*. V. DACRYOLINE.

GLUTINATIF, IVE. adj. V. AGGLUTINATIF.

GLUTINE. s. f. [de *glutinare*, coaguler, all. *Pflanzeneiweiss*, angl. *glutinum*, *glutine*, it. et esp. *glutina*, *caséine végétale*]. Un des principes constituants du *gluten*.

GLUTINEUX, EUSE. adj. [*glutinosus*, de *gluten*, all. *leimartig*, angl. *glutinous*, it. et esp. *glutinoso*]. Qui ressemble au gluten, qui en contient, qui est collant, visqueux comme lui.

GLYCATE. s. m. V. GLYCIQUE.

GLYCÉMIE. s. f. [de γλυκὺς doux, et αἷμα, sang]. Présence du sucre dans le sang des animaux. D'après Cl. Bernard, le foie verserait constamment dans le sang une certaine quantité de glycose, formée dans cet organe aux dépens de la matière glycogène, et cela en dehors même de toute alimentation sucrée : le sang renfermerait ainsi une proportion de sucre évaluée de 0,4 à 0,6 pour 100, et, si cette quantité est dépassée, il y a glycosurie. Ces faits, sur lesquels s'appuie la théorie hépatique du diabète, ont été contredits par Pavy et Schiff, qui nient que la glycose se forme, à l'état normal, aux dépens de la matière glycogène, laquelle, du reste, n'existe pas exclusivement dans le foie (V. DIABÈTE, GLYCOGÈNE et GLYCOGÉNIE).

GLYCÉRAL. Corps résultant de l'union d'une molécule d'un aldéhyde à une molécule de glycérine, avec élimination d'une molécule d'eau.

GLYCÉRAMINE. s. f. ($C^6H^9AzO^4$). Base liquide que fournit la dibromhydrine traitée par le gaz ammoniac.

GLYCÉRAT. s. m. Nom proposé par Dorvault pour désigner les médicaments de consistance molle ou solide ayant la glycérine pour excipient; les préparations liquides seraient alors des *glycérolés* (V. GLYCÉRÉ).

GLYCÉRATE. s. m. V. GLYCÉRIQUE.

GLYCÉRATION. s. f. Préparation des glycérés.

GLYCÉRÉ. s. m. Dénomination sous laquelle le Codex réunit tous les médicaments obtenus avec la glycérine comme excipient, qu'ils soient liquides (*glycérolés*) ou solides (*glycérats*). On a imaginé des formules de glycérés de toute sorte pour gargarismes, collyres, injections, etc. · astringents (borax, extrait de ratanhia, tannin), calmants (chloroforme, laudanum), désinfectants (acide phénique, eucalyptus, sulfite de soude), au sulfate d'atropine, au sulfate d'ésérine, etc. Le plus simple et le plus employé des glycérés est le *glycéré d'amidon*, qu'on prépare en chauffant doucement un mélange d'amidon de blé, 10 gram., et de glycérine à 28°, 150 gram., jusqu'à ce que la masse se prenne en gelée (Codex). Ce glycéré peut, en nature, servir à tous les pansements; il sert de véhicule à un grand nombre de médicaments ou glycérés composés.

GLYCÉRIDE. s. f. Nom générique des éthers de la glycérine, c'est-à-dire des combinaisons que celle-ci forme avec les acides ou les alcools, et au nombre desquels sont les corps gras naturels. La glycérine, étant un alcool triatomique, donne trois séries d'éther, par combinaison de 1 molécule de glycérine avec 1, 2 ou 3 molécules d'acides ou d'alcools monoatomiques, avec élimination de 1, 2 ou 3 molécules d'eau. Ces éthers sont désignés par le nom de l'acide ou du radical alcoolique, suivi de la désinence *ine : bromhydrine*, *butyrine*, *margarine*, etc.; ceux qui ont un caractère acide sont désignés par la racine du nom de l'acide et par celui de la glycérine, dont la terminaison *ine* est remplacée par *ique :* acides *sulfo-glycérique*, *tartro-glycérique*, etc.

GLYCÉRINE. s. f. de γλυκὺς, doux; all. *Glycerin*, *Oelzucker*, angl. *glycerine*, *glycerinum*, it. *glicerina; principe doux des huiles* de Scheele] ($C^6H^8O^6$). Liquide sirupeux que contiennent tous les corps gras : ceux-ci, en s'assimilant les éléments de l'eau, se dédoublent en acides gras et glycérine, et peuvent, par conséquent, être regardés comme des éthers, dans lesquels la glycérine joue le rôle d'alcool. C'est, en effet, un alcool triatomique, qui, avec les acides ou les alcools, fournit trois séries d'éthers (Berthelot) (V. GLYCÉRIDE). La glycérine existe, à l'état libre, dans l'huile de palme, et se rencontre constamment parmi les produits de la fermentation alcoolique. On la prépare en saponifiant les corps gras, c'est-à-dire en les dédoublant à l'aide des alcalis, de la litharge, de la chaux. Dans la préparation de l'emplâtre simple, le corps gras est saponifié par l'oxyde de plomb : la partie aqueuse qui surnage, le savon de plomb, décantée, privée de l'excès de plomb par un courant d'hydrogène sulfuré, et évaporée en consistance sirupeuse, donne une glycérine impure, impropre aux usages médicaux. Dans la préparation des bougies stéariques, la saponification a lieu par la chaux la glycérine renferme un peu de chaux. Pour obtenir la glycérine pure, on a recours à un courant de vapeur d'eau surchauffée, qui non seulement purifie la glycérine provenant de la saponification calcaire ou plombique, mais produit directement la saponification des corps gras, sans l'intermédiaire des alcalis. La glycérine pure est un liquide sirupeux, incolore ou jaunâtre, inodore, sucré, attirant l'humidité de l'air, d'une densité de 1,26 à + 15°. A — 20°, elle devient visqueuse, mais se solidifie difficilement; à — 5°, elle cristallise par l'agitation ou l'addition d'un cristal (H. Roos). Insoluble dans l'éther et le chloroforme, les huiles fixes et les essences, elle se mêle en toutes proportions à l'eau et à l'alcool; elle dissout le brome, l'iodure de fer, les chlorures alcalins, les chlorures de zinc, de fer, les sulfures alcalins, le cyanure de mercure, l'émétique, le tannin, le sucre, le miel, la gomme, le deuto-chlorure de mercure, les alcaloïdes, l'iode, le soufre et le phosphore. Pure, elle distille sans décomposition à + 280°; mais, si elle est impure ou si la température est plus élevée, elle produit l'acroléine. La glycéryne s'oxyde au contact de l'air, sous l'influence du noir de platine, et donne de l'acide carbonique et un acide volatil; oxydée par le peroxyde de manganèse et l'acide sulfurique, elle donne de l'acide formique. L'acide azotique la change en acide glycérique: le brome agit de même, et donne, en même temps, du bromoforme, ou, si la glycérine est anhydre, de l'acroléine. Les acides donnent naissance aux glycérides correspondantes. — La glycérine, étant liquide, incristallisable et inaltérable à l'air, sert à la conservation des matières animales ou végétales. Pour les préparations microscopiques, on peut la remplacer par la solution à peu près concentrée d'acétate de potasse (Sanio, Dippel). — Elle remplace avantageusement le cérat dans le pansement des plaies de toute sorte, dans le traitement des affections superficielles de la peau, crevasses, engelures, érythème, dans toutes les affections de la peau qu'irriteraient l'emploi des corps gras ou les applications excitantes, et surtout dans les phlegmasies de nature prurigineuse, dans l'eczéma, le zona, l'acmé, l'ichtyose, et, en général, dans les maladies de la peau non diathésiques (Bazin). La glycérine dont on a imbibé une éponge fixée à une baleine recourbée est un topique doux et sucré qui calme la gêne et la douleur que cause la sécheresse de la gorge, dans les angines gutturales et laryngées, ainsi que les toux nerveuses. Elle est administrée à l'intérieur comme reconstituant, surtout dans la phtisie pulmonaire et le diabète, à la dose de 10 à 20 grammes dans 150 grammes de liquide aromatisé, à prendre par cuillerée en 12 heures ou environ, et aussi en lavements. Elle est avide d'eau et cause un peu de soif, mais cette soif est facile à calmer. A l'extérieur, elle est employée en collyres, gargarismes, glycérés, injections, lavements ou en nature. Elle sert enfin de véhicule pour les injections hypodermiques. — *Glycérine créosotée.* Glycérine pure, 150 gram.; créosote de goudron du hètre, 2 gram. Chaque cuillerée contient 20 centigrammes de créosote.

GLYCÉRINIEN, IENNE, et **GLYCÉRIQUE**. adj. Qui se rapporte à la glycérine ou à ses préparations.

GLYCÉRIQUE. adj. — *Acide glycérique* ($C^6H^6O^8$). Produit de l'action de l'acide azotique fumant sur la glycérine. Il est sirupeux, incolore, hygroscopique; il donne des glycérates cristallisables de chaux, d'ammoniaque, etc.

Ether glycérique ($C^{10}H^{10}O^8$). Liquide épais, bouillant vers 240°, décomposé par l'air et l'eau.

GLYCÉROPHOSPHATE. s. m. Nom générique des sels que forme l'acide phosphoglycérique. La constitution chimique des glycérophosphates, qui sont un des éléments de la *lécithine* ou matière nerveuse phosphorée, en fait les agents les plus aptes à rendre à l'organisme le phosphore organique (A. Robin). — Les glycérophosphates de chaux (*neurosine*), de soude, de potasse, de magnésie et de fer s'administrent soit par la voie stomacale, soit par la voie hypodermique.

GLYCIDE. s. m. ($C^6H^6O^4$). Corps qui n'a pas encore été isolé, qu'on a considéré comme l'anhydride de la glycérine, et auquel peuvent être rattachés un certain nombre de dérivés de la glycérine mise en présence des acides. Ainsi, l'*épibromhydrine* est le *glycide bromhydrique;* l'*épichlorhydrine* est le *glycide chlorhydrique.*

GLYCINE. s. f. [de γλυκὺς, doux; all. *Glycin*, angl. *glycinum*, *glycine*, it. et esp. *glicina*]. Synonyme de *glycocolle.*

GLYCINE, et non pas **GLUCYNE**. s. f. [de γλυκὺς, doux; all. *Glycinerde*, it. *glicina*]. Oxyde de glycinium, isolé en 1798, par Vauquelin, de l'émeraude de Limoges. C'est une poudre blanche, légère, insoluble dans l'eau, infusible au chalumeau, mais se volatilisant à une haute température. Calcinée, elle se dissout dans la potasse fondue et le carbonate de potasse. A l'état d'*hydrate de glycine*, obtenu par action de l'ammoniaque sur les sels de glycinium, elle attire l'acide carbonique de l'air.

GLYCINIUM, GLYCIUM, ou **BÉRYLLIUM**. s. m. [all. *Glycium*, angl. *glycion*, it. *glicio*] (Gl ou Be). Métal isolé du chlorure de glycinium au moyen du potassium (Wahler, 1827), sous forme de poudre brune, avec des paillettes cristallines. Obtenu par le procédé de Debray, qui remplace le potassium par le sodium, il est blanc, très léger; sa densité est 2,1; il peut être forgé et laminé à froid; il n'est pas attaqué par la vapeur de soufre. Il ne décompose pas l'eau au rouge blanc. Il se combine au chlore et à l'iode. — *Chlorure de glycinium* ($GlCl^2$). Corps très soluble dans l'eau, qui sert à la préparation du glycinium et qu'on obtient par l'action du chlore ou de l'acide chlorhydrique sur un mélange de glycine et de charbon.

GLYCIQUE. adj.— *Acide glycique* [*acide kalisaccharique*, Péligot] ($C^{24}H^{18}O^{18}$). Corps incristallisable, incolore, très soluble dans l'eau et dans l'alcool, hygroscopique, obtenu en faisant agir les alcalis sur la *glycose.* Il forme avec la chaux un *glycate acide* et un *glycate neutre*, tous deux solubles dans l'eau; et avec l'oxyde de plomb un *glycate basique* insoluble.

GLYCOCHOLATE. s. m. [*cholate*]. Sel formé par la combinaison de l'acide glycocholique (ou cholique) avec une base. La plupart des glycocholates ont une saveur amère et sucrée, sont solubles dans l'eau et dans l'alcool: additionnés de sucre et de quelques gouttes d'acide sulfurique, ils prennent une coloration pourpre, disparaissant par l'addition d'eau. — *Glycocholate de soude* [*cholate de soude*] ($NaO.C^{52}H^{42}AzO^{12}$). Sel qui, avec le *taurocholate de soude*, forme la *biline* de Berzelius, la *bile cristallisée* de Plattner, bouillie cristalline qu'on obtient en évaporant la bile fraîche au bain-marie, et traitant le résidu solide par l'alcool absolu, puis par l'éther. Le glycocholate de soude cristallise en aiguilles groupées autour d'un centre, qui forment des masses demi-sphériques d'un blanc éclatant, très hygrométriques, s'altérant immédiatement à l'air, fondant à la chaleur et brûlant avec une flamme très charbonneuse. Il a un goût amer tel que celui de la bile; il est inodore, soluble dans l'eau, moins dans l'alcool, pas du tout dans l'éther. V. BILE.

GLYCOCHOLIQUE. adj. — *Acide glycocholique* [*acide cholique*] ($C^{52}H^{43}AzO^{12}$). Corps cristallisable en longues aiguilles minces, incolores, de saveur sucrée, puis amère, peu solubles dans l'eau froide et l'éther, solubles dans l'eau chaude et dans l'alcool. Il existe dans la bile normale à l'état de glycocholate de soude, et résulte de l'union de la glycocolle à l'*acide cholalique.* V. BILE.

GLYCOCOLLE. s. f. [all. *Leimsüss*, *Leimzucker*, angl. *glycocolla*, it. *glicocolla; sucre de gélatine*, *glycine*, *glycolamine*, *acide acétamique*] ($C^4H^5Az^4O$). Corps qu'on prépare en faisant bouillir la gélatine avec l'acide sulfurique ou en décomposant les acides glycocholique et hippurique par l'acide chlorhydrique cristallisé, incolore, sucré. Soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther. La glycocolle joue le double rôle d'une amine et d'un acide et donne des sels en se combinant soit aux acides, soit aux oxydes. On la trouve parmi les produits de la digestion des substances albuminoïdes. Dans l'économie, elle se transforme en urée.

GLYCOCYAMINE. s. f. ($C^4H^5Az^4O$). Corps cristallisé, soluble dans l'eau chaude, qui prend naissance par union de la cyanamide et de la glycocolle.

GLYCOÉMIQUE. adj. [de γλύκος, chose douce, et αἷμα, sang]. Qui concerne la présence de la glycose dans le sang. — *Gangrène glycoémique* (Marchal). Celle qui résulte de la glycémie. V. DIABÈTE.

GLYCOGÈNE. adj. et s. f. [de γλύκος, chose douce, et un radical γεν, qui engendre; all. *zuckerbildend*, angl. *glycogenous*]. Qui engendre du sucre. — *Matiere* ou *principe glycogène* (Cl. Bernard) [*amidon animal*, *hépatine* (Pavy); *Zoamyline* (Rouget)] ($C^{12}H^{10}O^{10}$). Principe immédiat non azoté, isomérique avec l'amidon, qui existe à l'état amorphe dans les cellules épithéliales hépatiques, et dans la plupart des tissus de l'embryon. On retire cette matière du foie pris sur un animal aussitôt qu'on l'a tué. Pour cela, on découpe rapidement le foie en fragments, qu'on broie immédiatement et qu'on traite par l'eau bouillante; on exprime dans un linge, et le liquide exprimé et filtré est aussitôt additionné de 4 à 5 fois son volume d'alcool à 40°, qui précipite la matière; on la purifie en la faisant bouillir dans une solution de potasse caustique concentrée, qui ne l'altère pas. On filtre encore; et le liquide additionné de nouveau d'alcool précipite la substance, que les lavages répétés à l'alcool absolu et à l'éther anhydre purifient. C'est une poudre blanche, amorphe, neutre, sans odeur ni saveur, prenant par l'iodure de potassium ioduré une coloration rouge vineux qui disparaît par la chaleur, ne réduisant pas le tartrate cupro-potassique, et précipitant par l'acétate de plomb. La matière glycogène est soluble dans l'eau chaude et non dans l'alcool : la solution est dextrogyre. Outre les liquides animaux, tous les agents qui changent en glycose les fécules et la dextrine la changent également très vite en ce corps avec toutes ses propriétés ordinaires (E. Pelouze). Elle cesse de se produire dans certaines maladies : mais, hors ce cas, elle existe chez tous les animaux vertébrés ou invertébrés; sa production atteint son maximum quelques heures après l'alimentation, mais peut avoir lieu en dehors de toute alimentation, puisque la matière glycogène s'accumule dans le foie des animaux hibernants qui ne prennent aucune nourriture : elle se forme alors soit aux dépens du sang, soit aux dépens de la substance des cellules hépatiques. Dans les circonstances ordinaires, elle prend surtout naissance par simple déshydratation de la glycose qui se forme dans l'intestin aux dépens des aliments hydrocarbonés et que la veine porte transmet au foie : car elle peut être considérée comme un anhydride de la glycose ($C^{12}H^{10}O^{10} = C^{12}H^{12}O^{12} - 2HO$) : toutefois elle apparaît aussi dans le foie des animaux soumis à une nourriture exclusivement azotée, et peut, par conséquent, emprunter ses éléments aux aliments azotés (Cl. Bernard). L'évolution de la matière glycogène, après sa production dans le foie, consiste, d'après Cl. Bernard, dans sa transformation en glycose, sur le vivant comme après la mort, sous l'influence d'un ferment spécial : ces conclusions ont été attaquées par un certain nombre de physiologistes (V. DIABÈTE et GLYCOGENIE). Cette matière ne se trouve pas exclusivement dans le sang : chez l'embryon, le placenta, les muscles, les poumons, etc., en renferment; après la naissance, on l'a trouvée dans les muscles, les globules blancs, la rate, les poumons, les reins, etc., dits pour cette raison *tissus à zoamyline* (Rouget).

GLYCOGENÈSE. Synonyme de *glycogénie*.

GLYCOGÉNIE. s. f. [de γλύκος, chose douce, et du radical γεν, qui engendre; all. *Zuckerbildung*, angl. *glycogeny*, it. *glicogenia*]. Production de sucre dans le foie aux dépens de la matière glycogène, phénomène dont la réalité a été démontrée par Cl. Bernard à l'aide du procédé suivant : si l'on débarrasse le foie d'un animal qui vient d'expirer du sang qu'il contenait en injectant par la veine porte un courant d'eau glacée, on constate que cette eau, sortant par les veines sus-hépatiques, contient d'abord du sucre qui bientôt disparaît, puis que dans ce foie, ainsi privé de glycose, celle-ci ne tarde pas à se former de nouveau, à mesure que la matière glycogène cesse d'y exister. De cette expérience, Cl. Bernard conclut que c'est dans le foie, et non dans le sang, que se trouve cette matière et que se passe sa transformation en sucre. Le même physiologiste a constaté, sur un chien vivant, exclusivement nourri de substances albuminoïdes, exemptes de sucre, que le sang des veines sus-hépatiques contient du sucre, et que celui de la veine porte n'en contient pas : il en conclut que dans la partie intermédiaire aux deux systèmes veineux, c'est-à-dire dans le foie, il existe, sur le vivant aussi bien que sur le cadavre, une production continue et physiologique de sucre, laquelle aurait lieu par l'action sur la matière glycogène d'un ferment spécial, diastasique, contenu dans les cellules hépatiques. Le sucre ainsi produit, et incessamment versé dans le sang par les veines sus-hépatiques, y est oxydé et détruit dans les capillaires généraux, surtout dans les muscles, jouant ainsi un grand rôle dans la contraction musculaire (Cl. Bernard, Tieffenbach, etc.), et, indirectement, dans la production de la chaleur animale : toutefois Rouget le considère comme un simple produit de désassimilation. Actuellement, un grand nombre de physiologistes n'acceptent pas les conclusions de Cl. Bernard, au moins dans toute leur acception : il est certain, en effet, que le foie, plus qu'aucun autre organe, contient de la matière glycogène, et que celle-ci se transforme en sucre sur le cadavre et dans certaines conditions expérimentales ou morbides; mais Pavy, Schiff, Lussana, etc., n'ayant jamais trouvé de glycose dans un fragment de foie pris sur un animal vivant et bien portant, nient que la glycogénie soit un phénomène normal pendant la vie : d'après Pavy, le ferment nécessaire à la production de ce phénomène ne manifeste qu'après la mort ou dans certains états morbides son action spéciale, ordinairement suspendue par l'influence du système nerveux; pour Schiff, l'existence même de ce ferment ne serait pas physiologique, mais dépendrait de la stagnation du sang ou du ralentissement de la circulation sur le cadavre ou chez un individu malade. Quoi qu'il en soit, la formation du sucre dans le foie est liée à l'influence du système nerveux agissant sur les vaisseaux sanguins du foie qui lui portent les matériaux nutritifs. Ainsi, en coupant les nerfs vagues, au-dessus des filets qu'ils fournissent aux poumons, on fait disparaître la production de sucre. Si l'on excite par le galvanisme le bout central des mêmes nerfs, ou, encore mieux, si l'on pique le plancher du quatrième ventricule au niveau de l'origine des nerfs vagues, on produit l'effet inverse (Cl. Bernard); le sucre est formé en excès dans l'organisme, accumulé d'abord dans le sang (*glycémie*), et, bientôt après, expulsé par l'excrétion urinaire (*glycosurie*). Cet état sucré des urines n'est pas, en général, de très longue durée (V. DIABÈTE); aussi ce diabète temporaire, évidemment dû à une paralysie vasculaire du foie, qui favorise le contact du ferment hépatique avec la matière glycogène, ne dépend pas de la destruction d'un centre vaso-moteur au moment de la piqûre du quatrième ventricule, mais bien plutôt d'une irritation des centres et des nerfs vaso-dilatateurs du foie, comme l'excitation des fibres de la corde du tympan amène la dilatation des artères de la glande sous-maxillaire (Cl. Bernard, Laffont). Chez l'embryon, plusieurs tissus renfermant de la matière glycogène (V. Glycogène) sont le siège de la fonction glycogénique, dont l'activité diminue à mesure qu'elle augmente dans le foie : à la naissance, cet organe paraît être le siège principal, mais non unique, de la glycogénie, qui aurait lieu aussi dans plusieurs autres parties de l'organisme, dans les muscles en particulier (Rouget).

GLYCOGÉNIQUE et non **GLUCOGÉNIQUE**. adj. Qui a rapport à la production du sucre.

GLYCOL. s. m. [all. *Glycol*] (Wurtz). Nom générique d'un groupe de composés, dits aussi *alcools diatomiques*, pour exprimer qu'ils ont une capacité de saturation double de celle de l'alcool ordinaire et des autres alcools monoatomiques : comme ceux-ci, les glycols donnent des éthers, des aldéhydes et des acides ; mais, passant par deux degrés successifs d'éthérification, de deshydrogénation et d'oxydation, ils fournissent deux dérivés de chaque espèce, au lieu d'un ; ils sont donc intermédiaires entre les alcools monoatomiques et la glycérine, alcool triatomique : d'où leur nom. A chaque alcool monoatomique doit correspondre un alcool diatomique ou glycol, ayant les propriétés caractéristiques du glycol ordinaire ; mais actuellement celles-ci ne peuvent être attribuées d'une façon certaine qu'aux composés suivants : $C^{4}H^{6}O^{4}$, glycol ordinaire ; $C^{6}H^{8}O^{4}$, propyglycol ; $C^{8}H^{10}O^{4}$, butylglycol ; $C^{10}H^{12}O^{4}$, amylglycol ; $C^{12}H^{14}O^{4}$, hoxylglycol ; $C^{16}H^{18}O^{4}$, octylglycol. — *Glycol ordinaire* [*alcool éthylénique, hydrate d'éthylene*] ($C^{4}H^{6}O^{4}$). Corps découvert par Wurtz (1856), et qu'on obtient en traitant 2 parties d'acétate de potasse ou de soude, dissoutes dans le double d'alcool en poids, par 1 partie de bromure d'éthylène. C'est un liquide incolore, épais, inodore, sucré. Il bout à 197° ; sa densité à 0° est de 1,125 ; sa densité de vapeur est de 2,164. Il est miscible en toutes proportions à l'eau et à l'alcool, mais non à l'éther. Le glycol ne s'oxyde pas à l'air dans les circonstances ordinaires ; mais étendu d'eau et au contact du noir de platine, il s'échauffe et se transforme en acide glycolique ; l'action de l'acide nitrique concentré ou de la potasse fondue le change en acide oxalique : les acides glycolique et oxalique correspondent, pour le glycol, au rôle de l'acide acétique pour l'alcool ordinaire. Le glycol chauffé avec le chlorure de zinc se déshydrate, et donne deux produits, dont l'un est l'aldéhyde ordinaire et l'autre de l'aldéhyde doublé. Avec les acides il fournit deux séries d'éthers, de sorte qu'on obtient un éther monoacétique et un éther diacétique, etc. ; ces éthers sont mixtes lorsqu'on fait agir sur le glycol deux équivalents d'acides différents, et non du même acide ; en présence des alcalis, ils régénèrent l'acide et le glycol, comme les éthers de l'alcool ordinaire régénèrent celui-ci et l'acide correspondant.

GLYCOLAMIDE. s. f. ($C^{4}H^{5}AzO^{4}$). Composé qui est isomère avec la glycocolle, et qu'on regarde comme l'amide de l'acide glycolique. Elle est acide, très soluble dans l'eau, ne s'unit pas aux bases comme la glycocolle. On l'obtient en dissolvant à chaux la glycolide dans l'ammoniaque (Dessaignes).

GLYCOLAMINE. s. f. Synonyme de *glycocolle*.

GLYCOLIDE. s. m. [*anhydride glycolique*] ($C^{4}H^{2}O^{4}$). Corps neutre, insoluble dans l'eau froide, qui est à l'acide glycolique ce que la lactide est à l'acide lactique. Il se dissout dans l'ammoniaque en donnant de la glycolamide.

GLYCOLIQUE. adj. — *Acide glycolique* [all. *Glykolsäure*] ($C^{4}H^{3}O^{5}.HO$). Produit de l'action de la chaleur sur l'acide tartronique (Dessaignes) ; de l'acide azoteux sur la glycocolle (Sokoloff et Stacker) ; de l'acide azotique sur le glycol ordinaire (Wurtz), etc. C'est un corps qui ressemble beaucoup à l'acide lactique ; cristallisable, déliquescent. Il donne des glycolates cristallisables.

GLYCOLURIQUE. adj. — *Acide glycolurique*. V. Hydantoïque.

GLYCOLURYLE. s. m. ($C^{8}H^{6}Az^{4}O^{4}$). Composé cristallin qui se forme par l'action de l'amalgame de sodium sur l'allantoïne acidulée.

GLYCOMALIQUE. adj. — *Acide glycomalique* ($C^{10}H^{3}O^{12}$). Corps incristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool, qui se produit par réduction de l'éther oxalique au contact de l'amalgame de sodium.

GLYCONINE. s. f. Mélange de jaune d'œuf et de glycérine proposé par Edm. Sichel pour remplacer le jaune d'œuf simple dans certaines préparations pharmaceutiques. Ce mélange a l'inconvénient de dégager de l'hydrogène sulfuré et de s'acidifier rapidement.

GLYCOSANE. s. f. ($C^{12}H^{10}O^{10}$). L'un des produits de l'action de la chaleur, de 160° à 170°, sur la glycose qui perd deux équivalents d'eau. Elle est peu sucrée, ne fermente pas directement. Les autres produits sont des analogues du *caramélan*.

GLYCOSATE. s. m. Combinaison de la glycose aux bases (glycosates de baryte, de plomb), ou à certains sels, tels que les chlorure et bromure de sodium.

GLYCOSE. s. f. [de γλυκὺς, doux ; il a été fait masculin à tort, il doit être féminin, car tous les noms en *ose* de cette formation sont féminins ; de plus, l'υ se rend en français non par *u*, mais par *y*] ($C^{12}H^{12}O^{12}$). Nom de plusieurs principes sucrés dont le type est le sucre de raisin ou glycose ordinaire, et qui se distinguent des autres principes sucrés par les caractères suivants : ils fermentent directement au contact de la levure de bière, sans transformation préalable ; ils sont détruits à 100° (et même à froid) par les alcalis ; ils réduisent le tartrate cupro-potassique dissous en formant un précipité jaune ou rouge d'oxydule de cuivre. Les principales glycoses sont : la *glycose ordinaire* ou sucre de raisin ; la *lévulose*, glycose des fruits acides ; la *maltose*, glycose de malt ; la *galactose*, glycose lactique. — *Glycose ordinaire* [*sucre de raisin*]. Espèce de sucre qui est trouvée dans un grand nombre de fruits, dans le miel, dans l'urine des diabétiques, dans le sang des veines hépatiques, et qui prend naissance par l'action des acides minéraux dilués ou de certains ferments sur le sucre de canne, l'amidon, la dextrine, la cellulose, la matière glycogène, les glycosides. C'est un corps difficilement cristallisable, soluble en toutes proportions dans l'eau bouillante, moins soluble dans l'eau froide et dans l'alcool que le sucre de canne, de saveur moins sucrée et moins agréable, dextrogyre. Il forme deux hydrates cristallisés, et des combinaisons dites *glycosates*. La chaleur convertit la glycose en *glycosane* ; les acides étendus la changent, à chaud, en *acide ulmique*, et, à l'air, en *acide formique* ; les alcalis la convertissent en *acide glycique*, oxydée en présence de l'éponge de platine, elle dégage de l'eau et de l'acide carbonique ; elle présente les autres réactions propres aux glycoses. — *Glycose animale*. V. Glycogène et Sucre *du foie* ou *de diabete*.

GLYCOSIDE. s. f. [Quelques chimistes font ce mot masculin]. Nom donné à un groupe de corps, presque tous principes immédiats des végétaux (sauf la *chitine*), qui se dédoublent en *glycose* et en un ou plusieurs principes non sucrés, sous l'influence de certains ferments, des acides ou des alcalis, en fixant un ou plusieurs équivalents d'eau : tels sont la salicine, le tannin, la convolvuline, la jalapine, etc.

GLYCOSINE. s. f. ($C^{12}H^{6}Az^{4}$). Base cristalline, blanche, volatile, résultant de l'action de l'ammoniaque sur le glyoxal.

GLYCOSURIE. s. f. [de *glycose*, et οὐρεῖν, pisser; all. *Zuckerharnen*]. Pissement de sucre constituant un des signes du *diabète*, mais non le diabète même. V. DIABÈTE.

GLYCOSURIQUE. adj. et s. Qui concerne la glycosurie, qui en est atteint. — *Amaurose glycosurique* ou *diabétique*. V. AMAUROSE.

GLYCYMÈTRE. s. m. [de γλυκὺς, doux, et μέτρον, mesure]. Instrument pour mesurer la quantité de sucre dans une liqueur.

GLYCYRRHÉTINE. s. f. Résine brune, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, résultant du dédoublement de la *glycyrrhizine* bouillie avec les acides étendus.

GLYCYRRHIZA. s. m. V. RÉGLISSE.

GLYCYRRHIZINE. s. f. [de *glycyrrhiza*, réglisse ; all. *Süssholzzucker*, *Glycyrrhizin*] ($C^{48}H^{36}O^{18}$). Glycoside de la racine de réglisse (Robiquet). Substance solide, infermentescible, en masse d'un jaune sale, d'une saveur douce et amère, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther étendus; bouillie avec les acides, elle se dédouble en un sucre incristallisable et en glycyrrhétine.

GLYKOCHOLATE. s. m. V. GLYCOCHOLATE.

GLYOXAL. s. m. ($C^4H^2O^4$). Corps solide, déliquescent, très soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, que l'ammoniaque transforme, à chaud, en glycosine et en glyoxaline, et qui se combine aux bisulfites alcalins en donnant des composés cristallisables. Il se forme par oxydation de l'alcool ou du glycol par l'acide azotique étendu (Debus). Il représente l'aldéhyde du glycol, et a avec ce dernier corps et l'acide oxalique les mêmes relations que l'aldéhyde ordinaire avec l'alcool éthylique et l'acide acétique ; il donne naissance à deux acides, glyoxylique et oxalique.

GLYOXALINE. s. f. ($C^6H^4Az^2$). Base cristalline, déliquescente, très fusible, volatilisable, très soluble, qui reste dans les eaux mères de la glycosine ; elle résulte donc de l'action de l'ammoniaque sur le glyoxal.

GLYOXYLIQUE. adj. — *Acide glyoxylique* [all. *Glyoxylsäure*] ($C^4HO^5.HO$). Produit de l'action de l'acide azotique étendu sur l'alcool, ou de la décomposition spontanée de l'éther nitreux (Debus). Il est sirupeux, jaune, volatil. Il est diatomique et donne des glyoxylates cristallisables.

GNAPHALE. s. m. [*Gnaphalium*, L.]. Genre de plantes synanthérées, dont la principale espèce est le *Gnaphale dioique*, L. V. PIED *de chat*.

GNATHALGIE. s. f. La *prospoalgie*.

GNATORRAGIE. s. f. Hémorragie des joues, des mâchoires.

GNÉTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des conifères, et qui renferme les genres *Gnetum* et *Ephedra*, genres contenant des végétaux peu utiles en médecine. Dans le *Gnetum urens*, l'intérieur du fruit est pulpeux, mais rempli d'aiguilles cristallines, qui le rendent irritant; l'amande seule est alimentaire.

GNETUM. s. m. V. GNETACÉES.

GOBBE. s. f. Préparation strychnique ou arsenicale en forme de bol qu'on donne aux chiens pour les empoisonner. = Synonyme d'*égagropile*.

GOBBÉ, ÉE. adj. Se dit d'une bête à laine dont l'estomac renferme une *gobbe* ou égagropile.

GOBELET. s. m. — *Gobelet émétique*. Vase en forme de gobelet, composé d'antimoine, et dans lequel on laissait séjourner du vin blanc. Ce liquide y devenait émétique ou purgatif; c'était une opération infidèle.

GODERNAUX. [Médecin français du XVIIIe siècle]. — *Poudre de Godernaux*. V. POUDRE.

GODET. s. m. — *Godet de favus*. V. FAVUS.

GODRONNÉ, ÉE. adj. — *Canal godronné* [*canal de Petit*]. Espace prismatique, annulaire, qui se trouve entre le corps vitré et le corps ciliaire, et qui embrasse toute la circonférence du cristallin. Ses parois semblent être en contact pendant la vie, et il ne peut être aperçu, après la mort, qu'en l'insufflant par une petite ouverture faite dans un point de sa circonférence : l'air insufflé produit des bosselures séparées par des brides membraneuses, comparées à un ornement appelé jadis *godron*. — *Corps godronné*, *frangé* ou *dentelé* [all. *der gezackte Streif*]. Lamelle de substance grise située au-dessous et en arrière du corps bordé, en dedans de la concavité de la corne d'Ammon. Son nom lui vient de ce qu'elle présente plusieurs échancrures très petites, qui lui donnent un aspect festonné.

GOÉMON. s. m. V. VARECH.

GOITRE ou **GOÊTRE.** s. m. [all. *Kropf*, angl. *wen*, it. *gozzo*, esp. *papera ;* improprement appelé par les anciens βρογχοκήλη, bronchocèle; *hernia gutturalis*, *struma*, *trachéocèle*, *grosse gorge*, *gros cou*, etc.]. Terme générique par lequel on désigne toutes les tuméfactions de la région antérieure du cou dont la glande thyréoïde est le point de départ (sauf la *thyréoïdite*) : bien que le plus souvent il y ait une simple hypertrophie de l'organe (*goitre simple*), on donne le même nom aux tumeurs kystiques, fibreuses, cancéreuses, colloïdes, osseuses, vasculaires, etc., de la glande, de sorte qu'on distingue des *goitres cystiques*, *cancéreux*, *colloïdes*, *anévrysmatiques*, etc. Endémique et héréditaire dans les contrées froides et humides, dans les vallées des Alpes, le bas Valais, etc., il accompagne souvent le *crétinisme*, et son développement paraît lié à certaines conditions climatériques, météorologiques, hygiéniques, telles que la constitution des eaux potables, trop crues, ou privées d'oxygène, ou chargées de sels calcaires ou magnésiens ; l'humidité de l'atmosphère ; l'absence d'iode dans l'air (Chatin), etc. Ce point pathogénétique est encore mal élucidé. Quelques auteurs rapprochent le goitre de la fièvre intermittente, et lui assignent une origine miasmatique ou diathésique, dont l'iode serait le spécifique (Morel, Lunier). A l'état sporadique, le goitre affecte surtout les individus lymphatiques ou scrofuleux, les femmes particulièrement : son développement coïncide souvent avec l'établissement ou la suppression des règles ; ailleurs, il est déterminé par un effort ou une série d'efforts entraînant pour la glande malade un état fluxionnaire, qui finit par se changer en hypertrophie. Il forme à la partie antérieure du cou une tumeur de volume très variable, portant sur le lobe médian de la glande ou sur une de ses parties latérales, d'abord molle et pâteuse, plus tard de consistance ferme, à moins que la formation de kystes dans son épaisseur ne la rende fluctuante, sans inflammation ni changements de couleur à la peau. Lorsqu'il a acquis de grandes dimensions, il détermine, par compression des parties voisines, une altération du timbre de la voix, de la dysphagie, et une dyspnée plus ou moins forte, quelquefois très prononcée (*goitre suffocant*). Le traitement du goitre comporte d'abord un ensemble de moyens hygiéniques, tels que le changement de climat, la recherche d'un air vif et sec, l'usage d'une eau normale et iodée, d'une nourriture saine et substantielle. On a appliqué avec quelque succès (Boyer) des sachets remplis d'une poudre composée de : chlorhydrate d'ammoniaque, 3 gr.; chaux éteinte, 16 gr.; farine de tan, 16 gr.; qu'on renouvelle tous les huit à dix jours : ou les sachets connus sous le nom de *collier de Morand* (V. COLLIER). L'éponge de mer, le savon, les pierres d'écrevisse, le carbonate de soude, les eaux alcalines et sulfureuses, ont été employés à l'intérieur. Coindet a le premier appelé l'attention sur les diverses préparations d'iode, qui constituent le meilleur moyen de traitement du goitre; elles peuvent être prescrites à l'intérieur ou en applications locales; mais le mode d'emploi qui a donné les plus beaux succès est la méthode des injections interstitielles dans la masse hypertrophiée (Luton). on peut faire usage de teinture d'iode, de solutions d'iodure de potassium et d'acide iodique, d'huile iodée. Quant au reste du traitement médical, émissions sanguines, applications froides, emplâtres fondants, onctions mercurielles, digitale, il donne de moins bons résultats que la méthode des injections iodées. Les moyens chirurgicaux, compression de la tumeur, séton, injections de perchlorure de fer, cautérisations, étranglement de la tumeur par plusieurs ligatures, ligature des artères thyréoïdiennes ou des carotides, ont été suivis de revers nombreux et même d'accidents graves : toutefois dans les cas de goitre suffocant avec symptômes asphyxiques, si l'incision de l'isthme de la thyréoïde et la trachéotomie, moyens palliatifs, ne suffisent pas, il faut avoir recours à l'extirpation de la glande ou thyréoïdectomie, qui, avec l'aide du pansement de Lister, a, dans plusieurs cas, été suivie de succès (Terrillon, Monod). — *Goitre exophtalmique* [*exophtalmie cachectique*, *cachexie exophtalmique*, *procidence anémique des globes oculaires*, *maladie de Graves* ou *de Basedow*, du nom des observateurs qui ont surtout contribué à faire connaître ce groupe morbide, le premier en 1835, le second en 1840]. État morbide essentiellement caractérisé par 1° des palpitations cardiaques, avec battements artériels très prononcés, surtout au cou, à la tête et parfois à l'abdomen ; 2° une tuméfaction de la glande thyréoïde; 3° une exophtalmie double; 4° un état anémique ou cachectique plus ou moins profond. La toux nerveuse, l'essoufflement, la voix saccadée, les troubles de l'intestin, l'appétit exagéré contrastant avec un amaigrissement extrême, l'aménorrhée, les bizarreries de caractère, sont des phénomènes secondaires, mais très fréquents; il faut noter aussi la marche paroxystique de la maladie et les modifications qui lui sont imprimées par les troubles de la fonction menstruelle. Les causes et la nature du goitre exophtalmique sont encore peu connues on sait qu'il apparait de préférence à l'âge adulte, dans le sexe féminin, chez les sujets anémiques, nerveux ou hystériques, à la suite d'émotions vives ou d'exercices violents; Trousseau en fait une névrose congestive dépendant d'un trouble des fonctions du grand sympathique ; Bouillaud, Piorry, Beau, y voient une forme de cachexie ou de chloro-anémie ; Jaccoud l'attribue à une dilatation paralytique du grand sympathique cervical. On a essayé contre cet état morbide diverses médications : l'iode d'abord employé, a été nuisible dans certains cas ; le fer combat l'anémie, mais a l'inconvénient d'exciter le cœur ; la digitale et la digitaline, et l'hydrothérapie, comptent des succès nombreux ; on a aussi fait usage du bromure de potassium, de l'arsenic, du sulfate de quinine, de l'électrisation, etc.

GOITREUX, EUSE. adj. Qui concerne le goitre.

GOITREUX, EUSE. s. [all. *kroppfig*, *kropfartig*, angl. *throatibursten*, it. *gozzuto*]. Qui est atteint du goitre. Le nombre des goitreux, en France, est d'environ 450 000; celui des crétins ne parait pas dépasser 30 000. Si l'on ne doit pas confondre, au point de vue statistique et pathologique, le goitre endémique et le crétinisme, il y a lieu pourtant de les considérer comme des formes diverses d'une même endémie dont le siège, l'origine et le traitement ne peuvent pas être séparés ; or, dans cette appréciation, il faut se garder d'accepter sans examen les hypothèses fondées sur l'observation d'un seul groupe de principes, ceux d'origine minérale (V. GOITRE), et ne pas négliger les conditions d'action prolongée des autres parties du milieu, de l'hérédité, de la nourriture, etc. V. DEGRADATION et IDIOTIE.

GOLFE. s. m. [*sinus*, it et esp. *golfo*]. En anatomie, *golfe de la veine jugulaire*, renflement que forme la jugulaire interne, au niveau du trou déchiré postérieur, en s'abouchant avec l'extrémité inférieure du sinus latéral de la dure-mère. — *Golfe de l'urètre* [*dilatation bulbaire* ou *ampoule de l'uretre*]. V. URETRE.

GOLL. [Anatomiste allemand contemporain]. — *Cordons de Goll*. V. MOELLE *épinière*.

GOMBO ou **BAHMIA.** s. m. Nom indigène d'une malvacée de l'Asie, Afrique et Amérique méridionales, l'*Hibiscus esculentus*, L., dont le fruit vert est employé comme aliment, ou à cause de l'abondant mucilage qu'il contient.

GOMMART. s. m. [all. *Gummibaum*, angl. *arbor chibou*, it. *albero della gomma*]. Nom du *Bursera gummifera*, L. (famille des térébinthacées), grand arbre de l'Amérique du Sud, et de la résine aromatique qu'il fournit: résine composée d'élémine et de résine soluble, et brunissant le papier soumis à ses émanations. Elle porte aussi le nom de *résine chibou* ou *cachibou*, parce qu'elle arrive enveloppée dans les feuilles de cette plante (*Maranta lutea*, Lamk). — *Résine de gommart balsamifère*. V. SUCRIER *de montagne*.

GOMMATE. s. m. V. GUMMATE.

GOMME. s. f. [angl. *gumma*, it. *gomma*]. Sorte de tumeur. - *Gomme syphilitique*. V. SYPHILITIQUE.

GOMME. s. f. [*gummi*, *κόμμι*, all. *Gummi*, angl. *gum*, it. *gomma*, esp. *goma*]. Nom sous lequel on confond une multitude de substances très répandues dans le règne végétal, neutres, épaississant l'eau en la rendant mucilagineuse, solides, incristallisables, incolores, insipides ou très fades, sans odeur, inaltérables à l'air; l'acide azotique les transforme en partie en acide mucique; le sous-acétate de plomb et le perchlorure de fer précipite leur solution. — *Gomme adragant*. V. ADRAGANT et ADRAGANTHINE. - *Gomme ammoniaque* [ἀμμωνιακὸν, all. *Ammoniak*, angl. *ammoniac*, *gum-ammoniac*, it. *ammoniaco* ou *armoniaco*, esp. *goma-ammoniaca*]. Gomme-résine produite par une plante ombellifère de la Libye et de la Perse, le *Dorema ammoniacum*, Don. (*Diserneston gummiferum*, Spach). Elle s'émulsionne dans l'eau, et se dissout dans l'alcool, l'éther et le vinaigre. Dans la *gomme ammoniaque*, il y a : résine, 70; gomme, 18; essence, 7 à 8. On la trouve dans le commerce : 1° en larmes, blanches et opaques intérieurement, blanches également à l'extérieur, mais devenant jaunes avec le temps; d'une odeur forte, d'une saveur amère, âcre et nauséeuse ; 2° en masses jaunâtres, parsemées de larmes blanches, et d'une odeur plus forte que la précédente. Celle qui est en larmes détachées est la plus pure; on l'emploie à l'intérieur pour diminuer les sécrétions muqueuses dans le catarrhe pulmonaire. La dose est de 60 centigrammes à 2 grammes en émulsion ou en pilules. L'une et l'autre servent pour la préparation d'emplâtres fondants. V. EMPLATRE. — *Gomme animée* [*copal tendre du Brésil*, *animé occidental*]. Résine qui découle d'incisions faites au tronc de l'*Hymenæa courbaril*, L., arbre de la famille des légumineuses cassiées. Elle est d'un jaune de soufre, demi-transparente, d'une odeur suave; elle ressemble au copal dur, dont elle diffère par sa grande solubilité dans l'alcool. V. ANIMÉ et COURBARIL. — *Gomme arabique*. Gomme qui exsude spontanément de plusieurs plantes du genre *Acacia*, de la famille des légumineuses mimosées, particulièrement de l'*Acacia seyal*, Delile, de l'*Acacia verek*, Guill. et Perr., et de l'*Acacia tortilis*, Hayne. Elle est en larmes irrégulières, transparentes ou un peu opaques, blanches ou jaunâtres, inodores et insipides, complètement solubles dans l'eau. D'après Frémy, elle est formée par la combinaison de la chaux avec un acide isomérique avec l'amidon, soluble dans l'eau, l'acide *gummique*, qui, par l'action de la chaleur ou de l'acide sulfurique concentré, se change en acide *métagummique* insoluble. De même, les gummates sont solubles, les métagummates sont insolubles; mais ceux-ci, par ébullition dans l'eau, se changent en gummates et reprennent de la solubilité : c'est ce qui explique que la gomme arabique, formée de gummate de chaux, est parfaitement soluble, tandis que la gomme du pays, formée d'un mélange de gummate et de métagummate de chaux, est en partie insoluble, mais devient complètement soluble quand on la fait bouillir avec de l'eau (V. CERASINE). La gomme arabique est importée en Europe de Smyrne, d'Alexandrie, de Beyrouth et de Tor, port d'Arabie voisin de Suez (d'où son nom de gomme *torique*); elle est souvent remplacée par la gomme du Sénégal. Elle est émolliente et employée pour préparer un mucilage, un sirop, des tablettes (V. MUCILAGE, SIROP, TABLETTE). — *Gomme de Bassora*. V. KUTERA. — *Gomme chibou*. V. GOMMART. — *Gomme élastique*. V. CAOUTCHOUC. — *Gomme éléphantine*. Gomme fournie par le *Feronia Elephantum*, Roxb., famille des aurantiacées : elle ressemble beaucoup, par son apparence et ses propriétés, à la gomme arabique (Guibourt), qu'elle falsifie souvent.— *Gomme gellania*. V. GUTTA-PERCHA. — *Gomme de Gonaké*, *Gonakié* ou *Gonaté* (du nom indigène de l'arbre qui la fournit). Gomme rouge, amère, que donne l'*Acacia Adansonii*, Guill. et Perr., et qui est souvent mélangée à la gomme du Sénégal.

Gomme laque. V. LAQUE. — *Gomme de lierre*. V. HÉDÉRINE. — *Gomme lignirode*. Débris ligneux réunis en masses marronnées qu'on trouve dans les gommes du Sénégal du commerce. Ce sont des portions d'enveloppes protectrices pétries par des insectes pour leurs larves (Guibourt). — *Gomme de Nopal*. Sorte de gomme insoluble dans l'eau, assez analogue à la gomme de Bassora, et fournie par plusieurs cactées. — *Gomme nostras*. V. GOMME *du pays*. — *Gomme d'Orenbourg*. Gomme analogue à la gomme arabique, qu'on trouve au centre du mélèze. — *Gomme du pays*. Celle que sécrètent pendant l'été plusieurs de nos arbres à fruits à noyau de la famille des rosacées, tels que le cerisier, le merisier, le prunier, l'abricotier. V. CÉRASINE.

Gommes du Sénégal. On en distingue deux *sortes* commerciales : 1° la *gomme du bas du fleuve* ou *gomme du Sénégal vraie*, qui est en petites larmes dures, non friables, irrégulières, de couleur jaune clair, ridées à la surface, transparentes à l'intérieur, à cassure vitreuse, complètement solubles dans l'eau ; la solution est visqueuse comme celle de la gomme arabique, mais d'une saveur sucrée; au milieu de ces larmes irrégulières, on trouve des masses plus volumineuses, arrondies ou ovalaires, rougeâtres, en forme de marrons, dont Guibourt fait une variété qu'il appelle gomme lignirode (V. GOMME *lignirode*); 2° la *gomme du haut du fleuve*, ou *gomme de Galam*, *gomme friable*, moins estimée que la précédente, plus fragile, moins facilement soluble dans l'eau, souvent moins transparente, composée de larmes dont la surface est semi-opaque, grenue, d'apparence cristalline et fendillée, ce qui rapproche cette gomme de la gomme arabique. La gomme du Sénégal est fournie par plusieurs espèces du genre *Acacia*, notamment par l'*A. Sénégal*, Wild., l'*A. verek*, Adans., l'*A. Seyal*, Del., l'*A. albida*, Del. Ses usages médicaux sont absolument les mêmes que ceux de la gomme arabique. — *Gomme de Sumatra*. V. GUTTA PERCHA.

GOMMÉ, ÉE. adj. Qui contient de la gomme. — *Diachylon gommé*. V. DIACHYLON.

GOMME-GUTTE. [all. *Gummigutt*, angl. *gamboge*, it. *gomma-gutta*]. Gomme-résine qui forme avec l'eau une émulsion d'une magnifique couleur jaune, employée pour la peinture à l'eau. Elle exsude d'un arbre de la famille des guttifères, le *Garcinia morella*, Desr., qui croît à Camboge, à Siam et à Ceylan. Dans le commerce, il en existe deux formes : 1° la *gomme-gutte en canons* ou *en bâtons* [angl. *pipe Camboge*], qui vient de Siam et de Camboge, en cylindres longs de 20 à 30 centim., larges de 3 à 6 ; elle est jaune orangé ; sa poudre est jaune d'or ; sa cassure est conchoïdale, fine, unie, d'une demi-opacité ; inodore ; saveur nulle suivie d'âcreté ; elle donne facilement avec l'eau une émulsion jaune magnifique ; elle renferme : résine jaune ou *acide cambogique* (V. CAMBOGIQUE), 80 ; gomme, 19. — 2° la *gomme-gutte en masses* ou *en gâteaux* [angl. *cake Camboge*], qui vient en masses informes de 1 kilogramme et plus, brunâtres, à cassure esquilleuse ; elle est moins pure que la précédente et impropre à l'usage médical : il en est de même de la *gomme-gutte de Ceylan*. La gomme-gutte est un purgatif drastique, à la dose de 10 à 50 centigr. : on l'emploie pour obtenir une forte purgation, congestionner les organes pelviens, provoquer les menstrues ou le flux hémorroïdal. On l'emploie ordinairement en pilules ; elle entre dans la composition des pilules d'Anderson et de Bontius.

GOMMELINE. s. f. Dextrine desséchée et propre à remplir certains usages de la gomme : d'où son nom de *gomme artificielle*.

GOMME-RÉSINE. [*gummi-resina*, all. *Gummiharz*, *Schleimharz*, angl. *gum-resin*, it. *gomo-resina*, esp. *gomoresina*]. Produit végétal qui participe de la nature des gommes et de celle des résines, et qu'on obtient en pratiquant des incisions à certains végétaux, et faisant sécher au soleil les sucs qui découlent de leurs vaisseaux propres. Les gommes-résines sont composées d'un mélange de résine, de gomme, d'essence volatile, d'eau et de quelques sels avec ou sans résidu de cellules végétales ; par leur véhicule aqueux abondant, elles diffèrent des résines qui sont dissoutes dans une huile essentielle. Elles ne sont pas solubles dans l'eau, et le liquide devient opaque et laiteux, à cause de la résine, qui n'y est que suspendue par la gomme. Elles sont imparfaitement solubles dans l'alcool pur; mais elles se dissolvent en entier dans l'alcool à 60°, ce qui offre, pour les purifier, un moyen préférable au vinaigre, qu'on employait autrefois. Les gommes-résines sont sédatives du système nerveux, excitantes des membranes muqueuses ou purgatives ; tels sont l'asa fœtida, le galbanum, la gomme ammoniaque, l'opopanax, le sagapénum, la gomme-gutte, la scammonée.

GOMMEUX, EUSE. adj. [all. *gummiartig*, angl. *gummy*, it. *gommoso*, esp. *gomoso*]. Qui contient de la gomme.— *Extrait gommeux*. V. EXTRAIT. — *Julep gommeux*. V. JULEP. — *Looch gommeux*. V. LOOCH. — *Mercure gommeux*. V. MERCURE. — *Tumeur gommeuse*. V. SYPHILITIQUE (*Gomme*).

GOMMIER. s. m. Nom de plusieurs légumineuses mimosées qui fournissent de la gomme. Le *gommier blanc* est l'*Acacia verek*, Guill. et Perr.; le *gommier rouge* est l'*Ac. Adansonii*, Guill. et Perr. V. GOMME *arabique*, *de Gonaké et du Sénégal*.

GOMMIQUE. adj. Qui se rapporte aux gommes. — *Acide gommique*. V. GUMMIQUE.

GOMMITE. s. f. [all. *Gummistoff*, it. *gommite*]. Dénomination générique sous laquelle on a proposé de réunir les gommes.

GOMMO-RÉSINEUX. adj. Se dit d'une substance, suc végétal, extrait, etc., qui a la nature ou l'apparence des gommes et des résines tout à la fois.

GOMPHOSE. s. f. [*gomphosis*, *clavatio*, γόμφωσις, de γόμφος, clou ; all. *Nagelfügung*, angl. *gomphosis*, it. *gonfosi*, esp. *gonfosis*]. Articulation immobile où un os est emboîté dans une cavité comme un clou dans un trou : telle est l'implantation des dents dans les alvéoles.

GONDOLE. s. f. [*scaphium oculare*, esp. *gondola ocular*, *bassin oculaire*, *baignoire oculaire*, *œillere*]. Petit vase dont on se sert pour baigner les yeux.

GONDRET. [Chirurgien français du XVIII^e siècle].—*Pommade de Gondret*. V. Pommade.

GONÉCYSTE. s. f. [de γονή, semence, et κύστις, vessie ; all. *Samenbläschen*]. Nom donné aux vésicules séminales.

GONFLEMENT. s. m. [*inflatio*, all. *Anschwellung*, angl. *swelling*, it. *enfiagione*, esp. *hinchazon*]. En anatomie, *gonflement gangliforme de Scarpa*, renflement léger que présente la branche du nerf auditif destiné au vestibule. = En pathologie, *gonflement résoluble*. V. Résoluble.

GONGYLAIRE. adj. Qui concerne les gongyles.— *Reproduction gongylaire*. Celle qui se fait par des gongyles.

GONGYLE. s. m. [*gongylus*, de γογγύλος, ramassé en rond ; all. *Fruchtkeim*, *Brutkorn*, it. *gongilo*, *spora*, esp. *gongilo*]. Actuellement, corpuscule reproducteur simple, aphylle, presque globuleux et plein, de diverses mousses hépatiques, plongé dans l'écorce de la plante mère; il s'en détache par les progrès de l'âge (Gærtner).

GONIDIE. s. f. Synonyme de *conidie*, dans le sens de corps reproducteur femelle du premier ordre des champignons. V. Conidie.

GONOCOCCIE. s. f. Affection générale, causée par le gonocoque, atteignant tout ou partie de l'organisme, soit par le transport du gonocoque (infection gonococcique), soit par l'action des toxines (infection gonococcienne). — Les gonotoxines agissent sur le sang, sur les reins (néphrite), sur le système nerveux, sur la peau (éruptions). Les gonocoques véhiculés par le sang peuvent se localiser au loin, provoquer des suppurations locales, et même une gonopyohémie mortelle.

GONOCOCCITE. s. f. Affection locale causée par le gonocoque. C'est une inflammation épithéliale due à la contagion et plus ou moins longtemps localisée ; elle se propage par continuité des éléments et par contiguïté des organes (gonococcite primitive, urétrale, utérine, oculaire : ou secondaire, phlébite, lymphite).

GONOCOCCOSE. s. f. Tout ce qui a rapport au gonocoque, morphologie, biologie, affections et lésions.

GONOHÉMIE. s. f. Infection gonococcique généralisée. V. Gonococcie.

GONOCOQUE. s. m. Bactérie en forme d'éléments ovoïdes, quelquefois creusés sur une de leurs faces, réunis par deux, plus rarement par quatre ou en amas, légèrement mobiles, que renferme le pus blennorrhagique (pus de l'urètre, de la vessie, du vagin, de l'utérus, de l'ophtalmie blennorrhagique). Ces micrococques sont remarquables par leur pénétration à l'intérieur des globules de pus, dont chacun en renferme 10, 80 et même 120 pendant la période aiguë ; dans l'état chronique, ils envahissent les cellules épithéliales, devenues plus abondantes que les globules de pus dans le liquide de l'écoulement. Ils sont souvent associés aux streptocoques ordinaires de la suppuration.

GONOPHORE. s. m. [*gonophorum*, de γόνος, génération, et φέρειν, porter ; all. *Befruchtungstrager*, angl. *gonophorus*, it. et esp. *gonoforo*]. Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les étamines et le pistil, organes de la génération des plantes.

GONORRHÉE. s. f. [*gonorrhœa*, γονόῤῥοια, de γόνος, semence, et ῥεῖν, couler ; all. *Samenfluss*, angl. *gonorrhœa*, it. et esp. *gonorrea*]. Proprement, écoulement de semence (V. Spermatorrhée). || Ancien nom de la *blennorrhée*, parce qu'on regardait les écoulements urétraux comme du sperme altéré et vicié.

GONORRHÉIQUE. adj [*gonorrhœicus*]. Qui appartient à la gonorrhée.

GONOSPHÉRIE. s. f. L'organe femelle dans les champignons se reproduisant par conjugaison.

GONZALO-ALOÈS. V. Gateado.

GOOGOL. s. m. [*googul*, *googula*]. Nom indien de l'*Amyris gummifera*, Roxb. (*Balsamodendron Roxburghii*, Arnott), arbre de la famille des burséracées qui produit le *bdellium* de l'Inde.

GORDIACÉS. s. m. pl. Ordre de vers nématoïdes voisins des filaires, mais ayant un tube digestif qui paraît dépourvu d'anus et subissant des demi-métamorphoses. Le genre *Gordius* renferme des espèces vivant dans la terre humide, la vase, l'eau douce. Ils sont très fins, tortillés en nœuds inextricables et longs de 20 à 50 centimètres. Leurs organes sexuels s'ouvrent en arrière ; le mâle a le corps bifurqué en arrière ; les embryons diffèrent des adultes par des piquants céphaliques. Le plus commun est le *gordius aquatique*, vulgairement *dragonneau* ou *crinon* (*Gordius aquaticus*, Duj.), qui passe à tort comme susceptible de mordre quand on boit aux fontaines et de déterminer des parotidites. Les *gordius* vivent d'abord en parasites des insectes ou de leurs larves avant de vivre libres, époque à laquelle ils pondent leurs œufs disposés en filaments dans l'eau. Il en est de même du genre *Mermis*, gordiacés distincts des précédents par une tête pourvue de papilles.

GORDIUS. s. m. V. Gordiacés.

GORET. s. m. Jeune mâle du porc.

GORGE. s. f. [faux, φάρυγξ, all. *Kehle*, angl. *gorge*, *throat*, *gullet*, it. *gola*, *gorgia*, esp. *garganta*]. En botanique, entrée du tube d'une corolle ou d'un calice. = En anatomie, partie postérieure de la bouche et de la portion inféro-antérieure du cou. — *Grosse gorge*. V. Goitre.

GORGÉE. s. f. [all. *Schluck*, angl. *gulp*, it. *sorso*]. Portion de liquide avalée dans chaque mouvement de déglutition. Les gorgées varient beaucoup pour le volume ; mais, s'accommodant à la forme du pharynx et de l'œsophage, elles en produisent plus rarement la distension douloureuse que les aliments solides.

GORGERET. s. m. [*canalis*, *ductor canaliculatus*, all. *Weigweiser*, angl. *gorget*, it. *guida*, *gorgiereto*, esp. *gorgeret*]. Nom donné à divers instruments creusés en forme de *gorge* ou de canal étroit, employés particulièrement dans l'opération de la taille et de la fistule à l'anus. — 1. *Gorgerets pour la fistule à l'anus*. Le *gorgeret de Marchettis* était une tige de métal longue de 11 centimètres (sans compter la poignée), convexe d'un côté, creusée, au côté opposé, d'une gouttière fermée vers l'extrémité libre de l'instrument, ouverte vers sa poignée. On introduisait cet instrument dans le rectum, au delà de l'orifice interne de la fistule, vers lequel on tournait sa cannelure, qui recevait la pointe du bistouri et lui servait de point d'appui dans l'opération de la fistule par incision. Dans le *gorgeret de Runge*, le manche fait un angle obtus avec le corps de l'instrument. Le *gorgeret de Percy* est de bois, légèrement conique, et moins recourbé que celui de Runge. Le *gorgeret de Larrey* est de bois, légèrement arqué, aplati dans toute sa longueur, et présente vers son extrémité une ouverture destinée à recevoir un stylet cannelé qu'on introduit par la fistule, et sur la cannelure duquel on incise toutes les parties comprises entre les deux extrémités. Le *gorgeret repoussoir*, inventé par Desault pour l'opération de la fistule par la ligature, est de cuivre, concave d'un côté, convexe de l'autre, terminé par un cul-de-sac dans lequel se trouve un petit trou *rond* destiné à recevoir le fil introduit par la fistule jusque dans le rectum. Le *gor-*

geret de Péan n'en diffère que par la forme en T du trou destiné à recevoir le fil. Le *gorgeret de Lefebvre* est de bois d'ébène, long de 21 centimètres, et présente à l'une de ses extrémités une gouttière analogue à celle d'un gorgeret ordinaire. L'autre extrémité est creusée d'une cannelure plus étroite, au fond de laquelle est un trou qui vient aboutir dans une rainure circulaire faisant le tour de l'instrument au niveau du trou. — II. *Gorgerets pour la cystotomie*. Il y a des gorgerets mousses employés pour conduire les tenettes dans la vessie, ouverte par le cystotome ou le bistouri. La plupart sont tranchants et servent en même temps à inciser la vessie : ce sont les *gorgerets cystotomes* de Lecat, de Foubert, de Ledran, d'Hawkins, de Michaelis, de Desault.

GORILLE. s. m. [all. *Gorilla*]. Singe des forêts du Gabon, qui semble être celui que Hannon mentionne sous le nom de *gorilla* (γορίλλα) et que Battell décrit sous le nom de *pungo*. Les indigènes du Gabon l'appellent *Ngena*. Le gorille (*Troglodytes gorilla*, Savage, 1847 ; *T. Savagei*, R. Owen, 1848; *Gorilla Savagei* et *Gorilla Gina*, Geoffroy Saint-Hilaire, 1853) est très voisin de l'homme par son organisation. La taille de l'adulte varie entre 1^m,65 et 1^m,85. Il a des ongles plats, la face nue, sauf quelques poils épars à la lèvre et au menton, une longue touffe de poils le long de la suture sagittale et en arrière entre les deux oreilles. Son encéphale pèse de 500 à 567 grammes (Huxley). La poitrine et les épaules ont le double du volume de celles de l'homme. Il n'a ni queue ni callosité. Il s'aide de ses mains pour marcher à terre. Il est surtout organisé pour grimper. Nez long, élevé à la racine, déprimé près du bout. Canines dépassant beaucoup les incisives; dents en même nombre que chez l'homme et en rangée continue. Il est frugivore et se construit une sorte de nid en ramée et en bâtons. La femelle a un flux menstruel périodique, accouche d'un seul petit qui ne marche qu'au bout de plusieurs mois d'allaitement.

GORBE. s. f. V. Syphilis.

GOSIER. s. m. [*gula*, φάρυγξ, all. *Schlund*, angl. *throat*, it. *gola*, esp. *gaznate*]. Vulgairement, l'arrière-gorge et le pharynx. — *Isthme du gosier*. V. Isthme.

GOSSYPINE. s. f. [*gossypinum*, de *gossypium*, coton ; esp. *gossipina*] (Thompson). Cellulose du coton.

GOSSYPIUM. s. m. V. Coton et Cotonnier.

GOUDRON. s. m. [*pix navalis*, all. *Theer*, angl. *tar*, it. *catrame*, esp. *brea*]. Substance demi-liquide, noirâtre, obtenue par l'action de la chaleur sur certaines matières combustibles, végétales (*goudron végétal*) ou minérales (*goudron minéral*). — *Goudron minéral* ou *goudron de houille*. V. Coaltar. — *Goudron végétal*. Produit de la combustion et de la distillation, *per descensum*, des différentes parties des pins et des sapins, lorsqu'ils sont trop vieux pour donner de la térébenthine par incision. Le goudron est de consistance sirupeuse, d'une couleur noirâtre, d'un brun rouge quand on l'examine en lames minces, d'une odeur empyreumatique, et d'une saveur âcre. Il colore l'eau en jaune, et s'y dissout en petite quantité; il est soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles fixes et volatiles; les alcalis l'émulsionnent. La chaleur le liquéfie ; il brûle avec une flamme fuligineuse. Distillé, il donne de l'eau contenant de l'acide acétique et divers alcaloïdes, et une huile plus légère que l'eau, qui contient de l'acétate de méthyle, de l'acétone, de la benzine, du toluène, du xylène, etc. La distillation fractionnée fournit de la résinéine, de la résinéone, de la résinone. Le goudron est un mélange complexe de résine et d'essence de térébenthine non altérées, avec des composés pyrogénés, tels que la *creosote*, le *picamare*, le *pittacale*, l'*eupione* le *capnomor*, la *résinéone* ou *pyrélaine*, etc. Le goudron produit de bons effets dans les phlegmasies chroniques de la peau et dans les affections catarrhales des organes respiratoires et génito-urinaires. A l'intérieur, on le prescrit dissous dans l'eau, ou sous forme de sirop, de pilules, de capsules gélatineuses; à l'extérieur, on l'emploie en injections, en pommades, en glycérés. Dans la phtisie pulmonaire, on emploie surtout le goudron en vapeur. On le fait évaporer à un feu très doux, en évitant qu'il ne bouille, pour empêcher le développement des vapeurs empyreumatiques. — Le *goudron* est très employé en vétérinaire pour le traitement des maladies cutanées, soit seul, soit associé au savon vert ou à la graisse (parties égales), avec cantharides. C'est un excellent topique, qui remplace avec avantage l'*onguent de pied* pour conserver à la corne des sabots sa souplesse. — *Eau de goudron*. V. Eau.

GOUET. s. m. V. Arum *tacheté*.

GOUGE. s. f. Ciseau à tranchant demi-circulaire, employé en chirurgie pour l'ablation de parties osseuses.

GOUJON. s. m. [*Cyprinus gobio*, L.; all. *Gründling*, angl. *gudgeon*, it. *chiozzo*]. Petit poisson du genre *Cyprin*, commun dans les eaux douces et bon à manger.

GOULARD. [Chirurgien français du XVIII^e siècle]. — *Cérat de Goulard*. V. Cerat. — *Eau de Goulard*. V. Eau *blanche*.

GOUR. s. m. V. Bœuf.

GOURD, **E**. adj. Vulgairement, ce qui est gonflé, turgescent. — *Blé gourd*. Blé gonflé par l'humidité. — *Main gourde*. Main gonflée et rendue insensible par le froid.

GOURDE. s. f. Synonyme de *calebasse*. — *Gourde des pelerins*. Plante cucurbitacée (*Lagenaria vulgaris*, Ser.), dont le fruit a la forme d'une bouteille et qui est employé en cette qualité.

GOURGANE. s. f. V. Féverole.

GOURME. s. f. [all. *Milchborke*]. Vulgairement, les *croûtes de lait*. V. Impetigo. = En vétérinaire [all. *Drüse*, angl. *strangles*, it. *cimorro*], maladie de l'espèce chevaline, observée particulièrement chez les jeunes chevaux lorsqu'on fait succéder brusquement une nourriture sèche à l'herbe des pâturages. La *gourme* s'annonce par le dégoût, une fièvre légère, la rougeur de la pituitaire et de la conjonctive. Il s'établit, par les narines, un écoulement d'un mucus blanc, floconneux, ou un abcès volumineux se forme sous la ganache; ou bien il y a à la fois flux nasal et abcès. La gourme est tantôt une phlegmasie de la membrane pituitaire, tantôt une phlegmasie simultanée de cette muqueuse et de celle du larynx, sous l'influence d'un état général favorable à la production d'abcès dans les ganglions lymphatiques, le tissu lamineux et le poumon. Ordinairement le repos, la diète, les boissons délayantes, suffisent; la saignée ne convient qu'au début de l'inflammation. En cas d'abcès volumineux comprimant les voies respiratoires et menaçant de la mort par asphyxie, il importe de recourir à la trachéotomie. Par son jetage et la congestion des muqueuses buccale et nasale, par le gonflement des ganglions lymphatiques, la gourme ressemble à la morve. Mais les vésicules de la gourme sur les muqueuses et sur la peau des lèvres et du nez se distinguent des pustules de la pituitaire dans la morve ; il faut aussi tenir compte de l'âge et des antécédents des animaux. V. Morve.

GOURMETTE. s. f. Chaînette métallique portant sur la région de la *barbe* du cheval, et réunissant les deux extrémités supérieures des branches du mors de bride.

GOUROU. s. m. V. Sterculier.

GOUSSE. s. f. [*legumen*, all. *Schote*, angl. *cod*, it. *guscio*, esp. *cascara ; légume*]. Fruit des légumineuses, sec, bivalve, uniloculaire, dont les graines sont attachées à un seul trophosperme, qui suit la direction de l'une des sutures. Il s'ouvre en deux pièces par écartement des sutures ventrale et dorsale. La gousse peut être *lomentacée*, c'est-à-dire rétrécie entre les graines, de façon qu'à maturité elle s'ouvre en autant de segments par des sections transversales.

GOUSSET. s. m. Nom vulgaire du creux de l'aisselle.

GOÛT. s. m. [*gustus*, γεῦσις, all. *Geschmack*, angl. *taste*, it. et esp. *gusto*]. Sens par lequel nous percevons les *saveurs*. La langue est l'organe spécial du goût, et c'est surtout par sa base (saveurs amères), par ses bords et par sa pointe (saveurs salées et acides), que cet organe perçoit les qualités sapides des corps; sa partie moyenne paraît n'avoir aucune part à la gustation, non plus que les lèvres, la partie interne des joues et la voûte palatine. La portion antérieure seulement du voile du palais est sensible aux saveurs, mais le *palais* n'en joue pas moins un rôle important dans l'exercice du sens du goût : la saveur d'une substance semble doublée par sa pression contre la voûte palatine, parce qu'alors les sucs exprimés de cette substance, ou ses principes sapides, dissous dans le fluide salivaire, se répandent de toutes parts sur la circonférence de la langue, et sont portés par un commencement de déglutition sur le point sensible du voile du palais. Les corps sapides n'impressionnent les organes du goût qu'à la condition d'être préalablement dissous par la salive : alors ils pénètrent par imbibition dans les papilles linguales pourvues de terminaisons nerveuses très fines et superficielles. La langue reçoit les rameaux de plusieurs nerfs : de l'hypoglosse, qui est uniquement moteur; du pneumogastrique, par l'intermédiaire du laryngé supérieur, dont les filets sont des nerfs de sensibilité générale et prennent part à l'acte réflexe de la déglutition; du glosso-pharyngien (fig. 211, 2) et du lingual (1), qui seuls donnent à la langue la sensibilité gustative. Le premier, se distribuant au tiers postérieur de la langue, donne spécialement les sensations amères; le second, celles que fournissent les parties antéro-latérales du même organe, et qui sont transmises par la corde du tympan, branche du facial, dont une partie accompagne le lingual jusque dans la langue; quant à la voie centripète de cette transmission, elle est diversement interprétée par les auteurs, les uns la faisant passer par le nerf intermédiaire de Wrisberg (Lussana), les autres la faisant résulter d'anastomoses intracrâniennes du facial avec une branche du trijumeau (Schiff). V. Corde *du tympan*. — Figure 212, schéma des nerfs gustatifs contenus dans la corde du tympan. VII, septième paire (facial); III, trijumeau, avec le ganglion de Gasser (G), se divisant en trois branches : 1, ophtalmique de Willis; 2, maxillaire supérieur avec le ganglion de Meckel (M); 3, maxillaire inférieur qui donne le lingual (L). *Gg*, ganglion géniculé; CT, corde du tympan, *i*, nerf intermédiaire de Wrisberg. — La figure de gauche représente l'hypothèse de Schiff : on voit que les fibres gustatives suivent, du centre à la périphérie : le trijumeau (III), le maxillaire supérieur (2), le ganglion de Meckel (M), le nerf vidien, le ganglion géniculé (*Gg*), le facial, la corde du tympan (CT) et le lingual (L). Ce trajet est indiqué par une ligne ponctuée. La figure de droite représente l'hypothèse de Lussena, qui fait suivre aux fibres gustatives le nerf intermédiaire de Wresberg (*i*), le ganglion géniculé (*Gg*), le facial, etc. — Les troubles du sens du goût, diminution, perversion ou abolition, doivent être pris en sérieuse considération en séméiotique : le goût est sucré dans la glycosurie et l'intoxication saturnine; acide dans la dyspepsie acide et les affections gastro-intestinales en général; amer, dans les cas d'ictère, etc. La sécheresse de la bouche, l'enduit saburral de la langue, la diminution de motilité de cet organe, etc., troublent aussi l'exercice de la faculté gustative.

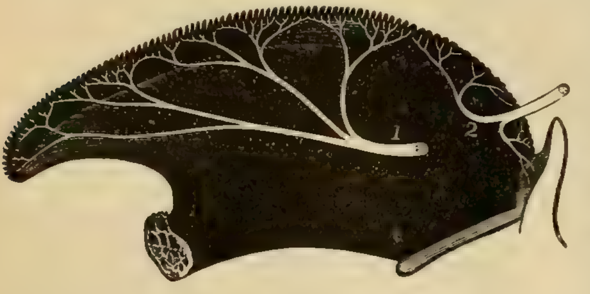

Fig. 211.

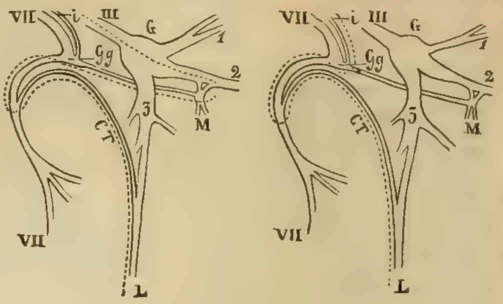

Fig. 212.

GOUTTE. s. f. [*gutta*, all. *Tropfen*, angl. *drop*, it. *goccia*, esp. *gota*]. En pharmacie, petite quantité de liquide qui se détache sous forme sphérique du bord d'un flacon ou d'une fiole doucement inclinée. Certaines substances très énergiques, ne devant entrer qu'en petites proportions dans les préparations pharmaceutiques, sont prescrites par *gouttes* (V Compte-gouttes); mais le poids de la *goutte* varie selon la pesanteur spécifique du liquide, son degré de viscosité, la forme du rebord du goulot : de là des différences souvent essentielles, et la nécessité d'indiquer les doses en poids.

	Gram.
20 gouttes d'eau distillée.......... =	1
— d'éther sulfurique pur.....	0,263
— de liqueur d'Hoffmann.....	0,294
— d'alcool absolu............	0,311
— d'alcool à 90°.............	0,335
— d'eau de Rabel...........	0,360
— de laudanum de Rousseau.	0,571
— de laudanum de Sydenham.	0,588
— d'acide sulfurique à 66°...	0,700
— de sirop de sucre à 35°....	1,110

—*Gouttes*. Médicaments qu'on donne par gouttes (*guttatim*) Ce sont en général des calmants, prescrits particulièrement dans les maladies nerveuses. *Gouttes amères de Baumé*. On les obtient en faisant macérer pendant dix jours : fève de Saint-Ignace râpée, 500 gr.; carbonate de potasse, 5 gr.; suie, 1 gr.; alcool à 60°, 1000 gr.; passant, exprimant, filtrant (Codex). 1 à 8 gouttes contre l'atonie de l'estomac et de l'intestin. — *Gouttes anodines anglaises*. Médicament dans lequel on fait entrer : 30 gram. de racine de sassafras, 30 gram. de racine d'asarum, 4 gram. de carbonate, d'ammoniaque, 15 gram. de bois d'aloès et 12 gram. d'opium qu'on fait digérer dans 500 gram. d'alcool. — *Gouttes céphaliques.* On les obtient par la distillation de 22 gram. de sous-carbonate d'ammoniaque huileux, de 4 gram. d'huile essentielle de lavande, et de 46 gram. d'alcool rectifié. Ce remède était préparé primitivement avec l'esprit volatil de soie crue et l'huile volatile de cannelle, sans alcool. — *Gouttes de Hollande.* Elles se composent de essence de térébenthine, 3 parties ; fleurs de soufre, 1 partie ; huile de lin, 1 partie. On employait ce médicament à l'intérieur dans les affections pulmonaires chroniques, et à l'extérieur sur les ulcères. — *Gouttes lithontriptiques de Palmieri.* On faisait bouillir : fleurs de soufre, 30 parties ; eau de goudron, 500 parties ; jusqu'à ce que la liqueur ait pris une belle couleur rouge rubis. 12 à 15 gouttes par jour, contre la pierre. — *Gouttes noires anglaises.* V. Blackdrop. = En botanique, *goutte de sang.* V. Adonide.

GOUTTE. s. f. [*arthritis*, ἀρθρῖτις, all. *Gicht*, angl. *gout*, it. *gotta*, esp. *gota*]. Affection qui, regardée primitivement comme catarrhale, a reçu le nom de *goutte*, parce qu'on pensait qu'elle était causée par le dépôt d'une goutte de quelque humeur âcre sur les surfaces articulaires. La goutte, bien qu'ayant le même siège que le rhumatisme (cartilages et tissus fibreux articulaires et périarticulaires), est d'une nature complètement différente. Elle en diffère par l'existence d'un excès d'urate de soude dans le sang, et par le dépôt de ce sel dans les tissus cartilagineux et fibreux des jointures (Garrod) ; et cet excès lui-même paraît être le résultat d'une production trop rapide ou d'une destruction trop lente des acides organiques (Bouchard). La goutte est donc la conséquence d'une perturbation de la nutrition, une affection primitivement générale et diathésique, qui existe depuis longtemps lorsque les manifestations en ont lieu. Elle est très souvent héréditaire ; fréquente surtout chez les hommes ; survient rarement avant la puberté, et généralement vers 40 ou 50 ans ; provoquée par la bonne chère, l'abus des boissons fermentées, telles que le vin et la bière, le défaut d'exercice. Rarement la première manifestation de la goutte consiste dans une attaque de douleurs articulaires : celles-ci sont ordinairement précédées, pendant un temps variable, par des symptômes morbides, qui annoncent l'existence de la diathèse, et dont les plus fréquents sont l'eczéma, les furoncles et les anthrax, la dyspepsie, l'asthme, les migraines, des névralgies, des hémorroïdes, etc. Puis survient l'attaque proprement dite, qui débute brusquement, généralement pendant la nuit, par une douleur siégeant dans un des gros orteils, plus rarement au cou-de-pied, douleur brûlante et lancinante, comparée par les malades à une sensation de morsure, de compression, et accompagnée de rougeur et de tuméfaction de la jointure malade. Vers le matin, la douleur s'apaise, pour reparaître le soir avec la même intensité ; elle persiste ainsi pendant quelques jours sur la même articulation, à laquelle elle reste localisée, ou bien elle atteint d'emblée ou successivement plusieurs jointures dans l'un et l'autre cas, l'accès se termine au bout de douze à trente jours, et plus, par des démangeaisons et une desquamation furfuracée au niveau des parties malades. Pendant l'attaque il existe une fièvre modérée, de la dyspepsie, de l'anorexie ; les urines, rares et colorées, sont souvent le siège d'un dépôt d'acide urique et d'urate de soude, dû à la condensation du liquide et non à l'augmentation réelle de l'acide, dont la proportion est au contraire diminuée pendant l'attaque (Garrod). Les accès reparaissent à intervalles irréguliers, qui vont en se rapprochant, et laissent une déformation de plus en plus prononcée des jointures. Telle est la *goutte inflammatoire* ou *aigue*, la *goutte régulière*. Mais celle-ci aboutit souvent à une forme *chronique*, dite *goutte atonique* ou *asthénique*, *goutte froide*, dans laquelle il existe des douleurs articulaires plus ou moins vives pendant une grande partie de l'année, avec gonflement, sans rougeur, sans régularité dans le retour de l'augmentation ou de la diminution des douleurs, un grand nombre d'articulations sont alors successivement envahies et déformées par des dépôts tophacés, composés de cristaux d'urate de soude, qui peuvent amincir et ulcérer la peau et laisser des fistules dont la cicatrisation se fait longtemps attendre ; ces dépôts siègent surtout au niveau des articulations des doigts et des orteils et dans les cartilages de l'oreille, plus rarement dans le tissu cellulaire des membres. La présence des tophus, l'irrégularité et l'asymétrie des déformations qu'ils déterminent, l'existence de l'urate de soude dans le sang, distingue cette *goutte chronique* des manifestations analogues du rhumatisme, qui d'ailleurs est ordinairement chronique d'emblée, tandis que cette forme de goutte succède aux attaques aiguës. La goutte ne paraît pas se borner toujours aux articulations. On dit qu'elle est *anormale*, *irrégulière*, *abarticulaire*, *remontée*, *rétrocédée*, lorsqu'au lieu de se manifester par des douleurs articulaires, elle détermine des accidents gastriques (crises gastralgiques, dyspepsie flatulente, vomissements), cardiaques (syncopes, faiblesse des battements), cérébraux (délire, coma). Beaucoup d'auteurs, en Angleterre surtout, contestent les rapports pathogénétiques de ces accidents avec la goutte ; il est certain que les troubles du cœur doivent souvent être rapportés à l'état graisseux de cet organe, comme les symptômes cérébraux sont fréquemment sous la dépendance de l'altération rénale qu'on observe presque toujours chez les goutteux et qui a les caractères d'une néphrite interstitielle chronique, avec dépôts d'urate de soude dans les tubes droits des pyramides de Malpighi (*rein goutteux* des auteurs anglais). Le traitement de la goutte doit avant tout être préventif et hygiénique : il consiste à s'abstenir des excès de nourriture et de boissons, et à faire de l'exercice, c'est-à-dire à éloigner toutes les causes favorables au développement de la maladie. Au moment des attaques aiguës, il faut calmer les douleurs par des topiques opiacés ou chloroformés, par l'usage interne du chloral ou des diverses préparations à base de colchique : l'opium peut déterminer des accidents si les lésions rénales sont assez prononcées pour s'opposer à son élimination (Charcot) ; le salicylate de soude et les drastiques peuvent arrêter brusquement une attaque aiguë, résultat qui, d'après beaucoup d'observateurs, doit être rarement cherché. Dans l'intervalle des crises douloureuses et dans la goutte chronique, le meilleur traitement, outre les règles hygiéniques, consiste dans l'administration des alcalins, bicarbonate de soude, carbonate de lithine, eaux de Vals, de Vichy. — *Goutte militaire* [all. *Nachtripper*, angl. *gleet*, it. *scolo cronico*]. Vulgairement, la blennorhagie chronique. — *Goutte rose.* V. Couperose. — *Goutte sciatique.* V. Névralgie. — *Goutte sereine.* V. Amaurose.

GOUTTEUX, EUSE. adj. et s. Qui concerne la goutte ; qui en est atteint. — *Blennhorragie goutteuse.* V. Blennorrhagie. — *Fièvre goutteuse.* Celle qui accompagne les accès de goutte. — *Rhumatisme goutteux.* V. Rhumatisme.

GOUTTIÈRE. s. f. [*collicia*; all. *Rinne*, it. *scanalatura*, esp. *gotiera*]. Rainure creusée sur la surface d'un os, et analogue aux canaux qui servent à l'écoulement des eaux de pluie. Quelques gouttières sont destinées à faciliter le glissement des tendons : telle est la *gouttière bicipitale* ; d'autres, telles que la *gouttière sagittale*, à loger des veines (le nom de *sillons* indiquant spécialement les rainures qui donnent passage aux artères); d'autres enfin à soutenir certains organes : telle est la *gouttiere basilaire.* — *Gouttiere alvéolo-dentaire.* V. Dentaire. — *Gouttiere basilaire.* V. Basilaire. — *Gouttière bicipitale.* V. Bicipitale. — *Gouttiere caverneuse.* V. Caverneux. — *Gouttiere dentaire.* V. Dentaire. — *Gouttiere dorsale.* Dépression de la partie médiane du dos, au fond de laquelle est la colonne vertébrale, et où les sommets des apophyses épineuses font un léger relief; elle est limitée par la masse des muscles sacro-lombaire, long du dos et transversaires épineux, et surtout par la saillie de la courbure postérieure des côtes. — *Gouttiere lacrymale.* V. Lacrymal. — *Gouttiere mastoïdienne.* V. Mastoïdien. — *Gouttiere médullaire.* V. Embryon. — *Gouttiere sagittale.* V. Sagittal. — *Gouttiere vertébrale.* V. Vertébral. = En chirurgie, *gouttiere.* Appareil chirurgical (fig. 213) de fil de fer, matelassé en dedans, fort employé dans toutes les lésions articulaires, les fractures et les phlegmons des membres; car il permet les mouvements de totalité et d'élévation, en maintenant immobiles les parties malades. La grande gouttière imaginée par Bonnet (de Lyon), et employée surtout pour les affections du bassin et de la hanche, permet de joindre une extension continue et graduée à l'immobilisation, et de donner au malade tous les soins hygiéniques nécessaires. = En vétérinaire, *gouttière de l'encolure* ou *des jugulaires.* Dépression du bord inférieur de l'encolure, de chaque côté de la trachée, dans laquelle on explore la veine jugulaire, on la comprime pour la saignée de ce vaisseau, on constate le pouls veineux, on aperçoit le passage du bol alimentaire. V. Ruminant. — *Gouttière œsophagienne.* V. Œsophage.

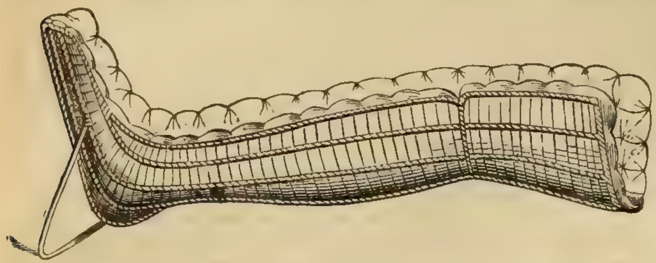

Fig. 213

GOYAVE. s. f. Fruit des goyaviers. C'est une baie alimentaire, recherchée à cause de sa saveur sucrée, parfumée, acidulée.

GOYAVIER. s. m. Nom de deux plantes myrtacées (*Psidium pyriferum,* L., et *Ps. pomiferum,* L.) des contrées chaudes du globe, dont le fruit est appelé *goyave.*

GRAAF (Reinier de). |Physiologiste hollandais, 1641-1673|. — *Vésicules de de Graaf.* V. Ovaire.

GRADUATEUR. adj. et s. m. Pièce destinée à faire varier l'intensité du courant dans les appareils d'induction. C'est un cylindre creux de cuivre rouge qui enveloppe la bobine, et qui peut se tirer plus ou moins hors de la boîte à l'aide d'une tige graduée saillante au dehors. Le maximum d'intensité a lieu quand le graduateur est tiré de manière à découvrir la bobine; le minimum, quand il la recouvre. V. Magnéto-électrique.

GRAEFE (C. F. von). |Chirurgien allemand du XIX^e^ siècle|. — *Serre-nœud de de Graefe.* V. Serre-nœud.

GRAIN. s. m. |*granum,* all. *Gran,* angl. *grain,* it. et esp. *grano*| Poids correspondant à 5 centigr. , c'est la 72^e^ partie du gros, ou la 24^e^ partie du scrupule. V. Signe. = En botanique, vulgairement, *grain,* petite baie : un *grain de raisin.* — Semence des graminées : un *grain de blé.* — *Grain de pollen.* V. Pollen. — *Petit grain.* V. Orangette. = En pathologie, vulgairement, pustule de la variole ou marque qu'elle laisse. — *Grain perlé.* V. Perlé. = En chirurgie, *grain d'orge.* V. Rugine. = En anatomie pathologique, *grain d'orge* ou *grain riziforme* ou *hordéiforme des synoviales* ou *tendons.* V. Bourse *muqueuse.* = En pharmacie, préparation qui ne diffère des pastilles que par sa forme globuleuse. Tels sont les *grains de vie de Mésué* (V. Pilules *ante cibum*); les *grains de santé de Franck* ou *grains de vie* (V. Pilules *angéliques*). = En vétérinaire, *grain d'orge,* maladie qui attaque les cochons à l'engrais et qui couvre leur corps de petites pelotes dures de la grosseur d'un grain d'orge.

GRAINAGE. s. m. Nom commercial de la production des œufs par la femelle du Bombyx ver à soie.

GRAINE. s. f. |*semen,* σπέρμα, all. *Korn, Samen,* angl. *seed,* it. *seme,* esp. *grana*|. Ovule fécondé dans lequel l'embryon végétal est né et s'est développé. La *graine* est une cavité close de toute part, qui renferme le rudiment d'une plante, l'embryon végétal, et qui est fixée au podosperme ou funicule en un point appelé *hile.* Elle se compose d'un *tégument propre* ou *épisperme,* et de l'*amande,* laquelle est constituée par l'*embryon,* rudiment de la plante future, pourvu ou non d'un *albumen.* — *Graine d'ambrette, graine de musc.* V. Ambrette. — *Graine d'Avignon.* V. Nerprun. — *Graine de Carvi.* V. Carvi. — *Graine de cassie* ou *de cassier.* V. Balibabulah. — *Graine céréale.* V. Céréale. — *Graine d'écarlate, graine de Kermes.* V. Kermès *animal.* — *Graine de paradis* (*maniguette* ou *poivre de Guinée*). Semence de l'*Amomum granum paradisi,* L., plante amomacée de Ceylan et de Madagascar. Ces graines sont luisantes, noirâtres, rondes, un peu plus grosses que le millet, d'une saveur chaude, analogue à celle du poivre. — *Graine de perroquet.* V. Carthame. — *Graine de Tilly* ou *des Moluques* (*petit pignon d'nIde*). Semence du *Croton tiglium,* L. Noires et sans odeur, ces graines ont la grosseur d'un gros noyau de cerise, et présentent deux nervures latérales, saillantes, étendues du sommet à la base, où elles forment deux renflements caractéristiques; leur amande a une saveur âcre et brûlante. On en retire par expression l'huile de croton. V. Huile *de croton.* = Nom commercial des œufs du Bombyx ver à soie. V. Bombyx.

GRAINS. s. m. pl. |σῖτος, all. *Getreide,* angl. *corn,* it. *grano*|. Graines des plantes céréales. Dans une espèce céréale donnée, la valeur des grains varie selon le climat, le sol, la culture, la récolte, la conservation, etc.; elle est assez exactement donnée par le poids, les grains étant d'ailleurs sains. 1 hectolitre de froment pèse de 70 à 80 kilogrammes; de seigle, 70 à 75; d'orge, 55 à 65; de maïs, 54 à 65; d'avoine, 40 à 55.

GRAISSE. s. f. |*adeps,* στέαρ, all. *Fett,* angl. *fat,* it. *grasso,* esp. *grasa*|. V. Adipeux (*Tissu*) et Gras (Principe). — *Graisse cérébrale.* V. Cérébrine. — *Graisse des eaux.* V. Glairine. = *Graisse des vins.* V. Vin. = *Os de graisse.* V. Filandres.

GRAISSEUX, EUSE. adj. — *Altération graisseuse des capillaires.* V. Capillaire. — *Granulation graisseuse.* V. Granulation. — *Principe graisseux.* V. Gras. — *Tissu graisseux.* V. Adipeux. — *Transformation, Substitution* ou *Dégénérescence graisseuses.* V. Atrophie *musculaire,* Substitution et Transformation. — *Urine graisseuse.* V. Chylurie.

GRAMINÉES. s. f. pl. |*gramineæ,* all. *Gräser,* angl.

gramineous, it. *graminee*, esp. *gramineas*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines hypogynes. Tige appelée *chaume*, généralement fistuleuse, offrant de distance en distance des nœuds pleins, d'où partent des feuilles alternes engainantes, pourvues d'une *ligule;* fleurs en épillet, composées chacune de plusieurs écailles (*glumes*, *glumelles*, *glumellules*) ; ordinairement trois étamines; ovaire uniloculaire, monosperme, surmonté de deux styles, que terminent deux stigmates poilus et glanduleux; fruit (*caryopse*) libre ou soudé avec les écailles florales, qui tombent avec lui; embryon discoïde, et appliqué sur la partie inférieure d'un endosperme farineux.

GRAMME. s. m. [de γράμμα, petit poids usité chez les Grecs; all. *Gramm*]. Dans le système décimal, unité conventionnelle qui est égale au poids de 1 centimètre cube d'eau distillée à son maximum de densité.

GRANATÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des myrtacées et comprenant le *grenadier*.

GRANATINE. s. f. Substance extraite par Landerer des fruits non mûrs du grenadier.

GRAND, ANDE. adj. – *Grand baume*. V. BALSAMITE. — *Grandes lèvres*. V. VULVE. — *Grand os*. V. OS. — *Grand rond*. V. ROND. — *Grand sympathique*. V. SYMPATHIQUE.

GRANDJEAN. [Chirurgien français]. — *Pommade de Grandjean*. V. POMMADE.

GRANDRIF (Puy-de-Dôme). — *Eau alcaline*. Froide. Boisson.

GRANIFÈRE. adj. [*granifer*, de *granum*, grain, et *ferre*, porter]. Qui porte un grain ou granule. Se dit des divisions internes du calice des *Rumex*, etc.

GRANIVORE. adj. [*granivorus*, de *granum*, grain, et *vorare*, manger: all. *kornerfressend*, angl. *granivorous*, it. *granivoro*]. Se dit d'un animal qui se nourrit de grains.

GRANIVORES. s. m. pl. Tribu de la famille des conirostres, ordre des passereaux, dont les espèces se nourrissent principalement de grains.

GRANULAIRE. adj. Synonyme de *granulé*.

GRANULATION. s. f. [de *granulum*, petit grain; all. *Granulation*, *Körnchen*, angl. *granulation*, it. *granulazione*, esp. *granulacion*]. Opération par laquelle on réduit un métal en grenailles plus ou moins fines en le fondant, le faisant passer, à l'état liquide, à travers une sorte de crible, et le recevant dans un vase rempli d'eau. = En histologie, corps arrondi, de petites dimensions en tout sens. — *Granulation graisseuse*. Granulation moléculaire formée uniquement par des principes gras, insoluble dans l'acide acétique, soluble dans l'éther, réfractant fortement la lumière; son centre est jaunâtre, sa périphérie foncée. — *Granulation grise, demi-transparente, miliaire* ou *tuberculeuse*. V. TUBERCULE. — *Granulations du larynx et du pharynx*. V. ANGINE *glanduleuse*. — *Granulation mélanique*. V. MÉLANOSE. — *Granulations méningiennes* ou *de Pacchioni*, à tort *glandes de Pacchioni*. Grains blanchâtres, jaunâtres, rougeâtres ou d'un brun jaunâtre, arrondis, aplatis, qu'on découvre rarement sur la face externe, mais fréquemment sur la face interne de la dure-mère, et, de préférence, des deux côtés, le long de la grande faux. Ces *granulations* ne sont pas de nature glandulaire. Elles ont un court pédicule simple ou ramifié, formé de fibres et de faisceaux de tissu lamineux assez dense. Chaque grain, simple ou lobé, généralement ovoïde, contient à son centre de la matière calcaire (phosphates surtout, carbonates, et traces de silice) en granules à contour foncé, centre assez brillant, mélangé de granulations ou de gouttes graisseuses. La périphérie est formée d'une couche de tissu lamineux à fibres entrecroisées en tous sens, disposées ou non en faisceaux. Ces granulations renferment parfois de petits vaisseaux sanguins. Souvent elles creusent des cavités dans la partie voisine de la dure-mère, et même à la surface interne des os du crâne chez le vieillard. Il leur arrive fréquemment de perforer d'outre en outre la dure-mère, et de pénétrer dans la cavité du sinus longitudinal supérieur. — *Granulation moléculaire*. Granulation très petite, formée de substance organisée (*granulation azotée* ou *protéique*) ou minérale (*granulation minérale*), large de $0^{mm},005$ à $0^{mm},0030$, qu'on trouve, soit en suspension dans les humeurs du corps, soit interposée aux fibres des tissus, soit incluse dans la substance des cellules, des fibres et autres éléments anatomiques, soit surtout dans beaucoup d'espèces de matières amorphes. V. BROWNIEN. — *Granulations palpébrales* ou *conjonctivales*. On distingue : 1° les granulations *par hypertrophie papillaire*; 2° les granulations *proprement dites*, néoplasiques ou vésiculeuses (*trachome*). Différentes, anatomiquement parlant, elles ont des manifestations morbides identiques, et se reconnaissent à l'injection de la conjonctive et à la présence de grains d'aspect variable. Les *granulations par hypertrophie papillaire* sont saillantes, hautes de un demi-millimètre à un millimètre et demi, aplaties, sans pédicule, faisant suite directement au tissu conjonctival, disposées en rangées, dont le renversement de la paupière laisse les interstices béants. Leur couleur varie du rouge vif au rouge foncé, ardoisé, bleuâtre. La couche épithéliale, s'épaississant avec le temps, donne à ces papilles une couleur plus claire, quoique plus terne, et variant du rouge gris au brun, selon le degré de congestion des capillaires. Cette hypertrophie papillaire siège surtout sur la conjonctive palpébrale, du bord libre des paupières jusqu'au ligament tarse, qu'elle dépasse peu. Dans la pratique, la nature réelle des granulations ne joue qu'un rôle secondaire; car les granulations par hypertrophie papillaire ou néoplasiques peuvent indifféremment être villeuses, miliaires, confluentes, en crête de coq ou fongueuses. Les *granulations proprement dites* débutent sous forme de taches d'abord petites, qui gagnent en étendue, en élévation, et finissent par dépasser le niveau de la muqueuse et devenir saillantes. Leur couleur blanche passe au gris cendré : à cette époque, la tache est de la grosseur d'un grain de millet et transparente. Aucun vaisseau ne la traverse ni ne la sillonne; on n'en aperçoit qu'à sa base ou à son pourtour. Peu à peu ces taches s'étendent, et revêtent l'aspect de tapioca cuit ou de frai de grenouille. Leur siège principal est sur la conjonctive et quelquefois même sur la cornée. Chacune de ces élévations est composée d'une masse de noyaux tellement serrés les uns contre les autres, qu'il est quelquefois impossible de distinguer une substance intercellulaire. D'autres fois, ils laissent entre eux un espace occupé par des vaisseaux ou des fibres lamineuses. A une époque plus avancée, le nombre des noyaux diminue, tandis qu'au contraire la substance internucléaire augmente et finit même par devenir la partie constituante de la granulation. Les granulations proprement dites sont contagieuses et épidémiques ; elles accompagnent l'ophtalmie purulente et l'ophtalmie blennorrhagique. Le muco-pus de l'ophtalmie granuleuse inocule l'ophtalmie purulente comme celui de la blennorrhagie. Le traitement des granulations palpébrales consiste dans leur scarification, leur abrasion, leur cautérisation par l'acétate de plomb, le crayon de sulfate de cuivre, le nitrate d'argent; récemment, on a proposé de traiter les granulations anciennes, et le pannus qui les accompagne, par le *jéquirity* (de Wecker). — *Granulation pigmentaire*. V. PIGMENT. — *Granulation utérine*. V. UTÉRIN.

GRANULE. s. m. [*granulum*, all. *Kornchen*, angl. *granule*, it. *granulletto*, *granellino*]. Petit grain : corps ressemblant à un grain de petit volume. = En botanique, *granule*, corps reproducteur des cryptogames. — *Granule de favilla*. V. FAVILLA. — *Granule pollinique*. V. POLLEN. = En anatomie, *granule du cerveau*. V. MYELOCYTE. — *Granule du chyle*. V. CHYLE et LEUCOCYTE. — *Granule glanduleux de Malpighi*. V. RATE. — *Granule de la lymphe*. V. LEUCOCYTE. = En embryogénie, *granules de Bütschli*, renflements que réclament le deuxième amphiaster qui reste dans le vitellus après la formation du second globule polaire. = En pharmacie, petite dragée contenant une portion minime du remède actif, 1 milligramme, par exemple, sur 10 centigrammes de sucre (granule d'aconitine, d'atropine, de digitaline, de strychnine). — *Granules de Dioscoride*. On les prépare en triturant : acide arsénieux, 1 gramme, avec sucre de lait, 40 gram., gomme arabique pulvérisée, 9 gram., et mellite simple, q. s.; divisant en 1000 granules : chaque granule contient 1 milligr. d'acide arsénieux (Codex).

GRANULÉ, ÉE. adj. [all. *gekornelt*, angl. *granulated*, it. *granulato*, esp. *granulado*]. Qui renferme des granulations ou qui en a l'apparence. — *Teigne granulée*. L'impétigo du cuir chevelu.

GRANULEUX, EUSE. adj. V. GRANULÉ. — *Angine granuleuse*. V. ANGINE *glanduleuse*. — *Corps* ou *corpuscule granuleux*. V. LEUCOCYTE. — *Maladie granuleuse des reins*. Maladie de Bright. — *Méningite granuleuse*. V. MÉNINGITE *tuberculeuse*. — *Phtisie granuleuse*. V. PHTISIE.

GRANULIE. s. f. V. PHTISIE *aigue*.

GRANULO-GRAISSEUX, EUSE. adj. Se dit de l'état des éléments anatomiques qui renferment des granules de graisse. — *Cylindre granulo-graisseux*. V. CYLINDRE.

GRANULOSE. s. f. Nom donné par Nægeli à une substance soluble dans la salive, qui, d'après lui, composerait en grande partie les grains d'amidon.

GRAPHIQUE. adj. et s. m. — *Enregistrement graphique*. Emploi des *appareils* dits *enregistreurs*, qui inscrivent eux-mêmes les diverses phases et variations d'un phénomène physique ou organique, et qui ont été inventés par Poncelet pour étudier directement le phénomène si rapide et si fugace de la chute des corps ; cette idée fut réalisée par Morin, qui a donné son nom au premier de ces appareils. Aujourd'hui, on a un ensemble d'instruments qui, une fois réglés, continuent d'eux-mêmes à noter d'une manière continue, avec précision, les variations de la pression barométrique, et de la température, la force du vent et sa direction, la pluie tombée, etc. La biologie, surtout entre les mains de Marey, a retiré de ces procédés de grands profits ; ils peuvent suppléer non seulement à l'assiduité soutenue de l'observateur, mais encore à son insuffisance. V. CARDIOGRAPHE, MYOGRAPHE, PNEUMOGRAPHE, POLYGRAPHE et SPHYGMOGRAPHE. — *Représentation graphique*. Expression, par le dessin, des variations d'un phénomène physique ou biologique elle permet de traduire fidèlement au regard, par une courbe, toute relation de dépendance entre deux grandeurs mesurables, toute succession d'état, etc.

GRAPHITE. s. m. [de γράφειν, dessiner, écrire ; all. *Graphit*, *Reissblei*, angl. *graphite*, it. *grafite; plombagine*]. Carbone mêlé d'une matière terreuse et ferrugineuse en petite quantité, et dont on fabrique des crayons dits de *mine de plomb*. On a prescrit le graphite en poudre, en pilules, en électuaire, contre les dartres.

GRAPHITIQUE. adj. Qui concerne le graphite. — *Acide graphitique* ($C^{22}H^{4}O^{10}$). Composé obtenu en traitant le graphite par l'acide azotique et le chlorate de potasse (Brodie). Il est très peu soluble dans l'eau. Chauffé, il se décompose avec explosion et incandescence, et donne de *l'oxyde pyrographitique* ($C^{44}H^{2}O^{8}$), poudre noire et légère. D'après Brodie, le poids atomique du carbone, dans ces composés, est 33, c'est-à-dire celui du graphite, et non 12, poids atomique du carbone.

GRAPHOLOGIE. [de γράφειν, écrire, et λόγος, traité]. Étude ou description de l'écriture, considérée par rapport aux modifications que lui impriment certains états morbides. Dans l'aphasie, la paralysie générale, etc., les troubles de l'expression écrite accompagnent ordinairement ceux de l'expression orale.

GRAPPE. s. f. [*racemus*, all. *Traube*, angl. *cluster*, it. *grappolo*, esp. *racimo*]. En botanique, inflorescence indéfinie, dont les pédicelles sont à peu près de même longueur et disposés le long d'un pédoncule commun. = En anatomie, *glande en grappe*. V. GLANDE.

GRAPPES. s. f. pl. [all. *Mauke*, angl. *stratches*, *mangy tumours*, it. *reste*]. Excroissances cutanées, plus sensibles et plus molles que les poireaux, disposées en tas, formant une masse charnue, bourgeonnée, rouge, qui surviennent dans le paturon, autour du boulet, chez le cheval, l'âne et le mulet, par l'effet de la malpropreté, des meurtrissures, d'une plaie négligée, ou comme complication des eaux aux jambes.

GRAS, ASSE. adj. [*pinguis*, πίων, all. *fett*, angl. *fat*, it. *grasso*, esp. *graso*]. — *Corps gras* ou *graisseux* (*principes gras*, *substances grasses*, *matières huileuses*, *matières grasses*). Principes immédiats naturels, présentant les caractères communs qui suivent : ce sont des corps *neutres*, *liquides* ou *solides*, *inodores* quand ils sont purs, *incolores*, *plus légers que l'eau*, *onctueux au toucher*, *tachant le papier*, *solubles dans l'éther*, *le chloroforme et les huiles essentielles*, *peu solubles dans l'alcool*, *insolubles dans l'eau*, dans laquelle ils *s'émulsionnent* en présence de l'albumine ou d'un mucilage, *rancissant* peu à peu à l'air en donnant des acides gras, décomposés par la chaleur en *acroléine*, *saponifiés* par les bases ou la vapeur d'eau. Les corps gras naturels sont des *glycérides*; les principaux sont : la *lécithine*, l'*oléine*, la *stéarine*, la *margarine*, l'*éléœrine*, la *palmitine*, la *cétine*, la *butyrine*. On trouve des principes gras dans tous les éléments anatomiques, dans les globules du sang, mais non dans la substance même des tissus osseux et dentaire, ni dans les fibres des tissus lamineux et élastique ; pathologiquement, il peut s'en déposer dans l'épaisseur de ces dernières sous forme de granulations. C'est particulièrement dans les cellules adipeuses (V. ADIPEUX) qu'on les observe à l'état de mélange formant *huile* ou *graisse* : il est facile de les extraire des tissus, soit par simple pression qui brise les enveloppes des éléments anatomiques dont ils font partie, soit à l'aide de la chaleur qui détruit ces enveloppes ; en même temps elle rend plus fluides les corps gras, et facilite leur séparation et leur écoulement, ainsi que la réunion de leurs gouttelettes en gouttes. Les corps gras ainsi obtenus reçoivent les noms de *suif*, *huile animale* et *végétale*, *axonge* et *graisse*, et sont un mélange de *stéarine*, de *margarine* et d'*oléine* : cette dernière prédomine dans les *huiles* ou graisses liquides, et *vice versâ* pour les autres. On distinguait les graisses en *saponifiables* et *non saponifiables*. Ces dernières ne sont plus rangées parmi les corps gras. Les *acides gras* retirés des corps gras neutres (V. SAPONIFICATION) sont les acides formique, acétique, propionique, butyrique, oléique, etc. — *Huile grasse*. V. HUILE *fixe*. — *Lut gras*. V. LUT. = En anatomie pathologique, *foie gras*. V. FOIE.

GRAS. s. m. — *Gras des cadavres* [it. *grasso dei cadaveri*]. Corps gras qui se forme par saponification des tissus animaux restés longtemps plongés dans l'eau ou enfouis dans une terre humide (Fourcroy). C'est (Chevreul) un savon d'ammoniaque, de potasse et de chaux, mêlé à une grande quantité d'acide margarique et un peu d'acide oléique. V. ADIPOCIRE.

GRAS-FONDURE. s. f. [all. *Fettschmelzen*, angl. *the molied grease*, it. *morfonduto*, esp. *torozon*]. Nom donné autrefois à une diarrhée (*diarrhœa adiposa*) accompagnée d'un amaigrissement considérable sans fièvre hectique (Sauvage); on supposait que la graisse était résorbée, mêlée avec le sang et expulsée avec les évacuations alvines. = En vétérinaire. V. ENTÉRITE *couenneuse*.

GRASSET. s. m. [angl. *stiffle*]. Chez le cheval, région du membre postérieur correspondant au genou de l'homme, et ayant pour base la rotule et les parties molles qui l'entourent. L'intégrité du grasset est essentielle, la rotule étant le point d'attache de tous les muscles extérieurs de la jambe. Les contusions, les plaies de cette région, causent des boiteries souvent incurables. V. HAMPE.

GRASSETTE. s. f. Genre de plantes scrofulariées utriculariées. La *grassette commune* (*Pinguicula vulgaris*, L., de *pinguis*, gras), à fleurs violettes, se trouve dans les marécages d'Europe. Elle passe pour vulnéraire et est employée pour guérir les gerçures des vaches. Sa décoction tue les poux. Les bestiaux ne la mangent pas.

GRASSEYEMENT. s. m. [*blœsitas*, all. *Schnarren*, angl. *lisping*, it. *frastagliare*, esp. *ceceo*]. Prononciation vicieuse de la lettre *r*, à laquelle ceux qui *grasseyent* ou *parlent gras* substituent souvent la lettre *l*. Dans les mots où la lettre *r* est jointe à une autre consonne, on fait une sorte de roulement guttural.

GRATERON. s. m. Nom vulgaire du *Galium aparine*, L. V. CAILLE-LAIT.

GRATIOLACRINE. s. f. (Walz). Substance extraite de la gratiole officinale, et qui est un mélange de matières grasses et résineuses, et non un principe immédiat.

GRATIOLE. s. f. [*gratiola*, all. *Aurin*, *Gottesgnadenkraut*, angl. *hedge-hyssop*, it. *graziola*, *stancavallo*, esp. *graciola*]. Genre de plantes (scrofulariées, J., didynamie monogynie, L.) dont une espèce, la *gratiole officinale*, qui croît dans les marais, a une odeur nauséabonde et une saveur très amère; c'est un purgatif et même un éméto-cathartique énergique, dont les indigents font usage dans certains pays : de là son nom d'*herbe à pauvre homme*. Elle agit comme la coloquinte, et peut être utile dans les hydropisies, la congestion cérébrale, pour prévenir un accès de goutte : en poudre (60 centigr. à 1 gramme), en infusion (2 à 8 gram.), en extrait (30 à 60 centig. en plusieurs prises); elle faisait partie de l'*eau médicinale de Husson*. V. GRATIOLINE et GRATIOSOLINE.

GRATIOLÉTINE. s. f V. GRATIOLINE.

GRATIOLINE. s. f. ou **GRATIOLIN**. s. m. [it. *graziolina*] ($C^{40}H^{34}O^{14}$). Substance cristallisable, insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans les acides, extraite de la *gratiole* par Marchand. C'est une glycoside : sous l'influence de l'acide sulfurique, elle se dédouble en *gratiolétine* ($C^{34}H^{28}O^{10}$), *gratiolirétine* ($C^{34}H^{28}O^{6}$) et glycose.

GRATIOLIRÉTINE. s. f. V. GRATIOLINE.

GRATIOSOLÉTINE. s. f. V. GRATIOSOLINE.

GRATIOSOLINE. s. f. ($C^{92}H^{84}O^{50}$). Substance amorphe, amère et nauséeuse, soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, retirée par Walz de la *gratiole*, dont elle constitue le principe actif et irritant. C'est une glycoside, qui, en présence des acides, des alcalis ou de l'oxyde de plomb, se dédouble en glycose et *gratiosolétine* ($C^{80}H^{68}O^{34}$), substance amère et soluble dans l'eau, laquelle, bouillie avec les acides faibles, se dédouble à son tour en glycose, *gratiosolirétine* ($C^{68}H^{52}O^{18}$) et *hydrogratiosolirétine* ($C^{70}H^{56}O^{22}$); de ces deux dernières substances, la seconde seule est soluble dans l'éther.

GRATIOSOLIRÉTINE. s. f. V. GRATIOSOLINE.

GRATTAGE. s. m. V. ABRASION et RACLAGE.

GRATTELLE. s. f. [all. *Frieselkrätze*, angl. *itching*, it. *scabbia volatica*, esp. *empeine*]. La gale miliaire et la blépharite ciliaire. V. BLÉPHARITE et GALE.

GRAUX. adj. et s. f. [Nom d'un éleveur]. V. MAUCHAMP.

GRAVATIF, IVE. adj. [*gravativus*, it. et esp. *gravativo*]. Se dit de la douleur qui cause un sentiment de pesanteur; elle est souvent causée par l'épanchement d'un liquide dans une cavité, par le poids d'un organe engorgé, par le début de la phlegmasie d'un parenchyme.

GRAVATURE. s. f. La clavelée.

GRAVE. adj. [*gravis*, βαρὺς, all. *schwer*, *tief*, angl. *heavy*, *grave*, it. et esp. *grave*]. Se dit de ce qui est pesant (*corps grave*), ou bas, profond (*son grave*). La gravité des sons n'est que relative à d'autres sons; elle dépend du nombre des vibrations du corps sonore en un temps donné. — Se dit, au figuré, de ce qui est sérieux ou imposant (*caractère grave, air grave*). = *Ictère grave*. V. ICTÈRE.

GRAVE. s. m. Un corps pesant. — *Chute des graves*. V. GRAVITATION.

GRAVELADE. s. f. V. CLAVELÉE.

GRAVELÉ, ÉE. adj. — *Cendre gravelée*. V. CENDRE.

GRAVELLE. s. f. [*lapilli*, all. *Harngries*, angl. *gravel*, it. *renella*, esp. *arenillas*]. Petit corps granuleux, du volume d'une tête d'épingle, parfois beaucoup plus petit, de consistance variable, formé de matières organiques ou minérales, et développé dans la partie sécrétante ou excrétante des glandes tantôt il y séjourne indéfiniment sans produire d'accidents ; tantôt il détermine des symptômes inflammatoires et douloureux, surtout au moment où il tend à être expulsé. Quand les concrétions ont plus de volume sans cependant excéder les limites du diamètre et de la dilatabilité du canal excréteur, de manière à pouvoir sortir par ce canal, elles prennent le nom de *graviers*. Cependant, dans la pratique, on confond souvent la gravelle et les graviers. Dès que les concrétions urinaires sont assez grosses pour ne pouvoir plus traverser le conduit d'excrétion, elles prennent le nom de *calculs*. ‖ Par extension, l'affection calculeuse elle-même, considérée surtout dans le foie et les organes urinaires : d'où la distinction de *gravelle biliaire* et *urinaire*. *Gravelle* est alors synonyme de *lithiase*. V. CALCUL et LITHIASE. — *Herbe à la gravelle*. V. HERBE. = La gravelle existe chez les animaux. La *gravelle du mouton*, souvent très grave, a pour caractère la présence de graviers de phosphate ammoniaco-magnésien. La *gravelle du bœuf* est caractérisée par la présence de graviers souvent très gros, perlés, dorés, dans la composition desquels entrent l'acide silicique, les carbonates de chaux et de magnésie, et du mucus. La *gravelle du cheval* est caractérisée par la présence et le dépôt dans la vessie, en quantité souvent considérable, d'un sédiment composé exclusivement de carbonate de chaux. Dans les calculs urinaires, souvent très gros, que l'on rencontre chez les animaux domestiques, l'analyse a montré pour les herbivores : carbonate de chaux et de magnésie, oxalate et sulfate de chaux, phosphate ammoniaco-magnésien, carbonate de fer, oxyde de fer et de manganèse; pour les omnivores : phosphate ammoniaco-magnésien, phosphate de chaux, acide silicique, oxalate de chaux, oxyde de fer; pour les carnassiers : aux éléments des calculs des omnivores, c'est-à-dire du porc, viennent s'ajouter, dans de rares circonstances, l'acide urique et ses sels, ainsi que la cystine. = *Gravelle*. L'un des noms du *chalazion*.

GRAVELEUX, EUSE. adj. et s. Qui concerne la gravelle. Qui en est atteint.

GRAVEL-ROOT. s. m. L'herbe à la gravelle. V. HERBE.

GRAVES. [Médecin anglais, 1796-1853]. — *Pilules de Graves*. V. PILULES. — *Maladie de Graves*. V. GOITRE *exophtalmique*.

GRAVIDE. adj. [*gravidus*, qui est en état de grossesse]. — *Utérus gravide*. Se dit de cet organe lorsqu'il contient un embryon ou un fœtus, par opposition à *utérus vide* ou *hors de l'état de grossesse*. On a dit *utérus normal* pour désigner ce dernier état, mais à tort ; car l'utérus gravide est un état non moins normal que celui de vacuité, mais qui, par rapport à la durée totale de l'existence, est plus court que celui-ci.

GRAVIDINE. s. f. V. Kyestéine.

GRAVIDISME. s. m. [de *gravida*, femme grosse]. Ensemble des conditions que présente la femme grosse tant en ce qui concerne l'appareil générateur que les autres appareils. V. Grossesse.

GRAVIDO-CARDIAQUE. adj. Se dit des troubles que présente le fonctionnement du cœur pendant la grossesse, et qui varient en intensité depuis l'hypertrophie passagère jusqu'aux lésions valvulaires durables, avec possibilité d'asystolie et même d'embolie (Peter, Porak).

GRAVIER. s. m. V. Gravelle.

GRAVIFIQUE. adj. [de *gravis*, pesant, et *facere*, faire] (Louis Lesage). Fluide hypothétique par lequel on expliquait les phénomènes de la pesanteur.

GRAVILLE-L'HEURE (Seine-Inférieure). — *Eau saline*, chloro-iodurée. Froide. Boisson.

GRAVIMÈTRE. s. m. [mot hybride et mauvais, de *gravis*, pesant, et μέτρον, mesure; all. *Schweremesser*, *Sinkwaye*, angl. *gravimeter*, it. et esp. *gravimetro*]. L'aréomètre de Nicholson, perfectionné par Guyton-Morveau.

GRAVITATION. s. f. [*gravitas*, all. *Schwerkraft*, angl. *gravitation*, it. *gravitazione*, esp. *gravitacion*]. Action réciproque de la terre et de tous les corps dont le *poids* est la manifestation. Les planètes, le soleil, tous les corps de notre système planétaire et des divers systèmes qui peuplent l'espace, et tous les corps terrestres, exercent les uns sur les autres une action de même nature, étudiée sous la dénomination de *gravitation* ou *pesanteur*, s'exerçant à toute distance, et ayant une intensité inversement proportionnelle aux carrés des distances, et directement proportionnelle aux *masses* des corps en présence. A la surface de la terre et abstraction faite de la résistance de l'air, tous les corps, quels que soient leur volume et leur densité, tombent avec la même vitesse (*chute des graves*). L'expérience montre qu'à Paris, les corps tombant en chute libre acquièrent, au bout de la première unité de temps, une vitesse commune, $g = 9^{m},8088$; et que, dans chacune des unités de temps suivantes, la vitesse acquise augmente de cette quantité $g = 9^{m},8088$. Cette constante g prend la dénomination d'*accélération;* c'est, à proprement parler, la mesure de l'action réciproque de la terre et de l'*unité de masse* ou de l'*unité de quantité de matière*. Le poids P d'un corps quelconque, sa masse m et l'accélération g sont donc liés par la relation suivante : $P = mg$, d'où l'on tire : $m = P/g$. Cette dernière équation fournit la valeur de la masse m d'un corps, lorsqu'on connaît son poids P et la valeur de l'accélération g. Pour expression de la force représentée par un corps en équilibre, on peut donc prendre indifféremment le poids P de ce corps, ou le produit mg de sa masse par l'accélération. Le *gramme* par suite exprime à la fois l'*unité de poids* et l'*unité de force*. Tant que le corps reste en équilibre, il exerce une *pression* ou détermine une *tension*, mais la force ou poids qu'il représente ne *travaille pas*. Pour qu'il y ait *travail accompli*, il faut qu'une résistance soit vaincue, que *le point d'application d'une force soit déplacé*, qu'*un corps soit transporté*. Si le corps abandonné à lui-même tombe d'une certaine hauteur, il y a déplacement du point d'application d'une force, transport d'un corps; il y a donc *travail effectué* et le travail produit par le corps est égal au travail qu'il faudrait dépenser pour remonter ce corps ou ce poids à la hauteur d'où il est tombé. Or, évidemment, une machine qui soulève un poids de *deux* kilogrammes à *un* mètre de hauteur réalise un travail *double* de celui d'une machine qui ne soulèverait à la *même* hauteur qu'un poids de *un* kilogramme. Par la même raison, de deux machines qui soulèvent *un même poids*, l'une à *deux* mètres, l'autre à *un* mètre de hauteur, la première produit un travail *double* de celui de la seconde. Ainsi, à égalité de hauteur du transport, le travail est proportionnel au poids soulevé ; à égalité de poids transporté, il est proportionnel à la hauteur du soulèvement. On prend, pour *unité de travail*, le *kilogrammètre*, c'est-à-dire le travail dépensé pour soulever un *kilogramme* à *un metre* de hauteur.

GRAVITÉ. s. f. [*gravitas*, βαρύτης, all. *Schwere*, angl. *gravity*, it. *gravità*, esp. *gravedad*]. Qualité de ce qui est grave. — Mot souvent pris dans le même sens que celui de *gravitation*. — *Centre de gravité*. V. Centre. = En pathologie, *gravité d'une maladie*. Ensemble des conditions de nature, d'intensité, etc., qui font qu'une maladie peut avoir des conséquences fâcheuses.

GRAVURE. s. f. V. Écusson.

GREASE. s. m. [on prononce *grize;* angl. *grease*, eaux aux jambes]. En Angleterre, les *eaux aux jambes*. — *Grease pustuleux*, synonyme de *cowpox* et de *vaccin* des animaux domestiques dans beaucoup d'écrits.

GREFFE. s. f. [de γραφίον, poinçon pour écrire, instrument dont le nom a été appliqué au greffoir; ἐμφύτευσις, *inoculatio*, all. *Pfropfen*, *Impfen*, angl. *graff*, *graft*, it. *marza*, esp. *enjerto*]. Action d'insérer une jeune tige ou une portion d'écorce pourvue de bourgeons sur un autre individu, à l'effet de confondre en une seule deux plantes séparées. On donne le nom de *greffe* à la partie greffée ; on appelle *sujet* l'individu sur lequel la greffe est implantée. Le phénomène essentiel de la greffe consiste dans la fusion de l'aubier et du liber, de la greffe et du sujet. La greffe ne peut s'effectuer entre deux individus que s'il y a analogie de structure et coïncidence de végétation ; on pense même qu'elle n'est efficace qu'entre plantes d'une même famille. Il existe d'ailleurs entre certains arbres des conditions de succès et d'insuccès inexpliquées. La greffe ne change ni les espèces, ni les variétés ; elle modifie le volume, la longévité, l'époque de la végétation, la qualité, etc. = *Greffe animale*, *hétéroplastie*, *soudure*, *transplantation*, *néoplastie*, *ente animale*, *autoplastie*). Il y a greffe : 1° quand une partie est détachée d'un animal et transplantée sur un autre, où elle continue à vivre, ou quand deux animaux sont accolés l'un à l'autre et réunis par génération de tissus qui établissent entre eux une solidarité organique ; 2° lorsque chez un même animal, une partie complètement séparée de ses connexions les reprend ou en acquiert de nouvelles, cette séparation pouvant avoir été exécutée d'un seul coup ou en plusieurs temps. La première catégorie de ces faits s'explique d'elle-même ; c'est elle seulement que l'on peut comparer à la greffe végétale, c'est elle qui a conduit P. Bert et Vulpian à la notion de la *conductibilité indifférente* (V. Conductibilité). Dans la seconde, trois sous-divisions se présentent : 1° reprise des connexions perdues, comme il est arrivé pour des nez, des doigts, etc., entièrement coupés ; 2° établissement de connexions nouvelles, les anciennes subsistant encore en partie, pour être détruites plus tard, ex.: rhinoplastie frontale ; 3° établissement de connexions nouvelles, les anciennes étant complètement supprimées : tel est ce cas où, avec la peau de la cuisse d'une femme, Bünger lui refit un nez. La désignation commune de *greffe animale* comprend des faits différents, mais réunis par deux conditions essentielles : d'un côté la perte primitive ou consécutive, des relations organiques antérieures ; de l'autre, la continuation de la nutrition et par suite le retour des autres propriétés d'ordre organique ou vital des tissus rapprochés avant qu'il y ait eu désorganisation de leur substance (Bert). — *Greffe épidermique* (Reverdin, 1869). Procédé d'autoplastie, qui consiste à prendre sur un point de la surface du corps, avec la pointe d'une lancette, un petit lambeau d'épiderme, 2 à 3 millimètres, comprenant le corps muqueux de Malpighi, et à mettre sa face profonde en contact avec la surface granuleuse d'une plaie débarrassée de toute impureté, sang, coagulations, etc.; ensuite à fixer le fragment épidermique avec une bandelette de diachylon, qu'on renouvelle tous les jours avec précaution. Grâce à la rapidité avec laquelle ce lambeau se greffe sur les parties sous-jacentes et envoie en tous sens des zones d'extension, on hâte considérablement la cicatrisation des plaies ou des ulcères, et on prévient les difformités que certaines lésions déterminent par rétraction du tissu cicatriciel. Ollier et quelques chirurgiens ont tenté de substituer aux petits lambeaux d'épiderme de grands lambeaux comprenant toute l'épaisseur de la peau, et en ont retiré le même profit c'est alors une *greffe cutanée* ou *dermo-épidermique*. *Greffe périostique*. V. OSTÉOPLASTIE.

GRÉGAIRE. adj. [*gregarius*, de *grex*, troupeau]. Se dit des animaux qui vivent en troupes, et des plantes qui croissent en grand nombre dans un même lieu.

GRÉGARINES. s. f. pl. [*Gregarinæ*, Dufour, de *gregarius*, qui vit en troupeau]. Protozoaires parasites de l'intestin des insectes et des myriapodes, et constitués par une membrane extensible, cylindrique ou fusiforme, contenant une matière granuleuse. Lindemann en a constaté la présence sur les valvules et dans les fibres musculaires du cœur de l'homme, et dans les cheveux, où ils arrivent sans doute par les excréments des poux, dont l'intestin en renferme toujours.

GRÊLE. adj. [*gracilis*, all. *dünn*, angl. *small*, it. *gracile*, esp. *delgado*]. Se dit de tout ce qui est long, étroit et mince. — *Intestin grêle*. V. INTESTIN. — *Muscle grêle de la cuisse*. V. DROIT *interne*.

GRÊLE. s. f. [*grando*, *χάλαζα*, all. *Hagel*, angl. *hail*, it. *grandine*, esp. *granizo*]. Météore aqueux qui se produit quand l'eau atmosphérique tombe congelée et en grains d'un volume plus ou moins considérable, qu'on appelle *grêlons*. Le *grésil* est une variété de grêle formée de couches concentriques successivement congelées autour d'un noyau ou glaçon central. *Grésillin* est le nom des gouttes de pluie gelées pendant leur chute. = Nom donné à cause de sa forme au *chalazion*.

GRÊLEUX. adj. m. — *Os grêleux* (*os grandinosum*). Autrefois, l'os cuboïde du tarse, à cause de ses inégalités.

GRÊLON. s. m. V. CHALAZION, GRÊLE et NUAGE.

GRÉMIL. s. m. [*Lithospermum officinale*, L., all. *Steinsame*, angl. *cromil*, *graymil*, it. *migliasole*, esp. *mijo del sol*]. Plante indigène (pentandrie monogynie, L., borraginées, J.), aux graines de laquelle on attribuait jadis une vertu lithontriptique, à cause de leur dureté, qu'on avait comparée à celle de certains calculs urinaires.

GRENADE. s. f. Fruit du *grenadier*, baie sphérique, jaune rougeâtre, dont l'écorce, nommée *malicorium*, est astringente et employée au tannage des cuirs, et dont la pulpe, répartie dans plusieurs loges limitées par des cloisons membraneuses, est sucrée, acidule et rafraîchissante. — *Sirop de grenade*. V. SIROP.

GRENADIER. s. m. [*Punica granatum*, L., ῥοιὰ, all. *Granatbaum*, angl. *pomegranate-tree*, it. *granato*, esp. *grenado*]. Arbrisseau (icosandrie monogynie, L., myrtacées, J., ou granatées, suivant qu'on considère les granatées comme une famille distincte ou comme une tribu des myrtacées) dont les fleurs, appelées *balaustes*, sont astringentes. L'écorce de la racine est employée avec succès contre le tænia (fig. 214). Elle renferme de la *pelletiérine*, de la *grenadine*, du tannin et de la résine. V. TÆNIFUGE.

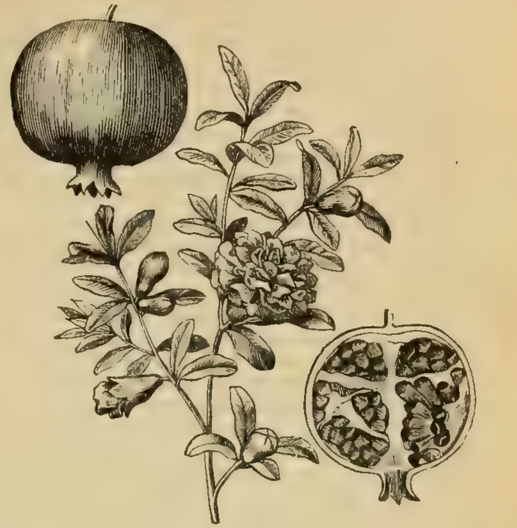

FIG. 214.

GRENADINE. s. f. La mannite extraite de l'écorce et de la racine du grenadier.

GRENÉTINE. s. f. [du nom de *Grenet*, son inventeur]. Gélatine pure et transparente qu'on prépare avec des peaux et cartilages de jeunes animaux.

GRENIER. s. m. V. MAGASIN.

GRENOUILLE. s. f. [*βάτραχος*, all. *Frosch*, angl. *frog*, it. et esp. *rana*]. Genre de reptiles batraciens anoures, dont on employait jadis le frai comme rafraîchissant, sous le nom de *sperniole*. Les grenouilles se distinguent des crapauds par l'absence de glandes sur la peau, la longueur des membres postérieurs, l'existence d'une membrane natatoire complète entre les orteils, la présence de dents à la mâchoire supérieure. Parmi les grenouilles terrestres, la principale espèce est la *grenouille rousse* (*Rana temporaria*, L.); la principale espèce aquatique est la *grenouille verte* (*Rana esculenta*, L.), dont la chair est un aliment sain et sert à préparer des bouillons adoucissants, analogues à ceux de veau et de poulet. = En pathologie, nom populaire d'une affection propre aux débardeurs, et caractérisée par un ramollissement du derme, des gerçures et souvent une véritable destruction des parties qui sont en contact avec l'eau. On la remarque sur les extrémités supérieures comme sur les inférieures ; elle siège de préférence entre les orteils, sous forme de crevasses, profondes quelquefois de plusieurs millimètres, ou sur les talons, dont la peau est fendue, gercée, crevassée en différents sens, ou s'en va par lambeaux laissant à vif un fond rouge, pulpeux. Cette affection, qui paraît être le résultat d'une *macération* du derme, détermine, dans son état d'acuité, une douleur et une cuisson vives, quand les parties, étant hors de l'eau, commencent à sécher. Elle guérit par le seul repos et la cessation de la cause qui l'a produite ; il est des ouvriers qui sont obligés d'interrompre souvent leur travail pour se reposer pendant quelques jours.

GRENOUILLETTE. s. f. [diminutif de *grenouille*, all. *Ranula*, *Froschleingeschwulst*, angl. et it. *ranula*]. Tumeur liquide du plancher de la bouche, qui tire son nom de ce que ceux qui la portent parlent, dit A. Paré, en coassant à la façon d'une grenouille. Elle est molle, fluctuante, et siège au-dessous et en avant de la langue, de l'un ou de l'autre côté du frein, quelquefois des deux côtés (*grenouillette bilobée*); dans quelques cas, après avoir pris naissance en ce point, elle vient proéminer à la région sus-hyoïdienne (*grenouillette sus-hyoïdienne*). Elle est rarement congénitale et causée par l'imperforation du conduit de Wharthon. La grenouillette vulgaire ou *salivaire* résulte de l'oblitération acquise, soit de ce canal, soit d'une des nombreuses glandules de la région sublinguale, et de sa distension par la salive qui s'y amasse. Quelquefois, c'est un véritable kyste formé dans le tissu lamineux qui est au-dessous de la muqueuse du plancher de la bouche et qu'on décrit à tort sous le nom de bourse séreuse de Fleischmann (*grenouillette séreuse*). Enfin il existe une *grenouillette sanguine* qui occupe le siège de la grenouillette ordinaire et qui succède à une tumeur érectile veineuse. Le procédé de traitement généralement adopté pour les grenouillettes salivaires et séreuses consiste à inciser la poche sur sa paroi libre et à exciser circulairement les bords de l'ouverture, puis à en cautériser immédiatement l'intérieur avec un crayon de nitrate d'argent. La ponction suivie d'injection iodée expose aux récidives lorsqu'elle est faite avec le trocart et la canule ordinaire, parce qu'il reste toujours une petite quantité de liquide filant qui empêche la teinture d'iode d'agir sur tous les points de la paroi interne. Le passage d'un séton trouve son application dans le jeune âge, où l'excision et la cautérisation déterminent une suppuration parfois dangereuse. Récemment on a tenté un nouveau mode de cautérisation consistant à injecter dans la poche, sans la vider préalablement, deux ou trois gouttes d'une solution de chlorure de zinc à 1/10e ou au 5e Th. Anger). Quant à la grenouillette sanguine, on ne doit en chercher la cure radicale que si elle ne communique plus avec les vaisseaux de la tumeur érectile : dans le cas contraire, l'ouverture de la tumeur pourrait être suivie d'accidents graves, phlébite, infection purulente.

GRENU, UE. adj. Se dit d'une substance dont la surface paraît couverte de petits grains.

GRÉOULX (Basses-Alpes). — *Eau sulfureuse*. + 38°. Boisson.

GRÉSIL. s. m., et **GRÉSILLIN.** s. m. [all. *Graupenhagel*. angl. *sleet*, it. *neve forte*, *brinata*]. V. Grêle.

GRÉSILLEMENT. s. m Bruit analogue à celui que cause la chute du grésil.

GRIFFE. s. f. [all. *Ranke*]. En botanique, appendice crochu à l'aide duquel certaines plantes grimpantes s'attachent aux corps voisins, roches, troncs d'arbres, etc. Exemple : le lierre. — *Griffes de girofles*. Pédoncules du *giroflier*, que les distillateurs emploient en place de *clous de girofle*. = En chirurgie, *griffe métallique*, appareil inventé par Malgaigne pour rapprocher les fragments de la rotule fracturée. V. Rotule.

GRIFFON. s. m. Suintement d'eau minérale naturelle ; la réunion de plusieurs griffons forme une source. V. Captage.

GRILLAGE. s. m. V. Torréfaction.

GRILLET. s. m. Nom vulgaire des ampoules dues à la brûlure au 2e et au 3e degré, et de diverses affections vésiculeuses et pustuleuses, telles que la stomatite aphteuse de l'homme et des ruminants.

GRILLON. s. m. [*Gryllus*, L.]. Genre d'insectes orthoptères, nocturnes, dont les mâles, en frottant leurs élytres l'une contre l'autre, font entendre un bruit particulier qui leur a fait donner le nom vulgaire de *cri-cris*.

GRIMPANT, ANTE. adj. [*scandens*, all. *kletternd*, angl. *ramping*]. Se dit, en botanique, d'une tige trop faible pour se soutenir elle-même, qui s'appuie sur les corps voisins, soit en se roulant autour d'eux, soit au moyen de vrilles, de griffes, de crampons.

GRIMPEURS. s. m. pl. [*scansores*, *prehensores*, all. *Klettervogel*]. Troisième ordre de la classe des oiseaux, caractérisé surtout en ce que le doigt externe et le pouce sont renversés en arrière, de façon à embrasser les objets en s'opposant aux deux autres doigts (*perroquets*, *pics*, *torcols*, *coucous*, *grimpereaux*, *toucans*).

GRINCEMENT. s. m. — *Grincement des dents*. Bruit produit par le frottement des dents l'une contre l'autre. Il n'est pas rare pendant le sommeil des enfants, surtout à l'époque de la 2e dentition, et pendant le sommeil agité des adultes. Il se produit aussi durant les méningites, etc.

GRIOTTIER. s. m. [*Cerasus griotta*, Ser.]. Variété de *cerisier*, dont les fruits, appelés *griottes*, sont gros et presque noirs.

GRIPPE. s. f. [all. *Grippe*, *Influenza*, angl et ital. *influenza*]. Nom vulgaire de la bronchite fébrile. — *Grippe* [*catarrhe épidémique*]. Maladie épidémique qui parut pour la première fois en Europe en 1580, et qui s'est manifestée depuis à plusieurs reprises, particulièrement de 1889 à 1892, où elle a donné lieu à des épidémies généralisées. L'invasion est subite, la fièvre intense, la courbature extrême, et ces symptômes sont hors de proportion avec l'état catarrhal des muqueuses laryngée et bronchique, qui s'annonce par des quintes de toux et une dyspnée continuelle ; en même temps, il y a de l'enchifrènement, des éternuements, du larmoiement, une expectoration semblable à celle de la bronchite simple, et quelques signes d'embarras gastrique ; ce qui caractérise surtout la grippe, c'est l'affaiblissement général et l'intensité des phénomènes nerveux, tels que crampes musculaires et céphalalgie. La maladie dure en moyenne de 5 à 10 jours, et se termine ordinairement d'une façon favorable, mais avec une convalescence assez lente ; elle est dangereuse chez les personnes âgées, à cause de la possibilité de complications, parmi lesquelles la pneumonie tient le premier rang. Les épidémies de grippe ont souvent, mais non toujours, coïncidé avec de brusques variations de la température. Une fois développées, elles s'étendent sans régularité et frappent indistinctement tous les âges et toutes les conditions. Le traitement consiste dans le repos, la diète, les sudorifiques, les fébrifuges, les laxatifs ; la saignée serait plus nuisible qu'utile.

GRIPPÉ, ÉE. adj. [*contractus*, *retractus*]. Se dit de la face, quand les traits, resserrés et contractés sur eux-mêmes, semblent diminués de volume : la peau est froncée par la contraction des muscles ; les traits sont tirés en haut ou vers la ligne médiane, ce qui rapetisse réellement le visage ; les yeux sont caves et cernés. On observe surtout cet état de la face dans la péritonite et les douleurs abdominales très aiguës.

GRIPPÉ. s. m. Celui qui est affecté de la grippe.

GRIPPEMENT. s. m. État de la face qui est grippée.

GRIS, ISE. adj. [all. *grau*, angl. *grey*, it. *bigio*, esp. *pardo*]. — *Bandelette grise*. V. Bandelette. — *Fibre grise*. V. Nerveux (*Tube*). — *Filet gris*. V. Nerveux. — *Granulation grise*. V. Tubercule. — *Nerf gris*. V. Nerf. — *Substance grise*. V. Cerveau et Moelle *épinière*.

GRIS. s. m. Couleur qui forme un des groupes de robes les plus nombreux, et qui est due à un mélange de poils noirs et de poils blancs. Les proportions de ces poils font varier la teinte du *gris* ; d'où plusieurs espèces : *gris très clair*, *gris clair*, *gris ordinaire* ou *cendré*, *gris foncé*, *gris ardoise*, *gris de fer*. Les espèces *gris tourdille*, *gris* *étourneau*, *gris sale*, sont dues à des modifications particulières de la nuance générale.

GRISOU. s. m. V. FORMÈNE.

GRIVELÉ, ÉE ou **TOURDILLE**. adj. Qui a la couleur et l'aspect moucheté que présente le plumage du poitrail de la grive (*turdus*).

GRONDIN. s. m. [all. *Knurrfisch*, angl. *gurnard*, it. *triglia*]. Nom de plusieurs poissons alimentaires du genre *Trigle*, famille des acanthoptérygiens. Les plus communs sont le *gurnard* (*Trigla gurnardus*, L.), et le *grondin rouge* (*Trigla cuculus*, Bloch).

GROS, SSE. adj. — *Gros intestin*. V. INTESTIN.

GROS. s. m. [*drachma*, δραχμή, all. *Drachme*, angl. *drachm*, it. *dramma*, *grosso*, esp. *grueso*]. Poids équivalent à $1/8^e$ de l'once, à 3 scrupules ou à 72 grains. Il vaut à peu près 3 grammes.

GROS DE LANGUE. s. m. [*sous-michelière* ou *dessous de langue*]. Maniement impair, simple, commun aux deux sexes. Latéralement, il répond au bord inférieur de la terminaison du muscle sterno-maxillaire. La graisse de ce maniement entoure l'extrémité inférieure des deux glandes maxillaires, s'insinue entre la glande parotide et la maxillaire, se propage à la face inférieure du larynx, et se divise en deux parties pour descendre le long de la jugulaire qu'elle entoure, sur chacune des parties latérales de la trachée. Dans l'auge, où la graisse est le plus épaisse, elle répond à la veine glosso-faciale, à la veine linguale, au canal excréteur de la glande parotide. Il n'y a pas de ganglions lymphatiques. La région de l'auge est le seul point où l'on puisse explorer ce maniement. Le dépôt graisseux que l'on y remarque a la forme d'une plaque plus ou moins épaisse, moulée par sa face supérieure sur la saillie que forme l'extrémité inférieure de chacune des glandes maxillaires.

GROS D'HALEINE. adj. et s. m. Se dit d'un cheval qui devient facilement essoufflé par l'exercice ; cet état coïncide quelquefois avec la pousse ou le cornage.

GROSEILLE. s. f. [*ribes*, all. *Johannisbeere*, angl. *gooseberry*, *currant*, it. *ribes*, esp. *grosella*]. Fruit du *groseillier* : c'est une baie globuleuse, blanche, rouge ou noire, dont la pulpe, fournie par une prolifération des cellules extérieures du testa, est d'une acidité agréable, et renferme les acides malique et citrique, de la pectine et un principe mucoso-sucré nourrissant. — *Sirop de groseilles*. Il se fait avec 1 kilogramme de suc clarifié et filtré, et $1^{kg},500$ de sucre.

GROSEILLIER. s. m. [*Ribes*, L.]. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, grossulariées J., dont les principales espèces sont : le *groseillier rouge* (*Ribes rubrum*, L.), qui fournit les groseilles blanches et rouges; le *groseillier noir* ou *cassis* (*R. nigrum*, L.), dont les baies servent à préparer une liqueur de même nom; et le *groseillier à maquereau* (*R. uva-crispa*, L.). V. MAQUEREAU.

GROSSESSE. s. f. [*graviditas*, *prægnatio*, κύησις, all. *Schwangerschaft*, angl. *pregnancy*, it. *gravidanza*, esp. *prenez*]. État d'une femelle de mammifère dans l'utérus de laquelle se développent un ou plusieurs œufs, depuis le moment de la fécondation jusqu'à celui de l'accouchement. On n'emploie guère ce mot qu'en parlant de la femme. On distingue la *grossesse* en : — *vraie*, toutes les fois qu'il existe un produit quelconque de conception, quel que soit d'ailleurs le lieu que ce produit occupe ; — *fausse*, quand il y a des états pathologiques divers, étrangers à la conception, qui ont cependant des signes communs avec la grossesse, et peuvent en imposer pour elle ; — *fœtale*, quand le produit de la conception est un fœtus ; — *afœtale*, quand ce produit est une *mole*. La *grossesse utérine* est : — *simple*, quand la matrice ne contient qu'un seul fœtus; — *gémellaire*, quand il y a deux fœtus; — *multiple*, quand il y a deux ou un plus grand nombre de fœtus. On compte en moyenne une grossesse multiple par 70 accouchements venus ou non à terme. Les plus communes sont des grossesses *gémellaires*, puis celles dans lesquelles il y a trois ou quatre enfants. On cite des cas de grossesse quintuple. On admet généralement que les causes des grossesses gémellaires sont au nombre de trois : — 1° *Deux vésicules de Graaf appartenant à un seul ovaire ou à chacun des ovaires* arrivent simultanément à maturité, subissent leur évolution et laissent échapper chacune un ovule. Les deux ovules se développent isolément, chaque œuf ayant ses membranes propres. Il y a donc deux chorions et deux amnios séparés. Chaque fœtus est contenu dans une loge isolée. Les caduques ovulaires disparaissant par résorption, il ne reste que deux chorions, deux amnios et une seule caduque formée par la caduque utérine. Chaque fœtus a donc un placenta indépendant, mais, quoique indépendants, ces deux placentas peuvent ne former qu'une seule masse, soit réunie, soit séparée par un pont membraneux. Les deux circulations sont indépendantes et chaque fœtus a son cordon propre. — 2° *Une seule vésicule de Graaf contient deux ovules qui s'échappent et sont fécondés simultanément*. Les deux ovules se greffant primitivement au contact l'un de l'autre, il y a eu au début une seule caduque, deux chorions et deux amnios; seulement les deux chorions se fusionnent par résorption de la cloison qui séparait primitivement les deux ovules. Les placentas sont réunis en une seule masse, et l'indépendance des deux circulations fœtales n'est pas aussi absolue, il existe souvent une anastomose entre les branches vasculaires de ces deux circulations. — 3° *Un seul ovule est expulsé, mais il renferme deux germes*. Il n'y a qu'*un seul chorion* et qu'*un seul amnios*, les amnios primitivement doubles se fusionnant et se résorbant au niveau de la cloison formée par leur adossement. Le placenta forme une seule masse. La communication des deux circulations fœtales est la règle. Il y deux cordons ou un cordon bifurqué. — La grossesse est : *mixte* ou *sarco-fœtale*, lorsqu'en même temps qu'un fœtus il existe une môle, — *compliquée*, quand il y a à la fois un fœtus et une maladie, soit de la matrice, soit de ses annexes, ou une grossesse extra-utérine. — La *grossesse extra-utérine* est dite *ovarienne*, *abdominale*, *tubaire*, *utéro-tubaire*, *interstitielle*, suivant que le produit de la conception se développe dans l'ovaire, l'abdomen, la trompe et la matrice, ou l'épaisseur même des parois utérines. Au point de vue clinique, on peut diviser les grossesses extra-utérines en :

Grossesse tubaire..........	proprement dite interstitielle.
Grossesse péritonéale.	primitive. secondaire.

— *Grossesse cervicale*. Celle dans laquelle l'œuf occupe la cavité du col utérin. Cette variété est contestée par la majorité des accoucheurs. — Les signes de la grossesse sont distingués en signes de probabilité et en signes de certitude. A. Les *signes de probabilité* sont : 1° la *suppression des règles*, 2° les *troubles digestifs*, 3° le *développement du ventre*; 4° les *modifications des seins* (aréole, tubercules de Montgomery, qui deviennent presque des signes de certitude quand elles se produisent chez une primipare); 5° les *colorations pigmentaires* (masque, etc.); 6° le *souffle utérin*. B. Les *signes de certitude* sont : 1° les *mouvements actifs du fœtus, perçus par l'accoucheur*; 2° les *mouvements passifs* que l'on peut communiquer au fœtus (*ballottement abdominal* ou *vaginal*), 3° le *choc fœtal*; 4° les *battements du cœur fœtal*, 5° le *bruit de souffle ombilical* ou *funiculaire*, 6° le *bruit de souffle fœtal*. Ces différents signes se constatent à l'aide de l'*examen extérieur*, du *palper abdominal*, du *toucher vaginal et rectal*, et du *toucher combiné avec le palper*. – Pendant la grossesse, toute l'économie subit des modifications profondes, dont les unes se passent dans l'appareil génital (*bassin, organes génitaux internes et externes, mamelles*); les autres, dans les autres appareils, par voisinage ou par sympathie. Les articulations du bassin se relâchent légèrement; le vagin et la vulve se lubréfient et s'assouplissent. L'utérus se développe, et sa structure musculaire se prononce; sa muqueuse se modifie profondément et devient la caduque; le col se ramollit *de bas en haut*, tout en conservant ses dimensions; dans les derniers jours seulement de la grossesse, il diminue de longueur, puis disparaît tout à fait et s'*efface* de *haut en bas*. Les orifices restent fermés jusqu'au début du travail chez la primipare, s'ouvrent dans les dernières semaines de la grossesse par l'orifice externe chez les multipares. Les autres appareils sont aussi profondément modifiés. Ainsi, du côté de l'*appareil digestif*, on observe les vomissements, la constipation; du côté de l'*appareil circulatoire*, la masse *totale* du sang augmente et le cœur s'hypertrophie; du côté de l'*appareil respiratoire*, on observe des changements mécaniques et chimiques; du côté de la *sécrétion urinaire*, l'*albuminurie*, qui doit toujours faire redouter l'éclampsie, et d'autres fois la *glycosurie;* du côté du *système cutané*, des pigmentations; du côté du *système nerveux*, des troubles psychiques qui vont souvent jusqu'à la *manie*, et enfin, du côté du *système osseux*, le développement d'*ostéophytes du crâne* ou du bassin. — *Durée de la grossesse*. La loi française fixe à 300 jours le terme légitime de la naissance d'un enfant après la dissolution du mariage. Bien que, généralement, la grossesse ne se prolonge guère au delà de 270 jours (neuf mois), les cas dans lesquels son terme est plus éloigné ne sont pas fort rares (308 et 316 jours, Liégeard). Les *grossesses prolongées*, c'est-à-dire qui dépassent le terme, ne sont pas admises par tous les auteurs; elles ne se produisent réellement que dans le cas d'altération du col (cancer, etc.) ou dans le cas de grossesse extra-utérine. — *Age de la grossesse*. Il est fort difficile de calculer exactement l'âge de la grossesse, puisque le moment de la conception n'est que rarement connu d'une façon précise. Ce que l'on peut dire, c'est que, *chez une femme bien conformée*, en général, *à trois mois*, le fond de l'utérus arrive au niveau ou un peu au-dessus du pubis; *à six mois*, il dépasse de un ou deux travers de doigt l'ombilic; et *à neuf mois* il arrive jusqu'aux fausses côtes. Entre quatre mois et quatre mois et demi, apparaissent les mouvements actifs, les bruits du cœur fœtal, le ballottement, enfin les modifications du col, qui sont progressives et se produisent de *bas en haut*, l'effacement ne se produisant de *haut en bas* que dans les derniers jours. On a cherché à calculer l'âge de la grossesse d'après le volume du fœtus. Une des branches d'un compas d'épaisseur étant introduite par le vagin sur un des pôles de l'ovoïde fœtal, et l'autre branche sur l'abdomen, au niveau de l'autre pôle, on obtient une longueur qui correspondrait à la moitié de la longueur exacte du fœtus. La longueur d'un fœtus à terme variant de 50 à 52 centimètres, on en déduit ainsi, par comparaison, l'âge de la grossesse (Ahlfeld, Runge). Chez les femmes atteintes de rétrécissement du bassin, ces points de repère ne peuvent plus être utilisés, l'utérus, par suite du rétrécissement, se développant tout entier dans le grand bassin et la cavité abdominale, et remontant ainsi plus haut qu'il ne le fait chez les femmes bien conformées. — *Maladies de la femme enceinte*. La grossesse ne crée aucune immunité contre les maladies intercurrentes, et toutes peuvent être observées pendant la grossesse. Elles prennent en général alors un caractère de gravité particulier et compromettent à la fois l'existence du fœtus et de la mère; cela est surtout vrai pour les fièvres éruptives et les maladies aiguës. Quant aux maladies chroniques, dans quelques cas, elles semblent aggravées par la grossesse; d'autres fois, au contraire, elles semblent rester stationnaires, mais toutes s'aggravent après l'accouchement et pendant les suites de couches. Quant aux maladies qui sont sous la dépendance immédiate de la grossesse, elles peuvent porter sur tous les systèmes de l'économie. Ainsi, du côté du *système digestif*, on observe surtout des *vomissements*, qui, dans certains cas, deviennent *incoercibles* et entraînent un danger tel, qu'on est obligé de provoquer l'avortement pour sauver les malades. Du côté des *systèmes respiratoire et circulatoire*, un ensemble de phénomènes qui se traduisent par ce que l'on appelle les *accidents gravido-cardiaques* (V. GRAVIDO-CARDIAQUE); puis les varices, les hémorroïdes, les œdèmes, les hydropisies. Parmi les *lésions des sécrétions*, il faut signaler la *salivation* ou *ptyalisme*, et les *troubles de la sécrétion urinaire, rétention d'urine, cystite* et surtout l'*albuminurie* (V. ÉCLAMPSIE). Il faut noter encore les paralysies, la folie des femmes enceintes; les *maladies de la peau*, eczéma, prurigo, etc. Du côté des organes génitaux, les *végétations*, la *vaginite granuleuse*, la *rétroversion utérine*, maladie des premiers mois de la grossesse et qui peut entraîner des accidents formidables; enfin, les *ulcérations du col*, très fréquentes chez les femmes enceintes. Une des maladies que l'on observe assez souvent chez la femme enceinte est l'*hydramnios* ou hydropisie de l'amnios, qui coïncide souvent avec la grossesse gémellaire ou la *syphilis*, et dans laquelle les fœtus sont souvent atteints de monstruosités. A côté de ces maladies dépendantes de la grossesse, il faut signaler l'*insertion vicieuse du placenta*, qui entraîne pour la femme et le fœtus des conséquences graves (V. PLACENTA). Enfin le fœtus peut mourir dans la cavité utérine, et rester un certain temps (en général de 12 à 18 jours) dans cette cavité sans être expulsé. Cela n'entraîne pas de conséquence grave pour la mère, si l'on a le soin de ne pas vouloir hâter le travail, et surtout si l'on respecte l'*intégrité de la poche des eaux*, en un mot tant que l'air ne peut pas pénétrer dans la cavité utérine. Les règles étant supprimées pendant la grossesse, tout écoulement de sang survenant pendant cette grossesse doit faire redouter l'avortement, qui n'est que trop souvent la conséquence des maladies de la femme enceinte (V. AVORTEMENT). — La grossesse n'est pas, à proprement parler, un état morbide; on ne doit donc, en règle générale, rien changer aux habitudes *hygiéniques* des femmes, et c'est à tort que l'on redoute chez elles l'emploi des purgatifs légers, des bains, qui peuvent, au contraire, rendre de grands services dès le début, si on les emploie sagement et prudemment.

GROSSISSEMENT. s. m. [all. *Vergrösserung*, angl. *magnifying*]. Rapport, dans les instruments d'optique, entre la grandeur absolue de l'image et celle de l'objet. Les plus forts grossissements obtenus jusqu'à ce jour sont d'environ 1600 à 1800 diamètres. Ceux qu'il est nécessaire d'employer en anatomie humaine, pathologique surtout, sont de 500 à 600 diamètres, et doivent être plutôt plus forts que moins. V. MICROMÈTRE et MICROSCOPE.

GROSSULARIÉES [ou *ribésiacées*]. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, ne contenant que le genre *Groseillier* (*Ribes*). Elle est caractérisée par son fruit infère, charnu, contenant un grand nombre de graines fixées à deux trophospermes pariétaux, à embryon petit situé à la base d'un endosperme corné; 5 divisions à chaque verticille de la fleur, 2 styles, 2 stigmates.

GROSSULARINE. s. f. [all. *Grossularin*, esp. *grosulina*]. Synonyme de *pectine*.

GROTTE. s. f. Cavité naturellement ou artificiellement creusée dans le roc. — *Grotte du chien*. Grotte située près de Naples, et dans laquelle il se fait un dégagement d'acide carbonique suffisant pour asphyxier un chien ; le gaz restant à la surface du sol en raison de sa densité, l'homme n'y est que peu incommodé à condition de se tenir debout.

GROUPE. s. m. Assemblage d'objets que certaines analogies permettent de rapprocher les uns des autres. — *Groupe naturel*. V. Biotaxie.

GRUAU. s. m. [all. *Grütze*, angl. *oat-meal*, it. *orzo*]. Grain d'avoine mondé et moulu grossièrement, non pulvérisé, mais ne présentant pas trace de son, et dépouillé de sa base florale. La décoction, préparée en faisant bouillir pendant une heure 32 gram. de gruau dans 2 litres d'eau, s'emploie comme adoucissante. — Farine d'orge ou d'avoine séchée au four, dont on sépare le son sans le bluter, et qui fait une nourriture fort saine en bouillie. — La fine fleur de froment : *pain de gruau*.

GRUMEAU. s. m. [*grumus*, θρόμβος, all. *Klumpen*, angl. *clod*, it. et esp. *grumo*]. Petite portion de lait ou de sang caillé. — En général, petit corps solide formé par durcissement d'une matière liquide, et analogue aux caillots de sang ou de lait.

GRUMELEUX, EUSE. adj. [*grumosus*, θρομβώδης, all. *klumpicht*, angl. *clotted*, it. et esp. *grumoso*]. Qui est composé de grumeaux.

GRYPOSE. s. f. [*gryposis*, γρύπωσις, de γρυπὸς, recourbé]. Incurvation des ongles, que l'on remarque dans les cachexies, particulièrement dans la phtisie pulmonaire.

GRYPOSIQUE. adj. et non **GRYPHOSIQUE**. Qui concerne la grypose : *déformation gryposique des ongles*.

GT. V. Abréviation.

GUACINE. s. f. Substance amère, résinoïde, jaune, soluble dans l'éther, l'alcool et l'eau chaude, retirée par Fauré des feuilles et tiges tendres de *guaco*. Elle est émétique, diaphorétique, diurétique et accélère la circulation.

GUACO ou **HUACO**. s. m. Nom, dans l'Amérique du Sud, de plusieurs plantes regardées comme efficaces contre la morsure des serpents venimeux, et particulièrement de l'*Eupatorium satureiæfolium*, L. (*Mikania guaco*, Humb. et Bonpland), plante grimpante de la famille des synanthérées. On vend aussi sous ce nom les tiges volubiles et les racines d'une espèce indéterminée d'aristoloche. La poudre de feuilles de guaco a l'odeur du *semen-contra*. L'*alcoolé de guaco* peut être utile dans les phlegmons diffus, les érysipèles gangreneux, les ulcères variqueux, les plaies virulentes; dans diverses formes d'ulcérations vénériennes ; chez la femme, dans les sécrétions pathologiques des organes génito-urinaires, urétrites, vaginites ; contre l'ophtalmie purulente ou blennorrhagique. A l'intérieur, on l'a employé comme fébrifuge et tænifuge.

GUANACO. s. m. V. Lama.

GUANADINE. s. f. [*carbotriamine*] ($C^2H^5Az^3$). Substance cristalline, caustique, attirant l'humidité et l'acide carbonique de l'air, obtenue par Strecker en traitant la guanine par l'acide chlorhydrique et le chlorate de potasse ; et par Hoffmann, en chauffant pendant plusieurs heures de la chloropicrine avec de l'ammoniaque.

GUANINE. s. f. ($C^{10}H^5Az^5O^2$). Corps retiré du guano par Unger, qui la confondit avec la xanthine. C'est une poudre d'un blanc jaunâtre, sans odeur ni saveur, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool ; sans action sur les couleurs végétales ; soluble dans les acides, la potasse et la soude. Elle forme des combinaisons avec les acides, les bases et les sels métalliques. L'acide chlorhydrique et le chlorate de potasse la changent en guanidine et acide parabanique. L'acide nitreux la transforme en xanthine.

GUANO. s. m. Engrais puissant, riche en ammoniaque, formé de fiente d'oiseaux de mer déposée en masses énormes dans des îles situées le long de la côte du Pérou. Le *guano* a été employé en bains (500 gram. pour un bain), en lotions (50 à 60 et 120 gram. par litre) en pommade (10 gram. pour 30 gram. d'axonge), dans les psoriasis, eczémas chroniques, ulcères scrofuleux, teigne, etc.

GUAO. s. m. Nom, au Mexique, du *Comocladia dentata*, Willd., arbre de la famille des térébinthacées, dont les feuilles froissées exhalent une odeur sulfhydrique ; et du *Comocladia integrifolia*, L., dont le fruit, avant sa maturité, renferme un suc âcre et caustique, qui désorganise la peau et laisse des traces indélébiles.

GUARANA UVA. s. m. Nom brésilien du *Paullinia sorbilis*, Martius, de la famille des sapindacées, et d'une pâte préparée par les Guaranis de l'Uruguay et du Para avec les graines pulvérisées de cet arbre, de l'eau et de la fécule de manioc. Elle contient de la *guaranine*, est amère, astringente, et convient contre la diarrhée, la dysenterie, la dyspepsie atonique (2 à 4 gram. et 8 gram. par jour). Il ne faut pas confondre cette pâte avec la poudre de semences de guarana, introduite dans la pratique médicale sous le nom de *paullinia*.

GUARANHEM. s. m. [*écorce de Buranhem* ou de *mohica*]. Nom brésilien de l'écorce de *monésia*. V. Monésia.

GUARANINE. s. f. Principe cristallisable du guarana, identique avec la caféine.

GUARÉ ou **MARINHEIRO**. s. m. Nom brésilien de l'écorce de plusieurs plantes du genre *Guarea*, L., famille des méliacées, douées de propriétés éméto-cathartiques puissantes : le *Guarea purgans*, Saint-Hilaire, qui fait contracter l'utérus au point d'amener l'avortement; le *G. cathartica*, Mart., et le *G. trichilioides*, L. L'écorce du *guaré en épi* (*G. spicæflora*, L.) est amère, âcre, astringente et anthelminthique.

GUBERNACULUM. s. m. Mot latin signifiant *gouvernail*. — *Gubernaculum dentis*. V. Dentaire. — *Gubernaculum testis*. V. Cremaster et Testicule.

GUÈDE. s. f. Synonyme de *pastel*.

GUENON. s. f. Femelle du singe.

GUÊPE. s. f. [*Vespa*, σφήξ, all. *Wespe*, angl. *wasp*, it. *vespa*, esp. *avispa*]. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, caractérisés par leurs ailes pliées longitudinalement pendant le repos. Les espèces les plus communes sont le *frelon* (V. ce mot), et la *guêpe commune* (*Vespa vulgaris*, L.), longue de 18 millim., à corselet noir marqué de plusieurs taches et bandes jaunes, à tête jaune marquée d'un point noir. On distingue parmi les guêpes des mâles, des femelles et des neutres ou ouvrières, vivant en sociétés comme les abeilles, mais ne sécrétant pas de cire. Les femelles et les neutres sont pourvues d'un aiguillon rétractile analogue à celui des abeilles, mais non barbelé. Leur piqûre cause des accidents semblables, mais plus violents, et qui doivent se traiter de même. V. Abeille. — *Guêpe dorée*. V. Chryside.

GUÊPIER. s. m. Sorte de nid construit par les guêpes, sous terre et sur les arbres, à l'aide de parcelles végétales et d'une sécrétion buccale destinée à les agglutiner, et creusé de rayons à cellules hexagonales dans lesquelles les larves éclosent et grandissent.

GUÉRAUSCH. V. Gerausch.

GUÉRISON. s. f. [all. *Heilung*, angl. *cure*, *recovery*, it. *guarigione*]. Terminaison d'une maladie par le retour des éléments anatomiques, des humeurs et des tissus à leur constitution normale, entraînant la cessation du trouble des actes de l'économie, qui reprennent leur régularité naturelle. Elle s'annonce généralement par une diminution des symptômes généraux et sympathiques, alors que les symptômes locaux offrent encore à peine quelque amendement. V. Crise, Délitescence et Résolution.

GUEULE. s. f. [*gula*, all. *Maul*, angl. *mouth*, *chaps*, it. *gola*]. La bouche chez les carnivores et les poissons. On dit *gueule* en parlant du chien et du cochon, mais *bouche* en parlant du cheval, du bœuf et du mouton. = *Gueule-de-loup*. Bec-de-lièvre complexe dans lequel il y a séparation des maxillaires supérieurs et division de la voûte palatine. = En botanique, *gueule-de-loup*, nom du muflier des jardins. V. Muflier. — *Fleur en gueule*. V. Personne.

GUFANO. s. m. V. Cutérèbre.

GUI. s. m. [*Viscum album*, L., ἰξός, all. *Mistel*, angl. *mistletoe*, it. *vischio*, esp. *muerdago*]. Plante de la famille des loranthacées, qui vit en parasite sur beaucoup d'arbres indigènes, et dont les feuilles, amères et mucilagineuses, ont été préconisées, à tort, comme antispasmodiques et antiépileptiques.

GUIBOURTIA. s. m. [*guibourtia*, Bennett]. Genre de plantes légumineuses cæsalpiniées, dont une espèce, le *Guib. copallifera*, Benn., originaire de la Guinée et de la Sénégambie, fournit une variété de copal, dite de Sierra-Leone.

GUIGNE. s. f., **GUIGNIER**. s. m. V. Cerisier.

GUILANDINA. s. m. V. Bonduc.

GUILNO. s. m. Nom chilien du *Bromus catharticus*, Vahl, famille des graminées, dont le rhizome est fortement purgatif, ainsi que celui du *Bromus purgans*, L., de l'Amérique septentrionale.

GUIMAUVE. s. f. [*althæa*, all. *Eibisch*, angl. *marshmallow*, it. et esp. *malvavisco*]. Genre de plantes (monadelphie polyandrie, L., malvacées, J.) très usitées en médecine comme émollientes. La *guimauve ordinaire* (*Althæa officinalis*, L.) (fig. 215), a une racine longue, cylindrique, branchue, grosse comme le pouce, mucilagineuse, blanche en dedans, jaunâtre en dehors, renfermant une matière gommeuse abondante, un sucre cristallisable, de l'asparagine, etc., et employée en décoction, ordinairement comme médicament externe, pour combattre les inflammations. Ses feuilles, simples et cotonneuses, entrent dans les espèces émollientes. Ses fleurs ont un calice à neuf divisions extérieures, une corolle à cinq pétales d'un blanc rosé, et sont réputées pectorales. — *Pate de guimauve*. V. Pate. — *Sirop de guimauve*. V. Sirop. — *Tablettes de guimauve*. V. Tablette. — La guimauve officinale peut être remplacée par la *guimauve de Narbonne* (*Althæa Narbonnensis*, L.), qui a les mêmes propriétés.

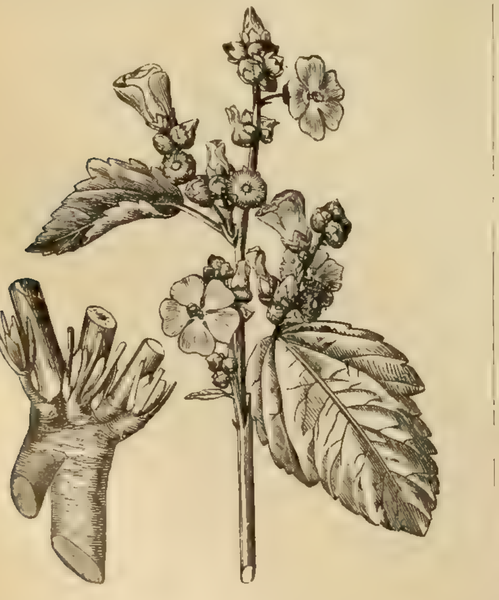

Fig. 215.

GUMMATE. s. m. V. Gummique.

GUMMIQUE. adj. — *Acide gummique* ($C^6H^5O^{10}$, Reichardt; $C^6H^4O^{10}$, Claus). Corps cristallisable, très soluble dans l'eau et l'alcool, moins dans l'éther, fondant et se décomposant à 150°, faiblement lévogyre, qui prend naissance par l'action de l'oxyde de cuivre sur la glycose (Reichardt), et qui existe, combiné à la chaux (V. Gomme *arabique*) dans la gomme arabique (Frémy). Il est tribasique, et forme avec les bases des sels appelés *gummates*, dont les alcalins seuls sont solubles dans l'eau.

GUNJAH. s. m. V. Bang.

GUNNERA. s. m. V. Gunnerées.

GUNNÉRÉES. s. f. pl. Tribu de plantes onagrariées, ne comprenant que le genre *Gunnera*, dans lequel la seule espèce intéressant la médecine est le *G. chilensis*, Lamk., dont les racines et les feuilles sont astringentes, et servent, au Chili, contre la diarrhée.

GURGUNIQUE. adj. — *Acide gurgunique* ($C^{44}H^{35}O^8$). Acide résineux retiré, à l'aide de la potasse, du baume de Gurjun ou Gurgun.

GURJUN ou **GURGUN**. s. m. V. Baume *de Gurjun*.

GURNARD. s. m. V. Grondin.

GUSTATIF, IVE. adj. [angl. *gustatorious*, it. et esp. *gustativo*]. Qui concerne la gustation. — *Bouton gustatif*. Nom donné aux terminaisons des nerfs du goût dans les papilles de la langue, pour désigner le renflement probable, mais non démontré, des extrémités nerveuses (V. Langue). — *Nerfs gustatifs*. Ceux qui servent à la gustation, à l'exercice du goût.

GUSTATION. s. f. [all. *Schmecken*, angl. *gustation*, it. *il gusto*]. Exercice du goût, opération organique complexe, comprenant, outre un état particulier du cerveau qui est l'*attention*, et qui n'existe que dans l'exercice réfléchi du goût ou *dégustation* : 1° l'exercice du sens du toucher par les lèvres et la langue, douées toutes deux de corpuscules du tact; 2° la sensation générale de température; 3° la sensation générale d'exercice musculaire; 4° enfin la sensation spéciale de saveur faisant apprécier une qualité moléculaire ou intime des corps (V. Goût). L'intervention de ces trois sensations, tant spéciales que générales, rend difficile l'étude du goût, sans parler de leur contraste et de l'association des idées qui s'y rapportent. La gustation et l'odorat s'exercent par une intervention moléculaire directe de la substance même des objets ambiants et non d'une manière indirecte, comme l'ouïe et la vue. Aussi mènent-ils les animaux, plus près que les autres sens, de la connaissance de la nature réelle des corps dans les relations de ces corps avec l'organisme.

GUTHRIE (G.-J.). [Anatomiste anglais, 1815-1853]. — *Muscle de Guthrie*. V. Transverse *du périnée*.

GUTT. V. Abréviation.

GUTTA-PERCHA. s. f. [*gomme gettania*, *gomme de Sumatra*, *getah pertjah*, c'est-à-dire gomme de Sumatra, *pertjah* étant le nom malais de cette île; *karet mundieng*, c'est-à-dire gomme de buffle, sur la côte de Bantam]. Produit de la concrétion du suc laiteux d'un arbre (*Isonandra gutta*, Hook), de la famille des sapotées, originaire de Singapore et répandu dans tout l'archipel oriental. Plusieurs arbres de la même famille en donnent aussi. Le suc, appelé *gutta*, recueilli en incisant l'écorce et reçu dans des jattes appropriées, épaissi et solidifié par l'action du temps et de l'air, constitue la gutta-percha, substance jaune pâle, insipide, à peu près inodore, dont l'analyse chimique donne, à peu de chose près, les mêmes résultats que celle du caoutchouc, bien que celui-ci soit moins rigide, moins consistant, et plus élastique. Distillée, elle fournit une huile volatile analogue à celle du caoutchouc. Insoluble dans l'eau, les alcalis, les acides faibles et l'alcool, elle se dissout dans le sulfure de carbone, l'essence de térébenthine, le chloroforme et les essences. Inattaquable au froid et à l'humidité, elle n'est conductrice ni de l'électricité, ni du calorique. Elle brûle à l'instar des résines, en dégageant une fumée très épaisse. Dans l'eau bouillante, elle devient molle, malléable et ductible; dans cet état, elle obéit aux doigts qui la façonnent et prend toutes les formes qu'on lui impose. Elles les garde en se refroidissant et acquiert en même temps une ténacité et une solidité à toute épreuve; sa durée est, pour ainsi dire, sans limites; rien n'est plus facile que de la refondre, de la remanier et de la travailler de nouveau. Les blocs de gutta-percha fournis par les naturels du pays contiennent fréquemment de la terre, des feuilles, des détritus de végétaux et des débris de toutes sortes, dont il est indispensable de les purger avant de les livrer au commerce. Ce raffinage exige plusieurs opérations successives. – La malléabilité de la gutta-percha, jointe à l'avantage qu'elle possède de supporter une certaine élévation de température, sans que sa forme en soit altérée, la rend très utile en médecine et en chirurgie. On fabrique avec la gutta-percha d'excellents bandages orthopédiques. Par sa propriété de se mouler exactement sur l'objet qui lui sert de base, quand elle a trempé dans l'eau à 50° ou 60°, la gutta-percha est d'un grand secours pour façonner à la minute des appareils à fractures, pour réunir des tendons divisés, pour envelopper les articulations dans les cas d'entorse, etc. La gutta-percha dissoute dans le chloroforme constitue un topique employé sous le nom de *traumaticine* (V. ce mot). On fabrique avec la gutta-percha des sondes, des bougies, des pessaires et autres instruments analogues; mais le caoutchouc est préférable dans certains cas, en raison de son élasticité. V. CAOUTCHOUC et VULCANITE.

GUTTE. s. f. [*gutta*, esp. *guta*]. V. GOMME-GUTTE.

GUTTÈTE. s. m. — *Poudre de guttete*. V. POUDRE.

GUTTIER. s. m. Nom du *Garcinia morella*, Desr., de la famille des guttifères, qu'on cultive aux Indes et à Ceylan, et qui donne la véritable gomme-gutte; et du *Garcinia gutta*, Desr. (*Cambogia gutta*, L.), qui produit une gomme-gutte très inférieure à la précédente.

GUTTIFÈRES ou **CLUSIACÉES**. s. f. pl. [*guttiferæ*, de *gutta*, goutte, et *ferre*, porter; all. *Gummibaumarten*, esp. *guttiferas*]. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, hypogynes, ainsi appelées parce que presque toutes contiennent un suc gommo-résineux qui en découle en larmes. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles ordinairement opposées, coriaces et persistantes. Fleurs axillaires ou en panicules terminales; calice persistant, formé de 2 à 6 pétales arrondis, souvent colorés; corolle composée de 4 à 10 pétales; étamines indéfinies et libres; ovaire à une ou plusieurs loges; style court, presque nul; stigmate pelté, radié; fruit capsulaire ou charnu; embryon homotrope, sans endosperme.

GUTTURAL, ALE. adj. [*gutturalis*, de *guttur*, gosier; angl. *guttural*, it. *gutturale*, esp. *gutural*]. Qui a rapport au gosier. – *Angine gutturale*. L'angine pharyngée. — *Catarrhe guttural*. V. ANGINE et LARYNGITE. — *Cavité gutturale*. Le pharynx. — *Conduit guttural du tympan*. La trompe d'Eustache. — *Fosse* ou *fossette gutturale*. Dépression située à la région supérieure et latérale du pharynx, vis-à-vis des trompes d'Eustache : la sonde peut s'y enfoncer pendant le cathétérisme de ces trompes. — *Hernie gutturale*. Nom impropre du *goitre*. — *Poche gutturale*. Dilatation formée par la membrane muqueuse de la trompe d'Eustache, qui, chez les solipèdes, au lieu de constituer un canal complet, est fendue longitudinalement. Cette poche, située au-dessus du pharynx et en dessous de la base du crâne, peut être atteinte d'inflammation décrite par Lafosse fils sous le nom de *morve superpharyngienne*. — *Râle guttural*, *ronflement guttural*. V. RALE. – *Toux gutturale*. Celle qui est causée par une irritation du larynx ou de la trachée-artère.

GUTTURO-TÉTANIQUE. adj. — *Bégayement gutturo-tétanique* (Colombat). Celui que produit la contraction spasmodique du gosier.

GUYAQUILITE. s. f. Résine fossile de Guyaquil (Amérique du Sud), amorphe, jaune pâle, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, auquel elle donne un goût amer intense.

GYMNASE. s. m. Établissement couvert ou découvert, installé pour la pratique des exercices gymnastiques.

GYMNASTE. s. m. [γυμναστής, celui qui exerce; all. *Gymnast*, angl. *xystarch*, *gymnastes*, it. *ginnastico*, esp. *gimnasto*]. Dans l'organisation de la gymnastique antique, le *gymnaste* était celui qui savait approprier les divers exercices à la constitution des individus dont il dirigeait le régime : c'était une sorte de médecin borné à la spécialité de la gymnastique. — Actuellement, le *gymnaste* est le professeur de gymnastique, celui qui connaît et enseigne les mouvements : c'est le *pedotribe* de l'antiquité

GYMNASTIQUE. s. f. [*gymnastice*, γυμναστική, de γυμνάζειν, exercer; all. *Gymnastik*, *Turnen*, angl. *gymnastics*, it. *gimnastica*, esp. *gymnastica*]. Partie de l'hygiène qui traite de tous les exercices du corps et de leur influence sur l'économie. – *Gymnastique médicale*. Quand on ne recherche que l'*action générale* de l'exercice, il suffit d'avoir égard à son intensité, sans tenir compte de sa forme. Il est alors rarement nécessaire de recourir aux instruments sans nombre qu'on met en usage dans les gymnases. Excellents pour développer la force physique et l'harmonie des formes, ils ne sont pas indispensables pour conserver la santé ou la rétablir. Les exercices les plus naturels, marche, course, natation, exercice de la voix, répondent à presque toutes les indications. En considérant les exercices actifs par rapport à leur intensité, on peut les diviser en trois classes : 1° Les *exercices doux*, comme la marche ordinaire, le jeu de billard, la lecture à haute voix, etc.; ils augmentent peu la fréquence de la respiration et de la circulation. La calorification est très légèrement excitée, et la sueur presque insensible, il n'y a qu'une faible dépense de forces. 2° Les *exercices modérés*, tels que la marche accélérée, certaines danses, la chasse, les jeux de balle, de volant, de paume, de quilles, de cerceau; le chant, la déclamation, etc.; l'organisme éprouve une excitation assez vive, la chaleur générale s'élève, la sécrétion sudorale devient plus active, et les viscères reçoivent de légères secousses qui favorisent leurs fonctions et la nutrition, la dépense, sans être excessive, est notable et demande une réparation assez abondante. 3° Les *exercices violents*, comme la course, le saut, la lutte, l'escrime, la natation, et les exercices gymnastiques en général : le pouls se précipite, la respiration s'accélère quelquefois jusqu'à l'essoufflement, la chaleur s'accroit, la sueur est abondante, la fatigue survient; la dépense nerveuse et matérielle est considerable : aussi les exercices violents réclament-ils de nombreux intervalles de repos et une alimentation substantielle. — Quand on demande à l'exercice ses *effets locaux* pour développer certaines parties du corps, corriger des attitudes vicieuses, redresser des déviations du squelette, etc., il faut diriger les exercices d'une manière différente selon les cas. Tantôt ce sont les exercices des membres inférieurs, marche, course, saut, danse, etc. D'autres fois les mouvements des membres inférieurs sont joints à ceux des supérieurs, comme dans les exercices du portique (cordes lisses ou à nœuds, échelles, perches, mâts, etc.), des haltères et des mils, des barres parallèles et horizontales, etc., ou *exercices gymnastiques proprement dits.* Viendront ensuite les exercices de la totalité du corps : escrime, chasse, lutte, natation, jeux de billard, de balle, de volant, etc. Enfin les exercices partiels, qui portent sur un muscle ou un petit nombre de muscles : ainsi les exercices de la voix (action de parler, lecture à haute voix, chant, déclamation), les mouvements de la langue, des bras, etc. — *Gymnastique oculaire.* V. NYSTAGME. — *Gymnastique suédoise* (Ling). Méthode de gymnastique médicale dans laquelle on recommande : 1° une abstention relative des mouvements *actifs* (mouvements que l'on exécute sans l'aide d'une autre personne); 2° le développement et un usage rationnel et très étendu des mouvements *passifs* (exécutés sur le malade par le gymnaste); 3° principalement l'emploi de mouvements *synergiques* ou *doublés*, qui sont de deux genres : les uns s'exécutent avec résistance du malade (*semi-passifs*), les autres avec résistance du gymnaste (*semi-actifs*). En d'autres termes, le mouvement semi-actif est celui que le malade exécute contre une légère opposition du gymnaste, tandis que le mouvement semi-passif est celui que le gymnaste exécute contre la légère opposition du malade. On peut de cette manière produire deux genres d'excitation musculaire, dits *contraction concentrique* et *contraction excentrique*, selon que les deux insertions du muscle se rapprochent ou s'éloignent. Le mouvement synergique doit être lent et léger au commencement, plus fort vers le milieu et pendant les trois quarts de sa durée, lent et léger vers la fin, à quelques exceptions près. La force à employer ne doit jamais aller jusqu'à produire de tremblement musculaire ou une vacillation quelconque.

GYMNOBLASTE. adj. [de γυμνὸς, nu, et βλαστὸς, germe]. Se dit des plantes dont l'embryon est nu.

GYMNOCARPE. s. m. [*gymnocarpus*, de γυμνὸς, nu, et καρπὸς, fruit]. Fruit qui, contrairement à l'*angiocarpe*, n'est recouvert d'aucun organe accessoire (Mirbel). — Champignon dont les corpuscules reproducteurs sont placés extérieurement (Persoon).

GYMNOCLADUS. s. m. [*chicot du Canada*]. Arbre du Canada (*Gymnocladus canadensis*, Lamk.), de la famille des légumineuses, dont les semences sont réputées purgatives.

GYMNOCYTODE. s. m. [de γυμνὸς, nu, et *cytode*]. Cytode dépourvu de paroi propre. V. CYTODE et LÉPOCYTODE.

GYMNOGYNE. adj. [de γυμνὸς, nu, et γυνὴ, femme]. Se dit d'une plante qui porte des ovaires nus.

GYMNOMYCÈTES. s. m. pl. [de γυμνὸς, nu, et μύκης, champignon]. V. CONIOMYCÈTES.

GYMNOSPERME. adj. [de γυμνὸς, nu, et σπέρμα, graine]. Se dit des plantes qui ont les graines nues en apparence.

GYMNOSPERMIE. s. f. [*gymnospermia*]. Ordre d'une des classes du système de Linné, comprenant les plantes didynames qui ont les graines nues en apparence.

GYMNOSPERMIQUE. adj. V. GYMNOSPERME.

GYMNOSTOME. s. m. [de γυμνὸς, nu, et στόμα, bouche]. Capsule dépourvue de dents chez certaines mousses (*Sphagnum*, etc.).

GYMNOTE. s. m. [*gymnotus*, de γυμνὸς, nu, et νῶτος, dos ; *anguille électrique*, all. *Kahlrücken*, *Finnaal*]. V. ÉLECTROGÈNE.

GYNANDRE. adj. [*gynander*, de γυνὴ, femme, et ἀνὴρ, homme]. Se dit d'une plante dont les étamines sont attachées au pistil.

GYNANDRIE. s. f. [*gynandria*]. Nom d'une classe et de deux ordres dans le système de Linné, fondés sur la réunion des étamines au pistil (orchidées).

GYNANDRIQUE. adj. V. GYNANDRE.

GYNANDROPHORE. s. m. Prolongement du réceptacle qui exhausse l'androcée et le gynécée au-dessus du périanthe.

GYNANTHROPE. s. m. [γυνάνθρωπος, de γυνὴ, femme, et ἄνθρωπος, homme]. Hermaphrodite qui tient plus de la femme que de l'homme.

GYNÉCÉE. s. m. [*gynæceum*, γυναικεῖον, de γυνὴ, femme]. Verticille floral le plus interne, formé par un carpelle unique ou par un ensemble de carpelles. Ce terme est pour les organes femelles l'analogue des mots *calice*, *corolle*, *andrœcie*.

GYNÉCIE. s. f. S'est dit pour *menstrues*.

GYNÉCOLOGIE. s. f. [de γυνὴ, femme, et λόγος, traité]. Traité de la nature et des maladies de la femme.

GYNÉCOMASTE. s. m. [*gynæcomastus*, de γυνὴ, γυναικὸς, femme, et μαστὸς, mamelle]. Homme dont les mamelles sont aussi volumineuses que celles d'une femme.

GYNÉCOMASTIE. s. m. Etat du gynécomaste, survenant isolément ou accompagnant l'atrophie des testicules.

GYNÉCOPHORE. s. m. [de γυνὴ, γυναικὸς, femelle, et φορὸς, qui porte]. V. DISTOME.

GYNOBASE. s. m. [*gynobasis*, de γυνὴ, femme, et βάσις, base; all. *Fruchtknotenwulst*] (de Candolle). Base très renflée d'un style en apparence unique, qui résulte, en réalité, de la soudure de plusieurs styles.

GYNOBASIQUE. adj. [*gynobasicus*]. Se dit d'un ovaire dont les loges sont articulées sur un gynobase.

GYNOCARDIA. s. m. V. CHAULMOOGRA.

GYNOCIDIE. s. m. [*gynocidium*]. Renflement situé à la base du pédicelle de la capsule des mousses.

GYNOPHORE. s. m. [*gynophorum*, de γυνὴ, femme, et φέρειν, porter] (Mirbel). Support né du réceptacle, et qui soutient le *gynécée*.

GYNOPODE. s. m. [*gynopodium*, de γυνὴ, femme, et ποῦς, pied]. Synonyme de *podogyne*.

GYNOSTÈME. s. m. V. ANDROSTYLIUM.

GYPSE. s. m. [*gypsum*, γύψος, all. *Gyps*, angl. *gypsum*, it. *gesso*, esp. *yeso*]. Sulfate de chaux naturel.

GYPSEUX, EUSE. adj. Qui contient du gypse, qui en a la composition.

GYPSO-STÉATOME. s. m. (Lebert). Tanne contenant du sulfate de chaux.

GYRATION. s. f. Mouvement de rotation du contenu liquide des cellules de diverses plantes, découvert par Corti, de Modène (1772). Dans certaines plantes aquatiques, telles que les *Chara*, les cellules sont le siège d'un mouvement de cette nature, se faisant dans un sens unique ; dans d'autres plantes, on observe deux, quelquefois quatre courants en sens inverse. La chaleur active le mouvement, le froid le ralentit ; il n'y a ni cils vibratiles ni autres agents mécaniques d'impulsion visibles qui le déterminent : la cause en est probablement l'existence de courants de source chimique ou électrique.

GYRENCÉPHALE. s. et adj. [de γῦρος, cercle, circonvolution, et *encéphale*]. Se dit des animaux dont les circonvolutions cérébrales sont peu abondantes.

GYROLLE ou **GYROLE.** s. f. V. BOLET et CHANTERELLE.

GYROME. s. m. [*gyroma*, de γῦρος, cercle ; all. *Kreisschüsselchen*]. Réceptacle orbiculaire marqué de plis saillants, contournés en spirales, qu'on voit sur le thalle des lichens. — Anneau élastique qui entoure le plus souvent la fructification des fougères.

GYROPHORIQUE. adj. — *Acide gyrophorique* ($C^{34}H^{16}O^{14}$).

Acide faible, analogue et isomère à l'acide évernique (Gerhardt), retiré par Stenhouse de deux lichens, le *Gyrophora pustulata* et le *Lecanora tartarea*. Bouilli avec l'alcool, il donne de l'orcine et de l'acide carbonique.

GYROTROPE. s. m. V. RHEOTROPE.

GYRUS. s. m. Mot latin employé par les auteurs allemands, avec l'adjonction d'une épithète, pour désigner plusieurs circonvolutions du cerveau (V. CIRCONVOLUTION). Il est peu usité en France.

H

(Représentant l'esprit rude des Grecs.)

HABBI-TCHOGO. s. m. Nom tigray des tubercules de l'*Oxalis anthelminthica*, A. Rich., famille des oxalidées (*mitchamitcho* en amharina). Ces tubercules piriformes, du volume d'une châtaigne, recouverts d'écailles nombreuses, luisantes, brunes, ovales-aiguës, contiennent, à l'état frais, un suc laiteux, alliacé. On les emploie, en Abyssinie, à la dose de 60 grammes, contre le tænia.

HABBI-TSALMO. s. m. Nom qui signifie graine noire, donné en Abyssinie et dans le Tigray au *Jasminum floribundum*, R. Br. (*temballal* en amharina). On en emploie les feuilles comme anthelminthiques, ainsi que celles du *Jasminum abyssinicum*, Hocist.

HABENULA. s. m. Dans la nomenclature des auteurs allemands, petit noyau gris superficiel de la couche optique, situé en avant et au-dessus du point où la commissure postérieure pénètre dans cette couche.

HABITAT. s. m. [de *habitare*, habiter; all. *Standort*, angl. *habitat*]. Lieu spécialement habité par une espèce végétale.

HABITATION. s. f. [*habitatio*, οἴκησις, all. *Wohnung*, angl. *habitacion*, it. *abitazione*, esp. *habitacion*]. Pays où croît spontanément une plante, où vit un animal. Climat que chaque être vivant préfère. = Espace plus ou moins clos, servant à la demeure, privée ou collective, de l'homme. Le choix du sol servant à l'emplacement de l'habitation, des matériaux qui entrent dans sa construction; la distribution des locaux qui la composent et leur orientation ; la possibilité d'une ventilation régulière, d'un chauffage et d'une réfrigération suffisants; un approvisionnement d'eau de bonne qualité et de quantité proportionnée aux besoins ; l'éloignement des immondices : tels sont les problèmes que doit se poser l'hygiéniste à propos de l'habitation, dont « l'idéal serait une création qui soustrairait l'individu, la famille ou les groupes, à l'action des propriétés physiques de l'atmosphère, dans la mesure convenable et rien que dans cette mesure; en même temps qu'elle permettrait aux intéressés de jouir de l'intégrité parfaite des propriétés chimiques et biologiques de l'air » (J. Arnould). — L'habitation des animaux domestiques porte le nom général d'*étable*, ou les noms spéciaux de *bouverie*, d'*écurie*, de *porcherie*, de *vacherie*.

HABITUDE. s. f. [*consuetudo*, *mos*, ἔθος, all. *Gewohnheit*, angl. *habit*, it. *abito*, esp. *habito*]. Pratique ordinaire, répétition fréquente et soutenue d'un acte quelconque, nuisible ou non ; aptitude à répéter certains actes; disposition organique qui résulte de cette répétition et qui permet à l'économie animale de supporter l'influence modificatrice des climats (V. ACCLIMATEMENT), ou des médicaments et des poisons (V. TOLÉRANCE). = *Habitude* ou *habitus* (ἕξις). En médecine, ensemble de toutes les parties extérieures du corps, manière d'être d'un individu, considérée d'une façon générale, et pouvant parfois donner des indications sur le diagnostic et le pronostic.

HABITUEL, ELLE. adj. [*consuetudinarius*, all. *gewohnlich*, angl. *habitual*, it. *abituale*, esp. *habitual*]. Qui est tourné en habitude. = *Caractère habituel.* Celui qui est identique dans tous les êtres organisés de même espèce.

HABITUS. s. f. [*habitus*, manière d'être; all. *Beschaffenheit*, *Korperbeschaffenheit*]. En botanique, apparence extérieure d'une plante, ensemble des particularités relatives au port ou à l'extérieur, aux habitudes, au séjour des corps naturels. = En médecine. V. HABITUDE.

HABZELI. s. m. Nom de l'*Unona æthiopica*, Dun., qui fournit le *poivre d'Éthiopie*. V. POIVRE.

HACHISCH. s. m. [d'un mot arabe qui signifie *herbe;* all. *Haischisch*, *Cannabis indica*, angl. *indian hemp*, it. *canapa indica*]. Préparation dont la base est constituée par les sommités et les feuilles du chanvre indien (*Cannabis indica*, L.), simple variété du *Cannabis sativa* (V. CHANVRE). Les Orientaux fument le *bang* (hachisch séché); ils avalent l'*extrait gras*, obtenu en faisant bouillir le hachisch avec du beurre et de l'eau, et le *dawamesk* (V. DAWAMESK). En Europe, on s'est servi également de l'extrait gras (dont la dose paraît devoir atteindre 8 à 10 gram. pour être active) et du dawamesk (25 à 30 gram.); mais la préparation la plus fidèle est la *hachischine* ou *cannabine*, sous forme pilulaire avec le savon médicinal pour excipient; la solution alcoolique de cette résine, dite teinture de hachisch, est plus active, mais d'un emploi plus difficile à cause de son goût âcre et désagréable. Le hachisch agit sur le système nerveux de deux façons différentes et en apparence contradictoires, comme excitant ou comme sédatif, suivant la dose, suivant les adjuvants, et, au point de vue intellectuel, suivant l'état psychique de l'individu. A dose modérée (5 centigr. à 2 décigr. de hachischine), il produit une excitation manifeste de l'action cérébrale : l'abondance et la subtilité des idées sont augmentées, mais en même temps elles sont, par intermittences, difficiles à associer, quoiqu'il y ait possibilité de réaliser cette association par un effort de la volonté; la difficulté de relier entre eux les souvenirs détermine des troubles de la mémoire (hypermnésie ou pseudomnésie, plutôt qu'amnésie); l'appétit est augmenté ; il peut en être de même des fonctions génésiques : tous ces phénomènes de stimulation disparaissent sans laisser après eux aucune fatigue. L'excitation est augmentée par l'association du café ou du thé au hachisch, dont ces substances paraissent modifier l'action psychologique en l'exaltant : elle est, au contraire, annihilée par l'ingestion d'alcool qui, pris en même temps que le hachisch, ne laisse plus guère paraître que les effets hypnotiques et sédatifs de cet agent : aussi les observateurs ont-ils pu assigner à celui-ci comme contrepoisons ou antagonistes, soit le café, soit l'alcool, suivant qu'ils ont cherché à combattre la stupeur ou l'excitation (Giraud). En résumé, le hachisch et la hachischine, pris à doses modérées, seuls ou avec du café, stimulent le système nerveux, particulièrement les parties du cerveau qui régissent l'entendement ; à doses plus fortes ou associés à l'alcool, ils ont une action dépressive, soporifique, anesthésique et hypocinétique. Les premiers effets ont été utilisés pour combattre le spleen et la lypémanie (Moreau de Tours); les seconds, pour amener le sommeil ou calmer la douleur chez les individus qui ne peuvent supporter l'opium, pour modérer les contractions musculaires dans le tétanos, la chorée, les convulsions de l'enfance, l'hystérie ; contre l'asthme, le rhumatisme, la goutte, la rage. Les hautes doses (4 à 5 décigr.) ne sont pas utilisables en thérapeutique : au point culminant de l'accès, qui arrive brusquement si la hachischine est prise en une seule fois, progressivement si les doses sont fractionnées, il y a tendance aux obsessions, aux hallucinations ; une idée fixe hante le cerveau et peut transformer le délire intellectuel en délire d'action ; on a dit que ce délire était toujours riant; ce qui est vrai, c'est que les pensées comme les actes dépendent de l'état moral habituel ou actuel de l'individu, d'où la possibilité de modifier pendant l'expérience sa personnalité psychique en provoquant et choisissant les suggestions qui devront l'accompagner (J. Giraud). V. CANNABÈNE.

HACHISCHINE. s. f. Résine extraite du *Cannabis Indica* à l'aide de l'alcool, dans lequel elle est soluble, ainsi que dans l'éther; insoluble dans l'eau; odeur âcre et désagréable; on la considère généralement comme le principe actif du hachisch : cependant, d'après Personne, ce principe serait la *cannabène*. V. HACHISCH.

HACHURE. s. f. V. MASSAGE.

HÆMACYANINE. s. f. V. HÉMACYANINE.

HÆMAPHÆINE. s. f. V. HÉMAPHEINE.

HÆMATÉINE. s. f. V. HÉMATÉINE.

HÆMATINE. s. f. V. HÉMATINE.

HÆMATOCRYSTALLINE. s. f. [all. *Blutkristall*, angl. *hæmatocrystallus*]. V. HEMOGLOBINE.

HÆMATOÏDINE. s. f. V. HEMATOÏDINE.

HÆMATOXYLON. s. m. V. CAMPECHE.

HÆMINE. s. f. V. HÉMINE.

HÆMOPHILIE. V. HÉMOPHILIE.

HÆMOPIS. s. f. [de αἷμα, sang, et πίνειν, boire]. Genre d'hirudinées dont la principale espèce est l'*Hæmopis chevaline* (*Hæmopis sanguisorba*, Savigny, *Hirudo sanguisorba*, Lamk, *Hippobdella sanguisuba*, de Blainv., *Hæmopis sanguisuga*, M.-T., *sangsue de cheval*). Corps allongé, 90 à 95 anneaux, portant l'orifice mâle vers le 24e ou le 25e anneau, et l'orifice femelle au 29e ou 30e. Ventouse orale peu concave, de moitié plus petite que la ventouse anale. Dos roussâtre ou olivâtre, avec 2 à 6 rangées de petites taches noirâtres. Bords à peine saillants, avec une bande orangée ou brun rouge. Ventre noir ardoisé, plus foncé que le dos. Habite l'Europe méridionale et l'Afrique septentrionale. Plus grande que la sangsue; mâchoires plus petites, armées seulement de 30 denticules; corps flasque, ne se contractant pas en olive; cæcums stomacaux plus lobés. Ne peut attaquer que les muqueuses, et cherche à s'introduire dans la bouche et les fosses nasales des hommes et des animaux. Alors elle peut causer l'asphyxie. On s'en débarrasse avec l'eau salée, vinaigrée, et avec les boissons alcooliques.

HAFFA-FALO. s. m. Nom abyssinien du *Bryonia scrobiculata*, Hochst., cucurbitacée employée en Abyssinie comme adjuvant dans l'administration du cousso.

HAGÉNIA. s. m. V. KOUSSO.

HAJE. s. m. [*Aspic des anciens* ou *de Cléopâtre*; *Vipera haje*, L., *Naja haje*, E. Geoffroy]. Serpent venimeux, à larges écailles sous le cou, qui se dilate beaucoup à la volonté de l'animal. Celui-ci se dresse sur sa queue quand on l'approche.

HALAGE. s. m. Action de tirer un bateau à l'aide d'un cordage. Les *chevaux de halage* ont un service pénible et épuisant, et sont exposés à une variété de farcin qui, pour cette raison, a été appelée *farcin de rivière*.

HÂLE. s. m. [all. *Sonnengluth*, angl. *sun-burning*, it. *caldura*, esp. *bochorno*]. Air sec et chaud qui dessèche, fane, flétrit. — L'état de la peau qu'il produit et dans lequel il y a une légère augmentation de la quantité du pigment épidermique.

HÂLÉ, ÉE. adj. Qui est desséché, jaune, bruni par le hâle.

HALEFA. s. m. V. ALFA.

HALEINE. s. f. [*halitus*, πνεῦμα, all. *Athem*, angl. *breath*, it. *lena*, *alito*, esp. *aliento*, *halito*]. Air qui sort des poumons pendant l'expiration. L'haleine ou exhalation pulmonaire est de l'air dans lequel une partie de l'oxygène est remplacé par un volume presque égal d'acide carbonique avec de la vapeur d'eau, tenant en dissolution des substances organiques :

	Air inspiré.	Air expiré (haleine).	Différence.
O	20,93	16,75 à 18,00	— 4,18 à 2,93
CO^2	0,0004	2,90 à 4,00	+ 2,90 à 4.00
Az	79,07	79,07 à 79,17	+ 0,00 à 0,10
HO	0,0006	4,00 à 4,10	+ 4,00 à 3,10
Hydrogène.	0,0	traces.	
Mat. animales.	0,0	traces.	

L'haleine, dans l'état de santé, ne reçoit presque aucune odeur de ses substances azotées; mais, à mesure des progrès de l'âge, elle prend une odeur spécifique, quelquefois fade ou fétide. Normalement, chez la plupart des individus, elle a le matin une odeur aigre, désagréable, par suite de la putréfaction des résidus alimentaires interposés aux dents, qui rend acides les mucus buccal et pharyngien. Par l'usage et l'abus des boissons alcooliques, du tabac, de l'ail, de l'oignon et des aliments analogues, elle contracte l'odeur des produits volatils de ces corps, odeur plus ou moins modifiée par les substances qu'entraîne aussi la vapeur d'eau. Sa température, qui est de 30° à 35°, s'élève dans les fièvres, s'abaisse dans le choléra algide et l'agonie. Elle devient acide ou fétide quand le mucus ou autres substances se putréfient dans la bouche, comme pendant le muguet, l'amygdalite, les abcès des parois buccales, la gangrène pulmonaire, l'absence de soins des dents. Chez quelques personnes, elle est d'odeur forte, fade ou désagréable, par suite de l'altération qu'offre la substance organique entraînée par la vapeur d'eau pulmonaire. On combat cet état à l'aide de lotions ou de gargarismes avec l'acide phénique ou le chlorate de potasse. Elle prend une odeur spéciale dans chaque espèce de maladie et lorsqu'existent des abcès profonds, des ulcérations intestinales, utérines, etc., en raison de l'absorption qui s'exerce à la surface des plaies, et dont les produits volatils sont exhalés dès qu'ils arrivent au poumon. — Chez les animaux, elle a l'odeur plus ou moins forte qu'exhale la surface du corps de chacun. — *Court d'haleine, gros d'haleine*. V. COURT *d'haleine* et GROS *d'haleine*.

HALES. [Physicien anglais, 1677-1761]. — *Pince de Hales*. V. PINCE.

HALETANT, ANTE. adj. Synonyme d'*anheleux*.

HALETER. v. n. Synonyme d'*anhéler*.

HALIMÉTRIQUE. adj. [de ἅλς, sel, et μέτρον, mesure; all. *Salzmessung*, *Salzermittelung*, angl. *halimetry*, it. *alimetria*, esp. *halimetria*]. — *Essai halimétrique*. Procédé propre à apprécier, à l'aide de solutions salines, la richesse en alcool et la proportion d'extrait de la bière. V. BIÈRE.

HALITUEUX, EUSE. adj. [de *halitus*, vapeur; all. *dunstig*, *dampfend*, angl. *vaporous*, it. *alitoso*, esp. *halituosa*]. Qui est chargé de vapeurs; qui s'élève en vapeur, comme l'haleine pendant le froid. — *Chaleur halitueuse*. V. CHALEUR. — *Peau halitueuse*. Peau couverte d'une douce moiteur.

HALLEY. s. m. Ancien mot exprimant par onomatopée le bruit que font entendre les chevaux affectés de *cornage*.

HALLUCINATION. s. f. [*hallucinatio*, de *hallucinari*, se tromper, s'abuser; all. *Hallucination*, *Sinnes-Täuschung*, angl. *hallucination*, it. *allucinazione*]. Sensation perçue sans cause extérieure actuelle capable de la provoquer. Pour comprendre ce qu'est l'hallucination, il faut se rappeler que toute *sensation* se décompose en *impression*, *transmission* et *perception*, accomplies par des parties diverses du système nerveux. Or l'hallucination est un trouble de la partie du cerveau qui perçoit habituellement: trouble tel que, sans impression ni transmission, elle se trouve spontanément dans l'état d'activité causée par ces dernières, et de la sorte détermine les pensées et les actes suscités par une sensation réelle et complète. Esquirol appelle *hallucination* un état dans lequel on a la conviction intime d'une sensation actuellement perçue, alors que nul objet extérieur propre à exciter cette sensation n'est à la portée des sens. L'*illusion*, au contraire, ne peut se produire sans la présence d'un objet extérieur. Ainsi un homme est *halluciné*, si, plongé dans les ténèbres, il croit voir un ennemi; un autre a une *illusion* s'il reconnaît cet ennemi dans un ami, dans un parent qui lui sont chers. Tous deux manifestent le même phénomène cérébral, mais aucun objet ne frappe présentement la vue du premier, tandis que c'est la présence d'une personne qui, chez le second, réveille l'idée d'ennemi. Tous deux encore croient apercevoir un homme qui leur veut du mal et dont ils ont peur: ils le voient avec ses traits, son visage, son corps entier; ils sont intimement convaincus qu'ils éprouvent une sensation véritable; mais, chez l'halluciné, cet état est subjectif, il est borné au cerveau seul, et dit, d'après cela, imaginaire, *faux*. Ainsi l'état cérébral répondant à celui qui est causé par une sensation réelle, tel est le symptôme commun observé toujours dans l'hallucination et l'illusion; aussi leur a-t-on donné le nom de *pseudesthesie*, en réalité, ce nom ne doit être appliqué qu'à l'*illusion* pathologique, seul cas où il y a *sensation* complète, mais faussée dans un de ses actes élémentaires. D'après M. Luys, le siège des hallucinations est dans les couches optiques. D'après Tamburini, dont l'opinion est plus vraisemblable, il serait dans la couche corticale. L'hallucination est rarement continue, elle est souvent intermittente, régulière ou irrégulière. Se dissipant quelquefois un instant après son apparition, elle peut persister toute la vie. Sa gravité varie suivant les conditions. On ne trouve pas, après la mort, de lésion organique qui soit en rapport avec le trouble intellectuel. Le hachisch, la belladone, etc., introduits dans l'organisme, ont la propriété de déterminer des hallucinations ainsi que des illusions. Elle naît aussi sous l'influence de différentes causes morales, parmi lesquelles il en est qui peuvent agir en activant la circulation. Un grand nombre d'états morbides peuvent la produire. Sa diagnose est importante au point de vue de la médecine légale. Les hallucinations se divisent en hallucinations des sens de l'ouïe, de la vue, du goût, de l'odorat et du tact, hallucinations des sensations internes, sensations perçues dans le ventre, dans l'estomac. Il y a aussi des hallucinations purement psychiques. Les hallucinations de l'ouïe sont de beaucoup les plus fréquentes. Les hallucinations psychiques peuvent être suscitées en pleine santé chez certaines personnes par des invocations, des évocations, ou d'autres excitations cérébrales; elles peuvent faire croire, comme les hallucinations ordinaires, à la présence réelle des êtres invoqués, à la réalité de leur apparition, ainsi qu'on le voit dans les manœuvres du spiritisme. Ce genre d'hallucination excite et favorise, chez quelques personnes, certains travaux intellectuels mathématiques ou autres, mais non sans danger comme cause d'hallucinations ordinaires, etc. V. MONOMAMIE. — *Hallucination hypnagogique.* V. HYPNAGOGIQUE.

HALLUCINÉ, ÉE. adj. et s. Qui est affecté d'hallucination.

HALO. s. m. [*halo*, ἅλως, all. *Hof*, angl. *halo*, it. *alone*, esp. *halon*, *halo*]. Cercle brillant et ordinairement formé des sept couleurs de l'arc-en-ciel, qu'on aperçoit quelquefois autour du disque du soleil et qui paraît résulter de la réfraction des rayons solaires par un nuage chargé d'aiguilles de glace. = Mot pris parfois comme synonyme d'*auréole*.

HALOCHIMIE. s. f. [de ἅλς, sel, et *chimie*]. La chimie des sels (Libavius).

HALOGÈNE. adj. [de ἅλς, sel, et γεννάω, j'engendre; all. *salzerzeugend*, angl. *halogenous*]. Se dit d'un corps électro-négatif (chlore, iode, brome, fluor, cyanogène), qui produit des sels en se combinant avec les métaux électro-positifs (Berzélius).

HALOGRAPHIE. s. f. [ἅλς, sel, et γράφειν, décrire]. Description des sels.

HALOÏDE. adj. [de ἅλς, sel, et εἶδος, ressemblance]. Se dit d'un sel résultant de la combinaison d'un corps halogène avec un métal électro-positif (Berzelius).

HALOLOGIE. s. f. [de ἅλς, sel, et λόγος, discours]. Traité sur les sels.

HALOPHILE. adj. [de ἅλς, sel, et φίλος, qui aime]. Qui se plaît dans les terrains salés.

HALOPHILE. s. f. (Berzelius). Matière extractive de l'urine, mélange de plusieurs principes.

HALOPHYTE. s. f. [de ἅλς, sel, et φυτὸν, plante]. Plante donnant des sels; ex.: la salicorne, les soudes, etc.

HALOTECHNIE. s. f. [*halotechnia*, de ἅλς, sel, et τέχνη, art]. Partie de la chimie qui traite de la préparation des sels.

HALTÈRE. s. m [ἁλτήρ, de ἅλλεσθαι, sauter]. Dans la gymnastique ancienne, poids qu'on tenait dans les mains, pour augmenter le poids des bras dans le mouvement de l'élan, afin de sauter plus loin ou plus haut. Les haltères, usités dans la gymnastique moderne pour développer les muscles des bras et du thorax, sont formés d'un cylindre de bois ou de fer portant à chaque extrémité un boulet de fonte ou de plomb. = En entomologie, le *balancier* des insectes diptères.

HALURGIE. s. f. [*halurgia*, de ἅλς, sel, et ἔργον, travail]. Art d'extraire et de fabriquer les sels.

HAMAMÉLIDE. s. f. [*Hamamelis*, L.]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des hamamélidées : la seule espèce utile est l'*hamamélide de Virginie* (*hamamelis Virginica*, L.), qui a une réelle efficacité contre les hémorroïdes et autres dilatations variqueuses, dont elle calme les douleurs et détermine l'affaissement; la meilleure préparation paraît être l'extrait fluide des feuilles, employé à l'intérieur à dose de 10 gouttes, répétée deux ou trois fois par jour.

HAMAMÉLIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, très voisine des saxifragées, dont elles forment une simple tribu d'après certains botanistes. Feuilles alternes, simples, à pétiole stipulé. Fleurs en épis, en général diplostémones. Étamines nombreuses, alternes. Ovaire semi-infère, ovule pendant. Fruit sec.

HAMEÇONNÉ, ÉE. adj. [*hamatus*, de *hamus*, hameçon; all. *hakig*, angl. *hooked*]. Se dit, en botanique, d'une partie dont le sommet se courbe en forme d'hameçon.

HAMMAM. s. m. Mot arabe signifiant *bain*, et, par extension, *source*. Dans ce dernier sens, et suivi du nom d'une localité, il désigne un grand nombre de sources d'eaux minérales naturelles d'Algérie et de Tunisie.

HAMPE. s. f. [*scapus*, all. *Stiel*, angl. *stem*, *blade*, it. *stelo*]. En botanique, pédoncule nu, allongé, qui part du centre des feuilles sur les plantes bulbeuses ou acaules. — En vétérinaire, *la hampe* [*grasset*, *fras*, *œillet*, *œillères*, *lampe*], maniement pair ou double, commun aux deux sexes, qui n'a aucun rapport avec le *grasset* du cheval. La graisse de ce maniement occupe le repli musculo-cutané qui s'étend de la partie postérieure et latérale du ventre vers l'extrémité inférieure et antérieure de la cuisse; son étendue et son épaisseur dépendent de l'état des animaux. Elle peut se continuer en haut ou s'étendre jusqu'à la hanche, en suivant la direction du bord antérieur du muscle ilioaponévrotique. Dans l'épaisseur de ce maniement, on trouve des divisions artérielles (artère circonflexe de l'ilium), veineuses (veine satellite de cette artère), et nerveuses (divisions inférieures des paires lombaires). A sa partie presque centrale, on trouve un énorme ganglion lymphatique, vertical, allongé de haut en bas, effilé à son extrémité supérieure et renflé à son extrémité inférieure, long, chez les animaux de taille moyenne, de 8 ou 9 centimètres, et placé à peu près vers le milieu de la face antérieure de la cuisse.

HAMULAIRE. s. f. Le filaire bronchial. V. Filaire.

HAMULEUX, EUSE. adj. [*hamulosus*, de *hamus*, hameçon; all. *kurzhakig*]. Qui est garni de petits poils crochus.

HANCHE. s. f. [*coxa*, *coxendix*, ἰσχίον, all. *Hüfte*, angl. *hip*, it. et esp. *anca*]. Partie du corps qui est formée par l'évasement de l'os iliaque et les parties molles environnantes. Elle comprend l'aine en avant, l'articulation coxo-fémorale au centre, la fesse en arrière (V. Aine, Coxo-femoral, Fessier). Les principales lésions constatées dans cette région sont la coxalgie, les fractures de l'extrémité supérieure du fémur et les luxations de cet os sur l'os des iles (V. Coxalgie et Fémur). = En pathologie, *hanche scrofuleuse*. V. Coxalgie. = En vétérinaire, *la hanche* ou *la maille*. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes, situé à l'angle antérieur et externe de l'ilium, se confondant presque, chez les animaux très gras, avec la *hampe*.

HANCORNIA. s. m. [*Hancornia speciosa*, Gomes]. Plante apocynée du Brésil qui fournit du caoutchouc.

HANEBANE. s. f. V. Jusquiame *noire*.

HANNARADA. s. f. V. Vandellie.

HANNETON. s. m. [*Melolontha vulgaris*, L.]. Coléoptère pentamère lamellicorne, dont les larves, connues sous le nom vulgaire de *mans* ou *vers blancs*, dévorent les racines des graminées et autres plantes.

HANOVRE (Chevaux de). La race hanovrienne a une taille moyenne, une tête légère, parfois un peu busquée, l'œil petit, haut placé (*tête d'oiseau*); l'encolure sortie, musculeuse; l'épaule haute et oblique, le poitrail assez ouvert, le garrot bien sorti, la côte ronde; le dos et le rein un peu longs, le sacrum mal attaché au rein, la croupe plutôt bien que mal; l'avant-bras musclé, le genou bien fait, la cuisse assez forte, le pied quelquefois un peu plat. Les chevaux de cette race, fréquemment introduits chez nous par le commerce, y sont employés concurremment à la selle et aux attelages.

HAPALEZ PATLI. V. Coalti.

HAPHÉMÉTRIQUE. adj. [de ἀφή, le toucher, et μέτρον, mesure]. — *Compas haphemetrique*. Nom donné par Beale (1859) à un esthésiomètre analogue à celui de Wecker. V. Esthésiomètre.

HAPLAIRE. s. f. [*Haplaria*]. Ancien nom de mucédinées (*Botrytis grisea* et *B. nivea*), parasites des feuilles des graminées, etc.

HAPPANT, ANTE. adj. Se dit d'un minéral qui, placé sur la langue, y adhère.

HAPPEMENT. s. m. [all. *Anhaften*, *Ankleben*, angl. *snapping*]. Adhérence que certains minéraux contractent avec la langue quand on les pose sur cet organe.

HAPPER. v. n. Un corps *happe* à la langue lorsque, placé sur cette partie, il s'y colle assez pour qu'on éprouve de la résistance quand on veut l'en détacher.

HAPTOGÈNE. adj. [de ἅπτω, j'attache à, et γεννάω, j'engendre; esp. *haptogeno*]. — *Membrane haptogene* (Ascherson). Pellicule savonneuse qui se produit autour d'un globule d'albumine mis en contact avec une graisse liquide. ‖ Prétendue membrane albuminoïde dont serait enveloppé chaque globule du lait, et qui expliquerait que ce globule, agité avec l'éther, n'est pas dissous, à moins qu'on n'ait détruit son enveloppe protectrice à l'aide d'une solution alcaline : cette membrane ne paraît pas exister. V. Hyménogénie.

HARAS. s. m. [all. *Stuterei*, *Gestütte*, angl. *stud*, it. *razza*, esp. *yeguacerria*]. Établissement dans lequel sont entretenus les reproducteurs de l'espèce chevaline pour la multiplication et l'amélioration. On distingue les haras en : 1° *Haras sauvages*, composés d'environ 1000 chevaux de tout âge, de tout sexe, libres, mais confiés à la garde de quelques conducteurs qui les poussent successivement, et pendant toute l'année, de pâturage en pâturage. Ces haras, qui donnent peu de profits et ont de nombreux inconvénients, se trouvent en Pologne et en Russie. 2° *Haras demi-sauvages*. Ici les animaux sont abandonnés à eux-mêmes pendant une partie de l'année; mais l'homme s'occupe des produits, les soigne, choisit des reproducteurs, donne à tous des abris et des suppléments de nourriture lorsque le besoin s'en fait sentir. L'Autriche, la Hongrie, la Transylvanie, ont de ces haras. 3° *Haras parqués*. Ce sont les seuls qui méritent véritablement le nom de *haras*, parce que tout y est disposé pour la production et pour l'amélioration. Les animaux y sont divisés par catégories, selon leur âge et leur destination. Des croisements peuvent y être exécutés. Les jeunes sujets y reçoivent une éducation conforme à leurs moyens.

HARDÉ. adj. m. [*acelyphus*]. Se dit d'un œuf pondu sans coquille, soit parce que la matière calcaire de la coquille n'est pas sécrétée, soit parce que l'œuf est chassé de l'oviducte avant son évolution parfaite.

HARENG. s. m. [*Clupea harengus*, L., all. *Häring*, angl. *hering*, it. *aringua*, esp. *arenque*]. Poisson malacoptérygien abdominal, qui se mange frais, fumé, salé ou mariné. V. Propylamine.

HARGNE. s. f. Vieux mot qui signifie *hernie* : de là le mot *hargneux* par lequel on désignait les individus affectés de hernie, et qui a été ensuite employé dans le sens de *soucieux* et d'*acariâtre*, parce que les maladies qui ont leur siège dans l'abdomen, comme la hernie inguinale, affectent en général vivement le moral des malades.

HARICOT. s. m. [*Phaseolus vulgaris*, L., all. *Bohne*, angl. *french bean*, it. *fagiuolo*, esp. *judia*]. Plante légumineuse papilionacée, tribu des phaséolées, dont les graines, réniformes, marquées d'un ombilic latéral, et contenues dans une gousse allongée, sont alimentaires. Secs, les haricots contiennent beaucoup de fécule, sont difficiles à digérer et produisent des flatuosités. Leur gousse, mangée en vert avant le développement des graines (*haricots verts*), est un mets peu nourrissant, mais très sain.

HARMALINE. s. f. [all. *Harmalin*, angl. *harmaline*, it. *armalina*] ($C^{26}H^{14}Az^{2}O^{2}$). Alcaloïde des graines de *Peganum harmala*, L. (V. Harmel). Cristalline, d'un brun jaune, blanche à l'état de pureté; colorant la salive en jaune; saveur faiblement amère; peu soluble dans l'éther et l'eau, facilement dans l'alcool bouillant. Avec les acides, elle donne des sels jaunes, solubles, cristallisables.

HARMATTAN. s. m. Vent des côtes de Guinée qui souffle exceptionnellement, trois ou quatre fois par an, pendant quelques jours. Sa température est de 29° à l'ombre, 40° au soleil. Il dessèche toutes les plantes, affecte fortement les muqueuses; néanmoins, avec son apparition, cessent les fièvres endémiques et les affections contagieuses, telles que la variole.

HARMEL. s. m. Nom arabe du *Peganum harmala*, L. (*rue sauvage*), plante rutacée des steppes de la Russie méridionale et de l'Algérie, d'où on extrait l'*harmaline* et l'*harmine* : ses semences sont stimulantes; ses feuilles, d'odeur forte et désagréable, passent pour sudorifiques et emménagogues.

HARMINE. s. f. ($C^{26}H^{12}Az^2O^2$). Alcaloïde contenu, avec l'harmaline, dans les graines du *Peganum harmala*, ou *harmel*, et obtenu aussi en soumettant l'harmaline à des oxydations ménagées. Substance cristallisable, presque insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther froids. Avec les acides, elle donne des sels incolores, bleuâtres en solutions étendues, jaunâtres en solutions concentrées.

HARMONICA CHIMIQUE. s. m. Fiole où se dégage de l'hydrogène (*lampe philosophique*), surmontée d'un tube effilé recouvert d'un autre tube de verre, lequel est mis en vibration par la flamme de l'hydrogène brûlant. Les sons produits par cet appareil sont probablement dus à une série de détonations qui ont lieu dans le tube par le contact de l'air avec la flamme de l'hydrogène.

HARMONIE. s. f. [*harmonia*, de ἁρμονία; all. *Harmonie*. *Einklang*, angl. *harmony*, it. et esp. *armonia*]. En physique, résonnance simultanée de plusieurs sons dont l'ensemble flatte l'oreille. = En physiologie, accord qui règne entre les diverses fonctions. = En anatomie, articulation formée par des dentelures presque imperceptibles.

HARMONIQUE. adj. et s. m. Son partiel qui, dans une vibration composée, accompagne le son fondamental. Le nombre des vibrations qui engendre les harmoniques est dans un rapport simple avec celui des vibrations du son fondamental, c'est-à-dire que, si ce dernier correspond à une vibration, le premier harmonique correspond à deux vibrations, le second à trois, etc.

HARPER. v. n. Un cheval *harpe* lorsqu'il fléchit brusquement les jarrets dans l'allure du pas et du trot. Ce mouvement défectueux est un symptôme d'*éparvin sec*.

HARPIN. s. m. Dans le midi de la France, le charbon qui se développe sur les membres des bêtes à cornes.

HARROWGATE (Angleterre). — *Eau sulfureuse* (sulfure de sodium). Froide. Bains.

HARTINE. s. f. [*xylorétine*] ($C^{40}H^{34}O^8$). Substance blanche, cristalline, insipide et inodore, soluble dans l'éther, fusible à 200° : même origine que la *hartite*.

HARTITE. s. f. [de l'all. *Harz*, résine] ($C^{12}H^{20}$). Substance trouvée dans du bois de pin fossile et dans une variété de lignite près de Vienne. Elle fond à 74°; distille sous forme de matière huileuse à une température élevée; soluble dans l'éther et se déposant en cristaux par évaporation.

HARTMANN. [Médecin bavarois, mort en 1631]. — *Élixir de Hartmann*. V. Élixir *camphré*. — *Poudre de Hartmann*. V. Poudre *anticachectique*.

HASTÉ, ÉE. adj. [*hastatus*, de *hasta*, pique; all. *spiessformig*]. Se dit, en botanique, d'une feuille dont la base se prolonge en deux lobes aigus, rejetés en dehors, ce qui la fait ressembler à un fer de lance.

HATCHETTINE. s. f. [all. *Hatchetin*, *Torfharz*, angl. *hatchetine*] ($C^{16}H^{16}$). Substance fossile des minerais de fer d'Angleterre. Jaunâtre, transparente, en feuillets brillants, de consistance de cire, sans odeur; fond à 46°; distille sans décomposition. Peu soluble dans l'alcool et l'éther froids.

HAUSMANNITE. s. f. (Mn^3O^4). L'oxyde rouge de manganèse, qui forme un minerai naturel de manganèse et qu'on peut obtenir artificiellement. V. Oxyde *de manganese*.

HAUT, E. adj. — *Haut mal*. V. Épilepsie. = *Haut chaussé*. Se dit de la balzane qui s'étend jusqu'au genou ou au jarret, ou au-dessus de ces régions. — *Haut cru*. Ancien synonyme de *haut lieu*, *haut paturage*. Les animaux de *haut cru* correspondent aux races de montagnes. — *Haut monté*. Se dit du cheval dont le tronc est supporté par des membres longs et grêles.

HAUTEUR. s. f. — En physique, *hauteur d'un son*. V. Son. — *Hauteur d'un lieu*. V. Altitude, Atmosphere et Barometre.

HAUYNE. s. f. [*lapis-lazuli*, *lazulite*, *outremer*]. Minéral dans la composition duquel entrent des silicates et des sulfates d'alumine, de chaux, de potasse ou de soude, avec du peroxyde de fer, de l'eau, du chlore et du soufre, en proportions variables.

HAVERS. [Chirurgien anglais qui a écrit de 1691 à 1731]. — *Canalicules*, *canaux* ou *conduits de Havers*. V. Osseux (*Tissu*). — *Glandes de Havers*. V. Synovial.

HEAUTOGNOSE. s. f. [*heautognosia*, de ἑαυτὸν, soi-même, et γνῶσις, connaissance; all. *Selbstkenntniss*]. Synonyme d'*autognose*.

HEBDOMADAIRE. adj. [de *hebdomas*, semaine]. — *Fievre hebdomadaire*. V. Intermittent.

HÉBÉPHRÉNIE. s. f. [de ἥβη, puberté, et φρὴν, intelligence]. Ensemble des troubles intellectuels survenant à l'époque de la puberté chez quelques individus.

HÉBÉTUDE. s. f. [*hebetudo*, νωθρότης, all. *Stumpfsinn*, angl. *hebetude*, *hebetation*, it. *stupidezza*]. Impossibilité de se servir des facultés intellectuelles, bien que l'action des organes des sens soit conservée, au moins partiellement. Les yeux sont ouverts ou demi-ouverts, presque immobiles; le malade répond quelquefois, oralement ou par signes, aux questions qu'on lui fait, ou montre qu'il entend, etc. L'état d'hébétude est un premier degré de la stupeur; c'est un symptôme ordinairement passager de la commotion et de la contusion cérébrales, des apoplexies, de diverses affections générales graves, ou simplement de la migraine. V. Stupeur.

HECTICITÉ. s. f. État particulier de maigreur et de faiblesse causée par la *fievre hectique*.

HECTIQUE. adj. [*hecticus*, ἑκτικὸς, all. *hektisch*, angl. *hectic*, it. *etico*, esp. *hectico*]. — *Chaleur hectique*. V. Chaleur. — *État hectique*. L'*hecticité*. — *Fievre hectique*. Fièvre continue, à exacerbations vespérales, ou rémittente, et affectant le type quotidien; accompagnée de sécheresse à la gorge, de fréquence et de faiblesse du pouls, d'une chaleur à la peau dite *hectique* (V. Chaleur), d'amaigrissement progressif, de sueurs et de diarrhées colliquatives. Elle est ordinairement causée par la suppuration lente et profonde d'un organe interne, telles que la carie des os, la phtisie pulmonaire, etc. = *Secte hectique*. V. Éclectisme.

HECTISIE. s. f. V. Hecticité.

HECTOCOTYLE. s. m. Nom donné a une sorte de bras, qui, chez les céphalopodes mâles, sert à la fécondation. Formé et enroulé d'abord dans une vésicule, il en sort en se déroulant, et présente à son sommet une vésicule plus petite contenant un appendice filiforme très mobile. L'hectocotyle se détache quand il contient le spermatophore, et va se fixer sur la femelle, dans les organes génitaux de laquelle le spermatophore éclate.

HÉDÉRA. s. m. V. Lierre.

HÉDÉRACÉ, ÉE, HÉDÉRÉ, ÉE, HÉDÉRIFORME, adj. [de *hedera*, lierre]. Qui ressemble au lierre.

HÉDÉRÉES. s. f. pl. Plantes de la famille des araliacées, formant, pour certains botanistes, une tribu de cette famille ayant le lierre pour type.

HÉDÉRINE. s. f. [de *hedera*, lierre; all. *Hederin*, *Epheugummi*, angl. *hederine*, it. *ederina*, esp. *hederina*, *gomme de lierre*]. Suc gommo-résineux qui découle du tronc des vieux lierres dans les pays chauds. Il est en morceaux irréguliers, noirâtres, composés de grumeaux luisants, foncés, non transparents, à cassure brillante, d'une odeur de résine. Celui du commerce vient de l'Orient. On l'a employé comme excitant, détersif et emménagogue. — *Hederine*. Nom donné par Vandamme et Chevalier a un alcaloïde des graines de lierre.

HÉDÉRIQUE. adj. Qui concerne le lierre — *Acide hederique* [all. *Hederinsäure, Epheusäure*, angl. *hederic acid*, it. *acido ederico*]. Se retire des graines du lierre. Cristallisable, incolore, âcre, soluble dans l'alcool et non dans l'eau ni dans l'éther (Posselt).

HEDWIGIA. s. m. V. SUCRIER *de montagne*.

HEDYOSMUM. s. m. Genre de plantes pipéracées, dont deux espèces, *H. arborescens*, Sw., et *H. nutans*, Sw., sont employées à la Jamaique comme antispasmodiques. Une autre espèce, *H. Bonplandianum*, H. B. K., du Brésil et de la Colombie, est usitée dans les fièvres pernicieuses.

HÉDYSARÉES. s. f. pl. Tribu des légumineuses papilionacées dans laquelle se trouve le *sainfoin*.

HEILBRUNN (Bavière). — *Eau saline*, chloro-bromo-iodurée. Froide. Boisson.

HEINECKE. [Médecin allemand du XIXe siècle]. *Solution de Heinecke*. V. SOLUTION.

HELCOLOGIE. s. f. [*helcologia*, de ἕλκος, ulcère, et λόγος, discours]. Traité sur les ulcères.

HELCOSE. s. f. [*helcosis*, de ἕλκος, ulcère; all. *Geschwürbildung, Verschwärung*]. Ulcération.

HELCTIQUE. adj. [*helcticus*, de ἕλκειν, attirer]. Synonyme d'*épispastique*.

HELCYDRION. s. m. [*helcydrium*, de ἑλκύδριον, petit ulcère]. Ulcération superficielle de la cornée.

HÉLÉNÈNE. s. m. ($C^{38}H^{26}$). Produit de la distillation de l'hélénine sur l'acide phosphorique anhydre. Liquide jaunâtre, plus léger que l'eau, de goût âcre, odeur d'acétène. Bout à 295°.

HÉLÉNINE. s. f. ou **HÉLÉNOL**. s. m. [all. *Helenol, Alantkampher; camphre d'aunée*] ($C^{42}H^{28}O^{6}$). Huile volatile concrète et cristallisable, blanche, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et les essences, retirée de la racine d'*aunée*. Fond à 72°, bout entre 275° et 280°. — *Hélénine*. Nom quelquefois donné à l'*inuline*.

HÉLIANTHE. s. m. Genre de synanthérées sénécionidées, dont une espèce, l'*Helianthus annuus*, L., appelée *grand soleil* ou *tournesol*, a des akènes très nombreux, qui donnent par expression une huile propre à l'éclairage et à la fabrication des savons. Une autre espèce est le *topinambour*.

HÉLICE. s. f. [*Helix*, de ἕλιξ, proprement chose roulée; all. *Schnecke*, angl. *helix, snail*, it. *lumaca*, vulgairement *colimaçon, escargot*]. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés à coquilles, dont une espèce, l'*hélice vigneronne* (*Helix pomatia*, L., vulgairement *escargot des vignes*). est employée comme aliment, et en médecine comme adoucissante, relâchante et analeptique. La matière mucilagineuse abondante que contient l'hélice donne au *bouillon de colimaçons* des propriétés analogues à celui du veau. On en fait aussi un sirop.

HÉLICÈNE. s. m. V. HÉLICOÏDINE.

HÉLICHRYSE. s. m. Genre de plantes connues vulgairement sous le nom d'*immortelles*. V. IMMORTELLE et STŒCHAS.

HÉLICIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à l'hélice.

HÉLICIN, INE. adj. [de *helix*, hélice; all. *spiralformig, schneckenförmig*, angl. *spiral*]. En forme de vrille ou d'hélice. — *Arteres hélicines*. Artérioles contournées en spirale autour d'un axe fictif, et qu'on trouve dans les tissus érectiles, dans l'ovaire et dans l'utérus.

HÉLICINE. s. f. [all. *Helicin*, angl. *helicine*, it. *elicina*, esp. *helicina*]. Mucilage provenant des escargots. V. HÉLICE. — *Hélicine* ($C^{26}H^{16}O^{14}$). Substance cristallisable, blanche, insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'eau froide, très soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool, qui résulte de l'oxydation de la salicine par l'acide azotique étendu. Les alcalis étendus, les acides, la synaptase et la levure de bière la dédoublent en glycose et hydrure de salicyle.

HÉLICOÏDAL ou **HÉLICOÏDE**. adj. Se dit des organes disposés en hélice. — En botanique, *cyme hélicoïde*, inflorescence dans laquelle les fleurs sont disposées sur une spirale non interrompue.

HÉLICOÏDINE. s. f. ($C^{52}H^{34}O^{28}$). Substance cristallisée, analogue à l'hélicine, se formant dans les mêmes conditions qu'elle, mais s'en distinguant en ce que la synaptase et la potasse la dédoublent en glycose, hydrure de salicyle et *saligénine*; avec les acides, celle-ci est remplacée par la *salirétine*.

HÉLICOTRÈME. s. m. [*helicotrema*, de ἕλιξ, limaçon, et τρῆμα, trou]. Petite ouverture située au sommet du limaçon de l'oreille interne, dont elle met les deux rampes en communication.

HÉLIOPHOBE. adj. et s. [de ἥλιος, soleil, et φοβεῖν, craindre]. V. ALBINISME et PHOTOPHOBE.

HÉLIOPHOBIE. s. f. La photophobie.

HÉLIOPSYDRACIE. s. f. [de ἥλιος, soleil, et ψυδράκιον, ampoule]. Ampoule due à l'insolation.

HÉLIOSE. s. f. [de ἥλιος, soleil]. Le coup de soleil. V. INSOLATION.

HÉLIOSTAT. s. m. [de ἥλιος, soleil, et στατὸς, arrêté]. Appareil d'optique qui, à l'aide d'un mouvement d'horlogerie, maintient dans une direction constante, malgré le mouvement du soleil, un rayon introduit dans une chambre obscure.

HÉLIOTROPE. s. m. [*Heliotropium europæum*, L., all. *Sonnenwende*, angl. *turnsol, sunflower*, it. *eliotropia*, esp. *eliotropio*]. Plante borraginée appelée *herbe aux chancres, herbe aux verrues* (*Verrucaria* des anciens), bien qu'elle n'ait aucune action spéciale. L'*H. indicum*, L., est employé dans l'Inde contre les céphalalgies.

HÉLIOTROPISME. s. m. [de ἥλιος, soleil, et τρέπειν, tourner]. Faculté qu'ont certaines plantes de tourner constamment leurs fleurs vers le soleil.

HÉLIX. s. m. [*helix*, de ἕλιξ, de εἱλεῖν, entourer; all. *Ohrmuschelrand*, angl. *helix*, it. *elice*]. Repli à peu près demi-circulaire qui borde le pavillon de l'oreille externe chez l'homme. — *Petit hélix*. V. CONCHO-HELIX.

HELLÉBORE. s. m. V. ELLÉBORE.

HELLÉBORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des renonculacées, qui a pour type le genre *Helleborus*. V. ELLÉBORE.

HELLÉBORINE. s. f. V. ELLÉBORINE.

HELLÉBORISME. s. m. V. ELLEBORISME.

HELLMUND. [Médecin allemand du XIXe siècle]. — *Pommade de Hellmund*. V. POMMADE.

HELMERICH. [Médecin allemand du commencement du XIXe siècle]. — *Pommade de Helmerich*. V. POMMADE.

HELMINTHAGOGUE. adj. et s. m. [*helminthagogus*, de ἕλμινς, ver, et ἄγειν, chasser; all. *wurmabtreibend*, angl. *helminthagoga*, it. *elmintagogo*, esp. *helmintagogo*]. Synonyme de *vermifuge*.

HELMINTHES. s. m. pl. [de ἕλμινς, ver; all. *Eingeweidewürmer, Spulvürmer*, angl. *intestinal worms*, it. *elminti*, esp. *helmintes*]. Nom donné par Duméril aux *Entozoaires* de de Blainville ou *vers intestinaux* de Cuvier. — Actuellement, dans certaines classifications, troisième et dernière classe du sous-embranchement des vers, comprenant des animaux caractérisés par la forme allongée, cylindrique, aplatie ou vésiculaire de leur corps, qui est complètement dépourvu de membres et de cirres locomoteurs. Cette classe se divise en cinq ordres : 1° les *Acanthocéphales*; 2° les *Nématoïdes*; 3° les *Turbellariés* (avec les *Bdellomorphes* et les *Planariés*); 4° les *Trématodes*; 5° les *Cestoïdes*.

HELMINTHIASE. s. f. [*helminthiasis*, ἑλμινθιάω, être affecté de vers]. Ensemble des maladies causées par la présence d'entozoaires. Celle-ci peut passer complètement inaperçue ; ailleurs elle détermine l'apparition de symptômes morbides, qui varient avec l'espèce du parasite, le siège qu'il occupe, l'âge de l'individu qui le porte. L'*ascaride lombricoïde* est surtout fréquent chez l'enfant, dont il habite l'intestin grêle : parmi les phénomènes qu'il cause, coliques, vomissements, diarrhée, petitesse et irrégularité du pouls, bouffissure de la face, convulsions, délire, démangeaisons dans les narines, etc., aucun n'est absolument caractéristique : l'existence du vers ne peut être affirmée que s'il est trouvé dans les évacuations. L'ascaride peut perforer et quitter l'intestin, et gagner le péritoine, l'estomac, les voies biliaires, etc. L'occlusion intestinale peut être produite par un amas d'ascarides. — L'*oxyure vermiculaire* est également commun dans l'enfance, et occupe le rectum, l'anus, d'où il gagne les parties génitales, en causant un prurit très prononcé. — La présence du *trichocéphale* passe ordinairement inaperçue. — Celle du *tænia* et du *bothriocéphale* produit les mêmes symptômes que l'ascaride ; mais ces vers, plus fréquents chez l'adulte, déterminent moins de phénomènes nerveux. V. ASCARIDE, BOTHRIOCEPHALE, OXYURE, TÆNIA, TÆNIFUGE et TRICHOCÉPHALE.

HELMINTHICIDE. adj. et s. [mot hybride, de ἕλμινς, ver, et *cædere*, tuer]. V. VERMIFUGE.

HELMINTHOCHORTON. s. m. [de ἕλμινς, ver, et χόρτος, herbe]. V. MOUSSE *de Corse*.

HELMINTHOGÉNÉSIE. s. f. [de ἕλμινς, ver, et γένεσις, production]. La diathèse vermineuse (Beauclair et Viguier).

HELMINTHOLOGIE. s. f. [*helminthologia*, de ἕλμινς, ver, et λόγος, discours ; all. *Helminthologie*, *Wurmlehre*, angl. *helminthology*, it. *elmintologia*, esp. *helmintologia*]. Partie de l'histoire naturelle qui traite des vers.

HÉLODE. adj. [ἑλώδης, de ἕλος, marais]. Fièvre compliquée d'adynamie, avec sueurs abondantes.

HÉLOPYRE. s. f. [de ἕλος, marais, et πῦρ, fièvre]. La fièvre hélode.

HELVELLE. s. f. [*Helvella esculenta*, Pers.]. Champignon comestible voisin des morilles, à chapeau rougeâtre, mamelonné, qui croît dans les bois montueux.

HELVÉTIUS. [Médecin hollandais, 1661-1727]. — *Collyre d'Helvétius*. V. PIERRE *divine*. — *Poudre d'Helvétius*. V. POUDRE *vomitive*.

HEM. s. m. [angl. *hemming*, du verbe *to hem*, tousser brusquement]. Expiration courte, brusque, rauque, bruyante, qui résulte d'une sensation d'embarras, de picotement, de chatouillement, de cuisson, dans l'arrière-gorge, et qui est un symptôme fréquent de l'angine glanduleuse. Elle est suivie de l'expulsion d'un crachat globuleux, glutineux, d'apparence d'amidon cuit ou de gélatine, ou de teinte ambrée. Les crachats sont parfois noirâtres ou bleuâtres, parce que des particules de poussière ou de noir de fumée sont englobées par le mucus ou contenues dans les cellules épithéliales que celui-ci entraîne. Les crachats rejetés par le *hem* se composent : 1° de mucus tenace, visqueux, offrant des stries rectilignes, généralement parallèles, rarement entre-croisées ; 2° de granulations graisseuses, souvent disposées en chapelet, parallèlement aux stries ; 3° quelquefois de noyaux libres d'épithélium, avec ou sans nucléole ; 4° toujours de cellules épithéliales, régulières ou non, isolées ou réunies en lamelles, contenant des granulations graisseuses ou des granulations de noir de fumée ; 5° de leucocytes produits sous les plus légères influences, plus ou moins nombreux, selon la cause du *hem*, plus ou moins granuleux, et pouvant contenir des granules de charbon.

HÉMACÉLINOSE. s. f. [de αἷμα, sang, et κηλίς, tache]. Synonyme de *purpura*, et à tort de *cyanose*.

HÉMACHROÏNE. s. f. [de αἷμα, sang, et χρόα, couleur]. Synonyme d'*hematine*.

HÉMACYANIN. s. m. ou **HÉMACYANINE**. s. f. [de αἷμα sang, et κυανὸς, bleu] (Simon). Produit de décomposition de la matière colorante de la bile (Sanson), du sang normal (Lassaigne et Lecanu) et de celui des ictériques.

HÉMADROMOMÈTRE. s. m. [de αἷμα, sang, δρόμος, course, et μέτρον, mesure]. V. HEMODROMOMÈTRE.

HÉMADYNAMIQUE. s. f. [de αἷμα, sang, et *dynamique*]. Théorie mécanique de la circulation du sang.

HÉMADYNAMOMÈTRE. s. m. V. HEMODYNAMOMÈTRE.

HÉMAGOGUE. adj. et s. m. [*hæmagogus*, de αἷμα, sang, et ἄγειν, chasser ; all. *bluttreibend*, angl. *hæmagogous*, it. *emagogo*, esp. *hemagogo*]. Substance à laquelle on supposait la propriété de déterminer l'écoulement des règles ou le flux hémorroïdal.

HÉMAL. adj. m. — *Arc hémal* (R. Owen). V. VERTÈBRE *type*.

HÉMALEUCINE. s. f. [de αἷμα, sang, et λευκὸς, blanc] (Hatin). Couenne du caillot sanguin.

HÉMALEUCOSE. s. f. [de αἷμα, sang, et λευκὸς, blanc] (Hatin). Production de la couenne à la surface du caillot.

HÉMALOPIE. s. f. [*hæmalopia*, αἱμάλωψ, proprement caillot quelconque de sang ; all. *Blutunterlaufung*, angl. *hæmalopy*, it. *emalopia*, esp. *hemalopia*]. L'*hypohéma*.

HÉMAPHÉINE. s. f. [de αἷμα, sang, et φαιὸς, brun ; all. *Hemaphein*, angl. *hæmapheine ; chloro-hématine*, *matiere colorante jaune du sang*, *pigment jaune du sang*] (Simon). Matiere brunâtre, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau et l'éther, provenant de la décomposition de l'hématine, et retiré en abondance du sang dans certains ictères ; c'est probablement un mélange de biliverdine et d'hématosine.

HÉMAPHÉIQUE. adj. Qui contient de l'hémaphéine. — *Urine hémaphéique*. Urine qu'on observe dans certains états généraux graves, accompagnés d'une profonde altération des globules rouges du sang, et d'une perturbation dans le fonctionnement du foie. Ces urines ont une couleur ambrée, rougeâtre et prennent une coloration acajou par addition d'acide azotique.

HÉMARTHROSE. s. f. (de αἷμα et ἄρθρον, articulation). Épanchement sanguin intra-articulaire, ayant pour origine une entorse avec arrachement ligamenteux, ou une fracture para-articulaire, ou exceptionnellement l'hémophilie. — *Hémarthrose du genou*. Elle survient à la suite d'une chute, d'un faux pas ; l'épanchement est rapide, et se traduit par l'attitude du membre en demi-flexion et en rotation externe, la déformation globuleuse du genou avec voussure demi-elliptique dessinant le cul-de-sac sous-tricipital, le choc rotulien, la rénitence, la fluctuation ou la crépitation sanguine. La peau est normale, la douleur vive, les phénomènes généraux nuls. La ponction aspiratrice, suivie de compression ouatée pendant 8-10 jours, puis la mobilisation et le massage de l'articulation, amène la guérison.

* **HÉMATOCOLPOS**. s. m. [de αἷμα, sang et κόλπος, vagin]. Rétention du sang menstruel dans le vagin par suite d'atrésie, congénitale ou acquise.

HÉMATÉATE. s. m. Corps formé par l'union de l'hématéine avec un alcali. — *Hematéate d'ammoniaque*. Sel cristallin, qui prend naissance quand on agite au contact de l'air, à une douce température, une solution d'hématoxyline dans l'ammoniaque : décomposé par l'acide acétique, il donne l'hématéine.

HÉMATÉINE. s. f. [de αἷμα, sang ; all. *Hæmatein*, angl. *hæmateine*, it. *hemaeina*] ($C^{32}H^{12}O^{12}$). Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur l'*hématoxyline*, puis de l'acide acétique sur l'hématéate d'ammoniaque ainsi formé. Humide, elle est d'un rouge brun ; d'un vert foncé métallique, à l'état sec ; peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool.

HÉMATÉMÈSE. s. f. [*vomitus cruentus, hæmatemesis*, de αἷμα, sang, et ἐμεῖν, vomir ; all. *Blutbrechen*, angl. *hæmatemesis, vomiting of blood*, it. *ematemesi, ematemesia*, esp. *hematemesis*]. Vomissement de sang exhalé à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac, hémorragie gastrique que l'on appelle *gastrorrhagie*. L'hématémèse est donc toujours précédée de gastrorrhagie, et, comme celle-ci, reconnait pour causes ordinaires des coups ou des chutes sur l'épigastre, l'introduction de poisons dans l'estomac, la suppression brusque du flux menstruel ou hémorroïdal, l'ulcère et le cancer de l'estomac, l'irruption dans cet organe du sang venant d'un vaisseau voisin (anévrysme de l'aorte), et toutes les affections qui enrayent la circulation de la veine porte (maladies du cœur, du poumon, du foie) ou qui altèrent profondément la composition du sang (fièvre jaune, ictère grave, etc.). Le vomissement peut être le premier symptôme de la gastrorrhagie, n'être précédé d'aucun phénomène ; cependant l'hématémèse est ordinairement précédée par une douleur profonde et pongitive à l'épigastre, avec oppression, vertiges, pâleur de la face, froid aux extrémités ; le sang rejeté par le vomissement est d'un rouge plus ou moins pur et rutilant quand la gastrorrhagie succède à la rupture d'un anévrysme ou accompagne l'ulcère gastrique ; il est noir, couleur de suie ou de marc de café dans le cancer, et parfois dans l'ulcère, quand l'exhalation sanguine se fait lentement à la surface interne de l'estomac. Le *melæna* accompagne souvent l'hématémèse. La diète, un repos absolu, la position horizontale, les boissons froides et acidules, la glace à l'intérieur, les fomentations chaudes et les topiques rubéfiants sur les membres : telles sont les bases du traitement.

HÉMATEUX, EUSE. adj. — *Dermatose hémateuse*. Maladie des vaisseaux sanguins de la peau.

HÉMATIDROSE. s. f. [*hematidrosis*, de αἷμα, sang, et ἱδρώς, sueur]. Sueur de sang, hémorragie par les glandes sudoripares, se faisant lentement et plus ou moins abondamment à la surface de la peau, dans certaines lésions de ces glandes et dans certaines affections générales avec altération du sang.

HÉMATIE. s. f. [de αἷμα, sang ; all. *Blutkörperchen, Blutkügelchen*, angl. *blood-globule*] (Gruithuisen). Globule coloré nageant dans le plasma des animaux à sang rouge. Les hématies sont des éléments anatomiques composés de globuline et d'hémoglobine, caractérisés par leur forme variable avec les espèces animales, et par leur couleur rouge quand on les examine en masse et à la lumière réfléchie, jaune rosé pâle dans la lumière transmise et quand on les voit isolés. Ces corpuscules sont aplatis en forme de disques biconcaves, ronds, plus épais et plus foncés à la périphérie qu'au centre, chez l'homme et la plupart des mammifères (excepté le chameau et le paca, qui les ont elliptiques) : elliptiques chez les oiseaux, les reptiles (fig. 218) et les poissons (à l'exception des poissons cyclostomes, qui les ont ronds). Leur diamètre est de $0^{mm},006$ à $0^{mm},7$ chez l'homme, et leur épaisseur est de $0^{mm},002$. Grâce à leur élasticité, ils s'allongent suffisamment pour pénétrer dans des vaisseaux capillaires d'un diamètre inférieur à celui qu'ils présentent (V. CAPILLAIRE), et reprennent ensuite leur forme et leurs dimensions normales. On en compte environ 5 millions par millimètre cube dans le sang de l'homme (V. NUMÉRATION *des globules du sang*). Fig. 217. Globules du sang. *a*, globules empilés en colonnes ; *b*, *c*, globules vus de face. Ils sont plus pesants que le sérum, et même que le plasma du sang, dans lequel ils s'enfoncent. Dans certaines maladies, leur précipitation a lieu plus rapidement, et le plasma se coagule au-dessus d'eux sans en emprisonner aucun ; phénomène qui explique la formation de la *couenne* inflammatoire. C'est leur emprisonnement dans le plasma coagulé qui donne une couleur rouge au caillot du sang, lequel, sans cette circonstance, serait blanc. Ils sont constitués par une masse homogène de *globuline*, unie, molécule à molécule, à la matière colorante, ou *hémoglobine*, et à une certaine quantité de graisse et de sels. Chez les mammifères, toute la masse est homogène et sans noyau ; à partir de l'époque où l'embryon humain, par exemple, a 2 ou 3 centimètres de long ; mais, auparavant, les globules ont un petit noyau rond, granuleux, ou deux. Fig. 216. Globules du sang de l'embryon humain. *a, b, q*, globules vus de face et de profil ; *l, m, n*, globules déformés ; *s*, globules crénelés ; *p*, globules offrant des prolongements. Chez les vertébrés ovipares, le globule, quelle que soit sa forme, renferme un noyau incolore, sphérique ou ovoïde, insoluble dans l'eau et l'acide acétique, tandis que la masse rouge est soluble. Les globules peuvent devenir *dentelés* ou *framboisés* à leur surface (fig. 216, *s*), lorsque le sérum du sang se concentre ou est altéré par des cercles de diverses espèces. Le rôle physiologique des hématies est de prendre l'oyxgène au niveau du poumon et de le transporter dans l'intimité des tissus. C'est l'*hémoglobine* qui joue le principal rôle dans cette fonction. — La formation des globules sanguins ne se fait pas de la même façon dans la vie intra et extra-utérine. Chez l'embryon du poulet, les premiers globules du sang paraissent, avec les premiers vaisseaux et avant le cœur, dans la partie profonde du feuillet moyen du blastoderme : il y a là une agglomération de cellules arrondies, emplissant les cordons qui constituent ces vaisseaux, et quand ces cordons, primitivement solides, deviennent creux, leurs parois sont formées par les cellules de la périphérie de cette agglomération, tandis que les cellules centrales forment les premiers globules sanguins ; ceux-ci, une fois formés, se multiplient par segmentation directe de leur noyau. Chez l'adulte, on admet généralement que les globules rouges résultent d'une transformation des globules blancs, qui se passerait dans le foie, la rate et la moelle osseuse (V. HÉMOPOÈSE), ou qui se ferait par l'intermédiaire des *hématoblastes*.

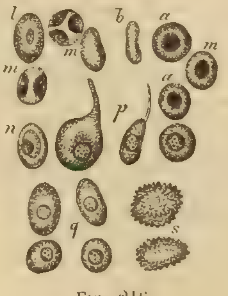

FIG. 216.

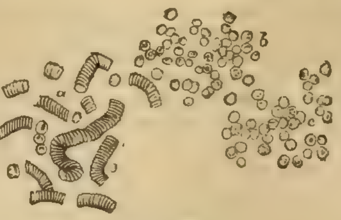

FIG. 217

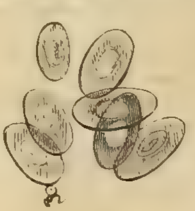
FIG. 218.

HÉMATIMÈTRE. s. m. V. HÉMATOMÈTRE.

HÉMATIMÉTRIE. s. f. [de αἷμα, sang, et μέτρον, mesure]. Mesure de la quantité des globules du sang. V. NUMÉRATION.

HÉMATINE. s. f. [de αἷμα, sang ; all. *Hæmatin*, esp. *hematina* ; *hématosine* (Chevreul) : *rouge de sang*, *hémachroine* ou *hématochroïne* (Lassaigne) ; *partie* ou *matiere colorante du sang* (Fourcroy) ; *globuline* (Le Canu) ; *gliadine* (Gmelin) ; *phœnodine* [de φοινώδης, rouge, teint de sang], *phœnicine* (Walter Crum) ; *hématoglobuline*] ($C^{96}H^{51}Fe^{3}Az^{6}O^{18}$). Nom donné par Hünefeld (1827) à la matière colorante et ferrugineuse du sang, qui, dans ce liquide, est combinée à plusieurs substances albuminoïdes pour former l'*hémoglobine*, et dont l'existence à l'état libre ne peut avoir lieu que par dédoublement de cette dernière substance sous certaines influences : c'est l'hématine ainsi produite aux dépens de l'hémoglobine dédoublée qu'on trouve, à l'état de granulations sphéroïdales, dans les épanchements sanguins anciens (avec ou sans cristaux d'*hématoïdine*). Retirée de l'hémine à l'aide de l'ammoniaque, l'hématine est noir bleuâtre, d'éclat métallique ; elle est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, le chloroforme, soluble dans l'ammoniaque, dans l'alcool contenant de l'acide sulfurique ou chlorhydrique, et dans les alcalis : les solutions alcalines sont dichroïques, vert olive en couches minces, rouges en couches plus épaisses ; les solutions acides sont brunes et non dichroïques. C'est l'hématine qui retient tout le fer de l'hémoglobine dédoublée, et qui contient tout le fer du sang : or la quantité de ce métal contenu dans 1000 parties de sang étant d'environ 0^{gr},555, et le poids total du sang du corps humain pouvant être évalué à 5 kilog., ce liquide renferme en moyenne 3 gram. de fer. — *Hématine*. Nom primitivement donné par Chevreul (1811) à l'*hématoxyline*.

HÉMATINIQUE. adj. Qui concerne l'hématine.

HÉMATINOMÉTRIQUE. adj. — *Cuve hématinométrique*. Petite cuve de verre à faces parallèles, dans laquelle on place le sang défibriné et plus ou moins étendu d'eau, pour en faire l'examen spectroscopique.

HÉMATIQUE. adj. — *Acide hématique*. Matière que l'on obtient (Treviranus) en chauffant au rouge du sang carbonisé avec de la soude, et traitant ensuite par l'alcool. Il cristallise par l'évaporation en cristaux jaunes. — *Cristaux* ou *éléments hématiques*. V. HÉMATOÏDINE. — *Kyste hématique*. V. KYSTE. — *Poison hématique*. V. EMPOISONNEMENT et POISON. — *Transformation hématique*. Nom donné par Burdach au passage des principes inaltérés du sang dans les sécrétions ordinaires et à leur changement en globules de pus.

HÉMATITE. s. f. [*hæmatites*, αἱματίτης, de αἷμα, sang ; all. *Blutstein*, angl. *hœmatites*, *bloodstone*, it. *ematita*, esp. *hematides*]. L'oxyde rouge de fer. V. OXYDE.

HÉMATOBIE. adj. [de αἷμα, sang, et βίος, vie]. Qui vit dans le sang. V. BILLHARZIA.

HÉMATOBLASTE. s. m. Nom donné par Hayem à des corpuscules particuliers, plus petits que les hématies, discoïdes, sans noyau, jaunâtres ou verdâtres, très facilement altérables, qui existeraient dans le sang des vertébrés vivipares, et qui se formeraient dans la lymphe aux dépens et par segmentation des noyaux des leucocytes. La transformation graduelle de ces corpuscules donnerait naissance aux globules rouges du sang, lesquels dériveraient ainsi, indirectement, des globules blancs.

HÉMATOCÈLE. s. f. [*hæmatocele*, de αἷμα, sang, et κήλη, tumeur ; all. *Blutgeschwulst*, angl. *hœmatocele*, it. *ematocele*, esp. *hematocele*]. Proprement, tumeur sanguine en général. — En particulier, tumeur sanguine formée, chez la femme, autour de l'utérus ; chez l'homme, dans les enveloppes du testicule, dans cet organe lui-même, ou dans les éléments du cordon spermatique : dans le premier cas, c'est l'*hématocele péri-utérine* (V. PÉRI-UTÉRIN) ; dans le second, on la distingue, suivant la partie où elle siège, en *hématocele du cordon, du scrotum* et *du testicule*. — *Hématocele du cordon* ou *funiculaire*. Tumeur piriforme, opaque, rénitente, élastique, rarement fluctuante, qui apparaît sur le trajet du cordon spermatique lorsque le sang se répand entre ses éléments à la suite d'une contusion des bourses et de la région inguinale, d'un effort, d'une opération de castration. Tantôt le liquide est infiltré (*hématocele par infiltration*) ; tantôt il est réuni en foyer dans une cavité à parois plus ou moins épaisses (*hématocèle par épanchement*). Dans la première variété, le sang infiltré est le plus souvent résorbé en totalité : le repos, la position appropriée, les topiques résolutifs, suffisent. Dans la seconde, les parties les plus fluides sont graduellement résorbées, mais il reste des caillots plus ou moins durs, que les moyens précédents sont impuissants à faire disparaître : alors, surtout si le foyer sanguin s'enflamme et s'abcède, il est nécessaire de le ponctionner ou de l'inciser. — *Hématocèle du scrotum*. Elle présente deux variétés, dites, d'après le siège de la tumeur sanguine, *pariétale* et *vaginale*. L'*hématocèle pariétale* est constituée par une infiltration ou un épanchement de sang dans les enveloppes du testicule extérieures à la tunique vaginale, et se manifeste par une tumeur du scrotum, molle, donnant à la main une sensation d'empâtement et quelquefois de fluctuation : la peau présente des ecchymoses ou une coloration rouge foncé générale. Mêmes causes, même traitement que l'hématocèle du cordon. L'*hématocèle vaginale* consiste dans une accumulation de sang dans la séreuse testiculaire et est d'origine traumatique ou spontanée. L'hématocèle *traumatique* ou primitive reconnaît les mêmes causes que la variété précédente, qui la complique ordinairement : les deux foyers sanguins communiquent entre eux quand la séreuse est déchirée. L'hématocèle dite *spontanée* est consécutive à une vaginalite chronique, qui a amené le développement d'une fausse membrane, d'épaisseur et d'étendue variables, tapissant la tunique vaginale, dont elle double l'épaisseur ; l'épanchement lui-même est fourni par la fausse membrane en voie d'organisation, soit par exhalation spontanée, soit par une rupture consécutive à un choc, à une pression légère, au froissement produit par la marche, l'équitation, etc. (Gosselin). Souvent il y a une hydrocèle concomitante. Le repos, la position des bourses, les antiphlogistiques, les résolutifs, peuvent amener la résorption de l'épanchement quand celui-ci est peu abondant, qu'il n'y a pas d'épaississement des parois, dans l'hématocèle traumatique par exemple : ils échouent dans les autres cas. Si la résorption ne se fait pas, sans qu'il y ait inflammation du foyer ni épaississement des parois, la ponction est indiquée. Si l'hématocèle, compliquée d'hydrocèle (*hydro-hématocèle*), vient à suppurer, le drainage donne de bons résultats : le tube permet l'écoulement facile au dehors des liquides contenus dans la poche, et l'injection dans celles-ci de liquides détersifs et antiseptiques. Enfin, quand la tumeur, consécutive à une vaginalite, est ancienne, épaissie, dure, la *décortication* est le meilleur moyen de traitement : les incisions provoquent une suppuration qui peut être dangereuse ; la castration ne doit être faite que si l'épaisseur de la fausse membrane en rend la décortication impraticable. — *Hématocele du testicule*. Épanchement sanguin dans l'intérieur de la tunique albuginée et dans le tissu propre du testicule, consécutif à une violente contusion, et accompagné d'une hématocèle pariétale, qui masque quelquefois la tumeur testiculaire, laquelle est bosselée et plus ou moins douloureuse. Si l'on craint une mortification du testicule par compression de ses éléments ou une désorganisation consécutive à la suppuration, il faut débrider la tunique albuginée, en évitant d'atteindre les canaux séminifères.

HÉMATOCÉPHALE. s. m. [*hæmatocephalus*, de αἷμα, sang, et κεφαλή, tête]. Tumeur sanguine de la tête. — Tumeur vasculaire formée par la pie-mère sur certains anencéphales.

HÉMATOCHROÏNE. s. f. V. Hématine.

HÉMATOCRISTAL. s. m. (J.-C. Mayer, 1827). Cristal du sang. V. Hémoglobine.

HÉMATOCRISTALLINE. V. Hémoglobine.

HÉMATOCYANINE. s. f. L'hémacyanine.

HÉMATOCYSTE. s. m. [de αἷμα, sang, et κύστις, kyste]. Kyste sanguin (Ritgen).

HÉMATODE ou **HÉMATOÏDE**. adj. [*hæmatoides*, de αἷμα, sang, et εἶδος, ressemblance; it. *ematode*, esp. *hematodes*]. Qui est de la nature du sang; qui ressemble à du sang. — *Fongus hématode* [all. *Blutschwamm*, angl. *fungus hæmatodes*, it. *fongo ematode; cancer fongueux* ou *hématode*]. Nom donné aux tumeurs dont le tissu est mou, a un aspect fongueux et produit des hémorragies. La tumeur, irrégulière, soulève la peau, qui est sillonnée de veines variqueuses, et qui finit par s'amincir, s'ouvrir, et donner issue à une sorte de champignon noirâtre, qui devient la source d'hémorragies plus ou moins abondantes, et fournit une sanie infecte. Ces tumeurs sont tantôt des tumeurs fibro-plastiques molles, colloïdes ou non, très vascularisées, tantôt des tumeurs épithéliales d'origine glandulaire ou autre; mais elles ne constituent pas une espèce distincte de produits morbides. — Nom aussi donné aux tumeurs érectiles appelées par d'autres auteurs *anévrysmes par anastomose*. V. Tumeur et Vasculaires (*Tumeurs*).

HÉMATODYNAMOMÈTRE. s. m. V. Hemodynamomètre.

HÉMATOGLOBULINE. s. f. V. Hémoglobine.

HÉMATOGRAPHIE. s. f. [*hæmatographia*, de αἷμα, sang, et γραφή, description]. Description du sang.

HÉMATOÏDINE. s. f. [de αἱματοειδής, semblable au sang; all. *Hæmatoidin*, angl. *hæmatoidine*, it. *hematoidina*; *éléments* et *cristaux hématiques* (Lebert)] ($C^{32}H^{18}Az^{2}O^{6}$). Principe d'un beau rouge de sang, qu'on trouve dans les anciens foyers hémorragiques, en cristaux rhomboïdaux obliques ou en fines aiguilles. L'eau, l'alcool, l'éther, la glycérine, les essences et l'acide acétique ne dissolvent pas trace de ce composé; l'ammoniaque le dissout rapidement avec une teinte rouge-amarante si la dissolution est concentrée, et celle-ci passe bientôt au jaune safrané, puis brunâtre. Robin et Verdeil ont trouvé dans un kyste du foie des cristaux analogues. Kolm a extrait de l'ovaire de la vache une variété d'hématoïdine insoluble dans l'ammoniaque, ce qui la distingue de celle des foyers sanguins; peut-être les deux substances sont-elles des principes différents.

HÉMATOÏNE. s. f. Produit dérivé de l'hémoglobine, de composition peu connue, mais dépourvu de fer.

HÉMATOLINE. s. f. ($C^{136}H^{78}Az^{8}O^{14}$). Produit de la décomposition de l'hémochromogène par l'acide sulfurique, à l'abri de l'air.

HÉMATOLOGIE. s. f. [*hæmatologia*, de αἷμα, sang, et λόγος, discours; all. *Hæmatologie, Lehre vom Blute*, angl. *hæmatology*, it. *ematologia*, esp. *hematologia*]. Traité du sang.

HÉMATOME. s. m. [*hæmatoma*, de αἱματοῦν, emplir de sang; all. *Hæmatoma*, *Blutgeschwulst*, angl. *hæmatoma*, it. *ematoma*]. Nom donné : 1° au *céphalématome*; 2° aux foyers sanguins qui accompagnent la *pachyméningite* (hématomes de la dure-mère); 3° aux tumeurs sanguines quelconques qui résultent d'une contusion, de la rupture des varices, etc.

HÉMATOMÈTRE. s. m. [de αἷμα, sang, et μέτρον, mesure]. V. Hemodynamomètre.

HÉMATOMÈTRE. s. f. [de αἷμα, sang, et μήτρα, matrice]. S'est dit pour métrorrhagie.

HÉMATOMPHALE. s. f. [*hæmatomphalum*, de αἷμα, sang, et ὀμφαλὸς, ombilic; all. *Blutnabelbruch*, angl. *hæmatomphalus*, it. *ematonfalo*, esp. *hematonfalo*]. Hernie ombilicale dont le sac renferme de la sérosité et du sang épanché, ou qui présente à sa surface des veines variqueuses.

HÉMATOMYÉLIE. s. f. [*hæmatomyelia*, de αἷμα, sang, et μυελὸς, moelle]. Hémorragie intra-médullaire, épanchement de sang à l'intérieur de la moelle, se faisant toujours dans la substance grise, et constitué par du sang pur ou mêlé à des éléments nerveux ramollis. Cette hémorragie peut être primitive, succéder à un traumatisme, à un refroidissement : le plus souvent, c'est une complication de la myélite (Charcot). On trouve quelquefois dans les artérioles spinales des anévrysmes capillaires semblables à ceux qui produisent l'hémorragie cérébrale. Le début des accidents est brusque : suivant le point où se fait l'épanchement, il y a paraplégie ou paralysie des quatre membres, ou hémiparaplégie avec anesthésie croisée (comme dans la compression médullaire), et, en même temps, paralysie du rectum et de la vessie. La sensibilité est diminuée, l'intelligence est intacte. Le rachis et les membres inférieurs sont le siège de douleurs et de fourmillements. Quand l'hémorragie s'est faite dans la région cervicale, la mort est très rapide; dans le cas contraire, on voit apparaître des troubles trophiques, des escarres, une néphrite et une cystite purulentes. Le traitement consiste à prévenir la myélite consécutive par l'application de sangsues et de révulsifs le long de la colonne vertébrale, à soigner les escarres, à vider la vessie et le rectum suivant les besoins.

HÉMATOPOÈSE. s. f. et non **HÉMATOPOIÈSE**. V. Hémopoèse.

HÉMATORRACHIS. s. f. ou m. [de αἷμα, sang, et *rachis*]. Hémorragie extra-médullaire, épanchement de sang se faisant dans la cavité de l'arachnoïde, ou entre cette membrane et la pie-mère, ou en dehors de la dure-mère, sous l'influence d'un traumatisme, ou d'une vive congestion des méninges (dans l'épilepsie, le tétanos), ou de la rupture d'un anévrysme, ou enfin de la pachyméningite. Les symptômes sont douloureux et paralytiques comme dans l'hématomyélie, puis apparaissent des phénomènes de compression médullaire. Une méningite secondaire peut se développer. Même traitement que dans l'hématomyélie.

HÉMATORRHÉE. s. f. V. Hémorrhée.

HÉMATOSALPINX. s. m. [*salpingite hémorragique*]. Accumulation de sang dans la trompe de Fallope, qui tantôt dépend d'une rétention du sang menstruel par rétrécissement congénital ou accidentel du conduit, ou d'un trouble menstruel résultant d'un écart de régime, d'un refroidissement (apoplexie de la trompe), tantôt est en rapport avec une salpingite, antérieure ou d'emblée hémorragique (hématocèle de la trompe). Les symptômes sont analogues à ceux de la salpingite : l'exagération des pertes utérines ne peut faire affirmer l'hématosalpinx, car souvent celui-ci s'accompagne d'aménorrhée. La rupture du kyste sanguin est fréquente et donne lieu à une hématocèle pelvienne ou rétro-utérine.

HÉMATOSCOPIE. s. f. [de αἷμα, sang, et σκοπεῖν, examiner]. Examen du sang.

HÉMATOSE. s. f. [*hæmatosis*, αἱμάτωσις, de αἷμα, sang; all. *Blutbereitung*, angl. *hæmatosis*, it. *ematosi*, esp. *hematosis*]. Conversion du sang veineux en artériel, par échange gazeux, au niveau du poumon. La pression de l'air a une grande influence sur la façon dont s'accomplit l'hématose. V. Air, Combustion *organique* et *respiratoire*, et Respiration.

HÉMATOSEPSIE. s. *f.* [de αἷμα, sang, et σῆψις, corruption]. Altération septique du sang.

HÉMATOSINE. s. f. V. Hématine.

HÉMATOSIQUE. adj. – *Sens hématosique* (Récamier). La sensibilité respiratoire.

HÉMATOSPILIE. s. f. [de αἷμα, sang, et σπῖλος, tache]. Le purpura (Alibert).

HÉMATOXYLINE. s. f. [de αἷμα, sang, et ξύλον, bois] ($C^{32}H^{14}O^{12} + 3HO$). Principe colorant du bois de campêche, cristallisé en prismes transparents, d'un jaune plus ou moins intense, donnant une poudre blanche, d'un goût douceâtre, solubles dans l'eau bouillante, l'éther et l'alcool, avec une coloration jaune rougeâtre, et dans les alcalis avec une coloration rouge pourpre. L'action successive de l'ammoniaque et de l'acide acétique les transforme en *hématéine*.

HÉMATOZOAIRE. s. m. [de αἷμα, sang, et ζῶον, animal; all. *Bluttierchen*]. Animal vivant dans le sang. — *Hématozoaires de l'impaludisme.* Micro-organismes qu'on trouve dans le sang des individus atteints d'impaludisme. Ils ont le plus souvent la forme de *corps sphériques*, mobiles, accolés aux globules rouges qu'ils finissent par détruire : les plus petits sont incolores, les plus volumineux sont chargés de pigment; de chacun d'eux partent 3 ou 4 filaments mobiles ou flagella, dont l'extrémité libre, très mobile, imprime des mouvements étendus aux hématies, et entraîne le corps sphérique dans un mouvement d'oscillation et même de translation. Il existe aussi des *corps en croissant*, plus petits, effilés à leurs extrémités, immobiles, incolores sauf au centre, qui présente une tache de pigment, et des *corps en rosace*, qui en se divisant forment des corps sphériques. Le sang qui contient ces corps, inoculé sous la peau, détermine des accès de fièvre intermittente de même type que ceux du malade auquel le sang a été pris; ils se trouvent dans la rate, le foie, l'encéphale, et causent la tuméfaction splénique et hépatique et les accès pernicieux de nature cérébrale, aussi bien que les accès intermittents simples (Laveran).

HÉMATURÈSE. s. f. L'hématurie.

HÉMATURIE. s f. [*mictus cruentus*, *hœmaturia*, de αἷμα, sang, et οὐρεῖν, uriner; all. *Blutharnen*, angl. *hœmaturia*, it. *ematuria*, esp. *hematuria*]. Sortie, par l'urètre, d'une certaine quantité de sang, pur ou mêlé avec de l'urine. Cette hémorragie est un symptôme de diverses maladies. Le sang peut venir de l'urètre, de la vessie, des uretères ou des reins. L'hémorragie urétrale résulte, soit d'une lésion traumatique du périnée, soit d'une affection inflammatoire ou organique du canal. Dans le pissement de sang dont la vessie est la source, le sang ne se mêle à l'urine qu'autant que celle-ci est abondante, et seulement à la fin de la miction, tandis que le sang fourni par les reins est intimement mélangé à l'urine, quelle que soit la quantité de celle-ci et dès le début de son expulsion. L'hématurie a lieu fréquemment lorsqu'un obstacle organique, un rétrécissement du canal ou la tuméfaction de la prostate, obligent l'urine à séjourner dans son réservoir et à lui faire éprouver une distension qui se prolonge ou se répète un certain nombre de fois. Les calculs vésicaux provoquent souvent un écoulement de sang, qui peut devenir abondant, et qui dépend, tantôt des frottements que le corps étranger a exercés sur la face interne de la vessie, tantôt des contractions énergiques qu'exécutent les parois du viscère, lorsque, l'urine cessant de couler, elles viennent s'appliquer avec force sur la pierre. Les lésions organiques du col et des parois de la vessie (notamment les fongus) sont fréquemment accompagnées d'écoulements sanguins plus ou moins abondants. Le même effet a quelquefois lieu dans les inflammations vives de la poche urinaire. L'hématurie provenant des uretères ou du rein est un symptôme de gravelle, ou d'une maladie organique des reins; dans d'autres cas, c'est un état général grave, fièvres, empoisonnement, etc., qui provoque le passage du sang dans les urines. C'est dans la vieillesse qu'on observe le plus d'hématuries. Vider la vessie et empêcher que l'urine ne s'y accumule est généralement la première indication à remplir. On recherche ensuite les causes organiques susceptibles d'être atteintes par nos moyens explorateurs, et on les combat suivant l'exigence des cas. Si le sang avait formé des caillots abondants ou volumineux, il faudrait recourir aux injections pour les entraîner au dehors. — *Hématurie endémique de l'île de France, de l'île Bourbon, du Brésil et des Indes orientales.* Maladie qui ne se voit en Europe que sur des colons venant de ces contrées, et qui attaque aussi bien les enfants que les adultes. L'urine sanguinolente passe souvent à l'état d'urine chyleuse (*chylurie*), ou albumineuse et graisseuse. Abandonnée à elle-même, cette hémorragie, compliquée ou non de gravelle, guérit spontanément, sans émigration, au bout de plusieurs mois ou de plusieurs années, lorsqu'elle n'est pas assez abondante pour détériorer la constitution. De continue qu'elle était, elle devient parfois périodique. La saignée, combinée avec l'administration des boissons acidulées, avec l'emploi du ratanhia et du repos, suspend l'hémorragie. Mais les émissions sanguines sont contre-indiquées quand la constitution a été affaiblie par des pertes de sang répétées : alors les préparations ferrugineuses sont utiles, ainsi qu'une bonne nourriture. Elle est toujours due à la présence dans le sang de larves microscopiques non sexuées de filaires, qu'on retrouve vivantes dans l'urine ou mortes dans les caillots desséchés. V. CHYLURIE. = L'hématurie s'observe symptomatiquement durant presque toutes les maladies générales des animaux domestiques. La préhension de plantes résineuses et de pins moisis la cause souvent.

HÉMATURIQUE. adj. et s. Qui concerne l'hématurie; qui en est atteint.

HÉMAUTOGRAPHE. s. m. [de αἷμα, sang, αὐτὸς, soi-même, et γράφειν, tracer]. Appareil enregistreur sur le papier duquel on dirige le jet de sang qui s'échappe d'une artère incisée, de façon à avoir l'exacte indication de la vitesse, de la pression, etc., du sang artériel.

HÉMÉLYTRE. s. m. Élytre dont l'extrémité libre est membraneuse, tandis que sa base est dure et opaque.

HÉMÉRALOPE. s. m. Qui est atteint d'héméralopie.

HÉMÉRALOPIE. s. f. [*amblyopia crepuscularis*, *dysopia tenebrarum*, *hemeralopia*, ἡμεραλωπία, de ἡμέρα, le jour, et ὄπτομαι, je vois; all. *Hemeralopie*, *Natchtblindheit*, angl. *hemeralopia*, *nightblindness*, it. *emerulopia*, esp. *hemeralopia*]. Maladie caractérisée par la dilatation de la pupille avec diminution brusque ou même abolition complète de la vision *pendant le temps où le soleil est au-dessous de l'horizon.* Cette affection, assez rare en Europe, commune sous les tropiques, endémique dans certaines localités, épidémique sur l'équipage des vaisseaux dans quelques stations navales, se montre chez les individus dont la rétine a été longtemps impressionnée par une lumière trop vive, réfléchie par une surface brillante : c'est ce qui arrive par réverbération des rayons solaires, dans les pays chauds ou couverts de neige, et pour les ouvriers (maçons, peintres en bâtiments, etc.) qui travaillent en face d'une surface blanche : la rétine, trop irritée, subit alors une dépression fonctionnelle. Celle-ci peut aussi résulter d'un affaiblissement général, amené par de mauvaises conditions hygiéniques; ce qui explique le caractère épidémique que revêt parfois la maladie, qui peut accompagner le scorbut, les fièvres pernicieuses, etc. On a décrit des héméralopies congénitales et héréditaires, mais il est probable qu'elles n'étaient pas essentielles et primitives; en effet, l'héméralopie n'est souvent qu'un symptôme d'autres affections oculaires, telles que la rétinite pigmentaire, l'atrophie de la papille optique et des vaisseaux du fond de l'œil. La vision pendant le jour, et dans les conditions normales d'éclairage, est très distincte ; ce n'est que le soir, au moment du crépuscule, ou quand la lumière artificielle est diminuée, qu'elle commence à se troubler ; à mesure que le jour diminue, le malade éprouve la sensation d'un voile grisâtre ou d'un nuage qui viendrait peu à peu s'interposer entre ses yeux et les objets extérieurs, et le même phénomène se produit si l'héméralope est placé dans une pièce bien éclairée dont on diminue graduellement l'éclairage. La dilatation de la pupille est bien manifeste à la lumière, et augmente dans une demi-obscurité ; mais elle est moins prononcée que sous l'influence de la belladone. En même temps, la vision de près est difficile ou impossible, l'accommodation a une moins grande amplitude. Quant à l'examen ophtalmoscopique, il ne montre aucune altération dans l'héméralopie essentielle : si celle-ci est symptomatique, il fait voir les lésions propres aux affections qu'elle accompagne. Le repos de l'œil par le séjour prolongé dans une chambre obscure est la base du traitement; les reconstituants et les toniques sont indiqués chez les individus débilités. La strychnine et l'opium, les collyres à l'ésérine, ont aussi donné de bons résultats.

HÉMIACÉPHALE. adj. et s. m. [de ἥμισυς, demi, α privatif, et κεφαλὴ, tête] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre chez lequel la tète est représentée par une tumeur informe, avec quelques appendices ou replis cutanés en avant, et chez lequel les membres thoraciques existent.

HÉMIALGIE. s. f. [de ἥμισυς, demi, et ἄλγος, douleur]. L'hémicrànie.

HÉMIANESTHÉSIE. s. f. [de ἥμισυς, demi, et *anesthésie*]. Anesthésie incomplète. — Abolition unilatérale de tous les modes de la sensibilité, se produisant, comme l'hémiplégie, dans le côté du corps opposé à celui où siège une lésion encéphalique, surtout lorsque cette lésion occupe la partie postérieure de la couronne radiante. L'hémianesthésie peut aussi résulter d'une lésion de la moelle, et particulièrement de sa compression : elle revêt alors la forme dite *anesthésie croisée* (V. COMPRESSION *médullaire*). C'est sous forme d'hémianesthésie que se manifeste ordinairement la perte de la sensibilité dans l'hystérie et l'hystéro-épilepsie. L'intoxication saturnine peut donner lieu au même phénomène. Cependant elle provoque plutôt une anesthésie irrégulière dans sa distribution à la surface du corps.

HÉMIANOPSIE. s. f. [de ἥμισυς, demi, et *anopsie*]. Absence de perception dans une moitié du champ visuel, existant ordinairement du côté opposé à celui de la lésion cérébrale qui l'engendre (*hémianopsie croisée*) : comme la cécité verbale, qu'elle accompagne souvent, elle dépend d'une lésion de la partie postérieure du lobule pariétal inférieur, au voisinage du pli courbe.

HÉMIARTHROSE. s. f. Synonyme de *symphyse*.

HÉMIATHÉTOSE. s. f. [de ἥμισυς, demi, et *athétose*]. Athétose d'une moitié latérale du corps : c'est, comme l'athétose, une variété de chorée ou d'hémichorée.

HÉMICARPE. s. m. [*hemicarpus*, de ἥμισυς, demi, et καρπὸς, fruit; *Halbfrucht*, angl. *hemicarpe*, it. *emicarpo*, esp. *hemicarpo*]. Chacune des deux portions d'un fruit qui se partage également en deux moitié.

HÉMICÉPHALE. s. m. Synonyme d'*anencéphale*.

HÉMICHORÉE. s. f. [de ἥμισυς, demi, et *chorée*]. Variété de chorée bornée à une moitié du corps, et toujours symptomatique d'une lésion de l'encéphale, hémorragie ou ramollissement, siégeant, comme l'hémianesthésie, à la partie postérieure de la couronne radiante, mais en avant et en dehors de la région dont la lésion détermine l'hémianesthésie. Elle succède à l'hémiplégie.

HÉMICRÂNIE. s. f. [*hemicrania*, de ἥμισυς, moitié, et κρανίον, crâne; all. *halbseitiger Kopfschmerz*, *Migräne*, angl. *hemicrania*, it. *emicrania*, esp. *hemicrania*]. Douleur qui n'affecte que la moitié de la tête : migraine.

HÉMICYLINDRIQUE. adj. [*hemicylindricus*]. Se dit, en botanique, d'une hampe qui est plate d'un côté et convexe de l'autre, ou d'une feuille allongée dont une des faces est plane et l'autre convexe.

HÉMIDIAPHORÈSE. s. f. Transpiration unilatérale.

HÉMIE. s. f. [de αἷμα, sang]. Maladie du sang en général (Monneret).

HÉMIÉDRIE. s. f. [de ἕμισυς, demi, et ἕδρα, face]. Phénomène caractérisé par ce fait que certains cristaux (boracite, pour le cube ; calcaire, rubis, saphir, pour les prismes à six pans) ne présentent des modifications que sur la moitié des arêtes ou des angles semblables, et non sur tous. Il est en opposition avec la loi de symétrie (V. SYMÉTRIE); mais on s'en rend compte en admettant que les molécules intégrantes du cristal étudié sont des demi-cristaux. Par conséquent, les cristaux dont les éléments sont géométriquement identiques ne le sont pas physiquement, vu la disposition de ces molécules.

HÉMIENCÉPHALE. s. m. [*hemiencephalus*, de ἥμισυς, moitié, et ἐγκέφαλος, cerveau]. Monstre qui, sans aucune trace d'organe des sens, a un cerveau à peu près normal.

HÉMIFACIAL, ALE. adj. Qui se rapporte à une moitié de la face. — *Paralysie hémifaciale*. *L'hémiplégie faciale*.

HÉMIMÈLE. s. m. [*hemimelus*, de ἥμισυς, moitié, et μέλος, membre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre chez lequel les membres sont incomplets à leur extrémité, terminée en forme de moignons.

HÉMINE. s. f. [de αἷμα, sang] ($C^{96}H^{51}Az^{6}Fe^{3}O^{18}.HCl$). Combinaison d'hématine et d'acide chlorhydrique, *chlorhydrate d'hématine* (Hoppe-Seyler), qui cristallise en lames rhomboédriques brun foncé lorsqu'on abandonne à l'évaporation spontanée du sang étendu d'une solution de sel marin, qu'on traite le résidu par l'acide acétique et qu'on évapore le tout à feu doux. Insoluble dans l'eau, à peine soluble dans l'alcool chaud et l'éther, soluble dans la potasse.

HÉMIONE. s. m. [*dziggetai*, *Equus hemionus*, de ἥμισυς, demi, et ὄνος, âne]. Espèce du genre *Cheval*, couleur jaune fauve clair; crinière et ligne dorsales noires ; bouquet de crin au bout de la queue, plus rapide à la course que l'âne et le cheval. Vit en troupes dans les déserts de l'Asie.

HÉMIOPIE. s. f. [*hemiopia*, de ἥμισυς, moitié, et ὄπτομαι, je vois; all. *Halbsichtigkeit*, angl. *hemiopia*, it. *emiopia*, esp. *hemiopia*]. Affection de la vue dans laquelle les malades n'aperçoivent qu'une moitié des objets qu'ils regardent, moitié supérieure ou inférieure dans l'*hémiopie horizontale*, moitié droite ou gauche dans l'*hémiopie verticale*. Dans cette seconde variété, la plus fréquente, les deux yeux voient ordinairement la même moitié de l'objet, et rien que cette moitié, l'hémiopie est *homonyme* ; mais quelquefois, l'œil droit en voit la moitié gauche, et inversement, de sorte que dans la vision binoculaire l'objet est vu tout entier, tandis que chaque œil regardant isolément n'en aperçoit qu'une partie . l'hémiopie est dite *croisée*. Ces divers phénomènes s'expliquent par l'entre-croisement incomplet des nerfs optiques, et par la présence d'une tumeur sur le trajet d'un de ces nerfs.

HÉMIPAGE. adj. et s. m. Monstre autositaire monomphalien dont les deux corps sont unis par les thorax.

HÉMIPAGIE. s. f. [*hemipagia*, de ἥμισυς, moitié, et πάγιος, fixe]. Douleur fixée dans une moitié de la tête.

HÉMIPATHIE. s. f. [de ἥμισυς, demi, et πάθος, affection]. Affection unilatérale.

HÉMIPEPTONE. s. f. Nom donné par Kühne à la portion de peptones d'origine pancréatique (la moitié environ) qui se transforment en leucine, tyrosine, glycocolle, etc.; l'autre portion non altérée est l'*antipeptone*.

HÉMIPHONE. adj. Qui concerne l'hémiphonie, qui en est atteint.

HÉMIPHONIE. s. f. [de ἥμισυς, demi, et φωνή, voix]. Impossibilité de parler autrement qu'à demi-voix.

HÉMIPINIQUE. adj. — *Acide hémipinique* ($C^{20}H^{10}O^{12}$). Produit d'oxydation de l'acide opianique ou de dédoublement de cet acide en méconine et acide hémipinique en présence de la potasse ; cristallisable, difficilement soluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

HÉMIPLÉGIE. s. f. [*hemiplegia*, *hemiplexia*, de ἥμισυς, moitié, et πλήσσειν ou πλήττειν, frapper; all. *Hemiplegie*, *halbseitige Lähmung*, angl. *hemiplegy*, it. *emiplegia*, esp. *hemiplegia*]. Paralysie qui affecte une moitié du corps, et qui occupe le côté opposé à celui où siège, dans le cerveau, la lésion qui la détermine (congestion, hémorragie, ramollissement, tumeur). Comme l'hémianesthésie, l'hémiplégie peut aussi accompagner une affection médullaire, ou faire partie des manifestations de l'hystérie. — *Hémiplégie dimidiée* ou *alterne*. Celle dans laquelle la paralysie de la face occupe le côté opposé à la paralysie du reste du corps ; c'est alors la protubérance annulaire qui est lésée (Gubler). Ainsi l'action de la protubérance est croisée par rapport aux membres, mais directe pour la face. — *Hémiplégie faciale*. V. PARALYSIE *faciale*.

HÉMIPLÉGIQUE. adj. et. s. Qui est atteint d'hémiplégie.

HÉMIPROTÉIDINE. s. f. ($C^{96}H^{42}Az^{6}O^{48} + 2HO$). Corps analogue aux peptones, obtenu par Schutzenberger en traitant l'albumine par l'acide sulfurique étendu et bouillant : il se forme en même temps un résidu insoluble, dit *hémiprotéine*.

HÉMIPROTÉINE. s. f. V. HÉMIPROTÉIDINE.

HÉMIPTÈRES. s. m. pl. [*hemiptera*, de ἥμισυς, moitié, et πτερὸν, aile ; all. *Hemipteren*, *Halbflügler*, angl. *hemiptera*, esp. *hemipteros*]. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux dont la bouche, cylindro-conique et disposée en suçoir, forme un rostre composé d'une lèvre inférieure à quatre articles allongés de façon à constituer un tube ouvert à sa base, et d'une lèvre supérieure allongée, triangulaire, dont les bords ferment cette ouverture : dans ce rostre sont deux mandibules très longues, effilées, aiguës et souvent barbelées à leur extrémité, et deux mâchoires semblables. Ces insectes ont, en général, deux ailes, recouvertes par des hémélytres : quelques-uns sont aptères. Leurs métamorphoses sont incomplètes. Ils forment deux sous-ordres, les *hétéroptères* et les *homoptères*.

HÉMISPHÈRE. s. m. [*hemisphærium*, de ἥμισυς, moitié, et σφαῖρα, sphère; all. *Halbkugel*, angl. *hemisphere*, it. *emisfero*, esp. *hemispherio*]. Moitié d'une sphère ou d'un corps sphéroïde. = En anatomie, *hémisphères du cerveau*, *hémisphères du cervelet*, les deux moitiés latérales de ces organes, bien qu'elles n'aient pas exactement la forme que le mot indique. V. CERVEAU, CERVELET, CIRCONVOLUTION, ENCÉPHALE et LOCALISATION.

HÉMISPHÉRIQUE. adj. Qui a la forme d'un hémisphère. — *Papille hémisphérique*. V. LANGUE.

HÉMITE. s. f. [de αἷμα, sang]. État que le sang présente dans les maladies inflammatoires, lorsque, après avoir été tiré de la veine, le caillot devient couenneux dans la palette. Cet état avait fait admettre une prétendue *inflammation du sang*, appelée aussi *hémite*, dont le signe essentiel serait le mouvement fébrile.

HÉMITE. s. m. Nom inusité des hématies.

HÉMITÉRIE. s. f. [*hemiteria*, de ἥμισυς, demi, et τέρας, monstre]. Anomalie organique congénitale, toujours simple et peu grave au point de vue anatomique, qui tantôt n'exerce aucune influence fâcheuse sur les fonctions, tantôt nuit à l'individu, soit seulement en produisant une difformité, soit en empêchant ou rendant difficile l'accomplissement d'une ou de plusieurs fonctions, et prend alors le nom de *vice de conformation*.

HÉMITRITÉE. adj. et s. f. [*hemitritæa*, ἡμιτριταῖος, de ἥμισυς, moitié, et τριταῖος, tierce; *fievre demi-tierce*]. Combinaison de la fièvre quotidienne avec la fièvre tierce, consistant en un accès faible le premier jour, intense le second jour, faible le troisième, etc.

HÉMITROPE. adj. [*hemitropus*, de ἥμισυς, demi, et τρέπειν, tourner]. Se dit d'un cristal formé de deux moitiés réunies en sens inverse de leur position naturelle, comme si la supérieure avait décrit une demi-révolution sur l'inférieure. V. FORME.

HÉMITROPIE. s. f. [*hemitropia*]. Transposition qui produit les cristaux *hémitropes*.

HÉMOCHROÏNE. s. f. [de αἷμα, sang, et χρόω, je colore]. Synonyme d'*hématine*.

HÉMOCHROMOGÈNE. s. f. [*hématine réduite*, *hématine rouge*]. Produit de l'action des agents réducteurs sur l'hématine. A l'air, elle absorbe de l'oxygène, perd une molécule d'eau et repasse à l'état d'hématine.

HÉMOCHROMOMÈTRE. s. m. Dosage de l'hémoglobine contenue dans le sang basé sur la comparaison de la couleur d'une solution au centième du sang étudié avec celle d'une solution d'hémoglobine ou de picrocarminate d'ammoniaque titrée et prise pour type (Malassez).

HÉMOCYANINE. s. f. L'*hémacyanine*.

HÉMOCYANOSE. s. f. [de αἷμα, sang, et *cyanose*]. La *cyanose*.

HÉMOCYTOMÈTRE. s. m. [de αἷμα, sang, κύτος, cellule, et μέτρον, mesure]. Appareil récemment décrit par Gowers, et qui n'est qu'une modification du procédé de Vierodt pour la numération des globules.

HÉMODIE. s. f. [*hæmodia*, αἱμωδία]. Agacement des dents par une saveur acide ou par un bruit grinçant.

HÉMODROMÈTRE. s. m. Contraction pour *hémodromomètre*.

HÉMODROMOGRAPHE. s. m. [de αἷμα, sang, δρόμος, course, et γράφειν, tracer]. Instrument qui trace automatiquement la vitesse du sang sur le papier d'un appareil enregistreur, à l'aide de la pointe d'une aiguille dont l'autre extrémité fait saillie à l'intérieur d'un tube en cuivre mis en communication par ses deux bouts avec un vaisseau : un sphygmoscope, ajouté à cet instrument, écrit en même temps les variations de pression dans le vaisseau (Chauveau).

HÉMODROMOMÈTRE. s. m. [de αἷμα, sang, et δρόμος, course, cours, et μέτρον, mesure ; all. *Blutschnelligkeitsmesser*, angl. *hæmodromometer*, it. *emodromometro*, esp. *hemodromometro*]. Instrument destiné à mesurer la vitesse du cours du sang dans les divers temps dont se compose une révolution du cœur, soit dans les artères, soit dans les veines. — L'*hémodromomètre de Volkmann* se compose d'un tube de verre en U, rempli d'une solution alcaline incolore, et dont les extrémités peuvent être mises en communication, au moyen d'un jeu de robinets, avec un tube métallique court, qu'on adapte aux deux bouts du vaisseau étudié : l'arrivée du sang dans la solution du tube en U produit un changement de coloration qui indique le temps que le sang a mis à parcourir ce tube ; la longueur de celui-ci étant connue, on en déduit la vitesse du sang. — L'*hémodromomètre de Ludwig* se compose de deux ampoules en verre, communiquant entre elles et avec les deux bouts d'un vaisseau ; l'ampoule qui communique avec le bout central est rempli d'huile, l'autre de sang défibriné : le sang qui vient du cœur pénètre dans la première ampoule, chasse l'huile dans la seconde, dont le sang défibriné passe dans l'autre bout du vaisseau . la capacité des ampoules étant connue, on déduit la vitesse du courant sanguin du temps qu'une quantité de sang correspondante à cette capacité a mis à traverser le vaisseau. (Fig. 219). 1, 2, ampoules de verre communiquant entre elles par le tube 3, et avec les deux bouts du vaisseau par les tubes 7 et 7' à l'aide des ajutages 8 et 9, 5 et 5', 6 et 6', sont deux disques dont la rotation permet à chaque ampoule de communiquer alternativement avec chacun des tubes 7 et 7'. Ces instruments donnent : pour la carotide des chiens, 205 à 357 millimètres par seconde; pour celle d'un veau, 131; pour celle des chevaux, 220 à 250; pour celle de différents mammifères, environ 300 millimètres en moyenne. La rapidité décroît dans les vaisseaux artériels à mesure qu'ils s'éloignent du cœur. La vitesse de la circulation dans la jugulaire se rapproche beaucoup de celle de la carotide. L'activité des muscles et des glandes exerce une influence accélératrice.

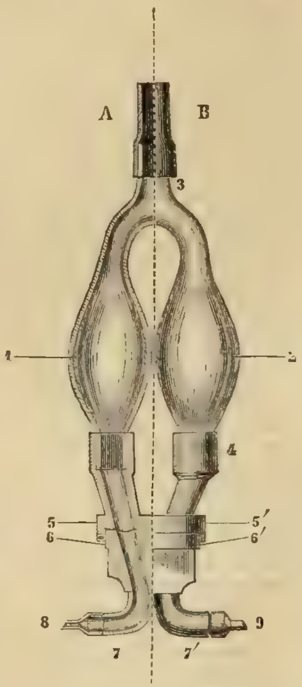

FIG. 219.

HÉMODYNAMIQUE. s. f. [de αἷμα, sang, et *dynamique*]. Étude des forces en jeu dans le cours du sang.

HÉMODYNAMOMÈTRE. s. m. [de αἷμα, sang, δύναμις, force, et μέτρον, mesure ; all. *Blutdruckmesser*, angl. *hæmodynamometer*, it. *emodinamometro*]. Instrument destiné à mesurer la pression du sang dans les vaisseaux des animaux vivants. Pour cette mesure, Hales se servait d'un manomètre simple, long tube de verre vertical et gradué, auquel il adaptait l'extrémité de l'artère ; la hauteur à laquelle s'élevait le sang dans ce tube donnait la mesure de la pression sanguine. A cet appareil ont succédé les manomètres à mercure, dans lesquels une solution alcaline, interposée entre le mercure et le sang, empêche celui-ci de se coaguler. — L'*hémodynamomètre de Poiseuille* est un manomètre à mercure ordinaire dont une branche communique avec un vaisseau : on lit sur l'instrument gradué le deplacement de la colonne mercurielle. Ludwig a ajouté à cet hémodynamomètre une sorte de flotteur surmonté d'une tige, à laquelle s'attache un pinceau qui écrit directement sur un cylindre tournant la pression et les oscillations fournies par le déplacement de la colonne de mercure : cet appareil porte le nom de *kymographion*. (fig. 220). *a*, petit flotteur portant à sa surface supérieure une tige verticale, *b*, articulée avec une seconde tige horizontale *c*, munie d'une pointe qui touche un cylindre tournant noirci au noir de fumée *dd'*. Magendie a employé, au lieu du manomètre ordinaire, un manomètre formé de deux tubes, dont un, rempli d'une solution alcaline, communique avec une artère ou avec une veine, d'une part, avec une cuvette remplie de mercure, d'autre part : cette cuvette communique aussi avec le second tube, dans lequel oscille le mercure. Cette disposition, qui surajoute un réservoir de mercure sur le trajet du manomètre, le rend plus sensible pour l'indication des pulsations cardiaques. Cet instrument a reçu les noms d'*hémomètre de Magendie* ou de *cardiomètre de Cl. Bernard*. Marey, cherchant à remédier aux inconvénients de l'appareil précédent (amplitude trop grande des oscillations mercurielles due à la vitesse acquise par la masse du liquide, et difficulté d'obtenir une pression moyenne parce que l'ascension de la colonne mercurielle est plus rapide que sa descente), a interposé entre la cuvette mercurielle et le tube dans lequel monte le mercure un tube capillaire qui diminue les oscillations et fournit la pression moyenne du vaisseau: c'est le *manomètre compensateur*. Cl. Bernard a modifié la forme de l'hémodynamomètre primitif de manière à obtenir à volonté, soit un manomètre simple, soit un *manomètre différentiel*. Cet instrument s'applique tantôt sur un seul vaisseau sanguin, tantôt sur deux à la fois. Dans le premier cas, on a la *pression absolue* pour le vaisseau qu'on examine. Dans le second, on obtient la *pression différentielle* entre les deux vaisseaux sur lesquels on expérimente. — Le *kymographion de Fick* est un manomètre métallique, formé d'un ressort creux, dont une extrémité communique avec un vaisseau, et dont l'autre extrémité, mobile, met en mouvement une pointe qui marque sur un papier les déplacements que lui impriment les pressions du sang : c'est donc, comme le kymographion de Ludwig, un hemodynamomètre enregistreur. Enfin, le polygraphe et le sphygmoscope peuvent servir à la mesure de la pression sanguine. V. PRESSION.

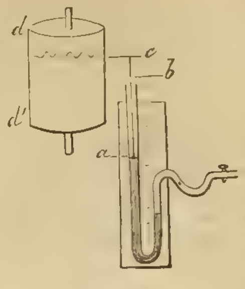

FIG. 220.

HÉMOGLOBINE. s. f. [de αἷμα, sang, et *globe*]. Substance qui, chez les vertébrés, constitue la partie essentielle des globules rouges du sang. On peut retirer l'hémoglobine amorphe du sang de tous les vertébrés; on l'obtient cristallisée, sous le nom de *cristaux du sang*, de *sang cristallisé*, d'*hématocristalline*, du sang du chien, du chat, du hérisson, du cochon d'Inde, du rat, de l'oie, etc., et, plus difficilement, du sang de l'homme. On la prépare en mélangeant du sang défibriné avec un égal volume d'eau, ajoutant au mélange le quart de son volume d'alcool à 80° et abandonnant ce liquide pendant 24 heures à une température de 0°. Les cristaux qui s'y forment sont purifiés par solutions successives dans l'eau et dans l'alcool ; puis le mélange est abandonné à une température inférieure à 0°. L'hémoglobine ainsi obtenue est oxygénée, et renferme, outre du carbone, de l'hydrogène, de l'oxygène et de l'azote, de petites quantités de soufre et de phosphore, et environ 0,05 pour 100 de fer : c'est dans cet état qu'elle existe dans le sang artériel et qu'elle est cristallisable, tandis que l'hémoglobine du sang veineux est dépourvue d'oxygène et reste amorphe. Les cristaux d'hémoglobine oxygénée (*oxyhémoglobine* ou *hématocris-*

talline) sont rouges, de forme variable suivant l'espèce animale à laquelle ils appartiennent : chez l'homme, le chien, le chat, le cheval, ils sont prismatiques. Plus ou moins solubles dans l'eau, ils sont insolubles dans l'alcool absolu, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone, les essences et les huiles. Desséchée, l'hémoglobine subit sans décomposition de hautes températures. En solution dans l'eau, elle se décompose en hématine et globuline, lentement à la température ordinaire, instantanément à 100°; les acides la décomposent également, sans la dissoudre, les alcalis la dissolvent et la décomposent : pendant cette décomposition, il se forme des acides formique et butyrique en petites quantités, et de la *méthémoglobine*. Au contact de l'air, elle absorbe une quantité d'oxygène pouvant atteindre 1,3 centim. cubes par gramme d'hémoglobine; au contraire, dans le vide, ou en présence d'agents réducteurs tels que le sulfhydrate d'ammoniaque, l'oxyhémoglobine perd de l'oxygène et prend une nuance brune qui remplace la teinte vermeille primitive : c'est ce qu'on appelle l'*hémoglobine réduite*, laquelle, agitée avec de l'oxygène, reproduit l'oxyhémoglobine. En présence des acides et des bases, l'hémoglobine réduite se décompose en matières albuminoïdes et en hématochromogène, qui remplace l'hématine formée par décomposition de l'oxyhémoglobine. Lorsqu'on fait traverser par un faisceau de lumière une solution concentrée d'hémoglobine oxygénée, placée dans une cuve hématinométrique, et qu'on reçoit ce faisceau sur le prisme du spectroscope, on n'aperçoit que les rayons rouges; si l'on ajoute de l'eau à la solution, on aperçoit successivement les rayons jaunes, verts, etc.; mais, si étendue que soit la solution, et ne contiendrait-elle que 1 décigramme d'oxyhémoglobine par litre, il reste toujours deux bandes obscures d'absorption, situées entre les raies D et E du spectre, l'une, étroite et foncée, près de D, l'autre, plus large et moins foncée, près de E. Dans les mêmes conditions d'examen, l'hémoglobine réduite donne une seule bande obscure, large, située à égale distance des raies D et E, et dite *bande de l'hémoglobine réduite*, *bande de Stokes*, qui disparaît pour faire place aux deux bandes de l'hémoglobine oxygénée quand on agite l'hémoglobine réduite avec de l'oxygène. Ces caractères spectroscopiques permettent de constater la présence de l'hémoglobine dans un liquide, et d'affirmer, en médecine légale, la nature des taches qu'on suppose produites par le sang : humectées avec un peu d'eau, ces taches fournissent successivement les raies propres à l'hémoglobine oxygénée et réduite; de plus, si à cette solution on ajoute une petite quantité de sel marin et de l'acide acétique, qu'on chauffe ce mélange au bain-marie et qu'on le laisse refroidir lentement, on obtient des cristaux brunâtres d'*hémine* (ou chlorhydrate d'hématine). L'oxyhémoglobine représente une véritable combinaison d'hémoglobine avec l'oxygène : celui-ci peut en être chassé, volume à volume, par l'oxyde de carbone, qui donne des cristaux d'*hémoglobine oxycarbonée* semblables à ceux de l'hémoglobine oxygénée; leur solution donne aussi deux bands obscures entre D et E; mais cette combinaison est plus stable que la première, car le vide et les agents réducteurs sont sans action sur elle et ne peuvent remplacer ces deux bandes par une seule. Ce fait explique l'intoxication par l'oxyde de carbone, ce gaz remplaçant l'oxygène de l'hémoglobine, et, par conséquent, des globules sanguins (Cl. Bernard). Toutefois, l'oxyde de carbone peut être déplacé par le bioxyde d'azote, qui forme avec l'hémoglobine une combinaison cristallisée, *hémoglobine bioxyazotée*, plus stable encore que la précédente. Enfin une autre combinaison cristallisée peut être formée par l'hémoglobine et l'acide cyanhydrique. La constitution et le mode de formation de l'hémoglobine dans l'organisme sont peu connus : d'après les produits de sa décomposition par les acides ou les bases, elle paraît être un composé d'albumine et d'hématine. Son rôle physiologique consiste à fixer sur les globules l'oxygène fourni par l'air inspiré, et à porter ce gaz, par les artères et les capillaires, dans l'intimité des tissus : là elle perd une partie de son oxygène (V. Combustion *organique*), et revient par les veines à l'état d'hémoglobine réduite. Son mode de destruction dans l'économie est imparfaitement connu : peut-être prend-elle part à la formation des matières colorantes de la bile, de la bilirubine en particulier. L'hémoglobine renfermant tout le fer du sang, on a pensé à l'employer en médecine comme ferrugineuse : c'est l'hémoglobine du bœuf, la plus riche en fer, qu'on a fait prendre, à l'intérieur, sous forme de capsules ou de pilules, dont chacune contient 5 centigr. de substance active, et dont on donne 2 à 8 par jour.

HÉMOGLOBINURIE. s. f. [de *hémoglobine*, et οὐρεῖν, uriner]. Présence dans l'urine de l'hémoglobine en nature, dissoute dans le sérum du sang à la suite d'une altération profonde des globules rouges, et facilement reconnaissable à ses caractères spectroscopiques : en même temps, l'urine est acide, contient de l'albumine, et présente une coloration rouge ou brune, d'autant plus foncée que la proportion d'hémoglobine y est plus considérable. Cet état morbide revêt une forme intermittente; l'apparition des accès paraît subordonnée à l'influence du froid; mais on ignore encore le processus qui lie cette influence aux phénomènes qu'elle détermine.

HÉMOÏDE. adj. [de αἷμα, sang, et εἶδος, forme]. Qui ressemble au sang.

HÉMOMANOMÈTRE. s. m. L'hémodynamomètre.

HÉMOMÈTRE. s. m. V. Hémodynamometre.

HÉMOPATHIE. s. f. [de αἷμα, sang, et πάθος, affection]. Maladie du sang (Lobstein).

HÉMOPÉRICARDE. s. m. Péricardite hémorragique.

HÉMOPHÉINE. s. f. (Grossi). L'hémaphéine.

HÉMOPHILIE. s. f. [de αἷμα, sang, et φιλία, amitié : amitié pour le sang, disposition à saigner; all. *Bluterkrankheit*, angl. *hæmophilia*, it. *emofilia*]. Disposition congénitale et héréditaire aux hémorragies spontanées, et, en cas de traumatisme, à des écoulements sanguins dont l'abondance est hors de proportion avec l'étendue de la blessure : il semble même que les lésions superficielles, n'intéressant que les vaisseaux capillaires, donnent une plus grande quantité de sang que les plaies profondes. Les hémorragies traumatiques résultent des solutions de continuité les plus légères, d'une écorchure, d'une morsure de sangsue, de l'avulsion d'une dent ; la saignée et les ventouses scarifiées n'ont cependant jamais produit d'accidents graves. Le sang s'écoule de la blessure en bavant, et non par jets. Les hémorragies spontanées ont lieu à la surface des muqueuses, surtout de la membrane pituitaire, puis des gencives, du voile du palais, de l'urètre, de l'estomac, du poumon. Des ecchymoses, des pétéchies, peuvent se montrer sur toutes les parties du corps, spontanément ou à la suite d'une simple pression : le sang extravasé peut même se collecter de façon à former une tumeur sanguine. Les jointures elles-mêmes peuvent devenir le siège d'un épanchement de sang, qui provoque des douleurs et du gonflement. L'hémophilie a été attribuée à une altération du sang, qui, d'après Tardieu et Lebert, est pâle, séreux, peu coagulable : mais ces caractères sont loin d'être constants, ainsi que les autres troubles de l'économie auxquels on a attribué cet état diathésique. Les indications du traitement sont : 1° d'arrêter l'hémorragie par l'emploi des styptiques, des réfrigérants, du tannin, du seigle ergoté, de la cautérisation au fer rouge, du tamponnement nasal ou vaginal, de l'hydrothérapie ; 2° de combattre l'anémie consécutive par le fer, le quinquina, etc.

HÉMOPHOBIE. s. f. [*hæmophobia*, de αἶμα, sang, et φόβος, peur]. Disposition qui fait qu'on ne peut voir couler du sang sans en ressentir une vive émotion.

HÉMOPHTALMIE. s. f. [*hæmophtalmia*, de αἶμα, sang, et ὀφθαλμὸς, œil ; all. *Hæmophthalmie*, angl. *hæmophthalmy*, it. *emoftalmia*]. Épanchement sanguin dans l'intérieur de l'œil, ordinairement produit par une contusion, parfois consécutif aux opérations pratiquées sur l'œil, ou à une violente inflammation de cet organe ; la résorption du liquide épanché se fait spontanément quand l'épanchement est peu considérable : dans le cas contraire, le sang doit être évacué par une ponction de la cornée.

HÉMOPIS. s. m. V. HÆMOPIS.

HÉMOPLANIE. s. f. [*hæmoplania*, de αἶμα, sang, et πλάνη, déplacement ; it. *emoplania*]. Hémorragie supplémentaire.

HÉMOPLASTIQUE. adj. [de αἶμα, sang, et πλάσσειν, former; all. *hæmoplastich, blutbildend*, angl. *hæmoplastic, hæmoplastical*, it. *emoplastico*, esp. *hemoplastico*]. S'est dit des aliments propres à fournir à la production du sang. = Mot employé à tort dans le sens d'*hémostatique*, en parlant des agents propres à arrêter les hémorragies par coagulation de la fibrine.

HÉMOPOÈSE. s. f. [de αἶμα, sang, et ποιεῖν, faire]. Production du sang, et particulièrement des globules sanguins, dans l'organisme animal. Chez l'embryon, les premiers globules apparaissent avec les premiers vaisseaux aux dépens de cellules spéciales, et se multiplient par segmentation directe (V. HÉMATIE). Immédiatement après la naissance, un mécanisme analogue au précédent préside à cette formation, d'après Ranvier : sur le grand épiploon d'un lapin nouveau-né, on trouve des taches opalines, laiteuses, présentant des éléments particuliers dits *cellules vaso-formatives :* c'est aux dépens de ces cellules, dont les branches s'anastomosent en réseau, que prennent naissance les globules sanguins et les capillaires. Mais ce mode de formation est transitoire, et, peu de temps après la naissance, les globules rouges du sang paraissent résulter de la transformation des globules blancs : l'existence des éléments décrits par Hayem comme intermédiaires à ces deux formes de globules (V. HÉMATOBLASTE) n'est pas admise par Ranvier. Cette transformation paraît se faire, non dans tous les points de l'économie, mais dans certains organes ou tissus, dits pour cette raison *hémopoétiques*, et dont les principaux sont le foie, la rate et la moelle osseuse. Dans la moelle rouge des os des animaux jeunes, Neumann a constaté la présence de globules rouges à noyau, de volume supérieur à celui des hématies ordinaires, et d'autres globules déjà segmentés ; de plus, deux sortes d'éléments établissent une transition entre ces globules à noyau et les globules blancs. Le foie a été regardé comme produisant des globules rouges, parce que ceux-ci sont plus nombreux et ont des caractères plus jeunes dans le sang des veines sus-hépatiques que dans celui de la veine porte, et que le fer perdu par l'hémoglobine pour se transformer en bilirubine doit servir à la formation de globules rouges : mais à ces faits peu précis, et niés par beaucoup d'observateurs, on oppose les phénomènes incontestables de la destruction des globules sanguins par les acides biliaires du foie, et de la transformation de l'hémoglobine en bilirubine ; de sorte que cet organe aurait, par rapport aux globules rouges, un rôle destructeur plutôt que formateur. Quelques physiologistes lui assignent les deux rôles. La fonction hémopoétique de la rate est beaucoup plus claire : il existe dans la pulpe splénique des organes de transition entre les globules blancs et les globules rouges ; le sang de la veine splénique contient plus de globules rouges que l'artère correspondante ; après l'extirpation de la rate, le sang paraît être moins riche en globules rouges : de là on conclut que la rate est un des lieux de transformation des globules blancs en globules rouges, ce qui d'ailleurs n'est pas en contradiction avec son rôle producteur de globules blancs.

HÉMOPOÉTIQUE. adj. Qui a rapport à la production du sang; qui la favorise, etc. V. HÉMOPOÈSE.

HÉMOPROCTIE. s. f. [*hæmoproctia*, de αἶμα, sang, et πρωκτὸς, l'anus]. Hémorragie par le rectum.

HÉMOPTOÏQUE. adj. Mot mal fait. V. HÉMOPTYIQUE.

HÉMOPTOSE. s. f. [de αἶμα, sang, et πτῶσις, chute]. Chute du sang, hémorragie.

HÉMOPTYIQUE, et non **HÉMOPTOÏQUE**. adj. [*hæmopticus*, αἱμοπτυικὸς, de αἷμα, sang, et πτύειν, cracher. *Hæmoptoïcus*, d'où *hémoptoïque*, est une forme barbare qui se trouve dans le texte de Marcellus Empiricus ; elle y est sans doute une faute de copiste, et, dans tous les cas, ne peut être admise, puisqu'il n'y a pas en grec de mot πτόειν voulant dire *cracher*. Il convient donc de bannir du langage médical *hémoptoïque*, car c'est toujours un vice pour la rectitude et un malaise pour la pensée de ne pouvoir ramener un mot à des éléments réguliers et intelligibles]. Synonyme d'*hémoptysique*. — *Caillot, épanchement, foyer hémoptyique.* Ceux qui, formés dans le poumon, donnent lieu à l'hémoptysie, fournissent le sang des crachats hémoptyiques. — *Crachat hémoptyique.* Crachat sanguinolent ou sanguin rejeté pendant l'hémoptysie.

HÉMOPTYSIE. s. f. [*hæmoptysis*, de αἷμα, sang, et πτύσις, crachement; all. *Blutspeien*, *Bluthusten*, angl. *hæmoptysis*, it. *emottisia*, *emottisi*, esp. *hemoptisis*]. Expectoration d'une quantité plus ou moins grande d'un sang vermeil et écumeux. L'hémoptysie peut se produire à la suite d'un effort, d'un refroidissement, de la suppression du flux menstruel; dans le cours du scorbut ou de l'hémophilie; par raréfaction de l'air, sur une haute montagne ou en ballon; plus souvent, elle est symptomatique d'une fracture de côte avec déchirure du poumon, de l'ouverture d'un anévrysme de l'aorte dans une bronche, de diverses lésions pulmonaires (gangrène, cancer, dilatation des bronches, etc.) : mais la cause de beaucoup la plus fréquente est la tuberculose, qui, dans la dernière période, produit l'ulcération d'un vaisseau, et, dans la première, détermine une congestion ou fluxion collatérale autour du tubercule, ou plutôt une fragilité particulière des vaisseaux (Peter). La quantité de sang rendu est très variable, depuis quelques crachats sanglants jusqu'à l'hémoptysie assez abondante pour amener la mort immédiate. En tout cas, ce qui caractérise l'hémoptysie et la distingue de l'hématémèse, c'est la couleur rouge vermeil du sang et son mélange constant à de l'écume bronchique : sa cause est parfois plus difficile à préciser. Pour le traitement de l'hémoptysie : repos le plus complet, silence absolu; application de sangsues à l'anus, rarement à la poitrine; topiques révulsifs sur les extrémités inférieures ; boissons acidulées, froides ou même glacées, et par petites doses fréquemment répétées; astringents, particulièrement infusions de ratanhia, de cachou, de simarouba, de bistorte, de quinquina ; extraits de ces substances, principalement celui de ratanhia, uni, sous forme de bol, à la gomme kino, au sang-dragon et à la conserve de roses ; tannin, ergotine, ipécacuanha à dose massive (3 à 4 gram. par jour en prises de 1 gramme).

HÉMOPTYSIQUE. adj. et s. [*hæmoptysicus*]. Qui est atteint d'hémoptysie ; qui la concerne.

HÉMORRAGIE. s. f. [*hæmorrhagia*, αἱμοῤῥαγία, de αἷμα, sang, et ῥήγνυμι, je romps; all. *Hæmorrhagie, Blutfluss, Blutung*, angl. *hæmmorrhage*, it. *emorragia*, esp. *hemorrhagia*]. Effusion d'une quantité notable de sang, résultant d'une cause extérieure à l'individu (*hémorragie traumatique*) ou d'une cause interne (*hémorragie spontanée*). Toute hémorragie est nécessairement précédée de la rupture d'un vaisseau sanguin : en effet, les principes immédiats du sang, altérés, dissociés, devenus solubles, peuvent bien transsuder, être exhalés hors des capillaires, sans rupture de ceux-ci ; mais les globules entiers, corps solides, ne peuvent traverser un autre corps solide sans que celui-ci soit rompu ; le terme d'*hémorragie par exhalation*, souvent employé comme synonyme d'hémorragie spontanée, doit donc disparaître, la sortie des globules étant l'élément nécessaire et capital de l'hémorragie. Tantôt le sang s'écoule immédiatement au dehors ; tantôt il s'accumule en un point de l'économie, soit sous la peau (où il forme des ecchymoses, des bosses sanguines, etc.), soit dans un organe parenchymateux (cerveau, poumon, etc.) dont il dissocie violemment les éléments anatomiques, soit dans une cavité (estomac, intestin, vessie, etc.) d'où il est ensuite expulsé. La quantité et les qualités du sang sorti des vaisseaux (artériel ou veineux, rouge ou noir, etc.) varient avec le calibre et la nature de ces vaisseaux. L'effusion sanguine peut être précédée de symptômes prémonitoires (dans les hémorragies spontanées) ; accompagnée de phénomènes sympathiques ou réflexes, tels que pâleur de la face, refroidissement, vomissements, convulsions, lipothymie, syncope ; suivie d'accidents locaux (compression, inflammation secondaire) ou généraux (anémie). Le traitement a une action plus certaine sur les hémorragies traumatiques, dans lesquelles les vaisseaux lésés peuvent être en général directement saisis par le chirurgien, que sur les hémorragies spontanées, dont le siège est ordinairement profond. — *Hémorragie active*. Celle qui dépend de la congestion et de la pléthore, et qui est due à ce que les capillaires sont distendus par le sang au point de se rompre. — *Hémorragie adynamique*. Celle qui survient dans les états morbides dits adynamiques, et dont l'origine est la même que pour l'hémorragie dyscrasique. — *Hémorragie cérébelleuse*. Épanchement de sang dans le cervelet, ayant les mêmes causes, les mêmes lésions anatomiques que l'hémorragie cérébrale, mais s'en distinguant, au point de vue clinique, par la conservation presque constante de l'intelligence au moment de l'attaque, par la fréquence et la persistance des vomissements, par des troubles de la vue, des vertiges, de la titubation (Hillairet). — *Hémorragie cérébrale*. Épanchement de sang dans le cerveau, résultant presque toujours d'une inflammation des artérioles de cet organe (périartérite et endartérite), avec formation d'anévrysmes miliaires sur leur trajet ; d'après Charcot et Bouchard, l'endartérite produirait plutôt le ramollissement du cerveau, tandis que l'hémorragie cérébrale succéderait à la périartérite, qui seule donnerait lieu aux anévrysmes miliaires. L'âge (surtout après cinquante ans), l'alcoolisme, la syphilis, sont les causes de ces altérations vasculaires ; celles-ci établies, toutes les influences qui augmentent la pression du sang dans le système artériel, émotions vives, affections cardiaques, etc., peuvent déterminer la rupture des artères malades. L'hémorragie cérébrale peut être précédée de céphalalgie, de bourdonnements d'oreilles, de somnolence ; le plus souvent elle s'annonce brusquement par une attaque d'*apoplexie* (V. Apoplexie), pendant laquelle la température descend de 1° à 2° au-dessous de la normale, et qui cesse après quelques heures ou seulement au bout de deux ou trois jours, laissant après elle une hémiplégie complète ou une simple difficulté dans l'exécution des mouvements ; souvent il y a un mouvement de rotation de la tête qui tourne la face du côté non paralysé, et une déviation conjuguée des yeux. L'hémorragie cérébrale peut causer des contractures de deux sortes : les unes, précoces, succédant immédiatement à l'attaque et dues probablement à l'irritation des méninges par le contact du sang ; les autres, tardives, causées par des dégénérescences secondaires des cordons de la moelle, et accompagnant l'hémorragie de la capsule interne : elles n'existent pas lorsque l'hémorragie a lieu en dehors de cette capsule. La sensibilité peut rester affaiblie (hémianesthésie), ainsi que l'intelligence. Les troubles vaso-moteurs (température plus élevée du côté paralysé, hémorragie pulmonaire, ecchymoses sous-pleurales et sous-péricardiques), et trophiques (escarres à marche rapide, arthropathies), coïncident souvent avec les dégénérescences secondaires. C'est le plus souvent dans la couche optique ou dans le corps strié que se fait l'épanchement sanguin : seuls les grands épanchements atteignent les circonvolutions. Le sang peut aussi pénétrer dans les ventricules ; la mort est alors rapide. Lorsqu'il a déchiré la capsule interne, l'hémiplégie est incurable. Au moment de l'attaque apoplectique, les émissions sanguines (seulement lorsque le malade présente des phénomènes de congestion), les révulsifs aux membres inférieurs, les dérivatifs intestinaux, le repos, l'aération, sont utiles. Après l'attaque, les frictions sèches ou alcooliques, et, plus tard, l'électrisation et l'hydrothérapie, sont propres à rétablir les mouvements. Enfin on préviendra le retour des attaques en évitant tout ce qui excite la circulation, alcool, café, émotions, etc., et en faisant usage des purgatifs souvent répétés. — *Hémorragie complémentaire*. Celle qui succède à un flux habituel (menstrues ou hémorroïdes) dont la durée est moins longue qu'à l'ordinaire : elle complète, pour ainsi dire, cet écoulement sanguin. — *Hémorragie constitutionnelle* ou *physiologique*. Celle qui revient normalement, à époques déterminées, avec régularité, sous l'influence de la fluxion physiologique d'un organe : telles sont les menstrues. — *Hémorragie critique*. Celle qui annonce un changement dans l'évolution d'une maladie (V. Crise). — *Hémorragie dyscrasique*. Celle qu'on attribue à une altération de la crase du sang : pour qu'une hémorragie se produise ainsi, il faut qu'il existe, concurremment avec l'altération du sang, une altération des capillaires née sous la même influence et déterminant la rupture de ces vaisseaux. — *Hémorragie de l'estomac*. V. Hématémèse. — *Hémorragie externe*. Effusion sanguine avec expulsion immédiate du sang au dehors. — *Hémorragie interne*. Hémorragie dans laquelle le sang ne se répand pas à l'extérieur, mais s'épanche à l'intérieur du corps : on en reconnaît l'existence, à défaut de l'écoulement sanguin, aux phénomènes nerveux et sympathiques qu'elle provoque. — *Hémorragie de l'intestin*. V. Melæna. — *Hémorragie mécanique*. Celle qui résulte d'une distension exagérée des capillaires par le sang, soit qu'il y ait afflux de ce liquide (*congestion active*), soit qu'il y ait stase (*congestion passive*). — *Hémorragie méningée*. V. Pachyméningite. — *Hémorragie de la moelle épinière*. V. Hématomyélie et Hematorrachis. — *Hémorragie nasale*. V. Épistaxis. — *Hémorragie passive*. Celle qui se fait sans congestion préalable, par le fait de l'altération des vaisseaux capillaires ou du sang, et chez un individu cachectique. — *Hémorragie puerpérale*. V. Puerpéral. — *Hémorragie pulmonaire*. V. Apoplexie *pulmonaire* et Hémoptysie. — *Hémorragie spontanée*. Hémorragie de cause interne, indépendante de tout traumatisme, et résultant soit d'une congestion active ou passive du système circulatoire, soit d'une altération du sang et des vaisseaux capillaires, soit de la destruction des parois de ces vaisseaux par un tissu morbide ulcéré : c'est aux hémorragies spontanées, dites à tort *par exhalation*, que conviennent, suivant les cas, les noms d'active ou de passive; de complémentaire ou de supplémentaire; d'adynamique ou de dyscrasique; de mécanique ou d'ulcéreuse, etc.; c'est avant ces hémorragies qu'on observe souvent l'ensemble symptomatique appelé *molimen* hémorragique; c'est dans leur cours, qu'il y ait ou non écoulement sanguin au dehors, que peuvent paraître la pâleur de la face, les convulsions, les syncopes, etc. Leur siège varie (épistaxis, hématémèse, hématurie, etc.), et commande souvent un traitement spécial : d'une façon générale, les moyens thérapeutiques qui conviennent sont les astringents et les réfrigérants intus et extra, la glace, l'air froid et renouvelé, le repos, l'ergotine, et quelquefois la transfusion du sang. — *Hémorragie supplémentaire.* Celle qui remplace un flux sanguin habituel, menstruel ou hémorroïdal : l'épistaxis, l'hématémèse, l'hémoptysie, qui ont lieu dans ces conditions, sont aussi dites *hémorragies déviées*. — *Hémorragie traumatique.* Celle qui résulte de la section d'un ou de plusieurs vaisseaux, produite par un instrument piquant, tranchant ou contondant. Le plus souvent, le sang s'écoule au dehors, l'hémorragie est externe; dans d'autres cas, il s'infiltre ou s'épanche dans les tissus, ce qui tient à ce que la solution de continuité du vaisseau ne communique pas avec l'extérieur ou que le trajet de communication est irrégulier, anfractueux. Tantôt l'hémorragie a lieu au moment même de la blessure (*hémorragie primitive*), ou quelques instants plus tard, par déplacement d'un caillot (*hémorragie récurrente* ou *retardée*); tantôt elle a lieu plus tardivement (*hémorragie consécutive*), sans qu'il y ait eu d'hémorragie primitive (*hémorragie médiate*) ou quelque temps après l'arrêt d'un premier écoulement sanguin (*hémorragie secondaire*). Si le sang provient d'une artère, il est vermeil, sort par saccades, et ne coule plus lorsqu'on comprime au-dessus de la plaie; s'il est fourni par une veine, il est d'un rouge foncé, sort en nappe, et s'arrête par la compression au-dessous de la plaie; si des capillaires seulement sont divisés, le sang est rouge et s'épanche à la surface de la plaie sans jaillir. On prévient parfois les hémorragies retardées, en laissant les plaies quelque temps à l'air avant de les réunir, ou, en cas de plaie opératoire, en attendant que le malade soit complètement sorti du sommeil anesthésique avant de refermer la plaie. L'air ou l'eau froide suffisent à arrêter l'écoulement sanguin venant des capillaires. Contre celui qui est fourni par une artère ou une veine d'un certain volume, les réfrigérants, les styptiques, les astringents, les absorbants, ne suffisent plus qu'à titre temporaire; alors on emploie, suivant les cas, la torsion, la forcipressure, la compression, la ligature; la cautérisation expose à des hémorragies secondaires au moment de la chute de l'escarre; la transfusion du sang est indiquée dans les cas extrêmes. — *Hemorragie ulcereuse* Celle qui résulte de l'ouverture d'un vaisseau par un tissu morbide, polype, cancer, etc., ulcéré. — *Hémorragie utérine*. V. Métrorragie. — *Hémorragie vesicale*. V. Hématurie.

HÉMORRAGIPARE. adj. [de *hæmorrhagia*, et *parere*, produire], ou **HÉMORRAGIPHORE**, adj. [de αἱμοῤῥαγία, et φορὸς, qui porte]. Se dit du vaisseau qui a fourni le sang d'un foyer hémorragique ou de ce qui se rapporte à la production d'une hémorragie.

HÉMORRAGIQUE. adj. [*hæmorrhagicus*, all. *hæmorrhagisch*, it. *emorragico*, esp. *hemorragico*]. Qui a rapport à l'hémorragie. — *Diathese hémorragique*. V. Hémophilie. — *Exsudat hemorragique*. V. Exsudat. — *Fievre hémorragique*. V. Pernicieux. — *Foyer hémorragique*. V. Foyer. — *Molimen hémorragique*. V. Molimen.

HÉMORRHAPHILIE et **HÉMORRHAGOPHILIE**. s. f. V. Hémophilie.

HÉMORRHÉE. s. f. [*hæmorrhea*, de αἷμα, sang, et ῥεῖν, couler; esp. *hemorrea*]. Écoulement sanguin. ‖ Hémorragie passive.

HÉMORRHELCOME. s. m. [de *hémorroïde*, et ἕλκωμα, ulcère]. Ulcère des hémorroïdes.

HÉMORRHELCOSE. s. f. [de *hémorroïde*, et ἕλκωσις, ulcération]. Exulcération des hémorroïdes.

HÉMORRHINIE. s. f. [de αἷμα, sang, et ῥίν, le nez]. Hémorragie nasale, épistaxis.

HÉMORRHOÏDROSE. s. f. [*hæmorrhoidrosis*]. Sueur coïncidant avec le flux hémorroïdal ou le remplaçant.

HÉMORRHOÏQUE. adj. et s. Qui est atteint d'hémorrhée; qui la concerne. — Dans quelques auteurs, qui concerne les hémorragies.

HÉMORRHOSCOPIE. s. f. [*hæmorrhoscopia*, de αἷμα, sang, ῥεῖν, couler, et σκοπεῖν, examiner, considérer]. Examen de l'état et des qualités du sang tiré des veines.

HÉMORROÏDAIRE. adj. et s. Qui est sujet aux hémorroïdes.

HÉMORROÏDAL, ALE. adj. [*hemorrhoidalis*, *hemorrhoideus*, all. *hæmorrhoidal*, angl. *hæmorrhoidal*, it. *emorroidale*, esp. *hemorrhoidal*]. Qui a rapport aux hémorroïdes : *flux hémorroïdal*, *tumeur hémorroïdale*. V. Hémorroïdes. — *Artères hémorroïdales*. Artères de la partie inférieure du rectum. On les distingue en *supérieures*, *moyenne* et *inférieures*. Les premières, au nombre de deux de chaque côté, sont les branches de terminaison de la mésentérique inférieure. La seconde provient de l'hypogastrique et a un volume inversement proportionnel à celui des précédentes; elle se ramifie sur la partie antérieure inférieure du rectum. Les dernières sont des rameaux que la honteuse interne fournit à la face inférieure du rectum et aux muscles de cet intestin. Toutes ces artères communiquent entre elles dans l'épaisseur du rectum. — *Coliques hémorroïdales*. V. Colique. — *Nerf hémorroïdal* ou mieux *anal*. Filet nerveux du plexus sacré qui se rend au sphincter anal et à la peau de l'anus. — *Plexus hémorroïdal*. Ensemble des filets du plexus hypogastrique qui s'anastomosent autour des artères hémorroïdales. — *Veines hémorroïdales*. Veines qui succèdent et correspondent aux artères de même nom. Elles forment autour du rectum deux plexus, l'un profond, l'autre superficiel, qui communiquent entre eux à travers les fibres du sphincter : ce sont les racines les plus déclives de la veine porte, qu'elles font communiquer avec le système veineux général.

HÉMORROÏDES. s. f. pl. [*hæmorrhoides*, αἱμοῤῥοὶς, de αἷμα, sang, et ῥέω, je coule; all. *Hæmorrhoiden*, *goldene Ader*, angl. *hæmorrhoids*, *piles*, it. *emorroidi*, *morici*, esp. *hemorroides*]. Tumeurs formées par les veines du rectum dilatées, et susceptibles de fournir un écoulement de sang par l'anus, qui porte également le nom d'*hémorroïdes*, ou mieux celui de *flux hémorroïdal*; de là, la distinction des hémorroïdes en *fluentes* et *non fluentes*. Ces tumeurs se composent de l'extérieur à l'intérieur : 1° de la peau ou de la muqueuse; 2° de tissu lamineux épaissi, induré par la présence de matière amorphe, granuleuse, interposée aux faisceaux de fibres; 3° de ramifications des veines hémorroïdales, devenues variqueuses, c'est-à-dire dilatées, et, de plus, pourvues de bosselures ampullaires, unilatérales ou circulaires, qui quelquefois forment une petite poche d'un côté de laquelle se jette une veine fort petite par rapport à elle, disposition qui simule une ampoule appendue à l'extrémité d'un pédicule. C'est par l'entrelacement des veines, variant beaucoup de volume suivant leur degré de distension, et chargées de dilatations et d'ampoules, qu'est formée chaque tumeur hémorroïdale, de laquelle sortent des veines du volume d'une plume de corbeau remontant le long du rectum. La face interne de ces veines est lisse; leur paroi adhère fortement au tissu interposé. Dans les dilatations ampullaires se trouvent des caillots noirâtres, gelée de groseille, ou durs, en partie décolorés, incrustés ou non de calcaire, de manière à former des phlébolites oblitérant la veine à ce niveau. Ce sont les veines sous-muqueuses qui forment les hémorroïdes; le réseau superficiel de la muqueuse n'y concourt pas; toutefois ses capillaires sont plus larges qu'à l'état normal. On distingue les hémorroïdes, selon leur siège, en *externes* et *internes*. Les *externes* occupent le pourtour de l'anus : tantôt il n'y en a qu'une seule, tantôt elles sont nombreuses, et quelquefois réunies en une sorte de bourrelet. Tendues, ovoïdes ou oblongues, rouges ou bleuâtres, dans leur turgescence ou à l'état de fluxion, elles sont flasques, décolorées et souvent peu visibles, dans leur état de vacuité. Parfois, elles passent à l'état de *marisques*. Les *internes* ne consistent souvent qu'en un boursouflement des réseaux sanguins de la membrane muqueuse de l'extrémité inférieure du rectum, dans lequel elles produisent des saillies mamelonnées remontant parfois jusqu'à 10 ou 12 centimètres, mais elles peuvent devenir procidentes, faire saillie à travers l'anus; dans ce cas, tantôt elles sont réductibles, facilement ou difficilement, avec ou sans douleur; tantôt elles s'enflamment, s'étranglent, deviennent irréductibles, s'ulcèrent et se gangrènent. Lorsque la fluxion sanguine, se reproduisant une ou deux fois par an ou plus souvent, est légère, le malade éprouve seulement une tension, une pesanteur douloureuse ou non au siège ou dans les parties environnantes; il n'y a pas de symptômes généraux. Dans le cas des hémorroïdes internes, le sang qui s'écoule sort avec les matières fécales en déterminant parfois une ou deux selles par jour de plus qu'à l'ordinaire, et cela pendant 3 à 8 jours ou environ. Si la fluxion est intense, il y a flatuosité intestinale, sentiment de pression exercée entre l'anus et le périnée, tuméfaction, écoulement de mucosités ou de sang. Dans l'intervalle des fluxions, le malade éprouve seulement un peu de pesanteur et des démangeaisons à l'anus, rarement de véritables douleurs; il est sujet à la céphalalgie et aux accidents dyspeptiques. Les diathèses goutteuse et rhumatismale, la gêne de la circulation sanguine dans le système de la veine porte, sont les causes ordinaires des hémorroïdes; celles-ci sont habituelles chez les cavaliers ou apparaissent après une constipation opiniâtre. Loin d'être, comme on l'a dit, nécessaires au maintien de la santé des goutteux et des rhumatisants, les hémorroïdes peuvent être nuisibles par les troubles dyspeptiques dont elles sont souvent l'origine, par l'anémie qui résulte d'un flux sanguin abondant et souvent répété, par les douleurs qu'elles causent lorsqu'elles s'enflamment et s'étranglent. Contre les hémorroïdes externes, le traitement palliatif suffit ordinairement : repos, grands soins de propreté, lavements, lotions et bains de siège froids, pommades ou suppositoires à l'onguent populeum ou à l'extrait de ratanhia; si elles deviennent turgescentes, cataplasmes émollients et sangsues; si elles s'enflamment, ponctions peu profondes, cautérisations au fer rouge superficielles et linéaires, ou, quand la masse est de petit volume, pédiculée et douloureuse, excision. Contre les hémorroïdes internes, le traitement chirurgical est souvent indiqué : la ligature extemporanée, l'écrasement linéaire, l'excision, exposant à l'hémorragie, à la phlébite, à l'infection purulente, au rétrécissement de la partie inférieure du rectum; le meilleur procédé est la cautérisation par le fer rouge, par le galvano-cautère ou le thermo-cautère, par le chlorure de zinc ou l'acide azotique monohydraté. Récemment on a injecté avec succès, dans les tumeurs hémorroïdales, 3 à 6 gouttes d'une solution d'acide phénique dans la glycérine; l'injection de 15 à 20 gouttes d'une solution d'ergotine au 5e a aussi donné de bons résultats. — *Hémorroïdes de la bouche.* Dilatation variqueuse des veines du palais, de la luette et du pharynx. — *Hémorroïdes de l'utérus.* Veines variqueuses dans cet organe. — *Hémorroïdes de la vessie.* État variqueux des veines autour du col de la vessie. = En vétérinaire, les hémorroïdes ont été observées chez les animaux. Celles du chien sont attribuées au défaut d'exercice, à une nourriture abondante, à la constipation. Souvent on les confond avec le ténesme, avec les efforts infructueux pour la défécation. Quelques lavements et des purgatifs légers suffisent pour calmer la douleur qui en résulte. — *Hémorroïdes des chevaux.* V. Mélanose.

HÉMOSCHÉOCÈLE. s. f. Épanchement sanguin dans le scrotum ou la tunique vaginale.

HÉMOSPASIE. s. f. [*hæmospasia*, de αἷμα, sang, et σπάω, j'attire]. Moyen thérapeutique qui consiste à faire le vide sur de larges surfaces, sur un ou deux membres, même sur la moitié du corps, à l'aide de ventouses particulières, pour attirer en peu d'instants une masse de sang et de fluides considérable sur une partie saine, et soulager les organes congestionnés (Junod).

HÉMOSPASIQUE. adj. Qui a rapport à l'hémospasie.

HÉMOSTASE, s. f. [*hæmostasis*, de αἷμα, sang, et στάσις, station, dérivé de ἵστημι, j'arrête; all. *Blutstockung*, angl. *hæmostasis*, it. *emostasia*, esp. *hemostasis*]. Stagnation du sang causée par la pléthore. — Ensemble des phénomènes naturels qui suspendent une hémorragie traumatique (V. Plaie *des arteres*). — Opération qui a pour but d'arrêter l'écoulement du sang. V. Hémostatiques.

HÉMOSTASIE. s. f V. Hémostase.

HÉMOSTATIQUE. adj. [*hæmostaticus*, de αἷμα, sang, et ἵστημι, j'arrête; all. *blutstillend*, angl. *hæmostatic*, it. *emostatico*, esp. *hemostatico*]. Se dit d'un agent propre à produire l'hémostase. — *Eau hémostatique*. V. Eau. — *Poudre hémostatique*. V. Poudre *hémostatique*.

HÉMOSTATIQUES. s. m. pl. Moyens que l'on met en usage pour arrêter les hémorragies. Ils varient suivant le volume, le nombre, la situation des vaisseaux qui fournissent le sang, etc. Tantôt ce sont des astringents, des absorbants, des réfrigérants, des cathérétiques, tantôt la compression, la ligature, le tamponnement. V. Hémorragie *traumatique*.

HÉMOTACHOMÈTRE. s. m. [de αἷμα, sang, τάχος, vitesse, et μέτρον, mesure]. Instrument inventé par Vierordt pour mesurer la vitesse du sang dans les artères. C'est une petite cage rectangulaire en verre, munie de deux ajutages, dont l'un, adapté à une artère, laisse arriver le sang, l'autre le laisse sortir de la cage : en traversant celle-ci, le sang rencontre un petit pendule dont la déviation, plus ou moins forte suivant la vitesse du courant, est indiquée sur un cercle gradué.

HÉMOTÉLANGIOSE. s. f. [de αἷμα, sang, τῆλε, loin, et ἀγγεῖον, vaisseau (Lobstein). Maladie des plus petits vaisseaux sanguins.

HÉMOTEXIE. s. f. [de αἷμα, sang, et τῆξις, fonte]. Dissolution du sang.

HÉMOTHORAX. s. m. [de αἷμα, sang, et θώραξ, poitrine]. Épanchement de sang dans le thorax. Il résulte d'une plaie de poitrine ayant causé une lésion des artères de la paroi thoracique, une blessure du cœur, du poumon ou des gros vaisseaux qui se trouvent dans la cavité du thorax; il se fait au moment même de la lésion traumatique ou après la chute d'un caillot ou d'une escarre. Beaucoup de chirurgiens ont donné le précepte de chercher, dans tous les cas, à évacuer le sang épanché, soit par aspiration avec une seringue en se servant de la plaie elle-même, soit par une ponction à travers les parties molles, soit par une incision avec l'instrument tranchant. D'autres, regardant ces manœuvres comme inutiles ou dangereuses, conseillent de faire l'occlusion absolue de la poitrine. Il est des cas où l'évacuation du sang s'impose : c'est lorsque l'asphyxie est imminente ; lorsque la cause traumatique a déterminé une inflammation de la plèvre, avec un épanchement séro-sanguin ; lorsque, un épanchement d'air s'ajoutant à l'épanchement sanguin, celui-ci s'enflamme et subit une décomposition putride : il faut alors agir comme si l'épanchement avait été purulent d'emblée et pratiquer le thoracocentèse.

HÉMOTOXIE. s, f. Empoisonnement du sang.

HÉMOTOXIQUE. adj. [de αἷμα, sang, et τοξικὸν, poison]. Qui empoisonne le sang.

HÉMOTROPHIE. s. f. [de αἷμα, sang, et τροφὴ, nourriture]. Nourriture qui donne trop de sang.

HÉMOTYPHUS. s. m. [de αἷμα, sang, et *typhus*]. Typhus par altération du sang.

HÉMURÉSIE. s. f. [*hæmuresis*, de αἷμα, sang, et οὖρον,, urine ; all. *Blutharnen*, angl. *hæmuresis*, it. *emuresia*, esp. *hemuresia*]. Émission du sang par l'urètre.

HENNÉ. s. m. [*alcanna*]. Plante de la famille des lythrariées (*Lawsonia inermis*, L.), arbrisseau à bois dur de l'Orient dont les feuilles séchées, réduites en *poudre* et mises en pâte, sont appliquées sur les parties (ongles, cheveux) que l'on veut teindre en fauve ; en 5 à 6 heures, la couleur est fixée. On applique aussi les feuilles fraîches sur les plaies pour en hâter la cicatrisation. Les fleurs donnent une eau distillée employée comme parfum.

HENNEBANE. s. f. V. JUSQUIAME.

HENNISSEMENT. s. m. [*hinnitus*, all. *Wiehern*, angl. *neighing*, it. *nitrito*, esp. *relincho*]. Cri ou voix naturelle du cheval. C'est une succession de sons saccadés, d'abord très aigus, puis plus graves, toujours éclatants. Ils varient avec l'âge, le sexe et les sentiments de l'animal. Le cheval hongre hennit peu, avec moins d'ampleur, de modulation, de retentissement que les chevaux entiers.

HÉPATALGIE. s. f. [*hepatalgia*, de ἧπαρ, foie, et ἄλγος, douleur; all. *Leberschmerz*, angl. *hepatalgy*, it. *epatalgia*, esp. *hepatalgia*]. Douleur au foie, que l'on observe surtout dans la colique hépatique et dans certaines hépatites, et que l'on combat par les émollients et les antispasmodiques, par les bains tièdes prolongés, les narcotiques à l'intérieur et à l'extérieur, ou l'hydrate de chloral.

HÉPATECTOMIE, s. f. [de ἧπαρ, foie, et ἐκτομὴ, retranchement]. Résection partielle du foie dans les cas de tumeurs.

HÉPATICOSTOMIE. s. f. Fistulisation cutanée du canal hépatique.

HÉPATIQUE. adj. [*hepaticus*, ἡπατικὸς, de ἧπαρ, foie; all. *hepatisch*. angl. *hepatic*, it. *epatico*, esp. *hepatico*]. Qui a rapport au foie. — *Artère hépatique*. Une des trois divisions du tronc cœliaque. Elle est située entre les deux feuillets de l'épiploon gastro-épiploïque, en arrière de la veine porte et du canal cholédoque, et fournit les artères *pylorique*, *gastro-épiploïque droite* et *cystique*. Dans le sillon transverse du foie, elle se divise en deux branches, dont chacune se rend à un lobe hépatique, et dont les rameaux contribuent, avec ceux de la veine porte, à la constitution des lobules du foie. Les *veinules* faisant suite à ses capillaires se jettent dans la veine porte ; aussi on injecte celle-ci en remplissant l'artère. — *Bile hépatique*. Celle qui est portée directement du foie dans le duodénum, par les canaux hépatique et cholédoque, sans séjourner dans la vésicule biliaire ; elle est plus fluide, moins verte, moins amère et moins visqueuse que celle qui a passé par ce réservoir. — *Canal* ou *conduit hépatique*. Conduit long d'environ 2 centimètres, large de 6 millimètres, qui résulte de la réunion de tous les conduits biliaires, et qui s'anastomose à angle très aigu avec le *conduit cystique* pour former le *canal cholédoque*. Sa fonction est de verser dans le duodénum une partie de la bile, dont l'autre partie reflue par le canal cystique dans la vésicule. Le canal hépatique est tapissé intérieurement par une seule couche d'épithélium cylindrique, supportée par un réseau serré de fibres élastiques ; en dehors est une membrane connective épaisse. A la surface interne du canal sont les orifices de glandes en grappe très nombreuses, auxquelles on a attribué la sécrétion biliaire, mais dont le rôle paraît se borner à résorber les parties fluides de la bile produite dans les lobules (V. BILE et FOIE). — *Lobe* et *Lobule hépatique*. V. FOIE. — *Plexus hépatique*. V. CŒLIAQUE (*Plexus*). = *Colique hépatique*. Ensemble des symptômes produits par la migration d'un calcul biliaire dans les conduits cystique et cholédoque. Le principal symptôme est une douleur subite, extrêmement vive, siégeant dans l'hypochondre droit ou à l'épigastre, et s'irradiant vers l'omoplate droite, dans l'épaule et le bras du même côté. Cette douleur revient par accès, pendant lesquels, sans que la température centrale soit augmentée, la région du foie est plus chaude que l'aisselle (Mossé). L'ictère est habituel, mais non constant, il est surtout prononcé au bout de quelques heures après le début de l'accès. Souvent il y a des frissons, des vomissements, parfois du délire, des convulsions, des syncopes. Le foie et la vésicule sont augmentés de volume. La crise dure un temps variable, subordonné à l'arrivée du calcul dans le duodénum. On calme la douleur par les moyens employés contre toute *hépatalgie*. — *Éphélide hépatique*. V. ÉPHÉLIDE. — *Flux hépatique*. V. HÉPATIRRHÉE. — *Phtisie hépatique*. L'atrophie du foie. — *Syphilis hépatique*. V. SYPHILIS *viscérale*. = *Gaz hépatique*. Le gaz sulfhydrique, dit ainsi du *foie de soufre* qui peut servir à sa préparation.

HÉPATIQUE. s. f. [all. *Leberkraut*, angl. *liverwoot*, it. *epatica*, *fegatella*]. Nom donné à plusieurs plantes de genres différents. — *Hépatique blanche* ou *noble*. La *parnassie des marais*. — *Hépatique des bois* ou *étoilée*. L'*aspérule odorante*. — *Hépatique commune* ou *des jardins* (*Anemone hepatica*, L., *Hepatica triloba*, Chaix). Plante renonculacée, autrefois recommandée contre les maladies du foie en raison de la forme lobée et de la couleur parfois brune de ses feuilles comparées à la forme et à la couleur du foie ; on emploie encore son eau distillée pour faire disparaître les taches de rousseur. — *Hépatique dorée* ou *des marais*. Plante du genre *dorine*. — *Hépatique des fontaines*. Le *Marchantia polymorpha*, L.

HÉPATIQUES. s. m. pl. Médicaments qu'on croyait avoir une action spéciale sur le foie.

HÉPATIQUES. s. f. pl. [*hepaticæ*, all. *Lebermoos*, angl. *the liverwort tribe*. it. *epatiche*, esp. *hepaticas*]. Famille de végétaux acotylédoné, acrogènes pour la plupart, formant, avec les mousses, la classe des muscinées. Ce sont de petites plantes herbacées, rampantes, terrestres ou parasites, tantôt étendues en membranes simples ou lobées parcourues par une nervure médiane considérée comme une tige, tantôt ayant une forme dendroïde, c'est-à-dire composées d'une petite tige ramifiée portant des feuilles sessiles. Elles sont pourvues de feuilles garnies de stomates. Les organes générateurs mâles sont des globules (*anthéridies*), remplis d'un fluide visqueux et réunis dans une sorte de périanthe (*périgone*) ; les organes femelles sont des spores contenues dans une capsule pourvue d'élatères, pédicellée (*archégone*).

HÉPATIRRHÉE ou **HÉPATORRHÉE**. s. f. [*hepatirrhœa*.

de ἧπαρ, foie, et ῥεῖν, couler; *fluxus hepaticus*, all. *Hepatorrhoe*, *Leberfluss*, angl. *hepatorrhoea*, it. *epatirrea*, esp. *hepatirrea*]. Déjection abondante de matières formées de bile en grande partie. On doit réserver ce nom aux évacuations provenant d'un abcès au foie, dont la matière purulente, mêlée de bile et de sang, s'est frayé une route dans l'intestin et s'évacue avec les déjections alvines. Les autres flux dits hépatiques sont des diarrhées bilieuses.

HÉPATISATION. s. f. [de ἧπαρ, foie; all. et angl. *Hepatisation*, it. *epatizzazione*, esp. *hepatizacion*]. Passage d'un tissu organique à un état tel, qu'il présente l'aspect du foie, sorte d'altération qu'on observe fréquemment dans le poumon. — *Hépatisation grise, hépatisation jaune, hépatisation rouge*. V. PNEUMONIE.

HÉPATISÉ, ÉE. adj. Se dit d'un tissu atteint d'hépatisation.

HÉPATISIE. s. f. [de ἧπαρ, foie] (Alibert). Consomption due à une maladie chronique du foie.

HÉPATITE. s. f. [*hepatitis*, all. *Leberentzündung*, angl. *hepatitis*, it. *epatite*, esp. *hepatitis*]. Inflammation du foie, caractérisée, dans sa forme *aiguë*, par une tension et une douleur plus ou moins vive dans l'hypocondre droit, avec fièvre, frissons, tuméfaction du foie, vomissements bilieux. Si l'inflammation occupe la face convexe de l'organe, il y a de plus toux, difficulté de respirer, douleur sympathique dans l'épaule droite; si elle occupe la face inférieure, on observe un ictère plus ou moins étendu, des déjections bilieuses, etc. Les causes ordinaires de l'hépatite sont celles de la congestion active du foie (V. CONGESTION), et, de plus, de grandes commotions, des chutes sur ce viscère, etc. Une des causes les plus fréquentes de l'hépatite est l'habitation dans les pays chauds: l'Inde, par exemple; il suffit d'y observer chez un malade une fébricule avec des redoublements, sans lésions de la poitrine, de la tête ou du ventre, pour être presque sûr qu'on a affaire à une hépatite. La durée moyenne de l'hépatite est de deux septénaires; mais elle passe souvent à l'état *chronique*, caractérisé par des troubles de la digestion et de la sécrétion biliaire, et par une augmentation de volume du foie. Souvent aussi, sans que les symptômes aient été intenses, on les voit, après un décroissement à peine sensible, persister pendant des mois et des années. La terminaison par suppuration (*hépatite suppurée, abcès du foie*) est très fréquente dans les pays chauds, et fort dangereuse; elle est surtout fréquente chez les individus non acclimatés, alcooliques, dans le cours de la dysenterie, et s'annonce par un redoublement dans la fièvre et les frissons, une tumeur perceptible seulement si l'abcès occupe la face convexe du foie, de l'œdème de la paroi abdominale, quelquefois de la fluctuation. Le traitement de l'hépatite aiguë est le même que celui des phlegmasies en général: émissions sanguines, révulsifs, dérivatifs; celui de l'hépatite chronique ou lente consiste particulièrement dans les moyens hygiéniques; les eaux de Vichy produisent de très bons effets. Si un abcès s'est formé, il faut en évacuer le contenu, soit par une seringue aspiratrice, soit par la ponction, soit par l'ouverture du foyer à l'aide des caustiques ou de l'instrument tranchant: les pansements antiseptiques rendent ici de grands services. — *Hépatite interstitielle*. V. CIRRHOSE *du foie*. — *Hépatite parenchymateuse*. V. ICTÈRE *grave*. — *Hépatite syphilitique*. V. SYPHILIS *viscérale*.

HÉPATOCÈLE. s. f. [*hepatocele*, de ἧπαρ, foie, et κήλη, tumeur; all. *Leberbruch*, it. *epatocele*]. Hernie du foie.

HÉPATOCIRRHOSE. s. f. La cirrhose du foie.

HÉPATOCOLIQUE. adj. Qui concerne le foie et le côlon.

HÉPATOCYSTIQUE. adj. [*hepatocysticus*, de ἧπαρ, foie, et κύστις, vésicule; it. *epatocistico*]. Qui appartient au foie et à sa vésicule. — *Calcul hépatocystique*. V. CALCUL *biliaire*. — *Canaux hépatocystiques*. Ceux qui conduisent directement la bile du foie dans la vésicule biliaire. Ils existent dans les oiseaux et dans certains mammifères, le bœuf, le chien, etc., mais non chez l'homme.

HÉPATOGASTRIQUE. adj. V. GASTRO-HÉPATIQUE.

HÉPATOGRAPHIE. s. f. [*hepatographia*, de ἧπαρ, foie, et γραφὴ, description; all. *Hepatographie*, *Leberbeschreibung*, angl. *hepatography*, it. *epatographia*, esp. *hepatographia*]. Description du foie.

HÉPATOLITHE. s. f. [de ἧπαρ, foie, et λίθος, calcul]. Calcul biliaire.

HÉPATOLOGIE. s. f. [*hepatologia*, de ἧπαρ, foie, et λόγος, discours]. Traité sur le foie.

HÉPATOMPHALE. s. f. [*hepatomphalum*, de ἧπαρ, foie, et ὀμφαλὸς, nombril; all. *Leber-Nabelbruch*, angl. *hepatomphalocele*, it. *epatonfalo*]. Hernie du foie par l'anneau ombilical.

HÉPATOMPHALOCÈLE. s. f. Synonyme d'*hepatomphale*.

HÉPATOPEXIE. s. f. [de ἧπαρ, foie, et πεῖξις, fixation]. Fixation du foie mobile, soit à la paroi abdominale, soit aux cartilages costaux.

HÉPATOPTOSE. s. f. [*Foie mobile*]. Mobilité anormale du foie, résultant d'une imperfection congénitale ou acquise de son appareil suspenseur. Elle est le point de départ de troubles divers (sentiment de pesanteur ou de tiraillement, crises douloureuses, troubles digestifs).

HÉPATOSTOMIE. s. f. Opération qui consiste à inciser le foie pour enlever les calculs situés dans les canaux biliaires intra-hépatiques, et à suturer à la paroi abdominale les lèvres de la plaie faite au foie.

HÉPATOTOMIE. s. f. [*hepatotomia*, de ἧπαρ, foie, et τομὴ, section, division]. Dissection du foie.

HÉPHESTIORHAPHIE. s. f. [de ἡφαίστιος, relatif à Vulcain, au feu, et ῥαφὴ, suture]. Réunion des parties par le feu; rapprochement des lèvres d'une plaie par cautérisation au fer rouge de ces lèvres et de leur commissure (Gaillard, J. Cloquet).

HEPP. — *Eau de Hepp*. V. EAU.

HEPTACHLORIQUE. adj. V. PERCHLORIQUE.

HEPTACHROMIQUE. adj. V. PERCHROMIQUE.

HEPTAGYNIE. s. f. [*heptagynia*, de ἑπτὰ, sept, et γυνὴ, femme; esp. *heptaginia*]. Ordre d'une des classes du système de Linné qui contient les plantes dont la fleur a sept pistils.

HEPTAIODIQUE. adj. V. PERIODIQUE.

HEPTANDRIE. s. f. [*heptandria*, de ἑπτὰ, sept, et ἀνὴρ, mari; all. *Heptandrie*]. Classe du système de Linné, renfermant les plantes dont la fleur a sept étamines.

HEPTAPÉTALÉ, ÉE. adj. [*heptapetalus*, de ἑπτὰ, sept, et πέταλον, feuille; esp. *heptapetalado*]. Se dit d'une corolle qui a sept pétales.

HEPTAPHARMACON. s. m. [de ἑπτὰ, sept, et φάρμακον, médicament]. Médicament composé de céruse, litharge, poix, térébenthine, cire, encens et bile de bœuf (Aëtius).

HEPTAPHYLLE. adj. [*heptaphyllus*, de ἑπτὰ, sept, et φύλλον, feuille; all. *siebenblätterig*, angl. *heptaphyllous*, esp. *heptafilo*]. Se dit d'une feuille formée de sept folioles.

HEPTASÉPALE, adj. Se dit d'un calice composé de sept sépales.

HEPTATRÈMES. s. m. pl. [de ἑπτὰ, sept, et τρῆμα, trou]. V. CYCLOSTOMES.

HEPTYLAMINE. s. f. [*azoture d'heptyle*] ($C^{14}H^{15}.H^2Az$). Liquide oléagineux, d'odeur ammoniacale, de saveur brûlante, miscible à l'eau dont il se sépare si on ajoute de la potasse à la solution. On l'obtient en chauffant le chlorure ou l'iodure d'heptyle avec de l'ammoniaque.

HEPTYLE. s. m. ($C^{14}H^{15}$). Radical hypothétique de l'alcool heptylique et de ses dérivés. — *Chlorure d'heptyle* ($C^{14}H^{15}.Cl$). Liquide incolore, d'odeur de fruits, brûlant avec une flamme fuligineuse bordée de vert, insoluble dans l'eau, obtenu par l'action du perchlorure de phosphore sur l'alcool heptylique. — *Hydrate d'heptyle.* V. Heptylique (*Alcool*). — *Hydrure d'heptyle* ($C^{14}H^{15}.H$). Liquide mobile, d'odeur agréable, qu'on trouve parmi les produits de la distillation fractionnée du pétrole d'Amérique rectifié, de l'alcool amylique, etc., et que le chlore transforme en chlorure d'heptyle. — *Iodure d'heptyle* ($C^{14}H^{15}.I$). Liquide incolore, plus dense que l'eau, brunissant à l'air, obtenu par l'action de l'iode et du phosphore sur l'alcool heptylique.

HEPTYLÈNE. s. m. [*œnanthylène*] ($C^{14}H^{14}$). Liquide incolore, très mobile, très léger, d'une odeur alliacée particulière, qui se trouve dans l'huile légère obtenue par distillation du boghead.

HEPTYLIDÈNE. s. m. [*œnanthylidène*] ($C^{14}H^{12}$). Liquide léger, fluide, d'odeur alliacée, obtenu par l'action de la potasse sur le chlorure d'heptylène.

HEPTYLIQUE. adj. — *Alcool heptylique* [*hydrate d'heptyle*] ($C^{14}H^{16}O^2$). Liquide huileux, incolore, miscible à l'alcool et à l'éther, mais non à l'eau, bouillant entre 155° et 160°, obtenu par distillation fractionnée de l'huile de marc de raisin, ou par distillation du ricinolate de potasse ou de soude en présence d'un excès d'alcali.

HERACLEUM. s. m. V. Berce.

HERBACÉ, ÉE adj. [*herbaceus*, all. *krautartig*, angl. *herbaceous*, it. *erbaceo*, esp. *herbaceo*]. Se dit de toute partie des végétaux qui est d'un tissu vert comparable à celui des herbes. — *Couche herbacée.* V. Écorce. — *Plante herbacée.* Celle dont la tige et les branches, dépourvues de bois, sont revêtues d'une écorce verte, ayant la consistance des feuilles, un tissu assez serré, tendre et incapable de résister à la gelée.

HERBAGE. s. m. [all. *Weideplatz*, angl. *pasture*, it. *erbaggio*, esp. *herbage*, *embouchure* ou *pré d'embouche*]. Prairie fertile et grasse où l'on engraisse les bœufs et les moutons. On peut établir comme conditions d'un engraissement économique : la division de l'espace en compartiments ; le pâturage sur des endroits de plus en plus fertiles ; la succession, sur le même terrain, de bœufs, de chevaux ou de moutons ; le calme extérieur ; l'établissement d'abris, d'abreuvoirs. Un hectare d'herbage suffit pour l'engraissement de deux bœufs et de quinze à vingt moutons. V. Ration.

HERBE s. f. [*herba*, βοτάνη, all. *Kraut*, *Gras*, angl. *herb*, *grass*, it. *erba*, esp. *yerba*]. Plante dont la tige, molle et analogue aux feuilles pour la consistance, périt après quelques mois de végétation. Un grand nombre d'*herbes* sont recueillies pour les usages de la pharmacie et de la médecine, et connues vulgairement sous le nom de *simples*. On les récolte, en général, avant l'épanouissement des fleurs, après le développement complet des feuilles, le matin, par un temps sec, et dès que la rosée est dissipée. Celles qui sont chargées de sucs abondants sont exposées au soleil, ou étendues dans une étuve dont la température, d'abord de 20° à 25°, doit être élevée successivement jusqu'à 36° et 40°. On les retourne souvent, pour que la dessiccation soit égale et uniforme. Les herbes moins succulentes exigent une moindre chaleur. — *Bouillon aux herbes* V. Bouillon. — *Suc d'herbes.* V. Suc. — *Herbe.* Nom vulgaire d'un grand nombre de plantes de familles et de genres différents.

Herbe aux abeilles. Le *Spiræa ulmaria*, L. V. Reine *des prés*. — *Herbe admirable.* La belle-de-nuit. — *Herbe aiguillée* ou *à l'aiguillette.* Le cerfeuil. — *Herbe d'aleu.* L'hépatique commune. — *Herbe à l'ambassadeur.* Le tabac. — *Herbe amère.* La tanaisie vulgaire. — *Herbe d'amour.* La dentelaire grimpante, la saxifrage mignonne, l'oseille sensitive, etc. — *Herbe aux ânes.* Le chardon. — *Herbe d'antal.* La cynoglosse. — *Herbe à l'asthme.* La lobélie enflée.

Herbe bénite. La benoite. — *Herbe blanche.* L'armoise blanche. — *Herbe aux blessures.* Le plantain. — *Herbe aux bœufs.* L'ellébore puant et la petite oseille. — *Herbe de bouc.* L'arroche puante. V. Vulvaire. — *Herbe britannique.* La patience aquatique.

Herbe à cailler. Le caille-lait. — *Herbe au cancer.* La dentelaire d'Europe. — *Herbe à la capucine.* La petite pervenche. — *Herbe de capucin.* La nigelle bleue — *Herbe du cardinal.* La dauphinelle. — *Herbe à la carte.* La douce-amère. — *Herbe aux cent maux* ou *à cent maladies.* La lysimaque. — *Herbe à cent têtes.* Le chardon roulant. — *Herbe au cerf.* La dripade. — *Herbe aux chancres.* L'héliotrope. — *Herbe aux chantres.* Le vélar. — *Herbe des chanoines.* La mâche. — *Herbe aux charpentiers.* La millefeuille. — *Herbe chaste.* Le gattilier. V. Agnus-castus. — *Herbe aux chats.* La cataire, la valériane. — *Herbe à Chiron.* La petite centaurée. — *Herbe à cinq côtes* ou *à cinq coutures.* Le petit plantain. — *Herbe à cinq feuilles.* La quintefeuille. — *Herbe de citron.* La mélisse, l'aurone. — *Herbe clavelée.* La pensée. — *Herbe à cloques.* Le coqueret. V. Alkékenge. — *Herbe du cocher.* La millefeuille. — *Herbe à cochon.* La renouée des oiseaux. — *Herbe du cœur.* La menthe rouge, la pulmonaire. — *Herbe de coq.* La balsamite odorante. — *Herbe aux corneilles.* La lysimaque commune. — *Herbe aux cors.* L'orpin, la joubarbe. — *Herbe aux coupures.* La grande consoude, l'achillée commune, la valériane des jardins, l'orpin. — *Herbe aux couronnes.* Le romarin. — *Herbe à couteau.* L'ivraie, les laîches et plusieurs graminées et iridées. — *Herbe du cru.* L'ellébore puant. — *Herbe aux cuillers.* Le cranson officinal. V. Raifort *sauvage*. — *Herbe aux cure-dents.* L'*Amni visnaga*, Lamarck.

Herbe des démoniaques. La stramoine. — *Herbe dentaire.* La chélidoine. — *Herbe à deux bouts.* Le chiendent. — *Herbe du diable.* La stramoine, la dentelaire grimpante, la scabieuse tronquée. — *Herbe dragonne.* L'estragon, le gouet.

Herbe à l'éclaire. La grande chélidoine. — *Herbe aux écrouelles.* La scrofulaire noueuse et la lampourde vulgaire. — *Herbe à écurer.* La charagne (du genre *Chara*), la prêle. — *Herbe aux écus.* La lysimaque nummulaire. — *Herbe empoisonnée.* La belladone. — *Herbe enchantée.* La circée. — *Herbe d'enfer.* Le nénuphar. — *Herbe aux engelures.* La jusquiame noire. — *Herbe à l'esquinancie.* L'*Asperula cynanchica* et le *Geranium Robertianum*. — *Herbe éternelle.* Le sainfoin. — *Herbe à éternuer.* La ptarmique. — *Herbe aux femmes battues.* Le taminier commun. — *Herbe de feu.* La renoncule scélérate. — *Herbe à fève.* L'orpin. — *Herbe au fi.* L'ellébore puant. — *Herbe à la fièvre.* La gratiole officinale, la germandrée officinale, la petite centaurée, la douce-amère, l'*Eupatorium perfoliatum*, L. — *Herbe du foie.* L'hépatique des jardins, la verveine officinale. — *Herbe des foulons.* La saponaire. — *Herbe aux fous.* L'alysse saxatile.

Herbe à la gale. La morelle. — *Herbe aux gencives* L'*Amni visnaga*, Lamk. — *Herbe de Gérard* ou *herbe des goutteux.* La podagraire. — *Herbe à la glace.* La glaciale. — *Herbe de grâce.* La rue puante. — *Herbe du grand prieur.* Le tabac. — *Herbe des grands bois.* Le millepertuis. — *Herbe à la gravelle.* La saxifrage. — *Herbe aux grenouilles.* La riccie flottante. — *Herbe aux gueux.* V. Clematite.

Herbe aux hémorroïdes. La ficaire, la scrofulaire aquatique, le chardon hémorroïdal, la joubarbe. — *Herbe d'Hermes*. La mercuriale. — *Herbe aux hernies*. La herniaire. — *Herbe à l'hirondelle*. La chélidoine.

Herbe impatiente. La balsamine des bois. — *Herbe d'ivrogne*. L'ivraie.

Herbe à jaunir ou *herbe jaune*. La gaude et le genêt. — *Herbe de Judée*. La douce-amère. — *Herbe des Juifs*. La gaude. — *Herbe aux ladres*. La véronique officinale. — *Herbe à lait*. Le *Glaux maritima*, L. (famille des primulacées), et le polygala. — *Herbe aux langues*. Le houx fragon. — *Herbe à loup*. L'aconit tue-loup. — *Herbe aux lunettes*. La lunaire.

Herbe de madame Boivin. L'*Asclepias curassavica* L., ou faux ipécacuanha des Antilles. — *Herbe des magiciennes*. La circée. — *Herbe des magiciens*. La stramoine, la mandragore et la morelle commune. — *Herbe aux mamelles*. La lampsane commune. — *Herbe de Mars*. L'anémone hépatique. — *Herbe Masclou*. La herniaire. — *Herbe maure*. La morelle. — *Herbe mauvaise*. L'ivraie, et, en général, toutes les plantes nuisibles à la végétation. — *Herbe la meurtrie*. La valériane officinale. — *Herbe militaire*. La millefeuille. — *Herbe à mille pertuis* ou *à mille trous*. Le millepertuis officinal. — *Herbe aux mites*. Le *Verbascum blattaria*, L. — *Herbe du mort*. Le *Mentha rotundifolia*. L. — *Herbe des murailles*. La pariétaire officinale. — *Herbe musquée*. L'ambrette.

Herbe nombret. La cynoglosse. — *Herbe de none*, *herbe de Notre-Dame*. La pariétaire. — *Herbe nouée*. La herniaire.

Herbe aux œufs. L'aubergine. — *Herbe aux oies*. La potentille ansérine. — *Herbe à l'ophtalmie*. L'euphraise.

Herbe à pain. Le gouet. — *Herbe au panaris*. La renouée aviculaire. — *Herbe de Pâques*. L'anémone pulsatile. — *Herbe du Paraguay*. Le coulen, le houx maté. — *Herbe à la paralysie*. La primevère. — *Herbe parfaite*. L'*eupatorium perfoliatum*, L. — *Herbe de pâturage*. Le genêt des teinturiers. — *Herbe à pauvre homme*. La gratiole officinale. — *Herbe pédiculaire*. La staphisaigre. — *Herbe aux perles*. Le grémil. — *Herbe aux piqûres*. Le millepertuis. — *Herbe à pisser*. La pyrolle ombellée. — *Herbe à la pituite*. La staphisaigre. — *Herbe aux plaies*. La sauge sclarée. — *Herbe à la poudre de Chypre*. V. AMBRETTE. — *Herbe aux pouilleux* ou *aux poux*. La staphisaigre et la pédiculaire. — *Herbe aux poules*. V. PETIVERIE. — *Herbe aux poumons*. La pulmonaire. — *Herbe puante*. L'arroche puante. — *Herbe aux puces*. Le pouliot, le sumac vénéneux, et les *Plantago aneraria*, Waldst et Kitaibel, et *Psyllium*, L. V. PLANTAIN.

Herbe à la rate. Le scolopendre. — *Herbe à la reine*. Le tabac. — *Herbe à Robert*. Le *Geranium robertianum*, L. — *Herbe à la rogne*. La tanaisie. — *Herbe royale*. L'aurone et le basilic. — *Herbe à rubans*. Le roseau panaché.

Herbe aux sabotiers. La scabieuse des bois. — *Herbe sacrée*. La verveine, la sauge officinale et le tabac. — *Herbe de Saint-Benoît*. La benoîte. — *Herbe de Saint-Christophe*. L'actée des Alpes. — *Herbe du Saint-Esprit*. L'angélique. — *Herbe de Saint-Étienne*. La circée. — *Herbe de Saint-Fiacre* Le bouillon-blanc. — *Herbe de Saint-Georges*. La valériane. — *Herbe de Saint-Guérin*. Le *Tussilago farfara*, L. — *Herbe de Saint-Innocent*. La renouée des oiseaux. — *Herbe de Saint-Jacques*. Le seneçon jacobée. — *Herbe de Saint-Jean*. Le lierre terrestre, l'armoise, la millefeuille, le millepertuis et la joubarbe des vignes. — *Herbe de Saint-Julien*. La sarriette des jardins. — *Herbe de Saint-Laurent*. La bugle, le pouliot et la sanicle d'Europe. — *Herbe de Saint-Philippe*. Le pastel. — *Herbe de Saint-Roch*. L'aulnée antidysentérique. — *Herbe de Saint-Simon*. La petite mauve. — *Herbe sainte*. Le tabac et l'absinthe. — *Herbe de Sainte-Barbe*. La barbarée commune. — *Herbe de Sainte-Catherine*. La balsamine des bois. — *Herbe de Sainte-Cunégonde*. L'*Eupatorium cannabinum*, L. V. EUPATOIRE. — *Herbe de Sainte-Marie*. La balsamite. — *Herbe de Sainte-Rose*. La pivoine femelle. — *Herbe de sang*. La verveine. — *Herbe sang-dragon*. La patience rouge. — *Herbe sans couture*. L'ophioglosse commune. — *Herbe de Santa-Maria*. L'ambroisie du Mexique et du Chili. — *Herbe sardonique*. La renoncule scélérate. — *Herbe sarrasine*. La ptarmique. — *Herbe à savon*. La saponaire. — *Herbe au scorbut*. Le cochlearia. — *Herbe à serpent*. La serpentaire de Virginie et le *Contrayerva*. — *Herbe à séton*. L'ellébore vert. — *Herbe de siege*. La scrofulaire aquatique. — *Herbe de Siméon*. L'alcée. — *Herbe du soldat*. Le matico. — *Herbe aux sorciers*. La stramoine et la circée.

Herbe aux tanneurs. Le redoul et le sumac. — *Herbe à la taupe*. La stramoine. — *Herbe aux teigneux*. La bardane et le tussilage pétasite. — *Herbe à teinture*. Le genêt des teinturiers. — *Herbe de Ternabon*. Le tabac. — *Herbe terrible*. La globulaire turbith. — *Herbe aux tonneliers*. L'agripaume. — *Herbe à tous maux*. Le tabac, la coque du Levant et la verveine. — *Herbe toute-épice*. La nigelle. — *Herbe trainante*. La cuscute. — *Herbe de la Trinité*. La pensée et l'anémone hépatique. — *Herbe triste* Le faux jalap. — *Herbe turque* ou *du Turc*. La herniaire.

Herbe aux varices. Le chardon hémorroïdal. — *Herbe venimeuse*. L'ambroisie maritime. — *Herbe au vent*. La pulsatille. — *Herbe au verre*. Le *Salsola soda*, L., et la pariétaire officinale. — *Herbe aux verrues*. L'héliotrope et la chélidoine. — *Herbe aux vers*. La mousse de Corse, la tanaisie et la matrice officinale. — *Herbe de vie*. L'*Asperula cynanchica*, L. — *Herbe à la Vierge*. Le narcisse et le marrube blanc. — *Herbe vineuse*. L'héliotrope. — *Herbe vivante*. Le sainfoin du Gange. — *Herbe aux voituriers*. La millefeuille. — *Herbes vulnéraires*. V. FALTRANK.

HERBIER. s. m. [*herbarium*, de *herba*, herbe ; all. et angl. *herbarium*, it. *erbolajo*, esp. *herbario*]. Collection de plantes desséchées au moment de leur floraison et de leur fructification, avec assez de soin pour qu'elles conservent leurs caractères, et autant que possible leur forme. — *Herbier artificiel*. Collection de dessins qui représentent des plantes. = *Herbier*. Nom du premier estomac des ruminants.

HERBINEAUX. [Chirurgien français du XVIIIe siècle]. — *Constricteur d'Herbineaux*. V. SERRE-NŒUD.

HERBIVORE. adj. et s. m. [*herbivorus*, de *herba*, herbe, et *vorare*, manger avec avidité ; all. *pflanzenfresend*, angl. *herbivorous*, it. *erbivoro*, esp. *herbivoro*]. Se dit des animaux qui vivent d'herbes.

HERBORISATION. s. f. [*herbarum inquisitio*, all. *Botanisiren*, angl. *herborizing*, *herborisation*, it. *erborazione*, esp. *herborizacion*]. Promenade faite pour étudier sur place et recueillir des plantes.

HERBORISTE. s. m. [*herbarius*, all. *Herborist*, *Kräuterhändler*, angl. *herborist*, it. *erbajuolo*, esp. *herbalorio*]. Celui qui fait le commerce des plantes employées à titre de médicaments. Aux termes de la loi du 31 germinal an XI, et de l'arrêté du 25 thermidor an XII (11 avril 1803 et 13 août 1805), nul ne peut exercer la profession d'*herboriste* sans avoir subi un examen sur la connaissance des plantes médicinales et sur les précautions nécessaires pour leur dessiccation et leur conservation. Dans les départements où sont établies des écoles de pharmacie, cet examen est fait par le directeur, le professeur de botanique et l'un des professeurs de médecine.

Devant les jurys, il est fait par un professeur de médecine et deux des pharmaciens adjoints au jury. Les frais sont de 50 francs à Paris, et 40 francs dans les autres écoles et devant les jurys. Il est délivré à l'herboriste un certificat d'examen, qui doit être enregistré à la municipalité du lieu où l'herboriste s'établit; à Paris, à la préfecture de police. Il est fait annuellement des visites chez les herboristes pour constater la bonne qualité des substances qu'ils vendent. Ils ne doivent vendre aucune préparation médicamenteuse.

HÉRÉDITAIRE. adj. [*hereditarius*, all. *erblich*, angl. *hereditary*, it. *ereditario*, esp. *hereditario*]. Qui a rapport à l'hérédité. — *Maladie héréditaire*. V. HÉRÉDITÉ *des maladies*.

HÉRÉDITÉ. s. f. [*hæreditas*, de *hæres*, héritier; all. *Erblichkeit*, angl. *heredity*, *inheritance*, it. *eredità*, esp. *heredidad*]. Phénomène biologique qui fait que, outre le type de l'espèce, les ascendants transmettent aux descendants des particularités d'organisation et d'aptitude, normales ou morbides. L'hérédité est un des actes qui, en physiologie, ont reçu le nom de *résultats*, et se rattache spécialement à la fonction de reproduction. Elle est liée à ce fait : que les éléments anatomiques ont la propriété de donner naissance directement à des éléments semblables à eux, ou de déterminer dans leur voisinage la génération d'éléments de même espèce. En outre, les substances organiques peuvent transmettre, par simple contact avec des substances d'une autre espèce, l'état moléculaire particulier que quelque circonstance extérieure a produit chez elles. Or certains états généraux de l'organisme, certaines aptitudes, développent dans tous les points de l'organisme une modification moléculaire particulière en bien ou en mal, susceptible de se transmettre à toutes les parties qui naîtront par suite du développement des premières cellules génératrices de l'ovule. C'est là ce qu'on désigne sous les noms d'*hérédité originelle* ou *par incarnation*. D'autre part, les spermatozoïdes peuvent transmettre à la cellule embryonnaire femelle ou au blastoderme les états particuliers dont eux-mêmes sont affectés, et qui sont propres au mâle dont ils proviennent : d'où la transmission héréditaire; transmission modifiée plus ou moins par l'état propre à l'organisme de la femelle. On comprend que, si les aptitudes peuvent se transmettre ainsi, les affections pathologiques qui auront modifié l'organisme dans ses éléments agiront de même. L'hérédité fonctionnelle est d'autant plus prononcée qu'elle porte sur un système organique dérivant d'une manière plus immédiate du vitellus fécondé. Les feuillets blastodermiques externe et interne emportent avec eux l'hérédité morbide des tumeurs cancéreuses, dérivées de leurs éléments cellulaires. Le système nerveux central, premier des dérivés de l'ectoderme, emporte avec lui les qualités qu'avait ce système chez les générateurs et d'une manière plus prononcée que les systèmes qui naissent plus tard. Les exemples sont perpétuels de la ressemblance des produits avec les producteurs, tant dans la conformation physique que dans la disposition morale. Et non seulement les particularités innées sont transmises héréditairement, mais les particularités acquises le sont aussi. C'est là-dessus que les éleveurs de bestiaux ont fondé la création de races domestiques douées de qualités spéciales. En vertu de l'*innéité*, il arrive qu'à chaque instant, dans le sein de chaque famille, il naît des individus signalés par des caractères physiques, moraux, intellectuels, tout à fait exceptionnels. Les éleveurs ont profité de l'innéité pour mettre à part les sujets pourvus des qualités qu'ils désiraient; puis, profitant de l'*hérédité*, ils ont fixé ces qualités dans les produits; ne permettant que les alliances entre consanguins, ils ont fini par établir une race, une variété, qui subsiste tant que les soins de l'homme préviennent l'invasion du sang étranger, pour disparaître et se fondre dans le type général dès que ces soins ne sont plus donnés. C'est aussi en vertu de l'innéité et de l'hérédité que les horticulteurs se procurent des variétés améliorées en fleurs et en fruits. L'hérédité est : 1° *directe*, par influence du père ou de la mère sur l'enfant; 2° *indirecte*, le type du père ou le type de la mère n'apparaît pas, mais la ressemblance a lieu avec des collatéraux; 3° *en retour*, lorsqu'un degré est sauté, que la ressemblance remonte au grand-père ou à la grand'mère, et même plus haut (*atavisme*); 4° *d'influence* : ici on observe la représentation des conjoints antérieurs dans la nature physique et morale du produit; c'est-à-dire que, si une femme veuve se remarie, il peut arriver que les enfants du second mariage reproduisent des traits et des caractères du premier mari, mort avant la conception. Le croisement de diverses espèces d'animaux a permis de constater ce phénomène, qui a été depuis aperçu dans l'espèce humaine. Une jument de pur sang saillie par un étalon vulgaire ou un âne n'est plus apte à mettre au jour, même avec un étalon de pur sang, des produits de pur sang; les poulains auront quelque chose de l'étalon vulgaire ou du mulet. L'influence du père et celle de la mère se partagent également dans les produits; s'il arrive que l'une des influences prédomine, cela tient à des conditions particulières de l'un ou de l'autre parent. Dans les races croisées, le nombre intervient avec prépondérance, c'est-à-dire que la race représentée par le plus grand nombre doit dominer d'abord et bientôt absorber la race représentée par le petit nombre. L'hérédité lutte constamment contre quatre forces : 1° l'*innéité*, qui, à chaque production, substitue dans le produit de nouveaux caractères aux caractères de l'un et de l'autre générateur; 2° la *dualité* des auteurs concourant à la représentation, laquelle, se répétant, a pour tendance de ramener le type général; 3° la *diversité* totale ou partielle des circonstances, le temps, le climat, les lieux, l'âge, l'état physique ou moral des parents; 4° l'*action* du grand nombre sur le petit nombre. On a essayé d'évaluer, dans un milieu général et non fermé, la durée de la transmission des caractères héréditaires; P. Lucas l'évalue à six générations. — *Hérédité d'évolution*. Celle dans laquelle la mère, servant d'intermédiaire entre le milieu extérieur et le nouvel être, ou de milieu pour celui-ci, fournit à ce dernier, pendant son évolution, pour son développement, des principes modifiés, qui modifient à leur tour la substance des éléments déjà existants; et cela par le même mécanisme qui fait que l'être vivant d'une manière indépendante et libre est modifié par le milieu dans lequel il existe et est atteint de maladies dites *acquises*. — *Hérédité des maladies*. Cas particulier de l'hérédité générale, qui fait que les ascendants transmettent aux descendants certains vices de conformation (bec-de-lièvre, strabisme, difformités des pieds et des mains, telles que pied bot, syndactylie, polydactylie, etc.), ou des états constitutionnels (goutte, scrofule, syphilis, tuberculose, cancer, herpétisme), ou même des troubles anatomiques et fonctionnels plus localisés (folie, apoplexie, etc.). Ce qui se transmet dans ces divers états, dits *maladies héréditaires*, c'est la constitution intime des humeurs et des tissus, qui fait que leurs actes physiologiques et leurs changements séniles ou morbides suivent la même marche que chez les ascendants : le mécanisme de cette transmission ne diffère donc pas de celui de l'hérédité physiologique. Le traitement résulte des notions acquises sur cette dernière : il est prophylactique ou curatif. Le prophylactique consiste à faire agir l'hérédité sur elle-même, en choisissant la nature des parents, l'époque de leur vie, le lieu, l'état où l'être se reproduit; le curatif doit soumettre l'enfant à des conditions inverses de celles qui ont causé la maladie du père et de la mère (V. Consanguinité). Pour la folie et la phtisie, on n'évite les effets de l'hérédité que par le maintien du célibat. La transmission héréditaire des états du système cérébro-spinal surtout est telle que, par l'hérédité directe, les familles d'aliénés sont stérilisées et s'éteignent dès la 4ᵉ génération après avoir passé par divers degrés de *dégradation* tant intellectuelle que de conformation du crâne, des oreilles, des organes des sens génitaux (Morel). — *Hérédité sociale.* L'hérédité considérée dans l'évolution de la civilisation, dans la *sociologie.* C'est une des conditions organiques ou biologiques essentielles de l'histoire. Ce qui se gagne par les œuvres de natures meilleures, plus actives, plus perçantes (*innéité*), se consolide dans les autres par hérédité; grâce à ce travail, les peuples civilisés prennent des aptitudes, des goûts, des penchants qui, d'une part, les préservent des retours vers la barbarie (retours auxquels les individus succombent parfois), et, d'autre part, offrent une base solide à un nouveau développemeut d'aptitudes plus puissantes, de goûts plus délicats et de penchants mieux réglés dans les actes qu'ils suscitent.

HEREFORD (Race de). Race bovine du comté de Hereford, en Angleterre, créée par Tomkins dans la seconde moitié du xviiiᵉ siècle. Robe rouge sombre, avec la tête blanche, du blanc au ventre et sur le dos; cornes moyennes et ouvertes; front large; poitrine large et profonde, épaules bien faites. Les vaches sont médiocres laitières. Plus grande qu'aucune autre race anglaise.

HÉRISSÉ, ÉE. adj. [*hirtus*, all. *borstich*, *stachelig*, angl. *brushy*, *bristled*, it. *arricciato*]. Se dit, en botanique, d'une plante couverte de poils raides, longs et droits.

HÉRISSON. s. m. [*erinaceus*]. Mammifère insectivore, dont le corps est couvert d'épines et peut se rouler en boule; la partie antérieure de la langue est munie d'écailles très dures; la moelle épinière se termine au milieu de la région dorsale. C'est un animal hibernant, qui habite les jardins.

HÉRISSONNÉ, ÉE. adj. Couvert d'épines longues, grêles, flexibles, nombreuses et rapprochées.

HERMAPHRODISIE. s. f. V. Hermaphrodisme.

HERMAPHRODISME. s. m. [*hermaphrodismus*, de Ἑρμῆς, Mercure, et Ἀφροδίτη, Vénus; all. *Zwitterbildung*, angl. *hermaphrodism*, it. *ermafrodismo*, esp. *hermaphrodismo*]. Réunion, chez un même individu, des deux sexes ou de quelques-uns de leurs caractères. Tantôt cette réunion est normale et existe chez tous les individus d'une espèce végétale ou animale (*hermaphrodisme normal*); tantôt elle constitue une déviation congénitale et complexe du type spécifique (*hermaphrodisme anormal*). — *Hermaphrodisme normal* ou *absolu.* État d'un individu qui est pourvu à la fois d'organes génitaux mâles et femelles *complets*, et qui peut accomplir les fonctions dévolues à l'un et à l'autre sexe. Il est dit *suffisant* quand un seul individu peut se féconder lui-même (végétaux, helminthes); et *insuffisant* quand les organes sont disposés de telle sorte qu'un accouplement réciproque de deux individus est nécessaire (hirudinées, gastéropodes). L'hermaphrodisme normal est le cas de la majorité des plantes, chez lesquelles les deux sexes peuvent alors être réunis en une seule et même fleur (monoclinie), ou contenus dans des fleurs différentes, mais portés par un même individu (diclinie); on le trouve aussi dans quelques entozoaires, annélides et mollusques; mais aucun animal vertébré n'offre d'exemple d'hermaphrodisme normal, si ce n'est peut-être quelques poissons. — *Hermaphrodisme anormal.* État d'un individu qui présente simultanément quelques-uns des caractères des deux sexes, mais chez lequel les appareils génitaux, *incomplets*, ne peuvent remplir les fonctions d'aucun d'eux. Il n'est pas rare dans la série des vertébrés, y compris l'espèce humaine, et il s'y présente sous des formes très variées, entraînant toutes la stérilité, que Isidore Geoffroy Saint-Hilaire rapporte aux suivantes : 1° *hermaphrodisme avec excès*, dans lequel le nombre normal des parties constitutives de l'appareil génital est augmenté : tantôt cet appareil est mâle, avec quelques parties femelles surnuméraires (*hermaphrodisme masculin complexe*); tantôt il est femelle, avec quelques parties mâles surnuméraires (*hermaphrodisme féminin complexe*); tantôt enfin il y a un appareil mâle et un appareil femelle (*hermaphrodisme bisexuel*); dans l'*hermaphrodisme bisexuel parfait*, ils sont tous deux complets; ils sont tous deux incomplets, ou l'un seulement est incomplet, dans l'*hermaphrodisme bisexuel imparfait.* 2° *Hermaphrodisme sans excès*, dans lequel l'ensemble, le nombre normal des parties constitutives de l'appareil génital n'est pas changé : tantôt l'appareil reproducteur est essentiellement mâle (*hermaphrodisme masculin*) ou femelle (*hermaphrodisme féminin*), un petit nombre seulement de parties représentant les conditions sexuelles inverses; tantôt cet appareil offre une association des caractères des deux sexes (*hermaphrodisme neutre*), de telle manière que les organes mâle et femelle sont superposés (*hermaphrodisme superposé*), ou que, les organes d'un côté étant tous du même sexe, ceux de l'autre côté sont les uns mâles, les autres femelles (*hermaphrodisme semi-latéral*), ou que, les organes d'un côté étant d'un sexe, ceux du côté opposé sont de l'autre sexe (*hermaphrodisme latéral*), ou enfin que, les organes profonds du côté droit et les organes moyens du côté gauche étant d'un sexe, les autres sont d'un sexe opposé (*hermaphrodisme croisé*). Étudié chez l'homme, l'hermaphrodisme peut être divisé en *apparent*, dans lequel le segment externe de l'appareil génital (pénis, scrotum et canaux éjaculateurs; ou clitoris, vulve et partie inférieure du vagin est seul mal conformé; et en *vrai*, dans lequel le mélange des deux sexes porte aussi bien sur les segments moyen et profond (vésicule séminale, canal déférent et testicule; ou utérus, trompe et ovaire) que sur le segment externe. Cette distinction repose sur les notions acquises par l'embryogénie : en effet, l'ovaire et le testicule se forment aux dépens du corps de Wolff, le canal excréteur de cet organe donne naissance au spermiducte, et le canal de Müller à l'oviducte : or, pendant la période formatrice, il peut se faire que le corps de Wolff évolue dans le sens mâle d'un côté (testicule), dans le sens femelle de l'autre (ovaire); que d'un côté le canal de Wolff s'atrophie en même temps que le conduit de Müller se développe (ce qui est normal dans le sexe féminin), tandis que l'inverse a lieu de l'autre côté (disposition propre au sexe masculin), ce qui conduit à l'existence d'un oviducte dans le premier sens, d'un spermiducte dans le second; que les deux canaux persistent de chaque côté, ce qui produit deux spermiductes et deux oviductes : il y a donc évolution sexuelle dans les deux sens, il y a hermaphrodisme *vrai.* Au contraire, la malformation des organes génitaux externes n'est qu'un hermaphrodisme *apparent*, puisqu'elle résulte d'un arrêt de développement ou du développement exagéré de certains de ces organes, et non d'un vice dans leur évolution : dans le principe, les fœtus mâles offrent l'apparence extérieure d'une vulve, et, si la soudure de ses deux parties latérales ne se fait pas, on a un hypospadias très profond avec une apparence de vagin plus ou moins rudimentaire (*hermaphrodisme masculin*); plus tard, au contraire les fœtus femelles ont un clitoris assez prononcé pour les faire paraître mâles; si cet organe continue à se développer, que le vagin soit oblitéré, que l'utérus soit rudimentaire, l'*hermaphrodisme féminin* est produit. = En médecine légale, la question d'identité soulevée pour faire annuler un mariage, ou rectifier un état civil, ne peut l'être que pour les individus du sexe masculin chez lesquels les parties génitales externes, mal conformées, et l'ensemble de la constitution, offrent des apparences féminines : l'erreur ne peut être commise dans les autres cas de vices de conformation des organes sexuels (Tardieu).

HERMAPHRODITE. adj. et s. m. [all. *Zwitter, Hermaphrodit*, angl. *hermaphrodite*, it. *ermafrodito*, esp. *hermafrodita*]. Se dit d'une plante qui réunit les deux sexes dans une même fleur, ou d'un animal qui possède les deux sexes, surtout quand il est *hermaphrodite suffisant*, c'est-à-dire en état de se féconder lui-même; se dit aussi (quand il s'agit d'animaux chez lesquels l'hermaphrodisme n'est point normal) d'un individu qui présente les caractères d'une des variétés quelconques de cette anomalie.

HERMAPHRODITISME. s. m. V. HERMAPHRODISME.

HERMÉTIQUE. adj. [*hermeticus*, de Ἑρμῆς, Mercure; angl. *hermetic*, it. *ermetico*, esp. *hermetico*]. Qui appartient à la science d'Hermès ou de Mercure. — *Médecine hermétique*. V. SPAGIRIQUE. — *Philosophie, science hermétique*. V. ALCHIMIE.

HERMÉTIQUEMENT. adv. [*hermetice*, all. *luftdicht, hermetisch*, angl. *hermetically*, it. *ermeticamente*, esp. *hermeticamente*]. Terme emprunté à l'ancienne alchimie. *Boucher un vase hermétiquement*, c'est le boucher si exactement, que rien ne puisse en sortir, pas même les substances les plus volatiles; ce qui s'opère en faisant fondre la matière propre du vaisseau au feu de la lampe ou du chalumeau.

HERMODACTE. s. m. [*hermodactylus*, ἑρμοδάκτυλος, all. *Hermodatteln*, angl. *hermodactyl, colchicum*, it. *ermodatillo*, esp. *hermodactyles*, arabe, *suragen*]. Bulbe d'une variété de colchique, le *Colchicum variegatum*, L. C'est un corps tubéreux, amylacé, cordiforme, d'une saveur douceâtre, mucilagineuse, âcre, et qui paraît contenir de la vératrine · employé autrefois à la place du colchique d'automne, il est moins actif et actuellement inusité.

HERNIAIRE. adj. [angl. *hernial*, it. *erniario*, esp. *herniario*]. Qui a rapport aux hernies. — *Bandage herniaire*. V. BRAYER. — *Bistouri herniaire*. V. BISTOURI. — *Sac herniaire*. V. HERNIE.

HERNIAIRE. s. f. V. TURQUETTE.

HERNIARINE. s. f. Principe cristallin à odeur de coumarine, de saveur très piquante, soluble dans l'eau bouillante, retiré de la turquette ou herniole (Goblet).

HERNIE. s. f. [*hernia, ramex*, κήλη, all. *Bruch*, angl. *rupture*, it. *ernia*, esp. *hernia*]. Toute tumeur formée par le déplacement d'un viscère, ou d'une portion de viscère, qui, échappée de sa cavité naturelle par une ouverture quelconque, fait saillie au dehors. — Le plus ordinairement, tumeur produite par le déplacement et la sortie d'un viscère ou d'une portion de viscère hors de l'abdomen par une ouverture naturelle, plus rarement accidentelle. Les hernies ont reçu différents noms, suivant l'organe déplacé et l'ouverture par laquelle s'est effectué le déplacement. On a appelé : *gastrocele*, la hernie de l'estomac; *épiplocèle*, la hernie de l'épiploon; *entérocèle*, la hernie de l'intestin; *entéro-épiplocèle*, la hernie simultanée de l'intestin et de l'épiploon; *hépatocèle*, la hernie du foie; *hystérocèle*, la hernie de la matrice; *cystocèle*, la hernie de la vessie; *omphalocèle* ou *exomphale*, la hernie qui a lieu par l'ombilic; *bubonocèle* ou *hernie inguinale*, celle qui se fait par l'anneau inguinal; *oschéocèle* ou *hernie scrotale*, celle qui descend jusque dans le scrotum (fig. 221); *mérocèle* ou *hernie crurale*, celle qui a lieu par l'arcade crurale; (fig. 222, *b*, hernie crurale; *ac*, hernie inguinale; *a*, saillie indiquant l'extrémité supérieure de la hernie; *c*, extremité inférieure de la hernie ne descendant pas jusqu'an testicule); il existe aussi des *hernies de la ligne blanche*, des *hernies ventrales, sous-pubiennes, ischiatiques, périnéales, vagino-labiales, vaginales, diaphragmatiques* : mais les plus fréquentes sont les inguinales, puis les crurales et les ombilicales. Tous les viscères de l'abdomen, sauf le duodénum, le pancréas et les reins, ont été rencontrés dans les tumeurs herniaires, mais avec une inégale fréquence : l'épiploon et l'intestin grêle sont beaucoup plus souvent déplacés que l'S iliaque, le côlon transverse, le côlon ascendant, le cæcum ou le côlon descendant; la hernie de l'estomac, de la vessie, de l'utérus, des ovaires, du foie, de la rate, est plus rare encore. — Suivant leur mode de production, les hernies sont dites (Malgaigne): *congénitales* ou *de l'enfance*, lorsqu'elles se rattachent à un vice de l'évolution embryonnaire ou fœtale, ou à une disposition native préexistante à leur apparition; *traumatiques*, quand leur cause prochaine ou éloignée consiste dans une solution de continuité récente de la paroi abdominale ou dans un traumatisme ancien ayant affaibli

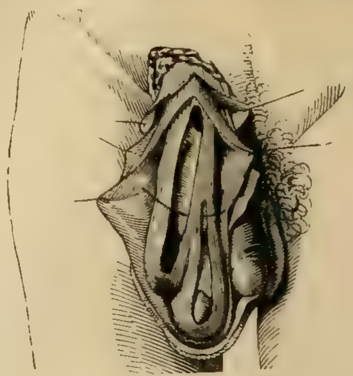

FIG. 221.

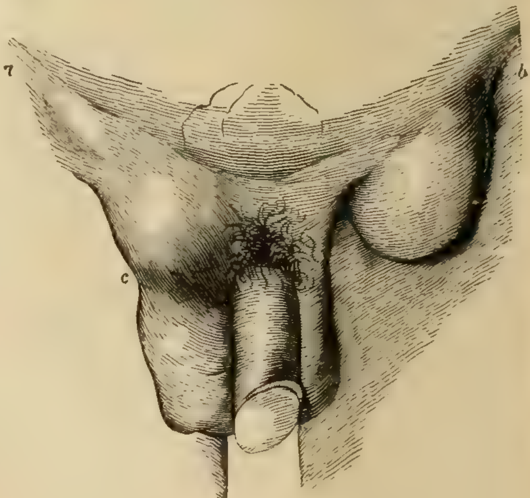

FIG. 222.

cette paroi ; *spontanées*, lorsqu'elles résultent de pressions exercées sur la masse intestinale par les contractions des muscles abdominaux, aidées de la pesanteur : rarement cette contraction est brusque et accompagne un effort (*hernie de force*) ; le plus souvent (Gosselin) elle est lente et trouve un concours favorable dans la faiblesse, congénitale ou acquise, des anneaux et des tissus fibreux (*hernie de faiblesse*). L'homme est plus exposé que la femme aux hernies : chez lui, les hernies inguinales sont plus fréquentes ; chez la femme, ce sont les crurales. — La plupart des viscères qui sortent de l'abdomen poussent devant eux le péritoine, qui leur fournit une enveloppe appelée *sac herniaire* ou *sac péritonéal*, communiquant avec la cavité abdominale par une ouverture nommée l'*orifice du sac* : cet orifice répond à l'ouverture de la paroi abdominale par laquelle la hernie s'est formée, et la partie rétrécie comprise entre l'orifice et l'endroit où le sac commence à se dilater est dite le *col* ou *collet du sac*. Le *fond* est la partie du sac la plus éloignée de l'orifice ; le *corps* est la partie intermédiaire. Dans la figure 221, la peau du scrotum est enlevée pour montrer les autres *enveloppes de la hernie*, savoir : le *dartos*, la *tunique érythroïde*, la *tunique fibreuse commune ;* plus en dedans se voit le sac, qui ici est double. Le plus externe est le *sac herniaire* proprement dit ; le plus interne est la *tunique vaginale*, au fond de laquelle est le testicule ; cette tunique, ne s'étant pas oblitérée, donne lieu à la *hernie congénitale* par suite de la persistance de son canal de communication avec le péritoine, hernie congénitale à laquelle s'est ajoutée, en dehors, une hernie accidentelle avec son sac herniaire spécial. Dans les points, tels que l'orifice inguinal, où le péritoine est doublé par le *fascia propria*, le sac herniaire se forme par glissement de la séreuse sur les bords de l'orifice ; mais à l'anneau ombilical, où le péritoine adhère au pourtour de l'orifice, c'est par distension et amincissement de cette membrane que le sac prend naissance. Sa forme, cylindrique, sphéroïdale, conoïde, piriforme, dépend de la configuration de la région dans laquelle il se forme. L'orifice du sac, généralement arrondi, parfois triangulaire, a des dimensions très variables ; le collet est long de quelques millimètres à plusieurs centimètres. L'un et l'autre, dans les hernies récentes, présentent des plis ou *stigmates*, blanchâtres, rayonnants, formés par le plissement du péritoine. Dans les vieilles hernies, ces plis ont disparu ; mais le sac est épaissi par plusieurs feuillets celluleux qui le font adhérer aux parties voisines. Le sac herniaire présente parfois des dispositions exceptionnelles, résultant de ce que son collet, peu adhérent à l'orifice, est repoussé par de nouveaux efforts soit de haut en bas, soit latéralement : ainsi se forment les sacs superposés, en bissac ou en chapelet, dans lesquels les collets sont multiples ; les sacs à collet unique, mais à corps bilobé ; les sacs doubles à orifice commun. Il est des sacs qui sont inhabités, dans lesquels on ne trouve aucun viscère, soit que celui-ci ait repris sa position normale dans l'abdomen, soit que le péritoine ait été entraîné par une sorte de lipome à former un véritable sac, sans déplacement viscéral. D'un autre côté, les hernies de la vessie ou du cæcum, et certaines hernies traumatiques avec déchirure du péritoine, sont dépourvues de sac. Tantôt le sac herniaire ne contient qu'une très petite portion d'épiploon ou d'intestin ; tantôt il forme une tumeur considérable, renfermant plusieurs viscères : souvent sa face interne contracte des adhérences avec l'épiploon ou le gros intestin ; celles de l'intestin grêle sont plus rares. — Les symptômes ordinaires d'une hernie sont les suivants : au niveau d'un orifice naturel de la paroi abdominale, on trouve une tumeur de forme variable (comme celle du sac), à base plus ou moins large, rénitente ou de consistance pâteuse et mollasse, ne produisant (sauf en cas d'accidents) ni douleur, ni changement de couleur à la peau, réductible par la pression et spontanément dans le décubitus horizontal, saillante dans la situation verticale et sous l'influence de la toux. L'entérocèle se distingue de l'épiplocèle par les caractères suivants : la première est souple, élastique, sonore à la percussion, susceptible d'une réduction brusque accompagnée de gargouillements ; la seconde est pâteuse, non élastique, mate à la percussion, et ne se réduit que lentement, sans gargouillements ; les caractères de l'entéro-épiplocèle participent de ceux des deux variétés précédentes. La tumeur herniaire tend sans cesse à augmenter de volume, et son développement se fait avec une rapidité variable : sa réduction spontanée et définitive est exceptionnelle. Souvent elle provoque et entretient quelques symptômes généraux, se résumant dans une dyspepsie habituelle ; de plus, elle détermine un affaiblissement, marqué surtout dans l'effort, et capable de diminuer la durée de l'existence ou de prédisposer à certaines maladies (Malgaigne), indépendamment même de tout accident. — Le *traitement* d'une hernie simple, réductible, est *palliatif* ou *curatif*. Le *traitement palliatif* consiste : 1° à réduire la hernie par des manœuvres méthodiques qui varient avec chaque espèce de déplacement (V. Taxis) ; 2° à maintenir les viscères dans la cavité abdominale à l'aide d'un bandage herniaire (V. Brayer). Le *traitement curatif* compte un grand nombre de procédés par lesquels on s'est proposé d'obtenir une guérison radicale, et qui sont tous ou presque tous abandonnés : castration, point doré, suture royale, qui n'ont qu'un intérêt historique ; incision des enveloppes herniaires avec ou sans incision du sac, méthode très dangereuse ; cautérisation, fort douloureuse ; dilatation et scarifications du collet du sac, inefficaces ; autoplastie, pratiquée une seule fois ; séton ; enroulement du sac, effectué avec succès sur un malade atteint de varicocèle ; injections iodées dans le sac, qui n'ont pas donné de résultats avantageux ; invagination de la peau du scrotum dans le canal inguinal, simple, ou unie à la compression ou à la cautérisation. Toutes ces opérations exposant à la péritonite, à l'érysipèle, au phlegmon, on a cherché la base d'une cure radicale dans une compression bien faite et prolongée, par plusieurs plaques de diachylon superposées, ou par un brayer, moyen palliatif qui peut devenir un moyen de guérison définitive quand les anneaux ne sont pas trop dilatés, que la hernie n'est pas trop volumineuse, que le sujet est jeune : cette guérison est presque la règle pour les hernies ombilicales de l'enfance, pour les hernies vaginales de la première enfance, pour les hernies inguinales simples du jeune âge. Le décubitus prolongé est une ressource excellente comme adjuvant de la compression par le bandage, pour obtenir une guérison radicale ; mais, employée seule, cette position est insuffisante. En résumé, un grand nombre de hernies peuvent être améliorées, et même guéries, sans opération sanglante, par la compression aidée d'un repos prolongé si pourtant on perdait tout espoir de voir la tumeur céder à ce moyen et qu'on voulût recourir à une opération, c'est aux procédés qui dérivent de l'invagination qu'on donnerait la préférence comme ayant la plus grande innocuité et fournissant le plus grand nombre de guérisons. — *Accidents des hernies.* Symptômes plus ou moins graves qui apparaissent, ordinairement d'une façon brusque, chez un individu atteint de hernie, et qui consistent dans l'irréductibilité de la tumeur, la suppression des selles, de vives douleurs abdominales, avec ou sans vomissements. Or, non seulement il est très difficile de reconnaître sur le vivant la nature de l'accident qui détermine les symptômes, mais les lésions anatomiques qui les engendrent, *engouement*, *inflammation*, *étranglement*, ont été et sont encore l'objet des appréciations les plus opposées. Une hernie est dite *engouée* lorsque l'entrave apportée à sa réduction est constituée par des matières solides, par des liquides ou par des gaz ; or l'engouement gazeux seul paraît pouvoir conduire à l'étranglement (Gosselin) ; l'accumulation de matières fécales ou alimentaires peut mettre obstacle au courant intestinal, rendre la hernie plus grosse et plus douloureuse, mais disparaît après une évacuation naturelle ou artificielle sans déterminer les symptômes propres à l'étranglement (V. ENGOUEMENT). L'existence de l'*inflammation herniaire* n'est pas contestable ; elle serait même très fréquente, d'après Malgaigne et Broca, à la suite de l'engouement, de la présence d'un corps étranger dans l'anse intestinale déplacée, d'un traumatisme, d'un effort, et serait la cause déterminante de tous les étranglements, tandis que, d'après Gosselin, elle ne rendrait jamais une hernie irréductible, sauf dans certains cas d'épiplocèles ou de hernies adhérentes : l'inflammation herniaire paraît pouvoir parcourir toutes ses périodes sans s'étrangler, mais elle peut aussi, surtout quand la hernie est petite ou moyenne, déterminer un gonflement qui amène un étranglement consécutif. Lorsque l'intestin est devenu irréductible par engouement gazeux ou par inflammation, il se congestionne, se tuméfie, et s'applique étroitement sur la partie rétrécie du trajet de la hernie : alors apparaissent des symptômes qui ne peuvent se rattacher qu'à l'*étranglement :* vomissements fécaloïdes, algidité, altération des traits, résultant peut-être autant de l'excitation des nerfs de l'intestin que de l'obstacle mécanique qui entrave la circulation des matières. L'intestin s'étrangle donc lui-même, et les agents de la constriction sont purement passifs, soit qu'on admette que l'étranglement se fait sur le collet du sac, soit qu'on le regarde comme s'opérant sur les anneaux fibreux extérieurs à ce collet. La difficulté qu'on éprouve à reconnaître d'une façon certaine la nature de l'accident qui entraîne l'irréductibilité de la tumeur empêche d'agir avec certitude lorsqu'on se trouve en face d'une pareille complication : aussi commence-t-on ordinairement par appliquer le *traitement* dit *médical*, qui a pour but de diminuer, s'il y a lieu, l'engouement ou l'inflammation, avant de s'adresser à l'étranglement lui-même. C'est ainsi qu'on emploie les émissions sanguines pour combattre les accidents inflammatoires ; les grands bains chauds prolongés pour déterminer la résolution musculaire ; l'opium à l'intérieur, la belladone et le tabac en applications topiques ou en lavements, dans le but hypothétique de vaincre la résistance des anneaux ; les purgatifs ou mieux les lavements, pour provoquer les contractions de l'intestin ; les réfrigérants, pour décongestionner le sac et les parties herniées ; la ponction aspiratrice de ces parties, faite avec un fin trocart à travers les téguments, pour évacuer les gaz ou les liquides qui ont produit l'engouement. Mais ces moyens ne peuvent être utiles que comme auxiliaires du *traitement chirurgical*, qui comprend le *taxis* et la *kélotomie :* leur emploi ne doit pas être trop prolongé, il fait perdre un temps précieux. V. KÉLOTOMIE et TAXIS. — *Hernie du cerveau.* V. ENCÉPHALOCÈLE. — *Hernie crurale.* V. MÉROCÈLE. — *Hernie diaphragmatique.* V. DIAPHRAGMATOCÈLE. — *Hernie gutturale.* V. GOITRE. — *Hernie humorale.* V. ORCHIOCÈLE. — *Hernie incarcérée.* V. INCARCÉRÉ. — *Hernie inguinale.* V. INGUINAL. — *Hernie ischiatique.* V. ISCHIATIQUE. — *Hernie de la ligne blanche.* Forme d'éventration dans laquelle la sortie du viscère hors de l'abdomen a lieu à travers une ouverture de la ligne blanche. Elle présente beaucoup d'analogie avec la hernie ombilicale : mêmes symptômes ; mêmes procédés de réduction ; mêmes moyens de contention. — *Hernie ombilicale.* V. OMBILICAL — *Hernie périnéale.* V. PÉRINÉAL. — *Hernie sous-pubienne* ou *obturatrice.* V. SOUS-PUBIEN. — *Hernie vaginale.* V. VAGINAL. — *Hernie vagino-labiale.* V. VAGINO-LABIAL. — *Hernie ventrale.* V. ÉVENTRATION. = En vétérinaire, plusieurs opérations sont employées sur les animaux pour détruire le *sac herniaire*, et, par conséquent, empêcher la récidive : ce sont la ligature, le casseau ; pour la *hernie inguinale*, on pratique la castration. Dans quelques cas, on a conseillé l'excision, des scarifications, la cautérisation, la suture.

HERNIEUX, EUSE. adj. [*herniosus*, *ramicosus*, angl. *bursten*, it. *ernioso*, esp. *hernioso*]. Qui résulte d'une hernie. — *Anévrysme hernieux.* V. ANÉVRYSME.

HERNIEUX, EUSE. s. Qui est incommodé d'une hernie.

HERNIOLE. s. f. V. TURQUETTE.

HERNIOPUNCTURE. s. f. (Morton). Ponction des hernies à l'aide d'un trocart capillaire.

HERNIOTOMIE. s. f. [de *hernie*, et τομή, incision]. Mot hybride employé parfois pour désigner l'opération de la hernie étranglée. V. KÉLOTOMIE.

HÉROPHILE. [Célèbre médecin d'Alexandrie, qui vivait environ 300 ans avant l'ère chrétienne]. — *Pressoir d'Hérophile.* V. PRESSOIR.

HERPÉTIDE. s. f. Nom générique des dermatoses vésiculeuses, et, plus exactement, des éruptions cutanées ou muqueuses, qui naissent sous l'influence de l'herpétisme.

HERPÈS. s. m. [*Herpès*, ἕρπης, all. *Flechte*, angl. *herpes*, it. *erpete*, esp. *herpes*]. Anciennement, synonyme de *dartre.* || Depuis Villan et Bateman, maladie caractérisée par des vésicules. Quoique cette dernière définition soit seule exacte, on a continué à désigner sous le même nom des maladies chroniques très diverses, ayant pour symptôme commun la tendance à s'étendre et à récidiver. Ce groupement artificiel fait que des affections de nature très différente, telles que l'*herpès circiné* et l'*herpès tonsurans*, d'origine parasitaire (V. TRICOPHYTON), portent le même nom que l'*herpès iris*, qui est une variété d'érythème multiforme (V. ÉRYTHÈME), ou que l'*herpès zoster* (V. ZONA), ou bien encore l'*herpès phlycténoïde*, dont l'existence comme espèce morbide distincte a été niée par Hardy. Le nom d'herpès devrait donc être exclusivement réservé à l'*herpès fébrile*, *facialis* ou *labialis*, et à l'*herpès génital.* — *Herpès fébrile.* Affection inflammatoire aiguë, symptomatique ou essentielle, s'accompagnant de prurit, et caractérisée par des petites *vésicules* plus ou moins nombreuses, irrégulièrement agglomérées sur une base molle et souple. Ces vésicules, entourées d'une auréole inflammatoire, sont susceptibles de s'ulcérer et forment alors des plaques à contours déchiquetés *polycycliques* et *microcycliques* (Fournier), dont la cicatrisation est toujours rapide, mais qui peuvent se recouvrir d'une croûte jaunâtre et blanchâtre. L'éruption est précédée ou accompagnée, soit d'un mouvement fébrile caractérisé, soit de courbature, de malaise, avec inappétence et embarras gastrique. On a regardé son apparition comme un phénomène critique favorable dans la grippe, la pneumonie, les fièvres, l'embarras gastrique, la métropéritonite des femmes en couches. L'herpès n'apparaît pas dans le cours des fièvres typhoïdes (Hardy), ce qui peut éclairer le diagnostic. Les vésicules se montrent surtout sur les lèvres (*herpès labialis*), mais on les rencontre aussi aux ailes du nez, sur le pavillon de l'oreille et dans le conduit auditif, sur les paupières ou bien encore la langue, les gencives, le pharynx (Bateman et Gubler), et même le larynx (Fernet). — *Herpes génital* (*progénital* d'Alibert). Variété d'herpès dans laquelle les vésicules se développent . chez l'homme, sur le prépuce, dans le sillon balano-préputial, sur le tégument pénien et même dans l'urètre; chez la femme, autour du clitoris, sur les petites et les grandes lèvres, sur la muqueuse vulvo-vaginale et le col utérin. L'*herpès génital* peut être récidivant, il est parfois périodique et souvent d'origine dartreuse (Hardy). Chez les femmes, la menstruation provoque son retour. La guérison spontanée s'observe souvent; elle peut être activée : par l'isolement des surfaces malades au moyen de poudres absorbantes (oxyde de zinc, bismuth, calomel, amidon); par des lotions fréquentes (solutions très étendues d'extrait de saturne, de sulfate de zinc, de nitrate d'argent, de borax). Le traitement interne, souvent utile, variera avec les indications de l'état général (toniques, alcalins, arsenicaux). Les récidives seront éloignées surtout par les soins et les habitudes hygiéniques dans l'intervalle des poussées : soustraction des influences locales ou générales excitantes et accidentelles, soins de propreté extrême, applications locales astringentes réitérées. Les eaux minérales paraissent utiles contre l'herpès récidivant : eaux d'Uriage (Doyon), eaux sulfureuses, et spécialement Saint-Gervais, Schinznach et Bagnères de Luchon (Hardy). — *Herpès guttural* ou *du pharynx*. V. ANGINE *herpétique*.

HERPÉTIQUE. adj. [*herpeticus*, de ἕρπης, dartre; all. *herpetisch*, angl. *herpetic*, it. *erpetico*, esp. *herpetico*]. Qui paraît sous l'influence de l'herpétisme : fièvre herpétique, blennorrhagie herpétique, etc.

HERPÉTISME. s. m. Diathèse qui, comme l'arthritisme, donne lieu à des manifestations cutanées, des migraines, des troubles gastriques et intestinaux, certaines formes d'asthme, alternant entre eux ou coïncidant chez les membres d'une même famille. Mais les éruptions épargnent les parties découvertes, sont disposées symétriquement, tendent à s'étendre et à se déplacer, s'accompagnent d'une sécrétion abondante et de vives démangeaisons : celles de l'arthritisme présentent des caractères inverses. Pourtant les différences sont souvent si peu tranchées que les deux diathèses ont pu être réunies en une seule, dont la goutte et le rhumatisme seraient exclus, et qui comprendrait sous le nom d'*herpétisme*, en plus des troubles indiqués plus haut, le spasme de la glotte, les battements cardiaques et artériels, l'incontinence nocturne d'urine, le vaginisme, l'œsophagisme, le spasme de l'anus, l'hémoptysie, la polyurie, la dilatation de l'estomac, etc. (Lancereaux). Assez souvent un traumatisme, chez les sujets herpétiques, est le signal de l'apparition ou du réveil d'éruptions cutanées en des points plus ou moins éloignés de la lésion traumatique (Verneuil).

HERPÉTOLOGIE. s. f. [*herpétologia*, de ἕρπης, dartre, et λόγος, discours]. Traite sur les dartres. = *Herpétologie*, [de ἕρπειν, ramper], histoire des reptiles.

HERSE. s. f. [*Tribulus terrestris*, L.). Plante de la famille des rutacées, du midi de l'Europe, à fruits épineux; elle passe pour diurétique et apéritive, et ses semences pour astringentes.

HESPÉRIDÉES. s. f. pl. V. AURANTIACÉES.

HÉTÉRACANTHE. adj. [*heteracanthus*, de ἕτερος, autre, et ἄκανθα, épine].Se dit d'une plante qui a des épines de différentes sortes.

HÉTÉRACÉPHALE. adj. et s. [de ἕτερος, autre, et κεφαλὴ, tête]. Monstre avec deux têtes dissemblables.

HÉTÉRADELPHE. adj. [*heteradelphus*, de ἕτερος, autre, et ἀδελφὸς, frère; all. *Doppel-monstrum*, angl. *heteradelphus*, esp. *heteradelfo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double chez lequel le sujet accessoire, très petit, très imparfait, privé de tête et quelquefois de thorax, est implanté sur la face antérieure du corps du sujet principal.

HÉTÉRADELPHIE. s. f. [*heteradelphia*]. État d'un monstre hétéradelphe.

HÉTÉRADÉNIE. s. f. Production du *tissu hétéradénique*.

HÉTÉRADÉNIQUE. adj. [de ἕτερος, autre, et ἀδὴν, glande]. — *Tissu* ou *tumeur hétéradénique* (Ch. Robin). Tissu morbide se rapprochant des glandes par sa texture, mais se produisant dans des régions dépourvues de ces parenchymes. Lorsqu'il est contigu à quelqu'un de ces organes, il n'y a pas continuité entre eux. Ce tissu se présente sous forme de masses arrondies ou aplaties, dont la couleur et la consistance, ainsi que la division en lobes ou lobules, augmente la ressemblance avec les parenchymes glandulaires. Ces tumeurs ont la marche envahissante des *tumeurs cancéreuses*, et la même tendance à devenir multiples, et par conséquent à récidiver, ailleurs ou sur place, après ablation. Bien que la structure générale des tissus hétéradéniques soit celle des glandes à conduits excréteurs, ces derniers ont toujours manqué ce fait n'a rien de surprenant, puisque le tissu sécréteur des glandes offre une autre structure et d'autres propriétés que celui des canaux excréteurs, que leurs modes de naissance sont différents, et que la génération du tissu qui sécrète précède celle du conduit qui excrète.

HÉTÉRADÉNOME. s. m. Tumeur hétéradénique.

HÉTÉRALIEN. adj. [de ἕτερος, autre, et ἅλως, aire] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double chez lequel le sujet accessoire, très petit et très incomplet, s'insère loin de l'ombilic, de sorte que, privé de cordon ombilical, il est en même temps sans rapports avec le cordon du sujet qui le supporte.

HÉTÉRANDRE. adj. [*heterander*, de ἕτερος, autre, et ἀνὴρ, mâle; esp. *heterandro*]. Se dit d'une plante dont les étamines ou les anthères n'ont pas toutes la même forme.

HÉTÉRANTHE. adj. [*heteranthus*, de ἕτερος, autre, et ἄνθος, fleur; esp. *heteranto*]. Se dit d'une plante dont les fleurs ne sont pas toutes disposées de la même manière.

HÉTÉROBAPHIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et βαφὴ, couleur; esp. *heterobafia*]. État d'un corps dont la surface est de deux ou plusieurs couleurs.

HÉTÉROCARPE. adj. [*heterocarpus*, de ἕτερος, autre, et καρπὸς, fruit; esp. *heterocarpo*]. Se dit d'une plante qui porte des fruits dissemblables.

HÉTÉROCARPIEN, IENNE. adj. [*heterocarpianus*]. Se dit d'un fruit provenant d'un ovaire développé conjointement avec une partie (pédoncule, disque ou calice), qui, sans le cacher entièrement, modifie sa forme primitive.

HÉTÉROCÉPHALE. s. m. et adj. V. HÉTÉRACÉPHALE.

HÉTÉROCHROÏQUE. adj. [de ἕτερος, autre, et χροιὰ, couleur]. Qui concerne les inégalités de couleur d'un corps.

HÉTÉROCHRONE. adj. [de ἕτερος, autre, et χρόνος, temps]. Se dit du pouls dont les battements se font sentir à des intervalles de temps inégaux.

HÉTÉROCHRONIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et χρόνος, temps]. Génération de parties du corps en un temps autre que celui où elles naissent normalement.

HÉTÉROCRASIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et κρᾶσις, mélange]. Mélange avec le sang de substances étrangères.

HÉTÉROCRASIQUE. adj. — *Sang hétérocrasique* (Basedow). Celui qui est mélangé de substances étrangères.

HÉTÉROCRINIE. s. f. S'est dit pour *hétérocrisie*.

HÉTÉROCRISIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et κρίσις, crise]. Crise anormale.

HÉTÉRODYME. adj. [de ἕτερος, autre, et δίδυμος, jumeau; esp. *heterodimo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double chez lequel le sujet accessoire, très petit et très imparfait, est réduit à une tête incomplète portée, par l'intermédiaire d'un cou et d'un thorax rudimentaires, sur la face antérieure du corps du sujet principal.

HÉTÉRODYMIE. s. f. État des monstres hétérodymes.

HÉTÉRODYMIEN. adj V. Hétérodyme.

HÉTÉROGAME. adj. [*heterogamus*, de ἕτερος, autre, et γάμος, noce]. Synonyme inusité de *polygame*.

HÉTÉROGÈNE. adj. [ἑτερογενὴς, de ἕτερος, autre, et γένος, race ; all. *heterogen, verschiedenartig*, angl. *heterogenaus*, it. *eterogeneo*, esp. *heterogeneo*]. Qui n'est pas de la même nature qu'une autre chose.

HÉTÉROGÉNÉITÉ. s. f. [all. *Verschiedenartigkeit*, angl. *heterogeneity*, it. *eterogeneità*, esp. *heterogeneidad*]. Qualité de ce qui est hétérogène.

HÉTÉROGENÈSE. s. f. L'hétérogénie.

HÉTÉROGÉNÉSIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et γένεσις, génération ; all. *Heterogenesie*, angl. *heterogenesy*, it. *eterogenesia*]. Déviation organique dans laquelle il existe une anomalie relative, soit à la situation ou à la couleur des organes, soit au nombre ou à la situation des fœtus d'une même gestation, soit à la situation ou au nombre des organes en particulier (Breschet).

HÉTÉROGÉNIE. s. m. [de ἕτερος, autre, et le radical γεν, signifiant engendrer ; all. *Heterogenie*, angl. *heterogeny*, it. *eterogenia; génération spontanée* ou *équivoque* (*generatio heterogenea, æquivoca, primitiva, primigenia, originaria* seu *spontanea*), par opposition à la génération par des germes, dite *génération univoque, generatio univoca*]. Toute production d'être vivant qui, ne se rattachant pas à des individus de la même espèce, a pour point de départ des corps d'une autre espèce, et dépend d'un concours d'autres circonstances. C'est la manifestation d'un être nouveau et dénué de parents, par conséquent une génération primordiale, une création (Burdach). Les conditions complexes nécessaires à la *naissance* dest éléments anatomiques, dans les êtres les plus compliqués comme chez ceux d'organisation la plus simple, fon préjuger qu'il est impossible d'en réunir de suffisamment complexes, pour qu'il se forme par génération spontanée des éléments anatomiques quelconques ; c'est ce que montrent expérimentalement les essais infructueux faits dans cette vue. A plus forte raison ne pourra-t-on voir naître spontanément des organismes vivant isolément, fût-ce même les plus simples infusoires qui ne sont pourtant généralement pas plus compliqués qu'une cellule d'épithélium et même moins, comme les *Monas, Trichomonas, Amibes*, etc. Ce n'est, du reste, que faute de pouvoir se rendre compte de l'arrivée des germes dans un liquide, comme, par exemple, dans la cavité d'un œuf de poule pour des végétaux microscopiques, ou dans la substance cérébrale pour les cysticerques, etc., qu'on a admis, dans ces cas et dans d'autres encore, surtout pour des êtres plus simples, qu'ils s'étaient formés par génération spontanée. Actuellement, c'est seulement pour les organismes tout à fait inférieurs que peut être soulevée la question de la génération spontanée : Pouchet se fonde, pour admettre ce mode de naissance, sur l'apparition d'amibes et d'un penicillium spécial dans un flacon rempli d'eau bouillie et renversé sur la cuve à mercure, et dans lequel il introduit un mélange d'azote et d'oxygène (air artificiel) et du foin chauffé a 100° ; mais Pasteur a montré que les germes microscopiques que contiennent l'air et l'eau, et que ces véhicules déposent sur tous les corps, donnent naissance à d'innombrables organismes : or, dans l'expérience de Pouchet, les infusoires résultent du développement des germes déposés sur la cuve à mercure et entraînées dans le flacon par les gaz qui la traversent. De nombreuses expériences prouvent que l'influence de l'air amène la production des organismes, et que ceux-ci ne se produisent pas quand l'air est débarrassé de ses germes : la génération spontanée, si elle est possible, n'existe que dans des conditions dont la réalité et la nature ne sont pas encore démontrées.

HÉTÉROGLAUCIE. s. f. Production anormale de taches vertes ou glauques sur un corps (Wallroth).

HÉTÉROGLAUQUE. adj. [de ἕτερος, autre, et γλαυκὸς, glauque]. Qui est atteint d'hétéroglaucie.

HÉTÉROGONE. adj. [de ἕτερος, autre, et γόνος, engendrement]. — *Digenèse hétérogone* (Van Beneden) [*génération alternante* (Steenstrup), *génération hétéromorphe* (Krohn)]. Mode de génération caractérisé par ce fait que les ascidies de deuxième génération qui vivent fixées au sol ont une autre forme que les embryons ovulaires qui leur ont donné naissance. V. Métagenèse.

HÉTÉROGYNE. adj. [de ἕτερος, autre, et γυνὴ, femme]. Se dit des insectes, des fourmis entre autres, dont chaque espèce comprend des mâles, des femelles et des neutres.

HÉTÉRO-INFECTION. s. f. [de ἕτερος, autre, et *infection*]. Infection produite chez un sujet par un virus ou un miasme porté par un autre sujet.

HÉTÉROLALIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et λαλιὰ, parole]. Expression orale anormale.

HÉTÉROLOGIE. s. f. Description des productions hétérologues.

HÉTÉROLOGUE. adj. [*heterologus*, de ἕτερος, autre, et λόγος, nature ; all. *heterolog, fremdardig*, angl. *heterologous*]. — *Tissu hétérologue* (Lobstein, 1829). Tissu morbide que Laennec appelait *tissu sans analogue avec les tissus du corps : tubercule, squirrhe, encéphaloïde, sclérose, cirrhose, tissu squameux* et *mélanose*. C'était la première section de la classe des *altérations de texture* par développement d'un tissu qui n'existe pas à l'état de santé. L'autre section comprenait les *tissus analogues à ceux du corps*. V. Hétéromorphe et Homologue.

HÉTÉROLOPIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et λοπὸς, écaille]. Production d'écailles, de croûtes anormales.

HÉTÉROMÈRES. s. m. pl. [de ἕτερος, autre, et μέρος, partie]. Section des insectes coléoptères, comprenant ceux dont les tarses ont un nombre d'articles inégal : 5 articles aux tarses antérieurs, 4 aux tarses postérieurs.

HÉTÉROMÉTRIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et μέτρον, mesure]. Altération des humeurs et des tissus par changement de quantité et non de nature de leurs parties constituantes.

HÉTÉROMORPHE. adj. [*heteromorphus*, de ἕτερος, autre, et μορφὴ, forme ; all. *fremdartig gebildet*, angl. *heteromorphous*, it. *eteromorfo*, esp. *heteromorfo*]. Se dit, en chimie, par opposition à *isomorphe*, des corps dont les éléments présentent un mode d'arrangement différent d'où résultent des différences dans leurs propriétés chimiques et dans leurs formes cristallines. = En zoologie, *génération hétéromorphe*. V. Hétérogone et Métagenèse. — *Monstre hétéromorphe*. V. Forme. = En médecine, *hétéromorphe*, nom sous lequel Alibert (1832) a désigné les affections cutanées qui ne pouvaient être rangées dans aucun groupe dit naturel. — Employé comme synonyme de *hétérologue*. On ne trouve pas, dans l'économie, d'espèces d'éléments distinctes de celles qu'on rencontre ordinairement, ni de mode de naissance différent des autres ; il n'y a pas plus de *génération hétéromorphe* ou *hétéroplasie pathologique* que de substances, d'éléments ou de tissus *hétéromorphes* ou *hétéroplastiques*. On en a supposé l'existence, faute de comparer les aberrations de développement des éléments aux phases normales de leur évolution. Ainsi les mots *cellules cancéreuse, squirrheuse, carcinomateuse*, ou leurs analogues, désignent une phase d'évolution morbide de diverses variétés d'éléments, mais non une espèce *hétéromorphe*, déterminée et distincte, d'élément ni de tissu, qui ne serait pas rattachée, par sa structure, son évolution et ses autres propriétés, aux tissus naturels.

HÉTÉROMORPHIE. s. f. ou **HÉTÉROMORPHISME**. s. m. Qualité de ce qui est hétéromorphe.

HÉTÉRONOMIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et νόμος, loi]. Déviation des lois normales.

HÉTÉROPAGE. adj. [*heteropagus*, de ἕτερος, autre, et παγεὶς, uni] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double chez lequel le sujet accessoire, très petit et très imparfait, mais pourvu d'une tête distincte et de membres pelviens au moins rudimentaires, a le corps implanté sur la face antérieure du corps du sujet principal.

HÉTÉROPAGIE. s. f. [*heteropagia*]. État des monstres hétéropages.

HÉTÉROPATHIE. s f. [de ἕτερος, autre, et πάθος, maladie]. Synonyme d'*allopathie*. Opposé à *homœopathie*.

HÉTÉROPATHIQUE. adj. Qui concerne l'hétéropathie.

HÉTÉROPÉTALE, adj. [*heteropetalus*, de ἕτερος, autre, et πέταλον, pétale]. Se dit d'une plante qui a des pétales dissemblables ou inégaux.

HÉTÉROPHLEGMASIQUE. adj. [de ἕτερος, autre, et *phlegmasie*]. Se dit d'une substance qui aurait le pouvoir de substituer un mode d'irritation à un autre, et de changer ainsi le caractère ou le mode d'une inflammation. V. SUBSTITUTIVE (*Médication*).

HÉTÉROPHONE. adj. et s. [de ἕτερος, autre, et φωνὴ, voix]. Qui concerne l'hétérophonie, qui en est atteint.

HÉTÉROPHONIE. s. f. Voix anormale.

HÉTÉROPHTALME. adj. et s. Qui a les deux yeux différents; qui concerne l'hétérophtalmie.

HÉTÉROPHTALMIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et ὀφθαλμὸς, œil]. Différence entre les deux yeux.

HÉTÉROPHYE. adj. [ἑτεροφυὴς, de ἕτερος, autre, et φυὴ, nature]. — *Distome hétérophye*. V. DISTOME.

HÉTÉROPHYLLE. adj. [*heterophyllus*, de ἕτερος, autre, et φύλλον, feuille]. Se dit, en botanique, d'une plante dont les feuilles varient en forme et en grandeur.

HÉTÉROPLASIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et πλάσις, formation]. Synonyme de génération *hétéromorphe*.

HÉTÉROPLASME. s. m. [de ἕτερος, autre, et πλάσμα, formation] (Burdach). Synonyme de *pseudoplasme* et de tissu *hétéromorphe*; opposé à *néoplasme* et à tissu *homœomorphe*.

HÉTÉROPLASTIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et πλάσσειν, former]. Synonyme d'*hétéroplasie*. — S'est dit pour *greffe animale*.

HÉTÉROPLASTIQUE. adj. Qui a rapport à l'*hétéroplasie* et à l'*hétéroplastie* — *Tissus hétéroplastiques* (Lobstein). Ceux qui depuis ont été dits *hétéromorphes*.

HÉTÉROPODE. adj. et s. [de ἕτερος, autre, et ποῦς, ποδὸς, pied]. Qui a les deux pieds différents ; qui concerne l'hétéropodie.

HÉTÉROPODES. s. m. pl Mollusques formant un ordre distinct ou réuni à celui des gastéropodes, et caractérisés par un corps transparent et un pied transformé en une nageoire verticale musculeuse.

HÉTÉROPODIE. s. f. Différence entre les deux pieds.

HÉTÉROPTÈRES. s. m. pl. [de ἕτερος, autre, et πτερὸν, aile]. Section des insectes hémiptères à ailes inégales, les supérieures sont des hémélytres.

HÉTÉROREXIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et ὄρεξις, appétit] (Alibert). Dépravation de l'appétit. V. PICA.

HÉTÉROSCOPIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et σκοπεῖν, voir]. Vue anormale.

HÉTÉROSOME. adj. et s. [de ἕτερος, autre, et σῶμα, corps]. Qui concerne l'asymétrie du corps ; qui en est atteint. — Se dit des poissons *pleuronectes*.

HÉTÉROTAXIE. s. f. [*heterotaxia*, de ἕτερος, autre, et τάξις, ordre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Anomalie congénitale considérable anatomiquement, mais ne mettant obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction, et non apparente à l'extérieur; c'est un simple changement dans la situation des organes, presque toujours sans altération de la position relative et des connexions. Les déviations élémentaires dont l'ensemble constitue cette anomalie sont combinées entre elles de manière à annuler réciproquement leurs effets fâcheux, et à reproduire en quelque sorte, sous une autre forme, toutes les conditions de la vie normale.

HÉTÉROTOME. adj. [*heterotomus*, de ἕτερος, autre, et τομὴ, section]. Se dit, en botanique, d'un calice ou d'une corolle dont les divisions alternes sont dissemblables.

HÉTÉROTOPIE. s. f. [*heterotopia*, de ἕτερος, autre, et τόπος, lieu]. S'est dit pour *erreur de lieu*. — *Hétérotopie consécutive*. Naissance de masses morbides d'une structure déterminée hors du lieu où siègent les tissus normaux correspondants, consécutivement à une lésion plus ou moins ancienne de ces tissus normaux. Ainsi, pendant le développement de tumeurs épithéliales ou glandulaires, ulcérées ou non, de l'utérus, du rectum, de la langue, de la mamelle, etc., on voit parfois se produire des tumeurs d'une texture semblable dans les couches musculaires ou lamineuses, dans les nerfs, les muscles, les ganglions lymphatiques, ou autres organes plus ou moins éloignés du tissu primitivement altéré et sans continuité avec lui. — *Hétérotopie plastique* (Lebert). Formation de tissus et d'organes complexes dans les endroits du corps où, à l'état normal, on ne les rencontre point. L'épiderme, les poils, les dents, les tissus adipeux, fibreux, lamineux, musculaire, cartilagineux, osseux et glandulaires, sont dans ce cas. Le développement de poils sur des portions de peau remplaçant hétérotopiquement quelques points d'une muqueuse a été constaté dans la vessie (V. PILIMICTION), sur la langue, le pharynx et même dans l'estomac de l'homme et des animaux ; fort rarement sur la conjonctive ou la cornée, ou à l'intérieur de l'œil. C'est surtout sous forme de *kystes dermoïdes* que sont disposés les éléments et les tissus qui précèdent. V. KYSTE.

HÉTÉROTOPIQUE. adj. Qui se produit par hétérotopie.

HÉTÉROTROPE. adj. [*heterotropus*, de ἕτερος, autre, et τρέπειν, tourner]. Se dit de l'embryon végétal dont la radicule est plus ou moins éloignée du hile par suite du deplacement de l'embryon dans l'ovule.

HÉTÉROTROPHIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et τροφὴ, nourriture]. Altération dans la nutrition.

HÉTÉROTYPIEN. adj. [*heterotypius*, de ἕτερος, autre, et *type*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double chez lequel le parasite est suspendu à la paroi antérieure du corps du sujet principal. A ce genre appartiennent les monstres *hétéradelphes*, *hétérodynes* et *hétéropages*.

HÉTÉROZOAIRES. s. m. pl. [de ἕτερος, autre, et ζῶον, animal]. Animaux dont les formes sont dissemblables malgré des analogies dans leur constitution organique.

HÊTRE. s. m. [*Fagus*, L., φηγὸς, all. *Buche*, angl. *beech*, it. *faggio*, esp. *haya*]. Genre de la famille des cupulifères. Le fruit du hêtre commun (*Fagus sylvatica*, L., *fayard*), appelé *faine*, produit de l'huile . ses feuilles concourent, en beaucoup de lieux, à l'hivernage des animaux, ou sont consommées en vert. V. FAINE.

HEUCHÈRE. s. f. [*Heuchera*]. Genre de plantes saxifragées d'Amérique, dont une espèce, *Heuchera americana*, L., a une racine astringente, employée contre les tumeurs ulcérées.

HEVEA. s. m. V. CAOUTCHOUC et HÉVÉÈNE.

HÉVÉÈNE. s. m. [all. *Heveen*, angl. *heveenum*, esp. *heveena*] (C^4H^4). Corps huileux, transparent, de couleur ambrée, découvert par Bouchardat dans les produits de la distillation du caoutchouc, et qu'on a ainsi appelé du nom de l'*Hevea guyanensis*, Aublet (*Siphonia elastica*, Persoon), qui fournit du caoutchouc. Saveur âcre, bout à 315°.

HEXACANTHE. adj.]de ἕξ, six, et ἄκανθα, épine]. Qui est pourvu de six crochets. — *Embryon hexacanthe*. V. Proscolex.

HEXADACTYLE. adj. et s. [de ἕξ, six, et δάκτυλος, doigt]. Qui a six doigts.

HEXADACTYLIE. s. f. Anomalie caractérisée par la présence de six doigts.

HEXAGONE. adj. et s. m. [ἑξάγωνος, de ἕξ, six, et γῶνος, angle]. Qui a six angles. — ***Hexagone artériel de Willis***. Nom donné à la réunion, à la base du cerveau, des artères destinées à cet organe. Cet hexagone présente deux côtés postérieurs formés par les artères cérébrales postérieures, deux côtés antérieurs par les artères cérébrales antérieures, deux côtés latéraux par les communicantes postérieures; en avant, les deux cérébrales antérieures sont unies par la communicante antérieure qui a une étendue de 2 à 3 millimètres. V. Cérébral et Cerveau.

HEXAGYNE. adj. [*hexagynus*, de ἕξ, six, et γυνή, femme; esp. *hexagino*]. Se dit d'une plante qui a six pistils.

HEXAGYNIE. s. f. [*hexagynia*, it. *exaginia*]. Nom de deux ordres, dans le système de Linné, comprenant des plantes qui ont six pistils.

HEXANDRE. adj. [*hexandrus*, de ἕξ, six, et ἀνήρ, homme]. Se dit d'une plante qui a six étamines.

HEXANDRIE. s. f. [*hexandria*, it. *esandria*]. Nom d'une classe et de trois ordres, dans le système de Linné, comprenant des plantes qui ont six étamines.

HEXANDRIQUE. adj. V. Hexandre.

HEXAPÉTALE. adj. [*hexapetalus*, de ἕξ, six, et πέταλον, pétale]. Se dit d'une corolle formée de six pétales.

HEXAPHARMACON. s. m. [de ἕξ, six, et φάρμακον, médicament]. Autrefois, médicament composé de six substances.

HEXAPHYLLE. adj. [*hexaphyllus*, de ἕξ, six, et φύλλον, feuille; all. *sechskelchblättrig*, angl. *hexaphyllous*, esp. *hexafilo*]. Se dit d'un calice à six folioles, ou d'une feuille pennée qui se compose de six folioles.

HEXAPODE. adj. [de ἕξ, six, et ποῦς, pied]. Qui a six pieds (insectes).

HEXASPERME. adj. [*hexaspermus*, de ἕξ, six, et σπέρμα, graine]. Qui renferme six semences.

HEXATHYRIDIE. s. f. [*hexathyridium*, de ἕξ, six, et θυρίδιον, petite ouverture]. V. Entozoaires.

HEXOYLÈNE. s. m. (Caventou) ($C^{12}H^{10}$). Hydrogène carboné liquide, qui se forme pendant la préparation de l'alcool hexylique.

HEXYLAMINE. s. f. ($C^{12}H^{13}.AzH^{2}$). Liquide huileux, d'odeur ammoniacale, de saveur chaude, miscible à l'eau, l'alcool et l'éther, qu'on obtient en traitant le chlorure d'hexyle par une solution alcoolique d'ammoniaque.

HEXYLE. s. m. [*caproyle*] ($C^{12}H^{13}$). Radical non isolé de l'alcool hexylique. — *Chlorure d'hexyle* ($C^{12}H^{13}.Cl$). Éther hexylique obtenu en traitant l'hydrure d'hexyle par le chlore. — *Hydrure d'hexyle* ($C^{12}H^{13}.H$). Hydrogène carboné retiré des pétroles d'Amérique distillés. Liquide léger, mobile, bouillant à 68°, insoluble dans l'eau (Pelouze et Cahours). — *Iodure d'hexyle* ($C^{12}H^{13}.I$). Huile incolore, brunissant à l'air, très limpide, obtenu en traitant le chlorure d'hexyle par l'iodure de potassium.

HEXYLÈNE. s. m. [*oléene*, *caproylène*] ($C^{12}H^{12}$). Carbure d'hydrogène dont on connaît plusieurs variétés isomères: l'un, retiré des produits de la distillation de la houille (Greville Williams) ou des huiles de marc (Wurtz), est un liquide bouillant vers 71°; un autre, obtenu en traitant le chlorure d'hexyle par la potasse alcoolique (Pelouze et Cahours), bout entre 68 et 70°; un troisième, préparé en chauffant à 100° une solution alcoolique de potasse avec l'iodure d'hexyle, a le même degré d'ébullition.

HÉXYLÉNIQUE. adj. Qui dérive de l'hexylène. — *Alcool hexylénique* ($C^{12}H^{14}O^{4}$). Liquide incolore, bouillant à 207°.

HEXYLIQUE. adj. Qui dérive de l'hexyle. — *Alcool hexylique* [*alcool caproylique*] ($C^{12}H^{14}O^{2}$). On connaît deux alcools hexyliques isomères : l'un, qu'on obtient en traitant l'iodure d'hexyle par l'acétate d'argent et par la potasse caustique, est semblable à l'alcool amylique et de même odeur que lui; l'autre, qu'on prépare en distillant dans un courant d'acide carbonique de la mannite avec de l'acide iodhydrique, est sans analogie avec l'alcool amylique, a une odeur aromatique et bout à 157°.

HIATUS. s. m. [de *hiare*, bâiller; all. *Spalt*, angl. *hiatus*, it. *iato*, esp. *hiatus*]. Nom donné par les anatomistes à quelques ouvertures. — *Hiatus de Fallope*. Petite ouverture de la face supérieure de la portion pierreuse de l'os temporal, qui correspond au premier coude du facial et qui donne passage au grand nerf pétreux superficiel. — *Hiatus de Winslow*. Ouverture arrondie par laquelle le péritoine communique avec l'arrière-cavité des épiploons. Elle est limitée, en avant, par la veine porte et le bord droit de l'épiploon gastro-hépatique; en arrière, par la veine cave inférieure ; en haut, par la face inférieure du lobe droit du foie; en bas, par la première partie du duodénum.

HIBERNACLE. s. m. [*hibernaculum*, de *hibernare*, hiverner; it. *ibernacolo*] (Linné). Partie d'une plante qui enveloppe les jeunes pousses et les garantit du froid pendant l'hiver, comme les bourgeons et les bulbes.

HIBERNAL, ALE. adj. [*hibernalis, hibernus*]. Se dit d'une plante qui végète pendant l'hiver, ou d'un phénomène qni se passe pendant l'hiver : telle est la floraison de l'*ellébore noir*.

HIBERNANT, ANTE. adj. [*hibernans*, all. *winterschlafend*, angl. *hibernant*]. Se dit d'un animal qui passe une partie de l'automne et l'hiver dans un état d'engourdissement et de léthargie d'où il ne sort qu'à l'entrée du printemps. La cause du sommeil d'hiver semble être due à une modification simultanée de l'innervation et de la circulation sous l'influence de l'abaissement de la température des milieux ambiants.

HIBERNATION. s. f. [all. *Winterschlaf*]. Sommeil d'hiver des animaux.

HIBISCUS. s. m. V. Ambrette et Ketmie.

HIDROCRITIQUE. adj. [de ἵδρως, sueur, et *critique*]. Qui concerne les sueurs critiques.

HIDROÏDE. adj. [ἵδρως, sueur, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à la sueur.

HIDROMANCIE. s. f. [de ἵδρως, sueur, et μαντεία, divination]. Divination d'après l'examen de la sueur.

HIDRONOSE. s. f. [de ἵδρως, sueur, et νόσος, maladie]. Affection sudorale. V. Suette.

HIDROPLANIE. s. f. [de ἵδρως, sueur, et πλάνη, déplacement]. Métastase sudorale.

HIDROPYRE. s. f. [de ἵδρως, sueur, et πῦρ, fièvre]. La fièvre sudorale, la suette.

HIDRORRHÉE. s. f. [de ἵδρως, sueur, et ῥεῖν, fluer]. Écoulement sudoral.

HIDRORRHÉIQUE. adj. Qui concerne l'hidrorrhée.

HIDROTIQUE. adj. [*hidroticus*, de ἵδρως, sueur]. Synonyme de *sudorifique*. — *Acide hidrotique*. V. Sudorique.

HIÈBLE. s. f. [*Sambucus ebulus*, L., all. *Attich*, angl. *dwarf-elder*, it. *ebbio*, esp. *yezgo*]. Arbrisseau (pentandrie digynie, L., caprifoliacées, J.) dont la racine et l'écorce des tiges sont regardées comme émétiques, purgatives et diurétiques, les fleurs comme stimulantes et diaphorétiques, le rob préparé avec les baies comme purgatif.

HIÉMAL, ALE. adj. Qui se produit en hiver. V. Estival.

HIÉRANOSE. s. f. [de ἱερὸς, sacré, et νόσος, maladie]. La maladie sacrée. V. Épilepsie.

HIÉRAPICRA. s. m. [de ἱερὸς, saint, et πικρὸς, amer]. Électuaire purgatif emménagogue, ainsi appelé à cause des vertus miraculeuses qu'on lui attribuait. Aloès, 125; cannelle, 8; macis, 8; racine de cabaret, 8; safran, 8; mastic, 8; miel, 500. Inusité.

HIÉROPYRE. s. f. [de ἱερὸς, saint, et πῦρ, fièvre]. Le feu de Saint-Antoine. V. Feu.

HIGHMORE. [Médecin anglais, 1613-1684]. — *Antre* ou *sinus d'Highmore*. V. Maxillaire (*Sinus*). — *Corps d'Highmore*. V. Corps.

HILARANT, ANTE, ou **HILARIANT.** adj. [de *hilaris*, gai]. Qui rend gai. — *Gaz hilarant*. Le protoxyde d'azote.

HILDAN (Fabrice de). [Chirurgien, né à Hilden, près de Cologne, 1560-1634]. — *Ceinture de Hildan*. V. Ceinture.

HILE. s. m. [*hilum*, all. *Narbe*, *Nabel*, angl. *hilum*]. En botanique, point de l'ovule végétal où le *funicule* adhère à la *primine*. — *Hile de la graine* ou *ombilic externe*. Cicatrice du *testa*, qui existe au point où il adhérait au *funicule*. Le *hile* est quelquefois à peine visible, d'autres fois allongé et linéaire, comme dans beaucoup de graines légumineuses, ou très large, comme dans le fruit du marronnier d'Inde. La *chalaze* a été appelée *hile interne*. — *Hile du fruit* (*hilum carpicum*). Cicatrice restant sur le point où il tenait à son pédicelle. = En anatomie, *hile*, point généralement déprimé où un viscère parenchymateux reçoit ses vaisseaux : *hile du foie, du rein, du poumon, du placenta*, etc.

HILIFÈRE. adj. [*hiliferus*, de *hilum*, hile, et *ferre*, porter]. Se dit, en botanique, de la radicule quand elle reçoit directement les vaisseaux du funicule.

HILOFÈRE. s. m. [*hilofer*]. La tunique interne de la graine (Mirbel).

HILON. s. m. Hernie de l'iris au travers de la cornée perforée, ainsi nommée de son analogie grossière avec le hile noir de la fève de marais.

HIPPANTHROPIE. s. f. [*hippanthropia*, de ἵππος, cheval, et ἄνθρωπος, homme]. Espèce de monomanie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en cheval.

HIPPARAFFINE. s. f. ($C^{16}H^7AzO^2$). Produit de l'oxydation de l'acide hippurique par l'oxyde puce de plomb. Substance cristallisée en aiguilles soyeuses, très soluble dans l'acool chaud et dans l'éther, peu soluble dans l'eau, même bouillante, insipide et inodore, fusible à 210°, brûlant avec une flamme éclairante.

HIPPARINE. s. f. ($C^{16}H^9AzO^2$). Même préparation, mêmes propriétés que l'hipparaffine, mais fusible à 45°,7.

HIPPIATRE. s. m. [*medicus equarius*, de ἵππος, cheval, et ἰατρὸς, médecin]. Celui qui traite les chevaux.

HIPPIATRIE et **HIPPIATRIQUE.** s. f. [*hippiatria*, de ἵππος, cheval, et ἰατρεία, médecine; all. *Hippiatrik*, angl. *hippiatrice*, it. *veterinaria*, esp. *albeitaria*]. Médecine des chevaux; science des maladies des chevaux.

HIPPIQUE. adj. [ἱππικὸς]. Qui a rapport au cheval : *connaissances hippiques*.

HIPPOBDELLE. s. f. [de ἵππος, cheval, et βδέλλα, sangsue]. V. Hæmopis.

HIPPOBOSCIDÉS. s. m. pl. Famille d'insectes diptères, caractérisés par une tête très petite et rapprochée du thorax, des pattes robustes et terminées par des griffes. Ils sont vivipares, l'état de larve se passant à l'intérieur de la mère et les petits naissant sous forme de nymphes.

HIPPOBOSQUE. s. m. [*hippobosca*, de ἵππος, cheval, et βόσκειν, se repaître]. Genre d'insectes diptères, qui sert de type à la famille des hippoboscidés, et dont l'espèce principale est l'*hippobosque du cheval* (*H. equina*, L.) ou *mouche araignée :* ailes plus longues que l'abdomen; trompe protractile contenue dans une sorte de rostre, et piquant les bœufs et les chevaux, rarement l'homme.

HIPPOCAMPE. s. m. [de ἱππόκαμπος, sorte de monstre marin; all. *der gerrollte Wulst*, angl. *hippocampus*, it. *ippocampo*]. — *Hippocampe vulgaire* (*cheval marin*, *hippocampus vulgaris*, L.). Poisson téléostéen lophobranche à branchies en houppe ronde, remarquable par sa tête qui est garnie d'épines et a la forme de celle du cheval et sa queue recourbée et comme annelée. = En anatomie, *grand hippocampe* ou *pied d'hippocampe*. La *corne d'Ammon*. V. Corne. — *Petit hippocampe*. L'*ergot de Morand*. V. Ventricule *latéral*.

HIPPOCASTANÉES. s. f. pl. [*hippocastaneæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, dont le type est le *marronnier d'Inde*. Arbres à feuilles opposées; fleurs hermaphrodites, en panicules; calice tubuleux, caduc; corolle à quatre pétales onguiculés; sept à neuf étamines inégales; ovaire à trois loges; style simple; fruit capsulaire; cotylédons très gros et soudés.

HIPPOCOLLE. s. f. [de ἵππος, cheval, et *colle*]. Gélatine qu'on extrait de la peau d'âne.

HIPPOCRAS. s. m. [*vinum hippocraticum*, all. *Klaret*, angl. *hippocras*, it. *ippocrasso*, esp. *hipocras*]. Infusion de cannelle, d'amandes douces, d'un peu de musc et d'ambre, dans du vin mêlé d'une petite quantité d'eau-de-vie et édulcoré avec du sucre ou du miel.

HIPPOCRATE. [Célèbre médecin de l'île de Cos, de la famille des Asclépiades, dit le père de la médecine, appartenant au vᵉ siècle avant l'ère chrétienne]. — *Banc d'Hippocrate*. V. Banc. — *Bonnet d'Hippocrate*. V. Capeline *de tête*. — *Chausse d'Hippocrate*. V. Chausse.

HIPPOCRATEA. s. m. V. Hippocratéacées.

HIPPOCRATÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, séparées des acérinées pour le genre *Hippocratea*, originaire des contrées intertropicales, et dont l'espèce *Hippocratea comosa*, Sowerby, fournit une graine dont l'amande est alimentaire.

HIPPOCRATIQUE. adj. [*hippocraticus*]. Qui concerne Hippocrate ou sa doctrine. — *Doigt hippocratique*. V. Doigt.

HIPPOCRATISME. s. m. [all. *Hippocratismus*, angl. *hippocratism*, it. *ippocratismo*]. Doctrine qui, à l'imitation d'Hippocrate, s'attache à suivre la nature, à étudier les efforts spontanés qu'elle fait et les crises qu'elle produit. V. Cos (*École de*).

HIPPOCRATISTE. s. m. Celui qui adopte l'hippocratisme.

HIPPOCRÉPIDE. s. f. [*Hippocrepis comosa*, L.]. Plante légumineuse papilionacée, qui passe pour astringente.

HIPPODROME. s. m. [de ἵππος, cheval, et δρόμος, course; all. *Rennbahn*, angl. *hippodrome*, *race-ground*, it. *ippodromo*, esp. *hipodromo*]. Terrain sur lequel se font les courses plates de chevaux.

HIPPOLITHE. s. m. [de ἵππος, cheval, et λίθος, pierre; all. *Pferdestein*, angl. *hippolithus*, it. *belzuar nostrale*]. Calcul intestinal ou vésical du cheval.

HIPPOLOGIE. s. m. [de ἵππος, cheval, et λόγος, traité; all. *Pferdekunde*, angl. *hippology*, it. *ippologia*]. Étude, connaissance du cheval.

HIPPOLOGUE. s. m. Celui qui s'occupe d'hippologie.

HIPPOMANE. s. m. [*hippomanes*, de ἵππος, cheval, et μανία, folie, à cause qu'on s'en servait dans les phltres; all. *Bruntschleim*, angl. *hippomanes*, it. *ippomani*, esp. *hippomanes*]. Chez les anciens, fluide muqueux qui découle de la vulve des cavales en chaleur. = Aujourd'hui, *hippomane*, corps *libre* ou *pédiculé*, ovoïdal ou aplati, qui flotte dans le liquide allantoïdien, ou est suspendu à la face interne de l'allantoïde de la jument (Bourgelat, Lecoq et Goubaux). L'hippomane est formé d'une membrane extérieure, qui vient de l'allantoïde, et d'un noyau brunâtre, pâteux, contenant des sels dont quelques-uns sont cristallisés (tels que l'*oxalate de chaux*), des corps gras, une assez grande proportion de substances azotées. Il se forme entre les villosités placentaires et allantoïdes, repousse cette membrane, devient pédiculé; pendant un certain temps le pédicule est creux, de sorte qu'on peut faire refluer la masse pâteuse à la face placentaire de l'allantoïde par le canal du pédicule.

HIPPOMANE. s. m. V. MANCENILLIER.

HIPPOMANÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, qui a pour type le genre *Hippomane* ou *mancenillier*

HIPPOMARATHRUM. s. m. V. MARATHRUM.

HIPPOPATHOLOGIE. s. f. [*hippopathologia*, de ἵππος, cheval, πάθος, affection, et λόγος, discours]. Traité des maladies du cheval, pathologie du cheval.

HIPPOPHAÉ. s. m. V. ARGOUSIER.

HIPPOPHAGE. s. m. [de ἵππος, cheval, et φαγεῖν, manger]. Celui qui fait usage de la chair de cheval.

HIPPOPHAGIE. s. f. Usage de la viande de cheval comme aliment. V. CHEVAL.

HIPPOSTÉOLOGIE. s. f. [de ἵππος, cheval, ὀστέον, os, et λόγος, discours]. Traité sur les os du cheval.

HIPPOTOMIE. s. f. [*hippotomia*, de ἵππος, cheval, et τομὴ, section]. Anatomie du cheval.

HIPPURAMIDE s. f. ($C^{18}H^{10}Az^2O^4$). Corps produit par l'action de l'ammoniaque sur une solution alcoolique d'hippurate de méthyle.

HIPPURATE. s. m. [all. *Hippurat*]. Sel formé par la combinaison d'une base avec l'acide hippurique (qui est monobasique). Les hippurates cristallisent facilement. Les alcalins sont solubles dans l'eau et dans l'alcool; avec le perchlorure de fer, ils donnent un précipité brun. Les alcalino-terreux sont seulement solubles dans l'eau. L'*hippurate de chaux* abonde dans l'urine du cheval; l'urine d'homme, de vache, de bœuf, de chèvre, en contient moins. Les *hippurates de potasse* et *de soude* existent dans l'urine des herbivores, et, en petite quantité, dans l'urine de l'homme. — *Hippurate de méthyle*. Corps cristallisé en aiguilles, peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool et l'éther, obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique sur une solution d'acide hippurique.

HIPPURIE. s. f. (Bouchardat). Présence accidentelle de l'acide hippurique ou des hippurates en excès dans l'urine de l'homme.

HIPPURIQUE. adj. [angl. *hippuric*]. — *Acide hippurique* [all. *Harnbenzoësäure*, angl. *hippuric acid*, it. *acido ippurico*] ($C^{18}H^9AzO^6$)(Liebig). Acide abondant dans l'urine des herbivores, et existant en moindre quantité dans celle de l'homme. Il est cristallisable en prismes rhomboïdaux, inodore, amer, soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool, peu dans l'eau froide, fusible vers 130°, décomposable en acide benzoïque et en glycocolle par l'acide chlorhydrique à chaud, les bases et les ferments; décomposable en acide benzoïque et en benzonitrile par la chaleur seule (250°). On le prépare en faisant bouillir de l'urine de cheval fraîche avec un lait de chaux, et traitant le mélange par l'acide chlorhydrique. La proportion augmente dans l'urine de l'homme et des animaux sous l'influence soit d'une alimentation végétale, soit de l'ingestion d'acide benzoïque ou de corps pouvant se transformer en acide benzoïque; c'est donc par union de cet acide au glycocolle que prend naissance l'acide hippurique. Il se forme aussi, en l'absence de toute alimentation végétale, probablement par oxydation des matières albuminoïdes, ce qui expliquerait l'augmentation de l'acide hippurique dans les maladies où cette oxydation est active dans les fièvres, le diabète, etc.

HIPPUS. s. m. Ancien nom du nystagmus.

HIRCINE. s. f. [all. *Hircinfett*, angl. *hircine*, it. *ircina*, esp. *hirsina*]. Résine fossile amorphe.—Quelquefois synonyme de *valérine*.

HIRCIQUE. adj. [de *hircus*, bouc]. — *Acide hircique* [all. *Bochssäure*, angl. *hircic acid*, it. *acido ircico*]. Nom donné par Chevreul à un principe découvert dans les graisses de bouc et de mouton, et qui paraît être un mélange de plusieurs acides gras. — Quelquefois synonyme d'*acide valérique*.

HIRCISME. s. m. [de *hircus*, bouc; *fœtor alarum*, all. *Hircismus*, angl. *hircism*, it. *ircismo*]. L'odeur de la sueur axillaire quand elle est forte.

HIRONDE. s. f. V. AVICULE.

HIRONDELLE. s. f. [*hirundo*, χελιδὼν, all. *Schwalbe*, angl. *swallow*, it. *rondine*, esp. *golondrina*]. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux. — *Hirondelle de fenêtre* (*Hirundo urbica*) et *hirondelle de cheminée* (*Hirundo rustica*). Les nids ont été employés en médecine comme topiques; ils n'avaient que les propriétés des substances auxquelles on les associait. — *Hirondelle de rivage*, ou *salangane*. V. ALCYON. = Synonyme d'*avicule*.

HIRRIN. Mot mal écrit, pour *errhin*.

HIRSUTE. adj. [*hirsutus*, *hirtus*, all. *struppiq*, angl. *bristling*, it. *rizzato*, *arriciato*]. Se dit, en botanique, des parties d'une plante garnies de poils longs et raides.

HIRSUTIE. s. f. Synonyme d'*hypertrichosis*.

HIRUDINÉS. s. m. pl. ou **HIRUDINÉES**. s. f. pl. [*hirudineæ*, de *hirudo*, sangsue; all. *Egel*, *Blutegel*, angl. *leeches*, it. *magnetti*]. Ordre de la classe des annélides, dont le corps est annelé, dépourvu de pieds et de soies, terminé en arrière par une grosse ventouse circulaire, servant à la locomotion et quelquefois percée par l'anus. La bouche, souvent placée au centre d'une ventouse antérieure, est armée de mâchoires avec lesquelles elles entament la peau des animaux pour en sucer le sang. Intestin rectiligne à cæcums nombreux; quatre vaisseaux longitudinaux pleins de sang rosé. Respiration cutanée sans organes spéciaux. Hermaphrodites androgynes. La plupart des hirudinées habitent les eaux douces, quelques-unes la mer ou la terre. V. SANGSUE.

HIRUDINICULTURE, et non **HIRUDICULTURE**. s. f. [all. *Blutegelzucht*]. Art qui a pour but l'élève et la multiplication des sangsues (Guérin-Méneville). On dispose des marais de manière qu'ils ne se dessèchent jamais, et soient préservés des inondations; et on les divise en: 1° *Bassins de nourriture* qui sont conservés au même degré d'immersion, dans lesquels sont nourries les sangsues, où elles se reproduisent et où on les pêche. La nourriture consiste en chevaux épuisés qu'on déferre et qu'on promène dans les bassins: on a soin de les nourrir et de les retirer la nuit; ils reprennent ainsi leur santé et une certaine valeur. Les sangsues sucent les animaux morts, mais la putréfaction de ceux-ci devient bientôt nuisible. 2° *Bassins de purification* ou *de dégorgement*, où les sangsues pêchées sont soumises au jeûne avant la vente. La pêche se fait en marchant dans les marais, et saisissant les sangsues qui se fixent aux bottes couvertes de toile que portent les pêcheurs. Les brochets, perches et anguilles, sont les seuls poissons nuisibles aux sangsues. Les oiseaux d'eau, les porcs, les couleuvres, les rats d'eau, doivent être chassés avec soin.

HISPIDE. adj. [*hispidus*, all. *borstig*, angl. *bristly*, it. *setoloso*]. Se dit d'un organe végétal garni de poils.

HISPIDITÉ. s. f. [*hispiditas*]. État d'une partie qui est couverte de poils raides et piquants.

HISTINE. s. f. [de ἱστὸς, tissu]. La *fibrine*.

HISTIOLOGIE. s. f. [de ἱστίον, tissu, trame, et λόγος, traité] (Valentin, *Repertorium*, Berlin, 1836). Histoire ou description des tissus. V. HISTOLOGIE.

HISTIOLOGIQUE. adj. Qui concerne l'*histiologie*.

HISTOCHIMIE. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et *chimie;* all. *Histochemie*, angl. *histochimistry*, it. *istochimica*]. Étude chimique des principes immédiats et des tissus.

HISTODIALYSE. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et *dialyse*]. La liquéfaction morbide des tissus.

HISTODIALYTIQUE. adj. Qui concerne l'histodialyse.

HISTOGENÈSE et **HISTOGÉNIE**. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et γένεσις ou γένεια, production; all. *Histogenesis*, angl. *histogeny*, it. *istogenesi*]. Noms donnés par Heusinger (1824) à l'étude de la génération et du développement des tissus organiques. V. DÉVELOPPEMENT et TISSU.

HISTOGÉNÉTIQUE. adj. Qui engendre les tissus. — *Substance histogénétique*. Substance organique.

HISTOGRAPHE. s. m. (Heusinger, 1824). Celui qui s'occupe de la description des tissus.

HISTOGRAPHIE. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et γραφὴ, description] (Heusinger, 1824). Description des tissus.

HISTOIRE. s. f. La médecine étant un art qui s'appuie sur la biologie, l'histoire de la médecine suppose celle de cette science. — *Histoire de la biologie*. Au début, la biologie ne fut cultivée qu'à propos de la médecine, et les premiers rudiments s'en trouvent dans les livres hippocratiques. On a d'Hippocrate un très bel ouvrage touchant l'influence des milieux sur l'homme (*Traité des airs, des eaux et des lieux*). Mais l'anatomie et la physiologie étaient dans l'enfance : on confondait les nerfs avec les tendons; on prenait le cerveau pour une glande chargée d'attirer le liquide de tout le corps, et de le renvoyer dans tout le corps; la circulation était ignorée. Aristote agrandit les notions primitives, particulièrement du côté général, distinguant la vie végétative et la vie animale, et instituant une féconde comparaison entre les parties des animaux. Les anatomistes d'Alexandrie pénétrèrent davantage dans les particularités, ils disséquèrent beaucoup, et trouvèrent les nerfs. Enfin Galien résuma les connaissances de son temps en deux beaux traités, l'un d'anatomie, l'autre de physiologie; celui-ci est intitulé : *De l'usage des parties*. Les travaux de l'antiquité ne pouvaient aller plus loin, manquant de physique et de chimie, sciences nées beaucoup plus tard. Le bel essai d'Hippocrate sur l'influence des milieux est en relation naturelle avec la culture de l'astronomie. Le moyen âge fut stérile pour la biologie; toutefois, cultivant l'alchimie, et préparant ainsi la chimie, il prépara pour la biologie le plus utile de ses instruments. A la Renaissance, l'anatomie fit de grands progrès; ses connaissances réagirent sur la physiologie, qui s'enrichit de la découverte capitale de Harvey, la circulation du sang. Mais ce n'était encore qu'une accumulation de matériaux, attendant que le souffle de la science vînt les animer; la biologie ne s'appartenait pas en propre, et passait successivement sous la domination de la physique et de la chimie. Enfin Bichat l'arracha à cette longue enfance, et la porta du vestibule de la préparation dans le théâtre même de son élaboration, quand il reconnut aux tissus des propriétés spéciales, immanentes. Dès ce moment, le domaine de la biologie fut assuré, et elle prit son rang à elle, dépendant sans doute de la chimie, de la physique, de l'astronomie, de la mathématique, qui gouvernent des départements respectivement de plus en plus généraux, mais ayant en sus les propriétés irréductibles des tissus. La biologie a résolu les tissus et les humeurs en éléments anatomiques, parties dernières de l'organisme; elle a créé la hiérarchie organique, qui est la *végétabilité*, l'*animalité* et l'*humanité ;* elle a institué la doctrine des analogues; elle a, par la paléontologie, lié l'histoire des êtres organisés à l'histoire de la terre, et établi, dans la production des espèces, une série et un développement concordant avec la loi générale qui préside à toute manifestation de vie; enfin elle a commencé à ébaucher les véritables notions des facultés affectives et intellectuelles, autrement dit la théorie des fonctions du système nerveux. — *Histoire de la médecine*. C'est par la pathologie que la médecine se rattache à la biologie; et, vu les notions biologiques qui avaient cours dans les temps hippocratiques, les notions pathologiques étaient également dans l'enfance. Les hippocratistes assimilaient les phénomènes morbides à des phénomènes purement physiques, et encore des plus vulgaires; ils admettaient [V. Cos (*École de*)] que quatre humeurs régnaient dans le corps; que la santé dépendait de leur juste mélange, dont le trouble amenait la maladie; que la chaleur fébrile y produisait une coction, et que la matière cuite était expulsée par les émonctoires. Bien des hypothèses furent faites à côté de celle-là, qui prévalut toujours; car elle reposait sur certains phénomènes observables, tandis que les autres étaient de pures vues de l'esprit. Finalement, Galien, le grand systématiseur pour l'antiquité médicale, lui donna une forme rationnelle, et en fit le dogme des âges suivants; et, comme, depuis Hippocrate jusqu'à lui, l'anatomie s'était notablement enrichie, il incorpora, au profit de la pathologie, toutes ces notions en un grand ouvrage qu'il intitula : *Des lieux affectés*, et qui contient tout ce qu'on savait alors de la relation entre la maladie et l'organe malade. Au reste, il ne faut pas croire, bien qu'Hippocrate soit dit le père de la médecine, qu'il en ait été le créateur : les livres hippocratiques font foi qu'au moment où il entrait dans la carrière, il existait déjà une masse considérable de travaux et d'informations. Le moyen âge, moins stérile pour la médecine que pour la biologie, procura, en raison de l'extension des connaissances géographiques et de la culture de l'alchimie, des accroissements à la matière médicale et à la thérapeutique. Toutefois les choses, même après la Renaissance, restèrent longtemps dans un état analogue, sauf les efforts pour absorber la médecine dans l'iatro-mathématique ou dans l'iatro-chimie, qui annonçaient que ces sciences, très secourables pour la médecine, venaient peu à peu à la lumière, et, en attendant qu'elles la servissent, tentaient de l'expliquer, c'est-à-dire de l'absorber. Mais à la pathologie il manquait toujours une anatomie, lacune qui ne pouvait durer, vu les progrès que faisait l'anatomie normale. Quand Morgagni eut satisfait à cette nécessité, le problème commença à s'agiter, à savoir : la maladie est-elle quelque chose d'existant en soi, et de surajouté à l'organisme? ou bien n'est-ce qu'une perturbation des forces qui le régissent, des fonctions qu'il accomplit? La notion de la maladie, telle qu'elle était venue par tradition, et indépendamment de la connaissance des lésions anatomiques, tenait les esprits dans la première de ces deux conceptions. Broussais eut la gloire de faire prévaloir la seconde par une argumentation où, ayant toujours raison au fond, il eut presque toujours tort dans les détails et les preuves. Maintenant il est avéré que la pathologie est *physiologique*, pour nous servir du langage de Broussais, et que les maladies ne sont pas autre chose que des fonctions troublées. Désormais tous les systèmes médicaux sont nécessairement mis de côté, et le sort de la pathologie est étroitement subordonné à celui de la biologie. — *Histoire naturelle* [*historia naturalis*, all. *Naturgeschichte*, angl. *natural history*, it. *storia naturale*]. Science concrète d'application qui étudie les diverses parties de chacun des corps existants à la surface et dans l'intérieur de la terre, examine la structure de ceux dans lesquels on ne trouve aucune trace de l'organisation nécessaire à l'exercice de la vie (*géologie* et *minéralogie*), et de ceux qui sont organisés (*biologie*). La biologie, envisagée au point de vue *concret*, c'est-à-dire individuel, descriptif ou d'application (et non plus abstrait, V. Biologie), constitue l'*histoire naturelle*. A cet égard, elle se divise en deux branches : 1° l'*histoire naturelle* proprement dite ou *organique*, qui envisage isolément chaque espèce d'êtres aux points de vue de l'anatomie, de la physiologie, de la biotaxie et de la mésologie successivement ; 2° la *pathologie*, *histoire non naturelle*, extension des sciences précédentes à des états accidentels, et fondée sur ces sciences ; elle est destinée à nous faire connaître (à l'aide d'une notion exacte et indispensable de l'état normal) les altérations que peuvent subir les organes, afin d'arriver par cette connaissance à instituer les règles de l'*art médical*, qui a pour but de rétablir leur état naturel. L'*anatomie comparée* a quelquefois été considérée comme branche de l'histoire naturelle ; mais, au lieu d'une espèce à part d'anatomie, on ne doit y voir que la transformation irrationnelle en science distincte d'une des méthodes d'exploration biologique, la méthode comparative. V. Comparatif.

HISTOLOGIE. s. f. [*histologia*, de ἱστὸς, tissu, et λόγος, discours ; all. *Gewebelehre*, angl. *histology*, it. *istologia*]. Nom donné par Meyer (1819) à la description des tissus organiques, animaux (*histologie animale*) ou végétaux (*histologie végétale*), sains (*histologie normale*) ou altérés (*histologie pathologique*). Cette expression a été employée, depuis H. Cloquet (1826), pour désigner soit l'*anatomie générale* tout entière, soit l'étude des *éléments anatomiques ;* mais, l'anatomie générale embrassant l'examen d'autres parties que les tissus (V. Anatomie), et l'étude des éléments portant un nom spécial (*mésologie*), cette synonymie est fausse : elle est cependant consacrée par l'usage. V. Analyse *anatomique*.

HISTOLOGIQUE. adj. Qui concerne l'histologie.

HISTOLYSIE. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et λύσις, dissolution] (Lyons). La liquéfaction, l'atrophie des tissus.

HISTONOMIE. s. f. [*histonomia*, de ἱστὸς, tissu, et νόμος, loi]. Nom donné par Heusinger (1824) à l'ensemble des lois qui président à la génération et à l'arrangement des tissus organiques.

HISTOPHYSIOLOGIE. s. f. Partie de l'histiologie qui s'occupe des tissus au point de vue dynamique, fonctionnel.

HISTOTOME. s. m. Instrument destiné à couper les tissus en tranches minces pour l'examen microscopique.

HISTOTOMIE. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et τομὴ, dissection]. Dissection des tissus.

HISTOTOMISTE. s. f. Celui qui dissèque les tissus.

HISTOTRIPSIE. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et τρίψις, écrasement]. Synonyme d'*écrasement linéaire*.

HISTOTRIPTEUR. s. m. L'*écraseur linéaire*.

HISTOTROMIE. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et τρόμος, tremblement ; *tremulatio vibratoria*]. Contraction fibrillaire qui s'observe parfois, même à l'état normal, sur différents muscles, surtout aux paupières.

HISTRICISME. s. m. Variété d'*ichtyose*.

HIVER. s. m. [*hiems*, χειμὼν, all. et angl. *winter*, it. *inverno*, esp. *invierno*]. Saison de l'année, qui s'étend depuis l'arrivée du soleil à l'un des tropiques jusqu'à son retour à l'équateur, et pendant laquelle règnent les plus grands froids dans les régions tempérées et glaciales : elle amène une augmentation dans la fréquence des affections dites *catarrhales*. — *Station d'hiver*. V. Station *thermale*.

HIVERNAGE. s. m. [all. *Winterbestellung*, angl. *wintering*, esp. *invernada*]. Prairie artificielle établie en automne, et dont les produits doivent être consommés sur place à la fin de l'hiver. — Régime de la stabulation pour les animaux qui passent l'été et l'automne dans les pâturages : c'est pour ces animaux qu'il convient surtout de faire entrer des racines dans les rations d'hiver.

HOANG-NAN. s. m. Nom sous lequel on connaît l'écorce d'une liane (*strychnos gautheriana*), de la famille des loganiacées, regardée au Tonkin, son pays d'origine, comme efficace contre la lèpre et la rage. Cette écorce renferme de l'igasurine, de la strychnine et surtout de la brucine ; elle contient aussi un agent dont les effets se rapprochent de ceux de la curarine. On a employé, en Europe, l'extrait alcoolique de hoang-nan, qui se dissout dans l'eau avec une coloration orangée et une saveur amère, et qui agit comme la brucine et la strychnine.

HOCHET. s. m. Instrument de métal, d'ivoire, de corne, etc., qui, introduit dans la bouche des jeunes enfants, passe pour faciliter l'éruption des dents. Il durcit plutôt les gencives par les pressions continuelles qu'il leur fait subir, et va ainsi à l'encontre du but cherché ; un corps mou, tel qu'un bâton de guimauve, atteindrait ce but plus sûrement.

HOFFMANN. [Nom de plusieurs médecins allemands du xvii^e^ et du xviii^e^ siècle]. — *Baume d'Hoffmann*. V. Baume *de vie*. — *Élixir d'Hoffmann*. V. Élixir *viscéral tempérant*. — *Poudre d'Hoffmann*. V. Poudre *anodine*. — *Thériaque d'Hoffmann*. V. Thériaque *céleste*.

HOLAGOGUE. adj. [de ὅλος, entier, et ἀγωγὸς, qui emmène]. S'est dit de remèdes considérés comme susceptibles d'expulser toutes les humeurs morbides.

HOLLANDAIS (Cheval). On trouve en Hollande deux races principales, la frisonne (V. Frison), et la flamande (V. Flamand).

HOLOBLASTIQUE. adj. [de ὅλος, entier, et βλαστὸς, germe]. — *Œuf holoblastique*. Celui dans lequel les deux parties, formatrice et nutritive, du vitellus, sont intimement mélangées, comme dans l'œuf humain : le contraire arrive dans l'œuf *méroblastique*.

HOLOBRANCHE. adj. [de ὅλος, entier, et *branchies*]. Qui a les branchies entières (Duméril).

HOLOCARPE. adj. [de ὅλος, entier, et καρπὸς, fruit]. Fruit qui est entier, non fendu (Bridel-Brideri).

HOLOPATHIE. s. f. [de ὅλος, entier, et πάθος, affection] (Marchal de Calvi). Maladie générale.

HOLOPATHIQUE. adj. Qui a rapport à l'holopathie.

HOLOPÉTALAIRE. adj. [de ὅλος, entier, et πέταλον, pétale]. Se dit des fleurs anomales dont tous les organes ont pris la forme de pétales.

HOLOPHLYCTIDE, adj. et s. f. [de ὅλος, entier, et φλυκτὶς, vésicule]. Se dit des vésicules recouvrant tout le corps.

HOLOPODE. adj. [de ὅλος, entier, et ποῦς, pied]. Qui a le pied entier, non divisé (A. d'Orbigny).

HOLOSÉRIQUE. adj. Qui est tout soyeux.

HOLOSTÉ, ÉE. adj. [de ὅλος, entier, et ὀστέον, os]. Qui est tout osseux.

HOLOTARSES. s. m. pl. Myriapodes chilopodes, dont tous les pieds sont égaux : exemple, les scolopendres.

HOLOTHURIDES. s. f. pl. Ordre de la classe des échinodermes, caractérisé par un corps cylindrique ; une peau coriace, parsemée de corpuscules calcaires ; une bouche antérieure, entourée d'un cercle de tentacules ; un tube digestif long, asymétrique, replié plusieurs fois sur lui-même et terminé par un anus occupant la partie postérieure du corps.

HOLOTHURIE. s. f. [*Holothuria*, L.]. Genre d'holothurides dont plusieurs espèces sont alimentaires : l'*Hol. tubulosa*, Gmel., dans la Méditerranée ; l'*Hol. edulis*, Less, dans les mers de Chine, etc.

HOLOTOMIE. s. f. [de ὅλος, entier, et τομὴ, incision]. Incision, ablation complète.

HOLOTOMIQUE. adj. Qui concerne l'holotomie.

HOLOTONIQUE. adj. [*holotonicus*, de ὅλος, entier, et τόνος, tension, raideur].— *Tétanos holotonique* (Sauvages). Celui qui attaque toutes les parties du corps.

HOLSTEIN (Cheval du). Conformation assez régulière; tête parfois effilée; œil ouvert, expressif; encolure forte et un peu courte; corps et croupe arrondis; allures bonnes. C'est un des plus beaux chevaux d'Allemagne.

HOMALINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, formant actuellement une simple tribu des bixacées. Elle ne renferme que de petits arbres et des arbrisseaux sans usages, des parties chaudes de l'Afrique et de l'Asie.

HOMALOGRAPHIQUE. adj. [de ὁμαλὸς, plan, et γράφειν, dessiner]. — *Méthode homalographique* (E. Q. Le Gendre). Méthode de représentation employée en anatomie chirurgicale, et qui consiste à figurer les régions sous forme de plans, en pratiquant des sections dans les différentes régions. Le procédé le plus simple pour faciliter les coupes est de faire congeler les cadavres; les tissus acquièrent alors une résistance qui permet de les diviser en laissant les organes fixés dans leur position normale. On obtient ainsi des surfaces planes qui donnent très exactement les rapports des différents organes, et qui permettent d'embrasser l'ensemble des organes de toute la région, en montrant leur disposition telle qu'elle existe dans la nature, où les organes sont toujours entourés et fixés par le tissu lamineux ambiant. Enfin le chirurgien voit d'un seul coup d'œil les parties qu'il peut intéresser.

HOMARD. s. m. [*Astacus marinus*, Fabr., *Homarus vulgaris*, Edw., all. *Hummer*, angl. *lobster*, it. *astaco*]. Type d'un genre de crustacés décapodes macroures de la famille des astaciens, ne vivant que dans la mer. Yeux globuleux; pince antérieure volumineuse; carapace d'un brun verdâtre. Chair estimée.

HOMBERG. [Médecin et chimiste, né à Batavia en 1652, mort à Paris en 1715]. — *Phosphore de Homberg*. V. Phosphore. — *Sel sédatif de Homberg*. V. Borique (*Acide*).

HOMBOURG (Hesse). — *Eau saline*. Froide. Boisson et bains.

HOMICIDE. adj. [*homicida*, de *homo*, homme, et *cæderer*, tuer]. — *Monomanie homicide*. V. Monomanie.

HOMICIDE. s. m. Action de tuer un homme. En médecine légale, on distingue l'homicide *volontaire* et l'homicide *involontaire*. — *Code pénal :* L'homicide commis *volontairement* est qualifié de *meurtre* (art. 295). — Tout meurtre commis avec préméditation ou guet-apens est qualifié *assassinat* (art. 296). — Tout coupable d'assassinat sera puni de mort (art. 302). — Quiconque par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements aura commis *involontairement* un homicide ou en aura été involontairement la cause, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 50 francs à 600 francs (art. 319). V. Blessure). — *Homicide par assidération*. V. Assidération.

HOMINAL, ALE. adj. [de *homo*, *hominis*, homme]. — *Règne hominal*. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire et quelques autres auteurs ont considéré le genre humain comme un *règne*, le *règne hominal* ou *humain* (V. Homme).

HOMINIEN. adj. et s. Nom donné dans certaines classifications à la première famille de l'ordre des primates, comprenant l'ensemble des races humaines.

HOMINIVORE. adj. [de *homo, hominis*, homme, et *vorare*, dévorer]. V. Lucilie.

HOMME. s. m. [*homo*, ἄνθρωπος, all. *Mensch*, angl. *man*, it. *uomo*, esp. *hombre*]. L'homme, considéré au point de vue purement zoologique, peut être défini un animal mammifère de l'ordre des primates (Linné) et de la famille des bimanes (Ch. Bonaparte), caractérisé taxonomiquement par une peau à duvet ou à poils rares; un nez proéminent au-dessus et en avant de la bouche; un menton bien distinct; l'oreille nue, fine, entièrement bordée et lobulée; les cheveux abondants; les pieds et les mains différents, nus ou à peine duvetés; les muscles fessiers saillants au-dessus des cuisses; enfin la jambe à angle droit sur le pied, avec des hanches saillantes, par suite de l'insertion du col du fémur à angle presque droit sur le corps de l'os. Ces caractères sont donnés comme caractères d'*espèce* par nombre d'auteurs, qui divisent l'espèce en *races* diversement groupées (A. de Quatrefages, etc.). D'autres les considèrent comme caractères du *genre humain*, qu'ils divisent en plusieurs espèces (Desmoulins, Bory Saint-Vincent, etc.). D'autres leur assignent une valeur ordinale et font de l'ensemble des races humaines l'*ordre des bimanes* (Blumenbach, Duméril, Cuvier). D'autres encore y trouvent les attributs d'un *embranchement* spécial de l'animalité (Zencker). D'autres, enfin, combinant ces caractères physiques avec les caractères intellectuels, moraux et religieux, constituent au profit de l'humanité un règne à part, le *règne humain* (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire), ayant pour *attributs* la *moralité* et la *religiosité* (A. de Quatrefages). Quelle que soit l'importance que l'on attache aux divers caractères assignés au groupe humain, il faut leur donner place *à tous* dans l'étude et dans le classement des races qui composent ce groupe. On peut les subordonner de la manière suivante: Caractères physiques. 1° *Anatomiques*. — *Morphologie*. Proportions et formes générales, taille, poids; couleur de la peau et des muqueuses; chevelure, barbe et villosités; traits du visage et physionomie; tête et face; cou, épaules, poitrine, seins, abdomen, extrémités, etc. — *Ostéologie*. Tronc et membres, crâne et face, rapports de la face et du crâne. — 2° *Physiologiques*. Force musculaire, agilité, degré d'acuité des organes des sens, etc.; parturition, enfance, etc. — 3° *Pathologiques*. Affections générales et spéciales. — Caractères intellectuels. 1° *Linguistiques*. Langue, grammaire et vocabulaire. — 2° *Industriels* ou *ethnographiques*. Nourriture, vêtement, parure, logement, armes de guerre, de chasse, ustensiles de pêche, navigation, etc. — 3° *Sociaux*. Constitution de la famille, mariage, etc. — Caractères religieux. Croyances et superstitions, vie future, funérailles, etc. — Caractères moraux. Rapports sexuels sentiment de pudeur, relations avec les étrangers, etc. — *Classification des races humaines*. Les divers caractères que l'on vient d'énumérer permettent de reconnaître dans l'ensemble des populations humaines trois grands groupes, qui correspondent aux races *nègres*, *jaunes* et *blanches*, depuis longtemps distinguées par les auteurs classiques (Cuvier, etc.). Ce sont ces groupes primordiaux auxquels M. de Quatrefages propose de donner le nom de *troncs*, et qui se subdivisent en *branches* plus ou moins importantes. Le tronc nègre se décompose, par exemple, en branche *negrita* (*negritos proprement dits* et *négrilles* ou pygmées de l'Afrique équatoriale), branche nègre *océanienne* ou *papoua*, branche nègre *africaine* (*soudaniens*, *niloliques*, etc.). Au tronc nègre se rattachent, à titre de branches aberrantes, les *Boschimans* d'une part, les *Australiens* de l'autre. On n'en saurait non plus séparer complètement certains types, comme celui des *Cafres*, qui établissent la transition entre les nègres et les blancs. Du tronc jaune émanent la branche *mongole* (Mongols, Kalmouks, Bouriates, etc.), la branche *turque* (Yakoutes, Turcomans), la branche *indo-mongole* (Népauls, Bhôts, Siamois, Annamites, etc.), la branche *malaise* (Madurais, etc.), la branche *polynésienne* (Indonésiens, Maoris, etc.), enfin les branches *aléoute*, *toungouse*, *sinique* et *esquimaude*. Au même tronc se rattachent d'une façon plus ou moins étroite les branches *américaines* décomposées en *paléo-américaine* (Mound-builders, Cave-Dwellers, Olmèques, etc.), *athapaskane*, *algonquine*, *aztèque*, *péruvienne*, *guaranie*, etc. Enfin le tronc blanc a donné les branches *chamitique* ou *kouschite* (Égyptiens, Éthiopiens, Barbaresques en partie, etc.), *sémitique* ou *syro-arabe* (Arabes, Juifs, etc.), *indo-éranienne* (Hindous, Persans, etc.), *paléo-européenne* (Néolithique, Helléno-Pélage, Galato-Germanique, etc.), *celto-ligure* (Celtes, Ligures, Thraces, Slaves, etc.), *finnoise* (Finnois, Lapons) et *méditerranéenne occidentale* (Ibères, Sardes, etc.). — Le nombre total des habitants de la terre est estimé à 1 391 000 000, savoir: 300 530 000 en Europe, 798 000 000 en Asie, 203 300 000 en Afrique, 84 542 000 en Amérique et 4 430 000 en Océanie. La population des villes et des cités dépassant 50 000 habitants est de 69 378 500, soit environ 1/20 de la population totale du globe, ce qui laisse 19/20 des habitants pour les villages et les petites villes. On compte 490 millions de blancs auxquels il faut ajouter 260 millions d'Indous et 10 millions d'Abyssins; 560 millions de Mongols ou jaunes auxquels il faut joindre 9 millions 500 000 Américains; plus de 100 millions de nègres comprenant 1 million 500 000 de Papouas et d'Australiens. Le nombre des langues parlées est de 3642. Le nombre des religions différentes est de près de 1000. La mortalité annuelle du globe est de 32 333 331; quotidienne, 91 554; horale, 3780, c'est-à-dire 62 décès par minute, 1 par seconde au moins. La moyenne générale de la vie est, dit-on, de 33 ans. Le quart des humains meurt avant 7 ans; la moitié meurt avant 17 ans. Sur 100 000 hommes, 1 arrive à l'âge de 100 ans; sur 500, 1 atteint l'âge de 90 ans; sur 100, 1 atteint l'âge de 60 ans. — *Homme fossile*. Les hommes qui vivaient avant les races actuelles en même temps que certaines espèces de vertébrés disparus de la faune actuelle sont dits *fossiles* (V. ce mot). L'homme fut contemporain, en Europe, de trois espèces d'éléphants au moins, le *meridionalis*, l'*antiquus* et le *primigenius*, ce dernier habituellement désigné sous le nom de *mammouth*. Plusieurs espèces de rhinocéros, parmi lesquelles se distinguent principalement le *rh. Merckii* et le *tichorrhinus*; plusieurs ours, dont les principaux sont l'*ursus spelæus* et le *ferox*, le lion des cavernes (*felis spelæa*), trois hyènes, le cheval, divers bœufs, cerfs, antilopes, parmi lesquels l'aurochs, le mégacère d'Irlande, le renne et le saïga, enfin de nombreuses petites espèces de carnassiers, de rongeurs, d'insectivores, coexistaient également avec les premiers hommes. On distingue généralement les animaux quaternaires en trois groupes. Le premier comprend les espèces qui ont persisté jusqu'à nos jours (cheval, bœuf, etc.). Un second groupe est celui des animaux qui ont complètement disparu depuis lors de la surface du globe; c'est le groupe des animaux *éteints* (mammouth, rhinocéros). Le troisième groupe comprend enfin des animaux qui ont survécu jusqu'à nos jours, mais dans d'autres régions; c'est le groupe des animaux *émigrés*, en *latitude*, vers le Nord (renne, bœuf musqué) ou vers le Sud (hyènes), ou encore en *altitude* (bouquetin, marmotte). Les preuves de la coexistence de l'homme et de ces diverses espèces dans les terrains quaternaires (graviers de fond ou *drift*, alluvionnement, lehm ou loess, tourbières anciennes), sont de trois ordres. « L'homme peut avoir laissé quelques objets de son industrie dans le sol qui renferme les os de l'animal, ou bien avoir marqué sur ces derniers les traces de son action; il peut enfin avoir laissé dans la même couche ses propres ossements » (Hamy). L'étude des objets confectionnés par les hommes primitifs constitue toute une branche de l'archéologie ou de l'ethnographie, dites *préhistoriques*, consacrée à la description et à la comparaison des outils et instruments en pierre (haches, grattoirs, couteaux, etc.), en os ou en bois de ruminants (flèches, harpons, etc.); des ornements, insignes, etc., (os et bois gravés et sculptés), colliers, pendentifs, utilisés avant l'invention ou l'importation des métaux. L'étude des débris mêmes de ces races, antérieures aux premières manifestations de l'histoire la plus ancienne, est le domaine de la *paléontologie humaine*. MM. de Quatrefages et Hamy ont distingué, dans les temps primitifs, un certain nombre de *races fossiles* désignées par les noms des gisements où on les a tout d'abord rencontrées. Ce sont la *race de Canstadt*, offrant des affinités étroites avec celle des Australiens primitifs, aujourd'hui relégués dans le sud du continent australien; la race de *Cro Magnon*, ou des troglodytes du midi de la France, dont les caractères semblent s'être continués dans les populations ibériques; la race de *Furfooz*, qui n'est peut-être pas éloignée de la Ligure; celle de *Gierelle*, apparentée aux Lapons; celle de la *Truchère* enfin, qui tend à se rapprocher de certains types mongoliques (Voyez pour l'étude détaillée des caractères anatomiques de ces races anciennes et des races actuelles les *Crania ethnica* de MM. de Quatrefages et Hamy).

HOMOANISIQUE. adj. — *Acide homoanisique* ($C^{18}H^{10}O^6$). Corps cristallisé en paillettes nacrées, peu soluble dans l'eau froide; très soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante, obtenu par l'action de la potasse sur l'éther anisocyanhydrique.

HOMOCENTRICITÉ. s. f. État de ce qui est homocentrique. Les déviations de l'homocentricité de la lumière portent le nom d'*aberration*.

HOMOCENTRIQUE. adj. [de ὁμὸς, le même, et κέντρον, centre]. Se dit de la lumière lorsque ses rayons suffisamment prolongés se réunissent tous en un point commun.

HOMOCUMINIQUE. adj. — *Acide homocuminique* ($C^{22}H^{14}O^4$). Corps homologue de l'acide cuminique, cristallisé en petites aiguilles, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, et surtout dans l'alcool et dans l'éther, obtenu par l'action de la potasse sur le cyanure de cumyle.

HOMŒOBIOTIQUE. adj. [de ὅμοιος, semblable, et βίος, vie]. Qui est semblable à la vie.

HOMOEOETHNIE. s. f. [de ὅμοιος, semblable, et ἔθνος, peuple]. Similitude de race.

HOMŒOMÉRIE. s. f. [*homœomeria*, ὁμοιομέρεια, de ὅμοιος, semblable, et μέρος, partie]. Similitude des parties du corps. — Doctrine qui regardait tous les corps comme formés de petits corps élémentaires semblables à l'ensemble.

HOMŒOMÉROLOGIE. s. f. [de ὅμοιος, semblable, μέρος, partie, et λόγος, traité]. Traité des parties similaires ou systèmes (osseux, artériel, nerveux, etc.), qui entrent dans la constitution d'un corps vivant. V. SYSTÈME.

HOMŒOMORPHE. adj. [de ὅμοιος, semblable, et μορφή, forme; *homologues*]. — *Humeur*, *tissu morbide homœomorphe*. Ceux qui sont constitués par les éléments anatomiques semblables (c'est-à-dire de même espèce) à ceux qu'on trouve dans les tissus et les humeurs normales. Ce terme de *tissu homœomorphe*, opposé à celui d'*hétéromorphe*, doit disparaître avec la distinction qu'il consacrait, puisque tous les tissus morbides sont formés d'éléments semblables (quoique altérés) à ceux des tissus sains. — *Production* ou *génération homœomorphe*. Mode de naissance des tissus morbides dits *homœomorphes*. Ces tissus n'ont pas plus un mode de naissance spécial qu'une composition distincte, et la *génération homœomorphe* n'existe pas plus que la *génération hétéromorphe*. V. HÉTÉROMORPHE.

HOMOEOMORPHISME. s. m. État de ce qui est homœomorphe.

HOMOEOPATHE. s. m. Médecin qui met en pratique la doctrine et la méthode de l'homœopathie.

HOMOEOPATHIE. s. f. [de ὅμοιος, semblable, et πάθος, maladie; all. *Homœopathie*, angl. *homœopathy*, it. *omeopatia*, esp. *homeopatia*]. Méthode thérapeutique, imaginée par Samuel Hahnemann, de Leipzig, qui consiste à traiter les maladies à l'aide d'agents qu'on suppose capables de produire sur l'homme sain des symptômes semblables à ceux qu'on veut combattre. L'axiome des partisans de cette méthode est: *Similia similibus curantur*, contrairement à l'axiome d'Hippocrate . *Contraria contrariis curantur* (V. Énantiose). Il y a deux choses dans l'homœopathie : la *doctrine pathologique* et la *méthode thérapeutique*. La première est que toute maladie consiste en une somme de symptômes susceptibles de frapper nos sens, résultant d'un changement invisible opéré à l'intérieur du corps par une puissance morbifique naturelle, *force sans matière;* celle-ci est pour les maladies aiguës la force vitale sortie de son rythme normal, et, pour les maladies chroniques, un des trois miasmes, *syphilis*, *sycose* et *gale* ou *psore*, dont l'action, imperceptible à son début, éloigne peu à peu l'organisme de l'état de santé et finit par le détruire, la force vitale étant incapable de l'éteindre par elle-même Or la *sycose* et la *psore* ne sont pas des miasmes, mais des affections parasitaires. D'autre part, il n'est pas vrai que le changement morbide déterminant les symptômes de la maladie soit invisible. Il n'est pas vrai non plus que les maladies reconnaissent pour cause une *force sans matière ;* la cause des symptômes est un dérangement dans la matière des tissus ou des humeurs, déterminé par une action des milieux extérieurs, ou survenu par suite du jeu des parties, et entraînant un trouble proportionnel des propriétés inhérentes à la substance organisée. Il y a, en effet, une corrélation constante entre l'état des éléments anatomiques et des humeurs et la nature comme l'intensité des actes qu'ils accomplissent. L'ignorance de cette corrélation peut seule faire croire à cette série d'hypothèses, lesquelles se prêtent du reste merveilleusement à toutes les modifications que voudront leur faire subir des imaginations que ne guide aucune notion objective sur la constitution normale et morbide du corps. Par là et par son côté mystique, l'homœopathie donne accès aux ignorants qui, de bonne foi, croient à la possibilité de pratiquer efficacement la médecine en dehors de toute connaissance de l'économie humaine. C'est l'absence de connaissances qui leur fait admettre (avec beaucoup d'allopathes, du reste) qu'on peut ne pas s'occuper de la cause interne des maladies, car elle serait identifiée avec les symptômes, perceptibles à nos sens, qu'elle produit, et dont la totalité est, suivant eux, la principale ou la seule chose dont le médecin doive s'occuper dans une affection quelconque, la seule qu'il y ait à combattre. La *méthode thérapeutique* de l'homœopathie est fondée sur cette fausse donnée, que les médicaments ont la propriété de faire naître des symptômes semblables à ceux de la maladie et les surpassant en force ; or, suivant eux, deux maladies semblables ne pouvant exister dans un organe, la maladie *artificielle* produite avec le médicament détruirait la *spontanée ;* la première l'emporterait, parce qu'elle serait, dit-on, analogue et un peu plus intense ; et comme elle serait de nature à ce que la force vitale triomphât bientôt d'elle, elle s'éteindrait avec la cessation de la présence du médicament, en laissant dans son état d'intégrité la substance qui anime et conserve le corps. Mais la production, par un médicament, de symptômes semblables à ceux que détermine la lésion d'un tissu n'a jamais pu être constatée. L'analogie entre les effets produits par un médicament sur l'organisme sain ou malade et les symptômes d'une maladie n'existe, en réalité, que dans l'esprit de ceux qui la supposent. — De la méthode thérapeutique dérive la *pharmacodynamique homœopathique.* Les médicaments sont employés à doses infinitésimales, parce que, agissant contre une maladie qui, dit-on, est causée par une *force sans matière*, ils ont toujours assez de force pour provoquer des symptômes un peu plus intenses que ceux de la maladie naturelle. Or les prétendues actions de ces doses ne sont autres que les phénomènes naturels de la maladie, interprétés, par ceux qui ne les connaissent pas, comme dus à l'action dynamique supposée du médicament ; car les doses administrées n'ont aucune action sur l'économie saine et malade. En effet, 1 grain de la substance médicamenteuse est mêlé à 99 grains de sucre de lait (première *dilution*), puis 1 grain du mélange est mêlé à 99 autres grains de sucre (deuxième *dilution*), et ainsi de suite. Par ces *dilutions*, ou ces mélanges avec *trituration* répétés jusqu'à 30 fois, la dose de la substance administrée n'égale pas même un quadrillionième de grain. On prescrit alors une certaine dose choisie dans telle ou telle de ces *dilutions*, selon que le symptôme actuel auquel on s'adresse est considéré comme exigeant, d'après sa nature et son intensité, tel médicament ou tel autre, avec un degré d'action plus ou moins fort. Cette dose est prise, selon les circonstances, sous forme de *potion*, par cuillerées, ou flairée dans le flacon qui la contient. Il résulte de ces procédés de préparation que déjà dans la deuxième dilution on ne porte que le centième des 5 centigrammes de substance active, c'est-à-dire 5 dix-milligrammes; or, *à cette dose*, les médicaments les plus énergiques, vératrine, strychnine, cyanure de mercure, acides arsénique, arsénieux, etc., sont sans action pris à 10 ou 12 heures d'intervalle; il en est à plus forte raison de même lorsque, au lieu de prendre la totalité de cette deuxième *dilution* (ce qui ne se fait jamais en homœopathie), on n'en prend qu'une minime fraction. Les symptômes dus à la marche habituelle de la maladie, interprétés d'après le principe *post hoc ergo propter hoc*, sont seuls pris pour les effets de la substance qui, administrée en quantité inactive, ne mérite plus le nom de médicament. Par suite de l'impossibilité où ils sont d'établir une corrélation entre les symptômes et leur cause, les homœopathes les divisent en deux parts, au gré de l'imagination de chacun, attribuant l'une à la maladie, l'autre au médicament Ils admettent en outre, avec Hahnemann, que ***le médicament à chaque division ou dilution acquiert un nouveau degré de puissance par le frottement ou la secousse qu'on lui imprime***, ***ou lorsqu'on l'étend de liquide***, à l'exception toutefois du *vin* et de l'*alcool.* C'est une force pure, une essence dynamique que le frottement ou la trituration pourrait ainsi exalter jusqu'à l'infini. Ces hypothèses font considérer comme médicaments actifs des corps qui, en dehors des effets dus à leur masse, sont sans action sur l'économie animale, tels que l'or et le platine métalliques, le charbon végétal et animal, la silice, le carbonate de chaux, etc. Ainsi la médication homœopathique est absolument san effet, en dehors des changements de régime qu'elle prescrit et emprunte à la médecine proprement dite; elle revient à faire de la *médecine expectante*, mais sans le savoir ni le vouloir, et dès lors elle le fait dans bien des cas où il est dangereux de ne prescrire aucun médicament.

HOMOEOPLASIE. s. f. [de ὅμοιος, semblable, et πλάσις, formation]. Synonyme de génération *homœomorphe*

HOMOEOPLASTIQUE. adj. Qui se rapporte à l'homœoplasie.

HOMOEOSE, et non **HOMOIOSE**. s. f. [*homosis*, ὁμοίωσις, de ὅμοιος, semblable]. Synonyme d'*assimilation*.

HOMOEOZYGIE. s. f. [de ὅμοιος, semblable, et ζύγος, joug, union]. Association ou soudure des organes homologues dans la production des monstruosités, etc (Serres) V. Syngénésique (*Anomalie*).

HOMOGAME. adj. [de ὁμὸς, pareil, et γάμος, mariage]. — *Capitule homogame*. Celui qui est composé de fleurs toutes pareilles.

HOMOGÈNE. adj [ὁμογενὴς, de ὁμὸς, semblable, et γένος, genre, nature, espèce; all. *homogen, gleichartig*, angl. *homogeneous, homogenal*, it. *omogeneo*, esp. *homogeneo*]. Similaire, qui est de même genre, de même nature, de même espèce.

HOMOGÉNÉITÉ. s. f. [all. *Gleichartigkeit*, angl. *homogeneity*, it. *omogeneità*, esp. *homogeneitad*]. Qualité de ce qui est homogène.

HOMOGÉNÉSIE ou **HOMOGÉNIE**. s. f. [*homogenia*, de ὅμος, semblable, et γένεσις, génération]. Mode de génération qui consiste en ce que le nouvel individu ressemble, quant à l'organisation, aux individus le reproduisant.

HOMOGONE. adj. [de ὁμὸς, semblable, et γόνος, engendrement]. — *Digenèse homogone* (Van Beneden). Mode de génération caractérisée par ce fait que les ascidies de deuxième génération, produites par gemmation, ont la même forme que l'embryon ovulaire qui leur donne naissance. Ces ascidies vivent librement dans l'eau, contrairement aux ascidies nées par *digenèse hétérogone*.

HOMOIOSE. Fausse orthographe. V. Homœose.

HOMOLOGIE. s. f. [*homologia*, ὁμολογία, de ὁμὸς, pareil, et λόγος, doctrine; all. *Homologie*, angl. *homology*, it. *omologia*]. État de deux organes qui sont reconnus pour être les mêmes *anatomiquement* d'une région du corps à l'autre d'un même individu, d'après le principe des connexions ou d'après la structure, quelles qu'en soient du reste les variétés de forme, de volume, etc. Les parties homologues sont, dans les organes impairs, chacune des deux moitiés; dans les organes pairs, celui du côté gauche est l'homologue de celui de droite. Lorsque la similitude des organes existe, non plus entre deux régions d'un même corps, mais entre deux espèces vivantes, il n'y a plus *homologie*, mais *analogie* (V. Analogues). L'*homologie* est dite *générale* lorsque, de la description isolée des organes, s'élevant à leur comparaison, on détermine qu'il existe un type de constitution pour chacun d'eux ainsi on reconnaît qu'il n'y a pas de vertèbre qui n'ait un *centre* (*corps*) ou une partie qui le représente, bien que quelquefois il soit plus petit que les apophyses. Rechercher sur un même animal les parties qui représentent le corps de la vertèbre, et celles qui représentent les arcs ou les apophyses de telle ou telle sorte, etc., c'est une question d'*homologie générale*. — L'*homologie* est dite *spéciale* ou *partielle* lorsqu'un organe est reconnu être le même d'un côté à l'autre du corps : la similitude de l'humérus droit avec le gauche, des deux fémurs entre eux, etc., est un cas d'*homologie spéciale;* mais c'est à tort que le même terme est parfois appliqué à la comparaison du fémur avec l'humérus, du pied avec la main; il y a alors *homotypie* et non *homologie*. V. Homotype et Homotypie.

HOMOLOGIQUE. adj. Qui a rapport aux homologies. — *Anatomie homologique*. Celle qui se fait en joignant la *comparaison* des parties entre elles à l'*observation*. Elle conduit à constater des *homologies* entre diverses parties d'un même être. L'anatomie homologique fait partie de l'*anatomie comparée* qui se subdivise en 1° *anatomie analogique* ou *comparée ordinaire*, définie par Condorcet « Observation des rapports et des différences qui existent entre les parties analogues de l'homme et des animaux »; 2° *anatomie homologique*, que Vicq d'Azir définit : « Examen des rapports qu'ont entre elles les différentes parties d'un même individu »; dans cette seconde espèce d'anatomie comparée, on observe, comme dans l'autre, deux caractères communs à tous les êtres : constance dans le type et variété dans les modifications. — *Répétitions homologiques* (Paul Gervais). Homologies dont l'existence permet de ramener les différentes pièces composant chaque individu à un petit nombre de parties primitives (organes premiers ou *similaires*), grâce auxquelles on peut établir un certain nombre de types servant à guider l'esprit dans les descriptions.

HOMOLOGUE. adj. [*homologus*, ὁμόλογος, de ὁμὸς, égal, et λόγος, rapport; all. *homolog*, angl. *homologous*, it. *omologo*]. En chimie, *corps homologues*, corps qui ont les mêmes fonctions chimiques, mais qui diffèrent entre eux par C^2H^2 répété un nombre de fois plus ou moins grand. = En anatomie, *parties homologues*. V. Homologie. = En pathologie générale, *tissus homologues*, tissus morbides analogues à ceux qu'on trouve dans les organes à l'état normal, par opposition aux tissus *hétérologues*.

HOMONYME. adj. [de ὁμὸς, le même, et ὄνομα, nom]. Qui porte le même nom. V. Homotype.

HOMOPÉTALE. adj. [de ὁμὸς, pareil, et πέταλον, pétale]. Se dit des fleurs ou des corolles dont les pétales se ressemblent.

HOMOPHAGE. Fausse orthographe pour *omophage*.

HOMOPHYLLE. adj. [de ὁμὸς, pareil, et φύλλον, feuille]. Qui a des feuilles ou des folioles semblables.

HOMOPTÈRES. s. m. pl. [de ὁμὸς, pareil, et πτερὸν, aile]. Tribu des hémiptères, dont les ailes supérieures sont semblables aux inférieures.

HOMOPYROCATÉCHINE. s. f. ($C^{14}H^3O^4$). Corps homologue de la pyrocatéchine, qui existe, avec le crésol, le créosol, etc., dans la créosote.

HOMORGANIQUE. adj. [de ὁμὸς, pareil, et ὄργανον, organe]. Qui est d'organisation uniforme.

HOMOTONE. adj. [*homotonus*, de ὁμὸς, égal, et τόνος, ton, intensité]. — *Fièvre homotone* (Galien). Celle qui n'a ni paroxysmes ni rémissions, qui conserve toujours la même intensité.

HOMOTROPE. adj. [de ὁμὸς, pareil, et τρέπειν, tourner; angl. *homotropal*]. — *Embryon végétal homotrope* Celui qui a la même direction que la graine, et dont la radicule correspond au hile. L'embryon homotrope est toujours plus ou moins courbé, et provient d'un ovule anatrope.

HOMOTYPE. adj. [de ὁμὸς, égal, et τύπος, type]. Se dit d'un organe que, sur un même animal, la comparaison des parties entre elles a fait reconnaître analogue à des organes de même ordre, plus ou moins éloignés, les muscles, les os, etc. C'est un cas particulier des *homologies*, qui, faute d'avoir été distingué des autres et d'avoir reçu un nom propre, a été longtemps la source de confusions nuisibles aux études comparatives. Les organes *homologues* doivent être *homonymes;* mais les organes *homotypes* ne sauraient l'être d'une manière absolue. Il est évident que l'humérus n'est pas *le même os* que le fémur du même individu, dans le même sens que l'humérus droit est dit être le même os que l'humérus gauche; par conséquent il ne saurait être, à proprement parler, son homologue. Il faut donc appeler les os qui ont ce rapport dans le même squelette, *homotypes*, et restreindre l'application du mot *homologues* aux os qui portent ou doivent porter les mêmes noms

HOMOTYPIE. s. f. (R. Owen). Cas particulier de l'homologie, où certaines des parties du corps sur un même animal, n'ayant pas les mêmes rapports, présentent pourtant un même type de constitution. L'*homotypie* est dite *sériale* lorsque l'on compare des parties qui se répètent dans l'axe du corps (vertèbres, côtes); *transversale*, lorsqu'on reconnaît une analogie de type en comparant les parties qui se répètent dans les appendices qui se détachent des côtés du corps (membres antérieurs et postérieurs).

HOMOTYPIQUE. adj. Qui se rapporte à l'homotypie. — *Répétitions homotypiques*. Homotypies qui se présentent, non plus sur les parties principales du tronc, se succédant longitudinalement d'une extrémité à l'autre, mais sur les appendices ou membres eux-mêmes, dont les parties se répètent en nombre plus ou moins considérable, comme on le voit pour les phalanges, le métacarpe, les rangées du carpe, l'avant-bras, le bras et l'épaule, ou leurs homotypes des membres postérieurs. Ces *répétitions homotypiques* permettent d'établir certains types servant à guider dans les descriptions.

HOMOZYGIE. s. f. [de ὁμὸς, pareil, et ζύγος, joug]. Synonyme de *conjugaison*.

HONGRE. adj. [*cantherius*, all. *wallach*, angl. *gelded*, it. *castrato*]. Se dit du cheval qu'on a châtré.

HONORAIRES. s. m. pl. Rétribution d'un ordre exceptionnel accordée aux personnes qui exercent certaines professions, la médecine en particulier. La médecine française ne stipule jamais d'avance, soit verbalement, soit par écrit, la somme d'honoraires à percevoir après la guérison. Si le fait se présentait et donnait lieu à des contestations, le médecin serait mal fondé à réclamer judiciairement l'exécution de la promesse ; car, à aucune époque, les tribunaux n'ont reconnu la validité de semblables conventions. On craint, en effet, qu'il n'y ait eu, au moment de la convention, intimidation et violence morale de la part du médecin sur le malade. Deux exceptions sont cependant admises. Ainsi les prix peuvent être débattus lorsque le médecin est appelé très loin de son domicile et du centre de sa clientèle et qu'il fait un voyage, ou lorsqu'il reçoit chez lui des malades, à titre de pensionnaires (Legrand du Saulle). — *Code civil*, art. 2272. « L'action des médecins, chirurgiens et apothicaires, pour leurs visites, opérations et médicaments, se prescrit par un an. » Art. 2274. « La prescription, dans les cas ci-dessus, a lieu, quoiqu'il y ait eu continuation de fournitures, livraisons, services et travaux. Elle ne cesse de courir que lorsqu'il y a eu compte arrêté, cédule ou obligation, ou citation en justice non périmée. » Chaque visite du médecin établit une créance distincte des précédentes. Ainsi les visites faites au 31 décembre doivent être payées (Trébuchet) au 31 décembre de l'année suivante, sous peine de prescription, quand bien même le médecin les aurait continuées pour la même maladie pendant le mois de janvier. Les cas dans lesquels les médecins ont réellement à redouter les effets de la prescription sont ceux où le malade est mort. S'ils n'ont aucun titre qui prouve leur créance, et si, d'un autre côté, les héritiers sont de mauvaise foi ou croient que le médecin a été payé, celui-ci ne peut intenter aucune poursuite devant les tribunaux contre la succession. Seulement il peut déférer le serment aux veuves et héritiers ou aux tuteurs de ces derniers, s'ils sont mineurs, pour qu'ils aient à déclarer s'ils ne savent pas que la chose soit due. — *Code civil*, art. 2101. « Les créances privilégiées sur la généralité des meubles sont celles ci-après exprimées et s'exercent dans l'ordre suivant : 1° les frais de justice ; 2° les frais funéraires ; 3° les frais quelconques de la dernière maladie concurremment entre ceux à qui ils sont dus. » Les droits des médecins, dans ce cas, ne priment pas ceux des propriétaires, parce que, d'après l'art. 662 du Code de procédure civile, le droit que le propriétaire a sur les meubles qui garnissent l'appartement ou la maison s'exerce même avant les frais de justice. Les créances des médecins ne sont privélégiées qu'autant qu'elles s'appliquent à la dernière maladie, et les honoraires dus pour les maladies antérieures ne jouissent d'aucun privilège. En cas d'insuffisance d'avoir, le médecin, comme les autres créanciers, reçoit au prorata de ce qui lui est dû. — *Honoraires des médecins experts*. Ils sont réglés par un décret du 18 juin 1808 de la façon suivante : 1° pour chaque visite et rapport, à Paris, 6 francs ; dans les villes de 40000 habitants et au-dessus, 5 francs ; dans les autres villes et communes, 3 francs. 2° Pour les ouvertures de cadavre ou autres opérations plus difficiles que la simple visite, et en sus des droits ci-dessus, 9, 7 et 5 francs. Les visites faites par les sages-femmes sont payées : à Paris, 3 francs ; partout ailleurs, 2 francs. En cas de déplacement à plus de 2 kilomètres de leur résidence, les médecins et chirurgiens ont droit à une indemnité fixée à 2 fr. 50 pour chaque myriamètre parcouru en allant et en venant ; pour les sages-femmes, l'indemnité est de 1 fr. 50. Lorsque l'instruction de la procédure nécessite la prolongation de leur séjour dans une ville qui n'est point celle de leur résidence, il est alloué pour chaque jour de séjour, aux médecins et aux chirurgiens, une somme variant de 2 à 4 francs ; aux sages-femmes, une somme variant de 1 fr. 50 à 3 francs.

HONTEUX, EUSE. adj. [αἰδοῖα, de αἰδῶς, pudeur ; *pudenda*, que les Français ont assez mal traduit par l'expression *parties honteuses* ; all. *Scham*, angl. *pudenda*, it. *pudende*]. Se dit des parties génitales externes de l'un et de l'autre sexe. — *Artères honteuses*. On distingue : 1° la *honteuse interne* (*sous-pelvienne*, Ch.), qui termine l'hypogastrique. A son origine, elle croise dans le bassin la face antérieure du muscle pyramidal ; plus loin, elle recouvre l'épine sciatique et elle est recouverte par le grand fessier ; dans le bassin, elle est fixée sur l'ischion et sur le muscle obturateur interne par une aponévrose. Le long de la branche ascendante de l'ischion, elle est contenue entre les deux feuillets du ligament de Carcassonne. Ses *branches collatérales* sont les *hémorroïdales inférieures*, la *périnéale superficielle* et la *bulbeuse*. Les *branches terminales* sont la *dorsale de la verge* et la *caverneuse*. 2° Les *honteuses externes*, branches de la fémorale. La *honteuse externe supérieure*, située dans le tissu cellulaire sous-cutané, se porte en dedans et donne un rameau à la peau qui recouvre le pubis et un rameau à la peau du scrotum et de la verge chez l'homme, de la grande lèvre chez la femme. La *honteuse externe inférieure*, née quelquefois de la fémorale profonde et située sous l'aponévrose, présente la même direction et la même division que la précédente ; elle passe dans la concavité de l'anse que décrit la veine saphène interne au moment où elle se jette dans la veine fémorale. — *Nerfs honteux*. 1° *Nerf honteux externe*. V. SUS-PUBIEN. 2° *Nerf honteux interne*. Il naît du plexus sacré au voisinage de son sommet ; il passe, comme l'artère honteuse interne qu'il accompagne, derrière l'épine sciatique, puis il rentre dans le bassin par la petite échancrure et s'applique à la face interne de la tubérosité de l'ischion sur laquelle il est maintenu par une lame fibreuse. Au niveau de la face interne de l'ischion, le nerf honteux interne se divise en deux branches : une inférieure ou *périnéale* pour le périnée ; une supérieure pour la verge (*nerf dorsal de la verge*) chez l'homme, et le clitoris chez la femme. — *Veines honteuses*. 1° Les veines *honteuses externes* sont, comme les artères auxquelles elles correspondent, l'une sous-cutanée, l'autre sous-aponévrotique : la première se jette dans la veine saphène interne, la seconde dans la veine crurale. 2° La veine *honteuse interne* correspond à l'artère de même nom pour les branches collatérales de cette artère, mais non pour les branches terminales ; elle est formée par les veines hémorroïdales inférieures, périnéales superficielles et bulbeuses; les veines qui correspondent aux artères dorsale et caverneuse se rendent aux plexus vésico-prostatiques.

HÔPITAL. s. m. [du latin *hospitale*, lieu hospitalier; *valetudinarium*, νοσοχομεῖον, all. *Spital*, angl. *hospital*, it. *spedale*, esp. *hospital*]. Etablissement dans lequel on donne gratuitement et *momentanément* aux malades les soins qu'exige leur état, mais qui ne doit contenir que des malades susceptibles de guérison. Les *hôpitaux* ne datent que de la fin du IVe siècle; cependant le *valetudinarium* et l'*hospitium* (V. HOSPICE) remontent à une époque plus reculée. Un hôpital doit être situé dans un lieu découvert, sur un sol et sur un terrain déclive. Les hôpitaux situés à la campagne ont une grande supériorité sur ceux qui sont placés dans l'enceinte des villes; la mortalité est moindre dans les premiers, les opérations y réussissent mieux. Pour concilier l'utilité des hôpitaux ruraux avec la nécessité des hôpitaux urbains, soit comme hôpitaux de secours, soit comme hôpitaux d'instruction, il faudrait, tout en gardant quelques hôpitaux centraux, en reporter la plupart hors de l'enceinte des villes. Un espace superficiel de 50 mètres carrés par malade représente un minimum qui devra croître *progressivement* avec le nombre des malades. Pour la construction, on admet comme préférable la forme rectangulaire, susceptible de s'étendre plus ou moins, mais toujours sur une seule et même ligne. Cette disposition ouvre un accès facile à l'air, aux vents, à la lumière, au soleil; elle favorise le service et la surveillance. Il faut éviter la superposition des étages pour empêcher l'infection de bas en haut ou *vice versâ;* éviter l'encadrement des constructions, éviter les sous-sols, à moins d'assurer une large aération souterraine. La condition dominante dans la question de l'hygiène hospitalière, c'est celle de l'espace et de l'air. Aussi les salles doivent être larges par leurs dimensions, petites par le nombre des lits (qui ne dépassera pas le chiffre de 20 à 30, regardé comme déjà trop considérable), et au nombre de 5 à 10 au plus dans chaque hôpital · les bonnes dispositions hygiéniques sont à peu près impossibles à réaliser dans les hôpitaux contenant plus de 200 à 250 malades. On y arrivera facilement par un large escalier également favorable à la bonne exécution du service et au renouvellement de l'air. On établira des salles de rechange, qu'il faudra éviter de placer sous les combles, humides et froids en hiver, trop chauds en été. On aura une salle des convalescents, où l'on réunira tous les individus à qui il convient de ménager la transition de l'hôpital à la vie ordinaire, pour prévenir les récidives ou les rechutes; d'un autre côté, il conviendra de ne pas retenir trop longtemps les convalescents à l'hôpital, où ils sont exposés à contracter les maladies nosocomiales, épidémiques et autres. Les salles d'isolement pour les maladies contagieuses sont absolument indispensables. La disposition des fenêtres devra être telle, qu'elles puissent permettre l'espacement régulier des lits et la ventilation permanente, sans exposer les malades à l'influence des courants d'air. Elles devront être percées à la partie supérieure. Le parquet sera partout substitué au dallage. Celui-ci exige, pour la propreté, des lavages qui entretiennent une humidité fâcheuse dans les salles, sauf dans le Midi, où, grâce au climat, cet inconvénient se change en avantage. Les éléments de l'atmosphère se mélangeant surtout dans le sens horizontal, il faut combattre par l'espacement les effets de contact et de proximité qui constituent l'*encombrement* et qui se produisent de malade à malade, de salle à salle, de bâtiment à bâtiment. Les salles seront séparées par les paliers et les pièces de service commun. Il serait avantageux que l'une d'elles pût recevoir, pendant le jour et pour les repas, tous les malades qui se lèvent, ce qui serait une évacuation incomplète, mais quotidienne de la salle. L'évacuation périodique et régulière des salles pendant plusieurs mois donnent, dans les hôpitaux militaires français et les hôpitaux étrangers, des résultats qui indiquent l'adoption générale de cette mesure, particulièrement impérieuse en temps d'épidémie. Tout sera disposé pour que les matières odorantes et infectantes, déjections, objets de pansement, eaux de lavage, etc., puissent être rapidement détruites ou enlevées, qu'elles ne séjournent jamais à l'intérieur ou à proximité des pièces occupées par les malades, et ne donnent lieu à aucune émanation appréciable; car de ces matières, venant des individus vivants, peuvent s'échapper encore des miasmes morbifiques, sans parler des *émanations putrides*, qui, sans être directement malfaisantes, nuisent aux fonctions digestives, surtout chez les malades, par les troubles sécréteurs qu'amène tout dégoût. L'adjonction aux hôpitaux de *salles d'autopsie* est inévitable, les renseignements fournis à la médecine par l'anatomie pathologique étant une source de prévoyance hygiénique et thérapeutique. Malgré un préjugé répandu même parmi les médecins, elles sont sans danger pour les malades. Rien de plus facile, par le lieu où on les place, ou par l'emploi des désinfectants, d'empêcher de leur part toute émanation, tant putride que miasmatique. D'autre part, on ne cite aucune maladie contagieuse putride, infectieuse ou autre, de même nature que celle dont est mort un malade, qui ait été transmise par son cadavre à des individus sains. Il faut bien distinguer de ce cas, celui tout différent dans lequel les médecins ou leurs aides s'inoculent par piqûre anatomique certains états virulents (V. PIQURE) apparus après la mort, qu'il y ait eu ou non déjà des états virulents autres, ayant disparu par le fait même de la mort. A Paris, les hôpitaux et hospices civils dépendent de l'assistance publique; le personnel médical et pharmaceutique (y compris les élèves *externes* et *internes*) sont nommés au concours. En province, ils sont régis par une commission administrative qui nomme directement les médecins, chirurgiens et pharmaciens. — *Hôpital ambulant.* V. AMBULANT.— *Hôpital militaire.* Celui qui est disposé pour recevoir particulièrement des soldats malades ou blessés, et qui est *permanent* ou *temporaire*. Les *hôpitaux permanents* ne diffèrent pas des hôpitaux civils. Parmi les *hôpitaux temporaires* ou *d'armée en campagne*, on distingue : 1° les *hôpitaux de première ligne*, formés par les ambulances (V. AMBULANCE). Aussitôt que possible, malades et blessés sont évacués sur les hôpitaux dits d'*évacuation*. 2° Les *hôpitaux de deuxième ligne*, hôpitaux placés à une distance assez grande du lieu des opérations de guerre, pour qu'il soit possible d'y maintenir le calme nécessaire aux soins des blessés. Ils versent sur les hôpitaux d'*évacuation* ou de troisième ligne les blessés ou malades ne pouvant plus faire campagne, et conservent ceux qui, guéris, peuvent rentrer dans les rangs. — *Hôpital sous tente.* Grande tente sous laquelle sont disposés les aménagements hospitaliers, et dont les toiles, susceptibles d'être relevées ou changées, favorisent l'aération et facilitent les précautions à prendre pour éviter l'infection des locaux. Le chauffage de ces hôpitaux en hiver n'est pas difficile; car il est possible de les disposer de manière que les toiles soient doubles et un peu écartées l'une de l'autre, ce qui prévient suffisamment les brusques variations de température intérieure. Ils sont transportables assez rapidement. Au point de vue économique, ils offrent de grands avantages sur les hôpitaux ordinaires. De plus, ces derniers, lors même qu'ils sont placés hors des villes et aussi bien disposés que possible, sont envahis par la pourriture d'hôpital, etc., lorsque tous les lits, ou à peu près tous, sont occupés par des blessés ou des malades. Aussi les chirurgiens d'armée demandent-ils qu'aux divers points de vue thérapeutiques et économiques, les hôpitaux sous tente remplacent définitivement, pour les maladies chirurgicales surtout, les maisons hospitalières. — *Fièvre des hôpitaux.* V. Typhus. — *Insalubrité des hôpitaux.* V. Insalubrité. — *Pourriture d'hôpital.* V. Pourriture.

HOQUET. s. m. [*singultus*, λὺγξ, λυγμὸς, all. *Schluchzen*, angl. *hiccough*, it. *singhiozzo*, esp. *hipo*]. Contraction spasmodique et subite du diaphragme, qui, en s'abaissant, détermine une secousse brusque des cavités thoracique et abdominale, accompagnée d'un bruit rauque particulier et d'un resserrement subit de la glotte par lequel l'inspiration est interceptée. C'est une inspiration convulsive qui se produit le plus souvent par suite de la distension de l'estomac, et qui cesse ordinairement lorsque le rythme respiratoire est modifié par une suspension momentanée de la respiration.

HORDÉACÉ, ÉE. adj. [de *hordeum*, orge]. Qui contient de l'orge, qui lui ressemble.

HORDÉATION. s. f. [*hordeatio*, de *hordeum*, orge]. Fourbure produite par l'abus du grain d'orge, pris comme aliment.

HORDÉIFORME. adj. [de *hordeum*, orge, et *forme*]. Qui ressemble à un grain d'orge. — *Grains hordéiformes des synoviales.* V. Bourse *muqueuse.*

HORDÉINE. s. f. [de *hordeum*, orge; all. *Hordeïn*, angl. *hordeine*, *ceradine*, it. *ceradina*]. Substance pulvérulente, jaunâtre, insoluble dans l'eau, inodore, insipide, un peu rude au toucher, que Proust a retirée de la farine d'orge, et qui n'est que du son très divisé.

HORDÉIQUE. adj. Qui se rapporte à l'orge. — *Acide hordéique.* Acide gras dont l'existence est encore problématique ; il prendrait naissance par action de l'acide sulfurique étendu sur l'orge, à chaud.

HORDEUM. s. m. V. Orge.

HORION. s. m. V. Tac.

HORIZON. s. m. [*horizon*, ὁρίζων, de ὁρίζειν, borner; all. *Horizont*, *Gesichtskreis*, angl. *horizon*, it. *orrizzonte*]. Cercle qui, dans un lieu quelconque, sépare la partie visible du globe de celle qui est invisible, lorsque la vue n'est pas interceptée par les inégalités du sol. — *Horizon rétinien* (Helmholtz). Plan horizontal qui passe par l'axe transversal du globe oculaire.

HORLOGE DE FLORE. s. f. [all. *Blumenuhr*]. Tableau indiquant les heures du jour auxquelles a lieu l'épanouissement des fleurs dans les diverses plantes à floraison périodique. Ce tableau ne se rapporte qu'au lieu dans lequel il a été dressé, et présente des variations dues aux influences atmosphériques.

HORMIN. s. m. V. Sauge.

HOROPTÈRE. adj. et s. m. [de ὅρος, borne, et ὀπτὴρ, qui voit; all. *Horopter*, *Sehziel*, *Sehaxenkreuzung*, angl. *horopter*]. Ensemble des points de l'espace, qui, formant leur image sur des parties correspondantes des deux rétines, paraissent simples dans la vision binoculaire. C'est en général une courbe à double courbure limitant une surface qui passe par le point fixé et par une ligne droite passant par ce point perpendiculairement au plan de vision. La surface horoptérique est telle, que tout plan mené par les centres optiques et faisant un angle quelconque avec le plan de vision donne pour section de cette surface une circonférence de cercle. Il ressort de là : 1° que le cercle horoptérique, déterminé en 1805 par Pierre Prévost et retrouvé par Vieth et J. Müller, représente la section de la surface horoptérique par le plan de vision; 2° que la ligne horoptérique perpendiculaire au plan de vision et passant par le point de mire (1842, Alexandre Prévost) appartient à la section de la surface horoptérique par le plan vertical qui passe par le point de mire et par le milieu de la droite qui joint les centres optiques.

HOROPTÉRIQUE. adj. Qui a rapport à l'*horoptère*. cercle, ligne, surface horoptérique.

HORRIPILATION. s. f. [*horripilatio*, de *horrere*, se hérisser, et *pilus*, poil; all. *Frosteln*, it. *orripilazione*, esp. *horripilacion*]. Frissonnement général pendant lequel les bulbes des poils, devenus saillants, produisent la *chair de poule.*

HORSE-POX. s. m. (Rayer). Affection pustuleuse du cheval, qui, inoculée sur la vache, y produit le cowpox. V. Cowpox et Vaccine.

HORS-MONTOIR. s. m. V. Montoir.

HORTENSIA. s. m. [*Hydrangea arborescens*, L.]. Plante saxifragée dont la racine est employée, aux États-Unis, contre les calculs de la vessie et de l'intestin.

HORTIA. s. m. [*Hortia brasiliana*, Villozo]. Plante rutacée dont l'écorce passe pour fébrifuge.

HOSPICE. s. m. [de *hospitium*, de *hospes*, hôte ; la maison où l'on recevait gratuitement l'hospitalité; all. *Hospiz*, *Arsmenspital*, angl. *hospitable house*, it. *ospizio*, esp. *hospicio*]. Établissement où sont logés, nourris et entretenus des individus infirmes ou d'un âge avancé, dénués de moyens d'existence. L'*hospice* diffère par conséquent de l'*hôpital* (V. Hôpital). Ainsi on dit l'*hospice de la Salpêtrière*, l'*hôpital de la Charité.*

HOSPITALIER, IÈRE. adj. Qui concerne les hôpitaux, les hospices et leur service. V. Hôpital.

HÔTEL-DIEU. s. m. [proprement, *hôtel*, *maison de Dieu*]. Le nom d'*Hôtel-Dieu* n'est que la désignation de l'hôpital principal des villes. V. Hôpital.

HOUBLON. s. m. [*Humulus lupulus*, L., diœcie pentandrie, L., cannabinées, J.; all. *Hopfen*, angl. *hops*, it. *lupolo*, esp. *lupulo*]. Plante dioïque, à tige volubile, à feuilles opposées, à fleurs femelles placées à l'aisselle, d'écailles obtuses, imbriquées, verdâtres, dont l'ensemble forme un cône membraneux (fig. 223). Le houblon contient de l'acide morintannique et du quercitrin. Les cônes, toniques et amers, doivent leurs propriétés à une substance pulvérulente, appelée *lupulin* (fig. 224). Ils sont employés en infusion et en décoction (16 à 32 grammes dans eau 1 kilogramme), mais l'infusion est bien préférable. Ils sont un des principaux ingrédients de la bière. V. Lupulin et Lupuline.

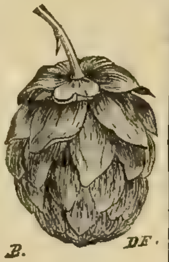

Fig. 223.

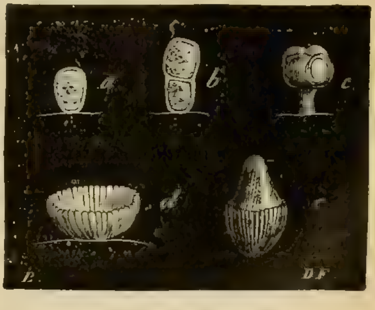

Fig. 224.

HOUILLE. s. f. [*carbo fossilis*, all. *Steinkole*, angl. *pit-coal*, it. *carbone di terra*; *charbon de terre*]. Substance de la famille des carbonides ou *combustibles charbonneux*, formée de débris de végétaux (prêles, fougères et lycopodes de grande taille, avec absence presque complète d'animaux) qui paraissent avoir subi l'action de la chaleur à une haute pression. Les houilles sont noires, luisantes, opaques, friables ; s'allument avec facilité brûlent avec flamme et fumée noire, dégagent une odeur de bitume, quelquefois sulfureuse, qui tient à la présence des pyrites. On les divise en : 1° *houilles grasses* (qui donnent le plus de chaleur); 2° *houilles maigres*; 3° *houilles sèches*, contenant chacune de nombreuses variétés. Calcinées en vase clos, elles fournissent le gaz d'éclairage et le goudron, et laissent le coke pour résidu. La connaissance de la houille vient de l'Angleterre et date du milieu du IXe siècle (853). La houille forme une des roches géologiques du terrain *houiller* ou *carbonifère*, appartenant aux formations secondaires et constituant un vaste horizon géologique. On trouve des houilles dans presque toutes les époques géologiques, mais elles ne sont pour ainsi dire que par accident hors de la période secondaire. — *Goudron de houille*. V. GOUDRON. — *Huile de houille*. V. HUILE *de charbon de terre*.

HOULQUE ou **HOUQUE**. s. f. [*holcus*, all. *Honiggrass*, *Darrgras*, angl. *honey-grass*, it. *olco lanato*]. Genre de plantes graminées dont plusieurs espèces sont alimentaires. Ce sont : 1° l'*houlque sorgho* ou *à fourrage* (V. SORGHO); 2° l'*houlque saccharine* (*Holcus saccharatus*, L., *millet de Cafrerie*, *gros mil*), dont la tige peut fournir du sucre, originaire des Indes orientales; 3° l'*houlque en épi* ou *dekkelé* (V. DEKKELÉ); 4° l'*houlque d'Alep* (*Holcus halepensis*, L.), qui croît spontanément dans le midi de l'Europe, en Syrie, à Cuba, etc.

HOUMIRI. s. m. V. HUMIRI.

HOUPPE. s. f. [*apex*, all. *Büschelchen*, angl. *tuft*, it. *panocchia*]. Petite touffe de poils étalés à l'extrémité d'une graine, ou autour de quelque partie du corps d'un animal. = *Houppe du menton*. Petit muscle épais, conique, fixé par son sommet dans une petite fosse creusée à la face externe de la symphyse de l'os maxillaire inférieur, d'où ses fibres vont, en divergeant, s'épanouir dans la peau du menton. — *Houppe nerveuse*. Petite touffe qui était supposée terminer un faisceau de tubes nerveux dans chaque papille. Cette disposition n'existe pas.

HOUQUE. s. f. V. HOULQUE.

HOUX. s. m. [*ilex*, all. *Stechpalme*, angl. *holly*, it. *agrifoglio*, esp. *acebo*]. Genre de plantes aquifoliacées (tétrandie tétragynie, L.). — *Houx commun* (*Ilex aquifolium*, L.). Les feuilles, qui contiennent de l'*ilicine*, ont été employées comme fébrifuges et sudorifiques, les baies passent pour éméto-cathartiques (V. GLU). — *Houx vomitif* (*Ilex vomitaria*, L.; *apalachine*). Les feuilles sont vomitives, diurétiques et excitantes. — *Houx frelon*. V. FRAGON. — *Houx maté* [*Ilex paraguayensis*, Lambert, *Ilex mate*, A. Saint-Hilaire, *herbe* ou *thé du Paraguay*, *des jésuites*, *de Saint-Barthélemy*, *arvore do mate* ou *da Congonha*]. Petit arbre glabre, dont les feuilles cunéiformes ou ovales-lancéolées, oblongues, un peu obtuses, à dents de scie un peu écartées, sont employées par les habitants de l'Amérique du Sud, en infusion théiforme, à titre de boisson stimulante; elles ont une odeur assez prononcée, une saveur légèrement astringente, moins agréable que le thé ; elles renferment de la caféine et de l'acide cafétannique. Dans le commerce, on leur substitue quelquefois les feuilles de *Cassine gonguba*, Martius, de la même famille, qui ont des propriétés analogues.

HOVENIA. s. m. [*Hovenia dulcis*, Thun.]. Plante rhamnée de la Chine et du Japon, dont les pédoncules floraux sont alimentaires après la floraison.

HOVIUS. [Anatomiste hollandais du XVIIIe siècle]. — *Canal de Hovius*. V. CILIAIRE (*Canal*).

HUACO. s. m. V. GUACO.

HUANOQUINE. s. f. ($C^{40}H^{24}Az^{2}O^{2}$). Alcaloïde trouvé par Erdmann dans l'écorce d'une variété de quinquina dite *huanuco plat*.

HUCHÉ, ÉE. adj. Se dit vulgairement d'un cheval dont les jarrets et les boulets sont redressés par l'usure, ou de naissance.

HUGONIACÉES. s. f. pl. [*hugoniaceæ*]. Tribu de la famille des linacées, dont une espèce, *Hugonia mystax*, L., est sudorifique, diurétique, anthelminthique.

HUILE. s. f. [*oleum*, ἔλαιον, all. *Oel*, angl. *oil*, il. *oglio*, esp. *aceite*]. Nom donné à tout corps gras qui conserve l'état liquide à la température ordinaire. L'ancienne division des huiles en *fixes*, *essentielles* et *empyreumatiques* est vicieuse; car on appelait *huiles*, des liquides (tels que les *essences*) qui n'ont aucun rapport avec les huiles proprement dites ou *huiles fixes*, si ce n'est qu'ils en ont la consistance.

Huile d'abricots. V. HUILE *de marmotte*. — *Huile d'absinthe*. V. HUILES *médicinales*. — *Huiles d'amandes amères*. V. ESSENCE *d'amandes amères*. — *Huiles d'amandes douces*. V. AMANDE. — *Huile américaine* ou *d'Amérique*. V. HUILES *minérales*. — *Huile animale de Dippel* [*oleum cornu cervi*]. Huile empyreumatique, qui s'obtient en distillant de la corne de cerf ou des os. On la rectifie en la distillant avec de l'eau; on la sèche avec du chlorure de calcium, et on la distille une dernière fois pour l'avoir pure. Elle est incolore, fluide, d'une pesanteur spécifique de 0,878, d'une saveur brûlante, d'une odeur pénétrante, soluble dans l'alcool, un peu soluble dans l'eau, qu'elle rend alcaline, soluble dans l'acide chlorhydrique, inflammable et résinifiable par l'acide azotique. On l'emploie quelquefois comme antispasmodique, à la dose de quelques gouttes. Elle est composée d'un grand nombre de principes neutres (Unverdorben), acides ou alcalins (V. ANIMINE, ODORINE, OLANINE, PYROZOÏDE) (Klauer), et des produits signalés par Reichenbach dans la distillation du goudron : *eupione*, *créosote*, *picamare*, *capnomor*, *pittacale*, etc. — *Huile d'antimoine*. Le chlorure d'antimoine. — *Huile d'arsenic*. Le chlorure d'arsenic. — *Huile artificielle de fourmis*. V. FURFUROL. — *Huile d'aspic*. V. ASPIC et LAVANDE.

Huile de baldriane. V. BORNÉENNE. — *Huile de baleine*, *de cachalot* ou *de cétacés* (dite à tort *huile de poisson*). Graisse liquide qui provient du lard de plusieurs cétacés et de la tête de certains de ces animaux : cette dernière, abandonnée à elle-même, laisse déposer le *blanc de baleine* (V. BLANC). Elle est employée dans les arts pour l'éclairage et la fabrication des savons. C'est un mélange d'oléine, de margarine, de stéarine et de phocénine. — *Huile de bassia*. V. HUILE *d'illipé*. — *Huile de belladone*. V. HUILES *médicinales*. — *Huile de ben*. V. BEN. — *Huile blanche*. L'huile d'œillette. V. PAVOT. — *Huile du Brésil*. Baume de copahu. — *Huile de brique*. V. HUILES *empyreumatiques*.

Huile de cacao. V. CACAO et BEURRE *de cacao*. — *Huile de cachalot*. V. HUILE *de baleine*. — *Huile de cade*. V. CADE. — *Huile de cajeput*. V. CAJEPUT. — *Huile de caméline*. V. CAMÉLINE. — *Huile de camomille*. V. HUILES *médicinales*. — *Huile de camphre* ($C^{20}H^{16}O$). Substance liquide qui provient du camphrier et qui paraît être un mélange de camphre et d'un hydro-carbure isomère de l'essence de térébenthine : elle se transforme en camphre solide sous l'influence de l'oxygène ou de l'acide azotique. — *Huile camphrée*. V. HUILES *médicinales*. — *Huile de cantharides*. V. HUILES *médicinales*. — *Huile de caraba*. V. HUILE *de noix d'acajou*. — *Huile de cassia* (et non *huile de casse*). V. ESSENCE *de cannelle*. — *Huile de cétacés*. V. HUILE *de baleine*. — *Huile de charbon de terre* ou *de houille*. Liquide de consistance huileuse qui se produit dans la fabrication du gaz de l'éclairage par distillation de la houille. Il est composé de benzine tenant en dissolution ou à l'état de mélange un grand nombre de corps, tels que la naphtaline, l'aniline, le phénol, la picoline, etc. —

Huile de chaux. Ancien nom du chlorure de calcium tombé en déliquescence. — *Huile de chènevis.* On en retire 25 pour 100 de la graine de chanvre ; d'abord verdâtre, elle jaunit bientôt. Saveur fade, odeur désagréable ; sert pour l'éclairage et pour préparer quelques vernis. Se fige à — 15°. — *Huile de ciguë.* V. HUILES *médicinales.* — *Huile de colza.* On en retire 30 pour 100 de la graine de ce nom. Elle se concrète à 6° environ. Par la saponification, elle donne de l'*acide brassique*, qui est solide, cristallisable, et probablement identique à l'acide érucique, et de plus un acide liquide. Elle ne sert qu'à l'éclairage. — *Huile de coton.* Huile brunâtre, extraite des semences du cotonnier, et analogue à l'huile de palme. — *Huile de croton tiglium* [all. *Krotonöl*, angl. *crotonoil*, it. *olio di croton*]. On la retire par expression des *graines de Tilly* (V. GRAINE). Cette huile est soluble en totalité dans l'éther et dans l'essence de térébenthine ; l'alcool, qui n'en dissout que les deux tiers de son poids, s'empare de son principe actif ; ce qu'il est bon de se rappeler, si l'on veut l'employer comme moyen thérapeutique. Elle donne, à l'analyse, de l'huile volatile, de l'acide *crotonique*, de la *crotonine*, du *crotonal*, un principe colorant, de la stéarine, de la cire, une sous-résine, de la gomme, du gluten, de l'adraganthine, de l'albumine, de l'amidon et du phosphate de magnésie. Telle est l'âcreté de l'huile de croton, que ses émanations irritent non-seulement la conjonctive et la pituitaire, mais même la peau du visage et des mains. L'emploi de l'huile de croton exige la plus grande prudence : la plus petite dose, une demi-goutte, par exemple, dans un véhicule mucilagineux, détermine une saveur très désagréable, une chaleur brûlante à la gorge et le long du canal digestif, des nausées, quelquefois des vomissements, mais le plus souvent des évacuations alvines très abondantes ; une goutte suffit ordinairement pour déterminer dix à douze selles. On l'emploie aussi à l'extérieur en frictions, comme rubéfiant (10 à 20 gouttes, mêlées au double d'huile d'amandes). Le principe rubéfiant de l'huile de croton est le *crotonol* ; son principe purgatif est contenu dans la résine et l'huile volatile. — *Huiles cuites.* Huiles siccatives bouillies sur sept ou huit fois leur poids de litharge.

Huiles douces. Huiles fixes alimentaires ou médicinales non purgatives.

Huiles empyreumatiques ou *pyrogénées.* Produits volatils qui résultent de la distillation à feu nu de matières animales ou végétales, et qui sont épais, bruns, solubles dans l'alcool, l'éther et les huiles fixes, doués d'une odeur et d'une saveur spéciales (V. EMPYREUME). Les anciens préparaient des huiles empyreumatiques de sassafras, de gaïac, de copahu et de diverses gommes-résines ; ils faisaient une *huile de brique* en plongeant dans l'huile d'olive des briques rougies au feu, distillant ensuite cette huile, et rectifiant la liqueur obtenue ; une *huile de cire*, etc. V. HUILE *animale de Dippel.* — *Huile empyreumatique de Chabert.* Huile de Dippel distillée avec moitié de son poids d'essence de térébenthine : employée comme vermifuge chez les animaux. — *Huile d'ergot.* Substance âcre, extraite de l'ergot de seigle : même action que celui-ci sur l'utérus. — *Huile d'esprit de bois.* V. MÉTHOL. — *Huiles essentielles* ou *volatiles.* Synonyme d'*essences.* — *Huile essentielle de vin.* V. ŒNANTHIQUE (*Éther*). — *Huile éthérée* ou *d'éther.* L'huile douce de vin. V. VIN. — *Huiles d'euphorbiacées.* Celles qu'on retire des graines d'euphorbiacées. Toutes (même celles de croton, de ricin, etc.) doivent leur âcreté et leurs propriétés rubéfiantes, ou vésicantes ou purgatives, à un ou plusieurs principes actifs volatils, qu'on peut en séparer ; après quoi elles sont alimentaires. — *Huile par expression.* HUILES *fixes.*

Huile de faine. V. FAÎNE. — *Huiles fétides.* Les huiles empyreumatiques. — *Huiles fixes* [*huiles douces, huiles par expression, huiles grasses*]. Seuls corps qui méritent le nom d'*huiles*, en raison de leurs propriétés, qui sont celles des corps gras en général, et, par conséquent, des glycérides (V. GLYCÉRIDE et GRAS). On les trouve à l'état de gouttelettes graisseuses, en suspension, seules ou mêlées à des grains de fécule, dans le liquide des utricules de l'endosperme ou des cotylédons, ou de tous deux à la fois ; quelquefois dans certains tubercules, rhizomes, écorces et péricarpes, mais en petite quantité : l'olive est presque le seul fruit dont le péricarpe fournisse abondamment de l'huile fixe. On extrait par la seule expression, sans l'intermède de la chaleur, les huiles naturellement liquides : on écrase les semences, après les avoir mondées ; on les réduit en pâte, et, en les mettant à la presse, on fait sortir l'huile de leur parenchyme. C'est ainsi que l'on prépare les huiles d'amandes douces, de ben, d'épurge, de ricin, de lin, de noix, des quatre semences froides et d'œillette. D'autres, plus concrètes, ou mélangées à une plus grande quantité de mucilage, ne peuvent être obtenues qu'à l'aide de la chaleur : tantôt on ajoute à la pâte de l'eau chaude, tantôt on l'expose à la vapeur de l'eau bouillante (huiles d'anis, de carvi, d'aneth) ; tantôt on soumet la pâte à une légère ébullition ; ou on se sert, pour exprimer l'huile, de plaques métalliques chauffées (huile de croton) ; quelquefois on torréfie légèrement les semences avant ces manipulations (huile de cacao). De quelque manière qu'elle ait été préparée, l'huile est d'abord troublée par une matière mucilagineuse, qui s'en sépare par le repos ou la filtration, ou que l'on précipite en battant l'huile avec quelques centièmes d'acide sulfurique concentré, et la lavant avec le double de son poids d'eau. Les huiles fixes ont une consistance visqueuse, une densité moindre que celle de l'eau, une saveur fade ou presque nulle lorsqu'elles sont fraîches, avant de rancir. Insolubles dans l'eau, elles deviennent miscibles à ce liquide à l'aide des gommes, des mucilages, du jaune d'œuf, de l'albumine ou de la gélatine (V. ÉMULSION) ; elles se dissolvent dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine, les essences, le sulfure de carbone. Elles peuvent s'oxyder à l'air, et cette oxydation se fait quelquefois avec un développement de chaleur tel, que des incendies fort graves en ont été la conséquence : la chaleur et la lumière activent cette oxydation. Les huiles fixes se subdivisent en *huiles siccatives* (V. HUILES *siccatives*) et *non siccatives.* Les *huiles non siccatives* ne s'épaississent que lentement et *rancissent* au contact de l'air ; telles sont l'*huile d'olive* et l'*huile d'amandes douces*, qu'on fait entrer dans les loochs, les liniments, les embrocations, etc. — *Huile de foie de morue* [all. *Leberthran*]. V. HUILE *de foie de poissons.* — *Huile de foie de poissons.* Huile retirée du foie de *divers poissons* appartenant aux genres *Gadus*, L. (morue), *Raja*, L. (raie) et *Squalus*, L. (requin). L'*huile de foie de morue* se retire du foie de la morue blanche (*Gadus morrhua*, L.), de l'églefin (*G. æglefinus*, L.), du dorsch (*G. callarias*, L.), et de quelques autres espèces : *G. carbonarius*, *Lota vulgaris*, *Brosmius vulgaris.* Les procédés d'extraction, variables suivant les localités, influent sur la couleur et la composition de l'huile. En Norwège, on met les foies dans des tonneaux, on les expose au soleil et on les abandonne à la fermentation putride ; en séparant les produits, on obtient des huiles de nuances différentes. En Écosse, l'huile s'extrait en chauffant les foies dans l'eau à la température de 90°. En Irlande, les foies sont chauffés à feu nu dans des chaudières de fonte ; en fractionnant le produit, on obtient encore des huiles de nuances variées. En Hollande, à Terre-Neuve et dans le nord de la France, on suit le procédé norvégien, la forme des vases change. Enfin, dans quelques pêcheries, l'huile est extraite, au bain-marie, des foies frais. Dans le commerce, on distingue les huiles de foie de morue, suivant leur coloration, en *blanche, blonde, brune* et *noire :* la première, résultant de la simple désagrégation des foies à l'air, a peu d'odeur et de saveur ; la seconde, également peu odorante et peu sapide, s'obtient en tassant les foies dans un tonneau ; la troisième, obtenue par la compression faible des foies qui ont fourni les deux premières, est plus foncée, moins fluide, plus sapide et plus odorante ; la dernière, épaisse et douée d'une odeur et d'une saveur désagréables, se produit en faisant bouillir dans l'eau et comprimant les foies. On peut donc obtenir des huiles naturellement incolores . d'autres sont artificiellement privées de leur coloration, et, en même temps, de leur odeur et de leur saveur, à l'aide de l'acide sulfurique, de la potasse ou du charbon ; mais ces huiles dites *purifiées* ont perdu, du moins en partie, leurs propriétés thérapeutiques ; on reconnaît cette altération à l'aide de l'acide sulfurique concentré, dont une ou deux gouttes, ajoutées à quelques gouttes d'huile de foie de morue pure sur une plaque de verre superposée à une feuille de papier blanc, déterminent l'apparition d'une auréole violette, qui devient bientôt cramoisie. Cette coloration ne se produit pas quand l'huile est artificiellement décolorée ou falsifiée avec des huiles végétales (Gobley). L'huile de foie de morue contient de l'iode (par litre d'huile, 28 à 40 milligrammes), du phosphore (0,02125, 0,02135 et 0,00754 pour 100, suivant l'espèce), des traces de soufre, de chlore, de brome, de la chaux, de la soude, de la magnésie, un peu de fer dans l'huile noire, des éléments de la bile, une matière particulière (*gaduine*) et des corps gras (de Jongh). L'*huile pâle* ou *blonde* est riche en glycérine et acide oléique ; l'*huile brune* renferme surtout des principes minéraux ; l'*huile noire* est plus riche en acides gras volatils et en principes biliaires. L'huile de foie de morue, lorsqu'elle est bien supportée, amène une augmentation de poids et une amélioration de la nutrition qui la rendent très utile dans le rachitisme, la scrofule et la tuberculisation pulmonaire : c'est une substance histogénétique, qui agit moins par l'iode et le phosphore qu'elle contient en minimes proportions, que par la quantité de matières grasses qu'elle renferme ; comme les autres corps gras, elle sert à la combustion respiratoire (Gubler). Elle renferme une notable proportion d'éléments de la bile, des principes résineux et stimulants, qui sont des adjuvants utiles dans le traitement des maladies gastro-intestinales. Mais c'est surtout comme matière grasse déjà assimilée, et, par conséquent, très facile à identifier à l'économie, qu'elle est indiquée pour relever la nutrition, partout où celle-ci est languissante. Au contraire, les huiles d'olive, d'œillette, etc., exigent un travail de tranformation préalable que l'organisme n'est pas toujours en état d'accomplir. — L'*huile de foie de raie*, préparée en laissant bouillir les foies dans l'eau et recueillant l'huile qui surnage, a moins d'odeur et de saveur que l'huile de foie de morue ; elle renferme moins d'iode et de soufre, et plus de phosphore. — L'*huile de foie de requin*, d'odeur et de saveur analogues à celles de l'huile de foie de morue, contient plus d'iode et de phosphore que celle-ci, moins de soufre. — Les différentes espèces d'huiles de *foies* de poissons peuvent être substituées les unes aux autres en thérapeutique : il n'en est pas de même des huiles dites de *poissons*, qui, extraites de diverses parties du corps, n'ont pas les propriétés de celles que fournit le foie. — *Huile formique artificielle*. V. Furfurol. — *Huile fossile éthérée*. Le *pétrole*. — *Huile de fougère*. V. Fougère.

Huile de Gabian. V. Pétrole. — *Huile de gaïac*. V. Gaïacène. — *Huile de Gaulthérie*. V. Gaulthérie. — *Huiles grasses*. Huiles fixes, par opposition à *huiles essentielles* ou *essences*.

Huile de Harlem. Préparation antigoutteuse composée d'huile de cade et d'huile essentielle de baies de genièvre, parties égales. — *Huile de houille*. V. Huile *de charbon de terre*. — *Huile d'hypéricum*. L'huile de millepertuis. V. Huiles *médicinales*.

Huile d'illipé. Huile qui se solidifie à + 22° et sert à la fabrication des savons : elle est extraite des graines du *Bassia longifolia*, L., plante sapotée de l'Inde.

Huile de jaunes d'œufs ou *d'œufs*. On l'obtient en faisant réduire les jaunes d'œufs de moitié dans une bassine, les enfermant dans un sac de toile très serré, et les mettant en presse entre deux plaques chauffées dans l'eau bouillante. Elle est d'un jaune citrin, d'une odeur de jaune d'œuf, d'une saveur très douce et agréable ; elle est en partie liquide et en partie solide à la température ordinaire, peu soluble dans l'alcool froid, beaucoup plus dans l'alcool bouillant, soluble en toutes proportions dans l'éther. Employée contre les gerçures du sein. — *Huile de jusquiame*. V. Huiles *médicinales*.

Huile de laurier. V. Laurier. — *Huile légère du vin*. V. Vin. — *Huile de lin*. V. Huile *siccative* et Lin. — *Huile de liquidambar*. V. Liquidambar. — *Huile de lis*. V. Lis. — *Huiles lourdes*. V. Pétrole.

Huiles de macassar. V. Anonacées. — *Huile de marmotte* ou *d'abricotier*. Huile douce, ayant un léger goût d'amandes amères, extraite des semences d'une variété d'abricotier, le *Prunus brigantiaca :* on s'en sert souvent pour falsifier l'huile d'amandes douces. — *Huile de marron d'Inde*. Huile verdâtre, amère, extraite du marron d'Inde ; recommandée contre la goutte et le rhumatisme. — *Huiles médicinales*. Dissolutions de substances médicamenteuses dans les huiles fixes. On les prépare à l'aide de la macération, de l'infusion ou de la décoction, et l'on emploie ordinairement l'huile d'olive. Les huiles médicinales sont *simples* ou *composées*, suivant qu'elles renferment une ou plusieurs substances. — On range parmi les premières l'*huile camphrée*, que l'on prépare en triturant dans un mortier de marbre (à l'aide de quelques gouttes d'alcool), 1 partie de camphre purifié, ajoutant peu à peu 9 parties d'huile d'olive, et filtrant après dissolution ; l'*huile iodée*, qu'on obtient en triturant dans un mortier 5 gram. d'iode avec 1 kilogr. d'huile, et chauffant le mélange au bain-marie ; l'*huile phéniquée*, qu'on obtient par le mélange d'acide phénique, 1 partie, avec l'huile de lin bouillie, 5 parties ; l'*huile phosphorée*, qu'on obtient en chauffant au bain-marie 1 partie de phosphore avec 30 d'huile d'olive ; l'*huile rosat* ou *huile de roses pâles*, qu'on obtient en écrasant légèrement dans un mortier de marbre 30 grammes de pétales mondés de roses pâles, ajoutant 120 grammes d'huile d'olive, laissant macérer pendant cinq jours, passant ensuite avec expression, décantant l'huile, la mettant en contact avec une nouvelle quantité de roses, et, après une troisième opération semblable, filtrant et conservant pour l'usage ; les *huiles de camomille, de mélilot, de millepertuis, de sureau*, qu'on prépare en faisant digérer pendant deux jours dans un vase couvert à la chaleur du bain-marie, 64 grammes de fleurs sèches dans 500 grammes d'huile d'olive, passant ensuite avec expression, et filtrant ; les *huiles d'absinthe, de rue*, qu'on prépare de même, mais avec les sommités ; les *huiles de ciguë, de belladone, de jusquiame, de mandragore, de morelle, de nicotiane* et *de stramonium*, qu'on prépare en pilant 500 grammes de feuilles, les mélangeant à 1 kilogramme d'huile d'olive, chauffant sur un feu très doux, jusqu'à ce que toute l'eau de végétation soit dissipée, laissant digérer pendant deux jours, passant avec expression et filtrant; l'*huile de cantharides*, qu'on obtient en faisant digérer pendant six heures, dans un vase fermé et à la chaleur du bain-marie, 120 grammes de cantharides en poudre grossière et 1 kilogramme d'huile d'olive, passant ensuite avec expression et filtrant; l'*huile de castoréum*, qu'on obtient en faisant digérer 5 gram. de castoréum dans 80 grammes d'huile d'amandes douces, pendant 4 heures et filtrant; l'*huile opiacée*, qu'on obtient en faisant digérer 30 grammes d'opium brut dans 500 grammes d'huile de jusquiame, et exprimant ensuite. — Les *huiles médicinales composées* sont souvent désignées sous le nom de *baumes huileux* : tels sont le *baume tranquille*, le *baume vert de Metz*, etc. Ces préparations ne sont employées qu'à l'extérieur (V. BAUME). On peut mettre au nombre des huiles médicinales les *huiles de crapaud, de lézard, de ver de terre*, etc., que l'on préparait en traitant, à une douce chaleur, ces substances animales par de l'huile d'olive mêlée avec un huitième de son poids de vin blanc, préparations aujourd'hui totalement abandonnées. — *Huile de Médie*. V. NAPHTE. — *Huile de mélilot*. V. HUILES *médicinales*. — *Huile de mercure*. Nom donné autrefois, soit à une solution alcoolique de sublimé corrosif, soit à un sulfate de mercure devenu liquide par le contact de l'air. — *Huile de mille-pertuis*. V. HUILES *médicinales*. — *Huiles minérales*. Nom commun au *naphte* et au *pétrole*. — *Huile minérale des Barbades*. Le pétrole. — *Huile de moutarde*. V. MOUTARDE. — *Huile de mucilage*. Obtenue en faisant infuser pendant 24 heures : semences de lin et de fenugrec, 1 partie; racine de guimauve, 1 partie; dans eau, 10 parties; filtrant et ajoutant huile d'olive, 2 parties. — *Huile de muscade*. V. MUSCADE.

Huile de naphte. V. NAPHTE. — *Huile de navette*. V. NAVETTE. — *Huile de noisette*. On en retire 60 pour 100 de l'amande des noisettes. Elle est incolore, inodore, de saveur agréable, solidifiable à — 10°. — *Huile de noix*. On en retire 50 pour 100 des fruits du noyer (*Juglans regia*, L.). D'abord verdâtre, elle se décolore bientôt ou devient jaunâtre, d'une odeur faible, de saveur agréable; solidifiable à 27°; siccative. — *Huile de noix d'acajou* ou *de caraba*. Suc huileux et résineux, âcre, contenu dans les alvéoles du péricarpe de la *noix d'acajou* (V. ACAJOU). Appliqué sur la peau, il durcit l'épiderme sous forme d'escarre sèche superficielle qui tombe et laisse au-dessous d'elle la peau intacte. On a utilisé cette propriété dans le traitement du lupus érythémateux, des ulcères rebelles, des cors, etc.

Huile d'œillette. V. PAVOT. — *Huile d'œuf*. V. HUILE *de jaune d'œufs*. — *Huile d'olive*. V. OLIVE. — *Huile d'olivette*. V. PAVOT. — *Huile omphacine*. Huile amère tirée des olives encore vertes.

Huile de palme. Matière grasse, de la consistance du beurre, de saveur douce, d'odeur d'iris, et de couleur jaune orangé; elle fond à 29°, et, par les alcalis, elle donne des savons de couleur orangée. On obtient l'huile de palme par expression du brou des fruits de l'*Elæis guineensis*. V. AVOIRA. D'autres palmiers, tels que le *Cocos nucifera*, L., le *Cocos butyracea*, L. fils, etc., donnent des huiles analogues. L'huile de palme sert, sur la côte ouest de l'Afrique et dans toute l'Inde, pour la préparation des aliments. Elle entre dans la composition du baume nerval. Elle est formée d'*oléine* et d'acide *palmitique*. — *Huile de papier*. V. PYROTHONIDE. — *Huile de pétrole*. V. PETROLE. — *Huile de poisson*. V. HUILE *de baleine* et HUILE *de foie de poissons*. — *Huile de pomme de terre*. V. AMYLIQUE. — *Huile pyrosuccinique*. V. SUCCIN.

Huile de ricin. V. RICIN. — *Huile de romarin*. V. ROMARIN. — *Huile rosat*. V. HUILES *médicinales*. — *Huile de rue*. V HUILES *médicinales*.

Huile de Saturne. Solution à chaux d'acétate de plomb dans l'essence de térébenthine. — *Huiles de schiste*. V. SCHISTE. — *Huile de scorpion*. V. SCORPION. — *Huile de Sésame*. V. SÉSAME. — *Huiles siccatives*. Huiles fixes qui, au lieu de *rancir* à l'air en absorbant de l'oxygène, se combinent avec ce gaz en prenant une apparence résineuse et se solidifient. Ce sont les seules qu'on puisse employer dans la peinture (huiles de lin, de noix, d'œillette, de chènevis et de ricin). Dans sa solidification, l'huile de lin ne fait que se combiner avec l'oxygène; mais les autres dégagent en même temps de l'acide carbonique et quelquefois de l'hydrogène; l'action, d'abord lente, prend ensuite une grande intensité, et il peut y avoir élévation de température, surtout si elles imprègnent des corps poreux. Les huiles siccatives sèchent plus vite lorsqu'on les fait chauffer préalablement avec de la litharge ou du protoxyde de manganèse, dont elles retiennent en dissolution une petite quantité. — *Huile de son*. V. FURFUROL. — *Huile de soufre*. L'acide sulfureux. — *Huile de spic*. V. LAVANDE. — *Huile de squale*. V. HUILE *de foie de poissons*. — *Huile de succin*. V. SUCCIN. — *Huile de sureau*. V. HUILES *médicinales*.

Huile de tartre par défaillance. V. CARBONATE *de potasse*. — *Huile de thym*. V. THYM.

Huiles végétales fixes. V. HUILES *fixes*. — *Huiles végétales volatiles*. V. ESSENCE. — *Huile de Vénus*. Azotate de cuivre en déliquium. — *Huile vierge*. Huile d'olive de première expression à la température ordinaire. — *Huile de vin*. V. VIN. — *Huile de vitriol*. Acide sulfurique concentré. — *Huile volatile*. V. ESSENCE. — *Huile volatile de corne de cerf*. L'huile animale de Dippel obtenue par la distillation de la corne de cerf. — *Huile de Wintergreen*. V. WINTERGREEN.

HUILEUX, EUSE. adj. — *Globule huileux*. V. POLAIRE (*Globule*). — *Lavement huileux*. V. LAVEMENT. — *Looch huileux*. V. LOOCH. — *Suc huileux*. V. SUC.

HUIT. s. m. — *Huit de chiffre* [all. *achtförmig*]. V. BANDAGE *en huit de chiffre*.

HUÎTRE. s. f. [*ostrea*, ὄστρεον, all. *Auster*, angl. *oyster*, it. *ostrica*, esp. *ostra*]. Mollusque acéphale lamellibranche, asiphonié, hermaphrodite, renfermé dans une coquille à deux valves dissemblables réunies par un ligament. Bien qu'elles soient monoïques, les huîtres fonctionnent les unes comme mâles, les autres comme femelles il y a inégalité dans le développement des glandes sexuelles. Les huîtres constituent un aliment peu nutritif, mais salubre et d'une digestion facile, surtout sous l'influence des acides faibles; c'est donc avec raison que les amateurs d'huîtres préfèrent les vins blancs légers, toujours acidulés. Lorsqu'elles ont été *parquées*, c'est-à-dire nourries pendant quelque temps dans des réservoirs garnis de galets et de sable, et en communication avec la mer, elles sont plus grasses et plus tendres, en même temps que leur coquille devient plus lisse et plus blanche. Dans quelques pays (Marennes), elles prennent une couleur verdâtre qui paraît due à ce qu'elles se sont nourries d'infusoires de couleur verte. Les huîtres sont plus maigres pendant les mois de mai, juin, juillet et août, époque du frai, et par conséquent moins délicates. — En certains cas, les huîtres déterminent des accidents comparables à ceux qui résultent de l'administration d'un drastique. Chez quelques personnes elles causent de l'urticaire. Les accidents n'ont guère été observés que dans les mois d'août, septembre et octobre, c'est-à-dire au moment où se fait et se termine la reproduction, et seulement si les parcs sont installés dans de mauvaises conditions. — L'*eau des huîtres* contient beaucoup de chlorure de sodium, du chlorure de magnésium, du sulfate de magnésie, du sulfate de chaux, et une assez grande quantité de substance organique azotée coagulable ; elle est réputée apéritive. Les *écailles*, composées en grande partie de carbonate calcaire, faisaient partie du lithontriptique de Mlle Stephens, des poudres absorbantes, des remèdes contre le goitre et contre la rage. Leurs propriétés sont celles du carbonate de chaux. — Les espèces comestibles les plus connues sont : l'*huître commune* (*Ostrea edulis*, L.) avec ses variétés, dites de Cancale, de Marennes et d'Ostende ; le *pied de cheval* (*O. Hippopus*, L.) ; l'*huître méditerranéenne* (*O. rosacea*, Fav., et *O. Lacteola*, Moq.).

HUMAGE. s. m. Action de humer, d'aspirer des gaz ou des vapeurs. V. INHALATION.

HUMAIN, AINE. adj. — *Genre humain, races humaines.* V. HOMME.

HUMATE. s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide humique avec une base.

HUMBLE. adj. [*humilis*, esp. *humilde*]. — *Muscle humble.* Nom donné autrefois au droit inférieur de l'œil, parce qu'il abaisse le globe oculaire.

HUMECTANT, ANTE. adj. et s. m. [*humectans*, de *humectare*, rendre humide ; all. *anfeuchtend*, angl. *humectant*, it. *umettante*, esp. *humectante*]. Se dit des boissons et des médicaments liquides qui rafraîchissent en mouillant nos organes.

HUMECTATION. s. f. [*madefactio*, all. *Anfeuchtung*, angl. *humectation*, it. *umettazione*, esp. *humectacion*]. État d'un corps dont la surface conserve une certaine quantité d'eau, qui ne disparaît qu'à une température plus ou moins élevée.

HUMÉRAIRE ou **HUMÉRAL, ALE.** adj. [*humeralis*, angl. *humeral*, it. *omerale*, esp. *humeral*]. Qui a rapport aux bras ou à l'humérus. — *Artère humérale.* L'artère du bras qui fait suite à l'axillaire et s'étend du bord inférieur du grand pectoral au pli du coude, où elle se divise en artères *radiale* et *cubitale* : cette division se fait souvent plus haut que le coude, quelquefois dans le creux de l'aisselle. La direction de l'artère répond à une ligne qui joindrait le tiers antérieur du creux axillaire au milieu de l'espace qui sépare l'épicondyle de l'épitrochlée. En haut du bras, elle est placée sous le bord interne du muscle coraco-brachial ; plus bas, sous le bord interne du muscle biceps. En arrière, elle répond au triceps en haut, et en bas au brachial antérieur. En haut du bras, elle est placée en dedans du nerf médian ; au milieu, le nerf passe au-devant d'elle pour gagner son côté interne. Au coude, elle est immédiatement au-dessous de l'expansion aponévrotique du biceps, qui la sépare de la veine médiane basilique. L'artère humérale a souvent deux *veines humérales* satellites, dont la plus grosse est ordinairement en dedans de l'artère. Les branches fournies par l'artère humérale sont : 1° des *branches musculaires*, destinées au biceps, au coraco-brachial et au brachial antérieur ; 2° la *collatérale externe* ou *humérale profonde ;* 3° la *collatérale interne*. V. COLLATÉRAL.

HUMÉRO-CUBITAL, ALE. adj. et s. m. — *Articulation huméro-cubitale.* V. COUDE. — *Muscle huméro-cubital.* V. BRACHIAL *antérieur*.

HUMÉRO-OLÉCRANIEN, IENNE. adj. et s. m. V. TRICEPS *brachial*.

HUMÉRO-SUS-MÉTACARPIEN, ENNE. adj. et s. m. V. RADIAL *externe* (*premier*).

HUMÉRO-SUS-RADIAL, ALE. adj. et s. V. SUPINATEUR (*long*).

HUMÉRUS. s. m. [ὦμος, all. *Humerus*, *Armknochen*, angl. *humerus*, it. *omero*, esp. *humero*]. Mot latin conservé en français pour désigner l'os du bras : os long, irrégulier, cylindroïde, tordu sur son axe, auquel on considère un corps et deux extrémités. Le *corps* présente à la partie moyenne de sa face postérieure une *gouttière de torsion* oblique en bas et en dehors (V. TORSION) ; sur sa face externe, l'*empreinte deltoïdienne ;* sur sa face interne, le trou nourricier de l'os : des trois bords, l'antérieur est plus saillant en bas ; l'externe et l'interne le sont davantage en haut. L'*extrémité supérieure* offre trois éminences, dont une, représentant le tiers d'une sphère, inclinée en dedans et en arrière, est appelée la *tête de l'humérus* et reçue dans la cavité glénoïde de l'omoplate : cette tête est supportée par le *col anatomique*. Les deux autres éminences ont reçu le nom de *tubérosités*, et sont distinguées en *grosse tubérosité* ou *trochiter*, et *petite tubérosité* ou *trochin*. Le *trochiter* est en dehors et un peu en avant ; il donne attache, par trois facettes, aux muscles sus et sous-épineux et petit rond. Le *trochin* est en dedans et en avant ; il est beaucoup moins large, mais plus saillant que le trochiter : il donne attache au muscle sous-scapulaire. Ces deux tubérosités sont séparées l'une de l'autre par la *coulisse bicipitale*, dont le bord antérieur et externe, très saillant, se continue avec le bord antérieur de l'os et donne attache au grand pectoral, et le bord postérieur, continu avec la grosse tubérosité, donne insertion au grand rond. A la réunion de l'extrémité supérieure avec le corps de l'humérus est le *col chirurgical*. (Fig. 225, face antérieure : 1, tête de l'humérus ; 2, col anatomique ; 3, grand trochanter ; 4, sa facette supérieure ; 5, petit trochanter ; 6, coulisse bicipitale ; 7, sa lèvre antérieure ; 8, sa lèvre postérieure ; 9, empreinte deltoïdienne ; 10, trochlée ; 11, épitrochlée ; 12, cavité coronoïde ; 13, condyle ; 14, rainure de séparation du condyle et de la trochlée ; 15. cavité sus-condylienne ; 16, épicondyle). L'extrémité inférieure ou antibrachiale de l'humérus, aplatie d'avant en arrière, présente inférieurement : la *petite tête* ou le *condyle de l'humérus*, éminence arrondie que reçoit la cupule de la tête du radius ; une coulisse correspondant au rebord de celle-ci ; une crête demi-circulaire logée dans l'intervalle du radius et du cubitus ; une coulisse qui reçoit la saillie de la grande cavité sigmoïde ; la *poulie* ou *trochlée humérale*. Au-devant de l'extrémité inférieure de l'os est une cavité superficielle (*cavité coronoïdienne*) qui reçoit l'apophyse coronoïde dans la flexion de l'avant-bras ; en arrière est la *cavité olécrânienne*, dans laquelle se place l'olécrâne pendant l'extension ; au côté interne est une tubérosité nommée *épitrochlée ;* au côté externe est une autre tubérosité plus petite, nommée *épicondyle*. = *Fractures de l'humérus.* L'humérus peut être fracturé à sa partie moyenne ou au niveau d'une de ses extrémités. Les *fractures du corps* sont directes (choc, violence directe sur le bras) ou indirectes (chute sur le coude) ; elles s'accompagnent ordinairement d'un déplacement plus ou moins considérable, plus ou moins complexe, suivant l'épaisseur et suivant la direction, et par rotation ; de plus, on observe

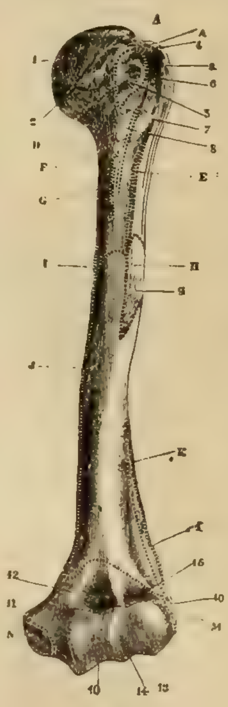

FIG. 225.

la déformation, la mobilité anormale, la crépitation. Après la réduction, on maintient les fragments en contact par l'appareil de Boyer, composé de trois attelles de bois fixées autour du membre par quelques tours de bande, l'avant-bras étant demi-fléchi et soutenu par une écharpe; ou on applique, après la période inflammatoire du début, un appareil inamovible. Les *fractures de l'extrémité inférieure* résultent d'une chute sur le coude : l'extrémité tout entière peut être séparée du corps de l'os, ou une des tubérosités, épitrochlée ou épicondyle, est seule détachée; le déplacement est subordonné à l'action des muscles du bras sur le fragment fracturé. Le bras et l'avant-bras doivent être immobilisés par des attelles coudées et inamovibles; la demi-flexion de l'avant-bras est commandée par la fréquence de l'ankylose, qui est moins incommode dans cette position, et qu'il faut chercher à prévenir en faisant exécuter des mouvements à l'articulation. Les *fractures de l'extrémité inférieure* portent sur le col anatomique (intra-capsulaires) ou sur le col chirurgical (extra-capsulaires) : les premières se font ordinairement par pénétration, et sont rarement suivies d'une consolidation osseuse quand il y a déplacement, le fragment supérieur ayant perdu une grande partie de sa vitalité et pouvant même se nécroser en produisant de graves phénomènes articulaires; dans les secondes, la réduction, rarement nécessaire, ne doit être tentée qu'avec prudence, à cause de l'inflammation qu'elle peut amener. Les unes et les autres sont difficiles à maintenir réduites, à cause de la difficulté qu'on éprouve à immobiliser l'épaule, et, par suite, le fragment supérieur : aussi se contente-t-on souvent de laisser le bras près du tronc en soutenant l'avant-bras dans une écharpe fixée par un bandage de corps. — *Luxations de l'humérus.* Plus fréquentes que toutes les autres, ces luxations présentent de nombreuses variétés qui dépendent du sens dans lequel se déplace l'humérus, et qu'on peut ranger en quatre catégories : en avant et en dedans (*sous-coracoïdienne, intra-coracoïdienne, sous-claviculaire*) ; en bas (*sous-glénoïdienne*); en arrière et en dehors (*sous-acromiale, sous-épineuse*); en haut (*sus-coracoïdienne*). Elles résultent plus souvent d'une chute sur le coude ou sur la main, que d'un traumatisme direct sur l'épaule. Les signes caractéristiques des luxations, attitude du membre, déformation de l'épaule, variations de longueur du bras, difficulté des mouvements, douleur, etc., sont ordinairement faciles à reconnaître. Les complications sont fréquentes : fractures de l'omoplate ou de l'humérus; blessure des vaisseaux axillaires, compression du plexus brachial, paralysie consécutive. La luxation sous-coracoïdienne, la plus fréquente, peut souvent être réduite par les méthodes de douceur quand elle est récente : soit par pression directe avec les doigts introduits dans l'aisselle ; soit par le procédé indirect, en rapprochant le coude du tronc, ce qui fait basculer la tête humérale en dehors; soit en dégageant cette tête par rotation en dedans, en dehors, ou par élévation et traction du bras. Si la luxation est ancienne, si elle résiste aux méthodes de douceur, il faut recourir aux procédés de force connus, comprenant l'extension oblique en haut pour la variété sous-coracoïdienne, horizontale pour l'intra-coracoïdienne, oblique en bas et horizontale pour la sous-claviculaire : la contre-extension est faite sur le thorax et le moignon de l'épaule. L'extension et la contre-extension sont pratiquées à l'aide des mains, ou de lacs rigides ou élastiques, ou encore de machines spéciales. La coaptation effectuée, le bras doit être immobilisé dans une écharpe pendant une quinzaine de jours, après lesquels des mouvements doivent être communiqués pour prévenir les raideurs articulaires et les paralysies.

HUMEUR. s. f. [*humor*, χυμὸς, all. *Feuchtigkeit, Säfte*, angl. *humour*, it. *umore*, esp. *humor*]. Toute partie liquide ou demi-liquide des systèmes organiques qui se sépare par simple dissociation, sans décomposition chimique, en éléments anatomiques, d'une part, et principes immédiats, d'autre part; ou *vice versa*, partie liquide ou demi-liquide formée par mélange et dissolution réciproque des principes immédiats, et tenant ordinairement des éléments anatomiques en suspension. Leur étude porte le nom d'*hygrologie*. Les humeurs se classent comme il suit : — A. *Humeurs constituantes ou de constitution.* Ce sont : 1. le sang; 2 et 3. le chyle et la lymphe. Dans ces humeurs, le fluide offre le degré d'organisation le plus simple, celui que possède toute substance amorphe ; mais il est, anatomiquement et physiologiquement, aux éléments anatomiques solides qu'il tient en suspension, ce que l'élément anatomique fondamental d'un tissu est à ses éléments accessoires; en raison de sa fluidité, il permet à l'humeur d'accomplir les actes qui lui sont dévolus dans le mouvement continu de rénovation moléculaire de l'organisme. Les éléments anatomiques figurés qui s'y trouvent en suspension ne sont, au contraire, qu'accessoires. Aussi les plasmas ne peuvent, en aucune façon, être comparés aux substances amorphes intercellulaires ou interfibrillaires, ni les humeurs être assimilées aux tissus. — B. *Humeurs produites ou sécrétées, produits liquides ou sécrétions proprement dites.* Ces humeurs proviennent des précédentes et sont produites aux dépens des matériaux qu'elles leur fournissent. Elles ne font que remplir le rôle de *milieu* par rapport aux éléments qu'elles tiennent en suspension et qui peuvent y vivre plus ou moins longtemps. Mais aucune d'elles n'a des éléments qui lui soient propres, comme les hématies le sont pour le sang. Toutes renferment une ou plusieurs substances organiques naturellement liquides, aux propriétés desquelles l'humeur doit ses propriétés essentielles, physiques et chimiques, et son altérabilité. α. *Produits de perpétuation des individus.* 4. Ovarine, ou liquide de la vésicule de de Graaf et liquide visqueux des kystes ovariens ; 5. sperme; 6. liquides des kystes du testicule et de l'épididyme; 7. lait et colostrum ; 8. blanc d'œuf ou albumen; 9. jaune de l'œuf (oiseaux, etc.); 10. liquide de la vésicule ombilicale ; 11. substance gélatiniforme de protection des œufs (poissons, insectes, etc.); 12. prostatine ; 13. cowpérine. β. *Humeurs profondes ou permanentes.* 14. humeur aqueuse ; 15. hyaloïde ; 16. humeur de Cotugno; 17. liquides du péritoine, des plèvres et du péricarde, normaux et morbides; 18. liquide céphalorachidien; 19. synovie; 20. sérosité des œdèmes; 21. pus et ses variétés; 22. liquide des vésicules closes des glandes vasculaires. γ. *Produits excrémento-récrémentitiels.* 23. Venin des serpents; 24. salives sous-maxillaire et sublinguale; 25. salive parotidienne ; 26. salive mixte; 27. mucus des amygdales ; 28. suc pancréatique ; 29. bile ; 30. suc gastrique ; 31. suc duodénal; 32. suc intestinal ; 33. larmes; 34. les divers mucus; 35. sébacine cutanée, préputiale, cérumineuse, vulvaire et meibomienne; 36. musc et sécrétions préputiales analogues ; 37. civette, castoréum, et sécrétions ano-périnéales analogues ; 38. liquide des follicules glomérulés de l'aisselle; 39. sérine (soie); 40. cire. — C. *Humeurs excrémentitielles.* 41. urine ; 42. sueur ; 43. liquide amniotique ; 44. liquide allantoïdien ; 45. exhalation aqueuse cutanée et pulmonaire. Les *humeurs excrémentitielles* se composent surtout de principes de la deuxième classe, d'eau et de sels de la première classe, mais ne renferment que des traces de substances organiques. — D. *Produits médiats liquides ou demi-liquides.* 46. Bol alimentaire; 47. chyme ; 48. miel; 49. matières fécales; 50. méconium. — Le suc gastrique, la sueur et l'urine exceptés, toutes les humeurs sont légèrement alcalines et doivent cette réaction soit au carbonate de soude, soit au phosphate tribasique de soude ou à leur mélange. — *Crase des humeurs*. V. CRASE. — *Fonte des humeurs*. V. FONTE. — *Humeur aqueuse*. V. ŒIL. — *Humeur cardinale*. V. CARDINAL. — *Humeur catholique*. V. CATHOLIQUE. — *Humeur de Cotugno*. V. PÉRILYMPHE. — *Humeurs froides*. V. SCROFULES. — *Humeur hyaloïde* ou *vitrée*. V. VITRÉ. — *Humeur de Morgagni*. V. CRISTALLIN.

HUMIDE. adj. [*humidus*, ὑγρὸς, all. *feucht*, angl. *humid*, it. *umido*. esp. *humedo*]. Se dit d'un air qui est imprégné d'eau à l'état de vapeur, d'un corps à la surface duquel il y a de l'eau non rassemblée en gouttes. — *Gangrène humide*. V. GANGRÈNE. — *Pustule humide*. V. SYPHILIS. — *Râle humide*. V. RALE.

HUMIDE RADICAL. s. m. [*humidum radicale*, *humidum primigenium*, all. *Grundfeuchtigkeit*, *Lebensaft*, angl. *radical moisture*, it. *umido radicale*, esp. *humedo radical*]. Nom donné par les médecins humoristes, soit aux liquides animaux en général, regardés comme principe générateur de tout le reste de l'économie, soit au liquide qui, se rendant par la circulation aux divers tissus organiques, leur donne la consistance et la flexibilité convenables.

HUMIDITÉ. s. f. [*humiditas*, ὑγρότης, all. *Feuchtigkeit*, angl. *humidity*, it. *umidità*, esp. *humedad*]. État d'un corps imbibé d'eau.

HUMIFUSE. adj. [*humifusus*, de *humus*, la terre, et *fundere*, répandre ; esp. *humifuso*]. Se dit, en botanique, d'une tige qui s'étale sur la terre, sans y jeter de racines.

HUMINE. s. f. [de *humus*, la terre ; all. *Humin*, angl. *humine*, it. *umina*] ($C^{80}H^{30}O^{30}$). Corps obtenu en cuisant longtemps 100 parties de sucre, 200 parties d'eau et 20 parties d'acide sulfurique : les alcalis puissants le transforment en *acide humique*. Ce corps est peut-être identique avec celui qui forme la plus grande partie de l'humus, et qui porte aussi le nom d'*humine*.

HUMIQUE. adj. Qui concerne l'humus. — *Acide humique* ($C^{80}H^{26}O^{26}$). Corps incristallisable, noir, hygroscopique, inodore, insipide, qui résulte de l'action des alcalis puissants sur l'humine, et qu'on obtient aussi en cuisant 8 parties de sucre ou de débris végétaux dans 2 parties d'acide chlorhydrique et 20 parties d'eau, jusqu'à ce que la masse ait bruni. — *Substances humiques*. Nom donné : 1° aux substances organiques qui entrent dans la composition de l'humus ; 2° aux produits bruns qui résultent de l'action des alcalis ou des acides sur le sucre, les fibres végétales, etc., de l'acide sulfurique sur l'alcool, etc. L'identité de ces substances n'est pas démontrée.

HUMIRIACÉES. s. f. pl. [*humiriaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, actuellement rattachée comme simple tribu à la famille des linacées, et composée d'arbres et d'arbrisseaux de l'Amérique tropicale. 5 sépales, 5 pétales, 10 à 20 étamines. Le fruit est une drupe ; embryon endospermique. L'*Humirium floribundum*, Martius, laisse écouler, des entailles faites au tronc, le *baume d'humiri*, doué de propriétés analogues à celles du copahu. Le suc de l'*H. balsamiferum*, Aublet, en se solidifiant, forme une masse résineuse employée en Amérique contre le tænia.

HUMOPIQUE. adj. — *Acide humopique* ($C^{44}H^{20}O^{14}$). Corps qui se forme en chauffant la narcotine à 220°. Brun foncé, amorphe, fond à une température élevée et brûle avec une flamme brillante, odeur de narcotine. Insoluble dans l'eau et les acides.

HUMORAL, ALE. adj [angl. *humoral*, it. *umorale*, esp. *humoral*]. Qui vient des humeurs, qui a rapport aux humeurs. — *Crapaudine humorale*. V. CRAPAUDINE. — *Hernie humorale*. V. ORCHIOCÈLE.

HUMORIQUE. adj. Qui concerne l'humorisme, les humeurs. — *Bruit humorique*. V. HYDROAÉRIQUE.

HUMORISME. s. m. [de *humor*, humeur ; all. *Humorismus*, angl. *humoral pathology*, it. *umorismo*, esp. *humorismo*]. Système médical dans lequel on attribue les maladies à l'altération des humeurs, déduisant de ces altérations des caractères nosologiques ou des indications thérapeutiques. On trouve des traces de ce système dans l'antiquité la plus reculée ; Galien, le premier, réunit les principes de l'humorisme en un corps de doctrine, où l'on rencontre une alliance perpétuelle des éléments avec les humeurs dites *cardinales*.

HUMORISTE. adj. et s. — *Médecin humoriste*. Celui qui est partisan de l'humorisme.

HUMORO-VITALISME. s. m. Doctrine médicale qui, trouvant dans les humeurs des lésions de vitalité, substitua aux ferments, aux acides ou aux alcalins de la chimiatrie les âcretés, les virus et les miasmes, et accorda aux liquides de l'économie le pouvoir de se transporter dans tel ou tel organe ; de cette doctrine sont nés les sudorifiques, les dérivatifs, les médications destinées à l'élimination des causes morbifiques, la tendance à la prévision des dangers attachés à la suppression d'un exutoire, et la révulsion.

HUMULINE. s. f. Synonyme de *lupuline*.

HUMUS. s. m. [de *humus*, terre ; all. *Humus*, *Dammerde*, angl. *mould*, it. *terra vegetale*]. Matière brune, peu soluble dans l'eau, soluble dans les alcalis, provenant de la décomposition et de la combustion lente des substances organiques dans le sol ou à sa surface. L'humus, par suite, n'est pas identique. V. HUMINE et HUMIQUE.

HUNTER (John). [Chirurgien et anatomiste anglais, 1728-1793]. — *Méthode de Hunter*. V. ANEVRYSME.

HUNTÉRIEN. adj. [du nom de J. Hunter]. — *Chancre huntérien*. V. SYPHILIS.

HURA. s. m. V. SABLIER.

HURINE. s. f. Corps cristallisable, insoluble dans l'eau, trouvé dans le suc du sablier élastique (*Hura crepitans*).

HUXHAM. [Médecin anglais, 1614-1678]. — *Élixir de Huxham*. V. ÉLIXIR *antiseptique*. — *Teinture de Huxham*. V. TEINTURE.

HYACINTHE. s. f. [*hyacinthus*, all. et angl. *Hyacinth*, it. *giacinto*, esp. *jacinto*]. Pierre précieuse qui entrait dans la *confection d'hyacinthe*. V. CONFECTION.

HYALIN, INE. adj. Se dit d'une partie transparente comme du verre. Quelques-uns disent improprement *colloïde* au lieu d'*hyalin*. — *Corpuscule hyalin*. V. GLOBULE *polaire*. — *Cylindre hyalin*. V. CYLINDRE.

HYALITE ou **HYALODÉITE**. s. f. Prétendue inflammation du corps vitré et de la membrane hyaloïde, spontanée ou traumatique.

HYALOÏDE. adj. [*hyaloides*, de ὑαλὸς, verre, et εἶδος, forme, ressemblance ; all. *glasartig*, angl. *hyaloid*]. Vitré, qui ressemble au verre. — *Cataracte hyaloïde*. V. CATARACTE. — *Membrane hyaloïde*. L'enveloppe du *corps vitré*. — *Substance* ou *humeur hyaloïde*, ou *hyaloïdienne*. Le corps vitré. V. VITRÉ.

HYALOÏDE. s. f. La membrane d'enveloppe du corps vitré.

HYALOÏDIEN, IENNE. adj. [*hyaloideus*]. Qui appartient à l'*humeur vitrée*. — *Canal hyaloïdien* (Cloquet). Conduit qui n'existe que chez le fœtus, à travers le corps vitré, et qui est occupé par le rameau de l'*artère centrale* de la rétine allant se ramifier sur la face postérieure du cristallin. Quant à la prétendue réflexion de l'hyaloïde dans ce canal, elle n'existe pas.

HYALOÏDIOMALACIE. s. f. Ramollissement de l'humeur hyaloïde.

HYALOÏDIOPROPTOSE. s. f. Chute, issue de l'humeur hyaloïde.

HYALOÏDITE. s. f. V. HYALITE.

HYALONYXIS. s. f. [de *hyaloïde*, et νύξις, piqûre]. Procédé de l'opération de la cataracte par abaissement.

HYBANTHE. s. m. Genre de plantes violacées, plus connu sous le nom d'*ionidie*.

HYBRIDATION. s. f. [all. *Zwitterbildung*, angl. *hybridation*, it. *ibridazione*, esp. *hibridacion*]. Production des plantes hybrides. L'hybridation peut avoir lieu naturellement entre deux plantes voisines d'espèces ou de variétés différentes, et dont la floraison coïncide; on peut la produire artificiellement en portant le pollen d'un végétal sur le pistil d'un autre sujet. Elle ne réussit pas entre sujets de familles différentes ; elle est très difficile entre plantes appartenant à deux genres distincts, surtout éloignés; souvent même elle n'a point lieu entre deux espèces du même genre. C'est dans les variétés que l'hybridation est la plus facile et la plus complète; car les produits sont alors féconds, tandis que les hybrides d'espèces sont généralement inféconds. Pour que l'hybridation soit possible, il faut que le pistil à féconder soit vierge; il doit être mis à l'abri du pollen de la même fleur et des fleurs du voisinage. Le pollen d'une fleur peut être conservé plusieurs mois à l'abri de l'air, pour les hybridations artificielles. = En zootechnie, l'hybridation porte le nom spécial de *croisement*.

HYBRIDE. adj. et s. m. [*hybrida*, de ὕβρις, viol ; all. *Zwitter*, angl. *hybridous*, *hybrid*, it. *ibrido*, esp. *hybrida*, *bâtard*, *métis*]. Se dit, en botanique, d'une plante dont la graine provient d'un végétal fécondé par un sujet d'une autre espèce que la sienne. Par extension, on a appelé *hybrides* des plantes qui ont seulement de l'analogie avec deux autres, sans qu'il soit démontré, ni même probable, ni même quelquefois possible, qu'elles en proviennent : d'où il suit qu'en botanique le mot *hybride* n'a souvent d'autre sens que celui d'*intermédiaire*. = Se dit aussi des animaux comme synonyme de métis.

HYBRIDITÉ. s. f. [all. *Zwitterhaftigkeit*, angl. *hybridity*, it. *ibridità*, esp. *ibriditad*]. Condition d'un végétal ou d'un animal produit par deux espèces différentes.

HYDANTOÏNE. s. f. ($C^6H^4Az^2O^4$). Corps obtenu par réduction de l'allantoïne au moyen de l'acide iodhydrique. Cristallisé, soluble dans l'eau.

HYDANTOÏQUE. adj. — *Acide hydantoïque* ou *glycolurique* ($C^6H^6Az^2O^6$). Corps cristallisé qui se forme par l'action de l'ammoniaque sur la bromacétylurée.

HYDARTHROSE. s. f., ou **HYDARTHRE** et **HYDRARTHE**. s. f. [*hydarthrosis*, de ὕδωρ, eau, et ἄρθρον, articulation ; all. *Gelenkwassersucht*, angl. *hydarthrus*, it. *idartro*, esp. *hidartrosis* ou *hidartros*]. Hydropisie articulaire, accumulation de synovie ou de sérosité dans une cavité articulaire. C'est à tort qu'on donne quelquefois le nom d'*hydarthrose aiguë* à l'épanchement séreux articulaire qui accompagne quelquefois une arthrite aiguë, car l'hydarthrose proprement dite est *chronique* d'emblée. Cette maladie est ordinairement la suite de coups, de chutes, d'une violence extérieure quelconque, ou de marches forcées; on l'observe particulièrement chez les individus scrofuleux ou lymphatiques. Elle est caractérisée par la présence d'une tuméfaction fluctuante, qui change la forme extérieure et gêne les mouvements de l'articulation au niveau de laquelle elle siège, sans amener ni rougeur de la peau, ni chaleur, ni douleur: il peut y avoir quelques sensations douloureuses au début, quand la synoviale commence à être distendue par le liquide ; mais elles sont fugaces, légères, et laissent à l'hydarthrose son caractère de tumeur chronique et indolente. Le membre correspondant est ordinairement fléchi lorsque la maladie occupe une articulation ginglymoïdale, comme le genou, où elle siège de préférence, et où on reconnaît facilement la présence du liquide, abondant surtout sur les côtés de la rotule, en plaçant les mains au-dessus et au-dessous de la jointure de façon à repousser le liquide sous la rotule, qui se trouve ainsi soulevée : si alors un doigt placé à la face antérieure de cet os le déplace brusquement, on perçoit le choc anormal qui en résulte contre les condyles du fémur. Au cou-de-pied, deux tumeurs se forment sur les côtés des tendons extenseurs ; au coude, la tuméfaction se montre en arrière, sur les côtés de l'olécrâne. La marche de l'hydarthrose est très lente, et sa durée très longue. La résorption spontanée du liquide est rare : la quantité en reste stationnaire ou augmente, au point qu'on l'a vu rompre la synoviale ; enfin, la constitution du sujet aidant, l'affection peut dégénérer en tumeur blanche. On combat l'influence de la diathèse par un traitement général qui varie avec sa nature rhumatismale ou scrofuleuse. Localement, les moyens de traitement ont pour but soit de favoriser la résorption du liquide épanché (dérivatifs intestinaux, pommades résolutives, badigeonnages iodés, et mieux larges vésicatoires volants alternant avec une exacte compression faite avec un bandage roulé) ; soit d'évacuer le liquide au dehors et de s'opposer à sa reproduction (ponction avec le trocart capillaire d'une seringue aspiratrice, simple ou suivie d'injections d'une solution d'iode iodurée). Le repos complet de l'articulation est une bonne condition dans tous les cas : toutefois l'immobilité absolue ne doit pas être prolongée au delà d'une certaine limite, de peur de raideurs consécutives de l'articulation et d'atrophie musculaire : ces complications doivent être combattues, si elles apparaissent, par l'emploi de douches, de frictions, de massage, de courants électriques.

HYDATENTÉROCÈLE. s. f. Hernie intestinale compliquée d'hydrocèle.

HYDATIDE. s. f. [*hydatis*, ὑδατίς, de ὕδωρ, eau ; all. *Blasenwurm*, angl. *hydatid*, it. *idatide*, esp. *hidatide*]. Primitivement, petite tumeur enkystée de la paupière supérieure. || Plus tard, toute tumeur enkystée contenant un liquide aqueux et transparent. || Plus tard encore, vésicule plus molle que le tissu des membranes, et plus ou moins transparente, qui se développe dans les organes sans adhérer à leur tissu. || Actuellement, vésicule de volume variable qu'on rencontre dans les cavités tapissées par une séreuse ou dans un parenchyme, particulièrement dans le foie chez l'homme, et qui résulte de l'enkystement de l'échinocoque arrivé à son lieu d'élection. Les termes d'*hydatide* et d'*acéphalocyste* sont souvent employés comme synonymes : cependant celui-ci est moins étendu, puisqu'il comprend seulement les hydatides *stériles*, dépourvues de membrane germinale, et capables de donner naissance à d'autres vésicules, dites vésicules filles, mais non à des échinocoques, contrairement aux hydatides *fertiles*. V. ACÉPHALOCYSTE et ÉCHINOCOQUE. — *Hydatide carcinomateuse* (Adams). Animal doué d'une vie propre et indépendante qu'on supposait, dans le siècle dernier, constituer les tissus morbides appelés *cancer*. — *Hydatide de Morgagni*. Petite saillie pédiculée, longue de quelques millimètres, qui naît de la tête de l'épididyme, et dont l'extrémité libre, renflée, pendant dans la tunique vaginale, présente une cavité remplie d'un liquide séreux : c'est un reste du conduit de Müller (V. CORPS *de Wolff*). — *Hydatides de l'utérus*. V. MÔLE.

HYDATIDIN. s. m. Substance organique, plus lourde que l'eau, soluble, sans les colorer, dans les acides sulfurique et chlorhydrique, non précipitée, mais colorée en jaune-serin par la potasse et l'ammoniaque, qui forme la substance des hydatides dans la proportion de 90 à 99 pour 100 (Collard de Martigny).

HYDATIDIQUE. adj. [it. *idatidico*, esp. *hidatidico*]. Qui contient des hydatides ou les concerne.

HYDATIDOCÈLE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et κήλη, tumeur; all. *Wasserblasenbruch*, angl. *hydatidocele*, it. *idatidocele*, esp. *hidatidocele*]. Tumeur contenant des hydatides. — En particulier, l'oschéocèle contenant des hydatides.

HYDATIDOCÉPHALE. adj. et s. Hydrocéphale hydatidique.

HYDATIDOGÈNE ou **HYDATIGÈNE**. adj. Qui engendre les hydatides.

HYDATIDOME. s. m. Tumeur hydatique,

HYDATIDOSE. s. f. Production des hydatides.

HYDATIFORME. adj. V. HYDATOÏDE.

HYDATIGÈRE. s. f. Synonyme de *cysticerque*.

HYDATINIEN, IENNE. adj. Formé par des hydatides, qui en contient ou en provient.

HYDATIQUE. adj. Synonyme d'*hydatidique*. — *Frémissement* ou *frôlement hydatique*. V. FREMISSEMENT. — *Grossesse hydatique*. V. MÔLE. — *Hydromètre hydatique*. V. HYDROMÈTRE. — *Kyste hydatique*. V. KYSTE. — *Môle hydatique*. V. MÔLE.

HYDATISME. s. m. [de ὕδωρ, eau ; all. *Hydatismus*, *Schwabbeln*, angl. *hydatism*, it. *idatismo*, esp. *hidatismo*]. Bruit produit par la fluctuation d'un liquide épanché dans une cavité (Cælius Aurelianus). V. FRÉMISSEMENT.

HYDATOCÈLE. s. f. L'hydrocèle.

HYDATOÏDE. s. f. [*hydatodes*, *hydatoides*, aqueux, de ὕδωρ, eau, et εἶδος, ressemblance ; all. *wässerig*, angl. *hydatoid*, esp. *hidatoide*]. Synonyme de *hyaloïde*. — *Membrane hydatoïde*. La membrane de Descemet. — *Môle hydatoïde*. V. MÔLE. — *Tumeur hydatoïde de la mamelle* (Cooper). Kyste de la mamelle avec lobules mammaires hypertrophiés, mous, transparents, en forme de vésicules hydatiques.

HYDATULE. s. f. Synonyme de *cysticerque*.

HYDNE. s. m. [*hydnum*]. Genre de champignons hyménomycètes à chapeau irrégulier, hérissé en dessous d'aiguillons mous, dont presque toutes les espèces sont alimentaires.

HYDRABIÉTIQUE. adj. — *Acide hydrabiétique* ($C^{88}H^{68}O^{10}$). Corps cristallisé, blanc, qu'on obtient en traitant l'acide abiétique par l'amalgame de sodium.

HYDRACÉTAMIDE. s. f. ($C^{12}H^{12}Az^{2}$). Corps amorphe, jouant le rôle de base, qui résulte d'une transformation lente de l'aldéhyde dissous dans l'ammoniaque alcoolique.

HYDRACIDE. s. m. [all. *Wasserstoffsäure*, angl. *hydracid*, it. *idracido*]. Acide résultant de la combinaison d'un corps simple autre que l'oxygène, ou d'un composé non oxygéné, avec l'hydrogène, considéré comme principe acidifiant. Tels sont les acides bromhydrique, chlorhydrique, cyanhydrique, cyanoferrhydrique, fluorhydrique, iodhydrique, sélénhydrique, sulfhydrique, sulfocyanhydrique, tellurhydrique, etc.

HYDRAGOGUE. adj. et s. m. [*hydragogus*, ὑδραγωγὸς, de ὕδωρ, eau, et ἄγειν, chasser ; all. *wasserrteibend*, angl. *hydragogue*, it. *idragogo*, esp. *hydragogo*]. Substance regardée comme propre à faire écouler les sérosités épanchées dans les cavités ou infiltrées dans les tissus organiques. C'est particulièrement aux drastiques qu'on a donné ce nom. — *Pilule hydragogue*. V. GOMME-*gutte*. — *Poudre hydragogue*. V. POUDRE.

HYDRAIRE. adj. — *Polype hydraire*. V. HYDRE.

HYDRAIRES. s. m. pl. V. ACALÈPHES.

HYDRALCOOL. s. m. Alcool faible, à 22° Cartier.

HYDRALCOOLATURE. s. f. Alcoolature faite avec l'hydralcool.

HYDRALCOOLIQUE. adj. — *Extrait hydralcoolique*. Extrait résultant du traitement successif d'une plante par l'alcool et par l'eau.

HYDRALLANTE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et ἀλλᾶς, étymologie du mot *allantoïde ;* all. *Metrhydrorrhoe*, angl. *hydrallante*, *hydrallas*, esp. *hidralanto*]. Le liquide allantoïdien. = Hydropisie de l'allantoïde. = Nom que Dugès a proposé de donner aux *fausses eaux*. Il suppose que le siège et la source de ces eaux sont dans un espace que l'on observe, pendant les premiers temps de la gestation, entre l'amnios et le chorion, du côté du placenta, espace alors occupé par un tissu mou gélatineux (*magma réticulé*, Velpeau), qui est un reste de l'allantoïde.

HYDRAMIDE. s. f. Composé chimique azoté, neutre, cristallisable, volatil, insoluble dans l'eau, formé par un aldéhyde aromatique mis au contact de l'ammoniaque, et combiné avec elle, avec élimination de 3 équivalents d'eau. On régénère l'aldéhyde et l'ammoniaque en traitant les hydramides par l'eau chaude où par les alcalis hydratés qui restituent l'eau perdue. Telle est l'*hydrobenzamide*.

HYDRAMNIOS. s. f. [de ὕδωρ, eau, et *amnios*]. L'eau de l'amnios. V. AMNIOS.

HYDRANGELLE. s. f. L'*hortensia*.

HYDRANISOÏNE. s. f. ($C^{32}H^{18}O^{8}$). Corps cristallisé, soluble dans l'alcool, qui se forme par action de l'amalgame de sodium sur l'aldéhyde anisique.

HYDRANOSE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et νόσος, maladie] (Lobstein). L'ascite, l'œdème.

HYDRARGYRE. s. m. [*hydrargyrus*, ὑδράργυρος, de ὕδωρ, eau, et ἄργυρος, argent; all. *Quecksiber*, angl. *hydrargyrum*, *quick-silver*, it. *idrargiro*, *mercurio*]. Nom ancien du mercure.

HYDRARGYRIE. s. f. [*hydrargyria*, de ὑδράργυρος, mercure ; all. *Quecksilberausschlag*, angl. *hydrargyria*, it. *idrargiria*, esp. *hidrargiria; érythème mercuriel, eczéma mercuriel, lèpre mercurielle, maladie mercurielle*, etc.]. Éruption cutanée produite par l'abus à l'intérieur ou à l'extérieur des préparations mercurielles. V. MERCURIEL.

HYDRARGYRIQUE. adj. Qui appartient ou se rapporte à l'hydrargyre ; synonyme de *mercuriel : préparation* ou *traitement hydrargyrique*.

HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE. adj. [*hydrargyro-pneumaticus*, de ὑδράργυρος, mercure, et πνεῦμα, air, gaz]. — *Cuve hydrargyro-pneumatique*. Cuve pleine de mercure, dans laquelle est disposée (au-dessous de la surface du métal) une tablette propre à soutenir des cloches sous lesquelles on fait passer, à l'aide d'un tube conducteur, les gaz solubles dans l'eau qu'on veut recueillir.

HYDRARGYROSE. s. f. [*hydrargyrosis*, de ὑδράργυρος, mercure ; all. *Schmierkur*, angl. *hydrargyrosis*, it. *idrargyrosi*]. Friction mercurielle. = L'hydrargyrie.

HYDRARGYROSIALORRHÉE. s. f. La salivation mercurielle.

HYDRARGYROSTOMATITE. s. f. La stomatite mercurielle.

HYDRARTHRE. s. f. V. HYDARTHROSE.

HYDRASTIN. s. m. Matière cristalline, jaune, neutre, qu'on prescrit comme purgatif à la dose de 5 à 6 centigr., et qui est un chlorhydrate de berbérine et d'hydrastine (Dorvault).

HYDRASTINE. s. f. ($C^{44}H^{24}AzO^{12}$). Alcaloïde analogue à la bébeerine, extrait du rhizome de l'*Hydrastis*. Cristaux jaunes, brillants, insolubles dans l'eau. Agit comme purgatif à la dose de quelques centigrammes.

HYDRASTIS. s. m. [*Hydrastis canadensis*, L., *Warneria canadensis*, Mich.]. Plante renonculacée dont la racine qui contient de la berbérine et de l'hydrastine, est employée en Amérique contre la dyspepsie et la scrofule

HYDRATABLE. adj. [esp. *hydratable*]. Se dit d'une substance qui est susceptible de se convertir en hydrate, de se combiner avec l'eau en proportions définies.

HYDRATATION. s. f. Combinaison de l'eau à un corps.

HYDRATE. s. m. [*hydras*, all. *Hydrat*, angl. *hydrate*, it. *idrato*, esp. *hidrato*]. Corps formé par la combinaison d'un oxyde métallique et de divers autres composés avec l'eau, qui joue le rôle d'acide, ou d'un acide avec l'eau, qui joue alors le rôle de base. — *Hydrate de baryte*. V. BARYTE. — *Hydrate de chaux*. V. CHAUX. — *Hydrate de chloral*. V. CHLORAL. — *Hydrate ferrique*. V. OXYDE DE fer. — *Hydrate d'oxyde de butyryle*. V. BUTYRAL. — *Hydrate d'oxyde de méthyle*. V. MÉTHYLÈNE. — *Hydrate d'oxyde de phényle*. V. PHÉNIQUE. — *Hydrate d'oxyde de potassium*. V. POTASSE. — *Hydrate d'oxyde de sodium*. V. SOUDE. — *Hydrate de térébenthène*. V. TÉRÉBENTHÈNE.

HYDRATÉ, ÉE. adj. [angl. *hydrated*]. Se dit d'un composé chimique qui contient de l'eau en combinaison.

HYDRATIQUE. adj. [all. *hydratisch*, angl. *hydratic*, it. *idratico*]. — *Éther hydratique*. L'un des noms de l'éther *vinique*. V. ÉTHER.

HYDRAULIQUE. s. f. [*hydraulica*, de ὕδωρ, eau, et αὐλὸς, tuyau; all. *Hydraulik*, angl. *hydraulics*, it. *idraulica*, esp. *hidraulica*]. Partie de la physique qui traite les phénomènes ayant rapport aux mouvements des liquides.

HYDRAULIQUE. adj. [*hydraulicus*, ὑδραυλικὸς, all. *hydraulisch*, angl. *hydraulical*, it. *idraulico*, esp. *hidraulico*]. Qui est relatif au mouvement des eaux. — *Chaux hydraulique*. Silicate de chaux produit par la calcination ménagée d'un calcaire contenant une certaine quantité de silice très divisée. Cette chaux forme une pâte qui, se durcissant sous l'eau, y conserve la consistance de la pierre tendre. — *Machine hydraulique*. V. MACHINE.

HYDRE. s. f. [all. *Hyder*, angl. *hydra*, it. *idra*]. Genre de l'ordre des acalèphes, de la division des *discophores* ou *polypo-méduses*, formant à lui seul la tribu des *hydraires*. Les espèces de ce genre habitent l'eau douce et ont un tube digestif simple, dont la cavité s'étend à l'extérieur des bras contractiles qui entourent la bouche. On peut retourner ces animaux comme un doigt de gant, sans que la digestion cesse de se faire. Les hydres sont ordinairement fixées au sol par un pédicule. Elles se reproduisent par gemmiparité, scissiparité et oviparité. Leur corps est mou : ce sont des *polypes sans polypiers*. Elles ont des formes variables avec l'âge. V. ACALÈPHES.

HYDRECTASIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et ἔκτασις, distension]. Distension par une sérosité, par l'humeur aqueuse. — L'œdème.

HYDRÉLECTRIQUE. adj. V. HYDROÉLECTRIQUE.

HYDRÉMÈSE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et ἐμεῖν, vomir]. Vomissement aqueux.

HYDRÉMIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et αἷμα, sang]. S'est dit pour *anémie;* mais désigne particulièrement la prédominance morbide du sérum sur les globules du sang. V. ANÉMIE.

HYDRENCÉPHALE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et *encéphale*. V. HYDROCÉPHALE.

HYDRENCÉPHALIQUE. adj. — *Cri hydrencéphalique*. V. MÉNINGITE *tuberculeuse*.

HYDRENCÉPHALOCÈLE. s. f. V. SYNENCÉPHALOCÈLE.

HYDRESCULINE. s. f. Glycoside amorphe qui résulte de l'action de l'amalgame de sodium sur l'esculine.

HYDRIATRIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et ἰατρεία, traitement; all. *Hydrotherapie*, *Wasserheilkunde*, angl. *hydriatry*, it. *idriatria*]. Traitement par l'emploi des eaux douces, salées et minérales, en bains, douches, etc. V. HYDROTHÉRAPIE.

HYDRIATRIQUE. s. f. et adj. L'hydriatrie; ce qui la concerne.

HYDRINDINE ou **INDYDE**. s. f. [all. *Hydrindrin*, angl *hydrindine*, it. *idrindina*] ($C^{64}H^{22}Az^4O^8$). Corps obtenu par l'action de la potasse et de l'alcool sur l'isatyde, la sulfisatine et l'indine. Transparente, jaune pâle, insoluble dans l'eau, cristallisant en prismes petits et courts, peu soluble dans l'alcool bouillant.

HYDRIODATE. s. m. [*hydriodas*, all. *hydriodsaures Salz*, angl. *hydriodate*, it. *idriodato*]. Nom ancien des iodures.

HYDRIODIQUE. adj. [it. *idriodico*]. V. IODHYDRIQUE.

HYDRIODURE. s. m. — *Hydriodure de carbone*. V. IODOFORME.

HYDRIOSE. s. f. [de ὕδωρ, eau]. L'hydriatrie.

HYDRIQUE. adj. [de ὕδωρ, eau]. Qui contient de l'eau ou de l'hydrogène, qui en produit. — *Azocarbide hydrique*. L'acide cyanhydrique. — *Carbure hydrique*. Carbure d'hydrogène.

HYDROA. s. f. [de ὕδωρ, eau]. V. ÉCHAUBOULURE et SUDAMINA.

HYDROABDOMEN. s. m. Mot barbare désignant l'*ascite*.

HYDROAÉRIQUE. adj. [de ὕδωρ, eau, et ἀήρ, air]. Qui tient de l'air et de l'eau. — *Bruit* ou *son hydroaérique*. Celui que donnent, à la percussion ou à l'auscultation, des cavités dans lesquelles se trouvent à la fois de l'air et un liquide.

HYDROARION. s. m. [de ὕδωρ, eau, et ὠάριον, petit œuf], ou **HYDROOPHORIE**. s. f. [de ὕδωρ, eau, ὠὸν, œuf, et φορὸς, qui porte]. Hydropisie de l'ovaire. V. KYSTE.

HYDROAZOCARBONYLE. s. m. (Lœvig). Groupe de composés chimiques comprenant l'acide urique et ses dérivés.

HYDROBENZAMIDE. s. f. [esp. *hydro-benzamide*] ($C^{42}H^{18}Az^2$). Substance cristalline, incolore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, obtenue en laissant l'ammoniaque en contact avec l'essence d'amandes amères.

HYDROBENZOÏNE. s. f. ($C^{28}H^{14}O^4$). Substance cristalline, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, obtenue en traitant par l'ammoniaque l'essence d'amandes amères.

HYDROBERBÉRINE. s. f. ($C^{40}H^{12}AzO^8$). Corps cristallin obtenu par action de l'hydrogène naissant sur la berbérine.

HYDROBILIRUBINE. s. f. V. UROBILINE.

HYDROBISULFOCYANIQUE. adj. — *Acide hydrobisulfocyanique* [*acide prussique persulfuré*, *acide hydroxanthinique*]. Corps qui se forme par décomposition spontanée de l'acide hydrosulfocyanique. Cristallisable en aiguilles jaunes; peu soluble dans l'eau chaude, très soluble dans l'alcool et l'éther.

HYDROBROMATE. s. m. [*hydrobromas*, all. *hydrobromsaures Salz*]. Ancien nom des bromures.

HYDROBROMIQUE. adj. V. BROMHYDRIQUE.

HYDROBRYORRHÉTINE. s. f. ($C^{42}H^{37}O^{16}$). Substance insoluble dans l'eau et dans l'éther qui résulte du dédoublement de la bryonine sous l'influence des acides faibles.

HYDROCARBONÉ, ÉE. adj. Qui est formé d'hydrogène et de carbone. — *Essence hydrocarbonée*. V. ESSENCE.

HYDROCARBURE. s. m. Synonyme de *carbure d'hydrogène*. V. CARBURE.

HYDROCARDIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et καρδία, cœur]. V. HYDROPÉRICARDE.

HYDROCÈLE. s. f. [*hydrocele*, ὑδροκήλη, de ὕδωρ, eau, et κήλη, tumeur; all. *Wasserbruch*, angl. *hydrocele*, it. *idrocele*, esp. *hidrocele*]. Tumeur formée par un amas de sérosité, soit dans le tissu lamineux du scrotum (*hydrocèle externe* ou *par infiltration*, ou mieux *œdème du scrotum*); soit dans la tunique vaginale du testicule (*hydrocèle interne* ou *par épanchement*); soit enfin dans la gaine du cordon spermatique (*hydrocèle du cordon*) . c'est particulièrement à l'hydropisie de la tunique vaginale que s'applique la dénomination d'*hydrocèle* Celle-ci est dite *congénitale*, quand elle résulte de l'accumulation de sérosité péritonéale dans le conduit vagino-péritonéal, persistant d'une façon anormale; *acquise*, elle est souvent produite par le froissement ou la contusion des testicules : elle est simple, unilatérale, plus souvent que double, quelquefois compliquée par la présence d'une hydrocèle du cordon ou d'une hématocèle vaginale. La tumeur que forme le scrotum distendu est lisse, fluctuante, oblongue, plus grosse en bas qu'en haut, demi-transparente; le testicule en occupe *ordinairement*, c'est-à-dire à moins d'inversion, la partie postérieure, inférieure et un peu interne. La transparence de la tumeur, le principal élément du diagnostic avec l'hématocèle et autres tumeurs du scrotum et du testicule, se reconnaît à l'aide d'une lumière promenée sur le côté des bourses opposé à celui qu'on fixe avec l'œil nu ou aidé d'un stéthoscope. Le traitement *palliatif* consiste à évacuer la sérosité en pratiquant une ponction avec la pointe d'une lancette ou d'un bistouri, ou mieux avec un trocart. Cette opération est si simple, qu'aucun pansement n'est nécessaire, et que l'opéré peut vaquer à ses affaires le jour même; mais on est obligé de la réitérer, le liquide se reproduisant fatalement. Le traitement *curatif* consiste à injecter, à l'aide d'une seringue, par la canule du trocart restée en place après la ponction, un liquide irritant, tel que le vin rouge ou l'eau alcoolisée, chauffés à 34°, et mieux la teinture d'iode, qu'on évacue après l'avoir laissée séjourner quelques minutes dans la tunique végétale [V. Iodée (*Injection*)]. Il se manifeste, le deuxième ou le troisième jour, une congestion inflammatoire qui est nécessaire à la guérison, et dont on peut d'ailleurs limiter l'action par l'application de cataplasmes émollients. Un autre procédé consiste à enfoncer à la partie supérieure de la tumeur le trocart d'une seringue d'Anel chargée d'alcool, et à la partie déclive celui d'une seringne vide : à mesure qu'on évacue par celle-ci le liquide de l'hydrocèle, la première le remplace par une égale quantité d'alcool (Monod). On a aussi préconisé la cautérisation de la face interne de la poche au moyen d'une ou deux gouttes de nitrate d'argent fondu introduites par la rainure d'une sonde cannelée (Defer, de Metz). Dans l'hydrocèle congénitale, et chez les très jeunes enfants où on a à redouter la persistance du canal vagino-péritonéal, il faut se borner aux applications de topiques résolutifs, ou, si l'on est forcé d'intervenir, c'est par la ponction simple, sans injection iodée, qu'on agira, l'inflammation produite par l'iode pouvant alors, en se propageant au testicule, amener des accidents graves. — *Hydrocele externe ou par infiltration* (*œdeme du scrotum*). Accumulation de sérosité dans le tissu lamineux du scrotum, apparaissant le plus souvent comme épiphénomène d'une affection viscérale ou d'une dyscrasie sanguine; plus rarement, elle existe isolément, sans anasarque, chez un individu à bourses pendantes ou consécutivement à la rupture de la tunique vaginale distendue par une hydrocèle. Le repos horizontal, la position élevée des bourses, et, au besoin, quelques ponctions capillaires, font disparaître cet œdème. — *Hydrocèle du cordon spermatique*. Tantôt la gaine du cordon contient de la sérosité infiltrée (*hydrocèle par infiltration*), dont la présence résulte de la compression des veines spermatiques ou d'un obstacle au cours du sang, et peut coïncider avec l'existence d'une anasarque, d'une ascite, d'une tumeur abdominale, tantôt la sérosité est épanchée dans une poche plus ou moins épaisse, quelquefois multiloculaire. Même traitement que pour l'hydrocèle vaginale. — *Hydrocèle du cou*. V. Kyste *du cou*. — *Hydrocèle enkystée du testicule* ou *Hydrocèle spermatique*. V. Spermatique (*Kyste*).

HYDROCÉNOSE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et κένωσις, évacuation]. Évacuation aqueuse.

HYDROCÉPHALE. adj. et s. Celui ou celle qui est atteint d'hydrocéphalie.

HYDROCÉPHALE ou **HYDROCÉPHALIE**. s. f. [*hydrocephalus*, ὑδροκέφαλον, de ὕδωρ, eau, et κεφαλὴ, tête; all. *Wasserkopf*, angl. *hydrocephalus*, *dropsy of the brain*, it. *idrocefalo*, esp. *hidrocephalo*]. Hydropisie de la tête ou plus exactement de l'encéphale. On a distingué l'hydrocéphalie en *interne* et *externe*, rangeant dans l'hydrocéphalie *externe* les collections et infiltrations séreuses ou séro-sanguinolentes formées sous le cuir chevelu ou sous le péricrâne; mais l'on ne doit appeler *hydrocéphalies* que les collections séreuses contenues dans le crâne, qu'on appelait *hydrocéphalies internes*, et qui ont leur siège tantôt dans la cavité de l'arachnoïde, tantôt, et le plus souvent, dans les ventricules du cerveau. Une distinction plus importante est celle de l'*hydrocéphalie aiguë* et de l'*hydrocéphalie chronique*. L'*hydrocéphalie aiguë* ou *acquise* existe quelquefois isolément, sans inflammation des méninges, consécutivement aux causes ordinaires des hydropisies (troubles circulatoires), et amène plus ou moins vite les symptômes de la compression cérébrale ; mais le plus souvent elle se rattache à l'inflammation tuberculeuse des membranes du cerveau (V. Méningite *tuberculeuse*). — L'*hydrocéphale chronique*, ordinairement *congénitale*, commence quelquefois à se développer chez les très jeunes enfants, sans qu'on puisse s'apercevoir de son début. Le volume de la tête, l'état des facultés intellectuelles, sont les indices principaux de cette maladie. A mesure qu'elle se manifeste, la tête s'élargit dans les points où l'ossification, moins avancée, permet aux os d'être refoulés, surtout dans les régions frontale et occipitale (fig. 226); la forme du crâne cesse d'être régulière, selon la partie où s'accumule le liquide; le développement physique et intellectuel se fait incomplètement, la nutrition languit; la mort arrive le plus souvent avant la fin de la première année, précédée de convulsions, ou la maladie suit une marche lente, irrégulière, interrompue par des temps d'arrêt dans la progression du mal, pour aboutir aux symptômes propres à la compression du cerveau et à la mort. Le traitement médical par les diurétiques, les sudorifiques, les toniques, le calomel, l'iodure de potassium, à l'intérieur, les révulsifs (vésicatoires et cautères sur la tête et autour du cou), les onctions mercurielles sur le crâne rasé, n'a pas donné de résultats satisfaisants. Comme traitement chirurgical, la ponction seule, faite avec un fin trocart qu'on n'enfonce pas trop profondément, offre quelques chances de succès : encore ne doit-elle être faite que si l'hydrocéphalie est considérable ou s'accroît continuellement, chez un enfant non paralysé.

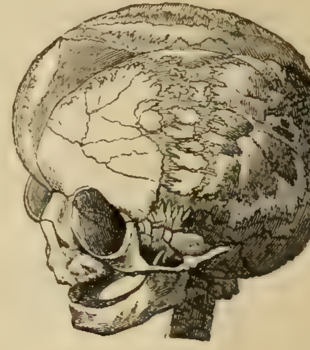

Fig. 226.

HYDROCÉPHALIQUE. adj. Qui concerne l'hydrocéphalie.

HYDROCÉPHALOÏDE. adj. [de *hydrocéphale* et εἶδος, forme]. Se dit de la tête ou de la face ayant l'aspect qu'elles présentent sur les hydrocéphales.

HYDROCHARIDÉES. s. f. pl. [*hydrocharideæ*, all. *Taucher*, esp. *hidrocarideas*]. Famille de plantes monopétales à étamines épigynes, aquatiques, à feuilles radicales entières ou finement dentées, quelquefois étalées à la surface de l'eau. Fleurs renfermées dans des spathes, en général dioïques : les mâles, sessiles ou pédicellées, ordinairement réunies plusieurs ensemble ; les femelles, toujours sessiles et renfermées dans une spathe uniflore. Calice à 6 divisions, dont 3 internes pétaloïdes ; 1 à 13 étamines ; ovaire infère, quelquefois atténué à sa partie supérieure en un prolongement filiforme qui s'élève au-dessus de la spathe et tient lieu de style ; 3 à 6 stigmates, ordinairement bifides. Fruit charnu indéhiscent, à cavité simple ou à autant de loges qu'il y a de stigmates. Graines nombreuses et enveloppées d'une pulpe mucilagineuse.

HYDROCHINONE. s. m. V. HYDROQUINONE.

HYDROCHLORATE. s. m. [*hydrochloras*, all. *Hydrochlorat*, it. *idroclorato*, esp. *hidroclorato*]. Ancien nom des chlorures.

HYDROCHLORE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et *chlore*]. L'eau chlorée.

HYDROCHLORIQUE. adj. [all. *chlorwasserstoffsauer*, angl. *hydrochloric*, it. *idroclorico*]. V. CHLORHYDRIQUE.

HYDROCHLORONITRIQUE. adj. [*hydrochloronitricus*]. — *Acide hydrochloronitrique*. L'eau régale.

HYDROCHRYSAMIDE. s. f. ($C^{14}H^6Az^3O^6$). Substance cristallisée en aiguilles d'un bleu indigo, insolubles dans l'eau, solubles dans les alcalis, obtenue par réduction de l'acide chrysammique.

HYDROCINCHONINE. s. f. ($C^{40}H^{26}Az^2O^2$). Base qui ne diffère de la cinchonine, dont elle est un produit d'oxydation, que par 2 équivalents d'hydrogène en plus. Elle cristallise en petites aiguilles brillantes, solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool froid, plus solubles dans l'alcool bouillant, d'où elle se dépose par le refroidissement. Elle forme des sels bien cristallisés, solubles dans l'eau, à saveur amère. Elle fond à 268°.

HYDROCINNAMIDE. s. f. Corps obtenu par action du gaz ammoniac sur l'hydrocinnamyle. Cristallisable, incolore, sans odeur, insoluble dans l'eau ; fondue, elle se prend par refroidissement en masse gommeuse non cristalline ; elle se décompose à la distillation.

HYDROCINNAMIQUE. adj — *Acide hydrocinnamique*. V. PHÉNYLPROPIONIQUE.

HYDROCINNAMYLE. s. m. [*cimmole, hydrure de cinnamyle*] ($C^{18}H^8O^2$). Composé qui se trouve souvent en grande quantité dans l'essence de cannelle du commerce ; liquide, incolore, d'odeur agréable de cannelle. Il absorbe l'oxygène de l'air et se change en *acide cinnamique*.

HYDROCIRSOCÈLE. s. f. [*hydrocirsocele*, de ὕδωρ, eau, κιρσὸς, varice, et κήλη, tumeur ; all. *Wasserkrampfaderbruch*, angl. *hydrocirsocele*, it. *idrocirsocele*]. Combinaison d'une cirsocèle avec une hydrocèle.

HYDROCOELIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et κοιλία, ventre]. L'hydropisie intestinale.

HYDROCOMÉNIQUE. adj. — *Acide hydrocoménique* ($C^{12}H^8O^{10}$). Substance amorphe, déliquescente, qui se forme par l'action de l'amalgame de sodium sur l'acide coménique en présence de l'eau.

HYDROCONION. s. m. [de ὕδωρ, eau, et κόνις, poussière] (Gillet de Grammont). Le bain en pluie.

HYDROCORISES. s. m. pl. Feuille d'insectes hémiptères hétéroptères vivant dans l'eau : telles sont la punaise aquatique ou *notonecte*, l'araignée d'eau ou *nepe cendrée*, etc.

HYDROCOTARNINE. s. f. Base cristallisable, dont la présence a été signalée dans l'opium.

HYDROCOTYLE. s. f. Genre d'ombellifères. — *Hydrocotyle asiatique* [*Hydr. asiatica*, L., *pes equinus* de Rumphius, en tamoul *vallârai*, en indoustani *thulkura*, en malabar (d'après Rheede) *codagen, bevilacqua* de Boileau]. Plante commune dans toute l'Asie orientale ; elle croît sur les bords des cours d'eau et des étangs, et en général dans tous les terrains humides. V. BEVILACQUA. — *Hydrocotyle vulgaire* [*Hydr. vulgaris*, L. ; *écuelle d'eau*]. Plante indigène, acaule, regardée autrefois comme âcre, détersive, apéritive.

HYDROCYANATE. s. m. [*hydrocyanas*, all. *Blausauer*, it. *idrocianato*, esp *hydrocyanato*]. Ancien nom des cyanures.

HYDROCYANIQUE. adj. [angl. *hydrocyanic*]. V. CYANHYDRIQUE.

HYDROCYANOFERRIQUE. adj. V. FERRO-CYANHYDRIQUE.

HYDROCYSTE. s. m. [*hydrocystis*, de ὕδωρ, eau, et κύστις, vessie]. Kyste séreux.

HYDRODERME. s. m. [*hydroderma*, de ὕδωρ, eau, et δέρμα, peau]. Anasarque.

HYDRODYNAMIQUE. s. f. [*hydrodynamica*, de ὕδωρ, eau, et δύναμις, force ; all. *Hydrodynamik*, angl. *hydrodynamics*, it. *idrodinamica*, esp. *hidrodinamica*]. Partie de la physique qui traite du mouvement des liquides, des lois d'équilibre et de pression auxquelles ils obéissent.

HYDRO-ÉLECTRIQUE. adj. [*hydro-electricus*, all. *hydroelektrisch*, angl. *hydroelectric*, it. *idroelectrico*]. — *Appareils* ou *chaines hydro-électriques*. Piles portatives proposées pour l'usage médical, et composées de fils électro-moteurs enroulés sur de petites pièces de bois dont chacune devient le centre d'un élément articulé avec les autres sous forme de chaîne à l'aide d'un métal conducteur. Une simple immersion dans le vinaigre fait fonctionner la chaîne Pulvermacher, et l'*intensité* du courant produit est proportionnée au *nombre* des éléments qui la composent et à la *force* du vinaigre (chaque petit maillon constitue un élément électrique). Plus ou moins d'eau dans le vinaigre affaiblit plus ou moins la force du courant. Le manque d'uniformité dans l'intensité des conrants a fait abandonner ces piles. V. ÉLECTROTHÉRAPIE. — *Courants hydro-électriques*. Ceux qu'on obtient à l'aide de piles dont les éléments développent l'électricité au contact de l'eau, en opposition avec les courants *thermo-électriques*. — *Piles hydro-électriques*. Piles sans métal, composées de liquides associés ne se précipitant pas et réagissant les uns sur les autres à travers un corps poreux, comme une mèche de coton, ou à travers des tissus organiques. Les appareils électriques des poissons sont des piles *hydro-électriques*, dans lesquelles la production d'électricité résulte de l'action moléculaire réciproque du sang et des disques de substance électrogène, ainsi que le montrent les modifications obtenues dans la production d'électricité en faisant arriver à ces disques de la strychnine, de la morphine, etc. Le développement de l'électricité s'y effectue sans le concours du système nerveux, qui ne fait que régler la décharge sous l'influence de la volonté. Ces appareils ne sont par conséquent pas des conducteurs d'une électricité qui serait produite par le système nerveux. V. ÉLECTROGÈNE et ÉLECTROGÉNÈSE.

HYDROÉMIE. s. f. V. HYDREMIE.

HYDRO-ENCÉPHALOCÈLE ou **HYDRENCÉPHALOCÈLE**. s. f. L'hydrocéphalie.

HYDRO-ENTÉROCÈLE ou **HYDRENTÉROCÈLE**. s. f. [*hydro-enterocele, hydrenterocele*, de ὕδωρ, eau, ἔντερον, intestin, et κήλη, tumeur, hernie]. Entérocèle qui est compliquée d'une hydrocèle, ou dont le sac renferme de la sérosité.

HYDRO-ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. Entéro-épiplocèle dont le sac contient de la sérosité, ou qui est compliquée d'une hydrocèle.

HYDRO-ENTÉROMPHALE ou **HYDRENTÉROMPHALE**. s. f. [*hydro-enteromphalum*, de ὕδωρ, eau, ἔντερον, intestin, et ὀμφαλὸς, ombilic]. Hernie ombilicale avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

HYDRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. [*hydro-epiplocele*, de ὕδωρ, eau, ἐπίπλοον, épiploon, et κήλη, tumeur, hernie]. Épiplocèle compliquée d'hydrocèle, ou dont le sac renferme de la sérosité.

HYDRO-ÉPIPLOMPHALE. s. f. [*hydro-epiplomphalum*, de ὕδωρ, eau, ἐπίπλοον, épiploon, et ὀμφαλὸς, ombilic]. Hernie ombilicale épiploïque avec amas de sérosité.

HYDROFÈRE. s. m. [all. *Staubbad*]. Système de balnéation par affusion dans lequel *trois* ou *quatre litres* de liquide, réduits en poussière, remplacent les *deux* ou *trois hectolitres* d'eau contenus dans une baignoire ordinaire (Mathieu de la Drôme). Le liquide est très finement divisé par un courant d'air fourni par une soufflerie. Le malade étant assis dans une boîte analogue à celle dont on se sert dans les fumigations, le jet de liquide divisé s'échappe par un orifice situé au niveau des genoux, s'élève obliquement en s'étalant, et se résout en une pluie d'une excessive ténuité, qui arrose le corps de haut en bas. La tête peut, à volonté, être tenue en dehors de la boîte, ou rester exposée à l'action de la pluie, dont il est facile de régler la température suivant les indications. Ce système permet d'administrer, à peu de frais, des bains composés dans lesquels entrent l'iode, le mercure ou des essences aromatiques; le médecin peut, en tout lieu et en toute saison, soumettre les malades au traitement par les bains d'eau de mer et d'eaux minérales naturelles. L'eau se renouvelant sans cesse entraîne avec plus de facilité les squames et les matières étrangères adhérentes à la surface de la peau.

HYDROFERRICYANHYDRIQUE. adj. V. FERRICYANHYDRIQUE.

HYDROFERROCYANIQUE. adj. V. FERROCYANHYDRIQUE.

HYDROFLUATE. s. m. [*hydrofluas*, all. *fluss-saures Salz*, esp. *hydrofluato*]. Ancien nom des fluorures.

HYDROFLUOBORIQUE. adj. V. FLUOBORHYDRIQUE (*Acide*).

HYDROFLUORIQUE. adj. V. FLUORHYDRIQUE (*Acide*).

HYDROFLUOSILICIQUE. V. FLUOSILICIQUE (*Acide*).

HYDROGALE. s. m. [*hydrogala*, de ὕδωρ, eau, et γάλα, lait]. Mélange d'eau et de lait.

HYDROGASTRE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et γαστὴρ, ventre]. S'est dit pour *ascite*.

HYDROGAZ. s. m. (Thomson). Les hydrures gazeux.

HYDROGÉNATION. s. f. Combinaison de l'hydrogène à un autre corps.

HYDROGÈNE. s. m. [*hydrogenium*, de ὕδωρ, eau, et γεννάω, je produis; all. *Wasserstoff*, angl. *hydrogen*, it. *idrogeno*, esp. *hydrogeno*]. Corps simple qui a été découvert en 1781 par Cavendish, et qui est appelé ainsi, parce qu'en se combinant avec l'oxygène (dans la proportion de 2 volumes pour 1 d'oxygène), il produit de l'eau. Il n'existe à l'état de liberté dans la nature que dans les émanations gazeuses des volcans; il existe souvent dans l'estomac et surtout l'intestin de l'homme et des animaux, où il prend naissance par suite de la fermentation butyrique : il est éliminé par l'anus avec les autres gaz intestinaux, ou il passe dans le sang où il se combine à l'oxygène en donnant de l'eau. On l'obtient ordinairement en décomposant l'eau à l'aide du fer ou du zinc et de quelques gouttes d'acide sulfurique (fig. 227); le métal s'empare de l'oxygène, et l'hydrogène est mis à nu. La décomposition de l'eau par la pile ou par les corps avides d'oxygène, donne aussi de l'hydrogéne. C'est un gaz incolore, inodore, insipide, bon conducteur de la chaleur et de l'électricité, liquéfiable à 140° sous une pression de 600 atmosphères. Il n'entretient ni la respiration, ni la combustion, mais n'est pas délétère; enflammé à l'air, il brûle avec une flamme bleuâtre faible en donnant de l'eau; il est quatorze fois et demie plus léger que l'air atmosphérique (0,0692), ce qui lui donne la propriété, lorsqu'il est enfermé dans une enveloppe mince, d'enlever des poids assez considérables (aérostats); il est peu soluble dans l'eau. Un mélange d'oxygène et d'hydrogène enflammé détonne. L'hydrogène se combine au chlore sous l'influence des rayons solaires. A l'état naissant, il réduit un grand nombre de corps. Beaucoup de métaux, le palladium surtout, chauffés dans l'hydrogène, absorbent le gaz : c'est ce que Graham appelle l'*occlusion*. — *Bioxyde d'hydrogène*. V. BIOXYDE. — *Hydrogène antimonié* [*antimammoniaque*, *antimoniure d'hydrogène* ou *hydrique*, *hydrure d'antimoine*] (SbH^3). Gaz incolore, brûlant à l'air avec une flamme bleuâtre, et qui donne un dépôt d'antimoine métallique différant des taches analogues d'arsenic. Celles-ci sont moins noires, moins mates, plus volatiles, et disparaissent quand on les traite par le chlorure de calcium, qui est sans action sur les taches d'antimoine. On se sert de cette propriété dans les recherches médico-légales. V. APPAREIL *de Marsh*. — *Hydrogène arsénié*. V. ARSÉNIURE *d'hydrogène*. — *Hydrogène azoté*. V. AMMONIAQUE. — *Hydrogène bicarboné*. V. ÉTHYLÈNE. — *Hydrogène carboné*. V. CARBURE. — *Hydrogène liquide* [*gaz liquide*, *gazogène*] (Iasiah Fennings, 1831). Mélange, pour l'éclairage, d'alcool et d'essence de térébenthine, mêlés en quantité égale, et agités. Par le repos, un huitième d'essence se combine à l'alcool; on décante l'alcool surnageant, et le composé restant introduit dans la lampe brûle avec ou sans mèche. La facilité des explosions l'a fait abandonner. — *Hydrogene protocarboné*. V. FORMÈNE. — *Hydrogène phosphoré*. V. PHOSPHURE *d'hydrogène*. — *Hydrogène quadricarboné*. V. ACÉTYLÈNE. — *Hydrogene sélénié*. V. SÉLENHYDRIQUE. — *Hydrogène sulfuré*. V. SULFHYDRIQUE. — *Hydrogene telluré*. V. TELLURHYDRIQUE.

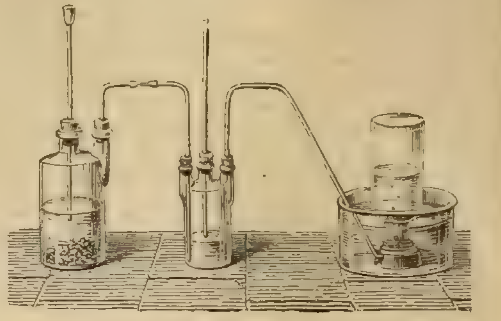

FIG. 227.

HYDROGÉNÉ, ÉE. adj. [all. *wasserstoffhaltig*, it. *idrogenato*, esp. *hidrogenado*]. Qui contient de l'hydrogène.

HYDROGÉOLOGIE. s. f. [*hydrogeologia*, de ὕδωρ, eau, γῆ, terre, et λόγος, discours]. Branche de la géologie qui traite des eaux répandues à la surface du globe.

HYDROGÈRE. adj. [de ὕδωρ, eau, et *gerere*, porter]. Mauvais mot. V HYDROPHORE.

HYDROGLOSSE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et γλῶσσα, langue]. La *grenouillette*.

HYDROGRAPHIE. s. f. [*hydrographia*, de ὕδωρ, eau, et γράφειν, écrire; all. *Hydrographie*, angl. *hydrography*, it. *idrografia*, esp. *hidrografia*]. Description des eaux répandues à la surface du globe. V. EAU.

HYDROGRATIOSOLISCÉTINE. s. f. V. GRATIOSOLINE.

HYDRO-HÉMATOCÈLE. s. f. Hydrocèle compliquée d'hématocèle. V. HÉMATOCÈLE.

HYDROHÉMIE. s. f. V. HYDRÉMIE.

HYDROISOCARBONYLE. s. m. Groupe de composés comprenant le *formyle*, l'*acétyle*, le *butyryle*.

HYDROL. s. m. Nom proposé par Béral pour remplacer celui d'*eau minérale*.

HYDROLAT. s. m. Synonyme d'*eau distillée*.

HYDROLATURE. s. f. [all. *Wasserauszug*, angl. *hydrolatura*, it. *idrolatura*]. Teinture aqueuse, obtenue en faisant agir l'eau, à diverses températures, sur des substances organiques susceptibles de lui céder des parties extractives (Béral).

HYDROLÉ. s. m. Médicament liquide obtenu par solution dans l'eau d'un corps simple, d'un acide, d'une substance saline, ou d'un principe immédiat végétal ou animal.

HYDROLÉACÉES. s. f. pl. [*hydroleaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones voisine des solanées.

HYDROLÉIQUE. adj. — *Acide hydroléique* ($C^{38}H^{34}O^4$). Acide obtenu en faisant agir l'eau bouillante sur l'acide sulfoléique.

HYDROLIQUE. adj. et s. m. Se dit d'un médicament obtenu en traitant par l'eau, à l'état liquide, une substance capable, soit de s'y dissoudre ou de s'y maintenir en suspension, soit de lui abandonner quelques principes constituants, soit de se mêler avec elle.

HYDROLOGIE. s. f. [*hydrologia*, de ὕδωρ, eau, et λόγος, discours; all. *Gewässerlehre*, angl. *hydrology*, it. *idrologia*, esp. *hidrologia*]. Histoire de l'eau en général, de ses propriétés et de ses diverses manières d'être dans la nature. V. EAU.

HYDROLOTIF. s. m. Hydrolé spécialement destiné à être employé à l'extérieur du corps, ou injecté dans des cavités autres que l'estomac.

HYDROMANCIE. s. f. [ὑδρομαντεία, de ὕδωρ, eau, et μαντεία, divination]. Divination par l'eau, et aussi partie de l'astrologie dans laquelle on supposait deviner l'avenir d'après l'observation des météores aqueux.

HYDROMANIE. s. m. [*hydromania*, de ὕδωρ, eau, et μανία, manie]. Délire avec penchant à se noyer (Strambio). — S'est dit pour *polydipsie* (Baumes).

HYDROMARGARIQUE. adj. — *Acide hydromargarique* ($C^{34}H^{34}O^4$). Corps cristallisable en aiguilles, insoluble dans l'eau, fusible à 60°, obtenu par l'action de l'eau bouillante sur l'acide sulfomargarique.

HYDROMARGARITIQUE. adj. — *Acide hydromargaritique* ($C^{68}H^{70}O^{10}$). Corps cristallisable en prismes, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, fusible à 68°, obtenu en même temps que l'acide hydroléique.

HYDROME. s. m. [de ὕδωρ, eau, et la finale *ome*] (Ritgen). Tumeur aqueuse; kyste.

HYDROMÉCONIQUE. adj. — *Acide hydroméconique* ($C^{14}H^{10}O^{14}$). Liquide sirupeux obtenu par l'action de l'amalgame de sodium sur l'acide méconique.

HYDROMÉDIASTINE. s. f. [*hydromediastina*, de ὕδωρ, eau, et *médiastinum*, le médiastin]. Hydropisie du médiastin.

HYDROMEL. s. m. [*hydromel*, *hydromeli*, μελίκρατον, ὑδρόμελι, de ὕδωρ, eau, et μέλι, miel; all. *Hydromel*, *Honigwasser*, angl. *hydromel*, *mead*, it. *idromele*, esp. *aguamiel*, *hydromiel*]. Boisson adoucissante et laxative formée d'eau et de miel : 32 grammes par 500 grammes de liquide. — *Hydromel vineux*. Boisson stimulante formée de miel délayé dans 5 fois son poids d'eau et abandonné à la fermentation.

HYDROMELLÉ. s. m. (Béral). Médicament formé d'hydromel et de parties extractives, qu'on obtient en mêlant du miel avec une teinture aqueuse ou un suc de plante, et concentrant le mélange jusqu'à consistance de sirop.

HYDROMÉLON. s. m. [de ὕδωρ, eau, et μῆλον, pomme]. Le cidre.

HYDROMELLON. s. m. V. MELLON.

HYDROMÉNINGITE. s. f. La méningite œdémateuse.

HYDROMÉTÉORE. s. m. [de ὕδωρ, eau, et *météore*]. Météore aqueux

HYDROMÈTRE. s. m. [de ὕδωρ, eau, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Hydrometer*, it. *idrometro*, esp. *hidrometro*]. Synonyme de *pluviomètre*. = S'est dit pour *hydrotimètre* (et plus exactement, ce mot étant irrégulier); quelquefois pour *hygrometre*.

HYDROMÈTRE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et μήτρα, matrice; all. *Gebärmutterwassersucht*, it. *idrometra*, esp. *hidrometra*]. Hydropisie de l'utérus; collection d'un liquide séreux dans l'utérus. On a admis trois espèces d'hydromètres · 1° l'*ascite de l'utérus* (*hydrometra ascitica*), collection d'un liquide séreux dans la cavité de l'utérus; 2° l'*hydrometre hydatique*, 3° l'*hydrometre des femmes enceintes* (*hydrometra gravidarum*). Le développement d'une poche hydatidique dans l'utérus ne peut être considéré comme une hydropisie de cet organe; non plus que l'*hydrometre des femmes enceintes*, qui n'est autre chose qu'une hydropisie de l'amnios. L'*ascite de l'utérus*, qui seule serait une véritable *hydrometre*, n'a lieu que lorsqu'il y a en même temps occlusion de l'orifice de cet organe, avec persistance de la sécrétion muqueuse utérine. Cette occlusion s'observe parfois par anomalie ou encore chez les femmes très âgées. Le liquide muqueux est rendu plus ou moins brunâtre par un peu de sang.

HYDROMÉTRIE. s. f. V. HYDROTIMÉTRIE.

HYDROMPHALE. s. f. [*hydromphalum*, de ὕδωρ, eau, et ὀμφαλός, nombril; all. *Nabelwassergeschwulst*, angl. *hydromphalus*, it. *idronfalo*, esp. *hidronfalo*]. Tumeur qui se forme à l'ombilic chez quelques ascitiques, et qui résulte du passage à travers l'anneau ombilical et de l'accumulation sous les téguments d'une portion de la sérosité contenue dans le péritoine. - Tumeur formée par un amas de sérosité dans le sac d'une hernie ombilicale.

HYDRONÉPHROSE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et νεφρός, rein] (Rayer). Distension des calices, du bassin et de l'uretère, due à une accumulation d'urine, quand l'écoulement de ce liquide est entravé par la présence d'un calcul dans l'uretère, ou par la compression de ce canal par une tumeur de l'abdomen ou du petit bassin, ou enfin par une affection de la vessie ou de l'urètre. Rarement congénitale, ordinairement unilatérale, plus fréquente à droite qu'à gauche, l'hydronéphrose donne lieu à des douleurs ou à des hématuries légères : mais le seul signe caractéristique est la présence dans la région lombaire d'une tumeur fluctuante, qui s'étend vers l'hypocondre et vers la fosse iliaque, et qui ne s'accompagne ni de fièvre, ni de symptômes généraux bien accusés. La terminaison est ordinairement fatale . la mort survient par pyélite ou par urémie. La ponction de la tumeur donne parfois de bons résultats, mais qui ne sont ordinairement que transitoires.

HYDRONOSE. s. f. [*hydronosis*, de ὕδωρ, eau, et νόσος, maladie] (Lobstein). Exhalation séreuse considérée comme cause de maladies organiques.

HYDROOPHORIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, ᾠὸν, œuf, et φορὸς, qui porte]. V. HYDROARION.

HYDROPAROTIDE. s. f. La parotide œdémateuse.

HYDROPATHE. adj. et s. Celui qui s'occupe d'hydropathie.

HYDROPATHIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et πάθος, maladie]. L'hydronose. = Synonyme d'*hydrothérapie*.

HYDROPÉDÈSE. s. f. [*hydropedesis*, de ὕδωρ, eau, et πήδησις, action de jaillir] Sueur excessive.

HYDROPÉRICARDE. s. m. [*hydropericardium*, all. *Herzbeutelwassersucht*, angl. *hydropericardium*, it. *idropericardio*, esp. *hidropericardio*]. Hydropisie du péricarde, accumulation de sérosité dans cette cavité, déterminée par une dyscrasie sanguine, ou par une gêne de la circulation veineuse qui favorise la transsudation du liquide. Les signes sont ceux de la péricardite avec épanchement : voussure et matité précordiales, faiblesse des bruits du cœur et du pouls, etc. Le traitement est le même. V. PERICARDITE.

HYDROPÉRIONE. s. m. [de ὕδωρ, eau, περὶ, autour, et ᾠὸν, œuf; all. *Eiwasser*]. Liquide que Breschet supposait exister entre la caduque ovulaire et la caduque utérine.

HYDROPÉRIPNEUMONIE. s. f. La pneumonie compliquée d'épanchement pleurétique.

HYDROPÉRITONIE. s. f. L'hydropisie péritonéale.

HYDROPHIMOSIS. s. m. Le phymosis œdémateux.

HYDROPHLEGMASIE. s. f. L'hydrophlogose.

HYDROPHLOGOSE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et *phlogose*]. Inflammation avec production de sérosité dans le tissu enflammé (Lobstein).

HYDROPHOBE. s. m. et adj. [*hydrophobus*, ὑδροφόβος, all. *wasserscheu*, angl. *hydrophobe*, it. *idrofobo*, esp. *hidrofobo*]. Qui a horreur des liquides, qui est atteint d'hydrophobie.

HYDROPHOBIE. s. f. [*hydrophobia*, ὑδροφοβία, de ὕδωρ, eau, et φόβος, crainte; all. *Wasserscheu*, *Hundswuth*, angl. *hydrophobia*, it. *idrofobia*, esp. *hidrofobia*]. Horreur de l'eau, aversion que l'on éprouve pour l'eau, et en général pour tous les liquides. C'est à tort que l'on a employé ce mot comme synonyme de *rage*, puisque l'horreur de l'eau, qui n'existe que chez l'homme, n'est qu'un symptôme de cette maladie, et que ce symptôme peut également se montrer chez certains aliénés et dans le cours du tétanos, de la méningite, de l'hystérie, de l'hypocondrie, etc. C'est une croyance générale que l'horreur de l'eau est un des signes caractéristiques de la rage chez le chien, et que par conséquent il n'y a rien à redouter lorsqu'il ne présente pas ce symptôme. Mais le chien enragé, loin d'avoir horreur des liquides et particulièrement de l'eau, les recherche avec avidité, et boit tout ce qu'il trouve, jusqu'à son urine: on le voit même parfois, lorsque le spasme ou la paralysie du pharynx ont rendu la déglutition impossible, plonger sa tête dans l'eau assez avant pour qu'elle baigne sa gorge desséchée. V. RAGE.

HYDROPHORE. adj. [*hydrophorus*, de ὕδωρ, eau, et φέρειν, porter]. — *Glandes hydrophores*. Les follicules sudoripares. — *Vaisseaux hydrophores*. Le fil spiral des trachées végétales (Hedwig).

HYDROPHTALMIE. s. f. [*hydrophthalmia*, de ὕδωρ, eau, et ὀφθαλμὸς, œil; all. *Augenwassersucht*, angl. *hydrophthalmia*, it. *idroftalmia*]. Hydropisie de l'œil. Affection ordinairement congénitale, fréquente chez l'enfant, exceptionnelle chez l'adulte, souvent bilatérale, qui consiste dans la distension des enveloppes du globe oculaire par suite de l'hypersécrétion des liquides qu'elles renferment. L'œil acquiert plus de volume et de dureté que dans l'état naturel; il finit par faire saillie hors de l'orbite, et les paupières ne peuvent plus le recouvrir (*buphtalmie*). La pupille est dilatée et peu mobile, la vue se perd peu à peu; il y a quelquefois insomnie, douleurs tensives au fond de l'orbite, puis inflammation et ulcération de l'œil par son exposition continuelle à l'impression de l'air. Quelquefois il se rompt spontanément et se vide. Les paracentèses répétées de la chambre antérieure sont utiles au début. Plus tard, quand un seul œil est atteint, et que l'œil sain est menacé d'ophtalmie sympathique, il faut énucléer le premier.

HYDROPHYLLACÉES. s. f. pl. [*hydrophyllaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, voisine des borraginées.

HYDROPHYSOCÈLE. s. f. [*hydrophysocele*, de ὕδωρ, eau; φῦσα, vent, et κήλη, tumeur, hernie]. Synonyme de *hydropneumatocèle*.

HYDROPHYSOMÈTRE. s. f. [*hydrophysometra*, de ὕδωρ, eau, φῦσα, vent, et μήτρα, matrice]. Collection de gaz et de sérosité dans l'utérus.

HYDROPHYTES. s. f. pl. [*hydrophyta*, de ὕδωρ, eau, et φυτὸν, plante; all. *Wasserpflanzen*]. Algues et autres plantes qui vivent dans les eaux douces ou salées, ou dans les lieux inondés.

HYDROPHYTOLOGIE. s. f. [de ὕδωρ, eau; φυτὸν, plante, et λόγος, discours]. Description des plantes hydrophytes.

HYDROPIESMOMÈTRE. s. m. [de ὕδωρ, eau; πιεσμὸς, pression, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à la mesure de la profondeur et de la quantité de l'eau.

HYDROPIQUE. adj. et s. [*hydropicus*, ὑδρωπικὸς, all. *hydropisch*, *wassersüchtig*, angl. *hydropic*, it. *idropico*, esp. *hidropico*]. Qui est atteint d'hydropisie, ou qui a rapport à l'hydropisie.

HYDROPISIE. s. f. [*hydrops*, ὕδρωψ, de ὕδωρ, eau, avec la finale ωψ, qui indique collection comme dans αἱμάλωψ; all. *Wassersucht*, angl. *dropsy*, it. *idropisia*, esp. *hidropesia*]. Généralement, tout épanchement de sérosité dans une cavité quelconque du corps ou dans le tissu lamineux. On a longtemps distingué des *hydropisies actives*, qu'on attribuait à un accroissement d'action des vaisseaux exhalants, d'où résultait la production d'une quantité surabondante de sérosité; et des *hydropisies passives*, résultant de l'atonie des absorbants, qui, ne remplissant plus leurs fonctions avec l'énergie normale, laissaient s'accumuler les produits de l'exhalation séreuse. Aujourd'hui les *hydropisies actives* ou *hydrophlegmasies* dues à un afflux anormal de sang dans les capillaires artériels de la partie qui est le siège de la maladie, sous l'influence de l'inflammation, sont rayées du cadre des hydropisies, et on réserve exclusivement ce terme aux *hydropisies passives*, c'est-à-dire à celles qui sont le résultat d'un obstacle au cours du sang veineux (*hydropisies mécaniques*) ou d'une altération de la crase du sang (*hydropisies cachectiques* ou *dyscrasiques*). On appelle *hydropisies essentielles* celles qui surviennent par paralysie des capillaires artériels après un refroidissement brusque, ou dans la convalescence de certaines maladies, telles que la scarlatine. Le traitement des hydropisies consiste, en général, dans l'emploi des moyens propres à déterminer des sécrétions dérivatives, tels que les purgatifs, les diurétiques, les sudorifiques; mais il faut se rappeler qu'elles sont, dans presque tous les cas, un symptôme d'une lésion primitive, et que le traitement en est subordonné à l'affection principale. — *Hydropisie articulaire*. V. HYDARTHROSE. — *Hydropisie ascite*. V. ASCITE. — *Hydropisie enkystée* [*hydrops saccatus*, angl. *encysted dropsy*, it. *idropisia saccata*]. Nom ancien des kystes. — *Hydropisie enkystée de l'ovaire* [all. *Eierstockwassersucht*]. Synonyme de *kyste de l'ovaire*. — *Hydropisie enkystée du péritoine*. Nom sous lequel on a confondu les kystes hydatiques abdominaux, les péritonites partielles chroniques, et les kystes de l'ovaire. — *Hydropisie de la matrice*. V. HYDROMETRE. — *Hydropisie du mediastin*. Œdème du tissu lamineux des médiastins. — *Hydropisie du péricarde*. V. HYDROPERICARDE. — *Hydropisie du péritoine*. V. ASCITE. — *Hydropisie de la plèvre ou de la poitrine*. V. HYDROTHORAX. — *Hydropisie du poumon*. V. ŒDÈME *du poumon*. — *Hydropisie rétinienne*. V. DECOLLEMENT. — *Hydropisie du scrotum*. V. HYDROCÈLE. — *Hydropisie du sinus maxillaire*. V. MAXILLAIRE. — *Hydropisie sous-réti-*

nienne. V. Décollement. — *Hydropisie de la tête*. V. Hydrocéphale. — *Hydropisie du tissu cellulaire*. V. Anasarque et Œdème. — *Hydropisie de la trompe*. Oblitération d'une ou des deux trompes utérines vers leurs deux extrémités, avec distension par le mucus qu'elles continuent à sécréter. Elles deviennent parfois du volume de l'intestin, causent de la pesanteur vers le petit bassin et autres symptômes. — *Hydropisie utérine*. V. Hydrometre. — *Hydropisie ventriculaire*. Production de sérosité en quantité anormale dans les ventricules cérébraux. V. Hydrocephalie et Meningite. — *Hydropisie des villosités choriales*. V. Môle *hydatiforme*. — *Hydropisie des yeux*. V. Hydrophtalmie.

HYDROPISINE. s. f. V. Albumine *du sang*.

HYDROPISME. s. m. L'état d'hydropisie.

HYDROPLEURIE. s. f. L'hydropisie de la plèvre (Piorry). V. Hydrothorax.

HYDROPNEUMATIQUE. adj. [*hydropneumaticus*, de ὕδωρ, eau, et πνεῦμα, air, gaz; all. *hydropneumatisch*, esp. *hidroneumatico, cura hydroneumatica*]. — *Bruit hydropneumatique*. V. Humorique (*Bruit*). — *Cuve hydropneumatique*. Cuve de bois doublée de plomb, remplie d'eau, et dans laquelle est disposée, à quelques millimètres au-dessous de la surface du liquide, une tablette sur laquelle sont posées les cloches où l'on fait arriver les gaz qu'on veut recueillir lorsqu'ils sont insolubles dans l'eau (Priestley).

HYDROPNEUMATOCÈLE. s. f. [*hydropneumatocele*, de ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air, et κήλη, hernie; angl. *Wasserwindbruch*, it. *idropneumatocele*, esp. *hydroneumatocele*]. Tumeur herniaire contenant un liquide et un corps gazeux.

HYDROPNEUMONIE. s. f. [*hydropneumonia*, de ὕδωρ, eau, et πνεύμων, poumon; angl. *hydropneumony*, it. *idropneumonia*, esp. *hydroneumonia*] (Sauvages). Maladie dont les caractères extrêmement vagues n'ont rien de commun avec l'*œdeme du poumon*.

HYDROPNEUMOPÉRICARDE. s. m. Accumulation de gaz et de liquide dans le péricarde, produite par décomposition des liquides, sanguin ou purulent, contenus dans la cavité séreuse, ou par pénétration d'air dans cette cavité, à la suite d'un traumatisme, et formation immédiate d'une péricardite avec épanchement. La percussion donne, à la région précordiale, une sonorité presque tympanique; l'auscultation fait entendre le *bruit de moulin*, bruit hydro-aérique particulier, résultant du conflit du liquide avec des gaz. La terminaison est ordinairement fatale, et ne peut être prévenue par aucun traitement.

HYDROPNEUMOSARQUE. s. f. [*hydropneumosarca*, de ὕδωρ, eau, πνεῦμα, air, et σάρξ, chair; angl. *hydropneumosarca*, esp. *hydroneumosarca*]. Tumeur qui contient de l'eau, un corps gazeux et des matières charnues.

HYDROPNEUMOTHORAX. s. m. Épanchement de gaz et de liquide dans la cavité de la plèvre. V. Pneumothorax.

HYDROPOÈSE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et ποιεῖν]. La production d'eau, de sérosité.

HYDROPOLYCARBONYLE. s. m. Groupe de composés comprenant le *cymène*, le *rhétinaphte*, le *camphre*, etc. (Lœvig).

HYDROPOTE. s. m. [*hydropota*, de ὕδωρ, eau, et ποτὴς, buveur; all. *Wassertrinker*, angl. *water-drinker*, it. *idropota*]. Qui ne boit que de l'eau.

HYDROPTÉRIDÉES. s. f. pl. V. Rhizocarpées.

HYDROPYRÈTE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et πυρετὸς, fièvre]. Fièvre maligne avec dissolution des humeurs.

HYDROQUINON ou **HYDROQUINONE**. s. m. ($C^{12}H^6O^4$). Substance obtenue par la distillation sèche de l'acide quinique. Cristallisable, incolore, inodore, soluble dans l'eau chaude, dans l'alcool et l'éther.

HYDRORACHIS. s. f. [de ὕδωρ, eau, et ῥάχις, l'épine ou le rachis; all. *Hydrorhachitis, Ruckgratswassersucht*, angl. *hydrorhachitis*, it. *idrorachitide*, esp. *hydrorraquis*]. Hydropisie du canal rachidien. V. Spina-Bifida.

HYDRORACHIOCENTÈSE. s. f. [de *hydrorhachis*, et κέντησις, ponction]. La ponction de l'hydrorachis.

HYDRORACHITIQUE. adj. et s. Qui concerne l'hydrorachis; qui en est atteint.

HYDRORHODÉORÉTINE. s. f. V. Convolvulique.

HYDRORRHÉE. s. f [de ὕδωρ, eau, et ῥεῖν, couler; all. *Hydrorrhöe*, angl. *hydrorrhœa*, it. *idrorrhea*]. Écoulement lent et chronique d'un liquide aqueux. — Spécialement, l'écoulement de larmes de l'ophtalmie purulente.

HYDROSACCHARURE. s. m. Sirop de sucre.

HYDROSALYCILAMIDE. s. f. ($C^{42}H^{18}Az^2O^6$). Hydramide de l'aldéhyde salicylique, cristallisable, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool.

HYDROSALICYLE. s. f. V. Salicyleux.

HYDROSARCOCÈLE. s. m. [*hydrosarcocele*, de ὕδωρ, eau, σὰρξ, chair, et κήλη, tumeur]. Sarcocèle compliqué d'hydrocèle de la tunique vaginale.

HYDROSARQUE. s. f. [*hydrosarca*, de ὕδωρ, eau, et σὰρξ, chair; all. et angl. *Hydrosarca*, it. *idrosarca*, esp. *hydrosarca*] (Severin). Tumeur contenant de la sérosité et des masses charnues; c'étaient vraisemblablement des collections sanguines dans lesquelles le *coagulum* flottait au milieu d'une sérosité plus ou moins abondante.

HYDROSCHÉOCÈLE et **HYDROSCHÉONIE**. s. f. [de ὕδωρ, eau, et ὀσχέον, le scrotum, esp. *hibrosqueonia*]. L'hydrocèle (Alibert).

HYDROSCOPIE. s. f. [de ὕδωρ, eau]. V. Hygroscopie.

HYDROSE. s. f. V. Glairine.

HYDROSÉLÉNIATE. s. m. [*hydroselenias*, all. *hydroselensaures Salz*, it. *idroseleniato*, esp. *hidroseleniato*]. Ancien nom des séléniures.

HYDROSÉLÉNIQUE. adj. [all. *Hydroselensäure*, it. *idroselenico*]. V. Selenhydrique.

HYDROSORBIQUE. adj. — *Acide hydrosorbique* ($C^{12}H^{10}O^4$). Liquide incolore obtenu par action de l'amalgame de sodium sur la solution aqueuse d'acide sorbique.

HYDROSPIROYLE. s. m. V. Salycileux.

HYDROSTATIQUE. s. f. [*hydrostatica*, all. *Hydrostatik*, angl. *hydrostatics*, it. *idrostatica*, esp. *hydrostatica*]. Partie de la physique qui traite des conditions d'équilibre des liquides et des pressions exercées par eux sur les parois des vases qui les contiennent.

HYDROSTATIQUE. adj. Qui a rapport à l'équilibre des liquides. — *Balance hydrostatique*. V. Balance. — *Lit hydrostatique*. V. Matelas *d'eau*.

HYDROSUDOPATHIE. s. f. [de ὕδωρ, eau; *sudor*, sueur, et πάθος, maladie]. Mot hybride. Synonyme d'*hydrothérapie*.

HYDROSULFATE. s. m. [*hydrosulfas*, all. *Hydrosulfat*, it. *idrosulfato*, esp. *hidrosulfato*]. Synonyme de *sulfure*. — *Hydrosulfate de soude*. V. Sulfure *de sodium*.

HYDROSULFATÉ, ÉE. adj. — *Eau hydrosulfatée*. V. Eau *minérale*.

HYDROSULFAZOBENZOYLE. s. f. V. Sulfazopicramyle.

HYDROSULFOBENZOYLE. s. f. V. Sulfopicramyle.

HYDROSULFOCYANIQUE. adj. V. Sulfocyanhydrique.

HYDROSULFOELAYLIQUE. adj. V. Elaylmercaptan.

HYDROSULFURE. s. m. — *Hydrosulfure d'azobenzoyle*. V. Azosulfopicramyle.

HYDROSULFURÉ, ÉE. adj. — *Liniment hydrosulfuré*. V. Liniment.

HYDROSULFUREUX. adj. — *Acide hydrosulfureux* (SO^2H^2). Acide découvert par Schützenberger, et qui se forme par fixation de l'hydrogène sur l'acide sulfureux anhydre, quand on fait agir celui-ci sur le zinc en présence de l'eau. A l'air, il absorbe rapidement l'oxygène et se décompose en eau et acide sulfureux.

HYDROSULFITE. s. m. Sel formé par l'union de l'acide hydrosulfureux avec une base. On ne connait que l'*hydrosulfite de soude*, qui, au contact de l'oxygène, se change en sulfite acide de soude.

HYDROSULFURIQUE. adj. [it. *idrosolforico*]. — *Acide hydrosulfurique*. V. Sulfhydrique (*Acide*).

HYDROSYNOMÈTRE. s. m. (Rancourt). L'hydropiesmomètre.

HYDROTACHYMÈTRE. s. m. [de ὕδωρ, eau, τάχος, vitesse, et μέτρον, mesure] (Rancourt). Instrument destiné à la mesure de la rapidité de l'eau.

HYDROTELLURIQUE. adj. V. Tellurhydrique.

HYDROTHÉRAPEUTIQUE ou **HYDROTHÉRAPIE**. s. f. [de ὕδωρ, eau, et θεραπεία, thérapie ; all. *Wasserheilkunde*, angl. *hydrotherapeutica*, it. *idroterapeutica*]. Mode de traitement des maladies, spécialement des maladies chroniques, par l'usage de l'eau froide. Cette méthode, imaginée vers 1834 par un paysan de la Silésie autrichienne, nommé Priessnitz, consiste soit à envelopper le malade avec un drap mouillé préalablement tordu, et à frotter toutes les parties du corps pendant 3 à 4 minutes vigoureusement, avec le drap d'abord, puis avec un drap sec (*procédé du drap mouillé*) ; soit à étendre un drap mouillé et exprimé sur un lit garni d'une couverture de laine, et à recouvrir le corps nu du malade de plusieurs couvertures de laine (*maillot humide*) : pendant ce temps, le malade boit de l'eau froide en abondance ; lorsque la transpiration est établie, on lui donne un bain froid ou une douche froide. Simultanément avec ces procédés ou indépendamment d'eux, l'hydrothérapie se sert des *affusions* froides, des *bains* froids, des *douches* froides. A chaque application hydrothérapique, le patient ressent ordinairement une sensation de refoulement des liquides vers les grandes cavités, spécialement vers le thorax et le crâne ; un frisson général parcourt tout le corps ; les bulbes des poils s'érigent (*chair de poule*). Parfois une céphalalgie momentanée se déclare : les tempes sont serrées comme dans un étau, un état de malaise indéfinissable se fait sentir, la peau devient pâle, ses fonctions sont suspendues et remplacées par une exhalation pulmonaire et une sécrétion urinaire plus abondantes. Bientôt, si l'immersion a été courte, le calme renaît ; cet état de malaise se dissipe ; une douce chaleur reparaît ; l'éréthisme de la peau diminue peu à peu ; enfin une *réaction* plus ou moins intense se fait sentir et se manifeste par une sensation de bien-être et de force, et par un certain degré d'excitation. Cette réaction est d'autant plus prompte et plus énergique, que l'atmosphère est plus chaude, que le sujet se livre à un exercice musculaire plus violent, que l'eau frappe les tissus avec plus de force ; elle est plus prompte après une application relativement courte avec de l'eau plus froide, qu'après une application longue avec de l'eau moins froide ; la puissance de réaction varie d'individu à individu suivant un grand nombre de circonstances physiologiques et pathologiques, qui se rattachent principalement à l'état de la circulation et de l'innervation générales (Fleury). Ces considérations doivent guider le médecin dans le mode d'emploi des procédés hydrothérapiques. Tantôt, en effet, ce sont les effets *sédatifs* et *antiphlogistiques* qu'on recherche, dans diverses phlegmasies aiguës, internes ou externes, dans les congestions, les fièvres éruptives, la fièvre typhoïde, le rhumatisme cérébral : ces effets sont obtenus par l'enveloppement dans le drap mouillé, les affusions froides, les bains frais, qui déterminent la sédation par soustraction du calorique et effet direct sur le système nerveux. Tantôt ce sont les effets *excitants*, *toniques*, *altérants* ou *résolutifs* qu'on veut obtenir : ici on peut employer les transpirations provoquées par le maillot ou le drap mouillé, auxquelles succèdent les immersions dans un bain froid ; mais c'est de la douche qu'on retire les effets les plus rapides et les plus certains ; l'eau froide, prise à l'intérieur et appliquée à l'extérieur avec une certaine force, agit alors en modifiant la circulation capillaire, et, par suite, la nutrition : beaucoup d'affections chroniques peuvent être traitées par ce procédé, qui modifie la vitalité générale par la réaction qu'elle provoque, et qui amène la résolution d'un grand nombre d'engorgements viscéraux (V. Affusion, Bain et Douche). Par contre, les affections, surtout aiguës, des organes intra-thoraciques, sont une contre-indication formelle de l'hydrothérapie ; celle-ci ne convient pas davantage aux névropathes. Aux individus anémiques, lymphatiques, rhumatisants, les douches conviennent ; aux individus pléthoriques, robustes, les affusions froides, les bains frais suffisent.

HYDROTHIONIQUE. adj. [de ὕδωρ, eau, et θεῖον, soufre]. V. Sulfhydrique.

HYDROTHORAX. s. m. [*hydrothorax*, de ὕδωρ, eau, et θώραξ, la poitrine ; all. *Brustwassersucht*, angl. *hydrothorax*, it. *idrotorace*, esp. *hydrotorax*]. Hydropisie de la plèvre ; collection de sérosité dans la cavité pleurale, en dehors de toute inflammation. L'*hydrothorax* n'est jamais *idiopathique*, il est *symptomatique* des maladies du cœur qui gênent la circulation pulmonaire, et d'autres affections chroniques qui altèrent la crase du sang. L'épanchement, ordinairement double, ne donne lieu à aucun symptôme général. Les signes physiques, analogues à ceux de la pleurésie avec épanchement, sont fournis par la percussion et l'auscultation. V. Pleurésie.

HYDROTIMÉSIE. s. f. Synonyme d'*hydrotimétrie*.

HYDROTIMÈTRE. s. m. [de ὕδωρ, eau, et μέτρον, mesure ; plus la syllabe *ti* qui ne s'explique pas et que les autres langues n'ont pas ; all. et angl. *Hydrometer*, it. *idrometro*, esp. *hidrometro*]. Appareil servant à l'*hydrotimétrie*, et composé de deux pièces : un flacon gradué pour mesurer le volume de l'eau soumise à l'expérience, et une burette tubulaire, également graduée, contenant une solution de 1 décigramme de savon par litre d'eau distillée. On verse de cette solution dans l'eau à essayer jusqu'à ce que cette eau mousse quand on l'agite, ce qui n'arrive que lorsque tous les sels calcaires sont transformés en stéarate, margarate et oléate de chaux. On voit alors, par le nombre des divisions de la burette, la quantité de solution nécessaire pour arriver à produire de la mousse persistante, et, par suite, la proportion de sels que l'eau renferme. Le poids des sels terreux dissous dans une quantité d'eau déterminée étant égal au dixième du poids du savon qu'on doit employer pour décomposer ces mêmes sels, on connaît le poids réel des sels terreux dissous dans chaque sorte d'eau, en multipliant par 10 le nombre des divisions de la burette d'eau de savon qu'elle a exigées pour mousser. Le nombre étant de 20, par exemple, on dit que le degré hydrotimétrique de cette eau est 20, et il indique qu'elle contient 200 grammes de carbonate de chaux par mètre cube.

HYDROTIMÉTRIE. s. f. [all. *Hydrometrie*, angl. *hydrometry*, it. *idrometria*]. Mesure, par l'*hydrotimètre*, de la quantité des sels calcaires ou terreux contenus dans une eau ; elle se fonde sur ce fait que l'eau blanchit lorsqu'on y verse de l'eau de savon sans produire de mousse persistante, tant que le savon n'a pas précipité la totalité des sels calcaires en dissolution. V. Eau *crue* et Eau *potable*.

HYDROTIMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'hydrotimétrie et à l'hydrotimètre.

HYDROTIQUE. adj. Mauvais mot, au lieu d'*hydragogue*.

HYDROTITE. s. f. [*hydrotis*, de ὕδωρ, eau, et οὖς, l'oreille; all. *Orhwassersucht*, angl. *hydrotis*]. Accumulation de mucosité dans la cavité du tympan et dans les cellules mastoïdiennes, lorsque la trompe d'Eustache, oblitérée, ne donne plus passage au mucus. C'est une rétention de matières, et non une hydropisie. V. OTITE.

HYDROTOMIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et τομὴ, dissection; all. *Hydrotomie*, angl. *hydrotomy*, it. *idrotomia*]. Procédé de dissection inventé par Lacauchie, et consistant à pousser dans les artères de l'eau qui, transsudant par pression, infiltre les tissus, en écarte les fibres, augmente la transparence du tissu lamineux, et sépare les organes les uns des autres. On aperçoit alors les tissus formés de fibres serrées comme les nerfs, ou de substances amorphes disposées en tubes comme les glandes, etc. Il en résulte une grande facilité pour la dissection des parois de l'intestin, des aponévroses et des nerfs, etc. Mais, l'eau s'écoulant par l'incision de la peau, cet avantage n'a que quelques heures de durée, sauf le cas où l'animal, un de ses membres, ou d'autres parties, peuvent être maintenus sous l'eau.

HYDROXANTHINIQUE. adj. V. HYDROBISULFOCYANIQUE.

HYDROXANTHIQUE. adj. V. SULFOCARBOVINIQUE.

HYDROZOAIRE. s. m. [de ὕδωρ, eau, et ζῶον, animal]. Animal aquatique.

HYDROZOÏQUE. adj. Qui concerne les hydrozoaires.

HYDRURE. s. m. [*hydruretum*, de *hydrogene*, par abréviation; all. *Wasserstoffmetal*, angl. *hydruret*, it. *idruro*, esp. *hidruro*]. Combinaison d'hydrogène avec un autre corps simple ou composé : l'eau, l'ammoniaque, les hydrocarbures, etc., sont des hydrures; il en est de même de l'hydrogène antimonié ou arsénié. Les radicaux alcooliques donnent les hydrures de butyle, d'hexyle, etc.; les radicaux d'acides fournissent les hydrures de benzoyle, de cinnamyle, etc., qui constituent certaines essences, telles que celles d'amandes amères, de cannelle, etc., par combinaison de l'hydrogène avec le *benzoyle*, le *cinnamyle*, etc.

HYDRURIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et οὐρεῖν, pisser]. Émission d'urine contenant une proportion d'eau supérieure à celle de l'état normal. V. POLYURIE.

HYDRURILIQUE. adj. — *Acide hydrurilique* ($C^{16}H^{6}Az^{4}O^{12}$). Produit d'oxydation de l'acide urique par l'acide nitrique; cristallisable, soluble dans l'eau bouillante.

HYÉNIDÉS. s. m. pl. Famille de mammifères carnivores digitigrades, qui a pour type le genre *hyène* (*Hyœna*, L.), dont les espèces habitent l'Asie et le nord de l'Afrique (*Hyene rayee*) ou le sud de l'Afrique (*Hyene tachetée* et *Hyene brune*). Ce sont des animaux nocturnes. Près de l'anus sont deux glandes qui sécrètent une matière grasse contenant de l'acide hyénique ($C^{50}H^{50}O^{4}$), acide gras analogue à l'acide cérotique.

HYÉNIQUE. adj. — *Acide hyénique*. V. HYÉNIDÉS.

HYÉTOMÈTRE. s. m. [de ὑετὸς, pluie, et μέτρον, mesure]. Plus exact que *pluriometre*.

HYGIDE. adj. [mot mal fait, ὑγιὴς ne pouvant donner *hygide*]. Qui concerne la santé. — *Activité hygide*. L'activité des organes dans l'état de santé.

HYGIE. s. f. Dans la mythologie, la déesse de la santé.

HYGIÈNE. s. f. [*hygiene*, το ὑγιεινὸν, de ὑγιεινὸς, sain; all. *Gesundheitselehre*, *Hygiene*, angl. *hygiene*, it. *igiene*, esp. *higiene*]. Étude des rapports sanitaires de l'homme avec le monde extérieur et des moyens de faire contribuer ces rapports à la viabilité de l'individu et de l'espèce (Arnould). L'hygiène a pour objet d'établir les règles à suivre pour le choix des moyens propres à entretenir et même à améliorer l'action normale des organes, et, par suite, à prévenir l'apparition des maladies; elle a pour point de départ la *mésologie*, qui traite des agents cosmiques et de leur action sur l'organisme sain, et étudie l'influence du sol, de l'atmosphère et des eaux; mais elle s'appuie également sur la physique, la chimie, la bromatologie, la toxicologie, l'anthropologie, etc., qui lui fournissent les indications nécessaires pour modifier cette influence de façon à en tirer un parti favorable à l'amélioration de la santé. L'étude des rapports de l'homme sain avec les agents ou milieux cosmiques à l'influence desquels il ne peut échapper, quelles que soient les conditions inhérentes à son genre de vie, constitue l'*hygiène générale*, qui traite du sol, de l'air, des eaux, de l'habitation, du vêtement, de l'alimentation, des moyens d'exercice et de repos. L'*hygiène spéciale* est l'application des notions acquises par l'étude précédente à la recherche des moyens capables de conserver la santé dans les différents âges, conditions ou professions, spéciaux à un homme ou à un groupe d'hommes déterminé : c'est ainsi qu'on distingue les hygiènes hospitalière, industrielle et professionnelle infantile, militaire, navale, rurale, etc.

Hygiène administrative. Partie de l'hygiène dont les prescriptions sont soumises à des mesures et à des règlements administratifs. V. HYGIÈNE *publique* et SALUBRITÉ *publique*. — *Hygiene de l'âme*. V. HYGIÈNE *morale*.

Hygiène cérébrale. Habitude de ne troubler ses méditations philosophiques par aucune lecture (Auguste Comte). On peut modifier et étendre le sens de cette définition en disant que c'est le régime à suivre dans les lectures, méditations et autres genres de travaux, pour entretenir les facultés intellectuelles dans le meilleur état.

Hygiène dentaire. Ensemble des soins quotidiens qu'on doit prendre pour entretenir la propreté des dents, le bon état de la bouche, la fermeté des gencives, pour prévenir l'accumulation du tartre entre les dents, etc. V. DENTIFRICE.

Hygiène hospitalière. Partie de l'hygiène qui traite de la construction, de l'aménagement et du service des hôpitaux et des hospices. V. ENCOMBREMENT et HÔPITAL.

Hygiène industrielle. Partie de l'hygiène qui concerne les établissements industriels. V. ÉTABLISSEMENTS *insalubres*. — *Hygiène infantile*. Partie de l'hygiène qui s'occupe des conditions propres à assurer le développement normal de l'enfant. V. ALLAITEMENT, ÉCOLE, NOURRICE, NOUVEAU-NÉ et SEVRAGE.

Hygiene militaire. Le conscrit est, plus que tout autre soldat, exposé aux chances de maladie; c'est au début du service militaire que la mortalité est la plus forte, comme le montre le relevé suivant : perte sur 1000, 1re année de service, 7,5; 2e année, 6,5,; 3e année, 5,2, 4e année, 4,3; 5e année, 3. En France, l'homme paraît avoir acquis toutes ses forces à vingt ans; quand on recrute au-dessous, on accroît le nombre des victimes sans accroître les forces de l'armée. Le fardeau du fantassin français dépasse un peu 24 kilogrammes; si l'on ajoute à ce fardeau les vivres et quelques objets dont le soldat est porteur en campagne, on arrive à plus de 30 kilogrammes. L'ensemble des causes morbifiques qui agissent sur l'armée se traduit par ce résultat : la mortalité y est, pour 100, de 2,25, tandis que, chez les civils de vingt à trente ans, elle n'est que de 1,25. On retrouve ici l'action si énergique du degré d'aisance, et la mortalité se règle en quelque sorte sur le tarif de la solde : elle est moindre pour le sous-officier que pour le soldat, pour l'officier que pour le sous-officier. La transplantation dans les climats différents et les fatigues de la guerre augmentent considérablement le nombre de décès. L'hygiène des armées touche à l'hygiène publique par la transmission possible de certaines maladies contagieuses au reste de la population. L'histoire montre combien de fléaux ont été apportés à diverses époques par des troupes revenant des pays lointains. En dehors même de cette circonstance, on sait avec quelle facilité surviennent des épidémies meurtrières, qui souvent prennent un caractère contagieux, au milieu des masses d'hommes agglomérés sur un point circonscrit, quand les règles de l'hygiène ne sont pas observées : l'*encombrement* a fait dans les armées plus de victimes que le feu et le fer de l'ennemi. Les médecins sont d'avis de *maintenir les soldats dans des camps ruraux d'instruction, non dans les casernes des villes;* car l'encombrement de la caserne détermine le développement de la phtisie, de la fièvre typhoïde, de fièvres éruptives graves (Boupin, Tholozan, Villemin, Léon Collin, Léon Coindet, Michel Lévy et Boisseau). Au camp (Goffres), la mortalité est moindre ; les maladies vénériennes sont moins fréquentes, ce qui a son importance, car on a vu un huitième des soldats atteints de ces affections, qu'ils transmettent plus tard à leurs femmes et à leurs enfants. Le camp permet de ne pas attirer les jeunes habitants des campagnes vers les villes, où ils tendent à se fixer, dans des conditions anthropologiques fâcheuses (matrimonialité et natalité légitime moindres, natalité illégitime et mortalité principalement infantile considérables). Le camp rural, en temps de guerre, est encore de beaucoup préférable à la caserne urbaine, dont l'encombrement favorise l'extension des maladies épidémiques graves, comme le typhus, le choléra, etc. Il importe de réduire le plus possible la durée du service militaire ; car, outre qu'en temps de paix, les soldats présentent une mortalité bien supérieure à celle des civils de même âge, plus le service militaire sera limité dans sa durée, moins il fera obstacle au mariage des jeunes hommes, et, par suite, à la natalité légitime, plus il devra restreindre la natalité illégitime, cause d'une si grande mortalité infantile (J. Guérin, Broca, Chauffard, Blot). *La répartition des hommes valides en bans multiples d'après l'âge et l'état social de célibat et de mariage*, en permettant d'appeler les jeunes avant les plus âgés, les célibataires avant les mariés, favoriserait les mariages et, par suite, la natalité légitime et l'accroissement de la population. *L'incorporation dans les mêmes régiments, bataillons, compagnies, des hommes de mêmes provenances géographique et ethnographique*, aurait l'avantage de prévenir la nostalgie (Collin et Béhier), et permettrait d'appliquer aux soldats des différents corps des règles d'hygiène en rapport avec leurs coutumes antérieures et leurs aptitudes ethniques particulières (G. Lagneau). V. Exemption.

Hygiène morale (C. Broussais) [*hygiène de l'âme*, de Feuchtersleben]. Application de la physiologie à la morale et à l'éducation publique, privée et individuelle ; étude des devoirs qu'imposent à l'homme l'organisation de son appareil cérébral et ses facultés instinctives et intellectuelles, d'après l'observation des effets de l'exercice de cet appareil et de ces facultés, tant sur l'individu même que sur ceux qui l'entourent.

Hygiene navale. Elle comprend trois éléments principaux : le choix des hommes, les subsistances, la construction et l'entretien des navires. Le recrutement des matelots ne peut se faire que dans cette partie de la population qui, par l'exercice des professions maritimes, se trouve propre au service d'une flotte. Les rapports officiels établissent que, de 1830 à 1836 inclusivement, le chiffre de la mortalité de la marine anglaise n'a pas dépassé la proportion de 13,8 sur 1000 hommes d'effectif ; et cela pour l'ensemble des possessions britanniques, y compris les stations les plus malsaines, telles que celles de l'Inde et de la côte occidentale d'Afrique. Cet état de choses peut être regardé comme le résultat de l'amélioration progressive de l'hygiène navale. L'alimentation des navires est saine et suffisante. Le matelot à la mer fait trois repas par jour : le matin, il déjeune avec du café, du biscuit et 6 centilitres d'eau-de-vie ; à midi, il reçoit une ration de viande salée, des légumes, du pain frais et 23 centilitres de vin ; le soir, il a une soupe faite avec une assez grande quantité de légumes, du biscuit et une ration de riz. Grâce à l'emploi des caisses de fer et aux appareils distillatoires, il a toujours une bonne eau douce ; les caisses de fer ont pour tout inconvénient la coloration de l'eau par la rouille quand elles restent trop longtemps sans être nettoyées, et l'eau des appareils distillatoires ne cause pas de colique, comme on l'en avait accusée. Le choix et la conservation des bois employés pour la construction des navires ont, au point de vue de la salubrité, une incontestable importance. On peut dire que, malgré les progrès de l'hygiène navale, les bâtiments constituent des foyers d'air confiné rendus plus insalubres encore par les exhalaisons du chargement et de la cale où séjourne une eau stagnante et corrompue et par l'encombrement des entreponts où se pressent dans un étroit espace les hommes de l'équipage. Ces causes d'insalubrité réclament d'énergiques remèdes, à la tête desquels se placent une ventilation bien réglée et une propreté rigoureuse (Fonssagrives).

Hygiène professionnelle. Celle qui concerne chaque profession en particulier. V. Cardeur, Ejarrage, Émouleurs, Équarrissage, Hygiène *navale* et *militaire*, Mécaniciens, Nacriers, etc.

Hygiene publique. Ensemble des connaissances qui ont pour objet d'assurer la santé des populations considérées en masse. A mesure que la vie sociale est devenue plus complexe, les industries plus diverses et les populations plus condensées, une foule de causes malsaines et pathogéniques ont surgi, qui nécessitent l'intervention de la médecine préventive. L'hygiène publique embrasse la climatologie, les subsistances et approvisionnements, la salubrité proprement dite, les établissements réputés dangereux, insalubres ou incommodes, les professions, la technologie agricole et industrielle, les épizooties et maladies épidémiques, contagieuses, l'assistance publique, la statistique médicale et la législation sanitaire (A. Tardieu).

Hygiene rurale. Les habitations rurales sont, pour la plupart, mal distribuées, mal closes ; souvent elles ne sont que des refuges sales et malsains où hommes et bêtes s'entassent. Mais, en revanche, les habitants trouvent dans les champs l'insolation et un air pur. On a constaté que, sur six millions d'habitations rurales soumises à l'impôt, il y a trois millions et demi de cabanes avec une porte, une ou deux fenêtres et quelquefois sans fenêtre. L'existence des fumiers exige des précautions ; il importe aussi bien à la fumure des terres qu'à la santé des hommes qu'ils soient enlevés fréquemment. En laissant se perdre l'urine des animaux, on perd un engrais très puissant, et l'on augmente l'insalubrité des étables. Le meilleur moyen d'assainir l'extérieur des habitations rurales consiste à fabriquer et à conserver les engrais d'une manière plus économique et moins insalubre que ne font généralement les paysans ; et sur ce point, les procédés les plus conformes aux intérêts de l'agriculture sont les plus favorables à la sante. L'alimentation des populations agricoles, bien qu'elle ait fait de notables progrès, laisse encore beaucoup à désirer, en ce sens qu'elle n'est pas assez riche en matières azotées. Quetelet a montré que le nombre des naissances, comparativement à la population, est plus grand dans les campagnes. La mortalité y est moins forte que dans les villes, et surtout dans les grandes villes ; néanmoins Charpenties (de Valenciennes) a observé que les épidémies qui s'étendent des villes aux villages et aux hameaux faisaient proportionnellement plus de victimes dans ces dernières localités. *Hygiène thérapeutique.* Celle qui aux prescriptions ordinaires de l'hygiène ajoute l'emploi de moyens thérapeutiques, ou qui est prescrite pour un but thérapeutique. Ce n'est pas une partie spéciale de l'hygiène, mais seulement une application particulière des règles ordinaires de l'hygiène, dont l'objet, habituellement préventif des maladies, devient curatif.

HYGIÉNIQUE. adj. [it. *igienico*]. Qui appartient à l'hygiène. — *Eau hygiénique de Memphis.* V. EAU *de Léchelle.* — *Exercice hygiénique.* V. GYMNASTIQUE. — *Médecine, traitement hygieniques.* L'hygiène thérapeutique.

HYGIÉNISTE. s. m. Médecin qui s'occupe de l'hygiène.

HYGIOCOME. s. m. [de ὑγιής, sain, et κομεῖν, soigner]. Maison de santé ou de convalescence.

HYGIOLOGIE. s. f. [de ὑγιής, sain, et λόγος, doctrine] (Gerdy). Histoire de la santé, c'est-à-dire des actes normaux de l'économie ; c'est la physiologie normale, tandis que l'*hygiene* est l'étude des moyens à employer pour maintenir les actes de l'économie dans un état convenable de régularité.

HYGRINE. s. f. Alcaloïde liquide et volatil qui existe avec la cocaïne dans les feuilles de coca (Wœhler).

HYGROBLÉPHARIQUE. adj. [*hygroblepharicus*, de ὑγρὸς, humide, aqueux, et βλέφαρον, paupière]. Se dit des conduits excréteurs de la glande lacrymale, et des orifices par lesquels ils versent les larmes sous la paupière.

HYGROBLÉPHARITE. s. f. Blépharite avec écoulement de larmes.

HYGROCIRSOCÈLE. s. f. V. HYDROCIRSOCÈLE.

HYGROCOLLYRE. s. m. [*hygrocollyrium*, de ὑγρὸς, humide, et κολλύριον, collyre]. Collyre liquide.

HYGROCROCIS. s. m. Genre d'algues microscopiques voisines des Leptothrix. V. MYCODERME et VIN *tourné.*

HYGRODERMIE. s. f. [de ὑγρὸς, humide, et δέρμα, peau]. L'humidité ou moiteur de la peau.

HYGROLOGIE. s. f. [*hygrologia*, de ὑγρὸς, humide, liquide, et λόγος, discours]. Traité des humeurs de l'économie.

HYGROMA. s. m. [*hygroma*, de ὑγρὸς, humide ; all. *wässerige Balggeschwulst*, it. *igroma*, esp. *higroma*]. Inflammation aiguë ou chronique des bourses muqueuses sous-cutanées. L'*hygroma aigu* s'accompagne le plus souvent d'un épanchement simplement séreux ou purulent. Il apparaît à la suite d'une contusion violente ou légère, mais prolongée, par propagation de lésions semblables des tissus voisins, angioleucite, furoncle, etc.; dans le cours du rhumatisme ou de l'infection purulente. Le premier phénomène est la tuméfaction ; puis viennent la douleur, la rougeur des téguments, la tension, la rénitence, la fluctuation des parties. L'inflammation se termine par résolution ou suppuration. Elle se propage facilement au tissu cellulaire voisin, d'où résulte un phlegmon diffus. L'épanchement peut se faire jour au dehors et amener l'établissement d'une fistule, ou se vider dans une gaine tendineuse, dans une articulation. Au début, on favorisera la résolution par le repos, l'application de topiques résolutifs, froids, astringents; seulement s'il y a menace de phlegmon, on aura recours aux émissions sanguines. Si l'épanchement de sérosité n'est pas résorbé, on hâtera sa disparition par une ponction suivie d'une compression ouatée, ou par la combinaison de la compression et des vésicatoires volants. Si la suppuration apparaît, une large incision de la poche est nécessaire ; c'est le seul moyen d'éviter la propagation des accidents. Les fistules consécutives guérissent parfois difficilement : on tentera de mettre leurs parois en contact par la compression, puis d'y déterminer une inflammation adhésive par des injections irritantes ; si ces moyens échouent, une incision du trajet fistuleux, suivie de cautérisation, sera nécessaire. — L'*hygroma chronique* est caractérisé par une série de lésions chroniques, dont les principales sont un épanchement de liquide dans la cavité séreuse, et un épaississement considérable de la poche qui subit des altérations variées. Il siège surtout au genou et au coude (bourses prérotulienne et rétro-olécrânienne), et résulte de pressions souvent répétées sur une bourse normale ou accidentelle. Quelquefois précédé de tous les signes de l'hygroma aigu, il commence plus souvent par une exhalation séreuse lente, sans douleur, sans réaction inflammatoire. Son siège, sa forme globuleuse, sa consistance mollasse, sa mobilité, le font reconnaître. Spontanément, ou par le fait d'une contusion, du pus ou un épanchement de sang peut se former dans la poche, celle-ci peut se rompre dans le tissu cellulaire. La terminaison par résorption du liquide et par oblitération de la cavité est plus rare. On ordonnera de conserver le repos absolu et d'éviter toute pression intempestive. Si la poche est de récente formation, les topiques résolutifs joints à la compression, ou celle-ci alternant avec les vésicatoires, peuvent amener la disparition du liquide. L'écrasement qui a pour but de répandre le liquide séreux dans le tissu cellulaire ambiant, peut, dans le même cas, être suivi de résorption. Mais dans les hygromas anciens, à parois épaisses et résistantes, il faut avoir recours à la ponction, à l'incision, ou à l'excision de la poche. 1° La ponction simple est souvent suivie de la reproduction du liquide. La ponction immédiatement suivie d'injections iodées est préférable ; le repos, une compression légère, quelques topiques résolutifs, préviendront les accidents que pourrait amener la présence du liquide irritant. Malheureusement celui-ci détermine une inflammation adhésive presque inévitable, et il en résulte une gêne des mouvements plus ou moins considérable ; de plus, l'injection iodée est contre-indiquée par la communication de la poche avec une jointure. 2° L'incision simple ou cruciale de la cavité est une méthode facile dans son exécution. La suppuration du kyste étant alors inévitable, on la favorise en le remplissant de charpie, ou en cautérisant énergiquement ses parois lorsqu'elles sont comme cartilagineuses. 3° Si les moyens précédents n'ont pas donné de résultats, il reste à pratiquer l'extirpation partielle du kyste quand sa face profonde adhère à des surfaces osseuses ou est voisine d'une articulation ; et l'ablation complète, lorsqu'il est mobile de toutes parts ; cette excision est toujours une opération très sérieuse, mais dont les dangers sont diminués par l'application de la méthode Lister. Enfin si, dans le cours de son évolution, le kyste vient à suppurer, le passage d'un drain en caoutchouc à travers la poche est la plus sage conduite à tenir.

HYGROMÈTRE. s. m. [*hygrometrum*, de ὑγρὸς, humide, et μέτρον, mesure ; all. *Hygrometer, Feuchtigkeitsmesser*, angl. *hygrometer*, it. *igrometro*, esp. *higrometro*]. Instrument de physique qui sert à mesurer l'*etat hygrométrique* de l'air atmosphérique à un moment donné, c'est-à-dire la proportion de vapeur d'eau que cet air contient (V. HYGROMETRIQUE). L'*hygrometre a cheveu*, imaginé par de Saussure, est fondé sur la propriété que possèdent certaines substances d'absorber la vapeur d'eau contenue dans l'air, et d'éprouver, par suite de cette absorption, un allongement proportionnel à la quantité de vapeur atmosphérique : un cheveu bien dégraissé est fixé à la partie supérieure d'une planchette en laiton, et enroulé inférieurement sur la gorge d'une poulie qui porte une aiguille légère dont l'extrémité se meut sur un cadre divisé ; la graduation de ce cadre est faite en déterminant le zéro au point de sécheresse extrême et le centième degré au point de saturation de l'air par la vapeur d'eau, et partageant l'arc intermédiaire en cent parties égales. D'après le sens dans lequel l'aiguille se meut, suivant que le cheveu s'allonge ou raccourcit, on sait que l'air est plus ou moins chargé de vapeur : mais pour connaître l'état hygrométrique, c'est-à-dire la fraction de saturation, il est nécessaire de consulter les tables de Gay-Lussac qui donnent la valeur de cette fraction correspondante à chaque degré de l'hygromètre à cheveu (fig. 228). — L'*hygromètre chimique* se compose d'une série de tubes en U contenant de la pierre ponce imbibée d'acide sulfurique : on y fait arriver un volume d'air déterminé dont la vapeur d'eau est absorbée dans ces tubes et y produit une augmentation de poids proportionnelle à la quantité de vapeur absorbée. — Les *hygromètres à condensation* de Daniell et de Regnault sont fondés sur le principe suivant (Leroy, 1752): en se refroidissant dans l'atmosphère, un corps refroidit la couche d'air humide qui l'enveloppe, sans changer la force élastique de la vapeur que cet air contient ; si la température baisse, les quantités de vapeur nécessaires pour saturer un espace déterminé diminuent en même temps, et il arrive un moment où la vapeur, se condensant sur la surface refroidie, la couvre d'un dépôt de rosée : or on connaît, par un thermomètre sensible, la température à laquelle ce dépôt commence à se faire, la vapeur saturant l'espace donné; à cette température correspond, dans la table des forces élastiques des vapeurs, un nombre qui représente la tension actuelle de la vapeur : en divisant ce nombre par celui qui représente la tension maximum de la vapeur pour la température de l'air extérieur, on obtient la fraction de saturation cherchée, c'est-à-dire l'état hygrométrique de l'air.

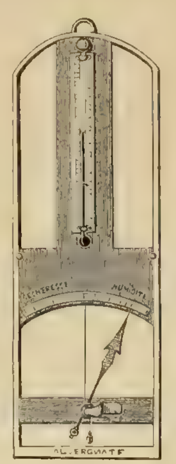

Fig. 228.

HYGROMÉTRICITÉ. s. f. Faculté d'être *hygrométrique*, propriété qu'offrent certains corps d'absorber la vapeur d'eau contenue dans l'air atmosphérique.

HYGROMÉTRIE. s. f. [*hygrometria*, all. *Hygrometrie*, angl. *hygrometry*, it. *igrometria*, esp. *higrometria*]. Partie de la physique qui traite de la mesure de la quantité d'eau en vapeur contenue dans l'air atmosphérique. V. Hygromètre et Hygrométrique.

HYGROMÉTRIQUE. adj. [*hygrometricus*]. Se dit des substances susceptibles d'éprouver des changements de forme ou de volume proportionnés à la quantité de vapeur d'eau atmosphérique qu'elles absorbent, et, par suite, au degré d'humidité de l'air. — *État hygrométrique*. Rapport qui existe entre la tension, à un moment donné, de la vapeur d'eau contenue dans l'air, et la tension maximum que peut avoir cette vapeur à la même température. La recherche de l'état hygrométrique, qui se fait à l'aide des hygromètres et du psychromètre, n'a pas seulement pour but de connaître la quantité absolue de la vapeur de l'atmosphère, ni la valeur absolue de la tension actuelle de cette vapeur : un maximum de tension existant pour chaque température, il faut comparer ce maximum à la tension actuelle de la vapeur pour cette température, et c'est ce rapport qui constitue l'état hygrométrique de l'air ou fraction de saturation.

HYGROPHOBIE. s. f. [*hygrophobia*, de ὑγρὸς, liquide, et φόβος, crainte]. Synonyme d'*hydrophobie*.

HYGROPHTALMIQUE. adj. [*hygrophthalmicus*, de ὑγρὸς, humide, et ὀφθαλμὸς, œil]. Qui sert à humecter l'œil.

HYGROSARQUE. s. m. [de ὑγρὸς, humide, et σὰρξ, chair]. L'œdème.

HYGROSCOPE. s. m. [*hygroscopium*], de ὑγρὸς, humide, et σκοπεῖν, observer]. Synonyme d'*hygromètre*.

HYGROSCOPICITÉ. s. f. [esp. *hygroscopicidad*]. Synonyme d'*hygrométricité*.

HYGROSCOPIE. s. f. Synonyme d'*hygrométrie*.

HYGROSCOPIQUE. adj. Synonyme d'*hygrométrique*.

HYLOGNOSIE. s. f. [de ὕλη, matière, et γνῶσις, connaissance]. Connaissance de la matière.

HYLOLOGIE. s. f. [de ὕλη, matière, et λογὸς, discours]. Traité de la matière, des corps simples.

HYLOTROPIE. s. f. [de ὕλη, matière, et τροπὴ, changement]. Changement, renouvellement de la matière.

HYLOZOÏSME. s. m. [*hylozoismus*, de ὕλη, matière, et ζόω, je vis]. Système physiologique dans lequel on attribue une existence essentielle à la matière, dont la vie ne serait qu'une propriété.

HYMEN. s. m. [de ὑμὴν, membrane; *Hymen*, *Jungfernhäutchen*, angl. *hymen*, it. *imene*, esp. *himen*]. Repli que forme chez les vierges la membrane muqueuse du vagin, et qui est percé d'une ouverture de forme et de diamètre variables. Chez les enfants, cet orifice admet à peine l'extrémité d'une plume d'oie; à la puberté, il permet l'introduction du petit doigt. La forme de la membrane et de son ouverture permet de lui assigner quatre variétés principales : 1° l'hymen a la forme d'un croissant à concavité supérieure (*hymen semi-lunaire*), dont les pointes supérieures ou *cornes* peuvent atteindre le méat de l'urètre (*hymen en fer à cheval*); 2° il a la forme d'un diaphragme circulaire, percé d'une ouverture centrale (*hymen annulaire*), ou de deux ouvertures latérales (*hymen en bride*), ou de plusieurs orifices (*hymen criblé* ou *en pomme d'arrosoir*); 3° plus rarement, il y a une fente linéaire verticale (*hymen bilabié*); 4° il peut arriver que l'hymen présente à son bord libre, sans avoir été déchiré, des franges qui lui donnent l'aspect déchiqueté (*hymen frangé*). Ces formes sont importantes à connaître au point de vue médico-légal : car cette membrane existant chez toutes les vierges et se rompant par la consommation du premier coït en laissant à sa place les caroncules myrtiformes, sa présence est un signe certain de virginité et son absence une preuve de défloration. Quelquefois l'hymen est imperforé et forme à l'entrée du vagin une cloison complète et résistante, qui, mettant obstacle au coït et à l'écoulement des menstrues, doit être incisée crucialement.

HYMENÆA. s. m. V. Copal *dur* et Courbaril.

HYMÉNAL, ALE. adj. Qui est relatif à la membrane hymen. — *Caroncule hyménale*. V. Myrtiforme.

HYMÉNIAL, ALE. adj. Qui concerne l'hyménium.

HYMÉNIQUE. adj. V. Hyménal.

HYMÉNITE. s. f. Inflammation de l'hymen.

HYMÉNIUM. s. m. [de ὑμὴν, membrane; *callus*, chez les trémelles, *discus* chez les pezizes, *pulpa* chez les clathres, etc.] Couche membraneuse et superficielle qui recouvre les organes de la fructification chez les champignons hyménomycètes; elle tapisse les *lames* des agarics, les *tubes* des bolets, la *face inférieure du chapeau* des helvelles, la *périphérie des ramifications* des clavaires, etc. — Dans les lichens, *hyménium* ou *lame proligère*, tissu formé à la surface de l'*hypothécium* par les thèques et les paraphyses.

HYMÉNOCARPE ou **HYMÉNOCARPÉ, ÉE**. adj. Se dit des lichens dont les organes reproducteurs sont portés par un hyménium ou lame proligère.

HYMÉNOCHONDROÏDE. adj. et s. m. [de ὑμὴν, membrane, et *chondroïde*]. Tissu morbide membraneux demi-transparent, de consistance cartilagineuse (Heusinger).

HYMÉNODE ou **HYMÉNOÏDE.** adj. [de ὑμὴν, membrane, et εἶδος, forme]. Qui est membraneux.

HYMÉNOGÉNIE. s. f. [de ὑμὴν, membrane, et γεννᾷν, engendrer]. Prétendue production des membranes par l'effet du simple contact de deux liquides, comme lorsqu'une goutte d'albumine liquide tombe dans une graisse également liquide (Ascherson). L'albumine ne forme pas aux gouttes d'huile une enveloppe analogue aux cellules et pouvant aider à découvrir le mécanisme de leur naissance; seulement l'huile, en se combinant avec l'alcali de l'albumine, forme une mince enveloppe savonneuse plissée. C'est un simple phénomène chimique sans rapport avec la génération des cellules animales.

HYMÉNOGRAPHIE. s. f. [*hymenographia*, de ὑμὴν, membrane, et γράφειν, décrire]. Description des membranes.

HYMÉNOLOGIE. s. f. [*hymenologia*, de ὑμὴν, membrane, et λόγος, discours; all. *Hymenologie*, angl. *hymenology*, it. *imenologia*, esp. *himenologia*]. Traité des membranes.

HYMÉNOMALACIE. s. f. [de ὑμὴν, membrane, et μαλακία, mollesse]. Ramollissement des membranes.

HYMÉNOMYCÈTES. s. m. pl. et adj. [*hymenomycetes*, de ὑμὴν, membrane, et μύκης, champignon]. Ordre de champignons qui comprend tous ceux qui ont un *hyménium*.

HYMÉNOPHORE. adj. et s. m. [de ὑμὴν, membrane, et φορὸς, qui porte]. Nom scientifique du *chapeau* des agarics, des bolets, et autres champignons hyménomycètes : à la face inférieure de cet organe s'étale l'hyménium.

HYMÉNOPHYLLÉES. s. f. pl. [de ὑμὴν, membrane, et φύλλον, feuille]. Tribu de la classe des fougères, à capsules sessiles, à anneau transversal complet.

HYMÉNOPTÈRES. s. m. pl. [*hymenoptera*, de ὑμὴν, membrane, et πτερὸν, aile; all. *Hautflügler*, angl. *hymenoptera*, it. *imenotteri*, esp. *himenopteros*]. Ordre d'insectes comprenant ceux qui ont pour caractères : ailes au nombre de quatre, toutes membraneuses, les supérieures toujours plus grandes, transparentes, divisées par des nervures en grandes cellules, et croisées horizontalement sur le corps pendant le repos; bouche disposée pour lécher les substances alimentaires, et formée d'un labre court et médian, de mandibules développées, d'une lèvre inférieure en forme de gaine bivalve contenant une *languette* membraneuse, mobile et protractile, qui peut être projetée en avant, puis ramenée en arrière par des mouvements de va-et-vient qui rapportent les sucs dont elle s'est chargée entre les valves de la gaine; métamorphoses complètes. Les femelles ont l'abdomen terminé par une tarière ou un aiguillon, d'où la division de ces insectes en *térébrants* et *aiguillonnés*. A cet ordre appartiennent les *abeilles*, les *guêpes*, les *fourmis* et les insectes qui produisent les galles.

HYMÉNOSTÉOÏDE. s. m. [de ὑμὴν, membrane, et ὀστέον, os]. Tissu morbide dur, voisin de l'hyménochondroïde (Heusinger).

HYMÉNOTOMIE. s. f. [*hymenotomia*, de ὑμὴν, membrane, et τομὴ, section; all. *Hymenotomie*, angl. *hymenotomy*, it. *imenotomia*, esp. *himenotomia*]. Dissection des membranes. = Incision que l'on pratique à la membrane hymen, lorsque cette membrane est imperforée et forme une cloison complète qui s'oppose à l'écoulement des règles, au coït, ou à l'expulsion du fœtus.

HYOCHOLALIQUE. adj. — *Acide hyocholalique* ($C^{50}H^{40}O^{8}$). Acide qui représente, dans la bile du porc, l'acide cholalique de la bile humaine : il se forme par décomposition des acides hyoglycocholique et hyotaurocholique traités par la potasse caustique ou l'hydrate de baryte.

HYOCHOLÉATE. s. m. Sel formé par l'union de l'acide hyocholéique avec une base. — *Hyocholéate de soude* ($NaO.C^{54}H^{45}AzS^{2}O^{12}$). Sel incristallisable, en masse jaunâtre, qu'on peut réduire en une poudre blanche, amère; fusible et brûlant avec une flamme charbonneuse. Il est soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther; il rougit la teinture de tournesol. Il n'a été jusqu'à présent trouvé que dans la bile du cochon, où il remplace le *taurocholate de soude*.

HYOCHOLÉIQUE. adj. — *Acide hyocholéique*. V. HYOTAUROCHOLIQUE.

HYOCHOLIQUE. adj. — *Acide hyocholique*. V. HYOGLYCOCHOLIQUE.

HYO-CHONDROGLOSSE. adj. V. HYO-GLOSSE.

HYO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. [*hyo-epiglotticus*, angl. *hyoepiglottic*, it. *ioepiglottico*, esp. *hioepiglotico*]. — *Ligament hyo-épiglottique*. Nom improprement donné au tissu lamineux dense et serré situé entre la base de l'épiglotte et la face postérieure de l'os hyoïde.

HYO-GLOSSE. adj. et s. m. [*hyo-glossus*, it. *ioglosso*, esp. *iogloso*]. Muscle pair, large, mince et quadrilatère, qui s'attache d'une part à la grande corne de l'os hyoïde (*kérato-glosse*), à la partie supérieure du corps du même os, et à sa petite corne (*basio-kérato-glosse*), ainsi qu'au cartilage placé entre le corps et la grande corne (*chondro-glosse* ou *hyo-chondro-glosse*); de l'autre, à la cloison fibreuse médiane de la langue. Ce muscle abaisse la langue.

HYO-GLOSSIEN, IENNE. adj. et s. m. [*hio-glossianus*]. Le nerf *hypoglosse* (Chaussier).

HYO-GLOSSO-BASI-PHARYNGIEN. adj. et s. m. [*hyo-glosso-basi-pharyngeus*] (Dumas). Muscle constricteur moyen du pharynx, qui s'attache à l'os hyoïde, à la langue et à la base de l'occipital.

HYOGLYCOCHOLIQUE. adj. — *Acide hyoglycocholique* [*acide hyocholique*] ($C^{54}H^{43}AzO^{10}$). Acide qui remplace, dans la bile du porc, l'acide cholique ou glycocholique de la bile humaine, avec lequel il a de grandes analogies. V. HYOCHOLALIQUE.

HYOÏDE. adj. et s. m. [*hyoïdes*, *hypsiloides*, de la voyelle grecque Υ (*upsilon*), et de εἶδος, figure, ressemblance; all. *Zungenbein*, angl. *hyoides*, it. *ioide*, esp. *hioides; os lingual*, parce qu'il donne attache à divers muscles qui se rendent à la langue]. Petit os, de forme parabolique, situé à la partie antérieure et moyenne du cou, entre la base de la langue et le larynx. Cet os, convexe en devant, entièrement isolé, chez l'homme, des autres pièces osseuses du squelette, est suspendu par des muscles et des ligaments dans l'épaisseur des parties molles du cou. Il est composé de cinq pièces : 1° une moyenne, presque carrée, représente le *corps*, 2° deux, appelées les *grandes cornes*, se prolongent latéralement en arrière et sont unies, par un ligament dit *thyréo-hyoïdien*, aux cornes supérieures du cartilage thyréoïde; 3° deux autres, nommées les *petites cornes*, sont placées au-dessus des grandes, et de leur sommet part un ligament qui se fixe à l'extrémité de l'apophyse styloïde. Les grandes cornes se fixent au corps vers quarante ans; les petites restent souvent mobiles pendant toute la durée de l'existence.

HYOÏDIEN, IENNE. adj. [*hyoideus*]. Qui a rapport à l'os hyoïde.

HYOMÈTRE. s. m. [de ὕω, pleuvoir, et μέτρον, mesure] V. PLUVIOMETRE.

HYO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. et s. m. [*hyo-pharyngeus*, esp. *hiofaringeo*]. — *Muscle hyo-pharyngien*. Le constricteur moyen du pharynx.

HYOPHTALME. adj. [de ὗς, porc, et ὀφθαλμὸς, œil]. Se dit de celui dont l'œil présente un orifice palpébral étroit, comme l'œil de porc.

HYOPHTALMIE. s. f. Petitesse de l'œil.

HYOSCINE. s. f. ($C^{12}H^{13}Az$). Base cristallisable qui se forme par dédoublement de l'hyoscyamine en présence des alcalis.

HYOSCINIQUE. adj. — *Acide hyoscinique* ($C^{18}H^{10}O^{6}$). Substance acide qui prend naissance dans les mêmes conditions que l'hyoscine.

HYOSCYAMINE. s. f. [all. *Hyoscyamin*, angl. *hyoscyamine*, esp. *hiosciamina*] ($C^{30}H^{23}AzO^{6}$). Alcaloïde voisin de l'atropine qui constitue le principe toxique des différentes parties de la jusquiame noire, particulièrement de ses semences. Elle cristallise en aiguilles soyeuses, fusibles, volatiles, peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool et l'éther, de saveur âcre, d'odeur étourdissante analogue à celle du tabac. Les alcalis la dédoublent en hyoscine et acide hyoscinique. Comme l'atropine, elle dilate la pupille, mais d'une façon plus lente, et, en revanche, plus persistante Elle calme la douleur et les contractions musculaires. On la prescrit à la dose de 1 à 3 et jusqu'à 5 milligram. par jour.

HYO-SPONDYLOTOMIE. s. f. [de ὑοειδὴς, hyoïde, σπόνδυλος, vertèbre, et τομὴ, section]. Ponction des poches gutturales chez les solipèdes, indiquée dans le cas de réplétion de ces poches, surtout lorsqu'il y a collection purulente entretenue par une inflammation chronique, ce qu'indique un jetage purulent, épais, abondant surtout au moment du passage dans le pharynx du bol alimentaire ou des liquides, ainsi que dans la position déclive de la tête. Güntler, vétérinaire à Hanovre, a imaginé un instrument pour la ponction des poches gutturales par les cavités nasales. Mais, dans la pratique, on fait la ponction soit à la partie moyenne, soit à la partie inférieure de la poche, sur le point de la peau où la fluctuation est apparente ; on opère sans danger à travers la parotide. C'est seulement dans les cas exceptionnels où le pus est trop épais, qu'on a conseillé l'*hyo-spondylotomie proprement dite*, c'est-à-dire la ponction entre l'hyoïde et la première vertèbre cervicale.

HYOSTERNAL s. m. La troisième pièce du sternum (Geoffroy Saint-Hilaire).

HYOTAUROCHOLIQUE. adj. — *Acide hyotaurocholique* [*acide hyocholéique*] ($C^{54}H^{45}AzS^{2}O^{12}$). Acide analogue à l'acide choléique ou taurocholique, qu'il remplace dans la bile du porc. V. Hyocholalique

HYO-THYRÉOÏDIEN, IENNE. adj. et s. m. [*hyothyreoideus*]. V. Thyreo-hyoïdien.

HYO-VERTÉBROTOMIE. s. f. [de ὑοειδὴς, hyoïde, *vertebre*, et τομὴ, section]. Mot mauvais on doit dire *hyo-spondylotomie*.

HYPACTIQUE et **HYPAGOGUE.** adj. et s. [de ὑπὸ, sous, et ἄγειν, mener]. Synonyme de *relâchant*.

HYPALGIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et ἄλγος, douleur]. Douleur légère.

HYPECTASIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et ἔκτασις, extension]. Extension incomplète.

HYPÉMIE. Mot mal formé. V. Hyphémie.

HYPER. En nomenclature chimique. V. Acide et Oxyde.

HYPÉRACUSIE, et non **HYPERCOUSIE.** s. f. [*hyperacusis*, de ὑπὲρ, qui indique excès, et ἀκούειν, entendre]. Exaltation de l'ouïe ; perception confuse et douloureuse de certains sons, surtout de ceux qui sont élevés et aigus.

HYPERADÉNOME. s. m. [de ὑπὲρ, et ἀδὴν, glande]. Tumeur par hypertrophie glandulaire.

HYPERALBUMINOSE. s. f. Augmentation de la quantité d'albumine du sang.

HYPERALGIE. s. f. Hyperesthésie douloureuse.

HYPERAUXESIS. s. f. [de ὑπὲρ, et αὔξησις, augmentation]. Hypertrophie ou augmentation de nombre. — *Hyperauxesis iridienne*. Épaississement de l'iris.

HYPERCATHARSIE. s. f. [*hypercatharsis*, ὑπερκάθαρσις, de ὑπὲρ, préposition qui indique surabondance, et κάθαρσις, purgation ; all. *Hypercatharsie*, angl. *hypercatharsis*, it. *ipercatarsi*, esp. *hypercatarsia*]. Superpurgation.

HYPERCHLORHYDRIE. s. f. Exagération de l'acidité du suc gastrique, qui contient après les repas 4 a 6 p. 100 d'acide chlorhydrique libre ou combiné, au lieu de 1 à 2. Produite par l'abus des aliments et liquides excitants ou par le surmenage intellectuel, accidentelle et revenant par accès, ou chronique et continue, elle se manifeste par des crampes d'estomac résultant de l'irritation de la muqueuse gastrique et revenant quelques heures après le repas, par des renvois acides et inodores, une soif vive, une brûlure a la gorge, des vertiges, des palpitations. Elle détermine l'amaigrissement, et aboutit au catarrhe ou a la dilatation de l'estomac, quelquefois à l'ulcère simple (Hayem).

HYPERCHROMATOPSIE. s. f. [de ὑπὲρ, au delà, χρῶμα, couleur, et ὄψις, vue] (Mackenzie, Cornaz). L'un des noms de la *pseudochromesthésie*.

HYPERCINÉSIE. s. f. V. Hyperkinésie.

HYPERCINÉTIQUE. adj. V. Hyperkinétique.

HYPERCOUSIE. s. f. V. Hypéracusie.

HYPERCRINIE. s. f. [de ὑπὲρ, qui indique excès, et κρίνειν, séparer ; all. et angl. *hypercrisis*, it. *ipercrinia*, esp. *hipercrinia*]. Augmentation d'une sécrétion.

HYPERCRINIQUE. adj. Se dit d'un médicament qui augmente les sécrétions.

HYPERCRISIE. s. f. [*hypercrisis*, de ὑπὲρ, au delà, et κρίσις, crise]. Crise plus forte qu'on ne l'observe communément.

HYPERDERMATOSE. s. f. V. Dermatolysie.

HYPERDIACRISIE. s. f. [*hyperdiacrisis*, de ὑπὲρ, qui exprime une surabondance, διὰ, à travers, et κρίσις, excrétion ou sécrétion]. Sécrétion excessive. Synonyme d'*hypercrinie*.

HYPERDYNAMIE. s. f. [de ὑπὲρ, et δύναμις, force]. Exagération des forces.

HYPERÉMÉSIE. s. m. [de ὑπὲρ, et ἐμεῖν, vomir]. Vomissement répété, excessif.

HYPERÉMIE. s. f. V. Hyperhémie.

HYPERENCÉPHALE. s. m. [de ὑπὲρ, au-dessus, au delà, et ἐγκέφαλος, encéphale ; esp. *hiperencefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a l'encéphale situé en très grande partie hors de la boîte cérébrale, et au-dessus du crâne, dont la paroi supérieure manque presque complètement.

HYPERENCÉPHALIE. s. f. Anomalie qui caractérise les monstres hyperencéphales.

HYPERENTÉROSE. s. f. Hypertrophie intestinale.

HYPERÉPHIDROSE. s. f. [*hyperephidrosis*, de ὑπὲρ, en excès, ἐπὶ, sur, et ἱδρως, sueur]. Sueur excessive.

HYPERÉPIDOSE. s. f. [*hyperepidosis*, de ὑπὲρ, préposition qui indique excès, et ἐπίδοσις, accroissement]. Augmentation de volume d'une partie.

HYPERESTHÉSIE. s. f. [*hyperæsthesis*, de ὑπὲρ, qui indique excès, et αἴσθησις, sentiment ou faculté de sentir ; all. *Hyperaesthesis*, angl. *hyperaesthesis*, it. *iperestesia*, esp. *hiperestesia*]. Sensibilité excessive, augmentation générale ou partielle de la sensibilité de la peau ou des muqueuses, se manifestant au moindre attouchement du tégument ; elle peut exister isolément, sans aucun autre symptôme morbide, ou se montrer dans le cours de l'hystérie, de la méningite, des affections médullaires.

HYPERESTHÉTIQUE. adj. Qui concerne l'hyperesthésie.

HYPERGENÈSE. s. f. [*hypergenesis*, de ὑπὲρ, qui indique excès, et γένεσις, génération ; all. et angl. *hypergenesis*, it. *ipergenesi*]. Altération caractérisée par une augmentation de nombre, par un excès dans la production des parties constituantes du corps, et apparaissant dans des conditions diverses, tant normales (augmentation de nombre des fibres musculaires de l'utérus pendant la grossesse) que morbides. Les troubles de la nutrition, d'où résulte cette naissance en excès d'éléments anatomiques dans un tissu qui caractérise l'*hypergenese*, sont des phénomènes moléculaires généraux, comme la nutrition elle-même ; aussi cette génération et ce développement en excès ne demeurent pas toujours bornés à l'organe dans lequel ils se sont manifestés en premier lieu, ni aux ganglions lymphatiques qui lui correspondent. On peut voir, dans d'autres organes voisins ou éloignés, naître des éléments et un tissu morbides semblables aux précédents. C'est ce qui caractérise le phénomène dit de la *généralisation des tumeurs*, lequel ne résulte pas d'une propriété nouvelle, mais seulement d'une extension, d'un degré plus avancé ou d'une manifestation progressive de la perturbation de la nutrition, qui est la condition de l'hypergenèse.

HYPERGÉNÉTIQUE. adj. Qui a rapport à l'hypergenèse.

HYPERGÉNIE ou **HYPERGENÉSIE**. s. f. [de ὑπὲρ, au delà, et γεννᾷν, engendrer] Production des anomalies par excès du nombre des organes (Serres). V. ANOMALIE.

HYPERHÉMIE. s. f. [*hyperœmia*, de ὑπὲρ, préposition qui exprime une surabondance, et αἷμα, sang ; all. *Blutüberfüllung*, angl. *hyperœmia*, it. *iperemia*, esp. *hiperemia*]. Surabondance de sang dans une partie quelconque.

HYPERHÉMIÉ, ÉE. adj. [*hyperœmia laborans*]. Qui est le siège de l'hyperhémie.

HYPERHIDROSE. s. f. [de ὑπὲρ, et ἱδρώς, sueur]. Supersécrétion de sueur.

HYPÉRICINÉES. s. f. pl. [*hypericineæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, à feuilles opposées ou rarement verticillées, simples ; à fleurs hermaphrodites, axillaires ou terminales ; calice à 4 ou 5 divisions, corolle à 4 ou 5 pétales roulés en spirale avant leur évolution ; étamines nombreuses, ordinairement réunies en faisceaux par la base de leurs filets, quelquefois monadelphes ou libres ; ovaire libre, globuleux, surmonté de plusieurs styles quelquefois soudés entre eux ; une capsule ou une baie à plusieurs loges monospermes ; graines très nombreuses et très petites ; embryon homotrope, sans endosperme.

HYPERICUM. s. m. V. MILLEPERTUIS. — *Huile d'hypericum*. V. HUILE.

HYPERINOSE. s. f. [de ὑπὲρ, au delà, et ἶς, ἰνὸς, fibre]. Suractivité des fibres musculaires. = Augmentation de la quantité de la fibrine (F. Simon).

HYPERIODATE. s. m. V. PERIODATE.

HYPERIODIQUE. adj. V. PERIODIQUE.

HYPERKINÉSIE. s. f. [de ὑπὲρ indiquant excès, et κίνησις, mouvement] (Swédiaur). Mouvement exagéré ; convulsion.

HYPERKINÉTIQUE. adj. Se dit de tout agent capable d'augmenter le mouvement.

HYPERLYMPHIE. s. f. [de ὑπὲρ, qui indique surabondance, et *lympha*, la lymphe]. Augmentation. surabondance de la lymphe.

HYPERMANGANATE. s. m. V. PERMANGANATE.

HYPERMANGANIQUE. adj. V. PERMANGANIQUE.

HYPERMÉTAMORPHOSE. s. f. [de ὑπὲρ, au delà, et *métamorphose*]. Série de changements qu'éprouvent certains insectes passant par plusieurs états différents avant d'arriver à celui d'insectes parfaits. Les sitaris, les méloès, les cantharis, sont, dans leur premier âge, parasites des hyménoptères. Leur larve passe par quatre formes (*larve primitive, seconde larve, pseudo-chrysalide, troisieme larve*). Le passage de l'une de ces formes à l'autre s'effectue par une simple mue, sans changement dans les viscères. La *larve primitive* est coriace et noire ; elle se fixe sur le corps des hyménoptères, et se fait ainsi transporter dans la cellule pleine de miel où la femelle doit déposer ses œufs. Arrivé dans la cellule, le parasite mange les œufs, et devient *seconde larve*, blanche, enveloppée d'un tissu très mou. Puis le mouvement disparaît ; le corps de la larve se recouvre de téguments cornés, comparables à ceux des chrysalides ; c'est la *pseudo-chrysalide*. Chez les sitaris, la pseudo-chrysalide est renfermée dans une sorte d'outre close, formée par la peau de la seconde larve. Chez les méloès, elle est à demi invaginée dans la peau fendue de la seconde larve. La *troisième larve* reproduit, à peu de chose près, les caractères de la seconde. Elle est renfermée, chez les sitaris, dans une double enveloppe, formée par la peau de la seconde larve et par la dépouille incluse dans les téguments de la pseudo-chrysalide. Cette troisième larve se change en nymphe semblable à celle des autres insectes.

HYPERMÉTROPE. adj. [de ὑπὲρ, au delà, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Se dit de l'œil atteint d'hypermétropie.

HYPERMÉTROPIE. s. f. État de l'œil opposé à la *brachymétropie*, et dans lequel les rayons lumineux parallèles à l'axe, au lieu d'aller, après leur réfraction par les milieux oculaires, former leur foyer sur la rétine, vont se réunir au delà, le plus souvent par suite d'un raccourcissement de l'axe optique (fig. 229). La diminution du diamètre antéro-postérieur de l'œil est très souvent congénitale (*hypermétropie congénitale*). Donders a montré que les degrés faibles et moyens de l'hypermétropie sont très fréquents, plus fréquents encore que ceux de la myopie ; qu'ils sont quelquefois tout à fait latents, et que parfois, même à l'état latent, ils sont l'origine de deux anomalies importantes : le *strabisme convergent* et l'*asthénopie* ou *hebetudo visus* (fatigue de la vue qui survient lorsqu'on s'efforce de voir de près). Dans cette hypermétropie *latente*, les troubles de la vision n'existent pour ainsi dire pas, parce qu'un effort d'accommodation suffit à les prévenir : mais si cet effort est rendu inefficace par une instillation d'atropine qui paralyse le muscle ciliaire, ou par les progrès de l'âge (*hypermétropie acquise*), qui, vers cinquante ans, affaiblissent l'accommodation, l'hypermétropie devient *manifeste*, et les troubles de la vue apparaissent, caractérisés surtout par l'impossibilité de voir nettement les objets situés au loin : les petits objets, les caractères d'imprimerie de grandeur moyenne, par exemple, sont mieux vus lorsqu'ils sont près de l'œil que lorsqu'ils sont à une certaine distance. L'œil paraît aplati et dévié en dehors. La vue redevient distincte, le strabisme et l'asthénopie disparaissent, par l'usage de verres convexes, qui doivent être d'abord un peu plus forts que ceux qui correspondent à l'hypermetropie manifeste, l'hypermétropie latente étant en général le quart de la première (Javal) : celle-ci augmentant avec l'âge, il faut choisir des verres progressivement plus forts.

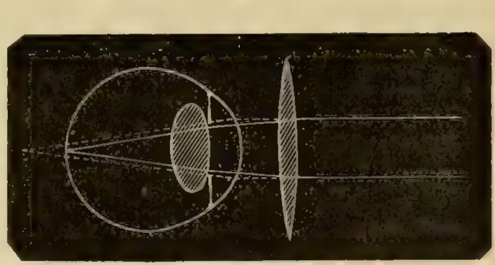

FIG. 229.

HYPERMNÉSIE. s. f. [de ὑπὲρ, au delà, et μνῆσις, mémoire]. Suractivité de la mémoire, qui, dans certaines conditions normales (sommeil) ou provoquées (ingestion de hachisch), provoque le souvenir d'idées, d'objets ou de faits, dont la première notion est trop ancienne pour être rappelée par la mémoire fonctionnant d'une façon régulière.

HYPERNEURIE. s. f. [de ὑπὲρ, et νεῦρον, nerf]. Suractivité nerveuse.

HYPERNEUROSE. s. f. Le névrome.

HYPEROPE. adj. et s. [de ὑπερ, au delà, et ὤψ, vue]. Synonyme d'hypermétrope.

HYPEROPHARYNGIEN. adj. et s. m. [*hyperopharyngeus*]. Le muscle pharyngo-staphylin.

HYPEROPIE. s. f. Synonyme d'hypermétropie.

HYPEROREXIQUE. adj. [de ὑπὲρ, indiquant excès, et ὄρεξις, appétit] (Fonssagrives). Synonyme d'*apéritif*.

HYPEROSTÉOGÉNIE. s. f. Hypertrophie des os, production d'exostoses.

HYPEROSTOSE. s. f. [*hyperostosis*, de ὑπὲρ, préposition qui indique excès, et ὀστέον, os; it. *iperostosi*, esp. *hyperostosis*]. Hypertrophie générale d'un os, portant sur tous ses diamètres, observée surtout au crâne : elle est au-dessus des ressources de l'art.

HYPERPHLOGOSE. s. f. [de ὑπὲρ, indiquant excès, et *phlogose*]. Inflammation avec engorgement et dureté; degré le plus élevé de l'inflammation (Lobstein).

HYPERPHRÉNIE. s. f. [de ὑπὲρ, et φρὴν, intelligence]. La manie (Guislain).

HYPERPHYSIQUE. adj. [de ὑπὲρ, au delà, et *physique*]. Se dit de ce qui est en dehors des choses naturelles ou observables.

HYPERPIMÉLIE. s. f. [de ὑπὲρ, et πιμελὴ, graisse]. La polysarcie adipeuse.

HYPERPLASIE. s. f. [de ὑπὲρ, au delà, et πλάσις, formation]. Synonyme d'*hyperplastie*.

HYPERPLASTIE. s. f. [de ὑπὲρ, en excès, et πλάσσειν, former]. Mot employé à tort, soit pour indiquer l'augmentation de fibrine dans le sang, qui ne s'accompagne pas du surcroît dans l'activité formatrice que caractérise l'étymologie de ce mot; soit pour exprimer le degré exagéré de coagulabilité du sang ou de la fibrine. = Synonyme d'*hypergenèse*, qui est meilleur et plus usité.

HYPERPLASTIQUE. adj. Qui concerne l'hyperplastie.

HYPERPLÉROSE. s. f. [de ὑπὲρ, et πλήρωσις, plénitude]. Surabondance des liquides intravasculaires.

HYPERPLEXIE. s. f. [de ὑπὲρ, et πλῆξις, coup]. L'extase.

HYPERPYRÉTIQUE. adj. Qui se rapporte à l'hyperpyrexie.

HYPERPYREXIE. s. f. [de ὑπὲρ, et *pyrexie*]. État fébrile intense.

HYPERSARCIE. s. f. [de ὑπὲρ, et σὰρξ, chair]. La polysarcie.

HYPERSARCOSE. s. f. [*hypersarcosis*, de ὑπὲρ, préposition qui indique excès, et σὰρξ, chair; all. et angl. *hypersarcosis*, it. *ipersarcosi*, esp. *hipersarcosis*]. Développement trop considérable des bourgeons charnus qui recouvrent la surface d'une plaie. = Synonyme d'*obésité*.

HYPERSÉCRÉTION. Mot hybride pour *hypercrinie* ou *supersécrétion*.

HYPERSPADIAS. s. m [de ὑπὲρ, au-dessus, et σπάω, fendre]. L'épispadias.

HYPERSTHÉNIE. s. f. [*hypersthenia*, de ὑπὲρ, au delà, et σθένος, force; all. et angl. *hypersthenia*, it. *iperstenia*, esp. *hiperstenia*]. Dans la doctrine du brownisme, exaltation des forces qui accompagne les maladies dites sthéniques.

HYPERSYSTOLIE. s. f. [de ὑπὲρ, et *systole*]. Augmentation de force de la systole du cœur.

HYPERTHERMIE s. f. [de ὑπὲρ, et θέρμη, chaleur]. Élévation de la température du corps au-dessus de la moyenne.

HYPERTONIE. s. f. [*hypertonia*, de ὑπὲρ, au dela, et τόνος, ton ou tension; all. *Hypertonie*, angl. *hypertonia*, it. *ipertonia*, esp. *hipertonia*]. Excès de ton dans les solides de l'organisme.

HYPERTRICHOSIS. s. f. [de ὑπὲρ, et θρὶξ, τριχὸς, poil]. Production exagérée des poils. V. Poil.

HYPERTROPHIE. s. f. [*hypertrophia*, de ὑπὲρ, préposition qui exprime un excès, et τροφή, nutrition; all. *Hypertrophie*, angl. *hypertrophy*, it. *ipertrofia*, esp. *hipertrofia*]. Accroissement excessif d'un organe ou d'une portion d'organe, caractérisé par une augmentation de son poids et de son volume, sans altération de sa texture intime, et résultant d'une exagération du mouvement nutritif dans cet organe. Le foie, la mamelle, etc., peuvent être le siège d'une hypertrophie générale ou partielle, c'est-à-dire portant sur l'ensemble ou une partie seulement de leurs éléments. La lésion dite anévrysme actif du cœur est une *hypertrophie* des parois de cet organe; l'obésité est une *hypertrophie* du tissu adipeux. La propriété de s'*hypertrophier* qu'ont les *éléments anatomiques* prend le nom d'*anomale* ou *tératologique*, et celui de *morbide* ou *pathologique*, quand elle détermine de la gêne, douloureuse ou non, dans l'accomplissement des fonctions. C'est surtout dans les cellules, tant végétales qu'animales, et aussi sur des fibres musculaires et autres, qu'elle se manifeste. L'*hypergenese* consiste en un développement excessif des éléments anatomiques préexistants; l'*hypertrophie* est caractérisée par la naissance d'éléments qui s'ajoutent à ceux qui préexistaient. L'hypertrophie des parties complexes du corps, comme les tissus, est souvent accompagnée d'hypergenèse de tel ou tel des éléments du tissu. Il en est de même lorsqu'il s'agit de l'hypertrophie d'un organe composé par ce tissu. — *Hypertrophie du cœur*. Augmentation de poids du cœur, avec épaississement de ses parois, avec ou sans augmentation de capacité de ses cavités : lorsque cette capacité est accrue, l'hypertrophie est dite *excentrique;* lorsqu'elle est diminuée, ce qui est plus rare, l'hypertrophie est dite *concentrique* (*anévrysme actif* de Corvisart). A l'augmentation de volume des fibres musculaires qui constitue essentiellement l'hypertrophie cardiaque, se joint une augmentation de leur nombre ou *hypergenese*, et c'est de ce double travail que résulte l'accroissement de poids et d'épaisseur. L'hypertrophie peut être *essentielle*, résulter uniquement du surcroît de travail que lui impose la répétition d'efforts ou de palpitations, tenant à une cause physique (abus du thé, du café, du tabac, etc.) ou morale (émotions). Le plus souvent, elle est secondaire, consécutive à une péricardite, à une lésion valvulaire du cœur (*hypertrophie compensatrice*), à une affection du poumon; elle se montre passagèrement dans la grossesse; elle est un des signes de la néphrite interstitielle. Elle se manifeste par un certain degré de voussure précordiale, une augmentation de l'étendue de la matité au même niveau, un accroissement de la force du choc cardiaque, l'abaissement de la pointe du cœur, un timbre plus éclatant des bruits valvulaires : le pouls est plein; il y a de la tendance aux congestions actives, à la céphalalgie, à la dyspnée, aux palpitations. L'hypertrophie qui accompagne les affections du rein donne lieu à un redoublement du premier bruit intra-cardiaque, qui s'entend surtout à la base du cœur et qu'on nomme *bruit de galop*. — *Hypertrophie condensante des os*. V. Condensant. — *Hypertrophie du foie*. V. Foie. - *Hypertrophie glandulaire*. V. Glandulaire. — *Hypertrophie mammaire*. V. Mamelle. — *Hypertrophie des lèvres*. Augmentation de volume qui atteint la lèvre supérieure plus souvent que l'inférieure. Elle tient au développement excessif des tissus lamineux et adipeux de la lèvre. Tantôt elle est congénitale, et alors presque toujours héréditaire; tantôt elle survient après une affection inflammatoire persistante, herpès, eczéma, etc., chez un individu lymphatique ou scrofuleux.

HYPERTROPHIQUE. adj. Qui se rapporte à l'hypertrophie. — *Allongement hypertrophique du col de l'utérus.* V. UTÉRUS.

HYPERURÈSE. s. f. [de ὑπὲρ, et οὔρησις, pissement]. La polyurie.

HYPERZOODYNAMIE. s. f. [de ὑπὲρ, sur, au delà, ζῶον, vivant, et δύναμις, force]. Synonyme de *hypersthénie*.

HYPESTHÉSIE. s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et αἴσθησις, sensibilité]. Diminution de la sensibilité générale ou spéciale.

HYPHÉMIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et αἷμα, sang]. Diminution de la quantité du sang. V. ANÉMIE. = Ecchymose, pétéchie, sugillation.

HYPHOMYCÈTES. s. m. pl. [de ὕφος, tissu, et μύκης, champignon; all. *Fadenpilze*]. Ancien groupe de champignons comprenant les *moisissures* (*mucédinées*, *byssées*, etc.) et leurs analogues du groupe des trichosporés. V. CHAMPIGNON.

HYPNAL. s. m. [*chloral-antipyrine*]. Corps cristallisé, insipide, insoluble dans l'eau, obtenu en mélangeant le chloral hydraté et l'antipyrine. A la dose de 1 gramme, il combat l'insomnie provoquée par la douleur ou la toux.

HYPNAGOGIQUE. adj. [de ὕπνος, sommeil, et αγωγὸς, qui amène]. — *Hallucination hypnagogique*. Celle que l'on a lorsque, moitié éveillé, moitié endormi, on est près d'entrer dans le sommeil. Les hallucinations hypnagogiques paraissent déterminer souvent le caractère des rêves qui surviennent quand le sommeil est établi. V. HYPNOTISME et SOMMEIL.

HYPNIATRE s. m. [de ὕπνος, sommeil, et ἰατρὸς, médecin; esp. *hipniatre*]. Somnambule qu'on suppose doué de la faculté d'indiquer, pendant l'hypnotisme, les médicaments convenables au traitement des maladies.

HYPNOBATE. s. m. [*hypnobates*, ὑπνοβάτης, de ὕπνος sommeil, et βαίνεν, marcher; all. *Nachtwandler*, angl. *hypnobates*, it. *ipnobate*, esp. *hypnobato*]. Synonyme de *somnambule*.

HYPNOBATÈSE. s. f. [de ὕπνος, sommeil, et βαίνω, je marche]. Somnambulisme.

HYPNOGÈNE. adj. et s. [de ὕπνος, sommeil, et γεννᾶν, engendrer]. Synonyme d'*hypnotique*.

HYPNOLOGIE. s. f. [*hypnologia*, de ὕπνος, sommeil, et λόγος, discours; all. *Lehre vom Schlaf*, angl. *hypnology*, it. *ipnologia*, esp. *hipnologia*]. Traité sur le sommeil.

HYPNONE. s. f. [*acétophénone*]. Liquide obtenu en distillant un mélange de benzoate et d'acétate de chaux, incolore, d'odeur d'amandes amères, volatil, soluble dans l'huile d'amandes douces, l'alcool, l'éther. Procure le sommeil à dose de 4 à 16 gouttes (10 à 40 centigrammes), en capsules ou dans un looch.

HYPNOSIE. s. f. La maladie du sommeil.

HYPNOTIQUE. adj. et s. m. [*hypnoticus*, ὑπνωτικὸς, de ὑπνόω, j'endors; all. *einschläfernd*, *Schlafmittel*, angl. *hypnotic*, it. *ipnotico*, esp. *hipnotico*]. Qui a rapport à l'hypnotisme; qui provoque le sommeil (V. NARCOTIQUES). — *Baume hypnotique*. V. BAUME.

HYPNOTISÉ, ÉE. adj. et s. Qui est dans l'état d'hypnotisme.

HYPNOTISME. s. m. [de ὕπνος, sommeil; all. *Hypnotismus*, angl. *hypnotism*]. Sommeil somnambulique provoqué. Voici le procédé recommandé par Braid, et encore employé aujourd'hui, pour déterminer ce sommeil artificiel : Prenez un objet brillant, tel qu'une lancette, une bande de métal, etc., et tenez-le au-dessus du front et à une distance de 15 à 20 centimètres des yeux du patient, en lui recommandant d'avoir constamment les yeux fixés sur l'objet, et l'esprit uniquement attaché à l'idée de cet objet. Après un espace de temps qui est d'autant plus court que le sujet est plus nerveux, que son imagination est plus facilement frappée, les pupilles se contractent d'abord, puis se dilatent, et enfin les paupières se ferment involontairement avec une sorte de vibration. La fixité du regard, la convergence des actes visuels dans un état de strabisme interne, telles sont les circonstances qui ont le plus d'importance dans la provocation du sommeil ; peu importe d'ailleurs la nature de l'objet fixé ; le sujet lui-même peut s'endormir en regardant son doigt placé assez près des yeux pour causer une convergence sensible de leurs axes, ce qui montre l'inutilité de la prétendue fascination exercée par le regard ou les passes de l'expérimentateur, sans exclure, du reste, l'importance d'une prédisposition spéciale tenant à la condition mentale du patient, les hystériques s'étant toujours montrées moins rebelles que tout autre sujet à l'apparition des phénomènes hypnotiques. Ces phénomènes sont, outre le sommeil, des troubles de la motilité, de la sensibilité et des facultés intellectuelles. La *catalepsie* est le plus fréquent des troubles moteurs : elle varie en durée et en intensité, mais atteint ordinairement tous les muscles volontaires, de sorte qu'en soulevant doucement les bras et les jambes du patient, on trouve qu'ils ont une disposition à rester dans la situation où on les a mises, et qu'au bout de quelques secondes ils deviennent rigides et complètement fixés dans les positions les plus gênantes, sans qu'ils manifestent aucune fatigue et pendant un temps beaucoup plus long qu'ils ne feraient dans l'état de veille. La sensibilité est altérée en plus et en moins, c'est-à-dire qu'il y a successivement hyperesthésie et anesthésie. L'*hyperesthésie* se manifeste surtout par l'exaltation des sensations de chaud et de froid, du sens de l'ouïe, quelquefois du sens de l'odorat, et particulièrement par l'acuité singulière de la sensation d'activité musculaire, par laquelle tous nos mouvements volontaires sont réglés, et qui, exaltée, peut remplacer la vue en beaucoup d'opérations : si à cette hyperesthésie musculaire, on joint l'habitude des actes et la mémoire des lieux, on comprendra la précision des mouvements et leur coordination vers un but déterminé qui s'observent pendant le sommeil provoqué; on comprend aussi que, suivant les attitudes qu'on donne à l'hypnotisé, des idées et des sentiments naissent en lui conformes à cette attitude; on dirige facilement les pensées, ainsi que les actes locomoteurs et phonateurs de l'hypnotisé, soit à l'aide d'impressions venant de la sensation d'activité musculaire, soit en lui faisant toucher des objets qu'il connaît et dont le contact suscite des idées en rapport avec leurs usages (Ch. Richet). C'est probablement ainsi qu'il faut entendre et expliquer la *suggestion* admise par beaucoup d'auteurs, c'est-à-dire l'influence d'une personne étrangère qui l'emporte toujours sur la volonté de l'hypnotisé; c'est également l'hyperesthésie sensorielle et musculaire qui est le point de départ des *troubles intellectuels* de l'hypnotisme, lesquels se manifestent par des rêves parlés qui ont trait à des événements souvent très anciens ou à des événements futurs et probables : dans le premier cas, elle provoque une suractivité de la mémoire, une hypermnésie dans un sens déterminé; dans le second cas, elle met en œuvre une imagination dont l'activité normale est exagérée. Enfin, après l'hyperesthésie (Braid), ou avant elle (Azam), on observe ordinairement une diminution de la sensibilité, qui va de l'analgésie jusqu'à l'*anasthésie* complète, partielle ou générale : c'est ce phénomène qu'on a cherché à utiliser pour la pratique des opérations chirurgicales et pour le traitement de certaines névroses; mais les effets asthéniques obtenus par l'hypnotisme sont trop inconstants pour qu'il puisse remplacer le chloroforme. Pour faire cesser le sommeil, il suffit de souffler sur les paupières ou de frotter légèrement le globe de l'œil. En résumé, par l'ensemble de ses manifestations, par son apparition plus facile chez certains sujets, l'hypnotisme se rapproche de quelques névroses, de l'hystérie en particulier, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir l'existence d'un prétendu fluide magnétique pour l'expliquer : c'est un état particulier du système nerveux, et rien de plus. V. Somnambulisme. — On peut, chez beaucoup d'animaux, poules, grenouilles, etc., produire un état analogue a l'hypnotisme, surtout en ce qui concerne la catalepsie, en tenant leur regard longtemps fixé sur un objet brillant.

HYPO. En nomenclature chimique. V. Acide et Oxyde.

HYPOAZOTIDE. s. m. V. Hypoazotique.

HYPOAZOTIQUE. adj. — *Acide hypoazotique* [*hypoazotide*] (AzO^4). Corps qu'on obtient en chauffant au rouge sombre l'azotate de plomb bien sec, et recueillant le produit dans un bain réfrigérant, ou en mettant le bioxyde d'azote en contact avec l'oxygène. Liquide, jaunâtre, à la température ordinaire, il se solidifie et cristallise en prismes presque incolores à − 10°. Il bout à + 22° : sa vapeur est d'un rouge intense et corrosive. Il se décompose par l'eau ; si celle-ci est en petite quantité, il se forme de l'acide azotique et de l'acide azoteux ; si elle est en excès, il se dégage du bioxyde d'azote, qui, étant avide d'oxygène, repasse à l'état d'acide hypoazotique sous forme de *gaz rutilant* ou de vapeurs *rutilantes*. Il ne semble pas être un acide proprement dit ; car il ne donne pas de sels propres avec les bases.

HYPOBLASTE. s. f. [*hypoblasta*, de ὑπὸ, sous, et βλαστὸς, germe]. V. Blaste.

HYPOCARPOGÉ, ÉE. adj. [de ὑπὸ, sous, καρπὸς, fruit, et γῆ, terre]. Se dit d'une plante dont le fruit mûrit sous la terre : tels sont l'arachide, le trèfle souterrain.

HYPOCHLOREUX. adj. m. — *Acide hypochloreux* (ClO^4). On l'obtient en faisant passer un courant de chlore sec sur de l'oxyde jaune de mercure. Reçu dans un tube entouré de glace, il se condense en un liquide rouge foncé, bouillant à + 20° en donnant une vapeur jaune orangé, qui détone a une température peu élevée. Très soluble dans l'eau. C'est un agent oxydant très énergique. Un volume d'acide hypochloreux a un pouvoir décolorant double de celui du même volume de chlore.

HYPOCHLORHYDRIE. s. f. Diminution de l'acidité du suc gastrique, par amoindrissement de la proportion de l'acide chorhydrique et des chlorures, accompagnant la chlorose, les gastrites, le cancer de l'estomac, le diabète, l'urémie, et se manifestant par une diminution ou une perversion de l'appétit, le dégoût de la viande, des douleurs d'estomac peu marquées, qui se font sentir pendant les repas plus que dans l'intervalle.

HYPOCHLORIQUE. adj. — *Acide hypochlorique* (ClO). On l'obtient en décomposant le chlorate de potasse par l'acide sulfurique. Gaz jaune foncé, se condensant audessous de 20° en un liquide rouge détonant avec facilité et très violemment, L'eau en dissout 20 fois son volume. Avec les bases, il ne donne pas de sels propres, mais se change en acide chlorique et acide chloreux.

HYPOCHLORITE. s. m. [*chlorures d'oxydes désinfectants* et *décolorants*. Ils ont longtemps été nommés *chlorites* et *chlorures*]. Nom générique des sels formés par l'acide hypochloreux. Ils dégagent à l'air une odeur particulière d'acide hypochloreux. En médecine et dans les arts, on ne se sert que des hypochlorites de chaux, de potasse et de soude, qu'on prépare en faisant arriver un courant de chlore sec sur de la chaux éteinte, ou dans une solution de carbonate de potasse ou de soude. Ces sels servent à la décoloration et à la désinfection, grâce à l'acide hypochloreux qu'ils contiennent et qui ne se dégage qu'en présence des acides : ce dégagement et l'action qui en résulte ont lieu lentement par le simple contact de l'air, qui contient une petite quantité d'acide carbonique. Généralement on considère chacun de ces corps comme un mélange de chlorure et d'hypochlorite. On évalue la quantité de chlore contenue dans un hypochlorite à l'aide du *chloromètre*. — *Hypochlorite de chaux* [*chlorite* ou *chlorure de chaux*, *poudre de Tennant et Knox*] ($CaCl + CaO.ClO$). Pulvérulent, un peu jaunâtre, d'une odeur de chlore, soluble dans l'eau. Pour l'employer comme désinfectant à des lavages, à des arrosements, on le fait dissoudre dans l'eau (*eau chlorurée*), dans les proportions de 32 grammes de sel et 1000 grammes de liquide ou de 1/10ᵉ de sel. Pour préserver de l'infection due à la putréfaction des cadavres, il suffit d'en répandre 150 grammes en poudre par corps humain. Le chlore, mis en liberté par l'acide carbonique de l'air, détruit les principes organiques fétides sans empêcher la décomposition des parties molles, contrairement à ce que font les essences, les résines et les mélanges phéniques. — Le chlorure de chaux a été employé contre les scrofules, soit à l'intérieur, en potions ; soit à l'extérieur, sous forme de cérat chloruré, dans le cas d'ulcères. Sa dissolution est également utile contre les blennorrhées, les leucorrhées et l'ophtalmie purulente. — *Hypochlorite de magnésie* [*chlorite* ou *chlorure de magnésie*]. Semblable à celui de chaux ; employé rarement, pour le blanchiment d'étoffes délicates. — *Hypochlorite de potasse* [*chlorure* ou *chlorite de potasse*] ($KCl + KO.ClO$). Il est employé dans les arts sous le nom d'*eau de Javelle*. Il pourrait être pris pour succédané de ceux de chaux ou de soude. V. Eau. — *Hypochlorite de soude* [*chlorite* ou *chlorure de soude*, *liqueur de Labarraque*] ($NaCl + NaO.ClO$). Il ne diffère de celui de potasse que par la base ; il a les mêmes propriétés, et peut servir aux mêmes usages. Étendu d'eau, il désinfecte parfaitement. On l'emploie en arrosement ; on s'en sert pour laver des matières putrides. On en fait usage en lotions dans le pansement de certaines plaies ; et, pour cet usage, il est préférable au chlorure de chaux, qui crispe les tissus sur lesquels on l'applique ; mais il ne peut être conservé longtemps sans altération ; au lieu que le chlorure de chaux sec peut être expédié en tonneaux dans les pays les plus éloignés.

HYPOCISTE. s. m. [*Cytinus hypocistis*, L.]. Plante parasite (gynandrie octandrie, L., J.) dont on obtient le *suc d'hypociste*, qui prend la consistance d'extrait par son exposition au soleil. Il est en masses orbiculaires, noires, brillantes dans leur cassure, inodores, d'une saveur acide et astringente. Il entre dans la thériaque et dans quelques autres préparations officinales.

HYPOCONDRE. s. m. [*hypochondrium*, ὑποχόνδριον, de ὑπὸ, sous, et χόνδρος, cartilage ; all. et angl. *hypochondrium*, it. *ipocondrio*, esp. *hipocondrio*]. Région située à la partie supérieure de l'abdomen, à droite et à gauche de l'épigastre. V. Abdomen.

HYPOCONDRIALGIE. s. f. Névralgie des hypocondres.

HYPOCONDRIAQUE. adj. et s. [*hypochondriacus*, all. *Milzüchtiger*, *Hypochondrist*, angl. *hypochondriac*, *it. ipocondrico*, esp. *hipochondriaco*]. Qui est affecté d'hypocondrie, qui se rapporte a cette maladie. — *Folie hypocondriaque*. V. Mélancolie.

HYPOCONDRIE. s. f. [*hypochondria*, all. *Milzsucht*, *Hypochondrie*, angl. *spleen*, *hypochondriacism*, it. *ipocondria*, esp. *hipocondria*]. Trouble intellectuel caractérisé soit par des inquiétudes perpétuelles dans ce qui a rapport à la santé, par la tendance à exagérer les souffrances réelles ou à s'en créer d'imaginaires, les facultés de l'entendement s'exerçant d'ailleurs très sainement pour tout ce qui ne touche pas à la santé (*hypocondrie simple, non vésanique*); soit par des hallucinations, des conceptions délirantes, relatives à la personnalité physique (*hypocondrie vésanique*, *folie hypocondriaque*). Cette seconde forme appartient exclusivement aux aliénés (V. Mélancolie); la première se manifeste chez des individus sains d'esprit, nerveux, irritables, épuisés par les grands travaux de l'esprit, les passions vives, les émotions morales dépressives, chez les hommes de préférence, et de trente à quarante ans. L'hypocondriaque non aliéné prend toutes les sensations physiques qu'il éprouve, si vagues, si peu importantes qu'elles soient, pour autant de maladies : tant qu'elles durent, elles sont pour lui un objet de préoccupation, d'inquiétude, d'anxiété continuelle, qui le pousse à lire tous les articles ou ouvrages de médecine traitant de l'affection dont il se croit atteint, et à rechercher le remède propre à le guérir, lectures qui, loin de le satisfaire, lui font découvrir en lui-même les symptômes de maladies nouvelles et augmentent son anxiété. Quand ses sensations changent de nature, il change d'objet d'inquiétude; mais aucun raisonnement ne peut le convaincre de son erreur; seules les diversions produites par les circonstances extérieures font cesser momentanément, et quelquefois définitivement, cette incessante préoccupation. A côté de ces symptômes intellectuels, l'hypocondrie a des symptômes physiques, les uns *subjectifs*, que le malade éprouve ou prétend éprouver; les autres *objectifs*, que le médecin peut constater (Michéa). Parmi les premiers, les troubles gastralgiques et dyspeptiques, les flatuosités, les borborygmes, les spasmes, les palpitations, les battements vasculaires dans l'abdomen et dans la tête, les illusions des sens, les vertiges, les éblouissements, sont les phénomènes sur lesquels l'hypocondriaque attire le plus souvent l'attention. Quant aux symptômes objectifs, ils ne sont pas constants, et, quand ils existent, ils sont peu marqués : quelquefois pourtant la nutrition est altérée par la persistance de l'anxiété morale, la physionomie est amaigrie, mais sans qu'il y ait de fièvre ni aucune lésion locale, et sans que la santé physique soit véritablement altérée. L'hypocondrie n'est plus considérée aujourd'hui comme une maladie des hypocondres, des viscères contenus dans l'abdomen, signification conforme à l'étymologie du mot; elle n'est même plus regardée comme une affection mixte, dans laquelle les troubles intellectuels résulteraient de lésions viscérales, mais seulement comme une maladie cérébrale, comme une névrose, dont le traitement, par suite, consiste presque uniquement dans l'emploi des moyens hygiéniques et des influences morales.

HYPOCOPHOSE. s. f. [*hypocophosis*, de ὑπὸ, préposition qui indique une diminution, et κώφωσις, surdité]. Surdité incomplète, dureté de l'ouie.

HYPOCOROLLIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et *corolla*, corolle]. Classe de la méthode de Jussieu, qui contient les plantes dicotylédones monopétales à étamines et corolle hypogynes.

HYPOCOTYLÉDONAIRE. adj. Qui est au-dessous des cotylédons : *caudex hypocotyledonaire*.

HYPOCRÂNE. s. m. [*hypocranium*, de ὑπὸ, sous, et κρανίον, crâne ; all. et angl. *hypocranium*, esp. *hipocraneo*]. Abcès situé entre le crâne et la dure-mère.

HYPOCRAS. s. m. V. Hippocras.

HYPOCRATÉRIMORPHE, et non **HYPOCRATÉRIFORME**. adj. [*hypocraterimorphus*, de ὑπὸ, sous, κρατὴρ, coupe, et μορφὴ, forme]. Se dit d'une fleur dont la corolle est tubulée et subitement dilatée en un limbe régulier, horizontal, et plus ou moins concave.

HYPOCRINIE. s. f. [de ὑπὸ, indiquant diminution, et κρίνειν, séparer]. Diminution d'une sécrétion.

HYPOCRINIQUE. adj. Se dit d'un médicament qui diminue les sécrétions (Fonssagrives).

HYPODERMATOMIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, δέρμα, peau, et τομὴ, section]. Section, incision sous-cutanée.

HYPODERME. adj. [de ὑπὸ, sous, et δέρμα, peau]. Se dit de ce qui siège sous le derme.

HYPODERME. s. m. Genre d'œstres cuticoles dont la principale espèce est l'*hypoderma bovis* ou *œstre du bœuf*. V. Œstre.

HYPODERMIQUE. adj. [de ὑπὸ, sous, et δέρμα, derme]. Qui est relatif aux parties placées sous le derme. — *Méthode hypodermique* ou *des injections sous-cutanées*. Méthode qui consiste à introduire sous la peau, dans le tissu lamineux sous-cutané, à l'aide d'une seringue de Pravaz (V. Seringue), certains médicaments solubles, très actifs sous un petit volume, et qui sont ainsi plus sûrement et plus facilement absorbés que s'ils étaient ingérés à l'état de potions, pilules, bols, etc. Pour qu'une substance toxique ou médicamenteuse puisse être injectée sous la peau, il faut : 1° qu'elle soit soluble sans qu'il soit nécessaire d'employer un dissolvant acide irritant; 2° qu'elle ne soit point par elle-même irritante ou corrosive; 3° qu'elle ne puisse pas être précipitée par les chlorures alcalins, ni par les matières albuminoïdes, car la sérosité albumineuse, exhalée, amènerait cette double précipitation dès les premières gouttes injectées et s'opposerait à leur action. Il faut, de plus, que la solution soit récemment préparée, parfaitement limpide et exactement titrée. Les substances le plus souvent injectées sont : *Atropine*. Dose de 0,001 à 0,005. Solution normale au 100^e ; 0,30 de sulfate d'atropine pour 30 grammes d'eau, 2 gouttes représentant environ 1 milligramme. — *Morphine*. Les sels employés sont le chlorhydrate et le sulfate. On peut commencer par administrer le chlorhydrate à la dose de 5 à 10 milligrammes, jusqu'à 30 milligrammes. La solution au 20^e donne 1 milligramme par goutte. — *Narcéine*. La dose de chlorhydrate de narcéine peut être portée sans danger de 10 à 40 centigrammes (Debout, Béhier). Les solutions au 10^e et au 5^e conviennent pour cette substance. — *Strychnine*. Il convient de commencer avec prudence et de procéder par doses progressives : de 1/2 milligr. à 3 milligrammes et plus, mais *graduellement*. Le lieu d'élection est déterminé par le but qu'on se propose : si l'on veut produire une action générale, il n'y a point de règle à ce sujet; si l'on veut traiter une paralysie locale, il convient de faire l'injection sur le trajet du nerf paralysé. La solution au 200^e de sulfate de strychnine (0,05 pour 100 grammes d'eau) donne 1/2 milligramme de sel pour deux gouttes.— *Ergotine* (V. ce mot.—*Aconitine*. Elle agit énergiquement à la dose d'un demi à 2 milligrammes ; il ne serait pas prudent de dépasser cette dose (Gubler). Solution au 1/500^e de sulfate d'aconitine. De même pour la vératrine et la colchicine.— *Curare*. La dose ne peut être précisée qu'après expérience faite sur un animal (un lapin, un jeune chien), pour apprécier le degré d'énergie du curare employé. La solution au 10^e est très commode, bien que déjà un peu épaisse, lorsqu'on ne doit pas injecter plus de 0,20. Soit 0,20 de curare pour 2 grammes d'eau distillée, chaque goutte donne 0,01 de curare. — *Sulfate de quinine*. De 10 à 15 centigrammes. — On s'est aussi servi de la méthode hypodermique pour injecter des préparations iodées dans le parenchyme de certaines tumeurs, telles que le goitre (Luton), ou de l'eau pure sur le trajet des nerfs dans les névralgies (Potain).

HYPOGALA. s. m. [de ὑπὸ, sous, et γάλα, lait]. Collection d'un liquide blanc comme du lait dans les chambres de l'œil; il y en aurait deux espèces : l'une supposée, à tort, dépendre d'un dépôt laiteux chez les nourrices, est formée de pus (V. Hypopyon); l'autre dépend de la rupture d'une cataracte molle.

HYPOGASTRE. s. m. [*hypogastrium*. ὑπογάστριον, de ὑπὸ, sous, et. γαστὴρ, ventre, all. *Hypogastrium*, *Unterbauchsgegend*, angl. *hypogastrium*, it. *ipogastrio*, esp. *hipogastro*]. V. Abdomen et Hypogastrique (*Region*).

HYPOGASTRIQUE. adj. et s. m. [*hypogastricus*, all. *hypogastrisch*, angl. *hypogastric*, it. *ipogastrico*, esp. *hipogastrico*]. Qui a rapport à l'hypogastre, c'est-à-dire à la partie antérieure inférieure de l'abdomen. — *Artere hypogastrique*. V. Iliaque *interne*. — *Ceinture hypogastrique*. V. Ceinture. — *Cystotomie* ou *taille hypogastrique*. V. Cystotomie. — *Plexus hypogastrique*. Il est situé sur les parties latérales et postérieure du rectum et du bas-fond de la vessie. Il est formé de rameaux provenant de la troisième paire des nerfs sacrés et de la branche antérieure de la quatrième ; il reçoit aussi des filets du plexus mésentérique inférieur et surtout des ganglions sympathiques sacrés. De ce plexus partent des divisions qui sont : le plexus hémorroïdal moyen, le plexus vésical, le plexus prostatique, et, chez la femme, le plexus vaginal et le plexus utérin. — *Région hypogastrique*. Région de l'abdomen bornée supérieurement par une ligne fictive étendue de l'une à l'autre des épines iliaques antérieures supérieures, environ à trois travers de doigt au-dessous de l'ombilic. Sa partie moyenne constitue l'*hypogastre* proprement dit ; les latérales, les *régions iliaques* ou *des iles*. V. Abdomen.

HYPOGASTROCÈLE. s. f. [*hypogastrocele*, de ὑπὸ, sous, γαστὴρ, ventre, et κήλη, hernie]. Hernie formée à la région hypogastrique, à travers l'écartement de la partie inférieure de la ligne blanche.

HYPOGASTRODIDYME. s. m. et adj. [de *hypogastre*, et δίδυμος, double]. Monstre double soudé par l'hypogastre.

HYPOGÉ, ÉE. adj. [de ὑπὸ, sous, et γῆ, la terre]. Qui est sous terre. — *Cotylédon hypogé*. Celui qui reste sous terre lors de la germination des graines.

HYPOGÉIQUE. adj. — *Acide hypogéique* ($C^{32}H^{30}O^4$). Corps cristallisable, homologue à l'acide oléique, insoluble dans l'eau, fusible à 33°, qui se trouve à l'état de glycérine dans l'huile d'arachide.

HYPOGENÈSE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et *genèse*]. Génération des parties constituantes du corps en moindre nombre qu'à l'état normal.

HYPOGÉNÉSIE s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et γένεσις, génération]. Anomalie par défaut de développement (Sous). — *Hypogénésie de l'estomac*. Vice de conformation que Sous a signalé chez les enfants à la mamelle, et qu'on reconnaîtrait aux signes suivants : bonne conformation extérieure, présence d'évacuations alvines, absence de toute affection à laquelle on puisse rapporter le défaut d'appétit qui commence avec la vie et reste permanent.

HYPOGLOBULIE. s. f [de ὑπὸ, sous, et *globule*]. Quantité de globules moindre qu'à l'ordinaire.

HYPOGLOSSE. adj. [*hypoglossus*, de ὑπὸ, sous, et γλῶσσα, langue ; all. *Zungenfleischnerv*, it. *ipoglosso*, esp. *ipogloso*]. Qui est sous la langue. — *Nerf hypoglosse* ou *grand hypoglosse* [*douzième paire crânienne*]. Il naît par dix ou douze filets dans le sillon qui sépare les éminences pyramidale et olivaire. Son noyau d'origine réelle est une sorte de petite colonne située sur le plancher du quatrième ventricule et étendue jusqu'à l'extrémité inférieure du bulbe. Vulpian a constaté une fois sur l'homme qu'à ces racines motrices s'ajoutent des fibres sensitives venues du corps restiforme ; il a même trouvé un ganglion sur leur trajet, ce qui rapproche la constitution du nerf grand hypoglosse de celle des nerfs rachidiens. Ce nerf sort du crâne par le trou condylien antérieur, contourne le plexus gangliforme d'arrière en avant, en lui envoyant deux filets anastomotiques, passe entre la carotide interne et la jugulaire interne, et s'anastomose avec l'arcade formée par les deux premiers nerfs cervicaux : il décrit une courbe à concavité inférieure, pénètre dans la langue entre les muscles mylo-hyoïdien et hyo-glosse, s'anastomose avec le nerf lingual, et se divise en nombreuses branches destinées aux muscles de la langue. Dans son trajet, il fournit deux rameaux qui se distribuent isolément aux muscles thyréo-hyoïdien et génio-hyoïdien, et une *branche descendante* qui s'unit en anse à la branche descendante interne du plexus cervical en formant un petit plexus d'où partent des filets pour les muscles omo-hyoïdien, sterno-hyoïdien et sterno-thyréoïdien. Exclusivement moteur à son origine, le grand hypoglosse préside aux mouvements de la langue ; au-dessous de l'os hyoïde, il possède une sensibilité récurrente due à ses anastomoses avec les nerfs cervicaux, et peut-être avec le pneumo-gastrique. — *Nerf petit hypoglosse*. Ancien nom du *nerf lingual*.

HYPOGLOSSE. s. m. Nom vulgaire du *bislingua* (*Ruscus hypoglossum*, L.), de la famille des asparaginées, dont la racine est employée comme celle du *petit-houx*.

HYPOGLOSSITE. s. f. Inflammation de la partie inférieure de la langue, de son frein.

HYPOGLOTTIDE. s. f. [all. *Hypoglottides*, angl. *hypoglottis*, *hypoglossis*, it. *ipoglossi*, esp. *hipoglotide*]. Préparation pharmaceutique, pilule ou tablette, qu'on tenait sous la langue jusqu'à ce qu'elle fût fondue.

HYPOGNATHE. s. m. [*hypognathus*, de ὑπὸ, sous, et γνάθος, mâchoire ; esp. *hipognato* (Geoffroy Saint-Hilaire) Monstre qui a une tête accessoire très incomplète et rudimentaire dans la plupart de ses parties, attachée à la mâchoire inférieure de la tête principale.

HYPOGYNE. adj. [*hypogynus*, de ὑπὸ, sous, et γυνή, femme ; all. *bodenständig*, angl. *hypogynous*, it. *ipogino*, esp. *hipogino*]. Se dit, en botanique, de la corolle et des étamines, lorsqu'elles prennent naissance sous l'ovaire.

HYPOGYNIE. s. f. [*hypogynia*, all. *Bodenständigkeit*, angl. *hypoginia*, it. *ipoginia*, esp. *hipoginia*]. État d'une partie de la fleur qui s'insère au-dessous de l'ovaire.

HYPOGYNIQUE. adj. V. Hypogyne.

HYPOHÉMA. s. m. [de ὑπὸ, sous, et αἷμα, sang]. Épanchement de sang dans la chambre antérieure de l'œil. Lorsqu'il est la suite de coups sur l'œil, il se résorbe vite, en général, avec ou sans application de topiques froids. Mais lorsqu'il apparaît dans le cours d'un glaucôme, il est plus grave en raison de la tendance à l'hémorragie qu'il dénote.

HYPOHÉMIE. s. f. Même sens que *hyphémie*. — *Hypohémie intertropicale*. V. Mal-Cœur.

HYPOKINÉSIE. s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et κίνεσις, mouvement]. Diminution du mouvement.

HYPOKINÉTIQUE. adj. Se dit d'un agent susceptible de diminuer l'action musculaire.

HYPOLYMPHIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et *lymphe*]. Diminution de la lymphe.

HYPONARTHÉCIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et νάρθηξ, attelle]. Mode de déligation pour les fractures, inventé par Mayor (de Lausanne), et qui consiste à tenir en suspension le membre fracturé.

HYPONEURIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et νεῦρον, nerf]. Diminution de la sensibilité ; engourdissement.

HYPONITRIQUE. adj. V. Hypoazotique.

HYPONITRITE. s. m. [all. *untersalpetrichtsaures Salz*, it. *iponitrito*] V. Azotite.

HYPOPÉTALÉ, ÉE. adj. [*hypopetalus*, de ὑπὸ, sous, et πέταλον, pétale ; esp. *hypopetalado*]. Se dit de toute plante dont les pétales sont insérés sous l'ovaire.

HYPOPÉTALIE. s. f. L'hypocorollie.

HYPOPHASE. s. f. [*hypophasis*, ὑπόφασις, de ὑπὸ, au-dessous, et φαίνειν, paraître; all et angl. *hypophasis*, it. *ipofasi*]. État des yeux dans lequel ils sont presque entièrement fermés, de manière qu'on n'aperçoit qu'une partie du blanc. C'est un symptôme en général très fâcheux.

HYPOPHLEGMASIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et *phlegmasie*]. Synonyme de subinflammation.

HYPOPHORE. s. f. [*hypophora*, ὑποφορὰ, de ὑπὸ. sous, et φέρειν, porter, conduire; all. *Hohlgeschwür*, *Fistel*, angl. *hypophora*, it. *ipofora*]. Ulcère profond, fistuleux.

HYPOPHOSPHITE. s. m. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide hypophosphoreux avec les bases. Les hypophosphites sont, en général, solubles dans l'eau. Fortement chauffés à l'air, ils se décomposent, et l'acide hypophosphoreux mis en liberté se transforme en acide phosphorique et en hydrogène phosphoré spontanément inflammable. Ils réduisent l'azotate d'argent et le sulfate de cuivre. — *Hypophosphite de baryte* ($\mathrm{BaO.PhO.2HO}$). Sel qu'on obtient en faisant bouillir du phosphore avec une dissolution de baryte caustique, et qui sert à préparer les autres hypophosphites, sauf celui de chaux. — *Hypophosphite de chaux* ($\mathrm{CaO.PhO.2HO}$). Sel cristallisé, soluble dans l'eau, qu'on prépare en faisant bouillir du phosphore avec un lait de chaux. — *Hypophosphite de soude* ($\mathrm{NaO.PhO.2HO}$). Mêmes propriétés que celui de chaux : on l'obtient en traitant l'hypophosphite de baryte par le carbonate de soude. — Les hypophosphites alcalins ont été préconisés contre la phtisie pulmonaire par Churchill (2 à 5 décigr.).

HYPOPHOSPHOREUX. adj. — *Acide hypophosphoreux* ($\mathrm{PHO.3HO}$). On l'obtient en traitant le phosphore par une solution de baryte, décomposant par l'acide sulfurique le sel qui se produit, et évaporant la liqueur. Il est cristallisable, très oxydable, et donne de l'hydrogène phosphoré et de l'acide phosphorique quand on le chauffe à l'air.

HYPOPHTALMIE. s. f. [*hypophthalmia*, de ὑπὸ, sous, et ὀφθαλμὸς, œil ; all. *Hypophthalmie*, angl. *hypophthalmion*, it. *ipoftalmia*, esp. *hipoftalmia*]. Inflammation de la partie inférieure de l'œil, au-dessous de la paupière inférieure, ou bien de la paupière inférieure elle-même.

HYPOPHYLLE. adj. [de ὑπὸ, et φύλλον, feuille]. Qui est situé ou inséré sous une feuille.

HYPOPHYLLOCARPE. adj. [de ὑπὸ, sous, φύλλον, feuille, et καρπὸς, fruit]. S'est dit des plantes qui portent leurs fruits sous leurs feuilles, telles que certaines mousses et fougères.

HYPOPHYLLUM. s. m. Nom générique donné par Paule aux *agarics*.

HYPOPHYSE. [*hypophysis*, de ὑπὸ, sous, et φύσις, production ; all. *Gehirnanhang*, *Schleimdrüse*, angl. *hypophysis*, it. *ipofisi*]. La glande pituitaire.

HYPOPLASTIE. s. f. [de ὑπὸ, marquant insuffisance, et πλάσσειν, former]. Mot employé à tort pour désigner la diminution de la quantité de fibrine dans le sang. Il signifie diminution de l'activité nutritive ou génératrice.

HYPOPYON. s. m. [*hypopyum*, de ὑπὸ, sous, et πύον, pus; all. *Hypopyon*, *Eiterauge*, angl. *hypopyon*, it. *ipopio*, esp. *hipopion*]. Mot qui peut signifier toute collection purulente, et qui a pris le sens spécial d'épanchement de pus dans la chambre antérieure de l'œil. L'hypopyon peut être d'origine traumatique, comme l'hyphéma, auquel il succède quelquefois; mais le plus souvent il est une complication de la kératite ulcéreuse ou de l'irido-choroïdite purulente. On observe alors près du grand cercle de l'iris une petite bande blanc-jaunâtre qui augmente assez rapidement et qui arrive en moyenne à une hauteur de 2 ou 3 millimètres. Le traitement est d'abord celui des affections oculaires qui ont donné naissance à l'hypopyon (collyres d'atropine et laudanisés); puis, si la tension oculaire n'est pas trop considérable, si la perforation de la cornée n'est pas imminente, on peut attendre la résorption spontanée en couvrant l'œil de compresses imbibées d'eau tiède : dans les conditions inverses, il faut pratiquer la ponction de la chambre antérieure.

HYPOSARQUE. s. f. [*hyposarca*, de ὑπὸ, sous, et σὰρξ, chair]. Tumeur abdominale qui n'est ni sonore ni fluctuante (Linné, Sauvages).

HYPOSCHÉOTOMIE. s. f. [de ὑπὸ, ὀσχέον, scrotum, et τομὴ, incision]. Ponction de l'hydrocèle au bas de la tunique vaginale.

HYPOSCLÉREUX, EUSE. adj. — *Tissu hyposcléreux*. Le tissu fibreux. V. SCLÉREUX.

HYPOSPADE. s. m. Qui est affecté d'hypospadias.

HYPOSPADIAQUE. adj. Qui concerne l'hypospadias.

HYPOSPADIAS. s. m. [*hypospadias*, ὑποσπαδίας, de ὑπὸ, au-dessous, et σπάδιον, espace; all. et angl. *hypospadias*, it. *ipospadia*, esp. *hipospadias*]. Vice de conformation des parties génitales du sexe masculin, consistant en ce que l'urètre s'ouvre soit sur la face inférieure de la verge, soit sur le scrotum, au lieu de se prolonger dans l'épaisseur du pénis jusqu'à son extrémité. Dans la première variété (*hypospadias pénien*), l'ouverture siège au niveau de la fosse naviculaire ou à une distance plus ou moins éloignée du gland. Dans la seconde (*hypospadias scrotal*), cette ouverture est située sur le scrotum, qui se trouve divisé sur la ligne médiane, et présente, sur les côtés, des replis simulant une vulve : ce qui a pu induire en erreur sur le sexe de l'individu, et le faire regarder comme hermaphrodite (V. HERMAPHRODISME). En même temps, la verge est incurvée en bas par une bride cutanéo-muqueuse, qui s'étend du gland à l'ouverture hypospadiaque, et qui met obstacle à l'érection et à la fécondation; de plus, le gland est ordinairement imperforé, ainsi que la partie du canal située entre le gland et l'ouverture anormale. L'hypospadias est le résultat d'un arrêt du développement de la verge dans les premiers mois de la grossesse. On le traite par des opérations autoplastiques régulières qui ont pour but : de redresser la verge incurvée en incisant la bride cutanéo-muqueuse; de restaurer le méat urinaire; de restaurer le canal depuis l'orifice anormal jusqu'au gland ; d'oblitérer cet orifice.

HYPOSPATHISME. s. m. [*hypospathismus*, ὑποσπαθισμὸς, de ὑπὸ, dessous, et σπάθη, spatule]. Ancienne opération qui consistait à faire trois incisions sur le front jusqu'au péricrâne, et à passer une spatule entre les chairs et le péricrâne, afin de mettre celui-ci à nu dans une certaine étendue.

HYPOSPHAGME. s. m. [*hyposphagma*, de ὑπὸ, sous, et σφάζειν, répandre du sang]. Épanchement de sang sous la conjonctive ; ecchymose de l'œil.

HYPOSTAMINIE. s. f. [de ὑπὸ, et *stamen*, étamine; esp. *hipostaminia*]. Classe de la méthode de Jussieu contenant les plantes dicotylédones à pétales et à étamines hypogynes.

HYPOSTAPHYLE. s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et σταφυλὴ, luette]. Allongement de la luette.

HYPOSTASE. s. f. [*hypostasis*, de ὑπὸ, sous, et στάσις, stase, position ; all. *Bodenzatz*, angl. *hypostasis*, *sediment*, it. *ipostasi*, *sedimento*, esp. *hipostasis*]. Synonyme de *sédiment*. = La congestion hypostatique.

HYPOSTATIQUE. adj. [*hypostaticus*, ὑποστατικὸς]. — *Congestion hypostatique*. V. CONGESTION. — *Pneumonie hypostatique*. V. PNEUMONIE.

HYPOSTÉNOSE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et στένωσις, retrécissement]. Rétrécissement incomplet.

HYPOSTHÉNIE. s. f. [*hyposthenia*, de la préposition ὑπὸ, qui exprime une diminution, et σθένος, force ; all. *Hyposthenie*, angl. *hyposthenia*, it. *ipostenia*, esp. *hipostenia*]. Diminution des forces : opposé à *hypersthénie*

HYPOSTHÉNIQUE ou **HYPOSTHÉNISANT, ANTE**. adj. [all. *hyposthenisch*, angl. *hyposthenic*, it. *ipostenico*, esp *hipostenico*]. Synonyme de *contre-stimulant*. V. CONTRE-STIMULISME.

HYPOSTROMA. s. m. [de ὑπὸ, et στρῶμα, couche]. Couche cellulaire qui porte le *stroma* des champignons.

HYPOSULFANTIMONITE. s. m. [*unterantimo-nichtschwefliges Salz*, esp. *hiposulfantimonitos*]. Nom générique des sulfosels produits par la combinaison du sulfide hypantimonieux avec les sulfobases.

HYPOSULFARSÉNITE. s. m. [all. *unterarsenichtschwefliges Salz*, esp. *hiposulfarsenitos*]. Nom générique des sulfosels résultant de la combinaison du sulfite hyparsénieux avec les sulfobases.

HYPOSULFATE. s. m. [*hyposulphas*, all. *unterschwefelsaures Salz*, it. *iposolfato*, esp. *hyposulfatos*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide hyposulfurique avec les bases.

HYPOSULFITE. s. m. [*hyposulphis*, all. *unterschwefeligsaures Salz*, it. *iposolfito*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide hyposulfureux avec les bases. Le caractère distinctif des hyposulfites est de se décomposer en soufre et acide sulfureux quand on les traite par un acide. — *Hyposulfite de soude* ($NaO.S^2O^2.5HO$). Sel incolore, inodore, peu altérable à l'air, amer, très soluble dans l'eau, obtenu en faisant bouillir de la fleur de soufre avec du sulfite de soude. Il dissout aisément les chlorure, bromure, iodure et cyanure d'argent. Il est très employé en *photographie* et pour les *embaumements* En médecine, on l'emploie en lotions contre le psoriasis, le lichen, l'eczéma.

HYPOSULFUREUX. adj. — *Acide hyposulfureux* (S^2O^2). On ne le connaît qu'à l'état de combinaison avec les bases. V. HYPOSULFITE.

HYPOSULFURIQUE. adj. — *Acide hyposulfurique* [*acide dithionique*] (S^2O^5). Liquide incolore, inodore, instable, qu'on obtient en faisant arriver du gaz sulfureux sur du peroxyde de manganèse, et décomposant par l'acide sulfurique le sel qui se produit. — *Acide hyposulfurique monosulfuré* [*acide trithionique*] (S^3O^5). Très soluble dans l'eau, facilement décomposé en acide sulfureux et soufre par la chaleur. Il donne un sel cristallisable avec la baryte. — *Acide hyposulfurique bisulfuré* [*acide tétrathionique*] (S^4O^5). Il se forme lorsqu'on décompose le chlorure de soufre par une solution d'acide sulfureux ou par l'eau pure. Il donne des sels cristallisables. Il est liquide, incolore et inodore. — *Acide hyposulfurique trisulfuré* [*acide pentathionique*] (S^5O^5). Corps qui forme le dernier terme d'une série dite *thionique*, à laquelle appartiennent les corps qui précèdent. V. THIONIQUE.

HYPOTHÉCELLE. s. m. Ensemble des filaments radicellaires qui, dans les lichens, relient les thalles au corps qui les porte.

HYPOTHÉCIUM. s. m. Tissu formé de cellules très fines, qui, dans les lichens, supporte l'*hyménium*.

HYPOTHÉNAR. s. m. [de ὑπὸ, sous, et θέναρ, paume de la main ; *subvola*, all. et angl. *hypothenar*, it. *ipotenare*, esp. *hipotenar*]. Saillie qui se remarque à la partie interne de la face palmaire de la main, au-dessus du petit doigt, et dans sa direction. Elle est formée par les muscles palmaire cutané, abducteur, court fléchisseur et opposant du petit doigt.

HYPOTHÈSE. s. f. [*hypothesis*, ὑπόθεσις, de ὑπὸ, sous, et θέσις, thèse ; all. *Voraussetzung*, angl. *hypothesis*, it. *ipotesi*, esp. *hipotesis*] Supposition d'un fait non démontré expérimentalement, et conséquence tirée de cette supposition. Les hypothèses sont perpétuellement nécessaires dans la théorie de la science, l'esprit ayant besoin de cet appui pour régulariser et étendre ses raisonnements. Les hypothèses sont *vérifiables* ou *invérifiables*. 1° Les *hypotheses vérifiables* sont celles que l'on prend dans un domaine où pourront parvenir l'expérience et l'observation pour s'assurer si l'hypothèse proposée est réelle ou fausse, et doit être éliminée ou passer de l'état de conjecture à l'état de fait. Pour en donner un exemple pris dans la médecine, Broussais fit un légitime usage de l'hypothèse, quand, voulant en finir avec les entités de la pyrétologie, il plaça le siège des fièvres continues dans le tube digestif. La chose était vérifiable, et, après vérification, fut reconnue fausse ; mais il sortit de cette hypothèse des notions plus étendues et plus précises sur la nature des fièvres continues, et, dans tous les cas, une entité fut éliminée. Telle est encore, dans l'ordre anatomique, l'hypothèse de Bichat sur les *exhalants* et les *absorbants :* dans l'étude des propriétés de tissus, elle venait suppléer à la connaissance des phénomènes d'endosmose et d'exosmose qu'ils manifestent, et sans la notion desquels il était impossible de se rendre compte de la nutrition, dont ces actes sont une des conditions d'existence ; 2° les *hypotheses invérifiables* sont celles qui appartiennent à un domaine où ne peuvent pénétrer ni l'observation ni l'expérience. Ainsi l'hypothèse de Stahl, connue sous le nom d'*animisme*, ne pouvait jamais être le sujet d'une vérification, l'âme conçue comme un principe immatériel échappant par cela seul à toute démonstration. On rangera encore dans cette catégorie les atomes de la chimie ; jamais on ne saura si les corps sont composés de corpuscules infiniment petits et indivisibles. Le caractère invérifiable de ces hypothèses provient de ce qu'elles sont relatives à la nature intime des choses, qui, nous échappant toujours, les rend illusoires. Leur destinée dépend de la marche de la conception générale que l'esprit humain a du monde ou ensemble cosmique. De ces hypothèses, les unes tombent d'elles-mêmes, parce qu'elles ne cadrent plus avec les connaissances acquises et les habitudes mentales qui en résultent : tel est le cas de l'animisme. Les autres durent et se fortifient, parce qu'elles sont de plus en plus d'accord avec les faits et la manière de les envisager, sans pour cela prendre davantage de réalité objective. Tel est le cas des atomes ; ils servent la chimie et la science générale, et pourtant ils ne sont qu'une pure vue de l'esprit. Aux *hypotheses invérifiables*, de ce dernier genre, il vaudrait mieux donner le nom d'*artifice logique* (Auguste Comte), afin de n'être pas exposé à croire que des conceptions qui ne cessent jamais d'être subjectives répondent à quelque chose de connu objectivement. V. THEORIE.

HYPOTROPHIE. s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et τρέφειν, nourrir]. Nutrition insuffisante. Ce mot est meilleur que le terme *atrophie*, employé souvent dans le même sens.

HYPOXANTHINE. s. f. V. SARCINE.

HYPOXIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes herbacées, à feuilles entières, linéaires, distinctes des amaryllidées par leur port et le testa crustacé, noir, de leur graine, dont le hile est prolongé en forme de bec.

HYPOXILES. s. m. pl Groupe de champignons correspondant aux thécasporés. V. CHAMPIGNONS.

HYPSILOGLOSSE. Synonyme d'*hyo-glosse*.

HYPSILOÏDE adj. [de ὕψιλον, nom grec de l'U, et εἶδος, forme]. — *Os hypsiloïde*. V. HYOÏDE et OS EN V.

HYPSOCÉPHALIE. s. f. [de ὕψος, hauteur, et κεφαλὴ, tête]. Forme élevée du crâne.

HYPSOMÈTRE. s. m. [de ὕψος, hauteur, et μέτρον, mesure]. Instrument de physique qui fait connaître la hauteur d'un lieu d'après la température à laquelle l'eau y entre en ébullition.

HYPSOMÉTRIE. s. f. [*hypsometria*, de ὕψος, hauteur, et μετρεῖν, mesurer ; all. *Hohenmessung*, angl. *hypsometry*, it. *ipsometria*, esp. *hipsometria*]. Art de mesurer la hauteur relative ou absolue d'un lieu à l'aide de l'hypsomètre, de nivellements, d'observations barométriques, ou d'opérations trigonométriques.

HYRACEUM. s. m. Mélange d'urine et d'excréments de l'*hyrax capensis* (V. DAMAN) desséchés dans le creux des rochers, où on les trouve en masse brune, dure, pesante, amère, astringente, se ramollissant sous le doigt, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, et ayant l'odeur et les propriétés du castoreum.

HYSSOPE. s. m., et **HYSOPE**. s. f. [*Hyssopus officinalis*, L., ὕσσωπος, all. *Isop*, angl. *hyssop*, *wild thyme*, it. *isopo*, esp. *hisopo*]. Sous-arbrisseau (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) dont les sommités fleuries sont rangées parmi les béchiques et les pectoraux stimulants. On les emploie surtout dans le catarrhe pulmonaire chronique. Elles font partie des espèces aromatiques et du vulnéraire suisse. — *Sirop d'hysope*. V. SIROP.

HYSTÉRALGIE. s. f. [*hysteralgia*, de ὑστέρα, matrice, et ἄλγος, douleur ; all. *Gebarmutterschmerz*, *Mutterveh*, angl. *hysteralgia*, it *isteralgia*, esp. *histeralgia*]. Névralgie utérine, douleur plus ou moins vive, mais non inflammatoire, dont le siège est dans la matrice.

HYSTÉRANDRIE. s. f. [*hysterandria*, de ὕστερον, en outre, et ἀνὴρ, mâle, étamine]. Classe de plantes caractérisées par plus de vingt étamines (L. C. Richard).

HYSTÉRATRÉSIE s. f [de ὑστέρα, matrice, et *atrésie*]. Rétrécissement utérin.

HYSTÉRECTOMIE, s. f. [de ὑστέρα, matrice, et ἐκτομὴ, retranchement]. Opération qui consiste à retrancher l'utérus en totalité ou en partie et qui se pratique par la voie vaginale ou abdominale. Dans l'*hystérectomie vaginale* (*colpo-hystérectomie*), après avoir abaissé le col et l'avoir relevé en avant, on incise le cul-de-sac postérieur jusqu'au péritoine, et on suture en masse les culs-de-sac latéraux ; puis on complète l'incision autour du vagin, on décolle la vessie avec le doigt, on renverse l'utérus en arrière, on fait la ligature des ligaments larges, on ouvre le cul-de-sac postérieur, et on termine en suturant la plaie vaginale et plaçant un drain dans le cul-de-sac postérieur : cette opération est indiquée en cas de myome, quand l'utérus peu volumineux peut être facilement enlevé, et en cas de cancer utérin ayant envahi le corps de l'organe sans propagation aux tissus voisins. Dans l'*hystérectomie abdominale*, après la laparotomie et l'ablation de la tumeur, on peut lier le pédicule et l'abandonner dans la cavité abdominale (Terrillon, Richelot), ou la maintenir hors de la cavité à l'aide de deux broches croisées en X (Péan, Pozzi) : cette opération se pratique en cas de myome ou de sarcome du corps, très volumineux et à accroissement rapide. Quand les myomes sont très nombreux ou associés au cancer, on combine l'hystérectomie vaginale et abdominale (Bouilly).

HYSTÉRICISME. s. m. [all. *Hystericismus*, angl. *hystericism*, it. *istericismo*]. Hystérie peu intense, à symptômes variables, vagues, sans retours périodiques. = Etat de, femmes atteintes d'hystérie.

HYSTÉRIE. s. f. [de ὑστέρα, utérus ; *hysteria*, *affectio hysterica*, *strangulatio uterina ;* all. *Hysterie*, angl. *hysteria hysterics*, it. *isteria*, esp. *histerismo*]. Névrose héréditaire, liée dans une faible mesure aux lésions utéro-ovariennes, assez commune chez l'homme, favorisée par le nervosisme, l'anémie, les émotions pénibles, l'irritation, le traumatisme (*hystéro-traumatisme*), parfois symptomatique d'une intoxication saturnine (*hystero-saturnisme*), mercurielle ou alcoolique, se présentant sous forme convulsive ou non convulsive. A. L'*hystérie convulsive* (*attaque d'hystérie*) offre deux variétés. 1° *Petite hystérie* (*hysterie vulgaire :* d'abord bâillements, pleurs ou rires non motivés; puis *aura*, douleur au niveau d'un ovaire, gagnant l'épigastre, le sternum, le larynx (*boule* ou *globe hystérique*), avec strangulation ; chute moins brusque que dans l'épilepsie, visage congestionné, non grimaçant, vociférations, convulsions purement cloniques sans phase tonique, agitant le corps en tout sens, et le plus souvent perte de connaissance absolue; enfin sanglots, ou urines abondantes et claires, marquant la fin de l'attaque. — 2° *Grande hystérie* (*grande névrose*, *hystéro-épilepsie*) : après des bizarreries de caractère et d'appétit, et l'aura précédant immédiatement l'attaque, celle-ci débute par une phase semblable à l'attaque d'épilepsie, durant 3 à 4 minutes; puis phase d'hysterie, avec mouvements étendus, contorsions, clownisme (le corps portant sur la tète et les pieds en forme de pont), attitudes passionnelles (commandées par la frayeur, la volupté, etc.), hallucinations et illusions de la vue, de l'ouïe. — B. L'*hystérie non convulsive*, qui existe seule ou dans l'intervalle des attaques, présente comme signes caractéristiques (*stigmates*) des troubles de la sensibilité générale et spéciale : *anesthésie* tactile, à la douleur, thermique, localisée à un côté du corps (hémianesthésie) ou à un segment de membre (en gant, en bottine, etc.), atteignant la peau, les muscles, les muqueuses (pharyngée surtout), ne correspondant pas à un territoire nerveux, passant dans le côté opposé par l'application de plaques de métal (*transfert*) ; *hypéresthésie* (clou hystérique, rachialgie, gastralgie, etc.) ; *zones hystérogènes* (ovaire, testicule, appendice siphoïde, etc.), dont la pression, suivant qu'elle est légère ou forte, peut provoquer ou suspendre l'attaque ; *amblyopie*, *dyschromatopsie*, *diplopie*, *anosmie*, *anesthésie pharyngienne*. Les autres symptômes sont : *troubles de la motilité*, hémiplégies, paraplégies, monoplégies, et contractures, remarquables par la brusquerie de leur début et de leur disparition, abasie, astasie, parfois aphonie et mutisme, également soudains et passagers; *troubles intellectuels*, exagération, perversité, simulation, etc. ; *troubles digestifs*, anorexie, pica, malacia, vomissements, constipation, tympanisme abdominal; toux hystérique, aboyante, quinteuse ; rétention d'urine, anurie, polyurie, aménorrhée, vaginisme; léthargie, catalepsie, somnambulisme. L'hydrothérapie, l'électricité, les toniques, les antispasmatiques, constituent le traitement de l'hystérie. — *Hystérie décomposée*. V. NÉVROSE.

HYSTÉRIFORME. adj. Qui ressemble à l'hystérie; se dit de certains symptômes de la folie, etc.

HYSTÉRIQUE. adj. et s. f. [*hystericus*, all. *hysterich*, angl. *hysteric*, it. *isterico*, esp. *hysterico*]. Qui a rapport à la matrice ou à l'hystérie. — *Globe hystérique*. V. HYSTÉRIE. — *Passion hystérique*. L'hystérie.

HYSTÉRISME. s. m. V. HYSTÉRICISME.

HYSTÉRO-CATALEPSIE. s. f. Attaque d'hystérie compliquée de symptômes de catalepsie.

HYSTÉROCÈLE. s. f. [*hysterocele*, de ὑστέρα, utérus, et κήλη, hernie; all. *Gebärmutterbruch*, angl. *hysterocele*, it. *isterocele*, esp. *histerocele*]. Hernie de la matrice à travers l'anneau inguinal ou la ligne blanche.

HYSTÉROCYSTIQUE. adj. [*hysterocysticus*, de ὑστέρα, utérus, et κύστις, vessie]. Qui a rapport à la matrice et à la vessie.

HYSTÉROCYSTOCÈLE. s. f. [de ὑστέρα, matrice, κύστη, vessie, et κήλη, hernie]. Hernie dans laquelle se trouvent l'utérus et la vessie urinaire.

HYSTÉRO-ÉPILEPSIE. s. f. V. HYSTÉRIE.

HYSTÉROLOXIE. s. f. [*hysteroloxia*, de ὑστ έρα, utérus, et λοξὸς, oblique ; all. *Hysteroloxie*, angl. *hysteroloxia*, it. *isterolossia*, esp. *histeroloxia*]. Obliquité de la matrice ;

déviation à laquelle cet organe est assez sujet pendant la grossesse, et qui consiste dans une inclinaison de son axe comparativement à celui du détroit supérieur : c'est ce qu'on appelle aussi la *latéroversion* (V. Déviation). On a invoqué l'habitude de se coucher sur le côté droit pour expliquer que l'obliquité de l'utérus est beaucoup plus fréquente du côté droit. L'obliquité de l'utérus est ordinairement peu prononcée, et ne peut agir sur la parturition qu'en retardant la dilatation du col.

HYSTÉROLYMPHANGITE. s. f. La lymphangite utérine.

HYSTÉROMALACIE. s. f. [*hysteromalacia*, de ὑστέρα, utérus, et μαλακὸς, mou ; all. *Hysteromalacie*, angl. *hysteromalacia*, it. *isteromalacia*]. Ramollissement des tissus de la matrice, lequel rend l'organe sujet à se rompre pendant l'accouchement. V. Rupture.

HYSTÉROMANIE. s. f. [*hysteromania*, de ὑστέρα, utérus, et μανία, folie]. Synonyme de *nymphomanie*.

HYSTÉROMÈTRE. s. m. [de ὑστέρα, matrice, et μέτρον, mesure]. Synonyme de *sonde utérine* (Ricord, 1834).

HYSTEROMYOME. s. m. Tumeur de l'utérus, qu'on connaît aussi sous le nom de *corps fibreux*, mais qui, en réalité, est un *myôme* ou un *fibro-myôme*.

HYSTÉROPATHIE. s. f. [de ὑστέρα, matrice, et πάθος, maladie]. Maladie utérine en général.

HYSTÉROPEXIE. s. f. Opération qui consiste à fixer contre la paroi abdominale antérieure l'utérus en état de rétroflexion, de rétroversion ou de prolapsus. La laparotomie étant faite, des fils de catgut sont passés dans la couche superficielle du corps de l'utérus et dans la paroi abdominale, et forment des sutures perdues, par-dessus lesquelles on réunit la peau (Terrier). Voy. au Supplément.

HYSTÉROPHORE. s. m. Swanck [de ὑστερα, matrice, et φορὸς, qui porte]. Variété de pessaire.

HYSTÉROPHYSE. s. f. [*hysterophisa*, de ὑστέρα, utérus, et φῦσα, vent]. Distension de l'utérus par des gaz.

HYSTÉROPLÉGIE. s. f. [de ὑστέρα, matrice, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie utérine.

HYSTEROPTOSE. s. f. [*hysteroptosis*, de ὑστερα, utérus, et πτῶσις, chute ; all. *Gebärmuttervorfall*, it. *isteroptosi*, esp. *histeroptosis*]. — Le *prolapsus utérin*.

HYSTÉRORRAGIE. s. f. [de ὑστερα, matrice, et ῥαγεῖν, faire éruption]. La métrorragie.

HYSTERORRHÉE. s. f. [de ὑστέρα, utérus, et ῥεῖν, couler]. = *Hystérorrhée muqueuse*. La *leucorrhée*.

HYSTÉROSTOMATOME. s. m. [*hysterostomatomus*, de ὑστερα, utérus, στόμα, ouverture, et τομή, section]. Instrument destiné à fendre le col de la matrice dont la rigidité s'oppose à l'accouchement (Coutouly).

HYSTÉROTOKOTOMIE. s. f. [de ὑστερα, utérus, τόκος, accouchement, et τομή, section]. — *Traité de l'hystérotokotomie*. Titre du premier ouvrage sur l'opération césarienne (Fr. Rousset, 1581).

HYSTÉROTOME. s. m. [*hysterotomus*, de ὑστερα, utérus, et τομή, section ; all. *Hysterotom*, *Gebärmuttermesser*, it. *isterotomo*, esp. *histerotomo*]. Instrument inventé par Flamand pour pratiquer l'hystérotomie vaginale. C'est un bistouri dont le tranchant, qui n'existe qu'à l'extrémité de la lame, est, à volonté, caché par une chape d'argent ou de-couvert, de manière qu'il est impossible de blesser les parties environnantes.

HYSTÉROTOMIE. s. f. [*hysterotomia*, de ὑστέρα, utérus, et τομή, section ; all. *Gebarmutterschnitt*, angl. *hysterotomy*, it. *isterotomia*, esp. *histerotomia*]. Synonyme d'*opération césarienne* (V. Césarien). — *Hystérotomie vaginale*. Opération qui consiste à inciser le col de la matrice en pénétrant par le vagin, pour faciliter la sortie du fœtus, lorsque ce col est induré, squirrheux, résistant. = En vétérinaire, opération qui se fait sur les animaux, la vache particulièrement, en introduisant dans le vagin le bistouri boutonné, et promenant la lame d'avant en arrière sur le col utérin. V. Gastro-hystérotomie.

HYSTÉROTOMOTOCIE. s. f. [*hysterotomotocia*, de ὑστέρα, utérus, τομή, incision, et τόκος, accouchement]. Accouchement procuré par l'incision de la matrice (F. Rousset). V. Césarienne (*Opération*).

HYSTOMÈTRE. s. m. Synonyme de Pluviomètre.

I

i représente l'*i* latin, l'ι grec, et l'ει grec.

IATRALIPTE, et non **IATRALEPTE.** s. m. [ἰατραλείπτης, de ἰατρὸς, médecin, et ἀλείφειν, frotter ; all. *Salbarzt*]. Médecin qui pratique l'iatraliptique.

IATRALIPTIQUE et non **IATRALEPTIQUE.** s. f. [*iatraliptice*, ἰατραλειπτική, de ἰατρὸς, médecin, et ἀλείφειν, frotter ; all. *Iatraleptik*, angl. *iatraleptics*, it. *iatralettica*]. Méthode thérapeutique qui consiste à traiter les maladies par les frictions, les fomentations, les onctions.

IATRION. s. m. [*iatrium*, ἰατρεῖον, de ἰατρὸς, médecin ; angl. *iatrium*, it. et esp. *iatrion*]. Local où le médecin de l'antiquité avait ses instruments et ses appareils, où il pratiquait des opérations, pansait des plaies, réduisait des luxations et des fractures, et donnait des consultations. Un livre d'Hippocrate est intitulé : *De l'officine du médecin ou de l'iatrion*.

IATRIQUE. adj. [de ἰατρὸς, médecin]. Qui a rapport à l'art du médecin.

IATROCHIMIE. s. f. [all. *Iatrochemie*, it. *iatrochimia*, esp. *iatroquimica*]. V. Chimiatrie.

IATROGNOMIQUE. adj. et s. [de ἰατρὸς, médecin, et γνωμικὸς, qui connaît]. Qui concerne la connaissance des choses de la médecine. — Traité sur ces choses.

IATROLOGIE s. f. [de ἰατρὸς, médecin, et λόγος, traité]. Traité de médecine.

IATROMANTIE. s. f. [de ἰατρὸς, médecin, et μαντεία, divination]. Divination médicale.

IATROMATHÉMATICIENS. s. m. pl. [de ἰατρὸς, médecin, et *mathématicien*]. Médecins qui cherchaient à expliquer tous les phénomènes de l'économie, saine ou malade, par les principes de l'hydraulique et de la mécanique, et qui soumettaient aux calculs mathématiques les lois d'après lesquelles ces phénomènes ont lieu. Ces médecins, dont la secte prit naissance en Italie vers le milieu du XVIIe siècle, ont aussi reçu le nom de *iatro-mécaniciens*.

IATROMÉCANICIENS. s. m. pl. V. Iatromathématicien, Matérialisme et Mécaniste.

IATROMÉCANISME. s. m. La doctrine des iatromécaniciens.

IATROPHYSIQUE. s. f. [*iatrophysica*, de ἰατρὸς, médecin, et φυσική, physique]. La physique dans ses applications à la médecine.

IATROSOPHISTE. s. m. [ἰατροσοφιστὴς, de ἰατρὸς, médecin, et σοφιστὴς, savant, sophiste]. Chez les Grecs, médecin instruit, ayant de la doctrine. ‖ Aujourd'hui, celui qui traite la médecine à la manière des sophistes, en substituant l'explication à priori des phénomènes à la démonstration de leur nature par l'observation et l'expérience.

IBA. s. m. V. Oba.

IBERIS. s. m. [*Iberis amara*, L.]. Plante crucifère, dont les graines ont, d'après Williams, la propriété de modérer et de régulariser les battements du cœur, à la dose de 5 à 15 centigrammes ; elles amènent parfois des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

IBIS. s. m. [*Ibis religiosa*, L.; *ibis sacré*, all. et angl.

ibis, it. *ibi*, *ibide*]. Oiseau échassier longirostre, migrateur, vivant d'insectes, de mollusques et de plantes fluviatiles tendres (et non de serpents). L'ibis était respecté des Égyptiens, parce que son apparition annonçait le débordement du Nil, et qu'il abondait dans les lieux et les années fertiles.

IBOGA. s. m. Nom au Gabon d'une espèce du genre *Strychnos*, toxique à hautes doses et à l'état frais, aphrodisiaque et stimulant du système nerveux en petite quantité ; le principe actif réside dans la racine, qu'on mâche comme la coca.

ICAJA. s. m. [*m'boundou*, du cap Lopez, *casa*]. Arbuste du Gabon, du genre *Strychnos*, de la famille des loganiacées. L'infusion de l'écorce rougeâtre de sa racine, prise à petite dose, est, dit-on, enivrante et diurétique ; à haute dose, elle est presque toujours mortelle. Depuis l'occupation française, ce poison n'est plus administré comme *poison d'épreuve* que dans les habitations lointaines, où l'autorité européenne ne peut avoir d'action (Duchaillu, Griffon du Bellay). L'icaja contient un principe toxique, l'*icajine*, soluble dans l'eau et dans l'alcool, qui produit d'abord une augmentation du nombre des inspirations et des pulsations, ensuite une diminution considérable de ces mouvements et en même temps une exagération de la sensibilité, puis des convulsions tétaniques, enfin l'insensibilité, la paralysie et la mort.

ICAJINE. s. f. V. ICAJA.

ICAQUIER. s. m. [*Chrysobalanus icaco*, L.]. Arbrisseau de la famille des rosacées chrysobalanées, originaire de l'Amérique, et cultivé au Sénégal, dont le fruit (*icaque*, *prune icaque* ou *d'Amérique*) est une drupe comestible, du volume d'une prune, de goût agréable, renfermant une amande huileuse, qu'on emploie en émulsion contre les dysenteries, ainsi que toutes les parties de la plante ; car toutes sont chargées de tannin et astringentes.

ICHNEUMON. s. m. Insecte hyménoptère térébrant, dont l'abdomen est pédiculé et porte une tarière simple. C'est un insecte utile ; car il se nourrit de larves d'insectes nuisibles à l'agriculture.

ICHOR. s. m. [*ichor*, ἰχὼρ, all. *Jauche*, angl. *ichor*, it. *icore*, esp. *icor*]. Sérosité sanguinolente mêlée de pus fétide qui s'écoule de certains ulcères et des tumeurs ulcérées. V. SANIE.

ICHOREUX, **EUSE**. adj. [all. *jauchicht*, angl. *ichorous*, it. et esp. *icoroso*]. Qui tient de la nature de l'ichor.

ICHTYDINE, **ICHTINE**, **ICHTYLINE**, s. f. [de ἰχθὺς, poisson], et **ÉMYDINE**. s. f. [de ἐμὺς, tortue]. Principes azotés, solides, retirés à l'état de granules des œufs de poisson et de tortue (Valenciennes et Fremy).

ICHTYOBATRACIEN, **ENNE**. adj. et s. m. V. BATRACIENS.

ICHTYOCOLLE. s. f. [*ichthyocolla*, de ἰχθὺς, poisson, et κόλλα, colle ; all. *Fischleim*, *Husenblase*, angl. *ichthyocolla*, *isinglass*, it. *ittiocolla*, esp. *ictiocola*, *colle de poisson*]. Substance gélatineuse préparée, particulièrement en Russie, avec la membrane interne de la vessie natatoire de plusieurs esturgeons, surtout du grand esturgeon (*Acipenser huso*, L.), qu'on roule sur elle-même après l'avoir bien nettoyée, et que l'on fait sécher. On en trouve dans le commerce trois espèces principales : 1° l'*ichtyocolle en lyre* (*petit cordon*), et 2° l'*ichtyocolle en cœur* (*gros cordon*), ainsi appelées parce qu'on leur donne, pendant la dessiccation, la forme d'une lyre ou d'un cœur ; 3° l'*ichtyocolle en livre* (*colle de poisson en livre*), pliée à la manière des feuillets d'un livre, et traversée d'un bâton qui maintient ces feuillets rapprochés. Ces trois espèces sont naturellement colorées ; on les blanchit en les exposant à la vapeur du soufre : elles sont à peu près également bonnes. On prépare en Hollande une colle de poisson sous forme de tablettes brunâtres, et d'une qualité inférieure, en faisant bouillir dans l'eau la peau, l'estomac, les intestins, les nageoires et la queue des poissons cartilagineux. L'ichtyocolle de Russie, surtout le petit cordon, est la plus estimée ; celle de Cayenne est moins bonne ; la colle de poisson provenant de la vessie natatoire de la morue, et dite queue de rat, se dissout mal dans l'eau, ne forme pas de gelée, est opaque et salée. L'ichtyocolle bien préparée est blanche, demi-transparente, inodore, presque entièrement soluble dans l'eau bouillante, chatoyante ; 1 gramme doit convertir en gelée 30 grammes d'eau. Elle sert à préparer le taffetas d'Angleterre et les gelées, à clarifier les liqueurs. Dissoute dans l'eau et rapprochée jusqu'à consistance de pâte, elle constitue la *colle à bouche*.

ICHTYOGLYCINE. s. f. La matière glycogène du foie des poissons.

ICHTYOL. s. m. Corps d'apparence goudronneuse, soluble dans l'eau et dans un mélange d'alcool et d'éther, miscible aux graisses et aux huiles, tiré d'un minerai du Tyrol riche en poissons fossiles. Il s'emploie comme topique contre l'acné, l'eczema, le psoriasis, le rhumatisme, en pommade ou en solution aqueuse ou éthéro-alcoolique, contenant 5 à 50 p. 100 de substance active.

ICHTYOPHAGE. s. m. et adj. [*ichthyophagus*, ἰχθυοφάγος, de ἰχθὺς, poisson, et φαγεῖν, manger ; all. *fischfressend*, angl. *piscivorous*, it. *ittiofago*, *ictiofago*, esp. *ictiofago*]. Qui se nourrit de poissons.

ICHTYOSE. s. f. [*ichthyosis*, de ἰχθὺς, poisson ; all. *Ichthyosis*, *Fischschuppenausschlag*, angl. *ichthyosis*, it. *ictiosi*, *ittiosi*]. Maladie de la peau caractérisée par la formation de masses d'épiderme, en forme de plaques ou d'écailles, plus ou moins épaisses et de coloration plus ou moins foncée. La peau est altérée à des degrés variables, qui donnent à la maladie diverses formes dont les principales sont : 1° l'*ichtyose simple*, dans laquelle la peau, couverte de petites squames isolées, blanches, luisantes, paraît saupoudrée de farine ; 2° l'*ichtyose nacrée* (*ichthyosis nitida*), dans laquelle la peau prend une apparence parcheminée par suite des dimensions plus étendues des écailles, qui sont adhérentes au centre, détachées à la périphérie ; 3° l'*ichtyose serpentine* ou *cyprine*, dans laquelle l'épiderme forme des masses plus considérables, et prend un aspect d'écailles ou de plaques, de teinte foncée ou vert-grisâtre, qui lui donne de la ressemblance avec la peau des serpents ou de certains poissons ; 4° l'*ichtyose cornée* ou *hystricisme* (*ichthyosis hystrix*), dans laquelle l'épiderme est en plaques dures, cornées, foncées, ou en aiguillons en forme de piquants, compacts, noirs. Ordinairement la maladie débute par les extrémités, dans le sens de l'extension, et y est plus développée qu'ailleurs ; elle envahit toute l'enveloppe cutanée, à l'exception des plis de flexion articulaires, du creux de l'aisselle, des parties génitales ; la face est rarement atteinte à un degré prononcé ; la paume des mains et la plante des pieds sont le plus souvent épargnées, sauf dans la variété cornée. L'ichtyose n'est pas congénitale a proprement parler, puisqu'elle n'apparaît presque jamais avant l'âge de deux ans ; mais il est probable que la peau se trouve, dès la naissance, dans les conditions favorables au développement de la maladie, puisque celle-ci est héréditaire. Anatomiquement, il n'y a pas seulement hypertrophie de l'épiderme : les papilles sont aussi augmentées de volume, ainsi que leurs vaisseaux ; la couche de Malpighi et le derme lui-même sont épaissis. L'ichtyose est une maladie rebelle, contre laquelle l'antimoine et l'arsenic ont été essayés en vain : c'est par les bains tièdes, alcalins, répetés et prolongés, qu'on améliorera l'état du patient, ainsi que par l'application de corps gras, tels que huile de foie de morue, glycérolé d'amidon, etc.

ICHTYOTOMIE. s. f. [de ἰχθὺς, poisson, et τομὴ, section]. Dissection des poissons.

ICICA. s. f. V. Caragne et Iciquier.

ICICANE. s. m. Résine cristalline qui entre dans la composition de la résine *tacamaque*.

ICICARIBA. s. f. Arbre de la famille des térébinthacées (*Icica icicariba*, DC., *Amyris ambrosiaca*, L.), qui fournit la *résine élémi du Brésil*. V. Élémi.

ICIQUIER. s. m. [*Icica*]. Genre de plantes térébinthacées, qui, pour la plupart, fournissent des résines. L'*Icica icicariba*, DC., donne l'*élémi* du Brésil ; l'*I. caranna*, Kunth, la *caragne* ; l'*I. aracouchini*, Aubl., la résine *alouchi ;* l'*I. guyanensis*, Aubl., la résine *tacamaque*.

ICONOSCOPE. s. m. Stéréoscope modifié par Javal, dans lequel les parties planes de l'image prennent du relief.

ICOSAÈDRE. s. m. [de εἴκοσι, vingt, et ἕδρα, face]. Cristal qui présente vingt facettes.

ICOSANDRE, adj. [*icosander*, de εἴκοσι, vingt, et ἀνὴρ, homme ; all. *zwanzigmännerig*, angl. *icosandrous*, it. *icosandrico*, esp. *icosandro*]. Se dit d'une plante qui a vingt étamines ou plus insérées sur le calice.

ICOSANDRIE. s. f. [*icosandria*, all. *Ikosandrie*, angl. *icosandry*, it. et esp. *icosandria*]. Dans le système de Linné, classe et deux ordres renfermant des plantes qui ont vingt étamines ou plus insérées sur le calice.

ICOSANDRIQUE. adj. Synonyme d'*icosandre*.

ICTÈRE. s. m. ou **ICTÉRICIE**. s. f. [*icterus, icteritia*, ἴκτερος, all. *Gelbsucht*, angl. *icterus, jaundice*, it. *itterizia*, esp. *ictericia; jaunisse*]. Coloration spéciale de divers tissus et humeurs de l'économie, qui apparaît comme *symptôme* morbide et non comme *maladie*. Tantôt le pigment qui produit cette coloration vient de la bile (*ictère vrai, ictère biliphéique*) ; tantôt il vient du sang (*pseudo-ictère, ictère hémaphéique*). Dans la seconde variété, la plus rare, les tissus sont colorés par l'hématosine, mise en liberté par la destruction des globules du sang, soit que ce liquide soit primitivement altéré, comme il arrive dans les grandes pyrexies, dans l'intoxication phosphorée ou saturnine, soit que le foie lésé ne puisse suffire à la transformation en pigments biliaires des éléments du sang, resté normal. Dans l'ictère vrai, c'est la bile qui colore les tissus, soit que, l'abondance de la sécrétion étant augmentée, l'intestin la résorbe en nature (*ictere par polycholie*) ; soit que, ce qui est plus fréquent, un obstacle mécanique empêche son excrétion ou son libre écoulement dans le duodénum (*ictère par résorption*) : c'est ainsi qu'agissent le bouchon muqueux produit par le catarrhe des voies biliaires, le cancer de ces voies ou de la tête du pancréas, les calculs biliaires, les kystes hydatiques et autres tumeurs du foie qui compriment les canaux biliaires, etc. ; l'ictère par résorption existe dans la cirrhose hypertrophique ; il peut paraître après une émotion vive, par l'intermédiaire du système nerveux, produisant, non le spasme du canal cholédoque, comme on l'a dit, mais la paralysie des vaisseaux sanguins du foie et l'abaissement de la tension dans les vaisseaux (Potain). La coloration de la peau, peu accusée au début, varie du jaune au brun foncé ; elle est moins franche dans l'ictère hémaphéique que dans l'ictère vrai ; elle est surtout prononcée dans l'ictère par retention. La conjonctive, la face inférieure de la langue, le voile du palais, les lèvres, sont aussi colorés. Lorsque l'ictère se prolonge, on voit apparaître une altération spéciale, dite *xanthélasma*, et limitée aux paupières ou généralisée à toute l'enveloppe cutanée. La peau est le siège de démangeaisons résultant de l'imprégnation biliaire ; c'est à celle-ci qu'on rattache le phénomène appelé *xanthopsie*. Le lait et les crachats sont souvent colorés en jaune ; on a dit à tort qu'il en était de même pour la sueur, la salive et les larmes. L'urine est rare, rouge ou brune avec des reflets verdâtres ; l'acide nitrique un peu nitreux lui donne une coloration verte, puis rouge, violette et bleue, en allant de haut en bas du vase à expérience. Dans l'ictère hémaphéique, l'urine est moins foncée et ne prend pas avec l'acide azotique les couleurs qui caractérisent la présence du pigment biliaire. Le pouls présente un ralentissement qui peut le faire tomber à 25 pulsations, et qui est dû aux sels et aux acides biliaires. La langue est épaisse et jaunâtre, la bouche amère ; les digestions sont difficiles ; les matières fécales sont dures, grisâtres, argileuses dans l'ictère par résorption ; elles sont vertes et bilieuses dans l'ictère par polycholie. Le traitement est avant tout celui de la cause qui a produit l'ictère : on y ajoute l'usage des purgatifs cholagogues, tels que calomel, rhubarbe, aloès, etc. ; des diurétiques et des alcalins. — *Ictere bleu*. V. Cyanose. — *Ictère grave* [*ictere malin, hémorragique, ataxique, typhoide, pernicieux, hépatite aiguë parenchymateuse, atrophie jaune aiguë du foie*]. Ensemble morbide caractérisé anatomiquement par l'état granuleux des cellules hépatiques, cliniquement par l'ictère, des hémorragies, et des troubles nerveux divers. L'ictère grave débute souvent par les symptômes d'un simple embarras gastrique, ou par l'apparition d'un ictère bénin. Puis après un temps variable la température du malade s'élève, la céphalalgie et l'insomnie paraissent ; l'ictère se prononce davantage ; des hémorragies se produisent par le nez, l'intestin, l'utérus, sous la peau ; l'hématémèse est beaucoup plus rare ; l'hémorragie cérébrale et méningée a été observée. Les accidents nerveux consistent d'abord dans un délire bruyant avec accidents convulsifs ; puis la pupille se dilate et devient immobile, des paralysies partielles tendant à se généraliser persistent jusqu'à la mort. L'urine est peu abondante et contient souvent du pigment biliaire. La langue et les lèvres sont fuligineuses, les selles sont décolorées, le hoquet et les vomissements sont fréquents. Le foie est le siège d'une douleur vive : la percussion montre une diminution notable de son volume. On a encore signalé l'albuminurie et diverses éruptions exanthématiques. La mort est la terminaison la plus habituelle ; nul traitement n'a réussi à la prévenir A l'autopsie, on trouve le foie atrophié (sauf dans les cas d'alcoolisme, d'impaludisme, de cirrhose hypertrophique), mou, d'une couleur jaunâtre parsemée d'îlots rougeâtres ; on remarque la disparition des cellules hépatiques réduites à l'état de matière amorphe plus ou moins granuleuse ; le tissu lamineux périlobulaire est hypertrophié ; constamment il existe une angiocholite généralisée, et une accumulation de cellules en voie de prolifération dans les canalicules biliaires (Corail). La cause intime de l'ictère grave est peu connue : on s'accorde toutefois à le regarder comme un syndrome morbide primitif ou consécutif à un grand nombre de maladies de foie et résultant d'un trouble des fonctions de cet organe relatives à la dépuration du sang. — *Ictere noir* [*icterus niger, melas icterus* des anciens]. V. Mélanémie et Melas ictère. — *Ictere des nouveau-nés*. Ictère qui se manifeste presque immédiatement après la naissance sur quelques enfants. Souvent cet ictère, ordinairement hémaphéique, n'est qu'un phénomène physiologique produit par le passage de la vie intra-utérine à la vie extra-utérine, et se dissipe au bout de quelques jours. Dans d'autres cas, il coïncide avec une phlébite de la veine ombilicale, et dure alors aussi longtemps que cette inflammation. — *Ictère paradoxal*. Nom commun à la maladie d'Addison, la mélanémie et autres affections changeant la coloration de la peau. — *Ictere rouge*. Le phénigme. – *Ictere saturnin*. Celui qu'on observe dans l'intoxication saturnine.

ICTÉRICIE. s. f. V. Ictère. — *Ictéricie blanche* (Walther). La chlorose.

ICTÉRIQUE. adj. et s. [*ictericus*, *icteritia laborans*, ἰκτερικὸς, all. *ikterisch*, *gelbsüchtig*, angl. *icterical*, it. *itterico*, *icterico*, esp. *icterico*]. Qui a rapport à l'ictère ou qui est affecté d'ictère. — *Fievre ictérique*. V. Pernicieuse (*Fièvre*).

ICTÉRODE ou **ICTÉROÏDE**. adj [de ἴκτερος, ictère, et εἶδος, apparence; it. *itterode*, *icterode*]. Qui ressemble à l'ictère.— *Typhus ictérode*. La *fièvre jaune*.

ICTUS. s. m. Mot latin signifiant coup et usité en pathologie pour désigner toute atteinte morbide se manifestant subitement, comme effet d'un coup brusque. — *Ictus épileptique*. Attaque qui débute par une chute sans *aura* ni autres prodromes. — *Ictus traumatique*. V. Traumatique (*Choc*).

IDÉALITÉ. s. f. [all. *Idealität*, angl. *ideality*, it. *idealità*, esp. *idealidad*]. Mode de l'esprit de déduction considéré comme une faculté intellectuelle, qui serait caractérisée par une tendance à exagérer les notions fournies par la comparaison, et à leur supposer une forme qui conduirait au sentiment d'adoration (Gall et Broussais).

IDÉATION. s. f. Acte cérébral par lequel a lieu la production des idées. V. Pensée.

IDÉE. s. f. [*idea*, ἰδέα, νόημα, all. *Idee*, *Begriff*, angl., it.et esp. *idea*]. Résultat de l'application à un objet particulier de la faculté générale de *pensée* que possède le cerveau. — *Idée fixe*. Forme de monomanie intellectuelle, ou délire partiel, dont il y a autant de variétés que de malades, dans laquelle des individus demeurent obsédés, à la suite d'une crainte, d'une émotion ou d'un désir violent, par une même idée, déraisonnable ou criminelle, qui influe sur toutes leurs actions. — *Idée innée*. Idée que, suivant la métaphysique, l'esprit humain possède d'origine et sans l'intervention de l'expérience. La physiologie ne peut admettre des idées innées ; mais les dispositions cérébrales, et, par suite, les formes sous lesquelles la connaissance s'acquiert, sont innées, et, de plus, modifiables par l'hérédité. C'est ce que montrent les idées du même ordre comparées dans l'animal sauvage et l'animal domestique, chez l'homme aux divers degrés de civilisation ou encore sauvage. C'est pour n'être pas parti d'une base objective, et pour n'avoir pas comparé les actes qui se correspondent : 1° chez les êtres différents d'organisation, 2° chez ceux de même espèce qui sont déjà et ceux qui ne sont pas encore modifiés par la domesticité et la civilisation, qu'on a cru que le point de départ des idées n'était pas dans l'expérience.

IDENTIQUE. adj. Se dit d'un objet qui ne fait qu'un avec un autre. — *Points identiques des deux rétines*. Endroits qui se correspondent exactement dans les deux rétines, droite et gauche, d'un même individu, de sorte que, si l'on superposait ces deux membranes, ces deux points se superposeraient également. V. Horoptère.

IDENTISTE s. m. Synonyme d'*uniciste*.

IDENTITÉ. s. f. [de *idem*, le même; all. *Identität*, angl. *identity*, it. *identità*, esp. *identidad*]. Ce qui fait qu'une chose est la même qu'une autre. V. Analogue et Logique. — En médecine légale, *questions d'identité*, celles dans lesquelles on se propose de déterminer : 1° si un individu est bien celui qu'il prétend être, comme lorsqu'un absent reparaît et réclame ses droits de famille ; 2° s'il est celui que l'on présume reconnaître et auquel s'adresse une question judiciaire ; 3° si le cadavre ou le squelette soumis à l'examen, est celui de tel individu présumé victime d'un assassinat ou d'un empoisonnement. L'identité établie d'après les particularités de conformation ou d'altération pathologique (date et nature de certaines cicatrices, *nævi materni*), d'après les modifications physiques que certaines professions produisent chez ceux qui les exercent, d'après les caractères fournis par la dentition et le développement des os jusqu'à l'adolescence, d'après la couleur et l'état des poils, etc., repose sur une donnée variable ; nævi, cicatrices, anomalies de toutes sortes, peuvent faire défaut, ou se présenter en si grand nombre, qu'il est impossible de les relever tous. Au contraire, la méthode imaginée par A. Bertillon, et fondée sur la mensuration des principales parties du corps humain (taille, longueur et largeur maximum de la tête, longueur du pied, du doigt médius, grande envergure des bras), a pour base des indications qui peuvent être relevées sur chaque individu, et qui varient beaucoup d'un individu à un autre. Sur 100 hommes de même taille, 15 seulement ont la même longueur de tête ; 17 ont même longueur et même largeur de tête ; 16 ont la même longueur de pied ; 13, la même largeur maximum du bassin, etc. Cette méthode fournit un cadre à une classification de fiches ou de photographies et permet de retrouver le nom d'un récidiviste au moyen de quelques mensurations. En effet, les photographies des malfaiteurs sont d'abord partagées par groupes d'individus de même taille, de 5 en 5 centimètres. Chaque groupe est subdivisé en groupes secondaires fondés sur la couleur des yeux, la longueur de la tête, etc. On répartit ainsi une collection d'une centaine de mille de photographies par groupes d'une centaine chacun que l'on peut examiner rapidement. Cette méthode, mise en usage à la Préfecture de police depuis un an, a déjà donné des résultats pratiques satisfaisants.

IDÉO-MOTEUR. adj. [de *idée*, et *moteur*]. Qui a rapport à l'idéation et au mouvement. — *Centre idéo-moteur*. Synonyme de *psycho-moteur*. — *Phénomène idéo-moteur*. Action accomplie sous l'influence d'une idée, par opposition aux actions réflexes.

IDIO-ÉLECTRIQUE. adj. [all. *selbstelektrisch*, angl. *idio-electric*, it. et esp. *idio-electrico*]. Se dit, en physique, d'un corps susceptible d'acquérir les propriétés électriques par le frottement.

IDIOGYNE. adj. [*idiogynus*, de ἴδιος, propre, et γυνή, femme; all. *eigenhäusig*, angl. *idiogynous*, it. et esp. *idiogino*]. Se dit, en botanique, des étamines, lorsqu'elles ne sont pas placées dans la même fleur que le pistil.

IDIOGYNIE. s. f. [*idiogynia*, all. *Eigenhäusigkeit*, angl. *idiogynia*, it. et esp. *idioginia*]. État d'une plante dont les étamines sont idiogynes.

IDIO-MUSCULAIRE. adj. [de ἴδιος, propre, et *musculaire*]. Qui est propre au muscle. — *Contraction idio-musculaire* (Schiff). Soulèvement d'un muscle provoqué par excitation mécanique (choc, percussion), sur le vivant ou sur les suppliciés, sans que l'influence des nerfs soit pour rien dans cette action. En dehors des deux côtés de la tuméfaction produite par un petit coup sec sur le milieu des fibres musculaires, on voit la contraction s'étendre en ondulant : par exemple, au moment de la percussion, avec le marteau, des muscles du bras, et après la contraction momentanée et totale, surgit la tuméfaction idio-musculaire, et en même temps on voit au-dessus et au-dessous deux élévations moins hautes qui marchent en rampant sous la peau pour disparaître au coude et à l'aisselle. Au moyen de la vératrine, on peut, pendant une des phases de l'intoxication, produire un état des muscles qui les fait se contracter, même sans excitation de leurs nerfs, ou après la section de ces nerfs, et présenter, pendant plusieurs minutes, des mouvements ondulatoires. Cette contraction, s'observant aussi bien sur des muscles dont les nerfs ont été coupés et paralysés que sur des muscles intacts, sur des décapités, sur des membres amputés, etc., ne dépend pas de l'excitation des terminaisons nerveuses intra-musculaires, et vient à l'appui de la théorie de l'irritabilité musculaire.

IDIOPATHIE. s. f. [*idiopathia*, ἰδιοπάθεια, de ἴδιος, propre, et πάθος, affection; all. *Idiopathie*, *Eigenleiden*, *ursprungliches Leiden*, angl. *idiopathy*, it. et esp. *idiopatia*]. Maladie qui existe par elle-même, et non comme conséquence d'une autre affection; ou qui se déclare à la suite d'une autre, mais sans en dépendre, et qui, celle-ci étant terminée, persiste isolément.

IDIOPATHIQUE. adj. [*idiopathicus*, all. *idiopathisch*, angl. *idiopathic*, it. et esp. *idiopatico*]. Se dit d'une maladie qui a le caractère de l'idiopathie. — *Contraction idiopathique*. Contraction *idio-musculaire*.

IDIOSTHÉNIE. s. f. [de ἴδιος, propre, et σθενος, force]. Force ayant un caractère qui lui est propre.

IDIOSTHÉNIQUE. adj. Qui a les caractères de l'idiosthénie.

IDIOSYNCRASIE. s. f. [*idiosyncrasia*, de ἴδιος, propre, σύν, avec, et κρᾶσις, tempérament; all. *Idiosyncrasie*, angl. *idiosyncrasia*, it. et esp. *idiosincrasia*]. Disposition qui fait que chaque individu subit d'une manière qui lui est propre l'influence des agents capables d'impressionner nos organes.

IDIOSYNCRASIQUE. adj. Qui est relatif à l'idiosyncrasie.

IDIOSYNCRISE. s. f. [de ἴδιος, propre, et *syncrise*]. Manifestation spontanée, par divers phénomènes, de l'individualité propre d'un organisme.

IDIOT. s. m. [de ἰδιώτης, un simple particulier, et, par extension, un homme inexercé, mal habile; all. *Idiot*, *Blödsinniger*, angl. *natural fool*, it. et esp. *idiota*]. Celui qui est atteint d'*idiotie*. L'éducation des idiots est possible jusqu'à un certain point. Par la gymnastique dirigée convenablement, on fortifie le système musculaire, on exerce les muscles volontaires des membres, du tronc et de la face; par la gymnastique des sens, on met le sujet en communication avec les phénomènes extérieurs. On le prédispose à la vie intellectuelle par l'étude des notions concrètes; par la parole, l'écriture et la lecture, on fait entrer le sujet dans le champ des abstractions, où les nombres lui donnent le sentiment des rapports qu'il devra établir avec ses semblables (E. Seguin). Beaucoup d'enfants abandonnés comme idiots peuvent être conduits jusque-là; mais un certain nombre d'entre eux ne peut jamais franchir la distance qui sépare les idées concrètes des idées abstraites. Il en est un petit nombre sur lesquels l'éducation ne pourrait guère modifier que les habitudes les plus repoussantes, ce sont ceux dont l'idiotisme est compliqué d'épilepsie, de paralysie, de rachitisme, de scrofule, etc. On distingue des idiots les *enfants arriérés*.

IDIOTIE. s. f. [de *idiot*; all. *Blödsinnigkeit*, angl. *idioty*, it. *idiotia*]. Infirmité congénitale, ou remontant à la première enfance, qui consiste, anatomiquement, dans un défaut plus ou moins grand d'organisation ou de développement du cerveau; symptomatiquement, dans une absence ou insuffisance correspondante du développement des facultés sensorielles, intellectuelles, morales ou affectives. L'idiot diffère du dément en ce que ce dernier a eu, antérieurement, de l'intelligence. « C'est un riche devenu pauvre; l'idiot a toujours été dans l'infortune et la misère » (Esquirol). L'*imbécillité* est un degré atténué d'idiotie. Chez presque tous les idiots, il existe des défectuosités physiques; asymétrie ou mauvaise conformation du crâne, voussure de la voûte palatine, implantation vicieuse des dents, hémiplégies partielles, contractions, pieds-bots. L'obtusion intellectuelle présente beaucoup de nuances progressives, depuis la faiblesse d'esprit jusqu'à l'abrutissement complet; les modifications de la parole permettent en quelque sorte de mesurer le degré de lésion des facultés intellectuelles. Chez les idiots, les instincts grossiers acquièrent un développement prédominant. On trouve, chez les idiots, des lésions anatomiques variables, consistant, le plus souvent, en défaut de développement de l'ensemble du cerveau ou, seulement, de certaines régions; souvent l'infirmité peut être attribuée à la synostose crânienne prématurée. Le traitement de l'idiotie ne peut être curatif; il est seulement palliatif.

IDIOTISME. s. m. [*idiotismus*, all. *Blodsinn*, angl. *idiotism*, it. et esp. *idiotismo*]. État d'idiotie.

IDRIALINE. s. f. [all. *Idrialin*, angl. *idrialine*, it. et esp. *idrialina*] ($C^{80}H^{28}O^{2}$). Substance retirée des minerais de mercure des mines d'Idria. Cristallisable, blanche, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, facilement dans l'essence de térébenthine bouillante.

IDRYLE. s. m. ($C^{42}H^{14}$). Corps obtenu par distillation des minerais bitumineux mercurifères des mines d'Idria. Cristallisable, incolore; fond à 86°, se prend en masse à 79°; volatil, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'essence de térébenthine, l'alcool et l'éther.

IF. s. f. [*Taxus baccata*, L.; all. *Taxus*, *Eibenbaum*, angl. *yew*, it. *tasso*, esp. *tejo*]. Arbre de la famille des conifères, dont les feuilles et l'écorce sont un poison pour plusieurs animaux, les chevaux en particulier. Les baies sont relâchantes ou purgatives, mais non vénéneuses.

IFINE. s. f. Principe vénéneux de l'if.

IGASURINE. s. f. [du mot *igasur*, nom malais de la *fève de Saint-Ignace*]. Alcaloïde découvert par Desnoix (1852) dans la noix vomique. Elle est plus vénéneuse que la *brucine*, à laquelle elle ressemble par ses propriétés physiques et chimiques, et dont elle diffère en ce qu'elle est 5 fois plus soluble dans l'eau. — Sous le même nom, Schützenberger a décrit neuf alcaloïdes, qui diffèrent par leur degré d'hydratation, et qui sont des produits d'oxydation de la brucine, formés sous l'influence de la végétation.

IGASURIQUE. adj. — *Acide igasurique*. Acide avec lequel la strychnine est combinée dans les espèces du genre *Strychnos*. Il est séparable sous forme de grains durs cristallins de saveur très styptique et acide, solubles dans l'eau et dans l'alcool. Il donne des sels avec les bases.

IGNAME. s. f. Rhizome de diverses espèces du genre *Dioscorea*, de la famille des dioscorées, féculentes, alimentaires après la cuisson, répandues dans toutes les contrées chaudes du globe : telles sont l'*igname* proprement dite ou *ailée* (*Dioscorea alata*, L.), originaire de l'Inde; l'*igname du Japon* (*D. japonica*, Thunberg); et le *D. eburnea*, Loureiro, de la Cochinchine.

IGNATIE. s. f. V. Fève *de Saint-Ignace*.

IGNÉ, ÉE. adj. [*igneus*]. Qui tient de la nature du feu, qui est produit par le feu.

IGNÉAL, ALE. adj. Qui concerne le feu, qui en a la couleur. — *Tache ignéale*. V. Éphélide.

IGNIPUNCTURE. s. f. [de *ignis*, feu, et *punctura*, piqûre]. V. Cautérisation.

IGNITION. s. f. [*ignitio*, de *ignis*, feu; πύρωσις, all. et angl. *ignition*, it. *ignizione*, esp. *ignicion*]. Dégagement simultané d'une grande quantité de lumière et de calorique, dépendant soit de ce qu'un corps, soumis à une forte chaleur, la perd sans éprouver aucun changement, soit de ce qu'il y a combinaison ou désunion de deux corps.

IGUANE. s. m. Genre de sauriens iguaniens de grande taille, vivant sur les arbres, ayant un fanon mince sous le cou, une crête sur le dos et sur la queue, une saillie en forme de casque sur la tête. Leur chair est fort recherchée dans l'Amérique méridionale.

IGUANIENS. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, qui a pour principaux représentants les genres *basilic* et *iguane*.

ÎLE. s. f. V. Insula.

ILÉADELPHE. s. m. [*ileadelphus*, de *ileum*, iléon, et ἀδελφός, frère] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double inférieurement, depuis et compris le bassin.

ILÉITE. s. f. [*ileitis*, all. *Krummdarmentzündung*, angl. et esp. *ileitis*, it. *ileite*]. Inflammation de la membrane muqueuse de l'iléon.

ILÉO-CÆCAL, ALE. adj. [*ileo-cæcalis*]. Qui appartient à l'iléon et au cæcum. — *Appendice iléo-cæcal.* L'appendice *cæcal* — *Valvule iléo-cæcale* [all. *Blinddarmklappe*, angl *ileo-cæcal valve*, it. *valvola ileociecale*, esp. *valvula ileocecal ; valvule de Bauhin*]. Valvule située à l'endroit où le cæcum reçoit l'iléon : c'est une invagination de l'intestin grêle dans le gros intestin, qui a pour fonction d'empêcher le retour des matières du gros intestin dans l'iléon, d'où son nom de *barrière des apothicaires.* Du côté du cæcum, elle offre deux lèvres saillantes : l'une, supérieure, falciforme ; l'autre, inférieure, semilunaire et plus courte, limitant une fente transversale dont les commissures se perdent, sous forme de replis ou *freins*, sur les parois du gros intestin. Du côté de l'iléon, elle a une forme d'entonnoir. La muqueuse et les fibres circulaires de la tunique musculeuse prennent seules part à sa constitution, à l'exclusion des fibres longitudinales et de la séreuse.

ILÉO-CHOLOSE. s. f. [de *iléon*, et χολή, bile]. La diarrhée bilieuse (Eisenmann).

ILÉO-COLIQUE. adj. [*ileo-colicus*, angl. *ileocolic*, it. *ileocolico*]. Qui a rapport aux intestins iléon et côlon. — *Artère iléo-colique.* L'artère colique droite inférieure, division de la mésentérique supérieure, qui fournit à l'iléon et au côlon. V. Colique.

ILÉO-DICLIDITE. s. f. [de *ileum*, iléon, et δικλίς, valvule]. Inflammation de l'iléon et de la valvule iléo-cæcale. — Synonyme inusité de *dothiénentérie.*

ILÉOGRAPHIE. s. f. [de *ileum*, et γράφειν, décrire]. Description de l'intestin.

ILÉOLOGIE. s. f. Traité des intestins.

ILÉO-LOMBAIRE. adj. V. Ilio-lombaire.

ILÉON. s. m. [*ileum*, de εἰλεῖν, décrire des circonvolutions ; all. *Krummdarm*, angl. *ileum*, it. *ileo*, *ilio*, esp. *ileon*]. Troisième et dernière portion de l'intestin grêle, étendue du jéjunum à la valvule iléo-cæcale, et ainsi appelée à cause des nombreuses circonvolutions qu'elle décrit. V. Intestin.

ILÉO-TYPHUS. s. m. [de *iléon*, et *typhus*]. Nom donné en Allemagne à la *diothiénentérie.*

ILES. s. m. pl. [*ilia*, λαπάρα, λαγών, all. *Weichen*, angl. *ilia*, it. *ilii*, esp. *ileos*]. Parties latérales et inférieure de l'abdomen. — *Os des iles.* V. Iliaque (*Os*).

ILÉUS. s. m. [*passion iliaque*, εἰλεός, all. *Ileus*, *Kothbrechen*, angl. *ileac passion*, it. *passione iliaca*, *ileo*, esp. *pasion iliaca*]. Forme d'occlusion intestinale ainsi nommée parce qu'elle paraît avoir son siège dans l'intestin *iléon*, ou parce que, dans cette affection, les intestins sont souvent roulés et comme entortillés (de εἰλεῖν, tourner) : ce qui l'a fait nommer aussi *volvulus* (de *volvere*, rouler). La violence des douleurs a fait donner vulgairement à la maladie le nom de *miserere* (*ayez pitié*). V. Occlusion *intestinale.*

ILEX. s. m. V. Houx.

ILIACO-MUSCULAIRE. adj. et s. m. V. Ilio-lombaire.

ILIACO-TROCHANTINIEN. adj. et s. m. V. Iliaque (*Muscle*).

ILIAQUE. adj. pris quelquefois subst. [*iliacus*, de *ilia*, les flancs ; angl. *iliac*, it. et esp. *iliaco*]. Qui a rapport aux flancs. — *Artères iliaques.* Artères au nombre de trois de chaque côté, distinguées en *primitive*, *interne* et *externe*. — *Artère iliaque primitive.* Branche de bifurcation de l'aorte, elle naît, de chaque côté, au niveau du bord interne de la quatrième vertèbre lombaire, et se termine au niveau de la symphyse sacro-iliaque, en se bifurquant en iliaques *interne* et *externe*. Elle longe le bord interne du muscle psoas. Elle est croisée, en avant, par l'uretère et par les vaisseaux testiculaires ; en arrière est sa veine satellite. Cette artère ne fournit aucune branche dans tout son trajet. Elle est recouverte par le paquet intestinal, qu'il faut refouler pour parvenir jusqu'à elle. — *Artère iliaque interne* ou *hypogastrique* (*pelvienne*, Ch.). Elle provient, comme l'*externe*, de la bifurcation de l'iliaque primitive au niveau de la symphyse sacro-iliaque. Elle plonge dans le bassin un peu obliquement en bas, en dedans et en arrière. Une grosse veine l'accompagne ; l'uretère descend dans le bassin, un peu au-devant d'elle. Elle fournit, après un trajet de 4 centimètres, un grand nombre de branches, qu'on distingue en : *intra-pelviennes viscérales* (ombilicale, vésicale inférieure, hémorroïdale moyenne, utérine, vaginale) ; *intra-pelviennes pariétales* (ilio-lombaire et sacrée latérale) ; *extra-pelviennes* (obturatrice, fessière, ischiatique), honteuse, interne). — *Artère iliaque externe.* Branche de bifurcation de l'iliaque primitive, étendue de cette artère à l'arcade crurale, où elle se continue avec la fémorale. Recouverte par le péritoine en avant, elle répond, en arrière, au fascia iliaca et à la veine iliaque correspondante, Elle fournit l'épigastrique et la circonflexe iliaque. — *Côlon iliaque.* V. Côlon. — *Crête iliaque.* Bord supérieur de l'os iliaque. — *Épine iliaque.* V. Iliaque (*Os*). — *Fosse iliaque.* V. Iliaque (*Os*). — *Muscle iliaque* (*iliaco-trochantinien*, Ch.). Muscle situé dans la fosse iliaque interne, qui s'attache aux deux tiers supérieurs de cette fosse et à la partie interne de la crête du même nom. Il se fixe inférieurement au petit trochanter, par un tendon qui lui est commun avec le psoas. V. Psoas. — *Os iliaque* [*os coxal*, *os innominé*, *os des iles*]. Os pair, très irrégulier, qui occupe les parties latérales et antérieure du bassin, et s'articule en arrière avec le sacrum. — Fig. 230. 1, fosse iliaque interne ; 2, ligne demi-circulaire supérieure ; 3, ligne demi-circulaire inférieure ; 4, crête iliaque ; 5, épine iliaque postérieure et supérieure ; 6, épine iliaque postérieure et inférieure ; 7, épine iliaque antérieure et postérieure ; 8, épine iliaque antérieure et inférieure ; 9, arrière-fond de la cavité cotyloïde ; 10, partie articulaire de cette cavité ; 11, sourcil cotyloïdien ; 12, trou obturateur ; 13, surface pectinéale ; 14, éminence ilio-pectinée ; 15, épine du pubis ; 16, angle du pubis ; 17, pubis ; 18, branche inférieure de l'ischion ; 19, ischion ; 20, gouttière pour le passage de l'obturateur interne ; 21, épine sciatique. — *Insertions musculaires.* A, muscle grand fessier ; B, moyen fessier ; C, petit fessier ; D, grand dorsal ; E, petit oblique ; F, grand oblique ; G, tenseur du fascia lata ; H, couturier ; I, droit antérieur de la cuisse ; I′, son tendon réfléchi ; J, pectiné ; K, premier abducteur ; L, petit abducteur ; M, M′, grand abducteur ; N, N′, droit

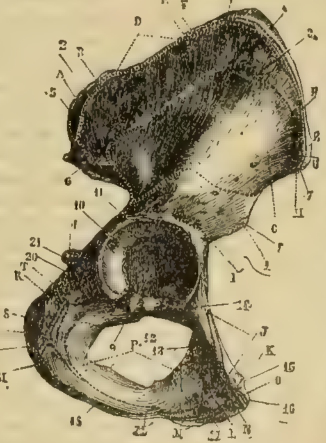

Fig. 230.

interne ; O, grand droit antérieur de l'abdomen ; P, obturateur externe ; Q, biceps et demi-tendineux ; R, demi-membraneux ; S, carré fémoral ; T, jumeau inférieur ; U, jumeau supérieur. Cet os peut être considéré comme formé de trois pièces : 1° l'*ilium* ou *ilion*, qui est la portion la plus considérable, et qui occupe la région postérieure et supérieure ; 2° le *pubis*, qui est la partie antérieure ; 3° l'*ischion*, qui en forme la partie inférieure. L'ilium commence à s'ossifier vers le quarante-cinquième jour après la conception ; l'ischion vers trois mois ; le corps du pubis, vers quatre mois et demi. Vers neuf ans, les trois portions de l'os iliaque se rencontrent au fond de la cavité cotyloïde, où elles forment une sorte d'Y ; elles se confondent vers l'âge de treize à quatorze ans. Vers seize ans, il se développe quatre épiphyses, dont l'une occupe la crête iliaque, une autre l'ischion, une troisième l'épine antérieure et inférieure de l'ilium, et la quatrième l'angle du pubis. Ces trois dernières sont réunies à l'os vers l'âge de dix-huit à vingt ans ; celle de la crête iliaque seulement, de vingt à vingt-cinq ans. Chez l'adulte, il n'y a plus qu'une pièce osseuse, l'os iliaque proprement dit. Sa face externe offre, vers sa partie moyenne, la cavité cotyloïde, qui reçoit la tête du fémur ; plus en arrière, une portion alternativement concave et convexe, appelée *fosse iliaque externe*, parcourue par deux lignes courbes demi-circulaires, et occupée par les muscles fessiers ; en avant, un grand trou appelé *trou sous-pubien*, *trou ovale* ou *ovalaire*, *trou obturateur* : cet anneau osseux, fermé par une membrane dite *obturatrice*, et surmonté par une gouttière, *obturatrice* ou *sous-pubienne*, dans laquelle passent les vaisseaux et nerfs *obturateurs*, est limité en bas et en arrière par la tubérosité et la branche ascendante de l'ischion, en haut et en avant par les branches horizontale et descendante du pubis. Sa face interne présente supérieurement la *fosse iliaque interne*, qui loge le muscle du même nom ; et inférieurement une surface lisse, quadrilatère, qui répond à la cavité cotyloïde : cette surface est séparée de la fosse interne par une ligne courbe, dite *crête* du détroit supérieur du bassin. Le bord supérieur de l'os iliaque constitue la *crête* iliaque, qui présente à ses deux extrémités les *épines iliaques supérieures*, *antérieure* et *postérieure*. Le bord inférieur présente une partie antérieure, épaisse, ovalaire, articulée avec une surface semblable du côté opposé pour former la symphyse du pubis, et une partie plus mince qui constitue les branches descendante du pubis et ascendante de l'ischion. Le bord postérieur présente les *épines iliaques postérieures*, *supérieure* et *inférieure*, la grande échancrure sciatique, l'épine sciatique, la petite échancrure sciatique, plus bas, enfin, la tubérosité de l'ischion. Le bord antérieur offre l'*épine iliaque antérieure supérieure*, une échancrure pour le passage des filets nerveux, l'*épine iliaque antérieure inférieure*, une coulisse pour le tendon du psoas, l'éminence ilio-pectinée, la surface pectinéale et l'épine pubienne. — *Veines iliaques*. Comme les artères, on distingue de chaque côté : 1° une *veine iliaque primitive*, formée par la réunion des veines iliaques interne et externe, et qui, en s'unissant à celle du côté opposé, donne naissance à la veine cave inférieure : celle-ci occupant le côté droit de la colonne vertébrale, la veine iliaque gauche a un trajet plus long et plus oblique que celle du côté droit, et est recouverte, près de sa terminaison, par l'artère de ce côté ; 2° une *veine iliaque interne* ou *hypogastrique*, qui suit l'artère de même nom, et qui est formée par les veines correspondantes aux branches artérielles de cette artère : la veine iliaque interne est unique de chaque côté, tandis que ses branches afférentes sont doubles pour chaque tronc artériel ; il n'y a pas de veines ombilicales qui correspondent aux artères, la veine ombilicale se rendant au foie chez le fœtus, et se transformant, chez l'adulte, en cordon fibreux ; 3° une *veine iliaque externe*, qui continue la veine fémorale, reçoit les veines épigastrique et circonflexe iliaque, et s'unit à l'iliaque interne pour former la veine iliaque primitive. = *Passion iliaque*. V. Ileus et Occlusion *intestinale*. — *Phlegmon iliaque*. Inflammation du tissu lamineux de la fosse iliaque interne. Ce tissu est divisé en deux couches, l'une sous-péritonéale, l'autre sous-aponévrotique, par le fascia iliaca, et l'inflammation occupe l'une ou l'autre de ces couches : d'où la division du phlegmon en *sous-péritonéal* et *sous-aponévrotique*. Les causes et les symptômes du phlegmon sous-aponévrotique sont ceux du psoïtis, l'inflammation siégeant dans la gaine du muscle psoas iliaque (V. Psoïtis). Le sous-péritonéal résulte d'un traumatisme, contusion, effort, plaie par arme à feu, etc. ; ou de la propagation d'une inflammation voisine, phlegmon des ligaments larges, phlegmon périnéphrétique, typhlite, inflammation des ganglions lymphatiques de la fosse iliaque. Des frissons, de la fièvre, des vomissements, une constipation opiniâtre ou de la diarrhée, sont les premiers symptômes de la maladie ; puis la région iliaque, surtout celle du côté droit (à cause de la présence du cæcum, la typhlite étant la cause la plus fréquente du phlegmon), devient le siège d'une tumeur vive, lancinante, exaspérée par la pression et par la toux, et d'un empâtement mal limité, plus rarement d'une tuméfaction circonscrite. Rarement le phlegmon iliaque se termine par résolution, par gangrène ou par induration : la formation du pus est l'issue la plus habituelle, et s'annonce par un redoublement des frissons et de la fièvre, par l'apparition de rougeur et d'œdème de la région ; la fluctuation est difficile à sentir, et, en tous cas, lente à s'établir. L'abcès est ordinairement très étendu ; le pus fuse vers les reins ou dans l'excavation pelvienne, ou perfore les tuniques de l'intestin, et s'écoule plus ou moins bien au dehors par ce canal ; plus fréquemment, il vient faire saillie à la partie inférieure de l'abdomen, un peu au-dessus de l'arcade crurale, et se fait une ou plusieurs ouvertures qui restent souvent fistuleuses : le foyer se vide plus rarement dans la vessie, dans le vagin, dans le rectum. Le mélange du pus aux matières stercorales et une amélioration dans l'état général du malade annoncent l'ouverture de l'abcès dans l'intestin : la guérison peut alors survenir ; mais la péritonite et la consomption lente sont des éventualités redoutables. Au début, il est indiqué de chercher à obtenir la résolution par le repos absolu, l'opium à l'intérieur, les cataplasmes, les applications locales de sangsues ; plus tard, il faut donner au pus une issue facile et en favoriser l'écoulement. Si l'on attendait pour agir que la fluctuation fût manifeste, ce n'est que du vingtième au vingt-sixième jour en moyenne que l'on interviendrait : mais il y a tout avantage à tenter plus rapidement l'évacuation du foyer, du dixième au quinzième jour, dès que l'œdème, à défaut de la fluctuation, est assez accentué pour que la présence du pus ne soit plus douteuse. On a conseillé d'attaquer la poche par les caustiques, dans le but de favoriser la formation d'adhérences qui mettent à l'abri d'une lésion du péritoine, mais ces adhérences sont suffisamment provoquées par l'inflammation pour que l'instrument tranchant, qui permet une évacuation large et immédiate, soit préféré à la cautérisation, méthode longue et douloureuse, et à l'aspiration, souvent insuffisante. C'est donc par le bistouri qu'on ponctionnera la poche, dans son point le plus déclive : l'incision sera faite couche par couche sur une ligne de la paroi abdominale parallèle à l'arcade crurale, en dehors de l'artère épigastrique, et d'une façon plus générale au centre du foyer, au point où il est le plus superficiel. Une contre-ouverture, un tube à drainage, des injections émollientes, détersives, antiseptiques, favorisent l'écoulement du pus et en préviennent le croupissement. Il est important de soutenir et de réparer les forces du malade par un régime tonique et reconstituant.

ILICINE. s. f. [all. *Ilicin*, angl. *ilicine*, it. et esp. *ilicina*]. Principe amer des feuilles du houx. Extrait brunâtre que l'on ne peut considérer comme un principe immédiat.

ILICINÉES. s. f. pl. Synonyme d'*aquifoliacées*.

ILICIQUE. adj. — *Acide ilicique*. Acide non isolé, combiné à la chaux dans les feuilles de houx.

ILIO-ABDOMINAL, ALE. adj. et s. m. V. OBLIQUE (*Petit*) *de l'abdomen*.

ILIO-APONÉVROSI-FÉMORAL, ALE. adj. et s. m. V. FASCIA *lata*.

ILIO-CAPSULO-TROCHANTIN. adj. et s. m. Petit muscle dont l'existence est inconstante, et qui s'insère à l'épine iliaque antérieure et inférieure, à la capsule de la tête du fémur et au petit trochanter.

ILIO-COSTAL, ALE. adj. et s. m. V. CARRÉ *des lombes*.

ILIO-FÉMORAL, ALE. adj. et s. m. Synonyme de *coxo-fémoral*.

ILIO-LOMBAIRE. adj. [*ilio-lumbalis*]. Qui appartient au muscle iliaque et aux lombes. — *Artère ilio-lombaire* ou *petite iliaque* (*iliaco-musculaire*, Ch.). Elle provient de l'hypogastrique, au niveau de la base du sacrum, remonte derrière le psoas, et se divise en *branche ascendante*, subdivisée elle-même en rameau spinal et rameau musculaire (destiné au psoas et au carré des lombes), et en *branche transversale*, dont les rameaux superficiels et profonds se distribuent à l'os iliaque et au muscle iliaque. — *Ligament ilio* ou *iléo-lombaire*. Ligament étendu de l'apophyse transverse de la cinquième vertèbre lombaire à la partie supérieure postérieure de la crête iliaque.

ILIO-LOMBI-COSTAL, ALE. adj et s. m. V. CARRÉ *des lombes*.

ILIO-LOMBI-COSTO-ABDOMINAL, ALE. adj et s. m Le *petit oblique de l'abdomen*.

ILION. s. m. V. ILIAQUE (*Os*).

ILIO-PECTINÉ, ÉE. adj. [de *ilium*, os ilion, et *pecten*, pubis]. — *Éminence ilio-pectinée*. Éminence formée par la jonction de la branche de l'ilion avec celle du pubis, et qui donne attache au petit psoas. — *Fosse ilio-pectinée*. Nom donné par quelques auteurs à la gouttière triangulaire, limitée en dedans par le pectiné, en dehors par le psoas, qui reste quand on a élevé la paroi antérieure du canal crural.

ILIO-PRÉTIBIAL, ALE. adj. et s. m. V. COUTURIER.

ILIO-PUBI-COSTO-ABDOMINAL. adj. et s. m. Le *grand oblique de l'abdomen*.

ILIO-PUBIEN, IENNE. adj. — *Bandelette ilio-pubienne*. Bandelette fibreuse très variable d'épaisseur, étendue de la lèvre interne de la crête iliaque, près de l'épine iliaque antérieure et inférieure, au bord supérieur du pubis et à la crête pectinéale; elle est placée derrière le bord inférieur du *fascia transversalis*, et passe, comme lui, au-dessus des vaisseaux fémoraux.

ILIO-ROTULIEN. adj. et s. m. Le *droit antérieur de la cuisse*. V. TRICEPS *fémoral*.

ILIO-SACRO-FÉMORAL, ALE. adj. et s. m. Le *grand fessier*.

ILIO-SCROTAL, ALE. adj. [*ilio-scrotalis*]. — *Nerf ilio-scrotal*. V. MUSCULO-CUTANÉ. — *Névralgie ilio-scrotale*. V. NÉVRALGIE.

ILIO-SPINAL. adj. et s. m. V. ALOYAU.

ILIO-TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. V. FESSIER (*moyen* et *petit*).

ILIUM. s. m. [*ilium*, all. *Darmbein*, angl. *os ilium*, it. *ileo*, *ilio*, esp *ilion*]. L'os iliaque. V. ILIAQUE.

ILIXANTHINE. s. f. ($C^{34}H^{22}O^{22}$). Matière colorante jaune, cristallisable, extraite des feuilles de houx.

ILLÉGITIME. adj. [*illegitimus*, de *in*, qui marque une négation ou opposition, et de *legitimus*, légitime, dérivé de *lex*, loi ; νόθος, all. *illegitim*, angl. *illigetimate*, it. *illegitimo*, esp. *ilegitimo*]. Qui n'a pas les conditions requises par la loi. — *Enfant illégitime*. V. LÉGITIMITÉ. — Qui est contre les règles. — *Fièvre illégitime*, ou *bâtarde*. Fièvre irrégulière.

ILLICIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des magnoliacées, à carpelles verticillés sur un seul rang, feuilles ponctuées. Elle fournit la *badiane* et l'*écorce de Winter*.

ILLIPÉ. s. m. [*bassia*]. Genre de plantes (sapotées, J., décandrie mogogynie, L.) dont plusieurs espèces fournissent, par expression de leurs graines, des huiles solidifiables entre 27° et 29°, d'où le nom impropre de *beurres* qui leur est aussi donné : tels sont le *Bassia longifolia*, L., de l'Inde, qui donne l'*huile* ou *beure d'Illipé* (V. HUILE); le *B. butyracea*, Roxb., de l'Inde, d'où on extrait le *beurre de Ghée* (V. BEURRE); le *B. Parkii*, DC., du Sénégal, d'où on retire le *beurre de Mahva*, qui paraît être le même que le *beurre de Galam* (V. NOIX *de Congo*).

ILLITION. s. f. [*illitio*, de *illinere*, oindre; κατάχρισις, all. *Einschmierung*, angl. *illition*, it. *illizione*, esp. *illicion*]. Synonyme d'*onction*.

ILLUMINANT, ANTE. adj. [*illuminans*, angl. *illuminative*, all. *leuchtend*, angl. *illuminating*, it. *illuminativo*, esp. *illuminativo*]. — *Pouvoir illuminant*. Faculté qu'a un corps lumineux d'éclairer plus ou moins les objets sur lesquels il projette sa lumière; degré de clarté qui lui est propre, et qui varie suivant l'intensité de sa lumière.

ILLUMINATION. s. f. [*illuminatio*, all. *Leuchten*, angl. *illumination*, it. *illuminazione*, esp. *illuminacion*]. Lueur produite par des corps lumineux, clarté qu'ils communiquent aux objets environnants.

ILLUMINÉ, ÉE. adj. et s. Qui est atteint d'illuminisme.

ILLUMINISME. s. m. Excitation cérébrale ou hallucination, soit avec extase, soit avec loquacité, durant laquelle les sujets croient tantôt voir ou entretenir des êtres ou des objets surnaturels, tantôt avoir des révélations.

ILLUSION. s. f. [all. *Täuschung*, angl. *illusion*, *fallacy*, it. *illusione*, esp. *illusion*]. — *Illusion morbide* ou *pathologique*. Trouble fonctionnel de la sensibilité consistant en ce que, à la suite d'une impression nerveuse périphérique, la sensation perçue par le cerveau est dénaturée et n'est pas celle qu'aurait dû produire, normalement, le phénomène extérieur; il en résulte que le sujet voit un autre objet que celui qui est devant ses yeux, entend un autre son que celui qui frappe ses oreilles. L'illusion diffère de l'*hallucination*, en ce que, dans cette dernière, la perception est un phénomène de pur automatisme cérébral, et n'a été précédé ni provoqué par aucune impression périphérique actuelle, tandis que dans l'*illusion*, il y a une impression réelle, mais modifiée, faussée avant d'être perçue. — A côté de ce trouble dans la perception des impressions périphériques, il y a certains phénomènes physiques qui ont été appelés *illusions*, et qui ne ressemblent que par le nom à l'*illusion pathologique*; tels sont les illusions d'optique, le mirage, etc. Ils se produisent sous l'influence de causes extérieures, dont la science donne l'explication, et nous empêchent d'avoir une idée nette des objets et de leurs propriétés; mais il ne faut ni accuser les sens de l'erreur qui en résulte, ni, comme on l'a fait au XVIIIe siècle, en conclure que nous devons nous défier de la certitude des connaissances qu'ils nous fournissent. En effet, si, par exemple, l'image d'un objet arrive à l'œil altérée par une cause extérieure, nous ne pouvons demander au cerveau qu'il la rétablisse dans sa pureté; car alors il aurait la propriété de changer la nature d'une impression, ce qui est précisément l'état caractérisant l'*illusion morbide*. Ce n'est que lorsque l'encéphale ne perçoit pas les impressions telles qu'il les éprouve, que l'on a l'illusion pathologique : dans l'illusion de cause physique, nous percevons très bien des sensations imparfaites. — *Illusion d'optique*. Erreur du sens de la vue sur l'état des corps. Elle peut être *naturelle*, comme le mirage, ou *artificielle*, comme celle que produisent les instruments d'optique qui renversent l'image des objets. Pour modifier l'image reçue par l'œil et dont la perception nous permet d'apprécier les dimensions des corps, leur forme, leur couleur, etc., il suffit d'une distance plus ou moins grande, de l'interposition d'une certaine couche d'air, d'eau ou de tout autre corps qui réfracte la lumière. Le microscope n'est pas la source d'autres illusions d'optique que celles qui sont dues à des phénomènes de *diffraction* et surtout de *réfraction* de la lumière, et que présentent tous les corps examinés par *transparence* ou *lumière transmise :* sous le microscope, les corps sont vus de la sorte, au lieu d'être vus par lumière réfléchie. Quant aux illusions causées par les forts grossissements, il est incontestable que, plus nous pouvons rapprocher un objet du volume de ceux que nous avons journellement sous les yeux, plus nous en rendons l'étude facile : à chaque jeu de lentille plus puissant, de nouveaux détails apparaissent; les autres deviennent plus faciles à observer, et demandent moins d'attention, moins de fatigue pour être constatés.

ILLUTATION. s. f. [de *in*, sur, et *lutum*, boue; all. *Illutation Schlammbad*, angl. *illutation*, it. *illutazione*, esp. *ilutacion*]. Vieux mot qui exprime l'action d'enduire de boue quelque partie du corps, dans un but thérapeutique : on se sert du limon qu'on trouve au fond des sources minérales, et qui possède les mêmes vertus médicamenteuses que ces sources. V. Boues *minérales*.

ILMÉNIUM. s. m. Métal annoncé en 1846 par Hermann dans les minerais des monts Ilmen ; son existence est contestée.

IMABENZILE. ($C^{28}H^{11}AzO^2$). Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur la solution alcoolique de benzile. Insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther bouillants; il s'en sépare en poudre cristalline, blanche, inodore ; fond à 140°.

IMACHLORISATINE. s. f. V. Chlorisatimide.

IMAGE. s. f. [*imago*, εἰκὼν, all. *Bild*, angl. *image*, it. *imagine*, esp. *imagen*]. En psychologie, représentation psychique d'un objet ou d'une sensation qui a ou non existé. = En physique, réunion de faisceaux lumineux émanés d'un corps, réfléchis ou réfractés par un corps, ensemble des foyers conjugués de tous ses points. — *Image consécutive* Impression lumineuse qui persiste sur la rétine après la disparition de la lumière qui a produit l'excitation. Si, après avoir regardé le soleil ou une flamme brillante, on ferme rapidement les yeux, ceux-ci ont encore, pendant un temps très court, l'image du corps lumineux, dite *image consécutive*. — *Image de Purkinje-Samson*. V Exploration *de l'œil*. — *Image extraordinaire, ordinaire*. V. Refraction *double* — *Image réelle*. Lorsque des rayons lumineux, partant d'un objet placé au-devant d'un miroir concave, et perpendiculairement à son axe principal, se réunissent en un point de cet axe, chaque point de l'objet produit son foyer particulier : tous les foyers réunis forment dans l'espace une image qui est dite *réelle*, parce que, bien qu'aérienne, elle peut, d'une distance convenable, être vue soit à l'œil nu, soit à la loupe, comme le serait l'objet même, et qu'elle peut se peindre sur un objet opaque ou un verre dépoli, placé au même point que l'œil. Cette image réelle est renversée; elle est d'autant plus grande que l'objet est plus rapproché du foyer principal : si l'objet est entre ce foyer et le miroir, l'image cesse d'être réelle et renversée, elle devient virtuelle et droite. — Lorsqu'on place un objet au delà du foyer d'une lentille convergente, dans l'axe de cette lentille, les rayons lumineux qui partent de l'objet, rendus convergents par la lentille, s'entre-croisent au delà d'elle, de manière que, dans quelque position qu'on se place, ceux qui viennent de l'extrémité droite de l'objet se montrent à gauche, et *vice versâ ;* en se plaçant dans l'axe de cette lentille au delà de ce point d'entre-croisement, on voit non pas l'objet, mais son *image réelle* et aérienne, renversée, et d'autant plus grande qu'on se place plus loin du point d'entre-croisement. On peut aussi l'examiner à la loupe et l'agrandir ainsi, comme on le ferait de l'objet même, ou la recevoir soit sur un verre dépoli, soit sur un corps opaque et l'y observer. V. Microscope. — *Image rétinienne*. Image formée sur la rétine par les objets extérieurs. — *Image virtuelle*. Image fournie par les miroirs convexes. Les rayons divergents qui partent de leur surface, pénétrant dans l'œil, y retracent l'image des objets placés au-devant du miroir convexe ; cet objet paraît situé derrière le *miroir convexe*, dans le lieu où se réuniraient les objets si les rayons étaient prolongés, c'est-à-dire au centre de la sphère dont le miroir représente un segment; c'est là l'*image virtuelle* toujours plus petite que l'objet. = En entomologie, insecte qui a subi toutes ses métamorphoses.

IMAGINAIRE. adj. — *Maladie imaginaire*. V. Hypocondrie et Nosomanie.

IMAGINATION. s. f. [*imaginatio*, φαντασία, all. *Einbildungskraft*, angl. *imagination*, it. *imaginazione*, esp. *imaginacion*]. Mode de la pensée caractérisé par le pouvoir de créer, à l'aide des idées préexistantes, d'autres idées ordinairement composées, qui sont le résultat de l'activité propre des facultés de conception synthétique et comparative ou de généralisation, activité subordonnée au développement des organes correspondants (V. Conception et Entendement). Isolée, l'imagination porte le trouble dans les actes qu'elle conduit à exécuter, et les rend stériles. Jointe à une grande profondeur d'analyse, de méditation déductive ou de systématisation, elle fait le véritable poète, surtout lorsque s'y joint un haut développement de l'un au moins des différents modes de la faculté d'*expression* avec les qualités nécessaires à toute exécution. = *Imaginations* La *berlue*, les *mouches volantes*.

IMASATINE. s. f. [*isamamide, isatamide*, all. *Imasatin, Imesatin*, angl. *imasatine*, it. et esp. *imasatina*] ($C^{32}H^{11}Az^3O^6$). Corps obtenu par action d'un courant de gaz ammoniac sur l'isatine dissoute dans l'alcool. Cristallisable en jaune-brun, sans goût, insoluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool chaud et dans la potasse.

IMASATIQUE. adj. — *Acide imasatique* V. Isamique.

IMBÉCILLITÉ. s. f. [*imbecillitas*, all. *Blodsinn*, angl. *imbecility*, it. *imbecillità*, esp. *imbecilidad*]. Faiblesse de l'esprit produite par un développement imparfait des organes qui président aux facultés intellectuelles et affectives c'est un degré atténué de l'*idiotie*. Toutes les facultés existent chez les imbéciles; mais la mobilité de leurs idées, l'absence d'énergie de leur caractère font qu'ils ne produisent rien, ne perfectionnent rien et ne peuvent s'élever à des idées générales et abstraites, bien que certains expriment avec facilité la musique et la poésie. L'imbécillité peut se montrer accidentellement comme suite de la fièvre typhoïde chez les jeunes enfants. Les imbéciles sont parfois susceptibles de recevoir une certaine éducation. V. Idiot et Idiotie.

IMBERBE. adj. [*imberbis*, de *in*, négatif, et *barba*, barbe; all. *unbartig*, angl. *beardless*, it. et esp. *imberbe*]. En botanique, se dit d'une partie dépourvue de poils.

IMBIBITION. s. f. [de *in*, et *bibere*, boire; all. *Durchdränkung*, angl. *imbibition*, it. *imbibizione*, esp. *imbibicion*]. Pénétration d'un liquide entre les molécules d'un corps solide, inorganique ou organisé. — *Imbibition cadavérique du globe de l'œil* (Larcher). Apparition dans l'œil d'une tache noire, d'abord peu apparente, puis plus étendue, ronde ou ovale, rarement triangulaire, auquel cas la base du triangle est tournée vers la circonférence de la cornée. La *tache noire de la sclérotique* apparaît toujours sur le côté externe du globe de l'œil; plus tard, une autre tache, en général moins prononcée, occupe le côté interne, parallèlement à la première; plus tard encore, ces deux taches, qui s'étendent transversalement, se rapprochent l'une de l'autre, et leur réunion constitue un segment d'ellipse à concavité inférieure. Quelquefois les lividités de la peau précèdent cette tache de l'œil; plus souvent, elles apparaissent en mêmps qu'elle; plus souvent encore, elles ne se montrent que beaucoup plus tard. L'imbibition cadavérique du globe de l'œil se produit plus rapidement par une température élevée, chez les enfants, chez les phtisiques, chez les malades qui ont succombé à la fièvre typhoïde, etc. C'est *un signe certain de la mort* (Larcher).

IMBOUAI. s. m. En Abyssinie, le fruit du *Solanum marginatum*, Rich., plante solanée très commune en Éthiopie. Les tranches de ce fruit, appliquées sur le cuir chevelu, sont employées contre la teigne.

IMBRIQUÉ, ÉE. adj. [*imbricatus*, de *imbrex*, tuile; all. *ziegelartig*, angl. *imbricate*, it. *tegolo*, *tegolino*, esp. *imbricado*]. Se dit des parties des plantes, des écailles des poissons, des plumes des oiseaux, qui se recouvrent les unes sur les autres, comme les tuiles d'un toit.

IMÉSATINE. s. f. ($C^{32}H^{12}Az^{4}O^{4}$). Corps obtenu par l'action de l'ammoniaque sur une solution d'isatine dans l'alcool anhydre avec un excès d'isatine non dissoute; cristaux jaunes, peu solubles dans l'eau chaude.

IMIDE. s. f. V. AMIDE.

IMITATION. s. f. [*imitatio*, μίμησις, all. *Nachahmung*, angl. *imitation*, it. *imitazione*, esp. *imitacion*]. Action de reproduire, avec plus ou moins d'exactitude, ce que fait une autre personne ou un autre animal. L'*imitation* est une forme de l'habitude (Cabanis, *Dixième mémoire*); c'est l'aptitude à imiter autrui, consécutive elle-même à l'habitude de s'imiter soi-même. L'habitude, et par suite l'imitation, découlent de l'*intermittence d'action*, c'est-à-dire de la répétition, à intervalles variables, d'un acte déjà effectué. V. LOI. — *Imitation morale* [*contagion morale*, Esquirol]. Reproduction, par suite d'un phénomène d'ordre réflexe, des passions et des sentiments manifestés par autrui, chez les témoins de cette manifestation, passions et sentiments conduisant souvent à l'accomplissement d'actes semblables à ceux qui viennent d'être observés, surtout chez les enfants, les femmes et autres individus très impressionnables, ce dont le médecin et le moraliste sont souvent appelés à tenir compte. — *Imitation morbide*. Apparition brusque de maladies convulsives et mentales, nombreuses et diverses, qu'on voit souvent se produire par *imitation* dans les couvents, les ateliers de femmes, les églises, les hôpitaux de femmes et d'enfants, les pensions, etc., et qu'il faut distinguer avec soin des maladies simulées : ces phénomènes sont dits, à tort, de *contagion* nerveuse. — *Folie par imitation, folie contagieuse, folie épidémique*. Phénomène de même ordre que l'imitation morale, dont il représente un degré plus élevé. Le degré le plus élevé est celui qui mène à des actes d'insanité véritable (incendies, meurtres, suicide, etc.), les individus très excitables, ou d'un caractère faible, qui vivent avec un fou, et qui ne sont pas habitués à l'observation et à l'interprétation médicale des phénomènes cérébraux. Les aliénistes donnent le nom de *contagion de la folie* aux cas de cet ordre; bien qu'à la rigueur il y ait contact entre l'individu sain et le malade, cette désignation, prise à la lettre, suppose une méconnaissance de la nature des actions réflexes d'ordre sensoriel et cérébral. Les faits d'*imitation* donnant lieu à de véritables névroses s'observent même chez les animaux. qu'un cheval prenne l'habitude de serrer convulsivement sa mangeoire et d'avoir des éructations, d'autres bêtes voisines prendront le même tic; de même un cheval, habitué à remuer la tête comme l'ours blanc, transmet sa mauvaise habitude à d'autres (*tic de l'ours*). Dans une étable où plusieurs vaches sont pleines, celle qui avorte provoque quelquefois l'avortement sur toutes les autres placées dans le voisinage. Il en est de même du vomissement. Beaucoup d'idiots prennent à un haut degré l'habitude d'imiter ce qu'ils voient faire, surtout en ce qui touche les actes violents, de destruction, etc. — *Syncope par imitation*. V. SYNCOPE *convulsive*.

IMMANENCE. s. f. [de *immanere*, être fixé en, de *in*, en, et *manere*, demeurer]. — *Doctrine de l'immanence*. Doctrine biologique fondée sur ce que les actes normaux et morbides sont la manifestation de qualités inhérentes à la substance organisée, manifestation qui varie avec les conditions dans lesquelles cette substance est placée; par suite, elle classe et explique ces actes indépendamment de toute idée de l'intervention de forces universelles ou particulières, de principes, de fluides, etc., qui, séparables de l'organisme, régiraient ou non ses actes selon que, sous l'influence de volontés supérieures, ils seraient ou non unis à lui. L'*innéité* organique et la *spontanéité* d'action des tissus doués de propriétés animales supposent l'immanence des propriétés ou attributs dynamiques, tant que persiste l'état d'organisation.

IMMATÉRIEL, ELLE. adj. Se dit de ce qui est d'une nature étrangère à celle de la matière : *principe immatériel*.

IMMÉDIAT, ATE. adj. [*immediatus*, de *in*, indiquant négation, et *medius*, intermédiaire; all. *unmitelbar*, angl. *immediate*, it. *immediato*, esp. *immediato*]. Se dit, par opposition à *médiat*, de ce qui a lieu sans aucun intermédiaire : *analyse immédiate*, *auscultation immédiate*, *ligature immédiate*, etc.

IMMERGÉ, ÉE. adj. [*immersus*]. Se dit d'une plante qui vit sous l'eau.

IMMERSION. s. f. [*immersio*, de *in*, dans, et *mergere*, plonger; all. *Eintauchen*, angl. *immersion*, it. *immersione*, esp. *immersion*]. Action de plonger un corps dans un liquide. = En physique, *point d'immersion*, point auquel un rayon lumineux plonge dans un liquide.

IMMIGRATION. s. f. [de *in*, dans, et *migrare*, aller d'un lieu dans un autre]. Action de se fixer, pour l'habiter, dans un pays autre que celui de son origine, en parlant d'une race humaine ou d'une espèce animale. V. ACCLIMATATION.

IMMINENCE. s. f. — *Imminence morbide*. État de l'organisme qui prépare la maladie, qui en est le précurseur. Cet état est plus que la prédisposition morbide; car celle-ci peut ne pas être suivie de la maladie, qui suit l'imminence d'une façon inévitable.

IMMOBILISATION. s. f. Action de rendre une partie immobile, de supprimer provisoirement toute possibilité de mouvement dans cette partie : c'est particulièrement les os fracturés et les articulations malades qu'on immobilise. — *Immobilisation des articulations*. Mode de traitement recommandé dans certaines maladies inflammatoires ou organiques, aiguës ou chroniques, des articulations. Ce mode de traitement n'est pas applicable à toutes les périodes de l'affection, et surtout ne doit pas être employé au delà d'un certain temps une immobilisation absolue et prolongée détermine une ankylose au moins incomplète. Même dans les cas d'arthrite et de tumeur blanche, un grand nombre de chirurgiens proscrivent l'immobilisation absolue et se conforment à la règle établie par Malgaigne de faire exécuter des mouvements aux jointures dès qu'il n'y a ni inflammation aiguë, ni douleurs vives. — *Immobilisation des os fracturés*. Moyen propre à maintenir la coaptation des fragments osseux, après qu'ils ont été ramenés par la réduction à leur position normale. Dans les fractures transversales, où les fragments, une fois réduits, n'ont pas de tendance à perdre de nouveau leur situation, l'*immobilisation simple* par les bandages amovibles, hyponarthéciques, amovo-inamovibles, inamovibles, suffit ; dans les fractures obliques, où le fragment inférieur est constamment sollicité vers le supérieur par la tonicité musculaire, l'*extension continue* est nécessaire. — *Immobilisation directe des fragments*. Opération qui consiste à embrasser ou traverser avec un lien résistant les fragments d'un os fracturé, afin de les tenir en contact immédiat solide, et de favoriser l'évolution de leur travail de réparation. Les moyens employés sont : 1° dans les fractures des mâchoires, la ligature des fragments, assurée par un fil métallique qu'on passe sous la couronne des dents voisines de la fracture ; 2° les griffes de Malgaigne pour les fractures de la rotule ; 3° les pointes métalliques pour les fractures obliques du tibia avec saillie d'un fragment ; 4° l'enclavement des fragments ; 5° la suture osseuse ; 6° la ligature osseuse.

IMMOBILITÉ. s. f. Maladie particulière du cheval, de nature et de siège mal déterminés, mais dont les symptômes indiquent une lésion de l'innervation. Pendant le repos, l'animal conserve les positions d'équilibre instable qu'on donne à ses extrémités : quand on croise les membres de devant ou de derrière, il conserve cette attitude indéfiniment. Pendant la nuit, il tire sur sa longe et cherche à se renverser. Son facies est hébété, sans expression. Dans le travail ou l'exercice, les mouvements sont gênés ; le malade refuse de reculer ; s'il est mis en action, il méconnaît la volonté de son conducteur, s'emporte ou se livre à des mouvements désordonnés. L'action de manger est difficile : l'animal prend les aliments avec indolence, mâche pendant quelque temps, et s'arrête, pour recommencer bientôt la mastication. Qu'on lui présente un seau d'eau, il plonge la tête jusqu'au fond, parce qu'il ne voit pas le liquide placé devant lui. L'immobilité n'est pas incurable ; mais, quand elle guérit, c'est par les seules forces de la nature, les ressources de l'art paraissent avoir peu de prise sur elle. L'immobilité est admise comme cas rédhibitoire. La garantie est de neuf jours.

IMMONDICE. s. f. V. VOIRIE.

IMMUNITÉ. s. f. [de *immunitas*, exemption ; all. *Verschontbleiben*, angl. *immunity*, it. *immunità*, esp. *immunidad*]. Condition qui fait que certaines personnes échappent à une maladie régnante, par le fait de l'idiosyncrasie, de l'âge, de la constitution, de l'acclimatement ou de l'inoculation. Certaines maladies (variole, fièvre typhoïde, syphilis) ne frappent qu'une fois la même personne, à laquelle cette première atteinte confère l'immunité, ou restent légères si elles se produisent de nouveau : c'est sur ce fait que repose le principe des inoculations destinées à assurer l'immunité morbide, probablement due à une modification dynamique que le vaccin produit dans les cellules de l'organisme et qui se prolonge un certain temps (Bouchard

IMPACTION. s. f. [*impactio*, de *impingere*, heurter, pousser ; all. *Impaktion*, *Schadelbruch*, angl. *impaction*, *ou impazzione*]. Fracture du crâne, d'une côte ou du sternum, en plusieurs pièces, dont les unes font saillie en dedans et les autres en dehors.

IMPAIR, E. adj. — *Nerf impair*. V. PIE-MÈRE.

IMPALPABLE. adj. [all. *unfühlbar*, angl. *impalpable*, it. *impalpabile*, esp. *impalpable*]. Se dit d'une substance qu'on ne peut palper à cause de sa ténuité : *poudre impalpable*.

IMPALUDISME. s. m. [de *in*, en, et *palus*, marais]. État général morbide avec prédisposition aux fièvres intermittentes et à l'engorgement de la rate, amené par le séjour dans les marais. V. PALUDÉEN.

IMPARINERVIÉ, ÉE. adj. [*imparinervatus*]. Se dit d'une glumelle, lorsque la bractée qui la compose a une nervure médiane saillante, sans nervures latérales.

IMPARIPENNÉ ou **IMPARIPINNÉ, ÉE**. adj. [*imparipennatus*]. Se dit de la feuille composée qui se termine par une foliole impaire. Ex. : la luzerne.

IMPASTATION. s. f. [de *in*, en, et *pasta*, pâte ; all. *Verteigung*, angl. *impastation*, it. *impastamento*]. Réduction d'une substance quelconque à l'état de pâte.

IMPATHINIDE. s. f. Matière résineuse amère, vomitive, trouvée par Müller dans la balsamine des bois (*Impatiens noli tangere*).

IMPÉNÉTRABILITÉ. s. f. [*impenetrabilitas*, all. *Undurchdringlichkeit*, angl. *impenetrability*, it. *impenetrabilità*, esp. *impenetrabilidad*]. Propriété dont jouissent les corps d'exclure tous les autres de la portion de l'espace qu'ils remplissent, d'où il suit qu'un corps, pour occuper un lieu, doit déplacer celui qui l'occupe. L'impénétrabilité de la matière explique les communications de mouvement : si deux corps, se mouvant en sens contraire et se rencontrant, étaient *pénétrables*, chacun d'eux continuerait à se mouvoir avec la même vitesse et dans le même sens. Mais, comme ils sont *impénétrables*, leur choc détermine une réaction mutuelle, qui modifie le mouvement de chacun d'eux. Quoique impénétrable, un corps n'est pas un tout continu, mais un agrégat de particules maintenues au *contact apparent*, et assez ténues pour échapper, ainsi que les intervalles qui les séparent, à toute observation directe. Quand un corps change de volume sous l'influence de la chaleur et des pressions extérieures, ce ne sont pas ses dernières particules qui se dilatent ou se contractent, mais les espaces qui les séparent augmentent ou diminuent d'étendue. En raison de l'existence de ces intervalles intermoléculaires, le principe de l'impénétrabilité de la matière est compatible avec la solubilité des solides et des gaz dans les liquides, et avec ce fait que le volume du mélange de deux liquides peut être moindre que la somme des deux volumes partiels, ces intervalles, ordinairement vides, se trouvant alors remplis.

IMPÉNÉTRABLE. adj. Qui est doué d'impénétrabilité.

IMPÉRATOIRE. s. f. [*Imperatoria ostruthium*, L. ; *Peucedonum ostruthium*, Koch. ; all. *Meisterwurzel*, angl. *master-wort*, it. et esp. *imperatoria*]. Plante vivace (ombellifères, J., pentandrie digynie, L.), dont la racine, amère, tonique et stimulante, est apportée sèche de la Suisse et de l'Auvergne. Elle est noueuse, grosse comme le doigt, brune et très rugueuse à l'extérieur, jaune-verdâtre intérieurement. Elle a une saveur aromatique âcre et persistante, une odeur analogue à celle de l'angélique, mais plus forte. La dose en poudre est de 1gr,20 à 5 grammes ; le double en infusion

IMPÉRATORINE. s. f. [all. *Imperatorin*, esp. *imperatorina*]. Substance cristallisée, extraite de la racine d'*impératoire*, et identique, selon Wagner, à la *peucédanine*.

IMPERFORATION. s. f. [de la particule négative *in*, et de *perforare*, percer ; ἀτρησία, all. *Imperforation*, *Verschlossensein*, angl. *imperforation*, it. *imperforazione*, esp.

imperforacion]. Occlusion permanente et anormale de canaux ou d'ouvertures qui naturellement doivent être libres et communiquer à l'extérieur. L'*imperforation* est toujours un vice congénital de conformation ; l'occlusion accidentelle, consécutive à une plaie ou à une inflammation, doit être appelée *oblitération*. — *Imperforation de l'anus*. V. Aproctie. — *Imperforation de l'orifice palpebral*. V. Ankyloblépharon.

IMPERMÉABILITÉ. s. f. [de *in*, particule négative, de *per*, à travers, et de *meatus*, méat, ouverture ; *wasserdichte Beschaffenheit*, angl. *impermeability*, it. *impermeabilità*, esp. *impermeabilitad*]. Propriété qu'ont certains corps de ne pas se laisser traverser par des fluides.

IMPERMÉABLE. adj. Se dit d'un corps doué d'imperméabilité.

IMPÉTIGINEUX, EUSE. adj. [*impetiginosus*, all. *eiterflechtenartig*, *grindig*, it. et esp. *impetiginoso*]. Qui tient de la nature de l'impétigo, qui le concerne.

IMPÉTIGO. s. m. [*achores*, *teigne muqueuse*, *gourmes*, *croûtes de lait*, *eczéma impétigineux* ; all. *Eiterflechte*, angl. *impetigo*, *moist tetter*, it. *impetiggine*, esp. *impetigo*]. Variété d'*eczéma* caractérisée par l'existence de pustules au lieu de vésicules, que l'on rencontre spécialement chez les sujets à tempérament lymphatique (Hardy). La petitesse et l'agglomération des pustules, l'épaisseur et la coloration, jaune ou brune, des croûtes, distingue l'impétigo de l'ecthyma. Il s'accompagne d'engorgement des ganglions lymphatiques. — L'*impetigo larvalis* est celui qui recouvre le visage comme un masque : il est dit *sparsa* ou *figurata*, selon qu'il se borne à quelques pustules isolées ou qu'il envahit de grandes surfaces par des éruptions confluentes ; il est *aigu* ou *chronique*. — L'*impetigo granulata* siège au cuir chevelu et est presque toujours dû à la malpropreté et à la présence de poux. Son nom lui vient de ce que les croûtes qui succèdent à l'éruption pustuleuse ont un aspect analogue à celui des grains de plâtre desséché. La rupture des pustules est la cause des gallons ou granulations verdâtres attachées aux cheveux. — Quant à l'*impétigo de la barbe*, appelé par Devergie *sycosis impétigineux*, et à l'*impétigo acnéiforme*, ce sont peut-être les derniers vestiges d'un sycosis antérieur dont le tricophyton aurait disparu. — L'*impetigo contagiosa*, de Tilbury Fox, n'est pas admis comme entité par tous les dermatologistes ; plusieurs cas ne sont sans doute que des *ecthyma*, dont l'inoculabilité n'est plus douteuse, sans qu'il soit nécessaire d'admettre la présence d'un parasite ; d'autre part, des cas de tricophyties ont dû être décrits sous le nom d'*impetigo contagiosa*.

IMPETUM FACIENS. Mots latins, employés pour exprimer τὰ ὁρμῶντα des livres hippocratiques, τὸ ἐνορμῶν des auteurs grecs postérieurs, et signifiant l'*énergie vitale*.

IMPLACENTAIRE ou **APLACENTAIRE**. adj. et s. Animal mammifère dont le fœtus n'a pas de placenta : ce sont les marsupiaux et les monotrèmes.

IMPLANTATION. s. f. [de *in*, dans, et *plantare*, planter]. Monstruosité où deux corps, l'un parfait et l'autre imparfait, sont unis ensemble. — *Implantation externe*. Elle est de deux sortes : *égale*, quand les deux corps sont unis par des points similaires ; *inégale*, quand ils sont unis par des points dissimilaires. — *Implantation interne*. C'est l'*inclusion*.

IMPONDÉRABLE. adj. [de *in*, négation, et *pondus*, poids ; all. *unwägbar*, angl. *imponderable*, it. *imponderabile*, esp. *imponderable*]. Se dit de ce qui ne peut être pesé. Ainsi on appelle *fluides impondérables*, ou, substantivement, *impondérables*, les agents qui produisent les phénomènes de la chaleur, de l'électricité, du magnétisme et de la lumière, agents qui ne peuvent être pesés, qui ne produisent aucun effet sur la balance la plus délicate ; leur existence, comme matière, n'est qu'hypothétique, quoiqu'on en parle toujours comme de corps réels, cette hypothèse étant commode pour concevoir, exposer et expliquer les faits.

IMPRÉGNATION. s. f. [de *in*, en, et *prægnans*, enceinte: ἐγκύησις, all. *Befruchtung*, angl. *impregnation*, it. *impregnazione*, esp. *impregnacion*]. Action par laquelle l'ovule est fécondé par le sperme dans le corps de la femelle. Ce mot est synonyme de *fécondation*, mais s'applique spécialement au cas dit d'*hérédité d'influence*, dans lequel le produit d'une conception présente quelques-uns des caractères physiques ou moraux d'un des conjoints antérieurs, mort avant cette conception. V. Hérédité. = Quelquefois synonyme d'*imbibition* et d'*immersion*.

IMPRESSIBILITÉ. s. f. Néologisme tiré des auteurs anglais, et désignant la propriété d'être modifiée moléculairement par certains agents, tels que les virus, les miasmes, les poisons, etc., que possède la substance organisée. Cette propriété, d'ordre végétatif, est ordinairement confondue avec les propriétés de recevoir des impressions, de les percevoir et de réagir, propriétés d'ordre animal, auxquelles on a donné le nom d'*impressibilité organique*, celle-ci est donc la propriété de chaque tissu et de chaque humeur d'être modifiés dans leurs qualités et dans leurs actes par les agents du dehors, et plus ou moins, selon chacun d'eux.

IMPRESSIBLE. adj. Se dit d'un tissu, d'une humeur, etc., susceptible d'*impressibilité*.

IMPRESSIF. adj. Se dit d'un agent capable de causer une *impression* physiologique.

IMPRESSION. s. f. [*impressio*, de *in*, sur, dans, et *premere*, presser ; all. *Eindruck*, angl. *impression*, it. *impressione*, esp. *impresion*]. Action d'un corps sur un autre, à la suite de laquelle celui-ci conserve la forme du premier. = En conchyliologie, empreinte laissée sur la ou les valves d'une coquille par l'attache des muscles ou du manteau. = En anatomie, enfoncement de la surface des os. — *Impressions digitales des os du crâne*. Enfoncements correspondant aux circonvolutions cérébrales, ayant la même apparence que s'ils résultaient d'une impression extérieure des doigts. = En physiologie, action exercée par un objet extérieur à nous, soit directement sur les extrémités nerveuses de certains appareils (rétine, nerf auditif), soit sur le tissu où se terminent les tubes nerveux, et, indirectement, sur les extrémités (papilles cutanées et linguales, organe de l'olfaction), soit sur le trajet des nerfs de la sensibilité spéciale ou générale dans les cas accidentels ou morbides. L'impression peut être : *mécanique*, comme dans le cas du toucher et de beaucoup de circonstances accidentelles ; *physique proprement dite*, comme dans le cas de l'audition et de la vision ; *moléculaire*, comme dans le cas de la gustation et celui de l'olfaction des substances volatiles. L'impression est un des trois actes dont se compose toute *sensation*.

IMPRESSIONNABILITÉ. s. f. Synonyme d'*impressibilité*.

IMPRESSIONNABLE. adj. Qui réagit vivement par des paroles, des cris ou des mouvements sous l'influence d'impressions visuelles, auditives, etc.

IMPUBÈRE. adj. [*impuber*, de *in*, négatif, et *pubertas*, puberté ; ἄνηβος, all. *unmannbar*, angl. *impuber*, it. et esp. *impubere*]. Qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté.

IMPUISSANCE. s. f. [*impotentia*, all. *Impotenz*, *Unvermogen*, angl. *impotency*, it. *impotenza*, esp. *impotencia*]. Impossibilité d'exercer l'acte vénérien, inaptitude à opérer une copulation, fécondante ou non, par suite d'un défaut quelconque qui s'oppose à la consommation régulière de l'acte ; chez l'homme, l'impuissance résulte soit d'un vice de conformation (absence de la verge, absence des testicules, hypospadias), soit d'un manque d'érection déterminé par des habitudes d'onanisme, l'alcoolisme, l'anémie, des troubles généraux ou nerveux ; chez la femme, l'absence ou l'imperforation de la vulve, l'absence du vagin, causent l'impuissance. Dans l'impuissance, les désirs vénériens existent, tandis qu'ils manquent dans l'*anaphrodisie*, la copulation est impossible ou incomplète dans l'impuissance, tandis qu'elle a lieu, sans être suivie de fécondation, dans la *stérilité* ou *agénésie* : les termes d'*impuissance*, d'*anaphrodisie*, de *stérilité*, ne sont donc pas synonymes. = En médecine légale, l'impuissance n'est pas admise comme cause de nullité de mariage ; mais, à propos du désaveu de l'enfant, le Code civil parle de l'impuissance accidentelle ou permanente (art. 312 et 313).

IMPULSIF, IVE. adj. et s. Qui produit une impulsion. — *Monomanie impulsive*. V. Impulsion. — L'aliéné qui agit par impulsion.

IMPULSION. s. f. [*impulsio*, de *in*, vers, et *pellere*, pousser ; all. *Trieb*, angl. *impulsion*, it. *impulzione*]. En physiologie, *penchant* qui va jusqu'à déterminer une action. V. Penchant. = En pathologie mentale, *impulsion irrésistible*, force qui pousse un malade à l'accomplissement de certains actes singuliers ou répréhensibles, qu'il exécute en dehors de toute idée délirante et dont il apprécie la portée, avant ou au moins après l'événement, sans que sa volonté soit assez puissante pour l'en détourner. Ce sont souvent des actes se rattachant à la satisfaction de quelque instinct, comme la propension à l'abus des liqueurs alcooliques, ou des actes caractérisant un mode spécial de perversion de tel ou tel instinct, comme la propension irrésistible au vol, au suicide, à l'homicide, à l'incendie, au viol, à la pédérastie, etc. L'impulsion irrésistible à dire, dans le cours de conversations encore sensées, des choses excessives, ou étrangères au sujet, dont ensuite le malade cherche ou non à démontrer la rectitude, s'observe au début de presque toutes les formes de démence. Souvent des impulsions diverses se succèdent rapidement les unes aux autres et font que le malade ne peut suivre longtemps la même idée ; parfois l'aliéné parle comme s'il avait dit autre chose que ce qu'il voulait exprimer, ou répète involontairement certains mots une ou plusieurs fois. Quand, au lieu de se manifester par des paroles, cette succession de volitions se manifeste par des actes violents ou immoraux, la détermination du degré de *responsabilité* du malade intervient. Les actes précédents sont des manifestations, à un degré excessif, et, par suite, morbide, de même ordre que ceux qui, à l'état normal, sont dits *automatiques ou inconscients*, c'est-à-dire s'accomplissant par le mécanisme des actions réflexes. Ce sont des actes encéphaliques de même ordre qui caractérisent le somnambulisme, et qui conduisent à d'autres actions dont le souvenir n'est pas conservé, tels qu'on en voit durant l'ivresse, certains délires, et aussi quand, très préoccupés, nous nous rendons en tel ou tel lieu où nous étions habitués d'aller et qui n'est pas celui que nous voulions gagner. — *Impulsion a tergo*. V. Vis a tergo.

INACTIF, IVE. adj. *Corps inactif*. Corps dépourvu de tout pouvoir rotatoire sur la lumière polarisée. V. Polarimètre.

INALBUMINÉ, ÉE. adj. [*inalbuminatus*, all. *eiweisslos*, angl. *inalbuminated*, it. *inalbuminato*, esp. *inalbuminado*]. Se dit, en botanique, d'un embryon qui est dépourvu d'albumen.

INALLIABLE. adj. [all. *unvereinbar*, angl. *inalliable*, esp. *inaliable*]. Se dit, en chimie, d'un métal qui ne peut s'allier ou se combiner avec un autre.

INAMOVIBLE. adj. Se dit, en chirurgie, d'un bandage ou appareil qu'on laisse à demeure.

INANIMÉ, ÉE. adj. [*inanimatus*, all. *leblos*, angl. *lifeless*, *inanimate*, it. *inanimato*, esp. *inanimado*]. Se dit d'un corps qui n'est point doué de la vie, ou qui l'a perdue. V. Organisation.

INANITIATION. s. f. Passage graduel du corps à un état dont le terme est l'inanition (Chossat).

INANITION. s. f. [*inanitio*, de *inanire*, vider ; all. *Ausgehungertsein*, angl. *inanition*, it. *inanizione*, esp. *inanicion*]. Épuisement par défaut de nourriture, par *abstinence complete* ou *incomplete*. Le résultat le plus constant de l'*abstinence complete*, c'est la diminution graduelle du poids du corps, l'animal vivant aux dépens et par la combustion de ses propres tissus, graisseux et musculaire surtout. La mort arrive lorsque les animaux ont perdu 0,4 de leur poids initial ; chez les jeunes animaux, quand ils ont perdu 0,2 de leur poids. Abstraction faite de la graisse, c'est le système musculaire qui supporte la presque totalité de la perte de poids ; le cœur, en particulier, éprouve une rapide diminution. La privation absolue d'aliments diminue chez tous les aliments à sang chaud la production du calorique : cette diminution est à peu près uniforme pendant les trois quarts de la résistance de la vie, et environ de 0,2 de degré par vingt-quatre heures ; pendant le dernier quart, la température décroît très promptement, et la mort arrive entre 23 et 24°. La mort résulte de l'arrêt de la nutrition, de la consommation de tous les matériaux que fournirait l'organisme si l'on pouvait changer la condition de refroidissement qui est la conséquence de l'inanition, puisqu'au moment de la mort par abstinence absolue, l'émaciation n'est que des 4/10^{es} du poids initial ; par l'abstinence relative elle ne dépasse pas les 6/10^{es} (Anselmier). — Dans l'*abstinence incomplete*, où le chiffre des aliments va en décroissant, au lieu d'être abaissé tout à coup d'une quantité à laquelle on le maintient ensuite, la perte paraît pouvoir dépasser 0,4 avant que la mort s'ensuive. La vie est prolongée quand on fournit de l'eau aux animaux privés de nourriture ; l'influence conservatrice de l'eau est surtout prononcée chez les animaux à sang froid, évidente chez les mammifères, nulle chez les oiseaux (Chossat). La comparaison de la quantité d'acide carbonique exhalé avec la composition des déjections fournies pendant l'inanition montre que la graisse contenue dans l'organisme contribue à prolonger la vie des animaux privés de nourriture (Boussingault).

INANTHÉRÉ, ÉE. [*inantheratus*]. Se dit, en botanique, des filets d'étamines, quand ils ne portent pas d'anthères.

INAPPENDICULÉ, ÉE. adj. Se dit d'un organe qui ne présente pas d'appendices.

INAPPÉTENCE. s. f. [*inappetentia*, ἀνορεξία, all. *Appetitlosigkeit*, angl. *inappetency*, it. *inappetenza*, esp. *inapetencia*]. Synonyme d'*anorexie*.

INARTICULÉ, ÉE. adj. [all. *ungegliedert*, angl. *inarticulate*, it. *inarticolato*, esp. *inarticulado*]. Se dit d'un organe qui n'offre aucune articulation.

INAURATION. s. f. [*inauratio*, de *in*, dans, sur, et *aurum*, or ; esp. *inauracion*]. Se dit, en pharmacie, de l'action de dorer des bols, des pilules.

INCALICÉ, ÉE [*incalycatus*]. Se dit, en botanique, d'une fleur qui manque de calice.

INCANDESCENCE. s. f. [*incandescens*, de *in*, en, et *candescere*, blanchir ; all. *Weissgluhe*, angl. *incandescence*, it. *incandescenza*, esp. *incandescencia*]. État d'un corps chauffé au point d'avoir une couleur blanche éclatante.

INCANTATION. s. f. [*incantatio*, de *in*, en, et *cantare*, chanter ; ἐπῳδή, all. *Bezauberung*, *das Besprechen*, angl. *incantatio*, it. *incantagione*, esp. *encantamiento*]. Emploi de paroles magiques pour guérir les maladies. Ce procédé, d'autant plus usité que les peuples sont moins avancés en civilisation, et que les hommes sont plus ignorants, peut avoir, en certains cas, de l'action par influence morale, quand il se pratique sur des sujets impressionnables.

INCARCÉRATION. s. f. [de *in*, dans, et *carcer*, prison ; all. *Einsperrung*, *Einklemmung*, angl. *incarceration*, it. *incarceramento*]. Synonyme d'*emprisonnement*. = Se dit quelquefois pour *étranglement*, en parlant de la hernie.

INCARCÉRÉ, ÉE. adj. [de *in*, en, et *carcer*, prison]. Synonyme d'*enchatonné*, en parlant d'un calcul vésical ou du placenta ; d'*étranglé*, en parlant d'une hernie. V. Chatonnement, Enchatonné et Hernie.

INCARNATIF, IVE. adj. [*incarnativus*, de *in*, dans, et *caro*, chair ; σαρκωτικὸς, all. *fleischbildend*, angl. *incarnative*, it. *incarnativo*, esp. *encarnativo*]. Qui favorise l'*incarnation*. — *Bandage incarnatif*. V. Bandage *unissant*.

INCARNATIFS. s. m. pl. Agents thérapeutiques auxquels les anciens attribuaient la propriété de favoriser l'*incarnation*, c'est-à-dire la *régénération des chairs*, dans les plaies avec perte de substance. Ils comptaient, dans la guérison de ces plaies, cinq temps ou périodes : l'inflammation, la suppuration, la détersion, l'*incarnation* et la cicatrisation. L'existence des médicaments *incarnatifs* a cessé d'être admise en même temps que la théorie erronée de l'incarnation.

INCARNATION. s. f. [*incarnatio*, all. *Fleischwerden*, angl. *incarnation*, it. *incarnazione*]. Production de chair dans l'économie ; synonyme de *régénération* d'un tissu détruit. = Production du germe dans l'ovule. Dans ce sens, tantôt *incarnation* est synonyme de *conception ;* tantôt il désigne la formation du blastoderme ou des organes définitifs de l'embryon aux dépens de celui-ci : alors le moment de l'*incarnation* succède à celui de la *conception*.

INCÉAL. adj. [de *incus*, enclume]. — *Os incéal*. Os qui, chez les poissons, représente l'enclume des autres vertébrés.

INCENDIAIRE. adj. Dans la doctrine de Broussais, se disait des excitants, qu'on croyait capables d'exaspérer la phlegmasie gastro-intestinale, regardée comme liée à l'existence des fièvres continues.

INCENDIE. s. m. [*incendium*, πυρκαϊά, all. *Feuersbrunst*, angl. *fire*, it. et esp. *incendio*]. — *Incendies spontanés*. Les incendies se développent parfois spontanément. Les matières qui les causent sont (Chevallier) : 1° le blé, la paille, le foin, l'avoine, les regains humides et les farines de graminées et de légumineuses entassés dans les granges ou mis en meules ; 2° le café moulu, le malt, la chicorée et le seigle ; 3° le cacao torréfié et mis en tas ; 4° le linge repassé et serré chaud ; 5° la sciure de bois humide ; 6° les vieux cordages, les tissus de laine, de coton, entassés et enduits d'huile ; les toiles imprégnées d'huile, dites *toiles à prelart*, 7° les tourteaux de lin ; 8° le tabac en tonneaux ; 9° le bois pourri ; 10° les acides sulfurique et nitrique avec des matières combustibles, de la paille, de la laine, des huiles essentielles ; 11° les diverses espèces de pyrophores. V. Combustion.

INCÉRATION. s. f. [*inceratio*, de *cera*, cire ; ἐγκήρωσις, all. et angl. *Inceration*, it. *incerazione*, esp. *inceracion*]. Incorporation de la cire avec une autre matière ; réduction d'une substance sèche à la consistance de la cire molle par le mélange de quelque liquide.

INCIDENCE. s. f. [de *incidere*, tomber dans ; all. *Incidenz*, angl. *incidence*, it. *incidenza*, esp. *incidencia*]. — *Angle d'incidence*. V. Reflexion.

INCINÉRATION. s. f. [de *cinis*, cendre ; τέφρωσις, all. *Einascherung*, angl. *incineration*, it. *incinerazione*, esp. *incineracion*]. Opération par laquelle on brûle une matière organique contenant des parties minérales fixes, afin d'obtenir ces dernières, sous forme de *cendres*.

INCISÉ, ÉE. adj. [*incisus*, de *incidere*, couper ; all. *eingeschnitten*, angl. *incised*, it. et esp. *inciso*]. Se dit, en botanique, d'une feuille qui a des découpures plus profondes que les *dents* ou *crénelures*.

INCISEUR. s. m. [de *incidere*, couper]. Instrument quelconque de chirurgie servant à faire une incision. V. Bistouri, Couteau, Scarificateur, Urethrotome, etc.

INCISIF, IVE. adj. [de *incidere*, couper ; τμητικὸς, angl. *incisive*, it. et esp. *incisivo*]. Qui coupe. = En anatomie, *conduit incisif*. Conduit qui, de la partie antérieure du plancher des fosses nasales, va aboutir au fond du trou palatin antérieur, derrière chacune des deux dents incisives moyennes. — *Muscle incisif*. Nom donné au releveur propre de la lèvre supérieure, et parfois à la houppe du menton (*muscle incisif inférieur*). — *Os incisif*. V. Intermaxillaire. = En thérapeutique, se dit d'une préparation supposée propre à diminuer l'épaisseur, la viscosité, des humeurs de l'économie : *potion incisive*, *poudre incisive*.

INCISIFS. s. m. pl. [all. *verdünnend*, *zertheilend*]. Médicaments auxquels on attribuait autrefois la propriété de diviser les humeurs qu'on supposait épaissies et coagulées, et de faire cesser les obstacles qu'elles présentaient à la libre circulation des autres fluides. Les incisifs formaient un ordre d'atténuants plus actifs que les apéritifs, et moins que les fondants.

INCISION. s. f. [*incisio*, de *in*, en, et *cædere*, couper ; τομή, all. *Schnitt*, angl. *incision*, it. *incisione*, esp. *incision*]. Division méthodique des parties molles avec un instrument tranchant. Celui-ci est, le plus souvent, un bistouri ou un couteau à amputations ; plus rarement, un scalpel ou des ciseaux. L'incision traverse et divise les tissus en écartant la substance organisée sur laquelle on agit, et sans rien lui faire perdre, tandis que la scie enlève des fragments et détermine une perte de substance pour l'objet divisé ; toutefois, lorsque les instruments sont aiguisés à la meule, leur tranchant est pourvu de dents très fines, visibles seulement au microscope, et agissant comme celles de la scie ; les inégalités sont nulles ou presque nulles dans les instruments repassés à la meule de bois ou au cuir à l'émeri La manière de tenir l'instrument varie suivant la position donnée à la lame (V. Position). L'incision est dite *simple* lorsqu'elle est unique, pratiquée en un seul temps et dans une même direction ; *composée*, lorsqu'elle est constituée par la combinaison de deux ou plusieurs incisions simples . suivant leur forme, les incisions composées sont dites cruciales, elliptiques, ovalaires, quadrilatères, en T, en V, etc. L'incision est faite *contre soi*, lorsqu'en sectionnant les parties molles la pointe de l'instrument se rapproche du corps de l'opérateur ; *devant soi*, dans le cas contraire. On incise *couche par couche* lorsque, pour ménager des parties profondes et importantes, on sectionne un à un les tissus qu'on rencontre, au lieu de les couper en bloc jusqu'au point que doit atteindre l'instrument tranchant. - *Incision sèche*. V. Écrasement *linéaire*. = En botanique, *incision annulaire*, opération pratiquée par les jardiniers, afin de faire mettre à fruit les branches gourmandes, en y modérant l'activité trop grande de la végétation. Elle consiste à enlever à la branche un anneau circulaire d'écorce, à l'époque de la seconde sève ou quelques jours avant la floraison, selon que l'on veut seulement modérer la végétation ou prévenir la coulure des fleurs.

INCISIVE. s. f. V. Dent

INCISURE. s. f. [*incisura*]. Découpure des appendices membraneux des plantes, etc. = En anatomie, *incisures de Santorini*, échancrures étroites, au nombre de trois, de la portion cartilagineuse du conduit auditif externe.

INCITABILITÉ. s. f. [*incitabilitas*, all. *Erregbarkeit*, angl. *incitability*, it. *incitabilità*, esp. *incitabilidad*]. Faculté qu'ont les corps vivants de manifester les influences exercées sur eux par les agents extérieurs, dits *stimulants*. L'*incitabilité* ou *irritabilité* est la base du système de Brown. V. Brownisme et Irritabilité.

INCITANT, ANTE. adj. Qui met en jeu l'incitabilité. — *Puissance incitante.* Dans le système de Brown, toute chose capable d'agir sur le corps vivant et de déterminer l'exercice de ses facultés. V. BROWNISME.

INCITATION. s. f. [*incitatio*, ὁρμή]. Mot employé quelquefois en physiologie comme synonyme d'*excitation*. — Dans le système de Brown, l'incitation était le résultat de l'action des puissances incitantes sur l'incitabilité. V. BROWNISME. — *Incitation motrice*. V. MOTRICITÉ.

INCITO-MOTEUR, TRICE. adj. Synonyme d'*excito-moteur*.

INCITO-MOTRICITÉ. s. f. L'incitation motrice.

INCLINAISON. s. f. [*inclinatio*, ἔγκλισις, all. *Neigung*, angl. *inclination*, it. *inclinazione*, esp. *inclinacion*]. En physique, *inclinaison de l'aiguille aimantée*, angle que fait avec l'horizon une aiguille qui peut se mouvoir librement autour de son centre de gravité dans le plan vertical du méridien magnétique.

INCLINATION. s. f. Synonyme de *penchant*.

INCLINÉ, ÉE. adj. [*inclinatus*, all. *geneigt*, angl. *inclined*, it. *inclinato*, esp. *inclinado*]. Se dit de la tige des plantes qui décrit une courbe à convexité supérieure.

INCLUS, USE. adj. [*inclusus*, all. *eingeschlossen*, angl. *enclosed*, it. et esp. *incluso*]. Se dit, en botanique, des étamines, lorsqu'elles ne font pas saillie au-dessus de l'orifice du périanthe.

INCLUSION. s. f. — *Monstruosité par inclusion* [*duplicité par inclusion*]. Celle dans laquelle un fœtus rudimentaire est enfermé dans le corps d'un autre individu plus complet : le premier n'est représenté que par un ou plusieurs organes incomplets. L'inclusion est dite *superficielle*, lorsque ces débris d'organes sont situés sous la peau : la tumeur occupe, de préférence, le cou, le scrotum, le périnée ; elle est dite *profonde* lorsqu'ils sont situés dans les viscères abdominaux, tube digestif, ovaires, utérus. Deux théories sont en présence pour expliquer l'inclusion : l'une admet la fécondation successive de deux germes isolés, dont l'un a pénétré dans l'autre ; la seconde admet que, des deux germes contenus dans un ovule double, l'un se développe plus que l'autre au point de l'englober plus ou moins complètement.

INCOERCIBILITÉ. s. f. [all. *Unsperrbabkeit*, angl. *incoercibility*, it. *incoercibilità*, esp. *incoercibilidad*]. Qualité ou état des corps incoercibles.

INCOERCIBLE. adj. [de *in*, indiquant négation, et *coercere*, contenir, arrêter; all. *unsperrbar*, angl. *incoercible*, it. *incoercibile*, esp. *incoercible*]. Se dit de ce que nous ne pouvons enfermer dans aucun vaisseau. — *Fluides incoercibles.* Agents qui produisent la chaleur, l'électricité, le magnétisme, et dont la subtilité est telle, qu'on ne saurait les renfermer dans aucun des vaisseaux dont nous faisons usage. Ces fluides sont en même temps *impondérables*. — *Gaz incoercible.* S'est dit des gaz qu'on regardait comme ne pouvant être liquéfiés, ni solidifiés : actuellement, presque tous les gaz peuvent être amenés à ces deux états. V. GAZ.

INCOHÉRENCE. s. f. [de *in*, négatif, et *cohérence*]. Manque de suite. — *Incohérence des idées.* État mental dans lequel la mobilité des idées fait que les scènes qui s'offrent à l'esprit changent continuellement, et que le malade exprime dans ses discours ce qu'il croit voir et entendre, se croyant dans un moment parmi les siens, interrogeant celui-ci, répondant à celui-là, ne parlant qu'avec effort, en phrases saccadées, entrecoupées, quelquefois inintelligibles. Il s'ensuit des paroles ou des actes plus ou moins étranges, mal enchaînés. L'incohérence des idées peut se manifester dans le délire, mais ne doit pas être confondue avec l'*aliénation*.

INCOLORE. adj. Se dit d'un corps dépourvu de coloration.

INCOMBANT, ANTE. adj. [*incumbens*, all. *aufliegend*]. Se dit, en botanique, de la *radicule* lorsqu'elle est appliquée sur le milieu du dos d'un des cotylédons.

INCOMBUSTIBILITÉ. s. f. [all. *Unverbrennlichkeit*, angl. *incombustibility*, it. *incombustibilità*, esp. *incombustibilidad*]. Qualité de ce qui n'est pas combustible.

INCOMBUSTIBLE. adj. [de *in*, négation, et *comburere*, brûler; all. *unverbrennlich*, angl. *incombustible*, it. *incombustibile*, esp. *incombustible*]. Se dit d'un corps qui ne peut être consumé par le feu.

INCOMPATIBILITÉ. s. f. [de *in*, marquant négation, et *compatir*, qui vient de *cum*, avec, et *pati*, souffrir; all. *Unverträglichkeit*, angl. *incompatibility*, it. *incompatibilità*, esp. *incompatibilidad*]. Exclusion de certaines maladies par la prédominance d'autres maladies. Ainsi on assure que les fièvres paludéennes et la phtisie sont exclusives l'une de l'autre, c'est-à-dire que la phtisie ne règne pas dans les contrées où règnent les fièvres paludéennes. Ceci paraît faux pour la phtisie; et l'incompatibilité des maladies, en général, paraît devoir être rejetée, au moins jusqu'à ce qu'un examen approfondi en ait fourni des preuves plus certaines.

INCOMPATIBLE. adj. Se dit, en matière médicale, des médicaments dont le mélange annule les effets thérapeutiques. V. MÉDICAMENT.

INCOMPLET, ÈTE. adj. [*incompletus*, all. *unvollständig*, angl. *incomplete*, it. *incompiuto*, esp. *incompleto*]. Se dit d'une fleur qui manque d'étamines ou de pistil, ou seulement de l'une des enveloppes florales ou de toutes deux.

INCOMPRESSIBILITÉ. s. f. [all. *Unpressbarkeit*, angl. *incompressibility*, it. *incompressibilità*, esp. *incompressibilidad*]. Propriété de ne diminuer de volume par aucune compression. L'incompressibilité absolue n'existe pas il y a seulement des degrés dans la compressibilité.

INCOMPRESSIBLE. adj. [de *in*, négatif, et *comprimere*, comprimer; all. *unpressbar*, angl. *incompressible*, it. *incompressibile*, esp. *incompresible*]. Se dit d'un corps qui ne diminue pas de volume quand on le comprime. Aucun corps n'est absolument incompressible : mais les liquides sont moins compressibles que les gaz et les solides.

INCONSCIENT, ENTE. adj. et s. m. Tout ce qui dans les actes cérébraux s'accomplit sans que la conscience y prenne part, et, le plus souvent, à notre insu. V. RÉFLEXITÉ.

INCONTINENCE. s. f. [*incontinentia*, de *in*, négatif, et *continere*, contenir, retenir; all. *Incontinenz*, angl. *incontinence*, it. *incontinenza*, esp. *incontinencia*]. Écoulement ou émission involontaire d'une matière excrémentitielle, liquide ou solide, dont l'excrétion n'a lieu normalement qu'à la suite d'un besoin senti, et sous l'influence de la volonté. Les matières fécales et l'urine sont les seules matières excrémentitielles qui donnent lieu à l'*incontinence;* encore ce mot s'emploie-t-il particulièrement pour désigner l'écoulement habituel et involontaire de ce dernier liquide. V. GATEUX. — *Incontinence d'urine.* Absence ou perte de la faculté de retenir l'urine. *Chez l'adulte*, l'incontinence d'urine est continue, aussi bien diurne que nocturne, et toujours *symptomatique* d'une lésion ou d'un trouble fonctionnel, soit du système nerveux, soit de la vessie. Dans le cours d'états morbides généraux, passagers ou permanents, où les centres nerveux sont atteints, l'incontinence apparaît par inertie des sphincters dont l'occlusion empêche ordinairement l'écoulement des matières : c'est ce qui arrive dans les fièvres typhoïdes, les congestions cérébrales, les lésions médullaires, l'ivresse, l'aliénation mentale. D'un autre côté, la rétention d'urine, quelle qu'en soit la cause, détermine une distension de la vessie qui entraîne une paralysie de ce réservoir, de sorte que, quand celui-ci se trouve rempli autant que le comporte sa capacité, l'urine coule goutte à goutte par l'urètre à mesure qu'elle arrive des reins : c'est ce qu'on appelle incontinence d'urine *par regorgement*. Dans d'autres cas, l'urine ne peut être retenue parce que le col de la vessie a perdu la faculté de s'opposer à son écoulement par suite de la compression qu'il a subie pendant un accouchement laborieux, de sa distension par un calcul, de sa dilatation par un instrument lithotriteur. Enfin l'incontinence d'urine a encore lieu lorsque la vessie, sans cesse irritée par la présence d'une tumeur de la prostate, d'un calcul, d'un cancer, d'un fongus, etc., se contracte à mesure qu'arrive l'urine. Le traitement est subordonné à la cause de l'affection; lorsqu'on est impuissant à remédier à ses causes, il faut chercher à rendre l'infirmité supportable en recueillant les urines dans un réservoir de caoutchouc ou de métal, sur une éponge, etc. — *Chez les enfants*, l'incontinence d'urine est une maladie *essentielle;* elle est intermittente, a lieu seulement la nuit (*incontinence nocturne des urines*). Elle peut être due à ce que l'enfant dort si profondément, que la sensation qui précède l'envie d'uriner n'est pas assez forte pour l'éveiller; le plus souvent, elle résulte soit d'une atonie du col vésical, soit d'une excitabilité exagérée du réservoir urinaire. Dans le premier cas, c'est dans l'emploi des excitants de la peau, de l'hydrothérapie, des bains simples ou aromatiques, de l'électrisation localisée, et dans l'administration, à l'intérieur, de la noix vomique et de la strychnine, que consiste le traitement. Dans le second cas, on calme la contractilité de la vessie à l'aide de pilules contenant chacune 1 centigr. de poudre et un demi-centigramme d'extrait de belladone : une pilule tous les soirs, la première semaine; deux, la seconde semaine, et ainsi de suite jusqu'à cessation de la maladie; après quoi on revient à une seule pilule tous les soirs (Trousseau).

INCORPORATION. s. f. [*incorporatio*, de *in*, en, et *corpus*, corps; all. *Incorporation*, *Einverleibung*, angl. *incorporation*, it. *incorporazione*, esp. *incorporacion*]. En pharmacie, action de mélanger un ou plusieurs médicaments à un excipient mou ou liquide, pour donner au tout une certaine consistance : c'est ce qu'on fait dans la préparation des emplâtres, des onguents, des pilules, etc.

INCRASSANTS. s. m. pl. [*spissans*, *incrassans*, de *in*, en, et *crassus*, gros, épais; παχυντικὸς, all. *verdickend*, angl. *incrassating*, it. *incrassante*, esp. *incrasante*]. Nom donné par les humoristes aux médicaments qu'ils supposaient propres à augmenter la consistance des humeurs devenues trop fluides : telles étaient les substances mucilagineuses. Les *incrassants* sont les opposés des *incisifs*.

INCRASSATION. s. f. Synonyme d'*inspissation*.

INCRISTALLISABLE. adj. Se dit d'un corps qui ne peut prendre aucune forme cristalline.

INCRUSTANT, ANTE. adj. — *Matière incrustante*. V. Xylogène.

INCRUSTATION. s. f. [*incrustatio*, de *in*, dans, et *crusta*, croûte; all. *Verkrustung*, angl. *incrustation*, it. *incrostatura*, esp. *incrustacion*]. Enduit pierreux qui se forme à la surface des corps déposés dans les eaux séléniteuses. V. Eau *incrustante*. = Par analogie, formation des dépôts calcaires dans les tissus organiques ou à leur surface.

INCRUSTÉ, ÉE. adj. [*incrustatus*, all. *eingewachsen*, angl. *incrusted*, it. *incrostato*]. En botanique, se dit du *péricarpe* et de la *graine* qui adhèrent entre eux au point de ne pouvoir être séparés, comme dans le *caryopse*.

INCUBATION. s. f. [*incubatio*, de *in*, dans, sur, et *cubare*, coucher; all. *Bruten*, angl. *incubation*, it. *covatura*, *incubazione*, esp. *incubacion*]. Soin qu'ont la plupart des oiseaux de se coucher sur leurs œufs pour leur communiquer la chaleur de leur propre corps, afin de faire développer les embryons qui s'y trouvent contenus. — *Incubation artificielle*. Procédé qui consiste à remplacer la chaleur naturelle de l'oiseau couvant ses œufs par une chaleur artificielle obtenue à l'aide d'eau maintenue à une température constante de 38° à 40° : cette eau, placée dans une caisse superposée à un tiroir contenant les œufs, est renouvelée de façon à entretenir une chaleur toujours égale. Ce procédé est employé industriellement pour soustraire l'éclosion des œufs à l'influence des variations de la température extérieure; dans les laboratoires de physiologie, il permet d'étudier les œufs à une époque quelconque de leur développement. = Figurément, en médecine, temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique sur l'économie animale et l'invasion de la maladie. Ainsi les effets des virus sont moins prompts que ceux des venins : un temps plus ou moins long sépare leur introduction dans l'économie de leurs premières manifestations apparentes; c'est la *période d'incubation*. = En thérapeutique, méthode qui consiste à entretenir une chaleur de 36° autour des organes, à l'aide de l'air chaud, dans le traitement de certaines maladies. On en a admis trois espèces : 1° l'*incubation locale* ou *circonscrite* à une partie malade, dans le cas d'amputation, de plaie, d'ulcère, de tumeur blanche, d'engorgement ou de douleur fixe, d'érysipèle, de certains exanthèmes (J. Guyot); 2° l'*incubation diffuse*, dans la chlorose, l'aménorrhée, l'œdème, l'ascite, les névralgies, etc.; 3° l'*incubation générale*, dans les scrofules, le rachitisme, etc. Dans les appareils imaginés pour la pratique de cette méthode, une lampe à alcool sert à obtenir le degré voulu de chaleur.

INCUBE. adj. [all. *Alpdrücken*, angl. *incubus*, it. et esp. *incubo*]. Esprit masculin auquel on attribuait le *cauchemar*.

INCURABILITÉ. s. f. [all. *Unheilbarkeit*, angl. *incurability*, it. *incurabilità*, esp. *incurabilidad*]. Caractère des maladies qui ne sont pas susceptibles de guérison.

INCURABLE. adj. [*incurabilis*, de *in*, particule négative, et *curare*, soigner; ἀνίατος, all. *unheilbar*, angl. *incurable*, it. *incurabile*, esp. *incurable*]. Se dit d'une maladie pour laquelle on ne connaît pas de moyen de guérison.

INCURABLE. s. L'homme ou la femme atteint de maladies incurables. C'est dans ce sens qu'on dit *hospice des incurables*.

INCURVATION. s. f. État de *courbure* et production d'une courbure accidentelle de certains organes, des os particulièrement. V. Rachitisme.

INCURVÉ, ÉE. adj. [*incurvatus*, de *in*, en, et *curvatus*, courbé; all. *gekrümmt*, angl. *incurvated*, esp. *incurvado*]. Se dit, en botanique, d'une partie courbée de dehors en dedans.

INDÉFINI, IE. adj. [*indefinitus*, all. *umbestimmt*, angl. *indefinite*, it. *indefinito*, esp. *indefinido*]. Se dit, en botanique, des *étamines* dont le nombre, supérieur à douze, ne se compte plus; des *axes* (tiges ou rameaux) dont le bourgeon terminal s'allonge indéfiniment.

INDÉHISCENCE. s. f. [*indehiscentia*, all. *Nichtaufspringen*, angl. *indehiscence*, it. *indeiscenza*, esp. *indehiscencia*]. Propriété qu'ont certains fruits de rester constamment clos.

INDÉHISCENT, ENTE. adj. [*indehiscens*, de *in*, négation, et *dehiscere*, s'ouvrir; all. *nichtaufspringend*, angl. *indehiscent*, it. *indeiscente*, esp. *indehiscente*]. Se dit, en botanique, d'un fruit qui ne s'ouvre pas spontanément à l'époque de la maturité.

INDÉLIBROME. s. m. ($C^{32}H^8O^8Br^4Az^3$). Produit de l'action du brome sur l'acide isamique ; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, fond à une haute température, et cristallise par refroidissement. Il se volatilise en partie.

INDENTÉ, ÉE. adj. [*indentatus*, all. *ungezahnt*, angl. *indented*, it. *indentado*]. Se dit, en botanique, d'une feuille qui n'a ni dents, ni dentelures.

INDEX. s. m. [*doigt indicateur*, all. *Zeigefinger*, angl. *index*, *forefinger*, it. et esp. *indice*]. Premier doigt de la main, après le pouce, chez l'homme : il sert à *indiquer*, à désigner les objets.

INDICAN. s. m. ou **INDICANE.** s. f. ($C^{52}H^{31}AzO^{34}$). Principe que renferment diverses plantes fournissant de l'indigo, et qui, traité par les acides dilués, se dédouble en *indigotine* et en *indiglycine*, donne naissance, en même temps, à un certain nombre d'autres corps encore mal connus : l'*indifulvine* ($C^{44}H^{20}Az^2O^6$) ; l'*indifuscine* ($C^{48}H^{20}Az^2O^{18}$), l'*indihumine* ($C^{20}H^9AzO^6$) ; l'*indirétine* ($C^{36}H^{17}AzO^{10}$) ; l'*indirubine* ($C^{16}H^5AzO^2$). L'indican existe parfois dans l'urine normale (Schunk), dans le sang (Plater) et dans la sueur (Bixio). Avec cette matière extraite de l'urine, Hassal a obtenu de l'isatine et de l'aniline, comme avec l'indigo vegétal. Sicherer a sublimé cet *indigo urinaire* et a eu ainsi l'indigotine. Il se dépose dans les urines en masses floconneuses ou en magmas microscopiques, bleus, transparents, à contours mamelonnés, passant au bout de quelques jours à une teinte de plus en plus foncée, puis à un état cristalloide peu distinct, en conservant une couleur bleue. Ces cristaux se trouvent dans l'urine pendant la néphrite albumineuse, le cancer du foie, la hernie étranglée, les affections de la moelle épinière : ils se montrent quand le liquide est en repos depuis quelques instants. C'est l'*uroglaucyne* ou *uroxanthine* de Heller, l'*urocyanine* d'Aloys-Martin, la *cyanurine* et la *mélanourine* de Braconnot ou l'*urométanine* ; d'un bleu foncé lorsqu'elle est pulvérulente, cette matière prend le brillant métallique des paillettes d'indigo par la dessiccation, et une teinte bleu foncé virant au pourpre quand elle est en dissolution dans l'alcool. Elle se rencontre dans des urines bleues, violettes, noires ou verdâtres.

INDICATEUR, TRICE. adj. et s. m. [*indicator*, angl. *indicator*, it. *indicatore*, esp. *indicador*]. Qui indique. — *Doigt indicateur.* V. Index. — *Jour indicateur.* V. Critique. — *Muscle indicateur.* V. Extenseur *du doigt indicateur.*

INDICATION. s. f. [*indicatio*, de *indicare*, indiquer, montrer ; all. *indicirendes Zeichen*, angl. *indication*, it. *indicazione*, esp. *indicacion*]. Dans le langage médical, notion fournie par l'examen raisonné d'un malade, par la recherche et l'appréciation des circonstances, inhérentes au malade ou à la maladie, qui accompagnent ou qui ont précédé celle-ci, et d'où l'on peut déduire le traitement à employer. = En chirurgie, *indication opératoire*, examen des circonstances relatives à l'état général du malade, à ses antécédents et à l'état du mal local, qui peuvent indiquer s'il y a lieu de pratiquer telle ou telle opération ou non, et si pour celle-là il faut adopter tel procédé plutôt que tel autre.

INDICE. s. m. — *Indice céphalique.* Nombre indiquant le rapport entre l'angle facial d'une tête et celui d'une autre. V. Angle. = En physique, *indice de réfraction d'une substance.* Nombre indiquant le rapport constant qui existe entre le sinus de l'angle d'incidence et le sinus de l'angle de réfraction, pour un rayon lumineux passant de l'air (*indice relatif*) ou du vide (*indice absolu*) dans la substance donnée. L'*indice moyen* est celui qui appartient aux rayons moyens du spectre.

INDIEN, IENNE. adj. — *Médecine indienne.* Elle est mal connue ; toutefois il existe sur ce sujet, en sanscrit, un grand nombre d'ouvrages, et surtout un que les Indiens reportent jusque dans la période mythologique, et qui est intitulé *Susruta*. Certaines parties de ce livre indiquent que, lorsqu'il fut composé, les Indiens avaient connaissance des Grecs. Toutefois il est loin d'être moderne ; et, lorsque les Arabes, ayant formé leur empire, prirent goût à la culture des sciences, ils traduisirent des livres indiens, et entre autres celui-ci, vers le VII^e^ ou VIII^e^ siècle de l'ère chrétienne. C'est par ces traductions et par leur influence sur la médecine arabe, que la médecine indienne se lie à l'histoire générale de la médecine. D'après ce livre de *Susruta*, les médecins indiens savaient que l'urine, dans le diabète, est sucrée. Les Grecs ont décrit le diabète sans indiquer que cette particularité leur fût connue. — *Vache indienne.* V. Flandrine.

INDIFFÉRENCE. s. f. [*indifferentia*, ἀδιαφορία, all. *Indifferenz*, angl. *indifference*, it. *indifferenza*, esp. *indiferencia*]. En chimie, synonyme de *neutralité*.

INDIFFÉRENT, ENTE. adj. [*indifferens*, ἀδιάφορος, all. et angl. *indifferent*, it. *indifferente*, esp. *indiferente*]. En chimie, se dit d'un corps composé qui n'exerce plus de réactions électro-chimiques, et qui ne se combine point avec d'autres corps. = En anatomie, *élément indifférent.* Élément qui n'aurait dans l'économie, au moins temporairement, aucun rôle spécial, soit nutritif, soit de la vie animale. L'observation a infirmé cette hypothèse.

INDIFULVINE. s. f. V. Indican.

INDIFUSCINE. s. f. V. Indican.

INDIGÈNE. adj. [*indigena*, *aborigène autochtone* ; all. *einheimisch*, angl. *indigenous*, it. et esp. *indigena*]. Se dit de tout ce qui est né dans un pays, par opposition à *exotique : plante indigène, remède indigène.*

INDIGESTE. adj. [*indigestus*, *crudus*, δύσπεπτος, all. *unverdaulich*, angl. *indigestible*, it. et esp. *indigesto*]. Se dit d'une substance difficile à digérer.

INDIGESTION. s. f. [*incoctio*, *cruditas*, all. *Verdauungsbeschwerde*, angl. *indigestion*, it. *indigestione*, esp. *indigestion*]. Trouble passager et subit des fonctions digestives, qui survient ordinairement quelques heures après l'ingestion d'aliments trop copieux, de mauvaise qualité, acides, glacés, etc., ou sous l'influence d'une cause étrangère, telle que l'action du froid ou une vive émotion morale. Tantôt il y a seulement gène et pesanteur de l'estomac, rapports acides, ballonnement de l'abdomen ; on rétablit la régularité de la digestion au moyen d'une infusion de thé, de camomille, de tilleul, etc., sucrée et aromatisée avec quelques gouttes d'eau de fleur d'oranger. Tantôt à ces symptômes si légers se joignent des nausées, des borborygmes, des hoquets, enfin des vomissements alimentaires, précédés ou suivis de mouvements spasmodiques, de céphalalgie, d'accablement, etc. Souvent aussi il y a des coliques et des évacuations alvines abondantes et répétées. Lorsque le vomissement a lieu naturellement, on n'a qu'à insister sur les boissons délayantes et légèrement antispasmodiques, et à observer une diète sévère ; dans le cas contraire, s'il existe de violentes nausées, sans vomissements, il faut administrer un vomitif à petites doses. Si c'est dans le canal intestinal plutôt que dans l'estomac que la digestion est troublée, aux boissons délayantes on ajoute l'usage répété de lavements adoucissants. Si l'indigestion est accompagnée de congestion cérébrale, les vomissements, provoqués avec prudence, la dissipent le plus souvent à l'instant même. = Vétérinaire. Les solipèdes sont plus exposés aux indigestions que les ruminants et les carnivores, à cause du petit volume de l'estomac et de l'étendue de l'intestin. Les suites en sont plus graves pour eux, à cause de l'impossibilité de vomir, qui résulte de la disposition de leurs organes. Par la rumination, les didactyles font parvenir dans la caillette des aliments mieux élaborés; néanmoins ils sont encore assez exposés aux météorisations. V. PONCTION.

INDIGLYCINE. s. f. ($C^{12}H^{10}O^{12}$). Un des produits de dédoublement de l'*indican*. Substance sirupeuse, sucrée, soluble dans l'eau et dans l'alcool.

INDIGO. s. m. [*pigmentum indicum;* all. et angl. *Indigo*, it. *indaco*, esp. *añil*, *indigo*]. Une des sept couleurs primitives. V. COULEUR. — Matière colorante que l'on retire d'un certain nombre de plantes du genre *Indigofera* (V. INDIGOTIER), et de quelques autres plantes légumineuses (*Galega tinctoria*, Willd., *G. officinalis*, L., *Cytisus spinosus*, L.), ainsi que de plantes appartenant à d'autres familles, *Nerium tinctorium*, Rottl.; *Isatis tinctoria*, L., ou *pastel; Polygonum tinctorium*, Lour. L'*indigo*, que l'on extrait des feuilles de ces plantes par leur fermentation dans l'eau, par la précipitation de la matière colorante au moyen de la chaux, la décantation, le lavage et la dessiccation, est une substance sèche, légère, d'un bleu foncé, qui prend un éclat cuivré quand on la frotte avec l'ongle. L'*indigo flore*, ou *de Guatemala*, est le plus léger de tous et le plus estimé; il a une belle couleur bleu-violet. L'*indigo de l'Inde*, ou *du Bengale*, est celui qui s'en rapproche le plus. L'*indigo de la Louisiane* est plus compact, plus foncé, et doit fournir beaucoup à la teinture. Celui de l'*indigotier commun* est le moins beau, mais le plus abondant. Selon Schunck, l'indigo se produit, pendant la fermentation des feuilles, par dédoublement de l'*indican* en *indiglycine* et *indigotine* ou *indigo pur :* c'est à celle-ci que l'indigo doit sa couleur bleue. Certains indigos renferment, en outre, une résine rouge, soluble dans l'alcool (*rouge d'indigo*), et une matière brune, soluble dans l'eau (*brun d'indigo*). L'indigo se dissout dans l'acide sulfurique concentré. L'acide nitrique le transforme en isatine. L'indigo a été préconisé contre l'épilepsie (2 à 30 gram. par jour), l'hystérie, la chorée, les convulsions des enfants . les résultats de cet emploi ont été trop peu favorables pour qu'il mérite d'être continué. — *Indigo blanc.* V. INDIGOTINE. — *Indigo pur.* L'*indigotine*. — *Pourpre d'indigo.* V. PHÉNICINE. — *Sulfate d'indigo.* V. SULFO-INDIGOTIQUE.

INDIGOCARMINE. s. f. V. PHÉNICINE.

INDIGOTIER. s. m. [*Indigofera*, L.]. Genre de plantes légumineuses, de la tribu des papilionacées lotées, dont plusieurs espèces fournissent de l'indigo. Ce sont . l'*indigotier commun* (*Indigofera tinctoria*, L.); l'*indigotier sauvage* (*I. argentea*, L.); l'*indigotier de Guatemala* (*I. disperma*, L.); l'*anil* (*J. anil*, L.), etc.

INDIGOTINE. s. f. [*bleu d'indigo;* all. *Indigotin*, angl. *indigotine*, it. *indacotina*, esp. *indigotina*] ($C^{16}H^5AzO^2$). Matière colorante bleue de l'indigo ordinaire, obtenue en sublimant celui-ci dans un courant d'hydrogène. Substance solide, cristallisée en prismes, volatile, d'un bleu cuivré, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther à froid. Les agents oxydants la transforment en isatine. — *Indigotine incolore* ou *indigo blanc* ($C^{32}H^6AzO^4$). Corps obtenu en soumettant l'indigo bleu à des agents réducteurs; l'indigotine se combine avec l'hydrogène devenu libre et devient incolore; mais, à l'air, elle repasse au bleu, en prenant de l'oxygène. Elle est neutre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

INDIGOTIQUE. adj. Qui concerne l'indigo ou ses préparations. — *Acide indigotique.* V. NITROSALICYLIQUE.

INDINE. s. f. ($C^{32}H^{10}Az^2O^4$). Produit de l'action de la potasse sur l'isatyde, la sulfisatine, et de décomposition de l'isatine. Poudre rouge rose foncé, insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther.

INDIRECT, E. adj. [*indirectus*, de *in*, particule négative, et *directus*, direct]. — En chimie, *phénomène indirect.* V. CATALYTIQUE.

INDISINE. s. f. La *fuchsine*.

INDISSOLUBILITÉ. s. f. [*indissolubilitas*, de la particule négative *in*, et *dissolvere*, dissoudre; all. *Unauflöslichkeit*, angl. *indissolubility*, it. *indissolubilità*, esp. *indissolubilidad*]. Synonyme d'*insolubilité*, qui est plus usité.

INDISPOSITION. s. f. Malaise, trouble léger et passager de la santé.

INDISSOLUBLE. adj. On dit plutôt *insoluble*.

INDIUM. s. m. Métal mou, ductile, fusible à 176°, découvert dans des pyrites cuivreuses au moyen de l'analyse spectrale ; il présente au spectroscope une raie de couleur indigo, qui lui a fait donner son nom. Son oxyde est à peu près insoluble dans l'ammoniaque.

INDIVIDU. s. m. [*individuum*, all. *Individuum*, angl. *individual*, it. et esp. *individuo*]. Dans le sens rigoureux, être qu'on ne peut diviser sans que sa totalité, ou du moins la partie séparée, périsse, soit soumise à d'autres conditions qui suscitent un nouveau mode d'existence. = En chimie, *individu*, corps simple ou composé, cristallisable ou volatil sans décomposition. = En anatomie, *individu*, corps organisé qui vit ou a vécu d'une existence propre, et aussi chacune des parties qui le constituent immédiatement. Ainsi l'*organisme* est un *individu;* de plus, il y a des *individus parties extérieures* (bras, jambes, etc.); des *individus appareils* (sexuels, etc.); *organes* (muscles, os, etc.); *systèmes* (musculaire, nerveux, etc.); *tissus* et *humeurs* (musculaire, biliaire etc.); *éléments anatomiques* (fibre musculaire, cellule épithéliale, etc.); *principes immédiats* (albumine, fibrine, urée, créatine, phosphate de chaux, etc.). En considérant l'organisme total, on trouve qu'il y a des *individus agrégés :* ainsi dans certains végétaux, dans un grand nombre de polypes, l'individu est agrégé, composé d'individus réunis, mais distincts, différant des parties d'ordre divers qui constituent l'organisme, en ce qu'ils peuvent être séparés du corps commun sans en amener la destruction, et peuvent vivre indépendamment de lui. Les individus agrégés sont : 1° *adagrégés*, c'est-à-dire soudés seulement par quelque point de leur corps (*Salpa*); 2° *agrégés* sous une seule et même enveloppe (coraux, *Veretillum*, etc.); 3° *agglomérés* sur une partie commune vivante (sertulaires); 4° *indistincts* ou *confondus* en une masse charnue (éponges). = En biotaxie zoologique et botanique, *individu*, corps organisé qui vit ou a vécu d'une existence propre. L'individu peut être *mâle*, *femelle*, *hermaphrodite suffisant*, *hermaphrodite insuffisant*, *neutre*. L'acception du mot est ici plus restreinte qu'en anatomie, car les parties d'un individu ne sauraient rentrer dans le domaine de la biotaxie; elles ne servent qu'à faire connaître l'*être entier* ou *individu biotaxique*, à l'aide des notions acquises en anatomie.

INDIVIDUALISATION. s. f. Phénomène par lequel des masses ou des couches de substance organisée, n'ayant pas une configuration spécifique, comme le vitellus, les couches de rénovation des épithéliums, etc., arrivent, par *segmentation*, ou parfois par *gemmation*, à l'état d'éléments anatomiques délimités (cellules blastodermiques, cellules épithéliales, etc.), ayant chacune son individualité au point de vue de la structure, du développement, etc. C'est ainsi que la segmentation de la masse du vitellus a pour résultat l'individualisation (par division de sa substance) de cellules blastodermiques d'un [volume déterminé, qui croissent individuellement, puis se divisent successivement (*reproduction*) en deux, tant que dure l'agrandissement du blastoderme. Ce phénomène se continue sur celles de ces cellules qui forment l'épiderme de l'embryon. Sur la surface du derme, sur celle des muqueuses, à la face interne de la paroi propre des tubes urinipares, de celle des culs-de-sac glandulaires, etc., les noyaux d'épithélium, d'abord contigus, sont écartés graduellement les uns des autres par interposition entre eux d'une couche de matière amorphe, laquelle devient le siège de phénomènes de segmentation qui ont pour résultat son individualisation en cellules. Partout, dans l'économie, l'individualisation résulte de la segmentation.

INDIVIDUALISME. s. m. — *Faire de l'individualisme*. Se dit, en médecine, de la nécessité où l'on est, à propos des maladies qui d'un individu à l'autre n'offrent qu'un petit nombre de symptômes identiques, d'étudier à nouveau tous les autres sur chacun des sujets atteints. Les maladies mentales, la plupart des affections nerveuses et musculaires, etc., sont dans ce cas. Il vaudrait mieux dire : *faire de l'individualité*. — Se dit surtout des inductions à l'aide desquelles on fait d'un ensemble de symptômes une individualité morbide.

INDIVIDUALITÉ. s. f. [all. *Individualität*, angl. *individuality*, it. *individualità*]. Ensemble des propriétés ou qualités qui, dans une espèce, distinguent un individu d'un autre. — *Individualité morbide*. En pathologie, notion par laquelle on se représente comme un tout chaque altération primitive et élémentaire des tissus et des humeurs, avec la succession des lésions organiques plus complexes et des troubles fonctionnels ou symptômes qu'elle entraîne, depuis le moment de son apparition jusqu'à sa fin (par la guérison ou par la mort). Une maladie peut être représentée par une seule individualité morbide ; mais souvent la perturbation survenue dans une espèce de *substance organique* en détermine une autre, analogue ou différente, dans d'autres espèces, avec la série des troubles fonctionnels correspondants. Les nouvelles individualités morbides, dont l'apparition complique celle qui est primitive, diffèrent par leur nombre ou par leur nature, selon l'âge, le sexe, la constitution du sujet, les lieux, les saisons, les conditions hygiéniques, les professions, etc. ; ce qui fait que chaque maladie, ayant un nom propre d'après une lésion primitive ou fondamentale, n'offre jamais une durée ni des suites identiques avec celles d'une maladie de même nom, observée chez un autre sujet ou antérieurement sur le même. *Délimiter une maladie* consiste à constituer par la pensée, d'après l'observation, l'individualité morbide, l'ensemble pathologique distinct de tout autre par sa cause, par l'espèce d'humeur, de tissu, de système ou d'organe primitivement atteint, par la nature de l'altération élémentaire et par les troubles symptomatiques qui en résultent. Quand cette altération est inconnue, on est obligé de considérer comme autant d'individualités morbides les groupes de symptômes qui semblent liés constamment entre eux par leur ordre de succession et par leur mode de terminaison.

INDOL. s. m. ($C^{16}H^7Az$). Dérivé de l'indigotine, obtenu à l'aide des agents réducteurs. Incolore, cristallisable, fusible à 52°, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Dans l'économie animale, une petite quantité d'indol se forme pendant la digestion des substances albuminoïdes par le suc pancréatique : l'indol produit est oxydé dans le sang et transformé en indican ; c'est à cet état qu'on le retrouve dans l'urine (Nencki), ce qui explique la présence de l'indican dans ce liquide.

INDOLENT, ENTE. adj. [de *in*, négation, et de *dolor*, douleur ; ἀνώδυνος, all. *schmerzlos*, angl. *indolent*, it. et esp. *indolente*]. — Se dit d'une tumeur qui n'est le siège d'aucune douleur.

INDOU, E. adj. — *Médecine indoue*. V. INDIEN.

INDUCTEUR. adj. — *Courant inducteur*. V. INDUCTION.

INDUCTIF, IVE. adj. [esp. *inductivo*]. Qui a rapport à l'induction.

INDUCTION. s. f. [all. *Induction, Einführung*, angl. *induction*, it. *induzione*, esp. *induccion*]. En philosophie, procédé de raisonnement par lequel, d'un ensemble de faits particuliers, observés et comparés les uns aux autres, on tire une loi générale qui les embrasse tous, et dont ils semblent être des conséquences. C'est l'acte intellectuel inverse de la *déduction*. Elle appartient à la *logique*, dont elle est un des chapitres. Notre appareil cérébral ne peut deviner aucun fait du monde extérieur, quelque simple qu'il soit ; mais, des principes que l'observation a établis, nous pouvons, par un travail intellectuel, tirer des conséquences très éloignées que l'observation elle-même vérifie. Induire c'est transformer, et notre cerveau nous rend explicitement ce que nous lui avons demandé implicitement. Quand on a observé que les espaces parcourus par un corps pendant les secondes successives de sa chute sont proportionnels à la suite des nombres impairs, on induit, par simple transformation et sans aucune création, que les espaces totaux sont proportionnels aux carrés des temps employés à les parcourir. L'observation, fondée surtout sur l'expérimentation, est à la fois la base et le critérium de tous nos travaux ; elle pose des principes ou vérifie des conséquences : mais seule elle serait insuffisante à nous faire découvrir la plupart des lois du monde les plus simples, sans parler des plus grandes et des plus difficiles, qui résultent généralement d'inductions très prolongées. = *Courants d'induction* (Faraday). Si l'on fait passer le courant électrique développé par une pile voltaïque ou un aimant (dit *courant inducteur* dans ce cas particulier) à travers un fil métallique d'une certaine longueur, isolé par un fil de soie qui le recouvre, et enroulé autour d'une bobine, chaque fois qu'on interrompt ou qu'on rétablit le courant, il se développe dans les spires du cuivre un courant désigné sous le nom de *courant d'induction* ou *courant induit*. La direction de ces courants est différente : celui qui se manifeste en rétablissant la communication avec la source électrique est inverse de celui de la source ; le courant d'interruption est direct, c'est-à-dire de même direction (V. EXTRA-COURANT). On fortifie l'énergie de ces courants momentanés, lorsqu'on place au centre de la bobine une botte de fils de fer doux qui, sous l'action de la pile, deviennent aimants temporaires et une nouvelle source d'induction pour les fils de cuivre. En enroulant un second fil plus long et plus fin que le premier, Henri (de Philadelphie) a obtenu, dans les spires de ce second fil, un autre courant dont l'action physiologique est beaucoup plus grande. V. MAGNETO-ELECTRIQUE.

INDUIT, E. adj. — *Courant induit*. V. INDUCTION.

INDUPLICATIF, IVE. adj. [all. *eingelegt*, angl. *induplicate*]. Se dit d'une préfloraison valvaire dans laquelle des parties de la fleur ont leurs bords repliés en dedans.

INDURATION. s. f. [*induratio*, de *indurare*, devenir dur ; σκλήρωμα, all. *induration*, *Verhärtung*, angl. *induration*, it. *induramento*, esp. *induracion*]. Endurcissement du tissu des organes, mode fréquent de terminaison de l'inflammation. Le sang cesse d'abonder dans le tissu qui était enflammé et dans lequel naît ou se développe outre mesure le tissu lamineux, avec ou sans matière amorphe, avec ou sans leucocytes, dont la présence augmente le volume des parties, quoiqu'ils déterminent souvent l'atrophie des éléments anatomiques fondamentaux de l'organe affecté. La tuméfaction continue quelquefois de s'accroître, mais lentement, sans douleur . c'est la terminaison par *induration blanche* ou *grise.* Si la tuméfaction reste rouge, comme cela arrive dans les tissus où abondent les capillaires sanguins, c'est l'*induration rouge.* — *Induration du cerveau.* V. CÉRÉBROSCLÉROSE. — *Induration chronique.* V. HYPERTROPHIE. — *Induration pulmonaire.* V. CARNIFICATION et PNEUMONIE. — *Induration scorbutique des muscles.* V. SCORBUT.

INDURÉ, ÉE. s. f. [*induratus*, σκληρωθεὶς, all. *verhärtet*, angl. *indurated*, it. *indurato*, esp. *indurado*]. Se dit d'un tissu atteint d'induration. — *Chancre induré.* V. CHANCRE et SYPHILIS.

INDUSIE. s. f. [*indusium*, chemise, de *induere*, couvrir; all. *Schleier*, esp. *indusia*]. En botanique, membrane épidermique qui, dans les fougères dont la fructification occupe la face inférieure des feuilles, recouvre les sores ou amas de sporanges.

INDUVIAL, ALE. adj. [de *induviæ*, vêtement]. Se dit de l'enveloppe florale qui constitue l'*induvie.*

INDUVIE. s. f. Enveloppe florale qui persiste autour de certains fruits et les couvre ; c'est tantôt le calice, tantôt l'involucre, etc.

INDUVIÉ. adj. Se dit d'un fruit pourvu d'une induvie.

INDYDE. s. f. V. HYDRINDINE.

INÉDIAT. s. m. [de *inedia*, inanition] (Warlomont). État dans lequel on ne prend aucune nourriture.

INÉDIE. s. f. [de *inedia*, de *in* exprimant la négation, et *edere*, manger] (Warlomont). Abstinence ou privation de nourriture.

INÉE. s. f. Nom d'une apocynée du Gabon (*Strophanthus hispidus*, D. C.), nommée aussi *onage*, et dont les graines servent aux *Pahouins*, chasseurs d'éléphants, à empoisonner des flèches dont la moindre blessure donne, dit-on, la mort. L'extrait d'inée, préparé avec 2 parties d'alcool sur 1 partie d'eau, a des effets analogues à ceux de la digitale pourprée et des ellébores noir et vert, mais plus énergiques et plus rapides ; le cœur s'arrête complètement trois ou quatre minutes après l'application sous-cutanée de l'extrait sur un des membres de l'animal (Pélikan).

INÉGAL, ALE. adj. [*inæqualis*, ἄνισος; all. *ungleich*, angl. *unequal*, it. *ineguale*, esp. *desigual*]. Se dit de parties qui n'ont pas les mêmes dimensions (*bandage inégal*), ou de mouvements qui manquent de régularité. — *Pouls inégal.* Celui dans lequel les pulsations artérielles diffèrent les unes des autres en force et en durée. — *Respiration inégale.* Celle dont les mouvements ne se succèdent pas d'une manière uniforme.

INEMBRYONNÉ, ÉE. adj. [*inembryonatus*, all. *keimlos*, it. *inembrionato*, esp. *inembrionado*]. Se dit d'une plante dépourvue de graine, et, par conséquent, d'embryon.

INÉQUILATÉRAL, ALE. adj. [*inæquilateralis*, *inæquilaterus*]. Se dit d'une feuille dont les deux moitiés sont de grandeur ou de forme différente.

INÉQUIVALVE. adj. Se dit d'une coquille bivalve dont les deux parties ne sont pas d'égales dimensions.

INERME. adj. [*inermis*, de *in*, négatif, et *arma*, armes; all. *unbewaffnet*, angl. *unarmed*, it. et esp. *inerme*]. Qui est dépourvu d'armes, de piquants, d'aiguillons.

INERTE. adj. [*iners*, de *in* négatif, et *ars*, art; all. *träge*, angl. *inert*, it. et esp. *inerte*]. Qui n'a point de ressort, point d'activité. — *Corps inertes.* Les minéraux, parce qu'ils paraissent dépourvus de toute espèce d'activité. — *Etat inerte.* V. INERTIE.

INERTIE. s. f. [*inertia*, all. *Inertie. Trägheit*, angl. *inertia*, it. *inerzia*, esp. *inercia*]. Défaut d'aptitude à passer spontanément de l'état de repos à celui de mouvement, ou inversement, et à modifier cet état. En réalité, l'inertie ou *état inerte* n'est pas un manque d'activité de la matière, mais une résistance à tout changement dérivant de son activité propre. La *force d'inertie* est la propriété qu'ont les corps de persister dans l'état où ils se trouvent, tant qu'une cause étrangère n'agit pas sur eux. L'idée d'inertie est une hypothèse contraire à la réalité, mais introduite par l'esprit d'abstraction à l'effet de rendre intelligible l'exposé des théories de la mécanique, et d'établir une distinction entre la substance et l'accident, et cela parce qu'on croyait que les propriétés des corps en sont séparables; qu'elles sont dues à des causes, à des forces qui elles-mêmes seraient dues à d'autres, jusqu'à ce qu'on arrive à des causes dites essentielles. Les notions de cause, de force et de propriété sont identiques, puisqu'elles correspondent à une notion commune envisagée sous des aspects différents. La croyance dans l'inertie réelle de la matière a contribué à obscurcir la notion de cause ; celle-ci, comme on l'entend généralement, repose sur une erreur qui consiste à croire que tous les systèmes sont mus par des forces extérieures. Il n'y a dans le monde que des forces intérieures, autrement dit, des modes d'activité, des propriétés. Les corps sont actifs par eux-mêmes, et leurs propriétés en sont inséparables : corps et propriétés sont deux notions corrélatives. C'est par une opération de l'esprit éliminant les divers modes d'activité dont toutes les sortes de matières sont douées, qualités optiques, chimiques, etc., qu'on arrive à dire que la matière est douée d'*inertie ;* mais par ces mots, ce n'est pas une réalité qu'on désigne, c'est une abstraction, jamais un cas d'une matière inerte n'ayant pu être constaté. = *Inertie de l'utérus.* État de cet organe qui se présente, soit pendant le travail, lorsque la matrice se contracte convenablement, mais d'une façon insuffisante, ce qui retarde l'expulsion du fœtus ; soit après cette expulsion, quand l'utérus ne revient pas sur lui-même, et ne manifeste pas la contractilité nécessaire pour resserrer et rapprocher ses parois. Dans le premier cas, le pronostic n'est grave pour la mère que si l'inertie utérine apparaît pendant la seconde période de travail ; il peut alors y avoir des accidents de compression, des escarres, des hémorragies, etc.; pour l'enfant, le pronostic est sérieux lorsque les membranes sont rompues, la longueur du travail amenant de la gêne dans la circulation placentaire. Le traitement consiste à fortifier les contractions utérines par des moyens mécaniques, tels que changements de position de la parturiente, frictions sur le bas-ventre, expression du fœtus, introduction d'un cathéter dans la matrice, douche vaginale chaude; ou par des moyens dynamiques, cannelle, borax, seigle ergoté administré avec précautions. Dans le cas d'inertie utérine se présentant au moment de la délivrance, chez des femmes de constitution variable, à la suite d'une distension excessive de la matrice par l'hydramnios ou la grossesse gémellaire, d'un travail long et laborieux ou trop rapide, l'hémorragie est très fréquente, souvent redoutable par sa violence . si le placenta est incomplètement décollé, il faut introduire la main au fond de la matrice, la laisser dans cet organe en excitant la face interne, achever le décollement du placenta et l'entraîner au dehors; si le décollement est complet, on extrait facilement le placenta en tirant sur le cordon ; en même temps et dans tous les cas, qu'il y ait ou non hémorragie, on excite la contraction utérine par des frictions et des applications d'eau froide sur le fond de l'utérus, par l'administration de l'ergot de seigle, par des injections d'eau froide, alcoolisée ou vinaigrée, dans la matrice. — *Inertie vésicale.* L'inertie ou l'atonie de la vessie est une cause fréquente de rétention, et, par suite, d'incontinence d'urine chez les vieillards ; ce défaut de contractilité est quelquefois la seule cause qui s'oppose à l'émission de l'urine. L'émission des urines peut redevenir normale, quand on parvient à donner à la vessie sa contractilité habituelle, à l'aide de la galvanothérapie, des injections d'eau froide, de l'administration de la strychnine à l'intérieur.

INF. V. Abréviation.

INFANTICIDE. s. m. [*infanticidium*, de *infans*, enfant, et de *cædere*, tuer; all. *Kindesmord*, angl. *infanticide*, *child-murder*, it. et esp. *infanticido*]. « Est qualifié d'*infanticide*, le meurtre d'un enfant nouveau-né. — Tout coupable d'infanticide sera puni de mort. » (C. pén., art. 300, 302.) Deux faits constituent donc l'infanticide : la qualité de nouveau-né de la victime; l'existence d'un meurtre, c'est-à-dire d'un homicide volontaire. Pour prouver qu'il y a meurtre, il faut établir : que l'enfant a vécu ; qu'il est mort de mort violente. Quant à la qualité de nouveau-né, elle n'est pas définie par le législateur et a été diversement interprétée (V. Nouveau-né) ; mais c'est au tribunal qu'il appartient d'apprécier cette qualité, et non au médecin, qui doit indiquer seulement combien de temps l'enfant a vécu hors du sein de la mère. Après avoir déterminé l'identité de l'enfant en montrant qu'il est né à terme, bien conformé, sans maladie qui s'oppose à la vie (V. Viabilité), le médecin doit répondre à plusieurs *questions médico-légales*, principales ou secondaires (Tardieu, Martin-Damourette). Les *questions principales* sont les suivantes : a. *L'enfant a-t-il vécu ?* La réponse à cette question repose sur deux ordres de constatations, les unes négatives de la vie, les autres affirmatives. Les signes négatifs de la vie sont ceux de l'enfant mort-né (V. Mort-né). Les signes positifs de la vie se tirent surtout de l'examen de l'appareil respiratoire (V. Docimasie). b. *Combien de temps l'enfant a-t-il vécu hors du sein de la mère ?* Les signes sont fournis : 1° *par l'estomac*, vide si la vie n'a duré que quelques instants ; contenant de la salive aérée et mousseuse avalée par l'enfant, s'il a vécu quelques minutes au moins, et parfois de l'eau sucrée, du lait, etc.; 2° *par la desquamation de l'épiderme*, qui commence le deuxième jour de l'existence et se termine vers le vingt-cinquième ; 3° *par l'appareil ombilical :* après la naissance, le cordon se dessèche, se ride, se flétrit, devient brunâtre ; sa base s'entoure d'un cercle rouge, inflammatoire, puis d'un sillon de suppuration ; le cordon tombe vers le sixième jour, en laissant une petite ulcération qui est cicatrisée le dixième jour ; enfin, six heures après la naissance, il y a un caillot sanguin dans les artères ombilicales, au voisinage de l'anneau ; 4° *par l'oblitération* du trou de Botal, du canal artériel, du sinus veineux du foie : ces oblitérations se font en 8 à 15 jours ; 5° *par l'ossification du point épiphysaire inférieur du fémur :* il a 5 millimètres au moment de la naissance, 7 millimètres au vingt et unième jour. c. *L'enfant est-il mort de mort violente, et quelle est la cause de la mort ?* Tantôt celle-ci résulte d'une action commise (*infanticide par commission*) ; tantôt de l'oubli des soins nécessaires à la vie (*infanticide par omission*). I. L'*infanticide par commission* se reconnaît aux signes suivants : 1° *suffocation* (application de la main sur le nez ou la bouche, ou d'un tampon dans le pharynx) : *ecchymoses sur la plèvre et dans le tissu pulmonaire, emphysème pulmonaire* ; de plus, quand la suffocation a lieu par enfouissement dans de la terre, du fumier, etc., l'enfant a des matières d'enfouissement dans l'œsophage et l'estomac, preuve qu'il a avalé, et, par conséquent, qu'il a été enfoui vivant ; 2° *précipitation dans les fosses d'aisances :* odeur infecte et couleur brunâtre de l'enfant, face excoriée, présence des matières des fosses d'aisances dans l'estomac ; les excoriations de la face prouvent que l'enfant n'est pas tombé accidentellement; d'ailleurs il aurait alors entraîné le placenta, ou du moins le cordon serait cassé à une de ses extrémités, tandis qu'il est ordinairement coupé en un point quelconque lorsqu'il y a crime ; 3° *strangulation :* ecchymoses au cou, noyaux apoplectiques dans le poumon ; si l'enfant avait été étranglé par le cordon, il n'aurait pas respiré ; 4° *submersion :* signes ordinaires de la submersion, eau dans l'estomac ; 5° *coups et blessures* (fractures du crâne, acupuncture du cerveau ou de la moelle, section des carotides par l'intérieur de la gorge, etc.) : lorsque les blessures ont été faites pendant la vie, les bords et le foyer de la plaie ou de la fracture offrent du sang coagulé, épanché ou infiltré, tandis que le sang sorti des vaisseaux après la mort ne se coagule pas ; 6° *combustion :* la partie brûlée est entourée d'un liséré rouge, qui manque quand la combustion a été produite après la mort. II. L'*infanticide par omission* a lieu par : 1° *omission de la ligature du cordon :* sujet exsangue, vaisseaux vides, tissus affaissés ; 2° *omission des aliments*, faim : tube digestif vide, muqueuse digestive ramollie, émaciation extrême ; 3° *omission des vêtements*, froid : peau couverte de taches roses, poumons rutilants à l'incision, sang rouge vermillon. — Les *questions secondaires* sont relatives à l'enfant (établir depuis combien de temps il est mort) ; ou à la femme (établir qu'elle a accouché, préciser l'époque de l'accouchement, déterminer son état mental).

INFANTILE. adj. Qui concerne les enfants. — *Choléra infantile* V. Entérite *cholériforme*.

INFARCTUS. s. m. [*infarctus*, de *in*, en, et *farcire*, farcir; ἔμφραξις, all. *Infarkt*]. Noyau sanguin formé dans un tissu à la suite de l'oblitération, par thrombose ou embolie, d'un ou de plusieurs vaisseaux de ce tissu. Tantôt l'infarctus suppure et donne lieu à la formation d'abcès métastatiques : c'est ce qui arrive dans l'infection purulente et plusieurs maladies virulentes. Tantôt les éléments de l'infarctus, globules rouges et leucocytes, se résorbent ; le tissu n'en a pas moins perdu sa structure normale par infiltration et substitution d'une substance nouvelle, amorphe, granuleuse, fibroïde ou non. Autrefois on donnait spécialement le nom d'*infarctus* aux productions dites corps fibreux de l'utérus (*infarctus uteri chronicus*) ; et à la masse indurée (*infarctus hæmoptyicus seu hæmorrhagicus Laennecii*) qui se forme dans le poumon à la suite d'une hémorragie interstitielle ou infiltration sanguine.

INFECTANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de causer l'infection. — *Chancre infectant*. V. Syphilis.

INFECTIEUX, EUSE. adj. [de *inficere*, gâter ; all. *ansteckend*, angl. *infectious*, it. *infettante*, esp. *infettatore*]. Se dit des liquides et des solides de l'économie qui causent les infections purulentes et putrides ou les affections générales analogues. — *Air infectieux*. V. Encombrement. — *Maladie infectieuse*. Maladie qu'engendre l'action exercée sur l'économie par des micro-organismes pathogènes. Les affections miasmatiques, virulentes, contagieuses, appartiennent à la classe des maladies infectieuses, dites aussi *spécifiques* parce que chacune d'elles résulte de la présence d'un agent déterminé, et est caractérisée par des altérations du sang, des autres liquides de l'organisme et des tissus, qui lui appartiennent. Les maladies infectieuses ont pour principaux caractères de posséder une période d'incubation et de ne pas récidiver, ou de ne récidiver qu'après un certain temps : la seconde atteinte est alors plus bénigne que la première. V. Bactérie. — *Tissu* ou *cadavre infectieux*. Se dit de ceux qui, par la putréfaction, ont acquis la propriété de causer les accidents d'infection.

INFECTION. s. f. [*infectio*, de *inficere*, gâter ; all. *Inficirung*, *Ansteckung*, angl. *infection*, it. *infezione*, esp. *infeccion*]. Action exercée sur l'économie par des miasmes morbifiques. L'*infection* diffère de la *contagion* en ce que l'affection contagieuse, une fois produite, n'a plus besoin, pour se propager, de l'intervention des causes qui lui ont donné naissance ; qu'elle se reproduit, en quelque sorte, d'elle-même, par contact et indépendamment (jusqu'à un certain point) des conditions atmosphériques ; tandis que l'*infection*, due à l'action que des substances animales et végetales exercent sur l'air ambiant, n'agit que dans la sphère du foyer d'où émanent les miasmes morbifiques. — *Infection miasmatique*. V. Miasme et Paludéen. — *Infection purulente* (*résorption purulente*, *métastase* et *diathese purulentes*, *phlébite infectieuse*, *pyohémie*). Maladie fébrile qu'on a supposée causée par l'introduction du pus dans les voies circulatoires et qu'on sait aujourd'hui produite par l'action d'un microbe, le vibrion pyogénique. Elle survient à la suite des phlébites, des opérations, des amputations, toujours d'une plaie subissant l'action de l'air. Le cours de cette affection est marqué par des frissons, des accès fébriles, qui surviennent à des époques irrégulières. Il se forme des abcès dans les poumons, dans le foie, des épanchements purulents dans les plèvres, dans les articulations. Sa gravité est extrême. On peut la prévenir par l'emploi judicieux de la méthode antiseptique, mais, quand elle est développée, la médecine a bien peu de ressources : les toniques stimulants, tels que les alcooliques et les aromatiques, le sulfate de quinine, l'aconit ont donné quelques succès. Quant à la localisation des abcès dans tel ou tel organe, il n'est aucunement certain qu'ils ne proviennent pas de pus formé dans les veines entraîné dans la circulation, et retenu par les capillaires trop fins pour le laisser passer, etc. Avec les globules de pus ou sans eux, le microbe pyogénique transporté dans les tissus s'y arrête, s'y multiplie, et amène la formation des abcès métastatiques. Si la théorie de la phlébite et du transport en nature de grandes quantités de pus est actuellement inacceptable, il est admis que des caillots septiques détachés des thrombus veineux servent de véhicule au vibrion pyogénique, et que là où ils sont arrêtés, là se formera un infarctus et bientôt un abcès. La doctrine de la *fièvre pyogénique* n'est pas soutenable, mais il est juste de dire que les conditions mauvaises dans lesquelles sont trop souvent placés les blessés et les opérés, en altérant leur santé, diminuent la résistance que l'organisme peut opposer à l'invasion de l'infection purulente. Moins acceptable encore est la doctrine *miasmatique* ou *virulente*, si l'on considère le miasme ou le virus de la pyohémie autrement que comme un être vivant, un microbe spécifique. Les recherches de Pasteur ont mis hors de doute l'existence du vibrion pyogénique. — *Infection putride*. Bérard appelle *résorption putride*, celle qui s'effectue dans des foyers où le pus est vicié et fétide, et *infection putride*, l'état morbide général qui résulte de cette résorption. Le séjour du pus dans des cavités où l'air a accès y occasionne la production de gaz fétides et la putréfaction des substances organiques. L'absorption s'exerce incessamment sur ces produits liquides de la décomposition du pus. L'introduction de ces principes dans le sang y détermine une altération qui diffère de l'altération produite dans l'*infection purulente*. L'infection putride est un véritable empoisonnement par certains des produits de la putréfaction. Sauf les différences dues à l'état général du malade, les accidents dus à cette *absorption putride* sont analogues à ceux que cause parfois l'absorption pulmonaire des composés volatiles putrides dans les amphithéâtres de dissection (V. Anatomiste), les ateliers de maniement des débris animaux (V. Putride), etc. L'infection putride diffère de la purulente, en ce que les individus atteints de suppuration chronique avec altération du pus résistent pendant des mois aux accès de fièvre (fièvre hectique) qui n'offrent pas les frissons violents qu'on observe dans l'infection purulente. On peut guérir l'infection putride en faisant cesser le croupissement et par suite l'altération du pus, tandis que, dans l'infection purulente déclarée, c'est en vain qu'on s'occuperait de l'état local de la plaie ou du foyer de l'abcès. Un état plus ou moins analogue se déclare quelquefois chez les femmes accouchées récemment, à la suite de putréfaction de liquides ou de détritus de la caduque et du placenta dans l'utérus. Cette résorption putride ne doit pas être confondue avec la *fièvre puerpérale*, affection contagieuse, probablement de nature microbienne, mais dont la nature n'est pas encore exactement déterminée. — *Infection tellurique*. Celle qui, au lieu d'être causée par les *miasmes paludéens*, serait due à un miasme d'origine terrestre. L'existence de celui-ci, en tant que distinct des premiers, n'est pas démontrée.

INFECTIOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infectieux.

INFÈRE. adj. [*inferus*, all. *untenstehend*, it. et esp. *infero*]. Se dit, en botanique, d'un organe placé au-dessous d'un autre ; du *calice* ou de la *corolle* qui s'insère sous l'ovaire ; de l'*ovaire*, quand il adhère au tube du calice, ce qui le fait paraître inférieur à toutes les autres parties de la fleur ; de la *radicule*, quand elle se dirige vers la base de la graine.

INFÉRIEUR, EURE. adj. — *Membres inférieurs*. Ceux qui sont à l'extrémité inférieure du tronc. L'expression de *membres inférieurs* n'est applicable qu'à l'homme, tandis que celle de membres *abdominaux* ou *pelviens* convient à tous les animaux. — *Veine cave inférieure*. V. Cave.

INFERNALE (Pierre). V. Azotate *d'argent*.

INFIBULATION. s. f. [*infibulatio*, de *fibula*, boucle ; all. et angl. *infibulation*, it. *infibulazione*, esp. *infibulacion*]. Opération consistant à réunir, au moyen d'un anneau, les parties dont la liberté est nécessaire au coït, lequel est ainsi rendu impossible. Chez l'homme, on passait cet anneau à travers le prépuce ramené sur le gland ; chez la femme, à travers les petites ou les grandes lèvres. Elle est encore en usage sur les femmes de diverses peuplades nubiennes (Peney). Cette opération est pratiquée aussi quelquefois dans l'art vétérinaire.

INFILTRATION. s. f. [de *in*, dans, et *filtrer ;* all. *Infiltration*, angl. *infiltration*, it. *infiltrazione*, esp. *infiltracion*]. Engorgement mou, peu ou point inflammatoire, formé par la présence d'un liquide répandu dans les tissus, le plus souvent dans le tissu lamineux, entre les éléments anatomiques qu'il tient écartés. Les intervalles entre les éléments ainsi écartés par le liquide constituent les *aréoles* du tissu lamineux, etc., qui ne préexistent pas à l'arrivée du liquide morbide. C'est ordinairement la sérosité qui est la matière des infiltrations. Lorsque la maladie est générale, elle constitue l'*anasarque ;* lorsqu'elle n'occupe qu'une partie circonscrite du tissu lamineux, on l'appelle *œdeme*. — *Infiltration purulente*. Collection de pus qui diffère de l'*abces* en ce que le liquide est répandu entre les éléments d'un tissu, et non réuni dans une cavité de nouvelle formation. — *Infiltration sanguine*. V. Ecchymose.

INFILTRÉ, ÉE. adj. [all. *infiltrirt*, angl. *infiltrated*, it. *infiltrato*, esp. *infiltrado*]. Se dit d'un tissu, d'un organe, ou d'un membre, pénétré de sérosité ou d'un autre liquide.

INFINITOVISTE. s. m. [esp. *infinitovisto*]. Physiologiste partisan d'une doctrine suivant laquelle tous les corps organisés sont le résultat du développement de germes emboîtés à l'infini les uns dans les autres.

INFIRMERIE. s. f. [de *infirmus*, malade ; all. *Krankenhaus*, angl. *infirmary*, it. et esp. *infirmeria*]. Local destiné, dans les collèges, dans les couvents et autres lieux où sont réunies beaucoup de personnes, au traitement des malades. — *Infirmerie militaire*. Infirmerie établie dans les casernes et dans les camps, où les indispositions qui ne justifient pas une entrée du soldat à l'hôpital sont soignées par les médecins de régiments. Aujourd'hui les urétrites et d'autres maladies peu graves y sont traitées ;

les pharmacies des hôpitaux militaires leur délivrent des médicaments en assez grand nombre sur demande du médecin-major. Les régiments de cavalerie ont une infirmerie pour les chevaux.

INFIRMIER, ÈRE. s. [all. *Krankenwärter*, it. *infermiere*, esp. *enfermero*]. Personne employée dans les hôpitaux au service des malades.

INFIRMITÉ. s. f. [*infirmitas*, all. *Infirmität*, angl. *infirmity*, it. *infermità*, esp. *infermedad*]. Cas dans lequel un individu, avec ou sans désordre appréciable de la disposition matérielle du corps, ne possède pas telle ou telle fonction, ou la possède d'une manière imparfaite ou irrégulière, tout en jouissant d'ailleurs d'une bonne santé relativement aux conditions physiologiques qui lui sont propres dès la naissance, ou que des maladies antérieures lui ont faites (Requin). Dans la maladie qui porte sur une seule fonction, celle-ci subit *actuellement* une altération; elle passe par des phases plus ou moins marquées, de son état normal à un état d'imperfection ou même de complet évanouissement, pour marcher ensuite à sa réintégration. Dans l'infirmité, la fonction, ou n'a jamais existé, ou bien est *définitivement* altérée ou abolie. La maladie est un fait qui s'opère, et l'infirmité un fait accompli; celle-ci est souvent la terminaison de celle-là. V. Réforme.

INFLAMMABILITÉ. s. f. [de *inflammare*, enflammer; all. *Entzündlichkeit*, angl. *inflammability*, it. *inflammabilità*, esp. *inflamabilidad*]. Qualité ou caractère des corps qui sont inflammables.

INFLAMMABLE. adj. [all. *entzündlich*, angl. *inflammable*, it. *inflammabile*, esp. *inflamable*]. Se dit d'un corps composé qui est susceptible d'entrer en combustion, qui peut brûler; le mot *inflammable* est alors synonyme de *combustible*. = Se dit aussi d'une substance simple, non métallique surtout, qui brûle aisément: c'est en ce dernier sens que l'hydrogène a été appelé *air* ou *gaz inflammable*. — *Gaz inflammable mofétisé*. V. Formène. — *Gaz inflammable sulfuré*. V. Sulfhydrique.

INFLAMMATION. s. f. [*inflammatio*, φλεγμασία, all. *Entzündung*, angl. *inflammation*, it. *inflammazione*, esp. *inflamacion*]. Phénomène qui a lieu quand un corps produit de la flamme en brûlant, soit parce qu'il est volatil, soit parce que les combinaisons auxquelles il donne naissance, sous l'influence de la chaleur, jouissent de cette propriété. V. Combustion. = En pathologie, état morbide caractérisé par « de la tuméfaction, de la rougeur, de la chaleur, de la douleur ». Cette définition, donnée par Celse, et augmentée par Follin de la notion d'*exsudation*, est vraie dans un grand nombre de cas, mais non dans tous. Aussi a-t-elle été modifiée par un grand nombre d'observateurs, et de façons différentes suivant le point de vue auquel chacun d'eux s'est placé. Prenant pour point de départ la cause de l'inflammation, Vulpian la définit « une irritation normale agissant à un degré anormal, ou une irritation anormale agissant d'une manière normale et amenant le trouble des activités élémentaires ». Mais en quoi consiste ce trouble? C'est à quoi répondent, en partie, les définitions de Cornil et de Ranvier: « Série de phénomènes observés dans les tissus ou dans les organes, analogues à ceux produits artificiellement sur les mêmes parties par l'action d'un agent irritant, physique ou chimique »; et de Jaccoud. « désordre de nutrition qui est provoqué dans le tissu vivant par une impression anormale dite irritante, et qui est constituée par l'exagération temporaire de l'activité nutritive dans le territoire organique soumis à l'irritation. » Ce trouble nutritif a pour conséquences une exsudation de liquide, ou une augmentation de nombre et de volume des cellules irritées, ou, plus souvent, la réunion des deux phénomènes: le premier paraît être sous la dépendance des modifications circulatoires consécutives à l'irritation; le second résulte des lésions des cellules; la pathogénie de l'inflammation comprend donc l'étude des unes et des autres. Pendant longtemps on a admis que les troubles de l'inflammation consistaient uniquement dans le resserrement et la dilatation alternatifs des petits vaisseaux, des capillaires surtout (*théorie vasculaire*); puis Virchow a créé la *théorie cellulaire*, qui considère l'inflammation comme constituée exclusivement, au début du moins, par la prolifération des cellules irritées, particulièrement de celles du tissu conjonctif. Il est probable que les deux sortes de troubles coexistent le plus souvent dans les tissus enflammés; toutefois la suractivité imprimée aux cellules paraît être la lésion initiale et constante; mais elle existe dans toutes les variétés de cellules, et n'est pas bornée aux cellules conjonctives. Les lésions des cellules consistent d'abord en troubles nutritifs, caractérisés par l'augmentation de volume (hypertrophie) et de nombre (hyperplasie ou hypergenèse) de ces éléments, et par diverses altérations de texture (retour à l'état de cellules embryonnaires, altération graisseuse, etc.); puis ces cellules de nouvelle formation s'organisent, ou passent à l'état de globules purulents, devenant ainsi la principale, et, suivant beaucoup d'auteurs, la seule origine du pus. Les troubles circulatoires ont leur siège essentiel dans les capillaires, et consistent dans les phénomènes suivants (fig. 231): 1° D'abord les artérioles se contractent, et alors le cours du sang est plus rapide qu'à l'état normal, comme toutes les fois où, dans deux conduits d'inégale largeur, arrive une même quantité de liquide, sous une même pression, le plus étroit offre le torrent le plus rapide. Cette contraction peut rétrécir le calibre du quart et même de la moitié; elle est régulière d'abord, mais, plus tard, il y a resserrement par places et dilatation ampullaire, moniliforme, etc., dans les intervalles. Le resserrement existe encore dans les artérioles et veinules, que déjà les capillaires intermédiaires se gorgent de globules, s'élargissent du quart au tiers; cette dilatation s'étend aux veinules d'abord, puis, plus tard, aux artérioles, et dans ces conduits elle est proportionnellement plus grande que dans les capillaires. Il y a çà et là des points au niveau desquels le vaisseau conserve son diamètre normal, ou est même resserré, tandis que, dans les intervalles, il est dilaté en ampoules, ou plus souvent en cylindres bosselés, bien plus tortueux dans les capillaires que dans les artérioles et veinules. 2° Lorsque les artérioles et veinules sont encore contractées, les *globules rouges* s'accumulent dans les capillaires, ils y circulent lentement; ils ne circulent pas seulement au milieu, mais jusque contre les parois, en prenant la place de la couche de sérum qui les tapisse à l'état normal. Il en résulte que la masse des globules remplissant les capillaires est plus large qu'à l'état normal, et fait paraître ceux-ci dilatés avant qu'ils le soient réellement. Les globules accumulés se pressent de plus en plus et manifestent ces mouvements d'oscillation dans lesquels ils se meuvent en masse; puis surviennent la cohérence et la stase complète des globules dans les capillaires distendus. 3° Partout où la circulation est modifiée au point que les globules sont

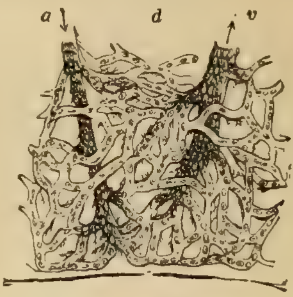

Fig. 231.

dans une stase complète, on voit apparaître l'*exsudation*, c'est-à-dire la transsudation au travers des parois des capillaires d'un fluide (*exsudat*) de nature variable selon les éléments anatomiques du tissu enflammé . selon le siège occupé par ce liquide, l'exsudat est dit *libre* lorsque la partie enflammée est une surface, interne ou externe ; *interstitiel* ou *intercellulaire*, lorsqu'il est infiltré entre les éléments du tissu ; *parenchymateux* ou *intracellulaire*, lorsqu'il occupe l'épaisseur même des cellules ; selon sa composition, il est dit *séreux*, *fibrineux*, *séro-fibrineux*, etc. (V. Exsudat). Aux phénomènes qui précèdent, troubles nutritifs des cellules, troubles circulatoires, succèdent : A. La *résolution* de l'inflammation, c'est-à-dire le retour complet du tissu enflammé à son état anatomique et physiologique normal. Si cette résolution se fait rapidement, sans qu'il en résulte d'accident ou sans apparition d'une inflammation dans un autre organe, on dit qu'il y a *délitescence* de l'inflammation. Si, en même temps que la résolution de l'inflammation d'un organe s'opère, un autre s'enflamme (ce qui n'est ordinairement qu'une coïncidence), on dit alors qu'il y a *métastase*, parce qu'on supposait autrefois le transport de quelque principe morbide d'un organe sur l'autre. B. Ou l'*induration* qui résulte de la persistance d'un exsudat fibrineux, ou, plus souvent, de la génération d'éléments anatomiques solides ou demi-solides, soit amorphes, soit sous forme de fibres, etc., entre les éléments normaux, aux dépens des cellules du tissu. C. Ou la *suppuration*, c'est-à-dire la production de globules de pus, aux dépens du liquide exsudé, avec écartement et destruction d'une partie des éléments du tissu enflammé où a lieu la production du pus. D. Ou la *gangrène*, c'est-à-dire la mortification, la cessation des phénomènes de nutrition, suivie de destruction des éléments du tissu. E. Ou l'*hypertrophie*, c'est-à-dire l'augmentation de volume de l'organe enflammé. F. Ou enfin l'*atrophie*, c'est-à-dire la diminution de ce volume. — Les *causes indirectes* de l'inflammation sont le refroidissement brusque de telle ou telle partie du corps, les contusions, les blessures, l'introduction des agents qui altèrent les tissus, par exemple des acides, etc., de certains virus et venins, ainsi qu'on le voit dans la production des adénites et bubons de la peste, des piqûres anatomiques, de la syphilis, etc. ; souvent il faut admettre, comme cause de l'inflammation, une prédisposition qui dépend d'un état organique spécial, scrofule, arthritisme, etc., ou dont la nature nous échappe. Les *causes directes* sont peu connues. Ainsi on ne sait encore pourquoi, dans un cas de refroidissement, c'est le poumon plutôt que la plèvre, ou les bulbes dentaires, les fosses nasales, qui s'enflamment ; on ne sait pas précisément comment ces diverses causes amènent le resserrement des artérioles et veinules et aussi des *capillaires*, puis leur dilatation. Mais, fait important, on sait que le grand sympathique joue un rôle dans ce fait ; car Cl. Bernard a montré que, lorsqu'on le coupe, la partie du corps où il se rend se congestionne, et la température s'y élève autant que dans l'inflammation, que l'on ait ou non coupé préalablement les nerfs sensitifs ou moteurs correspondants ; pour certains organes même, comme la plèvre, il y a véritable inflammation. Ce nerf, en outre, a une action directe sur la dilatation ou le resserrement des gros vaisseaux qu'il accompagne, et, si on le coupe, ils restent plus dilatés de ce côté que de l'autre, fait correspondant à ce qu'on voit souvent en comparant un organe enflammé à son analogue. — Les *symptômes locaux* de l'inflammation, appréciables seulement dans une partie superficielle, sont la chaleur, la rougeur, la tuméfaction (plus ou moins rénitente et œdémateuse) et la douleur ; douleur d'autant plus forte, que la tuméfaction causée par la dilatation et par l'exsudation amène une compression plus grande ou *étranglement*, par suite de la présence des aponévroses, faisceaux fibreux, aréoles des os, etc. La douleur existe non seulement au point enflammé, mais aussi à une certaine distance de ce point. Les *symptômes généraux* sont : du côté du tube digestif, de l'anorexie, de la soif, des troubles gastro-intestinaux divers ; du côté de la respiration, une accélération notable ; du côté du système nerveux, de l'insomnie, de la céphalalgie, du délire, etc. ; du côté de la circulation, une fièvre, dite *inflammatoire*, plus ou moins vive, et caractérisée par l'accélération du pouls et l'élévation de la température : lorsque le pouls est large, plein, et la chaleur vive, l'inflammation est dite *active* ou *sthénique* ; elle est *passive* ou *asthénique* dans le cas contraire. Quand l'inflammation est vive, le sang veineux du côté enflammé est plus rouge, dans les gros vaisseaux, que celui du côté sain. Du côté enflammé, il renferme constamment une proportion plus grande d'oxygène. L'oxygène étant 1 pour le membre sain, devient = à 1,50 et jusqu'à 2,50 pour le membre enflammé. Le sang du côté enflammé contient aussi plus d'acide carbonique. C'est à l'état rutilant de ce sang veineux qu'il faut attribuer la couleur rouge des parties enflammées (Estor et Saint-Pierre). — Le traitement de l'inflammation varie avec la nature et la profondeur du tissu lésé : d'une façon générale, les antiphlogistiques en forment la base ; on y ajoute, suivant les cas, les dérivatifs, les révulsifs, les antipyrétiques, etc. — *Inflammation adhésive*. V. Adhérence. — *Inflammation chronique*. Celle dont les phénomènes congestifs se prolongent longtemps, qu'ils soient ou non suivis de suppuration. Le plus souvent, il y a, au lieu de la suppuration, production nouvelle de tissu lamineux entre les éléments anatomiques fondamentaux du tissu affecté, ou simplement hypergenèse du tissu lamineux quand il forme la trame de l'organe malade. Cette génération succède souvent aussi à l'inflammation aiguë, que celle-ci ait ou non amené d'abord la production de pus ; c'est ce qu'on voit surtout dans les centres nerveux, le rein, le poumon, les muscles, etc. Ce tissu fait même disparaître par atrophie les capillaires de l'organe affecté, qui devient plus dur, plus gros, ou plus petit, en même temps que s'atrophient ou se déforment ses éléments fondamentaux comprimés. — *Inflammation éliminatrice*. Celle qui se forme autour d'une partie frappée de gangrène, agissant comme cause irritante, et qui tend à séparer cette partie des tissus sains. V. Gangrène. — *Globule d'inflammation*. V. Leucocyte. — *Inflammation tarsienne*. V. Blépharite. — *Inflammation ulcérative*. Celle qui aboutit à l'*ulcération* d'un tissu.

INFLAMMATOIRE. adj. [*inflammatorius*, all. *entzündlich*, angl. *inflammatory*, it. *inflammatorio*, esp. *inflamatorio*]. Qui tient de l'inflammation : *tumeur inflammatoire*, *état inflammatoire*, etc. — *Fièvre inflammatoire*. Fièvre symptomatique d'une phlegmasie. V. Angioténique. — *Sang inflammatoire*. Celui qui, évacué par la saignée et pris en caillot, est surmonté d'une *couenne inflammatoire*.

INFLATION. s. f. [*inflatio*, all. *Aufblähung*, *Auftreibung*, angl. *inflation*, it. *inflazione*, esp. *inflacion*]. Enflure, tumeur, gonflement.

INFLÉCHI, IE. adj. [*inflexus*, all. *umgeschlagen*, angl. *bent inward*, it. *inflesso*]. Se dit, en botanique, d'une partie courbée de dehors en dedans, vers la tige.

INFLEXION. s. f. — *Inflexion de l'utérus*. V. Déviation.

INFLORESCENCE. s. f. [*inflorescentia*, all. *Blüthenstand*, angl. *inflorescence*, it. *infloressenza*, esp. *inflorescencia*]. Manière dont les fleurs sont disposées sur l'axe qui les porte ; ensemble ou disposition des organes et des opérations qui préparent ou effectuent la floraison. — *In-*

florescence définie ou *terminée*. Celle dans laquelle l'axe primaire est terminé par une fleur. Dans ce cas, l'épanouissement des fleurs commence par le centre pour s'étendre successivement à la circonférence de la plante : d'où le nom de *centrifuge* donné à cette inflorescence. — *Inflorescence indefinie* ou *indéterminée*. Celle dans laquelle l'axe primaire se continue indéfiniment, et porte les fleurs à l'aisselle de ses feuilles. L'épanouissement des fleurs se fait alors de la circonférence au centre : c'est une inflorescence *centripete*. — *Inflorescence mixte* (de Candolle). Celle dans laquelle l'axe primaire est défini, tandis que ceux qui en naissent forment des inflorescences indéfinies ; ou inversement. — *Inflorescence pluriflore* ou *multiflore*. Celle qui se compose de plusieurs fleurs. — *Inflorescence uniflore*. Celle qui se compose d'une seule fleur terminant un pédoncule radical, ou un pédoncule isolé émis par une tige aérienne.

INFLUENCE. s. f. — Action, ordinairement médiate, qu'un corps exerce sur un autre corps, un phénomène sur un autre phénomène, etc.

INFLUENZA. s. f. [de l'it. *influenza*, influence; all. *Influenza*, *Grippe*, angl. et it. *influenza*]. Synonyme de *grippe*. = En vétérinaire, nom donné à la *diathese typhoide du cheval*, maladie caractérisée par un ensemble de symptômes généraux graves causant la mort à la suite d'accidents pulmonaires, abdominaux, hémorragiques, paraplégiques, etc. (Signol). V. LEPTOTHRIX.

INFLUX. s. m. [*influxus*]. Autrefois, propulsion du sang par le cœur. — Par analogie *influx nerveux*, mode d'action du système nerveux central : on supposait que l'encéphale pousse vers la périphérie un fluide nerveux (qui n'existe pas), comme le cœur pousse le sang.

INFUNDIBULIFORME. adj. [*infundibuliformis*, de *infundibulum*, entonnoir, et *forma*, forme; all. *trichterförmig*, angl. *infundibuliform*, it. *infundiboliforme*, esp. *infundibuliforme*]. Se dit d'un calice ou d'une corolle en forme d'entonnoir, c'est-à-dire offrant un limbe évasé en cône et faisant suite à un tube.

INFUNDIBULUM. s. m. En anatomie, *infundibulum cérébral*. V. PITUITAIRE (*Tige*). — *Infundibulum du cœur*. Court prolongement du ventricule droit, du sommet duquel part l'artère pulmonaire. — En pathologie, *infundibulum* ou *entonnoir membraneux*. V. ANUS *contre nature*.

INFUSÉ ou **INFUSUM**. s. m. [de *infundere*, verser dessus]. Le produit d'une infusion.

INFUSIBILITÉ. s. f. [all. *Unschmelzbarkeit*, angl. *infusibility*, it. *infusibilità*, esp. *infusibilidad*]. Qualité de ce qui est infusible.

INFUSIBLE. adj. [de *in*, négation, et *fundere*, fondre; all. *unschmelzbar*, angl. *infusible*, it. *infusibile*, esp. *infusible*]. Qui n'est pas susceptible d'entrer en fusion.

INFUSION. s. f. [*infusio*, de *infundere*, verser dessus, de *in*, en, et *fundere*, verser ; ἔγχυσις, ἔγχυτον, all. *Aufguss*, *Infusum*, angl. *infusum*, it. *infusione*, *infuso*, esp. *infusion*]. Opération qui consiste à verser un liquide bouillant sur une substance dont on veut extraire les principes médicamenteux, et à laisser refroidir. Quelquefois on fait l'infusion en jetant la substance médicinale dans l'eau en ébullition, retirant aussitôt le vase du feu et le couvrant bien. Dans l'un et l'autre cas, l'opération est terminée lorsque la température du liquide est descendue au point d'être en équilibre avec celle de l'atmosphère. ‖ Le produit de l'infusion, c'est-à-dire un liquide chargé des principes médicamenteux. Ex. : *une infusion de tilleul*, *préparer une infusion*; il vaut mieux employer dans ce dernier sens le mot *infusé*, et réserver le mot *infusion* pour indiquer l'opération elle-même.

INFUSOIR. s. m. [de *infundere*, verser dedans]. Instrument dont on s'est servi pour introduire dans les veines des substances médicamenteuses dont l'état des organes digestifs ne permettait pas l'usage par les voies ordinaires.

INFUSOIRES. s. m. [*infusoria*, all. *Infusorien*, *Infusionsthierchen*, angl. *infusoria*, *infusory animals*, it. *infusori*, esp. *infusorios*]. Classe de l'embranchement des protozoaires comprenant les animalcules qui se développent dans les infusions végétales et animales. Ces animalcules existent abondamment dans toutes les eaux douces ou salées croupissantes ; dans les liquides intestinaux ou autres séjournant quelque temps et s'altérant au sein du corps. Les eaux courantes et de source, ou de pluie, non croupies, n'en contiennent pas, à moins qu'elles n'aient été abandonnées à elles-mêmes quelques jours sans mouvement à une température au-dessus de 5° à 6°. Ils naissent et se développent d'autant plus vite et plus abondamment, que les eaux renferment davantage de substances organiques en suspension ou en dissolution. Ils ne naissent point par *génération spontanée*, comme on l'a avancé. Seulement la nutrition, et par suite tous les actes d'ordre organique ou vital, peuvent être suspendus ou très ralentis chez ces animaux, si on les place dans un *milieu* autre que celui qui leur est habituel. Si ce changement de conditions est apporté d'une manière convenable, par exemple dans la dessiccation opérée au-dessous de 70° centigr., sans permettre la putréfaction ou la destruction des substances organiques, la nutrition, et les actes dont elle est la condition d'existence, recommenceront dès qu'on replacera l'être organisé dans un milieu convenable. C'est ce qui arrive naturellement aux infusoires, lorsque se dessèchent les eaux où ils vivent ; d'une densité faible, tellement petits qu'ils ne sont pas visibles à l'œil nu ($0^{mm},003$, à $0^{mm},080$ ou environ, d'où le nom d'*animaux microscopiques*), ils peuvent être emportés sous forme de poussière, et recommencent à se nourrir et à se multiplier à l'infini lorsqu'ils tombent dans un milieu convenable : c'est faute de connaître ces faits, que, ne voyant pas d'infusoires dans l'eau prise pour des expériences, et les voyant apparaître au bout de quelque temps, on a conclu à leur génération spontanée. Ces animaux ont une forme variable; leur corps, enveloppé par une *cuticule* hyaline, anhiste, striée, molle ou incrustée de sels calcaires, est pourvu soit d'un *flagellum* simple ou double, soit de *cils* disséminés ou localisés à certaines régions, courts et fins, ou plus gros (*cirres*), ou longs et déliés (*soies*), ou aplatis (*styles*). L'appareil digestif manque ou se compose d'une bouche, d'un œsophage ouvert dans la cavité centrale, et parfois d'un anus. Pas de système nerveux. Circulation effectuée à l'aide d'une ventouse contractile et de rayons creux qui en naissent. Reproduction par gemmiparité ou par reproduction sexuelle : l'ovaire est un corps solide, appelé *nucléus*, le testicule, plus petit, est nommé *nucléole*. Les infusoires ont été divisés par Claparède en quatre ordres : 1er ORDRE (*infusoires ciliés*). Tégument contractile, réticulé, granulé; cils en série, cils en moustache ; bouche (*Paraméciens*, *Bursariens*) ; pas de bouche (*Leucophryens*) ; corps fixé par un pédicule (*Vorticelliens*, *Urcéolariens*); bouche visible avec cils en moustache (*Trichodiens*); cirres en forme de crochets et bouche (*Kéroniens*); cuirasse résistante (*Erviliens*); cuirasse molle (*Plœsconiens*). — 2e ORDRE (*infusoires suceurs*). Des cils sur l'embryon, plus sur l'adulte, des suçoirs (*Acinetiens*, etc.). — 3 ORDRE (*cilio-flagellés*). Des cils, un ou plusieurs flagellums (*Ceratiens*, *Péridiniens*, *Dinophyses*, etc.). — 4e ORDRE (*infusoires flagellés*). Un ou plusieurs flagellums; pas de cils ni de bouche; téguments contractiles (*Eugléniens*); téguments soudés en polypier rameux (*Dinobryens*); téguments soudés en une masse commune (*Volvociens*); pas de téguments distincts

(*Monadiens*). V. Vibrion. — *Infusoires céphaloïdes, céphaluroïdes, uroïdes*. V. Spermatozoïde.

INGA. s. f. Nom de plusieurs arbres et arbustes de la famille des légumineuses mimosées, qui fournissent l'écorce de Barbatimao (*Inga Barbatimao*, Endl., *Inga Araremotemo*, Endl.). Cette écorce est un astringent tonique doué de propriétés analogues à celle du ratanhia.

INGESTA. s. m. pl. Mot latin qui signifie proprement *choses introduites*. — *Ingesta* (Hallé). Substances qui, dans l'état de santé, sont destinées à être introduites dans le corps par les voies digestives : aliments, assaisonnements, boissons.

INGESTION. s. f. [*ingestio*, de *in*, en, et *gerere*, porter]. Introduction des aliments dans la bouche et l'estomac.

INGOGGO. s. m. [*angogo*, Schimper]. Nom abyssin d'une plante grimpante à baies rouges, employée comme anthelmintique dans les pays où le cousso ne croît pas ; elle produit souvent l'hématurie.

INGRASSIAL. s. m. Nom donné par E. Geoffroy Saint-Hilaire à la partie du sphénoïde appelée *petites ailes* ou *apophyses d'Ingrassias*.

INGRASSIAS. [Anatomiste sicilien, 1510-1580]. — *Apophyse d'Ingrassias.* Les petites ailes du *sphénoïde*.

INGRÉDIENT. s. m. [*ingrediens*, de *ingredi*, entrer ; all. *Bestandtheil, Ingredienz*, angl. *ingredient*, it. et esp. *ingrediente*]. Toute substance qui entre dans la composition d'un médicament ou d'une formule. Ainsi la *base* du médicament, les *auxiliaires* ou *adjuvants*, le *correctif*, l'*intermède*, l'*excipient*, sont autant d'*ingrédients*.

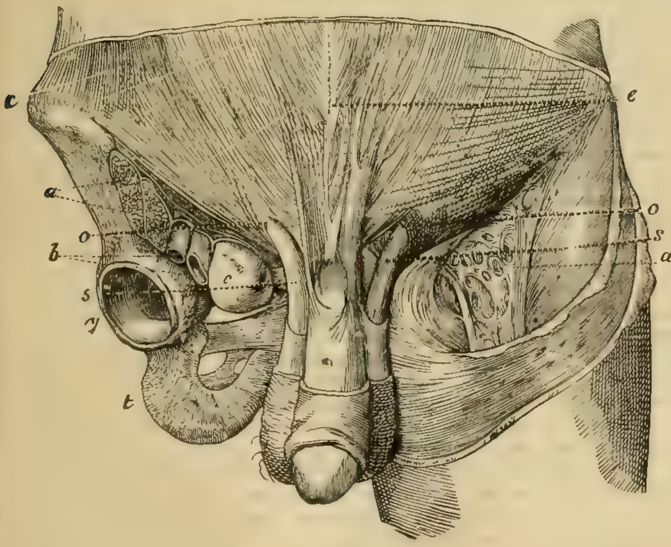

Fig. 232.

INGUINAL, ALE. adj. [*inguinalis*, de *inguen*, l'aine ; angl. *inguinal*, it. *inguinale*, esp. *inguinal*]. Qui est dans l'aine, ou qui a rapport à l'aine. — *Canal inguinal.* Canal situé au-dessus de l'*arcade de Fallope*, oblique de haut en bas, d'arrière en avant, et de dehors en dedans, et long de 4 centimètres. Sa partie antérieure est formée presque entièrement par l'aponévrose du grand oblique ; on y trouve seulement quelques fibres charnues du petit oblique et du transverse ; la postérieure est formée par le *fascia transversalis*, l'inférieure n'est autre chose que la gouttière du ligament de Fallope ; la supérieure, peu distincte, est composée des fibres charnues des muscles petit oblique et transverse. Des deux orifices de ce canal, le superficiel, appelé *anneau inguinal externe* ou antérieur (anneau du grand oblique), est circonscrit par deux piliers ou faisceaux dus à l'écartement des fibres aponévrotiques du grand oblique : il est irrégulièrement ovalaire, oblique de dehors en dedans et de haut en bas ; le *pilier interne* s'attache au pubis, en avant de la symphyse, et s'entre-croise en partie avec celui du côté opposé ; le *pilier externe*, formé par les fibres aponévrotiques qui s'attachent à l'épine du pubis, est bridé par quelques faisceaux qui semblent s'élever du ligament de Fallope. L'orifice profond ou postérieur (*anneau inguinal interne*), plus éloigné du plan médian antéro-postérieur du corps que l'autre, est situé vers le milieu d'une ligne tirée de la crête de l'ilium à l'angle du pubis ; il est formé par des faisceaux fibreux qui font partie du *fascia transversalis*. Cet anneau, qui semble d'abord être une simple ouverture dont ce fascia serait percé, est le commencement d'un canal infundibuliforme dépendant du fascia lui-même, qui tapisse ainsi le canal inguinal et se prolonge jusque dans le scrotum. Les vaisseaux épigastriques occupent le côté inférieur et interne de cet anneau. Le canal inguinal donne passage, chez l'homme, au *cordon spermatique ;* chez la femme, au ligament rond ; ses dimensions sont beaucoup moindres chez elle. — *Fossette inguinale.* Nom donné : 1° à une dépression du péritoine qui correspond à l'anneau inguinal interne (*fossette inguinale externe*) : c'est par là que se produit la hernie inguinale *oblique externe ;* 2° à une seconde dépression située en dedans de la précédente, entre l'artère épigastrique, en dehors, et l'artère ombilicale oblitérée, en dedans : par là se fait la hernie inguinale *directe*. En dedans de cette seconde dépression, et, par conséquent, de l'artère ombilicale, est une troisième dépression (*fossette vésico-pubienne*), par laquelle passe la hernie inguinale *oblique interne*. — *Ligament inguinal.* V. Fémoral. — *Nerf inguinal externe.* V. Fémoro-cutané. — *Nerf inguinal interne.* V. Sus-pubien. — *Région inguinale.* V. Aine. = *Hernie inguinale* [all. *Leistenbruch*, angl. *inguinal hernia*, it. *ernia inguinale*]. Sortie d'une portion d'un ou de plusieurs des viscères abdominaux à travers le canal inguinal. Tantôt le viscère hernié pénètre dans le canal par la fossette inguinale externe, et suit, dans le canal, une direction oblique en bas et en dehors qui l'amène à l'anneau externe, par lequel il s'échappe : c'est la *hernie oblique externe*, en dedans de laquelle se trouve l'artère épigastrique. Tantôt les parties s'échappent presque directement d'arrière en avant, en repoussant devant elles la fossette inguinale interne ; elle commence donc au côté interne de l'artère ombilicale oblitérée, en dehors de l'artère épigastrique : Hesselbach et Scarpa ont appelé cette espèce de hernie, *hernie inguinale interne*. Mais, dans les circonstances ordinaires, la hernie inguinale commence à l'endroit où le cordon testiculaire s'engage sous le bord inférieur du muscle transverse ; une portion d'intestin ou de tout autre viscère, poussée par un effort, s'introduit dans le petit enfoncement infundibuliforme (*fossette vésico-pubienne*) que présente en cet endroit le péritoine ; elle le distend, et en forme une sorte de petit sac qui s'étend peu à peu, et qui sort par l'anneau inguinal externe, après avoir suivi, dans l'épaisseur de la paroi abdominale, le même trajet oblique que le cordon testiculaire : c'est la *hernie oblique externe*. La forme du sac herniaire résultant de la portion du péritoine que les viscères ont poussée devant eux est pyramidale : ce sac a un fond évasé et un orifice plus ou moins étroit ; entre ce fond et cet orifice, au niveau du canal inguinal, est une partie étroite et allongée, que l'on nomme le *col* de la hernie ou du sac herniaire. Certaines hernies formées par les organes qui, dans leur position normale, ne sont qu'en partie recouverts par le péritoine (comme la vessie, l'S du côlon, etc.), n'ont nécessairement qu'un sac incomplet.— Fig. 232. D'un côté presque toutes les parties molles ont été enlevées pour bien montrer ce qu'on appelle l'arcade crurale. — *a*, muscles iliaque et psoas, qui ont été coupés au moment de leur sortie du bassin ; *b* indique de dehors en dedans : 1° l'artère crurale, 2° la veine ; *c*, sac herniaire de hernie crurale en rapport avec les vaisseaux ; *d*, fascia cribriformis ; *e*, épine iliaque antéro-supérieure ; *y*, cavité cotyloïde ; *t*, tubérosité sciatique ; *o*, orifice externe du canal inguinal donnant passage au cordon spermatique ; *ss*, la ligne blanche. Suivant l'étendue du déplacement, la hernie inguinale forme une *pointe de hernie* quand la partie déplacée ne dépasse pas l'anneau interne ; elle est *interstitielle*, quand elle occupe le canal ; elle est dite *bubonocele*, quand elle a franchi l'anneau externe et fait saillie à l'aine ; *oschéocele*, quand elle occupe le scrotum. Les causes, les symptômes, le traitement, sont ceux des hernies en général (V. Hernie). Rarement l'étranglement de la hernie inguinale se fait à l'anneau externe : c'est le plus souvent au niveau de l'interne qu'il a lieu. Lorsqu'il y a lieu de débrider, il faut se rappeler que la *hernie oblique externe*, en passant dans toute l'étendue du canal, se trouve avoir : l'artère épigastrique à son côté interne, le cordon testiculaire au-dessous d'elle ; tandis que, dans la *hernie directe*, l'artère épigastrique est à son côté externe, d'où la nécessité (Scarpa, A. Cooper, Dupuytren) de débrider directement en haut (V. Kélotomie). Il existe une variété de hernie inguinale caractérisée par la présence, dans l'intérieur de la tunique vaginale du testicule, d'un sac distinct de cette tunique, et formé par un diverticulum du péritoine, qui s'engage à travers l'orifice supérieur du canal inguinal, et vient ensuite faire saillie dans la cavité de la séreuse testiculaire (*hernie à sac intravaginal ; hernie enkystée de la tunique vaginale* d'A. Cooper). Cette hernie, dite à tort *congénitale*, a un mode de production, une symptomatologie, une marche, une composition anatomique, semblables à la hernie inguinale ordinaire. L'étranglement peut avoir son siège non seulement au collet du sac et aux anneaux aponévrotiques, comme dans cette dernière, mais encore beaucoup plus bas, dans l'intérieur même de la tunique vaginale, à travers une déchirure de cette membrane.

INGUINO-ABDOMINAL, ALE. adj. — *Région inguino-abdominale.* V. Aine.

INGUINO-CRURAL, ALE. adj. — *Région inguino-crurale.* V. Aine.

INGUINO-CUTANÉ, ÉE. adj. [*inguinocutaneus*]. — *Nerf inguino-cutané.* V. Fémoro-cutané.

INHALATEUR. adj. et s. m. Instrument disposé pour l'inhalation des gaz et des vapeurs. V. Étherisation. *Inhalateur à oxygène.* Ballon de caoutchouc, qui contient le gaz et qui est uni par un tube à un flacon plein d'eau : de ce flacon part un second tube dont le malade prend dans sa bouche l'embouchure : un robinet étant ouvert, le gaz s'échappe à travers l'eau et pénètre dans la poitrine à chaque mouvement d'aspiration. Ce mouvement arrivé à son terme, on comprime le tube pour empêcher le gaz de sortir inutilement. Le malade retient un instant dans le poumon l'oxygène inhalé, et le rejette quand le mouvement d'expiration se produit. Cet appareil enlève au gaz l'odeur que lui communique le caoutchouc ; il arrête les poussières de talc et de soufre qui recouvrent la surface intérieure des ballons, et lave le gaz avant son entrée dans les poumons.

INHALATION. s. f. [*inhalatio*, de *inhalare*, souffler au dedans ; all. *Einathmung*, angl. *inhalation*, it. *aspirazione*, esp. *inhalacion*]. Synonyme d'*absorption*. = Absorption, par le poumon, de vapeurs d'éther ou de chloroforme, à l'effet de produire l'insensibilité ; ou de vapeurs d'eaux minérales, en vue de faire agir les principes dont celles-ci sont chargées. V. Pulverisation.

INHÉRENT, ENTE. adj. Se dit de ce qui est inséparable d'un corps : *propriété inhérente*, ou de ce qui agit profondément sur un corps : *cautérisation inhérente*.

INHIBITION. s. f. [de *inhibitio*, interdiction]. Nom donné, en physiologie et en pathologie, aux actes de l'économie qui sont sous la dépendance des nerfs d'arrêt. V. Vaso-Moteur.

INHUMATION. s. f. [de *in*, dans, et *humus*, terre ; all. *Beerdigung*, angl. *inhumation*, it. *sotterramento*, esp. *inhumacion*, *entierro*]. Action de déposer dans la terre le corps d'un individu décédé. — « Aucune inhumation ne sera faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne pourra la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer du décès, et que vingt-quatre heures après le décès, hors les cas prévus par les règlements de police. » (Code civil, art. 77.) — « Lorsqu'il y aura des signes ou indices de mort violente ou d'autres circonstances qui donneront lieu de la soupçonner, on ne pourra faire d'inhumation qu'après qu'un officier de police, assisté d'un docteur en médecine ou en chirurgie, aura dressé procès-verbal de l'état du cadavre et des circonstances y relatives. » (Code civil, art. 81.) — « Ceux qui, sans l'autorisation préalable de l'officier public, auraient fait inhumer un individu décédé, seront punis de six jours à deux mois d'emprisonnement, et d'une amende de 16 à 50 fr. La même peine aurait lieu contre ceux qui auraient contrevenu d'une manière quelconque à la loi et aux règlements relatifs aux inhumations. » (Code pénal, art. 358.) — « Toutes les fois que, dans les cas prévus par les règlements de police (putréfaction, etc.), une personne décédée doit être inhumée avant le délai de vingt-quatre heures, l'inhumation ne doit avoir lieu que sur l'avis des médecins ou chirurgiens qui ont suivi la maladie, ou de ceux qui sont préposés à la visite des personnes décédées : cet avis doit être envoyé à l'officier de police et à l'officier de l'état civil. » (Ordonnance de police, 14 messidor, an VII.) — A Paris et dans les grandes villes, il y a dans chaque quartier un médecin chargé de vérifier les décès et de transmettre à l'officier de l'état civil un rapport contenant les noms et prénoms du décédé, l'indication du sexe, de l'état de mariage ou de célibat, l'âge, la profession, la date exacte du décès (jour et heure), le quartier, la rue et le numéro du domicile, l'étage et l'exposition du logement, la nature de la maladie, et (s'il y a lieu) les motifs qui peuvent occasionner l'ouverture des cadavres, les causes antécédentes et les complications survenues, la durée de la maladie, le nom des personnes (ayant titre ou non) qui ont donné des soins au malade. — *Inhumation* et *ensevelissement précipités.* Cas dans lesquels l'inhumation a lieu dans l'état de mort apparente. On en cite quelques exemples sur lesquels se fixe de temps à autre l'attention du vulgaire, et dont son imagination exagère singulièrement le nombre. V. Mort *apparente*.

INIAL, ALE. adj. V. Iniaque.

INIAQUE adj. Qui se rapporte à l'inion.

INIENCÉPHALE. s. m. [de ἰνίον, occiput, et ἐγκέφαλος, encéphale] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre dont l'encéphale est situé en grande partie dans la boîte cérébrale et en partie hors d'elle, en arrière et un peu au-dessous du crâne, qui est ouvert dans sa portion occipitale.

INJECTÉ, ÉE. adj. [all. *mit Blut interlaufen*, it. *injettato, schizzettato*, esp. *inyectado*]. En pathologie, se dit de la face et autres organes quand ils sont colorés par l'afflux du sang dans les capillaires.

INJECTION. s. f. [*injectio*, de *injicere*, jeter dedans; ἔνεμα, all. *Einspritzung*, angl. *injection*, it. *injezione*, esp. *inyeccion*]. Action d'introduire un liquide, une seringue ou quelque autre instrument dans une cavité du corps, naturelle ou accidentelle, pour remplir une indication chirurgicale. ‖ Le liquide que l'on injecte. — *Injection abortive.* V. BLENNORRHAGIE. — *Injection astringente.* V. TANNIQUE. — *Injection calmante.* Alcoolé d'extrait d'opium, 1 gramme; infusion d'espèces émollientes, 100 gram. — *Injections huileuses.* Injections sous-cutanées d'huiles animales ou végétales, chargées de principes médicamenteux. On a essayé les huiles d'olives, d'amandes douces, de foie de morue, de pied de bœuf, d'arachide; la première paraît la plus absorbable et la plus dépourvue d'inconvénients (Dujardin-Beaumetz) : en tout cas, l'huile doit être soigneusement stérilisée. On en fait une solution de créosote pure et rectifiée ou de gaïacol, au 15ᵉ, dont on injecte 15, 30, et jusqu'à 200 grammes par jour, ce qui équivaut à 1, 2 et plus de 13 grammes de substance active : ces dernières doses sont exceptionnelles. L'injection, faite exactement dans l'hypoderme et non dans le derme (de peur d'escarres, dans les régions fessière, lombaire, interscapulaire, se pratique en plusieurs fois à l'aide de la seringue de Pravaz ou en un temps au moyen d'un appareil spécial à pression continue. Cette méthode donne d'excellents résultats dans la tuberculose du poumon et de la plèvre (Gimbert, Burlureaux). — *Injection intra-vasculaire.* Celle qu'on fait dans les vaisseaux artériels ou veineux (V. CHLORAL et PERCHLORURE *de fer*), dans les cas d'anévrysmes, de varices, etc.; on fait des injections intraveineuses d'émétique pour provoquer le vomissement, d'eau faiblement alcaline durant le choléra, d'eau ammoniacale contre les morsures du crotale, etc. V. TRANSFUSION. — *Injection sous-cutanée.* V. HYPODERMIQUE. = Moyen employé par les anatomistes pour rendre les vaisseaux plus apparents. Pour injecter les artères, on se sert communément d'un mélange de suif, de cire et de térébenthine dans laquelle on a délayé quantité suffisante de noir de fumée, de carmin, de vermillon. Il faut, pour que l'injection soit complète, injecter le liquide encore chaud et très rapidement. On injecte les artères en adaptant la seringue à une ouverture faite à la partie inférieure de la crosse de l'aorte, et poussant ainsi le liquide du tronc aux ramifications. Pour les veines, au contraire, on est obligé de pousser l'injection des rameaux vers les troncs, à cause des valvules dont sont garnis les vaisseaux : de là la nécessité de ne faire que des injections partielles, suivant les veines dans lesquelles on veut faire pénétrer le liquide. La matière de l'injection est ordinairement la même que pour les artères; mais, lorsqu'on injecte sur un même sujet les artères et les veines, on colore en rouge celle qui est destinée aux artères, en substituant au noir de fumée du minium ou du vermillon broyé dans l'huile; et en bleu, par le bleu de Prusse ou l'indigo, celle que l'on prépare pour les veines. La gélatine colorée avec l'indigo, avec une solution ammoniacale de carmin, ou autres substances colorantes, est souvent employée aussi comme matière à injection, additionnée ou non de glycérine. Au lieu d'injecter tout le corps, on fait souvent des *injections partielles* d'un membre, du foie, du poumon, etc., en poussant la matière dans l'artère ou la veine principale de ces organes. Les vaisseaux lymphatiques doivent être injectés, comme les veines, des branches aux troncs; on se sert ordinairement de mercure, que l'on introduit au moyen d'un tube de verre recourbé et tiré à la lampe d'émailleur; la branche verticale du tube contient la colonne de mercure, qui passe par son propre poids dans la branche horizontale et dans les vaisseaux auxquels celle-ci est adaptée. V. EMBAUMEMENT. = État de réplétion des vaisseaux capillaires par le sang; ce qui en fait apparaître davantage les réseaux. V. INFLAMMATION.

INNÉ, ÉE. adj. [*innatus*, de *in*, en, et *natus*, né, *nativus*, *connatus*, *ingenitus*, ἔμφυτος, all. *angeboren*, angl. *innate*, it. et esp. *innato*]. Se dit, en physiologie, de ce qui est inhérent à l'organisme; de ce qui ne saurait manquer dès qu'existe l'organisation. = En pathologie, *maladie innée*, celle dont le germe existe au moment de la naissance, en vertu d'une disposition organique spéciale.

INNÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inné. — Dans la théorie de l'hérédité, fait qui amène dans le sein d'une famille, indépendamment de toute influence héréditaire, la production d'individus doués d'aptitudes ou de dispositions exceptionnelles, en bien ou en mal, au physique ou au moral.

INNERVABLE. adj. Se dit, en physiologie, des éléments nerveux, par opposition aux éléments qui ne sont pas doués de névrilité.

INNERVATION. s. f. [de *in*, dans, et *nervus* nerf; all. et angl. *innervation*]. Ensemble des actions nerveuses; influence qu'exerce le système nerveux comme agent des sensations, des mouvements et des expressions volontaires, et comme présidant aux fonctions organiques; manifestation de la névrilité. L'innervation présente trois modes fondamentaux : 1° la *sensibilité*; 2° la *pensée* ou *volition, spontanée* ou *réfléchie*; 3° la *motricité*; et chacun de ces modes en présente de secondaires corrélatifs à des particularités de structure et d'arrangement des éléments anatomiques qui en sont le siège. Tout acte d'innervation, c'est-à-dire toute manifestation de la névrilité, est un mouvement moléculaire spécial, s'accomplissant dans une forme élémentaire déterminée de la substance organisée. Aucun de ses modes ne dérive *e nihilo*, n'est indépendant des sentiments nerveux, même lorsqu'il s'agit de la volonté. De plus, chacun met un temps donné dans ses manifestations (V. TRANSMISSION), et celles-ci impliquent l'activité d'une certaine étendue de substance nerveuse. Quelques auteurs désignent, à tort, par le mot *sensibilité* tous les modes de l'innervation intermédiaires à la perception et à la motricité, tels que les actions réflexes, les sentiments instinctifs, la pensée, etc. Ce terme devient alors à peu près synonyme d'*innervation*.

INNERVER. v. a. Transmettre l'innervation.

INNOMINÉ, ÉE. adj. [*innominatus*, de la particule négative, *in*, et de *nomen*, nom; all. *unbenannt*, angl. *innominate*, it. *innominato*, esp. *innominado*]. Qui n'a point de nom. — *Artère innominée.* V. BRACHIO-CÉPHALIQUE. *Cartilage innominé* (Fabrice d'Acquapendente). Le cricoïde. — *Corps innominé de Giraldès.* V. CORPS *de Wolf* et PARADIDYME. — *Glande innominée.* La glande lacrymale. — *Ligne innominée.* Ligne saillante qui forme la limite supérieure du détroit supérieur du bassin. — *Nerf innominé* ou *anonyme.* Le nerf trijumeau. — *Os innominé.* L'os iliaque. — *Petit os innominé.* Chacun des trois os cunéiformes du tarse. — *Tunique innominée.* La sclérotique. — *Veines innominées du cœur* (Vieussens). Deux ou trois veines cardiaques qui s'ouvrent isolément à la partie antérieure inférieure de l'oreillette droite. Haller les appelait *veines antérieures du cœur.*

INOCULABILITÉ. s. f. [all. *Inokulabilität*, angl. *inoculability*, it. *inoculabilità*, esp. *inoculabilidad*]. Propriété que possèdent certaines humeurs altérées de transmettre leur état d'altération à d'autres, par inoculation.

INOCULABLE. adj. [all. *inokulirbar*, angl. *inoculable*, it. *inoculabile*]. Qui est susceptible d'être transmis par inoculation. — *Maladie inoculable*. Maladie *virulente* dans laquelle la modification subie par la substance organique d'une humeur peut être transmise directement à la substance organisée de tout autre être vivant, en vertu de la propriété qu'ont toutes les substances organiques de déterminer, par leur simple contact avec des substances saines de même ou d'autre espèce, le mode même d'altération qu'elles ont subi ; et cela, lors même qu'elles sont en quantité minime, parce que la modification a lieu graduellement, de proche en proche, molécule à molécule.

INOCULATION. s. f. [*inoculatio*, greffe, de *inoculare*, greffer, enter en écusson, de *in*, en, et *oculus*, œilleton ; all. *Inokulirung, Einimpfung*, angl. *inoculation*, it. *inoculazione*, esp. *inoculacion*]. Opération par laquelle on introduit artificiellement dans l'économie le principe matériel d'une maladie virulente dans un but thérapeutique : *inoculation de la variole, de la vaccine*. — *Inoculation*. Ce mot, employé seul, s'entend de l'introduction thérapeutique du virus variolique. Avant la découverte de la vaccine, on avait recours à l'*inoculation* comme moyen de dépouiller la variole de ses effets funestes, en la communiquant dans des circonstances favorables. Cette opération consistait, comme la vaccine, à introduire sous l'épiderme le virus variolique recueilli sur la pointe d'une lancette au moyen de la piqûre d'une pustule parvenue à son état de maturité. Pratiquée de temps immémorial en Afrique et en Asie, introduite à Constantinople en 1673, importée de là en Angleterre par lady Montague, l'inoculation se répandit dans toute l'Europe ; elle ne fut autorisée en France qu'en 1764 : bien qu'elle eût l'avantage de rendre très bénigne la variole ainsi communiquée, comparativement à la variole spontanée, elle a dû tomber en désuétude devant l'immortelle découverte de Jenner. — *Inoculation syphilitique*. V. Syphilisation.

INODORE. adj. Se dit d'un corps dépourvu d'odeur.

INODULAIRE. adj. [sans doute de ἰνώδης, fibreux ; all. *inodulär*, angl. *inodular*, it. *inodulare*, esp. *inodular*]. Nom donné par Delpech au tissu lamineux qui se développe dans les plaies en suppuration, et qui forme le tissu des cicatrices. Le *tissu inodulaire* est d'autant plus prononcé que la plaie a plus d'étendue en profondeur et qu'elle a suppuré plus longtemps. Il a d'abord l'aspect d'une couche rougeâtre, mais il perd bientôt de sa vascularité, et ses fibres, dirigées en tous sens, deviennent d'un blanc mat, et ont la consistance et la dureté des ligaments articulaires les plus forts. C'est ce tissu qui élève le fond de toutes les cicatrices, qui en rapproche les bords en réduisant progressivement la surface qui a suppuré, qui attire les parties voisines avec une force supérieure à l'élasticité de la peau et à la contraction musculaire, et qui détermine parfois ces difformités, cette gêne dans les mouvements et dans les fonctions, qu'on observe surtout à la suite des brûlures profondes et des plaies qui ont intéressé toute l'épaisseur du derme (V. Cicatrisation). Le tissu inodulaire ne constitue pas un tissu spécial : il varie généralement d'un organe à l'autre. V. Regenération.

INODULE. s. m. Ce qui est formé de tissu inodulaire.

INOGÈNE .s. f. Substance non isolée, qu'on a supposée exister dans les muscles (Hermann), et qui, sous l'influence de la contraction musculaire et de toute action chimique, se dédoublerait en acides carbonique et sarco-lactique et en myosine.

INONDÉ, ÉE. adj. [*inundatus*]. — *Plante inondée*. Celle qui naît dans l'eau et ne flotte jamais à sa surface.

INOPEXIE. s. f. [de ἴς, ἰνὸς, fibre, et πῆξις, coagulation] (Vogel). Coagulation de la fibrine ; augmentation de sa coagulabilité, qui fait qu'elle se solidifie spontanément dans l'économie en certaines conditions.

INORGANIQUE. adj. [*inorganicus*, de *in*, négatif, et *organicus*, organique ; all. *unorganisch*, angl. *inorganic*, it. et esp. *inorganico*]. Qui n'a point d'organes. — *Regne inorganique*. Ensemble des corps privés d'organes et de vie : les minéraux.

INOSATE. s. m. [de ἴς, ἰνὸς, fibre]. Sel formé par l'acide inosique. — *Inosate de potasse* ($C^{10}H^6Az^2O^{10}KO$). Principe immédiat existant dans le tissu musculaire des mammifères. Cristallise en prismes à quatre pans allongés et très minces. Soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther.

INOSCULATION. s. f. [*inosculatio*, de *in*, dans, et *osculum*, petite bouche ; ἀναστόμωσις, all. *Gefässeinmündung*, angl. *inosculation*, it. *inosculazione*, esp. *inosculacion*]. Synonyme d'*anastomose par arcade*. Communication de deux vaisseaux ensemble à l'aide d'un conduit courbe, que l'on suppose formé de deux branches (provenant chacune de l'un des vaisseaux correspondants) qui s'aboucheraient l'une avec l'autre par leurs extrémités fictives et d'égal calibre.

INOSINE. s. f. V. Inosite.

INOSIQUE. adj. — *Acide inosique* [all. *Inausitsäure* ($C^{10}H^6Az^2O^{10} + HO$) (Liebig, Lehmann, Gorup-Besanez.)]. Acide qui existe dans le tissu musculaire à l'état d'inosate de potasse.

INOSITE. s. f. [all. *Inosit*, angl. *inosite*, it. *inosita ; inosine, phaséomannite*] ($C^{12}H^{12}O^{12} + 2HO$). Sucre non fermentescible, qu'on retire des muscles, du cerveau, des poumons, des reins, du foie et de la rate, et quelquefois de l'urine (V. Inosurie). Les haricots verts en fournissent 1 gramme par 10 kilogrammes. Elle cristallise en prismes rhomboïdaux, dont la densité est de 1,154 ; ils sont efflorescents et deviennent opaques en perdant leur eau de cristallisation. A 210°, elle entre en fusion, en donnant un liquide limpide. Si on laisse brusquement refroidir la masse fondue, elle se prend en cristaux aciculaires. Elle se dissout à 19° dans six fois son poids d'eau. Elle est insoluble dans l'éther et dans l'alcool absolu, peu soluble dans l'alcool ordinaire froid, un peu plus dans l'alcool bouillant. La potasse bouillante ne la colore point comme la glycose. L'inosite ne réduit pas le tartrate cupro-potassique, et il ne se forme d'oxyde cuivreux ni à chaud ni à froid. Seulement, si on chauffe avec une solution de tartrate de cuivre et de potasse, elle donne une solution verte.

INOSTÉATOME. s. m. [de ἴς, fibre, et *stéatome*]. Sorte de tumeur mal déterminée, qui serait formée de graisse (*inostéarine*) et de masses de fibres de largeur variable. Busch a rencontré cette tumeur dans l'utérus.

INOSURIE et mieux **INOSITURIE**. s. f. Présence de l'inosite dans l'urine (Gallois). Pendant l'état de santé, l'urine de l'homme et des animaux ne contient point d'inosite. Mais elle en renferme dans certaines conditions pathologiques avec de l'albumine ou de la glycose.

INOTAGME. s. m. Nom donné par Engelmann à des particules très petites, analogues à des cristaux à double réfraction, dont il admet l'existence dans la fibre musculaire, et dont la forme se modifie au moment de la contraction.

INOVULÉ, ÉE. adj. [*inovulatus*, all. *eierchentos*, angl. *inovulate*, it. *inovulato*, esp. *inovulado*]. Se dit, en botanique, d'un ovaire, ou d'une de ses loges, qui ne contient pas d'ovules.

INQUARTATION. s. f. Addition d'argent à un alliage d'or et d'argent, en telle quantité que le rapport de l'or à l'argent soit de 1 à 3, ce qui rend plus facile la séparation de l'argent par l'acide azotique.

INQUIÉTUDE. s. f. [*inquietudo*, de *in* négatif, et *quies*, repos ; ἀλυσμὸς, all. *Unruhe*, angl. *uneasiness*, it. *inquietudine*, esp. *inquietud*]. Degré de l'agitation qui précède l'anxiété. — *Inquiétudes*. Douleurs vagues, surtout aux jambes, qui donnent de l'agitation, de l'impatience.

INQUINÉ, ÉE. adj. [*inquinatus*, souillé] (Lavoisier). — *Air inquiné*. Celui qui renferme un principe malsain.

INSALIVATION. s. f. [de *in*, dans, et *saliva*, salive ; all. *Einspeichelung*, angl. *insalivation*, it. *insalivazione*, esp. *insalivacion*]. Imprégnation des aliments par la salive.

INSALUBRE. adj. [*insalubris*, de *in* négatif, et *salubris*, salubre ; νοσερὸς, all. *ungesund*, angl. *unhealthy*, it. et esp. *insalubre*]. Qui est contraire à la santé, susceptible de causer des maladies.

INSALUBRITÉ. s. f. [all. *Ungesundheit*, angl. *unhealthfullness*, it. *insalubrità*, esp. *insalubridad*]. Qualité de ce qui est nuisible à la santé ou à son rétablissement. — *Insalubrité des hôpitaux*. La mauvaise disposition des bâtiments ; l'encombrement ; la contagion des malades voisins ; l'insuffisance de la quantité d'air accordée à chaque malade ; la stagnation de l'air intérieur par défaut de circulation ; l'infection par les latrines, les vases de nuit, les linges, objets de pansement et literie ; l'infection par les parois des appartements habités ; la mauvaise qualité de l'air extérieur, etc., sont autant de causes d'insalubrité, se manifestant par l'apparition de fièvres puerpérales, d'infections purulentes, d'érysipèles, de pourritures d'hôpital. V. HÔPITAL.

INSANISTE. s. m. Synonyme d'aliéniste.

INSANITÉ. s. f. [*insanitas*, de *in*, non, et *sanus*, sain]. — *Insanité d'esprit*. La folie.

INSCRIPTION. s. f. V. FORMULE.

INSECTES. s. m. pl. [*insecta*, de *in*, à travers, et *secare*, couper ; ἔντομα, all. *Inseckten*, angl. *insects*, it. *insetti*, esp. *insectos*]. Classe du règne animal comprenant les animaux articulés ou arthropodes qui sont munis de six pattes à l'état adulte, d'où leur nom d'hexapodes, et qui ont un corps divisé en trois parties : tête, thorax et abdomen. Parmi les insectes, les uns, c'est le plus grand nombre, avant d'arriver à l'état parfait, subissent des *métamorphoses*, en d'autres termes passent par trois formes distinctes (*larve, nymphe, adulte*), d'autres subissent un plus grand nombre de transformations, on dit alors qu'ils ont des *hypermétamorphoses* (V. HYPERMÉTAMORPHOSE) ; enfin il en est qui n'ont que des métamorphoses incomplètes, ce sont ceux dont l'évolution s'accomplit sans stade de repos et dont les modifications extérieures sont déterminées seulement par des phénomènes de mues ; une dernière mue peut amener l'apparition d'ailes. La reproduction peut être sexuelle ou asexuelle, on dit alors qu'elle présente des phénomènes de *parthénogenèse*. Le squelette des insectes, c'est-à-dire la peau plus ou moins dure qui les recouvre, et qui doit sa consistance à la *chitine* (V. CHITINE) de sa couche superficielle, se compose de pièces nombreuses, soudées entre elles ou réunies par des portions plus molles, et jouissant ainsi d'une mobilité plus ou moins grande. — Fig. 233. Le *corps* des insectes se divise en *tête* (A), *thorax* (T) et *abdomen* (AB). La *tête* porte les yeux (*a*), les *antennes* (*b*), et un appareil buccal plus ou moins compliqué en apparence, mais constitué en réalité sur un même plan. Le *thorax* ne se confond jamais ni avec la tête, ni avec l'abdomen ; en général (chez tous les insectes ailés, par exemple) il se compose de trois anneaux appelés *prothorax* (*c*), *mésothorax* (*d*), et *métathorax* (*e*), soudés ou non entre eux et portant chacun à la région ventrale une paire de pattes (*f*, *g*, *h*), le mésothorax et le métathorax ayant fréquemment chacun à la région dorsale une paire d'ailes ou *a facettes*. L'*abdomen* est d'ordinaire formé de segments nombreux, plus ou moins mobiles, sans appendices, ou pourvus d'appendices de forme variable. — Presque tous les insectes ont une paire d'yeux *composés* (*i*, 8), situés sur les côtés de la tête, et un nombre variable d'yeux *simples*, appelés *ocelles* ou *stemmates* (V. ŒIL). Les *appendices* ont une structure analogue à celle du tronc de l'animal ; ils se composent d'articles placés bout à bout, et qui peuvent affecter les formes les plus diverses et s'adapter à tous les usages ; ils sont mis en mouvement par des muscles où se distribuent les nerfs destinés à leur transmettre les ordres émanant des centres nerveux. La première paire d'appendices céphaliques constitue les *antennes* (*b*), insérées sur la partie antérieure ou supérieure de la tête, et qui tout en étant des organes du toucher sont par excellence les organes de l'olfaction. Les appendices suivants constituent l'appareil buccal, qui se compose toujours d'un labre, de deux mandibules, de deux mâchoires et d'une lèvre inférieure se modifiant à l'infini, selon que l'insecte *broie*, *lèche* ou *suce* les substances dont il se nourrit. Les appendices thoraciques inférieurs, c'est-à-dire les trois paires de pattes (*f*, *g*, *h*), sont composés chacun de la hanche, d'un ou deux trochanters, de la cuisse (*h*), de la jambe (*l*), et du *tarse* (*m*), formé de 2 à 5 articles et terminé par un ou deux ongles : le nombre des articles du tarse est souvent caractéristique et a servi jadis de base dans la classification de certains ordres. La configuration de ces membres varie à l'infini selon que l'insecte est rampant, sauteur, nageur, etc. — Les *ailes* (*ij*) ou appendices dorsaux sont composées d'une double membrane soutenue par des nervures plus solides. Il en existe en général deux paires, qui naissent des deux derniers anneaux du thorax, jamais du premier. Souvent celles de la première paire (*i*) sont épaisses, dures, opaques, et constituent des espèces d'étuis (*élytres*), sous lesquels l'autre paire, toujours membraneuse, se cache pendant le repos ; elle se plie souvent une ou deux fois pour se dissimuler. Quelquefois il n'y a en apparence qu'une paire d'ailes : le plus souvent on trouve, à la place de celles qui semblent manquer, deux filets mobiles et renflés à leur extrémité, qu'on appelle *balanciers*. — Le système nerveux se compose d'une chaîne ganglionnaire, c'est-à-dire d'une double série de ganglions, dont les commissures transversales sont tellement réduites, que les deux ganglions corres-

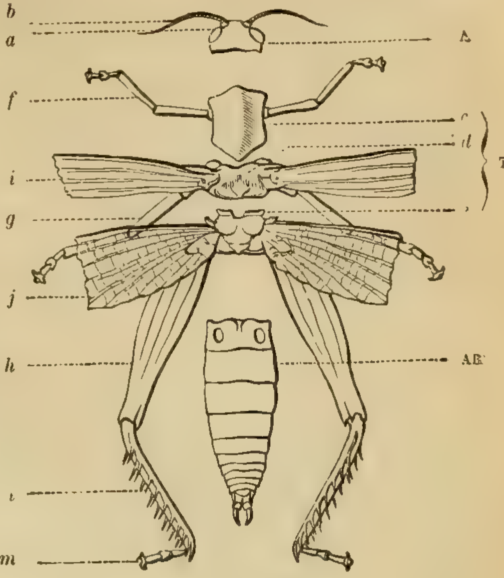

FIG. 233.

pondant à un même anneau sont confondus en une seule masse ; les ganglions sont réunis longitudinalement par des connectifs; ces connectifs peuvent s'atrophier de telle sorte, qu'il en résulte la coalescence d'un certain nombre de ganglions primitifs, qui constituent alors des masses ganglionnaires; dans certains cas cette coalescence est si accusée, que le système nerveux se trouve réduit au cerveau et à une seule masse ganglionnaire. Le cerveau comme chez tous les Annelés est situé au-dessus de l'appareil digestif et la chaîne ganglionnaire au-dessous. Indépendamment de ce système nerveux de la vie de relation, il existe encore un système nerveux de la vie végétative, comprenant des ganglions angéiens et trachéens, des nerfs stomato-gastriques ainsi que des nerfs sympathiques. Les insectes ont un tube digestif flexueux; on y distingue : l'*œsophage*, qui se dilate en un *jabot* où s'accumulent les aliments ; un *gésier*, souvent garni de pièces chitineuses ou ventriculites; un estomac proprement dit ou *ventricule chylifique*, séparé de l'intestin par un rétrécissement, point d'abouchement des *tubes de Malpighi ;* l'intestin se divise en intestin proprement dit et en rectum (V. TUBE). Le sang, généralement incolore, est mis en mouvement par un *vaisseau dorsal* ou cœur, composé d'une série de chambres ayant chacune une paire d'orifices par lesquels pénètrent le sang contenu dans la cavité générale ; les bords de ces orifices fonctionnent comme des valvules ; le vaisseau dorsal est maintenu par des ligaments triangulaires nommés *ailes du cœur*, la respiration est toujours *trachéenne* (V. TRACHÉE). Les insectes sont ovipares ou vivipares. L'appareil reproducteur des femelles se compose essentiellement d'un plus ou moins grand nombre de *gaines ovigeres*, disposées en deux groupes de part et d'autre de la ligne médiane, chaque groupe s'ouvrant dans un *calice ;* les deux calices se réunissent pour constituer l'*oviducte*, dans lequel débouchent des *glandes annexes* tubiformes ou racémeuses, un *réservoir* séminal, et souvent une poche copulatrice. L'appareil mâle plus simple comprend une paire de *glandes spermatogènes* et une paire de *glandes annexes*. L'orifice externe de l'appareil génital femelle est entouré de pièces chitineuses qui constituent l'armure génitale et dont les dispositions à formes variables sont en rapport avec le mode de dépôt des œufs; ces pièces constituent des *tarières*, des *oviscaptes*, des *aiguillons*, etc. Chez le mâle l'oviducte se prolonge en un pénis et est accompagné de pièces concourant à l'accouplement. On divise la classe des insectes en plusieurs ordres, fondés sur la situation des ailes : *Coléoptères*, *Orthoptères*, *Névroptères*, *Hyménoptères*, *Lépidoptères*, *Hémiptères*, *Diptères*.

INSECTICIDE. s. m. [de *insectum*, et *cædere*, tuer; all. *Insektenpulver*]. Poudres ou liquides qui ont la propriété de tuer les insectes. On introduit ces poudres ou ces liquides dans les réduits où ils se tiennent cachés, ou l'on en saupoudre les étoffes qui en renferment. Pour débarrasser les animaux ou les enfants des poux ou des puces, on introduit quelques pincées des poudres entre les poils soulevés, et l'on frictionne ces derniers de manière à répandre partout la poudre. Les principales sont obtenues à l'aide des capitules pulvérisés de la fleur du *Pyrèthre du Caucase*. Il est probable que toutes les espèces de Pyrèthre odorantes, ou de Camomille, ou de Staphisaigre, agiraient de la même manière. L'essence de térébenthine et ses isomères, et la benzine, sont d'excellents insecticides, en frictions ou lotions, détruisant les insectes parfaits et les larves chez les animaux domestiques. L'infusion de *Quassia amara* est le meilleur de tous les Insecticides, surtout lorsqu'il s'agit de détruire les Parasites des végétaux, notamment les Pucerons.

INSECTIVORES. s. m. pl. [de *insectum*, insecte, et *vorare*, manger; all. *Insektenfresser*]. Ordre de mammifères à membres libres, doigts distincts; molaires en partie hérissées de pointes, lobes cérébraux lisses. Il comprend des animaux de petite taille (musaraignes, taupes, hérissons, macroscélides, tupaia), voisins des carnivores par leurs mœurs et leur dentition, mais distincts par leur placenta discoïde et la présence de clavicules.

INSECTOLOGIE. s. f. V. ENTOMOLOGIE.

INSÉNESCENCE. s. f. [de *in* privatif, et *senescentia*, vieillissement]. Mot appliqué aux facultés intellectuelles par des biologistes qui prétendent qu'elles ne vieillissent pas, bien que le corps vieillisse : ce qui est erroné.

INSENSIBILISATEUR. adj. et s. m. Qui cause l'insensibilité. L'instrument employé pour l'obtenir. V. ÉTHÉRISATION.

INSENSIBILISATION. s. f. Production de l'insensibilité par les anesthésiques, les alcooliques, les poisons narcotiques, jusqu'à la paralysie plus ou moins complète des centres de perception ; elle peut être déterminée par certaines lésions cérébrales causant le délire ou l'aliénation mentale, par les troubles vaso-moteurs de l'hystérie, de la catalepsie. Dans ces derniers cas, les centres de perception de la sensibilité générale sont le plus ordinairement seuls paralysés. V. ANESTHÉSIE et SENSIBILITÉ.

INSENSIBILITÉ. [de *in* privatif, et *sensibilité;* ἀναισθησία, all. *Unempfindlichkeit*, angl. *insensibility*, it. *insensibilità*, esp. *insensibilidad*]. Perte ou absence des sensations spéciales ou générales. V. ANESTHÉSIE.

INSENSIBLE. adj. [ἀναίσθητος, all. *unempfindlich*, *unmerklich*, angl. *insensible*, it. *insensibile*, esp. *insensible*]. Qui n'est pas doué de sensibilité, qui l'a perdue, ou qui n'est pas perceptible aux sens. C'est dans ce dernier sens qu'on dit : *pouls insensible*, *transpiration insensible*.

INSÉRÉ, ÉE. adj. [*insertus*]. Qui a un point d'attache ou d'insertion.

INSERTION s. f. [*insertio*, de *in*, en, et *serere*, ajuster; all. *Einfügung*, angl. *insertion* it. *inserzione*, esp. *insercion*]. Action d'introduire une chose dans une autre : *insertion d'un virus*. = En botanique, attache d'une partie sur une autre : les parties n'étant pas enchâssées les unes dans les autres, mais faisant saillie d'une base commune, *exsertion* serait ici le seul terme applicable. = En anatomie, adhérence intime d'une partie avec une autre : *insertion d'un ligament*, *d'un muscle*, *d'un tendon*, sur un os.

INSEXÉ, ÉE. adj. [all. *geschlechtslos*, esp. *insexo*]. Qui n'a point de sexe.

INSIDIEUX, EUSE. adj. [de *insidiæ*, embûches; all. *insidios*, *tückisch*, angl. *insidious*, it. et esp. *insidioso*]. — En pathologie, se dit d'une *affection* qui, ne paraissant pas aussi formidable qu'elle l'est réellement, peut mettre en défaut l'attention du praticien.

INSINGLASS. s. m. — *Insinglass végétal*. L'un des noms commerciaux de la *gélose*.

INSIPIDE. adj. [*insipidus*, de *in* négatif, et *sapidus*, sapide; all. *geschmacklos*, angl. *insipid*, it. et esp. *insipido*]. Qui n'a point de saveur.

INSOLATION. s. f. [*apricatio*, *insolatio*, de *insolare*, exposer au soleil, de *in*, en, et *sol*, soleil; all. et angl. *insolation*, it. *insolazione*, *il soleggiare*, esp. *insolacion*]. Exposition au soleil. = Moyen employé en thérapeutique pour exciter l'économie animale, ou pour provoquer la rubéfaction. = En pharmacie et en chimie, moyen employé pour dessécher des médicaments et des produits chimiques, ou pour hâter la digestion ou macération des substances médicamenteuses. = En médecine, *insolation* ou *coup de soleil*, ou *fièvre thermique* (Wood), effet produit, sur une partie quelconque d'un être vivant, animal ou végétal, par l'action d'un soleil ardent. Chez l'homme, l'effet du coup de soleil, lorsqu'il porte sur un membre ou sur une partie du tronc, est une espèce d'érysipèle ;

quand il frappe sur la tête, il en résulte quelquefois une affection cérébrale plus ou moins intense (*casus ab insolatione*, Sauvages), ayant de l'analogie avec la congestion des centres nerveux. Cette affection doit être combattue par la saignée et par les moyens antiphlogistiques. Les symptômes sont l'insensibilité et les convulsions, précédées d'inspirations et de battements de cœur rapides, sans élévation de température. Ces symptômes surviennent rapidement et parfois soudainement. La rigidité cadavérique et celle du cœur sont presque instantanées.

INSOLINATE. s. m. Sel que forme l'acide insolinique en se combinant avec une base.

INSOLINIQUE. adj. — *Acide insolinique*. V. Téréphtalique.

INSOLUBILITÉ. s. f. [all. *Unauflöslichkeit*, angl. *insolubility*, it. *insolubilità*, esp. *insolubilidad*]. Qualité d'un corps solide, liquide ou gazeux, qui est insoluble.

INSOLUBLE. s. adj. [*insolubilis*, all. *unauflöslich*, angl. *insoluble*, it. *insolubile*, esp. *insolubile*]. Se dit d'un corps qui n'est pas susceptible de se dissoudre dans un liquide.

INSOMNIE. s. f. [*pervigilium*, *insomnia*, de *in*, négatif, et *somnus*, sommeil; ἀγρυπνία, all. *Schlaflosigkeit*, angl. *sleeplessness*, it. *insonnio*, *veglia*, esp. *insomnio*]. Privation du sommeil.

INSPECTEUR. adj. et s. m. — *Médecin inspecteur*. V. Établissement *d'eaux minérales*.

INSPECTION. s. f. — *Inspection de la poitrine*, etc. V. Auscultation et Percussion.

INSPIRATEUR. adj. et s. m. [*inspirationi inserviens*, angl. *inspirator*, it. *inspiratore*, esp. *inspirator*]. — *Muscles inspirateurs*. Ceux qui concourent, par leurs contractions, à l'ampliation du thorax pendant l'inspiration. Ce sont surtout le diaphragme, puis les muscles intercostaux externes; quant aux intercostaux internes, ils ne sont inspirateurs que dans le voisinage du sternum. Les scalènes, le grand dentelé, dilatent aussi la poitrine. Le petit pectoral n'agit que dans les inspirations difficiles. Les fibres inférieures du grand pectoral agissent seules dans les respirations difficiles et à condition que l'humérus soit fixé. Le sterno-cléido-mastoïdien contribue à élever la poitrine dans les inspirations difficiles, quand la tête est fixée, et surtout chez ceux qui respirent par le type costo-supérieur. Les faisceaux du sacro-lombaire qui s'insèrent aux côtes peuvent les élever quand le cou est fixé. Quelques autres muscles du tronc et du cou servent à l'inspiration d'une manière indirecte, en fixant les points d'appui des muscles précédents : tels sont les muscles sus-hyoïdiens et sous-hyoïdiens, les muscles postérieurs du cou, le trapèze, l'angulaire de l'omoplate, le rhomboïde et peut-être le petit dentelé. V. Respiration.

INSPIRATION. s. f. [*inspiratio*, de *in*, en, et *spirare*, souffler; εἰσπνοὴ, all. *Einathmen*, angl. *inspiration*, it. *inspirazione*, esp. *inspiracion*]. Action par laquelle l'air entre dans les poumons, par dilatation antéro-postérieure, transversale et verticale du thorax. V. Respiration.

INSPISSATION. s. f. [de *in*, en, et *spissus*, épais]. Synonyme d'*épaississement* en parlant des humeurs.

INSTABLE. adj. [*instabilis*, ἄστατος, all. *unbeständig*, angl. *instable*, it. *instabile*, esp. *instable*]. Se dit de ce qui manque de fixité : *équilibre instable*.

INSTAMINÉ, ÉE. adj. [*instaminatus*, esp. *instaminado*]. Se dit d'une fleur qui ne renferme pas d'étamines.

INSTAURATION. s. f. [de *instaurare*, établir]. Première apparition des règles, qui commence la puberté chez la femme, par opposition à *ménopause*.

INSTILLATION. s. f. [*instillatio*, de *in*, dans, et *stilla*, goutte; all. *Eintröpfeln*, angl. *instillation*, it. *instillazione*, esp. *instilacion*]. Action de verser un liquide goutte à goutte, surtout en parlant d'un collyre.

INSTINCT. s. m. [*instinctus*, de *instinguere*, exciter, de *in*, vers, et *stinguere*, aiguillonner; all. *Instinkt*, *Naturtrieb*, angl. *instinct*, it. *istinto*, esp. *instinto*]. Mode d'activité cérébrale qui porte à exécuter un acte sans avoir notion de son but, à la suite d'excitations, d'impressions reçues par les organes internes; à employer des moyens toujours les mêmes, sans jamais chercher à en créer d'autres, ni à connaître le rapport entre eux et le but. L'instinct appartient donc à l'ordre des phénomènes réflexes; et, quoiqu'il soit plus complexe que la généralité de ces phénomènes, les actes auxquels il donne lieu ne sont que des actes automatiques, coordonnés, il est vrai, pour un but déterminé, mais sans que les organes qui leur donnent naissance interviennent dans cette coordination. Une émotion, un besoin, une sensation interne, sont les excitants ordinaires des organes qui président aux instincts : mais ces organes n'ont ni le jugement, ni l'imagination, ni même, malgré leur vive sensibilité, la sensation proprement dite. Être ému et désirer, tels sont leurs usages propres et exclusifs, tant actifs que passifs. Ainsi leur activité consiste en *émotions*, d'où résultent les *impulsions*, mais sans comporter jamais la *notion*, ni par suite le *jugement*. Dans leur plus haute énergie, même maladive, ils ignorent entièrement leur propre état, qui ne peut être connu que des organes intellectuels, si ceux-ci restent assez libres pour procéder à cette appréciation intérieure comme envers un spectacle extérieur. L'opinion de Gall, qui leur accorde mémoire et imagination, est erronée. Toute leur apparente efficacité à cet égard résulte de leur réaction nécessaire sur la région intellectuelle, dont ils stimulent l'exercice. Il est probable que l'instinct résulte de la transmission héréditaire d'habitudes propres aux ascendants, c'est-à-dire que les actes répétés continuellement par ceux-ci deviendraient, chez les descendants, involontaires et instinctifs dès le moment de leur naissance (Darwin, Herbert Spencer). — *Instinct altruiste*. V. Altruisme. — *Instinct* ou *besoin de domination*. Ambition, orgueil, estime de soi, d'après Gall. — *Instinct industriel* ou *de perfectionnement*. Celui qui porte un animal à la construction de tout ce qui peut améliorer son sort. Cet instinct, qui se trouve chez l'homme, mais aussi chez un grand nombre de vertébrés et d'articulés, tend à acquérir une activité de plus en plus grande, à mesure que la civilisation fait des progrès. Ses troubles pouvant aller jusqu'au délire constituent une forme d'aliénation mentale décrite sous le nom de *monomanie des inventeurs*. — *Instinct maternel* [*instinct de l'amour de la progéniture* (Gall)]. Celui qui fait aimer et protéger les enfants par leurs parents. C'est en vertu de cet instinct que l'existence et le bien-être de ceux qui naissent sont assurés. Il se manifeste dans tous les animaux, avec une énergie plus ou moins grande suivant les espèces et suivant les sexes : presque toujours la femelle le possède à un degré plus élevé que le mâle. Dans l'espèce humaine, dès l'âge le plus tendre, la nature fait préluder la femme au rôle de mère et la fait passer par différents degrés d'instruction, pour la préparer à sa destination future. Certaines femmes éprouvent une joie inexprimable au moment où elles sentent les premiers mouvements de leur fruit. Plus tard, quand elle a mis au monde son enfant, la mère ne dévoue-t-elle pas sa vie entière au bonheur de celui à qui elle a donné le jour? — *Instinct militaire ou de destruction, penchant aux rixes, instinct carnassier, penchant au meurtre*. Instinct supposé par Gall chez l'homme, pour expliquer la guerre, les rixes, les meurtres. — *Instinct nutritif* ou *de conservation individuelle* (ruse et sentiment de la propriété, de Gall). Il préside à la conservation de l'individu. V. Égoisme. — *Instinct sexuel* [*Instinct de la propagation, de la repro-*

duction, de la génération, instinct vénérien de Gall]. Celui qui préside à la conservation de l'espèce. Il n'appartient pas aux parties sexuelles (Gall). — *Instinct de vanité* ou *besoin d'approbation.* Ce besoin n'est pas le même que celui de l'orgueil : l'orgueilleux est pénétré de son mérite, et traite avec mépris ou avec indifférence les autres mortels; l'homme vain attache la plus grande importance au jugement des autres, et recherche leur approbation. L'homme orgueilleux compte que l'on viendra rechercher son mérite ; l'homme vain frappe à toutes les portes pour attirer sur lui l'attention (Gall). — *Perversion morale des instincts.* V. Folie *héréditaire.*

INSTINCTIF, IVE. adj. Qui a rapport à l'instinct. — *Folie instinctive, monomanie instinctive.* V. Folie *héréditaire.* — *Mouvement instinctif.* V. Réflexe.

INSTIPULÉ, ÉE. adj. [*instipulatus*, all. *ofterblattlos*, it. *instipulato*, esp. *instipulado*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui n'a pas de stipules.

INSTRUCTION. s. f. V. Formule.

INSTRUMENT. s. m. [*instrumentum*, ὄργανον, all. *Werkzeug*, angl. *instrument*, it. *instrumento*, esp. *instrumeñto*]. Agent mécanique qu'on emploie dans une opération quelconque. — *Instrument chimique.* Tout ce qui sert aux opérations chimiques, fourneaux, vaisseaux, etc. — *Instruments de chirurgie.* Les bistouris, les ciseaux, etc.

INSUFFICIENTISME. s. m. [de *insufficiens*, insuffisant]. Doctrine qui pose en principe l'insuffisance des moyens thérapeutiques pour la guérison des maladies et regarde l'expectation comme la base de tout traitement.

INSUFFICIENTISTE. adj. et s. m. Qui croit à l'insufficientisme.

INSUFFISANCE. s. f. [*insufficientia*, all. *Unzulänglichkeit*, angl. *insufficiency*, it. *insofficienza*]. En pathologie, *insuffisance des orifices du cœur*, lésion des valvules qui, à l'état normal, ferment les orifices cardiaques : lorsque ces voiles membraneux sont dilacérés par suite d'un traumatisme, ou rétractés consécutivement à une inflammation locale, ou écartés les uns des autres par le fait de la dilatation de leur anneau fibreux, ils permettent le reflux du sang en sens inverse de son cours naturel, les orifices correspondants sont atteints d'*insuffisance.* — *Insuffisance aortique.* Lésion de l'orifice cardiaque qui fait communiquer le ventricule gauche avec l'aorte. Elle peut résulter d'un effort violent suivi de la rupture des valvules sigmoïdes; plus souvent, elle est consécutive soit à une endocardite, soit à une inflammation chronique de la crosse de l'aorte propagée aux valvules. Dans le premier cas, le début est brusque; ordinairement, il s'effectue avec lenteur. Les signes physiques sont : un souffle diastolique, doux, se propageant le long de l'aorte, ayant son maximum à la base du cœur, dans une région très limitée; un pouls large, fort, bondissant, dicrote, mais très dépressible, dit *pouls de Corrigan*, du nom de l'auteur qui l'a étudié ; un souffle double à l'artère fémorale, *souffle de Durozier ;* des pulsations énergiques des artères du cou ; les signes d'une hypertrophie considérable du ventricule gauche. Le malade a quelques douleurs diffuses, de la dyspnée, des épistaxis, de la gastralgie, des syncopes fréquentes, et une pâleur habituelle de la face. La mort subite est fréquente, et due probablement à l'anémie cérébrale. L'insuffisance aortique est souvent compliquée de rétrécissement du même orifice. — *Insuffisance mitrale.* Lésion de l'orifice qui fait communiquer l'oreillette avec le ventricule gauche : l'endocardite, et, indirectement le rhumatisme, sont ses causes habituelles. Pouls petit, dicrote, et irrégulier : il présente des intermittences, même quand la systole du ventricule est normale, parce qu'une partie du sang reflue dans le ventricule. Souffle en jet de vapeur, systolique, ayant son siège le long de la colonne vertébrale. Palpitations, dyspnée, signes de congestion des viscères ; symptômes fonctionnels de l'asystolie. — *Insuffisance tricuspidienne.* Lésion de l'orifice cardiaque qui fait communiquer le ventricule droit avec l'oreillette droite. Elle résulte le plus souvent d'une dilatation de l'orifice, sans altération des valvules, produite par les modifications de pression que les affections du cœur gauche et du poumon déterminent dans le cœur droit. Souffle systolique, doux, grave, siégeant à la pointe, et ayant son maximum au niveau de l'appendice xiphoïde. Pouls veineux vrai (V. Pouls) dans les jugulaires. Battements au niveau du foie dus à la dilatation des vaisseaux hépatiques : ce sont de vrais battements, et non des battements communiqués. — Le traitement de l'insuffisance doit se baser sur les symptômes que présente le malade, plus que sur le siège de l'orifice atteint. D'une façon générale, la digitale est un agent précieux pour régulariser le pouls, établir l'équilibre dans la circulation périphérique, et prévenir l'asystolie.

INSUFFISANT, ANTE. adj. et s. Qui ne suffit pas. — En médecine mentale, se dit d'un individu dont le caractère, le jugement ou le sentiment, paraissant sains dans les circonstances ordinaires de la vie, font défaut et conduisent à des actes anormaux à propos de tel ou tel ordre d'idées ou de circonstances. V. Folie *héréditaire.*

INSUFFLATION. s. f. [*insufflatio*, de *in*, en, et *sufflare*, souffler; ἐμφύσησις, all. *Einblasen*, angl. *insufflation*, it. *soffiamento*, esp. *insuflacion*]. Action de souffler dans un organe ou une cavité un gaz ou une substance pulvérulente. En thérapeutique, les *insufflations de poudres* se font à l'aide d'un tuyau de plume, et sont usitées dans les maladies chroniques du larynx et dans un grand nombre d'affections oculaires : on se sert d'alun, de calomel, d'oxyde et de sulfate de zinc, etc. (V. Collyre). — Les *insufflations d'air* se font quelquefois dans l'intestin, par l'anus, au moyen d'un soufflet muni d'un embout qui obture cet orifice, dans les cas d'iléus ou de hernie étranglée; mais on les pratique surtout dans les voies aériennes pour remédier aux accidents d'asphyxie chez les nouveau-nés et à ceux causés par le chloroforme, la submersion, les gaz méphitiques : l'air peut être introduit directement, de bouche à bouche, ou, ce qui vaut mieux, à l'aide d'un soufflet et d'une sonde laryngienne. = En anatomie, *insufflation*, distension d'une cavité naturelle (plèvre, péricarde, etc.), faite en y poussant de l'air, en vue de l'étudier plus facilement, même à l'état sec.

INSULA DE REIL [*île, lobule de l'île, lobule du corps strié* (Cruveilhier)]. Saillie de l'hémisphère du cerveau que l'on voit dans le fond de la *scissure de Sylvius*, et qui se moule sur la convexité du corps strié. Ce lobule n'existe que sur l'homme et les singes; il est lisse dans ces derniers, pourvu de quatre plis dans l'homme, et voisin de la troisième circonvolution frontale gauche ; ce dernier rapport explique que certains auteurs placent le siège de la faculté du langage articulé dans l'insula, qui d'ailleurs est lésé dans presque tous les cas d'*aphasie.*

INTACTILE, adj. [*intactilis*, all. *unfühlbar*, angl. *intactile*, it. *intattile*, *intangibile*, esp. *intactil*]. Qui ne peut tomber sous le sens du toucher. V. Impalpable.

INTELLECT. s. m. V. Intelligence.

INTELLECTIF, IVE. adj. S'est dit pour *intellectuel.*

INTELLECTUEL, ELLE, adj. Qui a rapport à l'intelligence ou intellect. — *Dégénérescence intellectuelle.* V. Dégradation. — *Grand mal intellectuel.* L'épilepsie.

INTELLIGENCE. s. f. [*intellectus*, φρόνησις, all. *Verstand, Einsicht*, angl. *intelligence, understanding*, it. *intelligenza, intelletto*, esp. *intelligencia, intelecto*]. Maximum d'intensité à la pointe du cœur, mais se propageant dans l'aisselle, et s'entendant souvent dans le dos.

Faculté d'apprécier l'importance d'un ou de plusieurs faits, d'après les circonstances dans lesquelles ils ont lieu, d'en déduire les rapports, et de se déterminer suivant les conséquences (V. AME). « Le *siège de l'intelligence*, c'est le cerveau proprement dit (lobes ou hémisphères cérébraux); j'ajoute : c'est le cerveau proprement dit tout entier, et le cerveau proprement dit tout seul : ni le cervelet, ni la moelle allongée, ni les tubercules quadrijumeaux, ni les couches optiques, etc., ne sont siège de l'intelligence » (Flourens). Un seul lobe suffit à l'exercice complet de l'intelligence. Anatomiquement, un lobe n'est que la répétition de l'autre. Physiologiquement, en ce qui concerne l'intelligence, Gall a montré que le prétendu point du cerveau, vieux rêve des anatomistes, d'où, selon eux, tous les nerfs partaient et où ils se rendaient tous, n'est qu'une chimère (Flourens). Toutefois l'écorce du cerveau paraît être le siège spécial de l'intelligence. V. ENCÉPHALE.

INTEMPÉRANCE. s. f. [*intemperantia*, ἀκρασία, all. *Unmässigkeit*, angl. *intemperance*, it. *intemperanza*, esp. *intemperancia*]. Usage immodéré des aliments, et plus encore des boissons. V. ALCOOLISME et IVROGNERIE.

INTEMPÉRIE. s. f. [*intemperies*, de *in*, négatif, et *temperies*, constitution; ἀκρασία, all. *Rauheit*, angl. *intemperature*, it. et esp. *intemperie*]. Dérangement de la constitution de l'air et des saisons. = Mauvaise constitution, désordre dans les humeurs du corps, suivant Galien.

INTENSE. adj. [*intensus*, de *intendere*, de *in*, en, vers, et *tendere*, tendre; all. *intensiv*, angl. *intense*, it. et esp. *intenso*]. Se dit de tout ce qui possède quelque qualité à un haut degré. — En médecine, *maladie intense*, celle dont les symptômes se manifestent avec beaucoup de force.

INTENSITÉ. s. f. [all. *Intensität*, angl. *intensity*, it. *intensità*, esp. *intensidad*]. Haut degré de puissance, d'activité. V. CHALEUR et LUMIÈRE. — *Intensité d'une force*. V. ÉNERGIE et MOUVEMENT.

INTENTION. s. f. [*intentio propositum*, all. *Absicht*, angl. *intention*, it. *intenzione*, esp. *intencion*]. Fin que l'on se propose. = En chirurgie, réunion d'une plaie par *première intention*, ou par *seconde intention* [angl. *first, second intention*, it. *prima, secunda intenzione*, esp. *primera, segunda intencion*]. Synonyme de *réunion primitive* et *réunion secondaire*. V. RÉUNION.

INTERAPOPHYSAIRE. adj. Qui est placé entre des apophyses : *articulation interapophysaire* de deux vertèbres.

INTERARTICULAIRE. adj. [*interarticularis*, all. *interarticulär*, angl. *interarticular*, it. *interarticolare*, esp. *interarticular*]. Se dit des parties, surtout des cartilages, situées entre deux os articulés l'un avec l'autre.

INTERARYTÉNOÏDIEN, ENNE. adj. — Qui est situé entre les cartilages aryténoïdes : *glotte interaryténoïdienne*.

INTERAURICULAIRE. adj. Se dit de ce qui est placé entre les deux oreillettes du cœur. — *Cloison interauriculaire*. Cloison formée, entre les deux oreillettes, par l'adossement de quelques-unes de leurs fibres musculaires propres. Du côté de l'oreillette droite, cette cloison présente la *fosse ovale*, qui est un vestige du *trou de Botal*, et qui, limitée par l'*anneau de Vieussens*, se continue en bas avec la valvule d'Eustache. Du côté gauche, on voit le relief de la fosse ovale.

INTERCADENCE. s. f. [*intercidentia*, de *inter*, entre, et *cadere*, tomber; all. *Zwischenschlag*, angl. *intercadentia*, it. *intercadenza*]. Trouble dans la succession des pulsations artérielles, offrant, de loin en loin, une pulsation surnuméraire.

INTERCADENT, ENTE. adj. [*intercidens*, all. *intercidirend*, angl. *intercadent*, it. et esp. *intercadente*]. Se dit du pouls qui présente des intercadences.

INTERCALAIRE. adj. [*intercalaris*, de *intercalare*, insérer, intercaler; all. *Zwischentag*, angl. *intercalary*, it. *intercalare*, esp. *intercalar*]. — *Jour intercalaire*. Jour qui sépare les jours *critiques*; jour qui n'est pas critique, mais simplement provocateur de la crise. Si celle-ci a lieu un jour intercalaire, on doit craindre une rechute. Selon Bordeu, le troisième, le cinquième, le neuvième, le treizième et le dix-neuvième sont des jours *intercalaires*. ‖ Le jour d'apyrexie dans les fièvres intermittentes.

INTERCAPILLAIRE. adj. Qui est entre les vaisseaux capillaires, entre leurs mailles.

INTERCAROTIDIEN. adj. Se dit des parties situées entre les deux branches de la carotide primitive. — *Ganglion intercarotidien*. Corps gris rougeâtre, du volume d'un grain de blé, situé au niveau de la bifurcation de la carotide primitive, au milieu des éléments du plexus intercarotidien. — *Plexus intercarotidien*. Plexus formé par des branches nerveuses émanées du ganglion cervical supérieur, du glosso-pharyngien et du pneumo-gastrique, et entrelacées au niveau de la bifurcation de la carotide primitive. De ce plexus partent des rameaux qui enlacent l'artère carotide externe, et accompagnent les divisions de ce vaisseau en formant autant de plexus secondaires.

INTERCARTILAGINEUX, EUSE. adj. Qui est entre les cartilages : *glotte intercartilagineuse*.

INTERCELLULAIRE. adj. [all. *intercellulär*, angl. *intercellular*, it. *intercellulare*]. Qui est placé entre des cellules. = En botanique, *méat intercellulaire*, espace que laissent entre elles les cellules végétales écartées les unes des autres, et qui renferme des gaz. — *Substance intercellulaire* ou *unissante*. Matière amorphe interposée aux cellules végétales et autres parties des plantes, là où il n'y a pas de méats intercellulaires. Cette substance n'est peut-être que le *xylogène* placé dans les interstices des cellules, au lieu d'être mêlé à la cellulose dans leurs parois; comme lui, elle est dissoute par la potasse caustique, et difficilement dissoute par l'acide sulfurique. Le mélange iodo-sulfurique ne la colore jamais en bleu. = En anatomie, *substance* ou *matière intercellulaire*. Matière amorphe qui comble les interstices que laissent entre elles les cellules, et qui est distincte de la substance fondamentale. V. AMORPHE et FONDAMENTAL.

INTERCEPTION. s. f. [*interceptio*, all. *Auffangung*, angl. *interception*, it. *intercezione*, esp. *intercepcion*]. Espèce de bandage usité chez les anciens, en vue d'arrêter la marche de la cause matérielle de la goutte et du rhumatisme. Il consistait à couvrir les membres de laine cardée, fixée par des larges bandes, de l'extrémité d'un membre à sa racine.

INTERCERVICAL, ALE. adj. Le muscle *interépineux du cou*.

INTERCLAVICULAIRE. adj. [*interclavicularis*, all. *interclaviculär*, angl. *interclavicular*, it. *interclavicolare*, esp. *interclavicular*]. Qui s'étend d'une clavicule à l'autre. — *Ligament interclaviculaire*. Faisceau de fibres parallèles, étendu transversalement entre les extrémités sternales des deux clavicules, en arrière de ces os.

INTERCOLUMNAIRE. adj. [*intercolumnaris*, all. *intercolumnär*, angl. *intercolumnar*, it. *intercolumnare*]. — *Fibres intercolumnaires* [*fascia intercolumnaris*]. Fibres aponévrotiques qui partent de l'arcade crurale, se portent en dedans et en haut en décrivant une large courbe à concavité supérieure, et s'étendent jusqu'au niveau du muscle grand droit de l'abdomen, en passant au-dessus de l'angle supérieur de l'anneau inguinal externe qu'elles renforcent.

INTERCOSTAL, ALE. adj. et s. [*intercostalis*, all. et angl. *intercostal*, it. *intercostale*, esp. *intercostal*]. Qui est situé entre les côtes. — *Artères intercostales*. Artères qui occupent les espaces intercostaux. On les divise en : 1° *Artère intercostale supérieure*, qui naît de la sous-clavière, croise le col des deux premières côtes, et se distribue ordinairement à deux, quelquefois à trois ou quatre espaces intercostaux, de la même façon que les suivantes. 2° *Artères intercostales aortiques* ou *inférieures*, au nombre de sept à neuf : nées directement de l'aorte thoracique, qui occupe le côté gauche de la colonne vertébrale, elles sont plus longues à droite qu'à gauche ; de plus, les premières croisent la face antérieure des corps vertébraux, et sont recouvertes par l'œsophage, le canal thoracique, la grande veine azygos et le grand sympathique, avant d'atteindre, comme celles de gauche, la gouttière du bord inférieur de chaque côté, qu'elles suivent jusqu'au niveau du ligament transverso-costal supérieur : là elles se divisent en branche antérieure, *intercostale proprement dite*, qui s'infléchit en bas vers le milieu de l'espace auquel elle appartient, fournit une branche qui gagne le bord supérieur de la côte située au-dessous, et se distribue aux muscles intercostaux, à l'os et au périoste ; et en branche postérieure, *dorso-spinale*, dont le rameau dorsal s'épuise dans les muscles et la peau de la partie postérieure du tronc, et le rameau spinal fournit des divisions aux vertèbres et à la moelle épinière. 3° Enfin on donne le nom d'*intercostales antérieures* aux branches que la mammaire interne donne aux muscles intercostaux. — *Espaces intercostaux*. Intervalles qui existent entre le bord inférieur d'une côte et le bord supérieur de celle qui vient immédiatement après, et que remplissent les muscles intercostaux, les vaisseaux et les nerfs intercostaux. — *Muscles intercostaux*. Ceux qui occupent les espaces intercostaux. On les distingue en *internes* et *externes*, les uns et les autres au nombre de onze. Les *externes*, plus superficiels, s'attachent d'une part à la lèvre externe de la gouttière du bord inférieur d'une côte, et de l'autre au bord supérieur de la côte située au-dessous. Les *internes* s'attachent à la lèvre interne du bord inférieur d'une côte, et au bord supérieur ainsi qu'à la face interne de la côte suivante. Les deux muscles ne sont superposés qu'à la partie moyenne de chaque espace : les intercostaux externes, obliques en bas et en dehors, commencent en arrière près de la tubérosité et de l'angle des côtes, et se terminent, en avant, un peu en dehors du cartilage costal ou empiètent légèrement sur le cartilage ; les internes, obliques en sens inverse des premiers, atteignent le sternum en avant, mais s'arrêtent à l'angle des côtes en arrière. Les uns et les autres sont inspirateurs : mais ils n'agissent que dans les respirations difficiles et quand la première côte est fixée ; dans les circonstances ordinaires, leur principal rôle consiste à maintenir tendu l'espace intercostal, et à l'empêcher de se déprimer en dedans ou en dehors, sous la pression atmosphérique ou intra-thoracique, pendant l'inspiration ou l'expiration. — *Nerf intercostal*. Nom parfois donné au grand sympathique. — *Nerfs intercostaux*. Branches antérieures des nerfs dorsaux, au nombre de douze de chaque côté. Chaque nerf intercostal fournit un ou deux filets anastomotiques au ganglion correspondant du grand sympathique (*rami communicantes*), se place, dans l'espace intercostal, au-dessous de l'artère correspondante, et, au niveau du bord latéral du sternum, s'épuise en *rameaux perforants antérieurs* qui traversent le grand pectoral, et s'anastomosent avec les *rameaux perforants latéraux* : ceux-ci naissent des nerfs intercostaux à la partie moyenne de l'espace intercostal, perforent l'intercostal externe, et sont, comme les rameaux antérieurs, destinés aux téguments. De plus, les nerfs intercostaux fournissent des rameaux aux muscles intercostaux internes et externes, à la mamelle, et aux muscles de la poitrine et de l'abdomen. Le premier nerf intercostal donne une branche qui se rend dans le plexus brachial ; le deuxième et le troisième fournissent un rameau qui s'anastomose avec le brachial cutané interne et se distribue à la peau de la partie interne du bras. — *Veines intercostales*. Leur nombre égale celui des artères. Les veines intercostales droites se jettent dans la veine azygos : les trois ou quatre veines supérieures se réunissent le plus souvent en un ou deux troncs, qui s'ouvrent dans la veine azygos, ou dans le tronc veineux brachio-céphalique droit, ou dans la veine cave. Les veines intercostales gauches inférieures se jettent dans la demi-azygos ; les supérieures forment un tronc commun, qui s'ouvre dans cette veine ou dans l'azygos.

INTERCUNÉEN, ENNE. adj. — Se dit des ligaments situés entre les os cunéiformes. V. CUNÉEN.

INTERCURRENT, ENTE. adj. [*intercurrens*, de *inter*, entre, et *currere*, courir ; all. *intercurrirend*, *dazwischenkommend*, angl. *intercurrent*, it. *intercorrente*, esp. *intercurrente*]. Se dit d'une maladie qui survient dans des saisons ou dans des lieux où elle ne se manifeste ordinairement pas, et qui complique les maladies régnantes. — *Fièvre intercurrente*. Celle qui survient pendant le cours d'une fièvre annuelle, stationnaire ou épidémique.

INTERCUTANÉ, ÉE. adj. [de *inter*, entre, et *cutis*, peau ; angl. *intercutaneous*, it. et esp. *intercutaneo*]. Qui est entre la chair et la peau. *Sous-cutané* vaut mieux.

INTERDICTION. s. f. Action d'ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens. « Le majeur qui est dans un état habituel d'imbécillité, de démence ou de fureur, doit être interdit, même lorsque cet état présente des intervalles lucides. » « Tout parent est recevable à provoquer l'interdiction de son parent. Il en est de même pour l'un des époux à l'égard de l'autre. » (Code civil, art. 489, 490.) Toutefois l'épouse doit être autorisée par la justice, puisqu'elle ne peut ester en justice sans l'autorisation de son mari ou de la justice. L'interdiction est une mesure très grave et qu'on ne doit faire prononcer que lorsque l'incurabilité est certaine, affirmée par le diagnostic et le pronostic des médecins (Legrand du Saulle). V. CONSEIL *judiciaire*.

INTERDIGITAL, ALE. adj. Qui est placé entre les doigts. — *Membrane interdigitale*. Celle qui existe naturellement entre les doigts des animaux à pieds palmés. — Celle qui existe accidentellement entre les doigts chez l'homme, dans les cas de *syndactylie*.

INTERÉPINEUX, EUSE. adj. et s. m. [*interspinalis*, all. *interspinal*, angl. *interspinalis*, it. *interspinoso*, esp. *interespinoso*]. Qui est situé entre les apophyses épineuses des vertèbres. — *Ligaments interépineux*. Ligaments qui vont du sommet d'une apophyse épineuse à l'autre, et qui sont tendus de champ, par paires, en arrière des ligaments jaunes. — *Muscles interépineux*. Petits muscles situés par paire entre les apophyses épineuses de chaque paires de vertèbres contiguës, et séparés l'un de l'autre par les ligaments interépineux : ils manquent dans la région dorsale. *Au cou*, ils existent entre toutes les vertèbres, sauf entre la première et la seconde, de sorte qu'il y a six paires. *Aux lombes*, il y en a toujours quatre paires, entre les cinq vertèbres lombaires ; quelquefois on en voit une cinquième entre la dernière vertèbre lombaire et l'apophyse épineuse de la première vertèbre sacrée.

INTERFASCICULAIRE. adj. Se dit de ce qui est interposé aux faisceaux d'un tissu fibreux.

INTERFÉRENCE. s. f. [de l'anglais *to interfere*, intervenir, du latin *inter*, entre, et *ferre*, porter ; all. *Interferenz*, angl. *interference*, esp. *interferencia*]. Nom sous lequel Young a désigné certains phénomènes que produit la réflexion de la lumière sur les surfaces de lames minces ou de corps striés, et qui résultent de la rencontre des rayons lumineux, dans certaines conditions : par suite de cette rencontre les effets lumineux se détruisent mutuellement ou doublent d'intensité. L'interférence, c'est-à-dire le résultat de la coïncidence des vibrations imprimées à l'air, existe aussi bien pour les mouvements vibratoires qui propagent le son et la chaleur que pour ceux qui propagent la lumière.

INTERFOLIACÉ, ÉE. adj. [*interfoliaceus*, de *inter*, entre, et *folium*, feuille; all. *blattmittelständig*, esp. *interfoliaceo*]. Se dit des fleurs qui naissent entre chaque couple de feuilles opposées.

INTERLATÉRICOSTAL. adj. et s. m. Nom donné par Dumas aux muscles intercostaux externes.

INTERLOBAIRE, INTERLOBULAIRE. adj. [*interlobularis*, de *inter*, entre, et *lobus*, lobe; all. *interlobulär*, angl. *interlobular*, it. *interlobulare*, esp. *interlobular*]. Qui est situé entre les lobes ou les lobules d'un organe. — *Grande scissure interlobaire* (Chaussier). La scissure de Sylvius, qui sépare les lobes frontal et pariétal du cerveau du lobe temporal.

INTERMAXILLAIRE. adj. [*intermaxillaris*, de *inter*, entre, et *maxilla*, mâchoire; all. *intermaxillär*, angl. *intermaxillary*, it. *intermascellare*, esp. *intermaxilar*]. Qui est situé entre les os maxillaires. — *Ligament intermaxillaire*. L'aponévrose *buccinato-pharyngienne*. — *Os intermaxillaire* ou *incisif*. Os qui occupe l'extrémité du museau, entre les maxillaires supérieurs, chez la plupart des mammifères, et qui porte les incisives supérieures. L'intermaxillaire, absent chez l'homme adulte, existe durant les premières semaines de la grossesse, jusque vers la fin du troisième mois, où il se soude au maxillaire supérieur : si cette soudure n'est pas faite à la naissance, il existe une variété de bec-de-lièvre complexe. Souvent le palais osseux offre pendant toute la vie les vestiges de cette suture derrière les dents incisives.

INTERMÈDE. s. m. [de *inter*, entre, et *medius*, qui est au milieu; all. *Intermedium*, angl. *intermedial substance*, it. et esp. *intermedio*]. Substance qui entre dans la composition d'un médicament pour faciliter la mixtion des autres substances. V. ÉMULSION.

INTERMÉDIAIRE. adj. — *Nerf intermédiaire de Wrisberg*. V. FACIAL.

INTERMEMBRANULAIRE. adj. V. TRACHEE *des insectes*.

INTERMISSION. s. f. V. INTERMITTENCE.

INTERMITTENCE. s. f. [*intermissio*, διάλειψις, all. *Intermittenz*, angl. *intermission*, it. *intermissione*, *intermittenza*, esp. *intermitencia*]. En physiologie, *intermittence d'action*. V. LOI *d'intermittence*. = En pathologie, *intermittence*, intervalle qui sépare les accès d'une fièvre ou d'une maladie quelconque et pendant lequel le malade est à peu près dans son état naturel. Les médecins ont souvent recherché la cause qui fait que les accès de fièvre se manifestent avec des intervalles de temps sensiblement égaux chez chaque malade, pendant lesquels les fonctions reprennent complètement ou presque complètement leur état normal. A l'état normal, tous les phénomènes de la vie animale sont intermittents, et se reproduisent avec des alternatives d'action et de repos d'une durée qui est à peu près la même pour chacun d'eux (V. LOI *d'intermittence*). Or, dans les fièvres d'accès, l'altération du sang modifie la nutrition du tissu cérébro-spinal, d'où résulte l'apparition de troubles nerveux portant principalement sur les nerfs qui président aux contractions du cœur et des vaisseaux (fréquence du pouls, troubles circulatoires profonds), et aux contractions des muscles de la vie animale (tremblement de la fièvre, etc.). Ces troubles cessent après une certaine durée et sont suivis d'un affaiblissement général, comme tous les actes nerveux; ils sont modifiés par la plupart des agents qui ont une action sur le système nerveux central, et parmi lesquels les alcaloïdes du quinquina tiennent le premier rang. Si les miasmes qui causent la fièvre intermittente agissent surtout sur le sang, c'est le système nerveux que cette altération modifie le plus, et c'est à la loi de l'intermittence normale de ses actions physiologiques que se rattache l'intermittence morbide de ses troubles.

INTERMITTENT, ENTE. adj. [*intermittens*, de *inter*, entre, et *mittere*, mettre; διαλείπων, all. *intermittirend*, angl. *intermittent*, it. *intermittente*, esp. *intermitente*]. Qui présente des intermittences à des intervalles plus ou moins réguliers. — En pathologie, *fièvre intermittente* [*febris intermittens*, πυρετός διαλείπων. al . *kaltes Fieber*, angl. *ague*, it. *febbre intermittente*]. Fièvre qui apparaît par accès, à intervalles plus ou moins éloignés, mais ordinairement réguliers et périodiques, intervalles pendant lesquels il n'existe aucune trace de mouvement fébrile. Tout accès de fièvre intermittente se partage en 3 stades : le premier est marqué par un *frisson*, avec malaise général, courbature, pandiculations, tremblement, chair de poule, petitesse, fréquence et inégalité du pouls, pâleur générale, urine claire, abondante et limpide; le deuxième, par la *chaleur*, avec expansion, épanouissement et teinte rosée de la peau, agitation, soif vive, pouls plein et fréquent, urine rare et rougeâtre; le troisième, par une *sueur* très abondante ou bornée à une moiteur halitueuse. Au troisième stade succède l'état de calme appelé *apyrexie*. — Lorsque les stades existent tous trois dans chaque accès, et se déroulent dans l'ordre précédent, franchement, sans autre phénomène, la fièvre intermittente est dite *simple* ou *régulière :* dans le cas contraire, elle est dite, suivant les circonstances, *anormale*, *larvée* ou *pernicieuse*. — Suivant la durée des intervalles qui séparent les accès, la fièvre intermittente est dite : *quotidienne*, quand l'accès se manifeste tous les jours; elle est alors *quotidienne simple*, *double quotidienne*, *triple quotidienne*, suivant qu'il y a un, deux ou trois accès dans les 24 heures; — *tierce*, quand les accès reviennent de deux jours l'un et sont séparés par un jour d'apyrexie complète; elle est dite *tierce doublée*, quand il y a deux accès tous les deux jours, et un jour d'apyrexie; *double tierce*, quand les accès reviennent tous les jours, mais ne sont semblables entre eux que d'un jour impair à l'autre (1^er^ et 3^e^ jours) et d'un jour pair au suivant (2^e^ et 4^e^), et ainsi de suite; — *quarte*, quand les accès sont séparés par deux jours d'apyrexie : on la dit *quarte doublée* ou *triplée*, quand il y a deux ou trois accès, au lieu d'un, chaque quatrième jour; *double quarte*, lorsque, sur quatre jours, le troisième seul est exempt de fièvre, et que l'accès du quatrième jour correspond à celui du premier, l'accès du cinquième jour à celui du second et ainsi de suite; — *quintane*, *sexane*, *septane*, *octane* ou *hebdomadaire*, *nonane*, *décimane*, suivant que l'accès revient tous les 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 jours. — On attribue les fièvres intermittentes aux exhalaisons marécageuses, aux miasmes fournis par les substances végétales en état de décomposition (V. EFFLUVE et MIASME) : la chaleur et l'humidité sont indispensables à leur production. Suivant qu'elles paraissent au printemps ou à l'automne, époques auxquelles elles règnent principalement, elles sont dites *vernales* ou *automnales :* les premières sont regardées comme plus bénignes, moins opiniâtres, moins rebelles à la thérapeutique. — Elles s'accompagnent, au bout d'un certain temps, d'hypertrophie de la rate, d'une cachexie spéciale, de leucocytose et de mélanémie. La thérapeutique des fièvres intermittentes consiste : 1° pendant le stade de froid, à favoriser le développement de la chaleur par des boissons diaphorétiques chaudes et aromatiques; 2° pendant le stade de la chaleur, à l'entretenir, et en même temps à combattre les phénomènes locaux prédominants, tels que les congestions cérébrales qui peuvent se manifester; 3° dans l'apyrexie, à recourir aux fébrifuges, et particulièrement au quinquina ou au sulfate de quinine. Ordinairement on donne le quinquina en poudre dans le vin, à la dose de 16 grammes pour un adulte et de 2 à 4 grammes pour un enfant. Cette dose est administrée en plusieurs prises, à des intervalles de une ou deux heures, en commençant, dans la fièvre quotidienne, aussitôt que l'accès est terminé, vingt-quatre heures après l'accès dans la fièvre tierce, et quarante-huit heures dans la fièvre quarte. Le sulfate de quinine, d'un usage plus facile, et par conséquent préférable, se donne à la dose de 70 centigrammes à 1 gramme pour un adulte, et aux mêmes intervalles que le quinquina. Si la première dose supprime l'accès suivant, on persiste dans l'emploi du médicament, pendant plusieurs jours, à dose semblable, puis à doses décroissantes; si la première dose n'a fait que rendre l'accès moins long et moins intense, on augmente la quantité du fébrifuge. — Les fièvres intermittentes sont sujettes à de fréquentes récidives, contre lesquelles le quinquina devient impuissant; c'est alors que l'hydrothérapie, les toniques, l'arsenic, rendent de grands services. — *Folie intermittente.* V. FOLIE *à double forme.* — *Ophtalmie intermittente.* V. OPHTALMIE *périodique.* = *Fontaine intermittente.* Source qui, de temps en temps, à des intervalles variables, ne fournit plus d'eau et s'arrête, puis coule de nouveau, à des périodes régulières.

INTERMUSCULAIRE. adj. [*intermuscularis*, all. *intermusculär*, angl. *intermuscular*, it. *intermusculare*, esp. *intermuscular*]. Qui est situé entre les muscles : *glotte intermusculaire.*

INTERNE. adj. [*internus*, all. *innern, innerlich*, angl. *internal, invard*, it. et esp. *interno*]. Qui est placé en dedans. — En anatomie, se dit des parties les plus rapprochées de l'axe du corps ou du plan imaginaire qui divise le corps en deux parties égales et symétriques. = En pathologie, *maladie interne*, celle qui a son siège dans un organe intérieur, ou qui dépend d'une cause interne.

INTEROPERCULE. s. f. V. SUBOPERCULE.

INTERORGANIQUE. adj. Qui est entre les organes. — *Espace interorganique.* V. LACUNAIRE.

INTEROSSEUX, EUSE. adj. et s. [*interosseus*, all. *interossös*, angl. *interosseous*, it. *interosseo*, esp. *interoseo*]. Qui est situé entre les os. — *Artères interosseuses.* Il existe des artères interosseuses : 1° *au bras*, où elles naissent de la cubitale, un peu au-dessous de la tubérosité bicipitale, par un tronc commun qui se divise presque aussitôt en *interosseuse antérieure* et *postérieure ;* la première reste accolée à la face antérieure du ligament interosseux, qu'elle traverse en bas pour s'anastomoser avec la postérieure ; celle-ci traverse le ligament à sa partie supérieure et fournit la récurrente radiale postérieure ; 2° *à la main*, où il y a des *interosseuses métacarpiennes dorsales*, fournies par la dorsale du carpe, et des *interosseuses palmaires*, qui naissent de la convexité de l'arcade palmaire profonde ; 3° *au pied*, où on distingue les *interosseuses dorsales*, au nombre de trois, fournies par la dorsale du métatarse, et les *interosseuses plantaires*, aussi au nombre de trois, provenant de l'arcade plantaire — *Ligaments interosseux.* Ligaments placés entre certains os, dont ils empêchent l'écartement, par exemple, entre le radius et le cubitus, entre le tibia et le péroné : dans ces points, les ligaments sont plus particulièrement désignés sous le nom de *membranes interosseuses.* On en trouve aussi à la main, entre les trois premiers os de la rangée antibrachiale du carpe ; à la rangée métacarpienne, il y en a un entre l'os crochu et le grand os, et un autre entre celui-ci et le trapézoïde. Au pied, il en existe un pour l'articulation calcanéo-astragalienne, et d'autres affermissent les articulations des os du métatarse entre eux. — *Muscles interosseux.* Ceux qui occupent l'espace que les os du métacarpe et du métatarse laissent entre eux. *A la main*, on compte quatre *interosseux dorsaux* et seulement trois *interosseux palmaires*, le quatrième étant représenté par le court adducteur du pouce, dont on fait un muscle spécial. Les premiers s'insèrent, en haut, aux faces latérales des deux métacarpiens de l'espace qu'ils occupent ; en bas, au côté de la première phalange le plus éloigné de l'axe de la main : ils sont abducteurs du doigt auquel ils correspondent, par rapport à l'axe de la main. Les seconds s'attachent, en haut, à la face latérale du métacarpien correspondant au doigt qu'ils mettent en mouvement ; en bas, au côté de la première phalange le plus rapproché de l'axe de la main : ils sont adducteurs. *Au pied*, il existe des *interosseux dorsaux* et *plantaires*, ayant la même disposition qu'à la main, avec cette particularité qu'on fait passer l'axe du pied par le deuxième métatarsien, et non par le troisième.

INTERPAPILLAIRE. adj. Qui est interposé aux papilles.

INTERPARIÉTAL, ALE. adj. et s. m. (Geoffroy Saint-Hilaire). Os pair du crâne, de quelques mammifères, placé entre les frontaux, les pariétaux et l'occiput supérieur.

INTERPÉDONCULAIRE. adj. — *Espace interpédonculaire.* V. PERFORÉ *postérieur* (*Espace*).

INTERPÉTIOLAIRE. adj. [*interpetiolaris*]. Se dit des pédicelles terminaux qui naissent entre deux feuilles opposées, et des stipules qui, chez les plantes à feuilles opposées, se soudent deux à deux, de sorte qu'il semble n'y avoir que deux au lieu de quatre stipules latérales.

INTERPINNÉ, ÉE, adj. [*interpinnatus*, esp. *interpinnado*]. Se dit des feuilles pennées entre les folioles principales desquelles se trouvent d'autres folioles plus petites.

INTERPLÉVRICOSTAL, ALE. adj. et s. m. Nom donné par Dumas aux muscles intercostaux internes.

INTERPOSITIF, IVE. adj. [*interpositivus*, esp. *interpositivo*]. Se dit des étamines situées entre les divisions d'un périanthe simple, et des fleurs qui, nées entre des paires de folioles, alternent avec elles.

INTERPOSITION. s. f. — *Génération par interposition* [*génération interstitielle, génération accrémentitielle* ou *par accrémentition*]. Naissance d'éléments anatomiques entre ceux qui existent déjà dans l'animal ou dans le végétal, et semblables à eux ; d'où *accrémentition* ou accroissement des tissus.

INTERROGATION. s. f. Série de questions que le médecin doit poser au malade pour éclairer son diagnostic. V. EXAMEN.

INTERROMPU, UE. adj. [*interruptus*]. Se dit des épis qui, par suite de l'allongement de un ou plusieurs entrenœuds, laissent nue une partie de leur axe, et des feuilles pinnatiséquées divisées en segments dont la base atteint la nervure moyenne et la laisse nue en s'écartant les uns des autres.

INTERRUPTEUR. s. m. Instrument qui, dans les appareils d'induction, rompt ou rétablit la continuité du courant. On l'appelle aussi *trembleur.* V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE.

INTERSCAPULAIRE. adj. [*interscapularis*, all. *interscapulär*, esp. *interscapular*, it. *interscapolare*]. Qui est situé entre les épaules : *région interscapulaire.*

INTERSECTION. s. f. [*intersectio*, de *inter*, entre, et *sectio*, section ; all. *Durchschnittspunkt*, angl. *intersection*, it. *intersecazione*, *intersezione*, esp. *interseccion*]. Point où deux lignes se rencontrent et se coupent. = En anatomie, bande de fibres tendineuses placée entre les fibres charnues d'un muscle, dont elle diminue la longueur, multiplie les points d'insertion, et renforce l'action.

INTERSTICE. s. m. [*interstitium*, de *inter*, entre, et *stare*, se trouver ; διάστημα, all. *Zwischenraum*, angl. *interstice*, it. *interstizio*, esp. *intersticio*]. Intervalle qui sépare les molécules d'un corps. = En anatomie, intervalle qui se trouve entre deux organes.

INTERSTITIEL, ELLE. adj. [*interstitialis*, all. *den Zwischenraum ausfüllend*, angl. *interstitial*, it. *interstiziale*]. Se dit d'une substance placée dans les interstices d'un organe, ou d'une action s'opérant dans ces interstices : *substance interstitielle, absorption interstitielle.* — *Cataracte interstitielle.* V. Cataracte *liquide.* — *Génération interstitielle.* V. Interposition. — *Hernie interstitielle.* V. Inguinal.

INTERTRACHÉLIEN. adj. [esp. *intertraqueliano*]. V. Intertransversaire.

INTERTRANSVERSAIRE. adj. et s. m. [*intertransversarius*, all. et angl. *intertransversal*, it. *intertransversale*, esp. *intertransverso*]. Qui est situé entre les apophyses transverses des vertèbres. — *Ligament intertransversaire.* Ensemble des faisceaux ligamenteux qui s'attachent aux apophyses transverses des vertèbres, et qui forment un ligament continu dans toute la longueur de la colonne vertébrale. — *Muscles intertransversaires.* Petits muscles qui s'étendent du bord inférieur de l'apophyse transverse d'une vertèbre au bord supérieur de celle de la vertèbre située au-dessous, et qui inclinent latéralement la colonne vertébrale. Il y en a au cou et aux lombes. Ceux du cou (*intertrachéliens*, Ch.) sont distingués en *antérieurs* et *postérieurs*, séparés par les branches antérieures des nerfs cervicaux : il y en a six de chaque côté en avant, et autant en arrière. Ceux des lombes sont au nombre de cinq de chaque côté, étendus d'une apophyse costiforme à l'autre ; le premier se trouve entre la dernière vertèbre dorsale et la première lombaire.

INTERTRIGINEUX, EUSE. adj. Qui concerne l'intertrigo.

INTERTRIGO. s. m. [*intertrigo*, écorchure, de *inter*, entre, et *terere*, frotter; παράτριμμα, all. *Wundsein, Fratt*, angl. *intertrigo*, it. *intertrigine*, esp. *intertrigo*]. Inflammation érythémateuse causée par le frottement de deux parties l'une contre l'autre, excoriation de la peau par l'action prolongée de l'urine ou de la sueur. Dans l'*intertrigo périnéal* ou *proctalgie intertrigineuse*, une rougeur plus ou moins intense, parfois violacée, partant de l'anus ou du pli qui joint les cuisses au scrotum ou aux grandes lèvres, et étendue au pli des fesses, au périnée, à la face interne des cuisses, au scrotum, aux grandes lèvres, au pli de l'aine, s'accompagne de démangeaisons intolérables de ces régions, de l'anus particulièrement, et de douleurs provoquées par le contact des vêtements, la marche et l'équitation. On calme ces douleurs en saupoudrant les parties affectées avec l'amidon, en les garnissant avec de la ouate, en les lavant fréquemment avec l'alcool, l'eau blanche pure ou additionnée d'alcool ordinaire ou camphré, ou d'eau de Cologne. Le traitement général consiste en bains de son ou amidonnés, prolongés, en un régime surtout végétal, laxatif, en ayant soin d'éviter l'usage des alcooliques et autres excitants.

INTERUTÉRO-PLACENTAIRE. adj. Qui est placé entre l'utérus et le placenta. — *Membrane interutéro-placentaire.* V. Caduque.

INTERUTRICULAIRE. adj. [de *inter*, et *utricule*]. Se dit des corps solides, liquides ou gazeux, placés entre les cellules végétales. — *Génération interutriculaire* (Mirbel). Le mode de génération dit par *accrémentition* ou *interposition.*

INTERVALLE. s. m. Distance qui sépare deux points de l'espace ou deux temps donnés. — En acoustique, *intervalle musical*, rapport des nombres des vibrations qui correspondent à deux sons déterminés dans des temps égaux.

INTERVALVAIRE. adj. [*intervalvaris*, de *inter*, entre, et *valva*, valve; all. *intervalvär*, angl. *intervalvar*, it. *intervalvario*, esp. *intervalvar*]. Se dit, en botanique, d'une cloison qui sépare les valves d'un péricarpe.

INTERVENTRICULAIRE. adj. Se dit de ce qui est placé entre les ventricules du cœur. — *Cloison interventriculaire.* Cloison formée, entre les ventricules, par l'adossement de leurs fibres propres, et par quelques-unes de leurs fibres communes. Elle est convexe du côté du ventricule droit, concave du côté gauche.

INTERVERTÉBRAL, ALE. adj. [*intervertebralis*, all. et angl. *intervertebral*, it. *intervertebrale*, esp. *intervertebral*]. Qui est placé entre deux vertèbres. — *Disque intervertébral.* V. Vertébral (*Ligament*). — *Ganglion intervertébral.* Masse de substance nerveuse grise, que traverse la racine postérieure de chacun des nerfs rachidiens, après sa sortie du tissu de conjugaison, avant de s'unir à la racine antérieure. Il y a donc autant de ganglions intervertébraux que de nerfs rachidiens. Chacun d'eux est formé d'un stroma ou tissu connectif, au milieu duquel sont des cellules, bipolaires pour la plupart, et des fibres nerveuses.

INTESTIN. s. m. [*intestinum*, ἔντερον, all. *Darm, Eingeweide*, angl. *intestines*, it. et esp. *intestino*]. Long conduit musculo-membraneux, logé dans la cavité abdominale, qui s'étend depuis l'estomac jusqu'à l'anus, en décrivant de nombreuses circonvolutions. Sa longueur, chez l'homme, est égale à sept fois environ celle du corps. D'un calibre d'abord assez étroit, il s'élargit ensuite, ce qui le fait distinguer en *intestin grêle* et *gros intestin* (fig. 234). — L'*intestin grêle* forme à lui seul les quatre cinquièmes du conduit entier; il se compose du *duodénum*, du *jéjunum* et de l'*iléon* : le duodénum est distinct, par ses rapports et sa structure, du reste de l'intestin grêle (V. Duodénum) ; mais la distinction établie entre le jéjunum et l'iléon est arbitraire et inutile, ces deux parties se continuant entre elles sans aucune démarcation, pour former un ensemble, *jéjuno-iléon*, d'anses ou circonvolutions mobiles, qui flottent dans la cavité abdominale, à la partie postérieure de laquelle elles sont rattachées par le mésentère, dont la ligne d'insertion représente le *hile* ou bord concave de l'intestin, et contient les vaisseaux et les nerfs de ce conduit. Les parois de l'intestin grêle, épaisses de 1 millimètre environ, se composent des tuniques suivantes : 1° une *séreuse*, repli du péritoine, qui entoure incomplètement le duodénum, et complètement le jéjuno-iléon, sauf au point d'insertion du mésentère ; 2° une *musculeuse*, composée de fibres-cellules, formant une couche externe, longitudinale, et une couche interne, circulaire ; 3° une *celluleuse* ou *fibreuse*, *tissu-cellulaire sous-muqueux*, riche en vaisseaux et en nerfs, et séparant la musculeuse de la muqueuse ; 4° une *muqueuse* molle, délicate, de couleur gris rosé pâle, rouge pendant la digestion, présentant sur sa face libre des replis transversaux, appelés *valvules conniventes*, des prolongement ou saillies, nommés *villosités*, des soulèvements en forme de grains ou de plaques dus à des follicules clos solitaires ou agminés, et une multitude d'orifices glandulaires. La muqueuse est formée de trois couches superposées : une *couche d'épithélium cylindrique*, simple, tapissant la surface de la muqueuse ; un *chorion* ou *derme muqueux*, formé de tissu cellulaire embryonnaire, sans fibres élastiques, avec des noyaux ovoïdes ou sphériques et des cellules fibro-plastiques, réunis par une matière amorphe : ce tissu s'enfonce entre les glandes de Lieberkühn, et forme les *villosités ;* une *couche musculaire* de fibres-cellules longitudinales, distincte de la musculeuse de l'intestin, épaisse de $0^{mm},1$ à $0^{mm},2$. L'intestin grèle renferme : 1° des glandes en grappe ou de Brünner, qui n'existent que dans le duodénum (V. Glande *de Brünner*) ; 2° des glandes en tube ou de Lieberkühn, qui existent dans toute l'étendue de l'intestin (V. Glande *de Lieberkühn*) ; 3° des *follicules clos*, situés dans le chorion muqueux, et disséminés dans toute l'étendue de l'intestin (*follicules solitaires*), ou groupés par plaques allongées, à la partie inférieure et sur le bord convexe, opposé au mésentère, du jéjuno-iléon (*follicules agminés, plaques de Peyer*) : ce sont des vésicules closes, ovoïdes, soulevant un peu la muqueuse, pleines d'épithélium nucléaire, et ayant la structure des autres organes *lymphoïdes* : au niveau des plaques de Peyer, les villosités manquent, mais reparaissent dans leur intervalle; ces plaques sont le siège d'un travail morbide spécial dans la dothiénentérie. L'intestin grèle reçoit ses artères de la mésentérique supérieure ; les veines suivent les artères ; les nerfs viennent du plexus solaire, et forment deux plexus, pourvus de ganglions microscopiques (ganglions d'Auerbach), l'un dans le tissu sous-muqueux, l'autre dans la musculeuse. — Le *gros intestin* s'étend de la valvule iléo-cæcale jusqu'à l'anus, et comprend trois portions : le *cæcum*, le *côlon*, et le *rectum*. Ses parois sont formées de quatre tuniques, comme celles de l'intestin grèle : une séreuse, une musculeuse, une celluleuse, une muqueuse. La séreuse est plus incomplète que sur l'intestin grèle; la musculeuse est accumulée en certains points, disséminée sur d'autres, ce qui produit à l'extérieur de la cavité deux ou trois bandes, auxquelles répondent, à l'intérieur, des saillies longitudinales, séparées par des sortes de poches ou de cellules ; la muqueuse est recouverte d'épithélium cylindrique, ne présente pas de villosités, possède des glandes de Lieberkühn et des follicules clos, mais ceux-ci ne sont jamais agminés. Les artères du gros intestin viennent des mésentériques supérieure et inférieure ; les veines suivent les artères ; les nerfs sont fournis par le grand sympathique, et forment, comme dans l'intestin grêle, deux plexus. V. Cæcum, Côlon et Rectum. — C'est dans l'intestin que les aliments sont soumis à l'action de la bile, des sucs intestinal et pancréatique, et que, devenus assimilables, ils sont absorbés : l'intestin grèle est le siège principal de ces phénomènes, le gros intestin servant surtout de réservoir à la partie des aliments qui doit être rejetée et ne prenant qu'une part restreinte à l'absorption. V. Absorption et Digestion.

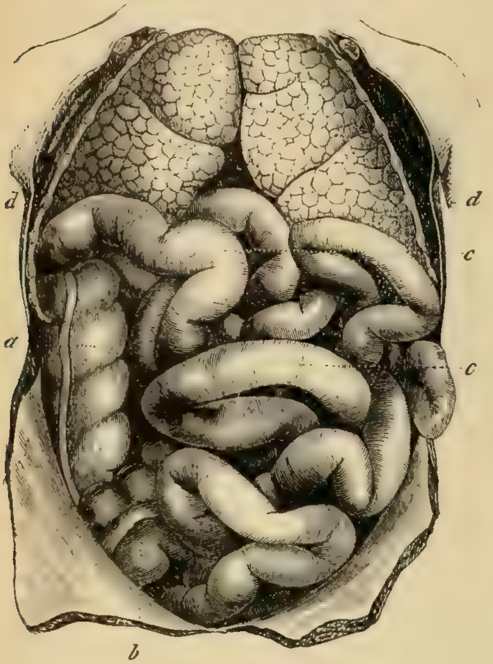

Fig. 234.

INTESTIN, INE. adj. Qui existe ou se passe dans l'intimité des organes. = En botanique, *parasites intestins* (*plantæ intestinæ*). Cryptogames qui se développent sous l'épiderme des végétaux vivants.

INTESTINAL, ALE. adj. [*intestinalis*, all. et angl. *intestinal*, it. *intestinale*, esp. *intestinal*]. Qui a rapport aux intestins. — *Absorption intestinale*. V. Digestion. — *Catarrhe intestinal*. V Diarrhée, Entérite. — *Fièvre intestinale*. La *fièvre bilieuse*. — *Fistule intestinale*. V. Anus *contre nature* et Fistule. — *Suc intestinal*. Liquide transparent, limpide, d'odeur aromatique, jaunâtre, alcalin, coagulable par la chaleur, plus lourd que l'eau, sécrété par les glandes de Lieberkühn dans l'intestin grêle et le gros intestin. Cette sécrétion a lieu surtout au moment de la digestion : son mécanisme et l'influence du système nerveux sur sa production sont peu connus ; elle n'est pas influencée par l'excitation ou la section des pneumogastriques. L'action du suc intestinal sur les aliments est aussi mal élucidée : pour les uns (Zander, Kölliker, Schiff), les substances albuminoïdes seraient digérées par ce liquide, qui, pour d'autres, serait sans action sur elles; son pouvoir saccharifiant paraît mieux être établi, et Cl. Bernard a trouvé dans le suc de l'intestin grêle un ferment spécial qui transforme le sucre de canne en sucre interverti ; quant à son action émulsionnante sur les graisses, elle est douteuse. — *Ver intestinal*. V. Entozoaires.

INTIGÉ, ÉE. adj. [*acaulis*]. Qui n'a point de tige.

INTIMITÉ. s. f. [de *intimus*, intime, intérieur]. *Dans l'intimité* d'un tissu, d'un organe, se dit souvent pour *dans la profondeur de ce tissu*, de cet organe.

INTINE. s. f. V. Endhyménine.

INTOLÉRANCE. s. f. [*intolerantia*, de *in*, particule négative, et *tolerare*, supporter; all. *Unverträglichkeit*, *Unduldsamkeit*, angl. *intolerance*, it. *intolleranza*]. Impossibilité de supporter un remède, condition indiquant qu'il faut s'en abstenir. V. Tolérance.

INTOLÉRANT, ANTE. adj. Se dit d'une variété de *fissure à l'anus*.

INTOXICATION. s. f. [de *in*, en, et *toxicum*, poison, de τοξικὸν, poison ; all. *Vergiftung*, angl. *poisoning*, it. *intossicazione*]. Empoisonnement par miasme ou par effluves : *intoxication paludéenne*. — Par extension, ensemble des accidents causés par les *poisons* dont l'absorption ne se fait qu'en petite quantité chaque jour, soit en raison de leur peu de solubilité dans les humeurs de l'économie, comme dans le cas des sels insolubles de mercure, de plomb, etc., administrés à l'intérieur ou introduits sous forme de poussière ; soit parce qu'ils ne sont ingérés que par quantités minimes, mais d'une manière continue : tel est le cas des vapeurs de mercure dans les mines, chez les doreurs, etc., du sulfure de carbone dans l'industrie du caoutchouc, du phosphore dans les fabriques d'allumettes, etc. — *Intoxication alcoolique*. V. Alcoolisme. — *Intoxication saturnine*. V. Saturnisme. — *Intoxication tellurique*. V. Miasme.

INTRA-ABDOMINAL, ALE. adj. Se dit de toute partie contenue dans l'abdomen

INTRA-ARACHNOÏDIEN, ENNE. adj. Qui a lieu dans la cavité de l'arachnoïde. — *Hémorragie intra-arachnoïdienne.* V. Pachyméningite.

INTRACAPSULAIRE. adj. Qui est dans les capsules articulaires.

INTRACARDIAQUE. adj. V. Endocardiaque.

INTRACAROTIDIEN, IENNE. adj. Qui se passe dans l'intérieur des carotides. V. Pression.

INTRACERVICAL, ALE. adj. Qui est à l'intérieur du col de l'utérus : *insertion intracervicale du placenta.*

INTRAHÉPATIQUE. adj. Qui est à l'intérieur du foie : *conduit intrahépatique.*

INTRAIRE. adj. [*intrarius*, esp. *intrario*]. Se dit de l'embryon qui est renfermé dans l'albumen de la plante.

INTRALOBULAIRE. adj. Qui est entre les lobules. — *Veine intralobulaire.* V. Foie.

INTRAMUSCULAIRE. adj. Se dit de ce qui est compris dans l'épaisseur d'un muscle : *nerf intramusculaire.*

INTRAPÉRITONÉAL, ALE. adj. Qui est dans l'intérieur du péritoine. — *Phlegmon intrapéritonéal.* V. Iliaque (*Phlegmon*).

INTRAPLEURAL, ALE. adj. Qui est dans la cavité des plèvres.

INTRARACHIDIEN, ENNE. adj. Synonyme de *intravertébral.*

INTRATHORACIQUE. adj. Qui est dans la cavité du thorax. — *Muscle intrathoracique.* Muscle situé à l'intérieur du thorax, tel que le diaphragme.

INTRATYMPANIQUE. adj. Qui est en dedans du tympan.

INTRA-UTÉRIN, INE. adj. [*intra-uterinus*, de *intra*, au dedans, et *uterus*, matrice]. Ce qui existe ou se passe dans la cavité utérine. — *Vie intra-utérine.* Phase de l'existence qui commence au moment de l'arrivée dans l'utérus de l'ovule fécondé. Le nouvel être date de cette époque comme organisme indépendant, détaché de tout lien direct, par continuité de substance, avec les tissus de la mère. La vie intra-utérine présente *trois âges :* 1° l'*âge ovulaire, période* ou *état de germe*, dans lequel il reçoit le nom de *germe ;* 2° l'*âge* ou *état embryonnaire*, pendant lequel il reçoit le nom d'*embryon ;* 3° l'*âge* ou *état fœtal*, pendant lequel il porte le nom de *fœtus.* Pendant le premier, il n'est représenté que par le *blastoderme.* Cet état cesse lorsque l'aire embryonnaire, vers le milieu de sa portion transparente, se soulève à la surface du blastoderme, en forme de bouclier, en même temps que se forment la ligne primitive et le sillon médullaire, époque à laquelle apparaissent le canal cardiaque et les vaisseaux de l'aire vasculaire. Alors commence l'âge embryonnaire, qui dure jusqu'à l'époque où apparaissent les premiers points d'ossification dans la clavicule ou le fémur (45e ou 50e jour) suivant quelques auteurs ; mais la plupart étendent cette période jusqu'au quatrième mois, époque à laquelle l'embryon a 16 centimètres au moins ; d'autres se servent du nom d'*embryon* tant que la distinction des sexes n'est pas encore possible d'après les organes génitaux externes, c'est-à-dire jusque vers le milieu ou la fin du troisième mois. A partir de l'une de ces époques, choisies plus ou moins arbitrairement, l'être nouveau reçoit le nom de *fœtus* et le conserve jusqu'à la naissance. V. Embryon et Fœtus.

INTRA-UTRICULAIRE. adj. Qui est dans les utricules ou cellules. — *Génération intra-utriculaire* (Mirbel). La *génération par segmentation.*

INTRAVAGINAL, ALE. adj. Qui est à l'intérieur du vagin ou de la tunique vaginale : *hernie à sac intravaginal.*

INTRAVASCULAIRE. adj. Qui est, qui se passe à l'intérieur des vaisseaux. V. Injection.

INTRAVERTÉBRAL, ALE. adj. Qui concerne l'intérieur du canal vertébral ou des vertèbres. — *Veines intra-vertébrales* ou *intra-rachidiennes.* Troncs veineux qui, par leurs anastomoses, forment un plexus très développé dans l'intérieur du canal rachidien, et qui ont reçu le nom impropre de *sinus rachidiens*, bien qu'elles ne soient pas creusées dans l'épaisseur de la dure-mère, dont elles occupent la face externe. Les unes sont situées à la partie antérieure du canal (*veines longitudinales antérieures*) : elles sont au nombre de deux, et communiquent ensemble par des branches transversales au niveau du corps de chaque vertèbre, et avec les veines extérieures au rachis au niveau de chaque trou de conjugaison. Les autres, situées à la partie postérieure du canal (*veines longitudinales postérieures*), et moins développées que les antérieures, communiquent avec celles-ci par des branches latérales, et entre elles par des branches transversales : ces dernières branches reçoivent les veines émanées du diploé de chaque vertèbre.

INTRAVERTEBRÉ, ÉE. adj. [*intervetebratus*, angl. *intravertebrate*, it. *intravertebrato*, esp. *intravertebrado*]. Dans le système qui ramène les animaux articulés et les animaux vertébrés à un même type, ceux-ci prennent le nom d'*intravertébrés*, parce qu'ils ont leur squelette vertébral dans l'intérieur du corps.

INTRINSÈQUE. adj. [*intrinsecus*, all. *inner*, angl. *intrinsic*, it. *intrinseco*]. — *Muscle intrinsèque.* Muscle propre à un organe par opposition à ceux qui appartiennent en même temps à cet organe et à d'autres parties voisines. = *Maladie intrinsèque.* Maladie interne.

INTROMISSION. s. f. [*intromissio*, all. *Einführung*, angl. *intromission*, it. *intromessione*, esp. *intromision*]. Action d'introduire un corps dans un autre : par exemple, la verge en érection dans le vagin.

INTROPELVIMÈTRE. s. m. [all. et angl. *intropelvimeter*, it. et esp. *intropelvimetro*]. Instrument que Mme Boivin a proposé pour mesurer l'étendue des détroits du bassin, et qui diffère du pelvimètre de Coutouly en ce que l'on introduit une des branches dans le rectum.

INTRORSE. adj. [*introrsus*, all. *einwärtsgehend*, angl. *introrse*]. Se dit, en botanique, de ce qui est tourné en dedans, comme les anthères tournées du côté du pistil, par opposition à *extrorse.*

INTRORSION. s. f. [de *introrsus*, tourné en dedans, introrse]. Action de se tourner en dedans. — *Introrsion hétérotopique* (Ch. Robin). Mécanisme suivant lequel se produisent certains états pathologiques, dits d'hétérotopie plastique par Lebert. Verneuil (1855) a montré que les kystes dermoïdes devaient être attribués à une anomalie dans le rapprochement des fissures qui séparent primitivement deux parties du tégument. Ainsi il existe chez l'embryon, entre la *vésicule cérébrale antérieure* qui formera le front et l'*arc branchial supérieur* qui constituera une partie de la face, une fente dite *fente branchiale supérieure.* Quand a lieu *un arrêt de développement de cet arc branchial supérieur coexistant avec un enclavement d'une partie des téguments entre les deux parties du squelette*, il y a formation de la partie profonde du kyste, la fusion osseuse, au lieu de se faire jusqu'au fond de la scissure, n'ayant lieu que sur ses bords. Le petit sac de peau enclavé s'accroît comme le tégument externe normalement étalé, et, en se remplissant des cellules épithéliales qui se desquament et du produit des glandes pileuses et sudoripares, il forme un kyste sébacé. *Ce pincement de la peau, avec enclavement de la partie profonde du kyste, rend compte des récidives qui résultent d'une ablation incomplète de ces sortes de tumeurs.* En effet, si on n'enlève pas cette partie profonde, et qu'on ne rugine pas la portion correspondante du frontal, la tumeur se reproduit bientôt. C'est par un enclavement embryonnaire de même genre que se produisent les fistules laryngiennes congénitales. His (1867) a montré que le canal de Wolff résulte de l'introrsion d'une portion du feuillet blastodermique externe dans le feuillet moyen, dont les cellules, en se multipliant et par des involutions consécutives, forment les tubes épithéliaux du rein d'une part, puis, d'autre part, du testicule ou de l'ovaire; or il y a production de kystes dermoïdes testiculaires ou ovariens quand en même temps il y a enclavement de quelque partie de la portion cutanée ou feuillet externe.

INTUMESCENCE. s. f. [de *in*, en, et *tumescere*, se gonfler; οἴδησις, all. *Intumescenz*, *Aufschwellung*, angl. *swelling*, it. *intumescenza*, esp. *intumescencia*]. Augmentation de volume du corps ou d'une de ses parties. V. Gonflement et Tumeur. = Maladie accompagnée de tumeurs (Sauvages).

INTUMESCENT, ENTE. adj. Qui est atteint d'intumescence.

INTUSSUSCEPTION. s. f. [*intussusceptio*, de *intus*, au dedans, et *suscipere*, prendre; all. *Aufnehmen*, angl. *intussusception*, it. *intussuscepzione*, esp. *intussuscepcion*]. Acte par lequel les matières qui doivent être assimilées sont introduites par endosmose dans l'intérieur des corps organisés pour servir à la nutrition. = Synonyme d'*invagination*.

INULINE. s. f. [all. *Inulin*, angl. *inuline*, it. et esp. *inulina*, *alantine*, *élécampe*] ($C^{12}H^{10}O^{10}$). Substance isomérique avec l'amidon trouvée par Rose dans la racine de l'aunée. Elle existe aussi dans celle de la chicorée, dans les tubercules du dahlia (*dahline*) et du topinambour. Gannal et Robin ont montré qu'elle est naturellement liquide dans toutes les plantes où on l'a signalée. On l'extrait en faisant digérer avec un lait de chaux la pulpe de ces racines, traitant la liqueur par l'acide carbonique, et lavant le précipité à l'eau bouillante. Elle se dépose par évaporation, sous forme de pellicules, qui se réduisent en poussière blanche grisâtre, criant sous la dent, soluble dans l'eau bouillante, et se déposant en grande partie par refroidissement. Au microscope, elle offre l'état de fines granulations irrégulières, larges de 1 à 5 millièmes de millimètre. Elle jaunit par l'iode et dévie à gauche le plan de polarisation. L'action des acides étendus la changent, à 100°, en lévulose.

INULIQUE. adj. Qui concerne l'inuline.

INUSTION. s. f. [de *inustio*, brûlure]. Brûlure intérieure.

INVAGINATION. s. f. [de *in*, dans, et *vagina*, gaine; all. et angl. *introsusception*, it. *inguinamento*, esp. *invaginacion*]. Entrée accidentelle d'une portion d'intestin dans une autre portion, déterminant les symptômes de l'occlusion intestinale. V. Occlusion. = Opération chirurgicale qui consiste à introduire l'un dans l'autre les deux bouts de l'intestin, divisé par une plaie ou par la gangrène consécutive à l'étranglement d'une hernie, afin de rétablir la continuité du canal intestinal. Tantôt on se borne à engager le bout supérieur dans l'inférieur (*invagination simple*), par le procédé de Rhamdor, par celui des quatre maîtres, ou par celui de Chopart; tantôt on commence par renverser en dedans l'un des deux bouts, de façon que les séreuses soient adossées, avant de faire l'invagination (procédés de Jobert, de Denans, de Gély, etc.).

INVAGINÉ, ÉE. adj. [angl. *invaginated*]. Se dit d'une anse d'intestin qui entre dans une autre, et, de la sorte, obstrue le cours des matières.

INVASION. s. f. [*invasio*, de *invadere*, envahir; all. *Anfall*, *Beginn*, angl. *invasion*, it. *invasione*, esp. *invasion*]. Début d'une maladie.

INVENTION. s. f. En médecine comme dans les sciences, l'invention part d'une hypothèse, mais n'est réalisée qu'après une succession d'expériences justifiant sa validité par épreuve et contre-épreuve.

INVERSION. s. f. [*inversio*, all. *Umkehrung*, angl. *inversion*, it. *inversione*, esp. *inversion*]. Renversement de l'ordre régulier. — *Inversion générale*. Inversion des organes externes et internes, qu'on remarque chez les animaux de forme non symétrique, tels que le limaçon et plusieurs autres mollusques gastéropodes. — *Inversion splanchnique*. Sorte d'*hétérotaxie* dans laquelle des viscères sont déviés de leur position normale et même placés en sens opposé, et qui n'a été constatée que chez l'homme. Elle apparaît à ce moment de la vie embryonnaire où le cœur, d'abord placé au-dessous de la tête, vient faire saillie, sous forme d'une anse contractile, au côté gauche de l'embryon. Dans l'inversion des viscères, la formation de l'anse cardiaque se produit à droite de l'embryon. Or c'est cette formation de l'anse cardiaque à droite ou à gauche de l'embryon, qui entraîne l'état normal ou l'état d'inversion. — *Inversion utérine*. Renversement des parois de la matrice, qui fait que la paroi interne devient externe, de sorte qu'à la place de la cavité utérine il s'en forme une autre, ouverte en haut et tapissée par le péritoine. On distingue trois degrés d'inversion : 1° la simple *dépression*, dans laquelle le fond de l'utérus, déprimé dans la cavité, ne forme pas de tumeur dans le vagin; 2° l'*inversion partielle*, dans laquelle le fond descend dans le vagin et forme une tumeur entourée par l'orifice du col; 3° l'*inversion complète*, dans laquelle l'utérus fait saillie hors du vagin et de la vulve. L'inversion utérine se manifeste habituellement après l'accouchement : les conditions qui lui donnent naissance sont l'inertie de la matrice, le relâchement de ses parois ou l'élargissement de la cavité par une hydropisie ou un corps fibreux, les tractions exercées sur son fond; elle peut aussi se produire spontanément. Elle s'annonce par une douleur violente et subite; la présence dans le vagin d'une tumeur, qui peut même faire saillie à la vulve; une dépression de l'utérus à l'hypogastre; des hémorragies et des syncopes. Il est indiqué de réduire la matrice le plus tôt possible en introduisant dans le vagin la main entière, et repoussant avec le poing fermé, de bas en haut, toute la partie saillante : pour maintenir la contraction régulière après la réduction, on administre 2 gram. de seigle ergoté.

INVERTÉBRÉ, ÉE. adj. et s. m. [*invertebratus*, all. *wirbellos*, angl. *invertebrate*, it. *invertebrato*, esp. *invertebrado*]. Qui n'a point de vertèbres ou de squelette intérieur. — *Animaux invertébrés*. Ceux qui n'ont point de squelette vertébral osseux ou cartilagineux, par opposition aux *vertébrés*.

INVESTIGATEUR, RICE. adj. et s. m. V. Explorateur.

INVÉTÉRÉ, ÉE. adj. [*inveteratus*, de *in*, en, et *vetus*, vieux]. Se dit d'une maladie datant de longtemps.

INVIGORATION. s. f. [de *in*, en, et *vigor*, vigueur]. — *Période d'invigoration* (Flourens). Celle qui correspond à l'âge de quarante à quarante-cinq ans, et au complet développement du corps et des facultés chez l'homme.

INVISCANT, ANTE. adj. et s. m. [*inviscans*, esp. *inviscante*]. Synonyme d'*incrassant*.

INVISCATION. s. f. [*inviscatio*, de *in*, et *viscum*, glu]. Imbibition des aliments par la salive pendant la mastication : ce qui favorise la déglutition.

INVOLONTAIRE. adj. [all. *unfreiwillig*, angl. *involuntary*, it. *involontario*]. Qui n'est pas soumis à l'influence de la volonté; qui s'accomplit indépendamment ou malgré l'action de la volonté. — *Contractions* et *mouvements involontaires*. Ceux qui ont lieu indépendamment ou malgré l'action de la volonté. V. Motricité et Reflexe. — *Muscles involontaires*. Ceux dont l'action n'est pas soumise à l'influence de la volonté : tels sont le cœur et le tissu musculaire à fibres-cellules. V. Motricité et Musculaire

(*Tissu*). — *Nerfs involontaires*. Nom donné mal à propos à ceux qui transmettent la motricité involontaire.

INVOLUCELLE. s. m. [*involucellum*, all. *Hüllchen*, angl. *involucell*, it. *involucello*, esp. *involucrillo*]. En botanique, cercle de folioles qui, dans les ombellifères, occupe la base des ombellules.

INVOLUCELLÉ, ÉE. adj. [*involucellatus*, esp. *involucelado*]. Qui est muni d'un involucelle.

INVOLUCRAL, ALE. adj. [*involucralis*, adj. *hüllenständig*, it. *involucrale*, esp. *involucral*]. Se dit des épines qui naissent sur l'involucre.

INVOLUCRE. s. m. [*involucrum*, all. *Hülle*, angl. *involucrum*, it. et esp. *involucro*]. Assemblage de bractées ou de feuilles rudimentaires, libres ou soudées ensemble, disposées en verticilles, qui forme une enveloppe extérieure à plusieurs fleurs (synanthérées), ou se trouve à la base des ombelles (ombellifères).

INVOLUCRÉ, ÉE. adj. [all. *hüllblätterig*, it. *involucrato*, esp. *involucrado*]. Qui est muni d'un involucre.

INVOLUTÉ, ÉE. adj. [*involutus*, all. *eingerollt*, it. *involuto*, esp. *involutado*]. Se dit des pétales dont la lame se roule de haut en bas vers le centre de la fleur, et des feuilles qui sont roulées de dehors en dedans.

INVOLUTIF, IVE. adj. — *Feuilles involutives* (*folia involutiva*). Celles dont les deux moitiés longitudinales sont roulées en dedans. — *Préfoliaison involutive*. Celle dans laquelle les jeunes feuilles sont involutives.

IODAL. s. m. ($C^4HI^3O^2$). Corps analogue au bromal et au chloral, contenant de l'iode au lieu de brome ou de chlore, obtenu par l'action de l'iode sur l'alcool. En présence des alcalis, il donne de l'iodoforme et des formiates alcalins.

IODALDÉHYDÈNE. s. f. V. IODÉTHÉROÏDE.

IODAMYLE. s. m. ($C^{10}H^{11}I$). Corps obtenu par distillation de l'alcool amylique avec l'iode et le phosphore. Liquide incolore, plus lourd que l'eau, d'odeur alliacée.

IODATE. s. m. [*iodas*, all. *Iodsäuresalz*, angl. *iodate*, it. et esp. *iodato*]. Sel produit par la combinaison de l'acide iodique avec une base. Aucun iodate n'est usité.

IODE. s. m. [*iodium*, de ἰώδης, violet; all. *Iod*, angl. *iodine*, it. *iodio*, *iodina*, esp. *iodo*]. Nom donné par Gay-Lussac à un corps simple trouvé par Courtois dans les eaux mères des soudes de varechs. L'iode ou ses composés se trouvent aussi dans l'eau de la mer et dans diverses eaux minérales; l'air atmosphérique en renferme une petite quantité. Ce corps est solide, d'un gris de plombagine tirant sur le bleu, d'une odeur qui approche de celle du chlore; il est peu soluble dans l'eau, à moins qu'elle ne tienne en dissolution un iodure alcalin; soluble dans l'alcool, l'éther, le sulfure de carbone, la benzine, le chloroforme. Il fond à 113°, se volatilise à 175°, et donne une vapeur de belle couleur violette. Sa pesanteur spécifique est de 4.946. La propriété qu'il a de former un composé bleu avec l'amidon (iodure d'amidon) le rend précieux pour découvrir les plus petites traces de ce principe végétal. Il se combine à un grand nombre d'alcaloïdes, et forme des composés connus sous les noms d'*iodocodéine*, *iodomorphine*, *iodonicotine*, etc. Le chlore et le brome le chassent de ses combinaisons non oxygénées, et sont chassés par lui de leurs combinaisons oxygénées; il a les mêmes propriétés chimiques que ces corps. On l'emploie contre le goitre, la syphilis et la scrofule; localement, comme antiseptique, modificateur et caustique. A l'intérieur, 5 centigrammes produisent une légère excitation; à doses plus fortes, il détermine une surexcitation générale; à des doses élevées, il est vénéneux. On l'emploie en pilules, en solution dans l'alcool ou l'eau iodurée, et en pommade. V. EAU *iodée*, IODÉ, LIQUEUR *iodo-tannique* et TEINTURE *d'iode*. — *Solution caustique d'iode*. Elle se fait avec : iode, 10 gram.; iodure de potassium, 10 gram.; eau distillée, 20 gram. On emploie cette solution pour aviver les ulcères scrofuleux, pour toucher les cicatrices exubérantes, pour cautériser les granulations non spécifiques du col utérin.

IODÉ, ÉE. adj. [all. *iodhaltig*, esp. *iodado*]. Qui contient de l'iode. — *Injection iodée*. Injection faite dans un but thérapeutique, avec une solution d'iode dans l'alcool ou dans l'eau, soit dans l'épaisseur de certaines tumeurs, telles que le goitre ; soit dans certaines cavités, naturelles ou accidentelles, après évacuation de leur contenu (ascite, grenouillette, hydrocèle, pleurésie purulente, kyste ovarique, etc.) ; soit dans le trajet des fistuleux, des plaies anfractueuses, des abcès froids. Ces injections ont pour but d'amener dans les parties où on les pratique une irritation plus ou moins vive, dont on peut modérer l'intensité, et qui modifie avantageusement la nutrition de ces parties. La teinture d'iode étant trop irritante pour être employée pure dans bien des cas, et l'addition d'eau simple ayant l'inconvénient de laisser précipiter l'iode, on maintient celui-ci dissous à l'aide de l'iodure de potassium, suivant la formule suivante : eau distillée, 200 gram.; teinture d'iode, 20 gram.; iodure de potassium, 4 gram. Le caoutchouc vulcanisé s'altère rapidement sous l'influence de la teinture d'iode pure ou étendue d'eau : aussi faut-il préférer, pour l'injection, un tube de caoutchouc naturel, n'ayant jamais été vulcanisé, ou d'un caoutchouc rouge anglais, qui ne s'altère pas sensiblement.

IODÉLAYLE. s. m. [*hydrocarbure d'iode*, *iodéther*] ($C^4H^4I^2$). Corps obtenu par l'action de l'élayle ou éthylène chloré sur l'iode sous l'influence de la lumière solaire. Cristallise en aiguilles brillantes ; d'odeur pénétrante, fait pleurer les yeux ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

IODÉTHER. s. m. V. IODÉLAYLE.

IODÉTHÉROÏDE s. m. [*iodaldéhydène*, *iodo-paracétyle simple*] (C^4H^3I). Corps obtenu par action de la potasse sur l'iodélayle. Liquide, bout à 56°, odeur alliacée.

IODÉTHYLE. s. m. [*éther iodhydrique*]. V. ÉTHYLE (*Iodure d'*).

IODHYDRARGYRATE. s. m. — *Iodhydrargyrate d'iodure de potassium* [*iodure double de mercure et de potassium*] ($KI.2HgI$). Sel jaune, cristallisable, déliquescent, qu'on prépare en chauffant dans un matras, jusqu'à dissolution complète, iodure de potassium, 200 gram., iodure de mercure, 500 gram., eau, 200 gram., et laissant cristalliser par le refroidissement. S'emploie dans la syphilis tertiaire, en pilules, à la dose de 1 à 5 centigr., ou en pommade (1/25).

IODHYDRATE. s. m. [all. *Iodhydrat*, it. *iodidrato*, esp. *iodhydrato*]. Ancien nom de certains iodures. L'*iodhydrate d'ammoniaque* est l'iodure d'ammonium ; l'*iodhydrate de potasse* est l'iodure de potassium. V. IODURE.

IODHYDRINE. s. f. ($C^{12}H^{11}IO^6$). Combinaison liquide de la glycérine avec l'acide iodhydrique.

IODHYDRIQUE. adj. — *Acide iodhydrique* (HI). Gaz incolore, très pesant, d'odeur piquante, qui répand des fumées blanches à l'air, et se dissout dans l'eau. Cette solution s'altère à l'air. On l'obtient en traitant le phosphure d'iode par une très petite quantité d'eau. C'est un agent de réduction souvent employé dans les laboratoires. — *Éther iodhydrigue*. V. ÉTHYLE (*Iodure d'*).

IODIDE. s. m. [angl. *iodid*, esp. *iodido*]. Nom donné par Berzelius aux combinaisons de l'iode avec des corps moins électro-négatifs que lui.

IODINE. s. f. Nom donné à l'iode par Davy.

IODIQUE. adj. Qui est relatif à l'iode ou qui en contient. — *Acide iodique* (IO^5). Blanc, cristallisable, il s'obtient chauffant avec de l'eau un mélange de chlorate de potasse et d'iode, traitant la liqueur par l'azotate de baryte, puis par l'acide sulfurique, et évaporant. Il est plus stable que l'acide chlorique. à 170°, il perd son eau sans se détruire.

IODISME. s. m. [de *iode*, angl. *iodism*]. Ensemble des effets morbifiques de l'usage prolongé ou excessif de l'iode sur l'économie ; ils sont analogues au *bromisme*.

IODOBENZOYLE. s. m. ($C^{14}H^5O^2I$). Corps obtenu en chauffant de l'iodure de potassium avec l'oxychlorobenzoyle. Il est incolore, cristallin, feuilleté.

IODOCAOUTCHINE. s. m. Corps obtenu par action de l'iode sur le caoutchouc ; soluble dans l'alcool et dans l'éther.

IODOCHLORURE. s. m. Composé formé par union d'un iodure avec un chlorure. — *Iodochlorures de mercure.* V. CHLORO-IODURE.

IODOCINCHONINE. s. f. ($C^{40}H^{24}Az^2O^2.I^2$). Produit d'addition de l'iode à la cinchonine.

IODOCODÉINE. s. f. ($C^{36}H^{26}AzO^6.I^3$). Produit d'addition de l'iode à la codéine.

IODOCYANE. s. m. V. CYANIODIDE.

IODOFORME. s. m. [de *iode*, et *formique* (acide); angl. *iodoform*, it. *iodoformio*, esp. *iodoforme ; iodethéride, iodoformyle, formylsuperiodide*] (C^2HI^3). Composé (Serullas) qui représente du chloroforme dans lequel le chlore est remplacé par l'iode, et qu'on prépare en traitant l'alcool par de l'iode, en présence du carbonate de potasse. Corps jaune, cristallisé en tables hexagonales, d'odeur désagréable, safranée, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible vers 120°. C'est un anesthésique local précieux, et, de plus, un modificateur de la circulation et de la nutrition : il agit comme l'iode, sans avoir les inconvénients de ce corps, contre la syphilis, la scrofule, le goitre, les engorgements glandulaires et viscéraux. On l'emploie en pilules de 5 centigr. (2 à 5 par jour); en cigarettes, contre l'irritation des voies respiratoires et de l'entrée des voies digestives ; en suppositoires, contre les douleurs de la fissure à l'anus, des hémorroïdes, de la dysenterie ; en pommades, en glycérolés, etc. La poudre d'iodoforme, appliquée en nature sur les solutions de continuité douloureuses ou qui ne marchent pas vers la cicatrisation, ne produit pas d'irritation locale, mais amène une anesthésie marquée et une modification avantageuse du travail de réparation : il réussit surtout contre les chancres mous.

IODOGNOSIE. s. f. [de *iode*, et γνῶσις, connaissance]. Étude de l'iode.

IODOKAKODYLE. s. m. V. KAKODYLE.

IODOL. s. m. Poudre amorphe, brune, inodore, soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles, renfermant 80 p. 100 d'iode. Antiseptique très puissant et anesthésique local. Usage externe : poudre, solution ; usage interne : 10 cent. par jour.

IODOMÉSITHYLÈNE. s. m. [*iodoptelayle*] (C^6H^3I). Corps d'un jaune d'or, cristallisant dans l'éther, soluble dans l'eau, volatil sans décomposition.

IODOMÉTHÉ. s. f. [de *iode*, et μέθη, ivresse]. Sorte d'ivresse qui accompagne l'iodisme.

IODOMÉTHYLE. s. m. V. MÉTHYLE (*Iodure d'*).

IODOMÉTRIE. s. f. [de *iode*, et μέτρον, mesure]. Dosage volumétrique de l'iode. Comme dans la chlorométrie (V. CHLOROMÈTRE) on se sert d'acide arsénieux, qui, en présence de l'eau, est oxydé par l'iode ; on emploie une liqueur titrée d'arsénite de soude, additionnée d'empois d'amidon : celui-ci devient bleu dès que l'acide arsénieux est changé en acide arsénique. Il faut 12^{gr},7 d'iode pour oxyder 4^{gr},95 d'acide.

IODOMORPHINE. s. f. ($C^{34}H^{19}AzO^6.I^6$). Produit d'addition de l'iode a la morphine.

IODONICOTINE. s. f. ($C^{40}H^{14}Az^4.I^6$) Produit d'addition de l'iode à la nicotine.

IODOPALLADAMINE. s. f. V. PALLADAMINE.

IODOPARACÉTYLE. s. m. V. IODÉTHÉROÏDE.

IODOPHTISIE. s. f. [de *iode*, et φθίσις, phtisie]. Amaigrissement et faiblesse produits par un abus de l'iode.

IODOPTÉLAYLE. s. m. V. IODOMÉSITHYLÈNE.

IODOSEL. s. m. Iodure double.

IODOTANNIQUE. adj. V. LIQUEUR.

IODOTEREBÈNE. s. m. Corps instable, noir, liquide, qui se forme par action de l'iode sur l'essence de térébenthine.

IODOTHÉRAPIE. s. f. Emploi thérapeutique de l'iode et de ses composés.

IODURE. s. m. [*ioduretum*, angl. *ioduret*, it. et esp. *ioduro*]. Combinaison d'iode avec un corps simple ou un radical alcoolique. Les iodures métalliques sont des sels haloïdes. On en trouve dans le règne minéral et dans quelques végétaux. Ils sont solides, ordinairement moins volatils, plus facilement décomposables, moins solubles dans l'eau que les bromures et chlorures. Traités par le chlore ou par l'acide sulfurique, ils laissent séparer l'iode, qui devient sensible au moyen de la chaleur ou d'une solution d'amidon. Avec l'azotate d'argent, les iodures solubles, c'est-à-dire les iodures alcalins, alcalino-terreux et de fer, donnent un précipité blanc jaunâtre, insoluble dans l'acide azotique et dans l'ammoniaque. On les prépare soit directement, par action de l'iode sur les métaux, ou de l'acide iodhydrique sur les oxydes ou les carbonates ; soit par voie de double décomposition, en versant une dissolution d'iodure soluble dans une dissolution métallique. — *Iodure d'amidon.* Amidon coloré en bleu par l'iode, matière qui se précipite en flocons bleus, quand on traite par le chlorure de calcium la liqueur bleue obtenue par action de l'iode sur l'empois d'amidon : la chaleur fait disparaître cette coloration. — *Iodure d'ammonium* (AzH^3I). Sel cristallisé en cubes déliquescents, facilement décomposables, de saveur désagréable, obtenu en décomposant l'iodure ferreux par le carbonate de potasse ; employé dans les mêmes cas que les iodures de potassium et de sodium. — *Iodure d'amyle.* V. AMYLIODHYDRIQUE (*Éther*). — *Iodure d'argent* (AgI). Sel blanc jaunâtre, insoluble dans l'eau, dans l'acide azotique et dans l'ammoniaque, qui se forme quand on précipite un sel d'argent par un iodure alcalin. — *Iodure d'arsenic* (AsI^3). Solide, d'un brun rouge de laque, volatil, soluble dans l'eau chaude. Usité à la dose de quelques milligrammes dans les affections chroniques de la peau. — *Iodure d'azote* (I^2AzH). Composé d'iode, d'azote et d'hydrogène, explosible, noir, pulvérulent, obtenu en faisant digérer de l'iode en poudre avec une solution d'ammoniaque. — *Iodure de cadmium.* Sel blanc, nacré, soluble dans l'eau et l'alcool, vomitif à la dose de 15 à 80 centigr. — *Iodure de fer.* On connaît deux iodures de fer. Le premier [*iodure ferreux, proto-iodure de fer*] (FeI), obtenu en traitant le fer par l'iode dans l'eau, est en cristaux verdâtres, quand il est hydraté. Il participe à la fois des propriétés de l'iode et du fer. On le prescrit pour combattre les engorgements scrofuleux et la syphilis constitutionnelle. On le prescrit en sirop ou en pilules de 10 centigrammes : il constitue la base des pilules de Blancard. — Le second, rouge, très soluble dans l'eau, se décompose en partie en un sous-sel insoluble ocracé : son extrême altérabilité rend ses effets incertains. — *Iodure de mercure.* On obtient deux iodures de mercure distincts (le proto et le deuto), le second, par double décomposition de l'iodure de potassium avec le bichlorure de mercure ; le premier, en triturant du métal avec l'iode associé à une très petite quantité d'alcool. Le *protoiodure de mercure, iodure mercureux* (Hg^2I), est une poudre d'un jaune verdâtre, insoluble dans l'eau et l'alcool, volatil, décomposable par la lumière. Le *deutoiodure*, *iodure mercurique* (HgI), est d'un rouge vif, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud ; chauffé, il se volatilise, et donne des cristaux, jaunes quand ils sont chauds, rouges en refroidissant. On emploie ces deux sels en pilules et en pommades, contre la syphilis constitutionnelle : le second, plus vénéneux, doit être employé à doses moindres. — *Iodure d'or* [*protoiodure d'or, iodure aureux*] (IAu). Poudre d'un beau jaune, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, qui se précipite d'une solution de sesquichlorure d'or traitée par un iodure alcalin, employée contre la scrofule et la syphilis (3 à 5 milligr.). — *Iodure de plomb* (PbI^2). On l'obtient en précipitant l'azotate de plomb par l'iodure de potassium : peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante, il s'en sépare par le refroidissement en lames d'un jaune d'or, peu altérables par la lumière, et noircissant par les préparations sulfureuses. L'iodure de plomb s'emploie contre les engorgements scrofuleux sous forme de pommade, 4 à 8 grammes dans 32 grammes d'axonge. — *Iodure de potassium* (KI). Sel blanc, cristallisable en cubes, de saveur âcre et salée, très soluble dans l'eau et dans l'alcool, fusible au rouge. On le prépare en décomposant l'iodure ferreux par le carbonate de potasse (Codex), ou en chauffant de l'iode avec de la potasse ou du carbonate de potasse. Il renferme souvent du chlorure de potassium : dans ce cas, sa solution traitée par l'azotate d'argent laisse précipiter de l'iodure et du chlorure d'argent : l'ammoniaque dissout le chlorure d'argent et est sans action sur l'iodure. Souvent aussi il renferme de l'iodate de potasse : alors un acide même très faible, comme celui du suc gastrique, met en liberté des acides iodhydrique et iodique, qui, réagissant l'un sur l'autre, mettent de l'iode en liberté ; on débarrasse l'iodure de potassium de l'iodate en le fondant avec de la limaille de fer ou du charbon, qui, avec l'aide de la chaleur, s'emparent de l'oxygène de l'iodate. Enfin on reconnaît la présence du bromure de potassium dans l'iodure, en versant, dans la dissolution d'iodure soupçonnée, un excès de sulfate de cuivre, et faisant passer dans la liqueur un courant d'acide sulfureux ; on sépare ainsi l'iode à l'état d'iodure de cuivre : on met une portion du liquide surnageant dans un tube, avec un peu d'eau chlorée qui sépare le brome (s'il y en a) et qui se colore en jaune. A l'extérieur, l'iodure de potassium est usité en pommades ou en *bains*. C'est surtout à l'intérieur, depuis la dose de 25 centigr. jusqu'à celle de 2 et 4 gram. par jour, qu'on l'emploie. Pour l'administrer, on en fait dissoudre dans l'eau de manière à prendre la quantité voulue dans 20 grammes d'eau représentant une cuillerée à bouche de la solution qui est, pour être bue, versée dans un demi-verre d'eau sucrée. L'iodure de potassium est un remède héroïque et très employé contre les accidents tertiaires de la syphilis et même contre les accidents secondaires rebelles ; il l'est aussi contre la plupart des accidents de la scrofule, surtout contre les engorgements glandulaires. Dans les commencements de son emploi, il détermine presque toujours une congestion avec supersécrétion des muqueuses nasale et oculaire, quelquefois une sorte de *roséole* cutanée, ou l'épaississement de la salive. Souvent il détermine une augmentation de l'appétit et facilite la digestion. — *Iodure de potassium ioduré*. On prépare sa solution en faisant dissoudre une partie d'iode et une partie d'iodure de potassium dans 50 parties d'eau. Cette solution brunit (brun marron) l'urine renfermant du sulfate de quinine ou autre alcaloïde administré pour un but thérapeutique. — *Iodure double de mercure et de potassium*. V. IODHYDRARGYRATE. — *Iodure de sodium* (NaI). Sel cristallisé en tables hexagones, un peu déliquescentes, soluble dans l'eau et dans l'alcool. Par la chaleur, il perd une faible quantité d'iode ; il peut être volatilisé. On le rencontre dans certaines plantes marines, dans les eaux de la mer et de plusieurs sources, associé à l'iodure de potassium. — *Iodure de soufre*. Composé cristallisé en lames gris d'acier, fusible en une liqueur brune par la chaleur et décomposable par l'eau. On l'obtient en fondant un mélange d'iode, 90 parties, et soufre, 10 parties. Biett l'a conseillé sous forme de pommade, 4 à 8 grammes dans 32 grammes d'axonge. — *Iodure de zinc*. Iodure cristallisable en petites aiguilles ; il est très soluble, déliquescent, et décomposable par la chaleur à l'air ; il se volatilise facilement.

IODURÉ, ÉE. Qui contient des iodures. — *Eau iodurée*. V. EAU *minérale*.

ION. s. m. Mot introduit dans le langage électrique par Faraday et qui signifie *chose qui marche*. Le courant continu scinde les molécules dissoutes dans l'eau en deux catégories d'ions : 1° les ions liés aux masses électriques positives, ions électropositifs ou *cassions*, qui tendent à se déplacer vers l'électrode négative ; 2° les ions liés aux masses électriques négatives, ions électro négatifs ou *assions*, qui tendent à se déplacer vers l'électrode positive.

IONIDE. s. m. [*Ionidium*, Ventenat]. Genre de la famille des violariées, dont plusieurs espèces fournissent des racines vomitives, employées dans l'Amérique du Sud sous le nom d'*ipécacuanha blanc*. Tels sont : l'*Ionidium Poaya*, Saint-Hil. ; l'*Ion. parviflorum*, Vent. ; l'*Ion. brevicaule*, Mart. ; l'*Ion. itoubou*., Vent., et surtout l'*Ion. ipécacuanha*, Vent.

IPÉCACUANHA. s. m. [*ipécacuanha*, all. *Ipecacuanha*, *Brechwurzel*, angl. *ipecacuanha*, it. et esp. *ipecacuana*]. Nom brésilien d'une racine usitée comme émétique. On en trouve dans le commerce un grand nombre de variétés, qui paraissent devoir être rapportées à trois espèces de rubiacées : 1° l'*ipécacuanha annelé*, *ipécacuanha du Brésil*, *béconquille*, *racine d'or*, *ipécacuanha officinal* (fig. 235), racine de la *céphélide ipécacuanha* (*Calicocca ipecacuanha*, Brot., *Cephœlis ipecacuanha*, Richard). On en distingue une variété gris noirâtre (*ipécacuanha brun* de Lémery) et une gris rougeâtre (*ipécacuanha gris rouge* de Lémery). Cette espèce est longue de 7 à 10 centimètres, recourbée en divers sens, de la grosseur d'une petite plume à écrire, formée d'un ligneux blanc jaunatre et d'une écorce épaisse, disposée par anneaux ; elle a une saveur âcre et aromatique ; elle renferme 14 à 16 pour 100 d'émétine ; 2° l'*ipécacuanha strié* (fig. 236) fourni par le *Psycothria emetica*, Mutis (*ipécacuanha de Carthagène*, *ipécacuanha gris cendré glycyrrhizé* de Lémery). Sa longueur est de 3 à 10 centimètres ; sa grosseur de 2 à 9 millimètres ; son écorce est striée longitudinalement, d'un gris sale à l'extérieur, d'un gris noirâtre ou même toute noire intérieurement ; elle renferme seulement 2 pour 100 d'émétine ; 3° l'*ipécacuanha ondulé* (*ipécacuanha blanc*, *amylacé*, de Bergius) vient du *Richardsonia brasiliensis*, Gomez, ou *Richardia scabra* L. Il est d'un gris blanchâtre à l'extérieur, d'un blanc mat et farineux à l'intérieur ; son écorce est *ondulée*, les sillons dont elle est creusée n'étant que demi-circulaires ; cet ipécacuanha a une odeur de moisi qui paraît lui être naturelle, il renferme 6 pour 100 d'émétine. La racine décrite par Lémery sous le nom d'*ipécacuanha blanc* en diffère essentiellement (V. IONIDE). — L'*ipécacuanha* est un vomitif plus doux que l'émétique, et agit sur la membrane muqueuse bronchique comme expectorant. On l'emploie en poudre, ou sous forme de teinture, de sirop, de pastilles. Il est aussi très utile dans la *dysenterie* (V. ce mot), et peut arrêter l'hémorragie nasale, pulmonaire, etc., en faisant contracter les capillaires sanguins. Il renferme un principe âcre, autre que l'émétine, qui l'a fait employer comme rubéfiant, en pommade, à la manière de l'huile de croton. — *Pastilles* ou *tablettes d'ipécacuanha*. On les prépare avec 16 gram. de poudre, 640 gram. de sucre, 20 gram. de gomme adragant, et 128 gram. d'eau de fleur d'oranger. Leur poids est de 60 centigrammes; chacune contient 0^{gr},013 d'ipécacuanha. — *Potion d'ipécacuanha*. V. COQUELUCHE. — *Poudre d'ipécacuanha*. Elle est préparée en séchant la racine à l'étuve, et la pulvérisant jusqu'à ce qu'on ait obtenu, à l'état de poudre fine, les trois quarts de la racine employée. On la prescrit à la dose de 1 gramme à 1^{gr},25 pour un adulte, partagée en deux ou trois prises de quart d'heure en quart d'heure. — *Sirop d'ipécacuanha*. On l'emploie à la dose de 16 à 32 grammes, en deux fois, pour faire vomir les enfants; il est préparé avec poudre d'ipécacuanha, 128 grammes, et alcool à 22°, 1 kilogramme. Il contient par 32 grammes toutes les parties actives de 8 décigram. d'ipécacuanha, il est exempt d'amidon et ne contient que très peu de gomme. — *Tablettes d'ipécacuanha au chocolat*. V. TABLETTE. — *Teinture d'ipécacuanha*. Elle s'obtient en faisant digérer 1 partie d'ipécacuanha gris dans 4 d'alcool à 56° centésimaux. — *Ipécacuanha bâtard*. V. PÉDILANTHE.

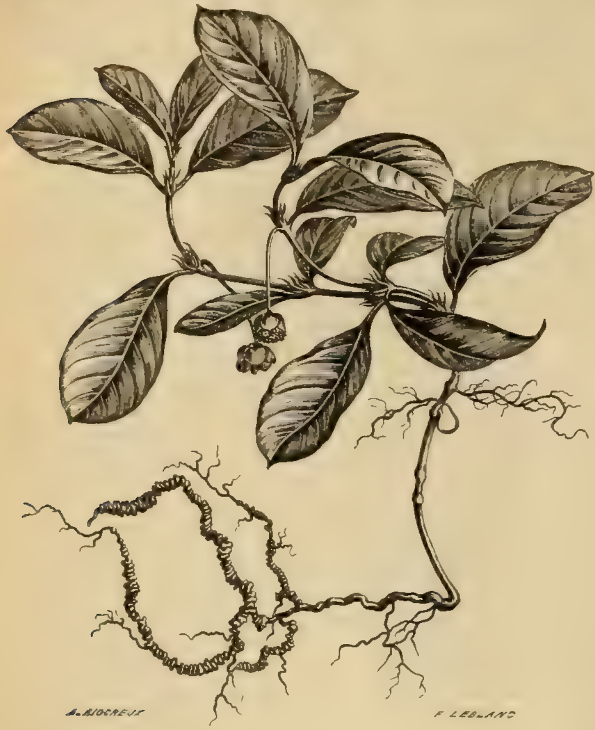

FIG. 235.

IPÉCACUANHIQUE ou **IPÉCUANHIQUE**. adj. — *Acide ipécacuanhique* ($C^{28}H^{9}O^{14}$). Amorphe, brun rougeâtre, colore en vert les sels de fer au maximum. Retiré de la racine d'ipécacuanha (Willigk).

IPO. s. m. V. UPAS.

IPOMÉE. s. f. [*ipomea*]. Genre de convolvulacées dont toutes les espèces sont purgatives. V. JALAP et TURBITH.

IRIDARÉOSIS. s. f. [de ἶρις, iris, et ἀραίωσις, diminution]. Atrophie de l'iris.

IRIDAUXÉSIS ou **IRIDONCOSE**. s. f. [de ἶρις, iris, et αὔξησις, augmentation, ou ὄγκωσις, tuméfaction]. Hypertrophie de l'iris.

IRIDECTOMÉDIALYSE. s. f. [*iridectomedialysis*, de ἶρις, iris, ἐκτομή, retranchement, et διάλυσις, séparation], ou **IRIDOTOMÉDIALYSE**. s. f. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste à décoller et à exciser une partie de la grande circonférence de l'iris.

IRIDECTOMIE. s. f. [*iridectomia*, de ἶρις, iris, et ἐκτομή, retranchement; all. *künstliche Pupillendilbung*, angl. *iridectomy*, it. *iridettomia*, esp. *iridectomia*]. Excision d'une partie de l'iris, employée : 1° pour l'établissement d'une pupille artificielle : 2° comme moyen prophylactique et curatif dans les maladies du globe de l'œil où la pression oculaire est exagérée, par exemple dans le glau-

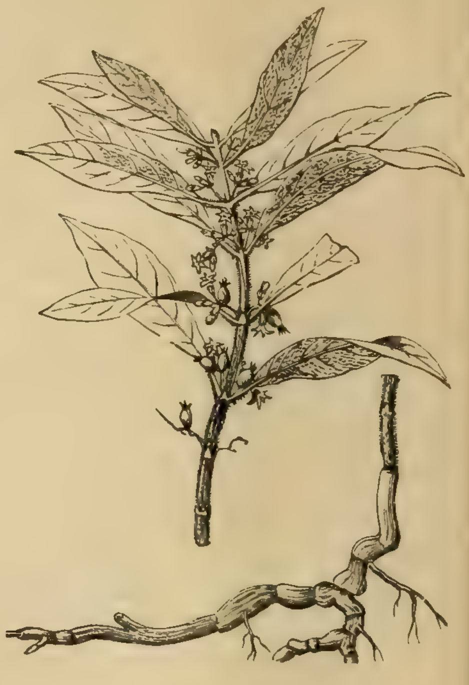

FIG. 236.

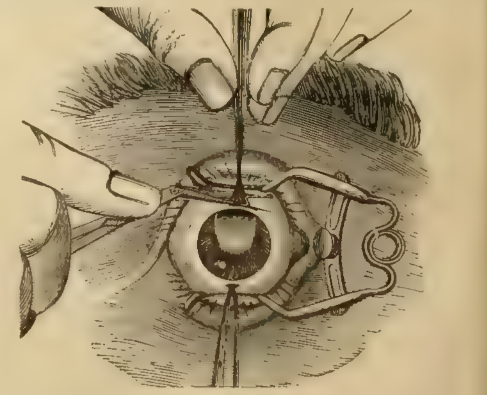

FIG. 237.

come, dans l'irido-choroïdite ; 3° comme temps accessoire de quelques opérations, en particulier du procédé de de Graefe pour la cataracte, par extraction linéaire. Voici comment on l'exécute . quand elle a pour but une pupille artificielle, il importe de ne couper que la portion d'iris nécessaire ; on fait alors une ponction dans le lieu convenablement choisi de la cornée avec le couteau lancéolaire ; et par cette ponction on introduit dans la chambre antérieure des pinces, dont les branches entr'ouvertes sont appliquées à plat sur l'iris, qu'on saisit et qu'on attire au dehors, tandis qu'un aide, armé de petits ciseaux courbes et mousses, la coupe au ras de la cornée. Dans les autres cas, on doit détacher l'iris le plus près possible de ses attaches ciliaires ; il est convenable alors d'employer les instruments de de Graefe, et d'agir comme il est indiqué à l'article KERATOTOMIE (extraction linéaire combinée, 2e temps) (G. Camuset).

IRIDÉES. s. f. pl. [*irideæ*]. Famille de plantes monocotylédones, herbacées, vivaces, à rhizome tubéreux ou bulbeux. Périanthe coloré, tubuleux à sa base, à 6 divisions profondes, disposées sur deux rangs ; 3 étamines épigynes, extrorses, opposées aux divisions externes du périanthe ; ovaire à 3 loges polyspermes ; un style ; 3 stigmates ; une capsule à 3 loges.

IRIDELCOSIS. s. f. [de ἶρις, iris, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcération de l'iris.

IRIDENCLISE. s. f. et non **IRIDENCLEISIS** [*iridenclisis*, de ἶρις, iris, et ἐγκλείειν, enfermer]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste à décoller une partie de la grande circonférence de l'iris, et à fixer dans la plaie la portion détachée.

IRIDÉRÉMIE. s. f. [*irideremia*, de ἶρις, iris, et ἐρημία, absence]. Absence congénitale de l'iris.

IRIDESCENT, ENTE. adj. [esp. *iridescente*]. Qui réfléchit les couleurs de l'iris.

IRIDÉSIS. s. f. Enclavement de l'iris dans une plaie de la cornée.

IRIDIEN, ENNE. adj. Qui appartient à l'iris : *pigment iridien*.

IRIDIN. s. m. Oléo-résine retirée de la racine de l'iris versicolore, et employée comme purgatif cholagogue ; en pilules, à la dose de 6 à 24 centigrammes.

IRIDIQUE. adj. Qui concerne l'iris.

IRIDITE. s. f. L'iritis.

IRIDIUM. s. m. [all. et angl. *iridium*, it. et esp. *iridio*]. Métal découvert en 1803 par Descotils ; gris, cassant, non volatil, difficile à oxyder par l'action du feu seul.

IRIDOCÈLE. s. f. [*iridocele*, de ἶρις, et κήλη, tumeur ; all. *Regenbogenhautbruch*, angl., it. et esp. *iridocele*]. Tumeur de l'iris. — Hernie de l'iris à travers une plaie ou un ulcère de la cornée.

IRIDO-CHOROÏDITE. s. f. Inflammation simultanée de l'iris et de la choroïde , qui apparaît souvent comme transformation et extension d'une iritis à rechutes ou d'une choroïdite antérieure, et dont le développement est influencé par la syphilis, la goutte, le rhumatisme. L'injection de l'œil, les douleurs périorbitaires, les troubles de la vue en rapport avec les exsudats, les synéchies, sont les symptômes de cette affection, qui est très grave, et qui nécessite l'exécution rapide de l'iridectomie.

IRIDOCOLOBOME. s. m. [*iridocoloboma*, de ἶρις, iris, et κολόβωμα, déchirement]. Scission de l'iris.

IRIDODIALYSE. s. f. [*iridodialysis*, de ἶρις, iris, et διάλυσις, séparation ; all. et angl. *iridodialysis*, it. *iridodialisi*, esp. *iridodialisis*]. Décollement d'une partie de la grande circonférence de l'iris, fait au niveau de son attache au ligament ciliaire pour produire une pupille artificielle, située au bord de la cornée, entre le ligament ciliaire et le bord décollé de l'iris. Une ouverture de 2 à 3 millimètres ayant été faite à la cornée, on y introduit un petit tube métallique renfermant une érigne très fine que l'on fait sortir de sa gaine par la pression, et qui sert à saisir l'iris le plus près possible de l'attache ciliaire, à le décoller et à amener le lambeau dans la plaie de la cornée. où on l'abandonne (Langenbeck) les adhérences qui s'établissent entre l'iris et les lèvres de la cornée s'opposent à l'oblitération de la pupille artificielle résultant du décollement de l'iris. L'iridodialyse donne de bons résultats dans l'irido-choroïdite.

IRIDONCOSE. s. f. V. IRIDAUXÉSIS.

IRIDOPTOSE. s. f. [*iridoptosis*, de ἶρις, et πτῶσις, chute ; esp. *iridoptosis*]. Procidence de l'iris.

IRIDORRHEXIE. s. f. [de ἶρις, iris, et ῥῆξις, déchirement] Déchirure de l'iris, pratiquée lorsque cette membrane est fortement soudée au cristallin par des synéchies postérieures totales.

IRIDOSCHISMA. s. m. [de ἶρις, et σχίσμα, division ; all. *Iridorrhagas, Irisspalte*]. Division de l'iris par persistance congénitale de la fente que présente en bas cette membrane. L'écartement est quelquefois assez grand pour simuler une perte de substance.

IRIDOTOMÉDIALYSE. s. f. [*iridotomedialysis*, de ἶρις, iris, τομή, section, incision, et διάλυσις, séparation]. V IRIDECTOMEDIALYSE.

IRIDOTOMIE. s. f. [*iridotomia*, de ἶρις, iris, et τομή, section ; all. *Iridotomie, Iriseinschneidung*, angl. *iridotomy*, it. *iridotomia*]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste à faire une incision simple ou multiple de l'iris avec un couteau à cataracte en forme de lancette, une aiguille ou des ciseaux, que l'on fait pénétrer par la cornée ou par la sclérotique.

IRIEN, ENNE. adj. [*irinus*, it. et esp. *irino*]. Qui appartient à l'iris. — *Artères iriennes*. V. CILIAIRES (*Artères*). — *Nerfs iriens*. V. CILIAIRES (*Nerfs*).

IRINE. s. f. [*camphre* ou *huile solide d'iris*] ($C^{16}H^{16}O^4$). Corps qui se sépare en cristaux de l'eau distillée de racine d'iris ; il a l'odeur agréable de cette plante.

IRIS. s. m. [*iris*, ἶρις, all. *Iris, Regenbogenhaut*, angl. *iris*, it. *iride*, esp. *iris*]. Membrane circulaire placée à la partie antérieure du globe de l'œil, au-devant du cristallin sur lequel elle se moule, dans l'humeur aqueuse, où elle forme une cloison verticale qui sépare l'une de l'autre les deux chambres, et dont la partie moyenne est percée d'une ouverture appelée *pupille*. Sa face antérieure est tapissée par la membrane de Descemet ; sa face postérieure, tournée vers le cristallin, est couverte par l'épithélium pigmenté qui tapisse les procès ciliaires et la choroïde (V. UVÉE). Sa périphérie, *zone externe* ou *périphérique, grande circonférence de l'iris*, attachée à la partie antérieure et interne du muscle ciliaire, est plus large et d'une teinte plus claire que la *zone interne*, ou *petite circonférence*, qui entoure la pupille et qui est denticulée. L'iris est formé de fibres de tissu lamineux mélangées de cellules étoilées, incolores ou pigmentaires, et de fibres-cellules, qui se rendent en partie vers la pupille dans la direction du muscle ciliaire, et représentent par conséquent des fibres longitudinales (*dilatateur de la pupille*), tandis qu'une autre portion est disposée circulairement en forme de cercle concentrique au bord de la pupille (*sphincter de la pupille*). La figure 238 représente l'iris et son attache mis à nu par renversement de la sclérotique ; *c, c, d*, nerfs ciliaires se ramifiant dans l'iris ; *e, e, vasa vorticosa* sur la face postérieure de la choroïde ; *h, muscle ciliaire ; k*, fibres convergentes du cercle externe de l'iris ; *l*, forme flexueuse de celles qui sont près de la pupille, et fibres convergentes du petit cercle de l'iris ; *o*, nerf optique. Les vaisseaux artériels de l'iris viennent des ciliaires longues et des ciliaires courtes ;

ses veines contribuent à former les *vasa vorticosa*, ses nerfs sont fournis par le moteur oculaire commun pour le sphincter de la pupille, qui tend à diminuer cette ouverture, et par le grand sympathique pour les fibres rayonnées qui la dilatent (V. Ciliaire et Cilio-spinal). L'iris a pour fonction de mesurer la quantité de rayons lumineux nécessaires à l'exercice de la vue : si l'objet que l'on regarde est vivement éclairé, la pupille se rétrécit, et alors moins de rayons entrent dans l'œil; si l'objet est obscur, la pupille se dilate et donne passage à plus de rayons. Les mêmes phénomènes ont lieu suivant qu'on regarde des objets rapprochés ou éloignés. C'est à la couleur de l'iris qu'est due celle des yeux elle résulte de l'association de la couleur du pigment mélanique à celle qui est propre au tissu lamineux accompagné de fibres-cellules qui composent l'iris. Celui-ci est d'autant plus pâle, plus voisin du gris ou du bleu-blanchâtre, qu'il renferme moins de granules pigmentaires. Ces derniers sont, soit libres, isolés ou groupés entre les fibres lamineuses, soit contenus dans les corps ou cellules fibro-plastiques du tissu de l'iris.

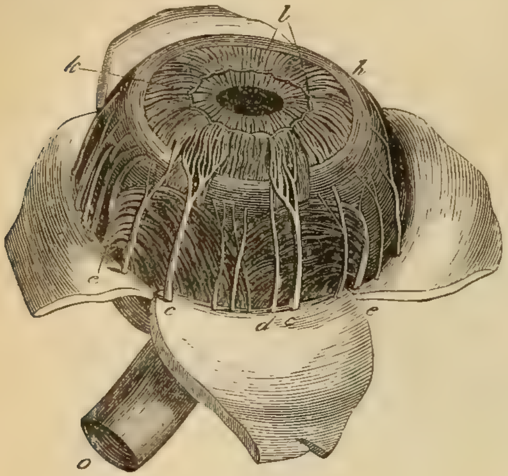

Fig. 238.

IRIS. s. m. [*iris*, ἶρις, all. *Schwertlilie*, angl. *iris*, *flag*, it. *coltellino*, *ireos*, *iride*, esp. *iris*]. Genre de plantes (triandrie monogynie, L.) qui est le type de la famille des iridées, et dont plusieurs espèces fournissent des racines utiles. — Celle de l'*iris germanique* (*Iris germanica*, L., *iris commun*, *flambe*) est grosse, charnue, d'une faible odeur de violette après la dessiccation. Fraîche, elle est drastique et émétique. — Celle de l'*iris de Florence* (*Iris florentina*, L.) nous vient sèche de la Provence et de l'Italie ; elle est grosse comme le pouce, articulée, très pesante, blanche, d'une saveur âcre et amère, d'une odeur de violette très prononcée. On la regarde comme incisive et expectorante, mais on ne s'en sert que pour faire les *pois à cautère*. — La racine de l'*iris faux acore* (*Iris pseudo-acorus*, L., *iris jaune*, *glaïeul des marais*) est âcre et purgative. — Celle de l'*iris fétide* (*Iris fœtidissima*, L., *glaïeul puant*) a été préconisée contre l'hydropisie. — Celle de l'*iris versicolore* (*Iris versicolor*, L., *glaïeul bleu*) est émétique, drastique et diurétique : elle contient de l'*iridine*. — Enfin celle de l'*iris tubéreux* (*Iris tuberosa*, L.) est le faux hermodacte des pharmaciens.

IRISATION. s. f. [angl. *irisation*]. Propriété dont jouissent certains corps de produire sur l'organe de la vue l'impression de la série des couleurs du spectre, soit à cause d'une mince couche de substance incolore qui se trouve appliquée à leur surface, soit en raison de la disposition striée ou lamelleuse de leur substance qui décompose la lumière en rayons colorés. V. Interférence.

IRISÉ, ÉE. adj. Se dit d'un corps qui présente les couleurs de l'arc-en-ciel.

IRITIQUE. adj. Qui concerne l'iris.

IRITIS. s. f. [*iritis*, all. *Iritis*, *Regenbogenhautentzündung*, angl. *iritis*, it. *irite*, esp. *iritis*]. Inflammation de l'iris, dite *séreuse* ou *parenchymateuse*, suivant que c'est la surface ou l'épaisseur même de la membrane qui est enflammée. La couleur de l'iris enflammé devient terne, jaune-verdâtre. Au pourtour de la cornée se montre un cercle de petits vaisseaux rayonnants congestionnés. L'iris est un peu épaissi, la cornée trouble, la pupille resserrée; un sentiment de tension plus ou moins douloureuse se fait sentir dans le globe de l'œil. Les troubles fonctionnels sont en rapport avec la forme et la nature des exsudats qui occupent les bords de la pupille, et qui établissent des adhérences de l'iris avec la cornée (*synéchies antérieures*) ou avec le cristallin (*synéchies postérieures*), adhérences parfois rudimentaires, mais souvent étendues et persistantes au point qu'on est obligé de déchirer l'iris adhérent ou de pratiquer une pupille artificielle. Les diathèses rhumatismale, goutteuse, arthritique, la syphilis et la scrofule ont une grande influence sur le développement de l'iritis, qui peut être consécutive à un traumatisme (accidentel ou chirurgical), à une choroïdite, une kératite. Le traitement consiste en onctions avec la pommade à l'extrait de belladone autour de l'orbite pour calmer les douleurs, en instillations de collyre au sulfate d'atropine pour dilater la pupille et empêcher les adhérences de l'iris avec le cristallin. Les purgatifs légers, les sangsues aux tempes ou derrière l'oreille sont aussi recommandés. Les récidives de la maladie sont fréquentes, c'est ce qu'on appelle l'*iritis à rechutes*.

IRRADIATION. s. f. [de *irradiare*, rayonner, de *in*, en, et *radius*, rayon; all. *Ausstrahlung*, angl. *irradiation*, it. *irradiazione*, esp. *irradiacion*]. Mouvement du centre à la circonférence. = En physique, grossissement apparent d'un objet éclairé, grossissement produit par l'intensité de la lumière et par la propagation de l'impression produite sur un point de la rétine aux points voisins. = En physiologie [all. *Reflex*, it. *irradiazione*, esp. *irradiacion*], mouvement qui se fait d'un centre quelconque à la circonférence chez un être organisé (V. Radiation). = En anatomie, *irradiation des fibres* ou *des vaisseaux*, disposition qu'offrent ces fibres ou ces vaisseaux lorsqu'à partir d'un centre commun, ils sont dirigés sous forme de rayons vers une partie périphérique plus ou moins éloignée. = En chirurgie, *fracture par irradiation*, fracture dans laquelle l'action du corps vulnérant s'est propagée d'un point central dans une ou plusieurs directions, et qui, par suite, est multiple.

IRRÉDUCTIBLE. adj. [all. *nichtreducibar*, *unherstellbar*, angl. *irreducible*, it. *irreducibile*]. — En chimie, se dit d'un oxyde métallique qu'on ne peut ramener à l'état de métal pur. = En physiologie, se dit d'une propriété d'ordre organique ou vital, qui ne peut être expliquée par des actes plus simples et de même ordre dont elle représenterait la manifestation commune et simultanée. Ainsi l'*absorption* et la *sécrétion*, qui sont des *propriétés de tissu*, ne sont pas des propriétés irréductibles ; car l'une et l'autre ne sont qu'un cas particulier de la nutrition, examinée dans les tissus et non dans les éléments anatomiques. La première est une exagération de l'assimilation, et la seconde de la désassimilation, se manifestant dans certains tissus doués d'une texture particulière. = En chirurgie, se dit [all. *uneinrichtbar*, *irreducibel*, angl.

irreductible, it. *irreductibile*, esp. *irreducible*] de ce qui ne peut être réduit, être remis en place. *hernie irréductible.*

IRRÉGULIER, IÈRE. adj. [*irregularis*, de *in*, particule négative, et *regula*, règle; ἀνώμαλος, all. *unregelmässig*, angl. *irregular*, it. *irregulare*, esp. *irregular*]. En botanique, se dit d'un organe, tel que le calice ou la corolle, dont les diverses parties ne sont pas semblables entre elles. = *Pouls irrégulier.* Celui dont les pulsations ne sont ni égales entre elles, ni régulières dans leurs inégalités.

IRRÉINOCULABILITÉ. s. f. Qualité d'un chancre qui ne peut être réinoculé (Diday).

IRRÉSISTIBLE. adj. Se dit, en pathologie mentale, d'une *impulsion* à laquelle le malade ne peut résister.

IRRESPIRABLE. adj. Se dit d'un gaz, qui, sans être toxique, ne peut servir à entretenir la respiration: azote, acide carbonique, hydrogène.

IRRIGATEUR. s. m. Instrument qui sert à faire les injections et dans lequel le liquide est mû par un corps de pompe que fait jouer la main, ou par un ressort (Éguisier), ou par son propre poids. On conduit le liquide par un tube de caoutchouc muni de canules convenablement disposées. V. IRRIGATION et SIPHON.

IRRIGATION. s. f. [*irrigatio*, de *irrigare*, arroser, de *in*, en, et *rigare*, arroser; ἐμβροχή, all. *Begiessung*, *Anfeuchtung*, angl. *irrigation*, it. *irrigazione*]. Action d'arroser une partie du corps dans un but thérapeutique, en y faisant tomber de l'eau froide ou tiède. C'est un moyen antiphlogistique et sédatif puissant. Le malade éprouve une sensation de fraîcheur, bientôt suivie de la disparition de la douleur; après un temps variable avec le degré de l'inflammation et l'énergie de l'agent réfrigérant, la rougeur et la tuméfaction diminuent, les tissus enflammés se crispent, se resserrent. Si l'abaissement de la température est considérable, le malade ressent quelquefois d'assez vives douleurs, analogues à celles que l'on éprouve lorsqu'on tient longtemps un morceau de glace entre les doigts. La peau, de rouge qu'elle était, devient pâle, et, après un temps plus ou moins long, la sensibilité s'émousse, et la chaleur s'affaiblit. Les fractures compliquées, les plaies contuses et autres lésions traumatiques graves, voilà le terrain sur lequel s'exerce favorablement l'action de l'eau froide, en *irrigation continue;* bien des blessures pour lesquelles, il y a quelques années, on eût amputé immédiatement, guérissent par ce seul moyen convenablement appliqué. Au-dessus du membre blessé, on adapte à un seau plusieurs tubes de caoutchouc d'un petit diamètre, qui fonctionnent comme siphons. Le membre est recouvert d'un linge, afin que le liquide soit plus facilement disséminé; il est séparé du lit par une pièce de taffetas ciré qui sert à faire écouler l'eau dans un vase, et qui garantit les draps et les matelas d'une imbibition qui aurait des inconvénients.

IRRITABILITÉ. s. f. [*irritabilitas*, all. *Irritabilität*, *Reizbarkeit*, angl. *irritability*, it. *irritabilità*, esp. *irritabilidad*]. Propriété dont jouissent tous les éléments anatomiques, et, par suite, les tissus et les organes, de réagir en présence d'une excitation artificielle ou physiologique (V. EXCITANT), c'est-à-dire de manifester les divers modes de vitalité dont ils sont doués. Ce terme ne désigne aucune action spéciale *élémentaire*, c'est-à-dire indivisible, aucune propriété appartenant spécialement à une espèce d'élément anatomique : l'activité vitale étant toujours provoquée, jamais spontanée, l'irritabilité qui la provoque est une propriété générale de tous les éléments doués de vie, et variable seulement par la façon dont elle se manifeste, comme par sa rapidité et son intensité, suivant la nature des éléments où on l'observe; dans la fibre musculaire, c'est à une contraction qu'elle donne naissance; dans les glandes, c'est à une sécrétion, etc. Mais il est au moins inutile de décrire une *irritabilité nutritive*, une *irritabilité formatrice*, etc., qui mettraient en action la propriété de nutrition, de développement, etc. : ces propriétés végétatives ou organiques doivent conserver leurs noms spéciaux, au même titre que la contractilité et la sensibilité, qui sont aussi des modes d'irritabilité, conservent les leurs. Haller, ayant reconnu que les muscles avaient en propre la faculté de se contracter sous l'influence de certains irritants, et en dehors de celle des nerfs, donna, avec Glisson, le nom d'*irritabilité musculaire* à cette force contractile (*hæc vis contractilis irritabilitas dicta est*), qui appartient en propre au tissu musculaire (*in glutine residet*). Il eut le tort d'employer, pour désigner une propriété appartenant spécialement aux muscles, un terme aussi général que celui d'*irritabilité;* tout en séparant cette propriété de la sensibilité, avec Baglivi et Glisson, c'était laisser la confusion encore possible. Du reste, il était difficile de faire autrement avant d'avoir étudié chaque tissu en particulier. A partir de Bichat, le terme *irritabilité* a repris sa signification générale, et a été remplacé avec raison, pour ce qui concerne le tissu musculaire, par celui de contractilité. C'est donc à tort que quelques auteurs emploient le terme *irritabilité musculaire*, ou simplement *irritabilité*, comme synonyme de *contractilité :* il en résulte une grande confusion, lorsque, arrivant au système nerveux, ils parlent de nouveau de son *irritabilité*, et surtout lorsqu'ils cherchent à faire deux propriétés spéciales et différentes de la *contractilité* et de *l'irritabilité dans les muscles*.

IRRITABLE. adj. [*irritabilis*, all. *irritabel*, *reizbar*, angl. *irritable*, it. *irritabile*, esp. *irritable*]. Qui est doué d'irritabilité, comme toutes les parties d'un corps organisé vivant. — Se dit, tant au physique qu'au moral, des personnes qui sont vivement affectées par les impressions qu'elles reçoivent. = En botanique, *étamine irritable*, celle dont le filet se meut au temps de la fécondation, sans qu'on puisse attribuer ses mouvements à aucune force mécanique connue. = En pathologie, *tumeur irritable du sein*. V. MAMELLE.

IRRITANT, ANTE. adj. et s. m. [*irritans*, all. *irritirend*, *reizend*, angl. *irritant*, it. et esp. *irritante*]. Se dit de ce qui excite nos organes outre mesure, de manière à changer le rythme habituel de leurs fonctions. Un stimulant assez énergique pour provoquer de la tension, de la chaleur et de la douleur, devient *irritant*. = Les Allemands ont étendu la signification de ce mot à la désignation de toutes les conditions de milieu qui permettent l'accomplissement tant normal qu'anormal des phénomènes nutritifs, évolutifs et de génération : ainsi les principes immédiats qui arrivent du sang dans les éléments anatomiques et fournissent la nutrition de ceux-ci, sont appelés *irritants;* et même l'action des nerfs moteurs sur les fibres musculaires est dite irritante. V. IRRITATION.

IRRITATION. s. f. [*irritatio*, ἐρεθισμὸς, all. *Irritacion*, *Reizung*, angl. *irritation*, it. *irritazione*, esp. *irritacion*]. Action des irritants, ou état d'une partie qui est irritée. Broussais a défini l'*irritation*, l'état d'un organe dont l'*excitation* nécessaire à l'exercice de ses fonctions est portée à un tel degré d'intensité, que l'équilibre résultant de la balance de ces fonctions est rompu. L'*excitation* et l'*irritation* sont, en effet, deux degrés d'un même genre d'action dont l'intensité dépend autant de la susceptibilité relative des organes que de la nature de l'excitant; en sorte qu'une substance qui n'est qu'excitante pour tel individu ou pour tel organe, est irritante chez un autre individu ou pour un autre organe. En fait, Broussais désignait par ces mots l'augmentation des propriétés élémentaires des tissus (nutrition, développement, reproduction, contractilité et innervation) dont la détermination et le siège dans tel ou tel élément anatomique n'étaient pas encore précisés. Lorsqu'il dit que l'irritation est la modification primitive, moléculaire et invisible à nos sens, imprimée au tissu vivant par le contact du modificateur externe, il représente la cause, inconnue alors, des phénomènes ultérieurs dont le tissu stimulé est le siège, il s'agit alors de la propriété de nutrition. Lorsque, par le mot *irritation*, il désigne les phénomènes qui succèdent à cette modification moléculaire primitive, et qui se manifestent par un état d'œdème, d'inflammation, d'hypertrophie, de production de pus ou de tumeur, etc., il s'agit d'un trouble des propriétés de développement, de naissance des éléments anatomiques, ou de contractilité des capillaires, etc. L'irritation, non plus que l'irritabilité, n'est une propriété immanente à telle ou telle espèce d'élément anatomique : c'est l'excès d'une propriété élémentaire. Quant aux expressions *irritation nutritive*, *irritation plastique* ou *formatrice* des cellules ou autres éléments, très usitées en Allemagne pour désigner la manifestation de troubles évolutifs et nutritifs tels que l'hypertrophie et l'hypergenèse des éléments anatomiques, elles ne représentent qu'une conception ontologique, une entité, une création de l'esprit, par laquelle on attribue aux propriétés végétatives un caractère de réaction consécutive à l'excitation, qu'elles n'ont pas. A ce point de vue, le terme irritation est non seulement inutile à la physiologie pathologique, comme à la physiologie normale, mais encore il est dangereux; car il donne une idée fausse de phénomènes élémentaires, aujourd'hui assez bien connus en eux-mêmes et dans leurs perturbations, pour qu'il ne soit plus nécessaire de faire intervenir dans leur explication l'hypothèse d'une propriété spéciale, correspondant à chacun d'eux.

ISABELLE. s. m. et adj. [*aureus*, all. *isabellenfarbig*, angl. *light bay*, it. *isabella*]. Genre de robe caractérisé par la couleur jaune clair de toute la surface du corps, quelle que soit la nuance des crins. L'isabelle peut être *clair*, *ordinaire* ou *foncé*, avec ou sans *raie de mulet*.

ISADELPHE. adj. [*isadelphus*, de ἴσος, égal, et ἀδελφὸς, frère; all. *gleichbündelig*, esp. *isadelfo*]. Se dit d'une plante qui a les étamines réunies en deux cordons égaux. = *Monstre isadelphe*. V. ISADELPHIE.

ISADELPHIE. s. f. (Gurtl). État d'un monstre double composé de deux corps également et parfaitement développés, dont chacun possède tous les organes nécessaires à la vie, et qui ne tiennent l'un à l'autre que par des parties sans importance.

ISALIZARINE. s. f. ($C^{28}H^{8}O^{8}$). Substance jaune, contenue dans la racine de garance, avec l'alizarine.

ISAMAMIDE. s. f. V. IMASATINE.

ISAMATE. s. m. Sel formé par l'acide isamique avec une base.

ISAMIDE. s. f. ($C^{32}H^{14}Az^{4}O^{6}$). Poudre jaune, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, qui se forme pendant la distillation de l'isamate d'ammoniaque.

ISAMIQUE. adj. — *Acide isamique* [*acide imasatique*] ($C^{32}H^{13}Az^{3}O^{8}$). Produit de l'action de la potasse sur l'isatine. Cristallisable, soluble dans l'éther, peu dans l'alcool bouillant, et les colorant en jaune. C'est un acide copulé formé d'*amisatine* et d'*acide isatinique*.

ISARD. s. m. V. CHAMOIS.

ISATAMIDE. s. f. V. IMASATINE.

ISATÈNE. s. m. ($C^{32}H^{12}Az^{2}O^{16}$). Corps formé par action d'un sel ammoniacal sur la sulfisatine. Il cristallise de la solution alcoolique bouillante; l'eau chaude le décompose en *isatine* et *indine*.

ISATHIONIQUE. adj. V. ISETHIONIQUE.

ISATILINE. s. f. [*isatimide-isatine double*] ($C^{48}H^{16}Az^{4}O^{10}$). Corps qui se dépose en flocons d'une solution alcoolique d'isatine dans laquelle on fait passer un courant de gaz ammoniac sec. L'acide chlorhydrique le colore en violet.

ISATIMIDE. s. f. ($C^{48}H^{17}O^{8}Az^{5}$). Corps qui se dépose en cristaux en même temps que l'*isatiline*. Jaune, insoluble dans l'eau, à peine dans l'alcool et l'éther bouillant.

ISATINE. s. f. [all. *Isatin*, angl. *isatine*, it. *isatina*] ($C^{32}H^{10}Az^{2}O^{8}$). Produit de l'oxydation de l'indigo bleu, chauffé avec de l'acide nitrique faible. Elle forme de beaux cristaux rouges médiocrement solubles et susceptibles de se volatiliser. Par l'action de la potasse, elle est convertie en *acide isatinique*, et en *isatyde* par l'action de l'acide sulfurique.

ISATINIQUE. adj. V. ISAMIQUE et ISATINE.

ISATIS. s. m. V. PASTEL.

ISATYDE. s. m. ($C^{32}H^{12}Az^{2}O^{8}$). Produit de l'action du sulfhydrate d'ammoniaque ou de l'acide sulfurique sur une solution concentrée d'isatine. Cristallisable, vert pâle, sans goût ni odeur; peu soluble dans l'alcool et l'éther bouillant, dont il se dépose en cristaux; insoluble dans l'eau.

ISCHÉMIE. s. f. [de ἴσχειν, arrêter, et αἷμα, sang]. Arrêt de la circulation artérielle, état des parties où il n'arrive plus de sang. — Anémie locale. V. ANÉMIE.

ISCHIADELPHE. s. m. [*ischiadelphus*, de ἰσχίον, hanche, et ἀδελφὸς, frère]. Monstre double dont les corps, opposés l'un à l'autre, sont soudés par le bassin.

ISCHIAGRE. s. f. [*ischiagra*, de ἰσχίον, hanche, et ἄγρα, proie; all. *Hüftgicht*, angl. *ischiagra*, it. *ischiagra*]. Goutte fixée sur la hanche. Nom donné à la *sciatique*.

ISCHIAL, ALE. adj. [*ischialis*, esp. *isquial*]. Qui a rapport à l'ischion. — *Portion ischiale* de l'os des iles. L'ischion.

ISCHIATIQUE. adj. [*ischiaticus*, angl. *ischiatic*, it. *ischiatico*, esp. *isquiatico*]. Qui a rapport à la hanche. — *Artere ischiatique*. Née de la partie inférieure de l'hypogastrique, elle descend presque verticalement le long des parois du bassin, dont elle sort par la partie inférieure de la grande échancrure sciatique, entre le bord inférieur du muscle pyramidal et le petit ligament sacro-sciatique, et se distribue aux muscles fessiers et à la région supérieure postérieure de la cuisse. = *Douleur ischiatique*. V. SCIATIQUE. — *Hernie ischiatique*. V. ISCHIOCÈLE.

ISCHIATOCÈLE. s. f. V. ISCHIOCELE.

ISCHIO-ANAL, ALE. adj. V. RELEVEUR *de l'anus*.

ISCHIO-BULBAIRE. adj V. TRANSVERSO-URETRAL.

ISCHIO-CAVERNEUX, EUSE. adj. et s. m. [*ischio-cavernosus*, it. *ischiocavernoso*, esp. *isquiocavernoso*]. — *Muscle ischio-caverneux*. Petit muscle qui se rend, de la tubérosité et de la branche ascendante de l'ischion, au corps caverneux de la verge chez l'homme, . chez la femme, il se rend au clitoris, et porte le nom d'*ischio-clitorien*.

ISCHIOCÈLE. s. f. [*ischiocele*, de ἰσχίον, hanche, et κήλη, hernie; all. *Hüftbeinbruch*, *Gessasbruch*, angl. *ischiocele*, it. *ischiatocele*, esp. *isquiocele*]. Hernie extrêmement rare, se faisant à travers la grande échancrure ischiatique. La tumeur fait saillie à la partie postérieure inférieure du tronc, près de l'anus, sous le bord inférieur du muscle grand fessier . elle est souvent assez profondément cachée pour ne pouvoir être que soupçonnée. En cas d'étranglement, on inciserait le grand fessier, et on débriderait en avant, de préférence, pour éviter le nerf sciatique et les autres organes importants qui occupent sa partie postérieure.

ISCHIO-CLITORIDIEN, ENNE. adj. V. ISCHIO-CLITORIEN.

ISCHIO-CLITORIEN, IENNE. adj. [*ischio-clitorianus*, all. *Kitzlermuskel*]. Qui appartient à l'ischion et au clitoris. — *Artere ischio-clitorienne*. Branche de la honteus interne qui se rend au clitoris, chez la femme. — *Muscle ischio-clitorien*. V. Ischio-caverneux. — *Nerf ischio-clitorien*. Branche supérieure du nerf honteux.

ISCHIO-COCCYGIEN, ENNE. adj. et s. m. [*ischio-coccygeus*, all. *Steissbeinmuskel*]. Muscle qui se porte de l'épine sciatique et du petit ligament sacro-sciatique au bord du coccyx, qu'il empêche de se renverser en arrière pendant la défécation.

ISCHIO-FÉMORAL, ALE. adj. et s. V. Adducteur (*Grand*) *de la cuisse*.

ISCHIO-FÉMORO-PÉRONIER, ÈRE. adj. et s. m. V. Biceps *crural*.

ISCHION. s. m. [*ischium*, ἰσχίον, all. *Sitzbein*, angl. *ischium*, it. *ischio*]. Pièce inférieure de l'os iliaque chez le fœtus; partie inférieure de ce même os chez l'adulte. V. Iliaque.

ISCHIOPAGE. s. m. [de ἰσχίον, ischion, et παγεὶς, uni]. Monstre composé de deux individus qui ont un ombilic commun, et qui sont réunis par la région hypogastrique.

ISCHIOPAGIE. s. f. État des monstres ischiopages.

ISCHIO-PÉNIEN, ENNE. adj. Nom donné à la dorsale de la verge, au nerf honteux, chez l'homme, et au muscle ischio-caverneux (Chaussier).

ISCHIO-PÉRINÉAL, ALE. adj. Qui appartient à l'ischion et au périnée. — *Artère ischio-périnéale*. L'artère transverse du périnée. — *Muscle ischio-périnéal*. V. Transverso-anal.

ISCHIO-POPLITI-TIBIAL, ALE. adj. et s. V. Demi-membraneux.

ISCHIO-PRÉTIBIAL, ALE. adj. et s. m. V. Demi-tendineux.

ISCHIO-PROSTATIQUE. adj. et s. m. Le muscle *abaisseur de la vessie*.

ISCHIO-PUBIOTOMIE. s. f. (Farabeuf). Agrandissement momentané du bassin oblique ovalaire ankylosé pour faciliter l'accouchement. L'opération consiste à scier verticalement, du côté correspondant à l'ankylose sacro-iliaque, la branche de l'ischion et la branche horizontale du pubis, puis à détruire les parties fibreuses (arcade crurale, membrane obturatrice) qui pourraient s'opposer à l'écartement.

ISCHIO-TROCHANTÉRIEN, ENNE. adj. et s. m. V. Jumeaux *de la cuisse*.

ISCHIO-URÉTRAL, ALE. adj. et s. m. Le muscle de Guthrie.

ISCHNOPHONIE. s. f. [*ischnophonia*, ἰσχνοφωνία, de ἰσχνὸς, faible, et φωνὴ, voix; it. *icnofonia*]. Faiblesse de la voix. ‖ Vogel appelait ainsi le bégayement.

ISCHNOTIE. s. f. [de ἰσχνὸς, grêle]. Gracilité extrême du corps ou d'une de ses parois.

ISCHOMÉNIE. s. f. [de ἴσχω, je retiens, et μὴν, mois; *retentio menstruorum* (Mercatus, Mercurialis, Sennert), *suppressio* (Primerose), *rétention* (Astruc et Vigarous), *Ischuria atretarum* (Cullen), *ischurie menstruelle* (Capuron), *verstopfte Menstruation* (G. Jörg)]. V. Dysménorrhée.

ISCHURÉTIQUE. adj. et s. m. [*ischureticus*, all. *ischuretisch*, angl. *ischuretic*, it. et esp. *iscuretico*]. Se disait des remèdes réputés propres à modérer ou à guérir l'ischurie.

ISCHURIE. s. m. [*ischuria*, ἰσχουρία, de ἴσχειν, arrêter, et οὖρον, urine; all. *Harnverhaltung*, angl. *ischuria*, it. et esp. *iscuria*]. Impossibilité d'uriner. V. Rétention *d'urine*.

ISERTIA. s. m. Genre de plantes rubiacées, dont une espèce, l'*Isertia coccinea*, Vahl, a une écorce réputée fébrifuge, et des feuilles employées comme toniques et astringentes.

ISÉTHIONATE. s. m. Sel formé par l'acide iséthionique combiné avec une base. Les iséthionates sont isomères avec les sulfovinates, mais non décomposables par l'ébullition.

ISÉTHIONIQUE. adj. — *Acide iséthionique* [*acide isétherosulfurique, acide éthéro-hyposulfurique* ($C^4H^5O^2SO^2$. $SO^3 + HO$). Acide copulé, produit de l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'alcool absolu (Magnus). Il est liquide, très acide, très stable, soluble dans l'alcool et l'éther. Il est isomère avec l'acide sulfovinique.

ISOBRIÉ, ÉE. adj. [*isobriatus*, de ἴσος, égal, et βρίθω je suis puissant]. Se dit des embryons dicotylédonés, dont les forces d'accroissement sont égales des deux côtés.

ISOCARPÉ, ÉE. adj. [de ἴσος, égal, et καρπὸς, fruit]. Se dit des phanérogames dont les divisions du fruit sont en nombre égal à celui des divisions du périanthe, et des algues dans lesquelles les sporanges contiennent des spores en nombre égal.

ISOCARPÉES. s. f. V. Algues.

ISOCHIMÈNE. adj. [de ἴσος, égal, et χειμαίνω, être en hiver]. Se dit des lignes qui passent par tous les points du globe où la température est semblable pendant l'hiver (Alex. de Humboldt).

ISOCHRONE. adj. [*isochronus*, ἰσόχρονος, de ἴσος, égal, et χρόνος, temps; all. *gleichzeitig*, angl. *isochronal*, it. et esp. *isocrono*]. Se dit des mouvements qui s'exécutent en des temps égaux.

ISOCHRONISME. s. m. [*isochronismus*, all. *Gleichzeitigkeit*, angl. *isochronism*, it. et esp. *isocronismo*]. Qualité de ce qui est isochrone. ‖ Simultanéité d'action entre des organes qui se correspondent ou qui dépendent l'un de l'autre.

ISOCLINE. adj. [de ἴσος, égal, et κλίσις, pente]. Se dit des lignes qui passent par tous les points du globe où l'aiguille aimantée a une égale inclinaison.

ISOCYANURIQUE. adj. — *Acide isocyanurique* [*acide fulminurique*] ($C^6H^3Az^3O^6$). Corps cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, détonant à chaud, qui se forme quand on décompose les fulminates par la chaleur.

ISODIMORPHE. adj. [de ἴσος, égal, et *dimorphe*]. Se dit des corps dimorphes dont les formes sont identiques.

ISODIQUE. adj. [de εἰς, en, et ὁδὸς, voie, chemin]. Se dit des nerfs centripètes (Marshall-Hall).

ISODYNAMIQUE. adj. [de ἴσος, égal, et δύναμις, force]. Se dit d'une ligne passant par les points de la terre où l'influence magnétique est la même.

ISOÉTÉES. s. f. pl. [de ἴσος, semblable, et ἔτος, année]. Famille de plantes cryptogames voisines des lycopodiacées, s'en distinguant en ce que les organes reproducteurs sont situés dans une ou deux loges à la base des feuilles. Ce sont des plantes croissant sous l'eau et à stipe très court.

ISOGÉOTHERME. adj. [de ἴσος, égal, γαῖα, terre, et θερμὸς, chaud]. Synonyme d'*isotherme*.

ISOGONIQUE. adj. [de ἴσος, égal, et γωνία, angle]. Se dit des lignes qui passent par tous les points du globe où l'angle de déclinaison est semblable.

ISOGYNE. adj. [*isogynus*, de ἴσος, égal, et γυνὴ, femme]. Se dit d'une fleur dont les carpelles et les pétales sont en nombre égal. S'oppose à *anisogyne*.

ISOLANT, ANTE. adj. [all. *isolirend*, angl. *insulating*, it. *isolante*, esp. *aislante*]. Se dit d'un corps qui ne transmet pas l'électricité, et à l'aide duquel on isole les autres corps, qu'on veut électriser, de toute communication avec des conducteurs par lesquels pourrait s'écouler leur électricité. — De la Rive appelle *milieu cohibant*, au lieu de *milieu isolant*, le milieu au travers duquel s'opèrent les phénomènes d'induction électrique : ce mot exprime l'idée d'un corps qui agit d'une certaine manière sur l'électricité, tandis que le mot *isolant* indique un état passif ou négatif.

ISOLATEUR. s. m. [all. et angl. *isolator*, it. *isolatore*, esp. *aislador*]. Appareil dont on se sert, dans les expériences de physique, pour isoler les corps auxquels on veut communiquer, ou dans lesquels on veut accumuler l'électricité.

ISOLÉ, ÉE. adj. [all. *isolirt*, angl. *insulated*, it. *isolato*, esp. *auslado*]. Se dit d'un corps qu'on a entouré d'autres corps non conducteurs de l'électricité, afin d'éviter l'écoulement de celle-ci. = Se dit aussi des organes sans connexions directes avec d'autres.

ISOLEMENT. s. m. [all. *Isolirung*, angl. *being insulated*, it. *isolamento*, esp. *aislamiento*]. État d'un corps électrisé dont on a éloigné tous les objets conducteurs, afin qu'il puisse conserver l'électricité. = En médecine et en police sanitaire, mesure ayant pour but de soustraire les hommes et les animaux sains à la contagion, en les séparant des individus malades. L'isolement est, de tous les moyens préservatifs, le plus efficace et le plus diffilile à bien pratiquer. Toutes les maladies contagieuses, en particulier les fièvres éruptives, le croup, l'érysipèle, la dothiénentérie, commandent l'isolement des individus atteints, qu'il serait possible de réaliser, dans les hôpitaux, en généralisant l'affectation de certaines salles à telle ou telle de ces maladies. — Pour les animaux, l'isolement se fait : 1° en plaçant dans une étable isolée les animaux d'un propriétaire suspects ou malades (séquestration) ; 2° en réunissant dans un lieu isolé les animaux malades d'un village ou d'une contrée ; 3° en laissant dans une étable saine les animaux non malades et cantonnant les autres dans des lieux isolés, sous la conduite de gardiens (cantonnement ou parcage). = L'isolement, c'est-à-dire l'habitation dans une maison éloignée du milieu social, est aussi employé comme moyen curatif des aliénés, et devient presque toujours indispensable, au moins temporairement.

ISOLOGUE. adj. et s. f. [de ἴσος, égal, et λόγος, raison, proportion]. Se dit des composés qui ont une composition analogue, comme ceux d'une même série.

ISOLOIR. s. m. V. Isolateur.

ISOMÈRE. adj. [de ἴσος, égal, et μέρος, partie]. V. Isomérie.

ISOMÉRIE. s. f. [de ἴσος, semblable, et μέρος, partie ; all. *Isomerie*, *isomerismus*, angl. *isomerism*, it. *isomeria*, esp. *isomeria*]. État de certains corps composés dont la composition élémentaire est identique, et qui pourtant ont des propriétés physiques et chimiques différentes : ces corps sont dits *isomeres*. Quelquefois les propriétés physiques, pouvoir rotatoire sur la lumière polarisée, fusibilité, etc., sont seules différentes : c'est l'*isomérie physique*. Dans d'autres cas, les propriétés chimiques elles-mêmes diffèrent d'un corps à l'autre, la composition élémentaire restant identique ; cette *isomérie chimique* présente deux cas distincts : tantôt le poids de l'équivalent des deux corps varie, c'est ce qu'on appelle la *polymérie ;* tantôt ce poids reste le même, mais les éléments de chaque corps composé ne sont pas groupés de la même façon : c'est la *métamérie*. Dans l'*isomérie proprement dite*, la composition élémentaire est identique, les réactions générales sont les mêmes, la fonction chimique est semblable, mais les corps isomères diffèrent par certaines propriétés physiques et chimiques : ainsi les essences de térébenthine et de citron, les acides tartrique et paratartrique, sont des corps isomères.

ISOMÉRIQUE. adj. [*isomericus*, all. *isomerisch*, *gleichtheilig*, angl. *isomeric*, it. et esp. *isomerico*]. Qui a les caractères de l'isomérie ; qui a rapport à l'isomérie.

ISOMÉRISME. s. m. V. Isomérie.

ISOMORPHE. adj. [*isomorphus*, de ἴσος, égal, et μορφή, forme ; all. *isomorph*, *gleichgestaltig*, angl. *isomorphous*, it. et esp. *isomorfo*]. V. Isomorphisme.

ISOMORPHIE. s. f. V. Isomorphisme.

ISOMORPHISME. s. m. [all. *Gleichgestaltigkeit*, *Isomorphismus*, angl. *isomorphism*, it. et esp. *isomorfismo*]. Propriété qu'ont certains corps, simples ou composés, d'affecter la même forme cristalline, ou des formes au moins très voisines, et de se remplacer mutuellement dans les composés qu'ils forment avec d'autres substances sans que la forme cristalline de ces composés soit sensiblement changée : ces corps sont dits *isomorphes*. Ainsi le soufre, le sélénium et le chrome sont des exemples d'isomorphisme. Un atome de chacun de ces corps forme, avec 3 atomes d'oxygène, les acides sulfurique, sélénique et chromique, qui, en se combinant avec un même nombre d'atomes d'une même base ou de bases ayant une composition semblable, produisent des sels ayant une même forme cristalline : les acides, les bases et les sels qu'ils forment, sont *isomorphes*. La similitude des formes cristallines de deux ou plusieurs composés isomères entraîne nécessairement l'analogie de constitution de ces composés : ainsi les carbonates de chaux, de magnésie, de fer, de manganèse, qui cristallisent en rhomboèdres avec des formes très voisines, ont une constitution tout à fait semblable, et ne diffèrent entre eux que par le remplacement de la chaux par la magnésie, etc. Cette loi permet de déterminer la formule de certains corps, puisque, pour connaître la constitution d'une substance isomorphe à une autre, il suffit de connaître celle de cette dernière.

ISONANDRA. s. m. Arbre qui fournit la *gutta-percha*.

ISOPATHE. adj. et s. m. Qui admet l'isopathie.

ISOPATHIE. s. f. [de ἴσος, égal, et πάθος, maladie]. Doctrine de ceux qui admettent que le pouvoir de la thérapeutique est égal à celui des causes morbifiques.

ISOPÉTALE. adj. [*isopetalus*, de ἴσος, égal, et πέταλον, pétale]. En botanique, se dit d'une plante qui a les pétales égaux.

ISOPHYLLE. adj. [*isophyllus*, de ἴσος, égal, et φύλλον, feuille]. En botanique, se dit d'une plante dont les feuilles sont égales.

ISOPODES. s. m. pl. [*isopoda*, de ἴσος, semblable, et ποῦς, pied]. Ordre de crustacés caractérisés par un abdomen volumineux, la tête petite, sept paires de pattes thoraciques semblables, les vésicules branchiales portées par les fausses pattes de l'abdomen, et généralement organisés pour respirer dans l'eau. V. Cloporte.

ISOPRÈNE. s. m. ($C^{10}H^{8}$). Substance liquide, qui prend naissance pendant la distillation sèche du caoutchouc : elle se solidifie à l'air, en prenant de l'oxygène.

ISOSTÉMONE. adj. [de ἴσος, égal, et στήμων, filament]. Se dit d'une fleur dont les pétales et les étamines sont en nombre égal.

ISOTÉRÉBENTHÈNE. s. m. ($C^{20}H^{16}$). Corps liquide, isomère au térébenthène, qui se forme, entre 250 et 300°, aux dépens de l'essence de térébenthine chauffée en vase clos.

ISOTHÈRE. adj. [de ἴσος, égal, et θέρος, été]. Se dit des lignes qui passent par tous les points du globe dont la température est égale pendant l'été.

ISOTHERME. adj. [de ἴσος, égal, et θερμὸς, chaud ; all. *isotherm*, *gleichwarm*, angl. *isothermal*, it. *isotermo*]. Se dit des lignes passant par tous les points du globe terrestre dont la température moyenne de l'année entière est égale. Les lignes isothermes sont parallèles à l'équateur jusqu'à 22° environ de chaque hémisphère ; elles présentent des sinuosités nombreuses. — *Zone* ou *bord isotherme*. Espace compris entre deux lignes isothermes.

ISOTROPE. adj. [de ἴσος, égal, et τρέπειν, tourner]. Se dit d'un corps physiquement homogène, c'est-à-dire présentant des propriétés, optiques par exemple, identiques dans toutes les directions.

ISSUES. s. f. pl. [all. *Geschmeiss*, angl. *purtenance*, it. *rattaglie*]. Parties des animaux qui sortent de la boucherie sans y être vendues, telles que peau, suif, tête, bas des membres à partir du dessous du genou, pieds, viscères thoraciques et abdominaux. Leur poids est de un tiers jusqu'à près de la moitié du poids total de la bête. = Parties de la mouture du blé qui n'entrent pas dans la composition du pain. V. Mouture.

ISTHME. s. m. [*isthmus*, ἰσθμὸς, all. *Enge*, angl. *isthmus*, it. *istmo*, esp. *ismo*). Mot qui signifie proprement une langue de terre joignant une presqu'île au continent ou séparant deux mers, et qui est employé par les anatomistes pour désigner certaines parties qui en réunissent d'autres et qui sont plus étroites que celles-ci. — *Isthme de l'encéphale*. La protubérance annulaire. — *Isthme du gosier* [*ouverture œsophagienne* de la bouche]. Détroit qui sépare la bouche du pharynx. Il est formé en haut par le voile du palais, en bas par la base de la langue, sur les côtés par les piliers antérieurs du voile du palais et par les amygdales. — *Isthme de Guyon*. V. Utérus. — *Isthme du pharynx*. Détroit qui sépare le pharynx de l'arrière-cavité des fosses nasales : il est limité par les piliers postérieurs du voile du palais. — *Isthme de la trompe d'Eustache*. Partie rétrécie de ce canal, située à l'union de ses parties osseuse et cartilagineuse. — *Isthme de Vieussens*. Relief de fibres musculaires qui règne autour de la fosse ovale de la cloison des oreillettes du cœur.

ISURÉE. s. f. ($C^2H^4Az^2O^2$). Substance solide, cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool chaud, isomérique avec l'urée.

ITACONIQUE ou **ITAKONIQUE**. adj. V. Citricique.

ITALIENNES (Races bovines). On signale en Italie deux races principales : 1° la *Romagne* ou *Romagnoise*, assez grande, de couleur grise ou brune, ayant de l'aptitude pour la graisse et la chair ; elle peut être classée parmi les races des plaines; les vaches sont bonnes laitières; 2° la race du *Parmesan*, qui n'est autre chose que celle de *Schwitz* importée dans le pays.

ITAMALIQUE. adj. — *Acide itamalique* ($C^{10}H^8O^{12}$). Substance cristallisée en aiguilles blanches, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther.

ITAPYRUVIQUE. adj. — *Acide itapyruvique* ($C^8H^6O^6$). Corps homologue de l'acide pyruvique, formé par distillation de l'acide itatartrique.

ITATARTRIQUE. adj. — *Acide itatartrique* ($C^{10}H^8O^{12}$). Corps difficilement cristallisable, obtenu à l'état de masse sirupeuse.

ITICUCU. s. m. V. Jeticucu.

IULE. s. m. [*iulus*, *julus*, ἴουλοι]. En botanique, synonyme d'*amentum*, chaton. = En entomologie, genre de myriopodes chilognathes, dont les articles, au nombre de quarante et au delà, portent chacun deux paires de pattes, à l'exception du premier, qui en est dépourvu, et des trois suivants, qui n'en ont qu'une paire. Ils naissent apodes; le nombre des anneaux, des pattes et des yeux va en augmentant avec l'âge. Corps allongé, vermiforme.

IVA. s. m. Un des noms de la *millefeuille*.

IVAÏNE. s. f. ($C^{16}H^{14}O^2$). Substance résineuse, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, amère comme l'achilléine, qu'elle accompagne dans la millefeuille.

IVETTE. s. f. Nom vulgaire du *Chamæpitys* (*Ajuga Chamæpitys*, Schreb., *Teucrium Chamæpitys*, L.), plante labiée, employée autrefois contre la goutte. — *Ivette musquée* (*Ajuga Iva*, Schreb., *Teucrium Iva*, L.). Plante de saveur amère, d'odeur de musc, jadis employée comme antispasmodique, tonique et apéritive.

IVOIRE. s. m. [*ebur*, ἐλέφας, all. *Elfenbein*, angl. *ivory*, it. *avorio*, esp. *marfil*]. La substance dentaire propre qui constitue les *défenses de l'éléphant*. On en fait des dents artificielles, des pessaires, des sondes, après l'avoir dépouillée en partie de ses sels calcaires. Brûlée à blanc, elle entrait autrefois, sous le nom de *spode*, dans quelques préparations officinales. = En anatomie, *ivoire*. V. Dent et Dentification. = *Ivoire végétal* [*noix de palmier*, *cagna* ou *cabella di negro*, *morphil*]. Graine du *Phytelephas macrocarpa*, R. P. (*Elephantusia macrocarpa*), de la famille des pandanées, dont l'épisperme, cassant, dur, assez épais, renferme un endosperme blanc, opaque, très dur, pouvant être poli comme l'ivoire. = *Ivoire artificiel* (dit *celluloid* en Amérique). Mélange de coton-poudre et de camphre, comprimé et desséché, et formant une substance dure, élastique qui, polie, présente l'aspect de l'ivoire. On en fait divers instruments ; mais cette matière est très combustible.

IVRAIE. s. f. [all. *Lolch*, angl. *weads*, it. *loglio*, esp. *cizana*]. Genre de plantes graminées dont une espèce, l'*ivraie enivrante* (*Lolium temulentum*, L.), fournit des graines, de saveur âcre et acidule, qui peuvent donner au pain des qualités malfaisantes, quand leur farine est mêlée en suffisante quantité avec celle des céréales. — L'*ivraie vivace* (*L. perenne*, L.), employée comme plante fourragère sous le nom de *raygrass*, n'est pas malfaisante, non plus que le *raygrass d'Italie* (*L. italicum*, A. Br.).

IVRESSE. s. f. [*ebrietas*, μέθη, all. *Trunkenheit*, angl. *drunkenness*, it. *ebbrezza*, esp. *embriaguez*]. Ensemble des phénomènes *passagers* que détermine l'abus des boissons fermentées. V. Alcoolisme *aigu*.

IVROGNERIE. s. f. [all. *Trunksucht*, angl. *ebriety*, *inebriation*, esp. *borrochera*]. L'état d'ivresse devenu *habituel* (V. Alcoolisme *chronique*). Toutes les mesures que l'on pourrait proposer pour arrêter les ravages de l'ivrognerie dans la population civile resteront sans effet si, dans l'armée, l'autorité du commandement et les obligations formelles de la discipline ne réussissent pas à réprimer les habitudes d'intempérance ; car c'est dans l'armée que le jeune soldat contracte presque toujours l'ivrognerie. En même temps qu'elle démoralise, l'ivrognerie ruine physiquement; elle diminue la résistance des hommes à la fatigue, aux intempéries, aux privations; elle aggrave les blessures, elle entrave le succès des opérations chirurgicales, elle prépare la léthalité des épidémies. Apathique, indifférent, sans initiative et sans énergie, pusillanime, oublieux de ses proches et de lui-même, se traînant de débauche en débauche, réduit au dénûment et ne reculant même pas à tendre la main pour se procurer les moyens de satisfaire son ignoble passion, sordide, couvert de haillons, puant le vin, crapuleux, tel est habituellement l'homme qu'a transformé l'ivrognerie (Jeannel, Fournier).

IXINE. s. f. V. Carline.

IXODE. s. *m*. Genre d'arachnides de l'ordre des acarides, dont le corps est ovalaire ou orbiculaire, plat quand l'animal est à jeun, renflé et énorme quand il est plein du sang des animaux sur lesquels il vit ou plein d'œufs. Il est brun-ardoisé, à tégument coriace. Le céphalothorax, très petit relativement à l'abdomen, est pourvu de palpes engainantes, qui forment, avec un suçoir de pièces cornées très dures, un bec avancé, court, tronqué. Leurs pattes, garnies de crochets, leur permettent de se fixer à tous les corps. Ils vivent, dans les temps chauds, sur les plantes, les genêts surtout, et s'accrochent aux animaux qui frottent ces plantes en passant, tels que les chiens, chevaux, bœufs, chats, moutons, et même l'homme, sur lequel ils ne causent qu'une sensation de piqûre, démangeaison avec rougeur et un peu de gonflement. Les principales espèces sont : l'*Ixodes ricinus*, Latr. (*tique des chiens*, *ricin*, *lingaste*, etc.), qui attaque les chiens l'*Ix. reticulatus*, Latr. (*tique réticulée*), qui attaque les bœufs et les moutons, et le *garapatte*.

IXORA. s. m. Genre de plantes rubiacées, dont plusieurs espèces sont employées dans l'Inde, comme astringentes, contre la diarrhée et la dysenterie. Tels sont : l'*Ixora indica*, L.; l'*I. bandhucca*, Roxb., l'*I. Rheedii*, Kost.

J

JABORANDI. s. m. Nom sous lequel les indigènes de l'Amérique du Sud ont désigné un grand nombre de végétaux sapides, aromatiques, stimulants, diurétiques, sudorifiques, alexipharmaques et sialagogues. Les plus connus sont le *Serronia Jaborandi*, Guill., et le *Piper reticulatum*, L., tous deux de la famille des pipéracées. Aucune de ces plantes n'est le *Jaborandi* des médecins. Celui-ci est une rutacée, du genre *Pilocarpus*, distinct des autres espèces de ce genre par ses feuilles composées-pennées et non simples (*P. pennatifolius*, Lemaire). La plupart de ses organes de végétation sont odorants, ce qui est dû à la présence d'un très grand nombre de réservoirs à huile essentielle ; les feuilles surtout renferment de l'oléo-résine. Ses fleurs, disposées en longues grappes, sont de couleur brun-rouge foncé. Les feuilles, d'odeur et de saveur analogues à celles des feuilles d'oranger, sont employées en infusion (4 à 5 gram. dans 200 gram. d'eau) dans tous les cas où il y a intérêt à provoquer la salivation et la transpiration. V. PILOCARPINE.

JABORANDINE. s. f. Alcaloïde incomplètement étudié, extrait avec la pilocarpine, du jaborandi (Hardy).

JABORINE. s. f. Substance amorphe, jaunâtre, qui se forme par transformation de la pilocarpine.

JABOT. s. m. [*ingluvies*, all. *Kropf*, angl. *crop*, it. *gozzo*, esp. *buche*]. Dilatation de l'œsophage, qu'on observe chez les oiseaux, particulièrement chez les granivores, et dans laquelle les aliments séjournent quelque temps pour s'y imbiber d'une liqueur analogue à la salive, avant de passer dans le ventricule succenturié, et, de là, dans le gésier. = En vétérinaire, *jabot*, poche formée par la membrane muqueuse de l'œsophage du cheval, faisant hernie à travers la membrane musculaire. Sa capacité varie de quelques décilitres à plusieurs litres, et siège dans la partie cervicale ou dans la portion thoracique de l'organe. Les aliments s'y accumulent ou sont rejetés avec des mucosités par la bouche ou les fosses nasales, ou sont avalés spontanément. On emploie avec succès des manipulations qui consistent à secouer vivement avec la main la saillie formée par l'œsophage, à exercer ensuite des mouvements alternatifs de pression en haut et en bas. Les aliments sont tellement tassés, que l'introduction d'un tube est impossible. La guérison peut survenir à la suite de l'ouverture extérieure spontanée de l'œsophage. Enfin l'œsophagotomie est la dernière ressource. Souvent les animaux meurent d'épuisement.

JACA. s. m. L'*arbre a pain.*

JACÉE. s. f. V. CENTAURÉE.

JACKAL. s. m. V. CHACAL.

JACKSON. — *Eau de Jackson.* V. EAU *balsamique.*

JACOB. [Médecin anglais de la première moitié du XIX^e^ siècle]. — *Membrane de Jacob.* V. RETINE.

JACOBSON. [Médecin bavarois de la première moitié du XIX^e^ siècle]. — *Organe de Jacobson.* V. ORGANE. — *Rameau de Jacobson.* V. GLOSSO-PHARYNGIEN.

JACQUIER ou **JAQUIER.** s. m. L'*arbre à pain.*

JACTATION ou **JACTITATION.** s. f. [*jactatio*, de *jactare*, jeter çà et là; ἀλύκη, all. *Herumwerfen*, angl. *jactitation*]. Anxiété, agitation, avec projection alternative des membres dans un sens et dans l'autre.

JADE. s. m. [all. *Nierenstein*, it. *diaspro*, *malochite*, angl. *malachite*, esp. *jade*, vulgairement *pierre néphrétique*]. Substance minérale amorphe, verdâtre, composée de silice, de chaux, de soude, de potasse, d'oxyde de fer, etc., qu'on portait autrefois en amulette contre les maladies des reins.

JAGO. s. m. V. COQ.

JAIS. s. m. V. JAYET.

JALAP. s. m. [*jalapa*, all. *Jalappe*, angl. *jalap*, it. *sciarappa*, *gialappa*, esp. *jalapa*]. Racine de l'*Exegonium purga*, Bentham (*Convolvulus officinalis*, Pelletan, *Ipomœa purga*, Choisy), plante convolvulacée du Mexique. On la trouve dans le commerce en grosses rouelles ou en morceaux arrondis (fig. 239), marqués circulairement d'une forte incision faite pour en faciliter la dessiccation. Sa surface est très rugueuse et d'un gris foncé, veiné de noir; intérieurement, elle est d'un gris sale. Son odeur est nauséabonde, sa saveur âcre. Le meilleur jalap est sec, compact, pesant, à cassure nette, non celluleuse. Souvent il est mêlé avec de la racine du *faux jalap* (*Mirabilis jalapa*, L.), qui est moins ridée et moins résineuse ; ou avec celle de la bryone, qui est beaucoup plus blanche et plus légère, et qui a une saveur très amère. Le jalap est un purgatif drastique excellent, qui convient surtout dans les affections du cerveau, des yeux, du cœur, mais dont l'effet est variable. — *Poudre de jalap.* On la prescrit à la dose de $1^{gr},50$ à 2 grammes pour les adultes, d'environ 75 centigrammes pour les jeunes gens. — *Poudre de jalap composée.* V. POUDRE. — *Résine de jalap.* Elle se prépare en distillant la teinture au bain-marie jusqu'aux trois quarts, mêlant le résidu avec quantité égale d'eau distillée, lavant le précipité, le dissolvant dans l'alcool, et évaporant à siccité. Elle est d'un brun verdâtre, fragile, à cassure brillante, jaunâtre lorsqu'elle a été réduite en poudre, d'odeur vireuse, de saveur d'abord faible, puis âcre et désagréable. On l'administre à la dose de 30 à 60 centigrammes en bols ou dans un véhicule convenable. On en fait une *émulsion purgative* avec : résine de jalap, 5 décigr.; sucre blanc, 30 gram.; eau de fleur d'oranger, 10 gram.; eau commune, 120 gram.; jaune d'œuf, 1/2. — On prépare un *sirop de jalap.* — *Teinture de jalap.* Elle se fait avec 1 partie de jalap en poudre et 8 d'alcool à 22°. — *Teinture de jalap composée* V. EAU-*de-vie allemande.* — La racine de jalap fait la base de la *médecine* de Leroy. V. REMÈDE. — Un autre jalap offi-

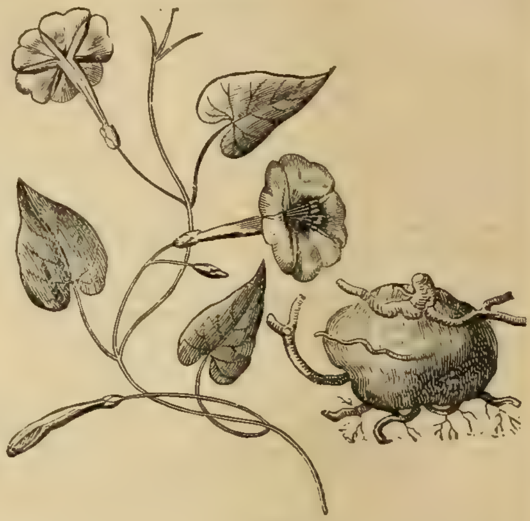

FIG. 239.

cinal, doué de propriétés moins énergiques, et appelé *jalap léger, fusiforme* ou *mâle*, est fourni par l'*Ipomœa orizabensis*, Ledanoy (*Convolvulus orizabensis*, L.

JALAPINE. s. f. [angl. *jalapin*] ($C^{68}H^{56}O^{32}$). Substance résineuse, jaunâtre, insipide, inodore, à peine soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther, soluble dans la benzine et l'essence de térébenthine, extraite de la racine de jalap. C'est une glycoside : les acides étendus et bouillants la dédoublent en jalapinol et en glycose ; les bases la dédoublent en acide jalapique et en glycose.

JALAPINOL. s. m. ($C^{64}H^{62}O^{14}$). Substance faiblement acide, cristallisable, inodore, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qui se forme par dédoublement de la jalapine en présence des acides, et que les alcalis transforment en acide jalapinolique.

JALAPINOLIQUE. adj. — *Acide jalapinolique* ($C^{32}H^{30}O^{6}$). Substance cristallisable, blanche, soluble dans l'alcool et l'éther, qui prend naissance par l'action des alcalis sur le jalapinol.

JALAPIQUE. Qui concerne le jalap. — *Acide jalapique* ($C^{136}H^{118}O^{70}$). Substance amorphe, inodore, hygrométrique, qui prend naissance par l'action des bases sur la jalapine.

JAMAÏCINE. s. f. [angl. *jamaïcine*]. Alcaloïde azoté tiré de l'*Andira inermis* ou *Geoffree* de la Jamaïque. Brunâtre, cristallisable, fusible, très amère. Elle paraît être purgative.

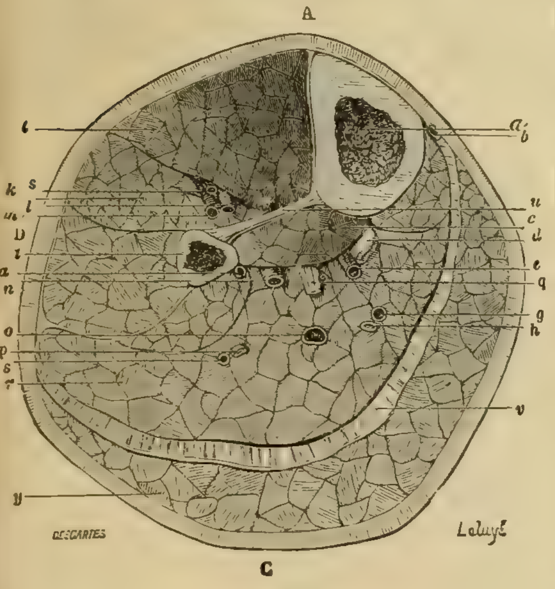

Fig. 240.

JAMBE. s. f. [*crus*, σκέλος, κνήμη, all. *Bein*, angl. *leg*, it. *gamba*, esp. *pierna*]. Portion du membre abdominal comprise entre le genou et le pied. La jambe est formée de deux os : l'un, plus gros, le *tibia* ; l'autre, plus grêle, le *péroné*, placé au côté externe du précédent. Ces os sont séparés l'un de l'autre par un intervalle qu'occupe un ligament interosseux, et donnent attache aux cloisons intermusculaires qui, parties de la face profonde de l'aponévrose jambière, circonscrivent trois gaines ou *régions jambières :* une *région jambière antérieure*, comprenant les muscles jambier ou tibial antérieur, extenseur propre du gros orteil, extenseur commun des orteils ; une *région externe*, constituée par les muscles péroniers ; une *région postérieure*, subdivisée elle-même en deux loges secondaires, l'une superficielle pour les muscles jumeaux, plantaire grêle et soléaire, l'autre profonde pour les muscles long fléchisseur commun des orteils, fléchisseur propre du gros orteil, et jambier postérieur. La jambe reçoit ses vaisseaux artériels des tibiales antérieure et postérieure, et de la tibio-péronière ; chacune de ces artères est accompagnée de deux veines satellites : en outre, la jambe possède, comme l'avant-bras, un plan veineux superficiel, représenté ici par les saphènes. Les nerfs tibiaux antérieur et postérieur, et le nerf musculo-cutané, fournissent des rameaux à la jambe par leurs branches collatérales et terminales. — Fig. 240. Coupe transversale de la jambe : A, partie antérieure de la préparation ; B, partie interne ; C, partie postérieure ; D, partie externe. *a*, tibia ; *b*, veine saphène interne ; *c*, muscle tibial postérieur ; *d*, veine tibiale postérieure ; *e*, artère tibiale postérieure ; *fg*, artères du soléaire ; *h*, veine du soléaire ; *i*, muscle tibial antérieur ; *j*, nerf tibial antérieur ; *k*, muscle extenseur commun des orteils ; *l*, artère tibiale antérieure ; *m*, veine tibiale antérieure ; *n*, artère péronière ; *o*, une des veines du soléaire ; *p*, autre veine du soléaire ; *q*, nerf tibial postérieur ; *r*, soléaire ; *u*, ligament interosseux ; *v*, aponévrose antérieure des jumeaux ; *x*, veine péronière ; *y*, jumeau externe. — Les lésions inflammatoires (phlegmon, périostite, carie, etc.) et traumatiques n'offrent aucune particularité à la jambe ; mais celle-ci est le siège de prédilection des varices, et des ulcères qui en sont la conséquence ; les anévrysmes n'y sont pas rares ; la gangrène symétrique des extrémités y est fréquente. — L'amputation de la jambe peut être pratiquée en trois points : *au lieu d'élection* (trois travers de doigt au-dessous de la tubérosité antérieure du tibia) ; *au tiers inférieur ; dans l'épaisseur des condyles.* Au lieu d'élection, les procédés de la méthode circulaire sont généralement appliqués, à cause de la facilité d'exécution : Sédillot préfère former une plaie ovalaire à lambeau antérieur, pour conserver en avant une épaisseur de peau suffisante. L'amputation au tiers inférieur est abandonnée à cause de la difficulté de conserver l'usage du membre et d'empêcher les douleurs du moignon. Quant à l'amputation dans les condyles, elle évite difficilement les inconvénients d'une plaie pénétrante du genou. — *Fracture de jambe.* Fracture simultanée du tibia et du péroné (pour les fractures isolées de chacun de ces os, V. PÉRONÉ et TIBIA). Les fractures des deux os de la jambe, très fréquentes, sont directes ou indirectes, complètes ou incomplètes, quelquefois comminutives. Dans les fractures incomplètes, ou complètes, mais transversales et dentelées, le déplacement est nul ou peu marqué. Au contraire, dans les fractures obliques, le déplacement est constant, et varie avec le degré d'obliquité : quelquefois il a lieu par rotation ; plus souvent, il est angulaire, le fragment supérieur du tibia faisant saillie à la partie antérieure de la jambe ; enfin il peut y avoir chevauchement, et dans les fractures dites en bec de flûte, le tibia traverse la peau et fait saillie au dehors. Si la fracture est simple, sans déplacement ou avec un déplacement peu marqué, la jambe, après la réduction, est maintenue dans l'extension, d'abord dans un appareil de Scultet, puis dans un appareil plâtré, tel qu'une attelle postérieure coudée au niveau de la plante du pied, ou deux attelles latérales maintenant le pied fortement relevé. S'il existe une petite plaie, il faut en faire l'occlusion immédiate avec de la ouate imbibée de collodion. En cas de fracture oblique, avec saillie du fragment supérieur du tibia telle qu'on ait à craindre l'ulcération ou la gangrène de la peau, il est nécessaire de réduire cette saillie par une pelote à compression, ou par l'appareil à pointe métallique de Malgaigne (V. POINTE). Enfin, en cas de plaie étendue, si les téguments sont extrêmement contus et déchirés, il faut faire immédiatement l'amputation de la cuisse au tiers inférieur. = La *jambe* est vulgairement appelée *cuisse* chez les ruminants, les solipèdes et les oiseaux, tandis que la portion des membres nommée *jambe* est constituée par les organes qui, chez l'homme, forment le pied, moins les orteils; c'est-à-dire par les os du tarse, et surtout par le métatarse réduit à un seul os allongé et volumineux appelé *metatarsien* principal ou *canon*. = *Jambe artificielle*. Appareil destiné à remplacer une jambe amputée. Il se compose : 1° d'un pied artificiel et d'une *jambe lacée*, ou boîte de réception du moignon ; 2° d'une boîte de réception de la cuisse ou *cuissart*. Les deux boîtes sont réunies au genou par des leviers articulés, qui opèrent l'extension et la flexion par l'élasticité d'un ressort. = *Jambe des Barbades*. L'*éléphantiasis* des Arabes affectant les jambes, endémique aux Barbades et dans les Indes orientales. V. ÉLÉPHANTIASIS.

JAMBIER, IÈRE. adj. [*tibialis*, it. *gambiero*]. Qui a rapport à la jambe. — *Aponévrose jambiere*. Elle enveloppe les muscles de ce membre, et envoie entre eux, par sa face profonde, deux cloisons qui forment trois gaines et circonscrivent trois régions distinctes (V. JAMBE). Elle reçoit des expansions fibreuses provenant de la tète du péroné, de la tubérosité antérieure du tibia, et des tendons des muscles de la cuisse ; elle se continue en haut avec l'aponévrose crurale, en bas avec le ligament annulaire antérieur du tarse. — *Rangée jambière*. V. TARSE. — *Région jambière*. V. JAMBE.

JAMBIER. s. m. Nom donné à deux muscles de la jambe. — *Jambier* ou *tibial antérieur* (*tibio-sus-tarsien*, Ch.). Muscle qui naît de la partie antérieure de la tubérosité externe du tibia, de la moitié supérieure de la face externe de cet os, de la face profonde de l'aponévrose jambière et de la face antérieure du ligament interosseux, et se termine par un tendon qui s'insère à la base du premier os cunéiforme et envoie une expansion au premier métatarsien. Il fléchit le pied sur la jambe, élève son bord interne, et porte sa pointe dans l'adduction.— *Jambier* ou *tibial postérieur* (*tibio-sous-tarsien*, Ch.). Muscle qui s'attache en haut à la face postérieure du tibia, du péroné et du ligament interosseux, en bas à la tubérosité de l'extrémité inférieure du scaphoïde, et qui étend le pied sur la jambe, en même temps qu'il élève son bord interne et porte sa pointe en dedans.

JAMBON. s. m. — *Jambon fumé*. Il peut être toxique, comme les autres charcuteries. V. TRICHINE.

JAMBOSIER. s. m. [*jambosia vulgaris*, DC.]. Arbre de la famille des myrtacées dont les fruits sont semblables à ceux des goyaviers.

JAMES. [Médecin anglais (1703-1776)]. — *Poudre de James*. V. POUDRE.

JANICEPS. s. m. [de *Janus*, divinité qu'on représente à deux faces, et *caput*, tête]. Monstre qui a deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic commun, et une double tête à deux faces directement opposées (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

JANON. s. m. Nom vulgaire à Tunis du *tarentisme*.

JAPACONINE. s. f. Substance qui se forme par dédoublement de la japaconitine.

JAPACONITINE. s. f. Alcaloïde que renferme une espèce d'aconit originaire du Japon, l'*Aconitum autumnale*, et qui peut être dédoublé en acide benzoïque et japaconine. Elle est toxique, comme l'aconitine, et peut-être plus que celle-ci.

JAPICANGA. s. f. Nom brésilien de la salsepareille du Brésil.

JAPONIQUE. adj. — *Acide japonique* ($C^{12}H^{3}O^{4}$). Acide noir, soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool obtenu par action de l'air sur une solution ammoniacale de catéchine (Svanberg).

JAQUIER. s. m. L'*arbre a pain*.

JARDE. s. f. [it. *giarda*, *giardone*]. Tumeur osseuse qui se développe à la partie externe, inférieure et postérieure du jarret du cheval, sur la tête du petit métatarsien externe ; elle lèse ordinairement les ligaments des os du jarret, et se termine par une ankylose incomplète.

JARDIN. s. m. — *Jardin botanique*. Lieu où l'on cultive des plantes, qui y sont rangées dans un ordre méthodique, propre à en faciliter l'étude. Les Facultés de médecine et les Écoles de pharmacie possèdent ordinairement un jardin de cette sorte.

JARDON. s. m. Synonyme de *jarde*.

JARRE. s. m. Nom donné aux poils courts, grossiers, qui, mêlés à la laine des moutons, des chèvres de Cachemire, etc., diminuent la qualité et la quantité du produit principal, et, en général, à tous les poils grossiers des fourrures, qu'ils soient longs ou courts. V. ÉJARRAGE.

JARRE. s. f. — *Jarre électrique*. Bocal en verre pourvu d'armatures intérieure et extérieure, comme la bouteille de Leyde, dont elle ne diffère que par les dimensions.

JARRÉ, ÉE. adj. Se dit des laines mélangées de jarre.

JARRET. s. m. [*poples*, ἰγνύα, all. *Kniekehle*, angl. *ham*, it. *garetto*, esp. *jarrete*]. Chez l'homme, partie du membre abdominal qui est située derrière l'articulation du genou, et où s'opère la flexion de la jambe (V. POPLITE). — Chez les animaux, le jarret correspond aux articulations tibio-tarsiennes et radio-carpiennes, à celles du tarse et du carpe, aux os métatarsiens et métacarpiens. C'est l'analogue des articulations du poignet et du pied chez l'homme. Des tendons nombreux passent ou s'insèrent au niveau de cette région, dont la conformation est en rapport avec l'énergie et la grâce des mouvements de l'animal. V. GRASSET.

JARRETÉ, ÉE. adj. Se dit des solipèdes qui ont les jambes de derrière tournées en dedans, et dont les deux jarrets se touchent presque en marchant.

JARRETIÈRE. s. f. Lien, ordinairement élastique, qu'on attache au niveau du jarret pour fixer les bas, et qui, s'il est trop serré, peut avoir une influence fâcheuse sur la circulation du membre inférieur.

JARREUX, EUSE. adj. Se dit de la toison d'un animal qui porte plus ou moins de jarre.

JARS. s. m. V. OIE.

JASMIN. s. m. [*Jasminum*, all. *Jasmin*, angl. *jessamine*, it. *gelsomino*, esp. *jazmin*]. Genre de plantes des pays chauds, de la famille (ou tribu) des jasminées. Les *jasmins d'Arabie* (*Jasminum sambac*, Vahl), *jasmin jonquille* (*J. odoratissimum*, L.), *jasmin ordinaire* (*J. officinale*, L.) et *jasmin d'Espagne* (*J. grandiflorum*, L.), fournissent une essence très volatile (*essence de jasmin*), qu'on extrait en imbibant du coton avec l'huile de ben, et le disposant par couches entre les fleurs de jasmin. L'essence est retirée avec l'huile par pression du coton. — *Jasmin jaune*. V. GELSEMIUM.

JASMINÉES. s. f. pl. [*jasmineæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes qui était autrefois réunie, comme simple tribu, à la famille des oléinées, dont elle diffère par sa corolle à préfloraison imbriquée, ses anthères basifixes, ses ovules ascendants, et son albumen qui, à la maturité, se réduit à une mince membrane.

JATROPHA. s. m. V. MEDICINIER.

JAUGE. s. f. V. PYROMÈTRE.

JAUNE. s. m. [*flavus*, χλωρὸς, all. *gelb*, angl. *yellow*, it. *giallo*, esp. *amarillo*]. Une des sept couleurs primitives. V. COLORATION et COULEUR. — *Jaune amer*. V. PICRIQUE. — *Jaune de fustet*. V. FUSTINE. — *Jaune de garance*. V. XANTHOPURPURINE. — *Jaune indien*. V. PYRRHÉE. — *Jaune* *d'Orléans*. V. ANOTTO. — *Jaune de rhubarbe*. V. CHRYSOPHANIQUE. — *Jaune de safran*. V. POLYCHROITE.

JAUNE. adj. — En chimie, *acide jaune*. V. XANTHOPROTÉIQUE. — *Précipité jaune*. V. SULFATE *de mercure*. = En anatomie, *corps jaune*. V. OVARIULE. — *Ligament jaune*. V. ÉLASTIQUE (*Ligament*). — *Tache jaune*. V. RÉTINE. = En pathologie, *fièvre jaune* [all. *gelbes Fieber*, angl. *yellow fever*, it. *febre gialla*, esp. *calentura amarilla*, *vomito negro*, *vomito prieto* ; *fièvre pestilentielle*, *mal* ou *maladie de Siam*, *causus*, *vomissement noir*, *typhus ictérode*, *typhus amaril*, *typhus des tropiques* ou *d'Amérique*, *fièvre adéno-nerveuse*, *fièvre gastrique*, *ataxo-adynamique*]. Maladie qui règne particulièrement dans l'Amérique du Nord, où elle s'étend jusqu'au Canada. Autrefois elle n'avait pas paru en Amérique au sud de l'équateur ; depuis un certain nombre d'années, elle a franchi cette barrière. On ne l'a vue que très passagèrement en Europe (Espagne, Italie et France, en 1861, à Saint-Nazaire) et en Afrique (Sénégambie), mais toujours par importation (Bérenger-Féraud). Son développement paraît exiger un foyer d'infection au bord de la mer. La nature de l'agent qui la produit est inconnue ; elle est sporadique dans quelques pays, et en particulier aux Antilles ; mais elle règne le plus communément sous forme épidémique. Le foyer né en Amérique peut être transporté au loin : aussi les navires qui viennent de lieux infectés, et surtout ceux qui pendant la traversée ont eu des malades, doivent être l'objet de mesures sanitaires, qui, prises avec énergie, célérité et intelligence, réussissent à prévenir l'explosion du mal, ou à en arrêter l'extension. Le miasme qui produit la fièvre jaune exerce spécialement sur la muqueuse gastro-intestinale son action irritante et septique. Souvent l'invasion est précédée de malaise général, de prostration, de soubresauts ou de tremblement des membres. D'autres fois la maladie débute brusquement par une céphalalgie intense, accompagnée de frissons, de douleurs violentes dans les membres et surtout dans la région lombaire. A ces symptômes succède une fièvre ardente : les yeux sont injectés, la figure prend une expression de souffrance, de stupeur et de prostration. La langue, d'abord sèche et rouge, se couvre d'un limon épais qui prend une coloration noire à mesure que la maladie avance. La soif est insatiable ; l'épigastre est douloureux à la plus légère pression. Bientôt surviennent des nausées, un hoquet persistant, puis des vomissements de plus en plus fréquents, d'abord bilieux, ensuite bruns, enfin noirâtres comme de la suie ou du marc de café. En même temps que ces symptômes gastriques, on observe une constipation opiniâtre au début, accompagnée de coliques, puis suivie de selles d'abord bilieuses, et bientôt ressemblant à la matière noire des vomissements. Les malades sont quelquefois en proie à une vive anxiété ils se jettent de côté et d'autre, essayent de se lever, ou un délire furieux les possède ; ils poussent des cris, des hurlements, qui ajoutent à l'aspect hideux de cette maladie. D'autres fois ils sont plongés dans un état de stupeur ou de coma, répondent vaguement aux questions qu'on leur adresse, et ne paraissent pas avoir conscience de leur état. Le pouls est toujours fort, bondissant et très fréquent au début de la maladie ; mais, vers la fin, il peut devenir lent et faible, suivant l'affaissement du malade. La coloration jaune de la peau n'arrive pas toujours d'une manière régulière ; quelquefois elle ne se montre qu'après la mort. Vers les dernières périodes de la maladie, il apparaît des pétéchies, des ecchymoses sur différents points du corps ; alors le malade tombe dans un état d'affaiblissement complet ; les vomissements se rapprochent, un liquide noir, infect, est rendu par la bouche, par les narines, sans effort apparent ; au moindre mouvement, des flots de cette matière débordent sur le lit. Quelquefois cependant la mort arrive sans qu'il y ait eu de vomissements ; mais, à l'autopsie, on trouve toujours cette matière noire, apparemment formée par du sang décomposé, remplissant plus ou moins l'estomac. La membrane muqueuse de cet organe est ramollie avec de grandes plaques ecchymotiques. Une autre lésion constante est l'aspect jaune ou couleur de gomme-gutte du foie, sans changement notable de son volume ou de sa consistance. La durée de la fièvre jaune est variable, depuis vingt-quatre ou même douze heures, jusqu'à quatre à huit jours. Son issue est très souvent funeste. Cette affection a les caractères principaux des fièvres paludéennes ou miasmatiques pernicieuses, avec symptômes bilieux et intestinaux, au lieu des symptômes pulmonaires et cérébraux qui sont ordinaires dans les autres climats. Le traitement est encore mal établi. Au début, une application de ventouses sur la région épigastrique, ou de larges vésicatoires, ont souvent diminué les symptômes gastriques ; en même temps, on administre de légers laxatifs, de manière à combattre la constipation au début. Plus tard, on se borne aux boissons légèrement acidules, telles que la limonade, ou de l'eau chargée d'acide carbonique aussi froide que possible, de la glace en morceaux ; enfin tous les moyens possibles pour diminuer la soif et combattre les hoquets.

JAUNELET. s. m. V. CHANTERELLE.

JAUNISSE. s. f. V. ICTÈRE.

JAVART. s. m. [all. *Fesselgeschwür*, angl. *hard swelling*, it. *giarda*, esp. *gabarro*]. Tumeur phlegmoneuse qui se forme au pied du cheval, de l'âne, du mulet et du bœuf, entre le paturon et la couronne, et qui détermine souvent des ulcères ou des fistules correspondant à des portions de tissus fibreux ou cartilagineux mortifiés, qui s'éliminent peu à peu. On distingue le *javart simple* ou *cutané*, le *tendineux*, l'*encorné* et le *cartilagineux*. — Le *javart cutané* est un furoncle développé dans l'épaisseur du derme le plus voisin du bourrelet ; il s'ouvre presque toujours de lui-même et se termine par l'expulsion d'un bourbillon. Il n'exige ordinairement que des soins de propreté, à moins qu'il ne se complique du javart tendineux, ce qui est fréquent. — Le *javart tendineux*, analogue au panaris de l'homme, qui a son siège autour des tendons fléchisseurs, dans le tissu lamineux qui les entoure ou dans la gaine qui les contient, produit souvent de très vives douleurs, et peut se compliquer de gangrène des parties affectées, d'inflammation des os ou des articulations voisines. Après avoir combattu l'inflammation par les émollients et les maturatifs, il faut pratiquer des incisions pour donner issue au pus et aux tissus mortifiés. — Le *javart encorné*, situé sous la corne, survient ordinairement à l'un des quartiers. C'est le furoncle du bourrelet kératogène, et il ne diffère du cutané que par son siège, qui le rend bien plus grave. Il est ordinairement causé par une contusion. Il se manifeste par la matière qui s'échappe vers le biseau ; il finirait par désorganiser le pied, si l'on ne se hâtait de donner issue au bourbillon. Quelquefois il suffit d'une pointe de feu portée assez profondément dans une ouverture spontanée de la tumeur. D'autres fois, le pus ayant fusé sous le sabot, il faut enlever une portion de corne plus ou moins étendue, selon le siège de la tumeur. — Le *javart cartilagineux* (ou *fibro-chondrite* de Vatel), caractérisé par la nécrose du cartilage latéral de l'os du pied, suit à peu près la même marche que l'encorné et reconnaît les mêmes causes. On ne l'observe que sur l'espèce équine et surtout sur les chevaux de travail exposés à des chocs contre les pieds ; il détermine au-dessus du quartier une tumeur fistuleuse, d'où s'écoule une humeur chargée de débris du cartilage ulcéré. On le traite par le cautère et les escarrotiques ; l'extirpation du cartilage n'est plus pratiquée, en raison des nombreuses chances d'insuccès et de la longueur du traitement.

JAYET ou **JAIS**. s. m. [*gagates*, all. *Gagat*, angl. *jet*, it. *lustrino*, esp. *azabache*]. Espèce de lignite dure, compacte et très noire, qu'on peut polir, et qu'on employait autrefois en fumigations, ainsi que son huile empyreumatique, comme antispasmodiques.

JÉCORAIRE. adj. [*jecorarius*, de *jecur*, le foie]. Qui appartient au foie.

JÉCORAL, ALE. adj. [*jecoralis*, ἡπατικὸς]. Qui se rapporte au foie. — *Son jécoral*. Celui que donne le foie à la percussion; matité offerte par les organes malades qui ont pris la consistance du foie,

JÉCORIQUE. adj V. Jécoral.

JECTIGATION. s. f. [παλμὸς]. Inquiétude convulsive ou spasmodique, anxiété, jactation.

JEFFERSONIA. s. m. [*Jeffersonia diphylla*, A. Gray]. Plante berbéridée, dont le rhyzome, irrégulier, jaune-brun ou gris-brun, est vanté aux États-Unis comme antirhumatismal, stimulant, diaphorétique et diurétique.

JÉJUNO-ILÉUM. s. m. La portion de l'intestin grêle que représentent le jéjunum et l'iléum. V. Intestin.

JÉJUNUM. s. m. [all. *Jejunum*, *Leerdarm*, it. *digiuno*, esp. *yeyuno*]. Partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon, ainsi appelée parce qu'on la trouve presque toujours vide, lors de l'ouverture des cadavres.

JÉQUIRITY. s. m. Nom brésilien de l'*Abrus precatorius*, L. (V. Abre), arbrisseau du Brésil, dont les graines ont été récemment employées pour le traitement de certaines affections oculaires. Ces graines, décortiquées et pulvérisées, macèrent pendant 24 heures dans l'eau froide (32 gram. de graines pour 500 gram. d'eau); le jour suivant, on ajoute 500 gram. d'eau chaude, on laisse refroidir, et on filtre immédiatement. Avec le liquide froid, le malade se lave les yeux trois fois par jour, pendant un quart d'heure ou une demi-heure chaque fois; ou il s'applique sur les yeux des compresses imbibées de liquide et renouvelées de 5 en 5 minutes. Après 3 jours de ce traitement, on voit apparaître une inflammation oculo-palpébrale, avec écoulement purulent, laquelle, au bout de 5 à 6 jours, diminue et s'éteint rapidement. Cette ophtalmie factice, inoffensive pour la cornée, même ulcérée, et dont l'action peut être graduée beaucoup mieux que celle des inoculations, est principalement indiquée dans les cas où celles-ci ont été appliquées, à savoir dans les formes sèches, torpides, indolentes et chroniques des granulations, c'est-à-dire dans le trachome, ainsi que dans le pannus qui l'accompagne souvent (de Wecker).

JERVINE. s. f. ($C^{60}H^{44}Az^{2}O^{2}$). Alcaloïde extrait de la racine du *Veratrum album*, L., avec la *vératrine*. Blanche, cristalline, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool; elle se décompose à 200°. Elle forme des sulfate, nitrate et acétate, ce dernier très soluble, les autres peu solubles dans l'eau.

JETAGE. s. m. Écoulement, par les naseaux, d'un mucus d'abondance et de qualités variables : on dit qu'un cheval *jette*, quand il a cet écoulement, spécialement dans le cas de morve.

JETICUCU ou **ITICUCU**. s. m. Nom mexicain du *Convolvulus Mechoacanna*, Rœm. et Schult., auquel on a rapporté, à tort, la racine de *Méchoacan*.

JEU. s. m. — *Jeu des articulations*. Mécanisme par lequel les articulations mobiles accomplissent leurs mouvements. V. Mécanisme.

JEUNE. s. m. [all. *Junge*, angl. *young*, it. *giovane*, *pulcino*]. En anatomie et en physiologie, *le jeune* des mammifères, des oiseaux, etc., être nouvellement né ou en voie d'accroissement, n'ayant pas encore sa taille, son pesage, son plumage, etc., définitifs.

JEUNESSE. s. f. [*juventus*, νεότης, all. *Jugend*, angl. *youth*, it. *gioventù*, esp. *juventud*]. V. Age.

JOBERT. [Chirurgien français, mort en 1867]. — *Trident de Jobert*. V. Trident.

JOINTÉ, ÉE. adj. [all. *lang*, *kurz gefesselt*]. — *Cheval long-jointé* ou *court-jointé*. Celui dont le paturon est trop long ou trop court.

JOINTURE. s. f. Synonyme d'*articulation*.

JONC. s. m. Nom ordinaire de la plupart des joncées. — *Jonc à balais*. V. Roseau. — *Jonc odorant*. V. Schœnanthe.

JONCÉES ou **JONCACÉES**. s. f. pl. [*junceæ*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines périgynes, qui a pour caractères : Tige ou chaume cylindrique, nu ou feuillé, simple. Feuilles alternes, engainantes à leur base, à gaine tantôt entière, tantôt fendue. Fleurs hermaphrodites, terminales, en panicules ou en cymes, renfermées avant leur épanouissement dans la gaine de la dernière feuille, qui forme une sorte de spathe; périanthe à 6 divisions, sur deux rangs; 6 étamines insérées à la base des divisions internes, ou seulement 3 correspondant aux sépales extérieurs; ovaire uniloculaire; style simple, surmonté de 3 stigmates. Fruit capsulaire à une ou trois loges incomplètes, s'ouvrant en trois valves. Les joncées sont des plantes herbacées, vivaces ou annuelles, qui croissent dans les marécages.

JONCIFORME. adj. En forme de jonc.

JONCTION. s. f. V. Articulation.

JONQUILLE. s. f. V. Narcisse.

JOSSE ou **KOSS**. s. m. Arbre du genre *Cephalanthus*, L., rubiacée du Sénégal, dont l'écorce est astringente et fébrifuge.

JOUBARBE. s. f. [*Sempervivum*, all. *Hauswurzel*, angl. *house-leek*, it. *semprevivo*, esp. *yerba puntera*]. Genre de plantes de la décandrie polygynie, L., famille des crassulacées, J. — La *grande joubarbe*, ou *joubarbe des toits* (*Sempervivum tectorum*, L.), présente un grand nombre de feuilles charnues et succulentes, formant une rosette arrondie en forme d'artichaut, et dont la pulpe est appliquée, en guise de cataplasmes, sur les tumeurs inflammatoires, les brûlures, l'érysipèle. Le suc de ces feuilles, qui contient abondamment de l'albumine et du malate acide de chaux, est employé en gargarisme ou en collyre. — *Petite joubarbe* et *joubarbe des vignes*. V. Orpin.

JOUE. s. f. [*gena*, γένυς, all. *Wange*, angl. *cheek*, it. *guancia*, esp. *carrillo*]. Paroi latérale de la bouche, région moyenne et latérale de la face, étendue de la base de l'orbite et de la saillie de la pommette, en haut, au bord de la mâchoire inférieure, en bas, et limitée intérieurement par la réflexion de la muqueuse buccale sur les os maxillaires. Les joues comprennent, de l'extérieur à l'intérieur, les couches suivantes . la peau, mince et vasculaire; une couche adipeuse très épaisse, formant en arrière la *boule graisseuse* sous-massétérine; les muscles buccinateur, grand et petit zygomatiques, et peaussier; la muqueuse, qui présente l'orifice du conduit de Sténon, les orifices d'un grand nombre de glandes buccales, et l'orifice des glandes molaires. Les joues reçoivent leurs artères de la maxillaire interne, de la faciale et de la temporale superficielle; leurs nerfs viennent du facial et du trijumeau; leurs veines se rendent aux veines faciales, leurs vaisseaux lymphatiques aux ganglions parotidiens et sous-maxillaires. — Les lésions traumatiques, les fistules et les tumeurs des joues ne présentent d'intérêt qu'autant qu'elles intéressent le canal de Sténon; les furoncles et les anthrax y sont aussi graves qu'aux nez et aux lèvres, et pour les mêmes causes; les phlegmons et abcès de cette région doivent être ouverts, de préférence, du côté de la bouche, pour prévenir les cicatrices vicieuses :

celles-ci peuvent aussi résulter de brûlures, de gangrène des joues, et déterminer des adhérences de ces parties avec les gencives, ainsi que la difficulté ou même l'impossibilité d'ouvrir les mâchoires; aussi réclament-elles souvent des opérations autoplastiques.

JOUR. s. m. [*dies*, ἡμέρα, all. *Tag*, angl. *day*, it. *giorno*, esp. *dia*]. Dans le langage ordinaire, temps qui s'écoule depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher : on appelle cette période *jour naturel*, parce qu'elle est déterminée par le plus manifeste de tous les événements naturels, l'alternative de la lumière et de l'obscurité. = En astronomie, durée d'une révolution entière de la terre, temps compris entre deux retours du soleil au méridien supérieur ou inférieur : on appelle cette période *jour civil*, quand on la commence au passage invisible du soleil par le méridien inférieur, c'est-à-dire à minuit; *jour astronomique*, quand on la fait commencer au passage du soleil par le méridien supérieur, c'est-à-dire à midi. — On divise le *jour* en quatre parties : le *matin*, le *midi*, le *soir* et la *nuit*. Le *matin*, dont la durée est de trois à neuf heures, est le temps où les fonctions de la vie animale l'emportent en vigueur sur celles de la vie organique. Le *midi*, qui comprend le temps qui s'écoule de neuf heures du matin à trois ou quatre heures du soir, élève le pouls et la chaleur du corps : la vie animale est au plus haut degré d'activité. Cette élévation du pouls, à laquelle contribuent les mouvements musculaires, les affections plus ou moins vives des sens, les travaux de la journée et les aliments, se soutient pendant la *soirée* (de trois à quatre heures jusqu'à neuf ou dix heures). Un état de ralentissement succède peu à peu à cette énergie des heures précédentes. Pendant la *nuit* (de neuf heures du soir à trois heures du matin), le pouls se ralentit de 2 à 4 pulsations. Tous les organes de la vie nutritive acquièrent un surcroît d'activité, et les actes de la vie animale se ralentissent ou cessent (V. SOMMEIL). Cette influence de la période diurne sur l'économie animale s'observe surtout dans les maladies, qui semblent avoir chacune, pour leur invasion ou leurs paroxysmes, un temps d'élection. — *Jours impairs*. Ils étaient redoutés autrefois dans le cours des maladies.

JUCHÉ, ÉE. adj. [all. *überkothend*, angl. *iuked*, *perched*, it. *appollajato*]. Se dit d'un cheval qui est droit sur les boulets du train de derrière, par opposition à *bouleté*.

JUDOM. s. m. V. JUZOM.

JUGAL. adj. et s. m. [it. *giogale*]. En anatomie, *jugal* ou *os jugal*, l'os malaire. = En zoologie, pour Cuvier, le jugal est l'apophyse zygomatique, qui forme un os distinct sur beaucoup de vertébrés ovipares. Pour E. Geoffroy Saint-Hilaire, c'est une portion du frontal qui prend part à la constitution de l'orbite par une de ses faces, de la fosse zygomatique par l'autre, et qui est un os distinct chez les reptiles, etc. — *Carré jugal*. La première pièce de l'arcade zygomatique des oiseaux.

JUGEMENT. s. m. [*judicium*, κρίσις, all. *Urtheil*, angl. *judgement*, it. *giudizio*, esp. *juicio*]. Résultat d'une opération intellectuelle, d'une action cérébrale, qui consiste en ce que, plusieurs idées étant simultanément présentes à l'esprit, les divers traits de chacune d'elles se réunissent pour produire une ou plusieurs idées nouvelles, pour déterminer à telle ou telle action, ou pour faire saisir des rapports, des différences entre les particularités que présente l'idée ainsi formée (V. CARACTÈRE, COMPARAISON, CONCEPTION et ENTENDEMENT). = En médecine, *jugement* est quelquefois synonyme de *terminaison* : une maladie se *juge* par des sueurs, par une diarrhée, quand une amélioration soutenue se manifeste à la suite d'une évacuation quelconque. V. CRISE.

JUGEOLINE s. f. V. SÉSAME

JUGLANDÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisine des cupulifères et composée d'arbres à fleurs monoïques ou dioïques; les mâles en chatons axillaires, étamines nombreuses; les femelles en petit nombre au sommet des rameaux ou en épis lâches; avec involucre et périanthe soudés ensemble et avec l'ovaire, qui est infère, uniloculaire; ovule orthotrope, apérispermé, à cotylédons lobés. Le fruit est une drupe sèche ou *noix*. V. NOIX et NOYER.

JUGLANDINE. s. f. Principe amer du brou de noix et des feuilles de noyer (*Juglans regia*, L.), âcre, devenant rapidement brun à l'air et perdant sa saveur.

JUGULAIRE. adj. et s. f. [*jugularis*, de *jugulum*, la gorge; σφάγιαι, all. *Halsvenen*, angl. *jugular*, it. *giugulare*, esp. *yugular*]. — *Apophyse* ou *éminence jugulaire*. Saillie que forme chacun des bords de la partie condylienne de l'os occipital, au niveau de la surface jugulaire. — *Fosse jugulaire*. Dépression osseuse qu'on observe sur la suture résultant de l'articulation de l'occipital avec la portion pierreuse du temporal, et qui loge le golfe de la jugulaire interne. — *Ganglion jugulaire*. V. PNEUMOGASTRIQUE. — *Surface jugulaire*. Surface rugueuse, quadrilatère, de la face inférieure de la partie condylienne de l'occipital. — *Veines jugulaires*. Nom donné à quatre veines du cou, qu'on distingue, de chaque côté, en *antérieure*, *postérieure*, *interne* et *externe*. La *jugulaire externe* (*trachélo-sous-cutanée*, Ch.) est formée par les veines maxillaire interne, temporale superficielle, et faciale quelquefois. Elle est oblique en bas et en dehors, le long de la partie latérale du cou, et s'étend du col de l'os maxillaire inférieur jusqu'à la veine sous-clavière, dans laquelle elle s'ouvre, un peu en dehors de la jugulaire interne ; d'abord située au-dessous du peaussier, elle est complètement entourée par la parotide à partir de l'angle de la mâchoire; c'est sur cette veine que l'on pratique quelquefois la saignée. La *jugulaire antérieure* (*jugulaire externe supplémentaire*), située sous la peau et en avant du cou, s'étend verticalement au-devant du sterno-mastoïdien, de la région sus-hyoïdienne à la veine sous-clavière, dans laquelle elle s'ouvre, soit directement en dedans de la jugulaire externe, soit par un orifice commun avec cette dernière, soit après s'y être réunie d'abord pour former un tronc unique de longueur variable. La *jugulaire interne* (*céphalique*, Ch.) naît du *golfe de la veine jugulaire*, au niveau du trou déchiré postérieur ; cette veine, située beaucoup plus profondément que l'externe, s'unit à la sous-clavière, pour former le tronc veineux brachio-céphalique, et reçoit le sang des sinus de la dure-mère, des veines faciale, linguale, pharyngienne, thyréoïdienne supérieure, occipitale, etc. Enfin la *jugulaire postérieure*, située à la partie postérieure du cou, entre le grand complexus et le transversaire épineux, naît entre l'atlas et l'occipital, communique avec celle du côté opposé par une branche transversale au niveau de l'apophyse épineuse de l'axis, et s'ouvre dans le tronc veineux brachio-céphalique, derrière la veine vertébrale.

JUJUBE. s. f. [*jujuba*, all. *Brustbeere*, angl. *jujube*, it. *giuggiola*, esp. *yuyuba*]. Fruit du *jujubier*, drupe ovoïde, de la grosseur d'une olive, recouverte d'un épiderme rouge, lisse, coriace, renfermant une pulpe jaunâtre douce et sucrée, et un noyau osseux allongé, divisé intérieurement en deux loges, dont une est ordinairement oblitérée ; la loge développée contient une amande huileuse. Les jujubes sèches sont employées en médecine comme pectoraux adoucissants, et font partie des fruits pectoraux : on en fait des tisanes, un sirop, une pâte.

JUJUBIER. s. m. [*Rhamnus zizyphus*, L., *Zizyphus vulgaris*, Lam.]. Arbrisseau de la famille des rhamnées, originaire de Syrie, naturalisé dans le midi de la France, dont le fruit est la jujube.

JULEP. s. m. [*julapium*, *julepus*, ζουλάπιον, ἰολάβιον, du mot persan *gulapa*, de *gul*, rose, et *ap*, eau : eau de rose; all. et angl. *julep*, it. *giulebbo*, esp. *julepe*]. Potion adoucissante ou calmante dans laquelle il n'entre aucune substance insoluble susceptible d'en altérer la limpidité et qui est exclusivement composée d'eau distillée et de sirops. Le *julep* se prend ordinairement le soir, en une ou deux doses, pour provoquer le calme et le sommeil. V. POTION. — *Julep calmant*, ou *potion calmante* du Codex. Il est composé de : sirop d'opium, 10 gram.; sirop de fleur d'oranger, 20 gram.; eau distillée de tilleul, 120 gram. — *Julep gommeux*. Il est préparé en triturant dans un mortier de marbre, avec 100 grammes d'eau commune, 10 grammes de gomme arabique pulvérisée, et ajoutant 30 grammes de sirop de gomme et 10 grammes d'eau de fleur d'oranger.

JULIENNE. s. f. [*Hesperis*]. Genre de plantes crucifères dont on cultive plusieurs espèces à cause de leur odeur parfumée. — *Julienne jaune*. V. BARBAREE.

JUMART. s. m. [all. *Maulochs*, angl. *jumart*]. Produit supposé, mais qu'on n'a jamais obtenu, de l'accouplement problématique du taureau et de la jument.

JUMEAU, ELLE. adj. et s. [*geminus*, *gemellus*, δίδυμος, all. *Zwilling*, angl. *twin*, it. *gemello*, esp. *gemelo*]. — *Jumeaux*. Enfants nés d'un même accouchement. V. GROSSESSE *gémellaire*. = Par analogie, en anatomie, *artères jumelles*. Elles proviennent de la partie postérieure de l'artère poplitée, où elles ne sont séparées que par le nerf sciatique ; elles se perdent dans les muscles jumeaux. — *Muscles jumeaux*. Muscles accolés l'un à l'autre. — *Jumeaux de la cuisse* (*ischio-trochantérien*, Ch.; *petits jumeaux*, Winslow). Petits faisceaux charnus, allongés, arrondis, dont un, supérieur, naît en dehors de l'épine sciatique, et l'autre, inférieur, en arrière de la tubérosité de l'ischion. L'un et l'autre se dirigent horizontalement en dehors, séparés par le tendon de l'obturateur interne auquel ils s'attachent; ils s'implantent avec lui dans la cavité du grand trochanter. Ils sont rotateurs du membre inférieur en dehors. — *Jumeaux de la jambe* ou *gastro-cnémiens* (*grands jumeaux*, Winsl., *bifémoro-calcanien*, Ch.). Ces muscles, au nombre de deux, sont situés à la partie postérieure de la jambe, et contribuent, avec le soléaire, à former le *mollet*; ils sont distingués en *interne* et en *externe*, séparés supérieurement, et s'attachant chacun au condyle correspondant du fémur; réunis par leur extrémité inférieure, ils se terminent par un faisceau aponévrotique qui s'attache au tendon du soléaire et concourt à former le tendon d'Achille ; ce sont des muscles extenseurs du pied. — *Nerfs jumeaux*. Ils naissent du tronc tibial. — *Veines jumelles*. Elles s'ouvrent dans la veine poplitée.

JUMENT. s. f. Femelle du cheval.

JUMENTEUX, EUSE. adj. [de *jumentum*, bête de somme; all. *trübe*, angl. *troubled*, it. *turbato*, esp. *jumentoso*]. Se dit des urines colorées, troubles et sédimenteuses, semblables à celles du cheval. Le sédiment est formé d'urates alcalins ou de carbonates et de phosphates calcaires ou ammoniaco-magnésiens.

JUMPERS. s. m. pl. [all. *Springer*, angl *jumpers*, it. *saltatori*]. Mot anglais qui signifie *sauteurs*, et qui désigne une secte religieuse instituée en 1760 dans le comté de Cornouailles, dont les adeptes ont une sorte de convulsion ou d'extase. S'étant mis, à l'aide de certains mots significatifs par eux-mêmes, en un état de transport de dévotion où ils ne paraissent plus maîtres de leurs sens, ils sautent avec des gesticulations singulières, jusqu'au complet épuisement de leurs forces; il faut souvent emporter des femmes évanouies. Dans les assemblées, quelques individus isolés commencent à sauter, puis leur exemple devient rapidement contagieux, et la plupart des assistants sont saisis du vertige.

JUNGERMANNÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des *hépatiques*, caractérisée par la présence de véritables feuilles sur les tiges.

JUNGLE. s. f. Nom, dans l'Inde, d'espaces couverts d'herbes et de roseaux, où se développe une fièvre particulière dite *fièvre des jungles*.

JUNIPÈNE ou **JUNIPÉRILÈNE.** s. m. (Dumas). Essence de genièvre, isomère au térébenthène. Il est légèrement citrin; bout à 155°, et donne un *chlorhydrate liquide*, mais pas de chlorhydrate solide.

JUREMA. s. m. Nom brésilien de l'*Acacia jurema*, Mart., arbre fournissant une des écorces de *barbatimão*.

JURIBALI. s. m. Nom brésilien d'une écorce amère, astringente et fébrifuge, qui paraît provenir d'un végétal du même genre que le caïl-cédra, ou d'un genre voisin, de la famille des cédrelacées.

JURISPRUDENCE. s. f. — *Jurisprudence médicale* et *pharmaceutique*. Application à la médecine de la connaissance des principes du droit et des arrêts rendus sur des questions concernant l'exercice légal ou illégal de la médecine et de la pharmacie, la responsabilité des médecins et des pharmaciens pour les faits de leur pratique, le secret en médecine, la patente des médecins et des pharmaciens, la vente de leur clientèle, celle des médicaments, leurs honoraires, les donations entre-vifs et par testament faites à un médecin, etc. — *Jurisprudence vétérinaire*. V. RÉDHIBITOIRE (*Vice*).

JURY. s. m. — *Jury médical*. Commission composée de professeurs d'une Faculté de médecine, qui, à certaines époques, se transporte dans les villes possédant une école préparatoire à l'effet d'y faire passer des examens.

JUS. s. m. [*succus*, χυλὸς, all. *Saft*, angl. *juice*, it. *sugo*, esp. *jugo*, *zumo*]. En matière médicale et en pharmacie, suc naturel extrait d'une substance végétale par trituration et pression, et condensé ou non par l'évaporation, ou bouillon préparé avec les diverses espèces de viandes. — *Jus d'herbes*. V. SUC *d'herbes*. — *Jus de viande*. Bouillon très concentré. — En général, le mot *suc* est plus convenable que celui de *jus*.

JUSÉE. s. f. Liqueur acide provenant de la macération, dans l'eau, de l'écorce de chêne déjà épuisée par le tannage. Elle est formée de lactate de chaux, de magnésie, d'ammoniaque, de potasse et de fer, d'acétate de chaux, de tannin, d'apothème, d'acide acétique libre, etc

JUSQUIAME. s. f. [*hyoscyamus*, ὑοσκύαμος, de ὗς, porc, et κύαμος, fève : fève à pourceau; all. *Bilsenkraut*, angl. *henbane*, it. *giusquiamo*, esp. *beleno*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L, solanées, J.) dont l'espèce principale est la *jusquiame noire* [*Hyoscyamus niger*, L.; *atomon*, *hannebane*, *hennebane*], qui croît sur le bord des chemins et dans les lieux incultes, et atteint environ un demi-mètre de haut ; tiges grosses, dures, rameuses et velues; feuilles amplexicaules, sinuées et velues comme les tiges (fig. 241); fleurs sessiles, axillaires, en épis terminaux d'un jaune foncé, veinées et marquées de lignes pourpres; fruit renfermé dans le calice persistant de la fleur, operculé et biloculaire, et contenant un grand nombre de petites semence noires. Toute la plante a une odeur forte et désagréable; elle est très vénéneuse, à cause de l'*hyosciamine* qu'elle contient: elle produit le mydriase, comme la belladone, dont elle a les propriétés calmantes et hypnotiques. Les feuilles de la jusquiame sont douées de propriétés plus énergiques que les racines; les semences sont plus actives encore. On donne les feuilles de jusquiame en poudre à la dose de 20 centigrammes et plus, en augmentant peu à peu, en infusion (2 à 4 gram. pour 500 gram. d'eau). Elles ont été appliquées sous forme de cataplasmes comme tonique anodin. L'extrait aqueux s'administre d'abord à la dose de 20 centigrammes, que l'on peut ensuite augmenter peu à peu. L'extrait alcoolique jouit de propriétés beaucoup plus marquées (5 à 30 centigrammes), et entre dans les pilules de Méglin. Les feuilles entrent dans le baume tranquille et l'onguent populéum, et les semences dans les pilules de cynoglosse. Les semences donnent une huile qui a été employée en frictions. — La *jusquiame blanche* [*H. albus*, L.] diffère de la précédente en ce qu'elle est moins rameuse, plus petite, plus molle, plus velue, et que ses fleurs et ses semences sont blanchâtres. Elle est moins employée, mais ses propriétés sont les mêmes. — La *jusquiame dorée* (*H. aureus* L.) a la même action.

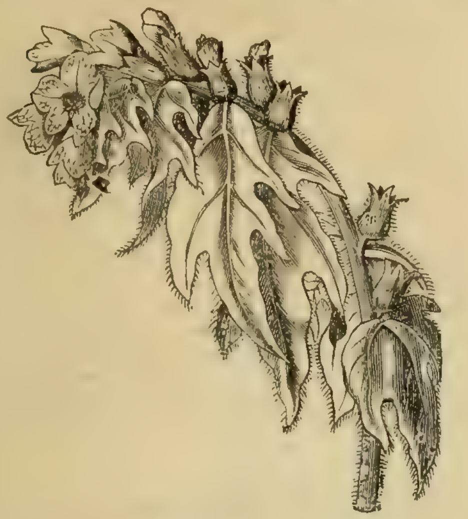

FIG. 241.

JUSQUIAMINE. s. f. V. HYOSCYAMINE.

JUSTICIA. s. m. Genre de plantes acanthacées, don plusieurs espèces sont employées en médecine; tels sont le *Justicia Adhadata*, L., dont les racines, les feuilles et les fleurs sont réputées antispasmodiques; le *J. ecbalium*, L., et le *J. echioides*, L., qui sont diurétiques; et le *J. pectoralis*, Jacq., qui passe pour béchique.

JUTE. s. m. Filasse retirée de l'écorce macérée du *Corchorus capsularis*, L., arbuste des Indes orientales, famille des tiliacées et de plusieurs espèces du même genre. Employé pour faire des étoffes, le jute, très blanc et brillant comme la soie, a l'inconvénient de ne pas supporter les lessives. Les cordes qui en sont faites se coupent quand on les noue.

JUTLAND (RACE CHEVALINE DU). Elle se rapproche, avec plus d'étoffe et moins de distinction, de la race danoise. Charpente forte; œil beau, d'une bonne expression; ganache empâtée; encolure courte, forte et peu gracieuse; croupe et côtes arrondies, reins courts, poitrail ouvert; pieds très bons, mais quelquefois panards; robe dominante noire et bai-brun; poils longs et foncés; taille 1^{m},50 à 1^{m},60. Les chevaux du Jutland sont robustes. ils sont propres au service de la cavalerie et aux attelages.

JUVIA. s. m. [*châtaignier du Brésil*, *touka* ou *noix d'Amérique*]. Nom du *Bertholletia excelsa*, H. B. K., arbre de la famille des myrtacées, dont le fruit sphérique, de 10 ou 12 centimètres de diamètre, a des graines longues de 3 à 4 centimètres, contenant une amande blanche, alimentaire ainsi que l'huile qu'on en retire.

JUXTAPOSITION. s. f. [de *juxta*, auprès, et *ponere*, placer; all. *Ansetzen*, angl. *juxtaposition*, it. *sopprapponimento*, esp. *yuxtaposicion*]. V ACCROISSEMENT.

JUZOM. s. m. Nom arabe, au moyen âge, de l'éléphantiasis ou de la lèpre tuberculeuse.

K

= le κ grec.

KAATE. s. m Nom indien de l'*Acacia catechu* (V. CACHOU), dont la pulpe sert à faire des pastilles qui se mâchent comme le betel.

KABARDIN. adj. m. V. MUSC.

KABBALE. s. f. V CABALE.

KADISCHI. s. m. V. KATIK.

KAEMPFÉRINE ou **KAEMPFÉRIDE.** s. f Substance cristallisée retirée du *Galanga*, sans goût ni odeur, jaune, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, soluble dans les acides et les alcalis.

KAIEPUT. s m V. CAJEPUT.

KAINÇA. s. m V. CAINÇA.

KAKERLAC ou **KAKERLAQUE.** s. m. V. BLATTE.

KAKERLAQUE. adj. et s. Synonyme d'*albinos*.

KAKERLAQUISME. s. m. Synonyme d'*albinisme*.

KAKODYLE. s. m. [all. *Kakodyl*, angl. *kakodylium*] (C^4H^6As). Liquide incolore, visqueux, très réfringent, d'odeur désagréable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, solidifié à — 7°; bout à 170°; s'oxyde à l'air; se combine avec le soufre, l'iode, le brome, le chlore, etc. C'est un radical provenant de la combinaison de deux molécules de méthyle avec un atome d'arsenic [$C^4H^6As = (C^2H^3)^2As$] et isolé par Bunsen d'un produit appelé *liqueur de Cadet*, *alcarsine* ou *oxyde de kakodyle* (C^4H^6AsO). Celui-ci s'obtient en distillant un mélange, à parties égales, d'acétate de potasse anhydre et d'acide arsénieux. Il est liquide, volatil, prend feu à l'air, agit comme poison énergique sur l'économie animale. Odeur forte et désagréable. Sa densité est 1,46; se prend en masse solide à — 23°. Si on l'expose à l'air, recouvert par une couche d'eau, il se produit de l'*acide kakodylique* ($C^6H^9AsO^4$), cristallisable, soluble dans l'eau, sans odeur ni saveur, vénéneux, se combinant avec les bases pour former des sels cristallins. Avec les acides, l'oxyde de kakodyle se combine à la manière d'une base faible. — *Chlorure de kakodyle* [*chlorokakodyle*] (C^4H^6AsCl). Liquide, d'odeur vive, bouillant au-dessus de 100°, qu'on obtient en distillant avec l'acide chlorhydrique l'oxyde de kakodyle. On obtient le radical *kakodyle* en chauffant du chlorure de kakodyle avec le zinc; il se forme un mélange de chlorure de zinc et de kakodyle qu'on sépare par action de l'eau et par distillation. — On obtient, d'une manière analogue, le *bromure de kakodyle* [*bromokakodyle*] (C^4H^6AsBr) et l'*iodure de kakodyle* [*iodokakodyle*] (C^4H^6AsI), tous deux liquides. — *Cyanure de kakodyle* ($C^4H^6As.C^2Az$). On l'obtient en distillant l'oxyde de kakodyle avec du cyanure de mercure; il est solide, fusible à 32°,5, bout à 140°, très vénéneux. — *Sulfure de kakodyle* (C^4H^6AsS). On le prépare en distillant du chlorure de kakodyle avec du sulfure de baryum; il est liquide, incolore, ne fume pas à l'air, insoluble dans l'eau.

KAKODYLIQUE. adj. -*Acide kakodylique*. V. KAKODYLE.

KALADANA. s. m. Nom indien d'une plante du genre ipomée (*Ipomœa cærulea*, Roxb., *Pharbitis Nil*, Chois.), qui a des graines fortement purgatives.

KALA-JIRA. s. m. V. CALAGIRAH

KALI. s. m. V. Potasse.

KALIUM. s. m. [esp. *kalio*]. V. Potassium.

KALMIA. s. m. Genre de plantes éricacées, dont toutes les espèces sont réputées dangereuses et plus ou moins vénéneuses.

KAMALA. s. m. Poussière résineuse qui recouvre les fruits d'une euphorbiacée de l'Inde, le *Rottlera tinctoria*, Willd, sous forme de granules rouges, mélangés de poils très ténus, de débris de tiges et de feuilles. Anderson en a retiré, par l'éther, des cristaux jaunes, brillants, en petites plaques, solubles dans l'alcool bouillant, l'éther et les alcalis. Le kamala est employé sous forme de teinture alcoolique au Bengale, comme anthelminthique, et chez les Arabes d'Aden, contre les dartres. On l'a essayé contre l'herpès circiné.

KAOLIN. s. m. Silicate d'alumine pur, qu'on trouve dans la nature, où il se forme par décomposition des feldspaths (silicates doubles d'albumine et de potasse ou de soude), et qui constitue la *terre à porcelaine*.

KARABÉ. s. m. [all. *Bernstein*, angl. *yellowamber*, it. et esp. *carabe*]. Nom persan qui signifie *tire-paille*, et qui a été donné au succin ou jaune d'ambre, à cause de sa propriété électrique. — *Karabé de Sodome*, le bitume de Judée, parce qu'on le tire d'un lac qui porte ce nom. — *Faux karabé* (Lémery). La résine copale. — *Sirop de Karabé*. V. Sirop *d'extrait d'opium*.

KARABIQUE. adj. V. Succinique.

KARYOKINÈSE. s. m. [de κάρυον, noyau, et κινεῖν, mouvoir]. Mode de multiplication des cellules, par division indirecte, résultant des mouvements imprimés au noyau par le protoplasma. Dans celui-ci s'établissent des courants qui dessinent l'apparence d'une étoile (*aster*) autour du noyau, dont le réseau chromatique est remplacé par un filament enroulé (*peloton chromatique*). Puis l'aster se dédouble, chaque aster secondaire gagne un des pôles du noyau ; le protoplasma pénètre dans celui-ci où il forme le *fuseau nucléaire* unissant les deux asters (*amphiaster*), et le peloton chromatique se divise en *bâtonnets*, qui se portent vers l'équateur de la cellule (*couronne équatoriale*). Ensuite chacun des bâtonnets tourne vers un pôle son sommet, d'abord tourné vers l'équateur, et monte vers le pôle, d'où résulte la formation à chaque pôle d'une couronne de bâtonnets (*double couronne polaire*). Enfin dans chaque couronne polaire les bâtonnets se réunissent en réseau, le nucléole reparaît dans chaque nouveau noyau, qui s'entoure d'une membrane, le protoplasma se divise entre deux noyaux néoformés, il en résulte deux cellules-filles.

KASSU. s. *m.* Variété de cachou retirée de l'*Areca catechu*, provenant de la liqueur qui surnage le dépôt du cachou appelé *coury*. Il contient les sels du végétal et de l'eau, chlorures, sulfates et carbonates alcalins.

KATÉLECTROTONIQUE. adj. V Electrogénie.

KATRAN. s. m. — *Katran rouge* (Pallas). La racine du *Statice latifolia*, Smith V Statice.

KAVA ou **KAWA.** s f. Nom du *Piper methysticum*, Forst., poivrier des îles de la mer du Sud, dont la racine, fraîche ou sèche, macérée avec de l'eau, fournit une liqueur qui plonge les indigènes dans une sorte d'ivresse spéciale. Cette racine, volumineuse, ligneuse, légère, grise à l'extérieur, blanche et spongieuse à l'intérieur, a une odeur et une saveur aromatiques. Mâchée, elle est un peu âcre, astringente et sialagogue : c'est (O'Rorke) un puissant sudorifique. Elle a une influence heureuse sur les affections catarrhales, la blennorrhagie en particulier.

KAVAÏNE. s. f. La *méthysticine*.

KAWINE. s. f. Résine âcre et aromatique qui donne au kava ses propriétés médicinales.

KEF. s. m. Nom du *Bang* chez les Arabes.

KÉLECTOME. s. m. [de κήλη, tumeur, ἐκ, hors, et τέμνειν, couper]. Trocart explorateur en forme de tire-bouchon pour extraire de la substance des tumeurs et en déterminer la nature avant l'ablation (Bouisson).

KELLA. s. f. V. Soaria.

KÉLOÏDE. s. f. V. Chéloïde.

KÉLOTOMIE. s. f. [de κήλη, tumeur, et τομή, section ; all. *Bruchschnitt*, angl. *kelotomy*, esp. *quelotomia*]. Opération de la hernie étranglée, ayant pour but de détruire en le débridant le lien constricteur qui s'oppose à la rentrée de la partie herniée dans la cavité abdominale. Son indication est précise : elle doit être faite aussitôt qu'une hernie étranglée n'a pu être réduite par le taxis; celui-ci ne doit même pas être tenté lorsque la hernie est de très petit volume; du reste, plus l'opération est pratiquée hâtivement, plus elle a de chances de réussir, et c'est une faute de s'attarder dans une temporisation inutile, qui augmente le chiffre des morts consécutives à la kélotomie. Le débridement, dû à Franco (1561) et à A Paré, peut se faire de deux façons, suivant que le sac est ouvert ou non. L'*opération sans ouverture du sac*, dans laquelle le débridement porte uniquement sur l'anneau, n'est possible que dans les cas où l'on n'a pas encore à craindre de grandes lésions de l'intestin, c'est-à-dire lorsqu'il y a moins de cinquante heures que la hernie est étranglée : elle est inusitée en France. Le *procédé ordinaire* (fig. 242) compte quatre temps opératoires, incision de la peau et des couches sous-cutanées; ouverture du sac; débridement; réduction des viscères. Toutefois la conduite à tenir lorsque le sac est ouvert, au point de vue du débridement et de la réduction, varie avec la nature et l'état des parties que ce sac renferme, c'est-à-dire selon que l'on rencontre l'épiploon ou l'intestin, et suivant que ce dernier est sain ou altéré. Le principe généralement admis consiste dans la non-réduction de l'épiploon, même sain et libre d'adhérences, et dans l'expectation; si la masse qu'il forme est peu considérable, elle subit un mouvement de retrait qui en amène la réduction spontanée ou l'atrophie presque complète; dans le cas contraire, cette masse devra être liée, sectionnée, puis cautérisée. Si l'intestin est sain et non adhérent, on le

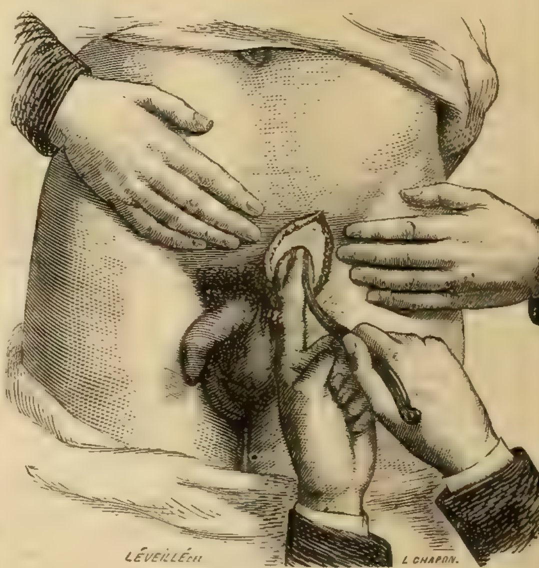

FIG. 242.

repousse dans l'abdomen après le débridement en laissant le sac au dehors; si les anses intestinales sont adhérentes entre elles ou avec les parois du sac, on cherche à détruire ces adhérences, en évitant toutefois toute manœuvre susceptible de déterminer une inflammation qui pourrait s'étendre à la séreuse péritonéale : mieux vaudrait abandonner au dehors l'anse herniée après le débridement. Lorsque cette anse présente comme seule altération une petite saillie blanchâtre, indice d'une perforation possible, il vaut mieux agir comme dans les cas où une perforation considérable ou la présence de fausses membranes à la surface de l'intestin contre-indique formellement la réduction, c'est-à-dire laisser les choses en place sans ouvrir ni réduire l'intestin, et en se bornant à fixer celui-ci par deux points de suture aux parois du sac pour éviter qu'il ne retombe dans la cavité péritonéale. Enfin, lorsque pendant la kélotomie on constate une gangrène manifeste de l'intestin, il est inutile et même nuisible de débrider immédiatement (Gosselin) : le débridement, en détruisant les adhérences formées entre l'intestin et le collet du sac, peut amener un épanchement dans l'abdomen ; toutefois, si le bout supérieur de l'intestin est rétréci au point de rendre difficile le cours des matières, il peut être nécessaire d'inciser le conduit au-dessus du point rétréci et de pratiquer un anus artificiel. En résumé, des quatre temps de la kélotomie, les deux premiers seuls sont constants : le débridement n'est pas toujours utile ; la réduction est souvent contre-indiquée. La gravité de la kélotomie ne vient pas seulement de ce qu'on réduit souvent un intestin plus ou moins malade, mais aussi de ce que le liquide du sac renferme des bactéries, qui pénètrent presque toujours avec ce liquide dans le péritoine lorsque le sac est ouvert : l'usage de l'acide phénique pendant l'opération et pour le pansement a donc une grande utilité. — Dans la *hernie inguinale*, la nature du déplacement est importante à connaître avant l'opération, parce qu'elle détermine le sens dans lequel doit être fait le débridement : dans la hernie oblique externe, l'artère épigastrique est en dedans du collet du sac, c'est en dehors qu'on débridera ; dans la hernie directe, c'est en dedans et en haut, l'artère étant située au côté externe de la hernie. Les incisions multiples, peu étendues et peu profondes, sont préférables à un débridement considérable et unique. L'opération de la hernie inguinale étranglée peut se compliquer : 1° d'hémorragie, dans laquelle le sang, fourni par l'artère épigastrique ou par l'artère funiculaire, s'écoule au dehors ou dans l'abdomen : il est indispensable de lier les deux bouts du vaisseau ; 2° la rentrée en bloc de la hernie, accident très sérieux qui laisse persister les symptômes d'étranglement et peut être suivi d'une mort rapide. — Pour la *hernie crurale*, en général peu volumineuse, et dans laquelle des adhérences entre la face interne du sac et les parties contenues s'établissent parfois en quelques heures, la kélotomie doit être pratiquée très vite. Le débridement se fait par petites incisions multiples, avec un ténotome droit et mousse, sur le ligament de Gimbernat, en haut et en dedans de préférence : on évitera de porter l'instrument en bas, de peur de léser la saphène interne. — Dans la *hernie ombilicale*, la kélotomie, considérée comme exceptionnellement grave à cause de la minceur des enveloppes et des adhérences fréquentes des viscères avec le sac, peut cependant être suivie de succès, à condition qu'on prenne toutes les précautions nécessaires pour éviter la propagation de l'inflammation au péritoine. C'est en haut et à gauche qu'il faut débrider, pour éviter la veine ombilicale quelquefois restée perméable ; après l'opération, il est bon d'entourer la plaie d'une large couche de collodion qui immobilise les parties voisines.

KEMOUN. s m. En Abyssinie, espèce de basilic employé comme condiment.

KENT (RACES OVINES DE). On en distingue deux : *Kent méridionale* ou *Romney-marsh*, *Kent septentrionale* ou *perfectionnée*. — *Romney-marsh*. Corps gros et arrondi, jambes longues, tête forte et blanche, chanfrein plissé; laine fine, blanche et longue, mais sans brillant; toison pesant de 3 à 4 kilogrammes. Cette race est rustique, s'entretient bien dans les terres humides, et s'accommode d'une nourriture aqueuse. — *Kent perfectionnée* ou *new-Kent*. Elle a une conformation plus régulière que la première ; mais elle est moins rustique et demande plus de soins, quoiqu'elle s'accommode encore d'une nourriture aqueuse. Sa laine est belle, longue, fine et brillante. Ces deux races ont souvent été croisées ensemble. — La race de Kent perfectionnée a été aussi croisée avec le mérinos pour constituer la race *kentomérine*.

KÉPHYR. s. m. Lait de vache, que l'on fait fermenter dans la région du Caucase, en l'additionnant de graines du pays, et qu'on a conseillé, à la dose de 1 a 2 bouteilles par jour, aux cachectiques, aux dyspeptiques, aux malades privés d'appétit et atteints de diarrhée.

KÉRAPHILLEUX, EUSE. adj. [de κέρας, corne, et φύλλον, feuille]. — *Tissu kéraphylleux* (Bracy-Clark) [*tissu feuilleté*]. Portion du tissu corné de la paroi, formant les nombreuses lames verticales qui s'engrènent avec les lames correspondantes du tissu podophylleux.

KÉRAPHYLLOCÈLE. s. f. [de κέρας, corne, φύλλον, feuille, et κήλη, hernie ; esp. *kerafilocele*]. Tumeur cornée qui survient entre la paroi du sabot du cheval et les tissus sous-jacents.

KÉRAPSEUDE (et non **KÉRAPSEYDE**, comme on l'a écrit quelquefois, la diphtongue grecque ευ se rendant en français, non par *ey*, mais par *eu*). s. f. [de κέρας, corne, et ψευδὴς, faux ; esp. *kerapseudo*]. En hippiatrie, corne fendillée, raboteuse et cassante, qui est sécrétée par le bord du sabot, et recouvre une autre portion de corne fournie par le tissu réticulaire, de manière à produire deux parois superposées, entre lesquelles existe une cavité plus ou moins ample.

KÉRATECTOMIE. s. f. [de κέρας, cornée, et ἐκτομὴ, excision ; esp. *queratectomia*]. Excision d'une portion de la cornée, V. KÉRATOTOMIE.

KÉRATÉPONGE. s. f. V. ÉPONGE.

KÉRATINE. s. f. [de κέρας, corne ; all. *Hornstoff; substance propre de la corne*, *des cheveux* et *des ongles; albumine coagulée* ou *modifiée des cheveux*, *du sabot*, *des cornes et des ongles*, *mucus desséché* et *gélatine de la corne*, *des cheveux* et *des ongles*]. Substance organique qui se trouve dans la corne, l'épiderme, les ongles, les cheveux et les poils. Elle est insoluble dans la potasse, à l'inverse de toutes les substances organiques.

KÉRATINIEN, IENNE. adj Qui concerne les cornes et les sabots. V. CORNÉEN. - *Membrane kératinienne*. Portion de la peau qui recouvre le prolongement osseux du frontal, et donne naissance aux cornes des ruminants ; elle correspond ici à la *matrice unguéale* des doigts. — *Tissu kératinien*. Le tissu unguéal étudié sur les cornes creuses des ruminants ou sur le sabot.

KÉRATIQUE. adj. Qui concerne la cornée, ses maladies, etc.

KÉRATITE. s. f. [*keratis*, de κέρας, cornée ; all. *Hornhautentzündung*, angl. *keratitis*, it. *ceratitide*, esp. *queratis*]. Affection dans laquelle la cornée offre diverses altérations et troubles de nutrition, variables selon la cause de la maladie et la variété qu'elle affecte. On distingue des kératites 1° phlycténulaire ou lymphatique ; 2° herpétique ; 3° interstitielle ; 4° granuleuse , 5° suppurative ; 6° neuro-paralytique ; 7° des ulcères de la cornée et l'ulcère rongeant. Les symptômes communs à toutes ces kératites sont : l'injection périkératique, la photophobie, le larmoiement, les douleurs périorbitaires, et enfin des altérations variables du tissu cornéen, caractérisées soit par une infiltration de leucocytes (Conheim), soit par du pus, soit par un processus ulcéreux, altération que déterminent souvent une vascularisation très prononcée de la cornée. Les causes des kératites sont en général des troubles de nutrition, produits par une innervation défectueuse de la cinquième paire, par le froid, par les traumatismes, par l'influence de la constitution scrofuleuse. Les affections du cercle ciliaire retentissent aussi sur la cornée en viciant l'humeur aqueuse qui la nourrit. Certaines conjonctivites provoquent également des troubles graves de la cornée ; la conjonctivite granuleuse, en permettant au virus granuleux d'infiltrer le tissu cornéen et d'y développer un pannus; la conjonctivite purulente, en déterminant un chémosis qui enserre la cornée, la prive de nutrition et la nécrose. Le grand danger des kératites graves sont leurs complications, telles que : perforation et fistule de la cornée, hypopyon, hernie de l'iris, kératocèle, dégénérescence staphylomateuse, leucomes, destruction de la cornée et phtisie de l'œil. Le traitement est variable : contre la kératite phlycténulaire, atropine, fomentations chaudes, pommade au précipité rouge et médication roborante; contre la kératite herpétique, sulfate de quinine, atropine, compression de l'œil; contre la kératite interstitielle, douches chaudes, atropine, iodure de potassium, fer. La kératite granuleuse réclame le traitement ordinaire des granulations conjonctivales. Les abcès et les ulcères profonds de la cornée exigent des fomentations chaudes, des instillations alternatives d'atropine et d'ésérine, des frictions sur le front avec une pommade morphinée, afin de calmer la douleur. S'ils menacent de s'ouvrir, il est indiqué de les débrider et de les fendre en deux moitiés avec un étroit couteau de de Graefe (opération de Saemish). La cautérisation ignée (Gayet) a aussi quelquefois une influence très favorable sur la marche du processus.

KÉRATOCÈLE. s. f. [*keratocele*, de κέρας, cornée, et κήλη, hernie ; all. *Hornhautbruch*, it. *ceratocele*, esp. *queratocele*]. Hernie de la cornée, petite tumeur formée par la membrane de Descemet faisant saillie à travers une ulcération de la cornée, ou par une dilatation de la superficie de la cornée, dont les lames profondes sont affaiblies par une sorte d'ulcération interne. Quelquefois la *kératocele* est consécutive à l'opération de la cataracte par extraction, et consiste en une vésicule gris pâle, demi-transparente et ovale, formée par l'humeur aqueuse qui a distendu le tissu encore imparfaitement adhérent de la cornée, soit que le pansement n'ait pas été fait d'une manière méthodique, soit que l'appareil ait été dérangé.

KÉRATOCONE. s. f. [de κέρας, cornée, et κόνις, poussière]. Variété de kératocèle.

KÉRATOGÈNE. adj. [de κέρας, corne, et γεννᾶν, engendrer]. — *Appareil kératogène, membrane kératogène*. V. Corne (*Tissu*) *et* Réticulaire.

KÉRATO-GLOSSE ou **CÉRATO-GLOSSE**. adj. et s. m. [*cerato-glossus*, de κέρας, corne, et γλῶσσα, langue ; it. *ceratoglosso*, esp. *queratogloso*]. V. Hyo-glosse.

KÉRATOÏDE. adj. [de κέρας, corne, et εἶδος, apparence]. Qui ressemble à la corne et à la cornée.

KÉRATOMALACIE. s. f. [*ceratomalacia*, de κέρας, cornée, et μαλακία, mollesse ; all. *Hornhauterweichung*, angl. *keratomalacia*, it. *ceratomalacia*, esp. *queratomalacia*]. Ramollissement de la cornée, qui résulte ordinairement d'une kératite, aigue ou chronique, mais qui survient quelquefois très rapidement chez des individus lymphatiques affaiblis par la misère et un mauvais régime, ou sous l'influence d'une affection blennorrhagique. Ce ramollissement est suivi de *staphylôme* de la cornée.

KÉRATOME. s. m. [de κέρας, corne, cornée, et la finale *ome* que l'on attribue aux tumeurs ; all. *Horngewächs*, angl. *keratoma*]. Tumeur provenant du tissu de la cornée. Souvent volumineuse par rapport à l'organe qui en est le point de départ, cette tumeur commence par faire saillie dans la chambre antérieure au point de jonction de la cornée avec la sclérotique. Elle est remarquable par sa consistance plus molle que celle de la cornée, bien qu'elle soit élastique, et sa demi-transparence. Elle est médiocrement vasculaire et tire ses vaisseaux de la sclérotique. Les éléments anatomiques qui la composent sont, en partie, ceux de la cornée, mais en d'autres proportions ; on y rencontre quelques myéloplaxes (Robin et Desmarres).

KÉRATONYXIS. s. f. [*ceratonyxis*, de κέρας, cornée, et νύσσειν, percer ; all. *Hornhautdurchstechung*, angl. *keratonyxis*, it. *ceratonissi*, esp. *queratonyxis*]. Opération de la cataracte par *abaissement* ou *broiement* du cristallin. V. Scleroticonyxis.

KÉRATO-PHARYNGIEN ou **CÉRATO-PHARYNGIEN**. adj. et s. m. [*cerato-pharyngeus*, de κέρας, corne, et φάρυγξ, pharynx ; it. *cerato-faringeo*, esp. *queratofaringeo*]. — *Muscles grand* et *petit cérato-pharyngiens*. Petits faisceaux musculaires qui s'attachent aux grandes et petites cornes de l'os hyoïde, et qui font partie du constricteur moyen du pharynx (ou hyo-pharyngien).

KÉRATOPHYTE. s. m. [de κέρας, corne, et φυτὸς, né]. Nom des productions cornées accidentelles de la peau. V. Corne et Verrue.

KÉRATO-PLASTIE. s. f. Restauration de la cornée par hétéroplastie, c'est-à-dire par transposition d'une cornée saine, de veau ou de mouton, à la place d'une cornée altérée. Les tentatives de cette nature n'ont pas été suivies de succès, ni sur l'homme, ni sur les animaux.

KÉRATOSE. s. f. Génération des kératophytes.

KÉRATO-STAPHYLIN ou **CÉRATO-STAPHYLIN**. adj. et s. m. [*cerato-staphylinus*, de κέρας, corne, et σταφυλὴ, luette ; it. *ceratostafilino*, esp. *queratoestafilino*]. Nom donné à quelques fibres musculaires qui s'étendent de la corne de l'hyoïde vers la luette et que l'on a considérées comme formant un petit muscle particulier.

KÉRATOTOME ou **CÉRATOTOME**. s. m. [*keratotomus*, de κέρας, corne, cornée, et τομὴ, section ; all. *Keratotom*, it. *ceratotomo*, esp. *queratotomo*]. Nom donné à divers instruments destinés à inciser la cornée transparente, pendant l'opération de la cataracte par extraction (V. Kératotomie). On a abandonné le *keratotome de Wentzel*, qui avait la forme d'une lancette à grain d'orge, tranchante sur un seul bord ; les *kératotomes de Guérin et de Dumont*, composés d'un anneau dans lequel est reçue la cornée transparente, et d'un manche dans lequel est la batterie destinée à faire mouvoir une lame qui, passant rapidement au-devant de l'anneau, détache en un instant la demi-circonférence de la cornée ; le *kératotome de Jæger*, formé de deux lames superposées, dont l'une achève la section que l'autre a commencée. On n'emploie plus que : 1° le *kératotome de Beer*, instrument de forme triangulaire, dont un côté, qui se prolonge dans la direction du manche, est mousse et tranchant seulement vers la pointe, tandis que l'autre côté, oblique, et quelquefois légèrement convexe, est tranchant dans toute sa longueur. Il résulte de cette disposition que la lame s'élargit successivement depuis la pointe jusqu'à son talon, fait une plaie nette, et s'oppose à la sortie trop vive de l'humeur aqueuse ; 2° le *kératotome* ou *couteau de Graefe*, bistouri très étroit, de 3 1/2 centimètres environ de longueur, tranchant d'un côté, mousse de l'autre, à pointe acérée. On emploie le kératotome de Graefe dans l'opération de l'iridectomie.

dans l'extraction linéaire combinée avec l'iridectomie, et même dans l'extraction à large lambeau, sans iridectomie, à laquelle on réservait autrefois le kératotome de Beer. Pour extraire la cataracte molle, on se sert d'un *kératotome lancéolaire*, ayant une lame très courte, triangulaire, à deux tranchants, droite ou coudée sur le manche (G. Camuset).

KÉRATOTOMIE. s. f. [*keratotomia*, all. *Hornhautschmitt*, angl. *keratotomy*, it. *ceratotomia*, esp. *queratotomia*]. Incision de la cornée transparente. On donne ce nom au procédé général d'extraction de la cataracte par une plaie faite à la cornée. Cette plaie peut être plus ou moins grande, suivant la nature de la cataracte ; on peut aussi la faire suivre de l'excision d'un lambeau d'iris. De là un certain nombre de procédés particuliers dont nous décrirons les principaux en mentionnant les autres. — 1° EXTRACTION PAR UN LARGE LAMBEAU FAIT A LA CORNÉE. Cette méthode est une des gloires de la chirurgie française et a été instituée par Daviel en 1748. Nous allons la décrire telle qu'elle était autrefois exécutée, et nous verrons ensuite les modifications qui y ont été apportées. Tout d'abord, il est inutile d'imposer au malade un traitement préparatoire ; mais on doit lui faire tenir le ventre libre, afin que, pendant les premiers jours qui suivront l'opération, il n'ait pas à faire d'efforts violents qui puissent provoquer la rupture de la cicatrice cornéenne. La cicatrisation est également compromise par l'asthme, le catarrhe pulmonaire, l'albuminurie, le diabète, la syphilis, l'alcoolisme, etc. Comme contre-indication locale, il faut noter l'ectropion, les affections des voies lacrymales, la conjonctivite, l'iritis ancienne avec synéchies. On pourra, pour mieux se renseigner, dilater la pupille quelques jours avant l'opération. Les phosphènes doivent exister, ainsi que la perception de la lumière quantitative. Si l'on soupçonne le ramollissement du corps vitré, on devra choisir un autre procédé. Enfin la paralysie du facial est une contre-indication formelle.

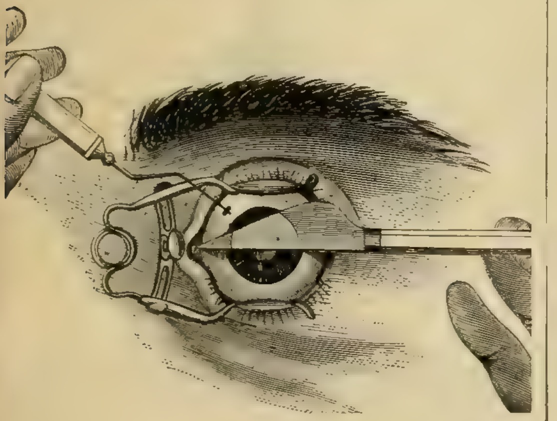

FIG. 243.

— Le patient est placé sur un tabouret bas, devant une fenêtre, un peu obliquement, de manière que la lumière arrive à l'œil opéré en passant par-dessus le nez. Il est bien en face du chirurgien, qui est assis lui-même. L'aide est debout derrière le malade, dont il écarte les paupières au moyen de deux doigts de chaque main, en ayant soin de ne pas en renverser les bords en dehors et de les maintenir solidement contre les bords de l'orbite, sans presser sur le globe. On peut, si l'on n'a pas d'aide, se servir d'un blépharostat à ressort, comme il est indiqué sur la figure. Le malade s'appuie le dos contre l'aide ; il a les jambes attachées avec une serviette, pour éviter qu'un mouvement brusque de leur part ne dérange l'opérateur ; ses mains sont libres et reposent sur ses genoux. — *Premier temps.* Supposons qu'il s'agisse d'opérer l'œil gauche : le chirurgien prend de la main gauche (fig. 243, G. Camuset) la pique de Pamard, destinée à maintenir le globe de l'œil, et il l'appuie sur la sclérotique, dans l'angle interne, au-dessus du diamètre transversal, de sorte que la direction de la pression passe par le centre du globe. Du couteau kératotome de Beer, tenu de la main droite horizontalement, le plan étant vertical et le tranchant en haut, il traverse de part en part la cornée : la ponction *a* (fig. 244) doit être faite à un millimètre de la sclérotique, et à un millimètre au-dessus du diamètre transversal *ox*.

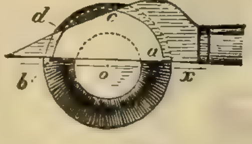

FIG. 244.

Puis le couteau est poussé doucement et régulièrement, sans rétrocéder, vers un point *b*, symétrique du point *a* ; à ce moment le couteau perce de nouveau la cornée de dedans en dehors, et, continuant sa marche, il détermine la formation de deux plaies *ac* et *bd*, qui tendent à se réunir au sommet. On s'arrête au moment où la portion *cd*, qui reste à diviser, forme un petit pont cornéen de 2 millimètres environ. On retire le couteau plus ou moins vivement en enlevant la pince fixatrice, et l'aide laisse retomber les paupières. Si l'on a employé le blépharostat, on le retire à ce moment avec beaucoup de précautions. Si l'incision a été faite régulièrement, elle doit avoir la forme d'une demi-circonférence, concentrique à la cornée. Il se peut que l'iris se présente sous le couteau, ce qui est très fâcheux ; on devra cependant continuer l'incision en enlevant du même coup le lambeau iridien. L'iris peut aussi, lorsqu'on retire le couteau, faire hernie à travers la plaie. On devra, avant de procéder au second temps, réduire cette hernie en repoussant doucement l'iris avec le dos d'une curette de Daviel, ou en frottant légèrement sur la paupière fermée. — *Deuxième temps.* L'aide maintenant la tête du malade bien relevée, le chirurgien prend de la main droite (fig. 245, G. Camuset) un kystitome garni d'une curette (modèle de Desmarres).

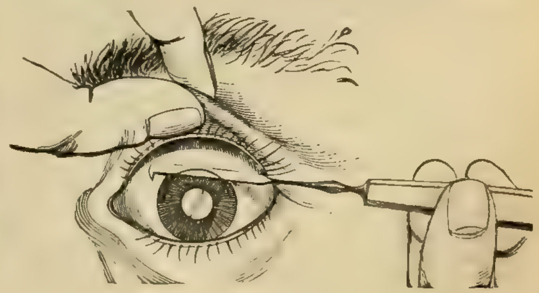

FIG. 245.

Puis il prend la peau de la paupière supérieure avec l'index et le pouce gauches enduits de craie, et la relève en l'écartant un peu du globe de l'œil. Il introduit alors par la plaie de ponction *ab* le kystitome, dont le tranchant est dirigé en haut ; avec le crochet, il fait à la capsule du cristallin une large incision et traverse de part en part la cornée par les plaies déjà faites, de telle sorte que le tranchant s'applique contre la partie *cd* non divisée de la cornée. Enjoignant alors au malade de regarder à ses pieds, le chirurgien termine

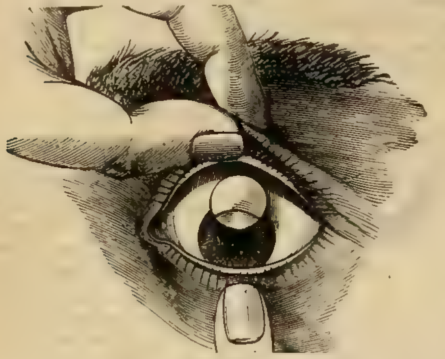

Fig. 246.

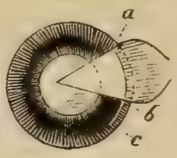

Fig. 247.

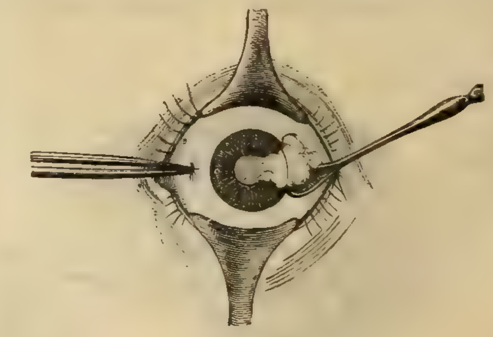

Fig. 248.

la section de la cornée par deux ou trois mouvements du couteau, dans le plan vertical, et au moment où la section s'achève, il laisse retomber la paupière. — *Troisieme temps.* La cornée et la capsule sont ouvertes. Il faut maintenant faire sortir le cristallin. Pour cela, le chirurgien reprend la paupière comme au second temps et applique l'index de la main droite sur la partie inférieure du globe (fig. 246, G. Camuset), en enjoignant au malade de regarder à ses pieds. On voit bientôt le cristallin faire saillir l'iris, puis le refouler et se dégager par la plaie de la cornée ; on le recueille sur l'ongle. Les choses ayant marché à souhait, on regardera s'il ne reste pas quelques débris de couches corticales, qu'on enlèvera avec la curette, ou une bulle d'air derrière la cornée ; au moyen de pressions douces faites sur la cornée de bas en haut, on débarrassera la pupille du sang, si l'on a lésé tant soit peu l'iris ou la conjonctive. Puis on dirigera le regard du malade vers une surface noire, devant laquelle on fera passer la main. A ce moment, le malade voit tout bleu devant lui ; il lui faut souvent quelques minutes pour arriver à compter les doigts de la main et à les désigner. L'état de la vision bien constaté, on procédera au pansement, qui consiste en bandelettes de taffetas d'Angleterre trempées dans l'eau tiède et appliquées sur les deux yeux. Cela fait, le malade doit garder un repos au lit aussi complet que possible ; aliments peu consistants, pas de conversations. Au bout de 3 ou 4 jours, la réunion de la plaie est faite. On décolle le taffetas à l'aide d'éponges douces et d'eau tiède, et l'on continue les soins médicaux s'ils sont nécessaires. Quand la cataracte a contracté des adhérences avec la capsule, une modification est nécessaire (V. Kystotomie). — Aujourd'hui la kératotomie a reçu d'importantes modifications : 1° on préfère opérer le malade au lit ; 2° on a remplacé le couteau de Beer par celui de Graefe, qui est plus maniable et au moyen duquel on détache environ le tiers supérieur de la cornée, en se tenant dans les limites du limbe scléro-cornéen ; 3° on opère souvent sous des vapeurs phéniquées que lance un appareil vaporisateur, et avec des instruments préalablement trempés dans une solution d'acide phénique à 1/100e pour éviter l'infection de la plaie par les vibrions, cause fréquente de suppuration ; 4° enfin le pansement se fait avec de l'ouate phéniquée et une bande d'environ 2m,50 de long — 2° EXTRACTION PAR UNE PETITE PLAIE CORNÉENNE OU EXTRACTION LINÉAIRE. Quand le cristallin, au lieu d'être dur comme dans la cataracte sénile, est au contraire ramolli, liquide ou réduit de volume, il n'est pas nécessaire de faire à la cornée une large ouverture pour permettre son issue ; il peut, en effet, se déformer et sortir en grumeaux par une plaie de peu d'étendue. Le procédé de cette donnée est donc applicable : 1° aux cataractes molles complètes ; 2° liquides ; 3° traumatiques ; 4° à noyau flottant ; 5° enfin aux cataractes secondaires, pseudo-membraneuses ou arides siliqueuses. — Le malade est couché sur un lit, la pupille préalablement dilatée par l'atropine. Un aide écarte les paupières avec les élévateurs, quand le chirurgien n'a pas recours au blépharostat. De la main gauche, on fixe l'œil avec une pince à griffes, en saisissant la conjonctive à 2 millimètres de la cornée, du côté opposé au lieu d'élection de la plaie. De la main droite, on prend un couteau lancéolaire coudé (fig. 247). et l'on ponctionne la cornée en *ab*, à 1 millimètre environ du bord scléroticàl, le plat du couteau restant parallèle à l'iris. Avant de retirer le couteau, on peut se servir de sa pointe pour ouvrir la capsule du cristallin ; en le retirant, on peut, s'il est nécessaire, agrandir la plaie jusqu'en *c*. L'émulsion cristallinienne remplit aussitôt la chambre antérieure (fig. 248, G. Camuset) ; on facilite son issue en déprimant avec la curette la lèvre inférieure de la plaie et en pressant légèrement sur le globe avec la main qui tient la pince. Quand il existe un noyau ou des débris opaques capsulo-lenticulaires, on va les chercher dans la chambre antérieure, soit avec la curette, soit avec une pince fine, suivant le cas. La réunion de la plaie est ordinairement complète au bout de 24 heures. — 3° EXTRACTION LINÉAIRE COMBINÉE AVEC L'IRIDECTOMIE. La difficulté de l'extraction par kératotomie supérieure, la cicatrisation souvent pénible du vaste lambeau qu'elle exige, les iritis, les hernies consécutives de l'iris, ont provoqué la création d'un procédé qui permet de faire sortir une cataracte dure par la petite plaie de l'extraction linéaire décrite ci-dessus. Le seul obstacle à cette issue est la portion d'iris limitée par la plaie. En excisant cette portion d'iris avant la sortie du cristallin, on lui ouvre une porte considérable, et il peut se présenter alors directement devant une plaie de la cornée mesurée à sa grosseur probable. La cicatrisation en outre est plus rapide ; mais le procédé est moins chirurgical, en ce qu'il enlève à l'œil une partie d'une membrane saine et utile. Comme ce procédé est encore très employé en ce moment, grâce à la légitime influence de A. de Graefe, qui l'a régularisé et appliqué à l'extraction de toutes les cataractes, nous le décrirons en détail. Les instruments nécessaires sont : 1° un couteau de Graefe (V. Kératotome) ; 2° des pinces fines ; 3° une paire de petits ciseaux à pointes mousses ; 4° un kystitome de de Graefe ; 5° une curette flexible de caoutchouc. — *Premier temps.* Le malade étant couché, on place le blépharostat à ressort (fig. 249, G. Camuset); puis, à l'aide d'une pince à fixer, on saisit la conjonctive à 2 millimètres au-dessous de la partie inférieure de la cornée et l'on attire le globe en bas. Le couteau de de Graefe est alors enfoncé, le tranchant en haut, au point *a* (fig. 250), à 1 millimètre de la cornée, dans l'anneau sclérotical pré-iridien, de manière à passer au-devant de l'iris, et à pénétrer dans la chambre antérieure suivant la direction *ac*. On manœuvre alors le manche du couteau de façon que sa pointe ressorte par le point *b*, symétrique du point *a*, et l'on termine la section par deux ou trois mouvements latéraux, en portant le tranchant en avant; la section doit présenter la forme *e c* (fig. 251).

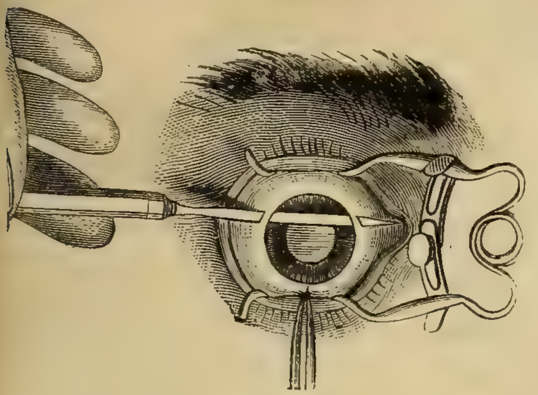

FIG. 249.

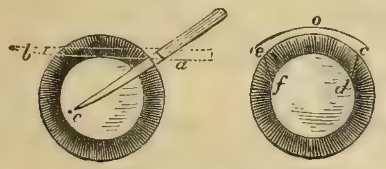

FIG. 250.

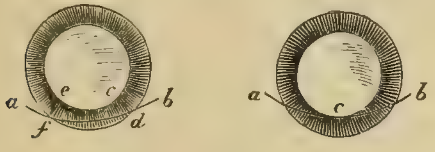

FIG. 251.

On enlève à l'aide d'une éponge très fine un peu de sang qui provient des vaisseaux conjonctivaux, et quelquefois du canal de Schlemm. L'iris, dans sa portion *cd*, *ef*, fait alors saillie entre les lèvres de la plaie. — *Deuxieme temps*. A ce moment, on confie la pince à fixer à un aide, et, au moyen de la pince fine à iridectomie, on saisit la partie prolabée de l'iris et on l'excise au ras de la plaie cornéenne (V. IRIDECTOMIE). Il faut avoir soin alors d'étancher le sang que fournit la section de l'iris et de faire rentrer dans la chambre antérieure les deux extrémités du sphincter coupé, afin d'éviter leur enclavement dans la cicatrice future. — *Troisieme temps*. Quittant pince et ciseaux, on reprend des mains de l'aide la pince à fixer, et l'on introduit dans la plaie le kystitome recourbé, au moyen duquel on fait avec précaution à la capsule deux ou trois larges déchirures. — *Quatrieme temps*. Au moyen de la curette de caoutchouc, dont le dos est appliqué sur la partie inférieure de la cornée, on fait basculer le cristallin, dont le bord supérieur vient s'engager entre les lèvres de la plaie; on accompagne son mouvement d'évacuation par des pressions douces et ménagées, en l'aidant au besoin par un crochet. Dès que la cataracte est sortie, on retire les pinces et le blépharostat. Puis on procède au nettoyage de la chambre antérieure, qui peut contenir encore des couches corticales; et, quand la pupille est bien noire, on fait un pansement, qui consiste en petits gâteaux de charpie fine maintenus par un bandeau sur les deux yeux. La réunion de la plaie est souvent complète au bout de 24 heures. — *Procédés divers moins employés*. Extraction à lambeau combinée avec l'iridectomie (Jacobson). — Iridectomie exécutée quelques semaines avant l'extraction à lambeau (Mooren). — Extraction à lambeau combinée avec l'iridectomie, le cristallin étant enlevé dans sa capsule (Pagenstecher). — Extraction par une plaie linéaire au moyen de curettes glissées sous le cristallin (Waldau, Critchett, Bowmann). — Extraction par une plaie faite au moyen du couteau de Graefe à la partie inférieure de la cornée, commencée et terminée dans l'anneau sclérotical (fig. 252). Ce procédé, imité de l'ancien procédé de Palucci, qui se servait d'un instrument particulier, peut s'exécuter avec ou sans iridectomie; cela dépend de la hauteur de la plaie au-dessus du bord inférieur de la cornée. Le plan de cette plaie est à peu près normal au globe de l'œil. La réunion est facile, mais la cicatrisation peut laisser des leucomes et un astigmatisme gênant. La figure 252 montre le résultat *c* de ce procédé, comparé à celui de de Graefe *b* et au procédé français *a*. En présence de cette figure, il est inutile de se demander auquel on doit donner la préférence, quand la cataracte à opérer n'est pas d'une nature particulière ou compliquée (Georges Camuset). = *Kératotomie*. Se dit aussi de l'incision pratiquée dans la cornée pour fendre par moitié un abcès ou un ulcère (Saemish).

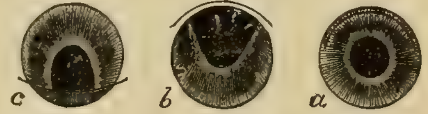

FIG. 252.

KÉRAUNOGRAPHIQUE. adj. [de κεραυνὸς, foudre, et γράφειν, écrire]. Qui a la marque de la foudre. — *Empreinte kéraunographique*. Empreinte d'objets voisins que la foudre imprime sur les corps qu'elle frappe.

KERMÈS. s. m. — *Kermès animal* ou *végétal* [de l'arabe *kirmiz*, petit ver, mot emprunté du sanscrit *krimi*, ver, lequel est radicalement le même que ἕλμινς du grec, et *vermis* du latin; *graine de kermès*, *graine d'écarlate*, *kermes grana*, des pharmaciens; all. et angl. *Kermès*, it. *chermes*, *chermisi*, esp. *kermes animal*, *semilla de kermes*, *semilla de escarlata*]. Insecte hémiptère-orthoptère, voisin de la cochenille (*Coccus ilicis*, L., *Chermes vermilio*, G. Planch.), qui vit sur les feuilles, les tiges ou les branches du chêne garrouille (*Quercus coccifera*, L.). Cet insecte se fixe au moyen d'un suçoir dès qu'il est hors de l'œuf, vers le milieu de l'été; il vit aux dépens de la sève, et passe ainsi l'automne et l'hiver. Dans le courant d'avril, le mâle devient successivement chrysalide, puis insecte ailé, et féconde une ou plusieurs femelles. La femelle fécondée se développe en peu de temps, et se recouvre d'une coque sphérique, luisante, rouge-brun, de la grosseur d'un grain de groseille, d'où sortent des insectes d'un rouge cramoisi: c'est à cette époque qu'on récolte le kermès, dans les pays chauds de l'Europe et dans le nord de l'Afrique. Il donne, par expression, une matière colorante écarlate, analogue à la *cochenille*, qu'on employait autrefois pour la teinture des draps, avant l'importation de la cochenille du Mexique. Le kermès était aussi employé en thérapeutique, comme stomachique et astringent, et préconisé contre l'avortement : actuellement il n'est plus usité en médecine ni dans l'industrie. = *Kermès minéral* [all. *Mineral-kermes*, *Carthaüserpulver*, angl. *mineral kermes*, it. *chermes minerale*, esp. *kermes mineral*]. Produit brun-marron, léger, inodore, insipide, insoluble dans l'eau et l'alcool, qu'on prépare par voie sèche ou par voie humide. Par voie sèche, on fond 3 parties de sulfure d'antimoine avec 8 parties de carbonate de soude, et on reprend la masse par l'eau bouillante (méthode de Berzélius). Par voie humide, on fait bouillir une solution de carbonate de soude (22 parties) dans l'eau (250 parties), avec 1 partie de sulfure d'antimoine naturel, finement pulvérisé : après une demi-heure environ d'ébullition, on filtre la solution bouillante, qui, sensiblement incolore, laisse déposer le kermès, par refroidissement, sous forme d'une poudre rouge, qu'on recueille sur un filtre, qu'on lave à l'eau froide, et qu'on dessèche dans une étuve (procédé de Cluzel). Pendant cette opération, le kermès se forme de la façon suivante : une partie du carbonate de soude réagit sur une partie du sulfure d'antimoine pour donner du sulfure de sodium et de l'oxyde d'antimoine; le sulfure d'antimoine reste dissous, à chaud, dans le sulfure de sodium, mais se précipite, à froid, en entraînant un peu de sulfure de sodium; de même, l'oxyde d'antimoine, dissous, à chaud, et uni à la soude du carbonate, sous forme d'antimonite de soude, se dépose à froid : le kermès est donc un mélange de sulfure d'antimoine et d'antimonite de soude avec un peu de sulfure de sodium. Le kermès pur doit se dissoudre totalement dans l'acide chlorhydrique, sans coloration : s'il contient de la brique ou de l'ocre, la dissolution n'est pas complète ; s'il renferme du peroxyde de fer, la solution est jaune. Si on ajoute de l'acide chlorhydrique aux eaux mères de la préparation du kermès, il se précipite du soufre doré d'antimoine, qui, mêlé au kermès, jaunit l'ammoniaque, tandis que celle-ci ne se colore pas au contact du kermès pur. Sous l'influence du temps et de la lumière, le kermès se décompose, et donne naissance à un dégagement d'hydrogène sulfuré. Le kermès destiné à l'usage médical doit être préparé par le procédé de Cluzel (Codex). De 20 à 50 centigr., le kermès agit comme vomitif; à dose moindre, il n'est que nauséeux. On l'emploie comme expectorant, contre-stimulant, diaphorétique, incisif, particulièrement contre la pneumonie et la bronchite, mêlé simplement avec du sucre en poudre, ou dans une potion ou un looch, ou sous forme de *pastilles*, qui se font avec 1 partie de kermès, 66 de sucre, 4 de gomme arabique et autant d'eau de fleur d'oranger et dont chacune contient 0,009 de kermès. — *Kermès des Allemands*. V. Sel *de Schlippe*.

KERNSCHEIDE. s. m. Nom donné par Schleiden à une sorte d'enveloppe constituant la partie centrale des couches corticales de la racine dans les monocotylédones et dans beaucoup de cryptogames et de dicotylédones : les cellules qui la forment, d'abord minces et plissées, s'épaississent plus tard.

KÉRONIENS. s. m. pl. V. Infusoires.

KÉROSÈNE. s. m. Naphte américain raffiné, employé pour l'éclairage.

KÉROSOLÈNE ou **KÉROFORME**. s. f. Produit obtenu par distillation du résidu de l'extraction du kérosène. Liquide incolore, volatil, d'une densité de 0,632, bout à 58°, d'odeur analogue (mais plus faible) à celle du chloroforme, anesthésique comme celui-ci.

KERRY. [Comté de la partie occidentale de l'Irlande]. — *Race bovine de Kerry*. Elle occupe particulièrement ce comté, mais est répandue dans presque toute l'Irlande. Cette race a une petite taille, une robe de couleur variable, des cornes coniques, longues, pointues et élevées. Elle est sobre et robuste; les femelles sont bonnes laitières. C'est cette race qui a donné naissance à la sous-race de *Dexter*, à formes plus larges, plus arrondies, à jambes plus courtes. — *Race ovine*. Sa taille tient le milieu entre celle des plus petites races et celle des races ordinaires. Les moutons du Kerry sont sauvages, d'une croissance lente; toison de finesse médiocre, irrégulière, jarreuse; viande de bonne qualité.

K'ERTMAT. s. m. Nom du rhumatisme articulaire en Abyssinie, dans l'idiome de l'Amhara.

KESS. s. m Sorte de *molluscum* des Malgaches.

KETAB. s. m. En Abyssinie, l'inoculation du virus variolique, qui est pratiquée depuis des temps très anciens.

KETMIE. s. f. Nom donné à plusieurs plantes malvacées, de la tribu des hibiscées : telles sont la *ketmie musquée* (V. Ambrette); la *ketmie rose* (*rose de Chine*, *Hibiscus rosa-sinensis*, L.), dont les feuilles sont astringentes; la *ketmie rouge* (*Hib. phœnicus*, L.), cultivée comme plante d'ornement. A la même tribu appartiennent l'*Hib. esculentus*, L. (V. Gombo); l'*Hib. cannabinus*, L., et l'*Hib. clypeatus*, L., qui servent à faire des cordages et des tissus.

KHAMSIN. s. m. V. Chamsin.

KHAYA. s. m. V. Caïl-cedra.

KIASTRE. s. m. [all. *Kreuzbinde*]. V. Chiastre.

KIBISITOME. s. m. [de κίβισις, sac, et τομή, section] (Petit-Radel). Instrument destiné à ouvrir la capsule du cristallin, dans l'opération de la cataracte par extraction. V. Kystitome.

KIF. s. m. V. Kef.

KILOGRAMME. s. m. Multiple du gramme, qui représente cette unité multipliée par mille, et qui, à son tour, est pris pour unité dans la mesure des forces. V. Dynamomètre.

KILOGRAMMÈTRE. s. m. V. Gravitation.

KINA. s. m. V. Quinquina.

KINA NOVA. s. m. V. Quina nova.

KINATE. s. m. V. Quinate.

KINÉSIE. s. f. V. Cinesie.

KINÉSITHÉRAPIE. s. f. [de κίνησις, mouvement, et θεραπεία, traitement]. Traitement par la *gymnastique*.

KINÉSODIQUE. adj. [de κίνησις, mouvement, et ὁδὸς, voie]. Qui conduit les mouvements. — *Nerfs kinésodiques*. Les nerfs moteurs. — *Tubes kinésodiques*. Fibres de la substance nerveuse grise susceptibles de transmettre le mouvement sans être douées de motricité, de déterminer l'action nécessaire à la contraction des muscles.

KININE. s. f. [it. *chinina*, esp. *quinina*]. V. Quinine.

KINIQUE. adj. V. Quinique.

KINO. s. m. [all. *Kino*, it. *chino*, esp. *kino*]. Suc desséché de divers végétaux, dont on distingue plusieurs variétés, suivant la provenance. Le *kino d'Amboine* ou *de l'Inde Orientale* provient du *Pterocarpus Marsupium*, Roxb. (légumineuses); le *kino* d'Afrique, du *Pterocarpus erinaceus*, Lamk, arbre des bords de la Gambie (légumineuses); le *Kino de la Nouvelle-Hollande*, de l'*Eucalyptus resinifera*, Smith, et de plusieurs autres arbes du même genre (myrtacées); le *Kino de la Jamaïque*, du *Coccoloba uvifera*, L., arbre d'Amérique (polygonées); le *Kino de la Colombie*, du *manglier*. Ces variétés présentent entre elles de grandes analogies. Le *Kino d'Amboine*, qu'on regarde comme la sorte officinale, est en petits fragments d'un noir brillant, opaques, d'un rouge-rubis en lames minces, friables, inodores, se ramollissant dans la bouche, de saveur astringente, colorant la salive en rouge, solubles dans l'eau et dans l'alcool avec une couleur rouge de sang. Il contient 75 pour 100 de tannin ; aussi a-t-il une propriété astringente très énergique. On le donne, dans les diarrhées et dysenteries chroniques, à la dose de 30 à 40 centigrammes et plus, dose que l'on répète deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures. On en fait aussi une décoction (4 à 8 grammes dans eau 1 kilogramme) qui peut servir à faire des injections. La teinture se prescrit à la dose de 2 à 4 grammes dans une potion. — Le *gambier* ou *gambir* ou *cachou gambir* [angl. *gutta gambeer*] est une substance analogue aux kinos, qui se mâche avec les feuilles du bétel, comme le cachou. Il y en a de brun et de blanc ; le premier est le plus fort. Il vient de l'île Bintany, de Singapore, de Sumatra, des côtes du Bengale et de la Malaisie. C'est le produit desséché d'une infusion des feuilles du *Nauclea gambir*. V. NAUCLÉE.

KINOTANNIQUE. adj. — *Acide kinotannique.* Matière rouge-brun, que les acides minéraux séparent du kino, dont elle représente le tannin.

KINOVA. s. f. V. QUINA-NOVA.

KINOVATE. s. m. V. QUINOVATE.

KINOVINE. s. f. V. QUINOVINE.

KINOVIQUE. adj. V. QUINOVIQUE.

KISSINGEN (Bavière). *Eau saline.* Froide. Boisson et bains.

KLEBS. [médecin allemand contemporain]. — *Bacille de Klebs.* Agent spécifique de la diphtérie, dont les cultures inoculées aux animaux reproduisent cette maladie. Il est en bâtonnets droits ou courbés, immobiles, de même longueur que le bacille de la tuberculose, mais deux fois plus épais. A la fois aérobie et anaérobie, il existe aussi bien dans les reins, le poumon, le système nerveux, qu'à la surface des muqueuses exposées à l'air (Grancher). Toutefois on ne le trouve pas toujours à l'autopsie, et l'infection qu'il produit est due à une matière albuminoïde, floconneuse, qu'il sécrète.

KLEPTOMANIE. s. f. [de κλέπτω, je vole, et μανία, manie]. Même signification que *klopémanie.*

KLINOCÉPHALIE. s. f. V. CLINOCÉPHALIE.

KLOPÉMANIE. s. f. [*klopemenia*, de κλοπή, vol, et μανία, manie], Sorte de vésanie caractérisée par un penchant irrésistible à dérober. V. MONOMANIE.

KOBOLT. s. m. V. COBOLT.

KOCH. [médecin allemand contemporain]. — *Bacille de Koch.* Nom donné : 1° à l'agent générateur du choléra, [*bacille-virgule, Komma-bacillus*], qu'on trouve dans le liquide riziforme de l'intestin, dans les glandes en tube, à la surface des plaques de Peyer, dans les fibres musculaires du canal intestinal, mais pas dans le sang ; il est en bâtonnets courts et épais, très mobiles, légèrement incurvés ou prenant la forme de filaments spiralés ; il est aérobie ; l'eau de boisson lui sert plus fréquemment de véhicule que l'air ; il se transmet le plus souvent par contagion directe ou indirecte. — 2° Au bacille de la tuberculose (V. TUBERCULOSE). — *Lymphe* ou *Remède de Koch.* V. TUBERCULINE.

KOKHLANI ou **KOCLANI** (RACE). Race chevaline de l'Arabie centrale, dite aussi *kohel*, l'une des plus estimées des races pures de l'Orient. On la trouve dans le Nedj.

KOLA. s. m. Nom d'un *sterculier* dont la graine (*noix de Kola*) agit comme aliment d'épargne, tonique du cœur, astringent dans les affections cardiaques et la diarrhée par adynamie. On emploie la poudre (0,50 à 1 gr. 50), l'extrait fluide (10 à 30 gouttes), le vin (60 à 100 grammes).

KOPP. [Médecin allemand du commencement du XIXe siècle]. — *Asthme de Kopp.* V. ASTHME *thymique.*

KOPRIKINE. s. f. [de κόπρος, matière fécale] (Hünefeld). Produit d'altération retiré des fèces, qui serait ou une modification de la choléine unie au mucus, ou un résidu des matières animales *non chymifiées.*

KOSSÉINE, KOUSSÉINE ou **KOWSÉINE.** s. f. Substance légèrement acide, trouvée dans le kousso par Saint-Martin. Cristaux blancs, soyeux, de saveur styptique, solubles dans l'alcool, l'éther, les acides azotique, chlorhydrique et sulfurique ; ils fondent en décrépitant légèrement, et leur vapeur bleuit le tournesol.

KOUMIS, KOUMISS, KUMIS ou **TRUMIS.** s. m. Petit-lait de jument aigri et fermenté, employé par les Russes comme tisane rafraîchissante, et préconisé, à cause de ses qualités apéritives et nutritives, contre certaines maladies constitutionnelles, comme la phtisie et l'albuminurie. Il donne par la distillation une liqueur alcoolique.

KOURI. s. m. V. DAMMAR.

KOUSSINE. s. f. [*téniine*] ($C^{62}H^{38}O^{20}$). Principe actif du kousso, découvert par Pavesi. Résine pulvérulente, cristalline, blanc-jaunâtre, âcre et amère, fusible à 142° sans altération, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool, la benzine, le chloroforme et la potasse. On a obtenu des succès en l'administrant à la dose de $0^{gr},50$ à $2^{gr},75$, contre le tænia.

KOUSSO. s. m. [*cosso, cusso, kwoso;* en amnarina, *koço*, d'après d'Abbadie ; en tigray, *hepah*, d'après un missionnaire, et *habi* (bouillie), d'après Schimper ; en arabe, *kabotz* (ruban)]. Nom abyssinien des inflorescences femelles de l'*Hagenia abyssinica*, Willd. (*Banksia abyssinica*, Bruce, *Brayera anthelminthica*, Kunth.), arbre de la famille des rosacées, à fleurs polygames dioïques. Rameaux tétragones, velus à leur extrémité ; feuilles imparipennées, à pétioles engainants. Fleurs en panicules, pendantes, présentant un involucre caliciforme, formé de 2-3 bractées, un réceptacle conique, hérissé de poils roux, excavé intérieurement, portant à sa gorge 5 sépales et 5 petits pétales, ovales orbiculaires, constants dans les deux sexes. Sur les pieds mâles, les bractées sont distinctes, lancéolées, verdâtres, et l'androcée présente de 15 à 20 étamines à filets inégaux, à anthères biloculaires. Chez les pieds femelles, les feuilles sont plus tomenteuses, les panicules plus longues, les bractées orbiculaires, les sépales plus grands, rougeâtres, l'ovaire subtétragone, entouré d'un nectaire aromatique, formé de deux carpelles libres au fond du calice, munis de 2 styles et de 2 stigmates crénelés. Le fruit est sec, monosperme par avortement, la graine brune, striée, apiculée et arillée supérieurement, tronquée inférieurement, l'embryon renversé, à radicule supère. Le kousso croît en Abyssinie dans la région montagneuse, à une altitude de 2 300 à 3 500 mètres, entre les 13e et 15e degrés de latitude. Ses fleurs sont un des tænifuges les plus énergiques qu'on connaisse ; le kousso femelle, ou *kousso rouge*, est tenu en Abyssinie pour supérieur au cousso mâle, nommé *kousso d'âne.* Les inflorescences femelles, séchées à l'étuve et pulvérisées dans un mortier de fer, donnent une poudre rougeâtre, d'une odeur aromatique faible, mais qui se développe au contact de l'eau chaude, d'une saveur astringente, puis âcre et amère ; c'est cette poudre qu'on administre en infusion comme tænifuge. V. TÆNIFUGE.

KRAMÉRIE. s. f. V. RATANHIA.

KRAMÉRIQUE. adj. — *Acide kramérique.* Cristallin, inaltérable à l'air, très soluble dans l'eau, saveur acide styptique. Se retire de la racine de ratanhia (Peschier).

KRAUSE. Corpuscule de Krause. V. CORPUSCULE.

KRÉOSOTE. s. f. V. CRÉOSOTE.

KREUTZNACH (Hesse-Darmstadt). — *Eau saline*, chloro-bromo-iodurée. 11 à 29°. Bains.

KRYSTALLINE. s. f. V. CRYSTALLINE.

KUENI. s. m. Nom qu'on donne, dans l'Inde, au suc du *Butea frondosa* (V. BUTÉE), et dont le terme de *Kino* a été tiré d'après Pereira et Guibourt.

KULOH. s. m. V. Soaria.

KUTERA ou **KUTIRA.** s. f. Nom indien de la gomme dite *gomme de Bassora.* L'arbre qui la fournit est le *Cochlospermum gossypium,* DC. (*Bombax gossypium,* L.), de la famille des terstrœmiacées, section des cochlospermées. Le fruit est une capsule ovale, à 5 loges polyspermes, à 5 valves, avec de petites graines couvertes d'un duvet blanc qui peut s'employer comme le coton. Ces graines, écrasées quand elles sont mûres, fournissent un suc analogue à la gomme-gutte. La *gomme de Bassora* (*gummi torodonense*) a été regardée comme provenant d'un *Mesenbrianthemum.* Martius la croyait fournie par l'*Acacia leucophlœa,* Roxb.; Guibourt, par une plante de la famille des crassulacées. Elle est en morceaux irréguliers, d'un petit volume, blancs ou jaunes, moins transparents que la gomme du Sénégal, moins opaques que la gomme adragant, ne se dissolvant pas dans la salive comme la première, et ne formant pas un mucilage épais comme la seconde. Elle renferme de la *bassorine,* et sert dans le commerce à falsifier la *gomme adragant.*

KUTÉRINE. s. f. La *bassorine.*

KWAS. s. m. Boisson très salutaire et d'un usage habituel en Russie, qu'on prépare au moyen de la fermentation de la farine de seigle et de l'eau.

KWOSO. s. m. Le *kousso.*

KWOSÉINE. s. f. La *kosséine.*

KYANOL. s. m. L'*aniline.*

KYESTÉINE. s. f. [de ϰύησις, grossesse; all. *Kyestein,* angl. *kyesteine, kyestine*]. Matière azotée résultant de la putréfaction de la substance azotée (*mucosine*) qui existe normalement en petite quantité dans l'urine, et en quantité un peu plus grande chez les femmes enceintes. Cette matière, dite *gélatino-albumineuse* par les auteurs, se rassemble vers la partie supérieure de l'urine, dès le deuxième ou le troisième jour après son émission, et forme une couche qui renferme, en outre, des vibrions, des carbonate et phosphate calcaires, et du phosphate ammoniaco-magnésien. Sa présence, donnée comme un signe de la grossesse, a peu de valeur, parce qu'elle se rencontre en toute circonstance, bien qu'en plus petite quantité, et parce que d'autres conditions peuvent la faire augmenter.

KYLLINGIA. s. m. Genre de plantes cypéracées, dont une espèce, le *K. triceps,* L., est préconisée, dans l'Inde, contre le diabète.

KYLLOSE ou **KYLLOPODIE.** s. f. [de ϰυλλὸς, recourbé, et ποῦς, pied]. Nom générique des diverses difformités du pied vulgairement appelées *pieds bots.*

KYMOGRAPHION, s. m. [de ϰῦμα, flot, onde, et γράφειν, tracer]. V. Hémodynamomètre.

KYSTE. s. m. [de ϰύστις, vessie; all. *Kyste, Balggeschwulst,* angl. *cyst,* it. *ciste,* esp. *quisto*]. Tumeur formée par un sac sans ouverture, dont la paroi est ordinairement membraneuse, qui renferme des matières variées, et qui résulte de la formation d'une cavité nouvelle ou de la distension anormale d'une cavité préexistante. Les tumeurs dites *enkystées* ne sont pas décrites avec les kystes proprement dits, parce qu'on est convenu d'admettre entre la poche et le contenu un certain rapport de causalité, et qu'en outre ces deux parties, indépendantes l'une de l'autre dans les kystes, sont reliées par une solidarité vasculaire constante dans les tumeurs graisseuses, cancéreuses, etc., qui s'entourent d'un sac membraneux. Quant aux épanchements, séreux ou autres, des plèvres, du péritoine, de la tunique vaginale, etc., c'est par suite d'une convention purement arbitraire qu'on les distingue des kystes. Les kystes ont été divisés par quelques auteurs, d'après la nature de leur contenu, en *kystes séreux, muqueux, sanguins,* etc. mais ce contenu, pouvant varier dans un même kyste suivant l'époque de son évolution, ne peut servir de base à une classification. Cruveilhier distingue des *kystes préexistants,* ayant une évolution qui leur est propre, et des *kystes consécutifs,* développés consécutivement à la présence d'un corps étranger à l'organisme ou au dépôt d'une matière quelconque. En se fondant sur l'origine anatomique des kystes, Follin les divise en *kystes simples,* contenant des produits de sécrétion ou d'excrétion (*kystes séreux, glandulaires, vasculaires*); et en *kystes composés* (*kystes prolifères,* de J. Paget), renfermant soit des débris ou masses organisés (*kystes dermoïdes*), soit des vers vésiculaires (*kystes à entozoaires*). Broca, adoptant le même point de départ, divise les kystes en *progènes,* développés dans une cavité préexistante (*kystes naturels* de J. Hunter, *kystes préexistants* de Cruveilhier); et en *néogènes,* siégeant dans une cavité accidentellement développée (*kystes accidentels* de J. Hunter, *kystes consécutifs* de Cruveilhier): les premiers se forment, soit *par exsudation* d'un liquide dans les vésicules closes de la thyréoïde, dans les vésicules de de Graaf, dans les synoviales tendineuses, dans les bourses séreuses, etc.; soit *par rétention* d'un liquide dans les culs-de-sac ou les conduits excréteurs des diverses espèces de glandes, consécutivement à l'oblitération de leur orifice; soit enfin *par dilatation* de la cavité des vaisseaux (*kystes vasculaires*); — les seconds sont dits *périgènes* lorsque le sac s'est développé consécutivement à la présence anormale, en un point de l'organisme, d'un amas de sang ou de pus, d'un entozoaire, d'un séquestre, d'un corps étranger venu du dehors (toutefois beaucoup d'auteurs ne rangent pas parmi les kystes les poches membraneuses dont s'entourent souvent les corps étrangers); et *autogènes,* lorsque le développement a lieu sans cause connue ou qu'on puisse rapporter à une lésion quelconque, comme on le voit pour les kystes du cou. Enfin un dernier mode d'apparition des kystes, propre aux *kystes dermoïdes,* résulte de l'*hétéropie.* — Les kystes présentent des *symptômes locaux,* forme, volume, consistance, souvent fluctuation, quelquefois frémissement particulier, variables avec l'épaisseur de la paroi, le contenu de la poche, l'état uniloculaire, aréolaire ou multiloculaire de la cavité; et des *symptômes de voisinage,* dépendant de la compression que la tumeur exerce sur les organes voisins, et variables avec la nature de ces organes et l'intensité de cette compression. — Le traitement des kystes a pour indications générales de chercher à faire résorber le contenu et à en empêcher la reproduction, par la révulsion extérieure, la compression, la ponction, les injections iodées; de faire disparaître la cavité en amenant l'irritation et l'adhésion de ses parois, au moyen du séton, du drainage, ou en provoquant la suppuration par de la charpie sèche introduite dans la cavité; quelquefois, d'enlever la tumeur. — *Kyste arachnoïdien hémorragique.* V. Pachyméningite. — *Kyste du cou.* Kyste implanté à la partie antérieure, et, plus souvent, latérale du cou, sur les côtés du larynx, d'où il s'étend en dehors, en se creusant une loge limitée en haut par le maxillaire inférieur, en bas par la clavicule, en dedans par les muscles qui vont du sternum au larynx, en arrière par le sterno-mastoïdien. Ces kystes se développent le plus souvent dans le tissu lamineux, dans les bourses séreuses de la région, dans les glandes de la peau, dans les ganglions, ils ne doivent pas être confondus avec le goitre, ni avec les tumeurs salivaires du plancher de la bouche appelées *grenouillettes.* Leur contenu est variable. tantôt c'est un liquide séreux et transparent (*kystes séreux*); tantôt un fluide albumineux, visqueux (*kystes muqueux*); tantôt un liquide séro-sanguin, ou même du sang pur ou en caillots (*kystes sanguins*): tantôt enfin ce sont des débris organiques (*kystes dermoïdes*) : on a rencontré aussi des *kystes hydatiques* et des *kystes sébacés*. Tantôt la tumeur existe sur le nouveau-né (*kystes congénitaux du cou*); tantôt elle se développe plus ou moins longtemps après la naissance (*hydrocèle du cou*). Elle peut acquérir un volume énorme et gêner la respiration. Le traitement varie suivant que les kystes sont congénitaux ou acquis. Pour les premiers, il vaut mieux s'abstenir de toute opération immédiate et attendre que l'enfant soit arrivé à un certain âge, surtout pour les kystes dermoïdes, qui ne peuvent disparaître que par l'extirpation, laquelle est particulièrement grave chez les nouveau-nés, ceux-ci résistant mal à la suppuration ou à l'hémorragie qu'elle provoque. Pour les kystes acquis, on cherche à obtenir la résorption du liquide par la compression, les vésicatoires, les badigeonnages avec la teinture d'iode, l'usage de l'iode à l'intérieur, et on évacue ce liquide par des ponctions simples et répétées, suivies d'une légère compression : les injections iodées, le drainage, le séton, la cautérisation, ne sont pas exempts de dangers; l'extirpation serait très dangereuse. — *Kystes dermoïdes.* Tumeurs souvent considérées, mais à tort, comme des traces de fœtus inclus, et qui sont formées par *hétérotopie plastique* (Lebert) ou *introrsion hétérotopique* (Verneuil, Robin). V. Hétérotopie et Introrsion. Leur cavité est remplie de débris de matières organisées, poils, graisse, épiderme, dents, glandes, etc. Suivant leur siège, on les distingue en : *kystes dermoïdes sous-cutanés*, contenant des poils, des glandes (avec ou sans fibres musculaires viscérales), de l'épiderme, des matières sébacées, et siégeant principalement aux sourcils et au cou; *kystes dermoïdes des méninges*, contenant des poils, de la graisse; *kystes dermoïdes des bourses*, distincts des inclusions fœtales; *kystes dermoïdes profonds*, du poumon, du foie, de l'estomac, de l'épiploon, du mésentère, de l'utérus, de la cavité orbitaire, et contenant des poils, des dents, de la graisse; *kystes dermoïdes de l'ovaire* (les plus fréquents) *et du testicule*, contenant des dents, des poils avec bulbes et glandes pileuses, de la graisse, et parfois des muscles de la vie animale et de la substance cérébrale. L'extirpation est le seul traitement applicable aux kystes dermoïdes; mais elle n'est indiquée que si la tumeur est volumineuse ou gênante, en raison des dangers que présente souvent l'opération. — *Kyste hématique* ou *sanguin.* Kyste constitué par la partie séreuse du sang, le coagulum ayant été résorbé, ou dont le contenu est mixte, formé à la fois de sérosité plus ou moins colorée et de caillots. On trouve souvent dans l'évolution de ces kystes des données qui pourront éclairer sur leur nature : ils auront été précédés d'un choc, d'une contusion, dont le malade aura conservé le souvenir; les téguments, au début, auront présenté les différentes colorations dues à l'ecchymose concomitante. Mais parfois leur développement n'a été précédé d'aucun traumatisme : le sang que contient la poche a été exsudé spontanément ou sous l'influence des mêmes causes qui ont déterminé l'exsudation d'un liquide séreux auquel le sang s'est mêlé consécutivement. Alors c'est seulement par une ponction exploratrice qu'on peut reconnaître exactement la nature du liquide. — *Kyste hydatique.* Kyste formé au sein des tissus par une ou plusieurs membranes superposées, au centre desquelles se trouvent des embryons d'échinocoques (V. Hydatide). Ces kystes peuvent se développer dans toutes les parties du corps; mais c'est surtout dans le foie qu'on les rencontre, puis dans le poumon, le rein, le cerveau, la plèvre, etc. Ils constituent une tumeur qui acquiert quelquefois un volume considérable; cette tumeur se développe sourdement, sans douleur, et n'inquiète le malade que par la gêne qu'elle détermine dans les mouvements et par la compression qu'elle exerce sur les parties voisines. Elle est arrondie, lisse, sans changement de coloration de la peau, qui est mobile au-dessus d'elle; elle est fluctuante; elle offre en outre un frémissement particulier (V. Frémissement *hydatique*) perceptible à la fois par la main et par l'oreille; mais ce signe n'est pas constant, et on ne connaît avec certitude la nature du liquide qu'après une ponction exploratrice et l'examen du liquide fourni par cette ponction. — *Kyste de l'ovaire.* V. Ovaire. — *Kyste pileux.* Variété de kyste dermoïde fréquent surtout dans l'ovaire, et formé d'une paroi qui offre la structure du derme (papilles vasculaires, épiderme pavimenteux, glandes sudoripares, poils implantés dans les follicules pileux, avec leurs glandes), et d'un contenu constitué par des poils libres dans la matière sébacée remplissant la cavité kystique. — *Kyste purulent.* Amas de pus qui diffère de l'abcès en ce que la membrane qui tapisse le foyer a plus d'épaisseur et de durée. — *Kyste sébacé.* V. Loupe. — *Kyste synovial.* V. Ganglion. — *Kyste testiculaire.* V. Testicule.

KYSTEUX, EUSE. adj. Qui renferme des kystes; qui en a la forme. — *Cataracte kysteuse.* V. Cataracte *liquide*

KYSTIQUE. adj. Qui se rapporte à un kyste. — *Cancer kystique.* V. Sarcocèle.

KYSTITOME ou CYSTITOME. s. m. [de κύστις, capsule, et τομή, section; all. *Kystitom*, esp. *kistitomo*]. Instrument destiné à ouvrir la capsule du cristallin, dans l'opération de la cataracte (V. Kératotomie). Le kystitome de *de Graefe* est une mince tige d'acier malléable terminée latéralement par un petit crochet tranchant. Celui de *Desmarres*, spécial pour la kératotomie supérieure, est un couteau droit, dont la pointe, mousse, porte, du côté opposé au tranchant, le crochet aiguisé qui doit fendre la capsule (G. Camuset). V. Serretelle.

KYSTITOMIE. s. f. [all. *Kystitomie*, angl. *kystitomy*, it. *cistitomia*, esp. *kystitomia*]. Temps de la kératotomie qui consiste à ouvrir la capsule du cristallin. Par la plaie faite à la cornée, on introduit le kystitome dans la chambre antérieure, et, appliquant la pointe du crochet sur la capsule, on la déchire en retirant l'instrument : grâce à la rétractilité de la cristalloïde, une simple déchirure suffit pour laisser un large passage à la lentille. — Quand la cataracte est adhérente en plusieurs points à la capsule, il faut introduire, au lieu du kystitome, une pince fine à dents de souris qui arrache la plus grande partie de la cristalloïde antérieure (G. Camuset). V. Kératotomie.

KYSTOPTOSE. s. f. [de κύστις, kyste, et πτῶσις, chute]. Chute, isolement des kystes.

KYSTOTOMIE. s. f. V. Cystotomie.

L

l représente le λ grec.

LABARRAQUE. [Pharmacien français, 1777-1850]. — *Eau ou liqueur de Labarraque.* V. Hypochlorite *de soude.*

LABASSÈRE (Hautes-Pyrénées). — *Eau sulfureuse.* Froide. Boisson et bains.

LABDANUM. s. m. V. Ladanum.

LABELLE. s. m. [*labellum*, petite lèvre; all. *Unterlippe*, *Lippchen*, esp. *labello*]. En botanique, l'une des trois divisions intérieures du périanthe des orchidées : c'est la moyenne et inférieure, celle qui a ordinairement une forme et une couleur particulières.

LABIAL, ALE. adj. et s. m. [*labialis*, de *labium*, la lèvre; angl. *labial*, it. *labbiale*, esp. *labial*]. Qui a rapport aux lèvres. — *Artère labiale.* Ancien nom de l'artère faciale. Les *artères labiales* proprement dites, ou *coronaires des lèvres*, distinguées en *supérieure* et en *inférieure*, selon la lèvre où elles se distribuent, naissent de la faciale, gagnent la face profonde des lèvres, et leur donnent un grand nombre de rameaux ascendants et descendants. — *Glandes labiales*. Glandes salivaires de forme lenticulaire, situées sous la membrane muqueuse de la face interne des lèvres. — *Muqueuse labiale*. V. LÈVRE. — *Muscle labial* ou *orbiculaire des lèvres*. V. ORBICULAIRE. — *Veines labiales*. Elles accompagnent les artères de même nom, et s'ouvrent dans la veine faciale.

LABIATIFLORE. adj. [*labiatiflorus*]. Se dit, en botanique, d'un capitule dont les fleurons sont bilabiés.

LABIATIFLORES. s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées, dont les fleurons sont bilabiés (de Candolle).

LABIDOMÈTRE. s. m. V. LABIMÈTRE.

LABIÉ, ÉE. adj. [*labiatus*, de *labium*, lèvre; all. *lippenförmig*, angl. *labiated*, *labiate*, it. *labbiato*, esp. *labiado*]. Se dit, en botanique, d'une corolle gamopétale dont le limbe est divisé en deux lobes disposés l'un au-dessus de l'autre comme deux lèvres . le supérieur est formé par la soudure de deux pétales; l'inférieur, par celle de trois pétales.

LABIÉES. s. f. pl. [*labiatæ*]. Famille de plantes dicotylédones gamopétales hypogynes, qui a pour caractères : Tiges carrées. Feuilles simples, opposées ou verticillées. Fleurs hermaphrodites, groupées aux aisselles des feuilles et disposées en épis ou en grappes rameuses ; calice gamosépale tubuleux, à 5 dents inégales, régulier ou bilabié; corolle gamopétale, tubuleuse et irrégulière, partagée en deux lèvres; 4 étamines didynames, dont les deux plus courtes avortent quelquefois. L'ovaire, appliqué sur un disque hypogyne, est quadrilobé, et très déprimé à son centre, d'où naît un style simple, surmonté d'un stigmate bifide. Le fruit se compose de 4 akènes monospermes, renfermés dans l'intérieur du calice. Presque toutes les labiées sont aromatiques, toniques et excitantes : tels sont la sauge, l'hysope, le romarin, la menthe, la mélisse, etc. Elles doivent ces propriétés à deux principes : l'un amer, gommo-résineux; l'autre aromatique, formé d'une essence et de camphre.

LABILE. adj. — *Courant labile*. V. ÉLECTRISATION.

LABIMÈTRE ou **LABIDOMÈTRE**, s. m. [de λαβὶς, pince, forceps, et μέτρον, mesure; all. *Zangenmesser*, angl. *labidometer*, it. *labidometro*]. Instrument consistant en une sorte de compas de proportion adapté aux manches du forceps, et indiquant leur degré d'écartement, par conséquent aussi celui des cuillers, lorsque celles-ci sont appliquées sur la tête de l'enfant.

LABIO-GLOSSO-LARYNGÉ, ÉE. adj. V. PARALYSIE.

LABITOME. adj. et s. m. [de λαβὶς, pince, et τομὴ, section]. Pince coupante.

LABORATOIRE. s. m. [*chymica officina*, *laboratorium*, de *laborare*, travailler; ἐργαστήριον, all. *Laboratorium*, angl. *laboratory*, it. et esp. *laboratorio*]. Lieu dans lequel les anatomistes, les physiologistes, les chimistes, les pharmaciens, etc., se livrent aux dissections, aux expériences, à la préparation des substances cliniques et pharmaceutiques. — Partie du fourneau. V. FOURNEAU. — *Laboratoire du chirurgien*, dans le sens hippocratique. V. IATRION. — *Laboratoire municipal*. Lieu où se font, à Paris, les analyses qualitatives et quantitatives des boissons et denrées alimentaires de toute espèce, à la requête de l'administration et des particuliers, et par les soins d'un chef de laboratoire, d'un contrôleur et de 50 agents.

LABRE. s. m. [*labrum*, all. *Oberlippe*, angl. *lip*, it. *labbro*, esp. *labro*]. La pièce qui, chez les insectes, forme la lèvre supérieure. Cet organe, situé au-dessus des mandibules, médian, transversal, impair en apparence, est en réalité formé de 2 ou 3 pièces soudées entre elles.

LABURNINE. s. f. La *cytisine*.

LABYRINTHE. s. m. [*labyrinthus*, de λαβύρινθος, lieu plein de détours, dont il est difficile de trouver l'issue ; all. et angl. *labyrinth*, it. *labirinto*, esp. *labirento*; *oreille interne*]. Ensemble des cavités flexueuses qui constituent l'*oreille interne*. V. OREILLE.

LABIRYNTHIFORME. adj. [*labyrinthiformis*]. Se dit, en anatomie animale et végétale, d'un corps sillonné d'anfractuosités étroites, flexueuses et anastomosées.

LABYRINTHIQUE. adj. [*labyrinthicus*, all. *labyrintisch*, angl. *labyrinthic*, it. *labirintico*, esp. *labirentico*]. Qui concerne le labyrinthe. — *Nerf labyrinthique*. V. AUDITIF.

LAC. s. m. — *Lac sanguin*. V. CADUQUE, PLACENTA et SINUS *utérin*.

LACCINE. s. f. [all. *Laccin*, esp. *laccina*]. Matière résineuse qui fait la base des *laques du commerce*. Rouge, fusible à une chaleur peu élevée, en répandant une odeur résineuse agréable. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, la potasse, l'acide chlorhydrique, etc.

LACCIQUE. adj. Qui a rapport à la laque. — *Acide laccique* (John). Découvert dans la laque en bâtons; grains cristallins, de couleur jaune-rougeâtre pâle ; déliquescent, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

LAC-DYE. s. f. Matière analogue à la lac-laque, employée aux Indes au même usage, mais dont la préparation n'est pas bien connue.

LACÉRATION. s. f. [de *lacerare*, déchirer]. — *Lacération sous-cutanée* (*broiement sous-cutané*, *dechirure* ou *division sous-cutanée*, *scarification sous-cutanée*). Opération qui consiste à déchirer les tissus, particulièrement les tumeurs érectiles de la peau, à l'aide d'un instrument fin, délicat, à bords tranchants, comme une aiguille à cataracte ou un petit ténotome, enfoncé sous la peau et exécutant des mouvements en différents sens.

LACÉRÉ, ÉE. adj. [*laceratus*, all. *zerfetzt*, angl. *lacerated*, it. *lacerato*, esp. *lacerado*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui offre des divisions irrégulières semblables à des déchirures.

LACERTIENS. s. m. pl. Sous-ordre de sauriens à langue mince, aplatie, molle; tous leurs pieds ont 5 doigts ongulés, séparés, inégaux; écailles du ventre et de la queue en bandes parallèles : exemple, *lézards*.

LACINIÉ, ÉE. adj. [*laciniatus*, all. *zipfelig*, angl. *laciniated*, it. *laciniato*, esp. *laciniado*]. Se dit, en botanique, d'une partie découpée en lanières irrégulières.

LACIS. s. m. [*reticulum*, δίκτυον, all. *Geflecht*, angl. *network*, it. *reticella*]. Sorte de réseau formé par entrelacement de vaisseaux ou de nerfs. Les entrelacements des rameaux nerveux sont plus particulièrement désignés par le mot *plexus*.

LACISTÉMÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, à fleurs en chatons, monandres, à filet bifurqué écartant les deux loges de l'anthère qui s'ouvrent en travers du sommet; ovaire à deux styles, bi ou triloculaire. L'enveloppe commune de la fleur est une écaille à bords laciniés. Ce sont des arbres et arbrisseaux de l'Amérique tropicale, qui, pour beaucoup d'auteurs, forment une simple tribu des bixacées, et non une famille distincte.

LAC-LAQUE. s. f. Précipité formé par l'alun dans une dissolution alcaline de résine laque, employée dans l'Inde pour la teinture.

LACRYMAL, ALE. adj. [*lacrymalis*, de *lacryma*, larme ; δακρυώδης, angl. *lachrymal*, it. *lacrimale*, esp. *lagrimal*]. Qui a rapport aux larmes. — *Artère lacrymale*. Branche de l'artère ophtalmique qui naît au niveau du trou optique, s'anastomose près de son origine avec des rameaux de la méningée moyenne, fournit des rameaux à la glande lacrymale, et s'épuise dans la paupière supérieure. — *Conduits lacrymaux.* Conduits, au nombre de deux, qui font suite aux points lacrymaux, qu'on distingue, comme ceux-ci, en *supérieur* et en *inférieur*, et qui sont séparés l'un de l'autre par la caroncule. Ces conduits présentent, au niveau de leur origine, une petite ampoule piriforme, puis se dirigent en dedans, le long du bord du lac lacrymal, en arrière du tendon de l'orbiculaire des paupières et s'ouvrent isolément dans le sac lacrymal, ou s'unissent au delà de l'angle interne de l'œil, en un seul conduit, long d'une ligne environ, qui s'ouvre dans le sac. Chacun d'eux a une longueur de 7 à 8 millimètres, et un diamètre de 0^{mm},5. Leur paroi se compose d'un épithélium pavimenteux stratifié, reposant sur la couche hyaline d'une muqueuse dont la trame est plus riche en fibres élastiques que celles de la conjonctive, et dans laquelle on suit des nerfs et des capillaires. Un peu de tissu cellulaire sépare cette paroi des faisceaux musculaires striés de l'orbiculaire palpébral dont quelques-uns lui forment un véritable sphincter au niveau des points lacrymaux. — *Glande lacrymale.* Organe sécréteur des larmes, situé à la partie supérieure et externe de l'orbite. Cette glande se compose de deux portions : 1° l'une, plus considérable, représentant un segment d'ovoïde transversalement dirigé ; 2° l'autre, accessoire, aplatie, irrégulièrement quadrilatère, placée au-devant de la précédente. La première, située tout entière dans l'orbite (*portion orbitaire*), répond à la fossette, dite *lacrymale*, qu'on observe vers la partie antérieure, supérieure et externe, de cette cavité. La deuxième s'avance par son bord antérieur dans l'épaisseur de la paupière supérieure (*portion palpébrale*); aussi est-elle assez souvent enlevée en partie dans l'ablation des tumeurs de la paupière supérieure. Les conduits de la *portion orbitaire*, au nombre de trois, quatre ou cinq, jamais plus, jamais moins (Sappey), émergent à la face concave et au bord antérieur de la glande, et marchent parallèlement jusqu'à l'angle palpébro-oculaire de réflexion de la conjonctive, où ils s'ouvrent à 6 ou 8 millimètres au-dessus du cartilage tarse de la paupière supérieure. Ceux de la *portion palpébrale* se jettent, pour la plupart, dans les conduits précédents; quelques-uns forment un ou deux conduits accessoires en haut, et rarement un en bas, qui, parallèles aux autres, s'ouvrent au même niveau. Leur épithélium est pavimenteux. La glande est en *grappe composée*, à culs-de-sac serrés, remplis d'un épithélium à cellules molles, friables, très granuleuses, très serrées les unes contre les autres, d'où leur forme plutôt prismatique que pavimenteuse. — *Gouttière lacrymale.* Cavité formée par l'os unguis et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur, qui loge le sac lacrymal. — *Lac lacrymal.* Espace compris entre la caroncule lacrymale et la partie interne du bord de la paupière, et dans lequel s'accumulent les larmes avant de pénétrer dans les conduits lacrymaux. — *Nerf lacrymal.* Branche du nerf ophtalmique de Willis, qui pénètre dans l'orbite par la partie la plus élevée de la fente sphénoïdale, traverse la glande lacrymale en lui abandonnant un grand nombre de rameaux, et se termine dans la paupière supérieure à l'union de son tiers externe avec ses deux tiers internes. La branche anastomotique que le nerf ophtalmique envoie au pathétique s'accole seulement à celui-ci et aboutit au nerf lacrymal, qui semble ainsi naître de l'ophtalmique et du pathétique. De plus, le lacrymal s'anastomose avec le rameau orbitaire du maxillaire supérieur, formant une arcade décrite sous le nom de rameau temporo-malaire — *Os lacrymal.* V. UNGUIS. — *Points lacrymaux.* Pertuis au nombre de deux, distingués en *supérieur* et en *inférieur*, suivant la paupière à laquelle ils appartiennent, qui occupent le centre d'un tubercule arrondi, et qui sont les orifices toujours béants des conduits lacrymaux. Ils sont placés à 3 millimètres environ de la commissure interne des paupières, mais le supérieur se place un peu en dedans de l'inférieur quand celles-ci sont rapprochées : le premier a un diamètre de 0^{mm},25, le second est un peu plus large. — *Sac lacrymal.* Petite poche oblongue, logée dans la gouttière lacrymale, qui se termine supérieurement en cul-de-sac, et se continue inférieurement avec le canal nasal. Ce sac a une longueur de 11 à 13 millimètres, un diamètre antéro-postérieur de 7 millim., transversal de 4 millim.. il est rétréci au niveau de sa jonction avec le canal nasal, où existe une valvule non constante, dite *valvule de Béraud.* Il est constitué par une lame fibreuse insérée aux deux lèvres de la gouttière lacrymale, et par une muqueuse recouverte d'un épithélium vibratile. Quand les larmes sont arrivées dans cette poche par les conduits lacrymaux, elles passent dans les fosses nasales par le canal nasal (V. NASAL). — *Voies lacrymales.* Ensemble des organes qui ont pour fonction de sécréter les larmes, de les répandre sur l'œil, puis de les transmettre dans les cavités nasales. Ce sont : la glande lacrymale, les points et conduits lacrymaux, le sac lacrymal, le canal nasal. Fig. 253. Appareil lacrymal. A, globe oculaire ; B,C, partie externe de la conjonctive palpébrale ; D, F, G, tendons des muscles droits ; G, tendon du grand oblique ; H, vaisseaux et nerfs sus-orbitaires ; I, aponévrose oculaire ; K, glande lacrymale; L, tendon direct de l'orbiculaire ; M, caroncule larcymale ; N, point et canal lacrymal supérieur ; O, point et canal lacrymal inférieur ; P, sac lacrymal ; Q, ouverture inférieure du canal nasal ; R, canal moyen ; S, cornet inférieur ; T, sinus maxillaire ouvert ; U, vaisseaux et nerfs sous-orbitaires (B. Anger). = *Affections des voies lacrymales.* La *glande* peut être atteinte d'inflammation (V. DACRYADENITE); de fistules, consécutives à l'ulcération de ces conduits excréteurs, ou, plus souvent, aux plaies de la paupière supérieure (injections iodées avec la seringue d'Anel, ou cautérisation du trajet avec le nitrate d'argent); de plaies; [de tumeurs liquides (kystes par oblitération cicatricielle d'un conduit excréteur et accumulation des larmes dans un cul-de-sac glandulaire), ou solides (adénome, fibrome, en-

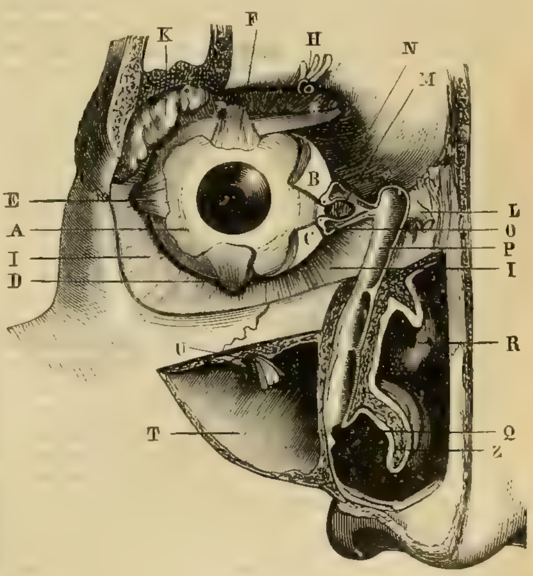

FIG. 253.

chondrome, sarcome, carcinome) : ces dernières ne peuvent disparaître que par l'ablation totale, comprenant la glande elle-même. — Les *points* et les *conduits lacrymaux* peuvent s'enflammer consécutivement aux inflammations de la conjonctive ou du sac lacrymal, et même suppurer : les applications émollientes, l'incision du conduit, la cautérisation de sa surface interne, constituent le traitement. Ils peuvent être obstrués par un amas muqueux, un cil, un cheveu, etc., rétrécis ou oblitérés, à la suite d'ulcérations ou de lésions traumatiques du bord palpébral : le cathétérisme, les injections d'eau tiède, la dilatation à l'aide d'un dilatateur spécial, et quelquefois l'incision du conduit, sont nécessaires. Enfin ils peuvent être déviés en dedans (inversion) ou en dehors (éversion) : on remédie à cette difformité en fendant le conduit lacrymal depuis le point dévié jusqu'à la caroncule, de façon à créer un sillon dont les bords ne tardent pas à se réunir, et dans lequel les larmes s'engagent pour gagner la portion intacte du conduit. — Le *sac lacrymal* peut être intéressé par une plaie de l'angle interne des paupières, ou rompu à la suite d'une violente contusion : la plaie peut être réunie par des points de suture lorsqu'elle est simple, mais non quand elle est contuse. Il est souvent atteint d'inflammation (V. DACRYOCYSTITE), laquelle est une cause fréquente de tumeur et de fistule lacrymales. — *Tumeur et fistule lacrymales.* Lorsque quelque obstacle au cours des larmes fait qu'elles n'arrivent plus qu'en quantité minime et lentement dans le sac lacrymal, la sécrétion muqueuse de celui-ci, en continuant toujours, amène sa distension et celle de ses téguments ; d'où une tumeur dite lacrymale, plus ou moins volumineuse. Les parties distendues (***hydropisie du sac lacrymal***), après avoir cédé à un degré souvent considérable, s'enflamment et finalement se rompent, ce qui constitue la *fistule lacrymale* ou *fistule du sac lacrymal*, d'ordinaire complète et externe, c'est-à-dire traversant les parois du sac lacrymal et les téguments cutanés ; beaucoup plus rarement interne, incomplète ou borgne, c'est-à-dire bornée à la paroi antérieure du sac lacrymal, sans participation des téguments externes, qui restent intacts, du moins temporairement. La tumeur lacrymale est caractérisée par un larmoiement surtout abondant pendant les temps humides, par une tumeur placée à l'angle interne de l'œil et qui est produite par le gonflement du sac : cette tumeur est ordinairement réductible et la compression fait refluer son contenu soit dans la narine, soit dans le cul-de-sac conjonctival : dans des cas rares, elle prend tous les caractères d'un kyste, devient irréductible et reçoit alors le nom de *mucocèle*. Le traitement de la tumeur lacrymale est essentiellement chirurgical : il consiste à fendre le conduit lacrymal inférieur avec le couteau de Weber ou de Galezowski, et à introduire une sonde de Bowman n° 3 ou 4 dans le canal nasal : on rétablit ainsi la perméabilité des voies lacrymales et on favorise la guérison. Pour remplir autant que possible ce but, la sonde doit être laissée dans le canal pendant 15 à 20 minutes, et l'opération répétée tous les deux ou trois jours. Après que la sonde est enlevée, on peut avec avantage injecter dans le sac une solution faiblement astringente, telle qu'une solution de borate de soude au centième. Stilling a proposé de pratiquer la scarification interne du sac avec un couteau spécial. Cette méthode n'est acceptable que si on y joint l'emploi des sondes. Dans les cas très rebelles, on a mis en usage des moyens exceptionnels : 1° la destruction du sac par des caustiques ou par le thermo-cautère ; 2° la perforation de l'os unguis (Foltz) pour créer une nouvelle voie aux larmes ; 3° l'adaptation d'une canule permanente dans l'intérieur même du canal ; 4° l'extirpation de la glande lacrymale elle-même. Les conditions du traitement ne sont guère différentes quand il y a phlegmon du sac : il est nécessaire d'ouvrir celui-ci largement et on procède ensuite à l'incision du canal et au passage des sondes.

LACRYMINE. s. f. [de *lacryma*, larme]. Synonyme de *dacryoline*.

LACS. s. m. [*laqueus*, βρόχος, all. *Schnur*, angl. *string*, it. *laccio*, esp. *lazo*]. Ruban de fil en forme de bande ou de cordon dont se servent les chirurgiens pour faire l'extension et la contre-extension dans les fractures et les luxations, ou que les accoucheurs appliquent sur les membres du fœtus, dont la présentation est anormale, pour les empêcher de rentrer dans la matrice, avant qu'on puisse procéder à l'extraction.

LACTAIRE. s. m. Genre de champignons hyménomycètes dont le réceptacle laisse écouler un liquide d'apparence laiteuse, mais de saveur âcre ordinairement. Quelques espèces sont alimentaires ; d'autres sont vénéneuses.

LACTAMIDE. s. f. [all. *Laktamid*] ($C^6H^7AzO^4$). Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur la lactide. Sa solution aqueuse se transforme en lactate d'ammoniaque à 100°. Il cristallise en prismes dans la solution alcoolique.

LACTAMINE. s. f. Synonyme d'*alanine*.

LACTATE. s. m. [*lactas*, all. *milchsaures Salz*, angl. *lactate*, it. *lattato*, esp. *lactato*]. Sel formé par la combinaison de l'acide lactique avec une base. Les lactates sont tous solubles dans l'eau et cristallisent facilement en général. Quand on les traite à chaud par l'acide sulfurique, ils dégagent une odeur de pomme de reinette, tandis que les acétates, dans la même circonstance, développent une odeur acétique. On les prépare par l'action de l'acide lactique sur les oxydes ou carbonates métalliques, ou par double décomposition, à l'aide du lactate de chaux et d'un sulfate métallique. — *Lactate de chaux* ($C^6H^5O^5$. CaO + 5HO). Sel blanc, cristallisé en aiguilles groupées en mamelons opaques, qui se trouve en assez grande proportion dans l'urine du cheval, et qu'on prépare en abandonnant du lait à la fermentation spontanée, en présence du carbonate de chaux. Soluble dans 9,5 parties d'eau froide, peu dans l'alcool froid, en toutes proportions dans l'eau et l'alcool bouillanst. Employé à la dose de 1 décigr. à 3 gram., dans du sucre en poudre ou en pilules. Sert à préparer l'acide lactique et la plupart des lactates. — *Lactate de fer* [*lactate ferreux, lactate de protoxyde de fer*] ($C^6H^5O^5$. FeO + 3HO). Sel qu'on prépare en décomposant le lactate de chaux par le sulfate de fer. Cristallisé en aiguilles verdâtres, soluble dans 48 parties d'eau froide et dans 12 part. d'eau bouillante, peu soluble dans l'alcool ; inaltérable à l'air lorsqu'il est sec. Employé comme ferrugineux, lorsqu'on admettait la présence d'acide lactique libre dans le suc gastrique, pour ne pas enlever cet acide au suc de l'estomac, le lactate de fer est encore employé à cause de sa saveur peu styptique et de sa conservation plus facile que celle des autres sels de fer. On le donne en pilules ou en dragées ; les dragées de Gélis et Conté en renferment chacune 5 centigr. — *Lactate de magnésie* ($C^6H^5O^5$. MgO + 3HO). Sel blanc, cristallisé en primes, solubles dans 20 parties d'eau froide, insoluble dans l'alcool, parfois employé comme purgatif. — *Lactate de soude*. Même usage que le lactate de magnésie. Il se rencontre dans presque toutes les humeurs de l'homme et d'un grand nombre d'animaux avec le *lactate de potasse*. — *Lactate de zinc* ($C^6H^5O^5$. ZnO + 3HO). Sel cristallisé en aiguilles brillantes, soluble dans 58 parties d'eau froide, obtenu en traitant de l'acide lactique étendu par du carbonate de zinc hydraté. Il a été employé, sans succès, contre l'épilepsie (1 décigr. à 3 gram.). Il sert à préparer l'acide lactique pur.

LACTATION. s. f. [*lactatio*, de *lac*, lait; θηλασμὸς, all. *Säugen*, *Stillen*, angl. *lactation*, it. *allattamento*, esp. *lactacion*]. Synonyme d'*allaitement*. Pour quelques auteurs, la sécrétion et l'excrétion du lait. V. LAIT et MAMELLE.

LACTÉ, ÉE. adj. [*lacteus*, de *lac*, lait; γαλάκτινος, γαλακτικὸς, all. *milchig*, angl. *lacteal*, it. *latteo*, esp. *lacteo*]. Qui a rapport ou qui ressemble au lait. — *Diabète lacté*. V. CHYLURIE. — *Fièvre lactée*. V. FIÈVRE *laiteuse*. —*Régime lacté*. V. DIÈTE *lactée*. — *Vaisseaux lactés*. Nom donné par Aselli aux vaisseaux chylifères à cause de l'apparence laiteuse du chyle.

LACTÉINE. s. f. V. LACTOLINE.

LACTESCENCE. s. f. Apparence laiteuse d'un liquide due aux particules graisseuses ou autres qu'il contient.

LACTESCENT, ENTE. adj. [*lactescens*. all. *milchicht*, angl. *lactescent*, it. *lattescente*, esp. *lactescente*]. Se dit d'un corps qui contient un suc laiteux ou qui est blanc à la manière du lait.

LACTIDE. s. f. [*acide pyrolactique*] ($C^6H^4O^4$). Corps qui se forme par distillation sèche de l'acide lactique; cristallisable, sans odeur, fusible à 124°. C'est de l'acide lactique anhydre : aussi, en présence de l'eau, la lactide repasse à l'état d'acide lactique.

LACTIFÈRE. adj. [*lactifer*, de *lac*, lait, et *ferre*, porter; all. *milchführend*, angl. *lactiferous*, it. *lattifero*, esp. *lactifero*]. En anatomie, *vaisseaux* ou *conduits lactifères*, synonyme de *galactophores*. = En botanique, *plantes lactiferes* ou *laiteuses*, celles qui abondent en sucs laiteux.

LACTIFORME. adj. Qui ressemble au lait.

LACTIFUGE. adj. et s. m. [de *lac*, lait, et *fugare*, mettre en fuite]. Synonyme d'*antilaiteux*.

LACTIGÈNE. adj. [de *lac*, lait, et *generare*, produire, all. *milchbilden*, angl. *lactigenous*]. Qui engendre le lait. — *Aliments lactigènes*. Ceux qui font sécréter beaucoup de lait, ex.: les fourrages verts.

LACTINIDE. s. f. ($C^6H^5AzO^2$). Corps cristallisé en aiguilles, soluble dans l'eau et dans l'alcool, qui se forme par l'action de l'acide chlorhydrique sur l'alanine à chaud.

LACTINE. V. LACTOSE.

LACTIPHAGE. adj. et s. m. [de *lac*, *lactis*, lait, et φαγεῖν, manger; mauvais mot : il faut dire *galactophage*]. Qui se nourrit de lait. Synonyme de *galactopote*.

LACTIQUE. adj. [angl. *lactic*]. — *Acide lactique* [all. *Milchsäure*] ($C^6H^6O^6$). Découvert par Scheele dans le petit-lait aigri. Il existe dans les produits de la fermentation d'une foule de substances végétales, dans l'infusion de riz aigrie, dans le jus de betterave, dans l'eau sure des amidonniers, dans la choucroute, etc.; il existe aussi, libre ou à l'état de sel, dans l'estomac et dans l'intestin, où il se forme par fermentation des matières amylacées et sucrées de l'alimentation; dans le lait, par fermentation du sucre de lait; dans l'urine des diabétiques, par fermentation de la glycose. Les muscles de l'homme et des animaux renferment un acide, dit *paralactique*, voisin de l'acide lactique ordinaire ou de fermentation, mais s'en distinguant surtout par les caractères de ses sels de chaux et de zinc (V. PARALACTIQUE). On prépare l'acide lactique en ajoutant du fromage et du carbonate de chaux à une solution de sucre de lait, ou de sucre de canne, ou de glycose, dans du petit-lait, et abandonnant le mélange pendant 8 à 10 jours à une température de 30° à 35° ; la fermentation lactique s'établit (V. FERMENTATION), et la présence du carbonate de chaux l'empêche de s'arrêter, ce qui arriverait si la liqueur devenait acide ; le lactate de chaux formé, dissous dans l'eau bouillante, est traité par l'acide sulfurique, puis par le carbonate de zinc ; en traitant par l'hydrogène sulfuré le lactate de zinc, évaporant, dissolvant le résidu dans l'éther, et évaporant de nouveau, on a l'acide lactique pur. Liquide sirupeux, incolore, inodore, incristallisable, miscible à l'eau, l'alcool et l'éther; il dissout le phosphate de chaux. A l'état normal, il est brûlé dans l'organisme, et donne de l'acide carbonique et de l'eau ; après l'ingestion de grandes quantités de lactates ou d'aliments pouvant donner de l'acide lactique, on le retrouve dans l'urine parce que l'oxydation n'est pas complète. A l'intérieur, il est utile dans la diarrhée verte bacillaire des enfants, avec réaction neutre des selles (Hayem) : 1 à 2 grammes par jour dans 100 grammes de sirop simple. A l'extérieur, on l'emploie pur ou en solution concentrée (70 p. 100), pour badigeonner les épithéliomas, le lupus, les ulcères tuberculeux de larynx. — *Éther lactique* ($C^4H^5O.C^6H^5O^5$). S'obtient en distillant à parties égales du lactate de chaux, de l'alcool anhydre et de l'acide sulfurique. Incolore, d'odeur spéciale, bout à 77°. Soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Décomposé par les alcalis.

LACTOBUTYROMÈTRE. s. m. V. BUTYROMÈTRE.

LACTOCARAMEL. s. m. Produit de décomposition, d'odeur de caramel, de la lactose par la chaleur.

LACTODENSIMÈTRE. s. m. Aéromètre dont la tige porte deux échelles, l'une pour le lait non écrémé, l'autre pour le lait écrémé, et qui indique la différence de densité entre un litre d'eau et un litre de lait. La densité de l'eau étant 1000, le lait qui marque 31° sur l'échelle de l'instrument a une densité de 1,031, ce qui est la moyenne du lait pur. L'instrument ayant été gradué à 15°, on corrige facilement les indications qu'il fournit à d'autres températures, en sachant qu'une variation de 5° centigrades fait varier, en plus ou en moins, ces indications de 1°.

LACTOLINE. s. f. (Grimaud et Galais). Le lait *concentré*. V. LAIT.

LACTOMÈTRE. s. m. V. GALACTOMÈTRE.

LACTONE. s. f. ($C^{10}H^8O^4$). Produit de la distillation de l'acide lactique. Liquide incolore, jaunissant à l'air; d'un goût brûlant, odeur aromatique ; bout à 92°, brûle avec une belle flamme bleue.

LACTO-PHOSPHATE. s. m. Phosphate additionné d'acide lactique qui en augmente l'acidité et la solubilité. — *Lacto-phosphate de chaux*. Phosphate de chaux bibasique, rendu plus soluble par addition d'acide lactique. On en fait une solution, un sirop et des pastilles (Dusart), qui ont la même action que les phosphates de chaux, à la dose de 1 à 10 gram. par jour.

LACTOPROTÉINE. s. f. [de *lac*, lait, et *protéine*] (E. Millon et Commaille). Substance albuminoïde extraite du petit-lait : elle ne coagule ni par la chaleur, ni par l'acide azotique, mais seulement par le réactif de Millon.

LACTOSCOPE ou plutôt **GALACTOSCOPE**. s. m. [de *lac*, lait, et σκοπεῖν, examiner; all. *Milchmesser*, angl. *lactoscope*, it. *lattoscopio*, *lattometro*]. Petit instrument imaginé par Donné pour apprécier la richesse du lait en matière butyreuse, cette richesse étant supposée proportionnelle à l'opacité du liquide. Il se compose de deux tubes entrant l'un dans l'autre, et fermé par deux glaces qui se rapprochent ou s'éloignent l'une de l'autre à l'aide d'une vis : du lait étant versé entre les deux glaces, on regarde à travers la couche liquide une bougie placée à 1 mètre de distance; celle-ci cesse d'autant plus vite d'être aperçue, et, par conséquent, on a d'autant moins besoin de verser de liquide pour arriver à ce résultat, que le lait est plus opaque, plus riche en beurre.

LACTOSE. s. f. [*lactine*, *sucre de lait*, *sel de lait*, all *Milchzucker*, angl. *lactine*. esp. *lactina*] ($C^{24}H^{22}O^{22}$). Variété de glycose qui existe dans le lait de tous les mammifères, et dans aucune autre humeur animale ; on l'a rencontrée dans certaines graines, telles que les haricots, et dans le sapotillier (G. Bouchardat). On la prépare en traitant par l'acide acétique le caséum du lait écrémé, chauffant, filtrant pour séparer le coagulum, concentrant le liquide par évaporation et l'abandonnant à lui-même : la lactose cristallise en prismes blancs, inodores, craquant entre les dents, de saveur un peu sucrée, solubles dans 6 parties d'eau froide et 2,5 parties d'eau bouillante, insolubles dans l'alcool et l'éther, dextrogyres. La chaleur fait perdre à la lactose son eau de cristallisation, à 140°, et la transforme en *lacto-caramel* vers 175°. Les acides minéraux étendus la transforment en *galactose;* l'acide azotique, à chaud, la transforme en acides mucique et oxalique. Elle forme avec les bases des combinaisons analogues aux glycosates. Au contact des matières azotées, elle subit la fermentation lactique : c'est ainsi que le lait devient acide, par formation, aux dépens d'un de ses principes, d'acide lactique qui n'existe pas dans le lait normal. Elle subit la fermentation alcoolique, après avoir été transformée en galactose, en présence d'une grande quantité de levure de bière, ou au contact des acides minéraux étendus : c'est ainsi qu'on peut faire de l'alcool avec le lait. Elle a les mêmes réactions que la glycose en présence de la potasse et du tartrate cupro-potassique. Dans l'organisme, la lactose se transforme en glycose, et c'est dans cet état qu'on peut la retrouver dans l'urine. C'est elle qui donne au lait ses propriétés diurétiques : à ce titre elle est d'une grande utilité, à la dose quotidienne de 100 à 200 grammes, dissous dans 1 à 2 litres d'eau, dans les hydropisies d'origine cardiaque, tandis qu'elle est sans action sur celles qui dépendent d'une lésion rénale.

LACTO-VARIOLIQUE. adj. — *Inoculation lacto-variolique* (Brachet). Celle du virus variolique mêlé de lait. Brachet était guidé par cette idée que le virus-vaccin n'est peut-être que le virus variolique modifié par le lait renfermé dans la mamelle et la tétine de la vache. Le virus variolique ainsi mélangé s'est transmis parfois sans éruption générale, par cinq ou six générations : mais il a donné lieu aussi à des éruptions.

LACTUCARIUM. s. m. [de *lactuca*, laitue ; all. *Lattigopium*, angl. *lactucarium*, it. *lattugario*, esp. *lactucario*]. Suc laiteux obtenu par incision des tiges de la laitue gigantesque (*Lactuca altissima*), et de plusieurs autres espèces de laitues, et desséché au soleil (V. LAITUE et THRIDACE). Employé pour la première fois en Angleterre par Duncan, qui lui a donné le nom de *lactucarium*, préconisé en France par Aubergier, ce suc est d'abord blanc, puis se concrète en prenant une couleur brunâtre, une saveur amère, une odeur désagréable et vireuse, voisine de celle de l'opium : il est moins résineux et plus cassant que celui-ci. Les préparations de cette substance doivent leur action adoucissante de la toux à une petite quantité d'opium qui leur est ajoutée. V. SIROP.

LACTUCÉRINE. s. f. (Wals). Substance qui paraît identique avec la lactucone.

LACTUCINE. s. f. [de *lactuca*, laitue; all. *Lactucin*, angl. *lactucine*, it. *lattucina*]. $(C^{44}H^{26}O^{14})$ ou $(C^{44}H^{26}O^{16})$. Substance cristalline, jaunâtre, amère, extraite du lactucarium, dont elle paraît former le principe actif.

LACTUCIQUE. adj. — *Acide lactucique* [angl. *lactucic acid*] $(C^{80}H^{58}O^{38}]$ (Wals). Substance acide contenue dans le lactucarium, amorphe au moment de sa séparation, devenant peu à peu cristalline, amère, jaune clair, passant au rouge vineux par l'action des alcalis.

LACTUCONE. s. f. $(C^{28}H^{24}O^{2})$. Substance cristalline, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, dans l'éther, et surtout dans l'huile de pétrole : c'est le principe le plus abondant en lactucarium.

LACTUCOPICRINE. s. f. [*acide lactucopicrique*] $(C^{88}H^{64}O^{42})$. Substance un peu acide, soluble dans l'eau et l'alcool, très amère, qu'on trouve dans les eaux mères de préparation de la lactucine.

LACTUMINEUX, EUSE. adj. — *Achore lactumineux.* Les croûtes de lait. V. IMPÉTIGO.

LACTYLE. s. m. $(C^{6}H^{4}O^{2})$. Radical non isolé de l'acide lactique, qui se nommerait l'*acide lactylique.* — *Chlorure de lactyle* $(C^{6}H^{4}O^{2}.Cl^{2})$. Liquide incolore, bouillant à 146°, se décomposant à une température plus élevée, obtenu en chauffant un mélange de lactate de chaux et de perchlorure de phosphore (Wurtz).

LACTYLURÉE. s. f. $(C^{8}H^{6}Az^{2}O^{4})$. Corps homologue de l'hydantoïne, cristallisable, déliquescent, soluble dans l'eau et l'alcool, obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur un mélange d'aldéhydate d'ammoniaque et de cyanure de potassium.

LACUNAIRE. adj. [de *lacuna*, lacune]. Qui est pourvu de lacunes. — *Circulation lacunaire.* Celle qu'on a supposé se faire dans les parties de l'appareil circulatoire, dépourvues de parois, parties qui auraient, par suite, reçu le nom de *lacunes*. Le mot de *lacunes*, comme celui d'*espaces interorganiques* ou *lacunaires*, doit disparaître en tant que désignant des organes de l'appareil de la circulation, parce qu'il entraîne l'idée de l'absence de parois propres, qui pourtant existent, et tend à faire croire à une disposition particulière qui n'existe pas ; car partout une rangée de cellules endothéliales tapisse ces prétendus espaces, qui sont tantôt des vaisseaux capillaires très dilatés, tantôt des conduits veineux larges, à parois extrêmement minces, circonscrivant des mailles très étroites.

LACUNE. s. f. [*lacuna*, all. *Lücke*, *Vertiefung*, angl. *chasm*, *hiatus*, it. *lacuna*, esp. *laguna*]. Nom donné à l'ouverture excrétoire des follicules des membranes muqueuses, à l'époque où l'on croyait que ces follicules étaient de simples dépressions des muqueuses, ou des points où le tissu propre de ces membranes manquait pour former une petite cavité : ainsi on appelait *lacunes du rectum* les orifices excrétoires de la partie inférieure de la surface interne du rectum. — *Lacune.* Nom donné à de prétendus espaces sans parois propres, creusés entre les tissus, et dans lesquels le sang circulerait. V. LACUNAIRE. — *Lacune de Morgagni.* V. URÈTRE. = En botanique, *lacunes* [all. *Luftzellen*], cavités remplies de gaz, qui se forment d'une manière constante dans certaines plantes (surtout aquatiques), par *rupture et destruction* d'un certain nombre de cellules du tissu de la moelle ou autres parties formées de tissu cellulaire, et non *par simple écartement* des cellules comme les *méats*. = En physique, *lacune*, terme par lequel on désigne le phénomène suivant : à des excitations électriques graduellement croissantes, correspondent d'abord des secousses également croissantes ; puis, quoique les premières continuent à augmenter d'intensité, les secondes cessent de se manifester ; enfin, si le courant croît encore en énergie, les secousses reprennent une très grande force : il semble que, dans la seconde phase, il y a une suspension, une lacune dans la transmission du courant.

LACUNOSITÉ. s. f. V. POROSITÉ.

LACUSTRAL, ALE, ou **LACUSTRE.** adj. [*lacustris*, de *lacus*, lac]. Se dit des animaux qui vivent au bord et dans les eaux des lacs.

LADANIFÈRE. adj. [*ladaniferus*, esp *ladanifero*]. Qui produit le ladanum.

LADANUM. s. m. [λάδανον, angl. *labdanum*, *ladanum*, it. *laudano*, *ladano*, esp. *ladano*]. Substance gommo-résineuse qui exsude spontanément, sous forme de gouttes, des feuilles et des rameaux de plusieurs espèces du genre *Cistus*, telles que les *Cistus ladaniferus*, L. et *creticus*, L. (V. CISTE). On récoltait autrefois le ladanum en peignant la barbe des chèvres qui broutent les feuilles de ces plantes ; aujourd'hui on l'obtient en promenant sur les feuilles des lanières de cuir disposées comme les dents d'un peigne ; on racle ces lanières, et l'on renferme la résine dans des vessies. Le *ladanum* du commerce est en masses d'un noir grisâtre, d'odeur balsamique suave, ou en morceaux lourds, cassants, contenant peu de résine et tournés en spirale ; de là son nom de *ladanum tortis*. On l'employait autrefois comme stimulant.

LADRE. adj. Synonyme de *lépreux*. — Se dit du porc atteint de ladrerie.

LADRERIE. s. f. [de *Ladre*, qui est le nom vulgaire de *Lazare* : ce nom fut attribué aux lépreux, parce que Lazare était supposé avoir été atteint de la lèpre ; all. *Aussatz*, angl. *leprosy*, it. *lepra*, esp. *ladreria*]. Synonyme d'*éléphantiasis* des Grecs (V. Lèpre). = *Ladrerie*. Hôpital destiné au traitement des lépreux. = *Ladrerie* [all. *Finnen*, esp. *ladreria*]. Maladie particulière aux porcs, caractérisée par le développement, dans le tissu cellulaire, les muscles, le foie, le cerveau, de nombreuses vésicules de *Cysticercus cellulosæ*. La ladrerie du porc est incurable ; elle déprécie considérablement la valeur de l'animal affecté. La chair n'est pas absolument impropre à la consommation, mais elle donne un mauvais bouillon et est fade. La ladrerie apparait chez le porc à la suite de l'ingestion d'œufs de tænia ; elle peut se montrer chez l'homme dans les mêmes conditions, et coïncider avec l'existence du *tœnia solium*. V. Cysticerque.

LÆMODIPODES. s. m. pl. Ordre de crustacés édriophtalmes, caractérisés par le petit volume de l'abdomen et la présence de branchies vésiculeuses à la place des pattes thoraciques.

LAENNEC. [Médecin français, 1781-1826]. — *Stéthoscope de Laennec*. V. Stéthoscope.

LÆVOGYRE. adj. [de *lævus*, à gauche, et *gyro*, je tourne]. Se dit des substances qui dévient à gauche le plan de polarisation.

LAFOREST. [Chirurgien français de la fin du XVIII^e siècle]. — *Sonde de Laforest*. V. Sonde.

LAGENARIA. s. m. V. Gourde.

LAGÉNIFORME. adj. [*lageniformis*, de *lagena*, bouteille, et *forma*, forme]. Qui est en forme de gourde.

LAGERSTROEMIE. s. f. Genre de plantes de la famille des lythrariées, dont une espèce (*Lagerstrœmia reginæ*, Roxb.) a des feuilles et une écorce purgatives, et des racines astringentes.

LAGMI. s. m. En Algérie, nom de la sève du dattier, extraite, soit par section de la cime de l'arbre, soit par une incision circulaire, et qui constitue un breuvage agréable.

LAGOPÈDE. s. m. [λαγώπους, de λαγὼς, lièvre, et ποῦς, pied]. Genre de gallinacés tétraonidés, à bec court, robuste, convexe, à pouce court ne touchant pas à terre, tarse et doigts recouverts de plumes, d'où l'apparence de pied de lièvre. Les espèces habitent les pays froids et ont un plumage d'hiver. Toutes sont alimentaires.

LAGOPHTALMIE. s. f. [*lagophthalmia*, de λαγὼς, lièvre, et ὀφθαλμὸς, œil ; all. *Hasenauge*, angl. *the hares eye*, it. et esp. *lagoftalmia*]. Œil-de-lièvre, disposition vicieuse de la paupière supérieure, qui l'empêche de recouvrir le globe de l'œil, et qui résulte d'une paralysie de l'orbiculaire des paupières ou d'une rétraction de la paupière supérieure, consécutive elle-même à une plaie, une brûlure, une tumeur, un gonflement de la conjonctive.

LAGOSTOME. s. m. [*lagostoma*, de λαγὼς, lièvre, et στόμα, bouche ; all. *Hasenscharte* angl. *the hare-lip*, it. *lagostoma*, esp. *lagostomo*]. Synonyme de *bec-de-lièvre*.

LAHAE. V. Getah.

LAICHE. s. f. [all. *Segge*, angl. *horse-tongue*, *sword-grass*, it. *carice*, esp. *esparganio*]. Nom vulgaire des plantes cypéracées du genre *Carex*. La *laiche des sables* (*Carex arenaria*, L., *salsepareille d'Allemagne*) a des rhizomes rouges au dehors, blancs en dedans, douceâtres, qui ont été employés comme succédanés de la salsepareille.

LAID. s. m. V. Beau.

LAIE. s. f. La femelle du sanglier.

LAINE. s. f. [*lana*, ἔριον, all. *Wolle*, angl. *wool*, it. et esp. *lana*]. Nom donné aux poils longs, épais et frisés, de quelques mammifères, des moutons surtout (V. Suint) : et au duvet composé de poils longs, mous, qui couvre certaines plantes. — *Laine moraine* (pour laine morte). Celle qu'on enlève avec la chaux sur la peau d'un animal mort. = *Laine philosophique*. L'oxyde de zinc.

LAINEUX, EUSE. adj. Se dit d'une plante, ou d'une partie de plante, couverte de duvet.

LAIT. s. m. [*lac*, γάλα, all. *Milch*, angl. *milk*, it. *latte*, esp. *leche*]. Liquide opaque, blanc, blanc-jaunâtre ou blanc-bleuâtre, alcalin, d'une densité comprise entre 1018 et 1045, d'une saveur sucrée, sécrété par les glandes mammaires, à partir de l'accouchement et pendant plusieurs mois après cette époque. La quantité de lait fournie par la femme est en moyenne de 1440 grammes par jour pour les deux seins ; Lamperrière (1850) a vu cette quantité s'élever à 2144 gram. chez quelques nourrices. Chez la femme, le lait a, en moyenne, une densité de 1020, et la composition suivante (Becquerel et Vernois) : pour 1000 parties, eau, 889,08 ; parties solides, 110,92 ; celles-ci comprennent : caséine, 39,24 ; beurre, 26,66 ; lactose, 43,64 ; sels, 1,38 ; les sels donnent, pour 100 parties : chlorure de sodium, 10,73 ; chlorure de potassium, 26,33 ; potasse, 21,44 ; chaux, 18,78 ; magnésie, 0,87 ; acide phosphorique, 19 ; acide sulfurique, 2,64 ; silice et fer, traces. Le lait de vache, dont la densité est comprise entre 1029 et 1033 (Adrian), contient en moyenne (Boussingault) : pour 100 parties, eau, 87,4 ; beurre, 4 ; lactose et sels solubles, 5 ; caséine, albumine et sels insolubles, 3,6. La quantité de lait sécrétée est augmentée par une nourriture substantielle, diminuée par une nourriture végétale ; celle-ci fait baisser la proportion de caséine et de beurre, et accroît celle du sucre de lait ; une nourriture animale a l'effet inverse. Chez la femme, la caséine et le beurre augmentent jusqu'au deuxième mois, et diminuent, la première à partir du dixième, le second à partir du cinquième, le sucre augmente à partir du huitième. Dans les premiers jours de l'accouchement (chez la femme) ou du part (chez les femelles d'animaux), le lait, visqueux et filant, constitue le *colostrum*. Abandonné à lui-même, le lait se sépare d'abord en deux parties (montée de la crème), puis en trois parties, lorsque, sous l'influence de la formation d'acide lactique aux dépens de la lactose, la caséine s'est coagulée : la partie supérieure blanche, opaque, molle, onctueuse, d'une saveur agréable, formée de beaucoup de matière buryteuse, d'une très petite quantité de caséine et de sérum, est la *crème ;* la seconde, plus blanche, opaque, insipide, sans viscosité, est le *caséum ;* la troisième, tout à fait liquide, jaune-verdâtre, transparente, d'une saveur aigrelette, rougissant légèrement la teinture du tournesol, est le *sérum* ou *petit-lait*, qui est composé d'eau, d'une petite quantité de matière albumineuse, de sucre de lait, d'un peu d'acide lactique et de presque tous les sels du lait. Le lait se mêle en toute proportion à l'eau. Les acides et la présure coagulent le lait, en précipitant la caséine, laquelle entraîne la matière grasse : c'est sur cette propriété qu'est fondée la préparation du *petit-lait* pour l'usage de la médecine. Les principes constituants du lait normal sont les mêmes dans les diverses espèces d'animaux ; ils varient seulement dans leurs proportions respectives, et de là les différences plus ou moins sensibles que ce liquide présente quant à sa saveur à sa couleur, à sa consistance, etc. Le lait des herbivores est ordinairement alcalin, celui des carnivores est acide en général et plus riche en graisses. Le lait de chèvre et de brebis est plus épais, plus jaune que celui de la vache, la crème se sépare plus difficilement. Celui d'ânesse est riche en sucre de lait, pauvre en beurre ; ses globules sont très petits ; celui de jument contient encore plus de sucre. Le lait tient en suspension des globules sphériques dont le volume varie depuis celui d'un point à peine apercevable sous le microscope jusqu'à environ 0,01 ; ils sont d'autant plus abondants, que le lait est plus riche en parties solides. Ces globules sont solubles dans l'éther, à peine solubles à froid dans la soude et l'ammoniaque ; ils sont distincts et isolés lorsque le lait est pur ; mais si, comme dans les premiers temps de l'accouchement, il est mêlé au mucus des canaux galactophores, qui donne au *colostrum* sa viscosité et la plupart de ses autres caractères, beaucoup sont réunis et agglomérés : ce ne sont pas des éléments anatomiques particuliers, mais simplement des gouttes et granulations de matière grasse, en émulsion ou suspension. Ils n'ont pas d'enveloppe, ou paroi propre entourant la matière grasse, ainsi qu'on l'a cru quelquefois (V. HAPTOGÈNE). S'il se trouve du sang dans le lait, le microscope fait voir, au milieu de ces globules, les globules de sang ; la présence du pus se reconnaît par la présence des leucocytes. Lorsqu'on maintient le lait de vache, immédiatement ou peu de temps après la traite, à des températures comprises entre zéro et 36°, pendant vingt-quatre ou trente-six heures, on constate que la montée de la crème est d'autant plus rapide, le volume de crème obtenu d'autant plus grand, le rendement en beurre d'autant plus considérable, la qualité du lait écrémé, du beurre, du fromage, d'autant meilleure, que la température à laquelle a été exposé le lait se rapproche plus de zéro (Tisserand). — Nourriture naturelle des enfants nouveau-nés, le lait convient moins aux adultes, comme unique aliment, parce que les substances qu'il contient sont en proportions différentes de celles qui sont nécessaires à l'alimentation des adultes. Néanmoins ceux qui le digèrent facilement trouvent en lui un aliment adoucissant et salubre. Plusieurs substances médicamenteuses, telles que les iodures, les sulfures, etc., passent dans le lait en petite quantité : aussi la thérapeutique peut-elle tirer parti de cette propriété du lait pour le traitement des maladies des enfants à la mamelle, en administrant à la nourrice des substances médicamenteuses. — *Croûte de lait*. V. IMPETIGO. — *Fièvre de lait*. V. FIÈVRE *laiteuse*. — *Maladie du lait*. V. MILK SICKNESS. — *Lait artificiel*. Préparation obtenue par Braconnot en mettant à profit la propriété qu'a la caséine, malgré son insolubilité dans l'eau, de ne pas être précipitée de ses solutions alcalines par les acides en présence du phosphate de potasse. — *Lait de beurre* [*lac ebutyratum*]. Résidu de la préparation du beurre ; liquide blanc, qui est du petit-lait tenant en suspension des grumeaux de globules du lait. — *Lait bleu*. Altération de ce liquide qui se produit à sa surface et dans sa profondeur (Mathieu) sous forme de taches foncées ou violacées, à contour diffus, se réunissant les unes aux autres. Elle se reproduit avec persistance dans les vases où elle a paru une première fois. Un peu de ce lait altéré placé dans du lait pur y détermine l'apparition de ces taches, que Fuchs attribue au développement d'une grande quantité de vibrions (*Vibrio cyanogenus*, Fuchs). Des vibrions, courts, très nombreux, existent, en effet, dans toute tache du lait bleu ; mais ils sont incolores, tandis qu'ils sont interposés à des filaments et à des amas de spores d'algues du genre *Leptomitus* ou d'un genre voisin, lesquels sont d'un bleu-violet lorsqu'ils sont bien développés, soit isolés, soit surtout accumulés : ils sont incolores tant qu'ils sont jeunes. — *Lait concentré*. L'idée de la concentration du lait fut conçue dès 1807 par Parmentier et Guyton-Morveau. Les Américains imaginèrent le procédé d'évaporation dans le vide aujourd'hui usité en Suisse, en Angleterre, et à l'aide duquel sont fabriqués tous les produits. Le lait est évaporé, après addition de la quantité de sucre jugée nécessaire, en consistance d'un miel épais, et introduit dans des boîtes en fer-blanc, qui sont soudées après qu'elles ont été privées d'air. Ces boîtes contiennent en moyenne 400 à 470 grammes de lait concentré, sous forme d'une masse d'un blanc jaunâtre, d'une densité de 1,4038. Pour l'usage, l'extrait concentré doit être étendu avec 3 et 4 parties d'eau. Il donne un lait qui ne diffère en rien du lait frais, si ce n'est par la saveur plus douce qu'il doit au sucre ajouté. Lorsqu'on le fait bouillir, il se comporte absolument comme celui-là. Sa réaction est alcaline, même exposé en vase ouvert pendant longtemps à une température de + 16 à + 18°. A l'analyse, 100 grammes de cet extrait contiennent autant de substance sèche que 261 grammes de lait frais provenant d'une bonne vache laitière. = En botanique. *Lait d'âne*. V. LAITERON. — *Lait battu*. La fumeterre. — *Lait de couleuvre*. L'*Euphorbia cyparissias*, L. — *Lait de couleuvre bâtard*. La linaire. — *Lait doré*. L'agaric délicieux. — *Lait d'oiseau*. L'ornithogale blanc. — *Lait de Sainte-Marie*. Le chardon-Marie. — *Lait de son*. La *céréaline*. — *Lait végétal*. Liqueur blanche ou jaune que contiennent un grand nombre de plantes, telles que les papavéracées, les apocynées, la plupart des euphorbiacées, quelques urticées du genre *Artocarpus*, les campanulacées, les chicoracées. Ces laits végétaux sont dus pour la plupart à des résines, à du caoutchouc, ou à des gommes-résines tenues en émulsion dans un sérum, et constituent le *latex* (V. ARBRE *à la vache*). = Par analogie, *lait*, liquide plus ou moins semblable, par ses propriétés physiques, à celui que sécrètent les mamelles. — *Lait d'amandes*. V. ÉMULSION *simple*. — *Lait de magnésie*. Hydrate de magnésie délayé dans l'eau. — *Lait de poule*. Émulsion qu'on prépare en battant un jaune d'œuf avec de l'eau chaude ou du lait et du sucre, et aromatisant avec de l'eau de fleur d'oranger. — *Lait de soufre*. Liqueur laiteuse qui résulte de la précipitation d'un sulfure par un acide. — *Lait virginal*. Cosmétique préparé en versant goutte à goutte de la teinture alcoolique de benjoin dans de l'eau commune jusqu'à ce que la liqueur soit parfaitement blanche. Son nom vient de l'usage qu'on en fait pour conserver la fraîcheur du teint ; mais il dessèche la peau et y laisse un enduit résineux. = *Lait répandu*. Nom donné par le vulgaire aux affections puerpérales attribuées à une prétendue aberration ou déviation de lait, qui n'existe pas.

LAITE ou **LAITANCE**. s. f. [*lactes*, all. *Fischmilch*, angl. *milt*, it. *latte*, esp. *lechada*]. Organe reproducteur des poissons mâles, consistant en deux grands sacs, en partie membraneux et en partie glanduleux, coniques, divisés en loges de dispositions variées. Leur volume augmente dans le temps du frai, et ils sont alors remplis d'une matière blanchâtre, opaque, laiteuse, qui est la liqueur séminale. Ces organes se réunissent par leur extrémité postérieure, et s'ouvrent au dehors par un orifice commun, situé en arrière de celui de l'anus, et par lequel sort également l'urine. La *laite* est une substance très nourrissante, formée d'albumine, de principes phosphorés donnant de la gélatine, de phosphates de chaux et de magnésie, d'un peu de chlorhydrate d'ammoniaque et de plusieurs corps gras.

LAITERON. s. m. [*sonchus*, all. *Gänsedistel*, angl. *sonchus*, *sow-thistle*, it. *grispignolo*, esp. *cerraja*]. Genre de plantes synanthérées lactescentes, qui se rapprochent de la *laitue*, dont elles partagent en partie les propriétés. — *Laiteron commun* (*Sonchus oleraceus*, L. ; *lait d'âne*, *lait* *de lièvre*). Plante chicoracée regardée comme apéritive.

LAITEUX, EUSE. adj. [*lacteus*, all. *milchicht*, angl. *lacteous*, esp. *lechero*]. Qui a certains rapports avec le lait. — *Croûtes laiteuses*. V. IMPÉTIGO. — *Maladie laiteuse*. V. LAIT *répandu*. — *Plante laiteuse*. V. LACTIFÈRE. — *Sang laiteux*. V. CHYLURIE et PIARRHÉMIE — *Urine laiteuse*. V. CHYLURIE.

LAITIAT. s. m. Petit-lait aigre dans lequel on a fait macérer divers fruits sauvages; fort usité dans le Jura comme boisson rafraîchissante.

LAITIER. s. m. Silicate produit dans le traitement des minerais de fer. Les laitiers fournis par les hauts fourneaux chauffés au charbon de bois sont des silicates semblables à ceux du sol agraire, et, comme ceux-ci, assimilables à la plante. Mais les laitiers des fourneaux chauffés au coke sont des silicates basiques, décomposables par les acides les plus faibles, à froid et presque instantanément : on pourrait les exploiter pour toutes les plantes auxquelles il faut donner beaucoup de silice gélatineuse, comme les graminées (Geymard).

LAITON. s. m. [all. *Messing*, angl. *brass*, *yellow brass*, it. *ottone*]. Alliage, en proportions variables, de cuivre et de zinc. Le laiton ordinaire (*cuivre jaune*, *similor*), jaune pâle, moins coûteux, plus fusible, moins altérable à l'air que le cuivre, est formé de 20 à 40 parties de zinc, et de 30 à 60 de cuivre. Le *métal du prince Robert*, l'*or de Manheim*, le *pinchbech*, le *tombac*, sont des laitons faits avec des proportions différentes.

LAITUE. s. f. [*lactuca*, all. *Lattich*, angl. *lettuce*, it. *lattuga*, esp. *lechuga*]. Genre de plantes (syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J.), ainsi appelé à cause du suc blanc que contiennent ses espèces. — La *laitue cultivée* (*Lactuca sativa*, L.) présente trois variétés alimentaires : la *romaine* (*L. romana*), la *laitue pommée* (*L. capitata*) et la *laitue frisée* (*L. crispa*, L.). La *laitue* est une plante potagère douce, saine, de facile digestion, rafraîchissante, émolliente et sédative. On prépare l'*eau distillée de laitue* en pilant dans un mortier de marbre 5 kilogrammes de tiges de laitue avec 10 kilogrammes d'eau, et distillant à feu doux, jusqu'à ce qu'on ait retiré 5 kilogrammes de produit. — La *laitue gigantesque* (*L. altissima*, L.), originaire du Caucase, est cultivée aux environs de Clermont-Ferrand pour l'extraction du *lactucarium* : du reste, celui-ci peut également être extrait des laitues *cultivée* et *vireuse*, tandis que la *thridace* ne se retire que de la laitue cultivée. — La *laitue vireuse* (*L. virosa*, L.) est plus narcotique que les autres espèces. Son extrait, à la dose de 4 à 8 grammes par jour, a été préconisé comme sédatif. || *Laitue*, nom donné à plusieurs plantes étrangères au genre précédent. — *Laitue d'âne*. Les cardères et quelques chardons. — *Laitue de brebis*. La mâche. — *Laitue de chèvre*. Diverses euphorbes. — *Laitue de chien*. Le chiendent et le pissenlit — *Laitue de chouette*. Le beccabunga. — *Laitue de lièvre*. Le laiteron. — *Laitue marine*. L'*Ulva lactuca*, L. — *Laitue de muraille*. Le *Sisymbrium irio*, L.

LALLATION. s. f. [all. *Lallen*, angl. *lallation*, it. *lallazione*, esp. *lalacion*]. Synonyme de lambdacisme

LALOUETTE. [Médecin français du XVIII^e^ siècle]. — *Pyramide de Lalouette*. V. PYRAMIDE.

LAMA. s. m. [*auchenia*, all., angl. et it. *Lama*] Genre de ruminants sans cornes ni bois, comme les chameaux, ayant comme eux six incisives inférieures et deux supérieures, une semelle calleuse au pied, mais manquant de bosse dorsale. Lait et chair estimés Ce genre renferme trois espèces : le *lama domestique* ou *guanaco*, le *lama alpaca*, et le *lama vigogne*, toutes de l'Amérique du Sud.

LAMALOU (Hérault). — *Eau alcaline* carbonate de soude. 35°. Bains.

LAMBDA. s. m .[le λ, qui se nomme lambda]. En anatomie, le point de rencontre de la suture sagittale avec les sutures lambdoïdes.

LAMBDACISME. s. m. [*lambdacismus*, de λάμϐδα, nom de l'*l* en grec]. Difficulté de prononcer la lettre *l*.

LAMBDOÏDE. adj. [*lambdoides*, de λ (lambda), lettre grecque, et εἶδος, forme, ressemblance ; all. *Lambdanath*, angl. *lambdoïdal suture*, it. *sutura lambdoidea*, esp. *lambdoide*]. — *Suture lambdoide*. Ensemble des deux sutures occipito-pariétales du crâne, qui, jointes à la suture sagittale, représentent la lettre λ des Grecs.

LAMBEAU. s. m Morceau de chair accidentellement déchiré, ou artificiellement séparé des parties voisines, sauf en un point qui en représente le pédicule (V. AMPUTATION) : *lambeau anaplastique*, *autoplastique*.

LAMBITIF s. m. [*lambitivum*]. Synonyme de *looch* et d'*électuaire*.

LAMBLICK. s. f. Bière des Flandres, très alcoolique.

LAMBOURDE. s. f. Petit rameau couvert d'yeux noirâtres et rapprochés, produit par le vieux bois, et ne donnant de fruit qu'au bout de plusieurs années.

LAME. s. f. [*lamina*, ἔλασμα, πέταλον, all. *Platte*, it. *lama*, esp. *lamina*]. En cristallographie. V. TRONCATURE. = En physique, *lames sensibles* (Biot, 1841). Fines lames de gypse ou de mica, d'épaisseurs diverses, enchâssées au-dessus du prisme de Nicol, pour accroître la sensibilité de l'appareil polarisateur. On les oriente au-dessous de 45°. La lame de gypse fournit des couleurs plus vraies que celles de mica = En botanique, *lame*, dans les corolles polypétales, partie évasée de chaque pétale, jusqu'à l'onglet || Nom donné aussi à la portion étalée et mince des feuilles plates, et à chacun des feuillets que présente la face inférieure du *chapeau* des champignons. = En anatomie, *lame cornée*. V. STRIÉ (*Corps*). — *Lame externe de la méninge*. V. ARACHNOÏDE. — *Lame perpendiculaire*, *lame plane*, *lame criblée*. V ETHMOÏDE. — *Lame quadrilatère*. V. SPHÉNOÏDE. — *Lame spirale du limaçon*. V. OREILLE *interne*. — *Lame vitrée*. La face interne des os de la voûte du crâne en raison de sa minceur et de sa compacité. = En embryologie, *lame dorsale*, *lame ventrale*. V EMBRYON. = *Lame de bistouri*, *de ciseau*, *de lancette*, *de scie*. V. BISTOURI, CISEAU, LANCETTE et SCIE.

LAMELLE. s. f. [*lamella*, all. *Plättchen*, angl. *lamel*, it. *laminetta*, *lamella*] Lame petite et mince. — En cristallographie. V. TRONCATURE. = *Lamelle a noyaux multiples*. V. ÉPITHÉLIOMA et MYÉLOPLAXE. — *Lamelle osseuse*. V. OSSEUX (*Tissu*).

LAMELLÉ, ÉE. adj [*lamellatus*, all. *blättrig*, it. *lamellato*, esp *lamellado*] Qui est garni ou composé de petites lames, de lamelles

LAMELLEUX, EUSE. adj. Qui est pourvu ou composé de lamelles.

LAMELLIBRANCHES. s. m. pl. [*lamellibranchiata*]. Mollusques acéphales, ainsi nommés d'après la disposition lamelleuse de leurs branchies. Ces animaux n'ont pas de tête distincte; leur corps, aplati ou globuleux, complètement enveloppé par le manteau, et inclus dans une coquille bivalve, présente souvent, sur son bord antéro-inférieur, un appendice moteur nommé *pied*, duquel naissent parfois des filaments appelés *byssus* qui servent à fixer l'animal La bouche, profondément placée sous le manteau, est entourée de deux paires de palpes membraneux, garnis de cils vibratiles ; l'estomac est simple ou pourvu d'un cæcum ; l'intestin est très long et flexueux. La respiration se fait à la fois par la face interne du manteau et par des branchies composées de lames formées de lanières très rapprochées : chacune des ouvertures par lesquelles l'eau entre et sort se prolonge parfois en un tube nommé *siphon*. Le cœur, généralement simple, se compose de deux oreillettes et d'un ventricule, et envoie le sang dans deux vaisseaux, l'un antérieur, l'autre postérieur, qui se divisent en un grand nombre de rameaux le ventricule est généralement traversé par le rectum. Les lamellibranches sont dioïques, rarement monoïques, toujours privés d'organes d'accouplement Ils forment deux groupes 1° les *asiphoniés*, qui n'ont pas de siphons respiratoires, et dont les lobes du manteau sont libres ou réunis seulement sur un point; 2° les *siphoniés*, pourvus de siphons, et d'un manteau dont les lobes sont plus ou moins réunis. V. Huître et Moule.

LAMELLICORNES. s. m. pl. Famille des coléoptères dont les antennes sont terminées par une massue feuilletée. Ex. : le hanneton.

LAMELLIFORME. adj. [*lamelliformis*]. En forme de lame ou de lamelle.

LAMELLIROSTRES. s. m. pl. [de *lamella*, lame, et *rostrum*, bec]. Subdivision des oiseaux palmipèdes à bec plat, épais, lamelleux, couvert d'une peau molle, et dont le *canard* est le type.

LAMIACÉES. s. f. pl. [*lamiaceæ*] (Lindley). Les labiées.

LAMIER. s. m. Genre de plantes labiées. — Le *lamier blanc* [*ortie blanche* ou *morte*, *Lamium album*, L.], commun dans les buissons, se distingue de l'ortie commune par sa tige carrée, ses feuilles non piquantes, ses fleurs blanches, labiées, qui sont réputées astringentes et employées contre la leucorrhée.

LAMINA FUSCA. V. Choroïde

LAMINAGE. s. m. Opération métallurgique qui consiste à réduire un métal en lames ou feuilles minces, en le faisant passer entre les cylindres d'acier d'une machine spéciale dite *laminoir*.

LAMINAIRE. s. f. [*Laminaria*, Lam.]. Genre d'algues zoosporées dont une espèce (*Lam. esculenta*, Lamx) est comestible; deux autres espèces (*Lam. digitata*, et *Lam. saccharina*, Lamx) se recouvrent, lors de la dessiccation, d'une efflorescence blanchâtre de sucre cristallisable. La racine de *Laminaria digitata* est dure, compacte, susceptible d'une dilatation considérable au contact de l'eau, et conserve une fermeté très grande quand elle est pénétrée de liquides. Elle peut remplacer l'éponge préparée pour dilater des trajets fistuleux.

LAMINAIRE. adj. V. Lamineux.

LAMINEUX, EUSE. adj. [*laminosus*, it. et esp. *laminoso*]. Qui est formé de lamelles. — *Tissu lamineux* [*tissu cellulaire*, *aréolaire*, *lamineux*, *laminaire*, *cribleux*, *réticulé*, *coalescent*, *conjonctif*, *connectif*, ou *unissant*]. Tissu grisâtre, glutineux au toucher, extensible, disposé en couches minces, répandu dans tout le corps, et prenant une part importante à la composition de la plupart des organes. Ce tissu présente, suivant sa période d'évolution, des dissemblances extérieures notables. A l'état *embryonnaire*, il est mou, friable, grisâtre, demi-transparent, on l'a nommé alors *tissu cellulaire primordial* ou *embryoplastique*, tissu *générateur* ou *plastique* (de Blainville). C'est le premier des tissus qui dérive du *mésoderme* par formation de *noyaux embryoplastiques* ou *fibro-plastiques* (V Embryoplastique), réunis par une petite quantité de matière amorphe. Ces éléments constituent presque à eux seuls le corps de l'embryon, tant qu'il n'a que 6 à 8 millimètres de long. A ce moment, le tissu *cellulaire* est formé de noyaux sphériques et ovoïdes, avec un peu de matière amorphe hyaline interposée : de là sa mollesse, son aspect *colloïde* ou *gélatineux*, sa demi-transparence, son aspect gris ou blanchâtre. Le tissu ainsi primitivement constitué subit peu à peu des modifications qui tiennent à deux causes . 1° l'apparition, au milieu du tissu embryonnaire, des éléments fondamentaux des autres tissus (musculeux, cartilagineux, etc.), lesquels, en se développant, repoussent de tous côtés le tissu cellulaire, qui devient de moins en moins abondant, et bientôt ne forme plus que des cloisons entre les différents organes; 2° la naissance des *fibres lamineuses* autour des noyaux embryoplastiques comme centre, qui fait que le tissu perd sa mollesse et sa friabilité originelles et devient tenace, résistant à la déchirure. Bientôt, à la résistance et à la ténacité se joignent l'élasticité, l'extensibilité, par suite de la production de fibres élastiques dont le nombre est variable suivant les régions, mais dont l'apparition est toujours postérieure à celle des éléments précédents. Les noyaux embryoplastiques restés libres, c'est-à-dire qui ne sont pas devenus le centre de génération des fibres lamineuses, deviennent moins nombreux; d'élément fondamental, ils deviennent élément accessoire. Sous l'influence de certaines conditions pathologiques, ils se multiplient outre mesure en certains points de tel ou tel organe et donnent lieu à la production de tumeurs grisâtres, demi-transparentes, d'aspect gélatiniforme, friables, et que l'on nomme *tumeurs fibro-plastiques*, *tumeurs colloïdes*. Chez l'adulte, et à l'état normal, le tissu lamineux remplit sur presque tous les points de l'économie les vides entre les tissus d'une importance physiologique plus grande; il est disposé en couches enveloppantes à la surface du corps et de ses cavités, ainsi qu'au pourtour des organes. Le nom de *cellulaire* lui vient de ce qu'on y développe artificiellement des cavités ou cellules (bien distinctes des éléments anatomiques dits *cellules*) par insufflation d'air ou par injection de liquides; celui de *conjonctif* lui a été donné parce qu'il est supposé relier entre eux les divers organes (qu'il isole plutôt). Celui de *tissu lamineux* (Chaussier, 1799) est le meilleur; car les derniers éléments de ce tissu sont des filaments longs, aplatis, minces, grêles, mous et hyalins, lisses, peu élastiques, réunis en lamelles (fig 254, *a*, *i*; *b* et *c* sont des fibres de tissu élastique qui accompagnent les fibres lamineuses *a*. V. Élastique). Ils décrivent des ondulations qui donnent à beaucoup des parties qui en sont formées l'apparence rubanée ou moirée. En masse et à l'œil nu, ces faisceaux de fibres sont blancs. Par la dessiccation, le tissu lami-

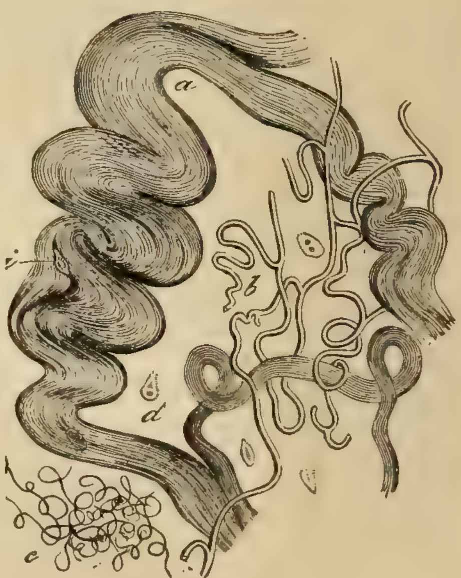

Fig. 254.

neux devient jaunâtre, cassant, translucide ; il se ramollit de nouveau dans l'eau ; l'ébullition le transforme en colle. Dans les interstices des organes ou des portions d'organes, les faisceaux s'accolent de manière à produire de minces lamelles, qui limitent des espaces dits celluleux, remplis souvent par du tissu adipeux. Il est en plusieurs points plus riche en vaisseaux que les organes qu'il enveloppe. Les fibres lamineuses constituent l'élément fondamental de plusieurs tissus, tels que tendons, ligaments, disques ligamenteux des articulations, membranes fibreuses, membranes séreuses, pie-mère, choroïde. Dans d'autres tissus, les faisceaux de fibres lamineuses sont accompagnés de *fibres-cellules* fasciculées, et doivent à celles-ci la propriété de se contracter : c'est ce qu'on voit dans la peau, le dartos, les corps caverneux de la verge, le tissu des fibres longitudinales et annulaires de la couche moyenne des veines et des vaisseaux lymphatiques. Le tissu lamineux est de tous les tissus *constituants* celui qui se régénère le plus aisément. Quand une perte de substance l'intéresse seul, elle se répare presque complètement, et la cicatrice ne diffère de la forme normale que parce qu'elle se compose de faisceaux solidement unis ensemble et entre-croisés. Il se produit aussi pathologiquement avec une grande facilité, donnant lieu à des polypes, à des tumeurs fibreuses et *fibro-plastiques*, à des néomembranes, à des indurations, etc. Les fibres lamineuses chez l'adulte et chez l'embryon ont pour centre de génération les noyaux embryoplastiques, à chaque extrémité desquels se produit une certaine quantité de substance organisée donnant ainsi naissance à des *corps* dits *fibro-plastiques*, qui sont des fibres lamineuses à la première période de leur évolution. Ces fibres ont alors la forme de cellules allongées avec un noyau central, toujours placé au niveau de la partie renflée de la cellule (*cellules fusiformes*). Les extrémités pointues sont quelquefois très prolongées et très minces, d'un seul côté ou des deux. D'autres fois, elles sont très courtes et larges, à pointes obtuses, ou très courtes, étroites, aiguës et plus ou moins droites et recourbées, soit d'un seul, soit des deux côtés. Quelquefois une extrémité manque ; rarement la fibre dépasse d'un tiers en largeur celle du noyau. Une des variétés les plus fréquentes est celle où une extrémité est bifurquée, trifurquée, etc., chaque corps fusiforme étant généralement le point de départ de plusieurs fibres lamineuses. Ces éléments sont de forme *étoilée* quand ces fibres partent des côtés aussi bien que des extrémités des cellules. Chaque prolongement représente une fibre qui s'allonge avec rapidité. Le corps cellulaire qui a servi de centre de génération aux fibres reste plus ou moins caché par la réunion de ces dernières en nappes, faisceaux, etc., et on le fait réapparaître par l'addition d'acide acétique, qui, en gonflant le tissu, lui donne un aspect homogène. Leur nombre est si considérable, qu'en prenant noyau comme synonyme de cellule, en tant que centre cellulaire, le nom de *tissu cellulaire* reste exact à ce point de vue. Cela est surtout frappant dans les régions où, comme dans la muqueuse de l'utérus, celle de l'intestin, la trame de l'ovaire, etc., ce tissu conserve toute la vie les caractères de la période embryonnaire. Ces cellules sont souvent très aplaties (*cellules plates*), et alors plus larges et plus pâles que la plupart des autres. Les cellules fibro-plastiques, à telle ou telle période de leur vie, se chargent normalement de principes graisseux à l'état de gouttes liquides ou demi-liquides et passent ainsi à l'état de cellules adipeuses.

LAMOTTE-LES-BAINS (Isère). — *Eau saline*. 58° à 60°. Boisson et bains.

LAMPAS. s. m. [all. *Trosch*, angl. *lampas*, *lampers*, it. *lampasso*, *lampasio*, esp. *haba* ; *fève*]. Gonflement inflammatoire qui survient au palais des chevaux, derrière les pinces de la mâchoire supérieure, lors de la dentition surtout. Le repos et la diète suffisent ordinairement pour guérir cette tumeur, contre laquelle on a trop souvent recours à la cautérisation. Une incision est préférable.

LAMPATE. s. m. [all. *lampensäures Salz*, it. et esp. *lampato*]. Synonyme d'*aldéhydate*. V. ALDÉHYDIQUE

LAMPE. s. f. Récipient pourvu d'une mèche dans laquelle un liquide combustible et éclairant, alcool, esprit-de-vin, huile, etc., monte par capillarité. — *Lampe d'émailleur*. Instrument dont on se sert pour ramollir le verre et lui donner différentes formes. C'est une lampe fixée sur une table à laquelle est adapté un soufflet à double courant, que l'on fait mouvoir au moyen d'une pédale pour activer la flamme. V. ÉOLIPYLE. — *Lampe philosophique*. V. HARMONICA. — *Lampe de sûreté* ou *de Davy* [esp. *lampara de securidad*]. Petite lampe destinée à éclairer les mineurs, sans les exposer aux détonations résultant du contact d'un corps enflammé avec le formène, grâce à l'adjonction d'une toile métallique. La flamme ne pouvant passer à travers une toile métallique très serrée sans éprouver une diminution de température proportionnée à la petitesse des ouvertures du tissu et à la masse du métal, la lampe ainsi construite n'enflamme pas les gaz ambiants. Boussingault, ayant reconnu que la flamme de la lampe de Davy n'allume pas les vapeurs d'éther, de naphte, d'alcool, d'essence de térébenthine, a fourni le moyen de vérifier de temps en temps l'efficacité de la lampe et de prévenir les accidents dus à des dérangements survenus dans la continuité des mailles du tissu métallique. La lampe Davy a été perfectionnée par Roberts, Muesler, Dumesnil, Boty, Combes, Dubrulle. La lampe Dubrulle, adoptée par les mines d'Anzin, est fermée de telle façon qu'on ne peut l'ouvrir sans l'éteindre. Dans un milieu plus ou moins vicié, la flamme se comporte diversement. Si la proportion d'air est supérieure à quinze parties contre une de grisou, la flamme s'élargit ; le mélange qui contient un treizième de grisou prend feu et brûle dans l'intérieur de l'enveloppe métallique ; le danger existe. Le mineur doit observer sa lampe sans cesse. D'abord le cylindre est rempli par une flamme bleuâtre, à travers laquelle on distingue facilement la flamme de la mèche mais, dès que la proportion du grisou augmente, l'intensité de cette flamme bleue s'accroît ; on ne distingue plus la flamme de la mèche. Le mineur doit alors refroidir sa lampe avec un linge mouillé, ou l'éteindre en la plongeant dans l'eau. = En vétérinaire, *lampe*. V. HAMPE.

LAMPIQUE. adj. [all. *Lampensäure*, it. et esp. *lampico*]. V. ALDÉHYDIQUE.

LAMPOURDE. s. f. [*Xanthium*]. Genre de la famille des synanthérées sénécionidées, dont une espèce (*X. strumarium*, L.) est appelée *herbe aux écrouelles*, parce qu'on lui attribuait la propriété de guérir la scrofule. — Le *Xanthium spinosum* L., commun dans le midi de la France, est un sudorifique, un sialagogue et un diurétique faible, qui a été préconisé sans succès comme antirabique. — Le *X. catharticum*, H. B. K., est employé comme purgatif dans l'Amérique du Sud.

LAMPROIE. s. f. [*Petromyzon*, L., all. *Lamprete*, *Neunauge*, angl. *lamprey*, it. *lampreda*, esp. *lamprea*]. Genre de poissons cyclostomes caractérisés par leur appareil buccal discoïde, concave, percé en son milieu d'un orifice dont les bords sont hérissés de prolongements coniques cornés, et dont le centre est occupé par une sorte de piston, garni de tubercules cornés et mobile d'avant en arrière : cet appareil leur permet de s'attacher au corps des animaux et d'en entamer la peau. Une espèce habite les eaux douces : c'est le *Petromyzon Planeri*. La *grande* *lamproie* (*P. marinus*, L.), qui atteint un mètre et plus, et le *P. fluviatilis*, L., remontent les fleuves au printemps. La chair des lamproies est estimée, mais difficile à digérer pour certains estomacs, ce qui quelquefois l'a fait considérer comme pernicieuse.

LAMPSANE. s. f. [*Lampsana communis*, L., all. *Milchen*, angl. *lampsan*, *nipple-wort*, it. *lampsana*]. Plante (syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J.) dont les feuilles ont été employées contre les maladies de la peau, et surtout sous forme de pommade ou de cataplasmes contre les gerçures et les engorgements inflammatoires qui viennent au sein des nourrices : de là son nom vulgaire d'*herbe aux mamelles*.

LAMPYRE. s. m. V. VER *luisant*.

LANA PHILOSOPHICA. s. m. V. OXYDE *de zinc*.

LANCE. s. f. — *Lance d'Achille*. V. VIPÈRE. = *Lance de Mauriceau*. Instrument en forme de fer de lance, inventé par Mauriceau pour perforer et vider le crâne du fœtus mort quand l'extraction en est difficile.

LANCÉE. s. f. Synonyme d'élancement.

LANCÉOLÉ, ÉE. adj. [*lanceolatus*, all. *lanzettformig* angl. *lanceolate*, it. *lanceolato*, esp. *lanceolado*]. Se dit d'une partie étroite, à bords courbés, et réunis en pointe à leur extrémité, de manière à produire une longue ellipse, et à présenter l'apparence d'un fer de lance.

LANCETTE. s. f. [*scalpellum*, *phlebotomus*, μαχαίριον, all. *Lanzette*, angl. *lancet*, it. *lancetta*, esp. *lanceta*]. Instrument de chirurgie ainsi nommé à cause de sa forme allongée, et destiné à l'opération de la saignée, à la vaccination, aux scarifications, et, plus rarement, à l'incision des abcès. La lancette est composée de deux parties, la *lame* et la *châsse*. La *lame* est plate, longue de 3 centimètres, pourvue sur les deux faces d'une arête saillante, tranchante sur les deux bords, à partir du milieu environ de sa longueur jusqu'à sa pointe, qui doit être parfaitement acérée. La partie non tranchante est le *talon*. La *châsse* est formée de deux petites plaques d'écaille, de corne ou de nacre, plus longues et plus larges que la lame, et réunies à leur base par un clou rivé, qui traverse aussi le talon de la lame de façon que celle-ci se trouve placée entre les deux plaques de la châsse. Pour ouvrir la lancette, il faut prendre le talon de l'instrument dans la main droite, faire glisser l'une sur l'autre les extrémités de la châsse, de manière que la lame se trouve à découvert, puis faire décrire aux deux branches une portion de cercle jusqu'à ce qu'elles se recouvrent mutuellement : la lame doit faire avec la châsse un angle un peu moins ouvert que l'angle droit. On distingue trois espèces de lancettes, pour l'opération de la saignée : 1° celles *à grain d'orge* (fig. 255, *a*), ainsi appelées à cause de la forme presque ovalaire de leur pointe; 2° celles à *langue de serpent* (fig. 257, *c*), qui ont une pointe très acérée; 3° celles *à grain d'avoine*, qui tiennent le milieu entre les précédentes pour la finesse de leur pointe (fig. 256, *b*). La *lancette à grain d'orge* convient aux personnes peu exercées, parce qu'elle dispense d'élever la main après la ponction de la veine, pour agrandir l'ouverture ; mais elle fait une solution de continuité trop grande à la peau, et ne pénètre pas toujours jusqu'à la veine aussi préfère-t-on généralement la lancette *à grain d'avoine*. La lancette *à langue de serpent*, employée pour les veines profondes, expose à percer le vaisseau d'outre en outre. Pour essayer si une lancette n'est point émoussée, on se sert d'un *canepin*. — *Lancette à abcès*. Lancette semblable à celle qu'on emploie pour la phlébotomie, mais plus grande, dont on se sert quelquefois pour ouvrir les abcès superficiels. On préfère généralement aujourd'hui un bistouri. — *Lancette à ressort*. V. FLAMMETTE. — *Lancette à vaccin*. Lancette dont la lame, en forme de fer de lance, est creusée près de sa pointe d'une rainure destinée à recueillir le vaccin.

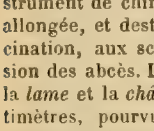

FIG. 255.

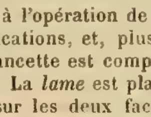

FIG. 256

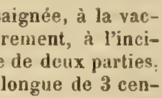

FIG. 257

LANCINANT, ANTE. adj. [*lancinans*, de *lancea*, lance; all. *stechend*, angl. *lancinating*, it. et esp. *lancinante*]. Se dit de la douleur qui consiste en des *élancements* dans les parties enflammées et en voie de suppuration : telle est la douleur que l'on éprouve dans les panaris, etc.

LANCISI. [Anatomiste italien, 1654-1720]. — *Nerfs de Lancisi*. V. CALLEUX (*Corps*).

LANÇON. s. m. V. ÉQUILLE.

LANDAIS (CHEVAL). Il est petit, robuste, sobre, propre à tirer ou à porter. L'amélioration de ce cheval s'effectue à mesure que l'agriculture des Landes se perfectionne.

LANDRY. — ***Maladie de Landry. V. Paralysie ascendante aiguë.***

LANGAGE. s. m. En physiologie, tout mode d'*expression orale*, et particulièrement celui dans lequel la voix est articulée pour produire des signes distincts appelés des mots. V. EXPRESSION, ORGANE *du langage* et PAROLE.

LANGENBECK. [Chirurgien allemand, 1776-1851]. — *Aiguille de Langenbeck*. V. AIGUILLE.

LANGOUSTE. s. f. [*Palinurus vulgaris*, Latreille, all. *Seekrebs*, *Hummer*, angl. *large lobster*, it. *gambero marino*]. Crustacé décapode macroure, dont toutes les pattes sont monodactyles, pouvant atteindre une longueur de 40 à 50 centimètres et un poids de 3 à 6 kilogrammes. Le test est épineux avec deux longues antennes devant les yeux ; corps brun, verdâtre ; queue tachetée de jaune. Chair alimentaire, nourrissante, de digestion assez difficile.

LANGUE. s. f. [*lingua*, γλῶσσα, all. *Zunge*, angl. *tongue*, it. *lingua*, esp. *lengua*]. Organe principal du goût, qui concourt aussi à la déglutition et à la phonation. Corps charnu, symétrique, composé de muscles susceptibles de l'allonger, de le raccourcir, de le creuser en canal, et de faire passer sa pointe sur toutes les parties de la bouche, où la mastication disperse les aliments. La langue présente : une *face supérieure* ou *dorsale* (*dos de la langue*), divisée en deux moitiés par un sillon médian, horizontale en avant, verticale en arrière, où elle descend pour rejoindre le corps de l'os hyoïde et l'épiglotte, à laquelle elle est rattachée par les trois muscles ou replis glosso-épiglottiques ; une *face inférieure*, libre seulement dans son tiers antérieur, divisée par un sillon médian comme la précédente, et offrant un repli muqueux, triangulaire, appelé *frein* ou *filet*, deux *bords*, qui s'amincissent d'arrière en avant ; une *base* ou *racine*, très épaisse ; un *sommet* ou *pointe*, mince, offrant un vestige de bifidité par la réunion des sillons des faces. Sa base étant fixée à l'os hyoïde et au maxillaire inférieur, la langue n'est libre dans la cavité buccale que par sa face supérieure, ses bords et sa pointe (fig. 258). La face supérieure présente, à l'union du quart postérieur avec les trois quarts antérieurs, le *trou borgne* ou *foramen cæcum de Morgagni*, dépression dont le fond est occupé par une papille caliciforme, et qui forme la pointe ou extrémité postérieure du V *lingual*, lequel est constitué par deux rangées de papilles caliciformes, figurant par leur disposition un V ouvert en avant. Les muscles qui entrent dans sa formation sont *extrinseques*, viennent des os et des organes voisins (hyo-glosse, génio-glosse, stylo-glosse, amygdalo-glosse, glosso-pharyngien, glosso-staphylin), et *intrinseques*, propres à la langue (les linguaux). Au centre de ce tissu, sur la ligne médiane, est une cloison fibreuse, qui se continue postérieurement jusqu'à l'hyoïde, et qui donne attache, sur ses deux faces, à un grand nombre de fibres musculaires (*septum lingual*). La langue est tapissée par une membrane muqueuse, continue avec celle qui revêt toute la cavité buccale, et formée par un chorion muqueux recouvert d'un épiderme pavimenteux stratifié. Les papilles nombreuses que l'on observe sur la langue, particulièrement sur sa face dorsale, sont de quatre espèces : 1° Les *papilles filiformes* ou *coniques*, qui s'élèvent en forme de petits cônes ou filaments aigus, dont le sommet est libre, et qui occupent principalement la pointe et les bords de l'organe ; elles sont disposées en groupes circulaires au nombre de 15 à 30, ce qui donne à leur réunion un aspect *corolliforme*. 2° Les *papilles fongiformes*, qui sont des *papilles composées*, c'est-à-dire que, sur une base commune, en forme de massue ou de champignon pourvu d'un pédicule très court, elles portent de petites papilles secondaires; elles occupent en nombre indéterminé la partie de la langue qui est au-devant du V lingual. 3° Les *papilles lenticulaires* ou *caliciformes*, sphéroïdales à leur surface libre, grosses comme un grain de mil et même du double, un peu aplaties, attachées à la muqueuse par un court prolongement, et entourées d'un repli de la muqueuse circulaire, *caliciforme*, dépassant souvent en hauteur la saillie fongiforme qu'il limite. Elles sont au nombre de 15 à 20, rangées sur deux lignes formant le V *lingual*.

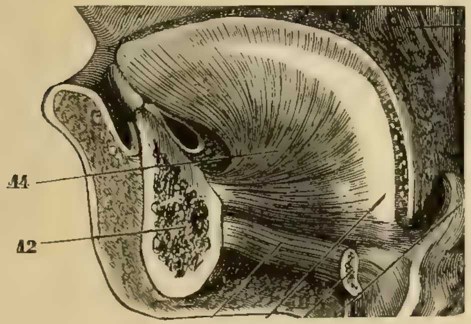

FIG. 258.

Le bord libre du repli caliciforme et la surface libre de la saillie qu'il entoure sont couverts de petites papilles *hémisphériques*, du volume à peu près de celle de la pulpe des doigts. 4° Ces dernières papilles, qui, vues par leur bout, paraissent *hémisphériques*, et le sont réellement parfois, sont le plus souvent coniques. Elles recouvrent aussi les *papilles fongiformes* et leurs intervalles sur toute la surface de la muqueuse linguale, elles sont par conséquent fort nombreuses. Les papilles caliciformes paraissent affectées au sens du goût, les fongiformes au sens du tact; les autres ont probablement un rôle mécanique, consistant à diviser et à mélanger les parcelles alimentaires insalivées. Toutes contiennent une anse vasculaire au moins, et en outre de nombreux filets nerveux, dont les extrémités semblent pourvues de renflements terminaux spéciaux. En arrière du V lingual jusqu'auprès de l'épiglotte se trouvent des follicules clos et de nombreuses petites *glandes salivaires* placées sous la muqueuse, qu'elles soulèvent légèrement : on en suit qui contournent le bord de la langue en arrière du V lingual, et qui conduisent à celles qui sont sur les côtés et au-dessous de la langue jusqu'auprès du frein (V. SUBLINGUAL). Les artères de la langue viennent de la *linguale;* ses veines portent le même nom (V. LINGUAL); ses vaisseaux lymphatiques se rendent aux ganglions de la région sous-hyoïdienne ; ses nerfs viennent du glosso-pharyngien, de l'hypoglosse, du lingual et du facial : la motilité lui est essentiellement fournie par l'hypoglosse, et, accessoirement, par quelques rameaux du glosso-pharyngien et du facial ; la sensibilité lui est donnée par le lingual dans toute la partie située en avant du V lingual, par le glosso-pharyngien dans la partie postérieure au V et dans le V lui-même. La langue possède à la fois la sensibilité générale et une sensibilité spéciale (V. GOÛT) : les filets nerveux gustatifs présentent, à leur extrémité terminale, des corpuscules particuliers, dits *corpuscules* ou *boutons gustatifs*, enfouis dans les couches profondes de l'épithélium des papilles, renflés, et s'ouvrant par un orifice étroit appelé *pore gustatif*; ces corpuscules sont constitués par deux espèces de cellules : les unes, extérieures, fusiformes, à noyau ovale, dites *cellules de recouvrement*, les autres, dites *cellules gustatives*, situées dans l'axe du corpuscule, à noyau volumineux, présentant deux prolongements, l'un périphérique, plus large, dirigé vers le pore gustatif, l'autre central, très fin et probablement en rapport avec les fibres nerveuses terminales. C'est surtout sur les parties latérales de la rigole circulaire des papilles caliciformes qu'on rencontre les corpuscules gustatifs; on en trouve aussi, en plus petit nombre, sur les papilles fongiformes. = *Inflammation de la langue*. V. GLOSSITE. — *Plaies de la langue*. Les *piqûres* n'offrent aucune gravité et guérissent facilement. Les *coupures*, rarement produites par un instrument tranchant, résultent le plus souvent d'une pression brusque des arcades dentaires sur la langue, se produisant soit dans les conditions ordinaires de la mastication, soit après un coup ou une chute sur le menton, soit à la suite d'attaques convulsives chez les épileptiques et les tétaniques : dans cette dernière condition, la plus fréquente et la plus grave, la langue peut être presque complètement détachée dans sa partie antérieure; cependant la guérison est encore possible ; et la suture entortillée doit être tentée au moyen de nombreux points placés sur les deux faces. Ces plaies contuses peuvent se compliquer d'inflammation (V. GLOSSITE) ou d'une hémorragie qui réclame l'emploi de la glace, des astringents locaux, ou la cautérisation au fer rouge. — *Tumeurs de la langue*. La langue peut être atteinte d'hypertrophie simple (V. MACROGLOSSIE); elle peut présenter des tumeurs érectiles, des anévrysmes circonscrits ou diffus, des lipomes ou des fibromes, des kystes le plus souvent séreux ou hydatiques. La tumeur la plus fréquente est l'*épithélioma*, forme sous laquelle se présente ordinairement le cancer de l'organe ; l'opinion générale est qu'il importe d'opérer cette tumeur le plus tôt et le plus complètement possible, avant que les ganglions soient atteints; l'ablation peut être pratiquée au moyen du thermo-cautère, du bistouri, de la ligature, de l'écrasement linéaire: seul, l'envahissement des organes voisins, voile du palais, amygdales, plancher de la bouche, est une contre-indication à l'opération, et fait admettre l'utilité d'un traitement palliatif, consistant surtout à combattre les douleurs et l'hémorragie dont l'épithélioma ulcéré est souvent le siège. — *Ulcérations de la langue*. Indépendamment de celles qui peuvent atteindre une tumeur quelconque, la langue présente des ulcérations de diverses natures : les *ulcérations simples*, non diathésiques, produites par le frottement incessant d'une dent cariée ou déviée, se cicatrisent rapidement lorsque leur cause a cessé d'exister ; les *ulcérations syphilitiques* (chancres, plaques muqueuses ou syphilides ulcéreuses, gommes ulcérées), souvent d'un diagnostic difficile, se traitent par l'usage interne de l'iodure de potassium ou du mercure, et localement par des attouchements avec le crayon de nitrate d'argent, ou une solution de nitrate acide de mercure ; les *ulcérations tuberculeuses* regardées par les uns comme consécutives à l'inflammation et à la suppuration des glandules linguales, par les autres comme de véritables tubercules ramollis, ont été traitées sans succès durable par l'emploi des collutoires astringents, des cautérisations, du chlorate de potasse : seuls, les attouchements avec une solution d'acide chromique ont produit une guérison définitive. V. ANKYLOGLOSSE et FILET. = En botanique, *langue-de-bœuf*. La *buglosse* officinale. — *Langue-de-cerf*. V. SCOLOPENDRE. — *Langue-de-cheval*. Le *Ruscus hypoglossum*. V. HYPOGLOSSE. — *Langue-de-chien*. V. CYNOGLOSSE. — *Langue-de-serpent*. V. OPHIOGLOSSE. = En chirurgie, *langue-de-carpe* [*trivelin* ou *levier de l'Écluse*]. Instrument propre à l'extraction des dents molaires ou des racines. C'est un levier pyramidal monté sur un manche solide, avec lequel on soulève la dent ou la racine à extraire. — *Langue-de-serpent*. Rugine effilée pour enlever le tartre des dents. = En vétérinaire, *mal de langue*. V. GLOSSANTHRAX.

LANGUETTE. s. f. [*ligula*, all. *Zunge*, angl. *languet*, it. *linguetta*, esp. *lengueta*]. En botanique, appendice qui termine les demi-fleurons des fleurs composées. = En zoologie, *languette* ou *ligule*, chez les articulés, pièce de la lèvre inférieure, mince, membraneuse, lancéolée, tantôt simple, tantôt formée d'une ou de deux paires d'appendices de forme variable.

LANGUEUR. s. f. [*languor*, ἄφεσις]. V. ASTHÉNIE.

LANGUEYEUR. s. m. Celui qui est chargé d'examiner les côtés de la langue du porc pour savoir s'il est *ladre*.

LANNELONGUE [chirurgien français (1840)]. — *Opération de Lannelongue*. V. CRANIECTOMIE.

LANOLINE. s. f. Substance extraite du suint de mouton, neutre, ne rancissant pas, absorbant son poids d'eau et le double de son poids de glycérine, dont on prépare des pommades facilement absorbables, en lui incorporant une solution de sel, d'extrait, d'alcaloïde, etc.

LANTANE. s. m. [*Lantana*]. Genre de plantes verbénacées, dont deux espèces (*L. annua* et *L. trifolia*, L.) ont des drupes comestibles. D'autres (*L. odorata*, *L. melissæfolia*, etc.) passent pour diaphorétiques et diurétiques.

LANTANÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des verbénacées, contenant le genre *Lantane*.

LANTANURIQUE. adj. — *Acide lantanurique*. Corps incomplètement étudié, qui prend naissance quand on traite l'acide urique par le ferricyanure de potassium et la potasse.

LANTHANE. s. m. [all. *Lanthan*, angl. *lanthunum*, it. et esp. *lantano*]. Métal gris pulvérulent, trouvé dans la cérite de Bastnas, avec le cérium. Il est voisin de l'yttrium, décompose l'eau et donne un hydrate blanc gélatineux. Chauffé à l'air, il brûle et forme un oxyde.

LANTHOPINE. ($C^{46}H^{25}AzO^{8}$). Principe immédiat retiré de l'opium (Hesse). Prismes blancs, peu solubles dans l'alcool et l'éther, assez solubles dans le chloroforme, solubles dans les solutions alcalines.

LANUGINEUX, EUSE. adj. [*lanuginosus*, de *lanugo*, duvet; all. *wollicht*, *flaumig*, angl. *lanuginous*, *downy*, it. *lanuginoso*, esp. *velloso*, *lanuginoso*]. Qui est couvert de poils doux (*lanugo*) frisés comme la laine.

LANUGINIQUE. adj. — *Acide lanuginique*. Acide qui se forme, à l'état de sel de baryte ou de potasse, quand on traite la laine par une de ces bases, en solution bouillante.

LANUGO. s. m. V. DUVET et LANUGINEUX.

LAPAROCÈLE. s. f. [*laparocele*, de λαπάρα, les lombes, et κήλη, hernie; all. *Bauchbruch*, angl., it. et esp. *laparocele*]. Hernie lombaire, se faisant à travers un écartement des fibres du muscle carré lombaire et un éraillement de l'aponévrose du muscle transverse, en dehors de la masse charnue du sacro-spinal.

LAPARATOMIE. s. f. [de λαπάρα, flanc, et τομὴ, section]. V. au SUPPLÉMENT.

LAPIN. s. m. [*cuniculus*, κόνικλος, κόνιλος, all. *Kaninchen*, angl. *rabbit*, *coney*, it. *coniglio*, esp. *conejo*]. Animal rongeur voisin du lièvre, dont il se distingue par des jambes plus courtes, une disproportion moins marquée entre les membres antérieurs et les postérieurs, des oreilles un peu plus courtes, le corps plus ramassé. Sa course est rapide, mais de peu de durée. Il se creuse un terrier. C'est à tort que quelques auteurs font des lapins un genre (*Cuniculus*) différent des lièvres (*Lepus*). On distingue : 1° le *lapin de garenne* (*Lepus cuniculus*, L., *Cuniculus vulgaris*); 2° le *lapin de clapier* ou *domestique* (*L. domesticus*, *C. domesticus*), lequel, outre les teintes variées de pelage, offre deux variétés : le *lapin riche* (*L. cuniculus argenteus*, *C. domesticus argenteus*), et le *lapin d'Angora* (*L. cuniculus angorensis*, ou *C. domesticus angorensis*). V. ANGORA et JARRE.

LAPIS-LAZULI. s. m. V. HAUYNE.

LAPPACÉ, ÉE. adj. [*lappaceus*, esp. *lappaceo*]. Se dit, en botanique, d'une partie courbée en pointe d'hameçon à l'extrémité, ou munie de pointes hameçonnées, comme les graines de la bardane.

LAQUE. s. f. [all. *Lack*, angl. *lac*, it. *lacca*, esp. *laca*]. Substance résineuse, fragile, transparente, d'un rouge jaunâtre, inodore, d'une saveur faiblement amère et astringente, qui exsude de plusieurs arbres des Indes orientales, particulièrement du *Ficus religiosa*, L., du *Ficus indica*, Lamk, du *Terminalia vernix*, Lamk, ou *badamier*, du *Croton lacciferum*, L., du *Butea frondosa*, Roxb., à la suite de piqûre qu'y fait la femelle d'un insecte nommé *Coccus lacca*, L. On en connaît dans le commerce quatre espèces : 1° la *laque en bâtons*, qui est la laque dans son état naturel, adhérant encore aux branches et les enveloppant quelquefois complètement sur une longueur de 15 à 18 centimètres, 2° la *laque en sortes*, qui est la laque détachée des rameaux, et qui est en fragments irréguliers garnis de débris d'écorces; 3° la *laque en grains*, qui est la sorte précédente pilée grossièrement et débarrassée par l'eau bouillante d'une grande partie de sa couleur; 4° la *laque en écailles* ou *en tablettes*, qui est de la laque fondue et coulée. Chauffée, la laque fond en se boursouflant un peu et répandant une odeur douce qui rappelle celle de la vanille. Dans l'eau bouillante, elle s'agglomère et perd sa couleur. Peu soluble dans l'alcool et dans l'éther, très soluble dans la soude caustique qu'elle teint en violet, insoluble dans le sulfure de carbone et dans l'essence de térébenthine, elle est peu soluble dans l'huile de lin bouillante, insoluble dans le naphte. V. LAC-DYE et LAC-LAQUE. — La *laque* a été employée comme tonique et astringente, sous forme de teinture alcoolique. Elle entre encore dans quelques opiats dentifrices. Son principal usage est la préparation de certains vernis. = Nom donné à des combinaisons de matières colorantes végétales et d'oxydes, de sous-sels métalliques ou d'alumine, qui sont usités pour la peinture et la teinture.

LARD. s. m. [all. *Speck*, angl. *bacon*, it. *lardo*]. Le pannicule adipeux du porc et des cétacés.

LARDACÉ, ÉE. adj. [all. *speckicht*, angl. *lardaceous*, it. et esp. *lardaceo*]. Se dit des tissus dont l'aspect, la couleur, la consistance, sont analogues à ceux du lard.

LARDIFORME. adj. Qui ressemble au lard. — *Tissu lardiforme*. V. SQUIRRHEUX.

LARDIZABALÉES. s. f. pl. Plantes dicotylédones polypétales hypogynes, séparées des ménispermées, parmi lesquelles les rangeait de Candolle, et rattachées maintenant, comme simple tribu, aux berbéridées.

LARGE. adj [*latus*, πλατὺς, εὐρὺς, all. *breit*, angl. *wide*, it. et esp. *largo*]. Se dit d'un corps dont l'étendue transversale est considérable eu égard à sa longueur. — *Ligaments larges de la matrice*. V. UTÉRUS. — *Os larges*. Os plats qui, comme le coronal, les pariétaux, l'occipital, l'os iliaque, concourent à former les parois des cavités splanchniques. — *Muscle large du cou*. Le *muscle peaussier*. — *Muscle large du dos*. Le *grand dorsal*. = En hippiatrie, *cheval large du devant*. V. DEVANT.

LARICINE. s. f. Synonyme d'*abiétine*.

LARIN. s. m. [*Larinus nidificans*, Guib., *Lar. subrugosus*, Chevr.). Insecte coléoptère tétramère, voisin des charançons, noir, oblong, pourvu d'une trompe saillante qui porte les antennes, et d'élytres qui recouvrent l'abdomen et terminés chacun par une pointe mousse : il se construit une coque creuse connue sous le nom de *tréhala*.

LARINOÏDE. adj. [de λαρινὸς, gras, et εἶδος, forme]. Synonyme de *lardiforme*.

LARIXINIQUE. adj. — *Acide larixinique* ($C^{20}H^{10}O^{10}$). Corps cristallisable, amer et astringent, peu soluble dans l'eau froide, très soluble dans l'eau bouillante et l'alcool, retiré de l'écorce du mélèze (Stenhouse).

LARMAIRE. adj. [*lacrymæformis*]. Se dit des graines qui, orbiculaires à la base, se rétrécissent insensiblement, et se terminent en une pointe allongée, de manière qu'elles ressemblent à une larme.

LARME. s. f. [*lacryma*, δάκρυ, all. *Thräne*, angl. *tear*, it. et esp. *lagrima*]. Humeur excrémentitielle qui lubrifie le globe de l'œil et facilite son mouvement dans l'orbite. Les larmes, sécrétées par la glande lacrymale, sont incessamment versées sur la conjonctive et étalées sur le globe oculaire : une partie disparaît par l'évaporation ; l'autre partie, portée vers le grand angle, passe par les points et les conduits lacrymaux, qui les dirigent dans le sac lacrymal et dans le canal nasal. Lorsque la sécrétion prend une abondance exagérée sous l'influence d'une émotion morale, ou d'une irritation de la conjonctive ou des fosses nasales, les larmes s'écoulent sur les joues au lieu de suivre leurs voies naturelles : dans les conditions ordinaires, c'est aux contractions du muscle de Horner qu'on attribue leur entrée dans les conduits lacrymaux, et c'est à l'aspiration que chaque mouvement inspirateur produit dans les fosses nasales qu'on rapporte l'arrivée du liquide dans ces fosses. Les larmes constituent un liquide incolore, salé, alcalin ; par l'évaporation, elles donnent des cristaux de chlorure de sodium, qui sont entourés d'une espèce de mucus (V. DACRYOLINE) ; elles contiennent aussi des phosphates de chaux et de soude. = *Larmes* (*guttæ, stillæ*). Petites masses de substance molle ou peu dure, telle qu'une résine ou une gomme-résine, qui découlent, par gouttes semblables à des larmes, des végétaux qui les produisent. = *Larmes bataviques*. Petites masses de verre en fusion qu'on a laissées tomber dans l'eau froide, et qui, par suite d'un refroidissement inégal, dû à la mauvaise conductibilité du verre pour le calorique, acquièrent une fragilité telle, que, dès qu'on les presse en un point, elles éclatent en poussière.

LARMIER. s. m. [*sulcus lacrymalis*, all. *Thränengrube*, angl. *eye-veins*, it. *lagrimale*, esp. *sienes*] Sac membraneux, à parois glanduleuses, sécrétant une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre, qui est située dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, chez les cerfs, et qui s'ouvre en dehors par une fente longitudinale de la peau. = En vétérinaire, petit enfoncement qui se remarque dans l'angle interne de l'œil du cheval.

LARMOIEMENT. s. m. V. ÉPIPHORA.

LARTIGUE. [Médecin français du XVIII^e^ siècle]. — *Pilule de Lartigue*. V. PILULE.

LARVAIRE. adj. Qui est en forme de larve, qui les concerne.

LARVE. s. f. [de *larva*, masque ; *vermiculus*, μορμολύκη, μορμὼν, all. *Larve*, angl., it. et esp. *larva*]. Premier état des insectes, celui dans lequel ils se trouvent après leur sortie de l'œuf, époque à laquelle ils ont une apparence vermiforme et sont dépourvus d'organes reproducteurs (fig. 259). — *Larves parasites chez l'homme*. Les cas dans lesquels on a trouvé des larves sur l'homme sont beaucoup moins nombreux que chez les mammifères, où il y a des larves qui sont de véritables parasites (V ŒSTRE). Hope donne le nom de *canthariasis* [de κάνθαρος, hanneton] aux faits qui se rapportent aux coléoptères et aux dermoptères ; de *scolekiasis* [de σκώληξ, ver] à ceux qui sont fournis par des larves de lépidoptères ; et de *myiasis* (de μυῖα, mouche] à ceux qui concernent les diptères. Les sinus frontaux et maxillaires, les voies lacrymales, les narines, le conduit auditif (interne? et externe), le pharynx, l'estomac, les intestins, l'anus, le nombril, la peau et le tissu cellulaire sous-cutané de l'abdomen, du cou, des membres, du scrotum et du cuir chevelu, sont les points où les larves ont été trouvées. Les larves de coléoptères, les forficules et les chenilles, expulsées ordinairement dans les matières vomies, ne causent que des accidents passagers. Les larves des diptères causent en général, dans l'intestin, de violentes douleurs, amenant des convulsions ou des accidents hystériformes ; elles sont rejetées souvent avec des matières diarrhéiques. Dans les fosses nasales, elles causent des douleurs insupportables. Souvent, surtout dans les pays chauds, introduites dans une plaie existante à la peau ou faite par la mouche, les larves forment une tumeur inflammatoire, qui devient très douloureuse lorsque les larves sont grosses et se meuvent. Leur tégument chitineux ne laisse pas passer les principes du suc gastrique, etc. ; aussi traversent-elles l'intestin sans mourir, ou elles s'y fixent comme chez le cheval, lorsqu'elles ont été introduites intactes avec les aliments. Les larves reçoivent souvent le nom de *vers :* il importe de les distinguer des vers proprement dits, parasites ou helminthes entozoaires. Il est des larves qui ne diffèrent de l'insecte parfait que par l'absence d'ailes et quelques légères particularités dans d'autres appendices telles sont celles des dermoptères, des hémiptères, des orthoptères et de quelques névroptères. Les autres larves n'ont aucune ressemblance avec l'insecte parfait. Celles

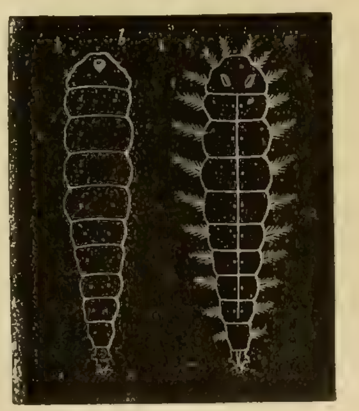

FIG 259.

qui ont le corps velu et portent le nom de *chenilles* sont faciles à reconnaître. Celles qui ont le corps nu se distinguent des helminthes en ce que leur corps est divisé en 13 segments ou anneaux (la tête non comprise), rarement 12 ou 14. La tête, bien que séparée par un cou, se distingue facilement (lorsqu'on la fait sortir par pression du premier anneau dans lequel elle se rétracte) soit par sa couleur, sa dureté, soit par les organes de mastication. Ceux-ci n'ont pas d'analogues chez les helminthes, lors même qu'ils sont réduits à un petit crochet corné comme chez beaucoup de diptères, ou à une bouche avec une lèvre tuberculeuse comme chez les *œstres*. Lorsque les anneaux du tronc sont pourvus de pattes, il est facile de distinguer les larves des helminthes; dans le cas contraire, le nombre des anneaux est un caractère suffisant. Les larves offrent des stigmates avec ou sans organes et appendices respiratoires ; généralement placés sur les côtés du corps, ils se continuent avec des trachées dont le microscope fait facilement reconnaître la structure. L'examen de ces caractères distinctifs est suffisant dans la majorité des cas, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'examen du tube digestif, qui, dans les larves, ne ressemble pas à celui des helminthes. En outre, les larves manquent d'organes reproducteurs. = Nom donné quelquefois, par analogie, aux reptiles batraciens qui sont dans la première période de leur existence, à l'état de têtards. — *Larve des mammifères*. V. SPERMATOZOÏDE.

LARVÉ, ÉE. adj. [de *larva*, masque ; all. *verlarvt*, esp. *larvado*]. Masqué, déguisé. — *Fievre larvée*. Fièvre intermittente qui se manifeste par des symptômes périodiques, mais étrangers à la forme habituelle de cette fièvre, et la déguisant pour ainsi dire : la névralgie faciale, surtout celle qui siège dans la branche sus-orbitaire du trijumeau, est le plus fréquent de ces symptômes, et la forme la plus commune des fièvres larvées.

LARYNGALGIE. s. f. [de *larynx*, et ἄλγος, douleur]. Douleur au larynx, névralgie laryngienne.

LARYNGÉ, ÉE. adj. [*laryngeus*, de λάρυγξ, le larynx ; angl. *laryngeal*, it. *laringeo*, esp. *laryngeo*]. Qui appartient au larynx. — *Artères laryngées*. Artères, au nombre de deux, qui naissent de la thyréoïdienne supérieure, et se distribuent au larynx. La *laryngée supérieure* passe sous le muscle thyréo-hyoïdien, traverse la membrane thyréo-hyoïdienne, et fournit des rameaux à l'épiglotte, à la muqueuse et aux muscles du larynx. La *laryngée inférieure*, moins volumineuse, chemine en avant de la membrane crico-thyréoïdienne, s'anastomose avec celle du côté opposé, et fournit des ramuscules qui traversent la membrane pour se distribuer au larynx. —*Nerfs laryngés*. Rameaux nerveux qui naissent du pneumogastrique, et se distribuent à toutes les parties du larynx. On distingue de chaque côté : 1° le *laryngé supérieur*, qui, né du plexus gangliforme, se porte d'abord en bas et en dedans, entre la carotide interne et le pharynx, décrit une courbure à concavité antérieure, et devient horizontal, puis traverse la membrane thyréo-hyoïdienne et se divise en branches nombreuses destinées, les unes à la muqueuse de l'épiglotte et à celle de la base de la langue, les autres à la muqueuse de la partie supérieure du larynx : un rameau, appelé *rameau de Galien*, s'anastomose avec un rameau ascendant du laryngé inférieur; un autre rameau, dit *laryngé externe*, après avoir donné quelques filets au constricteur inférieur du pharynx, et un plus grand nombre au muscle crico-thyréoïdien, traverse la membrane crico-thyréoïdienne et se distribue à la muqueuse de la partie sous-glottique du larynx; 2° le *laryngé inférieur* ou *récurrent*, qui se détache du pneumogastrique, mais est, en réalité, la continuation de la branche interne du nerf spinal celui du côté droit naît au-devant de la sous-clavière, se réfléchit de bas en haut en embrassant ce vaisseau dans une anse à concavité supérieure, remonte sur le côté de l'œsophage, passe sous le bord inférieur du constricteur inférieur, et pénètre dans le larynx; celui du côté gauche naît plus bas que le précédent, embrasse la crosse de l'aorte, remonte dans le sillon formé par l'œsophage et la trachée, et suit alors le même trajet que celui du côté droit. l'un et l'autre donnent des rameaux à la trachée, à l'œsophage, au constricteur inférieur du pharynx, à tous les muscles intrinsèques du larynx (sauf au crico-thyréoïdien, animé par le laryngé externe), et s'anastomosent avec le rameau de Galien du laryngé supérieur. — *Veines laryngées*. Elles suivent le trajet des artères laryngées et aboutissent à la veine jugulaire interne. = *Angine laryngée*. V. ANGINE et LARYNGITE.

LARYNGIEN, IENNE. adj. [*laryngeus*, angl. *laryngeal*, it. *laringeo*, esp. *laringiano*]. Qui dépend du larynx, ou qui a rapport au larynx. Ce mot est souvent synonyme de *laryngé*. — *Muscles laryngiens*. V. LARYNX. — *Catarrhe laryngien*. V. LARYNGITE. — *Tube laryngien*. Instrument inventé par Chaussier pour insuffler de l'air dans les poumons. V. INSUFFLATION.

LARYNGISME. s. m. [de *larynx*, all. *Laryngismus*, angl. *laryngism*, it. *laringismo*] (Marshall-Hall). Contraction spasmodique des muscles du larynx par action réflexe, dans l'épilepsie, etc., amenant l'occlusion de la glotte d'où résultent des efforts violents de respiration, surtout d'expiration, avec accidents d'asphyxie et asphyxie, convulsions générales (V. TRACHELISME). — *Laryngisme striduleux*. V. LARYNGITE *striduleuse*.

LARYNGITE. s. f. [*laryngitis*, de λάρυγξ, larynx; all. *Kehlkopfbräune*, angl. *laryngitis*, it. *laringite*, esp. *laringitis*]. Inflammation du larynx, spécialement de la membrane muqueuse du larynx. La *laryngite muqueuse*, ou *laryngite* proprement dite, est *aiguë* ou *chronique*. — *Laryngite aiguë simple* ou *laryngite catarrhale*. Affection très commune, qui peut être *primitive* ou *secondaire*. La *laryngite aiguë primitive* résulte de l'impression du froid ou de la respiration de vapeurs ou de poussières irritantes. La muqueuse du larynx est rouge, tuméfiée, et couverte d'un exsudat d'abord muqueux et transparent, puis opaque et muco-purulent. Au début la voix est grave, rauque, voilée ; c'est un simple enrouement sans douleur, qui fixe à peine l'attention du malade. D'autres fois, la maladie débute par un malaise général, un frisson passager suivi d'un léger mouvement fébrile; bientôt il survient un changement dans le timbre de la voix, et une douleur, ordinairement médiocre, au niveau du larynx. La voix devient aiguë, et se supprime même complètement. toux sèche et sourde, incommode, douloureuse, dans laquelle le malade fait des efforts pour rejeter quelques matières arrêtées dans le larynx. L'entrée de l'air, lors de l'inspiration, est souvent difficile et sifflante; respiration gênée et fréquente, déglutition douloureuse, expuition d'un liquide muqueux, blanchâtre, tenace, et souvent écumeux. L'inspection du fond de la gorge fait constater une rougeur vive de la membrane muqueuse qui revêt l'épiglotte. Au bout de quatre ou cinq jours les accès de toux sont plus rares, moins pénibles, avec crachats muqueux ou jaunâtres parfois. Les gargarismes, les boissons et les pastilles émollientes ou légèrement opiacées, les bains de pieds sinapisés, une petite quantité de teinture d'aconit ou de poudre de Dower, constituent tout le traitement de la laryngite catarrhale aiguë, maladie tout à fait bénigne. — Il n'en est pas de même pour la *laryngite aiguë phlegmoneuse*, dite aussi *angine laryngée, laryngite intense* ou *sous-muqueuse*, qui succède à l'ingestion d'un liquide bouillant, détermine l'apparition de petits foyers purulents dans le tissu sous-muqueux, et s'accompagne souvent d'œdème de la glotte ; ici la dyspnée rapide et intense, la douleur très vive au niveau du larynx, la difficulté de la déglutition, les symptômes généraux graves, exigent une intervention prompte et énergique : vomitif, sangsues ou ventouses scarifiées au-devant du cou, fomentations et fumigations chaudes, émollientes et narcotiques. — *Secondaire*, la laryngite aiguë accompagne divers états généraux graves. La syphilis, au début de la période secondaire, peut déterminer une inflammation catarrhale (*laryngite syphilitique*) analogue à la laryngite simple, ou l'apparition de plaques muqueuses, ou enfin la production de petites végétations sessiles sur le bord libre des cordes vocales. L'angine érysipélateuse peut être suivie d'une *laryngite érysipélateuse*, qui s'accompagne d'un gonflement plus ou moins considérable de la muqueuse et du tissu sous-muqueux. Dans le cours de la variole, le larynx peut être le siège d'une éruption de pustules, ou d'une infiltration œdémateuse au moment où les pieds et les mains sont gonflés (*laryngite varioleuse*). La fièvre typhoïde étend très souvent au larynx son action ulcéreuse, et frappe de nécrose le périchondre d'abord, puis successivement les cartilages cricoïde, thyréoïde, et enfin aryténoïdes (*laryngotyphus, laryngonécrose, laryngite typhique*) ; les lésions ulcéreuses sont profondes d'emblée, ou commencent par une ulcération arrondie, lenticulaire, de la muqueuse du larynx, qui gagne rapidement en profondeur et atteint les cartilages. Enfin dans la morve, chez l'homme, la laryngite se manifeste par l'apparition d'abcès miliaires suivis d'ulcérations. — *Laryngite chronique*. Tantôt elle est purement catarrhale et succède à une laryngite aiguë de même nature (*laryngite catarrhale chronique*) : la muqueuse seule est atteinte, épaissie, recouverte d'un liquide muco-purulent, ulcérée superficiellement. Tantôt elle est chronique d'emblée et atteint surtout les glandules du larynx (*laryngite glanduleuse*) dont elle détermine l'hypertrophie : elle prend alors naissance sous l'influence des mêmes causes que l'*angine glanduleuse*, dont elle est ordinairement la propagation, et a les mêmes symptômes, les mêmes indications thérapeutiques que celle-ci (V. ANGINE *glanduleuse*). Dans la laryngite catarrhale chronique, les troubles de la voix sont moins marqués que dans la forme glanduleuse : le traitement consiste dans l'emploi des balsamiques, des préparations sulfureuses ou arsenicales, des eaux sulfureuses, des révulsifs au-devant du cou, des attouchements directs avec le tannin ou le nitrate d'argent, et dans une hygiène consistant à éviter les refroidissements, l'exercice de la parole, la fumée de tabac, les liqueurs, etc. Enfin la laryngite chronique peut apparaître dans le cours de la syphilis tertiaire, et prendre une forme *hypertrophique et diffuse*, caractérisée par le gonflement diffus de l'épiglotte et des replis ary-épiglottiques, forme très dangereuse, qui peut tuer le malade rapidement; ou une forme *circonscrite, gommeuse*, caractérisée par la présence sur l'épiglotte, puis sur les cordes vocales, de nodules qui ultérieurement s'ulcèrent et suppurent. — *Laryngite œdémateuse*. V. ŒDÈME *de la glotte*. — *Laryngite pseudo-membraneuse*. V. CROUP. — *Laryngite striduleuse* [*laryngismus stridulus*, all. et angl. *laryngismus stridulus*, it. *laringismo stridulo; asthme de Millar, faux croup, croup spasmodique, laryngisme striduleux, laryngite spasmodique*]. Forme de laryngite propre au jeune âge, surtout fréquente de 2 à 5 ans, et qui n'est autre chose qu'une laryngite aiguë simple à laquelle l'étroitesse de la glotte, naturelle chez les enfants, fait prendre des caractères particuliers. Elle se manifeste par des accès de suffocation qui éclatent toujours au milieu de la nuit, vers onze heures du soir, chez un enfant bien portant jusque-là, ou, plus souvent, présentant depuis quelques heures du larmoiement, un peu d'enrouement, de la toux, etc. L'enfant, réveillé en sursaut, présente tous les signes d'une dyspnée intense, et est secoué par une toux rauque, stridente, bruyante : en même temps, la respiration s'accélère et s'accompagne d'un sifflement aigu pendant l'inspiration; la voix est rauque ou enrouée, mais non éteinte; le visage est congestionné, l'asphyxie paraît imminente : mais au bout d'un temps qui varie de quelques instants à une ou plusieurs heures, et qui est alors entrecoupé de rémissions, la crise cesse, et l'enfant se rendort. Souvent une nouvelle crise, moins intense, reparaît le matin ; souvent aussi les accès se renouvellent deux ou trois nuits de suite. Très rarement on a observé une terminaison fatale. Au moment de l'accès, la chaleur, sous forme d'une éponge imbibée d'eau chaude au-devant du cou, diminue l'intensité et la durée de la suffocation; l'accès terminé, l'application de cataplasmes sur le cou, la respiration dans une atmosphère chargée de vapeur d'eau ou de vapeur d'acide phénique, quelquefois l'administration d'une petite quantité d'ipécacuanha, préviennent le retour des crises. — *Laryngite tuberculeuse*. V. PHTISIE *laryngée*.

LARYNGOGRAPHIE. s. f. [*laryngographia*, de λάρυγξ, larynx, et γραφή, description; all. *Kehlkopfbeschreibung*, angl. *laryngography*, it. et esp. *laringografia*]. Description du larynx.

LARYNGO-NÉCROSE. s. f. Nécrose des cartilages laryngiens. V. LARYNGITE *aiguë secondaire* et PHTISIE *laryngée*.

LARYNGOPATHIE. s. f. [de λάρυγξ, larynx, et πάθος, affection]. Maladie du larynx en général.

LARYNGORRAGIE. s. f. Hémorragie laryngienne.

LARYNGOSCOPE. s m. [de *larynx*, et σκοπεῖν, examiner ; all. *Laryngoskop*, *Keklkopfspiegel*, angl. *laryngoscope*, it. *laringoscopio*]. Instrument destiné à l'examen du larynx. L'appareil (Czermak) se compose d'un miroir quadrangulaire, ovale, ou circulaire, porté par une tige destinée à le maintenir. Le diamètre, calculé d'après les dimensions de la gorge, varie de 15 à 30 millimètres ; la mesure de 20 millimètres convient pour la plupart des cas. L'épaisseur du miroir est en moyenne 2 millimètres : un miroir plus mince aurait l'inconvénient de se refroidir trop vite et de se couvrir, pendant l'examen, de vapeur condensée qui obligerait à recommencer l'expérience. Pour éviter cet inconvénient, le miroir doit être préalablement chauffé en le plongeant dans l'eau chaude, ou en l'exposant à l'action de la flamme. La tige, longue d'environ 8 à 9 centimètres, est coudée à angle obtus, et assez souple pour prendre la courbure nécessaire, assez rigide pour ne pas être déviée pendant l'application. Il est important d'envoyer sur le miroir une quantité suffisante de rayons lumineux, qui, du miroir, sont réfléchis dans le larynx. V. LARYNGOSCOPIE.

LARYNGOSCOPIE. s. f. [all. *Laryngoskopie*, angl. *laryngoscopy*, it. *laringoscopia*]. Emploi du laryngoscope. Le malade étant assis en face de l'opérateur, le corps légèrement incliné en avant, le cou un peu renversé en arrière, la bouche largement ouverte, et la langue aussi abaissée que possible, l'opérateur placé en pleine lumière, ou à côté d'une table sur laquelle est une lampe d'un fort calibre, munie d'un écran, qui projette une vive lumière sur le fond de la bouche, introduit le miroir réflecteur convenablement échauffé, et l'incline de telle sorte, après quelques tâtonnements, qu'il fournisse le plus de lumière possible (fig. 260). A cet effet, le malade doit alternativement faire une inspiration profonde et émettre le son *é*. Pendant un de ces moments, on porte le miroir sous le voile du palais et la luette, momentanément soulevés, en modifiant plus ou moins sa position suivant les images perçues. En outre du miroir réflecteur, on se munit d'un miroir concave, perforé à son centre, d'un diamètre moyen de 8 à 10 centimètres, et ne différant en rien de celui qui est usité pour l'examen ophtalmoscopique; seulement, comme le médecin a besoin d'avoir les deux mains libres, l'une maintenant la tête du sujet, l'autre tenant la tige du miroir introduit dans l'arrière-gorge, il faut assujettir commodément le miroir perforé, qui réfléchit dans le larynx les rayons lumineux émanés de la lampe, et au travers duquel a lieu la division. La laryngoscopie ainsi pratiquée permet à la vue de pénétrer dans le larynx, de distinguer nettement les diverses parties, et même, au travers de la glotte, largement ouverte, d'entrevoir jusqu'à la bifurcation de la trachée, ainsi que les ulcérations et tumeurs de ces organes. On s'en sert avec succès pour enlever des polypes des cordes vocales, et pour pratiquer diverses autres opérations dans le larynx.

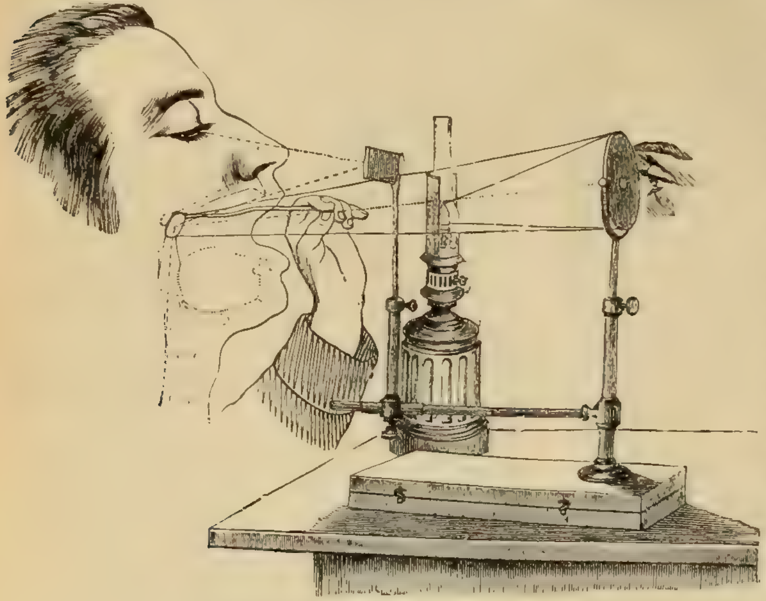

Fig. 260.

LARYNGOSCOPIQUE. adj. Qui concerne la laryngoscopie.

LARYNGOTOMIE. s. f. [de *larynx*, et τομή, section; all. *Kehlkopfschnitt*, angl. *laryngotomy*, it et esp. *laringotomia*]. Incision ou dissection du larynx. = Ouverture de la partie antérieure du larynx pratiquée à l'effet soit d'enlever un corps étranger, soit d'extraire les tumeurs ou les polypes de l'organe. Cette ouverture a été effectuée en divers points de la cavité laryngienne : c'est ainsi qu'on a fait la section de toutes les parties du larynx et de quelques anneaux de la trachée (*laryngo-trachéotomie*); la même opération, moins la section du cartilage cricoïde; la section du cartilage thyréoïde seul (*thyréotomie*), ou avec celle de la membrane crico-thyréoïdienne; la section du cartilage cricoïde et de la partie supérieure de la trachée; celle de la membrane thyréo-hyoïdienne seule (*laryngotomie thyréo-hyoïdienne*, Follin, 1866): cette dernière opération est presque exclusivement adoptée aujourd'hui, et s'exécute suivant les mêmes règles que la *bronchotomie* et la *trachéotomie*, en évitant d'atteindre les cartilages cricoïde et thyréoïde. Du reste, l'emploi du laryngoscope permet, le plus souvent, d'extraire par les voies naturelles, sans incision du larynx, les tumeurs et les polypes des cordes vocales. V. LARYNX.

LARYNGO-TRACHÉAL, ALE. adj Qui a rapport au larynx et à la trachée : *conduit laryngo-tracheal*, *angine laryngo-trachéale*.

LARYNGO-TRACHÉITE. s f. Inflammation simultanée du larynx et de la trachée. || Le rhume. || Le croup dans quelques écrits.

LARYNGO-TRACHÉOTOMIE. s. f. Opération consistant à ouvrir à la fois le larynx et la partie voisine de la trachée. V. BRONCHOTOMIE, LARYNGOTOMIE et TRACHEOTOMIE.

LARYNGOTYPHUS. s. m. V. LARYNGITE *aigue secondaire*.

LARYNX. s. m. [*larynx*, λάρυγξ, all. *Larynx, Kehlkopf*, angl. *larynx*, it. et esp. *laringe*]. Organe symétrique et régulier, qui forme le commencement des voies aériennes, et dans lequel se produit la *voix*. Le *larynx* est une sorte de boîte ouverte en haut et en bas, composée de pièces cartilagineuses mobiles les unes sur les autres, et tapissée par une membrane muqueuse qui se continue en haut avec celle du pharynx, en bas avec celle de la trachée. Situé à la partie antérieure et supérieure du cou, derrière les muscles de la région hyoïdienne inférieure et le corps thyréoïde, au-devant du pharynx, entre la base de la langue et la trachée-artère, il est composé principalement de quatre cartilages : le *thyréoïde*, qui en forme les parties supérieure, antérieure et latérales; le *cricoïde*, qui en constitue la base ou partie inférieure; et les deux *aryténoïdes*, qui en occupent la partie postérieure supérieure, au-dessus du cricoïde, et qui sont surmontés par les petits *cartilages de Santorini* et *de Wrisberg*. Un fibro-cartilage, l'*épiglotte*, surmonte le bord supérieur du cartilage thyréoïde. Plusieurs muscles (les crico-thyréoïdiens, crico-aryténoïdiens latéral et postérieur, aryténoïdien et thyréo-aryténoïdien) servent aux mouvements de ces cartilages, dont les articulations sont maintenues par des membranes fibreuses (membranes thyréo-hyoïdienne, crico-thyréoïdienne et trachéo-cricoïdienne), et par des ligaments (ligaments hyo-épiglottique, crico-aryténoïdiens, thyréo-aryténoïdiens). Considéré dans son ensemble, le larynx est moins volumineux, plus arrondi, moins anguleux chez la femme et chez le jeune homme que chez l'homme qui a atteint l'âge de la puberté. Extérieurement, il présente en avant l'angle saillant du cartilage thyréoïde (vulgairement *pomme d'Adam*), la membrane crico-thyréoïdienne et la partie antérieure du cartilage cricoïde; sur les côtés, les parties latérales du thyréoïde et le muscle crico-thyréoïdien; en arrière, il est en rapport avec le pharynx. Intérieurement, il présente de haut en bas : 1° l'*orifice supérieur*, ou laryngo-pharyngien, limité en avant par l'épiglotte, sur les côtés par les replis ary-épiglottiques; 2° la *cavité sus-glottique*, comprise entre l'orifice supérieur et la glotte, et divisée par la fente (fausse glotte) qu'interceptent les deux cordes vocales supérieures ou ligaments supérieurs en deux portions : l'une supérieure, *vestibule de la glotte*, l'autre inférieure, *portion interventricu-*

laire, comprise entre les cordes vocales supérieures et inférieures, et présentant de chaque côté un orifice elliptique, ***orifice du ventricule***, qui conduit dans le *ventricule du larynx* ou *de Morgagni*, cul-de-sac qui remonte plus ou moins haut en dehors de la corde vocale supérieure, et atteint quelquefois le bord supérieur du cartilage thyréoïde; 3° la *glotte*, circonscrite par les cordes vocales inférieures ou ligaments inférieurs; 4° la *cavité sous-glottique*, portion du larynx qui est plus large et plus régulière que les précédentes, et qui se continue sans démarcation avec la trachée. Toute la surface interne du larynx est tapissée par une muqueuse rose pâle, couverte d'un épithélium vibratile stratifié, sauf sur le bord des cordes vocales inférieures, et sur l'épiglotte, où il est pavimenteux; et munie de papilles saillantes, surtout à la partie antérieure de ces cordes. Les glandes du larynx sont des glandes en grappe, les unes disséminées, les autres formant des groupes en certains points (*glandes aryténoïdes* et *épiglottiques*) : le bord libre des cordes vocales inférieures en est dépourvu. Le larynx reçoit ses artères des thyréoïdiennes supérieures et inférieures; les veines suivent les artères; les lymphatiques se rendent dans les ganglions qui entourent la carotide primitive. Tous ses muscles sont innervés par les nerfs laryngés inférieurs ou récurrents, à l'exception du crico-thyréoïdien, qui est animé par le laryngé externe, rameau du laryngé supérieur; ce dernier nerf donne à la muqueuse une sensibilité générale très prononcée, qui fait que le passage de l'air seul est toléré, et que le contact de tout autre corps, solide ou fluide, est le point de départ d'une toux qui s'oppose à l'entrée de ce corps dans les voies aériennes.

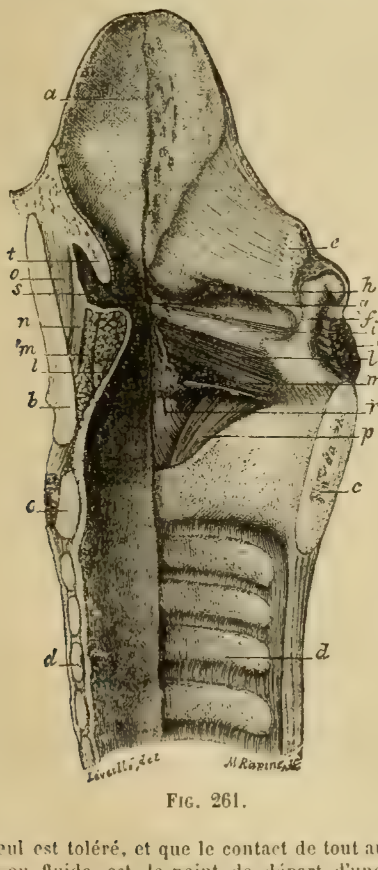

FIG. 261.

V. GLOTTE, PHONATION et VOIX. — Fig. 261. Larynx fendu sur la ligne médiane, en arrière, entre les cartilages aryténoïdes. Le côté droit est étalé et dépouillé de la muqueuse au-dessus du repli thyréo-aryténoïdien inférieur; le côté gauche est coupé verticalement et relevé: *a*, épiglotte; *b*, cartilage cricoïde; *d*, cerceaux de la trachée; *e*, cartilage de Wrisberg, *f*, cartilage aryténoïde; *g*, fossette; *h*, ventricule de Morgagni; *i*, ligament thyréo-aryténoïdien, dont on voit une seconde portion plus en arrière; *k*, muscle aryténoïdien; *l*, muscle thyréo-aryténoïdien interne; *m*, muscle thyréo-aryténoïdien externe, couche inférieure; *n*, couche supérieure du même muscle; *o*, muscle thyro-ary-épiglottique; *p*, muscle crico-aryténoïdien latéral vu par la face interne; *r*, ligament conique; *s*, ventricule de Morgagni (comparez *h*); *t*, repli thyréo-aryténoïdien supérieur, coupe verticale. — Le larynx des mammifères est formé des mêmes pièces cartilagineuses que celui de l'homme; mais il présente, dans les diverses espèces, des différences relatives aux dimensions de chacune de ses parties, à la disposition de la glotte, etc. Chez le cheval, il n'y a pas de ligaments supérieurs ni de ventricules proprement dits; mais, de chaque côté, au-dessus des cordes vocales, on trouve une cavité oblongue, et en avant un trou qui s'ouvre dans le troisième sinus pratiqué sous la voûte formée par le bord antérieur du cartilage thyréoïde. Chez l'âne, cette cavité forme une grande cellule arrondie, dont l'entrée est beaucoup plus étroite que chez le cheval, disposition en rapport avec le son de la voix de l'animal. Chez les oiseaux, il y a deux larynx: l'un au commencement, l'autre à la fin de la trachée-artère. Le supérieur, situé à la base de la langue, sans ventricules, ni cordes vocales, ni épiglotte, est une simple fente fermée par l'entre-croisement de petites pointes cartilagineuses; il ne peut ni s'étendre ni se relâcher, et sert très peu à la production des sons; l'autre, inférieur, d'autant plus compliqué que l'oiseau module mieux son chant, est une espèce de tambour osseux divisé par une traverse osseuse que surmonte une membrane semi-lunaire fort mince; ce tambour communique inférieurement avec deux glottes formées par la terminaison des bronches, et pourvues chacune de deux cordes vocales. = *Brûlures du larynx.* Elles résultent de l'ingestion d'un liquide bouillant ou de l'inhalation d'une vapeur brûlante, et siègent ordinairement à l'orifice supérieur de l'organe; le plus souvent, l'arrière-bouche et le pharynx sont brûlés en même temps: la mort survient rapidement par œdème de la glotte et asphyxie. L'emploi du calomel à doses fractionnées, associé à l'opium, l'usage continu du froid dans la bouche et l'arrière-bouche, les applications de sangsues sur la région sus-claviculaire, sont propres à prévenir l'œdème glottique: mais souvent la respiration est si difficile, que la trachéotomie seule peut prolonger les jours du malade. — *Corps étrangers du larynx.* V. CORPS *étrangers des voies aériennes.* — *Inflammation du larynx.* V. LARYNGITE. — *Plaies du larynx.* Le larynx peut être divisé en un ou plusieurs points par un instrument tranchant, au-dessus ou au-dessous de la glotte; la membrane crico-thyréoïdienne peut être seule intéressée; rarement le pharynx est atteint en même temps. Dans les plaies par armes à feu, l'organe peut être brisé en plusieurs fragments qui, poussés dans sa cavité, déterminent la suffocation immédiate : plus souvent, celle-ci est produite par l'irruption du sang dans les voies aériennes lorsqu'un vaisseau volumineux est atteint. D'autres accidents peuvent surgir : abolition de la phonation, emphysème par défaut de parallélisme entre la plaie du larynx et celle des téguments inflammation de la muqueuse et propagation de cette inflammation jusqu'au poumon, etc. Au moment de l'accident, il importe avant tout d'assurer l'entrée de l'air dans les voies aériennes, qui est empêchée par l'hémorragie et par le défaut de continuité du conduit : le meilleur moyen est de déterger rapidement la plaie de façon à voir la blessure du canal, et d'y introduire une grosse canule à trachéotomie. Le premier danger passé, il faut favoriser la cicatrisation au moyen de quelques points de suture placés sur le conduit lui-même, mais non sur les parties molles, dont l'affrontement ne doit être cherché qu'à l'aide de bandelettes agglutinatives et par la flexion forcée de la tête : la guérison est lente, et souvent il reste une fistule de la région hyoïdienne qui résiste au traitement le plus rationnel en raison de la mobilité de la région et surtout du passage des liquides avalés par les lèvres de la plaie ; aussi est-il utile de faire usage de la sonde œsophagienne pour nourrir le malade, même quand le pharynx n'est pas intéressé. Si un fragment de l'épiglotte obture l'orifice supérieur du larynx, on cherche à le remettre en place à l'aide d'une pince, et on le maintient, au besoin, par un fil passé dans le bord libre du fragment et fixé au dehors. — *Polypes du larynx*. Productions morbides qu'on rencontre dans la cavité du larynx, et qui sont de deux espèces principales : les unes, *polypes muqueux*, consistent en une hypertrophie ou une hypergenèse des éléments de la muqueuse, et sont de nature papillaire (*papillomes*), épithéliale (*cancroïdes*), ou glandulaire, rarement circonscrites, ordinairement multiples, et tendant à envahir les parties voisines ; les autres, *polypes fibreux*, sont bien circonscrites, uniques, souvent pédiculées. Les troubles de la phonation, variables d'intensité et de caractère, sont constants ; au contraire, les douleurs, la difficulté de la déglutition, la gêne de la respiration, les accès de suffocation, ne se présentent pas dans tous les cas. Le traitement comporte deux méthodes opératoires la destruction du polype sur place, par la cautérisation, l'écrasement, ou l'anse galvano-caustique ; et l'extirpation par arrachement ou excision, à l'aide du bistouri, de ciseaux spéciaux, du polypotome, de pinces, de serre-nœuds, etc. Chacune de ces méthodes peut être appliquée par les voies naturelles, en introduisant par la bouche les instruments qu'on doit porter jusqu'au larynx, ou par une voie artificielle (*laryngotomie*) créée pour arriver au siège de la tumeur : si la dyspnée qui accompagne les troubles de la voix est légère, la tumeur peu volumineuse, située assez haut pour être accessible à la vue, conditions qui se rencontrent surtout dans le cas de polypes fibreux, c'est par les voies naturelles qu'on pratique l'opération ; si, au contraire, les troubles respiratoires sont très prononcés, s'il y a menace d'asphyxie, si le polype est volumineux, multiple, si sa nature muqueuse fait prévoir un repullulement rapide en cas d'ablation incomplète, on n'agit pas par les voies naturelles, ce qui exige une certaine préparation du malade, mais par les voies artificielles, soit pour atteindre la tumeur (laryngotomie curative), soit pour donner accès à l'air (trachéotomie palliative ou préparatoire), sauf à détruire le polype dans une nouvelle opération (Krishaber). L'emploi du laryngoscope restreint le nombre des cas où la nécessité de la laryngotomie se fait sentir. — *Tubercules du larynx*. V. PHTISIE *laryngée*.

LASAF. s. m. Le *câprier*.

LASER. s. m. Genre de plantes ombellifères, qui a pour principal représentant le *laser officinal* (*Laserpitium siler*, L.), dont les graines et les racines ont été employées comme diurétiques et vulnéraires, ainsi que celles du *Laserpitium latifolium*, L. V. SILPHION.

LASEROL. s. m. ($C^{28}H^{22}O^{8}$). Substance amorphe, de saveur poivrée, qui se forme quand on chauffe la laserpitine avec la potasse.

LASERPITINE. s. f. Substance cristallisable, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, extraite de la racine du *Laserpitium latifolium* (V. LASER). Au contact de la potasse, à chaud, elle se dédouble en laserol et acide angélique.

LASIOCAMPE. s. f. Genre d'insectes lépidoptères à chenilles arboricoles, voisin des *Bombyx*.

LASIOPÉTALÉES. s. f Tribu de la famille des malvacées.

LASSITUDE. s. f. [*lassitudo*, *κόπος*, all. *Müdigkeit*, angl. *lassitude*, it. *lassezza*, esp. *lasitud*]. Sensation pénible qu'on éprouve à la suite de longues fatigues, d'un exercice violent et prolongé.

LATANIER. s. m. (*Latania*). Genre de palmiers de l'île de la Réunion, dont on utilise diverses parties, comme pour les autres palmiers.

LATENT, ENTE. adj. [*latens*, all. *latent*, *verborgen*, angl. *hidden*, *latent*, it. et esp. *latente*]. Qui est caché. — En physique, *calorique latent*, *chaleur latente de fusion*. Calorique qui, lorsqu'on fait fondre un corps, sert uniquement à produire le changement d'état de ce corps, et non à élever sa température, celle-ci restant invariable pendant tout le temps que dure la fusion : ainsi, si l'on fait fondre 1 kilogr. de glace à 0° dans 1 kilogr. d'eau à 80°, on obtient 2 kilogr. d'eau à 0° ; la glace s'est donc liquéfiée, sans que sa température se modifie, sous l'influence de la chaleur de l'eau ; cette chaleur, sans action sur le thermomètre, est latente. — *Électricité latente* ou *dissimulée*. Celle qui, dans un condensateur électrique, est accumulée sur le plateau condensateur, mais ne manifeste pas sa présence tant que ce plateau est en rapport avec le plateau collecteur, parce qu'elle est neutralisée par l'électricité de ce dernier . enlève-t-on celui-ci, l'électricité du plateau condensateur cesse d'être dissimulée, et manifeste son action sur les points extérieurs. = En pathologie, *latent* se dit d'une maladie dont les symptômes et l'évolution sont obscurs : *pneumonie latente* ; ou d'un virus en état d'incubation et ne donnant encore aucun signe de sa présence dans le corps.

LATÉRAL, ALE. adj. [*lateralis*, de *latus*, côté ; all. *seitenständig*, angl. *lateral*, it. *laterale*, esp. *lateral*]. Se dit, en botanique, d'une partie située sur le côté d'une autre de l'anthère, qui s'attache d'un seul côté du filet ; du cotylédon, qui ne tient qu'à un côté de la tigelle ; de l'embryon rejeté d'un côté de la graine ; du stigmate placé sur le côté du style ou de l'ovaire ; du style situé hors de la direction de l'axe vertical de l'ovaire. = En chirurgie, *méthode latérale*. V. CYSTOTOMIE. = En vétérinaire, *artère latérale du canon*. V. CUBITAL.

LATÉRALISÉ, ÉE. adj. [all. *der schräge Seitendammschnitt*, angl. *lateral operation*, esp. *lateralisado*]. — *Méthode latéralisée*. V. CYSTOTOMIE.

LATÉRIGRADE. adj. et s. [de *latus*, côté, et *gradi*, marcher]. Se dit des araignées et de quelques crustacés qui marchent en tous sens et surtout de côté.

LATÉRO-DORSAL, ALE. adj. Qui est situé sur les côtés du dos. V. TRACHÉE *des insectes*.

LATÉROFLEXION. s. f. V. FLEXION.

LATÉROPULSION. s. f. [de *latus*, côté, et *pulsio*, action de pousser]. Impulsion involontaire à droite ou à gauche.

LATÉROVERSION. s. f. V. DÉVIATION.

LATEX. s. m. [*latex*]. Suc propre de beaucoup de végétaux, de nature variable, circulant dans les *vaisseaux laticifères*. Le *latex* est un liquide visqueux, granuleux, le plus souvent blanc (Euphorbes, Pavots, Figuiers, etc.), quelquefois coloré en jaune (grande Chélidoine), en rouge (Sanguinaire), en vert (Pervenche), etc. ; tantôt vénéneux (Antiar), tantôt âcre et caustique (Euphorbes), tantôt alimentaire (Galactodendron) : le caoutchouc, la gutta-percha, l'opium, la gomme-gutte, sont des variétés de latex. Le *latex* a été considéré tantôt comme un fluide propre à la nutrition, tantôt comme un produit excrémentitiel, ne jouant qu'un rôle assez faible dans la nutrition : les recherches les plus récentes tendent à établir que le latex constitue, en quelque sorte, une provision de nourriture que la plante peut utiliser pour son développement.

LATHYRINE. s. f. Substance amorphe, jaune, amère, soluble dans l'eau et l'alcool, extraite par Reinsch de plusieurs espèces du genre *Lathyrus*.

LATHYRUS. s. m. V. GESSE.

LATICIFÈRE. adj. [de *latex*, et *ferre*, porter]. En botanique, *vaisseaux laticifères* [*vaisseaux propres*], tubes simples ou ramifiés, quelquefois anastomosés entre eux, à parois minces et transparentes, homogènes, qui ne sont ni ponctuées ni rayées. Ils renferment le suc appelé *latex*. On les trouve dans l'écorce, dans la moelle, dans les racines, les rhizomes, partout où existent des trachées ; ils manquent dans le bois des tiges, c'est-à-dire dans les points où existent les vaisseaux aériens. Ils résultent de la fusion de cellules superposées, consécutive à la résorption des cloisons qui les séparaient ; parfois un certain nombre de séries cellulaires disparaît, d'où résulte la formation de lacunes dans lesquelles est logé le latex. En général, les vaisseaux laticifères sont clos de toute part : cependant, chez les Papayacées, ils semblent communiquer avec les vaisseaux aériens (Trécul).

LATIQUE. adj. [de *lateo*, je suis caché]. — *Fièvre latique*. Fièvre quotidienne rémittente dont les accès sont très longs et à peine marqués.

LATITUDE. s. f. Distance d'un lieu à l'équateur, dite *méridionale* ou *septentrionale* suivant que le lieu est situé au sud ou au nord de l'équateur. La distance de chacun des pôles à l'équateur étant artificiellement divisée en 90 degrés de 25 lieues chacun, on dit qu'un lieu est à 20° ou 40°, etc., de latitude méridionale ou septentrionale, lorsqu'il est situé à 500, 1000 lieues, etc., au sud ou au nord de l'équateur. La détermination de la position du lieu est complétée par l'indication de sa *longitude*.

LATRINES. s. f. pl. [*latrina*, de *latere*, être caché ; all. *Abtritt*, *Nachtstuhl*, angl. *privy*, *necessary*, it. *latrina*]. L'hygiéniste consulté sur le système à suivre pour la construction des latrines doit veiller à ce que les conditions suivantes soient réunies : absence de miasmes et de gaz nuisibles, à l'aide d'une aération ou d'une ventilation convenable. Solidité et simplicité des sièges, cuvettes et tuyaux de chute : ceux-ci ne doivent pas être en poterie, car les liquides urinaires les traverseraient par infiltration et en détermineraient le fendillement. Fosses d'aisances ou de rassemblement à fond bétonné, à parois de pierre compacte réunies à la chaux hydraulique, à angles arrondis, avec ouverture d'extraction d'un abord facile et d'une dimension triple de celle qui est nécessaire au passage d'un homme ; ce réservoir doit, outre l'ouverture de chute, en avoir une pour un tuyau d'issue des gaz se rendant au-dessus de la toiture. V. PLOMB et VIDANGE.

LATRODECTE. s. m. Genre d'araignées des pays chauds, à corps velu et à longues pattes, dont la morsure est réputée dangereuse. V. MALMIGNATHE.

LAUDANINE. s. f. ($C^{40}H^{25}AzO^{8}$). Principe immédiat retiré de l'opium (Hesse), cristallisé en prismes incolores, peu solubles dans l'éther et dans l'alcool froid, solubles dans le chloroforme et l'alcool chaud. L'acide sulfurique chaud et concentré le colore en rouge violet sale.

LAUDANISÉ, ÉE. adj. Qui contient du laudanum.

LAUDANOSINE. s. f. ($C^{42}H^{27}AzO^{8}$). Principe immédiat retiré de l'opium (Hesse) cristallisé en prismes incolores, solubles dans l'alcool et le chloroforme, peu solubles dans l'éther, insolubles dans l'eau. Même coloration que la laudanine en présence de l'acide sulfurique. A fortes doses, la laudanosine produit de la dyspnée, du ralentissement du cœur et des convulsions tétaniques.

LAUDANUM. s. m. [all. et angl. *Laudanum*, it. et esp. *laudano*]. Nom donné autrefois à l'opium ramolli dans l'eau, passé avec expression, et évaporé jusqu'en consistance plus ou moins grande ; quelquefois aussi à l'extrait d'opium préparé avec le vin. — Aujourd'hui nom réservé à deux médicaments dans lesquels l'opium se trouve associé à divers ingrédients, et qui agissent à la manière des préparations d'*opium*. — *Laudanum de Rousseau* [all. *Rousseausche Opiumtinctur*]. Il se fait en délayant 200 grammes d'opium dans 3 kilogr. d'eau chaude, ajoutant 600 grammes de miel, puis 40 grammes de levure de bière ; mettant le tout dans un matras et l'exposant dans une étuve chauffée à 30° centigr. Lorsque la fermentation est complète, on filtre la liqueur, on la concentre au bain-marie, pour retirer 600 grammes, et on laisse refroidir ; on ajoute 200 gr. d'alcool, et on filtre de nouveau après 24 heures (Codex). Ce laudanum a une couleur brune très foncée, une odeur spéciale, une saveur très amère ; il doit être parfaitement fluide, et non visqueux. 20 gouttes de ce laudanum représentent $0^{gr},125$ d'extrait d'opium, ou $0^{gr},25$ d'opium pur, ou $0^{gr},025$ de morphine. V. OPIUM. — *Laudanum de Sydenham* [*vin d'opium composé* ; all. *safranhaltige Opiumtinctur*]. On le prépare avec 200 grammes d'opium, 100 grammes de safran, 15 grammes de cannelle et autant de girofle, qu'on fait macérer pendant quinze jours, dans 1600 grammes de vin de Malaga. On passe en exprimant et l'on filtre (Codex). Ce laudanum est amer, d'odeur d'opium et de safran, de couleur brune quand on le voit en masse, jaune sous une faible épaisseur ou en solution dans l'eau. 20 gouttes représentent $0^{gr},125$ d'opium pur, ou 62 milligrammes d'extrait d'opium, ou 12 milligr. de morphine.

LAURACÉES. s. f. pl. V. LAURINÉES.

LAURANE. s. f. [all. *Laurin*]. Principe cristallisable très amer, très âcre, d'une forte odeur de laurier, retiré par Bonastre des baies de laurier.

LAURATE. s. m. Nom des sels formés par l'acide laurique combiné aux bases.

LAURÉLIQUE. adj. — *Acide laurélique*. Acide gras qui se trouve à l'état de laurélate de potasse dans les graines de laurier.

LAURÈNE. s. m. ($C^{22}H^{16}$). Hydrocarbure liquide, incolore, qui se forme par l'action du chlorure de zinc sur le camphre. Il passe à l'état d'acide lauroxylique par oxydation.

LAURÉOLE. s. f. Nom vulgaire du *Daphne laureola*, L., arbrisseau de la famille des thymélées, à feuilles lancéolées, coriaces, persistantes, à fruits successivement verts, rouges et noirs. Mêmes propriétés épispastiques que le *garou*, à un degré moindre.

LAURÉTINE. s. f. Principe gras retiré des graines de laurier.

LAURIER. s. m. [*Laurus nobilis*, L., δάφνη, all. *Lorbeer*, angl. *laurel*, it. *alloro*, *lauro*, esp. *laurel*]. Arbre (ennéandrie monogynie, L., laurinées, J.) qui croît dans le midi de l'Europe. Ses feuilles, lisses, pointues, persistantes, sont aromatiques et employées surtout comme assaisonnement (*laurier sauce*). Ses fruits, improprement désignés sous le nom de *baies*, donnent par expression l'*huile de laurier*, liquide vert, grenu, aromatique, formé par le mélange d'une huile grasse et d'une huile volatile. On prépare un *onguent* ou *pommade de laurier*, en chauffant 250 grammes de feuilles récentes de laurier pilées, et autant de baies de laurier contuses, avec 500 grammes d'axonge ; on l'emploie à l'extérieur, pour pansement excitant. — *Laurier alexandrin.* Le petit houx. — *Laurier aromatique.* Le brésillet. — *Laurier des bois.* Le garou. — *Laurier-cerise* [*Prunus lauro-cerasus*, L., all. *Kirsehlorbeer*, angl. *cherry-laurel*, it. *lauroceraso*, esp. *laurel real;* vulgairement *laurier amandier* ou *amandier d'Espagne*]. Arbrisseau de la famille des rosacées, dont les feuilles, persistantes, oblongues et luisantes (fig. 262), ont une odeur d'amande et une saveur amère, dues à l'acide cyanhydrique; elles donnent à la distillation une huile essentielle vénéneuse, contenant de l'acide cyanhydrique : cependant on s'en sert pour aromatiser le lait et la crème, à raison d'une feuille par litre de lait. On prépare une *eau de laurier-cerise* en distillant 1 partie de feuilles fraîches avec 4 d'eau ordinaire, et retirant 1 partie du liquide: cette eau est administrée comme antispasmodique. — *Laurier épineux* Variété du houx. — *Laurier épurge.* Le garou. — *Laurier rose* [*laurose; Nerium oleander*, D., all. *Rosenlorbeer*, angl. *rose-laurel*, it. *oleandro*, esp. *laurel-rosa, oleandro adelfo*]. Arbrisseau de la pentandrie monogynie, L., apocynées, J., dont on a employé l'extrait des feuilles ou de l'écorce, dissous dans l'eau, pour le traitement de la gale. C'est une plante vénéneuse, dont le principe toxique est l'*oléandrine*. Pelikan a constaté que c'est en paralysant les mouvements du cœur qu'elle détermine la mort, les autres muscles restant actifs longtemps encore. C'est un poison du cœur. Chez les grenouilles, la vie peut continuer plusieurs heures après que le cœur a cessé de battre. — *Laurier rose des Alpes.* V. RHODODENDRON. — *Laurier de saint Antoine.* V. ÉPILOBE. — *Laurier-tin.* V. VIORNE.

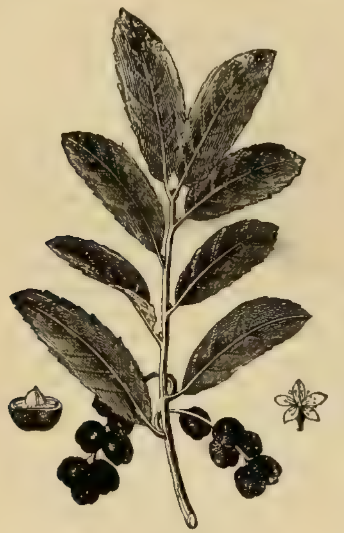

FIG. 262.

LAURINE. s. f. [angl. *laurine*, esp. *laurina*]. Matière extraite (Bonastre) des baies du *Laurus nobilis* (V. LAURIER). Elle est en prismes blancs, inodores et insipides, solubles dans l'alcool et l'éther, point dans l'eau; la chaleur les volatilise sans décomposition.

LAURINÉES ou **LAURACÉES.** s. f. pl. [*laurineæ*]. Famille de plantes dicotylédones apétales à fleurs hermaphrodites, à graine apérispermée. Ce sont des arbres ou arbrisseaux exotiques, à feuilles alternes, rarement opposées, entières, rarement lobées, le plus souvent coriaces, persistantes. Fleurs en panicules ou en cymes; périanthe à 4 ou 6 divisions profondes; étamines en nombre défini, insérées à la base du calice, et dont les filets présentent à leur base deux appendices pédicellés, qui paraissent être des étamines avortées; anthères terminales s'ouvrant par deux ou quatre valves, qui s'enlèvent de la base au sommet; ovaire libre, uniloculaire; style souvent court, terminé par un stigmate simple. Fruit charnu, à la base duquel persiste parfois le calice, qui forme une cupule. Graine à cotylédons épais et charnus.

LAURIQUE ou **LAUROSTÉARIQUE.** adj. — *Acide laurique* ($C^{24}H^{22}O^{3}.HO$). Acide gras obtenu par saponification de la laurostéarine; cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther; insoluble dans l'eau; fond à 42°,50.

LAURONE ou **LAUROSTÉARONE.** s. f. Corps cristallisé en paillettes solubles dans l'alcool, qu'on obtient en distillant le laurate de chaux, et qui paraît être l'acétone de l'acide laurique ou laurostéarique.

LAUROSTÉARINE. s. f. [all. *Laurostearin*] [$C^{6}H^{2}(C^{24}H^{24}O^{4})^{3}$]. Substance grasse qui forme la majeure partie de l'huile de laurier. Cristallisée en aiguilles incolores, soyeuses, peu solubles dans l'alcool froid, très solubles dans l'éther et dans l'alcool bouillant, fusibles vers 45°. Saponifiée par les alcalis, elle fournit l'acide laurique ou laurostéarique. C'est un laurate de glycérine.

LAUROXYLIQUE. adj. — *Acide lauroxylique.* Corps peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, qui se forme quand on oxyde le laurène par l'acide azotique.

LAURYLE ou **LAUROSTÉARYLE.** s. m. ($C^{24}H^{23}$). Radical hypothétique de l'*acide laurique* ou *laurostéarique*, qui deviendrait l'*acide laurylique.*

LAVAGE. s. m. Action de laver. V. PANSEMENT et SIPHON. — *Lavage de l'estomac.* Procédé thérapeutique employé dans la gastrite toxique, les gastrites chroniques, les dyspepsies, la dilatation et le cancer de l'estomac, pour vider celui-ci de son contenu nuisible (poison, liquides fermentés, trop acides, etc.), ou pour modifier sa surface interne, changer la nature de ses sécrétions, prévenir les fermentations qui se font dans son intérieur. On se sert de la pompe stomacale, ou mieux du tube de Faucher, tube de caoutchouc souple, dont une extrémité est conduite par l'œsophage jusque dans l'estomac, dont l'autre extrémité porte un entonnoir en verre, et qui, une fois amorcé, forme siphon, de sorte que le contenu stomacal est évacué au dehors. Les liquides modificateurs sont l'eau bouillie, l'eau de Vichy, les solutions de bicarbonate de soude, d'acide borique (à 2 p. 100), de salicylate de soude (à 3 p. 100).

LAVANDE. s. f. [*Lavandula*, all. *Lavendel*, angl. *lavender*, it. *lavendola*, esp. *lavanda*]. Genre de plantes labiées, dont trois espèces sont employées en médecine : 1° la *lavande officinale* (*Lavandula vera*, DC.), dont les sommités fleuries, aromatiques et stimulantes à cause de l'huile volatile qu'elles contiennent en abondance, sont employées comme sternutatoires, et surtout comme excitantes dans les maladies asthéniques, en poudre (2 à 4 grammes), en infusion (4 à 8 gram.), en bains aromatiques (2 à 4 gram.); on en prépare une *eau distillée*, jaunâtre, qui se donne à la dose de 30 à 60 gram., et qui sert à préparer l'*alcoolat de lavande* (2 à 4 gram.); la lavande entre dans l'eau vulnéraire, les baumes tranquille et nerval, l'eau de Cologne, le vinaigre des quatre voleurs, etc.; on en fait une eau-de-vie et un vinaigre pour la toilette; — 2° la *lavande Spic, Aspic*, ou *lavande mâle* (L. *Spica*, DC.), qui a les mêmes propriétés que la précédente, et les mêmes applications. on en tire une huile volatile, connue sous le nom d'*huile d'Aspic* ou *de Spic*, qui renferme presque le quart de son poids d'un stéaroptène semblable au camphre, et qu'on emploie topiquement contre la teigne, et en frictions contre la paralysie; — 3° la *lavande stæchas.* V. STÆCHAS.

LAVÉ, ÉE adj. [all. *hell, licht*, angl. *faint* .it. *smorto*].

Se dit de certaines couleurs pâles et peu chargées, ex. *bai-brun lavé aux flancs, alezan clair ventre lavé.*

LAVEMENT. s. m. [all. *Klystier*, angl. *injection*, it *serviziale, cristeo*]. Injection faite par l'anus, à l'aide d'une seringue ou d'un irrigateur, et destinée à pénétrer dans l'intestin. On distingue les *lavements simples*, composés d'eau pure, et destinés à provoquer la contraction des muscles du canal intestinal et l'évacuation des matières qu'il contient; et les *lavements médicamenteux*, désignés sous les noms de : *lavements anodins, purgatifs, analeptiques*, etc., suivant qu'ils renferment des substances calmantes, purgatives, nutritives, etc. — *Lavement aloétique.* Lavement purgatif et anthelminthique, préparé avec : aloès soccotrin, 5 gram.; eau de son, 500 gram. — *Lavement analeptique.* On le prépare en faisant bouillir, salep en poudre, 1 à 2 gram., avec bouillon de viande, 125 gram., et battant un jaune d'œuf avec le liquide tiède; on peut ajouter vin rouge, 50 gram. D'autres lavements analeptiques sont préparés avec les peptones ou avec la poudre de viande. — *Lavement anodin* ou *laudanisé.* Eau, ou décoction émolliente, 250 gram.; laudanum de Sydenham, 15 à 20 gouttes. — *Lavement anodin des peintres.* Huile de noix, 200 gram.; vin rouge, 400 gram. — *Lavement anthelminthique.* Mousse de Corse, 12 gram.; eau, 375 gram. Faites bouillir dix minutes, ajoutez huile de ricin, 30 gram. (Foy). — *Lavement antispasmodique.* Poudre de racine de valériane, poudre de feuille d'oranger, āā 4 gram.; eau tiède, 200 gr. V. Lavement *d'asa fœtida* et Lavement *de musc.* — *Lavement d'asa fœtida.* Asa fœtida, 1 à 5 gram.; jaune d'œuf, n° 1; décoction de guimauve, 250 gram. Antispasmodique. — *Lavement astringent.* Alun cristallisé, 4 à 8 gram.; eau chaude, 200 gram.; ou azotate d'argent cristallisé, 10 à 20 centigr., eau distillée, 250 gram; ou extrait de ratanhia, 4 à 8 gram., eau commune, 185 gram., alcool à 56°, 2 gram.; ou tannin, 1 à 4 gram., eau tiède, 250 gram.; ou cachou, 2 à 10 gram., eau chaude, 250 gram. Diarrhées, dysenteries, hémorragies intestinales. — *Lavement camphré.* Camphre, 5 décigram.; jaune d'œuf, n° 1; eau tiède, 250 gram. Érections douloureuses, dysménorrhée. — *Lavement de copahu* (Velpeau). Copahu, 30 gram.; jaune d'œuf, n° 1; laudanum, 1 gram.; eau, 200 gram. — *Lavement de cubèbe.* Cubèbe pulvérisé, 25 gram.; décoction de guimauve, 250 gram. — *Lavement émollient.* Espèces émollientes, 20 ou 30 gram.; eau, q s. pour obtenir 500 gram. de liquide après 10 minutes d'ébullition. Les espèces émollientes peuvent être remplacées par racine de guimauve, 20 gram., ou semences de lin, 10 gram. — *Lavement fébrifuge.* Sulfate de quinine, 2 à 8 décigram.; eau de Rabel, 5 gouttes; eau tiède, 150 gram.; laudanum de Sydenham, 10 gouttes — *Lavement huileux.* Huile d'olive, de lin ou d'amandes douces, 30 gram ; eau, 250 à 400 gram.; jaune d'œuf, n° 1. Laxatif. — *Lavement iodé.* Pour la dysenterie, on a donné, par jour, un lavement où entrent 6 grammes, et jusqu'à 15 ou 20 grammes de teinture d'iode. On a observé consécutivement des sueurs froides, une sensation de brûlure à l'anus et dans l'intestin, des coliques, le goût d'iode dans la bouche, surtout quand le lavement était gardé quelque temps. — *Lavement laxatif* Miel de mercuriale, 60 à 100 gram.; eau, 400 gram Les lavements huileux ou à la glycérine sont également laxatifs. — *Lavement de musc.* Lavement antispasmodique préparé en faisant bouillir racine de guimauve, 4 gram., avec eau commune, q. s. pour avoir 200 gram. de décocté, et ajoutant musc, 50 centigram. à 1 gram., délayé dans un jaune d'œuf. — *Lavement purgatif* Feuilles de séné, 15 gram.; sulfate de soude, 15 gram.; eau bouillante, 500 gram. On peut ajouter, émétique, 20 centigr. — *Lavement purgatif des peintres.* Séné, 8 gram.; eau bouillante, 500 gram. Faites infuser, passez et ajoutez : jalap en poudre, 4 gram.; diaphœnix, 30 gram.; sirop de nerprun, 30 gram. — *Lavement à la santonine.* Lavement vermifuge préparé avec : santonine, 5 à 30 centigr.; eau tiède, 200 gram. — *Lavement de savon.* Savon blanc ordinaire, 8 gram.; eau, 300 à 500 gram. — *Lavement de sel* ou *stimulant.* Sel de cuisine, 30 gram., eau ou infusion, 300 à 500 gram. — *Lavement au semen-contra.* Lavement vermifuge préparé avec : semen-contra, 2 à 10 gram.; eau bouillante, 100 gram. — *Lavement de tabac.* Tabac sec, 1 gram.; eau bouillante, 250 gram. Faites infuser, passez (iléus, tétanos). — *Lavements vineux.* Ceux dans lesquels on fait entrer de 60 à 200 gram. de vin. Ils sont très utiles dans les cas d'affaiblissement par des hémorragies abondantes, de vomissements incoercibles, de fièvres typhoïdes et autres états adynamiques.

LAVER. v. a. — *Laver un gaz.* V. Barboter.

LAWSONIA. s. m. V. Henné.

LAXATIFS. s. m. pl. [*laxativus*, de *laxare*, relâcher; all. *laxirend*, angl. *laxative*, it. *lassativo*, esp. *laxativo*]. Médicaments qui déterminent la purgation sans irriter : tels que le miel, la manne, le tamarin, la casse, les pruneaux, les huiles grasses, etc.

LAXATIF, IVE. adj. Se dit des préparations qui déterminent une purgation douce, sans irritation de l'intestin: *eau laxative, lavement laxatif.*

LAXIFLORE. adj. [de *laxus*, lâche, et *flos*, fleur; all. *weitblumig*, angl. *laxiflorous*]. Se dit de l'inflorescence dans laquelle les fleurs sont écartées les unes des autres.

LAXITÉ. s. f. [*laxitas*, all. *Schlaffheit*, angl. *laxity*, it. *lassità, allentatura*]. Relâchement, défaut de force et de tension dans les fibres.

LAXUM. s. m. Mot latin autrefois employé pour désigner la cause hypothétique des hydropisies, paralysies et autres phénomènes morbides dans lesquels il y a diminution réelle ou supposée de l'énergie normale des actes de l'économie. Le *laxum* était l'opposé du *strictum.*

LAZARET. s. m. [all. *Lazareth*, angl. *lazaretto, lazarhouse*, it. *lazzaretto*, esp. *lazareto*]. Édifice isolé de toute habitation, établi dans divers ports de mer, et destiné à la désinfection des hommes et des choses qui viennent des lieux où règne une maladie réputée contagieuse. Le temps du séjour dans le *lazaret* s'appelle *quarantaine.*

LAZULITE. s m. V Hauyne.

LEAMINGSTON (Angleterre). — *Eau saline*, iodo-bromurée. Bains.

LÉCANORA. s. m. Genre de lichens, dont plusieurs espèces fournissent des matières colorantes, du tournesol en particulier : tels sont le *Lecanora parella*, Ach., et le *L. tartarea*, Ach. Le *L. esculenta*, Eversm. (*Lichen esculentus*, Pallas), sert de nourriture aux habitants de quelques provinces du Caucase et d'Algérie, où il couvre le sol, surtout après une forte pluie, sous forme de corps mamelonnés, durs, légers, blancs et comme farineux à l'intérieur, qui sont emportés par le vent et retombent en pluie (Bugeaud).

LÉCANORINE. s. f. [*acide lecanorique*] ($C^{32}H^{14}O^{14}$). Principe qui se trouve dans les lichens des genres *Lecanora, Variolaria, Roccella*, et dans l'*Evernia prunastri*, Ach.; cristallisable, blanc, sans goût ni odeur; presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther chauds. Bouillie avec de l'eau, ou soumise à la distillation sèche, elle se transforme en *orcine.*

LECAT. (Médecin français, 1700-1768]. — *Golfe de Lecat.* Le *golfe de l'uretre.*

LECCE. — *Gomme de Lecce* [*gomme d'olivier*]. Gomme qui s'écoule du tronc des vieux oliviers : on en faisait autrefois usage en médecine, comme cicatrisante et vulnéraire. — *Huile de Lecce*. Huile d'olive impure qui renferme un peu d'essence de térébenthine.

LÉCHEGUANE. s. f. [*Nectarinia Lecheguana*, H. de Sauss.). Guêpe du Brésil, dont le miel est, dit-on, vénéneux.

LÉCITHINE. s. f. [de λέκιθος, jaune d'œuf (Gobley); all. *Lecithin*, *Eidotterfett*, angl. *lecithine*, it. et esp. *lecitina*, *matiere grasse phosphorée neutre* (Chevreul)]. Corps gras défini, neutre, complexe, qui se trouve dans la substance du cerveau, dans le sang voineux, dans la bile de porc (Strecker), dans les œufs et la laitance de carpe, dans le jaune d'œuf (Gobley), etc., et dont la décomposition donne pour produits des *acides oléique*, *stéarique*, *palmitique*, *phospho-glycérique*, et de la *névrine*. On connaît plusieurs lécithines, différant seulement par l'espèce de corps gras qu'on en retire : ce sont la *dioléine lécithine*, la *distéarine lécithine* et la *dipalmitine lécithine*, qui se dédoublent, d'une part, en névrine; d'autre part, en acide oléique, stéarique ou palmitique. Elles résultent donc de l'union de la névrine à l'acide phospho-glycérique et à deux molécules d'un acide gras. En faisant agir successivement de l'éther et de l'alcool sur du jaune d'œuf, on obtient un résidu solide qui est la dioléine lécithine; la liqueur qui surnage contient la distéarine lécithine, et l'éther dissout la dipalmitine lécithine.

LÉCITHODE. adj. [λεκιθώδης, de λέκιθος, jaune d'œuf et εἶδος]. Qui ressemble au jaune d'œuf.

LÉCYTHIS. s. m. V. SAPUCAYA.

LÉDITANNIQUE. adj. — *Acide léditannique*. Tannin du *Ledum palustre*. V. LÉDON.

LÉDON. s. m. Genre de plantes éricacées. — Le *Lédon des marais* (*Ledum palustre*, L., *romarin sauvage* ou *de Bohême*) a des feuilles à odeur forte, insecticides, dites *folia ledi*, *folia rosmarini sylvestris*, *anthos sylvestre*. On en met parfois dans la bière, qu'elles peuvent rendre nuisible. Distillées avec l'écorce de bouleau, elles donnent l'essence dont on parfume le cuir de Russie. — Le *Ledum latifolium*, Aiton (*thé du Labrador*) s'emploie comme le précédent et en infusions comme apéritif.

LEDRAN. [Chirurgien français, 1685-1770]. — *Suture de Ledran*. V. SUTURE.

LÉÉA. s. m. Genre de plantes ampélidées, dont la principale espèce est le *Leea sambucina*, Willd., dont la racine est employée, dans l'Inde, contre les coliques.

LÉGAL, ALE. adj. [*legalis*, νόμιμος, all. *gerichtlich*, angl. *legal*, it. *legale*, esp. *legal*]. Qui est selon la loi, qui a rapport aux lois : *médecine légale*.

LÉGITIME. adj. [*legitimus*, *genuinus*, νόμιμος, all. *legitim*, *rechtmässig*, angl. *legitimate*, *lawful*, it. *legittimo*, esp. *legitimo*]. Se dit, en général, des choses fondées sur un droit qu'on ne pourrait violer sans tomber dans l'injustice. — *Enfant légitime*. Enfant conçu et né dans le mariage, par conséquent avec les conditions qui établissent ses droits à l'hérédité. Aux termes du Code civil, art. 312 et suivants, l'enfant né après le 180e jour du mariage, ou moins de 300 jours après la dissolution du mariage, est réputé *légitime*. = *Maladie légitime*. Celle qui suit une marche régulière.

LÉGUME. s. m. [*legumen*, de *legere*, ramasser, cueillir; ὄσπριον, all. *Gemüse*, angl. *legume*, *vegetables*, it. *legume*, esp. *legumbre*]. Nom vulgaire de toute plante potagère employée à titre d'aliment. = En botanique, synonyme de *gousse*.

LÉGUMINE. s. f. [all. *Legumin*, *Pflanzenkäsestoff*, angl. *legumine*, it. et esp. *legumina*; *légumine* (Braconnot), *matière végéto-animale des légumineuses* (Einhof), *caséine* ou *caséum végétal* (Liebig)]. Principe immédiat azoté des semences des légumineuses. La légumine est peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool, non coagulable par la chaleur; les acides minéraux la précipitent, ainsi que plusieurs sels mercuriels et calcaires; les acides végétaux la dissolvent. Elle contient du soufre, comme le gluten.

LÉGUMINEUSES. s. f. pl. [*leguminosæ*, all. *Hülsengewächse*, angl. *leguminous plants*, *pulse*, it. *leguminose*, esp. *leguminosas*]. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, composée d'herbes, d'arbrisseaux et d'arbres de toute grandeur. Feuilles alternes, presque toujours composées, pourvues de stipules. Fleurs hermaphrodites, parfois diclines, en général irrégulières. Calice monophylle, divisé plus ou moins profondément; corolle polypétale (rarement nulle ou monopétale), régulière ou irrégulière; ordinairement, 10 étamines adhérentes à la base du calice, généralement diadelphes, parfois monadelphes ou libres; anthères introrses et biloculaires; ovaire supère, surmonté d'un style et d'un stigmate simples. Le fruit est presque toujours une *gousse* à une ou deux loges longitudinales, s'ouvrant en deux ou trois valves, ou ne s'ouvrant pas; graines attachées le long d'une des sutures, dépourvues d'endosperme, et contenant un embryon tantôt droit, tantôt courbe. La famille des légumineuses est divisée en trois tribus : *Cæsalpiniées*, *Mimosées*, *Papilionacées*.

LÉGUMIQUE. adj. — *Acide légumique*. Mélange d'acides aspartique et glutamique, qui se forme par décomposition de la légumine.

LÉIOCOME. V. LIOCOME.

LÉIOGOMME. s. m. [*amidon grillé*]. Fécule rendue soluble dans l'eau froide par la chaleur à 210°.

LÉMERY. [Chimiste français, 1645-1715]. — *Poudre de Lémery*. V. POUDRE *impériale*. — *Sel de Lémery*. V. SEL *admirable*.

LEMNA. s. m. Genre de plantes monocotylédones qui a donné son nom à la famille des lemnacées, et dont l'espèce principale est le *Lemna minor*. V. LENTILLE *d'eau*.

LEMNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones très petites, flottant à la surface des eaux douces stagnantes. Elles sont monoïques, monandres; avant la maturité, deux fleurs mâles et une fleur femelle sont contenues dans une seule spathe; ovaire uniloculaire; fruit utriculaire à une ou plusieurs graines.

LEMNISQUE. adj. et s. m. [*lemniscus*, λημνίσκος]. Bandelette repliée sur elle-même, employée dans le traitement des plaies (Celse). — Pessaire en forme de sablier, dont la coupe représenterait à peu près un 8.

LEMON-GRASS. s. m. Nom anglais de l'*Andropogon citratum*, DC. (*andropogon à odeur de citron*, *citronnelle*). Graminée de la Martinique, à odeur de citron, qui passe pour déterminer l'avortement.

LÉMURIENS. s. m. pl. Groupe de mammifères de l'ordre des primates, ayant les caractères suivants : membres antérieurs plus courts que les postérieurs; corps grêle; face allongée en museau; mains et pieds à pouce opposable, pourvus d'ongles non rétractiles, plats, sauf au deuxième et parfois au troisième orteil; membres libres ou réunis de chaque côté par une membrane.

LENICEPS. s. m. [de *leniter capiens*, prenant doucement]. Instrument destiné à remplacer le forceps, fondé sur les mêmes principes, mais agissant avec plus de douceur et comme auxiliaire des contractions utérines (Mattei).

LÉNITIF, IVE. adj. et s. m. [*leniens*, *lenitivus*, de *lenire*, adoucir; ἤπιος, all. *lindrend*, *Linderungsmittel*, angl. *lenitive*, it. et esp. *lenitivo*]. Synonyme d'*adoucissant*, et quelquefois, mais à tort, de *laxatif*. — *Électuaire lénitif* ou de *séné composé*. On le prépare avec : racine de polypode, raisins de Corinthe, āā 60 gram.; réglisse, 30 gram.; feuilles fraîches de scolopendre, prunes de Damas, jujubes, āā 45 gram.; et feuilles de mercuriale, 120 gram. On fait bouillir dans une décoction de 60 gram.

d'orge, d'abord le polypode, puis la réglisse, les feuilles de scolopendre et de mercuriale et les fruits. On fait bouillir à part 64 gram. de séné ; on mèle les deux décoctions, et on les fait évaporer jusqu'à ce qu'il ne reste que 2^{kil},500 de liquide. On ajoute sucre blanc, 1^{kil},200, et l'on fait cuire à consistance de sirop, dans lequel on incorpore : pulpe de casse, de tamarin et de pruneaux, ãã 200 gram. ; feuilles de séné en poudre très fine, 150 gram. ; semences de fenouil et d'anis pulvérisées, ãã 10 gr. Cet électuaire s'administrait en lavements (15 à 30 grammes).

LENT, ENTE. adj. [*lentus*, all. *langsam*, angl. *slow*, it. et esp. *lento*]. Se dit, en général, de ce qui est tardif dans ses mouvements. — *Fièvre lente*. Fièvre continue, peu intense dans ses symptômes, et qui suit une marche chronique. Souvent le mot *fièvre lente* est synonyme de *fièvre hectique*. — *Pouls lent*. Celui dont les battements se font avec lenteur et dans lequel la systole artérielle est plus prompte que la diastole.

LENTE. s. f. V. Pou. = Nom vulgaire donné en quelques pays à l'entérite dysentérique du gros bétail.

LENTIBULARIÉES. s. f. pl. V. Utriculariées.

LENTICELLE. s. f. [all. *Rindenhockerchen*, angl. *lenticell*, it. *lenticella*, esp. *lenticela*]. Tache rousse et ovale (de Candolle) de l'écorce des branches des arbres ; c'est une simple expansion de la couche subéreuse mise à nu par la destruction d'un poil ou d'un aiguillon.

LENTICULAIRE, LENTIFORME. adj. [*lenticularis*, all. *linsenformig*, angl. *lenticular*, it. *lenticolare*, esp. *lenticular*]. Qui a la forme d'une lentille (*couteau lenticulaire*) ou qui concerne la lentille du cristallin (*cataracte lenticulaire*). = En anatomie, *ganglion lenticulaire*. Le *ganglion ophtalmique*. — *Noyau lenticulaire*. V. Strié (*Corps*). — *Os lenticulaire*. Le plus petit des osselets de l'ouïe, situé entre l'apophyse verticale de l'enclume, à laquelle il répond par sa face externe, et l'étrier, auquel il répond par sa face interne : souvent il est soudé à l'enclume. V. Oreille *moyenne*. — *Papille lenticulaire*. V. Langue.

LENTICULE. s. f. V. Lentille *d'eau*.

LENTIFORME. adj. [de *lens*, lentille, et *forme*]. En forme de lentille : *éphélide lentiforme*.

LENTIGO. s. m. [*lentigo*, de *lens*, lentille ; φακός, all. *Sommersprossen*, *Leberflecken*, angl. *lentigo*, *freckles*, it. *lentiggine*]. Tache de rousseur. V. Éphélide.

LENTILLE. s. f. [*Ervum lens*, L., φακός, all. *Linse*, angl. *lentil*, it. *lenticchia*, esp. *lenteja*]. Plante légumineuse papilionacée, dont les graines sont alimentaires, mais n'ont aucune propriété médicamenteuse. On supposait autrefois la décoction de lentille propre à faciliter l'éruption de la variole ou de la rougeole ; sa farine s'emploie quelquefois en cataplasmes comme résolutive, et fait la base de l'*erva lenta* et de la *revalescière*. — *Lentille d'eau* ou *lenticule* (*Lemna minor*, L.). Plante de la famille des lemnacées, dont les feuilles, en forme de lentilles, flottent à la surface de l'eau : elle est employée comme émolliente.

LENTILLE. s. f. [all. *Linsenglas*, angl. *lens*, *omphalopter*, it. *lente*]. En physique, masse de substance transparente, ordinairement en verre (*crown-glass* ou *flint-glass*), et plus réfringente que l'air, limitée par deux surfaces sphériques ou par une surface sphérique et une surface plane, et réfractant la lumière d'une manière qui varie avec sa construction. On distingue deux groupes de lentilles : 1° les lentilles *à bords minces*, dont l'épaisseur augmente de la périphérie au centre ; 2° les lentilles *à bords épais*, dont l'épaisseur diminue de la périphérie au centre. Les premières sont toujours *convergentes*, c'est-à-dire qu'elles dirigent vers un point unique, appelé *foyer*, tous les rayons qui se rétractent à sa surface après leur émergence ; on appelle *biconvexe* celle dont les surfaces réfringentes sont toutes deux convexes ; *plan-convexe* celle qui a une surface convexe et une surface plane ; *ménisque convergent*, celle dont une surface est convexe et l'autre concave. Les secondes sont toujours *divergentes*, c'est-à-dire que les rayons qui tombent sur leur surface sont transformés, après émergence, en rayons divergents ; on appelle *biconcave* celle dont les deux surfaces sont concaves ; *plan-concave* celle dont une surface est concave et l'autre plane ; *ménisque divergent* celle dont la surface concave a un plus petit rayon que l'autre. — *Lentille aplanétique* [de ἀπλάνης, qui n'est pas dispersé] (Lister, 1830). Lentille composée de *flint* et de *crown*, construite de façon à faire disparaître toute aberration de sphéricité. V. Achromatisme. — *Lentille astigmatique* ou *cylindrique*. Lentille dont la surface réfringente est cylindrique, et qui est propre à corriger l'*astigmatisme*. = En pathologie, espèce d'*éphélide* ou de *nævus*. — En anatomie, souvent synonyme de cristallin. — *Lentille cristalline*. Le cristallin.

LENTISQUE. s. m. [all. *Mastixbaum*, angl. *lentisc*, *mastic-tree*, it. et esp. *lentisco*]. Nom vulgaire du *Pistacia Lentiscus*, L., arbrisseau de la famille des térébinthacées, cultivé dans les îles de l'Archipel grec, qui fournit, par incision, une résine appelée *mastic*, et dont les fruits donnent une huile vert foncé, employée dans l'alimentation et dans l'éclairage.

LENTITE. s. f. Nom donné à une prétendue inflammation du cristallin, qui n'existe pas.

LÉONTIASIS. s. f. [de λέων, lion ; all. et angl. *leontiasis*, it. *leontiasi*]. Nom donné à l'éléphantiasis tuberculeux de la face, à cause de l'aspect que celle-ci présente.

LÉONTICE. s. m. V. Cohosh.

LÉONTODON. s. m. V. Pissenlit.

LÉONURE. s. m. V. Agripaume.

LÉPICÈNE. s. f. [*lepicena*, de λεπὶς, écaille, et κενὸς, vide ; esp. *lepicena*] (Richard). La glumelle des graminées.

LÉPIDE. s. m. Poil végétal en écusson (*pilus scutatus*), résultant de la soudure de poils étoilés.

LÉPIDINE. s. f. [all. *Lepidinum*, *Lepidin*, angl. *lepidine*, it. et esp. *lepidina*]. Substance extraite par Leroux du *Lepidium iberis*, L. (V. Passerage), neutre, amère, pulvérulente, soluble dans l'eau et l'alcool, essayée sans succès contre les fièvres intermittentes. = *Lépidine* ($C^{20}H^9Az$). Base liquide qu'on obtient en préparant le leucol ; bout à 260° et donne des sels cristallisables.

LÉPIDIUM. s. m. Genre de plantes crucifères, dont plusieurs espèces sont usitées en médecine. V. Cresson *alénois*, Nasitort, Passerage et Thlaspi.

LÉPIDOÏDE. adj. [*lepidoides*, de λεπὶς, écaille, et εἶδος, ressemblance ; all. *schuppenformig*, it. et esp. *lepidoide*]. Qui ressemble à une écaille. — *Suture lépidoïde*. La suture temporo-pariétale.

LÉPIDOPLASTE. adj. Qui produit des écailles.

LÉPIDOPHYLLE. adj. [*lepidophyllus*, de λεπὶς, écaille, et φύλλον, feuille]. Qui a des feuilles en forme d'écailles.

LÉPIDOPTÈRES. s. m. pl. [*lepidoptera*, de λεπὶς, écaille, et πτερόν, aile ; all. *Lepidopteren*, angl. *lepidopterous*, esp. *lepidopteros*]. Ordre d'insectes qui ont des organes buccaux pourvus d'une trompe enroulée et disposée pour la succion, et qui subissent des métamorphoses complètes ; ils offrent successivement l'état d'*œufs* (fig. 263), celui de *larve*, qui, dans cet ordre, porte le nom de *chenille* (fig. 264), puis l'état de *chrysalide*, et enfin de *papillon*. Les chenilles ont six pieds écailleux en avant, quatre à dix pieds membraneux en arrière : leur bouche est disposée pour la mastication ; elles changent plusieurs fois de peau, avant de passer à l'état de *nymphe* ou de *chrysalide* à enveloppe coriace (fig. 266) ; la plupart se renferment pour cela dans un *cocon* (fig. 265) formé de filaments très fins, qui sont la *soie* (V. BOMBYX), et au centre duquel se trouve la chrysalide. De la chrysalide sort l'insecte parfait, ou *papillon* (fig. 263), qui a quatre ailes, membraneuses, couvertes, sur les deux faces, d'écailles dorées pulvérulentes; des antennes de forme variable et composées souvent d'un grand nombre d'articles; un appareil buccal formé d'une lèvre supérieure constituée par trois écailles, de deux mandibules creusées d'une gouttière et formant par leur réunion une trompe, dont la base porte, de chaque côté, un petit appendice appelé palpe mandibulaire, de deux mâchoires ou palpes labiaux, et d'une écaille formant une lèvre inférieure rudimentaire. Les tarses ont toujours 5 articles; l'abdomen, composé de 6 à 7 anneaux, et fixé au thorax par un pédicule, n'a ni aiguillon, ni tarière, et se termine, chez les mâles, par un pénis renfermé dans une sorte de pince plate. V. BOMBYX, CHENILLE et INSECTES.

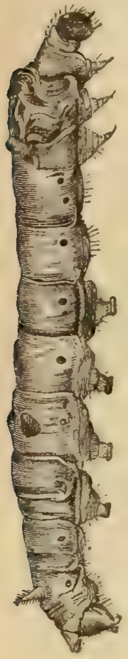

FIG. 264.

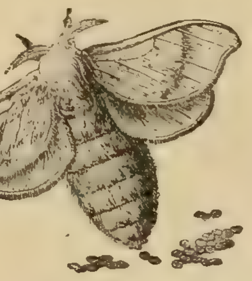

FIG. 263.

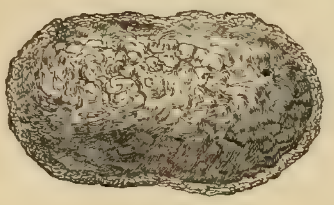

FIG. 265.

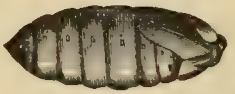

FIG. 266.

LÉPIDOSARCOME. s. m. [*lepidosarcoma*, de λεπὶς, écaille, et *sarcome*]. Tumeur sarcomateuse couverte d'écailles irrégulières, que A. Severin dit avoir été observée dans l'intérieur de la bouche.

LÉPIDOSIREN. s. m. Genre d'animaux vertébrés rangés autrefois parmi les batraciens ou ichtyobatraciens, et rattachés actuellement à l'ordre des poissons dipneustes : ils habitent les fleuves de l'Amérique du Nord.

LÉPOCYTODE. s. m. *Cytode* pourvu d'une paroi.

LÉPORIDE. s. m. Métis du lièvre et de la lapine, ou de la hase et du lapin. Il est plus gros que ce dernier. Les mâles et les femelles sont féconds pendant quelques générations.

LÈPRE. s. f. [*lepra*, λέπρα, de λεπρὸς écailleux, de λεπὶς, écaille; all. *Aussatz*, angl. *leprosy*, it. *lepra*, *lebbra*, esp. *lepra*]. Maladie générale, endémique dans certains pays, particulièrement dans le voisinage et le long des côtes (Égypte, Arabie, Syrie, Madère, Archipel grec, côtes de la mer Noire et de la Méditerranée, Irlande, Livonie, Norvège, etc.), et caractérisée par l'apparition, sur la peau et certaines muqueuses, de taches, de nodosités, de vésicules, à évolution ulcéreuse, avec anesthésie de ces points et troubles de la nutrition. La lèpre est identique dans tous les pays où elle existe; elle ne diffère d'une contrée à l'autre que par quelques symptômes sans importance. Elle est souvent héréditaire, plus fréquente chez l'homme que chez la femme; rare avant six ans, elle apparaît surtout vers la trentième année. Un sentiment de malaise général, de la lenteur et de la paresse dans les mouvements, de la tendance à l'hébétude, au sommeil, des fourmillements et des douleurs dans les membres inférieurs, quelquefois une éruption de bulles analogues au pemphigus, précèdent ordinairement l'apparition des symptômes caractéristiques de la maladie, lesquels permettent de distinguer trois formes ou types de lèpre : 1° *lepre tuberculeuse* ou *tubéreuse*; 2° *lepre maculeuse*; 3° *lepre anesthésique*. — Dans la *lepre tuberculeuse* (*éléphantiasis des Grecs*), on voit apparaître, après les prodromes, des taches circulaires, nettement circonscrites, en général très étendues, plates ou du moins peu saillantes, lisses, brillantes, de coloration variable depuis le rouge pâle jusqu'au gris-noir et d'autant plus foncée qu'elles sont plus anciennes; elles siègent sur le dos, les fesses, les membres supérieurs et inférieurs, et aussi à la figure, mais d'une façon moins prononcée : ces taches disparaissent spontanément ou s'élargissent du centre à la périphérie. Sur ces taches et dans leur intervalle la peau s'épaissit et forme des nodosités, plates ou hémisphériques, d'un volume qui varie depuis celui d'un grain de millet jusqu'à celui d'une noix, souvent bosselées, inégales, de couleur claire ou cuivrée. elles apparaissent d'abord sur les arcades sourcilières et les autres parties de la face, et s'étendent aux mains, aux bras, aux jambes, au tronc; elles peuvent donner naissance à de l'œdème, à des lymphangites, à des adénites; au bout d'un temps variable, elles se ramollissent et forment des ulcérations, qui suppurent et s'étendent de la peau aux parties molles sous-jacentes. Les muqueuses buccale, nasale, conjonctivale, laryngée, présentent aussi des tubercules suivis d'ulcérations : celles-ci peuvent se rencontrer jusque dans le poumon et l'intestin. — Dans la *lèpre maculeuse* ou *lisse*, on n'observe que des taches, qui se montrent, après la période prodromique, sur la peau du visage et des membres, et en moins grande quantité sur le tronc; tantôt elles sont rouges (*morphea rubra*), tantôt blanches (*morphea alba*, *vitiligo alba*), tantôt plus ou moins foncées (*morphea nigra*, *vitiligo melas*); elles peuvent conserver le même état pendant plusieurs années, sans autres symptômes, ou s'accompagner des signes de la forme suivante. La *lèpre anesthésique* peut exister seule, mais elle accompagne ordinairement une des deux formes qui précèdent. La peau est d'abord hyperesthésiée, douloureuse au moindre attouchement; puis apparaît l'anesthésie cutanée, sous forme de plaques, non seulement sur les taches et les tubercules, mais aussi sur les parties saines de la peau : les coupures, les brûlures, etc., ne sont pas senties; les extrémités sont paralysées; plus tard, l'hyperesthésie reparaît. Dans une variété de lèpre anesthésique, il se forme des bulles, d'abord analogues à celles du pemphigus, qui plus tard se rompent et laissent des ulcérations profondes. Au niveau des parties anesthésiées, la peau se ride, les muscles s'atrophient, les tissus s'ulcèrent, se gangrènent, et laissent des déformations profondes (*lepre mutilante*); les mouvements deviennent impossibles, le marasme et la cachexie progressent et amènent la mort. Le changement de climat paraît jusqu'ici le seul moyen de traitement sur lequel on puisse compter : on a recommandé l'arsenic, l'iodure et le bromure de potassium, le fer, le mercure, les bains sulfureux, les ventouses scarifiées, etc., mais une bonne hygiène paraît plus utile que le reste du traitement.

LÉPREUX, EUSE. adj. et s. [*leprosus*, ἐλεφαντιακὸς, all. *aussätzig*]. Qui concerne la lèpre; qui en est atteint.

LÉPROSERIE. s. f. [all. *Siechenhaus*, angl. *pest-house*, *lazar-house*, it. *spedale per li lebbrosi*, esp. *leproseria*]. Hôpital consacré au traitement de la lèpre, particulièrement de la lèpre tuberculeuse ou éléphantiasis des Grecs, qui était regardée, à tort probablement, comme infiniment contagieuse. On séparait les lépreux de toute communication avec les personnes saines.

LEPTANDRE. s. m. [*Leptandra virginica*, Nutt., *Veronica virginica*, L.]. Plante scrofulariée, de l'Amérique du Nord, dont la racine, amère et nauséeuse, est émétocathartique, et dont on extrait la *leptandrine*.

LEPTANDRINE. s. f. ou **LEPTANDRIN.** s. m. Principe actif du *Leptandra virginica*, Nutt. (V. Leptandre), qu'on emploie aux États-Unis, comme laxatif et cholagogue, à la dose de 25 milligr. à 10 centigr., répétée trois ou quatre fois par jour, contre la diarrhée ou la dysenterie chronique, certaines dyspepsies atoniques, et pour régulariser la sécrétion biliaire (Gubler).

LEPTE. s. m. V. Rouget.

LEPTOMÈRE. s. m. [λεπτομερία, de λεπτὸς, menu, et μέρος, partie]. Se dit des parties les plus petites de l'économie. V. Élément.

LEPTOMITE. s. m. (*Leptomitus*). Nom sous lequel on désigne plusieurs organismes parasites de l'homme, qu'on a rangés parmi les algues zoosporées, mais que Ch. Robin croit être des champignons devenus méconnaissables. Ce sont : le *leptomite urophile* (*Leptomitus urophilus*, Mont.), trouvé par Rayer dans une urine malade; le *leptomite de Hannover* (*L. Hannoverii*, Ch. R.), signalé par Hannover dans la phtisie, le diabète, etc.; le *leptomite de l'épiderme* (*L. epidermis*, Küch.), découvert par Gubler chez un jeune homme dont la main avait été percée d'une balle, et dont la blessure avait été traitée par l'irrigation continue; le *leptomite utéricole* (*L. uteri*, Küch.), trouvé par Lebert sur la muqueuse de l'utérus; le *leptomite de l'œil* (*L. oculi*, Küch.), extrait par Helmbrecht de la chambre postérieure de l'œil d'un homme.

LEPTOPHONIE. s. f. [de λεπτὸς, ténu, et φωνὴ, voix]. Aphonie, faiblesse de la voix.

LEPTORRHINIE. s. f. État du nez saillant et mince.

LEPTORRHINIEN, ENNE. adj. et s. Qui est pourvu d'un nez mince et non aplati.

LEPTOSPERME. s. m. [*Leptospermum*, de λεπτὸς, mince, et σπέρμα, graine]. Genre de plantes myrtacées, dont une espèce (*L. flavescens*, Smith, *L. thea*, Willd.) a des feuilles et des fleurs d'odeur aromatique, de saveur un peu amère, employées en infusion théiforme, en Australie, contre le scorbut.

LEPTOTHRIX. s. f. [de λεπτὸς, menu, et θρὶξ, cheveu]. Genre d'algues (Ch. Robin), ou de champignons polymorphes (Hallier), dont l'espèce principale, le *Leptothrix buccalis*, Ch. R., se trouve en quantité considérable sur la surface de la langue, dans la matière accumulée dans l'interstice des dents ou la cavité des dents cariées, dans certains liquides vomis ou rendus par des individus atteints de diarrhée, et dans le liquide contenu dans l'estomac après la mort par maladie, sous forme de petits filaments ou bâtonnets droits ou légèrement courbés, ou coudés brusquement à angle variable, à bords nets, extrémités non effilées, larges de $0^{mm},001$ au plus, longs de $0^{mm},020$ à $0^{mm},100$ ou même davantage. Ces bâtonnets sont libres et flottants dans les liquides indiqués plus haut. Dans la substance accumulée entre les dents depuis deux ou trois jours, ils atteignent une longueur de $0^{mm},100$ et plus, et sont disposés en faisceaux droits ou onduleux très serrés. On trouve toujours avec eux des vibrions, des cellules d'épithélium, des leucocytes et des granules moléculaires. A un grossissement de 700 à 800 fois, on voit, dans ces filaments, de petits corpuscules plus ou moins espacés, ronds, très difficiles à bien étudier. L'étude de leur développement montre qu'ils apparaissent sous forme de fins granules libres (*microzymas*) représentant des *conidies*, ou en amas diversement configurés, devenant bientôt de courts bâtonnets (*bactéries*) ou *filaments*, inclus dans une gangue amorphe ou libres, qui sont les *myceliums* dérivant de ces conidies. Ce sont eux (Ch. Robin) qui ont été décrits sous les noms de *bactéridies* ou *bacterium du sang de rate* ; ils se rencontrent fréquemment dans le sang des moutons atteints de sang de rate, et sur divers animaux à la suite des inoculations faites à titre d'expérience (Fuchs, 1848, Brauell (de Dorpat), Pollender, Delafond, 1860, Signol, Rayer, Davaine). Delafont avait constaté la présence de ces bactéries dans le sang des animaux charbonneux seulement. On a pu les observer dans la maladie du cheval qualifiée de *diathèse typhoïde* (V. Influenza), surtout chez ceux qui ont succombé à la forme paraplégique. Le sang qui les contient est inoculable, et on les retrouve dans le sang des animaux inoculés en grande abondance (V. Vibrion). A l'état normal, il n'y a pas de leptothrix ou autres vibrioniens dans le canal intestinal ni dans les fèces. Sur les suppliciés, ils s'y produisent de 12 à 20 heures après la mort, selon l'état de la température (Ch. Robin).

LEPTYNTIQUE. adj. et s. m. [*leptynticus*, λεπτυντικὸς, de λεπτύνειν, atténuer]. Synonyme d'*atténuant*.

LERNÉENS. s. m. pl. Ordre de crustacés cyclopigènes, qui, à l'état adulte, vivent en parasites sur les branchies, les yeux, les lèvres, les narines des poissons. Ils possèdent deux paires de pattes-mâchoires : l'interne, courte, pourvue de forts crochets ; l'externe formant deux bras longs, mous, qui se fixent sur la proie. Le mâle est beaucoup plus petit que la femelle et vit sur elle.

LÉSION. s. f. [*læsio*, de *lædere*, blesser; πάθος, all. *Verletzung*, angl. *lesion*, it. *lesione*, esp. *lesion*]. Changement morbide survenu dans la continuité des organes, leur situation, leurs rapports, leur conformation, ou leur organisation intime. Toute lésion est *organique*, c'est-à-dire qu'elle intéresse la constitution des tissus et des organes; il ne peut y avoir de lésions purement *vitales*, puisque la vie n'est qu'une manifestation de l'état dit d'*organisation*, le mode d'activité des êtres organisés. — *Lésion* se dit surtout du changement *anatomique* accompli, déterminé par tel ou tel trouble survenu dans les actes; *trouble* ou *perturbation* désignent le changement en mal qui s'observe dans les *actes*. Ainsi l'on dit : *trouble de la nutrition*, *lésion des tissus*, et l'on ne doit pas dire : *lésion de nutrition*, *perturbation des tissus*, etc. On appelle particulièrement *lésions de structure*, *lésions moléculaires*, les changements survenus dans la composition immédiate de la substance même des éléments anatomiques.

LESSIVE. s. f. [*lixivia*, *lixivium*, all. *Lauge*, angl. *lye*, it. *lisciva*, esp. *legia*]. Liquide tenant en dissolution de la potasse ou de la soude en excès. La *lessive des cendres*, obtenue en épuisant par l'eau les cendres de bois, contient des sels solubles, surtout de soude et de potasse, dont la nature varie avec celle des végétaux dont ces cendres proviennent. V. Cendre. — *Lessive des savonniers*. Liqueur renfermant un peu moins du tiers de son poids de soude caustique, et employée pour faire le savon médicinal. On la prépare avec : carbonate de soude cristallisé, 2000 gram., chaux vive, 800 gram.; eau, 12 000 gram. On éteint la chaux, on la délaye dans l'eau, on ajoute le carbonate de soude, et on fait bouillir le mélange pendant une demi-heure, en agitant, et remplaçant l'eau qui s'évapore : on évapore rapidement dans une bassine d'argent jusqu'à ce que le liquide, refroidi, marque 36° B.

LÉTHALITÉ. s. f. [*lethalitas*, de *lethum*, la mort ; all. *Tödtlichkeit*, angl. *lethality*, it. *letalità*, esp. *letalidad*]. Ensemble des conditions qui rendent mortelles les blessures ou les maladies. V. Mortalité.

LÉTHARGIE. s. f. [*lethargus*, *lethargia*, de λήθη, oubli, et ἀργία, paresse, engourdissement ; all. *Lethargie*, *Schlafsucht*, angl. *lethargy*, it. *letargia*, esp. *letargo*]. Sommeil profond et continuel dans lequel le malade parle quand on le réveille, mais ne sait ce qu'il dit, oublie ce qu'il a dit, et retombe promptement dans son premier état : on ne l'observe guère que chez les hystériques. La *léthargie* diffère du *carus* en ce que, dans celui-ci, l'état de sommeil est plus profond, que le malade n'entend pas, ne répond pas, et n'ouvre pas les yeux, lors même qu'on le secoue et qu'on lui parle à haute voix ; ou, s'il les ouvre, il ne voit pas et retombe sur-le-champ dans son premier état. On emploie souvent le terme de *lethargie*, dans le langage vulgaire, comme synonyme de *mort apparente*.

LÉTHARGIQUE. adj. [*lethargicus*, all. *lethargisch schlafsüchtig*, angl. *lethargic*, it. et esp. *letargico*]. Qui est plongé dans la léthargie, qui a rapport à la léthargie.

LÉTHARGUS. s. m. [λήθαργος]. Nom sous lequel Hippocrate et, après lui, les médecins grecs ont décrit une fièvre rémittente caractérisée par l'assoupissement. Le *causus*, la *phrénitis* et le *léthargus* formaient, dans la pathologie ancienne, un groupe caractérisé de fièvres rémittentes et pseudo-continues.

LÉTHIFÈRE. adj. [*lethifer*, de *lethum*, la mort, et *ferre*, porter ; all. *todbringend*, angl. *lethiferous*, it. *letifero*, esp. *letal*, *letifero*]. Qui donne la mort.

LEUCAMIQUE. adj. — *Acide leucamique*. V. Leucine.

LEUCANILINE. s. f. V. Rosaniline.

LEUCAZOLITMINE. s. f. Corps obtenu par l'action de l'hydrogène sur l'*azolitmine*, par l'intermédiaire du zinc. Elle reste en combinaison avec l'oxyde de zinc, mais peut en être séparée.

LEUCÉ. s. f. V. Alphos.

LEUCÉMIE. s. f. V. Leucocythémie.

LEUCÉTHIOPIE. s. f. [de λευκὸς, blanc, et *éthiopien* ; it. et esp. *leucetiopia*]. V. Albinisme.

LEUCINDIGINE. s. f. L'*indigo blanc*. V. Indigotine.

LEUCINE. s. f. [de λευκὸς, blanc ; all. *Leucin*, angl. *leucinum*, *leucine*, it. et esp. *leucina ; oxyde caséique*, Proust ; *aposépédine ; acide leucamique*] ($C^{12}H^{13}AzO^4$). Principe qui existe normalement dans le tissu pulmonaire, pancréatique, splénique, hépatique, rénal, cérébral, etc. ; et, à l'état morbide, dans l'urine : c'est un des produits de la désassimilation des matières albuminoïdes. Elle se forme, avec la tyrosine, dans la putréfaction des matières azotées animales et végétales : on la prépare en traitant ces matières, à chaud, par l'acide sulfurique. Substance blanche, légère, cristalline, sans odeur ni saveur, fusible, sublimable en partie, soluble dans l'eau, peu dans l'alcool, formant avec l'acide azoteux de l'acide leucique.

LEUCIQUE. adj. — *Acide leucique* ($C^{12}H^{12}O^6$). Corps cristallisé en aiguilles, incolore, acide, de saveur amère, qui prend naissance quand on fait agir l'acide azoteux sur la leucine.

LEUCITE. s. f. La sclérotite.

LEUCO-ANGÉITE. s. f. V. Angioleucite.

LEUCOCYTE. s. m. [λευκὸς, blanc, et κύτος, cavité ; *globule du pus*, *globule blanc du pus*, *globule de la lymphe*, *granule* ou *corpuscule de la lymphe ; granule* ou *globule du chyle*, *globule de mucus*, *globule de chyle dans le sang ; globule fibrineux du sang, du pus, du mucus, de la salive, de l'urine ; globule blanc du sang, globulin du sang ; globule muqueux*, *cellule de la lymphe*, *cellule du pus et du mucus*, *globule d'inflammation* ou *d'exsudation*, *cellule granuleuse* ou *granulée*, *globule granuleux de l'exsudation* ou *de l'inflammation*, *globule pyoïde*, *corpuscule incolore du sang*, *globule lymphatique*, *vésicule incolore du sang*, *corpuscule* ou *globule cytoïde*, *cellule incolore du sang*, *pyocyte*]. Espèce d'éléments anatomiques qui se présentent, soit à l'état de cellules, soit à l'état de noyaux libres (*globulins*) ; ces derniers, entourés d'une mince couche de protoplasma, peu nombreux, sphériques, sans nucléoles, légèrement contractés et recourbés par l'action de l'acide acétique, tandis que les leucocytes de la variété cellule se distinguent par la forme sphérique, par la production, à l'état frais, d'expansions sarcodiques qui les déforment, mais surtout par les actions coagulantes et dissolvantes spéciales de l'eau, de l'acide acétique, etc., qui les pâlissent et y font apparaître généralement de un à quatre petits amas ou noyaux, lorsque leur état finement granuleux n'a pas été remplacé par le dépôt de granulations graisseuses dont ils sont souvent le siège. On trouve à l'état normal ces globules dans toutes les parties où existent les globules rouges du sang, ainsi que dans la lymphe. C'est dans ces diverses conditions que ces éléments ont reçu les noms de *globules de la lymphe*, *du chyle*, et de *globules blancs du sang*. Ces éléments se rencontrent en outre dans toutes les autres humeurs de l'économie, soit normales, soit accidentelles, dans lesquelles on les a pris longtemps pour des espèces différentes des précédents, sous les noms de *globules du mucus*, *du pus*, *du colostrum*, etc. Le liquide de la surface des muqueuses, dans des conditions normales, n'en renferme pas ; mais le plus léger trouble de la circulation de ces membranes suffit pour déterminer à leur surface la production des leucocytes. Aussi les voit-on dans les mucus, tels que celui de la vessie, en des conditions sinon tout à fait normales, au moins devenues habituelles chez un grand nombre de personnes. Enfin ils constituent l'élément principal, et presque à l'exclusion de tout autre, dans le sérum du pus et dans la sérosité des vésicatoires, où ils sont en suspension. Ils sont composés d'une masse sphérique de substance organisée incolore, avec une mince paroi pelliculaire, qui n'apparaît que lorsqu'on les a traités par l'acide acétique, qui les gonfle. Cette masse est uniformément parsemée de granulations, plus abondantes au centre qu'à la périphérie, très fines, grisâtres, à centre brillant et jaunâtre. C'est seulement par suite d'altération du sérum ou de l'action de l'eau et des agents chimiques qu'elles deviennent cohérentes et qu'elles forment des amas ou noyaux dont l'observateur constate la production artificielle ou accidentelle, dont il peut même suivre les principales phases, mais qui ne sauraient être complètement assimilés aux noyaux proprement dits des autres espèces de cellules. Parfois ils manquent de noyaux, même après l'action de l'acide acétique (*globules pyoïdes*). Tous sont des corps sphériques, à surface lisse ou à peine grenue, mais non plissée ni framboisée, comme on l'a dit. Leur diamètre est de 8 à 14 millièmes de millimètre, selon les organes et les conditions dans lesquels ils se forment. Ils sont grisâtres, transparents à la lumière transmise ; d'un blanc jaunâtre à la lumière réfléchie. Ils sont beaucoup moins nombreux et un peu plus légers que les globules rouges du sang. Ils sont animés de mouvements amiboïdes (V. Amibiforme) qui leur permettent de se déplacer, d'englober les corpuscules, graisseux ou autres, avec lesquels ils sont en contact, et peut-être de traverser les membranes organiques (V. Diapédèse). Ils se multiplient par scission : celle-ci, d'après Ranvier, serait due uniquement aux contractions du protoplasma, la scission du noyau étant purement passive. Leur rôle principal paraît être de contribuer à la formation des *hématies* (V. HÉMOPOÈSE).

LEUCOCYTHÉMIE, s. f. [de λευκὸς, blanc, κύτος, cavité, et αἷμα, sang], **LEUCÉMIE** ou **LEUKÉMIE**. s. f. [de λευκὸς, blanc, et αἷμα, sang; all. *Leukæmie*, *Leucocythæmie*, angl. *leucocythæmia*, it. *leucocitemia*]. Maladie générale caractérisée par une augmentation considérable et permanente de la quantité des leucocytes dans le sang, et par l'hypertrophie des organes formés de tissu lymphoïde (rate, ganglions lymphatiques, follicules de l'intestin, etc.). La permanence de l'excès des globules blancs distingue la *leucocythémie* de la *leucocythose*, dans laquelle cet excès est passager. Le sang étant alors de couleur lie de vin, et non blanc, les termes de *leucémie* et *leucohémie* proposés par Virchow sont inexacts ; celui de *leucocythémie* (Bennett) est seul exact. Virchow a distingué deux variétés de leucocythémie : une *leucocythémie splénique*, caractérisée par une augmentation très notable de la proportion des leucocytes proprement dits dans le sang, et par une hypertrophie de la rate, le plus souvent aussi du foie ; et une *leucocythémie lymphatique*, caractérisée non pas tant par l'augmentation des globules blancs proprement dits, que par celle des *globulins*, et dans laquelle on trouve, non plus l'hypertrophie de la rate ou du foie, mais celle des ganglions lymphatiques. Cette distinction ne peut être conservée, car on a vu, d'une part, la prédominance des leucocytes coïncider avec l'hypertrophie des ganglions, et, d'autre part, les globulins prédominer dans le sang sur les *leucocytes* proprement dits, sans que les ganglions soient malades et lorsque la rate est seule affectée. Il n'est pas rare non plus d'observer des cas d'hypertrophie de tous les ganglions lymphatiques de l'économie sans état leucocythémique : de même l'intestin, les reins, la moelle des os, la rétine, etc., peuvent présenter des lésions donnant lieu aux symptômes ordinaires de la leucocythémie, sans que le sang présente aucune altération. Ces derniers cas sont désignés sous le nom de *pseudo-leucocythémies*. Dans la *leucocythémie vraie*, le sang, de couleur violette, lie de vin ou chocolat, renferme des globules blancs dans la proportion de 1 pour 20, et même pour 5 globules rouges, au lieu de 1 pour 400 ou 500, qui est la proportion normale, et contient moins de globules rouges, d'albumine et de fibrine; la rate est augmentée de volume et de consistance ; il en est de même des ganglions lymphatiques; le foie et les reins sont hypertrophiés, et présentent des tractus de tissu lymphoïde formé par des leucocytes qui, accumulés d'abord dans les vaisseaux, en sont sortis par diapédèse suivant les uns, par rupture des parois vasculaires suivant les autres, et se sont entourés d'un réticulum délicat, analogue à celui des ganglions lymphatiques sains. Les reins, les follicules isolés et agminés de l'intestin, les amygdales, la moelle des os, ont été aussi trouvés hypertrophiés et infiltrés des mêmes éléments lymphoïdes. Au début de la maladie, les symptômes sont ceux de l'anémie, faiblesse, pâleur de la face, etc.; puis l'hypertrophie de la rate, appréciable à la palpation et à la percussion, et celle des ganglions lymphatiques, qui forment au cou, aux aines, aux aisselles, des tumeurs indolentes, dures, séparées les unes des autres, enfin l'examen du sang précisent la nature de la maladie. Plus tard les symptômes d'anémie s'aggravent : perte des forces, prostration, dyspnée, bruits de souffle vasculaires, diarrhée, soif vive, etc. La vue diminue d'acuité, et l'examen ophtalmoscopique montre, sur la papille, des taches blanchâtres, et d'autres, plus nombreuses, rouges, hémorragiques. Le malade, s'affaiblissant de plus en plus, succombe à l'accroissement de la diarrhée, de la dyspnée, de la fièvre hectique, c'est-à-dire par cachexie ; ou la terminaison fatale est précédée par l'apparition d'œdèmes ou d'anasarques, et d'hémorragies par diverses voies : épistaxis, entérorragie, hémorragie cérébrale, hématémèse, hémorragie des gencives ; le malade meurt dans une syncope ou épuisé par la perte de sang. Les *leucocythémies irrégulières* ou *pseudo-leucocythémies* se manifestent par les mêmes symptômes, mais avec absence de quelques-uns d'entre eux ; ainsi l'hypertrophie de la rate, celle du foie, peuvent manquer ; l'augmentation du nombre des leucocytes elle-même peut faire défaut. Alors les lésions de la moelle des os ou de l'intestin existent seules, et se révèlent par les signes d'une anémie profonde ; ou l'hypertrophie porte uniquement sur les ganglions lymphatiques, sans que le sang soit altéré : c'est ce que Trousseau a appelé *adénie* (V. LYMPHADÉNOME). On a attribué le développement de la leucocythémie à l'infection paludéenne, aux excès alcooliques ; mais on n'est pas plus fixé sur les causes qui engendrent cette maladie que sur le traitement propre à enrayer sa marche : les toniques et les reconstituants sont indiqués, mais ils ne peuvent amener la guérison.

LEUCOCYTHÉMIQUE. adj. Qui a rapport à la leucocythémie.

LEUCOCYTOSE. s. f. [de *leucocyte*, et la finale *ose*, indiquant maladie]. Augmentation *passagère*, ordinairement morbide et peu considérable, de la quantité des globules blancs contenus dans le sang : l'état transitoire de cet excès de leucocytes suffirait à distinguer la leucocytose de la leucocythémie, si celle-ci ne s'accompagnait pas, en outre, de symptômes étrangers à celle-là ; de plus, dans la première, la proportion des globules blancs aux globules rouges n'est jamais aussi forte que dans la seconde, n'atteint jamais le chiffre de 1 pour 20, qui est le minimum de la leucocythémie. La leucocytose n'est pas une affection spéciale; c'est un symptôme de lésions diverses, telles que l'infection purulente, les fièvres puerpérale et typhoïde, la dysenterie (Ch. Robin, 1859), la morve (Collin, 1875), la variole (Brouardel), etc. On l'observe même dans certaines conditions physiologiques, telles que la digestion, la lactation, sans aucun autre trouble des actes normaux de l'économie.

LEUCOHARMINE. s. f. Corps cristallisable obtenu par décomposition, à une température élevée, du chromate d'harmaline.

LEUCOHÉMIQUE. adj. Synonyme de *leucocythémique*.

LEUCOL. s. m. ou **LEUCOLINE**. s. f. [all. *Leukol*, angl. *leucolinum*, *leucoline*, it. et esp. *leucolina*] ($C^{18}H^7Az$). Alcaloïde du goudron de houille (Runge), isomérique avec la *chinoléine* ou *quinoléine*. Liquide incolore, oléagineux, pesant 1,08; saveur amère et brûlante, odeur voisine de celle des amandes amères ; il bout à 240°, brûle à l'air avec une flamme fuligineuse, se dissout dans l'alcool et l'éther, et non dans l'eau. Il se combine avec la plupart des acides et forme des composés cristallisables.

LEUCOLYTE. s. m. [de λευκὸς, blanc, et λυτὸς, dissous; esp. *leucolitos*] (Ampère). Classe de corps comprenant des métaux qui forment avec les acides non colorés des dissolutions incolores.

LEUCOMA et **LEUCOME**. s. m. [λεύκωμα, de λευκόω, blanchir]. V. ALBUGO et TAIE. — *Leucoma gerontotoxon*. L'*arc sénile*. V. ARC.

LEUCOMAINE. s. f. Nom commun aux alcaloïdes toxiques, produits par transformation de substances albuminoïdes, dans l'économie vivante, en particulier dans l'urine, le sang, la graisse, le pus; les *ptomaïnes* prennent naissance dans les matières organiques en putréfaction.

LEUCOPHLEGMASIE, ou **LEUCOPHLEGMATIE**. s. f. [*leucophlegmatia*, λευκοφλεγματία, de λευκὸς, blanc, et φλέγμα, phlegme ; all. *Leukophlegmasie*, angl. *leucophlegmasia*, it. *leucoflemmasia*, esp. *leucoflegmasia*]. Pour la plupart des auteurs, infiltration générale du tissu cellulaire ; l'*anasarque* serait l'infiltration commençant par les extrémités inférieures, la *leucophlegmatie* celle qui se forme à la fois dans toute l'économie. ‖ Pour quelques auteurs, gonflement flatueux de tout le corps (*intumescentia flatuosa, tumescentia emphysematosa*) : *leucophlegmatie* est alors synonyme d'*emphyseme*.

LEUCOPHRYENS. s. m. pl. V. Infusoires.

LEUCOPHYLLE. s. f. [de λευκὸς, blanc, et φύλλον, feuille]. Matière incolore des cellules des plantes, par opposition à *chlorophylle*.

LEUCORCÉINE. s. f. Corps qui se précipite quand on traite une solution ammoniacale d'orcéine par l'acide chlorhydrique, et qu'on plonge dans le liquide une lame de zinc. D'abord incolore, ce corps devient rouge au contact de l'air.

LEUCORRAGIE. s. f. Synonyme de *leucorrhée*.

LEUCORRHÉE. s. f. [*leucorrhœa*, de λευκὸς, blanc, et ῥεῖν, couler ; *flueurs blanches, pertes blanches, catarrhe utérin ;* all. *weisser Fluss*, angl. *leucorrhœa*, it. et esp. *leucorrea*]. Vulgairement, écoulement par la vulve d'un liquide quelconque, autre que le sang, qui, loin d'être toujours blanc comme semblerait l'indiquer le mot *leucorrhée*, est singulièrement variable par la couleur. Scientifiquement, il faut distinguer, entre ces écoulements morbides, ceux qui résultent de l'irritation engendrée par la présence d'un corps étranger, tel qu'un pessaire, ou par l'existence d'une production organique, polype, myome, cancer, etc. (*fausse leucorrhée, pertes blanches*), de ceux qui accompagnent un état pathologique caractérisé de l'appareil génital de la femme et qui constituent la *leucorrhée proprement dite* (Courty). Celle-ci résulte de l'altération ou de la surabondance morbide des liquides que sécrètent normalement les muqueuses de la vulve, du vagin ou de l'utérus, et le liquide qui s'écoule, ordinairement muqueux ou muco-purulent, visqueux et filant, acide ou alcalin suivant son origine, a les caractères de ces sécrétions, plus ou moins altérés par l'état pathologique qui en est la source : souvent il est mixte, lorsque son origine se trouve dans deux ou trois de ces muqueuses. On distingue généralement une *leucorrhée idiopathique*, résultant d'une débilité générale de l'économie et affectant particulièrement les femmes d'une constitution faible et lymphatique, qui habitent les grandes villes ou les lieux froids et humides, qui font un usage trop fréquent des bains, qui ont un régime débilitant (c'est dans ce sens qu'il faut entendre l'influence du café au lait sur l'écoulement leucorrhéique), etc.; et une *leucorrhée symptomatique*, qui est beaucoup plus fréquente, qui affecte surtout les jeunes filles ou les femmes herpétiques, dartreuses ou rhumatismales, et qui est engendrée par l'inflammation simple, ou catarrhale, ou blennorrhagique, des muqueuses vulvaire, vaginale ou utérine. Le plus souvent la leucorrhée s'établit insensiblement et sans douleur, et son symptôme caractéristique est l'écoulement, par les parties génitales, d'un liquide blanc, jaunâtre ou verdâtre ; ce liquide à son tour, lorsqu'il est altéré, peut produire l'irritation des parties par lesquelles il s'écoule. De plus, les malades éprouvent de la chaleur et du prurit vulvaires, des douleurs dans le vagin, une douleur obtuse dans l'hypogastre, dans les cuisses, de la langueur, de la pâleur, des tiraillements d'estomac et un dérangement des fonctions digestives, etc. La durée de la leucorrhée est longue et indéterminée : elle cesse quelquefois spontanément, mais souvent elle persiste pendant toute la vie. Les changements dans la manière de vivre, un exercice et une alimentation bien réglés, une habitation salubre, l'hydrothérapie, en un mot tous les préceptes hygiéniques, contribuent à faire cesser ces écoulements. Les moyens thérapeutiques généraux consistent dans une médication reconstituante, antiherpétique ou antiscrofuleuse suivant les cas ; localement, ils consistent surtout en injections au tannin, à la feuille de noyer, aux sulfate de zinc, azotate neutre de plomb, etc., et dans les applications locales de poudre de tannin, d'iodoforme, de sous-azotate de bismuth, etc.

LEUCORRHÉIQUE. adj. [all. *leucorrhoisch*, angl. *leucorrhoeic*, it. et esp. *leucorreico*]. Se dit d'une femme affectée de leucorrhée (*leucorrhœa laborans*), et de l'écoulement qui caractérise la leucorrhée : *écoulement leucorrhéique*.

LEUCORRHOÏQUE. adj. Synonyme de *leucorrhéique*, en parlant de l'écoulement de la leucorrhée.

LEUCOSE s. f. [*leucosis*, de λευκὸς, blanc]. Maladie des vaisseaux lymphatiques (Alibert).

LEUCOSIE. s. f. La *canitie*.

LEUCOTURIQUE. adj. — *Acide leucoturique* [all. *Leukotursaüre*, angl. *leucoturic acid*, it. et esp. *acido leucoturico ; oxalantine*] ($C^{12}H^4Az^4O^{10}$). Corps obtenu en réduisant par ébullition une solution d'acide alloxanique, jusqu'à consistance de sirop : en traitant par l'eau froide, dans laquelle l'acide est insoluble, on a celui-ci sous forme de poudre cristalline granuleuse, assez soluble dans l'eau chaude, insoluble dans l'alcool et l'éther, soluble dans les alcalis, avec lesquels elle donne des sels cristallisables. En même temps que cet acide, se forme le *difluane*.

LEUKÉMIE. V. Leucocythemie.

LEUKOL. V. Leucol.

LEVAIN. s. m. [ζύμη, all *Gährstoff*. *Sauerteig*, angl. *leaven*, it. *lievito*, esp. *levadura*]. Mot souvent employé comme synonyme de *ferment*. mais désignant particulièrement de la pâte de froment aigrie, c'est-à-dire qui a subi un certain degré de fermentation alcoolique, par l'action de la chaleur ou l'addition d'un ferment tel que la levure de bière, et qui, par là, est devenue propre à faire lever la pâte destinée à la confection du pain. On en fait la base de topiques rubéfiants, en y ajoutant des substances vésicantes ou de la moutarde. V. Levure.

LEVÉE. s. f. Action de lever : *levée d'un cadavre*.

LEVIER. s. m. [*vectis*, μοχλὸς, all. *Hebel*, angl. *lever*, it. *lieva*, esp. *palanca*]. En mécanique, corps inflexible, fixe dans un point de son étendue, mobile autour de ce point, et destiné à mouvoir, à soutenir ou à élever d'autres corps. Le point fixe s'appelle *point d'appui ;* la force qui fait mouvoir le *levier* se nomme la *puissance ;* la force à vaincre s'appelle la *résistance*. On distingue trois genres de *leviers*. Le premier (fig. 267, CB) est celui dans lequel le point d'appui A est placé entre la puissance P et la résistance R (*levier intermobile*). Le second (fig. 268, CB) est celui dans lequel la résistance R est placée entre le point d'appui A et la puissance P (*levier interrésistant*). Dans le troisième (fig. 269, CB) la puissance P est placée entre le point d'appui A et la résistance R (*levier interpuissant*). Cette connaissance des leviers trouve son application dans la mécanique animale. Les os sont des corps

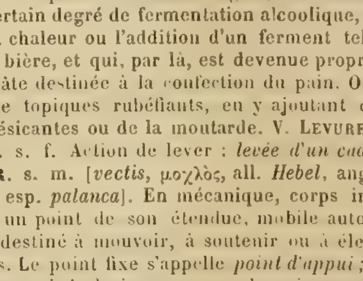

Fig. 267.

inflexibles ou *leviers ;* les muscles locomoteurs sont les *puissances ;* les *résistances* sont les poids des parties à mouvoir ; les *points d'appui* sont tantôt les articulations, tantôt le sol, ou tout autre corps fixe sur lequel s'exécutent les mouvements. La tête se meut sur le cou, en avant ou en arrière, par un *levier du premier genre*, dans lequel la première vertèbre cervicale est le point d'appui. Nous nous élevons sur la pointe des pieds par un *levier du second genre*, dont le point d'appui est le sol. Enfin on a des exemples du *levier du troisième genre*, dans la flexion de l'avant-bras sur le bras, dans l'élévation du bras, dans la flexion de la jambe sur la cuisse, de la cuisse sur le bassin, etc. = En physique, *levier-clef de Du Bois-Raymond*, appareil employé pour permettre ou interrompre à volonté le passage du courant de la pile dans un circuit. C'est un prisme en laiton qui bascule au moyen d'une poignée isolante abaissé, il établit la communication entre deux bornes métalliques auxquelles aboutissent les rhéophores ; élevé, il rompt cette communication. = En chirurgie, *levier*, tige d'acier recourbée à ses extrémités, dont on se sert pour soulever la portion d'os détachée par le trépan, ou les portions d'os enfoncées, dans les cas de fracture du crâne. — *Levier de l'Écluse*. V. LANGUE *de carpe*. = En obstétrique, *levier* (*vectis obstetricius*), tige de fer ou d'acier, de forme et de longueur variables, ayant une ou plusieurs courbures plus ou moins prononcées, dont on se sert pour redresser la tête du fœtus et la ramener à la position naturelle, ou pour l'entraîner au dehors lorsqu'elle est dans l'excavation. Le *levier de Péan*, modifié par Baudelocque, n'est autre chose qu'une des branches du forceps droit de Smellie, très allongée, sans entablure, peu courbée, dont la cuiller est largement fenêtrée, et qui est adaptée à un manche d'ébène.

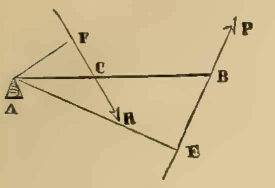

FIG. 268.

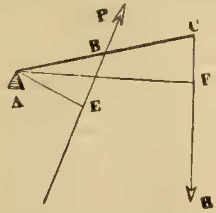

FIG. 269.

LÉVIGATION. s. f. [*lævigatio*, λείωσις, *Zerreibung*, angl. *levigation*, it. *levigazione*, esp. *levigation*]. Opération pharmaceutique qui a pour but d'obtenir diverses substances sous forme de poudre impalpable. *Lévigation* est synonyme de *porphyrisation*.

LÉVOGYRE. V. LEVOGIRE.

LÈVRE. s. f. [*labium*, *labrum*, χεῖλος ; all. *Lippe*, angl. *lip*, it. *labbro*, esp. *labio*]. Partie charnue, plus ou moins épaisse suivant les races et les constitutions individuelles, située en avant des arcades dentaires et constituant la paroi antérieure de la cavité buccale. Les lèvres, au nombre de deux, distinguées en *supérieure* et *inférieure*, forment le contour de l'orifice buccal : les angles qu'elles forment par leur réunion sont appelées *commissures*. Elles ont une face antérieure cutanée, couverte de poils chez l'homme adulte ; une face postérieure, tapissée par une muqueuse, qui, sur la ligne médiane, forme un repli plus prononcé à la lèvre supérieure ; un bord libre, plus ou moins renversé en dehors, recouvert d'un tégument rosé intermédiaire à la peau et à la muqueuse, et présentant sur la ligne médiane un tubercule saillant à la lèvre supérieure, une petite dépression à la lèvre inférieure ; un bord adhérent, qui, à la lèvre supérieure, est limité en haut par la base du nez et le sillon naso-labial, et creusé d'une gouttière verticale et médiane : celui de la lèvre inférieure est séparé du menton par un sillon transversal ou mento-labial. Les lèvres sont constituées, de l'extérieur vers les parties profondes : par une peau d'autant plus mince qu'on se rapproche davantage du bord libre, et très adhérente aux muscles sous-jacents ; par dix muscles différents (grand et petit zygomatiques, releveurs superficiel et profond de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, canin, risorius de Santorini, triangulaire des lèvres, carré et houppe du menton, orbiculaire des lèvres) ; par les glandes labiales ; par une muqueuse très fine, recouverte d'un épithélium pavimenteux stratifié. La lèvre supérieure reçoit ses artères de la coronaire labiale supérieure, des artères sous-orbitaires, alvéolaires et buccales ; l'inférieure les reçoit de la coronaire inférieure et des artères mentonnières, sous-mentales et transversales de la face. Les veines se rendent aux veines faciales ; les lymphatiques, aux ganglions sous-maxillaires. Les nerfs sensitifs sont fournis par le trijumeau, les nerfs moteurs par le facial. Les lèvres ont un rôle important dans la mastication et dans la phonation. — *Bourrelet muqueux des lèvres*. Bourrelet rouge transversal que forme la membrane muqueuse, surtout à la lèvre supérieure, bourrelet qui se renverse en dehors, qui peut se couvrir de fissures douloureuses par le contact de l'air avec la muqueuse, et que le rire rend saillant au point de constituer une difformité. Pour en faire l'ablation, un aide tire la lèvre en avant et la renverse en dehors, et le chirurgien, soulevant le bourrelet avec une pince, l'excise avec des ciseaux courbes sur le plat. — *Inflammation des lèvres*. Les inflammations superficielles, telles que l'*herpès*, ne présentent pas de gravité (V. HERPÈS) ; au contraire, les *phlegmons* et *abcès*, le *furoncle*, l'*anthrax*, sont graves aux lèvres, comme en tout autre point de la face, par les complications très sérieuses dont ils peuvent être le point de départ (V. FURONCLE), et qui indiquent la nécessité d'une intervention prompte et rapide · incisions multiples, larges, profondes, ou cautérisation avec le thermo-cautère ; les surfaces sont ensuite couvertes de glace ou de cataplasmes. — *Plaies des lèvres*. Les *piqûres* ne présentent rien de spécial : on extrairait, au besoin, les corps étrangers, qui peuvent être l'origine d'accidents inflammatoires. Les *coupures* guérissent vite, par réunion immédiate, lorsqu'elles ont une direction transversale, parallèle aux fibres de l'orbiculaire : au contraire, lorsqu'elles sont obliques ou verticales, leurs bords s'écartent toujours plus ou moins, et il est nécessaire de les affronter par quelques points de suture pour prévenir la formation d'une cicatrisation vicieuse ou difforme ; la suture doit comprendre une certaine épaisseur de tissus pour empêcher l'hémorragie qui se fait souvent par les artères coronaires. Pour les *plaies contuses*, il est souvent nécessaire d'en régulariser les bords avant de faire la réunion immédiate. — *Renversement des lèvres en dehors*. V. LÈVRE (*Bourrelet muqueux de la*). — *Tumeurs des lèvres*. Les *tumeurs érectiles*, plus fréquentes aux lèvres que sur les autres parties de la face, souvent congénitales, peuvent être traitées, suivant leur forme et leur étendue, par les inoculations vaccinales, les injections de perchlorure de fer, la compression des deux faces de la lèvre, les cautérisations profondes, la ligature simple ou multiple, ou, quand la tumeur n'est pas trop volumineuse, l'extirpation à l'aide du bistouri par une double incision en V suivie de suture entortillée des bords de la solution de continuité. Les *kystes*, rarement cutanés, sont plus souvent sous-muqueux, développés aux dépens des glandes labiales ; ils doivent être complètement extirpés. Le *cancroïde* ou *épithélioma* est plus fréquent aux lèvres, surtout à l'inférieure, que le *cancer* proprement dit ; celui-ci détermine rapidement une infection et une cachexie avec engorgement ganglionnaire, qui s'opposent à toute intervention ; le cancroïde, au contraire, doit ordinairement être détruit, par l'extirpation de préférence à la cautérisation, à l'aide du bistouri ou du thermo-cautère : les bords de la plaie sont affrontés par la suture entortillée ; la rétraction consécutive des tissus amène une réparation plus ou moins parfaite, qui dispense de combler immédiatement la perte de substance, comme on le faisait autrefois, par l'autoplastie, laquelle amenait souvent un érysipèle phlegmoneux, la gangrène ou l'enroulement des lambeaux. — *Ulcérations des lèvres*. Les unes sont *simples* ou *scrofuleuses*, et s'observent chez les sujets jeunes, lymphatiques ou scrofuleux, à la suite d'éruptions herpétiques ou impétigineuses locales : des cautérisations superficielles et un traitement interne antiscrofuleux sont indiqués contre ces ulcérations, qui prennent parfois les caractères du lupus. Les ulcérations *syphilitiques* (chancres, plaques muqueuses ulcérées, gommes ramollies) réclament aussi des cautérisations locales et un traitement interne spécifique. Enfin le cancroïde peut donner lieu à des ulcérations dites *cancéreuses*. — *Vices de conformation des lèvres et difformités*. V. BEC-*de-lièvre*. = En botanique, *lèvres*, les deux lobes d'une corolle bilabiée, distinguées en supérieure et en inférieure, suivant leur position à l'égard de la fleur. = Chez les insectes, *lèvre* (*labium, fausse lèvre, lèvre sternale, lèvre inférieure*), pièce membraneuse, adhérente à la partie postérieure des deux mâchoires, et composée de deux pièces unies au milieu pour former le *menton*, avec deux pièces latérales nommées *palpes labiaux*. — En chirurgie, *lèvres*, les deux bords d'une plaie simple.

LÉVRIER. s. m. [*leporarius*, de *lepus*, lièvre]. V. CHIEN.

LÉVULOSANE. s. f. ($C^{12}H^{10}O^{10}$). Corps amorphe, soluble dans l'eau, qui se forme, avec de la glycose, par dédoublement du sucre de canne chauffé à 160°, et qu'on peut extraire du mélange en détruisant la glycose par la fermentation : mais il n'est jamais pur. Chauffé avec les acides étendus, il donne naissance à de la lévulose.

LÉVULOSE. s. f. ($C^{12}H^{12}O^{12}$). Sucre isomère de la glycose, à laquelle il est mêlé dans le sucre interverti, le miel et certains fruits. On l'obtient pure en traitant, à chaud, l'inuline par les acides étendus. La lévulose est sirupeuse, déliquescente et incristallisable ; très soluble dans l'eau et l'alcool ordinaire, dans l'alcool absolu. Sa saveur est beaucoup plus sucrée que celle de la glycose. Son pouvoir rotatoire est lævogyre et égal à 106°, à 15° ; à 90°, il diminue de moitié et devient égal à 53°.

LEVURE. s. f. [*spuma cerevisiæ*, all. *Bierhefen*, angl. *yest*, it. *fermento*, esp. *levadura de cerveza*]. Écume formée spontanément à la surface de la bière en fermentation, recueillie et lavée à grande eau, et composée : 1° de bière très chargée d'acide carbonique ; 2° d'amas de cellules végétales, appartenant à un champignon ; 3° d'un peu d'amidon et d'hordéine. Renfermée dans un sac de toile soumis à la presse, elle perd sa partie liquide, devient ferme et cassante, quoique pâteuse ; elle a une couleur d'un blanc grisâtre et une odeur aigrelette ; elle est insoluble dans l'eau et très azotée. Tous les liquides sucrés en fermentation fournissent une levure spéciale ; mais celle des céréales est la seule qu'on emploie. Mélangée en petite quantité dans un liquide qui contient un principe sucré, elle détermine la fermentation alcoolique. La partie essentielle de la levure de bière est un champignon (*Cryptococcus cerevisiæ*, K. ; *Champignon du ferment*, *Torula cerevisiæ*, Turpin ; *Cryptococcus fermentum*, Kützing), constitué par des cellules rondes ou ovoïdes, ayant $0^{mm},007$ à $0^{mm},004$, et renfermant quelquefois un ou deux corpuscules plus petits (*vesicula interna cava* de Kützing), qui ressemblent plutôt à une goutte graisseuse ou à un noyau de cellule qu'à une *vésicule*. Ces cellules se multiplient par des bourgeons qui poussent sur un ou plusieurs côtés de chaque cellule, atteignent bientôt le volume du corpuscule primitif, et donnent d'autres bourgeons, d'où résulte un chapelet de cellules ordinairement un peu allongées, mais ne formant jamais de tiges cylindriques ramifiées. Beaucoup d'auteurs considèrent le *Mycoderma cerevisiæ*, Desmazières, comme la même plante que le *Cryptococcus* ou *Torula cerevisiæ* ; mais c'est une espèce d'une autre genre, qui croît, sous forme de pellicule formée de tubes ramifiés, à la surface, exposée à l'air, des masses du *Cryptococcus* décrit ici : c'est un *Leptomitus* (*Leptomitus cerevisiæ*, Duby), généralement considéré comme une algue, mais qui est le mycélium d'un champignon donnant des conidies qui se multiplient elles-mêmes par gemmation pour ne se développer en mycéliums que dans d'autres conditions. Ainsi la levure a deux champignons : l'un, superficiel, ramifié, qui est le *Mycoderma* ou *Leptomitus cerevisiæ* ; l'autre, non ramifié, qui porte le *Mycoderma* et qui est le *Cryptococcus cerevisiæ*. Ce végétal se développe dans les liquides de l'œsophage, de l'estomac et de l'intestin. Dans ces cas, tantôt il a été introduit par la bière, tantôt il s'est développé dans les liquides altérés par suite de troubles fonctionnels ; c'est alors qu'il peut avoir quelque intérêt pathologique. Hannover en a trouvé dans l'enduit noirâtre de la langue des typhoïdes. On en a rencontré dans l'urine des diabétiques et dans l'urine non sucrée. La levure de bière est un ferment organisé et anaérobie, c'est-à-dire que le dédoublement qu'elle fait subir au sucre a lieu à l'abri de l'air. V. FERMENT et MYCODERME.

LÉZARD. s. m. [*lacerta*, *σαῦρα*, all. *Eidechse*, angl. *lizard*, it. *lucertola*, esp. *lagarto*]. Genre de reptiles sauriens à langue échancrée au bout, narines s'ouvrant latéralement, pattes à cinq doigts distincts. Leur chair, alimentaire dans certains pays, a été jadis employée contre les affections syphilitiques, scrofuleuses et cutanées, surtout celle des espèces suivantes : *lézard gris* ou *des murailles* (*Lacerta muralis*, Merr.), *lézard ocellé* (*L. ocellata*, Daudin) des côtes de la Méditerranée, *lézard vert* (*L. viridis*, Daud.), *lézard des souches* (*L. stirpium*, Daud.), et *lézard vivipare* (*L. vivipara*, L.) des forêts de sapins en Europe. — *Huile de lézard*. V. HUILES *médicinales*.

LIANE. s. f. Terme par lequel on désigne toutes les plantes ligneuses grimpantes, sans spécifier aucun genre ni aucune espèce. — *Liane à réglisse*. V. ARBRE et JEQUIRITY.

LIATRIS. s. m. Genre de plantes synanthérées, dont une espèce, le *Liatris spicata*, Willd. (*Serratula spicata*, L.), passe pour guérir la morsure du crotale, appliquée sur la blessure, ou prise à l'intérieur, en décoction dans du lait. La racine, de saveur chaude et amère, d'odeur de térébenthine, est réputée diurétique et antisyphilitique.

LIBELLULES. s. f. pl. [vulgairement, *demoiselles*]. Famille d'insectes névroptères carnassiers, dont les larves sont aquatiques, et dont les espèces sont très répandues en Europe.

LIBER. s. m. [*liber*, pellicule interne des arbres, écorce ; all. *Bast*, angl. *liber*, it. *libro*, esp. *liber*]. Ensemble des couches corticales intérieures des végétaux dicotylédones, c'est-à-dire des feuillets fibreux qui sont situés à la partie interne de l'écorce, entre la couche herbacée et l'endoderme (V. ECORCE). Le liber est formé de faisceaux de fibres, *fibres libériennes*, plus longues et plus résistantes que celles du bois : ces faisceaux, traversés par les rayons médullaires, sont réunis en feuillets concentriques dont le nombre est proportionné à celui des formations successives de la plante. Avec ces fibres alternent, au sein du liber, des couches de cellules larges, allongées, à parois minces, ponctuées, dites *tubes cribreux*, *cellules treillissées* ou *grillagées*; ailleurs ces couches alternent avec les faisceaux du prosenchyme, ou forment la plus grande partie de chaque production de liber, de sorte que les fibres libériennes, considérées jusqu'ici comme l'élément essentiel du liber, n'en seraient que la partie la moins importante, se produisant seulement la première année (H. Mohl, Duchartre).

LIBÉRIEN, IENNE. adj. [de *liber*]. Qui appartient au liber. — *Cellules libériennes. Cellules fibreuses* qui forment le liber. V. CELLULE et LIBER. — *Fibres libériennes*. V. LIBER. — *Tissu libérien*. Le *liber*.

LIBERTÉ. s. f. — *Liberté morale*. V. ARBITRE (*Libre*), CRIMINALITÉ, IMPULSION et RESPONSABILITÉ.

LIBIDIBI. s. m. V. DIVIDIVI.

LIBRAMENT. s. m. [de *libramentum*, contrepoids]. Le *balancier* des diptères.

LIBRE. adj. [*liber*, all. *frei*, angl. *free*, it. *libero*, esp. *libre*]. — *Calorique libre*. Celui qui agit sur le thermomètre et sur nos organes en produisant tous les phénomènes de la chaleur, contrairement au calorique *latent*.

LIBRO-VASCULAIRE. adj. Qui appartient au liber et aux vaisseaux des arbres.

LICHEN. s. m. [*lichen*, λειχήν, all. *Lichen*, *Knotenflechte*, angl. *lichen*, it. *lichene*, esp. *liquen*]. Selon Hebra, le nom de *Lichen* devrait être réservé uniquement à une affection caractérisée par des papules ayant une forme typique qu'elles conservent sans se modifier en efflorescence, telles que vésicules ou pustules : dès lors il ne décrit que le *L. scrofuleux*, et le *L. ruber*, *acuminé* ou *plan*. ‖ Pour Hardy, le *lichen* est une manifestation dartreuse très voisine de l'eczéma, caractérisée dès son apparition par une éruption papuleuse et présentant ensuite trois caractères fondamentaux, rudesse, épaississement de la peau, augmentation des rides. — On le distingue du *prurigo* en ce que ce dernier a des papules plus grosses, généralement disséminées, avec souplesse et aspect uni de la peau, qui est sans rudesse, ni épaississement; les croûtes sont noires, formées de sang, tandis qu'elles sont grises dans le lichen et dues à un mélange de sang et de sérosités plastiques. Hardy décrit : le *L. simple*, facilement récidivant; — le *L. circonscrit*, formé de plaques d'ordinaire multiples, siégeant surtout à la partie externe des avant-bras, souvent unies à des vésicules d'eczéma. Il affecte souvent la forme *circinée*; — le *L. agrius*, maladie aiguë très voisine de l'eczéma, s'accompagnant de démangeaisons, d'où par le grattage formation de croûtes et de petites ulcérations; — *L. invétéré*, maladie tenace avec épaississement marqué de la peau, ce qui entraîne la gêne des mouvements; — le *L. hypertrophique*, caractérisé par des végétations fongueuses exulcérées, en forme de choux-fleurs, et par des masses aplaties, végétantes, lésions provenant de la transformation de lichen type; il siège surtout aux jambes. On a aussi donné, à tort, le nom de lichen à un érythème accompagné de strophulus : le lichen *urticatus*, à un érythème mêlé d'urticaire des pays chauds : *L. tropicus*. Enfin on a désigné sous le nom *L. lividus* (Bazin) une éruption lichénoïde chez des cachectiques avec phénomènes adynamiques, c'est le *L. plan*. Le *Lichen pilaris*, qui siégerait à l'orifice des poils, est très souvent du pityriasis pilaris, du lichen scrofuleux, ou bien encore de l'ichtyose. Le lichen *syphilitique* est un accident secondaire de la syphilis.

LICHÉNACÉES. s. f. pl. Les lichens.

LICHÉNÉES. s. f. pl. Les lichens.

LICHÉNINE. s. f. [all. *Lichenin*, *Moosbitter*, angl. *lichenine*, *mossbitter*, it. *lichenina*] ($C^{12}H^{10}O^{10}$). Fécule contenue dans plusieurs lichens, en particulier dans le lichen d'Islande, différant de l'amidon par plusieurs propriétés. Elle se dissout dans l'eau bouillante, et forme une gelée par le refroidissement : une ébullition prolongée la transforme en une matière gommeuse analogue à la dextrine. Elle se gonfle dans l'eau froide, s'y dissout à peine et se dessèche comme un vernis; sa saveur est fade; l'iode la colore en jaune; l'acide sulfurique la convertit en sucre; l'acide azotique, en acide oxalique. Elle fait la base de la gelée de lichen, qui lui doit ses propriétés nutritives et mucilagineuses.

LICHÉNIQUE. adj. — *Acide lichénique*. Acide analogue à l'acide bolétique; se trouve à l'état de sel de chaux dans les lichens.

LICHÉNOGRAPHIE. s. f. Description des lichens.

LICHENS. s. m. pl. [*lichenes*, λειχῆνες, all. *Flechten*, angl. *lichens*, it. *lichene*, esp. *liquenes*]. Classe de plantes acotylédones (ou cryptogames) amphigènes, composées soit de croûtes plus ou moins épaisses, grisâtres ou jaunâtres (*lichens crustacés*), soit de *thalles*, qui peuvent être *fruticuleux*, en forme de tiges sans feuilles, simples ou ramifiés (*lichens fruticuleux*), ou *foliacés*, en forme de membranes à bords ondulés (*lichens foliacés*). Dans les lichens foliacés, les plus élevés en organisation, le thalle est formé : 1° d'une couche externe ou *corticale*, composée de cellules épaisses; 2° d'une couche interne ou *médullaire*, composée de tubes filamenteux, entre-croisés et circonscrivant de larges méats; 3° d'une couche intermédiaire aux précédentes, couche *gonimique* ou *gonidique*, composée de cellules arrondies, verdâtres, *gonidies*, analogues aux conidies des champignons. Le tissu fondamental des lichens, formé par des tubes unis en une trame lâche ou serrée, est analogue à celui des champignons thécasporés, et leurs organes reproducteurs sont analogues à ceux de ces végétaux, ce qui a fait réunir les deux classes en une seule; d'autre part, les lichens ont de grandes affinités avec les algues : il semble donc qu'ils ne doivent pas constituer une classe distincte, d'autant plus que, d'après Schwendener, ils sont formés par l'assemblage d'un grand nombre d'algues enlacées dans les réseaux d'un champignon. Les lichens se multiplient par des *gonidies* ou par des *sorédies*. Comme les champignons thécasporés, ils se reproduisent par des *spores*, enfermées dans des *thèques*, lesquelles sont entremêlées de *paraphyses*, et portées sur le thalle ou sur un *hypothecium*, à la surface desquelles elles forment un *hyménium* ; les réceptacles formés par les thèques portent, suivant leur forme, les noms d'*apothécies*, de *lirelles* ou de *scutelles*. Tous les lichens contiennent une matière gélati-

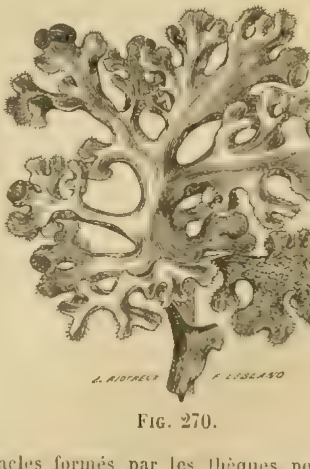

FIG. 270.

neuse et une fécule abondante (*lichénine*); aussi sont-ils nourrissants. Quelques-uns sont pectoraux et adoucissants; d'autres, fébrifuges et anthelminthiques. Le plus usité en médecine est le *lichen d'Islande* (*Lichen islandicus*, L., *Cetraria islandica*, Acharius, *Physcia islandica*, DC. (fig. 270), *Mucus islandicus* des pharmaciens), que l'on trouve aussi en Suisse et en France, du côté de Briançon. Il est formé d'expansions foliacées, verdâtres ou brunes en dessus, grisâtres en dessous, larges, laciniées, coriaces. Il donne, à l'analyse, du tartrate de potasse, du tartrate et du phosphate de chaux, un principe amer (*cétrarine*), une cire verte, de la gomme, une matière colorante extractive, un acide gras (*acide lichenstéarique*), et une fécule (*lichénine*). Il est employé comme tonique, adoucissant, ou analeptique, en décoction (16 gram. dans 1 litre d'eau), ou sous forme de *gelée* (120 à 180 gram. par jour), de chocolat, de pâte, de sacharure, de tablettes. Une décoction de lichen *non lavé* contient la partie amère, qui est stomachique, tonique et fébrifuge; le liquide est jaune; sa saveur est analogue à celle du quassia. Si le lichen a été *lavé* à l'eau bouillante, on a la partie mucilagineuse, adoucissante; c'est l'état où il faut que soit le lichen pour calmer. Lorsqu'on l'a complètement débarrassé de son principe amer, soit par une solution alcaline, soit par le mode de Béral, qui consiste à faire bouillir quelque temps le lichen dans l'eau, à le passer avec expression et à étendre d'alcool la solution encore chaude, il ne reste que la partie nourrissante; c'est plutôt un aliment qu'un médicament. Les habitants de certaines contrées boréales se servent du lichen d'Islande dans leur alimentation. De même, certains animaux, tels que les rennes, se nourrissent d'un lichen, le *Cladonia rangiferina*, Hoffm. — *Chocolat au lichen*. Il se prépare en incorporant 100 gram. de saccharure de lichen à 1000 gram. de chocolat ramolli dans un mortier de fer chauffé (Codex). — *Gelée de lichen*. Pour la préparer, on fait bouillir 75 grammes de saccharure de lichen, avec autant de sucre blanc, dans 150 grammes d'eau, et on aromatise avec 10 gram. d'eau de fleur d'oranger (Codex). — *Pâte de lichen*. V. PATE. — *Saccharure de lichen*. On le prépare en portant à l'ébullition l'eau contenant 1000 gram. de lichen, rejetant la première eau et lavant plusieurs fois le lichen dans l'eau froide, faisant bouillir de nouveau pendant une heure, passant avec expression, décantant, ajoutant sucre blanc, 1000 gram., évaporant au bain-marie en consistance ferme, desséchant la matière à l'étuve et la pulvérisant (Codex). — *Tablettes de lichen*. On fait un mucilage avec 50 grammes de gomme arabique et 150 gram. d'eau; on y incorpore 500 gram. de saccharure de lichen et 1 kilogramme de sucre; on bat le tout dans un mortier, et l'on fait des tablettes de 1 gramme. — On substitue quelquefois au lichen d'Islande le *Lichen pyxide* (*Lichen pyxidatus*), qui est blanc-verdâtre, moins amer, moins gélatineux, et le *Lichen pulmonaire* (V. PULMONAIRE). Les autres lichens employés appartiennent aux genres *Lecanora*, *Usnea* et *Variolaria*.

LICORNE. s. f. [*monoceros*; all. *Einhorn*, angl. *unicorn*, it. *liocorno*, *unicorno*]. Animal fabuleux tenant du cerf, du cheval, etc., et pourvu d'une seule corne sur le milieu du front, à laquelle on attribuait des propriétés médicinales merveilleuses. Les cornes données pour telles sont des cornes d'*antilope*.

LICUANA. s. m. [*Licuana speciosa*, Thunb.]. Arbre de la famille des palmiers, dont on emploie les feuilles pour envelopper les globules de *sang-dragon*.

LIE. s. f. — *Lie de vin* [*fex*, τρύξ, all. *Hefe*, angl. *lees*, it. *feccia*, esp. *hez*]. Dépôt que forme le vin dans les tonneaux où il achève de fermenter, et qui est principalement constitué par du tartre, avec une quantité variable de matière colorante. V. TARTRE.

LIEBERKÜHN. [Anatomiste, 1711-1756]. — *Glandes de Lieberkühn*. V. GLANDE.

LIÈGE. s. m. [*suber*, all. *Kork*, angl. *cork*, it. *sughero*, esp. *alcornoque*, *corcho*, *sobreira* (Galice), *alsina surera*, *arbre surer*, *surer*, *sura* (Catalogne), port. *sobro*, *sobreiro*]. Tissu végétal très léger, dépressible, assez élastique, produit par le développement considérable de la *couche subéreuse* de l'écorce du *chêne-liège* (V. CHÊNE et ÉCORCE) et composé uniquement de tissu cellulaire. — *Faux liège*. V. RYTIDOME.

LIÉNAL, ALE. adj. Synonyme de *splénique*.

LIENCÉPHALE. adj. et s. (et non **LYENCÉPHALE**) [de λεῖος, lisse, et *encéphale*]. Se dit d'un animal qui a les hémisphères cérébraux lisses, dépourvus de circonvolutions (R. Owen).

LIÉNINE. s. f. [de *lien*, rate; all. *Lienin*, angl. *lieninum*, *lienin*, it. *lienina*]. Corps qui se trouve dans la rate (Scherer), à côté des acides urique, lactique, formique, acétique, butyrique, et de l'hypoxanthine. Il est azoté, cristallisable, et, à l'exception du soufre, dont il est dépourvu, il se rapproche des corps sulfurés qu'on obtient par décomposition des principes immédiats de la bile.

LIÉNIQUE. adj. V. LIENAL.

LIÉNITE. s. f. [de *lien*, rate]. Synonyme de *splénite*.

LIENTÉRIE. s. f. [*lienteria*, *laxitas intestinorum*, λειεντερία, de λεῖος, poli, glissant, et ἔντερον, intestin; all. *Magenruhr*, angl. *lientery*, it. et esp. *lienteria*]. Diarrhée symptomatique dans laquelle on rend les aliments à demi digérés. On l'a appelée *lientérie*, parce qu'il semble que les aliments glissent sur la muqueuse intestinale comme sur une surface lisse, qui ne leur fait éprouver aucune élaboration.

LIENTÉRIQUE. adj. [*lientericus*, all. *lienterisch*, angl. *lienteric*, it. et esp. *lienterico*]. — *Diarrhée lientérique*. La *lientérie*.

LIERRE. s. m. [*Hedera helix*, L., κισσὸς, all. *Epheu*, angl. *ivy*, it. *edera*, esp. *yedra*]. Arbuste sarmenteux de la famille des araliacées, qui s'attache aux corps voisins au moyen de *crampons*; ses feuilles, réputées vulnéraires et détersives, servaient à panser les cautères; les baies sont purgatives; son tronc fournit une gomme-résine (V. HEDERINE). — *Lierre du Canada*. V. SUMAC. — *Lierre terrestre* (*Glechoma hederacea*, L., *Nepeta Glechoma*, Benth.). Plante labiée, dont les sommités fleuries sont aromatiques et employées comme béchiques et vulnéraires, en infusion ou en *sirop* : elles font partie du thé suisse.

LIEU. s. m. [all. *Stelle*, *Ort*, angl. *place*, *spot*, it. *luogo*]. — *Lieu d'élection* et *lieu de nécessité*. Région que l'on *choisit* pour pratiquer une opération, ou dans laquelle celle-ci doit *nécessairement* être faite; lieu d'élection est opposé à lieu de nécessité. Ainsi on conseille de pratiquer l'empyème au côté droit entre la troisième et la quatrième côte, et au côté gauche entre la deuxième et la troisième; le troisième espace intercostal droit et le deuxième espace gauche sont les *lieux d'élection*. Si l'existence d'un abcès très circonscrit oblige de pratiquer l'empyème dans un autre point du thorax, celui-ci est le *lieu de nécessité*. — *Erreur de lieu*. V. ERREUR et HETEROTOPIE.

LIÈVRE. s. m. [*lepus*, λαγὼς, all. *Hase*, angl. *hare*, it. *lepre*, esp. *liebre*]. Genre de rongeurs à corps élancé, jambes postérieures plus longues que les antérieures, oreilles plus longues que la tête de 1 centimètre au moins; quatre incisives à la mâchoire supérieure, disposées par paires l'une derrière l'autre. Les espèces d'Europe sont le *lièvre commun* (*Lepus timidus*, L.), dont la graisse était employée contre les érysipèles et les taies, mais est sans action; et le *lièvre variable* (*Lepus variabilis*, Pallas), dont le pelage devient blanc en hiver. Au même genre appartient le *lapin*.

LIGAMENT. s. m. [*ligamentum*, de *ligare*, lier; σύνδεσμος, all. *Band*, angl. *ligament*, it. *legamento*, esp. *ligamento*]. Faisceaux de tissu fibreux très serrés, peu extensibles, difficiles à rompre, qui adhèrent, par leurs extrémités, à des os ou à des cartilages, et servent ainsi de moyens d'union pour les articulations ou pour quelques parties osseuses et cartilagineuses. On les divise en *articulaires*, qui prennent le nom de *capsulaires* (*capsules articulaires, capsules fibreuses*) lorsqu'ils enveloppent les extrémités des deux os formant une articulation; *non articulaires*, qui se portent d'une partie à l'autre d'un même os, pour oblitérer une ouverture ou convertir en trou une échancrure; et *mixtes*, qui servent à l'insertion des muscles, en remplissant un espace interosseux. — Nom donné à des replis membraneux destinés à maintenir certains organes à leur place. Tels sont : 1° les replis du péritoine qui soutiennent quelques-uns des viscères abdominaux les *ligaments du foie*, les *ligaments larges de la matrice*, etc. (V. Épiploon, Mésentère, Péritoine, Utérus et Vessie); 2° les expansions fibreuses ou aponévrotiques qui ont plus ou moins l'apparence ligamenteuse · les *ligaments antérieurs de la vessie*, les *ligaments ronds de la matrice*, le *ligament de Poupart*, le *ligament suspenseur du testicide*, etc.

Ligament d'Allen-Burns. V. Oval.

Ligament de Bertin. Épaississement fibreux, oblique et antérieur, de la capsule articulaire coxo-fémorale.

Ligament de Carcassonne. V. Périnée. — *Ligament caudal* ou *coccygien*. V. Pie-mère. — *Ligament cervical*. V. Cervical, Encolure et Vertebral. — *Ligament cintré du diaphragm*. Nom donné à tort à une arcade aponévrotique qui s'étend de l'apophyse transverse de la première vertèbre lombaire au sommet et au bord inférieur de la douzième côte. Sous elle passe l'extrémité supérieure du carré lombaire (d'où le nom de *ligament du carré lombaire*); sur elle prennent insertion des fibres charnues du diaphragme qui vont de là aux bords postérieurs des lobes latéraux du centre phrénique. V. Diaphragme. — *Ligament de Colles* (*pilier postérieur de l'anneau inguinal externe*). Groupe de fibres aponévrotiques du grand oblique de l'abdomen, qui se réfléchissent derrière le pilier externe de l'anneau inguinal, se portent en haut et en dedans, et s'entre-croisent sur la ligne médiane, derrière le pubis, avec celles du côté opposé; le groupe de droite dépend du pilier gauche, et *vice versâ*. — *Ligament conoïde*. V. Coraco-claviculaire. — *Ligament coronaire du foie*. V. Foie. — *Ligament costo-xiphoïdien*. V. Xiphoïdien. — *Ligament cotyloïdien*. V. Coxo-femoral.

Ligament dentelé ou *denticulé*. V. Moelle *épinière*. — *Ligament de Douglas*. V. Pli.

Ligament falciforme. V. Foie et Oval. — *Ligament de Fallope*. V. Femoral.

Ligament gastro-splénique. V. Épiploon — *Ligament de Gimbernat*. Expansion fibreuse triangulaire qui se détache de la partie postérieure et interne de l'arcade crurale, et va se fixer à la crête pectinéale, de manière à former la partie interne de l'anneau crural.

Ligament hépatico-colique. V. Épiploon. — *Ligament de Hey*. V. Oval.

Ligament interosseux supérieur. V. Ligament *de Weitbrecht*. — *Ligament intervertébral*. V. Vertébral.

Ligament jaune. V. Élastique.

Ligament de Key. Prolongement mince, non constant, du fascia lata, qui se détache du voisinage de la crête pectinéale, et complète en arrière l'infundibulum fémorali-vasculaire.

Ligament large de la matrice. V. Utérus.

Ligament de l'ovaire. V. Utérus.

Ligament de Poupart. V. Fémoral.

Ligament rond. V. Coxo-fémoral. — *Ligament rond du coude*. V. Ligament *de Weitbrecht*. — *Ligament rond de la matrice*. V. Utérus.

Ligament sous-pubien. V. Pubien.

Ligament trapézoïde. V. Coraco-claviculaire.

Ligament de Weitbrecht [*corde ligamenteuse de Weitbrecht, ligament interosseux supérieur, ligament rond du coude*]. Cordon fibreux étendu obliquement, à la partie supérieure de l'espace interosseux de l'avant-bras, du côté externe de l'apophyse coronoïde du cubitus au-dessous de la tubérosité bicipitale du radius, en sens inverse des fibres du ligament interosseux.

LIGAMENTEUX, EUSE. adj. [all. *sehnig, faserig*, angl. *ligamentous, stringy*, it. *ligamentoso*, esp. *ligamentoso*]. Qui est de la nature des ligaments, ou qui a rapport aux ligaments. — *Manchon ligamenteux*. Nom donné aux *capsules articulaires* (V. Ligament) qui enveloppent complètement certaines articulations, telles que l'épaule et la hanche.

LIGATURE. s. f. [*ligatura*, de *ligare*, lier; δεσμὸς, all. *Schnur. Unterbinden*, angl. *ligature*, it. *legatura*, esp. *ligadura*]. En chirurgie, *lien* destiné à enserrer une portion de nos tissus, un organe, une tumeur, et *opération* qui aboutit à le placer. — Le chanvre, la soie, la corde à boyau, le fer, l'argent, le caoutchouc, servent à confectionner ces liens, dont la résistance et le volume doivent être en rapport avec le but proposé. Les ligatures animales, *catgut* des Anglais, rendues *aseptiques* par une préparation convenable, peuvent être abandonnées dans les plaies; elles s'y désagrègent et sont résorbées. Les liens végétaux *aseptiques* s'enkystent souvent dans nos tissus. — *Ligature des artères*. Elles sont permanentes ou temporaires; médiates ou immédiates, selon qu'elles sont appliquées sur le vaisseau même (fig. 271), ou enserrent avec lui une partie des tissus voisins. Les ligatures appliquées sur les vaisseaux artériels en froncent les parois · elles coupent les tuniques moyenne et interne, et en déterminent le rebroussement; la tunique externe est seule serrée par l'anse et accolée à elle-même. Un caillot se forme au-dessus de la ligature, oppose une première digue à l'impulsion du sang et favorise l'adhésion; il disparaît ensuite par résorption. Un caillot se forme également, mais plus tardivement, dans le bout périphérique du vaisseau. Si le lien n'est pas résorbable, la tunique externe est coupée et l'anse de la ligature éliminée. Avec le catgut, la tunique externe du vaisseau n'est pas divisée; autour du lien, se forme une virole de tissu nouveau qui fortifie la paroi artérielle. A aucun moment, la continuité du vaisseau n'est interrompue. Il en est de même pour les autres tissus. La section des parties comprises dans l'anse, et l'élimination, rarement l'enkystement, du lien, sont les suites nécessaires des ligatures végétales non aseptiques. — *Ligature articulée*. V. Écrasement. — *Pince à ligature*. V. Pince *à dissection*. — *Ligature du cordon*. V. Ombilical. — *Ligature élastique*. Destinée à comprimer et à sectionner les tissus sains ou malades, elle est faite avec un fil de caoutchouc tendu, comprenant dans son anse les parties qu'on veut diviser · agissant d'une façon continue, elle détermine une section plus rapide. — *Ligature extemporanée*. Procédé de l'écrasement linéaire dans lequel on opère la division des tissus à l'aide d'un serre-nœud puissant à fil métallique dans l'anse duquel on embrasse les parties molles à diviser. Il est applicable dans les mêmes cas que l'écrasement proprement dit, et offre les mêmes avantages, mais agit plus rapidement. — *Ligature des os*. La ligature osseuse est l'enroulement, autour des fragments d'une fracture oblique, préalablement affrontés, d'un fil organique ou métallique qui les maintient en contact. V. SUTURE. — *Ligature des tendons*. V. TÉNORRHAPHIE. — *Ligature des tumeurs*. Méthode d'exérèse qui consiste à appliquer un lien à la racine d'une tumeur, pour la séparer des tissus voisins par section plus ou moins rapide de son pédicule.

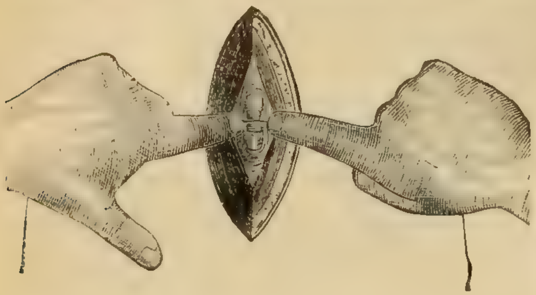

FIG. 271.

Le lien agit par section, division avec tassement préalable, ou par gangrène résultant de la compression. Très nombreux sont les procédés de cette méthode. — *Ligature des veines*. Elle se pratique à l'aide d'un fil fin, préférablement de catgut. Si la plaie n'intéresse pas toute l'épaisseur du vaisseau, la ligature peut être latérale, partielle, ne comprenant que la portion de paroi veineuse formant les lèvres de la plaie ; si la section de la veine est complète, on lie le bout inférieur d'abord, et au besoin le bout supérieur.

LIGNE. s. f. [*linea*, γραμμὴ, all. *Linie*, angl. *line*, it. et esp. *linea*]. Étendue en longueur, considérée sans largeur ni épaisseur. — En anatomie, *ligne âpre du fémur*. Saillie rugueuse que forme le bord postérieur de cet os, et qui se bifurque à chaque extrémité : elle donne attache en dehors au vaste externe du triceps et à la courte portion du biceps, en dedans au vaste interne, au milieu aux trois adducteurs de la cuisse. La branche externe de la bifurcation supérieure se dirige vers le grand trochanter, et l'interne vers le petit : la première reçoit l'insertion du vaste externe et du grand fessier ; la seconde donne attache au vaste externe et au pectiné ; l'intervalle des bifurcations est occupé par le carré de la cuisse et par le troisième adducteur. Les bifurcations inférieures, dirigées chacune vers le condyle correspondant, reçoivent les insertions des biceps, triceps et troisième adducteur ; et leur intervalle triangulaire répond aux vaisseaux et nerfs poplités (*espace poplité*). — *Ligne blanche*. Entre-croisement aponévrotique, étendu depuis l'appendice xiphoïde du sternum jusqu'à la symphyse des pubis, subjacent à la peau sur la ligne médiane. Il est formé par les aponévroses des muscles abdominaux antérieurs, c'est-à-dire des grand et petit obliques, transverse et grand droit de l'abdomen. — *Ligne faciale*. V. ANGLE *facial*. — *Ligne festonnée du cardia*. Bord blanchâtre, onduleux, de la muqueuse de l'œsophage à sa jonction avec la muqueuse de l'estomac, sur la mollesse et la coloration de laquelle il tranche. — *Ligne maxillaire, myloïdienne* ou *oblique*. V. MYLOÏDIEN. — *Ligne médiane*. Ligne imaginaire que l'on suppose partager verticalement le corps en deux parties égales et symétriques. — *Ligne primitive*. V. EMBRYON. — *Ligne semi-lunaire de Spigel* (*linea semilunaris Spigelii*). Nom donné au bord interne, échancré en demi-lune, de la portion charnue du muscle transverse de l'abdomen, au point où les fibres musculaires sont en connexion avec les fibres aponévrotiques de ce muscle. — *Ligne semi-lunaire* ou *semi-circulaire de Douglas* (*linea semilunaris seu semicircularis Douglasii*). Nom donné au bord semi-circulaire, concave en bas, par lequel se termine inférieurement, entre l'ombilic et la symphyse pubienne, le feuillet postérieur de la gaine du muscle grand droit de l'abdomen, feuillet constitué par les aponévroses d'insertion réunies des muscles oblique interne et transverse de l'abdomen.

LIGNEUX, EUSE. adj. [*lignosus*, all. *holzicht*, angl. *ligneous*, it. *legnoso*, *legneo*, esp. *leñoso*]. Qui est de la nature du bois. — *Corps ligneux*. Partie de la tige des plantes qui est comprise entre la moelle et l'écorce. V. BOIS. — *Couche, fibre ligneuse*. V. BOIS. — *Plante ligneuse*. Celle dont la tige forme un bois solide, et végète pendant un nombre d'années plus ou moins considérable.

LIGNEUX ou **LIGNIQUE**. adj. — *Acide ligneux* ou *lignique*. V. PYROLIGNEUX.

LIGNIN. Principe qu'on retire du *xylogène*, avec la *ligniréose* et la *lignose*, à l'aide des alcalis, dans lesquels ces principes sont solubles.

LIGNINE s. f. Synonyme de *cellulose*.

LIGNIRÉOSE. s. f. Un des principes constituants du *xylogene*. V. LIGNIN.

LIGNIRODE. adj. — *Gomme lignirode*. V. GOMME.

LIGNITE. s. m. [de *lignum*, bois ; all. *Lignite; bois fossile* ou *bitumineux*, *jais* ou *jayet*, *terre d'ombre*]. Charbon fossile, combustible, de formation récente, qui conserve souvent des traces d'organisation végétale ; d'où lui vient son nom. Il y en a trois variétés principales : 1° *Lignite terne*. Cette variété, d'un brun noir, présente la texture ligneuse d'une manière évidente, et contient beaucoup d'*ulmine*. — 2° *Lignite piciforme*. Celui-ci a, comme le nom l'indique, l'aspect de la poix ; il est le plus ancien et se rapproche de la houille. — 3° *Lignite jayet*. Cette variété est plus noire et plus brillante. Les lignites se comportent au feu et à la distillation à peu près comme la houille.

LIGNOÏNE. s. f. ($C^{80}H^{23}AzO^{32}$). Matière brune retirée des vieilles écorces de quinquina, différente de l'acide humique. Traitée par la potasse, elle dégage de l'ammoniaque, et laisse du rouge cinchonique soluble.

LIGNONE. s. f. V. XYLITE.

LIGNOSE. s. f. Un des principes constituants du *xylogene*. V. LIGNIN. — Nom donné à un des produits de dédoublement du bois de sapin traité par l'acide chlorhydrique bouillant, l'autre produit est de la glycose. La lignose est insoluble dans la plupart des réactifs.

LIGULE. s. f. [*ligula*, all. *Blatthäutchen*, angl. et it. *ligula*]. En botanique, petit appendice lamellaire qui garnit la gaine des graminées, à l'endroit où elle s'unit avec le limbe de la feuille. — En zoologie, chez les articulés. V. LANGUETTE. — Nom d'un genre de vers cestoïdes rubanés, parasites du péritoine et de l'intestin des cyprins, d'autres poissons, de quelques batraciens et des oiseaux. Leurs œufs n'éclosent que dans l'intestin de ceux-ci (*Ligula simplicissima*, Rud.) ; les larves rejetées avec les fèces sont mangées par les poissons, qu'elles tuent en se développant dans leur péritoine (Duchamp).

LIGULÉ, ÉE. adj. [*ligulatus*, all. *bandförmig*, angl. *ligulate*, it. *ligulato*]. Qui a la forme d'une languette, comme les demi-fleurons des synanthérées.

LIGULINE. s. f. Matière d'un beau rouge cramoisi, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther, retirée des fruits du troëne (*Ligustrum vulgare*, L.) ; elle verdit au contact des alcalis, et les acides la rougissent.

LIGUSTRINE. s. f. Matière jaunâtre, amère, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, retirée des feuilles et de l'écorce du *troene*. D'après Kromayer, c'est une glycoside identique à la *syringine*.

LILACINE. s. f. V. Syringine.

LILAS. s. m. [*Syringa vulgaris*, L., all. *Flieder*, angl. *lilac-tree*, it. *lilla*, esp. *lila*]. Arbuste de la famille des oléinées, dont les capsules fournissent un extrait aqueux qui paraît jouir de propriétés fébrifuges (Cruveilhier). — *Lilas de la Chine*, *Lilas des Indes*. V. Margousier.

LILIACÉES. s. f. pl. [*liliaceæ*, de *lilium*, lis ; all. *Lilien*, angl. *liliaceous*, it. *gigliacee*, esp. *liliaceas*]. Famille de plantes monocotylédones à tige constituée par un bulbe, un rhizome ou un stipe ; feuilles simples ; fleurs en grappe, en ombelle, en panicule, ou solitaires ; périanthe à 6 divisions libres ou soudées ; 6 étamines opposées aux divisions du périanthe ; ovaire triloculaire, à 3 côtes saillantes ; ovules sur deux rangs, anatropes ; style simple, stigmate trilobé ; baie ou capsule à 3 loges et à 3 valves. Graines recouvertes d'un tégument noir et crustacé, ou membraneux.

LILIUM DE PARACELSE. s. m. [*lilium Paracelsi*]. Médicament que l'on préparait en faisant fondre ensemble 128 grammes d'alliage d'antimoine et de fer, autant d'alliage d'antimoine et de cuivre et d'alliage d'antimoine et d'étain, mêlés avec 576 grammes d'azotate de potasse, autant de bitartrate de potasse, et traitant par l'alcool la masse fondue, coulée et pulvérisée. Ce médicament, qui n'était qu'une dissolution de potasse dans l'alcool, a été employé comme cordial.

LIMACE. s. f. [all. *Zwiesel*, angl. *forkedbranche*, it. *limacuola*]. Nom vulgaire des mollusques gastéropodes pulmonés sans coquille du genre *Limax*, L., dont l'usage, comme aliment et comme médicament, a été recommandé au même titre que celui des *hélices*. Elles n'ont d'action que par le mucilage qu'elles contiennent. = Inflammation de la peau de l'intervalle interdigité du bœuf se propageant au ligament situé dans cet espace. On l'a confondue avec le *fourchet* et le *piétin*. Les symptômes sont la rougeur de la peau qui sépare les onglons, la formation d'une crevasse, l'ulcération des tissus, et fréquemment un bourbillon qui ne tarde pas à se détacher. Cette affection est dangereuse quand elle s'étend aux tissus ligamenteux. Elle n'est pas contagieuse. Elle se produit par la malpropreté, l'action de la terre et des graviers qui se fixent dans l'espace interdigité. Au début, les pédiluves, les lotions émollientes, suffisent. Dans les cas d'ulcération, Girard conseille les pansements avec l'eau-de-vie et l'onguent égyptiac. Souvent la guérison est incomplète ; le bœuf reste boiteux après l'ulcération du ligament.

LIMACIEN, IENNE. adj. Qui a rapport au limaçon de l'oreille interne.

LIMACINE. s. f. Substance azotée, voisine des *mucosines*, retirée par Braconnot de la limace grise.

LIMAÇON. s. m. [all. *Schnecke*, angl. *snail*, it. *lumaca*, esp. *caracol*]. En anatomie, par analogie avec la forme de la coquille du colimaçon, l'une des parties qui constituent l'oreille interne. V. Oreille.

LIMAILLE. s. f. Parcelles de métal détachées à l'aide de la lime. — *Limaille d'étain.* Étain pur divisé à la lime, et employé autrefois comme ténifuge d'après cette supposition que l'étain, en présence de l'acide chlorhydrique de l'estomac, passerait à l'état de chlorure d'étain, qui agirait comme vermifuge. — *Limaille de fer porphyrisée.* Fer doux divisé à la lime et porphyrisé ; c'est un bon *ferrugineux*, qu'on prescrit à la dose de 5 à 10 centigr., en poudre, pilules, tablettes, ou chocolat. La *limaille d'acier* a les mêmes applications.

LIMANDE. s. f. [*Pleuronectes limanda*, L.]. Poisson plat, malacoptérygien pleuronecte, voisin des turbots, alimentaire.

LIMBAIRE. adj. [*limbarius*, esp. *limbar*]. Qui a rapport au limbe.

LIMBE. s. m. [*limbus*, all. *Rand*, angl. *limb*, it. *lembo*, esp. *limbo*]. En botanique, partie supérieure, plus ou moins étalée, entière ou divisée, des calices gamosépales ou des corolles gamopétales ; partie d'une feuille ou foliole formée par l'épanouissement des fibres du pétiole, étalée à l'extrémité du pétiole en une lame mince de forme et de dimensions variables, et divisée en deux parties à peu près égales par une nervure médiane, d'où partent des nervures secondaires, qui gagnent le bord du limbe.

LIMETTE. s. f. Fruit du *limettier*, globuleux, de couleur jaune pâle ou verdâtre, surmonté d'un mamelon obtus, renfermant une pulpe douceâtre, sans saveur : il fournit une essence, *essence de limette*, analogue à l'essence de bergamote.

LIMETTIER. s. m. [*Citrus limetta*, Risso]. Arbuste de la famille des aurantiacées, dont le fruit est connu sous le nom de *limette :* ses fleurs sont blanches, ses rameaux ne portent pas d'épines. Le *bergamotier* (*Citrus limetta bergamia*, Riss.) est une variété de *limettier*.

LIMETTIQUE. adj. — *Acide limettique* ($C^{22}H^{8}O^{12}$). Corps blanc cristallin, inodore et insipide, qui se forme par oxydation de l'essence de limette.

LIMITANT, ANTE. adj. — *Membrane limitante.* Nom donné : 1° à la membrane amorphe, hyaline, qui, dans les glandes, supporte la couche épithéliale ; 2° à deux membranes faisant partie des éléments constituants de la rétine. V. Glande et Rétine.

LIMITE. s. f. — *Limite des âges.* V. Vie *probable.* — *Limite d'écart* ou *d'oscillation.* Terme qui désigne, en anatomie, en physiologie et en taxinomie, l'étendue des diversités que peuvent offrir dans chaque race, chaque espèce d'êtres, d'éléments anatomiques, etc., les individus et les phénomènes qu'ils manifestent. L'observation montre que la vitesse et l'étendue de ces variations autour d'un type moyen ne sont pas indéfinies (V. Variabilité). Le type spécifique moyen est représenté par le plus grand nombre des individus observés à l'état dit sauvage ou naturel. Les écarts sont représentés par les variétés qui se montrent naturellement dans certaines conditions de milieu, développées ou non par l'homme en société, et par celles qui surviennent pathologiquement.

LIMNÉ. s. m., ou **LIMNÉE.** s. f. [*Limnæa*, Lamk, de λίμνη, marais]. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés d'eau douce.

LIMOCTONIE. s. f. [*limoctonia*, λιμοκτονία, de λιμὸς, faim, et κτείνειν, tuer]. Privation d'aliment, inanition.

LIMON. s. m. [*limus*, ἰλὺς, all. *Schlamm*, angl. *mud*, it. *fango*, esp. *limo*]. Terre argileuse détrempée par l'eau.

LIMON. s. m. [all. *Limone*, angl. *lemon*, it. *limone*, esp. *limon*]. V. Citron.

LIMONADE. s. f. [all. *Limonade*, angl. *lemonade*, it. *limonea*, esp. *limonada*]. Boisson rafraîchissante faite avec le suc de citron étendu d'eau et édulcoré : c'est la *limonade commune*, qu'on prépare en exprimant dans 500 grammes d'eau le suc d'un citron coupé en deux, et ajoutant 25 grammes de sucre. La *limonade cuite*, moins acide, mais moins agréable que celle que l'on fait à froid, se prépare en faisant infuser pendant une heure, dans 500 grammes d'eau bouillante, un citron coupé par tranches et débarrassé de ses semences, et ajoutant 25 grammes de sucre. || Par extension, boisson préparée avec le suc d'un fruit acide autre que le citron, ou avec un acide minéral ou végétal, ou avec un sel à acide végétal. — *Limonade gazeuse.* On l'obtient en ajoutant du sirop de citron, ou de groseille, de cerise, de framboise, etc., à de l'eau saturée d'acide carbonique. — *Limonade minérale.* Celle qui est faite avec un mélange d'eau et d'un acide minéral. La dose de celui-ci doit varier suivant sa nature et son degré de concentration. On emploie pour un litre de boisson (composée de 900 gram. d'eau et de 100 gram. de sirop simple) : 4 gram. d'acide chlorhydrique (*limonade chlorhydrique*) à 22° centésimaux, 2 gram. d'acide azotique à 43° (*limonade azotique*). 2 gram. d'acide phosphorique à 45° (*limonade phosphorique*), 2 gram. d'acide sulfurique à 66° (*limonade sulfurique*). Ces doses peuvent être un peu augmentées ou diminuées selon le besoin. — *Limonade purgative au citrate de magnésie* Le citrate de magnésie a une saveur faiblement amère, qui peut être facilement masquée dans une limonade. Les malades qui prennent difficilement les médicaments peuvent être ainsi purgés à l'aide de 50 grammes de citrate de magnésie. Carbonate de magnésie, 30 grammes; acide citrique, 18 grammes; sirop de sucre, 100 grammes; alcoolature de zestes de citron, 30 grammes; eau, 10 gram. A prendre en trois verres dans la matinée. — *Limonade sèche.* Mélange d'acide citrique, 60 gram., de magnésie calcinée, 6^{gr},50, de carbonate de magnésie, 6 gram., et de sucre en poudre, 30 gram., aromatisé avec quelques gouttes d'alcoolature de citron. Ce mélange peut être transformé en limonade gazeuse par l'addition de bicarbonate de soude, qui, au moment de la dissolution dans l'eau, est décomposé par l'acide citrique, avec dégagement d'acide carbonique. — *Limonade végétale.* Limonade commune, faite avec le citron, ou limonade confectionnée avec la groseille, la cerise aigre, l'épine-vinette, etc., ou encore avec les acides végétaux : telles sont la *limonade acétique*, faite avec 30 gram. de vinaigre, 100 de sirop simple, et 870 d'eau; la *limonade tartrique*, faite avec 60 gram. de sirop d'acide tartrique sur 1000 gram. d'eau.

LIMONE ou **LIMONINE**. s. f. ($C^{84}H^{25}O^{26}$). Principe neutre qui se trouve dans les graines de citron et d'orange. Cristallisable, amer, peu soluble dans l'eau, l'éther et l'ammoniaque, plus dans l'alcool et l'acide acétique.

LIMONETTIER. s. m. Le limonier.

LIMONEUX, **EUSE**. adj. [*limosus*, all. *schlammig*, angl. *muddy*, *slimy*, it. et esp. *limoso*]. Se dit d'un liquide bourbeux, chargé d'un dépôt.

LIMONIER. s. m. V. Citronnier.

LIMONITE. s. f. ($Fe^2O^3.3HO$). Minerai de fer qui est du sesquioxyde hydraté, et qu'on trouve soit en masses (*hématite brune*), soit en grains oolithiques (*pierre d'aigle*), soit en dépôts superficiels (*ocre jaune*). Sa couleur est brune; celle de sa poudre est jaune.

LIMOUSIN, **INE**. adj. — *Bœuf limousin* Taille, 1^m,40 à 1^m,50; robe fromentée ou rouge, et nuances intermédiaires; corps allongé, formant, du garrot à la queue, une ligne droite; épaules fortes; tête assez longue et amincie; cornes longues, plus minces que dans les bœufs d'Auvergne; fanon ample, membres un peu hauts; croupe et fesses peu garnies de muscles. Ces bœufs travaillent et s'engraissent assez bien. — *Cheval limousin.* Un des chevaux français qui se rapprochent le plus, par leur conformation et leur aptitude, des chevaux arabes et barbes. Taille peu élevée, membres fins et nerveux, paturon long, pied petit et bon; jambes sèches et jarrets évidés. Malgré l'exiguïté de sa taille, c'est un brillant et rapide cheval de selle. — *Vaches limousines.* Septième classe de vaches laitières dans le système de Guénon. L'écusson occupe la partie postérieure des mamelles et est surmonté d'un triangle dont la base est toujours moins large que la partie supérieure de l'écusson, et dont le sommet n'atteint jamais la vulve.

LIMPIDE. adj. [*limpidus*, all. *klar*, angl. *limpid*, it. *limpido*, esp. *limpio*]. Se dit d'un liquide clair, transparent, et ne contenant aucun corps en suspension.

LIMULES. s. m. pl. Groupe d'animaux qui se rapprochent des scorpions par leur développement embryonnaire, ce qui les fait considérer comme des arachnides par certains auteurs; d'autre part, leur mode de respiration branchiale les rapproche des crustacés, et on les range généralement dans cette dernière classe, dont ils forment un ordre constituant à lui seul la sous-classe des *xiphosures*, caractérisés par leur appareil buccal, qui est exclusivement formé par des pattes-mâchoires. Les limules habitent les mers de l'Inde et du Japon, et leurs œufs sont alimentaires dans ces pays.

LIN. s. m. [*linum*, *λίνον*, all. *Lein*, *Flachs*, angl. *line*, *flax*, it. et esp. *lino*]. Genres de plantes dicotylédones, de la famille des linacées, dont deux espèces intéressent la médecine : — 1° *Lin commun* (*Linum usitatissimum*, L.). Les semences sont très mucilagineuses. Bouillies avec l'eau, elles donnent un liquide visqueux et filant qu'on emploie, comme émollient, en lotions, en fomentations, en lavements. En infusion, elles forment une boisson adoucissante. Une ou deux cuillerées de la graine avalée en nature constituent un laxatif efficace. La *farine de graine de lin* sert à préparer les cataplasmes. On extrait des semences du lin, par expression, une huile fixe, qui est siccative, et qui sert à la préparation des bougies et sondes élastiques. — 2° *Lin cathartique* (*Linum catharticum*, L.). Les feuilles sont purgatives, amères et nauséeuses. — Au Chili, le *Linum aquilinum*, Mol., est employé comme stomachique et fébrifuge. — *Lin de la Nouvelle-Zélande*. V. Phormium.

LINACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui a pour caractères : Feuilles alternes et stipulées; fleurs régulières et terminales; calice à 5 sépales, à préfloraison imbriquée; corolle à 5 pétales; étamines définies et soudées; ovaire pluriloculaire; ovules anatropes; styles distincts; capsule pluriloculaire; embryon inclus dans un périsperme corné.

LINAIRE. s. f. [*Linaria vulgaris*, *Anthirrhinum linaria*, all. *Leinkraut*, angl. *linaria*, *purging-flax*, it. et esp. *linaria*]. Plante annuelle (didynamie angiospermie, L., scrofulariées, J.) avec laquelle on a préparé un onguent qu'on appliquait sur les hémorroïdes comme émollient.

LINCOLN (Mouton de). Race ovine remarquable par sa taille, la longueur et le moelleux de sa toison, qui habitait autrefois le Lincolnshire, était pourvue de cornes, avait des formes grossières, peu d'aptitude à s'engraisser, et consommait beaucoup. Elle a presque disparu par son croisement avec les béliers Dishley.

LINÉAIRE. adj. [*linearis*, all. *linienförmig*, angl. *linear*, it. *lineare*]. Se dit, en botanique, d'une feuille allongée, également étroite dans toute sa longueur, et à côtés parallèles. = En chirurgie, *extraction linéaire*. V. Kératotomie.

LINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des linacées, à laquelle appartient le lin.

LINGOTIÈRE. s. f. Appareil de fonte pour couler des métaux ou des sels fondus, comme le nitrate d'argent.

LINGUAL, **ALE**. adj. [*lingualis*, angl. *lingual*, it. *linguale*, esp. *lingual*]. Qui a rapport à la langue. — *Artère linguale.* Branche de la carotide externe, qui naît au-dessus de la thyréoïdienne supérieure, se porte en haut et en dedans, gagne l'os hyoïde, dont elle longe la grande corne, et, au niveau de la petite corne, pénètre dans la langue, dont elle atteint la pointe ; à son extrémité, qui porte le nom d'*artère ranine*, elle s'anastomose en arcade avec celle du côté opposé, après avoir donné des rameaux à la muqueuse et aux muscles de la langue; dans son trajet, elle fournit les artères sus-hyoïdienne, dorsale de la langue et sublinguale. V. Carotide, (fig. 62). — *Glandes linguales.* V. Langue et Sublingual. — *Muscle lingual.* Ensemble des fibres charnues qui s'insèrent à la muqueuse de la langue, et qui forment les muscles intrinsèques de cet organe. D'après la direction des fibres, on distingue : un muscle *lingual supérieur*, qui, de la base de la petite corne de l'os hyoïde et de la partie voisine du corps, se porte à la face dorsale de la langue, sous la muqueuse de laquelle il est immédiatement placé ; il porte en haut la pointe de la langue ; un *lingual inférieur*, qui s'attache en avant à la muqueuse de la pointe de la langue, dont il occupe la face inférieure, tandis qu'en arrière il se confond avec les fibres du génio-glosse, du stylo-glosse et du pharyngo-glosse : il abaisse la pointe de la langue ; un *lingual transverse*, dont les fibres, nées des deux faces du septum lingual, se portent à la muqueuse des bords de la langue, qu'elles allongent et dont elles font sortir la pointe hors de la bouche ; un *lingual vertical*, qui n'existe qu'au niveau de la pointe et des bords, et qui se porte d'une face à l'autre de la langue. — *Nerf lingual*. Rameau du nerf maxillaire inférieur, branche du trijumeau. Situé d'abord entre le ptérygoïdien externe et le pharynx, puis entre les deux ptérygoïdiens, ensuite entre le ptérygoïdien interne et la branche de l'os maxillaire inférieur, il décrit une courbe concave supérieurement, et gagne la langue, dans les deux tiers antérieurs de laquelle il se termine. Dans son trajet, il donne des rameaux au ganglion sous-maxillaire et à la glande sublinguale, et reçoit la corde du tympan. V. Corde, Goût et Langue. — *Os lingual*. V. Hyoïde. — *Plexus lingual*. Plexus formé, à la base de la langue, par l'entre-croisement des rameaux du glosso-pharyngien, et dont les filets terminaux se rendent à la muqueuse du tiers postérieur de la langue.

LINGUATULE. s. f. [de *linguatus*, en forme de langue ; *Linguatula*, Frolich, 1789 ; *Pentastoma*, Rudolphi, 1809]. Groupe d'animaux considérés tantôt comme des vers nématoïdes (le premier connu a été décrit comme un *tænia* par Chabert, 1787), tantôt comme des crustacés cyclopigènes : Milne-Edwards les réunit au groupe des arachnides inférieures. Ces animaux ont un corps allongé, aplati, un peu élargi en avant, atténué en arrière, articulé ou annelé. Bouche en arrière de l'extrémité antérieure du corps, munie de deux paires de crochets rétractiles, doublés chacun, vers leur pointe, d'une paire de crochets plus petits ; orifice anal à l'extrémité opposée ; pas de membres. Intestin complet ; vaisseau dorsal ; collier nerveux sans ganglions céphaliques, ganglions sous-œsophagiens très développés. Sexes séparés ; orifice mâle en avant, orifice femelle en arrière. Ovipares ; leurs jeunes ont reçu des noms différents de ceux qu'on donnait aux adultes lorsqu'on ne connaissait pas leur développement. La *Linguatula serrata*, Frölich, ou *tænioides*, Lamarck, quand elle est jeune, est sans organes sexuels, longue de 4 à 8 millimètres, large de 2, à corps spatulé, dentelé sur les bords (à cet âge, elle a été appelée *Pentastoma* et *Pentastomum denticulatum*, Rudolphi, *constrictum*, Siebold, *serratum*, Rud., etc.). On l'a trouvée dans des kystes à la surface du foie de l'homme, en Autriche et en Égypte, sans qu'elle eût déterminé d'accidents, et aussi dans des kystes du foie et du péritoine des lapins et autres herbivores. Les linguatules ne se développent complètement que sur les carnassiers, les chiens particulièrement, dans leurs fosses nasales, la trachée, le poumon, etc. Alors l'adulte est lancéolé, un peu déprimé, rétréci en arrière, plissé transversalement. Bouche orbiculaire avec une rangée de crochets en demi-cercle. Mâle long de 15 à 18 millimètres, large de 2 à 3 ; testicule allongé, cylindrique, terminé par deux canaux déférents qui se rendent à un pénis papilliforme, un peu en arrière de la bouche. Femelle d'un gris blanchâtre, bruni parfois par les œufs : longue de 5 à 10 centimètres, large de 4 à 5 en avant. Ovaire tubuleux, cylindrique, double, prolongé par deux oviductes qui se rendent à la vulve un peu en avant de l'anus.

LINGUIFORME. adj. [*linguiformis*]. En forme de langue ou de languette.

LINGULE. s. f. [*lingula*]. Genre de mollusques brachiopodes, dont la plupart des espèces sont fossiles : quelques-unes pourtant sont encore vivantes, et se trouvent dans la mer des Indes.

LINIMENT. s. m. [*linimentum*, de *linire*, oindre doucement ; ἔγχρισις, all. et angl. *liniment*, it. et esp. *linimento*]. Topique de consistance moyenne entre celle de l'huile et de l'axonge, et destiné à être employé en frictions ou en onctions. Les liniments sont composés d'huiles ou de graisses, et d'une substance adoucissante, tonique, irritante, etc., selon l'effet que l'on veut déterminer. — *Liniment ammoniacal* ou *volatil*. On le prépare en mêlant et conservant dans une fiole bien bouchée, 10 grammes d'ammoniaque liquide à 22° centésimaux, et 90 gram. d'huile d'amandes douces. Il agit comme irritant, rubéfiant ou vésicant, selon la durée de l'application. — *Liniment ammoniacal camphré*. Ammoniaque liquide, 10 gram., huile camphrée, 90 gram. — *Liniment anodin*. Onguent populéum, baume tranquille, ãã 5 gram. ; extrait de belladone, laudanum de Rousseau, ãã 1 gramme : on peut ajouter chloroforme, 1 gramme. — *Liniment anticancéreux* ou *arsenical de Swediaur*. Il est fait avec acide arsénieux, 5 à 10 centigr., et huile d'olive, 32 gram. — *Liniment antipsorique*. Styrax liquide, 30 gram., huile d'olives, 15 gram. — *Liniment antiscrofuleux d'Hufeland*. Il est composé de fiel de bœuf et savon blanc, ãã 12 gram., onguent d'althæa, 30 gram., huile de pétrole et carbonate d'ammoniaque huileux, ãã 8 gram., et camphre, 4 gram. — *Liniment calcaire* ou *oléo-calcaire*. On l'obtient en mêlant eau de chaux, 9 parties, et huile d'amandes douces, 1 partie ; il sert contre les brûlures. En ajoutant, pour 128 grammes, 2 grammes de laudanum de Sydenham, on a le *liniment calcaire opiacé*. — *Liniment calmant*. Baume tranquille, 25 gram. ; cérat de Galien, extrait de belladone, laudanum de Sydenham, chloroforme, ãã 6 gram. (Jeannel). — *Liniment camphré*. Il est préparé avec huile d'olive, 45 gram., et camphre, 5 gram. Stimulant. — *Liniment camphré composé*. Camphre, 23 parties ; essence de lavande, 1 ; ammoniaque liquide, 43 ; alcool à 85°, 118. Stimulant et rubéfiant, — *Liniment camphré opiacé*. Huile camphrée, 80 gram. ; cérat de Galien, alcoolé d'opium, ãã 1 gramme. Calmant. — *Liniment de cantharides camphré*. On le fait en dissolvant 2 gram. de camphre dans 128 gram. d'huile d'amandes douces, et y mêlant, par trituration, teinture de cantharides et savon amygdalin, ãã 32 grammes. — *Liniment chloroformé*. V. Chloroforme. — *Liniment excitant*. Alcolat de Fioravanti, huile d'amandes douces, ãã 48 gram. ; alcool camphré, 13 gram. ; ammoniaque liquide, 1 gramme. Antirhumatismal. — *Liniment narcotique*. Mélange de baume tranquille, 72 gram., et laudanum de Sydenham, 8 gram. — *Liniment de Rosen*. Beurre de muscade, essence de girofle, ãã 5 gram. ; alcoolat de genievre, 90 gram. Stimulant. — *Liniment rubéfiant*. Huile camphrée, 3 parties ; huile de croton, 1 partie. — *Liniment savonneux*. Mélange de teinture de savon, 50 gram. ; huile d'amandes, 5 gram., et alcool à 80°, 45 gram. — *Liniment savonneux camphre*. Liniment savonneux dans lequel l'alcool est remplacé par l'alcool camphré. — *Liniment savonneux opiacé*. Huile d'amandes douces, 90 gram., poudre de savon, teinture d'opium, ãã 5 gram. — *Liniment térébenthiné*. Huile de camomille, essence de térébenthine, ãã 50 gram.

LININE. s. f. Substance retirée du *Linum catharticum*, L. (V. Lin), pulvérulente, amère, à peine soluble dans l'eau, l'éther et les huiles ; soluble dans l'alcool ; elle cristallise dans la solution acétique. — *Linine*, nom donné par Braconnot au *mucilage* de la graine de lin.

LINITION. s. f. L'application des liniments.

LINITIS. s. f. [de *λίνον, rete ex lino factum*]. Inflammation du réseau de tissu cellulaire qui engaine les vaisseaux de l'estomac (Brinton) : c'est une forme de *gastrite*. La *linitis* est dite *plastique* ou *phlegmoneuse*, suivant la nature de l'inflammation.

LINNÉE. s. f. (*Linnæa borealis*, Gronov.). Petite plante de la famille des caprifoliacées, qu'on trouve en Suède, et dont les tiges filiformes et les feuilles toujours vertes sont diurétiques, sudorifiques et un peu astringentes.

LINOLÉIQUE. adj. — *Acide linoléique* ($C^{36}H^{34}O^{4}$). Corps voisin de l'acide oléique, retiré par saponification de l'huile de lin.

LINOTANNIQUE. adj. — *Acide linotannique*. Variété de tannin que contiennent les tiges de lin et que le perchlorure de fer colore en vert.

LINT. s. m. Tissu de lin ou de chanvre dont les chirurgiens anglais se servent en place de charpie, pour le pansement des plaies. Il est tomenteux comme la ouate sur ses deux faces, ou seulement sur celle qu'on applique sur la plaie, l'autre étant gommée et lisse. Ce tissu est roulé en pièces, dont on coupe des morceaux de grandeur variable suivant le besoin.

LIOCOME. [de λεῖος, lisse, et κόμη, chevelure]. Synonyme de *liotrique*.

LIOPODE, et non **LÉIOPODE**. s. m. [de λεῖος, uni, et πούς, pied]. Synonyme de *pied plat*.

LIOTHÉ. s. m. [*Liotheum*, all. *Vogellauss*, angl. *liotheum; ricin* et *pou des oiseaux*]. Genre d'insectes aptères parasites de l'ordre des anoploures, voisins des poux, mais ayant au lieu de trompe deux mandibules bidentées et des mâchoires placées sous une tête élargie au niveau des antennes. Ils vivent sous le bec, autour des narines ou entre les barbes des plumes des ailes des oiseaux, dont presque chaque genre nourrit une espèce différente, et dont ils peuvent causer la mort. Ils quittent le corps des oiseaux tués dès que commence le refroidissement, et, s'ils passent sur l'homme, ils lui causent de vives démangeaisons, mais sans vivre longtemps sur lui : tel est le *liothé pâle* (*Liotheum* ou *Menopon pallidum*), le *liothé dissemblable* (*Philopterus* ou *Goniodes dissimilis*), qui vivent sur les poules.

LIOTRIQUES, et non **LÉIOTRIQUES**. adj. et s. m. pl. [de λεῖος, lisse, et θρίξ, cheveu]. Nom donné par Bory de Saint-Vincent à un groupe des races humaines, les races à cheveux lisses, par opposition aux *ulotriques* ou races à cheveux crépus. Les cheveux qui ne frisent pas (*liotriques*), et ceux qui frisent et sont crépus, ont une surface également unie dans toute son étendue lorsqu'on les examine au microscope, et cette différence entre les caractères extérieurs des cheveux, si intéressante qu'elle soit, ne peut servir de base à une classification des races humaines.

LIPARIS. s. m. Genre d'insectes lépidoptères, dont les chenilles portent des poils fusiformes, très aigus, insérés dans de petites fossettes qui couvrent les côtés du corps. Une espèce, le *Liparis auriflua*, Ochsen, cause à l'homme des démangeaisons dues à l'action irritante de ces poils, comme celles que détermine la chenille processionnaire : mais elle vit solitairement, et non en sociétés, comme celle-ci. V. PROCESSIONNAIRE.

LIPAROCÈLE. s. f. [*liparocele*, de λιπαρὸς, gras, et κήλη, tumeur; all. *Fettbruch*, angl. et it. *liparocele*]. Synonyme de *lipome*.

LIPAROÏDE. s. m. [de λιπαρὸς, gras, et εἶδος, ressemblance] (Béral). Excipient pharmaceutique qui résulte de l'union intime des graisses et des huiles, soit entre elles, soit avec la cire, houétées ensemble.

LIPAROLÉ. s. m. Nom générique des préparations pharmaceutiques qui résultent de l'union d'une graisse, particulièrement de celle du porc, avec des substances médicamenteuses. Ces préparations sont plus connues sous le nom de *pommades*. V. OLÉOLÉ et POMMADE.

LIPAROLIQUE. adj. Se dit d'une préparation obtenue en incorporant des substances médicamenteuses dans les graisses simples ou composées (Béral).

LIPAROSQUIRRHE. s. f. [de λιπαρὸς, gras, et *squirrhe*]. Liparocèle indurée.

LIPIQUE. adj. — *Acide lipique* ($C^{10}H^{8}O^{10}$, Laurent). Corps produit par action de l'acide nitrique sur l'acide oléique. Cristallisable, volatil sans décomposition, peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool et dans l'éther.

LIPOÏDE. adj. [de λίπος, graisse, et εἶδος, ressemblance]. Se dit d'une substance qui ressemble à la graisse.

LIPOÏDE. s. m. Nom donné par quelques chimistes à la cholestérine, et à d'autres corps, tels que la glycérine, qui étaient rapprochés des corps gras, mais qu'on sait aujourd'hui être des alcools.

LIPOMATEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature des lipomes. — Qui a l'aspect jaunâtre des graisses, ou est formé de granulations graisseuses, sans être essentiellement composé de vésicules adipeuses comme le lipome.

LIPOME. s. m. [*lipoma*, de λίπος, graisse; all. *Fettbalg*, angl. *lipoma, fatty tumor*, it. et esp. *lipoma*]. Tumeur formée par l'hypertrophie locale du tissu adipeux, multiplication exagérée des éléments anatomiques de ce tissu ou vésicules adipeuses, et augmentation de volume de ces vésicules, qui atteignent ou dépassent un dixième ou un dixième et demi de millimètre de diamètre. Le tissu de ces tumeurs offre tous les caractères physiques et la texture du tissu adipeux (*lipome simple*) ; ou il est modifié par l'interposition de cholestérine (*cholestéatome*), ou par l'hypertrophie des faisceaux de fibres lamineuses, qui, à l'état normal, sont accessoires dans ce tissu, par la production de matière amorphe et de corps fusiformes fibro-plastiques entre les vésicules (*lipome fibreux*). On rencontre assez souvent, dans les lipomes, des vésicules adipeuses en voie de développement, c'est-à-dire formées d'un grand nombre de gouttes d'huile accumulées dans la membrane azotée, qu'elles ne remplissent pas complètement, tandis qu'à l'état adulte c'est une goutte unique et homogène qui la remplit complètement. Le lipome s'observe de préférence dans le tissu cellulaire sous-cutané, à l'épaule, au cou, dans la région dorsale ou lombaire, plus rarement aux extrémités; on l'a rencontré plus profondément, entre les muscles, dans le tissu cellulaire de la fosse iliaque, dans le tissu sous-péritonéal, et même dans les cavités splanchniques. Il se présente sous forme d'une tumeur molle, pâteuse, indolente, lobulée, sessile ou pédiculée, ne déterminant pas de changement de couleur à la peau : quelquefois il donne à la main qui le presse une sensation de crépitation particulière; d'autres fois la tumeur, surtout lorsqu'elle est profonde, fournit une sensation de fluctuation plus ou moins franche, qui est due à ce que la graisse contenue dans les vésicules est liquide, et qui peut faire croire à l'existence d'un abcès; inversement la mollesse habituelle peut disparaître lorsque le lipome s'indure, devient fibreux : enfin il peut s'enflammer, s'ulcérer et même se gangrener. Une ponction exploratrice est parfois indispensable au diagnostic. Celui-ci établi, le lipome ne doit être opéré que s'il a pris un volume exagéré; alors c'est à l'écrasement ou à la ligature s'il y a un pédicule, et, mieux encore, à l'ablation par le bistouri, qu'on a recours : la compression et la cautérisation sont des procédés lents, douloureux et parfois insuffisants.

LIPOPSYCHIE. s. f. [*lipopsychia*, λειποψυχία de λείπειν, manquer, et ψυχὴ, âme, vie; all. *Ohnmacht*, *Scheintod*, angl. *lipopsychy*, it. *lipopsichia*]. Synonyme de *lipothymie*.

LIPORÉTINOLÉ. s. m. Liparolé contenant des résines.

LIPOTHYMIE. s. f. [*lipothymia, animi deliquium, animi defectus*, λειποθυμία, de λείπειν, manquer, et θυμὸς, âme, courage; all. *Ohnmacht*, angl. *lipothymy*, it. et esp. *lipotimia*]. Perte subite et instantanée du mouvement, la respiration et la circulation continuant encore, contrairement à ce qui a lieu dans la *syncope*.

LIPPIA. s. m. V. VERVEINE *citronnelie*.

LIPPITUDE. s. f. [*lippitudo*, λήμη, all. *Augentriefen*, angl. *blear-eyedness*, it. *lippitudine*, esp. *lipitudo*]. État chassieux des paupières dû à une sécrétion surabondante de l'humeur sébacée que fournissent les glandes de Meibomius : c'est un symptôme de la *blépharite*.

LIPYRIE. s. f. [*lipyria*, λειπυρία,, de λείπειν, manquer, et πῦρ, feu]. Nom donné par les Grecs à une variété de fièvre intermittente, dans laquelle le malade a la sensation d'une chaleur considérable, tandis que l'extérieur du corps est froid.

LIPYRIEN, IENNE. adj. — *Fièvre lipyrienne*. La lipyrie.

LIQUATION. s. f. La liquéfaction.

LIQUÉFACTION. s. f. [*liquatio, liquefactio*, de *liquefacere*, faire fondre; τῆξις, all. *Verflüssigung*, angl. *liquefaction*, it. *liquefazione*, esp. *licuacion*]. En physique et en chimie, passage d'un gaz à l'état liquide. Actuellement la liquéfaction artificielle, à l'aide du froid et de la pression, a été obtenue pour un très grand nombre de gaz (V. GAZ). = En physiologie, résultat de l'action des liquides gastrique, pancréatique, intestinal, etc., sur les substances azotées : ce n'est pas la dissolution d'un solide par un liquide, c'est le passage à l'état liquide d'un corps solide ou demi-solide par modification moléculaire intime. = En pathologie, mode de mort par passage à l'état liquide de certains éléments anatomiques complètement développés, qui aboutit à l'ulcération, et qu'il ne faut pas confondre avec la gangrène, dans laquelle les éléments et les tissus se mortifient par cessation de nutrition. = En pharmacie, fusion, par l'action du calorique, des substances grasses et épaisses, animales ou végétales : résines, graisses, etc.

LIQUÉFIABLE. adj. [*liquabilis*, all. *verflüssigbar*, angl. *liquable*, it. *liquefattibile*]. Se dit d'un corps solide ou gazeux, susceptible de passer à l'état liquide.

LIQUEUR. s. f. [*liquor*, ὑγρὸν, ὑγρότης, all. *Likör*, angl. *liquor*, it. *liquore*, esp. *licor*]. Nom donné à beaucoup de liquides composés, et surtout à ceux dont la base est l'alcool (*liqueurs alcooliques*). — *Liqueur antisyphilitique de Chaussier*. Solution de cyanure de mercure dans l'alcool, employée aux mêmes doses que le sublimé corrosif. — *Liqueur arsenicale de Fowler*. Acide arsénieux, carbonate de potasse pur, ãã 5 gram.; eau distillée, 500 gram.; alcoolat de mélisse composé, 15 gram. La liqueur contient le centième de son poids d'acide arsénieux, c'est-à-dire 1 centigr. par gram. : 4 à 10 gouttes en plusieurs fois dans la journée. — *Liqueur arsenicale de Pearson*. Solution d'arséniate de soude cristallisé, 1 gram., dans eau distillée, 600 gram. Elle renferme 1 centigr. d'arséniate de soude pour 6 gram. : dose, de 3 à 6 gr. — *Liqueur azotomercurique*. V. RÉACTIF *de Millon*. — *Liqueur de Barreswill et Bernard*. V. SUCRE *du foie*. — *Liqueur de Cadet*. V. KAKODYLE. — *Liqueur des cailloux*. V. SILICE. — *Liqueur de corne de cerf succinée*. Succinate d'ammoniaque impur, préparé en saturant le sel volatil de succin par l'esprit volatil de corne de cerf. Antispasmodique : 2 à 20 gouttes dans une potion. — *Liqueur d'épreuve*. V. LIQUEUR *titrée*. — *Liqueur de Fehling*. V. SUCRE *du foie*. — *Liqueur fumante de Boyle*. Le sulfhydrate d'ammoniaque liquide, qui fume à l'air, et que Boyle a le premier préparé. — *Liqueur fumante de Libavius*. Le bichlorure d'étain, qui fume à l'air et qui a été découvert par Libavius. — *Liqueur de Gowland*. Bichlorure de mercure, chlorhydrate d'ammoniaque, ãã 1 gram.; émulsion d'amandes amères, 480 gram. Employée en lotions antiherpétiques. — *Liqueur des Hollandais* ($C^4H^4Cl^2$). Chlorure d'éthylène, qu'on obtient directement en mélangeant à volumes égaux le chlore et l'éthylène. C'est un liquide oléagineux jaunâtre, d'odeur éthérée, d'une saveur sucrée et aromatique, d'une densité de 1,22, bouillant à 82°; sa vapeur brûle avec une flamme verte. On a recommandé la liqueur des Hollandais en topique pour calmer les douleurs névralgiques et rhumatismales. — *Liqueur iodotannique* (Desgranges et Guillermond). Mélange d'iode et de tannin, dans les proportions de 1 partie d'iode pour 9 de tannin et 100 parties d'eau réduites au dixième par évaporation (c'est la proportion normale), ou dans les proportions de 1 partie d'iode pour 2 parties de tannin. Ce liquide astringent et hémostatique convient dans certains cas en place du perchlorure de fer : il est employé en injections dans les varices, et en attouchements sur les surfaces à découvert, sur les plaies. — *Liqueur de Labarraque*. V. HYPOCHLORITE *de soude*. — *Liqueur de Lampadius*. Le sulfure de carbone. — *Liqueur minérale anodyne d'Hoffmann*. Mélange d'éther sulfurique et d'alcool à parties égales. — *Liqueur minérale anodyne nitreuse* [*éther azoteux alcoolisé*]. Produit jaune, antispasmodique et diurétique, préparé avec 2 parties d'alcool à 90°, et 1 partie d'acide azotique à 33°. — *Liqueur de Monro*. Liqueur composée d'alcool à 22°, additionné de 4 grammes d'acide azotique par litre, dont Monro se servait pour conserver les pièces anatomiques. — *Liqueur du sang*. Le plasma sanguin. — *Liqueur séminale*. V. SPERME. — *Liqueur tannique*. V. LIQUEUR *iodotannique*. — *Liqueur des teigneux*. Elle est composée de cônes de houblon et fleurs de petite centaurée, ãã 32 gram.; écorces d'oranges amères, 8 gram.; carbonate de potasse, $1^{gr},20$; alcool à 56°, 576 gram., que l'on met digérer pendant huit jours, que l'on passe avec expression et que l'on filtre. Cet alcoolé se prend, contre la teigne, à la dose de 32 gram. dans un véhicule approprié. — *Liqueur titrée* ou *normale*. Liquide contenant pour un volume donné un poids fixe d'un réactif en dissolution, de sorte qu'on détermine, par le nombre de centimètres cubes de la liqueur décomposés au contact d'un autre liquide, la quantité en poids de la substance à doser existant dans celui-ci. V. CHLOROMÈTRE, INDIGO, etc. — *Liqueur de Van Swieten*. Dissolution de 60 centigr. de sublimé corrosif dans 1 kilogr. d'eau-de-vie. Van Swieten faisait prendre, dans les maladies vénériennes, une cuillerée à bouche de cette liqueur, matin et soir, dans une tasse d'eau, de lait ou de tisane. Actuellement, le mode d'administration est le même; mais on prépare la liqueur en dissolvant 1 gram. de sublimé dans 100 gram. d'alcool à 80°, et ajoutant 900 gram. d'eau distillée (Codex). Cette liqueur contient alors 1/1000^e de son poids de sublimé, soit 1 centigr. pour 10 gram. D'après diverses pharmacopées, elle n'en contient alors que 1/1152^e. — *Liqueur de Villate*. Liquide cathérétique employé par les vétérinaires et quelquefois par les médecins (Notta) en injection dans les fistules, suite de carie osseuse, et composé de : sous-acétate de plomb liquide, 30 gram.; sulfate de zinc, sulfate de cuivre, ãã 15 gram.; vinaigre blanc, 200 gram.

LIQUIDAMBAR. s. m. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des balsamifluées, composé d'arbres monoïques à feuilles alternes munies de stipules caducs; fleurs mâles nues, pourvues d'un très grand nombre d'étamines agglomérées; fleurs femelles en chatons, formées d'écailles inégales, dont l'aisselle présente un ovaire biloculaire, polysperme; fruit formé par la réunion des écailles durcies. Les espèces principales sont le *liquidambar oriental* (*Liquidambar orientale*, Mill), qui fournit le styrax liquide (V. Styrax); et le *liquidambar d'Amérique* (*L. styraciflua*, L.), arbre de la Louisiane et du Mexique, qui donne : 1° le *liquidambar liquide* ou *huile de liquidambar* (*copaline*, *ambre liquide*), baume à acide benzoïque obtenu directement par incision de l'écorce · on le reçoit dans des vases et on le soustrait à l'action de l'air; il est de consistance huileuse épaisse, transparent, jaune d'ambre, odeur forte et agréable; saveur aromatique, âcre; 2° le *liquidambar blanc* ou *mou*, baume déposé dans les vases où est reçu le précédent, ou formé des parties qui se sont épaissies à l'air sur le même arbre : consistance de poix molle; blanc, opaque; sent moins fort que le précédent; saveur douce, parfumée, un peu âcre : il contient le même acide que le précédent, et, comme lui, rougit la teinture de tournesol. Il sert à falsifier le baume de Tolu, auquel il ressemble, mais il prend de l'amertume à l'air.

LIQUIDE. adj. et s. m. [*liquidus*, ὑγρὸς, all. *flüssig*, *Flüssigkeit*, angl. *liquid*, it. et esp. *liquido*]. Corps dont les molécules sont assez mobiles les unes sur les autres pour céder à la plus légère pression, sans que celle-ci amène de changement dans leur volume total, de sorte que ce corps prend toujours la forme du vase qui le contient. Cependant les liquides sont *compressibles*, mais leur degré de compressibilité est beaucoup moins prononcé que celui des gaz; ils sont aussi moins *dilatables* par la chaleur que ceux-ci, mais ils le sont plus que les solides. Ils passent à l'état solide lorsque leur température est suffisamment abaissée (*congélation*); à l'état gazeux, lorsqu'ils sont chauffés à un degré suffisant, variable d'ailleurs avec chacun d'eux et suivant certaines conditions extérieures (*ébullition*). Inversement, un solide passe à l'état liquide par *fusion*; un gaz par *liquéfaction*. On appelle *liquide pesant* celui qui est soumis à l'action de la pesanteur seule, abstraction faite des forces moléculaires qui peuvent agir sur lui : or un liquide pesant exerce sur le fond horizontal du vase qui le contient une pression égale au poids d'une colonne cylindrique de ce liquide, ayant pour base la surface du fond et pour hauteur la distance qui sépare cette surface de la surface libre; on démontre aussi expérimentalement que le liquide exerce une pression sur chaque point des parois latérales du vase. L'étude des liquides à l'état statique ou d'équilibre constitue l'*hydrostatique*, qui a pour base le principe de la transmission des pressions énoncé par Pascal de la façon suivante : si sur une portion plane de la surface d'un liquide, on exerce une pression déterminée, cette pression se transmet intégralement à toute portion de paroi plane ayant une surface égale à la première. C'est sur ce principe qu'est fondé l'emploi de la presse hydraulique. La surface libre d'un liquide pesant est ordinairement plane et horizontale : mais on peut, dans certaines conditions artificielles, la rendre globuleuse (V. Sphéroïdal). Tout corps plongé dans un liquide pesant éprouve une poussée de bas en haut, égale au poids du liquide qu'il déplace (*principe d'Archimède*). Enfin les liquides présentent les phénomènes de *capillarité* et d'*osmose*. — *Liquide allantoïdien*. Liquide contenu dans la cavité de l'allantoïde. Il disparaît chez l'homme en même temps que cette cavité, c'est-à-dire de très bonne heure, et par suite il ne peut être étudié. Dans les pachydermes, les ruminants, etc., sa quantité va en augmentant jusqu'à l'époque du part; relativement au volume de l'œuf, elle est d'autant plus grande que le fœtus est plus jeune, son augmentation étant, comme l'accroissement de l'allantoïde, très considérable durant les premières époques de la vie embryonnaire. D'abord clair, limpide, inodore, d'une saveur douceâtre et fade, il se trouble plus tard, devient jaunâtre puis brunâtre et prend une odeur fétide particulière. Vers ses extrémités, la poche traverse le chorion et forme des diverticules, parfois séparés du reste de la vésicule, dans lesquels le liquide se trouble plus tôt, devient jaune verdâtre avec dépôt pulvérulent d'oxalate de chaux et d'urates. Sa densité varie de 1007 à 1025. C'est un liquide excrémentitiel, produit par l'allantoïde, et auquel se mêle de l'urine, qui arrive par l'ouraque. Il contient de l'*allantoïne*, de l'urée, de la glycose, des urates, surtout chez les oiseaux. V. Hippomane. — *Liquide amniotique*. V. Amnios. — *Liquides animaux*. V. Humeur. — *Liquide cupro-ammoniacal*. V. Réactif *de Schweitzer*. — *Liquide de Falconi*. V. Embaumement. — *Liquide prostatique*. V. Sperme.

LIQUIDITÉ. s. f. [*liquiditas*, ὑγρότης, all. *Flüssigkeit*, angl. *liquidity*, it. *liquidità*, esp. *liquidez*]. État des liquides.

LIQUOR. s. m. Mot latin conservé en français, par opposition à *cruor*, pour désigner le *sérum*, partie du sang qui reste liquide après la formation du *caillot*.

LIRELLE. s. f. Nom donné aux thèques des lichens lorsqu'elles ont une forme linéaire.

LIRIODENDRINE. s. f. Substance retirée de l'écorce du *tulipier* (*Liriodendron tulipifera*, L.), cristallisable, soluble dans l'eau chaude, l'éther et l'alcool, neutre, amère, âcre; fond à 83°.

LIRIODENDRON. s. m. V. Tulipier.

LIS. s. m. [*Lilium candidum*, L., λείριον, all. *Lilie*, angl. *lily*, it. *giglio*, esp. *lirio*]. Plante (hexandrie monogynie, L., liliacées, J.) dont le bulbe, gros et composé d'écailles courtes, épaisses, serrées, est employé à l'extérieur, cuit sous la cendre, comme cataplasme maturatif. Les fleurs donnent une eau distillée très odorante, qui passe pour antispasmodique; macérées dans l'huile d'olive, elles donnent un produit (*huile de lis*) dont les propriétés adoucissantes appartiennent à l'huile seule.

LISERON. s. m. [*convolvulus*, all. *Winde*, angl. *bindweed*, *bearbind*, it. *vilucchio*, esp. *campanilla*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., convolvulacées, J.) dont un grand nombre d'espèces fournissent des produits utiles à la médecine. Les unes sont indigènes et ont des propriétés purgatives; ce sont le *liseron des champs* (*Conv. arnensis*, L.), le *liseron à feuilles de guimauve* (*Conv. althæoides*, L.), le *liseron des haies* ou *grand liseron* (*Conv. sepium*, L.), le *chou marin* ou *soldanelle* (*Conv. soldanella*, L.) : ces deux dernières espèces sont actuellement rangées dans le genre *calystegia* (V. Soldanelle). Les autres sont exotiques, comme les *Convolvulus scoparius*, L., et *Conv. scammonia*, L., qui fournissent, l'un le *bois de Rhodes*, l'autre la *scammonée*; les *Convolvulus* qui fournissent les racines de *jalap* et de *turbith* rentrent aujourd'hui dans le genre *ipomœa*.

LISIER. s. m. Liquide provenant du mélange des urines et des excréments des animaux, recueilli dans des fosses couvertes, pour empêcher la fermentation et l'évaporation.

LISIÈRES (Vaches). Deuxième classe de vaches laitières dans la classification de Guenon. Elles ont un écusson qui s'élève, dans le premier ordre, des mamelles jusqu'à la vulve, sous forme d'une bande étroite comme une *lisière* sans écussons latéraux, et s'abaisse successivement dans les différents ordres jusqu'au huitième, où la marque est à peine visible au-dessus des pis.

LISSENCÉPHALE. adj. et s. Mauvais mot. V. Liencéphale.

LISTE. s. f. [all. *Blässe*]. Bande blanche située à la partie antérieure de la tête du cheval, occupant le front et le chanfrein, et dont les dimensions, les déviations à droite ou à gauche, les mouchetures, etc., servent au signalement. = En démographie, *listte mortuaire*, *liste de population*. V. TABLE *de mortalité*.

LISTER. [Chirurgien anglais contemporain]. — *Pansement de Lister*. V. PANSEMENT.

LISTON. [Chirurgien anglais, 1794-1847]. — *Pince de Liston*. V. PINCE.

LIT. s. m. [*lectus, cubile*, κλίνη, all. *Bett*, angl. *bed*, it. *letto*, esp. *cama*]. Ensemble des diverses pièces (sommier, matelas, etc.) qui composent le meuble sur lequel s'étend l'homme, chez les nations civilisées, pour goûter le repos et le sommeil. Le lit des jeunes enfants porte le nom de *berceau*. — Le lit ordinaire a été modifié de manière, soit à assurer l'immobilité indispensable au traitement des fractures, pendant qu'on change les draps ou autres pièces, ou que le malade effectue les évacuations naturelles, soit à faciliter le changement d'attitude des malades affaiblis ou ne pouvant être que difficilement changés de position : tel est le *lit mécanique* de Daujon ou plutôt d'Antoine Dubois, composé principalement d'un fond sanglé qu'on pose sur le premier drap d'un lit ordinaire, et qu'on peut soulever dans différentes directions, à l'aide d'un moulinet et d'un système de poulies et de cordages. Ce fond est percé, à son centre, d'une ouverture au-dessous de laquelle on place momentanément un vase lors des besoins du malade et qui permet de panser les excoriations de la région sacrée. — *Lit d'eau* ou *hydrostatique*. V. MATELAS. — *Lit orthopédique* ou *extensif*. Appareil composé d'un sommier élastique ou rembourré de crin, horizontal ou incliné de la tête au pied, muni de ressorts en X, ovalaires ou en spirale, les uns à la tête, les autres au pied du lit, auxquels se fixent des courroies se rendant à une ceinture qui embrasse le tronc au-dessus du bassin, et à des anses rembourrées qui passent sous les aisselles. La ceinture et ces anses, étant tirées en sens inverse par l'action des ressorts, tendent à redresser le rachis. — *Lit de travail* [*lit de misère* ou *petit-lit français*]. Lit sur lequel on place parfois la femme pendant le travail. C'est un lit de sangle, de 60 à 75 centimètres de large, isolé sur les côtés, appliqué contre la muraille au niveau de la tête, et muni, à l'extrémité opposée, d'une barre solide, transversale, qui sert de point d'appui aux pieds de la femme dans les derniers moments du travail. Un premier matelas est placé sur toute la longueur du lit; un second, qui le recouvre dans sa partie supérieure, est plié en deux pour élever et isoler le bassin de la femme. Une toile cirée, puis un drap, des oreillers, une couverture, complètent le lit de travail. — *Lit de l'ongle*. V. ONGLE.

LITHAGOGUE. adj. et s. m. [*lithagogus*, de λίθος, pierre, et ἄγειν, chasser; all. *steinabtreibend*, angl. *lithagogue*, it. et esp. *litagogo*]. Substance médicamenteuse capable d'expulser les calculs de la vessie.

LITHARGE. s. f. [*lithargyrium*, λιθάργυρος, de λίθος, pierre, et ἄργυρος, argent; all. *Glätte*, angl. *litharge*, it. et esp. *litargirio*]. V. OXYDE *de plomb*.

LITHARGYRÉ, ÉE. adj. [it. *litargiriato*]. Qui contient de la litharge : *vin lithargyré*.

LITHÉNATE. s. m. Synonyme d'*urate*.

LITHÉNIQUE. adj. — *Acide lithénique*. L'acide *urique*.

LITHEXÈRE. s. m. [de λίθος, pierre, et ἐξαιρεῖν, extraire] (Maisonneuve). Instrument creux en forme de sonde, qui porte sur la concavité du bec une assez large ouverture pour que les calculs vésicaux puissent s'introduire. Dans ce tube tourne une vis en tire-bouchon dont le mouvement entraîne ces calculs, les broie et rejette leurs détritus au dehors.

LITHIASE ou **LITHIASIE.** s. f. [*lithiasis*, λιθίασις, de λίθος, pierre; all. *Steinbildung*, angl. *lithiasis*, it. *litiasi*, esp. *litiasis*]. Formation de petites concrétions pierreuses sous la peau ou dans le tissu des paupières, et, beaucoup plus souvent, formation de graviers ou de calculs dans les voies biliaires ou urinaires (V. CALCUL et GRAVELLE). — La *lithiase biliaire*, ou formation de calculs cystiques ou hépatiques, plus commune chez la femme et dans l'âge adulte, peut ne déterminer aucun symptôme ou ne produire que des symptômes sans importance : mais le plus souvent le calcul a de la tendance à quitter le point où il s'est formé pour gagner le duodénum, et si, pendant cette migration, il s'arrête dans le canal cystique ou cholédoque, il donne lieu à l'ensemble douloureux connu sous le nom de *colique hépatique*, suivi ou non de dilatation et d'inflammation de la vésicule biliaire (*cholécystite*), et d'ictère par rétention; dans d'autres cas, le calcul, au lieu de s'échapper par les voies naturelles, perfore la vésicule biliaire ou le canal cholédoque en produisant une fistule qui communique avec le tube digestif, ou avec l'extérieur, plus rarement avec les voies urinaires ou respiratoires. Le bicarbonate de soude, les sels de lithine, les eaux de Vichy, Vals, Carlsbad, Contrexéville, doivent être administrés aux sujets atteints de lithiase biliaire, qui, en même temps, s'abstiendront des aliments gras, sucrés ou épicés, et des boissons alcooliques. — La *lithiase urinaire*, ou présence de concrétions calculeuses (V. CALCUL) dans les voies urinaires, se rencontre à tout âge, plus souvent dans le sexe masculin, et se développe surtout chez les individus dont la vie est sédentaire et la nourriture trop azotée; fréquemment elle est héréditaire. Comme la lithiase biliaire, elle donne lieu à des symptômes douloureux et inflammatoires : les premiers peuvent consister seulement dans une pesanteur, une gêne dans la région rénale, mais le plus souvent ils prennent le caractère de la colique néphrétique; les seconds sont la *pyélite*, la *pyélo-néphrite*, la *cystite*. La rétention du calcul peut être suivie de dilatation du bassinet et des calices (*hydronéphrose*), ou d'arrêt dans l'excrétion de l'urine (*anurie* et *urémie*). Même traitement que pour la lithiase biliaire : les alcalins en sont la base. Voy. au SUPPLÉMENT.

LITHIASIQUE. adj. — *Acide lithiasique*. L'acide *urique*.

LITHIATE. s. m. Synonyme d'*urate*.

LITHINE. s. f. [all. *Lithin*, angl. *lithine*, it. et esp. *litina*] (LiO). Oxyde de lithium, blanc, très caustique, sans odeur; soluble dans l'eau, onctueux au toucher; verdit fortement le sirop de violette. Exposé à l'air, il en attire l'eau et l'acide carbonique. Il attaque très fortement le platine, qu'il noircit. Plusieurs eaux minérales contiennent de 8 à 35 milligr. de lithine à l'état salin, ce qui leur donne une action antigoutteuse et lithagogue. — *Benzoate de lithine*. Même action, mêmes doses que le carbonate de lithine, mais beaucoup plus soluble dans l'eau.

LITHIQUE. adj. [*lithicus*, angl. *lithic*, it. et esp. *litico*]. Qui concerne le lithium et ses composés. = Qui concerne les pierres vésicales ou autres. — *Acide lithique* [all. *harnsäure*]. L'acide urique.

LITHIUM. s. m. [it. et esp. *litio*]. Métal solide, blanc, découvert dans quelques minéraux de Suède (Arfwedson, 1818), très léger (sa densité est de 0,59), fusible à 180°, attaquant le verre et la porcelaine, décomposant l'eau à la température ordinaire.

LITHMIQUE. adj. — *Acide lithmique*. V. TOURNESOL.

LITHOCÉNOSE. s. f. [de λίθος, pierre, et κένωσις, évacuation]. Évacuation des fragments d'une pierre vésicale par l'urètre, au moyen d'une sonde percée de trous, après la lithotritie.

LITHOCLASTE. s. m. [de λίθος, pierre, et κλάειν, écraser; esp. *litoclasto*]. Synonyme de *lithotriteur*.

LITHOCLASTIE. s. f. [de λίθος, pierre, et κλάειν, rompre, écraser; esp. *litoclastia*]. Terme synonyme de *litho-*

tritie et préférable à lui puisqu'il exprime le but de l'opération, qui est de réduire les calculs vésicaux en morceaux assez petits, par la percussion et la pression isolées ou combinées, pour qu'ils puissent ensuite sortir d'eux-mêmes ou être extraits par l'urètre.

LITHODIALYSE. s. f. [de λίθος, pierre, et διάλυσις, dissolution, destruction; esp. *litodialisis*]. Nom qu'on pourrait donner, en raison des deux significations du mot grec, à : 1° tout traitement qui tendrait à dissoudre les calculs vésicaux à l'aide, soit de médicaments introduits dans l'estomac, soit de réactifs chimiques injectés dans la vessie ou de courants voltaïques; 2° toute opération ayant pour but de débarrasser la vessie de ces corps étrangers, en les divisant assez pour que les fragments puissent être retirés ou sortir d'eux-mêmes.

LITHODRASSIQUE. adj. [de λίθος, pierre, et δράσσειν, saisir]. — *Pince lithodrassique* (Meirieu et Tanchou). Pince à gaine et à plusieurs branches unies au moyen d'un cordonnet de soie, pour l'opération de la lithotritie.

LITHOFELLIQUE ou **LITHOFELLINIQUE**. adj. — *Acide lithofellique* ou *lithofellinique*] ($C^{40}H^{36}O^{3}$). Corps qu'on extrait des *bézoards orientaux* et de certaines concrétions de la vésicule du fiel, en dissolvant ces calculs dans l'alcool à plusieurs reprises. Il cristallise en prismes, transparents, hexaédriques, courts, durs, insolubles dans l'eau, lentement solubles dans l'alcool (dans 6 parties à chaud et 30 à froid), peu solubles dans l'éther.

LITHOLABE. s. m. [de λίθος, pierre, et λαμβάνειν, saisir; all. *Steinzange*, angl. *litholabon*, it, *litolabio*, esp. *litolabo*]. Ce terme devrait désigner tout instrument au moyen duquel on saisit un calcul dans la vessie, soit pour l'écraser, soit pour le maintenir fixe, pendant que d'autres instruments agissent sur lui. Cependant l'usage a voulu qu'on réservât ce nom à l'une des pièces de l'appareil de Civiale pour la lithotritie, pièce aussi nommée *trilabe* ou *pince à trois branches*, et destinée à fixer la pierre pendant le broiement, ou à l'extraire quand elle est broyée. C'est une canule d'acier divisée à une extrémité en trois branches inégales, aplaties et élastiques, dont la partie libre décrit une courbure, de manière qu'elles chevauchent l'une sur l'autre et ne se touchent pas lorsqu'on ferme la pince, en la faisant rentrer dans sa gaine, laquelle est constituée par une canule extérieure de même métal. L'autre extrémité, celle qui ne doit pas pénétrer dans la vessie, est creusée en pas de vis, reçue dans une rondelle qui sert de poignée, et munie d'une échelle graduée qui fait connaître le degré d'ouverture des branches. A l'intérieur du litholabe se trouve le lithotriteur.

LITHOLOGIE. s. f. [de λίθος, pierre, et λόγος, doctrine; all. *Lehre vom Stein*, angl. *lithology*, it. et esp. *litologia*]. Description des pierres. — *Lithologie humaine* (Brugnatelli). Traité des diverses sortes de *calculs* et de concrétions qui se forment dans l'économie.

LITHOLYSIE. s. f. [de λίθος, pierre, et λύσις, dissolution] (Douillet). Dissolution des calculs dans la vessie par injection de lithontriptiques.

LITHOMALACIE. s. f. [de λίθος, pierre, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement spontané de certains calculs, tels que ceux de phosphate ammoniaco-magnésien.

LITHOMÈTRE. s. m. Instrument construit vers 1826 par Leroy (d'Étiolles), et qui a pu donner l'idée du percuteur d'Horteloup. Il était composé de deux tiges recourbées glissant l'une dans l'autre, comme les brise-pierres actuels, et constituant, en se rapprochant, une simple sonde.

LITHOMYLEUR. s. m. [de λίθος, pierre, et μύλη, meule]. Instrument (Cattenoz) destiné à réduire les pierres vésicales en poudre impalpable, sans laisser de fragments susceptibles de s'arrêter dans l'urètre.

LITHOMYLIE. s. f. [de λίθος, pierre, et μύλη, meule]. Action de moudre les calculs urinaires dans la vessie.

LITHONTRIPSIE. s. f. V. LITHOTRIPSIE.

LITHONTRIPTIQUE. adj. et s. m. [*lithontripticus*, de λίθος, pierre, et τρίψις, broiement; all. *steinauflosend*, angl. *lithontriptic*, it. *litontrittico*, esp. *litontriptico*]. Nom donné aux substances qu'on croyait propres à dissoudre les calculs développés dans nos organes, particulièrement dans les voies urinaires. Beaucoup de substances décorées de cette épithète ne la méritent pas.

LITHOPÆDION. s. m. [de λίθος, pierre, et παιδίον, enfant]. Fœtus mort dans l'utérus, et incrusté de sels calcaires.

LITHOPHYTE. s. m. [*lithophyta*, de λίθος, pierre, et φυτὸν, plante; all. *Steinpflanze*, *lithophyton*, it. et esp. *litofito*]. Synonyme de *polypier*.

LITHOPRIONE. s. m. [de λίθος, pierre, et πρίων, scie]. Instrument proposé par Leroy (d'Étiolles) pour l'opération de la lithotritie et qui n'a jamais servi.

LITHOPRISIE et non **LITHOPRINIE**. s. f. [de λίθος, pierre, et πρίσις, sciage]. Action de scier les calculs urinaires dans la vessie, conception théorique, et non pratique.

LITHORINEUR. s. m. [de λίθος, pierre, et ῥινεῖν, limer]. Instrument (Meirieu et Tanchou) pour limer dans la vessie la pierre saisie par la pince lithodrassique.

LITHOSCOPE. adj. et s. m. [de λίθος, pierre, et σκοπεῖν, examiner]. Appareil destiné à reconnaître la présence de la pierre dans la vessie, et à la mesurer. V. ENDOSCOPE.

LITHOSPERMUM. s. m. V. GRÉMIL.

LITHOTHLIBIE. s. f. [de λίθος, pierre, et θλίβειν, écraser]. Écrasement d'un calcul *friable* entre un doigt, introduit par le rectum ou le vagin jusqu'au bas-fond de la vessie, et un cathéther introduit dans la vessie.

LITHOTOME. s. m. [*lithotomus*, de λίθος, pierre, et τομὴ, section; all. *Lithotom*, angl. *lithotome*, it. et esp. *litotomo*]. Instrument inventé par un chirurgien grec, Ammonius d'Alexandrie, pour couper un calcul trop gros. De la sorte, le nom était juste. Depuis, on l'a appliqué à un instrument avec lequel on incise la vessie (*couteau lithotome*), et non la *pierre* : aussi on a substitué à cette expression celle de *cystotome*. V. COUTEAU et CYSTOTOME.

LITHOTOMIE. s. f. [*lithotomia*, de λίθος, pierre, et τομὴ, section; all. *Steinschnitt*, angl. *lithotomy*, it. et esp. *litotomia*]. Proprement, section de la pierre. Or, dans la taille, on ne coupe pas la pierre, mais les parties molles. Il est donc plus exact de se servir du mot *cystotomie*. – Cet abus de langage vient de l'inintelligence d'un passage de Celse (VII. 26, 3) où il est dit qu'Ammonius d'Alexandrie avait été surnommé : λιθοτόμος, parce qu'il était l'inventeur d'un instrument (*lithotome*) à l'aide duquel il brisait la pierre dans la vessie, quand elle était trop grosse pour passer à travers l'incision des parties molles. L'invention d'Ammonius contient en germe celle de la lithotritie.

LITHOTOMISTE. s. m. [all. et angl. *litotomist*, it. et esp. *litotomista*]. Chirurgien qui s'adonne à l'opération de la taille. C'est par abus qu'on a donné ce nom à ceux qui s'occupent de la lithotritie.

LITHOTRÉSIE. s. f. [de λίθος, pierre, et τρῆσις, action de trouer; all. *Steinzerbohrung*, angl. *lithotresy*, it. et esp. *litotresia*]. Action de perforer les calculs vésicaux à l'aide d'un foret mis en mouvement par un archet. Quand on emploie les instruments droits de la lithotritie, on perfore la pierre, afin d'en diminuer la résistance, lorsqu'elle est trop dure pour être réduite en fragments par le lithotriteur.

LITHOTRIPSIE. s. f. [de λίθος, pierre, et τρίψις, broiement]. Mot proposé pour remplacer celui de *lithotritie* et formé plus régulièrement.

LITHOTRITEUR. s. m. [all. *Steinzerreiber*, it. *litotritore*, esp. *litotritor*]. Nom donné par Civiale à la troisième pièce, la pièce intérieure, de son appareil pour l'opération de la lithotritie. C'est une tige d'acier plus longue que le *litholabe*, dans laquelle elle est enfermée, et terminée par une tête garnie de dents, ou *fraise*, qui agit sur la pierre par perforation excentrique, du centre à la circonférence : un archet garni d'une corde à boyau imprime au lithotriteur des mouvements de rotation qui le font pénétrer au centre du calcul. Le lithotriteur a reçu diverses modifications ayant pour but de lui faire produire l'évidement ou l'éclatement de la pierre perforée. D'autre part, on a donné le même nom à divers instruments qui agissent sur la pierre en l'usant de la circonférence au centre. C'est ainsi qu'on distingue particulièrement les *fraises simples* et *doubles* de Leroy, les *perforateurs à charnière* de Meirieu, l'*évideur*, l'*excavateur*, le *mandrin à virgule* de Heurteloup, les *forets* de Benvenuti et Rigal, le *lithotriteur à aile* de Récamier, les *fraises mobiles* de Pecchioli, les *fraises à développement* de Tanchou, etc. La plupart de ces instruments sont abandonnés aujourd'hui. V. Lithotritie.

LITHOTRITIE. s. f. [de λίθος, pierre, et *terere*, broyer; all. *lithotritie*, angl. *lithotrity*, it. *litotrizia*, esp. *litotricia*]. Opération qui consiste à broyer les calculs dans la vessie, et à les y réduire en fragments assez petits pour qu'ils puissent ensuite être expulsés par l'urètre. A l'histoire de la lithotritie se rattachent particulièrement les noms de : Gruithuisen, pour en avoir donné la première idée scientifique; Leroy (d'Étiolles), pour l'invention des instruments qui ont permis de l'appliquer à l'homme vivant; Civiale, pour l'avoir pratiquée le premier avec succès sur le vivant (1824); Amussat, Jacobson, Heurteloup, pour l'invention ou la modification des instruments. Ceux-ci étaient primitivement *droits*, plus tard, on s'est servi d'instruments *courbes*. La lithotritie eut d'abord pour but soit de réduire le calcul, par perforations successives ou évidement du centre à la circonférence, en une coque mince, qu'on écrasait ou faisait éclater par des instruments spéciaux; soit d'user, de limer la pierre de la circonférence au centre : on se servait alors du *litholabe* et du *lithotriteur* de Civiale, plus ou moins modifiés, mais toujours droits. Amussat, qui le premier écrasa les calculs vésicaux (1822), se servait d'un brise-pierre également droit. Jacobson inventa (1829) un brise-pierre articulé, composé d'une gaine renfermant deux tiges d'acier qui peuvent y glisser facilement, et qui sont pleines, aplaties d'un côté et arrondies dans le reste de leur étendue. L'une des deux tiges est fixe et d'une seule pièce dans toute sa longueur; l'autre présente deux ou trois segments réunis par des charnières; c'est aussi par une charnière qu'elle est unie à la première. A l'extrémité opposée, les deux tiges n'ont point la même longueur; celle qui est fixe ne dépasse point le bout de la gaine, avec laquelle on l'unit au moyen d'une vis; la tige mobile, qui porte les articulations, est plus longue de 13 centimètres et demi : dans cet excédent est l'engrenage qui reçoit le pignon, ou tout autre moyen de faire glisser la tige mobile sur l'autre. C'est vers 1832 que les instruments courbes furent employés, pour la première fois, par Heurteloup, qui, en même temps, substitua à la pression simple du calcul le procédé dit de percussion, qui consiste à faire éclater celui-ci par les coups qu'on lui porte dans la vessie en frappant sur l'extrémité extérieure de l'instrument. Le percuteur d'Heurteloup, qui sert de type aux instruments actuellement employés, se compose de deux *branches*, formant le corps de l'instrument; de deux *mors* qui forment l'extrémité vésicale des branches, d'une *armature* qui en forme l'extrémité manuelle. Les branches sont deux tiges métalliques, qui, réunies, ont la forme d'un cathéter courbé : l'une d'elles, *branche mâle*, glisse et s'emboîte dans une gouttière dont est creusée la seconde, dite *branche femelle*, de sorte qu'en tirant à soi la branche mâle on produit entre les deux tiges un écartement dans lequel la pierre s'engage, et dont le degré est connu, grâce à une échelle graduée que porte cette branche. Les mors sont tantôt courbes tous deux, fenêtrés ou pourvus de dents; tantôt le mors de la branche mâle est plat, celui de la branche femelle est en forme de cuiller pour extraire quelques débris de la pierre broyée, etc. C'est sur la partie extérieure des branches, ou armature, qu'ont porté les plus importantes modifications faites au percuteur d'Heurteloup : primitivement, celui-ci devait être fixé d'une façon solide, à l'aide d'un étau, pour supporter les coups de marteau que l'opérateur appliquait sur le bouton qui terminait l'instrument afin de produire le rapprochement des branches destiné à broyer le calcul; puis ce rapprochement fut effectué plus facilement par l'instrument de Charrière, dans lequel un pignon, placé sur la branche femelle, s'engage entre les dents d'une crémaillère portée

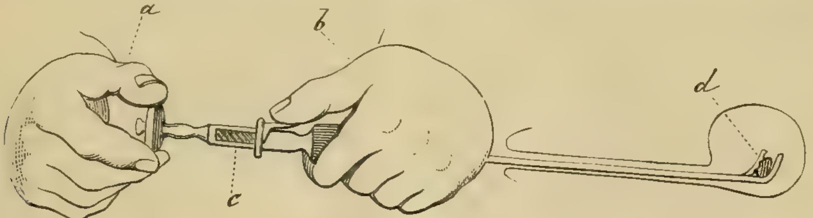

Fig. 272.

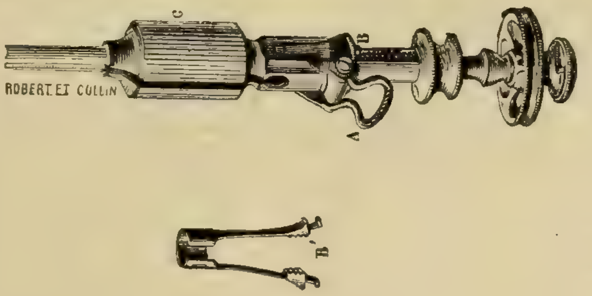

Fig. 273.

par la branche mâle, de sorte que les tours imprimés au pignon, dans un sens ou dans l'autre, rapprochent ou écartent les mors des branches, et exercent sur la pierre une pression assez forte pour la broyer; actuellement enfin on se sert du brise-pierre à écrou brisé de Charrière, ou mieux de Robert et Collin : dans le premier, un écrou brisé, reçu dans l'intérieur de l'armature, et faisant ressort, laisse glisser les branches l'une sur l'autre lorsqu'il est ouvert, mais immobilise la branche mâle lorsqu'il est fermé par un tour imprimé à une rondelle appliquée extérieurement sur la branche femelle, de façon à mordre sur une vis de la branche mâle; dans le second, l'engrènement de l'écrou avec la vis se fait par le simple renversement d'un anneau vers l'extrémité profonde de l'instrument, et cesse par le renversement en sens contraire (fig. 273, A) : un simple mouvement du doigt suffit donc à immobiliser les branches, après fixation du calcul entre les mors. Aujourd'hui les brise-pierres de Charrière et de Collin sont employés par la généralité des chirurgiens de préférence à tout autre instrument. La lithotritie se fait de la façon suivante : les instruments employés ayant un volume supérieur à celui des sondes ordinaires, il est bon de préparer l'urètre à les recevoir en passant, pendant plusieurs jours, des bougies en gomme destinées à dilater le canal. Au moment de l'opération, on fait coucher le malade horizontalement sur le dos, les jambes et les cuisses fléchies, le sacrum soulevé par un coussin, qui relève la partie déclive de la vessie. On se place au côté droit, on passe une algalie, et on injecte de l'eau tiède avec lenteur, en s'arrêtant dès que le besoin d'uriner se fait sentir (320 à 400 grammes suffisent ordinairement); ensuite on retire doucement la sonde en tenant le pénis verticalement allongé; on introduit le brise-pierre fermé, qui, placé aussi dans une direction verticale, parcourt la partie mobile de la verge, sans qu'on ait besoin de le pousser. Lorsqu'on est parvenu à la symphyse, on abaisse en même temps la verge et l'instrument, qui, poussé légèrement, parcourt sans peine la courbure que le canal présente en cet endroit. Lorsque l'instrument est dans la vessie, on s'assure de la position du calcul, on écarte les extrémités vésicales des deux branches en tirant sur l'extrémité externe de l'une d'elles, et l'on procède de nouveau à la recherche du corps étranger par quelques mouvements de demi-rotation ou d'inclinaison. Dans les cas simples, si la pierre est petite, la préhension du calcul a lieu avec facilité. Une fois qu'on l'a saisi (fig. 272, *b*), on n'éprouve, en général, aucune peine pour le morceler, soit par la pression de la main droite (fig. 272, *a*) sur l'extrémité de la branche mâle, quand la pierre est petite et peu résistante; soit, si celle-ci résiste à l'effort de la main, en faisant agir l'écrou, par un mouvement imprimé à la rondelle de la branche mâle dans le brise-pierre de Charrière, par le renversement de l'anneau dans celui de Robert et Collin. Lorsque la pierre a éclaté, ce qu'indique une secousse perçue par la main de l'opérateur, ses fragments sont repris et broyés successivement; puis on débarrasse les mors du brise-pierre des fragments de calcul qui les obstruent en serrant et desserrant plusieurs fois l'écrou, et on retire l'instrument. Alors le malade rend le liquide accumulé dans la vessie, et parfois, spontanément, les détritus de la pierre; mais le plus souvent l'évacuation n'est ni spontanée, ni immédiate : il est nécessaire de l'effectuer à l'aide du brise-pierre de Mercier, dont les mors, en forme de cuiller, peuvent saisir tous les fragments d'une pierre petite; ou de la provoquer par des injections faites par la sonde double du même auteur, dont une pièce sert à pousser un courant d'eau dans la vessie, et l'autre livre passage aux détritus. De plus, l'évacuation complète nécessite un nombre variable d'opérations, dont chacune doit avoir une durée subordonnée à l'état du sujet (20 à 30 minutes au plus), et qui réduisent le calcul en fragments de plus en plus petits. — *Lithotritie périnéale* (Dolbeau). Elle comprend quatre temps : 1° section de l'urètre sur un cathéter; 2° dilatation de la partie prostatique de l'urètre et du col vésical; 3° broiement des calculs; 4° extraction des calculs fragmentés. Le premier temps est le même que dans la taille médiane (V. CYSTOTOMIE). Le deuxième temps se fait à l'aide d'un dilatateur composé de six lames métalliques s'écartant parallèlement et donnant un écart de 2 centimètres. Enfin la fragmentation et l'extraction des calculs se font à l'aide de brise-pierres et de tenettes d'une solidité supérieure à celle des instruments ordinaires, cette opération mixte, qui tient de la taille et de la lithotritie, s'appliquant surtout aux calculs durs et volumineux.

LITHYMÉNIE. s. f. [de λίθος, pierre, et ὑμὴν, membrane]. Opération qui a pour but de détruire les calculs vésicaux (Dumesnil, 1846) par des lithontriptiques affaiblis poussés par irrigation dans une poche membraneuse, appelée *hyménophore;* ce moyen n'a pas été mis en pratique.

LITTRE. [Anatomiste français, 1658-1726]. — *Glandes de Littre*. V. URÈTRE.

LIVÈCHE. s. f. [*Levisticum officinale*, Koch, *Ligusticum levisticum*, L., *ache des montagnes*, all. *Liebstöckel*, angl. *lovage*, it. *levistico*, esp. *apio montano; ache*, ou *séséli de montagne*]. Plante (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont les racines et les semences stimulantes et diurétiques sont souvent vendues comme racines et semences d'ache.

LIVIDE. adj. [*lividus*, πελιδνὸς, all. *bleifarben*, angl. *livid*, it. *livido*, esp. *cardeno*]. Se dit de ce qui présente une coloration violette entre le noir et le bleu.

LIVIDITÉ. s. f. [de *lividus*, livide; πελιότης, all. *Bleifarbe*, angl. *lividity*, it. *lividezza*]. État de ce qui est livide. Le froid, les contusions, quelques affections, donnent, sur le vivant, de la lividité à la peau. — *Lividités cadavériques*. Taches superficielles, lenticulaires, ponctuées, ou plaques de forme irrégulière, d'étendue variable, de couleur violacée, qui apparaissent communément plusieurs heures après la mort, quand la chaleur du corps commence à disparaître, souvent même quand la peau conserve encore toute sa chaleur. C'est ordinairement aux parties déclives du corps qu'on rencontre les lividités. Entre les lividités cadavériques et les ecchymoses faites antérieurement à la mort, existe ce caractère différentiel important en médecine légale, savoir : que, dans le premier cas, la couleur livide a une situation variable avec la position du cadavre, et ne s'étend pas au delà de la couche papillaire de la peau, tandis que, dans le second, on observe dans l'épaisseur et au-dessous de cette couche un épanchement ou une infiltration de sang noir, en partie liquide et en partie coagulé, indépendant des changements de position du corps.

LIXIEUX. s. m. [de *lixivium*, lessive]. Lessive chaude des cendres employée pour pédiluves.

LIXIVIATION. s. f. [de *lixivium*, lessive; all. *Auslaugung*, angl. *lixiviation*, it. *lissiviazione*, esp *lixiviacion*]. Opération par laquelle on enlève à des cendres les sels alcalins qu'elles contiennent, en les traitant par l'eau, et filtrant ensuite la liqueur. — En pharmacie, *lixiviation* ou *méthode de déplacement*, opération dans laquelle on fait traverser une couche de substance médicamenteuse par un liquide qui se charge de ses principes solubles. Elle s'effectue à l'aide d'un cylindre de métal, dont la partie inférieure, terminée par un cône muni d'un robinet, repose sur un bocal servant de récipient, et qui renferme deux diaphragmes percés de trous, entre lesquels est le médicament : le diaphragme supérieur empêche la poudre médicamenteuse de se creuser sous le poids du liquide, l'inférieur soutient cette poudre. Celle-ci ne doit être ni trop fine, ni trop grosse ; elle doit être modérément et uniformément tassée : sans ces précautions, le liquide ne coule pas, ou coule trop vite, ou n'atteint pas toutes les parties de la poudre. Le liquide, qui est ordinairement de l'eau, de l'alcool ou de l'éther, quelquefois du chloroforme, du vin, etc., se charge, en traversant la poudre, de ses principes solubles, qui, d'abord très abondants, se raréfient à la fin de l'opération : celle-ci est terminée lorsque le liquide qui passe cesse d'avoir la couleur et la saveur de la poudre médicamenteuse.

LIXIVIEL, ELLE. adj. [all. *ausgelaugt*, angl. *lixivial*, it. *lissiviale*, esp. *lixivial*]. Qui concerne la lessive, la lixiviation. — *Sel lixiviel.* Carbonate de potasse ou de soude, obtenu par lixiviation des cendres de bois.

LIZARIQUE. adj. — *Acide lizarique.* Acide cristallisable (Dubus) extrait de la garance. Soluble dans l'eau chaude, l'éther et l'alcool. L'acide sulfurique le dissout en le colorant en rouge intense.

LOASÉES. s. f. pl. Familles de plantes dicotylédones, à poils rudes, dont la piqûre est urticante.

LOBAIRE. adj. [*lobaris*, esp. *lobar*]. Qui a rapport aux lobes d'un organe. — *Artères lobaires.* Celles qui se distribuent aux lobes cérébraux. V. CERVEAU. = *Pneumonie lobaire.* V. PNEUMONIE *aiguë.*

LOBE. s. m. [*lobus*, λοϐὸς, all. *Lappen*, angl. *lobe*, it. et esp. *lobo*]. Portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. — *Lobes du cerveau* (appelés aussi *lobules* par quelques auteurs, qui réservent le nom de *lobes* aux hémisphères cérébraux). Ils sont au nombre de quatre de chaque côté : *frontal*, *pariétal*, *temporal* ou *sphénoïdal* et *occipital.* V. CIRCONVOLUTION. — *Lobe carré* et *lobe de Spiegel.* V. FOIE. — *Lobe olfactif.* V. OLFACTIF (*Nerf*). — *Lobe* ou *lobule de l'oreille.* Éminence arrondie et molle qui termine en bas le pavillon de l'oreille. = En botanique, *lobes*, les cotylédons d'une graine, les poches des anthères, et les découpures des feuilles lorsqu'elles ont une certaine largeur.

LOBÉ, ÉE. adj. [*lobatus*, all. *lappig*, angl. *lobate*, it. *lobato*, esp. *lobado*]. Qui a des lobes. — *Feuille lobée.* Celle dont les divisions pénètrent jusqu'à moitié du limbe et forment des découpures élargies.

LOBÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisine des campanulacées, auxquelles on les réunit souvent, à titre de simple tribu, et dont elles diffèrent par leur corolle irrégulière, leurs étamines cohérentes, leur fruit charnu. Toutes contiennent un suc laiteux âcre et narcotique.

LOBÉLIE. s. f. [*Lobelia*, all. *Lobelie*]. Genre de plantes lobéliacées dont deux espèces sont employées en médecine. La *lobélie syphilitique* (*L. syphilitica*, L., *mercure végétal, cardinale bleue*), qui croît au Canada, a une racine d'une saveur légèrement sucrée, d'une odeur aromatique, et vantée, en décoction, pour le traitement des maladies vénériennes. — La *Lobélie enflée* (*L. inflata*, L., *herbe à l'asthme*, *Indian Tobacco, emetic Weed*), qui croît dans l'Amérique du Nord, a une action analogue à celle du tabac ; elle détermine surtout, à petites doses, un état nauséeux qui provoque la diaphorèse, l'hypercrinie des liquides sécrétés par les bronches, et l'expectoration ; à haute dose, elle est émétique. On l'a employée dans asthme, la coqueluche, le croup, la laryngite striduleuse, en poudre (25 à 50 centigr. comme expectorant, 50 centigr. à 2 gram. comme émétique), en infusion (1 gram. de feuilles pour 500 gram. d'eau), en teinture alcoolique ou éthérée (1 à 2 gram.). Les racines et les graines sont les parties les plus actives de la plante : mais en Europe on ne reçoit guère et on n'emploie que les feuilles.

LOBÉLINE. s. f. [all. *Lobelin*, angl. *lobeline*, it. et esp. *lobelina*]. Principe actif de la *lobélie enflée*, contenu surtout dans les racines et les semences de la plante. Substance semi-fluide, en consistance de miel, aromatique, âcre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, alcaline, formant avec les acides des sels cristallisables : seul, l'acétate ne cristallise pas. Elle a quelque analogie avec l'hyosciamine, et pourrait se donner aux mêmes doses.

LOBULAIRE. adj. [*lobularis*, all. *lappicht*, angl. *lobular*, it. *lobulare*, esp. *lobular*]. Qui a rapport aux lobules d'un organe, *pneumonie lobulaire.*

LOBULE. s. m. Subdivision d'un lobe : *lobules du foie*, *du poumon.* — *Lobules du cerveau.* V. LOBE. — *Lobule fusiforme.* Partie postérieure de la première circonvolution temporo-occipitale. — *Lobule de l'île* ou *du corps strié.* V. INSULA. — *Lobule lingual.* Partie postérieure de la seconde circonvolution temporo-occipitale. — *Lobule de l'oreille.* V. LOBE. — *Lobule quadrilatère.* V. AVANT-COIN.

LOBULÉ, ÉE. adj. [*lobulatus*, all. *gelappt*, angl. *lobulate*, it. *lobulato*, esp. *lobulado*]. Qui est divisé en lobules.

LOBULISATION. s. f. Passage d'un tissu de l'état homogène à l'état lobulé.

LOCAL, ALE. adj. [*localis*, de *locus*, lieu ; τοπικὸς, all. *örtlich*]. Qui est borné à un lieu : *affection locale*, par opposition à *affection générale.* V. MALADIE. — *Fièvre locale.* V. TOPIQUE.

LOCALISATEUR. adj. et s. m. — *Médecins localisateurs.* Ceux qui admettent que, dans les maladies générales, l'état morbide n'est que secondaire, consécutif à une altération anatomique locale, c'est-à-dire à une altération d'un organe déterminé ou d'une portion d'organe. On sait au contraire que dans ces maladies il existe un état moléculaire des tissus et des humeurs, déterminé ou non, qui précède chez le malade la manifestation des symptômes locaux. La cause, primitivement générale et engendrée en nous, est organique, inhérente à l'économie, dans laquelle elle naît et existe partout simultanément.

LOCALISATION. s. f. [de *local* ; all. *Lokalisirung*, angl. *localisation*, it. *localisazione*]. — *Localisation cérébrale.* Détermination des portions de l'encéphale remplissant tel ou tel rôle déterminé. Jusqu'ici cette détermination n'a été faite d'une façon précise que pour certains points de l'écorce des circonvolutions cérébrales, dont l'excitation artificielle suscite des mouvements variables suivant le point excité, mais analogues à ceux que suscite la pensée : d'où le nom de *centres moteurs corticaux* ou de *centres psycho-moteurs* donné à ces régions. Bouillaud a depuis longtemps placé le *centre des mouvements du langage articulé* dans les lobes antérieurs ; mais c'est Broca qui, le premier, l'a localisé d'une façon précise à la partie postérieure de la troisième circonvolution frontale gauche, point occupé, chez les animaux, par un centre qui préside aux mouvements des mâchoires, des lèvres et de la langue (V. APHASIE, INSULA et ORGANE *du langage*). Quant aux autres centres, ils ont été étudiés surtout par Fritsch, Hitzig, Ferrier, Charcot, dont les recherches ont amené les résultats suivants : 1° les *mouvements du membre supérieur* ont un centre placé à cheval sur le sillon de Rolando de l'hémisphère cérébral du côté opposé, en partie à l'extrémité supérieure de la circonvolution frontale ascendante, en partie sur la circonvolution pariétale ascendante ; 2° les *mouvements du membre inférieur* ont leur centre sur cette même circonvolution pariétale ascendante, mais au-dessus et en arrière du centre précédent ; 3° les *mouvements de la tête et du cou* ont leur centre sur l'extrémité postérieure de la première circonvolution frontale ; 4° les *mouvements de la face* ont leur centre sur la partie postérieure de la seconde circonvolution frontale ; 5° les *mouvements des* *globes oculaires* ont leur centre dans un point particulier du lobe pariétal, le pli courbe; 6° les *mouvements des oreilles* ont leur centre à la partie supérieure de la première circonvolution temporale. Ainsi tous les centres des mouvements volontaires ou psycho-moteurs de l'écorce cérébrale avoisinent le sillon de Rolando, en avant ou en arrière duquel ils sont situés. Les faits qui en font admettre l'existence sont de deux ordres : les uns résultent de l'expérimentation, les autres de l'observation clinique. L'expérimentation a pour but soit d'exciter, au moyen de l'électricité par exemple, certaines parties de la substance corticale, et d'étudier les mouvements que détermine l'excitation ; soit de détruire artificiellement les régions reconnues psycho-motrices et d'amener une abolition des mouvements correspondants. Or, s'il est bien démontré que des mouvements déterminés se produisent à la suite d'une excitation donnée, il est peu probable que celle-ci agisse sur la substance grise; il est bien plus vraisemblable, d'après Bochefontaine et Vulpian, qu'elle porte sur les faisceaux blancs qui sont sous-jacents à cette substance et dont les prolongements atteignent presque la surface des hémisphères : en effet, si on transforme la substance grise en escarre par le fer rouge, ou si on en fait l'ablation, l'excitation portée sur l'escarre ou sur la substance blanche sous-jacente produit les mêmes mouvements que celle de la substance grise intacte (Carville et Duret); il faut donc admettre que celle-ci ne fait que diffuser les courants pour les transmettre aux parties sous-jacentes. D'un autre côté, l'abolition d'un mouvement déterminé qu'amène la destruction expérimentale d'un centre cortical n'est que temporaire, et la fonction dévolue à ce centre reparaît au bout d'un certain temps : l'explication de ce fait, peu favorable à la théorie des centres moteurs, n'a pas encore été donnée d'une façon satisfaisante. Mais cette théorie trouve une base solide dans les observations cliniques, qui montrent que la destruction limitée et morbide de certains points de l'écorce cérébrale entraîne toujours une paralysie du mouvement dont le siège est subordonné à celui du point lésé : ces observations, faites d'abord par Bouillaud et Broca à propos du langage articulé dans l'aphasie, ont été étendues par Charcot aux autres centres moteurs. Les circonvolutions cérébrales possèdent donc des centres d'impulsion des mouvements volontaires, dont le siège précis et le mode de fonctionnement sont encore mal élucidés, mais dont l'existence est indiscutable. Une plus grande obscurité enveloppe la question des localisations de la sensibilité spéciale et générale, c'est-à-dire la détermination des régions affectées à la perception des sensations. Ferrier, il est vrai, place le centre de la vision dans le pli courbe (comme le centre des mouvements de l'œil); celui de l'audition à la partie supérieure du lobe temporal (comme le centre des mouvements de l'oreille); les centres de l'olfaction et de la gustation au sommet du même lobe; les centres du tact et de la sensibilité générale, dans la région de l'hippocampe : mais, s'il paraît démontré que ces centres psycho-sensoriels sont situés en arrière des centres psycho-moteurs, c'est-à-dire dans les lobes temporal et occipital dont l'excitation ne détermine aucun mouvement, les preuves manquent encore pour déterminer leur siège exact. La connaissance des centres psycho-moteurs permet de reconnaître sur le vivant, en cas de paralysie du mouvement et d'après l'espèce de mouvement paralysé, le siège de la lésion qui engendre le trouble fonctionnel. D'un autre côté, l'étude des rapports de ces centres avec les divers points de la boîte crânienne, faite par Broca, Ferré, etc., rend plus méthodique et plus sûre la trépanation des os du crâne en cas d'enfoncement de la voûte et d'impossibilité de relever les fragments : dans ces conditions, si l'on voit apparaître des phénomènes de compression cérébrale, telles qu'aphasie ou paralysie limitée du mouvement, on pourra faire cesser ces phénomènes en trépanant la surface osseuse à laquelle l'expérience montre que correspond la partie des circonvolutions dont la compression détermine ces troubles. = En pathologie, *localisation morbide*, production, en un lieu déterminé de l'économie, d'une lésion consécutive à un état général morbide, diathésique, virulent ou toxique, qui affectait l'ensemble des tissus et des humeurs avant de se manifester d'une manière caractéristique sur les uns ou sur les autres. Ordinairement la fixation de chaque état général se manifeste par la production d'une lésion locale spéciale, et elle a lieu sur tel ou tel tissu de préférence à tout autre. Ainsi la *diathèse tuberculeuse* se localise particulièrement sur le poumon; l'*état typhoïde*, sur les plaques de Peyer; la localisation de l'infection purulente se manifeste par des abcès siégeant de préférence dans les poumons, le foie, puis dans la rate, etc.; la localisation de la syphilis constitutionnelle a lieu sur les ganglions lymphatiques d'abord, puis sur les tissus fibreux, osseux, etc.

LOCHE. s. f. [*Cobitis*, Art., all. *Schmerle*, angl. *loach*, *groundling*, it. *gobbio*, *fondolo*]. Poisson malacoptérygien abdominal, voisin des cyprins; on connaît : la *loche franche* (*Cobitis barbatula*, L.); la *loche des étangs* (*C. fossilis*, L.); la *loche de rivière* (*C. tœnia*, L.).

LOCHIAL, ALE. adj. [*lochialis*]. Qui a rapport aux lochies.

LOCHIES. s. f. pl. [*lochia*, *purgamenta*, λοχεῖα, de λοχὸς, femme en couches; all. *Lochien*, *Kindbettreinigung*, angl. *lochia*, *cleansings*, it. *locchj*, esp. *loquios*; vulgairement *vidanges*]. Évacuation sanguinolente, puis muco-purulente, enfin séreuse, qui a lieu par les parties génitales après l'accouchement. Immédiatement après la délivrance et l'issue de sang qui l'accompagne, tout écoulement est suspendu ; mais bientôt les *lochies* commencent à couler. C'est d'abord un sang rouge et pur; bientôt il devient rosé et exhale une odeur forte, désagréable, en passant à l'état de matière sanguinolente et muco-purulente, semblable à de la lavure de chair; enfin, après quelques jours, le liquide devient peu abondant, perd son odeur et prend les caractères d'un suintement séreux, qui cesse peu à peu. Cette excrétion utérine est suspendue momentanément pendant la montée du lait; mais elle reprend ensuite son cours, et persiste pendant quinze jours, trois semaines ou un mois. Lorsque les lochies perdent leur odeur caractéristique et deviennent fétides, il faut redouter l'apparition d'une complication morbide.

LOCHIORRAGIE. s. f. [*lochiorrhagia*, de λοχεῖα, lochies, et ῥήγνυμι, faire éruption; all. *Lochienblutfluss*, angl. *lochiorrhagy*, it. *lochiorragia*, esp. *loquiorragia*]. Écoulement immodéré des lochies.

LOCHIORRHÉE. s. f. [*lochiorrhœa*, de λοχεῖα, lochies, et ῥεῖν, couler; angl. *lochiorrhœa*, it. *lochiorrea*, esp. *loquiorrea*]. Écoulement des lochies.

LOCOMOTEUR, TRICE. adj. [de *loco movere*, transporter d'un lieu à un autre; all. *bewegend*, it. *locomotore*, esp. *locomotor*]. Qui sert à la locomotion. — *Appareil locomoteur*. Ensemble des organes qui servent à la locomotion, et qui sont passifs (les os et leurs dépendances), ou actifs (les muscles et leurs annexes).

LOCOMOTION. s. f. [*motio*, all. *Bewegung*, angl. *locomotion*, it. *locomozione*, esp. *locomocion*]. Exercice de la faculté par laquelle l'animal se transporte d'un lieu à un autre. La locomotion dépend de la disposition mécanique du squelette et de la contraction musculaire; elle comprend la *marche*, la *course*, le *saut*, le *vol*, la *natation* et tous les mouvements du tronc et des membres. — *Appa-*

reil de la locomotion.* V. Locomoteur. — *Locomotion du cœur.* Mouvement général de projection du cœur en avant, qui résulterait du recul subi par cet organe, au moment de la systole, par suite de la propulsion du sang dans l'aorte et l'artère pulmonaire, et qui, se manifestant surtout à la pointe, serait, dans la théorie du recul d'Hiffelsheim, la cause essentielle du choc du cœur contre la paroi thoracique : cette cause se trouve, non dans cette prétendue locomotion, mais dans le changement d'état et de volume du ventricule. V. Choc.

LOCOMOTIVITÉ. s. f. [all. *Bewegbarkeit*, angl. *locomotivity*, it. *locomotività*, esp. *locomotividad*]. Faculté qu'ont les animaux de mouvoir tout ou partie de leur corps, et qui dépend de la *contractilité*.

LOCULAIRE. adj. [*locularis*, de *loculus*, case; all. *fächerig*, esp. *locular*]. Se dit, en botanique, de ce qui est relatif aux *loges* de l'anthère, du fruit, etc.; ce terme ne s'emploie que dans ses composés, *uniloculaire*, *biloculaire*, *triloculaire*, *multiloculaire*, qui expriment que l'organe dont on parle a une, deux, trois, ou un nombre indéterminé de loges.

LOCULÉ, ÉE. adj. [*loculatus*, all. *vielfächerig*, esp. *oculado*]. Se dit d'un organe dont l'intérieur est divisé en plusieurs loges.

LOCULEUX, EUSE. adj. [*loculosus*, all. *fachartig*, esp. *loculoso*]. Se dit de tout organe végétal qui est creux et partagé en plusieurs cavités par des diaphragmes.

LOCULICIDE. adj. [de *loculus*, loge, et *cædere*, fendre; all. *fachspaltig*, esp. *loculicido*]. Se dit de la déhiscence d'un fruit quand elle s'effectue le long de la nervure dorsale de chaque carpelle.

LOCUS. s. m. Mot latin conservé en anatomie pour désigner deux points des centres nerveux, qu'on distingue l'un de l'autre par une épithète relative à leur coloration habituelle. — *Locus cæruleus* ou *ferrugineus*. Tache bleu-grisâtre, quelquefois couleur de rouille, qui se trouve sur le plancher du quatrième ventricule, près de la partie supérieure du sillon médian, et qui est formée de grosses cellules multipolaires remplies de granulations pigmentées. C'est l'origine de la petite racine du trijumeau. — *Locus niger* (Sœmmering). Substance nerveuse grise, de teinte très foncée, large en dedans, mince en dehors et en bas, qui sépare la couche supérieure et la couche inférieure de substance blanche des pédoncules cérébraux. Elle est formée de grosses cellules multipolaires, qui se continuent en bas avec celles de la substance grise de la protubérance, et donnent naissance, en haut, à des fibres qui renforcent celles du pédoncule cérébral.

LOCUSTE. s. f. [de *locusta*, écrevisse]. Synonyme d'*épillet*.

LOCUSTIDES. s. f. pl. Famille d'insectes orthoptères, dont les mâles font entendre un bruit strident par le frottement des élytres l'une contre l'autre, et qui sont connus vulgairement sous le nom de *sauterelles*.

LODICULE. s. f. [*lodicula*]. V. Glumellule.

LODOÏCÉE. s. f. [*Lodoicea Seychellarum*, Sonnerat]. Nom d'un cocotier, dont le fruit était appelé *coco des Maldives*, *de mer* ou *de Salomon*, avant la découverte des deux îles (*Curieuse* et *Ronde*) des Seychelles, où l'arbre croît naturellement; depuis il a été importé par Sonnerat à l'Ile-de-France. Les fruits, au nombre de vingt à trente, sont des drupes coriaces, qui mettent un an à mûrir, restent ensuite un ou deux ans avant de tomber de l'arbre, et contiennent avant la maturité de 2 à 4 litres de suc laiteux alimentaire; l'amande en est fort dure, et passe pour aphrodisiaque. L'enveloppe (dont on tire une matière textile), le noyau et le contenu du fruit ont été employés comme une panacée universelle, parce que, les fruits ne se trouvant qu'en mer, entraînés par les flots, ou aux Maldives, où les portent les courants, on les croyait fournis par un cocotier sous-marin, et doués de vertus particulières.

LOÈCHE (Suisse). — *Eau ferrugineuse.* + 33° à + 51°. Bains.

LOEMIQUE. adj. [de λοιμὸς, peste]. Qui concerne la peste.

LOEMOGRAPHIE ou **LOEMOLOGIE.** s. f. [*læmographia*, de λοιμὸς, peste, et γράφειν, décrire, ou λόγος, discours]. Description de la peste.

LOGANIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui diffèrent des rubiacées par un ovaire supère; des apocynées, par leur suc laiteux, leurs feuilles stipulées, leur corolle souvent anisotémone et leurs carpelles toujours soudés; et des gentianées, par la présence des stipules sur les feuilles et de 2 ou 4 loges dans l'ovaire. Elle comprend deux tribus : les *strychnées*, dont la corolle est à préfloraison valvaire ou tordue (genres *Strychnos*, L., *Spigelia*, Lindl., etc.); et les *loganiées*, corolle à préfloraison convolutive (*Logania*, R. Br. etc.).

LOGANIÉES. s. f. pl. Tribu des loganiacées.

LOGE. s. f. [*loculus*, *loculamentum*, all. *Fach*, angl. *cell*, it. *casella*]. Cavité simple ou multiple qui existe dans l'anthère, l'ovaire, le fruit.

LOGIQUE. s. f. [*logica*, λογικὴ, all *Logik*, angl. *logic*, it. et esp. *logica*]. Ensemble des procédés par lesquels l'entendement humain reconnaît le *vrai*. Le premier et le plus élémentaire est celui par lequel l'esprit constate l'*identité* : A = A. Le second est la *déduction*. Le troisième est l'*abstraction*, qui, aux idées concrètes et particulières, substitue des idées générales : ainsi les langues, de concrètes qu'elles sont à l'origine, vont en s'abstrayant tous les jours. Le quatrième est l'*induction*, ou *généralisation*, ou *synthèse*. Le cinquième est le *syllogisme*, dont la forme la plus générale est : Tous les hommes sont mortels; or Socrate est homme; donc il est mortel; c'est-à-dire une majeure, proposition générale établie d'ailleurs; une mineure, cas particulier; et une conséquence. Le sixième est l'*observation*. Le septième est l'*expérimentation*, qui, modifiant une condition dans un phénomène, en laissant subsister les autres, pénètre dans les lois qui le régissent : la physique et la chimie sont les modèles de l'*expérimentation*. Le huitième est la *nomenclature*. Le neuvième est la *comparaison*, qui, cherchant les analogues et les analogies, découvre les conditions des choses : elle a son type dans la biologie. Le dixième est la *classification* ou *classement*, qui, disposant les êtres dans l'ordre de leurs affinités, crée l'idée des séries et des échelles : la biologie en offre encore le modèle. Enfin le onzième est la *filiation* ou *méthode historique*, qui enseigne comment les phénomènes s'engendrent les uns des autres, comment le passé s'enchaîne à l'avenir : il faut étudier la *filiation* dans la *sociologie*. Tels sont les procédés logiques qui servent à la découverte du vrai, et, en d'autres termes, à la constitution des sciences.

LOI. s. f. [*lex*, νόμος, all. *Gesetz*, angl. *law*, it. *legge*, esp. *ley*]. Ensemble des rapports constants de similitude et de succession qui rattachent les uns aux autres les phénomènes présentés par les êtres de l'univers, inorganiques ou organisés. Ces phénomènes se produisent d'après un certain nombre de *lois* invariables, dont la découverte et la réduction au moindre nombre possible sont le but des efforts des savants, et d'après lesquelles les phénomènes particuliers se rattachent à un ou plusieurs faits généraux de même ordre désignés par le mot *cause*. C'est ainsi que les phénomènes généraux du monde planétaire sont expliqués et que leur cause est connue, puisqu'on sait que l'immense variété des faits astronomiques dérivent tous de la *loi* de la gravitation newtonienne, qui exprime le fait général de la tendance constante de toutes les molécules les unes vers les autres, en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances. Ce fait général est lui-même une simple extension d'un phénomène qui nous est familier, et que d'après cela nous regardons comme connu : la pesanteur des corps à la surface de la terre. Ainsi les phénomènes astronomiques et ceux de la pesanteur terrestre ne sont qu'un seul et même fait envisagé à divers points de vue. Analyser avec exactitude les circonstances de la production des phénomènes, les rattacher par leurs relations normales de similitude et de succession, voilà où il faut s'arrêter. Mais la recherche des *causes* génératrices, premières et finales, est inaccessible à notre intelligence. Dans cette voie on recule la difficulté sans donner plus de certitude à la prévoyance, qui est le but de toute science, c'est-à-dire de toute série de faits rattachés entre eux par une théorie. Les *lois organiques* sont moins précises que les *lois inorganiques*, parce que les phénomènes vitaux sont fonctions d'un plus grand nombre de variables indépendantes que les phénomènes inorganiques, et que, notre ignorance du mode de variation de chacune d'elles nous empêchant de tenir compte de toutes ces variables, nous en négligeons souvent le plus grand nombre. Les lois que nous constatons après cette élimination doivent nécessairement osciller entre certaines limites, et renfermer une indétermination plus ou moins grande, afin que cette loi puisse varier avec les variables non comptées, lorsque l'on rétablit abstraitement la question dans sa généralité : il reste toujours quelque chose d'arbitraire dans un résultat, quand on a laissé quelque chose d'arbitraire dans les influences qui concourent à le produire. Beaucoup de phénomènes physiques sont dans ce cas, quand on ne peut pas tenir compte de toutes ces variables, soit qu'on ignore le mode que suit chacune d'elles, soit que leur nombre et la complication de la relation s'opposent à la découverte de la loi. On a recours alors à des lois empiriques que l'on rapproche des lois réelles par des interpolations ; c'est ce que l'on fait aussi dans les études vitales ; mais les interpolations n'y sont pas aussi faciles que dans les sciences physiques ; conséquemment les approximations laissent beaucoup à désirer. — En chimie, *loi des combinaisons, loi des proportions définies et multiples*. V. COMBINAISON. = En physique, *loi de Mariotte* (*loi de Bayle*, en Angleterre). Loi qui exprime les modifications de volume subies par un gaz suivant les pressions qu'il supporte ; elle s'énonce ainsi : *les volumes d'une masse gazeuse, à une même température, sont inversement proportionnels aux pressions qu'elle supporte*. La loi de Mariotte ne se vérifie qu'à des pressions peu élevées ; chaque gaz semble suivre en se contractant une marche spéciale. L'hydrogène décroît moins que ne l'indique la loi ; l'air, au contraire, ainsi que l'azote et l'acide carbonique, éprouvent, sous des pressions croissantes, des diminutions successives plus grandes que la loi ne le fait prévoir. La diminution de volume est d'autant plus rapide, que les gaz sont amenés à un point de pression plus rapproché de celui où ils sont liquéfiables. = En physiologie, *loi d'exercice ou d'intermittence d'action et de repos*. Terme par lequel on désigne ce fait, que tout organe de la vie animale, extérieur ou intérieur, n'agit que d'une manière intermittente. Le besoin alternatif d'activité et de repos est aussi essentiel à la vie animale que l'est à la vie organique celui de la rénovation matérielle. De la satisfaction régulière de ce besoin dépend le plaisir, tandis que la santé se rapporte à l'action continue et régulière des actes de rénovation nutritive et de développement. Au lieu des simples rémittences d'action qui s'observent dans les sécrétions et excrétions, phénomènes les moins continus de la vie végétative, il y a dans les actes de la vie animale des intermittences complètes et de véritables alternatives d'activité et de repos : 1° chaque organe sensible, fatigué par de longues sensations, devient momentanément impropre à en percevoir de nouvelles ; 2° fatigué par l'exercice continu de la méditation, etc., le cerveau a besoin d'un repos proportionné à la durée d'activité qui a précédé ; 3° tout muscle qui s'est fortement contracté ne se prête à de nouvelles contractions qu'après être resté pendant un certain temps dans le relâchement : de là les intermittences nécessaires de la locomotion et de la voix. Par cela même qu'il s'est *exercé*, tout tissu de la vie animale est placé dans un état nouveau, dit de *fatigue*, dans lequel ses actes diminuent d'énergie ou cessent, tant que la rénovation de sa substance n'a pas rétabli les choses dans leur état primitif. L'intermittence des actes de la vie animale est tantôt partielle, tantôt générale. Elle est partielle, quand, après un long usage de l'un des modes de la sensibilité, de la pensée ou de la contractilité, le tissu ou l'organe qui est le siège de ces actes se repose, tandis que tous les autres veillent. Ce fait entraîne l'indépendance, les unes par rapport aux autres, des fonctions de la vie animale ; indépendance telle que l'une peut disparaître sans que les autres en souffrent. Dans les fonctions de la vie végétative, au contraire, la continuité des actes élémentaires auxquels elles satisfont fait que les unes sont sous la dépendance immédiate des autres, et qu'elles régissent celles de la vie animale, comme le montre l'influence de tous les troubles digestifs, circulatoires, urinaires, etc., sur les fonctions sensorielles, intellectuelles et motrices.

LOÏMIQUE. adj. Mauvais mot. V. LŒMIQUE.

LOKAÏNE. s. f. V. VERT *de Chine*.

LOKAO. s. m. V. VERT *de Chine*.

LOLIGO. s. m. V. CALMAR.

LOLIINE. s. f. Substance blanc grisâtre ou jaunâtre, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther, extraite des graines du *Lolium temulentum*. V. IVRAIE.

LOLIUM. s. m. V. IVRAIE.

LOMBAGO. s. m. V. LUMBAGO.

LOMBAIRE. adj. [*lumbalis*, all. et angl. *lumbar*, it. *lombare*, esp. *lombar*]. Qui appartient aux lombes. — *Artères lombaires*. Au nombre de quatre ou cinq de chaque côté, elles naissent des parties latérales de l'aorte. Leur disposition et leur distribution sont analogues à celles des intercostales aortiques : chacune se divise en deux branches, l'une postérieure ou *dorso-spinale*, l'autre antérieure, qui se distribue aux muscles de l'abdomen, et dont les rameaux s'anastomosent avec ceux de l'épigastrique, laquelle joue ici le rôle de la mammaire interne par rapport aux intercostales. — *Citerne lombaire*. V. RÉSERVOIR *de Pecquet*. — *Ganglions lombaires*. Ganglions lymphatiques situés au-devant du psoas, et recevant les vaisseaux lymphatiques des reins, des capsules surrénales, du testicule chez l'homme, de l'ovaire et de l'utérus chez la femme. — *Nerfs lombaires*. Nerfs, au nombre de cinq, qui proviennent de la moelle épinière, le premier entre les deux premières vertèbres lombaires, le cinquième entre la dernière et le sacrum, et qui forment le *plexus lombaire*. — *Plexus lombaire* ou *lombo-abdominal*. Plexus constitué par les anastomoses des branches antérieures des cinq nerfs lombaires. Il est situé en avant des apophyses transverses des vertèbres lombaires, dans l'épaisseur du muscle psoas, sur le bord duquel on voit l'émergence de toutes les branches nerveuses qui proviennent du plexus. Chaque nerf lombaire reçoit une racine des deux ganglions du grand sympathique les plus voisins

Le premier reçoit une anastomose du dernier nerf dorsal, et en envoie une au deuxième nerf lombaire ; celui-ci s'anastomose avec le premier et le troisième, et ainsi de suite ; le dernier, uni à l'anastomose du quatrième, se jette dans le plexus sacré sous le nom de *nerf lombo-sacré*. Les *branches collatérales* du plexus, au nombre de quatre, sont : les deux nerfs *abdomino-scrotaux*, formés par la bifurcation du premier nerf lombaire; le nerf *fémoro-cutané* et le nerf *sus-pubien*, fournis par le deuxième nerf lombaire. Ses *branches terminales*, au nombre de trois, sont : le nerf *crural*, qui émane du troisième nerf lombaire ; le nerf *obturateur*, formé par l'union du quatrième lombaire avec les anastomoses que celui-ci reçoit des deuxième et cinquième nerfs lombaires ; le nerf *lombo-sacré*, qui constitue la terminaison du plexus. — *Région lombaire*. Les lombes. — *Renflement lombaire*. V. MOELLE *épinière*. — *Veines lombaires*. Les unes s'ouvrent dans la veine cave inférieure, les autres dans l'azygos. = En vétérinaire, *névralgie* ou *prurigo-lombaire*. V. MALADIE TREMBLANTE.

LOMBES. s. f. pl. [*lumbi*, ὀσφὺς, all. *Lenden*, angl. *loins*, it. *lombi*, esp. *lomos*]. Régions qui forment la paroi postérieure de l'abdomen, à droite et à gauche de la ligne médiane, et qui ont pour limites, antérieurement, une ligne qu'on suppose s'élever verticalement de l'épine iliaque antérieure supérieure au rebord cartilagineux des côtes ; postérieurement, les vertèbres lombaires ; supérieurement, une ligne qu'on suppose tirée transversalement au niveau de la base de la poitrine ; inférieurement, une semblable ligne au niveau de la base du bassin. La partie inférieure de la colonne vertébrale et l'os iliaque en forment le squelette ; les muscles iliaque, psoas et carré des lombes, en constituent la partie musculaire ; les vaisseaux sont les artères et veines lombaires ; les nerfs émanent du plexus lombaire.

LOMBO-ABDOMINAL, ALE. adj. [*lumbo-abdominalis*]. Qui appartient aux lombes et à l'abdomen. — *Muscle lombo-abdominal*. V. TRANSVERSE *de l'abdomen*. — *Plexus lombo-abdominal*. V. LOMBAIRE (*Plexus*).

LOMBO-AORTIQUE. adj. Qui concerne l'aorte lombaire.

LOMBO-COSTAL. adj. et s. m. V. DENTELÉ *inférieur* (*Petit*).

LOMBO-COSTO-TRACHÉLIEN. adj. et s. m. V. SACRO-LOMBAIRE.

LOMBO-HUMÉRAL. adj. et s. m. V. DORSAL (*Grand*).

LOMBO-SACRÉ. adj. Qui appartient aux lombes et au sacrum. — *Nerf lombo-sacré*. Branche terminale du plexus lombaire, qui fait suite au cinquième nerf lombaire et à l'anastomose que celui-ci reçoit du quatrième, et qui se jette dans le plexus sacré.

LOMBRIC. s. m. [*lumbricus*, σκώληξ, all. *Regenwurm*, angl. *mad*, *earth-worm*, it. *lombrico*, esp. *lombriz* ; vulgairement *ver de terre*]. Genre d'annélides chétopodes abranches dont l'espèce principale, le *lombric terrestre* (*Lumbricus terrestris*, L.), entrait autrefois dans quelques préparations officinales. Le lombric diffère de l'*ascaride lombricoïde*, avec lequel il a été confondu, par les caractères suivants : il a huit rangées longitudinales de soies raides, une bouche bilabiée, des mouvements vifs, un sang rouge, une chaîne nerveuse ganglionnaire ; il est androgyne, et ses organes génitaux s'ouvrent dans un renflement annulaire appelé *bât*.

LOMBRICAL. adj. [*lumbricalis*, all. *wurmförmig*, angl. *lumbrical*, it. *lombricale*, esp. *lumbrical*]. Qui ressemble à un lombric. — *Muscles lombricaux*. Nom donné à quatre petits muscles de la main et du pied qui naissent des tendons du fléchisseur profond des doigts ou du long fléchisseur commun des orteils, et qui s'attachent à la troisième phalange des quatre derniers doigts ou orteils, en même temps que les tendons extenseurs correspondants, avec le bord externe desquels ils se continuent. Ils sont fléchisseurs de la première phalange, extenseurs des deux autres. = En vétérinaire, *muscles lombricaux*. V. CANONNIERS.

LOMBRICOÏDE. adj. [it. *lombricoide*]. Qui ressemble à un lombric. V. ASCARIDE.

LOMENTACÉ, ÉE. adj. [*lomentaceus*, all. *gliedhülsenartig*]. Se dit, en botanique : 1° des feuilles dont la nervure médiane, coupée d'espace en espace par des articulations, fait paraître la feuille formée de plusieurs pièces placées bout à bout ; 2° des gousses des légumineuses qui présentent entre les graines des cloisons transversales, qui les partagent en une série d'*articles* ou *fausses loges* (sainfoin) ; 3° des siliques des crucifères qui ont la même disposition (moutarde).

LONG, ONGUE. adj. [*longus*, μακρὸς, all. *lang*, angl. *long*, it. *lungo*, esp. *largo*]. Dont l'étendue en longueur est plus considérable que l'étendue en largeur : *os long*. = *Vue longue*. V. PRESBYTIE. = *Longues cornes* (*races*). Nom générique d'un groupe de bêtes bovines occupant autrefois les parties occidentales des îles Britanniques, le Lancastre, l'Irlande, etc., et qui avaient pour caractère commun des cornes longues, courbées d'abord en bas et relevées. C'est sur une race longues cornes, déjà perfectionnée, la race Canley, que Bakewell a fait les premières expériences qui l'ont conduit à créer la race bovine de Dishley. — *Longue laine* (*races*). Nom commun à toutes les races ovines dont la laine est lisse, longue de 15 à 35 centimètres, et propre au peignage.

LONG. s. m. — *Long du cou* (*prédorso-atloïdien*, Ch.). Muscle de la partie antérieure et profonde du cou, qui se compose de trois ordres de faisceaux : les uns, internes et longitudinaux, vont de la partie antérieure du corps des trois premières vertèbres dorsales et des trois dernières cervicales au corps des deuxième, troisième et quatrième cervicales ; les autres, externes et supérieurs, du tubercule antérieur de l'atlas à la partie antérieure des apophyses transverses des troisième, quatrième et cinquième vertèbres cervicales ; les derniers, externes et inférieurs, des apophyses transverses des deux dernières vertèbres cervicales au corps des trois premières dorsales. Il fléchit la colonne vertébrale et tourne la tête de son côté par ses fibres supérieures, du côté opposé par les inférieures. — *Long dorsal*. V. DORSAL.

LONG. adv. — *Long jointé*. Se dit du cheval dont le paturon est trop long.

LONGE. s. f. En vétérinaire, portion de la colonne vertébrale et des muscles qui s'y attachent chez le veau et les petits animaux de boucherie, comprenant particulièrement les vertèbres dorsales et lombaires supérieures avec leurs *muscles* ; le *râble*, au contraire, comprend les régions lombaire inférieure et sacrée supérieure. La *surlonge*, chez le bœuf, est la partie profonde des mêmes parties dures et molles, au niveau du *paleron*.

LONGÉVITÉ. s. f. [*longævitas*, de *longus*, long, et *ævum*, âge ; μακροχρονιότης, all. *lange Lebensdauer*, angl. *longevity*, esp. *longevitad*, *ancianidad*]. Longue durée de la vie, durée au delà du terme ordinaire. V. TABLE et VIE.

LONGICORNE. adj. et s. m. Se dit des insectes coléoptères à longues antennes.

LONGIPENNES. s. m. pl. [de *longus*, long, et *penna*, aile]. Famille de palmipèdes caractérisée par des ailes très étendues.

LONGIROSTRES. s. m. pl. [de *longus*, long, et *rostrum*, bec] (Cuvier). Famille d'oiseaux échassiers caractérisée par un bec long, mince et quelquefois flexible.

LONGITARSES. s. m. pl. [de *longus*, long, et *tarsus*, tarse] (Cuvier). Tribu de la famille des longirostres caractérisée par des tarses très développés.

LONGITUDE. s. f. Distance d’un lieu à un méridien déterminé et choisi pour point de repère en France, on prend pour premier méridien celui qu’on suppose passer par l’Observatoire de Paris. La longitude est dite *occidentale* ou *orientale* suivant que le lieu est à l’ouest ou à l’est du premier méridien. V. LATITUDE.

LONGULITE. s. f. (Vogelsang). Petit corps microscopique en forme d’aiguille, composé de silicate métallique, qui se produit dans certains verres.

LOOCH. s. m. [*linctus*, *ecligma*, ἔκλειγμα, all. *Looch*, angl. *lohok*, *looch*, it. *loc*, *locco*, *looc*, esp. *looc*]. Mot arabe qui désigne un médicament liquide de la consistance d’un sirop épais. Autrefois, en effet, les loochs avaient la consistance du miel, et se prenaient en y trempant un morceau de réglisse effilé en forme de pinceau que les malades suçaient. Aujourd’hui le *looch* ne diffère de l’*émulsion* que par la présence du sucre et de la gomme . c’est une potion gommeuse et sucrée, tenant en suspension une huile très divisée, et qu’on administre comme les autres potions, par la bouche, dans les maladies du poumon, du larynx et de l’arrière-bouche. — *Looch blanc* ou *amygdalin*. On le prépare avec : amandes douces mondées, 30 gram.; amandes amères, 2 gram.; sucre blanc, 30 gram.; gomme adragant en poudre, 50 centigr.; eau de fleur d’oranger, 10 gram.; eau commune, 120 gram. On fait une émulsion avec les amandes, l’eau et la plus grande partie du sucre; on passe; on triture la gomme avec le reste du sucre; on délaye cette poudre avec 50 gram. d’émulsion et on bat le mélange; on ajoute peu à peu le reste de l’émulsion et l’eau de fleur d’oranger. Le looch entier doit peser 150 grammes (Codex). On peut le préparer aussi avec la *pâte à looch* (V. PATE). — En ajoutant au looch blanc du Codex 4 gram. d’antimoine diaphorétique lavé, ou 30 gr. de sirop diacode, ou 5 à 50 centigr. de kermès, on a les loochs *antimonial*, *diacodé*, ou *kermétisé*. — *Looch huileux*. On le fait avec : huile d’amandes douces, gomme arabique pulvérisée, eau de fleur d’oranger, ãã 15 gram.; sirop de gomme, 30 gram.; eau commune, 100 gram. On prépare un mucilage avec la gomme et une partie de l’eau, on ajoute l’huile peu à peu, en triturant à mesure, et l’on délaye avec le reste des liquides (Codex). — *Looch de jaune d’œuf*. On le prépare avec : jaune d’œuf frais, n° 1; huile d’amandes douces, 48 gram.; sirop de guimauve, 32 gram.; qu’on mêle longtemps dans un mortier, et auxquels on ajoute peu à peu : eau de fleur d’oranger, 32 gram., et eau de coquelicot, 64 gram. — *Looch vert*. On le fait comme le looch blanc en substituant une émulsion avec pistaches sèches, 8 gram., à l’émulsion d’amandes. — *Looch sans émulsion* (*looch gommeux*). On le fait avec : gomme adragant en poudre, 60 à 160 centigrammes : huile d’amandes douces, 16 gram.; sucre pur, 32 gram.; eau commune, 96 gram., et eau de fleur d’oranger, 64 gram., que l’on mêle en les triturant dans un mortier.

LOPHINE. s. f. [all. *Lophin*, angl. *lophin*, it. et esp. *lofina*]. ($C^{42}H^{16}Az^2$). Produit de la distillation sèche du stilbène; cristallisable et incolore, sans goût ni odeur; insoluble dans l’eau, peu soluble dans l’alcool chaud, l’éther, l’essence de térébenthine; soluble dans la solution alcoolique de potasse. Elle fond à 260°. Elle forme des sels avec les acides puissants.

LOPHOBRANCHES. s. m. pl. [de λόφος, houppe, et branchies]. Groupe de poissons téléostéens à branchies disposées en houppes rondes, à corps couvert de plaques osseuses ex. *hippocampes*.

LOQUACITÉ. s. f. [*loquacitas*, all. *Geschwätzigkeit*, angl. *loquacity*, it. *loquacità*, esp. *locuacidad*]. Symptôme qu’on observe dans l’hystérie, dans certaines fièvres avec ou sans délire, et dans des affections mentales, et qui est caractérisé par la volubilité du langage des malades.

LORANTHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, parasites, polypétales, périgynes, à placentation axile et à graine périspermée, comprenant le *gui*.

LORDOSE. s. f. [*lordosis*, λόρδωσις, de λορδὸς, courbé; all., angl. et esp. *lordosis*]. Incurvation des os. || Spécialement courbure anormale de la colonne vertébrale en avant, c’est-à-dire dont la convexité est antérieure : on l’appelle encore *incurvation*. Plus rare que la cyphose, elle siège presque exclusivement à la région lombaire, et est l’exagération de la convexité antérieure naturelle dans cette région : cette exagération de la courbure lombaire, ou *ensellure*, existe aussi dans la coxalgie; mais alors la flexion de la cuisse la fait disparaître, ce qui n’arrive pas pour celle qui caractérise la lordose. Celle-ci peut exister en même temps que la cyphose, à titre de courbure de compensation; ordinairement elle résulte de ce que les muscles extenseurs du rachis ne trouvent plus dans les fléchisseurs une résistance suffisante, soit que la puissance des premiers soit augmentée, soit que celle des seconds soit affaiblie. La lordose peut être une cause de gêne pour la respiration et pour l’accouchement. Les indications du traitement sont les mêmes que pour la cyphose, mais les appareils sont plus difficiles à appliquer et à supporter.

LOTE. s. f. V. LOTTE.

LOTÉES. s. f. pl. Tribu des légumineuses papilionacées contenant le *genêt*, le *mélilot*, la *réglisse*, l’*indigotier*, le *robinier faux acacia*, etc.

LOTIER. s. m. V. LOTUS.

LOTION. s. f. [*lotio*, lavage, λουτρὸν, all. *Waschen*, *Waschwasser*, angl. *lotion*, *washing*, it. *lozione*, esp. *locion*]. Action de laver une partie ou la totalité du corps, en promenant sur la surface un linge trempé dans un liquide, tel que l’eau simple, froide ou chaude, vinaigrée ou alcoolisée, une infusion, une décoction, ou toute autre liqueur composée, soit tonique, soit stimulante ou calmante, etc., selon l’effet que l’on veut produire. || *Lotion*, le liquide dont on se sert pour laver le corps. — *Lotion acide*. Mélange d’acide azotique, 10 gram., et d’eau, 990 gram. — *Lotion alcaline*. Solution de carbonate de potasse, 150 gram., dans eau commune, 1 kilogr. (Codex). — *Lotion de Barlow contre la teigne*. Solution de 96 gram. de sulfure de sodium sec, et de 48 gram. de savon blanc, dans 500 gram. d’alcool à 32°, avec addition de 4 kilogr. d’eau de chaux. — *Lotion de borax*. Borax en poudre, 6 gram.; eau chaude, 100 gram. Contre le pityriasis et les démangeaisons. — *Lotion contre les éphélides*. Sublimé corrosif, 50 centigr.; sulfate de zinc, acétate de plomb, ãã 2 gram.; eau distillée, 250 gram. (Hardy). — *Lotion désinfectante*. Permanganate de potasse, 1 gramme; eau, 1000 gram. — *Lotion mercurielle*. Solution de 40 centigrammes de deutochlorure de mercure, dans 125 gram. d’eau distillée, dont on se sert pour détruire les poux du pubis. — *Lotion parasiticide*. Solution de sublimé corrosif dans l’eau distillée, au 500ᵉ ou au 1000ᵉ. — *Lotion savonneuse*. Solution de savon blanc, 6 gram., dans eau chaude, 100 gram. — *Lotion sulfurée*. Trisulfure de potassium solide, 20 gram.; eau distillée, 1000 gram. (Codex). — *Lotion sulfuro-savonneuse*. Savon blanc râpé, 5 parties; eau chaude, 20; sulfure de potasse liquide, 5. Antipsorique (Bouchardat).

LOTOPHAGES. s. m. pl. Nom donné aux peuplades qui se nourrissaient des fruits du lotus.

LOTOS ou **LOTUS**. s. m. Nom cité par Homère et par

Pline, et dont la signification a été fort disputée. La description de Pline se rapporte au *Zizyphus lotus*, Lamarck, de la famille des rhamnées, dont le fruit, sucré, servait d'aliment aux *lotophages*. — *Lotus sacré*. V. Fève d'Égypte. — Le *Lotus edulis*, L., ou *lotier jaune*, et le *L. Gebelia*, Vent., ou *Ramé*, de la famille des légumineuses papilionacées, ont des graines alimentaires.

LOTTE. s. f. [*Gadus lota*, L., all. *Aalraupe*, angl. *lote*, it. *gavonchio*, esp. *lota*]. Poisson malacoptérygien subbrachien, voisin des merluches, alimentaire.

LOTTERI. [Chirurgien de Turin de la seconde moitié du XVIIIᵉ siècle]. — *Plaque de Lotteri*. V. Plaque.

LOTURIDINE. s. f. Substance amorphe, jaune-brun, qu'on trouve, avec la loturine, dans l'écorce du *Symplocos racemosa*, Rosb.

LOTURINE. s. f. Substance cristallisée en prismes efflorescents, solubles dans l'alcool, l'éther et le chloroforme, qu'on retire de l'écorce d'un arbre de la famille des styracinées, le *Symplocos racemosa*, Rosb., et qui forme avec les acides des sels cristallisables, solubles et amers.

LOUCHE. adj. [*strabo*, *strabus*, στραϐὸς, all. *schielend*, angl. *squint*, it. *guercio*, esp. *bizco*]. Se dit d'un individu atteint de *strabisme*. = *Liquide louche*. Celui dont la transparence est troublée par des corps légers qu'il tient en suspension.

LOUCHEMENT ou **LOUCHISSEMENT**. s. m. En chimie, passage d'un liquide de l'état limpide à l'état *louche*, quand les corps qu'il tient en solution deviennent solides par coagulation, cristallisation, etc.

LOUP. s. m. [*Canis lupus*, L., λύκος, all. *Wolf*, angl. *wolf*, it. *lupo*, esp. *lobo*]. Espèce du genre *Chien*, à oreille droite, queue horizontale, pelage fauve. — *Loup doré*. Le *chacal*. — *Loup de mer*. V. Anarrhique. = En pathologie, le *lupus*.

LOUPE. s. f. [bas latin *lupia*, all. *Wolfgeschwulst*, *Balggeschwulst*, angl. *wen*, it. *lupia*, *lopia*, esp. *lobanillo*]. Tumeur fréquente surtout au cuir chevelu, placée sous la peau, globuleuse, indolente, circonscrite, mobile sur les parties sous-jacentes, et contenant tantôt une matière blanche ou jaunâtre, consistante comme du suif (tanne, athérome et stéatome), tantôt une substance plus ou moins jaune, onctueuse, ayant la consistance du miel (méliceris). Après avoir acquis un volume plus ou moins considérable, ces tumeurs peuvent s'ulcérer, s'ouvrir au dehors, et laisser une fistule intarissable; ou bien le kyste se vide et s'affaisse, pour se reformer à mesure que de nouvelle matière s'y accumule. Ce kyste est formé par les parois épaissies des glandes en grappe simple, sébacées ou pileuses, qui en sont le point de départ, et dont l'orifice ne s'est pas agrandi, malgré l'énorme volume pris par ces organes distendus : pourtant l'orifice ne s'oblitère pas toujours; il est souvent reconnaissable comme un point noir. Que le contenu soit blanc ou jaune, ce sont toujours des cellules épithéliales pavimenteuses qui en forment la principale partie (V. Athérome); en général, ces cellules sont dépourvues de noyau, excavées et perforées souvent çà et là. Lorsque le contenu est tout à fait blanc, les cellules sans noyau sont aussi dépourvues de granulations; elles sont fort pâles, incolores, plissées, ou sphériques et vésiculeuses, pressées les unes contre les autres, polygonales, imbriquées. On trouve souvent une couche blanche, friable, qui se détache avec facilité de la face interne des kystes : c'est de l'épithélium pavimenteux, finement granuleux, stratifié, qui forme cette couche blanche. Des granulations libres, graisseuses et calcaires, font souvent partie du contenu, ainsi que la cholestérine. Le *lipome* est distinct des loupes, par les bosselures arrondies et nombreuses que l'on sent à sa surface, à travers les téguments, par la mollesse et le peu d'élasticité de son tissu, par la couleur jaune du tissu adipeux qui le forme. Le *stéatome* a plus de pesanteur; son tissu est plus dense; sa couleur et sa consistance se rapprochent de celles du suif; les vaisseaux y sont plus développés à la périphérie; il est plus susceptible de s'enflammer et de s'ulcérer, en envahissant les tissus voisins et même les os du crâne ou de la face, selon le siège de la tumeur. Lorsque les loupes ont acquis un volume qui les rend gênantes, ou qu'elles ont de la tendance à s'ulcérer et à s'étendre, il faut en faire l'ablation par les caustiques ou par le bistouri. — *Loupe graisseuse*. Le *lipome*. — *Loupe des os*. L'*exostose*.

LOUPE. s. f. [all. *Vergrösserungsglas*, angl. *lens*, it. et esp. *lente*]. Instrument d'optique qui a la propriété de faire paraître les objets plus gros qu'ils ne sont, c'est-à-dire de grossir (en apparence) les objets. Les loupes sont formées d'une lentille convergente; ou de plusieurs lentilles de cette sorte superposées, cas dans lequel on leur donne le nom de *doublets*. L'action des *loupes* est de fournir une image *virtuelle* et *droite* d'un objet placé à une petite distance de l'œil, avec un diamètre bien plus grand que celui qu'aurait cet objet vu à la même distance sans interposition de la lentille, ainsi que le montre la figure 274, ce qui permet d'apercevoir les plus petits détails dont auparavant les rayons lumineux n'auraient pu former un angle optique assez ouvert pour que l'image comprise entre les deux côtés fût perçue par la rétine.

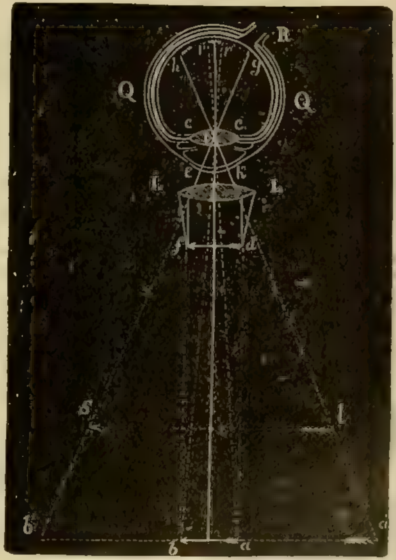

Fig. 274.

LOUTRE. s. f. Genre de mammifères carnivores, à corps allongé et peu élevé, couvert de poils soyeux, à membres forts, à doigts palmés, qui habitent le bord des rivières et des lacs, et dont la fourrure est très recherchée telles sont la *loutre commune* (*Lutra vulgaris*), qui habite le nord de l'Europe et de l'Asie, et la *loutre du Canada* (*Lutra Canadensis*, Schreb.).

LOUVET. s. m. [esp. *lobuno*]. Charbon des bêtes à laine.

LOUVET, ETTE. adj. et s. [all. *wolfsgrau*, angl. *wolflike*, it. *lupino*, esp. *lobuno*]. Robe caractérisée par la présence du jaune et du noir, qui lui donne une certaine ressemblance avec le poil du loup. Le *louvet* n'est, à proprement parler, qu'un *isabelle charbonné*.

LOUVETTE. s. f. Nom vulgaire des *ixodes*.

LOWER. [Médecin anglais, 1631-1691]. — *Tubercule de Lower*. V. TUBERCULE.

LOXARTHRE. s. m. [de λοξὸς, oblique, et ἄρθρον, articulation; all. *Schiefgliedrigkeit*, it. *lossartro*, esp. *loxartro*]. Direction vicieuse d'une articulation ou d'un membre, comme on l'observe dans les pieds bots.

LUBRIFACTION, et non **LUBRÉFACTION**. s. f. Action de lubrifier une surface, en parlant d'un liquide, c'est-à-dire de l'oindre, de la rendre glissante, et, en même temps, de la protéger contre ce qui pourrait l'irriter. Le clignement des paupières a pour résultat la lubrifaction de la conjonctive à l'aide du mucus de cette membrane et des larmes; le mucus des intestins sert à les *lubrifier*.

LUBRIFIER. v. a. [de *lubricus*, glissant, et *facere*, faire ; *lubricare*, oindre, rendre glissant, all, *schlüpfrig machen*, angl. *to lubricate*, *lubricidate*, it. *lubricare*, esp. *lubrificar*]. V. LUBRIFACTION.

LUCANE. s. m. [*Lucanus*, L.; vulgairement *cerf-volant*]. Genre d'insectes coléoptères de grande taille, dont les mandibules, garnies de dentelures et très saillantes, étaient jadis utilisées en pharmacie.

LUCHON (Hautes-Pyrénées). — *Eau sulfureuse :* sulfure de sodium. + 17° à + 56°. Boissons et bains.

LUCHONINE. s. f. V. GLAIRINE.

LUCIDE. adj. Se dit d'un individu dont l'intelligence est nette. Ce terme s'emploie surtout en parlant de la netteté *passagère*, plus ou moins fugace, avec laquelle s'exercent les facultés intellectuelles dans certaines formes d'aliénation ou de délire. V. FOLIE *héréditaire*.

LUCILIE. s. f. Genre d'insectes diptères, de la famille des muscidés, dans lequel rentrent la *mouche dorée* et la *lucilie hominivore*. — La *mouche dorée* (*Lucilia Cæsar*, Rob. Desv.) vit sur les cadavres : longue de 7 à 8 millim., elle a le corps vert doré, les antennes brunes, les pieds noirs, la tête déprimée, l'abdomen court et arrondi. — La *lucilie* ou *mouche hominivore* (*Lucilia hominivorax*, Coquerel) a une longueur de 9 millimètres; palpes fauves, face et joues d'un fauve clair, couvertes d'un duvet jaune doré (fig. 275). Tête très grande, plus large à sa base que la partie voisine du thorax ; celui-ci bleu foncé, très brillant, à reflets pourprés ; de chaque côté du corselet et dans son milieu, une bande transversale d'un noir bleu, la médiane plus étroite, séparée des latérales par une ligne d'un jaune doré peu brillant et présentant quelques reflets pourprés. Abdomen de la couleur du thorax, reflets pourprés suivant le bord de chaque segment. Pattes noires, ailes transparentes, un peu enfumées surtout à la base, nervures noires. Sa larve est d'un blanc opaque et longue de 14 à 15 millimètres sur 3 ou 4 de large (fig. 276, *a*) ; atténuée en avant et tronquée en arrière ; formée de 11 segments; sa partie la plus large se trouve vers le sixième ; la tête est confondue avec le premier segment et ne présente pas d'yeux ; la bouche est formée d'une sorte de lèvre présentant deux mamelons assez considérables (*b*), offrant à leur base vers la ligne médiane deux mandibules cornées, placées l'une à côté de l'autre, très aiguës et isolées à l'extérieur, mais intimement unies dans l'épaisseur des tissus. De chaque côté du premier segment est une plaque brune cornée, qui recouvre les orifices des stigmates supérieurs. Chaque segment est muni, à la base, d'un bourrelet saillant garni de très petites épines nombreuses et serrées. Les œufs de cette mouche, introduits dans les fosses nasales, se transforment en larves qui pénètrent dans les anfractuosités formées par les cornets, dans les sinus maxillaires et frontaux, s'avancent jusque dans l'arrière-gorge et même dans les paupières et l'épaisseur des joues. Ces larves se nourrissent aux dépens des tissus vivants. Quand elles ont atteint leur entier développement, elles abandonnent leur proie, se répandent au dehors pour subir leurs métamorphoses ultérieures. Elles se transforment très promptement en nymphes, qui après huit jours donnent des mouches. Le gonflement de la face, du nez, des lèvres, des paupières, la teinte livide de ces parties, une douleur vive dans le pharynx, le front, etc., la gêne extrême de la respiration et de la déglutition, les épistaxis, un écoulement séro-sanguinolent par les fosses nasales, la bouche, et quelquefois par les points lacrymaux, sont les symptômes de cette affection. La benzine et l'essence de térébenthine en injection sont les seuls agents à opposer avec quelques chances de succès au développement des larves de la *Lucilia hominivorax*. Des plaies diverses peuvent se couvrir de ces larves. C'est dans la Guyane et surtout à Cayenne que se trouve cette espèce.

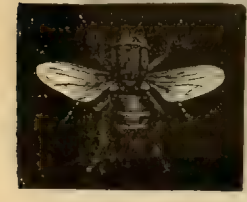

FIG. 275.

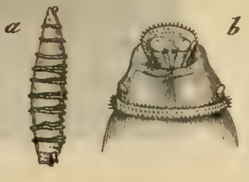

FIG. 276.

LUCILINE. s. f. L'huile de pétrole vendue dans le commerce pour l'éclairage.

LUCINOCTE. adj. [de *lux*, lumière, et *nox*, nuit] (de Candolle). Se dit des plantes dont les fleurs s'ouvrent le soir et se ferment le matin.

LUCQUES (Italie). — *Eau saline*. + 40° à 54°. Bains.

LUCTUEUX, EUSE. adj. [*luctuosus*, all. *klagend*, angl. *luctuous*, *luctual*, it. *luttuoso*, esp. *luctuoso*]. Se dit de la respiration lorsque l'air expiré produit le son plaintif qu'on appelle *gémissement*.

LUCUMA. s. m. Genre de plantes de la famille des sapotées. Le *Lucuma mammosa*, Juss., de la Jamaïque et de Cuba, produit des fruits acides et astringents avant leur maturité, bons à manger quand ils sont mûrs. Les semences du *L. mammosum*, Gærtn., des Antilles et de la Colombie, fournissent une huile grasse.

LUDOVICOTROPHIE. s. f. [de *Ludovicus*, Louis, et τροφὴ, nourriture]. Titre de l'ouvrage d'Hérouard, médecin de Louis XIII, dans lequel se trouvent consignés par jour et par heure la nature et les caractères des aliments, des déjections et des symptômes des maladies de ce dernier. Six volumes in-folio manuscrits.

LUDWIGIA. s. m. Genre de plantes onagrariées, dont plusieurs espèces sont employées en médecine dans leurs pays d'origine : tels sont le *L. alternifolia*, L., dont les graines sont employées comme émétique aux États-Unis; le *L. diffusa*, H. Bn., regardée dans l'Inde comme vermifuge et diaphorétique; le *L. repens*, H. Bn., usité en Cochinchine contre les affections du cuir chevelu.

LUES [all. *Seuchen*, angl. *plagues*, it. *lue*]. Mot latin souvent employé dans les écrits médicaux, quel qu'en soit l'idiome. Il est pris, soit dans le sens d'*expiation*, comme dans les mots *lues divina*, pour désigner l'*épilepsie;* soit dans le sens de *miasme* et d'*épidémie*, comme dans l'expression *lues dysenterica*, pour désigner la *dysenterie ;* soit dans le sens de *contagion* et de *virus*, comme dans les termes de *lues venerea* pour désigner tantôt la *syphilis*, tantôt le *virus syphilitique*, d'autres fois ses qualités *contagieuses*, ou enfin l'*état général* consécutif à l'inoculation de ce virus, sous l'influence duquel se développent les accidents constitutionnels de la syphilis.

LUETTE. s. f. [*uvula*, *uva*, *columella*, σταφυλή, κιών, all. *Zäpfchen*, angl. *uvula*, it. *uvola*, esp. *gallillo*] Appendice charnu qui pend verticalement au milieu du bord libre du voile du palais. La luette est essentiellement formée par la membrane muqueuse ; un seul muscle lui est propre, le *palato-staphylin*. — *Chute, engorgement, relâchement de la luette* ou *hypostaphyle*. Gonflement et allongement, avec ou sans hypertrophie, de la luette, soit aigus durant les angines, soit chroniques par œdème du tissu lamineux. Il en résulte des mouvements incessants de déglutition et des accès de toux. Récent, ce prolapsus peut diminuer par les topiques astringents ; parfois il est nécessaire d'exciser une partie de l'organe. — *Luette vesicale* (Lieutaud). Tubercule qui se trouve à la surface interne et inférieure du col de la vessie urinaire, à l'angle antérieur du trigone.

LUFFA. s. m. Genre de plantes cucurbitacées, dont plusieurs espèces, du Brésil ou de l'Inde, ont des fruits amers, purgatifs ou éméto-cathartiques : ce sont le *Luffa purgans*, Mart., le *L. Bindaal*, Roxb., le *L. amara*, Roxb.

LUISANT, ANTE. adj. — *Organes luisants des insectes* et *ver luisant*. V. PHOSPHORESCENT.

LUMBAGO. s. m. [*lumbago*, de *lumbi*, les lombes ; all. *Hexenschuss*, *Hüftweh*, angl. *lumbago*, it. *lombaggine*, esp. *lumbago*]. Douleur dans la région lombaire, sans gonflement, sans rougeur, et ordinairement sans chaleur locale, survenant presque toujours subitement, se manifestant à la moindre contraction des muscles des lombes, forçant les malades à se tenir courbés en avant, et déterminant rarement de la fièvre. Quelques auteurs le regardent comme un rhumatisme, d'autres comme une névralgie : les circonstances qui le produisent se prêtent en effet à chacune de ces suppositions. Un courant d'air frais qui frappe la région lombaire, un effort pour soulever un fardeau, un mouvement brusque de torsion du tronc, la flexion du corps en avant prolongée pendant trop longtemps, en sont les causes ordinaires ; mais il survient quelquefois sans cause appréciable. Le traitement consiste dans l'usage de bains de vapeur, l'emploi de sinapismes, de ventouses, de frictions faites avec des liniment calmants, chloroformés, narcotiques, de courants électriques, du massage.

LUMIÈRE. s. f. [*lumen*, *lux*, φῶς, all. *Licht*, angl. *light*, it. *luce*, esp. *luz*]. Ce qui rend les objets susceptibles de se manifester à nous par l'intermédiaire du sens de la vue. La lumière dépend, d'après Newton, de ce que les corps lumineux envoient en tous sens des particules d'une substance impondérable, qui, lorsqu'elles rencontrent la rétine, y déterminent une sensation spéciale, dite lumineuse (*hypothèse de l'émission*) ; elle dépend, d'après Descartes, Euler, Huyghens, d'un mouvement vibratoire dont seraient le siège tous les corps lumineux, et qui, communiqué par ces corps à un fluide subtil répandu dans l'atmosphère, l'*éther*, se transmettrait par ondulations jusqu'à la rétine (*hypothèse des ondulations*) ; cette dernière hypothèse est seule admise aujourd'hui parce qu'elle donne l'explication de certains phénomènes que la première est impuissante à fournir. Tantôt la lumière émane du corps lumineux lui-même, qu'on nomme alors corps *photogène*, tantôt elle est seulement renvoyée par le corps lumineux, qui est alors dit *éclairé* ; dans les deux cas, elle se propage suivant une ligne droite, qu'on appelle *rayon lumineux*. La lumière a une vitesse de 300 400 kilomètres par seconde dans le vide, et de 300 330 kilomètres par seconde dans l'air ; la lumière du soleil nous arrive en 8 minutes 15 secondes. Les principales propriétés de la lumière sont : l'*absorption* que lui font subir certains corps (V. COULEUR) ; la *diffusion*, la *diffraction*, l'*interférence*, la *polarisation*, la *réflexion* et la *réfraction* (V. ces mots), qu'elle présente dans des circonstances déterminées. La lumière qui arrive du soleil à la terre, ou lumière solaire, nous paraît blanche, mais en réalité elle est composée de sept couleurs primitives ou simples, ainsi que le montre la décomposition d'un faisceau de rayons solaires par le prisme, au sortir duquel le faisceau, reçu sur un écran, s'étale en une image oblongue et colorée par suite de l'épanouissement et de l'inégale réfrangibilité des rayons ; dans cette image, appelée *spectre*, on distingue sept bandes diversement colorées, disposées ainsi qu'il suit par ordre de réfrangibilité croissante : rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet. La coloration différente des rayons constituants de la lumière blanche varie donc avec le degré de leur réfrangibilité, laquelle dépend, d'une part, du nombre des vibrations qui donnent naissance à chaque rayon, et, d'autre part, de la longueur des ondulations transmises à la rétine ; la longueur des ondulations propagées à travers l'éther rend donc compte de la coloration de la lumière comme la longueur de l'ondulation aérienne rend compte de la hauteur du son. Or on a pu compter le nombre des vibrations et mesurer la longueur des ondulations ; on a constaté que le rayon le moins réfrangible, le rouge, est celui qui a les vibrations les moins nombreuses (435 trillions par seconde), et la longueur d'onde la plus grande (645 millionièmes de millimètre), et que le violet, qui est le plus réfrangible, a le plus grand nombre de vibrations (764 trillions) et les ondulations les plus courtes (406 millionièmes de millim.) ; en d'autres termes, la réfrangibilité d'un rayon lumineux est en raison inverse de la longueur des ondes d'où il procède, et celle-ci est inversement proportionnelle au nombre des vibrations de la source de ce rayon. Les ondes dont la longueur est comprise entre 406 et 645 millionièmes de millimètre ont seules la propriété de donner la sensation de lumière ; mais, si on produit le spectre solaire dans certaines conditions (V. SPECTRE), on constate qu'il renferme d'autres rayons qui ne donnent pas cette sensation, les uns parce qu'ils sont trop peu réfrangibles et ont une longueur d'ondes trop grande, les autres parce qu'ils sont trop réfrangibles et que la longueur de leurs ondes est trop courte ; les premiers, qui se prolongent au delà du rouge, sont dits *ultra-rouges* et produisent des effets exclusivement calorifiques ; les seconds, qui dépassent le violet, sont dits *ultra-violets* et produisent des effets chimiques ; mais les phénomènes lumineux, calorifiques et chimiques, produits par les rayons qui émergent du prisme, n'accusent pas l'existence de plusieurs agents distincts dans le faisceau incident ; seulement l'intensité calorifique va croissant de l'extrême violet à l'extrême rouge, l'intensité chimique croît en sens contraire, parce qu'à chaque longueur d'ondulations correspond un ordre de phénomènes.

LUMINEUX, EUSE adj. [*luminosus*, all. *leuchtend*, angl. *luminous*, it. et esp. *luminoso*]. Se dit de ce qui produit la lumière (*corps lumineux*), ou de ce qui a rapport à la lumière (*onde lumineuse*, *rayon lumineux*).

LUNAIRE. s. f [*Lunaria annua*, L., *Lunaria biennis*, Mœnch, all. *Mondkraut*, angl. *moon-wort*, it et esp. *lunaria*]. Plante crucifère (tétradynamie siliculeuse, L.) dont les feuilles et les semences ont passé pour apéritives, vulnéraires, antihydrophobiques.

LUNAIRE adj. Qui concerne la lune ou l'argent — *Caustique lunaire*. Ancien nom de l'azotate d'argent.

LUNATIQUE. adj. [*lunaticus*, de *luna*, lune ; all. *mondsüchtig*, angl *lunatic*, it. et esp. *lunatico*] Qui est sous l'influence de la lune. — *Maladies lunatiques* Celles qu'on croyait être en rapport avec les phases de la lune ; on nommait *lunatiques* les individus affectés de ces maladies. Les Latins appelaient les épileptiques *lunatici*, et les Grecs σεληνιακοὶ.

LUNATISME. s. m. V. OPHTALMIE *périodique*.

LUNE. s. f. Nom donné à l'argent par les alchimistes. — *Lune cornée*. Ancien nom du *chlorure d'argent*. — *Lune hydragogue*. Dans l'ancienne thérapeutique, mélange d'azotate d'argent et d'azotate de potasse, celui-ci diminuant la causticité du premier, administré à l'intérieur.

LUNETTE. s. f. [all. *Brille*, *Fernglas*, angl. *glass*, *spectacles*, it. *occhiale*, esp. *anteojo*]. Nom donné à plusieurs instruments d'optique destinés à remédier aux imperfections de la vue ou à étendre le champ visuel. On comprend donc sous cette dénomination les *lunettes* ordinaires, désignées communément par l'expression de *besicles*, et les instruments plus ou moins compliqués appelés *lunette astronomique*, *lunette terrestre*, *lunette de Galilée*. La *lunette astronomique*, destinée à l'observation d'objets très éloignés, est essentiellement composée d'un objectif et d'un oculaire convergents, et donne une image virtuelle, très agrandie, mais renversée de l'objet; dans la *lunette terrestre*, le renversement de l'image est corrigé par l'adjonction à l'oculaire de verres qui redressent cette image; enfin dans la *lunette de Galilée*, l'image est également redressée, mais ce redressement est opéré par une lentille divergente qui sert d'oculaire. — Les *lunettes ordinaires* sont des verres lenticulaires, plus ou moins *convexes* ou plus ou moins *concaves*, suivant que la *vue* est plus ou moins *courte* (*myopie*), ou plus ou moins *longue* (*presbytie* et *hypermétropie*). Les *myopes*, dont l'œil réfracte trop fortement la lumière, de manière que les rayons convergent avant d'arriver à la rétine, se servent de verres *concaves*, qui, en diminuant cette convergence, rétablissent la netteté de la vue. Les *presbytes* et les *hypermétropes*, au contraire, dont l'œil ne rapproche point assez les rayons lumineux, se servent de verres *convexes*, qui diminuent la divergence des rayons, et les font converger sur la rétine. Au moyen de lunettes appropriées, les myopes et les presbytes évitent la nécessité de tenir les objets très rapprochés ou très éloignés de leurs yeux, et voient nettement à la distance ordinaire. On se sert, en général, de verres *biconvexes* ou *biconcaves*, c'est-à-dire dont les deux surfaces ont la même courbure : ce sont les verres dont la puissance est la plus grande, la fabrication la plus simple, et le foyer le plus facile à calculer, puisqu'il est égal au rayon. La surface de chacun de ces verres est en effet le segment d'une sphère d'un diamètre plus ou moins considérable. Plus le diamètre est court, plus la convexité ou la concavité des verres est grande On se sert donc du rayon de courbure, qui énonce en même temps le foyer où se forme l'image, pour fixer les rapports des différents verres de la même espèce, afin d'en graduer l'emploi. Le rayon se compte encore en pouces d'ancienne mesure. Si, par exemple, on parle d'un verre convexe du n° 48, cela signifie que sa surface forme un segment d'une sphère dont le rayon a 48 pouces d'étendue. S'agit-il du même numéro, mais d'un verre concave, le rayon de la sphère est le même; mais il faut imaginer les deux segments creusés sur l'une de leurs faces et adossés par leur convexité, de manière à présenter une concavité dans l'œil et l'autre vers l'objet. La courbure d'une sphère augmentant en raison inverse de son rayon, le numéro des lunettes, compté par le rayon, diminue avec leur puissance croissante, c'est-à-dire que le verre du numéro le plus faible sera le plus puissant, et *vice versâ*. En France et sur tout le continent, les numéros des lunettes s'établissent d'après le principe rationnel indiqué En Angleterre et en Amérique, ces numéros sont de convention : ainsi le n° 1 correspond à notre n° 48, le n° 2 au 36, etc En se servant des lunettes, il faut avoir soin de les placer parallèlement au plan de l'iris, et non obliquement; car l'incidence oblique des rayons altère la netteté de l'image. On donne d'ordinaire aux lunettes une circonférence ovalaire et plus ou moins petite, pour les rendre plus élégantes ; mais, pour l'utilité, il est préférable qu'elles soient grandes et rondes, et qu'elles couvrent non seulement le globe oculaire, mais encore une partie du voisinage. Cela est surtout nécessaire pour les *conserves* colorées, employées à l'effet de mitiger l'impression de la lumière dans les cas de photophobie, de congestion et d'inflammation de l'œil. Le bord de ces conserves doit s'étendre jusqu'au pourtour de l'orbite; dans le cas contraire, la lumière, surtout celle qui est réverbérée du sol, frappe le globe oculaire à sa circonférence, le centre étant seul garanti par le verre plus ou moins foncé. De même, dans les verres de lunettes ovalaires et trop petits, la réfraction n'a lieu que pour les objets placés en face de l'œil, tandis que ceux qui sont situés en haut, en bas ou latéralement, apparaissent, surtout pendant les mouvements de l'organe, avec leur image naturelle : il en résulte une inégalité et une confusion fort désagréables pour la vision, quelquefois même de la diplopie. Ces effets sont plus marqués encore lorsque les verres sont biconvexes ou biconcaves. Pour obvier à cet inconvénient, on se sert avantageusement de verres *périscopiques*. = Vétérin., *lunette*. Bandage composé de deux pièces de cuir concaves et larges, que l'on applique sur les yeux du cheval pour l'empêcher de voir. On préfère généralement la *capote*.

LUNULE. s. f. [*lunula* seu *semi-lunula unguium*, *arcus unguium*, all. *Nagelfleck*]. Tache blanche, semi-lunaire, plus ou moins grande, qui se remarque à la partie supérieure de l'ongle, vers le point où sa racine s'enfonce sous la peau. La lunule est due à ce que le derme cutané se prolonge aussi loin ou un peu plus loin que le pli de la peau qui recouvre la racine de l'ongle : ce prolongement du derme est plus mince et moins vasculaire que la partie qui lui fait suite, ce qui le fait paraître blanc; il est semi-lunaire, parce que sa ligne de continuation avec le derme sous-jacent du corps de l'ongle est un demi-cercle. Les cellules de la couche de Malpighi qui lui correspond étant pourvues de pigment chez les nègres, la lunule est brune chez eux, et non blanche.

LUNULÉ, ÉE. adj. [*lunulatus*, de *luna*, lune; all. *halbmondförmig*, angl. *lunulate*, esp. *lunulado*]. Se dit des parties des plantes qui ont la forme d'un croissant ou d'une demi-lune, et des ongles pourvus de lunule.

LUPIN. s. m. [*Lupinus albus*, L., θέρμος, all. *Feigbohne*, *Lupine*, angl. *lupine*, it. *lupino*, esp. *altramuz*]. Plante (diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.) dont les semences sont amères, mais cessent de l'être quand elles sont cuites : on les emploie comme aliment en Égypte et en Italie, mais elles sont indigestes. Leur farine constitue une des quatre farines résolutives des anciens : elle est employée en cataplasmes.

LUPININE. s. f. [esp. *lupinina*]. Matière amère, d'aspect gommeux, insoluble dans l'éther et l'alcool absolu, soluble dans l'alcool faible et les acides étendus, qu'on a isolée de la farine des semences de lupin. — Nom donné aussi à une glycoside extraite du lupin.

LUPULIN. s. m. [de *lupulus*, houblon; all. *Hopfenbitter*, angl. *lupuline*, it. et esp. *lupolina*]. Poussière jaunâtre à l'état frais, dorée à l'état sec, aromatique et amère, que l'on trouve, à l'époque de la maturité, à la base de la surface externe des bractées dont sont formés les cônes du houblon, ainsi que sur l'axe qui les supporte. D'après Personne, chaque grain de lupulin se développe aux dépens d'une cellule épidermique, qui s'allonge et se divise transversalement en deux cellules, dont l'inférieure sert de pédicule à la supérieure; celle-ci se divise en quatre cellules juxtaposées, dont chacune se sectionne à son tour, et cet ensemble de cellules forme une sorte de disque dont les bords se relèvent pour constituer une cupule, recouverte par la cuticule comme les cellules de l'épiderme dont elle procède : à ce moment, les cellules sécrètent un liquide huileux, jaune, qui soulève la cuticule au point que celle-ci finit par dépasser le bord supérieur de la cupule et que le grain de lupulin prend la forme d'un gland (V. HOUBLON). Le lupulin se compose : pour les deux tiers, d'une résine jaune particulière; d'un peu de cire analogue à la cérosie; d'une huile essentielle, verte, qui est un mélange d'une essence hydrocarbonée ($C^{20}H^{16}$) d'odeur ambrée, isomère à l'essence de térébenthine, et d'une essence oxygénée, le valérol ($C^{12}H^{10}O^{2}$); d'acide valérianique; de *lupuline*, d'un sel ammoniacal, de traces de phospates de chaux et autres sels (Personne). — On l'a employé en pilules, en teinture, en saccharure, en sirop, à la dose de 50 centigr. à 2 gram. par jour, comme aromatique, tonique et narcotique; il paraît jouir de propriétés anaphrodisiaques, aussi l'a-t-on administré dans les érections douloureuses et les spermatorrhées.

LUPULINE ou **LUPULITE**. s. f. Principe amer du lupulin, considéré d'abord comme une substance amorphe, azotée, soluble dans l'eau, voisine des alcaloïdes (G. Pelletan). Liebig a montré qu'elle ne contient pas d'azote et ne donne pas d'ammoniaque à la distillation. Enfin, d'après Lernor, c'est un corps cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone et l'essence de térébenthine, jouissant de propriétés acides : il forme avec l'oxyde de cuivre un composé dont la formule serait $CuO.C^{32}H^{25}O$.

LUPUS. s. m. [*lupus*, all. *Lupus*, *fressende Flechte*, angl. *lupus*, it. *lupo*, esp. *lupus*]. Nom donné autrefois à tout ulcère rongeant. ‖ Actuellement, maladie de la peau, de nature scrofuleuse ou tuberculeuse, dont les lésions anatomiques se rapprochent des tumeurs ou néoplasies cutanées plus que des affections inflammatoires, et dont les manifestations sont tantôt des papules rouges, isolées ou confluentes, qui, au bout d'un certain temps, s'affaissent dans leur partie centrale et laissent une cicatrice déprimée (*lupus érythémateux*); tantôt des nodosités dures, d'un rouge brun, d'un volume variable, suivies d'ulcérations et de cicatrices atrophiques de la peau (*lupus tuberculeux*). — LUPUS ÉRYTHÉMATEUX [*érytheme centrifuge* (Biett), *séborrhée congestive* (Hébra), *lupus de Cazenave*, *scrofulide érythémateuse* (Hardy)]. Affection de la peau qu'on observe sur les sujets scrofuleux, anémiques ou chlorotiques, qui siège le plus souvent à la face (nez et joues particulièrement), puis sur le cuir chevelu, le pavillon de l'oreille et le conduit auditif externe, les doigts et les orteils, le dos et la paume de la main, plus rarement sur le tronc et les membres. Au début, on voit paraître des taches ou papules rougeâtres, entourées d'une auréole inflammatoire, et recouvertes d'une plaque d'épiderme : d'abord très petites, ces taches augmentent de diamètre, deviennent plus nombreuses, et se réunissent aux taches voisines; mais les bords par lesquels elles se joignent restent aplatis, de sorte que les papules conservent leur forme saillante limitée par une ligne sinueuse; enfin, après une durée variable, mais comprenant presque toujours plusieurs années, elles disparaissent en laissant à leur place une cicatrice molle et déprimée, vestige de l'atrophie locale de la peau. Le siège anatomique et primitif de cette forme de lupus, d'après Neumann, Hébra et Kaposi, est dans les glandes cutanées : en effet, on trouve, à l'intérieur et à la périphérie des glandes sébacées et des follicules pileux, une augmentation de nombre et de volume des cellules normales; mais comme on a rencontré le lupus érythémateux à la paume de la main, il semble que cette affection ne débute pas par ces glandes, mais par une inflammation chronique de la peau, qui détermine secondairement une prolifération de cellules de la région : l'altération des glandes serait donc secondaire et non primitive (Vidal). Cette prolifération est suivie, au bout de plusieurs années, d'une période de régression, qui amène l'atrophie des éléments nés en excès, et qui aboutit à une cicatrice atrophique, et non à la suppuration ou à l'ulcération. — LUPUS TUBERCULEUX [*Lupus vulgaire* ou *de Willan*, *dartre rongeante*, *esthiomène*]. Affection néoplasique, non contagieuse, de la peau et des muqueuses contiguës au tégument externe, caractérisée par des tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, solitaires ou en groupes, qui font place à des ulcérations plus ou moins profondes (*lupus exedens* ou *exulcerans*), ou à des cicatrices atrophiques de la peau sans ulcération préliminaire ni consécutive (*lupus non exedens*). Cette affection consiste essentiellement en une prolifération de cellules extrêmement petites, qui se montrent d'abord autour des vaisseaux sanguins et lymphatiques situés au-dessous des papilles, sous forme de très petits foyers, d'où la néoplasie cellulaire gagne toute l'épaisseur du derme, en formant des tractus de jeunes cellules situés surtout le long des vaisseaux : les faisceaux du tissu conjonctif sont écartés et dissociés par les agglomérations de cellules, et deviennent eux-mêmes le siège d'une néoformation cellulaire, disposée sous forme d'infiltrations ou de foyers, et constituant des réseaux ou plexus caractéristiques. La prolifération cellulaire s'étend en surface et en profondeur par des prolongements qui, partis du chorion, entourent les glandes cutanées, et pénètrent dans le tissu sous-cutané, dans les muscles et jusque dans les os. L'étendue de la prolifération est la base des nombreuses divisions qui ont été établies à propos du lupus, et qui ne correspondent pas à plusieurs espèces de cette affection, toujours unique, mais seulement aux variétés de son évolution : ainsi dans le *lupus maculeux*, la prolifération est circonscrite à une zone du derme; dans le *lupus tuberculeux* vrai, elle s'étend aux papilles; dans le *lupus exfoliatif*, c'est la couche cornée qui augmente d'épaisseur; dans le *lupus hypertrophique*, des nodosités pénètrent dans le tissu sous-cutané; dans le *lupus tumidus*, la prolifération est accompagnée d'œdème. L'influence de la scrofule sur le développement du lupus, signalée par Alibert, Rayer, admise par Bazin, Hardy, etc., est incontestable : il n'en est pas de même pour la syphilis, qu'aucune preuve certaine n'autorise à regarder comme une cause du lupus. Tous les lupeux ne sont pas forcément phtisiques, mais les cas de phtisie secondaire sont plus communs ou plus hâtifs chez ces sujets que chez les autres (Besnier). C'est surtout à la face et aux extrémités qu'on rencontre le lupus tuberculeux de la peau, qui peut atteindre toutes les parties du corps; celui des muqueuses atteint spécialement le nez, les lèvres, les gencives, le voile du palais, le pharynx, le larynx, la conjonctive. Après avoir présenté pendant longtemps la forme de taches rouge-brun, à surface lisse ou couverte d'écailles d'un blanc brillant, à dimensions variables suivant la forme et l'étendue de la prolifération cellulaire, les nodosités du lupus diminuent de consistance et subissent, mais très lentement, une des deux modifications suivantes : tantôt elles se résorbent et sont remplacées par un tissu cicatriciel qui remplace les parties dégénérées et atrophiées; tantôt elles suppurent et font place à un ulcère par régression graisseuse des éléments anciens et nouveaux; plus rarement enfin la peau s'hypertrophie, prend un aspect lardacé, et paraît atteinte d'éléphantiasis. — Le *traitement interne*, employé seul, est impuissant à guérir le lupus. mais les préparations iodées et arsenicales sont utiles, ainsi que les toniques et les eaux minérales sulfureuses, comme adjuvants, pour combattre la scrofule dont le lupus est une fréquente manifestation. Le *traitement externe*, ou *local*, a beaucoup plus d'importance. Dans le lupus érythémateux, les modificateurs ou caustiques superficiels suffisent. Pour le lupus tuberculeux, deux procédés de traitement sont actuellement employés : l'une consiste à racler avec des cuillers d'acier tranchantes les surfaces atteintes de lupus jusqu'à ce que l'infiltration soit complètement enlevée (Volkmann); l'autre consiste soit à faire suivre le raclage de scarifications linéaires multiples (Balmanno Squire), soit à pratiquer seulement ces scarifications, sans raclage, sans cautérisation, après anesthésie des parties malades (Vidal): la peau altérée donnant une sensation de mollesse, tandis que la peau saine est résistante, on se guide sur ces sensations pour enfoncer l'aiguille à scarifications; celles-ci doivent être rapprochées les unes des autres, faites dans un sens d'abord, puis dans un sens oblique au premier, de façon à produire une sorte de quadrillé constitué par des hachures; l'écoulement de sang est facilement arrêté par une éponge appliquée sur la plaie. Besnier conseille les cautérisations ponctuées ou linéaires par le thermocautère; elles guérissent la lésion, sans exposer à l'auto-infection que peuvent produire les caustiques chimiques.

LURIDEUX, EUSE. adj. [*luridus*, ὠχρὸς, all. *fahl*, *erdfahl*, angl. *fawn-coloured*, it. *lurido*]. Désigne la couleur d'un blanc jaunâtre qui s'observe sur la peau dans certaines cachexies et fièvres intermittentes.

LURIDITÉ. s. f. [*luror*, ὦχρος]. État jaune pâle de la peau, coloration distincte de celle de la jaunisse, survenant dans certaines cachexies, ou sur les membres paralysés en voie d'atrophie (Rochoux).

LUT. s. m. [*lutum*, πηλὸς, all. *Kitt*, angl. *lute*, it. *loto*. *luto*, esp. *luten*]. Enduit tenace et ductile qui devient solide en se desséchant, et dont les chimistes ou les pharmaciens se servent pour fermer les jointures des vaisseaux, recouvrir les bouchons, et empêcher l'issue de substances volatiles ou gazeuses. — *Lut d'amandes*. Il est fait avec le tourteau exprimé des amandes, pulvérisé et incorporé avec suffisante quantité de colle d'amidon pour lui donner la consistance d'une pâte ductile. — *Lut de chaux*. Il est préparé en battant un blanc d'œuf avec un peu d'eau, ajoutant de la chaux éteinte et pulvérisée, agitant avec une spatule, et étendant sur des bandes de toile qu'on emploie aussitôt : on applique particulièrement ce lut sur les fêlures des vases. — *Lut gras*. Il se fait avec la terre glaise séchée et pulvérisée, et l'huile de lin cuite avec un tiers de son poids de litharge. — *Lut terreux*. Il est fait avec de la terre à four détrempée et mêlée de crottin de cheval ou de bourre hachée. on s'en sert pour recouvrir les cornues de verre ou de terre cuite destinées à être exposées au feu de réverbère.

LUTÉINE. s. f. Nom donné par Thudichum à un corps cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'il regarde comme le principe colorant de certaines parties des végétaux, identique à celui du jaune d'œuf, et différent de l'anthoxanthéine et de l'anthoxanthine.

LUTÉOGALLIQUE. adj. — *Acide lutéogallique* [*principe colorant jaune de la noix de galle*]. Poudre jaune amorphe, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qu'on extrait de la noix de galle d'Alep (Guibourt).

LUTÉOLÉINE. s. f. [all. *Luteolin*]. Substance qu'on regarde comme un produit d'oxydation naturelle de la lutéoline, qu'elle accompagnerait dans le *Reseda luteola*.

LUTÉOLINE. s. f. [esp. *luteolina*]. Principe colorant jaune du *Reseda luteola* (V. GAUDE), cristallisable, inodore, fusible à 320°, se sublimant en aiguilles jaunes d'or mêlées à d'autres incolores, douceâtre avec arrière-goût amer, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther (Chevreul).

LUTER. v. a. Se servir du lut.

LUTIDINE. s. f. [all. *Lutidin*] ($C^{14}H^{9}Az$). L'un des composants des huiles empyreumatiques, des goudrons, etc. Oléagineuse, très aromatique, bout à 154°; donne des sels cristallisables.

LUTTE. s. f. Accouplement des béliers avec les brebis. C'est au commencement de l'été que les femelles entrent naturellement en chaleur; il suffit, pour provoquer cet état en d'autres temps, de mettre avec elles des béliers, qui sont toujours disposés à les couvrir. La période de monte est de vingt à trente jours; le nombre des brebis qu'un bélier doit féconder dans une période de monte est de trente à quarante.

LUXATION. s. f. [*luxatio*, de *luxare*, déboîter; ἐξάρθρωσις, ὀλίσθημα, all. *Verrenkung*, angl. *luxation*, it. *lussazione*, esp. *luxacion*]. Déplacement de deux ou plusieurs pièces osseuses, dont les surfaces articulaires contiguës ont perdu en tout ou en partie leurs rapports naturels, soit par l'effet d'une violence extérieure (*luxation accidentelle traumatique*), soit par suite d'une altération de quelqu'une des parties qui concourent à l'articulation (*luxation spontanée pathologique*). La *luxation* est *complète*, quand les extrémités articulaires ont entièrement perdu leurs rapports normaux (fig. 277); *incomplete*, lorsqu'elles les conservent encore en partie. La déformation du membre, son impuissance, l'impossibilité de mouvements normaux et parfois la possibilité de mouvements anormaux, sont les signes habituels des luxations osseuses. La constatation du déplacement par le toucher rend le diagnostic certain. Le traitement des luxations accidentelles consiste à opérer la réduction des os déplacés (fig. 278), opération qui comprend trois temps principaux : l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation*. L'*extension* consiste à faire sur le membre fixé une traction assez forte pour que la surface articulaire déplacée puisse être dégagée du lieu où elle s'est logée accidentellement, et qu'elle soit ramenée au niveau de sa place naturelle. On emploie à cet effet des machines plus ou moins compliquées, des moufles, dont l'usage jadis banni de la chirurgie, et admis par tous aujourd'hui, n'a pas tous les inconvénients qu'on lui a quelquefois reprochés. Au reste, l'emploi de l'anesthésie a singulièrement simplifié la réduction des luxations en supprimant

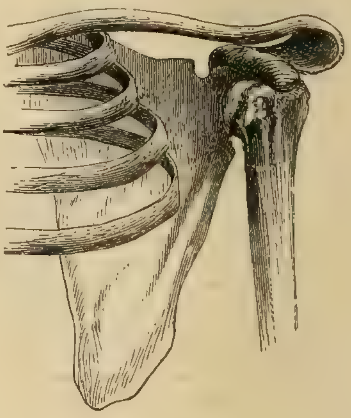

FIG. 277.

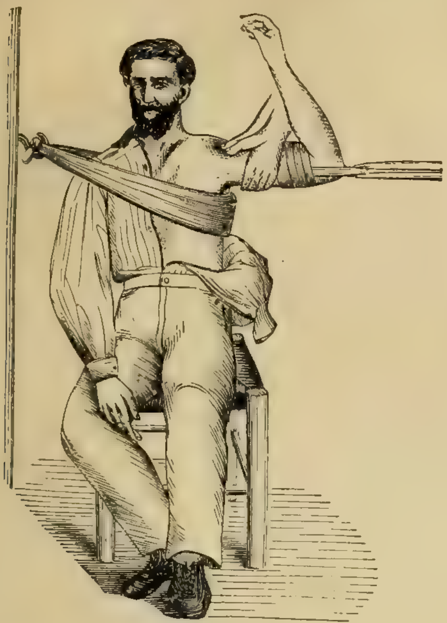

Fig. 278.

les contractions musculaires. Quoi qu'il en soit, dans les cas récents, c'est ordinairement par des aides que le chirurgien appelé à réduire une luxation fait pratiquer l'extension. On entoure la partie inférieure du membre avec la partie moyenne d'une serviette ou d'un drap pliés dans leur longueur, et on fixe ces liens à l'aide d'une bande roulée; c'est au moyen des chefs de cette pièce de linge, restés libres, que les aides tirent sur l'os déplacé dans la direction convenable. En même temps, d'autres serviettes ou bien des draps sont placés de même autour de la partie supérieure du membre, ou quelquefois autour du tronc, pour pratiquer la *contre-extension*, c'est-à-dire pour résister aux efforts extensifs. Ceux-ci doivent être attachés, si possible, à un mur, un lit, à un point fixe. Au lieu des draps, des serviettes, mieux vaut se servir de bracelets de cuir bien rembourrés, dont l'application est plus facile et les glissements moins fréquents. Les tractions continues avec des lacs de caoutchouc sont très utiles dans certains cas. Lorsque tout est ainsi disposé, le chirurgien, placé au côté du membre luxé, dirige les tractions des aides, et surveille les progrès de l'opération. Dès que les efforts d'extension sont parvenus à mettre de niveau les surfaces articulaires, il les pousse l'une vers l'autre, et rétablit leurs rapports naturels : il fait la *coaptation*. Après la réduction, il est indispensable d'appliquer un bandage qui maintienne les parties dans un repos absolu assez longtemps pour permettre aux ligaments et aux capsules articulaires de se consolider. = *Luxation du cristallin*. Elle consiste dans un déplacement quelconque de cet organe, après la rupture totale ou partielle de ses adhérences. Dans certains cas, après la rupture de la sclérotique, le cristallin s'est logé sous la conjonctive. Si les membranes externes de l'œil sont intactes, tantôt la lentille est luxée en avant, tantôt en arrière de l'iris. Parfois, la membrane hyaloïde étant rompue, il y a luxation dans le corps vitré. Ces déplacements constituent autant de variétés, et se traduisent par des signes différents. L'éclairage latéral et l'éclairage direct permettent de préciser la position du cristallin luxé et l'état de la lentille.

LUXEUIL (Haute-Saône). — *Eau saline*. + 17° à + 46°. Boisson et bains.

LUZERNE. s. f. [*Medicago sativa*, L., all. *Luzernerklee*, angl. *lucerne*, *medic*, it. *medica*, esp. *mielga*]. Plante légumineuse papilionacée, cultivée comme plante de prairie artificielle. Elle constitue un excellent fourrage; mais, à l'état frais ou humide, elle détermine du météorisme. — *Medicago arborea*, L., *cytisus*, Virgile. Plante ligneuse, toujours verte, originaire d'Italie, dont les feuilles sont purgatives, et les fleurs pectorales.

LUZETTE. s. f. Maladie du ver à soie qui arrive après la quatrième mue. Ses symptômes sont une couleur rouge tendre, devenant ensuite blanche, un aspect luisant, et un raccourcissement du corps après la mort.

LYCANTHROPIE. s. f. [*lycanthropia*, λυκανθρωπία, de λύκος, loup, et ἄνθρωπος, homme; all. *Lykanthropie*, angl. *lycanthropy*, it. *licantropia*, esp. *lycantropia*]. Espèce de monomanie dans laquelle le malade s'imagine être changé en loup.

LYCÉE. s. m. — *Hygiène des lycées*. V. Écoles (*Hygiène des*).

LYCHNIDE. s. f. [*Lychnis*]. Genre de plantes caryophyllées dont une espèce, le *Lychnis githago*, Scop., croît naturellement dans les blés (V. Agrostemme). Une autre espèce, *L. dioica*, L., a des racines qui passent pour apéritives et dépuratives, et des sommités fleuries qui sont souvent substituées à celles de la saponaire

LYCINE. s. f. V. Bétaïne.

LYCIUM. s. m. Genre de plantes de la famille des solanées. — Le *Lycium barbarum*, L., dont les feuilles aromatiques sont employées en infusions, contient de la lycine. — Le *L. afrum*, L., ou *jasmin bâtard*, passe pour tonique et analeptique. — *Extrait de lycium*. Nom donné à un extrait retiré d'une plante berbéridée, le *Berberis lycium*, originaire de Chine : cet extrait est employé, en Allemagne, contre les fièvres intermittentes et contre les inflammations chroniques des yeux.

LYCOCTONINE. s. f. Alcaloïde signalé par Hubschmann, avec l'acolyctine, dans l'aconit tue-loup. Cristallisable, amère, très soluble dans l'alcool, peu dans l'eau.

LYCOPE. s. m. [*Lycopus*]. Genre de plantes labiées dont deux espèces sont employées en médecine . le *Lycopus europæus*, L., ou *marrube aquatique*, que les Piémontais appellent *Erba china*, et qui passe pour astringent et fébrifuge; et le *L. virginicus*, L., qui sert, dans l'Amérique du Nord, à préparer des infusions employées contre les hémoptysies et les hémorragies internes.

LYCOPERDACÉES ou **LYCOPERDINÉES**. s. f. pl. [vulgairement *vesse-de-loup*]. Famille de champignons basidiosporés dont le réceptacle, nommé *péridium*, coriace, arrondi ou ovoïde, recouvre un parenchyme lacuneux, appelé *gleba* : l'un et l'autre renferment un nombre considérable de spores, qui, au moment où le péridium s'ouvre par rupture de son sommet, sortent sous forme d'une poussière noirâtre ou brune, âcre, irritante pour les yeux et les narines.

LYCOPERDON. s. m. Genre de champignons de la famille des lycoperdacées, à laquelle il a donné son nom. Les spores des *lycoperdon* ont été employées comme dessiccatives et hémostatiques, particulièrement celles des *Lyc. bovista*, Bull., *Lyc. corium*, L., *Lyc. giganteum*, Pers., lesquelles sont comestibles avant la rupture de leur péridium. Le *Lyc. horrendum*, Gern., atteint 1 mètre de diamètre, et croît en Crimée, où il sert à enivrer les abeilles avant de recueillir le miel. Le *Lyc. kakavu*, Pers., de Java, est employé comme carminatif. La fumée résultant de la combustion des spores du *Lyc. proteus* a été préconisée comme anesthésique par Richardson : elle agissait sans doute par l'oxyde de carbone formé pendant la combustion (Herapath).

LYCOPINE. s. f. Substance amorphe, amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, retirée par Geiger du *Lycopus europæus*. V. Lycope.

LYCOPODE. s. m. [*Lycopodium*]. Genre de plantes cryptogames de la famille des lycopodiacées. — Le *Lycopode officinal* ou *pied-de-loup* [*Lycopodium clavatum*, L., all. *Bärlapp*, angl. *club moss*, it. *licopodio*, esp. *lycopodio*] est une plante rampante dont les microsporanges, en s'ouvrant, répandent une poussière jaune, fine, légère, inodore, insipide, qu'on appelle *lycopode*, *poudre de lycopode*, ou encore *soufre végétal* à cause de la propriété qu'elle a de s'enflammer facilement au contact de la flamme. En médecine, cette poudre a été usitée comme diurétique; on l'emploie actuellement contre les excoriations qui viennent dans les plis de la peau, chez les jeunes enfants. On s'en sert en pharmacie pour rouler les pilules et empêcher qu'elles n'adhèrent les unes aux autres. — Le *Lycopodium selago*, L., plante du nord de l'Europe, est un purgatif drastique à faible dose, un poison narcotico-âcre à haute dose; on l'emploie en décoction contre la vermine des mammifères domestiques.

LYCOPODIACÉES. s. f. pl. [*lycopodiaceæ*]. Famille de plantes cryptogames acrogènes, vasculaires, pourvues d'organes reproducteurs ordinairement axillaires, consistant en *microsporanges* et *microspores*.

LYCOPODINE. s. f. Alcaloïde volatil, amer, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qui existe dans la poudre de lycopode.

LYCOREXIE. s. f. [de λύκος, loup, et ὄρεξις, désir, faim; all. *Wolfshunger*, angl. *lycorexia*]. Variété de *boulimie*, caractérisée par un appétit excessif pour les viandes, qui porte à en ingérer des quantités exagérées, quels qu'en soient l'odeur et l'aspect. Elle est assez souvent causée par l'alimentation insuffisante ou trop exclusivement végétale, et n'est pas rare chez les prisonniers, dans les bagnes, les couvents, etc.

LYCOSE. s. f. V. Tarentule.

LYGÉ ou **LYGÉE.** s. m. (*Lygeum spartum*, L.). Petite graminée du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique, prise à tort par quelques-uns, sous les noms de *spart* et *sparte*, pour la *stipe* ou *alfa*. Elle est moins tenace que celle-ci. Ses feuilles sont cylindriques, et non formées, comme celles de l'*alfa*, de deux moitiés à bords minces roulées en cylindre dès le début de leur dessiccation.

LYMNÉ ou **LYMNÉE.** V. Limné.

LYMPHADÉNIE, s. f. et **LYMPHADÉNISME.** s. m. L'adénie. V. Lymphadénome.

LYMPHADÉNITE. s. f. [de *lymphe*, et *adénite*]. Inflammation des glandes lymphatiques. V. Adénite.

LYMPHADÉNOME. s. m. [de *lymphe*, et *adénome*]. Maladie caractérisée par l'hypertrophie simple des ganglions lymphatiques, sans inflammation, et dont les épithéliums nucléaires augmentent de volume et de nombre, en donnant au tissu une friabilité et un aspect encéphaloïde particuliers. Tantôt quelques ganglions seulement sont atteints d'hypertrophie, et la maladie n'a pas de tendance à s'étendre; tantôt tous ou presque tous les ganglions lymphatiques du corps sont hypertrophiés successivement ou simultanément, et en même temps plusieurs organes profonds, rate, foie, amygdales, intestin, peuvent être le siège d'une formation anormale de tissu semblable à celui des ganglions lymphatiques: ce sont ces derniers cas que Trousseau a nommés *adenie*, et qu'on a appelés aussi *leucocythémie ganglionnaire* bien qu'il n'y ait pas d'excès de leucocytes dans le sang, mais seulement les lésions et les signes de l'anémie. Les tumeurs des régions maxillaire, cervicale, axillaire, inguinale, sont indolentes, facilement reconnaissables à la palpation, généralement sans dilatations variqueuses; situées sur le trajet des gros vaisseaux, elles peuvent donner lieu à des œdèmes, surtout au membre inférieur; situées au voisinage des bronches et de la trachée, elles peuvent déterminer des accès de suffocation: mais en somme les troubles fonctionnels locaux le cèdent en importance aux troubles généraux, qui sont ceux d'une cachexie spéciale, et aux signes des tumeurs multiples, indolentes, non enflammées et non suppurantes. Au début de la maladie, lorsque les tumeurs ganglionnaires sont superficielles, peu nombreuses, bien circonscrites, on peut en faire l'ablation; dans l'adénie, le traitement consiste à procurer au malade de bonnes conditions hygiéniques, et à lui faire prendre des préparations iodurées et arsenicales: la trachéotomie peut être indiquée, comme moyen palliatif, dans le cas de compression de la trachée et de menace d'asphyxie.

LYMPHANGIECTASIE. s. f. Dilatation, simple ou variqueuse, des vaisseaux lymphatiques. Ces vaisseaux peuvent se dilater comme les veines, et donner lieu à des varices, qu'on rencontre surtout à l'aine à la partie interne de la cuisse, à la paroi abdominale antérieure, au prépuce, à la verge, au pli du coude. Tantôt elles forment de simples élevures qui donnent à la peau la coloration et l'aspect des petits tubercules situés autour du mamelon (*varices des réseaux*); tantôt (*varices des troncs*) elles constituent des tumeurs plus ou moins molles, fluctuantes, roulant sous le doigt (*varices ampullaires*), ou des cordons mobiles, noueux, durs, peu dépressibles (*varices cylindroïdes*). Les varices des réseaux, en raison de la ténuité des parois qui les limitent, sont exposées à se rompre spontanément et à déterminer un écoulement de lymphe, qui, dans les varices des troncs, ne paraît qu'à la suite d'une plaie: cet écoulement, appelé *lymphorragie*, peut être assez abondant (jusqu'à 1 gramme de lymphe par minute) pour entraîner chez le sujet qui en est atteint une anémie plus ou moins profonde. Aussi, si un écoulement de lymphe paraît, il faut comprimer les varices qui le fournissent ou les cautériser avec l'azotate d'argent; parfois une cautérisation plus énergique est nécessaire: l'excision simple des varices (Ricord) amène facilement la suspension de l'écoulement. Si celui-ci n'existe pas, les varices simples n'exigent aucun traitement.

LYMPHANGIOME. s. m. La lymphangiectasie; tumeur des vaisseaux lymphatiques.

LYMPHANGITE. s. f. [*lymphangitis*, de *lympha*, lymphe, et ἀγγεῖον, vaisseau; all. *Lymphgefässentzündung*, angl. *lymphangitis*, it. *linfangite*]. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. Elle peut être *superficielle* ou *profonde*, atteindre les *troncs* ou les *réseaux* lymphatiques. Les causes les plus fréquentes sont les violences extérieures, surtout les plaies contuses, superficielles, à bords déchirés; puis vient l'introduction dans les vaisseaux de matières septiques ou irritantes; elle peut aussi compliquer un érysipèle, un furoncle, un phlegmon; enfin elle peut apparaître d'une façon en apparence spontanée, chez un sujet placé dans de mauvaises conditions, au milieu d'un foyer septicémique. On trouve, sur le trajet des vaisseaux, les signes ordinaires de l'inflammation, marquée surtout dans la lymphangite superficielle: rougeur, souvent absente dans la lymphangite profonde, se manifestant par des stries ou des plaques rosées dans la lymphangite des réseaux, par des bandes ou rubans d'un rouge foncé dans celle des troncs, et distincte de la rougeur de l'érysipèle par l'absence de relief des bords; douleur qui ne se fait guère sentir qu'à la pression, et qui est souvent le seul symptôme local de la lymphangite profonde; chaleur âcre; tuméfaction légère des tissus ambiants; sensation de cordons noueux à contours mal délimités. Dès le début les ganglions où se rendent les vaisseaux enflammés sont douloureux et tuméfiés. Les symptômes généraux, fièvre, anorexie, etc., sont plus ou moins intenses suivant l'étendue de l'inflammation. La lymphangite se termine ordinairement par résolution; la suppuration peut survenir du huitième au quinzième jour et se manifester par une fluctuation qui reste obscure jusqu'à ce qu'il y ait un abcès dans le voisinage; l'infection purulente est rare. On peut observer comme complications l'érysipèle, le phlegmon diffus, la phlébite. Le traitement général consiste à relever les forces du malade, ordinairement déprimées, au moyen de l'alcool, du vin, du quinquina ; la saignée n'est indiquée que s'il y a une vive réaction inflammatoire. Localement, une position du membre qui facilite la circulation, les cataplasmes simples ou laudanisés, les bains locaux tièdes et émollients, les vésicatoires volants, les onctions mercurielles, une douce compression en cas d'œdème, constituent le traitement.

LYMPHATIQUE. adj. et s. [*lymphaticus*, de *lympha*, lymphe; all. *lymphatisch*, *Lymphgefässe*, angl. *lymphatic*, it. et esp. *linfatico*]. Qui a rapport à la lymphe. — *Ganglions* ou *glandes lymphatiques*. Organes placés sur le trajet des vaisseaux lymphatiques, isolés ou plus souvent réunis en groupes, surtout au pli des grandes articulations, dans le voisinage des organes parenchymenteux de grand volume (mamelles, poumon, etc.) et dans le mésentère; sous-cutanés ou sous-aponévrotiques; en nombre variable suivant les sujets; de forme ovoïde ou aplatie; du volume d'une lentille à celui d'une noisette environ, à l'état normal; de couleur gris-rosé; de consistance charnue et assez ferme. Aux ganglions arrivent des vaisseaux lymphatiques, dits *afférents ;* des ganglions partent d'autres vaisseaux, dits *efférents*, toujours moins nombreux que les premiers. Chaque ganglion possède, extérieurement, une enveloppe propre de tissu lamineux, dont l'ablation laisse à découvert le tissu glandulaire, d'aspect cérébroïde, qu'on a pendant longtemps regardé comme formé uniquement par l'enroulement des vaisseaux lymphatiques sur eux-mêmes, mais qui est constitué, en réalité, par un tissu spécial, réticulé, dit *adénoïde*, *cytogene* ou *lymphoïde*, dont les mailles contiennent des globules lymphatiques. Chaque ganglion est essentiellement formé d'une charpente de tissu connectif, dans laquelle se trouvent des fibres musculaires lisses, et qui est disposée, à la périphérie, en forme de loges ou vacuoles, appelées *ampoules corticales* (His), *nodosités périphériques* (Kolliker), *noyaux glandulaires* (Teichmann), *alvéoles* (Frey), *follicules corticaux*, etc., tandis qu'au centre les trabécules connectives forment des tubes allongés, communiquant entre eux et avec les alvéoles, et nommés *tubes glandulaires* ou *médullaires* (His), *cordons médullaires* (Kolliker), *cordons glandulaires* (Ch. Robin), *tubes lymphatiques* (Frey), etc. : l'arrangement différent des trabécules a fait distinguer deux substances dans le ganglion, l'une *corticale*, l'autre *médullaire;* mais l'aspect seul diffère et la constitution histologique est la même. Outre cette trame connective, on trouve dans chaque ganglion un *réticulum* constitué par l'entre-croisement de trabécules extrêmement fines, qui forme, à la périphérie des alvéoles corticales et des tubes médullaires, des loges plus grandes appelées *sinus lymphatiques*, et, au centre de ces tubes et alvéoles, des cavités plus petites, remplies comme les sinus, de globules lymphatiques, et nommées *pulpe centrale :* à la pulpe se rendent les artérioles du ganglion, tandis que les sinus sont le point d'arrivée des vaisseaux afférents, et le point de départ des vaisseaux efférents. Ainsi on peut considérer un ganglion lymphatique comme formé de trabécules de tissu connectif, qui, parties de l'enveloppe extérieure, émettent de très nombreuses fibres non fasciculées, lesquelles sont pour la plupart à l'état de corps fibro-plastiques ou fusiformes, et constituent, par leur entre-croisement, un tissu réticulé lymphoïde ou adénoïde, spécial aux ganglions : ce tissu forme les sinus lymphatiques, où arrivent les vaisseaux afférents, qui se continuent au delà avec les vaisseaux efférents (fig. 279). Ce tissu se retrouve d'ailleurs dans les *follicules clos* des muqueuses, dans les *follicules isolés* ou *agminés de l'intestin*, dans la *rate*, dans les *amygdales*, qui, en raison de cette analogie de texture avec les ganglions lymphatiques, ont été nommés *organes* et *tissus lymphoïdes*. — *Systeme lymphatique*. Ensemble des organes qui concourent à la circulation de la lymphe et du chyle (V. CHYLIFÈRE), savoir, les *ganglions* et les *vaisseaux* lymphatiques. — *Vaisseaux lymphatiques*. Découverts en 1650 par Rudbeck et Bartholin, les vaisseaux lymphatiques sont centripètes, prennent naissance dans l'intimité des tissus (fig. 280), constituent des troncs qui traversent un ou plusieurs ganglions lymphatiques, et se terminent dans les veines sous-clavières, par l'intermédiaire de la grande veine lymphatique à droite, du canal thoracique à gauche : c'est le seul point de communication des systèmes veineux et lymphatique; nulle part ailleurs, même dans leurs réseaux d'origine, ces systèmes ne communiquent entre eux. Les vaisseaux lymphatiques, à leur origine, forment, soit des *culs-de-sac* (V. CHYLIFÈRE), soit des *réseaux* irréguliers, superficiels ou profonds, constitués par des capillaires dont le diamètre varie de 4 centièmes à 1 ou 2 dixièmes de millimètre, et qui présentent de place en place des renflements indiquant une dilatation simple, et non la présence de valvules, celles-ci n'existant que dans les troncs, et non dans les capillaires lymphatiques. D'après Robin, ces

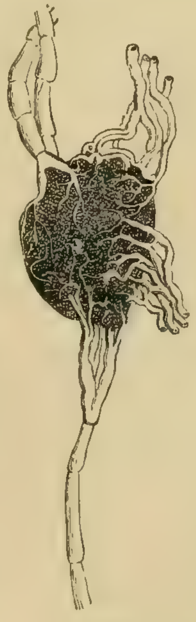

FIG. 279.

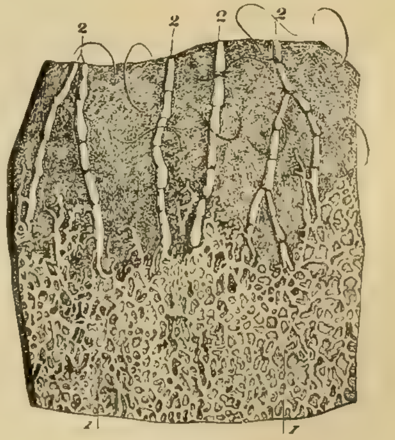

FIG. 280.

capillaires, clos de toute part, limités d'abord par une seule rangée de cellules épithéliales, ayant plus loin une paroi fibreuse tapissée par ces cellules, ont un rôle essentiellement relatif à des actes d'endosmose et d'exosmose, et constituent l'origine réelle des vaisseaux lymphatiques : mais on s'accorde généralement à placer cette origine plus profondément dans l'intimité des tissus. D'après Sappey, les capillaires lymphatiques décrits plus haut naissent de cavités irrégulières, qu'il nomme *lacunes*, et qui résulteraient elles-mêmes de la fusion de *capillicules*, remplis de granulations lymphatiques, et dont le diamètre n'excéderait pas 2 millièmes de millimètre. Enfin, d'après le plus grand nombre des histologistes, l'origine des réseaux lymphatiques doit être cherchée dans le tissu conjonctif, ou plutôt dans les lacunes ou espaces de grandeur variable dont est creusé ce tissu, lacunes qui sont remplies de globules de la lymphe en voie d'évolution : c'est de ces points que partiraient les radicules des capillaires et des réseaux lymphatiques. La peau, les muqueuses, les séreuses, les glandes, sont très riches en réseaux lymphatiques : ceux-ci sont, au contraire, très rares ou nuls dans les tissus fibreux, dans les muscles, dans les centres nerveux. Dans la peau, ils rampent dans le derme, sous le corps muqueux de Malpighi ; dans les muqueuses, dans le chorion ; dans les séreuses, dans la partie superficielle de leurs trames; dans les glandes, autour de leurs lobules. Des réseaux d'origine, la lymphe et le chyle passent dans des conduits ou *troncs* lymphatiques, déliés, transparents, qui, comme les veines, sont superficiels et sous-cutanés, ou profonds et sous-aponévrotiques, et dont le calibre, à l'état normal, ne dépasse pas 1 à 2 millimètres. Les vaisseaux lymphatiques sont rarement sinueux; ordinairement ils restent, dans tout leur trajet, rectilignes et parallèles les uns aux autres, sans s'anastomoser entre eux autrement que par bifurcation d'une branche dont les deux rameaux s'ouvrent dans deux vaisseaux voisins, ou par division d'un tronc en deux branches qui se réunissent l'une à l'autre plus loin. Ils présentent dans toute leur longueur une suite de renflements produits par des valvules ou replis en forme de croissant dont le bord libre, concave, est dirigé du côté du cœur; ils sont dilatés au-dessus de chaque valvule : ce qui leur donne un aspect noueux, variqueux. Leurs parois sont formées d'une tunique interne composée d'une couche simple de cellules épithéliales plates et d'une couche élastique, d'une tunique moyenne de fibres musculaires lisses et de fibres élastiques fines; d'une tunique externe de fibres lamineuses et élastiques. Dans certains organes, tels que le cerveau (Robin, 1858, His, 1863), la rate (Tomsa), le mésentère (Ranvier), etc., les vaisseaux lymphatiques forment une sorte de canal ou de gaine autour des capillaires sanguins; ces *gaines lymphatiques* ou *espaces lymphatiques périvasculaires* contiennent un liquide analogue à la lymphe, dans lequel flottent les capillaires, et sont limités par une membrane hyaline qui en forme la paroi externe. Les troncs lymphatiques convergent tous vers le canal thoracique ou la veine lymphatique droite; mais aucun d'eux n'y arrive avant d'avoir traversé au moins un ganglion lymphatique. — Le *systeme lymphatique* est le siège de lésions nombreuses et variées. plus souvent secondaires que primitives. Les *vaisseaux* peuvent être atteints d'*inflammation* (V. LYMPHANGITE); de *plaies*, fréquentes surtout au pli du coude, après la saignée, et au pied, au niveau des malléoles, et donnant lieu soit à un écoulement de lymphe (V. LYMPHORRAGIE), soit à une fistule ou à un ulcère rebelles; de *dilatation* et de *varices* (V. LYMPHANGIECTASIE). Les *ganglions* peuvent être également atteints d'*inflammation* (V. ADÉNITE); de *plaies*, qui donnent lieu à un écoulement de lymphe masqué souvent par l'écoulement sanguin, et dont le traitement se confond avec celui des lésions traumatiques des parties voisines ; de *tumeurs*, consistant soit dans une hypertrophie primitive et plus ou moins généralisée [V. LYMPHADÉNOME et LYMPHATIQUE (*Tempérament*)], soit dans un engorgement consécutif à une maladie locale et aiguë (érysipèle, lymphangite, etc.) ou générale et chronique (syphilis, tubercule, cancer), soit enfin dans une production morbide spéciale, dont la nature, généralement maligne, repousse toute intervention chirurgicale ou lui commande au moins une grande réserve (épithéliome, sarcome, mélanome, chondrome). — *Veine lymphatique, grande veine lymphatique droite.* Un des deux troncs par lesquels les vaisseaux lymphatiques aboutissent au système veineux. Elle reçoit ceux du membre thoracique droit, du côté droit de la tête, du cou et de la poitrine, et s'ouvre dans la veine sous-clavière droite. L'autre tronc est le *canal thoracique.* V. THORACIQUE. = *Tempérament lymphatique.* Tempérament propre aux individus dont la peau est fine, blanche, dont les chairs sont molles, dont le tissu cellulaire s'infiltre facilement de sérosité, et dont les glandes lymphatiques s'engorgent avec facilité et rapidité, spontanément ou sous l'influence de la plus légère irritation.

LYMPHATISME. s. m. L'état organique qui caractérise ce qu'on appelle tempérament lymphatique.

LYMPHATOCÈLE. s. f. [de *lymphatique*, et κήλη, tumeur]. Tumeur formée par accumulation de lymphe dans un lymphatique dilaté ou par épanchement. On donne plus spécialement le nom d'*adénolymphatocèle* ou *adénolymphocèle* aux tumeurs des glandes lymphatiques, en général, et en particulier à l'hypertrophie des glandes lymphatiques avec dilatation des sinus lymphatiques.

LYMPHE. s. f. [*lympha*, de νύμφη, eau ; all. *Lymphe*, angl. *lymph*, it. et esp. *linfa*]. Liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques. La *lymphe* est très fluide, claire, transparente, d'un jaune pâle ou tirant sur le verdâtre, parfois opaline, d'une saveur franchement salée. Elle a une réaction alcaline. Elle contient des *leucocytes*, ainsi que des gouttes graisseuses très fines qui, même dans les membres, peuvent la teinter en blanc comme le *chyle*. Au bout d'un quart d'heure environ, la lymphe, extraite de ses vaisseaux, se prend en une gelée incolore, claire et tremblotante, de laquelle ne tarde pas à se séparer une masse réticulée, ou caillot, qui consiste en fibrine mêlée aux leucocytes : il y a 6 de fibrine environ pour 1000 de lymphe. Si elle contient des globules de sang, qui ne s'y trouvent qu'accidentellement introduits pendant l'extraction du liquide, il est rougeâtre. La quantité de fibrine augmente depuis l'origine des vaisseaux lymphatiques jusqu'à leur embouchure dans les vaisseaux sanguins. Le plasma de la lymphe renferme les principes de celui du sang, mais dans des proportions autres. La circulation de la lymphe a beaucoup d'analogie avec la circulation veineuse : toutes deux se font par l'effet de la pression sanguine, c'est-à-dire de la *vis à tergo*, peut-être aussi la contractilité des vaisseaux lymphatiques joue-t-elle un certain rôle dans la circulation lymphatique. C'est également la pression sanguine qui fait transsuder à travers les capillaires le plasma sanguin qui constitue la partie essentielle de la lymphe : celle-ci, en effet, en même temps qu'elle reçoit les produits de désassimilation des éléments anatomiques, ramène au sang le surplus du plasma sanguin, si l'on peut dire ainsi, qui, arrivé dans les capillaires à chaque systole des ventricules pour servir à la nutrition de chaque organe, ou à leurs usages propres quand il s'agit des glandes, du poumon, du rein, du testicule et de l'ovaire, n'a servi ni à la nutrition, ni à la sécrétion. La quantité de lymphe qui s'écoule est bien plus grande lorsqu'il y a un afflux sanguin considérable dans l'organe que lorsque ce dernier est à l'état de repos. Ainsi un lymphatique de 2 millimètres de diamètre donne par heure, chez le cheval, 60 grammes de lymphe à l'état de repos, et il en verse 100 et même 110 lorsqu'on fait mâcher l'animal, ou lorsqu'on communique des mouvements au cou (Colin). — *Lymphe de Cotugno.* V. Périlymphe. — *Lymphe de Koch.* V. Tuberculine.

LYMPHITE. s. f. [*lymphitis*]. Synonyme de *lymphangite.*

LYMPHOGÈNE. adj. [de *lymphe*, et γένεσις production]. Qui engendre la *lymphe.* — *Organe lymphogène.* Organe, tels que la rate, les ganglions lymphatiques, etc., auxquels on attribue la propriété de donner naissance aux globules lymphatiques. — *Diathèse, cachexie lymphogene.* Le lymphatisme.

LYMPHOÏDE. adj. [de *lymphe*, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à la lymphe ou aux glandes lymphatiques. — *Organes, tissus lymphoïdes.* V. Lymphatique.

LYMPHOME. s. m. Tumeur des ganglions lymphatiques. V. Lymphatique.

LYMPHORRAGIE. s. f. [de *lympha*, lymphe, et ῥήγνυσθαι, faire éruption]. Écoulement persistant et morbide de lymphe. V. Lymphangiectasie.

LYMPHOSE. s. f. [de *lympha*, lymphe] (Chaussier). L'action élaboratrice spéciale dont résulte la lymphe.

LYMPHOTOMIE. s. f. [de *lympha*, lymphe, et de τομὴ, section]. Dissection des vaisseaux lymphatiques.

LYNGODE. adj. [de λυγγώδης, singultueux, sanglotant]. — *Fievre lyngode.* Fièvre avec sanglots ou hoquets.

LYPÉMANIE. s. f. [de λύπη, tristesse, et *manie*]. V. Mélancolie.

LYRE. s. f. [*lyra, corpus psalloides;* all. *Leyer*, angl. *lyra*, esp. *lira*]. Nom donné a la disposition que présente la partie postérieure de la face inférieure du trigone cérébral ou voûte à trois piliers, où l'on remarque, sur les côtés, deux lignes de fibres longitudinales, et, entre elles, d'autres lignes obliques. On a aussi donné à cette disposition les noms de *psalterium*, de *corpus psalloides;* mais ces expressions étaient employées par les anciens pour désigner la voûte en totalité. — *Lyre de la cavité du col de l'utérus.* V. Arbre *de vie.*

LYSIMACHIE ou **LYSIMAQUE.** s. f. [*Lysimachia*]. Genre de plantes herbacées de la famille des primulacées, astringentes et vulnéraires. Les espèces principales sont : la *lysimaque vulgaire* (*L. vulgaris*, L., *herbe aux cent maux*), et la *lysimaque nummulaire* (*L. nummularia*, L., *herbe aux écus*).

LYSIMÈTRE. s. m. [de λύσις, solution, et μέτρον, mesure]. Appareil destiné à mesurer la quantité des composés dissous dans un liquide.

LYSIS. s. f. [*lysis*, de λύσις, solution ; it. *lisi*]. Crise salutaire s'opérant sans phénomènes apparents.

LYSOL. s. m. Corps mal défini, de consistance de savon mou, soluble dans l'eau, résultant de la coction d'un mélange de goudron, de graisse, de résine et d'alcali. On l'a proposé comme antiseptique en solution à 1, 2 ou 3 p. 100, pour la désinfection des mains, le pansement des plaies, les injections vaginales.

LYSSES. s. f. pl. [de λύσσα, rage ; all. *Wuthbläschen*]. Nom donné par Marochetti à des élevures de volume inégal, qui se montreraient au bout des conduits des glandes sous-maxillaires et sublinguales, de chaque côté de la langue, chez les individus mordus par des chiens enragés. C'est pendant la période d'incubation, *du troisième au neuvième jour après la morsure*, qu'elles se montreraient, quelquefois du troisième au quarante-deuxième jour seulement; ceux chez qui elles manqueraient resteraient réfractaires à l'action du virus rabique. Elles ont en moyenne le volume d'un gros grain de millet coupé en deux; elles sont jaunâtres, hémisphériques, sans base indurée, sans auréole inflammatoire (Auzias-Turenne; Decroix). Ce sont probablement des glandules salivaires sous-muqueuses hypertrophiées que l'on décrit ainsi.

LYTHRACÉES ou **LYTHRARIÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, qui comprend des herbes ou des arbustes à feuilles opposées, rarement alternes, portant des fleurs axillaires ou terminales. Calice monosépale tubuleux ou urcéolé, denté au sommet; corolle de 4 à 6 pétales, alternes avec les divisions du calice, et insérés à la partie supérieure du tube; étamines en nombre égal aux pétales ou doubles, quelquefois indéfinies; ovaire libre, simple, à plusieurs loges contenant chacune un grand nombre d'ovules; style simple, terminé par un stigmate ordinairement capité. Le fruit est une capsule recouverte par le calice persistant.

LYTHRUM. s. m. V. Salicaire.

LYTTE. s. f. V. Cantharide.

M

L'*m* = le μ grec.

M. V. Abréviation.

MACAQUE. s. m. V. Cutérèbre.

MACARONI. s. m. [all. *Makaroni*, angl. *macaroni*, it. *maccheroni*, esp. *maccaron*]. Pâte alimentaire moulée en cylindres et faite avec la farine de riz ou de froment pur. On la prend ramollie dans du bouillon, du lait, etc. = *Macaroni* [*mochlique*]. Préparation pharmaceutique, fortement purgative, employée anciennement par les religieux de la Charité de Paris contre la colique de plomb, et composée de 1 partie de verre d'antimoine et de 2 parties de sucre. Elle est aujourd'hui inusitée.

MACÈNE. s. m. V. Muscade.

MACÉRATION. s. f. [*maceratio*, all. *Maceration, Einweichung*, angl. *maceration*, it. *macerazione*, esp. *maceracion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à laisser un corps solide, à froid (c'est-à-dire à la température atmosphérique), en contact avec un liquide pendant un temps plus ou moins long, pour que ce liquide en dissolve les principes solubles. — *Macération fractionnee* [*méthode de Cadet*]. Méthode dans laquelle on associe l'expression à la macération : après avoir fait macérer une poudre avec le double de son poids de liquide, on l'exprime, on la remet macérer et on l'exprime de nouveau; on recommence une troisième fois, au besoin. = En anatomie, la *macération* a pour but, soit d'amener la décomposition des parties molles d'un animal, afin de préparer son squelette, soit de gonfler et rendre transparents les tissus destinés à faire des préparations microscopiques à l'aide d'un séjour prolongé dans des acides ou des sels étendus d'eau.

MACÉRATUM ou **MACÉRÉ.** s. m. Liquide chargé, par macération, des parties solubles d'un corps.

MACERON. s. m. [*Smyrnium Olusatrum*, L.; angl. *macerona*, it. *macerone*]. Plante ombellifère dont les jeunes pousses sont employées comme celles de céleri, et la racine comme celle du panais. Ses feuilles sont antiscorbutiques, ses fruits sont diurétiques.

MÂCHE. s. f. [all. *Ackersalat*, angl. *corn-sallad*, it. *fu*, esp. *canonigos; doucette*]. Nom vulgaire de la *Valerianella olitoria*, Mœnch, de la famille des valérianées, dont les feuilles sont mangées en salade.

MÂCHELIÈRE. adj. et s. f. Se dit des dents molaires, surtout chez les herbivores.

MACHINE. s. f. [*machina, machinamentum*, μηχανή, all. *Maschine*, angl. *machine*, *engine*, it. *macchina*, esp. *maquina*]. Instrument plus ou moins compliqué dont on se sert pour déterminer une action quelconque. Dans toute machine en action, il y a deux ordres de forces. Les unes tendent à augmenter la vitesse de leur point d'application, sont dirigées dans le sens du mouvement de ce point. Ce sont les *forces motrices ;* elles peuvent être représentées par un *poids* attaché à l'extrémité d'une corde enroulée sur l'arbre de la machine ; elles effectuent un *travail moteur* ou *positif.* Les autres tendent à diminuer la vitesse de leur point d'application, agissent en sens contraire de ce point ; tel est le rôle d'un *poids* à soulever, d'une résistance à vaincre, etc. Ce sont des *forces résistantes ;* elles développent un *travail résistant* ou *négatif.* Lorsqu'une machine, soumise à l'action de ces deux ordres de forces, se maintient à l'état de mouvement uniforme, *les forces motrices et les forces résistantes* se font *équilibre*, le *travail moteur* est égal au *travail résistant.* En effet, le mouvement s'accélérerait si les forces motrices l'emportaient sur les forces résistantes ; il se ralentirait si la prédominance existait du côté des forces résistantes. Le *travail utile* réalisé par les forces motrices est égal au travail de ces forces, au *travail moteur*, diminué du *travail résistant* ou *négatif :* celui-ci est réduit au minimum possible dans les machines perfectionnées. — *Machine de compression.* Appareil dont on se sert pour condenser l'air ou les gaz, et dont le mécanisme est analogue à celui des machines pneumatiques : seulement les soupapes s'ouvrent en sens contraire, c'est-à-dire de *haut en bas.* L'air ou les gaz comprimés par ces machines acquièrent une tension double, triple, etc., de celle qu'ils possèdent naturellement, et finiraient par faire éclater le tuyau ou le récipient, si la compression était poussée trop loin : aussi adapte-t-on à ces machines un *manomètre* qui fait juger du degré de pression auquel le gaz est arrivé, et qu'on évalue en *atmosphères.* Ces *machines de compression*, d'un fréquent usage en physique et en chimie, sont employées notamment pour la préparation des eaux gazeuses artificielles, et pour la liquéfaction des gaz. — — *Machine à coudre.* Les ouvrières qui se servent de ces machines en éprouvent quelques accidents. V. COUTURIÈRE. — *Machine hydraulique.* Toute espèce de machine qui sert à conduire et à élever les eaux : telles sont les diverses pompes. — *Machine pneumatique.* Instrument propre à raréfier l'air dans un espace déterminé, et dont on attribue l'invention à Otto de Guericke (vers 1650). Celle dont on se sert aujourd'hui est composée de deux corps de pompe égaux, contenant chacun un piston surmonté d'une tige à crémaillère. Les deux tiges engrènent sur une même roue dentée que l'on met en jeu au moyen d'un double bras de levier disposé de manière que l'un des pistons monte lorsque l'autre descend. Chaque piston porte une soupape de métal qui s'ouvre de *bas en haut* quand la pression exercée sous le piston est plus grande que la pression extérieure, et qui se tient fermée quand celle-ci est la plus forte. Au fond du corps de pompe est une autre soupape dont la tige s'élève et s'abaisse avec le piston, et qui, pendant son ascension, établit une communication entre ce corps et un conduit aboutissant à l'espace où l'on veut faire le vide. Pendant que le piston s'abaisse, la soupape du fond du corps de pompe se ferme ; l'air, étant comprimé, presse contre la soupape du piston, la soulève et s'échappe de manière que, lorsque le piston est au bas de sa course, il ne reste plus d'air dans le corps de pompe. Lorsqu'il remonte, la pression s'établit en sens inverse : la soupape du fond s'ouvre et laisse arriver l'air, puis elle se ferme lorsqu'on rabaisse le piston, et cet air est à son tour obligé de s'échapper par la soupape qui communique au dehors. Ainsi, à chaque coup de piston on soutire une portion de l'air du lieu où l'on veut faire le vide ; et, celui qui reste perdant de plus en plus son élasticité, il faudrait faire des efforts de plus en plus grands pour faire remonter le piston, si la machine avait, comme autrefois, un seul corps de pompe ; mais, l'un des pistons s'abaissant tandis que l'autre s'élève, la pression de l'atmosphère est contre-balancée par elle-même. = En chirurgie, *machine*, nom générique de divers instruments qui servent à exercer une compression, une traction, etc. : telles sont la machine de Scultet, pour la compression de l'artère radiale ; celle de Bellocq, pour la compression de l'intercostale ; celle de Foucou, pour les hémorragies alvéolaires ; celle de Chabert, pour la compression de la jugulaire ; les diverses machines inventées pour la réduction des luxations, etc. Une multitude de machines souvent employées dans la chirurgie ancienne sont aujourd'hui absolument inusitées.

MACHOIRAN. s. m. [*mystus*]. Poisson malacoptérygien abdominal voisin des silures, dont la vessie sert, à Cayenne, à fabriquer une colle de poisson qui laisse, en fondant, un résidu floconneux.

MÂCHOIRE. s. f. [*maxilla*, σιαγών, all. *Kiefer*, *Kinnlade*, angl. *jaw*, it. *mascella*, esp. *quijada*]. Nom donné aux pièces osseuses qui supportent les dents des animaux vertébrés, et qui forment les organes principaux de la *mastication.* Les mâchoires se distinguent en *supérieure* et en *inférieure :* cette dernière, exclusivement formée par le maxillaire inférieur, est dite *diacrânienne*, parce qu'une articulation lâche et ligamenteuse l'unit au crâne ; l'autre, constituée par les os maxillaires supérieurs, malaires et palatins, est immobile et articulée par harmonie avec la boîte crânienne. V. MAXILLAIRE. — *Angle de la mâchoire.* V. MAXILLAIRE. = *Constriction des mâchoires.* Perte complète ou incomplète, *passagère* ou *permanente*, du mouvement d'abaissement de la mâchoire inférieure. La constriction *passagère* a pour cause la contracture des muscles élévateurs, du masséter en particulier, contracture qui est rarement idiopathique, comme dans l'hystérie, le plus souvent symptomatique d'une irritation ou d'une inflammation, arthrite temporo-maxillaire, corps étranger ou séquestre de la mâchoire, éruption difficile ou carie des dents, etc. La constriction *permanente*, plus fréquente et plus grave, résulte rarement d'une rétraction du masséter, par dégénérescence du muscle ; le plus souvent, elle est d'origine cicatricielle et succède aux inflammations ulcéreuses ou gangreneuses de la bouche ; enfin elle peut se produire par ankylose, qui est plus fréquemment fibreuse, incomplète, consécutive à des contusions de l'articulation, qu'osseuse et déterminée par l'arthrite. Lorsqu'il y a une arthrite chronique, les résolutifs et les révulsifs peuvent être utiles. La faradisation est indiquée en cas de contracture ou de rétraction du masséter. Le plus souvent on a recours aux moyens mécaniques, à la dilatation : la dilatation instantanée est ordinairement inefficace ; on obtient, au contraire, des résultats durables par la dilatation progressive, répétée pendant plusieurs semaines, et pratiquée avec des coins de bois, des fragments de liège, ou des dilatateurs spéciaux. En cas de brides cicatricielles, leur section donne de bons résultats, surtout combinée à l'autoplastie. Enfin, quand les moyens précédents, la dilatation en particulier, ont échoué, on peut encore rendre une certaine mobilité à la mâchoire inférieure en établissant une pseudarthrose en avant des adhérences, soit en sectionnant l'os d'un seul coup et d'avant en arrière au moyen de l'ostéotome, de la pince de Liston, de la scie à chaîne (Rizzoli), soit en pratiquant l'ablation d'un coin de la substance osseuse compris entre deux traits de scie (Esmarsh). = En zoologie, *mâchoire des articulés.* V ROSTRE.

MÂCHONNEMENT. s. m. Mouvement incessant de mastication qu'exécutent, en écartant fort peu les mâchoires et sans avoir rien dans la bouche, les malades atteints de paralysie générale et de quelques autres affections avec lésions méningiennes ou cérébrales.

MÂCHURE. s. f. Lambeau écrasé des bords de certaines plaies par écrasement ou par armes à feu.

MACILENCE. s. f. [de *macilentus*, maigre]. L'amaigrissement total ou partiel du corps

MACILENZA. s. f. V. GATTINE.

MACIS. s. m. [all. *Muskatblüthe*, angl. *mace*, it. *mace*, esp. *macis*]. Arillode de la muscade, formant une espèce de capsule qui entoure l'amande, et qui est de couleur jaune-orangé, d'odeur forte et agréable, de saveur chaude, aromatique, comparable à celle de la cannelle. Pour conserver le macis, on le sépare de la semence, et on le fait sécher après l'avoir mis à tremper dans l'eau salée.

MACLE. s m. Synonyme de *hémitropie*.

MACQUER. [Chimiste français, 1718-1784]. — *Sel arsenical de Macquer*. V. ARSÉNIATE *de potasse*.

MACRANTHE. adj. [de μακρὸς, grand, et ἄνθος, fleur]. Se dit d'une plante qui a de larges fleurs

MACRE. s. f. [*Trapa*; all. *Wassernuss*, angl. *caltrop*, *saligot*, it. *tribolo*]. Genre de plantes de la famille des onagrariées, dont la principale espèce, la *macre flottante* (*Trapa natans*, L.), croît dans les eaux douces stagnantes ; son fruit (*châtaigne*, *truffe* ou *noix d'eau*, *corniole*, *saligot*, *tribule d'eau*) est alimentaire, cuit ou cru ; elle peut être cultivée dans les lieux marécageux incultes. — Les *Trapa bicornis*, L., et *Cochinchinensis*, Loureiro, sont cultivés aussi en Chine et en Cochinchine.

MACROBIE. s. f. [μακροβίωσις, de μακρὸς, long, et βίος, vie]. S'est dit pour *longévité*.

MACROBIOTIQUE s. f. [*macrobiotice*, de μακρὸς, long, et βίος, vie ; all. *Makrobiotik*, angl. *macrobiotic*, it. et esp. *macrobiotica*]. Partie de l'hygiène qui traite des moyens de prolonger la vie.

MACROCÉPHALE. adj. et s. m. [*macrocephalus*, de μακρὸς, grand, et κεφαλή, tête ; all. *grosskopfig*, it. et esp. *macrocefalo*]. Qui a une grosse tête. — *Enfant macrocéphale*. Celui qui nait avec la tête si grosse, qu'il semble hydrocéphale, quoique ce volume ne tienne qu'à un développement considérable du cerveau. Cette espèce de monstruosité prédispose au rachitisme et aux affections cérébrales. = En botanique, se dit de l'embryon dont les cotylédons forment un corps plus gros que le reste.

MACROCÉPHALIE. s. f. [*macrocephalia*]. Monstruosité caractérisée par la grosseur excessive de la tête.

MACROCHILIE. s. f. [de μακρὸς, grand, et χεῖλος lèvre]. Hypertrophie des lèvres. V. HYPERTROPHIE.

MACROCHIRIE. s. f. [*macrochiria*, de μακρὸς, grand, et χείρ, main ; esp. *macroceiria*]. Monstruosité caractérisée par le développement excessif des mains.

MACROCOSME. s. m. [*macrocosmus*, de μακρὸς, grand, et κόσμος, monde ; all. *Makrocosmus*, angl. *macrocosm*, it. et esp. *macrocosmo*]. Nom quelquefois donné à l'univers, par opposition à *microcosme*, qui désigne l'homme.

MACROCYTE. s. m. [de μακρὸς, grand, et κύτος, cellule]. V. CANCEREUX.

MACRODACTYLIE. s. f. [*macrodactylia*, de μακρὸς, grand, et δάκτυλος, doigt]. Genre de monstruosité caractérisé par le développement excessif des doigts.

MACROGASTRE. adj. et s. [*macrogaster*, de μακρὸς, grand, et γαστήρ, estomac]. Développement énorme de l'estomac, observé quelquefois chez les boulimiques, etc.

MACROGLOSSE. adj. [*macroglossus*, de μακρὸς, grand, et γλῶσσα, langue ; esp. *macrogloso*]. Se dit d'un individu dont la langue a un volume excessif.

MACROGLOSSIE. s. f. [all *Zungenvorfall*]. Développement exagéré de la langue, hypertrophie de cet organe, avec ou sans prolapsus hors de la bouche, qui est tantôt acquise, symptomatique d'une affection locale, inflammatoire, syphilitique ou cancéreuse ; tantôt idiopathique, congénitale, accompagnant certaines formes d'idiotie ou de crétinisme : l'organe peut alors prendre un développement considérable, qui retentit sur les dents en les déviant, sur la lèvre inférieure en la renversant en dehors, sur le maxillaire inférieur en l'arrêtant dans son développement. Quand la langue forme une tumeur gênante, il peut être nécessaire d'exercer sur elle une compression partielle ou totale, ou même d'en retrancher une partie à l'aide de la ligature ou de l'écrasement linéaire, qui exposent moins que le bistouri à l'hémorragie.

MACROGONIDIE. s. f. [de μακρὸς, long, et *gonidie*]. Nom donné à une espèce d'organes reproducteurs mobiles propres à certaines algues zoosporées, qui possèdent deux sortes de zoospores les unes, *macrogonidies*, résultent de la division de la cellule mère en huit cellules filles ; les autres, *microgonidies*, sont des corpuscules fusiformes, pourvus de cils vibratiles, qui sont fournis en nombre considérable par la cellule mère. Les *macrogonidies* sont des zoospores à développement prompt et direct ; les *microgonidies*, au contraire, outre la longueur du temps qui peut séparer l'instant de leur émission de celui de leur développement, d'où le nom de zoospores permanents ou *chronizoospores* (Pringsheim), ne reproduisent pas directement le végétal, mais produisent, dans leur intérieur, de véritables zoospores.

MACROMÉLIE. s. f. [de μακρὸς, grand, et μέλος, membre]. Monstruosité qui consiste en une grandeur excessive de quelque membre.

MACROPHYLLE. adj. [de μακρὸς, grand, et φύλλον, feuille]. Se dit d'un végétal qui porte de grandes feuilles.

MACROPHYSOCÉPHALE. s. m. [*macrophysocephalus*, de μακρὸς, grand, φῦσα, air, vent, et κεφαλή, tête]. Mot par lequel A. Paré a désigné un fœtus dont la tête présentait une tuméfaction générale produite par un emphysème.

MACROPODE. adj. [*macropodus*, de μακρὸς, grand, et ποῦς, pied ; all. *langfüssig*, it. et esp. *macropodo*]. Se dit d'un individu qui a les pieds grands. — Se dit, en botanique, d'un embryon dont la radicule est très grosse, ou d'une plante qui a de longs pédoncules.

MACROPODIE. s. f. [*macropodia*]. Monstruosité caractérisée par le développement excessif des pieds.

MACROPROSOPIE. s. f. [*macroprosopia*, de μακρὸς, grand, et πρόσωπον, face]. Monstruosité caractérisée par le développement excessif de la face.

MACRORRHIZE. adj. [de μακρὸς, grand, et ῥίζα, racine]. Se dit de l'embryon végétal dont la radicule est très développée.

MACROSCOPIQUE. adj. [de μακρὸς, grand, et σκοπεῖν, considérer]. Se dit de ce qui est visible à l'œil nu, par opposition à *microscopique*.

MACROSKÉLIE. s. f. [*macroscelia*, de μακρὸς, grand, et σκέλος, jambe ; all. *Langbeinigkeit*, angl. *macroskely*, it. *macroscelia*, esp *macrosquelia*]. Monstruosité caractérisée par le développement exagéré des jambes.

MACROSOMATIE. s. f. [*macrosomatia*, de μακρὸς, grand, et σῶμα, corps]. Monstruosité caractérisée par la grosseur ou la grandeur excessive de tout le corps.

MACROSPERME. adj. [*macrospermus*, de μακρὸς, grand, et σπέρμα, graine]. Se dit d'un végétal qui a de grosses graines.

MACROSPORANGE. s. m. [de μακρὸς, grand, et *sporange*] Nom donné aux conceptacles ou organes reproducteurs de certains végétaux cryptogames, qui offrent de grandes dimensions par rapport aux *microsporanges* :

les lycopodiacées n'ont que des microsporanges ; les isoétées ont à la fois des microsporanges et des macrosporanges. Les *macrosporanges* (*oospheres, oophoridies*) ont la forme d'une boîte tétragonale, et chacun renferme 4 à 8 grosses cellules ou *macrospores*, qui, par leur germination, donnent naissance à un *prothallium* sur lequel naissent des *archégones*. Les *microsporanges* (*coniotheques*), beaucoup plus nombreux et plus petits, sont ovoïdes ou réniformes, et renferment un très grand nombre de cellules très petites ou *microspores*, nées, par quatre, dans les cellules primitives du microsporange, et dont le mode de germination n'est pas bien connu.

MACROSPORE. s. f. [de μακρὸς, grand, et σπορὰ, semence]. V. MACROSPORANGE.

MACROSTOMIE. s. f. [de μακρὸς, grand, et στόμα, bouche]. Développement exagéré de la bouche.

MACROURES. s. m. pl. [de μακρὸς, grand, et οὐρὰ, queue]. Crustacés décapodes dont la queue ou partie postérieure est développée et renferme généralement une chair alimentaire : écrevisse, homard, langouste.

MACULA. s. f. Mot latin signifiant *tache*, et conservé en anatomie pour désigner une région très limitée de la rétine. V. RÉTINE.

MACULE. s. f. [de *macula*]. Tache que présente la peau par production d'une teinte plus foncée dans le derme ou l'épiderme sur certains points, et qui tranche sur le ton général de ce tégument, sans élevure ni changement de consistance.

MACULÉ, ÉE. adj. [*maculatus*, de *macula*, tache ; σπιλωτὸς, all. *fleckicht*, angl. *spotted*, *maculated*, it. *macchiato*, esp. *maculado*]. Se dit d'une région plus ou moins étendue d'un organe, animal ou végétal, qui est marquée de taches d'une couleur différente de celle du fond.

MACULEUX, EUSE. adj. [*maculosus*]. Qui a rapport aux taches ; qui se présente sous forme de taches : *exantheme maculeux*, *éruption maculeuse*.

MADAROSE. s. f. [*madarosis*, μαδάρωσις, de μαδαρὸς, qui est sans poil ; all. et angl. *madarosis*, it. *madarosi*, esp. *madarosis*]. Chute des poils, et particulièrement des cils. V. BLEPHARITE *ciliaire*.

MADDÉRÉ ou **MATTÉRÉI.** s. m. En Abyssinie, le *Buddleya polystachia*, Fresen., de la famille des scrofulariées, dont les feuilles sont purgatives et souvent administrées, en Abyssinie, avec le cousso.

MADÉFACTION. s. m. [*madefactio*, de *madidus*, humide, et *facere*, faire ; ὕγρανσις, all. *Anfeuchtung*, angl. *madefaction*, it. *madefazione*, esp. *madefacione*]. Action de rendre humide, d'humecter.

MADI. s. m. — *Madi du Chili*. Nom donné à deux synanthérées (*Madia sativa*, Molina, et *Madia mellosa*, Molina) qu'on cultive en France, et dont les graines fournissent une huile de couleur foncée, siccative, de très bonne qualité : sa tendance à rancir rapidement fait qu'elle est surtout employée dans les savonneries et pour l'éclairage.

MADIAÏQUE. adj. — *Acide madiaïque*. Acide gras qu'on retire, par saponification, de l'huile de *madi*. Il cristallise en fines aiguilles et fond à 55°.

MADRÉPORE. s. m. Genre de polypes agrégés, à douze tentacules au moins, dont chaque individu produit une tige calcaire réunie à celle des autres et présentant une dépression centrale et des cloisons rayonnant autour du centre. V. POLYPE.

MADRÉPORIQUE. adj. Qui est relatif aux madrépores. — *Aspect madréporique*. S'est dit de l'aspect que présentent certaines tumeurs osseuses dentaires et certaines concrétions calcaires à surface rugueuse, creusées de dépressions ou percées de trous.

MAGASIN. s. m On dit qu'un cheval fait *grenier* ou *magasin*, lorsque, en mangeant, il laisse les substances s'accumuler entre la face interne de la joue et les dents molaires, quand celles-ci sont usées inégalement. On remédie à ce défaut en enlevant les aspérités des dents.

MAGDALÉON. s. m. [*magdaleo*, *magdalis*, de μαγδαλιὰ, mie de pain ; all. *Magdaleon*, angl. *magdaleo*, it. *maddaleone*, esp. *magdaleon*]. Médicament que l'on conserve roulé en cylindre, et qui forme une petite masse cylindrique, du poids de 30 grammes et au delà : les emplâtres surtout sont conservés sous cette forme.

MAGIE. s. f. [*magia*, μαγεία, γοητεία, all. *Zauberei*]. Primitivement science des mages, divisée ensuite : 1° en *naturelle* et *licite*, mère de la vraie médecine pouvant, à l'aide de la *magie métaphysique*, conduire à la découverte des choses naturelles et surnaturelles ; 2° en *illicite* ou *superstitieuse*, qui procède par incantation des mauvais esprits (*magie noire*) ou des bons génies (*magie blanche*) pour obtenir des guérisons, etc. (Castelli). — Aujourd'hui, la magie a pris le nom de *sorcellerie*, et n'est plus qu'une misérable superstition. V. ERREURS *médicales*, PRÉJUGÉ et SCIENCES *occultes*.

MAGISTÈRE. s. m. [*magisterium*, de *magister*, maître ; all. *Magisterium*, angl. *magistery*, it. *magistero*, esp. *magisterio*]. Ancien nom de composés, ordinairement minéraux, auxquels on supposait des vertus supérieures, et dont souvent la préparation était secrète. Les principes qui se précipitaient dans les opérations chimiques, étant regardés comme doués de toutes les propriétés des corps dont ils se séparaient, on les comprit parmi les *magisteres*, et ce mot devint synonyme de *précipité* : on appelait *magistères de corail, de nacre, d'yeux d'écrevisses*, le carbonate de chaux précipité, par le carbonate de potasse, de la solution dans le vinaigre de ces substances incinérées. — *Magistère de bismuth*. Le sous-azotate de bismuth. — *Magistere de jalap*. La résine de jalap. — *Magistère d'opium*. V. MORPHINE. — *Magistère de soufre*. Soufre obtenu par précipitation du polysulfure de calcium à l'aide de l'acide chlorhydrique, dilué et versé par petites quantités : on lave le précipité à l'eau bouillante tant que l'eau de lavage reste acide. Le magistère de soufre ou *soufre précipité* est presque blanc, plus divisé et beaucoup plus actif que le soufre lavé.

MAGISTRAL, ALE. adj. [*extemporaneus*, *magistralis*, de *magister*, maître ; all. et angl. *magistral*, it. *magistrale*, esp. *magistral*]. — *Médicament magistral*. Celui dont la composition, indiquée par le médecin, est appropriée à un cas donné, et que le pharmacien prépare au moment du besoin d'après la *formule* qui lui est apportée.

MAGMA. s. m. [*magma*, de μάσσειν, piler, exprimer ; all. *Teig*, *dai Dicke*, angl., it. et esp. *magma*]. Marc ou matière épaisse qui reste après l'expression des parties les plus fluides d'une substance quelconque. — *Magma réticulé*. V. HYDRALLANTE.

MAGNAN. s. m. V. BOMBYX.

MAGNANERIE. s. f. [de *magnan*, nom du ver à soie en languedocien]. Lieu où se fait l'élevage des vers à soie. Les magnaneries doivent être pourvues d'un air pur, d'une lumière constante, d'une douce chaleur ; être à l'abri de l'humidité, des mauvaises odeurs, de la fumée des lampes et du charbon.

MAGNÉSIE. s. f. [*magnesia*, all. *Talkerde*, *Bittererde*, angl. *magnesia*, it. et esp. *magnesia*] (MgO). Oxyde de magnésium. Substance légèrement alcaline, formant facilement des sels avec les acides, blanche, pulvérulente, inodore et insipide, à peine soluble dans l'eau (plus à froid qu'à chaud), susceptible de se combiner avec ce liquide pour former un *hydrate*, qui, à l'air, se transforme peu à peu en carbonate . on obtient la magnésie en calcinant le carbonate de magnésie jusqu'à ce que, après refroidissement, elle se dissolve dans l'eau, acidulée par l'acide sulfurique, sans effervescence (Codex). Cette *magnésie calcinée*, bouillie avec 20 fois son poids d'eau pendant 20 minutes, puis mise à égoutter sur une toile, et séchée dans une étuve, fournit l'*hydrate de magnésie* ($\mathrm{MgO.HO}$), qui est préférable, pour l'emploi médical, à la magnésie calcinée, parce qu'il ne happe pas à la langue comme celle-ci, et qu'il est plus soluble dans les acides. Au contraire, la *magnésie anglaise*, préparée en tassant fortement dans des creusets et calcinant à une température élevée du carbonate de magnésie préalablement imbibé d'eau, est plus compacte que celle du Codex, et par conséquent moins efficace comme absorbant : en Angleterre, on l'emploie comme purgatif et comme préservatif de la gravelle. On emploie la magnésie comme absorbante, à la dose de 20 à 40 centigrammes chez les enfants, de 60 centigrammes à 4 grammes chez les adultes, délayée dans de l'eau, et souvent associée à d'autres poudres, et, comme laxative, à la dose de 4 à 8 grammes. — *Magnésie blanche.* V. CARBONATE *de magnésie.* — *Magnésie boratée.* V. BORACITE. — *Magnésie noire.* V. CHARBON. — *Magnésie phosphatée.* V. PHOSPHATE. — *Magnésie salpêtrée.* V. AZOTATE *de chaux.*

MAGNÉSIÉ, ÉE. adj. Qui contient de la magnésie. — *Pilule magnésiée.* V. PILULE *de copahu.*

MAGNÉSIEN, IENNE. adj. [all. *magnesiahaltig*, it. *magnesiaco*, esp. *magnesiano*]. Qui contient du magnésium ou de la magnésie.

MAGNÉSIQUE. adj. Qui concerne le magnésium ou ses composés.

MAGNÉSITE. s. f. V. ÉCUME *de mer.*

MAGNÉSIUM. s. m. [all. *Magnium*, *Magnesium*. *Talcum*, angl. *magnesium*, it. et esp. *magnesio*] (Mg) Métal isolé pour la première fois par Bussy (1831). Il est blanc, possède presque l'éclat de l'argent ; sa densité est très faible (1,74) ; il fond vers 500°, et se volatilise au rouge vif (H. Deville et Caron). Assez dur pour être limé, il est peu malléable et peu ductile. Un fil de ce métal placé dans la flamme d'une bougie brûle en répandant une lumière d'une blancheur éclatante. On prépare le magnésium en réduisant par le sodium, dans un creuset de fer, le chlorure double de magnésium et de sodium, ou de potassium ; on le purifie, pour le séparer complètement des scories, par distillation. L'air sec est sans action sur lui ; mais il se ternit à l'air humide et se couvre d'une couche de magnésie. L'eau froide n'est décomposée que lentement et avec peine par ce métal, qui se dissout rapidement dans l'eau acidulée.

MAGNÉTIQUE. adj. [*magneticus*, de *magnes*, aimant ; all. *magnetisch*, angl. *magnetic*, it. et esp. *magnetico*]. Qui tient de l'aimant, qui y a rapport. — *Barreau magnétique.* Verge d'acier à laquelle on a communiqué la propriété de l'aimant. V. AIMANTATION. — *Corps magnétique.* Corps qui, placé dans le voisinage d'un aimant, se meut et prend bientôt la *position axiale*, c'est-à-dire se place dans la direction de la ligne qui unit les deux pôles de l'aimant. V. DIAMAGNÉTIQUE. — *Courant magnétique.* V. COURANT *électrique.* — *Équateur magnétique.* V. MAGNÉTISME. — *Oxyde magnétique.* V. OXYDE *de fer.* ‖ Nom aussi donné à des composés emplastiques qui contenaient de l'aimant pulvérisé. — *Emplâtre magnétique.* Emplâtre actuellement inusité, qui avait pour base un mélange à parties égales de soufre, d'antimoine et d'arsenic, fondus ensemble, qu'on appelait *aimant arsenical.*

MAGNÉTISER. v. a. [all. *magnetisiren*, angl. *to magnetize*, it. *magnetizzare*]. Faire les pratiques destinées à mettre celui qui les subit dans l'état dit de magnétisme animal. V. HYPNOTISME.

MAGNÉTISEUR. s. m. [all. *Magnetiseur*, angl. *magnetisor*, it. *magnetizzatore*]. Celui qui magnétise. — *Magnétiseur, magnetiseuse.* Nom donné vulgairement aux charlatans prescrivant un traitement d'après les renseignements sur l'état d'un malade qu'est censée avoir fournis une personne dite somnambule qu'ils ont magnétisée. Ce somnambulisme est presque toujours simulé, même réel, il ne permet jamais de constater quoi que ce soit d'un état morbide. Les pratiques de ces magnétiseurs constituent une des formes de l'exercice illégal de la médecine et, comme telles, sont soumises aux poursuites des lois qui régissent cet exercice.

MAGNÉTISME. s. m. [all. *Magnetismus*, angl. *magnetism*, it. et esp. *magnetismo*]. Cause qui donne à un aimant naturel ou artificiel la propriété de se diriger d'un côté vers le pôle nord, de l'autre vers le pôle sud, de s'incliner vers le premier de ces pôles dans l'hémisphère boréal, et vers le second dans l'hémisphère austral, de ne pencher d'aucun côté dans certains lieux qui forment ce qu'on appelle l'*équateur magnétique* ; d'attirer par sa partie tournée vers le nord la partie d'un autre aimant qui regarde le midi, et de repousser, au contraire, le côté boréal de ce dernier aimant. Cette propriété, que le fer, le nickel et le cobalt sont susceptibles de manifester, fut attribuée à une cause spéciale jusqu'au moment où les découvertes d'Œrsted vinrent la faire rentrer dans la catégorie des phénomènes électriques. V. COURANT et ÉLECTRO-AIMANT. = *Magnétisme animal.* Ensemble de phénomènes insolites auxquels on a cru trouver quelque analogie avec ceux qui caractérisent l'aimant. Ces phénomènes ont été, à tort, attribués à un agent inconnu et mystérieux, qui émanerait à volonté d'un individu pour passer en un autre et établir entre eux une influence réciproque, une série de rapports inexplicables. Sa puissance serait telle qu'il opérerait des guérisons, produirait des facultés nouvelles, etc. V. SOMNAMBULISME.

MAGNÉTITE. s. f. L'oxyde de fer magnétique. V. OXYDE.

MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'électricité et au magnétisme. — *Appareils magnéto-électriques.* Les appareils d'induction sont *électro-magnétiques* et *magnéto-électriques.* Dans les appareils *magnéto-électriques*, l'électricité est produite par un mouvement communiqué à un système d'aimants. Dans l'appareil *électro-magnétique*, l'effet électro-chimique d'un élément galvanique est l'origine de l'électricité, transformée en un état de tension à l'aide de bobines entourées de fils conducteurs, rivés par la soie. L'état naturel de l'électricité produite par ces appareils est nommée *intermittence*, c'est-à-dire que le courant se compose d'une série d'impulsions qui ont la propriété de faire contracter les muscles. L'effet électro-chimique de ces courants est presque nul, à cause de la courte durée de chaque fermeture du circuit et des changements de direction des courants ; et cette absence de la continuité uniforme du courant ne permet pas l'application de ces appareils dans tous les cas pathologiques variés qui réclament la médication électrique, tels que, par exemple, tous les cas de surexcitation du système nerveux (V. COURANT et ÉLECTROTHÉRAPIE). Dans ces appareils, un élément de pile est toujours nécessaire. Les deux pôles de cet élément communiquent avec un gros fil qui s'enroule autour d'un cylindre de fer doux. Pendant le passage du courant, le fer s'aimante, il attire et déplace un trembleur ou interrupteur qui rompt et rétablit successivement le circuit, pour produire le courant d'induction. Quand l'aimantation temporaire cesse, le trembleur revient en arrière, ferme le circuit, il s'aimante de nouveau, et ainsi de suite. Le courant qui traverse le gros fil agit, par induction, sur un fil plus fin qui lui est superposé : ainsi naît le courant induit dont le malade doit recevoir les effets. Continuellement interrompu par l'action du trembleur, ce courant n'agit que d'une manière intermittente ; ce sont ces intermittences qui produisent les contractions musculaires qui peuvent se répéter jusqu'à des centaines de fois par minute, et sont l'agent essentiel du traitement *électrothérapique*. Ces contractions sont d'autant plus fréquentes, que les interruptions du courant sont plus nombreuses ; d'autant plus fortes, que la production du courant est plus rapide L'action totale peut être renforcée ou amoindrie par un cylindre, ou manchon, qui enveloppe plus ou moins le cylindre de fer doux Comme le gros fil induit aussi bien le manchon que le fil fin, si l'on retire plus ou moins le *manchon* enveloppant le fer doux, toute l'électricité que cet appareil absorbait, et qui ne pouvait être utilisée pour la contraction musculaire, est restituée au fil fin, et la contraction s'augmente d'autant. Le manchon sert donc à régulariser, à la volonté de l'opérateur, l'intensité du courant qui traverse les organes. L'appareil électro-médical de Breton, de Gaiffe, l'appareil faradique de Duchenne (de Boulogne), tous les instruments infiniment variés qui servent à administrer le courant électrique sous forme *intermittente*, sont fondés sur le même principe, tirent parti des mêmes phénomènes et peuvent être ramenés à un type unique. La pile est l'œuvre immortelle de Volta. L'action du gros fil traversé par le courant sur l'aimant est une des plus belles découvertes d'Arago. La découverte de l'action du gros fil sur le fil fin, c'est-à-dire l'induction, a été faite par Faraday. L'intermittence, développée par la disposition si simple du trembleur, est due à de la Rive. Le régulateur, ou manchon, qui permet de régler la force du courant, a été imaginé par Henry, des États-Unis. Enfin la détermination des conditions précises que doivent remplir les fils d'induction pour développer toute leur puissance est due à L. Bréguet et à Masson. — *Appareil de Duchenne* (de Boulogne). Cet appareil, beaucoup moins employé qu'autrefois, donne l'extra-courant et les courants induits du premier ordre. Son cylindre graduateur est extérieur à la bobine induite, circonstance défavorable en raison du grand diamètre de cette bobine. Un tube à eau peut être facilement annexé à l'appareil et permet d'affaiblir considérablement l'intensité du courant qu'on emploie. Les rhéophores s'attachent à deux bornes par lesquelles ils continuent tantôt le fil qui donne passage à l'extra-courant et tantôt le fil induit. Le changement s'opère au moyen d'un commutateur dont le bouton est extérieur. Le trembleur peut être découvert et facilement réglé, pour le cas où l'on n'en voudrait pas faire usage. Duchenne avait doté ses premiers appareils d'une roue interruptrice, qu'il a remplacé depuis par une pédale, à l'effet de laisser à l'opérateur le libre usage de ses deux mains. — *Machine magnéto-électrique de Gramme*. Elle se compose de deux électro-aimants, et par conséquent quatre pôles agissent sur un électro-aimant annulaire. Elle présente quatre frotteurs, dont deux conduisent la moitié du courant dans les électro-aimants, tandis que les deux autres fournissent le courant extérieur. Sur chaque branche de ces électro-aimants sont enroulés 7 kilogrammes de fil de cuivre de 3 millimètres de diamètre. L'anneau est chargé de 200 mètres de fil de 2 millimètres de diamètre, pesant environ 7 kilogrammes. Cette machine est mise en mouvement au moyen d'un volant mû à bras d'homme. Elle permet de décomposer l'eau dans un voltamètre, de rougir et fondre 26 centimètres de fil de fer de 9/10 de millimètre de diamètre : si lent que soit le mouvement de l'anneau, on voit dévier l'aiguille d'un galvanomètre grossier à un seul tour de fil. Les effets sont tous plus marqués à mesure que la vitesse de rotation augmente, jusqu'à un maximum qui correspond à 700 ou 800 tours par minute, vitesse qu'on obtient facilement quand la machine est mise en mouvement par un moteur à vapeur. Les effets d'ailleurs sont différents suivant la nature du fil enroulé sur l'anneau : effets de quantité avec un fil gros et court, effets de tension avec un fil long et fin. En un mot, on peut obtenir au moyen de cette machine tout ce qu'on obtient avec la pile ; il y a donc lieu de penser qu'elle pourra lui être substituée avec avantage dans beaucoup de cas, soit dans les applications industrielles, soit dans les recherches scientifiques

MAGNÉTOLOGIE. s. f. [de *magnes*, aimant, et λόγος, traité]. Traité sur l'aimant et le magnétisme.

MAGNIAN. s. m. V. BOMBYX.

MAGNIOC. s. m. V. MANIOC.

MAGNOLIACÉES. s. f. pl. [*magnoliaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, composée d'arbres et d'arbrisseaux, à feuilles alternes, simples, souvent coriaces, caduques ou persistantes, munies de stipules. Fleurs hermaphrodites, en général axillaires ; calice polysépale ; corolle polypétale ; étamines très nombreuses et libres, sur plusieurs rangées, et attachées au réceptacle qui porte les pétales ; carpelles uniloculaires, nombreux, sur un seul rang circulaire au centre de la fleur, ou formant un capitule plus ou moins allongé, et contenant deux ou plusieurs ovules pendants, anatropes. Les fruits sont des carpelles secs ou charnus, indéhiscents, ou s'ouvrant par une suture longitudinale. Les graines sont charnues extérieurement, l'embryon est homotrope et placé à la base d'un albumen charnu. Les magnoliacées forment deux tribus : les *Magnoliées*, qui ont les carpelles disposées en épis ou en cônes, et les feuilles non ponctuées (genre *Magnolia*) ; les *Illiciées*, qui ont les carpelles disposées circulairement, et les feuilles ponctuées (genres *Drimys*, *Illicium*).

MAGNOLIÉES. s. f. pl. V. MAGNOLIACÉES.

MAGNOLIER. s. m. Genre de plantes magnoliacées. — *Magnolier glauque* (*Magnolia glauca*, L. ; *quinquina de Virginie*). Arbre de l'Amérique du Nord, dont l'écorce radiculaire, amère et aromatique, fournit une teinture antifébrile et stimulante. — L'*yulan* (*Magnolia yulan*, Des., *Magnolia conspicua*, Salisb.), de la Chine, donne des graines employées en poudre comme stomachiques, et des fleurs qui servent à aromatiser les feuilles de thé.

MAGNOLINE. s. f. Principe cristallin, soluble dans l'alcool et l'éther, extrait des fruits du *magnolier glauque*.

MAGUEY. s. m. V. AGAVE.

MAHALEB. s. m. [*Cerasus mahaleb*, Mill.]. Cerisier dont les fruits, petits, noirs et amers, ont une amande d'odeur suave, utilisée en parfumerie. Son bois, appelé *bois de Sainte-Lucie*, parce qu'il en croît beaucoup dans les Vosges, près de Sainte-Lucei, est employé en ébénisterie.

MAHOGON. s. m. V. SWIÉTÉNIE.

MAIA. s. m. [*Maia Squinado*, Latr.]. Crustacé décapode brachyure dont la chair est comestible, mais peu recherchée.

MAÏALISME. s. m. [de *maius*, le mois de mai]. En météorologie, le fait que des gelées tardives ont lieu en mai particulièrement.

MAIGRE. adj. Se dit d'un individu qui a peu de graisse.

MAIGREUR. s. f. [*macies*, ἰσχνότης, all. *Magerkeit*, angl. *leanness*, it. *magrezza*, esp. *flaqueza*]. État d'un individu chez lequel le tissu cellulaire ne contient pas de graisse, ou n'en contient qu'une très petite quantité. Cet état n'exclut pas la santé, et ne doit pas être confondu avec l'*amaigrissement*, qui est toujours un symptôme morbide ou le résultat d'une maladie.

MAILLE. s. f. [*macula*, all. *Masche*, angl. *mail*, it. *maglia*, esp. *malla*]. Espace circonscrit par des capillaires ou d'autres éléments anatomiques ramifiés et entre-croisés. = En vétérinaire, *la maille*. V. HANCHE.

MAILLECHORT ou **MELCHIOR**. s. m. [*argental* ou *ar-*

gentan]. Alliage métallique dont la composition varie. L'alliage le plus simple est formé de : cuivre, 50 ; zinc, 31,25 ; nickel, 18,75. L'alliage le plus composé est formé de : cuivre, 55 ; nickel, 23 ; zinc, 17 ; fer, 3 ; étain, 2. Ce métal, employé dans la fabrication d'ustensiles de cuisine et d'instruments de chirurgie, n'est pas plus promptement attaqué que l'argent au deuxième titre ; son emploi n'exige pas plus de précautions que les ustensiles de cuivre dont on se sert dans le ménage.

MAILLET. s. m. Sorte de marteau de bois dont on se sert, en chirurgie, pour frapper sur la gouge, lorsqu'on veut enlever des parties osseuses peu épaisses, sous forme de copeaux.

MAILLOT. s. m. [all. *Wickelzeug*, angl. *swathing*, *clothes*, it. *fasce*]. Vêtement composé de langes et de bandes destinés à maintenir les jambes du nouveau-né immobiles, et ses bras étendus sur les côtés du tronc. Autrefois on serrait fortement l'enfant dans son maillot, de peur que la liberté de ses mouvements ne fût nuisible à la bonne conformation de ses membres : ce préjugé dangereux tend à disparaître. Les pièces du maillot les plus généralement adoptées sont : 1° pour la tête, bonnet de toile (*béguin*), et par-dessus bonnet de laine ; 2° pour la poitrine, chemisette, brassière de laine et fichu pour le cou ; 3° pour les parties inférieures du tronc : trois langes, un de toile, dont les deux côtés sont ramenés sur la poitrine et dont chaque bord enveloppe les jambes séparément ; un second aussi de toile, placé de la même manière, si ce n'est qu'il enveloppe les deux jambes ensemble ; et enfin un troisième de laine épaisse et ployé de la même façon : ces trois langes sont attachés à la brassière. = En thérapeutique, *maillot humide*. V. HYDROTHÉRAPIE. — *Maillot sec*. Procédé qui consiste à envelopper le malade avec des couvertures de laine jusqu'à ce que la transpiration soit abondante : à ce moment, on emploie l'eau froide sous forme de douche. Ce moyen est peu employé.

MAIN. s. f. [*manus*, χεὶρ, all. et angl. *hand*, it. et esp. *mano*]. Partie du corps qui termine le membre thoracique et qui sert à la préhension des corps et au toucher. La main se compose du *carpe*, du *métacarpe* et des *doigts* dont les os forment son squelette. Pour l'étude de ses parties molles, on distingue à la main deux régions : l'une, antérieure, *palmaire*, concave dans sa partie moyenne, présentant sur son bord externe l'*éminence thénar*, sur son bord interne l'*éminence hypothénar*, et formant dans son ensemble la *paume de la main*, l'autre, postérieure, *dorsale*, convexe dans toute son étendue, comprenant, au-dessus du squelette, une couche peu épaisse de parties molles, peau et aponévrose minces, tendons des extenseurs, muscles interosseux, artères interosseuses et collatérales, réseau veineux superficiel correspondant à la céphalique du pouce et à la salvatelle du petit doigt, branches terminales des nerfs radial et cubital. Placée à l'extrémité du membre supérieur, long levier mobile qui la porte à la rencontre des divers corps, la main, formée d'un grand nombre de petites pièces osseuses et terminée par cinq appendices flexibles, se moule à la surface des divers objets, en embrasse les contours, et présente dans son organisation toutes les circonstances favorables à l'exercice du toucher. La main se distingue anatomiquement et physiologiquement du pied et de la patte par l'existence d'un pouce opposable aux quatre autres doigts, comme chez l'homme, ou seulement à la paume de la main comme chez les singes, qui présentent cette disposition aux quatre extrémités. — Fig. 281. Muscles profonds. 1, tendon du grand palmaire ; 2, tendon du cubital antérieur ; 3, opposant du pouce ; 4, court abducteur du pouce ; 5, gaine du long fléchisseur du pouce ; 6, opposant du petit doigt ; 7, 8, 9, 10, muscles interosseux ; 11, 12, gaines des tendons fléchisseurs ; 13, tendon du fléchisseur profond ; 14, tendon du fléchisseur superficiel. — Les *phlegmons* et *abcès* de la main, rares et peu importants à la face dorsale, présentent à la face palmaire des caractères différents suivant qu'ils sont sous-cutanés ou sous-aponévrotiques. Les phlegmons *sous-cutanés* ont souvent la disposition dite en bouton de chemise (Velpeau), c'est-à-dire qu'il existe deux collections purulentes, l'une entre l'aponévrose et la face profonde du derme, l'autre entre la face superficielle et l'épiderme, avec un canal plus ou moins large qui les fait communiquer : aussi, lorsqu'on incise le foyer, il faut élargir le conduit intradermique pour ouvrir la poche dans sa totalité. Les phlegmons *sous-aponévrotiques* ont une gravité particulière en raison de leur extension rapide, de la douleur et des phénomènes d'étranglement qu'ils déterminent à cause de l'inextensibilité de l'aponévrose palmaire ; tantôt, les gaines synoviales des tendons fléchisseurs étant le siège de l'inflammation, les doigts se fléchissent, des adhérences se forment entre la face interne des gaines et les tendons, l'inflammation peut s'étendre au tissu cellulaire, donner naissance à des fusées purulentes qui se propagent au poignet et à l'avant-bras, dont les muscles, nerfs, vaisseaux, sont disséqués, tantôt le tissu cellulaire sous-aponévrotique est le point de départ de l'inflammation, qui se propage rapidement au tissu sous-cutané de la face dorsale et de la paume de la main, et aussi dans les directions précédentes. Aussi l'intervention doit-elle être rapide : elle consiste à donner issue au pus dès qu'il est réuni au foyer, et même

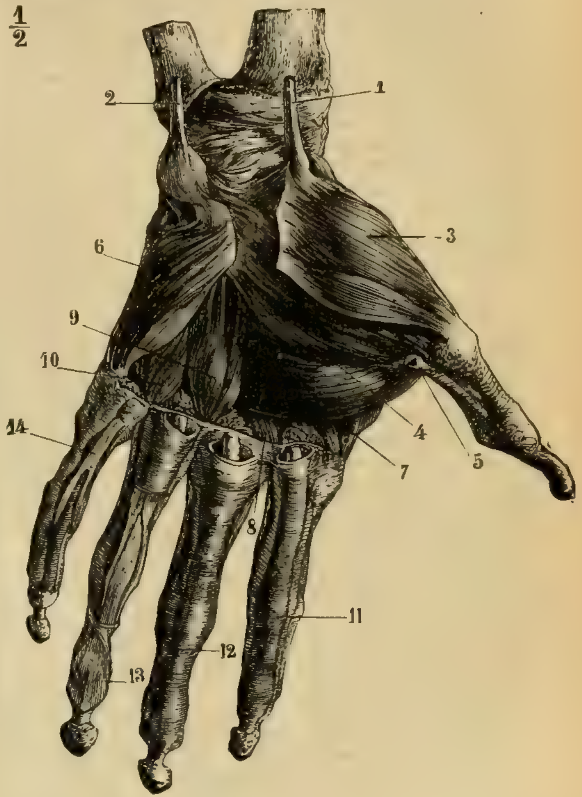

FIG 281.

prématurément s'il y a des accidents d'étranglement. — L'inflammation phlegmoneuse des doigts porte le nom de *panaris*. — Les *plaies contuses* de la main présentent les mêmes indications que celles des doigts (V. Doigt). Les *plaies par instruments tranchants* donnent lieu, surtout à la paume de la main, à une complication fréquente, l'*hémorragie*, due à la lésion de l'arcade palmaire superficielle ou profonde, et souvent rebelle à cause des anastomoses nombreuses des vaisseaux. La compression directe dans la plaie, ou indirecte sur l'artère radiale ou cubitale, est souvent insuffisante, l'application d'un cautère actuel sur le point saignant échoue fréquemment : aussi vaut-il mieux tenter immédiatement la ligature des deux bouts du vaisseau lésé dans la plaie ; si celui-ci ne peut être atteint, il faut avoir recours à la méthode d'Anel, c'est-à-dire à la ligature de la radiale ou de la cubitale à l'avant-bras, ou même de l'humérale. — Les *vices de conformation* congénitaux de la main sont connus sous le nom de *main bote*, ceux des doigts consistent dans la *polydactylie*, la *syndactylie*, la *rétraction* permanente. Plus souvent, la déformation est acquise, et résulte de cicatrices vicieuses consécutives aux brûlures ou aux ulcérations de deux doigts voisins, qui se trouvent soudés par une membrane cicatricielle plus ou moins épaisse et extensible : il est nécessaire de séparer les doigts réunis, comme dans la syndactylie congénitale, et d'obtenir la réunion isolée des plaies latérales des doigts. = En pharmacie, *main de Dieu*. V. Manus *Dei*. = En obstétrique, *mains*. Instrument introduit en obstétrique par Palfin, et qui conduisit à l'invention du forceps. Il consistait en deux cuillers sans fenêtres, montées sur des manches de bois, et dont les branches se réunissaient au moyen d'une bride d'acier. = En botanique. V. Vrille.

MAIN BOTE. s. f. [quelques-uns disent *main bot*, à tort ; all. *Klumphand*, angl. *club-hand*, it. *mano torda*]. Déformation congénitale des mains consistant tantôt dans une déviation antérieure qui porte la main dans l'extension forcée ; tantôt dans une déviation postérieure qui met la main dans la flexion ; tantôt enfin dans une déviation latérale qui entraîne la main dans le sens du déplacement interne ou externe. Ces déviations correspondent à celles des pieds connus sous le nom de *pied bot*, et ont les mêmes causes anatomiques : vice de développement du squelette ou rétraction des muscles.

MAINOTTE. s. f. V. Clavaire.

MAÏS. s. m. [*Zea mais*, L., all. *Mais*, angl. *maize*, it. *mais*, esp. *maiz*]. Plante de la famille des graminées, d'origine mexicaine, dont la graine, connue sous le nom de *blé d'Inde* ou *de Turquie*, donne une fécule que l'absence de gluten rend impropre à faire du pain de bonne qualité ; mais la bouillie qu'on en fait, appelée *gaude*, est recommandée aux convalescents et aux individus affectés de maladies chroniques des voies digestives. Les semences du maïs donnent par la fermentation une boisson spiritueuse et enivrante. Selon Parmentier, elles peuvent remplacer l'orge dans la fabrication de la bière, et, après avoir été torréfiées, elles fournissent une liqueur analogue au café. Pallas a retiré des tiges du maïs, avant la fructification, une quantité assez grande de sucre comparable à celui de la canne ou de la betterave. D'après Balardini, Costallat (de Bagnères-de-Bigorre) et autres, la cause de la *pellagre* est le développement, sous l'épiderme du maïs, d'une poussière d'un brun verdâtre, constituée par les spores d'un champignon parasite, l'*Ustilago carbo*, Tulasne (*Reticularia ustilago*, L., *Ustilago segetum*, Dittmar, *Uredo segetum*, Persoon, *Sporisorium* du maïs, d'après quelques auteurs), qui se mélange nécessairement à la farine de maïs lors de la mouture. Cette maladie du maïs, signalée d'abord par Bosc, est connue en Italie sous le nom de *verderame*, et en France sous celui de *verdet*.

MAISON. s. f. [all. *Haus*, angl. *house*]. Synonyme d'*habitation*. — *Maison d'accouchement*. V. Maternité. — *Maison d'aliénés* [all. *Irrenhaus*]. Établissement public ou privé destiné aux soins des aliénés incurables et au traitement de ceux qui sont jugés susceptibles de guérison. Un établissement bien installé est développé sur un grand espace, et se compose de jardins, de divisions particulières (suivant qu'il doit recevoir des hommes, des femmes, des aliénés agités ou tranquilles), de galeries ouvertes pour promenoirs et d'habitations séparées les unes des autres, formant chacune, en quelque sorte, un petit établissement qui doit recevoir des affectations diverses. L'administration est placée dans un bâtiment central ; les dispositions sont ménagées pour rendre la surveillance facile et incessante. Toutes les précautions indispensables de sécurité sont combinées avec une liberté aussi grande que l'état des malades le permet. On n'emploie envers les aliénés aucun moyen violent : la plus grande douceur et les soins les plus affectueux sont recommandés à tous les surveillants ; les bains, quelquefois des douches, des exutoires, de doux purgatifs, des moyens propres à rappeler les évacuations qui seraient supprimées, tels sont les principaux remèdes employés. L'isolement et les moyens moraux sont les bases du traitement. Les admissions sont ordonnées par l'autorité, ou demandées par les familles et volontaires (V. Aliéné). Pour faire admettre volontairement un aliéné dans l'établissement, il faut présenter : 1° une demande d'admission contenant les nom, profession, âge et domicile, tant de la personne qui la forme que de celle dont le placement est réclamé, et l'indication du degré de parenté ou, à défaut, de la nature des relations existant entre elles (la demande doit être écrite par celui qui la forme) ; 2° un certificat du médecin légalisé, ayant moins de quinze jours, constatant l'état mental de la personne à placer, et indiquant les particularités de sa maladie et la nécessité de la faire traiter dans un établissement d'aliénés : le médecin qui délivre ce certificat doit être étranger à l'établissement, et n'être parent ni allié, au second degré inclusivement, du directeur ou de la personne qui fera effectuer le placement ; 3° une pièce propre à constater l'individualité de la personne à placer ; 4° son acte de naissance, et, si elle est mariée, son acte de mariage ; si elle est interdite, un extrait du jugement d'interdiction. V. Colonisation. — *Maison mortuaire* [all. *Todtenhaus*]. Édifice où l'on dépose le corps des personnes mortes, jusqu'à ce que la putréfaction commence à se manifester. L'institution de ces maisons est fondée surtout sur ce fait que la putréfaction serait le seul signe certain de la mort, et a pour objet de prévenir les inhumations précipitées. Il y en a quelques-unes en Allemagne. En France, le projet des maisons mortuaires a trouvé peu de faveur. — *Maison de santé*. Établissement privé, généralement dirigé par un médecin, ce qui devrait toujours être, et dans lequel sont réunies de meilleures conditions de traitement que dans la plupart des maisons particulières, ou du moins à des prix plus modérés. Elles offrent des dispositions diverses selon qu'elles sont destinées à recevoir des personnes de l'un ou des deux sexes, atteintes d'une seule ou de toutes sortes d'affections. Il en est qui réunissent particulièrement les moyens de traitement *orthopédiques*, *hydrothérapiques*, etc., ceux qu'exigent les soins des femmes en couches, des diverses sortes d'aliénation, etc.

MAKEAR ou **MAKKER.** s. m. Nom vulgaire d'un arbre de la famille des térébinthacées burséracées, le *Boswellia papyrifera*, A. Richard, qui habite l'Abyssinie et l'Éthiopie, et qui donne l'encens d'Afrique ou d'Arabie.

MAL. s. m. [*malum*, all. *Schmerz*, *Weh*, angl. *evil*, *ill*, it. *male*, esp. *mal*]. Tout ce qui est opposé à l'état de bien-être et de santé. — *État de mal.* V. État.

Mal des Allemands. La syphilis. — *Mal d'ane.* V. Crapaudine. — *Mal des ardents.* Maladie épidémique et gangreneuse, qui a régné à diverses reprises pendant le moyen âge, et qui était probablement l'ergotisme. — On a aussi donné ce nom à une affection érysipélateuse du chanfrein des moutons. — *Mal des Asturies.* V. Mal de Rose. — *Mal d'aventure.* V. Panaris.

Mal de la baie de Saint-Paul. La syphilis. — *Mal des Barbades.* V. Éléphantiasis. — *Mal de bassine.* V. Mal *de vers.* — *Mal de bois* ou *mal de brout.* Maladie des bestiaux qui paissent dans les bois, et qui mangent le brout (jeunes pousses des arbres); c'est une espèce d'entérite. — *Mal de Boutry.* En vétérinaire, la posthite. — *Mal de Bright* [*néphrite chronique*]. Maladie constituée par une albuminurie persistante, une hydropisie spéciale, une lésion rénale. Tantôt celle-ci porte sur l'épithélium des tubes contournés, dans lesquels se forme un exsudat dont la coagulation constitue les cylindres hyalins contenus dans les tubes droits; le rein est volumineux, pâle, lisse (*néphrite parenchymateuse* ou *épithéliale chronique*, *gros rein blanc lisse*) : début insidieux par douleurs lombaires sourdes, céphalée, troubles de la vision, ou affaiblissement, pâleur; œdème d'abord passager et limité aux paupières, puis étendu à la face, aux membres, au scrotum, épanchements dans la plèvre, le péritoine, œdème pulmonaire; pollakiurie, urines rares, foncées, très albumineuses, pauvres en urée, riches en cylindres; souvent vomissements, selles diarrhéiques, érysipèle des parties œdématiées, bronchite avec dyspnée; pas de lésions cardio-artérielles; durée 1 à 2 ans; mort habituelle, par pneumonie, pleurésie, péricardite, plus que par urémie. Tantôt la lésion porte sur le tissu conjonctif interstitiel du rein, qui prolifère; l'organe est atrophié, rouge, granuleux (*néphrite interstitielle chronique*, *petit rein rouge*, *rein contracté*) : début très obscur, par palpitations, dyspepsie, céphalée, courbature, affaiblissement, pollakiurie; urines très abondantes, pâles, claires, contenant peu de cylindres, peu d'albumine (et même pas à certains moments); œdèmes rares, peu accusés, débutant par les malléoles, rarement étendus aux séreuses; hypertrophie du ventricule gauche, bruit de galop diastolique ou présystolique, pouls dur, bondissant; taches noires dans le champ visuel, exsudations et hémorragies de la rétine; souvent épistaxis, purpura, hémorragie cérébrale, prurigo, démangeaisons; accidents urémiques fréquents; mort après plusieurs années par urémie, asystolie, hémorragie cérébrale, plus que par pneumonie ou pleurésie. Le plus souvent enfin, cellules épithéliales, tissu conjonctif, glomérules et vaisseaux sont atteints à la fois, et, suivant la prédominance épithéliale ou conjonctive de la lésion, le rein est gros ou petit, lisse ou granuleux (*néphrite mixte*, *forme commune du mal de Bright*) : début par les *petits accidents du brightisme* (Dieulafoy), céphalée, palpitations, essoufflement, douleurs lombaires, troubles digestifs, pollakiurie, sensation de doigt mort, sensibilité spéciale au froid (cryesthésie), démangeaisons, crampes, épistaxis; puis œdèmes et épanchements séreux variables suivant la prédominance de la lésion; urines mousseuses, peu denses, plus ou moins albumineuses, contenant des cylindres abondants; dyspnée continue ou par accès, ou respiration de Cheyne-Stokes; hypertrophie cardiaque, bruit de galop, asystolie à la fin; troubles rétiniens; peau sèche, pâle; marche lente, interrompue par des épisodes aigus, mort par cachexie, urémie, apoplexie, lésions cardio-pulmonaires. Comme traitement, régime lacté exclusif et prolongé, digitale, iodure de potassium, frictions cutanées, inhalations d'oxygène. — *Mal de buas.* La syphilis.

Mal caduc. V. Épilepsie. — *Mal de cerf.* Tétanos du cheval. — *Mal. de chicot* (Soret). Le sibbens. — *Mal chimique.* Nom donné par les ouvriers à la nécrose des maxillaires causée par le travail dans les fabriques d'allumettes phosphorées. — *Mal des chrétiens.* La syphilis. — *Mal-cœur* ou *mal d'estomac des nègres* [*cachexie africaine*, *negro cachexy*, *dirt-eting*, *pica*, Mason; *atrophia a ventriculo*, Mason; *chthonophagie*, Dons; all. *Erdessen; hypohémie intertropicale*, Jobim; *chlorose d'Egypte*, Griesinger; *gastro-entérite chronique des nègres*, Levacher]. Maladie qui présente deux périodes : l'une caractérisée par un alanguissement physique et moral, du malaise, de la céphalalgie, de la courbature, des vertiges et un mouvement febrile; l'autre, par des symptômes de gastralgie et de chloro-anémie : à la première doivent être rapportés la douleur épigastrique, les vomissements, la diarrhée, une anorexie profonde, suivie bientôt de boulimie et de pica, la decoloration des selles; a la seconde, le changement de couleur de la peau, les battements artériels, l'essoufflement, l'œdème des extrémités, les lipothymies, etc. Le traitement est celui des gastralgies et anémies causées par l'absence de soins hygiéniques (Le Roy de Méricourt). — *Mal de cœur.* Expression populaire synonyme de *nausée.* — *Mal de coït* [*maladie du coït*, *maladie vénerienne*, *syphilis*, *daaurith*, *dourine*, *épizootie chancreuse*, *vérole des solipèdes*, *typhus vénérien*, *maladie du Hanovre*, *maladie vénérienne nerveuse*, *maladie des organes génitaux*, *maladie paralytique du cheval*, *paralysie épizootique*, *paraplégie épizootique*, *maladie sourde du système nerveux*, *morve de l'appareil de la génération*]. Nom sous lequel on a confondu plusieurs maladies qui se transmettent par l'accouplement. Il en est une très grave, attaquant l'étalon et la jument, observée seulement sur des animaux qui venaient de s'accoupler : c'est la *maladie du coït proprement dite;* elle borne ses ravages a une contrée circonscrite, souvent à quelques localités ou à quelques écuries. Les premiers symptômes chez l'*étalon* sont des tuméfactions cutanées à la croupe, résidant dans le derme, et non sous la peau, comme les boutons farcineux. Elles ont une forme circulaire, ne sont jamais confluentes. Avant leur apparition, on remarque parfois des symptômes prémonitoires : appétit variable, tuméfaction du fourreau, d'abord inflammatoire, ensuite œdémateuse. De pareilles tuméfactions se montrent à l'un des membres postérieurs, le plus souvent au membre droit. L'étalon exécute les mouvements avec difficulté. Chez la *jument*, les premières apparitions sont fréquemment confondues avec les chaleurs utérines. Mais cet éréthisme n'est pas calmé par l'acte du coït, après lequel apparaît une tuméfaction des grandes lèvres, qui s'étend au bas de la vulve, au périnée et jusque près des mamelles, sans chaleur ni douleur. Quelquefois le gonflement est unilatéral. La membrane vaginale est boursouflée, présente des taches lie de vin. Les juments qui vivent dans cet état jusqu'au terme de la gestation produisent des poulains maigres et faibles. Lorsque commence chez la jument la seconde période de la maladie, avec l'apparition des tumeurs cutanées, le flux muqueux devient si abondant, qu'il recouvre la queue et les membres postérieurs. Ensuite apparaissent, chez l'étalon comme chez la jument, des paralysies partielles, et quelquefois des accès épileptiques. La morve, ou quelquefois le farcin, complique cet etat qui peut durer des semaines et des mois. Enfin l'animal perd l'appétit, ne peut plus se soulever sans secours. La mort survient. S'il y a guérison, la convalescence est longue, et la maladie sujette à des rechutes. La contagion ne peut avoir lieu que par l'action du coït. Aussi les animaux sains vivent avec des malades et font usage des mêmes ustensiles sans contracter le mal. Les juments sont plus exposées que les étalons. Un traitement excitant, tonique, a donné quelques bons résultats; les médications antiphlogistiques, débilitantes et altérantes, ont une action nuisible. La maladie, étant contagieuse, tombe sous le coup des articles 459 et suivants du Code pénal. 1° Il est défendu de laisser faire l'acte de reproduction par un cheval atteint ou soupçonné de la maladie du coït, ou qui en a été atteint depuis les trois dernières années. 2° Aussitôt qu'un animal est malade ou soupçonné malade, le propriétaire doit en faire la déclaration à l'autorité administrative, ce qui doit aussi se faire pour tout cheval guéri, si l'animal n'a pas encore été déclaré et si la guérison ne date pas de plus de trois années. Les animaux ainsi déclarés sont marqués sous la crinière, à l'endroit à désigner par le propriétaire de l'animal (Reynal). — *Mal de contagion.* En vétérinaire, l'anasarque. — *Mal de Crimée.* L'éléphantiasis. — *Mal curial.* La syphilis.

Mal de dents. Expression vague qui désigne en général toutes les affections douloureuses des dents. V. Odontalgie. — *Mal divin.* V. Épilepsie.

Mal d'encolure. Nom générique donné aux blessures de la partie supérieure de l'encolure produites par des contusions ou des frottements répétés, observés principalement dans le cheval de trait, sur le point d'appui du collier. Les symptômes sont ceux du *mal de taupe.* — *Mal d'enfant.* Douleurs qui accompagnent l'enfantement. — *Mal d'Espagne.* V. Mal *de feu.* — *Mal espagnol.* La syphilis. — *Mal d'estomac.* Nom vulgaire de toutes les sensations pénibles qui ont leur siège dans la région épigastrique, lors même que l'estomac y est étranger. La douleur nerveuse qui a réellement son siège dans l'estomac a reçu le nom de *gastralgie.* — *Mal d'estomac des nègres.* V. Mal-cœur.

Mal de feu [*mal d'Espagne, vertige idiopathique*]. Hépatite aiguë des animaux, avec méningite. — *Mal de Fiume.* V. Falcaldine. — *Mal de foie.* Nom vulgaire de la *pourriture* du mouton. — *Mal français.* La syphilis. — *Mal de Franga.* Variété de syphilis analogue à la falcaldine.

Mal de garrot. Meurtrissure ou blessure, cachée ou apparente, faite au garrot du cheval par une contusion ou par des frottements réitérés. Ses symptômes sont ceux du *mal de taupe.* — *Mal de gorge.* Synonyme d'*angine.* — *Mal de gorge gangreneux.* V. Angine *gangreneuse.* — *Mal de gorge des prédicateurs.* V. Angine *glanduleuse.*

Mal de hanche. V. Coxalgie. — *Mal (Haut).* V. Épilepsie.

Mal intellectuel (Grand). V. Épilepsie.

Mal de langue. V Glossanthrax. — *Mal de lune.* V. Ophtalmie *périodique.*

Mal de Melada. La pellagre observée à Melada, village de la Vénétie. — *Mal de mer* [*nausea navigantium*, ναυσία, all. *Seekrankeit*, angl. *seasickness*, esp. *mareo*]. Ensemble de symptômes pénibles dont sont ordinairement tourmentés ceux qui vont sur mer pour la première fois, et quelquefois même, au commencement de chaque voyage, ceux qui vont depuis longtemps sur cet élément. Le mal de mer a été attribué à plusieurs causes, notamment à un trouble de la circulation générale, et de celle du cerveau particulièrement, trouble qui survient lorsque les animaux sont placés dans un milieu tel, que les conditions d'équilibre du corps deviennent instables; lorsque le corps est soumis à des mouvements alternatifs d'ascension et de descente, comme ceux qui sont causés par les vagues ou l'escarpolette, le sang n'arrive plus aussi régulièrement au cerveau que dans le cas où nous reposons sur un milieu stable; il en résulte des alternatives d'afflux et de retard dans l'arrivée de ce liquide à divers organes, qui causent un trouble de leur activité, analogue à celui que déterminent les pertes de sang chez certaines personnes qui sont prises de vomissements après la saignée. Ce trouble, plus ou moins prononcé selon le degré de sensibilité de chaque individu, est transmis aux viscères par les nerfs qui les rendent solidaires avec l'encéphale. La respiration, la circulation, la sécrétion urinaire, sont modifiées, ainsi que le tube digestif, mais ce sont les symptômes gastriques qui frappent le plus et sont les plus prononcés en raison du rôle rempli par l'estomac : les nausées, les vomissements, les vertiges, les éblouissements, la pâleur de la face ; le refroidissement périphérique, la petitesse du pouls, la faiblesse générale, la tendance à la syncope, sont les principaux signes du mal de mer. Ces troubles peuvent être peu considérables ou même ne pas avoir lieu lorsque l'impressionnabilité du cerveau à l'égard des phénomènes de la circulation est peu prononcée. L'encéphale peut s'habituer à ce trouble général, peu profond, par la répétition des actions qui le causent ; seulement, comme pour toutes les habitudes, celle-ci n'est que temporaire et se perd souvent par un séjour prolongé à terre. Le mal de mer n'est guère modifié par les médicaments ou autres moyens qui s'adressent à l'estomac, ou qui agissent sur la substance du cerveau et sur ses propriétés (chloral, belladone, sulfate de quinine), mais un peu seulement par la position horizontale. — *Mal de misère* (Vaccari). La pellagre. — *Mal de montagne.* Ensemble des phénomènes qui se manifestent lors de l'ascension sur les hautes montagnes. Ils peuvent se classer ainsi : 1° effets sur le système nerveux : vertiges, céphalalgie, somnolence ; 2° effets sur la respiration et la circulation · dyspnée, fréquence de la respiration, constriction thoracique, transsudation du sang par les surfaces muqueuses, tendance syncopale, palpitations, accélération du pouls, battement des artères intracrâniennes ; 3° effets sur les fonctions digestives anorexie, nausées, vomissements, soif, constriction épigastrique ; 4° effets sur l'appareil locomoteur : douleurs musculaires, diminution de la motilité dans les membres ; 5° effets sur le système tégumentaire . suppression de la transpiration cutanée, pâleur de la peau, cyanose du visage. Ces phénomènes sont aussi ceux qu'on observe dans les ascensions en ballon (V. Tension *atmosphérique*). ‖ En vétérinaire, le *charbon* des troupeaux de bœufs de montagne. — *Mal de mort* [*malum mortuum*]. Nom donné par quelques auteurs à une espèce de lèpre dans laquelle les parties affectées prenaient une couleur livide et semblaient dans un état complet de mortification. — *Mal de mouton.* V. Pourriture.

Mal de Naples [*morbus neapolitanus*]. Nom que les Français donnent à la syphilis, parce que des soldats l'apportèrent, dit-on, autrefois du siège de Naples. Les Italiens, au contraire, qualifient cette maladie de *mal français, morbus gallicus.* — *Mal de neige* (Moretti). Maladie qui attaque les voyageurs par les grands froids, surtout dans les montagnes. V. Congélation. — *Mal de nerfs.* V. Maladie *tremblante.* — *Mal noir.* Le charbon. — *Mal de nuque.* V. Mal *de taupe.*

Mal d'oreilles. V. Otite.

Mal de Paris. Diarrhée séreuse, souvent dysentérique, à laquelle sont sujets les étrangers qui arrivent à Paris. — *Mal du pays.* V. Nostalgie. — *Mal perforant, mal perforant du pied.* Maladie assez fréquente, dont les caractères principaux et successifs sont les suivants : 1° au début, production d'un durillon à la plante du pied et sur les parties les plus saillantes, par sécrétion surabondante de cellules épidermiques ; 2° exulcération du derme, formation d'un ulcère couvert de fongosités, entouré d'un cercle épidermique très épais, et laissant suinter un liquide séro-sanguinolent, ichoreux plutôt que purulent ; 3° inflammation des bourses séreuses, des synoviales tendineuses et articulaires et du périoste ; 4° ostéite, carie et nécrose. Le mal perforant a le plus souvent son siège à la plante du pied, sur la ligne saillante des articulations métatarso-phalangiennes, à la pulpe des orteils, au talon ; mais on l'a vu se fixer à la face dorsale des orteils, au niveau de la saillie de leurs articulations. La cause déterminante du mal perforant est toute mécanique, c'est une compression longue et continue du derme entre deux corps résistants : d'abord entre la chaussure et les os, plus tard entre les os et le durillon. Le derme, sous l'influence d'une pression répétée au niveau de l'induration épidermique, éprouve une destruction moléculaire de ses éléments, comparable à celle qu'on observe dans un grand nombre d'ulcérations, comme à la suite d'une contusion ou dans la production d'un ulcère variqueux. Mais il faut reconnaître une grande importance, au moins comme cause prédisposante, à un vice de nutrition qu'on est en droit de rapporter à l'athérome artériel, entretenu lui-même par l'alcoolisme (Dolbeau, Lancereaux). Au début, il faut traiter l'induration de l'épiderme et empêcher son inflammation par le repos, les antiphlogistiques, et en interposant un corps élastique, tel qu'un tampon de ouate, entre la chaussure et les parties malades. Lorsque l'ulcère est produit, on le traite par les excitants et les caustiques, dont on varie la forme suivant l'effet plus ou moins énergique qu'on veut obtenir : teinture d'iode, acide acétique, nitrate d'argent, potasse caustique, fer rouge, etc. Enfin lorsque l'ulcère est large et profond, recouvert de fongosités, que les os sont à nu, il faut en venir à la résection osseuse ou même à l'amputation. — *Mal de pied.* Nom vulgaire du *piétin.* — *Mal de Piedra.* La syphilis. — *Mal de pis.* V. MASTITE. — *Mal des Polonais.* La syphilis. — *Mal de Pott.* V. MAL *vertébral.* — *Mal de Puna.* V. MAREO.

Mal de rein ou *de rognon.* Contusion sur les apophyses épineuses des dernières vertèbres dorsales et des vertèbres lombaires, chez les bêtes chevalines, causant le *mal de taupe.* — *Mal de reins.* V. LUMBAGO. — *Mal de rose* ou *mal des Asturies.* Maladie qui règne dans le nord de l'Espagne, regardée par les uns comme une pellagre, rapprochée de l'acrodynie par les autres. — *Mal rosso.* La pellagre. — *Mal rouge.* Nom commun à la clavelée, à l'érysipèle gangreneux et à la *maladie de Sologne.* — *Mal rouge de Cayenne.* La lèpre tuberculeuse. — *Mal rouge du porc.* V. CHARBON.

Mal sacré. V. ÉPILEPSIE. — *Mal de saignée.* V. PHLÉBITE et THROMBUS. — *Mal saint.* V. ÉPILEPSIE. — *Mal de Sainte-Euphémie.* L'un des noms des syphilides tertiaires dans divers pays. — *Mal du saint homme Job.* La syphilis. — *Mal Saint-Jean.* L'épilepsie. — *Mal Saint-Lazare.* L'éléphantiasis. — *Mal Saint-Main.* Nom donné, tantôt à la gale, tantôt à la lèpre. — *Mal de Saint-Mevuis.* La syphilis. — *Mal Saint-Roch.* Nom donné à une épidémie qui a sévi sur les moutons, dans la Lombardie, en 1767, et qui causait une mort foudroyante. — *Mal de Saint-Sement.* La syphilis. — *Mal de sept jours.* V. SEPT JOURS. — *Mal de Siam.* Nom donné à la fièvre jaune, parce qu'on a cru que, dans le XVIIe siècle, elle avait été apportée de Siam dans les îles de l'Amérique. — *Mal del sol.* La pellagre.

Mal de taupe. Tumeur qui survient à la région de la nuque, chez le cheval, et chez le bœuf, où elle porte le nom d'*écrouellet.* Cette maladie présente plusieurs aspects : 1° Un phlegmon apparaît et constitue une tumeur, accompagnée de prurit, de réaction fébrile et de coma. 2° Le mal a son siège dans la bourse muqueuse atloïdienne (*hygroma atloïdien*); sa forme est sphérique, déprimée dans le milieu par la pression du ligament cervical. 3° C'est une collection séreuse ou un abcès dont il est facile de constater la fluctuation. 4° Des fistules borgnes existent en plus ou moins grand nombre ; les tissus sont indurés ; le pus amène la carie des tendons, des ligaments, des os. Le traitement est chirurgical : incisions, débridements, cautérisation au fer rouge, extirpation des os ou des ligaments nécrosés. — *Mal de tête.* V. CÉPHALALGIE. — *Mal de tête de contagion du cheval.* Maladie grave mal déterminée et non contagieuse du cheval. Elle est fébrile, avec œdème de la tête et des parties déclives, pétéchies et parfois phlyctènes des fosses nasales. Il y a du jetage, mais non purulent. — *Mal de tête de contagion du bœuf.* V. CATARRHE *des cornes.* — *Mal des Turcs.* La syphilis.

Mal de vers [*mal de bassine*]. Affection observée dans les fabriques où l'on dévide les cocons de soie. Elle consiste en une éruption vésiculo-purulente qui se développe à la naissance et dans l'intervalle des doigts, ou sur le dos et dans les plis de la main. Parfois limitée et ne durant que cinq ou six jours ; plus souvent accompagnée de vives douleurs, d'œdème, inflammation aiguë, et se prolongeant pendant une quinzaine de jours ; se compliquant enfin, dans quelques cas, de phlegmons très graves. Ordinairement, les ouvrières qui ont été une fois atteintes acquièrent une véritable immunité ; aussi le considèrent-elles comme un mal nécessaire, que l'on peut modérer seulement à l'aide de lotions astringentes. — *Mal vertébral de Pott.* Maladie complexe d'une ou de plusieurs vertèbres, ainsi appelée parce que Pott, chirurgien anglais, en a donné une excellente description. Sous le nom de *mal vertébral de Pott*, on comprend actuellement toutes les lésions spontanées, inflammatoires ou tuberculeuses, de la colonne vertébrale, pouvant s'accompagner de gibbosité, de paralysie et d'abcès par congestion (Terrier). La région dorsale est plus souvent affectée que les régions cervicale et lombaire. On peut distinguer dans l'évolution anatomique deux périodes, l'une de ramollissement et de destruction, l'autre de réparation ou de marasme. Tantôt la maladie débute par une ostéite aiguë ou chronique, suivie de carie du corps d'une vertèbre; tantôt par une arthrite chronique, une véritable tumeur blanche des articulations qui unissent deux corps vertébraux; tantôt enfin par la production de tubercules, enkystés ou infiltrés, du tissu osseux. Ces trois types de lésions peuvent exister séparément, mais le plus souvent ils se combinent entre eux. Dans tous les cas, le corps de la vertèbre atteint de ramollissement et de suppuration, incapable dès lors de supporter le poid du tronc, s'affaisse sur lui-même; et la vertèbre supérieure, manquant d'appui en avant, exécute un mouvement de bascule par lequel son apophyse épineuse devient saillante en arrière : de là une *gibbosité* plus ou moins prononcée, dont la formation, brusque ou lente, hâtive ou tardive, est souvent précédée d'une douleur au niveau de la colonne vertébrale, d'amaigrissement, de symptômes généraux qui dépendent de la suppuration osseuse. Outre la déformation caractéristique, l'affaissement des vertèbres en avant détermine une série d'altérations de la moelle qui se trouve comprimée et souvent même enflammée : de là les symptômes ordinaires de la compression médullaire ou de la myélite, paraplégie, contractures, incontinence des matières fécales et de l'urine, etc. Le plus souvent, en même temps que la gibbosité, apparaissent des abcès par congestion, dont le premier degré est représenté par des kystes appendus aux vertèbres, et contenant un mélange de pus et de débris osseux; ce pus, obéissant à l'influence de la pesanteur, fuse dans diverses directions dont le sens est déterminé par les obstacles qu'il rencontre, ainsi que par le trajet des muscles, des nerfs, des vaisseaux, qu'il a une grande tendance à suivre. Le mal de Pott peut se terminer de deux façons : tantôt la douleur locale disparaît, les accidents dépendant de la compression de la moelle diminuent ou cessent, la guérison est définitive, mais accompagnée d'ankylose et de gibbosité plus ou moins prononcée; tantôt la mort survient, soit par cachexie, avec œdème des membres inférieurs et du ventre, soit par septicémie, avec frissons, sueurs, diarrhée, amaigrissement rapide, fièvre hectique, soit enfin par myélite et compression de la moelle. Le mal de Pott étant subordonné dans son développement à une influence générale, surtout à la diathèse scrofuleuse, le traitement général, antiscrofuleux et reconstituant, a la plus grande importance. L'immobilité absolue, préconisée par les uns, est repoussée par les autres, qui, considérant que la diathèse scrofuleuse exige l'exercice au grand air, prescrivent la marche et un exercice modéré : toutefois cet exercice ne devra être pris que dans les cas où l'on n a pas à craindre qu'il détermine le ramollissement consécutif aux accidents inflammatoires; de plus le malade devra éviter les grands efforts, sa colonne vertébrale devra être soutenue et immobilisée pendant la marche par un appareil léger et facile à enlever. Les révulsifs locaux, tels que les cautères ou mieux les applications de pointes de feu au niveau des parties malades, peuvent avoir de bons effets à la première période, pour diminuer la congestion et la douleur, tandis qu'ils sont inutiles et nuisibles quand la déviation est produite et que la consolidation s'effectue. Enfin les abcès par congestion doivent être traités par les ponctions sous-cutanées ou par le drainage, en évitant toujours l'entrée de l'air dans le foyer purulent.

MALABATHRUM. s. m. [it. et esp. *malabatro*]. En pharmacie, ancien nom de feuilles aromatiques, actuellement inusitées, que les uns attribuent au *Laurus cassia*, L., d'autres au *Laurus cinnamomum*, L., ou au *Cinnamomum malabathrum*, G. Don.

MALACARNE. [Anatomiste et chirurgien italien, 1744-1816]. — *Pyramide de Malacarne.* V. CERVELET.

MALACHITE. s. f. V. CARBONATE DE CUIVRE.

MALACIE. s. f. [*malacia*, de μαλακία, mollesse; all. *Geluste*, angl. *malacia*, *longings*, it. et esp. *malacia*]. Le *pica*. — Quelquefois synonyme de *ramollissement*.

MALACOBDELLES. s. f. pl. Animaux de l'ordre des hirudinées, qui vivent en parasites sur le manteau de plusieurs mollusques bivalves, et qui diffèrent des sangsues par leur corps non articulé, leur sang incolore, leurs ganglions nerveux formant une double chaîne, et leurs sexes séparés.

MALACOLOGIE. s. f. [de μαλακὸς, mou, et λόγος, traité]. Description des mollusques.

MALACÔME. s. m. Fruit composé, provenant de plusieurs fleurs : tel est le fruit du genévrier, qualifié à tort de *baie*.

MALACOPTÉRYGIENS. s. m. pl. [de μαλακὸς, mou, et πτέρυξ, aile]. Subdivision du groupe des poissons osseux, comprenant ceux dont les rayons des nageoires dorsales sont mous, par opposition aux *acanthoptérygiens*, qui ont ces rayons osseux. Les malacoptérygiens sont dits *abdominaux*, quand les nageoires ventrales sont sous l'abdomen; *subbrachiens*, quand elles sont placées sous les pectorales; *apodes*, quand elles manquent.

MALACOSARCOSE. s. f. [*malacosarcosis*, de μαλακὸς, mou, et σὰρξ, chair; all. *Muskelschlaffheit*, angl. *malacosarcosis*, it. *malacosarcosi*, esp. *malacosarcosis*]. État de mollesse du système musculaire.

MALACOSTÉOSE. s. f. [*malacosteosis*, de μαλακὸς, mou, et ὀστέον, os]. Ramollissement des os.

MALACOZOAIRES. s. f. pl. [de μαλακὸς, mou, et ζῶον, animal; all. *Weichthiere*]. Nom donné par de Blainville à l'embranchement des *mollusques*.

MALACTIQUE. adj. et s. m. [*malacticus*, μαλακτικὸς, de μαλάσσειν, ramollir; all. *erweichend*, it. et esp. *malactico*]. Synonyme inusité d'*émollient*.

MALADE. adj. et s. [*æger*, *ægrotus*, νοσέων, all. *krank*, angl. *sick*, *ill*, *distempered*, it. *ammalato*, esp. *enfermo*]. Qui est dans l'état de maladie.

MALADIE. s. f. [*morbus*, νόσος, all. *Krankheit*, angl. *disease*, *malady*, it. *malattia*, esp. *enfermedad*]. Perturbation survenant dans une ou plusieurs des parties simples ou composées du corps, et se manifestant par le trouble des actes d'un ou de plusieurs organes, d'un ou plusieurs appareils. — L'étude des maladies (*nosologie*) suppose connues : 1° l'anatomie et la physiologie normales, comme l'étude de ces sciences suppose connues la physique et la chimie; 2° la science des milieux, l'action réciproque du milieu sur l'être vivant, et de celui-ci sur celui-là, qui montrent que l'économie ou ses parties, et leurs actes, sont susceptibles d'osciller entre certaines limites (tant de conformation que d'énergie), selon les conditions de milieu dans lesquelles l'être s'est développé, et que l'état de maladie est relatif à la constitution intime et à l'énergie habituelle des actions organiques de l'individu; 3° l'anatomie pathologique qui fait connaître les altérations que sont susceptibles de présenter toutes les parties d'ordre quelconque, depuis les principes immédiats, les éléments anatomiques et les humeurs, jusqu'à l'organisme considéré comme un tout indivisible, et les limites de conformation entre lesquelles ces parties peuvent varier sans cesser de se nourrir. Or, dans chaque ordre de parties, l'altération offre : un commencement, une période de croissance, une période d'état, et une terminaison qui peut être la mort de cette partie du corps avec ou sans cessation de la vie de l'économie entière, ou une période décroissante qui peut consommer le retour à l'état normal. L'examen des actes morbides accomplis (*symptomatologie*) par chaque partie, durant ces diverses phases, constitue l'étude de la *marche* de la maladie; celle-ci présente ou non des alternatives d'augmentation et de diminution d'intensité, etc., selon qu'un ou plusieurs organes, par exemple, s'altèrent, puis se guérissent successivement, ou suivant d'autres circonstances encore. La conséquence de cet examen est la connaissance de la *durée* de la maladie, laquelle varie selon toutes ces circonstances. La lésion peut exister depuis longtemps et ne se manifester par aucun trouble : tel est le cas de l'altération graisseuse des capillaires, cause de l'apoplexie; elle peut durer longtemps et la maladie fort peu. L'anatomie pathologique est donc aussi indispensable à l'étude des causes des maladies (*étiologie*) que la connaissance des milieux où vit l'être, de sa constitution normale et des actes qu'il accomplit (*antécédents*). Établir que telle modification, tel *trouble* survenu dans une ou plusieurs fonctions se rattache à la *lésion* de tel organe, et que celui ou ceux qui sont altérés doivent modifier de telle manière l'action de ceux qui, restés sains, ont avec lui des relations directes ou indirectes, constitue le *diagnostic*. Le jugement porté sur les phases probables que doit parcourir la lésion reconnue, d'après la nature des phénomènes morbides ou d'après l'examen des changements qu'elle a causés dans les caractères physiques d'un ou de plusieurs organes (*percussion, toucher, examen direct*), constitue le *pronostic*. Le pronostic et le diagnostic, plus que tous les autres côtés des maladies, exigent la connaissance approfondie de l'anatomie normale et pathologique et de la physiologie. Le préjugé qui consiste à regarder ces sciences comme accessoires dérive de la croyance erronée qu'il existe une différence complète entre les actes normaux et les phénomènes morbides supposés constituer des espèces à part. Enfin la connaissance des causes et de la nature de la lésion guide dans le choix du *traitement*. — Une *maladie* est une succession d'actes anormaux qui, avec la lésion d'un même organe pour point de départ, offrent des différences très notables d'un individu à un autre, et, qui plus est, sur le même individu, selon les âges, les lieux, et selon un très grand nombre de circonstances dépendantes du malade. La maladie n'est point un être comparable à un individu animal ou végétal. Elle est un état accidentel d'une partie solide ou liquide, et des actes correspondants, de l'économie, survenant pendant l'évolution de chaque existence; comprenant depuis les moindres troubles de la menstruation jusqu'à la méningite ; depuis la production épidermique accidentelle la plus minime jusqu'à celle des plus grosses tumeurs; interrompant la régularité de la vie d'une manière temporaire ou permanente, selon qu'après son apparition cet état décroît graduellement et disparaît, ou que, devenant permanent, il détermine la mort. La notion de maladie, en tant que constituant un tout distinct, n'a qu'une existence subjective ou intellectuelle; c'est par le groupement de l'ensemble ou d'un certain nombre des phénomènes accidentels qui ont lieu successivement, que l'on détermine une maladie. Aussi on ne peut comparer les maladies aux êtres offrant un ensemble de caractères coexistants, toujours les mêmes, et susceptibles d'être constatés simultanément sur un seul individu. Comme les *monstruosités*, les maladies peuvent être réunies en classes, en ordres et en genres; seulement, dans ces genres, les séries de phénomènes anormaux observés à diverses reprises sur le même être, ou simultanément sur des êtres différents, représentent chacun une espèce ou *cas morbide*, distinct des autres à trop d'égards pour qu'il soit possible de considérer ces phénomènes comme se ressemblant à l'égal des individus des règnes animal et végétal, et de les désigner à l'aide d'une nomenclature analogue. Les maladies étant des états anormaux qu'amènent des causes, si ces causes étaient toujours susceptibles d'être déterminées, la classification rationnelle, idéale, des maladies, quant aux *divisions fondamentales* ou de *classes*, serait la *classification étiologique*. Ce serait aussi la plus utile en pratique : 1° en ce que, très souvent, la cause prolonge longtemps son action; 2° par la raison que la nature de la cause détermine la nature du mal (V. CAUSE). Les *divisions secondaires* de chaque classe en *ordres* devront être fondées sur l'examen des ordres de parties lésés (principes immédiats et éléments, tissus et humeurs, systèmes, organes, appareils). Les *subdivisions* des ordres en *genres* seront établies d'après la considération des espèces de principes ou d'éléments, d'humeurs ou de tissus, etc., qui sont le siège de la lésion. Dans chaque genre viendront se ranger des *espèces* dont la détermination repose sur quelques caractères communs offerts par chaque cas : ainsi dans les genres pneumonie et fracture, on aura autant d'espèces selon que la première sera aiguë ou chronique, se présentera chez un enfant, un adulte ou un vieillard ; selon que la seconde sera simple ou comminutive, etc. On pourra scinder les classes, ordres et genres, comme dans toute classification, en sections ou tribus ; divisions intérieures de chaque groupe qui, étant secondaires, peuvent être omises. Tout classement conduit à une *nomenclature*, fondée sur la connaissance des parties affectées, sur la nature ou la cause de la lésion. Or, jusqu'à présent, chaque maladie ne peut être désignée que par un nom conventionnel ou une périphrase, et il faut regarder comme vicieuses et prématurées les nomenclatures établies sur des notions hypothétiques ou sur la connaissance d'un seul ordre de parties du corps, telles que les organes, à l'exclusion des autres ordres de parties; ou qui ont été établies sans s'assurer même s'il est certain qu'il s'agit de tel ou tel organe. Toutes les fois que les groupes de corps organisés ou de phénomènes qui s'y rattachent sont analysés convenablement, ou que les lois de leur constitution ou de leurs actes sont connues, ils se classent d'après une même méthode dite *méthode naturelle*, susceptible d'exprimer la coordination des êtres (V. BIOTAXIE), de leurs parties et de leurs actes, tant normaux que morbides. C'est ce que montre la classification tératologique de Geoffroy Saint-Hilaire (V. MONSTRUOSITÉ), qui, étant une application partielle de cette méthode à un côté de la pathologie, a devancé l'application à l'ensemble des maladies. La classification naturelle est caractérisée par ce fait, que les corps ou les phénomènes y sont rangés d'après leur nature même, d'après les caractères qui leur appartiennent en propre, et non d'après quelques caractères exclusivement. Il y a quatre classes ou groupes fondamentaux de maladies établis d'après la considération des causes (*classification étiologique*). Ire CLASSE. Maladies dues à l'action ou à la réaction du milieu sur l'être vivant, à des influences matérielles extérieures : *a*. astronomiques ou des saisons; *b*. physiques et météorologiques; *c*. chimiques (empoisonnement); *d*. organiques ou provenant du milieu végétal et animal (virus, venin). — IIe CLASSE. Maladies dues à l'état de la constitution individuelle (monstruosités, états héréditaires, vie intra-utérine pour les monstres), se manifestant selon les âges et la nature des milieux. — IIIe CLASSE. Maladies résultant de l'activité spontanée (*spontanéité morbide* ou *usure*) de l'économie, de son évolution ou essor naturel, des phénomènes qui lui sont propres, de la nutrition, du développement, de la reproduction, diminués, troublés ou exagérés, d'une ou de plusieurs espèces d'éléments anatomiques ou de tissus, etc.; de la réaction d'un ou de plusieurs appareils sur un ou plusieurs autres (inflammations, troubles causés lors de la première menstruation, etc.). Ces perturbations portent surtout sur l'intensité ou la vitesse des actes normaux, et souvent elles déterminent la manifestation prématurée de phénomènes ou de lésions qui se seraient montrés plus tard. — IVe CLASSE. Maladies dues à l'influence sociale : elles sont en quelque sorte relatives au degré de civilisation (aliénation mentale), et n'offrent pas toujours de distinction nette entre l'état morbide et celui de santé. — La division des parties du corps indique suffisamment en quels *ordres*, quand il y a lieu, chaque classe, et en quels *genres* chaque ordre, etc., doivent être subdivisés. — On divise artificiellement les maladies en *externes*, ainsi appelées parce qu'elles attaquent des parties sensibles à la vue ou parce qu'elles se guérissent par l'opération de la main ou par des topiques; et en *internes*, qui n'attaquent que les organes et les fonctions hors de la portée des sens, ou qui sont produites par une cause interne. Les premières sont du ressort de l'*art chirurgical*, et les secondes du domaine de l'*art médical* proprement dit. On a distingué les maladies en *sporadiques*, *endémiques* et *épidémiques ;* en *idiopathiques*, *essentielles* ou *primitives*, et *sympathiques*, *secondaires*, *consécutives*, ou *symptomatiques*, *spécifiques* (V. ces mots). Par rapport à leur durée, elles sont *aiguës* ou *chroniques*. Une maladie est *simple*, lorsque les symptômes peuvent tous se rapporter à une seule affection; *compliquée*, quand les symptômes de deux ou de plusieurs affections existent simultanément. — *Délimitation des maladies*. V. INDIVIDUALITÉ.

Maladie d'Addison. V. BRONZÉE (*Maladie*). — *Maladie ansérine*. Amaigrissement qu'on observe souvent dans la pellagre ancienne, qui est dû à la disparition du tissu adipeux entre les os du carpe et autour des doigts, et qui donne lieu à une remarquable saillie des tendons; ce qui, jusqu'à un certain point, fait ressembler la main à une patte d'oie, d'où le nom de *maladie ansérine*. Cette apparence est beaucoup moins marquée aux extrémités inférieures. — *Maladie aphteuse*. V. STOMATITE *aphteuse*. — *Maladie apparente*. Celle dont les signes se manifestent extérieurement. — *Maladie asthénique.* V. BROWNISME.

Maladie de Basedow. V. GOITRE *exophtalmique.* — *Maladie bleue.* V. CYANOSE. — *Maladie de Bright.* V. ALBUMINURIE et NÉPHRITE. — *Maladie de Brünn.* Maladie épidémique singulière qui éclata dans la Moravie en 1578. Après quelques prodromes généraux, il survenait une violente inflammation sur les parties où l'on avait appliqué des ventouses (on sait qu'au XVI^e^ siècle les bains et les ventouses étaient d'un usage très fréquent) ; il s'y formait des abcès, dégénérant en ulcères sanieux environnés de pustules. Souvent toute la portion du derme comprise dans la circonférence de la ventouse tombait en putréfaction, et laissait à sa place un ulcère phagédénique. Chez quelques-uns le corps se couvrait de pustules qui rendaient le visage difforme et horrible. Dans le progrès de la maladie, il survenait à la tête des callosités qui se rompaient avec de grandes douleurs. Des douleurs ostéocopes se faisaient sentir, surtout dans la nuit. Le peuple crut que les bains avaient été empoisonnés, ou que les instruments des barbiers ventouseurs étaient chargés de venin. Rien ne justifia, bien entendu, de pareils bruits. On crut aussi que la maladie avait été propagée par plusieurs malades vénériens qui avaient pris des bains. Laissant de côté ce mode très douteux de propagation, on est porté à voir dans la maladie de Brünn une épidémie de syphilis. — *Maladie bruyante.* V. STREPITOSUS *morbus.*

Maladie carbonculaire. V. CHARBON. — *Maladie chancelante.* V. MALADIE *tremblante.* — *Maladie des chats* et *des chiens* [*maladie du jeune âge, gastro-bronchite, coryza, fièvre muqueuse, morve des chiens*]. Maladie des jeunes chiens caractérisée surtout par un catarrhe des muqueuses. Tous les chiens l'ont avant douze à quinze mois, mais généralement elle passe inaperçue. Tous les carnivores des genres *Canis* et *Felis* sont dans le même cas. Elle n'atteint qu'une fois le même individu. La question de contagion n'est pas résolue. Chez tous les chiens, on fait, en pressant l'anus, sortir une humeur fournie par les glandes anales : on prétend qu'en ayant soin de procurer chaque jour, par la pression, l'évacuation de cette humeur, on atténue la gravité du mal, mais il n'en est rien, cette humeur est normale. La *maladie des chats* se présente avec des caractères analogues. Il n'est pas rare de voir, dans le cours de cette affection, survenir une ophtalmie symptomatique avec ulcération de la cornée, et une éruption miliaire sur diverses parties du corps. D'autres fois elle se complique de chorée. Aucun remède n'est spécifique. Les évacuants réussissent au début ; l'huile de ricin et le sulfate de soude sont à préférer. Lorsque l'état catarrhal persiste, les dérivatifs extérieurs, séton, pommade stibiée, vésicatoire, sont indiqués. Le pronostic ne devient grave que dans le cas de complication vers l'appareil cérébro-spinal ou vers celui de la respiration. — *Maladie des chiffonniers* et *des trieurs de laine.* Variété exceptionnelle de charbon, dans laquelle l'inoculation se produit par la voie pulmonaire, à la suite de l'inhalation de poussières émanées de chiffons ou de laines et contenant des spores charbonneuses. Les symptômes généraux sont très graves et très rapides. A l'autopsie, on trouve des épanchements pleuraux, une infiltration du tissu cellulaire du médiastin, une tuméfaction des ganglions bronchiques. — *Maladie du coït.* V. MAL *du coït.* — *Maladie communiquée.* V. CONTAGIEUX et INOCULABLE. — *Maladie convulsive* (Tessier). V. MALADIE *tremblante.* — *Maladie cutanée.* V. DERMATOSE.

Maladie éteinte. Maladie qui existait autrefois, mais ne reparait plus par suite d'améliorations dans l'etat social ou autres circonstances.

Maladie des femmes. Nom vulgaire des maladies du vagin et de l'utérus. — *Maladie folle.* V. MALADIE *tremblante.*

Maladie ou *affection générale.* Maladie dans laquelle toutes les parties de l'économie offrent des troubles de la nutrition, et, par suite, des actes qu'elles accomplissent. Ces maladies ont été nommées *maladies du sang*, soit parce qu'on a supposé que ce liquide était primitivement lésé (ce qui est souvent réel); soit parce que seul il présente des changements appréciables, ou du moins appréciés jusqu'à présent. Elles paraissent remarquables par l'absence de lésions ou le peu d'intensité des lésions observées, si l'on n'a égard qu'aux organes considérés quant à leur forme, leur couleur et leur consistance, au lieu de chercher les lésions là où elles existent réellement, c'est-à-dire dans les substances organiques. Celles-ci, en effet, modifiées dans la quantité des matériaux qui servent à leur formation, ou dans leur qualité, acquièrent d'autres propriétés organiques que celles qu'elles doivent avoir normalement; d'où perturbation dans les actes qu'elles accomplissent. De cette perturbation naît l'état pathologique ; si, au lieu d'avoir frappé une substance organique solide et *localisée*, l'altération porte sur une des substances liquides qui circulent avec le sang, la maladie devient *générale*, avec une plus ou moins grande rapidité, selon sa nature. Telles sont les fièvres typhoïde, variolique, scarlatineuse, le choléra, la peste, le charbon, la syphilis, l'albuminurie, l'infection purulente, etc. — *Maladie de Graves.* V. GOITRE *exophtalmique.*

Maladie de Hanovre. V. MAL *du coït.* — *Maladie herculéenne.* V. ÉPILEPSIE. — *Maladie héréditaire.* V. HÉRÉDITÉ *des maladies.*

Maladie imaginaire. V. HYPOCONDRIE et NOSOMANIE.

Maladie du lait. V. MILK SIKNESS. — *Maladie lunatique.* V. EPILEPSIE et OPHTALMIE *périodique.*

Maladie de Ménière. V. VERTIGE *auriculaire.* — *Maladies mentales.* V. ALIÉNATION et FOLIE. — *Maladie des mineurs.* V. ANÉMIE. — *Maladies des mystiques.* Celles qui entraînent des phénomènes d'*extase* avec ou sans *stigmates, hallucinations* et *illusions.* Ces maladies sont de celles qu'amène une abstinence relative d'une durée plus ou moins longue (hystérie, gastralgies, maladies articulaires, maladies des os, etc.). Il n'y a pas d'exemple de mystiques ayant offert d'emblée les phénomènes précédents à l'état sain, ou du moins sans alimentation insuffisante préalable accompagnée généralement soit d'excitation intellectuelle, soit d'abstinence sexuelle, etc.

Maladie nerveuse. V. NÉVROSE. — *Maladie noire.* V. MÉLÆNA. — *Maladies nouvelles* (Anglada). Celles qui, dans telle ou telle période donnée de l'évolution sociale, sont observées pour la première fois. V. CHRONOLOGIE *médicale.*

Maladie pandémique. V. PANDÉMIE. — *Maladie des passis* ou *des petits.* V. GATTINE. — *Maladie du pays.* V. NOSTALGIE. — *Maladie de la peau.* V. DERMATOSE. — *Maladie pédiculaire.* V. PHTHIRIASE. — *Maladie de Périnthe.* V. ÉPIDÉMIE *de Périnthe.* — *Maladie piquante.* V. SOIE *du porc.* — *Maladies des plantes.* V. ÉPIPHYTIQUE et PHYTOPATHOLOGIE. — *Maladie de poitrine du gros bétail.* V. PÉRIPNEUMONIE. — *Maladie populaire.* V. ÉPIDÉMIE et PANDÉMIE.

Maladie régionale. V. ENDÉMIE. — *Maladies religieuses.* Maladies du système nerveux, qui naissent sous l'empire des émotions et des idées religieuses. Elles sont essentiellement épidémiques. On peut y rattacher les *flagellants* du moyen âge, les *sorciers* des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les *visionnaires des Cévennes*, les *possédés*, les *convulsionnaires de Saint-Médard*, les accidents qui se manifestent dans les *camp-meetings*, ou assemblées religieuses des États-Unis, et la singulière épidémie, qui, en

1850, frappa, en Suède, un grand nombre de personnes et qui était caractérisée par un besoin irrésistible de prêcher. — *Maladie rouge des bêtes à cornes.* V. Maladie *de Sologne.*

Maladie sacrée. L'épilepsie. — *Maladie de sang.* Maladie des bêtes à laine. V. Sang *de rate.* — *Maladie des Scythes.* Affection décrite par Hippocrate (*Des airs, des eaux et des lieux*, § 22), qui attaquait les Scythes, et qui consistait principalement dans l'impuissance. Quand, après divers moyens, cette impuissance paraissait définitive, les patients prenaient des habits de femmes et faisaient des ouvrages de femmes. La maladie appelée *féminine* par Hérodote, et à laquelle les Scythes étaient sujets, paraît être la même. On a fait diverses conjectures pour interpréter la description donnée par Hérodote et Hippocrate. On y a vu, entre autres, une maladie morale, le vice de ceux que les anciens nommaient *pathici.* Mais l'interprétation la plus vraisemblable est celle qui rapproche la *maladie des Scythes* d'une atrophie des testicules observée par Larrey sur l'armée d'Égypte. V. Éviration. — *Maladies secrètes.* Dans le vulgaire, la blennorrhagie et la syphilis. — *Maladie de Siam.* V. Jaune (*Fièvre*). — *Maladie de Sologne.* Maladie des bêtes ovines (Flandrin et Tessier) enzootique dans la Sologne; dite aussi *mal rouge*, *maladie rouge*, parce que les malades rendent quelquefois du sang avec les urines; *maladie de sang*, parce qu'elle a été assimilée au *sang de rate.* Les causes de cette maladie dépendent de la nature du sol, des habitations très humides, de la nourriture, etc. Aujourd'hui cette maladie est reconnue comme étant une forme grave de la *cachexie aqueuse*, nullement assimilable au sang de rate. Dès qu'elle se déclare, il faut améliorer l'alimentation et les conditions hygiéniques des troupeaux. — *Maladie spontanée.* V. Spontanéité *morbide.* — *Maladie sténique.* V. Brownisme.

Maladie tachetée. V. Bronzée (*Maladie*). — *Maladie tremblante* [*maladie convulsive*, *maladie folle*, *maladie chancelante*, *mal de nerfs*, *névralgie lombaire*, *prurigo lombaire*, *brandellens*]. Maladie des bêtes ovines, qui le plus souvent a tous les caractères d'un prurigo; d'autres fois, elle se rapproche de l'épilepsie et constitue une véritable maladie convulsive. Dans le premier cas, elle débute par des démangeaisons qui se manifestent d'abord à l'origine de la queue et à la croupe, d'où elles se propagent peu à peu aux reins, aux membres, à la tête, et dont l'intensité va en augmentant. La faiblesse des reins les accompagne, et s'accroît en proportion, dégénérant enfin en paralysie complète. Le mouton prend un air inquiet et égaré, et la moindre chose lui inspire de la frayeur; la peau des lombes présente de petites plaques irrégulières recouvertes d'une matière furfuracée. L'autre variété de la maladie, celle qui se rapproche de l'épilepsie, commence par une raideur particulière de la région lombaire. Le mouton, embarrassé dans ses mouvements, tient les oreilles basses; il chancelle du train de derrière; il est sujet à des tremblements généraux qui ne durent que quelques instants, se renouvellent à des intervalles variables, et plus tard dégénèrent en convulsions. Cette maladie est très dangereuse. On la regarde comme héréditaire; aussi on sacrifie toutes les bêtes provenant de montes faites par des béliers ayant donné ultérieurement des signes évidents de cette maladie. On a essayé la saignée, les boissons camphrées, les exutoires. Ce qui paraît avoir réussi quelquefois, ce sont des injections d'essence de térébenthine dans le tissu cellulaire sous-cutané, à l'aide d'une incision faite à la peau du dos (H. d'Arboval).

Maladie vénérienne. V. Syphilis. — *Maladie vénérienne des solipèdes.* V. Mal *de coït.* — *Maladie vésiculeuse.* V. Pemphigus. — *Maladie de la vigne.* V. Épiphytique.

MALADIF, IVE. adj. [*valetudinarius*, all. *kränklich*, angl. *sickly*, it. *malaticcio*, esp. *enfermizo*]. Se dit d'un individu sujet à être malade.

MALADRERIE. s. f. Synonyme de *léproserie.*

MALAGMA. s. m. [*malagma*, μάλαγμα, μαλάσσειν, amollir; all. *Breiumschlag*, angl. et it. *malagma*]. Topique qui ramollit, cataplasme émollient. || Topique mou.

MALAIRE. adj. [de *mala*, joue; angl. *malar*, it. *malare*, esp. *malar*]. Qui a rapport à la joue. — *Apophyse malaire.* Éminence rugueuse située sur la partie externe de l'os maxillaire supérieur, s'articulant par une surface large et inégale avec l'os malaire. — *Canal malaire.* Petit canal creusé dans l'épaisseur de l'os malaire, donnant passage à une artériole et à un filet nerveux, et ayant la forme d'un Y, dont les trois branches s'ouvrent, par autant de trous, sur les faces externe et interne de la partie malaire de l'os de ce nom et sur la face supérieure de sa partie orbitaire. — *Os malaire* [*os de la pommette, os jugal*]. Petit os irrégulièrement quadrilatère, formant la saillie de la pommette, sur les côtés de la face, et articulé par son angle supérieur, long et épais, avec l'apophyse orbitaire externe du frontal; par son angle inférieur, peu saillant, avec l'apophyse zygomatique du maxillaire supérieur; par l'antérieur, avec le rebord orbitaire de celui-ci, par le postérieur, avec l'apophyse zygomatique de l'os temporal. On lui distingue deux parties : l'une *malaire*, offrant une face sous-cutanée, externe, convexe, et une face profonde, concave, percées toutes deux de trous qui conduisent au canal malaire ; l'autre *orbitaire*, dont la face supérieure, concave, fait partie de l'orbite et présente le troisième orifice du canal malaire. — *Tubercule malaire.* Tubercule saillant que présente en bas et en avant la face externe de l'os malaire.

MALAISE. s. m. [*corporis anxietas*, all. *Unbehagen*; *Missbefinden*, angl. *uneasiness*, it. *incommodità*, esp. *malestar*]. État incommode, dans lequel les actions organiques du corps ne s'exécutent pas normalement, sans être assez dérangées pour constituer une *maladie.*

MALAMBO. s. m. Nom donné à une écorce qui a été apportée de Santa-Fé de Bogota, en 1806, et que quelques auteurs attribuent au *Drymis Winteri*, Forster, d'autres à un *Cusparia*, mais qui est fournie, en réalité, par le *Croton Malambo*, Karst., arbrisseau du Vénézuéla, de la Nouvelle-Grenade et des Antilles, de la famille des euphorbiacées. Cette écorce est épaisse de 7 à 9 millimètres, cassante, d'une couleur cendrée, recouverte d'un épiderme brun tuberculeux; son odeur est forte, sa saveur amère et poivrée. On l'a employée comme tonique et fébrifuge.

MALAMIDE. s. f. V. Asparagine.

MALAMIDIQUE. adj. — *Acide malamidique.* V. Aspartique.

MALANDRE. s. f. [all. *Mauke*, angl. *malanders*, it. *malandra*, esp. *grietas*]. En vétérinaire, crevasse située au pli du genou, et d'où découle une humeur âcre qui corrode la peau.

MALANDRIE. s. f. Nom vulgaire d'une variété d'éléphantiasis.

MALAPTÉRURE. s. m. V. Électrogène.

MALARIA. s. f. [de l'ital. *mala*, mauvais, et *aria*, air]. Nom que les Italiens donnent aux effluves paludéens producteurs des fièvres intermittentes et rémittentes. Pendant quelques mois Rome est sujette à la *malaria.*

MALATE. s. m. [de *malum*, pomme; all. *apfelsaures Salz*, angl. *malate*, it. et esp. *malato*, *sorbate*]. Nom générique des sels formés par l'union de l'acide malique avec les bases. On en trouve plusieurs dans le règne végétal, tels que ceux de chaux, de magnésie, de potasse. Ils sont acides ou neutres, presque tous solubles dans l'eau. On n'emploie en médecine que celui de fer. — *Malate acide d'althéine.* V. Asparagine. — *Malate de fer* (*extrait de*

Mars pommé). On l'obtient en faisant digérer pendant trois jours, dans un vase de fer clos, à la température de 25°, 1 partie de limaille de fer porphyrisé et 8 parties de suc de pommes aigres; augmentant ensuite la chaleur, évaporant jusqu'à réduction de moitié, passant la liqueur, et la concentrant jusqu'à consistance d'extrait au bain-marie; on le conserve dans des bocaux de verre soigneusement bouchés.

MALAXATION. s. f. Action de malaxer, sorte de *massage*.

MALAXER. v. a. [μαλάσσειν, ramollir; *mollire, subigere*, all. *kneten*, angl. *to malaxate*, it. *impastare*]. Pétrir une substance pour la rendre plus molle et plus ductile. V. MASSAGE.

MAL-BOUCHÉ, MAL-DENTÉ, ÉE. adj. Se dit d'un cheval chez lequel une mauvaise disposition des dents, une usure trop lente ou trop rapide, rendent difficile ou impossible l'appréciation de l'âge.

MALCONFORMATION. s. f. V. MALFORMATION.

MÂLE. adj. et s. m. [*masculus*, ἄρσην, all. *männlich, Männchen*, angl. *male*, it. *maschio*, esp. *macho*]. Qui est du sexe masculin, qui appartient au sexe masculin. = En botanique, *fleur mâle*, celle qui n'a que des étamines.

MALÉINE s. f. [de *maleus*, morve]. Substance spécifique extraite des cultures du bacille de la morve et qui, injectée aux animaux morveux, provoque chez eux un ensemble de phénomènes locaux et généraux permettant d'affirmer l'existence de la morve.

MALÉIQUE. adj. — *Acide maléique* [*acide pyromalique* ou *pyrosorbique*, *maléinique* ou *parafumarique*] ($C^8H^4O^8$). Corps formé aux dépens de l'acide malique chauffé rapidement vers 180°; il se forme en même temps un peu d'*acide fumarique*, son isomère. Il cristallise en cristaux incolores et efflorescents; il se dissout facilement dans l'eau, l'éther et l'alcool, fond à 130°, bout à 160° en devenant anhydre. Il est bibasique. Chauffé à 150°, il donne l'acide fumarique. L'acide anhydre est en beaux cristaux incolores, fusibles à 75°, bouillant à 176°.

MALFORMATION. s. f. Nom donné soit aux anomalies en général; soit à celles qui, plus ou moins légères, sont curables par l'intervention de la chirurgie, comme la syndactylie, etc.; soit enfin à toutes les variations morphologiques du corps ou de ses parties qui sont *congénitales*: les *déformations* sont les variations morphologiques *acquises*.

MALICORIUM. s. m. [it. *malicorio*]. Nom latin, conservé en français, de l'écorce de la grenade.

MALIGNITÉ. s. f. [*malignitas*, κακοήθεια, all. *Bösartigkeit*, angl. *malignancy*, it. *malignità*, esp. *malignidad*]. Qualité nuisible d'une chose. = En médecine, caractère insidieux d'une maladie, qui se manifeste par l'apparition de symptômes inaccoutumés ou par une modification dans l'évolution des symptômes habituels, et qui amène souvent une mort rapide dont l'explication ne se trouve pas toujours dans les lésions constatées à l'autopsie. La *malignité* des maladies ne doit pas plus être confondue avec leur *gravité*, que la bénignité avec la légèreté: c'est la forme anormale, la marche irrégulière des symptômes qui produit la malignité; c'est l'intensité des symptômes normaux qui fait la gravité. — La *malignité des tumeurs* n'est pas due à une propriété spéciale et nouvelle des éléments anatomiques, différente des propriétés de nutrition, de développement et de reproduction, et inhérente à une espèce, nouvelle aussi, d'éléments anatomiques: elle est due à une perturbation accidentelle de ces propriétés. En d'autres termes, ce n'est pas à tel ou tel élément anatomique qu'on doit attribuer la malignité des tumeurs, aucun élément ne jouissant à cet égard de qualités spécialement nuisibles.

MALIN, INE. adj. [*malignus*, κακοήθης, all. *bosartig*, angl. *malignant*, it. et esp. *maligno*]. Se dit des maladies qui présentent le caractère de la malignité: *fièvre maligne, pustule maligne, scarlatine maligne, ulcère malin*. — *Angine maligne*. V. ANGINE *couenneuse*. — *Tumeurs malignes*. Celles qui se développent en peu de temps, envahissent simultanément ou successivement plusieurs organes, sont sujettes à un agrandissement rapide lorsqu'elles s'ulcèrent, et récidivent si on les enlève. V. BÉNIN.

MALIQUE. adj. — *Acide malique* [*acide des pommes, acide malusien* (Guyton de Morveau), *acide pommique*, (Brugnatelli), *acide sorbique* (Donovan), *malate hydrique* ou *malate normal*] ($C^8H^6O^{10}$). Acide découvert par Scheele; il existe dans presque tous les fruits, surtout les pommes, prunes, prunelles, baies d'épine-vinette et de sorbier. On peut le préparer artificiellement en chauffant l'acide aspartique avec l'acide azotique. Il cristallise en mamelons blancs, très solubles dans l'eau, déliquescents, d'une saveur acide. C'est un acide bibasique formant des sels cristallisables avec les acides. En solution, l'acide malique naturel, extrait des baies de sorbier, est lævogyre; l'acide préparé artificiellement est inactif. Chauffé à 180°, l'acide malique perd deux molécules d'eau et donne naissance aux acides fumarique et maléique, qui sont isomères. Chauffé avec de l'acide iodhydrique, il fournit de l'acide succinique; inversement, il prend naissance quand on chauffe l'acide tartrique dans les mêmes conditions: ces trois acides, malique, succinique et tartrique, ont des relations démontrées par les réactions précédentes et par leur mode de constitution.

MALIS. [μαλὶς, *maleus*, all. *Mauke, Rotz*, angl. *glanders*, it. *moccio, ciamorro*]. Nom grec de la morve. = Nom donné à des affections cutanées produites par des insectes parasites: *malis pediculi*, phthiriase; *malis dracunculi*, filaire; *malis acari*, gale.

MALLÉABILITÉ. s. f. [de *malleare*, travailler au marteau; all. *Schmiedbarkeit*, angl. *malleability*, it. *malleabilità*, esp. *maleabilitad*]. Propriété qu'ont certains métaux de se réduire en lames sous le choc du marteau ou la pression du laminoir.

MALLÉABLE. adj. [*ductilis*, all. *schmiedbar*, angl. *malleable*, it. *malleabile*, esp. *maleable*]. Se dit d'un métal doué de malléabilité. L'argent, l'or, le fer, etc., sont *malléables*.

MALLÉAIRE. adj. [de *malleus*, marteau]. Qui se rapporte au *marteau*, l'un des osselets de l'oreille moyenne. — *Muscles malléaires*. V. MARTEAU et OREILLE.

MALLÉOLAIRE. adj. [*malleolaris*, de *malleolus*, malléole; angl. *malleolar*, it. *malleolare*, esp. *maleolar*]. Qui a rapport aux malléoles. — *Artères malléolaires*. Branches fournies par l'artère tibiale antérieure au niveau du cou-de-pied. Elles sont au nombre de deux, distinguées en interne et externe, et se divisent, au niveau des malléoles correspondantes, en rameaux destinés aux os, au périoste et à l'articulation tibio-tarsienne. — *Ligaments malléolaires*. Ligaments qui vont des malléoles aux os du pied. V. TIBIO-TARSIEN.

MALLÉOLE. s. f. [diminutif de *malleus*, marteau; *talus*, all. *Knöchel*, angl. *malleolus*, it. *malleolo*, esp. *maleolo*]. Nom donné à deux saillies osseuses, vulgairement appelées *chevilles du pied*, situées l'une au côté interne, et l'autre au côté externe de la partie inférieure de la jambe. La première est une éminence du tibia; la seconde est formée par l'extrémité tarsienne du péroné. Elles constituent une sorte de mortaise dans laquelle est enclavé l'astragale. V. PÉRONÉ et TIBIA.

MALLÉOMYCE. s. m. Nom donné par Hallier à un champignon trouvé par lui dans le pus morveux, et qu'il considère comme l'élément virulent de la morve.

MALMIGNATHE. s. m. Nom vulgaire du *Latrodectus malmignathus*, Walk., araignée dont la morsure est regardée comme venimeuse, mais qui, en réalité, n'est pas plus dangereuse que les autres araignées.

MALOBIURIQUE. adj. — *Acide malobiurique*. Corps analogue à l'acide barbiturique, obtenu en chauffant celui-ci avec l'urée.

MALOÏLE. s. m. [*essence de pommes pourries*]. Essence plus légère que l'eau, d'odeur et de goût musqués, d'un gris jaunâtre, obtenue par la distillation des pommes de rainette et de calville. Elle bout à 109°, et distille complètement; soluble dans l'alcool et l'éther, peu dans l'eau.

MALONIQUE. adj. — *Acide malonique*. Corps cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool, qui se produit quand on traite l'acide barbiturique par la potasse, ou l'acide malique par le bichromate de potasse.

MALONYLURÉE. s. f. V. BARBITURIQUE (*Acide*).

MALPIGHI. [Anatomiste italien, 1628-1694]. — *Corpuscule de Malpighi*. V. RATE. — *Couche* ou *réseau muqueux de Malpighi*. V. ÉPIDERME. — *Glomérule de Malpighi*. V. REIN.

MALPIGHIACÉ, ÉE. adj. [*malpighiaceus*]. Se dit, en botanique, des poils de plantes en forme de navette insérés sur une base glandulaire et existant dans la plupart des espèces de la famille des malpighiacées.

MALPIGHIACÉES. s. f. pl. [*malpighiaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui comprend des arbres, des arbrisseaux et des arbustes, à feuilles opposées, simples ou composées, souvent munies de poils brûlants comme ceux de l'ortie, en forme de navette, et accompagnées de deux stipules. Fleurs en grappes, en corymbes, ou en sertules, axillaires ou terminales. Pédicelles souvent articulés et munis de deux petites bractées vers leur partie moyenne. Calice monosépale, souvent persistant, à 4 ou 5 divisions profondes; corolle à 5 pétales onguiculés; 10 étamines, rarement moins, libres ou soudées par leur base; ovaire formé de deux ou trois carpelles plus ou moins soudés entre eux, chaque loge contenant un ovule attaché à la partie supérieure de l'angle interne, ou deux ovules attachés à cet angle; trois styles. Fruit sec ou charnu, composé de trois carpelles distincts, ou bien capsule ou nuculaine ordinairement triloculaire. La capsule a ordinairement des ailes membraneuses très saillantes ou des pointes épineuses. Chaque graine a un tégument propre, peu épais, recouvrant immédiatement un embryon un peu recourbé.

MALPIGHIER. s. m. [*malpighia*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des malpighiacées et dont une espèce, le *malpighier brûlant* (*Malpighia urens*, L.), porte des feuilles dont la face inférieure a des poils brûlants comme ceux de l'ortie; un fruit drupacé de la grosseur et de la couleur des cerises, alimentaire, astringent, usité contre les diarrhées, de même que l'écorce de cet arbrisseau, qui croît aux Antilles.

MALT. s. m. [all. *Malz*, angl. *malt*, it. *malto*, esp. *malta*]. Orge qu'on a fait germer et sécher, et dont on a séparé les germes. Le malt renferme de la diastase. Le sirop d'extrait de malt et le malt lui-même sont recommandés dans quelques formes de dyspepsie, comme stomachiques.

MALTAGE. s. m. Opération exécutée pour préparer le malt.

MALTHE. s. m. V. PISSASPHALTE.

MALTINE. s. f. Matière active du malt, de nature albuminoïde, lévogyre. La chaleur et divers agents la transforment en matière insoluble et inactive. Du reste, elle existe, avec la même constitution, dans les céréales, l'eau albumineuse et plusieurs eaux naturelles, comme les eaux de la Seine, de l'Ourcq, de la Dhuis, etc. La maltine est précipitée des liquides qui la renferment par l'alcool à 90°, et par l'acide tannique. Le malt renferme une quantité de maltine égale à 0,01, quantité cent fois plus grande que celle qui est utile à la saccharification de la fécule renfermée dans le malt.

MALTOSE. s. f. ($C^{22}H^{24}O^{24}$). Produit obtenu, comme la glycose, par la diastase et l'amidon, et ayant un pouvoir rotatoire de même sens, mais triple de celui de la glycose. Par l'action prolongée des acides étendus, la maltose se transforme en glycose.

MALUSIEN. adj. — *Acide malusien*. V. MALIQUE.

MALVACÉES. s. f. pl. [*malvaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui renferme des herbes, des arbustes et des arbres, à feuilles simples, alternes ou lobées, munies de deux stipules. Fleurs régulières, axillaires, solitaires ou diversement groupées, et formant des espèces d'épis. Calice souvent accompagné d'un calicule, et monosépale, à 3 ou 5 divisions, rapprochées en forme de valves avant leur épanouissement; corolle à 5 pétales alternes avec les lobes du calice, contournés en spirale avant leur développement; étamines très nombreuses, à filets monadelphes et à anthères uniloculaires; pistil composé de plusieurs carpelles, tantôt verticillés autour d'un axe central, tantôt réunis en capitule; styles distincts, plus ou moins soudés, portant chacun un stigmate simple à leur sommet. Fruit disposé comme les carpelles autour d'un axe, ou en tête, ou soudé en une capsule pluriloculaire s'ouvrant en autant de valves qu'il y a de loges. Graines quelquefois pourvues d'un albumen mucilagineux; un embryon droit, généralement sans endosperme, ayant les cotylédons foliacés et repliés sur eux-mêmes.

MALVAT. s. m. — *Malvat du Languedoc*. Nom du charbon dans certaines parties du Languedoc.

MAMANPIAN. s. m. [*mere des pians*, angl. et esp. *mamanpian*]. Ulcère par lequel commence le *pian*.

MAMELLE. s. f. [*mamma*, ματρὸς, all. *weibliche Brust*, angl. *breast*, it. *mammella*, *poppa*, esp. *mama*, *teta*]. Nom donné à des corps glanduleux, au nombre de deux dans l'espèce humaine, hémisphériques ou légèrement coniques, situés sur les parties supérieure, latérales et antérieure de la poitrine, au niveau du grand pectoral et servant à la sécrétion et à l'excrétion du lait. Du milieu de leur surface s'élève le *mamelon* avec son *aréole* (V. MAMELON). Un tissu adipeux plus ou moins abondant, subjacent à une peau fine et délicate, entoure de toutes parts la *glande mammaire*, organe spécial de la sécrétion du lait, et donne aux mamelles leur forme arrondie et leur élasticité, en même temps qu'elle détermine leur volume. Rudimentaire chez l'homme, incomplètement lobulée et presque homogène chez la femme hors l'état de lactation, la glande mammaire, qui est convexe en avant, plane ou un peu concave en arrière, ne prend un développement parfait que pendant la lactation : alors elle est manifestement formée de petits lobes blanchâtres, unis entre eux par un tissu lamineux dense, rarement graisseux, et composés eux-mêmes de lobules contenant (fig. 282, *l*) une multitude d'acini d'où naissent les conduits excréteurs. Les conduits connus sous le nom de *vaisseaux galactophores* ou *lactifères*, émanés des lobes (*ss*), sont flexueux; extensibles, demi-transparents, ordinairement au nombre de 10 à 16, et unis entre eux par du tissu lamineux, ils se rendent au mamelon sans s'anastomoser entre eux, passent par son centre, et viennent s'ouvrir isolément à sa surface (*m*), de sorte que chaque lobe, ayant son conduit excréteur propre, représente en quelque sorte une glande distincte. Les mamelles sont un type des *glandes en grappe composée*, c'est-à-dire constituées par des *acini* nombreux rassemblés en lobules (*l*), dont le conduit excréteur (*r*) se réunit à d'autres pour former les conduits galactophores (*s*) Ces derniers sont composés d'un épithélium cylindrique, de fibres élastiques nombreuses et ramifiées, peu anastomosées, et de fibres lamineuses. Les *acini* ont leurs culs-de-sac tapissés d'épithélium polygonal, pourvu de nucléoles chez certains sujets, en manquant chez d'autres. Il existe une corrélation entre le développement des éléments anatomiques de l'utérus (fibres musculaires) et ceux de la mamelle (culs-de-sac glandulaires) pendant la grossesse. Ces derniers, presque imperceptibles hors de l'état de grossesse, deviennent visibles par multiplication de leur épithélium pendant que l'utérus grossit et que ses fibres-cellules augmentent de volume. Pendant que la sécrétion du lait est active, les cellules épithéliales des *acini* augmentent de volume et de nombre, s'infiltrent de graisse dans leur partie superficielle, et tombent avec le lobule graisseux qu'elles entourent, en même temps que leur partie profonde se régénère et produit ainsi de nouveaux matériaux à la sécrétion lactée. Au début de la sécrétion, les globules du *colostrum* sont formés par des globules blancs qui ont subi la dégénérescence graisseuse. Les mamelles reçoivent leurs artères de la mammaire interne et des intercostales aortiques; les veines, profondes et sous-cutanées, se jettent pour la plupart dans la jugulaire externe; les lymphatiques, très nombreux, vont aux ganglions de l'aisselle et aux ganglions de la cavité thoracique; les nerfs viennent des nerfs intercostaux et du plexus brachial. V. NOURRICE. — Les mamelles sont le caractère distinctif d'une classe nombreuse d'animaux, les *mammifères;* le plus ordinairement, elles ne sont pas gonflées de graisse comme chez la femme, et ne deviennent apparentes que dans le temps de l'allaitement. Le mamelon, ordinairement creux, n'est traversé que par un ou deux canaux larges, dans lesquels les conduits lactifères versent le lait. Leur nombre est très variable, même dans une même espèce; mais il est toujours en rapport avec le nombre des petits. Elles diffèrent quant à leur situation; de là la distinction des *mamelles pectorales, abdominales, inguinales*. La jument a deux mamelles inguinales, la vache en a quatre qui constituent une masse unique appelée *pis*, composée de deux parties symétriques accolées l'une à l'autre, et donnant naissance à quatre principaux mamelons, qu'on nomme les *trayons*, *tétines* ou *pis*, en arrière desquels se trouvent quelquefois deux mamelons plus petits appelés *tetins*, qui ne fournissent que rarement du lait. Dans les multipares, les mamelles sont disposées en deux rangées, une de chaque côté de la ligne médiane, depuis le pubis jusque sous le sternum. = ***Fistules de la mamelle.*** Trajets anfractueux et persistants que peut présenter la mamelle dans diverses circonstances. Tantôt la fistule est *laiteuse*, donne passage à du lait, et résulte soit d'une incision faite pour évacuer le pus d'un abcès, soit de la rupture d'un conduit galactophore ou de l'ouverture spontanée d'une collection purulente. Tantôt elle est *séro-muqueuse*, et a pour point de départ un petit kyste formé par la dilatation d'un conduit galactophore. Tantôt enfin elle est *purulente*, entretenue par le passage du pus provenant d'un abcès profond. La compression et les injections irritantes de teinture d'iode, de solution d'azotate d'argent, sont les meilleurs moyens à employer. — ***Lésions traumatiques de la mamelle.*** Les *brûlures* peuvent détruire le mamelon, oblitérer les orifices des conduits galactophores, produire sur la mamelle des cicatrices difformes qui la rendent incapable de remplir ses fonctions. Les *contusions*, très fréquentes en raison de la situation et de la saillie de l'organe, surtout pendant l'allaitement, sont suivies d'une douleur vive et de l'apparition d'une ecchymose, ou de la production d'une tumeur sanguine, qui peut donner naissance à un abcès : aussi faut-il chercher à enrayer l'inflammation par des moyens antiphlogistiques, sangsues, cataplasmes, frictions avec l'onguent napolitain, etc. Les *plaies* peuvent être graves par l'hémorragie qui les accompagne, l'ouverture des canaux galactophores qu'elles produisent, l'érysipèle qui les suit souvent ; de plus, la plaie peut pénétrer dans la poitrine. — ***Névralgies de la mamelle.*** La mamelle peut être le centre de douleurs plus ou moins vives, continues ou intermittentes, qui s'irradient en tout sens, sans que la glande soit le siège d'aucune tumeur appréciable, ou qui coïncident avec de petites tumeurs siégeant principalement du côté de l'aisselle et qualifiées, à tort, de *névromes*. Lorsque ces indurations sont en petit nombre, on peut en pratiquer l'extirpation : dans les autres cas, on aura recours aux antinévralgiques habituels, sulfate de quinine, oxyde de zinc, valériane, morphine, hydrothérapie, etc. — ***Phlegmons et abcès de la mamelle.*** Ils sont sous-cutanés, sous-mammaires ou glandulaires. Le *phlegmon sous-cutané* est *circonscrit* ou *diffus*. Circonscrit, il reconnaît pour causes une violence extérieure locale, une contusion, une brûlure, une gerçure ou crevasse du mamelon, la suppression brusque de l'allaitement; ses caractères sont les mêmes que dans les autres régions : il se termine par résolution ou par suppuration. Diffus, il est influencé dans son développement par une prédisposition générale, qui met en jeu la cause locale : il peut amener le décollement de la glande, et des accidents gangreneux, souvent mortels. Au début, on peut essayer des résolutifs ordinaires, sangsues, cataplasmes, onctions mercurielles : mais dès que la fluctuation est perçue, il faut donner issue au pus, surtout dans le phlegmon diffus, où les incisions multiples et profondes, le passage de tubes à drainage, les injections détersives, doivent être employés pour prévenir le décollement et la mortification des parties. Le *phlegmon sous-mammaire* ou *rétro-mammaire* se développe derrière la mamelle, dans le tissu cellulaire qui se trouve entre elle et les parois thoraciques, à la suite d'un traumatisme, dans le cours d'une maladie générale grave, comme la variole, la fièvre typhoïde, le plus souvent consécutivement à une carie des côtes, à une pleurésie enkystée, à des cavernes tubercu-

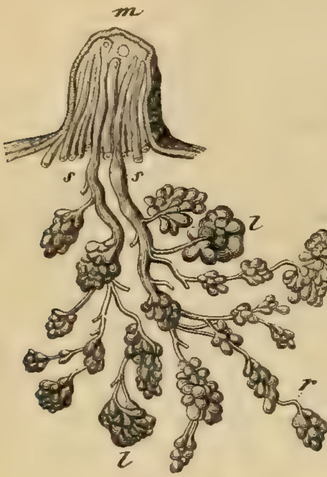

FIG. 282.

leuses. Assez souvent ce phlegmon coexiste avec une inflammation de la glande elle-même, qui peut donner lieu à un second abcès communiquant avec le premier par un canal rétréci. Même traitement que pour le phlegmon sous-cutané. Le *phlegmon glandulaire* est connu sous le nom de *mastite*. — *Tumeurs de la mamelle*. Malgré les variétés de leur constitution anatomique et de leurs caractères cliniques, ces tumeurs peuvent être, arbitrairement il est vrai, divisées en deux grandes classes : les unes, dites *bénignes*, ne récidivant pas, ne se généralisant pas, et susceptibles par conséquent, lorsqu'elles sont volumineuses, gênantes, et rebelles aux autres traitements, d'être extirpées; les autres, *malignes*, qui, présentant les conditions inverses, commandent une grande réserve à l'intervention du chirurgien. Parmi les premières, on range : l'*hypertrophie générale*, caractérisée par un développement exagéré de l'organe, continu, uniforme et indolent, les lobules étant augmentés de volume, mais non altérés dans leur texture ; l'hypertrophie partielle ou *adénome*, qui est tantôt pur, constitué par la génération d'éléments glandulaires nouveaux, tantôt précédé ou accompagné d'hypertrophie du tissu lamineux interstitiel, de tumeurs sarcomateuses ou fibro-cystiques ; le *fibrome*, dont le développement lent indique rarement la nécessité d'une opération, laquelle d'ailleurs n'est pas suivie de récidive; le *lipome*, qui présente les mêmes conditions ; la *galactocèle*, tumeur formée par du lait (ou un de ses éléments) qui tantôt s'infiltre dans le tissu cellulaire (état aigu coexistant avec un état inflammatoire), tantôt se réunit dans un véritable kyste qui constitue la galactocèle véritable, laquelle prend naissance pendant la lactation, probablement par accumulation du lait dans un conduit galactophore dont l'orifice est oblitéré ; les *kystes*, dont le siège est dans les conduits excréteurs plutôt que dans les acini, dont le contenu est séreux, séro-sanguin ou séro-muqueux, et dont le point de départ est l'oblitération d'un conduit ou une contusion du sein; les *tumeurs osseuses* et *calcaires*, qui sont rares. Le *sarcome* peut être considéré comme une tumeur maligne, puisqu'il récidive sur place ou ailleurs lorsqu'il est enlevé : l'extirpation ne doit pas moins être faite, à condition que toutes les parties malades soient rigoureusement enlevées. Enfin les *tumeurs cancéreuses* se présentent sous forme d'*épithélioma* ou de *cancer proprement dit*, et celui-ci est tantôt *squirrheux*, tantôt *encéphaloïde* : le squirrhe peut avoir son point de départ dans les parties profondes, et attirer à lui, en s'ulcérant, les tissus voisins (*squirrhe atrophique*); ou bien il envahit primitivement la peau, qui s'épaissit et se rétracte au point de gêner la respiration (*squirrhe en cuirasse*). L'extirpation, avec le bistouri de préférence, est le seul traitement qui convienne aux tumeurs cancéreuses de la mamelle lorsque l'opération est indiquée, c'est-à-dire quand les dernières racines de la maladie peuvent sûrement être extirpées, que rien ne démontre l'existence de plusieurs lésions semblables dans d'autres organes, que l'état général n'est pas profondément altéré; au contraire, elle est proscrite quand la tumeur est largement ulcérée, très adhérente aux parties profondes, compliquée d'un engorgement si étendu des ganglions de l'aisselle qu'il serait impossible d'extraire ceux-ci en totalité. = En anatomie vétérinaire, *mamelle*. V. MURAILLE.

MAMELLÉ. adj. et s. Synonyme de mammifère (Adanson, 1772).

MAMELON. s. m. [*papilla*, θηλή, all. *Brustwarze*, *Zitze*, angl. *nipple*, it. *papilla*, esp. *mamelon*, *pezon*]. Petite éminence cylindrique ou conoïde, plus ou moins rouge ou brune, qui s'élève du milieu de chaque mamelle, et à laquelle aboutissent les conduits galactophores ; sa longueur est de 0m,01 à 0m,015 ; sa surface est rugueuse et couverte de grosses papilles. Cette éminence est entourée, à sa base, d'un disque qu'on appelle son *aréole*, et qui est large de 3 à 4 centimètres, de couleur rosée, brunâtre pendant la grossesse, et présentant alors 5 à 10 nodosités dites *tubercules de Montgomery* : sa surface est rugueuse et couverte de papilles comme celle du mamelon. Au niveau de l'aréole et du mamelon, la peau, outre qu'elle est pigmentée, présente des follicules sébacés, disséminés ou formant un cercle régulier, des glandes sudoripares, et des fibres musculaires lisses, dont quelques-unes sont longitudinales, mais la plupart sont disposées circulairement en forme de sphincter : c'est la contraction de ces fibres qui produit l'érection du mamelon. — Le mamelon et son aréole peuvent s'enflammer, surtout à la suite des gerçures et des crevasses : tantôt l'inflammation siège dans la peau et peut être le point de départ d'un abcès tubéreux ou globuleux; tantôt elle siège dans les conduits galactophores, et est alors dangereuse pour l'enfant qui peut avaler avec le lait une certaine quantité de pus. — *Crevasse du mamelon*. V. GERÇURE. — *Mamelon*, saillie quelconque ayant une forme analogue à celle du mamelon proprement dit : tels sont les *mamelons* de la substance tubuleuse des reins.

MAMELONNÉ, ÉE. adj. [*mamillatus*, all. *zitzenförmig*, angl. *mammillated*, esp. *mamelonado*]. Qui présente de petits tubercules comparables à des mamelons. — *Pneumonie mamelonnée*. V. PNEUMONIE *lobulaire*.

MAMILLAIRE. adj. [de *mamilla*, petite mamelle; all. *warzenförmig*, angl. *mamillary*, it. *mammellare*, esp. *mamilar*]. Qui a la figure d'un mamelon. — *Caroncule mamillaire*. Nom donné au nerf olfactif par quelques anciens anatomistes, qui le prenaient pour un simple appendice creux du cerveau. — *Éminences* ou *tubercules mamillaires* ou *pisiformes*. Deux tubercules situés entre les pédoncules du cerveau, derrière le *tuber cinereum*, et adossés par leur partie interne. La substance blanche qui forme leur revêtement externe dépend des piliers antérieurs du trigone cérébral; leur partie centrale est formée de substance grise qui se continue avec celle qu'on trouve sur les côtés du troisième ventricule.

MAMILLÉ, ÉE ; MAMILLEUX, EUSE. adj. Qui porte des mamelons.

MAMILLIFORME. adj. [de *mamilla*, mamelle, et *forma*, forme]. Qui est en forme de mamelon. — *Glande mamilliforme*. La glande uropygienne.

MAMMAIRE. adj. [*mammarius*, de *mamma*, mamelle; angl. *mammary*, it. *mammario*, esp. *mamario*]. Qui concerne les mamelles. — *Artères mammaires*. Elles sont au nombre de deux, et distinguées en *externe* et *interne*. La *mammaire externe*, ou *grande thoracique*, branche de l'axillaire, naît au niveau du tendon du petit pectoral, et se distribue aux faisceaux du muscle grand dentelé, aux muscles grand pectoral et sous-scapulaire, et à la glande mammaire : en outre, elle donne des rameaux qui s'anastomosent avec ceux de la mammaire interne et des intercostales aortiques. La *mammaire interne*, branche de la sous-clavière, longe la face postérieure des cartilages intercostaux, et se divise, au niveau de l'appendice xiphoïde, en deux branches, l'une, interne, qui s'anastomose avec l'épigastrique dans l'épaisseur du grand droit de l'abdomen, l'autre, externe, dite *musculo-phrénique*, qui se distribue au diaphragme et aux muscles de l'abdomen : dans son trajet, la mammaire interne fournit la diaphragmatique supérieure, les intercostales antérieures, et des branches internes qui s'anastomosent derrière le sternum avec celles du côté opposé. — *Glande mammaire*. V. MAMELLE.

MAMMALOGIE. s. f. [de *mamma*, mamelle, d'où dérive *mammalia*, les mammifères, et λόγος, discours, description; all. *Mammalogia*, angl. *mammalogy*, it. *mammalogia*, esp. *mamalogia*]. Description des mammifères.

MAMMEA ou **MAMMEI**. s. m. [*Mammea americana*, L., esp. *mamei*. *albaricoque de America*, *Mammei d'Amérique*, *abricotier de Saint-Domingue*]. Grand arbre de la famille des guttifères. Le fruit, nommé *mammea*, est une baie volumineuse dont l'enveloppe externe est astringente, l'interne mince et amère, et le sarcocarpe charnu, d'un goût aromatique agréable. Les fleurs sont blanches, odorantes; distillées avec l'alcool, elles donnent l'*eau des créoles*.

MAMMIFÈRES. s. m. pl. [de *mamma*, mamelle, et *ferre*, porter; *mammalia*, all. *Säugethiere*, angl. *mammifera*, it. *mammiferi*, esp. *mamiferos*]. Animaux formant la première classe de l'embranchement des vertébrés. Tous sont vivipares, ont une température fixe, des mamelles, des poumons, un cerveau volumineux, un cœur à deux ventricules, et un diaphragme musculaire entre la poitrine et le ventre; presque tous ont les mâchoires garnies de dents; presque tous aussi ont un système pileux plus ou moins développé et quatre membres ongulés. Les mammifères comprennent environ 3000 espèces qu'on divise en plusieurs ordres : primates, chiroptères, carnivores, pinnipèdes, insectivores, rongeurs, proboscidiens, solipèdes, ruminants, pachydermes, cétacés, édentés, marsupiaux, monotrèmes.

MAMMIFORME. adj. [*mammiformis*, *mastoides*, all. *sitzenförmig*, angl. *mammiform*, it. *mammiforme*, esp. *mamiforme*]. Synonyme de *mastoïde*.

MAMMITE. s. m. [de *mamma*, mamelle]. Synonyme de *mastite*.

MAMMULE. s. m. Petit mamelon.

MAMMULEUX, EUSE. adj. Qui présente de petits mamelons.

MAN. V. ABRÉVIATION.

MANCENILLIER. s. m. [*Hippomane mancenilla*, L., all. *Manzenillenbaum*, esp. *manzanillo*]. Arbre de la famille des euphorbiacées qui croît dans l'Amérique méridionale, et dont toutes les parties sont remplies d'un suc laiteux caustique et vénéneux, mais dont l'ombre n'a pas les propriétés malfaisantes qu'on lui a attribuées.

MANCHE. s. f. — *Manche d'Hippocrate* [all. *Filtrirsack*]. V. CHAUSSE.

MANCHETTE. s. f. En chirurgie, portion de peau et du tissu lamineux et graisseux sous-jacent conservée à partir d'un certain niveau, au-dessous du point où les chairs et l'os seront coupés, et destinée à recouvrir la surface de section de ces parties après une amputation. Le chirurgien, après avoir incisé circulairement la peau, la dissèque de bas en haut, en la retroussant à la manière d'une *manchette*, et en coupant les brides qui la fixent aux parties sous-jacentes.

MANCHON. s. m. Appareil pourvu de liens et destiné à fixer les mains des aliénés agités. = En chimie, gaine de glaise ou de terre cuite destinée à protéger les tubes de certains appareils.

MANCHOT. s. m. Celui qui est privé de la main ou d'une portion d'un bras. V. BRAS *artificiel*.

MANCÔNE. s. m. Nom d'une écorce employée par diverses peuplades de l'Afrique tropicale à empoisonner les flèches et à préparer des liqueurs d'épreuve, et fournie par l'*Erytrophlœum guineense* (famille des légumineuses césalpiniées). Elle est en morceaux aplatis et irréguliers, d'un brun rougeâtre, dure, fibreuse, inodore, et détermine de violents éternuments quand on la pulvérise. Son principe actif est l'*érythrophléine*, substance solide, d'aspect cristallin, très toxique, et constituant un poison du cœur. Injectée sous la peau de la patte d'une grenouille, à la dose de 2 milligrammes, elle provoque, en 5 à 8 minutes, l'arrêt du ventricule du cœur en systole; les oreillettes continuent à battre pendant un temps très court, et s'arrêtent habituellement en diastole. L'effet est plus rapide, quand l'érythrophléine est appliquée directement sur le cœur (C. Hardy et Gallois).

MANDIBULE. s. f. [*mandibula*, de *mandere*, mâcher; all. *Kiefer*, angl. *mandible*, it. *mandibola*, esp. *mandibula*]. Nom donné quelquefois à la mâchoire inférieure de l'homme ou des quadrupèdes. — *Mandibules*, chez les oiseaux, les deux parties, distinguées en *supérieure* et *inférieure*, qui forment le bec. — *Mandibules*, chez les insectes, deux pièces mobiles et très dures, placées l'une à droite, l'autre à gauche de la bouche, articulées avec la tête, et susceptibles de se joindre sur la ligne médiane pour diviser les aliments. Chez les arachnides, les mandibules sont constituées de la même façon et portent les noms de *forcipules*, *chélicères*, *serres* et *antennes-pinces* ou *pinces*. V. INSECTE et ROSTRE.

MANDRAGORE. s. f. [*Atropa mandragora*, L., *mandragora officinarum*, *mandragore femelle*, *mandragore des magiciens*, μανδραγόρας, all. *Mandragore*, *Alraun*, angl. *mandrake*, it. et esp. *mandragora*]. Plante (pentandrie monogynie, L., solanées, J.) dont la racine, blanchâtre, longue, grosse, souvent bifurquée, de manière à représenter deux cuisses, est narcotique, et est parfois employée sous forme de cataplasmes. Toute la plante est vénéneuse, et a les propriétés de la belladone, à un degré plus marqué. Les anciens lui attribuaient, à raison de sa forme, des propriétés aphrodisiaques. Ils ont employé la mandragore pour déterminer le sommeil et l'insensibilité pendant les opérations. Elle est inusitée aujourd'hui. — La *mandragore femelle* est souvent confondue avec une autre espèce à racine plus épaisse, douée, du reste, des mêmes propriétés, qui est la *mandragore printanière* (*Mandragora vernalis*, Bertol), ou *mandragore mâle*.

MANDRIN. s. m. Tige plus ou moins résistante, métallique ou autre, destinée à donner de la résistance aux sondes flexibles dans la cavité desquelles on l'introduit.

MANDUCATION. s. f. [*manducatio*, de *manducare*, manger; all. *Kauen*, angl. *manducation*, it. *manducazione*, esp. *manducacion*]. Action de manger. V. MASTICATION.

MANÈGE. s. m. — *Mouvement de manège*. V. TOURNOIEMENT.

MANET. s. m. V. MANIEMENT.

MANGANATE. s. m. Nom générique des sels qui se forment par union de l'acide manganique avec les bases. L'*acide manganique* (MnO^3) n'est pas connu à l'état de liberté; mais on obtient un de ses sels, le *manganate de potasse* ($KO.MnO^3$), en chauffant au rouge, à l'abri de l'air, un mélange de potasse et de peroxyde de manganèse ce sel se dissout dans une solution un peu concentrée de potasse, d'où il cristallise en petits prismes verts par évaporation dans le vide; traités par un acide même très faible ou par l'eau pure, ces cristaux verts donnent une solution rouge par formation de permanganate de potasse, sel d'un acide plus oxygéné que l'acide manganique, ce qui fait qu'on ne peut isoler celui-ci; enfin la solution redevient verte par addition de potasse à la liqueur et repasse à l'état de manganate de potasse : c'est en raison de ces changements de couleur que ce sel a été nommé *caméléon minéral*. V. PERMANGANATE.

MANGANÈSE. s. m. [*manganesium*, all. *Mangan*, *Braunsteinmetall*, angl. *manganese*, it. *manganese*, esp. *manganeso* ou *mangano*]. Métal découvert par Scheele et Gahn en 1774, gris, cassant, très dur, très difficile à fondre. On l'obtient en calcinant avec du charbon l'un de ses oxydes. Chauffé à l'air, il s'oxyde; il décompose l'eau vers 100°. On le trouve dans la nature à l'état de sesquioxyde, d'oxyde salin ou rouge, et surtout de bioxyde ou peroxyde (V. Oxyde *de manganèse*). Il existe dans l'économie animale, surtout dans le sang, mais d'une façon inconstante et en quantité si minime, qu'il est difficile d'en faire un principe nécessaire à la constitution de ce liquide (Riche): cependant il est parfois employé en médecine, avec les ferrugineux, à l'état de carbonate et de lactate.

MANGANÉSIATE. Synonyme de *manganate*.

MANGANEUX, EUSE. adj. Qui concerne le manganèse. — *Oxyde manganeux*. Le protoxyde de manganèse. V. Oxyde.

MANGANIQUE. adj. Qui concerne le manganèse. — *Acide manganique*. V. Manganate.

MANGEUR. s. m. — *Mangeur d'arsenic*. V. Arsénicophage. — *Mangeur de terre*. V. Géophage.

MANGIER ou **MANGUIER**. s. m. [*Mangifera indica*, L., angl. *mango-tree*]. Arbre de la famille des térébinthacées (pentandrie monogynie, L.), des pays tropicaux, dont les fruits, appelés *mangues* ou *mangos*, sont des drupes réniformes, de couleur verte et jaune, gros comme de petits melons, à pulpe jaune, fondante, parfumée, rafraîchissante, et employée dans le traitement du scorbut. Le noyau contient une amande riche en acide gallique et astringente.

MANGLIER ou **PALÉTUVIER**. s. m. [*Rhizophora mangle*, L.]. Arbre peu élevé, de la famille des rhizophorées, se trouvant dans les lagunes et les plages maritimes de l'Amérique intertropicale et du Malabar, remarquable en ce que ses graines germent avant de tomber. Son écorce, très astringente, est employée en gargarismes et comme hémostatique. Son tronc laisse écouler une variété de kino, dite *kino de Colombie*.

MANGOSTAN ou **MANGOUSTAN**. s. m. [*Marcinia mangostana*, L., all. *Mangostan*, angl. *mangosteen*, esp. *mangostan*]. Arbre originaire des Moluques (famille des guttifères, J., dodécandrie monogynie, L.), dont les fruits appelés *mangoustes*, gros comme une petite orange, renferment, sous une écorce d'un pourpre foncé, astringente, vermifuge, une pulpe blanche, molle, fondante, d'une saveur sucrée légèrement acidule, avec le parfum de la framboise. Ce fruit est alimentaire, un peu laxatif et antiscorbutique.

MANGOSTINE. s. f. ($C^{40}H^{22}O^{10}$). Substance extraite de l'écorce des fruits du mangostan, cristallisable, jaune, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les acides étendus et les alcalis.

MANGUE, MANGUIER. s. m. V. Mangier.

MANI. s. m. Résine qui découle du tronc du *Moronobea coccinea*, Aublet, arbre de la famille des guttifères, originaire de la Guyane, sous forme de suc jaune qui noircit à l'air et qui sert à faire des torches, à goudronner les barques, etc. Quelques droguistes la vendent pour *résine caragne*.

MANIACAL, ALE. adj. [μανιώδης, it. *maniacale*, esp. *maniaca*]. Qui concerne la manie.

MANIAQUE. adj. et s. m. [all. *tobsuchtig*, angl. *maniac*, it. et esp. *maniaco*]. Qui est attaqué de manie, qui a rapport à la manie.

MANICOME. s. m. [de μανία, folie, et κομεῖν, soigner]. Hôpital d'aliénés. V. Maison *d'aliénés*.

MANIE. s. f. [*mania*, μαίνα, all. *Tobsucht*, angl. *mania*, it. *pazzia*, esp. *mania*]. Ce mot est pris dans des acceptions souvent très différentes les unes des autres. Les gens du monde entendent par *manie* des habitudes bizarres, des excentricités, se manifestant surtout par une prédilection exclusive pour une chose ou pour une autre. Depuis la plus haute antiquité, les médecins se sont servis de cette expression pour désigner la fureur, la *folie furieuse*. Dans le langage médical moderne, la terminaison *manie* est souvent synonyme pur et simple de *folie*; exemples : *monomanie, lypémanie, démonomanie, mégalomanie*. Enfin le mot *manie*, employé seul, désigne une entité morbide spéciale qui a sa place dans presque toutes les nomenclatures des maladies mentales, et dont l'exaltation générale, plus ou moins violente, avec incohérence, forme le symptôme prédominant; elle éclate sous l'influence de causes diverses, principalement morales, et plus que la plupart des autres formes de folie elle peut être produite d'une manière accidentelle, par de violentes commotions, chez des sujets qui n'y sont pas héréditairement prédisposés. Elle a le plus souvent une marche aiguë, franche et aboutit alors, en quelques mois, à une guérison qui peut être durable. Dans les autres cas, elle se transforme en une manie chronique, et plus tard en une démence terminale qui conserve presque toujours une certaine exaltation, reste de la forme vésanique primitive. — *Manie sans délire, manie raisonnante*. V. Folie *héréditaire*.

MANIEMENT. s. m. Action de toucher, de palper avec la main les régions où s'accumule la graisse chez les animaux de boucherie, pour juger de leur degré d'engraissement. — *Maniement* [*manet* (Guénon)]. Région du corps appréciable à l'exploration, dans laquelle la graisse se dépose ou s'accumule. La situation des maniements est précise, fixe, et leur a fait donner des noms particuliers (Goubaux). Jusqu'à présent, on avait donné le nom de *maniement* au dépôt graisseux lui-même. C'est le contraire qu'il convenait de faire; car les maniements sont constants, tandis que les dépôts graisseux ne le sont pas (Goubaux). Les maniements sont *principaux* ou *accessoires*, suivant que la graisse s'y accumule au début ou à une époque très avancée de l'engraissement : les premiers ont pour centre un ou plusieurs ganglions lymphatiques; les seconds ne répondent pas à des ganglions lymphatiques, mais à du tissu cellulaire lâche plus ou moins abondant.

NOMS DES MANIEMENTS d'après Chamard.	NOMS DES MANIEMENTS d'après Guénon.
1. Le dessous de langue ou gros de langue.	1. Veine de l'épaule.
2. La poitrine.	2. Hampe.
3. La veine ou avant-cœur.	3. Avant-lait.
4. Le collier.	4. Entrefesson.
5. Le paleron.	5. Brague ou scrotum.
6. Le contre-cœur.	6. Bords du bassin.
7. Le cœur.	7. Veines du collier.
8. La côte.	8. Poitrine.
9. Le flanc.	9. Côtes.
10. La hanche.	10. Flanc.
11. Le bord du cimier ou les abords.	11. Aloyau.
12. La lampe, ou œillet, ou grasset, ou œilleres.	12 Hanche ou maille.
13. Le cordon ou entrefesson.	13. Veine du cou.
14. Avant-lait	14. Oreillette.
15. Travers ou aloyau.	15. Sous-mâchelière.
16. Le dessous.	

Certains maniements se développent plus tôt que d'autres dans le cours de l'engraissement (Goubaux). A. *Maniements se développant les premiers*. La poitrine, la côte, la hanche, le grasset, les abords ou le couard. — B. *Maniements se développant les derniers*. Le dessous de langue, le cordon, la veine ou avant-cœur, le contre-cœur, le cœur, le travers ou aloyau, le flanc. — Les uns indiquent exclusivement la graisse extérieure; d'autres, la graisse intérieure ou le suif; d'autres, la graisse dans toutes les parties du corps, superficielles et profondes. A. *Maniements indiquant la graisse extérieure.* La poitrine, le paleron, le contre-cœur, le cœur, la côte, les abords ou le couard. — B. *Maniements indiquant la graisse intérieure ou le suif.* Le dessous de langue, le cordon, la veine ou avant-cœur, la veine de l'épaule (ce maniement répond au *paleron*, au *cœur*, et au *contre-cœur* de l'énumération de Chamard), l'oreillette, le grasset. — C. *Maniements indiquant la graisse dans toutes les parties (superficielles et profondes) du corps.* Le travers ou aloyau, le flanc, la hanche.

MANIGRAPHE. s. m. [de μανία, manie, et γράφειν, décrire]. Celui qui s'occupe spécialement de la manie.

MANIGRAPHIE. s. f. Description de la manie.

MANIGUETTE. s. f. V. GRAINE *de paradis.*

MANIOC ou **MANIHOT.** s. m. [*Jatropha Manihot*, L., *Manihot utilissima*, Polh, *Janipha manihot*, L., Kunth; all. et angl. *manihot*, it. *manioca*, esp. *manioc*]. Plante (monœcie monadelphie, L., euphorbiacées, J.) dont la racine, formée de gros tubercules charnus et ovales, contient une fécule alimentaire, avec un suc âcre, volatil et vénéneux, que Boutron et Henry disent être de l'acide cyanhydrique. On détruit ce principe en mettant avec de l'eau, dans un sac, la racine dépouillée de son écorce et broyée, exprimant le suc, et suspendant le sac dans une cheminée jusqu'à parfaite dessiccation. La poudre faite avec la racine ainsi préparée est la *farine de cassave*, mélange d'amidon, de fibre végétale et d'un peu d'extractif. — Le suc, reçu dans un vase, laisse déposer une fécule blanche qui n'est composée que d'amidon, et qui, bien lavée et bien séchée, nous est envoyée sous le nom de *tapioca* ou *sagou blanc*. Parmi les autres produits alimentaires qu'on obtient de la racine seule de manioc, il faut citer le *cipipa* ou *moussache*, et la *couaque*. — *Manioc doux* ou *aipi*. V. CAMAGNOC. — *Manioc à Gouti*. Nom donné, à la Guadeloupe, à une racine diurétique, qui donne à l'eau la propriété de mousser par l'agitation, et qu'on emploie contre les gonorrhées. Elle est rapportée avec doute à l'*Entada polystachia*, DC., famille des légumineuses.

MANIPULATION. s. f. [de *manipulus*, poignée; all. et angl. *manipulation*, it. *manipolazione*, esp. *manipulacion*]. Action d'exécuter diverses opérations manuelles, pour obtenir certaines préparations chimiques ou pharmaceutiques. = Nom donné quelquefois aux opérations manuelles elles-mêmes.

MANIPULE. s. m. [*manipulus*, de *manus*, main; χειρόβολον, all. *Handvoll*, angl. *handful*, it. *manipolo*, esp. *manipulo*]. Synonyme de *poignée*. Ce mot est quelquefois employé dans les formules pour indiquer la quantité d'une substance médicamenteuse que la main peut contenir, ou que l'on peut empoigner d'une seule main, et qui est désignée par la lettre *M*, suivie de chiffres ou de signes indiquant le nombre de poignées que l'on doit prendre : ainsi *M ij* signifient *deux poignées*. Selon la grandeur des mains il existe de grandes différences dans les quantités ainsi mesurées ; aussi les auteurs du Codex ont-ils indiqué, pour certaines substances, à quel poids équivaut la poignée : une poignée d'orge équivaut à 3 onces 2 gros 1/2 ($101^{gr},40$); une poignée de graine de lin, à 1 once 4 gros ($47^{gr},60$); une poignée de feuilles sèches de mauve, a 1 once 3 gros (43 gram.); de feuilles sèches de chicorée, à 1 once (32 gram.); de fleurs de tilleul, à 1 once 2 gros et 1/2 ($40^{gr},10$).

MANNE. s. f. [*manna*, μάννα, all., angl. et it. *manna*, esp. *mana*]. Suc concret, sucré, qui nous vient, par Marseille, de la Sicile et de la Calabre, où on le récolte sur le *Fraxinus ornus*, L. et sur le *Fraxinus rotundifolia*, L. (V. FRÊNE). Quoique la manne découle spontanément, on en augmente l'exsudation par des incisions faites sur l'écorce, au mois de juillet. On distingue, dans le commerce, trois sortes de manne : 1° La *manne en larmes* (*manna lacrymata*, *manna in guttis*, *manna tabulata*), qui, dans les mois de juillet et d'août, se dessèche promptement sur l'écorce de l'arbre ou sur de petites pailles disposées à cet effet dans les incisions, et qui est en stalactites blanches, douces, sucrées, cristallines, sèches et poreuses. 2° La *manne en sortes* (*manna communis*, *manna vulgata*, *manna in sortis*), qui, dans les mois de septembre et d'octobre, coule le long de l'arbre, et qui, se desséchant moins vite et moins complètement, est en grumeaux irréguliers, un peu mous ; on en distingue deux variétés, la *manne Géracy*, qui vient de Sicile, la *manne Capacy*, qui vient de Calabre et est plus estimée. 3° La *manne grasse*, molle, gluante, impure, qui est la manne en sortes altérée par le temps et la fermentation. La manne en larmes a un pouvoir rotatoire dextrogyre énergique, dû à la dextrine qui entre pour un cinquième environ dans le poids de la manne en larmes, et pour une proportion beaucoup plus grande dans les diverses espèces de manne en sortes. Elle renferme, en outre, la moitié de son poids de *mannite*, et le dixième environ de son poids d'une matière sucrée constituée par un mélange de sucre de canne et de sucre interverti, unis en proportion telle qu'ils neutralisent ou à peu près leur action optique réciproque. Par la nature comme par la proportion de ses éléments, le mélange de sucre et de dextrine contenu dans la manne se confond avec le produit ordinaire de la saccharification de l'amidon; il dérive donc probablement de l'amidon, qui aurait éprouvé au sein du végétal vivant une transformation analogue à celle qu'il subit par nos moyens artificiels, sous l'action combinée de la diastase et d'une chaleur convenable (Buignet). La manne est un laxatif très employé, que l'on prescrit à la dose de 10 à 20 gram. chez les enfants, de 50 à 100 grammes chez l'adulte, en solution dans environ un verre de lait. — *Manne d'Australie*. Substance analogue à la manne du frêne, mais renfermant de la *mélitose* au lieu de mannite, et exsudant spontanément des feuilles de l'*Eucalyptus dumosa*, A. Cunningh. — *Manne de Briançon* [*manna brigantiaca*]. Matière sucrée, très faiblement purgative, qui exsude spontanément du mélèze, dans les environs de Briançon. Elle est en petits grains arrondis, jaunâtres, d'une saveur nauséabonde, que l'on récolte sur les feuilles et les jeunes rameaux de cet arbre en juin et juillet, pendant les étés chauds. Elle renferme de la *mélézitose*, en place de mannite. — *Manne liquide*, *manne de Perse*, *téréniabin* ou *tringibin*. La manne *alhagi*. — *Manne tombée du ciel*, *manne du Sinaï* ou *des Hébreux*. Substance que produit le *Tamarix mannifera*, Ehr., à la suite de la piqûre d'un insecte, le *Coccus manniparus*, Ehr., et qui renferme : sucre de canne, 55 ; sucre interverti, 35 ; dextrine, 20. — *Manne de terre*. La *dulcine*. V. LECANORA.

MANNEQUIN. s. m. [all. *Gliedermann*, angl. *manekin*, it. *modello*]. Figure d'homme ou de femme sur laquelle les chirurgiens exercent les élèves à l'application des bandages ou à la manœuvre des accouchements.

MANNIDE. s. m. ($C^{12}H^{10}O^{8}$). Corps découvert par Berthelot, dérivé de la mannite chauffée dans des tubes fermés, à 250°, avec de l'acide butyrique. Il est liquide, sirupeux, sucré, puis amer, soluble dans l'eau et dans l'alcool, neutre, volatil au-dessus de 100°, déliquescent.

MANNISULFURIQUE. adj. — *Acide mannisulfurique.* V. SULFOMANNITIQUE.

MANNITANE. s. f. ($C^{12}H^{12}O^{10}$). Corps découvert par Berthelot, et qui se prépare en chauffant la mannite à 200°, ou en décomposant celle-ci par l'eau, les alcalis, les acides et l'alcool. C'est un corps neutre, sirupeux, à peine liquide, légèrement sucré ; très soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, déliquescent, volatil à 140°. Chauffée fortement à l'air, elle répand une odeur de caramel ; abandonnée longtemps à l'air, elle reforme de la mannite. La mannitane est de la mannite privée de deux équivalents d'eau ($C^{12}H^{12}O^{10} = C^{12}H^{14}O^{12} - 2HO$) : c'est l'anhydride de la mannite. Les combinaisons que cette dernière substance forme avec les acides sont des éthers (*mannitanides*), mais non à proprement parler des éthers de la mannite, puisque celle-ci, dans cette réaction, commence par perdre deux équivalents d'eau et se change en mannitane ; c'est la mannitane, et non la mannite, qui remplit dans ces combinaisons le rôle que joue l'alcool à l'égard des éthers et la glycérine à l'égard des corps gras. En effet, toutes ces combinaisons peuvent se représenter au moyen de la mannitane et des acides, exactement comme les corps gras neutres se représentent au moyen de la glycérine et des acides.

MANNITANIDE. s. f. Nom générique des combinaisons neutres, analogues aux éthers composés et aux corps gras (Berthelot), qui se produisent en chauffant la mannite avec les acides acétique, butyrique, valérique, benzoïque, etc.

MANNITARTRATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide mannitartrique avec les bases. — *Mannitartrate de chaux* ($C^{60}H^{37}O^{71}.3CaO + 5HO$). Sel blanc, pulvérulent, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool. — *Mannitartrate de magnésie* ($C^{60}H^{37}O^{71}.4MgO + 14HO$). Sel blanc, soluble dans un mélange d'alcool et d'eau. Saponifié par la chaux, il donne de la mannite, de la magnésie et de l'acide tartrique.

MANNITARTRIQUE. adj. — *Acide mannitartrique* [$C^{60}H^{38}O^{72}$]. Se prépare en chauffant à poids égaux la mannite et l'acide tartrique à 120° pendant cinq heures. Visqueux, très acide, donne des sels neutres ou basiques avec les oxydes.

MANNITE. s. f. [all. *Mannazucker*, angl. *mannite*, it. *mannite*, esp. *manito*] ($C^{12}H^{14}O^{12}$). Principe abondamment contenu dans la manne (Thénard). Fourcroy et Vauquelin l'ont trouvée dans le suc de mélasse et dans celui d'oignons fermentés ; Braconnot, dans celui de betterave ; Laugier, dans celui de carotte ; elle a été également signalée dans le miel et dans le sucre de canne en fermentation. Ce n'est point à ce principe que la manne doit sa propriété purgative, son odeur, sa saveur nauséabonde, mais à un principe muqueux et incristallisable. Elle cristallise en prismes droits, à base rhombe, fins, soyeux, en groupes radiés autour d'un centre ; elle est faiblement sucrée, sans pouvoir rotatoire. L'eau en dissout, à froid, environ 7 pour 100, l'alcool 2 pour 100 environ. Elle fond entre 160° et 165°, et se volatilise un peu ; elle cristallise par refroidissement ; à 200°, elle fournit de la mannitane. Au contact de ferments autres que la levure, elle se change en alcool, acide carbonique et hydrogène. Elle s'oxyde en présence de la mousse de platine et donne de l'acide mannitique. L'acide azotique la change en acide saccharique, puis en acide oxalique. Elle forme diverses combinaisons avec les alcalis et avec les sels ; avec les acides, elle forme des combinaisons neutres (*mannitanides*) analogues aux corps gras et aux éthers. — *Mannite acétique*. Composé obtenu par Berthelot en chauffant entre 200° et 220°, pendant quinze à vingt heures, dans des tubes fermés, la mannite et l'acide acétique. Liquide neutre, très amer, sirupeux, inodore à froid, d'une odeur faible vineuse à chaud. Soluble dans l'éther, l'alcool et l'eau ; volatile sans décomposition ; décomposée par la baryte avec résidu de mannitane. — *Mannite chlorhydrique*. Se prépare en chauffant à 100°, pendant cinquante à soixante heures, de la mannite avec dix ou quinze fois son poids d'acide chlorhydrique. Corps neutre, solide, blanc, cristallisé, soluble dans l'éther, de goût amer et aromatique ; volatil sans résidu ; fusible et cristallisable par le refroidissement ; soluble dans l'alcool, et ne précipitant pas par l'azotate d'argent dans ce véhicule. — *Mannite dibutyrique*. Se prépare comme la mannite monobutyrique, en employant l'acide en excès. Liquide neutre, incolore, amer, assez fluide, soluble dans l'alcool. Précipitée par l'eau, en partie volatile. — *Mannite distéarique*. Corps que l'on prépare en chauffant la mannite avec l'acide stéarique, entre 200° et 250°, pendant quinze à vingt heures. Neutre, solide, blanc, insoluble dans l'eau, cristallise par évaporation de la solution éthérée. — *Mannite monobenzoïque*. Corps qu'on prépare en chauffant à 200°, pendant dix heures, la mannite et l'acide benzoïque. Neutre, résineux, presque solide, ductile. Goût nul d'abord, puis âcre et aromatique ; très soluble dans l'alcool et l'éther. — *Mannite monobutyrique*. Composé obtenu par Berthelot en chauffant à 200°, pendant dix heures, l'acide butyrique avec la mannite. Neutre, demi-liquide, visqueux, cristallisable en petites aiguilles, soluble dans l'éther et l'alcool, non dans l'eau ; saveur amère. Décomposée par les bases en acide butyrique et mannitane. — *Mannite oléique*. Se prépare comme la mannite palmitique. Neutre, incolore, de consistance de la cire à modeler ; visqueuse à chaud, puis fusible en un liquide jaunâtre. — *Mannite palmitique*. Corps obtenu par Berthelot en faisant agir à 120°, pendant quinze à vingt heures, l'acide palmitique sur la mannite. Corps neutre, solide, blanc, cristallisable de la solution éthérée ; fondu, il offre l'aspect de la cire. — *Mannite tribenzoïque*. S'obtient comme la mannite monobenzoïque, en prenant un excès d'acide. Neutre, solide, d'aspect de résine. — *Mannite trinitrique*. Se prépare en broyant peu à peu 1 partie de mannite avec 4 1/2 parties d'acide nitrique et 10 parties d'acide sulfurique. Corps neutre, cristallisant comme la mannite ; soluble dans l'éther et dans l'alcool. — *Mannite tristéarique*. Se prépare comme la mannite distéarique en prenant un excès d'acide. C'est un corps neutre semblable à la tristéarine.

MANNITIQUE. adj. Qui concerne la mannite et ses composés. — *Acide mannitique* ($C^{12}H^{12}O^{14}$). Produit de l'oxydation de la mannite à l'air, en présence du noir de platine : cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool.

MANNITOSE. s. f. ($C^{12}H^{12}O^{12}$). Sucre directement fermentescible qu'on obtient avec l'acide mannitique lorsqu'on oxyde la mannite par le noir de platine. C'est une substance sirupeuse et incristallisable, présentant toutes les réactions des glycoses, mais sans action sur la lumière polarisée.

MANOMÈTRE. s. m. [*manometrum*, de μανὸς, rare, non condensé, et de μέτρον, mesure ; all. et angl. *manometer*, it. et esp. *manometro*]. Instrument destiné à mesurer les forces élastiques des gaz ou des vapeurs, et usité surtout dans l'industrie pour connaître la pression intérieure des machines à vapeur, de façon à pouvoir, en diminuant ou augmentant la chaleur, régler les limites de cette pression. Le manomètre le plus simple, dit *à air libre*, se compose d'un tube de verre ouvert à ses deux extrémités, et d'une cuvette pleine de mercure dans laquelle plonge une de ces extrémités : la vapeur ou le gaz dont on veut connaître la tension, mis en communication avec la cuvette, fait monter le mercure dans le tube à une hauteur variable avec cette tension. Le *manomètre à air comprimé* est d'un emploi plus commode, le tube de verre étant beaucoup plus court : ce tube plonge, comme le précédent, dans une cuvette à mercure par une de ses extrémités ; mais l'autre extrémité est fermée, et renferme de l'air qui, étant comprimé quand le mercure monte, acquiert une force élastique inversement proportionnelle au volume qu'il occupe (loi de Mariotte) : cette force élastique doit donc être ajoutée à la pression du mercure pour connaître la tension de la vapeur. Le tube est adapté à une planche qui porte des graduations en atmosphères et fractions d'atmosphères, de sorte que les forces élastiques cherchées se trouvent inscrites sur l'appareil même. On fait aujourd'hui des *manomètres métalliques* (Bourdon) dans lesquels la vapeur est introduite dans un tube replié, métallique et élastique, que prolonge un index qui désigne la pression sur une échelle graduée d'après le degré de redressement ou de courbure que la pression détermine en s'exerçant dans le tube. — Le manomètre a aussi été appliqué à la mesure de la tension du sang dans les vaisseaux. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

MANOMÉTRIQUE. adj. — *Appareil à flammes manométriques.* Appareil inventé par Kœnig pour analyser le timbre des voyelles d'après la forme des flammes auxquelles se communique l'agitation de l'air mis en mouvement par les sons émis. La flamme est produite par une conduite de gaz traversant une petite caisse dont une paroi est formée par une membrane que la parole met en vibration ; un miroir vertical tourne rapidement devant la flamme : si celle-ci ne varie pas de hauteur, on voit une simple bande lumineuse ; dans le cas contraire, elle présente des formes variables avec la nature des vibrations.

MANOSCOPE. s. m. [*manoscopium*, de μανὸς, rare, non condensé, et σκοπεῖν, examiner; all. *Manoskop*, *Luftdichtigkeitsmesser*, angl. *manoscope*, it. et esp. *manoscopo*]. Instrument de physique qui marque les variations de la densité de l'air. C'est une balance dont l'un des bras supporte un globe de cuivre vide d'air, et l'autre un très petit poids en équilibre avec le globe. Au milieu de la balance est un arc de cercle sur lequel se meut un index. Le globe entraîne le poids ou est entraîné par lui, selon que le volume d'air qu'il déplace est plus ou moins dense ; et les degrés que marque l'index indiquent la raréfaction ou la condensation de l'air.

MANS. s. m. V. HANNETON.

MANTEAU. s. m. [all. *Mantel*, angl. *mantle*, it. *mantello*]. Sorte de sac dont le corps des mollusques est ordinairement plus ou moins recouvert, et qui sécrète souvent, à sa surface ou dans son épaisseur, une partie plus dure appelée *coquille*. Le manteau est mou, musculaire ; ses bords sont libres ou soudés ; sa partie antérieure présente toujours une ouverture qui donne passage à la tête. = En anatomie, *manteau*, la masse de substance nerveuse qui forme les hémisphères du cerveau, et qui recouvre, à la manière d'un manteau, les corps opto-striés.

MANUEL. s. m. et adj. — *Manuel opératoire.* L'ensemble des manœuvres qui, dans les opérations chirurgicales et obstétricales, sont exécutées par la main du chirurgien lui-même à l'exclusion de ce que font les aides, du pansement, etc. V. OPÉRATEUR.

MANUFACTURE. s. f. V. ÉTABLISSEMENT *insalubre* et HYGIÈNE *publique*.

MANULUVE. s. m. [de *manus*, main, et *luere*, laver; all. *Handbad*, angl. *handbath*, it. et esp. *maniluvio*]. Immersion plus ou moins prolongée des mains dans un liquide chaud, à l'effet d'exercer une action résolutive ou dérivative.

MANUS DEI. s. m. Emplâtre fondant fait avec de l'huile, de la cire, de la myrrhe, de l'encens, du mastic, de la gomme ammoniaque, du galbanum, etc. Il est inusité aujourd'hui. V. BOUQUETIN.

MANUSTUPRATION. s. f. [*manustupratio*, de *manus*, main, et *stuprare*, souiller; angl. *manustupration*, esp. *manustupracion*]. V. MASTURBATION et ONANISME.

MAQMAQQO. s. m. Nom abyssinien d'une racine jaune et amère, employée en Abyssinie comme adjuvant du cousso.

MAQUEREAU. s. f. [*Scomber scombrus*, L.; all. *Makrele*, angl. *mackerel*, it. *sgombro*]. Poisson acanthoptérygien scombéroïde, remarquable par l'éclat de ses couleurs, sans vessie natatoire, à chair alimentaire. Le nom de *groseilles à maquereau* vient de l'usage d'employer ces fruits comme condiment de ce poisson. V. GARUM.

MARAÎCHIN. adj. m. — *Bœufs maraichins.* Ceux qui vivent dans les prairies établies sur les marais desséchés de la Charente-Inférieure et de la Vendée.

MARAIS. s. m. [*palus*, ἕλος, all. *Morast*, angl. *marsh*, it. *palude*, esp. *laguna*]. Terrain non cultivé, très humide ou incomplètement couvert d'eau, d'où il s'exhale, dans la saison chaude, des *effluves* qui causent des fièvres intermittentes et rémittentes. Envisagés d'une manière générale, les marais sont constitués par un sol peu perméable, argileux ou argilo-siliceux, que recouvrent des eaux stagnantes. Ces eaux, plus ou moins vaseuses, d'une odeur et d'une saveur souvent fétides, alimentent une végétation spéciale. De leur sein se dégagent incessamment du gaz hydrogène carboné ou phosphoré, de l'acide carbonique. Il se forme aussi de l'hydrogène sulfuré, résultat de la décomposition des sulfates par les matières organiques, en certains marais où croupissent des eaux salées et où peut s'opérer leur mélange avec des eaux douces. Les effluves, entraînés par la vapeur d'eau, se répandent dans l'atmosphère sous l'influence de la radiation solaire, et tombent le soir et pendant la nuit, à mesure que la vapeur se condense ; aussi est-ce à ce moment que leur action délétère est le plus à craindre. Les vents sont l'agent le plus actif de cette dispersion, qui s'étend parfois à de grandes distances. Les marais ne sont favorables qu'aux plantes aquatiques ; les arbres y sont chétifs, rabougris ; les fruits, gorgés de sucs aqueux, sans saveur et sans arome ; les céréales, de qualité très inférieure ; les plantes potagères ne réussissent qu'imparfaitement. Les animaux des races bovine et chevaline sont peu sensibles à l'action de la nourriture que fournissent les marais ; cependant il n'est pas rare de voir des vaches et des bœufs atteints de la cachexie aqueuse. Quant aux bêtes à laine, ces aliments n'apportent à leur appareil digestif que des matériaux insuffisants ; leur sang s'appauvrit, et bientôt un excès d'eau s'infiltre peu à peu dans leurs tissus. Mais c'est surtout l'homme qui ressent ces effets pernicieux. La cachexie *paludéenne* est empreinte sur les habitants des localités marécageuses. La vie moyenne y est extrêmement accourcie, et on a l'exemple de générations entières qui ont succombé avant d'avoir atteint vingt ans.

MARANTA. s. m. V. ARROW-ROOT.

MARANTACÉES. s. f. pl. Synonyme de *cannacées*.

MARASME. s. m. [*tabitudo*, μαρασμὸς, de μαραίνειν, dessécher, flétrir ; all. *Marasmus*, angl. *marasm*, it. et esp. *marasmo*]. Dessèchement général, maigreur extrême de tout le corps, suite ordinaire des maladies chroniques. — *Marasme des vers à soie.* V. GATTINE.

MARATHRUM. s. m. [μάραθρον]. Plante indiquée par Dioscoride, et qui paraît être une espèce de *fenouil*. Son *hippomarathrum*, ou *grand marathrum sauvage*, est un *Cachrys*; un autre *hippomarathrum*, à feuilles longues, menues, à graines rondes, âcres et odorantes, est aussi une ombellifère.

MARBRE. s. m. V. CARBONATE *de chaux*.

MARC. s. m. [*magma*, all. *Trester*, *Träber*, angl. *grounds*, *husks*, it. *feccia*, esp. *heces*]. Résidu de fruits, d'herbes, ou de toute autre substance qu'on a pressurée ou fait bouillir pour en retirer le suc : *marc de raisins*.

marc d'olives, etc. Le *bain de marc de raisin* était regardée comme tonique et antirhumatismal.

MARCESCENT, ENTE. adj. [*marcescens*, de *marcescere*, se flétrir; all. *welkend*, angl. *marcescent*, *withering*, esp. *marcescente*]. En botanique, se dit du calice et de la corolle qui se dessèchent après la fécondation, mais persistent néanmoins autour de l'ovaire et des feuilles qui se fanent sur la tige et ne tombent qu'à l'approche d'une feuillaison nouvelle.

MARCGRAVIA. s. m. Genre de plantes ternstrœmiacées, dont une espèce, le *M. umbellata*, L., a une racine employée en Amérique comme diurétique et antisyphilitique.

MARCHANTIE. s. f. [*Marchantia*]. Genre de plantes de la famille des hépatiques, dont la principale espèce, le *Marchantia polymorpha*. L. ou *hépatique des fontaines*, a été employée aux mêmes usages que l'hépatique commune ou des jardins.

MARCHE. s. f. [*incessus*, βάδισις, all. *Gang*, angl. *march*, it. *marcia*, esp. *marcha*]. L'un des modes de progression de l'homme, celui qui lui est le plus habituel, et qui diffère de la *course* en ce que le corps appuie toujours sur le sol par une des deux jambes, dite *active*, qui porte le poids du corps, tandis que l'autre jambe, dite *passive*, oscille autour de la première et détermine la progression : lorsque ce mouvement d'oscillation a porté la jambe passive en avant de l'autre, elle devient active à son tour, et ce n'est qu'au moment où elle appuie sur le sol que la jambe primitivement active prend le rôle passif. La marche s'exécute par une série de pas, dont la succession plus ou moins prompte et le plus ou moins de longueur la rendent ou lente ou rapide. Si elle a lieu sur un sol horizontal, le tronc se trouve transporté presque en ligne droite; car on n'évalue qu'à 32 millimètres l'étendue des oscillations par lesquelles, alternativement, il se rapproche et s'éloigne du sol. La marche la plus rapide paraît être de 2 mètres et demi environ par seconde. Chaque vitesse entraîne un rapport particulier de la durée du pas à sa longueur; et la durée d'un pas dans la marche la plus rapide est égale à la demi-durée d'une oscillation de la jambe projetée en avant, comme aussi sa longueur est presque égale à la moitié de l'amplitude d'extension des jambes, à cause de la longueur du pied. V. PAS. — Les figures 283 et 284 sont les calques de deux photographies, représentant les positions différentes et successives que l'homme, cheminant à une allure déterminée, soit à la course (fig. 282), soit pendant la marche (fig. 283), occupe dans l'espace pendant une suite de moments connus. Cette application de la photographie instantanée à la locomotion de l'homme et des animaux, due à Muybridge et perfectionnée par Marey, permet de saisir d'un seul coup d'œil la succession de mouvements d'appui et d'élévation du pied dont se compose un pas. On a pu ainsi établir des tracés graphiques d'une allure quelconque, dont les courbes représentent l'une la variation de l'appui du pied sur le sol, l'autre celle du niveau de la tête. — *Marche à trois jambes*. V. BOITERIE. = *Marche des maladies*. Mode suivant lequel apparaissent, se développent et se succèdent les lésions et les symptômes de chacune d'elles.

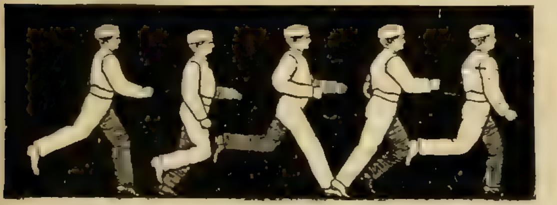

FIG. 283.

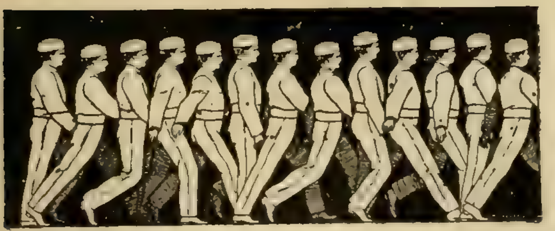

FIG. 284

MARCOTTE. s. f. [*mergus*, *malleolus*, *propago*, μόσχος, all. *Absenker*, angl, *layer*, it. *barbatella*, esp. *acodo*]. Branche tenant encore à la plante mère, et qui, recourbée et mise en terre, y pousse des racines bientôt assez fortes pour suffire à l'alimentation de la branche, que l'on sépare alors de la tige dont elle provient.

MARE. s. f. [all. *Pfüzze*, *Lache*, angl. *pool*, it. *lacuna*]. Amas d'eau stagnante. V. EAU *marécageuse* et MARAIS.

MARÉCAGEUX, EUSE. adj. Qui se rapporte aux marais.

MARÉE. s. f. Phénomène qui consiste en ce que, sur leur étendue, les eaux de l'océan s'élèvent et s'abaissent périodiquement sous la double action de la lune et du soleil, en effectuant, dans l'espace d'un peu plus de 12 heures, une double oscillation, l'une ascendante, le *flux*, l'autre descendante, le *reflux*.

MAREMMATIQUE. adj. [de l'it. *maremma*, maremme, plaine inondée]. Synonyme de *paludéen*.

MAREMME. s. f. [it. *maremma*]. Marais formé de plaines constamment inondées.

MAREO. s. m. [*Mal de puna* ou *sorroche*]. Fièvre passagère qui atteint les nouveaux venus dans les hautes régions du Pérou et de la Bolivie, et qui paraît être une fièvre inflammatoire sans cause locale appréciable.

MARGARAMIDE. s. f. Produit qui naît par action de l'ammoniaque sur la margarine. Corps cristallisable, blanc, solide, neutre, soluble dans l'alcool et l'éther chauds, non dans l'eau; fond à 60°.

MARGARINE. s. f. [de μάργαρον, blanc de perle; all. *Margarinfett*, angl. *margarine*, it. et esp. *margarina*; *stéarine*; *margarate de glycérine*, chimistes divers; *margarate d'oxyde de glycile*, Lœwig; *margarate d'oxyde de lipyle*, Lehmann]. Nom donné à un corps cristallin qu'on trouve en plusieurs points de l'économie, dans le tissu adipeux, et qui forme une grande partie du beurre. Hintz a montré que ce n'est pas un corps gras particulier, mais un mélange de stéarine et de palmitine. = *Margarine*. Nom donné au *beurre* artificiel.

MARGARIQUE. adj. [angl. *margaric*, it. et esp. *margarico*]. — *Acide margarique* [all. *Margarinsäure*, *margarine*, Chevreul, 1813; *acide margarique*, Chevreul, 1816] ($C^{34}H^{34}O^{4}$). Corps voisin de l'acide palmitique, qu'on a regardé comme existant dans la plupart des corps gras naturels, et qui n'est qu'un mélange d'acides palmitique et stéarique.

MARGARITIQUE adj. — *Acide margaritique*. V. RICINOSTEARIQUE.

MARGAROÏDE. adj. [de *margarine*, et εἶδος, apparence]. Qui a l'aspect de la margarine. — *Tumeur margaroïde*. Nom donné par Craigie aux tumeurs à globes épidermiques volumineux blanchâtres.

MARGE. s. f. [*margo*, all. *Rand*, angl. *margin*, it. *margine*, esp. *margen*]. En anatomie, le bord, le pourtour d'un orifice : *marge de l'anus*, *marge du bassin*, etc.

MARGINAL, ALE. adj. [*marginal*, de *margo*, bord ; all. *randständig*, angl. *marginal*, it. *marginale*, esp. *marginal*]. Se dit, en anatomie, d'une partie placée au bord d'un orifice. — *Circonvolution marginale*. V. CIRCONVOLUTION *du corps calleux*.

MARGINÉ, ÉE. adj. [*marginatus*, de *margo*, bord, all. *berandet*, angl. *marginate*, it. *marginato*, esp. *marginado*]. Se dit, en botanique, d'une surface circonscrite par une bande colorée, ou munie d'un rebord saillant, étroit, ordinairement produit par une expansion du tissu de l'organe : dans ce dernier cas, ce mot est synonyme d'*ailé*.

MARGOUSIER. s. m. [*faux sycomore, arbre sain, azedarach, lilas des Indes, lilas de la Chine, arbre à chapelet*]. Nom vulgaire du *Melia azedarach*, L., arbre du midi de la France et du nord de l'Algérie, famille des méliacées, à fleurs en grappes, de couleur lilas, qui s'élève jusqu'à 10 ou 12 mètres et croît dans les terrains les plus impropres à toute culture. Ses drupes renferment des graines à endosperme charnu huileux, qui donnent 15 à 25 pour 100 du poids du fruit sec d'une huile jaune, excellente à brûler et à saponifier La racine a une saveur amère ; elle est anthelminthique, ainsi que les feuilles : on en a retiré l'*azadirine*.

MARGUERITE. s. f. [*Chrysanthemum leucanthemum*, L., all. *Masslieb*, angl. *daisy*, it. *margheritina*, esp. *margaritilla*]. Plante de la famille des synanthérées, qu'on employait autrefois comme apéritive, diurétique et dépurative.

MARIAGE. s. m. [de *maritare*, marier; all. *Ehe*, angl. *marriage*, it. *maritaggio*]. Contrat synallagmatique et authentique, par lequel les conjoints s'assurent, outre les rapports de sexe, la communauté de vie, d'efforts et d'intérêts, dans la vue de se donner mutuellement société et secours, et d'élever les enfants à venir. Cette union légale a une influence marquée sur la santé physique et morale des populations. Le mariage diminue les chances de mortalité, d'aliénation, et surtout de suicide et de criminalité ; il est favorable à la fécondité et plus encore à la vitalité des nouveau-nés. Il y a donc lieu de rechercher, dans chaque localité, le rapport : 1° des unions annuelles ; 2° des couples déjà existants, à la population adulte (ou, en cas d'insuffisance des documents, à la population totale). Ces deux rapports ne doivent pas être confondus, car ils ont souvent une marche divergente et même inverse. C'est ainsi que, dans la période 1851-60 et par rapport à la population totale, le coefficient des unions contractées en France est, année moyenne, de 0,0079 (soit 79 mariages sur 10 000 habitants), et celui des couples existants de 0,195 (soit 1950 couples, ou 3900 gens mariés, sur 10 000) ; en Angleterre, le premier est de 0,0085, et celui des couples de 0,169 ; en Irlande, le premier est de 0,0111, et le second de 0,144. Ainsi, plus de mariages annuels et moins de couples existants en Angleterre qu'en France, en Irlande qu'en Angleterre. En l'absence de documents directs, la confrontation de ces rapports peut servir à apprécier la durée moyenne des mariages. On peut même déterminer cette durée par le quotient des deux rapports, si, en moyenne, le coefficient des unions annuelles est stationnaire depuis la durée présumée des mariages, comme il arrive en France, et si les migrations sont peu importantes. On trouve aussi qu'aujourd'hui, en France, cette durée est de 24,7 ans, tandis qu'en Angleterre, si l'on néglige l'émigration, on ne pourrait l'évaluer qu'à 20, au plus 21 ans. Le mariage offre encore à étudier : 1° les âges respectifs des époux, soit au jour de l'engagement, soit pendant sa durée ; 2° le nombre, le sexe et la qualité des enfants suivant les qualités des époux. Ainsi on a cru remarquer des rapports constants entre le sexe des enfants et les âges des époux (V. SEXE), entre la consanguinité de ceux-ci et la santé de ceux-là. Mais il importe de faire observer sur ce dernier point (et sans préjuger la question), que les documents de la statistique générale sur lesquels on s'est fondé sont reconnus fautifs ; que les mariages consanguins qu'ils dénoncent ne sont qu'une fraction indéterminée des nombres réels. C'est seulement à partir de 1864 que l'on pourra espérer d'avoir des nombres approchant de la vérité. Alors il faudra encore retenir que si les conclusions que l'on tirera des données de la statistique générale sont de nature à suffire aux besoins actuels de la législation, ils ne jugeront pas sans appel la question théorique, au cas où ils seraient défavorables à la consanguinité ; car les effets de la seule consanguinité y seront toujours confondus avec ceux de l'hérédité morbide, et celle-ci a plus de chances de s'ajouter, de s'aggraver dans les croisements en dedans (Bertillon).

MARIENBAD (Bohême). — *Eau ferrugineuse*. Froide. Boisson et bains.

MARIENFELDS (Allemagne). — *Eau alcaline*. Froide.

MARIN, INE. adj. Qui a rapport à la mer. — *Acide marin*. V. CHLORE. — *Sel marin*. V. CHLORURE *de sodium*.

MARINGOUIN ou **MOUSTIQUE.** s. m. [all. *Stechmücke*, *Mosquito*, angl. *muskito*, it. *mosca pungente*]. Nom vulgaire de diverses espèces d'insectes culicides que l'on trouve surtout dans les pays chauds (*Culex ferox*, Wiedmann, *Culex mosquito*, Robineau-Desvoidy, etc.), dont la piqûre détermine un gonflement douloureux que les lotions ammoniacales et alcooliques font disparaître assez vite. Selon quelques auteurs, les *maringouins* seraient bien des *Culex*, mais les moustiques appartiendraient au genre *Simulia*. — *Ver maringouin*. V. VER *macaque*.

MARINHEIRO. s. m. V. GUARÉ.

MARIOTTE. [Physicien français, 1620-1684]. — *Tache de Mariotte*. Le *punctum cœcum*. V. RÉTINE.

MARISQUE. s. f. [*marisca*, σῦκον, all. *Hämorrhoidalknoten*, angl. *marisca*]. Mot par lequel les Latins désignaient une espèce de *figue sauvage*. — Dans les anciens auteurs, excroissance charnue des yeux, des paupières, du menton ou de l'anus, ayant plus ou moins l'aspect d'une figue. ‖ Actuellement, tumeur hémorroïdale extérieure, flétrie, ne se congestionnant plus ou presque plus, par suite d'atrophie ou d'oblitération des veines variqueuses qui la forment. Il ne faut pas confondre les marisques avec les *condylomes*.

MARITIME. adj. Qui est voisin de la mer. — *Atmosphère maritime*. V. AIR *marin*.

MARJOLAINE. s. f. [*Origanum majorana*, L., all. *Majoran*, angl. *marjoram*, it. *majorana*, esp. *mayorana*]. Plante de la famille des labiées, qui est aromatique et stimulante, et dont la poudre est sternutatoire. On préparait autrefois un *onguent de marjolaine* en mettant la plante à digérer dans du beurre. L'*essence de marjolaine* est vert jaunâtre ou brunâtre, dextrogyre, acide, d'odeur pénétrante, de saveur chaude ; elle bout à 163°.

MARLIOZ (Savoie). — *Eau sulfureuse*. Froide.

MARMELADE. s. f. [all. *Marmelade*, angl. *marmalade*, it. *marmellata*, esp. *marmelada*]. Substance végétale confite par le sucre, et réduite à consistance pultacée : telles sont les *marmelades de coings*, *d'abricots*. — *Marmelade de Fernel* ou *de Tronchin*. Électuaire laxatif sucré et assez agréable que l'on prépare avec : huile d'amandes douces, sirop de violettes, manne en larmes et pulpe de casse, ãa 64 gram. ; eau de fleur d'oranger, 8 gram. — *Marmelade de Zanetti*. On la prépare avec : manne en larmes, 64 gram. ; sirop de guimauve, 48 gram. ; pulpe de casse et huile d'amandes douces, ãa 32 gram. ; beurre de cacao, 16 gram. ; eau de fleur d'oranger, 16 gram. ;

kermès minéral, 20 centigr. Conseillée comme expectorant dans les catarrhes pulmonaires.

MARMITE. s. f. — *Marmite norwégienne*. Marmite ordinaire de fer battu, qui, après qu'on a écumé le pot au feu, et ajouté les légumes et les épices, est transportée bouillante dans une boîte dont les parois et le couvercle sont matelassés de poils de vache (bourre) en couches de 10 centimètres d'épaisseur sous une étoffe de laine grossière. Ainsi renfermée dans une enveloppe non conductrice du calorique, la marmite se refroidit très lentement. Au bout de cinq heures, l'eau y est encore à + 70°, le bouillon est fait, la viande est cuite sans que rien se soit évaporé des principes aromatiques de la viande des légumes et des épices. — *Marmite de Papin*. V. DIGESTEUR. = En botanique, *marmite de singe*. V. SAPUCAYA.

MARMOTTE. s. f. [*Arctomys marmotta*, Cuv.]. Rongeur des Alpes et des Pyrénées, vivant près des glaciers, hivernant dans un terrier. Chair alimentaire, mais avec un goût prononcé de sauvage. — *Marmotte du Cap*. V. DAMAN.

MARNE. s. f. [*marga*, all. *Mergel*, angl. *marle*, it. et esp. *marga*]. Mélange naturel, en des proportions variables, de calcaire et d'argile, avec un peu de sable presque toujours; la propriété de se résoudre en une masse pulvérulente sous l'influence de l'air humide, et surtout de la gelée, est le caractère agricole de la marne. Dans l'amendement de la terre, la marne agit physiquement par son mélange avec les éléments agricoles des terrains, et produit l'ameublement; elle agit chimiquement comme corps basique et poreux.

MAROUTE. s. f. V. CAMOMILLE *puante*.

MARQUE. s. f. [*Zeichen*, *Kennzeichen*, angl. *mark*, it. *marchio*]. En police sanitaire, signe appliqué à un animal pour constater son état sanitaire en cas d'épizootie. La *marque* sert à prévenir le détournement des bestiaux et les ventes clandestines, à établir les pertes, et devient, quand elle est bien exécutée, un puissant auxiliaire de l'isolement. L'arrêt de 1784 stipule qu'elle doit consister en un cachet de cire verte appliqué sur le front. Il vaut mieux employer la marque aux ciseaux dans une région apparente, la marque au fer rouge sur les cornes, sur les ongles, etc.

MARQUER. v. n. [esp. *marcar*]. Le vulgaire dit qu'une femme en travail d'enfant *marque*, lorsque les mucosités qui s'échappent de la vulve sont teintes de sang, et il pense qu'alors l'accouchement ne tardera pas à se terminer. Il est des femmes qui marquent au début du travail, d'autres plusieurs jours ou semaines auparavant, ce qui doit faire craindre une insertion vicieuse du placenta. Quelques-unes accouchent sans marquer.

MARRONNIER. s. m. Genre de plantes de la famille des hippocastanées, dont la principale espèce est le *marronnier d'Inde* [*Æsculus hippocastanum*, L., all. *Rosskastanienbaum*, angl. *horse chesnut-tree*, esp. *castaño de Indias*], arbre originaire des Indes orientales, mais qui croît aussi spontanément en Grèce (de Heildreich). L'écorce des jeunes branches, brune et rugueuse extérieurement, rosée dans sa cassure, inodore, d'une saveur amère et astringente, a été préconisée comme fébrifuge et comme succédanée du quinquina, à la dose de 15 à 30 gram., et employée en décoction, comme antiseptique, sur les plaies; elle contient du tannin, de la paviine, de l'æsculine et du quercitrin; sa décoction aqueuse est dichroïque et fluorescente, comme la solution d'æsculine. La semence, dite *marron d'Inde*, renferme beaucoup de fécule, un principe âcre, de la saponine, et une huile grasse (V. HUILE); le marron passe pour tonique et fortifiant; la fécule, débarrassée de son principe âcre par des lavages dans de l'eau alcalisée, est alimentaire pour l'homme et les animaux.

MARRUBE. s. m. [all. *Andorn*, angl. *marrubium*, it. *marrobio*, esp. *marrubio*]. Nom donné à plusieurs plantes de la famille des labiées. — *Marrube aquatique*. V. HYCOPE. — *Marrube blanc* (*Marrubium vulgare*, L.). Plante d'une odeur forte et d'une saveur amère, qu'on a employée contre la chlorose et l'hystérie (4 à 8 grammes en poudre, le double en infusion, et 15 à 25 centigrammes de l'extrait). — *Marrube noir* (*Ballota nigra*, L.). Il a été employé dans les mêmes circonstances que l'espèce précédente. — *Sirop de marrube*. V. SIROP.

MARRUBINE. s. f. Principe amer, réputé fébrifuge, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, dont la présence a été signalée par Thélu dans le marrube blanc.

MARS. s. m. [all. *Eisen*, angl. *mars*, it. et esp. *marte*]. Nom ancien du fer. — *Extrait de Mars*. V. TEINTURE *de Mars*. — *Safran de Mars*. V. OXYDE *de fer*.

MARSH. [Chimiste anglais de la première moitié du XIX^e^ siècle]. — *Appareil de Marsh*. V. APPAREIL.

MARSILÉACÉES. s. f. pl. V. RHIZOCARPÉES.

MARSOUIN. s. m. V. CÉTACÉS.

MARSUPIAL, ALE. adj. — *Os marsupial* (Serres). Os long, situé de chaque côté du bassin, en avant du pubis, sur lequel il est mobile; il caractérise l'ordre des *marsupiaux*, et supporte le *marsupium*.

MARSUPIAUX. s. m. pl. [de *marsupium*, μαρσύπιον, bourse, poche; all. *Beutelthiere*, angl. *marsupialia*, it. *marsupiali*, esp. *marsupiales*]. Ordre de mammifères, caractérisés par l'absence de placenta: par la présence, chez les femelles, d'une poche (*marsupium*) qui est soutenue par les os marsupiaux, qui recouvre les mamelles, et dans laquelle les jeunes séjournent jusqu'à ce que leur développement soit complet; par l'existence d'un utérus double, dont chaque partie s'ouvre dans le vagin correspondant, accolé à celui du côté opposé jusqu'auprès de la vulve. Les extrémités ont 5 doigts unguiculés; le maxillaire inférieur a une apophyse recourbée en dedans; le cerveau est dépourvu de corps calleux et ne recouvre pas le cervelet.

MARTEAU. s. m. [*malleus*, all. et angl. *Hammer*, it *martello*, esp. *martillo*]. En anatomie, un des osselets de l'ouïe, le plus externe, et, par conséquent, le plus rapproché de la membrane du tympan. On lui décrit: une *tête*, ou extrémité supérieure, arrondie, articulée en arrière avec l'enclume; un *col*, aplati de dehors en dedans et prolongé par une apophyse longue, le *manche*, aplati d'avant en arrière, et recourbé vers son sommet en figurant une *S* italique; une *apophyse antérieure*, *apophyse grêle de Raw*, qui s'engage et se termine dans la scissure de Glaser; une *apophyse externe*, qui part du manche et se porte vers la partie supérieure de la membrane du tympan. Le marteau est mis en mouvement par un muscle propre, *muscle du marteau*, qui, inséré dans l'angle antérieur du rocher et sur la paroi supérieure du cartilage de la trompe d'Eustache, pénètre dans un canal osseux situé au-dessus de la trompe, et se termine par un tendon qui s'attache à la partie interne du manche du marteau: en se contractant, il porte ce manche en dedans et tend la membrane du tympan; de plus, il entraîne en dehors la tête de l'os et le corps de l'enclume, dont la longue apophyse enfonce l'étrier dans la fenêtre ovale, en augmentant la pression dans le labyrinthe. Ce muscle est innervé par une branche du ganglion otique. V. OREILLE. = En thérapeutique, *marteau de Mayor*, marteau qui, trempé dans l'eau bouillante, et appliqué immédiatement sur la peau, détermine une révulsion énergique dans une partie du corps.

MARTELAGE. s. m. [all. *Zerhämmerung*, angl. *hammering*, it. *martellata*]. — *Castration par martelage*. V. Castration.

MARTIAL, ALE. adj. [*chalybeatus*, all. *eisenhaltig*, angl. *ferruginous*, it. *marziale* ; *ferrugineux*, *chalybé*]. Synonyme de *chalybé* et de *ferrugineux*.

MARUM. s. m. V. Germandrée *maritime*.

MASCARILLE. s. m. Nom vulgaire d'agarics comestibles qui seraient les champignons de couche suivant les uns, et d'autres mal déterminés selon quelques auteurs.

MASCULIFLORE. adj. [*masculiflorus*, de *masculus*, mâle, et *flos*, fleur]. Se dit d'un capitule dont les fleurs sont toutes mâles.

MASOPINE. s. f. ($C^{44}H^{36}O^2$). Substance qu'on extrait de la résine d'un arbre du Mexique à l'aide de l'alcool chaud qui la dissout ; elle cristallise dans la solution alcoolique par refroidissement. Elle se ramollit entre les doigts, a une odeur forte, pas de saveur. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther. Elle fond à 199°.

MASQUE. s. m. Nom donné quelquefois, dans la description des maladies, à l'aspect offert par tout le visage. — Aspect particulier que prend le visage pendant les derniers temps de la grossesse et la durée des couches, chez certaines femmes, et parfois aussi quand la menstruation est troublée par une cause quelconque : le masque, ou *chloasma utérin*, résulte du développement de taches pigmentaires sur la peau de la face, du front principalement.

MASSAGE. s. m. [de μάσσειν, pétrir ; all. *Massiren*, angl. *shampooing*, *massage*, *kneading*, esp. *masage*]. Action de presser, de pétrir, pour ainsi dire, avec les mains, toutes les parties musculaires du corps, et d'exercer des tractions sur les articulations, afin de donner à celles-ci de la souplesse et d'exciter la vitalité de la peau et des tissus sous-jacents. Cette pratique est très usitée en Orient comme reconstituant. Le *massage méthodique* constitue un bon mode de traitement des bosses sanguines, des engorgements articulaires chroniques et surtout des entorses. Les diverses formes du massage comprennent : 1° la *hachure* (all. *Hackung*), sorte de percussion linéaire, exécutée avec les doigts s'entre-choquant brusquement en frappant la partie malade, alternativement des deux mains ou d'une seule main, avec le bord interne du petit doigt et de la main ; 2° la *friction* (all. *Streichung*), glissement des mains le long ou autour d'un membre, du tronc, ou d'une de leurs parties, qui se fait tantôt à main légère, tantôt avec une certaine pression ; 3° le *foulage* (all. *Walkung*), les deux mains opposées roulent un membre ou une articulation, en descendant plusieurs fois ou en remontant, selon les indications : 4° le *foulage abdominal*, à l'aide d'une main seulement et suivi ordinairement de la friction concentrique et spirale, s'opère avec le bord interne de la main en se servant d'elle comme d'une cuiller qui tendrait à diviser le contenu du ventre de haut en bas ; 5° le *pétrissage du ventre*, introduction successive des doigts écartés ou rapprochés entre les intestins, à travers les téguments abdominaux, en faisant ramper la main à peu près dans la direction du mouvement péristaltique ; le foulage et le pétrissage du ventre peuvent vaincre des constipations opiniâtres ; 6° le *sciage*, qui s'exécute avec le bord interne des mains sur les muscles relâchés, la peau étant recouverte de linge ou de légers vêtements ; 7° le *claquement*, pratiqué d'une manière légère et rapide avec la main ouverte et à plat ; 8° le *frappement*, exécuté avec le poing du côté des phalanges fermées ; 9° le *pointillage* (*percussion* ou *vibration pointée*), avec les pointes des doigts réunies en cercle petit ou grand ; 10° la *percussion* ou *vibration profonde*, pratiquée avec les deux mains enfoncées à plat dans la profondeur des muscles ou des viscères, les parois abdominales étant relâchées, et tantôt droite, tantôt circulaire ; on l'appelle parfois *aération*, à cause de son effet dans l'asthme ; 11° la *pression* avec les doigts ou un petit bâton sur les nerfs, ou avec les mains sur la tête ; 12° la *vibration*, associée à la pression sur des troncs nerveux. V. Entorse.

MASSE. s. f. [*massa*, all. *Masse*, *Stoffmenge*, angl. *mass*, it. *massa*, esp. *masa*]. Selon la plupart des auteurs, la masse d'un corps est la quantité absolue de matière qu'il renferme. Quelques-uns ne voient dans la notion de masse qu'une conception abstraite surgie de l'observation préalable des faits. On mesure les masses par les poids, parce que le rapport des masses est égal aux rapports des poids ; mais les deux notions de masse et de poids ne sont pas identiques. Ne pouvant pas mesurer directement les masses, on les a mesurées par les poids, d'où une vue absolue qui a fait confondre ces deux notions, comme l'indique la synonymie des mots *lourd* et *massif*. Massif signifie aussi difficile à mouvoir ; quoique dans le sens de lourd ce mot ait été détourné de sa véritable acception, la vraie cependant a été conservée. La propriété de la masse est commune à tous les corps, et comme les autres propriétés générales, varie d'un corps à l'autre ; mais, dans un même corps, elle est la plus constante de toutes, puisqu'elle ne paraît pas varier, quels que soient l'état de ce corps, sa forme, sa température, etc., à condition toutefois qu'on fasse abstraction du milieu résistant. Le rapport des résistances au mouvement, mesuré par le rapport des vitesses acquises si les forces sont instantanées, ou par le rapport des accélérations si les forces sont continues, a donné le rapport des masses. Une masse quelconque étant prise pour unité, toutes les autres seront numériquement exprimables, et c'est ainsi que la masse a pu entrer dans les équations du mouvement. On prend pour unité de masse la quantité d'un corps qui, sous l'influence de l'unité de force, acquerrait l'unité de vitesse au bout de l'unité de temps. = En botanique, *masse pollinique*. V. Pollen. = En pharmacie, *masse pilulaire*. La pâte préparée pour être mise en pilules au moment du besoin.

MASSÉTER. s. m. [μασσητὴρ, de μασάομαι, je mâche ; all. *Kaumuskel*, angl. *masseter*, it. *masseter*, esp. *masetero*]. Muscle (*zygomato-maxillaire*. Ch.) épais, quadrilatère, qui s'implante, d'une part, au bord inférieur de l'arcade zygomatique, de l'autre à l'angle et à la face externe de la branche montante du maxillaire inférieur ; il élève la mâchoire inférieure pendant la mastication.

MASSÉTÉRIN, INE. adj. [*masseterinus*, *massetericus*, angl. *masseteric*, it. *masseterico*, esp. *maseterico*]. Qui a rapport au masséter. — *Artère massétérine*. Branche de la maxillaire interne, qui naît quelquefois de la temporale profonde postérieure, et se rend au masséter. — *Nerf massétérin*. Une des divisions que fournit le rameau maxillaire inférieur du trijumeau. — *Veine massétérine*. Elle accompagne l'artère du même nom et se jette dans la veine faciale.

MASSÉTÉRIQUE. adj. V. Massétérin.

MASSETTE. s. f. [*Typha*]. Genre de typhacées, dont deux espèces, les *Typha latifolia*, L., et *Typha angustifolia*, L., ont des rhizomes charnus, féculents, alimentaires. Leur pollen remplace quelquefois la poudre de lycopode.

MASSEUR. s. m. Celui qui exerce le massage.

MASSICOT. s. m. [all. *Massikot*, angl. *massicot*, it. *vetrina*, *massicot*, esp. *masicot*]. Nom vulgaire du protoxyde de plomb. V. Oxyde *de plomb*.

MASTIC. s. m. [*mastiche*, μαστίχη, all. *Mastix*, angl. *mastic*, it. *mastice*, esp. *almacigo*]. Résine qui découle d'incisions faites au *lentisque* (*Pistacia lentiscus*, L.), arbrisseau de la famille des térébinthacées. Le mastic est en larmes d'un jaune pâle, aplaties ou sphériques, dont la surface est comme farineuse, à cause de la poussière provenant du frottement continuel des morceaux. Sa cassure est vitreuse, sa transparence un peu opaline; son odeur est agréable, sa saveur aromatique. Le mastic est friable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, très soluble dans l'éther, le chloroforme, l'essence de térébenthine, la benzine et l'huile de naphte. L'acide sulfurique le dissout en le colorant en brun-rouge foncé. L'acide nitrique le teint en brun clair, sans le dissoudre. L'ammoniaque le gonfle d'abord, puis le dissout. On l'employait autrefois comme masticatoire, d'où lui est venu son nom. Il est un peu astringent et stimulant. Dissous dans l'éther, il forme une sorte de ciment qu'on introduit dans les dents cariées sur un petit tampon d'ouate.

MASTICATEUR. adj. Qui sert à la mastication. — *Nerf masticateur*. V. TRIJUMEAU.

MASTICATION. s. f. [*masticatio*, μάσσησις, all. *Kauen*, angl. *mastication*, it. *masticazione*, esp. *masticacion*]. Action de mâcher, de broyer les aliments, ayant pour effet de les préparer à la digestion qu'ils doivent subir dans l'estomac. Chez l'homme et la plupart des mammifères, elle s'exécute dans la bouche, par l'action combinée de la langue, des joues et des lèvres, qui poussent entre les dents les substances alimentaires introduites dans la bouche, et par les mouvements des mâchoires qui les coupent, les déchirent ou les écrasent. Chez les carnivores, la mastication consiste surtout à déchirer les aliments; chez les ruminants, le principal mouvement est celui d'écrasement, de trituration. Chez les oiseaux, c'est dans le gésier que se fait le broiement des graines qui constitue la mastication.

MASTICATOIRE. s. m. [all. *Kaumittel*, angl. *masticatory*, it. et esp. *masticatorio*]. Substance qu'on mâche pour exciter la sécrétion de la salive ou parfumer l'haleine. Les masticatoires sont tantôt des substances inertes agissant mécaniquement, tantôt des stimulants (racines de livèche, d'impératoire, d'angélique), ou des substances âcres (pyrèthre, scille, bétel, polygala, tabac, etc.).

MASTICINE. s. f. [all. *Masticin*, angl. *masticine*, it. et esp. *masticina*] ($C^{40}H^{30}O^{2}$). Résine difficilement soluble dans l'alcool, blanche, molle, ductile, transparente par la fusion, qui compose le *mastic*, avec une autre résine facilement soluble dans l'alcool, qui a pour formule $C^{40}H^{30}O^{4}$.

MASTIGADOUR. s. m. [all. *Trankgebiss*, angl. *mastigadour*, it. *mastigadore*, esp. *mastigador*]. Mors garni d'anneaux, qu'on met dans la bouche du cheval pour exciter la salivation. — *Mastigadour* ou *nouet*. Nom donné autrefois par les maréchaux à certaines préparations pâteuses qu'on enveloppait d'un linge, et qu'on attachait au mors, pour que le cheval pût les soumettre à une mastication lente. Elles étaient formées de substances très actives, asa fœtida, poivre, gingembre, sel ammoniac, ail, etc., unis en certaines proportions. Les mastigadours sont maintenant remplacés par les électuaires.

MASTITE. s. f. [*mastitis*, de μαστὸς, mamelle; all. *Entzündung der weiblichen Brust*, angl. *mastitis*, it. *mastite*, esp. *mastitis*]. Inflammation du parenchyme glandulaire de la mamelle et de son tissu cellulaire interlobulaire. Des coups, des chutes, peuvent causer l'inflammation aiguë ou chronique d'une mamelle, et déterminer sur un point de cet organe une induration à laquelle on donne communément le nom de *glande au sein*. Mais c'est surtout à la suite des couches, pendant l'allaitement, que la *mastite aiguë* est fréquente, et ses causes principales sont un engorgement des conduits galactophores et une gerçure du mamelon. Chez une femme récemment accouchée, le lait séjourne dans la glande, soit parce que la sécrétion est trop abondante, soit parce que la mère tarde trop à donner le sein ou ne le donne pas; l'allaitement commencé est brusquement interrompu par la mort du nourrisson, ou par une crevasse douloureuse qui a amené à ne pas donner le sein d'un côté. Il en résulte un engorgement laiteux, désigné vulgairement sous le nom de *poil*, qui le plus souvent n'est que le prélude d'un phlegmon glandulaire de la mamelle. La mastite s'annonce alors par un frisson bientôt suivi de chaleur. La fièvre cède au bout de vingt-quatre à trente-six heures, si l'engorgement se dissipe; si, au contraire, l'inflammation se déclare, les seins deviennent durs, tendus; la tension se propage aux aisselles, l'excrétion laiteuse est supprimée; la douleur est pongitive, et quelquefois si vive, qu'il se manifeste des symptômes cérébraux. Ce n'est guère qu'au bout de quinze jours de durée de cette période inflammatoire que la fluctuation devient manifeste; quelques jours plus tard, un des points enflammés se soulève davantage, la peau s'amincit et finit par se perforer pour donner issue au pus; et presque toujours il se forme successivement plusieurs foyers purulents. Lorsqu'une nouvelle accouchée est dans ces conditions, il faut d'abord remédier à l'engorgement laiteux à l'aide des diaphorétiques, des laxatifs, des purgatifs si le sevrage est décidé, et favoriser l'excrétion du lait par tous les moyens possibles, surtout par des succions répétées. Puis on cherche à faire avorter le phlegmon par l'emploi des résolutifs, des cataplasmes émollients et narcotiques, des onctions mercurielles et belladonées, de la compression. Lorsque le pus est formé, il faut cesser de donner le sein à l'enfant: quelques chirurgiens attendent l'ouverture spontanée des abcès, l'incision, d'après eux, exposant à l'érysipèle et aux fistules consécutives; pourtant il vaut mieux ouvrir les foyers par des ponctions successives, ou passer un ou plusieurs tubes à drainage qui préviennent la stagnation du pus et permettent de faire des injections détersives.

MASTODYNIE. s. f. [*mastodynia*, de μαστὸς, mamelle, et ὀδύνη, douleur; all. *Brüsteschmerz*, angl. *mastodynia*, it. et esp. *mastodinia*]. Douleur des mamelles, quelle qu'en soit la cause. V. MAMELLE (*Névralgie de la*).

MASTOÏDE. adj. [*mastoides*, de μαστὸς, mamelle, et εἶδος, forme; all. *zitzenförmig*, angl. *mastoid*, it. et esp. *mastoideo*]. Qui a la forme d'un mamelon. — *Apophyse mastoïde*. Apophyse située à la partie postérieure et inférieure de l'os temporal, au-dessous et en arrière du conduit auditif externe.

MASTOÏDIEN. s. m. L'apophyse mastoïde considérée comme formant un os distinct chez les ovipares; elle fait partie du *rocher*, et ce qu'on a nommé *mastoïdien* chez les oiseaux représente l'écaille du temporal des mammifères.

MASTOÏDIEN, IENNE. adj. [*mastoideus*]. Qui a rapport à l'apophyse mastoïde. — En anatomie, *cellules mastoïdiennes* (*antres* ou *sinus mastoïdiens*), cavités creusées dans l'épaisseur de l'apophyse mastoïde, et communiquant toutes entre elles ainsi qu'avec la caisse du tympan, à la partie supérieure et postérieure de laquelle elles débouchent par l'ouverture dite *mastoïdienne* d'un canal unique; elles sont variables de nombre et de volume et servent probablement à accroître la capacité de la caisse tympanique. — *Gouttière mastoïdienne*. Enfoncement que l'on remarque sur la face cérébrale du temporal, au niveau de l'apophyse mastoïde, et qui fait partie de la gouttière du sinus latéral. — *Rainure mastoïdienne*. V. DIGASTRIQUE. — *Trou mastoïdien* (*foramen mastoideum*). Petit trou que l'on remarque derrière l'apophyse mastoïde, au-dessus de la rainure mastoïdienne. Il donne passage à une artère qui va se distribuer aux méninges, et à une veine qui aboutit au sinus latéral

MASTOIDITE. s. f. V. Mastite et au Supplément.

MASTOIDO-AURICULAIRE. adj. et **MASTOÏDO-CONCHINIEN.** adj. V. Auriculaire *postérieur.*

MASTOÏDO-GÉNIEN. adj. et s. m. V. Digastrique.

MASTOÏDO-HUMÉRAL. adj. et s. — *Muscle mastoïdo-huméral.* Muscle du cheval, étendu, sur les côtés de l'encolure, de l'apophyse mastoïde à l'humérus.

MASTURBATION. s. f. [*mastupratio*, de *manus*, main, et *stuprare*, souiller; all. *Selbstbefleckung*, angl. *masturbation*, it. *mastuprazione*, esp. *masturbacion*, *manustupration*, *onanisme*]. Excitation des organes génitaux avec la main, d'autant plus dangereuse que la possibilité de s'y livrer est constante. L'amaigrissement, la perte des forces, le marasme, l'abrutissement, en sont les suites ordinaires, moins par les déperditions de fluide séminal que par l'ébranlement nerveux qu'elle détermine.

MAT, ATE. adj. [all. *dumpf*, angl. *hollow*, *dump*, it. *sordo, ottuso*]. — *Son mat.* Son peu ou point retentissant que rendent les parties charnues quand on les percute avec le doigt. La percussion d'une cavité pleine de liquide (ascite, péricardite, pleurésie), ou distendue d'une façon exagérée par de l'air ou des gaz (pneumatose gastro-intestinale), celle d'un parenchyme congestionné ou induré (pneumonie), donnent également un son mat, ordinairement accompagné d'une diminution ou d'une absence de l'élasticité normale des parties, lesquelles cèdent moins facilement sous le doigt; aussi la *matité* du son a-t-elle une très grande importance en séміotique, non seulement par son existence, mais aussi par son étendue, sa mobilité, par les degrés qu'elle présente dans son intensité et dont l'habitude seule apprend à distinguer les nuances.

MATÉ. s. m. V. Houx maté.

MATELAS. s. m. [all. *Matratze*, angl. *mattress*, it. *materasso*]. — *Matelas d'eau* (Arnott, 1825), *lit hydrostique* ou *lit d'eau.* Matelas destiné à tenir les malades suspendus sur un appui liquide, à l'effet de prévenir les escarres qui résultent de la compression produite par les appuis solides dans les maladies dyscrasiques et de longue durée. Il est constitué par deux lames de caoutchouc vulcanisé soudées l'une à l'autre par leurs bords. L'eau y est introduite par une large ouverture en deux ou trois minutes. A l'un des angles est un tube muni d'un robinet, servant à le vider. Ce matelas, convenablement rempli, a environ 10 centimètres de hauteur. Sa capacité est de 25 à 26 litres. Une ouverture circulaire, ménagée au centre, permet un libre cours aux déjections quand le malade ne peut pas être déplacé. L'appareil est placé sur un lit ordinaire et recouvert d'une alèze. L'eau doit avoir une température de 28 à 30 degrés; dans la majorité des cas, elle n'a pas besoin d'être renouvelée pendant plusieurs semaines. Suivant diverses indications spéciales, la température de l'eau peut être variée à volonté.

MATÉRIALISME. s. m. [de *materia*, la matière; all. *Materialismus*, angl. *materialism*, it. *materialismo*]. En philosophie, opinion de ceux qui ne connaissent que la matière, et qui rejettent l'existence de substances spirituelles. Cette opinion se partage en deux très distinctes: l'une, la plus ancienne, essaye, par ce qu'elle sait des lois de la matière, de donner une explication de la formation du monde (par exemple, l'épicurisme et les atomes), et, par conséquent, ne sort pas de l'ordre métaphysique; l'autre, plus récente et due à la philosophie positive, reconnaît que pour l'homme il n'y a que la matière et des forces immanentes; mais elle renonce à toute spéculation sur l'origine de cette matière et de ces forces. Aussi, d'après la philosophie positive, le matérialisme est une erreur de logique qui consiste à expliquer certains phénomènes, s'accomplissant d'après des lois spéciales, à l'aide de celles qui servent à relier entre eux des phénomènes plus simples, par une sorte d'importation, dans une science plus complexe, des idées générales d'une science moins compliquée. Par exemple, vouloir expliquer les lois de la combinaison des corps en proportions déterminées, de la double décomposition des sels, du dédoublement catalytique de divers composés, par les lois de l'électricité, de la chaleur, de l'attraction universelle, c'est faire du matérialisme en chimie. Nier, dans les éléments anatomiques et les tissus végétaux et animaux, l'existence de propriétés différentes de celles des corps bruts, expliquer les fonctions normales et les troubles morbides de l'économie vivante par les lois de la mécanique, de la physique et de la chimie seulement, c'est être matérialiste en physiologie et en médecine. C'est à tort que l'expression de médecins *matérialistes* a été appliquée à ceux qui ont constitué la biologie et la pathologie, comme science, sur la seule considération de la structure et des propriétés inhérentes à la matière organisée, sans s'occuper des causes premières (Dieu, âme, nature); sans faire intervenir des causes hypothétiques, des entités ontologiques (principe ou esprit vital, archées, etc.), comme ont été obligés de faire les médecins qui ne connaissaient pas la constitution intime de l'organisme et ses propriétés élémentaires. Cette connaissance est seule capable de nous rendre compte des phénomènes complexes qui se passent dans l'économie, puisqu'ils ne sont que des manifestations de ces propriétés, lesquelles n'existent point indépendamment de la matière organisée. Par conséquent, employée sous une forme critique, l'expression de matérialiste n'a pas de sens, puisque jamais nul des actes de la pensée n'a existé sans matière organisée cérébrale, soumise elle-même à certaines conditions de circulation et de nutrition, pas plus qu'on n'a vu la contractilité sans fibres musculaires, et ainsi des autres. V. Dogme et Immanence.

MATÉRIALISTE. s. m. [bas lat. *materialista*, de *materia*, au sens de matière médicale; *seplasarius*, all. et angl. *Materialist*, it. *materialista*]. Dans les anciens ouvrages de médecine, celui qui vend les objets de la matière médicale, les drogues simples en particulier. = Actuellement, celui qui fait profession de *matérialisme.*

MATERNITÉ. s. f. [all. *Gebärhaus*, angl. *maternity*, it. *maternita*]. Autrefois maison où l'on recevait et allaitait les enfants trouvés. ‖ Actuellement, service d'hôpital ou établissement spécial dans lequel sont reçues et traitées les femmes pauvres en couches. L'atmosphère viciée des hôpitaux ordinaires, la facilité avec laquelle les femmes en couches y sont atteintes des affections contagieuses, et la gravité que celles-ci prennent pendant l'état puerpéral, ont fait reconnaître depuis longtemps la nécessité de soustraire ces femmes aux influences néfastes des services nosocomiaux: d'où la création successive, à Paris, de deux établissements uniquement destinés à la pratique des accouchements. Mais dans ces maisons même, il reste des chances de mort trop nombreuses, ainsi que l'établissent les statistiques: c'est ainsi que Besnier évalue à 3,84 pour 100 la mortalité des nouvelles accouchées dans les hôpitaux et maternités de Paris, tandis qu'elle est seulement de 0,32 chez les sages-femmes, et de 0,16 à domicile. l'accouchement à domicile, avec les secours et les soins nécessaires, est donc incontestablement supérieur à tout autre procédé. Si la difficulté d'établir cette assistance dans des conditions suffisantes et la nécessité de pourvoir à l'enseignement obstétrical rendent indispensable la conservation des maternités, au moins faut-il chercher à en éloigner toutes les causes capables d'y entretenir la morbidité. Parmi ces causes complexes, deux paraissent avoir une influence prépondérante : d'une part, la viciation de l'air produite par les accouchées elles-mêmes, indépendamment de tout état morbide, et résultant des émanations qu'engendrent les lochies, des parties de placenta, etc. ; d'autre part, le toucher exercé par des mains imprégnées de miasmes morbides ou cadavériques. La première condition ne peut être éloignée qu'en séparant les femmes en couches, non seulement des autres malades, mais aussi les unes des autres; en rendant la ventilation aussi large et facile que possible ; en supprimant toute communication directe entre les diverses chambres, dont chacune doit être occupée par une seule malade : telles sont les considérations principales qui ont guidé Tarnier dans les modèles de pavillons d'isolement qu'il a proposés (1870-1875). Quant à la seconde cause de morbidité, elle pourrait être supprimée, si, à l'exemple de Volkmann de Halle, les chirurgiens et les étudiants qui approchent les femmes en couches renonçaient à faire aucune opération obstétricale et à pratiquer le toucher vaginal sans s'être lavé les mains et les avant-bras à l'eau et au savon, et les avoir trempés dans une solution de chlorure de chaux ou d'huile phéniquée.

MATICINE. s. f. Principe amer, jaune, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther, des feuilles du matico (Hodges).

MATICO. s. m. Nom péruvien de l'*Artanthe elongata*, Miq. (*Piper angustifolium*, Ruiz et Pavon, *Steffensia elongata*, Kunth), arbre de la Bolivie et du Pérou, de la famille des pipéracées, dont les feuilles, connues sous le nom de *matico*, sont aromatiques, amères et stimulantes. Le matico renferme une huile volatile verdâtre, de la maticine, un acide cristallisable (acide artanthique), du tannin, de la résine, etc. Il a été préconisé comme vulnéraire, d'où son nom d'*herbe du soldat*. Il est surtout efficace contre les écoulements chroniques, blennorrhée, leucorrhée, contre les ménorrhagies, les hémorroïdes, etc., en poudre, pilules, infusion, extrait, etc.

MATIÈRE. s. f. [*materia, materies*, ὕλη, all. *Materie, Stoff*, angl. *matter, stuff*, it. et esp. *materia*]. Tout ce qui produit ou peut produire sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées. La quantité de matière contenue dans un corps est égale au produit de sa densité par son volume. L'idée de matière, comme l'idée de force, est une pure abstraction. Il n'y a de réel que les corps escortés de toutes leurs propriétés. Les uns, ayant voulu concevoir des corps absolus, indépendants de leurs propriétés, ont été conduits à la notion métaphysique de *matière*, ont fait de celle-ci une entité, ont attribué une existence réelle à une abstraction. D'autres, ayant voulu concevoir les propriétés, les *forces*, d'une manière absolue, indépendamment des corps qui les manifestent, ont été conduits à la notion métaphysique de *force;* ils ont également créé une entité, ont donné une existence réelle à une abstraction. Les uns et les autres ont voulu séparer ce qui est inséparable. Il n'y a pas plus de matière sans propriétés, que de propriétés, de forces sans matière. Quand on considère l'ensemble des corps réels, en ayant seulement égard aux propriétés qui leur sont communes, sans tenir compte de leurs propriétés particulières, on constitue une abstraction scientifique, la matière. Ce qui existe objectivement ce n'est pas une matière, une essence variant spécifiquement par adjonctions d'attributs ou accidents divers, mais plusieurs espèces de corps simples, formant par leurs combinaisons de très nombreuses espèces de corps composés, espèces d'ordre minéral ou d'ordre organique, que nous ne connaissons que douées d'activité. = En physique, la *matière* est dite étendue, pondérable, impénétrable, inerte, ne pouvant ni se communiquer le mouvement ni modifier celui qu'elle a reçu. Ces caractères distinctifs lui ont été attribués à une époque où l'on voulait mettre d'un côté le *principe passif* sous le nom de *matière*, et, de l'autre côté, la force, sous le nom de *principe actif :* de cette séparation arbitraire et purement métaphysique sont sorties toutes les confusions des écoles. Nul ne connaît la matière autrement que par ses qualités. Ce qu'en physique on appelle les caractères distinctifs de la matière ne s'applique qu'à une abstraction. L'inertie conduit à considérer un atome isolé; mais l'atome perd l'attribut d'étendue, puisqu'il ne peut être divisé et que toute étendue est divisible. Du même coup, l'impénétrabilité cesse d'avoir un sens. V. PROPRIÉTÉ.

Matières alvines. V. EXCRÉMENTS.

Matière brute. Celle qui n'offre pas les caractères de l'*organisation*, par opposition à *matière organisée*. Au point de vue de la composition et de la décomposition chimiques élémentaires, il n'y a pas deux sortes de matières, l'une *brute, morte* ou *inorganique;* l'autre *organisée* ou *vivante*, les mêmes corps simples existant dans l'une comme dans l'autre. Mais, au point de vue de la composition immédiate et de la structure, ces deux sortes de matières sont très distinctes, et la dernière est douée de modes d'activité dont l'autre ne jouit pas.

Matière caséeuse. V. CASÉINE et GLOBULINE. — *Matière cérébriforme*. V. ENCÉPHALOÏDE. — *Matière colorante*. V. COLORATION et HEMATINE. — *Matière colorante jaune du sang*. V. HEMAPHÉINE.

Matières fécales. V. EXCREMENTS. - *Matière fibreuse des muscles*. V. MUSCULINE. — *Matière fibreuse du sang*. V. FIBRINE.

Matière gélatiniforme de l'intestin grêle. V. PEPTONE. — *Matière germinale* [angl. *germinal matter*] (Beale). La substance organisée en général, les matières amorphes en particulier.

Matière incrustante. V. XYLOGÈNE.

Matière médicale [*materia medica*]. Ensemble des corps bruts et organisés qui fournissent les *médicaments*. — Partie de la pharmacologie qui étudie ces corps en eux-mêmes pour un but pratique déterminé, savoir : leur origine, végétale ou animale; leurs caractères; leur composition.

Matière muqueuse. V. MUCOSINE.

Matière noire pigmentaire. V. MÉLANINE. — *Matière noire des poumons*. V. ANTHRACOSIS.

Matière organisée [*substance organisée*]. Toute matière vivante ou ayant vécu, formée par union moléculaire ou dissolution réciproque de *principes immédiats* nombreux, et offrant des modes d'activité spéciaux, qui ne s'observent jamais sur la matière inorganique ou brute. V. ORGANIQUE et ORGANISATION.

Matière pancréatique. V. PANCRÉATINE. — *Matière perlée de Kerkring*. Précipité blanc qu'on obtient en versant un acide dans l'eau de lavage de l'antimoine diaphorétique. C'est de l'acide antimonique hydraté.

Matière salivaire. V. PTYALINE. — *Matières stercorales*. V. EXCREMENT.

Matière tuberculeuse. V. TUBERCULE.

Matière verte de Priestley (du nom du physicien anglais qui en a étudié les caractères et le développement). Amas d'algues microscopiques (oscillaires et palmellées) vertes, maintenues réunies par une substance amorphe, d'aspect muqueux, avec ou sans infusoires.

MATIN. s. m. [*matutinum tempus*, πρωΐα, all. *Morgen*, angl. *morning*, it. *mattina*, esp. *mañana*]. V. JOUR.

MÂTIN. s. m. V. CHIEN.

MÂTINER. v. a. Se dit du chien couvrant sa femelle.

MATITÉ. s. f. [all. *Dumpfheit, dumpfer Schall*]. Qualité du son quand il est *mat*.

MATRAS. s. m. [bas latin *matracium*, all. *Retorte*, angl. *matrass*, it. *matraccio*, esp. *matraz*]. Vase de verre surmonté d'un col plus ou moins long, qui sert en chimie et en pharmacie, et dont la forme varie selon l'usage auquel on le destine. Ceux qui servent aux sublimations ont un fond aplati ; ceux qu'on emploie à la concentration des acides azotique et sulfurique, ou à la dissolution des métaux dans ces acides, ont le col très long afin de condenser l'acide qui peut se volatiliser avec l'eau et de ne laisser échapper que celle-ci. Ceux qui servent à la digestion des substances végétales dans un véhicule ont le col large et court pour faciliter la sortie du marc après l'opération.

MATRICAIRE. s. f. [*Matricaria*, L., all. *Mutterkraut*, angl. *dog's chamomile*, it. et esp. *matricaria*]. Genre de plantes (syngénésie polygamie superflue, L., synanthérées, J.), dont on emploie deux espèces en médecine : 1° la *matricaire officinale* (*Matricaria parthenium*, L., *Pyrethrum parthenium*, Smith, *Pyrèthre matricaire*) a une odeur forte et désagréable, une saveur chaude et amère. C'est un stimulant, un antispasmodique, un emménagogue ; 2° la *camomille ordinaire*. V. Camomille.

MATRICAL, ALE. adj. Synonyme d'utérin.

MATRICE. s. f. Synonyme d'*utérus*. — *Matrice unguéale*. V. Ongle. — *Matrice des poils*. Le *follicule pileux*. V. Poil.

MATRONE. s. f. [*matrona*, *obstetrix*, ἀκεστρὶς, all. *Hebamme*, angl. *midwife*, it *levatrice*, esp. *matrona*]. Sage-femme, accoucheuse. — Particulièrement, femme qui aide aux accouchements, ou qui les pratique illégalement, sans avoir été reçue sage-femme.

MATTE. s. f. — *Matte plombeuse*. V. Sulfure *de plomb*.

MATTERÉI. s. m. V. Madderé.

MATURATIF, IVE. adj. Se dit d'un topique auquel on attribue la propriété de hâter la *maturation* d'un abcès : *cataplasme maturatif*.

MATURATIFS. s. m. pl. [*maturans*, de *maturare*, faire mûrir ; πεπαντικὸς, all. *zeitigend*, angl. *maturative*, it. *maturativo*, esp. *madurativo*]. Topiques excitants qu'on emploie pour hâter la suppuration des tissus atteints d'inflammation phlegmoneuse. Les maturatifs sont sous forme de cataplasmes, d'emplâtres, d'onguents : tels sont les onguents populéum, styrax, de la mère, l'emplâtre diachylon gommé.

MATURATION. s. f. [*maturatio*, de *maturare*, faire mûrir ; πέπανσις, all. *Zeitigung*, angl. *maturation*, it. *maturazione*, esp. *maduracion*]. En botanique, période qui s'étend depuis le moment où le fruit commence à se former jusqu'à l'époque où il atteint l'état de maturité complète. Pendant cette période, la pectose et l'amidon, principes insolubles, se transforment (Fremy) successivement en pectine et en sucre, dont la saveur douce masque celle des acides qui se forment simultanément. Postérieurement le sucre de canne, plus stable, se détruit à son tour en devenant sucre interverti et éprouvant la fermentation alcoolique, ce qui rend compte de la production des éthers composés ou *parfums* qu'on rencontre dans un grand nombre de fruits vers l'époque de leur maturité. A cette période, dont la durée peut varier pour un même fruit, succède celle de la destruction, qui, en amenant la désagrégation des éléments du fruit, met la graine à nu. Dans les tiges des végétaux, la sève ascendante amène du sucre interverti, qui, vers les sommets, forme du sucre de canne. C'est le moment qu'il faut choisir pour cueillir le fruit (betterave, sorgho, canne à sucre), car plus tard il donnerait naissance à de l'amidon insoluble, qui forme les réserves de la plante en s'accumulant dans les cotylédons, l'albumen, les tubercules, le parenchyme de certains fruits (pommes, bananes, etc.). = En pathologie, *maturation*, progrès d'une tuméfaction inflammatoire vers la formation du pus et la réunion du liquide en foyer.

MATURITÉ. s. f. [*maturitas*, πεπασμὸς, all. *Reife*, angl. *maturity*, *ripeness*, it. *maturita*, esp. *madurez*]. État des fruits ou des graines parvenus à leur complet développement. = État d'un abcès fluctuant.

MAUCHAMP (Race ovine de). Race créée par Graux, qui, trouvant un bélier né de mérinos purs, mais avec les caractères de la race actuelle, fixa ces caractères à l'aide de croisements bien entendus, par sélection. Elle est remarquable par sa toison à poils longs, soyeux, doux et fins.

MAURELLE. s. f. V. Tournesol.

MAURITIA. s. m. Genre de palmiers dont plusieurs espèces, le *M. flexuosa*, L., le *M. vinifera*, Mart., le *M. Sagus*, Schult., fournissent du vin, de l'alcool, des fécules alimentaires, et servent à divers usages domestiques.

MAUROCAPNOS. s. m. [de μαυρὸς, sombre, et καπνὸς, fumée]. Nom grec moderne du *storax*.

MAUVE. s. f. [*malva*, ἀλθαία, all. *Malve*, angl. *mallow*, it. et esp. *malva*]. Genre de plantes (monadelphie polyandrie, L., malvacées, J.) dont les espèces *Malva rotundifolia*, L., ou *petite mauve*, et *Malva sylvestris*, L., ou *grande mauve*, sont émollientes et adoucissantes. Leurs feuilles font partie des espèces émollientes ; on en fait des décoctions mucilagineuses et des cataplasmes. Les fleurs, d'un bleu purpurin, sont une des quatre fleurs dites pectorales : on les emploie en infusion, dans le catarrhe pulmonaire. L'infusion alcoolique de fleurs du *Malva sylvestris*, L., est employée comme réactif par les chimistes : elle rougit par les acides et verdit par les alcalis. — *Mauve musquée*. V. Musc *végétal*.

MAUVÉINE. s. f. [*manne* ou *violet d'aniline*, *violet Perkins*] ($C^{54}H^{24}Az^{4}$). Matière colorante résultant de l'action oxydante du chlorure de chaux sur un sel d'aniline : c'est une base très stable, non décomposée par la lumière, soluble dans l'eau, l'alcool, l'esprit de bois, formant avec les acides des sels cristallisables verdâtres.

MAUX DE NERFS. s. m. pl. V. Névrose.

MAXILLAIRE. adj. et s. [*maxillaris*, de *maxilla*, mâchoire ; angl. *maxillary*, it. *mascellare*, esp. *maxilar*]. Qui a rapport à la mâchoire. — *Artère maxillaire externe*. L'artère *faciale*, — *Artère maxillaire interne*. Branche terminale de la carotide externe ; elle se dirige obliquement en dedans, en avant et en haut, du col du condyle du maxillaire inférieur vers le trou sphéno-palatin, par lequel elle passe, en prenant le nom d'artère *sphéno-palatine*, dans les fosses nasales, où elle se distribue. Elle décrit de nombreuses flexuosités, passe entre les deux muscles ptérygoïdiens, puis entre les deux faisceaux du ptérygoïdien externe, et contracte des rapports avec les nerfs et les vaisseaux contenus dans la fosse zygomatique qu'elle traverse. Dans son court trajet, qui n'a pas plus de 4 centimètres, elle fournit quinze branches : tympanique, petite méningée, méningée moyenne, temporales profondes postérieure et antérieure, dentaire inférieure, massétérine, buccale, ptérygoïdienne, alvéolaire, sous-orbitaire, palatine descendante, vidienne, ptérygo-palatine, sphéno-palatine. — *Canal maxillaire*. V. Dentaire. — *Épine maxillaire*. L'épine nasale antérieure et inférieure. V. Nasal. — *Ligne maxillaire*. V. Myloïde. — *Nerfs maxillaires*. V. Trijumeau. — *Os maxillaires*. Ils sont au nombre de trois : les deux *maxillaires supérieurs* ou *sus-maxillaires* ; le *maxillaire inférieur*, appelé aussi simplement *maxillaire* (fig. 285) : 1, branche de la mâchoire ; 2, apophyse coronoïde ; 3, condyle ; 4, orifice du canal dentaire inférieur ; 5, sillon mylo-hyoïdien ; 6, angle de la mâchoire ; 7, ligne myloïdienne ; 8, partie basilaire de l'os ; 9, partie linguale ; 10, apo-

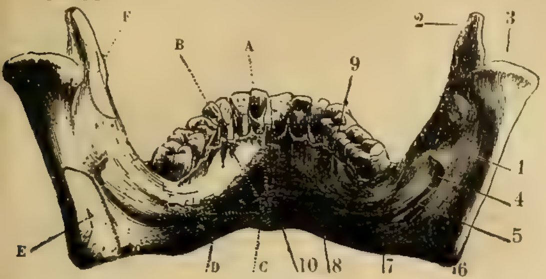

Fig. 285.

physes géni. — *Insertions musculaires :* A, génio-glosse; B, génio-hyoïdien; C, digastrique; D, mylo-hyoïdien; E, ptérygoïdien interne ; F, temporal. — Chacun des *maxillaires supérieurs* est un os pair, irrégulier, qui occupe le milieu de la face, s'articule avec celui du côté opposé pour former la mâchoire supérieure, et concourt à la formation de la bouche, du nez et des orbites. Sa forme, pyramidale et triangulaire, permet de lui décrire : une *face interne* ou *nasale*, ou *base*, sur laquelle se trouve l'orifice du sinus maxillaire ; en avant de cet orifice est une excavation superficielle, en haut de laquelle est une gouttière qui forme une grande partie du canal nasal ; en arrière, est une autre gouttière profonde qui contribue à former le canal palatin postérieur ; une *face supérieure*, ou *orbitaire*, qui forme le plancher de l'orbite ; elle présente le canal sous-orbitaire en avant, s'articule en dedans avec l'unguis, l'ethmoïde et le palatin, et forme, en dehors, le bord interne de la fente sphéno-maxillaire; une *face postérieure*, qui présente les ouvertures des conduits dentaires postérieurs ; une *face antérieure*, qui présente en haut l'orifice externe du canal sous-orbitaire, plus bas la fosse canine, et qui se continue en haut et en avant avec l'*apophyse montante*, prolongement mince dont le sommet, supérieur, s'articule avec le frontal, dont la face externe est lisse, dont la face interne offre deux crêtes articulées avec les cornets moyen et inférieur et une surface excavée correspondant au méat moyen, dont la base enfin concourt à former l'orifice antérieur des fosses nasales ; un *bord inférieur* ou *bord alvéolaire*, qui présente les alvéoles des dents supérieures et concourt à former la voûte du palais ; un prolongement interne décrit sous le nom d'*apophyse palatine*, faisant partie de la voûte palatine par sa face inférieure, du plancher des fosses nasales par sa face supérieure, formant avec l'apophyse du côté opposé le canal incisif et l'épine nasale antérieure et inférieure ; un *sommet*, situé à l'union des faces antérieure, postérieure et supérieure de l'os, et répondant à l'apophyse zygomatique. — Le *maxillaire inférieur* est un os impair, parabolique, qui présente une portion moyenne, horizontale, ou *corps de la mâchoire*, et deux parties verticales, appelées *branches :* en s'unissant au corps de l'os, les branches forment un angle, dit *angle de la mâchoire*. Chaque branche a une face externe, qui donne insertion au masséter ; une face interne, qui présente l'orifice du canal dentaire inférieur et la ligne myloïdienne ; un bord postérieur, ou parotidien, arrondi ; un bord antérieur, offrant une gouttière dont la lèvre interne se continue avec la ligne myloïdienne : supérieurement, chaque branche se termine par deux saillies que séparent une échancrure profonde, l'*échancrure sigmoïde*, et qui sont : en avant, l'*apophyse coronoïde*, en arrière, le *condyle du maxillaire*, saillie oblongue, qui s'articule avec l'os temporal et que supporte une portion plus étroite nommée *col du condyle*. Le corps présente : une face antérieure, qui offre, sur la ligne médiane, la symphyse du menton, et, sur les côtés, le trou mentonnier et la ligne maxillaire externe, laquelle se continue avec le bord antérieur de la branche verticale ; une face postérieure, qui offre, au milieu, les apophyses géni, latéralement la ligne myloïdienne ou maxillaire interne ; un bord supérieur, creusé d'alvéoles pour les dents de la mâchoire inférieure ; un bord inférieur, épais et résistant. — *Fractures du maxillaire supérieur*. Elles résultent plus souvent d'un choc direct, de l'action d'un projectile, etc., que d'une cause indirecte. L'apophyse montante est souvent brisée en même temps que les os du nez. S'il n'y a pas de déplacement, on conseille seulement au malade de s'abstenir de parler et de mâcher ; dans le cas contraire, on réduit les fragments avec un doigt introduit dans la bouche ou une sonde dans les narines ; les esquilles se consolident facilement (Malgaigne). A la voûte palatine, la fracture, souvent comminutive, est difficile à maintenir réduite. Les fragments du bord alvéolaire peuvent être maintenus par une ligature comme au maxillaire inférieur. — *Fractures du maxillaire inférieur*. C'est l'os de la face le plus souvent fracturé, surtout au niveau de son corps et du col du condyle. Le déplacement est fréquent, l'un des fragments se portant en haut et en dedans par l'action des muscles ptérygoïdiens, l'autre en bas ; d'où résulte une déformation caractéristique du bord alvéolaire. La réduction se fait facilement en introduisant les doigts dans la bouche et pesant extérieurement sur la base de l'os. La contention, plus difficile, s'obtient rarement à l'aide d'une fronde ordinaire : le moyen le plus sûr consiste dans la ligature médiate ou immédiate des fragments, qu'on fixe en passant un fil métallique sur la couronne des dents voisines de la fracture, ou en faisant la suture des fragments avec un ou deux fils d'argent. Un appareil en gutta-percha exerçant une double pression sur l'arcade dentaire inférieure et sur le menton est également un bon procédé de coaptation. Comme complications, on peut voir survenir la déchirure du nerf dentaire inférieur, la commotion cérébrale, et surtout la suppuration du foyer de la fracture avec symptômes d'infection putride résultant de la pénétration de l'air extérieur et de l'absorption de substances septiques ; aussi faut-il faire des lavages fréquents dans la bouche avec l'eau alcoolisée, phéniquée, employer les gargarismes au quinquina, etc. — *Luxations du maxillaire inférieur*. Déplacements du condyle du maxillaire hors de la cavité de l'os temporal, se faisant toujours en avant, des deux côtés plus souvent que d'un seul, par l'effet de l'exagération d'un acte normal (bâillement, rire) ou pathologique (convulsions, vomissements), ou d'une chute, d'un choc sur le menton. Les forces qui empêchent le condyle de rentrer dans sa cavité de réception ont été diversement interprétées et sont probablement multiples : dans le mouvement qui porte en avant cette saillie osseuse, le fibro-cartilage qui le surmonte reste en arrière et se place entre elle et le temporal ; l'apophyse coronoïde passe en avant de la tubérosité du maxillaire, qui l'accroche en quelque sorte ; enfin les muscles masticateurs se rétractent. On réduit cette luxation en introduisant les pouces entre les dernières molaires, et pressant sur celles du bas, de façon à abaisser fortement la partie postérieure de la mâchoire, qu'on repousse en arrière. La réduction est maintenue par un bandage en fronde. — *Nécrose des maxillaires*. Tantôt elle résulte de l'exposition prolongée aux vapeurs de phosphore chez les ouvriers qui travaillent à la fabrication des allumettes (V. Phosphore); tantôt elle a la syphilis pour origine et siége de préférence sur le maxillaire supérieur, surtout dans ses portions nasale et palatine ; tantôt enfin elle est consécutive à l'ostéo-périostéite.

et a, comme celle-ci, sa plus grande fréquence au maxillaire inférieur. Aux symptômes ordinaires de la périostéite se joignent la suppuration et l'établissement d'une fistule au fond de laquelle on constate, à l'aide d'un stylet, la presence d'un séquestre parfois très étendu, et plus ou moins mobile. Le traitement général doit s'adresser, suivant les cas, à la scrofule ou à la syphilis. Localement, il faut désinfecter la bouche par des irrigations antiseptiques répétées, et ouvrir, par la bouche de préférence, les abcès qui peuvent survenir. Dès que le séquestre est mobile, ou avant cette époque s'il y a des accidents d'infection putride, il faut extraire la portion d'os nécrosée : s'il existe une ou plusieurs fistules, on les débride pour atteindre cette portion ; dans le cas contraire, on pratique l'extraction par la bouche, en respectant le périoste et les couches osseuses nouvelles (Rizzoli). — *Ostéite et osteo periostéite des maxillaires.* Tantôt l'inflammation osseuse et périostéique des maxillaires est limitée au bord alvéolaire (V. Osteo-periosteite) ; tantôt elle atteint le corps de l'os, surtout au maxillaire inférieur. Dans ce dernier cas, elle peut résulter de la propagation de la périostéite alvéolo-dentaire consécutive à la carie des dents ; en dehors de cette origine, elle survient chez un enfant atteint de fièvre éruptive ou dont les dents de lait ont une éruption laborieuse, ou, chez l'adulte, sous l'influence du froid et du rhumatisme, et suit une marche aiguë ; ou bien elle est déterminée par les gingivites ulcéreuse ou ulcéro-membraneuse, par la scrofule, par la syphilis, et suit une marche chronique. Le meilleur traitement consiste à faire des incisions profondes, indiquées surtout par l'œdème des parties molles et l'apparition de la fluctuation, signes certains de suppuration. — *Sinus du maxillaire* ou *antre d'Highmore*. Cavité creusée dans l'épaisseur de l'os maxillaire supérieur, qui est tapissée par un prolongement de la membrane pituitaire, et qui communique avec le méat moyen des fosses nasales par une fente allongée située à la partie inférieure de ce méat. La paroi supérieure du sinus, très mince, répond au plancher de l'orbite. — *Inflammation et abces du sinus maxillaire.* Leur cause ordinaire consiste dans la propagation d'une phlegmasie voisine, surtout d'une périostéite alvéolo-dentaire, particulièrement de la première ou deuxième grosse molaire ; ou ils résultent d'un traumatisme, contusion de la joue, fracture du sinus, etc. L'abcès formé et reconnu, il faut donner issue au pus : s'il est infiltré entre les dents cariées, c'est par le bord alvéolaire que le sinus devra être attaqué, ou par la voûte palatine quand la tumeur fait saillie de ce côté ; si cette saillie se manifeste à la joue, la fosse canine devient le lieu d'élection. L'ouverture spontanée ou artificielle d'un abcès peut être suivie de la formation d'une *fistule*, qui s'ouvre sur la joue, ou dans la bouche, au niveau du bord alvéolaire : il faut entretenir avec soin le trajet fistuleux jusqu'à ce que la suppuration soit tarie, et élargir au besoin ce trajet pour permettre l'expulsion des parties osseuses qui entretiennent la fistule ; consécutivement, des injections détersives et irritantes sont faites pour solliciter l'accolement des parois. — *Lésions traumatiques du sinus maxillaire.* Les *contusions* amènent ordinairement un épanchement de sang dans le sinus, et la fracture de sa paroi antérieure. Les *fractures*, habituellement comminutives, s'accompagnent de l'enfoncement des fragments, d'épanchement sanguin : les fragments doivent être relevés à l'aide d'une spatule, d'un élévateur, le sang et les corps étrangers doivent être évacués au dehors par une ouverture artificielle faite au niveau du bord alvéolaire ou de la fosse canine. — *Tumeurs du sinus maxillaire.* Les unes sont *liquides*, et consistent soit dans une *hydropisie du sinus* par accumulation du mucus consécutive à l'oblitération de l'orifice normal, soit, ce qui est plus fréquent, dans le développement d'un kyste aux dépens d'une glande de la muqueuse du sinus dont le canal excréteur est oblitéré (Giraldès) : le liquide doit être évacué par une incision ou une ponction au niveau des alvéoles dentaires, de la voûte palatine ou de la fosse canine, ou par l'excision d'une partie de la paroi amincie du sinus, dans lequel on peut alors promener un stylet pour détruire les petits kystes formés. Les autres sont *solides* et de nature variable, fibromes, ostéomes, enchondromes, lipomes, épithéliomes, sarcomes : on les détruit par l'excision combinée à l'arrachement et suivie de la cautérisation au fer rouge, après l'ouverture du sinus ou l'agrandissement des orifices accidentels à travers lesquels la tumeur envoie des prolongements : si ceux-ci ont envahi une grande partie du maxillaire, il est nécessaire de faire la résection partielle ou totale de l'os. — *Tubérosité maxillaire.* Grosse éminence arrondie et inégale que présente l'os maxillaire supérieur.

MAXILLE. s. f. Synonyme de *mâchoire* des articulés.

MAXILLO-ALVÉOLI-NASAL. adj. et s. m. V. Myrtiforme (*Muscle*).

MAXIMA. s. m. pl. V. Thermomètre.

MAYNARÉTINE. s. f. ($C^{28}H^{18}O^{8}$). Resine du *Calophyllum longifolium*, H. B. (V. Maynas). Cristallisable, jaune, soluble dans l'alcool, l'éther, les essences, fusible à 105° (Lewy).

MAYNAS. s. m. Le *Calophyllum longifolium*, H. B., arbre de la famille des guttifères, originaire de la province de Maynas, en Amérique, qui fournit la *maynarétine*.

MAYOR. [Chirurgien suisse, 1775-1856]. — *Marteau de Mayor*. V. Marteau.

MAZA. s. f. [μάζα]. Dans Hippocrate, espèce de pâte faite avec la farine d'orge.

MAZOÏTE. s. f. [mot mal formé de μαζός, mamelle]. V. Mastite.

M'BOUNDOU. s. m. V. Icaja.

MÉAT. s. m. [*meatus*, de *meare*, couler ; πόρος, all. *Kanal. Gang*, angl. *meatus*, it. et esp. *meato*]. En botanique, *meats intercellulaires* [*espaces intercellulaires*, *lacunes* ou *cavités aeriennes*]. Espaces que les cellules laissent entre elles, qui ne sont pas remplis par la substance intercellulaire, et qui ne renferment que de l'air. = En anatomie, synonyme de *conduit* ou *canal*, et d'*orifice* d'un canal. — *Méat auditif* (*meatus auditorius*). Le conduit auditif. — *Méats des fosses nasales*. V. Cornet et Nasal. — *Meat moyen*. V. Ethmoïde. — *Méat urinaire* (*meatus urinarius*). L'orifice externe de l'urètre.

MÉCANICIENS. s. m. pl. Ouvriers employés sur les locomotives des chemins de fer. V. Chemins *de fer*.

MÉCANICISME. s. m. Synonyme d'*iatromécanisme*.

MÉCANIQUE. s. f. [*mechanice*, μηχανική, de μηχανή, machine ; all. *Mechanik*, angl. *mechanics*, it. *meccanica*, esp. *mecanica*]. Science qui a pour sujet l'étude du mouvement des corps, et pour but la détermination des lois de ce mouvement. Elle conduit à reconnaître l'effet que produiront, sur un corps donné, différentes forces agissant simultanément, lorsqu'on connaît le mouvement simple qui résulterait de l'action isolée de chacune d'elles, ou, en sens inverse, à reconnaître quels sont les mouvements simples qui ont donné lieu à un mouvement composé qu'on étudie. La mécanique se divise en *statique*, qui étudie les corps à l'état de repos et les conditions de leur équilibre, et en *dynamique*, qui étudie les corps en mouvement. D'après les effets produits, on a classé les agents du monde extérieur en mécaniques, physiques et chimiques : ces agents ont tous pour commune mesure le travail effectué (V. Gravitation), et sont soumis aux lois de la mécanique générale. En réalité, tous les phénomènes du monde extérieur sont produits par des actions mécaniques, et la loi des transformations equivalentes de ces agents, de ces forces, de ces actions, n'a rien de mystérieux (V. Propriété). — *Mécanique animale*. Application des principes de la mécanique à l'étude des mouvements de l'homme et des animaux.

MÉCANIQUE. adj [*mechanicus*, μηχανικὸς, all. *mechanisch*, angl. *mechanical*, it. *meccanico*, esp. *mecanico*]. Qui a rapport à la mécanique. - *Équivalent mécanique*. V. Propriété. — *Propriétés* ou *forces mécaniques*. Celles qui sont connues sous les noms d'*attraction* et de *mouvement;* elles appartiennent à tous les corps.

MÉCANISME. s. m. [*mechanisma*, μηχάνημα, all. *Mechanismus*, angl. *mechanism*, it. *meccanismo*, esp. *mecanismo*]. Assemblage des parties d'une machine ; ensemble des mouvements qu'elles accomplissent. - *Mécanisme animal*. Expression introduite par les iatromécaniciens pour désigner l'organisme animal, supposé agir comme une machine et d'après les lois de la mécanique seulement. — *Mécanisme des articulations*. Mode suivant lequel se meuvent les surfaces osseuses qui forment les articulations. Les *sutures* ne présentent aucune espèce de mouvement. Les *symphyses* et quelques *diarthroses* peu étendues offrent une seule sorte de mouvement, le *balancement*, dans lequel les surfaces articulaires s'écartent d'un côté et se rapprochent de l'autre : une de ces surfaces s'incline latéralement et devient oblique par rapport à celle qui est restée fixe, d'où résulte une tension des ligaments qui limite l'étendue du mouvement. Dans les *diarthroses*, les surfaces articulaires sont maintenues en contact, d'une part par la pression atmosphérique qui les pousse l'une contre l'autre, d'autre part par les ligaments qui maintiennent leur affrontement ; et ce contact existe même dans les mouvements les plus étendus. Mais les mouvements sont néanmoins possibles grâce à la conformation des surfaces osseuses, qui leur permet de *glisser* l'une sur l'autre sans s'abandonner. Outre ce *glissement* de la surface mobile sur la surface fixe de l'articulation, par lequel la première se porte en haut, en bas, en avant, en arrière, dans une étendue variable avec l'étendue de la seconde, qu'elle ne quitte pas, les diarthroses peuvent présenter un mouvement de *rotation*, par lequel l'os mobile tourne autour d'un axe passant par un point de l'os fixe, et un mouvement de *circumduction*, par lequel le premier décrit une sorte de cône dont le sommet se trouve au centre de l'articulation et la base à l'extrémité du segment qui se meut. — *Mecanisme d'une fonction*. Ensemble des actes exécutés par un appareil pour l'accomplissement d'une fonction.

MÉCANISTE. adj. et s. (Daremberg). S'est dit pour *iatromécanicien*.

MÈCHE. s. f. [*linamentum*, μοτὸς, all. *Mesche*, *Wiecke*, esp. *mecha*]. Petite bande de toile fine effilée sur les bords, ou faisceaux de longs brins de charpie disposés parallèlement et liés ensemble au milieu de leur longueur, dont on se sert pour faciliter l'écoulement des liquides des foyers purulents, pour empêcher que leur orifice ne se cicatrise avant leur fond, pour entretenir une ouverture ou une fistule, pour dilater un conduit rétréci, etc. Tantôt on l'introduit avec le doigt, tantôt à l'aide de la pince à anneaux, d'un stylet ou d'un porte-mèche. Lorsqu'une mèche doit être introduite profondément, on laisse hors de la plaie les bouts du fil avec lequel on l'a liée pour pouvoir la retirer. Les mèches peuvent être enduites de pommades ou d'onguents excitants, narcotiques, etc., lorsqu'on veut produire une action spéciale sur les tissus.

MÉCHLOÏQUE. adj. — *Acide mechloïque*. Produit non chloré de l'action du chlore sur la méconine il se forme en même temps une substance résinoïde, dite *résine de méconine*. Cristallisable, insoluble dans l'eau froide, soluble dans les alcalis et l'eau bouillante, fond à 160°.

MÉCHOACAN. s. m. [angl. *mechoacanna*, it. *mecoacanna*, esp. *mechoacan; rhubarbe blanche scammonnée* ou *bryone d'Amérique*]. Racine purgative, attribuée à tort au *Convolvulus Mechoacanna*, Ræn. et Schult, et fournie en réalité par l'*Asclepias contrayerva*, L., plante asclépiadée du Mexique Elle est en tranches orbiculaires, épaisses, mondées de leur écorce, blanches et farineuses intérieurement, inodores, d'une saveur d'abord presque nulle, puis légèrement âcre, jaunâtre au dehors, avec des taches brunes et des pointes ligneuses qui sont des restes de radicules.

MÉCISTOCÉPHALE. adj. [μήκιστος, le plus grand, et κεφαλὴ, tête]. Se dit des crânes dont l'indice céphalique est le plus grand (Huxley).

MECKEL. [Anatomiste allemand, 1781-1833]. — *Cartilage de Meckel*. V. Cartilage. — *Ganglion de Meckel* V. Spheno-palatin.

MÉCOMÈTRE. s. m. [de μῆκος, longueur, et μέτρον, mesure; all. *Mekometer*, *Längenmass*, angl. *mecometer*, it. et esp. *mecometro*]. Instrument destiné à mesurer la longueur du fœtus, tout à fait analogue à celui qui sert à prendre la mesure des chaussures. C'est une règle de bois, longue d'un mètre, divisée en décimètres, centimètres et millimètres; une lame de cuivre fixée à l'une des extrémités, et formant avec elle un angle droit, est le point fixe duquel on écarte ou rapproche à volonté un curseur du même métal.

MÉCONATE. s. m. [all. *mekonsaures Salz*, angl. *meconate*, it. et esp. *meconato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide méconique avec les bases. Les méconates alcalins seuls sont solubles dans l'eau ; ils colorent en *rouge cramoisi* les persels de fer.

MÉCONIDINE. s. f. ($C^{42}H^{23}AzO^{8}$). Alcaloïde extrait de l'opium. Jaunâtre, amorphe, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine, fusible à 58°, soluble en rose dans l'acide sulfurique étendu, en vert dans l'acide sulfurique concentré, en orange dans l'acide azotique.

MÉCONINE ou **MÉCONE**. s. f. [all. *Mekonin*, angl. *meconine*, it. et esp. *meconina*] ($C^{20}H^{10}O^{8}$). Principe neutre de l'opium, qui se forme avec la cotarnine quand on traite la narcotine par l'acide sulfurique et le bioxyde de manganèse, ou par l'acide azotique dilué : petits cristaux incolores, inodores, peu sapides d'abord, puis âcres, peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther, et dans l'acide sulfurique étendu, sans altération cet acide concentré donne une solution d'abord incolore, et qui devient pourpre quand on la chauffe. - *Résine de méconine*. V. Mechloïque.

MÉCONIQUE. adj. [all. *Mekonsäure*, angl. *meconic*, it. et esp. *meconico*]. — *Acide meconique* ($C^{14}H^{4}O^{14}$). Découvert dans l'opium (Sertuerner), où il est combiné aux alcaloïdes. Cristallisable en prismes incolores, très acides, très solubles dans l'eau et l'alcool ; le perchlorure de fer donne à la solution une couleur cramoisie. La chaleur, l'ébullition avec un excès d'acide chlorhydrique, le dédoublent en acide coménique et acide carbonique. L'acide azotique le change en acide oxalique.

MÉCONIUM. s. m. [*meconium*, de μηκώνιον, suc de pavot, de μήκων, pavot ; all. *Mekonium*, *Kindspech*, angl. *meconium*, it. et esp. *meconio*]. Anciennement, *suc de pavot concret* ou *opium*, ou mieux suc (*papavereulum*) qu'on fait découler en larmes du pavot à l'approche de sa maturité. — Actuellement, par analogie de couleur et de consistance, matière qui s'accumule dans les intestins du fœtus durant la gestation, et que l'enfant rend presque immédiatement après sa naissance. Le méconium est brun ou brun-verdâtre, visqueux, tenace, adhérent aux doigts ou aux linges, à partir du sixième mois de la vie intra-utérine environ. Dans les premiers mois, il est plus grisâtre, ce qui est dû à la présence d'une grande quantité de gaines épithéliales des villosités de l'intestin grêle mélangées à ses parties constituantes. Celles-ci consistent en un mucus transparent, tenace, qui tient en suspension beaucoup de granulations moléculaires grisâtres, très petites, éparses, et quelques granulations graisseuses, larges de 1 à 6 millièmes de millimètre. A partir du septième mois environ de la vie intra-utérine, on rencontre dans le méconium des cristaux de cholestérine, dont la présence, quoiqu'ils n'existent que trois fois sur cinq fœtus observés, peut être dite normale ; tandis que, dans la bile, pendant la vie extra-utérine, on ne les rencontre que pathologiquement. La partie colorante du méconium se compose de *biliverdine* ou *bilifulvine* . cette matière, liquide à l'état normal, durant la vie extra-utérine, se trouve ici à l'état solide ou demi-solide, en petits grains insolubles ou distincts; tandis que le mucus biliaire et intestinal qui les tient en suspension reste incolore. Le méconium est neutre.

MÉDECIN. s m [*medicus*, de *medeor*, je soigne ; ἰατρὸς, de ἰάομαι, je guéris ; all. *Arzt*, angl. *physician*, it. et esp. *medico*]. Celui qui exerce la médecine. Le médecin doit aide et assistance à ses semblables, comme la loi morale et sa conscience lui en font un devoir. Il n'y a pas de loi qui l'astreigne, en tant que médecin. à prêter son ministère et le force à subordonner sa volonté au caprice du premier venu. Son droit d'exercer la médecine, il le tient de son diplôme, qu'il a acquis au prix d'études coûteuses, longues et périlleuses (V. DOCTEUR). Manipulations, hôpitaux, infection, dissections, autopsies, il a tout affronté, sans que la société lui donnât aucune assistance. Docteur, il fait son entrée dans la société à ses risques et périls. Ce n'est qu'à force de travail improductif et de privations qu'avec le temps il parvient à se faire connaître et à pouvoir vivre convenablement de son travail sans aucun privilège de la société. Le médecin paye ses contributions directes et indirectes, il acquitte son loyer, etc., sans que la société lui fasse remise de rien. Il n'y a pour lui ni exemption, ni faveur (V. HONORAIRES, RÉQUISITION, RESPONSABILITÉ *médicale* et SECRET). – Les *médecins* anciens avaient reçu des noms différents, selon les procédés qu'ils employaient pour guérir les maladies (*médecins iatraliptes*, *gymnastes*, etc.), ou selon la doctrine qu'ils professaient. Quant à ce dernier point, ils ont été partagés en cinq sectes principales : 1° celle des *dogmatiques*, qui se rattachaient aux livres d'Hippocrate ; 2° celle des *empiriques*, qui eut Sérapion pour chef ; 3° celle des *methodistes*, préparée par Asclépiade et fondée par Thémison de Laodicée ; 4° celle des *pneumatistes*, établie par Athénée ; 5° enfin celle des *éclectiques*, qui fut l'ouvrage d'Agathinus de Sparte et d'Archigène d'Apamée. Ces deux disciples d'Athénée concilièrent la doctrine de leur maître avec l'empirisme et le methodisme, par conséquent, leur secte paraît être la même que celle des *episynthetiques*. Le moyen âge et les temps modernes ont aussi compté un grand nombre de sectes médicales. Après avoir régné presque universellement, le *galénisme* fut ébranlé par l'alchimiste Paracelse et l'animiste Van Helmont : les qualités élémentaires furent remplacées un moment par les éléments chimiques, et bientôt le goût dominant pour la chimie amena le système chimiatrique de Sylvius ; mais on conservait encore quelques-unes des idées essentielles des doctrines galéniques, et toutes les théories médicales étaient fondées sur les altérations des humeurs. Puis parut la doctrine de Boerhaave, qui réunit les théories humorales aux théories mécaniques. Plus tard, Haller, en éclairant le champ de la physiologie, et Morgagni, en posant les véritables bases de la pathologie, ramenèrent les esprits dans la voie plus directement médicale, enseignant surtout à rapprocher autant que possible les symptômes des lésions. Enfin, dans ces derniers temps, la médecine est arrivée à ce point de vue, qui est le vrai, que la pathologie n'est pas autre chose que la mise en jeu des activités physiologiques, ou, en un mot, la physiologie dérangée. Cette dernière conquête a mis dans un rapport plus étroit qu'elles n'étaient auparavant la pathologie et la biologie. V. HISTOIRE *de la médecine*. — *Médecin d'armée* ou *militaire*, *de marine*. V. CHIRURGIE *militaire* et *navale*, et MÉDECINE *militaire* et *navale*. — *Médecin des épidémies*. Médecin nommé, dans chaque arrondissement, par le préfet du département, et chargé de faire tous les ans un rapport concernant tout ce qui a trait aux épidémies de sa circonscription : ces rapports, transmis à l'Académie de médecine, servent de base au rapport général que celle-ci fait chaque année sur les épidémies de France. — *Médecin de l'état civil*. V. DÉCÈS, INHUMATION et NAISSANCE. – *Médecin inspecteur*. V. ÉTABLISSEMENT *d'eaux minérales*. — *Médecin de nuit*. Médecin qui s'engage à visiter la nuit les malades qui en font la réquisition par l'intermédiaire des agents de police ses honoraires sont quelquefois payés par le malade, le plus souvent par la préfecture, et, en tout cas, garantis par celle-ci. — *Médecin sanitaire*. Primitivement, médecin envoyé par le gouvernement français sur certains points du Levant pour observer les caractères et le mode d'extension de la peste, et pour en signaler les progrès. Actuellement, les médecins sanitaires ont le même rôle, mais l'exercent surtout à l'égard du choléra, la peste n'existant plus en Égypte ni en Turquie ; de plus, ces médecins ne dépendent plus d'un gouvernement unique, mais d'un conseil international de santé, dont la création à Constantinople et à Alexandrie a été effectuée sur la proposition de Fauvel.

MÉDECINE. s. f. [*medicina*, *ars medica*, ἰατρική, all. *Medicin*, *Heilkunde*, angl. *physic*, *medicine*, it. et esp. *medicina*]. Art qui a pour but la conservation de la santé et la guérison des maladies. La *médecine*, en donnant à ce mot cette acception étendue, comprend . 1° l'*hygiène*, qui prescrit à l'homme ce qu'il doit faire pour se préserver des maladies ; 2° la *thérapeutique*, qui traite des agents propres à combattre le trouble survenu dans l'économie, agents qu'elle emprunte à la matière médicale, à l'hygiène et à la chirurgie. La médecine est un *art*, et non pas une science ; car elle cherche un résultat pratique, et non une vérité scientifique ; elle repose sur des procédés individuels et par conséquent variables, et non sur des principes, sur des formules constantes : c'est l'art de guérir, art élevé par son but, complexe par les connaissances qu'il exige. Mais, comme tous les arts, elle repose sur un certain nombre de sciences qui méritent le nom de *sciences médicales* : en effet, l'*hygiène* suppose connue la *science des milieux* avec lesquels l'homme est en relation immédiate, auxquels il emprunte des matériaux, et dans lesquels il rejette les produits inutiles ou nuisibles ; la *thérapeutique* exige une application incessante et minutieuse de la *pathologie* (qui suppose connues l'*anatomie* et la *physiologie*), de l'*histoire naturelle*, de la *physique* et de la *chimie appliquées*, sciences sans lesquelles les causes (*étiologie*), les symptômes (*symptomatologie*), le diagnostic et le pronostic (*sémiologie*), des maladies générales locales, parasitaires ou autres, ne sauraient être déterminés ; sans lesquelles la nature des médicaments et autres moyens thérapeutiques reste ignorée ; sans lesquelles le médecin n'est qu'un empirique. — On réserve souvent le nom de *médecine* proprement dite, ou de *pathologie interne*, à cette partie de l'art de guérir qui s'occupe des maladies ayant leur siège dans l'intérieur du corps ou produites par une cause interne, l'autre partie du même art étant alors désignée sous le nom de *chirurgie* ou de *pathologie externe*. — *Enseignement* et *exercice de la médecine*. V. **Docteur**, **École**, **Exercice**, **Faculté** et **Officier** *de santé*. = Vulgairement, *médecine*, potion purgative, sans doute parce que, d'après l'abus que l'on faisait autrefois de ce genre de médicaments, il semblait que la science médicale se bornât à savoir les prescrire. V. **Potion** *purgative*. — *Médecine blanche*. V. **Potion** *à la magnésie*. — *Médecine du curé de Deuil*. On la prépare en faisant bouillir pendant 10 minutes dans 3 bouteilles d'eau : racine de guimauve, de patience, de chiendent, de réglisse, ãã 15 gram., et feuilles de chicorée, 7 gram.; ajoutant, feuilles de séné, 20 gram., rhubarbe concassée, sulfate de soude cristallisé, ãã 4 gram. ; faisant infuser le tout pendant 2 heures. — *Médecine Leroy*. V. **Remède**. — *Médecine noire*. V. **Potion** *purgative*.

Médecine comparée. V. **Pathologie** *comparée*.

Médecine expectante. V. **Expectation**. — *Médecine expérimentale*. Celle qui fait intervenir l'expérimentation sur les animaux pour analyser les phénomènes observés et déterminer la manière d'agir des médicaments sur les humeurs et les tissus sains ou lésés. Elle a pour point d'appui nécessaire l'empirisme et l'observation, et ne se rattache à aucune doctrine médicale, à aucun système philosophique ; loin d'être un système nouveau de médecine, elle est la négation de tous les systèmes, l'épanouissement naturel de l'investigation médicale pratique, dirigée par un esprit scientifique. Elle n'exclut pas la médecine clinique ; elle comprend à la fois la théorie et la pratique de la médecine (Cl. Bernard).

Médecine des gens du monde, *médecine domestique* [angl. *domestic medecine*]. Pratique de la médecine par ceux qui ne savent rien en médecine, pratique dangereuse pour eux et pour ceux qui les entourent. Le péril est double : d'abord l'emploi de moyens qui ne conviennent pas ; puis la perte d'un temps précieux dans les affections graves et marchant rapidement.

Médecine légale [all. *gerichtliche Medicin*]. Application des connaissances médicales aux questions de droit civil et criminel : indemnités, état de santé physique ou morale d'un individu, constatations des traces médicales laissées par un crime (V. **Rapport**). Adlon a défini la médecine légale « l'art d'appliquer toutes les connaissances médicales à l'action des pouvoirs publics, administratif, judiciaire, législatif ». La médecine n'intervient auprès du pouvoir administratif qu'à propos des arts insalubres, des épidémies, de l'état des substances alimentaires, etc. ; c'est de l'*hygiene publique* et non de la médecine légale. Restent les pouvoirs judiciaire et législatif, division conservée par Orfila et Devergie, pour lesquels la médecine légale est « l'ensemble des connaissances physiques et médicales propres à résoudre certaines questions de l'administration de la justice, et à guider le législateur dans la confection des lois ». En fait, c'est une série d'applications de la médecine à l'exercice du droit bien plutôt qu'à l'établissement des lois.

Médecine mentale. Celle qui étudie les diverses formes d'aliénation. — *Médecine militaire*. Celui qui l'exerce est appelé à observer, en temps de paix, toutes les maladies ordinaires de l'homme fait, encore jeune ; et, en outre, des épidémies de fièvre typhoïde, de dysenterie, etc., dues à l'encombrement des casernes et des hôpitaux ; puis, les maladies vénériennes dans les villes, encore nombreuses, où la partie de l'hygiène publique qui s'y rapporte est négligée. En campagne, il est appelé à traiter les mêmes maladies que le médecin de marine (choléra, fièvre jaune, scorbut, peste, etc.), avec les différences qu'entraînent les conditions de campement et d'alimentation. V. **Chirurgie** *militaire*. — L'*enseignement de la médecine* et *de la pharmacie militaires* se fait exclusivement à Paris, à l'École d'application du Val-de-Grâce, où ont lieu des cours relatifs aux épidémies et aux maladies des armées, à l'hygiène et à la législation militaires, etc.; mais les examens et la thèse qui confèrent le titre de docteur se passent devant les professeurs de la Faculté de médecine. V. **Service** *de santé*. — *Médecine mystique*. V. **Erreurs** *en médecine* et **Préjugé**.

Médecine navale. Celui qui l'exerce peut être appelé à remplir successivement les fonctions de médecin, de chirurgien, d'hygiéniste, de médecin légiste, ordinairement attribuées à autant de spécialités dans la pratique des villes et même des campagnes. Indépendamment des maladies aiguës, plus ou moins fréquentes selon qu'il s'agit de parties de l'équipage exercées à l'air libre, ou dans le navire, ou autour des feux des machines, la médecine navale traite surtout celles qui sont dues à l'infection, à l'encombrement, à la contagion ou à des épidémies : fièvre typhoïde, typhus, dysenterie, scorbut, parfois choléra, variole, fièvre jaune, maladies vénériennes, fièvres intermittentes ; maladies qui présentent souvent quelque caractère irrégulier, comparativement à ce qu'elles sont à terre, selon l'espèce du navire, son degré d'encombrement ou de propreté, le climat sous lequel il se trouve. V. **Chirurgie** *navale*. — L'*enseignement de la médecine navale* se fait à Brest, à Rochefort et à Toulon, où existent des écoles de médecine navale dont les cours portent à peu près sur les mêmes matières que dans les Facultés de médecine. V. **Service** *de santé*.

Médecine opératoire. Étude des moyens thérapeutiques autres que les *médicaments*, et qui exigent l'intervention de la main, soit seule, soit aidée d'instruments. Comme ce n'est qu'une partie de la thérapeutique, qui en est séparée artificiellement pour en faciliter l'étude, les limites en varient d'un auteur à l'autre. Les uns font rentrer dans son cadre les règles relatives à l'emploi des cataplasmes des sangsues, des vésicatoires, etc., à la réduction des fractures et des luxations; d'autres les excluent. Souvent ce mot ne désigne que l'étude des règles à suivre quand on pratique des opérations et quand on s'exerce à les pratiquer sur le cadavre.

Médecine populaire. V. **Médecine** *des gens du monde* et **Préjugé**.

Médecine théocratique (Pidoux). Ensemble des doctrines médicales qui, s'appuyant sur un animisme considéré comme un principe absolu, demandent la soumission de l'art médical à la foi religieuse et au dogmatisme théologique. Elles partent de l'hypothèse illusoire d'après laquelle la maladie serait une réaction salutaire de l'organisme contre une cause accidentelle de troubles fonctionnels.

MÉDÉOLE. s. f. [*Medeola virginica*, L.]. Plante asparaginée de l'Amérique du Nord, dont la racine, diurétique et vomitive, est employée dans les hydropisies.

MÉDIAIRE. adj. [*mediaris*]. Se dit, en botanique, de l'embryon placé au milieu du périsperme; des cloisons du péricarpe qui correspondent à la partie moyenne des valves.

MÉDIAN, ANE. adj. et s. [*medianus*, de *medium*, milieu ; all. *median*, angl. *median medial*, it. et esp. *mediano*] Qui est au milieu. — *Nerf médian*. Tronc nerveux qui s'étend du plexus brachial, dont il forme une des cinq branches terminales, à la paume de la main. Il naît par deux branches d'origine : l'une, interne, qui lui est commune avec le cubital et le brachial cutané interne; l'autre, externe, plus volumineuse, commune avec le musculo-cutané. Au bras, il est situé d'abord en dedans de l'artère humérale, puis en avant, et enfin en dehors de ce vaisseau; il est recouvert par la partie interne du biceps, et répond, en dehors, à l'interstice de ce muscle et du brachial antérieur. Au pli du bras, il est situé derrière la veine médiane, et passe entre les deux faisceaux d'insertion du rond pronateur. A l'avant-bras, il continue son trajet entre les muscles fléchisseurs superficiel et profond. Au poignet, il devient sous-aponévrotique au niveau de l'origine des tendons du fléchisseur superficiel, et passe sous le ligament annulaire du carpe. A la paume de la main, il se divise en branches terminales au niveau de l'arcade palmaire superficielle. Ce nerf fournit : 1° *au bras*, une branche qui s'anastomose avec le musculo-cutané; 2° *a l'avant-bras*, des rameaux moteurs à tous les muscles de la région antérieure, excepté au cubital antérieur et aux deux faisceaux internes du fléchisseur profond; il fournit aussi au-dessus du ligament annulaire du carpe un rameau *palmaire cutané* qui perfore l'aponévrose et se rend à la peau de la paume de la main; 3° *à la main*, des rameaux cutanés qui forment les collatéraux palmaires, externes et internes, du pouce, de l'index, du médius, et l'externe de l'annulaire, et des rameaux moteurs pour les muscles de l'éminence thénar et les deux premiers lombricaux. — *Veine médiane*. Veine sous-cutanée de la partie antérieure de l'avant-bras, qui est formée par la fusion des veines de la paume de la main et de la face antérieure du poignet, et qui monte dans le tissu sous-cutané de l'avant-bras, dont elle occupe à peu près la partie moyenne : parfois, au lieu d'un tronc veineux unique, on trouve deux ou trois veines. Au pli du bras, la veine médiane se partage en trois branches : l'une, profonde, qui s'enfonce dans le muscle rond pronateur et s'anastomose avec les veines radiale et cubitale profondes; des deux autres branches, qui restent superficielles, l'une, dite *médiane céphalique*, se porte en haut et en dehors, au côté externe du tendon du biceps, et s'unit au tronc des veines radiales pour former la veine céphalique; l'autre, *médiane basilique*, longe le côté interne du tendon du biceps, pour former, avec le tronc des veines cubitales superficielles, la veine basilique : la médiane basilique n'est séparée de l'artère humérale que par l'expansion fibreuse que le tendon du muscle biceps envoie à l'aponévrose de l'avant-bras, rapport important à connaître pour la saignée. V. COUDE.

MÉDIASTIN. s. m. [*mediastinum*, ou *medianum*, all. *Mittelfell*, it. et esp. *mediastino*]. Espace que laissent entre elles les deux plèvres, dans la cage thoracique, en allant de la paroi postérieure à la paroi antérieure de cette cage : comme cet espace est presque nul au niveau du hile du poumon, où les plèvres droite et gauche sont comme accolées l'une à l'autre, on a divisé arbitrairement le médiastin en deux cavités secondaires, antérieure et postérieure, bien qu'en réalité il y ait là une seule loge, étendue, en hauteur, du diaphragme à la base du cou, et, en profondeur, du rachis au sternum. Le *médiastin postérieur* est l'intervalle triangulaire et étroit qui reste entre les deux plèvres, lorsque ces membranes, après avoir tapissé les parties latérales du rachis, se rapprochent l'une de l'autre, en gagnant la partie postérieure du hile du poumon : dans cet espace sont logés, au milieu d'une certaine quantité de tissu lamineux, l'aorte thoracique, l'œsophage, la veine azygos, le canal thoracique, les nerfs pneumogastriques et grands sympathiques, la partie inférieure de la trachée-artère et beaucoup de ganglions lymphatiques. Le *médiastin antérieur* résulte de l'écartement des plèvres, lorsque, après s'être adossées l'une à l'autre au niveau du hile pulmonaire, elles se séparent de nouveau, et vont tapisser les portions latérales du sternum : ce médiastin, plus large inférieurement que supérieurement, très étroit à sa partie moyenne, a été comparé à un sablier ou à un X dont les branches inférieures seraient plus écartées que les supérieures; le thymus et du tissu lamineux en occupent la partie supérieure; le cœur, le péricarde et les gros troncs vasculaires remplissent l'écartement inférieur. — *Abcès du médiastin*. Ils sont rarement la conséquence d'une inflammation idiopathique du tissu lamineux contenu dans le médiastin, d'une *médiastinite* primitive; le plus souvent, ils sont symptomatiques, consécutifs à un abcès du cou, à une contusion, une fracture ou une carie du sternum, à la présence d'un corps étranger dans le médiastin, à une blessure de l'œsophage. Ils déterminent la compression des organes situés dans le médiastin, laquelle se révèle par de la dyspnée, de la difficulté de la déglutition, de la toux, de la congestion de la face; en même temps, la région du sternum est le siège d'une douleur sourde, gravative, la fièvre est plus ou moins vive; enfin, si le pus tend à se faire jour au dehors, une tuméfaction apparaît sur un des côtés du sternum et présente une fluctuation obscure. Dans ce dernier cas, il est facile d'ouvrir l'abcès dans son point le plus saillant; mais lorque la fluctuation fait défaut et que l'ouverture par le bistouri est insuffisante en raison de la position du foyer derrière le sternum, il faut perforer cet os à l'aide d'une couronne de trépan, l'indication formelle, dans tous les cas, étant de donner au pus une issue prompte et facile, en raison des accidents que peut déterminer le liquide passant dans l'abdomen, perforant la plèvre ou le péricarde, etc. — *Corps étrangers du médiastin*. Constitués le plus souvent par des projectiles de guerre, les corps étrangers s'enkystent rarement dans le médiastin sans produire d'accidents; ordinairement ils déterminent l'inflammation du tissu lamineux de cette région, et, par suite, un abcès phlegmoneux. Aussi doit-on les extraire promptement, avec une pince droite ou courbe, directement par l'orifice d'entrée, ou après avoir élargi cet orifice par le trépan. Les manœuvres d'extraction doivent être conduites avec prudence, de peur de léser les organes voisins ou d'enfoncer davantage le corps étranger. — *Tumeurs du médiastin*. Elles sont formées, le plus souvent, aux dépens du cœur, de l'aorte, du péricarde, etc. Les tumeurs qui prennent naissance dans le tissu lamineux même du médiastin sont rares; les tumeurs cancéreuses sont les plus fréquentes, encéphaloïdes plutôt que squirrheuses. Les tumeurs formées par les ganglions lymphatiques, enflammés ou infiltrés de tubercules, ne sont pas rares. On a observé quelques kystes de diverse nature. Malgré la gravité des symptômes qui accompagnent ces tumeurs, toute tentative opératoire doit être repoussée : elle ne ferait qu'avancer la terminaison fatale, qui survient nécessairement au bout d'un temps variable. = En botanique, *médiastin*, la fausse cloison qui divise la *silique* en deux loges.

MÉDIASTIN, INE. adj. [*mediastinus*, angl. *mediastine*, it. *mediastineo*]. Qui appartient au médiastin. — *Artères médiastines*. Celles qui se rendent au médiastin. On les distingue en *antérieure* et *postérieures*. L'*antérieure* naît ordinairement de la mammaire interne, et se distribue au thymus et au tissu lamineux du médiastin antérieur; les *postérieures* naissent, soit de la portion thoracique de l'aorte descendante, soit des œsophagiennes ou des intercostales inférieures. — *Veines médiastines*. Celles du côté droit s'ouvrent dans la veine cave supérieure ou dans l'angle de réunion des deux troncs veineux brachio-céphaliques, celles du côté gauche dans le tronc brachio-céphalique gauche.

MÉDIASTINITE. s. f. Inflammation du tissu lamineux du médiastin. V. Médiastin (*Abcès du*).

MÉDIAT, ATE. adj. [all. *mittelbar*, angl. *mediate*, it. *mediato*]. Se dit d'une chose qui n'a de rapport avec une autre, ou qui ne touche à cette autre, que par une troisième qui est entre elles : *auscultation médiate*, *ligature médiate*, *réunion médiate*.

MÉDICAGO. s. m. V. Luzerne.

MÉDICAL, ALE. adj. [*medicinus*, *medicinalis*, ἰατρικὸς, all. *medicinisch*, angl. *medical*, it. *medicale*, esp. *medical*]. Qui appartient à la médecine. — On confond souvent *médical* et *médicinal*. Le mot *médical* s'applique à ce qui concerne la science : on dit les *sciences médicales*, une *société médicale*. *Médicinal* signifie : qui a des propriétés médicamenteuses : *eau médicinale*, *plante médicinale*. C'est donc à tort que l'on dit communément *propriétés médicales*; cependant l'usage a consacré cette expression. — *Art médical* (*ars medica*). Synonyme de *médecine*.

MÉDICAMENT. s. m. [*medicamentum*, *medicamen*, *pharmacum*, φάρμακον, all. *Heilmittel*, angl. *medicament*, it. et esp. *medicamento*]. Corps simple ou composé qui est appliqué extérieurement ou pris à l'intérieur dans un but curatif. Le médicament n'agit (V. Action *des médicaments*) qu'en faisant partie, temporairement au moins, de la substance organisée des humeurs ou des éléments anatomiques de nos tissus ; assimilé momentanément par cette substance, il en modifie la nutrition, en change la constitution intime, et, par suite, il exagère, diminue ou pervertit les propriétés spéciales immanentes aux tissus, d'une façon qui varie avec sa nature, sa quantité, etc. ; de là résultent dans l'organisme des changements qui concourent au but qu'on se propose d'atteindre. — *Absorption des médicaments*. Passage des médicaments de l'extérieur dans le courant sanguin. Les conditions physiques d'endosmose ou d'imbibition sont ici les mêmes que pour l'absorption en général : le médicament doit être dissous et avoir un faible équivalent endosmotique, la pression du sang dans les vaisseaux ne doit pas être trop forte. Mais la condition inhérente au tissu qui absorbe est la plus importante : la rapidité de l'absorption et, par suite, de l'action diffusée du médicament, est subordonnée principalement à la voie choisie pour son introduction dans l'organisme. Les voies d'introduction des médicaments sont les suivantes : 1° *Estomac*. Organe assez vasculaire, à épithélium cylindrique peu épais, l'estomac a l'inconvénient d'avoir une surface peu étendue et d'être le siège de sécrétions acides qui, d'une part, déterminent un mouvement d'exosmose peu favorable au mouvement d'endosmose nécessaire à l'absorption, et, d'autre part, modifient chimiquement les médicaments : aussi l'absorption se fait-elle lentement et mal dans l'estomac ; heureusement elle se continue et s'achève dans l'intestin grêle, dont la surface étendue, très vasculaire, a un épithélium peu dense et des sécrétions alcalines. 2° *Rectum*. Organe très vasculaire, à surface étendue, à épithélium peu épais, à sécrétions peu abondantes, le rectum absorbe les médicaments portés à son contact sous forme de lavements ou de suppositoires, beaucoup mieux que l'estomac. 3° *Bouche*. Muqueuse épaisse, peu propre à l'absorption. 4° *Peau*. Recouverte de son épiderme, la peau absorbe mal les médicaments; l'absorption, quoique faible, se fait si ceux-ci sont appliqués par frictions, chez les enfants, à la paume des mains, à la plante des pieds, dans l'aisselle, où la peau est fine. L'absorption est au contraire rapide et énergique dans le derme et le tissu cellulaire sous-cutané (V. Endermique et Hypodermique). 5° *Voies respiratoires*. La muqueuse des bronches, très étendue, très vasculaire, couverte d'un épithélium très mince, présente les conditions les plus favorables à l'absorption des médicaments (V. Atmiatrie et Inhalation). 6° *Muqueuses des voies génito-urinaires*. Ces muqueuses, ayant un épithélium dense et une surface peu étendue, sont douées d'une absorption assez faible, qu'on utilise pour des effets locaux. En résumé, le classement des surfaces d'absorption des médicaments, qu'on doit prendre en considération pour le choix de la voie d'introduction, est le suivant : surface respiratoire; tissu cellulaire et derme; tube digestif; muqueuse génito-urinaire; peau. — *Accumulation des médicaments*. Phénomène qui consiste en ce qu'un médicament, pris chaque jour à doses normales, s'entasse pour ainsi dire dans l'organisme sans produire d'action marquée, jusqu'à ce que, toutes ces doses agissant simultanément à un moment donné, des symptômes plus ou moins graves apparaissent. Les médicaments s'accumulent dans diverses circonstances : lorsque leur élimination est ralentie; lorsqu'ils se concentrent en un point du courant sanguin de façon à y produire une sorte d'emmagasinement; lorsque, les premières doses administrées restant inertes par suite de l'insuffisance de l'absorption, on continue ou on augmente ces doses, et que, l'absorption reprenant son activité normale, les doses anciennes et nouvelles passent ensemble dans le sang et y produisent des effets toxiques; enfin lorsque certains organes ont acquis, après les premières doses, une sensibilité telle à l'action d'un médicament donné, que les doses suivantes, bien qu'ordinaires, déterminent des effets hors de proportion avec les effets habituels. — *Antagonisme* et *incompatibilité des médicaments*. Opposition que se font en quelque sorte certains médicaments dans leur mélange, celui-ci déterminant l'annulation de leurs propriétés médicinales ou leur exaltation à un degré nuisible. On distingue : 1° l'*incompatibilité chimique* ou *posologique*, qui provient de ce que certaines réactions chimiques, se passant entre les médicaments mélangés, annulent une partie ou la totalité des propriétés actives de ces substances, par formation d'un composé insoluble, inactif; ainsi les sels et les alcalis sont incompatibles; de même, pour le tannin et les sels métalliques, etc.; 2° l'*incompatibilité physiologique* ou *pathogénique*, déterminée par l'antagonisme des effets physiologiques de deux médicaments : l'opium est antagoniste de la belladone puisqu'il fait cesser le délire que celle-ci engendre; 3° l'*incompatibilité thérapeutique*, résultant de ce que le mélange de deux médicaments annule les effets thérapeutiques de chacun d'eux : ainsi le café annule les effets hypnotiques de l'opium. L'incompatibilité thérapeutique n'est pas une conséquence nécessaire de l'incompatibilité physiologique : car l'opium, qui combat le délire produit par la belladone, ne neutralise pas l'action calmante que celle-ci manifeste contre la douleur. V. Association *des médicaments*. — *Élimination des médicaments*. Expulsion des médicaments hors de l'économie, après qu'ils ont manifesté leur action sur les divers tissus. Les médicaments sont éliminés avec les divers produits que l'accomplissement régulier des fonctions entraîne au dehors : les urines sont la voie principale d'élimination; puis viennent l'exhalation pulmonaire, la sueur, la salive, la sécrétion des follicules de la muqueuse gastro-intestinale. Le temps que les médicaments passent dans l'organisme varie pour chacun d'eux : les substances volatiles sont éliminées en moins de 24 heures, les alcalins en 3 ou 4 jours ; l'arsenic, l'acide arsénieux, sont éliminés 12 jours après leur ingestion ; l'antimoine, donné à l'état d'émétique, séjourne plus de 4 mois dans les tissus; le mercure reste environ un mois; l'argent reste 5 à 7 mois après l'administration de l'azotate d'argent; le plomb introduit à l'état d'acétate, le cuivre à l'état de sulfate, existent encore dans les organes au bout de 8 mois. Au moment de son élimination, le médicament exerce sur la surface de sortie une action qui, en somme, est une action locale exercée sur cette surface : ainsi l'iodure de potassium, éliminé par la peau, l'irrite et amène la production de boutons d'acné ; éliminé par les glandes salivaires, il détermine la salivation ; par le rein, il produit la diurèse.

MÉDICAMENTAIRE. adj [*medicamentarius*, all. *arzneilich*, angl. *medicamental*, it. et esp. *medicamentario*]. Qui concerne les médicaments, leur préparation, etc.

MÉDICAMENTATION. s. f. [all. *Verschreibung*, angl. *medicamentation*, it. *medicamentazione*, esp. *medicamentacion*] (Requin). Action de prescrire des médicaments en vue des modifications déterminées qu'ils peuvent produire dans l'économie d'après leurs propriétés physiologiques ou thérapeutiques.

MÉDICAMENTÉ, ÉE. adj. Qui a reçu un médicament : *papier médicamenté.*

MÉDICAMENTER. v. a. [*mederi*, it. *medicare*, esp. *medicar*, *medicamentar*]. Donner des médicaments à un malade.

MÉDICAMENTEUX, EUSE. adj. [*medicamentosus*, all. *heilkräftig*, angl. *medicamental*, it. et esp. *medicamentoso*]. Se dit d'une substance qui a la vertu d'un médicament.

MÉDICASTRE. s. m [*medicaster*, all. *Afterarzt*, angl. *quack*, it. et esp. *medicastro*]. Médecin ignorant ou charlatan.

MÉDICATION. s. f. [*medicatio*, du verbe *mederi*, remédier; ἰατρεία, all. *Heilart*, *Kurmethode*, it. *medicazione*, esp. *medicacion*]. Primitivement, ensemble des changements immédiats que l'action des médicaments détermine dans l'économie animale. ‖ Aujourd'hui, administration d'un ou de plusieurs agents thérapeutiques pour satisfaire à une indication déterminée, pour produire telle ou telle modification dans la structure ou les fonctions de l'organisme. *Médication* n'est pas synonyme de *traitement* : celui-ci a pour but de guérir ou de pallier une maladie ; celui de la médication est seulement de provoquer un effet particulier, diurèse, sueur, etc., pour arriver au but définitif Ordinairement un *traitement* comporte l'emploi simultané ou successif de plusieurs *médications*

MÉDICINAL, ALE. adj. [all. *heilkräftig*, angl. *medicinal*, it. *medicinale*, esp. *medicinal*]. V. Médical.

MÉDICINIER. s. m. Nom de plusieurs plantes du genre *Jatropha*, famille des euphorbiacées. — *Médicinier cathartique* (*Jatropha purgans*, L., *Curcas purgans*, Endl.). Arbrisseau des Indes Orientales, qui produit les *pignons d'Inde*. V. Pignon. — *Médicinier multifide* (*Jatropha multifida*, L.). Arbrisseau de l'Amérique du Sud, donnant des fruits appelés *noisettes purgatives*, dangereux à employer en raison de l'énergie de leur action.

MÉDICO-LÉGAL, ALE. adj. Qui concerne la médecine légale, qui en dépend : *consultation*, *rapport médico-légal.*

MÉDICO-PNEUMATIQUE. adj Qui concerne l'emploi médical de l'air

MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE. adj. Qui concerne la médecine mentale. V. Aliénation et Folie.

MÉDIIFIXE. adj. [*mediifixus*, de *medius*, milieu, et *fixus*, fixe]. V. Anthère.

MÉDIO-CARPIEN, IENNE. adj. Qui se rapporte à une articulation, à un os, etc., du milieu du carpe —*Articulation medio-carpienne.* Celle par laquelle les os de la première rangée du carpe sont unis avec ceux de la seconde.

MÉDIO-PALATIN, INE adj. Se dit de la suture des os maxillaire supérieur et palatin d'un côté avec ceux du côte opposé, sur la ligne médiane du palais.

MÉDIO-TARSIEN, IENNE adj. Qui se rapporte à une articulation, à un ligament, etc., du milieu du tarse. — *Articulation médio-tarsienne.* Celle des deux rangées des os du tarse entre elles. Elle comprend les articulations *calcanéo-astragalienne*, *calcanéo-cuboïdienne* et *calcanéo-scaphoïdienne.* — *Désarticulation médio-tarsienne* (*opération de Chopart*). Amputation de la partie antérieure du pied, dans laquelle le couteau passe par le milieu du tarse, entre l'astragale et le scaphoïde. L'incision des parties molles, d'abord oblique en haut et en avant, part d'un point situé à 2 centimètres et demi au-dessous de la malléole interne, passe à 2 centimèt. en avant de l'articulation tibio-tarsienne, et atteint le bord externe de la plante du pied; le ligament qui unit l'astragale au calcanéum et au scaphoïde étant incisé, et la partie antérieure du pied étant renversée en avant, on taille un lambeau qui va jusqu'au niveau de l'articulation métatarso-phalangienne. Cette opération amène un renversement du talon en arrière, par suite de la rétraction du tendon d'Achille aussi est-elle généralement abandonnée au profit de la désarticulation sous-astragalienne.

MÉDITULLIUM. s. m. En botanique, synonyme de *moelle* des plantes. = En anatomie, synonyme de *diploé.*

MÉDIUM. s. m. Personne qui se croit ou se dit en relation avec les esprits des morts. = *Médium unissant.* Nom donné par Hunter à la *lymphe plastique*

MÉDIUS. s. m. V. Doigt.

MÉDULLAIRE. adj. [*medullaris*, de *medulla*, moelle; all. *markig*, angl. *medullary*, it. *midollare*, esp. *medular*]. Qui a rapport à la moelle des os, ou à la moelle épinière, ou qui en présente les caractères : *artères médullaires*, *canal*, *membrane*, *substance médullaire.* V. Cerveau, Moelle et Os. = En botanique, *médullaire*, qui a rapport à la moelle des plantes *canal*, *étui*, *rayons*, *substance médullaires.* V. Moelle.

MÉDULLE. s. f. [*medulla*, all. *Mark*, angl. *marrow*, it. *midolla*, esp. *medula*]. Nom donné par Dutrochet, d'une part à la moelle des végétaux (*médulle interne*), et d'autre part à l'*enveloppe herbacée* (*médulle externe*).

MÉDULLINE. s. f. [*medullina*, all. *Medullin*, *Markstoff*, it. *midollina*, esp. *medulina*] (John). Cellulose de la paroi des cellules de la moelle des végétaux.

MÉDULLIQUE. adj. — *Acide médullique* ($C^{42}H^{42}O^{4}$). Acide gras de la moelle de bœuf, fusible à 72°.

MÉDULLISATION. s. f. Production de la moelle des os ou des plantes.

MÉDULLITE. s. f. [all. *Myelitis*, *Knochenmarkentzündung*, angl. *myelitis*, it. *mielite*] (Gerdy). V. Ostéomyélite.

MÉDULLOCELLE. s. f. [de *medulla*, moelle, et *cella*, cellule] (Robin). Élément anatomique qui se trouve dans la moelle des os à tous les âges, d'autant plus abondant qu'il y a moins de vésicules adipeuses et de matière amorphe, soit à l'état normal, soit dans les cas morbides. Cet élément comprend deux variétés : 1° les *noyaux libres*, sphériques, à bords plus ou moins réguliers, larges de 5 à 8 millièmes de millimètre, finement granuleux, généralement sans nucléoles, et insolubles dans l'acide acétique ; 2° les *cellules médullaires* proprement dites, sphériques ou polyédriques, à bords dentelés ou réguliers, offrant un noyau semblable aux noyaux libres (il manque dans quelques-unes). Entre le noyau et le contour de la cellule existent des granulations moléculaires, plus nombreuses près du noyau qu'ailleurs. La masse de la cellule pâlit dans l'acide acétique, mais sans offrir les particularités que cet agent met en évidence sur les leucocytes. Il en est de même pour l'action de l'eau. — *Tumeur à médullocelles* (Robin) [all. *Myeloidgeschwulst*, angl. *myeloid tumor*, it. *tumore mieloide*]. Tumeur peu commune, d'aspect *encéphaloïde*, se développant dans le tissu des os longs ou courts qu'elle détruit, et envahissent les tissus mous voisins. Les tumeurs de cette espèce sont les seules qui, naissant de la moelle des os, conservent avec elle une certaine analogie d'aspect. Leur tissu, grisâtre ou gris-rosé, d'une consistance un peu supérieure à celle de la moelle normale, mais friable, est constitué par des *médullocelles*, une assez grande quantité de matière amorphe finement granuleuse, et des capillaires. Les médullocelles sont accumulées les unes contre les autres, à la fois réunies et séparées par la matière amorphe ramollie ou non. Les capillaires forment des mailles polygonales, qui diffèrent de celles de la moelle normale en ce que, par places, elles sont irrégulières, nombreuses, donnant au tissu une coloration rouge plus prononcée qu'ailleurs. Dans certaines de ces tumeurs, la plupart des médullocelles sont des noyaux libres, semblables à ceux qu'on trouve dans le tissu normal de la moelle, mais à contours plus réguliers qu'à l'état sain, avec un diamètre un peu supérieur à celui des noyaux de la moelle saine. Souvent aucun de ces noyaux n'a de nucléole; d'autres en ont un ou deux, petits et brillants. Souvent ce sont des médullocelles de la variété cellule qui prédominent. On les trouve parfois d'autant plus hypertrophiées et moins régulières, qu'on les examine dans la portion la plus ramollie de la tumeur ou la plus éloignée de la moelle saine. Elles ont fréquemment deux noyaux hypertrophiés ou non, pourvus ou non d'un nucléole brillant.

MÉDUSAIRES. s. m. pl. Groupe de polypo-méduses caractérisés par ce fait, qu'ils présentent des formes variables avec l'âge, dont la dernière est celle d'une méduse. A la sortie de l'œuf, l'embryon (*proscolex* ou *planule*) est couvert de cils vibratiles et libre; il se fixe bientôt et donne naissance à un *deutoscolex* (*scyphistome*) qui a la forme d'une *hydre* avec des tentacules autour de la bouche. Mais ces tentacules ne sont pas creux et ne communiquent pas avec l'estomac comme chez cette dernière. Ce deutoscolex donne des germes en forme de *stolons* qui vont constituer d'autres souches de générations semblables a la première. Ces *scolex* se divisent en une série strobilaire de disques, qui se séparent pour former autant de méduses ou *proglottis* sexués, les uns mâles, les autres femelles. Les animaux appelés *tubulaires*, *campanulaires*, *corynes*, etc., qui forment des groupes à part de polypes en raison de la réunion des individus agames (*scolex*) en colonies strobilaires ramifiées, ont été reconnus comme étant des méduses, bien que de taille très petite; car ils donnent naissance à des proglottis ou individus sexués en forme de méduse.

MÉDUSE. s. f. [*medusa*, all. *Meduse*, *Qualle*, angl. *medusa*]. Genre d'animaux radiaires de la classe des acalèphes discophores, remarquables par la mollesse et la demi-transparence de leurs tissus. Ils ont la forme d'un disque plus ou moins bombé, en *ombrelle* hémisphérique ou en forme de cloche, muni en dessous de divers appendices, pendants ou flottants sous forme de cordons, ou de lanières subdivisées ou frangées, comme dans les figures de gorgone, d'où leur nom de *méduses*. Ces appendices servent à la succion des liquides et à la respiration; à leur base se trouvent les organes sexuels, qui sont portés par des individus différents. Plusieurs ont une action irritante sur la peau de l'homme qui les a touchés (d'où le nom d'*orties de mer* donné à ces animaux), urtication due à des cellules très petites renfermant une sorte de dard muni d'un fil très fin enroulé et qui se déroule (*cellules hastées*, *urticantes*, *nematocytes*).

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE. s. f. [*megalanthropogenesis*, de μέγας, grand, ἄνθρωπος, homme, et γένεσις, génération; it. et esp. *megalantropogenesia*]. Art prétendu de procréer des hommes d'esprit et de génie.

MÉGALOCÉPHALE. adj. et s. Celui ou celle qui a une grosse tête; dont le crâne a plus de 540 à 550 millimetres de circonférence horizontale (Welcker); dont l'encéphale pèse plus que la moyenne (Thurnam). A ce dernier point de vue, les hommes doués d'une haute intelligence sont en général mégalocéphales; on cite Cuvier dont l'encéphale pesait 1830 grammes, Abercrombie (1785), Spurzheim (1559), etc.

MÉGALOCÉPHALIE. s. f. [de μέγας, grand, et κεφαλή, tête]. Grosseur considérable normale ou accidentelle de la tête. La mégalocéphalie morbide n'est pas très rare dans l'épilepsie et la manie.

MÉGALOMANIE. s. f. [de μέγας, grand, et μανία, manie]. Monomanie dans laquelle le *délire ambitieux* ou *délire des grandeurs* est le trouble intellectuel dominant, sinon exclusif. Ici ce délire est constant et constitue presque seul la maladie; dans la paralysie générale, il est inconstant, et ne forme pas l'élément capital de l'affection.

MÉGALOPSIE. s. f. [de μέγας, grand, et ὄψις, vue]. Trouble de la vue qui fait paraitre les objets plus gros qu'ils ne sont.

MÉGALOSPLANCHNIE. s. f. [de μέγας, grand, et σπλάγχνον, viscère; it. et esp. *megalosplancnia*]. Développement anormal d'un des viscères abdominaux.

MÉGALOSPLÉNIE. s. f. [*megalosplenia*, de μέγας, grand, et σπλήν, rate; it. et esp. *megalosplenia*]. Augmentation du volume de la rate.

MÉGLIN. [Médecin français, 1756-1824]. — *Pilule de Méglin*. V. Pilule.

MEIBOM ou **MEIBOMIUS**. [Médecin hollandais, 1590-1655]. — *Glande de Meibomius*. V. Glande.

MEIBOMIEN, IENNE. adj. Qui concerne les glandes de Meibomius : *adénite meibomienne*.

MÉLADA. s. f. V. Mal *de melada*.

MELÆNA ou **MÉLÉNA**. s. m. [*morbus niger*, *melæna*, μέλαινα νόσος, de μέλας, noir; proprement *maladie noire*, all. *schwarze Krankheit*, *schwarze Ruhr*, it. et esp. *melena*]. Écoulement de sang par l'anus, qui constitue un symptôme commun à plusieurs états morbides, et non une maladie déterminée. De même que l'hématémèse est toujours précédée de gastrorragie, le mélæna est une conséquence ordinaire de l'entérorragie, c'est-à-dire de la sortie du sang hors des vaisseaux de l'intestin et de sa présence dans le canal intestinal, de sorte que le melæna et l'entérorragie, bien que les deux termes ne soient pas synonymes, peuvent être confondus dans une même description. Le sang rendu par l'anus est mêlé en proportions variables aux matières fécales : tantôt il est très abondant, liquide ou coagulé, presque pur, rouge ou plus ou moins foncé; tantôt il est noir, décomposé en grande partie par les liquides de l'intestin, et forme à la surface des selles un enduit brun, brillant, d'apparence de goudron. Les déjections sanguines qui constituent le melæna existent seules ou s'accompagnent de symptômes généraux qui appartiennent aux hémorragies internes, à l'entérorragie en particulier : ballonnement, tension de l'abdomen, sensation de chaleur, de plénitude dans le ventre, vertiges, éblouissements, pâleur, refroidissement, tendance à la syncope, etc. Le melæna accompagne souvent l'hématémèse; l'intestin expulse le sang versé à la surface de la muqueuse gastrique, et non rendu par le vomissement. L'entérorragie, qui lui donne ordinairement naissance, résulte rarement d'un traumatisme; les maladies de l'intestin qui s'accompagnent d'ulcération de la muqueuse (entérite, dothiénentérie, dysenterie, tuberculose intestinale), les affections du foie, du cœur, du poumon, qui entravent la circulation veineuse, les états généraux qui altèrent la composition normale du sang (ictère grave, fièvre jaune, scorbut, purpura, etc.), sont les causes les plus fréquentes du melæna celui-ci peut encore être déterminé par la présence de polypes, d'hémorroïdes, de cancer. Il est donc indispensable de reconnaître exactement le point de départ des évacuations sanguines avant d'instituer le traitement, celui-ci devant surtout s'adresser aux causes de l'hémorragie.

MÉLÆNAGOGUE. adj. et s. m. [*melænagogus*, de μέλας, noir, et ἄγω, je chasse ; it. et esp. *melenagogo*]. Médicament qu'on a cru propre à chasser l'humeur noire dite *atrabile* ou *melancolie :* c'étaient, en général, des purgatifs actifs.

MÉLÆNIQUE ou **MÉLÉNIQUE**. adj. et s. Qui concerne le melæna ; qui en est atteint.

MÉLAGRE. s. f. [de μέλος, membre, et ἄγρα, douleur]. Douleur des membres en général, rhumatisme des membres. — *Mélagre des accouchées* (*melagra parturiensium*). Douleur des membres chez les femmes en couches.

MÉLAÏNE. s. f. [de μέλας, noir; all. *Melaïn*, *Sepiaschwartz*, angl. *melaine*, it. *melaina*] (Bixio). Principe colorant de l'encre de la sèche, qui se précipite de cette substance traitée par l'eau. Elle se dissout seulement dans l'acide sulfurique ou la potasse caustique concentrés.

MÉLAÏNIQUE. adj. Qui concerne la mélaïne, qui en contient.

MÉLALEUQUE. s. m. [*Melaleuca*]. Genre de plantes myrtacées, dont les feuilles renferment une huile essentielle aromatique Elle est surtout abondante dans le *Mélaleuque d'Amboine* (*M. minor*. Sm.), le *Mélaleuque des Moluques* (*M. Leucadendron*, DC.) et le *Mélaleuque de Java* (*M. Cajeputi*, Roxb.) : ces trois espèces fournissent l'*huile* ou *essence de Cajeput*. Une autre espèce (*M. viridiflora*, Gærtn.), qui croît à la Nouvelle-Calédonie, où elle est nommée *niaouli*, donne une essence peu différente de la précédente, à laquelle elle peut être substituée, et utile en frictions contre le rhumatisme.

MÉLALGIE. s. f. [de μέλος, membre, et ἄλγος, douleur]. Douleur ou sensation de brisement dans les membres (Beau).

MÉLAM. s. m. ($C^{12}H^9Az^{11}$). Substance blanche, pulvérulente, insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther, qu'on obtient en chauffant un mélange de 1 partie de sulfocyanure de potassium avec 2 parties de sel ammoniac. La potasse décompose le mélam en mélamine, amméline, ammélide et acide cyanurique.

MÉLAMINE. s. f. [*cyanuramide*, esp. *melamina*] ($C^6H^6Az^6$). Corps isomère avec la cyanamide, qui se forme quand on fait bouillir le mélam avec la potasse, ou qu'on chauffe la cyanamide au-dessus de 150° Cette substance cristallise en octaèdres incolores, solubles dans l'alcool et l'éther, solubles dans l'eau bouillante. Elle se combine avec les acides étendus, et donne des sels cristallisables. Les acides concentrés la transforment en ammélide, amméline, acide mélanurique et acide cyanurique.

MÉLAMPYRE s. m. [*melampyrum*, de μέλας, noir, et πυρός, blé]. Genre de plantes scrofulariées, dont une espèce (*Melampyrum arvense*, L., *blé de vache*, *cornette*, *rougeole*), qui pousse dans les blés, a des épis de fleurs rougeâtres, et une graine noire, dure, dont la farine donne au pain une teinte violacée, sans effet nuisible.

MÉLAMPYRINE ou **MÉLAMPYRITE**. s. f. La *dulcite*.

MÉLANCOLIE. s. f. [*melancholia*, μελαγχολία, de μέλας, noir, et χολή, bile ; all. *Melancholie*, *Schwermuth*, angl. *melancholy*, it. et esp. *melancolia*]. Comme le mot *manie*, le mot *mélancolie* a des acceptions fort diverses. Pour les gens du monde, il indique un état de langueur, de rêverie, de méditation vague qui se complaît dans les idées attendrissantes. Les anciens médecins comprenaient sous cette désignation collective toutes les affections qu'ils attribuaient à la noirceur de la bile. Dans le langage médical moderne on a designé par *mélancolie* tantôt le délire partiel opposé au délire général, tantôt la folie dans laquelle prédominent les idées de tristesse et de crainte. Afin de faire cesser la confusion, Esquirol a proposé de substituer au mot *melancolie*, pris dans le premier de ces deux sens, le mot de *monomanie*, et dans le second sens, celui de *lypémanie*. Aujourd'hui ces deux expressions, *lypémanie* et *mélancolie*, sont presque toujours employées indifféremment dans un sens identique, celui de folie ayant pour caractères délirants principaux la tristesse, la dépression, la terreur. La mélancolie peut être *générale* ou *partielle*. La *mélancolie générale* est caractérisée par une disposition maladive à la tristesse qui s'étend à toutes les facultés et manifestations intellectuelles. Les malades qui en sont atteints peuvent être dans un état d'anxiété qui se traduit par des cris, des gémissements (*M. anxieuse*, *aliénés gémisseurs*, *panophobes*); ou bien dans un état d'abattement général sans délire manifeste (*M. simple*, *calme* ou *apathique*); ou bien encore dans une prostration telle que toutes les fonctions paraissent anéanties, ou au moins suspendues (*M. stupide*, *M. avec stupeur*, *stupidité*). La *mélancolie partielle* est la forme de folie où les troubles sensoriels. hallucinations, illusions, jouent le rôle prépondérant. Ce sont ces troubles qui marquent le début de la maladie et qui font naître les idées délirantes ; c'est ce qui explique comment le jugement peut conserver sa rectitude sur les questions dans lesquelles il n'est influencé par aucune hallucination, comment, par conséquent, la folie peut être partielle. Les principales variétés de la mélancolie partielle sont en rapport avec la nature des hallucinations prédominantes Parfois celles-ci se rapportent exclusivement à la personnalité matérielle, au corps, aux viscères du malade (*folie hypocondriaque*). Plus souvent, les sensations maladives paraissent venir du dehors et s'adressent à la fois à la sensibilité générale et aux sens spéciaux. Il se croit alors victime d'influences extérieures occultes, mystérieuses, qui le martyrisent. Sur cette base délirante, le malade édifie un roman pathologique qui peut être coordonné, et jusqu'à un certain point logique et conséquent avec lui-même (*délire organisé*, *systématisé*, *folie des persecutions*). A un degré plus avancé, les idées de persécutions font naître des idées de grandeurs, fondées sur une modification imaginaire de la personnalité, avec croyance à une origine illustre, princière ou royale (*megalomanie*). Enfin la maladie peut prendre un caractère prédominant d'exaltation religieuse, avec idées de possession diabolique ou croyance à une personnification divine (*démonomanie*, *théomanie*).

MÉLANCOLIQUE. adj. et s. [*melancholicus*, μελαγχολικὸς, all. *melancholisch*, *schwermüthig*, angl. *melancholie*, it. *melancolico*, esp. *melancolico*]. Qui a rapport à la mélancolie, qui est enclin à la mélancolie, qui en est atteint.

MÉLANÉ, **ÉE**. adj. De la nature de la mélanose.

MÉLANÉMIE s. f. [de μέλας, μέλανος, noir, et αἷμα, sang, all. *Melanæmie*, angl. *melanemie*, it. et esp. *melanemia*]. Etat du sang caractérisé par la présence de granules colorés dans ce liquide et dans les parois des capillaires qui le renferment. Ces granules sont noirs, d'un brun foncé, ocreux ou d'un rouge jaunâtre ; isolés, ou en amas irréguliers, quelquefois logés dans de véritables cellules ; ce pigment se forme aux dépens de l'hématine du sang, par dissolution morbide des hématies; il est accompagné de cristaux d'hématoïdine. Tantôt les granules pigmentaires sont répandus dans toute l'économie, libres dans le liquide sanguin et incrustés dans les vaisseaux capillaires; tantôt ils existent seulement dans certains viscères : la rate et le foie sont le plus souvent atteints et présentent toujours la plus grande quantité de pigment; puis viennent le cerveau, les reins, les ganglions lymphatiques, le poumon; la peau et les muqueuses sont également infiltrées, et prennent une coloration particulière. La mélanémie est presque toujours la conséquence d'une intoxication paludéenne, et s'observe à la suite des fièvres produites par cette intoxication. Les symptômes qui ont été donnés comme caractéristiques de la mélanémie (Frérichs, Heckel), et qui sont principalement des troubles des fonctions cérébrales (céphalalgie, convulsions, paralysie, etc.), ne sauraient lui être rapportés exclusivement · car la présence du pigment dans l'encéphale a été constatée dans des cas où ces troubles ont manqué, et, d'autre part, ceux-ci appartiennent aussi bien aux formes larvées, comateuses, etc., des fièvres intermittentes (Charcot) : la mélanémie ne paraît pas avoir d'autres symptômes propres que l'état du sang et la coloration de la peau, et ne constitue pas une maladie distincte.

MÉLANÉMIQUE. adj. et s. Qui concerne la mélanémie, ou qui en est atteint.

MÉLANGE. s. m. [*mixtio*, μίξις, all. *Mischung*, angl. *mixtion*, it. *mistione*, *mescolamento*, esp. *mixtion*, *mezcla*]. Dissémination réciproque des molécules de deux liquides, ou d'un liquide et d'un solide, sans que les propriétés chimiques ou spécifiques des uns ou des autres soient changées, sans qu'il y ait *combinaison* entre les molécules. Les phénomènes de mélange ne présentent aucune limite, ni supérieure, ni inférieure, de *saturation*. De plus, ils ont lieu entre corps d'une nature élémentaire très analogue : comme huiles grasses entre elles, essences entre elles, résines et huiles, graisses solides et huiles. Ces caractères distinguent le simple mélange de la *dissolution*. — *Méthode des mélanges*. Procédé employé en calorimétrie pour évaluer la chaleur spécifique d'un corps. Il consiste à plonger dans une quantité d'eau, dont on connaît le poids et la température, un poids déterminé du corps en expérience, dont on connaît également la température, et à noter la température du mélange quand elle est devenue uniforme : la chaleur spécifique cherchée est égale au rapport qui existe entre la quantité de chaleur perdue par le corps et celle que l'eau a gagnée.

MÉLANIDROSE. s. f. [de μέλας, noir, et ἱδρώς, sueur]. Sueur noire. V. CHROMIDROSE.

MÉLANIEN, IENNE. adj. [de μέλας, noir; esp. *melaniano*]. — *Tache mélanienne* (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Nævus résultant d'un excès local de pigment cutané.

MÉLANILINE. s. f. ($C^{26}H^{13}Az^{13}$). Substance cristallisable, amère, qui se forme par action du chlorure de cyanogène sur l'aniline Elle rougit au contact de l'air. Elle forme des sels en se combinant aux acides.

MÉLANINE. s. f. [de μέλας, noir; all. *Melanin*, angl. *melanine*, it. et esp. *melanina*; *ophthalmochroïte* (Hünefeld); *pigment noir de l'œil*, *de la peau*, etc.; *matière noire pigmentaire*, *mélaïne*, *mélanose*, *matière* ou *principe de la mélanose*]. Substance organique demi-solide, dont la couleur varie du noir au brun-roussâtre ou pourpre foncé sous le microscope, et qui se dépose sous forme de poudre noire dans l'eau où l'on a agité la membrane choroïde, les tumeurs mélaniques, etc. Elle est sans goût ni odeur. Le chlore la pâlit un peu et en dissout une partie. L'acide nitrique la change en une masse d'un rouge brun, amère et styptique. Elle se dissout à chaud dans la potasse avec dégagement d'ammoniaque; l'acide chlorhydrique l'en précipite en flocons bruns. Nul autre agent ne la dissout. Elle se trouve à l'état normal, dans les corps fibro-plastiques de la choroïde, des procès ciliaires et de l'iris, dans les cellules épithéliales de la couche de Malpighi, et dans celles de la choroïde et de l'uvée. Il y en a également dans la moelle des cheveux chez quelques sujets, ainsi que dans les interstices de la portion fibrillaire ou striée de leur racine. A l'état morbide, elle constitue la matière constituante de la *mélanose simple* et des *tumeurs mélaniques*. Elle est partout à l'état de très petits granules doués d'un vif mouvement brownien quand ils sont libres dans l'eau.

MÉLANIQUE. adj. — *Acide mélanique* [all. *Schwarzsäure*] ($C^{20}H^{8}O^{10}$). Corps noir, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et les alcalis, produit de l'oxydation du *salicylite de potasse*. — Marcet avait appelé *acide mélanique* la *mélanourine* de Braconnot. V. INDICAN.

MÉLANIQUE. adj. [angl. *melanic*, it. et esp. *melanico*]. Qui a rapport à la mélanine, à sa couleur, aux tumeurs qu'elle colore, etc. — *Cancer*, *carcinome*, *sarcome*, *tumeur mélanique*. V. MÉLANOSE.

MÉLANISME. s. m. [de μέλας, noir; all. *Melanismus*, *Schwarzsucht*, angl. *melanism*, it. et esp. *melanismo*]. Anomalie caractérisée par une couleur accidentellement noire ou plus obscure du pelage des animaux, et, en général, par un excès de coloration, soit de la peau ellemême, soit des productions qui la recouvrent.

MÉLANOCHINE. s. f. Produit de décomposition de la quinine par le chlore. Insoluble dans l'eau et l'alcool; soluble dans la potasse et l'ammoniaque, dont elle est précipitée par les acides; noir-brun, sans goût, ni odeur; donne en brûlant l'odeur de quinine.

MÉLANOCHROÏQUE. adj. et s. [de μέλας, noir, et χροιὰ, couleur]. Se dit des hommes de couleur noirâtre, alors même que les cheveux et les yeux ont seuls ce caractère.

MÉLANODE. adj. [μελανώδης, de μέλας, noir, et εἶδος, espèce]. Noirâtre. || Synonyme de *mélanique*.

MÉLANODERMIE. s. f. [de μέλας, noir, et δέρμα, derme]. Le *mélanisme*.

MÉLANOGALLIQUE. adj. — *Acide mélanogallique* V. METAGALLIQUE.

MÉLANOÏDE. adj. Qui ressemble à la mélanose.

MÉLANOME. s. m. (de μέλας, noir] (Carswell, 1838). Synonyme de *tumeur mélanique*. V. MÉLANOSE.

MÉLANOS. adj. et s. m. Animal dont l'épiderme passe au noir. C'est l'opposé d'*albinos*. V. PEAU.

MÉLANOSE. s. f. [*melanosis*, de μελάνωσις, noircissement; all. *Melanose*, *Schwarzstoff*, angl. *melanosis*, it. *melanosi*, esp. *melanosis*]. Coloration noire que prennent les tissus normaux ou pathologiques de l'économie par suite de l'imprégnation de leurs éléments par les granules de *mélanine*. Certains organes prennent une coloration noirâtre en dehors de la présence de cette substance : ainsi les ganglions lymphatiques du poumon et le poumon lui-même noircissent lorsqu'ils sont infiltrés par des particules de charbon (V. ANTHRACOSIS); d'autres tissus sont colorés en noir par l'hématosine séparée des globules sanguins · mais ce sont là de *fausses mélanoses*, qui se distinguent de la *mélanose vraie*, produite par la *mélanine*, la première (*mélanose charbonneuse*) en ce que les fragments de charbon sont anguleux, irréguliers, et non sphériques, arrondis, comme les granules de mélanine; la seconde (*mélanose hématique*) en ce que le pigment sanguin est soluble dans l'acide sulfurique, et passe, avant d'être noir, par diverses colorations, tandis que la mélanine est noire dès le moment de son origine et ne se dissout pas dans l'acide sulfurique. La mélanose vraie n'est pas une *production accidentelle*, dans le sens attaché par Laennec à cette expression · c'est une sorte d'imprégnation de divers tissus par la mélanine. Celle-ci se dépose dans des cellules normales, préexistantes, ou dans des cellules de nouvelle formation : dans le premier cas, c'est la *mélanose simple;* dans le second, on a les *tumeurs mélaniques*, sarcomateuses ou carcinomateuses (Cornil et Ranvier). La *mélanose simple*, fréquente chez le cheval, est très rare chez l'homme et beaucoup moins commune que les tumeurs mélaniques ; elle consiste dans l'accumulation, en un grand nombre de points de l'économie, de mélanine disposée en masses circonscrites, de dimensions variables, mais toujours bien limitées, et ne présentant pas de zones décroissantes de coloration du centre à la périphérie ; la couleur est uniformément foncée dans toute la masse, qui ne mérite pas le nom de *mélanome* qu'on lui a donné à tort, puisque ce terme entraîne l'idée de tumeur, de production accidentelle, laquelle n'appartient qu'au sarcome et au carcinome mélaniques. Tandis que, chez le cheval, les masses mélaniques ont une marche extrêmement lente, elles entraînent très rapidement, chez l'homme, le ramollissement et la destruction du tissu qu'elles occupent, et qui laisse suinter par la pression un liquide roussâtre, mêlé de grumeaux noirâtres, se convertissant en une bouillie noire : elles se généralisent comme les tumeurs malignes et entraînent une mort rapide. Lorsque la mélanine se dépose dans les cellules d'un tissu accidentel, tel que le carcinome ou le sarcome, ceux-ci prennent le nom de *tumeurs mélaniques :* c'est ce qui constitue la deuxième forme de mélanose vraie ; c'est ce qu'on a décrit sous le nom de *cancer mélanique*. Par le raclage, ces tumeurs donnent un suc noirâtre contenant des granules de mélanine, comme les masses mélaniques de la mélanose simple ; comme elles, elles se généralisent rapidement, mais elles s'en distinguent facilement en ce que les masses sont uniformément colorées, tandis que les tumeurs présentent plusieurs zones de coloration depuis leur centre jusqu'aux parties saines. Le *sarcome mélanique*, bien plus fréquent que le *carcinome mélanique*, a son point de départ habituel dans l'œil ou dans la peau, plus rarement dans les ganglions lymphatiques : de là il se généralise, sous forme de noyaux, à tous les organes, à tous les tissus (Cornil et Ranvier). = Vétérin. Chez le cheval, à l'inverse de ce qui se passe chez l'homme, les tumeurs mélaniques proprement dites sont extrêmement rares, et c'est la *mélanose simple*, sous forme de *masses mélaniques*, qu'on rencontre le plus souvent, avec une marche très lente, d'ailleurs. Ce sont les chevaux blancs ou marqués de blanc qui en sont le plus ordinairement atteints. La *mélanose en masse*, désignée vulgairement sous le nom d'*hémorroïdes des chevaux*, se montre le plus souvent autour des parties sexuelles, où elle offre parfois un volume considérable : Gohier en a vu du poids de 18 kilogram. La forme de ces masses est irrégulière, bosselée, tantôt sphérique, tantôt semblable à des grappes de raisin. Ses saillies présentent à travers la peau une teinte bistre. Il s'en produit ensuite dans les ganglions lymphatiques, les séreuses, le foie, la rate, la pie-mère, la moelle des os, etc. La mélanose n'est nuisible que par les troubles qu'apporte son accumulation au jeu des organes atteints ou comprimés par ces tumeurs. Nul remède n'arrête les progrès de son développement.

MÉLANOTIQUE. adj. Synonyme de *mélanique*.

MÉLANOTRIQUE. adj. et s. m. [*melanothrix*, μελανόθριξ, de μέλας, noir, et θριξ, cheveu]. Qui a les cheveux noirs. V. LIOTRIQUE.

MÉLANOURINE. s. f. V. MELANURINE.

MÉLANTHACÉES. s. f. pl. Nom donné par quelques botanistes aux *colchicacées*

MÉLANTHIGÉNINE. s. f. ($C^{28}H^{23}O^{4}$). Substance résineuse, formée par dédoublement de la *mélanthine*.

MÉLANTHINE. s. f. ($C^{40}H^{33}O^{14}$). Substance extraite des graines de la nigelle, cristallisable, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud. C'est une glycoside : les acides étendus et chauds la dédoublent en glycose et en *mélanthigénine*.

MÉLANURÈSE ou **MÉLANURIE**. s. f. [de μέλας, noir, et οὔρησις, miction]. Expulsion d'urine rendue noire, noirâtre ou bleuâtre, par la présence de l'*indican*.

MÉLANURÉNIQUE. adj. — *Acide mélanurénique* ($C^{6}H^{4}Az^{4}O^{4}$). Poudre blanche, insoluble dans l'eau, qui se forme par l'action de la chaleur sur l'urée.

MÉLANURINE ou **MÉLANOURINE** s. f. [de μέλας, noir, et οὖρον, urine ; all. *Melanurin*, angl. *melanurine*, it. *melanurina*, esp. *melanorina*]. Nom donné par Braconnot à l'*indican*.

MÉLAS. s. m. V. ALPHOS. — *Mélas-ictère* [*melas icterus*, de μέλας, noir, et ἴκτερος, ictère ; all. *Schwarzsucht*, angl. *melasicterus*, it. *melasicterizia*, esp. *melasicteria*]. Coloration très foncée de la peau, caractéristique de la *maladie bronzée*.

MÉLASME. s. m. [*melasma*, de μέλας, noir ; all. *Melasma*, *Schwarzfleck*, angl. *melasma*, it. et esp. *melasma*]. Tache noire commune chez les vieillards, principalement aux jambes, due à l'exagération de la production du pigment naturel de l'épiderme, et presque toujours suivie de desquamation furfuracée. Pour quelques-uns, c'est une forme de *pityriasis*. — ***Mélasme surrénal***. La *maladie bronzée*.

MÉLASSE. s. f. [all. *Melasse*, *Zuckersirup*, angl. *melasses*, *molasses*, it. *melassa*, esp. *melote*]. Espèce de sirop brunâtre, épais, qui reste après la cristallisation du sucre de betterave, de canne, etc., et qui refuse de donner des cristaux. On en trouve aussi dans le miel, dans les oignons, etc. La mélasse est laxative. V. SUCRE *de canne*.

MÉLASSIQUE. adj. — *Acide mélassique* [angl. *melassic*]. Corps noirâtre, insoluble dans l'eau, qui se produit quand on fait bouillir de la glycose avec des solutions alcalines.

MÉLASTÉARRHÉE. s. f. [de μέλας, noir, στέαρ, graisse, et ῥεῖν, couler]. Nom donné par Gintrac à la chromidrose ; il est inexact, la matière colorante de la chromidrose n'étant pas de nature graisseuse, ni fournie par les glandes sébacées, mais par les sudoripares.

MÉLASTOMACÉES. s. f. pl. [*melastomaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, dont les caractères sont : Calice gamosépale, libre ou adhérent à l'ovaire, à 4 ou 5 divisions ; corolle à 4 ou 5 pétales ; étamines en nombre égal ou double des pétales ; anthères longues, s'ouvrant à leur sommet par un trou commun aux deux loges ; ovaire quelquefois libre, plus souvent adhérent avec le calice, ayant de 3 à 8 loges qui contiennent un grand nombre d'ovules ; sommet de l'ovaire souvent tapissé par un disque épigyne ; style et stigmate simples. Fruit tantôt sec, tantôt charnu, offrant le même nombre de loges que l'ovaire, indéhiscent ou s'ouvrant en autant de valves loculicides. Graines réniformes, contenant un embryon sans endosperme. Feuilles ordinairement simples, opposées ou verticillées, à 3, 5, et jusqu'à 11 nervures longitudinales, d'où partent un grand nombre de nervures transversales, parallèles et très rapprochées.

MÉLASTOME. s. m. [*Melastoma*, Burmann]. Genre de plantes dicotylédones qui a donné son nom à la famille des mélastomacées, et dont beaucoup d'espèces ont pour fruits des baies d'un noir foncé dont le suc colore la bouche en noir : d'où le nom du genre et de la famille [de μέλας, noir, et στόμα, bouche]. Tel est le *Melastoma malabathricum*, L., dont les fruits sont employés à la teinture du coton, et dont les feuilles sont astringentes et antidiarrhéiques.

MELCHIOR. s. m. V. MAILLECHORT.

MÉLÈNE. s. m. Sorte de paraffine obtenue en distillant la cire. C'est un produit mal défini dont les propriétés varient avec la façon dont il est préparé.

MÉLÈNE. s. m. V. MÉLÆNA.

MÉLENSULFIDE. s. m. Produit de décomposition de l'acide hydrobisulfocyanique par la chaleur. Il est brun, se combine avec les alcalis.

MELETTE. s. f. V. POISSON *vénéneux*.

MÉLÈZE. s. m. [*Larix europœa*, DC., *L. decidua*, Mill., all. *Lärche*, angl. *larch-tree*, it. *larice*, esp. *alerce*]. Arbre de la feuille des conifères, qui fournit la *térébenthine de Venise* et la *manne de Briançon*. Sur son tronc, croît l'*agaric blanc*. V. POLYPORE *du mélèze*.

MÉLÉZITOSE. s. m. ($C^{24}H^{22}O^{22}$). Sucre de la *manne de Briançon* ou du *mélèze*, d'où on l'extrait par l'alcool bouillant. Cristaux durs, brillants, solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool bouillant, presque insolubles dans l'alcool froid. Séché à 110°, il présente la même composition que le sucre de canne. Au-dessous de 140°, il fond en un liquide transparent, sans éprouver d'altération sensible. Ses réactions sont semblables à celles du sucre de canne, dont il diffère en ce que son pouvoir rotatoire, dextrogyre, est un peu supérieur : il est égal à $+ 90°,3$. L'acide azotique le change en acide oxalique, sans acide mucique. Le mélézitose, traité par la levure, ne fermente que s'il a été changé en glycose par l'acide sulfurique.

MÉLI. s. m. L'un des noms de l'écorce de *mancone*.

MELIA. s. m. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des méliacées, et dont les principales espèces sont : le *Melia Azedarach*, L. (V. MARGOUSIER); et le *M. Azadirachta*, L., dont l'écorce est amère, astringente, fébrifuge et antidiarrhéique.

MÉLIACÉES. s. f. pl. [*meliaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, sans stipules; à fleurs tantôt solitaires et axillaires, tantôt en épis ou en grappes. Calice monosépale, à 4 ou 5 divisions; corolle à 5 pétales valvaires; étamines en nombre double des pétales, à filets réunis en un tube qui porte les anthères, tantôt à son sommet, tantôt à sa face interne. Ovaire à 4 ou 5 loges, contenant généralement deux ovules collatéraux et superposés. Style simple, terminé par un stigmate à 4 ou 5 lobes. Fruit tantôt sec, tantôt capsulaire, à 4 ou 5 valves septifères, tantôt charnu et drupacé.

MÉLIANTHE. s. m. [*Melianthus*]. Genre de plantes zygophyllées, qui tire son nom [de μέλι, miel, et ἄνθος, fleur] de ce que l'espèce principale, le *Melianthus major*, L., laisse écouler de ses fleurs une sorte de miel noirâtre, comestible.

MÉLICÉRIQUE. adj. Qui concerne le méliceris, qui en a la nature. — *Dépôt mélicérique*. V. ARTÈRE.

MÉLICÉRIS. s. m. [*meliceris*, μελικηρία, μελικηρὶς, de μελίκηρον, rayon de miel; all. *Honiggeschwulst*, angl. *meliceris*, it. *meliceride*, esp. *meliceris*]. Espèce de *loupe* formée par une matière jaunâtre qui a la consistance du miel. Le *mélicéris* est arrondi, mou, élastique; il ne conserve pas l'impression du doigt, et l'on y reconnaît, par le toucher, la présence d'un fluide. V. LOUPE.

MÉLIDE. s. f. [μηλὶς]. Nom, chez les Grecs, de la gourme et de la morve des ânes.

MÉLILOT. s. m. [*Melilotus*, Tournefort, μελίλωτος, all. *Steinklee*, angl. *melilot*, it. et esp. *meliloto*]. Genre de plantes légumineuses papilionacées. — Le *mélilot officinal* (*M. officinalis*, Willd., *M. macrorhiza*, Pers., *M. altissima*, Thuill.) a des fleurs jaunes, très petites, en longs épis, employées en infusion ou en décoction dans les ophtalmies, comme véhicule des collyres. Elles renferment de la *coumarine*, et sont réputées sédatives, carminatives, béchiques et résolutives; mais elles sont loin de mériter la réputation dont elles jouissent. — Le *mélilot ordinaire* (*M. arvensis*, Rott.) peut être substitué au précédent. — Le *mélilot bleu* ou *trefle musqué* (*M cærulex*, Lamk) a des fleurs bleues douées d'un arome très prononcé et employées en guise de thé. — *Huile de mélilot* V. HUILES *médicinales*.

MÉLILOTINE. s. f. La *coumarine* du mélilot.

MÉLILOTIQUE. adj. — *Acide mélilotique* [*acide hydrocoumarique*] ($C^{13}H^{10}O^{6}$). Corps solide, cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, de saveur astringente, qui existe dans le mélilot, libre ou combiné à la coumarine. On peut l'obtenir en faisant agir l'hydrogène naissant sur la coumarine. Il se combine aux bases pour former des sels neutres.

MÉLIMÉLUM. s. m. [de μέλι, miel, et μῆλον, pomme, coing]. Ancien topique composé d'un mélange de miel et de coing.

MÉLIPONE. s. f. [de μέλι, miel, et πόνος, travail]. Genre d'insectes hyménoptères, voisins des abeilles, de l'Amérique du Sud, produisant un très bon miel et la cire des Andaquies. La femelle est dépourvue d'aiguillon.

MÉLIQUE. s. f. Genre de graminées. — La *mélique bleue* (*Molinia cærulea*, Mœnch) croît dans les prés humides, et nuit aux bestiaux à l'époque de la floraison.

MÉLISSE. s. f. [*Melissa*, L., all. *Melisse*, angl. *balmint*, it. *melissa*, esp. *torongil*, *melissa*]. Genre de plantes de la famille des labiées, dont l'espèce officinale, connue sous le nom de *citronnelle* (*Melissa officinalis*, L., *Melissa citrina* des pharmaciens), a des feuilles pétiolées, oblongues, d'un vert peu foncé, un peu velues, d'une odeur de citron très agréable, qu'on emploie sous forme d'infusion, d'eau distillée, d'alcoolat (V. EAU *de mélisse*). La mélisse est stomachique, carminative, stimulante et antispasmodique. V. CALAMENT. — *Mélisse des Canaries*, *mélisse turque*. V. DRACOCÉPHALE. — *Mélisse puante*. V. MELITTE.

MÉLISSINE. s. f. V. MYRICIQUE.

MÉLISSIQUE. adj. — *Acide mélissique* ($C^{60}H^{60}O^{4}$). Acide gras, analogue à l'acide cérotique, obtenu lorsqu'on chauffe l'alcool mélissique avec une solution alcaline. — *Alcool mélissique*. V. MYRICIQUE.

MELITA. s. m. En Abyssinie, le *Brucea antidysenterica*. V BRUCÉE.

MÉLITAGRE. s. f. Mot très mal fait, de μέλος, membre V. MÉLAGRE.

MÉLITAGREUX. adj. Mot assez mal fait de μέλι, miel, et ἄγρα, prise, mal, dartre : dartre mielleuse. — *Sécrétion mélitagreuse, liquide mélitagreux*. Humeur ayant la consistance du miel, qui est sécrétée par la peau dans quelques affections cutanées, ou après l'application de certaines pommades.

MÉLITHÉMIE. s. f. [de μέλι, μέλιτος, miel, et αἷμα, sang; all. *Zuckerdyscrasie*, *Melitæmia*]. Présence morbide du sucre dans le sang. V. GLYCÉMIE.

MÉLITHYPERURIE. s. f. [de μέλι, μέλιτος, miel, ὑπὲρ, indiquant excès, et οὖρον, urine]. Pissement exagéré de sucre (Kraus, 1844). V. DIABÈTE.

MÉLITOPTYALISME. s. m. [de μέλι, μέλιτος, miel, et πτυαλισμὸς, crachement]. Crachement de salive sucrée (Mason-Good). V. DIABÈTE.

MÉLITOSE. s. f. [de μέλι, miel; les chimistes le font masculin; il est mieux de le faire féminin; μελίτωσις, en grec, signifie l'action de rendre doux, et est du féminin, comme tous les mots de cet ordre] ($C^{24}H^{22}O^{22}$) (Berthelot). Sucre de la *manne d'Australie*. Il est en aiguilles entrelacées, légèrement sucrées, solubles dans l'eau; à 100°, il perd 3 molécules d'eau; chauffé plus fortement, il se change en caramel. Il est dextrogyre : son pouvoir rotatoire diminue d'un tiers sous l'influence de l'acide sulfurique. Il se distingue du sucre de canne en ce que, traité par l'acide azotique, il donne de l'acide mucique, et que, pendant la fermentation alcoolique que lui fait subir la levure de bière, il fournit une matière sucrée non fermentescible, l'*eucalyne*.

MÉLITTE. s. f. [*Melittis melissophyllum*, L., *mélisse puante*, *punaise*, *sauvage*, *des bois*]. Plante labiée, à grandes fleurs roses, recommandée autrefois comme emménagogue, diurétique et lithontriptique.

MÉLITURIE. s. f. [de μέλι, miel, et οὖρον, urine ; all. *Harnruhr*, angl. *melituria*]. Pissement d'urine sucrée. V. Diabète.

MELLATE ou **MELLITATE**. s. m. [all. *honigsteinsaures Salz*, it. *mellitato*, esp. *melitato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide mellique (ou mellitique) avec une base. Les mellates alcalins sont très solubles dans l'eau ; les autres mellates sont peu solubles ou insolubles.

MELLÉOLÉ. s. m. [all. et angl. *melleolea*, esp. *melleolado*]. Nom donné par Béral aux médicaments formés de miel et d'une poudre, et appelés ordinairement *électuaires*.

MELLÉOLIQUE. adj. [angl. et it. *melleolica*, esp. *meleolico*]. Se dit, d'après Béral, des médicaments qui proviennent de l'union du miel avec une poudre ou avec un liquide simple ou composé.

MELLIFÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères aiguillonnés qui fabriquent du miel : tels sont les abeilles, les bourdons, les mélipones, etc.

MELLIQUE. adj. — *Acide mellique* [*acide mellitique*] ($C^{24}H^6O^{24}$). Substance blanche, pulvérulente, soluble dans l'eau et l'alcool, de saveur fortement acide, inaltérable à l'air, indécomposable par les acides azotique et sulfurique, qui se retire du mellate d'alumine ou *mellithe*.

MELLITATE. s. m. V. Mellate

MELLITE. s. m. [all *Honigsaf*, angl. *honey-sirup*, it. *mellito*, esp. *melito*]. Sirop dans lequel le miel remplace le sucre de canne. Les mellites se préparent comme les sirops, auxquels ils sont très analogues mais ils sont plus altérables parce qu'ils subissent directement la fermentation alcoolique ; ils ont ordinairement la saveur du miel. — *Mellite simple* ou *sirop de miel*. On le prépare en dissolvant à chaud 4 parties de miel blanc dans 1 partie d'eau, écumant et passant au blanchet, après quelques instants d'ébullition (quand le mellite marque 31° centigr. bouillant). — *Mellite de mercuriale*. V. Miel *de mercuriale*. — Mellite *de rose rouge*. V. Miel *rosat* — Mellite *de scille*. V. Miel *scillitique*.

MELLITHE. s. f. [all. *Honigstein*]. Minerai formé de mellate d'alumine, et qui se trouve dans certains lignites de Thuringe, de Bohême et de Russie.

MELLON. s. m. [*hydromellon*, *Mellon*, all. *Mellon*, angl. *mellone*] ($C^{12}Az^9H^3$) (Liebig). Produit obtenu par la calcination du mélam, de la mélamine, de l'ammélide, de l'ammméline, de l'urée, du sulfocyanure d'ammonium. Insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, les acides étendus; jaune, solide, pulvérulent, sans odeur ni saveur ; il est analogue au cyanogène, et forme un acide mellonhydrique et des mellonures analogues à l'acide cyanhydrique et aux cyanures. Une forte chaleur le transforme en azote et en cyanogène.

MELLONHYDRIQUE. adj. — *Acide mellonhydrique* [*acide hydromellonique*, *acide mellonique*] ($C^{18}Az^{13}H^3$). Poudre blanche qu'on obtient en traitant le mellonure de plomb par l'hydrogène sulfuré.

MELLONURE. s. m. Combinaison de l'acide mellonhydrique avec un métal. — *Mellonure de plomb*. Précipité blanc qui se forme quand on décompose une solution de mellonure de potassium par l'acétate de plomb. — *Mellonure de potassium*. Sel blanc, cristallin, soluble dans l'eau chaude, insoluble dans l'alcool, qu'on obtient en fondant le mélam avec le sulfocyanure de potassium, ou en versant 3 parties de protochlorure d'antimoine dans 7 parties de sulfocyanure de potassium fondu.

MÉLODERMIE, pour **MÉLANODERMIE**. s. f. [de μέλας, noir, et δέρμα, peau]. Mélanisme accidentel (Alibert).

MÉLOÉ. s. m. [*Meloe*, L., all. *Œlkäfer*, angl. *meloe*, esp. *meloe*]. Genre d'insectes coléoptères cantharidiens, doués de propriétés vésicantes. V. Cantharide.

MELOLONTHA. s. m. V. Hanneton.

MÉLOLONTHINE. s. f. ($C^{10}H^{12}Az^2S^6$). Corps cristallisé en aiguilles, peu soluble dans l'alcool et l'eau froide, un peu plus dans l'eau bouillante, soluble dans les acides et les alcalis, qu'on a retiré du hanneton ou *Melolontha vulgaris* (Schreiner).

MÉLOMÈLE. s. m. [de μέλος, répété, membre ; esp. *melomelo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres qui ont un ou deux membres accessoires insérés par leur base sur les membres principaux.

MÉLOMÉLI. s. m. Le mélimélum.

MÉLOMÉLIE. s. f. L'état du mélomèle.

MELON. s. m. [*Cucumis melo*, L., πέπων, all. *Melone*, angl. *melon*, it. *popone*, esp. *melon*]. Plante du genre *Concombre*, dont il existe un grand nombre de variétés, et dont les fruits constituent un aliment rafraichissant et délicieux, mais souvent difficile à digérer. Sa semence est une des quatre semences froides majeures des anciens. — *Melon d'eau*. V. Pastèque.

MELONGÈNE. s. f. [angl. *melongena*, *mad apple*]. V. Aubergine.

MÉLONIDE. s. f. [*melonida*] (Richard). Fruit charnu résultant de plusieurs ovaires pariétaux réunis et soudés avec le tube du calice, qui souvent est très épais et charnu. On distingue la *mélonide à nucules*, dont l'endocarpe qui revêt chaque loge est osseux (nèfle), et la *mélonide à pépins*, dont l'endocarpe est cartilagineux (poire, pomme).

MÉLOPLASTIE. s. f. [de μῆλον, pommette, et πλάσσειν, former]. Restauration de la joue par autoplastie.

MÉLOSE. s. f. [*melosis*, μήλωσις, de μήλη, sonde]. Action d'explorer avec la sonde.

MELOTHRIA. s. m. [*Melothria pendula*, L.]. Plante cucurbitacée du Brésil, dont les fruits ou baies, de la grosseur d'un pois, ont une action purgative énergique à la dose de un demi ou un au plus.

MÉLOTRIDYME. s. m. Nom donné par Gurtl à un prétendu monstre triple à dix pieds, qui n'était qu'un monstre double mal décrit (Geoffroy Saint-Hilaire).

MÉMARCHURE. s. f. [de *mes*, mal, et *marcher*]. Nom vulgaire des entorses.

MEMBRANE. s. f. [*membrana*, ὑμὴν, μήνιγξ, all. *Haut*, *Membran*, angl. *membrane*, it. et esp. *membrana*]. Nom générique de divers organes minces, représentant des espèces de lames ou de toiles, souples, dilatables, variables dans leur coloration, leur structure et leurs propriétés vitales, destinés à absorber et à sécréter certains fluides, ou à envelopper d'autres organes. On distingue quatre espèces de membranes : les *fibreuses*, les *muqueuses*, les *séreuses*, et la *peau*. — *Membrane accidentelle*. V. Néomembrane et Pseudo-membrane. — *Membrane anhiste*. V. Caduque. — *Membrane capsulo-pupillaire*. V Pupillaire. — *Membrane cellulaire secondaire*. V. Astathe. — *Membranes cérébrales*. Les *méninges*. — *Membrane de la coque*. V. Œuf. — *Membrane de Corti*. V. Oreille *interne*. — *Membrane de Demours* ou *de Descemet*. V. Cornée. — *Fausse membrane*. V. Pseudo-membrane. — *Membrane fertile*. V. Acéphalocyste et Échinocoque. — *Membrane granuleuse*. V. Ovaire. — *Membrane de l'humeur* *uqueuse, membrane hydatoïde.* La membrane de Descemet. V. Cornée. — *Membrane hyaloïde.* V. Vitré. — *Membrane de Jacob.* V. Rétine. — *Membrane kératogène.* V. Corné (*Tissu*). — *Membrane ligneuse externe.* V. Eustathe. — *Membrane limitante.* V. Rétine. — *Membrane nyctitante.* La membrane *clignotante.* — *Membrane ovarique, membrane ovulaire.* La *membrane vitelline.* V. Ovule. — *Membrane olfactive.* La membrane *pituitaire.* — *Membrane proligere.* Le blastoderme. — *Membrane de Reissner.* V. Oreille *interne.* — *Membrane de Ruysch.* V. Choroïde. — *Membrane de Schneider.* V. Pituitaire. — *Membrane testacée.* La coque de l'œuf. — *Membrane des ventricules.* V. Arachnoïde *intérieure* — *Membrane vitelline.* V. Ovule. — *Membrane vitreuse.* La membrane de Demours. V. Cornee.

MEMBRANEUX, EUSE. adj. [*membraneus*, ὑμενώδης, all. *häutig*, angl. *membranous*, it. et esp. *membranoso*]. Qui est de même nature que les membranes, qui est formé d'une membrane : *replis membraneux du péritoine, ankylose membraneuse, cataracte membraneuse*, etc. — *Labyrinthe membraneux.* Les canaux *demi-circulaires membraneux.*

MEMBRANIFORME. adj. [*membraniformis*, all. *hautähnlich*, angl. *membraniform*, it. *membraniforme*]. Qui est mince et large comme une membrane. — *Production membraniforme.* V. Pseudomorphose.

MEMBRANULE. s. f. [*membranula*]. Petite membrane. — En botanique, nom donné à l'*indusie* des fougères et à la membrane interne de l'urne des mousses.

MEMBRE. s. m. [*membrum*, *artus*, κῶλον, μέλος, all. *Glied*, angl. *limb*, it. *membro*, esp. *miembro*]. — *Membres.* Appendices du tronc, auquel ils sont unis au moyen d'articulations ; ils sont disposés par paires, et destinés à l'exercice des grands mouvements et à la locomotion. Dans l'homme, les membres sont au nombre de quatre : deux *supérieurs* ou *thoraciques*, formés chacun du bras, de l'avant-bras et de la main ; et deux *inférieurs* ou *abdominaux*, divisés chacun en cuisse, jambe et pied. Les parties qui constituent les membres sont, en allant de la superficie vers la profondeur : la peau ; le tissu cellulaire sous-cutané et sous-aponévrotique ; des nerfs moteurs, sensitifs et vaso-moteurs ; des vaisseaux lymphatiques superficiels et profonds ; des veines, formant également deux plans, l'un sous-cutané, l'autre sous-aponévrotique ; des artères, qui, contrairement aux deux ordres de vaisseaux précédents, forment un seul plan, lequel est toujours sous-aponévrotique ; des capillaires, qui établissent la communication entre les artères et les veines ; des aponévroses, qui enveloppent les muscles et s'opposent à leur déplacement, en même temps qu'elles forment des loges secondaires pour chaque groupe de muscles ; des muscles, généralement disposés en deux couches superposées ; enfin des os, longs ou courts, qui donnent à chaque membre, et à chacun de ses segments, une forme spéciale. Les usages des membres sont multiples : les supérieurs servent surtout à établir les rapports de l'homme avec les objets extérieurs par le toucher et la préhension ; les inférieurs, à soutenir le poids du corps dans la station et à transporter celui-ci d'un point à un autre dans les différents modes de locomotion. Les uns et les autres exécutent des mouvements de flexion et d'extension ; mais les membres supérieurs seuls possèdent de véritables mouvements de pronation et de supination. Les membres supérieurs et inférieurs sont *homotypes :* mais pour comparer les premiers aux seconds, il est indispensable de tenir compte de la torsion de l'humérus, et ce n'est qu'après avoir, par la pensée, supprimé cette torsion, qu'on peut établir les analogies qui rapprochent le fémur de l'humérus, comme le membre inférieur du supérieur (Ch. Martins). — *Membres artificiels.* V. Bras et Jambe. — *Membre viril.* V. Verge.

MÉMOIRE. s. f. [*memoria*, μνήμη, all. *Gedächtniss*, angl. *memory*, it. et esp. *memoria*]. Faculté de rappeler les idées et la notion d'objets qu'ont produites des sensations. C'est une opération intellectuelle complexe accomplie soit à l'occasion d'une sensation qui se rapporte indirectement ou directement aux facultés intellectuelles, soit par suite du travail intellectuel même, et consistant en une action de ces facultés qui a lieu indépendamment de l'objet et de la sensation spéciale qu'il détermine, comme si cet objet était présent : toutes les facultés intellectuelles y concourent. Les parties de l'encéphale qui ont la propriété de reproduire ainsi des actes antécédents ne sont autres que celles qui jouent le rôle de centres de perception des impressions. Quelque intenses et variées que soient les douleurs perçues, nous les oublions, sans pouvoir remémorer autre chose que les idées qu'elles ont pu susciter. La mémoire est un des attributs appartenant en propre à l'intellect . mais ce n'est pas une fonction ; c'est seulement un *résultat* composé, dû au concours des vraies fonctions élémentaires de l'esprit. V. Amnésie, Hypermnésie et Pseudomnésie.

MÉMORABLE. adj. — *Anse mémorable de Wrisberg.* V. Splanchnique.

MÉNAGOGUE. adj. [*menagogus*, μηναγωγὸς, de μὴν, menstrues, et ἄγειν, pousser]. Synonyme d'*emménagogue.*

MÉNIÈRE (Prosper) [médecin français, 1799-1862]. — *Maladie ou vertige de Ménière.* Complexus symptomatique caractérisé par une surdité survenant brusquement avec des phénomènes apoplectiformes.

MÉNINGE. s. f. [*meninx*, de μῆνιγξ, membrane ; all. *Gehirnhaut*, *Rückenmarkhaut*, angl. *meninges*, it. *meninge*]. Nom collectif des trois membranes qui enveloppent l'axe cérébro-spinal : la *dure-mère*, l'*arachnoïde* et la *pie-mère.* — *Méninge* s'est dit quelquefois de la dure-mère seule.

MÉNINGÉ, ÉE. adj. Qui a rapport aux méninges. — *Artère petite méningée.* Branche de la maxillaire interne qui pénètre dans le crâne par le trou ovale du sphénoïde, et se distribue à la partie voisine de la dure-mère. — *Artère méningée moyenne.* V. Sphéno-épineux. — *Apoplexie* ou *hémorragie méningée.* V. Pachyméningite.

MÉNINGIEN, IENNE. adj. Qui concerne les méninges. — *Artère méningienne postérieure.* V. Prévertébral.

MÉNINGISME. s. m. Accidents qui simulent le tableau de la méningite tuberculeuse et qu'on observe chez les hystériques, dans les infections et les intoxications, sans qu'il y ait inflammation des méninges.

MÉNINGITE. s. f. [*meningitis*, all. *Meningitis*, *Hirnhautentzündung*, angl. *meningitis*, it. *meningitide*, esp. *meningitis*]. *Méningite* devrait signifier inflammation simultanée de la dure-mère, de l'arachnoïde et de la pie-mère, les trois enveloppes de l'axe cérébro-spinal portant collectivement le nom de *méninges.* Quelques auteurs, attribuant à l'inflammation particulière de l'arachnoïde les symptômes de la méningite, ont employé le mot *arachnoïdite* ou *arachnitis.* D'autres ont placé dans la pie-mère le siège de l'inflammation, et créé le mot *piite* ou *piitis.* Quelques-uns ont décrit, sous le nom de *méningite pariétale*, l'inflammation de la dure-mère et du feuillet de l'arachnoïde qui lui adhère, et, sous le nom de *méningite viscérale*, l'inflammation à laquelle participent l'arachnoïde viscérale, la pie-mère surtout, et la surface cérébrale. Le feuillet pariétal de l'arachnoïde n'étant représenté que par une couche de cellules épithéliales appliquées à la face interne de la dure-mère, et l'inflammation de celle-ci ne donnant lieu à aucun symptôme caractéristique, c'est l'inflammation de la pie-mère et du feuillet viscéral de l'arachnoïde qu'on décrit ordinairement sous le nom de *méningite*. — *Méningite cérébrale aiguë* [*fièvre cérébrale*]. Inflammation aiguë des méninges du cerveau, développée surtout sur la convexité des hémisphères, et caractérisée anatomiquement par la rougeur de la pie-mère et la présence d'exsudats blanchâtres ou jaunâtres le long des vaisseaux de cette membrane ; ces exsudats sont constitués par du pus, qui, à une période avancée, forme une ou plusieurs collections à la surface des méninges : celles-ci sont épaissies, souvent adhérentes à la surface du cerveau, qui présente aussi des traces d'inflammation. Dans une première période, dite d'*excitation*, la fièvre, une céphalalgie très vive, l'insomnie, la chaleur du front, la rougeur des conjonctives, une douleur dans le globe de l'œil, des tintements d'oreilles, des frissons irréguliers suivis de chaleur, un délire plus ou moins bruyant, des vomissements, de la constipation, un strabisme convergent, sont les symptômes ordinaires ; quelquefois des convulsions se joignent bientôt à ces premiers phénomènes ; dans la seconde période, de *dépression*, la somnolence, l'anesthésie, la paralysie des yeux et d'un grand nombre de muscles, le ralentissement du pouls coïncidant avec l'élévation de la température, la difficulté de la déglutition, puis un coma profond, annoncent une terminaison funeste. Le traitement consiste dans les applications de sangsues derrière les oreilles, des applications d'eau froide ou de glace sur la tête, les révulsifs les plus puissants à la nuque et aux extrémités inférieures, l'emploi du calomel, des purgatifs, de l'opium, à l'intérieur. — *Méningite cérébro-spinale*. Maladie épidémique sévissant de préférence sur les soldats, et consistant en une inflammation simultanée des méninges du cerveau et de la moelle, avec des dépôts plastiques et purulents le long des vaisseaux, sur la convexité des hémisphères cérébraux et sur la face postérieure des méninges. Comme dans la méningite cérébrale, on observe ordinairement deux périodes, l'une d'excitation, l'autre de dépression ; mais aux symptômes ordinaires se joint une raideur particulière, douloureuse, des muscles de la nuque, qui peut amener un renversement complet de la tête en arrière. Dans une forme, dite foudroyante, le coma est immédiat, et la mort survient en quelques heures. C'est surtout par son caractère épidémique, et par la contracture des muscles du cou que la méningite cérébro-spinale se distingue de la méningite cérébrale. Cette maladie est très grave, et, jusqu'à présent, les secours médicaux, émissions sanguines, mercure, opium, révulsifs, n'ont pas réussi à diminuer notablement la mortalité qu'elle cause. — *Méningite rhumatismale*. V. Rhumatisme *cérébral*. — *Méningite spinale*. Inflammation des méninges rachidiennes, qui existe rarement seule, comme conséquence du froid, d'un traumatisme, etc., et qui, plus souvent, accompagne la méningite cérébrale ou la myélite. Elle est caractérisée par des douleurs très vives le long de la colonne vertébrale, irradiées dans les membres, spontanées, mais augmentées par les mouvements et la pression sur les apophyses épineuses. En même temps, la peau est hyperesthésiée ; les muscles, surtout ceux des membres, sont le siège de contractures que réveille la moindre excitation. Plus tard, la sensibilité et la motilité s'affaiblissent ; des paralysies surviennent : la maladie se complique d'inflammation de la moelle ou des méninges du cerveau. — *Méningite tuberculeuse* ou mieux *granuleuse* [all. *tuberkulöse Hirnhautentzündung, akuter Wasserkopf*, angl. *tubercular meningitis*, it. *meningitide tubercolare*]. Maladie essentiellement caractérisée, au point de vue anatomique, par la présence dans les méninges du cerveau, principalement à la base et le long des artères, de *granulations tuberculeuses*, qui souvent coïncident avec la présence de granulations semblables dans le poumon, le rein et les séreuses du tronc. Les ventricules du cerveau sont, en même temps, distendus par de la sérosité : mais cette lésion, qui avait fait donner à la maladie le nom d'*hydrocéphalie aiguë*, est secondaire par rapport à la formation des tubercules. Plus fréquente chez l'enfant que chez l'adulte, la méningite tuberculeuse survient tantôt chez des sujets atteints d'accidents pulmonaires, tantôt en l'absence de toute maladie d'un autre organe : mais, même dans ce dernier cas, elle a un début lent, insidieux, marqué surtout par un amaigrissement très prononcé, et, chez l'enfant, par un changement dans le caractère, qui devient morne, inquiet. Dans les deux circonstances, il existe une céphalalgie opiniâtre, moins intense que dans la méningite aiguë, assez cependant, à certains moments, pour arracher aux malades, surtout pendant le sommeil, des cris appelés *hydrencéphaliques* (Coïndet). Puis surviennent des vomissements, de la constipation. La face est pâle, avec des alternatives de rougeur : la peau du tronc conserve la trace de l'ongle sous forme de raie rouge qui persiste quelque temps (*raie* ou *tache méningitique*). La température est élevée, mais présente des alternatives d'augment et de déclin, qui donnent à la fièvre le caractère rémittent plutôt que continu ; le pouls et la respiration présentent aussi des alternatives caractéristiques de rapidité et de lenteur, et souvent des irrégularités. Le délire n'est ni constant, ni très intense. Au contraire, les convulsions, les contractures, le strabisme, sont fréquents ; plus tard, survient la paralysie. La pupille est contractée ou dilatée ; quelquefois il y a de la photophobie et de l'exaltation dans la sensibilité cutanée. La mort est la terminaison presque inévitable. On a donné comme il suit le diagnostic différentiel : 1° De la *méningite* dite *tuberculeuse*. Souvent symptômes antécédents du côté des poumons ; début ordinairement moins violent, lent, souvent insidieux ; délire moins violent, souvent tranquille, plus tardif ; vomissements moins fréquents, moins abondants ; pouls souvent ralenti, plus irrégulier. Marche continue, mais ordinairement avec des rémissions notables ; durée plus longue. — 2° De la *méningite simple*. Point de symptômes antécédents ; symptômes du début plus violents, moins caractérisés, délire violent, très promptement établi (forme frénétique de Rilliet) ; quelquefois convulsions dès le début (forme convulsive de Rilliet) ; céphalalgie très vive, injection de la face, photophobie. Vomissements plus fréquents, abondants ; pouls plus accéléré, plus fort, régulier. Marche continue, sans rémission ; durée plus courte.

MÉNINGITIQUE. adj. Qui concerne les méninges, les méningites : *raie méningitique*.

MÉNINGOCÈLE. s. f. [de μήνιγξ, méninge, et κήλη, tumeur] (Spring). Tumeur du crâne constituée par une hernie de la pie-mère, faisant saillie à travers une ouverture du crâne, repoussant et entraînant la portion correspondante de la dure-mère amincie et soudée avec elle. Cette ouverture résulte de la non réunion de quelques os de la voûte crânienne ; l'écartement des os est lui-même causé par cette hernie, qui est d'origine fœtale. On a employé contre ces tumeurs la compression, la ponction simple, les injections iodées, la ligature : les deux premiers moyens peuvent seuls être appliqués sans danger.

MÉNINGO-ENCÉPHALITE. s. f. Inflammation simultanée des méninges et de l'encéphale. Elle peut être due à la propagation de l'érysipèle ou du phlegmon diffus du cuir chevelu ; aux diverses variétés d'otite ; à l'introduction d'un corps étranger dans la cavité du crâne ; à une fracture de ses os, à une ostéite. Elle complique rarement la commotion ; elle est assez souvent occasionnée par la compression que produit un épanchement intra-crânien, et succède presque fatalement à la contusion de l'encéphale. Dans ces conditions, la méningite n'existe presque jamais seule ; l'encéphalite sans méningite est extrêmement rare. Cependant on peut observer un *abcès du cerveau* ou *encéphalite aiguë suppurée* avant que les méninges soient enflammées : les symptômes sont alors ceux d'une tumeur cérébrale, c'est-à-dire des signes de compression de cet organe, mais avec une marche rapide, et, presque toujours, avec une extension de l'inflammation aux méninges. La *méningo-encéphalite aiguë* s'annonce par : pesanteur de tête, sommeil agité, quelquefois vertiges, frisson, fièvre. Ensuite céphalalgie intense, vomissements, face vultueuse, exaltation des fonctions intellectuelles, agitation, cris plaintifs, contraction, puis dilatation de la pupille ; fièvre vive, délire ; sensibilité exagérée, puis stupeur ; contracture, convulsions, puis abattement, coma et paralysie ; respiration bruyante ; le pouls, qui est quelquefois serré et accéléré, devient ensuite lent et ample. Il y a succession plus ou moins marquée des symptômes d'excitation et de prostration . irrégularité qu'explique la variété des lésions qui peuvent exister simultanément. Les altérations cadavériques sont les mêmes que dans la méningite spontanée ; mais il y a, de plus, ramollissement avec rougeur de la substance cérébrale dont les capillaires sont distendus, avec ou sans piqueté rouge dû à de petits épanchements sans dilatations anévrysmatiques des capillaires. La marche de la méningo-encéphalite aiguë est assez irrégulière ; la durée varie de quelques jours à un mois environ ; la terminaison est le plus souvent fatale. Il peut se former un abcès qui, dans la plupart des cas, est une cause de mort. — Dans la forme *chronique*, il y a céphalalgie intermittente, sans siège bien fixe, hébétude, affaiblissement de la mémoire, assoupissement, changement dans le caractère, troubles dans l'appétit, insomnie. Ces symptômes sont peu prononcés d'abord ; mais la céphalalgie devient continuelle et se fixe en un point limité ; elle empêche tout sommeil et s'exagère par le moindre mouvement ; elle est accompagnée souvent de pulsations dans la cavité crânienne. Il y a inappétence complète, quelquefois des nausées et des vomissements, presque toujours de la constipation. Quelquefois le coma succède peu à peu à ces accidents ; d'autres fois, cette première période ayant passé presque inaperçue, les malades tombent brusquement dans une résolution complète, présentent les symptômes de la compression cérébrale, suivie de mort en quelques heures ou en un petit nombre de jours. Le *pronostic* est grave ; il est extrêmement rare de voir cette inflammation se terminer par résolution ; il y a le plus souvent suppuration diffuse ou circonscrite en un abcès mortel, si l'art n'a pas occasion d'intervenir. Dans le *traitement*, il faut d'abord insister sur les antiphlogistiques, les révulsifs, etc. Plus tard, s'il s'est formé un abcès qu'on puisse atteindre, la trépanation est indiquée.

MÉNINGO-GASTRIQUE. adj. [*meningo-gastricus*, de μήνιγξ, membrane, et γαστὴρ, estomac ; all. *meningo-gastrisch*, angl. *meningo-gastric*, it. et esp. *meningo-gastrico*]. — *Fievre meningo-gastrique*. Nom donné par Pinel à la *fièvre bilieuse* ou *gastrique*.

MÉNINGOMALACIE. s. f. [de μήνιγξ, membrane, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement sénile ou morbide des méninges, de la pie-mère.

MÉNINGOPHYLAX s. m. [*meningophylax*, de μήνιγξ, méninge, et φύλαξ, gardien ; it. *meningoflace*, esp. *meningefilax*]. Mot à mot, gardien des méninges. Tige de fer munie d'un manche et terminée par un large bouton, dont on se servait, après l'opération du trépan, pour abaisser la dure-mère et placer le sindon.

MÉNINGORRAGIE. s. f. [de μήνιγξ, membrane, et ῥαγεῖν, faire irruption]. L'apoplexie ou l'hémorragie méningée. V. PACHYMÉNINGITE.

MÉNINGOSE. s. f. [de μήνιγξ, membrane ; all. et angl. *Meningosis*, it. *meningosi*]. Union de deux os par des ligaments étendus en forme de membrane. C'est une variété de la *syndesmose*.

MÉNINGURIE. s. f. [de μήνιγξ, membrane, et οὖρον, urine]. Émission d'urine contenant des pseudo-membranes muqueuses ou fibrineuses.

MÉNISPERMACÉES. s. f. pl. [*menispermaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui se compose d'arbustes sarmenteux et grimpants. Feuilles alternes, simples. Feuilles petites, dioïques ; calice composé de 6 sépales disposés en 2 rangées, de même que les pétales de la corolle ; 6 étamines monadelphes ou libres, carpelles peu nombreux, uniloculaires, monospermes. Les fruits sont des drupes ou des baies réniformes, comprimées ; l'embryon est recourbé et généralement dépourvu d'endosperme.

MÉNISPERME. s. m. [*menispermum*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des ménispermacées. Le *M. Cocculus*, L., donne la coque du Levant ; le *M. Columbo*, Roxb., fournit la *racine de colombo*.

MÉNISPERMINE. s. f. [all. *Menispermin*, angl. *menispermine*, it. et esp. *menispermina*] ($C^{18}H^{11}AzO^2$). Alcaloïde (Pelletier et Couerbe) de la *coque du Levant*. Incolore, cristallisable, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. Il forme avec les acides des sels dont la cristallisation est rarement distincte.

MÉNISQUE. s. m. [μηνισκὸς, lunule, de μήνη, lune]. — *Ménisque interarticulaire*. Organe fibreux, mince, biconcave, percé ou non vers son centre, à surfaces lisses tapissées d'une très mince couche de cartilage, qu'on trouve entre les surfaces articulaires du genou, des articulations temporo-maxillaire, sterno-claviculaire, fémoro-tibiale, etc. = En optique, *ménisque*, lentille dont les deux faces sont sphériques.

MÉNOBRANCHE. adj. et s. [de μένειν, persister, et *branchies*]. Genre de batraciens urodèles à branchies permanentes.

MÉNOPAUSE. s. f. [de μὴν, mois, et παῦσις, cessation ; all. *Menstruationsende*, angl. *menopausis*, it. *menopausa*, esp. *menopausis*]. Cessation des règles, époque à laquelle la menstruation disparaît, dite aussi *âge de retour*, *âge critique* des femmes. La menstruation cesse de 35 à 40 ans, chez environ un huitième des femmes ; de 40 à 45, chez environ un quart ; de 45 à 50, chez la moitié ; de 50 à 55, chez environ un huitième : ce qui donne en moyenne 30 à 31 ans pour le temps dans lequel est possible la reproduction de l'espèce. Le climat, les conditions sociales, l'état d'intégrité ou de maladie des ovaires, paraissent avoir sur la cessation des règles une action moins prononcée que sur leur établissement, action naturellement inverse de l'autre dans les climats froids, la ménopause arrive plus tard. Il semble que plus une femme est précoce par rapport à la première éruption des règles, plus la ménopause s'effectue à un âge avancé, contrairement à l'opinion généralement admise. Cette disparition des règles se fait rarement tout à coup, toutefois, sous l'impression du froid ou d'une émotion morale vive, elle peut arriver sans que la santé de la femme en soit en rien altérée. Bien plus souvent, on observe des irrégularités dans le flux menstruel, avec ou sans troubles notables des fonctions de l'organisme. Les règles sont irrégulières ; quelquefois elles reviennent tous les quinze jours, d'autres fois elles sont plusieurs mois sans paraître ; parfois peu abondantes pendant une ou deux menstruations, elles coulent en très grande quantité une autre fois. On observe quelquefois à cette époque l'augmentation de volume des mamelles et du ventre, avec trouble de menstruation; les femmes l'attribuent à une grossesse, puis cet état disparaît tout à coup, sans aucun phénomène extérieur. Enfin il n'est pas rare de remarquer des douleurs, des élancements vers les organes de la génération, de la démangeaison des parties sexuelles, et de la pesanteur dans les reins. On a noté également des symptômes de congestion du côté de la tête, du poumon, du foie, des bouffées de chaleur, des palpitations, des hémorroïdes, des vertiges, et le caractère de la femme devient quelquefois plus sombre. On remarque encore, à cette époque, certaines éruptions, telles que l'*acne rosacea*. Mais, en somme, cet état est rarement une prédisposition aux affections durables, organiques, comme semblerait l'indiquer son nom de *critique*. Anatomiquement, les organes génitaux internes et externes subissent, au moment de la ménopause, un certain degré d'atrophie, inverse du développement fonctionnel qu'ils présentent quand la puberté s'établit. V. OVULATION.

MÉNORRAGIE. s. f. [de μνὴ, mois, et ῥαγεῖν, sortir avec violence; all. *Menorrhagia*, angl. *flooding*, it. et esp. *menorragia*] Écoulement de sang menstruel trop abondant et porté au point de déranger la santé. Quelques auteurs ont, à tort, appelé *ménorragie* toute espèce d'hémorragie utérine, employant ce mot comme synonyme de *métrorragie*. La ménorragie n'est souvent que le symptôme d'une lésion organique de l'utérus; et il est rare que, dans ce dernier cas, l'écoulement sanguin ne soit pas mêlé de mucus, de matière purulente, etc., et accompagné de souffrances vives. Le repos, la saignée du bras, les réfrigérants à l'extérieur et à l'intérieur, les irritants dérivatifs de la peau, etc., sont les principaux moyens à opposer aux ménorragies indépendamment de ceux qui sont propres à combattre la lésion utérine.

MÉNORRHÉE. s. f. [de μὴν, mois, et de ῥεῖν, couler; all. et angl. *Menorrhœa*, it. et esp. *menorrea*]. Écoulement des règles.

MÉNOSTASIE. s. f. [de μὴν, mois, et στάσις, stase, stagnation; all. *Menostasis*, *Menstruationsunterdrückung*, angl. *menostasis*, it. et esp. *menostasia*]. Synonyme d'*aménorrhée* pour quelques auteurs; de *dysménorrhée* pour d'autres.

MENOTTE. s. f. V. CLAVAIRE.

MÉNOXÉNIE. s. f. [de μὴν, mois ou menstrues, et ξένος, étranger; all. *Menstruations-Unregelmässigkeit*, angl. *menoxenia*]. Remplacement de la menstruation par une hémorragie ayant son siège dans d'autres organes que l'utérus. V. RÈGLES *supplémentaires*.

MENSTRUATION. s. f. [de *menstrua*, les menstrues; *menstruatio* est un mot fait par des médecins modernes; all. *Monatsfluss*, angl. *menstruation*, *menses*, it. *menstruazione*, esp. *menstruacion*]. Écoulement des menstrues; évacuation sanguine temporaire, dont le retour périodique a régulièrement lieu chaque mois, à l'état normal, chez les femmes qui ne sont ni enceintes ni nourrices, depuis l'âge de puberté jusqu'à celui de la ménopause. L'époque de la première menstruation et celle à laquelle cesse cet écoulement varient d'ailleurs selon les climats, les constitutions, le genre de vie, etc. On admet généralement qu'il y a toujours coïncidence de la rupture de la vésicule ovarienne (V. OVULATION) avec la période menstruelle: cependant il existe, en assez grand nombre, des faits en opposition avec cette règle, et il ne faut pas regarder comme absolue la subordination de l'écoulement menstruel à l'ovulation (Depaul); dans des circonstances rares, des femmes ont conçu après la ménopause. Certains auteurs nient même toute corrélation entre les deux actes (Beigel), et considèrent la menstruation comme un simple afflux de sang vers la muqueuse de l'utérus et des trompes, dans lequel l'ovaire aurait un rôle aussi passif que celui de cette muqueuse, et non le rôle prépondérant qu'on rapporte généralement, avec Gendrin, Négrier, Coste, etc., à l'ovulation. Quoi qu'il en soit, que le rôle de l'ovaire soit constamment ou le plus souvent actif, ou qu'il soit seulement passif, il est certain que cet organe n'entre pas seul en action au moment de la menstruation; l'utérus augmente de volume, sa muqueuse devient plus épaisse, son tissu est gorgé de sang, son col s'entr'ouvre légèrement; les trompes et les ligaments larges se congestionnent; les mamelles elles-mêmes deviennent plus dures, plus sensibles. En résumé, la menstruation dans l'espèce humaine, comme le rut chez les animaux, coïncide le plus souvent avec la chute des œufs, et est par conséquent l'époque la plus favorable à la conception. — 1° *Invasion*. La veille ou l'avant-veille du jour où les règles vont se manifester, le mucus exsudé par la surface de l'appareil sexuel contracte une odeur *sui generis*, et ordinairement, de grisâtre qu'il était, il devient brunâtre. La durée de cette période est ordinairement de un ou deux jours; quelquefois, après douze ou vingt-quatre heures, ces signes s'effacent, et le mucus devient normal; puis, après un intervalle d'un jour, apparaît un écoulement de sang presque pur. Cette période s'accompagne assez souvent de chaleur et de démangeaison des parties sexuelles. — 2° *État*. Cette phase est celle où l'hémorragie utérine se manifeste avec la plus grande intensité. Le premier jour, le sang vient en petite quantité, ou se montre et disparaît alternativement; l'écoulement est plus marqué le deuxième jour, et c'est pendant le troisième jour qu'il atteint son maximum; le quatrième, il diminue, et disparaît le cinquième; souvent, avant comme après, on observe un écoulement blanchâtre. — 3° *Cessation*. Celle-ci est caractérisée par la diminution de l'écoulement menstruel et par la disparition du sang, qui, précédemment, abondait dans le mucus utéro-vaginal. Le dernier jour a beaucoup d'analogie avec la sécrétion de la première période. C'est à la fin de cette période que les vésicules de Graaf se rompent. On voit, après l'écoulement sanguin, assez souvent revenir un mucus blanchâtre, un peu purulent. La durée de chaque période menstruelle est, en moyenne, de trois à six jours; l'intervalle qui la sépare de la suivante varie, dans la généralité des cas, de vingt-cinq à trente jours: mais le retour et la durée de ces périodes présentent de grandes différences d'une femme à l'autre. Quelques symptômes généraux accompagnent l'écoulement sanguin, et montrent que la menstruation retentit sur d'autres points que sur les organes génitaux: ce sont du malaise, de la fatigue, un changement dans le caractère, des douleurs névralgiques, un léger mouvement fébrile, des éruptions sur la peau du visage, etc. L'établissement de la menstruation est fréquemment accompagné de troubles locaux et généraux, et ne se fait pas brusquement. Souvent, après une première menstruation bien prononcée, la jeune fille est deux ou trois mois sans rien voir, et l'écoulement paraît alors accompagné des mêmes symptômes qui s'étaient montrés lors des premières règles; ce n'est guère qu'au bout d'une année que les menstrues reviennent à des époques à peu près fixes. — Une impression morale vive, l'immersion des mains ou des pieds dans l'eau froide, des boissons froides le corps étant en sueur, une douleur vive, un coup sur les mamelles, peuvent entraîner la suppression subite des règles et donner lieu à des symptômes divers. Un des signes rationnels de la grossesse est la suppression de la menstruation; ce phénomène n'est pas constant toutefois, lorsque la menstruation continue après un commencement de grossesse, elle ne paraît ordinairement que les trois ou quatre premiers mois. Le retour des règles après les couches se fait le plus souvent six ou sept semaines après la parturition ; lorsqu'à ce terme les menstrues ne se sont pas montrées, il faut craindre une affection de l'utérus ou une affection générale. Les fièvres éruptives, intermittentes, typhoïde, causent assez souvent des dérangements dans la menstruation. Les règles se suppriment à une époque plus ou moins avancée de la phtisie. Les maladies du cœur s'accompagnent d'accidents dans la menstruation quand elles sont passées à l'état chronique ; les lésions du foie et des reins troublent également cet acte. V. Dysménorrhée, Ménopause et Menstrues.

MENSTRUE. s. m. [bas latin de l'alchimie, *menstruum*, dit pour toute espèce de liqueur ; all. *Lösungsmittel*, angl. *menstruum*, it. et esp. *menstruo*]. Mot adopté par les anciens chimistes pour désigner un dissolvant dont l'action durait un mois, à l'aide d'une douce chaleur : de là les noms de *mensis philosophicus* (mois philosophique), de *dissolvant menstruel*. Ce mot n'est employé aujourd'hui que dans le sens de *dissolvant*, d'*excipient* liquide.

MENSTRUEL, ELLE. adj. [*menstruus*, καταμήνιος, all. *monatlich*, angl. *menstruous*, *menstrual*, it. *menstruale*, esp. *menstrual*]. Qui arrive tous les mois, qui a rapport aux menstrues des femmes . *écoulement menstruel*, *flux menstruel*.

MENSTRUES. s. f. pl. [*menstrua*, de *mensis*, mois ; καταμήνια, all. *Menstruation*, *Monatsfluss*, angl. *menstrua*, *menses*, it. *mestrui*, esp. *menstruo*]. Évacuation sanguine dont le retour périodique constitue la *menstruation*. Dans nos climats, la quantité de sang perdu à chaque menstruation peut être évaluée de 120 à 240 grammes. Les femmes qui ont beaucoup d'embonpoint, qui mènent une vie peu active, ont, en général, des menstrues peu abondantes ; elles *voient* peu, selon l'expression vulgaire. Une diminution progressive dans la quantité du sang évacué et l'irrégularité des périodes menstruelles précèdent leur cessation définitive (V. Ménopause). Le liquide qui constitue les menstrues provient du mélange de la sérosité du sang avec le fluide muqueux que sécrètent les parois des organes génitaux, et contient beaucoup de globules du sang, quelques leucocytes, des cellules d'épithélium du vagin et de l'utérus. Les éléments solides sont mélangés en proportions variables, pendant une même menstruation, suivant la période à laquelle on examine le liquide : pendant la période d'invasion, ce sont les produits muqueux, mucus et cellules épithéliales, qui prédominent et donnent au liquide sa viscosité et son odeur spéciale ; pendant la période d'état, le sang est presque pur ; au moment de la cessation, les globules sanguins diminuent considérablement, et les mucosités reparaissent en abondance. Le sang des menstrues est aussi coagulable que le sang ordinaire et peut être évacué sous forme de caillots sans qu'il y ait là un indice d'avortement. Il n'a pas les propriétés toxiques qu'on lui a attribuées : mais il est irritant, pour le canal urétral de l'homme en particulier.

MENSURATEUR. s. m. — *Mensurateur du bassin*. V. Pelvimètre. — *Mensurateur de la poitrine*. V. Cyrtomètre.

MENSURATION. s. f. [*mensuratio*, de *mensura*, mesure ; all. *Messung*, angl. *mensuration*, it. *misurazione*, esp. *mensuracion*]. Moyen d'exploration des viscères thoraciques, qui consiste à mesurer comparativement le pourtour de chaque côté du thorax au moyen d'un ruban étendu de la ligne médiane du sternum à la colonne vertébrale. Lorsqu'il existe un épanchement dans un des côtés de la poitrine, la mensuration fait reconnaître une amplitude plus grande de ce côté. Lorsqu'au contraire une portion plus ou moins grande d'un poumon a cessé ses fonctions respiratoires, le côté du thorax dans lequel il est logé est moins ample, à cause du resserrement de la plèvre, du retrait du tissu pulmonaire et du plus grand rapprochement des côtes. — *Mensuration du bassin*. La *pelvimétrie*. = *Mensuration*. Moyen propre à déterminer le poids de viande nette des bœufs à l'engrais en mesurant le périmètre du thorax. L'animal étant placé sur un terrain horizontal, les deux membres antérieurs sur une même ligne transversale, l'opérateur met l'une des extrémités d'une lanière portant des indications métriques sur le point le plus élevé du garrot ; de là il descend cette mesure vers la pointe de l'épaule droite, puis dans l'inter-ars, qui est traversé en diagonale, enfin derrière le coude gauche, d'où elle est ramenée, en passant sur l'épaule gauche, au point de départ. Pour avoir des bases plus certaines, on mesure un second périmètre en suivant une marche inverse. Mathieu de Dombasle a dressé une table indiquant le poids de *viande nette* des bœufs dont le périmètre est compris entre $1^{m},81$ et $2^{m},73$, et donnant les évaluations suivantes, qui ne sont que des moyennes :

$1^{m},81 = 175$ kilogr.
$1^{m},90 = 203$
$2^{m},00 = 245$
$2^{m},10 = 271$
$2^{m},20 = 312$
$2^{m},30 = 360$
$2^{m},35 = 385$

$2^{m},40 = 410$ kilogr.
$2^{m},45 = 435$
$2^{m},50 = 460$
$2^{m},55 = 487$
$2^{m},60 = 518$
$2^{m},65 = 550$
$2^{m},73 = 600$

MENTAGRE. s. f. [*mentagra*, de *mentum*, menton, et ἄγρα, capture ; all. *Kinnflechte*, angl., it. et esp. *mentagra*]. Affection parasitique des poils de la barbe du menton, qui est causée par le développement du *Trichophyton tonsurans* dans la racine du poil · c'est le *sycosis parasitaire du menton*. V. Sycosis et Trichophyton. = Pathologie historique, *mentagre*. Maladie éteinte, observée pour la première fois sous le règne de Tibère. Elle couvrait de squames et de furfur non seulement le visage, par où elle commençait, mais encore le cou, la poitrine, les mains. Les yeux étaient indemnes. Elle était contagieuse, et se communiquait par les baisers et autres contacts.

MENTAGROPHYTE. s. m. [de *mentagre*, et φυτὸν, végétal]. V. Trichophyton.

MENTAL, ALE. adj. [de *mens*, esprit, intelligence ; all. *psychisch*, angl. *mental*, it. *mentale*, esp. *mental*]. Qui a rapport à l'intelligence, aux troubles qu'elle peut présenter (*aliénation mentale*), etc.

MENTAL, ALE. adj. [de *mentum*, menton]. S'est dit pour *mentonnier*.

MENTHE. s. f. [*mentha*, μίνθη ; all. *Münze*, angl *mint*, it. et esp. *menta*]. Genre de plantes de la famille des labiées, dont toutes les espèces peuvent être employées en médecine comme stimulantes et antispasmodiques. Elles ont toutes une odeur agréable, une saveur amère aromatique, un peu camphrée, chaude d'abord, puis fraîche et piquante. Telles sont la *menthe crépue* (*Mentha crispa*, L.), la *menthe baume* ou *baume des jardins* (*M. gentilis*, L.), la *menthe aquatique* ou *rouge* (*M. aquatica*, L.), la *menthe verte* ou *romaine* (*M. viridis*, L.), la *menthe sauvage* (*M. sylvestris*, L.), la *menthe à feuilles rondes* (*M. rotundifolia*, L.), la *menthe des champs* (*M. arvensis*, L.). La seule espèce usitée aujourd'hui est la *menthe poivrée* (*M. piperita*, L.) (fig. 286), ainsi appelé à cause de son odeur et de sa saveur. On l'emploie comme stomachique, carminative, cordiale, stimulante, antispasmodique et emménagogue. — *Alcoolat de menthe*. On le prépare en faisant macérer pendant quatre jours, feuilles récentes de menthe poivrée 1000 gr., alcool à 80° 3000 gr , et distillant au bain-marie. Dose, 2 à 8 gr. — *Eau de menthe*. On l'obtient en distillant une partie de sommités fleuries fraîches de menthe poivrée avec 4 parties d'eau commune. Dose, 60 à 90 gr. dans une potion —

Esprit de menthe poivrée. Solution d'essence de menthe poivrée dans l'alcool. Le produit appelé *essence de menthe anglaise* n'en diffère que par un degré plus grand de pureté et d'activité. Dose, 2 à 8 gr. — *Essence de menthe poivrée.* Huile essentielle contenue en abondance dans la menthe poivrée : claire, transparente, jaune-verdâtre, elle s'épaissit et devient jaune foncé à l'air; saveur chaude; lævogyre; soluble en toutes proportions dans l'alcool. Elle renferme un principe liquide (*menthène*) et un principe solide (*menthol*). Dose, 5 à 20 gouttes dans une potion. — *Sirop de menthe poivrée.* On fait dissoudre à froid 1 kilogramme de sucre dans 500 gr. d'eau distillée de menthe poivrée, et l'on filtre le sirop au papier (Codex). — *Tablettes* ou *pastilles de menthe.* Avec sucre blanc, 500 gr. essence de menthe poivrée, 4 gr., et mucilage de gomme adragant à l'eau de menthe poivrée, q. s., on fait une pâte que l'on divise en pastilles de 60 centigr. (Codex) : il faut avoir soin de n'ajouter l'essence qu'en dernier lieu. — *Menthe coq.* V. BALSAMITE *odorante.*

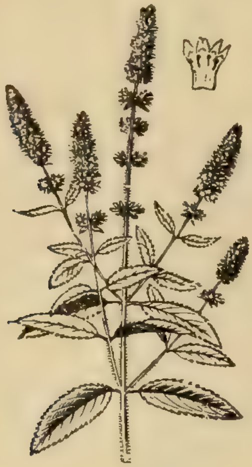

FIG. 286.

MENTHÈNE. s. m. ($C^{20}H^{18}$). Partie liquide de l'essence de menthe. Liquide incolore, transparent, très mobile, d'odeur agréable; insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool, l'esprit de bois et l'essence de térébenthine. Il bout à 160° et est lævogyre.

MENTHOL. s. m. ($C^{20}H^{20}O^2$). Partie solide de l'essence de menthe poivrée. Prismes transparents, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther, les huiles grasses et volatiles. On l'emploie comme analgésique dans la migraine et les névralgies, en applications locales (crayons de menthol); comme antiseptique et anticatarrhal dans les catarrhes des voies respiratoires (inhalation des vapeurs dégagées par les cristaux de menthol).

MENTISME. s. m. [de *mens*, esprit] (Baumes). Mouvement déréglé de l'action mentale par l'effet d'une passion ou d'une imagination vive.

MENTO-LABIAL, ALE. adj. et s. m. [*mento-labialis*, it. *mento-labbiale*] (Chaussier). Le carré du menton et la houppe du menton considérés comme un muscle unique.

MENTON. s. m. [*mentum*, γένειον, all. *Kinn*, angl. *chin*, it. *mento*, esp. *barba*, *menton*]. Partie inférieure et moyenne de la face située au-dessous de la lèvre inférieure Le squelette du menton est constitué par la partie moyenne du corps de l'os maxillaire inférieur, dont la partie médiane présente un sillon vertical, *symphyse du menton*, trace de la soudure des deux moitiés de l'os. Les muscles sont le *carré du menton* ou de la lèvre inférieure et la *houppe du menton*, considérés par Chaussier comme un seul muscle, qu'il appelait *mento-labial* ; l'adhérence de la houppe du menton à la peau de la région produit une dépression superficielle dite *fossette du menton*. Les vaisseaux et les nerfs viennent des branches dentaires inférieures. V. MENTONNIER. = Chez les articulés. V. ROSTRE.

MENTONNIER, IÈRE. adj. [*mentalis*, de *mentum*, le menton; it. *mentoniero*, esp. *mentoniano*]. Qui a rapport au menton. — *Artère mentonnière.* Branche de l'artère dentaire inférieure, qui sort par le trou mentonnier et s'anastomose avec la coronaire labiale inférieure et la sous-mentale. — *Éminence mentonnière.* Surface triangulaire, à base inférieure large et rugueuse, que présente la face antérieure du corps du maxillaire inférieur, au niveau de la symphyse du menton. — *Nerf mentonnier.* Branche du dentaire inférieur. Il sort par le trou mentonnier et se divise en un grand nombre de filets qui se distribuent à la lèvre inférieure. — *Trou mentonnier.* Petite ouverture située sur la face externe de l'os maxillaire inférieur, près de la symphyse du menton : c'est l'orifice externe du *canal dentaire inférieur.*

MENTONNIÈRE. s. f. [all. *Kinnbinde*, angl. *chincloth*, it. et esp. *mentoniera*]. V. BANDAGE *des pauvres.*

MENTULAGRE. s. f. [*mentulagra*, de *mentula*, pénis, et ἄγρα, proie, capture; all. *schmerzhafte Erektion*, angl., it. et esp. *mentulagra*]. État convulsif ou spasmodique des muscles ischio-caverneux, que l'on observe quelquefois chez les eunuques.

MENUAILLE. s. f. V. GATTINE.

MÉNYANTHE. s. m. V. MINYANTHE.

MÉNYANTHINE. s. f. V. MINYANTHINE.

MÉPHITE. s. f. [du latin *mephitis*, signifiant odeur infecte; all. *Stickluft*, angl. *mephitis*, it. *mefite*, esp. *mefitos*]. Nom donné, dans l'ancienne chimie, au produit de la combustion du soufre (acide sulfureux), et aux sels avec excès de base formés par l'acide carbonique. — *Méphite ammoniacale.* Carbonate d'ammoniaque. — *Méphite calcaire.* Carbonate de chaux. — *Méphite de magnésie, de plomb*, etc. Carbonate de magnésie, de plomb, etc. — *Méphite martiale.* Carbonate de fer.

MÉPHITIQUE. adj. [*mephiticus*, all. *mephitisch*, angl. *mephitic*, it. et esp. *mefitico*]. Se dit de tout gaz, de toute vapeur qui exerce sur l'économie une action pernicieuse. — *Apoplexie méphitique.* Celle qui est déterminée par la respiration des gaz méphitiques. V. PLOMB.

MÉPHITISME. s. m. [all. *Mephitismus*, angl. *mephitism*, it. et esp. *mefitismo*]. Viciation de l'air devenu non respirable, pour une cause quelconque. Ainsi on dit : *méphitisme des marais, des égouts, des fosses d'aisance.*

MER. s. f. [*mare*, θάλασσα, all. *Meer*, *See*, angl. *see*, it. *mare*, esp. *mar*]. V. BAIN, BISCUIT, EAU, MAL DE MER et MARÉE.

MÉRATROPHIE. s. f. [de μηρὸς, cuisse, et *atrophie*]. Atrophie de la cuisse.

MERCAPTAN. s. m. [all. *Aethylsulfhydrat*, angl. *mercaptan*, it. et esp. *mercaptano*] ($C^4H^6S^2$). Composé, ainsi appelé à cause de sa grande affinité pour le mercure (*mercurio aptum* ou *mercurium captans*) par Zeise (1833), qui le découvrit en chauffant un sulfovinate alcalin ou terreux avec le sulfhydrate de baryte. On peut aussi le préparer en faisant arriver des vapeurs d'éther chlorhydrique dans une solution alcoolique de potasse saturée d'acide sulfhydrique. Liquide incolore, d'odeur fétide, de saveur sucrée, très soluble dans l'alcool et l'éther, peu dans l'eau, brûlant avec une flamme bleue. Le mercaptan est l'*alcool sulfhydrique* ou *alcool de soufre*, c'est-à-dire l'alcool éthylique dans lequel 2 équivalents d'oxygène sont remplacés par 2 de soufre : c'est un sulfhydrate de sulfure d'éthyle ($C^4H^5S.HS$), tandis que l'alcool est un hydrate d'oxyde d'éthyle ($C^4H^5O.HO$). — L'alcool éthylique n'est pas seul à avoir un mercaptan ; on connaît également des *mercaptans amylique*, *éthalique*, etc., dans lesquels l'oxygène de l'alcool est remplacé par le soufre.

MERCAPTIDE. s. m. Nom générique de plusieurs composés que forme le *mercaptan* avec des oxydes métalliques, lorsque l'hydrogène de l'acide sulfhydrique a été remplacé par 1 équivalent d'un métal. — *Mercaptide de mercure*, ou *alcool sulfomercurique* ($C^4H^5S.HgS$), cristallisé, fusible à 85°. — *Mercaptide de plomb*, ou *alcool sulfoplombique* ($C^4H^5S.PbS$), jaune, cristallisé. — *Mercaptide de potassium* ou *alcool sulfopotassique* ($C^4H^5S.KS$), blanc grenu.

MERCURE. s. m. [*mercurius*, *hydrargyrus*, ὑδράργυρος, formé de ὕδωρ, eau, et ἄργυρος, argent; mot à mot, *argent liquide* (vif-argent); all. *Quecksilber*, angl. *mercury*, it. et esp. *mercurio*] (Hg.). Métal liquide à la température ordinaire, insipide, d'un blanc très éclatant ; se solidifiant à — 40° ; pesant 13,598 ; bouillant à 358° ; émettant des vapeurs à la température ordinaire, inaltérable à cette température, se ternissant à l'air et s'oxydant vers 300°, insoluble dans l'eau ; attaqué à froid par l'acide azotique, à chaud par l'acide sulfurique ; formant des *amalgames* avec la plupart des métaux ; s'oxydant; formant avec le soufre le cinabre et l'éthiops minéral, et avec le chlore le sublimé corrosif et le calomel. Le mercure se rencontre dans la nature à l'état natif, en globules brillants, disséminés dans l'intérieur des différentes substances schisteuses, argileuses, etc. ; on l'extrait surtout de son sulfure (cinabre) à Almaden en Espagne, à Idria dans le Frioul, dans la haute Hongrie, le Palatinat, le duché des Deux-Ponts et dans l'Amérique du Nord. Le mercure est quelquefois allié à d'autres métaux (plomb, étain, cuivre); et, pour l'avoir pur, il faut l'agiter avec l'acide azotique dilué. Le *mercure* à l'état métallique a été employé dans l'iléus, où il ne peut agir que par son poids, dans le cas d'invagination. L'eau que l'on fait bouillir sur du mercure se donne quelquefois comme anthelminthique ; les réactions chimiques montrent que cette eau garde une petite quantité du métal. C'est surtout comme altérant qu'il est employé, ainsi que ses sels, soit dans les inflammations plastiques, soit dans la syphilis. A l'extérieur, le mercure métallique s'emploie en pommade (*onguent mercuriel*) ou sous forme d'emplâtre (*emplâtre de Vigo*) ; à l'intérieur, il se donne en pilules (*pilules bleues*, *pilules de Belloste*, *pilules de Sédillot*, etc.). V. PILULE. — *Mercure cendré de Black*. Précipité formé par le sous-carbonate d'ammoniaque dans une solution d'azotate de mercure. — *Mercure cendré de Moscati*. Poudre d'un vert noirâtre obtenue par la digestion de 1 partie de mercure doux et de 8 parties de solution de potasse caustique. — *Mercure à la craie*. Mercure trituré avec le double de son poids de carbonate de chaux. — *Mercure doux*. Le calomel. V. CHLORURE *de mercure*. — *Mercure éteint*. Mercure *très divisé* et privé de son éclat métallique, par trituration avec une autre substance. — *Mercure gommeux de Plenck*. Il est composé de : mercure pur, 4 gram. ; gomme arabique en poudre, 12 gram., et sirop diacode, 16 gram., triturés ensemble. — *Mercure saccharin* ou *saccharaté*. Mercure éteint par trituration avec 2 parties de sucre blanc. — *Mercure soluble d'Hahnemann*. Il se forme en versant de l'ammoniaque liquide dans une solution de proto-azotate de mercure. Il a été employé comme antisyphilitique à la dose de 2 centigrammes et demi à 5 centigrammes ; il est absolument abandonné. — *Mercure de vie*. V. ALGAROTH (*Poudre d'*).

MERCURIAL, ALE. adj. Qui concerne la mercuriale. — *Miel mercurial*. V. MIEL *de mercuriale*.

MERCURIALE. s. f. [*Mercurialis*, Tourn., λινόζωστις' all. *Ringelkraut*, angl. *mercury*, it. *mercorella*, esp. *mercurial*]. Genre de plantes euphorbiacées dont deux espèces sont communes en France. Ce sont : la *mercuriale annuelle* ou *foirolle* (*M. annua*, L.), qui sert de base à deux préparations laxatives appelées *miel de mercuriale* et *sirop de longue vie*, et la *mercuriale vivace* (*M. perennis*, L.), qui n'est pas employée quoiqu'elle soit purgative comme la première.

MERCURIALINE. s. f. (Reichardt). Alcaloïde extrait des feuilles et de la graine des *mercuriales annuelle* et *vivace*. Liquide huileux, à odeur nauséabonde, à réaction alcaline, bouillant à 140°, vénéneux, se transformant à l'air en une résine de consistance butyreuse. L'oxalate de mercurialine est très soluble dans l'eau ; la mercurialine elle-même est avide d'eau, et, quand elle en est saturée, elle perd un peu de son odeur nauséabonde.

MERCURIALISME. s. m. Ensemble des *maladies mercurielles*.

MERCURIAUX. adj. pl. pris subst. [*mercurialia*, all. *Merkurialmittel*, angl. *mercurial preparations*, it. *mercuriali*, esp. *mercuriales*]. Médicaments dont le mercure est la base et le principe actif. Appliqués à l'extérieur, sur des surfaces ulcérées, ils agissent comme stimulants ou comme cathérétiques, selon le mode de préparation et la nature particulière de la substance employée. A l'intérieur, les mercuriaux agissent comme altérants : à petite dose, ils produisent tous les symptômes d'un premier degré d'irritation gastro-intestinale, la stomatite et le ptyalisme. A dose trop forte, ou trop longtemps continuée, ils amènent les *maladies mercurielles*. A dose thérapeutique, on les emploie surtout comme antiphlogistiques et antisyphilitiques.

MERCURIEL, ELLE. adj. [*mercurialis*, angl. *mercurial*, it. *mercuriale*, esp. *mercurial*]. Qui contient du mercure (*bain mercuriel*, *eau mercurielle*) ou qui est produit par le mercure. — *Impression mercurielle*. Reproduction graphique de caractères d'écriture ou de dessins, obtenue à l'aide des vapeurs que le mercure émet même lorsqu'il est solidifié, et qui ont un pouvoir diffusif considérable. Avec une solution de chlorure d'or, de platine, d'iridium ou de palladium, on écrit ou on dessine sur une feuille de papier, sur du linge, sur du bois, sur du verre ; les traits incolores ainsi marqués noircissent quand on les expose aux vapeurs de mercure, qui réduisent les métaux en solution, et les empreintes restent inaltérables (Merget). — *Maladies mercurielles*. Affections qui se présentent, isolées ou réunies, chez les malades qui font usage du mercure et de ses combinaisons dans un but thérapeutique, et chez les ouvriers qui sont exposés aux vapeurs émises par le métal. Ces maladies sont : 1° La *stomatite*, qui est *aiguë* ou *chronique* et toujours accompagnée et précédée de *salivation* (V. STOMATITE). 2° Le *tremblement mercuriel*, phénomène si commun, que presque personne n'y échappe dans les mines de mercure : les doreurs au mercure, les ouvriers qui étament les glaces, y sont aussi exposés, mais en sont atteints à un moindre degré. Quand il a duré un certain temps, des phénomènes convulsifs et des douleurs vives s'y ajoutent ; les symptômes sont alors semblables à ceux de la chorée. Le caractère convulsif des contractions des muscles dépend surtout de la prédominance des fléchisseurs sur les extenseurs, prédominance telle, que, lorsqu'au moment des accès un de ces malheureux saisit un objet, aucun effort n'est capable de lui faire lâcher prise, et la volonté du patient est aussi impuissante. 3° La *cachexie mercurielle*, qui consiste dans une dissolution des globules rouges du sang, laquelle entraîne les symptômes d'une anémie profonde, pâleur et bouffissure de la face.

essoufflement, palpitations, souffle à la base du cœur et dans les vaisseaux du cou, etc. 4° L'*hydrargyrie*, éruption vésiculeuse de la peau qu'on observe fréquemment après l'application extérieure des préparations mercurielles, moins souvent après leur ingestion, rarement chez les individus exposés aux vapeurs de mercure. La peau, d'un rouge plus ou moins vif, chaude, est couverte de vésicules isolées ou confluentes, de la grosseur d'une tête d'épingle, d'abord transparentes, puis laissant suinter une humeur épaisse, quelquefois âcre et fétide : les surfaces atteintes sont le siège de démangeaisons et ne reviennent à leur état normal qu'après plusieurs desquamations successives, furfuracées ou par larges plaques d'épiderme. Pendant l'éruption, il existe une fièvre plus ou moins vive et des symptômes généraux proportionnés à l'étendue et à l'intensité de l'éruption.

MERCURISTE. s. m. et adj. Se dit des médecins qui ne croient pas que la syphilis puisse se guérir sans mercure, ou qui pensent que tous ses accidents doivent être traités par le mercure seul ou associé à d'autres remèdes.

MÈRE. s. f. et adj. [all. *Mutter*, angl. *mother*, it. et esp. *madre*]. — *Cellule mere*. V. MULTIPLICATION. — *Mere du vinaigre*. V. VINAIGRE.

MÉRENCHYME. s. m. [de μέρος, partie, et ἔγχυμα, substance épanchée]. Variété de tissu utriculaire, végétal, caractérisée par la forme sphéroïdale et la faible union des utricules constituants.

MERI. s. m. [de l'arabe *mary*, œsophage]. Nom de l'œsophage dans l'ancien français. La *voie de la viande*, *meri*, *ysophagus*, sont une chose, dit Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel.

MÉRICARPE. s. m. [*mericarpium*, de μέρος, partie, et καρπὸς, fruit]. Le fruit des *ombellifères*.

MÉRIDIEN. s. m. Cercle qui passe par les deux pôles de la terre et divise celle-ci en deux hémisphères boréal et austral. — *Méridien géographique d'un lieu*. Plan vertical qui passe par l'axe du globe terrestre et par le lieu considéré. — *Méridien magnétique d'un lieu*. Plan vertical passant par la ligne des pôles d'un aimant en équilibre dans le lieu. — *Méridien de l'œil*. Plan quelconque passant par l'axe optique.

MÉRINOS (MOUTON) [all. *Merinoschaf*, it. et esp. *merino*]. Mouton de taille moyenne ; laine tassée, très fine, courte, frisée, abondante, couvrant la tête et les avant-bras, tête presque droite ; membres forts ; fanon souvent prononcé, peau plissée transversalement sur le cou ; mâles pourvus de cornes fortes, épaisses, longues, contournées en spirale sur les côtés de la tête, profondément sillonnées en travers. Poids compris entre 25 et 50 kilogrammes. La race mérinos est naturalisée en France ; elle vient d'Espagne.

MERISE. s. f. Fruit du *merisier*. — *Maladie des merises*. V. ÉPIPHYTIQUE.

MERISÉ, ÉE. adj. Qui a l'aspect de la merise. — *Pustule merisée*. V. SYPHILIS.

MERISIER. s. m. [all. *Vogelkirschbaum*, angl. *wild cherry tree*, it. *visciolo, albero*]. Nom vulgaire du *Cerasus avium*. V. CERISIER.

MÉRISMATIQUE. adj. [de μέρισμα, μερίσματος, division]. — *Multiplication* ou *reproduction merismatique*. Celle qui a lieu par *segmentation* successive.

MÉRITHALLE. s. m. [de μέρος, partie, et θαλλὸς, rameau]. Synonyme d'*entre-nœud*.

MERLAN. s. m. [*Gadus merlangus*, L., all. *Weissfisch*, angl. *whiting*, it. *asello*]. Poisson malacoptérygien subbrachien voisin des morues, alimentaire et de facile digestion. Le *merlan noir* ou *Colin* (*Gadus carbonarius* L.) est moins estimé. Son foie donne de l'huile de foie de poisson.

MERLUCHE. s. f. [*Gadus merlucius*, L., all. *Stockfisch*, angl. *stockfisch*, it. *merluzzo*]. Poisson voisin du merlan, dont le foie sert à faire de l'huile et qui se mange frais ou desséché.

MERMIS. s. m. V. GORDIACÉ.

MÉROBLASTIQUE. adj. [de μέρος, partie, et βλαστὸς, germe]. — *Œuf méroblastique*. Celui dans lequel les deux parties, nutritive et formatrice du vitellus, sont séparées, comme dans l'œuf de poule. V. HOLOBLASTIQUE.

MÉROCÈLE. s. f. [*merocele*, de μηρὸς, cuisse, et κήλη, hernie. *hernie crurale*; all. *Schenkelbruch*, angl. *femoral hernia*, it. et esp. *merocele*]. Hernie formée au pli de l'aine par le passage d'un viscère ou d'une portion de viscère abdominal à travers le canal crural (voy. fig. 222, p. 754). Le plus souvent, le viscère déplacé est placé, dans l'intérieur du canal crural, au côté interne des vaisseaux fémoraux, en dehors du ligament de Gimbernat ; parfois il s'échappe à travers le ligament (*hernie crurale interne*), ou il est accolé à la partie antérieure des vaisseaux (*hernie crurale externe*). Suivant l'étendue du déplacement, la hernie est dite *en pointe* quand elle dépasse à peine l'anneau crural ; *interstitielle*, quand elle occupe le canal crural ; *complète*, quand elle traverse une des ouvertures du fascia cribriformis. Elle forme alors une tumeur globuleuse ou ovalaire, toujours peu volumineuse, située au-dessous du ligament de Fallope, sur la partie moyenne et un peu interne du pli de la cuisse . elle présente les symptômes ordinaires des hernies, surtout ceux de l'entérocèle, parce que le sac renferme plus souvent de l'intestin que de l'épiploon. La hernie crurale se distingue de l'inguinale par la situation de la tumeur au-dessus de l'arcade crurale, au-dessous et en dehors de l'anneau inguinal externe. La pelote du bandage destiné à contenir une hernie crurale doit être inclinée de manière à exercer une compression de bas en haut, de dedans en dehors et d'avant en arrière ; mais elle ne doit pas être trop large afin de ne pas gêner les mouvements de la cuisse. L'étranglement de la hernie crurale cause des accidents plus rapides et plus intenses que celui de la hernie inguinale : il se fait plus souvent sur les trous du fascia cribriformis que sur le collet du sac. V. KÉLOTOMIE.

MÉROLOGIE. s. f. [de μέρος, partie, et λόγος, traité]. Traité des parties simples ou élémentaires.

MERRAIN. s. m. V. CORNE *de cerf*.

MÉRYCIQUE. adj. Qui a rapport au mérycisme. — *Mastication mérycique*. Mastication des aliments ramenés dans la bouche.

MÉRYCISME. s. m. [*merycismus*, μηρυκισμὸς, all. *Wiederkäuen*, angl. *merycism*, it. et esp. *mericismo*]. Affection dans laquelle les aliments, après un séjour plus ou moins long dans l'estomac, sont rapportés dans la bouche pour y subir une nouvelle élaboration, et être ensuite avalés de nouveau, à peu près comme chez les animaux *ruminants*. Cette lésion, qui dépend tantôt d'une névrose de la digestion, tantôt d'une conformation particulière de l'estomac, est très rare.

MÉRYCOLOGIE. s. f. [*merycologia*, de μηρυκάζω, je rumine, et λόγος, discours ; all. *Merycologie*, angl. *mericology*, it. et esp. *mericologia*]. Traité de la rumination ou des ruminants ; description du mérycisme.

MÉSACONATE. s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide mésaconique avec une base.

MÉSACONIQUE. adj. — *Acide mésaconique* [*acide citratartrique*] ($C^{10}H^{6}O^{8}$). Acide qu'on obtient en faisant bouillir une solution étendue d'acide citraconique avec l'acide azotique : cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

MÉSARAÏQUE. adj. [*mesaraicus*, de μεσάραιον, mésentère, de μέσος, au milieu, et ἀραιὰ, bas-ventre, de ἀραιὸς, mou, mince; it. et esp. *mesaraico*]. Qui a rapport au mésentère. V. Mésentérique.

MÉSATICÉPHALE. adj. et s. Se dit des crânes intermédiaires aux brachycéphales et aux dolichocéphales (Broca).

MESCAL. s. m. Liqueur alcoolique ayant une saveur d'amandes amères, qui résulte de la distillation du pulque, et qui est d'un usage très commun au Mexique.

MÉSEL. s. m. [de *misellus*, misérable]. Individu atteint de la mésellerie.

MÉSELLERIE. s. f. L'un des noms de la lèpre au moyen âge.

MÉSEMBRYANTHÈME. s. m. Genre de plantes ficoïdées ou mésembryanthémées dont plusieurs espèces passent pour avoir quelques propriétés médicinales. Le suc du *Mesembryanthemum crystallium*, L. (V. Glaciale), à la dose de quatre cuillerées toutes les deux heures, a été employé contre le spasme de la vessie. Celui du *M. acinaforme* est employé contre la dysenterie; celui du *M. tortuosum* passe pour narcotique.

MESENNA. s. f. V. Moucena.

MÉSENCÉPHALE. s. m. Le mésocéphale.

MÉSENTÈRE. s. m. [*mesenterium*, μεσεντέριον, de μέσος, qui est au milieu, et ἔντερον, intestin; all. *Gekröse*, angl. *mesenter*, it. et esp. *mesenterio*]. Nom sous lequel on comprend plusieurs replis du péritoine qui attachent les diverses portions du conduit intestinal aux parois de l'abdomen, en laissant cependant à chacune une mobilité plus ou moins grande. Ils sont formés chacun de deux lames de tissu cellulaire, dans l'intervalle desquelles la portion correspondante de l'intestin, des vaisseaux lymphatiques et sanguins, des nerfs et de nombreux ganglions, se trouvent compris. Un seul de ces replis appartient à tout l'intestin grêle: c'est le *mésentère* proprement dit, de forme triangulaire, fixé en arrière, par son sommet tronqué, à la colonne vertébrale depuis la deuxième vertèbre lombaire jusqu'à l'articulation sacro-iliaque droite, et en avant, par sa base curviligne, à toute l'étendue de l'intestin grêle. Les autres replis ont reçu le nom de *mésocœcum*, de *mésocôlons* et de *mésorectum*.

MÉSENTÉRIE. s. f. [de μεσεντέριον, mésentère]. Alibert a donné ce nom au *carreau*.

MÉSENTÉRIQUE. adj. [*mesentericus*, de μεσεντέριον, mésentère; all. *mesenterisch*, angl. *mesenteric*, it. et esp. *mesenterico*]. Qui a rapport au mésentère. — *Artères mésentériques*. On les distingue en *supérieure* et *inférieure*. La première naît de la partie antérieure et droite de l'aorte, à quelques lignes au-dessous du tronc cœliaque; elle décrit, dans le mésentère, une grande courbure, dont la convexité est à gauche et en avant, et finit vers la fin de l'iléon, en s'anastomosant avec une branche descendante de la colique droite inférieure. De la concavité de sa courbure naissent les artères *coliques droites;* de la convexité partent 15 à 20 branches volumineuses, qui, avant d'arriver à l'intestin, se divisent toutes en branches ascendantes et descendantes anastomosées entre elles, de façon à former une série d'arcades, de la convexité desquelles partent de nouveaux rameaux: ceux-ci forment une seconde, puis une troisième série d'arcades, et c'est de la dernière que partent les muscules artériels qui se distribuent aux couches musculeuse et muqueuse de l'intestin grêle. La seconde naît de la partie antérieure et gauche de l'aorte, à quelque distance de sa division en iliaques primitives; elle se place entre les deux feuillets du mésocôlon descendant, fournit les artères *coliques gauches*, et se termine, sur les côtés du rectum, en deux branches artérielles appelées *hémorroïdales supérieures*. — *Atrophie mesentérique*. V. Carreau. — *Ganglions* ou *glandes mésentériques*. Les ganglions lymphatiques situés entre les deux feuillets du mésentère, dans le tissu cellulaire qui double le péritoine à ce niveau. Leur nombre, toujours considérable, varie avec les sujets, ainsi que leur volume. Leurs vaisseaux afférents viennent de l'intestin grêle (*chylifères*) et du gros intestin; leurs vaisseaux efférents se rendent aux ganglions lymphatiques situés au-devant de l'aorte et dits sus-aortiques. Ces ganglions peuvent être altérés, hypertrophiés, enflammés, ramollis, etc., dans un grand nombre de circonstances, particulièrement dans la dothiénentérie et dans le carreau, mais aussi consécutivement à presque toutes les lésions qui atteignent le tube intestinal. — *Plexus mésentériques:* 1° Le *supérieur* est un entrelacement nerveux assez considérable, formé par des branches du plexus solaire, au-dessous du plexus cœliaque, à la naissance de l'artère mésentérique supérieure. Ses rameaux suivent les divisions de cette artère, et se rendent à l'intestin grêle: quelques-uns accompagnent les artères coliques droites et vont au gros intestin. 2° L'*inférieur* est formé par des branches du plexus solaire auxquelles se joignent des rameaux provenant des ganglions lombaires du grand sympathique. Il embrasse l'artère mésentérique inférieure, se distribue aux côlons transverse et descendant ainsi qu'à l'S iliaque, et se termine entre les deux lames du mésorectum, où il se continue avec le plexus hypogastrique. — *Veines mésentériques*. Elles sont au nombre de deux: la *mésentérique inférieure*, ou *petite mésaraique*, qui vient des parois du gros intestin et s'ouvre dans la veine splénique; et la *mésentérique supérieure*, ou *grande mésaraïque*, qui accompagne l'artère mésentérique supérieure, se réunit à la veine splénique derrière le pancréas, et aboutit avec elle à la veine porte. = *Phtisie, physconie, rachialgie, scrofules, tubercules mésentériques*. V. Carreau

MÉSENTÉRITE. s. f. [*mezenteritis*, de μεσεντέριον, mésentère; all. *G krösentzündung*, angl. *mesenteritis*, it. *mesenterite*, esp. *mesenteritis*]. Inflammation du mésentère, péritonite aiguë ou chronique circonscrite au mésentère. — Le *carreau*.

MÉSITE. s. m. [all. *essigsaurer Methylaether*, angl. *mesita*]. Liquide huileux, bouillant à 70°, d'odeur éthérée, de goût brûlant, qui se forme par action de l'acide sulfurique sur la lignone.

MÉSITIC-ALDÉHYDE. s. m. [*ptéléyle-aldéhyde, oxyde hydraté de mésitylide*] ($C^6H^4O^2$). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'acétone. Liquide plus léger que l'eau, jaune-rougeâtre, d'une odeur douceâtre pénétrante, difficilement soluble dans l'eau, soluble dans la potasse en brun-jaunâtre. Il absorbe le gaz ammoniac avec avidité et se transforme en une masse résinoïde qui, dissoute dans l'eau, donne par évaporation des cristaux d'ammonialdéhyde mésitique.

MÉSITINE. s. f. [all. *Mesiten*, angl. *mesitenum*, it. *mesiteno*]. Liquide incolore, très léger, d'odeur éthérée, soluble dans 3 parties d'eau, bouillant à 63°, qui se forme dans les mêmes conditions que le *mésite*.

MÉSITIQUE. adj. — *Alcool mésitique. L'acétone*.

MÉSITYLE. s. m. (C^6H^5). Radical hypothétique de l'acétone (Kane).

MÉSITYLÈNE. s. m. [*mésitylol*] ($C^{18}H^{12}$). Produit de l'action de l'acide sulfurique sur l'acétone. Liquide incolore, léger; bout vers 160°, brûle avec une flamme blanche brillante; odeur légèrement alliacée.

MÉSITYLÉNIQUE. adj.—*Acide mésitylénique* ($C^{18}H^{10}O^4$. Produit de l'oxydation du mésitylène par l'acide azotique. Corps solide, cristallisable en aiguilles incolores, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

MÉSITYLIODIDE. s. m. V. Iodomésityle.

MÉSITYLOL. s. m. V. Mésitylène.

MESMÉRISME. s. m. [all. *Mesmerismus*, angl. *mesmerism*, it. et esp. *mesmerismo*]. Synonyme de *magnétisme animal :* du nom de Mesmer, fameux magnétiseur.

MESOCÆCUM. s. m. [it. *mesocieco*, esp *mesociego*]. Repli que le péritoine forme à la partie postérieure du cæcum et autour de l'appendice iléo-cæcal.

MÉSOCARPE. s. m. V. Péricarpe.

MÉSOCÉPHALE. s. m. [de μέσος, milieu, et κεφαλὴ, tête; all. *Mesencephalum, Mittelhirn*, angl. *mesencephalum*, it. et esp. *mesocefalo*]. Le pont de Varole (Chaussier).

MÉSOCÉPHALIQUE. adj. [all. *mesencephalisch*, angl. *mesencephalic*, it. et esp. *mesocefalico*]. Qui a rapport au mésocéphale. — *Artère mésocéphalique*. V. Basilaire.

MÉSOCHILIUM. s. m. [de μέσος, milieu, et χεῖλος, lèvre]. Partie moyenne du tablier de la fleur des orchidées.

MÉSOCÔLON. s. m. [*mesocolum*, de μέσος, qui est au milieu, et κῶλον, l'intestin côlon; all. *Grimmdarmgekrose*, angl. et it. *mesocolon*]. Nom commun à plusieurs replis du péritoine, entre les feuillets desquels sont comprises les diverses portions de l'intestin côlon, qu'elles maintiennent dans leur situation respective. On distingue : 1° le *mésocôlon lombaire droit*, qui, lorsqu'il existe, fixe le côlon ascendant à la région lombaire correspondante, et se continue inférieurement avec le mésocæcum ; 2° le *mésocólon transverse*, le plus considérable des quatre, qui naît du bord concave de l'arc du côlon, et forme une cloison entre les régions épigastrique et ombilicale : son feuillet inférieur se continue avec le mésentère, et le supérieur se soude à la lame postérieure du grand épiploon ; 3° le *mésocôlon lombaire gauche*, qui contient le côlon descendant, se continue inférieurement avec le suivant ; 4° le *mésocôlon iliaque*, qui renferme entre ses feuillets l'S du còlon, et aboutit au *mésorectum*.

MÉSOCONDRIAQUE. adj [*mesochondriacus*, de μέσος, qui est au milieu ou entre, et χόνδρος, cartilage ; it. *mesochondriaco*]. S'est dit des fibres musculeuses situées entre les segments cartilagineux de la trachée-artère (Boerhaave).

MÉSOCRÂNE. s. m. [*mesocranium*, de μέσος, milieu, et κρανίον, crâne, tête; all. *Scheitel*, angl. *crown of the head*, it. *vertice*, esp. *mesocraneo*]. Le milieu de la tête, le vertex.

MÉSODERME. s. m. [de μέσος, milieu, et δέρμα, peau]. En botanique. V. Écorce. = En zoologie, chez les Polypiers, les Hydres, etc., plan fibreux qui sépare l'ectoderme de l'endoderme. = En embryologie, le feuillet moyen du blastoderme.

MÉSOÉPIDIDYME. s. m. [de μέσος, milieu, et ἐπιδιδυμὶς, épididyme]. Repli séreux, double, formé par la tunique vaginale au niveau du dos de l'épididyme, et l'unissant au testicule.

MÉSOGASTRE. s. m. [*mesogastrium*, de μέσος, milieu, et γαστὴρ, ventre]. Région moyenne de l'abdomen, intermédiaire aux régions épigastrique et hypogastrique. = L'épiploon gastro-hépatique.

MÉSOGASTRIQUE. adj. Qui concerne le mésogastre. — *Zone mésogastrique* (Velpeau). La région ombilicale.

MÉSOGLOSSE. adj. et s. m. Le génio-glosse.

MÉSOLOBAIRE. adj. Qui concerne le mésolobe. — *Artère mésolobaire*. L'artère cérébrale antérieure, qui se distribue au corps calleux.

MÉSOLOBE. s. m. [de μέσος, milieu, et λοβὸς, lobe; all. *der mittlere Lappen*, angl. *mesolobus*, it. et esp. *mesolobo*]. Le corps calleux, parce qu'il est situé entre les lobes du cerveau (Chaussier).

MÉSOLOGIE. s. f. [de μέσος, milieu, et λόγος, doctrine] (Bertillon). *Science des milieux*, science des rapports qui relient les êtres aux milieux dans lesquels ils sont plongés. Les mutations réciproques entre l'être organisé et ce qui l'entoure, et les coordinations qui résultent de ces rapports, sont le sujet et le but de ces études. En effet, tout être, inerte ou vivant, a des rapports nécessaires et incessants avec le milieu dans lequel il est immergé : rapports d'ordre physique, caloricité, hygrométrie, électricité, ozonométrie, gravité, etc., et d'ordre chimique, suivant les affinités propres aux éléments et aux composés constituant les deux termes en présence. Mais, si l'être est vivant, il s'y ajoute des rapports d'ordre biologique, soit entre l'être organisé et la matière inorganique du milieu, soit, si le milieu considéré est vivant, entre les organismes en présence; puis, plus particulièrement pour l'homme, des rapports d'ordre psychique s'établissent entre l'individu et le *milieu social*. De ces divers rapports résultent pour le milieu et les êtres inclus, des modifications mutuelles, jusqu'à ce que leurs actions antagonistes soient mises en équilibre, ou que le plus fort ait détruit le plus faible. Ainsi, tout état stable de l'être résulte du conflit entre un état primitif et le milieu dans lequel il est. C'est cependant cette coordination, cette harmonie entre le corps immergé et son milieu, condition nécessaire de son existence, qui a donné lieu à des admirations autrefois si naïves, aujourd'hui si niaises, sur l'harmonie préétablie entre les divers êtres et leur habitat. En raison de l'équilibre peu stable où flottent les organismes vivants, et de leur activité incessante, leurs rapports avec les milieux sont plus variables et plus complexes, plus étendus, plus intimes et plus modifiables, leurs harmonies plus faciles à détruire, plus difficiles à déterminer. De là l'importance, signalée par Aug. Comte et par de Blainville, de l'étude de ce groupe de phénomènes biologiques de leur sériation, enfin de leur constitution scientifique (*théorie* ou *science des milieux*). La *mésologie* est cette science abstraite des milieux, dont les sciences concrètes corrélatives sont l'hygiène, l'acclimatation, la domestication (Bertillon).

MÉSOLOGIQUE. adj. Qui appartient à la mésologie . *fait mésologique*.

MÉSOMÉRIE. s. f. [*mesomeria*, de μέσος, milieu, et υμρὸς, cuisse]. Partie du corps entre les cuisses.

MÉSOMÈTRE. s. m. [de μέσος, intermédiaire, et μήτρα, matrice; all. *Mesometrium*]. Repli péritonéal qui, chez les mammifères, unit l'utérus aux parois abdominales; chez la femme, il est représenté par les ligaments larges.

MÉSOMPHALE. s. m. [de μέσος, milieu, et ὀμφαλὸς, nombril; all. *Nabel*, angl. *navel*, it. *ombellico*]. Synonyme d'*ombilic*.

MÉSOPHLOEUM. s. m. [de μέσος, milieu, et φλοιὸς, écorce]. Le *mésoderme* de l'écorce des plantes.

MÉSOPHRYON. s. m. [μεσόφρυον, de μέσος, milieu, et ὀφμὺς, sourcil]. Partie de la face qui est placée entre les deux sourcils, ou *glabelle*.

MÉSOPHYLLE. s. m. [de μέσος, milieu, et φύλλον, feuille] (De Candolle). Partie des feuilles intermédiaire aux deux lames de l'épiderme, et formée par les fibres vasculaires et le parenchyme.

MESOPHYTE. s, m. [de μέσος, milieu, et φυτον, plante]. L'un des noms du *collet* des plantes.

MÉSORCHION, **MÉSORCHIUM** ou **MÉSORCHIS**, et non **MÉSOTESTIS**. s. m. [de μέσος, mitoyen, et ὄρχις, testicule] (Seiler). Repli péritonéal qui enveloppe le testicule et le *gubernaculum testis* dans l'abdomen.

MÉSORECTUM. s. m. [de μέσος, qui est au milieu, et *rectum*, intestin rectum ; all. *Mastdarmgekröse*, angl. *mesorectum*, it. *mesoretto*, esp. *mesorecto*]. Repli du péritoine étendu de la face antérieure du sacrum à la partie supérieure de la face postérieure du rectum, et maintenant cet intestin dans sa position naturelle.

MÉSORGANISÉ, ÉE. adj. Nom donné par Proust aux composés, tels que les sucres et corps d'origine organique analogue, qui tiendraient en quelque sorte le milieu entre les substances coagulables et les corps d'origine minérale.

MÉSORRHINIEN, ENNE. adj. et s. [de μέσος, moyen, et ῥὶν, nez]. Qui a le nez moyen.

MÉSOROPTRE. s. m. [de μέσορος, qui marque deux limites, et ὄπτομαι, voir]. — *Mésoroptre accommodatif.* Distance, variable suivant les individus et le volume des objets, dans l'étendue de laquelle les objets sont vus distinctement et sans fatigue. Le *champ* ou l'*échelle de l'accommodation* est l'espace dans lequel nous pouvons promener un objet sans cesser de le voir distinctement; son étendue dépend du volume des objets, et du pouvoir (essentiellement musculaire) d'accommoder l'œil pour la vision à des distances diverses. — *Mésoroptre musculaire.* Degré plus ou moins grand de contraction des muscles droits internes de l'œil par lequel est déterminé l'intervalle variable qui sépare les deux pupilles pendant l'accommodation, depuis le presque parallélisme des axes visuels dans la vision à de grandes distances, jusqu'au degré de convergence le plus considérable qu'exige l'examen des objets petits et rapprochés, surtout chez les myopes.

MÉSOSPERME. s. m. [*mesospermium*, de μέσος, milieu, et σπέρμα, graine]. Nom d'une prétendue couche de l'épisperme, qui serait intermédiaire au testa et au tegmen, et qui n'existe pas.

MÉSOTENDON. s. m. [de μέσος, milieu, et τένων, tendon]. Repli des synoviales tendineuses qui maintient les tendons dans leur gaine tout en les laissant glisser.

MÉSOTHÉNAR. s. m. [de μέσος, milieu, et θέναρ, thénar, paume de la main; all. *Mittelklopfer*, angl. *mesothenar*, it. *mesotenare*]. Nom sous lequel Winslow comprenait l'adducteur du pouce et une portion du court fléchisseur du pouce.

MÉSOTHORAX. s. m. [de μέσος, milieu, et *thorax*]. V. INSECTE.

MÉSOTYMPANIQUE. adj. et s. V. SYMPLECTIQUE.

MÉSOVENTRICULE. s. m. L'épiploon gastro-hépatique.

MÉSOXALATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide mésoxalique avec les bases. Les mésoxalates sont, en général, solubles dans l'eau et cristallisables.

MÉSOXALIQUE. adj. [all. *Mesoxalsäure*, angl. *mesoxalic*]. — *Acide mésoxalique* ($C^6H^2O^{10}$). Il s'obtient en versant lentement une solution bouillante d'acétate de plomb dans une solution d'alloxane. Cristallisable, fort acide et très soluble dans l'eau et l'alcool.

MÉSOZOAIRE. adj. [de μέσος, mitoyen, et ζῶον, animal]. Se dit, en embryogénie, des animaux qui, dérivés de la cellule ovulaire par segmentation, restent formés par deux sortes de cellules seulement, disposées en ectoderme et en endoderme. Il n'y a pas de mésoderme, et par suite pas de tissus musculaire, lamineux, cartilagineux, osseux, élastique, ni des vaisseaux. Tels sont les *dicyémides*, animaux ciliés rangés tantôt parmi les infusoires, tantôt parmi les vers (E. Van Beneden). = Se dit de la phase de l'évolution des métazoaires durant laquelle le blastoderme ne présente que deux feuillets et où manque encore le mésoderme.

MESSENA. s. f. V. MOUCENNA.

MESTO. s. m. Nom donné vulgairement, en Espagne, à certains chênes dont l'écorce est regardée comme un spécifique contre la rage, particulièrement au *Quercus hispanica*, Laur., au *Quercus mesto*, Boiss., et au *Quercus pseudo-coccifera*, Del.

MESUÉ. [Médecin arabe, mort en 855]. — *Grains de vie de Mesué* V. PILULES *ante cibum.*

MÉTABOLÉLOGIE. s. f. [*metabolelogia*, de μεταβολὴ, changement, et λόγος, discours]. Description des changements qui surviennent dans le cours d'une maladie.

MÉTABOLIQUE. adj. [μεταβολικὸς, de μεταβολὴ, changement]. Qui a rapport aux changements de nature des corps en chimie, etc. · *phénomène métabolique.* V. CATALYTIQUE.

MÉTABOLISME. s. m. Changement de nature moléculaire des corps. V. CATALYSE.

MÉTACARPE. s. m. [*metacarpius*, *metacarpion*; μετακάρπιον, de μετὰ, après, et καρπὸς, carpe ou poignet; all. *Mittelhand*, angl. *metacarpus*, it. et esp. *metacarpo*]. Partie de la main située entre le carpe et les doigts, composée de cinq os parallèles, appelés *os métacarpiens*, et distingués en *premier métacarpien*, *deuxième*, etc , en commençant du côté externe ou radial. Inférieurement, ces os s'articulent avec les premières phalanges (*articulations métacarpo-phalangiennes*); supérieurement, ils s'articulent entre eux (*articulations métacarpiennes*), et avec les os de la rangée métacarpienne du carpe (*articulations carpo-métacarpiennes*), savoir : le premier métacarpien, avec le trapèze; le deuxième, avec le trapèze, le trapézoïde, le grand os et le troisième métacarpien; le troisième, avec le grand os, les deuxième et quatrième métacarpiens; le quatrième, avec le grand os, l'os crochu, les troisième et cinquième métacarpiens; le cinquième, avec l'os crochu et le quatrième métacarpien. Ces os se développent par deux points d'ossification. — En cas de *fracture du métacarpe*, presque toujours un seul os est brisé. Assez souvent, il n'y a pas de déplacement, l'immobilisation simple suffit; s'il y a déplacement, l'extrémité supérieure du fragment inférieur se porte en arrière du supérieur et chevauche sur lui, tandis que l'extrémité inférieure de celui-ci se porte en avant; on remédie à ce déplacement au moyen de deux compresses graduées, dont l'une, à la paume de la main, refoule en arrière le fragment supérieur, et l'autre, à la face dorsale, repousse l'inférieur en avant; deux attelles et des bandelettes de diachylon complètent le bandage.

MÉTACARPIEN, ENNE. adj. et s. m. [*metacarpianus*, angl. *metacarpal*, it. *metacarpio*, esp. *metacarpiano*]. Qui a rapport au métacarpe. — *Artère métacarpienne.* La *dorsale du métacarpe.* — *Articulations métacarpiennes.* V. MÉTACARPE. — *Ligament métacarpien* [*ligament palmaire inférieur*]. Bandelette fibreuse tendue transversalement au-devant des extrémités inférieures des quatre derniers os métacarpiens, qu'elle maintient dans leur position respective. — *Muscle métacarpien du petit doigt* (Winslow et Sabatier). Le muscle opposant du petit doigt (Sabatier). — *Métacarpien du pouce.* L'opposant du pouce. — *Os métacarpiens.* V. MÉTACARPE. — *Phalanges métacarpiennes.* Les premières phalanges, celles qui sont contiguës au métacarpe. — *Rangée métacarpienne des os du carpe.* La *rangée inférieure*, celle qui est contiguë au métacarpe, et qui comprend le trapèze, le trapézoïde, le grand os et l'unciforme ou os crochu.

MÉTACARPO-PHALANGIEN, ENNE. adj. [*metacarpo-phalangianus*]. Qui a rapport au métacarpe et aux phalanges. — *Articulations métacarpo-phalangiennes.* V. MÉTACARPE. — *Métacarpo-phalangien du pouce.* V. ADDUCTEUR *du pouce.* — *Métacarpo-phalangiens latéraux* (Chaussier). Les interosseux palmaires. — *Métacarpo-phalangiens sus-palmaires* (Chaussier). Les interosseux dorsaux.

MÉTACÉTAMIDE. s. f. La *propionamide.*

MÉTACÉTAMINE. s. f. La *propylamine.*

MÉTACÉTIQUE. adj. V. PROPIONIQUE.

MÉTACÉTONATE. s. m. Synonyme de *propionate.*

MÉTACÉTONE. s. m. ($C^{12}H^{10}O^2$). Corps obtenu par action de la chaux sur le sucre, l'amidon, la gomme, à une température élevée. Liquide huileux, incolore, d'odeur agréable, soluble dans l'éther et l'alcool, insoluble dans l'eau. Probablement identique avec la *propione*.

MÉTACÉTONIQUE. adj. V. PROPIONIQUE.

MÉTACÉTYLE. s. m. V. PROPIONYLE.

MÉTACHLORAL. s. m. V. CHLORAL.

MÉTACHORÈSE. s. f. [*metachoresis*, de μεταχωρεῖν, passer d'un endroit dans un autre ; all. *Metachoresis*, *Ortveränderung*, angl. *metachoresis*, it. *metacoresi*, esp. *metacoresis*]. Synonyme de *métastase*.

MÉTACHROMATISME. s. m. [de μετὰ, qui indique changement, et χρῶμα, coloration ; all. *Verfärbung*, angl. *metachromatism*, it. *metacromatismo*]. Modification de couleur que présentent les poils, les plumes ou la peau, selon les progrès de l'âge ou dans diverses conditions morbides chez divers animaux.

MÉTACINNAMÉINE. s. f. ($C^{32}H^{10}O^{4}$). Un des corps que renferme le baume du Pérou. Neutre, cristallisable ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. La potasse le change en acide cinnamique.

MÉTACINNAMÈNE. s. m. [*métastyrol*]. Corps solide incolore, inodore, insoluble dans l'eau et l'alcool, un peu soluble dans l'éther, en lequel se transforme le cinnamène chauffé à 200°.

MÉTACONDYLES. s. m. pl. [μετακόνδυλος, de μετὰ, après, et κόνδυλος, condyle]. Nom donné aux phalangettes par Rufus, qui appelait *condyles moyens* les phalangines, et *procondyles* les phalanges.

MÉTACROLÉINE. s. f. Corps isomérique avec l'acroléine, cristallisable en aiguilles incolores, de saveur d'abord fraîche, puis piquante, qu'on obtient en distillant le chlorhydrate d'acroléine avec de la potasse.

MÉTAFACIAL, ALE. adj. [mot hybride, de μετὰ, après, et *face*]. — *Angle métafacial* (Serres). Angle rentrant formé par la réunion de l'apophyse ptérygoïde avec la base du sphénoïde.

MÉTAGALLIQUE. adj. — *Acide métagallique* [*acide mélanogallique, acide gallulmique*] ($C^{12}H^{4}O^{4}$). Corps obtenu par action de la chaleur sur les acides gallique, pyrogallique et tannique. Il a l'aspect d'une masse noire, brillante, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble dans les alcalis, avec lesquels il forme des sels.

MÉTAGENÈSE. s. f. [de μετὰ, alternativement, et γένεσις, naissance ; all. et angl. *metagenesis*, it. *metagenesi*]. Mot créé par Richard Owen pour désigner le mode particulier d'évolution connu sous le nom de *génération* alternante ; il correspond également au terme de *généagenese* proposé par M. de Quatrefages. La métagenèse est le phénomène par lequel l'être primitif, ou vésicule germinative, ou *protoblaste* de Milne Edwards, donne naissance par une sorte de bourgeonnement à un nouveau corps organisé ou *métazoaire*, M. Ed., qui, tout en restant agame, mais pouvant se déplacer et se nourrir, met au monde par gemmiparité une série d'êtres semblables à lui, jusqu'à ce qu'il donne le jour, également par bourgeonnement, à l'être dont le developpement reproduira la forme souche, c'est-à-dire le *typozoaire*, M. Ed. C'est Chamisso le premier qui, en 1819, dans son voyage autour du monde, découvrit la métagenèse, en reconnaissant que chez les Salpes (Tuniciers), les Salpes solitaires et les Salpes agrégées ne constituaient pas des espèces différentes, mais représentaient deux formes d'un seul et même animal, l'une asexuée, l'autre sexuée. Plus tard, en 1842, Steenstrup appela l'attention sur des apparitions alternatives de formes semblables de deux générations en deux générations, et les désigna sous le nom de *générations alternantes*. Mais le phénomène n'est pas toujours aussi simple, ce ne sont pas toujours les première, troisième, cinquième générations, et les deuxième, quatrième, sixième générations qui sont semblables, souvent ce sont les premières, quatrième, septième, et les deuxième, cinquième, huitième qui se ressemblent, par exemple chez le *Doliolum* (Tunicier voisin des Salpes) ; dans certains cas, chez les Pucerons notamment, à la génération sexuée succèdent 8, 10, 12 générations asexuées avant que reparaisse la forme sexuée semblable à la forme souche. Citons un exemple de métagenèse : chez les Trématodes, les Douves (*typozoaires*) du genre Monostome, qui vivent dans le foie du canard, pondent des œufs qui donnent naissance à des germes ou proscolex (*protoblastes*), qui vivent dans l'eau et d'où sortent des scolex (*métazoaires*) qui ont pour habitation un mollusque, la Lymnée ; ces scolex produisent des cercaires qui en s'accroissant prennent la forme du monostome primitif, mais qui n'acquièrent leurs organes reproducteurs que dans l'appareil d'un oiseau aquatique : c'est alors seulement qu'ils reviennent au type primordial, au typozoaire. On a constaté la métagenèse également chez les Échinodermes (Ophiures, Oursins, Actinies), les Cœlentérés (Méduses, Alcyonnaires), les Insectes (Pucerons, Diptères Chironomes et Cécidomyes). Les phénomènes d'atavisme peuvent se rattacher à la métagenèse. La métagenèse s'observe sur les végétaux de tous ces groupes, soit naturellement, soit accidentellement.

MÉTAGLOBULINE. s. f. Le *fibrinogène*.

MÉTAGLYCÉRINE. s. f. [*diglycide*, *pyroglycide*] ($C^{12}H^{12}O^{8}$). Liquide huileux, incolore, miscible à l'eau et à l'alcool, qui se forme par décomposition de la glycérine traitée successivement par l'acide chlorhydrique et la potasse, à chaud. C'est la pyroglycérine, moins deux équivalents d'eau.

MÉTAGUMMATE. s. m. V. GOMME *arabique*.

MÉTAGUMMIQUE. adj. — *Acide métagummique*. V. GOMME *arabique*

MÉTAL. s. m. [*metallum*, μέταλλον, all. *Metall*, angl. *metal*, it. *metallo*, esp. *metal*]. Nom donné aux corps simples qui sont opaques, doués d'un éclat particulier dit *métallique*, bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité. Tous les métaux sont solides, à l'exception du mercure ; presque tous sont cristallisables, ductiles et malléables à divers degrés, et ont une densité élevée : quelques auteurs appellent *lourds* les métaux qui sont cinq fois plus lourds que l'eau, *légers* ceux dont la densité est inférieure à ce chiffre. Les métaux se combinent avec l'oxygène pour former des bases salifiables ; de plus, ils jouent le rôle de corps électro-positifs lorsqu'ils se combinent avec les *métalloïdes*. Ceux-ci, outre qu'ils sont électro-négatifs par rapport aux métaux, forment, en général, des acides en se combinant à l'oxygène, ont une faible densité, sont mauvais conducteurs, et non pas d'éclat métallique. Mais ces caractères distinctifs n'ont rien d'absolu : quelques éléments ont des propriétés communes aux métaux et aux métalloïdes, ce qui rend difficile la délimitation exacte des deux classes de corps simples. La classification des métaux n'offre pas moins de difficultés. Thénard a fondé une classification artificielle sur l'affinité de ces corps pour l'oxygène, constatée d'après la facilité avec laquelle ils décomposent l'eau et d'après l'action qu'a sur eux l'oxygène gazeux : elle comprend six classes, dont la première comprend les métaux qui décomposent l'eau à la température ordinaire, et la dernière renferme ceux qui ne la décomposent à aucune température et ne s'oxydent pas directement (*métaux précieux*). La classification naturelle des métaux, comme celle des métalloïdes, est fondée sur leur degré d'atomicité : le potassium, le sodium, l'ammonium, le lithium, l'argent, qui peuvent remplacer l'hydrogène atome à atome, sont dits *monoatomiques* et forment une première famille ; le baryum, le strontium, le plomb, le magnésium, le zinc, le cuivre et le mercure sont *diatomiques*, puisqu'un seul atome de chacun d'eux remplace deux atomes d'hydrogène, et forment une seconde famille ; l'or est *triatomique*, l'étain est *tétratomique*, etc. (V. Élément). — *Métal anglais, métal blanc.* Alliages de nickel et de cuivre. — *Métal des cloches.* V. Airain. — *Métal du prince Robert.* V. Laiton.

MÉTALBUMINE. s. f. V. Albumine.

MÉTALEPSIE. s. f. [de μετὰ, indiquant changement, et λῆψις, prise]. Nom donné par Dumas à la théorie des substitutions.

MÉTALLIFÈRE. adj. [*metallifer*, all. *metallhaltig*, angl. *metalliferous*, it. *metallifero*, esp. *metalifero*]. Qui contient un métal quelconque.

MÉTALLIQUE. adj. [*metallicus*, all. *metallisch*, angl. *metallic*, it. *metallico*, esp. *metalico*]. Qui a rapport aux métaux, à leurs attributs, à leurs composés, qui en provient. — *Albuminurie métallique.* Albuminurie causée par l'administration d'un substance métallique : albuminurie aurique, palladique, chez des rats auxquels des chlorures d'or et de palladium avaient été administrés (Rabuteau), albuminurie argentique (Liouville), albuminurie saturnine (Ollivier). — *Bruits métalliques.* Phénomènes sonores que fait entendre l'auscultation, seule ou combinée à la percussion, dans certains états morbides, et qui ont une résonance analogue à celle de l'airain ou de l'argent. Les bruits du cœur ont une sonorité métallique lorsque l'organe bat avec une énergie inaccoutumée, comme dans l'hypertrophie cardiaque. La voix, la toux, le murmure respiratoire, prennent un timbre métallique dans les mêmes conditions que celles qui donnent lieu aux bruits amphoriques. Mais les principaux bruits métalliques perçus dans la poitrine sont le bruit d'airain (V. Pneumothorax) et le tintement métallique (V. Tintement). — *Corps métallique.* V. Métal.

MÉTALLISATION. s. f. Extraction d'un métal de ses oxydes, de ses sulfures, etc.

MÉTALLOGRAPHIE. s. f. [*metallographia*, de μέταλλον, métal, et γραφὴ, description; all. *Metallographie*, angl. *metallography*, it. *metallografia*, esp. *metalografia*]. Description ou connaissance des métaux.

MÉTALLOÏDE. s. m. [de μέταλλον, métal, et εἶδος, forme ; all. et angl. *Metalloid*, it. *metalloide*, esp. *metaloide*]. Corps simple, solide, liquide ou gazeux, dont les propriétés diffèrent de celles qui caractérisent les métaux (V. Métal). La classification naturelle des métalloïdes a été établie par Dumas d'après leur atomicité, de la façon suivante : la première famille comprend le chlore, le brome, l'iode et le fluor, qui s'unissent à l'hydrogène atome par atome et sont par conséquent monoatomiques ; la seconde renferme l'oxygène, le soufre, le sélénium et le tellure, qui sont diatomiques, c'est-à-dire qu'un atome de chacun d'eux s'unit à deux atomes d'hydrogène ; dans la troisième se rangent les métalloïdes triatomiques, azote, phosphore, arsenic et antimoine; dans la quatrième, le bore, le silicium et le carbone, corps tétratomiques. Quant à l'hydrogène, il ne trouve pas sa place dans cette classification parce que ses propriétés chimiques le rapprochent des métaux plus que des métalloïdes : on peut le considérer comme un métal gazeux.

MÉTALLOSCOPIE. s. f. [de μέταλλον métal, et σκοπεῖν, considérer, examiner]. Recherche des affinités qui existent entre un individu vivant et les métaux, c'est-à-dire de la sensibilité particulière que cet individu présente par rapport à l'action exercée sur lui par tel ou tel métal. Les résultats fournis par cet examen guident le médecin qui applique la *métallothérapie* dans le choix de l'agent à employer dans chaque cas, individuel ou morbide, donné (Burq), l'action curative d'un même métal variant avec chaque malade et avec chaque forme de maladie.

MÉTALLOTHÉRAPIE. s. f. [all. *Metallotherapie*, angl. *metallotherapy*, it. *metalloterapia*, esp. *metaloterapia*] (Burq). Traitement par les métaux, application externe de certains métaux, fer, acier, cuivre, zinc, étain, or, argent, platine, alliages, en plaques, bracelets, anneaux, chaînes (armatures métalliques), pour le traitement de diverses maladies. Ce procédé thérapeutique, renouvelé des pratiques astrologiques et cabalistiques anciennes, des *tracteurs* de Perkins (V. Perkinisme), etc., mais appliqué actuellement d'une façon rationnelle, a donné de bons résultats dans les maladies où les symptômes nerveux existent seuls ou sont prédominants : hystérie, névralgies, contractures essentielles ou symptomatiques, chorée, chlorose, dyspepsie, etc. (Burq, Bouchut, Dumontpallier, Charcot). Il est certain que certaines paralysies partielles de la sensibilité et de la motilité, telles qu'on en observe chez les hystériques, disparaissent, au moins momentanément, après l'application de plaques, de chaînes, etc., métalliques, sur les points ou les régions paralysés : on a vu disparaître de même des contractures développées dans le cours du choléra, de la dothiénentérie. L'imagination des malades ne paraît pas seule influencée par ce procédé thérapeutique : tel malade n'éprouve aucune amélioration d'un symptôme donné par l'application d'un métal déterminé, alors que celui-ci est efficace, chez un autre malade, contre le même symptôme, lequel disparaîtra, chez le premier malade, par l'application d'un métal approprié à son idiosyncrasie ; d'où la nécessité de la métalloscopie associée à la métallothérapie, ou plutôt la précédant.

MÉTALLURGIE. s. f. [*metallurgia*, de μέταλλον métal, et ἔργον, travail; all. *Metallurgie*, angl. *metallurgy*, it. *metallurgia*, esp. *metalurgia*]. Partie de la chimie qui s'occupe de l'extraction des métaux.

MÉTAMARGARIQUE. adj. — *Acide métamargarique.* Corps isomérique avec l'acide margarique, et obtenu en traitant l'huile d'olive par l'acide sulfurique (Fremy). Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Cristallise dans la solution alcoolique ; fond à 50°.

MÉTAMÉCONIQUE. V. Coménique.

MÉTAMÈRE ou **MÉTAMÉRIQUE**. adj. [de μετὰ, préposition qui indique un changement, et μέρος, partie ; all. *metamer*, *metamerisch*, angl. *metameric*, it. et esp. *metamerico*]. Se dit (Berzelius) d'un corps qui présente les caractères de la *métamérie*. V. Isomérie.

MÉTAMÉRIE. s. f. V. Isomérie.

MÉTAMORPHOPSIE. s. f. [de μεταμόρφωσις, métamorphose, et ὄψις, vue]. Vice de la vision par lequel les objets paraissent changés dans leur forme ou dans leur grandeur. V. Illusion.

MÉTAMORPHOSANT, ANTE. adj. Qui cause la métamorphose.

MÉTAMORPHOSE. s. f. [*metamorphosis*, μεταμόρφωσις, de μετὰ, préposition qui indique un changement, et μορφὴ, forme; all. *Metamorphose*, angl. *metamorphosis*, it. *metamorfosi*, esp. *metamorfosis*]. Changement que certains animaux subissent dans le cours de leur développement, et qui fait que ces êtres passent par plusieurs états successifs, dans chacun desquels ils ont une forme, une organisation et des mœurs différentes (V. Hypermétamorphose et Insecte). On distingue chez les insectes, par exemple, trois états parfaitement distincts qui ont reçu des noms particuliers. L'insecte au sortir de l'œuf est une *larve*, active et vorace, qui s'accroît plus ou moins rapidement en subissant des mues; arrivée au terme de son accroissement, cette larve se transforme en un être, la *nymphe*, qui est inactif et incapable de prendre de nourriture; après un temps de repos plus ou moins prolongé, la nymphe se transforme en un être doué de mouvement, le plus souvent avide d'aliments et toujours apte à la reproduction : c'est l'*insecte adulte*, l'*Imago* des auteurs anglais et allemands. L'animal, qui passe par toutes ces phases du développement, nettement délimitées, est dit à *métamorphoses completes*. Si, au sortir de l'œuf, la larve se développe d'une façon continue, sans présenter de stade de repos correspondant à l'état de nymphe, et passe insensiblement à l'état adulte, en subissant seulement des mues, on dit que l'animal ne subit que des *métamorphoses* incomplètes. L'*hypermétamorphose* est un cas particulier de métamorphose complète : les animaux subissent plusieurs temps de repos et ont alors plusieurs formes de larves et de nymphes. Les anciens et même les modernes jusqu'au XVII^e siècle attachaient à l'idée de métamorphose l'idée de transmutation; c'est Malpighi qui, le premier, démontra que la chenille, la chrysalide et le papillon, c'est-à-dire la larve, la nymphe et l'adulte, sont trois formes d'un seul et même être. On observe des phénomènes de métamorphoses dans un très grand nombre de types appartenant aux groupes les plus divers du règne animal, les Poissons (lamproie), les Batraciens (grenouille, crapaud, etc.), les Mollusques (huître), les Crustacés (langouste, crabe, squille, etc.), les Arachnides (acariens), les Vers (tænia, etc.). — La métamorphose, caractérisée principalement par les changements dans les formes extérieures, est toujours accompagnée de modifications plus ou moins considérables dans les organes internes; il y a *métamorphose des tissus*, c'est-à-dire d'abord des phénomènes d'*histolyse*, puis ensuite des phénomènes d'*histogenèse*, les organes nouveaux se forment par *épigenese;* on observe par exemple des phénomènes de cet ordre lorsque, chez les Batraciens, les appareils branchiaux disparaissant, les poumons se constituent et que les pattes se développent. La métamorphose est donc un phénomène de *développement;* toute métamorphose est un fait de développement, mais tout développement n'est pas une métamorphose. V. Transformation et Apomorphose. — *Métamorphose des exsudats*. V. Exsudat. — *Métamorphose fibreuse*. V. Substitution.

MÉTAMYLÈNE. s. m. V. Triamylène.

MÉTANAPHTALINE. s. f. [*rétistérène*]. Un des résidus de la distillation sèche des résines (Pelletier et Walter). Lamelles incolores, insipides, d'une odeur légère de cire, onctueuses, fusibles à 70°, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool chaud et surtout dans l'éther. D'après Berthelot, c'est un mélange de plusieurs hydrocarbures, et non un corps pur.

MÉTAOLÉIQUE. adj. — *Acide métaoléique*. Se sépare de l'acide sulfoléique en présence de l'eau froide. Peu soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, très soluble dans l'éther.

MÉTAPECTINE. s. f. [all. *Metapektin*]. Corps obtenu en chauffant la parapectine au contact des acides étendus; soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool; elle se distingue de la pectine et de la parapectine en ce qu'elle précipite le chlorure de baryum.

MÉTAPECTIQUE. adj. — *Acide métapectique*. Acide énergique, soluble, incristallisable, qui se forme aux dépens de la pectine abandonnée plusieurs jours à l'air, ou mise en contact avec la pectose, ou les acides étendus. Les acides pectique et parapectique donnent aussi ce corps quand on les fait bouillir.

MÉTAPÉDIUM. s. m. [de μετὰ, après, et πέδιον, pied]. S'est dit pour *metatarse*, ainsi que *metapedien* pour *métatarsien*. Mais les auteurs anciens ont employé πέδιον seul pour signifier *métatarse*.

MÉTAPEPTONE. s. f. V. Peptone.

MÉTAPHLOGOSE. s. f. [de μετα, au delà, et φλόγωσις, inflammation]. Inflammation avec engorgement sanguin, sans dureté (Lobstein).

MÉTAPHOSPHATE. s. m. Nom donné aux sels formés par l'acide métaphosphorique monohydraté, uni à un equivalent de base. Les métaphosphates alcalins seuls sont solubles dans l'eau.

MÉTAPHOSPHORIQUE. adj. V. Phosphorique.

MÉTAPHRAGME. s. m. [de μετὰ, après, et φράγμα, séparation]. En entomologie, paroi séparant le thorax et l'abdomen.

MÉTAPHYSIQUE. adj. — *Méthode métaphysique*. V. Méthode.

MÉTAPHYSIQUE. s. f. [τὰ μετὰ τὰ φυσικὰ, all. *Metaphysik, hohree Physik*, angl. *metaphysics*, it. *metafisica*]. Ce qui est au-dessus des choses sensibles, étude de l'être absolu, de l'être pour l'être, recherche de l'essence des choses. — *Métaphysique médicale*. Nom que des médecins donnent à la recherche de l'essence des maladies. Comme les métaphysiciens qu'ils copient, ils se fondent sur des principes subjectifs qui, s'ils n'étaient des impasses, seraient précieux par leur généralité, par la facilité avec laquelle ils se plient à toutes les vues à priori de chacun, et, par suite, exemptent de toute recherche destinée à établir des relations exactes entre l'intelligence et les objets. Ils admettent qu'il existe des causes auxquelles sont dues les propriétés des corps; que ces causes sont des forces surajoutées à la matière, laquelle ne serait qu'un substratum privé de toute propriété, échappant par suite à tous nos moyens d'investigation. Mais il est démontré que les notions de cause et de force sont réductibles à la notion de propriété; il en ressort que les corps sont actifs par eux-mêmes; car, de quelque manière qu'on retourne la notion de propriété, on ne parviendra jamais à y découvrir autre chose qu'un mode d'activité, inséparable des corps eux-mêmes. Il n'y a dans l'économie que des propriétés d'éléments, de tissus, d'organes et d'appareils. Les altérations de ces diverses parties déterminent des altérations dans leurs propriétés; ces altérations simultanées de substance et de propriétés constituent les maladies. Il y a donc des maladies d'éléments, de tissus, d'organes et d'appareils. On ne peut se refuser à reconnaître des altérations primitives dans les liquides tout aussi bien que des altérations consécutives. Par suite du consensus qui existe entre toutes les parties constituantes d'un organisme, il ne peut pas y avoir de maladie durable de l'une d'elles sans que les autres s'en ressentent; de là la tendance des maladies locales à se généraliser. Il y a aussi des maladies qui d'emblée intéressent tout l'organisme, vu qu'elles résultent de changements dans l'état moléculaire des principes immédiats constituant la substance organisée; maladies *totius substantiæ* qui proviennent du jeu même de ces principes, de leurs mouvements intimes de rénovation incessante ou nutritive. Ainsi, de la considération des parties, de leurs propriétés et de leurs altérations, résultent les trois sciences, anatomie, physiologie et pathologie. Au fond, la pathologie n'est qu'une anatomie et une physiologie comparées sur un même être, mais dans des conditions diverses; car elle étudie les perturbations des propriétés vitales, dont l'état moyen d'oscillation constitue l'état appelé *état normal*. Ainsi, contrairement à la métaphysique médicale, toujours l'état pathologique se relie à l'état physiologique. Toutes les fois que plusieurs explications d'un fait pathologique sont en présence, et que l'une d'entre elles le rattache à l'état physiologique, il y a grande probabilité que celle-ci sera confirmée par l'expérience à venir.

MÉTAPLASTIQUE. adj. [de μετὰ, indiquant changement, et πλάσσειν, former]. Se dit des conditions qui président aux changements dans la formation des parties (Flourens).

MÉTAPOROPOÈSE. s. f. [*metaporopœesis* , μεταποροποίησις, de μετὰ, qui exprime un changement, πόρος, pore, et ποιεῖν, faire]. Changement qui s'opérerait dans les plus petits pores, dans les extrémités capillaires des vaisseaux, lorsqu'ils reviennent d'un état contre nature à l'état naturel (Galien).

MÉTAPTOSE. s. f. [*metaptosis*, μετάπτωσις, de μεταπίπτω, je retombe, je dégénère ; all. et angl. *Metaptosis*, it. *metaptosi*]. Changement dans le siège ou la forme d'une maladie. V. Diadexie et Metastase.

MÉTASCHÉMATISME. s. m. [de μετὰ, indiquant changement, et σχῆμα, disposition, plan ; all. *Metaschemarismus*, angl. *metaschematism*, it. *metascematismo*, esp. *metasquematismo*]. Mot que les Allemands emploient pour exprimer un changement de forme, de caractère, par exemple d'une maladie.

MÉTASTANNATE. s. m. V. Stannate.

MÉTASTANNIQUE. adj. V. Stannique.

MÉTASTASE. s. f. [*metastasis*, μετάστασις, de μεθίστημι, je change de place, je transporte ; all. *Metastase*, angl. *metastasis*, it. *metastasi*, esp. *metastasis*]. Changement dans le siège d'une maladie (V. Diadexie), attribué par les humoristes au transport de la matière morbifique dans un lieu différent de celui qu'elle occupait primitivement, et par les solidistes au déplacement de l'irritation. On dit qu'il y a *métastase*, quand les symptômes qui constituent une affection locale viennent à disparaître, et qu'à cette disparition se lie la manifestation d'une maladie nouvelle dans un autre lieu de l'économie. Ainsi l'apparition d'une orchite chez l'homme, d'une ovarite ou d'une mammite chez la femme, au moment où disparaît le gonflement de la région parotidienne qui constitue les oreillons, est un exemple de métastase. Mais on ne saurait en dire autant de la péricardite ou de l'endocardite, non plus que des accidents cérébraux, qui surgissent si souvent dans le cours du rhumatisme articulaire aigu : on ne voit plus là un phénomène de métastase, c'est-à-dire de transport d'une matière morbifique d'un point à un autre ; on y voit la manifestation diversement localisée d'une affection des membranes séreuses. La goutte elle-même, dans ses manifestations extra-articulaires, gastriques, cardiaques ou cérébrales, regardées autrefois comme d'incontestables exemples métastatiques, n'échappe pas à certaines objections contemporaines (Goutte). Aussi, si le fait de la disparition d'une maladie dans une région du corps suivie de l'apparition de symptômes morbides dans un autre point est incontestable, l'explication doit le plus souvent en être cherchée ailleurs que dans la doctrine de la métastase. — *Métastase purulente*. V. Infection *purulente*.

MÉTASTATIQUE. adj. [*metastaticus*, μεταστατικὸς, all. *metastatisch*, angl. *metastatic*, it. et esp. *metastatico*]. Qui a rapport à la métastase : *abces métastatiques*. V. Abcès et Infection *purulente*. — *Affection métastatique*. Celle qui est produite par la métastase d'une autre maladie. — *Crise métastatique*. Celle où l'on suppose que la matière morbide, transportée d'un autre lieu, donne naissance aux phénomènes observés.

MÉTASTYROL. s. m. V. Metacinnamène.

MÉTASYNCRISE. s. f. [*metasyncrisis*, μετασύγκρισις, de μετὰ, qui marque le changement, et συγκρίνω, j'amasse ou je mêle ensemble : recomposition ; all. *Metasynkrisis*, angl. *metasyncrisis*, it. *metasincrisi*, esp. *metasincrisis*]. Régénération du corps, ou d'une de ses parties, par exemple dans le cas de maigreur ou de plaie avec perte de substance Asclépiade, attribuant tout ce qui existe dans l'univers au concours des atomes, appelait les corps συγκρίματα (*assemblage*). Il exprimait la composition ou la génération des corps par le verbe συγκρίνεσθαι (s'unir, se mêler) ; leur dissolution ou décomposition par διακρίνεσθαι (se séparer) ; pour exprimer le retour des corps à leur premier état, lorsqu'ils avaient été désunis, il se servait du verbe μετασυγκρίνεσθαι (se remêler, se recomposer). Cœlius Aurelianus rendait ce mot par le verbe latin *recorporare*, et le substantif μετασύγκρισις par *recorporatio*.

MÉTASYNCRITIQUE. adj. [*metasyncriticus*, μετασυγκριτικὸς, all. *metasynkritisch*, angl. *metasyncritic*, it. et esp. *metasincritico*]. Qui a rapport à la métasyncrise *cycle metasyncritique*. — *Médicaments métasyncritiques*. Substances auxquelles on attribuait la vertu de produire la régénération partielle du corps. V. Reconstituant.

MÉTATARSE. s. m. [de μετὰ, après, et ταρσὸς, tarse ; all. *Mittelfuss*, angl. *metatarsus*, it. et esp. *metatarso*]. Partie du pied située entre le tarse et les orteils. Le métatarse est composé de cinq os disposés parallèlement, appelés *os du métatarse* ou *métatarsiens*, et distingués par leurs noms numériques, *premier métartasien*, *deuxième*, etc., en comptant de dedans en dehors, du gros vers le petit orteil. Inférieurement, ces os s'articulent avec les premières phalanges (*articulation métatarso-phalangiennes*) ; supérieurement, ils s'articulent entre eux (*articulations métatarsiennes*) et avec les os du tarse (*tarso-metatarsiennes*), savoir : le premier métatarsien avec le premier os cunéiforme ; le deuxième, avec les trois cunéiformes ; le troisième, avec le troisième cunéiforme ; le quatrième, avec l'os cuboïde et le troisième cunéiforme ; le cinquième, avec le cuboïde.

MÉTATARSIEN, IENNE. adj. et s. m. [*metatarseus*, angl. *metatarsal*, it. *metatarsico*, esp. *metatarsiano*]. Qui a rapport au métatarse. — *Artère métatarsienne*. La *dorsale du métatarse*. — *Articulations métatarsiennes*. V. Métatarse. — *Os métatarsiens*. V. Métatarse. — *Phalanges métatarsiennes*. Les premières phalanges des orteils, contiguës aux os du métatarse. — *Rangée métatarsienne des os du tarse*. Celle qui est contiguë aux os du métatarse : elle comprend le cuboïde et les trois cunéiformes.

MÉTATARSO-PHALANGIEN, IENNE. adj. [*metatarsophalangianus*]. Qui a rapport au métatarse et aux phalanges. — *Articulations métatarso-phalangiennes*. V. Métatarse. — *Métatarso-sous-phalangien du petit orteil*. V. Fléchisseur (*Court*) *du petit orteil*. — *Métatarso-sous-phalangien du premier orteil*. V. Abducteur *du gros orteil*. — *Métatarso-phalangiens latéraux*. Nom que Chaussier donnait aux muscles interosseux du pied. Il les distinguait en *sus-plantaires* (interosseux dorsaux) et *sous-plantaires* (interosseux plantaires).

MÉTATARTRIQUE. adj. — *Acide métatartrique*. Corps isomérique avec l'acide tartrique et obtenu en faisant fondre ce dernier acide. Il a l'aspect d'une gomme, d'abord transparente, qui devient opaque à la longue. Il est déliquescent. A chaud, il est énergiquement dextrogyre : mais son pouvoir rotatoire diminue par le refroidissement.

MÉTATHÈSE s. f. [*metathesis* , μετάθεσις,, de μετατίθημι, je change de place ; all. *Versetzung*, angl. *metathesis*, it. *metatesi*, esp. *metatesis*]. Opération tendant à transporter une maladie du lieu où elle existe dans un autre où sa présence est moins nuisible. L'opération de la cataracte par abaissement, l'action de repousser dans la vessie un calcul engagé dans l'urètre, sont des *métatheses*.

MÉTATHORAX. s. m. [de μετὰ, après, et *thorax*]. V. Insectes.

MÉTATHIONIQUE. adj. V. Méthionique.

MÉTATROPHIE. s. f. [de μετὰ, après, et τροφὴ, nourriture]. Atrophie consécutive.

MÉTAZOAIRE. adj. [de μετὰ, après, et ζῶον, animal]. Se dit, en embryogénie, des animaux qui ont, durant les premières phases de leur évolution, trois feuillets blastodermiques (mollusques, échinodermes, vers et zoophytes). Ces feuillets restent sous forme de lames cellulaires superposées dans les zoophytes. Sur les autres, le mésoderme devient le point de départ de la formation de tissus divers et des cavités vasculaires et séreuses.

MÉTAZOÏQUE. adj. [de μετὰ, après, et ζῶον, animal]. Se dit, en géognosie, des terrains postérieurs à l'apparition des animaux.

MÉTEIL. s. m. [du bas latin *mixtale*, de *mixtus*, mélangé; all. *Mengkorn*, angl. *meslin*, it. *mescolö*, esp. *mestura*]. Mélange de grains de seigle et de froment récoltés dans le même champ.

MÉTÉORE. s. m. [*meteora*, τὰ μετέωρα, les choses de l'atmosphère, de μετὰ, par, et αἴρω, j'élève; all. et angl. *meteor*, it. *meteora*, esp. *meteoro*]. Phénomène qui se passe dans les régions supérieures de l'atmosphère. On distingue : 1° les *météores aériens*, déterminés par la rupture de l'équilibre des colonnes de l'air atmosphérique : ce sont les vents; 2° les *météores aqueux*, qui résultent de la condensation et de la précipitation des molécules aqueuses suspendues dans l'air : pluie, neige, grêle, rosée, brouillards; 3° les *météores lumineux*, qui sont l'effet de la réflexion ou de la réfraction de la lumière par les molécules aqueuses en suspension dans l'air : arc-en-ciel, halos, périhélies; 4° les *météores ignés :* feux follets, éclairs, foudre, aurore boréale, étoiles filantes.

MÉTÉORIQUE. adj. [all. *meteorisch*, angl. *meteorical*, it. et esp. *meteorico*]. Qui a rapport aux météores : *phénomene météorique*. = *Plantes météoriques*. Celles à fleurs s'épanouissant ou se fermant suivant l'état de l'atmosphère.

MÉTÉORISATION. s. f. [all. *Aufblähung*, esp. *meteorizacion*]. Production du météorisme.

MÉTÉORISME. s. m. [de μετέωρος, élevé; ἐμφύσησις, all. *Meteorismus*, angl. *meteorism*, it. et esp. *meteorismo;* vulgairement *ballonnement*]. Enflure générale de l'abdomen due à la distension du tube digestif par des gaz qui y sont accumulés. V. TYMPANITE.

MÉTÉOROLOGIE. s. f. [*meteorologia*, de μετέωρον, météore, et λόγος, discours; all. *Meteorologie*, angl. *meteorology*, it. et esp. *meteorologia*]. Partie de la physique qui traite des météores, ou, plus généralement, des conditions climatologiques à la surface du globe. Les phénomènes météorologiques sont dans une telle dépendance réciproque, que leur description méthodique est pleine de difficultés. Parle-t-on des agents impondérables, l'air intervient comme modificateur. Veut-on décrire l'air, il importe d'en connaître la composition, l'état de repos ou de mouvement, la pesanteur, la température. Est-il question de la température, il convient d'examiner la chaleur propre du globe, l'influence des plaines, des montagnes, des continents, des mers, de l'exposition, de la culture, des habitations. C'est cette complication de conditions qui fait que la météorologie est peu avancée, bien qu'elle dépende de sciences qui, elles, ont fait de grands progrès, l'astronomie, la physique, la chimie. On peut ainsi diviser l'ensemble de la météorologie : 1° les agents impondérables; 2° les eaux; 3° l'atmosphère; 4° la température. Ce sont là quatre grandes sources d'actions sur les corps vivants qui ne doivent jamais être perdues de vue par le médecin. Car, suivant leurs combinaisons, elles entretiennent la santé, causent des maladies ou en guérissent. Il y a donc un rapport nécessaire entre la météorologie, d'une part, et la pathologie, l'hygiène et la thérapeutique, d'autre part; l'étude de ces rapports constitue la *météorologie médicale*. V. AIR, ATMOSPHÈRE et CLIMAT.

MÉTÉOROLOGIQUE. adj. [*meteorologicus*, all. *meteorologisch*, angl. *meteorological*, it. et esp. *meteorologico*]. Qui concerne les météores et les phénomènes atmosphériques. — *Instruments météorologiques*. Ceux qui sont destinés à faire connaître toutes les variations atmosphériques, notamment celles qui sont relatives à la pesanteur, à l'humidité, à la chaleur, à l'état électrique de l'air : tels sont les *baromètres*, les *thermomètres*, les *hygrometres*, etc. — *Observations météorologiques*. Celles qui ont pour but de rechercher quelles influences les modifications des phénomènes météorologiques peuvent avoir sur l'économie animale, dans l'état de santé ou de maladie.

MÉTHAL. s. m. V. MYRISTIQUE (*Alcool*).

MÉTHANE. s. f. Le formène.

MÉTHÉMÉRINE. s. f. [*methemerina*, de μετὰ, pendant, et ἡμέρα, jour]. Fièvre dont les accès reviennent chaque jour : c'est la *fièvre quotidienne*.

MÉTHÉMOGLOBINE. s. f. Mélange d'albumine, d'hémoglobine et d'hématosine, pris d'abord pour un composé spécial.

MÉTHIONIQUE ou **MÉTATHIONIQUE.** adj. [de θεῖον, soufre]. Corps obtenu en chauffant un mélange d'éther et d'acide sulfurique jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de vapeurs d'alcool, saturant la liqueur par le carbonate de baryte, décomposant par l'acide sulfurique le sel de baryte formé, traitant le liquide acide par l'oxyde de plomb et précipitant le plomb par l'hydrogène sulfuré.

MÉTHODE. s. f. [*methodus*, μέθοδος, de μετὰ, par, et ὁδός, chemin : mot à mot, par le chemin; all. *Methode*, angl. *method*, it. et esp. *metodo*]. Manière de dire ou de faire quelque chose avec un certain ordre et suivant certains principes (V. DOCTRINE); l'ordre que l'on suit dans l'étude ou dans l'enseignement d'une science, selon les règles de la *logique*. — *Méthode objective*, ou *expérimentale*, ou *à posteriori*. Celle dans laquelle les points de départ sont tous donnés par l'expérience. — *Méthode subjective* ou *métaphysique*, ou *à priori*. Celle dans laquelle on prend pour point de départ des propositions purement rationnelles, non déduites de l'expérience. ‖ En un autre sens, *méthode subjective*, celle par laquelle on va du plus composé au plus simple; *méthode objective*, celle par laquelle on va du plus simple au plus composé. = *Méthode*, terme souvent employé pour désigner chacun des procédés de la logique; d'où les expressions *méthode historique*, *méthode comparative*, *méthode synthétique*, *analytique*, etc. = En histoire naturelle, *méthode*, classification naturelle, établie d'après la considération des *caractères naturels*, par opposition à *système* ou classification artificielle. = En médecine, *méthode d'Anel*, *méthode de Hunter*. V. ANÉVRYSME. — *Méthode de douceur*. Ensemble des procédés de réduction des luxations dans lesquels l'adresse et l'habileté du chirurgien sont mises en œuvre, à l'exclusion de la force, pour vaincre le déplacement. Ces procédés varient avec la nature anatomique de la luxation, et exigent une connaissance exacte des variations que celle-ci peut présenter : on peut cependant les ramener à trois catégories, dites de pression, d'impulsion, de dégagement, suivant qu'on presse directement sur l'os déplacé, qu'on refoule une surface osseuse avant de presser sur elle, qu'on dégage un os enclavé ou chevauchant. — *Méthode de force*. Ensemble des manœuvres qui ont pour but la réduction d'une luxation, et qui se composent de l'extension, la contre-extension et la coaptation. — *Méthodes opératoires*. Les diverses manières principales dont une opération peut être pratiquée. Par exemple, l'amputation d'un membre peut être faite circulairement ou à lambeaux; l'opération de la cataracte peut être faite par abaissement ou par extraction; la cystotomie peut être pratiquée par le haut appareil, par le grand appareil, par l'appareil latéral : de là autant de *méthodes* différentes, qui se composent chacune d'un plus ou moins grand nombre de *procédés* ou de manières particulières d'opérer. Ainsi, l'appareil latéral est exécuté suivant les *procédés* de frère Jacques, ou de Cheselden, ou de frère Côme. Du reste, ces deux mots, *méthode* et *procédé*, sont souvent employés l'un pour l'autre : on décore souvent un simple *procédé* du nom de *méthode*. — *Méthode sous-cutanée*. Nom donné aux opérations qui se pratiquent sous la peau, incisions, ponctions, etc., pour extraire des corps étrangers, couper des tendons, des muscles, etc., tout en réduisant la plaie extérieure à une simple piqûre, et mettant les parties profondes à l'abri du contact de l'air.

MÉTHODIQUE. adj. [*methodicus*, all. *methodisch*, angl. *methodical*, it. et esp. *metodico*]. Qui est conforme à la méthode . *traitement méthodique*.

MÉTHODIQUES. s. m. pl. Synonyme de *méthodistes*.

MÉTHODISME. s. m. La doctrine des méthodistes.

MÉTHODISTES. s. m. pl. [all. et angl. *Methodist*, it. et esp. *metodisto*]. Secte de médecins dont la doctrine s'établit après celle des empiriques et des dogmatiques, vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Suivant les *méthodistes*, dont Thémison fut le chef, toute maladie dépendait du resserrement ou du relâchement (du *strictum* ou du *laxum*). A ces deux genres de cause ils en ajoutèrent un troisième, *genre mixte ou composé*, pour les maladies tenant des deux premiers genres. V. DIATRITAIRE.

MÉTHODOLOGIE. s. f. [all. *Methodologie*, angl. *methodology*, it. et esp. *metodologia*]. Exposé des règles qu'on doit suivre dans l'étude d'un art. — *Méthodologie médicale*. Exposé des diverses classifications des maladies qui se sont succédé, règles à suivre pour les étudier ou pour en établir une.

MÉTHOL. s. m. [*huile d'esprit de bois*]. Carbure d'hydrogène retiré de l'esprit de bois distillé avec l'acide sulfurique. Incolore, d'odeur aromatique, plus léger que l'eau; bout à 175°.

MÉTHOMANIE. s. f. [de μέθυ, vin, et *manie*]. Désir irrésistible des boissons fermentées. V. DIPSOMANIE.

MÉTHYLACÉTIQUE. adj. V. MÉTHYLIQUE.

MÉTHYLACÉTONE. s. f. ($C^8H^8O^2$). Produit qu'on obtient en traitant l'éther acétique par le sodium et l'iodure de méthyle, et le produit par une solution bouillante de soude. Liquide, incolore, miscible à l'eau. Bout à 81°.

MÉTHYLAL. s. m. ($C^6H^8O^4$). Produit de décomposition du formal par les alcalis. Liquide clair, transparent, d'odeur acétique ; soluble dans trois parties d'eau , dans l'alcool et l'éther; bout à 42°.

MÉTHYLAMIDE. s. f. V. MÉTHYLAMINE.

MÉTHYLAMINE. s. f. [*amine méthylique*, *azoture de méthyle*]. Groupe de composés représentant de l'ammoniaque (AzH^3) dans laquelle un, deux ou trois équivalents d'hydrogène sont remplacés par un nombre égal d'équivalents de méthyle (C^2H^3). On distingue : 1° La *méthylamine* proprement dite [*protométhylamine*, *méthylamide*, *méthyliaque*, *méthylammoniaque*] ($AzH^2.C^2H^3 = C^2H^5Az$), gaz incolore, d'odeur ammoniacale de poisson gâté, se liquéfiant à quelques degrés au-dessous de zéro, obtenu en faisant passer un courant de gaz ammoniac dans l'iodure de méthyle : sa réaction est fortement alcaline; c'est une base énergique, donnant des sels analogues à ceux que forme l'ammoniaque avec les acides. — 2° La *diméthylamine* [$AzH.(C^2H^3)^2 = C^4H^7Az$], liquide d'odeur ammoniacale , bouillant entre 8° et 9°, à réaction alcaline, obtenu par action de la protométhylamine sur l'iodure de méthyle. — 3° La *triméthylamine* [$Az(C^2H^3)^3 = C^6H^9Az$], liquide incolore, d'odeur de poisson pourri, très alcalin, donnant des sels cristallisables, et obtenu par l'action de la diméthylamine sur l'iodure de méthyle : la triméthylamine se trouve dans la saumure de harengs, dans le seigle ergoté, l'urine de l'homme, la levure de bière, etc.

MÉTHYLAMMONIAQUE. s. f. V. MÉTHYLAMINE.

MÉTHYLAMMONIUM. s. m. [*ammonium méthylé*] [$Az(C^2H^3)^4$]. Ammonium dans lequel quatre équivalents d'hydrogène sont remplacés par quatre équivalents de méthyle. Ce radial n'existe pas à l'état isolé : mais lorsqu'on fait agir la triméthylamine sur l'iodure de méthyle, on obtient un sel blanc, cristallisé, soluble dans l'eau, amer, qui est l'*iodure de méthylammonium* [$Az(C^2H^3)^4.I$], analogue à l'iodure de potassium. Ce sel, traité par l'oxyde d'argent, donne de l'iodure d'argent et de l'*hydrate de méthylammoniaque* [$Az(C^2H^3)^4]O.HO$], base cristallisable analogue à l'hydrate de potasse ($KO.HO$), et donnant des sels cristallisables.

MÉTHYLANILINE. s. f. [*méthylphénylamine*] ($C^{14}H^9Az$). Liquide incolore, bouillant à 192°, d'odeur spéciale, obtenu en faisant agir l'iodure de méthyle sur l'aniline. Elle donne des couleurs violettes quand on la chauffe avec des agents oxydants.

MÉTHYLATE. s. m. Nom générique des combinaisons de l'alcool méthylique avec les bases. Cet alcool, en présence du potassium ou du sodium, dégage de l'hydrogène, et donne du *méthylate de potasse* ($KO.C^2H^3O$) ou *de soude* ($NaO.C^2H^3O$).

MÉTHYLAZOTEUX. adj. — *Éther méthylazoteux* [*azotite de méthyle*] ($AzO^4.C^2H^3$). Liquide jaunâtre, qui se forme en chauffant de l'alcool méthylique, de l'acide azotique et du cuivre, et recevant le produit dans un récipient entouré de glace.

MÉTHYLAZOTIQUE. adj. — *Éther méthylazotique* [*azotate de méthyle*] ($AzO^6.C^2H^3$). Liquide incolore, d'odeur éthérée, bouillant à 60°, obtenu en chauffant de l'alcool méthylique avec du nitre et de l'acide sulfurique.

MÉTHYLBIBORIQUE. adj. — *Éther méthylbiborique* [*borate acide de méthyle*]. Corps qui se forme en chauffant, à parties égales, l'acide borique avec l'alcool méthylique : c'est une masse vitreuse, qui, en présence de l'eau, se dédouble en ses deux composants.

MÉTHYLBROMHYDRIQUE. adj. — *Éther méthylbromhydrique* [*bromure de méthyle*] (C^2H^3Br). Liquide incolore, d'odeur éthérée et alliacée, bouillant à 13°, qui se forme par l'action de l'acide bromhydrique sur l'alcool méthylique.

MÉTHYLCHLORHYDRIQUE. adj. — *Ether méthylchlorhydrique* [*chlorure de méthyle*]. V. MÉTHYLE (*Chlorure de*).

MÉTHYLCINCHONINE. s. f. ($C^{40}H^{24}Az^2O^2.C^2H^3$). Base cristallisée, brune, qu'on obtient, à l'état d'hydrate, en faisant agir l'iodure de méthyle sur la cinchonine, et décomposant par l'oxyde d'argent l'iodure de méthylcinchonine ainsi formé.

MÉTHYLE. s. m. (C^2H^3). Radical monoatomique des composés méthyliques, alcool, éther, etc , qu'on obtient par l'action du zinc sur l'iodure de méthyle, à chaud. Gaz incolore, inodore, brûlant avec une flamme bleuâtre, se liquéfiant à — 16°, peu soluble dans l'eau et dans l'alcool. — *Azotate de méthyle*. V. MÉTHYLAZOTIQUE. — *Azotite de méthyle*. V. MÉTHYLAZOTEUX. — *Azoture de méthyle*. V. MÉTHYLAMINE. — *Borate de méthyle*. V. MÉTHYLBIBORIQUE. — *Bromure de méthyle*. V. MÉTHYLBROMHYDRIQUE. — *Chlorure de méthyle* [*éther méthylchlorhydrique*]. Gaz obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique sur l'alcool méthylique. Il se liquéfie à — 22° ou par une pression de 6 atmosphères, et produit un froid intense lorsqu'il repasse à l'état de gaz à la température ordinaire : on l'emploie comme analgésique local, surtout dans la sciatique (Debove), en le pulvérisant à l'aide d'un siphon sur le trajet du nerf pendant 4 ou 5 secondes (*stypage*), ou en passant sur ce trajet un tampon de coton imbibé de chlorure de méthyle.

Hydrate de méthyle. V. MÉTHYLIQUE (*Alcool*). — *Hydrure de méthyle.* Le formène. — *Iodure de méthyle.* V. MÉTHYLIODHYDRIQUE. — *Oxyde de méthyle.* V. METHYLIQUE (*Éther*). — *Sulfhydrate de méthyle.* V. MÉTHYLMERCAPTAN.

MÉTHYLÈNE. s. m. [de μέθυ, vin, et ὕλη, matière ; all. *Methylen*, angl. *methylen*, it. et esp. *metileno*] $(C^{2}H^{2})$ (Dumas et Péligot). Gaz incolore, neutre, qu'on obtient en faisant passer de l'éther méthylchlorhydrique dans un tube de porcelaine chauffé au rouge : c'est un radical diatomique. — *Bromure de méthylene* $(C^{2}H^{2}.Br^{2})$. Liquide qu'on obtient par l'action du brome sur l'iodure de méthylène. — *Chlorure de méthylene* [*chlorure de méthyle chloré*] $(C^{2}H^{2}.Cl^{2})$. Liquide huileux, bouillant à 40°, d'odeur de chloroforme, obtenu en faisant passer un courant de chlore dans l'iodure de méthylène. — *Iodure de méthylène* $(C^{2}H^{2}.I^{2})$. Liquide jaune, se solidifiant à + 2°, qu'on obtient en chauffant l'iodoforme avec l'acide iodhydrique à 150°.

MÉTHYLGLYCOCOLLE. s. m. La *sarcosine*.

MÉTHYLIODHYDRIQUE. adj. — *Éther méthyliodhydrique* [*iodure de méthyle*] $(C^{2}H^{3}I)$. Liquide incolore, d'odeur éthérée, anesthésique, bouillant à 43°, qui résulte de l'action de l'acide iodhydrique sur l'alcool méthylique.

MÉTHYLIQUE. adj. — *Alcool méthylique* [*alcool tannique, alcool ligneux* ou *de bois, esprit de bois, esprit* ou *hydrate de méthyle, éther pyroligneux* ou *pyroxylique*] $(C^{2}H^{4}O^{2})$. Substance analogue à l'alcool ordinaire, que Taylor a découverte dans les produits de la distillation du bois. C'est un liquide incolore, très fluide, volatil, d'une saveur fraîche et piquante, d'une odeur pénétrante, rappelant à la fois celle de l'alcool et de l'éther acétique ; il bout à 66°, brûle avec une flamme pâle, s'oxyde et donne de l'eau et de l'acide formique en présence de l'éponge de platine. Soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, il dissout un grand nombre de corps : potasse, soude, résines, etc. Avec les acides, il donne des éthers, comme l'alcool ordinaire. — *Éther méthylique* [*oxyde de méthyle*] $(C^{4}H^{6}O^{5})$. Gaz incolore, d'odeur éthérée, anesthésique, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, très inflammable. — *Mercaptan méthylique.* V. MÉTHYLMERCAPTAN.

MÉTHYLMERCAPTAN. s. m. [*sulfhydrate de méthyle, mercaptan méthylique, hydrosulfure de méthyle, méthyle sulfhydrique*] $(C^{2}H^{4}S^{2})$. Corps obtenu en distillant sur l'eau parties égales de méthylsulfate de potasse et de sulfhydrate de potassium. Liquide incolore, d'odeur désagréable, qui bout à 21°.

MÉTHYLIRISINE. s. f. Matière résineuse résultant de l'action de l'éther méthylsulfurique sur la quinoléine. Elle se dissout dans les acides concentrés avec une coloration brune ; dans les acides étendus la solution est incolore, mais devient violette par l'addition d'un alcali. Elle donne des sels incristallisables.

MÉTHYLMORPHINE. s. f. $(C^{34}H^{19}AzO^{6}.C^{2}H^{3})$. Masse amorphe, brune, obtenue en traitant par l'oxyde d'argent humide l'*iodure de méthylmorphine*, qui se forme quand on chauffe la morphine avec l'iodure de méthyle. C'est une base puissante, donnant des sels avec les acides.

MÉTHYLNICOTINE. s. f. $(C^{20}H^{14}Az^{2}.C^{2}H^{3})$. Base qu'on obtient, à l'état d'hydrate, en traitant par l'oxyde d'argent frais l'*iodure de méthylnicotine*, formé lui-même par combinaison directe, à chaud, de l'iodure de méthyle avec la nicotine : la méthylnicotine forme un résidu visqueux, brun, incristallisable, amer, caustique, soluble dans l'eau.

MÉTHYLNITROSALICYLIQUE. adj. — V. METHYLSALICYLIQUE.

MÉTHYLOXAMIDE. s. f. Corps analogue à l'oxamide, qu'on obtient en faisant passer un courant de gaz ammoniac dans l'éther oxalique. La *diméthyloxamide* se prépare en traitant cet éther par la méthylamine : il se forme un magma de fines aiguilles, qui, dissoutes dans l'eau chaude, donnent par le refroidissement de longues aiguilles entrelacées, plus solubles dans l'eau que dans l'alcool.

MÉTHYLQUININE. s. f. $(C^{40}H^{24}Az^{2}O^{4}.C^{2}H^{3})$. Base très puissante qu'on obtient, à l'état d'hydrate, quand on décompose par l'oxyde d'argent l'*iodure de méthylquinine*, obtenu lui-même en traitant par l'iodure de méthyle une solution de quinine dans l'éther.

MÉTHYLSALICYLIQUE. adj. — *Acide méthylsalicylique* [*acide gaulthérique*, *salicylate de méthyle*] $(C^{16}H^{8}O^{6})$. Corps solide, cristallisé en prismes, peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther, qui forme une grande partie de l'huile de gaulthérie ou essence de Wintergreen. Traité par l'acide azotique fumant, il se transforme en *acide méthylnitrosalicylique* ou *méthylspiroïlique*, qui cristallise en fines aiguilles incolores, solubles dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther et sublimables sans décomposition.

MÉTHYLSPIROÏLIQUE. adj. V. MÉTHYLSALICYLIQUE.

MÉTHYLSULFUREUX. adj. — *Acide méthylsulfureux* $[S^{2}O^{6}H(C^{2}H^{3})]$. Liquide épais, incolore, obtenu en chauffant du chloroforme avec un sulfite alcalin, ou le méthylmercaptan avec l'acide azotique.

MÉTHYLSULFURIQUE. adj. — *Acide méthylsulfurique* $[S^{2}O^{8}H(C^{2}H^{3})]$. Corps cristallisé en aiguilles incolores, très altérable, très soluble dans l'eau, moins dans l'alcool : on l'obtient en mélangeant de l'alcool méthylique avec de l'acide sulfurique.

MÉTHYSTICINE. s. f. [*kawaïne*]. Substance cristalline quaternaire de la racine du *Piper methysticum* (V. KAWA). Aiguilles blanches, inodores, insipides, insolubles dans l'eau, fusibles à 130°. L'acide azotique la colore en jaune, l'acide sulfurique en violet.

MÉTIS. adj. et s. m. [de l'espagnol *mestizo*, du latin *mixtus*, mélangé ; all. *Mestize*, angl. *mongrel*, it. *metiecio*]. Être engendré par deux êtres d'espèce différente. Les uns n'emploient ce mot qu'en parlant des animaux. Les autres l'appliquent indistinctement aux produits du croisement de deux espèces animales différentes, et au produit de deux races humaines différentes, considérées comme variétés d'une même espèce (espèce humaine) et non comme espèces d'un même genre (genre humain). V. CROISEMENT et HYBRIDE.

MÉTISSAGE. s. m. [all. *Kreuzung*, angl. *crossing*, it. *incrociamento*]. Action de croiser une race animale avec une autre, pour améliorer celle qui a moins de valeur. L'expression de *métissage* désigne les croisements pratiqués dans l'espèce ovine : pour les autres cas, on emploie de préférence le mot *croisement*. Le métissage se fait : 1° par l'introduction de mâles étrangers et la suppression immédiate des mâles indigènes et métis, jusqu'à ce que les caractères de la race importée aient passé dans la race locale ; 2° par progression, en employant concurremment le mâle étranger, les femelles étrangères et indigènes, supprimant les métis mâles, et successivement les bêtes indigènes, jusqu'à ce que la substitution du sang soit complète. On peut obtenir, dès la deuxième ou troisième génération, des animaux améliorés par rapport à la laine, au volume, à la conformation, etc. ; mais alors la race n'a pas toujours l'aptitude à s'entretenir par elle-même : il faut renouveler les croisements à l'aide des mâles. V. VARIABILITÉ.

MÉTOPAGE. s. m. [de μέτωπον, front, et παγεὶς, réuni] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre composé de deux individus à ombilics distincts, qui ont leurs têtes réunies supérieurement front à front.

MÉTOPOSCOPIE. s. f. [*metoposcopia*, de μέτωπον, front, et σκοπεῖν, regarder ; all. *Metoposkopie*, *Physionomik*, angl. *metoposcopy*, it. et esp. *metoposcopia*]. Art de connaître le tempérament et le caractère d'une personne par l'inspection de son front.

MÉTOPIQUE. adj. [de μέτωπον, front]. Qui concerne le front. — *Point métopique*. Celui qui occupe le milieu entre les deux bosses frontales. — *Suture métopique*. Soudure des deux pièces qui, chez le fœtus, forment l'os frontal.

MÉTRALGIE. s. f. [*metralgia*, de μήτρα, matrice, et ἄλγος, douleur; all. *Gebärmutterschmerz*, angl. *metralgy*, it. et esp. *metralgia*]. Douleur non inflammatoire qui a son siége dans la matrice.

MÉTRATOME. s. m. [de μήτρα, matrice, et τομὴ, section] (Liégeard, 1837). Instrument en forme de faucille demi-circulaire, fixée sur un long manche, pour pratiquer l'amputation du col utérin sans abaisser préalablement la matrice.

MÉTREMPHRAXIS. s. f. [de μήτρα, matrice, et ἐμφράσσω, j'obstrue; all. *Uterusinfarkt*, angl. *metremphraxis*, it. *metemfrassia*, esp. *metenfrasis*]. Obstruction de la matrice. || Nom sous lequel quelques auteurs ont confondu la métrite chronique, le squirrhe et diverses lésions de l'utérus.

MÉTRENCHYTE. s. f. [*metrenchytes*, de μήτρα, matrice, ἐν, dans, et χύω, je verse; all. *Gebärmutterspritze*, angl. *metrenchyta*, esp. *metrenquites*]. Seringue avec laquelle on fait des injections dans la matrice.

MÉTRHÉMORROÏDES. s. f. pl. [de μητρα, matrice, et αἱμοῤῥοΐδες, hémorroïdes]. Hémorroïdes utérines, veines variqueuses développées dans la muqueuse du col de la matrice.

MÉTRIOPATHIE. s. f. [*metriopatha*, de μέτριος, modéré, et πάθος, passion, affection]. État d'un individu qui n'a que des passions modérées.

MÉTRITE. s. f. [*metritis*, de μήτρα, matrice; all. *Gebärmutterentzündung*, angl. *metritis*, it. *metrite*, esp. *metritis*]. Inflammation de la matrice. L'inflammation de la matrice se présente à l'état aigu ou chronique, d'où la division en *métrite aiguë* et *métrite chronique*. — A. *Métrite aiguë*. L'inflammation aiguë peut porter isolément sur la membrane muqueuse qui tapisse la cavité interne ou sur le tissu musculaire qui constitue le corps de l'utérus, d'où la division adoptée par les auteurs de *métrite muqueuse aiguë*, *endométrite*, ou *métrite muqueuse*, et de *métrite parenchymateuse aiguë*. Les causes les plus fréquentes de la métrite aiguë sont : la suppression des menstrues, sous l'influence d'un refroidissement, l'introductiou d'instruments dans la cavité utérine, en vue de produire l'avortement, les excès de coït, principalement pendant l'époque menstruelle, la contagion blennorrhagique, l'introduction de pessaires intra-utérins ou de liquides caustiques. Parmi les causes qui peuvent encore déterminer la métrite aiguë, nous devons citer l'accouchement. La maladie décrite alors sous le nom de *métrite puerpérale* revêt des caractères spéciaux (V. FIÈVRE *puerpérale*). Dans la métrite aiguë, l'utérus est augmenté de volume, il est rouge, tuméfié par suite de l'augmentation de vascularisation. La muqueuse est boursouflée, rouge, présente de petits ecchymoses au-dessous de l'épithélium; parfois cet épithélium se détache par places et donne lieu à des ulcérations. La métrite est caractérisée au début par du malaise, des frissons, quelquefois par des vomissements. La région hypogastrique est douloureuse. La pression y détermine une douleur vive, le toucher démontre une sensibilité exagérée de l'utérus, et le moindre mouvement imprimé au col avec le doigt arrache des plaintes à la malade. Très souvent il existe une métrorragie, d'où le nom de *métrite hémorragique* que l'on donne quelquefois à la métrite muqueuse aiguë. La métrite aiguë doit être distinguée des phlegmasies péri-utérines et de l'hématocèle. Les dernières maladies se reconnaissent par le toucher qui permet de constater une tumeur située au voisinage de l'utérus et l'entourant plus ou moins complètement. La métrite aiguë réclame un traitement antiphlogistique très actif, surtout local : sangsues sur le col ou à l'hypogastre, ventouses scarifiées, cataplasmes sur l'abdomen, injections émollientes tièdes, lavements laudanisés. En même temps on prescrit le repos le plus complet. — B. *Métrite chronique*. Lorsque l'inflammation aiguë de l'utérus perd ses caractères d'intensité et dure depuis un certain temps, la maladie prend alors le nom de métrite chronique. Souvent l'inflammation chronique débute d'emblée. Dans la métrite chronique, l'inflammation du parenchyme s'accompagne de lésions du côté de la muqueuse. Du côté du parenchyme on observe des lésions variables suivant que la maladie a duré plus ou moins longtemps : d'abord le tissu est rouge, congestionné (période de ramollissement ou d'infiltration), plus tard il s'épaissit, prend une certaine dureté et devient plus pâle (période d'épaississement ou d'induration). Du côté de la muqueuse, on observe des fongosités et quelquefois même de petits polypes muqueux. La métrite chronique se reconnaît à l'existence d'une légère douleur ou d'une sensation de pesanteur à l'hypogastre ou au périnée. La douleur s'exagère pendant le coït, la marche, les voyages en voiture et surtout au moment des règles. La pression sur le col, lorsqu'on pratique le toucher, révèle une augmentation de volume de cet organe et produit de la douleur. Le spéculum permet de constater le plus souvent une ulcération du col, mais cette lésion manque dans un assez grand nombre de cas. La métrite chronique doit être distinguée de la grossesse au début, avec laquelle on l'a confondue très souvent, et surtout de l'épithéliome : le diagnostic différentiel de ces deux maladies offre parfois des difficultés considérables. La métrite chronique réclame un traitement qui varie suivant l'époque de la maladie. A la période congestive, on se trouvera bien de quelques émissions sanguines locales : sangsues ou scarifications sur le col; on prescrira un cataplasme sur le ventre et des lavements laudanisés; plus tard, lorsque le tissu tend à s'indurer, il faut en réveiller la vitalité au moyen de caustiques légers, tels que : nitrate d'argent, teinture d'iode, fer rouge, appliqués sur la surface du col. Dans ces derniers temps, on a pratiqué avec succès l'ignipuncture du col au moyen d'un fil de platine rougi par l'électricité ou du thermocautère. Lorsqu'il existe des lésions de la muqueuse intra-utérine, il convient d'agir sur elles au moyen de caustiques divers, teinture d'iode, acide nitrique, etc. Il ne faut pas non plus négliger de relever l'état général de la malade par des préparations toniques. Dans la métrite chronique arrivée à sa seconde période les eaux ferrugineuses et chlorurées sont très utiles. Il en est de même de l'hydrothérapie.

MÉTROCAMPSIE. s. f. [*metrocampsis*, de μήτρα, matrice, et κάμψις, flexion; it. et esp. *metrocampsia*]. Inflexion de la matrice. V. DÉVIATION.

MÉTROCÈLE. s. f. [*metrocele*, de μήτρα, matrice, et κήλη, hernie; *Gebärmutterbruch*, angl. *metrocele*, it. et esp. *metrocele*]. Synonyme d'*hystérocèle*.

MÉTROCÉLIDE. s. f. [de μήτρα, matrice, et κηλῖς, tache]. Synonyme ancien de *nævus maternus*.

MÉTRODYNAMOMÈTRE. s. m. V. HYSTÉRODYNAMOMÈTRE.

MÉTRODYNIE. s. f. [*metrodynia*, de μήτρα, matrice, et ὀδύνη, douleur; it. et esp. *metrodinia*]. Douleur dans la matrice.

MÉTROLOXIE. s. f. [*metroloxia*, de μήτρα, matrice, et λοξὸς, oblique; it. *metrolossia*, esp. *metroloxia*]. Obliquité de la matrice. V. HYSTÉROLOXIE.

MÉTROLYMPHANGITE. s. f. [de μήτρα, matrice, *lymphatique*, et ἀγγεῖον, vaisseau]. Inflammation des vaisseaux lymphatiques de l'utérus. V. PUERPERAL.

MÉTROMANIE. s. f. [*metromania*, de μήτρα, matrice, et μανία, folie, fureur ; all. *Mutterwuth*, angl., it. et esp. *metromania*]. Synonyme de *nymphomanie*.

MÉTRONOME. s. m. [de μέτρον, mesure musicale, et νόμος, règle]. Instrument propre à mesurer le temps musical, par le bruit sensible à l'oreille que produit chaque vibration du balancier.

MÉTROPATHIE. s. f. [de μήτρα, matrice, et πάθος, maladie]. Maladie de l'utérus en général (Beau).

MÉTROPÉRITONITE. s. f. [*metroperitonitis*, all. *Metroperitonitis, Bauchfellentzündung*, angl. *metroperitonitis*, it. *metroperitonite*]. Inflammation de l'utérus et du péritoine. V. PUERPERAL.

MÉTROPHLÉBITE. s. f. [*metrophlebitis*]. Inflammation des veines utérines. V. PUERPERAL.

MÉTROPHORE. s. m. [de μήτρα, matrice, et φέρειν, porter]. Synonyme inusité de *gynophore*.

MÉTROPOLYPE. s. m. [de μήτρα, matrice, et *polype*; all. *Gebärmutterpolyp*, it. et esp. *metropolipo*]. Polype de la matrice.

MÉTROPTOSE. s. f. [*metroptosis*, de μήτρα, matrice, et πτῶσις, chute ; all. *Gebärmuttervorfall*, angl. *metroptosis*, it. *metroptosi*, esp. *metroptosis*]. Chute de la matrice. V. PROLAPSUS.

MÉTRORRAGIE. s. f. [*metrorrhagia*, de μήτρα, matrice, et ῥήγνυμι, je sors avec violence ; all. *Gebarmutterblutfluss*, angl. *metrorrhage*, it. et esp. *metrorragia*]. Hémorragie provenant de l'utérus. Lorsque l'époque menstruelle s'accompagne d'un écoulement de sang exagéré, on dit qu'il y a *ménorragie* (V. ce mot). On a divisé la métrorragie en *essentielle* et *symptomatique*. Elle est essentielle lorsqu'elle ne s'accompagne pas de lésions de la matrice : cette forme est très rare. Les métrorragies symptomatiques d'une lésion utérine sont de beaucoup les plus fréquentes. Parmi les maladies qui donnent le plus souvent lieu à un écoulement de sang venant de l'utérus nous citerons : le cancer, les fibromes, qu'ils soient interstitiels ou pédiculés (polypes), la métrite, les inflammations des organes voisins de la matrice : ovarite, salpingite, phlegmasies peri-utérines ; les déplacements utérins, l'hématocèle péri-utérine ; citons enfin la grossesse. La métrorragie doit être distinguée des hémorragies qui proviennent du vagin, de la vulve, ou de la vessie. Le traitement consiste avant tout dans le repos au lit ; si l'hémorragie est abondante il faut pratiquer le tamponnement du vagin ; si l'écoulement est moindre, on prescrira l'ergot de seigle sous forme de poudre ou en injections hypodermiques, les irrigations froides assez longtemps continuées afin d'éviter la réaction qui se produit lorsque le froid est appliqué pendant un temps trop court. On a employé aussi avec succès les injections chaudes à 40° ou 45°. Enfin dans certains cas il peut être utile d'agir directement sur la muqueuse interne au moyen de caustiques ou d'injections intra-utérines.

MÉTRORRHÉE. s. f. [de μήτρα, matrice, et ῥεῖν, couler]. Écoulement de liquide amniotique qui a lieu chez certaines femmes enceintes par une ou plusieurs perforations accidentelles de l'amnios (Jugleby, P. Dubois, Danyau). V. HYDROMETRE.

MÉTRORRHEXIE. s. f. [*metrorrhexis*, de μήτρα, matrice, et ῥῆξις, déchirure ; it. *metroressia*, esp. *metrorrexia*]. Rupture de la matrice. V. RUPTURE.

MÉTROSCOPE. s. m. [de μήτρα, matrice, et σκοπεῖν, examiner ; all. *Metroskop*, angl. *metroscope*, it. *metroscopio*, esp. *metroscopo*] (Nauche). Instrument qui, introduit par une de ses extrémités dans le vagin et appliqué contre le col de l'utérus, fait entendre les battements et sentir les mouvements du fœtus à une époque de la grossesse où ces bruits ne peuvent encore être perçus à travers les parois abdominales.

MÉTROTOMIE. s. f. [*metrotomia*, de μήτρα, matrice, et τομή, section ; all. *Gebärmutterschnitt, Kaiserschnitt*, angl. *metrotomy*, it. et esp. *metrotomia*]. V. HYSTEROTOMIE.

MÉTROXYLE, MÉTROXYLON. s. m. Nom inusité du genre *Sagus*. V. SAGOU.

MEULE. s. f. [all. *Schober*, angl. *cook of hay, stack of straw*, it. *mucchio, catasta*]. Amas de blé, de fourrage ou de paille, établi dans les prairies ou dans les champs au voisinage de la ferme, pour la conservation de ces produits. Le foin ne se conserve pas moins dans les meules bien faites que dans les fenils, et n'y prend pas de mauvaise odeur. = En zoologie, *meule*. V. CORNE *de cerf*.

MEULIÈRE. s. f. V. MOLAIRE.

MEUM. s. m. [all. *Mutterwurz, Bärwurz*, angl. *spignel*, it. *finochiello*, esp. *meyon* ou *meo*]. V. ÆTHUSE.

MEURTRE. s m. [*interfectio, homicidium*, φόνος, all. *Mord*, angl. *murder*, it. *omicidio*, esp. *homicidio*]. Homicide *volontaire*. V. CRIMINALITÉ, HOMICIDE et SUICIDE.

MEURTRISSURE. s. f. [*sugillatio*, θλάσις, all. *Quetschung*, angl. *bruise*, it. *contusione*, esp. *magulladura*]. Synonyme d'*excoriation*.

MÉZÉRÉINE. s. f. [esp. *mezereina*]. Principe actif du *mézéréon*. Non volatil et neutre.

MÉZÉRÉON. s. m. [*bois-gentil, lauréole femelle*]. Arbrisseau du genre *Daphne* (*Daphne mezereum*, L.) dont l'écorce peut remplacer l'écorce du garou comme épispastique.

MIASMATIQUE. adj. [all. *miasmatisch*, angl. *miasmatic, miasmatical*, it. et esp. *miasmatico*]. Qui est de la nature des miasmes, qui les produit ou qui est produit par eux.

MIASME. s. m. [*miasma*, μίασμα, de μιαίνειν, souiller ; all. *Ansteckungsstoff, Sumpfluft*, angl. *miasm*, it. et esp. *miasma*]. Agent qui, bien qu'inappréciable le plus souvent par les procédés de la physique ou de la chimie, se répand dans l'air, adhère à certains corps avec plus ou moins de ténacité, et exerce sur l'économie animale une influence plus ou moins pernicieuse. Les miasmes sont constitués par les particules de *substances organiques* à divers états d'altération, provenant de tissus animaux en voie de décomposition, des produits volatils de l'exhalation pulmonaire ou cutanée, de matières virulentes, etc. C'est ce qu'on nomme aussi les *émanations miasmatiques*. La présence des substances organiques dans l'air a été expérimentalement démontrée par Boussingault, en analysant l'air pris au-dessus des marécages de l'Amérique. Ces matières n'existent pas dans l'air même, mais dans la vapeur d'eau qui y est en suspension, et qui les supporte elles-mêmes. La présence des matières organiques dans l'air n'est pas facile à constater ; on n'a pu jusqu'à présent en doser la quantité ; mais il est certain que les miasmes qui parcourent de grandes distances, entraînés par les courants atmosphériques, ne sont que des substances animales ou végétales, décomposées plus ou moins et emmenées avec l'eau qu'a volatilisée la chaleur solaire. Aussi les temps chauds et humides sont-ils les plus favorables à cette présence des substances organiques dans l'air, et alors elle est souvent appréciable à nos organes des sens : en effet, au milieu des chaleurs de l'été, on est frappé de cette odeur nauséeuse spéciale qui s'élève dans les villes et dans les marais, quand, après une longue sécheresse, une pluie orageuse peu abondante survient ; mais le plus souvent la présence des miasmes dans l'air ne se révèle par aucune odeur spéciale. Si les miasmes n'ont pu jusqu'ici être dosés ni analysés par la chimie. Pasteur a montré qu'ils renferment de nombreux organismes vivants, algues, vibrions, bactéries : l'influence morbide des miasmes, qui se manifeste par l'apparition de l'*infection* et des maladies infectieuses, s'explique dès lors aussi rationnellement que toutes les autres maladies septiques résultant de l'altération qualitative de l'air. — *Miasmes marécageux, maremmatiques, paludéens.* Ceux qui sont produits par les marais. — *Miasmes nosocomiaux.* Ceux qui se produisent dans les salles d'hôpitaux et autres lieux où sont accumulés des hommes et des animaux. — *Miasmes telluriques* ou *terrestres.* Ceux qui s'élèvent des terres humectées ou remuées.

MICA. s. m. Groupe de minéraux, qui sont des silicates d'alumine, de potasse, de fer et de magnésie, remarquables en ce qu'ils sont divisibles presque à l'infini en feuillets ou paillettes minces, hexagones, élastiques, à surface brillante, blanche, verdâtre, jaune ou irisée. On les employait autrefois pour recouvrir les objets sous le microscope; mais les lamelles minces de verre qu'on obtient aujourd'hui sont préférables.

MICACÉ, ÉE. adj. Qui a l'aspect du mica.

MICROBE. s. m. Mot proposé par Sédillot pour désigner les organismes inférieurs qui existent, à l'état de germes ou à l'état adulte, dans l'air, dans l'eau, sur les corps qui nous entourent, et qui produisent, ainsi que Pasteur l'a démontré, un grand nombre, sinon la totalité, des maladies infectieuses et virulentes de l'homme et des animaux. Les termes de *microbe* et de *bactérie* n'ont pas tout à fait la même signification, malgré la synonymie généralement usitée entre eux. Le premier s'applique à tous les organismes microscopiques, à quelque règne qu'ils appartiennent, et comprend non seulement des végétaux, comme les levures, les moisissures, etc., mais encore des animalcules, tels que les coccidies des néoformations épithéliales et les hématozoaires de l'impaludisme. Les bactéries, au contraire, sont toujours des végétaux, que leur organisation et leur rôle pathogénique suffisent à distinguer des autres êtres inférieurs.

MICROBIOLOGIE. s. f. Étude des êtres microscopiques.

MICROCÉPHALIE. s. f. [*microcephalia*, de μιϰρὸς, petit, et ϰεφαλὴ, tête; all. *Schwachkäpfigkeit*, angl. *microcephaly*, it. et esp. *microcefalia*]. Petitesse de la tête, et spécialement, défaut de développement de l'encéphale. || Nom donné à l'*idiotisme* par quelques auteurs, les idiots ayant généralement la tête très petite. — Au point de vue anatomique, la microcéphalie commence quand l'encéphale pèse 1050 grammes chez l'homme, 907 grammes chez la femme pubère (Broca). On a vu ce poids descendre à moins de 600 grammes (Tiedmann). V. Dégradation et Mégalocéphalie.

MICROCHIMIE. s. f. [de μιϰρὸς, petit, et *chimie; analyse microchimique*]. Emploi du microscope à l'effet de constater les caractères des *principes immédiats* qu'on ne peut obtenir qu'en petite quantité, ou dont les cristaux sont trop petits pour être vus à l'œil nu. Ce n'est pas une science particulière, mais seulement un procédé, aussi utile dans l'*analyse chimique* des corps bruts que dans l'*analyse anatomique* des êtres organisés, et destiné à nous en faire connaître la constitution.

MICROCIDINE. s. f. Poudre blanche, inodore, insipide, soluble dans 3 parties d'eau, obtenue en faisant chauffer le naphtol β au contact de la soude. C'est un antiseptique puissant très peu toxique, non caustique. On l'emploie en solution à 3 ou 5 p. 1000 pour le lavage des plaies (Berlioz), à 4 p. 1000 pour les injections avant et après l'accouchement (Tarnier). Des expériences comparatives faites avec l'acide phénique, le sulfate de cuivre, le sublimé et la microcidine, montrent que cette dernière doit être préférée pour l'usage obstétrical.

MICROCOQUE. s. m. Nom commun aux bactéries dont la forme est plus ou moins régulièrement arrondie. Les microcoques sont des cellules ordinairement sphériques, parfois ovoïdes ou elliptiques, de dimensions extrêmement faibles (1 μ de diamètre au plus), distinctes des granulations protéiques et graisseuses de l'organisme par leur résistance à l'action de l'acide acétique et de l'éther, ainsi que par la coloration que leur donnent les couleurs d'aniline et qui est plus persistante sur eux que sur les éléments voisins. Ils ont une grande tendance à se grouper : on les nomme *ascocoques* quand la colonie représente une sorte d'outre enfermée dans une enveloppe gélatineuse, *diplocoques* quand ils s'unissent deux à deux, *streptocoques* ou *staphylocoques* quand ils sont disposés en chaînettes ou en grappes. Ce sont les moins mobiles des bactéries : cependant, en plus du mouvement brownien, ils présentent souvent une sorte de trépidation lente, ne dépassant pas les limites d'une oscillation sur place. Les microcoques sont les agents d'un grand nombre d'états infectieux, pneumonie, suppuration, septicémie, etc. (V. Pneumocoque, Staphylocoque, Streptocoque).

MICROCYTHÉMIE. s. f. [de μιϰρὸς, petit, ϰύτος, cellule, et αἷμα, sang]. Présence, dans le sang, de globules plus petits qu'à l'état normal (Masius).

MICROGLOSSIE. s. f. [de μιϰρὸς, petit, et γλῶσσα, langue]. Petitesse de la langue ; état opposé à la *macroglossie*.

MICROGRAPHIE. s. f. [*micrographia*, de μιϰρὸς, petit, et γράφειν, décrire ; all. *Mikrographie*, angl. *micrography*, it. et esp. *micrografia*]. Description des corps qui ne se voient qu'à l'aide du microscope. || Synonymie de *microscopie*.

MICROLOGUE. s. m. V. Micrographe.

MICROMÈRE. s. m. [de μιϰρὸς, petit, et μέρος, partie]. Élément anatomique (Verneuil).

MICROMÉROLOGIE. s. f. [*micromère*, et λόγος, traité]. Traité des éléments anatomiques (Verneuil).

MICROMÈTRE. s. m. [de μιϰρὸς, petit, et μετρεῖν, mesurer; all. *Mikrometer*, angl. *micrometer*, it. et esp. *micrometro*]. Instrument destiné à mesurer les objets de petite dimension ou le *grossissement* fourni par les microscopes. Tout microscope doit être accompagné de deux micromètres. 1° le *micromètre objectif* formé d'une série de petites lignes parallèles très ténues, tracées sur une plaque de verre, à des intervalles égaux, par une pointe de diamant; 2° le *micromètre oculaire* ou *oculaire micromètre*, qui sert à prendre le diamètre réel des objets, une fois le pouvoir amplifiant de chaque objectif connu. Les deux, employés ensemble, servent à déterminer le pouvoir amplifiant du microscope avec chaque objectif.

MICROMÉTRIE. s. f. Emploi des micromètres.

MICROMÉTRIQUE. adj. [all. *mikrometrisch*, angl. *micrometric*, it. et esp. *micrometrico*]. Qui a rapport au micromètre. — *Mesure micrométrique.* Celle des objets visibles seulement à l'aide du microscope et prise à l'aide du micromètre. — *Vis micrométrique.* Celle dont les tours sont extrêmement fins et rapprochés de manière à n'avancer que par fraction de millimètre à chaque tour. V. Microscope.

MICROPHONE ou **MICROPHONIUM.** s. m. [de μιϰρὸς, petit, et φωνὴ, voix] (Wheatstone). Instrument qui rend perceptibles les sons les plus faibles des corps sonores avec lesquels il est en contact.

MICROPHONIE. s. f. [de μιϰρὸς, petit, et φωνὴ, voix]. Affaiblissement de la voix.

MICROPHTALME. adj. et s. [de μιϰρὸς, petit, et ὀφθαλμὸς, œil]. Qui est atteint de microphtalmie.

MICROPHTALMIE. s. f. La petitesse de l'œil.

MICROPHYTE. s. f. [de μικρὸς, petit, et φυτὸν, végétal]. Végétal microscopique.

MICROPHYTIQUE. adj. Qui concerne les microphytes.

MICROPSIE. s. f. [de μικρὸς, petit, et ὄψις, vue]. Altération de la vue dans laquelle on voit les objets plus petits qu'ils ne sont.

MICROPYLAIRE. adj. Qui concerne le micropyle.

MICROPYLE. s. m. [*micropylum*, de μικρὸς, petit, et πύλη, porte, ouverture ; all. *Keimloch*, angl. *micropyle*, esp. *micropilo*]. Ouverture que présente le sommet du nucelle, et qui est formée par l'*endostome* et l'*exostome* se correspondant en ce point. = Nom donné par Keber à un très fin canal en forme d'entonnoir ou de sablier, qui, dans l'ovule des animaux, traverse de part en part la membrane vitelline, et par lequel pénètrent les spermatozoïdes pour arriver au contact du vitellus, où ils se liquéfient.

MICRORCHIDIE. s. f. Petitesse des testicules, par arrêt de développement. Elle est assez souvent en corrélation avec certaines formes de débilité intellectuelle, de dégradation. Elle s'accompagne souvent de microcaulie, de stérilité, mais non toujours d'impuissance, et parfois de perversion de l'instinct génésique.

MICRORCHIDE. adj. et s. [μίκρορχις, de μικρὸς, petit, et ὄρχις, testicule]. Qui a les testicules petits.

MICROSCOPE. s. m. [*conspicilium*, *microscopium*, de μικρὸς, petit, et σκοπεῖν, considérer ; all. *Mikroskop*, angl. *microscope*, it. et esp. *microscopio*]. D'une manière générale, tout instrument qui, interposé entre l'œil et les objets rapprochés, a la propriété de les faire paraître plus gros qu'ils ne sont, c'est-à-dire d'en faire peindre sur la rétine une image qui, reportée sur un plan tel que nous en avons la perception, couvre une surface plus considérable que celle qui est recouverte par l'objet lui-même. Cet accroissement des dimensions de l'objet s'appelle le *pouvoir amplifiant*, *grossissant*, ou, simplement, le *grossissement du microscope*. Il peut aller depuis une fraction insignifiante jusqu'à 2000 et 3000 fois, quoique ces grossissements soient peu utilisés. On divise les microscopes en *simples* ou *loupes* (V. ce mot), qui ne renversent pas l'image des objets, et en *composés*, ou *microscopes proprement dits*, qui renversent l'image. Les uns et les autres peuvent être disposés mécaniquement, soit pour l'*observation* d'un objet préparé d'avance sur lequel il est impossible d'opérer autrement que par les réactifs chimiques, soit pour la *dissection*. Il existe de nombreuses formes de microscope : microscopes composés à prismes redresseurs pour les dissections sous de forts grossissements, — microscopes dans lesquels l'objectif est situé sous l'objet pour les études de chimie, — microscopes à la main pour les démonstrations dans les cours, — microscopes compacts de forme réduite pour les naturalistes voyageurs, — modèles spéciaux pour les études de minéralogie, etc. — Le *microscope à observation* est composé essentiellement de deux parties : la *partie optique* et la *partie mécanique*. La première est fondamentale, invariable dans sa construction au point de vue théorique ; c'est de sa perfection que résulte la bonté du microscope. La *partie mécanique*, quoique secondaire, pouvant varier à l'infini, doit pourtant remplir un certain nombre de conditions de solidité et de précision qui facilitent beaucoup l'observation. La figure 287 représente une des formes les plus généralement employées. Elle se compose d'un pied assez lourd, sur lequel est fixée une colonne portant une articulation faisant corps avec la platine ou table porte-objet. Elle est percée d'un trou qui laisse passer la lumière réfléchie par le miroir, et frappant sur l'objet qu'on pose sur la platine ; à cette platine est annexée une colonne verticale pourvue d'une *vis micrometrique* destinée à élever et à abaisser la branche horizontale de la colonne qui porte le *corps*, afin de rapprocher ou d'éloigner celui-ci de l'objet. Le corps du microscope est un tube de cuivre noirci en dedans qui porte en bas l'*objectif* et à l'autre extrémité l'*oculaire*. Il glisse à frottement dans un tube, et quelquefois, comme dans la figure 287, est mû par une crémaillère. La *partie optique* du microscope (fig. 288) se compose de deux appareils distincts 1° l'*objectif* (*x*) qui est tourné du côté de l'objet ; 2° l'*oculaire* (*b*) contre lequel est appliqué l'œil de l'observateur. L'*objectif* est composé d'une seule lentille pour les faibles grossissements, et de deux ou trois, pour les grossissements supérieurs. On l'appelle alors quelquefois indifféremment *jeu de lentilles* ou *objectif*. Chaque lentille de l'objectif est achromatique, et, pour cela, formée de deux verres différents collés ensemble à l'aide de térébenthine sèche. L'un est plano-concave et de flint-glass ; l'autre, biconvexe et de crown-glass, à moitié enfoncé dans la concavité de l'autre. Il en résulte une lentille plano-convexe dont la face plane doit être tournée vers l'objet. Dans les objectifs forts, la première est simple et a presque la forme d'une demi-sphère suivant une formule qu'on doit à Amici, ainsi que l'idée de faire immerger la lentille frontale dans une goutte de liquide réfringent, eau, huile, glycérine, etc., placée sur la lamelle mince recouvrant l'objet, pour atténuer les effets d'aberration produits par les réfractions dans l'air. Chacune des lentilles est portée par une monture séparée qui, dans les objectifs composés, doit rester vissée d'une façon immuable avec les deux autres. L'*oculaire* est composé de deux lentilles simples plano-convexes, à convexité tournée vers l'objectif, et plus ou moins écartées l'une de l'autre. La lentille inférieure la plus éloignée de l'œil reçoit le nom de *verre de champ* (*c*, *c*). La lentille supérieure la plus rapprochée de l'œil reçoit le nom de *verre oculaire* ou *supérieur*,

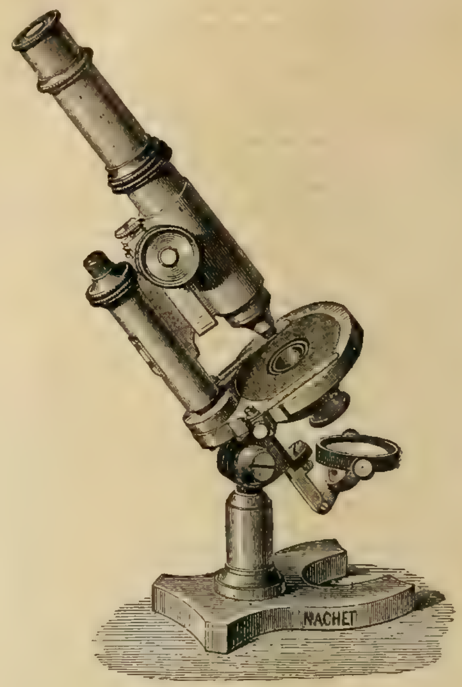

Fig. 287.

ou encore de *verre de l'œil* (*b*) ou de *loupe de l'oculaire*. Chacune d'elles a une monture séparée, formée d'un anneau de laiton noirci. Un diaphragme (fig. 288, *di*) arrête les rayons les plus divergents, et restreint ainsi le champ du microscope à la portion de lumière qui est dépourvue d'aberration de sphéricité. L'objectif est vissé sur une pièce conique, appelée le *cône*, fixée elle-même à l'extrémité inférieure du *corps du microscope*. L'objectif se dévisse facilement du cône avec les doigts, afin de pouvoir être remplacé à volonté par un autre. L'oculaire entre exactement dans l'extrémité supérieure du corps du microscope (fig. 288, *cb*), mais sans frottement, de manière à pouvoir être remplacé par un autre avec facilité. Un objet, assez petit pour être examiné, étant placé au-dessous de l'objectif (*x*), la lumière réfléchie par les nuages est dirigée sur lui *de bas en haut* à l'aide d'un miroir concave (*m*). Ce faisceau de lumière traverse l'objet. Si l'objet (*ll*) était au foyer même, les rayons, après avoir traversé l'objectif (*x*), sortiraient parallèlement ou ils divergeraient s'il était entre l'objectif et le foyer, et l'image serait indéfinie. Il est par conséquent placé un peu au delà du foyer. Alors les rayons lumineux qui le traversent sont rendus convergents par les lentilles de l'objectif (*x*), et s'entre-croisent presque immédiatement au-dessus de lui, de manière que ceux de droite passent à gauche, et réciproquement (de *ll* en II). En recevant sur un verre dépoli le faisceau lumineux au-dessus du croisement des rayons, on a une image renversée (II) de l'objet (*ll*), et d'autant plus grande qu'on la reçoit plus loin au-dessus de l'objectif. Tous les mouvements qu'on fait exécuter dans une direction donnée à l'image vue dans le microscope ne sont par conséquent obtenus que par un mouvement en sens inverse de celui qu'exécute l'objet lui-même, ce qui offre du reste peu d'inconvénients, car on en prend vite l'habitude. Un objet ainsi examiné n'est aperçu que parce que la lumière qui passe autour de lui, n'étant arrêtée par rien, vient impressionner vivement la rétine, qui, de lui, ne reçoit que son ombre, ou mieux les rayons moins nombreux qu'il a laissé passer ; si le corps est opaque, on ne distingue que les bords, et sa masse se peint en noir; s'il est transparent, on voit dans son intérieur toutes les parties qui ont une densité et un pouvoir réfringent autres que ceux de la masse. V. CHAMBRE *claire*, MICROMÈTRE, MOUCHE *volante*, PORTE-OBJET et TEST-OBJET. — *Microscope solaire*. Instrument destiné à recevoir sur un écran, dans une chambre obscure, l'image agrandie d'un objet placé dans cette chambre. L'objet est éclairé par les rayons solaires, qu'un miroir plan, placé en dehors de la chambre, réfléchit sur deux lentilles, lesquelles les concentrent sur l'objet ; les rayons émanés de celui-ci rencontrent une lentille convergente, sont réfractés par elle, et forment sur l'écran une image agrandie et renversée de l'objet; celui-ci devra donc être renversé si l'on veut en avoir une image droite.

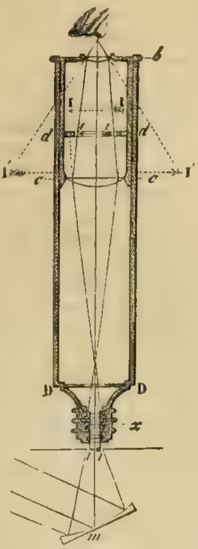

FIG. 288.

MICROSCOPIE. s. f. [all. *Mikroskopie*, angl. *microscopy*, it. et esp. *microscopia*]. Examen des objets à l'aide du microscope ; ensemble des règles qui se rapportent à l'emploi de cet instrument. Le microscope est indispensable au zoologiste, pour l'étude des animaux ou parties d'animaux de petit volume; à l'anatomiste, pour étudier les éléments anatomiques et l'agencement des tissus, les éléments des produits morbides et leur arrangement, les organes trop petits pour que l'anatomie descriptive en soit faite à l'œil nu, etc. ; au physiologiste, pour observer les phénomènes qui se passent dans des organes d'un très petit volume, ou chez des êtres transparents ou invisibles à l'œil nu, comme les phénomènes du cours du sang, les mouvements des cils vibratiles, la contraction des fibres musculaires, etc.

MICROSCOPIQUE. adj. [all. *mikroskopisch*, angl. *microscopical*, it. et esp. *microscopico*]. Se dit de ce que l'on fait à l'aide du microscope (*analyse, examen microscopique*), ou de ce que l'on ne peut voir qu'avec un microscope (*préparation microscopique*).

MICROSCOPISTE. s. m. [all. *Mikroskopiker*, angl. *microscopist*, it. *microscopista*]. Celui qui se sert du microscope.

MICROSOMATIE. s. m. [*microsomatia*, de μικρὸς, petit, et σῶμα, corps; esp. *microsomatia*]. Monstruosité caractérisée par la petitesse du corps.

MICROSOMIE. s. f. V. MICROSOMATIE.

MICROSPORE. s. f. [de μικρὸς, petit, et σπορὰ, semence]. V. MACROSPORE.

MICROSPORON. s. m. [de μικρὸς, petit, et σπόρος, semence ; *microsporum*, all. *Mikrospor*, angl. *microsporum*]. Genre de champignons arthrosporés, parasites de l'homme. — *Microsporon Audouini*. Le champignon de la teigne décalvante, rapporté par Robin, ainsi que le champignon de la mentagre (*Micr. mentagrophytes*) au genre *Trichophyton*. — *Microsporon furfur*, Ch. R. (*Fungus*, s. *Epiphytus pityriasis versicoloris*, Th. Sluyter). Végétal formé partie de cellules fort étroites, allongées, pâles, ramifiées quelquefois (*fila, mycelium, trichomata*), partie de spores adhérant à des tubes plus larges (*sporophores*), non ramifiées ou réunies en groupes ou amas. Les spores ont $0^{mm},004$ à $0^{mm},006$ de diamètre, sont sphériques et réfractent peu la lumière. Leurs amas adhèrent à l'épiderme ; les plus grandes sont au centre des amas. Sur la peau de l'homme, ce végétal détermine la formation de taches jaunâtres, ou jaune-brunâtre, de grandeurs diverses ; leur surface est pulvérulente ; elles sont constituées par le végétal et les cellules d'épithélium dont il amène la disjonction. Cette affection est dite *pityriasis versicolor*.

MICROZOAIRES. adj. et s. m. pl. [de μικρὸς, petit, et ζῶον, animal]. Les infusoires animaux, et les vibrions.

MICROZOONITE. s. m. [de μικρὸς, petit, et ζῶον, animal]. Synonyme d'*infusoire*.

MICROZYMA. s. m. [de μικρὸς, petit, et ζύμη, ferment]. V. FERMENTATION, LEPTOTHRIX et VIBRION.

MICTION. s. f. [*mictio, mictus*, οὔρησις, all. *Harnen*, angl. *to urine*, it. *orinare*, esp. *mear*]. Action de rejeter les urines hors de la vessie, que cet acte soit normal (*miction facile, miction normale*), ou troublé (*miction difficile, lente, douloureuse*, etc.). L'usage a mis quelque différence entre *miction* et *pissement*, lequel est employé pour désigner que l'urine est altérée par du sang ou du pus, quelle que soit du reste la manière normale ou morbide dont la miction s'est passée. A l'état normal, la miction se produit par contraction des fibres musculaires longitudinales de la vessie et relâchement de son sphincter; au début et à la fin de la miction, un léger effort, pendant lequel la vessie est comprimée par les viscères abdominaux, est nécessaire ; cet effort est beaucoup plus prononcé dans la miction difficile.

MICTURITION. s. f. [de *micturire*, avoir envie d'uriner]. Besoin fréquent de rendre l'urine.

MIDDLETONITE. s. f. ($C^{40}H^{22}O^{2}$). Résine fossile qui se trouve dans les mines de houille de Newcastle. Pulvérulente, rouge-brun, noircissant à la lumière, sans goût ni odeur, à peine soluble dans l'alcool, l'éther et l'essence de térébenthine.

MIDI. s. m. [*meridies*, de *medius*, au milieu, et *dies*, jour; all. *Mittag*]. V. JOUR.

MIEL. s. m. [*mel*, μέλι, all. *Honig*, angl. *honey*, it. *mele*, esp. *miel*]. Substance mucoso-sucrée que les abeilles préparent en introduisant dans leur estomac le suc visqueux et sucré qu'elles recueillent dans les nectaires et sur les feuilles de certaines plantes, et le dégorgeant ensuite dans les alvéoles de leurs gâteaux. Pour l'extraire, on enlève les lames de cire qui forment les alvéoles, et l'on expose les gâteaux sur des claies à une douce chaleur . le *miel vierge* ou *miel blanc*, le plus pur, s'écoule. On brise ensuite les gâteaux, on les fait égoutter, et, à l'aide d'une chaleur plus forte, on obtient le *miel jaune*. Enfin le résidu, exprimé, puis écumé et décanté, donne le *miel commun*, d'un rouge brunâtre, impur. Le meilleur miel provient des plantes labiées; ceux de Mahon, du mont Hymette, de l'Ida, de Cuba, sont les plus renommés . ils sont liquides, blancs, transparents. Après eux viennent les miels de Narbonne et du Gâtinais, blancs et grenus. Les moins estimés sont ceux de Bretagne, qui sont d'un rouge brun et qui ont une saveur âcre et une odeur désagréable. Tous les miels contiennent de la glycose dextrogyre en excès, mêlée à du sucre interverti et à du sucre de canne. Ils contiennent en outre des principes aromatiques variables, de la cire et un ou plusieurs acides libres. Ceux de Bretagne contiennent du *couvain*, qui leur donne la propriété de se putréfier. — Le miel est employé comme aliment, comme médicament adoucissant, et comme laxatif (une ou plusieurs cuillerées de *gros miel* ou miel de Bretagne dans un lavement). On s'en sert pour édulcorer les tisanes (60 gram. par litre). V. HYDROMEL — *Miel* ou *mellite de mercuriale*. Composé de parties égales de suc de mercuriale non dépuré et de miel qu'on fait cuire en consistance de sirop, et qu'on passe. On l'emploie en lavement, à la dose de 30 à 120 grammes, comme laxatif. — *Miel mercurial composé*. V. SIROP *de longue vie*. — *Miel rosat* (*mellite de roses rouges*). On le prépare avec 500 grammes de pétales secs de roses rouges, que l'on fait infuser pendant douze heures dans 3 kilogrammes d'eau bouillante, en foulant plusieurs fois les roses avec une spatule de bois. On passe avec expression le produit de l'infusion, on met la liqueur dans une bassine avec le miel blanc, 3 kilogrammes, et l'on fait cuire. On l'emploie comme astringent, surtout en gargarisme, à la dose de 20 à 60 grammes. — *Miel scillitique* (*mellite de scille*). On le prépare en faisant infuser 1 partie de squames de scille desséchées dans 6 parties d'eau bouillante, pendant douze heures; passant avec expression, ajoutant miel blanc, 12 parties, et faisant cuire. Diurétique : 20 à 60 grammes.

MIELLAT. s. m. ou **MIELLÉE.** s. f. Sorte de manne que l'on observe assez fréquemment sur le tilleul, sur l'aulne noir, l'érable, le rosier. Boussingault l'a vue sur un prunier, et, cas fort rare, sur un jeune chêne. Elle se compose de sucre de canne (49 à 55 pour 100), de sucre interverti (28 à 25), et de dextrine (22 à 11).

MIELLÉ, ÉE. adj. [*mellinus*] Qui a la saveur et la consistance du miel, ou qui a été édulcoré avec du miel.

MIERS (Lot). — *Eau saline* : sulfate de soude. Froide. Boisson.

MIGRAINE. s. f. [*hemicrania*, de ἥμισυς, moitié, et κρανίον, crâne; all. *Migrane*, angl. *megrim*, it. *emicrania*, *magrana*, esp. *jaqueca*, *migrana*]. Douleur vive, superficielle ou profonde, n'occupant qu'un côté de la tête (surtout le gauche), particulièrement l'une des régions temporales et orbitaires, ou au moins plus prononcée d'un côté, sujette à des retours périodiques réguliers et compliquée de trouble des fonctions gastriques (nausées et vomissements), mais ne présentant aucun danger. La douleur gravative est continue plutôt que lancinante, et donne la sensation d'une *barre* pressant sur le front, ou de constriction circulaire et de pesanteur de tête, s'accompagnant d'hébétude à un degré souvent très prononcé. Ces symptômes, plus fréquents chez la femme que chez l'homme, peuvent être déterminés par des causes diverses : travail intellectuel, veilles prolongées, action de la lumière ou de certaines odeurs, etc.; mais on les rencontre surtout chez les individus atteints d'une affection constitutionnelle, arthritis (Bazin), dartres, rhumatismes, goutte, lithiase (Trousseau). On emploie, contre la migraine, le café, l'opium, le bromure de potassium, le paullinia, les sulfate de quinine, les courants électriques, les applications locales de chloroforme, l'arsenic et l'hydrothérapie. — *Migraine ophtalmique*. Forme de migraine qui débute par l'apparition dans le champ visuel d'une tache circulaire, en forme de zigzag ou de dessin de fortification, animée de mouvements rapides, lumineuse (scotome scintillant). Puis viennent une hémiopie latérale; des douleurs hémicrâniques, siégeant surtout dans l'œil; des nausées, des vomissements, et dans les cas graves, un engourdissement de la main qui envahit la face, embarrasse la langue, détermine une aphasie plus ou moins complète. Cet état morbide revient par accès. Le traitement consiste dans l'administration du bromure de potassium, 3 à 6 gram. par jour (Charcot).

MIGRATION. s. f. [*migratio*, de *migrare*, se transporter d'un lieu à un autre]. *Migration des animaux* [*migrationes*, all. *Wanderung*, angl. *migration*, it. *transmigrazione*, esp. *emigracion*]. Voyages entrepris, dans certaines saisons, par des animaux qui vont vivre temporairement sous des climats appropriés à leurs besoins. L'instinct, le défaut de nourriture, les perturbations de l'atmosphère, sont les causes des migrations. Ce sont surtout les oiseaux et les poissons qui émigrent. = *Migration des caillots*. V. EMBOLIE.

MIL. s. f. V. PANIC. — *Gros mil*. V. HOULQUE.

MILIAIRE. s. f. [*fièvre pourprée*, *miliaria*, all. *Friesel*, angl. *miliary fever*, it. *migliare*, esp. *miliar*]. Affection exanthématique de la peau, caractérisée par de petits boutons rouges, isolés ou rassemblés, très peu saillants au-dessus du niveau de la peau, et surmontés, dès le second jour, d'une petite vésicule rouge, qui devient bientôt blanche et transparente, et ne tarde pas à tomber en écailles. C'est de la ressemblance de ces vésicules avec les grains de millet (*milium*) que vient le nom donné à la maladie. La miliaire est une affection purement symptomatique, qu'on rencontre surtout dans la suette, dans le cours de la scarlatine, du rhumatisme articulaire, de la dothiénentérie, et chez les femmes en couches, surtout par suite d'un régime échauffant, ou de l'impression d'une température trop élevée. Elle s'accompagne le plus souvent de fièvre, mais elle peut aussi rester complètement apyrétique (Besnier). Il est clair que l'on ne saurait indiquer un traitement particulier pour cet exanthème, et que ce traitement doit varier selon la nature de l'affection essentielle.

MILIAIRE. adj. Se dit, en pathologie, de toute élevure dont le volume ne dépasse pas celui d'un grain de millet: *granulation*, *tubercule miliaire*, *anévrysme miliaire*. — = En botanique, *glandes miliaires*, les stomates.

MILIEU. s. m. [*medium*, all. et angl. *Medium*, esp. *medio*]. En physique, tout corps, soit fluide, soit solide, qui peut être traversé par un autre corps, spécialement par la lumière ; l'air, l'eau, le diamant, sont pour la lumière des *milieux* qui la réfractent diversement en vertu de leur densité différente. — Se dit aussi du fluide qui environne les corps : l'air est le *milieu* dans lequel nous vivons, et l'eau est le *milieu* dans lequel vivent les poissons. — *Science des milieux*. V. Mésologie.

MILIUM. s. m. Le millet. V. Panic.

MILL SICKNESS. s. m. [mots anglais qui signifient proprement *maladie du lait*, autre nom anglais : *trembles*]. Affection contagieuse du bétail en certains districts des États-Unis, particulièrement dans l'Indiana et l'Illinois. Les animaux ont l'haleine fétide ; yeux injectés, démarche chancelante ; quand on les fait marcher, ils sont pris de convulsions qui souvent les font mourir. Le lait, le beurre, les fromages, la viande de ces animaux, sont vénéneux et produisent la même maladie chez l'homme et chez d'autres animaux. Chez l'homme, le mal commence par la fétidité de l'haleine, un malaise général, lassitude, perte d'énergie, vomissement de sang, anorexie, constipation, absence de sécrétion biliaire, et finalement tous les symptômes du typhus, avec tremblement nerveux et délire, le cerveau et les méninges étant envahis par l'inflammation. Le traitement est très incertain ; toutefois il faudrait employer celui du *typhus*, soutenant les forces et calmant l'irritabilité nerveuse. Il semble y avoir des connexions entre cette affection et la *pustule maligne*, qui sévit sur le bétail en Europe, et parfois sur la côte des États-Unis ; toutefois le *mill sickness* paraît confiné aux lieux actuellement infectés, et cela, depuis cent ans ; de plus, il ne présente pas de pustules.

MILLAR. [Médecin anglais de la fin du XVIIIe siècle]. — *Asthme de Millar*. V. Spasme *de la glotte*.

MILLEFEUILLE. s. f. [*Achillea millefolium*, L., all. *Schafgarbe*, angl. *milfoil*, it. *millefoglie*, esp. *mil en rama*]. Plante synanthérée, amère, aromatique, légèrement stimulante, et regardée comme vulnéraire ; ses prétendues propriétés pour la guérison des coupures lui ont fait donner le nom d'*herbe aux charpentiers*. La *millefeuille* entre dans l'eau vulnéraire. On prescrit quelquefois son eau distillée dans les potions antispasmodiques, ainsi que son huile essentielle (20 à 30 gouttes). V. Achilléine.

MILLEPERTUIS. s. m. [*Hypericum perforatum*, L., all. *Johanniskraut*, *Hartheu*, angl. *Saint John's wort*, it. *iperico*, esp. *corazoncillo*]. Plante de la famille des hypericinées, de saveur amère, d'odeur aromatique et résineuse, dont les feuilles offrent une multitude de petits points translucides, qui lui ont fait donner son nom et qui sont des glandules remplies d'huile volatile. On emploie les sommités fleuries en infusion (8 à 16 grammes par litre) ; elles font partie de la thériaque, du baume du Commandeur, et donnent l'*huile de millepertuis* ou d'*hypericum* (V. Huiles *médicinales*), remède populaire contre la coupure.

MILLET. s. m. Nom d'une graminée du genre *panic*. — *Millet de Cafrerie* V. Houlque. = En médecine, *millet* (*milium*). Par analogie avec la graine de millet, dont ils ont à peu près la forme et le volume, nom des petits kystes formés par distension des glandes sébacées des follicules pileux du duvet des paupières, et qui soulèvent la peau fine de cette région. — Un des noms vulgaires du *muguet*.

MILLIACÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au millet.

MILLON (E.). [Chimiste français, 1812-1867]. — *Réactif de Millon*. V. Réactif.

MILPHOSE. s. f. [*milphosis*, μίλφωσις, all. et angl. *Milphosis*, it. *milfosi*, esp. *milfosis*]. Chute des cils sans maladie des paupières.

MIMÉTISME. s. m. [de μιμέομαι, imiter]. Mot créé par les Anglais pour indiquer la tendance des animaux qui servent de pâture à d'autres à prendre couleur et ressemblance d'objets ou d'animaux non comestibles.

MIMIQUE. s. f. [de μῖμος, mime]. V. Expression.

MIMOSA. s. m. Genre de plantes légumineuses, qui a donné son nom à la tribu des mimosées. La plupart des espèces utiles qu'on rangeait autrefois dans ce genre sont rapportées aujourd'hui aux genres *Acacia* et *Inga*.

MIMOSÉES. s. f. pl. Tribu des légumineuses. Fleurs régulières, hermaphrodites, polygames ; calice à 4 ou 5 dents, à préfloraison valvaire, rarement imbriquée, corolle souvent gamopétale ; étamines hypogynes, ordinairement très nombreuses, libres ou monadelphes ; embryon droit.

MIMOTANNIQUE. adj. — *Acide mimotannique*. V. Cachutique.

MINE. s. f. [dérivé, à ce qu'il paraît, du latin *minare*, mener, conduire, à cause des chemins que l'on fait sous terre ; *metallum*, μέταλλον, all. et angl. *mine*, it. et esp. *miniera*]. Gîte des minéraux dans le sein de la terre ; excavation pratiquée dans le sol pour extraire les minéraux ; minéral qui renferme une substance métallique. — Quelquefois synonyme de *minéral*. — *Mine de plomb*. V. Graphite.

MINERAI. s. m. [du bas latin *minera*, minière ; all. *Erz*, angl. *ore*, it. *miniera*, esp. *quijo*]. En minéralogie, substance qui renferme un métal ; en technologie, substance renfermant une matière précieuse qu'on peut retirer avec profit.

MINÉRAL. s. m. [du bas latin *minera*, minière ; *minerale*, all. et angl. *Mineral*, it. *minerale*, esp. *mineral*]. Corps qui, placé à la surface ou dans le sein de la terre, ou dans l'espace (V. Bolide), est dépourvu d'organisation et n'offre que des assemblages de molécules similaires liées entre elles par la force de l'affinité.

MINÉRAL, ALE. adj. Qui est de la nature des minéraux, ou qui a rapport aux minéraux. — *Poix minérale*. V. Pissasphalte. — *Règne minéral*. Ensemble de tous les corps dépourvus d'*organisation*, naturellement agglomérés en masses homogènes ou mélangées, ou épars dans le reste de la nature et servant de base aux corps organisés.

MINÉRALISABLE. adj. [all. *vererzbar*, angl. *mineralisable*, it. *mineralizabile*, esp. *mineralisable*]. Se dit d'un corps susceptible de prendre les qualités propres aux corps d'origine minérale.

MINÉRALISATEUR. adj. et s. m. [*vererzend*, *Vererzungsstoff*, angl. *mineralizing substance*, it. *mineralizzatore*]. Se dit d'un corps qui, dans une combinaison, donne les qualités des corps d'origine minérale à celui avec lequel il se combine. — *Principe minéralisateur des eaux*. Sel d'origine minérale que tient en solution une eau naturelle et qui lui donne des propriétés médicinales.

MINÉRALISATION. s. f. [all. *Vererzung*, angl. *mineralization*, it. *mineralizzazione*, esp. *mineralizacion*]. Acte par lequel s'effectue la combinaison de deux corps qui jouent le rôle, l'un de minéralisateur, l'autre de minéralisable. = État d'une eau naturelle ou artificielle tenant en dissolution des principes d'origine minérale.

MINÉRALISÉ, ÉE. adj. [all. *mineralisirt*, angl. *mineralized*, it. *mineralizzato*, esp. *mineralizado*]. Se dit d'un corps qui est combiné avec un minéralisateur, comme le fer avec le soufre, et de l'eau qui renferme des sels d'origine minérale. — *Eau minéralisée*. V. Eau *minérale*.

MINÉRALITÉ. s. f. Qualité d'une eau qui contient des sels d'origine minérale. Certaines eaux d'une faible minéralité sont médicinales, par ex. : Plombières.

MINÉRALOGIE. s. f. [*mineralogia*, all. *Mineralogie*, angl. *mineralogy*, it. et esp. *mineralogia*]. Branche de l'histoire naturelle ayant pour but de faire connaître les combinaisons non organiques des éléments, telles qu'elles existent dans la nature, leurs caractères extérieurs, leur composition chimique, leurs formes, leur gisement et leur rôle dans la constitution de la terre.

MINÉRALOGIQUE. adj. [*mineralogicus*, all. *mineralogisch*, angl. *mineralogic*, it. et esp. *mineralogico*]. Qui a rapport à la minéralogie.

MINÉRALOGISTE. s. m. [all. *Mineralog*, angl. *mineralist*, *mineralogist*, it. et esp. *mineralogista*]. Naturaliste qui s'occupe de l'étude des minéraux.

MINERVE. s. f. Appareil orthopédique employé dans le torticolis soit pour redresser le cou et la tête sans opération préalable, soit pour maintenir le redressement obtenu par la ténotomie. La partie supérieure du thorax est entourée d'une sorte de cuirasse sur laquelle prend son point d'appui la pièce d'étoffe dans laquelle la tête est emprisonnée : des leviers brisés annexés à l'appareil permettent d'en modifier la direction à volonté.

MINEUR. s. m. Ouvrier qui travaille dans les mines. — *Maladie des mineurs*. V. ANÉMIE et ANTHRACOSIS.

MINIÈRE. s. f. [bas latin *minera*, qui vient de *mine*; all. *Erzgrube*, angl. *mine*, it. *miniera*, esp. *minera*]. Gîte, dépôt de matières minérales ou fossiles, de nature quelconque, qui sont un objet d'exploitation.

MINIMA. [lat. *minimum*, très petit]. V. THERMOMÈTRE.

MINISTRANT ANTE. adj. [lat. *ministrare*, servir, fournir]. Se dit de la *chirurgie* qui s'occupe d'opérations élémentaires.

MINIUM. s. m. [*minium*, μίλτος, all. *Mennig*, angl. *minium*, *red lead*, it. et esp. *minio*]. V. OXYDE *de plomb*. — *Trochisque de minium*. V. TROCHISQUE.

MINORATIFS. s. m. pl. [de *minorare*, amoindrir; all. *gelinde abführend*, angl. *minorative*, it. et esp. *minorativo*]. Remèdes qui purgent doucement. V. LAXATIFS.

MINORATION. s. f. [*minoratio*, all. *gelinde Abführung*, angl. *minoration*, it. *minorazione*, esp. *minoracion*]. Purgation douce, sans colique ni trouble général, au moyen de *minoratifs* ou *laxatifs*.

MINUIT. s. m. [μεσονύκτιον, all. *Mitternacht*, angl. *midnight*]. V. JOUR.

MINUTIO MONACHI [mot à mot : *amoindrissement du moine*]. Expression dont on se servait dans le moyen âge pour désigner l'ensemble des moyens (saignée, purgation, diète) propres à diminuer l'énergie sexuelle chez des jeunes gens forts et bien constitués.

MINYANTHE. s. m. [de μινύανθες, dans Théophraste et dans Dioscoride, de μινὺς, petit, et ἄνθος, fleur : dit ainsi à cause de la petitesse de la fleur. Il y avait, par erreur, dans les anciennes éditions de Nicandre, erreur corrigée depuis, μηνύανθες . c'est là que Linné a pris son *ményanthe*. *Minyanthe trifoliata*, L.; all. *Zottenblume*, angl. *beanbuck; trefle d'eau ; trifolium fibrinum* des officines]. Plante de la famille des gentianées qui croît dans les lieux aquatiques. Ses feuilles grandes, d'un vert foncé, lisses et douces au toucher, sont toniques, très amères, et employées contre les fièvres intermittentes, le scorbut, les scrofules, etc. (60 à 120 centigr. de poudre, 1 à 2 gr. en infusion, 30 à 60 centigr. de l'extrait).

MINYANTHINE. s. f. Substance très amère qu'on retire des feuilles de minyanthe. Elle est incristallisable, jaunâtre, friable, neutre, soluble dans l'eau chaude et l'alcool. C'est une glycoside (Kromayer), qui, sous l'influence de l'acide sulfurique étendu, se dédouble en sucre et *minyanthol*, huile acide, d'odeur d'essence d'amandes amères.

MIOSE. s. f. V. MYOSE.

MIRABILIS. s. m. Genre de plantes nyctaginées, dont quelques espèces ont des racines purgatives, et parfois substituées à celles du jalap : tel est surtout le *Mirabilis jalapa*, L. ou faux jalap (V. JALAP); tels sont aussi les *Mir. dichotoma*, L. et *longiflora*, L.

MIRAC. s. m. [de l'arabe *maracc*, le ventre]. L'abdomen, dans les livres des médecins du moyen âge.

MIRACLE. s. m. — *Miracle chimique* [*milagro quimico*]. Nom donné autrefois au phénomène par lequel l'acide sulfurique concentré, versé dans une dissolution de chlorure de calcium, donne du sulfate de chaux, qui, ne trouvant pas assez de liquide pour être dissous, se prend en une masse solide. Le *miracle* consistait dans la transformation subite de deux substances liquides en une substance solide.

MIRAGE. s. m. [dit aussi *fée Morgane*, all. *Luftspiegelung*, angl. *looming*, it. *mirago*]. Phénomène d'optique qui consiste en ce que, dans certaines circonstances, les objets lointains paraissent renversés, comme réfléchis par une étendue d'eau. Ce phénomène dépend de l'inégale densité des couches d'air voisines du sol : cette densité est d'autant plus forte, que ces couches sont plus éloignées du sol surchauffé par le soleil, de sorte qu'en passant d'une de ces couches dans une autre moins dense, les rayons partis d'un objet subissent à un moment donné la réflexion totale, ce qui fait paraître l'objet lui-même renversé.

MIRBANE. s. f. — *Essence de mirbane*. V. NITROBENZINE.

MIRE. s. m. Mot de l'ancien français qui signifiait *médecin* ou *chirurgien*.

MIROBALAN. s. m. V. MYROBALAN.

MIROIR. s. m. [*speculum*, κάτοπτρον, all. *Spiegel*, angl. *mirror*, it. *specchio*, esp. *espejo*]. Corps à surface lisse, destiné à réfléchir la lumière. Selon leur forme, les miroirs sont dits *plans*, *concaves* ou *convexes*. Ils sont de métal ou de verre. Dans ce dernier cas, ils sont couverts d'une couche métallique réfléchissante, qui est tantôt un amalgame d'étain, adhérent à leur face postérieure, comme dans les *glaces*, tantôt une couche d'argent appliquée sur leur face antérieure, comme dans le *télescope* de Foucault. V. IMAGE, LARYNGOSCOPE, MICROSCOPE et OPHTALMOSCOPE. = En zoologie, partie des plumes du milieu de l'aile de divers oiseaux qui tranche nettement sur les parties voisines par la dissemblance de sa couleur, avec ou sans reflet métallique.

MIROITANT, ANTE. adj. Se dit d'un organe dont la surface présente des points lisses réfléchissant la lumière à la façon d'un miroir.

MIROUETTE. adj. Se dit d'un cheval dont la robe noire ou baie offre des taches d'une nuance plus claire.

MISANNA. s. m. V. TAMBUK.

MISANTHROPIE. s. f. [*misanthropia*, de μίσος, haine, et ἄνθρωπος, homme ; all. *Misanthropie*, *Menschenscheu*, angl. *misanthropy*, it. et esp. *misantropia*]. Dégoût, haine, aversion pour les hommes et pour la société ; c'est un symptôme de la mélancolie et de l'hypocondrie.

MISCIBILITÉ. s. f. [de *miscere*, mêler ; all. *Mischbarkeit*, angl. *miscibility*, it. *miscibilità*, esp. *miscibilidad*]. Faculté qu'a un corps de se mêler avec un autre corps.

MISÉRÉRÉ. s. m. V. ILEUS.

MISOCAPNIE. s. f. [*misocapnus*, de μισεῖν, haïr, et καπνὸς, fumée]. Titre de l'ouvrage de Jacques Ier, roi d'Angleterre, contre l'usage du tabac.

MISOGYNIE. s. f. [*misogynia*, de μισεῖν, haïr, et γυνὴ, femme ; all. *Weiberhass*, angl. *misogyny*, *misogamy*, it. *misogino*]. Répulsion, éloignement morbide de l'homme pour les rapports sexuels.

MISPICKEL. s. m. V. ARSENIC.

MISTRAL. s. f. Vent froid et violent qui souffle des Cévennes, c'est-à-dire du Nord-Ouest, dans les régions voisines de la Méditerranée.

MITE. s. f. [*tinea*, σής, all. *Miethe*, *Milbe*, angl. *mite*, it. *tarlo*, esp. *gusanillo*]. Nom donné par les anciens naturalistes aux *insectes apteres pourvus de quatre paires de* *pattes, vivant sur des matières mortes* (Lionet); à ceux qui vivent en parasites sur des êtres vivants, ils réservaient le nom de *cirons*. Les arachnides des genres *Tyroglyphe*, *Glyciphage*, etc., renferment les principales espèces de *mites*, qui rentrent dans le genre *Acarus*, de Linné. — *Mite du fromage* et *mite de la farine*. V. Tyroglyphe. — *Mite de la dysenterie* (*Acarus disenteriæ*). Indiquée par Nylander comme existant dans les déjections dysentériques, elle n'a pas été retrouvée. — *Mite rhomboidale* (Guibourt). Le *Tyroglyphus siculus*, A. Fumouze et Ch. Robin, qui vit dans les cantharides vermoulues.

MITHRIDATE. s. m. [*mithridatium*, *antidotum mithridaticum*, μιθριδατικὸν, all. *Mithridat*, angl. *mithridate*, it. et esp. *mitridato*]. Électuaire composé de beaucoup de substances aromatiques, d'opium, etc., dont le nom vient de Mithridate, roi de Pont et de Bithynie, qui l'avait inventé : mêmes propriétés que la thériaque.

MITIGATION. s. f. [*mitigatio*, de *mitigare*, adoucir; παρηγορία, πράϋνσις, all. *Besänftigung*. Action d'adoucir.

MITOME. s. m. [de μιτος, filament]. Filament constitué par un chapelet de fines granulations (*microsomes* . qui forme la charpente du protoplasma de la cellule (*cytomitome*) ou du noyau (*caryomitome*).

MITOSE. s. f. [de μίτος, filament]. Division de la cellule par karyokinèse.

MITRAL, ALE. adj. [*mitralis*, all. *mützenförmig*, *zweizipfelig*, angl. *mitral*, it. *mitrale*, esp. *mitral*]. Qui a la forme d'une mitre, qui ressemble à la mitre d'un évêque. — *Valvule mitrale* ou *bicuspide*. Valvule de l'orifice auriculo-ventriculaire gauche du cœur, ainsi nommée de sa forme, et parce que son bord libre, plus régulier que celui de la valvule tricuspide, ne présente que deux valves, et non trois comme celle-ci . la valve droite est plus longue que la valve gauche. La valvule mitrale est beaucoup plus épaisse et plus résistante que la valvule tricuspide, fait en rapport avec l'épaisseur et la force de contraction plus grandes du ventricule gauche.

MITRE. s. f. — *Mitre* ou *bonnet d'Hippocrate*. V. Capeline.

MITTE. s. f. [*effluvium latrinarum*, all. *Kothhrubendunst*]. Nom vulgaire du gaz qui s'exhale des fosses d'aisances et de l'inflammation des conjonctives qu'il détermine. V. Plomb.

MIXTE. s. m. [*mixtum*, de *miscere*, mêler; all. *Gemischtes*, angl. *mixed*, it. et esp. *misto*]. Corps composé d'éléments hétérogènes ou de différente nature.

MIXTION. s. f. [*mixtio*, μίξις, all. *Mischen*, angl. *mixtion*, it. *mistione*, esp. *mixtion*]. Action de mêler plusieurs drogues ou substances simples pour former un médicament composé, ou de mélanger plusieurs médicaments déjà composés eux-mêmes.

MIXTURE. s. f. [*mixtura*, all. *Mixtur*, angl. *mixture*, it. *mistura*, esp. *mixtura*]. Mélange liquide de médicaments très actifs destiné à être pris par gouttes sur du sucre, ou dans un verre d'eau ou d'une boisson appropriée. Une mixture est une composition dépourvue de véhicule aqueux ; cependant on a donné, par extension, le nom de *mixtures* à une foule de médicaments composés qui ne sont autre chose que des potions.

MNÉMONIQUE. s. f. V. Mnemotechnie.

MNÉMOTECHNIE. s. f. [de μνήμη, mémoire, et τέχνη, art.] Art de fortifier la mémoire.

MOBILITÉ. s. f. [*mobilitas*, all. *Beweglichkeit*, angl. *mobility*, it. *mobilità*, esp. *mobilidad*]. Communément, faculté de pouvoir être transporté d'un lieu dans un autre. V. Mouvement. = En physiologie, grande susceptibilité nerveuse, unie à une excitabilité très développée. — *Mobilité nerveuse*. V. Emotivite et Nevrose. = En médecine, *mobilité des reins*. V. Rein *flottant*. = En chirurgie, *mobilite*, possibilité de faire mouvoir les fragments de l'os rompu, dans une fracture; ou exagération des mouvements de l'extrémité articulaire d'un os, dans une luxation.

MOCHLIQUE. adj. [*mochlicus*, μοχλικὸς, qui tient du levier, de μοχλὸς, levier]. V. Macaroni.

MOCHLIQUE. s. m. [μοχλικὸς, de μοχλὸς, levier]. Titre d'un livre d'Hippocrate, dans lequel il est question de l'emploi du levier : c'est un abrégé des traités *Des fractures* et *Des articulations*.

MODÉRATEUR, TRICE. adj. — *Nerf modérateur*. V. Pneumogastrique et Vaso-moteur.

MODIFICATEUR, TRICE. adj. et s. m. Se dit des agents physiques susceptibles de modifier l'organisme. L'air, sa température, son état de sécheresse ou d'humidité, etc., sont des *modificateurs externes;* les aliments, les eaux minérales, les médicaments sont des *modificateurs internes*.

MODIOLE. s. m. [de *modiolus*, baril]. — *Modiole femelle*. Le trépan exfoliatif. — *Modiole mâle*. Le trépan perforatif. — *Modiole de l'oreille*. L'axe ou tige du limaçon.

MOELLE. s. f. [*medulla*, *meditullum*, μυελὸς, all. *Marck*, angl. *marrow*, it. *midolla*, esp. *medola*]. En botanique, *moelle des plantes*, tissu cellulaire végétal qui remplit le *canal* ou *étui médullaire*, cavité cylindrique creusée au centre de la tige des plantes dicotylédones et limitée par les faisceaux ligneux. Ce tissu est formé de cellules polyédriques, à paroi mince, pleines d'un liquide incolore dans le jeune âge, et de gaz après la résorption de ce liquide. Sur diverses espèces, la moelle est peu développée proportionnellement au bois; dans quelques plantes, les cellules sont accompagnées de laticifères ou de canaux résineux. De la moelle partent en tous sens les *rayons médullaires*, lames verticales de tissu cellulaire qui se dirigent vers la circonférence de la tige, relient la moelle à l'écorce. = En anatomie, *moelle allongée* [*medulla oblongata*] ou *bulbe rachidien*, portion de la moelle épinière qui se prolonge de la partie inférieure de la protubérance annulaire jusqu'au trou occipital (fig. 289, de B à LM). Oblique de haut en bas et d'avant en arrière, comme la gouttière basilaire sur laquelle elle repose, longue de 3 centimètres, cette portion de la moelle a la forme d'un cône tronqué dont le sommet, tourné en bas, continu avec la moelle épinière, et légèrement rétréci porte le nom de *collet du bulbe*, et dont la base, séparée du bord inférieur de la protubérance, en avant, par un sillon demi-circulaire, se confond en arrière avec la face postérieure de la protubérance. La face antérieure du bulbe rachidien présente, sur la ligne médiane, le *sillon médian antérieur* qui continue en bas celui de la moelle epinière, et se termine en haut au *trou borgne de Vicq d'Azyr*, de chaque côté de ce sillon, se voit une éminence blanche, *pyramide antérieure*, qui semble continuer le cordon antérieur de la moelle, mais qui est formée en réalité par les cordons latéraux. La pyramide antérieure est limitée extérieurement par un sillon dans lequel émergent les racines du nerf grand hypoglosse, et qui la sépare d'une autre éminence du bulbe, *olive* ou *corps olivaire*, en dehors de laquelle se trouve un cordon blanc, *faisceau intermédiaire du bulbe*, qui représente la continuation d'une portion des fibres du cordon latéral de la moelle : ces parties forment la face latérale du bulbe, limitée en arrière par le *sillon latéral du bulbe*, qui continue le sillon collatéral postérieur de la moelle et dans lequel émergent les nerfs glosso-pharyngien et pneumogastrique. Enfin la face postérieure présente, sur la ligne médiane, le *sillon médian postérieur*, et, de chaque côté, deux cordons blancs, l'un plus volumineux et plus externe, *cordon postérieur* ou *corps restiforme*, l'autre plus petit et plus intérieur, *pyramide postérieure :* réunis inférieurement, ces quatre cordons se séparent deux à deux dans les deux tiers supérieurs du bulbe, de façon à laisser à nu la substance grise centrale en formant la face inférieure ou le plancher d'une excavation triangulaire (*quatrième ventricule*) dont la paroi supérieure est formée par le cervelet l'angle de séparation des cordons porte le nom de *bec du calamus scriptorius.* Par suite de cet écartement des cordons postérieurs, le canal de l'épendyme, qui, dans la moelle épinière, occupe la partie centrale, est élargi et reporté en arrière dans la moelle allongée; les cornes postérieures sont également déplacées par rapport aux cordons antérieurs et portées en dehors, au lieu d'être en arrière; les cornes antérieures sont portées en arrière; enfin les fibres des cordons antérieurs, plus épais, s'entre-croisent sur la ligne médiane et augmentent l'épaisseur de la commissure blanche (*septum médian* ou *raphé de Stilling*). Les cordons antérieurs de la moelle paraissent s'entre-croiser, sur la ligne médiane, au niveau de la partie inférieure des pyramides antérieures, de façon que les faisceaux d'un côté de la moelle semblent se diriger par l'autre côté du bulbe vers le cerveau, et cette apparente disposition a reçu le nom de *décussation des pyramides ;* mais, en réalité, ces cordons s'entre-croisent dans toute l'étendue de la moelle en formant la commissure blanche, et nullement dans le bulbe là ils se portent en haut, en arrière et en dehors en contournant les cordons latéraux et postérieurs, et s'adossent sur la ligne médiane au niveau du plancher du quatrième ventricule, recouverts par la lame grise de ce plancher (Sappey et Duval). D'après les mêmes auteurs, le faisceau latéral ou intermédiaire du bulbe, suite du cordon latéral de la moelle, remonte, en partie, directement et sans s'entre-croiser ; mais la plupart des faisceaux des cordons latéraux s'entre-croisent successivement avec ceux du côté opposé et forment ce qu'on appelait la décussation des pyramides; ce faisceau latéral est peu apparent à l extérieur du bulbe, mais fait saillie sur le plancher du quatrième ventricule. Enfin les cordons postérieurs de la moelle, séparés des corps restiformes et des pyramides postérieures par la partie recourbée des cordons antérieurs, remontent dans les profondeurs du bulbe, s'entre-croisent sur la ligne médiane, contribuent ainsi à former la décussation des pyramides, et vont former la partie postérieure des pédoncules cérébraux mais ils ne prennent pas part à la constitution des corps restiformes, qui, venus du cervelet (pédoncules cérébelleux inférieurs), pénètrent en partie dans le bulbe, et passent, en partie, au-devant de lui en formant les fibres arciformes. D'après Duret, les artères du bulbe sont de trois sortes *artères radiculaires*, destinées aux racines des nerfs ; *artères médianes*, qui se rendent aux noyaux d'origine des nerfs ; *artères des autres parties du bulbe.* La moelle allongée ou bulbe rachidien a un rôle physiologique très important, puisque sa substance grise, au niveau du quatrième ventricule, est le centre des actes réflexes qui donnent lieu aux mouvements de la respiration, de la phonation, de la déglutition, aux mouvements de la langue, aux mouvements passionnels de la face, aux mouvements réflexes, à un grand nombre de phénomènes vaso-moteurs et sécrétoires. Grâce aux fibres transversales qui relient d'un côté à l'autre les noyaux d'origine des nerfs placés sur le plancher du quatrième ventricule, et aux fibres arciformes qui viennent des corps restiformes et entrent en connexion avec les olives, l'action simultanée des deux côtés du bulbe, nécessaire à l'accomplissement régulier des mouvements qui précèdent, est assurée. Enfin le bulbe a le même rôle conducteur de la sensibilité et du mouvement que la moelle épinière. V. Olive, Restiforme et Ventricule. — Les lésions du bulbe rachidien, *compression, hémorragie, ramollissement*, peuvent amener une mort immédiate lorsqu'elles ont ellesmêmes un développement brusque et une étendue considérable, ou qu'elles siègent dans une région dont l'intégrité est absolument nécessaire à l'existence, telle que le nœud vital dans le cas contraire, elles se révèlent par une paralysie des quatre membres, ou, plus souvent, par une hémiplégie croisée, c'est-à-dire une paralysie des membres du côté opposé à celui de la lésion. L'*inflammation* du bulbe, très rarement primitive, s'observe à la suite des diverses formes de myélite, de sclérose; dans le cours de la paralysie générale, de l'ataxie locomotrice. Enfin c'est dans le bulbe qu'on trouve les lésions caractéristiques de la *paralysie labio-glosso-laryngée.* — Sur la figure 289 se voit la *moelle allongée* du sillon au-dessus de B, jusqu'à LM. A est la *protubérance;* B, artères spinales antérieures se prolongeant dans toute la longueur

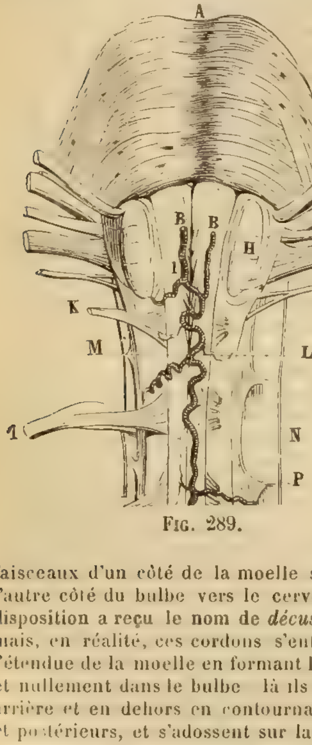

Fig. 289.

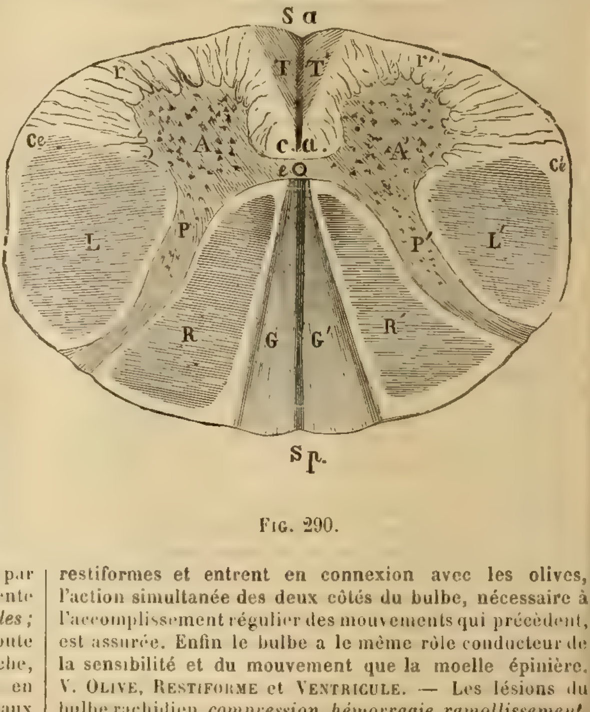

Fig. 290.

de la moelle; C, nerf facial; D, nerf *intermédiaire* de Wrisberg; E, nerf acoustique; F, glosso-pharyngien; G, pneumo-gastrique et le spinal au-dessous; H, olive; I, pyramide antérieure; K, première paire cervicale; L, M, ligne indiquant la limite supérieure de la moelle épinière, et inférieure de la *moelle allongée;* N, dure-mère rachidienne; P, denticule d'insertion du ligament dentelé sur la dure-mère rachidienne; 1, premier nerf cervical dont la racine antérieure est insérée sur le sillon collatéral antérieur de la moelle, et dont la racine postérieure, plus grosse, renflée en ganglion, se joint à l'antérieure au delà de ce ganglion. —*Moelle épinière* [*moelle vertébrale, medulla dorsalis*, ῥαχίτης μυελὸς, all. *Rückenmark*, angl. ***spinal marrow, spinal cord***, it. ***midolla spinale***]. Portion des centres nerveux qui se continue supérieurement avec le collet du bulbe (V. MOELLE *allongée*), au niveau du grand trou occipital, et descend dans le canal vertébral, jusqu'au niveau de la deuxième vertèbre lombaire, sans le remplir exactement. Elle a une forme générale cylindrique, mais présente, dans son trajet, deux renflements très marqués, correspondant à l'origine des nerfs des membres supérieurs et inférieurs : l'un, supérieur, ovoïde, plus volumineux, est le *renflement cervical;* l'autre, inférieur, plus petit et conique, est le *renflement lombaire*, d'où part l'ensemble des nerfs lombaires et sacrés, improprement appelé la *queue de cheval.* — Fig. 290. Coupe de la moelle épinière normale : AA′, cornes antérieures; PP′, cornes postérieures; LL′, faisceaux pyramidaux croisés; *Ce Ce*, faisceaux cérébelleux directs; TT′, cordons de Türck ou faisceaux pyramidaux directs; *rr′*, zones radiculaires antérieures; RR′, zones radiculaires postérieures; GG′, cordons de Goll; *e*, canal central ou épendyme; *ca*, commissure blanche antérieure; S*a*, sillon antérieur; S*p*, sillon postérieur. Lorsqu'on a débarrassé la moelle épinière des méninges qui l'enveloppent, on constate d'abord sur sa surface extérieure la présence de deux ***sillons médians :*** l'un, *antérieur* (S*a*), peu profond, mais assez large, tapissé par la pie-mère, étendu jusqu'au tiers seulement du diamètre antéro-postérieur de la moelle, et laissant voir dans sa profondeur, quand on écarte ses deux lèvres, une lame blanche, ***commissure blanche*** ou ***antérieure***, reliant entre elles les deux moitiés de la moelle; l'autre *postérieur* (S*p*), moins large, mais plus profond que le premier, présentant une lame grisâtre, ***commissure grise*** ou ***postérieure***. De plus, la surface extérieure de la moelle présente les lignes d'insertion des racines antérieures et postérieures des nerfs rachidiens, désignées sous le nom de sillons collatéraux antérieur et postérieur : chaque moitié de l'organe se trouve ainsi divisée en *cordon antérieur*, limité par le sillon médian antérieur et le sillon collatéral antérieur; *cordon latéral*, placé entre celui-ci et le sillon collatéral postérieur; *cordon postérieur*, situé entre ce dernier et le sillon médian postérieur. En outre, ce cordon postérieur présente, à sa partie interne, un petit cordon distinct par sa structure histologique et par une certaine indépendance pathologique, et auquel on a donné le nom de *cordon de Goll* ou *cordon cunéiforme* (GG′) : ce petit cordon, limité en dedans par le sillon médian postérieur, en dehors par un sillon, dit ***postérieur intermédiaire***, qui le sépare du cordon postérieur, se continue en haut avec la pyramide postérieure du bulbe. De même, en avant, il existe à la partie interne du cordon antérieur un autre cordon, *cordon de Türck* (TT′), qui ne se distingue du reste du cordon antérieur que par l'indépendance qu'il présente au point de vue pathologique. La moelle est enveloppée par la pie-mère, l'arachnoïde et la dure-mère. Elle est fixée sur ses côtés par un long ligament nommé le *ligament dentelé* (*ligament denticulé*), bandelette fibro-séreuse, mince, adhérente à la première paire spinale entre les origines des racines antérieure et postérieure, et envoyant 20 à 22 prolongements ou *denticules* (fig. 289, P) traversant la cavité sous-arachnoïdienne pour aller à la face interne de la dure-mère, entre les points de sortie des racines nerveuses. Sur une coupe transversale, la moelle vertébrale apparait formée de deux substances, l'une blanche et l'autre grise, qui présentent une disposition inverse de celle qu'elles ont dans le cerveau, la blanche étant à l'extérieur, et la cendrée au centre. La substance grise, de forme variable suivant la hauteur de la moelle à laquelle on l'étudie, présente toujours une partie transversale et deux parties latérales. La partie transversale, qui unit entre elles les deux autres, présente en son centre, qui est aussi celui de la moelle, un *canal* terminé en pointe en bas, ouvert en haut dans le quatrième ventricule, et tapissé par l'*épendyme*, qui est une dépendance de la pie-mère, et non de l'arachnoïde (V. ARACHNOÏDE) : en avant et en arrière de ce canal (fig. 290, *e*) se trouvent deux lamelles de substance grise, dont l'ensemble constitue la commissure grise, et qui sont parfois distinguées en ***commissures grises antérieure*** et ***postérieure***. Chacune des parties latérales a deux prolongements : l'un antérieur, *corne antérieure* (A, A′), moins long, plus large et plus épais que le postérieur, dit *corne postérieure* (P, P′); de chaque corne partent les racines correspondantes des nerfs rachidiens. La substance blanche qui entoure complètement la substance grise est ainsi partagée en trois cordons principaux, tandis que les cordons de Türck et de Goll n'ont pas de limites anatomiques bien tranchées : la partie de substance blanche située entre le cordon de Goll et la corne postérieure est dite ***zone radiculaire postérieure*** (R, R′); celle qui entoure chaque corne postérieure est la ***zone radiculaire antérieure*** (*r*, *r′*) ou ***région fondamentale des faisceaux latéraux***. Le cordon blanc latéral peut, comme les cordons antérieur et postérieur, être décomposé en deux parties : l'une interne et beaucoup plus volumineuse, dite *faisceau pyramidal croisé* (L, L′), par opposition au cordon de Türck, dit ***faisceau pyramidal direct***, parce que dans les maladies cérébrales qui s'accompagnent de dégénérescences secondaires de la moelle les lésions sont directes dans le premier, entre-croisées dans le second; l'autre externe, très étroite, dite ***faisceau cérébelleux direct*** (*Ce*), parce qu'elle aboutit supérieurement au cervelet. Les éléments nerveux, fibres et cellules, de la moelle, sont supportés partout par une charpente de tissu connectif, *névroglie*, dont les prolongements, extrêmement fins, partent de la pie-mère, pénètrent dans l'organe, et forment un réseau dans les mailles duquel se trouvent les éléments essentiels de la moelle. Ces éléments, dans la substance blanche, sont des fibres nerveuses, réduites au cylindre-axe et à une couche de myéline, sans gaines de Schwann. La substance grise est formée de fibres semblables, mais réduites aux cylindres-axes, et de cellules faciles à étudier dans les cornes antérieures, où elles sont plus grosses : là elles sont polygonales, ont jusqu'à $0^{mm},120$ à $0^{mm},130$, et sont réparties en trois noyaux disposés en colonne dans la hauteur de la moelle : l'une interne, au niveau de l'angle antéro-interne de la corne; l'autre antérieure, au niveau de l'angle antéro-externe; la troisième, postérieure, en arrière de la précédente. Ces cellules émettent des prolongements de deux sortes : les uns, ramifiés, subdivisés, continus avec d'autres cellules ou avec les cordons de la moelle (*prolongements de protoplasma*); les autres, non ramifiés, uniques pour chaque cellule, continus avec les racines des nerfs (*prolongements de Deiters*). Dans les cornes postérieures, les cellules sont plus petites, leur disposition en groupes est plus obscure ; à l'extrémité postérieure de ces cornes se trouve une substance particulière, qui reçoit les racines postérieures, et qui est constituée surtout par de la névroglie, avec quelques cellules nerveuses : c'est la *substance gélatineuse de Rolando*. Dans les cordons antéro-latéraux de la moelle, se trouvent des prolongements des cellules nerveuses, dont quelques-uns se continuent comme il a été dit avec les racines antérieures, tandis que d'autres unissent les cellules d'une région à celles du côté opposé, à celles de la région située au-dessus ou au-dessous, et enfin à l'encéphale, de plus, les fibres internes des cordons antérieurs s'entre-croisent dans toute la longueur de la moelle avec celles du côté opposé : la commissure blanche est formée par cet entre-croisement et par les prolongements cellulaires qui vont d'un côté à l'autre. Dans les cordons postérieurs, les fibres externes des racines postérieures pénètrent dans la substance de Rolando, et la parcourent en partie avant de gagner les cellules des cornes correspondantes ; les fibres internes traversent cette substance pour aller directement aux cellules postérieures qui forment, près de la commissure grise, une colonne dite *colonne vésiculaire postérieure de Clarke*, ou suivent préalablement un trajet ascendant ou descendant avant d'aboutir à ces cellules : de plus, d'après Schiff, il existerait un faisceau de fibres postérieures qui remonteraient, par la substance blanche, à l'encéphale, sans communiquer avec les cellules grises médullaires ; mais il n'y a pas d'entre-croisement des cordons postérieurs analogue à celui des cordons antérieurs. — La moelle épinière agit à la fois, au point de vue physiologique, comme organe conducteur de la sensibilité et du mouvement, et comme centre de certaines actions. Magendie, le premier, puis Ch. Bell, ont montré que les fibres des racines postérieures de la moelle conduisent la sensibilité et non le mouvement, et qu'inversement les fibres des racines antérieures conduisent exclusivement la motilité : mais, tandis que la section complète des faisceaux antéro-latéraux de la moelle abolit la motilité, celle des faisceaux postérieurs ne diminue pas la sensibilité ; ce qui prouve que celle-ci est transmise par la substance grise, à l'exclusion des cordons blancs, tandis que les faisceaux blancs antérieurs jouent le principal rôle dans la transmission des incitations motrices. Outre ces usages de la moelle épinière, il faut compter celui de servir de centre d'action, de centre excito-moteur dans chaque action réflexe. Legallois, en 1812, a donné la démonstration de cette action propre de la moelle. Il fut dès lors reconnu que le cerveau n'est pas la source unique de la force nerveuse, comme le croyait Haller, ni le centre unique du système nerveux de la vie animale, comme le pensait Bichat. Cette propriété existe dans toute l'étendue de la moelle, qui la partage, du reste, avec les ganglions du grand sympathique. C'est la substance grise de la moelle qui joue à cet égard le rôle de centre nerveux doué de réaction motrice. L'intensité des actions réflexes (V. Réflexe) est proportionnelle à la quantité de substance grise de la région ou de l'animal étudié (Brown-Séquard). Cette propriété de la substance grise de déterminer des mouvements involontaires consécutifs à une impression périphérique non perçue, et semblables à ceux qui suivent la perception par l'encéphale, est due aux communications qui existent dans cette substance entre les parties motrices et sensibles par les fibres nerveuses qui, des racines postérieures, vont aux cellules des cornes antérieures : l'ensemble de ces fibres excito-motrices représente le *système intermédiaire des fibres de la moelle* (Jaccoud). En outre, la moelle, dans toute sa hauteur, est l'origine des *nerfs vaso-moteurs*, qui émergent avec les racines antérieures, et par l'intermédiaire desquels la moelle agit sur les sécrétions et sur la nutrition : peut-être celle-ci est-elle influencée d'une façon plus directe par la moelle à l'aide des *nerfs trophiques*. Enfin c'est dans la moelle qu'est la source de la *tonicité musculaire*. Pour les lésions de la moelle, V. Ataxie *locomotrice progressive*, Atrophie *musculaire progressive*, Commotion, Compression, Contusion, Hématomyélie, Myélite et Sclérose. = *Moelle des os*. Substance contenue dans la cavité du canal et des conduits médullaires des os, et constituée : 1° par des médullocelles, élément fondamental ; 2° par des myéloplaxes, élément accessoire ; 3° par une certaine quantité de substance amorphe, homogène, demi-transparente, second élément accessoire ; 4° par des vaisseaux capillaires ; 5° par des tubes nerveux qui accompagnent les vaisseaux, et qui constituent les nerfs des os ; 6° enfin par des fibres du tissu lamineux formant une trame fibrillaire délicate, et des vésicules adipeuses dont l'existence n'est pas constante. Cette substance se rencontre dans tous les os de l'économie, longs et courts, et se prolonge dans un certain nombre de canaux médullaires jusque sous le périoste. Il y en a aussi le long des conduits vasculaires des cartilages d'ossification ; c'est la *moelle du cartilage*, qui présente la même texture et la même composition anatomique que la moelle osseuse. Les capillaires de la moelle sont remarquables par leur largeur (0^{mm},020 à 0^{mm},030), plus grande que celle des capillaires afférents de l'os et du périoste, bien que leur paroi reste mince comme dans les derniers capillaires ; par l'irrégularité de leur contour qui leur donne l'aspect de sinus ; par les mailles arrondies qu'ils forment. Elle joue un rôle dans la nutrition des os, et surtout se prête à leur accroissement de volume, sans accroissement proportionnel de poids (V. Ostéogénie). On distingue trois variétés de moelle osseuse d'après son aspect extérieur et sa texture : 1re Variété : *Fœtale* ou *sanguine*. Rougeâtre, opaque, pulpeuse, presque complètement dépourvue de vésicules adipeuses (V. Hémopoèse). 2^{e} Variété : *Gélatiniforme*. Demi-transparente, molle, grisâtre ou rosée ; se rencontre chez des sujets sains, mais surtout après de longues maladies. 3^{e} Variété : *Adipeuse*. Blanche, opaque, plus ou moins dense ; se rencontre plus communément que les autres, surtout dans les os longs et chez les herbivores. Les cellules adipeuses y prédominent.

MOFÉTISÉ, ÉE. adj. — *Gaz inflammable mofétisé*. V. Formène.

MOFETTE, MOPHÈTE ou **MOUFETTE**. s. f. [*mephitis*, all. *Schwaden*, angl. *mouffette*, it. *mofetta*, esp. *mofeta*]. Nom donné à tout gaz non respirable, particulièrement à l'azote (*mofette atmosphérique*), au formène (*mofette inflammable*) et à l'acide carbonique.

MOGIGRAPHIE. s. f. [*mogigraphia*, de μόγις, avec peine, et γράφειν, écrire]. Crampe des écrivains. V. Crampe.

MOGILALISME. s. m. [*mogilalismus*, μογιλαλία, de μόγις, avec peine, et λαλεῖν, parler ; all. *Stottern*, angl. *stuttering*, it. et esp. *mogilalismo*]. Bégayement.

MOGOSTOCIE. s. f. (Nægelé). Synonyme de *dysponotocie*.

MOIGNON. s. m. [all. *Stumpf*, angl. *stump*, it. *moncone*, esp. *tocon*]. L'extrémité amputée d'un membre recouverte d'une cicatrice, la partie non retranchée de ce membre amputé comprise entre la cicatrice et l'articulation qui est au-dessus. Le moignon peut être atteint de gonflements inflammatoires, d'érysipèle, d'abcès, de fusées purulentes, qui tiennent ordinairement à la rétention des liquides, et qu'on traite par les incisions, le drainage, la compression. Dans certaines circonstances, surtout quand les conditions hygiéniques sont mauvaises, on voit apparaître de la diphtérite du moignon, sous forme épidémique : la cautérisation au fer rouge, les préparations toniques et aromatiques, à l'intérieur et comme topiques, sont les meilleurs moyens à employer. — *Ban-*

dage récurrent des moignons. V. Capeline. — *Conicité du moignon.* Forme conique que prend le moignon soit à la suite d'une amputation dans laquelle les parties molles n'ont pas été divisées beaucoup plus bas que l'os, soit, après une amputation bien faite, par inflammation du moignon ou rétraction spontanée des muscles : la peau et la cicatrice, amincies, soulevées par l'os du membre amputé, auquel elles adhèrent, s'ulcèrent alors facilement; la pression exercée sur l'extrémité du moignon devient la source de douleurs vives et continuelles; l'os se nécrose : aussi faut-il réséquer l'extrémité osseuse.

MOIS. s. m. pl. [*menses*, καταμήνια, all. *das Monatliche*, angl. *menses*, *monthly terms*, it. *mesi*, *mestrui*]. Synonyme vulgaire de *menstrues*.

MOISI, IE. adj. [*marcidus*, all. *schimmelig*, angl. *mouldy*, it. *muffato*, esp. *mohecido*]. Se dit d'un corps couvert de moisissures. — *Foin moisi.* L'odeur en est forte, désagréable, la saveur âcre. Les bestiaux ne le mangent que pressés par la faim. Il provoque le développement de maladies intestinales, d'affections du sang, etc. Aucun moyen ne corrige ces funestes propriétés; il doit être converti en fumier. — *Pain moisi.* La moisissure du pain tient aux altérations chimiques subies par le gluten et par la fécule, et non aux cellules du ferment, aux *Oidiums* et autres champignons microscopiques se développant aux dépens de ces substances altérées.

MOISISSURE. s. f. [*mucores*, all. *Schimmel*, angl. *mouldiness*, it. *muffa*, esp. *moho*]. V. Mucédinées.

MOITEUR. s. f. [*mador*, ὕγρανσις, all. *Feuchtigkeit*, angl. *moistness*, it. *umidore*, esp. *humedad*]. Sueur peu abondante ou simple humidité de la peau.

MOLAIRE ou **MEULIÈRE.** adj. [*molaris*, de *mola*, meule; all. *Mahlzahn*, angl. *grinding-tooth*, *molar*, it. *molare*, esp. *molar*]. Qui moud, qui broie : *dent molaire.* — *Glande molaire.* V. Salivaire.

MÔLE. s. f. [*mola*, μύλη, all. *Mola*, *Mondkalb*, angl. *mole*, it. et esp. *mola*, *faux germe*]. Nom donné autrefois indistinctement à toute masse morbide développée dans l'utérus et expulsée de sa cavité à un moment donné. Suivant la constitution et le contenu de cette masse, on distinguait les *môles charnues*, *vésiculaires*, *aqueuses*, etc.; suivant la provenance, on distinguait : 1° les *môles vraies* ou *légitimes*, développées sous l'influence de la fécondation, et qui étaient, soit de provenance maternelle, représentées par la muqueuse utérine devenue caduque et modifiée organiquement, après la mort de l'embryon, comme il arrive pendant la grossesse normale; soit de provenance fœtale, représentées par le chorion et l'amnios ayant continué à se développer après la destruction de l'embryon; 2° les *fausses môles* (*spuriæ molæ*), qui ne sont que des caillots formés par le sang des menstrues ou d'une métrorragie retenu dans l'utérus, des sarcomes, des corps fibreux, des polypes, etc. Aujourd'hui on réserve le nom de *môle* (*môle vésiculaire*, *hydatiforme*, *hydatique*, *hydatoïde*, *hydatide de l'utérus*, *myxome du placenta*) à une masse plus ou moins volumineuse qui est parfois expulsée par l'utérus dans le cours de la grossesse, ordinairement avant le terme de neuf mois, et qui est constituée par les villosités du chorion et du placenta dilatées et reliées entre elles par des pédicules qui leur donnent l'aspect de grappes ramifiées. Pour certains auteurs (Robin, Cayla), la production d'une môle hydatique, toujours postérieure à la destruction de l'embryon, résulte de l'hydropisie des villosités choriales, formant des vésicules pleines de sérosité dans laquelle nagent quelques cellules. Pour d'autres (Virchow, Cornil, Ranvier), la môle résulte de l'augmentation morbide du volume du tissu muqueux qui constitue la gélatine de Wharton : c'est un myxome, qui détermine la mort de l'embryon au lieu de lui être consécutive. Souvent on voit les femmes avoir plusieurs fois de suite des grossesses dont le produit est une môle de ce genre. Les signes qui indiquent la présence de cette masse morbide sont : le développement rapide et exagéré du ventre par rapport à l'époque de la grossesse; l'existence de petites hémorragies qui se répètent à de courts intervalles; l'expulsion de portions de la tumeur (Depaul). Le pronostic, toujours grave pour l'enfant, peut le devenir pour la mère si les pertes de sang sont trop rapprochées : aussi est-ce aux hémorragies que doit s'adresser le traitement.

MOLÉCULAIRE. adj. [all. *molecular*, angl. *molecular*, it. *molecolare*, esp. *molecular*]. Qui a rapport aux molécules. — *Action moléculaire.* Action continuelle qu'exercent les unes sur les autres les molécules des corps, pour se maintenir dans leurs positions respectives, s'attirer, se repousser, se communiquer les efforts et les pressions qu'elles supportent. — *Attraction moléculaire.* Force qu'on suppose inhérente aux molécules de la matière, qui ne s'exerce qu'à des distances inappréciables et qui les fait tendre à s'unir les unes avec les autres. V. Force *attractive.* — *Mouvement moléculaire.* V. Brownien. — *Poids moléculaire.* On appelle *poids moléculaire d'un corps* le poids de deux volumes de ce corps comparé à celui de 1 volume d'hydrogène pris pour unité; le poids moléculaire d'un corps composé est égal à la somme d *poids atomiques* des composants. Lorsque le corps don on cherche le poids moléculaire ne peut être amené à l'état gazeux, on obtient le poids en combinant le corps étudié à un gaz avec lequel il forme un produit gazeux : du poids moléculaire de ce produit, obtenu en comparant 2 volumes à 1 volume d'hydrogène, on tire facilement celui du corps considéré. La connaissance du poids moléculaire d'un corps permet de trouver sa densité par rapport à l'air : il suffit de diviser ce poids par 28,88, qui représente la densité de 2 volumes d'hydrogène. Inversement, on connaît le poids moléculaire d'un corps en multipliant sa densité par 28,88.

MOLÉCULE. s. f. [diminutif de *moles*, masse; *particula*, *parva corpora*, *corpuscula*, all. *Molekül*, *Massentheilchen*, angl. *molecule*, it. *mollecola*, esp. *molecula*]. Petite partie d'un corps. — En chimie, *molécule*, la plus petite partie d'un corps qui puisse exister à l'état libre. La molécule d'un corps composé, de l'acide chlorhydrique, pa exemple, est composée de deux *atomes*, l'un de chlore l'autre d'hydrogène, séparables l'un de l'autre chimiquement. La molécule d'un corps simple, du chlore par exemple, est également formée par la combinaison de deux atomes; mais ici ces deux atomes sont des particules du même corps : hétérogène dans le premier cas, la molécule est homogène dans le second. On réserve parfois le nom de *molécules intégrantes* ou *particules d'un corps* à celles dont le rapprochement forme la masse de ce corps, qu'il soit simple ou composé; et celui de *molécules constituantes* à celles qui ne se trouvent que dans les corps composés. Ainsi chaque *particule* ou chaque *molécule intégrante* d'un fragment de sulfure de mercure est formée de deux *molécules constituantes*, une de soufre et une de mercure. V. Atome.

MOLÈNE. s. f. Le *bouillon blanc.*

MOLETTE. s. f. [diminutif de *mola*, meule : petite meule]. Pierre très dure et polie, dont on se sert, en pharmacie, pour broyer les médicaments.

MOLETTE. s. f. [ainsi dite à cause de la forme de la tumeur comparée à une petite meule; all. *Steingalle*, *Windgalle*, angl. *wind-gall*, it. *schienella*, *molletta*]. Maladie particulière aux chevaux, consistant en une sorte d'hydropisie des capsules synoviales qui environnent les tendons fléchisseurs du pied, et dite, suivant son siège, *molette simple* (ou *nerveuse*) et *molette soufflée*.

MOLETTE. s. f. Fraise, disque ou meule d'acier tournant, attaquant les corps durs en les râpant.

MOLITG (Pyrénées-Orientales). — *Eau sulfureuse :* sulfure de sodium. + 37°. Boisson et bains.

MOLIMEN. s. m. [de *moliri*, faire effort]. L'effort qu'exerce toute masse en mouvement. — *Molimen hémorragique.* Ensemble des phénomènes intérieurs qui précèdent la manifestation extérieure d'une hémorragie, telle que flux hémorroïdal, règles, etc. V. Fluxion.

MOLLET. s. m. [*sura*, γαστροκνήμιον, all. *Wade*, angl. *calf*, it. *polpaccio*]. Saillie que forment à la partie postérieure de la jambe les muscles jumeaux et soléaire.

MOLLUSCUM. s. m. [all. *Molluscum*, *Schwammgeschwulst*, angl. *molluscum*, it. *mollusco*]. Primitivement nom donné par Bontius à une maladie tuberculeuse de la peau qu'il a étudiée à Amboine et aux Moluques, où il la croyait reléguée. Depuis on a décrit : un *molluscum folliculaire*, qui est l'*acmé varioliforme ;* un *molluscum lymphadénique*, qui est une variété de *pian ;* un *molluscum vrai, fibreux, éléphantiasique*, qui seul mérite le nom de *molluscum*. Cette affection est caractérisée par des tumeurs qui peuvent se montrer sur toutes les parties du corps successivement, acquérir le volume d'une noix et plus, se résorber sans ulcération, ou plus souvent s'ulcérer et donner un pus séreux d'odeur aigre. Leur couleur varie du rose couleur de chair au rouge cuivreux ou acajou, ce qui les a fait croire d'origine syphilitique, mais à tort. Leur surface, lorsqu'elle est sans phlyctènes ni ulcération, est lisse, comme vernissée. Elles sont peu résistantes, peu élastiques, parfois d'une mollesse encéphaloïde. Elles dépendent de la peau. Leur ulcération peut quelquefois donner des végétations fongueuses. Elles offrent une trame grisâtre, demi-transparente, formée par le tissu du derme, dont les mailles sont écartées par un tissu rose, assez friable, composant la partie principale de la tumeur. Le molluscum est formé : 1° principalement de cytablastions, tant noyaux que cellules, éléments anatomiques souvent pris, mais à tort, pour des corps fibroplastiques ; 2° de matière amorphe finement granuleuse interposée aux amas de cytoblastions, et parcourue par les capillaires ; 3° de quelques corps fusiformes et noyaux fibro-plastiques peu abondants ; 4° de capillaires. C'est surtout chez les individus placés dans de mauvaises conditions hygiéniques qu'on l'observe. Les tumeurs, ordinairement pédiculées, peuvent être retranchées, par les ciseaux ou le bistouri plutôt que par une ligature. — *Molluscum fongoïde.* Le pian.

MOLLUSQUES. s. m. pl. [*mollusca*, de *mollis*, mou ; all. *Weichthiere*, *Mollusken*, angl. *mollusca*, it. *molluschi*, esp. *moluscos*]. Embranchement du règne animal formé d'animaux inarticulés, à corps symétrique autour d'un plan droit ou courbe, sans squelette intérieur, entièrement mous, souvent recouverts (au moins en partie) par une expansion que l'on nomme le *manteau*, et qui sécrète d'ordinaire une coquille ; cœur univentriculaire placé sur le trajet du sang artériel, uni- ou bi-auriculé ; respiration branchiale plus souvent que pulmonaire ; tube digestif complet, recourbé sur lui-même et pourvu de deux orifices, bouche et anus, rapprochés l'un de l'autre ; système nerveux représenté par un collier œsophagien et quelques ganglions, sans chaîne ganglionnaire ; reproduction par des œufs. On peut diviser les mollusques en : *Céphalés* (céphalopodes, gastéropodes, ptéropodes) et *Acéphalés* (lamellibranches et branchiopodes).

MOLYBDATE. s. m. [*molybdas*, all. *molybdänsaures*, *Salz*, angl. *molybdate*, it. *molibdato*, *moliddato*, esp. *molybdato*]. Nom générique des sels neutres ou acides, formés par l'union de l'acide molybdique avec les bases. Les molybdates alcalins sont seuls solubles dans l'eau.

MOLYBDÈNE. s. m. [de μόλυβδος, plomb ; all. *Molybdän*, angl. *molybdenum*, it. *molibdeno*, *moliddeno*, esp. *molibdeno*]. Métal découvert en 1782 par Hjelm, en réduisant l'acide molybdique par l'hydrogène. Il est en petits grains gris ou d'un blanc d'argent, très difficiles à fondre, inaltérables à l'air à la température ordinaire, mais oxydables à chaud et se convertissant en oxyde brun et en acide molybdique. Il forme plusieurs combinaisons avec l'oxygène (V. Molybdique et Oxyde). Il existe dans la nature à l'état de sulfure, que l'on a pris pendant longtemps pour du graphite.

MOLYBDIQUE. adj. — *Acide molybdique* (MoO^3). Découvert par Scheele. Il est pulvérulent, d'un blanc gris, peu sapide, inodore, peu soluble, volatil au rouge. Il s'obtient en traitant le sulfure naturel de molybdène par l'eau régale. = Quelques auteurs emploient l'adjectif *molybdique* [de μόλυβδος, plomb] au lieu de *saturnin*, pour désigner les maladies causées par le plomb : *colique molybdique* ou *molybdocolique*, pour colique saturnine, etc.

MOMIE. s. f. [*medicatum cadaver*, bas latin, *mumia*, all. *Mumie*, angl. *mummy*, it. *mummia*, esp. *momia*]. Cadavre desséché et embaumé. Les *momies* sont *naturelles* ou *artificielles*. Les *momies naturelles*, sont des cadavres d'hommes et d'animaux qui, morts dans les déserts brûlants de la Libye, sont conservés et desséchés par un sable fin, ou des corps trouvés dans certains cimetières qui ont une vertu conservatrice. Parmi les *momies artificielles*, celles que l'on tirait des hypogées d'Égypte tenaient le premier rang. On les a employées comme vulnéraires ; elles n'ont aucune propriété curative.

MOMIFICATION. s. f. Passage des tissus animaux à l'état de momie, soit par dessiccation assez rapide pour être achevée avant la putréfaction, soit par addition d'essences ou de résines qui en contiennent. Celles-ci, empêchant la putréfaction des tissus, même humides, permettent à la dessiccation de s'accomplir lentement sans destruction des éléments anatomiques. Les substances autrefois employées étant généralement des *baumes*, l'introduction de ces matières dans les cavités naturelles et entre les organes s'appelait à juste titre *embaumement*. L'injection dans les vaisseaux de résines chargées d'essences et colorées en rose, constituerait encore le meilleur procédé d'embaumement au point de vue de la conservation des formes extérieures et de la texture. V. Embaumement. = En médecine, *momification*, dessiccation des tissus qui se produit spontanément dans certains cas de *gangrène sèche*, ou qu'on provoque artificiellement dans les mêmes circonstances, à l'aide de substances absorbantes et antiseptiques, coaltar, poudres de charbon et de quinquina, permanganate de potasse, etc., en vue de prévenir la putréfaction des tissus destinés à être éliminés et de permettre au malade d'attendre sans danger cette élimination naturelle et nécessaire.

MOMORDIQUE. s. m. [*Momordica*, L.]. Genre de plantes cucurbitacées, dont le fruit est, en général, âcre et purgatif. Tels sont : le *Momordica Balsamina*, L., dont le fruit, appelé *pomme merveille*, est très vénéneux (Descourtilz) ; le *M. cylindrica*, L., dont le fruit est très amer et purgatif ; le *M. purgans*, Mart., dont le fruit s'emploie comme drastique, sous forme d'extrait, contre l'hydropisie ; le *M. Elatarium*, L. (V. Concombre *sauvage*).

MONACÉTINE. s. f. ($C^{10}H^{10}O^8 = C^4H^4O^4 + C^6H^8O^6 - 2HO$). Liquide neutre, d'odeur éthérée, se mêlant avec l'éther ; densité, 1,20 ; avec un demi-volume d'eau elle forme un mélange limpide, qui devient opalin par l'addition d'eau en une plus forte quantité. On l'obtient en chauffant pendant 114 heures l'acide acétique avec la glycérine, à 100° (Berthelot).

MONADE. s. f. [de μονὰς, unité; all. *Monade*, angl. *monad*, it. *monade*, esp. *monada*]. Genre d'infusoires flagellés, de la famille des *Monadiens*, dont les caractères sont : « corps nu, de forme arrondie ou oblongue, sans expansions variables ; un seul filament flagelliforme ; mouvement un peu vacillant » (Davaine). Des espèces de ce genre ont été trouvées dans des infusions (*Monas crepusculum*, Ehr.), dans le gros intestin du cobaye (*M. caviæ*, Dav.) et du canard (*M. anatis*, D.), sur des substances alimentaires (*M. prodigiosa*, Ehr.) sous forme de taches rouges, dans des eaux sulfureuses, des eaux douces stagnantes, etc. V. MONADIEN. — *Monades* ou *unités*. Nom que donnait Leibnitz à ce qu'il croyait être des substances simples, des vies, des esprits qui peuvent dire *moi*. Il pensait qu'il y en a partout, et que, selon le lieu où elles sont, elles reçoivent des impressions de tout l'univers, mais confuses à cause de la multitude de ces impressions. Par les *unités* ou *monades*, qui sont des âmes humaines, il expliquait les phénomènes physiologiques des perceptions, et une monade serait d'autant plus parfaite qu'elle a des perceptions plus distinctes (Fontenelle).

MONADELPHE. adj. [*monadelphus*, de μόνος, seul, et ἀδελφὸς, frère; all. *einbrüderig*, angl. *monadelphous*, it. et esp. *monadelfo*]. Se dit des étamines réunies en un seul faisceau par leurs filets.

MONADELPHIE. s. f. [*monadelphia*, all. *Monadelphie*, angl. *monadelphia*, it. et esp. *monadelfia*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de deux ordres renfermant des plantes dont les étamines sont réunies par leurs filets.

MONADIENS. s. m. pl. Famille d'infusoires ayant pour caractères : corps mou, transparent, sphérique ou ovoïde ou cylindrique, avec un ou deux flagellums ; pas de cils ni de bouche, pas de téguments distincts. Les monadiens sont incolores ou colorés en rose, rouge ou vert. On les trouve dans l'eau de mer longtemps conservée, dans les eaux des marais ainsi que dans des infusions diverses, dans les détritus de matières animales et végétales, etc. V. CERCOMONAS, INFUSOIRES, MONADE et TRICHOMONAS.

MONANDRE. adj. [*monander*, de μόνος, seul, et ἀνήρ, homme ; all. *einmännerig*, *monander*, it. *monandro*, esp. *monandrico*]. Se dit d'une fleur à une seule étamine.

MONANDRIE. s. f. [*monandria*, all. *Monandrie*, angl., it. et esp. *monandria*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de trois ordres renfermant des plantes dont les fleurs n'ont qu'une seule étamine.

MONANDRIQUE. adj. V. MONANDRE.

MONANTHÈRE. adj. [de μόνος, seul, et *anthère*]. Se dit d'une étamine qui n'a qu'une seule anthère.

MONARACHINE. s. f. ($C^{46}H^{46}O^{8}$). Corps obtenu par Berthelot en chauffant l'acide arachique avec la glycérine pendant huit heures, à 180°. Solide, neutre, blanche, presque insoluble dans l'éther froid, peu soluble dans l'éther bouillant ; fondue elle a l'aspect de la cire.

MONARDE. s. f. [*monarda*]. Genre de plantes labiées dont une espèce, la *monarde fistuleuse* (*Monarda fistulosa*, L.), qui croît en des endroits montueux des Etats-Unis, est amère et employée contre les fièvres intermittentes.

MONDÉ, ÉE. adj. [*mundatus*, all. *gesäubert*, angl. *cleansed*, it. *mondato*, esp. *mondado*]. Dégagé de matières hétérogènes. — *Orge mondé*. V. ORGE.

MONDER. v. a. [*mundare*, rendre pur et net; all. *säubern*, angl. *to cleanse*, it. *mondare*, esp. *mondar*]. En pharmacie, séparer d'un corps les matières impures ou inutiles, comme on sépare les bûchettes ou les queues du séné, etc. = En chirurgie, *monder* ou *mondifier* une plaie, un ulcère, les nettoyer, les déterger.

MONDIFICATIF, IVE. adj. et s. m. [*mundificans*, de *mundificare*, nettoyer ; καθαρτικὸς, all. *reinigend*, angl. *mondificative*, *mundatory*, it. *mondificativo*, esp. *detersivo*]. Synonyme de *détersif*.

MONDIFICATION. s. f. [*mundificatio*, ἐκκάθαρσις]. Action d'un remède qui déterge une plaie, un ulcère. V. CICATRISANT.

MONÈRE. s. m. Nom donné par Haeckel à des organismes unicellulaires, animaux plutôt que végétaux, dépourvus d'enveloppe propre, qui se présentent sous forme de petites masses du volume d'une tête d'épingle ou d'un mince enduit visqueux recouvrant les corps solides, et dont la substance ou *sarcode*, homogène et hyaline, est constituée par une simple masse de protoplasma. Les monères se meuvent par expansion latérale, filiforme ou aplatie, de leur substance, à la façon des amibes, et englobent les corpuscules ambiants ; ils se multiplent par scission ou segmentation. — On a étendu le nom de *monères* aux masses protoplasmatiques, sans noyau, des cellules animales et végétales se mouvant à la manière des amibes, et devenues libres par rupture de la paroi cellulaire. V. PROTISTE et PROTOPLASMA.

MONÉRIEN. adj. Qui concerne les monères.

MONÉSIA. s. f. Nom sous lequel on désigne, en France, une *écorce* connue au Brésil sous les noms de *Buranhem* ou *Guaranhan*, et rapportée au *Chrysophyllum glycyphlœum*, Casaretti, ou à quelques espèces du même genre, de la famille des sapotées, ainsi qu'à l'*extrait* de cette écorce. L'*écorce de monésia*, compacte, dure, grisâtre, de saveur d'abord douce et sucrée, puis âcre, est en morceaux dont quelques-uns offrent une épaisseur de 6 à 8 millimètres. L'*extrait de monésia* est en plaques d'environ 500 gram., ayant une épaisseur de 20 à 25 millimètres ; sa couleur est d'un brun foncé, presque noir ; la surface de sa cassure n'a ni l'aspect terne du cachou, ni le brillant du kino ; il est soluble dans l'eau ; sa saveur, d'abord sucrée, devient bientôt astringente, et laisse à la gorge une âcreté prononcée et persistante. La monésia s'emploie comme amer et astringent, dans la diarrhée, la dysenterie, la ménorragie, l'hémoptysie, et, à l'extérieur, contre les écoulements leucorrhéiques et blennorrhagiques, sur les plaies, les ulcères. L'écorce se donne en infusion et en décoction comme celle de ratanhia. L'extrait se donne, à l'intérieur, à la dose de 20 centigr. à 2 gram., en teinture, en sirop, en pilules, surtout sous cette dernière forme (les pilules préparées à l'avance contiennent 1 décigram. d'extrait pur), à l'extérieur, en pommade.

MONÉSINE. s. f. Matière âcre de la monésia (Derosne, Henry et Payen). Elle est en plaques transparentes, jaunâtres, friables, se réduisant aisément en une poudre blanche ; elle se dissout dans l'alcool et dans l'eau, à peine dans l'éther; elle fait mousser l'eau. Elle a de l'analogie avec la *saponine*. Il y en a 4 à 5 pour 100 dans l'écorce de *monésia*. On l'a employée, en poudre ou en pommade, sur les ulcères ; à l'intérieur, à la dose de 1 à 3 centigr., dans les mêmes cas que l'extrait de monésia.

MONILIFORME. adj. [*moniliformis*, de *monile*, collier, et *forma*, forme; all. *rosenkranzförmig*, angl. *moniliformous*, esp. *moniliforme*]. Se dit de parties divisées par des étranglements en petites masses placées à la suite les unes des autres, en manière de grains de chapelet.

MONIMIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparées des urticées, voisine des rosacées, et contenant la plante connue sous le nom de *boldo*.

MONNININE. s. f. Matière résinoïde, amère, âcre, soluble dans l'eau qu'elle fait mousser, dans l'alcool, les acides et les alcalis qu'elle colore en jaune intense, insoluble dans l'éther et les huiles. On la retire de l'écorce de la racine du *Monnina polystachya*, R. et Pav. V. YALLHOY.

MONOATOMIQUE adj. Se dit d'un acide ou d'une base formé par la combinaison d'un équivalent d'oxygène avec un équivalent d'un autre corps simple ; d'un alcool qui se combine avec un seul équivalent d'acide dans la formation des éthers, etc. V. ATOMICITÉ.

MONOBASE. adj. [de μόνος, seul, et βάσις, base]. Se dit d'un parasite végétal radicicole qui ne s'implante que par un seul point.

MONOBASIQUE. adj. Se dit d'un acide qui, contenant un équivalent d'eau, le remplace par un équivalent de base, pour former un sel neutre.

MONOBENZOÏCINE. s. f. V. TRIBENZOÏCINE.

MONOBLEPSIE. s. f. [de μόνος, seul, et βλέπειν, voir ; angl. *monoblepsis*, it. et esp. *monoblepsia*]. Affection où la vision avec les deux yeux est confuse, tandis que la vision avec un seul œil est nette.

MONOBROMHYDRINE. s. f. ($C^6H^7BrO^4$). Liquide huileux, miscible à l'éther, de saveur aromatique, prenant une odeur désagréable et se décomposant quand on le chauffe, et obtenu par l'action du bromure de phosphore sur la glycérine (Berthelot).

MONOBUTYRINE. s. f. ($C^{14}H^{14}O^8$). Liquide huileux, d'odeur et de saveur aromatique, formant, comme la monoacétine, des mélanges limpides ou des émulsions avec l'eau, suivant la proportion de celle-ci. On l'obtient en chauffant l'acide butyrique avec la glycérine, à 200°.

MONOCARPE. adj. [*monocarpus*, de μόνος, seul, et καρπὸς, fruit ; all. *einfrüchtig*, angl. *monocarpous*, esp. *monocarpo*]. Se dit d'un végétal qui a un seul fruit ou des fruits solitaires.

MONOCARPIEN, IENNE. adj. [*monocarpianus*]. Se dit d'une plante qui porte une seule fois du fruit dans le cours de son existence.

MONOCÉPHALE. adj. [*monocephalus*, de μόνος, seul, et κεφαλή, tête]. Se dit, en botanique, d'un fruit dont le sommet organique se confond avec le sommet géométrique.

MONOCÉPHALIENS. s. m. pl. Famille de monstres chez lesquels une seule tête, n'offrant aucune trace extérieure de duplicité, surmonte deux corps confondus plus ou moins intimement et sur une étendue plus ou moins grande.

MONOCÉPHALOCYSTE. s. m. Ancien nom des cysticerques.

MONOCHLORAMYDÉ, ÉE. adj. [de μόνος, seul, et χλαμὺς, casaque ; angl. *monochlamydeous*]. Se dit d'une fleur qui a une seule enveloppe florale.

MONOCHLORACÉTIQUE. adj. V. CHLORACÉTIQUE.

MONOCHLORHYDRINE. s. f. V. CHLORHYDRINE.

MONOCHROMATIQUE. adj. [de μόνος, unique, et χρῶμα, couleur]. — *Aberration monochromatique*. Aberration de sphéricité qui appartient aux rayons lumineux de même couleur, réfractés par un corps à surface sphérique. — *Verres monochromatiques*. Verres colorés qui ne laissent passer qu'une couleur, celle de leur propre teinte, parce qu'ils absorbent les autres rayons lumineux.

MONOCLE. s. m. [de μόνος, seul, et *oculus*, œil ; all. *Monokel*, angl. *monoculus*, it. *monocolo*, esp. *monoculo*]. Qui n'a qu'un œil. — Petite lunette qui ne sert que pour un œil. = En chirurgie, *monocle*, *œil simple*, bandage croisé propre à maintenir un topique sur l'un des yeux et fait avec une bande à un seul globe, longue de 4 à 6 mètres, large de trois travers de doigt. On fait d'abord deux circulaires autour du crâne, puis on conduit le globe de la bande sur la nuque, on la ramène au-dessous de l'oreille du côté de l'œil malade, sur cet œil, sur le front, sur la région pariétale opposée ; on redescend vers la nuque, et l'on recommence deux fois ce trajet, on finit par un circulaire autour du crâne.

MONOCLINE. adj. [de μόνος, seul, et κλίνη, lit]. Synonyme d'*hermaphrodite*.

MONOCORDE. s. m. [de μόνος, seul, et *corde*]. V. SONOMÈTRE.

MONOCOTYLÉDONE et **MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE**. s. et adj. [*monocotyledoneus*, de μόνος, seul, et κοτυληδὼν, cotylédon ; all. *Monokotyledonen*, *Spitzkeimler*, angl. *monocotyledon*, it. *monocotyledono*, esp. *monocotyledoneo*]. Se dit de l'embryon à un seul cotylédon et des végétaux dont les graines le produisent. On dit aussi, par abréviation, *monocotylé*. — Les *végétaux monocotylédonés* forment l'un des trois embranchements du règne végétal, caractérisé par : embryon à un seul cotylédon ; périanthe à divisions libres ou soudées, herbacées ou scarieuses, sur deux rangs ou en un verticille simple, souvent remplacées par des soies, réduites à des bractées ou nulles. Tige herbacée dans nos climats, herbacée ou ligneuse dans les pays chauds ; écorce sans liber ni vaisseaux, mince. La tige est composée de faisceaux fibro-vasculaires avec trachées et quelquefois des laticifères épars dans une masse de tissu utriculaire, sans canal médullaire, ni couches concentriques ; souvent, c'est un *stipe*. Feuilles souvent engainantes, à nervures ordinairement sans ramifications ni anastomoses et parallèles. Cet embranchement comprend les *graminées*, les *cypéracées*, les *palmiers*, les *aroïdées*, les *joncées*, les *liliacées*, les *orchidées*, les *iridées*, etc.

MONOCOTYLÉDONIE. s. f. [*monocotyledonia*, all. *Monokotyledonie*, angl. *monocotyledony*, it. *monocotiledonia*, esp. *monocotyledonia*]. Dans la méthode de Jussieu, section du règne végétal qui renferme les plantes monocotylédones.

MONOCRÂNE. adj. et s. (Gurlt). Monstre voisin des augnathes.

MONOCULAIRE. adj. [de μόνος, unique, et *oculus*, œil]. Qui concerne un seul des deux yeux : *vision monoculaire*.

MONODACTYLE. adj. et s. m. [*monodactylus*, de μόνος, seul, et δάκτυλος, doigt ; all. *einfingerig*, angl. *monodactylous*, it. *monodattilo*, esp. *monodactilo*]. Qui n'a qu'un seul doigt. Les vétérinaires emploient ce terme pour désigner les espèces chevalines.

MONODELPHE. adj. et s. m. [de μόνος, seul, et δελφὺς, matrice] (De Blainville). Par opposition à *didelphe*, animal mammifère chez lequel la matrice est simple, et qui a un placenta véritable.

MONODERMIQUE. adj. V. TRIDERMIQUE.

MONOECIE. s. f. [*monœcia*, de μόνος, seul, et οἰκία, maison ; it. et esp. *monœcia*] (Linné). Classe et ordre comprenant les plantes *monoïques*.

MONO-ÉPIGYNE. adj. [*mono-epigynus*, de μόνος, seul, ἐπὶ, sur, et γυνή, femme]. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines épygines.

MONO-ÉPIGYNIE. s. f. [*mono-epigynia*, it. et esp. *mono-epiginia*]. Classe de la méthode de Jussieu qui comprend les plantes *mono-épigynes*.

MONOGAME. adj. [*monogamus*, de μόνος, seul, et γάμος, noce ; all. *monogam*, angl. *monogame*, it. et esp. *monogamo*]. Se dit d'une fleur composée qui renferme des fleurs toutes de même sexe ; d'un animal qui cohabite avec une seule femelle.

MONOGAMIE. s. f. [*monogamia*, all. *Monogamie*, angl. *monogamy*, it. et esp. *monogamia*]. Dans le système de Linné, ordre de la syngénésie, comprenant les plantes *monogamiques*. = Union de certains animaux chez lesquels les individus des deux sexes ne vivent que par paires, témoignant une inclination individuelle l'un pour l'autre.

MONOGAMIQUE. adj. [*monogamicus*, all. *monogamisch*, angl. *monogamic*, it. et esp. *monogamico*]. Se dit d'une plante dont les fleurs sont rapprochées, mais distinctes, parce qu'aucune enveloppe commune ne les réunit.

MONOGASTRIQUE. adj. [*monogastricus*, de μόνος, seul, et γαστὴρ, estomac ; all. *monogastrisch*, angl. *monogastric*, it. et esp. *monogastrico*]. Qui n'a qu'un seul estomac, comme l'homme, le cheval.

MONOGÉNÉ, ÉE. adj. [de μόνος, seul, et γένος, genre]. Se dit des groupes animaux et végétaux composés d'espèces tellement semblables que les ordres ou familles ne paraissent, en quelque sorte, former qu'un seul genre.

MONOGENÈSE. s. f. et adj. [de μόνος, unique, et γένεσις, génération ; all. et angl. *Monogenesis*, it. *monogenesi*] (Van Beneden). Nom donné, par opposition à *digenèse*, à la génération uniquement sexuelle, directe, et aux animaux qui n'offrent que ce mode de reproduction. Les individus d'un espèce monogenèse naissent tous de la même manière ; ils parcourent tous les mêmes phases d'évolution, sans se reproduire avant d'avoir atteint celle dans laquelle leurs organes sexuels se sont développés. Tous ces individus, s'ils sont d'une même espèce, sont semblables entre eux, avec des différences correspondant aux degrés de développement. Les vertébrés, les articulés et la plupart des mollusques sont monogenèses. Parmi les vers, les nématoïdes sont monogenèses ; parmi les polypes, les béroés sont monogenèses (Van Beneden).

MONOGÉNIE. s. f. [*monogenia*, de μόνος, seul, et γένος, naissance ; all. *Monogenie*, angl. *monogeny*, it. et esp. *monogenia*]. Mode de génération qui consiste dans la production, par un corps organisé, d'une partie qui se sépare de lui au bout de quelque temps, et devient, en s'accroissant, un nouvel individu semblable à celui qui l'a produite. V. SEGMENTATION.

MONOGÉNISME. s. m. Doctrine des *monogénistes*.

MONOGÉNISTE. adj. et s. [de μόνος, unique, et γένος, race]. En anthropologie, celui qui n'admet qu'un seul couple originel pour les diverses races de l'espèce humaine, ou qui pense, comme Lamarck, que tous les types actuellement vivants tirent leur origine d'un même élément anatomique.

MONOGRAPHIE. s. f. — *Monographie médicale* [*monographia medica*, de μόνος, seul, et γραφὴ, description ; all. *Monographie*, angl. *monography*, it. et esp. *monografia*]. Traité *ex professo* sur une seule maladie, sur une seule classe de maladies.

MONOGYNE. adj. [*monogynus*, de μόνος, seul, et γυνὴ, femme ; all. *einweibig*, *eingriffelig*, angl. *monogynous*, it. et esp. *monogino*]. Se dit d'une fleur qui renferme un seul pistil.

MONOGYNIE. s. f. [*monogynia*, all. *Monogynie*, angl. *monogyny*, it et esp. *monoginia*]. Dans le système de Linné, classe comprenant les plantes *monogynes*.

MONOGYNIQUE. adj. V. MONOGYNE.

MONO-HYPOGYNE. adj. [*mono-hypogynus*, de μόνος, seul, ὑπὸ, sous, et γυνὴ, femme ; all. *mono-hypogyn*, angl. *mono-hypogynous*, it. et esp. *monoipogino*]. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines insérées sous l'ovaire.

MONO-HYPOGYNIE. s. f. [*mono-hypogynia*, all. *Mono-hypogynie*, angl. *mono-hypogyny*, it. et esp. *mono-ipoginia*]. Dans la méthode de Jussieu, classe renfermant les classes *mono-hypogynes*.

MONOÏQUE. adj. [*monoicus*, de μόνος, seul, et οἰκία, habitation ; all. *einhäusig*, angl. *monoicous*, it. et esp. *monoico*]. Se dit d'un animal portant les deux sexes ; d'une plante qui a des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées les unes des autres, mais sur un même pied.

MONOLÉINE. s. f. ($C^{42}H^{40}O^{8}$). Liquide huileux, neutre, jaunâtre, inodore, saponifiable, obtenu en chauffant à 200°, pendant dix-huit heures, un mélange de glycérine et d'acide oléique.

MONOMANE ou **MONOMANIAQUE.** adj. et s. [all. *Monomane*, esp. *monomaniaco*]. Qui est atteint de monomanie ; qui est relatif à celle-ci.

MONOMANIE. s. f. [*monomania*, de μόνος, seul, et μανία, manie, folie ; all. *Monomanie*, *fixe Idee*, angl. *monomany*, it. et esp. *monomania*]. Mot inventé par Esquirol pour remédier à la confusion qui existait jusqu'à lui sur le sens exact du mot *mélancolie*. Malheureusement l'inventeur du mot *monomanie* ne lui assigna pas un sens nettement limité, et, tombant lui-même dans le défaut auquel il voulait porter remède, il l'employa, indistinctement, pour désigner deux choses bien différentes : tantôt le délire partiel quelle que soit sa nature, tantôt le délire partiel exclusivement gai et expansif. D'autres auteurs, s'en tenant au sens strictement étymologique du mot *monomanie*, en firent une folie portant sur une idée fausse, seule et unique. Cette théorie, appliquée à la médecine légale (Marc), fit naître toute une série de monomanies caractérisées par un penchant maladif irrésistible à commettre un acte délirant à l'exclusion de tout autre (monomanie du vol, de l'homicide, du suicide, de l'incendie, de la boisson, etc.). Aussi diversement interprété, le mot *monomanie* donna lieu aux discussions les plus vives ; Foville, le premier, fit remarquer qu'il n'y a, pour ainsi dire, aucun aliéné qui n'ait absolument qu'une idée délirante ; Falret ajouta que dans tous les cas de folie, quelque limitée que celle-ci puisse paraître, il existe un certain trouble général des facultés qui, toutes solidaires les unes des autres, ne peuvent pas plus être isolées à l'état morbide qu'à l'état normal. Depuis longtemps la théorie des monomanies pures et exclusives est abandonnée d'une manière à peu près générale ; on admet que la tendance maladive à commettre certains actes délictueux ou criminels se développe sur le fond commun de diverses causes d'aliénation mentale qui ont une existence propre indépendante de cette tendance (*paralysie générale*, *imbécillité*, *folie à double forme*, *folie des actes*, *folie impulsive*, *folie épileptique*, etc.). Malgré ce changement, à peu près généralement adopté dans les doctrines relatives à l'aliénation mentale, on a conservé, dans la pratique, l'habitude peu rationnelle de désigner certaines formes de folie par le mot *monomanie* suivi d'une nomination secondaire ; nous allons indiquer les plus usuelles.

Monomanie ambitieuse. V. AMBITIEUX. — *Monomanie anthropophagique*. V. ANTHROPOPHAGIE.

Monomanie boulimique. Celle qui s'accompagne de *boulimie*.

Monomanie érotique ou *génésique*. Troubles de l'instinct sexuel, qui portent le malade à se livrer à des excès vénériens, à des mots ou à des gestes obscènes, à se préoccuper incessamment de ses organes génitaux, etc. Il n'est pas rare de l'observer comme un symptôme du début de la paralysie générale. Idiopathique, elle porte le nom de *nymphomanie* chez les femmes, et de *satyriasis* chez les hommes ; cependant ces mots, et surtout celui de *fureur utérine*, désignent particulièrement des accès temporaires de désirs sexuels exagérés portant à des actes en dehors des habitudes de la malade, accès dus à des causes locales ou générales accidentelles. — *Monomanie expansive*. V. AMÉNOMANIE.

Monomanie fiévreuse. V. DÉLIRE *aigu*. — *Monomanie furieuse*. V. FUREUR.

Monomanie gaie ou joyeuse. V. AMÉNOMANIE. — *Monomanie génésique*. V. MONOMANIE *érotique*. — *Monomanie des grandeurs*. V. AMBITIEUX, FOLIE et PARALYSIE *générale*

Monomanie homicide. Perturbation mentale dans laquelle les malades sont poussés irrésistiblement au meurtre d'un individu quelconque ou d'un individu déterminé, sans motif extérieur, ni passion, même malgré l'amour qu'ils portent à leur victime. Le *délire de persécution*, certaines formes d'hallucination se manifestant sous forme d'une *voix intérieure* qui ordonne le meurtre, la monomanie religieuse qui pousse des parents à tuer leurs enfants pour assurer leur bonheur dans le ciel, pour les sauver de la corruption du siècle, etc., sont des causes d'assassinat, qu'il ne faut pas confondre avec la monomanie homicide. V. CRIMINALITÉ et DÉLIRE. — *Monomanie hypocondriaque*. V. NOSOMANIE.

Monomanie impulsive. V. IMPULSION. — *Monomanie incendiaire*. Monomanie qui porte à la destruction des habitations par le feu, soit sans motif, soit par un désir irrésistible de la vue des grandes flammes. — *Monomanie instinctive*. V. FOLIE *héréditaire*. — *Monomanie des inventeurs*. V. INSTINCT.

Monomanie orgueilleuse. V. AMBITIEUX et MEGALOMANIE.

Monomanie religieuse. Nom sous lequel on a confondu des affections mentales très diverses. Elle consiste essentiellement en un trouble de l'instinct de la conservation personnelle, envisagée non plus au point de vue de l'existence présente, mais au point de vue subjectif de la vie à venir ou éternelle. Elle est caractérisée par des paroles et des contemplations mystiques, roulant sur des idées de foi absolue en des êtres tout-puissants, pouvant disposer de punitions ou de récompenses éternelles ; par des pratiques en rapport avec ces idées et destinées à faire éviter les unes et obtenir les autres, d'où des jeûnes austères, des privations et des macérations dangereuses que les malades s'imposent volontairement, ou que parfois ils se croient imposés par une voix d'en haut, lorsque l'affection se complique d'hallucinations. Il ne faut pas confondre cette monomanie, très nettement caractérisée et assez commune dans les deux sexes, avec les épidémies de croyances et de pratiques religieuses diverses observées de loin en loin dans les couvents de femmes ou dans certains groupes de populations (V. MALADIES *religieuses*) ; ni avec la forme de monomanie orgueilleuse et vaniteuse qui porte les malades à se croire un dieu tout-puissant (*théomanie*) ; ni avec les hallucinés qui se croient possédés du démon (*démonomanie*), etc. V. SENS MORAL.

Monomanies sensoriales ou *sensorielles*. Les hallucinations. — *Monomanie avec stupeur*. V. STUPEUR. — *Monomanie du suicide*. V. SUICIDE.

MONOMARGARINE. s. f. ($C^{40}H^{40}O^{8}$). Substance neutre, blanche, peu soluble dans l'éther froid, fusible à 56°, se solidifiant à 49°, obtenue en chauffant de l'acide margarique avec de la glycérine à 100° pendant 106 heures ou à 200° pendant 21 heures (Berthelot).

MONOMPHALIENS. s. m. pl. [de μόνος, seul, et ὀμφαλὸς, nombril ; esp. *mononfalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres produits par la réunion de deux sujets presque complets, qui ont un ombilic commun.

MONOMYAIRE. adj. [de μόνος, seul, et μῦς, muscle]. Se dit d'une coquille bivalve qui est pourvue d'un seul muscle adducteur, volumineux, pour rapprocher les deux valves l'une de l'autre.

MONONITROPHÉNIQUE. adj. — *Acide mononitrophénique* [*mononitrophénol*] ($C^{12}H^{5}(AzO^{4})O^{2}$). Corps qui se forme lorsqu'on fait agir l'acide azotique sur l'acide phénique, par substitution de 1 équivalent d'acide hypoazotique à 1 équivalent d'hydrogène de l'acide phénique. Prismes jaunes, d'une odeur aromatique, d'une saveur sucrée, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et dans l'éther. Les sels qu'il forme avec les bases (*mononitrophenates* ou *nitrophénates*) sont d'un rouge éclatant ou d'un jaune orangé. V. DINITROPHENIQUE.

MONOPALMITINE. s. f. ($C^{38}H^{38}O^{8}$). Substance neutre, blanche, cristallisant dans l'éther, fusible à 58°, se solidifiant à 45°, saponifiable, obtenue en chauffant de l'acide palmitique avec de la glycerine à 200° pendant 24 heures (Berthelot).

MONOPÈDE. adj. et s. [de μόνος, seul, et *pes*, pied]. Synonyme de *symélien*.

MONOPÉGIE. s. f. [*monopegia*, de μόνος, seul, et πηγνύω, je fixe ; it. et esp. *monopegia*]. Douleur de la tête qui n'occupe qu'une partie très circonscrite, comme le clou hystérique.

MONOPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. [*monoperiantheus*, de μόνος, seul, περὶ, autour, et ἄνθος, fleur ; esp. *monoperiantado*]. Se dit d'une plante qui n'a qu'une enveloppe florale.

MONOPÉRIGYNE. adj. [*monoperigynus*, de μόνος, seul, περὶ, autour, et γυνὴ, femme ; esp. *monoperigino*]. Se dit d'une plante monocotylédone dont les étamines sont insérées autour de l'ovaire.

MONOPÉRIGYNIE. s. f. [*monoperigynia*, it. et esp. *monoperiginia*]. Dans la méthode de Jussieu, classe qui comprend les plantes monopérigynes.

MONOPÉTALE. adj. [*monopetalus*, de μόνος, seul, et πέταλον, pétale ; all. *monopetalus*, *einblätterig*, angl. *monopetalous*, it. et esp. *monopetalo*]. Se dit d'une corolle découpée au niveau du limbe, mais formant à la base une seule pièce qui entoure complètement les organes sexuels. Comme alors la corolle résulte toujours de la soudure de plusieurs pétales, de Candolle a proposé de l'appeler *gamopétale*, et de réserver l'épithète *monopétale* pour les cas très rares où elle se compose d'un seul pétale latéral.

MONOPHOCÉNINE. s. f. V. MONOVALÉRINE.

MONOPHTALME. adj. et s. m. [de μόνος, seul, et ὀφθαλμὸς, œil]. Synonyme de monocle.

MONOPHYLLE. adj. [*monophyllus*, de μόνος, seul, et φύλλον, feuille ; angl. *monophyllous*, it. *monofillo*, esp. *monofilo*]. Se dit d'une plante qui ne porte qu'une seule feuille. — Synonyme de *monopétale*, en parlant du calice.

MONOPHYTE. adj. [*monophytus*, de μόνος, seul, et φυτὸν, végétal]. Se dit d'un genre botanique composé d'une seule espèce.

MONOPLÉGIE. s. f. [de μόνος, seul, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie bornée à un seul membre, à un seul appareil, à un seul organe.

MONOPODE. adj. et s. Synonyme de *symélien*.

MONOPODIE. s. f. [de μόνος, seul, et ποῦς, pied ; all. *Einfüssigkeit*, angl. *monopody*, it. et esp. *monopodia*]. Monstruosité caractérisée par l'existence d'un seul pied.

MONOPSE. adj. et s. m. [de μόνος, seul, et ὤψ, œil ; all. *einäugig*, esp. *monopso*]. Qui n'a qu'un seul œil.

MONOPSIE. s. f. [*monopsia*, all. *Einäugigkeit*, angl. *monopsy*, it. et esp. *monopsia*]. Monstruosité qui consiste en la présence d'un seul œil. Tantôt les deux yeux sont réunis dans une seule cavité orbitaire ; tantôt il existe deux cavités, mais très rapprochées l'une de l'autre, et communiquant ensemble, faute de cloison ethmoïdale. V. CYCLOCÉPHALIENS.

MONORCHIDE. adj. et s. m. [*monorchis*, de μόνος, seul, et ὄρχις, testicule ; esp. *monorquido*]. Se dit d'un individu qui n'a qu'un seul testicule. = Se dit, en botanique, d'une plante dont la racine n'offre, du moins en apparence, qu'un seul tubercule.

MONORCHIDIE. s. f. Vice de conformation caractérisé par la présence d'un seul testicule dans le scrotum, l'organe du côté opposé étant resté dans la cavité abdominale, dans le canal inguinal, ou étant logé dans le canal crural, dans la fosse iliaque, au périnée. Cette anomalie peut affecter l'un ou l'autre côté. Les conditions qui l'accompagnent sont variables. Ainsi : 1° le testicule descendu, et celui qui est arrêté dans son évolution, peuvent être sains ; 2° le testicule descendu peut être normal, le non descendu offre certaines altérations de nature fibreuse ou graisseuse (Follin, Godard) ; en outre il est sujet aux différentes maladies du testicule descendu (orchite, sarcocèle, etc.); 3° le testicule descendu pourra être malade, l'autre étant sain ; 4° enfin les deux organes pourront être malades (Godard). Lorsque le testicule non descendu est dans un autre point que le canal inguinal, il n'y a aucun traitement possible ; lorsqu'il occupe ce canal, on peut, par des pressions de haut en bas, chercher à le faire descendre dans le scrotum et l'y maintenir par un bandage ; ces manœuvres, comme la contention, doivent être modérées, la pression exercée sur le cordon pouvant amener l'atrophie du testicule, par oblitération de l'artère spermatique. La tunique vaginale du testicule arrêté communiquant parfois avec le péritoine (Godard et Follin), il a été recommandé de ne pas pratiquer d'opération sur ce testicule occupant le canal inguinal, même quand il est atteint de sarcocèle cancéreux : cependant la communication des deux membranes existe assez rarement pour que la castration ait pu souvent être pratiquée, dans les circonstances qui précèdent, sans péritonite consécutive.

MONOSÉPALE. adj. [*monosepalus*, angl. *monosepalous*, esp. *monosepalo*]. Se dit du calice ou du périanthe, lorsqu'il est d'une seule pièce, au moins à la base, et qu'il circonscrit toute la fleur. De Candolle propose de réserver ce mot pour le cas rare où le calice se compose d'un seul sépale latéral, et d'appeler *gamosépale* le calice formé par la soudure de plusieurs pièces.

MONOSITIE. s. f. [*monositia*, de μονοσιτέω, je ne fais qu'un seul repas ; it. *monosizia*, esp. *monosicia*]. Habitude de ne faire qu'un seul repas par jour.

MONOSOMIENS. s. m. pl. [de μόνος, seul, et σῶμα, corps ; esp. *monosomiano*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres chez lesquels, bien qu'ils aient en apparence un corps unique, un examen approfondi fait découvrir quelques vestiges de la composition binaire du tronc.

MONOSPERME. adj. [*monospermus*, de μόνος, seul, et σπέρμα, graine ; all. *einsamig*, angl. *monospermous*, it. et esp. *monospermo*]. Se dit de tout fruit qui ne renferme qu'une seule graine.

MONOSPERMIQUE. adj. V. MONOSPERME.

MONOSTÉARINE. s. f. ($C^{42}H^{42}O^{8}$). Substance neutre, fusible à 61°, solidifiable à 60°, saponifiable, obtenue comme la monomargarine, en remplaçant l'acide margarique par l'acide stéarique (Berthelot).

MONOSTIGMATÉ, ÉE. adj. [de μόνος, seul, et *stigmate*]. Se dit du pistil ou du style qui ne porte qu'un stigmate.

MONOSTOME. adj. [*monostomus*, de μόνος, seul, et στόμα, bouche ; all. *einmäulig*, angl. *monostomous*, it. et esp. *monostomo*]. Qui n'a qu'une seule bouche, une seule ouverture.

MONOSTOME. s. m. [*Monostoma* ou *Monostomum*]. Genre de vers caractérisés par la présence d'une seule ventouse entourant la bouche en avant. Les monostomes se rencontrent surtout chez les oiseaux, puis chez les reptiles, les poissons. On dit en avoir trouvé sur l'homme. — *Monostome du cristallin* (*M. lentis*, Nordmann, *Festucaria lentis*, Moq.). Ver long d'un cinquième de millimètre, trouvé par Nordmann dans le cristallin cataracté d'une femme : il n'a pas été revu depuis.

MONOSTOMIDÉS. s. m. pl. Famille des vers trématodes, comprenant le genre *monostome*.

MONOSTYLE. adj. [de μόνος, seul, et *style*]. Se dit de l'ovaire qui n'est surmonté que d'un style.

MONOTRÈMES. s. m. pl. [de μόνος, seul, et τρῆμα, pertuis]. Ordre de mammifères, caractérisés par l'existence d'un seul orifice, ou *cloaque*, pour les organes digestifs, génitaux et urinaires. Ces animaux ont deux os marsupiaux, sans poche marsupiale ; des testicules intra-abdominaux ; l'épaule formée de trois os, l'apophyse coracoïde formant un os séparé de l'omoplate comme chez beaucoup de reptiles : ils n'ont pas de placenta et sont ovovivipares. Cet ordre n'a que deux genres. *Échidné* et *Ornithorynque*.

MONOTYPE. adj. [de μόνος, seul, et τύπος, type ; all. *monotypisch*, angl. *monotypic*, it. et esp. *monotipo*]. Se dit des genres dont les espèces ont entre elles des rapports qui en font un groupe bien distinct.

MONOVALÉRINE. s. f. [*monophocenine*] ($C^{16}H^{16}O^{8}$). Liquide huileux, odorant, obtenu en chauffant de l'acide valérique avec de la glycérine à 200° pendant 3 heures. Additionnée d'un demi-volume d'eau, la monovalérine forme un mélange limpide : elle se précipite, si on augmente la proportion d'eau (Berthelot).

MONOVARIEN, IENNE. adj. [de μόνος, seul, et *ovaire*]. Qui concerne un seul ovaire.

MONOZOÏCITÉ. s. f. Caractère des animaux monozoïques.

MONOZOÏQUE. adj. [de μόνος, seul, et ζῷον, animal]. Se dit des animaux qui vivent isolément hors de l'état d'agrégation.

MONRO. [Anatomiste anglais, 1697-1767]. — *Trou de Monro*. V. TROU.

MONSTRE. s. m. [*monstrum*, de *monstrare*, montrer, soit parce qu'autrefois les monstres étaient censés révéler aux hommes des malheurs futurs, soit plutôt parce qu'ils ont excité la curiosité dans tous les temps, et qu'on les montre avec empressement, comme tout ce qui est nouveau et insolite ; τέρας, all. *Missgeburt*, angl. *monster*, it. *mostro*, esp. *monstruo*]. Vulgairement monstre dont l'aspect étonne, et presque toujours offense les regards. — En physiologie, corps organisé, animal ou végétal, qui présente une conformation insolite dans la totalité ou dans quelques-unes de ses parties. Sur 3000 naissances, on compte environ un monstre non viable. Ici il n'est pas question des anomalies entraînant le crétinisme, l'idiotie, la surdi-mutité, l'hydrocéphalie, le spina-bifida, l'exstrophie de la vessie, les imperforations ou l'absence du rectum, des anomalies du cœur, des organes génitaux, qui empêchent de vivre longtemps, ou mettent souvent obstacle au développement intellectuel et moral. V. MORT-NÉ.

MONSTRUOSITÉ. s. f. [*monstrosa deformitas*, τερατεία, all. *Monstruosität*, angl. *monstruosity*, it. *mostruosità*, esp. *monstruosidad*]. Terme employé pour désigner tantôt toute altération originelle du type spécifique, depuis la plus légère jusqu'à la plus grave, tantôt seulement les anomalies les plus graves et les plus apparentes, celles qui altèrent sensiblement la forme des organes et ne sont pas dues à une cause accidentelle. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, dans son travail sur les *anomalies de l'organisation chez l'homme et chez les animaux*, définit les monstruosités, des anomalies graves, toujours apparentes au dehors, et plus ou moins nuisibles à l'individu qui les présente, parce que, lors même qu'elles n'exercent aucune influence fâcheuse sur ses fonctions et ne changent en rien ses conditions de viabilité, elles impriment aux formes extérieures des modifications très remarquables, et leur donnent une configuration vicieuse fort différente de celle que présente ordinairement l'espèce. Ces particularités distinguent les monstruosités : 1° des *hermaphrodismes ;* 2° des *hétérotaxies*, 3° des *hémitéries*. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire a divisé les monstruosités en deux classes : les *monstres simples* ou *unitaires*, et les *monstres composés* (*doubles* ou *triples*). La première classe comprend trois ordres : les *monstres autosites*, *omphalosites* et *parasites*. La seconde se compose de deux ordres : les *monstres autositaires* et *parasitaires*. Chacun de ces ordres renferme plusieurs tribus, familles et genres. D'après une hypothèse longtemps admise sur la formation des monstruosités, elle consisterait en un trouble de la propriété de naissance, c'est-à-dire que, dès l'époque où naissent les organes aux dépens des cellules du blastoderme et des éléments qui leur succèdent, ils présenteraient un caractère monstrueux que le développement consécutif se bornerait à modifier (Régis, Winslow, Duvernoy). On admet généralement aujourd'hui, après les travaux de Meckel et de Geoffroy Saint-Hilaire, que les monstruosités résultent d'*un trouble* ou d'*un arrêt dans le développement*, et non dans la naissance, des éléments et des organes, trouble dû lui-même à certaines conditions morbides de la mère, du germe ou de l'embryon. V. Analogues. — *Monstruosités par défaut, par excès.* V. Anomalie. = *Monstruosités végétales.* Anomalies dans le volume, la forme, la situation, le nombre des organes des plantes changeant le type spécifique des individus qui les présentent. Chacune de ces anomalies peut exister seule ou associée à une ou plusieurs des autres. Les anomalies de volume comprennent les atrophies et les hypertrophies des rameaux, des feuilles, des fleurs, des fruits ou de leurs parties. Les anomalies de forme comprennent les *hétéromorphies*, les *métamorphoses* proprement dites et les *pélories*, portant sur tel ou tel organe. Les anomalies de situation ou *hétérotopies* comprennent les déplacements proprement dits des feuilles, des fleurs, etc., et diverses anomalies appelées soudures ou unions insolites, disjonctions et désunions insolites. Les anomalies de nombre comprennent une partie de ces dernières, et, de plus, celles que caractérise, soit la multiplication, soit la diminution (par atrophie ou agénésie) du nombre des appareils ou de leurs parties, sépales, pétales (*fleurs doubles*), étamines, ovaires, etc.

MONT. s. m. — *Mont de Vénus* [all. *Venusberg*, angl. *mons Veneris*, it. *monte di Venere*, esp. *monte de Venus*]. Éminence cellulo-adipeuse et couverte de poils, que la femme présente à la partie inférieure de l'hypogastre, au-dessus de la vulve, au-devant du pubis.

MONTANINE. s. f. [all. et angl. *montanin*, it. et esp. *montanina*]. Principe amer de l'écorce de l'*Exostemma floribundum*. V. Quinquina *piton*.

MONTBRUN (Drôme). — *Eau sulfureuse* Froide. Bains.

MONT-DORE (Puy-de-Dôme). *Eau alcaline :* carbonate et arséniate de soude. + 45°. Boisson et bains.

MONTE. s. f. [all. *Belegung*, *Beschälung*, angl. *covering*, it. *monta*]. L'accouplement dans l'espèce chevaline. La monte se fait du mois de février au mois de juillet.

MONTE-CALVARIO (Espagne). — *Eau saline :* sulfate de soude et de magnésie. Froide. Boisson.

MONTÉE. s. f. Se dit des jeunes poissons qui, éclos dans la mer, remontent les fleuves à certaines époques.

MONTGOMERY. [Chirurgien irlandais, 1797-1859]. — *Tubercules de Montgomery.* V. Grossesse et Mamelon.

MONTICULE. s. m. [*monticulus*]. Éminence formée par la partie médiane de la face supérieure du cervelet.

MONTOIR. s. m. Le côté gauche du cheval, celui par où l'on monte communément en selle. Le côté droit se nomme *hors-montoir* ou *hors du montoir*.

MONT-TONNERRE (Race du). Race bovine de la Bavière rhénane, analogue à celle de *Glane*, mais plus forte, et moins bien conformée.

MOORE. [Médecin anglais, 1730-1802]. — *Compresseur de Moore.* V. Compresseur.

MOPHETTE ou **MOPHÈTE.** s. f. V. Mofette.

MORAILLES. s. f. pl. [all. *Pfetzzange*, *Bremse*, angl. *barnacle*, it. *morsa*, esp. *acial*]. Instrument avec lequel on serre le nez du cheval, pour maitriser l'animal et détourner la sensibilité pendant une opération.

MORAINE. s. f. L'un des noms vulgaires des vers sortant de l'anus du cheval.

MORAL s. m. Ensemble des actions du cerveau qui ne se rapportent ni à la motricité ni à la sensibilité, c'est-à-dire des facultés morales.

MORAL, ALE. adj. et s. [*moralis*, *ethicus*, ἠθικὸς, all. *moralisch*, angl. *moral*, it. *morale*, esp. *moral*]. — *Facultés morales.* Nom donné aux instincts sociaux ou altruistes, qui tendent constamment à nous faire agir pour autrui, et aussi à nous perfectionner individuellement . leur exercice naturel est la base de la *morale spontanée.* On donne aussi à l'ensemble de ces facultés le nom de *sens moral*, parce que nos facultés intellectuelles jugent les choses perçues, d'une façon variable avec la nature de l'émotion que cette perception provoque, et qui varie elle-même avec le développement, naturel ou acquis par l'habitude, de ces facultés. Les phénomènes dits de *sens moral* sont étroitement liés à l'état organique du cerveau et soumis, comme les autres phénomènes physiologiques, à des lois régulières, telles que celles des transmissions héréditaires ; mais ce ne sont pas des facultés localisées dans telles ou telles régions ou circonvolutions de l'encéphale ; ce sont des phénomènes dérivés, qui représentent la résultante générale et supérieure des pensées particulières, faisant apprécier en elles ce qui est bien et ce qui est mal. Lorsque les pensées spéciales perdent leur netteté et leur intensité habituelles, par affaiblissement accidentel ou héréditaire, les actes intellectuels dits de sens moral peuvent subir une altération ou une disparition totale : c'est ce qui arrive souvent au début de la folie ; inversement ils peuvent se développer par la culture, par l'observation des règles de la *morale.* — *Monde moral.* Ensemble des idées qui se rattachent aux *facultés morales* et sont produites ou sollicitées par les instincts sociaux.

MORALE. s. f. Ensemble des règles que l'observation et l'expérience conduisent à formuler pour perfectionner l'accord des actes dus à l'influence nécessaire des instincts égoïstes et des besoins avec ceux que suscitent les instincts altruistes, dits *facultés morales*, et à subordonner, autant que possible, les premiers aux seconds : en tant qu'actions, la morale consiste dans l'accomplissement de plus en plus prononcé de cet accord et de cette subordination. Les règles de la morale se rapportent à chacun des modes d'agir de chaque instinct, tant égoïste que social, et varient d'un point du globe à l'autre, selon que l'influence des milieux et la constitution des races exagèrent ou diminuent l'action des divers instincts. Ce qui distingue les religions de la morale, c'est que dans celle-ci les règles sont intrinsèques et proviennent de la constitution même de la nature humaine, et que dans celles-là elles sont extrinsèques et prescrites par un pouvoir supérieur placé hors de l'homme. La morale a ses assises dans la physiologie cérébrale : c'est pourquoi les médecins sont appelés souvent à déterminer le degré de responsabilité des individus coupables d'actes immoraux ou criminels.

MORAND. [Chirurgien français, 1697-1773). — *Collier de Morand.* V. Collier. — *Ergot de Morand.* V. Ventricule *latéral*.

MORATE. s. m. [*moras*, all. *maulbeerholtzsaures Salz*, it. et esp. *merato*]. Sel produit par la combinaison de l'acide morique avec les bases.

MORBEUX, MORBIDE, MORBIFIQUE. adj. [*morbosus*, *morbidus*, *morbificus*, νοσερὸς, all. *krankhaft*, angl. *morbid*, it. et esp. *morboso*] Ces trois adjectifs, souvent employés comme synonymes, présentent quelques différences. *Morbeux* et *morbide* signifient ce qui tient à la maladie, ce qui en est l'effet . *élément morbide*, *entité morbide*, *imminence morbide*, *individualité morbide ; l'état morbide* est l'état de maladie. *Morbifique* se dit de ce qui cause la maladie : *principe morbifique*, *miasmes morbifiques.*

MORBIDITÉ. s. f. Manifestation des conditions qui exposent un homme ou des groupes sociaux à la maladie ; somme des maladies qui les ont atteints, quelles qu'en aient été les causes.

MORBILLEUX, EUSE. adj. [*morbillosus*, all. *morbillös*, it. *morbilloso*]. Qui a rapport à la rougeole.

MORBILLIFORME. adj. V. Rash.

MORCEAU. s. m. — *Morceau du diable* ou *morceau frangé*. V. Trompe *de Fallope*.

MORCELLEMENT. s. m. — *Morcellement du fœtus*. Synonyme d'*embryotomie*.

MORDANCÉ, ÉE. adj. Se dit d'une étoffe à laquelle on a fait subir l'action d'un mordant avant de la teindre.

MORDANT. s. m. [all. *Beize*, angl. *size mordant*, it. *mordente*, esp. *mordiente*]. Substance qui fixe les matières colorantes aux étoffes en se combinant avec elles : tels sont l'alun, les sels d'étain.

MORDICANT, ANTE. adj. [de *mordicare*, picoter; δακτικὸς, all. *scharf*, angl. *mordicant*, it. et esp. *mordicante*]. V. Chaleur.

MORÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisines des urticées, dont elle se distingue par des feuilles alternes et non opposées, un ovule pendant et campulitrope et non dressé et orthotrope. Ovaire uniloculaire, monosperme; embryon endospermique courbé en crochet. Cette famille renferme le *contrayerva*, le *figuier*, le *mûrier*.

MORELLE. s. f. [*Solanum*, L., all. *Nachtschatten*, angl. *morel*, *nightshade*, it. *morella*, esp. *yerba mora*]. Genre de plantes de la famille des solanées, dont plusieurs espèces sont employées en médecine ou à titre d'aliments : telles sont l'*aubergine*, la *douce amère*, la *pomme de terre*, la *tomate*. — *Morelle noire* (*Solanum nigrum*, L.). Plante annuelle de 20 à 30 centimètres de hauteur, dont les feuilles ont une couleur foncée et une odeur vireuse, dont les fleurs sont petites et blanches, et les baies rondes, vertes d'abord, puis noires. Desfosses en a extrait la *solanine*. Elle entre dans le baume tranquille et l'onguent populéum. On fait, avec ses feuilles, des cataplasmes adoucissants et des décoctions sédatives employées en lotions. On a prétendu que les fruits et les feuilles, pris à l'intérieur, peuvent causer l'empoisonnement; mais l'action narcotique de la morelle, si elle existe, est légère ou disparaît par la cuisson, puisqu'on en mange les feuilles comme celles d'épinard dans certains pays : il est vraisemblable que les accidents étaient causés par les fruits ou les feuilles de belladone, appelée quelquefois vulgairement *morelle*. — *Huile de morelle*. V. Huiles *médicinales*.

MORFONDURE. s. f. [*phlegmatorrhagia*, all. *Schleimfluss*, *Strenge*, angl. *cold upon heat*, it. *infreddatura*, esp. *pasmo*]. Écoulement spontané, sans affection catarrhale, d'une humeur limpide et séreuse par les narines. = En médecine vétérinaire, catarrhe nasal intense qui se complique souvent de catarrhe bronchique.

MORGAGNI. [Anatomiste italien, 1682-1771]. — *Cellules, couche, humeur de Morgagni*. V. Cristallin. — *Cornet de Morgagni*. Le cornet supérieur. — *Glandes, lacunes de Morgagni*. V. Urètre. — *Nodule de Morgagni*. V. Sigmoïde. — *Sinus de Morgagni*. V. Anus.

MORGELINE. s. f. V. Mouron *des oiseaux*.

MORGUE. s. f. [all. *Todtenschauhaus*, angl. *morgue*]. D'après Vaugelas, *morgue* est un vieux mot français signifiant visage. A l'entrée des prisons se trouvait autrefois un vestibule où l'on retenait les prisonniers, au moment de les écrouer, pour que les gardiens pussent examiner leur *morgue* ou visage. Plus tard, on exposa dans les morgues les cadavres qu'on voulait faire reconnaître. C'est aujourd'hui leur seul usage. Une salle d'autopsie leur est ajoutée, pour les cas où l'autorité juge nécessaire de faire rechercher par le médecin légiste si la mort d'un sujet, connu ou inconnu, est due à un crime.

MORIFORME. adj. V. Mûriforme.

MORILLE. s. f. [*Morchella esculenta*, Persoon, all. *Morchel*, angl. *moril*, it. *spugnola*, esp. *colmenilla*]. Champignon comestible vanté autrefois comme aphrodisiaque. Il est pédiculé, à chapeau jaune-ocracé pâle, ovoïde, marqué de nervures réticulées et anastomosées, qui forment des cellules polygonales.

MORIN. s. m. [all. *Morin*, angl. *morinum*, it. *morina*] ($C^{24}H^{8}O^{10}$). Principe cristallisable, jaune, à peine soluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau bouillante et l'éther, soluble en jaune foncé dans les solutions alcalines d'où les acides le précipitent, coloré en vert-olive par le perchlorure de fer, qui existe dans le bois du *Maclura tinctoria* (V. Mûrier *des teinturiers*) dont il forme la matière colorante (Chevreul).

MORINDA. s. m. Genre de plantes rubiacées, dont la plupart des espèces ont une racine jaunâtre, utilisable pour la teinture : tels sont les *M. tinctoria*, *bracteata*, *umbellata*, *citrifolia*; de plus, les fruits des deux derniers sont réputés vermifuges, et la racine du *M. Royoc*, L. sert à préparer un extrait purgatif.

MORINDINE. s. f. Principe cristallin, soluble dans l'eau et dans l'alcool, plus à chaud qu'à froid, retiré de l'écorce de la racine du *Morinda citrifolia*, L., dont il forme la matière colorante jaune (Anderson)

MORINGA. s. m. Genre de plantes dicotylédones qui a donné son nom à la famille des moringées, et dont deux espèces, *M. aptera* et *M. pterygosperma*, Gærtn., fournissent la noix et l'huile de *ben*.

MORINGÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, dont certains auteurs font une tribu des légumineuses, d'autres un genre des capparidées. Feuilles bi ou tripinnées, à stipules caducs, fleurs hermaphrodites, régulières; calice à 5 divisions; corolle à 5 divisions; 8 à 10 étamines, soudées par les filets à la partie médiane, libres à la base et au sommet; ovaire uniloculaire; ovules nombreux, anatropes; capsule à déhiscence loculicide; embryon dépourvu d'albumen.

MORINGIQUE. adj. — *Acide moringique* ($C^{20}H^{28}O^{4}$). Acide gras, homologue de l'acide oléique, de saveur âcre, soluble dans l'alcool, solidifiable à 0°, qu'on obtient en saponifiant l'huile de ben.

MORINTANNIQUE. adj. — *Acide morintannique* [all. *Moringerbsäure*, angl. *morintannic acid*, it. et esp. *acido morintannico*; *maclurine*, *tannin du mûrier*] ($C^{86}H^{10}O^{12}$). Principe colorant jaune, extrait, avec le *morin*, du bois du *Maclura tinctoria* (V. Mûrier). Jaune, cristallin, pulvérulent, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Fusible à 200°, se décompose à 270°. Précipite les sels de fer en vert, l'émétique en brun, l'acétate de plomb en jaune. La solution aqueuse est précipitée par la gélatine.

MORIOPLASTIE. s. f. [*ars partes vivas efformandi*, *morioplastice*, de μόριον, partie, et πλάσσειν, former; all. *Morioplastik*, angl. *morioplasty*, it. et esp. *morioplastia*]. Art de réparer chirurgicalement les parties détruites de nos organes : synonyme d'*autoplastie*.

MORIQUE. adj. — *Acide morique* ou *moroxylique* (Klaproth) [all. *Maulbeerholzsäure*, angl. *moric acid*, it. et esp. *acido morico*]. Corps découvert à l'état de concrétions calcaires d'un brun jaunâtre ou noirâtre dans l'écorce du mûrier blanc.

MOROSITÉ. s. f. [*morositas*, all. *Verdrossenheit*, angl. *moroseness*, it. *morosità*, esp. *morosidad*]. Caractère morose, tristesse. — *Morosités* [*morositates*]. Ordre de la classe des vésanies de Sauvages, comprenant comme genres : le pica, la boulimie, la polydipsie, l'antipathie, la nostalgie, la pantophobie, le satyriasis, la nymphomanie, le tarentisme et l'hydrophobie.

MOROXYLATE. s. m. Synonyme de *morate*.

MOROXYLIQUE. adj. V. Morique.

MORPHÉE. s. f. [bas latin *morphæa*; *vitiligo morphea*, all. *weisser Hautfleck*, it. et esp. *morfea*]. Ancienne dénomination, actuellement peu usitée, et par laquelle on désignait, au moyen âge, deux affections de la peau : la *morphée blanche* ou *alphos*, qui était probablement une des formes de la lèpre au début; la *morphée brune* ou *noire*, ou *mélas*. V. ALPHOS et VITILIGO. — *Morphée de Wilson*. Variété blanche de la *chéloïde* spontanée. = En cryptogamie, la *fumagine*.

MORPHÉTINE. s. f. [all. *Morphetin*, angl. *morphetinum*, it. et esp. *morfetina*]. Produit obtenu en traitant la morphine par le peroxyde de plomb et l'acide sulfurique. Amorphe, brune, amère, soluble dans l'eau qu'elle rougit, peu soluble dans l'alcool ; rougit le tournesol (Marchand).

MORPHIL. s. f. V. IVOIRE *végétal*.

MORPHINE. s. f. [*morphina*, *morphium*, *morpheum*, de *Morpheus*, Morphée, dieu du sommeil, la morphine étant un des principes actifs de l'opium; all. *Morphin*, angl. *morphium*, it. et esp. *morfina*] ($C^{34}H^{19}AzO^{6} + 2HO$). Un des principaux alcaloïdes de l'opium, dans lequel il est combiné à l'*acide méconique* (à l'état de *méconate de morphine*). Signalée dès 1688 par Ludwig sous le nom de *magistère d'opium*, obtenue en 1803 par Derosne, mais considérée par lui comme de la narcotine modifiée, décrite par Seguin en 1804, la morphine a été surtout bien étudiée par Sertuerner (1816), qui en a constaté l'alcalinité. Pour préparer la morphine, on fait macérer l'opium dans l'eau, et on concentre le macéré, qui contient les alcaloïdes à l'état de *méconates;* on ajoute à la liqueur du chlorure de calcium : il se forme un précipité de méconate et de sulfate de chaux, tandis que les chlorhydrates d'alcaloïdes restent dissous. La solution, abandonnée à elle-même pendant quelques jours, fournit des cristaux qu'on décolore par le noir animal et qui constituent un chlorhydrate double de morphine et de codéine : ce sel, dissous dans l'eau bouillante et traité par l'ammoniaque qui s'empare de l'acide chlorhydrique, donne la morphine à l'état de précipité insoluble, et la codéine reste dissoute : le précipité, dissous dans l'alcool bouillant, cristallise par le refroidissement (Codex). La morphine est en prismes fins, incolores, inodores, amers, lévogyres, solubles dans 500 parties d'eau bouillante, dans 1000 parties d'eau froide, dans 40 parties d'alcool froid, dans 24 parties d'alcool bouillant, solubles dans l'éther et le chloroforme seulement avant d'être cristallisés, solubles dans les alcalis, fusibles à 120° sans décomposition. Chauffée à 150°, avec un excès d'acide chlorhydrique, elle se change en *apomorphine*, chauffée à 200° en présence de la potasse, elle donne de la *méthylamine*. Elle a les caractères généraux des phénols. Elle est très avide d'oxygène et réduit l'azotate d'argent, le permanganate de potasse, l'acide iodique, les chlorures de fer et d'or. L'acide azotique la colore en rouge, le perchlorure de fer lui donne une coloration bleue, qui devient verte si le perchlorure est en excès; avec l'acide iodique et l'amidon, elle donne une couleur bleue, due à la réduction de l'acide et à la mise en liberté de l'iode qui colore l'amidon ; un mélange de perchlorure de fer et de ferricyanure de potassium donne une teinte bleu foncé à un liquide contenant 1/4000 de morphine, verte à celui qui en renferme seulement 1/30 000 (Kalbrunner). La morphine est le moins convulsivant des alcaloïdes de l'opium ; c'est le moins toxique après la narcotine, le plus soporifique après la narcéine (Cl. Bernard) : aussi est-ce le plus employé de ces alcaloïdes, non pas en nature à cause de son insolubilité dans l'eau, mais à l'état de sel, acétate, sulfate et surtout chlorhydrate. Son action et ses propriétés thérapeutiques étant presque identiques à celles de l'opium, la morphine pourrait suffire à tous les emplois de cette substance (V. OPIUM). — *Chlorhydrate de morphine* ($C^{34}H^{19}AzO^{6}.HCl + 3HO$). Ce sel se prépare en traitant la morphine par l'acide chlorhydrique étendu d'eau, et concentrant ensuite pour faire cristalliser (Codex). Il est solide, en prismes soyeux, incolores, inodores, d'une saveur très amère. Il jouit des mêmes propriétés médicinales que la morphine, à laquelle sa solubilité dans l'eau le fait préférer. On l'emploie, à la dose de 5 milligr. à 5 centigr. : par l'estomac, en pilules, en poudre, en solution, en sirop; par le rectum, en lavements ou en suppositoires; par la méthode endermique ; par la méthode hypodermique.

MORPHINÉ, ÉE. adj. Se dit soit d'un être vivant dans les tissus duquel on a fait pénétrer de la morphine, soit des médicaments dans lesquels entre ce composé.

MORPHINISME, s. f. (Laborde). Ensemble des phénomènes que détermine l'ingestion de la morphine et des préparations opiacées (V. OPIUM).

MORPHINOMANIE. s. f. Ensemble morbide produit par l'absorption répétée de doses croissantes de morphine, dont l'habitude est prise après des douleurs ayant nécessité des injections sous-cutanées ou par recherche voluptueuse. Après le repos cérébral du début, surviennent l'engourdissement intellectuel, l'anéantissement de la volonté, l'oblitération du sens moral ; la lypémanie ou la manie aigue ; le vertige et l'insomnie ; l'abolition des réflexes, l'anesthésie, l'amblyopie et l'amaurose ; l'induration du derme, les phlegmons et abcès ; l'affaiblissement de l'impulsion cardiaque ; la mort par cachexie, phtisie, néphrite chronique. Dans les intervalles où le malade ne prend pas de morphine, il a des tremblements, des sueurs froides, un délire violent, des hallucinations, uue grande excitabilité morale et sensorielle. Aussi la suppression brusque du médicament est dangereuse : mieux vaut en diminuer progressivement les doses, et remplacer les injections de morphine par celles de sulfate de spartéine, dont on donne 2 à 4 centigr. par jour (Ball).

MORPHOGÉNIE. s. f. [de μορφή, forme, et γεννᾶν, produire]. Etude des lois qui déterminent la forme des organes et des êtres durant l'évolution (Serres).

MORPHOGRAPHIE. s. f. [de μορφή, forme, et γράφειν, décrire; all. *Morphographie*, angl. *morphography*, it. et esp. *morfografia*]. Description de la forme des parties de l'organisme, des parties caractérisées par leur forme (Heusinger). V. MORPHOLOGIE.

MORPHOLOGIE. s. f. [*morphologia*, de μορφή, forme, structure, et λόγος, discours, description ; all. *Morphologie*, angl. *morphology*, it. et esp. *morfologia*]. Traité de la conformation extérieure des animaux et des végétaux. Les *conditions morphologiques* sont relatives aux dimensions, à la situation des diverses parties du corps ; les *altérations morphologiques* résultent de l'atteinte portée à l'une de ces conditions. Les conditions de volume sont compromises dans les hypertrophies et hypotrophies (polysarcie, amaigrissement, changements de volume du foie, du cœur, etc., tumeurs homologues. Les altérations de surface se trouvent dans les cicatrices adhérentes aux os; celles de longueur dans les anomalies de développement, les raccourcissements résultant de fractures. Les cals angulaires modifient les conditions de direction. La condition des rapports est atteinte dans les adhérences congénitales des doigts, etc. Le nombre des segments est souvent altéré dès la naissance (polydactylie, monodactylie, etc.). La forme de l'organisme est altérée quand le mouvement articulaire ne peut plus se produire, ou quand il s'en produit d'autres que dans les articulations (ankyloses, pseudarthroses, etc.).

MORPHOLOGIQUE. adj. Se dit de ce qui se rapporte à la morphologie : *condition morphologique*.

MORPHOPLASTIQUE. adj. [de μορφή, forme, et πλάσσειν, former]. Qui préside au développement de la forme des organes (Flourens).

MORPION. s. m. [all. *Filzlaus*, angl. *crab-louse*, it. *piattone*, esp. *ladilla*]. V. Pou.

MORS. s. f. [*frenum*, χαλινὸς, all. *Gebiss*, angl. *bit*, *curb*, it. *morso*, esp. *freno*]. Partie de la bride du cheval qu'on place au niveau des barres sur lesquelles elle agit lorsque le cavalier presse sur les rênes. — *Mors d'Allemagne*. Instrument employé dans les mêmes cas que les *morailles*, qui sont préférées en France comme maîtrisant le cheval plus facilement et ne blessant pas la commissure des lèvres. = *Mors-du-diable* [it. *morso del diavolo*]. Nom vulgaire du *Scabiosa succisa*. V. Scabieuse.

MORSURE. s. f. [*morsus*, δηγμὸς, all. *Bir*, angl. *bite*, it. *morsura*, *morsicatura*, esp. *mordedura*]. Plaie que les animaux font en mordant : c'est en réalité une plaie contuse, la mâchoire agissant à la fois par pression, par secousse violente et par torsion. La morsure est *simple*, quand il n'y a aucun virus dans la plaie ; elle est *compliquée*, quand l'animal a déposé dans la plaie un virus ou un principe venimeux. Les premières se traitent comme les plaies contuses résolutifs, irrigation continue, etc ; la possibilité d'un phlegmon nécessite une surveillance active et parfois de larges débridements ; à la la face on peut tenter la réunion immédiate des bords de la plaie. Pour les secondes, V. Rage, Serpent, Venin et Vipère. = *Morsure du diable* (*morsus diaboli*). V. Trompe *utérine*.

MORT. s. f. [*mors*, θάνατος, all. *Tod*, angl. *death*, it. *morte*, esp. *muerte*]. Cessation définitive de tous les actes dont l'ensemble constitue la vie des êtres organisés. Anatomiquement, la mort consiste dans la disparition de ce qui est caractéristique dans l'état d'*organisation*, et se manifeste, particulièrement dans les éléments anatomiques demi-solides, par le passage d'un état homogène et hyalin à un état grenu résultant de la coagulation de leurs substances organiques, laquelle se montre dès qu'ils cessent de manifester leurs propriétés vitales. A ce premier degré de l'état cadavérique succède celui dans lequel les tissus ou les humeurs peuvent devenir virulents, puis survient la putréfaction. La *mort* est ordinairement précédée de symptômes graves qui dépendent du trouble de la respiration, de la circulation ou des fonctions cérébrales, et qui constituent l'*agonie*. Celle qui arrive sans phénomène précurseur est appelée *mort subite*. La mort est dite *naturelle* lorsqu'elle résulte de l'affaiblissement lent et successif de toutes les fonctions ; *accidentelle*, lorsqu'elle arrive d'une façon fortuite, avant le terme de cette dégradation progressive, soit qu'elle ait lieu à la suite d'une maladie (*mort par maladie*), soit qu'elle dépende d'une violence quelconque (*mort violente*). La *nutrition* détermine : d'une part, le développement de l'individu ; d'autre part, la perpétuation de l'espèce. Tout corps vivant s'accroît tant que l'assimilation y prévaut sur la désassimilation ; il décroît dès que cette relation devient inverse ; enfin il meurt quand leur harmonie fondamentale est rompue à un degré suffisant. De la rénovation continue qui caractérise la vie, résulte l'accroissement d'abord, la décroissance ensuite, à moins d'un parfait équilibre entre l'assimilation et la désassimilation, qu'aucune contradiction n'empêcherait de concevoir comme indéfiniment répété chez le même être. L'*atrophie complète*, ou *résorption*, est la mort la plus *naturelle* qu'on puisse concevoir ; mais elle ne s'observe jamais pour l'organisme total, même lorsque, ayant déjà toutes ses parties formées, il n'est pas entièrement développé (*fœtus*) ; l'embryon seul s'atrophie ou se résorbe quelquefois en entier. La *mort accidentelle* résulte d'une cessation brusque des fonctions, ou a lieu par suite d'*hypertrophies* ou d'*atrophies* partielles ou générales des éléments ou des tissus, avec ou sans lésions de leur structure ; la cessation des fonctions est déterminée souvent par des *productions nouvelles*, suite d'hypergenèse de certains tissus ou de leur naissance hétérotopique ; enfin la mort peut provenir de ce que le double acte assimilateur et désassimilateur est rendu impossible, partout à la fois, par changement lent ou brusque de la composition des humeurs. La *destruction de l'organisme mort*, condition d'existence des autres êtres et du *retour aux milieux ambiants* tant cosmologiques qu'organiques, des matériaux empruntés à ces milieux, est caractérisée par des fermentations et des putréfactions fermentations, quand il s'agit des principes formés par désassimilation, et qui devaient être rejetés définitivement ; putréfactions, quand il s'agit des substances organiques, et de principes venus du dehors, unis ou non à ces principes, à ces substances. Ces actes élémentaires sont la source de phénomènes souvent nuisibles qui, interrompus à temps ou dirigés convenablement par divers moyens d'invention humaine (fabrication des vins, des huiles, produits caséeux, etc.), sont tournés par l'humanité à son profit, à la suite d'efforts poursuivis durant des siècles, après lui avoir été à dommage. La destruction de l'organisme mort peut ne pas avoir lieu : ce fait reçoit le nom de *conservation* ; la conservation peut être naturelle ou artificielle. — *Signes de la mort*. Signes propres à faire distinguer la *mort réelle*, cessation définitive des actes vitaux, de la *mort apparente*, état dans lequel les fonctions de circulation et de respiration sont suspendues ou affaiblies au point de faire croire à la mort, sans que les propriétés vitales des tissus aient disparu. Les observations de Bouchut ont fourni deux signes capitaux pour reconnaître si la vie a définitivement cessé l'abaissement graduel du thermomètre à 23° dans l'aisselle, à 28° dans l'anus ; la suspension des battements du cœur pendant quatre ou cinq minutes, *constatée par l'auscultation précordiale*, la syncope peut être complète, le pouls avoir disparu, sans que pourtant l'oreille cesse de percevoir de faibles battements à la région du cœur. Il y a encore quatre signes certains de mort : 1° rigidité cadavérique ; 2° absence de contraction musculaire ; 3° altération, avec passage à l'état crénelé, des globules rouges du sang ; 4° putréfaction. Il existe d'autres signes moins importants : 1° absence de la respiration ; 2° refroidissement ; 3° absence du sentiment ; 4° perte des facultés intellectuelles ; 5° face hippocratique ; 6° aspect du globe de l'œil, savoir : formation sur la cornée d'une toile glaireuse (Winslow), opacité de la cornée, flétrissure de la conjonctive oculaire, affaissement et dépression des yeux, imbibition cadavérique du globe de l'œil (Larcher) ; 7° défaut du redressement de la mâchoire quand elle a été abaissée avec force ; 8° perte de transparence des tissus de la main ; 9° relâchement des sphincters ; 10° vacuité des carotides ; 11° disparition du *bourdonnement* perçu par le *dynamoscope* ; 12° lividité cadavérique ; 13° *oxydation* d'une aiguille d'acier poli que l'on tient plongée un certains temps dans des tissus que la vie nutritive n'a pas absolument abandonnés, et *sa non-oxydation* lorsque la même aiguille est plongée dans des tissus absolument morts (J. V. Laborde). — *Mort apparente des nouveau-nés*. État que peut présenter l'enfant au moment de la naissance, et que caractérise l'arrêt ou la diminution des manifestations fonctionnelles, principalement des battements cardiaques et des mouvements respiratoires. Tantôt l'enfant est pâle, décoloré, ses chairs sont flasques, ses membres sont dans la résolution, les battements du cœur sont à peine perceptibles ou nuls, ainsi que ceux du cordon (*forme anémique*) ; tantôt la peau est colorée, la face est gonflée, bleuâtre, livide, les yeux sont injectés, les battements du cœur et du cordon sont moins affaiblis que dans le premier cas ; la résolution est moins complète (*forme asphyxique* ou *apoplectique*) : d'après Dubois, Nægelé, Depaul, la première forme répond à un défaut de développement de l'enfant, à une maladie grave de la mère, à une hémorragie du placenta; la seconde, à une compression de la tête ou du cordon, à des contractures de l'utérus, etc.; d'après Tarnier et Budin, l'une et l'autre formes résultent de l'asphyxie, brusque dans la première, lente dans la seconde. Quoi qu'il en soit, elles s'accompagnent toutes deux d'une suspension de la respiration : aussi la principale indication du traitement consiste-t-elle dans l'*insufflation* d'air dans les poumons. De plus, si l'enfant est pâle, anémié, il faut lier le cordon immédiatement et avec soin, le frictionner énergiquement; s'il est bleu, apoplectique, il faut différer de couper le cordon ombilical de l'enfant, relever sa tête et la laisser à l'air, envelopper le reste du corps d'une couverture chaude, introduire dans la bouche ou les narines le doigt ou la barbe d'une plume pour les vider des mucosités qui les obstruent. — *Mort subite.* Celle qui survient tout à coup, sans phénomènes précurseurs, annonçant la terminaison immédiate de l'existence (*apoplexie foudroyante* pour le vulgaire). La mort subite peut survenir dans l'état de santé ou de maladie : mais elle a pour caractères constants d'être soudaine et imprévue; de plus, on exclut généralement du cadre de ses causes celles qui sont de nature toxique ou traumatique. Ainsi entendue, la mort subite résulte d'un arrêt définitif et brusque, simultané ou successif, des fonctions du cœur, du cerveau, du poumon. Les fonctions du *cœur* peuvent être brusquement arrêtées lorsque le tissu de l'organe se rompt brusquement, qu'il est hypertrophié, qu'il a contracté des adhérences avec le péricarde enflammé; lorsque l'aorte et l'artère pulmonaire présentent des altérations chroniques, athéromateuses; lorsque l'aorte dilatée ou anévrysmatique se rompt; lorsqu'avec ou sans altérations de l'aorte il y a des lésions vasculaires du cœur : mais ce sont les lésions des valvules sigmoïdes de l'aorte, particulièrement l'insuffisance aortique, qui, avec l'angine de poitrine, sont le plus souvent cause de mort subite par arrêt des fonctions du cœur. Pour ce qui concerne le *cerveau*, ce sont les différentes formes d'apoplexie, l'anémie et la congestion, qui amènent, par cessation des fonctions de l'organe, la mort subite : il faut y joindre les émotions morales vives, qui peuvent avoir le même résultat, sans lésion antérieure d'aucune sorte. La congestion et l'apoplexie jouent aussi un grand rôle dans l'arrêt soudain des fonctions du *poumon*, et la mort subite qui en résulte, quelles que soient du reste les causes de ces lésions. il en est de même pour le spasme de la glotte, les polypes du larynx, et surtout les embolies qui obstruent l'artère pulmonaire. = Pour les questions de médecine légale afférentes à la mort, V. Autopsie, Cimetière, Décès et Inhumation. = *Mort aux mouches* et *mort aux rats*. V. Arsenic et Arsénieux.

MORTALITÉ. s. f. [*mortalitas*, *lethalitas*, all. *Mortalität*, *Sterblichkeit*, angl. *mortality*, it. *mortalità*, esp. *mortalidad*, *mortandad*]. Manifestation de cette condition des êtres vivants qui les rend sujets à la mort. Quand on les considère collectivement, elle peut varier d'intensité et devient une grandeur susceptible d'augmentation ou de diminution. Alors elle se mesure par le rapport entre le nombre des décédés et le nombre des vivants qui les ont fournis dans l'unité de temps. L'unité de temps usitée en *démographie* est l'année *moyenne*. V. Moyenne. — *Détermination de la mortalité.* Elle se détermine en divisant le nombre moyen annuel des décès (D), par la population moyenne (P), soit D/P. C'est ainsi qu'en France, au milieu de notre siècle, on trouve que la mortalité générale des périodes décennales oscille entre 0,023 et 0,024 (soit 23 à 24 pour 1000), fraction qui exprime le danger de mourir dans l'année. Ce rapport devient ainsi un véritable coefficient de la mortalité, de même ordre que les coefficients de dilatation, etc., d'un usage si fréquent et si commode en physique. Il suffit de multiplier un nombre quelconque de vivants (soumis à la même mortalité) par ce coefficient, pour connaître le nombre moyen annuel de décès qu'il fournira. Dans le cas cité, 10 000 vivants donneront donc annuellement environ 235 décès. — *Précautions à observer.* L'expérience a prouvé que, dans une collectivité, les moindres circonstances qui touchent aux conditions de la vie agissent sur la mortalité. Ainsi la mortalité varie non seulement suivant les âges, les sexes, les lieux, les habitants, les temps et les races; mais encore selon les professions, le degré d'aisance, les conditions morales et intellectuelles; selon l'état civil, les habitudes et les conditions du milieu social, le prix des denrées, etc.; elle varie encore selon les conditions telluriques, météorologiques, par conséquent selon les années, les saisons, les mois, et selon le jour ou la nuit. Chacun de ces éléments entre (en des proportions fort différentes, il est vrai) dans l'intensité de la mortalité générale. Si la teneur moyenne de l'un d'eux est notablement modifiée, la mortalité le sera dans le rapport de l'importance de l'élément dérangé de sa normale. L'âge est l'élément le plus important de la mortalité. Lorsque, pour apprécier la solidité respective de deux peuples, de deux races, on compare leur mortalité, il faut préalablement rechercher si les deux groupes présentent des arrangements analogues dans la distribution des âges. Ainsi, dans notre colonie algérienne (1853-56), la mortalité des colons espagnols et celle des colons italiens sont l'une et l'autre de 0,030 (soit 30 sur 1000). Mais la *natalité* espagnole est de 0,047, tandis que celle des Italiens est seulement de 0,039. Il résulte de là que le groupe espagnol est certainement composé d'un plus grand nombre de nouveau-nés, dont la mortalité ordinaire (0,20 environ dans la première année de la vie, ou 200 pour 1000) est bien supérieure à la mortalité générale; elle accroît donc celle-ci, quand elle y entre, pour une plus grande part. On conçoit donc que, sans cet excédent de nouveau-nés, la mortalité espagnole n'atteindrait pas le chiffre 0,030, et que, malgré l'égalité des mortalités générales espagnoles et italiennes, la mortalité à chaque groupe d'âge est certainement moindre pour les Espagnols que pour les Italiens. Mais les colons français, dont la natalité est de 0,041 et la mortalité de 0,047, ne laissent point de doute sur la mortalité supérieure. Il sera donc *toujours* nécessaire de rapporter la natalité à côté de la mortalité. — *Désidérata.* Pour ces études de comparaison des peuples et des races, il y aurait toujours un grand intérêt à connaître les décédés et les vivants par groupes d'âges. Comme la mortalité diminue depuis la naissance jusqu'à 12 ou 15 ans, qu'elle croît assez lentement à partir de cet âge jusqu'à 60 ans et s'accélère ensuite jusqu'à la fin de la vie, on pourrait provisoirement adopter au moins ces trois groupes : de 0 à 15, de 15 à 60, de 60 à ω (la fin). En France, dans la période 1840-49, les coefficients successifs de la mortalité de chacun d'eux ont été : 0,030, 0,0115 et 0,068. Si, eu égard aux facilités de la pratique, on divise de 0 à 20 ans, etc., on trouve les coefficients : 0,0249 de 0 à 20 ans, et 0,0123 de 20 à 60 ans, ou encore de 0,0210 au delà de 20 ans. La *mortalité des nouveau-nés*, qu'il est souvent facile de se procurer, offre un grand intérêt; elle est aujourd'hui en France de 0,18 à 0,19. Elle est très différente suivant les sexes : 0,20 pour les garçons et seulement 0,165 pour les filles. Mais, dans beaucoup de cas, ces divisions ne sont plus assez analytiques, comme dans l'appréciation de la salubrité relative de deux professions; il faut alors connaître, au moins de cinq en cinq ans, la succession des groupes d'âges qui composent les vivants et les décédés de chaque profession, afin de dresser, pour chacune, une *table de mortalité* (V. TABLE). Si les autres éléments dont nous avons parlé, et notamment l'aisance, peuvent être considérés comme égaux de part et d'autre, si les nombres sur lesquels on opère sont assez grands pour être affranchis des perturbations accidentelles, la comparaison des deux tables traduira la salubrité relative des deux professions. Il faut remarquer que le recensement ne fournit jamais le nombre de ceux qui *entrent* dans un âge déterminé, mais qu'il les compte pour la plupart pendant le cours de cet âge, et lorsque déjà une partie d'entre eux (environ la moitié de ceux qui doivent mourir) sont morts. Il est donc préférable (du moins pour les âges extrêmes dont la mortalité est rapide) de substituer à la formule D/P, la formule plus rigoureuse $\frac{D}{P+\frac{D}{2}}$. — *Erreur à éviter*. Il faut se garder de confondre la notion de mortalité (résultant toujours d'un rapport entre les décédés et les *vivants*) avec la force relative des différents groupes de décès comparés entre eux. C'est ainsi que, si l'on compare les décès de 20 à 30 ans aux décès généraux $\left(\frac{d_{20-30}}{D}\right)$, on trouve les rapports 0,0615 pour le siècle passé et 0,0752 pour le milieu du nôtre; mais ces rapports, indicateurs de la force relative de divers groupes de décédés, ne préjugent point le rapport de mortalité des deux époques. En effet, la mortalité de 20 à 30 ans $\left(\frac{d_{20-30}}{p_{20-30}}\right)$ était au siècle passé de 0,013 à 0,014 pour les deux sexes; elle est aujourd'hui de 0,010 à 0,011. Ces deux résultats ne sont pas contradictoires; ils signifient que, tandis que le danger de mourir de 20 à 30 ans s'est atténué du XVIII^e au XIX^e siècle, il a moins diminué cependant que la mortalité de tous les autres âges réunis, et conséquemment un grand nombre de décès généraux comprendra aujourd'hui plus de décès de 20 à 30 ans qu'au siècle passé. La mortalité d'une maladie s'obtiendra par le rapport des *décès* qu'elle produit à la *population* générale qui les a fournis (d/P). Ainsi la mortalité phtisique (δ/P) a pour coefficient à Genève 0,0025, et à Londres 0,0029 (25 et 29 décès phtisiques annuels sur 10 000 vivants). La comparaison des décès phtisiques (δ) aux décès généraux (D) donne (δ/D) pour fréquence relative des décès phtisiques 0,124 à Genève et seulement 0,114 à Londres. Ces doubles rapports prouvent que, tandis que la mortalité ou le danger *annuel* de mourir phtisique est moindre à Genève qu'à Londres, cependant, comme les autres causes de mort sont encore plus aggravées à Londres, il en résulte que, sur un même nombre de décédés (1000) de part et d'autre, on trouvera moins de phtisiques à Londres (114) qu'à Genève (124). C'est donc une grosse erreur et fort préjudiciable à la science que de confondre, comme on l'a fait trop souvent, le coefficient de la mortalité et celui de la force relative des différents groupes de décédés : le premier est l'élévation du *danger* qui menace *chaque année* les vivants, le second celle de la *fréquence relative* d'une espèce de décès par rapport à tous les autres *sans considération de temps* (Bertillon). = *Mortalité*, condition de ce qui doit causer la mort : on dit la *mortalité des blessures*. V. LÉTHALITÉ.

MORTIER. s. m. [*mortarium*, ὅλμος, all. *Morser*, angl. *mortar*, it. *mortajo*, esp. *mortero*]. Vase de fer ou de marbre assez profond, à fond hémisphérique, évasé à sa partie supérieure, dans lequel les pharmaciens pulvérisent les substances solides ou triturent les substances molles pour les mélanger. On emploie le mortier de fer et le pilon de même métal pour pulvériser les substances dures, bois écorces, racines, qui ne sont pas susceptibles de l'attaquer ou de s'y colorer; le mortier de marbre et un pilon de bois ou de gaïac, pour les substances blanches, faciles à pulvériser (sucre, azotate de potasse, etc.); on emploie un mortier de verre ou de porcelaine pour le sublimé corrosif et les substances analogues; un mortier d'agate pour les corps durs que l'on veut analyser.

MORTIFÈRE. adj. [*mortifer*, de *mors*, mort, et *ferre*, porter; θανατώδης, νεκρώδης, all. *todbringend*, angl. *mortiferous*, it. et esp. *mortifero*]. Qui cause ou donne la mort. Synonyme peu usité de *délétère*.

MORTIFICATION. s. f. [νέκρωσις, all. *Abtödtung*, *Absterben*, angl. *mortification*, it. *mortificazione*, esp. *mortificacion*]. En chirurgie, état des parties frappées de nécrose ou de gangrène, et phase des phénomènes qui amènent cet état.

MORT-NÉ, NÉE. adj. et s. m. [all. *todt-geboren*, angl. *stillborn*, it. *nato morto*, esp. *aborto*]. Se dit, en biologie et en médecine légale, de l'enfant qui est mort avant d'avoir vécu de la mort extérieure et individuelle, avant d'avoir respiré. Cette mort peut avoir lieu : 1° dans le sein de la mère avant l'accouchement; 2° pendant le travail; 3° *immédiatement* après l'expulsion et *avant* d'avoir respiré. En médecine légale, un enfant qui n'est pas né *viable* n'est pas nécessairement réputé *mort-né* s'il a respiré, ne fût-ce que quelques minutes. Les conditions qui déterminent l'état de mort-né sont : 1° les unes extérieures à l'enfant, et dépendent : *a*. de causes internes, comme maladie ou vice de conformation de la mère, accidents de l'accouchement, etc.; *b*. de causes externes, comme traumatisme; 2° les autres, dépendantes de l'organisme de l'enfant, telles que : *a*. monstruosités; *b*. maladies du fœtus, soit héréditaires, soit de causes encore indéterminées. La loi française, sans être aussi formelle que pour le nouveau-né (il y a eu des décisions contradictoires), exige que l'enfant mort-né soit déclaré à la mairie et inscrit sur le registre de l'état civil. Jusque vers 1840, cette inscription était faite, quand elle l'était, seulement aux décès. Depuis, surtout à partir de 1853, les mort-nés, écartés des décès et des naissances, ont eu et ont encore une colonne à part. On ne trouve pas dans la loi (ni en biologie) une distinction nette entre le *mort-né* et l'*avorton*, produit dont le développement a été arrêté à une époque trop voisine de la conception pour qu'il puisse être regardé comme viable, et dont la loi ne paraît pas exiger l'inscription. On peut dire que le produit expulsé avant le sixième et mieux le cinquième mois n'est qu'un avorton. Mais, dans l'inscription usitée à l'état civil, les mort-nés ne comprennent pas seulement ceux qui ont été déterminés ci-dessus, mais encore les enfants qui, ayant vécu, sont morts avant la déclaration de naissance; déclaration qui, d'après la loi, doit être faite « dans les trois jours de l'accouchement ». Il en résulte que, jusqu'à ce jour, le groupe des prétendus mort-nés, dénoncé par l'état civil et par les statistiques officielles, est composé : 1° des morts avant d'avoir respiré, mort-nés dans le sens médico-légal; 2° des nés vivants, mais morts avant l'inscription, c'est-à-dire dans le premier jour, souvent dans le second, quelquefois même dans le troisième. En France, la force respective de chacune de ces catégories est tout à fait indéterminée; réunies, leur coefficient est aujourd'hui 0,043 (soit 43 pour 1000) des naissances vivantes. La Belgique, régie par le même code, mais beaucoup plus soigneuse de la démographie, donne 0,048 (soit 48 pour 1000). De plus, elle publie une information qui permet d'établir la part des mort-nés vrais et de ceux qui, ayant respiré, ne sont dits mort-nés que pour l'état civil. La part de ces derniers est un peu moins du quart des mort-nés des registres (0,23 à 0,24, ou 230 à 240 pour 1000). Alors le coefficient des morts avant d'avoir respiré devient seulement de 0,037 (37 pour 1000) des naissances vivantes. Si le nombre des mort-nés de l'état civil augmente presque partout sur les relevés (non en Angleterre, où cette catégorie démographique n'est pas encore née), c'est parce que l'enregistrement est de plus en plus complet, et parce qu'un plus grand nombre de nés avant terme et d'avortons sont inscrits, notamment dans les villes. Dans les campagnes, au contraire, maints mort-nés, soustraits aux registres, sont enterrés dans l'enclos voisin. C'est l'inégalité de ces inscriptions qui explique avec le plus de vraisemblance les énormes différences que présentent aujourd'hui les localités. Mais un rapport de la plus grande régularité dans les mort-nés, soit de fait, soit d'état civil, c'est la proportion des sexes: elle est en France d'environ 0,6 garçon et 0,4 fille (soit 6 garçons pour 4 filles); en Belgique 0,57 garçon et 0,43 fille, rapport mortuaire qui se poursuit après la naissance (Bertillon). V. Mort *apparente*.

MORTON. [Médecin anglais, 1635-1698]. — *Pilule de Morton*. V. Pilule *balsamique*.

MORTUAIRE. adj. — *Liste mortuaire*, *table mortuaire*. V. Table *de mortalité*. — *Registre mortuaire*. V. Obituaire.

MORUE. s. f. [*Gadus morrhua*, L., all. *Schellfisch*, *Stokfisch*, angl. *codfish*, it. *merluzzo*, esp. *merluzza*]. Poisson malacoptérygien du genre *gade*, dont la chair est alimentaire, et dont le foie fournit une huile employée en thérapeutique. V. Huile *de foie de poissons*.

MORULA. s. m. Période de segmentation durant laquelle les globes vitellins se juxtaposent en limitant une cavité centrale, tout en conservant leur état sphérique, ce qui donne à la masse qu'ils forment l'aspect d'une mûre.

MORVAN. — *Race bovine du Morvan*. Taille petite, formes anguleuses, lourdes, robe rougeâtre. Elle est sobre, rustique, propre au travail dans les lieux en pente, à cause de la sûreté de son pied. — *Race chevaline*. Cheval petit, robuste, sobre, peu précoce, mais d'une longue durée.

MORVAN. [Médecin à Lannilis (Finistère), m. 1897]. — *Maladie de Morvan*. Affection caractérisée par des douleurs rhumatoïdes; une pararésie avec analgésie des membres supérieurs, d'abord limitée à un côte, passant ensuite a l'autre côté; une anesthésie portant sur tous les modes de sensibilité cutanée; la production constante d'un ou plusieurs panaris analgésiques. Ce n'est pas une maladie particulière, mais une variété de la syringomyélie, distincte des cas typiques par la non-dissociation des troubles sensitifs (la sensibilité tactile étant abolie comme la sensibilite thermique et la douleur) et par l'existence des panaris, aussi rares dans la syringomyélie commune qu'ils sont fréquents dans la maladie de Morvan.

MORVE. s. f. [*maleus*, μᾶλις, all. *Rotz*, angl. *glanders*, it. *moccio ciamorro*, *morva*, esp. *muermo*]. Maladie virulente, particulière aux mammifères monodactyles, surtout au cheval, pouvant se communiquer à d'autres animaux et a l'homme, contagieuse, pouvant s'engendrer spontanément (H. Bouley), caractérisée anatomiquement par le développement d'une production néoplasique, analogue au tubercule, dans divers points du corps. Lorsque les lésions restent limitées à la peau et au tissu cellulaire sous-cutané, la maladie porte le nom de *farcin*; lorsqu'elles envahissent des organes profondément situés, en particulier les muqueuses nasale et respiratoire, on l'appelle *morve*: mais, en réalité, c'est toujours la même unité morbide, le farcin est la morve de la peau; une forme de la maladie peut succéder a l'autre et l'engendrer à son tour. Elles peuvent toutes deux être *aiguës* ou *chroniques*. C'est une maladie généralement incurable, laquelle s'exprime principalement par des lésions de l'appareil respiratoire, tubercules, abcès métastatiques, pneumonie lobulaire, collection purulente des sinus de la tête, destruction ulcéreuse de la membrane nasale et de celle de la trachée; outre cela, l'état morveux ou farcino-morveux se caractérise encore par une inflammation purulente des vaisseaux et des ganglions lymphatiques, par des abcès multiples dans le tissu cellulaire, des inflammations purulentes des testicules, des épididymes, des articulations, etc. Cette évolution peut être plus ou moins rapide ou lente, mais elle est fatale dans le plus grand nombre de cas. Le nombre des sujets privilégiés chez lesquels la maladie s'éteint en ne donnant lieu qu'à des lésions superficielles est très restreint. Le plus souvent, le virus morveux détermine des lésions viscérales, des lésions nasales et pulmonaires notamment. Un cheval sur lequel on constate le *glandage* de la morve exclusivement, a déjà les lésions viscérales propres à cette maladie; et, dans un temps plus ou moins long, on voit se manifester chez lui les autres symptômes caractéristiques, le *jetage* et l'*ulcération*. Un cheval chez lequel on constate le *jetage* de la morve, jetage qui n'apparaît presque jamais sans le glandage, a déjà les lésions viscérales propres à la morve; et, dans un temps plus ou moins long, on voit se manifester chez lui l'autre symptôme caractéristique, l'*ulcération*. Un cheval chez lequel on constate l'ulcération morveuse est morveux infailliblement, si minime que soit cette ulcération. Les modifications que la morve imprime sont différentes, suivant les tempéraments, l'âge, les conditions de nourriture de travail, d'hygiène, et quelques autres conditions qu'il serait trop long d'énumérer ici. Dans les infirmeries régimentaires, on voit ordinairement les symptômes s'aggraver · la glande devient plus volumineuse, plus dure, plus adhérente; le jetage augmente, il est visqueux, gluant, collé aux ailes du nez; les ulcérations apparaissent, elles gagnent en largeur et en profondeur; chez certains chevaux, cet état est compatible avec la santé; les ulcérations apparentes sur la cloison nasale se cicatrisent, la glande et le jetage persistent; chez d'autres, la nutrition est atteinte; les animaux ont moins d'appétit; ils maigrissent, les poils se hérissent, la peau est sèche et adhérente. D'autres fois, l'acuité de la maladie s'accuse de jour en jour davantage, et en peu de temps elle revêt la forme aiguë, qui fait mourir les animaux rapidement. D'autres fois encore les symptômes restent stationnaires pendant deux, trois, quatre mois; on observe même une amélioration qui peut faire croire à une guérison prochaine; mais tout à coup, souvent sous l'influence d'un changement de température, les symptômes revêtent leur gravité première: il survient une infiltration générale du tissu cellulaire des membres et des parties déclives. Enfin on trouve un autre groupe de chevaux chez lesquels la glande et le jetage disparaissent, spontanément ou à l'aide d'un traitement très différent, sans qu'il existe aucun caractère appréciable qui puisse faire prévoir cette issue en apparence heureuse. C'est dans cette catégorie que se trouvent les chevaux qu'on croit guéris, parce qu'ils sortent une première fois de l'infirmerie, mais pour y rentrer. Dans l'état actuel des choses, les causes directes et indirectes de la morve sont: 1° le travail disproportionné à la force des chevaux ou à la quantité de nourriture qu'on leur donne; 2° le jeune âge et le manque de résistance des chevaux que l'on met au travail sans tenir compte des mauvaises constitutions; les gourmes mal jetées et les constitutions délabrées par suite de maladies ou accidents graves; l'infection miasmatique produite par la trop longue stagnation à l'écurie; 3° les aliments de médiocre et mauvaise qualité, 4° la contagion; 5° les brusques refroidissements de la peau, les courants d'air et l'abreuvoir trop tôt après l'exercice. La morve précédemment décrite est *aiguë*. La forme *chronique* est très lente, avec jetage, chancres et tuméfaction des ganglions ; elle peut devenir soudainement aiguë et entraîner rapidement la mort du malade. Le plus souvent, dans le cours de la morve proprement dite ou des muqueuses nasale et respiratoire, apparaissent les symptômes du *farcin*, ou morve de la peau, qui, comme la première forme, suit une marche aiguë ou chronique. Au début, le farcin s'annonce par des angioleucites sous forme de cordes en chapelet, moins durs dans la forme aiguë que dans la forme chronique, cordes qui vont des ailes du nez aux ganglions sous-maxillaires ; puis surviennent sur diverses parties du corps des boutons que relient entre eux des cordes semblables aux précédentes, et qui s'ulcèrent bientôt, en donnant un pus visqueux et strié de sang : les boutons sont entourés d'infiltrations œdémateuses, qui s'étendent, sous forme d'engorgements douloureux, à toute la surface d'un membre ; les ulcérations, une fois formées, se propagent en surface et en profondeur, et peuvent détruire une large portion de tissus cutanés et sous-cutanés. Enfin les ganglions lymphatiques où aboutissent les cordes farcineuses sont gonflés, douloureux, indurés, mais ne s'abcèdent pas. — Des animaux la morve est transmissible à l'homme, chez lequel elle se manifeste par un écoulement nasal, visible au dehors dans la plupart des cas, par une éruption pustuleuse, et quelquefois par des bulles gangreneuses à la peau, presque toujours par des abcès sous-cutanés multiples, et par une éruption dans les fosses nasales, qui, le plus souvent, s'étend dans le larynx et coïncide avec des inflammations lobulaires et circonscrites dans les poumons. Le pus morveux pris à l'homme communique par inoculation la morve à l'âne et au cheval. Il existe actuellement plusieurs cas de guérison de la morve chez l'homme. Le traitement prophylactique consiste naturellement dans des mesures de police et de surveillance. S'il n'y a qu'une plaie infectée par inoculation du liquide virulent, on la cautérisera fortement après l'avoir lavée à grande eau. On a employé avec quelque succès, le mercure, le soufre, l'iode, le carbonate d'ammoniaque ; mais nous ne possédons pas de traitement spécifique de la morve ou du farcin confirmés, et la base du traitement curatif consiste en toniques, alimentation substantielle, ouverture des collections purulentes, lavage des cavités avec des liquides excitants et antiseptiques, et cautérisation des plaies au fer rouge. — *Morve de l'appareil de la génération*. V. Mal *de coït*. — *Morve des chiens*. V. Maladie *des chiens*. — *Morve des moutons*. V. Coryza.

MORVEUX, EUSE. adj. Qui est atteint de la morve ; qui la concerne : *virus morveux*.

MOSCHATINE. s. f ($C^{42}H^{27}AzO^{14}$). Substance amère, soluble dans l'alcool et dans l'eau chaude, extraite de l'*Achillea moschata* ou *iva*, plante de la famille des synanthérées.

MOSCHIDÉS. s. m. pl. Famille de ruminants sans cornes, à quatre poches stomacales, à laquelle appartient le chevrotain porte-musc. V. Musc.

MOSCOUADE. s. f. [all. *Rohzucker*, *Moscovadezucker*, angl. *raw-sugar*, *nativ-sugar*, it. *zucchero-mascavato*, esp. *azucar en pan*]. V. Sucre *de canne*.

MOTEUR, TRICE. adj. [*movendi vim habens*, κινητικὸς, all. *bewegend*, angl. *mover*, it. *motore*, esp. *motor*]. Qui meut, qui communique le mouvement : *force motrice*, *incitation motrice*, *transmissibilité motrice*. — *Centre moteur*. V. Localisation *cérébrale*. — *Nerf moteur oculaire commun*. Celui de la troisième paire crânienne, qui naît d'un enfoncement situé en dedans des pédoncules du cerveau. Son origine réelle est un noyau de cellules nerveuses, situé un peu en arrière du bord antérieur de la protubérance annulaire, près de la ligne médiane, et relié à celui du côté opposé par des fibres entre-croisées. Ce nerf gagne la paroi externe du sinus caverneux dans lequel il chemine en dehors de la carotide interne, au-dessus du nerf moteur externe de l'œil, en dedans de l'ophtalmique de Willis et du pathétique ; il pénètre dans l'orbite par la partie la plus large de la fente sphénoïdale, et se divise en deux branches : l'une, supérieure, qui se distribue au muscle droit supérieur et au releveur de la paupière supérieure ; l'autre, inférieure, qui donne des rameaux au droit interne, au droit inférieur et au petit oblique. — *Nerf moteur oculaire externe*. Celui de la sixième paire crânienne, qui naît du sillon creusé entre le bulbe rachidien et la protubérance. Son origine réelle est un noyau qui lui est commun avec le facial. Il parcourt le sinus caverneux, en dehors de la carotide interne, en dedans du pathétique et de l'ophtalmique, pénètre dans l'orbite par la fente sphénoïdale et se termine dans le muscle droit externe de l'œil.

MOTIF, IVE. adj. En physiologie, *centre motif*, portion du système nerveux qui suscite le mouvement ; *action motive*, celle qui détermine le mouvement, motricité.

MOTIF. s. m. En physiologie psychique, ce qui détermine la volonté.

MOTILE. adj. Qui est doué de motilité.

MOTILITÉ. s. f. [de *motus*, mouvement ; all. *Motilität*, *Bewegungsvermögen*, angl. *motility*, it. *motilità*, esp. *motilidad*]. Faculté de se mouvoir.

MOTRICITÉ. s. f. [de *moteur*]. Mode d'action du système nerveux central par lequel la *contraction*, volontaire ou réflexe des muscles, est déterminée. La *motricité* ou *incito-motricité* se manifeste dans trois conditions différentes : 1° elle succède à la pensée que cause la perception d'une impression transmise par les nerfs de sensibilité, ou aux pensées suscitées par le souvenir de ces impressions ; 2° elle succède à une détermination prise d'après les pensées que suscitent les besoins des viscères, et dont l'impression est transmise par le grand sympathique ; 3° elle succède à une impression transmise à l'aide des nerfs spinaux ou sympathiques, sans qu'il y ait perception (*sensibilité sans conscience*), ni, par conséquent, pensée ou détermination réfléchie, précédant l'incitation motrice (*mouvements automatiques* ou *involontaires*). La motricité se décompose, comme la sensibilité, en trois actes secondaires : 1° l'*incitation motrice*, s'opérant dans l'extrémité centrale du système nerveux ; c'est la faculté qu'ont certains éléments nerveux d'influencer les éléments contractiles, de susciter en eux la contraction par l'intermédiaire d'une autre portion de ces éléments ; 2° la *transmissibilité motrice*, ou propriété du tube nerveux de transmettre cette incitation au delà du point de l'élément où elle a été produite ; 3° la *motricité proprement dite*, ou faculté qu'a l'extrémité du tube nerveux de transmettre à un élément de nature différente, l'élément musculaire, l'incitation amenée jusque-là, de manière à exciter enfin la contraction. Il y a deux modes d'incitation motrice : 1° la *propriété d'incitation motrice volontaire* ou de la *vie de relation* en rapport avec la sensibilité extérieure, de telle sorte que la mise en activité de celle-ci détermine la manifestation active de celle-là dans les organes correspondants. Il n'y a pas une distinction aussi tranchée entre l'incitation *motrice volontaire générale* et *spéciale* qu'entre les *sensibilités générale* et *spéciale*, pourtant il y a une distinction à établir ; 2° l'*incitation motrice involontaire* ou de la *vie de nutrition*, qui ne se subdivise pas comme la précédente, pas plus qu'il n'y a de subdivision en générale et spéciale dans la *sensibilité intérieure* ou *interne*. V. Innervation et Névrilité.

MOU, MOLLE. adj. [*mollis*, μαλακὸς, all. *weich*, angl *soft*, it. *molle*, esp. *muelle*, *blando*]. Se dit d'un corps dont les parties, tout en conservant une certaine adhérence entre elles, cèdent facilement à la pression, que celle-ci soit ou non suivie du retour à la forme primitive. — *Parties molles du corps*. Ensemble des chairs qui recouvrent le squelette. — *Pouls mou*. Celui dans lequel l'artère soulève le doigt avec mollesse. = *Mou de veau*. s. m. Nom vulgaire du poumon du veau, dont on fait un *sirop*.

MOUCENNA. s. m. [*bessenna*, *abousenna*, *busenna*, *musenna*, *mesenna*, *moussenna*, *messenna*, *musenna*, *mussenna*, *muzenna*, *mozenna*. En amhara, *muçanna*, en tigray, *bicinna*, à Sawa, *kumada*]. Nom abyssinien de l'*Albizzia anthelminthica*, Ad. Br. (*Besenna? anthelminthica*, A. Rich.), arbre de 4 à 6 mètres, de la famille des légumineuses mimosées, qui croît en Abyssinie dans les terres basses et chaudes, et dont l'écorce y est très employée comme tænifuge. Elle est en plaques de 12 à 25 centimètres de longueur sur 3 à 4 de largeur et sur 2 à 10 d'épaisseur, d'un gris roussâtre extérieurement, lisses et fibreuses intérieurement et formées de quatre couches distinctes. Cette écorce est inodore; sa saveur est d'abord douceâtre, puis astringente et un peu nauséeuse. Gastinel, Meyer-Ahrens, et Eug. Caventou et Legendre en ont retiré, par l'alcool, une substance floconneuse abondante, qui, traitée par l'éther, abandonne une matière colorante verte, et, reprise par l'alcool chaud, fournit par refroidissement une résine âcre, acide et soluble dans l'ammoniaque. Les Abyssins emploient l'écorce de moucenna réduite en poudre, à la dose de 60 grammes, et délayée dans un liquide quelconque. Cette écorce est regardée par eux comme plus efficace que le cousso. Pruner-Bey et Burguières l'ont employée avec avantage et plusieurs médecins de Paris également.

MOUCERON. s. m. V. Mousseron.

MOUCHE. s. f. [*musca*, μυῖα, all. *Fliege*, angl. *fly*, it. et esp. *mosca*]. Genre d'insectes diptères contenant un grand nombre d'espèces, et formant le type de la famille des *Muscides*. V. Larve et Œstre. — Vulgairement, nom donné aux cantharides. — *Mouche carnassière*. V. Sarcophage. — *mouche d'Espagne*. La cantharide. — *Mouche dorée*, *Mouche hominivore*. V. Lucilie = En pharmacie, l'emplâtre vésicatoire préparé avec les cantharides. — *Mouche de Milan*. V. Vésicatoire. = En obstétrique, *mouches*, douleurs courtes et légères, assez éloignées les unes des autres, et sans altération dans le reste de l'économie, qui annoncent le commencement du travail de l'accouchement. = En ophtalmologie, *mouches volantes* [all. *Mückensehen*, angl. *muscæ volantes*, it. *mosche volanti*]. V. Myiodopsie.

MOUCHETÉ, ÉE. adj. [all. *getüpfelt*, angl. *flea-bitten*, it. *frastagliato*, esp. *atabanado*]. Se dit des robes blanches et gris clair, lorsqu'elles sont parsemées de taches noires de très petites dimensions.

MOUCHETURE. s. f. Scarification superficielle et peu étendue, plus ou moins multipliée, qu'on pratique, soit pour faire écouler de la sérosité amassée sous les téguments, soit pour dégorger une partie qui est le siège d'une congestion sanguine.

MOUCHOIR. s. f. [all. *Schnupftuch*, angl. *handkerchief*, it. *pezzuola*, esp. *panuelo*]. — *Mouchoir en triangle*. V. Couvre-chef.

MOUFETTE. s. f. V. Mofette.

MOUFLE. s. f. [*rechamus*, all. *Flaschenzug*, angl. *tackle of pullies*, it. *polispasto*, esp. *garrucha*]. Assemblage de poulies, fixes et mobiles, au moyen duquel on parvient à vaincre de très fortes résistances. — En chirurgie, la *moufle* était employée autrefois pour pratiquer l'extension, lorsqu'il s'agissait de réduire une luxation ou une fracture. Ce moyen, abandonné pendant longtemps, est employé de nouveau pour la réduction des luxations. On y adapte un dynamomètre, afin de connaître exactement la force employée. L'extension par la moufle présente un avantage réel sur celle qui est opérée par des aides, en ce qu'elle peut être augmentée, diminuée ou rendue permanente au degré convenable, sans secousses et sans oscillations.

MOULE. s. m. — *Moule des tubes urinifères*. V. Cylindre et Urine.

MOULE. s. f. [*Mytilus edulis*, μυτίλος, all. *Miesmuschel*, angl. *muscle*, it. *mitulo*, esp. *almeja*]. Mollusque acéphale lamellibranche communément employé comme aliment, et dont la chair contient une grande proportion d'albumine. Parfois les moules déterminent, peu de temps après leur ingestion dans l'estomac, tous les symptômes d'une sorte d'empoisonnement : des douleurs à l'épigastre, des tranchées, des vomissements, un spasme des organes respiratoires; le pouls, d'abord fréquent, puis petit et serré; le gonflement et la rougeur de la face; une éruption de taches analogues à celles de l'urticaire sur diverses parties du corps; quelquefois des sueurs froides, et, dit-on, des mouvements convulsifs et du délire. C'est à tort que ces accidents ont été attribués à la présence d'un petit crabe (*Pinnothère*) que l'on trouve fréquemment dans les coquilles de ces mollusques, ou au cuivre dont ceux-ci se chargeraient sur le revêtement des navires. Ces indispositions, beaucoup plus fréquentes chez certains individus que chez d'autres, paraissent tenir à une idiosyncrasie. Il faut, dès que les accidents se manifestent, administrer un vomitif. Quelquefois l'intensité des symptômes inflammatoires ou spasmodiques exige la saignée ou des antispasmodiques (20 à 30 gouttes d'éther dans une potion de 120 grammes). Fig. 291. Moule commune, ouverte : *a*, bord du manteau; *b*, pied; *c*, byssus; *d*, *e*, muscles du pied; *f*, bouche; *g*, tentacules ou palpes labiaux; *h*, manteau; *i*, branchie interne; *j*, branchie externe.

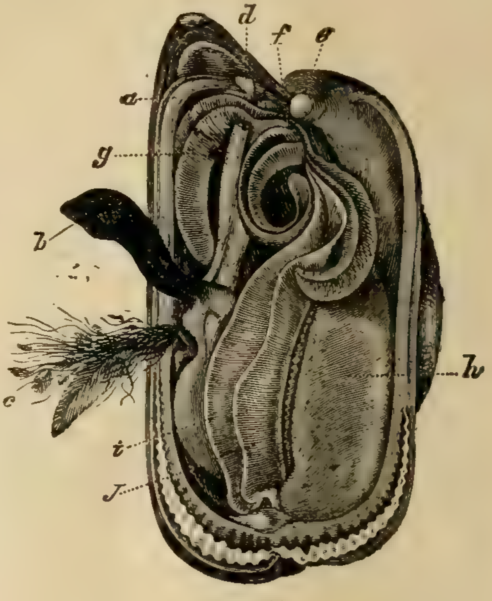

Fig. 291.

MOURON. s. m. [*Anagallis arvensis*, L., *Gauchheil*, angl. *chick-weed*, it. *anagallide*, esp. *anagalide*]. Plante de la famille des primulacées, dont on distingue deux variétés : le *mouron mâle* ou *mouron rouge* (*Anagallis phœnicea*, Tabern) et le *mouron femelle* ou *mouron bleu* (*Anag. cærulea*, Cæsalp.), qui toutes deux sont amères, âcres, nauséuses, et étaient employées autrefois contre l'épilepsie, l'hydropisie et la rage. — *Mouron des oiseaux* ou *mouron blanc* [*morgeline, stellaire*]. Le *Stellaria media*, Smith (*Alsine media*, L.), plante inerte, de la famille des caryophyllées.

MOUROUNGUE. s. m. Le *Moringa pterygosperma*. V. BEN et MORINGA.

MOURROY. s. m. — *Mourroy rouge*. V. SANG *de rate*.

MOUSSACHE. s. f. V. CIPIPA.

MOUSSE. s. f. Nom donné à plusieurs plantes cryptogames de la classe des algues ou des lichens. — *Mousse de Ceylan* [*fucus lichénoïde, mousse de Jafna, Gracilaria lichenoides*, Grev.]. Algue choristosporée, en filaments blancs, ramifiés, de la grosseur d'un fil à coudre, de saveur salée et saumâtre, se gonflant à peine dans l'eau froide, bleuissant par l'iode : par la coction prolongée, elle donne une gelée consistante, formée surtout de *gélose*. — *Mousse de Corse* [*helminthocorton corallina corsica* des pharmaciens, all. *corsicanisches Wurmmoos*, angl. *sea-moss*, it. *mosco di mare*, esp. *musgo de Corcega*]. Mélange d'algues d'espèces diverses (*Grateloupia filicina*, Ag., *Gelidium corneum*, Lam., *Corallina officinalis*, L., *Acrocarpus crinalis*, Kutz, *Junia rubens*, Lamk, etc.), dont la plus importante est le *Gigartina helminthocorton* (Lamouroux). La mousse de Corse est composée de beaucoup de petites fibres réunies à leur base par des parcelles du gravier sur lequel elles végétaient. Chacune de ces fibres est une petite tige dichotome. Elles sont d'un gris rougeâtre, sales à l'extérieur, blanches en dedans ; elles ont une odeur marine forte et désagréable, et une saveur fortement salée. C'est un vermifuge, que l'on donne en poudre (1 à 4 et 8 gram.), en décoction ou en infusion (4 à 16 gram., dans eau 100 à 200 gram.), sirop, gelée, conserve et tablettes. — *Mousse d'Irlande, mousse perlée*. Le *Carrageen*. — *Mousse d'Islande*. Nom vulgaire du *lichen d'Islande*. — *Mousse du Japon*. V. GÉLOSE. — *Mousse terrestre*. Nom vulgaire du *lycopode*.

MOUSSENNA. s. m. V. MOUCENA.

MOUSSERON. s. m. [all. *Moosschwamm*, angl. *mushroom*, it. *prugnuolo*]. Champignon comestible du genre *Agaric* (*Agaricus prunulus*, Scop., *Ag. albellus*, Fr.) qui ressemble à celui de couche par la couleur et la taille, mais qui n'a pas de collier; les lames de la face inférieure de son chapeau, qui est presque globuleux, sont étroites, très serrées et blanches; sa chair est cassante, blanche, et d'un goût agréable.

MOUSSES. s. f. pl. [*muscus*, βρύον, all. *Moos*, angl. *moss*, it. *musco*, esp. *musgo*]. Plantes cryptogames cellulaires, acrogènes, à folioles vertes, sessiles et disposées régulièrement sur la tige, et offrant un rhizome d'où partent les radicules cellulaires. Les mousses forment une classe distincte pour beaucoup d'auteurs; d'autres y réunissent les hépatiques pour former la classe des *muscinées*. Les racines des mousses sont fines et touffues, leurs feuilles petites, de forme variée, ordinairement étroites et subulées. Leurs spores sont renfermés dans des espèces de capsules nommées *urnes* (*thecæ*), portées sur une soie grêle et plus ou moins longue, enveloppées d'abord dans une sorte de bourse qui se rompt circulairement par son milieu, et dont la partie inférieure, qui reste à la base de la soie, se nomme la *vaginule* ou *collerette*, tandis que la supérieure, qui recouvre le sommet de l'urne, a reçu le nom de *coiffe* (*calyptra*). L'urne présente intérieurement un axe central appelé *columelle*, et s'ouvre au moyen d'un opercule circulaire; son contour se nomme le *péristome*, et se distingue en *interne* et *externe ;* il peut être denté, cilié, recouvert par une membrane, ou tout à fait nu.

MOUSSON. s. f. [all. *Passatwind*, angl. *monsoon*, *tradewind*, it. *monsone*]. Vents qui, dans la mer des Indes, soufflent six mois dans une direction et six mois dans une autre.

MOUSTIQUE. s. m. V. MARINGOUIN.

MOÛT. s. m. [*mustum*, γλεῦκος, all. *Most*, angl. *must* it. et esp. *mosto*]. Suc de raisin qui n'a point encore subi la fermentation, et, par extension, suc sucré de divers végétaux, destiné à la fermentation alcoolique.

MOUTARDE. s. f. [*moutarde* , écrit anciennement *moustarde*, vient de *moût*, écrit anciennement *moust*, parce que le *moût* entrait dans la confection de cette préparation culinaire, qui a ensuite donné son nom à la plante qui en est le principal ingrédient; all. *Senf*, angl. *mustard*, it. *senapa*, esp. *mostaza*]. Nom commun aux plantes crucifères que Linné réunissait dans un même genre (*Sinapis*), mais dont une espèce importante, la *moutarde noire*, est actuellement rattachée au genre *Brassica*. — *Moutarde blanche* (*Sinapis alba*, L.). Plante herbacée, annuelle, dont les graines, jaune-rougeâtre, plus grosses que celles de la moutarde noire, arrondies, lisses, renferment du mucilage en grande quantité et de la *sinapine* à l'état de sulfocyanhydrate, laquelle, sous l'influence de la *myrosine* à laquelle elle est associée dans la graine, se transforme, en présence de l'eau, en un principe âcre, non volatil, qui ne préexiste pas dans la plante (Boutron et Robiquet). La graine de moutarde blanche, à la dose de 1 à 2 cuillerées à bouche prises en se couchant ou dans l'intervalle des repas, stimule la muqueuse du canal intestinal et combat la constipation atonique (Cullen, Fouquier). — *Moutarde noire* (*Sinapis nigra*, L., *Brassica nigra*, Koch, *sénevé*). Plante annuelle à fleurs jaunes, en grappes terminales, à graines très petites, presque rondes, rouge-noirâtre, chagrinées. Ces graines renferment du myronate de potasse, de la myrosine, une huile fixe, une matière grasse perlée, une matière colorante, de la sinapisine et de l'acide libre : la poudre de ces graines (*farine de moutarde*) délayée avec de l'eau froide ou tiède, fournit une huile volatile ou *essence de moutarde*, qui est un sulfocyanure d'allyle ($C^6H^5.C^2AzS^2 = C^8H^5AzS^2$), et qui ne préexiste pas dans la moutarde; elle résulte du dédoublement de l'acide myronique sous l'influence de la myrosine en présence de l'eau (V. MYROSINE et MYRONIQUE); elle est âcre, de couleur citrine, d'odeur pénétrante, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, et forme la partie active de la graine de moutarde noire. Celle-ci, réduite en farine, sert à faire le condiment connu sous le nom de *moutarde*, et à préparer les *sinapismes :* pour ce dernier usage, on peut lui substituer l'*essence de moutarde*, en solution dans l'alcool ou l'huile d'amandes douces (Gubler) qu'on applique avec un pinceau sur la partie où l'on veut produire la rubéfaction. — *Moutarde sauvage* (*sanve, ravison, Sinapis arvensis*, L.). Plante dont la graine, de grosseur intermédiaire à celles des moutardes blanche et noire, est souvent substituée à cette dernière, bien qu'elle soit beaucoup moins active. — *Huile de moutarde*. Nom donné à l'huile grasse que renferment la moutarde blanche et la moutarde noire. La première renferme de l'acide érucique; la seconde est inodore, jaune, colorée en bleu-verdâtre par l'acide sulfurique, en jaune-marron par l'acide azotique.

MOUTON. s. m. [bas latin *multo*, qui paraît venir de *mutilus*, mutilé, châtré; *ovis aries*, L., πρόβατον, all. *Schaf*, angl. *sheep*, it *montone*, esp. *carnero*]. Genre de mammifères ruminants à cornes creuses, ayant pour caractères : huit incisives inférieures, trente-deux molaires, point de canines; point de mufle; chanfrein généralement arqué; cornes grosses, ridées transversalement et contournées en spirale; point de barbe au menton; deux mamelles; un sinus folliculaire (*canal biflexe*) entre les doigts. L'espèce domestique est regardée comme descendant du mouflon, et comme devant aux soins de l'homme les modifications qui en font un grand nombre de races distinctes[V. Ovines (*Races*)]. La ration journalière est, en moyenne, de 1 kilogramme à 1 kilogramme et demi de bon foin, ou l'équivalent en tout autre fourrage. Pour donner de bonne chair, un mouton doit avoir été châtré jeune, n'avoir pas plus de trois à quatre ans, et avoir été constamment bien entretenu. V. Age.

MOUTONNÉ, ÉE. adj. Se dit de la tête du cheval quand elle prend l'aspect de celle du mouton.

MOUTURE. s. f. [all. *Mahlen*, angl. *grinding*, it. *macinatura*, esp. *moledura*]. Action de réduire le blé en farine entre des meules. La *mouture* que l'on pratique aujourd'hui donne d'abord des *gruaux blancs*, puis des *gruaux bis*, dont les farines sont bises. Les autres produits de la mouture sont les *issues*, comprenant le *remoulage blanc*, le *remoulage bis*, les *recoupettes*, le *petit son*, le *son moyen* et le *gros son*, c'est-à-dire les produits qui n'entrent pas dans la panification. La mouture est simplifiée dans le procédé de Mège-Mouriès, parce qu'elle se réduit à un seul passage sous les meules et à un seul blutage, qui ne donne que trois produits : la *fleur de farine avec les gruaux blancs*, les *gruaux bruts* ou *bis*, et les *gros, moyen* et *petit sons*. V. Panification.

MOUVEMENT. s. m. [*motus*, κίνησις, all. *Bewegung*, angl. *motion*, it. *movimento*, esp. *movimiento*]. En physiologie, changement de situation qu'un corps ou quelqu'une de ses parties éprouve, relativement à certains objets regardés comme fixes, par l'effet d'une force qui agit sur lui pendant un certain laps de temps, ou d'une manière constante. Dans les corps pondérables, on constate trois ordres de mouvements : 1° des *mouvements de translation;* 2° des *mouvements de rotation;* 3° des *mouvements vibratoires directement perceptibles* des éléments d'un corps autour de leur position d'équilibre, qui se traduisent par des *phénomènes sonores* quand elles s'exécutent avec une vitesse suffisante. En outre, les derniers éléments de la matière, qui, par leur ténuité, échappent à nos sens, sont animés de *vibrations* insensibles. La *chaleur* est la *force vive* de ces *vibrations insensibles* des molécules des corps, et *rentre ainsi de plein droit dans le domaine des forces mécaniques*. N'étant en réalité que des *mouvements* ou des *effets de mouvements*, la *force vive* d'un projectile ou d'un corps qui tombe en chute libre, la *force motrice*, le *travail mécanique*, la *vibration sonore*, la *chaleur*, peuvent s'engendrer les uns les autres, se substituer les uns aux autres, *sans jamais rien perdre de leur intensité dynamique* (V. Machine). C'est seulement pendant que son passage s'effectue d'un corps à un autre que la chaleur peut être transformée en force motrice. Pour que l'échange s'établisse, les deux corps en présence doivent nécessairement être à des températures différentes : or l'expérience démontre que la chaleur passe toujours du corps le plus chaud au corps le plus froid, et que la température du premier s'abaisse tandis que la température du second s'élève ; d'où il résulte que, dans toute machine thermique, il y a échange incessant de chaleur entre deux corps maintenus à des températures différentes, et qu'*une partie seulement de la chaleur transportée du corps le plus chaud au corps le plus froid est transformée en force mécanique*. Le rapport de la quantité de chaleur utilisée comme force motrice à la quantité totale de chaleur cédée par le corps le plus chaud au corps le plus froid est indépendant de l'agent de transformation ; il dépend des températures absolues des deux corps entre lesquels s'opère l'échange. De ce principe physique que la chaleur ne peut jamais passer *d'elle-même* d'un corps plus froid à un corps plus chaud, il résulte que, si la force motrice peut être *tout entière* transformée en chaleur, le retour inverse la transformation de la chaleur en force motrice, ne peut jamais s'effectuer d'*une manière complète*. — Le mouvement est dit *varié* lorsque, dans des temps successifs et égaux, le corps parcourt des espaces inégaux. La rapidité du mouvement change à chaque instant ; dans certains cas, le mouvement s'accélère ; dans d'autres, il se ralentit. Supposons qu'à un moment déterminé, l'allure du mouvement varié se maintienne la même sans accélération ni ralentissement, le mouvement devient uniforme, la vitesse de ce mouvement uniforme est ce qu'on appelle la *vitesse du mouvement varié* au moment considéré. Cette vitesse a une valeur qui varie avec la période du mouvement varié à laquelle elle se rapporte. Parmi tous les mouvements variés, celui des corps abandonnés à eux-mêmes et tombant en chute libre à la surface de la terre a spécialement fixé l'attention. C'est un mouvement *accéléré* et *uniformément accéléré*. Dans ce genre de mouvement, la vitesse du mobile, laquelle prend la dénomination de *vitesse acquise*, croît *proportionnellement* au temps. Lorsqu'un corps tombe librement dans l'espace, il suffit donc d'avoir déterminé sa vitesse acquise à un moment quelconque, pour pouvoir calculer la valeur de cette vitesse correspondante à toute autre période de sa chute. = En physiologie, le *mouvement* prend les noms de *flexion*, d'*extension*, de *rotation*, de *pronation*, de *supination*, etc. V. ces mots, Abduction, Adduction, Circumduction, Locomotion, Marche et Tournoiement. — *Mouvements des articulations*. V. Mécanisme. — *Mouvement automatique, mouvement involontaire*. V. Motricité et Réflexe. — *Mouvement de décomposition*. V. Désassimilation. — *Mouvement fébrile*. V. Fièvre. — *Mouvement instinctif*. V. Réflexe. — *Mouvement moléculaire*. V. Brownien. — *Mouvement vibratile*. V. Cil et Épithélium.

MOXA. s. m. [μύκης, all., angl., it. et esp. *moxa*]. Mot par lequel les Chinois et les Japonais désignent le duvet cotonneux qui recouvre les feuilles desséchées de l'*Artemisia chinensis*, L., ou *Artemisia moxa*, D. C., plante synanthérée du genre *armoise*. Ils en font une espèce de cône dont ils allument le sommet, et dont ils appliquent la base sur la partie qu'ils veulent cautériser : la chaleur et la douleur augmentent à mesure que la combustion du moxa approche de la peau. — En Europe, on fait des *moxas* avec diverses matières, ordinairement avec du coton cardé, dont on forme un petit cylindre de 14 à 48 millimètres de hauteur sur 9 à 11 de diamètre, entouré d'une bandelette de toile, bien serrée ; ou avec un tronçon de moelle de l'*Helianthus annuus*, L. (grand soleil), entouré d'une couche de coton légèrement nitré, et maintenu serré avec une petite bande de toile. On a fait aussi des moxas avec des mèches de coton trempées dans une solution de chlorate de potasse, réunies en petits cônes et comprimées convenablement. Le moxa est maintenu sur la partie que l'on veut cautériser avec de petites pinces ou avec un porte-moxa ; on souffle pour entretenir l'ignition, soit avec la bouche, soit avec un soufflet ou un chalumeau ; et l'on tient un linge mouillé appliqué autour du moxa, pour préserver les parties voisines des étincelles. A mesure que la combustion avance, la chaleur devient plus vive ; la peau se ride, jaunit, et se transforme en escarre. C'est seulement lorsque le malade accuse une douleur trop vive que l'on applique quelques topiques propres à arrêter l'inflammation. Ce mode de cautérisation est employé pour exciter fortement le système nerveux, changer le siège d'une irritation, produire une dérivation, etc. — Les anciens employaient le moxa ; ils le faisaient avec un champignon desséché, d'où le nom de μύκης, sous lequel il figure dans les *Œuvres hippocratiques*.

MOXIBUSTION. s. f. [de *moxa*, moxa, et *ustio*, brûlure].

Percy). Mode de cautérisation ou d'ustion pratiquée à l'aide des moxas.

MOYEN, ENNE. adj. [all. *mittler*, angl. *middle*, it. *mezzano*, esp. *medio*]. Qui tient le milieu, quant au volume ou à la situation, entre deux organes : *moyen fessier*, *hémorroïdales moyennes*, etc.

MOYEN. s. m. [all. *Mittel*, angl. *means*, *expedient*, it. *mezzo*, *modo*, esp. *modo*]. Ce qui est utilisé en hygiène, en médecine ou en chirurgie, pour favoriser le développement, conserver la santé, prévenir certaines maladies ou guérir celles qui existent: *moyens chirurgicaux*, *curatifs*, *hygiéniques*, *médicaux*, *pharmaceutiques*, *préventifs*.

MOYENNE. s. f. Grandeur qui tient le *milieu* entre des quantités plus grandes et plus petites de même nature. C'est une valeur abstraite créée pour constituer la résultante *unique* d'un grand nombre de quantités observées. La *moyenne* d'une *masse* d'observations de même ordre s'obtient en divisant la somme des grandeurs observées par le nombre des observations. — *Séries*. L'importance des valeurs moyennes dans les sciences d'observation, notamment en anthropologie, exige que ces valeurs soient contrôlées, étendues et fortifiées par la *sériation* des documents qui ont servi à les calculer, laquelle s'obtient par l'arrangement de ces documents, selon leur ordre de grandeur. La *série* a la même forme et la même signification, soit que les valeurs qui la constituent résultent de la succession des essais faits pour déterminer *une seule* grandeur inconnue et difficile à mesurer (c'est le cas en astronomie), soit qu'elle résulte de la mesure d'un nombre considérable de grandeurs variables, mais reliées entre elles par une loi de continuité (c'est le cas pour les statisticiens). Dans le premier cas, chercher la moyenne, c'est chercher la grandeur *vraie* à travers les erreurs des mesures expérimentales. Dans le second cas, c'est chercher une grandeur *idéale* — mais on peut dire aussi la grandeur du type, — à travers les accidents qui la font varier en plus ou en moins dans chaque cas particulier. Prenons, comme exemple, 358 crânes de différentes époques extraits des cimetières de Paris et mesurés par P. Broca. Leur capacité moyenne est de 1433 centimètres cubes. En les arrangeant selon l'ordre de grandeur (prenant 100 centim. c. pour *module* de précision [V. DÉMOGRAPHIE]), l'expérience donne, pour **100** crânes, les sept groupes suivants : **5** crânes de 1101 à 1200 centim. cub.; **14** crânes de 1201 à 1300 centim. cub. ; **23** crânes de 1301 à 1400 cent. cub.; **29** crânes de 1401 à 1500 centim. cub.; **18** crânes de 1501 à 1600 centim. cub. ; **8** crânes de 1601 à 1700 cent. cub. ; **3** crânes de 1701 à 1800 centim. cub. Si un nombre très considérable de géomètres cherchaient isolément la capacité crânienne d'*une* tête donnée dont la mesure vraie, mais inconnue (et ne pouvant être atteinte expérimentalement), serait de 1433 centim. cub., le calcul des probabilités démontre (en supposant seulement que l'écart possible soit le même que dans le cas précédent, et qu'il n'y ait aucune raison pour se tromper plutôt en un sens qu'en sens contraire) que les capacités approximatives calculées seraient réparties, dans chaque groupe, d'une façon presque pareille aux 358 crânes cubés. Ainsi pour 100 mesures de part et d'autre, la série expérimentale a donné **5, 14, 23, 29, 18, 8, 3**, le calcul donnera **4, 13, 25, 29, 19, 8, 2**. Ces groupes sont constitués, dans une série par des grandeurs de fait, dans l'autre par des mesures erronées, mais qui se succèdent dans chaque série par des groupes correspondants également progressifs et symétriques, autour d'une grandeur inconnue, réelle d'un côté, idéale de l'autre, mais qui est, de part et d'autre, la raison d'être de la série, et *constitue son unité*. On remarquera, en effet, que le quatrième groupe, qui renferme la moyenne, est le plus fort et se trouve au milieu de la série; mais comme cette moyenne, 1433 cent. cub., ne tombe pas exactement au milieu du groupe composé de crânes ayant de 1401 à 1500 centim. cub. (ce qui aurait lieu si la capacité moyenne était de 1450 centim. cub.), comme elle incline vers le troisième groupe (**23**), celui-ci sera plus fort que son symétrique, le cinquième (**18**) parce qu'il est plus près de la capacité moyenne, pour la même raison, le deuxième groupe (**14**) sera plus fort que son symétrique, le sixième (**8**), et le premier plus fort que le dernier. Cet arrangement symétrique, autour de la moyenne, est un des caractères d'une collectivité *naturelle* et composée d'un nombre assez considérable d'observations. Un groupement arbitraire s'éloigne toujours de cette symétrie. Ainsi 35 crânes de nègres du Muséum, provenant des diverses régions de l'Afrique, et quelques-uns de l'Océanie, offrent une capacité moyenne de 1356 centim. cub. ; mis en série selon leur capacité et sur le module précédent, ils donnent : **3, 34, 28, 23, 8, 3, 0**. Cette série, du minimum **3**, s'élève tout d'un coup au maximum **34**. La capacité moyenne (1356) est comprise dans le troisième groupe (**28**) et même un peu plus près du quatrième que du deuxième, et pourtant ce troisième groupe n'est pas le plus fort; le plus grand est le second dont la capacité (1201 à 1300 centim. cub.) est loin de la moyenne. On voit donc combien la place de la moyenne dans la série, et la symétrie de celle-ci, peuvent jeter de lumière sur les qualités d'une collectivité. Dans nos crânes parisiens, et dans la série que nous en avons donnée, non seulement le groupe moyen est le plus grand et se trouve au milieu; mais, dans l'arrangement *un à un* des 358 crânes, la capacité moyenne se trouve au 176e, c'est-à-dire qu'elle occupe, à trois rangs près (179e), le *milieu de la série*. — *Limites des moyennes*. Quand on cite une grandeur moyenne, il importe de dire en même temps les deux termes extrêmes (le plus petit et le plus grand) de la série dont elle est la résultante : ces extrêmes sont les *limites* de l'*écart possible* de variation, et l'intervalle qui sépare les écarts constitue l'*amplitude possible* de variation. Il est aussi nécessaire de signaler l'*écart probable* de chaque côté de la moyenne, c'est-à-dire celui dont l'amplitude *probable* renferme la moitié du nombre des faits observés. En effet, si l'on a opéré sur un assez grand nombre d'observations, ce sera le degré de resserrement ou de relâchement de cet écart probable autour de la moyenne qui déterminera la qualité de la collectivité étudiée, et si les individualités mesurées sont reliées par une forte affinité. S'agit-il d'une grandeur anthropologique, on saura que la collectivité offre, *dans sa majorité* et pour le rapport étudié, une grande unité de composition, si l'écart probable est étroit; que cette unité est douteuse, que le type a été mélangé et étendu, si cet écart est considérable. Les faits d'une minorité, les anomalies, les monstruosités, seront plutôt révélés par l'écart possible et *par son rapport* avec l'écart probable. Dans nos 358 crânes parisiens, l'écart possible au-dessous de la capacité moyenne est de 1433 — 1100 = **333** centim. cub.; au-dessus, il est de 1885 (capacité du plus grand crâne) — 1433 = **452** centim. cub. Ainsi l'amplitude de variation *possible*, pour les crânes de Paris, est de **785** centim. cub. Cette amplitude considérable témoigne du mélange de plusieurs types et plus encore peut-être des anomalies et des monstruosités; car l'écart *probable* est beaucoup moins large; il est de **100** centim. cub. de chaque côté de la moyenne, c'est-à-dire que la moitié des crânes est comprise entre 1333 centim. cub. et 1533 centim. cub. L'*amplitude probable* de variation, dans la capacité, est donc ici de **209** centim. cub. La position de la moyenne dans le plus grand groupe de la sériation, et la décroissance symétrique et régulière des groupes qui précèdent et qui suivent, comme dans nos crânes parisiens, doivent faire présumer une population dont les types primitifs ayant concouru à former sa majorité sont assez intimement mêlés; le contraire prouve des populations non encore fondues (V STATISTIQUE et TAILLE). — *Nombre suffisant des faits observés.* Si l'on a relevé un nombre peu considérable de grandeurs variables, leur moyenne a très peu de valeur. Mais quel est le nombre jugé suffisant? Les arrangements sériels peuvent, par leur régularité, indiquer quelle est la qualité de la moyenne et si elle est tirée d'un nombre suffisant d'observations. Mais il est une épreuve plus concluante et très facile, dont on ne doit jamais se dispenser pour apprécier (je ne dis pas déterminer) le degré d'approximation de la moyenne considérée. Elle consiste à séparer, *sans choix*, en deux parties, toutes les observations recueillies, à rechercher les moyennes de l'une et de l'autre partie, et leurs limites, et à les mettre en série. Si ces nouvelles moyennes, ces nouvelles séries, diffèrent très peu entre elles, le nombre d'observations est suffisant; sinon « il est presque inutile de présenter au lecteur des conséquences qui ne sont pas vérifiées par ces comparaisons des valeurs moyennes » (Fourier). A plus forte raison doit-on s'abstenir de faire des moyennes *au juger*, en déclarant que, telle journée, telle année, tel crâne, etc., ayant paru d'une grandeur moyenne, on les considérera comme tels, etc. Enfin, dans les grandeurs soumises à des perturbations individuelles et annuelles, telles que celles qu'étudient la *démographie*, la *climatologie*, etc., l'enquête doit embrasser, non seulement un grand nombre d'observations, mais encore un grand nombre d'années (dix ans au moins). *En résumé*, la statistique ne devient méthode d'investigation et d'analyse que par des sériations, des moyennes et leurs limites. Une moyenne qui satisfait aux conditions que nous avons posées, représente et résume, en un seul terme, un nombre considérable d'observations : elle facilite la comparaison des résultats, elle la rend possible dans une foule de cas où elle ne le serait point, elle nous rend capables de discerner les effets des lois constantes parmi les accidents innombrables qui les masquent, elle soulage la mémoire, éclaire et simplifie le raisonnement. Mais, comme elle est moins significative que la sériation de tous les faits par ordre de grandeur, on peut et l'on doit consolider et étendre sa portée en citant toujours avec la moyenne : 1° le nombre d'observations et, quand il y a lieu, d'années (et lesquelles) qu'elle résume; 2° l'écart possible et l'écart probable autour de la moyenne. Pour l'*âge moyen des vivants*, V. POPULATION. Pour l'*âge moyen des décédés*, V. VIE MOYENNE, VIE PROBABLE (Bertillon).

MOZENNA. V. MOUCENA.

MUCAMIDE. s. f. Corps qui se forme par l'action de l'ammoniaque sur l'éther mucique. Cristaux blancs, insipides, insolubles dans l'alcool et l'éther, un peu solubles dans l'eau bouillante.

MUCATE. s. m. [all. *schleimsaures Salz*, angl. *mucate*, it. et esp. *mucato*]. Nom générique des sels neutres ou acides, formés par la combinaison de l'acide mucique avec les bases.

MUCÉDINE. s. f. Synonyme de *mucine*.

MUCÉDINÉES ou **MUCORINÉES.** s. f. pl. Groupe de champignons de la division des cystosporés à sporange vésiculeux, avec ou sans columelle à l'intérieur, s'ouvrant irrégulièrement au sommet. Ils comprennent le plus grand nombre des petites espèces connues sous le nom de *moisissures*, qui se développent sur la plupart des substances d'origine organique en voie d'altération, surtout si elles sont acides, et dont le type est la *moisissure vulgaire* (*Mucor Mucedo*, L.). Leur odeur, leur saveur, sont dues à des huiles volatiles sécrétées à l'état de gouttelettes, adhérentes à l'extérieur des filaments ou à des spores de plusieurs espèces. Les nausées, vomissements, borborygmes, etc., que cause l'ingestion des matières moisies sont dus à l'altération même de ces matières, les expériences sur les chiens montrant que les mucédinées restent sans action vénéneuse. Fig. 292. *Mucor Mucedo*, d'après Krassinski. *aa*, mycelium; *b*, tiges; *c*, columelle; *d*. sporanges.

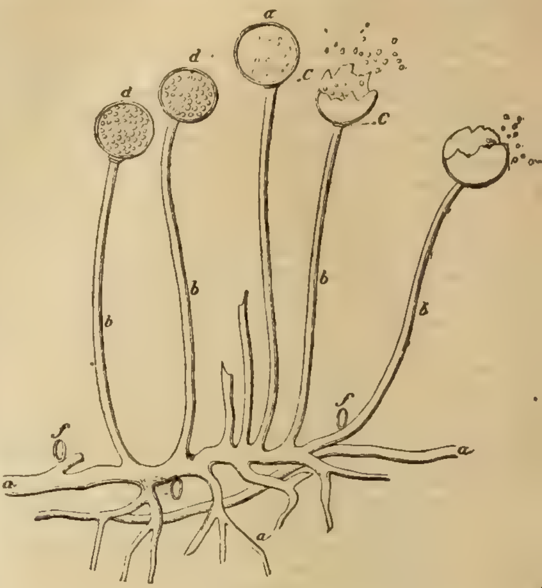

FIG. 292.

MUCIFORME. adj. Qui prend les formes du mucus.

MUCILAGE. s. m. [*mucilago*, mot formé de *mucus* par les médecins modernes; μύξα, all. *Schleim*, angl. *mucilage*, it. *mucilaggine*, esp. *mucilago*]. Substance végétale coagulable en gelée par l'alcool, qui se rapproche beaucoup de la gomme, et qui se trouve en très grande quantité dans les racines de guimauve et de grande consoude, dans la graine de lin et les semences de coing. Le mucilage rend l'eau plus visqueuse, plus filante que les gommes. Il donne, comme ces dernières, de l'acide mucique et de l'acide oxalique par l'acide azotique; il forme, comme les gommes, une émulsion avec les huiles. = *Mucilage.* Liquide épais et visqueux formé par la solution ou la suspension d'une gomme dans l'eau. Les mucilages participent des propriétés émollientes et relâchantes des substances qui servent à les former. Préparés avec beaucoup d'eau et entièrement liquides, ils sont employés en clystères, en lotions, en fomentations, en collyres; quelquefois aussi ils constituent des tisanes adoucissantes. Plus concentrés, ils servent d'intermèdes pour lier des masses de pastilles, ou pour suspendre, dans l'eau, des huiles et des résines liquides. Les mucilages de semences de lin, de semences de coing, de semences de psyllium, sont préparés avec 30 grammes de ces substances végétales, qu'on fait digérer pendant six heures dans 150 grammes d'eau tiède, en agitant de temps en temps; on passe ensuite avec expression. — *Mucilage de gomme arabique.* On le fait avec 30 grammes de gomme arabique pulvérisée et autant d'eau froide, qu'on divise exactement dans un mortier de marbre. La *gomme adragant* exige 9 fois plus d'eau.

MUCILAGINEUX, EUSE. adj. [all. *schleimig*, angl. *mucilaginous*, it. *mucilagginoso*, esp. *mucilaginoso*]. Qui contient ou qui est de la nature du mucilage : *extrait mucilagineux*.

MUCINE. s. f. [*mucus ;* all. *Mucin*, *Schleimstoff*, angl. *mucine*, it. et esp. *mucina*]. Un des principes constituants du *gluten*. = Nom donné, à tort, à la *mucosine*.

MUCIPARE. adj. [de *mucus*, mucus, et *parere*, produire ; all. *schleimbildend*, *schleimabsondernd*, angl. *muciparous*, it. et esp. *muciparo*]. Qui produit le mucus. — *Glandes mucipares*. Glandes que renferme la trame des *muqueuses* et qui sécrètent le *mucus* proprement dit.

MUCIQUE. adj. [angl. *mucic*, it. et esp. *mucico*]. — *Acide mucique* [all. *Schleimsäure*] ($C^{12}H^{10}O^{16}$). On l'obtient en traitant la gomme, la dulcite, la mélitose ou le sucre de lait, par l'acide azotique. Il est solide, blanc, pulvérulent, de saveur peu acide, décomposable par le feu en acides pyro-mucique et carbonique, inaltérable à l'air ; insoluble dans l'alcool et peu soluble dans l'eau. Bouilli avec de l'eau, il se change en acide paramucique. L'acide azotique bouillant le transforme en acides oxalique et racémique ; le mélange sulfo-manganique, en acide formique ; le perchlorure de phosphore, en acide muconique. — *Éther mucique* [*mucate d'éthyle*] [$C^{12}H^{8}(C^{4}H^{5})^{2}O^{16}$]. S'obtient en mêlant de l'alcool avec de l'acide mucique dissous dans l'acide sulfurique ; solide, cristallisé, amer ; fond à 150° ; soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool bouillant.

MUCOBROMIQUE. adj. — *Acide mucobromique* ($C^{8}H^{2}Br^{2}O^{6}$). Corps solide, cristallin, blanc, nacré, très soluble dans l'alcool, soluble dans l'eau chaude plus que dans l'eau froide, fusible à 120°, obtenu par action du brome sur l'acide pyromucique.

MUCOCÈLE. s. f. [de *mucus*, et κήλη, tumeur]. Tumeur formée par du mucus : *kyste muqueux*.

MUCOCHLORIQUE. adj. — *Acide mucochlorique* ($C^{8}H^{2}Cl^{2}O^{6}$). Corps obtenu comme l'acide mucobromique, en remplaçant le brome par le chlore. Cristaux transparents, solubles dans l'eau et l'alcool, fusibles à 125°.

MUCODERME. s. m. V. MUQUEUSE.

MUCO-GLYCOSE. s. m. V. MUCO-SUCRE.

MUCOLITE. s. f. Le mucilage (inusité).

MUCONIQUE. adj. — *Acide muconique*. Nom donné à deux composés chimiques différents. L'un ($C^{8}H^{2}O^{6}$) se forme quand on fait bouillir l'acide mucobromique avec un excès d'hydrate de baryte. L'autre ($C^{12}H^{8}O^{8}$) s'obtient en chauffant avec de l'eau et de l'amalgame de sodium de l'acide *dichloromuconique* ($C^{12}H^{4}Cl^{2}O^{8}$), obtenu lui-même en chauffant l'acide mucique et le perchlorure de phosphore, et traitant le mélange par le zinc et l'acide chlorhydrique.

MUCO-PUS. s. m. Nom donné au mucus qui a pris la couleur du pus par suite de la production exagérée de leucocytes et de la desquamation abondante d'épithéliums à la surface de la muqueuse où il est sécrété.

MUCOR. s. m. et **MUCORINÉES**. s. f. pl. V. MUCÉDINÉES.

MUCOSINE. s. f. [*matière* ou *substance muqueuse propre ; matière* ou *substance spéciale des mucus ; mucus animal*, *oxyde animal*, Pearson]. Substance organique liquide (de Blainville) qui se trouve dans les mucus utérin, nasal, bronchique, dans celui des voies biliaires, etc., et qui leur donne leur viscosité, ainsi qu'à la synovie. Ce principe donne à l'eau une consistance visqueuse et la faculté de mousser ; l'acide acétique, à froid, le précipite et un excès de réactif ne redissout pas le précipité ; les acides minéraux le précipitent, mais un excès d'acide dissout le précipité ; l'alcool le précipite également. La mucosine n'est pas coagulable par la chaleur seule.

MUCOSITÉ. s. f. [all. *Schleim*, angl. *mucosity*, it. *mucosità*, esp. *mucositad*]. Nom donné aux mucus. — *Mucosité de la mer*. V. EAU *de mer*.

MUCOSO-PURULENT. adj. Se dit du liquide formé à la fois de mucus et de pus, qu'on trouve à la surface d'une membrane muqueuse enflammée qui commence à suppurer.

MUCO-SUCRE. s. m. [all. *Schleimzucker*, angl. *muco-sugar*, esp. *muco-azucar*]. Le sucre incristallisable.

MUCRONÉ, ÉE. adj. [*mucronatus*, de *mucro*, pointe ; all. *dolchspitzig*, angl. *mucronated*, it. *mucronato*, esp. *mucronado*]. Se dit, en botanique, d'une partie, telle que les feuilles, terminée par une pointe aiguë, raide et droite.

MUCUNA. s. m. Genre de plantes légumineuses papilionacées, dont les gousses sont couvertes de poils urticants : d'où le nom de *pois à gratter*, *pois pouilleux*, donné aux espèces principales : *Muc. urens*, D. C. (*Dolichos urens*, L.) et *M. pruriens*, D. C. (*Dol. pruriens*, L.).

MUCUS. s. m. [*mucus*, μύξα, all. *Schleim*, angl. *mucus*, it. *muco*]. Nom collectif de toutes les sécrétions qui proviennent de la surface des membranes muqueuses et des glandes ouvertes à cette surface (*glandes mucipares*), tant que le produit de ces dernières n'a pas de caractères spéciaux qui lui méritent un nom particulier. On réunit sous cette dénomination : 1° les débris de la desquamation continuelle de l'épithélium qui revêt les membranes muqueuses ; 2° le liquide qui se forme dans les inflammations superficielles des membranes muqueuses, comme l'écoulement qui a lieu dans le coryza, le catarrhe, et certaines diarrhées dites muqueuses ; 3° la sécrétion liquide des glandes mucipares, ou le *mucus proprement dit*. Les mucus ont pour caractères communs : 1° d'être visqueux, gluants ou filants, ou demi-solides ; 2° d'avoir une teinte grisâtre, transparente ou presque transparente ; 3° d'être composés d'un liquide constitué par : *a*, de l'eau tenant en dissolution des sels d'origine minérale en très petite quantité ; *b*, des traces de principes cristallisables d'origine organique ; *c*, et surtout par une ou plusieurs espèces de *substances organiques* naturellement liquides (V. MUCOSINE), à laquelle ou auxquelles l'humeur doit ses caractères de viscosité, etc. ; 4° de tenir en suspension des cellules d'épithélium, dont la nature pavimenteuse, nucléaire ou prismatique, fait reconnaître de quelle muqueuse vient le mucus étudié ; 5° de contenir des leucocytes qui se produisent avec grande facilité à la surface des membranes dès qu'elles sont un peu irritées et qu'on trouve en suspension dans les mucus buccal, nasal et vésical ; 6° de tenir souvent en suspension des vibrions, etc., lorsque les mucus, n'étant pas activement renouvelés, s'altèrent et favorisent le développement de ces êtres ; 7° dans le tube digestif, ils renferment souvent des résidus alimentaires. Les *mucus proprement dits* sont produits par une sécrétion propre à l'épithélium de la muqueuse même. V. SÉCRÉTION. — *Mucus des larmes*. V. DACRYOLINE. — *Mucus pancréatique*. V. PANCRÉATINE. — *Mucus puriforme* ou *purulent*. V. MUCO-PUS et PUS. — *Mucus salivaire*. V. PTYALINE.

MUDAR. s. m. Nom indien du *Calatropis gigantea*, R. Brown (*Asclepias gigantea*, L.), plante de la famille des asclépiadées. L'écorce de la racine est réputée altérante et sudorifique, et employée dans les Indes contre l'éléphantiasis, les affections vénériennes et cutanées, à la dose de 15 à 60 centigrammes. Le suc laiteux desséché est amer ; il contient de la *mudarine*.

MUDARINE. s. f. Principe actif du *mudar*. Elle est brune. soluble dans l'eau et l'alcool ; très amère.

MUE. s. f. [*profluvium*, πτίλωσις, all. *Mause*, *Mauserung*, angl. *moulting*. it. et esp. *muda*]. Opération par laquelle, sans subir aucune altération organique, un animal se dépouille de son épiderme ou des appendices épidermiques de la surface de son corps, qui se reproduisent ensuite. La desquamation continuelle que l'épiderme et l'épithélium éprouvent chez l'homme, etc., est une véritable mue insensible. — *Mue de la voix*. Ensemble des modifications que subit la voix au moment de la puberté, et qui font que la voix, semblable dans les deux sexes jusqu'à cette époque, baisse d'une octave chez les garçons, de deux tons seulement chez les filles, en même temps que son timbre et son intensité sont changés. La mue dépend de ce que les cordes vocales se congestionnent, en prenant leur développement complet : aussi, pendant cette période, la voix est enrouée, sourde, gutturale.

MUET, ETTE. adj. et s. [*mutus*, ἄφωνος, κωφὸς, all. *stumm*, angl. *mute*, it. *muto*, esp. *mudo*]. Qui est affecté de mutisme. V. SURDI-MUTITÉ.

MUFLE. s. m. [all. *Maul*, *Schnauze*, angl. *muzzle*, it. *muso*, esp. *hocico*]. Partie nue et recouverte d'une membrane muqueuse, qui termine le museau de certains mammifères. V. CHILOMA.

MUFLIER. s. m. [*Antirrhinum majus*, L.]. Plante scrofularinée, dont la corolle personnée a la forme d'un mufle ou d'une gueule d'animal : d'où son nom et ceux de *mufle de veau*, *de bœuf*, de *gueule de loup*, *de lion*, etc. Elle a été employée comme astringente et vulnéraire.

MUGUET. s. m. [*millet*, *blanchet*, *stomatite*, all. *Mundschwämmchen*, *Soor*, angl. *thrushes*, it. *afte*]. Production blanchâtre, d'aspect caséeux, constituée surtout par les filaments d'un végétal parasite, qui se développe dans la cavité buccale, et qu'on a rencontrée aussi dans l'œsophage, dans l'estomac et jusque dans l'intestin, exceptionnellement dans les voies respiratoires (Parrot). Le muguet est contagieux : il attaque particulièrement les enfants faibles, placés dans de mauvaises conditions hygiéniques, ou atteints de gastro-entérite ; on l'observe parfois chez l'adulte et chez le vieillard, dans le cours de maladies graves, fièvre typhoïde, tuberculose, diabète, etc., dont il assombrit alors le pronostic. La coloration rouge de la membrane muqueuse de la bouche caractérise, avec la chaleur et la sécheresse, le début de la maladie. La seconde période s'annonce par l'apparition de points blancs sur cette membrane, surtout derrière les lèvres et à la pointe de la langue. Ces points s'étendent, forment des plaques irrégulières et minces, discrètes ou confluentes. Lorsque les points sont discrets, la maladie est ordinairement peu grave ; ils se détachent sous forme de lamelles ou de flocons, qui se renouvellent plusieurs fois ; mais, l'inflammation se dissipant vers le huitième ou quinzième jour, ils cessent de se reproduire. Lorsque les points sont confluents, la guérison est plus difficile : une couche crémeuse revêt la bouche et s'épaissit de jour en jour ; bientôt la production jaunit (3e période) ; l'inflammation se propage dans les voies digestives ; le petit malade s'affaiblit et succombe. C'est seulement chez les jeunes enfants que le muguet détermine de la fièvre, des vomissements, de l'érythème des fesses, de la difficulté de la succion et de la déglutition. Les plaques ou couches d'aspect pseudo-membraneux qui caractérisent anatomiquement le muguet sont formées en majeure partie par les spores et les filaments tubuleux d'une mucédinée (*Oidium albicans*, Ch. R.) mélangés aux cellules épithéliales du mucus buccal. Ces éléments sont maintenus réunis par le liquide visqueux du mucus à la surface de l'épiderme buccal. Ce végétal se développe toutes les fois que le mucus a éprouvé une altération, avec passage à l'état acide, qui en permet le développement. Aussi les alcalins, et surtout le borax en collutoires, sont-ils le meilleur traitement à employer ; au contraire, l'emploi du jus de citron et des boissons acides doit être proscrit. — Fig. 293. Fragments de muguet au troisième jour, à 360 diamètres, entremêlés de cellules d'épithélium imbriquées, couvertes de spores rondes ou ovales et de tubes de champignon *Oidium albicans* : *a*, cellules d'épithéliums ; *b*, *b*, spores isolées ou réunies bout à bout : elles ont de $0^m,004$ à $0^m,005$ de diamètre ; *d*, filaments cylindriques tubuleux, cloisonnés, avec granules moléculaires intérieurs : ils ont de $0^m,003$ à $0^m,004$ de large sur $0^m,050$ à $0^m,070$ de long ; *e*, leur extrémité renflée ; *g*, renflements ovoïdes ; *h*, spores ajustées bout à bout ; *i*, cellules ovoïdes terminales (Robin).

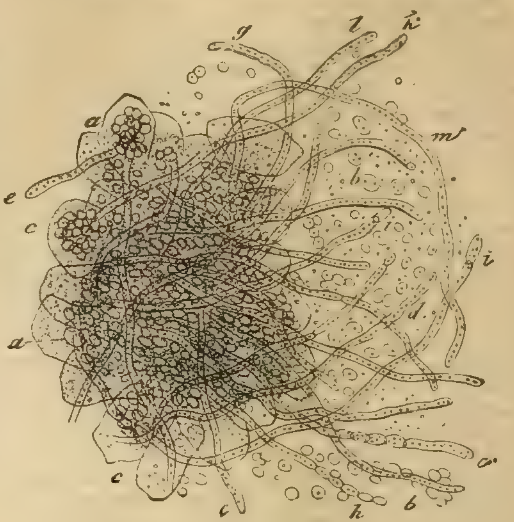

FIG. 293.

MUGUET. s. m. [all. *Maiblume*, angl. *may-lily*, *lily of the valley*, it. *mughetto*, esp. *lilio convalio*. *Convallaria maialis*, P., *Lilium convallium* des pharmaciens]. Asparaginée dont les fleurs donnent, par distillation, une eau dont on faisait autrefois usage comme calmante et antispasmodique (*eau d'or*). Le muguet ralentit les battements du cœur, augmente la pression sanguine, accroît l'amplitude et diminue la fréquence des mouvements respiratoires, produit la diurèse. Il est utile dans les palpitations nerveuses, l'hypertrophie cardiaque, les lésions mitrales, la dyspnée ; il n'y a ni accumulation ni effets d'intolérance à dose thérapeutique. On emploie l'extrait aqueux de feuille ou de toute la plante (1 à 2 gram. par jour), l'alcoolature (1 à 10 gr.), la teinture (5 à 20 gouttes).

MUIRE. adj. S'est dit du pouls quand il est faible, saccadé, inégal, irrégulier.

MULASSERIE. s. f. Industrie ayant pour objet la production du mulet.

MULASSIER, IÈRE. adj. Qui concerne le mulet. — *Jument mulassière*. Jument employée à la production du mulet et de la mule. Les caractères à rechercher dans la jument mulassière sont : de bons membres ; une taille forte ; une croupe, des reins et un poitrail larges ; des pieds plutôt grands que petits. La jument ne paraît pas faire de distinction entre l'âne étalon et le cheval entier ; le premier préfère visiblement l'ânesse. La jument porte plus longtemps le produit de l'âne que celui du cheval.

MULÂTRE. s. m. **MULÂTRESSE**. s. f. Métis d'homme noir et de femme blanche ou de femme blanche et de nègre.

MULE. s. f. [*mula*, all. *Mauleselin*, angl. *mule*, it. et esp. *mula*]. Produit femelle de l'accouplement de l'âne et de la jument. Dans le midi de l'Europe, elle est souvent employée aux attelages de luxe. Elle est, comme le mulet, inféconde; cependant on cite quelques exemples de mules fécondées, mais les produits n'ont pas vécu. Sur la mule, l'ovule, aussi bien que l'oviducte et l'utérus, etc., sont absolument conformés comme dans la jument et l'ânesse, et il est impossible de saisir aucune condition anatomique propre à expliquer la stérilité.

MULES. s. f. pl. [*mulæ*]. Nom vulgaire des engelures du talon. — *Mules traversines* [all. *Spalten* ou *Schrunden an der Kòthe*, angl. *kibes*, it. *pedigone*, esp. *sabañon*]. En vétérinaire, fissures de la peau du paturon et du boulet, précédant ou accompagnant souvent les eaux aux jambes. Elles exigent d'abord des topiques émollients, puis astringents.

MULET. s. m. [*mulus*, ἡμίονος, all *Maulesel*, angl. *moyle*, it. et esp. *mula*]. Nom générique donné au produit d'accouplement de deux individus d'espèces et de races différentes ; synonyme de *métis*. — En particulier, produit mâle de l'accouplement de l'âne et de la jument. Le mulet est robuste, sobre, très fort, mais souvent têtu et difficile à conduire. Il a le pied sûr. Quoique infécond, le mulet manifeste des appétits vénériens très énergiques, ce qui le rend quelquefois dangereux ; il faut donc le châtrer. Il est employé au bât, à la selle, ou au tirage ; il est plus vif, plus alerte que l'âne. = En ichtyologie, *mulet*. Nom vulgaire de poissons acanthoptérygiens alimentaires, longs de 30 à 35 centimètres, du genre *Mugil* : on distingue le *mulet blanc* ou *mulet de mer* (*Mugil saliens*, Risso), et le *mulet brun* (*mugil viscosus*, Rondelet).

MULLE. s. m. [*Mullus*]. Genre de poissons acanthoptérygiens alimentaires, qui comprend le *rouget barbu* (*M. barbatus*, L.) et le *surmulet* (*M. surmuletus*, L.).

MULLETTE. Nom vulgaire du gésier des oiseaux et de la caillette.

MULSION. s. f. [de *mulgere*, traire ; all. *Melken*, angl. *milking*, it. *mugnere*, esp. *ordenar*]. Action de traire les femelles laitières. Elle se fait en pressant avec la main les trayons ou mamelons de la base vers l'extrémité. L'excrétion est facilitée par la pression de la main et par l'espèce d'éréthisme que provoque le frottement du mamelon. La mulsion doit toujours être faite avec douceur.

MULTICAPSULAIRE. adj. [*multicapsularis*, de *multus*, beaucoup, et *capsula*, capsule ; all. *vielkapselig*, angl. *multicapsular*, it. *multicapsulare*, esp. *multicapsular*]. Se dit d'un fruit formé de beaucoup de capsules partielles.

MULTICAULE. adj. [*multicaulis*, de *multus*, beaucoup, et *caulis*, tige ; all. *vielstengelig*, it. et esp. *multicaule*]. Se dit d'une plante dont la racine produit beaucoup de tiges.

MULTICELLULAIRE. adj. Se dit des organes ou des êtres composés de plusieurs cellules, par opposition à *unicellulaire*.

MULTICÉPHALE. adj. [mot hybride et mauvais, fait de *multus*, plusieurs, et κεφαλή, tête]. V POLYCÉPHALE.

MULTICUSPIDÉ, ÉE. adj. [de *multus*, beaucoup, et *cuspis*, pointe ; esp. *multicuspide*]. Qui a plusieurs pointes : *dent multicuspidée*.

MULTIFIDE. adj. [*multifidus*, de *multus*, beaucoup, et *findere*, fendre; all. *vielspaltig*, angl. *multifid*, it. et esp. *multifido*]. Se dit d'une partie divisée jusqu'à la moitié, ou moins, par plusieurs incisions aiguës, dont le nombre est indéterminé

MULTIFLORE. adj. [*multiflorus*, de *multus*, beaucoup, et *flos*, fleur; all. *vielblumig*, angl. *multiflorous*, it. et esp *multifloro*]. Qui porte de nombreuses fleurs *inflorescence multiflore*.

MULTIFORME. adj. [de *multus*, beaucoup, et *forme*]. Qui présente des formes variées. — *Os multiforme*. Le cunéiforme.

MULTILOBÉ, ÉE. adj. [*multilobatus*, de *multus*, beaucoup, et *lobe*, all. *viellappig*, angl. *multilobate*, it. *multilobato*, esp. *multilobado*]. Se dit d'une feuille divisée par plusieurs incisions obtuses.

MULTILOCULAIRE. adj. [*multilocularis*, de *multus*, beaucoup, et *loculus*, loge; all. *vielfächerig*, angl. *multilocular*, it. *multiloculare*, esp. *multilocular*]. Se dit d'une cavité qui a plusieurs loges.

MULTIMAMME. adj. et s. [de *multus*, beaucoup, et *mamma*, mamelle; it. *multimamma*, esp. *multimama*]. Se dit d'une femelle qui a plus de deux mamelles.

MULTINUCLÉÉ, ÉE. adj. [de *multus*, beaucoup, et *nucleus*, noyau]. Se dit d'une cellule qui renferme plusieurs noyaux.

MULTIOVULÉ, ÉE. adj. [*multiovulatus*, de *multus*, beaucoup, et *ovule*]. Se dit des loges de l'ovaire contenant beaucoup d'ovules.

MULTIPARE. adj. [de *multus*, beaucoup, et *parere*, enfanter, mettre bas; all. *vielgebährend*, angl. *multiparous*, it. *multiparo*, esp. *multiparo*]. Se dit d'une femelle qui fait plusieurs petits à la fois.

MULTIPARTI, IE. adj. [de *multipartitus*, de *multus*, beaucoup, et *partitus*, partagé; all. *vieltheilig*, it. *multipartito*, esp. *multipartido*]. Se dit d'une feuille divisée profondément en un nombre indéterminé de lanières oblongues.

MULTIPÉTALÉ, ÉE. adj. [*multipetalatus*]. Se dit d'une corolle composée d'un grand nombre de pétales.

MULTIPLE. adj. [*multiplex*]. Se dit d'un ovaire formé de plusieurs carpelles libres.

MULTIPLICATEUR, TRICE. adj. et s. m. V. GALVANOMÈTRE.

MULTIPLICATION. s. f. [*multiplicatio*. all. *Vervielfältigung*, *Vermehrung*, angl. *multiplication*, it. *moltiplicazione*, esp. *multiplicacion*]. En botanique, monstruosité consistant dans l'augmentation du nombre de certains organes, par apparition d'organes surnuméraires. V. CHORISE et PROLIFÉRATION. = En physiologie, *multiplication*, d'une façon générale, résultat de la *reproduction* de nouveaux êtres vivants par d'autres. — *Multiplication endogène* (*formation* ou *génération endogène*, *endogenèse*). Mode de naissance des cellules qui se passe dans l'intérieur de la membrane d'enveloppe d'une première cellule dite *cellule mère* (*Mutterzelle*), laquelle, par divisions successives du noyau et du protoplasma, contient plusieurs cellules semblables à elles, mais plus petites, dites *cellules filles*, *jeunes cellules* (*Tochterzellen*, Schleide et Schwann). Le noyau de la cellule mère commence par s'étrangler circulairement et se diviser en deux parties, à chacune desquelles correspond un étranglement semblable du protoplasma; puis, la scission continuant sur les deux masses ainsi formées, et sur les nouveaux segments qui en résultent, la cellule mère renferme un nombre variable de cellules filles, toujours contenues dans la membrane d'enveloppe ; mais celle-ci disparaissant à un moment donné, les cellules jeunes sont mises en liberté et forment des corps cellulaires indépendants. La multiplication endogène est, chez l'homme, un mode de naissance des éléments anatomiques moins habituel que la génération par scission, mais pourtant encore assez répandu ; elle ne peut naturellement être observée que sur les cellules pourvues d'une membrane d'enveloppe.

MULTIPLIÉ, ÉE. adj. [*multiplicatus*]. Se dit des fleurs *doubles* ou *pleines* (*flores multiplicati*). V. DÉDOUBLEMENT et MONSTRUOSITÉ.

MULTIPOLAIRE. adj. Se dit d'une cellule nerveuse qui présente plusieurs prolongements.

MULTISÉRIÉ, ÉE. adj. [*multiserialis*, de *multus*, beaucoup, et *series*, série]. Se dit des étamines disposées sur plusieurs rangs.

MULTISILIQUEUX, EUSE. adj. [*multisilicosus*]. Se dit d'un fruit composé de plusieurs siliques groupées.

MULTIVALVE. adj. [*multivalvus*, all. *vielklappig*, angl. *multivalve*, it. et esp. *multivalvo*]. Se dit d'un péricarpe qui s'ouvre en plusieurs valves.

MUMIE. s. f. [*mumia*]. Terme d'origine arabe ou perse, usité dans l'ancienne médecine pour désigner. 1° le *pissasphalte;* 2° une matière liquide ou demi-solide se trouvant dans les sépulcres ayant contenu des corps embaumés; 3° la chair humaine desséchée ou pourrie au soleil, ou provenant des suppliciés (*mumia patibuli*), à laquelle on supposait des vertus curatives; 4° le liquide provenant de l'haleine d'un homme sain, condensée le matin dans une fiole entourée de corps froids; 5° une substance supposée très ténue, éthérée, se produisant dans le corps lors de la mort ou après elle, et pouvant transmettre, par *transplantation*, des propriétés merveilleuses, utiles ou nuisibles.

MUNGO. s. m. — *Racine de mungo.* V. CHYNLEN.

MUNJEET. s. m. Nom indien du *Rubia Munjista*, Roxb., arbre de la famille des rubiacées, dont la racine, et surtout la tige, fournissent une matière colorante analogue à la garance.

MUNJISTINE. s. f. ($C^{16}H^{6}O^{6}$). Matière colorante jaune-orangé extraite du *Munjeet*. Cristaux brillants, solubles dans l'eau chaude et dans l'alcool (Stenhouse).

MUQUEUSE. s. f. [all. *Schleimhaut*, angl. *mucous membrane*, it. *membrana mucosa*, esp. *membrana mocosa*, *membrane muqueuse*]. Nom donné aux membranes qui tapissent la face interne de tous les organes creux communiquant avec l'extérieur par les diverses ouvertures du corps : leur surface libre est habituellement humectée par un *mucus*. Comme la peau, toute muqueuse est composée d'un *chorion* ou trame, et d'un revêtement ou *épithélium*. La muqueuse de l'intestin, du cardia jusqu'à l'anus, et celle de la vésicule biliaire, proviennent du feuillet interne du blastoderme. — Fig. 294. Partie inférieure du rectum et de l'anus, incisée longitudinalement. La muqueuse a été enlevée à droite. I, peau de l'anus; II, partie anale de la muqueuse; III, muqueuse du rectum; 1, colonnes du rectum; 2, valvules et lacune de Morgagni; 3, sphincter interne de l'anus; 4, sphincter externe; 5, tendons terminaux des fibres longitudinales; 6, tissu cellulaire sous-cutané du pourtour de l'anus; 7, plexus veineux sous-muqueux avec ses dilatations; 8, branches de communication des plexus sous-muqueux et des plexus veineux périrectaux (d'après Luschki). — Toutes les autres muqueuses, y compris celles de l'œsophage, sont des provenances du feuillet externe. C'est près de la base du prolongement involutif ou cloacal du feuillet externe que partent ceux qui formeront les uretères et les tubes du rein, puis ceux du corps de Wolf et des conduits de Müller, au niveau de l'origine desquels se voit la dépression du *sinus cloacal*. Les muqueuses buccales, oculo-nasales et auditives, sont représentées originellement par les portions céphaliques du feuillet externe qui circonscrivent les saillies successives des *bourgeons* maxillaires, incisifs et nasaux, et par celles de ces portions qui recouvrent ces saillies. A mesure que se produisent, au-dessous de l'arc maxillaire, les trois autres arcs viscéraux (ou arcs cervicaux), le fond de la cavité buccale, derrière la portion maxillaire inférieure de l'arc supérieur, forme le cul-de-sac *pharyngien*, en augmentant de profondeur proportionnellement à l'allongement de la portion cervico-céphalique de l'embryon, allongement qu'amènent la production et la soudure de ces arcs. Au fond du cul-de-sac pharyngien, mais en avant, se produit la dépression glottique, origine de l'involution trachéo-pulmonaire, qui s'accroît pendant que le cul-de-sac précédent, continuant à s'enfoncer dans le tissu du feuillet moyen derrière le cœur, rencontre presque aussitôt le cul-de-sac antérieur de l'intestin. L'accolement des deux culs-de-sac est suivi de la résorption de leurs cellules et de la communication de ce cul-de-sac stomacal du feuillet interne avec le cul-de-sac pharyngo-œsophagien du feuillet externe (Reichert, Coste, Gerbe). La portion œsophagienne, étendue de la dépression glottique à l'orifice du cardia, est encore presque nulle lorsque ce dernier se produit, mais l'allongement de la colonne dorsale, coïncidant avec l'accroissement du cœur et du poumon, entraîne l'allongement simultané de l'œsophage et de la trachée. Toutes les muqueuses de la tête et du thorax, ainsi que les génito-urinaires, se rattachent par la trame élastique de leur derme, par leurs papilles ou par leur épithélium, au *système dermo-papillaire* cutané, qui est aussi tapissé par une dérivation du feuillet blastodermique externe. Si, dans l'état de vacuité, l'épithélium utérin est prismatique, il est remplacé, dès le début de la grossesse, par un épithélium pavimenteux sur la femme et sur les autres mammifères. Le *système muqueux* endodermique, c'est-à-dire à chorion sans trame élastique, seul pourvu de villosités par places, de glandes intra-choriales et toujours à épithélium prismatique, est le seul qui dérive du feuillet blastodermique interne en ce qui touche, du moins, la provenance de son épithélium. Dès l'époque de leur apparition fœtale, les muqueuses offrent l'état mou et glissant qu'on leur retrouve toujours, et présentent constamment à leur surface une couche de mucus, épaisse de quelques centièmes de millimètre. Le

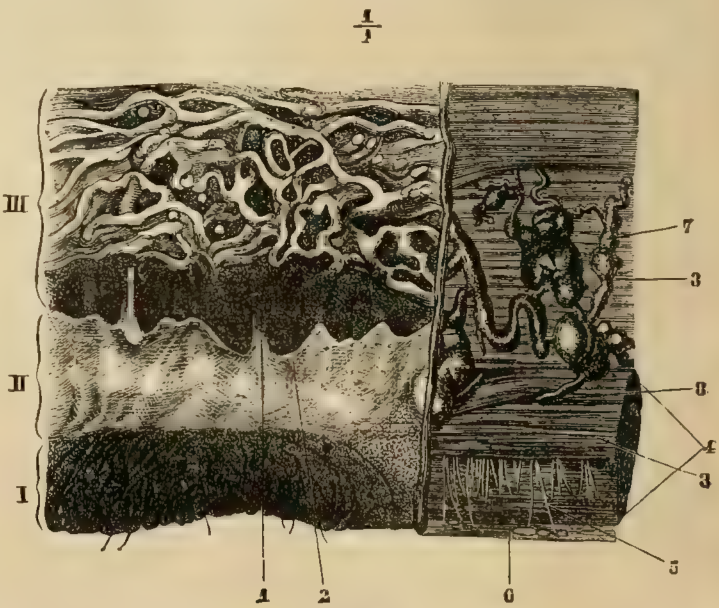

FIG. 294.

chorion des muqueuses dermo-papillaires ne devient distinct des tissus sous-jacents que vers la fin du deuxième mois ou durant le troisième, lors de l'apparition du réseau de fibres élastiques par développement de leurs cellules d'origine, sous forme étoilée avec minces prolongements, anastomosés ou non. Ce n'est que dans les semaines qui suivent que les réseaux sanguins prennent une disposition qui leur est propre; au début leurs mailles sont bien moins serrées qu'après la naissance et surtout que chez l'adulte. Les papilles et leurs vaisseaux ne se développent dans la bouche et sur la langue que vers le quatrième mois, un peu plus tard dans l'œsophage et le vagin. L'urètre n'en présente pas encore à la naissance. Ce n'est que vers le troisième mois de la vie intra-utérine que dans la muqueuse gastro-intestinale la couche musculaire propre et le chorion qui supporte les glandes deviennent distincts l'un de l'autre ; vers le commencement du troisième mois se développent les villosités dans l'intestin grêle et se montre le réseau sous-épithélial de toute cette muqueuse. La division des ***muqueuses dermo-papillaires*** comprend toutes les muqueuses des cavités céphalique, œsophagienne et laryngo-trachéale, d'une part, puis les muqueuses génito-urinaires de l'autre. La division des ***muqueuses endodermiques*** comprend celles de l'intestin, du cardia jusqu'à l'anus, et celle de la vésicule biliaire. L'ensemble de ces deux divisions, représentant le *tégument interne*, forme avec la peau ou *tégument externe* le *système tégumentaire*. En exceptant les muqueuses naso-trachéale et utéro-tubaire, dans la première division l'épithélium est pavimenteux comme sur la peau ; le chorion offre une riche trame de fibres élastiques, et les glandes annexées siègent au-dessous de celui-ci et non dans son épaisseur. Les muqueuses de la seconde division, au contraire, ont toutes un épithélium prismatique, un chorion facile à déchirer parce qu'il manque entièrement (ou à peu près) de fibres élastiques et offre un réseau capillaire tout à fait sous-épithélial, ce qui n'a pas lieu pour les précédentes : des glandes juxtaposées reposant sur ce chorion (plutôt qu'elles n'y sont incluses), forment la plus grande épaisseur de ces membranes, avec ou sans autres glandes sous-muqueuses. De ces dispositions anatomiques résultent la mollesse *veloutée* et spongieuse de ces membranes et la facilité avec laquelle elles se laissent dissocier par les actions digestives. Par là se trouvent justifiées les dénominations de *fongueuse*, *pulpeuse*, *folliculeuse*, *glanduleuse*, *spongieuse*, etc., autrefois attribuées à ces muqueuses. Quelles que soient du reste les muqueuses, toutes sont essentiellement composées de deux parties · 1° un *épithélium ;* 2° un *chorion*, soit lisse, soit surmonté de papilles pour les unes, de villosités pour les autres. Les muqueuses ne présentent guère d'autres dispositions que celles-là qui soient communes à toutes ; car l'épithélium diffère de l'une à l'autre des cavités qu'elles tapissent ; quant à la trame du chorion, elle offre de l'une à l'autre des cavités des différences qui exigent un examen particulier pour chacune d'elles (V. Estomac, Intestin, etc.). Leur chorion est appelé *chorion muqueux* par Bichat, *muco-derme* ou *tissu muco-dermeux* par De Blainville, qui nomme *chorioderme* le derme cutané. Les lymphatiques varient dans leur distribution d'une muqueuse à l'autre. On suit des nerfs jusqu'à leur face profonde, où, avant de se terminer, ils présentent d'assez nombreux ganglions formés d'une à vingt cellules environ.

MUQUEUX. s. m. Le mucilage.

MUQUEUX, EUSE. adj. [*mucosus*, μυξώδης, all. *schleimig*, angl. *mucous*, it. *mucoso*, esp. *mucoso*]. Qui est de la nature du mucus ou qui produit du mucus. — *Corps muqueux*, *couche muqueuse*, *réseau muqueux*. V Épiderme. — *Dépôt muqueux*. V. Sédiment. — *Plaque muqueuse*. V. Syphilide. — *Glandes muqueuses* [*follicules muqueux*]. Nom donné, d'une façon générale, à toutes les glandules annexées aux muqueuses; ou, en particulier, aux glandes chargées de la sécrétion du mucus (*glandes mucipares*). — *Globule muqueux*. V. Leucocyte. — *Matière*, *substance muqueuse*. V. Mucosine. — *Membrane muqueuse*. V. Muqueuse. — *Tissu muqueux*. Nom donné. 1° au tissu des membranes muqueuses ; 2° à la variété du tissu lamineux (conjonctif ou connectif) embryonnaire qu'on rencontre dans le cordon ombilical (*gélatine de Wharton*) : ici le tissu est constitué par des cellules fusiformes ou étoilées, anastomosées entre elles, et réunies par une substance gélatineuse dans laquelle le tissu connectif apparaît sous forme de fibrilles onduleuses; chez l'adulte, ce tissu muqueux n'existe, à l'état normal, que dans le corps vitré, où il est représenté par des cellules sphériques, réunies par une substance hyaline; à l'état pathologique, il constitue les *myxomes*. = ***Élément, état muqueux***. État morbide, assez analogue à l'état *saburral*, caractérisé par l'accumulation dans l'estomac, et le rejet par vomissement, de mucosités formées en grande abondance à la surface de la muqueuse gastrique. Cet état s'observe parfois seul, parfois dans le cours de maladies de l'estomac ou de maladies générales, de la fièvre typhoïde en particulier. — *Fièvre muqueuse*. Forme légère de la dothiénentérie, caractérisée par la prédominance de l'état muqueux.

MÛR, E. adj. — *Age mûr*. V. Virilité.

MURAILLE. s. f. [all. *Hornwand*, ou *paroi*]. Couche cornée qui enveloppe le pied du cheval. Elle représente un cercle dont la partie postérieure se plierait en deux branches droites, ou plutôt une sorte de pyramide dont les deux jambages portent le nom de *barres*. Les deux angles d'inflexion sont appelés *talons*. A la face externe de la muraille, on distingue la *pince*, partie antérieure, médiane, la plus inclinée et la plus allongée ; les *mamelles*, régions situées de chaque côté de la pince ; et les *quartiers*, situés au delà des mamelles, et dont l'externe est un peu plus plombé, plus fort et plus dur que l'interne. La face interne est garnie d'environ cinq cents feuillets perpendiculaires, parallèles entre eux et élastiques, dont l'ensemble forme le *tissu kéraphylleux*, et qui s'enchâssent entre les lamelles de la chair cannelée du pied. Le bord supérieur offre une large dépression circulaire, appelée *biseau* ou *cavité cutigérale*, dans laquelle s'insinue une portion de peau dure et comme cartilagineuse, appelée *bourrelet* ou *cutidure*.

MÛRAL, ALE. adj. [all. *maulbeerähnlich*, it. *murale*, esp. *mural*]. Se dit des calculs vésicaux dont la surface est hérissée de tubercules qui leur donnent quelque ressemblance avec une mûre. Ils sont le plus souvent formés d'oxalate calcaire ; mais il est des calculs qui offrent cette composition et qui ont une surface parfaitement lisse.

MÛRE. s. f. [*morum*, μόρον, all. *Maulbeere*, angl. *mulberry*, it. et esp. *mora*]. Fruit du mûrier. On n'emploie que le fruit du mûrier noir, qui a une saveur sucrée et acide, et dont on fait un sirop employé pour édulcorer les collutoires et les gargarismes. V. Sirop *de limon*. — *Mûre des haies*, *mûre sauvage*. Fruit de la ronce, dont on fait aussi un sirop astringent.

MURÈNE. s. f. Poisson chondroptérygien apode, voisin des anguilles, dépourvu de nageoires pectorales, alimentaire, dont l'espèce commune (*Muræna helena*, L.) était très recherchée chez les anciens.

MUREXANE. s. f. [de *murex*, coquillage de la pourpre ; all. *Purpursäure*, angl. *murexan*, esp. *morexano ; diuluramide*] ($C^6H^5Az^3O^6$). Poudre cristalline, légère, d'un brillant satiné, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et les acides étendus, soluble dans l'acide sulfurique concentré, qui rougit dans l'air chargé d'ammoniaque. Elle se produit par l'action de l'acide sulfurique ou chlorhydrique sur le murexide.

MUREXIDE. s. m. [de *murex*, coquillage de la pourpre; all. *Murexid*, *purpursaures Ammoniak*, angl. *murexid*, esp. *murexido; purpurate d'ammoniaque*] ($C^{16}H^8Az^6O^{12} = C^{16}H^5Az^5O^{12}.AzH^3$). Substance cristallisable en prismes à quatre pans, verts par réflexion, d'un rouge-grenat par réfraction, réductible en poudre brune que le polissoir verdit; peu soluble dans l'eau froide, à laquelle elle communique une belle couleur purpurine, plus facile à dissoudre dans l'eau bouillante; insoluble dans l'éther et l'alcool. On l'obtient par l'action de l'oxyde d'argent ou de mercure sur la murexane; par l'action de l'ammoniaque sur l'alloxane, ou sur l'alloxantine, ou sur un mélange de ces deux substances; par distillation de l'alloxane.

MURIATE. s. m. [*murias*, all. *Muriat*, angl. *muriate*, it. et esp. *muriato*]. Ancien nom des chlorhydrates. — *Muriate ammoniaco-mercuriel*. V. Chloramide. — *Muriate d'antimoine*. V. Chlorure *d'antimoine*. — *Muriate suroxygéné*. V. Chlorate.

MURIATIQUE. adj. [angl. *muriatic*, it. et esp. *muriatico*]. — *Acide muriatique* [all. *Muriatsäure*]. V. Chlorhydrique. — *Acide muriatique oxygéné*. V. Chlore. — *Acide muriatique suroxygéné*. V. Perchlorique (*Acide*).

MURIDE. s. m. [it. *murido*]. Nom donné primitivement au *brome*.

MURIE (La). Maladie observée en 1774, 1775 et 1776, parmi les bestiaux de Vercel, près d'Ornans, en Franche-Comté, par Bergière, qui la regarda comme un scorbut aigu. Elle s'annonçait par une respiration difficile, un battement précipité des flancs, chaleur vive de la bouche, langue couverte d'un mucus épais et jaunâtre, oreilles pendantes, poil hérissé, peau très tendue, yeux ternes et larmoyants, prostration des forces, refus des aliments, coliques avec tuméfaction considérable du ventre.

MÛRIER. s. m. [*Morus*, all. *Maulbeerbaum*, angl. *mulberry-tree*, it. *moro*, *gelso*, esp. *moral*]. Genre de plantes de la famille des morées. — *Mûrier blanc* (*Morus alba*, L.). Arbre qu'on cultive surtout pour ses feuilles, dont se nourrissent les vers à soie. Sa racine a été employée comme anthelminthique, en décoction, à la dose de 90 à 120 gram. — *Mûrier noir* (*Morus nigra*, L.). Arbre dont les fruits sont très employés (V. Mûre), et dont l'écorce de la racine est âcre, amère, purgative, vermifuge. — *Mûrier à papier* (*Morus papyrifera*, L., *Broussonetia papyrifera*, Ventenat). Arbre que Linné rangeait dans le genre *Morus*, et pour lequel on a créé depuis le genre *Broussonetia*, dont il est le type. L'écorce de cet arbre battue sert en Chine à faire du papier et des étoffes. — *Mûrier des teinturiers*, *Mûrier de Java* (*Morus tinctoria*, L., *Broussonetia tinctoria*, H. B., *Maclura tinctoria*, Nutt.). Arbre des Antilles et du Mexique, que Linné plaçait, comme le précédent, dans le genre *Morus*, et qui depuis a été placé dans le genre *Broussonetia*, puis dans le genre *Maclura*, tous deux de la famille des morées. Le bois (*bois jaune des teinturiers*, *bois de Cuba*), brun-jaunâtre à l'extérieur, jaune vif foncé à l'intérieur, est employé en teinture (V. Morin et Morin-tannique). Ses fruits sont alimentaires.

MÛRIFORME. adj. [*moriformis*]. Synonyme de *mûral*. — *Amas* ou *corps mûriforme*. L'ensemble des globes vitellins provenant de la segmentation du vitellus et formant un groupe mamelonné à l'un des pôles de l'ovule, tant qu'ils ne sont pas arrivés à l'état de cellules embryonnaires.

MURIQUÉ, ÉE. adj. [*muricatus*, de *murex*, chausse-trappe garnie de pointes]. Qui est chargé de pointes robustes.

MURMURE. s. m. — *Murmure respiratoire* ou *vésiculaire* [all. *Athmungsgeräusch*, angl. *respiratory murmur*]. Bruit léger, analogue à celui que fait entendre un individu dormant paisiblement, que l'on perçoit quand on ausculte, directement ou avec un stéthoscope, la poitrine d'une personne bien portante, pendant toute la durée de l'inspiration et au début de l'expiration : le bruit de l'expiration est beaucoup plus faible et moins long que celui de l'inspiration. Doux et moelleux dans la plus grande partie de la poitrine, le murmure respiratoire prend, à l'état normal, une certaine rudesse au niveau des grosses bronches, c'est-à-dire entre les deux épaules, vers la quatrième vertèbre dorsale, et pourrait, en ce point, être confondu avec le souffle bronchique pathologique. On attribue généralement ce murmure à l'arrivée brusque de l'air dans les alvéoles pulmonaires et au déplissement dont celles-ci sont alors le siège.

MURRAYA. s. m. Genre de plantes de la famille des aurantiacées, dont une espèce, le *M. exotica*, L., originaire des Indes Orientales, fournit la *murrayine* : son écorce, sa racine et ses feuilles passent pour toniques dans son pays d'origine.

MURRAYÉTINE. s. f. ($C^{48}H^{24}O^{20}$). Substance légèrement acide, cristalline, insipide, soluble dans l'alcool et dans l'eau bouillante, moins soluble dans l'eau froide, soluble dans les alcalis, fluorescente en vert, qui se forme par dédoublement de la *murrayine*.

MURRAYINE. s. f. ($C^{72}H^{44}O^{40}$). Substance extraite du *Murraya exotica*. Poudre cristalline, amère, insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool et l'eau bouillante. C'est une glycoside : sous l'influence des acides chlorhydrique ou sulfurique, étendus, à chaud, elle se dédouble en glycose et *murrayétine*.

MUSA. s. m. V. Bananier.

MUSACÉES. s. f. pl. [*musaceæ*]. Famille de monocotylédones épigynes, comprenant des plantes herbacées, dépourvues de tiges, quelquefois munies d'un stipe ou bulbe en forme de tige. Feuilles longuement pétiolées, engainantes, entières. Fleurs hermaphrodites, réunies en grand nombre dans des spathes. Périanthe irrégulier, à 6 divisions souvent inégales, 5 ou 6 étamines insérées à la partie interne des divisions du périanthe; anthères introrses, à 2 loges, surmontées en général par un appendice membraneux coloré, qui est la terminaison du filet. Ovaire infère, à 3 loges, contenant un grand nombre d'ovules insérés à leur angle interne; style simple, terminé par 3 stigmates. Fruit charnu indéhiscent, ou capsule à 3 loges polyspermes, à déhiscence loculicide.

MUSC. s. m. [*moschus*, μόσχος, all. *Bisam*, *Moschus*, angl. *musk*, it. *muschio*, *musco*, esp. *almizcle*]. Substance que l'on trouve dans une poche située entre l'ombilic et le fourreau de la verge d'un ruminant sans cornes (fig. 295, *Moschus moschiferus*, L.) du genre des chevrotains, qui habite le plateau central de l'Asie, l'Himalaya et les régions montagneuses voisines. Cette poche (fig. 296, *a*) est elliptique, appliquée par sa face supérieure, aplatie, contre le grand droit de l'abdomen, convexe et couverte de poils inférieurement : elle peut atteindre 6 centim. de long sur 4 de large. A sa partie la plus déclive est un canal court, qui aboutit à un orifice (*b*) semi-lunaire situé un peu en avant de l'orifice préputial (*c*) de la verge (*d*), et donnant passage à la substance. Intérieurement, elle présente un grand nombre d'anfractuosités et de replis irréguliers. Située entre la peau et les muscles de l'abdomen, elle est recouverte par une couche musculaire propre, et formée d'une membrane fibreuse externe, d'une membrane moyenne nacrée, plissée, et d'une membrane interne constituée par une couche d'épiderme. Demi-fluide, à l'état frais, le musc desséché prend une consistance solide et grumeleuse ; il est d'un brun foncé, d'une saveur amère, d'une odeur très forte et très expansive, d'une grande volatilité. On le trouve dans le commerce sous deux formes : *en poche* ou *en vessie*, et *hors vessie*. Le premier a deux variétés principales : le *musc de Chine* ou *du Thibet*, *musc Tonquin*, qui vient dans des poches arrondies ou ovalaires dont le poil est blanc-grisâtre et très court, le *musc de Russie* ou *de Sibérie*, *musc kabardin*, qui est dans des poches plus longues, plus aplaties, d'un poil blanchâtre et comme argenté ; il est plus sec, d'une odeur moins forte et moins tenace : aussi est-il moins estimé. Quant au musc hors vessie, il est trop souvent falsifié pour pouvoir être employé en médecine. Le musc est composé, d'après Geiger et Reimann, de graisse (1,1), cholestérine (4), résine amère (5), extrait alcoolique, acide lactique et sels (7,5), sels solubles dans l'eau (36,5), lactate d'ammoniaque et eau (45,5). Il est employé en médecine comme stimulant de la circulation et de l'innervation, dans toutes les affections à caractère asthénique ou adynamique, contre les spasmes et convulsions de nature anémique, contre le délire asthénique de la pneumonie ou de la fièvre typhoïde, comme auxiliaire des stimulants diffusibles (Gubler). On le donne, à la dose de 30 ou 60 centigr. à 1 gramme, en poudre, en pilules, en suspension dans une potion ou un lavement ; l'eau distillée se donne à la dose de 30 à 60 gram. ; les teintures alcoolique et éthérée, à la dose de 10 à 20 gouttes. L'addition d'ammoniaque décuple le pouvoir du musc : les amandes amères annihilent son odeur. — *Musc artificiel*. V. SUCCINEUPIONE. — *Musc végétal*. Essence de la *muscatelline* (*Adoxa moschatellina*, L., araliacées), de la *mauve musquée* (*Malva moschata*, L., malvacées) et du *Mimulus moschatus* (scrofulariées). Employé à la dose de 2 à 4 gouttes en vingt-quatre heures dans une potion ou une tisane contre les affections ataxiques ou adynamiques qui réclament l'emploi du musc. — *Graine de musc*. V AMBRETTE.

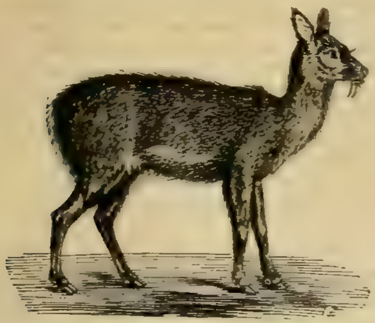
FIG. 295.

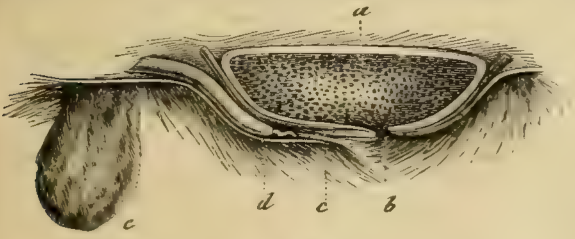

FIG. 296.

MUSCADE. s. f. [*nux moschata*, *noix muscade*, all. *Muskatnuss*, angl. *nutmeg*, it. *noce moscata*, esp. *nuez moscada*]. Semence du fruit du *muscadier*, drupe piriforme, de la grosseur d'une pêche, marquée d'un sillon longitudinal, dont le brou est charnu, d'un blanc rosé, filandreux, mais peu succulent (fig. 296). Sous ce brou se trouve une enveloppe laciniée, épaisse, d'un beau rouge lorsqu'elle est récente, devenant jaune par la dessiccation, qu'on appelle *macis* et qui est un *arillode* développé aux dépens du périsperme ; celui-ci forme une troisième enveloppe, ferme, sèche et cassante, qui recouvre immédiatement l'amande. C'est cette amande, dépouillée de ses différentes enveloppes, qu'on appelle *muscade :* elle est grosse comme une petite noix, ovoïde, gris-rougeâtre, d'odeur forte, aromatique, de saveur chaude et âcre. On la désigne dans le commerce sous le nom de *muscade femelle* ou *muscade cultivée*, pour la distinguer de la *muscade mâle* ou *muscade sauvage*, qui est plus longue, moins odorante et moins estimée. La muscade et le macis contiennent une essence qu'on peut en extraire par la distillation, et une matière grasse solide qu'on en retire par l'expression à chaud, mais toujours mêlée à l'essence, qui lui communique son odeur et sa couleur. cette huile mixte, souvent désignée sous le nom de *baume* ou *beurre de muscade*, nous vient en briques carrées, solides, d'un jaune-rougeâtre marbré, d'une odeur de muscade : elle entre dans le baume nerval, et d'autres préparations analogues, antinévralgiques et antirhumatismales, employées seulement à l'extérieur. L'*essence de muscade*, liquide incolore, très fluide, de saveur âcre, d'odeur de muscade, est composée de deux essences (Schacht), l'une hydrocarburée ($C^{20}H^{16}$), isomère de l'essence de térébenthine, et bouillant à 160° : l'autre oxygénée, appelée *macène*, bouillant à 165°. L'huile fixe est formée d'oléine et de *myristine*. La muscade est tonique et stimulante, et employée comme telle dans les états atoniques, particulièrement des organes digestifs. on donne la poudre (30 ou 60 centigr. à 2 et 4 gram.), l'essence de muscade (2 à 10 gouttes), la teinture alcoolique (8 gram.)

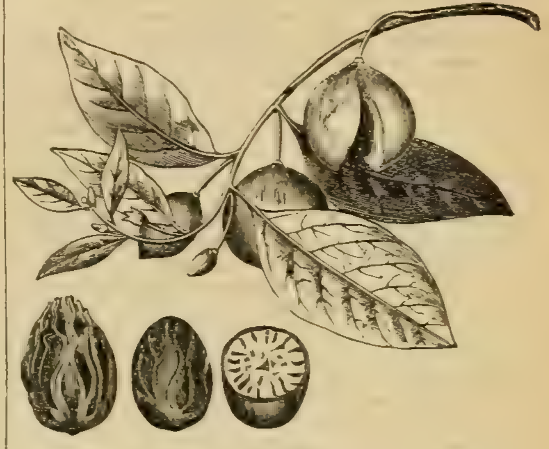
FIG. 297.

MUSCADIER. s. m. [*Myristica*, L.]. Genre de plantes de la famille des myristicées, dont la principale espèce, qui donne la muscade officinale, est le *Myristica fragrans*, Hottuyn (*Myristica moschata*, Thunb., *M. aromatica*, Lamk, *M. officinalis*, L., fils). C'est un arbre d'environ 10 mètres de hauteur, très touffu et qu'on a comparé à l'oranger. Les feuilles sont alternes, pédonculées, ovales lancéolées. — Une autre espèce de *Myristica* fournit ce qu'on connaît sous le nom de *muscade longue*, *muscade mâle* ou *muscade sauvage*. C'est le *Myristica tomentosa*, Thunb. (*Myristica fatua*, Swartz, *M. malabarica*, Lamk, *M. dactyloides*, Gärtn.). L'arbre est plus élevé que le muscadier ordinaire. — Le *Myristica spuria*, Blume, est des îles Philippines; le *Myristica madagascariensis*, Lamk, de l'île de Madagascar; le *Myristica officinalis*, Mart. et le *Myristica Bicuiba*, Scholt, croissent au Brésil. — Le *Myristica Otoba*, Bonp., de la Nouvelle-Grenade, fournit un corps nommé *otoba*, qu'on emploie dans le traitement des affections cutanées des chevaux. — Quant au *Myristica sebifera* (*Virola sebifera*, Gublet) ou *muscadier de Cayenne*, il donne en abondance un suif jaunâtre, faiblement aromatique et d'aspect cristallin, qui sert à faire des bougies.

MUSCARDINE. s. f. Maladie contagieuse produite, chez les vers à soie et chez d'autres insectes, par la végétation d'un champignon trichosporé, découvert par Bassi et nommé *Botrytis Bassiana* (Balsamo, Montagne). Ce cryptogame peut se développer dans le corps des vers ou des insectes vivants sains et vigoureux; elle se propage par ses sporules, qui sont déposées sur d'autres vers ou d'autres insectes par le contact immédiat ou par l'air, et dont la germination est d'autant plus rapide, que le ver est dans un âge plus avancé. Vingt à vingt-quatre heures après sa mort, le ver prend une teinte rosée et devient dur; vingt à vingt-quatre heures plus tard, suivant la température, il commence à blanchir par la sortie des premiers rameaux du cryptogame, qui croissent rapidement, rendent le ver de plus en plus blanc; vers la centième heure la plante est en pleine fructification. Les sporules ont 5 millièmes de millimètre; elles sont sphériques et d'un blanc de neige, et s'élèvent dans l'air comme une fumée à peine visible. Les vers sur lesquels on a soufflé et inoculé la semence muscardinique ne présentent aucun signe de maladie, et meurent subitement sans s'être amaigris ni décolorés. Des vers morts de la muscardine ne communiquent pas la maladie à d'autres vers quand le végétal n'est encore qu'un mycélium (cinquante à cinquante-cinq heures après la mort du ver). Mais, quand ce végétal commence à porter des spores mûres (soixante-dix à cent quarante heures après la mort), il communique la maladie avec une très grande énergie. Il est probable que les spores de la muscardine sont surtout conservées dans les ateliers, même les mieux tenus, par les vers qui meurent après la montée sur les bruyères. Quand on enlève les cocons, les individus qui ont blanchi, dont les spores sont arrivées à maturité, et qui étaient restés accrochés sur les bruyères, répandent des sporules qui conservent le principe du mal pour les années suivantes, et qui, emportées par les vents, transmettent la maladie à de grandes distances. L'humidité dans les magnaneries augmente les chances d'infection en favorisant la fructification du botrytis. Quand des vers, élevés dans un lieu sain jusqu'à leur cinquième âge, sont portés au milieu d'une magnanerie infectée, ils présentent des cas de muscardine au bout de sept à huit jours. Si l'on porte des vers sains d'une magnanerie infectée dans une magnanerie qui n'a jamais eu de muscardine, la mortalité continue sur les vers importés dans la même proportion que dans le lieu où ils étaient nés. V. GATTINE.

MUSCARDINIQUE. adj. Qui concerne la muscardine.

MUSCARI. s. m. Genre de plantes monocotylédones de la famille des Liliacées, établi par Tournefort : l'espèce principale, *Muscari comosum*, Nutt. (*Hyacinthus comosus*, L.), a un bulbe volumineux, préconisé autrefois comme vomitif.

MUSCATELLINE. s. f. V. MUSC *végétal*.

MUSCIDES. s. m. pl. Familles d'insectes diptères ayant les *mouches* pour genre principal : ailes présentant cinq cellules circonscrites par les nervures; pattes munies de deux crochets et de deux ventouses; trompe grosse, coudée, terminée par un disque ovalaire.

MUSCINÉES. s. f. pl. Division des cryptogames acrogènes, comprenant les mousses et les hépatiques.

MUSCLE. s. m. [*musculus*, μῦς, all. *Muskel*, angl. *muscle*, it. *musculo*, esp. *musculo*]. Organe *contractile* qui sert à l'exécution des mouvements, partiels ou généraux, volontaires ou involontaires. Suivant que leur contractilité est soumise ou non à l'influence de la volonté, les muscles diffèrent dans leur constitution anatomique (V. MUSCULAIRE) et dans leur distribution à la surface ou dans la profondeur du corps : les uns, dits *muscles lisses*, *muscles de la vie végétative*, sont composés de *fibres-cellules* dont la contraction est lente et involontaire, et ne se trouvent que dans les appareils appartenant à la sphère de la vie végétative; les autres, dits *muscles striés*, *muscles de la vie animale*, sont formés de *fibres striées* dont la contraction est ordinairement brusque et volontaire (les fibres musculaires du cœur font seules exception), et se rencontrent principalement dans les appareils actifs de la locomotion, dans les organes des sens, à la surface du squelette. On distingue les muscles de la vie animale en ceux dont les fibres partent d'un point dans un plan limité, et s'étendent en rayonnant vers un autre point de ce plan; ceux dont les fibres se rapprochent de la forme d'un anneau, sans être complètement circulaires, et qui environnent le pourtour d'une ouverture ou les parois d'un canal; ceux enfin dont les fibres sont parallèles et fixées par leurs deux extrémités à des parties qu'elles meuvent l'une sur l'autre. Dans ces derniers muscles, la partie moyenne a reçu le nom de *ventre*. On les dit *simples*, quand ils n'ont qu'un seul corps ou ventre, et que toutes leurs fibres suivent une même direction; *composés*, lorsqu'une de leurs extrémités se divise en plusieurs parties, dont les fibres partent d'un centre commun. Ces muscles sont formés chacun d'un centre de *tissu musculaire* avec un *tendon* ou une aponévrose d'insertion à chaque extrémité. Leur nombre n'est pas constamment le même, il varie aussi selon la manière de voir des auteurs; on en compte environ quatre cents. On les dénomme d'après leurs deux insertions principales, ou d'après leur usage, leur position, leur figure, leurs dimensions, leur direction; de là les noms de *sterno-hyoïdien*, d'*extenseurs*, d'*iliaque*, de *dentelé*, de *grand*, *petit*, *moyen fessiers*, etc. Les muscles de la vie animale sont, pour la plupart, *sovs-aponévrotiques*, séparés de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané par une aponévrose; quelques-uns, au cou, à la face, à la paume de la main, sont en contact direct avec la peau, sur laquelle ils s'insèrent par une de leurs extrémités, ou même par les deux : ce sont les muscles *peaussiers*. V. COERCITIF, CONTRACTION et CONTRACTILITÉ. — *Atrophie*, *dégénérescence*, *substitution*, *transformation graisseuse des muscles*. V. ATROPHIE *musculaire*, etc. — *Diastasis des muscles*. V. MYODIASTASIS. — *Hernie des muscles*. Déplacement des muscles, dans une étendue plus ou moins grande, à travers leur aponévrose d'enveloppe. Celle-ci peut être divisée lentement par un frottement anormal souvent répété, ou brusquement par un instrument tranchant, un projectile, des contractions énergiques du muscle : dans le premier cas, il y a une gêne progressive des mouvements; dans le second, il se produit d'abord un bruit de craquement, suivi d'une douleur vive et d'impuissance du muscle, puis une tuméfaction molle, sans adhérence à la peau, augmentant ou diminuant de volume suivant que le muscle est contracté ou relâché. Pour obtenir une guérison radicale, il faudrait faire une incision allant jusqu'à l'aponévrose, et panser la plaie, au niveau de la déchirure, avec de la charpie sèche, qui amènerait la suppuration et pourrait déterminer le développement d'un tissu cicatriciel assez résistant au-dessus de l'ouverture aponévrotique; le plus souvent, au lieu de pratiquer cette opération, incertaine dans ses résultats, on se borne à l'application locale et permanente d'un bandage élastique, muni ou non d'une petite pelote. — *Inflammation des muscles*. V. MYITIS. — *Lésions traumatiques des muscles*. La *contusion* produit souvent, dans le muscle qu'elle frappe à travers la peau intacte, de la stupeur locale, un engourdissement immédiat, un épanchement sanguin entre les fibres musculaires, une déchirure de ces fibres : la suppuration peut en être la conséquence, consécutivement on peut voir apparaître de la paralysie ou de l'atrophie musculaire, ou une contracture permanente : le repos, les applications antiphlogistiques et résolutives conviennent au début; plus tard, le massage, la gymnastique locale, la faradisation, sont utiles pour combattre les troubles fonctionnels et de nutrition. Les *plaies* sont ordinairement peu douloureuses et ne donnent lieu qu'à une légère hémorragie; les plaies *longitudinales*, parallèles aux fibres des muscles, occasionnent peu d'écartement, celui-ci peut être considérable dans les plaies *transversales*, perpendiculaires aux fibres . aussi faut-il mettre les parties dans l'attitude la plus favorable au rapprochement des bords de la plaie, et maintenir le membre blessé dans une position appropriée à la fonction du muscle à l'aide d'un bandage extérieur; la suture immédiate aurait l'inconvénient de déterminer des contractions spasmodiques nuisibles à la cicatrisation. — *Parasites des muscles*. V. CYSTICERQUE et TRICHINE. — *Troubles fonctionnels*. V. CONTRACTURE et PARALYSIE. — *Tumeurs des muscles*. Rares en tant que tumeurs développées dans le tissu musculaire, elles le sont beaucoup moins si l'on tient compte de celles qui, nées dans un tissu, ont envahi secondairement les muscles voisins. Leur nature est variée . angiomes, lipomes, myxomes, fibromes, chondromes, sarcomes, épithéliomes, carcinomes. Le traitement consiste dans l'ablation de la tumeur par une dissection attentive, en sacrifiant une partie du muscle. Quant aux gommes, qui ne sont pas rares dans les muscles à la période tertiaire de la syphilis, le traitement qui leur convient est exclusivement interne, et fourni par l'iodure de potassium. V. CATALEPSIE, MYODINIE, RHUMATISME, etc. — *Muscle aponévrotique*. L'extenseur du *fascia lata*. — *Muscle de Guthrie*. Le transverse profond du périnée. — *Muscle de Horner*. Muscle qui se trouve en arrière de chacun des conduits lacrymaux, et qui y adhère ainsi qu'au tendon réfléchi de l'orbiculaire des paupières. Ces muscles, qui sont parallèles aux conduits lacrymaux dans toute leur longueur, rapprochent, en se contractant, les deux extrémités des conduits, diminuent leur calibre, et transportent ainsi les larmes vers le sac lacrymal correspondant (Béraud). — *Muscle de Houston* ou *de Kobelt*. Portion médiane du bulbo-caverneux qui se rend au ligament suspenseur de la verge. Remplacée quelquefois par des fibres de l'ischio-caverneux, elle manque chez d'autres sujets. — *Muscles de Werheyen*. Les sous-costaux. — *Muscle de Wilson*. Muscle du périnée diversement décrit par les auteurs. Les uns nient son existence distincte (Cadiat, Paulet), et le regardant comme formé par une partie des faisceaux qui, insérés sur le pubis, contournent la région membraneuse de l'urètre à laquelle ils constituent une gaine circulaire (*muscle pubio-urétral*). D'autres le considèrent comme faisant partie du releveur de l'anus, ou du transverse profond du périnée; d'autres encore le regardent comme artificiellement formé par la dissection, et constitué en réalité par les fibres longitudinales de la vessie qui s'insèrent au pubis (*muscle pubio-vésical*). Cependant il paraît avoir une existence propre chez certains sujets . ses fibres se portent alors de la symphyse du pubis et de l'aponévrose moyenne du périnée à la moitié postérieure de la région membraneuse de l'urètre.

MUSCULAIRE. adj. [*muscularis*, all. *musculär*, angl. *muscular*, it. *muscolare*, esp. *muscular*]. Qui a rapport aux muscles. — *Activité musculaire*. V. SENSATION. — *Bruit musculaire* ou *rotatoire*. Bruit qui accompagne la systole des ventricules, et qu'on a attribué à la contraction musculaire. V. BRUITS *du cœur*. — *Conscience musculaire*. V. SENSATION *d'activité musculaire*. — *Courant musculaire*. V. ÉLECTROGÉNIE. — *Fibres musculaires*. Éléments anatomiques dont on distingue deux espèces : 1° les *fibres musculaires lisses* ou *de la vie organique* (V. FIBRE-CELLULE); 2° les *fibres musculaires striées* ou *de la vie animale*. Celles-ci, dites *fibrilles musculaires*, sont de minces fibrilles, larges au plus de $0^{mm},001$, flexibles, faciles à briser, ne se gonflant presque pas dans l'eau, dissoutes par l'acide acétique, composées principalement, au point de vue chimique, de *myosine* et de *syntonine*.

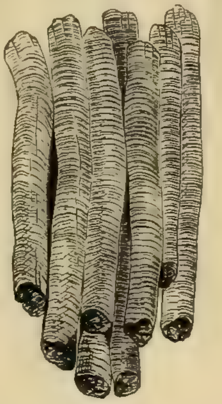

FIG. 298.

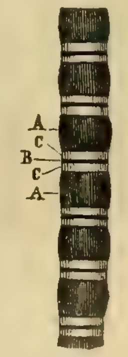

FIG. 299.

Elles sont surtout caractérisées par ce fait, que chaque fibrille, considérée isolément, offre alternativement des parties d'inégale largeur ou disques, séparées les unes des autres par des espaces clairs . après un disque épais, divisé lui-même en deux parties par une strie incolore, on trouve un espace clair, puis un disque beaucoup plus mince que le premier, ensuite un espace clair, et la série recommence par un disque épais (Cornil et Ranvier); c'est à cette succession de parties inégales en épaisseur et en coloration qu'il faut attribuer l'aspect strié qui caractérise les fibres musculaires de la vie animale, et c'est à tort que Bowmann considérait celles-ci comme formées par la juxtaposition de parties naturellement séparées et soudées entre elles par un ciment (*sarcous elements*). — Fig. 299. Fibrille musculaire d'insecte : A, segment obscur; B, bande obscure transversale (disque intermédiaire) traversant le segment clair C (1000 diamètres). — Fig. 300. Cellules et fibres musculaires : *m*, cellules musculaires déjà soudées bout à bout; *a*, fibre musculaire plus développée; en *d*, aspect nettement strié; *f*, deux noyaux conigus et accolés dans un faisceau de fibrilles (d'après Ch. Robin). C'est aux disques épais que les muscles doivent leur contractilité; c'est aux disques minces et aux espaces qui les séparent des disques épais qu'ils doivent leur élasticité. Les *fibrilles musculaires* sont réunies les unes à côté des autres en *faisceaux musculaires primitifs* ou *striés* fig. 298), ayant tous une enveloppe spéciale tubuleuse, de nature élastique, appelée *sarcolemme* ou *myolemme*. Cette enveloppe est homogène, sans noyaux, plus résistante que les fibrilles, qui peuvent être brisées sans qu'elle le soit. Ce sont ces faisceaux de fibrilles avec leur gaine qui sont appelés *fibres musculaires de la vie animale* ou *striées, fibres primitives des muscles volontaires*, par divers auteurs, mais à tort, car ce sont déjà des faisceaux de l'élément contractile *fibrille musculaire*. Quant au sarcolemme, il n'est qu'élastique et non contractile. Les *faisceaux striés* ont un diamètre de 0^{mm},015 à 0^{mm},020 chez les jeunes sujets; chez l'adulte, il est, suivant les sujets, et même dans un même muscle, de 0^{mm},055 à 0^{mm},100. Ils sont cylindriques ou un peu prismatiques par pression réciproque. Les stries transversales qu'ils présentent sont croisées par des stries longitudinales dues à la juxtaposition des fibrilles en colonnes longitudinales ou cylindres primitifs (Leydig) et de ceux-ci en faisceaux. — Les éléments musculaires du cœur sont des fibrilles disposées en faisceaux striés · mais les fibrilles présentent ici une disposition spéciale, qui les fait tenir à la fois des éléments contractiles lisses et striés. V. CŒUR. — *Fibrine musculaire.* V. SYNTONINE. — *Système musculaire.* Système anatomique représenté par l'ensemble des parties rouges ou contractiles des muscles à faisceaux striés et par l'ensemble des couches formées de fibres-cellules. — *Tissu musculaire à faisceaux striés* dit aussi *rouge* ou *de la vie animale.* Il a pour élément fondamental les faisceaux striés disposés en faisceaux secondaires, visibles à l'œil nu (fibres des auteurs d'anatomie descriptive). Entre ces faisceaux secondaires se trouvent quelques vésicules adipeuses, en séries longitudinales ordinairement, des fibres lamineuses et des vaisseaux artériels et veineux, dont les capillaires extrêmement fins pénètrent entre les faisceaux striés en formant des mailles régulières allongées. Les nerfs entrent pour une petite portion dans la composition du tissu musculaire; les tubes nerveux ne sont en contact que sur un point de la longueur de chaque faisceau strié, ce qui suffit pour déterminer la manifestation de la contractilité dont jouissent les fibrilles. Chaque faisceau nerveux qui entre dans un muscle se subdivise bientôt en plusieurs tubes qui se bifurquent une ou plusieurs fois. Quand on a une de ces divisions isolée sur un faisceau musculaire, on est sûr d'y trouver le dernier bout périphérique d'un nerf moteur. L'enveloppe propre du tube nerveux se réunit constamment au sarcolemme. Le double contour du nerf produit par sa substance médullaire cesse. Le cylindre-axe passe au-dessous du sarcolemme et se trouve dès lors en contact avec la substance contractile striée; il devient alors plus large, et là il est garni de petits noyaux granuleux (bourgeon, cône de Doyère, plaque terminale de Rouget). C'est par ces plaques que le cylindre-axe du nerf moteur se trouve en contact le plus intime avec la substance contractile du muscle à laquelle il adhère plus qu'au myolemme. Le tissu musculaire forme la partie rouge des muscles, ou *chair* proprement dite (V. TENDON). Dans le tissu musculaire, les fibrilles tendineuses adhèrent, par simple contact immédiat ou moléculaire, au sarcolemme des faisceaux striés, à l'extrémité de ceux-ci. On trouve, en outre, beaucoup de faisceaux striés qui adhèrent (par leur extrémité conique un peu déprimée) latéralement à des faisceaux de fibrilles tendineuses sur la longueur et non à l'extrémité desquels ils sont attachés. — *Tissu musculaire gris, viscéral* ou *de la vie végétative.* Il est grisâtre, demi-transparent ou d'un gris rouge (utérus gravide, gésier, etc.), composé de faisceaux primitifs de *fibres-cellules*, juxtaposés parallèlement, sans enveloppe propre, avec interposition de très minces couches de tissu lamineux et de fines fibres élastiques avec beaucoup de capillaires. Ainsi disposés en un certain nombre, ils forment les faisceaux secondaires, qui par leur réunion composent les couches musculaires de l'intestin, de l'estomac, de la trachée, de la vessie, des uretères; on en trouve encore autour des culs-de-sac glandulaires des glandes en grappe et des follicules, dans le parenchyme du poumon, au-dessous du derme (dans le dartos surtout), dans les parois des veines, dans celles des artères (surtout de petit volume), dans l'enveloppe et le parenchyme de la rate. On admet que les nerfs se terminent dans ces faisceaux en formant, au contact de chaque fibre-cellule, une arborisation terminale minuscule ou *tache motrice*, renflement qui, comme la plaque terminale que présente l'extrémité des nerfs dans le tissu musculaire strié, paraît avoir surtout pour but d'augmenter le contact du bout nerveux avec la fibre musculaire, contact indispensable à l'exercice de la contractilité, en dehors des excitations directes, mécaniques, physiques ou chimiques (Ranvier). — Bien qu'on appelle *involontaires*

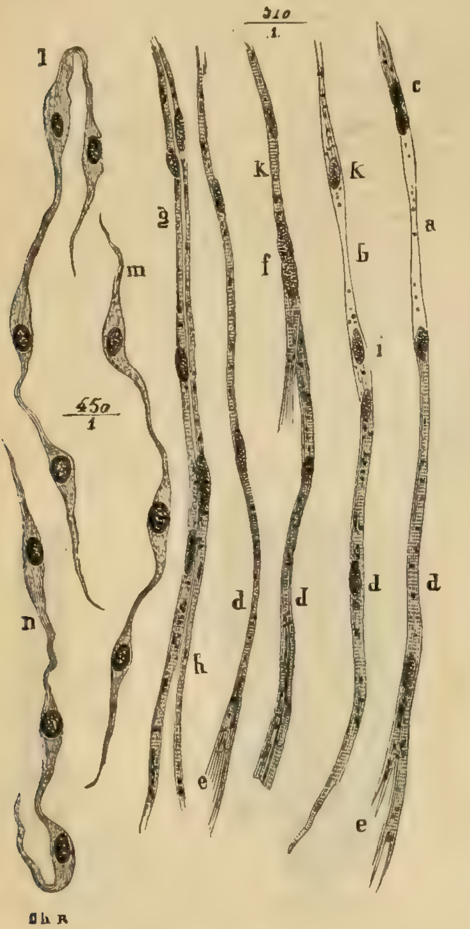

FIG. 300.

les muscles formés de tissu musculaire à fibres-cellules, et *volontaires* ceux qui ont pour élément les fibres striées, ce ne sont pas les muscles eux-mêmes qui sont volontaires ou involontaires, mais l'action nerveuse qui en détermine la contraction. La contractilité des fibres-cellules ne diffère de celle des faisceaux striés que par l'énergie et la rapidité : c'est la motricité, l'incitation motrice, qui est involontaire ou volontaire.

MUSCULARITÉ. s. f. État de ce qui est formé de muscles ou qui en est pourvu.

MUSCULATION, s. f. [de *musculus*, muscle]. Étude des mouvements volontaires comprenant la locomotion du corps et de ses parties (Gerdy). = Action des muscles en général. V. CONTRACTION. = Pour De Blainville (1831) et A. Comte, *sensation* d'activité musculaire. — *Musculation irrésistible*. État nerveux qui amène un besoin d'exercice musculaire irrésistible.

MUSCULATURE. s. f. État dans lequel se trouve le système musculaire : *une bonne musculature*, etc.

MUSCULEUX, EUSE. adj. [*musculosus*, all. *muskelig*, angl. *musculous*, it. *muscoloso*, esp. *musculoso*]. Qui est de la nature des muscles ou pourvu de beaucoup de muscles.

MUSCULEUSE. s. f. Couche musculaire de l'intestin, de l'utérus, de la vessie, etc., qui est sous-jacente à la membrane muqueuse dans les parois de ces cavités.

MUSCULINE. s. f. [de *musculus*, muscle (Ch. Robin et Verdeil, 1852)]. V. SYNTONINE.

MUSCULO-CUTANÉ, ÉE. adj. et s. m. [*musculo-cutaneus*, it. *musculo-cutaneo*]. Qui appartient à des muscles et à la peau. — *Nerf musculo-cutané du bras*. Branche du *plexus brachial*, d'où il naît par un tronc commun avec la racine externe du médian. Dans sa moitié supérieure, profonde ou motrice, il donne des rameaux moteurs aux muscles coraco-brachial (qu'il traverse, d'où son nom de *nerf perforant de Cassérius*), biceps et brachial antérieur, et il reçoit une anastomose du nerf médian vers le milieu du bras. Il traverse l'aponévrose brachiale au niveau de la veine médiane céphalique. Dans sa moitié inférieure, superficielle ou cutanée, ce nerf s'anastomose sur la ligne médiane avec les ramifications du brachial cutané interne ; à la face antérieure de l'avant-bras, il donne des rameaux à la peau de la partie externe et postérieure, s'anastomose à quelques centimètres au-dessus du poignet avec un rameau perforant du nerf radial, et se termine à la peau de l'éminence thénar. — *Nerfs musculo-cutanés de la cuisse*. Branches terminales du plexus lombaire, au nombre de deux. Le nerf *musculo-cutané externe* se divise en branches musculaires, qui se distribuent au muscle couturier, et branches cutanées (dites *perforantes*, parce qu'elles traversent le couturier), au nombre de trois, qui se distribuent à la peau de la partie antérieure et inférieure de la cuisse et à celle du genou : la branche perforante inférieure fournit l'*accessoire du saphène interne*, qui pénètre dans la gaine des vaisseaux fémoraux, devient sous-cutané au niveau de l'anneau du troisième adducteur, et s'anastomose avec le saphène interne. Le nerf *musculo-cutané interne* (*petite branche musculo-cutanée, branche de la gaine des vaisseaux fémoraux*) se partage en rameaux qui perforent la gaine des vaisseaux, puis en sortent pour se rendre aux muscles pectiné et moyen adducteur ou à la peau de la partie supérieure et interne de la cuisse. — *Nerf musculo-cutané de la jambe*. V. SCIATIQUE.

MUSCULO-MEMBRANEUX, EUSE. adj. Se dit, en anatomie, d'une partie dont les éléments dominants sont du tissu musculaire et une membrane, muqueuse ou autre.

MUSCULO-PHRÉNIQUE. adj. — *Artère musculo-phrénique*. V. MAMMAIRE *interne*.

MUSEAU. s. m. [*rostrum*, ῥύγχος, all. *Maul*, *Schnauze*, angl. *snout*, it. *muso*, *ceffo*, esp. *hocico*]. Nom donné à la face des mammifères, quand elle avance beaucoup en avant du front, ou seulement à la portion représentée par les lèvres et les narines. = *Museau de tanche* [*os tincæ*, all. *Schleihenmaul*, *Muttermund*, it. *muso di tinca*]. Orifice externe ou vaginal de la matrice. V. UTÉRUS.

MUSÉNINE. s. f. Substance amorphe, soluble dans l'eau et l'alcool, non dans l'éther, extraite de l'écorce de musenna ou *moucenna* (Thiel).

MUSENNA. V. MOUCENNA.

MUSEUX. [Chirurgien français du XVIII^e siècle]. — *Pince de Museux*. V. PINCE.

MUSICAL, LE. adj. — *Bruit musical* (*sifflement*, *piaulement*, *roucoulement*). En auscultation, degré le plus élevé des bruits de souffle. Les bruits musicaux, analogues par leur sonorité à ceux que donnent certains instruments de musique, se rencontrent au niveau du cœur dans un grand nombre d'affections de cet organe, rétrécissement des orifices, altérations des valvules ; on les entend aussi parfois dans les grosses artères . aux vaisseaux du cou, ils annoncent l'anémie et la chlorose.

MUSICOMANIE. s. f. [*musicomania*]. Sorte d'aliénation caractérisée par une passion effrénée pour la musique.

MUSIQUE. s. f. Elle a été appliquée avec succès au traitement de l'hypocondrie, de plusieurs formes d'aliénation et de diverses névroses. On a observé que suivant les cas elle agit soit par le rythme, soit par l'ordre des sentiments généraux, plus contemplatifs que portant aux actions musculaires et à la phonation, suscités par les mélodies.

MUSSENNA. V. MOUCENNA.

MUSSITATION. s. f. [*mussitatio*, de *mussitare*, murmurer entre les dents ; all. *Murmeln*, angl. *mussitation*, it. *mussitazione*, esp. *musitacion*]. Mouvement des lèvres qu'un malade exécute, comme s'il parlait à voix basse. C'est un signe fâcheux qu'on observe parfois dans les maladies accompagnées de phénomènes cérébraux.

MUTABILITÉ. s. f. [de *mutare*, changer]. V. VARIABILITÉ.

MUTAGE. s. m. [de *mutus*, muet, inerte ; all. *Schwefelung*, angl. *smoking with sulphur*, esp. *mutage* ou *mutismo*]. Opération qui a pour but d'arrêter la fermentation du moût, en le mettant en contact avec un sulfite ou avec de l'acide sulfureux.

MUTÉOSE. s. f. [de *mutus*, muet]. L'ensemble des actions muettes, ou les gestes et la physionomie.

MUTILATION. s. f. [*mutilatio*, κολόβωσις, τήρωσις, all. *Verstümmelung*, angl. *mutilation*, it. *mutilazione*, esp. *mutilacion*]. En chirurgie, se dit quelquefois pour retranchement d'un membre fait dans un but thérapeutique, etc. = En médecine légale, retranchement criminel d'une partie du corps, particulièrement ablation d'une partie ou de la totalité des organes génitaux externes, exécutée de force, ou amputation d'une ou de plusieurs phalanges, extraction des dents que se font les conscrits pour se créer des motifs d'exemption au service militaire.

MUTIQUE. adj. [*muticus*, all. *unbewaffnet*, angl. *mutic*, it. et esp. *mutico*]. Se dit, en botanique, de qui n'a ni pointes ni piquants.

MUTISME. s. m. [*mutitas*, de *mutus*, muet ; all. *Stummheit*, angl. *dumbness*, it. *mutezza*, esp. *mudez*]. Impuissance d'articuler des sons.

MUTITÉ. s. f. [*mutitas*, de *mutus*, muet ; ἀφωνία, all. *Stummheit*, angl. *dumbness*, it. *mutezza*, esp. *mudez*]. Privation congénitale ou acquise de la parole. Il n'y a pas de mutité en tant que privation de la *voix* ; il y a seulement privation de la *voix articulée* ou *parole*, avec ou sans *surdité*. V. SURDI-MUTITE.

MUZENNA. V. Moucena.

MUZETTE. s. f. Nom vulgaire du *charbon*.

MYALGIE. s. f. [de μῦς, muscle, et ἄλγος, douleur]. Douleur musculaire. V. Myodynie.

MYCE. s. f. [de μύκης, champignon]. Excroissance fongueuse, qui se développe dans les ulcères.

MYCÉLIAL, ALE. adj. Qui concerne le mycélium.

MYCÉLIEN, IENNE. adj. Synonyme de *mycélial*.

MYCÉLOÏDE. adj. [de *mycélium*, et εἶδος, forme]. En forme de mycélium.

MYCÉLIUM. s. m. [de μύκης, champignon ; all. *Pilzschwammgewebe*, angl. *mycelium*]. Produit de la végétation des spores des champignons (V. Blanc *de champignon*). Il est composé de filaments d'abord simples, puis ramifiés, formés par une seule cellule allongée, plus rarement par plusieurs cellules placées bout à bout ; alors les filaments sont cloisonnés. La longueur des traînées visibles à l'œil nu qu'ils forment peut être de plusieurs mètres. Chaque filament est épais de 0mm,001, quelle que soit la longueur, et ressemble à ceux des leptothrix quand il est réduit en courts fragments. Près du point où s'élèvent les stipes du champignon, leur largeur devient de quatre à huit fois plus grande. La couleur blanche des traînées ainsi formées est due à l'air que les cellules filamenteuses retiennent entre elles, mais non dans leur cavité. Les champignons unicellulaires manquent de mycélium. Le mycélium présente différents aspects, selon les dispositions prises par les filaments qui le forment. Les champignons qu'on trouve sur les animaux vivants ne présentent que le *mycélium nématoïde* ou *filamenteux*, et le *mycélium hyménoïde membraneux*. Le premier est formé de filaments lâchement entre-croisés : c'est le plus fréquent. Dans le second, les filaments, plus rapprochés et plus confondus, forment une sorte de membrane plus ou moins épaisse. Les filaments qui composent le mycélium d'une même espèce peuvent présenter des aspects divers selon les conditions d'humidité, de sécheresse ou de lumière, dans lesquelles ils se sont développés : en raison de ces variations, et vu la grande ressemblance des mycéliums appartenant à des espèces différentes, on ne peut se fonder sur l'examen seul du mycélium pour établir et distinguer celles-ci : il faut, pour cela, étudier les organes de la reproduction.

MYCÉTOLOGIE. s. f. [de μύκης, μύκητος, champignon, et λόγος, traité]. V. Mycologie.

MYCÉTOME. s. m. V. Pérical.

MYCÉTOZOAIRE. adj. et s. m. [de μύκης, μύκητος, champignon, et ζῶον, animal]. V. Myxogastre.

MYCINULINE. s. f. ($C^{24}H^{22}O^{22}$). Substance neutre, analogue à l'inuline, soluble dans l'eau, contenue dans la truffe. Elle se change en sucre par l'action de l'acide sulfurique étendu, à chaud (H. Ludwig).

MYCOAMIBE. s. m. Cellule reproductrice à mouvements amibiformes des *myxogastres*.

MYCODERME. s. m. [*mycoderma*, de μύκης, champignon, et δέρμα, peau]. Nom donné par Persoon à un genre de cryptogames. L'espèce principale était le *Mycoderma mesentericum*, Persoon, *algue* ou *champignon des fleurs du vin* (*Mycoderma vini*, Duby), qui, suivant quelques-uns, appartient au genre *Hygrocrocis* (*Hygrocrocis doliorum*, Kutzing). Elle se développe sous forme de pellicules rosées ou blanchâtres, formées par accumulation de filaments de mycélium et surtout de spores ovoïdes. Ces pellicules se réunissent en une croûte ou membrane charnue à surfaces plissées (comme celle du mésentère). Elle se forme plus lentement sur les *vins tournés* que sur ceux qui ne le sont pas. = Nom donné par quelques médecins aux champignons parasites qui croissent sur la peau de l'homme et des animaux. = Actuellement on donne souvent le nom de *mycodermes* aux cryptogames auxquels est due la formation des membranes qui se produisent à la surface des liquides en voie de fermentation et qui favorisent, soit cette fermentation, soit l'oxydation et l'acétification de certains composés : tels sont le *Mycoderma aceti*, qui forme la *mère du vinaigre*, et le *Myc. cerevisiæ*. V. Levure.

MYCODERMIQUE. adj. Qui se rapporte aux mycodermes.

MYCOLOGIE ou **MYCÉTOLOGIE**. s. f. [de μύκης, champignon, et λόγος, traité]. Partie de la botanique qui s'occupe de l'étude des champignons.

MYCOMÉLIQUE. adj. — *Acide mycomélique* [all. *Mycomelinsäure*, angl. *mycomelinic acid*, it. et esp. *acido micomelinico*] ($C^8H^4Az^4O^4 1/2HO$). Acide obtenu en chauffant une solution d'alloxane avec l'ammoniaque, et traitant par l'acide sulfurique le mélange refroidi, ou en chauffant l'acide urique en vase clos. Poudre jaune, peu soluble dans l'eau, soluble dans les alcalis.

MYCOMYRINGITE. s. f. [de μύκης, champignon, et *myringitis*]. Développement d'un champignon parasite (*Aspergillus auricularis*) sur la membrane du tympan, où il détermine une maladie très opiniâtre, qui réclame l'emploi de parasiticides énergiques : hypochlorite de chaux, arsénite de potasse, acide phénique, etc.

MYCOSE. s. f. [de μύκης, champignon] ($C^{24}H^{26}O^{26}$). Matière sucrée, soluble dans l'eau, peu dans l'alcool, insoluble dans l'éther, fusible à 100°, brunissant et se convertissant en caramel à 200°, dextrogyre, fermentescible, retirée du seigle ergoté (Mitscherlich). Elle paraît identique à la tréhalose, mais son pouvoir rotatoire est beaucoup plus faible que celui de cette substance.

MYCOSE. s. f. [de μύκης, champignon]. Nom générique des maladies produites par la présence dans l'organisme d'un champignon, et par extension d'une bactérie infectieuse. Telles sont la *mycose* localisée ou généralisée due à l'*oidium albicans;* la *mycose intestinale* résultant de l'entrée dans l'intestin de spores ou de bactéridies charbonneuses ; la *mycose pulmonaire* engendrée par la pénétration de ces spores ou d'un *aspergillus* dans le poumon ; la *kératomycose*, due au développement dans la cornée de ce même champignon ; l'*actinomycose*, etc.

MYCOSIS. s. m. [de μύκης, champignon], — *Mycosis fongoïde*. Maladie des contrées intertropicales, mais qui a été observée dans nos climats (Bazin, Hardy), débutant par des taches cutanées érythémateuses, et des plaques lichénoïdes, auxquelles succèdent des tumeurs analogues à celles du *pian*, mais fermes, élastiques, non pédiculées, ne se recouvrant pas de croûtes quand elles s'ulcèrent, suivies de l'engorgement des ganglions. L'affection cause presque toujours la mort en trois à douze ans. La structure des tumeurs tend à faire ranger le mycosis parmi les manifestations de la lymphadénie.

MYDRIASE. s. f. [*mydriasis*, μυδρίασις, all. *Mydriasis*, *Pupillenerweiterung*, angl. *mydriasis*, it. *midriasi*]. Dilatation anormale et permanente de la pupille, avec immobilité persistante de l'iris. La mydriase peut être produite artificiellement par l'instillation dans l'œil d'un collyre au sulfate d'atropine ou à l'extrait de belladone. Spontanée, elle reconnaît deux ordres de causes : tantôt elle est d'origine paralytique, soit qu'elle résulte de la paralysie (par refroidissement, compression, etc.) du nerf moteur oculaire commun, qui anime le sphincter de l'iris, soit qu'elle résulte de ce que la rétine (par suite d'amaurose ou d'amblyopie) n'a plus la perception de la lumière, point de départ du réflexe qui fait contracter le sphincter irien ; tantôt elle est d'origine spasmodique, le grand sympathique, qui anime les fibres longitudinales, dilatatrices, de l'iris, étant irrité et transmettant cette irritation à ces fibres : la mydriase est alors symptomatique d'une névrose, d'une hydrophtalmie, d'une affection vermineuse. Le traitement varie avec la cause.

MYDRIATIQUE. adj. et s. Qui concerne la mydriase, qui en est atteint. — S. m. Médicament qui la combat : belladone, atropine.

MYÉLATÉLIE. s. f. [de μυελὸς, moelle, et ἀτελὴς, incomplet]. Développement incomplet de la moelle épinière.

MYÉLENCÉPHALE. s. m. [de μυελὸς, moelle, et *encéphale*]. Le névraxe, ou l'encéphale et la moelle épinière.

MYÉLINE. s. f. [de μυελὸς, moelle]. Nom donné par Virchow à un extrait gras obtenu en traitant par l'alcool le jaune d'œuf frais, la matière cérébrale ou divers autres tissus animaux, chauffant la masse avec précaution et évaporant : cet extrait, au contact de l'eau, prend, sous le microscope, la forme de gouttelettes, de nœuds, d'expansions tubuliformes remarquables par leurs modifications incessantes (*formes myéliniques*). La myéline n'est pas un principe immédiat, mais un mélange de divers principes, surtout graisseux, sans analogie avec la substance médullaire des tubes nerveux. D'après Liebreich, ce serait un mélange de protagon, de névrine, d'acides stéarique et phosphoglycérique ; mais Neubauer a montré que le protagon et la cholestérine n'étaient pas nécessaires à la production des formes myéliniques, lesquelles sont un simple phénomène physique que donnent également les acides oléique, caprique, caprylique. = *Myéline*. Substance médullaire des *tubes nerveux*.

MYÉLINIQUE. adj. Qui concerne la myéline.

MYÉLIQUE. adj. [de μυελὸς, moelle]. Qui concerne la moelle, ses lésions, ses troubles fonctionnels, etc.

MYÉLITE. s. f. [de μυελὸς, moelle ; all. *Rückenmarkentzündung*, angl. *myelitis*, it. *mielite*]. Inflammation aiguë ou chronique de la moelle épinière. Les lésions anatomiques qui caractérisent l'inflammation de la moelle sont remarquables par la tendance qu'elles présentent à *se systématiser* (Vulpian, Charcot), c'est-à-dire à se localiser dans un ou plusieurs cordons de la substance blanche, dans une ou plusieurs colonnes de la substance grise de l'organe. C'est ainsi qu'*à l'état aigu*, l'inflammation se localise dans les cellules des cornes antérieures dont elle détermine l'atrophie (*myélite anterieure aiguë, paralysie de l'enfance*) ; *à l'état subaigu*, elle se limite aux mêmes points que la précédente, dont elle diffère surtout par sa marche (*myélite antérieure subaiguë, paralysie spinale de l'adulte*) ; *à l'état chronique*, elle se localise dans les cordons postérieurs (*ataxie locomotrice progressive*), ou dans les cordons latéraux (*sclérose latérale amyotrophique*), ou dans les cornes antérieures (*atrophie musculaire progressive*), ou dans les noyaux d'origine des nerfs qui naissent du bulbe (*paralysie bulbaire, paralysie labio-glosso-laryngée*) (V. Ataxie *locomotrice progressive*, Atrophie *musculaire progressive*, Paralysie *de l'enfance*, Paralysie *labio-glosso-laryngée*, Paralysie *spinale* et Sclérose *latérale amyotrophique*). Cependant la localisation des lésions inflammatoires n'est pas constante, et il existe des *myélites diffuses*, non systématiques, aiguës ou chroniques : celles-ci sont presque toujours interstitielles, et forment la variété de sclérose de la moelle dite *sclérose en plaques* (V. Sclérose). Reste la *myélite aiguë diffuse*, dans laquelle les lésions sont tantôt généralisées, tantôt localisées soit à la partie blanche, soit à la substance grise de la moelle, soit même à une moitié latérale de cet organe, mais sans affecter le caractère systématique des précédentes, sans atteindre exclusivement, comme celles-ci, tel ou tel des éléments constituants de la moelle. Cette forme de myélite est primitive, consécutive à un traumatisme, à l'impression du froid, à une suite de grandes fatigues ; ou secondaire, développée consécutivement à une méningite spinale, dans le cours de la dothiénentérie, de la variole, d'une maladie de la vessie, etc. Le tissu de la moelle, plus souvent ramolli qu'induré, présente une coloration rouge plus ou moins intense, quelquefois de petits foyers sanguins ; les éléments nerveux, cellules et cylindres d'axe, sont augmentés de volume, tuméfiés, ainsi que la névroglie ; cependant les cellules nerveuses peuvent aussi s'atrophier, devenir granuleuses ou graisseuses. Les symptômes varient suivant que les lésions anatomiques sont généralisées ou localisées. Dans le premier cas, après un début brusque par un mouvement fébrile intense, des douleurs le long de la colonne vertébrale et en ceinture, on voit apparaître un affaiblissement, puis une disparition rapide de la motilité et de la sensibilité dans les quatre membres ; la paralysie est pourtant plus marquée dans les membres inférieurs, et s'accompagne de rétention de l'urine et des matières fécales, à laquelle succède l'incontinence de ces matières, puis d'escarres du sacrum, et d'autres troubles de la nutrition, œdèmes partiels, douleurs dans les muscles et les jointures, etc. ; la mort arrive lorsque, les lésions atteignant les parties supérieures de la moelle, les organes de la circulation centrale et de la respiration sont paralysés à leur tour. La myélite aiguë limitée à la partie inférieure de la moelle a une marche moins rapide que la forme généralisée, un début moins brusque ; elle a plus de tendance à passer à l'état chronique. Celle qui occupe la partie cervico-dorsale de la moelle est caractérisée, en outre des symptômes qui précèdent, par des troubles du côté de la pupille, qui d'abord dilatée se resserre plus tard ; par des crises de gastralgie, comme dans l'ataxie locomotrice ; par une dyspnée continuelle, des alternatives d'élévation et d'abaissement de la température, de ralentissement et d'accélération du pouls. Enfin dans les cas rares où une seule moitié de la moelle est lésée, on observe, de ce côté, de l'hémiplégie, de l'inflammation ou des lésions de dégénérescence des muscles et des jointures : l'anesthésie siège du côté opposé, ainsi que l'escarre lorsqu'elle survient. Il faut appliquer, dans toute sa rigueur, un traitement à la fois antiphlogistique (sangsues et ventouses), dérivatif (purgatifs), et révulsif (vésicatoires, ignipuncture) ; et, en même temps, traiter les accidents qui peuvent survenir, rétention d'urine, escarres, etc.

MYÉLOCONE. s. f. [de μυελὸς, moelle, et κόνις, poussière ; all. *Gehirnmarkstaub*] (Couerbe). Mélange de matières tirées de la substance du cerveau. V. Cérébrine.

MYÉLOCYTE. s. m. [de μυελὸς, moelle, et κύτος, masse, corps ou cellule ; *granule du cerveau, noyau et cellule de la substance grise, noyau et cellule propres des tissus cérébral et rétinien*]. Nom donné aux noyaux des cellules qui, après avoir formé le névraxe, par involution blastodermique, sont devenus libres par disparition de la substance du corps cellulaire, et forment le centre de génération des cellules nerveuses cérébro-spinales, bi- ou multipolaires. Il en reste toujours à l'état de noyaux libres ou de *myélocytes* (Ch. Robin), surtout dans le cervelet, au contact de la substance blanche et près de la surface, où ces éléments abondent, ainsi que dans la couche de noyaux de la rétine. Ils présentent deux variétés habituellement coexistantes. L'une, la plus abondante, a la forme de noyaux sphériques ou ovoïdes, à contours foncés, insensibles à l'action de l'acide acétique, finement granuleux et le plus souvent sans nucléoles. L'autre est à l'état de cellule sphérique ou légèrement polyédrique, pâle, peu et finement granuleuse, à noyaux semblables aux noyaux libres. Le diamètre des noyaux est de 0^{mm},005 à 0^{mm},006, rarement à 0^{mm},008. Les cellules ne dépassent pas $0^{mm},010$ à $0^{mm},012$, quelquefois $0^{mm}\,018$, dans la substance molle qui entoure les tubercules du cerveau. — Ces éléments participent à la constitution de certaines tumeurs du cerveau; dans quelques cas ils en forment un élément très abondant. C'est surtout par suite de leur hypergénèse que se produisent les tumeurs molles, grises, rougeâtres, nommées *cancer de la rétine*. Par suite de l'hypergénèse des myélocytes, les autres éléments sont déplacés, les tubes nerveux disparaissent en totalité ou en partie. V. Cerveau et Cervelet.

MYÉLOÏDE. adj. [de μυελὸς, moelle, et εἶδος, forme]. — *Tumeur myéloïde* (Paget) [all. *myeloide Geschwulst*. angl. *myeloid tumour*, it. *tumore mieloide*]. Tumeur formée par les éléments de la moelle des os. V. Médullocelle et Myéloplaxe.

MYÉLOGÈNE. adj. [de μυελὸς, moelle, et γένεσις, production]. Qui produit de la moelle : *pseudo-leucémie myélogène*.

MYÉLOKYSTIQUE. adj. [de μυελὸς, moelle, et *kyste*]. — *Tumeur myélokystique*. Nom donné à tort par Gray à des tumeurs qui comprennent : 1° certaines de celles que Paget a nommées *myéloïdes*, et Ch. Robin *tumeurs à myéloplaxes;* 2° celles qui étaient appelées *tumeurs fibreuses*, *fibro-plastiques* (Lebert) et *fibro-kystiques des os*, quand elles sont compliquées de la présence de kystes, ce qui est une complication, et non un caractère constant.

MYÉLOÏDINE. s. f. Nom donné par Köhler à une substance qu'il aurait extraite du cerveau, et dont l'existence n'est généralement pas admise. Il en est de même pour l'*acide myéloïdique*.

MYÉLOMALACIE. s. f. [de μυελὸς, moelle, et μαλακὸς, mou ; all. *Rückenmarkerweichung*, angl. *myelomalacy*, it. *mielomalacia*]. Ramollissement de la moelle.

MYÉLOME. s. m. [de μυελὸς, moelle]. Tumeur de la moelle. — Nom surtout employé autrefois pour désigner les tumeurs formées par la substance du cerveau.

MYÉLOMÉNINGITE. s. f. La méningite spinale.

MYÉLOPLAXE. s.f. [de μυελὸς, moelle, et πλὰξ, plaque, lamelle] (Ch. Robin). Élément anatomique particulier de la moelle des os normale, disposé en plaques ou lamelles à noyaux multiples, de volume très variable ($0^{mm},020$ à $0^{mm},100$), aplati ou polyédrique, à bords irréguliers ou même dentelés, pâles, minces, ou épais et foncés, composé d'une masse finement granuleuse parsemée de noyaux ovoïdes (depuis 2 ou 3 jusqu'à 20 ou 30). Les noyaux ont $0^{mm},009$ à $0^{mm},011$ de long sur $0^{mm},005$ à $0^{mm},006$ de large. A l'état normal, les myéloplaxes sont plus abondantes dans la moelle du diploé et du tissu spongieux que dans celle du canal des os longs. Elles sont proportionnellement abondantes dans la moelle des points osseux nouvellement nés chez le fœtus. On les trouve surtout adhérentes à la substance osseuse même du canal ou des aréoles remplies de moelle, et elles se moulent sur les irrégularités de cette substance. Les myéloplaxes qui n'ont qu'un ou deux noyaux sont rares. — Dans certains cas, cet élément se multiplie, et devient l'élément principal d'un tissu morbide formant des tumeurs des os dans les membres, au tronc et à la tête, appelés à tort *hétéromorphes*. Elles peuvent partir de la profondeur de l'os ou de sa surface; elles semblent alors dépendre du périoste parce qu'elles ont peu attaqué le tissu osseux. Dans ces tumeurs, les myéloplaxes sont quelquefois deux fois plus grandes qu'à l'état normal, et offrent des formes bizarres, tout en conservant leur structure. Les noyaux augmentent toujours de volume. Ils pâlissent ou se détruisent assez rapidement après l'ablation des tumeurs qui les renferment, comme après la mort dans les os sains. A l'état normal, tantôt ils ont un nucléole, tantôt ils en manquent; dans les tumeurs, il s'en produit toujours un qui devient souvent volumineux, brillant et jaunâtre. Le tissu morbide est rouge, mais il peut prendre une couleur grise, blanche ou jaune, par places ou uniformément, par suite du dépôt de granulations graisseuses dans les myéloplaxes et dans la matière amorphe qui les accompagne. Avec les myéloplaxes se trouvent des éléments fibro-plastiques, des médullocelles, des vaisseaux et des fibres du tissu lamineux. Ce sont ces tumeurs que Paget a nommées *myéloïdes*. Elles correspondent aux *ostéosarcomes* ou tumeurs *sarcomateuses des os* des anciens auteurs, du moins aux ostéosarcomes qui offrent l'aspect charnu. On trouve aussi quelques myéloplaxes dans certaines tumeurs fibreuses loin des os (tumeurs de la cornée et de la sclérotique).

MYÉLOPLAXOME. s. m. Tumeur formée principalement par des myéloplaxes.

MYÉLOSARCOME. s. m. [de μυελὸς, moelle, et σάρκωμα, excroissance charnue]. Synonyme d'*ostéosarcome* et de *tumeurs à myéloplaxes*.

MYÉLOSCLÉROSE. s. f. de μυελὸς, moelle, et σκλήρωσις, endurcissement]. Sclérose de la moelle épinière.

MYGALE. s. m. [*mygale*]. Genre d'arachnides volumineux, commun dans le midi de l'Europe et en Afrique, vivant sous terre, dont la piqûre ne détermine qu'une enflure douloureuse sans conséquences fâcheuses.

MYIASIS. s. f. [de μυῖα, mouche]. V. Larve.

MYIOCÉPHALE. s. m. [*myiocephalum*, de μυῖα, mouche, et κεφαλὴ, tête ; all. *Fliegenkopf*, angl. *myiocephalum*, esp. *miocefalo*]. Staphylôme dans lequel l'iris, engagé dans une ouverture accidentelle de la cornée, forme une tumeur très petite, arrondie et noirâtre, comparée à une tête de mouche.

MYIODOPSIE. s. f. [de μυιώδης, semblable aux mouches, et ὄψις, vue ; all. *Mückensehen*, angl. *myiodopsy*]. Phénomène caractérisé par la perception d'images subjectives, de taches, de filaments, de points, brillants et colorés ou foncés (*mouches volantes*), qui passent parfois devant les yeux pendant l'examen au microscope, ou quand on regarde par un trou percé dans une carte avec une épingle, après qu'on a regardé un objet vivement éclairé. Anatomiquement, ce phénomène consiste dans la présence de cellules, ou de débris de cellules, ou de fibres, isolés ou agglomérés dans le corps vitré ; il indique donc que ce milieu est plus fluide qu'à l'état normal, ce qui dépend ordinairement d'une congestion passagère de la choroïde, dont il faut éloigner ou combattre les causes; mais il n'est pas, comme on l'a dit, l'indice d'une altération des membranes profondes.

MYITIS. s. f. [de μῦς, muscle; all. *Muskelentzündung*, angl *myitis*]. Inflammation des muscles. Elle est caractérisée par des douleurs locales vives, qu'exaspèrent les mouvements; gonflement œdémateux, mal limité, des parties douloureuses ; rougeur peu intense et vague de la peau quand les muscles sont superficiels; induration peu élastique, pouvant prendre une consistance ligneuse; mouvements spontanés impossibles, mouvements communiqués difficiles et douloureux. Les malades ont une tendance instinctive à mettre les muscles dans le plus complet repos. Cette inflammation marche lentement; la suppuration, quand elle a lieu, ne commence que douze ou quinze jours après le début du mal. Elle est tantôt idiopathique, et reconnaît pour cause les plaies, les ruptures des muscles, les fatigues excessives; tantôt secondaire, et se développe dans le cours de l'érysipèle, de la tuberculisation aiguë, de l'ictère grave, de l'infection purulente, de la morve, des fièvres puerpérale, typhoïde, éruptives, ou par propagation d'une inflammation voisine, mal de Pott, phlegmon iliaque : la suppuration, rare dans la forme idiopathique, est la règle dans la forme secondaire. L'induration du tissu lamineux intermusculaire, qui gêne pendant longtemps les mouvements, est due à la production d'éléments nouveaux causant l'atrophie des faisceaux musculaires : ces derniers, dont la nutrition est troublée, deviennent eux-mêmes durs et rigides, par suite des modifications intimes dont leurs fibrilles sont alors le siège. Traitement variable avec la cause de la maladie et l'état général du malade : antiphlogistique et révulsif si l'inflammation est d'origine traumatique et atteint un individu robuste; tonique, si l'individu est surmené et dans la forme secondaire; débridements hâtifs s'il y a menace de suppuration. — *Myitis syphilitique*. Les muscles perdent de leur extensibilité, c'est une véritable rétraction. Un point dur se remarque sur le trajet du muscle; ce point dur n'est pas douloureux par lui-même, mais fait éprouver, lors de l'extension de la partie, une sorte de douleur, de tiraillement; la contractilité diminue, puis disparaît.

MYLABRE. s. m. Genre d'insectes hétéromères dont toutes les espèces sont vésicantes. V. CANTHARIDE.

MYLACÉPHALE. s. m. [de μύλη, môle, masse informe, α privatif, et κεφαλὴ, tête] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres acéphales dont le corps, non symétrique, est très irrégulier, informe, à régions peu ou point distinctes, et qui ont des membres très imparfaits, rudimentaires, ou même qui en manquent.

MYLÉEN, ENNE. adj. [de μύλοι, les dents molaires]. Qui se rapporte aux dents molaires.

MYLIEN, IENNE. adj. [de μύλοι, dents molaires]. V. MYLOÏDE.

MYLO-GLOSSE. adj. et s. m. [*mylo-glossus*, de μύλοι, les dents molaires, et γλῶσσα, la langue] (Winslow). Partie du constricteur supérieur formée de fibres musculaires qui, de la ligne myloïdienne et des côtés de la langue, se portent au pharynx.

MYLO-HYOÏDIEN. adj. et s. [*mylo-hyoideus*, de μύλοι, les dents molaires, et ὑοειδὴς, l'os hyoïde; it. *miloioideo*]. Muscle impair, médian, qui naît de la ligne myloïdienne, au-dessous de la racine des dents molaires, et se rend au bas de la face antérieure du corps de l'os hyoïde. Il forme le plancher de la bouche, et, en se contractant, il comprime la langue contre la voûte palatine, il aide donc à la mastication et à l'insalivation des aliments. — *Nerf mylo-hyoïdien*. Rameau qui fournit le nerf dentaire inférieur, avant son entrée dans le canal de ce nom; il parcourt le sillon mylo-hyoïdien et se ramifie dans le muscle mylo-hyoïdien et dans le ventre antérieur du muscle digastrique (Ludovic Hirschfeld). D'après Sappey, avant de se diviser dans ces muscles, ce nerf donne un filet qui traverse le muscle mylo-hyoïdien et pénètre dans le nerf lingual, avec lequel il se ramifie dans le muscle lingual supérieur; influant sur l'érection des papilles de la langue, il agit indirectement sur le sens du goût (nerf *dento-lingual* de Sappey). Ce filet se divise en deux branches dont l'une passe le long de la surface inférieure du nerf lingual jusqu'au bout de la langue, tandis que l'autre se recourbe en bas et pénètre isolément dans le ganglion sous-maxillaire dont elle constitue la racine motrice (Zlobikowski). — *Sillon mylo-hyoïdien*. Sillon qui, à la face interne de la branche montante du maxillaire inférieur, part de l'orifice du canal dentaire inférieur, en suit la direction à la face interne de l'os et loge le nerf mylo-hyoïdien.

MYLOÏDE ou **MYLOÏDIEN, IENNE.** adj. [de μύλος, dent molaire]. Qui est voisin des dents molaires, qui s'y rapporte. — *Ligne myloïdienne, oblique* ou *maxillaire interne*. Ligne ou crête osseuse de la face interne du corps du maxillaire inférieur, étendue de l'apophyse géni au niveau de la dernière dent molaire; elle donne insertion à des muscles, tels que le mylo-hyoïdien, etc.

MYLO-PHARYNGIEN. adj. et s. Le *mylo-glosse*.

MYNSICHT. — *Elixir de Mynsicht* V. ÉLIXIR *vitriolique*.

MYOCARDE. s. m. [de μῦς, muscle, et καρδία, cœur]. La partie musculaire du cœur. V. CŒUR.

MYOCARDITE. s. f. [de μῦς, muscle, et καρδία, cœur; all. et angl. *Myocarditis*, it. *miocarditide*]. V. CARDITE.

MYOCÈLE. s. f. [*myocele*, de μῦς, muscle, et κήλη, tumeur]. Tumeur musculaire. V. MUSCLE.

MYOCÉPHALE. s. m. V. MYIOCÉPHALE.

MYOCHRONOSCOPE. s. m. [de μῦς, μυὸς, muscle, χρόνος, temps, et σκοπεῖν, examiner]. Appareil destiné à montrer la vitesse de propagation jusqu'aux muscles de l'excitation nerveuse (Czermak).

MYOCOELITE. s. f. [*myocœlitis*, de μῦς, muscle, et κοιλία, bas-ventre]. Inflammation des muscles du bas-ventre.

MYODÉMIE. s. f. [de μῦς, muscle, et δημὸς, graisse]. Substitution adipeuse dans les muscles. V. ATROPHIE *musculaire*.

MYODÉSOPSIE. s. f. [de μυιώδης, semblable aux mouches, et ὄψις, vue; it. et esp. *miodesopsia*]. Mot doublement mal formé, et qui doit être *myiodopsie*.

MYODIASTASIS. s. m. [de μῦς, muscle, et διάστασις]. Allongement, tiraillement des fibres d'un muscle, sans rupture, qui se produit à la suite d'une contraction rapide, surtout d'un faux mouvement; on l'observe principalement à la masse sacro-lombaire, puis à la base de la poitrine, au cou, à l'épaule, au mollet. Il détermine dans la région atteinte une douleur brusque, aiguë, se répétant à chaque mouvement, parfois assez vive pour déterminer une syncope; l'électrisation localisée est le meilleur moyen de faire cesser cette douleur (Gubler).

MYODYNAMIE. s. f. [de μῦς, muscle, et δύναμις, force]. La force musculaire.

MYODYNIE. s. f. [*myodynia*, de μῦς, muscle, et ὀδύνη, douleur; all. *Muskelschmerz*, angl. *myodyny*, *myodynia*, it. et esp. *miodinia*]. Douleur des muscles; rhumatisme musculaire. V. DOULEURS et RHUMATISME. — *Myodinie des femmes en couches*. Douleurs dans l'épaisseur des muscles de la partie postérieure de la jambe, apparaissant en général pour la première fois au moment où la malade se lève dans les jours qui suivent l'accouchement; douleurs continues, mais avec exacerbation, siégeant presque toujours dans les deux membres simultanément, s'étendant des attaches musculaires jusqu'à leur tendon commun, s'exaspérant par les mouvements, et rendant l'extension du pied et la marche difficiles.

MYOGÉNIE. s. m. [de μῦς, muscle, et γεννᾶν, engendrer]. La génération des muscles.

MYOGÉNIQUE. adj. Qui concerne la myogénie.

MYOGNATHE. s. m. [de μῦς, muscle, et γνάθος, mâchoire]. Genre de monstres doubles de la famille des *polygnathes*, dans lequel la tête surnuméraire n'adhère à la mâchoire de la tête principale que par des muscles et la peau.

MYOGRAPHE. s. m. [de μῦς, muscle, et γράφειν, tracer]. Instrument enregistreur qui permet d'étudier la contraction musculaire, de distinguer dans son apparente stabilité une multitude de vibrations infiniment petites et brèves, et de les évaluer en grandeur, en forme et en durée (V. CONTRACTION). Le premier myographe construit est celui d'Helmholtz, modifié et perfectionné depuis par Du Bois-Reymond, Tiegel, Pflüger, Cyon, etc., et surtout par Marey. Le *myographe à transmission de Marey* est à la fois enregistreur et amplificateur, grâce à un levier dont la pointe note sur un cylindre noirci ses moindres excursions (V. SPHYGMOGRAPHE). Dans ce *myographe*, on n'inscrit pas le mouvement dans le voisinage du point même où il se produit, ce qui serait souvent impraticable ; le levier auquel le muscle est relié transmet ce mouvement, sans altérer aucun de ses caractères, à la membrane d'un petit tambour, *tambour explorateur*, qui communique par un tube plein d'air avec un second tambour, *tambour enregistreur ;* le moindre tressaillement de la première membrane se transmet à la seconde avec une fidélité scrupuleuse, par l'intermédiaire de l'air contenu dans le tube (fig. 301). C'est en ce point que le levier écrivant vient recueillir les *tracés* des courbes (Marey). On a pu étudier ainsi les variations de la pression du sang dans les artères, les mouvements du cœur, les mouvements respiratoires, ceux du vol des oiseaux, des insectes, etc.

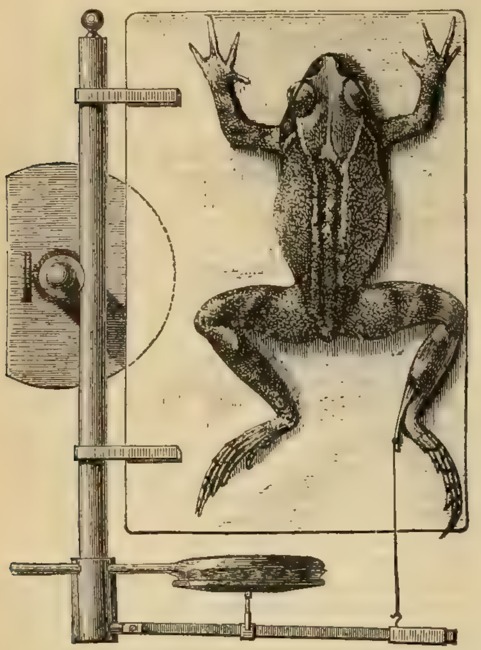

Fig. 301.

MYOGRAPHIE. s. f. [*myographia*, de μῦς, muscle, et γραφή, description ; all. *Muskelbeschreibung*, angl. *myography*, it. et esp. *miografia*]. Description des muscles. = Étude de la contraction musculaire à l'aide du myographe.

MYOGRAPHIQUE. adj. Qui a rapport au myographe : *pince myographique*.

MYODÈME. Mauvais mot. V. MYOŒDEME.

MYOÏDE. adj. [de μῦς, muscle, et εἶδος, forme]. Se dit des tumeurs composées de fibres-cellules, qui se développent par hypergénèse de ces éléments dans les organes qui en renferment naturellement, surtout dans le tube alimentaire, l'utérus et leurs dépendances. — On a confondu à tort, sous ce nom, des tumeurs fibro-plastiques, parce que la variété fusiforme des fibres lamineuses a quelques analogies de forme avec les fibres-cellules

MYOLEMMATIQUE. adj. Qui concerne le myolemme.

MYOLEMME. s. m. [*myolemma*, de μῦς, muscle, et λέμμα, pelure, enveloppe]. Tube transparent qui contient l'ensemble des fibrilles musculaires de chacun des faisceaux primitifs striés, ceux du cœur exceptés. Sa substance est de nature analogue à celle du tissu élastique. Chaque tube de myolemme est tendu entre les deux tendons d'insertion, d'où la rétraction des bouts coupés du muscle jusqu'à un certain degré qu'ils ne dépassent plus, sauf contractions suscitées sur le vivant ; rétraction qui a lieu aussi sur le cadavre, étant due à l'élasticité et non à la contractilité.

MYOLOGIE. s. f. [*myologia*, de μῦς, muscle, et λόγος, discours ; all. *Muskellehre*, ang. *myology*, it. et esp. *miologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

MYOMALACIE. s. f. [de μῦς, muscle, et μαλακία, ramollissement ; all. *Muskelerweichung*, angl. *myomalacy*, it. et esp. *miomalacia*]. Ramollissement des muscles (Lobstein).

MYÔME. s. m. Tumeur composée, principalement ou exclusivement, de tissu musculaire. Comme ce tissu se présente sous deux aspects, strié ou lisse, les tumeurs qu'il forme contiennent des fibres musculaires de l'une ou l'autre de ces variétés : les myômes formés de fibres striés sont dits *rhabdomyômes* par Zenker, *myômes striocellulaires* par Virchow, *myômes à fibres striées* par Cornil et Ranvier ; ceux qui sont constitués par des fibres lisses sont dits *léiomyômes* par Zenker, *myômes à fibres lisses* par Cornil et Ranvier. — Les *myômes à fibres striées*, très rares, souvent congénitaux, ont été observés dans le testicule par Rokitansky, Billroth, Talavera ; certaines tumeurs solides du fœtus contiennent des fibres musculaires striées de nouvelle formation, associées à d'autres tissus qui en font des productions complexes étrangères aux rhabdomyômes proprement dits. — Les *myômes à fibres lisses*, bien plus fréquents, ont pour élément fondamental des faisceaux de fibres-cellules, et pour élément accessoire du tissu lamelleux lâche ou du tissu fibreux (*fibro-myômes*), parcouru par des vaisseaux sanguins qui restent extérieurs aux faisceaux musculaires : les fibres-cellules, qui offrent la même structure qu'à l'état normal, sont un produit de formation nouvelle, d'une hypergénèse, et ne résultent pas du développement exagéré, de l'hyperplasie, d'éléments préexistants. Les myômes à fibres lisses se rencontrent parfois dans un point du tube digestif (Rokitansky), dans le scrotum (Virchow), dans la protaste : mais c'est surtout dans l'utérus qu'on les rencontre. Les *myômes de l'utérus* (*hystéromyômes, corps fibreux de l'utérus*) sont constitués par des fibres-cellules, par des fibres de tissu conjonctif et par une matière amorphe, grisâtre, granuleuse interposée aux éléments qui précèdent et dont la proportion relative varie : tantôt le tissu musculaire domine ; tantôt c'est le tissu conjonctif qui est le plus abondant ; dans ce dernier cas, la tumeur a pu être considérée comme un fibrome (d'où le nom de *corps fibreux*), mais les fibres-cellules n'en restent pas moins l'élément catactéristique de la production morbide, qui, dans tous les cas, doit être considérée comme un myôme (Cornil et Ranvier). Les myômes de l'utérus sont tantôt *interstitiels*, situés dans l'épaisseur de la paroi utérine ; tantôt ils sont *sous-muqueux* ou *sous-péritonéaux*, c'est-à-dire qu'après avoir été interstitiels, ils ont refoulé devant eux, suivant leur siège, la muqueuse utérine ou le péritoine, dont ils restent séparés par une couche mince de tissu utérin. Ces tumeurs naissent bien plus souvent dans le corps que dans le col de l'utérus : celles qui proéminent vers l'une des deux membranes se détachent souvent, à leur périphérie, du tissu utérin, en lui restant adhérentes par une large base ou un simple pédicule ; c'est aux tumeurs sous-muqueuses pédiculées qu'on donne le nom de *polypes fibreux*, lesquels peuvent franchir le col, proéminer dans le vagin, atteindre la vulve, et pendre au dehors : la contractilité propre à tous les myômes utérins explique le changement de situation que ces polypes peuvent présenter d'un jour à l'autre. Quelquefois le pédicule se rompt : s'il s'agit d'une tumeur sous-muqueuse, elle peut être expulsée au dehors par le vagin ; si c'est une tumeur sous-péritonéale, elle reste flottante dans l'abdomen. Leur accroissement est lent, mais illimité ; quelquefois ils s'atrophient par suite d'une condensation, et même d'une incrustation calcaire ou d'une pétrification de leurs éléments ; plus souvent ils présentent des altérations qui paraissent être sous la dépendance d'une inflammation véritable, ramollissement, suppuration, gangrène : il en résulte qu'ils compromettent l'existence, non seulement par les atteintes qu'ils portent à l'état général, par les accidents de compression qu'ils amènent du côté de la vessie ou du rectum, et surtout par les pertes de sang auxquelles ils donnent lieu, mais encore par les accidents d'intoxication putride qu'ils engendrent. Combattre la métrorragie par les injections sous-cutanées ou vaginales d'ergotine ; tenter de modérer le développement de la tumeur par l'emploi des altérants, iode, préparations iodées et mercurielles, à l'intérieur et à l'extérieur ; entretenir la santé générale par le régime et les préparations toniques : telles sont les bases du traitement médical ou palliatif. Le traitement chirurgical, curatif, consiste, pour les myômes ou corps fibreux sous-muqueux, dans la torsion et l'arrachement, ou la section par les ciseaux, du pédicule, lorsqu'il existe : dans le cas contraire, l'écrasement linéaire ou la ligature peuvent être appliqués sur la partie adhérente de la tumeur. Quand celle-ci est interstitielle, l'intervention est difficile et dangereuse : il faut procéder à une sorte d'énucléation du corps fibreux avant de l'extraire, ce qui nécessite l'abaissement de la matrice, et l'incision du col ou de son orifice. Si le myôme est sous-péritonéal, le traitement médical seul doit être appliqué en général : cependant si la tumeur ne peut être tolérée, s'il n'y a pas de contradiction à l'opération, on peut faire l'opération par la gastrotomie, comme pour l'extirpation des kystes de l'ovaire et avec les mêmes dangers.

MYOMÉLANOSE. s. f. Mélanose développée dans le tissu musculaire.

MYOMÈTRE. s. m. [de μῦς, μυὸς, muscle, et μέτρον, mesure ; *ophtalmotrope*]. Instrument imaginé par Ruete pour mesurer le raccourcissement des muscles de l'œil, dans les cas de strabisme.

MYOOEDÈME. s. m. [de μῦς, muscle, et οἴδημα, gonflement; *hyperesthésie idio-musculaire*, Lawson Tait]. Gonflement, nodule, qui se forme quand un stimulus local, un choc subit avec l'index, est porté subitement sur un muscle (V. IDIO-MUSCULAIRE). Tait a érigé le myoœdème en signe de la phtisie latente : ce phénomène, coïncidant avec la maigreur, indique, suivant lui, que les malades sont menacés de phtisie, quoiqu'ils n'en présentent encore aucun autre symptôme.

MYOPE. adj. et s. [*myops*, μύωψ, all. *kurzsichtig*, *Myops*, angl. *purblind*, *near-sighted*, it. et esp. *miope*]. Qui a la vue courte ; qui est atteint de myopie.

MYOPIE. s. f. [*myopia*, μυωπία, de μύειν, cligner, et ὤψ, œil ; all. *Myopie*, *Kurzsichtigkeit*, angl. *purblindess*, *near-sightedness*, it. et esp. *miopia*]. État de l'œil dans lequel les rayons lumineux parallèles à l'axe, au lieu d'aller former leur foyer sur la rétine, se réunissent en deçà de cette membrane par suite d'un allongement de l'axe optique (fig. 302). Cliniquement, la myopie est caractérisée par l'impossibilité de voir nettement les objets situés au loin, par la perception nette et distincte des objets rapprochés, et par l'amélioration immédiate que fait subir à la vue l'interposition de verres concaves entre l'œil et les objets vus précédemment d'une façon confuse. L'allongement de l'axe optique qui caractérise la myopie, contrairement à l'*hypermétropie*, est rarement congénital : le plus souvent il résulte de la présence au fond de l'œil d'un staphylôme postérieur, visible à l'ophtalmoscope, et dépendant lui-même d'une choroïdite atrophique ou scléro-choroïdite, amenée par un trouble de circulation des membranes profondes, lesquelles sont ramollies, distendues et atrophiées dans une étendue plus ou moins considérable de leur partie postérieure. Les troubles circulatoires qui sont le point de départ du staphylôme postérieur et de la myopie apparaissent le plus souvent chez les individus qui travaillent habituellement en regardant de près : les maladies étrangères à l'exercice de la vision, locales ou générales, qui troublent la circulation, peuvent aussi, par le même processus, amener une myopie définitive ou passagère. L'œil myope est ordinairement atteint de strabisme divergent, par insuffisance des muscles droits internes ; la pupille est plus dilatée qu'à l'état normal : quant à la courbure exagérée de la cornée, elle est plus apparente que réelle et ne s'observe que dans les myopies très prononcées. Les verres concaves (V. LUNETTE) conviennent dans la myopie, surtout dans les cas de moyenne intensité : si la myopie est très prononcée et progressive, il y a avantage à éviter un grand effort d'accommodation ; aussi vaut-il mieux que le malade ne porte des verres que pour la vue des objets éloignés et qu'il rapproche les autres objets au niveau de son point visuel.

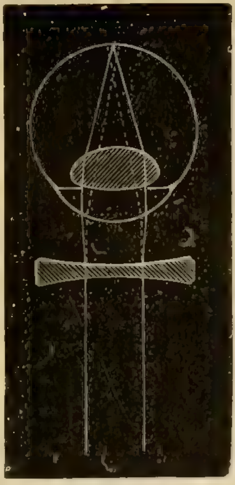
FIG. 302.

MYOPIQUE. adj. Qui concerne la myopie.

MYOPLASTIQUE. adj. [de μῦς, muscle, et πλαστικὴ, plastique]. Qui sert à la génération des muscles. — *Corps myoplastiques*. Cellules embryonnaires d'où naissent les faisceaux striés des muscles et le myolemme.

MYO-PRESBYTE. s. m. et adj. Qui est affecté de myopie d'un œil et de presbytie de l'autre.

MYOPSIE. s. f. S'est dit pour *myiodopsie*.

MYOSCLÉROSE. s. f. [de μῦς, muscle, et σκλήρωσις, induration]. Induration musculaire. V. MYITIS.

MYOSCLÉROSIQUE. adj. Qui concerne la myosclérose.

MYOSE. s. f. [*myosis*, de μύειν, cligner l'œil ; all. et angl. *Myosis*, it. *miosi*, esp. *miosis* ; *phtisie pupillaire*]. Resserrement permanent, avec immobilité plus ou moins prononcée, de la pupille, état opposé à la *mydriase*, qu'on détermine artificiellement à l'aide de la fève de Calabar et de l'ésérine, de la santonine, de la morphine et de l'opium, de l'aconit, de la digitaline, etc., et qui se produit spontanément soit par paralysie des filets du grand sympathique qui animent les fibres longitudinales de l'iris, soit par irritation spasmodique des filets du nerf moteur oculaire commun qui se rendent au sphincter irien. La myose se rencontre dans les inflammations de l'iris. V. IRITIS.

MYOSINE. s. f. Substance azotée qu'on retire des muscles par expression à une basse température, ou à l'aide d'une solution de sel marin au 10° dans laquelle elle est soluble ; elle se dissout aussi dans l'acide chlorhydrique très étendu et dans les alcalis, mais non dans l'eau pure. Elle est spontanément coagulable.

MYOSITE. s. f. Mot mal formé. V. Myitis

MYOTILITÉ. s. f. [de μῦς, muscle, sur le modèle de *motilité;* all. *Myotilität,* angl. *myotility,* it. *miotilità,* esp. *miotilidad*]. La contractilité musculaire.

MYOTOME. s. m. [*myotomus,* de μῦς, muscle, et τέμνειν, couper; all. et angl. *Myotom,* it. et esp. *miotomo*]. Couteau destiné à inciser un muscle sous la peau. V. Ténotome.

MYOTOMIE. s. f. [*myotomia,* de μῦς, muscle, et τομή, section; all. *Muskelzerlegung,* angl. *myotomy.* it et esp. *miotomia*]. Section ou dissection des muscles. V. Ténotomie. — *Myotomie caudale.* V. Queue *à l'anglaise.*

MYOTOMIQUE. adj. [de μῦς, muscle, et τομή, section]. — *Procédés myotomiques.* Ceux qui sont employés dans la section chirurgicale des muscles, particulièrement en ce qui concerne la méthode sous-cutanée.

MYOTYRBE. s. f. [de μῦς, muscle, et τύρβη, trouble]. Vice de la coordination des mouvements musculaires volontaires (Lordat).

MYRE. s. m. Autre orthographe de Mire.

MYRIAPODE. Mot mal formé : il faut dire **MYRIOPODE,** d'après le grec μυριόπους; l'*a* n'a aucune raison.

MYRICA. s. m. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des myricées, et dont plusieurs espèces fournissent de la cire végétale : tels sont surtout le *M. Cerifera,* L. et le *M. pensylvanica,* Duh., de l'Amérique du Nord, et le *M. cordifolia,* L., du Cap. Le *M. gale,* L. (*galé odorant, piment bâtard*) croît dans le nord de la France et en Hollande; ses feuilles, parsemées de glandes résineuses à odeur forte et aromatique, ont été employées en infusions théiformes; ses fruits sont couverts d'une mince couche de cire. V. Cire *de Myrica.*

MYRICÉES. s. f. pl. [*myricæ*]. Famille de plantes amentacées voisine des cupulifères et des bétulacées, à fleurs mâles et femelles portées par des pieds différents, disposées en chatons, accompagnées de bractées : mâles de 2 à 8 étamines; femelles à ovaire uniloculaire; une seule graine à ovule dressé.

MYRICINE. s. f. [*myricine,* de μύρον, parfum; all. *Myricin,* angl. *myricine,* it. et esp. *miricina; éther mélissi-palmitique, palmitate de myricile*] ($C^{92}H^{92}O^{4}$). Substance incolore, inodore, fusible à 72°, volatile sans décomposition; peu soluble dans l'alcool, même bouillant; possédant les propriétés des corps gras. C'est un des principes constituants de la cire d'abeilles.

MYRICIQUE. adj. — *Alcool myricique* [*hydrate de myricyle, mélissine, alcool mélissique*] ($C^{30}H^{32}O^{2}$). Substance cristalline, soyeuse, fusible à 85°, obtenue en chauffant la myricine avec de la potasse fondue. Distillé, il donne le *mélène;* fondu avec la chaux potassée, il se change en acide mélissique qui reste combiné à la potasse.

MYRINGITE. s. f. [de *miringa,* nom de la membrane du tympan dans la latinité barbare; *miringa* se disait aussi des membranes du cerveau; *miringa* est une corruption de μῆνιγξ; all. *Paukenfellenzündung,* angl. *myringitis,* it. *miringitide*]. Inflammation de la membrane du tympan. Très rarement primitive, elle succède ordinairement à l'inflammation du conduit auditif externe ou à celle de la caisse du tympan. Aiguë, elle ne se termine guère par résolution : habituellement de petits abcès se forment dans l'épaisseur de la membrane. Chronique, elle succède à la forme aiguë, ou survient d'emblée chez les jeunes enfants ou chez les sujets scrofuleux : elle s'accompagne toujours d'un écoulement de pus d'odeur repoussante. Même traitement que pour l'otite externe.

MYRINGODECTOMIE. s. f. [de *myringode,* dérivé de *miringa,* nom de la membrane du tympan, dans la latinité barbare, et ἐκτομή, excision] (C. Miot). Perforation de la membrane du tympan.

MYRIOPODES. s. m. pl. [*myriopoda,* μυριόπους, de μυρίος, innombrable, et πούς, pied]. Classe d'annelés articulés, qui ont un corps allongé, privé d'ailes, formé d'une grande quantité d'anneaux (10 à 150) dont le nombre augmente pendant un certain temps avec l'âge et dont chacun porte une paire de pattes. Le système nerveux, les appareils digestif et respiratoire sont à peu près semblables à ceux des insectes. On les divise en *Chilognathes* et *Chilopodes.*

MYRISTATE. s. m. Nom des sels que forme l'acide myristique combiné avec les bases.

MYRISTICA. s. m. V. Muscadier.

MYRISTICÉES. s. f. pl. Famille séparée des laurinées et comprenant le genre *Muscadier* (*Myristica*).

MYRISTICATION. s. f. [all. *Muskatnussleber,* angl. *myristication,* it. *miristicazione,* esp. *miristicacion*]. — *Myristication du foie.* Aspect de noix muscade que prend la coupe du foie, quand les conduits hépatiques sont remplis de bile, avec congestion rouge des capillaires.

MYRISTICINE. s. f. [*myristicol*] ($C^{20}H^{26}O^{2}$). Stéaroptène de l'essence de muscade. Liquide bouillant à 215°.

MYRISTINE. s. f. ($C^{90}H^{86}O^{12}$). Glycéride restant après le traitement du beurre de muscade par l'alcool. Blanche, brillante, cristalline, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, très soluble dans l'éther, fusible à 81°. C'est un composé de glycérine et d'acide myristique.

MYRISTIQUE. adj. — *Acide myristique* ($C^{28}H^{28}O^{4}$). Acide gras, fusible à 53°, non volatil, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qui, combiné à la glycérine, forme la *myristine.*

MYRISTONE. s. f. $C^{54}H^{54}O^{2}$). Acétone de l'acide myristique, qui se forme par distillation du myristate de chaux : paillettes nacrées, incolores, inodores, insipides, fusibles à 75°.

MYRMÉCIE. s. f. [*myrmecia,* de μύρμηξ, fourmi; all. *Ameisenwarze,* angl. *myrmecia,* it. et esp. *mirmecia*]. Espèce de verrue qui se développe principalement à la paume des mains et à la plante des pieds, et qui cause une sensation de fourmillement.

MYRMÉCOPHILE, adj. [de μύρμηξ, fourmi, et φιλὸς, ami]. Se dit des insectes, arachnides et crustacés, qui vivent dans les fourmilières.

MYROBALAN et non **MYROBOLAN.** s. m. [*myrobalanus,* de μύρον, parfum, et βάλανος, gland : mot à mot, gland à parfum; all. *Myrobalanil,* angl. *myrobalan,* it. et esp. *mirobalano*]. Nom sous lequel on connaît, en pharmacie, cinq sortes de fruits drupacés, qui viennent de l'Inde et de l'Amérique. On les a nommés *myrobalans citrins, chébules, indiens* ou *indiques, bellirics* et *emblics.* Ils ressemblent à des prunes desséchées. Les *citrins* sont rapportés au *Terminalia citrina,* Roxb. (*Myrobalanus citrina,* Gærtner), de la famille des combrétacées, croissant dans l'Inde, et les *chébules* au *Terminalia chebula,* Roxb. (*M. chebula,* Gærtner), du même pays que le premier; les *myrobalans indiens* ou *indiques* sont probablement des chébules cueillis avant maturité, et, par suite, plus petits et plus durs après la dessiccation. Les *bellerics* ou *bellirics* sont les fruits du *Terminalia bellerica,* Roxb. (*M. bellirica,* Gærtner), du même pays que les autres. Les *emblics,* originaires de l'Inde, sont les drupes du *Phyllanthus emblica,* L. (*Emblica officinalis,* Gærtner), de la famille des euphorbiacées. Le *myrobalan d'Amérique* est le fruit du *Chrysobalanus Icaco,* L., de la famille des rosacées. Le *myrobalan mombin* ou *monbin,* d'aspect analogue, est produit par le *Spondias latea,* L., de l'Amérique australe, famille des anacardiées. Enfin les *myrobalans d'Égypte* sont les drupes du *Balanites ægyptiaca,* de la famille des simarubées. Les myrobalans sont astringents et un peu laxatifs, mais actuellement inusités.

MYROLÉ. s. m. [esp. *mirolado*]. Médicament qui a une huile volatile pour excipient.

MYRONATE. s. m. Nom des sels que forme l'acide myronique avec les bases. Les myronates sont solubles dans l'eau; quelques-uns sont cristallisables.

MYRONIQUE. adj. — *Acide myronique* [all. *Myronsäure*, angl. *myronic acid*, it. et esp. *mironico*]. Acide qui existe à l'état de *myronate de potasse* dans la graine de moutarde noire : c'est par dédoublement de ce sel, cristallisable, inodore, amer, très soluble dans l'eau, peu dans l'alcool, insoluble dans l'éther, que prend naissance l'*essence de moutarde* dans la poudre de graine de moutarde mise en contact avec l'eau; dans ces conditions, le myronate de potasse, sous l'influence de la *myrosine* que contient en même temps cette graine, se dédouble en glycose, bisulfate de potasse et sulfocyanate d'allyle (ou essence de moutarde). En traitant le myronate de potasse par l'acide tartrique ou sulfurique, on a l'*acide myronique* libre, sous forme de liquide sirupeux, incristallisable, inodore, amer, à réaction acide.

MYROSINE. s. f. [de μύρον, parfum; all. *Myrosin*, angl. *myrosine*, it. et esp. *mirosina*] (Bussy). Ferment soluble, azoté, que contient la graine de moutarde noire et blanche, et qui produit l'essence de moutarde noire, en réagissant, en présence de l'eau froide ou tiède, sur le myronate de potasse (V. MYRONIQUE), qui contient tous les éléments de l'essence de moutarde. On obtient la myrosine en épuisant la moutarde par l'eau, évaporant à une basse température, et précipitant par l'alcool. V. ALLYLE.

MYROSPERMINE. s. f. Synonyme de *cinnaméine*.

MYROSPERMUM. s. m. V. BAUME *de Tolu*.

MYROXOCARPINE. s. f. ($C^{96}H^{70}O^{12}$). Substance neutre, cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, retirée par Stenhouse, à l'aide de l'alcool chaud, de la variété de baume du Pérou dite de *Sansonate*.

MYROXYLE. s. m. V. BAUME *du Pérou*.

MYROXYLIQUE. adj. — *Acide myroxylique* ou *carbobenzoïque*. Corps obtenu par action d'une solution de potasse sur la cinnaméine (Plantamour) : c'est de l'acide benzoïque.

MYROXYLUM. s. m. V. BAUME *du Pérou*.

MYRRHE. s. f. [*myrrha*, μύῤῥα, all. *Myrrhe*, angl. *myrrh*, it. et esp. *mirra*]. Gomme-résine du *Balsamodendron Ehrenbergianum*, Berg., plante térébinthacée, voisine de l'*Amyris kataf* de Forskal, qui en fournit aussi probablement (Baillon). Elle est apportée de l'Arabie Heureuse et de l'Abyssinie, en larmes pesantes, rouges, irrégulières, efflorescentes, fragiles, brillantes dans leur cassure. Les plus gros morceaux présentent, dans leur intérieur, des stries blanches, qu'on a comparées à des coups d'ongle; de là leur nom de *myrrhe onguiculée*. La *myrrhe* est composée de : résine, 23 à 27; gomme, 46 à 54; mucilage végétal, 9 à 12; essence, 2; et des sels, etc. La myrrhe a une saveur très âcre et amère, une odeur forte. On l'emploie sous forme d'extrait ou de teinture alcoolique, comme tonique et stimulante.

MYRRHIQUE. adj. — *Acide myrrhique* ($C^{48}H^{32}O^{8}$). Liquide acide, que donne la myrrhine chauffée à 168°.

MYRRHINE. s. f. ($C^{48}H^{32}O^{10}$). Substance résineuse de la myrrhe, soluble dans l'éther, peu dans l'alcool, fusible à 90°.

MYRRHIS. s. f. Nom, dans Dioscoride, d'une ombellifère qu'on suppose être le *cerfeuil musqué*, *Scandix odorata*, L. Les botanistes modernes ont donné le nom de *Myrrhis* à un genre d'ombellifères, comprenant le *Myrrhis annua* (*Athamanta cretensis*, L.), ombellifère aromatique d'Europe, et le *Myrrhis* ou *Scandix odorata*.

MYRRHOÏDE. s. f. (Planchon). Partie gommeuse de la myrrhe.

MYRRHOL ($C^{44}H^{32}O^{4}$). Essence contenue dans la myrrhe. Liquide oléagineux, miscible à l'alcool et l'éther.

MYRSINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales hypogynes, voisine des primulacées, dont elles se distinguent par leur tige ligneuse et leur fruit charnu.

MYRTACÉES. s. f. [*myrtaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, arborescentes ou sous-frutescentes, dont toutes les parties contiennent un suc résineux et odorant. Feuilles opposées, entières, souvent persistantes, marquées de points translucides. Fleurs disposées à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux; calice monosépale, adhérant par sa base avec l'ovaire infère, ayant 4 ou 5 divisions; corolle formée d'autant de pétales qu'il y a de lobes au calice (rarement nulle); étamines nombreuses, ayant les filets libres ou diversement soudés, les anthères terminales et généralement petites; ovaire infère présentant de 1 à 6 loges; style généralement simple, stigmate entier. Le fruit est tantôt sec et déhiscent en autant de valves qu'il y a de loges, tantôt indéhiscent ou charnu. Les graines sont généralement dépourvues d'endosperme.

MYRTE. s. m. [μύρτος, all. *Myrtle*, angl. *myrthe*, it. *mortella*, *mirto*, esp. *mirto*, *murta*]. Genre de plantes myrtacées, dont l'espèce principale est le *Myrte commun* (*Myrtus communis*, L.), qui a des feuilles et des baies très aromatiques, employées comme stimulantes et astringentes. Les feuilles donnent, par la distillation, une essence très odorante. — *Myrte cannelle*. Le *Dicypellium caryophyllatum*, Nus, de la famille des laurinées, qui fournit la *cannelle-giroflée*.

MYRTIFORME. adj. [*myrtiformis*, de *myrtus*, myrte, et *forma*, forme; all. *myrthenförmig*, angl. *myrtiform*, it. et esp. *mirtiforme*]. Qui a la forme d'une feuille de myrte: *caroncule myrtiforme*. — *Fosse myrtiforme*. Petit enfoncement que l'os maxillaire supérieur présente en dedans de la fosse canine, et qui donne attache au muscle du même nom. — *Muscle myrtiforme* [*maxillo-alvéoli-nasal*]. Petit muscle qui sert à abaisser l'aile du nez, et dont Chaussier faisait une partie de l'orbiculaire des lèvres.

MYRTILLE. s. m. V. AIRELLE.

MYSTICISME. s. m. [all. *Mysticismus*, angl. *mysticims*, it. *mistichismo*]. — *Mysticisme médical*. État cérébral qui est, dans l'ordre des conceptions intellectuelles et sentimentales, ce que sont les *hallucinations* dans l'ordre des notions fournies par les organes des sens. C'est un état subjectif, mais des organes de la pensée au lieu des centres de perception. Dans le mysticisme médical, le point de départ est une conception de l'esprit qui pose à priori comme principe l'existence de forces, d'êtres immatériels tout-puissants ou non, etc., d'où l'on déduit des conséquences métaphysiques comme le point de départ, c'est-à-dire dont la réalité ne peut être vérifiée, et relatives, soit à des êtres, soit à des événements (*extases*, *visions*). C'est l'effort d'un esprit qui croit, par sa seule parole ou sa pensée, dompter les réalités extérieures; qui admet que l'idée agit sur la matière du dehors. D'où la croyance à la possibilité de guérir ou de produire des maladies par tel ou tel mode de la pensée. Toute action de penser constituant un état particulier d'activité cérébrale, entraîne une modification de la circulation par l'intermédiaire des nerfs vaso-moteurs et consécutivement de la nutrition, ou de la sensibilité proprement dite; aussi les faits dans lesquels l'attention concentrée sur une partie du corps y aurait déterminé de la douleur (Elliotson) ne sont pas impossibles. C'est ainsi qu'agit aussi l'imagination au point de vue thérapeutique, ou *vice versâ*. La nutrition peut être troublée par l'intermédiaire de modifications circulatoires sous l'influence de préoccupations prolongées; mais il n'est pas avéré que ce trouble puisse aller au point, en fait d'intensité et de localisation, de déterminer l'apparition d'ecchymoses (*sugillations*) et même de plaies ou d'ulcérations (*stigmatisations*). Bien que parmi les médecins quelques-uns admettent la réalité de ces dires, l'étude de la physiologie, de la médecine légale et des maladies simulées par des motifs quelconques ou en raison de troubles de l'esprit, ne permet pas d'y croire. Ces faits diffèrent beaucoup des cas de maladies ou accidents nerveux survenus par imitation. V. HYPNOTISME et MALADIES *religieuses*.

MYSTIQUE. adj. et s. [*mysticus*, μυστικὸς, all. *Mystiker*]. — *Maladie des mystiques*. V. MALADIE.

MYTACISME. s. m. [μυτακίζειν, all. *Mutacismus*, angl. *mutacism*, it. et esp. *mutacismo*]. Vice de prononciation qui consiste dans la répétition fréquente des lettres *m*, *b* et *p*, qu'on substitue à d'autres.

MYURE. adj. [*myurus*, de μῦς, rat, et οὐρὰ, queue; all. *mauseschwanzartig*, angl. *myurus*, it. et esp. *miuro*]. — *Pouls myure*. Se dit quand les pulsations sont successivement plus faibles jusqu'à ce qu'elles manquent, par comparaison avec la queue d'un rat, qui va toujours en diminuant jusqu'à son extrémité. — *Pouls myure réciproque*. Celui dont les pulsations remontent progressivement comme elles ont descendu.

MYXAGÈNE. adj. [de μύξα, mucosité]. Qui engendre des mucosités. — *Laryngite myxagène*. V. HEM.

MYXODERMIE. s. f. [de μυξα, mucus, et δέρμα, peau]. Ramollissement de la peau. — *Myxodermie contracturante hémorrhagique* (de Brun). Maladie infectieuse caractérisée par son début brusque (fièvre, malaise, vomissements, céphalalgie): l'apparition rapide de phénomènes typhiques, avec agitation et délire; une courbe thermique à 3 périodes : 1° ascension brusque, avec oscillations pendant 8 à 10 jours de 39° à 40°; 2° descente à la normale ou au-dessous pendant 8 jours; 3° ascension aux environs de 39°; une *contracture généralisée* surtout aux muscles masticateurs, faciaux et cervicaux; une *altération spéciale de la peau*, qui devient malléable comme de la cire molle; des *hémorrhagies* sous-cutanées; l'absence de météorisme et de taches rosées. — Durée : 3 à 4 semaines; pronostic grave.

MYXOEDÈME. s. m. [de μύξα, mucus, et οἴδημα, œdème; *cachexie pachydermique*]. Affection caractérisée par l'infiltration, dans les mailles du tissu lamineux sous-cutané, d'un liquide ayant l'aspect, la consistance et la composition des mucus; par un état de sécheresse, de dureté, de rugosité de la peau, comparable à celui que présentent les téguments des pachydermes, et siégeant surtout à la face et aux extrémités; par la diminution et même la disparition de la sécrétion de la sueur et de la matière sébacée; par un affaiblissement marqué des facultés intellectuelles; enfin par un vice de nutrition et une anémie profonde, dont la mort est souvent la conséquence.

MYXOME. s. m. [de μύξα, mucosité]. Tumeur formée de tissu muqueux, seul, ou mélangé de cellules adipeuses (*myxome lipomateux*), ou de fibres élastiques, ou de tissu lamineux ou fibreux (*fibro-myxome*), et dont l'aspect gélatiniforme l'avait fait ranger parmi les tumeurs dites *colloïdes*. Ce tissu constitue les polypes des fosses nasales dits polypes muqueux : les tumeurs qu'il forme sont alors pédiculées. Les myxomes se rencontrent assez souvent dans les nerfs, le tissu cellulaire sous-cutané, les muscles, les centres nerveux, la mamelle, les os. Les môles hydatiformes sont généralement considérées comme des tumeurs de la même nature. Les myxomes superficiels peuvent s'enflammer et s'ulcérer : mais, enlevés complètement, ils ne récidivent que très rarement (Cornil et Ranvier). V. MÔLE.

N

= ν, et quelquefois γ, comme dans *angiologie*.

N° 1, N° 2, etc. V. ABRÉVIATION.

NABOTH. [Anatomiste saxon du commencement du XVIII^e siècle]. — *Glande de Naboth*. V. GLANDE. — *Œuf* ou *vésicule de Naboth*. V. UTÉRUS.

NACASSOL. s. m. V. DIVIDIVI.

NACELLE s. f. [*carena*, all. *Schiffchen*; *carène*]. Partie de la corolle des fleurs papilionacées.

NACRE. s. f. Couche interne, irisée, de la coquille des mollusques, formée de prismes plus petits que ceux du test, et très obliques par rapport à celui-ci, sur lequel ils se terminent par une extrémité amincie en forme de cône. De l'imbrication de ces extrémités résultent de fines stries qui décomposent la lumière en lui faisant subir le phénomène de l'interférence : de là les teintes irisées de la nacre. La nacre est principalement formée de carbonate de chaux. V. AVICULE.

NACRÉ, ÉE. adj. [all. *perlmutterfarbig*, angl. *nacreous*]. Qui réfléchit la lumière irisée, à la manière de la nacre ou des perles : *ichtyose nacrée*.

NACRIERS. s. m. pl. [all. *Perlmutterarbeiter*]. Ouvriers qui scient ou travaillent au tour les coquilles de nacre, et que la poussière ténue et abondante qui s'en échappe expose aux bronchites chroniques, aux hémoptysies, aux ophtalmies et aux gerçures des mains. Cependant les nacriers ne deviennent pas phtisiques en une plus forte proportion que les autres ouvriers.

NAÉ. s. m. V. NAHÉ.

NÆVUS. s. m. [*nævus*, σπῖλος, all. *Muttermal*, angl. *a mother's mark*, it. *voglia*, *neo materno*, esp. *nevo*, *envie*, *signe*, *marque*, etc.]. Tache à la peau. || Souvent synonyme de *tumeur érectile*. — *Nævus maternel*. Tache congénitale sur la peau. Elle peut être d'un bleu foncé ou rouge, superficielle ou en forme de tumeur. Les *nævi* consistent en une altération congénitale de la couleur ou de la texture de la peau, altération permanente et limitée à une partie du corps. Les uns résultent simplement d'un vice congénital de production de la matière pigmentaire, tandis que les autres sont constitués, soit par une augmentation insolite du nombre ou du volume des vaisseaux capillaires, des artérioles ou des veinules du tégument externe, soit par une hypertrophie des tissus cutanés et sous-cutanés (Laboulbène). De là une division des *nævi* en : 1° *nævi sans hypertrophie*; 2° *nævi avec hypertrophie*. Les premiers ne renferment que les *nævi pigmentaires*, les seconds, ou *nævi avec hypertrophie*, se sous-divisent en : a. *nævi non vasculaires*, et b. *nævi vasculaires*. Mais les *nævi hypertrophiques* sont parfois colorés par du pigment, et, d'autre part, un nævus qui a d'abord été vasculaire peut, plus tard, devenir un simple nævus par hypertrophie des tissus, sans trame vasculaire anormale bien marquée. Enfin, tout en réservant le nom de *nævus* à une altération cutanée congénitale, il faut savoir que parfois de très petites tumeurs vasculaires cutanées apparaissent après la naissance; que des *taches colorées*, *vineuses*, peuvent se montrer dans les premiers mois ou les premières années de l'existence d'un enfant; plus tard, si l'on manque de détails précis sur leur apparition, il sera impossible de les distinguer de tumeurs érectiles ou de taches absolument pareilles et réellement congénitales [V. VASCULAIRES (*Tumeurs*)]. Il est inutile, et parfois dangereux, de chercher à faire disparaître les nævi pigmentaires, et les nævi hypertrophiques non vasculaires. Les nævi vasculaires saillants sont justiciables du même traitement que les tumeurs érectiles. Contre les nævi vasculaires qui représentent de simples taches ou marques, on recommande la révulsion par la teinture d'iode, l'huile de croton tiglium, l'azotate de potasse, l'application de vésicatoires dont on entretient la suppuration pendant quelque temps (Laboulbène), la cautérisation par l'azotate d'argent, l'acide azotique, la pâte arsenicale ou au chlorure de zinc, la pâte de Vienne, etc.

NAFÉ. s. m. L'ambrette à l'état de pâte dite pectorale.

NAGE. s. f. V. NATATION.

NAGEANT, ANTE. adj. [*natans*, all. *schwimmend*, angl. *swimming*, it. *nuotante*, esp. *nadadora*]. Se dit, en botanique, des plantes qui nagent à la surface de l'eau, sans tenir au sol par des racines, et des feuilles qui se soutiennent sur l'eau.

NAGEOIRE. s. f. [*pinna*, all. *Flosse*, *Schwimmflosse*, angl. *fin*, it. *ala*, *pinna*, esp. *aleta*]. Organe membraneux, mince, plus ou moins large, soutenu ou non par des rayons squelettiques, qui sert d'agent de locomotion aux poissons.

NAÏA ou **NAJA.** s. m. V. HAJE.

NAÏADÉES. s. f. pl. [*naiadeæ*]. Famille de plantes monocotylédones ayant pour caractères : Fleurs unisexuées, monoïques ; feuilles alternes, souvent engainantes ; fleurs mâles consistant chacune en une étamine nue, ou accompagnée d'une écaille, ou renfermée dans une spathe ; fleurs femelles composées d'un pistil nu ou renfermé dans une spathe, solitaires ou réunies ; calice entier ou découpé, rarement nul ; ovaire libre, à une seule loge, contenant un seul ovule pendant ; style court, stigmate tantôt simple, discoïde, plan et membraneux, tantôt à deux ou trois divisions longues et linéaires. Fruit sec, monosperme, indéhiscent ; la graine renferme, sous son tégument propre, un embryon le plus souvent recourbé, ayant sa radicule très grosse et opposée au hile. Les naïadées croissent dans l'eau ou nagent à sa surface.

NAIN, AINE. adj. et s. [*nanus*, νάνος, all. *Zwerg*, angl. *dwarf*, it. *nano*, esp. *enano*]. Nom donné aux êtres organisés (spécialement aux individus de l'espèce humaine) dont la taille est de beaucoup inférieure à la taille moyenne de leur race. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire le réserve aux cas où l'exiguïté de la taille dépend de la diminution de volume de toutes les parties du corps.

NAISSANCE. s. f. [*nativitas*, γενέθλη, all. *Ursprung*, *Geburt*, angl. *birth*, it. *nascita*, esp. *nacimiento*]. En anatomie, synonyme de *base*, d'extrémité adhérente ou la plus grosse d'un organe. — *Naissance d'une artère.* Le point d'où elle se détache du cœur ou d'une autre artère. = En physiologie, d'une manière générale, apparition d'un corps organisé qui n'existait pas. C'est par métaphore qu'il est employé couramment comme synonyme de *mise au monde du fœtus*; le fœtus est né depuis longtemps, mais caché. — A proprement parler, production de la matière organisée amorphe ou figurée, et, par suite, des tissus, des organes, etc. La *naissance* est caractérisée par ce fait, que les éléments anatomiques (et par suite tout l'être vivant), quand ils sont placés dans certaines conditions de nutrition et de développement, *reproduisent* directement d'autres éléments semblables à eux. Il faut des *éléments préexistants ;* car il n'y a pas d'exemple d'éléments anatomiques qui aient été formés de toutes pièces en dehors, séparément, loin d'éléments déjà préexistants ; *il n'y a pas encore d'exemple de production artificielle* d'un élément anatomique quelconque, soit cellule, soit fibre, soit corpuscule, etc. On doit ajouter *quand ils sont placés dans certaines conditions de nutrition et de développement ;* car un élément anatomique isolé des autres, quoiqu'il continue à vivre pendant quelque temps, ne donne pas naissance à d'autres éléments, semblables ou non à lui sauf chez les êtres *unicellulaires*). Il faut que les éléments soient arrivés à un certain degré de développement pour qu'ils puissent déterminer la production d'autres éléments ; ce degré est généralement celui qu'ils conserveront toujours. Enfin il faut qu'ils soient placés dans certaines conditions de nutrition ; car il ne suffit pas que les éléments aient atteint leur développement normal ; il faut que les liquides qui les entourent et qui vont fournir les matériaux des corps qui naissent, soient à un certain état d'abondance, de composition et d'élaboration. — On confond fréquemment le phénomène de *naissance* avec celui de *développement ;* le premier terme désigne une propriété de la substance organisée : le deuxième désigne une autre propriété. En outre, le mot *accroissement*, confondu à tort avec *développement*, exprime l'augmentation de masse, qui est un résultat : 1° soit du *développement* seul, comme c'est le cas pour une cellule ou autre élément anatomique qui grossit ; 2° soit de la multiplication des éléments anatomiques par *naissance* d'un certain nombre d'autres à côté de ceux qui existaient, lorsqu'il s'agit d'un tissu ou d'un organe. Du reste, dans ce dernier cas, on observe souvent qu'il y a à la fois développement des éléments qui existaient et naissance de nouveaux éléments. = En *démographie*, la considération du nombre annuel des naissances est un élément important de l'étude d'une collectivité humaine, puisque les naissances sont la source où s'alimente la population décimée par la mort. Le nombre des vivants est donc nécessairement subordonné au rapport des naissances (N) aux décès (D). Si N = D, la population est stationnaire dans son ensemble ; si N > D, la population s'accroît, elle diminue si D > N. Nous indiquerons au mot POPULATION (P) les principales conditions qui commandent ces rapports et, par suite, les mouvements de P (V. aussi NATALITÉ). Il importe de ne pas considérer *une* ou *quelques* années isolées pour déterminer la force moyenne du chiffre des naissances ; car ce chiffre varie sous des influences diverses, très complexes et souvent inconnues. Il faut prendre un grand nombre d'années (dix ans par exemple) et appliquer la règle donnée au mot MOYENNE pour reconnaître si les nombres observés sont assez considérables. Ainsi, en France (Savoie et Nice non comprises), dans la période 1851-60, le nombre moyen annuel des naissances vivantes (soit S_0, c'est-à-dire les survivants à l'accouchement et dont l'âge est 0) a été de 953 593. Si, pour apprécier la solidité de cette moyenne, on la compare à la moyenne des cinq années paires et à celle des cinq années impaires de la même période, on a successivement, pour ces deux moyennes quinquennales, 953 836 et 953 351, valeurs qui ne diffèrent entre elles guère que d'un demi-millième, approximation bien suffisante ; et pourtant les limites des plus grandes variations ont été 909 861 et 1 017 896 ; tandis que les limites des variations probables se sont resserrées entre 940 000 et 970 000. Dans cet exemple comme dans beaucoup d'autres, il ne faudrait pas, dans l'épreuve des moyennes, comparer la moyenne des cinq premières années successives de la période avec celle des cinq dernières, car les influences perturbatrices qu'il s'agit de neutraliser influent souvent sur plusieurs années successives ; c'est pourquoi, pour faire les groupes d'épreuve, il faut entremêler les années. — Les naissances doivent être encore étudiées selon le rapport des sexes. Les naissances masculines (N') l'emportent toujours sur les féminines (N''). Le rapport était en France, au commencement du siècle, $106{,}75'/100''$ (soit encore $N'/N = 0{,}517$ = coefficient de la sexualité masculine par rapport aux naissances générales N). Cependant la prédominance des mâles tend à diminuer : dans la période 1841-50, N' n'est plus que de $105{,}5'$ ($N'/N = 0{,}514$), et dans la décade suivante, $105{,}25'$ ($N'/N = 0{,}513$). Mais ce mouvement

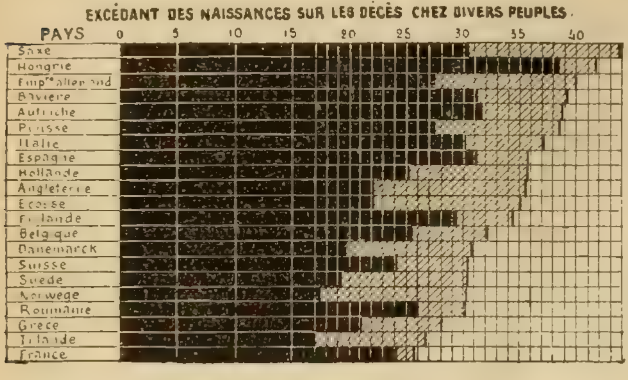

FIG. 303.

décroissant peut résulter, en totalité ou en partie, de l'inscription à part plus rigoureuse des mort-nés (ND), car, le rapport des sexes étant bien plus prononcé pour ceux-ci (148′ 100″, soit ND′/ND = 0,597), on conçoit que, enregistrés et confondus avec les naissances vivantes (S°), ils ont dû grandir le rapport N' : N'' et le coefficient N'/N. Ce rapport varie encore selon l'état civil : dans la période 1851-60, on trouve pour 100 naissances féminines 105,4 garçons nés dans le mariage et 103,3 hors mariage. Enfin les localités, les mois de l'année, et surtout l'âge respectif des époux, ont des influences constantes sur le rapport N' : N''. Mais les effets de ces influences sont mal déterminés jusqu'ici. Dans la figure 303 (E. Cheysson) les décès sont représentés par les teintes noires et les naissances par les teintes grises. On voit que la France est le pays d'Europe où la proportion des décès est le plus considérable relativement au nombre des naissances. L'Angleterre présente le phénomène inverse. Dans toutes les considérations sur les naissances, il est indispensable de dire si les *mort-nés* sont compris ou mis à part. En général, il est passé en usage de mentionner à part les mort-nés. La grande variabilité (inégalité d'enregistrement) des chiffres des mort-nés rend cet isolement utile, les mouvements de N et de D en seraient troublés inégalement et indûment; car on peut admettre que les mort-nés dérangent peu la fécondité effective des familles, et moins encore la natalité générale d'une nation. Si l'enfant mort-né ne compte ni dans la famille ni dans la nation, et qu'il n'entre dans aucun recensement, il n'y a pas lieu de le faire entrer dans les mouvements de la population [V. POPULATION] (Bertillon). — *Constatation des naissances à domicile.* Service organisé à Lyon en 1846, à Paris en 1869. Les parents qui ont à faire constater à domicile la naissance d'un enfant doivent faire la demande par écrit, dans les 24 heures de la naissance, à la mairie de leur arrondissement. Le bulletin de constatation, déposé à la mairie par le médecin de l'état civil, tiendra lieu de présentation de l'enfant pour la déclaration de naissance. — *Déclaration de naissance.* « Les déclarations de naissance seront faites, dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu » (Code civil, art. 55). — « La naissance de l'enfant sera déclarée par le père, ou, à défaut du père, par les *docteurs en médecine ou en chirurgie, sages-femmes, officiers de santé*, ou autres personnes qui auront assisté à l'accouchement » (Code civil, art. 56). — « Toute personne qui, ayant assisté à un accouchement, n'aura pas fait la déclaration prescrite par l'article 56 et dans les délais fixés par l'article 55, sera punie d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois et d'une amende de 16 à 300 francs » (*Code pénal*, art. 346). — Un jugement du tribunal de la Seine établit que l'officier de l'état civil est tenu d'inscrire la déclaration d'une naissance qui lui est faite par un médecin sans désignation des noms du père et de la mère. V. SECRET *médical*.

NAISSANT, ANTE. adj. [all. *entstehend*, angl. *nascent*, it. *nascente*, esp. *naciente*]. Qui naît, qui apparaît. — En chimie, *état naissant*, état particulier dans lequel se trouve un corps simple au moment où il sort d'une combinaison, état dans lequel il est plus actif et plus apte à se combiner à un autre corps. La substance rendue plus active est dite *hydrogène naissant, oxygène naissant*, etc.

NAJA. s. f. V. HAJE.

NANCÉATE. s. m. [*nanceas*, all. *milchsaures Salz*, angl. *lactate*, it. et esp. *nanceato*]. Nom ancien des lactates (Braconnot).

NANCÉIQUE. adj. [all. *milchig*, angl. *lactic*, *nanceic*, it. et esp. *nanceico*]. V. LACTIQUE.

NANDHIROBE. s. f. V. AVILA.

NANISME. s. m. [de *nanus*, nain; all. *Zwergbildung*, angl. *dwarfishness*] Genre d'anomalie qui caractérise les *nains*.

NANOCÉPHALIE. s. f. [de νάνος, nain, et κεφαλή, tête]. Petitesse anormale de la tête. V. MICROCÉPHALIE.

NANOCORMIE. s. f. [de νάνος, nain, et κορμός, tronc]. Petitesse anormale du tronc.

NANOMÉLIE. s. f. [de νάνος, nain, et μέλος, membre]. Petitesse anormale des membres.

NANOSOMIE. s. f. [de νάνος, nain, et σῶμα, corps]. V. NANISME.

NAPACÉ, ÉE ou **NAPIFORME.** adj. [*napaceus, napiformis*, de *napus*, navet; all. *rübenförmig*, angl. *turnipy*, it. *napiforme*, esp. *napaceo*]. Se dit, en botanique, des racines qui ressemblent à un navet. = En chirurgie, *cancer napacé* ou *napiforme*. Nom donné à certaines tumeurs squirrheuses qui offrent une analogie grossière avec un navet.

NAPEL. s. m. V. ACONIT.

NAPELLINE. s. f. Alcaloïde retiré de l'aconit napel et de l'aconit tue-loup; distinct de l'aconitine et bien moins vénéneux. Poudre blanche, amère, soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'éther.

NAPHA. Nom pharmaceutique de la fleur d'oranger. — *Aqua naphæ*, eau de fleur d'oranger.

NAPHTALHYDRURE. s. m. [*hydrure de naphtaline*] ($C^{20}H^{10}$). Liquide d'odeur forte et désagréable, bouillant entre 200 et 210°, obtenu par l'action de l'acide iodhydrique concentré sur la naphtaline.

NAPHTALIDAM. s. m. et **NAPHTALIDINE.** s. f. V. NAPHTYLAMINE.

NAPHTALINE. s. f. [all. *Naphtalin*, angl. *naphtaline*, it. et esp. *naftalina*] ($C^{20}H^{8}$). Matière découverte par Garden en chauffant au rouge du goudron de houille, et étudiée depuis par Kidd, et surtout par Laurent, qui a indiqué les nombreux produits de substitution ou d'addition qu'elle fournit avec le brome et le chlore (V. BROMONAPHTALÈSE, BROMONAPHTALIDE et CHLORONAPHTALIDES). Elle se produit par l'action de la chaleur rouge sur les matières organiques. on en retire de grandes quantités du goudron obtenu dans la fabrication du gaz d'éclairage par distillation sèche de la houille. Elle est volatile, cristallisée en lames blanches, d'une odeur aromatique de goudron, de saveur âcre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, ainsi que dans les huiles volatiles et grasses. Elle fond à 79°. Traitée par l'acide sulfurique, elle peut se combiner avec lui (V. SULFONAPHTALIQUE). L'usage industriel de la naphtaline est peu étendu, les couleurs qu'elle fournit manquent d'éclat. En médecine on l'a employée à l'intérieur, dans le catarrhe des bronches (30 centigr. à 1 gramme); à l'extérieur, en pommade, contre certaines affections cutanées.

NAPHTE. s. m. [*naphta*, νάφθα, all. *Naphtha*, *Bergol*, angl. *naphtha*, *petroleum*, it. et esp. *nafta*]. V. Pétrole.

NAPHTÈNE. s. m. Nom donné : 1° au groupe $C^{20}H^{6}$ qui existe dans plusieurs composés dérivés de la naphtaline ; 2° à un hydrocarbure liquide ($C^{15}H^{10}$) obtenu par distillations fractionnées de l'huile de naphte.

NAPHTÉNIQUE. adj. — *Alcool naphténique* ($C^{20}H^{12}O^{8}$). Corps cristallisable, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, obtenue en traitant la naphtaline par l'acide hypochloreux.

NAPHTÉSIQUE. adj. — *Acide naphtésique*. Nom donné par Laurent à l'acide *phtalique*.

NAPHTIONIQUE. adj. — *Acide naphtionique*. Corps obtenu en chauffant au bain de sable une solution alcoolique de nitronaphtaline avec une solution de sulfate d'ammoniaque. Cristaux blancs, soyeux, inodores, insipides, à peine solubles dans l'eau et l'alcool.

NAPHTOL. s. m. [*phénol naphtylique*]. Nom donné à deux corps qui dérivent de l'acide sulfonaphtalique. L'un (naphtol α) est en aiguilles brillantes, fusibles à 92°, très peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther et le chloroforme ; l'autre (naphtol β) est en lames brillantes, fusibles à 122°, presque insolubles dans l'eau, même chaude. Le premier, moins toxique et d'une valeur antiseptique plus grande, s'emploie dans certaines dermatoses (prurigo, ichtyose, favus, gale, herpès tonsurant) sous forme de savon à 2 p. 100, ou de pommade à 5 ou 10 p. 100 (dans l'eczéma, les proportions doivent être plus faibles) ;pour le pansement des plaies et ulcères, et pour injections vaginales, en solution à 0,30 ou 0,40 p. 1000 dans l'eau alcoolisée; dans l'ophtalmie purulente (même solution) et les granulations de la conjonctive (pommade de 1 à 3 p. 100). Le second est un bon antiseptique intestinal, son insolubilité lui permettant de traverser tout le tube digestif : on l'emploie dans la fièvre typhoïde, les dyspepsies, la dilatation de l'estomac, la dysenterie, à dose de 2 à 3 gram. par jour, en cachets de 50 centigr., seul ou associé au salicylate de bismuth et au charbon (Bouchard).

NAPHTOQUINONE. s. f. ($C^{20}H^{6}O^{4}$). Substance jaune, cristallisable, peu soluble dans l'alcool et l'éther, obtenue par distillation sèche du produit de l'action du chlorate de potasse et de l'acide sulfurique sur la naphtaline (chloronaphtosulfoquinonate de potasse).

NAPHTOXALIQUE. adj.—*Acide naphtoxalique* ($C^{20}H^{8}O^{12}$). Corps cristallisé en prismes, soluble dans l'eau et l'alcool, obtenu par oxydation de l'alcool naphténique.

NAPHTYLAMINE. s f. [*naphtalidam*, *naphtalidine*, *azoture de naphtyle*] ($C^{20}H^{9}Az$). Corps obtenu par l'action, sur la nitronaphtaline, du sulfhydrate d'ammoniaque (Zinin), ou de l'acide acétique (Béchamp), ou de l'acide chlorhydrique et de grenaille d'étain (Roussin). Aiguilles blanches, soyeuses, devenant violettes à l'air, d'odeur très désagréable et très tenace, fusibles à 50°, presque insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther.

NAPHTYLCARBAMIDE. s. f. [*naphtylurée*] ($C^{22}H^{10}Az^{2}O^{4}$). Substance obtenue par action de l'acide cyanique sur une solution éthérée de naphtylamine. Aiguilles brillantes, solubles dans l'éther, peu solubles dans l'alcool, très peu dans l'eau.

NAPIFORME. adj. V. Napace.

NARCÉ. s. f. [νάρκη, assoupissement]. L'hébétude.

NARCÉINE. s. f. [de νάρκη, assoupissement ; all. *Narcein*, angl. *narceine*, it. et esp. *narceina*] ($C^{46}H^{29}AzO^{18}$). Alcaloïde (Pelletier) de l'opium, inodore, amer et styptique, cristallisable en aiguilles blanches prismatiques. Soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'éther ; lévogyre ; non volatile ; fusible à 92°. La couleur bleue qu'elle prend en se combinant avec l'acide azotique concentré la caractérise. La narcéine se dissout dans les acides étendus et se combine avec eux. On la retire des eaux mères qui ont servi à la préparation de la morphine. La narcéine est de tous les alcaloïdes de l'opium celui qui possède la propriété dormitive poussée au plus haut point (Cl. Bernard); à doses égales, *dans la majorité des cas*, la morphine ne produit pas un sommeil aussi prolongé et aussi complet. Elle n'est ni excitante ni convulsivante. La narcéine en outre possède sur la morphine un avantage, celui de ne provoquer qu'à un très faible degré les phénomènes de pesanteur consécutifs au sommeil, qui accompagnent l'action thérapeutique de la morphine ou des sels de cette base En outre, la transpiration ne se produit pas avec une abondance semblable à celle que l'on observe à la suite de la médication opiacée. Les vomissements sont fort rares; les nausées et l'inappétence sont un peu plus fréquents. La narcéine, au lieu de produire une constipation souvent rebelle, donnée à faible dose, procure aux malades des garde-robes faciles ; à une dose plus élevée, elle occasionne de la diarrhée. Elle calme aussi les douleurs comme la morphine. L'anurie plus ou moins prononcée est un fait assez fréquent, surtout lorsque les doses employées sont assez élevées. Peut-être pourrait-on utiliser cette particularité d'action de la narcéine chez les enfants atteints d'incontinence nocturne d'urine. On la donne à des doses doubles de la morphine (2 à 10 centigr.), en pilules, en sirop, et, de préférence à l'état de *chlorhydrate de narcéine*, plus soluble que l'alcaloïde ; pour les injections hypodermiques, on prépare une solution avec eau distillée, 20 gram., alcool, 2 gram., chlorhydrate de narcéine, 50 centigr.

NARCÉTINE. s. f. Alcaloïde amer, très soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'éther, dissous et coloré en rouge par l'acide sulfurique concentré, en jaune par l'acide azotique, obtenu en faisant bouillir une solution de narcotine dans l'acide sulfurique avec de l'oxyde puce de plomb, et ajoutant goutte à goutte de l'acide sulfurique.

NARCISSE. s. m. [*Narcissus*, L., ναρκισσὸς, all. *Narzisse*, angl. *daffodil*, *narcissus*, it. *narcisso*, esp. *narciso*]. Genre de plantes amaryllidées dont l'espèce principale, *narcisse des prés* (*Narcissus pseudo-narcissus*, L.), a des feuilles longues et étroites, des fleurs jaunes, un bulbe visqueux et légèrement âcre. Les fleurs sont antispasmodiques, sous forme d'infusion (1 à 2 gram. pour 125 gram. d'eau), d'extrait ou de sirop ; elles ont aussi été regardées comme antidysentériques et comme fébrifuges. Le bulbe est éméto-cathartique (1 à 2 gram. de poudre). Il en est de même du bulbe du *narcisse des poètes* (*Narc. poeticus*, L.) ou *des jardins*, et du *narcisse odorant* (*Narc. odorus*, L.).

NARCISSÉES. s. f. pl. [*narcisseæ*]. Les *amaryllidées*.

NARCISSINE. s. f. ou **NARCITINE**. s. f. Substance blanche, transparente, d'un goût et d'une odeur faibles, soluble dans l'eau, l'alcool et les acides, qu'on retire du *narcisse des prés*, surtout du bulbe, dont elle paraît être le principe actif.

NARCOGÉNINE. s. f. Substance qu'on obtient en chauffant la narcotine avec un excès de chlorure de platine ; elle reste combinée avec ce chlorure, et forme un composé cristallisé jaune-orange clair.

NARCOLEPSIE. s. f. [de νάρκη, assoupissement, et λαμβάνειν, saisir]. Sorte de névrose caractérisée par un besoin de dormir subit, irrésistible, de courte durée, qui se reproduit à des intervalles plus ou moins rapprochés et oblige le sujet à s'étendre pour le satisfaire (Gélineau).

NARCOSE. s. f. [νάρκωσις, assoupissement]. Production du narcotisme ; assoupissement, hébétude.

NARCOTICO-ÂCRE. adj. et s. m. Nom donné aux poisons qui, comme l'aconit, l'ellébore, etc., produisent à la fois le narcotisme et des accidents inflammatoires du tube digestif. V. POISON.

NARCOTINE. s. f. [*narcotina*, de νάρκη, assoupissement; all. *Narkotin*, *Opian*, angl. *narcotine*, it. et esp. *narcotina; sel de Derosne*, *sel d'opium*, *principe cristallisable de Derosne*] ($C^{44}H^{23}AzO^{14}$). Alcaloïde de l'opium qu'on obtient en traitant celui-ci par l'éther, ou en faisant bouillir avec de l'acide acétique le marc d'opium qui a servi à la préparation de la morphine. Solide, incolore, inodore, amère, cristallisée en prismes droits à base rhomboïdale. L'eau froide ne la dissout pas ; l'alcool bouillant et l'éther la dissolvent. Insoluble dans les alcalis, elle se dissout dans l'acide sulfurique concentré avec une coloration jaune, qui devient rouge de sang si l'acide sulfurique est additionné d'acide azotique. Avec les acides forts, elle forme des sels amers, peu stables. C'est un alcaloïde convulsivant, non somnifère, non toxique, et très peu actif ; jusqu'ici la narcotine n'a pas d'applications thérapeutiques.

NARCOTINIQUE. adj. — *Acide narcotinique*. Corps qu'on ne peut isoler de la potasse, qui sert à le préparer par coction de la narcotine dans une solution concentrée de cet alcali. Ce sel est amer, oléagineux, très soluble dans l'eau.

NARCOTIQUE. adj. et s. m. [*narcoticus*, ναρκωτικὸς, de νάρκη, assoupissement ; all. *narkotisch*, *Schlafmittel*, angl. *narcotic*, it. et esp. *narcotico*]. Substance qui a la propriété d'assoupir, comme l'opium, la jusquiame, la belladone, etc., et de produire le *narcotisme*. Les narcotiques exercent particulièrement leur influence sur le cerveau ; ils prennent le nom de *sédatifs* ou de *calmants*, quand ils servent à modérer une excitation pathologique, à ralentir le cours trop rapide de la circulation et les mouvements trop vifs des organes; celui d'*anodins*, quand ils font cesser la douleur ; celui d'*hypnotiques*, quand ils déterminent le sommeil. V. OPIACÉ et OPIUM. — *Espèces narcotiques*. Feuilles sèches de belladone , ciguë, jusquiame, morelle, pavot, tabac, mêlées à parties égales, et employées, en infusion, pour lotions et fermentations calmantes.

NARCOTISME. s. m. [*narcosis*, νάρκωσις, all. *Narkotismus*, angl. *narcotism*, it. et esp. *narcotismo*]. Ensemble des effets produits par les substances narcotiques. Tantôt le *narcotisme* se borne à un assoupissement plus ou moins profond et peut constituer une médication utile; tantôt c'est un véritable empoisonnement, caractérisé par un engourdissement général, de l'assoupissement, des vertiges, des nausées, un état d'ivresse ou d'apoplexie, un délire sourd et continuel, des mouvements convulsifs, etc. Lorsque, par accident ou par suite de l'idiosyncrasie des sujets, les narcotiques ont produit cet état, il faut faire vomir promptement, ou provoquer les déjections alvines au moyens de lavements purgatifs, si l'on croit, d'après le temps écoulé depuis leur ingestion, que les narcotiques sont parvenus dans les intestins. On combat ensuite la stupeur à l'aide du café et des boissons excitantes.

NARD. s. m. [*nardus*, νάρδος, all. *Narde*, *Nardenol*, angl. *spikenard*, it. et esp. *nardo*]. Nom donné à deux substances végétales et odorantes provenant de plantes de la famille des valérianées. — *Nard celtique*. Souche du *Valeriana celtica*, L., qui nous est envoyée de la Suisse et du Tyrol en paquets ronds et plats, encore garnie de feuilles et mêlée de terre sablonneuse. Cette racine composée d'un petit tronc allongé, recouvert d'écailles imbriquées, a une saveur amère aromatique et une odeur désagréable de valériane ; elle n'entre plus que dans la composition de la thériaque. — *Nard indien* ou *indique* (*spicanard*). Il est fourni par le *Nardostachys Jatamansi*, DC., dont la racine vient des Indes orientales. Il se compose d'un tronçon très court, surmonté d'un paquet de fibres rougeâtres qui sont les vestiges des feuilles qui embrassaient le collet de la racine. Ces restes de feuilles, qui ont une odeur forte et agréable, et une saveur amère et aromatique, forment la partie principale de cette substance qui était très estimée comme aromate dans l'antiquité, et qui est actuellement remplacée dans le commerce par deux autres produits, le *nard radicant* et le *nard foliacé de l'Inde*, rapportés tous deux par Guibourt au *Nardostachys grandiflora*, DC. On substitue aussi au nard indien le *faux nard du Dauphiné*, racine de la *Victoriale longue* (*Allium victorialis*, L.). — *Nard sauvage*. V. CABARET.

NARDOSTACHYS. s. m. Genre de plantes valérianées. V. NARD.

NARINE. s. f. [*naris*, μυκτὴρ, all. *Nasenloch*, angl. *nostril*, it. *narice*, esp. *nariz*]. Nom donné à chacune des deux cavités du nez, qui servent de vestibules aux fosses nasales, avec lesquelles elles se continuent supérieurement. Elles sont séparées l'une de l'autre par la partie inférieure du cartilage nasal ; leur face externe, concave, est formée par l'aile du nez ; intérieurement, elles sont tapissées par un tégument qui sert de transition entre la peau et la membrane pituitaire.

NARTHÉCINE. s. f. Substance extraite du *Narthecium ossifragum*, blanche, cristalline, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 35°.

NARTHÉCIQUE. adj. — *Acide narthécique*. Acide contenu dans le *Narthecium ossifragum*, cristallin, blanc, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

NARTHÉCIUM. s. m. Genre de plantes colchicacées, dont une espèce, le *N. ossifragum*, Hudson, renferme la narthécine et l'acide narthécique.

NASAL, ALE. adj. [*nasalis*, all. et angl. *nasal*, it. *nasale*, esp. *nasal*]. Qui a rapport au nez. — *Artere nasale*. La plus volumineuse des deux divisions par lesquelles se termine l'ophtalmique. Elle fournit des rameaux à la partie supérieure de la racine du nez et s'anastomose à plein canal avec la terminaison de la faciale. — *Bosse nasale*. Saillie médiane située sur la face antérieure du frontal, entre les arcades sourcilières. — *Canal nasal*. Canal étendu du sac lacrymal au méat inférieur des fosses nasales, et formé par les os maxillaire supérieur, unguis, et cornet inférieur; il est tapissé par une membrane muqueuse à épithélium vibratile supérieurement, pavimenteux inférieurement, dépourvue de glandes, si ce n'est à la partie inférieure, et continue, d'une part, à la membrane pituitaire, d'autre part à la muqueuse du sac lacrymal. Ce canal s'ouvre tantôt à la partie supérieure du méat par un orifice circulaire, tantôt sur sa paroi externe sous forme de fente : en ce point, il présente parfois un repli de la muqueuse, valvule de Cruveilhier; un repli semblable, valvule de Béraud, peut exister à la partie supérieure du canal, au niveau de sa continuité avec le sac lacrymal; enfin une autre valvule, dite de Huschke, peut exister à la partie moyenne. — *Cartilage nasal*. Cartilage unique formé de trois portions qui se réunissent sur le dos du nez, et que l'on distingue en *cartilage de la cloison* et *cartilages latéraux*. Le premier se continue supérieurement avec la portion osseuse de la cloison des fosses nasales, et inférieurement avec les *cartilages latéraux*. Ceux-ci forment la partie souple et mobile des narines. Ils sont au nombre de deux : l'un en devant, l'autre en arrière. L'antérieur, appelé *fibro-cartilage des ouvertures nasales*, environne ces orifices, qu'il maintient ouverts; le postérieur, nommé *fibro-cartilage des ailes*, occupe la partie postérieure des ailes, près de l'endroit où elles se continuent avec les joues. — *Cavités nasales.* V. NASALES (*Fosses*). — *Échancrure nasale.* Échancrure demi-circulaire située au-dessous de la bosse nasale du frontal, et articulée avec les os du nez et les apophyses montantes des os maxillaires supérieurs, que quelques anatomistes ont appelées *apophyses nasales.* — *Epines nasales.* On appelle *épine nasale supérieure* le prolongement antérieur et médian de l'échancrure nasale; *épine nasale inférieure antérieure*, la saillie formée par la réunion de la portion palatine des deux maxillaires supérieurs, au-dessous de l'ouverture antérieure des fosses nasales; *épine nasale inférieure postérieure* (*épine gutturale*, Ch.), la saillie que les deux os palatins forment sur la ligne médiane, à la partie postérieure de la voûte palatine. — *Fosses nasales.* Les deux cavités anfractueuses qui servent à l'olfaction, et qui, en livrant passage à l'air, concourent à l'accomplissement de l'acte respiratoire et à la phonation. Ces cavités, qui n'ont aucune communication entre elles, sont séparées l'une de l'autre par une cloison ou paroi interne, dont le vomer forme la partie osseuse et supérieure, et que complète antérieurement le cartilage nasal ; elle est souvent déjetée d'un côté ou de l'autre. La paroi inférieure, ou *plancher* des fosses nasales, est formée par l'apophyse palatine des os maxillaires supérieurs, et par la lame horizontale du palatin. Leur paroi externe, formée par l'ethmoïde, le maxillaire supérieur, le palatin, le sphénoïde, l'unguis, et le cornet inférieur, présente trois lames saillantes et recourbées qu'on appelle les *cornets* du nez, qui augmentent l'étendue de la surface olfactive, et qui sont séparées par autant de gouttières nommées *méats.* Cette paroi offre, en outre, plusieurs ouvertures, par lesquelles la membrane pituitaire va tapisser les sinus frontaux, maxillaires et sphénoïdaux, et les cellules ethmoïdales antérieures et postérieures. La *voûte* ou paroi supérieure, très étroite, est formée par la face postérieure des os nasaux en avant, la lame criblée de l'ethmoïde au milieu, le sphénoïde en arrière. Les fosses nasales sont tapissées dans toute leur étendue par une membrane muqueuse. V. PITUITAIRE. — L'inflammation, simple ou ulcéreuse, aiguë ou chronique, des fosses nasales porte le nom de *coryza.* Les tumeurs qu'elles présentent le plus souvent sont des *polypes* (V. ce mot), et des *ostéomes*, tumeurs osseuses siégeant le plus souvent sur la paroi inférieure ou plancher, et se développant par suite d'un trouble de nutrition de nature peu connue: l'arrachement en bloc, et non par fragments, doit en être fait à l'aide d'un davier ou d'un levier. Comme lésions traumatiques (indépendantes des fractures des os nasaux, du maxillaire supérieur, des os de la base du crâne), les fosses nasales présentent des *contusions*, qui produisent tantôt une simple ecchymose de la pituitaire, tantôt une véritable bosse sanguine, saillante, rénitente, qu'il est utile de ponctionner avec la lancette. L'extraction des *corps étrangers* doit être faite le plus rapidement possible, sous peine de voir apparaître de la gêne respiratoire, des épistaxis, des douleurs profondes, la suppuration de la muqueuse. V. RHINOLITHE. — Fig. 304. Orifices postérieurs des fosses nasales et continuité de celles-ci avec la face supérieure du voile du palais (*c*), et le pharynx (*e*): *a*, *a*, orifices postérieurs des fosses nasales au fond desquels on peut apercevoir les trois cornets et les trois méats; *b*, *b*, pavillon des trompes d'Eustache; *c*, voile du palais; *d*, luette; *e*, cavité pharyngienne; *f*, sinus sphénoïdaux au fond desquels on voit les orifices de communication avec les méats supérieurs des fosses nasales ; *g*, chiasma des nerfs optiques reposant sur l'origine de l'artère ophtalmique. — *Mucus nasal.* Mucosité sécrétée plus ou moins abondamment par la membrane pituitaire. — *Muqueuse nasale*, V. PITUITAIRE. — *Nerf nasal.* Le rameau inférieur de l'ophtalmique de Willis. Il pénètre dans l'orbite par la partie la plus large de la fente sphénoïdale, se porte en dedans et en avant, passe au-dessus du nerf optique, et se divise au niveau du trou orbitaire interne en *nasal externe*, dont les rameaux se distribuent à la paupière supérieure, au sac et aux conduits lacrymaux, à la caroncule et aux téguments de la racine du nez ; et en *nasal interne* ou *rameau ethmoïdal*, qui pénètre dans les fosses nasales et se distribue à la muqueuse de la partie antérieure de la cloison, des cornets et des méats, et donne un rameau, dit *naso-lobaire*, qui se rend aux téguments du lobule du nez. — *Os nasaux, os propres du nez.* Deux petits os quadrilatères qui forment le dos du nez. Ces deux os, articulés entre eux par leur bord antérieur, et avec les apophyses montantes de l'os maxillaire supérieur par leur bord postérieur, sont reçus en haut dans l'échancrure nasale du frontal. Leur bord inférieur se continue avec les fibro-cartilages des ailes du nez. Leur face externe est sous-cutanée ; l'interne est tapissée par la pituitaire. La *fracture* de ces os, isolée ou associée à celle de l'apophyse montante du maxillaire supérieur, est assez fréquente à la suite de coups, de chocs, sur la racine du nez. Elle s'accompagne souvent d'emphysème et d'hémorragie : l'air se résorbe spontanément et la fracture elle-même ne commande que des applications froides et résolutives ; si les fragments sont enfoncés vers les fosses nasales, leurs rapports seront rétablis au moyen d'une sonde introduite par les narines.

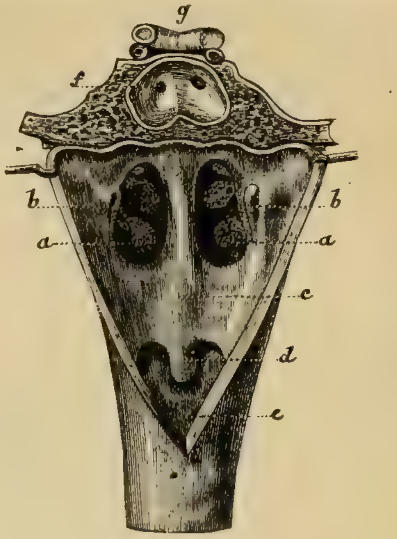

FIG. 304.

NASEAU. s. m. [*naris*, ῥίν, all. *Nasenloch*, angl. *nostril*, it. *nari*, esp. *nariz*]. Orifice externe des narines, en parlant des animaux, particulièrement du cheval. On recherche, dans le cheval, des naseaux larges et bien ouverts ; la muqueuse qu'ils laissent apercevoir doit être d'un rose vif, sans ulcération ni cicatrices. Dans l'état de santé, il ne s'écoule des naseaux qu'un fluide limpide et en petite quantité contrairement à ce qui a lieu dans la *morve.*

NASILLEMENT. s. m. Timbre particulier qu'offre la voix lorsqu'elle semble produite dans les fosses nasales, c'est-à-dire lorsqu'elles sont en partie oblitérées. V. NASONNEMENT.

NASITORT. s. m. [*cresson alénois*, *Lepidium sativum*, L.]. Plante crucifère, de saveur piquante et chaude, qui peut remplacer le cresson de fontaine.

NASO-LOBAIRE. adj. [angl. *naso-lobar*, it. *naso-lobare*, esp. *nasolobar*]. V. NASAL (*Nerf*).

NASONNÉ, ÉE. adj. [all. *naselnd*, angl. *snuffling*]. Se dit de la voix qui a les caractères du nasonnement.

NASONNEMENT. s. m. [de *nare loqui*, all. *Näseln*]. Altération du timbre de la voix, dont on observe plusieurs degrés. La bouche étant ouverte pour servir de tuyau d'écoulement à l'air, si le son va retentir *entièrement* dans les cavités nasales, tandis que leur orifice extérieur est oblitéré, le son prend un *timbre* particulier, dit *nasillard*, qui est un des *degrés du nasonnement*. La bouche étant ouverte, pendant que les orifices des fosses nasales sont libres, le son, dirigé dans les fosses nasales, va retentir dans la partie postérieure de ces cavités seulement et s'écoule à la fois par la bouche et le nez . c'est le *deuxième degré du nasonnement*. Magendie a soutenu que, lorsque le son passe par le nez, il y a nasonnement ; cela ne suffit pas : il faut, pour que le son soit nasonné, qu'il s'y arrête et qu'il y retentisse.

NASO-OCULAIRE. adj. [*naso-ocularis*, angl. *naso-ocular*, it. *naso-oculare*, esp. *naso-ocular*] (Sœmmering). Le nerf nasal.

NASO-PALATIN, INE. adj. [*naso-palatinus*, angl. *naso-palatinous*, it. et esp. *naso-palatino*]. Qui appartient au nez et au voile du palais. — *Ganglion naso-palatin*. Ganglion nerveux décrit par Hipp. Cloquet dans le conduit palatin antérieur, à la réunion des deux branches de ce conduit. Son existence n'est pas admise. — *Nerf naso-palatin*. Nerf assez volumineux qui provient de la partie interne du ganglion sphéno-palatin. Il descend sur la cloison des fosses nasales, entre les deux feuillets de la pituitaire, s'introduit dans le canal palatin antérieur, et se termine dans la muqueuse de la partie antérieure de la voûte palatine.

NASO-PALPÉBRAL, ALE. adj. V. ORBICULAIRE *des paupières*.

NASO-PHARYNGIEN, ENNE. adj. Qui appartient au nez et au pharynx : *douche naso-pharyngienne*, *polype naso-pharyngien*.

NATALITÉ. s. f. [all. *Natalität*, angl. *natality*, it. *natalità*]. Propriété de naître ; ce qui appartient à la naissance. = En *démographie*, rapport des naissances à la population qui les a fournies dans l'unité de temps (l'unité de temps employée en démographie est l'année *moyenne*). La *natalité* se détermine en divisant le nombre moyen annuel des naissances vivantes (S_0) par la population moyenne (P) de la même période, soit S_0/P. En France, la natalité au milieu de notre siècle (1841-60) oscille entre 0,0261 et 0,0265 (261 à 265 naissances vivantes sur 10 000 vivants), fractions limites de l'amplitude *probable* du coefficient de natalité (V. MOYENNE). Les précautions à observer pour l'exacte détermination de la natalité sont les mêmes que pour la *mortalité*, les *moyennes*, les *naissances* et la *population*. — *Relation de la natalité avec les autres éléments démographiques*. Dans une même race, la natalité croît avec les subsistances, ou la facilité d'en créer de nouvelles, ou l'appel à l'émigration du travail (à moins que cet appel ne puisse être satisfait par l'immigration comme en France); mais ces substances disponibles peuvent résulter (entre *autres causes*) d'une forte mortalité, soit des adultes qui cèdent leur place sur le chantier du travail, soit des nouveau-nés qui laissent leur place vide au banquet de la famille. Ainsi une mortalité rapide est une des causes de l'accroissement de la natalité : si cette forte mortalité est accidentelle (guerre, épidémie, etc.), la natalité ne croîtra que passagèrement; elle restera constamment élevée si cette mortalité devient normale. Mais la découverte, au profit de la collectivité, d'une source nouvelle de richesse, agira le plus souvent dans le même sens, donnera plus d'ampleur à la natalité (V. POPULATION). Dans l'un ou l'autre cas, l'accroissement de la natalité aura pour résultat d'augmenter la mortalité *générale* D/P, puisque la population se composera d'un plus grand nombre de nouveau-nés, dont la mortalité, beaucoup plus considérable, entraînera D/P. Et cependant, dans ce cas même, il pourra se faire que la mortalité propre à chaque âge n'ait pas changé, ou même qu'elle se soit atténuée, si l'accroissement de la natalité résultait d'une cause de bien-être, d'une source croissante de richesse ; car alors la cause qui ferait croître la natalité ferait aussi croître la *vitalité*. Ainsi la grandeur de la natalité n'a pas *par elle seule* une signification déterminée. Une forte natalité pourra être, ou le signe d'une succession rapide et d'une courte durée des générations, ou celui d'une abondante et facile production accessible à tous ; réciproquement, une natalité faible ou décroissante peut être l'indice d'un milieu funeste par des conditions climatériques ou économiques (Antilles françaises et anglaises, îles Ioniennes?). Mais jusqu'ici la statistique a eu rarement l'occasion de constater cet ensemble physiologique, soit que de telles sociétés, périclitant, ne tiennent pas de registres de leurs mouvements, soit que la natalité ne puisse être que rarement et passagèrement restreinte par ces causes mésologiques qui, diminuant la population, sollicitent à nouveau la natalité. Dans les climats tempérés de l'Europe, au contraire, une faible natalité est l'indice d'une population dense, peu émigratrice, mais vivace, vigoureuse, restreignant leur fécondité au profit de leur bien-être, acquérant ainsi une longue vitalité et une lente succession dans les mouvements de ses générations; car, dans ces milieux pressés, une naissance nécessite et dénonce un décès (quelquefois une émigration); une forte natalité y est donc le plus souvent le signe d'une mortalité également rapide (Bavière). Mais il en est sans doute tout autrement en Amérique, au Canada, partout où abondent la terre, un travail salubre et des institutions libérales. Là les naissances n'ont plus à se proportionner avec les décès ; il y a place pour tout le monde. C'est ainsi que peut varier la signification de la natalité suivant les temps et les contrées, les états sociaux. Voilà pourquoi l'indication de la natalité doit toujours être accompagnée des autres valeurs qui déterminent sa signification : de la mortalité générale D/P ; de la densité de la population, de l'âge moyen des vivants, — des adultes, — des époux,

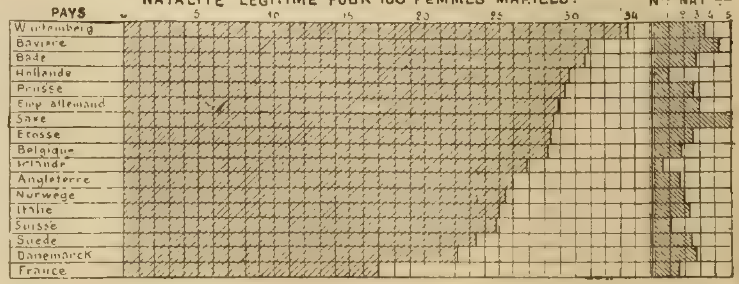

FIG. 305.

— des décédés, mais surtout de la mortalité à chaque groupe d'âge (Bertillon). Dans la figure 305 (E. Cheysson) les teintes grises indiquent les naissances légitimes, et les surfaces blanches les naissances naturelles. On voit que pour 100 femmes mariées, la natalité légitime tombe, en France, à 17, tandis qu'elle est de 29 en Prusse.

NATALOÏNE. s. f. Substance cristallisable, retirée, à l'aide de l'alcool, de l'aloès du Natal, et différant de l'aloïne en ce qu'elle est plus soluble dans l'eau et dans l'alcool.

NATATION. s. f. [*natatio*, νεῦσις, all. *Schwimmen*, angl. *swimming*, *natation*, it. *nuoto*, esp. *natacion*]. Action de se soutenir et de se mouvoir sur l'eau à l'aide des muscles locomoteurs. Cet exercice fortifie la constitution du corps en général, et augmente surtout les forces musculaires, en même temps qu'il agit comme sédatif du système nerveux. La natation consiste en ce que, à l'aide des membres antérieurs tendus en avant, et des postérieurs repliés près du tronc, l'animal prend un point d'appui incessamment variable (d'où la difficulté de cette locomotion) sur l'eau, contre laquelle il presse en ramenant les quatre membres en arrière. L'eau cède à cette pression; mais, par une réaction (proportionnée à sa résistance, bien qu'inégale à l'action) transmise au tronc, celui-ci cède en sens inverse, est porté en avant et entraîne avec lui les organes locomoteurs Ceci retarde d'autant la progression, surtout dans la pression sur l'eau en direction opposée à la précédente, exécutée par les membres qui se reportent en avant après leur détente en arrière. Ce retard est diminué chez les bons nageurs qui n'exécutent ce mouvement-là qu'alors que le glissement du tronc est achevé. Dans la natation à la *brassée* ou à la *coupe*, l'avantage tient à ce qu'un seul bras est porté en avant à la fois, et est porté au plus haut degré possible d'extension, ce qui augmente d'autant le point d'appui sur l'eau.

NATATOIRE. adj. Qui sert à la natation : *vessie natatoire*.

NATES [it. *natiche*]. Mot latin qui signifie les *fesses*, et par lequel les anatomistes ont désigné les deux tubercules quadrijumeaux supérieurs.

NATIF, IVE. adj. [*nativus*, du verbe *nasci*, naître; ἔμφυτος, all. *gediegen*, angl. *native*, it. et esp. *nativo*]. Se dit des métaux qu'on trouve dans le sein de la terre, à l'état de pureté, ou à peu près : *fer natif*, *or natif*.

NATRIUM. s. m. L'un des noms du sodium.

NATROMÈTRE. s. m. [de *natrum*, soude]. Instrument destiné à mesurer la quantité de soude contenue dans la potasse, par la différence de densité que présente, à une même température, une solution pure de sulfate de potasse, avec la solution du même sel mélangée à des quantités variables de sulfate de soude.

NATRON. s. m. [*natrum*, all. *Natron*, angl. *natron*, *anatron*, it. *natro*, esp. *anatron*]. Nom, en Égypte et en Hongrie, du *carbonate de soude* naturel, que l'on extrait par l'évaporation spontanée de certains lacs : ce sel paraît être un sesquicarbonate.

NATURALISATION. s. f. [all. *Naturalisation*, angl. *naturalization*, it. *naturalizzazione*, esp. *naturalizacion*]. Terme parfois employé comme synonyme d'*acclimatation*, mais plus souvent usité dans un sens politique.

NATURALISME. s. m. V. NATURISME.

NATURALISTE. s. m. [*naturæ indagator*, all. *Naturforscher*, *Naturalist*, angl. *natural philosopher*, it. et esp. *naturalista*]. L'homme qui s'occupe spécialement de l'étude des productions de la nature.

NATURE. s. f. [*natura*, φύσις, all. *Natur*, angl. *nature*, it. *natura*, esp. *naturaleza*]. Ce mot a trois acceptions différentes, et exprime une chose, une qualité ou une force. Dans le premier sens, c'est l'ensemble des êtres qui composent l'univers; dans le second, l'ensemble des propriétés qu'un être tient de sa naissance, de son organisation, de sa conformation, par opposition à celles qu'il peut devoir à l'art; dans le troisième, le système des lois qui président à l'existence des choses, à la succession des êtres, et alors cette expression devient un synonyme métaphysique du mot Dieu. — *Nature d'une maladie*. V. SPÉCIFICITÉ. = *Bœufs de nature*. Expression impropre, qui désigne les animaux de l'espèce bovine plus aptes à l'engraissement qu'au travail. Ils correspondent aux races des vallées.

NATUREL, ELLE. adj. [*naturalis*, φυσικὸς, all. *natürlich*, angl. *natural*, it. *naturale*, esp. *natural*]. Qui fait partie de la nature (*corps naturel*); qui est conforme aux lois par lesquelles elle est régie (*événement naturel*); qui a rapport aux attributs qui la caractérisent (*caractere naturel*). — *Classification naturelle*. V. MÉTHODE. — *Enfant naturel*. Celui qui est né hors mariage. — *Parties naturelles*. Organes de la génération dans les deux sexes.

NATUREL. s. m. Synonyme d'*indigène* ou d'*autochtone* (les *naturels* d'un pays). = Ensemble moral d'un individu tel que l'a fait la nature : *un bon naturel*, *un mauvais naturel*.

NATURISME ou **NATURALISME.** s. m. [all. *Naturalismus*, angl. *naturalism*, esp. *naturalismo*, *naturismo*]. Système de ceux qui attribuent tout à la nature médicatrice, comme puissance souverainement sage et prévoyante.

NATURISTE. s. m. [all. et angl. *naturist*, it. et esp. *naturista*]. Nom donné au médecin qui observe scrupuleusement la marche naturelle des maladies, et n'emploie que des moyens propres à seconder la tendance réputée salutaire de la nature.

NAUCLÉE. s. f. [*nauclea*]. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, dont l'espèce principale est le *Nauclea Gambir*, Hunt. (*Uncaria Gambir*, Roxb.), qui fournit une variété de *cachou* et le *gambir*. V. KINO.

NAUCLÉINE. s. f. V. CATÉCHINE.

NAUHEIM (Allemagne). — *Eau saline*. + 21° à + 39°. Boisson et bains.

NAUPATHIE. s. f. [de ναῦς, navire, et πάθος, affection] Nom donné au mal de mer.

NAUSÉABOND, ONDE. adj. [*nauseosus*, de *nausea*, mal de mer, ναυτιώδης, all. *ekelhaft*, angl. *nauseous*, it. *nauseabondo*, esp. *nauseabundo*]. Qui cause des nausées.

NAUSÉE. s. f. [*nausea*, ναυσία, ναυτία, envie de vomir, de ναῦς, vaisseau; all. *Uebelkeit*, angl. *nausea*, *sickness*, it. et esp. *nausea*]. Sensation pénible éprouvée par ceux qui sont tourmentés du mal de mer; dégoût causé par certains aliments; les premières atteintes du besoin de vomir et efforts qui l'accompagnent sans causer encore le vomissement. Les nausées, seules ou suivies de vomissements, se montrent dans un trop grand nombre d'états morbides, locaux ou généraux, pour avoir une grande valeur en sémiologie.

NAUSÉEUX, EUSE. [angl. *nauseous*, it. et esp. *nauseoso*]. Se dit de ce qui a rapport aux nausées ou de ce qui les cause : *médicament nauséeux* (V. VOMITIF), *odeur nauséeuse*. — *Efforts nauséeux*. Ceux qui accompagnent la sensation de nausée sans amener le vomissement.

NAUTILE. s. m. V. ARGONAUTE.

NAVARRINE (RACE). Nom de l'ancienne race de chevaux de la Navarre, du Béarn et du Roussillon. Cette race a fait place à plusieurs familles modifiées par la nourriture et les croisements.

NAVET. s. m. [*Brassica napus*, L., all. *Rübe*, angl. *turnip*, it. *navone*, *radice*, esp. *nabo*, *rave*]. Plante potagère dont la racine, caulescente et fusiforme, charnue, d'une saveur douce et sucrée, est employée comme aliment, et recommandée comme pectorale et adoucissante, dans les irritations pulmonaires — *Navet du diable*, *navet galant*. V. Bryone.

NAVETTE. s. f. Variété de navet (*Brassica napus oleifera*, DC.), que l'on cultive comme fourrage. Sa graine fournit 33 pour 100 d'huile grasse, *huile de navette*, jaunâtre, d'odeur particulière, de saveur douce, se figeant à 40°.

NAVICULAIRE. adj. [*navicularis*, de *navicula*, petite barque, nacelle; all. *kahnförmig*, angl. *navicular*, it. *naviculare*, esp. *navicular*]. Qui est creusé en nacelle, c'est-à-dire concave et plus ou moins comprimé latéralement.

Fosse naviculaire. Chez l'homme, dilatation que présente le canal de l'urètre immédiatement derrière le méat, chez la femme, espace situé entre la *fourchette* qui est en arrière et l'orifice du vagin qui est en avant. ‖ Enfoncement superficiel qui sépare les deux racines de l'hélix du pavillon de l'oreille. — *Os naviculaire*. L'os *scaphoïde*. = *Maladie naviculaire* [all. *chronische Hufgelenklähme*, angl. *navicular disease ; synovite podo-sésamoïdienne* (H. Bouley); *podotrochilite chronique* (Brauell)]. Inflammation de la gaine sésamoïdienne du cheval, se propageant plus tard au tendon. Comme les autres synovites, on observe celle-ci à la suite de la pneumonie et de la pleurésie. Dans cette affection, la station à l'écurie est modifiée : l'animal tient l'extrémité malade en avant du corps. Pendant la marche, les articulations ne prennent qu'une extension incomplète; contrairement à ce qu'on voit dans les chevaux fourbus, l'appui se fait sur la pince; les talons tombent à peine sur le sol; on dirait que les épaules sont chevillées. Comme symptômes locaux, on a signalé l'encastelure du pied, la douleur produite par la pression sur la sole et la paroi, la tuméfaction légère de la couronne, des cercles, des inégalités à la surface du sabot. Le diagnostic est difficile, et le traitement insuffisamment déterminé.

NAVICULES. s. f. pl. Êtres autrefois considérés comme des infusoires animaux en raison des mouvements oscillatoires spontanés qu'ils offrent dans l'eau. Ce sont des cellules, articles ou *frustules* d'algues *diatomées*, devenues libres par destruction de leur gangue gélatineuse. Ces cellules sont lancéolées, oblongues, elliptiques, en forme de navette ou de nacelle, planes sur une surface et bombées sur l'autre, toruleuses, recourbées en S, etc. Leur paroi est siliceuse, transparente, dure, cassante, striée en long ou en travers, ou noueuse, lunaire, semi-lunaire ou sigmoïde. Leur contenu est mucilagineux, limpide ou parsemé de granules de matière colorante, verte, brune ou rouge, de gouttes huileuses, etc. Les plus grandes ont 3 à 5 dixièmes de millimètre de long sur une largeur de 5 à 6 fois moindre. Elles se reproduisent par *conjugaison*. La finesse et la netteté des sillons de la surface de leur paroi siliceuse fait qu'on les utilise comme *test-objet*.

NAVIFORME. adj. [de *navis*, navire, et *forme*]. S'est dit du scaphoïde.

NAVIGATION. s. f. [*navigatio*, ναυτιλία, all. *Seefahrt*, angl. *navigation*, it. *navigazione*, esp. *navigacion*]. L'air de la mer et les mouvements du vaisseau exercent une influence sur l'exercice des fonctions; et la navigation a été trouvée utile en certaines maladies asthéniques.

NAZ (Race ovine de). Race d'origine espagnole et entretenue dans la ferme de Naz, pays de Gez (Ain). Elle consomme peu, mais elle manque de rusticité; sa toison est peu fournie; la finesse de la laine constitue à peu près son unique valeur.

NÉARTHROSE. s. f. [de νέος, nouveau, et ἄρθρον, articulation; all. *Aftergelenk*, angl. *nearthrosis*, it. *neartrosi*]. Articulation nouvelle qui se forme dans les cas de résections ou de luxations non réduites. Tantôt une masse fibreuse de génération nouvelle remplit l'intervalle qui sépare les os; elle adhère de toutes parts aux parties environnantes, et à son centre existe une petite cavité, comparable à celle d'une capsule articulaire rudimentaire. Tantôt il naît une capsule véritable, qui s'insère, soit sur le pourtour de l'os réséqué, soit sur la surface même de la section de cet os. Dans le premier cas, il se forme une extrémité articulaire arrondie en rapport avec la figure d'une cavité correspondante produite sur l'os opposé ; une couche de vrai cartilage peut tapisser celle-ci. Dans le deuxième cas, mais non constamment, il se produit une rangée unique de cellules épithéliales pavimenteuses, minces et pâles, à la face interne de la capsule; alors le liquide qu'elle renferme ne diffère de la synovie que par un peu plus de fluidité.

NÉCROBIOSE. s. f. [de νεκρὸς, mort, et βίωσις, action de vivre]. Mot signifiant aussi bien l'action de vivre par la mort que la mort survenant par le fait même de la vie. On l'emploie le plus souvent pour désigner la mort d'éléments anatomiques ou autres parties dans un organisme vivant par suite de l'état sénile et même morbide.

NÉCROBIOTIQUE. adj. Se dit de ce qui cause la nécrobiose : *altération nécrobiotique*.

NÉCROGÈNE. adj. [de νεκρὸς, mort, et γένεσις, naissance]. Se dit des parasites se développant à l'extérieur des végétaux mourants.

NÉCROCOME. s. f. [de νεκρὸς, mort, et κομεῖν, prendre soin]. Salle des morts; chambre où on expose les cadavres jusqu'à l'apparition des signes certains de la mort. V. Maison *mortuaire*.

NÉCROMANCIE. s. f. [de νεκρὸς, mort, et μαντεία, divination]. Partie de l'astrologie par laquelle on croyait arriver à déterminer l'influence supposée des astres sur le moment de la mort. ‖ Divination par l'évocation des morts, ou d'après l'examen d'objets provenant des morts. V. Sciences *occultes*.

NÉCROPATHIE. s. f. [de νεκρὸς, mort, et πάθος, affection]. Disposition générale qui entraîne la nécrose successive dans tous les os ou dans un très grand nombre.

NÉCROPHOBIE. s. f. [de νεκρὸς, mort, et φόβος, crainte, mauvais mot, il faudrait dire *thanatophobie ; nécrophobie* signifie crainte des morts; all. *Furcht vor dem Tode*, angl. *necrophoby*, it. et esp. *necrofobia*]. Crainte exagérée de la mort, symptôme ordinaire de l'hypocondrie.

NÉCROPSIE. s. f. [de νεκρὸς, cadavre, et ὄψις, vue], ou mieux **NÉCROSCOPIE**. s. f. [de νεκρὸς, cadavre, et σκοπεῖν, examiner, all. *Leichenschau*, angl. *necropsy*, it. et esp. *necroscopia*]. Examen des cadavres. On a proposé, avec raison, de substituer ces expressions à celle d'*autopsie*.

NÉCROSCOPIQUE. adj. Qui se rapporte à la nécroscopie : *examen nécroscopique*.

NÉCROSE. s. f. [*necrosis*, νέκρωσις, de νεκρὸς, mort; all. *Nekrose*, angl. *necrosis*, it. *necrosi*, esp. *necrosis*]. Mortification d'un tissu quelconque. ‖ En particulier, mortification d'un os ou d'une portion d'os. La *nécrose* est aux os ce que la *gangrene* est aux parties molles : la partie d'os privée de vie est un corps étranger analogue à l'escarre gangreneuse, et dont la séparation, devenue nécessaire, est opérée par l'évolution des tissus ambiants ou par l'art. La portion nécrosée, surtout quand elle est isolée de l'os dont elle vient, prend le nom de *séquestre* ; si la nécrose est bornée à quelques lames osseuses superficielles, la séparation de ces lames nécrosées est appelée *exfoliation*. — Fig. 306. Nécrose de l'humérus. La presque totalité de l'humérus est mortifiée. L'os nouveau est complètement solide. On voit les cloaques, ouvertures qui laissent apercevoir le grand séquestre mobile, libre dans la cavité de l'os (musée Dupuytren). — La nécrose naît de causes externes (brûlure profonde, congélation, contusion, compression prolongée, fracture comminutive, amputation, résection, cautérisation), ou internes (ostéite, ostéomyélite, périostéite diffuse, fièvres graves, syphilis, scrofule). toutes ces causes agissent en produisant un accident unique, l'arrêt de la circulation, par destruction ou oblitération des vaisseaux osseux ou par inflammation. Une dernière cause de nécrose est l'intoxication phosphorée, qui porte particulièrement son action sur les maxillaires (V. PHOSPHORÉ). Si l'os nécrosé est à découvert, les bourgeons charnus qui l'entourent deviennent pâles, fongueux; le séquestre se dessèche et se détache de l'os sain. Si l'os est entouré de parties molles et la nécrose superficielle, il y a d'abord une douleur sourde, surtout nocturne en cas de syphilis; puis de la tuméfaction, de l'œdème et de la rougeur des parties molles; peu à peu se forment des abcès suivis de fistules. La nécrose avec séquestre invaginé s'accompagne aussi de douleurs, de tuméfaction, d'abcès et de fistules; mais le gonflement est moins limité, souvent étendu à toute la longueur de l'os; le pus peut fuser dans différentes directions, ce qu'annoncent des bouffées inflammatoires aiguës, interrompant la marche ordinairement chronique de l'affection; la difficulté qu'éprouve le séquestre à s'éliminer amène un trouble de l'économie qui se révèle au début par une réaction générale, et plus tard par un épuisement résultant de l'abondance de la suppuration. Un stylet introduit par les ouvertures fistuleuses rend un son clair, et manifeste la présence d'un os dénudé, fixe ou mobile, à l'extrémité du trajet. Le traitement consiste d'abord à combattre les causes de la nécrose; puis, pendant la période de formation du séquestre, à favoriser la séparation de la partie osseuse mortifiée et à modérer les symptômes locaux et généraux qui peuvent l'accompagner. Plus tard il faut déterminer l'expulsion de l'os mort et favoriser la consolidation de l'os nouveau. en cas de séquestre non invaginé, l'extraction est facile, au moyen d'une incision qui agrandit les trajets fistuleux; s'il est invaginé, mais saillant au dehors, il suffit encore d'une incision cutanée pour l'entrainer au dehors; lorsqu'il comprend toute la diaphyse d'un os, il est indispensable de lui créer une voie artificielle à travers l'os nouveau, à l'aide de la gouge et du maillet: il est des cas où l'étendue de la nécrose, l'affaiblissement du malade par la suppuration, l'impossibilité de l'extraction, nécessitent l'amputation ou au moins la résection. — *Nécrose céreale* [*necrosis cerealis*]. L'*ergotisme* gangreneux.

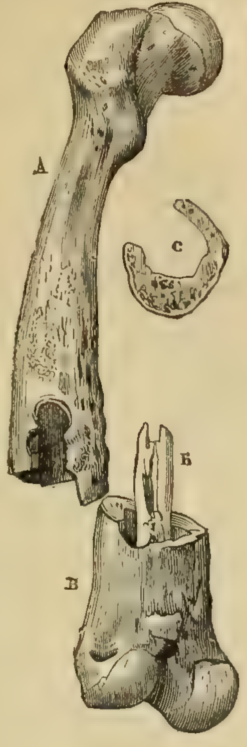

FIG. 306.

NÉCROSÉ, ÉE. adj. Qui est atteint de nécrose.

NÉCROSÉMIOTIQUE. adj. et s. f. [de νεκρὸς, mort, et σημεῖον, signe]. Qui concerne les signes de la mort.

NÉCROSIQUE. adj. Qui est relatif à la nécrose; qui la détermine.

NÉCROSTÉOSE. s. f. [de νεκρὸς, mort, et ὀστέον, os]. Nécrose des os.

NÉCROTOMIE. s. f. [de νεκρὸς, mort, et τομὴ, dissection]. Dissection des morts; nécroscopie.

NECTAIRE. s. m. [*nectarium*, formé du mot *nectar*, all. *Honigbehälter*, angl. *nectary*, it *nettario*, esp. *nectario*]. En général, toute partie d'une fleur qui n'est ni calice ou corolle, ni étamine ou pistil, qu'elle sécrète ou non un liquide; toute espèce de glande, tubercule, bosse ou appendice d'une fleur, qui ne fait pas partie des organes floraux (Linné). || En particulier, glande qui sécrète le *nectar*.

NECTANDRE. s. m. Genre de plantes de la famille des laurinées. V. BEBEÉRINE et PICHURIM.

NECTAR. s. m. [all. *Nektar*, angl. *nectar*, it. *nettare*, esp. *nectar*]. Suc mielleux que sécrètent diverses parties de la fleur, dans certaines plantes.

NECTARIFÈRE. adj. [*nectarifer*]. Qui porte un nectaire ou sécrète une liqueur sucrée.

NEDAD. s. m. En Abyssinie, dans le dialecte de l'Amhara, la *fievre des Kollas*.

NÈFLE. s. f. V. NEFLIER.

NÉFLIER. s. m. [*Mespilus germanica*, L., all. *Mispelbaum*, angl. *medlar-tree*, it. *nespolo*, esp. *nispero*]. Arbrisseau de la famille des rosacées, dont les fruits, appelés *nefles*, deviennent sucrés et comestibles par l'effet du blettissement, mais sont d'abord un peu astringents, et dont les feuilles passent pour avoir la même propriété.

NEFRO. s. m. Bouillie qu'on fait, en Abyssinie, avec du blé, de l'orge, des fèves et des haricots, du sel et du poivre.

NÉGATIF, IVE. adj. [de *negare*, nier; all. *negativ*, angl *negative*, it. et esp. *negativo*]. — *Fluide négatif*. V. ÉLECTRICITÉ.

NÉGATIVITÉ s. f. [all. *Negativität*, angl *negativity*, it. *negativita*, esp. *negativitad*]. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité dite *négative*.

NÈGRE. s. m. [all. *Neger*, angl. *negro*, it. et esp. *negro*]. V. HOMME. — *Negre blanc*. V. ALBINISME.

NEIGE. s. f. [*nix*, χιὼν, all. *Schnee*, angl. *snow*, it. *neve*, esp. *nieve*]. Eau congelée qui tombe de l'atmosphère en flocons légers, d'un blanc éclatant, produits par des amas de cristaux (fig. 307) dont on a décrit jusqu'à quarante-huit formes différentes. On emploie quelquefois, en médecine, la neige comme *réfrigérant*, à l'extérieur.

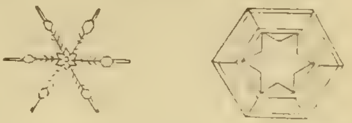

FIG. 307.

NEIROUN. s. m. Genre d'insectes xylophages, qui attaquent l'olivier; il comprend le *Phlœotribus* et *Hylesinus oleæ* des auteurs. Même mœurs que les *scolytes*, mêmes moyens de destruction.

NÉLUMBIACÉES ou **NÉLUMBONÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des nymphéacées, formant pour certains botanistes une famille spéciale voisine de celle-ci.

NELUMBIUM ou **NÉLUMBO.** s. m. V. FEVE *d'Égypte*.

NÉMATHELMINTHES. s. m. pl. [de νῆμα, fil, et ἕλμινς, ver]. Vers ronds, cylindriques, longs et ressemblant à un fil. 3 ordres : 1° Chétognathes; 2° Nématoïdes (ascarides, strongles, ankylostome); 3° Acanthocéphales.

NÉMATOÏDES s. m. pl. [de νῆμα, fil, et εἶδος, forme, all. *Fadenwürmer*]. Classe d'helminthes caractérisés par un corps allongé, souvent filiforme, sans appareil circulatoire central, généralement pourvus d'un intestin ouvert aux deux bouts; respiration cutanée ; système nerveux peu distinct ; leur génération est uniquement sexuelle. Leurs sexes sont généralement séparés, les femelles ordinairement plus grandes que les mâles. Ils sont ovipares ou vivipares. Cette classe est très nombreuse en espèces, principalement parasites entozoaires, telles que les *ascarides*, les *strongles*, les *filaires*, etc. Il en est qui ne sont parasites que pendant un temps limité, ou qui vivent à l'état de liberté dans divers liquides (anguillules) ou sur terre. Cette classe comprend les *Chétognathes* ou *sagitelles*, les *Nématodes* ou *Nématoïdes* proprement dits, les *Gordiacés* et les *Acanthocéphales*.

NÉMERTIENS. s. m. pl. Ordre de vers de la classe des turbellariés, dont le corps est simplement plissé, l'intestin non adhérent aux parois du corps, aplati et sans anus. Ils sont unisexués ; aucun d'eux n'est parasite.

NÉMOBLASTE. adj. [de νῆμα, fil, et βλαστὸς, germe]. Se dit (Wildenow) des embryons végétaux filiformes, comme ceux des mousses.

NÉMOCÈRES. s. m. pl. Tribu d'insectes de l'ordre des diptères, caractérisés par leurs antennes filiformes, souvent plumeuses, leurs pattes longues et grêles, leur corps allongé. Ils forment les familles des *culicidés* et des *tipulidés*.

NÉNUPHAR. s. m. [*Nymphœa*, L., all. *Seerose*, angl. *nymphœa*, *water-lily*, it. *nenufaro*, esp. *nenufar*]. Genre de plantes de la famille des nymphéacées, dont les espèces, *nénuphar blanc*, *lis d'eau*, *nymphéa* (*Nymphœa alba*, L.), et *nénuphar jaune* (*Nymphœa lutea*, L., ou *Nuphar lutea*, DC.), portent des fleurs qu'on regarde à tort comme anodines et hypnotiques. La racine qui passe pour antiaphrodisiaque, et qui contient une fécule nutritive, serait plus apte à exciter qu'à calmer l'appétit vénérien.

NÉOFIBRINE. s. f. Fibrine de nouvelle formation.

NÉOFORMATION. s. f. Mauvais mot ; dites NÉOPLASIE.

NÉOGALA. s. m. [*neogala*, de νέος, nouveau, et γάλα, lait ; all. *erste Muttermilch*, angl., it. et esp. *neogala*]. Lait sécrété par les mamelles immédiatement après le colostrum.

NÉOLITHIQUE. adj. [de νέος, nouveau, et λίθος, pierre]. Qui se rapporte à l'âge de la pierre polie. V. AGE. — *Terrains néolithiques*. Terrains qui se sont formés depuis les temps historiques et renferment des débris d'animaux encore vivants ou récemment éteints, tels que le *Bos urus* ou *primigenius*, telles sont les argiles lacustres et les tourbières qui se trouvent au-dessus des alluvions et du *Lehm* ou *Less*. Celui-ci est superposé ou intercalé aux alluvions proprement dites et provient des roches qui durant la période glaciaire ont été fragmentées, roulées et réduites en limon, comme continuent a le faire les glaciers actuels.

NÉOMÉLIE. s. f. [de νέος, jeune, et μέλειν, avoir soin] (Victor Carus). Ensemble des actes accomplis par les êtres produisant des œufs ou des germes, actes qui ont pour résultat d'amener les jeunes à pouvoir se reproduire eux-mêmes. Tantôt ce sont les parents qui interviennent directement par leurs soins pour empêcher la mort des jeunes, comme chez les vertébrés, divers articulés et mollusques ; tantôt l'intervention est indirecte, en quelque sorte, comme lorsque le jeune, sorti de l'œuf, ne produit pas des êtres semblables à ses parents, sexués, mais des êtres de forme différente qui deviennent la souche directe ou indirecte d'individus sexués. Les différents modes d'après lesquels s'opère la *reproduction* d'éléments anatomiques *existants*, sont : 1° la *segmentation* ou *fractionnement* , 2° la *fissiparité*, la *scission* ou *cloisonnement intra-utriculaire*, Mirbel, *génération endogène* (V. MULTIPLICATION) ; 3° la *gemmation* ou *surculation* (*super-utriculaire*, Mirbel) ; 4° le *bourgeonnement* ou *propagules* (*super-utriculaire*, Mirbel). Ces modes assurent la reproduction définitive par *œuf* ou *ovule ;* mais leur constatation ne suffit pas dans la détermination des espèces de champignons, d'algues et d'animaux les plus simples, pour faire croire qu'on a observé l'être adulte et qu'on peut le nommer spécifiquement. Pour être sûr de ce fait, il faut avoir vu l'être dans sa phase de reproduction ovipare. Les faits de reproduction par fissiparité, gemmation et propagules, n'indiquent que des états intermédiaires entre la sortie hors de l'œuf d'un être et la production d'ovules par cet individu lui-même, mais nullement qu'on a affaire à des individus spécifiquement distincts.

NÉOMEMBRANE. s. f. [all. *Neomembran*, angl. *neomembrane*, it. et esp. *neomembrana*]. Mot hybride (comme *pseudo-membrane*) et désignant les membranes de nouvelle formation, vasculaires, susceptibles d'organisation, qui se développent principalement sur les membranes séreuses, à la suite d'une inflammation aiguë et chronique, et qui ont pour éléments fondamentaux des fibres semblables à celles des membranes normales de l'économie. On les observe surtout dans la cavité du péritoine, établissant une union ou formant des brides aplaties, filamenteuses, etc., entre les divers viscères que tapisse cette séreuse ; elles ont des fibres de tissu cellulaire et élastique pour trame, des vaisseaux sanguins et lymphatiques, qui établissent quelquefois des communications volumineuses entre la veine porte et les chylifères, et les veines ou les lymphatiques des organes génitaux, urinaires, etc. On en voit aussi dans la plèvre, sur l'arachnoïde, dans les grandes articulations, Les néomembranes ont été longtemps réunies avec les *pseudo-membranes*, plaques ou membranes fibrineuses, non vasculaires, du croup, etc., qui ne s'organisent jamais, sous le nom de *fausses membranes*.

NÉOMÉNIE. s. f. [*neomenia*; νεομηνία, de νέος, nouveau, et μὴν, mois, lune ; all. *Neumond*, angl. et it. *neomenia*, esp. *novilunio*]. Nouvelle lune. L'influence attribuée aux néoménies sur l'écoulement des menstrues est imaginaire : la menstruation survient indistinctement à toutes les phases de la lune,

NÉOPLASIE. s. f. [de νέος, nouveau, et πλάσις, formation]. Formation d'un produit morbide nouveau (Burdach).

NÉOPLASME. s. m. [de νέος, nouveau, et πλάσσειν, former ; all. *Neoplasma*, angl. *neoplasm*, it. *neoplasma*] (Burdach). Tissu cellulaire accidentel, masse organique regardée comme constituant le tissu fondamental de toute formation morbide nouvelle || Plus généralement, cette production morbide elle-même.

NÉOPLASTIE. s. f. [de νέος, nouveau, et πλάσσειν, former ; all. *Neubildung*, angl. *neoplasty*, it. et esp. *neoplastia*.] Restauration des parties par autoplastie.

NÉOSSINE. s. f. [de νεοσσία, nid ; all. *Neossin*, angl. *néossine*, it. *neossina*, esp. *neosina*]. Substance organique tirée des nids d'hirondelle de la Chine. V. CUBILOSE.

NÉO-VITALISME. s. m. Le vitalisme fondé sur les entités métaphysiques modernes. V. VITALISME.

NÈPE. s. f. [*nèpe cendrée*, *Nepe cinerea*, L., *araignée d'eau*, *scorpion d'eau*]. Insecte hémiptère hétéroptère, long de 2 centimètres, qui vit dans les mares, et dont la piqûre est douloureuse, mais non dangereuse.

NÉPENTHÈS. s. m. [*nepenthes*, νηπενθὴς, de νη, particule négative, et de πένθος, deuil, affliction]. Remède vanté par les anciens contre la tristesse et la mélancolie. Les uns croient que le *népenthès* des Grecs est le hachisch ; les autres pensent que c'est l'opium. = *Nepenthes distillatoria*, L., ou *indica*, Lamark [all. *Kannenstaude*, angl. *nepenthes*, it. *nepente*]. Plante sous-frutes cente de la famille des aristoloches, remarquable par ses feuilles lancéolées, terminées par une vrille portant elle-même une *urne* pourvue d'une couche glanduleuse qui sécrète un liquide mucilagineux, par lequel la plante saisit et peut-être digère les insectes, comme le *Drosera*.

NEPETA. s. m. V. CATAIRE et LIERRE *terrestre*.

NÉPHÉLION. s m. [*nephelium*, de νεφέλη, nuage, brouillard; all. *Wölkchen*, angl. *nephelium*, it. *nefelio*]. Petite tache qui a son siège dans la couche externe de la cornée, et qui laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage. Le néphélion consiste le plus souvent en un nuage de fines granulations graisseuses; il est dépourvu d'injection vasculaire et cède à des collyres astringents au sulfate de zinc, à des insufflations de poudre de calomel, de sulfate de soude, de sous-nitrate de bismuth Quelquefois il a suffi de toucher la cornée avec la pierre infernale, plusieurs fois de suite, à quatre ou cinq jours d'intervalle.

NÉPHÉLIS. s. f. Genre de sangsues communes dans les ruisseaux d'Europe, petites, n'attaquant que les mollusques.

NÉPHOGÈNE. s. m. et adj. [de νέφος, nuage, et γεννάω, engendrer]. Appareil pulvérisateur. V. PULVÉRISATION.

NÉPHRALGIE. s. f. [*nephralgia*, de νεφρὸς, rein, *et* ἄλγος, douleur; all. *Nierenschmerz*, angl. *nephralgy*]. Douleur des reins. || La *colique néphrétique*.

NÉPHRECTOMIE. s. f. [de νεφρὸς, rein et ἐκτομὴ, retranchement]. Ablation du rein, totale ou partielle, primitive ou secondaire à une néphrotomie préalable. L'opération se fait par la voie lombaire, ou par la voie abdominale à travers le péritoine (n. transpéritonéale).

NÉPHREMPHRAXIS. s. f. [*nephremphraxis*, de νεφρὸς, rein, et ἐμφράσσω, j'obstrue; all. *Nierenverstopfung*, angl. *nephremphaxis*, it. *nefrenfrassia*, esp. *nefrenfraxis*]. Obstruction des reins.

NÉPHRÉSIE. s. f. Maladie du rein en général.

NÉPHRÉTIQUE. adj. [*nephriticus*, νεφριτικὸς; all. *nephritisch*, angl. *nephritic*, it. *nefretico*, esp. *nefretico*]. Se dit de ce qui a rapport aux reins, et des remèdes propres à combattre les maladies de ces organes: *bois néphrétique*, *pierre néphrétique*. V. JADE. — *Colique néphrétique*. Ensemble des symptômes que produit la migration d'un calcul rénal d'un certain volume à travers l'uretère, et qui éclatent brusquement ou sont précédés pendant un temps variable de pesanteur à la région lombaire. Le principal de ces symptômes est une douleur extrêmement vive, siégeant au niveau d'un des deux reins, et s'irradiant vers la vessie, l'urètre, la cuisse correspondante. elle est spontanée, mais augmentée par la pression, la toux, etc., et accompagnée de ténesme vésical, de l'émission d'une urine trouble, sanguinolente, peu abondante, parfois d'anurie complète. Souvent les extrémités sont froides, les traits altérés; parfois il y a des vomissements, des convulsions des syncopes: le pouls est petit, mais il n'y a pas de fièvre. Ces symptômes cessent après une durée de quelques heures à quelques jours, coupée par plusieurs rémissions et exacerbations, lorsque le calcul est parvenu dans la vessie: mais la colique néphrétique revient ordinairement par attaques multiples pendant un certain nombre d'années. Pendant l'accès on combat la douleur par les antispasmodiques et les calmants, opium, chloral, embrocations huileuses et narcotiques, bains généraux prolongés, inhalations de chloroforme, frictions belladonées, injections sous-cutanées de morphine. Dans l'intervalle des attaques, il faut en prévenir le retour par le traitement usité contre la lithiase urinaire.

NÉPHRIDION, s. m. [νεφρίδιον, de νεφρὸς, rein]. S'est dit de la graisse qui entoure les reins, parce qu'on sous-entend στέαρ, graisse.

NÉPHRINE. s. f. V CYSTINE.

NÉPHRITE. s. f. [*nephritis*, νεφρῖτις, de νεφρὸς, rein, all. *Nierenentzündung*, angl. *nephritis*, it. *nefrite*, esp *nefritis*]. Inflammation du tissu du rein, qu'il ne faut pas confondre avec la *pyélite* (ou *endonéphrite*), ni avec le *phlegmon périnéphrétique* (ou *périnéphrite*), et qui suit une marche aiguë ou chronique. — *Néphrite aiguë*. Inflammation aiguë et diffuse du rein, atteignant à la fois l'épithélium (*néphrite épithéliale*) des tubes droits, dont les cellules multipliées se desquament (*néphrite catarrhale*), et celui des tubes contournés (*néphrite parenchymateuse*) dont les cellules tuméfiées présentent des vacuoles contenant des granulations protéiques; les glomérules de Malpighi, dans la capsule desquels s'épanche un exsudat albumineux; le tissu conjonctif (*néphrite interstitielle*) où se fait une infiltration de globules blancs et une prolifération cellulaire. Elle est primitive (refroidissement) ou secondaire: propagation d'une cystite; absorption de cantharides; fièvres éruptives, typhoïde, pneumonie, endocardite, diphtérie; ces néphrites *infectieuses* résultent de l'élimination de bactéries par les reins (Bouchard). Début obscur, quelquefois brusque (néphrite scarlatineuse et primitive), avec fièvre, douleurs lombaires, vomissements. Urines rares, foncées, denses, contenant de l'albumine rétractile, déposant des globules blancs, des cellules épithéliales, des cylindres hyalins. Œdème rapide et généralisé dans la scarlatine, limité à la face dans la fièvre typhoïde, rare dans la diphtérie, exceptionnel dans la variole. Souvent bruit de galop, herpertrophie du cœur. Quelquefois état typhoïde, sécheresse de la langue, épistaxis. Peau sèche, vomissements; parfois urémie, surtout dans la scarlatine. Guérison en 12 à 15 jours; plus rarement mort par urémie, collapsus, hémorragie cérébrale, bronchite, pneumonie, pleurésie, hydropéricarde, œdème de la glotte ou du poumon; parfois passage à l'état chronique. Diagnostic fondé sur l'examen des urines: l'albuminurie peut exister sans néphrite (V. ALBUMINURIE), mais alors l'albumine est généralement non rétractile (Bouchard); dans la congestion rénale, l'urine donne un dépôt brun, contenant beaucoup de globules rouges et un pigment noir (A. Robin); dans la fièvre typhoïde à forme rénale, la température a une marche cyclique, la rate est gonflée, il y a des taches rosées (A. Robin). Pronostic sérieux par menace d'urémie, fréquence des complications et possibilité de la terminaison par néphrite chronique. Traitement: régime lacté, frictions cutanées, ventouses à la région lombaire, saignée générale. — *Néphrite suppurée*. Suppuration du tissu conjonctif intercanaliculaire, diffuse ou collectée en abcès, qui sont volumineux et circonscrits, ou miliaires et disséminés dans la substance corticale (*abcès métastatiques*). Elle est consécutive à une cystite, une prostatite, une urétrite, un cathétérisme de l'urètre (*néphrite ascendante* ou *chirurgicale*), ayant introduit ou développé des micro-organismes dans les voies urinaires; à un traumatisme de la région lombaire; à une périnéphrite, une pyélite, un abcès du foie; une infection putride ou purulente; une lésion de la moelle. Elle débute par des frissons, suivis d'une fièvre intense, souvent intermittente. Bouche sèche, vomissements, diarrhée; peau sèche et rugueuse; langue grillée au centre, rouge sur les bords; douleur lombaire exaspérée par la pression, les mouvements, la toux, irradiée vers les uretères, la vessie, le testicule. Urines rares, très foncées, parfois un peu sanguinolentes et albumineuses, le plus souvent acides, alcalines seulement quand la néphrite succède à une cystite ou une urétrite chroniques. Quelquefois état typhoïde, avec adynamie, prostration, fuliginosités. Dans certains cas, résolution et guérison en quelques jours; ou bien l'abcès formé se vide dans le bassinet, l'intestin, par la paroi lombaire, et guérit, ou la suppuration se prolonge, la mort survient par cachexie ou urémie. Quelquefois survient une paraplégie, due à une action réflexe sur les vaso-moteurs de la moelle épinière ou à la myélite qui a provoqué la néphrite. Pronostic très grave. Traitement : saignée, ventouses ou sangsues sur la région lombaire, incision de l'abcès. — *Néphrite chronique*. V. Mal *de Bright*.

NÉPHRITIQUE. adj. [*nephriticus*, νεφριτικὸς]. S'est dit pour *néphrétique ;* c'est même une forme régulière, dont *néphrétique* est une corruption.

NÉPHROCÈLE s. f. [de νεφρὸς, rein, et κήλη, tumeur; all. *Nierenbruch*, angl. *nephrocele*]. Hernie du rein.

NÉPHRO-GASTRIQUE. adj. [et non **RÉNO-GASTRIQUE**, qui est un mot hybride]. Qui se rapporte au rein et à l'estomac à la fois. — *Fistule néphro-gastrique*. Celle qui établit une communication entre le rein et l'estomac, à la suite d'adhérences entre ces deux organes. Leurs rapports anatomiques expliquent qu'on n'ait observé cette communication qu'entre le rein gauche et le grand cul-de-sac de l'estomac (Marquézy).

NÉPHROGRAPHIE. s. f. [*nephrographia*, de νεφρὸς, rein, et γραφὴ, description; all. *Nephrographia*, *Nierenbeschreibung*, angl. *nephrography*, it. et esp. *nefrografia*]. Description des reins.

NÉPHROLITHE. s. m. [de νεφρὸς, rein, et λίθος, pierre]. Calcul rénal.

NÉPHROLITHIASE. s. f. [*nephrolithiasis*, de νεφρὸς, rein, et λιθίασις, lithiase; all. *Steinkrankheit*, *Harngries*, angl. *nephrolithiasis*, it. *nefrolitiasi*, esp. *nefrolitiasis*]. Lithiase du rein.

NÉPHROLITHIQUE. adj. [*nephrolithicus*, de νεφρὸς, rein, et λίθος, pierre; all. *nephrolithisch*, angl. *nephrolitic*, it. et esp. *nefrolitico*]. Qui dépend de calculs rénaux.

NÉPHROLITHOTOMIE. s. f. V. Néphrotomie.

NÉPHROLOGIE. s. f. [*nephrologia*, de νεφρὸς, rein, et λόγος, discours; all. *Nierenlehre*, angl. *nephrology*, it. et esp. *nefrologia*]. Traité des reins.

NÉPHROPHLEGMASIE. s. f. [de νεφρὸς, rein, et *phlegmasie*]. La néphrite.

NÉPHROPHLEGMATIQUE. adj. [*nephrophlegmaticus*, de νεφρὸς, rein, et φλέγμα, mucus ; all. *nephrophlegmatisch*, angl. *nephrophlegmatic*, it. *nefroflemmatico*, esp. *nefroflematico*]. Se dit de l'ischurie produite par des mucosités contenues dans l'urine.

NÉPHROPLÉGIE. s. f. L'ischurie considérée comme produite par une prétendue paralysie des reins.

NÉPHROPLÉGIQUE. adj. [de νεφρὸς, rein, et πλήσσειν, frapper; all. *nephroplegisch*, angl. *nephroplegic*, it. et esp. *nefroplegico*]. Se dit de l'ischurie produite par une prétendue paralysie des reins.

NÉPHROPLÉTHORIQUE. adj. [*nephroplethoricus*, de νεφρὸς, rein, et πληθώρα, pléthore; all. *nephroplethorisch*, angl. *nephroplethoric*, it. et esp. *nefropletorico*]. Qui tient à la pléthore des reins.

NÉPHROPYIQUE. adj. [*nephropyicus*, de νεφρὸς, rein, et πῦον, pus; angl. *nephropyic*, it. et esp. *nefropiico*]. Qui est produit par la suppuration des reins.

NÉPHROPYOSE. s. f. [*nephropyosis*, de νεφρὸς, rein, et πῦον, pus, ou πύωσις, suppuration; all. *Nierenvereiterung*, angl. *nephropyosis*, it. *nefropiosi*, esp. *nefropiosis*]. Suppuration du rein. V. Néphrite *aigue suppurée*.

NÉPHRORRAGIE. s. f. [*nephrorrhagia*, de νεφρὸς, rein, et ῥαγεῖν, sortir avec violence; all. *Nierenblutfluss*, angl. *nephrorrhage*, it. et esp. *nefrorragia*]. Hémorragie rénale.

NÉPHROSOME. s. m. [de νεφρὸς, rein, et στόμα, bouche] Nom donné aux petites ouvertures qui font communiquer les tubes du corps de Wolff avec la cavité du péritoine, chez l'embryon, ouvertures qui ne tardent pas à s'oblitérer.

NÉPHROSPASTIQUE. adj. [*nephrospasticus*, de νεφρὸς, rein, et σπάω, je resserre; all. *nephrospastisch*, angl. *nephrospastic*, it. et esp. *nefrospastico*]. Qui dépend du spasme des reins.

NÉPHROTHROMBOÏDE. s. f. adj. [de νεφρὸς, rein, et θρόμβος, caillot; it. *nefrotromboide*, esp. *nefrotromboides*]. Qui est causé par du sang caillé dans les reins.

NÉPHROTOMIE s. f. [*nephrotomia*, de νεφρὸς, le rein, et τομὴ, section ; all. *Nierenschnitt*, angl. *nephrotomy*, it. et esp. *nefrotomia*]. Opération qui consiste à pratiquer une incision au rein, pour donner issue à des calculs rénaux ou au pus d'un abcès du rein. Le rein étant profondément situé, et l'opération n'étant pas sans danger, on ne la pratique que lorsqu'une tumeur fluctuante précédée de phénomènes inflammatoires vient soulever la région correspondante de la paroi abdominale, et révéler la nature et l'étendue de la maladie, qui, sans cela, restent assez obscures. Cette opération, qui se trouve dans les livres hippocratiques, a été longtemps négligée. Rayer y a rappelé l'attention, et a montré dans quels cas on pourrait la tenter. C'est sur la paroi abdominale postérieure, sur le bord externe du carré des lombes, que l'incision doit être faite : en incisant la paroi antérieure, on aurait à craindre la péritonite. Elle a été pratiquée plusieurs fois avec succès. = En physiologie expérimentale, *néphrotomie*, ablation du rein. Aussitôt après la néphrotomie, chez le chien à jeun, l'urée commence à s'accumuler dans le sang, cette accumulation est manifeste trois heures après l'opération. L'accroissement du poids de l'urée dans le sang et dans la lymphe, vingt-quatre heures après la néphrotomie, est égal au poids de cette substance que l'animal sain, à jeun, aurait excrété en vingt-quatre heures.

NÉPHROZYMASE. s. f. [de νεφρὸς, rein, et ζυμάω, fermenter]. Nom donné par Béchamp à une substance azotée qu'il a extraite de l'urine normale à l'aide de l'alcool, et qu'il considère comme un ferment susceptible de transformer l'amidon en sucre.

NERF. s. m. [νεῦρον, all. *Nerv*, angl. *nerve*, it. *nervo*, esp. *nervio*]. Dans le très ancien langage anatomique, on confondait sous le nom de νεῦρον, *nerf*, toutes les parties blanches : nerfs, tendons et aponévroses. ‖ Aujourd'hui on nomme *nerfs* des organes ayant la forme de cordons, qui servent de conducteurs au sentiment, au mouvement, aux actions viscérales, circulatoires, etc., et qui sont composés de filaments particuliers, *tubes nerveux* ou *fibres nerveuses* [V. Nerveux (*Tissu*)], réunis en faisceaux. Les nerfs prennent naissance dans les centres nerveux par des filaments qu'on désigne sous le nom de *racines : l'origine apparente* d'un nerf est celle qui se montre à l'œil nu à la surface de l'axe cérébro-rachidien ; son *origine réelle* est le point des centres nerveux qui lui donne réellement naissance, et qui est constitué par un amas de *cellules nerveuses* appelé *noyau* de ce nerf. Les racines, en se joignant, forment des troncs qui, vers la périphérie, se divisent en branches, lesquelles deviennent de plus en plus grêles, et se terminent dans la substance des organes, soit par des éminences particulières dites *plaques terminales* [V. Musculaire (*Tissu*)], soit par des corpuscules spéciaux, dits *de Krause*, *de Meissner*, *de Pacini* (V. Corpuscule). Chaque nerf est constitué par un certain nombre de *tubes nerveux à myéline* (*tubes à double contour*), ou de *fibres grises* (*fibres de Remak*), séparés les uns des autres par des fibres conjonctives minces et longitudinales; ces tubes ou ces fibres forment, par leur réunion, des *faisceaux primitifs* ou *filets*, épais au plus de 1/2 millimètre, souvent plus minces, dont chacun est entouré d'une gaine propre (*périnèvre* de Ch. Robin, *gaine lamelleuse* de Cornil et Ranvier), et uni aux faisceaux voisins

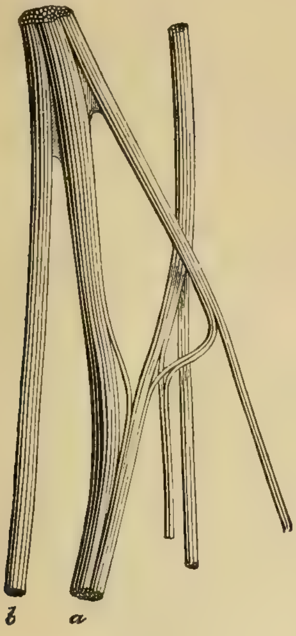

Fig. 308.

par du tissu conjonctif : ces différents faisceaux, constituant un même nerf, possèdent une gaine commune de tissu lamineux (*névrilème*, Ch. Robin) qui les maintient unis et se confond extérieurement avec le tissu lamineux ambiant; enfin les vaisseaux sanguins forment, dans l'intérieur du périnèvre, un réseau à mailles longitudinales. Les branches nerveuses sont de deux sortes : les unes, fermes, d'un blanc brillant, se répandent principalement dans les muscles du tronc et la peau ; les autres, molles, d'un gris rougeâtre, plates et unies ensemble par de nombreuses anastomoses, appartiennent surtout aux viscères et accompagnent les vaisseaux sanguins. Les premières portent le nom de *nerfs blancs* ou *cérébro-rachidiens*, ou *de la vie animale :* elles sont surtout formées de tubes nerveux à myéline. Les secondes sont appelées *nerfs gris*, *mous*, *sympathiques*, *végétatifs*, ou *de la vie végétative*, et renferment principalement des fibres grises. Les faisceaux primitifs des nerfs se joignent bien les uns aux autres, d'où résulte que les troncs forment, en beaucoup d'endroits, des anastomoses et des *plexus* (fig. 308), par l'échange mutuel de leurs faisceaux (*a*); mais les tubes nerveux n'entrent pour rien dans cette ramescence purement extérieure, c'est-à-dire qu'ils ne font que passer d'un faisceau dans un autre sans subir aucune scission. — *Nerf accélérateur* ou *de Cyon.* V. PNEUMOGASTRIQUE. — *Nerf d'Andersh.* V. OTIQUE. — *Nerf d'arrêt.* V. PNEUMOGASTRIQUE et VASO-MOTEUR. — *Nerf de Bock.* V. PHARYNGIEN. — *Nerf constricteur.* V. VASO-MOTEUR. — *Nerfs crâniens* (*cérébro-encéphaliques*). Nerfs qui naissent des diverses parties de l'encéphale et qui sortent du crâne par les trous de la base de cette boîte osseuse. On décrit douze *paires* de nerfs crâniens, d'après la classification de Sœmmering, qui est fondée sur l'origine de ces nerfs ; et neuf paires d'après celle de Willis, fondée sur le nombre des trous de la base du crâne revêtue de la dure-mère. 1° *Nerfs de sensibilité spéciale :* Première paire, olfactif; deuxième paire, optique ; huitième paire, auditif; neuvième paire, glosso-pharyngien. 2° *Nerfs de sensibilité générale :* Cinquième paire, trijumeau (*nerf mixte*); dixième paire, pneumogastrique. 3° *Nerfs moteurs :* Troisième paire, moteur oculaire commun; quatrième paire, pathétique ; sixième paire, moteur oculaire externe; septième paire, facial ; onzième paire, spinal ; douzième paire, grand hypoglosse. — *Nerf dépresseur, nerf dilatateur, nerf frénateur, nerf frigorifique.* V. VASO-MOTEUR. — *Nerf intermédiaire de Wrisberg.* V. FACIAL. — *Nerf de Lancisi* ou *tractus longitudinaux.* V. CALLEUX (*Corps*). — *Nerf de Jacobson.* V. GLOSSO-PHARYNGIEN. — *Nerf modérateur.* V. VASO-MOTEUR. — *Nerfs rachidiens* ou *vertébraux.* Ceux qui naissent de la moelle épinière. Il y en a trente et une paires : on les divise en *cervicaux*, huit paires; *dorsaux*, douze paires; *lombaires*, cinq paires; *sacrés*, six paires. Ces nerfs prennent naissance par des racines antérieures motrices et des racines postérieures sensitives. Les *racines antérieures* naissent sur les côtés de la face antérieure du cordon antérieur de la moelle. Les *racines postérieures* sortent entre le cordon antéro-latéral et le cordon postérieur, sur une ligne qui constitue le sillon latéral postérieur. Les racines des nerfs rachidiens forment, pour chaque tronc, des faisceaux triangulaires dont le sommet est vers le trou de conjugaison correspondant. Le faisceau des racines postérieures présente, sur son trajet, un *ganglion* (*ganglion intervertébral* ou *rachidien*, V. INTERVERTÉBRAL); ce n'est qu'après avoir traversé ce ganglion que les racines postérieures se confondent avec les racines antérieures. Le *tronc* des nerfs rachidiens résulte de la réunion des racines; il n'a que quelques millimètres de longueur, et cette longueur est celle du trou de conjugaison dans lequel il est situé. Arrivés au dehors du trou de conjugaison, les nerfs rachidiens se divisent en *branches postérieures* et *branches antérieures*. Les *branches postérieures* se détachent des troncs de ces nerfs, au moment où ceux-ci viennent traverser leur trou de conjugaison. Elles se dirigent immédiatement en arrière, et se terminent dans les muscles de la nuque et du dos, à la peau de ces mêmes régions, de l'épaule et de la partie postérieure du cuir chevelu. Comme les nerfs rachidiens d'où elles proviennent, ces branches sont au nombre de trente et une. Les *branches antérieures* se dirigent en avant et en dehors ; les unes se portent isolément vers les parties auxquelles elles se distribuent, comme les nerfs dorsaux; les autres se groupent et s'anastomosent pour former des plexus. — *Nerfs de relâchement, nerfs thermiques, nerfs trophiques* V. VASO-MOTEUR. — *Usages des nerfs.* V. NERF, NÉVRILITÉ, SENSIBILITÉ et VASO-MOTEUR. = *Dégénération et régénération des nerfs.* Série de phénomènes qui se passent entre les deux bouts d'un nerf réséqués ou sectionnés accidentellement, ou dans un but thérapeutique ou expérimental, depuis le moment de la section jusqu'à celui où les deux extrémités coupées se réunissent : ces phénomènes sont bien distincts de ceux qui déterminent le retour immédiat, ou du moins très rapide, de la sensibilité, dans la sphère d'action du nerf coupé, retour qu'on a attribué à tort à une réunion immédiate de ses extrémités, cette réunion n'ayant jamais lieu, même après l'application d'un point de suture qui les maintient en contact (Ranvier). La dégénération du bout périphérique, observée sur les animaux, commence vingt-quatre heures après la section du nerf, par l'augmentation de volume des noyaux et du protoplasma qui existait dans chaque segment interannulaire (V. NERVEUX), et par l'apparition de noyaux de nouvelle formation : ces éléments, s'étendant jusqu'au centre du tube nerveux, coupent le cylindre-axe et la gaine de myéline, ce qui amène la décomposition de cette substance en fragments, en boules et en granulations : mais cette dégénération est active et non passive, ou du moins résulte d'un travail actif, la multiplication des noyaux interannulaires (Cornil et Ranvier). Après un temps variable, un tissu cicatriciel, grisâtre, mince, s'étend du bout périphérique au bout central, bien avant l'achèvement de la régénération. Celle-ci commence par le bout central, dans lequel, peu de jours après la section, les cylindres-axes subissent un bourgeonnement, une hypertrophie de l'extrémité coupée, et émettent hors de cette extrémité des fibrilles nerveuses, qui s'entourent d'abord de myéline, puis d'une gaine de Schwann complète : ces fibrilles, suivant le chemin tracé par le tissu cicatriciel, atteignent le bout périphérique, et se répandent entre les anciens tubes nerveux de ce bout ou dans leur intérieur; de sorte que la régénération du bout périphérique paraît se faire dans sa plus grande partie, sinon dans sa totalité, aux dépens du bout central (Cornil et Ranvier). Il faut généralement un mois pour que la régénération des tubes nerveux périphériques commence à se faire : mais il se passe trois à quatre mois avant qu'elle soit complète, et que la sensibilité et le mouvement volontaire aient recouvré leur intégrité. La régénération se fait d'autant mieux que l'animal est plus jeune, que les bouts du nerf sont moins écartés : Schiff, Philippeaux, Vulpian, l'ont vue se produire en moins d'un mois chez de très jeunes animaux. — *Inflammation des nerfs*. V. Névrite. — *Lésions traumatiques des nerfs*. Les unes sont sous-cutanées, ce sont . la *compression*, résultant d'une fausse position prolongée, du déplacement d'un os, de la présence d'un anévrysme, de l'emprisonnement de filets nerveux dans un cal difforme ; la *contusion* et l'*ecrasement*, fréquents dans les plaies par armes à feu ; la *distension* et l'*arrachement*, produits par le tiraillement exercé sur les nerfs directement par un os luxé, ou indirectement par la traction exagérée d'un membre, surtout dans les efforts de réduction en cas de luxation. Les autres s'accompagnent de plaie des téguments : *piqûres*, *plaies par instruments tranchants*, *plaies contuses*. Toutes les lésions présentent des symptômes analogues, isolés ou réunis, immédiats ou tardifs . douleur d'intensité variable, peu marquée dans la compression, nulle dans l'écrasement qui s'accompagne de désorganisation complète du tissu nerveux, extrêmement vive dans les autres cas, s'irradiant sur le trajet du nerf, vers ses divisions terminales plus souvent que vers les centres nerveux, pouvant se calmer momentanément pour reparaître plus tard avec une grande intensité, s'accompagnant d'hyperesthésie, de fourmillements, etc.; diminution dans certains cas, abolition dans d'autres, de la sensibilité et de la motilité des parties que le nerf est chargé d'animer, paralysie de durée et d'intensité variables avec la nature de la lésion, et dont la gravité, au point de vue de la persistance probable, est mesurée par le degré d'affaiblissement de la contractilité des muscles sous l'influence de l'électrisation ; spasmes musculaires, mouvements convulsifs, contractures spasmodiques et douloureuses, tétanos ; enfin, consécutivement, chorée, convulsions épileptiformes, troubles trophiques. Le repos absolu, les antispasmodiques et les narcotiques, à l'intérieur, en fomentations, en injections hypodermiques, etc., les grands bains prolongés, constituent le traitement du debut . plus tard, l'électrisation localisée, par la combinaison des courants intermittents avec les courants continus descendants (Onimus et Legros, Lefort), sont nécessaires pour combattre la paralysie et prévenir l'atrophie musculaire consécutive. Dans le cas où le nerf est complètement coupé par un instrument tranchant, il y a intérêt à rapprocher ses extrémités pour faciliter la régénération et le rétablissement des fonctions, et, quoique la crainte du tétanos consécutif ait fait souvent repousser toute tentative de suture des bouts nerveux, celle-ci a été assez souvent pratiquée avec succès, à l'aide d'un fil de soie ou d'un fil métallique, pour être admise dans la pratique au même titre que la suture des tendons. — *Tumeur des nerfs*. V. Nevrome. = *Nerf de bœuf*. Nom vulgaire de la partie épaisse du bord supérieur libre du ligament élastique cervical postérieur du bœuf ou du cheval, disposée artificiellement en forme de cylindre. V. Encolure.

NERF-FÉRURE. s. f. [de *nerf*, et *ferire*, frapper; all. *Verrenkeung*, angl. *over-reach*, it. *malferuto*, esp. *rozadura*, *nervioferura*]. Maladie du cheval qui résulte d'une contusion sur le tendon fléchisseur du membre antérieur, et qui consiste dans l'engorgement inflammatoire de ce tendon, accompagné souvent de l'engorgement des parties voisines, et même d'entamure de la peau.

NERF-FOULURE. s. f. Nom vulgaire de la contusion du tendon d'Achille.

NÉRIS (Allier). — *Eau alcaline*. + 51°. Boisson et bains.

NÉRISINE. s. f. V. Glairine.

NERIUM. s. m. Genre de plantes apocynées. — *Nerium antidysentericum*. V. Codagapale. – *Nerium oleander*. V. Laurier *rose*. — *Nerium tinctorium*. V. Indigo.

NÉROLI. s. m. En pharmacie, l'essence de fleur d'oranger.

NÉRONIEN, IENNE. adj. [*neronianus*, de Néron]. Se disait autrefois de la saignée faite plusieurs fois en un même jour ou *coup sur coup*.

NERPRUN. s. m. [*rhamnus*, ῥάμνος, all. *Kreuzdorn*, angl. *buckthorn*, it. *prugnolino*, esp. *espino cerval*]. Genre de plantes de la famille des rhamnées, dont plusieurs espèces intéressent la médecine. — 1° *Nerprun cathartique* (*Rhamnus catharticus*, L.), arbrisseau épineux, dont les baies, de la grosseur du genièvre, vertes d'abord, noires quand elles sont mûres, sont remplies alors d'un suc âcre, nauséeux, rouge, dont on fait un extrait ou *rob* et un sirop purgatifs. Ces baies, au nombre de 15 à 25, déterminent la purgation; mais elles causent souvent de violentes coliques. Le rob se donne à la dose de 4 à 12 grammes, et le sirop à la dose de 30 à 60 grammes dans une infusion aromatique ou laxative. Le *suc de nerprun* est un bon réactif : les acides le rougissent, et il verdit par les alcalis. — 2° *Alaterne* (*Rh. alaternus*, L.). Les feuilles sont astringentes, les baies passent pour purgatives. — 3° *Bourdaine* (*bourgène*, *aune noir*, *Rh. frangula*, L.). L'écorce est vomitive, les baies sont purgatives. V. Franguline. - 4° *Nerprun des teinturiers* (*Rh. tinctoria*, L.). Les fruits (*graine d'Avignon*) sont employés en teinture : on en prépare une laque nommée *stil de grain*. — D'autres plantes du même genre, *Rh. amygdalinus*, Desf., *Rh. saxatilis*, L., fournissent des matières colorantes analogues. V. Rhamnetine, Rhamnine et Verts *végétaux*. — 5° *Jujubier* (*Rh. zizyphus*, Lamk). V. Jujubier.

NERVAL, ALE. adj. [*nervalis*]. — *Os nervaux*. Les os pariétaux, et, selon d'autres, les os temporaux (*nervalia ossa*). — *Suture nervale*. La suture frontale. = Favorable aux nerfs · *baume nerval*.

NERVATION. s. f. [*nervatio*, all. *Blattrippen*, angl. *nervation*, it. *nervazione*, esp. *nervacion*]. En botanique, ensemble ou disposition des nervures de la feuille. = En chirurgie. V. Névrotomie.

NERVÉ, ÉE. adj. [*nervatus*, all. *gerippt*, angl. *nerved*, it. *fibrato*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont munies de nervures.

NERVEUX, EUSE. adj. [*nervosus*, νευρώδης, angl. *nervous*, it. *nervoso*, esp. *nervioso*]. Qui appartient au nerf, considéré comme signifiant, dans l'ancienne anatomie, tendon et aponévrose ; usité seulement, dans le langage anatomique actuel, en ces locutions: *tunique nerveuse de l'estomac*, la membrane fibreuse de cet organe, et *centre nerveux du diaphragme*. — Qui appartient aux nerfs (organes du sentiment et du mouvement), qui est rempli de nerfs, qui a rapport aux nerfs. — *Courant nerveux*. V. Nerveux (*Fluide*). — *Diathèse nerveuse*. V. Névrose. — *Éléments nerveux*. V. Nerveux (*Tissu*). — *État nerveux*. V. Névrose. — *Fièvre nerveuse*. Nom donné à toute fièvre compliquée d'ataxie; ou à un état fébrile qui, ne paraissant tenir à aucune lésion des organes, est sous l'influence de fortes émotions morales, de chagrins, etc. — *Fluide nerveux*. Prétendu fluide qu'on regardait comme parcourant les tubes nerveux moteurs et sensitifs, et par lequel on expliquait leurs propriétés de transmissibilité du dedans au dehors ou du dehors au dedans : l'observation montre qu'il n'existe pas, et que les propriétés sont immanentes aux tubes eux-mêmes. — *Ganglion nerveux*. Masse de substance nerveuse grise qu'on rencontre sur le trajet des racines postérieures des nerfs rachidiens, d'une part, sur le trajet du cordon du grand sympathique et des plexus qu'il forme, d'autre part. Chaque ganglion nerveux est formé de matière amorphe granuleuse, de fibres lamineuses, et de vaisseaux qui n'offrent rien de particulier dans leur distribution; mais son élément fondamental, caractéristique, est représenté par les cellules nerveuses, qui communiquent, par les prolongements dont elles sont munies, entre elles et avec les tubes nerveux. V. Intervertébral, Nerveux (*Tissu*) et Sympathique. — *Membrane nerveuse*. V. Artère. — *Mobilité nerveuse*. V. Névrose. — *Systeme nerveux*. Ensemble de tous les nerfs et de tous les centres nerveux avec lesquels ils communiquent. — *Tissu nerveux*. Celui qui forme essentiellement l'encéphale et la moelle épinière, d'une part (*tissu nerveux central*), les nerfs, d'autre part (*tissu nerveux périphérique*). Il est formé par des éléments particuliers (*éléments nerveux*) de deux sortes: les *cellules nerveuses*, et les *tubes nerveux*. — Les *cellules nerveuses* ne se trouvent que dans les centres et dans les ganglions nerveux. Ce sont des corps de forme variable, ayant $0^{mm},05$ à $0^{mm},10$. munis de prolongements simples ou ramifiés (fig. 311), qui mettent les cellules en communication soit entre elles, soit avec les centres nerveux, par l'intermédiaire des tubes nerveux qui leur font suite : on trouve des cellules à prolongement unique (*cellules unipolaires*) dans les ganglions intervertébraux; dans les centres nerveux, les cellules ont 2 à 5 prolongements (*cellules bipolaires, multipolaires*), parmi lesquels un se continue toujours avec le cylindre-axe d'un tube nerveux (*prolongement de Deiters*). Chaque cellule se compose d'une membrane homogène, finement granuleuse, striée, et d'un contenu solide, granuleux, avec un gros noyau clair, transparent, sphérique, et un nucléole jaunâtre, brillant. Dans les centres nerveux, les cellules occupent exclusivement la substance grise et y offrent des formes variables (V. **Cerveau** et **Moelle** *épinière*). — Fig. 309. *Tubes nerveux*. A, fascicule gris, gélatineux, traité par l'acide acétique; B, tube nerveux à myéline : *a*, cylindre-axe, mis à nu; *v*,*v*, points où le cylindre-axe est revêtu de myéline; *m*, myéline sortant en gouttelettes; *c*, fibre sans myéline provenant du cerveau. — Fig. 310. *Tubes nerveux* avec leurs étranglements annulaires. A, tube nerveux vu à un faible grossissement. *a*, étranglement annulaire; *b*, noyau du segment interannulaire; *c*, cylindre-axe. B, nerf très grossi et traité par l'acide osmique : *a'*, étranglement annulaire; *b'*, noyau de segment interannulaire; *c'*, noyau externe de la gaine. — Les *tubes nerveux* se rencontrent à la fois dans les centres nerveux (avec les cellules dans la substance grise, sans elles dans la substance blanche et dans les nerfs périphériques : mais ils offrent une conformation et une structure qui varient avec la région qu'ils occupent, et qui en font distinguer deux espèces principales : les *tubes nerveux à myéline*, les *tubes nerveux sans myéline*. Les *tubes nerveux à myéline* (*tubes de la vie animale, tubes blancs, tubes à double contour*) sont, dans les nerfs périphériques, formés de trois éléments : 1° une paroi homogène, mince, transparente, résistante, quelquefois finement plissée ou striée (*membrane de Schwann*); 2° un contenu visqueux, oléagineux, liquide, épais de 1 à 3 millièmes de millimètre, blanc, très réfringent (*myéline, substance* ou *contenu médullaire*), sortant des tubes nerveux dès que ceux-ci sont sectionnés, et se pelotonnant alors en forme de boules arrondies (Cornil et Ranvier); 3° une partie centrale qui a la forme d'un cordon arrondi, extrêmement fin (*cylindre-axe, cylinder-axis*), et qui représente probablement un faisceau de fibrilles et non un simple filament : c'est ce petit cordon central qui entre en communication avec les cellules nerveuses, qu'il met en communication avec la périphérie. D'après Ranvier, la membrane de Schwann et la myéline ne sont pas continues dans toute l'étendue d'un tube nerveux : celui-ci présente, de distance en distance, des étranglements (*étranglements annulaires*), et se trouve ainsi formé de *segments interannulaires* égaux, auxquels répondent autant de fractions de myéline et de membrane externe, le cylindre-axe seul se poursuivant sans interruption d'un segment à l'autre; à chaque segment de la

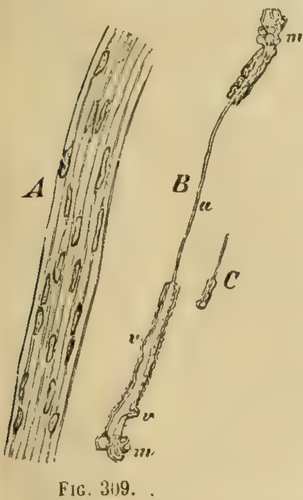

Fig. 309.

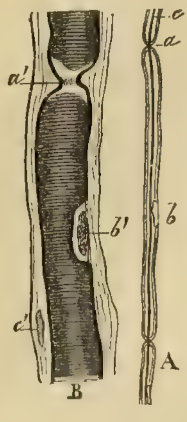

Fig. 310.

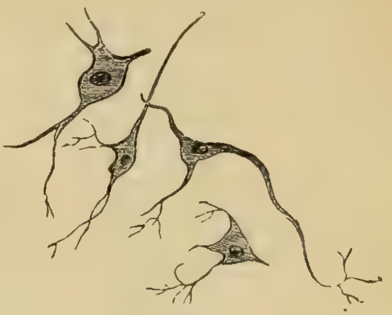

Fig. 311.

membrane de Schwann correspond un noyau ovale, unique. situé à sa face interne et entouré d'une mince couche de protoplasma; de plus, chaque segment de myéline est enfermé dans une sorte de sac de protoplasma, dont un feuillet est au-dessous de la membrane de Schwann, et l'autre feuillet se réfléchit au niveau de chaque étranglement pour s'appliquer sur le cylindre-axe : c'est ce qu'on appelle *gaine de Mauthner*. Toutefois, d'après Rouget, la myéline s'amincirait seulement au niveau des étranglements, sans disparaître complètement; le cylindre-axe, au contraire, serait discontinu, d'après Engelmann, au niveau des étranglements. La disposition est beaucoup plus simple dans les centres nerveux, où la membrane de Schwann n'existe pas, et où la myéline n'a pas d'autre limite qu'une enveloppe de protoplasma molle et facile à rompre. Les *tubes nerveux sans myéline* (*tubes à simple contour, fibres nerveuses, fibres grises ou gélatiniformes, fibres sympathiques, végétatives, nutritives, fibres de Remak*) se trouvent en très petit nombre dans les nerfs rachidiens, associés aux tubes à myéline : mais ils dominent dans les racines grises du grand sympathique, les filets gris que celui-ci envoie dans les viscères; le pneumogastrique en renferme aussi une certaine quantité. Ces éléments sont des fibres cylindriques ou un peu aplaties, pâles, grisâtres, striées en long, anastomosées entre elles de manière à former un réseau dans les faisceaux des nerfs qu'elles contribuent à former : ces anastomoses distinguent les fibres de Remak, dépourvues de myéline dans toute leur étendue, des tubes à myéline qui ont perdu leur gaine de substance médullaire au niveau de leur terminaison, ainsi qu'il arrive souvent.

NERVICO-TONIQUE. adj. — *Teinture nervico-tonique*. V. TEINTURE de *Bestucheff*.

NERVILITÉ. s. f. Même mot que *névrilité*.

NERVIMOTEUR, TRICE, adj. [de *nerf*, et *moteur*] (Dutrochet). Se dit d'un agent susceptible de provoquer le phénomène de la nervimotion.

NERVIMOTILITÉ. s. f. [all. *Nervimotilität*] (Dutrochet). Propriété en vertu de laquelle a lieu la nervimotion chez les animaux.

NERVIMOTION. s. f. [all. *Nervimotion*] (Dutrochet). Mouvement provoqué dans les centres nerveux par les agents extérieurs, et transmis aux muscles par les nerfs.

NERVIN, INE. adj. et s. m. [*nervinus, neuroticus*, all. *nervenstärkend*, angl. *nervine*, it. et esp. *nervino*]. Substance propre à remédier aux maladies des nerfs, particulièrement à fortifier les nerfs, et employée surtout extérieurement. V. BAUME *nerval*.

NERVOSISME. s. m. Système de médecine dans lequel tous les phénomènes morbides de l'organisme sont exclusivement attribués à la force nerveuse, considérée comme force indépendante, et à ses aberrations. — *Nervosisme* [*névrose générale, état nerveux, diathèse nerveuse, névropathie protéiforme*]. État morbide caractérisé par des troubles locaux ou généraux, plus ou moins considérables, mal déterminés, du système nerveux, ayant pour siège la sensibilité, l'intelligence et le mouvement. Il se présente à l'*état chronique*, sans fièvre, plus souvent qu'à l'*état aigu*, fébrile, et résulte le plus souvent d'un état chlorotique ou anémique (Bouchut).

NERVULE. s. m. [*nervulus*]. Petit nerf. = Filet produit par l'épanouissement des faisceaux vasculaires qui composent le placentaire (Mirbel).

NERVURE. s. f. [*nervus*, all. *Rippe*, angl. *nerves*, it. *nervatura*, esp. *nerviosidad*]. En botanique, chacune des divisions du pétiole qui parcourent le limbe de la feuille, et forment, en quelque sorte, le squelette de celle-ci; le faisceau fibro-vasculaire qui continue le pétiole sur le milieu du limbe est la *nervure médiane;* des côtés de celle-ci partent les *nervures secondaires* qui se dirigent vers les bords du limbe, et dont la disposition fait donner aux feuilles les noms de *palminerves*, *penninerves*. etc. = En entomologie, partie saillante que présentent les ailes de certains insectes, et qui dessine sur ces ailes des cellules ou mailles plus ou moins régulières.

NEUBAUER. [Anatomiste allemand du XVIIIe siècle]. — *Artère de Neubauer*. V. THYRÉOÏDIEN.

NEURAL, ALE. adj. — *Arc neural* (R. Owen). V. VERTÈBRE *type*.

NEURASTHÉNIE. s. f. [*irritation spinale, faiblesse irritable*]. Maladie caractérisée par un mélange de phénomènes de dépression et d'excitation du système nerveux, sans lésion organique appréciable. L'hérédité y prédispose ainsi que le surmenage cérébral, les excès alcooliques et génitaux, le traumatisme, la chloro-anémie, les affections utérines, les maladies débilitantes, la convalescence. Ses symptômes principaux (stigmates) sont (Charcot) : une céphalée en forme de casque ou de bandeau qui comprime la tête; l'insomnie; une rachialgie exaspérée par la pression des apophyses épineuses, surtout à la région sacrée; diverses névralgies et l'hyperexcitabilité sensorielle; une lassitude douloureuse, existant souvent le matin, au réveil, des impotences fonctionnelles, des crampes professionnelles, des vertiges; la diminution de l'activité cérébrale, de la mémoire, de la volonté (aboulie), du jugement, avec excitation du caractère, hypocondrie, agoraphobie; des troubles dyspeptiques; l'impuissance génitale et la spermatorrhée; des palpitations et des modifications du pouls au moindre prétexte. Le début est lent et la marche chronique. L'absence de fatigues, l'isolement, le massage, la suralimentation, les eupeptiques, les bromures, constituent le traitement.

NEURONE. s. m. [de νεῦρον, nerf]. Élément formé par la cellule nerveuse et ses prolongements. Chaque neurone, sensitif ou moteur, a deux ordres de prolongements, le ou les prolongements cellulipètes et le prolongement cellulifuge. Les neurones s'associent par *contact*, le prolongement cellulifuge d'une cellule n'entrant qu'en rapport de *contiguïté* avec les prolongements cellulipètes d'une autre.

NEUTRALISATION. s. f. [all. *Neutralisirung*, angl. *neutralization*, it. *neutralizzazione*, esp. *neutralizacion*]. En chimie, extinction des propriétés particulières aux acides et aux bases, par l'action réciproque de ces corps les uns sur les autres. V. ACIDE, BASE et NEUTRALITÉ.

NEUTRALITÉ. s. f. [*neutralitas*, all. *Neutralität*, angl. *neutrality*, it. *neutralità*, esp. *neutralidad*]. En chimie, qualité que possède un corps de n'avoir ni les caractères de l'acidité, ni ceux de l'alcalinité, et qui dépend des forces relatives des acides et des bases. Lorsque, par addition d'un acide à une base, ou *vice versâ*, on a rendu nulles les réactions de l'un sans que celles de l'autre soient plus visibles, on dit qu'il y a eu *neutralisation* de l'acide par la base, ou réciproquement.

NEUTRE. adj. [*neuter, neutralis*, all. *neutral*, angl. *neutral*, it. *neutrale*, esp. *neutral*]. Se dit, en chimie, d'un corps qui n'a les propriétés ni des bases ni des acides, soit que cette neutralité soit naturelle à ce corps (gommes, sucres, etc)., soit qu'elle résulte de la disparition de ses caractères acides ou basiques par suite de sa combinaison à un corps offrant des caractères inverses. = En botanique, se dit d'une fleur dont les organes sexuels ont disparu par avortement ou monstruosité. = En zoologie, se dit des insectes (*ouvrières*) qui ne peuvent ni s'accoupler ni se reproduire; leurs organes sexuels n'ont reçu aucun développement, en raison du mode de nourriture auquel elles ont été soumises à l'état de larves. V. ABEILLE. = En physique, *ligne neutre*. V. RÉFRACTION.

NÉVRAGMIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, et ἀγμός, fracture;

all. *Neuragmie*, angl. *neuragmy*, it. *nevragmia*, esp. *neuragmia*]. Brisure ou section d'un cordon nerveux d'après la méthode *névragmique*.

NÉVRAGMIQUE. adj. [de *névragmie*]. — *Méthode névragmique*. Mode d'expérimentation par lequel Waller est arrivé à des conclusions importantes sur les usages des cellules nerveuses des ganglions spinaux ou intervertébraux et sur ceux de la partie grise ou ganglionnaire de la moelle épinière. Waller et Robin ont appelé cette méthode du nom de *névragmique*, parce qu'elle consiste à couper (ou à lier jusqu'à écrasement) un nerf, soit au-dessus, soit au-dessous d'un ganglion ; ou à l'arracher, soit de l'axe nerveux où est son origine, soit du ganglion dont il se détache. Si l'on coupe la racine antérieure ou motrice d'un nerf rachidien avant son union avec la racine postérieure, toute la portion qui reste attenante à la moelle, c'est-à-dire le bout central, demeure saine, tandis que le bout périphérique entre en dégénération. Si l'on coupe la racine postérieure ou sensible d'un nerf rachidien au delà du point où elle traverse le ganglion spinal, la dégénération porte également sur le bout périphérique, le bout central, attenant au ganglion, restant sain : mais si cette section est faite en deçà du ganglion, entre celui-ci et la moelle épinière, la partie appendue à la moelle dégénère, celle qui tient au ganglion reste saine. Si l'on coupe le tronc formé par l'union des deux racines d'un même nerf rachidien, au delà du ganglion, le bout périphérique seul dégénère [V. NERFS (*Dégénération* et *Régénération des*)]. Ces expériences montrent que les cellules nerveuses des ganglions ou de la substance grise de la moelle épinière jouent le rôle de centres trophiques vis-à-vis des tubes nerveux qui leur font suite, avec cette différence entre les racines motrices et sensitives que les premières sont nourries par les cellules de la moelle, les secondes par les cellules des ganglions.

NÉVRALGIE. s. f. [*nevralgia*, νευραλγία, de νεῦρον, nerf, et ἄλγος, douleur ; all. *Neuralgie*, *Nervenschmerz*, angl. *neuralgia*, it. *nevralgia*, esp. *neuralgia*]. Nom générique d'un certain nombre de maladies dont le principal symptôme est une douleur vive, paroxystique, exacerbante, rémittente ou intermittente, qui suit le trajet d'une branche nerveuse et de ses ramifications : actuellement, la lésion du système nerveux qui caractérise anatomiquement ces maladies n'est pas connue, abstraction faite des altérations extérieures à ce système dont la névralgie peut être le symptôme ; mais on s'accorde généralement à reconnaître que cette lésion, tout inconnue qu'elle est dans sa nature, doit avoir une existence propre, et que la névralgie n'est pas un trouble purement fonctionnel. On distingue plusieurs espèces de névralgies, selon que la douleur affecte le trajet de tel ou tel nerf : tous les organes peuvent, en effet, en être le siège, quand ils reçoivent des nerfs sensitifs ; de là cette multitude d'affections dont la dénomination est formée ordinairement de l'étymologie grecque du nom de l'organe affecté et de la désinence *algie* (ex. : *odontalgie*, *gastralgie*, *céphalalgie*, etc.), la douleur (ἄλγος) étant le symptôme essentiel et caractéristique des névralgies. Cette douleur se montre spontanément et à la suite de pressions plus ou moins fortes sur le trajet du nerf atteint : elle est sourde, contusive, mais présente des élancements, de fréquence et de durée variables ; elle est plus intense au niveau de certains points, *points douloureux*, qui sont généralement ceux où le tronc nerveux devient superficiel et se rapproche de la peau ou s'y distribue (Valleix) : une pression légère suffit à provoquer la douleur dans ces points ; elle doit être plus forte quand ceux-ci sont plus profondément situés. La névralgie peut être symptomatique d'altérations locales, telles que la névrite, la compression exercée par une tumeur développée dans le nerf ou dans son voisinage (névrome, tumeurs fibro-plastiques, dents cariées, engorgements divers, exostoses syphilitiques, etc.) : dans ce cas, on use des antiphlogistiques, ou l'on fait disparaître la tumeur par un traitement approprié. Dans le cas où la névralgie est une manifestation de la chlorose, on la verra disparaître par les ferrugineux et le régime analeptique. S'est-elle produite sous une influence paludéenne, ou présente-t-elle le type intermittent plus ou moins régulier, on en triomphe par le sulfate de quinine, les arsenicaux. Celles qui sont sous la dépendance de la syphilis réclament l'emploi des préparations hydrargyriques ou iodiques ; celles qui sont liées au rhumatisme seront combattues par les préparations de colchique et d'aconit, par les douches et bains sulfureux et aromatiques, par les frictions sèches, la flanelle sur la peau, et l'hydrothérapie. Contre celles qui dépendent d'un état général analogue à celui qui cause certaines névroses, on use des antispasmodiques, du valérianate de zinc, du chloroforme. Contre les névralgies, très fréquentes, qui dépendent de l'action locale du froid, et contre toutes les névralgies en général, on emploie avec succès : les vésicatoires volants multiples, saupoudrés de 1 à 2 centigr. de chlorhydrate de morphine ; la cautérisation transcurrente, qu'on pratique en promenant légèrement un cautère cultellaire, rougi à blanc, sur le trajet du nerf, dans les points les plus douloureux ; l'électrothérapie, les injections hypodermiques. — *Névralgie crurale* [*névralgie fémoro-prétibiale* (Chaussier), *ischias neurosa antica* (Cotugno)]. Douleur qui part de l'aine, se répand sur le devant de la cuisse, s'étend sur le côté interne du genou et de la jambe, à la malléole interne et à la plante du pied, en un mot sur la totalité ou une partie du trajet du nerf crural ou fémoral. Les points douloureux sont dits *inguinal*, *crural moyen*, *condylo-rotulien interne*, *malléolaire interne*, *plantaire interne* (Valleix), dénominations qui indiquent suffisamment leur position. — *Névralgie cubito-digitale* ou *cervico-brachiale* [*ischias neurosa digitalis* (Cotugno)]. Douleur qui part ordinairement de l'aisselle, passe sous l'épitrochlée de l'humérus, et se porte au dos et au bord interne de la main ; d'où trois points douloureux principaux : *axillaire*, *épitrochléen*, *cubito-carpien*. — *Névralgie dentaire*. V. ODONTALGIE. — *Névralgie épileptiforme* (Trousseau). Tic douloureux de la face revenant périodiquement et parfois à quelques minutes d'intervalle avec ou sans vertige et convulsions des muscles de la face et du cou. Malgré son nom, cette névralgie n'a aucun rapport avec l'épilepsie : c'est une forme grave de névralgie faciale. — *Névralgie faciale* [*névralgie de la face* ou *de la cinquième paire*]. Elle est caractérisée par des douleurs revenant généralement par accès d'une durée de quelques minutes à une heure et plus, suivant le trajet d'une ou de plusieurs des branches de la cinquième paire, le plus souvent d'un seul côté (à gauche de préférence). La cause est ordinairement un courant d'air froid, après la sueur, ou la présence d'une dent cariée ou d'une dent de sagesse dont la sortie se fait mal, dents qui ne sont pas toujours douloureuses par elles-mêmes. Lorsque les filets du grand sympathique sont affectés en même temps, on voit souvent la circulation de la partie souffrante se modifier pendant l'accès ; la peau devient rouge et gonflée, parfois même elle s'œdématie ou devient le siège d'éruptions vésiculeuses ou phlycténoïdes ; la conjonctive se congestionne, et les larmes coulent abondamment de ce côté (V. ZONA). Elle présente trois variétés : 1° *Névralgie frontale*. Douleur qui part des trous sourciliers, se répand au front, à la paupière supérieure, au sourcil, à la caroncule lacrymale, à l'angle nasal des paupières, et quelquefois à tout le côté de la face (V. TIC *douloureux*). 2° *Névralgie sous-*

orbitaire. Douleur qui part du trou sous-orbitaire, se porte à la joue, à la lèvre supérieure, à l'aile du nez, à la paupière inférieure, etc. 3° *Névralgie maxillaire.* Douleur qui part du trou mentonnier, se porte au menton, aux lèvres, à la tempe, aux dents, à la langue. — *Névralgie ilio-scrotale* ou *lombo-abdominale.* Douleur qui siège sur le trajet des branches du plexus lombaire : elle part du côté externe des premières vertèbres lombaires (*point lombaire*), atteint la crête de l'ilium (*point iliaque*), suit le cordon spermatique (*point inguinal*), et se porte au scrotum et au testicule (*point scrotal*), dont elle détermine la rétraction. — *Névralgie intercostale* [*névralgie dorso-intercostale, dorso-thoracique, névralgie des nerfs thoraciques, nevralgie thoracique*]. Elle est caractérisée par une douleur plus ou moins violente, ayant son siège sur le trajet des nerfs intercostaux, et disséminée par points circonscrits d'où partent, à des intervalles variables, des élancements ou d'autres douleurs analogues, et dans lesquels la pression, convenablement exercée, est plus ou moins douloureuse. Les points douloureux siègent : un peu en dehors du sternum (*point antérieur*), au milieu de l'espace intercostal (*point moyen*), au niveau de la gouttière vertébrale (*point postérieur*) ou des apophyses épineuses (*point apophysaire*). — *Névralgie lombaire.* V. MALADIE *convulsive* et MALADIE *tremblante.* — *Névralgie plantaire.* Névralgie sciatique bornée à l'espace que parcourent les nerfs plantaires. — *Névralgie réflexe.* V. SYMPATHIE. — *Névralgie sciatique* [*névralgie fémoro-poplitée, sciatique, ischias neurosa postica* (Cotugno)]. Douleur qui part de l'échancrure ischiatique, se répand au scrotum et à la face postérieure de la cuisse, et se propage sur le bord péronier de la jambe jusqu'à la plante du pied. Cette douleur plus ou moins vive, exacerbante, s'étend le long du trajet du nerf sciatique, et s'exaspère en général par la pression, les mouvements, la marche, la toux. Les points douloureux principaux sont dits, suivant leur situation : *fessier, trochantérien, fémoraux, poplité, péronier, malléolaire externe, plantaires.*

NÉVRALGIQUE. adj. Qui a rapport à la névralgie. — *Points névralgiques.* Points où la douleur, spontanée ou provoquée, de la névralgie, se fait sentir d'une façon plus vive ; leur situation varie avec le nerf atteint. V. NÉVRALGIE.

NÉVRAXE. s. m. [de νεῦρον, nerf, et ἄξων, axe]. L'*axe nerveux*, c'est-à-dire l'encéphale et la moelle épinière, ou système cérébro-spinal — *Névraxe blanc.* La portion blanche de cet axe. — *Névraxe gris.* Son axe gris central. V. MOELLE *épiniere.*

NÉVRILÉMATIQUE. adj. Qui a rapport au névrilème.

NÉVRILÈME. s. m. [de νεῦρον, nerf, et εἴλημα, enveloppe ; *Nervenscheide*, angl. *neurilema*, esp. *neurilema*]. Tissu lamineux peu résistant qui forme autour de chaque nerf une enveloppe commune aux faisceaux primitifs de tubes nerveux. A l'extrémité centrale des nerfs, le névrilème se continue avec la pie-mère, membrane avec laquelle il a de l'analogie au point de vue de la texture ; à leur extrémité périphérique, il disparaît dans le tissu de la partie où ils se terminent. V. NERF.

NÉVRILÉMITE. s. f. Inflammation du névrilème. V. NÉVRITE.

NÉVRILITE. s. f. V. NÉVRITE.

NÉVRILITÉ. s f. Mode spécial d'activité inhérente aux éléments anatomiques, et, par suite, aux tissus, du système nerveux central et périphérique ; attribut dynamique ou physiologique des éléments nerveux, comme la *contractilité* est celui des éléments musculaires ; l'*innervation* en est la manifestation, l'accomplissement, comme la *contraction* est la manifestation de la *contractilité.* Comme la contractilité, la névrilité persiste pendant un temps variable dans les nerfs, dans les ganglions, etc., après la séparation d'un membre, l'ablation du cœur, la décollation. Les excitations par l'électricité, les agents chimiques, thermiques, etc., font se manifester la motricité dans les nerfs des racines antérieures, la sensibilité dans les nerfs sensibles. Portées à l'excès, ces influences peuvent causer l'extinction de ces modes de la névrilité, comme le fait s'observe pour la contractilité dans des conditions analogues. L'arrêt de la circulation suspend les actions nerveuses au bout d'un certain temps, elles réapparaissent si la durée de la suspension n'a pas été trop longue. G. H. Lewes (1860) donne le nom de *neurilité* (*neurility*), qui est le même terme que *névrilité*, à la propriété des nerfs périphériques d'agir, soit du dedans au dehors, pour susciter les contractions, soit du dehors au dedans pour susciter les sensations dans les centres (*conductibilité*) : il réserve au mot *sensibilité* la désignation de la commune propriété d'être excité par la névrilité (d'où un état actif qui est la *sensation*) et de stimuler celle-ci en retour. Sensibilité devient ici synonyme de névrilité centrale, perceptive d'une part, motrice de l'autre.

NÉVRILOME. s. m. Tumeur du névrilème. V. NÉVROME.

NÉVRIMOTILITÉ. s. f. Motilité placée sous l'influence du système nerveux. V. MOTRICITÉ.

NÉVRINE. s.f. [*neurine, choline, sinkaline*] ($C^{10}H^{15}AzO^{4}$). Base ammoniée retirée d'abord de la bile de porc et de bœuf par Scherer, puis du cerveau par Liebreich ; c'est un produit de décomposition de la *lécithine*, et c'est en décomposant celle-ci par l'eau de baryte, à chaud, qu'on la retire du cerveau. C'est un liquide sirupeux, alcalin, soluble dans l'eau ; elle se décompose, par ébullition, de sa solution aqueuse avec les alcalis, en dégageant de la triméthylamine. Wurtz l'a obtenue par synthèse en ajoutant du glycol chlorhydrique à de la triméthylamine.

NÉVRISTE. adj. et s. Nom ancien des médecins qui plaçaient dans les nerfs la propriété essentielle de la substance organisée ; qui les considéraient comme chargés de distribuer leurs qualités aux autres tissus, ceux-ci restant dépourvus par eux-mêmes de propriétés organiques. La fibre musculaire, par exemple, n'était pas douée de contractilité inhérente à sa substance et indépendante des nerfs intramusculaires ; les culs-de-sac mammaires n'eussent pas eu la propriété de former du lait, etc. La force nerveuse devenait contractilité dans les muscles, sécrétion dans les glandes, etc. L'anatomie générale et la physiologie expérimentale ont renversé cette hypothèse.

NÉVRITE. s. f. [*neuritis*, de νεῦρον, nerf ; all. *Nervenentzündung*, angl. *neuritis*, it. *nevrite*, esp. *neuritis*]. Inflammation des nerfs. Dans un premier degré, elle consiste dans la *congestion* des troncs nerveux, caractérisée par l'hyperhémie des vaisseaux sanguins qui se ramifient autour des faisceaux primitifs des tubes nerveux, c'est-à-dire dans le périnèvre ou gaine lamelleuse : l'injection des vaisseaux renfermés à l'intérieur de cette gaine existe également, mais elle est moins visible. Puis vient la *névrite* proprement dite, caractérisée, en outre de la congestion, par une exsudation séreuse dans les fibres lamineuses interposées aux faisceaux primitifs, et par une prolifération des cellules de tissu conjonctif qui amène la compression de ces faisceaux, et, consécutivement, une dégénération semblable à celle qui résulte de la section des nerfs (Cornil et Ranvier). La névrite peut être aiguë ou chronique. Elle résulte le plus souvent de la propagation d'une inflammation voisine elle porte sur les nerfs situés auprès d'un foyer inflammatoire ou d'une plaie, ou baignant dans un foyer purulent ; même dans ce dernier cas, la suppuration atteint très rarement les faisceaux de tubes nerveux. Elle succède à un traumatisme, à une amputation ; enfin elle peut se développer sous l'influence d'un froid humide, peut-être aussi d'une brûlure. La congestion des nerfs se traduit par de l'engourdissement, de l'hyperesthésie, des fourmillements, qui disparaissent en général assez vite. La névrite aiguë s'annonce par une douleur très vive, continue, avec exacerbations, qui du point enflammé s'irradie à la périphérie du nerf et s'exalte par la pression et les mouvements; si le nerf est mixte, il y a des spasmes, des contractures ou de la paralysie; si le nerf est superficiel, on peut avoir la sensation d'un cordon dur, surtout marquée dans la névrite chronique, où les douleurs sont sourdes et la motilité assez longtemps persistante, alors que la sensibilité tactile est émoussée et l'hyperesthésie cutanée parfois excessive. La névrite amène ordinairement, à une époque plus ou moins tardive, non seulement des symptômes de parésie ou de paralysie du sentiment et du mouvement, mais aussi des troubles nutritifs, tels que lésions cutanées, altérations des ongles, œdème, induration du tissu cellulaire, etc., troubles qui, n'existant pas dans la névralgie, différencient celle-ci de la névrite. La médication antiphlogistique d'abord, révulsive plus tard, convient contre la névrite au début, sangsues ou ventouses, injections narcotiques, applications émollientes ou froides, ou mieux bains tièdes locaux et généraux; ensuite, repos, injections hypodermiques, purgatifs, vésicatoires sur le trajet du nerf, électrisation.

NÉVRITIQUE. adj. Synonyme de *nervin*.

NÉVRO-CHOROÏDITE. s. f. Choroïdite compliquée de l'inflammation des nerfs ciliaires.

NÉVROGLIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, et γλία, glu]. Tissu conjonctif qui, dans les centres nerveux, encéphale et moelle épinière, forme la substance fondamentale, la charpente de ces organes, et sert de support aux éléments nerveux, cellules et tubes, ainsi que de soutien aux capillaires sanguins. Ce tissu émane de la pie-mère sous forme de prolongements extrêmement fins, qui pénètrent dans l'intérieur des centres, séparent les uns des autres les tractus ou cordons de la substance blanche, et forment dans la substance grise un réseau dont les mailles renferment les cellules et les fibres nerveuses.

NÉVROGRAPHIE. s. f. [*neurographia*, de νεῦρον, nerf, et γραφή, description; all. *Neurographie*, angl. *neurography*, it. *nevrographia*, esp. *neurographia*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des nerfs.

NÉVRO-HYPNOLOGIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, ὕπνος, sommeil, et λόγος, traité; angl. *neurohypnology*] (Braid). Traité de l'*hypnotisme*.

NÉVROLIQUE. adj. — *Acide névrolique*. Composé phosphoré, rougeâtre, visqueux, obtenu en traitant par l'hydrogène sulfuré une combinaison de myéloïdine et d'oxyde de plomb (Köhler).

NÉVROLOGIE. s. f. [*neurologia*, de νεῦρον, nerf, et λόγος, discours; all *Neurologie*, *Nervenlehre*, angl. *neurology*, it. *nevrologia*, esp. *neurologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

NÉVROLOGIQUE. adj. Qui concerne la névrologie.

NÉVROLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe surtout de névrologie.

NÉVROME, s. m. [*neuroma*, de νεῦρον, nerf; all. *Neurom*, angl. et esp. *neuroma*]. Nom sous lequel la plupart des chirurgiens confondent, à tort, toutes les tumeurs développées sur le trajet d'un nerf. Or, parmi ces tumeurs les unes sont formées par un autre tissu que le tissu nerveux, et ne méritent pas le nom de névromes, le nom des tumeurs dérivant de celui du tissu dont elles sont formées, et non du tissu où elles siègent : ces *pseudo-névromes* sont des myxomes, des sarcomes, des fibromes, des carcinomes ou des épithéliomes. Les *névromes vrais* sont constitués par un tissu de nouvelle formation, dont le type se retrouve dans le tissu nerveux normal (Cornil et Ranvier) : tantôt ils sont formés par le tissu qui entre dans la structure de la substance grise des centres et des ganglions nerveux, c'est-à-dire par des cellules et des tubes (*névromes médullaires* ou *ganglionnaires*), et se rencontrent, bien que rarement, dans ces centres; tantôt ils s'observent exclusivement sur le trajet des nerfs, et sont formés, comme eux, de tubes nerveux pourvus ou non de myéline : aussi ces névromes, dits *fasciculés*, sont-ils distingués par Virchow en *myéliniques* et *amyéliniques*, les tubes à double contour dominant dans les premiers, les fibres de Remak dominant ou existant seules dans les seconds. Sous le nom de *névromes douloureux*, on a décrit de petites tumeurs sous-cutanées et très douloureuses, qui sont des fibromes. Enfin Verneuil a donné le nom de *névromes cylindriques plexiformes* à des névromes fasciculés dans lesquels des fibres nerveuses sans myéline et du tissu fibreux se forment entre les tubes d'un nerf périphérique, en augmentant son volume sans altérer sa forme cylindrique. Toutes ces tumeurs ont pour caractère clinique capital l'apparition d'une douleur vive, accompagnée de symptômes locaux en rapport avec la compression qu'elles exercent sur les parties voisines et variables avec la fonction de celles-ci, et de troubles généraux des grandes fonctions, émaciation, prostration des forces, etc. On a invoqué comme causes des névromes un traumatisme, une inflammation, le rhumatisme, la syphilis, et conseillé, en conséquence, un traitement en rapport avec ces causes; mais en réalité, celles-ci sont inconnues, et le seul traitement rationnel est l'ablation par le bistouri ou les cautères électriques quand la douleur est insupportable et la santé générale trop altérée.

NÉVROMIMOSIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, et μιμέομαι, j'imite]. Sorte de névrose rare, caractérisée par des accès où le malade joue, comme malgré lui, des scènes variées, et fait assister à un spectacle sérieux ou burlesque.

NÉVRO-MUSCULAIRE. adj. — *Cellule névro-musculaire* (Kleinenberg). Élément contractile qui se trouve dans le mésoderme et qui se rattache à l'ectoderme (polypiers, hydres d'eau, etc.).

NÉVROMYALGIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, μῦς, muscle, et ἄλγος, douleur]. Le rhumatisme articulaire (Dupuy).

NÉVROPATHIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, et πάθος, affection]. Synonyme de *nervosisme* ou *névrose*. — *Névropathie protéiforme* (Cerise). V. NERVOSISME.

NÉVROPATHIQUE. adj. Qui concerne la névropathie; qui en est atteint.

NÉVROPHONIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, et φωνή, voix] (Bertrand). Névrose rare, appelée aussi *délire des aboyeurs* et caractérisée par un cri perçant, convulsif, parfois musical, qui représente tantôt le chant du coq ou le cri du paon, tantôt le bêlement des brebis, tantôt le miaulement du chat, tantôt le jappement du chien. Cette affection a parfois régné d'une manière épidémique, surtout chez les femmes, appelées ordinairement *aboyeuses*, d'après la nature du cri. A l'époque de la sorcellerie, elle a été plus d'une fois attribuée à une possession démoniaque et traitée par les exorcismes. Les recherches modernes ont montré que cette affection est une des formes de la chorée : souvent l'aboiement choréique est une simple complication de la chorée générale; plus rarement il y a chorée des muscles expirateurs et laryngiens seuls, cas qui constitue plus spécialement la forme dite *délire des aboyeurs*.

NÉVROPHLOGOSE. s. f. [de νεῦρον, nerf, et *phlogose*]. La névrite.

NÉVROPLASTIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, et πλάσσειν, former]. Naissance, production, régénération, cicatrisation des nerfs (V. NERF). Ce nom a été donné à la production de névromes sur le trajet des nerfs périphériques, pris à tort pour des ganglions nerveux de formation accidentelle.

NÉVROPTÈRES. s. m. pl. [*neuroptera*, de νεῦρον, nervure, et πτερὸν, aile ; all. *Neuropteren*, *Netzflügler*, angl. *neuroptera*, esp. *neuropteros*]. Ordre de la classe des insectes comprenant ceux qui ont quatre ailes membraneuses, dont les nervures ou lignes saillantes forment un réseau à mailles petites plus ou moins régulières; abdomen sessile sur le thorax et dépourvu d'aiguillon (*libellules*, *éphémères*).

NÉVROSCLÉROSE. s. f. [de νεῦρον, nerf, et *sclérose*]. Sclérose du tissu nerveux. V. CÉRÉBRO-SCLÉROSE et SCLÉROSE.

NÉVROSE. s. f. [*neurosis*, all. *Nervenleiden*, angl. *neurose*, it. *neurosi*, esp. *neurosi*, esp. *neurosis*]. Nom générique des maladies qu'on suppose avoir leur siège dans le système nerveux, et qui consistent en un trouble fonctionnel sans lésion *actuellement appréciable* dans la structure des parties ni agent matériel apte a le produire. Ces maladies ont pour caractères d'être de longue durée, apyrétiques, difficilement curables, d'offrir un appareil de symptômes graves en apparence, et d'être cependant peu dangereuses d'ordinaire. Presque toutes sont intermittentes, c'est-à-dire se présentent par accès, telles que l'hystérie, la coqueluche, etc. — *Névrose* [*maux de nerfs*, *état nerveux*, *vapeurs* et *névropathie*]. Ensemble d'accidents très divers d'un sujet à l'autre, qui s'observent surtout chez les femmes faibles, par chlorose ou par toutes les causes qui amènent l'anémie; plus rarement chez les sujets du sexe masculin encore jeunes, dans les mêmes conditions. Les malades éprouvent d'abord un malaise général indéfinissable, qui, peu à peu, se fixe en un point particulier, où il produit une angoisse poignante, augmentant sans cesse, jusqu'à ce qu'éclate une série de phénomènes convulsifs variés, connus sous le nom de *vapeurs*, ou de *convulsions spasmodiques* lorsqu'ils excitent des contractions involontaires et des mouvements désordonnés, partiels ou généraux, dans les muscles habituellement soumis à l'influence régulatrice de la volonté. On a établi dans cet ensemble trois divisions fondées sur l'intensité et la durée des accidents, mais réunies par ce fait que les troubles portent sur les mêmes appareils, et que souvent, chez la même malade, les attaques passent de l'une de ces formes à l'autre. La *premiere forme* est connue sous le nom de *mobilité nerveuse* et de *spasmes essentiels* (Trousseau). Les malades ont conscience d'une sorte de malaise qui les rend tristes et moroses; ressentent vers l'épigastre un resserrement qui imprime à leurs pensées et à leur manière d'être un aspect presque semblable à celui des gens dans l'affliction; ne cessent de dire qu'ils sont oppressés, et ne peuvent parvenir à se rende compte de cette tristesse inexplicable. Souvent tout se borne là, et quelque distraction imprévue suffit pour les tirer de cet état de souffrance. Mais, à la moindre impression pénible, le spasme se produit, et les pleurs coulent en abondance. D'autres fois ce sont des emportements soudains : un mouvement, un bruit, une parole désobligeante, une contrariété, suffisent pour les faire éclater, malgré tous les efforts de la raison, malgré les intentions les mieux arrêtées de se tenir sur ses gardes. La plupart sont tourmentés d'un besoin impérieux d'émotions, quelquefois tel, qu'on a vu des femmes entourées des plus tendres affections s'administrer des médicaments dangereux, s'imposer un régime nuisible, se livrer à des exercices funestes, courir les chances d'une grave maladie, afin d'appeler sur elles une attention plus inquiète. Parfois un organisme musculaire infatigable porte irrésistiblement les femmes à se mouvoir, à marcher, en leur donnant le sentiment d'une force invincible et du besoin pressant de se livrer à des exercices pénibles, exaltation musculaire qui dure peu. La *deuxieme forme* est connue sous les noms d'*etat vaporeux*, d'*attaque de nerfs*, d'*hystérie décomposée* (Trousseau), de *névropathie protéiforme* (V. NERVOSISME). La *troisième forme* est l'attaque d'*hystérie*. — *Grande névrose*. V. HYSTÉRIE

NÉVROSPASME. s. m., ou **NÉVROSPASMIE.** s. f. V. NÉVROSE.

NÉVROSTHÉNIE. s. f. [*neurosthenia*, de νεῦρον, nerf, et σθένος, force ; all. *Neurosthenie Nervenüberreitzung*, angl. *neurosthenia*, it. *nevrostenia*, esp. *neurostenia*]. Excès d'excitation nerveuse; irritation nerveuse.

NÉVROSTHÉNIQUE. adj. Se dit des agents propres à exciter le système nerveux, à augmenter sa force : thé, café, alcool, stimulants diffusibles, etc.

NÉVROTHÈLE. adj [de νεῦρον, nerf, et θηλή, papille]. — *Appareil névrothele*. Nom donné par Breschet à l'ensemble des papilles de la peau.

NÉVROTIQUE. adj., et non **NÉVROSIQUE.** Qui concerne les nerfs ou les névroses. V. NERVIN.

NÉVROTOME. s. m. [all. et angl. *Neurotomus*, it. *nevrotomo*, esp. *neurotomo*]. Scalpel à deux tranchants, long et étroit, dont on se sert pour disséquer les nerfs.

NÉVROTOMIE. s. f. [*neurotomia*, de νεῦρον, nerf, et τέμνειν, disséquer, couper ; all. *Neurotomie*, *Nervenschnitt*, angl. *neurotomy*, it. *nevrotomia*, esp. *neurotomia*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des nerfs. — Section sous-cutanée ou à ciel ouvert d'un cordon nerveux, opération chirurgicale pratiquée comme moyen curatif de certaines névralgies rebelles. La figure 312 représente la section des nerfs sus-orbitaire (en A) et sous-orbitaire (en B), nerfs sur lesquels cette opération se pratique le plus souvent. = Vétérin. *Névrotomie plantaire*, dite aussi, improprement, *nervation*, *énervation*. Excision d'une partie des nerfs du pied, pratiquée pour faire cesser la douleur produite par diverses maladies chroniques du sabot, pour remédier à la maladie naviculaire, aux boiteries chroniques provenant des pieds plats, encastelés, des bleimes, du crapaud. Elle n'est souvent que palliative. On la pratique sur la branche antérieure ou postérieure du nerf plantaire, ou au-dessus de la division de ces deux branches, suivant qu'on veut anéantir une douleur qui siège en avant ou en arrière du pied, ou dans toute son étendue. Il importe de ne pas exciser le même jour les deux nerfs du même pied, la chute du sabot pouvant alors survenir.

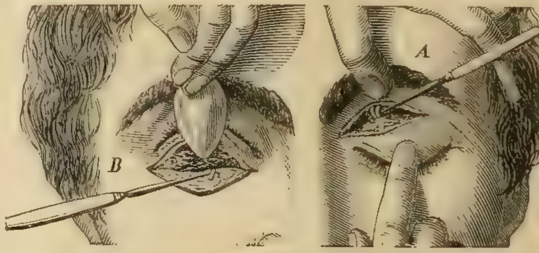

FIG. 312.

NÉVROVISCÉRITE. s. f. Mot hybride désignant les inflammations viscérales à formes névralgiques.

NEYRAC (Ardèche). — *Eau alcaline*. Froide. Boisson et bains.

NEZ. s. m. [*nasus*, ῥὶν ou ῥὶς, all. *Nase*, angl. *nose*, it. *naso*, esp. *nariz*]. Partie saillante, pyramidale et triangulaire, située au milieu de la face, qui recouvre et protège l'appareil de l'odorat représenté par la terminaison du nerf olfactif dans les fosses nasales, et dont le sommet appelé la *racine*, se continue supérieurement avec la partie moyenne et inférieure du front, dont les faces latérales constituent les *ailes*, et dont la base est percée de deux ouvertures appelées *narines*. Le nez contient supérieurement deux os propres [V. NASAL (*Os*)], dans sa partie moyenne un cartilage, et, inférieurement, plusieurs fibro-cartilages [V. NASAL (*Cartilage*)] ; il est tapissé à sa surface interne par la pituitaire. On y trouve aussi quatre muscles : le pyramidal, le transversal, l'élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, et l'abaisseur de l'aile du nez. — Le nez peut être atteint : 1° de *lésions inflammatoires*, furoncles, abcès, phlegmons, qui doivent être incisés rapidement, à cause de leur tendance à fuser vers les paupières et de la gravité spéciale que leur donne le voisinage de la veine ophtalmique, comme à toutes les lésions semblables de la joue ; 2° d'*ulcères* rebelles (V. LUPUS) ; 3° de *lésions traumatiques ;* les plaies par instruments piquants ou tranchants n'offrent de gravité que quand elles sont compliquées de lésions des parties profondes, fosses nasales, os de la face ou du crâne, etc. ; les contusions de la racine du nez s'accompagnent souvent d'ecchymoses et de bosses sanguines qui peuvent s'étendre aux paupières.

NICKEL. s. m. [*niccolum*, all. *Nickel*, angl. *nickel*, it. *nicolo*, esp. *niquel*]. Métal d'un blanc qui tient le milieu entre la couleur de l'argent et celle de l'étain ; ductile, tenace ; attirable à l'aimant ; presque aussi dur que le manganèse ; qui ne s'oxyde pas à l'air humide, ce qui le fait employer pour recouvrir les objets facilement oxydables, les instruments de chirurgie, etc. On le trouve dans la nature à l'état de sulfo-arséniure (*kupfernickel*). Densité 8,8. — *Fleurs de nickel.* V. OXYDE *de nickel.*

NICOL (William) [Physicien d'Edimbourg vers 1768-1851]. — *Prisme de Nicol.* V. PRISME.

NICOLAIER [Chirurgien contemporain de Göttingen]. — *Bacille de Nicolaier.* Bacille en fins bâtonnets, légèrement mobiles, ayant une extrémité ovalaire et renflée qui leur donne la forme d'épingles ou de baguettes de tambour. C'est l'agent du tétanos. Il est anaérobie et se cultive seulement dans le vide ; dans les produits de culture on trouve diverses toxines (tétanine, tétanotoxine, spasmotoxine), dont l'inoculation aux animaux détermine des accès de tétanos.

NICOTIANE. s. f. Le *tabac*, du nom de Nicot, ambassadeur de France en Portugal, qui l'envoya à Catherine de Médicis, en 1560. — *Huile de nicotiane.* V. HUILES *médicinales.*

NICOTINE. s. f. [all. *Nicotin*, angl. *nicotine*, it. et esp. *nicotina*] ($C^{20}H^{14}Az^{2}$). Liquide oléagineux, très soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et les huiles grasses, volatile, incolore, tendant à brunir et à épaissir par le contact de l'air, dont il absorbe l'oxygène. Son odeur, faible à froid, âcre, asphyxiante à chaud, rappelle celle du tabac ; sa saveur est âcre, brûlante ; la nicotine brûle avec une flamme blanche et laisse un résidu charbonneux. C'est un alcaloïde puissant, neutralisant tous les acides : elle se combine avec le brome et l'iode. L'acide sulfurique la rougit, l'acide azotique la jaunit ; elle précipite en jaune par l'eau iodée, en jaune le chlorure d'or, en blanc le tannin et les sels de plomb et de cuivre. Elle fume à l'air en présence de l'acide chlorhydrique ; elle est aussi caustique que l'ammoniaque et forme des escarres de la bouche dans l'empoisonnement. On la prépare en évaporant en consistance d'extrait une infusion de feuilles de tabac, traitant cet extrait par la potasse qui déplace la nicotine, puis par l'éther qui s'en empare. D'après des expériences faites sur les animaux, et d'après les cas d'empoisonnement observés chez l'homme, on sait que la nicotine est un des poisons les plus violents, et que, même à faibles doses, elle tue instantanément ; son action sur l'économie animale peut être comparée à celle de l'acide prussique, puisque une goutte de moins de 5 milligrammes suffit pour tuer, en quelques instants, un chien de moyenne taille. Comme le tabac, la nicotine tue en paralysant les nerfs moteurs : on observe d'abord des vertiges, des vomissements, et un tremblement caractéristique, auquel succèdent les convulsions et l'asphyxie par paralysie des muscles de la respiration. Le tannin en solution, les infusions concentrées de thé ou de café, sont les meilleurs contrepoisons de la nicotine. La nicotine n'est pas employée en thérapeutique : on l'a essayée, à la dose de 4 à 13 gouttes par jour, dans le tétanos, mais sans succès. V. TABAC. — Voici la méthode indiquée par Naquet pour reconnaître et distinguer les trois alcaloïdes liquides et volatils, la conicine, l'aniline et la nicotine : une goutte de substance est placée sur un verre de montre et traitée par l'acide azotique ; si celui-ci rougit, et qu'une autre goutte de la même substance devienne violet foncé sous l'influence de l'acide chlorhydrique gazeux, on a probablement de la conicine ; si l'acide ne rougit pas, qu'une autre goutte de la substance étudiée devienne violette en présence du chlorure de chaux, et que deux autres gouttes deviennent rouges quand on les chauffe l'une avec l'acide arsénique, l'autre avec l'azotate de mercure, on a de l'aniline ; si ces réactions manquent, mais que la substance devienne rouge de sang sous l'influence du chlore, violette avec l'acide chlorhydrique et à l'ébullition seulement, on a probablement de la nicotine. Celle-ci est d'ailleurs révélée par son odeur. Proportions de nicotine contenue dans les tabacs :

Lot..............	7,96 0/0	Alsace...........	3,21 0/0
Lot-et-Garonne....	7,34	Virginie....	6,87
Nord..............	6,58	Kentucky....	6,09
Ille-et-Vilaine.....	6,29	Maryland.........	2,29
Pas-de-Calais......	4,94	Havane moins de..	2

D'après Melsens, la fumée de tabac contient une proportion considérable de nicotine.

NICTATION. s. f. [*nictatio*, de *nictare*, clignoter ; *σκαρδαμυγμὸς*, all. *Blinzeln*, angl. *twinkling ;* it. *nictazione*, esp. *nictacion*]. Synonyme de *clignotement.*

NICTITATION. s. f. V. NICTATION.

NID. s. m. [all. *Nest*, angl. *nest*, it. et esp. *nido*]. Endroit préparé par les oiseaux, où ils pondent leurs œufs. — *Nid d'alcyon, nid d'hirondelle.* V. ALCYON, CUBILOSE et HIRONDELLE. — *Nid*, toute cavité ouverte construite par un animal pour recevoir ses œufs (Burdach).

NIDAMENTUM. s. m. (Burdach). Toute enveloppe extérieure qui, s'ajoutant à un œuf déjà revêtu d'une membrane propre, a rapport à l'incubation, et est produite par la mère. La *membrane caduque* appartient à cette classe de produits.

NIDATION. — *Nidation utérine.* Le séjour de l'œuf et son développement dans l'utérus.

NIDIFORME. adj. [de *nidus*, nid, et *forma*, forme]. — *Masse nidiforme* (Burdach). Substance homogène qui, comme le frai, enveloppe certains œufs.

NIDOREUX, EUSE. adj. [*nidorosus*, qui signifie : à odeur de viande rôtie ; all. *faulig*, angl. *nidorous*, it. *nitanfato*, esp. *nidoroso*]. Se dit de tout ce qui a l'odeur et la saveur de viande ou d'œufs pourris. = *Rapport nidoreux.* Éructations qui présentent cette odeur, analogue à celle de l'hydrogène sulfuré, et qui sont l'indice d'une digestion difficile.

NIDULANT, ANTE. adj. — *Membrane nidulante* (Burdach). Membrane vésiculeuse dans laquelle certains animaux renferment leurs œufs.

NIEDERBRONN (Alsace). — *Eau saline.* Froide. Boisson.

NIELLE. s. f. [all. *Brand, Mehlthau*, angl. *blast*, it. *golpe*, esp. *neguilla*]. Nom commun à plusieurs plantes nuisibles aux céréales. — *Nielle des blés.* V. AGROSTEMME.

NIGELLE. s. f. [*Nigella*, all. *Schwarzkümmel*, angl. *fennel flower*, it. *nepitella*, esp. *agenuz*]. Genre de plantes renonculacées, dont les semences, réduites en poudre, sont employées comme condiment et comme stimulantes. Telles sont la *nigelle des champs* (*N. arvensis*, L., *nigelle bleue, herbe du capucin*), dont les semences, piquantes, aromatiques, sternutatoires, pouvant remplacer le poivre, sont connues sous le nom vulgaire de *toute-épice* ou de *poivrette*, la *nigelle cultivée* (*N. sativa*), dont on saupoudre les aliments en Égypte ; la *Nigelle de Damas* (*N. Damascena*, L.), dont les feuilles très fines lui ont fait donner le nom de *patte d'araignée, cheveux de Vénus*, et dont les semences passent pour fortifiantes, carminatives, emménagogues.

NIGELLINE. s. f. Matière amère, liquide, jaunâtre, mal déterminée, retirée de la graine des diverses espèces de nigelle (Reinsch).

NIGRITIE. s. f. [*nigritia*, de *niger*, noir]. Coloration générale ou partielle noire, plus ou moins foncée, qui se montre quelquefois pendant la grossesse (V. MASQUE). — *Nigritie de la langue.* Teinte noire qu'elle prend dans quelques maladies, et qui est due au dépôt de granulations pigmentaires brunes dans les cellules des gaines épithéliales des papilles ordinairement très développées.

NIHIL ALBUM, s. m. [*nihilum album*, all. *Zinckblume*, angl. *pompholix*, it. *tuzia*]. Oxyde de zinc obtenu par sublimation. V. OXYDE.

NIMBUS. s. m. V. CUMULUS.

NIOBIQUE. adj. — *Acide niobique* (NbO^5). Acide obtenu en faisant fondre les minerais de niobium avec du bisulfate de potasse. Blanc à froid, jaune quand on le chauffe ; soluble dans les solutions alcalines, insoluble dans les acides, sauf dans l'acide sulfurique concentré.

NIOBIUM. s. m. Métal (Henri Rose) qui existe avec le tantale dans les tantalifères de Bavière et d'Amérique. Poudre noire ; il entre en ignition pour passer à l'état d'acide niobique blanc. L'eau régale ne l'attaque pas ; mais l'acide fluorhydrique l'attaque.

NIQUETER. v. a. V. QUEUE *à l'anglaise*.

NIRLE. s. m. [all. *Masern*, angl. *the nirles*, it. *rosolia*, esp. *sarampion; morbus lenticularis* de Bonnet ; *rubeola varioloides* de Sauvages ; *variola hermaphroditica* de Fehrins]. Variété de la rougeole, vulgairement dite *rougeole boutonneuse*.

NIRMIDES. s. m. pl. Famille d'insectes à laquelle appartient le genre *Liotheum*. V. LIOTHÉ.

NISUS FORMATIVUS. s. m. Expression signifiant *effort formatif*, qui a été employée comme synonyme, soit de *force vitale*, soit de *plasticité*, ou pour désigner la propriété de naître et de se régénérer que possèdent les éléments anatomiques et les tissus.

NITRACROL. s. m. [*cholacrol*]. Liquide huileux, jaunâtre, d'odeur âcre, qui se forme, en même temps que les acides cholestérique et nitrocholique, quand on traite l'acide choloïdique par l'acide azotique.

NITRATATION. s. f. Application du nitrate d'argent pour la coloration en brun des éléments anatomiques, des épithéliums surtout. La coloration étant due au dépôt d'oxyde d'argent, on dit aussi *argentation*.

NITRATE. s. m. [all. *salpetersaures Salz*, angl. *nitrate*, it. et esp. *nitrato*]. V. AZOTATE.

NITRE. s. m. [*nitrum*, νίτρον, all. *Salpeter*, angl. *nitre*, it. et esp. *nitro*]. Nom vulgaire de l'azotate *de potasse*, appelé aussi *sel de nitre* ou *nitre prismatique*. — *Nitre ammoniacal* ou *détonant*. L'azotate d'ammoniaque. — *Nitre barytique*. L'azotate *de baryte*. — *Nitre calcaire*. L'azotate *de chaux*. — *Nitre cubique, rhomboïdal* ou *du Pérou*. L'azotate *de soude*. — *Nitre fixé*. V. CARBONATE *de potasse*. — *Nitre de houssage*. V. AZOTATE *de potasse*. — *Nitre lunaire*. L'azotate *d'argent*. — *Nitre magnésien*. L'azotate *de magnésie*. — *Nitre mercuriel*. L'azotate *de mercure*.

NITRÉ, ÉE. adj. Synonyme de *nitrogéné*.

NITRÉTHANE. s. m. ($C^4H^5AzO^4$). Liquide incolore, très réfringent, d'odeur éthérée, brûlant avec une flamme pâle, bouillant vers 113°, obtenu par l'action de l'iodure d'éthyle sur l'azotite d'argent. Isomère de l'éther azoteux.

NITREUX, EUSE. adj. *salpetrig*, angl. *nitrous*, it. et esp. *nitroso*]. Qui a le caractère du nitre (*nitrosus*), qui s'y rapporte. = *Acide nitreux*. V. AZOTEUX.

NITRIÈRE. s. f. [all. *Salpeterhutte*, angl. *Salpeterhouse*, it. *nitriera*, esp. *salitreria*]. Lieu disposé pour la préparation des nitrates. Les terreaux des maraîchers sont de véritables *nitrières naturelles ;* dans les pays tempérés, où le nitre ne se produit pas naturellement, on construit des *nitrières artificielles*, en faisant un mélange de terre végétale avec : 1° des matières riches en azote, telles que du sang, de l'urine, etc. ; 2° des matières alcalines et terreuses, telles que des cendres, de la chaux éteinte, de la marne. Ces matières étant mises en tas, à l'abri de la pluie, et de façon à ce que l'air y circule facilement, on arrose le tout, de temps en temps, d'abord avec du jus de fumier, et à la fin avec de l'eau pure. Au bout de six mois ou d'une année, on lessive et on évapore la masse, qu'on purifie par plusieurs cristallisations.

NITRIFICATION. s. f. [all. *Nitrification, Salpeterbildung*, angl. *nitrification*, it. *nitrificazione*, esp. *nitrificacion*]. Conversion de certaines matières en nitrites et nitrates, qui a lieu en présence de l'air et de matières azotées. L'ozone se manifeste toutes les fois que la matière organique entre en putréfaction dans une terre humide et convenablement aérée ; il brûle le gaz ammoniac et le transforme en acides nitreux et nitrique, ce qui explique la formation de ces nitrates alcalins qui, dans certaines régions tropicales où les décharges électriques sont fréquentes, se présentent à la surface du sol. Dans les régions tempérées, le nitre se forme dans les lieux exposés aux émanations des animaux ; l'eau en contact avec l'air s'évapore et produit du nitrite d'ammoniaque qui, rencontrant dans l'eau des bases alcalines ou leurs carbonates, les transforme en nitrites alcalins, lesquels passent par oxydation à l'état de nitrates. Dans nos contrées, ces sels, aussitôt formés, sont entraînés par la pluie dans les rivières, et ne peuvent pas s'accumuler comme ils font aux Indes orientales (Schœnbein). Tandis que l'oxygène se fixe aux substances organiques azotées, l'azote de l'air se fixe à la chlorophylle, à la cellulose et à ses isomères sur les plantes. Berthelot a montré que la différence de tension électrique existant entre le sol et les couches d'air supérieures représente la cause naturelle de cette azotation (1876-1877).

NITRILE. s. m. Nom donné par Dumas (1847) à un groupe de composés chimiques qui représentent les sels ammoniacaux à acides organiques privés de 4 équivalents d'eau, et qui peuvent, en reprenant ces 4 équivalents d'eau, reproduire les sels ammoniacaux dont ils dérivent. On obtient les nitriles, soit en distillant le cyanure de potassium avec un sulfovinate alcalin (Pelouze) ; soit en déshydratant, par la distillation, un sel ammoniacal à acide organique (Dumas) : ainsi $AzH^3.HO.C^4H^3O^3$ (acétate d'ammoniaque) — 4 HO (eau) = C^4H^3Az (acétonitrile).

NITRINDINE. s. f. ($C^{32}H^8Az^4O^{12}$). Produit obtenu par action de l'acide nitrique à chaud sur l'indine ou l'hydrindine : pulvérulent, violet ; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'éther et l'alcool.

NITRINIQUE. adj. — *Acide nitrinique*. Produit de l'action de la potasse ou de la soude sur l'éther oxalique ; noir, pulvérulent ; insoluble dans l'eau et l'éther ; soluble dans l'alcool ; rougit faiblement le tournesol.

NITRIQUE. adj. [all. *salpetrig*, angl. *nitric*, it. et esp. *nitrico*]. — *Acide nitrique*. V. AZOTIQUE. = *Onguent*, *pommade nitrique*. V. POMMADE *oxygénée*.

NITRITE. s. m. [all. *salpetrigsaures Salz*, angl. *nitrite*, it. et esp. *nitrito*]. V. AZOTITE. — *Nitrite d'amyle*. Nom sous lequel on désigne ordinairement l'*éther amylazoteux* en thérapeutique, où ce corps a été employé en inspirations, à la dose de 5 à 6 gouttes, dans diverses maladies douloureuses, convulsives ou spasmodiques, telles que l'angine de poitrine, la laryngite striduleuse, la coqueluche, l'asthme cardiaque, l'hystérie, l'éclampsie, le tétanos, la chorée, etc. — *Nitrite d'anthracénèse* ($C^{30}H^{10}AzO^{8}$). Corps obtenu par l'action de l'acide azotique concentré et bouillant sur l'anthracène ; jaune, fusible à une haute température ; par refroidissement, il se prend en longues aiguilles. — *Nitrite d'anthracénose hydraté* ($C^{30}H^{9}AzO^{8}$). S'obtient comme le précédent ; légèrement jaunâtre ; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther. — *Nitrite de chrysénase*. Produit de l'action de l'acide nitrique sur le chrysène ; poudre rouge, insoluble dans l'eau et l'alcool. — *Nitrite de pyrénase* [*nitropyrène*] ($C^{32}H^{9}AzO^{4}$). Produit de décomposition du pyrène par l'acide nitrique ; il est peu soluble dans l'alcool et l'éther.

NITRIUM. s. m. Radical hypothétique, qui, en se combinant avec l'hydrogène, formerait l'ammonium.

NITROANILINE. s. f. ($C^{12}H^{6}Az^{2}O^{4}$). Produit de l'action de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniaque sur la solution alcoolique de nitrobenzine. Cristallisable en aiguilles jaunes, solubles dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. Fond à 110° ; volatil à 285°, sans résidu.

NITROANILIQUE. adj. V. NITROSPIROYLIQUE.

NITROANISIQUE. adj. — *Acide nitroanisique* ($C^{16}H^{7}AzO^{10}$). Corps cristallisable en aiguilles jaunes, produit par action de l'acide nitrique fumant sur l'acide anisique ; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther chauds.

NITROANISOL. s. m. ($C^{14}H^{7}AzO^{6}$). Liquide ambré, lourd, obtenu par l'action de l'acide nitrique fumant sur l'anisol.

NITROANISYLIQUE. adj. — *Acide nitroanisylique* ($C^{16}H^{5}AzO^{9}.HO$). Produit obtenu en même temps que l'anisate d'ammoniaque dans la préparation de l'acide anisique ; soluble dans l'alcool ; cristallisable, fond à 189° ; volatil sans décomposition.

NITROBENZIDE ou **NITROBENZINE**. s. f. [all. *Nitrobenzol*, angl. *nitro-benzole*, it. *nitrobenzina ; benzoène nitré*, *nitrobenzol*, *essence de mirbane*, *essence artificielle d'amandes ameres*] ($C^{12}H^{5}AzO^{4}$). Liquide jaunâtre, produit par l'action de l'acide nitrique fumant sur la benzine. Elle a une odeur d'amandes amères qui la fait employer dans l'industrie des savons ; on l'emploie surtout pour la préparation de l'aniline ; elle se solidifie à 0°, bout à 213°, se dissout dans l'éther et l'alcool, et non dans l'eau. La *binitrobenzine* s'obtient de la même manière en employant un grand excès d'acide ; elle est cristallisée, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool [$C^{12}H^{4}(AzO^{4})^{2}$].

NITROBENZOÏQUE ou **NITROBENZOÏNIQUE**. adj. — *Acide nitrobenzoique*. ($C^{14}H^{5}AzO^{8}$). Produit de l'action de l'acide nitrique concentré sur l'acide benzoïque. Soluble dans l'eau chaude, cristallise dans cette solution ; très soluble dans l'alcool et l'éther ; fond à 127° ; volatil sans décomposition, ses vapeurs excitent la toux.

NITROBENZOL. s. m. V. NITROBENZINE.

NITROBENZOYLE. s. m. V. BENZOYLAZOTIDE.

NITROBROMANISYLIQUE. adj. — *Acide nitrobromanisylique* [*acide nitrobromodraconanisique*] ($C^{32}H^{14}BrAzO^{16}$) Produit de l'action du brome sur l'acide nitroanisylique. Soluble et cristallisable dans l'alcool ; fond à 175° ou 180° ; volatil.

NITROBUTYRONIQUE. adj. — *Acide nitrobutyronique* ($C^{7}H^{7}O.AzO^{4} + 2HO$). Produit de l'action réciproque à chaud de l'acide nitrique et de l'acétone. Liquide huileux, jaune, aromatique, de goût douceâtre ; brûle avec une flamme rouge.

NITROCHLOROANISYLIQUE. adj. — *Acide nitrochloroanisylique* ($C^{32}H^{14}ClAzO^{16}$). Corps produit par action d'un courant de chlore gazeux sur l'acide nitroanisylique. Cristallisable et volatil sans décomposition ; fond à 170°.

NITROCHOLIQUE. adj. — *Acide nitrocholique*. Liquide huileux obtenu en même temps que le nitracrol.

NITROCINNAMÈNE. s. m. V. NITROSTYROL.

NITROCODÉINE. s. f. ($C^{36}H^{20}Az^{2}O^{10}$). Produit de l'action de l'acide azotique sur la codéine en poudre. Aiguilles soyeuses, très solubles dans l'alcool.

NITROCOUMARINE. s. f. ($C^{18}H^{5}AzO^{8}$). Produit de l'action de l'acide nitrique fumant froid sur la coumarine. Soluble dans l'alcool bouillant, d'où elle se dépose par le refroidissement en aiguilles blanches et soyeuses.

NITROCUMÈNE. s. m. ($C^{18}H^{11}AzO^{4}$). Liquide huileux, lourd, jaunâtre, obtenu par solution du cumène dans l'acide azotique fumant.

NITRODRACONANISIQUE. adj. — *Acide nitrodraconanisique*. L'acide nitroanisique.

NITRODRACONYLE. s. m. [*nitrométastyrol*, *nitrodracyle*, *nitrométacinnamene*] ($C^{16}H^{7}AzO^{4}$). Corps obtenu en dissolvant le métastyrol dans l'acide nitrique. Poudre amorphe, blanche, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

NITRODRACYLIQUE. adj. V. NITROTOLINIQUE.

NITROEUXANTHINE. s. f. [*acide nitroeuxanthinique*] ($C^{40}H^{15}AzO^{12}$). Corps acide obtenu en traitant l'euxanthine par l'acide nitrique chaud,

NITROFORME. s. m. [$C^{2}HAz^{3}O^{12} = C^{2}(AzO^{4})^{3}H$]. Corps incolore, solide à une température inférieure à 15°, cristallisable en cubes solubles dans l'eau, lui donnant une teinte jaune très foncée. Facilement inflammable, il possède une saveur amère et une odeur fort désagréable. Quand on le chauffe brusquement, il détone. Sous la pression ordinaire, il ne peut être distillé sans décomposition. Les sels du nitroforme, cristallisables, d'un beau jaune, explosibles, se décomposent spontanément avec dégagement de gaz. Le nitroforme anhydre peut être conservé sans décomposition dans un endroit frais. La préparation du nitroforme consiste à décomposer l'acétonitrile trinitré au moyen de l'eau ou de l'alcool, puis à traiter par l'acide sulfurique concentré le sel ammoniacal [$C^{2}(AzO^{4})^{3}H.AzH^{3}$] ainsi engendré : le nitroforme se rassemble à la surface sous forme d'une couche liquide très fluide et se concrétant par le refroidissement ; on le purifie par deux ou trois cristallisations.

NITROFRANGULIQUE. adj. — *Acide nitrofrangulique*. Corps formé par l'action de l'acide azotique concentré et chaud sur la franguline. Aiguilles soyeuses, orangées, insolubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau chaude.

NITROGÈNE. s. m. [de *nitre*, et γεννᾷν, produire ; all. *Nitrogenium*, *Salpeterstoff*, angl. *nitrogen*, esp. *nitrogeno*]. V. AZOTE.

NITROGÉNÉ, ÉE. adj. Se dit des composés produits par l'action de l'acide nitrique ou d'un mélange de nitre et d'acide sulfurique sur d'autres corps, composés dans lesquels un atome d'hydrogène est remplacé par le radical monoatomique AzO^{4} ; ex., l'acide nitrohippurique.

NITROGLYCÉRINE. s. f. [*glonoïne*, *trinitrine*, *trinitro-*

glycerine] [$C^{6}H^{5}O^{6}(AzO^{4})^{3}$]. Liquide huileux, insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool méthylique et dans l'éther, peu dans l'alcool ordinaire, cristallisant en aiguilles à — 0°, volatil sans décomposition, plus lourd que l'eau, décomposé par la soude caustique et par les acides sulfurique et azotique (Williamson). Ce corps est détonant par le choc, inflammable directement, mais avec peine; plus explosible et plus instable que le pyroxyle. Il est utilisé pour l'extraction des roches des mines et sous-marines (V. Dynamite et Pyroxyle). Saveur piquante, sucrée et aromatique; toxique à petite dose (Kopp). On l'obtient, dans les laboratoires, en versant de la glycérine dans un mélange de deux parties d'acide sulfurique à 66° et d'une partie d'acide azotique fumant (Champion).

NITROHARMALINE. s. f. ($C^{26}H^{13}Az^{3}O^{6}$). Corps cristallisé en prismes jaune-orangé, solubles dans l'eau bouillante et l'éther chaud, obtenu en traitant une solution alcoolique d'harmaline par un mélange d'acides sulfurique et azotique à parties égales. Elle donne des sels jaunes, cristallisables.

NITROHARMINE. s. f. ($C^{26}H^{11}Az^{3}O^{6}$). Corps cristallisé en aiguilles jaunes, solubles dans l'eau bouillante et l'alcool chaud, obtenu en ajoutant de l'acide azotique chaud à une solution aqueuse d'harmaline additionnée d'acide acétique.

NITROHÉLÉNINE. s. f. ($C^{42}H^{29}AzO^{10}$). Produit de l'action de l'acide nitrique concentré sur l'hélénine. Masse pulvérulente jaune, soluble dans l'alcool et l'ammoniaque qu'elle colore en jaune.

NITROHIPPURIQUE. adj. — *Acide nitrohippurique* [$C^{18}H^{8}Az^{2}O^{10} = C^{18}H^{8}(AzO^{4})AzO^{6}$]. Corps cristallisé en aiguilles incolores, peu solubles dans l'eau froide, très solubles dans l'eau chaude, dans l'alcool et l'éther, obtenu par l'action de l'acide azotique anhydre sur l'acide hippurique. En présence de l'acide chlorhydrique fumant, il donne de l'acide nitrobenzoïque et du glycocolle.

NITROINOSITE. s. f. ($C^{12}H^{6}Az^{6}O^{36}$). Corps cristallisé qui se dissout dans l'alcool, fait facilement explosion, et peut servir à la confection des amorces fulminantes. La nitroinosite peut être considérée comme de l'inosite ($C^{12}H^{12}O^{12}$), dans laquelle 6 équivalents d'hydrogène ont été remplacés par 6 équivalents d'acide hypoazotique. On l'obtient en traitant l'inosite par l'acide azotique fumant.

NITROLEUCIQUE. adj. — *Acide nitroleucique* ($C^{12}H^{13}Az^{2}O^{10}$). Corps cristallisable obtenu par l'action de l'acide azotique sur la leucine.

NITROMÉCONINE. s. f. — *Acide nitromeconique* ($C^{20}H^{9}AzO^{12}$). Composé cristallin, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, obtenu par l'action de l'acide nitrique sur la méconine.

NITROMÉTASTYROL. s. m. V. Nitrodraconyle.

NITROMURIATIQUE. adj. V. Eau *régale*.

NITRONAPHTALASE. s. f. [*nitronaphtaline, naphtaline mononitrée*] [$C^{20}H^{7}(AzO^{4})$]. Corps neutre obtenu en faisant bouillir l'acide azotique pendant 15 à 20 minutes avec la naphtaline. Prismes jaunes, insolubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool et l'éther, fusibles à 43°.

NITRONAPHTALÈSE. s. f. [*binitronaphtaline, naphtaline binitrée*] [$C^{20}H^{6}(AzO^{4})^{2}$]. Corps obtenu en traitant la nitronaphtalase par de l'acide azotique très concentré. Aiguilles peu solubles dans l'alcool et l'éther, solubles dans l'acide acétique bouillant et dans l'essence de térébenthine.

NITRONAPHTALINE. s. f. V. Nitronaphtalase.

NITRONAPHTALISE. s. f. [*trinitronaphtaline*] [$C^{20}H^{5}(AzO^{4})^{3}$]. Substance cristalline, jaune, peu soluble dans l'éther et l'alcool, obtenue en faisant bouillir la nitronaphtalèse avec de l'acide azotique concentré.

NITRONAPHTOL. s. m. [*acide nitronaphtalinique, nitro-phtalinique, nitroxynaphtalique*] [$C^{20}H^{7}(AzO^{4})O^{2}$]. Substance amorphe, jaune, soluble dans l'eau et dans l'alcool, cristallisant en aiguilles jaunâtres dans l'acide acétique, obtenu par action de l'acide azotique sur les naphtols.

NITROPAPAVÉRINE. s. f. [$C^{42}H^{20}(AzO^{4})AzO^{4}.HO$]. Base cristallisée en aiguilles jaunâtres obtenue par décomposition de l'azotate de papavérine à l'aide de l'ammoniaque.

NITROPHÉNIQUE. adj. — *Acide nitrophénique* [*nitrophénol*] ($C^{12}H^{5}AzO^{6}$). Corps obtenu par action de l'acide azotique sur l'acide phénique. Cristaux jaune-paille, légèrement sucrés, solubles dans l'eau chaude, l'alcool, l'éther, fusibles à 45°.

NITROPHÉNISIQUE. adj. V. Dinitrophénique.

NITROPHLORÉTINE. s. f. [*acide nitrophlorétique*]. Produit de l'action de l'acide nitrique sur la phlorétine. Brun, non cristallin; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'esprit de bois; soluble dans les alcalis dont le précipitent les acides.

NITROPHTALINIQUE. adj. V. Nitronaphtol.

NITROPICRIQUE ou **NITROPIKRINIQUE**. adj. V. Picrique.

NITROPIKRILE. s. m. ($C^{42}H^{11}Az^{4}O^{16}$). Produit de l'action de l'acide nitrique bouillant sur le pikrile. Jaune, cristallin; soluble dans l'éther, peu dans l'alcool, décomposé par distillation.

NITROPYRÈNE. s. m. V. Nitrite *de pyrénase*.

NITROSACCHARIQUE. adj. — *Acide nitrosaccharique*. Corps cristallisable, légèrement sucré, obtenu en faisant réagir l'acide nitrique sur le glycocolle.

NITROSALYCILIQUE. adj. V. Nitrospiroylique.

NITROSINAPISIQUE. adj. — *Acide nitrosinapisique*. Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'essence de moutarde. Masse jaune, résineuse, qui fond facilement, et se dissout entièrement dans l'eau avec une teinte jaune.

NITROSO-NITRIQUE. adj. Nom donné au mélange d'acide nitreux et d'acide nitrique.

NITROSPIROLIQUE. adj. — *Acide nitrospirolique* ($C^{12}H^{5}Az^{2}O^{10}$). Produit de l'action de l'acide nitrique ajouté peu à peu sur le spirol à 160°. Cristallisable, blanc-jaune, sans odeur, d'abord sans goût, puis amer. Fond à 140°; peu soluble dans l'eau bouillante.

NITROSPIROYLIQUE. adj. — *Acide nitrospiroylique* [*acide indigotique*, ou *anilique*, ou *nitrosalycilique*] ($C^{14}H^{5}AzO^{10} + HO$). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'indigo, la salicine ou l'acide spiroylique. Blanc, cristallin, amer, d'un goût acide faible; rougit le tournesol, volatil sans décomposition.

NITROSTILBASE ou **NITROSTILBILE**. s. m. Corps obtenu par ébullition du picramyle dans l'acide nitrique: masse résineuse jaune non cristalline.

NITROSTYPHNIQUE. adj. [de στυφνὸς, astringent] ($C^{12}H^{3}Az^{3}O^{16}$). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'asa fœtida et la gomme ammoniaque. Cristallisable, astringent.

NITROSTYROL. s. m. [*nitrocinnamene*] ($C^{16}H^{7}AzO^{4}$). Masse brune, résineuse, obtenue par décomposition du styrol à l'aide de l'acide nitrique. Cristallisable dans l'alcool. Forte odeur de cannelle, fait pleurer les yeux, cause des vésicules sur la peau.

NITROSULFATE. s. m. V. Azosulfate.

NITROSULFURIQUE. adj. V. Azosulfurique.

NITROTOLINIQUE. adj. — *Acide nitrotolinique* [*acide nitrodracylique*, ou *carbonitrotolinique*] ($C^{16}H^{6}AzO^{8}$). Produit de distillation de la toline avec l'acide nitrique fumant en excès. Soluble en petite quantité dans l'eau bouillante, soluble dans l'alcool, cristallisable.

NITROXANTHIQUE. adj. V. Picrique.

NITRURE. s. m. V. Azoture.

NIVÉOLE. s. f. Genre d'amaryllidées, dites parfois *perce-neige*. La *nivéole d'été* (*Leucoium æstivum*, L.) et la *nivéole printanière* (*L. vernum*, L.) sont des plantes indigènes dont les bulbes sont âcres et vomitifs,

NIVERNAIS (BŒUF). La Nièvre ne possède d'autre race bovine que celle du *Morvan*.

NOBLE. adj. [*nobilis*]. Se dit vulgairement des parties du corps sans lesquelles l'homme ne saurait vivre (le cœur, le cerveau, les poumons, etc.), et quelquefois des organes génitaux.

NOCTAMBULE. adj. et s. V. SOMNAMBULE.

NOCTURNE. adj. [*nocturnus*, *noctilux*, angl. *nocturnal*, it. *notturno*, esp. *nocturno*]. — *Fleurs nocturnes* [all. *Nachtblumen*]. Celles qui s'épanouissent à la tombée de la nuit et se ferment le matin.

NOCTURNES. s. m. pl. Nom donné : 1° à une famille d'insectes lépidoptères, à laquelle appartient le *bombyx*; 2° à une section des oiseaux *rapaces* qui ne chassent que la nuit.

NOCUITÉ. s. f. Propriété d'être nuisible.

NODAL, ALE. adj. — En optique, *point nodal*, synonyme de *centre optique*.

NODOSITÉ. s. f. V. NODUS.

NODULAIRE. adj. Qui concerne les nodules ; qui en est pourvu.

NODULE. s. m. [*nodulus*, diminutif de *nodus*, nœud] (Reil). Éminence oblongue, aplatie, de la face externe du cervelet, au-dessus et au-devant de la *luette*. — *Nodule de Morgagni*. V. SIGMOÏDE.

NODUS, s. m. [de *nodus*, nœud ; *nodosité*, πῶρος, all. *Knoten*, angl. *node*, it. *nodo*, *nodosità*, esp. *nodosidad*]. Nom donné tantôt aux concrétions tophacées qui se forment autour des articulations affectées de goutte, tantôt aux tumeurs que les chirurgiens appellent *ganglions*. Les véritables *nodus* sont des simples renflements d'une petite portion d'un tendon ou d'un faisceau fibreux : il n'y a pas production d'un corps nouveau, mais seulement engorgement d'un tissu normal. Ces nodus tendineux ou aponévrotiques ont le volume et la forme d'un haricot ; ils ont un peu plus de densité que le tissu dont ils font partie. Le plus souvent ils ont une texture fibreuse. Ils sont tout à fait insensibles, si ce n'est quelquefois pendant les temps humides, et ne méritent aucun traitement. On appelle plus spécialement *nodosités* les indurations circonscrites qui succèdent à une inflammation limitée.

NŒUD. s. m. [*nodus*, ἅμμα, all. *Knoten*, angl. *knot*, it. *nodo*, esp. *nudo*]. En botanique, saillie de la tige produite par l'entre-croisement des fibres et la tuméfaction du tissu cellulaire, ce qui rend les nœuds plus solides que le reste de la tige. || Point où s'insère une feuille. — *Nœud vital*. Le *collet*. = En anatomie, *nœud de l'encéphale*. La protubérance annulaire. = En physiologie, *nœud vital*. V. RESPIRATOIRE (*Centre*). = En chirurgie, *nœud du chirurgien* (fig. 313). Nœud fait en passant deux fois le bout du fil ou de la ligature dans la même anse. — *Nœud d'emballeur*. Bandage dont on se sert principalement pour comprimer l'artère temporale après l'artériotomie. On le fait avec une bande de 6 mètres, roulée à deux globes, dont un plus gros que l'autre d'à peu près un sixième. On applique le plein de la bande sur une tempe ; on porte les deux globes, l'un par devant, l'autre par derrière la tête, jusqu'à la tempe opposée ; on les croise et on les ramène par le même trajet au point de départ ; on porte un globe en haut sur le sommet de la tête et l'autre globe en bas sous le menton. On ramène les deux globes sur une tempe, on les croise et on les ramène comme la première fois sur l'autre tempe, où on les contourne encore l'un sur l'autre ; on fait ainsi trois ou quatre nœuds et on épuise les deux globes en circulaires horizontaux.

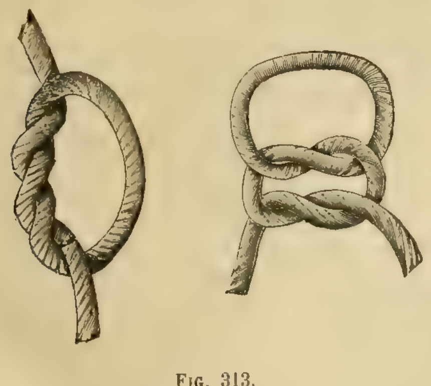

FIG. 313.

NOIR. s. m. [all. *schwarz*, angl. *black*, it. et esp. *negro*]. La couleur la plus éloignée du blanc. Sa production résulte de causes diverses, selon que les corps sont vus par lumière transmise ou par lumière réfléchie. Dans ce dernier cas, le noir résulte de ce qu'un corps ne réfléchit aucune partie de la lumière qui le frappe (ou *absorbe* toute la lumière) : l'image de ce corps donne à la rétine la sensation d'une absence de matière, par rapport aux parties voisines de la rétine recevant plus ou moins de lumière. Les corps blancs, rouges, bleus, etc., dont la surface réfléchit la lumière de manière que celle de certains points n'arrive pas dans l'axe visuel, paraissent noirs en ces endroits. Dans le cas de l'examen des objets par lumière transmise, le noir résulte de ce qu'un corps non diaphane intercepte la lumière dans toute son étendue, de sorte que son ombre seule arrive sur la rétine ; dans ces conditions, un corps diaphane peut intercepter la lumière transmise en réfléchissant celle-ci vers sa source lorsqu'il offre une figure appropriée ; c'est ce qui arrive partiellement pour les corps sphériques ou sphéroïdaux placés sous le microscope, aux bulles de gaz en particulier. — *Noir d'aniline*. Matière colorante noire qui dérive de l'aniline par oxydation, à l'aide du chlorate de potasse et du sulfure de cuivre. — *Noir animal*. V. CHARBON *animal*. — *Noir de fumée*. Charbon résultant de la combustion de substances très riches en carbone, telles que les résines : il s'échappe avec des essences et huiles dans une chambre pourvue d'une cheminée fermée d'un cône de toile qui reçoit le charbon. On lui enlève l'huile par l'alcool ou mieux par calcination en vase clos : il sert pour faire l'encre d'imprimerie. Pour le volume, pour la teinte générale (le mode de réfraction de la lumière excepté), et pour l'intensité du mouvement brownien, rien ne ressemble plus au pigment que les granules du noir de fumée isolés ; et cela, soit qu'ils proviennent de la suie, de l'encre de Chine, de l'encre d'imprimerie, du noir de bougie ou du noir d'ivoire, du poumon, des ganglions bronchiques. Le noir de fumée est composé de fins granules de 1 à 2 millièmes de millimètre, accompagnés, quand il est grossier, d'un très petit nombre d'autres granules anguleux, mais souvent à angles mousses, larges au plus de 5 à 8 millièmes de millimètre, d'un ton brun-jaunâtre foncé sur les bords. V. ANTHRACOSIS. — *Noir d'ivoire*. Charbon d'ivoire calciné dans un creuset fermé, et employé en peinture.

NOIR. adj. — *Maladie noire*. V. MELÆNA. = *Cheval noir* (race d'Angleterre). Cheval de gros trait, d'une stature énorme, que l'on trouve dans les plaines du Lincolnshire et de Strafford. Il correspond au boulonnais par la masse et la taille ; mais il n'en a pas les qualités.

NOIR-MUSEAU. s. m. V. Barbouquet.

NOISETTE. s. f., et **NOISETIER**. s. m. V. Coudrier. — *Noisette purgative*. V. Medicinier.

NOIX. s. f. [*nux*, κάρυον, all. *Nuss*, angl. *nut*, it. *noce*, esp. *nuez*]. En général, fruit médiocrement charnu qui contient un noyau à une seule loge et à une seule graine. — Particulièrement, fruit du *noyer* (*Juglans regia*, L.), dont l'amande fournit par expression une huile alimentaire, rancissant facilement, et dont le sarcocarpe, appelé *brou*, est astringent, passe pour antiscrofuleux et anthelminthique, et sert à faire un ratafia dit *brou de noix*. — *Noix d'Amérique*. V. Juvia. — *Noix de Bancoul*, ou *des Moluques*. Graines du *bancoulier* (*Aleurites moluccana*, Willd., *Croton moluccanum*, L.), euphorbiacée dont l'albumen donne une huile purgative. — *Noix du Congo*. Nom commercial des graines du *Bassia Parkii*, DC., famille des sapotées. Elles sont longues de 4 à 5 centimètres, ovoïdes, aplaties, lisses sauf au niveau du hile, qui est grisâtre, rugueux. L'enveloppe, dure comme celle des amandes, contient un embryon volumineux, dont les cotylédons sont formés de cellules minces, qui donnent le *beurre de Galam*. — *Noix d'eau*. V. Macre. — *Noix de Gourou*. V. Sterculier. — *Noix de médecine*. V. Pignon d'Inde. — *Noix de palmier* ou *de palme*. Nom commercial des graines de l'*Elæis guineensis*, L. (V. Avoira). Le sarcocarpe du fruit donne l'*huile de palme*, et l'amande fournit le *beurre de palme*. Les graines ont le volume d'une noisette ou d'une noix ; elles sont ovoïdes, arrondies, aplaties, piriformes, etc. ; le testa est dur, brun, strié. Entre le testa et l'amande existe, dans celles qui viennent en Europe, une poussière grisâtre formée de débris de *Gamases*, de leurs larves, œufs et excréments. L'amande, qui reproduit la forme de la graine, est difficile à attaquer avec l'ongle, d'un blanc de lait ou grisâtre, un peu transparente. — *Noix de sassafras*. V. Pichurim. — *Noix de serpent*. V. Avila. — *Noix du Soudan*. V. Sterculier. — *Noix de terre*. Tubercule comestible du *Bunium bulbocastanum*, K. (*Carum bulbocastanum*, Koch), ombellifère. — *Noix vomique* [all. *Brechnuss*, *Krähenauge*, angl. *nux vomica*, *poisonnut*, it. *noce vomica*, esp. *nuez vomica*]. Semence du *Strychnos nux vomica*, L. (V. Vomiquier), contenue dans la pulpe visqueuse du fruit, qui est une baie globuleuse, recouverte d'une écorce lisse, jaune, dure et fragile. Les semences sont rondes, aplaties, grises et veloutées extérieurement, cornées à l'intérieur, et ordinairement blanches et demi-transparentes, quelquefois cependant noires et opaques, inodores, d'une saveur âcre et très amère. C'est un poison très actif, dans lequel on trouve, comme dans la fève de Saint-Ignace, la strychnine, la brucine et l'igasurine. La noix vomique est peu employée aujourd'hui, on administre souvent à sa place la strychnine, dont elle a les propriétés et les usages : cependant on la donne encore, comme amer, tonique, apéritif et stomachique, surtout dans la dyspepsie atonique et la constipation habituelle, rarement en poudre (30 à 60 centigr.), plus fréquemment en extrait alcoolique (5 à 20 centigr.) ou en teinture (5 à 10 gouttes).

NOLI ME TANGERE, s. m. [mots latins qui signifient *ne me touche pas* ; all. *Springkraut*, angl., it. et esp. *noli me tangere*]. Nom donné à quelques plantes, soit à cause des piquants dont elles sont hérissées, soit, parce que, comme la balsamine sauvage, elles lancent leurs graines avec force quand on les touche. — En chirurgie, *noli me tangere* [all. *Gesichtskrebs*], tumeurs ou ulcères considérés, souvent à tort, comme incurables et ne devant pas être traités.

NOMA ou **NOME**. s. m. [νομή, de νέμειν, ronger, all. *Noma*, *Wasserkrebs*, angl., it. et esp. *noma* ; *stomatite putride* ou *maligne*]. Gangrène de la bouche à forme spéciale, indépendante de toute lésion locale antérieure, distincte de la stomatite ulcéro-membraneuse, beaucoup plus commune chez les jeunes enfants qu'à tout autre âge, et spéciale aux sujets atteints d'états généraux graves, fièvres éruptives (rougeole surtout), mal de Pott, fièvre typhoïde, pneumonie, etc. : elle n'est ni épidémique ni contagieuse. Elle débute par une phlyctène de la face interne des joues, qui fait place à une ulcération noirâtre : la mortification gagne la peau de la joue, occupe une étendue variable, produit des désordres locaux considérables, et amène le plus souvent la mort par épuisement. La cautérisation par le fer rouge, l'acide azotique, etc., et les gargarismes désinfectants, peuvent seuls enrayer la marche du sphacèle : un régime général tonique est indispensable.

NOMBRIL. s. m. V. Ombilic. — *Nombril de Vénus*. V. Cotylet.

NOMENCLATURE. s. f. [*nomenclatura*, de *nomen*, nom, et *calare*, appeler ; all. *Nomenclatur*, angl. *nomenclature*, it. et esp. *nomenclatura*]. Procédé logique consistant à désigner les objets par les noms qui ont le plus grand rapport possible avec leur nature réelle, simple ou composée, organisée ou inorganique. Toutes les sciences ont besoin d'exprimer avec brièveté et clarté une foule d'idées inusitées dans la langue vulgaire ou dans les autres parties de la science, et inconnues à ceux qui ne s'occupent pas de celle dont il s'agit. De là cette multitude de significations techniques données aux mots connus. L'anatomie a les siens, comme la physiologie et la chimie. L'anatomie générale emploie des termes étrangers aux autres branches de l'anatomie, etc. V. Classification. — *Nomenclature chimique*. C'est dans la chimie que ce procédé a reçu sa pleine application. La nomenclature chimique est fondée sur les principes suivants : 1° donner aux corps simples des noms insignifiants, pourvu qu'ils soient courts et ne soient pas un obstacle à la formation de noms composés ; 2° former les noms des corps composés, de sorte qu'ils rappellent à la fois les noms des éléments et les proportions d'après lesquelles ils sont combinés ; 3° indiquer, par la terminaison de ces noms, la nature des composés. V. Acide, Notation et Sel. — *Nomenclature organique*. La chimie étudiant tous les corps simples ou composés dont la composition est fixe, définie, et qui sont cristallisables, tous les principes immédiats qui présentent ces caractères doivent conserver en anatomie le nom qui leur est dévolu par la *nomenclature chimique*. Mais aux corps coagulables, non cristallisables, de composition chimique non définie, ou substances organiques, il est impossible d'appliquer les principes logiques qui servent à dénommer les premiers. Cependant, tant que les principes immédiats végétaux et animaux n'auront pas été étudiés les uns et les autres anatomiquement, il serait prématuré de commencer par eux la *nomenclature organique*. Beaucoup d'éléments ont été dénommés avant qu'on connût exactement leur distribution dans l'économie, leurs caractères chimiques, leurs propriétés ; et, par suite, ce *nom* a été emprunté à l'hypothèse qui régnait alors sur leur rôle physiologique. Ces noms ont été conservés, plutôt que d'en créer un ou plusieurs nouveaux destinés à les remplacer ; seulement, au lieu de prendre ces termes dans leur *sens étymologique* qui indique un fait inexact, ils sont pris avec leur *signification historique* qui permet de les appliquer à un objet réel. Il faut donc se garder de chercher dans ces noms une signification particulière devant conduire à la connaissance de la chose, en dehors de l'étude de celle-ci. — *Nomenclature pathologique*. La nature de beaucoup d'organes, et, par suite, leurs noms, ne pourront être exactement déterminés qu'autant que les éléments anatomiques qui les composent, avec leur texture et leurs propriétés, l'auront été eux-mêmes. Or, comme les lésions ne sont qu'une atrophie, une hypertrophie, une modification de structure avec ou sans déformation de ces éléments ; comme les maladies ne sont que les troubles des propriétés de ceux-ci, accompagnant leurs lésions, on ne pourra établir une nomenclature pathologique rationnelle tant que ces lésions et ces troubles n'auront pas été déterminés ; ce qui devra être fait d'abord dans les parties les plus simples, pour s'élever jusqu'aux organes et aux appareils, en passant par les tissus et les systèmes. Comme, d'autre part, cette gradation dans la complication croissante des parties du corps est à peine reconnue, toutes les nomenclatures [existant actuellement et qui n'en tiennent compte n'ont qu'une valeur transitoire.

NONANE. s. m. V. Nonyle (*Hydrure de*).

NONANE. adj. f. — *Fièvre nonane* [*febris nonana*, de *nonanus*, qui revient tous les neuf jours ; ἐνναταῖος]. V. Intermittente (*Fièvre*).

NON-VIABILITÉ. s. f. [all. *Nichtlebensfähigkeit*, angl. *non-viability*, it. *non-viabilità*, esp. *non-viabilidad*]. En médecine légale et en jurisprudence, état de l'enfant né *non-viable*.

NON-VIABLE. adj. [de *non*, et *viable*, susceptible de vie; all. *nichtlebensfähig*, angl. *non-viable*]. En médecine légale et en jurisprudence, se dit de l'enfant né dans un état de développement incomplet ou anormal d'un ou de plusieurs appareils qui ne lui permet pas de parcourir les phases de la vie extra-utérine. V. Viabilité.

NONYLAMINE. s. f. Liquide incolore, d'odeur aromatique et ammoniacale, obtenu en traitant le chlorure de nonyle par l'ammoniaque. Bout à 190°.

NONYLE. s. m. ($C^{18}H^{19}$). Radical hypothétique de plusieurs combinaisons dites *nonyliques*. — *Acétate de nonyle*. Liquide d'odeur de fruits, bouillant à 210°, obtenu en traitant le chlorure de nonyle par l'acétate de potasse. — *Chlorure de nonyle* ($C^{18}H^{19}Cl$). Liquide incolore, mobile, bouillant à 190°, obtenu en faisant passer un courant de chlore dans l'hydrure de nonyle. — *Hydrate de nonyle* [*alcool nonylique*]. Liquide huileux, obtenu en faisant bouillir l'acétate de nonyle avec la potasse caustique. — *Hydrure de nonyle* [*nonane*] ($C^{18}H^{19}H$). Liquide obtenu en faisant bouillir l'alcool amylique avec le chlorure de zinc.

NONYLÈNE. s. m. L'*élaène*.

NONYLIQUE. adj. Se dit des combinaisons dans lesquelles entre le radical hypothétique appelé *nonyle*. — *Alcool nonylique*. V. Nonyle (*Hydrate de*).

NOOK. s. m. V. Nug.

NOOLOGIE. s. f. [de νόος, intelligence, et λόγος, traité]. Science qui a pour but de déterminer la nature des facultés intellectuelles de l'esprit, des propriétés essentielles des corps.

NOOLOGIQUE. adj. Qui concerne la noologie.

NOPAL. s. m. V. Cactier et Cochenille.

NOPALÉES. s. f. pl. V. Cactées.

NO-RESTRAINT. [angl. *no*, non, et *restraint*, contrainte] (Conolly). Mot anglais employé par les aliénistes pour désigner la suppression de tous les moyens mécaniques de contention durant le traitement de la folie. Ces moyens sont remplacés par la surveillance et l'active intervention des gens de service pour s'opposer aux actes dangereux des agités.

NORFOLK (Race ovine de). On la trouve principalement dans les parties basses du comté de Norfolk et sur les dunes du Nord. Elle est rustique, facile à nourrir. Sa conformation est défectueuse; corps long, mince, face noirâtre, yeux vifs, cornes longues et contournées, jambes hautes et grêles. Sa toison n'est pas abondante, mais sa laine est fine et sa chair de bonne qualité.

NORIUM. s. m. Métal peu connu, extrait des zircones de Sibérie, de Norwège, de Ceylan, etc.

NORMAL, ALE. adj. [*normalis*, de *norma*, règle]. Qui est conforme à la règle, régulier.

NORMAND (Cheval). Taille de 1m,60 à 1m,66. Robe généralement baie. Tête un peu forte, quelquefois étroite et légèrement busquée : encolure belle, bien développée; garrot moyen; côte arrondie; formes agréables ; croupe allongée, souvent comprimée d'un côté à l'autre ; avant-bras et jarret très beaux ; pieds plutôt grands que petits.

NOSENCÉPHALE. s. m. [de νόσος, maladie, et ἐγκέφαλος, encéphale ; *nosencefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres chez lesquels l'encéphale est remplacé par une tumeur vasculaire, le crâne largement ouvert en dessus, mais seulement dans les régions frontale et pariétale, et le trou occipital distinct.

NOSOCHTHONOLOGIE. s. f. [de νόσος, maladie, χθὼν, terre, et λόθος, doctrine]. Nom donné par Clarus et Radius à la géographie médicale.

NOSOCOME. s. m. [νοσοκόμος, de νόσος, maladie, et κομεῖν, soigner]. Celui qui dirige les soins donnés aux malades. = Maison destinée aux malades [*nosocomium*, νοσοκομεῖον] : synonyme d'*hôpital*.

NOSOCOMIAL, ALE. adj. [de *nosocomium*, nosocome; angl. *nosocomial*, it. *nosocomiale*, esp. *nosocomiale*]. Qui est relatif aux hôpitaux : *fievre nosocomiale*, *typhus nosocomial*. V. Typhus.

NOSOCRATIQUE. adj. [de νόσος, maladie, et κρατέω, je domine; all. *spezifisch*, angl. *nosocratic*, it. et esp. *nosotracicco*] (Requin). Se dit, en parlant des médicaments, comme synonyme de *spécifique*.

NOSOCRINE ou **NOSOCRISIE**. s. f. Synonyme de crise morbide.

NOSOGÉNIE. s. f. [de νόσος, maladie, et γεννάω, j'engendre ; all. *Nosogenesis*, angl. *nosogeny*, it. *nosogenesi*, esp. *nosogenia*]. Formation des maladies; théorie des causes des maladies et de leur mode de développement.

NOSOGRAPHIE. s. f. [*nosographia*, de νόσος, maladie, et γράφειν, décrire; all. *Nosographie*, angl. *nosography*, it. et esp. *nosographia*]. Distribution méthodique des maladies par classes, ordres, genres et espèces.

NOSOHÉMIE. s. f. [de νόσος, maladie, et αἷμα, sang]. Maladie du sang.

NOSOLOGIE. s. f. [*nosologia*, de νόσος, maladie, et λόγος, discours; all. *Nosologie*, angl. *nosology*, it. et esp. *nosologia*]. Branche de la médecine qui s'occupe d'imposer des noms aux maladies, de les définir, d'en étudier toutes les circonstances sur le vivant, d'en constater les traces sur le cadavre, d'en caractériser et classer les diverses espèces, et d'en rechercher la nature.

NOSOLOGIQUE. adj. Qui a rapport à la nosologie.

NOSOLOGISME. s. m. [all. *Nosologismus*, angl. *nosologism*, it. et esp. *nosologismo*]. V. Essentialisme.

NOSOLOGUE ou **NOSOLOGISTE**. s. m. Médecin qui s'occupe de nosologie. — Médecin partisan du *nosologisme*.

NOSOMANE ou **NOSOMANIAQUE**. adj. ou s. Qui concerne la nosomanie ; qui en est atteint.

NOSOMANIE. s. f. [de νόσος, maladie, et μανία, manie ; all. *Nosomanie*, angl. *nosomany*, it. et esp. *nosomania*; *monomanie hypocondriaque* ou *hypocondrie délirante*]. Forme de monomanie dans laquelle le malade présente de fausses conceptions et des préoccupations délirantes au sujet de sa santé, allant jusqu'à entraîner l'aliénation dans la manière d'être et les actes, et distincte de l'hypocondrie simple : c'est un trouble de l'instinct de conservation individuelle, qui peut s'accompagner d'hallucinations diverses et conduire à la démence.

NOSOPHOBE. adj. et s. Qui concerne la nosophobie ; qui en est atteint.

NOSOPHOBIE. s. f. [de νόσος, maladie, et φόβος, crainte; all. *Nosophobie*, angl. *nosophoby*, it. et esp. *nosofobia*]. Forme de la nosomanie dans laquelle, par la crainte d'une maladie qui n'existe pas, les maniaques se soumettent à un régime, à une hygiène, à des médications, etc., qui ne sont pas indiqués : ainsi certains individus se rendent dyspeptiques, anémiques, etc., en diminuant la quantité de leurs aliments de peur d'attaques d'apoplexie, etc.

NOSOPHORE. s. m. [de νόσος, maladie, et φορὸς, qui porte]. Appareil de fer composé de quatre piliers ou colonnes réunies par des traverses de métal, destiné à servir de lit pour les malades, et auquel on peut adapter tous les appareils de sustentation et de déplacement : hamac de sangles pour bains ; hamac de coutil pour canapé ; alèzes de sangles servant à soulever le malade. Cet appareil s'adapte autour du lit du malade : par son moyen, on peut mettre les malades dans toutes les positions sans presque les toucher.

NOSOPHTORIE. s. f. [de νόσος, maladie, et φθόρα, destruction] (Stamm, 1862). Destruction des maladies, recherche de l'origine, des causes, des voies de propagation des maladies épidémiques, des moyens prophylactiques qui s'y rapportent, et de ceux qui permettent d'en obtenir l'extinction.

NOSOPOÉTIQUE. adj. [de νόσος, maladie, et ποιεῖν, faire]. Qui cause les maladies.

NOSORGANIE. s. f. Affection organique.

NOSTALGIE. s. f. [*nostalgia*, de νόστος, retour, et ἄλγος, tristesse ; all. *Heimweh*, angl. *nostalgy*, it. et esp. *nostalgia*]. Désir violent de revoir sa patrie. C'est, non pas une maladie, mais une cause très puissante de maladie, qui peut même conduire à la mort. On peut admettre trois phases dans la nostalgie Au premier degré, le malade est triste, inquiet, taciturne et sombre ; il éprouve des faiblesses et des lassitudes spontanées, répète à chaque instant le nom de ses proches, regarde la terre natale comme un lieu enchanté, et s'abandonne à des rêveries apathiques. Le mal se borne souvent à cette période, surtout lorsque la cause, l'absence du sol natal, vient à cesser. Au deuxième degré, le malade soupire et pleure involontairement : son teint devient livide ; l'appétit se perd, les digestions sont pénibles, la diarrhée survient, avec les autres symptômes de la dyspepsie ; les excrétions et les sécrétions se troublent, la transpiration diminue ; la céphalagie apparaît, et avec elle un sommeil tourmenté par des rêves retraçant toujours le charme de la vie sous le toit paternel ; la respiration est courte, la peau sèche, le pouls faible et lent. Un mouvement fébrile se montre le soir, les forces physiques disparaissent, l'amaigrissement est très rapide, et les facultés intellectuelles s'éteignent. Enfin, dans le troisième degré, tous les symptômes s'aggravent : insomnie, stupeur, délire, prostration, diarrhée colliquative, fièvre ardente, dépérissement général rapide par suite de manque d'appétit, de troubles digestifs, symptômes qui se terminent par la mort : celle-ci peut être hâtée par une complication, congestion cérébrale, dothiénentérie, phtisie pulmonaire. Le meilleur, sinon le seul traitement curatif de la nostalgie, est le retour au pays natal.

NOSTOC ou **NOSTOCH** s. m. Genre d'algues unicellulaires ou filamenteuses, enveloppées d'un mucus en masses globuleuses, ou en expansions plus ou moins divisées, de couleur olivâtre, qu'on trouve sur les terres humides, dans les étangs, les lacs et les bords de la mer. Au sein de la gangue gélatineuse qui les enveloppe, se trouvent des spores disposées en séries ou rangées moniliformes flexueuses.

NOSTOMANIE. s. f. Nom donné à la *nostalgie* par les auteurs qui considèrent celle-ci comme une monomanie.

NOSTRAS. adj. [*nostras*, *nostratis*, de notre pays ; all. *einheimisch*, *endemisch*, angl. *endemic*, it. et esp. *endemico*]. Se dit des maladies spéciales à nos régions par opposition à celles qui ne sévissent que dans les pays étrangers : *choléra nostras*, par opposition au *choléra indien*. = Se dit aussi des produits fournis par les végétaux de notre pays : *gomme nostras*, par opposition à *gomme arabique*, *gomme du Sénégal*.

NOTALGIE. s. f. [*notalgia*, de νῶτὸς, dos, et ἄλγος, douleur ; all. *Rückenschmerz*, angl. *notalgy*, it. et esp. *notalgia*]. Douleur à la région dorsale, sans phénomènes inflammatoires.

NOTATION. s. f. — *Notation chimique*. Langage conventionnel introduit dans la chimie par Berzelius. 1° Un corps simple est représenté par la première lettre majuscule de son nom latin, appelée son *symbole*. Exemple : K, formule du *potassium*. Quand plusieurs noms de métalloïdes ou de métaux commencent par la même lettre, on ajoute à chacune une lettre minuscule, prise dans le mot. Exemple : C, Cl, Ca, Cu, Co, *carbone*, *chlore*, *calcium*, *cuivre*, *cobalt*. Les éléments d'un corps composé sont représentés par les symboles de chacun d'eux placés à la suite l'un de l'autre. Exemple : KO, formule de la *potasse* ou *oxyde de potassium*. 2° Le symbole de l'élément électro-positif doit toujours précéder celui de l'élément électro-négatif, dans les composés binaires. 3° Les proportions des éléments d'un composé sont indiquées par un chiffre placé en haut et à droite des symboles, en forme d'exposant. Exemple : SO^3,Fe^2O^3, *acide sulfurique*, *sesquioxyde de fer*. 4° Les chiffres placés à gauche en forme de coefficient multiplient les lettres et les chiffres qui suivent jusqu'à la rencontre des signes algébriques +, —, =. Exemple : $2\,SO^3+KO$, *deux équivalents d'acide sulfurique et un de potasse*. 5° Dans la formule d'un sel, le symbole de l'acide doit précéder celui de la base, et en être séparé par une virgule ou un point. Exemple AzO^5,KO, *nitrate de potasse*. 6° Dans la représentation graphique de la réaction de plusieurs corps, il faut séparer les corps réagissants par le signe +, et faire précéder du signe = le résultat de la réaction. Exemple : $SO^3.\ NaO + AzO^5,BaO = SO^3,BaO + AzO^5,NaO$, réaction du *sulfate de soude* sur *l'azotate de baryte*. 7° HO.2 HO,3 HO, etc., à la suite du corps de la formule, indiquent le nombre d'équivalents d'eau de combinaison du sel formé. 8° Dans les composés qui renferment de l'oxygène, on rend parfois ces formules plus simples en représentant l'oxygène par des points qui surmontent la lettre initiale de l'autre élément : l'oxyde de carbone est alors représenté par $\dot{C}$, et l'acide carbonique par $\ddot{C}$; le sulfate de potasse est indiqué par $K\overset{\therefore}{S}$, le sulfate de potasse et d'alumine cristallisé par $K\overset{\therefore}{S}+2Al\overset{\therefore}{S}+24\dot{H}$. 9° Les acides végétaux sont représentés par une lettre surmontée d'un trait ou par leurs éléments : ainsi $\bar{A}$, $\bar{T}$, $\bar{C}$, annoncent les *acides acétique*, *tartrique*, *citrique*, ou bien on les formule de la manière suivante : le premier, $C^4H^4O^4$; le deuxième, $C^8H^6O^{12}$; le troisième, $C^{12}H^8O^{14}$. 10° Dans les *séries* de composés chimiques, C^nH^n indique des carbures dans lesquels le nombre des équivalents de carbone et d'hydrogène croît successivement d'une unité d'un composé à l'autre. $C^{2n}H^{2n}$ montre que dans la série, ^{n} croît de 2 dans chaque composé. C^nH^{n-2} indique une série dans laquelle le nombre des équivalents de l'hydrogène est égal *moins* 2 à celui du carbone. $C^{n}H^{n}O^{4}$ exprime la composition d'un acide quelconque de la série des acides à quatre équivalents d'oxygène. $C^{n}H^{n2}O^{2}$ représente la composition de la série des alcools dans lesquels le nombre des équivalents d'hydrogène l'emporte de deux sur celui des équivalents de carbone. 11° O^{II}, Az^{III},C^{IV},Ph^{V}. signifient que l'oxygène est diatomique, l'azote triatomique, etc. (V. ATOMICITÉ). 12° Dans la notation de certaines formules théoriques, A ou *a* désigne l'acide, B la base; H ou Aq ou AQ l'eau, et le chiffre qui précède ces lettres indique le nombre des équivalents de chacun d'eux. 13° Les composés chimiques qui jouent le rôle de *radicaux* sont désignés par une ou deux des lettres de leur nom; ainsi Cy (ou $C^{2}Az$) désigne le cyanogène, G les *glycérides*, S les saccharides, et ainsi des autres. R indique un radical sans désignation de l'espèce. M, M^{II},M^{III}, représentent un métal monoatomique, biatomique, triatomique, etc., sans en désigner l'espèce. 14° $(MO)(MO)^{2}$, etc., devant la formule d'un acide, indique théoriquement une base quelconque remplaçant 1, 2, etc., équivalents d'eau lors de la formation des sels.

NOTENCÉPHALE. s. m. [*notencephalus*, de νῶτος, dos, et ἐγκέφαλος, cerveau; all. et angl. *Notencefalus*, it. *notencefalo*, esp. *notencefalo*]. Genre de monstres dont le cerveau fait hernie hors du crâne et s'appuie sur les vertèbres dorsales, ouvertes postérieurement.

NOTIODE. adj. [νοτιώδης, humide, de νοτίς, humidité]. Nom ancien d'une fièvre grave avec déjections alvines, sueur, langueur et prostration.

NOTOCORDE. s. f. [de νῶτος, dos, et *corde*] (R. Owen, *corde* ou *chorde dorsale* ou *vertébrale* des auteurs). Organe en forme de filament cylindrique, de structure celluleuse, qui représente la première trace du rachis chez l'embryon. Il apparaît dans l'épaisseur de la *tache* ou *aire embryonnaire*, en même temps à peu près que la *ligne* ou *gouttière primitive*, au-dessous de laquelle il est placé et dont il occupe toute la longueur. Sur beaucoup de mammifères, il est légèrement renflé en massue à son extrémité céphalique, qui s'étend jusqu'au niveau des vésicules auditives, à la place qu'occupera le cartilage de l'apophyse basilaire de l'occipital, immédiatement en arrière de celle qui sera occupée par le cartilage du corps du sphénoïde. Un peu aminci à son extrémité postérieure ou caudale, cet organe forme un cordon de 5 centièmes de millimètre environ dans toute sa longueur, quand son extrémité céphalique n'est pas renflée comme sur le mouton. Le corps cartilagineux de l'apophyse basilaire, celui de l'apophyse odontoïde et celui de chaque vertèbre naissent autour de la corde dorsale comme centre, de sorte que, jusqu'à l'époque de l'ossification du corps des vertèbres, tous ces centres vertébraux sont traversés par ce cordon jusqu'à la dernière vertèbre coccygienne inclusivement, comme un fil traverse les grains d'un chapelet. Les cartilages du corps de chaque vertèbre sont séparés les uns des autres par des espaces réguliers bientôt occupés par le tissu des disques intervertébraux. Lorsque ce tissu se forme, la notocorde se renfle vers le centre de ces disques, sa gaine se dilate sous forme de gonflements ovoïdes ou lenticulaires, réguliers; en sorte que cet organe, qui représente alors l'axe réel de la colonne vertébrale et s'allonge en même temps qu'elle, est, d'une manière régulière, alternativement renflé et cylindrique. – Fig. 314. Les six premières vertèbres cervicales cartilagineuses d'un embryon de lapin long de 25 centimètres et la partie céphalique renflée en massue de l'extrémité antérieure de la corde dorsale . *ab*, portion céphalique de la notocorde libre par déchirure du cartilage; *b*, portion un peu renflée de la corde dorsale entre l'atlas et l'occipital ; *c*, apophyse odontoïde ; *d*, base de cette apophyse ; *e*, partie inférieure du corps de l'axis; entre ces deux parties, au milieu du corps de cette vertèbre, se voit un léger renflement fusiforme de la corde dorsale au niveau de la jonction de la portion odontoïdienne avec la partie axoïdienne proprement dite ; *f*, *f*, renflements de la corde dorsale dans les disques intervertébraux et couche granuleuse grisâtre, en forme de ménisque, formée par les cellules propres de la notocorde disposées en amas dans ces renflements. Ce sont ces derniers qui, continuant à se développer pendant que le reste de la notocorde s'atrophie, forment les cavités à contenu gélatineux des disques ; *g*, cartilage des masses latérales de l'atlas; *h*, masses latérales de l'axis; *i*, *i*, apophyses transverses et arcs rudimentaires des vertèbres suivantes, bien plus petites que celles des deux premières. De chaque côté de la notocorde apparaît une petite tache sombre, qui, avec celle de l'autre côté, constitue une *plaque protovertébrale* : les *protovertèbres* se développent d'abord au cou, puis sur toute l'étendue de l'embryon, jusqu'à l'extrémité caudale, de façon à entourer la corde dorsale et à former une colonne vertébrale membraneuse. La notocorde constitue ainsi un filament clair, renflé au niveau des disques intervertébraux, mince dans ses portions qui traversent les cartilages du corps des vertèbres. Bientôt l'ossification du centre des vertèbres interrompt la continuité des portions restées cylindriques de la notocorde et ne laisse plus de cet organe que les cavités intervertébrales dont son tissu forme le contenu gélatiniforme. Ces cavités continuent à s'agrandir pour disparaître ensuite plus ou moins tôt, suivant les espèces de mammifères, au sacrum, au coccyx et même dans tous les espaces intervertébraux chez quelques-uns. Cet organe se compose : 1° de la *notocorde proprement dite*, filament plein, grisâtre, composé de cellules nucléées, polyédriques,

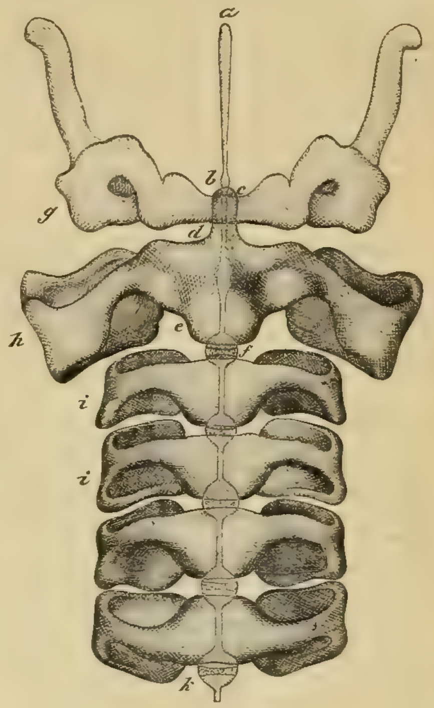

FIG. 314.

finement granuleuses, très adhérentes les unes aux autres par juxtaposition immédiate, devenant sphériques, volumineuses et hyalines au contact de l'eau; 2° d'une gaine extérieure, mince, transparente, résistante, insoluble dans l'ammoniaque (*gaine* ou *tunique de la notocorde*), séparée du filament celluleux par un petit intervalle plein d'une substance demi-liquide, hyaline, assez tenace, dans laquelle est plongé et flotte en quelque sorte le cordon celluleux.

NOTOGASTRE. s. m. [de νῶτος, dos, et γαστὴρ, ventre]. La portion dorsale de l'abdomen des animaux articulés.

NOTOMÈLE. s. m. [de νῶτος, dos, et μέλος, membre; esp. *notomelo*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui présentent un ou deux membres accessoires insérés sur le dos.

NOTOMYÉLITE. s. f. [de νῶτος, dos, et *myélite*]. Inflammation de la partie dorsale de la moelle épinière. V. MYELITE.

NOTONECTE. s. f. [*Notonecta glauca*, L., de νῶτος, dos, et νηκτὸς, qui nage; *punaise aquatique*]. Insecte hémiptère, hétéroptère, à corps aplati, nageant sur le dos dans les eaux stagnantes, carnassier. Il pique fortement avec sa trompe, mais sans causer d'accidents.

NOTOPHORE. adj. et s. [de νῶτος, dos, et φορὸς, qui porte]. Monstre muni d'une poche dorsale, provenant d'un spina-bifida très prononcé.

NOTORRHIZE. adj. [de νῶτος, dos, et ῥίζα, racine]. Se dit de l'embryon végétal dont la radicule des cotylédons est appliquée a la partie dorsale.

NOTORRHIZÉES. s. f. pl. (de Candolle). Section de la famille des crucifères dont l'embryon est notorrhize.

NOUAGE. s. m. Nom vulgaire du rachitisme.

NOUÉ, ÉE. adj. [all. *befruchtet*, it. *allegato*]. En botanique, terme, plus vulgaire que scientifique, synonyme de *fécondé;* c'est en ce sens qu'on dit qu'un fruit est *noué*. = Communément, *noué* [all. *rachitisch*, *zweiwüchsig*, angl. *rikety*, it. *rachitico*, esp. *raquitico*]. Synonyme de *rachitique*, à cause du gonflement, en forme de nœuds, des extrémités articulaires dans le rachitisme.

NOUET. s. m. [*nodulus*, all. *Säckchen*, angl. *satchet*, it. *sacchetto*, esp. *cisquero*]. Linge dans lequel, au moyen de quelques tours de fil, on enferme une substance médicamenteuse qu'on veut faire bouillir ou infuser, sans qu'elle se répande dans le liquide. = Synonyme de *mastigadour*.

NOUEUX, EUSE. adj. [*nodosus*, all. *knotig*, angl. *knotty*, it. *nodoso*, esp. *nudoso*]. Se dit, en botanique, d'une tige garnie de nœuds; en médecine, d'une variété de *rhumatisme*.

NOUK. s. m. V. NUG.

NOURET. s. m. Pâte épilatoire employée par les Arabes comme le *rusma*.

NOURRICE. s. f. [*nutrix*, τιθήνη, all. *Amme*, angl. *nurse*, it. *nutrice*, esp. *nutriz*]. Mère qui allaite son enfant, et plus particulièrement femme qui, au prix d'un certain gage, allaite un enfant étranger. On doit choisir pour nourrice une femme à constitution forte, ayant la poitrine large, bien développée, une respiration facile, un état d'embonpoint modéré, l'embonpoint excessif n'étant pas le témoignage d'une bonne complexion. Les gencives seront fermes et rosées; car, lors même que leur altération serait le résultat d'une affection locale, elle peut déranger la santé de la nourrice et causer une odeur fétide. La nourrice aura de bonnes dents; celle qui mâche bien digère bien, et cette condition influe sur les bonnes qualités du lait. On évitera de choisir celle qui aurait une transpiration fétide, qui aurait moins de vingt ans et plus de trente-cinq ans. On doit s'assurer qu'il n'existe actuellement aucune affection aiguë ou chronique; il faut s'enquérir avec soin de l'état antérieur de la santé. L'inspection des viscères thoraciques et abdominaux est rigoureusement commandée; quand on n'aura constaté aucune trace de maladie récente ou ancienne, il faudra rejeter celles qui sont issues de parents phtisiques, scrofuleux ou épileptiques. Il faut qu'il n'y ait en elle aucune trace de maladie vénérienne. On la choisira avec des mamelles d'une grosseur moyenne, sans s'en laisser imposer par la quantité du tissu graisseux; le volume réel de la glande doit seul préoccuper. En général, les seins de moyenne grosseur, surtout coniques, donnent la richesse de lait la plus grande; viennent ensuite les seins très gros, puis les seins très petits. L'aréole doit être très large, foncée, offrir de petits tubercules, le mamelon facilement érectile. En pressant le pourtour du mamelon, le lait doit sortir par 10 à 15 trous; s'il n'y en a que quatre ou cinq, la nourrice est mauvaise. Après avoir constaté la quantité du lait, il est bon de s'assurer de sa qualité par l'examen microscopique, qui fait connaître sa richesse en globules. Trop court, trop gros, ou trop aplati, le mamelon apporte à l'allaitement un obstacle réel; est-il enfoncé, pour ainsi dire, quoi qu'on fasse pour le faire saillir, l'enfant est fatigué par des tentatives infructueuses et repousse le sein. L'opinion que la sécrétion mammaire serait d'autant plus abondante que la femme aurait fait plus d'enfants ne peut être généralisée : cependant on donne la préférence à la femme qui a déjà élevé un ou deux enfants, parce qu'elle a plus d'expérience, qu'il est possible de se renseigner sur la quantité et sur la durée de son lait; qu'elle est moins impressionnée que les primipares par l'éloignement de son enfant. On voit de bonnes nourrices chez lesquelles la sécrétion lactée se tarit deux jours après le départ de leur propre enfant; d'autres, au contraire, refusées parce qu'elles n'auraient présenté à l'examen du médecin qu'une sécrétion insuffisante, offrent un lait abondant dès qu'elles sont familiarisées avec lui: dans le premier cas le chagrin, dans le second la crainte, avaient amené le même résultat. Il est bon d'être prémuni contre ces causes d'erreurs, pouvant conduire à refuser un lait qui possède en réalité toutes les qualités désirées. La grossesse amène la diminution, puis la cessation de la sécrétion. La seule modification sensible que le lait semble éprouver sous l'influence de l'écoulement de règles, survenant pendant la durée de l'allaitement, consiste dans une diminution de la quantité de crème, à laquelle il faut attribuer l'aspect bleuâtre que prend le lait sous la même influence : cette modification ne semble d'ailleurs exercer aucune influence fâcheuse sur la santé des nourrissons. La leucorrhée n'est pas, comme le croit le vulgaire, la sécrétion lactée détournée de ses voies normales; mais elle diminue la sécrétion lactée. — *Bureau de nourrices*. Lieu où l'administration de l'Assistance publique logeait les femmes nourrices pouvant allaiter les enfants nés dans les maternités, les hôpitaux, etc., ainsi que les enfants assistés non sevrés : le public pouvait aussi y trouver des nourrices pour les nourrissons de la ville. Ce bureau a été supprimé en 1875; aujourd'hui il existe à Paris et dans les grandes villes des bureaux de nourrices privés, régis par des règlements préfectoraux. = En zoologie, *nourrice* se dit de l'un des êtres qui passent par la métagenèse.

NOURRICIER, IÈRE. adj. [*nutritius*, de *nutrire*, nourrir; θρεπτικὸς, all. *ernährend*, angl. *nutritive*, it. *nutritivo*, esp. *nutricio*]. Ce qui nourrit. — *Artères nourricières*. Les artères principales des os longs, qui pénètrent jusque dans la moelle des os. — *Conduits nourriciers des os*. Conduits occupés par les artères nourricières des os longs, et étendus de la surface osseuse où leurs orifices portent le nom de *trous nourriciers*, jusqu'au canal central, médullaire, des os.

NOURRISSON. s. m. [all. *Säugling*, angl. *nursling*, it. *allievo*, esp. *hijo de leche*]. Le jeune enfant, tant qu'il est nourri par sa mère ou par une nourrice. Indépendamment de l'illégitimité, qui est une condition des plus fâcheuses pour l'existence des nourrissons; des maladies épidémiques, contagieuses ou sporadiques, qui ont sur eux une influence néfaste, dont la gravité est proportionnée à leur état de débilité, une des causes principales de la mortalité des nourrissons doit être recherchée dans l'ignorance des règles concernant leur alimentation. Celle-ci peut pécher de deux manières : par l'alimentation non lactée prématurée, par l'alimentation insuffisante; la première de ces causes est la plus générale. Le régime lacté est le régime salutaire jusqu'au sixième ou dixième mois. On mêle ordinairement trop tôt à ce régime celui des panades, des fécules, des bouillons et autres aliments qui, n'étant pas en rapport avec l'état de l'intestin des enfants, n'aboutit qu'à une digestion incomplète, conduit a l'entérite, presque toujours mortelle, et, dans les cas moins malheureux, au rachitisme ou à quelque diathèse dont les manifestations éclatent plus tard.

NOURRITURE. s. f. V. Aliment, Ration et Régime.

NOUURE. s. f. V. Rachitisme.

NOUVEAU-NÉ. adj. et s. m. [*infans, recens natus*, παιδίον, all. *neugeboren*, angl. *newborn*, it. *nuovo-nato*, esp. *nuevo nato*]. Qui vient de naître. La première partie de ce mot est prise adverbialement : on dit *un nouveau-né, des nouveau-nés*. Pendant combien de jours un enfant est-il un *nouveau-né?* Des médecins légistes ont voulu soumettre la qualité de nouveau-né à des signes anatomiques : ainsi Ollivier (d'Angers) a pris pour terme de l'état de nouveau-né la chute du cordon, laquelle arrive du quatrième au huitième jour après la naissance, vers la fin de la première semaine; d'un autre côté, des jurisconsultes ont pensé que l'enfant cessait d'être nouveau-né au moment où son existence devient notoire, c'est-à-dire dès qu'il est inscrit à l'état civil : en pratique, la jurisprudence, fixée par plusieurs arrêts, établit le septième ou huitième jour comme terme de la condition de nouveau-né. V. Infanticide. — *Hygiene du nouveau-né.* Ensemble des soins à donner à l'enfant pendant les premiers jours qui suivent sa naissance. Dès que le cordon ombilical est convenablement lié, le nouveau-né doit être placé dans un bain d'eau tiède, et nettoyé de l'enduit qui le couvre avec de l'huile ou un jaune d'œuf, puis avec de l'eau savonneuse et chaude ; puis il est habillé (V. Maillot), et couché dans une couchette particulière (V. Berceau) plutôt qu'avec la mère : le berceau doit être mis à l'abri des courants d'air et de la lumière trop vive ; il est bon que la tête de l'enfant soit tournée du côté opposé au jour, alternativement placée de l'un et de l'autre côté ; il est rarement nuisible, mais presque toujours inutile, de le bercer. Le bain tiède doit être répété tous les jours dès le moment de la naissance : les autres soins de propreté doivent être rigoureusement observés. La chute du cordon se fait du quatrième ou cinquième au huitième jour : jusque-là il faut surveiller la ligature, la resserrer ou en appliquer une seconde au besoin, et changer chaque jour le linge, enduit d'huile ou saupoudré de poudre de riz, qui entoure le cordon. L'enfant ne doit pas être mis au sein avant douze ou vingt-quatre heures ; jusque-là l'eau sucrée tiède, aromatisée ou non avec l'eau de fleur d'oranger, constitue sa nourriture : il est inutile de lui administrer à ce moment du sirop de chicorée sous prétexte de faciliter l'expulsion du méconium, le lait secrété pendant les premiers jours de la lactation suffisant à cette tâche. L'enfant doit têter toutes les deux heures d'abord, puis toutes les trois ou quatre heures. En général, malgré l'allaitement, le nouveau-né perd graduellement de son poids jusqu'au quatrième jour, où la perte atteint en moyenne $140^{gr},62$; celle-ci reste stationnaire ou se répare peu à peu, et ce n'est qu'au huitième jour que l'enfant a repris le poids initial qu'il avait au moment de l'accouchement (Quetelet); ce fait coïncide avec les changements dans la nutrition qu'entraîne la substitution des matériaux venus du dehors, tels que le lait, à ceux qui étaient empruntés par le placenta au sang maternel même; il coïncide avec la mise en jeu des organes divers de l'appareil digestif, substitués au placenta, substitutions graduelles et non brusques. — *Apoplexie, asphyxie des nouveau-nés*. V. Apoplexie et Mort *apparente*. — Pour les autres affections propres aux nouveau-nés, V. Cephalematome, Érythème, Ictère, Sclerème, Sero-sanguin et Syphilis.

NOVACULE. s. f. [*novacula*, rasoir]. Instrument de l'ancienne chirurgie destiné à l'épilation.

NOYAU. s. m. [*nucleus*, πυρὴν, all. *Kern*, angl. *stone*, *kernel*, it. *nocciolo*, esp. *nucleo*]. En botanique, partie dure et solide que certains fruits renferment, et qui contient la semence ou amande. Il doit sa dureté à l'épaisseur des parois des cellules qui le composent. — Dans les lichens, *noyau fructifère*, partie de l'organe reproducteur formée de cellules dont les unes sont des paraphyses, et les autres des sporanges. = En anatomie animale et végétale, *noyau des cellules* [*nucleus*, all. *Kern*, *Kernbläschen* (Nægeli), esp. *nucleo; vésicule nucléenne, cytoblaste*], partie qui entre dans la structure des éléments anatomiques ayant forme de *cellule* ou provenant de la soudure de plusieurs cellules, et qui, chez les végétaux, fait partie de leur utricule azoté, ou y adhère par des filaments d'apparence muqueuse, souvent parsemés de granulations moléculaires; il est azoté comme l'utricule. Le noyau est un petit corps ordinairement sphérique, ovoide ou lenticulaire, à bords nets et bien déterminés, dans lequel on distingue la *masse* du noyau et le *nucléole*. La masse du noyau est formée par une substance transparente, parsemée de granulations moléculaires, plus petites que le nucléole et plus ou moins abondantes, grisâtres ou teintées en jaune. Au bout de quelque temps après son apparition, il devient creux avec *paroi* ou *contenant* distinct du *contenu*. Son volume varie entre $0^{mm},010$ et $0^{mm},020$, sur les plantes. Il varie chez les animaux avec chaque espèce de cellules et sert à les distinguer par ce fait et par sa forme. Il y en a souvent plusieurs dans les cellules végétales, et quelquefois deux ou davantage dans les cellules épithéliales des glandes (salivaires, pancréas, foie), du rein et du poumon. Certains éléments normaux, de forme et de volume très variables, sont caractérisés surtout par la présence de *noyaux multiples*. V. Myeloplaxe. — *Noyau cendré des corps restiformes*. Amas de petites cellules multipolaires analogues à celui de la substance gélatineuse des cornes postérieures grises de la moelle épinière. — *Noyau rouge de Stilling*. V. Olive. — *Noyaux d'origine des nerfs de la moelle épiniere et du bulbe*. Amas de substance grise de la moelle épinière et du bulbe rachidien, formés de cellules multipolaires, dont les prolongements servent d'origine réelle aux tubes des nerfs qui émergent de ces organes, et font communiquer ces cellules avec les cellules voisines et avec l'encéphale. V. Ventricule (*Quatrieme*). — *Noyau vitellin*. V. Ovule.

NOYÉ, ÉE. adj. et s. m. [all. *ertränkt*, *Ertrunkener*, angl. *drowned*, it. *annegato*, esp. *anegado*]. Personne qui a subi l'*asphyxie* par submersion. Ce n'est pas de l'eau bue, mais de la suppression de la respiration que meurent les noyés. C'est la respiration qu'il faut rétablir. Aussi : 1° On administrera les secours sur place, *au grand air* (excepté lorsque le temps est trop froid), en découvrant la face ainsi que la poitrine du malade. 2° Le noyé sera placé sur le côté, la face tournée du côté de la terre, la tête appuyée sur un des bras. 3° On fera la respiration artificielle en couchant le noyé sur le dos, la poitrine un peu élevée; une personne fixe le bassin, et une autre, saisissant les épaules et les aisselles, les tire en haut et en arrière, puis les abaisse doucement douze à quinze fois par minute. On fait ainsi entrer à chaque fois un demi-litre d'air au moins. 4° On cherchera en même temps à rétablir la circulation en pressant chaque membre, le ventre et les flancs, avec les mains, de manière à refouler le sang vers le cœur et en frictionnant les côtés de la poitrine. Cette espèce de massage est la meilleure manière de réchauffer le corps. Toute chaleur d'origine étrangère est plus nuisible qu'utile tant que la respiration n'est pas rétablie. Les pratiques empiriques autres que les précédentes, telles que l'insufflation de fumée de tabac dans le rectum, la suspension par les pieds, etc., sont nuisibles. V. Submersion.

NOYER. s. m. [*Juglans regia*, L., all. *Nussbaum*, angl. *walnutt-tree*, it. *noce*, esp. *nogal*]. Arbre de la famille des juglandées dont le fruit est connu sous le nom de *noix*. Toutes ses parties exhalent une forte odeur, sont amères, antiscrofuleuses, riches en tannin et astringentes. Les *feuilles de noyer*, en décoction à la dose de 60 à 200 grammes dans un litre d'eau bouillante, sont administrées en injections vaginales contre la leucorrhée. A l'intérieur, elles sont prises en tisane (10 gram. de feuilles pour 500 gram. d'eau), ou sous forme d'extrait en pilules de 20 centigrammes.

NU, NUE adj. [*nudus*, ψιλὸς, all. *nackt*, *unbedeckt*, angl. *naked*, it. *nudo*, esp. *desnudo*]. Se dit, en botanique, d'une partie privée des appendices qui l'accompagnent ordinairement. On admettait autrefois des *graines nues*; celles qui semblent l'être n'ont cette apparence qu'à cause de leur soudure intime avec le péricarpe. = En chimie, *feu nu*, celui dont l'action se dirige immédiatement sur une substance.

NUAGE. s. m. [*nubes*, νεφέλη, all. *Wolke*, angl. *cloud*, it. et esp. *nube*]. Amas de gouttelettes d'eau suspendues dans l'atmosphère, dont elles troublent la transparence. 1° Quand le ciel est couvert de nimbus ou de cumulus, *toujours* on rencontre dans l'air des vents marchant, soit en sens contraire, soit en se croisant sous des angles variables, soit à peu près dans le même sens, mais avec des vitesses très différentes, et ces vents ont des températures et des degrés de saturation différents. 2° Lorsque le ciel est sans nuages ou ne montre que des cirrus, on trouve dans toute son altitude un vent marchant dans le même sens ou des vents ayant sensiblement la même température et le même degré de saturation. On sait qu'en passant au-dessus de la mer les courants d'air se chargent d'humidité, et qu'en passant au-dessus des terres ils se dessèchent; mais on ne savait pas dans quelles conditions l'humidité contenue dans l'air cesse d'y rester dissoute pour se condenser en gouttelettes, ni pourquoi ces gouttelettes, ne dépassant pas $0^{mm},08$ (Ch. Robin), mais dont la densité est plus grande que celle de l'atmosphère, restent suspendues en l'air pendant longtemps, On peut maintenant donner l'explication suivante de ces faits. Quand deux courants d'air se croisent en passant l'un sur l'autre, l'un des deux est presque toujours plus chaud ou plus sec que l'autre. Le courant chaud se condense par son contact avec le courant froid. Sa vapeur invisible passe a l'état visible de gouttelettes et commence à tomber avec lenteur. Alors de deux choses l'une · ou le courant d'air inférieur est éloigné de son point de saturation, et dans ce cas les gouttelettes repassent à l'état invisible; ou le courant inférieur est près de son point de saturation, et les gouttelettes, ne pouvant se dissoudre, tombent à terre à l'état de pluie; c'est en raison de ce fait que l'hygromètre, qui nous donne l'état hygrométrique des couches inférieures, peut nous renseigner sur la probabilité de la pluie. Un nuage est sans cesse en voie de transformation, se produisant par le haut, se détruisant par la partie inférieure. De ce qui précède il résulte que l'épaisseur et la forme des nuages sont fonction de deux causes. 1° la différence entre les températures et les degrés de saturation des deux nuages superposés; 2° la vitesse relative de l'un sur l'autre (Sivel et Crocé-Spinelli). Il y a des nuages au-dessus de 7000 mètres, pendant que d'autres sont à 1200 et 2000. C'est dans le centre de chaque nuage que se forment soit les gouttes de pluie, soit les grêlons. C'est l'état sphérique des gouttelettes des nuages qui fait que la lumière ne les traverse qu'imparfaitement; la surface de chacune renvoyant les rayons en divers sens et non plus directement vers l'observateur, ils n'arrivent plus à l'œil de celui-ci. Quand les rayons solaires sont ainsi arrêtés en totalité, le nuage paraît noir. Les autres couleurs des nuages sont dues à la réflexion totale de la lumière blanche, ou à sa réfraction amenant sa décomposition avec réflexion des seuls rayons rouges, jaunes, etc. = Par analogie, *nuage*. V. Éneoreme. — *Nuage* ou *nubécule*. Le néphélion et les mouches volantes.

NUANCE. s. f. [all. *Abschattung*, angl. *shadowing*, it. *ombreggiamento*, esp. *degradacion*]. Modification que subit une couleur par l'addition d'une certaine quantité d'une autre, assez faible toutefois pour n'en pas changer le ton, en tant que rouge, bleue, etc., ou autre couleur du spectre. Chaque nuance peut comprendre une succession de *tons* constituant une gamme plus ou moins voisine de la couleur simple ou franche. V. Couleur et Ton.

NUBÉCULE. s. f. V. Néphelion.

NUBILE. adj. [*nubilis*, ἡβητικὸς, all. *mannbar*, angl. *nubile*, *marriageable*, it. et esp. *nubile*]. Qui est devenu apte au mariage. V. Nubilité.

NUBILITÉ. s. f. [*nubilitas*, de *nubere*, se marier; ἥβη, all. *Mannbarkeit*, angl. *nubility*, it. *et à nubile*, esp. *nubilidad*]. Aptitude au mariage, souvent confondue, à tort, avec la *puberté*, du moins en ce qui concerne les filles : ces deux périodes de l'évolution ne sont point identiques. La *puberté* indique seulement un certain degré de développement du testicule ou de l'ovaire, et la *faculté* de reproduction; mais l'accroissement normal des autres organes (utérus, vagin, bassin, mamelles) nécessaires à la *reproduction* d'enfants bien constitués, qui caractérise la nubilité, n'est complet chez l'homme que de vingt-quatre à vingt-six ans dans les contrées septentrionales de la France, d'un à trois ans plus tôt dans le Midi; chez la femme il n'est complet que de dix-huit à vingt-deux ans, ordinairement à vingt ans. V. Puberté.

NUCELLE. s. f. [*nucellum*, all. *Nucelle*]. Corps celluleux qu'on trouve au centre de l'ovule végétal, dont il constitue le premier rudiment. C'est la *tercine* de Mirbel.

NUCHE. s. m. V. Cuterebre.

NUCINE. s. f. Corps cristallisable, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, extrait du brou de noix.

NUCK. [Anatomiste hollandais, 1669-1742]. — *Canal de Nuck*. V. Canal. — *Glande de Nuck*. V. Glande.

NUCLÉINE. s. f. Substance découverte par Miescher dans le noyau des globules de pus, et trouvée depuis dans les cellules de certaines tumeurs, le cerveau, le sperme, etc.: c'est probablement un mélange de substances albuminoïdes avec un corps phosphoré.

NUCLÉOLE. s. m. [*nucleolus*, all. *Kernhörperchen*, angl. *nucleolus*, it. et esp. *nucleolo*]. Partie centrale, unique ou multiple, du *noyau*. Les nucléoles sont des corpuscules très petits, mais pourtant plus gros et plus brillants au centre que les granulations moléculaires du noyau. Ils sont de nature azotée et non graisseux (Ch. Robin, 1864). Ils sont sphériques, à bords généralement nets et foncés ; leur masse est homogène. Quelquefois ils renferment une granulation moléculaire à leur centre, qui reçoit le nom de *nucléolule*. Souvent il n'y a pas de nucléole dans des noyaux parfaitement constitués d'ailleurs. Le nucléole naît toujours après le corps du noyau, dans son intérieur.

NUCLÉOLÉ, ÉE. adj. Qui est pourvu de nucléole.

NUCLÉUS. s. m. NOYAU et NUCELLE.

NUCULAINE. s. m. [all. *Beernuss*, angl. *berry-nut*, it. et esp. *nuculanio*]. Fruit charnu, non couronné par les lobes du calice, auquel l'ovaire n'adhère point, et qui renferme plusieurs noyaux distincts.

NUCULE. s. f. [*nucula*, all. *Nüsschen*, angl. *nucleus*, esp. *nucula*]. Chacun des noyaux contenus dans un nuculaine.

NUG, NOOK ou **NOUK.** s. m. Plante de la famille des synanthérées de la tribu des sénécionidées (*Guizotia oleifera*, DC., ou *abyssinica*, Moq., *Polymnia abyssinica*, L.), cultivée en Abyssinie et dans l'Inde pour ses fruits oléifères, regardés comme anthelminthiques par les Éthiopiens.

NUIT. s. f. [*nox*, νύξ, all. *Nacht*, angl. *night*, it. *notte*, esp. *noche*]. V. JOUR.

NULLIPARE. adj. [de *nullus*, nul, et *parere*, enfanter]. En obstétrique, se dit de la femme qui n'a pas eu d'enfant.

NUMÉRATION. s. f. — *Numération des globules rouges du sang* ou *hématimétrie*. Mode d'exploration souvent employé en médecine comme moyen de diagnostic et consistant à compter les hématies contenues dans le sang d'un individu. Deux procédés surtout sont employés : 1° *Procédé de Malassez et Potain.* Il consiste à préparer un sérum artificiel avec un volume d'une solution de gomme arabique d'une densité de 1,020 et 3 volumes d'une solution à parties égales de sulfate de soude et de chlorure de sodium, et à faire un mélange de ce sérum avec le sang qu'on étudie. Pour que ce mélange soit bien homogène, on se sert du *mélangeur Potain*, sorte de pipette à tube capillaire dont l'ampoule renferme une petite boule de verre libre dans cette cavité (fig. 317); au-dessus de l'ampoule, s'adapte à la pipette un tube de caoutchouc; l'autre partie du tube de la pipette est effilée, et graduée de telle sorte que la partie comprise entre les deux degrés extrêmes ait une capacité égale au centième de celle de l'ampoule. On aspire par le tube de caoutchouc une quantité de sang qui remplisse la partie graduée, puis une quantité de sérum qui remplisse l'ampoule : on a ainsi un mélange de sang au centième, qui est agité et rendu homogène par la boule de verre de l'ampoule. Ce mélange est introduit dans un tube de verre de petit diamètre (*capillaire artificiel*), exactement calibré, et porté par une lame de verre sur laquelle sont marqués des chiffres indiquant sa capacité pour plusieurs longueurs : ce capillaire artificiel étant placé sous le microscope, on compte les globules sur un micromètre quadrillé (fig. 315).

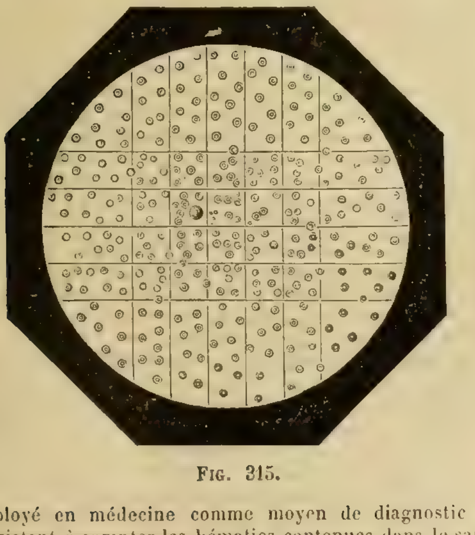
FIG. 315.

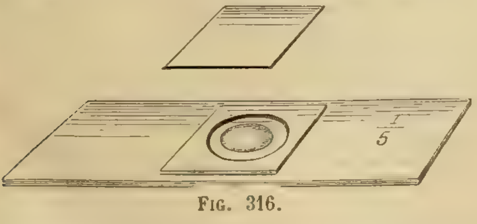

FIG. 316.

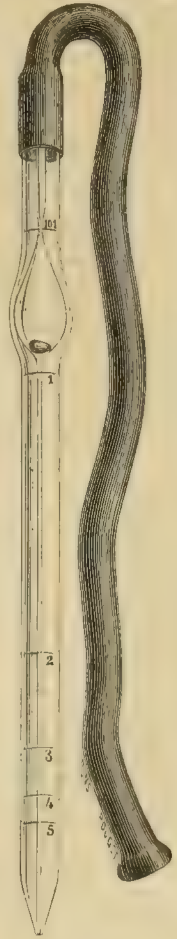

FIG. 317.

2° *Procédé de Hayem.* Il consiste à aspirer le sang et le sérum dans deux pipettes graduées, et à mélanger les liquides dans une éprouvette; puis à déposer une goutte du mélange, dont on connaît le titre par la graduation des pipettes, dans une sorte de cellule constituée par une lamelle de verre épaisse de 1/5 de millimètre, perforée, et appliquée sur une lame de verre (fig. 316) ; on recouvre ensuite cette cellule par une lamelle de verre et on la porte sous un microscope, dont l'oculaire, muni d'un micromètre carré, est enfoncé dans le tube du microscope jusqu'à un trait représentant le point où le micromètre a 1/5 de millimètre de côté avec l'objectif dont on se sert, ce qui représente la hauteur de la cellule : l'observateur a ainsi sous les yeux la projection d'un tube de 1/5 de millimètre de côté, et, en comptant les globules soutenus dans le carré du micromètre, il a le nombre de globules contenus dans un cube de cette dimension; ce nombre, multiplié par 125, donne le nombre de globules contenus dans 1 millimètre cube du mélange, et ce dernier chiffre, multiplié par le titre du mélange, donne le nombre de globules contenus dans 1 millimètre cube du sang.

NUMÉRIQUE. adj. — *Méthode numérique* [all. *numerische Methode*, angl. *numeric method*, it. et esp. *metodo numerico*]. Due à P.-C. Louis, elle consiste à établir par les nombres les résultats de l'observation médicale. C'est la statistique appliquée à la pathologie et à la thérapeutique. Elle a donné et elle donnera encore des appréciations dignes d'intérêt : ainsi elle nous a appris que la fièvre typhoïde ou dothiénentérie est limitée à un certain âge, et qu'elle suit une loi de croissance et de décroissance dans les différentes périodes de la vie. La *méthode numérique* ne doit pas chercher à remplacer les autres procédés d'observation en médecine ; mais considérée comme un auxiliaire de ces procédés, elle tend à donner de la précision aux observations ; car elle constitue l'application méthodique de l'étude des caractères de *nombre*, l'un des caractères d'ordre mathématique. Seulement son application exclusive a souvent fait négliger l'examen des caractères des autres ordres ; elle a trop tendu à faire croire que les connaissances anatomiques et physiologiques, qui permettent seules de peser la valeur des symptômes, pourraient être remplacées par le calcul de la fréquence de ces symptômes sur un *grand nombre* de malades observés en quelque sorte passivement, en dehors de toute préoccupation sur l'état et la manière d'agir des organes. V. OBSERVATION.

NUMMULAIRE. adj. [*nummularius*, de *nummulus*, dimin. de *nummus*, pièce de monnaie ; all. *münzähnlich*]. Qui est en forme de pièce de monnaie : *cautere nummulaire*, *crachat nummulaire*.

NUMMULAIRE. s. f. La *lysimaque nummulaire*.

NUNNARI. s. m. [*Hemidesmus indicus*, R. Brown]. Plante asclépiadée de l'Inde dont la racine est employée comme succédanée de la salsepareille.

NUPHAR. s. m. V. NENUPHAR.

NUQUE. s. f. [*cervix*, αὐχήν, all. *Nacken*, angl. *the nape of the neck*, it. et esp. *nuca*]. Partie supérieure de la partie postérieure du cou. = *Mal de nuque*. V. MAL *de taupe*. = Chez les articulés. V. ÉPISTOME.

NUTANT, ANTE. adj. [*nutans*, all. *nickend*, angl. *nodding*, it. et esp. *nutante*]. Se dit, en botanique, d'une partie dont le sommet s'incline plus ou moins vers la terre.

NUTATION. s. f. [*nutatio*, de *nutare*, pencher ; all. *Sonnenwendigkeit*, angl. *nutation*, it. *nutazione*, esp. *nutacion*]. Faculté qu'ont certaines fleurs de suivre le mouvement apparent du soleil. = Oscillation habituelle de la tête, vulgairement appelée *branlement de tête*.

NUTRICIER, ÈRE. [*nutricius*]. adj. V. NOURRICIER.

NUTRILITÉ. s. f. Propriété de se nourrir dont est douée toute substance organisée, placée dans des conditions convenables de milieu. La *nutrition* en est la manifestation, comme l'*évolution* est celle de l'*évolutilité*.

NUTRIMENT. s. m. [all. *Nahrungstoff*, angl. *nutriment*, it. et esp. *nutrimento*]. Corps qui, contrairement à l'*aliment*, a la propriété de nourrir sans être digéré par le tube gastro-intestinal. On le reconnaît à ce que, injecté dans les veines, il est retenu, utilisé, sans avoir traversé les organes digestifs, et n'est pas rejeté par les urines. Les principaux nutriments sont les *peptones artificiels*. V. PEPTONE.

NUTRIMENTAIRE. adj. S'est dit des substances rendues absorbables et assimilables par les agents digestifs.

NUTRIMENTIF, IVE. adj. Qui concerne les nutriments, qui sert à les préparer.

NUTRISCIBLE. adj. [de *nutrire*, nourrir]. Qui est susceptible d'être nourri.

NUTRITIF, IVE. adj. [*nutritivus*, angl. *nutritive*, it. et esp. *nutritivo*]. Qui a rapport à la nutrition (*atonie nutritive*, *circulation nutritive*) ; qui est propre à entretenir la nutrition (*aliment nutritif*). — *Absorption nutritive*. V. DÉSASSIMILATION.

NUTRITION. s. f. [*nutritio*, de *nutrire*, nourrir θρέψις, all. *Ernährung*, angl. *nutrition*, it. *nutrizione*, esp. *nutricion*]. Propriété élémentaire des corps organisés, caractérisée par le double mouvement continu de combinaison et de décombinaison que présentent, sans se détruire, les éléments anatomiques de ces corps, végétaux et animaux. C'est la plus générale de leurs propriétés ; car tous les éléments anatomiques en jouissent, et il y a des éléments qui n'ont pas d'autre propriété. Lorsque les éléments cessent de présenter cette propriété, on dit qu'ils sont morts, qu'ils ont cessé de vivre, alors ils ne présentent plus que les propriétés des corps d'origine inorganique ; ils se décomposent. Toutes les autres propriétés supposent la *nutrition*, elle est une condition d'existence pour toutes les autres, et caractérise la vie ou vitalité plus que toute autre propriété vitale. Le corps organisé, l'élément anatomique étant donné, elle a pour condition d'existence ses propriétés d'ordre physique et d'ordre chimique ; mais ces propriétés ne se manifestent pas dans l'organisme vivant comme dans un laboratoire (Cl. Bernard), et, si la nutrition dépend de la propriété physique d'endosmose et exosmose, et des propriétés chimiques de se combiner et de se décomposer que possèdent les principes qui constituent la substance organisée des éléments anatomiques, il faut bien admettre qu'il n'y a pas là des phénomènes exclusivement physiques ou chimiques, ou du moins que leur modalité habituelle est modifiée par le milieu vivant et organisé dans lequel ils ont lieu. La *nutrition* est la propriété vitale la plus simple, puisqu'elle consiste uniquement dans le fait de combinaison (*assimilation*) et de décomposition (*désassimilation*) simultanées des principes immédiats constituant la substance organisée. Ainsi les éléments anatomiques ont : 1° la propriété de se combiner incessamment avec les substances qui pénètrent en eux ; 2° celle d'abandonner en même temps, par décombinaison, des principes qui sortent d'eux, sans que pour cela ils cessent d'exister, et de là vient qu'ils n'acquièrent pas une masse indéfinie, ou finissent au contraire par disparaître en se décomposant tout à fait. A ces deux actes de la *nutrition* se rattachent la propriété d'*absorption* et celle de *sécrétion*, qui se rapportent, la première au fait de combinaison, la seconde au fait de décombinaison. C'est pour cela que la *nutrition*, l'*absorption* et la *sécrétion* reçoivent le nom d'*actes de la vie de nutrition ;* mais ce ne sont pas des propriétés de même ordre, puisque les deux dernières sont sous la dépendance de la première. Ce ne sont pas non plus deux propriétés aussi fondamentales que celles de *développement* et celle de *reproduction ;* car il n'y a pas d'élément qui ne se nourrisse, qui ne se développe, et qui ne puisse se reproduire, tandis qu'il y a des éléments qui ne sécrètent pas, qui n'absorbent pas ou presque pas, comme la substance des os, celle des cartilages, celle des ongles ; en effet, il ne faut pas confondre l'imbibition ou endosmose, ni l'exhalation ou exosmose, faits physiques purs et simples, avec l'absorption proprement dite et la sécrétion. = *Ralentissement de la nutrition* [*diathèse bradytrophique*]. Trouble de la nutrition qui consiste dans une « lenteur anormale des mutations nutritives, d'où résultent des changements chimiques dans la composition des humeurs, et par suite dans celle des éléments anatomiques que ces humeurs imprègnent ». C'est le lien commun qui unit les maladies dites *arthritiques*, dyscrasie acide, lithiase biliaire, gravelle, obésité, diabète, goutte (Bouchard, Le Gendre).

NUTRITIVITÉ. s. f. [all. *Nahrhaftigkeit*, angl. *nutritivness*, it. *nutritività*, esp. *nutritividad*]. Qualité que possède une substance de nourrir, d'être assimilable.

NUTRITUM. adj. V. ONGUENT.

NYCHTHÉMÈRE. adj. et s. m. [*nychtemeron*, νυχθήμερον, de νύξ, nuit, et ἡμέρα, jour ; all. *Nychthemeron*]. Espace de temps comprenant un jour et une nuit, ou un jour entier, c'est-à-dire vingt-quatre heures.

NYCTAGE. s. m. — *Nyctage faux jalap*. Le *Mirabilis jalapa*. V. JALAP.

NYCTAGINÉES. s. f. pl. [*nyctagineæ*]. Famille de plantes dicotylédones apétales à fleurs le plus souvent hermaphrodites, qui a pour caractères : Involucre caliciforme entourant une ou plusieurs fleurs; calice pétaloïde monosépale, renflé à sa base, rétréci ou étranglé au-dessus du renflement, et prolongé en un tube évasé ; 5 étamines, dont les filets sont réunis à leur base en un godet glanduleux formant un disque autour de l'ovaire sans y adhérer, et terminés chacun par une anthère biloculaire. Ovaire uniloculaire ; stigmate unique, capitulé. Le fruit est sec, monosperme, indéhiscent, recouvert par la base endurcie et persistante du calice.

NYCTALOPIE. s. f. [*nyctalopia*, *amblyopia meridiana*, νυκταλωπία, de νὺξ, nuit, et ὢψ, œil] (la lettre *l* est purement euphonique, comme dans *héméralopie*) ; all. *Nyctalopie*, *Tagblindkeit*, angl. *nyctalopy*, it. *nittalopia*, esp. *nictalopia*]. Maladie caractérisée par la faculté qu'a le malade de distinguer les objets à une faible lumière ou pendant la nuit, tandis qu'il ne peut supporter le grand jour. C'est dans ce sens qu'Hippocrate et Galien ont employé les mots νυκτάλωψ et νυκταλωπία. Cependant quelques médecins, et surtout beaucoup de lexicographes, faisant dériver *nyctalopie* de νὺξ, nuit, ἀλαὸς, aveugle, et ὢψ, œil, ont prétendu que ce mot signifiait l'impossibilité de voir pendant la nuit, la cécité nocturne, ou ce qu'on appelle l'*héméralopie*. Cette interprétation et cette étymologie sont rejetées avec raison. La nyctalopie dépend souvent de l'extrême sensibilité de la rétine ou de l'iris, d'où résulte le resserrement de l'ouverture pupillaire ; elle peut aussi être le résultat d'obstacles physiques à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil, comme de l'existence d'une taie sur la cornée, de l'opacité centrale du cristallin ou de sa capsule, ou d'un défaut de pigmentum de la choroïde : de là un diagnostic, un pronostic et un traitement très variés.

NYCTATION ou **NYCTITATION.** s. f. Synonyme de clignotement.

NYCTÉRIN, INE. adj. [*nycterinus*, νυκτερινὸς]. S'est dit des symptômes morbides qui ne se montrent que la nuit, et des parties foncées des organes.

NYCTITANT, ANTE. adj. Synonyme de *clignotant*.

NYCTOTYPHLOSE. s. f. [*nyctotyphlosis*, de νὺξ, nuit, et τυφλὸς, aveugle ; *cæcitas nocturna*]. Synonyme d'*héméralopie*.

NYMPHE. s. f. [*nympha*, all. *Puppe*, angl. *nymph*, *chrysalis*, *pupa*, it. *ninfa*, esp. *ninfa*]. État de développement par lequel passent les insectes qui subissent des métamorphoses, et qui est intermédiaire à l'état de larve et à l'état parfait. Cet état diffère peu de celui qui le précède et de celui qui le suit chez les insectes à métamorphose incomplète; il est beaucoup plus tranché chez les insectes à métamorphose complète.

NYMPHES. s. f. pl. [all. *Schamlefzen*, angl. *nymphs*, it. *ninfe*, esp. *ninfas*]. Les petites lèvres de la vulve. V. VULVE.

NYMPHÉA. s. f. V. NÉNUPHAR.

NYMPHÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes aquatiques, à larges feuilles entières orbiculées; à fleurs grandes, polypétales ; à placentation axile, à endosperme double. Fruit formé de plusieurs carpelles soudés et polyspermes. Elles se placent près des papavéracées ; elles ont un rhizome amylacé, charnu.

NYMPHIPARES. s. m. pl. Tribu d'insectes diptères dont les jeunes naissent sous forme de nymphes après avoir passé l'état de larve à l'intérieur de la mère : exemple, l'*hippobosque* du cheval.

NYMPHITE. s. f. [*nymphitis*, all. *Schamlefzenentzündung*, angl. *nymphitis*, it. *ninfitide*, esp. *ninfitis*]. Inflammation des nymphes ou petites lèvres. V. VULVITE.

NYMPHOMANIE. s. f. [*nymphomania*, de νύμφη, nymphe, et μανία, manie ; all. *Manntollheit*, angl. *nymphomania*, *erotomania*, it. et esp. *ninfomania*]. Penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien, chez les femmes, maladie rangée par Pinel au nombre des névroses génitales de la femme, par d'autres au nombre des folies impulsives. Elle survient quelquefois chez les femmes nerveuses, d'une imagination ardente, exaltée par des lectures ou des conversations érotiques, chez celles qui vivent dans une continence forcée ou qui se livrent à l'onanisme ; elle accompagne parfois certaines maladies de l'utérus ou des ovaires. Outre l'exaltation de l'appétit vénérien, qui constitue le symptôme caractéristique de la maladie, il y a souvent chaleur des lombes, de l'hypogastre et des seins, sécrétion plus ou moins abondante d'urines claires et de mucosités vaginales, état spasmodique général, avec sensation d'étranglement, etc.; quelquefois des gestes ou des propos licencieux, ou une véritable folie. Le traitement consiste, en général, dans l'emploi de tous les agents hygiéniques ou thérapeutiques propres à diminuer l'éréthisme des ovaires. V. ANTIAPHRODISIAQUES. — La nymphomanie n'est pas rare chez les femelles des animaux domestiques privées du mâle à l'époque du rut. Elle est aussi un symptôme de certaines tumeurs ovariques. Elle cesse par l'écrasement ou l'ablation de ces tumeurs ainsi que par la castration. Les femelles nymphomanes peuvent devenir dangereuses pour l'homme et pour les animaux sur lesquels elles se jettent.

NYMPHOSE. s. f. Chez les insectes, formation de la nymphe.

NYMPHOTOMIE. s. f. [*nymphotomia*, de νύμφη, nymphe, et τομὴ, section ; all. *Nymphotomie*, angl. *nymphotomy*, it. et esp. *ninfotomia*]. Excision d'une partie des nymphes, pratiquée lorsqu'elles sont trop longues ou trop volumineuses, et qu'elles gênent la marche ou le coït, ou comme moyen curatif de certaines maladies de ces replis membraneux. — L'amputation du clitoris, que les anciens appelaient *nymphe* (νύμφη). Elle est pratiquée, avec ou sans nymphotomie véritable, comme opération préventive correspondant chez les filles à la circoncision des garçons (et en porte le nom) par les Arabes de l'Égypte, les chrétiens abyssins et diverses peuplades africaines.

NYSTAGME ou **NYSTAGMUS.** s. m. [*nystagmus*, νυσταγμὸς, all. *Augenliederkrampf*, *Nystagma*, angl. *nystagmus*, it. *nistagmo*, esp. *nistagma*]. Clignotement spasmodique des paupières qui ressemble à celui d'une personne accablée d'envie de dormir et faisant de vains efforts pour se tenir éveillée. — *Nystagme de l'œil* [νυσταγμὸς, oscillation de la tête pendant le sommeil]. Oscillation du globe de l'œil autour de son axe horizontal ou vertical, qui tantôt est symptomatique d'une lésion de l'encéphale, ou de la partie supérieure de la moelle épinière : on le rencontre alors chez les enfants, avec les tubercules du cerveau ; chez les adultes, avec des traumatismes de l'encéphale, ou avec divers processus, tels que ramollissement, hémorragie, etc.; tantôt idiopathique, musculaire, dépendant d'un spasme, ou d'une paralysie, ou d'un défaut de longueur ou d'extensibilité d'un ou de plusieurs muscles de l'œil; il est souvent accompagné de troubles de la réfraction ou de lésions des membranes internes de l'œil. Les muscles trop courts sont tiraillés par leurs antagonistes, et entrent en convulsion. Le traitement consiste dans la ténotomie des muscles droits ou du muscle petit oblique, dans le traitement des causes du nystagmus, dans un régime tonique lorsqu'il est sous la dépendance de l'anémie (nystagmus des mineurs), enfin dans la gymnastique oculaire, qui consiste à soumettre à l'influence de la volonté, en fixant un objet pendant un certain temps, les mouvements du globe de l'œil, de façon à habituer celui-ci aux spasmes qui le sollicitent et qui vont ainsi en s'éloignant.

O

ο = o et ω

O. V. Élément et Notation.

OAKUM. s. m. Mot anglais signifiant *étoupe ;* le *Carded-oakum* est l'étoupe cardée, dont on peut se servir en place de charpie. V. Étoupe.

OARIULE. s. f. [de ὠάριον, petit œuf, et οὐλὴ, cicatrice; *corps jaune* (*corpus luteum*)]. Organe transitoire que présentent les ovaires par suite d'une modification naturelle de l'ovisac, après la rupture de la vésicule de de Graaf et la chute de l'ovule. Les phénomènes qui accompagnent la formation de l'oariule ou corps jaune sont les mêmes pendant les trois premières semaines, que l'ovule ait été ou non fécondé : ils diffèrent à partir de ce moment. Dans les deux cas, la vésicule ovarienne, après sa rupture, présente une cavité qui se remplit immédiatement d'une sérosité épaisse, colorée par du sang, ou, plus souvent, d'un véritable épanchement sanguin, formant un caillot du volume d'une noisette (fig. 318); en même temps, la membrane molle, vasculaire, déjà un peu gonflée, de la vésicule, s'hypertrophie, devient épaisse de un à plusieurs millimètres, et se plisse sur elle-même : le caillot se décolore, se contracte, augmente de résistance, se résorbe peu à peu à mesure du plissement de la membrane. A ce moment, l'oariule forme à la surface de l'ovaire une petite saillie arrondie (fig. 319), dont la couleur jaune est due au dépôt dans les plis de la membrane de granulations graisseuses, qui existent chez quelques mammifères domestiques comme chez la femme, et qui sont incluses dans l'épaisseur de grandes cellules à noyau nucléolé particulières à la membrane interne de la vésicule de Graaf. A partir de la fin de la troisième semaine, le corps jaune commence à décroître si l'ovule n'a pas été fécondé (*corps jaune cataménial, corps jaune de la menstruation*) : la membrane perd son aspect plissé, se confond avec la partie centrale, et forme une masse plus ou moins molle qui prend quelquefois une teinte lie de vin, puis d'un rouge-noir, par suite d'un dépôt d'hématoïdine; trente à quarante jours suffisent pour que le corps jaune soit réduit à l'état de petit tubercule cicatriciel, formé de fibres de tissu lamineux et de matière amorphe, granuleuse. Si, au contraire, l'ovule a été fécondé, le corps jaune continue à s'accroître après la troisième semaine (*corps jaune de la grossesse*) et n'atteint son apogée qu'au quatrième mois ; entre les grands plis de la membrane jaune est interposée une matière amorphe, plastique; à partir du sixième mois, il s'atrophie, et a perdu les deux tiers de son volume au moment de l'accouchement : il forme alors un tubercule de 7 à 8 millimètres; au bout d'un à deux mois, ce n'est plus qu'un petit noyau dur, qui persiste plus ou moins longtemps.

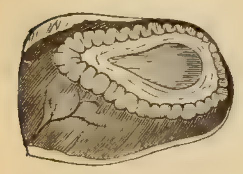
Fig. 318.

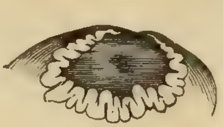
Fig. 319.

OBA. s. m. Nom indigène d'un arbre commun sur toute la côte d'Afrique, depuis Sierra-Leone jusqu'au Gabon, et appelé *Mangifera gabonensis* par Aubry-Lecomte, qui le rangeait dans la famille des térébinthacées avec le manguier : Hooker fils l'a nommé *Irvingia Barteri* et rapporté aux simaroubées; d'après Baillon, le genre *Irvingia* appartient à la famille des burséracées. La hauteur de cet arbre est de 15 à 20 mètres, son diamètre de 0m,75 environ. Le fruit (*iba*) est une drupe jaune, et contient un noyau aplati, tomenteux, renfermant une amande blanche, oléagineuse, agréable au goût, rougeâtre, avec laquelle se prépare le *pain de dika*, qui, associé à d'autres aliments, forme une partie de la nourriture des naturels. Par une ébullition dans l'eau, ou par la chaleur et la pression, on en extrait de 79 à 80 pour 100 de graisse solide (*beurre de dika*), analogue au cacao par l'aspect, le goût et l'odeur, fusible à 30°, et saponifiable. Le pain de dika est formé d'amandes concassées et agglomérées par la chaleur. Il présente la forme d'un cône tronqué, du poids de 3kg,500 environ; il est d'un gris-brun marqué de points blancs, onctueux au toucher, d'odeur intermédiaire entre le cacao torréfié et l'amande grillée; sa saveur est agréable, légèrement amère et astringente, analogue au cacao.

OBCLAVÉ, ÉE. adj. [*obclavatus*, de *ob*, à rebours, et *clava*, massue; all. *verkehrt keulenförmig*, angl. *obclavated*, it. *obclavato*, esp. *obclavado*]. Se dit, en botanique, d'une partie en forme de massue renversée.

OBCOMPRIMÉ, ÉE. adj. [*obcompressus*, all. *verkehrt zusammengedrückt*, angl. *obcompressed*, it. *obcompresso*, esp. *obcomprimido*]. Se dit d'une partie dont le plus grand diamètre est transversal.

OBCONIQUE. adj. [*obconicus*, all. *verkehrt kegelförmig*, angl. *obconic*, it. et esp. *obconico*]. Se dit d'une partie qui a la forme d'un cône renversé, c'est-à-dire qui a son sommet tourné en bas.

OBCORDÉ, ÉE ou **OBCORDIFORME.** adj. [*obcordatus*, all. *umgekehrt herzförmig*, angl. *obcordate*, it. *obcordato*, esp. *obcordado*]. Se dit d'une partie qui a la forme d'un cœur renversé, c'est-à-dire dont l'échancrure est tournée en bas.

OBCRÉNELÉ, ÉE. adj. [*obcrenatus*, all. *umgekehrt gekerbt*, angl. *obembattled*, it. *obmerlato*, esp. *obcrenado*]. Se dit d'une partie dont le bord est découpé en petits angles rentrants, aigus, séparés par des sinus arrondis.

OBDIPLOSTÉMONE. adj. Se dit, en botanique, des androcées à deux verticilles dont l'extérieur est opposé aux pétales.

OBÉSITÉ. s. f. [*obesitas*, de *obesus*, gras; all. *Fettsucht*, angl. *obesity*, it. *pinguedine*, *obesità*, esp. *obesidad*]. Hypertrophie du tissu adipeux, soit sous-cutané seulement, soit de toute l'économie. Elle arrive à l'état de *polysarcie adipeuse* quand toutes les cellules du tissu cellulaire ou à peu près passent à l'état de vésicules graisseuses jusque entre les muscles et autres parties qui normalement ne contiennent pas ou presque pas de graisse : la polysarcie n'est qu'un degré élevé de l'obésité. L'obésité excessive peut amener le pannicule adipeux à avoir une épaisseur de 12 à 15 centimètres à l'abdomen, à la région fessière, etc. Elle cause la diminution de volume des muscles, de l'énergie des contractions, la gêne de la marche et d'autres mouvements, de ceux du cœur, de la respiration, la stérilité chez les femmes, etc. Cette disposition du tissu cellulaire s'acquiert par l'usage trop exclusif des féculents avec peu d'exercice, le sommeil prolongé, la vie confinée dans les appartements des villes; elle est consécutive parfois à la grossesse. Elle est l'effet d'un trouble de la désassimilation nutritive, et constitue une véritable dystrophie (Bouchard) fréquente chez les rhumatisants. Une fois acquise, elle est transmissible par hérédité. La polysarcie adipeuse passant parfois à l'état de véritable monstruosité se montre souvent dès la naissance ou dès la seconde jeunesse. L'obésité considérable conduit souvent au diabète à dater de 50 ans ou environ, parfois à l'albuminurie, avec ou sans troubles cardiaques. On diminue l'obésité produite et on entrave son développement par les exercices physiques prolongés, en se privant de boire ensuite; par l'usage de la viande en réduisant le plus possible l'usage des aliments gras, féculents et sucrés; en buvant peu, et peu d'eau surtout, et prenant plutôt du vin, du thé et du café; par l'abstinence de l'alcool, dont l'usage, et surtout l'abus, conduisent à l'obésité; par les cures d'eaux salines laxatives, telles que celles de Brides, de Marienbad. Les préparations iodées et les alcalins n'ont d'effet que combinés au régime précédent. Malgré l'usage vulgaire des mots, *obésité* et *embonpoint* ne sont pas absolument synonymes. V. EMBONPOINT.

OBITOIRE. s. m. [de *obitus*, mort]. Nom donné à deux sortes d'établissements dans lesquels sont déposés temporairement les cadavres: la *maison mortuaire* et la *morgue* (Tourdes). V. MAISON et MORGUE.

OBITUAIRE. adj. [de *obitus*, mort, trépas ; all. *Todtenregister*, angl. *obituary*, it. et esp. *necrologia*]. — *Registre obituaire*. Registre qu'on tient, dans une église, des *obits* ou services des morts. Il ne faut pas confondre cette expression avec celle de *registre mortuaire*, registre de l'état civil sur lequel sont inscrits les noms des personnes décédées. L'expression de *statistique obituaire* est également défectueuse employée à la place de celle de *statistique mortuaire*.

OBJECTIF, IVE. adj. [de *objicere*, présenter; all. *objectiv*, angl. *objective*, it. *obbiettivo*, esp. *objetivo*]. Terme de philosophie opposé à *subjectif*, et signifiant actuellement ce qui a rapport au monde extérieur, aux choses qui, placées en dehors du sujet qui observe, font la matière de ses recherches. Pour Descartes et les auteurs de son temps, *objectif* a une signification très différente, se disant d'une représentation idéale supposée entre l'objet et la pensée.

OBJECTIF. s. m. [all. *Objectivglass*]. Verre d'une lunette composée ou lentille du microscope, qui sont tournés vers l'objet qu'on examine. V. MICROSCOPE.

OBLIQUE. adj. et s. m. [*obliquus*, λοξὸς, all. *schief*, angl. *oblique*, it. *obliquo*, esp. *oblicuo*]. En botanique, se dit d'une tige qui s'élève en diagonale relativement au plan de l'horizon, d'une racine qui fait un angle de 45° avec ce plan; d'une feuille qui, située horizontalement, a sa base tournée en haut, et l'un des bords de son extrémité vers la terre. = En anatomie, *ligne oblique*. V. MYLOÏDE. = En pathologie, *vue oblique*. V. STRABISME. = Pris substantivement, *oblique* est employé par les anatomistes pour désigner certains muscles dont les fibres ont une direction oblique par rapport au plan supposé qui divise le corps en deux moitiés égales et symétriques. — *Oblique externe* [*grand oblique de l'abdomen, costo-abdominal*, Ch.]. Muscle large quadrilatère, placé sur les parties latérales et antérieure du ventre. Il s'attache en haut à la face externe et au bord inférieur des huit dernières côtes, en bas au tiers antérieur de la crête iliaque. Il se termine antérieurement par une large aponévrose qui couvre le muscle grand droit de l'abdomen, se soude au feuillet antérieur de l'aponévrose de l'oblique interne, et s'entre-croise sur la ligne médiane avec celle du côté opposé en formant la ligne blanche; inférieurement, les fibres aponévrotiques se jettent sur l'arcade crurale et constituent deux faisceaux formant les piliers de l'anneau inguinal externe. — *Oblique interne* [*petit oblique de l'abdomen, ilio-abdominal*, Ch.]. Muscle situé sous le précédent, qui s'attache. en haut, au bord inférieur des trois dernières côtes; en bas, aux trois quarts antérieurs de l'interstice de la crête iliaque, à la partie postérieure de l'arcade crurale et au pubis; en arrière, aux apophyses épineuses des deux dernières vertèbres lombaires et à celles des deux premières pièces du sacrum; en avant, à la ligne blanche, par une aponévrose qui concourt à former cette ligne et qui se divise en deux feuillets dont l'antérieur se soude à l'aponévrose de l'oblique externe, le postérieur à celle du transverse de l'abdomen. — *Oblique inférieur de l'œil* [*petit oblique de l'œil*]. Muscle qui naît de la surface orbitaire de l'os maxillaire supérieur, se porte au côté externe de l'œil, et s'attache à la partie postérieure et externe de la sclérotique, entre l'insertion du droit externe et le nerf optique, à 7 millimètres de celui-ci et à 14 millimètres de la cornée transparente. Innervé par le nerf moteur oculaire commun, ce muscle porte le globe de l'œil en haut et en dehors.— *Oblique inférieur de la tête* [*grand oblique de la tête, axoido-mastoidien*, Ch.]. Muscle étendu de l'apophyse épineuse de l'axis au sommet de l'apophyse transverse de l'atlas. — *Oblique supérieur de l'œil* [*grand oblique de l'œil*]. Muscle qui s'étend du corps de l'os sphénoïde et de la gaine du nerf optique à l'angle supérieur interne de l'orbite, où il dégénère en un tendon qui traverse une poulie fibro-cartilagineuse, se courbe ensuite à angle aigu, et va s'attacher vers la face supérieure et postérieure du globe de l'œil, à 14 millimètres de la cornée transparente. Ce muscle est innervé par le nerf pathétique et porte l'œil en haut et en dehors. — *Oblique supérieur de la tête* [*petit oblique de la tête, atloido-sous-mastoidien*, Ch.]. Muscle qui s'étend du sommet de l'apophyse transverse de l'atlas au-dessous de la ligne courbe inférieure de l'occipital.

OBLIQUITÉ. s. f. [*obliquitas*, λοξότης, all. *Schiefheit*, angl. *obliquity*, it. *obliquità*, esp. *obliquidad*]. Inclinaison d'un corps quelconque. — *Obliquité des dents*. V. ORTHODONTOSIE. — *Obliquité de l'utérus*. V. HYSTEROLOXIE.

OBLITÉRATION. s. f. [*oblitteratio*, all. *Verwachsung*, angl. *obliteration*, it. *obliterazione*, esp. *obliteracion*]. État d'une chose effacée ou d'un conduit qui a été rempli par un corps solide ou dont les parois ont contracté adhérence ensemble, de manière que sa cavité a disparu complètement ou en partie. — *Oblitération du col utérin*. Soudure des deux parois du col de la matrice, portant tantôt sur l'orifice externe seul (*oblitération incomplète, agglutination de l'orifice externe*, Nægele), tantôt sur l'orifice interne, tantôt sur les deux orifices et sur le canal cervical (*oblitération complète*). L'oblitération incomplète, infiniment plus fréquente que les autres variétés, consiste dans la réunion des deux lèvres de l'orifice vaginal par un tissu pseudo-membraneux ou fibreux, formé à la suite de plaies ou de cautérisation de cet orifice : on trouve au fond du vagin une tumeur lisse, arrondie, ne présentant aucune ouverture, aucune dépression. Cette agglutination ne présente ordinairement pas d'obstacle sérieux à l'accouchement : les efforts de la nature ou l'impulsion du doigt de l'accoucheur sont suffisants à triompher du tissu cicatriciel et à rétablir la perméabilité du canal; cependant l'hystérotomie vaginale est nécessaire quand ce tissu offre une résistance exceptionnelle, et surtout lorsque l'oblitération est complète. — *Oblitération des villosités choriales et placentaires*. Modification de ces villosités, qui, d'après Ch. Robin, constitue la cause première et unique des altérations du placenta appelées *placentite, induration, cancer, dégénérescence, transformation* *fibreuse, fibrineuse, squirrheuse, tuberculeuse, graisseuse, calcaire, du placenta.* Cette lésion est caractérisée par l'*oblitération fibreuse* de la cavité des villosités placentaires, qui deviennent imperméables au sang fœtal, leur conduit central étant exactement rempli par du tissu lamineux. A toutes les époques de la grossesse et au moment de la délivrance, on retire facilement des extrémités des villosités non oblitérées leurs capillaires flexueux et la mince couche de tissu lamineux à fibres longitudinales pâles qui les accompagne, et qui, formant la trame de l'allantoïde, a pénétré, avec elle, dans la cavité des villosités du chorion. Or, dans les modifications accidentelles des cotylédons placentaires, ce serait par l'hypertrophie de ce tissu normal que les villosités seraient oblitérées à mesure que les capillaires s'atrophient. Ces villosités prennent un aspect fibroïde qui pourrait à tort être considéré comme propre à la paroi même des villosités. Cette oblitération n'est que l'apparition, dans le placenta, d'un phénomène qui est normal dans les villosités choriales proprement dites, mais qui est anormal lorsqu'il s'étend à celles qui, en prenant un grand développement, forment les cotylédons, et, par suite, le placenta. Elle peut s'accompagner du *dépôt de granulations graisseuses* dans les parois des villosités, complication très fréquente de l'oblitération, qui n'affecte jamais toutes les ramifications des villosités. C'est ce qu'on a nommé la *dégénérescence graisseuse* du placenta, qui n'est que la production de graisse dans les éléments anatomiques, comme on le voit toutes les fois que la nutrition d'un tissu est ralentie ou modifiée. Cette lésion forme des masses grisâtres, blanchâtres ou jaunâtres, moins humides, plus dures que le tissu placentaire, et ne se laissant pas aussi facilement dilacérer en longs filaments. Elles peuvent occuper une partie seulement d'un cotylédon, la totalité de l'un d'eux, et quelquefois même plusieurs d'entre eux, le quart, la moitié ou plus du placenta, et déterminer alors l'accouchement avant terme, etc. Les *grains calcaires* isolés ou confluents qui se produisent à la surface et dans les interstices des ramifications des villosités placentaires, dans une partie d'un cotylédon ou même une partie du placenta, plus rarement que les granulations graisseuses, sont aussi précédés de l'oblitération des villosités (*ossification* ou *calcification du placenta*). Ils sont placés non dans l'épaisseur des villosités, mais à leur surface, à laquelle ils adhèrent assez fortement ; ils les entourent, les englobent quelquefois; ils les déforment toujours; ils renferment des carbonates et des phosphates de chaux et de magnésie ; ils sont complètement amorphes, et n'ont rien de ce qui caractérise la structure des os. Enfin l'*oblitération des villosités*, en diminuant le nombre des conduits que peut parcourir le sang fœtal, devient peut-être une des causes de l'*apoplexie placentaire*, qui accompagne quelquefois les altérations précédentes sous forme d'un ou plusieurs caillots, généralement noirâtres et de consistance de gelée de groseille. Il est rare que les modifications de la fibrine, dans l'épaisseur même du placenta, dépassent cet état; et le séjour de l'organe dans l'utérus est trop court pour qu'elle atteigne même le degré de décoloration jaunâtre ou grisâtre offert par les cotylédons oblitérés. Cependant il paraît démontré que les caillots apoplectiques du placenta peuvent, non se transformer en un tissu quelconque, mais subir des transformations profondes et s'organiser plus ou moins complètement. D'un autre côté, il est incontestable qu'il peut aussi bien y avoir apoplexie placentaire sans oblitération des villosités (Laboulbène, Depaul), qu'oblitération sans apoplexie : quant aux cas où les deux lésions se rencontrent, il est difficile actuellement d'affirmer que l'une est la cause de l'autre et de savoir quelle est la lésion initiale.

OBLITÉRÉ, ÉE. adj. [*obliteratus*, all. *verwachsen*, angl. *obliterated*, it. *obliterato*, esp. *obliterado*]. Se dit d'un conduit dont les parois ont contracté adhérence ensemble; dont la cavité, remplie par une substance solide, a disparu dans une plus ou moins grande étendue.

OBLONG, ONGUE. adj. [*oblongus*, all. *länglichrund*, angl. *oblong*, it. *bislungo*, esp. *oblongo*]. Se dit d'une chose plane et étroite, dont les bords s'inclinent un peu l'un vers l'autre, de manière à former une ellipse fort allongée.

OBNUBILATION. s. f. [du latin *obnubilatus*, qui signifie : enveloppé comme d'un nuage; all. *Umwolkung*, angl. *obnubilation*, it. *obnubilazione*, esp. *obnubilacion*]. Vertige, éblouissement, perception des objets à travers un nuage, qui précède ou accompagne certains troubles de la circulation de l'encéphale.

OBOVALE. adj. [*obovalis*, all. *verkehrt eiförmig*, angl. *obovate*, it. *obovale, obovato*, esp. *oboval, obovado*]. Se dit d'une partie plus longue que large, et dont le contour est arrondi, de manière qu'elle représente le plan d'un œuf dont le petit bout serait placé en bas.

OBOVÉ, ÉE, OBOVOÏDE. adj. V. Obovale.

OBSCUR, URE. adj. — *Aire obscure* (*area obscura*). V. Embryon.

OBSERVATION. s. f. [*observatio*, τήρησις, all. *Beobachtung*, angl. *observation*, it. *osservanza*, esp. *observancia*]. Abstractivement, procédé logique à l'aide duquel on constate toutes les particularités d'un phénomène en lui-même, sans le troubler par l'*expérimentation*. Le type de l'*observation* est l'astronomie, où l'homme, obligé de contempler des phénomènes qui se passent à de grandes distances, a su tirer parti de ce que son œil lui apprenait. L'*expérimentation* s'ajoute à l'*observation* physique pour nous faire connaître les propriétés générales des corps, observation à laquelle concourent, non plus uniquement l'appareil de la vision, mais encore le toucher et l'ouïe, et, d'une manière rudimentaire, le goût et l'odorat. Il importe de ne pas confondre l'expérimentation et l'observation, qui, à partir de la physique, sont habituellement associées l'une à l'autre dans la pratique, au point qu'on les désigne souvent sous un nom unique ; ainsi on donne comme découvertes par l'observation certaines propriétés de la matière qui échappent au toucher, à la vue, à l'ouïe, comme au goût et à l'odorat, et n'ont été discernées que par des expériences aidées de l'abstraction et de l'induction. Telles sont les propriétés générales de pesanteur absolue (attraction) ou relative (densité), les états électriques, etc. La chimie est la première des sciences qui comporte l'emploi des cinq sens dans l'étude des espèces de corps et de leurs propriétés particulières. Ici encore il est des propriétés et même des objets qui sont inaccessibles à l'observation proprement dite, faite à l'aide de l'un des cinq sens. Ils ne sont connus que par la détermination expérimentale de leurs propriétés générales d'abord (densité, compressibilité, etc.), de leurs propriétés spéciales ensuite (combinaisons avec tels ou tels corps visibles, tangibles, etc., et en telle ou telle proportion), comparées entre elles et à celles des autres espèces de corps simples ou composés. Ils sont circonscrits en quelque sorte au milieu des autres par induction, de manière qu'on arrive à la certitude de leur existence matérielle par l'existence de leurs propriétés, sans qu'ils aient jamais été touchés, vus, entendus, goûtés, ni odorés. Tous les corps, surtout ceux du domaine de la biologie, offrent quelques particularités statiques et dynamiques qui ne nous sont accessibles que de cette manière. Ces exemples font comprendre le rôle et les limites de l'intervention inévitable de la raison dans toute *observation;* ils montrent à quelles conditions l'observation devient un guide certain, et que, s'il faut toujours la suivre, il n'est pas exact de dire qu'elle n'égare jamais ; car, faite hors du contrôle sévère des généralités imposées à la raison par la hiérarchie scientifique, elle perd tout caractère logique et conduit au paradoxe. L'observation biologique ne comporte pas seulement l'emploi des cinq sens ; elle met en usage des moyens de perfectionnement importants et nécessaires, presque inutiles au chimiste. Un de ces moyens est le microscope. L'appareil de l'audition lui-même a été perfectionné pour les phénomènes normaux et surtout morbides (V. Auscultation et Stéthoscope). Il faut signaler, en outre, l'ensemble des procédés chimiques, qui doivent être employés en anatomie et en physiologie, surtout en anatomie générale. L'observation n'est pas, comme la *comparaison* et la *systématisation*, un acte dans lequel interviennent des données *subjectives*, fournies par le cerveau ; c'est un acte borné à une appréciation des faits venus du dehors par l'intermédiaire des organes des sens, d'où le nom de *contemplation* ou de *conception passive* qui lui est donné quelquefois. Il faut compléter toute observation par l'examen de la *filiation des faits* correspondants (V. Logique) ; car les données fournies par l'observation sont tellement contingentes, que chacun est porté à considérer comme nouveaux les faits qu'il voit ou apprend pour la première fois, et se trouve enclin à les communiquer comme tels. D'autre part, cet examen ne suffit pas, et l'observation est indispensable; car nous ne sommes pas moins enclins à regarder comme n'existant pas les faits que nous n'avons jamais observés, et nous éprouvons les plus grandes difficultés, dans le principe, à nous en faire une idée nette, à porter sur eux un jugement en rapport avec la réalité : c'est même là un des plus grands obstacles qui s'opposent aux progrès des masses, à leur émancipation intellectuelle. = En médecine, histoire particulière, exacte et détaillée, d'un fait, d'une maladie : *une observation de fièvre typhoïde ; des observations de choléra.*

OBSIDIENNE. s. f. Matière qu'on rencontre dans les terrains volcaniques, et dont la composition est analogue à celle du feldspath. Elle est noirâtre, grisâtre, ou vert foncé, vitreuse, transparente en lames minces.

OBSTÉTRICAL, ALE. adj. [*obstetricius*, all. *geburshülflich*, angl. *obstetric*, it. *ostetrico*, esp. *obstetrico*]. Qui a rapport aux accouchements.

OBSTÉTRICIE. s. f. V. Obstétrique.

OBSTÉTRIQUE. s. f. [*ars obstetricia*, all. *Entbindungskunst*, *Obstetrik*, angl. *obstetrics*, *midwifery*, it. *ostetrìcia*, esp. *obstetricia*]. Art des accouchements.

OBSTIPITÉ. s. f. [de *obstipus*, penché, courbé ; σκολίωσις]. Mot inusité qui s'est dit en général de toute incurvation, et, en particulier, du torticolis.

OBSTRUANT, ANTE. adj. [all. *verstopfend*, angl. *obstruent*, it. *ostruttivo*, *ostruente*, esp. *obstructivo*]. Ce qui cause l'obstruction ; qui la concerne. — S'est dit aussi dans le sens d'*obturant*.

OBSTRUCTION. s. f. [de *obstruere*, boucher ; *obturatio*, *infarctus*, ἔμφραξις, all. *Verstopfung*, angl. *obstruction*, it. *ostruzione*, esp. *obstruccion*]. Dans la pathologie humorale et mécanique, engorgement, embarras qui se forme dans les vaisseaux ou les conduits du corps vivant, soit par suite du rétrécissement de ces vaisseaux, soit à cause de l'afflux de quelque humeur altérée en quantité, en sa qualité ou en son mouvement. On attribuait à l'*obstruction* un grand nombre de maladies, particulièrement celles qui affectent les viscères abdominaux ; et le nom d'*obstructions* est encore resté, dans le langage vulgaire, à des affections très différentes, et notamment aux engorgements chroniques du foie ou de la rate, qui se développent quelquefois dans le cours des fièvres intermittentes prolongées. V. Engorgement. — *Obstruction intestinale*. V. Occlusion.

OBTONDANT, ANTE. adj. [*obtundens*, de *obtundere*, émousser ; all. *säftereinigend*, angl. *obtundent*, it. *ottundente*, esp. *obtundente*]. Se disait autrefois des médicaments auxquels on attribuait la propriété d'émousser l'acrimonie des humeurs.

OBTURANT, ANTE. s. m. et adj. Qui affecte l'obturation. S'est dit des topiques qui, recouvrant la peau, empêchent l'excrétion sudorale, etc.

OBTURATEUR, TRICE. adj. [*obturator*, *obturatorius*, de *obturare*, boucher ; all. *verschliessend*, angl. *obturator*, it. *otturatorio*, esp. *obturador*]. — *Artère obturatrice*. Artère qui naît ordinairement de l'hypogastrique, isolément ou par un tronc commun avec la fessière, quelquefois de l'iliaque externe avec l'épigastrique, ou même de la crurale. Elle gagne la gouttière sous-pubienne de l'os iliaque, arrive entre les deux muscles obturateurs, et se divise en deux branches : l'une qui se distribue à ces muscles, au pectiné et aux adducteurs de la cuisse; l'autre qui s'anastomose avec l'ischiatique. — *Membrane obturatrice*. Membrane mince fixée à toute la circonférence du trou obturateur, excepté en haut, où il reste une échancrure pour le passage du nerf et des vaisseaux du même nom. — *Nerf obturateur*. Formé par le second et le troisième nerf lombaire, il descend dans le bassin, traverse le trou obturateur, et se divise en deux branches derrière les muscles premier adducteur et pectiné. Il se distribue aux muscles obturateur externe, droit interne, et aux trois adducteurs ; il donne en outre des rameaux à la peau de la partie interne du genou. — *Trou obturateur*. V. Iliaque (*Os*). = *Hernie obturatrice*. V. Sous-pubien. = S. m. *Obturateur externe* [*sous-pubio-trochantérien externe*, Ch.]. Muscle situé à la partie antérieure et interne de la cuisse, qui naît de la face antérieure de la membrane obturatrice et du pourtour du trou obturateur, et se termine par un tendon fixé à la partie inférieure de la cavité digitale du grand trochanter. — *Obturateur interne* [*sous-pubio-trochantérien*]. Muscle situé presque entièrement dans le bassin, qui naît de la face interne de la membrane obturatrice et de la partie postérieure de la circonférence du trou du même nom, se contourne sur l'ischion, et se fixe par un tendon au bord supérieur du grand trochanter : ce tendon est reçu dans une gouttière formée par les tendons des muscles jumeaux de la cuisse.

OBTURATEUR. s. m. Instrument ou appareil destiné à remédier aux pertes de substance qui surviennent quelquefois aux parois d'une cavité ou à une cloison qui sépare deux cavités. C'est particulièrement dans les cas de perforation ou de perte de substance de la voûte du palais que l'on a recours aux *obturateurs*. On les emploie aussi pour combler les pertes de substance du voile du palais, depuis les améliorations apportées par Préterre dans leur construction, dans les cas où l'étendue de la surface occupée par la perte de substance, ou bien son extension à la voûte osseuse, empêchent de pratiquer la staphylorraphie. Celle-ci d'ailleurs, même lorsque son exécution a réussi, ne rend pas toujours leur intégrité à la déglutition et surtout à la phonation. Sédillot établit quatre sortes d'obturateurs : obturateurs à ailes, à verrou, à chapeau, à plaque. Pratiquement, on peut les ranger en deux classes : les uns s'engagent dans l'ouverture anormale de la voûte palatine, et restent en place à l'aide d'un tampon engagé dans les fosses nasales; les autres masquent simplement l'orifice buccal de la perforation en s'appliquant au-dessous de la voûte palatine. Les seconds ont une supériorité évidente sur les premiers, puisqu'ils ne s'opposent pas à la tendance constante qu'ont les bords de l'ouverture à se rapprocher ; mais la difficulté était de maintenir en place ces appareils, tout en leur laissant la simplicité, la solidité, la légèreté nécessaires : ce résultat a été obtenu par Préterre, à l'aide d'un ressort courbe, en caoutchouc souple, qui, du corps de l'appareil, va au voile du palais. L'appareil lui-même est en or, en argent, ou en platine, c'est-à-dire inoxydable ; ou, mieux encore, en caoutchouc, ou en vulcanite, substances plus souples et plus faciles à manier. Les mêmes principes président à la construction des obturateurs destinés à remédier aux altérations mixtes où les parties molles sont perforées en même temps que la voûte osseuse : une seule pièce ferme la fente palatine et la fissure des parties molles; la partie qui obture la première est faite de caoutchouc durci au feu, celle qui recouvre les parties molles reste souple et élastique, grâce au soufre combiné en diverses proportions au caoutchouc ; le tout est maintenu par un ressort en spirale. Les appareils construits par Préterre, non seulement ne prennent pas d'appui sur les dents, mais encore supportent au besoin, sur leur partie durcie, des dents artificielles, lorsque la perte de substance des maxillaires supérieurs s'étend jusqu'au rebord alvéolo-dentaire. Enfin la phonation est possible immédiatement après la pose de l'appareil, mieux qu'après la staphylorraphie, sauf dans le cas de perforation congénitale, où une éducation spéciale est indispensable.

OBTURATION. s. f. [*obturatio*, στέγνωσις, all. *Verkittung*, *Verstopfen*, angl. *obturation*, it. *obturazione*, esp. *obturacion*]. V. OBLITÉRATION, OBSTRUCTION et OCCLUSION. — *Obturation des dents* [*aurification*, *plombage des dents*; all. *Plombiren*]. Opération qui consiste à remplir exactement la cavité d'une dent cariée avec une substance malléable, susceptible de former par la pression un corps solide, et de résister à l'action des fluides qui humectent la bouche. C'est moins un moyen de guérison de la carie dentaire, que le dernier terme de l'ensemble des moyens thérapeutiques dirigés contre cette altération. La carie étant guérie par les divers moyens subordonnés aux trois périodes qui ont été décrites (V. CARIE *dentaire*), il est indispensable de pratiquer l'*obturation*, qui a pour but la restauration de la perte de substance, le rétablissement des usages de l'organe et son *isolement* contre les causes ultérieures d'altération. L'obturation de la carie dentaire présente deux temps : 1° la préparation de la cavité ; 2° l'application de la substance obturatrice. Le premier consiste, au moyen des rugines et de la lime, à enlever de la surface de la carie toutes les couches d'ivoire ramolli, tous les corps étrangers, et à donner à la cavité la forme la plus convenable pour retenir la substance qui sera introduite. La cavité ainsi préparée sera séchée avec soin au moyen de boulettes de coton sec ou imbibé d'éther ou d'alcool, puis on procèdera au deuxième temps. Magitot et Préterre proposent *quatre* substances obturatrices, variables suivant les cas. En première ligne se place l'*or* en feuilles, chimiquement pur et battu, adhésif ou non adhésif, particulièrement applicable aux caries à forme régulière, à parois résistantes, et dont l'orifice est manifestement plus étroit que la cavité ; dans ces cas, sa durée peut être illimitée. Après l'or se placent les amalgames métalliques : le plus souple et le plus pratique est formé d'*argent* et d'*étain*, parties égales fondues au creuset et réduites en limaille, qu'on mélange avec q. s. de *mercure* pour faire une pâte molle. Les grandes cavités des molaires conviennent particulièrement à cet emploi. La troisième substance est l'*oxychlorure de zinc* (*os artificiel*, *ciment Sorel*), préparé par le mélange de l'oxyde de zinc calciné avec le chlorure de zinc déliquescent, et appliqué au moyen de spatules et de fouloirs. Ce procédé convient aux caries à parois minces et fragiles et placées sur les régions antérieures et visibles de la bouche, et dans lesquels ne conviennent ni l'or, dont l'application exige des pressions énergiques, ni les amalgames dont la coloration est grisâtre; l'oxychlorure de zinc est blanc ou colorable légèrement en gris ou en jaune ; sa durée, inférieure à celle de l'or, est de quelques années, et son remplacement facile. La quatrième substance est la *gutta-percha* lavée et décolorée en la malaxant dans un courant d'eau chaude et mélangée au mortier avec quantité égale de pierre ponce, silice ou autres matières inertes. La pâte, dure à la température ordinaire, se ramollit à la chaleur et s'applique très facilement dans les cavités fragiles à parois minces et dont le traitement a rencontré des difficultés plus ou moins grandes, de nature à faire redouter une récidive. Ce mélange pouvant être enlevé aisément en cas de douleur, on peut reprocéder et achever s'il y a lieu le traitement de la carie

OBTURBINÉ, ÉE. adj. [*obturbinatus*, all. *verkehrt kreiselformig*, angl. *obturbinated*, it. *obturbinato*, esp. *obturbinado*]. Se dit d'une partie qui a la forme d'une toupie renversée ; c'est-à-dire qui est renflée, arrondie à la base, et amincie en cône au sommet.

OBTUSANGULÉ, ÉE. adj. [*obtusangulatus*, all. *stumpfwinkelig*, angl. *obtusangulated*, *obtusangular*, it. *obtusangulato*, *obtusangulare*, esp. *obtusangulado*]. Se dit d'une tige dont les angles sont obtus, et de certaines feuilles pinnatifides dont les lobes le sont également.

OBVOLUTÉ, ÉE. adj. [*obvolutus*, all. *zwischengerollt*, angl. *obvoluted*, it. *obvolutato*, esp. *obvolutado*]. Se dit des feuilles et des pétales, lorsque, avant leur épanouissement, ils s'enroulent les uns sur les autres.

OCCASIONNEL, ELLE. adj. [all. *gelegentlich*, angl. *occasional*, it. *occasional*, esp. *occasional*]. Se dit des causes à l'occasion desquelles une maladie vient à faire invasion dans l'économie. V. CAUSE *déterminante*.

OCCIPITAL, ALE. adj. et s. m. [*occipitalis*, angl. *occipital*, it. *occipitale*, esp. *occipital*]. Qui a rapport à l'occiput. — *Aponévrose occipitale*. V. CORONAL. — *Artère occipitale*. Elle naît de la partie postérieure de la carotide externe au même niveau que la faciale ; elle passe derrière l'apophyse mastoïde, puis entre le splénius et les muscles oblique supérieur de la tête et grand complexus, auxquels elle donne des rameaux, puis devient verticale et sous-cutanée et s'épuise dans la peau de la partie postérieure du crâne. — *Muscle occipital*. Partie de l'occipito-frontal qui naît de la partie postérieure de l'aponévrose épicrânienne, revêt l'occiput, et s'attache, en bas, à la ligne courbe supérieure de l'os occipital. — *Nerf occipital*. V. SOUS-OCCIPITAL. — *Os occipital*. Os impair, médian, symétrique, formant la paroi postérieure inférieure du crâne. Sa *face externe*, dite *occipitale*, convexe, présente d'avant en arrière, sur la ligne médiane, la *surface basilaire*, qui forme la voûte du pharynx ; le *grand trou occipital*, que traversent la moelle épinière avec ses membranes, les artères vertébrales et les nerfs spinaux ; la *crête occipitale externe*, étendue entre le *grand trou occipital* et l'*éminence* ou *protubérance occipitale externe*, dont la saillie est très variable. Sur chaque côté de cette face, et aussi d'avant en arrière, on voit d'abord la fosse et le trou condyloïdiens antérieurs, le condyle qui sert à l'articulation de la tête avec l'atlas, la fosse et le trou condyloïdiens postérieurs, des empreintes musculaires, la *ligne courbe occipitale inférieure*, d'autres empreintes, et enfin supérieurement la *ligne courbe occipitale supérieure*, et une surface correspondant au muscle épicrânien. Sa *face interne* ou *cérébrale*, revêtue par la dure-mère, concave, offre sur la ligne médiane, et d'avant en arrière, les orifices internes des trous condyloïdiens antérieurs, la gouttière basilaire, sur laquelle repose la moelle allongée, le *trou occipital*, la *crête occipitale in-*

terne à laquelle se fixe la faux du cervelet, l'*éminence* ou *protubérance occipitale interne*, et la fin de la gouttière sagittale; de chaque côté, la fin de la gouttière latérale, où est l'orifice interne du trou condyloïdien postérieur; la *fosse occipitale inférieure*, qui loge le cervelet; le commencement de la gouttière latérale; enfin la *fosse occipitale supérieure*, que remplissent les lobes postérieurs du cerveau. L'occipital s'articule par toute la circonférence de sa portion supérieure avec les pariétaux; son angle saillant est reçu dans l'angle rentrant formé par la jonction des os pariétaux. La circonférence de la portion inférieure, articulée avec le temporal, présente de haut en bas l'éminence jugulaire, une échancrure qui complète le trou déchiré postérieur, une surface allongée qui forme les côtés de la surface basilaire; l'extrémité de cette surface est unie au sphénoïde par un cartilage. L'occipital se développe par quatre points d'ossification : un dans la portion supérieure, au trou occipital, un dans la surface basilaire, et un dans chaque condyle.

OCCIPITO-ATLOÏDIEN, IENNE. adj. [*occipito-atloideus*, it. et esp. *occipito-atloideo*]. Qui a rapport à l'occipital et à l'atlas. — *Articulation occipito-atloïdienne.* Articulation des condyles de l'occipital avec les cavités articulaires supérieures des masses latérales de l'atlas. Elle est maintenue par deux ligaments, l'un antérieur et l'autre postérieur, *ligaments occipito-atloïdiens*, étendus, l'un de l'arc antérieur, l'autre de l'arc postérieur de l'atlas, à la portion correspondante du trou occipital; l'antérieur est le commencement du ligament vertébral antérieur.

OCCIPITO-AXOÏDIEN, IENNE. adj. [*occipito-axoideus*, it. *occipito-assoideo*, esp. *occipito-axoideo*]. Qui a rapport à l'occipital et à l'axis. — *Ligaments occipito-axoïdiens.* Ligaments au nombre de trois, un médian vertical, et deux latéraux obliques, qui vont du bord antérieur du trou occipital à la partie postérieure du corps de l'axis, et maintiennent la connexion de l'occipital avec l'axis, quoique ces os ne soient pas réellement *articulés*.

OCCIPITO-BREGMATIQUE. adj. Se dit du diamètre de la tête du fœtus mesuré de l'occiput au bregma

OCCIPITO-COTYLOÏDIEN, IENNE. adj. Se dit de la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à la cavité cotyloïdienne, gauche ou droite, de la mère.

OCCIPITO-FRONTAL, ALE. adj. [*occipito-frontalis*]. Qui appartient à l'occiput et au front. = S. m. Nom sous lequel beaucoup d'anatomistes ont décrit, comme un seul muscle, tout le plan charnu qui, avec l'aponévrose épicrânienne, recouvre la tête depuis l'occiput jusqu'au front. L'*occipito-frontal* comprend, par conséquent, les muscles frontal et occipital des autres anatomistes.

OCCIPITO-LATÉRAL, ALE. adj. Se dit de la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput de l'enfant répond au côté, droit ou gauche, du bassin de la mère.

OCCIPITO-PARIÉTAL, ALE. adj. [*occipito-parietalis*]. Qui a rapport aux os occipital et pariétal. *suture occipito-pariétale*.

OCCIPITO-SACRÉ, ÉE. adj. Se dit de la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à l'angle sacro-vertébral de la mère.

OCCIPITO-SACRO-ILIAQUE. adj. — Se dit de la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à la symphyse sacro-iliaque, droite ou gauche, de la mère.

OCCIPITO-STAPHYLIN. adj. — *Muscle occipito-staphylin.* Faisceau de la partie supérieure du constricteur supérieur du pharynx qui, de l'apophyse basilaire de l'occipital, s'étend à l'aponévrose du voile du palais en dehors du pharyngo-staphylin (Sappey).

OCCIPUT. s. m. [*occiput*, *occipitium*, all *hinterkopf*, angl. *occiput*, it. *occipite*, esp. *occipucio*]. Partie postérieure inférieure de la tête, depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital, et formée par l'os occipital.

OCCLURE. v. a. [*occludere*, de *ob*, marquant obstacle, et *claudere*, clore]. Ce verbe et ses divers temps ne se trouvent pas dans les dictionnaires français; il a été introduit par l'usage dans le langage chirurgical pour désigner l'exécution de l'opération qui consiste à pratiquer l'*occlusion des paupières*, bien différente de l'action naturelle de *fermer* ou *clore* les paupières. Il faut dire *occlus* au participe passé. On dit aussi *occlusionner*, *occlusionné*.

OCCLUSIF, IVE. adj. et s. Qui concerne l'occlusion, qui l'opère.

OCCLUSION. s. f. [*occlusio*, de *occludere*, fermer, ἐγκλεισμὸς, all. *Verschliessung*, angl. *occlusion*, it. *chiusura*, esp. *oclusion*]. Rapprochement artificiel et momentané des bords d'une ouverture naturelle. V. OCCLUSION *des paupières*. — Synonyme d'*oblitération* : *occlusion de la pupille, du vagin*, etc. = *Occlusion intestinale* [*volvulus*, *étranglement interne*, *iléus*, *passion iliaque*, *colique de miserere*]. Maladie caractérisée par l'arrêt des matières stercorales qui ne sont plus évacuées; par une constipation absolue et opiniâtre; par une douleur vive, exacerbante, d'abord localisée au niveau de la lésion, puis étendue à tout l'abdomen; par des vomissements violents, incessants, incoercibles, d'abord alimentaires, ensuite bilieux, et enfin fécaloïdes; par un ballonnement énorme, généralisé, du ventre, phénomènes se terminant presque toujours par la mort. La circonstance capitale qui caractérise la maladie est l'obstacle au cours des matières fécales : toutes les fois que cet obstacle existe, qu'il est complet, surviennent les symptômes de la hernie étranglée, refroidissement périphérique, petitesse du pouls, faiblesse de la respiration, stupeur, etc. Les causes de l'occlusion intestinale sont très multipliées : les unes sont indépendantes de l'intestin, et viennent agir du dehors pour comprimer les parois du canal; les autres se sont développées, soit dans l'intérieur même du tube digestif, soit dans ses parois. Parmi les premières sont les *brides* formées dans la cavité du bassin (*étranglement interne*). D'autres fois, c'est l'*appendice iléo-cæcal* qui s'enroule autour d'une anse intestinale (*volvulus*), l'enveloppe, la serre dans un nœud et l'étrangle. De même agissent certaines *tumeurs* développées en dehors des parois intestinales; elles arrivent à les comprimer, rétrécissent le calibre du canal, le ferment complètement, et déterminent alors l'occlusion. Les causes d'occlusion se trouvant dans l'intestin lui-même sont les plus communes. En première ligne se placent les *tumeurs* (cancer, polype, tubercules, etc.) développées dans les parois du canal : elles permettent d'abord le libre cours des matières qui le traversent; puis, rétrécissant graduellement le calibre du tube intestinal, elles gênent le passage de ces matières, enfin l'empêchent absolument. Le rétrécissement spasmodique de l'intestin (*passion iliaque*, *iléus nerveux*) agit de même. L'*accumulation des matières stercorales*, *des lombrics*, des *calculs biliaires*, des *entérolithes*, etc., suffit, dans quelques circonstances, pour déterminer les accidents les plus graves de l'occlusion (*obstruction*). Des *substances avalées* peuvent jouer un rôle analogue (noyaux de cerises, etc.). Le *renversement de l'intestin* est la cause la plus fréquente de l'occlusion : c'est sur le gros intestin que porte le plus souvent cette *invagination* ou *intussusception*, dans laquelle le bout supérieur du canal intestinal se renverse dans l'inférieur et pénètre dans celui-ci, sous l'influence de contractions péristaltiques irrégulières, de sorte qu'il existe trois cylindres superposés : extérieurement, la muqueuse du bout inférieur et celle de la partie moyenne; au centre, la muqueuse du bout supérieur; au milieu, deux séreuses accolées; ces parties peuvent s'enflammer, s'ulcérer, se rompre, etc. Le diagnostic de ces causes étant très incertain, le traitement ne peut être rationnellement établi : aussi a-t-on l'habitude d'instituer d'abord un traitement médical, propre surtout à combattre les symptômes : les purgatifs sont toujours administrés au début pour rétablir le cours des matières; les lavements laxatifs, les insufflations d'air, d'acide carbonique, par le rectum, à l'aide d'un siphon d'eau de seltz, conviennent contre l'invagination; les lavements de décoction de tabac, les insufflations de fumée de tabac, les onctions avec la belladone ou l'opium, calment les spasmes de l'intestin; il en est de même de la glace en application sur le ventre, des lavements froids, des morceaux de glace dans la bouche, qui ont l'avantage de diminuer les vomissements et de prévenir la péritonite; les ponctions intestinales avec un trocart fin peuvent remédier à la tympanite. Quand les moyens médicaux ont échoué, le chirurgien doit intervenir et choisir entre l'entérotomie et la gastrotomie : la première, plus facile à exécuter, donne de mauvais résultats, laisse un anus contre nature souvent incurable, et s'adresse seulement aux symptômes sans supprimer la cause de l'occlusion; la gastrotomie, au contraire, a pour but, en principe, de découvrir le siège de l'etranglement et de lever celui-ci : mais, outre qu'elle est dangereuse et d'une exécution difficile, la gastrotomie (ou la laparotomie) n'est utile que si l'on est sûr que l'occlusion résulte de l'étranglement de l'intestin par une bride, la section de celle-ci pouvant rendre à l'intestin son calibre normal; en cas d'invagination, la gastrotomie pourrait aussi être faite : mais les occlusions dépendant d'une altération des parois intestinales ne doivent pas être traitées par la gastrotomie; celle-ci ne doit donc être pratiquée qu'après que le diagnostic aussi exact que possible de la cause a été posé. En cas de doute, comme en cas de tumeur ou de cancer de l'intestin, il faut établir un anus artificiel ou ne rien faire (Verneuil, Trélat). = *Occlusion des paupières*. Fermeture de l'orifice palpébral employée comme moyen de traitement de diverses affections oculaires, notamment des *kératites*, surtout lorsqu'il y a beaucoup de photophobie. On peut la prolonger plusieurs jours et même plus d'une semaine, en examinant de temps en temps l'état des parties, et rétablissant l'occlusion aussitôt après. On la fait à l'aide de quatre ou cinq bandelettes de taffetas gommé placées verticalement et parallèlement. On établit aussi l'occlusion par suture des bords palpébraux, maintenus pendant des mois pour empêcher leur rétraction cicatricielle durant la guérison de l'ectropion.

OCCLUSIONNER. v. a. V. Occlure.

OCELLE. s. m. Nom donné aux yeux simples des insectes. V. Insectes.

OCHNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, des tropiques, parfois considérées comme une tribu des rutacées, dont elles sont très voisines.

OCHRE ou **OCRE**. s. f. [*ochra*, ὤχρα, de ὠχρὸς, pâle; all. *Oker*, angl. *ochre*, it. *ocra*, esp. *ocre*]. Terre argileuse colorée par du sesquioxyde de fer hydraté (*ocre jaune*); calcinée, elle devient rouge (*ocre rouge*).

OCHTIASIS. s. f. [de ὄχθος, saillie]. Nom employé par Fuchs pour désigner le *molluscum* et les *verrues*.

OCRÉA. s. f. Gaine complète entourant la tige des polygonées et de quelques autres plantes. — Nom de la vaginule ou réceptacle des organes sexuels femelles des mousses, lorsqu'elle est terminée par la base de l'épigone sous forme de gaine membraneuse.

OCTANDRE. adj. [*octander*, de ὀκτὼ, huit, et ἀνὴρ, homme; all. *achtmännerig*, angl. *octandrous*, it. *ottandrico*, esp. *octandrico*]. Se dit d'une plante dont chaque fleur renferme huit étamines.

OCTANDRIE. s. f. [*octandria*, all. *Achtmännerigkeit*, angl. *octandry*, it. *ottandria*, esp. *octandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à trois ordres renfermant des plantes qui ont huit étamines.

OCTANDRIQUE. adj. [*octandricus*]. Qui appartient à l'octandrie.

OCTOCARBURE. s. m. ($C^{16}H^8$). Carbure d'hydrogène retiré du gaz de l'éclairage comprimé, et isomère avec le cinnamène. Liquide jaune, rougissant au contact de l'acide sulfurique; il a l'odeur de l'hydrogène phosphoré, et bout à 135°.

OCTOGYNE. adj. [*octogynus*, de ὀκτὼ, huit, et γυνὴ, femme; all. *achtweiberig*, angl. *octogynous*, it. *ottogino*, esp. *octogino*]. Se dit d'une plante dont chaque fleur a huit pistils.

OCTOGYNIE. s. f. [*octogynia*, all. *Achtweiberigkeit*, angl. *octogynia*, it. *ottoginia*, esp. *octogynia*]. Dans le système de Linné, ordre renfermant des plantes qui ont huit pistils.

OCTOGYNIQUE. adj. [*octogynicus*]. Qui appartient à l'octogynie.

OCTOPÉTALÉ, ÉE. adj. [*octopetalus*]. Se dit d'une plante dont la corolle est formée de huit pétales.

OCTOPHYLLE. adj. [*octophyllus*, all. *achtblättrig*, angl. *octophyllous*, it. *ottofillo*, esp. *octofilo*]. Se dit d'une feuille digitée formée de huit folioles.

OCTOPODIDÉS. s. m. pl. [de ὀκτὼ, huit, et ποῦς, ποδὸς, pied]. Famille de mollusques gastéropodes à huit bras très longs, garnis de ventouses, et renfermant les argonautes, les poulpes, etc.

OCTYLE. s. m. Synonyme de *capryle*.

OCTYLÈNE. s. m. [*caprylene*] ($C^{16}H^{16}$). Liquide oléagineux, très fluide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther (Bouis); bout à 125°. Densité 0,723.

OCTYLIQUE. adj. — *Alcool octylique* ou *caprylique*. Liquide oléagineux, incolore, d'odeur aromatique, bouillant à 180°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, obtenu par saponification de l'huile de ricin à l'aide de la potasse.

OCULAIRE. adj. [*ocularis*, angl. *ocular*, it. *oculare*, esp. *ocular*]. Qui a rapport à l'œil : *coussinet oculaire*, *douche oculaire*, *globe oculaire*. — *Baignoire* ou *bassin oculaire*. V. Gondole. — *Nerf oculaire*. V. Optique. — *Prothèse oculaire*. V. Œil *artificiel*.

OCULAIRE. s. m. V. Microscope.

OCULARISTE. s. m. Celui qui prépare les pièces concernant la prothèse oculaire et la représentation des maladies de l'œil. V. Œil *artificiel*.

OCULISTE. s. m. [*ocularius*, all. *Augenartz*, angl. *oculist*, it. et esp. *oculista*]. Celui qui s'occupe spécialement du traitement des maladies des yeux.

OCULISTIQUE. s. f. [esp. *oculistica*]. Synonyme d'*ophtalmoiatrie*.

OCULO-MOTEUR. adj. et s. m. — *Nerf oculo-moteur commun*, *oculo-moteur externe*. V. Moteur *oculaire commun*, Moteur *oculaire externe*.

OCULO-MUSCULAIRE. adj. [*oculo-muscularis*, esp. *oculo-muscular*]. Qui a rapport aux muscles de l'œil. = S. m. Nom donné au nerf pathétique (*oculo-musculaire interne*) et au nerf moteur externe (*oculo-musculaire externe*).

OCULO-PALPÉBRAL, ALE. adj. Qui tient à l'œil et aux paupières.

OCULO-PUPILLAIRE. adj. Se dit des phénomènes qui se rapportent à l'œil et à la pupille, dans les résultats complexes de la section et de l'excitation du grand sympathique cervical. Ces symptômes *oculo-pupillaires* diffèrent des symptômes vasculaires et calorifiques engendrés par la même influence (V. Vaso-moteur), et paraissent produits par des nerfs distincts. Chez le chien, ce sont les racines antérieures des deux premières paires dorsales qui fournissent ces nerfs, et rarement la troisième. Quand on coupe dans le canal vertébral les deux premières paires rachidiennes dorsales, on obtient non seulement le resserrement de la pupille, mais encore l'ensemble des phénomènes signalés du côté de l'œil à la suite de la section du sympathique dans le cou. Par conséquent, cette région de la moelle ne donne pas naissance seulement aux nerfs ciliaires, et, au lieu de l'appeler région *cilio-spinale*, il serait plus exact de la nommer région *oculo-spinale*. Quand ensuite on galvanise le bout périphérique coupé de l'une des deux premières racines dorsales, on obtient, du côté de l'œil, les phénomènes que produit la galvanisation du bout céphalique du sympathique après sa section dans la portion cervicale, à savoir la dilatation de la pupille, l'élargissement de l'ouverture palpébrale et une exophtalmie considérable. Les actions vasculaires et calorifiques réflexes ne s'opèrent pas d'une manière croisée, et ne s'étendent pas au delà d'une certaine circonscription déterminée; contraste frappant avec les actions oculo-papillaires, qui portent sur les deux yeux à la fois (Cl. Bernard).

OCULO-SPINAL, ALE. adj. V. Cilio-spinal et Oculo-pupillaire.

OCYTOCIQUE et non **OCYTIQUE**. s. m. [*ocytocicus*, de ὠκὺς, prompt, et τόκος, accouchement]. Qui favorise l'accouchement. — *Pilules* et *potions ocytociques*. Celles dans lesquelles entre l'ergot de seigle.

ODAXESME et non **ODAXISME**. s. m. [*odaxesmus*, ὀδαξησμὸς, de ὀδαξᾷν, être mordicant]. Prurit aux gencives qui précède la sortie des dents.

ODEUR. s. f. [*odor*, ὀσμὴ, all. *Geruch*, angl. *odour*, it. *odore*, esp. *odor*]. Impression particulière que certains corps produisent sur l'organe de l'odorat; substance qui occasionne cette sensation. Deux hypothèses ont été émises sur la nature des odeurs. D'après la première (*hypothese dynamique*), les odeurs sont produites par un mouvement vibratoire qui a lieu dans les molécules du corps, et qui se transmet jusqu'à la terminaison des filets du nerf olfactif par l'intermédiaire du milieu ambiant, à la manière de la lumière. Cette hypothèse est généralement abandonnée aujourd'hui : on admet l'*hypothese matérielle* d'après laquelle les odeurs sont dues à des particules dégagées de la substance même des corps odorants, qui tous alors seraient plus ou moins volatils. Toutefois cette hypothèse, appuyée sur les expériences récentes de B. Prévost et de Liégeois, ne peut expliquer l'odeur répandue par les corps minéraux, non volatils, sciés, percutés ou frottés. Linné rapporte les odeurs à sept sections principales : 1° les *odeurs aromatiques* (fleurs d'œillet, feuilles de laurier, etc.); 2° les *odeurs fragrantes* (lis, safran); 3° les *odeurs ambrosiacées* (ambre, musc); 4° les *odeurs alliacées* (ail, asa fœtida); 5° les *odeurs fétides* (bouc, valériane); 6° les *odeurs repoussantes* (œillet d'Inde, solanées); 7° les *odeurs nauséeuses* (courge, concombre). V. Odorant.

ODONTAGOGUE. s. m. [ὀδονταγωγὸς, de ὀδοὺς, dent, et ἄγειν, pousser, tirer]. Pince à arracher les dents.

ODONTAGRE. s. f. [*odontagra*, de ὀδοὺς, ὀδόντος, dent, et ἄγρα, saisie, capture; all. *Zahngicht*, it. et esp. *odontagra*] Douleur des dents, avec ou sans fluxion de la joue.

ODONTALGIE. s. f. [*odontalgia*, de ὀδοὺς, gén. ὀδόντος, dent, et ἄλγος, douleur; all. *Zahnweh*, angl. *odontalgy*, it. et esp. *odontalgia*]. Douleur des dents, mal de dents. Ce n'est pas une maladie, mais un symptôme d'un grand nombre d'affections dentaires, variable avec la cause qui l'occasionne. — 1° *Odontalgie de l'enfance*. Elle résulte des difficultés que rencontre l'éruption des dents. Les caractères de cette odontalgie sont peu connus. Elle semble consister plutôt en une sorte de prurit qu'en une véritable douleur, pouvant néanmoins devenir difficile à supporter en raison de son intensité. — 2° *Odontalgie symptomatique d'une carie dentaire*. Deux circonstances peuvent la provoquer. La *premiere* est l'inflammation de la pulpe consécutive à l'exposition de cet organe au contact de l'air ou des matières alimentaires qui remplissent la cavité causée par la carie. La douleur est extrêmement vive, lancinante, exaspérée par le contact de liquides froids ou chauds. On lui oppose les moyens que réclame la *carie dentaire* (V. ce mot). La *seconde* consiste dans le choc brusque d'une particule alimentaire ou d'un corps étranger quelconque, de l'eau ou de l'air froids, à la surface de la pulpe mise à découvert au fond d'une carie, mais habituellement insensible. La douleur est, dans ce cas, extrêmement vive, dure peu de temps, mais reparaît facilement sous l'influence des mêmes causes provocatrices. — 3° *Odontalgie causée par la périostéite alvéolo-dentaire*. V. Ostéo-périostéite *alvéolo-dentaire*. — 4° *Odontalgie résultant d'une gingivite aiguë ou chronique*. La douleur occupe un certain nombre de dents, et semble causée par une légère périostéite concomitante : elle présente les caractères de la douleur dans cette dernière affection, et cède au traitement de la gingivite. — 5° *Odontalgie nerveuse* ou *névralgie dentaire*, soit symptomatique d'une carie ou d'une périostéite, soit indépendante de toute lésion organique. La douleur affecte dans ce cas les caractères des névralgies faciales, et peut se porter sur les dents voisines ou sur les diverses branches de la cinquième paire. Elle consiste dans des élancements revenant quelquefois par accès périodiques. Même traitement que pour la névralgie faciale. — 6° *Odontalgie symptomatique de la présence de tumeurs du périoste alvéolo-dentaire* (E. Magitot). Elle est caractérisée par une douleur tensive, habituellement sourde, et s'exaspérant sous le moindre choc ou la pression pendant les efforts masticatoires; elle prend aussi un caractère intermittent comparable à celui de l'odontalgie nerveuse, et ne s'accompagne pas nécessairement d'une altération organique de la dent (E. Magitot).

ODONTALGIQUE. adj. [*odontalgicus*, de ὀδοὺς, dent, et ἄλγος, douleur; all. *odontalgisch*, angl. *odontalgic*, it. et esp. *odontalgico*]. Qui a rapport à l'odontalgie. — Terme pris parfois, à tort, comme synonyme d'*antiodontalgique*.

ODONTIASE. s. f. [*odontiasis*, ὀδοντίασις, de ὀδοὺς, dent; all. *Zahnen*, angl. *odontiasis*, it. *odontiasi*, esp. *odontiasis*]. Synonyme inusité de *dentition*.

ODONTINE. s. f. Mélange de magnésie et de beurre de cacao aromatisé avec quelque essence.

ODONTITE. s. f. [*odontitis*, de ὀδοὺς, dent; all. *Zahnentzündung*, ang. *odontitis*, it. *odontite*, esp. *odontitis*]. Expression vicieuse (la dent proprement dite n'étant pas vasculaire) qu'on a appliquée à la *carie dentaire*.

ODONTOGÉNIE. s. f. [de ὀδοὺς, dent, et γένεσις, génération; all. *Zahnbildung*, angl. *odontogeny*, it. et esp. *odontogenia*] Génération des dents et de leurs follicules. V. Dentification.

ODONTOGLYPHE. adj. et s. m. [de ὀδοὺς, dent, et γλυφὴ, sillon]. Nom donné aux ophidiens venimeux, pourvus d dents creusées d'une gouttière communiquant avec u glande à venin.

ODONTOÏDE. adj. et s. f. [*odontoides*, ὀδοὺς, dent, et εἶδος, forme; all. *zahnförmig*, angl. *odontoid*, it. et esp. *odontoide*]. Nom donné à l'apophyse qui surmonte le corps de l'axis, parce qu'on a comparé sa forme à celle d'une dent. Elle est rétrécie au niveau de son union avec l'axis (*col de l'apophyse odontoïde*); *supérieurement*, elle présente en avant une facette convexe qui est articulée avec une facette concave de l'arc antérieur de l'atlas, et en arrière une autre facette convexe qui répond au ligament transverse.

ODONTOÏDIEN, IENNE. adj [*odontoideus*, it. *odontoideo*]. Qui a rapport à l'apophyse odontoïde. — *Ligaments odontoïdiens* Ils sont au nombre de trois un médian, qui du sommet de l'apophyse odontoïde va au bord antérieur du trou occipital; deux latéraux, constitués par deux faisceaux forts et courts qui, des parties latérales supérieures de l'apophyse odontoïde, se rendent à la partie interne de chaque condyle de l'occipital.

ODONTOLITHE. s. f. [*odontolithos*, de ὀδοὺς, dent, et λίθος, pierre; all. *Zahnweinstein*, angl. *odontolithos*, it. *odontolitiasi*, esp. *odontolito*]. Le tartre des dents.

ODONTOLOGIE. s. f. [*odontologia*, de ὀδοὺς, gén. ὀδόντος, dent, et λόγος, dicours; all. *Odontologie*, *Zahnkunde*, angl. *odontology*, it. et esp. *odontologia*]. Traité sur les dents.

ODONTOME. s. m. [de ὀδοὺς, dent, et de la terminaison *ome*]. Tumeur produite par la dentine, recouverte d'une couche d'émail, et se produisant généralement sur le côté d'une dent. C'est ce qu'on a appelé quelquefois, mais à tort, au point de vue anatomique, *exostose dentaire*. ‖ Tumeur composée d'ivoire et d'émail associés confusément en une *masse dentaire*, irrégulière, rugueuse, à surface parfois fovéolée, ou hérissée de petites saillies en forme de racines dentaires. Ces tumeurs se développent consécutivement au développement, en nombre exagéré, de follicules dentaires, tous pourvus d'un bulbe et de leur organe de l'émail, produisant chacun une petite dent qui, en grandissant, se soude à celles qui l'avoisinent, d'où résultent les masses dentaires. Ces tumeurs distendent les maxillaires, avant de faire saillie hors de l'os. C'est surtout chez les enfants qu'on les observe, pendant la période de formation des tissus dentaires. On peut ordinairement les faire facilement disparaître par énucléation; parfois leur adhérence est telle, qu'il faut réséquer une portion de l'os dans toute son épaisseur.

ODONTOPHYIE. s. f. [*odontophyia*, de ὀδοντοφυΐα, de ὀδοὺς, gén. ὀδόντος, dent, et φύειν, naître, croître]. Synonyme de *dentition*.

ODONTORRAGIE. s. f. [de ὀδοὺς, ὀδόντος, dent, et ῥαγεῖν, faire éruption]. Hémorragie consécutive à l'extraction des dents.

ODONTOSE. s. f. [*odontosis*, all. *Zahnbildung*, *Zahnausbruch*, angl. *odontosis*, it. *odontosi*, esp. *odontosis*]. Formation des dents. V. DENTIFICATION.

ODONTOTECHNIE. s. f. [*odontotechnia*, de ὀδοὺς, gén. ὀδόντος, dent, et τέχνη, art; all. *Odontotecnik*, angl. *odontotechnics*, it. et esp. *odontotecnica*]. L'art du dentiste, consistant dans la thérapeutique des affections dentaires, la pratique des opérations qui leur conviennent et la prothèse dentaire.

ODONTOTHÈQUE. s. f. [de ὀδοὺς, dent, et θήκη, loge]. Capsule ou follicule dentaire. V. DENT.

ODORANT, ANTE. adj. [*odorus*, ὀσμηρὸς, all. *riechend*, angl. *odorate*, it. *odoroso*, esp. *oloroso*]. Se dit des corps qui répandent de l'odeur, et, en particulier, des principes auxquels les êtres organisés doivent la leur. Les *principes odorants*, chez les végétaux, sont presque tous des *essences*. Chez les animaux, ce sont des sels à acides volatils, surtout à acides gras; tels que le *caprylate de soude* ou *de potasse*, dont l'acide a l'odeur de la sueur; le *butyrate de soude* ou *de potasse*, dont l'odeur est celle du beurre rance, mais plus faible que celle de l'acide butyrique; l'*hircate* des mêmes bases, formé par l'acide hircique, qui sent le bouc; le *caproate* ou *capronate*, dont l'odeur se rapproche de celle de la sueur, comme le caprylate, mais tirant un peu sur l'odeur du bouc; le *caprate* ou *caprinate* des mêmes bases, analogue au précédent; le *valérate* ou *phocénate de soude* ou *de potasse*, dont l'odeur se rapproche de celle de l'acide acétique et du beurre fort. La présence de ces sels rend compte des faits suivants (Barruel): Le sang de bœuf, traité par l'acide sulfurique concentré, répand une odeur de bouverie ou de bouse de bœuf; celui de cheval répand une forte odeur de sueur de cheval ou de crottin; celui de brebis, une vive odeur de laine imprégnée de son suint; celui de mouton, une odeur analogue à celle du sang de brebis, mélangée d'une forte odeur de bouc: le sang de chien donne une odeur de la transpiration du chien. Le sang d'homme dégage une forte odeur de sueur d'homme qu'il est impossible de confondre avec toute autre; celui de femme a une odeur analogue, moins forte. Il est donc probable que là aussi se trouve du caproate de potasse ou de soude. La facile putréfaction des substances organiques, la production d'acide butyrique et d'autres acides gras volatils, pendant cette putréfaction, la production de carbonate d'ammoniaque et d'ammoniaques composées, telle est une des causes des odeurs répandues dans un grand nombre de conditions normales ou morbides par les êtres vivants, isolés ou réunis. Il faut y joindre très probablement le transport des particules de substances organiques (V. HALEINE) altérées par putréfaction.

ODORAT. s. m. [*odoratus*, de *odor*, odeur; ὄσφρησις, all. *Geruchsinn*, angl. *smell*, it. et esp. *odorato*]. L'un des cinq sens, celui par lequel on perçoit l'impression des odeurs. V. OLFACTION.

ODORATION. s. f. [*olfactio*, all. *Riechen*, angl. *odoration*, it. *odorazione*, esp. *odoracion*]. Synonyme d'*olfaction*.

ODORIFÉRANT, ANTE. adj. [*olens*, *suaveolens*, all. *wohlriechend*, angl. *odoriferous*, it. et esp. *odorifero*]. Synonyme d'*odorant*, surtout lorsque l'odeur répandue est agréable. V. ODORANT.

ODORINE. s. f. [all. *Odorin*, angl. *odorine*, it. *odorino*, esp. *odorina*] (Unverdorben). L'un des produits volatils trouvés dans l'huile animale de Dippel. Cette substance exhale une odeur répugnante particulière.

ODYNOPOÉTIQUE. adj. [de ὀδύνη, douleur, et ποιεῖν, faire]. Qui cause de la douleur.

ŒDALIQUE. adj. [de οἰδαλέος, gonflé]. Nom donné par Lioult (1828) à des bougies qui, se gonflant dans le canal de l'urètre, en combattent les rétrécissements.

OEDÉMATEUX, EUSE. adj. [*œdematodes*, οἰδηματώδης, all. *ödematös*, angl. *œdematous*, it. et esp. *edematoso*]. Qui est attaqué d'œdème, ou de la nature de l'œdème: *angine œdémateuse*. V. ŒDÈME *de la glotte*.

OEDÉMATIE. s. f. [it. *edemazia*, esp. *edematia*]. Synonyme d'*œdeme*.

OEDÉMATIÉ, ÉE. adj. Affecté d'œdème.

OEDÈME. s. m. [*œdema*, οἴδημα, de οἰδεῖν, grossir, se gonfler; all. *Œdem*, *Wassergeschwulst*, angl. *œdema*, it. et esp. *edema*]. Infiltration partielle, circonscrite, du tissu cellulaire par un liquide séro-albumineux transparent, qui contient toujours des leucocytes en petite quantité, et qui, contrairement à la sérosité d'origine inflammatoire, ne se coagule pas au contact de l'air. Les téguments sont soulevés, tendus, ordinairement pâles, d'un blanc mat, froids, indolents; ils donnent à la main la sensation d'une mollesse pâteuse, et cèdent sous la pression des doigts, dont ils conservent longtemps la trace: toutefois dans l'*œdeme inflammatoire* qui accompagne l'érysipèle, le phlegmon, les téguments sont chauds, rosés et douloureux. L'œdème est un symptôme, et non une maladie; la trace que laisse la pression des doigts, la mollesse particulière qu'il détermine, le distinguent des autres tuméfactions de la peau, et en particulier de l'emphysème sous-cutané. Comme les autres hydropisies, l'œdème résulte le plus souvent d'un trouble de la circulation sanguine ou d'une altération de la crase du sang : plus rarement il est essentiel, produit par une paralysie des nerfs vaso-moteurs sous l'influence du froid. Le traitement, variable avec les causes, est celui des hydropisies en général, et, en particulier, de l'anasarque, qui est l'œdème généralisé. V. ANASARQUE et HYDROPISIE. — *Œdème arsenical*. Gonflement des paupières et de la face produit par l'usage prolongé des médicaments arsenicaux ou par l'empoisonnement par l'arsenic. — *Œdème de la conjonctive*. V. CHÉMOSIS. — *Œdème de la glotte* [*laryngite sous-muqueuse*, *angine œdémateuse*]. Infiltration œdémateuse des replis muqueux qui unissent l'épiglotte à la base de la langue et aux cartilages aryténoïdes. On l'observe tantôt en même temps qu'une inflammation aiguë du larynx ou des parties voisines (brûlure du larynx, pustules de variole, phlegmon de la base de la langue, abcès rétro-pharyngien, etc.); tantôt dans le cours d'une maladie chronique de l'organe à tendance ulcéreuse (phtisie laryngée, cancer du larynx); plus rarement, comme localisation de l'hydropisie liée au mal de Bright ou à la scarlatine. Cette affection débute souvent par un malaise, par une gêne dans le larynx, ou plutôt par une véritable douleur. Bientôt la respiration devient bruyante, et la dyspnée est le principal symptôme de la maladie; brusquement ou après quelques jours, le malade est pris de suffocations, qui deviennent de plus en plus violentes et répétées; souvent, mais non toujours, l'inspiration est bruyante et difficile, tandis que l'expiration reste libre. Le malade a la sensation d'un corps étranger qui l'étouffe, et cherche à s'en débarrasser; les cordes vocales étant intactes, la voix est peu altérée; mais la déglutition est difficile, la toux est pénible et fréquente. Le doigt, porté derrière la base de la langue, peut reconnaître le gonflement des replis muqueux et le caractère œdémateux de ce gonflement. Cette maladie est presque constamment mortelle. On trouve, après la mort, les replis de l'épiglotte épaissis et comme tremblants; une matière séro-purulente ou séreuse, qu'il est très difficile d'en exprimer, semble plutôt combinée avec leur tissu cellulaire sous-muqueux que déposée dans ses aréoles. Les moyens thérapeutiques consistent dans l'emploi des révulsifs, tels que les vésicatoires ou les sinapismes aux membres inférieurs et les lavements purgatifs; on emploie aussi les vomitifs, les gargarismes astringents, les saignées locales à la partie antérieure du cou; souvent il faut en venir à la laryngotomie ou à la trachéotomie. — *Œdème malin des paupières*. V. PUSTULE *maligne*. — *Œdème du poumon* (Laennec). Infiltration de sérosité dans le tissu pulmonaire, qui accompagne parfois la congestion pulmonaire passive, et se révèle par des râles sous-crépitants très fins entendus à la base du poumon : plus rarement, elle est indépendante de toute congestion, et accompagne les maladies générales, dyscrasiques, qui engendrent les hydropisies. — *Œdème du scrotum*. V. HYDROCÈLE.

OEDÉMOSARCOCÈLE ou **OEDÉMOSARCOME** ou **OEDÉMOSARQUE**. s. m. (M.-H. Severin). L'andrum.

OEDOGONIÉES. s. f. pl. Famille d'algues zoosporées, portant plusieurs cils vibratiles disposés en couronne.

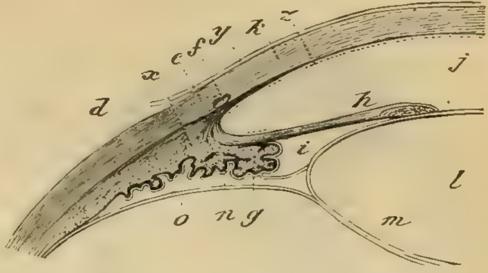

FIG. 320.

OEIL. s. m. [*oculus*, ὤψ, ὀφθαλμός, all. *Auge*, angl. *eye*, it. *occhio*, esp. *ojo*]. Organe de la vue, organe à peu près sphérique, renfermant plusieurs humeurs plus ou moins liquides, et une lentille transparente appelée *cristallin*. Les parois du globe de l'œil sont formées de deux membranes distinctes : l'une, blanche, opaque et fibreuse, appelée *sclérotique* (fig. 320, *d*); l'autre transparente, qui ressemble à une lame de corne (*k*), et que, pour cette raison, on nomme *cornée*. Celle-ci occupe la partie antérieure de l'œil, et se trouve comme enchâssée, par continuité de fibres (*e*), dans une ouverture circulaire de la sclérotique. A peu de distance derrière la cornée est l'*iris* (*h*), cloison membraneuse, fixée au niveau de la jonction transversale de la sclérotique avec la cornée. La *pupille* est l'ouverture circulaire percée au milieu de cette espèce de diaphragme; l'espace compris entre la cornée et l'iris constitue la *chambre antérieure* de l'œil (*j*), et l'on appelle *chambre postérieure* l'espace fictif (*i*) situé derrière l'iris, entre cette membrane et la face antérieure du *cristallin*, espace que l'on a cru longtemps réel et plein d'humeur aqueuse; mais on sait aujourd'hui que la face postérieure de l'iris touche immédiatement la face antérieure du cristallin qui fait bomber un peu ce voile membraneux, écarté ici pour l'intelligence de la figure. La chambre antérieure est occupée par l'*humeur aqueuse*, liquide composé d'eau tenant en dissolution un peu d'albumine et une petite quantité de glycose et des sels que l'on rencontre dans toutes les sécrétions de l'économie animale. Au niveau à peu près de la jonction de la cornée avec la sclérotique se trouve le *canal veineux de Fontana* (*f*), derrière lequel est le ligament, anneau ou *muscle ciliaire* (*x*), avec le tissu duquel la grande circonférence de l'iris présente des connexions anatomiques nerveuses, vasculaires et musculaires. Derrière le cristallin est une masse gélatineuse transparente, *humeur vitrée*, *hyaloïde* ou *corps vitré*. Deux membranes tapissent le fond de l'œil : 1° la *choroïde*; 2° la *rétine*. La choroïde, appliquée dans toute son étendue sur la sclérotique, se termine en arrière de l'iris en formant les *procès ciliaires* (*g*, *n*). La rétine repose sur la choroïde, à laquelle elle est faiblement adhérente : elle est considérée comme l'expansion du nerf optique, qui arrive dans l'œil par l'extrémité postérieure de la voûte orbitaire, et en traversant la sclérotique (V. OPHTALMOSCOPE). Six muscles (quatre droits et deux obliques), fixés à la sclérotique par leur extrémité antérieure, et insérés derrière le globe de l'œil par leur extrémité opposée, font exécuter à cet organe des mouvements en tous sens pour étendre le champ de la vision. — Fig. 321. *k*, cornée; *d*, sclérotique; *s*, choroïde; *r*, rétine; *a*, nerf optique; *hh*, l'iris limitant la pupille et appuyant sur le cristallin; *l*, le cristallin placé derrière la pupille; *m*, capsule du cristallin; *b*, extrémité ou papille du nerf optique; *c*, gaine du nerf optique; *f*, canal de Fontana; *g*, ligament ciliaire et procès ciliaires; *pb*, corps ou humeur hyaloïde remplissant la cavité de l'œil derrière le cristallin; *qqo*, membrane de l'humeur vitrée; *p*, zone de Zinn avec son bord postérieur ondulo-denté; *n*, le canal de Petit; *o*, paroi postérieure de ce canal; *j*, chambre antérieure remplie par l'humeur aqueuse; *i*, chambre postérieure (espace produit artificiellement pour rendre plus facile l'intelligence de la figure); *e*, terminaison de la conjonctive au niveau de la jonction de la cornée et de la sclérotique. — *Annexes de l'œil.* Les nerfs et les vaisseaux qu'il reçoit, ses muscles et leurs vaisseaux, les paupières, la conjonctive et les voies lacrymales. = Chaque partie constituante de l'œil peut être atteinte d'affections diverses, inflammatoires, organiques, traumatiques, qui atteignent isolément chacune de ces parties ou qui portent à la fois sur plusieurs d'entre elles (V. Cataracte, Choroïdite, Iritis, Kératite, Retinite, Staphylome, etc.). De plus, l'œil, considéré dans sa totalité, peut être atteint de *phlegmon* (V. Ophtalmite), d'*hydropisie* (V. Glaucome et Hydrophtalmie); il peut être le siège de parasites (V. Ophtalmozoaire); enfin les *lésions traumatiques*, commotion, contusion, rupture, blessures par armes à feu et pénétration d'un corps étranger, brûlures, produisent souvent des désordres très graves dans toutes les parties de l'organe de la vue à la fois, et nécessitent avant tout un traitement antiphlogistique propre à prévenir ou à combattre les complications inflammatoires. — En chirurgie, *œil des aiguilles.* V. Chas. — *Œil artificiel* [*œil de verre*]. Les yeux artificiels sont d'émail, d'une forme et d'une grandeur semblables à celles de l'œil sain; et, quand on a bien imité, par la peinture, la couleur de l'iris, la largeur de la pupille, la saillie de la cornée, la teinte des membranes extérieures et les vaisseaux dont elles sont sillonnées, la difformité est à peine sensible. Lorsqu'il reste un moignon de l'œil, l'émail appliqué exactement à sa surface en reçoit des mouvements tellement en harmonie avec ceux de l'œil sain, que l'illusion est complète. Son contact avec la conjonctive ne cause aucune douleur; il détermine seulement une légère sécrétion muqueuse, surtout dans les temps chauds et par l'exposition à la poussière. Dans ce cas, au lieu de se borner à l'ôter le soir pour le tenir dans un peu d'eau pendant la nuit, il est bon de laver les paupières et l'œil une fois ou deux dans la journée. Le contact des larmes finit à la longue par attaquer l'émail et le rendre rugueux, ce qui augmente la supersécrétion muqueuse et rend nécessaire de renouveler la pièce au moins tous les ans. — *Œil-de-lievre.* V. Lagophtalmie. — *Œil-de-pie* ou *œil-de-perdrix.* Variété de *durillon* siégeant entre les orteils. — *Œil double.* V. Binocle. — *Œil simple.* V. Monocle. = En botanique, *œil*, bourgeon qui commence à se montrer; germe saillant à la surface d'un tubercule; petite cavité qui occupe le sommet de certains fruits adhérents, la poire par exemple. V. Bourgeon. — *Œil de chat.* V. Bonduc. = En zoologie, *yeux composés*, chez les insectes, grands yeux situés sur les côtés de la tête et formés par la réunion d'un grand nombre d'yeux simples; ils sont constitués par une cornée à facettes, dont chaque facette recouvre une lentille biconvexe ou cristallin, et un corps vitré entouré par la rétine, dont les fibres se dissocient, prennent une forme polyédrique, et se terminent par des renflements qui entrent en connexion avec le cristallin et le corps vitré.

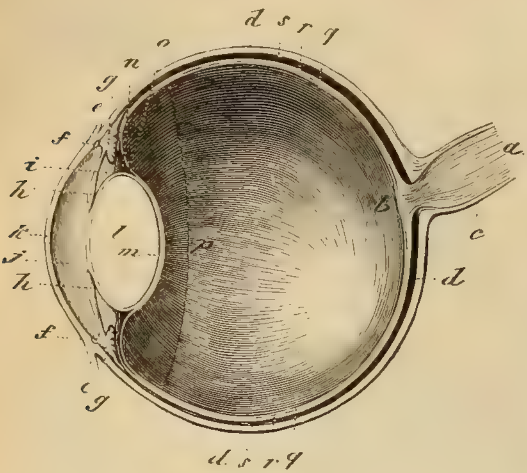

Fig. 321.

OEILLÈRE. s. f. [de *œil*]. V. Dent, Gondole et Hampe.

OEILLET. s. m. [*dianthus*, all. *Nelke*, angl. *pink*, it. *garofano*, esp. *ojete*]. Genre de plantes de la famille des caryophyllées. On recueille les fleurs de la variété à fleurs rouges (*œillet rouge*, *œillet giroflée*, *Dianthus caryophyllus*, L., *Caryophyllus hortensis* des officines) au moment de leur épanouissement; on en fait sécher les pétales, débarrassés de l'onglet, dans une étuve; ou on les emploie récents pour la confection du *sirop d'œillet.* Ils sont légèrement excitants, mais peu usités. = En vétérin., *œillet.* V. Hampe.

OEILLETTE. s. f. — *Huile d'œillette.* V. Pavot *noir.*

OENANTHAL ou **OENANTHOL.** s. m. [*aldéhyde œnanthylique*, *hydrure d'œnanthyle*] ($C^{14}H^{14}O^{2}$). Essence oxygénée obtenue en distillant l'huile de ricin. Liquide incolore, très fluide, réfractant fortement la lumière; odeur aromatique forte et pénétrante; densité, 0,827; bout à 155°; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

OENANTHE. s. f. [*œnanthe*]. Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont plusieurs espèces sont vénéneuses. *Œnanthe safranée*, *Œnanthe crocata*, L. [angl. *hemlock*, *dopwort*, esp. *enanto*]; le suc jaunâtre est un poison très actif; l'*Œnanthe fistuleuse*, *Œnanthe fistulosa*, L. (*persil des marais*) a aussi un suc très vénéneux. Au contraire, l'*Œnanthe à feuilles de pimprenelle* (*Œ. pimpinellifolia*, L.) est inoffensive. — *Œnanthe phellandrie.* V. Phellandrie.

OENANTHINE. s. f. [de οἰνάνθη, fleur de vigne, de οἶνος, vin, vigne, et ἄνθος, fleur; all. *Œnanthin*, angl. *œnanthine*, it. et esp. *enantina*]. Substance visqueuse filante, élastique comme du caoutchouc, d'un blond foncé, isolée des vins de Bordeaux par Fauré, et à laquelle il attribue le velouté et l'onctuosité des vins du haut Médoc. Elle se formerait pendant la fermentation par une modification de la pectine et du mucilage des raisins.

OENANTHIQUE. adj. [de οἰνάνθη, fleur de vigne]. — *Acide œnanthique* [all. *Œnanthsäure*, angl. *œnanthic acid*, it. et esp. *acido enantico*] ($C^{14}H^{14}O^{3}$). Corps solide à 13°,2, de consistance butyreuse, fondant à une température supérieure en une huile incolore et bouillant à 260°; rougit le tournesol; soluble dans l'alcool et dans les alcalis. On l'obtient en décomposant l'éther œnanthique par une solution chaude de potasse caustique (Liebig et Pelouze). Il est isomère avec l'acide pélargonique. — *Éther œnanthique* [*huile essentielle de vin*, appelée quelquefois à tort *éther vino-œnanthique*] [$C^{14}H^{13}(C^{4}H^{5})^{2}O^{3}$]. Liquide incolore, d'odeur de vin très pénétrante, de saveur âcre et désagréable; insoluble dans l'eau; soluble dans l'alcool et dans l'éther; bout à 230°. Il existe dans le vin, et lui donne, en grande partie, son bouquet; on le retire en distillant une grande quantité de vin ou de la lie de vin. Il est d'abord mêlé d'*acide œnanthique*, mais on le purifie par le carbonate de soude. Il se produit pendant la fermentation, et continue à se former pendant que le vin vieillit.

OENANTHOL. s. m. V. Œnanthal.

OENANTHYLE. s. m. ($C^{14}H^{13}O^2$). Radical hypothétique de l'acide œnanthylique (Lœwig). — *Hydrure d'œnanthyle*. V. Œnanthal.

OENANTHYLÈNE. s. m. V. Heptylène.

OENANTHYLIDÈNE. s. m. V. Heptylidène.

OENANTHYLIQUE ou **AZOLÉINIQUE**. adj. — *Acide œnanthylique* [all. *Œnanthylsäure*, angl. *œnanthylic acid*, it. et esp. *acido enantilico*] ($C^{14}H^{14}O^4$). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'huile de ricin. Liquide huileux, incolore, transparent, d'une odeur aromatique particulière, soluble dans l'alcool et l'éther, bouillant à 148°. — *Alcool œnanthylique*. L'alcool heptylique. — *Aldéhyde œnanthylique*. L'œnanthal. — *Éther œnanthylique* ($C^4H^5.C^{14}H^{13}O^4$). Liquide huileux, incolore, très mobile, d'odeur agréable, obtenu en faisant passer de l'acide chlorhydrique dans une solution alcoolique d'acide œnanthylique.

OENÉLÉON. s. m. [*œnelœon*, οἰνέλαιον, de οἶνος, vin, et ἔλαιον, huile; all. *Weinöl*, angl. *œnelœum*, it. et esp. *eneleo*]. Melange de vin et d'huile dont parle Galien, et qui était employé au traitement des plaies de la tête.

OENICHLORIDE. s. f. V. Chloromesityle.

OENOCYANINE ou **OENOLINE**. s. f. ($C^{20}H^{10}O^{10}$) (Glénard). Matière colorante du vin rouge, d'un rouge brun, violette quand elle est en poudre, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

OENOGALA. s. m. [*œnogala*, οἰνόγαλα, de οἶνος, vin, et γάλα, lait; all. *Weinmolken*, angl. *enogala*, it. et esp. *enogala*]. Breuvage composé de vin et de lait, dont se servaient les hippocratiques.

OENOL. s. m. V. Mesitylene.

OENOLATURE. s. f. [de οἶνος, vin; all. *Arzneiwein*, angl. *œnolatura*, it. et esp. *enolatura*] (Béral). Médicament liquide qu'on obtient en faisant macérer, dans du vin, des racines, écorces, feuilles, ou autres substances organiques susceptibles de lui céder des parties extractives.

OENOLÉ. s. m. [all. *Weinverbinding*, angl. *œnoleum*, it. et esp. *enoleo*]. Nom donné par Béral aux médicaments liquides, destinés à l'usage interne, qu'on prépare avec du vin et des principes médicamenteux qui y sont unis en totalité. On les obtient en dissolvant dans du vin quelque substance saline ou l'un des principes immédiats des végétaux. Avant Béral, on attachait au mot *œnolé* un sens plus général, de manière à y comprendre tous les vins médicinaux.

OENOLINE. s. f. V. Œnocyanine.

OENOLIQUE. adj. (Béral). Se dit d'un médicament qui a pour excipient un vin quelconque.

OENOLOTIF. s. m. (Béral). Médicament œnolique destiné à l'usage externe.

OENOMANIE. s. f. [de οἶνος, vin, et μανία, manie] (Rayer). Le *delirium tremens*. V. Alcoolisme.

OENOMEL. s. m. [de οἶνος, vin, et μέλι, miel]. Sirop dont le vin fait la base, et dans la composition duquel le sucre est remplacé par le miel.

OENOMELLÉ. s. m. (Bérard). Préparation pharmaceutique formée d'œnomel et de principes médicamenteux extractifs, et préparée par union directe de 3 parties de miel avec 1 d'œnolature.

OENOMÈTRE. [de οἶνος, vin, et μέτρον, mesure]. Sorte de densimètre destiné à apprécier la densité des vins, et, par suite, leur richesse en alcool.

OENOTHÉRACÉES. s. f. pl. V. Onagrariees.

OENOTHERA. s. m. V. Onagre.

OENOTHIONIQUE. adj. — *Acide œnothionique*. L'acide sulfovinique.

OENYLIODIDE. s. f. V. Iodomesityle.

OESOPHAGE. s. m. [*œsophagus*, οἰσοφάγος, de οἴσειν, porter, et φαγεῖν, manger; all. *Speiserohre*, angl. *œsophagus*, it. et esp. *esofago*]. Conduit cylindrique musculo-membraneux, faisant partie du canal alimentaire, long de 24 à 28 centimetres, et s'étendant du pharynx à l'estomac auquel il conduit les aliments (V. Déglutition). Normalement, son calibre est rétréci au niveau de son origine, de la troisième vertèbre dorsale, et du point où il se continue avec le cardia ; il s'élargit entre le premier et le second, puis entre le second et le troisième rétrécissement. Situé au cou, au-devant et un peu à gauche du corps des vertèbres cervicales, derrière la partie gauche de la trachée-artère, entre l'artère carotide primitive et la veine jugulaire interne d'un côté et celles du côté opposé ; logé ensuite dans le médiastin postérieur ; s'inclinant de gauche à droite depuis la quatrième ou cinquième vertèbre du dos jusqu'à la neuvième, pour faire place à l'aorte qui occupe d'abord son côté gauche, puis sa partie postérieure, il se porte enfin de droite à gauche et d'arrière en avant, pour gagner la ligne médiane, qu'il occupe jusqu'à l'ouverture du diaphragme, par lequel il passe dans l'abdomen : le nerf pneumogastrique gauche est en avant de l'œsophage, le droit est en arrière. L'œsophage est formé de deux membranes, l'une musculaire et l'autre muqueuse, unies par du tissu lamineux. La musculaire est composée de deux plans de fibres charnues, les unes extérieures et longitudinales, les autres intérieures et annulaires ; les fibres longitudinales naissent en partie de la partie postérieure du cartilage cricoïde et sont renforcées par deux faisceaux musculaires, qui viennent l'un de la bronche gauche (*muscle broncho-œsophagien*), l'autre du médiastin postérieur (*muscle pleuro-œsophagien*) (Gillette) ; les fibres musculaires sont striées au cou, lisses près du diaphragme, mixtes dans la partie intermédiaire. La muqueuse, qui fait suite à celle du pharynx et se continue avec celle de l'estomac, mais en changeant de structure, est formée d'un chorion de tissu lamineux et de fibres élastiques, recouvert par un épithélium pavimenteux stratifié ; les glandes en grappe sont rares, sauf au niveau du cardia où elles forment, avec les autres éléments, une couronne régulièrement dentelée, qui marque la limite inférieure de l'œsophage. Les cellules prismatiques, les glandes en tube et le tissu cellulaire du chorion de la muqueuse gastrique s'arrètent brusquement au point où s'arrêtent les éléments de la muqueuse œsophagienne dont les dernières glandes en grappe sont couchées au-dessous des premières glandes en tube de la muqueuse stomacale. Les artères de l'œsophage sont les artères *œsophagiennes*, ses nerfs viennent du laryngé inférieur et du pneumogastrique. = *Corps etrangers de l'œsophage*. V. Corps. — *Dilatation de l'œsophage*. Au point de vue anatomique, on peut distinguer trois sortes de dilatation de l'œsophage, suivant que toutes les tuniques sont dilatées dans toute la circonférence du conduit (*dilatation fusiforme* ou *cylindrique*), ou sur une partie seulement de cette circonférence (*dilatation sacciforme*), ou enfin que la muqueuse fait hernie à travers les fibres de la tunique musculaire écartées (*œsophagocele*). Ces dilatations sont tantôt congénitales, tantôt acquises : le plus souvent, leur formation résulte d'un rétrécissement placé au-dessous d'elles, et ce rétrécissement lui-même est plus fréquemment pathologique, cicatriciel ou cancéreux, que congénital ; aussi est-ce en remédiant à ce rétrécissement, lorsqu'il est curable, qu'on fera cesser la dilatation anormale dont il est l'origine. — *Inflammation de l'œsophage*. V. Œsophagite. — *Plaies de l'œsophage*. Elles s'accompagnent ordinairement de plaies de la trachée, qu'elles compliquent. Rarement elles sont longitudinales et leurs lèvres peuvent alors être suturées.

Transversales ou obliques elles intéressent une portion ou la totalité du cylindre : dans tous les cas, la suture des parties molles au-devant de la plaie œsophagienne et celle des bords de cette plaie ne doivent pas être tentées; c'est par la position de la tête et l'usage des agglutinatifs qu'on cherchera à obtenir la réunion, et, jusqu'à ce que celle-ci soit faite, l'usage de la sonde œsophagienne est indispensable pour nourrir le malade et empêcher l'issue par la plaie des liquides ingérés. Lorsque la solution de continuité est complète, il est très difficile de faire pénétrer la sonde dans le bout inférieur de l'œsophage, et, si le malade survit, il reste souvent une fistule persistante. — *Rétrécissements de l'œsophage.* Très rarement congénitaux, ces rétrécissements sont, le plus souvent, d'origine cicatricielle, et consécutifs à l'ingestion de substances caustiques, acides concentrés, potasse, sulfate d'indigo, etc.; ou d'origine inflammatoire, l'œsophagite spontanée ou déterminée par la présence d'un corps étranger déterminant, ainsi que la syphilis, un épaississement de la membrane muqueuse et du tissu sous-muqueux qui diminue le calibre de l'œsophage; ou enfin ils résultent de la présence dans ce conduit de productions morbides, de tumeurs cancéreuses surtout : les rétrécissements spasmodiques portent le nom d'*œsophagisme*. Le meilleur moyen de traitement des rétrécissements de l'œsophage est la dilatation progressive, faite à l'aide de bougies à pointe conique ou olivaire et à corps cylindrique, dont le diamètre varie de 16 à 20 millimètres, et qui sont laissées en place pendant 5 à 8 minutes, d'abord chaque jour, puis deux fois par semaine, puis de moins en moins souvent, mais pendant un temps fort long. La dilatation ne guérit pas toujours les rétrécissements de l'œsophage, mais améliore presque toujours l'état du conduit · pourtant il est des cas où le succès n'est que temporaire; quelquefois même la coarctation est telle, que les liquides alimentaires mêmes ne peuvent franchir l'obstacle; c'est alors qu'il est nécessaire de pratiquer l'*œsophagotomie* ou même la *gastrostomie.* — *Spasme de l'œsophage.* V. Œsophagisme. = En vétérinaire, chez le cheval, l'œsophage forme, dans l'abdomen, une courbure d'environ 8 centimètres, avant de s'ouvrir dans l'estomac; son insertion a lieu vers la petite courbure de ce viscère, en suivant une direction oblique de droite à gauche et d'avant en arrière ; sa paroi, charnue, rouge et molle jusqu'en arrière de la base du cœur, devient ensuite blanchâtre, ferme et épaisse, jusqu'à sa terminaison dans l'estomac; fermeté qui, jointe au mode d'insertion, tient l'ouverture cardiaque dans une constriction permanente, et empêche les substances contenues dans l'estomac de s'échapper par cette ouverture. Dans les ruminants, l'œsophage présente, près de sa terminaison au rumen, une dilatation infundibuliforme et un canal ou gouttière œsophagienne qui va directement dans le feuillet. — L'œsophage des gallinacés offre, avant d'entrer dans le thorax, une grande dilatation qui constitue le *jabot*, et, dans le thorax même, une seconde dilatation que l'on nomme *ventricule succenturié*, et qui précède immédiatement le gésier.

ŒSOPHAGIEN, IENNE. adj. |*œsophageus*, angl *œsophageal*|. Qui appartient à l'œsophage. — *Arteres œsophagiennes.* Artères qui se distribuent aux parois de l'œsophage : elles viennent, au cou, de la thyréoïdienne inférieure; dans la poitrine, des bronchiques, des intercostales et de l'aorte ; dans l'abdomen, des diaphragmatiques inférieures et de la coronaire stomachique. — *Glandes œsophagiennes.* Les glandes sous-muqueuses de l'œsophage. — *Muscle œsophagien.* Nom sous lequel les anciens anatomistes désignaient l'appareil de fibres transversales qui environne l'œsophage immédiatement au-dessous du pharynx. — *Ouverture œsophagienne du diaphragme.* Celle que ce muscle présente pour le passage de l'œsophage. — *Ouverture œsophagienne de l'estomac.* Le *cardia.*

ŒSOPHAGISME. s. m. Spasme de l'œsophage, contraction des muscles de l'œsophage qui détermine un rétrécissement spasmodique de ce conduit et rend la déglutition des aliments solides, et même liquides parfois, impossible ou au moins très difficile. Plus fréquent chez la femme que chez l'homme, l'œsophagisme est tantôt essentiel, idiopathique, et résulte d'une irritation locale entretenue par un état nerveux général, tel que l'hystérie et quelques autres névroses ; tantôt il est symptomatique, soit d'une affection locale, produisant un spasme et une diminution brusque de calibre, sans rétrécissement proprement dit, soit d'une lésion plus ou moins éloignée, portant sur la partie supérieure de l'estomac, sur le larynx, etc. La dysphagie est ordinairement brusque, plus souvent incomplète que complète ; elle est passagère, cesse après un temps variable, et son retour n'a rien de régulier. De tous les traitements, le meilleur est le cathétérisme de l'œsophage à l'aide des cathéters flexibles, dont on se sert comme lorsqu'on veut dilater les rétrécissements de l'œsophage. On prend rapidement les olives assez volumineuses pour amener une sorte de dilatation forcée et on opère avant l'heure des repas.

ŒSOPHAGITE. s. f. |*œsophagitis*, all. *Speiserohrenentzündung*, angl. *œsophagitis*, it. *esofagite, esofagitide*, esp. *esofagitis*|. Inflammation de l'œsophage, qui survient tantôt par l'action directe sur l'œsophage de substances âcres et corrosives, telles que le mercure, l'iode, l'émétique; ou d'aliments, solides ou liquides, trop chauds, ou d'un corps étranger arrêté dans l'œsophage ; tantôt par extension d'une inflammation voisine, pharyngée ou stomacale, ou sous l'influence d'une maladie générale et infectieuse, typhus, septicémie, syphilis, etc. Le principal symptôme de l'œsophagite est une douleur vive provoquée par la déglutition ou la pression sur le trajet de l'œsophage, et s'irradiant entre les deux épaules ou au niveau de la fourchette sternale, et accompagnée de vomissements muqueux ou muco-purulents : lorsque l'inflammation, au lieu de rester superficielle, catarrhale, se termine par la suppuration du tissu sous-muqueux, ce qui arrive parfois après l'ingestion de substances corrosives, les vomissements sont purulents. On la combat par les moyens antiphlogistiques. = En vétérinaire, l'*œsophagite* a été observée sur le cheval, dans les mêmes circonstances et avec les mêmes symptômes que chez l'homme.

ŒSOPHAGOCÈLE. s. f. V. Œsophage (*Dilatation de l'*).

ŒSOPHAGOTOMIE. s. f. |*œsophagotomia*, de οἰσοφάγος, œsophage, et τομή, incision; all. *Œsophagotomie, Speiseröhrenschnitt*, angl. *œsophagotomy*, it. et esp. *esofagotomia*|. Division de l'œsophage par l'instrument tranchant, faite dans un but thérapeutique. Elle est *externe* ou *interne* — *Œsophagotomie externe.* Incision qu'on pratique à l'œsophage *de dehors en dedans* pour en retirer un corps étranger qui y est arrêté, ou pour remédier à un rétrécissement infranchissable de ce conduit. Le malade étant couché sur le dos, le chirurgien pratique, le long du bord antérieur du sterno-mastoïdien, depuis le milieu de la hauteur du larynx jusqu'au niveau du quatrième arceau de la trachée-artère, une incision légèrement oblique de haut en bas, et de dehors en dedans; il fait écarter les bords de la plaie, incline le tranchant du bistouri en dedans, et laisse en dehors l'artère carotide, la veine jugulaire interne, le nerf pneumogastrique, et en dedans les muscles sterno-hyoïdien et sterno-thyréoïdien, la trachée-artère, le nerf récurrent. Dans le fond et vers la partie inférieure de l'incision, on trouve l'artère thyréoïdienne inférieure, qu'il faut éviter, et, plus superficiellement, le muscle scapulo-hyoïdien, qu'on coupe en travers sans inconvénient. On trouve alors l'œsophage, reconnaissable à la couleur rouge de ses fibres et à leur direction longitudinale ; souvent on l'incise sur la saillie formée par le corps étranger ; d'autres fois on se sert d'un conducteur. Ce canal étant incisé, s'il s'agit d'un corps étranger, on le retire avec les doigts ou avec des pinces, on rapproche les bords de la plaie à l'aide de bandelettes agglutinatives ou de points de suture, et l'on combat l'inflammation par tous les moyens antiphlogistiques ; s'il s'agit d'un rétrécissement, la conduite du chirurgien varie suivant qu'il a pour but de faciliter la manœuvre des instruments dilatateurs, de détruire l'obstacle, ou d'ouvrir une voie artificielle par laquelle les aliments pourront être introduits dans l'estomac. — *Œsophagotomie interne.* Incision faite *de dedans en dehors* aux parois de l'œsophage pour sectionner un rétrécissement que le cathétérisme ne peut dilater. Elle peut guérir radicalement les rétrécissements d'origine cicatricielle et même inflammatoire ; elle est palliative dans les rétrécissements produits par les tumeurs malignes, et permet alors de nourrir le malade à l'aide de la sonde œsophagienne.

OESTRE. s. m. [*œstrum* ou *œstrus*, de οἶστρος, taon ; all. *Bremse*, angl. *œstrus*, *gad-fly*, it. et esp. *estro*]. Genre d'insectes diptères qui forment aujourd'hui, sous le nom d'*œstrides*, une famille voisine des *muscides*. Ce sont de grosses mouches très velues, qui déposent leurs œufs dans l'épaisseur de la peau, sur les lèvres, dans le nez des animaux herbivores, ou dans le voisinage d'une de leurs ouvertures naturelles. Les larves qui en naissent vivent sous la peau (*cuticoles*), ou dans les cavités buccale, nasale et auditive (*cavicoles*), ou s'attachent aux parois des intestins (*gastricoles*) jusqu'à leur complet développement, puis descendent dans l'intestin avec les matières excrémentitielles, et s'échappent par l'anus lorsqu'elles sont devenues aptes à une nouvelle métamorphose. L'œstre du cheval (*Gastrophilus hæmorrhoidalis*, L., *G. equi*, Lat.) vivent dans l'estomac de ce quadrupède ; ses larves sont rejetées avec les excréments peu avant le passage à l'état parfait ; celui du bœuf (*Hypoderma bovis*, De G.) dépose ses œufs un à un sous la peau des bœufs. L'œstre du mouton (*Cephalemyia ovis*, Lat.) place les siens sur le bord interne des narines de cet animal, et les larves vivent dans les sinus frontaux jusqu'au moment où elles tombent pour se transformer en nymphes.

OESTRIDES. s. m. pl. Famille de diptères caractérisés par une cavité buccale peu distincte, arrondie, triangulaire ou linéaire, pourvue de tubercules et d'une trompe rudimentaire. Leurs larves sont parasites, surtout des animaux herbivores, rarement de l'homme. Cette famille comprend le genre *œstrus* de Linné. V. ŒSTRE.

OESTROMANIE. s. f. [*œstromania*, de οἶστρος, taon, fureur, et μανία, folie ; all. *Œstromanie*, angl. *œstromany*, it. et esp. *estromania*]. C'est le *satyriasis* chez l'homme, et la *nymphomanie* chez la femme.

OETYLIAQUE. s. f. V. PROPYLIAQUE.

OEUF. s. m. [*ovum*, ᾠόν, all. *Ei*, angl. *egg*, it. *uovo*, esp. *huevo*]. Nom donné vulgairement à une masse qui se forme dans les ovaires et oviductes d'un grand nombre d'animaux, et qui, sous une enveloppe commune, renferme le *germe* d'un animal futur (*ovule*) et des liquides destinés à le nourrir pendant un certain laps de temps, lorsque ont lieu la fécondation et l'incubation. = En physiologie, le mot *œuf* désigne à la fois l'*ovule* ou germe, dont l'existence est générale, et l'*œuf proprement dit* qui résulte de l'addition successive à l'ovule de nouvelles parties durant son trajet dans l'oviducte, depuis l'ovaire jusqu'au dehors, c'est-à-dire jusqu'à la ponte. Si l'on excepte quelques reptiles (ovovivipares), cette addition de parties protectrices et nutritives est le propre des espèces dans lesquelles l'évolution embryonnaire a lieu hors des organes générateurs. L'œuf des oiseaux se compose de plusieurs parties distinctes : 1° la *coquille* (fig. 322, *a*), coque ellipsoïde, en grande partie formée de carbonate calcaire et d'une matière animale ; 2° la *membrane de la coque* (*b*), pellicule mince, blanche, formée de deux feuillets, qui revêt la surface interne de la coquille ; 3° les *chalazes* (*h*, *h*), qui tiennent le jaune suspendu dans la membrane de la coque ; 4° le *blanc* ou *albumen*, masse visqueuse, formée d'albumine avec quelques sels de soude, claire et fluide dans sa partie superficielle (*d*), épaisse dans sa partie moyenne (*e*), liquide dans sa couche profonde (*f*), beaucoup plus dense dans sa partie interne (*membrane chalazifère*, *g*) qui se continue avec les chalazes (V. ALBUMINE *d'œuf*) ; 5° le *jaune* (*k*), masse globuleuse, jaune, opaque, molle, formée de vésicules sphériques ou polyédriques que remplit un liquide albumineux et granuleux, enveloppée d'une membrane propre (*membrane vitelline*, *i*) et suspendue au milieu du blanc : il possède une cavité centrale (*latebra*, *l*), pleine d'une matière qui paraît claire parce qu'elle est moins colorée, moins dense, que les vésicules du jaune, pourvue d'un canal, à l'extrémité duquel est une masse de cellules appelée *cumulus proligère ;* 6° la *cicatricule* (*j*), tache blanche, adhérente à la surface du jaune, et qui, pendant l'incubation, devient l'embryon de l'oiseau, par l'effet du développement. Le *blanc* ou *albumen* se sépare (en *d*) de la *membrane testacée* ou de la *coque* pour former la *chambre à air* (*c*), ainsi nommée des gaz qu'elle contient, et qui sont d'autant plus abondants que l'œuf est plus vieux, d'où la plus grande légèreté des œufs qui ne sont pas frais. — Outre son usage dans l'alimentation, l'œuf a plusieurs emplois médicaux ou pharmaceutiques : la coquille, en poudre, a été employée dans les mêmes cas que la carbonate de chaux, dont elle est formée en grande partie ; le blanc d'œuf sert à clarifier les sirops, les vins, etc., et à combattre l'action toxique de certains composés chimiques, tels que le bichlorure de mercure, dans les cas d'empoisonnement ; le jaune fournit l'huile d'œuf. = Chez les mammifères, nom donné, par extension, au produit de la conception parvenu dans la matrice ; jusque-là, il porte celui d'*ovule*. Dans la matrice, l'œuf humain, etc., se compose de plusieurs membranes, la *caduque*, le *chorion* et l'*amnios*, et de deux vésicules, l'*allantoïde* et la *vésicule ombilicale*. — *Œuf de Graaf*. V. OVAIRE. — *Œuf de Naboth*. V. UTÉRUS.

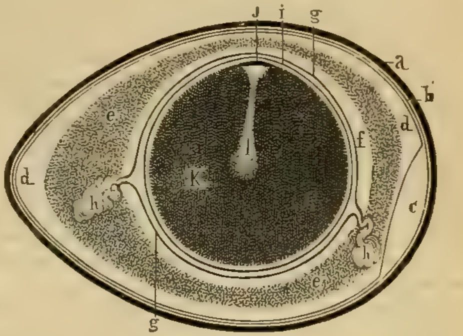

Fig. 322.

OFFICIER DE SANTÉ. s. m. Classe de médecins de qui on exige une instruction moins étendue que pour les docteurs (V. ÉCOLE). Aux termes de l'article 29 de la loi du

19 ventôse an XI, qui régit l'exercice de la médecine, les officiers de santé ne peuvent s'établir que dans le département où ils ont été examinés par le jury institué à cet effet; ils ne peuvent pratiquer les grandes opérations chirurgicales que sous la surveillance et l'inspection d'un docteur; dans le cas d'accidents graves arrivés à la suite d'une opération pratiquée hors de cette surveillance, il y a recours à indemnité contre l'officier de santé coupable.

OFFICINAL, ALE. adj. [*officinalis*, de *officina*, boutique; all. *officinell*, angl. *officinal*, it. *officinale*, esp. *officinal*]. Se dit des préparations dont la composition est indiquée par le Codex, et qui doivent se trouver toutes préparées chez les pharmaciens, par opposition aux *préparations magistrales*. = *Espèces officinales.* En botanique, celles qui fournissent des parties utilisées dans les officines.

OFFICINE. s. f. [*officine*, ἐργαστήριον]. Local où les pharmaciens préparent ou gardent les substances médicamenteuses. On donnait aussi le nom d'*officine* à l'*iatrion*.

OGNON. s. m. V. OIGNON.

OÏDIÉS. s. m. pl. Tribu de champignons arthrosporés qui comprend les genres *Achorion* et *Oidium*.

OÏDIUM s. m. Genre de champignons arthrosporés, dont plusieurs espèces sont parasites de l'homme ou des végétaux. — *Oidium albicans* (Ch. Robin). V. MUGUET. — *Oidium aurantiacum*, Lév. (*Penicillium sitophyllum*, M.). Champignon qui se développe parfois sur le pain de munition, probablement sous l'influence d'un excès d'eau dans le pain, qui devient acide, indigeste, de saveur désagréable, mais non vénéneux. Les sporules de ce champignon forment à la surface de la mie de pain une poussière rouge, d'odeur repoussante, et résistent à une température de 100 à 120°. — *Oidium Tuckeri.* Champignon qui, dans la première phase de sa période de reproduction, lorsque les corps reproducteurs sont encore à l'état de conidies, se développe sur la vigne et le raisin, dont il détermine la maladie épiphytique.

OIE. s. f. [*anser*, χήν, all. *Gans*, angl. *goose*, it. *oca*, esp. *ansar*]. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres dont toutes les espèces sont alimentaires. Une espèce, l'*Anser cinereus*, Mayer, est la souche des variétés domestiques; le mâle est appelé *jars*. D'autres, telles que l'*oie sauvage* ou *des moissons* (*Anser sylvestris*, Briss.) et l'*oie rieuse* ou *à front blanc* (*Anser albifrons*, Bechstein), s'apprivoisent et reproduisent en domesticité.

OIGNON ou **OGNON.** s. m. [*cepa*, κρόμμυον, all. *Zwiebel*, angl. *onion*, it. *cipolla*, esp. *cebolla*]. Communément synonyme de *bulbe* : *oignon de jacinthe*, *oignon de tulipe*. = Particulièrement, *Allium cepa*, L., espèce d'ail dont le bulbe est employé comme aliment. Ce bulbe contient une huile volatile sulfurée, âcre, à laquelle il doit une odeur piquante et une action irritante assez énergique pour faire pleurer les yeux, et pour rubéfier la peau sur laquelle on l'applique après l'avoir pilé. La cuisson lui enlève son âcreté; elle en fait un aliment sain et un bon tonique émollient. On l'a employé, à l'intérieur, comme diurétique et vermifuge. = En pathologie, *oignon* [*tubera verrucosa*, all. *Schwiele*, angl. *bunion*, it. *bunione*]. Tumeur dure et douloureuse qui vient au voisinage des articulations du pied, particulièrement de celles du métatarse.

OISEAUX. s. m. pl. [*aves*, ὄρνιθες, all. *Vogel*, angl. *birds*, it. *uccelli*, esp. *aves*]. Classe d'animaux vertébrés dont le corps est couvert de plumes, dont les membres antérieurs ont en général la forme d'*ailes*, et dont la tête est terminée par un bec corné qui recouvre des mâchoires allongées, dépourvues de dents. La mâchoire inférieure est articulée avec un os particulier, *os tympanique*, uni à la portion écailleuse du temporal. Les vertèbres cervicales sont beaucoup plus nombreuses que chez les mammifères et très mobiles; les vertèbres dorsales sont souvent soudées entre elles; les lombaires et les sacrées le sont toujours; les coccygiennes sont mobiles. L'apophyse coracoïde forme un os distinct, *os coracoïdien*; les deux clavicules sont unies l'une à l'autre au niveau de leur union au sternum, et forment la *fourchette*; le sternum, large et convexe, présente une crête médiane et saillante, le *brechet*. Les membres antérieurs ont trois doigts, dont un médian plus grand que les deux autres; les postérieurs en ont de deux à quatre, souvent réunis par une membrane. Les narines s'ouvrent sur les côtés du bec; la langue est cartilagineuse, les yeux sont grands, et occupent le plus souvent les côtés de la tête. L'œsophage présente trois dilatations, jabot, ventricule succenturié, gésier. L'intestin est court; le rectum se termine dans un cloaque, avec les organes génitaux et urinaires : l'urine constitue la base du guano. Les oiseaux sont ovipares (V. ŒUF). Leur sang est rouge, chaud, et circule comme chez les mammifères. Les oiseaux offrent dans leur appareil respiratoire une disposition particulière. — Fig. 323 (Sappey). A, membrane constituant le réservoir diaphragmatique thoraco-abdominal; B, membrane qui constitue le réservoir diaphragmatique postérieur; C, coupe du diaphragme thoraco-abdominal; D, prolongement sous-pectoral du réservoir thoracique; E, réservoir; F, F, foie; G, gésier; H, intestins; M, cœur; N, N, muscle grand pectoral coupé transversalement un peu au-dessus de son insertion à l'humérus; O, clavicule antérieure; P, clavicule postérieure du côté droit coupée et repoussée au dehors. — Ils ont deux poumons qui adhèrent à la paroi thoracique et à la surface desquels rampent les grosses

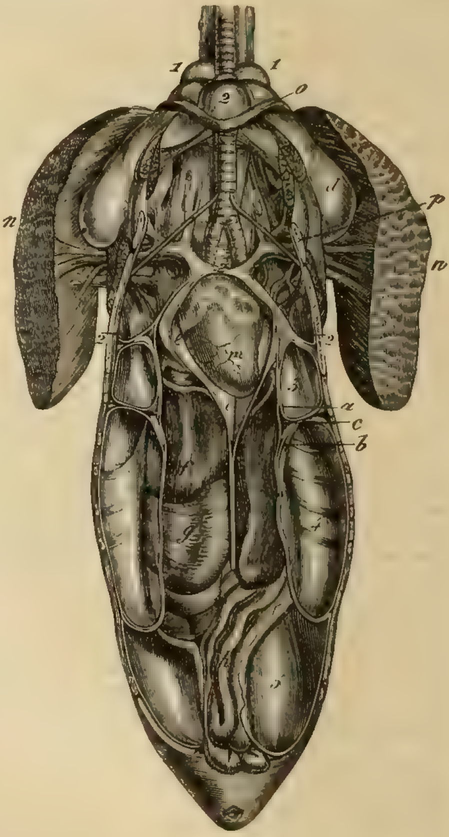

FIG. 323.

bronches. Ils ont deux diaphragmes : l'un, pulmonaire ou sterno-costal, est impair et médian; l'autre, thoraco-abdominal, est double, sépare le thorax de l'abdomen, répond au pilier du diaphragme des mammifères par ses insertions musculaires, et est aponévrotique dans une grande partie de son étendue. Chaque poumon est en communication, par cinq divisions bronchiques, avec les *réservoirs* ou *sacs à air*, ou *cavités aériennes*, au nombre de neuf : 1° un thoracique impair (fig. 323, 2) communiquant avec les deux poumons et avec les os de la partie antérieure du tronc; 2° deux cervicaux (dont on voit ici l'extrémité antérieure, 1, 1), communiquant chacun avec une bronche, et avec les vertèbres et la cavité rachidienne; 3° et 4° deux réservoirs diaphragmatiques antérieurs (3) et deux postérieurs (4), communiquant avec les bronches, mais non avec les os; 5° deux abdominaux (1), avec ou sans prolongements rénaux, communiquant avec le poumon, d'une part, avec les os du train postérieur, d'autre part. Les os de la jambe, du pied, de la main, de l'avant-bras, les os de la tête, ne sont jamais aérifères. Ces sacs sont à peine vasculaires, et ne servent en rien à la respiration : la prétendue *respiration double* des oiseaux est une erreur Leurs usages, purement mécaniques, sont : 1° de diminuer la pesanteur spécifique du corps pour un volume donné : leur développement, leurs communications avec les os sont en rapport direct avec l'étendue du vol, 2° de faciliter l'effort, qui devient possible sans suspension de l'inspiration, 3° d'augmenter l'étendue et l'intensité de la voix en servant de magasin à l'air, dont la dépense peut être plus abondante et de plus longue durée. Pendant que les réservoirs diaphragmatiques et les poumons se dilatent à l'aide des deux diaphragmes, les réservoirs abdominaux et cervicaux se dépriment, et réciproquement; leur jeu est continuellement opposé : il en est de même des quantités d'oxygène et d'acide carbonique qu'ils renferment. Les oiseaux se divisent en : *Brévipennes*, *Grimpeurs*, *Rapaces*, *Pigeons*, *Gallinacés*, *Palmipèdes*, *Échassiers*, *Passereaux*.

OLAMPI. s. m. Variété de résine animé.

OLANINE. s. f. [all. *Olanin*, angl. *olanine*, it. et esp. *olanina*] (Unverdorben). L'un des produits extraits de l'huile animale de Dippel.

OLDENBOURG (CHEVAUX DE L'). On en distingue deux races : l'une pour le carrosse, l'autre pour la selle. La première a une taille de $1^m,60$ à $1^m,65$ et plus, la tête carrée et un peu busquée, l'œil beau, le rein bien fait, la croupe arrondie ou légèrement inclinée, beaucoup de ventre, des formes généralement communes et empâtées. Ces chevaux ont des allures bonnes, et du fond quand on les attend jusqu'à l'âge de six ans. La race de selle a des formes moins communes, plus de légèreté, une taille moins haute, et plus de qualités.

OLDENLANDIA. s. m. V. CHAYA.

OLEA. s. m. V. OLIVIER.

OLÉACÉES ou **OLÉINÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, gamopétales, hypogynes, qui comprend des arbres et arbrisseaux répandus surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal; l'olivier en est le type. Feuilles opposées, pétiolées, simples. Fleurs hermaphrodites, en grappes. Calice à 4 divisions. Corolle à 4 pétales soudés à leur base, ou gamopétale et infundibuliforme, à préfloraison valvaire. Étamines insérées sur la corolle. Ovaire libre, biloculaire, à ovules pendants; style simple. Drupe, baie, capsule ou samarre. Embryon droit, périsperme charnu

OLÉAGINEUX, EUSE. adj. [*oleosus*, ἐλαιώδης, all. *ölig*, angl. *oleaginous*, it. et esp. *oleaginoso*]. Qui ressemble à de l'huile ou qui en contient. — Substantivement, un *oléagineux* : corps qui contient de l'huile.

OLÉANDRINE. s. f. [all. *Oleandrin*, angl. *oleandrine*, it. et esp. *oleandrina*]. Principe actif du laurier-rose (*Nerium oleander*, L.) presque aussi vénéneux que la strychnine, résineux, jaune, inodore, amer, peu solubl dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

OLÉATE. s. m. [*oleas*, all. *olsaures Salz*, angl. *oleate*, it. et esp. *oleato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide oléique avec les bases. Les oléates alcalins sont seuls solubles dans l'eau.

OLÉCRÂNARTHROCACE. s. f. [de ὀλέκρανον, olécrâne, ἄρθρον, articulation, et κάκη, vice ou maladie] (Rust). L'inflammation des surfaces articulaires du coude.

OLÉCRÂNE. s. m. [*olecranum*, de ὠλένη, coude, et κάρηνον, tête, c'est-à-dire tête du coude; all. *Ellenhocker*, angl. *olecranon*, *elbow*, it. *olecrano*, esp. *olecranon*]. Apophyse de l'extrémité humérale du cubitus. L'olécrâne a une direction verticale, située dans l'axe du cubitus. La face postérieure est convexe, rugueuse, et donne insertion au triceps brachial; l'antérieure fait partie de la cavité sigmoïde et est divisée en deux parties par une crête saillante et médiane qui se continue sur l'apophyse coronoïde; le sommet est saillant, et répond à la cavité olécrânienne de l'humérus; la base présente un rétrécissement ou col, qui diminue la solidité de cette partie. — *Fracture de l'olécrâne*. Elle est tantôt directe, produite par un choc sur la partie postérieure du coude, tantôt indirecte, consécutive à une chute sur la main; souvent elle accompagne une luxation du coude. Outre les signes ordinaires des fractures, elle est caractérisée par une ascension du fragment supérieur, entraîné en haut par le triceps brachial : il en résulte un écartement plus ou moins prononcé, qui entraîne souvent la réunion par du tissu fibreux au lieu du cal osseux. L'immobilisation, dans la demi-flexion surtout, amène cette consolidation vicieuse; aussi Malgaigne recommande-t-il l'extension complète, à l'aide d'une attelle appliquée à la face antérieure du coude.

OLÉCRÂNIEN, IENNE. adj. [it. *olecranico*, esp. *olecraniano*]. Qui a rapport à l'olécrâne. — *Apophyse olécrânienne*. L'*olécrâne*. — *Cavité* ou *fosse olécrânienne*. Cavité située à l'extrémité inférieure de la face postérieure de l'humérus où est reçu l'olécrâne, dans le mouvement d'extension du bras.

OLÉÈNE. s. m. L'*hexylène*.

OLÉFIANT, et mieux **OLÉIFIANT**, **ANTE**. adj. [de *oleum*, huile, et *fieri*, devenir, all. *olbildend*, angl. *olefiant*, it. *olefacciente*]. Qui devient huileux. — *Gaz oléfiant*. V. ÉTHYLÈNE.

OLÉIFÈRE. adj. [de *oleum*, huile, et *ferre*, porter; all. *olgebend*, angl. *oleiferous*]. Se dit d'une plante dont les graines fournissent de l'huile.

OLÉINE. s. f. [de *oleum* ou ἔλαιον, huile; all. *Elain Oelfett*, angl. *elain*, it. et esp. *oleina*]. Substance qui existe naturellement dans les huiles d'olive et de poisson, et dans certaines graisses animales, celle de porc, etc., qui doivent leur fluidité plus ou moins grande à la proportion d'oléine qu'elles contiennent. En faisant agir la glycérine sur l'acide oléique, Berthelot a montré que l'oléine naturelle est un mélange de mono, bi et trioléine. Le principe qui remplace l'oléine dans les huiles siccatives a reçu le nom d'*élaïne*. L'acide azotique transforme l'oléine en *élaïdine*.

OLÉINÉES. s. f. pl. V. OLÉACÉES.

OLÉIQUE. adj. — *Acide oléique* ou *élaïque* [all. *Oelsäure*, angl. *oleic acid*, it. et esp. *acido oleico*] ($C^{36}H^{33}O^3.HO$). Produit de la saponification des corps gras, ou de la formation du gras des cadavres. Il est liquide à la température ordinaire, solide et cristallisable; insipide et inodore l'acide azoteux le transforme en acide élaïdique.

OLÉOBUTYRIQUE. adj. — *Acide oléobutyrique.* V. Butyroleique.

OLÉO-CALCAIRE. adj. V. Liniment.

OLÉOMARGARINE. s. f. Principe de l'huile d'olive qui est un mélange d'oléine et de margarine.

OLÉOMÈTRE. s. m. V. Élæomètre.

OLÉONE. s. f. [de *oleum*, huile; all. *Oleon*, angl. *oleone*, it. et esp. *oleona*]. Matière liquide encore peu connue, qui s'obtient par la distillation d'un mélange de chaux et d'acide oléique; il se forme en même temps du carbonate de chaux. C'est de l'acide oléique, moins un équivalent d'acide carbonique.

OLÉOPHOSPHORIQUE. adj. — *Acide oléophosphorique.* Corps jaune, de consistance visqueuse, insoluble dans l'eau, se gonflant un peu dans l'eau bouillante, se combinant avec les bases, qu'on retire du cerveau à l'aide de l'éther, et qui paraît se former par décomposition de la lécithine. V. Lécithine.

OLÉOPTÈNE. s. m. V. Éleoptene.

OLÉORÉSINE. s. f. Terme peu usité, qui désigne les térébenthines très fluides, ayant la consistance et l'aspect de l'huile . *oléorésine de copahu.*

OLÉORICINATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide oléoricinique avec les bases.

OLÉORICINIQUE. adj. — *Acide oléoricinique* [all. *Oleoricinsaure*, angl. *oleoricinic acid*, it. et esp. *oleoricinico*]. V. Ricinoleique.

OLÉOSACCHARAT, OLÉOSACCHAROLÉ, OLÉOSACCHARUM, OLÉOSACCHARURE et **OLÉOSUCRE.** s. m. [de *oleum*, huile, et *sucre;* all. *Oelzucker*, angl. *oil-sugar*, it. *oliozuccherato*, esp. *oleosacaro*]. Mélange de sucre avec une essence, mélange que l'on fait en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange, ou en triturant du sucre pulvérisé avec une huile volatile.

OLÉOSULFURIQUE. adj. - *Acide oléosulfurique* [*acide sulfoléique*]. Substance acide, amorphe, amère, soluble dans l'eau, qu'on obtient en mêlant de l'huile d'olive avec de l'acide sulfurique concentré.

OLÉRACÉ, ÉE. adj. [*oleraceus*, all. *gemüseartig*, angl. *oleraceous*, it. et esp. *oleraceo*]. Se dit des plantes herbacées qu'on emploie à titre d'aliment.

OLÉULE. s. f. [all. *Aetherol*, esp. *oleulo*]. Nom proposé pour désigner les *essences.*

OLÉULE. s. m. [esp. *oleulado*] (Béral). Médicament produit par la solution de certains corps dans les huiles volatiles, ou par la macération, dans ces menstrues, de substances susceptibles de leur céder divers principes.

OLÉULIQUE. adj. [esp. *oleulico*] (Béral). Se dit de tous les médicaments formés d'huiles volatiles et de principes médicamenteux qu'on y fait dissoudre directement ou au moyen de la macération.

OLFACTIF, IVE. adj. [*olfactivus*, angl. *olfactory*, it. *olfattivo*, esp. *olfactorio*]. Qui a rapport à l'odorat. — *Antre olfactif.* Les cellules de l'ethmoïde. — *Fossette olfactive.* Fossette qui apparait chez l'embryon, vers la quatrième semaine, au-dessous et en avant des bourgeons maxillaires supérieurs, et qui est le premier rudiment des organes servant à l'olfaction. — *Membrane olfactive.* V. Pituitaire. — *Nerf olfactif* [all. *Geruchsnerf*, angl. *olfactory nerve*]. Nerf sensoriel présidant à l'odorat et formant la première paire crânienne. Il sort de la partie postérieure et interne de la face inférieure du lobe frontal du cerveau, par trois racines, l'une grise, médiane, les deux autres blanches, latérales, dont la réunion produit une bandelette grisâtre, le *trigone olfactif*, à l'extrémité duquel le nerf se renfle en un corps oblong (*bulbe* ou *lobe olfactif*), situé sur le côté de l'apophyse cristagalli, sur la face supérieure de la lame criblée de l'ethmoïde. De sa face inférieure partent des filets, variables quant au nombre, au volume et à la direction, qui sortent par les ouvertures de la lame criblée, et vont se distribuer dans la portion de la pituitaire qui revêt la voûte des fosses nasales, au niveau de la lame criblée de l'ethmoïde, de la surface supérieure de la cloison, du cornet supérieur, du cornet moyen et du méat qui est entre eux. Ce sont les seules parties de l'*appareil olfactif* où soient perçues les odeurs. Les tubes nerveux, avant de s'y terminer, se réduisent à leur cylindre-axe. La terminaison de chaque tube a lieu par une extrémité coupée carrément, contiguë bout à bout avec la base d'autant de cellules particulières (*cellules olfactives*), appelées *cônes*, par analogie avec les cônes de la *membrane de Jacob*, de la rétine V. Pituitaire. — Fig. 324.

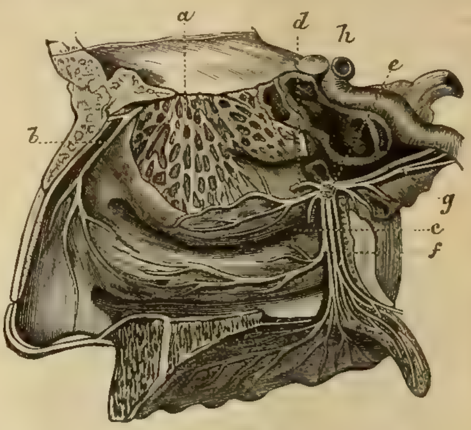

Fig. 324.

a, épanouissement du nerf olfactif dans la pituitaire de la paroi externe d'une des fosses nasales; *b*, filet ethmoïdal du rameau nasal de la branche ophtalmique de Willis; *c*, *d*, nerfs sphéno-palatins, externe et interne, tous deux émanant du ganglion sphéno-palatin (*e*); *f*, nerf palatin antérieur fournissant à la pituitaire du cornet inférieur; *g*, nerf vidien (Hirschfeld et Léveillé).

OLFACTION. s. f. [*olfactio*, ὄσφρησις, all. *Riechen*, angl. *olfaction*, it. *olfazione*, esp. *olfacion*]. Exercice actif du sens de l'odorat. Dans l'olfaction, le mucus nasal s'imprègne de l'air chargé d'odeur qui traverse les fosses nasales, et cet air est ainsi arrêté sur la portion de membrane pituitaire qui reçoit les filets des nerfs olfactifs. L'inspiration de l'air odorant, son passage à travers les fosses nasales, son ascension vers les parties supérieures, et la sécrétion normale de la pituitaire, sont les conditions fondamentales de toute impression olfactive. Toute influence morbide qui modifie, en plus ou moins, la sécrétion de la muqueuse, réagit d'une manière fâcheuse sur l'olfaction. L'olfaction peut être *volontaire* ou *involontaire.* Le premier mode, qui a reçu le nom de *flairer*, est celui qu'on emploie pour rendre la sensation plus vive. Pour exécuter cette action, on ferme d'abord la bouche, et l'on fait une série d'inspirations brèves et saccadées : c'est alors, d'après Ch. Bell et Diday, que l'orifice antérieur des narines se resserre et se dirige en bas, pour augmenter l'intensité du courant et le porter vers la partie supérieure des fosses nasales. Quand nous avons intérêt à amoindrir nos sensations olfactives, les choses ont lieu autrement, et l'organe devient *passif.* Au moment où une odeur désagréable vient nous impressionner, une forte expiration s'effectue d'abord, à l'effet d'expulser l'air odorant; puis l'inspiration, au lieu de se faire par les narines, a lieu instinctivement par la bouche; le *voile du palais* s'élève pour devenir horizontal, tend à fermer en arrière les orifices des narines, empêche la circulation de l'air dans leur intérieur, et, par conséquent, prévient ainsi le retour de nouvelles impressions pénibles sur la membrane olfactive.

OLIBAN. s. m. [*olibanum*, *thus*, λιβανωτὸς, all. *Weihrauch*, angl. *olibanum*, *frank incense*, *manna thuris*, it. et esp. *olibano*]. V. ENCENS.

OLIDINIQUE. adj. — *Acide olidinique* ($C^{32}H^{31}O^3.HO$). Produit de l'action de la potasse hydratée sur l'acide oléique. Masse cristalline d'un blanc de neige; fond à 62°, et cristallise dans la solution alcoolique

OLIGAIMIE et **OLIGHÉMIE.** s. f. [de ὀλίγος, peu, et αἷμα, sang]. L'anémie.

OLIGOCÉPHALE. adj. [*oligocephalus*, de ὀλίγος, peu, et κεφαλὴ, tête]. Se dit d'une inflorescence composée de capitules en petit nombre.

OLIGOCHYLE. adj. [*oligochylus*, de ὀλίγος, peu, et χυλὸς, suc; all. *chylusarm*, angl. *oligochylous*, it. *oligochilo*, esp. *oligoquilo*]. Se dit de ce qui est peu nourrissant, qui fournit peu de suc nutritif.

OLIGOCYTHÉMIE. s. f. [de ὀλίγος, peu, κύτος, globule, et αἷμα, sang] Diminution de la quantité des globules du sang.

OLIGOPHYLLE. adj. [*oligophyllus*, de ὀλίγος, peu, et φύλλον, feuille; all. *blätterarm*, angl. *oligophyllous*, it. et esp. *oligofillo*]. Se dit d'une plante qui a peu de feuilles ou des feuilles peu distinctes.

OLIGOPOSIE. s. f. [*oligoposis*, de ὀλίγος, peu, et πόσις, boisson; angl. *oligoposy*, it. et esp. *oligoposia*]. Diminution dans la quantité des boissons.

OLIGOPSYCHIE. s. f. [*oligopsychia*, ὀλιγοψυχία, de ὀλίγος, peu, et ψυχὴ, âme]. Synonyme d'*imbecillité*.

OLIGOSPERME. adj. [*oligospermus*, de ὀλίγος, peu, et σπέρμα, graine; all. *wenigsamig*, *samenarm*, angl. *oligospermous*, it. et esp. *oligospermo*]. Se dit d'un fruit qui ne renferme qu'un petit nombre de graines.

OLIGOTRICHIE. s. f. [de ὀλίγος, peu, et θρίξ, cheveu]. Rareté des cheveux, naturelle, sénile ou pathologique.

OLIGOTROPHIE s. f. [*oligotrophia*, de ὀλίγος, peu, et τροφὴ, nourriture; *Nahrungsabnahme*, angl. *oligotrophy*, it. et esp. *oligotrofia*]. Diminution de la nutrition.

OLINE. s. f. [*olinum*, all. *Olin*, angl. *oline*, it. et esp. *olina*]. Corps analogue à l'oléine, mais propre aux *huiles siccatives* (lin, noix, chènevis, œillette, ricin), où il est accompagné de margarine et de stéarine. Elle ne donne, au contact de l'acide nitrique, aucun produit correspondant à l'élaïdine obtenue avec l'oléine.

OLINIQUE. adj. — *Acide olinique* [all *Olinsäure*, angl. *olinic acid*, it. et esp. *acido olinico*]. Corps qui représente, dans les huiles siccatives, l'acide oléique des huiles non siccatives, et qu'on obtient en saponifiant à chaud une huile siccative avec de l'oxyde de cuivre. Il est liquide, jaune, limpide, sans odeur. Combiné avec les oxydes, il perd son équivalent d'eau

OLIVACÉ, ÉE ou **OLIVÂTRE.** adj. [*olivaceus*, all. *olivenfarbig*, angl. *olivaceous*, it. et esp. *olivaceo*]. Qui est de couleur vert-olive.

OLIVAIRE. adj. [*olivarius*, all. *olivenförmig*, angl. *olivar*, it. *olivare*, esp. *olivar*]. Qui a la forme d'une olive : *cautère olivaire*. — *Corps* ou *éminence olivaire*. V. OLIVE. — *Ganglion olivaire* V. PNEUMOGASTRIQUE.

OLIVE. s. f. [*oliva*, ἐλαία, all. *Olive*, angl. *olive*, it. *oliva*, esp. *aceituna*, *oliva*]. Fruit de l'olivier. Ce fruit, drupacé, ovoïde, s'emploie comme aliment et comme assaisonnement. On en retire, par expression, une huile grasse, connue sous le nom d'*huile d'olive*, dont il existe plusieurs variétés commerciales : l'*huile vierge*, extraite à froid, de couleur verdâtre, d'odeur et de saveur agréables; l'*huile ordinaire*, extraite à chaud, jaune, moins agréable, rancissant plus vite que la première; l'*huile tournante* ou *fermentée*, extraite des olives fermentées. L'huile d'olive n'est pas siccative, se dissout à peine dans l'alcool, davantage dans l'éther et l'acide sulfurique. En médecine, on emploie l'huile vierge, qui ne rancit qu'au bout d'un temps très long, pour la préparation des huiles médicinales et d'un grand nombre d'onguents et d'emplâtres; elle est laxative et s'administre souvent en lavement; on l'emploie aussi en embrocations. = En anatomie, *olive* [*corps* ou *éminence olivaire*]. Nom donné : 1° à un noyau de substance nerveuse situé au centre de la substance blanche du cervelet (V. CERVELET); 2° à une éminence de la partie supérieure et latérale du bulbe rachidien. L'*olive du bulbe* est oblongue, à grand axe vertical, blanchâtre, située immédiatement en dehors de chaque pyramide antérieure (V. MOELLE *allongée*) dont elle est séparée par le sillon d'émergence des racines du grand hypoglosse, recouverte inférieurement par des fibres arciformes, séparée supérieurement du bord inférieur de la protubérance annulaire par une dépression dite *fossette sus-olivaire*. Cette éminence est constituée, au centre et à la périphérie, par de la substance blanche; entre les deux couches blanches se voit une lame jaunâtre, plissée sur elle-même en forme de bourse, ouverte en dedans et en arrière, et formée par des petites cellules multipolaires, chargés de granulations jaunâtres, origines de tubes nerveux, allant les uns à l'olive du côté opposé, d'autres au cerveau, d'autres encore au noyau du grand hypoglosse. — *Olive supérieure* [*noyau rouge de Stilling*]. Amas rougeâtre de cellules multipolaires qui se voit au-dessus et en dedans de l'olive proprement dite ou du bulbe, dont il paraît être une dépendance.

OLIVETTE. s. f. V. PAVOT.

OLIVIER. s. m. [all. *Olivenbaum*, angl. *olive-tree*, it. *ulivo*, esp. *olivo*]. Genre de végétaux de la famille des oléacées, dont le fruit est une drupe à noyau dur, uniloculaire. Une espèce originaire d'Asie, anciennement transportée en Grèce, porte aujourd'hui le nom d'olivier d'Europe (*Olea europæa*, L.) et est cultivée : c'est un véritable arbre à tronc peu régulier, à fruit chargé d'huile (V. OLIVE). Les feuilles et l'écorce d'olivier sont amères, et passent pour toniques et fébrifuges. — *Gomme d'olivier*. V. LECCE (*Gomme de*).

OLIVILE. s. m. [all *Olivil*, angl. *olivile*, it. *olivila*, esp. *olivilla*, ($C^{28}H^{18}O^{10}$) (Pelletier). Principe végétal trouvé dans la racine d'olivier. Blanc, cristallisable en aiguilles, fusible à 70°; saveur amère et sucrée; très peu soluble dans l'eau, soluble à chaud seulement dans l'alcool.

OLIVINE. s. f. [all. *Olivin*, angl. *olivine*, it. et esp. *olivina*). Corps obtenu par action de l'acide sulfurique concentré sur la salicine. Poudre cristalline, olivâtre, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, les huiles et les essences (Malder).

OLIVIRÉTINE s. f. Produit de l'action des acides sulfurique et chlorhydrique concentrés sur l'olivile. Corps soluble dans l'ammoniaque avec une belle couleur violette; précipité de sa solution alcoolique par l'eau.

OLOPÉTALAIRE. adj. [de ὅλος, entier, et πέταλον, pétale; mauvaise orthographe]. V. HOLOPÉTALAIRE.

OLOPHLYCTIDE. s. f. [ὀλοφλυκτὶς, vésicule]. L'*herpes* (Alibert).

OMACÉPHALE. s. m. [de ὦμος, épaule, et ἀκέφαλος, acéphale; esp. *omacefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres qui ont la tête mal conformée, mais encore volumineuse, la face distincte, les organes sensitifs rudimentaires, et point de membres thoraciques : ce sont des acéphales terminés à la région de l'épaule.

OMAGRE. s. f. [*omagra*, de ὦμος, épaule, et ἄγρα, proie, capture ; all. *Schultergicht*, angl., it. et esp. *omagra*]. Goutte qui attaque l'épaule.

OMALGIE. s. f. [de ὦμος, épaule, et ἄλγος, douleur ; all. *Schulterschmerz*, angl. *omalgy*, it. et esp. *omalgia*]. Douleur à l'épaule.

OMARTHROCACE. s. f. [de ὦμος, épaule, ἄρθρον, articulation, et κάκη, maladie]. Tumeur blanche de l'épaule.

OMBELLE. s. f. [*umbella*, all. *Dolde*, angl. *umbel*, it. *ombrella*, esp. *ombela*]. Mode d'inflorescence dans lequel les pédoncules partent tous d'un même point, et arrivent à la même hauteur, comme les rayons d'un parasol ouvert.

OMBELLÉ, ÉE. adj. [*umbellatus*, all. *doldenförmig*, angl. *umbelliformous*, it. *ombrellato*, esp. *ombelato*]. Qui est disposé en ombelle, ou qui a la forme d'un parasol.

OMBELLIFÈRES. s. f. pl. [*umbelliferæ*, all. *Doldenpflanzen*, angl. *umbellifera*, it. *ombrellifere*, esp. *umbeliferas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, qui comprend des végétaux herbacés, rarement sous-frutescents, à tige creuse intérieurement, à feuilles alternes, engainantes à leur base, et généralement décomposées en un très grand nombre de folioles. Fleurs, toujours fort petites, blanches ou jaunes, disposées en *ombelles*, calice à 5 lobes, adhérent avec l'ovaire infère ; corolle à 5 pétales ; 5 étamines ; ovaire à 2 loges, contenant chacune un ovule renversé, couronné à son sommet par un disque épigyne et bilobé ; 2 styles terminés chacun par un petit stigmate simple. Le fruit est un diakène ou méricarpe de forme très variée, se séparant à sa maturité en deux akènes monospermes réunis par un support commun (carpophore ou columelle). La graine est renversée, et contient, dans un endosperme assez gros, un très petit embryon axile.

OMBELLULE. s. f. [*umbellula*, all. *Döldchen*, angl. *umbellule*, it. *ombrelletta*]. Chacune des ombelles partielles dont se compose une ombelle composée, c'est-à-dire dans laquelle chaque pédoncule se subdivise en pédicelles ombellés.

OMBELLULÉ, ÉE. adj. [*umbellulatus*]. Qui a les fleurs disposées en ombellules.

OMBILIC. s. m. [*umbilicus*, de *umbo*, bosse ; ὀμφαλὸς, all. *Nabel*, angl. *navel*, it. *ombilico*, esp. *ombligo*]. Cicatrice arrondie, déprimée ou saillante selon les espèces, située vers le milieu de la ligne médiane de l'abdomen chez les mammifères adultes, où elle remplace le trou par lequel passaient, chez le fœtus, l'ouraque et le cordon ombilical. Complètement close dans ses trois quarts inférieurs, cette cicatrice présente supérieurement un petit pertuis qui reste perméable. V. OMBILICAL. = En botanique. V. HILE.

OMBILICAL, ALE. adj. [*umbilicalis*, angl. *ombilical*, it. *ombilicale*, esp. *umbilical*]. Qui a rapport à l'ombilic. — En botanique, *cordon ombilical*. V. PODOSPERME. = En anatomie, *anneau ombilical*. Anneau fibreux qui entoure et ferme l'ouverture de l'ombilic, après la séparation du cordon. — *Arteres ombilicales*. Artères au nombre de deux qui continuent les artères iliaques internes et rapportent le sang du fœtus au placenta; elles s'oblitèrent après la naissance, et sont représentées chez l'adulte par deux cordons fibreux, perméables seulement dans une petite partie de leur étendue. — *Cordon ombilical*. Tige longue, grêle, molle et flexible, qui unit le fœtus au placenta. Son insertion a lieu le plus ordinairement au centre du placenta ; mais quelquefois elle se fait près de sa circonférence, et même directement sur les membranes, à une certaine distance. Au moment de la naissance, le cordon a communément 40 à 60 centimètres de longueur. Il se compose des deux artères et de la veine ombilicales, de tissu conjonctif embryonnaire ou muqueux (*gélatine de Warthon*), d'une gaine formée par l'amnios à la surface et par le tissu lamineux au-dessous, mais non par le *chorion placentaire*. C'est à la quantité plus ou moins grande de matière gélatiniforme dont les vaisseaux sont entourés que le cordon doit son volume plus ou moins grand. On dit qu'il est *gras* ou qu'il est *maigre*, selon que ce volume excède plus ou moins celui du petit doigt. Le cordon est déjà visible vers le vingt-cinquième jour, on y trouve de plus le pédicule de la vésicule ombilicale et l'ouraque. Il offre presque toujours des bosselures et même parfois un nœud. Les cordons non variqueux supportent un poids de 5 à 7 kilogr. sans se rompre ; les cordons variqueux ne supportent que 3 à 4 kilogr. (V. ENROULEMENT *du cordon*). On ne connait pas d'exemple de sa duplicité, et la possibilité de son absence, à laquelle ont cru quelques auteurs, ne saurait être admise, mais on l'a vu n'avoir que 2 à 3 centimètres. Parfois la peau de l'ombilic s'avance presque à 2 centimètres sur le cordon, d'autrefois à 1 centimètre. La limite entre la peau du fœtus et l'épiderme du cordon est marquée par un réseau vasculaire, soit très apparent, soit peu prononcé ou incomplet. Quand le cordon est plus long qu'à l'ordinaire, les mouvements du fœtus font que celui-ci, passant dans les anses du premier, lui fait former un, deux ou même trois *nœuds* en général peu serrés. Si le cordon est tendu pendant l'expulsion du fœtus lors de l'accouchement, le serrement des nœuds peut amener la mort du nouveau-né. Le cordon peut se trouver arrondi autour des différentes parties du fœtus, et former ainsi ce que l'on appelle des *circulaires*. Ces circulaires, qui siègent surtout au cou du fœtus, sont en général inoffensifs, ils peuvent pourtant entraîner la *brièveté accidentelle du cordon*, et gêner ainsi l'accouchement. Leur existence coïncide assez souvent avec le *souffle fœtal* ou *funiculaire*. Au moment de la naissance il faut dégager le fœtus de ces circulaires, et au besoin sectionner hâtivement le cordon dans le cas où ils sont trop serrés sans pouvoir être relâchés. — *Ligature et pansement du cordon ombilical*. Après la naissance, le cordon est coupé soit immédiatement, soit tardivement, c'est-à-dire après la cessation des battements des artères (ce dernier procédé semble présenter des avantages plus théoriques que pratiques), puis liés avec un fil, un cordonnet ou un ruban de 25 à 30 centimètres de longueur, fait avec quelques brins de gros fil cirés. Il faut placer la ligature à trois ou quatre travers de doigt de la surface de l'abdomen. On la serre fortement de manière à bien étreindre les vaisseaux en déprimant la *gélatine de Warthon*, mais sans aller jusqu'à couper le cordon. Celui-ci est alors coupé transversalement à 1 centimètre au delà du lien, avec des ciseaux ou tout autre instrument tranchant. On entoure le bout du cordon lié avec un linge fin en attendant qu'il se détache et tombe. Les animaux coupent le cordon avec leurs dents près de la peau de l'abdomen ; et le retrait, en dedans, des parois artérielles mâchées suffit pour empêcher l'hémorragie, qui survient pourtant parfois. Le premier jour après la ligature, le cordon est un peu flétri, la peau commence à se rétracter autour de son attache à l'ombilic. Le deuxième jour, le bourrelet cutané est ordinairement formé, toujours circulaire ; son volume dépend de la hauteur à laquelle la peau empiète sur le cordon ; le sommet est généralement sec et souvent aplati, même parcheminé ; la base, humide et gonflée par les liquides, paraît comme serrée par le bourrelet cutané. Le troisième jour, si la peau ne dépasse que très peu le niveau de l'abdomen, l'ombilic commence à présenter deux lèvres, tandis qu'il reste circulaire dans le cas contraire. Il y a souvent un peu de rougeur et quelquefois un peu de pus. Le cordon est ordinairement brun et sec dans une grande partie de son étendue ; il tombe rarement. Le quatrième jour, les phénomènes inflammatoires augmentent, et une petite suppuration apparaît ; le cordon est ordinairement noir, ratatiné, sec, sa base seule reste jaune et molle, quelquefois il se détache déjà. Le cinquième jour, le cordon se détache assez souvent ; la suppuration, un peu de rougeur de la peau, persistent. C'est ordinairement le sixième ou le septième jour que le cordon, mortifié, desséché et dépourvu de vaisseaux, se détache des parties vasculaires de l'ombilic, des artères et de la veine resserrées jusqu'à complète oblitération et qui se rétractent sous le péritoine à commencer du jour ou du lendemain de la chute. Après celle-ci, un petit linge ou du taffetas préserveront la petite plaie durant sa cicatrisation. — *Fissure ombilicale* (*fissura umbilicalis*). Le sillon longitudinal gauche du foie, qui loge la veine ombilicale. — *Région ombilicale*. Région de l'abdomen qui répond à l'ombilic. Elle est bordée supérieurement par une ligne horizontale que l'on suppose tirée au niveau de la base de la poitrine ; inférieurement, par une semblable ligne tirée au niveau de la base du bassin ; de chaque côté, par une ligne verticale qui, de l'épine iliaque antérieure et supérieure, aboutirait au rebord cartilagineux des côtes. De là trois régions distinctes : une moyenne (l'*ombilic*), les deux latérales (les *flancs*). V. ABDOMEN. — *Rétraction ombilicale*. Phénomène qui se passe, après la chute du cordon, sur les artères et la veine ombilicales, ainsi que sur l'*ouraque*, et qui consiste dans la rétraction des conduits qui aboutissent à l'ombilic après que la portion extra-abdominale, ayant cessé de vivre, s'est détachée de la portion intra-abdominale, au niveau de l'anneau ombilical. Elle s'opère de haut en bas pour les deux artères et le cordon de l'ouraque, de bas en haut pour la veine. Cette rétraction est telle, que le bout des artères, primitivement engagé dans l'ombilic, se voit plus tard sur les côtés de la vessie, plus haut ou plus bas que son sommet, au-dessous, au-dessus ou au niveau de l'arcade pubienne, à une distance de l'ombilic qui varie, suivant les sujets et suivant les âges, de 5 à 14 centimètres. Aux tuniques adventices des artères et de la veine, qui convergeaient vers l'ombilic, succèdent autant de groupes de ligaments filamenteux, qui suivent d'une manière générale la même direction, mais qui sont bien plus riches en fibres élastiques que la tunique externe des artères et que celle des veines surtout. Ordinairement les ligaments faisant suite aux deux artères se réunissent en un tronc commun sur la ligne médiane ou un peu sur son côté, à quelques centimètres au-dessous de l'ombilic ; ce tronc commun gagne le bord inférieur de l'anneau ombilical, et s'y insère en s'épanouissant. Souvent une ou plusieurs branches grêles continuent en dehors des ligaments précédents la direction occupée jadis par les artères, et se rendent directement à l'ombilic, sur les côtés duquel elles s'insèrent. Toujours un faisceau plus ou moins volumineux de l'un ou de l'autre de ces ligaments traverse l'anneau ombilical, s'insère à la peau, et la tient rétractée au fond de l'anneau en attirant ainsi dans cet orifice le tissu lamineux sous-cutané, qui, à ce niveau, est plus dense, plus tenace qu'ailleurs. D'autres filaments plus fins, au-dessous de l'ombilic, établissent des anastomoses entre les précédents. Chez les sujets vigoureux, plusieurs faisceaux s'éparpillent en travers ou de haut en bas ; ils s'épanouissent en filaments anastomosés, formant d'élégantes aréoles qui adhèrent et s'intriquent avec les fibres de l'aponévrose postérieure de la gaine des muscles sterno-pubiens (Ch. Robin). — *Veine ombilicale*. Celle qui porte au fœtus le sang destiné à sa nutrition. V. PLACENTA. — *Vésicule ombilicale*. Organe embryonnaire vésiculiforme, continu avec l'intestin rudimentaire ; il est constitué par le *feuillet interne* et par le contenu de la *vésicule blastodermique*, dont le *feuillet externe*, par son développement plus considérable, s'est séparé du précédent pour former l'*amnios* et le chorion. A mesure que l'embryon se développe, le point par lequel il tient à la vésicule blastodermique interne se rétrécit peu à peu, et un moment arrive où la portion de cette vésicule, placée au-dessous de sa face ventrale, ne communique plus avec l'intestin que par un canal, appelé *conduit omphalo-mésentérique*. C'est alors que toute cette portion de la vésicule blastodermique interne prend le nom de *vésicule ombilicale*. L'endroit où elle se continue avec l'intestin est appelé *ombilic intestinal*, et les parois du corps, en se resserrant autour de l'orifice extérieur du conduit, produisent l'*ombilic cutané* ou *ombilic* proprement dit. Chez la femme, la vésicule ombilicale ne prend qu'un faible développement, perd de bonne heure toute importance à l'égard de l'embryon et de l'œuf, et disparaît complètement tôt ou tard. On la trouve souvent ayant le volume d'une lentille ou à peu près, remplie d'un contenu liquide ou demi-liquide, rendu jaunâtre par des granulations graisseuses et par des cellules irrégulières pleines de granulations semblables détachées de la couche épithéliale interne de la vésicule même. — Fig. 325.

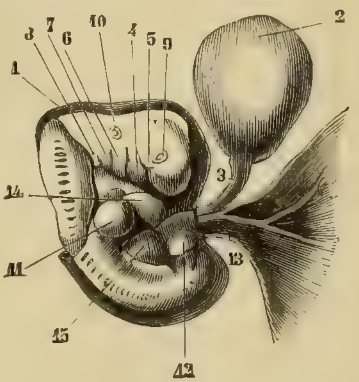

FIG. 325.

Embryon humain de la quatrième semaine (Thompson). 1, amnios enlevé dans une certaine étendue de la région dorsale ; 2, vésicule ombilicale ; 3, conduit omphalo-mésentérique ; 4, bourgeon maxillaire inférieur du premier arc pharyngien ; 5, bourgeon maxillaire supérieur du même arc ; 6, deuxième arc pharyngien ; 7, troisième ; 8, quatrième arc pharyngien ; 9, œil ; 10, vésicule auditive primitive ; 11, extrémité antérieure ; 12, extrémité postérieure ; 13, cordon ombilical avec une très courte gaine de l'amnios ; 14, cœur ; 15, foie. — Chez les ruminants, la vésicule acquiert plus de développement, mais meurt bientôt à ses deux extrémités, et sa partie moyenne elle-même ne tarde pas à s'effacer. Il en est à peu près de même dans la truie ; mais, chez les chiennes, elle persiste pendant toute la vie intra-utérine. Elle offre une mince paroi externe du tissu lamineux et deux couches celluleuses sous-jacentes. La paroi externe dérivant du feuillet moyen est seule vasculaire. Les deux couches celluleuses sous-jacentes sont de nature épithéliale et dérivent de l'endoderme. Les cellules de la couche interne sont plus volumineuses, plus irrégulières, chargées de granules jaunâtres. = *Hernie ombilicale*. V. OMPHALOCÈLE.

OMBILICATION. s. f. Production de la dépression ombiliquée des pustules vaccinales et varioliques. V. VARIOLE.

OMBILIQUÉ, ÉE. adj. [*umbilicatus*, all. *genabelt*, *naveled*, it. *ombelicato*]. Se dit d'une partie qui présente à son centre une dépression plus ou moins marquée, comparée à la cicatrice de l'ombilic.

OMBLE. s. m. — *Omble* ou *ombre chevalier.* Nom vulgaire du *Salmo umbla*, L., poisson alimentaire des lacs de la Suisse, à écailles plus petites et à dents plus fines que celles des truites.

OMBRAGE. s. m. Nom vulgaire des *taies.*

OMBRAGEUX, EUSE. adj. [*trepidus*, all. *scheu*, angl. *skyttish*, it. *ombratico*, esp. *asombradizo*]. Se dit du cheval qui a peur des objets qui s'offrent à sa vue, et qui cherche à les fuir. Ce défaut est souvent le résultat de la myopie ou d'une mauvaise vue.

OMBRE. s. m. et f. [all. *Umberfisch*, angl. *umbra*]. Nom vulgaire de divers poissons. — *Ombre bleue.* V. LAVARET. — *Ombre chevalier.* V. OMBLE. — *Ombre commune* ou *de rivière* (*Coregonus thymallus*, Lacép.). Poisson du genre saumon des affluents du Rhin et du Rhône, atteignant 45 centimètres, alimentaire. — *Ombre de mer.* Le *Sciæna umbra*, L., voisin des perches, ne dépassant pas 33 centimètres, alimentaire.

ÔME. Terminaison adoptée pour désigner la tumeur formée par tel ou tel tissu.

OMENTAL. adj. [de *omentum*, épiploon]. Qui concerne l'épiploon.

OMENTITE. s. f. [*omentitis*, de *omentum*, épiploon]. Inflammation de l'épiploon.

OMICHMYLE. s. m. — *Oxyde d'omichmyle.* V. OXYDE.

OMNIFORME. adj. *omniformis*, de *omnis*, tout, et *forma*, forme; all. *allgestaltig*, angl. *omniform*, esp. *omniforma*]. Se dit de ce qui peut prendre un grand nombre de formes différentes : *bandage omniforme.*

OMNIVORE. adj. [*omnivorus*, de *omnis*, tout, et *vorare*, manger; all. *allesfressend*, angl. *omnivorous*, it. *omnivoro*, esp. *omnivoro*]. Se dit particulièrement des espèces animales pourvues de trois sortes de dents, et aptes, par conséquent, à se nourrir de substances animales et végétales.

OMOCACE. pour **OMOARTHROCACE.** s. f. Tumeur blanche de l'épaule (Lobstein).

OMO-CLAVICULAIRE. adj. V. CORACO-CLAVICULAIRE.

OMOCOTYLE. s. f. [de ὦμος, épaule, et κοτύλη, cavité; all. *Schulterblattgrube*, it. et esp. *omocotila*]. Cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

OMODYME. adj. et s. [de ὦμος, épaule, et δίδυμος, double]. Synonyme de *xiphodyme.*

OMO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. [*omo-hyoideus*, esp. *omohioideo; omoplat-hyoïdien, scapulo-hyoïdien*]. Muscle mince, long, digastrique, placé obliquement sur les côtés et en avant du cou; il présente deux parties ou ventres, réunis par un tendon intermédiaire : le ventre supérieur s'attache au bord inférieur du corps de l'os hyoïdien, l'inférieur au bord supérieur de l'omoplate. Le muscle entier forme une courbe dont la concavité, tournée en haut et en dehors, est maintenue par une aponévrose.

OMOPHAGE. adj. [*omophagus*, ὠμοφάγος, de ὠμὸς, cru, et φαγεῖν, manger]. Qui mange de la chair crue.

OMOPLATE. s. f. [*omoplata, scapulum*, ὠμοπλάται, de ὦμος, épaule, et πλάτη, surface plate; all. *Schulterblatt*, angl. *omoplate*, it. *omoplata*, esp. *omoplato*]. Os large, mince et triangulaire, situé à la face postérieure du thorax, et formant la partie postérieure de l'épaule. Sa face dorsale ou postérieure est partagée transversalement en deux parties inégales, vers son tiers supérieur, par une saillie triangulaire, nommée *épine de l'omoplate*, qui donne attache aux muscles trapèze et deltoïde, et qui se termine en dehors par une éminence appelée *acromion.* Au-dessus de cette épine est une large excavation, nommée *fosse sus-épineuse*, et, au-dessous, une autre excavation, *fosse sous-épineuse*, toutes deux donnant insertion à des muscles de même nom. La face costale ou antérieure, en rapport avec les côtes, forme la *fosse sous-scapulaire*, à laquelle s'attache le muscle sous-scapulaire. Le bord supérieur est surmonté en devant par l'apophyse *coracoïde*, d'où partent les tendons réunis du coraco-brachial et de la courte portion du biceps; le postérieur ou vertébral est ce qu'on appelle la *base* de l'omoplate. L'externe ou axillaire (*côte* de l'omoplate) forme, par sa réunion avec le vertébral, un *angle* embrassé par les muscles grand rond et grand dorsal, et, par son union avec le supérieur, la *cavité glénoïde*, qui s'articule avec la tête de l'humérus, et qui est supportée par une partie rétrécie appelée *col* de l'omoplate. — Les *fractures de l'omoplate* existent seules ou comme complication d'une luxation ou d'une fracture de l'extrémité supérieure de l'humérus. Elles portent sur l'épine ou sur une des fosses de l'os; sur le col ou sur le rebord de la cavité glénoïde; sur l'acromion ou sur l'apophyse coracoïde : dans tous les cas, il est indiqué de négliger le déplacement, s'il existe, pour s'occuper de l'immobilisation, aucun appareil ne pouvant maintenir efficacement la réduction des fragments. = Vétérinaire. Dans les quadrupèdes, la conformation de l'omoplate diffère de celle de l'omoplate de l'homme, à raison de la position différente du membre thoracique. La *cavité glénoïde*, située à son extrémité inférieure ou humérale, appuie sur l'os du bras, et sert de centre aux mouvements de tout le membre. Suivant Cuvier, les apophyses acromion et coracoïde manquent chez les solipèdes et les ruminants. Néanmoins quelques auteurs ont décrit sous le nom d'*apophyse coracoïde* l'éminence raboteuse située en avant de la cavité glénoïde; et sous celui d'*acromion*, l'épine de l'omoplate, grande crête à bord raboteux, qui, dans les didactyles, s'efface presque entièrement vers l'angle huméral, et qui présente, vers sa partie moyenne, une apophyse saillante dirigée vers le bord costal.

OMOPLAT-HYOÏDIEN, ENNE. adj. V. OMO-HYOÏDIEN.

OMOTOCIE. s. f. [de ὠμός, cru, non mûr, et τόκος, accouchement]. L'accouchement avant terme, la parturition abortive.

OMO-TRACHÉLIEN. adj. et s. m. [*levator claviculæ*, Cuvier]. Muscle de la partie latérale du cou qui existe chez presque tous les mammifères, et qu'on a trouvé plusieurs fois chez l'homme. Il s'étend des apophyses transverses des premières vertèbres cervicales à la partie externe de la clavicule ou à l'acromion.

OMPHALIER. s. m. [*Omphalea*]. Genre d'euphorbiacées d'Amérique, à fruits huileux, alimentaires.

OMPHALIQUE. adj. Qui concerne l'ombilic.

OMPHALITE. s. f. Inflammation de l'ombilic pendant ou après la chute du cordon. V. OMBILICAL.

OMPHALOCÈLE. s. f. [*omphalocele*, de ὀμφαλὸς, ombilic, et κήλη, hernie; all. *Nabelbruch*, angl. *omphalocele*, it. *omfalocele*, esp. *onfalocele, exomphale, hernie ombilicale*]. Tumeur de la région ombilicale, formée par un ou plusieurs viscères sortis de l'abdomen par l'anneau ombilical. On divise généralement les hernies ombilicales en deux grandes classes, les *hernies congénitales* et les *hernies acquises*, les unes se formant avant la naissance, les autres après la naissance. Les *hernies congénitales* sont généralement le résultat d'un arrêt de développement de la paroi abdominale antérieure : toutefois il est une variété de ces hernies qui résulte de l'issue des viscères abdominaux à travers l'ombilic déjà formé, et qui possède un véritable sac constitué par le péritoine, passant au-devant des enveloppes du cordon; elles se rapprochent, par ces deux caractères, des hernies acquises. Les hernies congénitales présentent donc deux variétés : les unes, dites *embryonnaires*, développées avant le troisième mois, ont un mode de formation spécial, et présentent les viscères à nu dans le liquide amniotique ou enveloppés seulement par une membrane transparente et par la gélatine de Wharton ; les autres, dites *fœtales*, développées après le troisième mois, se forment comme les hernies acquises, mais existent, comme les précédentes, au moment de la naissance. Les *hernies acquises*, qui surviennent après ce moment, présentent aussi deux variétés : les unes, *hernies des enfants*, apparaissent dans les premiers jours du mois qui suivent la chute du cordon ombilical, se font toujours par l'anneau ombilical proprement dit, sont la conséquence d'un retard dans la formation de cet anneau, et ont une tendance marquée vers la guérison ; les autres, *hernies des adultes*, apparaissent à une époque quelconque de l'existence, sous l'influence des causes ordinaires des hernies, se font tantôt par l'anneau ombilical, tantôt par une éraillure de la ligne blanche, et ne marchent pas naturellement vers la guérison. Les hernies acquises ont pour enveloppes la peau, le fascia superficialis et le péritoine ; elles renferment de l'épiploon, de l'intestin, plus rarement une portion du foie que les hernies congénitales ; elles sont nommées, d'après la nature de leur contenu, *entéromphale*, *épiplomphale*, *hépatomphale*, etc. ; leurs symptômes, leurs accidents et complications sont les mêmes que pour les autres hernies. La *hernie congénitale* doit être réduite quand le volume de la tumeur le permet : l'intestin ou tout autre viscère hernié étant repoussé dans l'abdomen, le cordon est lié et pansé avec un linge fin cératé pendant la période de suppuration ; un bandage légèrement compressif maintient ensuite la réduction ; lorsque les viscères ne peuvent être réduits, mieux vaut l'expectation que la suture ou la ligature : souvent, à la chute du cordon, le travail de cicatrisation ramène la peau sur la tumeur. La *hernie des enfants* est facilement réduite en repoussant les viscères directement d'avant en arrière, ou de bas en haut et d'avant en arrière ; la contention se fait par quelques compresses maintenues à l'aide d'une bande élastique ou, quand l'anneau est très large et la hernie volumineuse, par une petite pelote en caoutchouc creuse et hémisphérique : ces moyens sont souvent insuffisants à produire la cure radicale, mais la guérison arrive naturellement par le retrait physiologique des bords de l'anneau. La *hernie des adultes* est souvent difficile à réduire à cause des adhérences contractées par les organes et de l'étroitesse de l'anneau relativement au volume des viscères ; la contention se fait à l'aide d'une pelote convexe, hémisphérique, en caoutchouc, maintenue par un bandage à ressort très doux : si la réduction n'a pu être faite complètement, on applique une pelote concave ayant la forme de la tumeur, et dont on diminue progressivement la profondeur à mesure qu'on parvient à faire rentrer les viscères. V. KÉLOTOMIE.

OMPHALODE. s. m. [de ὀμφαλὸς, nombril ; all. *Nabelloch*] (Turpin). En botanique, ouverture fort petite, située au centre ou sur un des côtés du hile ; elle donne passage aux vaisseaux nourriciers qui, du trophosperme, s'introduisent dans l'épiderme.

OMPHALOMANCIE. s. f. [*omphalomantia*, de ὀμφαλὸς, ombilic, et μαντεία, prophétie, divination ; all. *Nabeldeuterei*, angl. *omphalomancy*, it. *omfalomanzia*, esp. *onfalomancia*]. Divination pratiquée par quelques sages-femmes, qui prédisent le nombre d'enfants qu'une femme doit avoir, d'après le nombre de nœuds du cordon ombilical de l'enfant qui vient de naître.

OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE. adj. [*omphalo-mesentericus*, de ὀμφαλὸς, ombilic, et μεσεντέριον, mésentère ; all. *omphalo-mesenterisch*, angl. *omphalo-mesenteric*, it. *omfalo-mesenterico*, esp. *onfalo-mesenterico*]. — *Canal* ou *conduit omphalo-mésentérique*. Conduit qui fait communiquer la vésicule ombilicale avec l'intestin. V. OMBILICAL. — *Vaisseaux omphalo-mésentériques*. Nom donné à deux artères et à une veine par le moyen desquelles s'accomplit la circulation de la vésicule ombilicale. Les artères naissent des deux aortes abdominales ; la veine, après avoir reçu la mésentérique, qui n'en est alors qu'une faible branche, gagne le cœur. Cette circulation dure plus ou moins longtemps chez les divers mammifères, suivant les différences qui existent dans le développement de la vésicule. Le seul changement qui y survienne consiste en ce que la veine se transforme en une branche de la mésentérique, qui devient tronc, et en ce que les artères ne restent plus branches directes des deux aortes abdominales, mais deviennent des branches de la mésentérique supérieure. La circulation persiste ainsi, pendant toute la vie embryonnaire, chez le chien et le lapin ; elle disparaît de très bonne heure, quand la vésicule cesse de grandir ou s'atrophie, chez les ruminants, et bien plus tôt encore chez l'homme.

OMPHALONCIE. s. f. [de ὀμφαλὸς, nombril, et ὄγκος, tumeur]. Induration de l'ombilic. || Tumeur ombilicale.

OMPHALOPAGE. adj. et s. [de ὀμφαλὸς, nombril, et παγεὶς, réuni]. Genre de monstres doubles monomphaliens.

OMPHALOPHLÉBITE. s. f. [*omphalophlebitis*]. Inflammation de la veine ombilicale.

OMPHALOPROPTOSE. s. f. [de ὀμφαλὸς, nombril, πρὸ, en avant, et πτῶσις, chute]. Hernie ombilicale. || Eventration. || Procidence du cordon ombilical.

OMPHALORRAGIE. s. f. [*omphalorrhagia*, de ὀμφαλὸς, ombilic, et ῥήγνυσθαι, faire éruption ; all. *Nabelblutung*, angl. *omphalorrage*, it. *omfalorragia*, esp. *onfalorragia*]. Hémorragie par l'ombilic.

OMPHALORRHÉE. s. f. [de ὀμφαλὸς, nombril, et ῥεῖν, couler]. Écoulement de lymphe par l'ombilic ; de sérosité ascitique par perforation ombilicale ; d'urine par l'ouraque resté perméable.

OMPHALOSITE. s. m. [de ὀμφαλὸς, ombilic, et σῖτος, nourriture ; esp. *onfalosito*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres dont la vie n'est entretenue que par la communication placentaire avec la mère, et cesse dès que le cordon ombilical est rompu.

OMPHALOTOME. s. m. Instrument destiné à l'omphalotomie.

OMPHALOTOMIE. s. f. [*omphalotomia*, de ὀμφαλὸς, ombilic, et τομὴ, section ; all. *Nabelschnitt*, angl. *omphalotomy*, it. *omfalotomia*, esp. *onfalotomia*]. Section du cordon ombilical. V. OMBILICAL.

ONAGE. s. f. V. INÉE.

ONAGGA. s. m. V. CHEVAL.

ONAGRARIÉES ou **OENOTHÉRACÉES**. s. f. pl. [*onagrarieæ*, all. *Nachtkerzen*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, composée de végétaux herbacés, rarement frutescents, à feuilles simples, opposées ou éparses, à fleurs terminales ou axillaires. Calice à 4 ou 5 lobes adhérent avec l'ovaire infère ; corolle épigyne, à 4 ou 5 pétales, à préfloraison tordue. Étamines en même nombre que les pétales ou double, ou quelquefois moindre, insérées au tube du calice. Ovaire infère, à 4 ou 5 loges contenant beaucoup d'ovules attachés à leur angle interne ; style simple ; stigmate tantôt simple, tantôt à 4 ou 5 lobes. Le fruit est une baie ou une capsule à 4 ou 5 loges, s'ouvrant en autant de valves. Les graines ont un tégument propre, recouvrant un embryon homotrope dépourvu d'endosperme. V. CIRCÉE, ÉPILOBE, LUDWIGIA et ONAGRE (s. f.).

ONAGRE. s. m. [*onager*, ὄναγρος, all. *Waldesel*, angl. *onager*, it. et esp. *onagra*]. L'âne sauvage.

ONAGRE. s. f. [all. *Natchkerze*, angl. *onagra, primros*, it. *onagra*]. Genre d'onagrariées, dont une espèce, l'*onagre bisannuelle* (*Œnothera biennis*, L.) a des racines alimentaires ; elle a été employée comme astringente.

ONANISME. s. m. [all. *Onanie, Selbstbefleckung*, angl. *onanism*, it. et esp. *onanismo*]. V. MASTURBATION.

ONATUPANAS. s. m. V. DIVIDIVI.

ONCOBA. s. m. V. RIMBOT.

ONCOCOTYLE et non **ONCHOCOTYLE**. s. m. [de ὄγκος, crochet, et κοτύλη, cavité]. — *Oncocotyle borealis*. Entozoaire vivant sur les branchies du *Sciennus glacialis*. Long de 25 à 30 millimètres, six ventouses à la patte antérieure, et un appendice en forme de languette tournée en arrière (Van Beneden).

ONCOLOGIE. s. f. Description des tumeurs.

ONCOME. s. m. [de ὄγκος, tumeur]. Tumeur, enflure.

ONCOSE. s. m. [de ὄγκος, tumeur]. Production des tumeurs, d'un gonflement.

ONCOTIQUE. adj. Qui concerne les tumeurs, leur production.

ONCOTOMIE. s. f. [*oncotomia*, de ὄγκος, tumeur, et τομή, incision ; all. *Geschwüreröffnung*, angl. *oncotomy*, it. et esp. *oncotomia*]. Ouverture d'une tumeur avec un instrument tranchant.

ONCTION. s. f. [*unctio, illitio*, ἔγχρισις, all. *Salbung, Einschmierung*, angl. *unctio*, it. *unzione*, esp. *uncion*]. Action de frotter une partie avec une substance grasse.

ONCTUEUX, EUSE. adj. [*unguinosus*, all. *schmierig*, angl. *unctuous*, it. et esp. *untuoso*]. Se dit d'un corps dont le contact produit sur le doigt une impression analogue à celle que causerait une substance grasse.

ONCTUOSITÉ. s. f. [all. *Schmierigkeit*, angl. *unctuosity*, it. *untuosità*, esp. *untuositad*]. Qualité de ce qui est ou paraît gras au toucher.

ONDE. s. f. [*unda*, all. *Welle*, angl. *wave*, it. et esp. *onda*]. Trace circulaire qui se forme quand on agite l'eau dans un point de sa surface, et qui semble se mouvoir avec une certaine vitesse ; elle est due aux élévations et dépressions successives du liquide au-dessus et au-dessous de son niveau, c'est-à-dire aux oscillations verticales des molécules liquides. — Par analogie, *ondes sonores*, *ondes lumineuses*, ondulations de l'air et de l'éther dont on admet l'existence pour expliquer les phénomènes du son et de la lumière. = En botanique, *onde*, gros pli arrondi.

ONDÉ, ÉE. adj. [*undatus*, all. *wellenformig*, angl. *grained, watered*, it. *ondato*, esp. *ondeato*]. Se dit d'une surface qui présente des lignes colorées régulières ou irrégulières. = Quelquefois synonyme d'*ondulé*.

ONDÉE. s. f. [*nimbus*, ὄμβρος, all. *Platzregen*, angl. *shower*, it. *acquazzone*, esp. *chaparron*]. Pluie abondante, mais de peu de durée, que verse un nuage épais autour duquel d'autres nuages s'amoncellent.

ONDULANT, ANTE. adj. [all. *wellenförmig*, angl. *undulating*, it. et esp. *ondulante*]. Se dit du pouls dont les mouvements sont continuels et inégaux, se font par une succession d'élévations et de dépressions.

ONDULATION. s. f. [all. *Ondulation, Schallwellen*, angl. *undulation*, it. *ondulazione*, esp. *ondulacion*]. Série de vibrations concentriques, analogues aux ondes formées sur une eau tranquille par une pierre qu'on y jette, qui se propagent autour du centre de l'ébranlement, et dont la production dans l'air, ou dans un fluide hypothétique, l'éther, donne l'explication des phénomènes du son, de la lumière et de la chaleur.

ONDULATOIRE. adj. [all. *wellenförmig*, angl. *undulatory*, it. et esp. *undulatorio*]. Qui se propage en ondulations . *mouvement ondulatoire*.

ONDULÉ, ÉE. adj. [*undulatus*, all. *wellig*, angl. *undulated*, it. *undulato*, esp. *undulado*]. Se dit, en botanique, d'un corps plat et mince dont le bord s'élève et s'abaisse alternativement en plis arrondis.

ONDULEUX, EUSE. adj. [esp. *onduloso*]. V. ONDULÉ.

ONGLADE. s. f. V. ONGLE *entré dans la chair*.

ONGLE. s. m. [*unguis*, ὄνυξ, all. *Nagel*, angl. *nail*, it. *unghia*, esp. *una*]. Lame dure, cornée, demi-transparente, qui revêt l'extrémité dorsale des doigts et des orteils. On distingue dans l'ongle trois parties : son *extrémité* antérieure, qui est libre au bout du doigt ; son *corps* ou portion moyenne, adhérente par sa face interne ; sa *racine* ou extrémité postérieure, terminée par un bord mince et dentelé qui s'enfonce dans un repli de la peau, nommé *matrice unguéale*. Dans sa partie moyenne, l'ongle présente une face supérieure, convexe transversalement, striée longitudinalement, et une face inférieure, concave, en rapport avec le *lit de l'ongle*, c'est-à-dire avec la surface quadrangulaire que forme le derme au-dessous de l'ongle. En arrière et dans la plus grande partie de ses bords, l'ongle est reçu dans un sillon nommé *matrice unguéale*, et formé par la peau, qui, après s'être avancée sur la face convexe de l'ongle dans l'étendue de 5 millimètres environ, se retourne en s'adossant à elle-même : l'épiderme se réfléchit sur le dos de l'ongle et le revêt dans une certaine étendue près du bord adhérent, tandis que le derme passe au-dessous. Du reste, le nom de *matrice unguéale* doit s'étendre au lit de l'ongle lui-même, et ne pas être restreint aux replis latéraux et postérieur du derme. Les ongles sont formés d'un tissu corné de même nature que celui qui constitue les sabots et les cornes de divers animaux (V. CORNE, KERATINE et LUNULE). Les ongles mettent à se renouveler entièrement, sur l'adulte, un temps variable avec l'âge, la constitution, le tempérament, l'état de santé ou de maladie, selon que l'on coupe souvent ou non l'extrémité libre des ongles, etc. ; ce temps est, en moyenne, de trois à quatre mois. A mesure que l'ongle fait des progrès en longueur, cette progression se fait de plus en plus lentement. L'absence congénitale ou acquise des ongles s'appelle *anonychie*. — *Ongle entré dans la chair* [*onyxis lateral, ongle incarné*, all. et angl. *onychis*, it. *onice*]. Lésion fort douloureuse, qui affecte surtout le gros orteil, et qui consiste dans une inflammation chronique de la partie latérale du lit de l'ongle, entretenue par la compression et la déformation que des chaussures trop étroites font subir à cet organe. Elle débute ordinairement d'une manière lente par une tuméfaction livide ; bientôt la partie malade devient rouge, tendue, très douloureuse, et l'inflammation se termine par suppuration : à cette dernière période, le derme s'ulcère et devient fongueux. Il semble que l'ongle s'enfonce dans les parties molles qui se boursouflent autour de son bord. La guérison par les seules ressources de la nature est dès lors à peu près impossible, et il faut, après anesthésie locale, faire avec le bistouri l'ablation partielle de l'ongle et de son derme, suivie d'une compression ouatée : la guérison de la plaie se fait en quelques jours. Lorsque le mal est récent, peu étendu, et existe chez un individu capable de prendre lui-même les soins hygiéniques nécessaires, il peut guérir sans opération par le procédé suivant : on introduit entre le rebord de l'ongle et les chairs exubérantes quelques brins de charpie, dont on augmente graduellement la grosseur ; lorsque les chairs sont fongueuses, on les cautérise légèrement avec la pierre infernale ; lorsque la guérison est complète, il faut maintenir pendant longtemps de la charpie ou de la ouate sous l'ongle pour éviter le retour des accidents.

ONGLÉE. s. f. [*in extremis digitis rigor*, all. *Hornigeln*, angl. *agnail*, it. *unghiella*]. Engourdissement douloureux causé par un grand froid au bout des doigts, et accompagné de picotements et de fourmillements. Il faut se garder de plonger dans l'eau chaude ou d'exposer à une température élevée les parties engourdies; les frictions avec la neige ou l'eau froide, jusqu'à ce qu'il s'opère une réaction, sont le moyen le plus convenable.

ONGLET. s. m. [*unguiculus*, all. *Nagel*]. Partie inférieure, ordinairement rétrécie, de chaque pièce d'une corolle polypétale, par laquelle le pétale tient à la fleur. = En chirurgie, *onglet*, synonyme de *ptérygion*.

ONGLETÉ, ÉE. adj. [*unguiculatus*, all. *genagelt*]. Se dit d'un pétale muni d'un long onglet.

ONGLON. s. m. Enveloppe cornée de l'extrémité des doigts chez les animaux à pied fourchu, comme les ruminants.

ONGUÉAL, ALE. adj. V. UNGUÉAL.

ONGUENT. s. m. [*unguentum*, de *ungere*, oindre; ἔγχρισμα, all. *Salbe*, angl. *unguent*, *oilment*, it. *unguento*, esp. *ungüento*]. Nom générique de médicaments destinés à l'usage externe, d'une consistance analogue à celle de l'axonge, mais contenant généralement des substances résineuses, qui ne s'agglutinent pas, mais se liquéfient à la chaleur de la peau, et qu'on applique simplement sur des ulcères ou qu'on emploie en frictions lorsqu'ils contiennent quelques substances qui doivent être absorbées. — *Onguent de l'abbé Pipon*. V. BASILICON. — *Onguent d'althæa*. Onguent composé : d'huile de fenugrec, 120 gr.; cire jaune, 30 gram.; résine et térébenthine du mélèze, āā 15 gram. — *Onguent anticancéreux* (Landolfi). Il est préparé avec : oléo-résine de térébenthine, huile d'olive, cire jaune, blanc de baleine, bois de Santal, et camphre; il sert au pansement des escarres produites par le caustique anticancéreux. — *Onguent d'Arcæus*. V. BAUME d'*Arcæus*. — *Onguent astringent de Fernel*. V. POMMADE *astringente*. — *Onguent basilicum*. V. BASILICON. — *Onguent blanc de Rhazès* (*blanc-rhasis*, *blanc-raisin*). Mélange de 1 partie de carbonate de plomb porphyrisé avec 5 parties d'axonge ramollie à une douce chaleur. Cet onguent, employé comme dessiccatif, ne doit être préparé qu'au moment du besoin, car il rancit très vite. — *Onguent brun*. V. BASILICON. — *Onguent Canet*. V. EMPLATRE *de Canet*. — *Onguent citrin*. V. POMMADE *citrine*. — *Onguent égyptiac*. Il est fait avec : sous-acétate de cuivre, 50 gram.; vinaigre, 70 gram.; miel blanc, 140 gram. Escarrotique, employé surtout par les vétérinaires. — *Onguent gris*. Mélange de 1 partie d'onguent napolitain et de 3 d'axonge, qu'on emploie comme parasiticide, résolutif et antisyphilitique. — *Onguent mercuriel*. V. ONGUENT *napolitain*. — *Onguent de la mère*. On le prépare en liquéfiant et chauffant ensemble : huile d'olive, 500 gram.; axonge, beurre frais, suif et cire jaune, āā 250 gram.; ajoutant par portion, lorsque le mélange fume : litharge porphyrisée, 250 gram.; faisant cuire jusqu'à ce que la masse soit d'un brun noirâtre, et y mêlant alors poix purifiée, 50 gram. Cet onguent est employé comme suppuratif. — *Onguent napolitain*. Pour le préparer, on mêle avec 23 parties d'axonge et 2 de cire blanche 25 parties de mercure, et l'on triture jusqu'à extinction complète du métal. On l'emploie en frictions de 2 à 4 grammes chacune. — *Onguent nitrique*. V. POMMADE *oxygénée*. — *Onguent nutriteux* ou *nutritif* ou *nutritum*. Composé de litharge, de vinaigre blanc et huile rosat. Siccatif pour les plaies. — *Onguent de pied*. Onguent à base de résine dont on enduit les plaies du pied des animaux domestiques. — *Onguent de poix et de cire*. V. BASILICON. — *Onguent de pompholyx*. Emplâtre dessiccatif composé d'huile rosat, de cire jaune, de suc de morelle, d'encens, d'oxyde de zinc (pompholyx), de sulfure et d'oxyde de plomb. — *Onguent soufré*. Il est composé de : fleur de soufre, 1 partie, et axonge, 2 parties; employé par les vétérinaires. — *Onguent suppuratif*. V. BASILICON.

ONGUICULÉ, ÉE. adj. [*unguiculatus*, all. *genagelt*, angl. *clawed*, *digitated*, it. *artigliato*]. Se dit, en botanique, des pétales munis d'un onglet; en zoologie, des mammifères dont les ongles ne recouvrent que l'extrémité des doigts.

ONGUIFORME. adj. [*unguiformis*, de *unguis*, ongle, et *forma*, forme; all. *nagelformig*]. Qui a la forme d'un ongle.

ONGULÉ, ÉE. [*ungulatus*, all. *gehuft*, angl. *hoofed*, it. *unghiato*]. Se dit d'un mammifère dont le pied est terminé par un ou plusieurs onglons.

ONGULOGRADE. adj. [*ungulogradus*]. Qui s'appuie et marche sur des ongles en forme de sabots enveloppant les dernières phalanges.

ONIROCRITIQUE. s. f. [ὀνειροκριτικὸς, de ὄνειρος, songe, et κριτικὸς, qui interprète] (Linden). Partie du diagnostic consistant à déterminer, d'après la nature des songes, l'état morbide qui les suscite.

ONIRODYNIE. s. f. [*onirodynia*, de ὄνειρος, songe, et ὀδύνη, douleur, c'est-à-dire songe douloureux]. Nom sous lequel Cullen réunit le somnambulisme (*onirodynia activa*) et le cauchemar (*onirodynia gravans*).

ONIROGME. s. m. [ὀνειρωγμος, de ὀνειρώσσω, rêver et avoir une pollution en dormant; *libidinis imaginatio et genituræ per somnium emissio* (Cælius Aurelianus); all. *Pollution, nächtlicher Samenverlust*, angl. *pollution*, it. *polluzione*, esp. *polucion*; *pollution spontanée*]. Pollution nocturne consécutive à un rêve lascif et accompagnée d'une sensation voluptueuse souvent plus vive que celle qu'amène le coït. C'est la variété la plus fréquente et la moins nuisible à la santé. V. SPERMATORRHÉE.

ONOMATOMANIE. s. f. [de ὄνομα, nom, et μανία, manie]. Sorte d'obsession qui consiste, soit dans la recherche d'un nom oublié qui s'impose à l'esprit; soit dans la nécessité de remplacer par d'autres mots ou par une périphrase certains mots dont la prononciation cause au malade une véritable angoisse; quelquefois enfin dans une impulsion provoquée par un nom (Charcot et Magnan).

ONONÉTINE. s. f. ($C^{96}H^{44}O^{26}$). Corps cristallin, fusible à 120°, qui se produit par dédoublement de l'onospine traitée par l'acide sulfurique.

ONONINE. s. f. ($C^{124}H^{68}O^{54}$). Principe cristallisable extrait par Reinsch de la racine de bugrane (*Ononis spinosa*); soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau; d'abord sans saveur, il en a une ensuite un peu sucrée; il fond vers 235°

ONONIS. s. m. V. ARRÊTE-BŒUF.

ONOPORDE. s. m. [*Onopordon acanthium*, L., *chardon aux ânes*]. Synanthérée flosculeuse autrefois employée contre les scrofules.

ONOSPINE. s. f. ($C^{120}H^{68}O^{50}$). Poudre blanche cristalline, fusible à 162°, qui se produit quand on traite l'ononine par l'eau de baryte : l'acide sulfurique la dédouble en glycose et ononétine.

ONTOLOGIE. s. f. [*ontologia*, de τὰ ὄντα, les êtres, et λόγος, discours; all. *Wesenlehre*, angl. *ontology*, it. et esp. *ontologia*]. En métaphysique, recherche de l'être en soi, recherche qui, étant inaccessible à l'esprit humain, entraîne en des spéculations stériles. = En médecine, *ontologie* (Broussais), doctrine opposée à la doctrine physiologique, ne rattachant pas les phénomènes pathologiques aux phénomènes réguliers de la vie. L'*ontologie médicale* est une série de conceptions qui, séparant la pathologie de la physiologie, laisse les phénomènes morbides sans fondements solides et les subordonne à des explications illusoires.

ONYCHATROPHIE. s. f. [de ὄνυξ, ongle, et ἀτροφία, atrophie]. Atrophie des ongles (Fuchs).

ONYCHAUXE. s. f. [de ὄνυξ, ongle, et αὔξη, accroissement]. Hypertrophie des ongles (Fuchs).

ONYCHIE. s. f. [*onychia*, de ὄνυξ, ongle; all. *Nagelräude*]. Synonyme d'*onyxis*.

ONYCHOMYCOSIS. s. f. [de ὄνυξ, ongle, et μύκης, champignon]. Production de champignons autour des ongles; onyxis causé par des parasites végétaux.

ONYCHOPHYME. s. m. [de ὄνυξ, ongle, et φῦμα, tumeur; all. *Nagelgeschwulst*]. Callosité des ongles.

ONYCHOPTOSE. s. m. [de ὄνυξ, ongle, et πτῶσις, chute]. Affection caractérisée par la chute des ongles.

ONYCHOSE. s. f. [de ὄνυξ, ongle]. Callosité des ongles avec déformation et inflammation de la matrice de l'ongle.

ONYX. s. m. Nom donné à l'*encanthis* et au *ptérygion*. = En vétérinaire, *onyx* ou *onglet*, tuméfaction de la membrane clignotante qui accompagne toute conjonctivite, avec induration suivie de formation d'une tumeur indolente, saillante au dehors, s'ulcérant, avec ou sans nécrose du cartilage de cette membrane.

ONYXIS. s. m. [esp. *onixis*]. Inflammation du derme unguéal, résultant tantôt d'un traumatisme et portant alors sur le lit de l'ongle (*onyxis sous-unguéal*), tantôt portant sur le repli de la peau qui enchâsse l'ongle en arrière et sur les côtés (*onyxis rétro-unguéal* et *péri-unguéal*) à la suite d'une excoriation spontanée de l'extrémité du doigt ou de l'orteil. La douleur est vive, lancinante, la peau est rouge, chaude, gonflée; presque toujours il se forme un ou plusieurs abcès. — *Onyxis latéral*. V. ONGLE *entré dans les chairs*.

OOGÉNIE. s. f. V. OVOGÉNIE.

OOÏNE. s. f. [de ὠὸν, œuf]. L'albumine de l'œuf.

OOLITHE. s. m. [ὠὸν, œuf, et λίθος, pierre]. Œuf calcifié. ‖ Concrétion calcaire des œufs. — Calcaire ou minerai de fer en forme de concrétions sphéroïdes.

OOLOGIE. s. f. V. OVOLOGIE.

OONIN. s. m. [angl. *ooninum*, it. et esp. *oonina*; *albuminine*] (Couerbe). L'un des produits d'altération de l'albumine du blanc d'œuf.

OONINE. s. f. [all. *Oonin*, angl. *oonine*, it. et esp. *oonina*] (Couerbe). La prétendue membrane réticulée qui contiendrait l'albumine du blanc de l'œuf des oiseaux dans ses cellules.

OOPHORECTOMIE. s. f. Opération qui consiste à extirper par la voie abdominale, après la laparotomie, un ovaire atteint de tumeur kystique, de suppuration, ou d'inflammation chronique ayant résisté à tous les autres moyens de traitement.

OPACITÉ. s. f. [*opacitas*, all. *Undurchsichtigkeit*, *Opacität*, angl. *opacity*, it. *opacità*, esp. *opacidad*]. Propriété qu'ont certains corps d'intercepter la lumière, de n'en laisser passer aucun rayon. Cette propriété dépend de leur épaisseur, ou de la disposition de leurs molécules, qui, isolément, seraient transparentes, ou de l'interposition d'une matière étrangère liquide ou solide. = *Opacité de la cornée*. V. TAIES. — *Opacité du cristallin*. V. CATARACTE.

OPALESCENT, ENTE. adj. Qui devient opalin.

OPALIN, INE, adj. [*opalinus*, all. *opalartig*, angl. *opaline*, it. *opalizzante*, esp. *opalino*]. Qui a une teinte laiteuse et bleuâtre, avec des reflets irisés.

OPAQUE. adj. [*opacus*, all. *undurchsichtig*, angl. *opacous*, it. et esp. *opaco*]. Se dit d'un corps doué d'opacité. — *Cornée opaque*. V. SCLÉROTIQUE.

OPÉRATEUR. s. m. et adj. [all. *Operateur*, angl. *operator*, it. *operatore*, esp. *operador*]. Chirurgien qui exécute une manœuvre sur le corps vivant, avec sa main seule ou à l'aide d'instruments. L'opérateur, étant le plus souvent debout, devra dresser à sa taille le lit ou la table sur laquelle on couche le malade; sauf pour l'opération de la cataracte et quelques-unes de celles qui s'exécutent sur les yeux et la face, où il est ordinairement assis. Pour les amputations des membres, il change de position, il est obligé d'abord de mettre le genou presque à terre, se relève, puis se penche en avant. Il doit conserver son sang-froid autant quant aux paroles qu'il adresse au patient pour le rassurer, lui faire prendre patience, etc., que relativement aux ordres qu'il donne aux aides. Quant à la résolution qui est nécessaire à l'opérateur, et qu'il est si difficile à quelques hommes de conserver en face des tissus organisés mis à découvert sur le vivant et pendant que le sang coule, on ne peut l'obtenir qu'à l'aide de connaissances anatomiques positives, acquises par la dissection répétée des organes et des régions. L'étude des tissus doit avoir rendu familière la distinction des organes que coupe l'instrument, par la vue de leur texture seule, indépendamment de leur forme et de leurs rapports, toujours plus ou moins changés par la lésion qui nécessite l'intervention chirurgicale. Enfin, dès qu'on sort des opérations consistant en une simple incision, chacune d'elles doit avoir été répétée plusieurs fois sur le cadavre (*médecine opératoire*), avant de pouvoir être pratiquée sur le malade, sans lui faire courir des dangers autres que ceux qui sont inhérents à la plupart des opérations chirurgicales.

OPÉRATION. s. f. [*operatio*, de *opus*, ouvrage; ἐργασία, all. et angl. *Operation*, it. *operazione*, esp. *operacion*]. Proprement *action*. — *Opération chirurgicale*. Tout ce que fait le chirurgien sur le corps vivant à l'aide de la main seule ou armée d'instruments, soit qu'il divise des parties auparavant continues (*diérèse*), soit qu'il réunisse des parties séparées (*synthèse*), soit qu'il fasse l'extraction d'une partie (*exérèse*), ou qu'il substitue une partie artificielle à une partie naturelle qui manque (*prothèse*). V. AMPUTATION, INDICATION *opératoire*, LIGATURE, RÉSECTION, etc. — *Opération chimique* ou *pharmaceutique*. Tout ce que fait le chimiste ou le pharmacien pour analyser un corps, déterminer des combinaisons, ou préparer des médicaments. Ces opérations se font au moyen d'agents mécaniques, à l'aide de l'action du feu et des *réactifs chimiques*; de là les dénominations données à ces opérations, suivant le moyen employé et son mode d'action. — *Opérations obstétricales*. Toutes celles qu'exigent les divers cas de dystocie. — *Opération de Battey*. V. OVARIOTOMIE *normale*. — *Opération d'Emmet*. Lors du passage de la tête du fœtus à travers le col, pendant l'accouchement, il se produit souvent des déchirures du col. Tantôt la déchirure est unique et siège ordinairement à gauche, tantôt elle est double et se produit en même temps de chaque côté. On a observé des déchirures multiples, mais rarement. Ces déchirures ont été surtout étudiées en Amérique, sous le nom de *lacérations du col*, par Emmet, qui a proposé de les faire disparaître au moyen d'une opération à laquelle on a donné le nom de l'auteur qui le premier l'a pratiquée. L'opération consiste à aviver les lèvres déchirées au moyen du bistouri et à pratiquer ensuite la suture avec des fils d'argent. Pour pratiquer l'opération, Emmet place la malade dans le décubitus latéral gauche, introduit un spéculum de Sims, attire légèrement le col à la vulve à l'aide d'une érigne, et fait l'avivement d'abord sur la lèvre située inférieurement, puis sur la lèvre supérieure. Cela fait, on procède au passage des fils. Le col étant toujours bien fixé au moyen d'un tenaculum, on fait pénétrer une aiguille courbe, montée sur un porte-aiguille, à 5 millimètres environ de la partie avivée et on la fait ressortir sur la lèvre opposée dans un point correspondant. Lorsque tous les fils qui doivent être placés à un demi-centimètre les uns des autres ont été passés, on procède à la torsion de ces fils en commençant par celui qui est le plus élevé.

OPÉRATOIRE. adj. [all. *operativ*, angl. *operative*, it. et esp. *operativo*]. Qui se rapporte aux opérations : *médecine opératoire*, *méthode opératoire*.

OPERCULE. s. m. [*operculum*, de *operire*, couvrir ; πῶμα, all. *Deckel*, angl. *operculum*, it. *opercolo*, esp. *tapa*]. En botanique, espèce de couvercle qui ferme l'urne des mousses. = En ichtyologie, appareil osseux composé de quatre pièces, qui, dans beaucoup de poissons, couvre et protège les branchies, et qui s'étend de la base du crâne à la mâchoire inférieure. = En conchyliologie, partie calcaire ou cornée qui ferme l'ouverture de la coquille de certains mollusques gastéropodes.

OPERCULÉ, ÉE. adj. [*operculatus*, all. *gedeckelt*, angl. *operculate*, it. *opercolato*, esp. *operculado*]. Qui est fermé par un opercule.

OPHIASIS. s. f. [de ὄφις, serpent ; all. *Schlangenkopf*, angl. *ophiasis*, it. *ofiasi*, esp. *ofiasis*]. Affection commune à l'homme et à beaucoup d'animaux, dans laquelle, les cheveux et les poils tombant par places, celui qui en est affecté est tacheté comme la peau d'un serpent.

OPHIDIENS. s. m. pl. [de ὄφις, serpent, et εἶδος, forme ; all. *Ophidier*, *Schlangen*, angl. *ophidians*, it. *ofidiani*, esp. *ofidios*]. Ordre de reptiles à corps cylindrique allongé, aminci en arrière, à épiderme écailleux, caduc, à membres nuls ou rudimentaires ; à langue bifide, mobile ; à paupières nulles, remplacées par une plaque d'épiderme qui se moule sur la cornée ; à dents nombreuses, pointues, lisses ou cannelées ; à tympan caché, à un seul poumon ; à cloaque ouvert transversalement.

OPHIDIOBATRACIENS. s. m. pl. V. BATRACIENS.

OPHIOGLOSSE. s. f. [*ophioglossum*, de ὄφις, serpent, et γλῶσσα, langue ; all. *Schlangenzunge*, angl. *ophioglossum*, *adder's-tongue*, it. *erba lucia*, *lingua serpentina*, esp. *ofiogloso*]. Genre de plantes de la famille des fougères, dont une espèce (*langue-de-serpent*, *petite serpentaire*, *Ophioglossum vulgatum*, L.), à sporanges réunis en épi simple ou double, comparé à la langue d'un serpent, articulés, uniloculaires, à déhiscence transversale, est commune dans les lieux humides, et a une souche fibreuse dite vulnéraire.

OPHIOSTOME. s. m. [de ὄφις, serpent, et στόμα, bouche ; all. *Ophiostom*, *Schlangenmaul*, angl. *ophiostoma*, it. et esp. *ofiostomo*]. Genre d'entozoaires nématoïdes voisins des ankylostomes, qui ont un corps cylindrique, allongé, rétréci en arrière, et une bouche munie de chaque côté d'une dent à trois pointes. On n'en connaît que dans le genre chat (*Ophiostoma* ou *Dochmius tubæformis*). L'existence de cet entozoaire dans l'homme est incertaine.

OPHIOXYLON. s. m. V. CHYNLEN.

OPHIURIDÉS. s. m. pl. Famille d'échinodermes de l'ordre des stellérides à corps discoïde, aplati, muni de 5 bras très longs, cylindriques, ordinairement simples, non ramifiés.

OPHRYON. s. m. [de ὀφρὺς, sourcil]. Le point sus-orbitaire indiquant le milieu de la glabelle.

OPHRYS. s. m. Genre de plantes de la famille des orchidées, dont plusieurs espèces indigènes fournissent du salep.

OPHRYTE. s. f. [de ὀφρὺς, sourcil]. — *Ophryte phlegmoneuse.* Nom qui signifie inflammation de la région sourcilière, et qui a été donné, à tort, à l'inflammation avec suppuration partielle ou totale des paupières.

OPHTALMALGIE. s. f. [*ophthalmagia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ἄλγος, douleur]. Douleur névralgique des yeux.

OPHTALMIE. s. f. [*ophthalmia*, ὀφθαλμία, de ὀφθαλμὸς, œil, all. *Augenentzündung*, angl. *ophthalmy*, *ophthalmitis*, it. *ottalmia*, *oftalmia*, esp. *oftalmia*] Toute affection inflammatoire du globe de l'œil, avec rougeur de la conjonctive. Lorsqu'elle se borne à la conjonctive, on l'appelle *conjonctivite*, et on réserve le terme d'*ophtalmie* pour indiquer les inflammations complexes, attaquant à la fois plusieurs des tissus oculaires, mais avec existence constante d'inflammation de la conjonctive. V. CONJONCTIVITE.

Ophtalmie arthritique. Le glaucome.

Ophtalmie blennorrhagique [all. *gonorrhœische Augenentzündung*, angl. *gonorrhœal ophthalmia*, it. *oftalmia gonorroica*]. Ophtalmie aiguë produite par le contact direct, avec la conjonctive, du pus de l'écoulement blennorrhagique. C'est une affection grave, contagieuse d'un œil à l'autre, qui s'accompagne d'une violente inflammation de la conjonctive, d'une suppuration abondante, et qui entraîne souvent des altérations de la cornée, son ramollissement et sa perforation, et des lésions des autres membranes de l'œil. Le traitement antiphlogistique doit être énergique (sangsues, purgatifs, glace sur l'œil) ; il faut en même temps employer le nitrate d'argent en collyre, à la dose de 1 gramme pour 30 grammes d'eau distillée, ou en cautérisation directe, les irrigations d'eau froide et de liquides antiseptiques sur l'œil ouvert ; si la cornée est seulement dépolie, un collyre au sulfate d'atropine suffit pour prévenir les adhérences de la pupille ; un abcès de la cornée nécessite la paracentèse de la zone qui suppure et de la chambre antérieure.

Ophtalmie catarrhale épidémique. L'*ophtalmie d'Égypte* — *Ophtalmie ciliaire.* V. BLÉPHARITE.

Ophtalmie diphtéritique. Ophtalmie caractérisée par la présence d'une pseudo-membrane à la surface et dans l'épaisseur de la conjonctive ; elle se développe surtout chez les enfants âgés de deux à six ans. La maladie règne parfois épidémiquement, et de préférence au printemps et à l'automne (de Græfe) ; elle est contagieuse. Elle survient souvent pendant le cours d'une autre maladie : rougeole, scarlatine, coqueluche, croup, etc. Les fausses membranes sont fibrineuses comme dans le croup. Le traitement se compose : 1° d'émissions de sang locales, à la racine du nez, au début ; 2° de fomentations, de lotions, d'affusions, d'injections d'eau froide ; ces moyens doivent être suspendus dès que la période de résolution commence à se manifester ; 3° de l'administration du calomel à doses fractionnées, et de frictions mercurielles sur le front, dans les plis des membres, etc. L'emploi local des caustiques ne peut avoir lieu que s'il y a des phénomènes inflammatoires franchement établis. Le pronostic est plus grave chez les adultes que chez les enfants.

Ophtalmie d'Égypte [all. *œgyptische Augenentzündung*, angl. *pustular ophthalmia*, it. et esp. *oftalmia pustulosa* ; *ophtalmie épidémique*]. Nom donné aux granulations proprement dites de la conjonctive (*trachome*) parce qu'on a observé d'abord cette affection sur des troupes revenant de l'expédition d'Égypte, d'où elle s'est étendue aux armées belge et allemande, puis aux autres armées d'Europe : actuellement elle est aussi commune dans la population civile que militaire. V. GRANULATION. — *Ophtalmies externes.* En vétérinaire, les conjonctivites, blépharites, kératites, ptérygions, etc., avec ou sans chémosis. Elles ne diffèrent pas de celles de l'homme et se traitent d'une manière analogue.

Ophtalmie glanduleuse. V. BLÉPHARITE *ciliaire.* — *Ophtalmie granuleuse.* V. GRANULATIONS *palpébrales.*

Ophtalmies internes. En vétérinaire, les maladies des organes profonds de l'œil. Ce sont les mêmes que chez l'homme, et les moyens thérapeutiques à employer sont de même ordre.

Ophtalmie périodique [all. *Mondblindheit*, angl. *moon-*

blindness, lunatic eyes, moon-eyed horse, *fluxion périodique des yeux*, *ophtalmie intermittente*, *rémittente*, *maladie lunatique*, *lunatisme*, *lune*, *tour de lune*, *mal de lune*]. En vétérinaire, inflammation de l'œil qui se montre sur les animaux solipèdes avec les caractères de la périodicité. Elle a été observée sur le cheval, l'âne, le mulet, le bœuf et le mouton. C'est une affection épizootique pour un grand nombre de contrées. Les caractères de l'affection, pendant les *accès*, sont ceux d'une inflammation de la conjonctive avec formation d'un hypopyon dans la chambre antérieure de l'œil, hypopyon qui se résorbe durant la dernière période de l'accès. Pendant la *rémission* ou *intermittence*, si la maladie est récente, il n'y a rien; si la maladie est ancienne, la sensibilité de l'œil est exaltée, le globe paraît plus petit et présente une teinte de feuille morte, qui est un signe essentiel; le cristallin montre diverses altérations. La durée des intermittences est de 40 à 60 jours. C'est la maladie qui produit le plus souvent la cécité. Les ressources de l'art sont incertaines. On recommande pendant les accès le traitement antiphlogistique ; dans les intermissions, les toniques, le quinquina, la cautérisation par le fer rouge autour des yeux, les frictions mercurielles. On a essayé la ponction de la cornée. On peut appliquer avec avantage la pommade suivantes : nitrate d'argent, 10 centigr.; axonge, 10 gram. — *Ophtalmie phlycténulaire*. V. CONJONCTIVITE *phlycténulaire*. — *Ophtalmie purulente*. Nom sous lequel on comprend : l'ophtalmie blennorrhagique, l'ophtalmie des nouveau-nés, et, à tort, l'ophtalmie d'Égypte. — *Ophtalmie purulente des nouveau-nés* [all. *purulente Augenentzündung der Neugeborenen*, angl. *ophthalmia neonatorum*, it. *oftalmia purulenta dei bambini*]. Affection analogue à l'ophtalmie blennorrhagique par ses symptômes, mais différente par son origine. On rapporte celle-ci à : 1° la blennorrhagie ; 2° la leucorrhée ; 3° le froid humide. De ces causes, les deux premières tiennent à la mère. L'ophtalmie purulente des nouveau-nés est contagieuse : il faut donc, dans les soins qu'on donne aux enfants qui en sont atteints, prendre les plus grandes précautions, ne jamais se servir, pour des enfants sains, de linges qui ont été employés pour des malades. Un des premiers symptômes consiste dans le gonflement de la paupière supérieure. Bientôt les larmes sont colorées en jaune ou en jaune-verdâtre ; en pressant sur la paupière on fait sortir du pus et un liquide séreux, ressemblant au liquide d'un vésicatoire. La conjonctive offre une rougeur intense, qui peut aller jusqu'à la teinte violacée ; elle est le siège d'un épaississement, d'un boursouflement qui forme un bourrelet violacé et produit un ectropion momentané. La conjonctive oculaire, soulevée autour de la cornée, constitue un chémosis séreux. Le muco-pus coule constamment sur les joues; son contact irrite la peau, l'enflamme, et, en se concrétant, il donne à la figure de l'enfant un aspect repoussant. Lorsque la maladie n'entre pas en voie de résolution, l'inflammation se propage aux autres tissus de l'œil, et se porte principalement sur la cornée et sur l'iris. L'invasion d'une ophtalmie purulente chez un enfant est toujours un fait grave ; souvent la cornée devient opaque, ou même l'œil se vide par ramollissement et rupture de la cornée. Même traitement que pour l'ophtalmie blennorrhagique.

Ophtalmie sèche. V. BLEPHARITE *ciliaire* et SCLÉROPHTALMIE. — *Ophtalmie sympathique*. Celle qui se produit dans un œil sain sous la seule influence d'une lésion de l'œil du côté opposé : celle-ci est presque toujours d'origine traumatique (corps étranger, opération de la cataracte, etc.). L'œil primitivement sain peut être atteint de congestion, d'irido-choroïdite, ou d'anémie amenant le ramollissement de l'organe par lésion de nutrition. On peut commencer par faire l'occlusion temporaire des paupières de l'œil primitivement malade; mais le plus souvent l'énucléation de cet œil peut seule enrayer la marche de l'ophtalmie dont le globe de l'autre côté est atteint sympathiquement.

OPHTALMIQUE. adj. et s. [*ophthalmicus*, all. *ophthalmisch*, angl. *ophthalmic*, it. *ottalmico*, *oftalmico*, esp. *oftalmico*]. Qui concerne les yeux. — *Artère ophtalmique*. Branche de la carotide interne, d'où elle naît au niveau de la courbe que celle-ci décrit en dedans de l'apophyse clinoïde antérieure. Elle entre dans l'orbite par le trou optique, avec le nerf optique, dont elle occupe d'abord la partie externe et inférieure, et qu'elle croise ensuite pour se placer en haut et en dedans. Elle se divise alors en deux branches : la nasale et la frontale interne. — *Ganglion ophtalmique*. Petit corps rougeâtre, rectangulaire, placé au côté externe du nerf optique près du fond de l'orbite, et formé de cellules et de fibres nerveuses. Par ses deux angles et son côté postérieurs, il reçoit trois racines afférentes : l'une, sensitive, vient du nerf nasal; la seconde, motrice, du moteur oculaire commun; la troisième, sympathique, du plexus caverneux. De ses deux angles antérieurs partent les nerfs ciliaires, répartis en deux faisceaux à leur origine. — *Nerf ophtalmique*. V. TRIJUMEAU. — *Veine ophtalmique*. Elle accompagne l'artère ophtalmique, sort de l'orbite par la partie interne de la fente sphénoïdale, et s'ouvre dans le sinus caverneux. On a quelquefois appelé *ophtalmique faciale* la branche de la veine faciale qui, parvenue sur les côtés de la racine du nez, communique avec l'ophtalmique, et, par suite, la fait communiquer avec la jugulaire interne.

OPHTALMITE. s. f. Phlegmon de l'œil, inflammation et suppuration de toutes les parties constituantes de l'œil, particulièrement de la choroïde et de l'iris, d'où le nom de *choroïdite* ou d'*irido-choroïdite purulente* qui lui est aussi donné. Elle résulte le plus souvent d'un traumatisme accidentel ou chirurgical ; ou bien elle est consécutive à certaines suppurations de l'œil primitivement localisées; enfin l'ophtalmite métastatique s'observe dans certaines maladies générales et infectieuses, septicémie, typhus, affections puerpérales, etc. La perte complète de l'œil en est la conséquence ordinaire : une large ouverture de la sclérotique, donnant issue au liquide purulent de l'œil, est la seule ressource possible, les antiphlogistiques ordinaires, locaux et généraux, n'empêchant presque jamais la suppuration.

OPHTALMOBLENNORRHÉE. s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, βλέννα, mucus, pus, et ῥεῖν, couler ; all. *Augenschleimfluss*, *Augentripper*, angl. *ophthalmo-blennorrhœa*, it. et esp. *oftalmo-blenorrea*]. L'ophtalmie purulente.

OPHTALMOCÈLE. s. f. [*ophthalmocele*, de ὀφθαλμὸς, œil, et κήλη, hernie]. V. EXOPHTALMIE.

OPHTALMOCHROÏTE. s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et χρόα, couleur]. V. MÉLANINE.

OPHTALMOCOPIE. s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et κόπος, fatigue ; *kopiopie*, *lassitude oculaire*, *disposition à la fatigue des yeux et au trouble oculaire*, *asthénopie*, *amblyopie presbytique*]. Affaiblissement de la vue qui se remarque à peu près exclusivement chez les presbytes, et, exceptionnellement, chez des myopes qui ont fait abus de lunettes concaves trop fortes.

OPHTALMODYNIE. s. f. [*ophthalmodynia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ὀδύνη, douleur ; all. *rheumatischer Augenschmerz*, angl. *ophthalmodynia*, it. et esp. *oftalmodinia*]. Douleur rhumatismale de l'œil. — Névralgie faciale, dans laquelle la douleur se propage aux divisions palpébrales du nerf ophtalmique.

OPHTALMOGRAPHIE. s. f. [*ophthalmographia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et γράφειν, décrire ; all. *Ophthalmographie*, angl.

phtalmography, it. *ottalmografia*, esp. *oftalmografia*]. escription de l'œil.

OPHTALMOIATRIE. s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et ἰατρεία, médecine]. Partie de la médecine qui s'occupe surtout des maladies des yeux.

OPHTALMOLITHE. s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et λίθος, pierre]. Concrétion oculaire ou lacrymale.

OPHTALMOLOGIE. s. f. [*ophtalmologia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et λόγος, discours; all. *Ophthalmologie*, angl. *ophthalmology*, it. et esp. *oftalmologia*]. Partie de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie qui traite des yeux et de leurs maladies.

OPHTALMOMÉLANOSE. s. f. Coloration noire des yeux. = Tumeur mélanique de l'œil ou de ses annexes.

OPHTALMOMÈTRE. s. m. [*ophtalmometrum*, de ὀφθαλμὸς, œil, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Ophtalmometer*, it. et esp. *oftalmometro*]. Instrument inventé par F. Petit pour mesurer la capacité de la chambre postérieure de l'œil.

OPHTALMOMÉTRIE. s. f. Mesure des milieux réfringents de l'œil, et de leurs indices de réfraction. V. OPHTALMOSCOPE *métrique*.

OPHTALMO-MICROSCOPE. s. m. (Coccius). Ophtalmoscope formé d'un microscope à long foyer disposé de manière à permettre d'examiner l'image aérienne et renversée du fond de l'œil par transparence.

OPHTALMOPLASTIE. s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et πλάσσειν, former]. Prothèse oculaire. V. ŒIL *artificiel*.

OPHTALMOPLÉGIE. s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et πληγὴ, coup]. Paralysie des muscles de l'œil.

OPHTALMOPONIE. s. f. [*ophtalmoponia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et πόνος, douleur]. Douleur dans l'œil.

OPHTALMOPTOSE. s. f. [*ophtalmoptosis*, de ὀφθαλμὸς, œil, et πτῶσις, chute]. Synonyme d'*exophtalmie*.

OPHTALMOPYORRHÉE. s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et *pyorrhée*]. L'ophtalmie purulente.

OPHTALMORRAGIE. s. f. [*ophtalmorrhagia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ῥαγεῖν, faire éruption; all. *Augenblutfluss*, angl. *ophtalmorrhage*, it. et esp. *oftalmorrea*]. Écoulement de sang au dehors par la conjonctive oculaire ou dans l'œil par la choroïde.

OPHTALMOSCOPE. s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et σκοπεῖν, examiner; all. *Ophthalmoskop*, *Augenspiegel*, angl. *ophthalmoscope*, it. et esp. *oftalmoscopio*]. Instrument inventé par Helmholtz pour examiner l'intérieur de l'œil. On a imaginé un très grand nombre d'ophtalmoscopes. Les plus usités sont ceux de Coccius, de Desmarres et de Galezowski. Ces instruments se composent généralement : 1° d'un miroir plan ou concave (fig. 326) percé de deux trous latéraux ou d'un trou central, et monté sur un manche; 2° d'une lentille biconvexe, qui recueille à son foyer l'image du fond de l'œil. La lumière réfléchie par le miroir plan est plus faible que celle qui est donnée par le miroir concave; elle convient mieux pour rechercher les opacités du cristallin et de sa capsule. Pour examiner l'œil, on dilate la pupille avec le sulfate d'atropine, puis on place le malade, dans une chambre obscure, assis en face de soi, de telle sorte que les yeux du patient, du médecin et la flamme de la lampe soient sur le même niveau; on prend alors d'une main le miroir, on tourne vers la lampe la surface réfléchissante, et l'on s'arrange de façon à projeter la lumière sur l'œil du malade. Celui-ci regarde alors du côté des rayons lumineux, un peu à gauche du médecin, lorsque le médecin examine l'œil gauche, et *vice versâ*. Dès que le fond de l'œil est ainsi éclairé, il apparaît avec une coloration rouge, éclatante, due à la choroïde et au pourpre rétinien, mais pour en voir les détails il est nécessaire de placer à 5 ou 6 centimètres au-devant de l'œil observé, une forte lentille biconvexe (image renversée). Celle-ci réunit à son foyer les rayons lumineux émergeant de cet œil et en forme une image réelle que l'observateur aperçoit distinctement. On peut aussi examiner le fond de l'œil à l'image droite, en plaçant un verre concave de 3 à 4 dioptries derrière le petit trou du miroir et en se rapprochant très près de l'œil observé. Cette image donne un grossissement plus fort que l'image renversée, mais le champ de vision est beaucoup plus étroit et ne donne pas comme celle-ci une vue d'ensemble du fond de l'œil. La partie la plus intéressante à voir est la papille, ou extrémité intra-oculaire du nerf optique (fig. 327). On la reconnait à sa forme circulaire et à sa coloration blanc-rosé tranchant vigoureusement sur les parties avoisinantes. C'est de son centre qu'émergent les vaisseaux rétiniens, que l'on voit se répandre sur toute la rétine en arborisations élégantes. — *Ophtalmoscope métrique* (Giraud-Teulon). Ophtalmoscope qui renferme une série de verres à intervalles de réfraction (*dioptries*) réguliers et métriques, tandis que, dans les instruments jusqu'à présent usités, on a été contraint, à cause du nombre restreint des verres, de choisir des intervalles irréguliers et forcément arbitraires. Il est destiné à la mesure des divers degrés de rétraction des yeux.

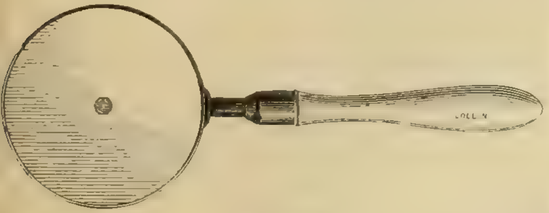

FIG. 326.

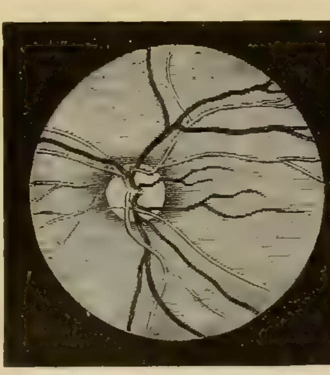

FIG. 327.

OPHTALMOSCOPIE. s. f. [*ophtalmoscopia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et σκοπεῖν, considérer; all. *Ophtalmoscopie*, angl. *ophtalmoscopy*, it. et esp. *oftalmoscopia*]. Autrefois, l'art de connaître le tempérament d'une personne par l'examen de ses yeux. = Aujourd'hui, l'emploi de l'ophtalmoscope. — *Ophtalmoscopie binoculaire*. Modification apportée par Giraud-Teulon dans l'ophtalmoscopie, et permettant d'employer les deux yeux à l'examen de l'intérieur de l'œil du sujet observé. Dans l'ophtalmoscope binoculaire un mécanisme particulier partage les rayons qui forment l'image réelle de l'œil observé entre les deux yeux de l'observateur, comme dans le stéréoscope, par de petits prismes placés en avant de l'instrument. Ces prismes déviant les rayons font fusionner les deux images sur la ligne médiane. En coupant en deux l'un des rhomboèdres, et en rendant sa moitié externe mobile dans une coulisse horizontale, au moyen d'une vis de rappel, Nachet a résolu le problème supplémentaire de l'adaptation d'un même instrument à tous les écartements possibles des yeux. Le concours des deux axes visuels n'a pas pour unique avantage de mettre l'image plus rapidement en la possession de l'observateur; il fixe la position même de cette image dans l'espace et la sépare des plans postérieurs sur lesquels elle est projetée dans l'examen monoculaire. Les objets qui viennent se peindre dans l'image aérienne de l'ophtalmoscope ont trois dimensions; l'image offre aussi ces trois dimensions. Vue monoculairement, l'une de ces dimensions s'évanouit; elle se présente en projection : c'est un dessin et non plus un objet. La vision binoculaire rend au sensorium les effets de ces trois dimensions et la sensation du relief ou la détermination nette des positions antérieures ou postérieures relatives des détails de l'image.

OPHTALMOSTAT. s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et στατὸς, arrêté; all. *Ophtalmostat*, *Augenhalter*]. Instrument à l'aide duquel on tient les paupières écartées (*blépharostat*) et le globe de l'œil immobile, lorsqu'on a à faire une opération sur cet organe, opération du strabisme, de la cataracte, iridectomie, etc., et parfois pour examiner la conjonctive ou la cornée. Parmi ces instruments, les uns sont pourvus d'un manche que tient un aide, et sont terminés par une lame mousse recourbée; les autres sont pourvus d'un ressort qui fait qu'ils tiennent d'eux-mêmes les paupières écartées. On les appelle aussi *élévateurs des paupières* et *speculum oculi*.

OPHTALMOTOMIE. s. f. [*ophtalmotomia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et τομή, incision; all. *Ophtalmotomie*, *Augenausnehmung*, angl. *ophtalmotomy*, it. et esp. *oftalmotomia*]. En anatomie, dissection de l'œil. = En chirurgie, extirpation de l'œil. Voici comment l'opération s'exécute : on incise l'angle externe des paupières d'un coup de ciseaux droits, et l'on maintient les paupières écartées L'opérateur, saisissant la conjonctive avec des pinces, l'incise circulairement tout contre la cornée avec des ciseaux droits; il attaque ensuite le fascia sous-jacent, ce qui a pour résultat de mettre à nu les tendons des muscles droits. Il remplace alors la pince par un crochet dont il se sert pour soulever successivement chaque tendon qu'il coupe avec les ciseaux dans l'ordre suivant : droit supérieur, droit externe, droit inférieur, droit interne. L'œil peut alors être attiré en avant et un peu en dedans, et les ciseaux courbes être introduits derrière lui, le long de la paroi externe de l'orbite. On coupe ensuite rapidement, à l'aide de deux ou trois coups de ciseaux, les muscles obliques, le nerf optique, le tissu cellulaire, etc., et le *globe oculaire* se trouve dès lors séparé de toutes ses attaches. L'œil enlevé, si quelque vaisseau saigne fortement, il faut le lier, le tordre, ou employer le perchlorure de fer.

OPHTALMOTROPE. s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et τρέπω, tourner]. V. MYOMETRE.

OPHTALMOXYSE. s. f. [*ophtalmoxysis*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ξύειν, racler; all. *Augenskarification*, angl. *ophtalmoxysis*]. Scarification pratiquée sur la conjonctive en cas de chémosis.

OPHTALMOXYSTRE. s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et ξυστρὸν, racloir; all. et angl. *Ophtalmoxyster*]. Instrument avec lequel Woolhouse scarifiait la conjonctive ou la surface interne des paupières : c'était une petite brosse faite avec des barbes d'épis d'orge ou de seigle.

OPHTALMOZOAIRE. adj. et s. [de ὀφθαλμὸς, œil, et ζῶον, animal]. Nom commun aux cysticerques, monostomes, distomes et filaires, développés dans l'œil. Ils siègent tantôt dans le tissu cellulaire sous-conjonctival, tantôt dans l'intérieur de l'œil. Dans le premier cas, on extirpe facilement la tumeur, ou au moins on en excise la plus grande partie. Lorsque le cysticerque occupe la chambre antérieure, le corps vitré ou le tissu cellulaire sous-rétinien, on a tenté l'extraction de la poche à travers une incision faite à la sclérotique (de Græfe) : mais l'opération a souvent été suivie de l'atrophie du globe de l'œil. Les vermifuges ordinaires, en collyres ou à l'intérieur, ont généralement échoué. L'extirpation de l'œil serait indiquée en cas de douleurs très vives et d'imminence d'ophtalmie sympathique.

OPIACÉ, ÉE. adj. [*opiaceus*, all. *opiumhaltig*, angl. *opiaceous*, it. *opiaceo*, esp. *opiado*]. Qui contient de l'opium : *huile opiacée*.

OPIACÉS. s. m. pl. Médicaments qui contiennent de l'opium brut ou une des préparations d'opium, et qui lui doivent leur action thérapeutique.

OPIAMMONE. s. m. [all. *Opianammoniak*, angl. *opiammone*, it. et esp. *opiamona*] ($C^{40}H^{19}AzO^{16}$). Amide de l'acide opianique, qu'on obtient en chauffant à 100° l'opianate d'ammoniaque. Poudre cristalline, jaune pâle, insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau bouillante, soluble dans la potasse avec dégagement d'ammoniaque.

OPIANATE. s. m. Nom des sels que forme l'acide opianique. — *Opianate d'ammoniaque*. Corps cristallisable qu'on prépare en laissant évaporer un mélange d'alcool et d'acide opianique dissous dans l'ammoniaque.

OPIANINE. s. f. [all. *Opianin*, angl. *opianine*, it. et esp. *opianina*] ($C^{132}H^{72}Az^{4}O^{45}$). Alcaloïde cristallin de l'opium, amer, insoluble dans l'eau, un peu soluble dans l'alcool. Son action physiologique est voisine de celle de la morphine.

OPIANIQUE. adj. — *Acide opianique* [all. *Opiansäure*, angl. *opianic acid*, it. et esp. *acido opianico*] ($C^{20}H^{10}O^{10}$). Produit de l'oxydation de la narcotine par un mélange de peroxyde de manganèse et d'acide sulfurique. Prismes minces, incolores, amers, peu solubles dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Chauffé pendant longtemps et refroidi, il reste mou et peut être tiré en fils, puis devient dur et opaque, insoluble dans l'eau et l'alcool : c'est une modification isomérique. Les agents oxydants le transforment en acide hémipinique; la potasse caustique le dédouble, à chaud, en cet acide et en méconine; l'hydrogène naissant le change en méconine. L'acide sulfurique, chauffé avec l'acide opianique à 180°, donne une matière colorante rouge.

OPIAT. s. m. [*opiatum*, all. *Opiat*, angl. *opiate*, it. *oppiato*, *opiato*, esp. *opiato*]. Mot autrefois employé pour désigner les électuaires qui contiennent de l'opium. Aujourd'hui on ne fait plus cette distinction, et on donne le nom d'opiat à des mélanges, en consistance de pâte molle, composés de poudres agglomérées à l'aide d'un sirop ou du miel, qui servent à l'usage interne ou comme dentifrices. — *Opiat de copahu composé*. Il est composé de copahu, poudre de cubèbe et poudre de cachou, parties égales, et employé contre la blennorrhagie, à la dose de 12 à 20 grammes en plusieurs fois (Codex). — *Opiat fébrifuge*. Il est composé de (Codex) : quinquina gris en poudre, 17 parties (en poids); chlorhydrate d'ammoniaque, 1 partie; miel choisi et sirop d'absinthe, ãã 15 parties.

OPINE. s. f. (Berzelius). La porphyroxine.

OPINIQUE. adj. — *Acide opinique* ($C^{28}H^{10}O^{16} + 3HO$) Corps obtenu en chauffant l'acide hémipinique avec l'acide iodhydrique. Prismes brillants, incolores, jaunissant à l'air, fondant à 148° en donnant une odeur de vanille.

OPIOLOGIE. s. f. [de *opium*, et λόγος, traité] (Videlius). Traité de l'opium.

OPISTHION. s. m. [de ὀπίσθιος, situé par derrière]. Le point médian du pourtour postérieur du trou occipital.

OPISTHOCRÂNE. s. m. [de ὄπισθεν, en arrière, et κρανίον, crâne]. L'occiput.

OPISTHOCYPHOSE. s. f. [*opisthocyphosis*, de ὄπισθεν, en arrière, et κυφὸς, bossu ; esp. *opistocifosis*]. Courbure de l'épine dorsale en arrière ; cyphose.

OPISTHOGASTRIQUE adj. et s. f. [*opisthogastricus*, de ὄπισθεν, par derrière, et γαστὴρ, estomac ; all. *opisthogastrisch*, angl. *opisthogastric*, it. et esp. *opistogastrico*]. — *Artere opisthogastrique* (Chaussier). Le tronc cœliaque, qui naît de l'aorte derrière l'estomac

OPISTHOGNATHE. adj. et s. [de ὄπισθεν, en arrière, et γνάθος, mâchoire]. Qui a les dents et les alvéoles maxillaires inclinés en arrière (Topinard).

OPISTHOMÉLOPHORE. adj. et s. Syn. de *notomele*.

OPISTHOTONOS. s. m. [*opisthotonus*, ὀπισθότονος, de ὄπισθεν, en arrière, et τόνος, tension ; all. et angl. *Opisthotonus*, it. *opistotono*, esp. *opistotonos*]. Tétanos avec renversement du corps en arrière. V. TÉTANOS.

OPIUM. s. m. [*opium*, de ὄπιον, *opium*, proprement petit suc, de ὀπὸς, suc, liqueur ; les Grecs le nomment aussi μηκώνιον, de μήκων, pavot ; all. *Opium*, *Mohnsaft*, angl. *opium*, it. *oppio*, *opio*, esp. *opio*]. Suc épaissi tiré des capsules du *pavot somnifère* (*Papaver somniferum*, L.), dont la qualité, c'est-à-dire la richesse en morphine, varie avec la provenance : l'opium officinal, adopté par le Codex, est l'*opium de Smyrne*, qui contient 10 pour 100 de morphine. Il est en pains arrondis ou aplatis, pesant 100 à 150 gram., d'un brun noirâtre à l'extérieur, rougeâtres à l'intérieur, d'odeur forte et nauséabonde, de saveur amère. L'*opium de Constantinople ou de Turquie* est moins mou que le précédent ; il est en larmes foncées, réunies en pains recouverts de feuilles de pavot : il renferme 13 pour 100 de morphine et doit être employé à la préparation de cet alcaloïde. L'*opium d'Alexandrie ou d'Égypte* est roux, d'odeur tirant sur le moisi ; il se ramollit à l'air, et contient 2 pour 100 de morphine. L'*opium de Perse* ou *de l'Inde* renferme seulement 1/2 pour 100 de morphine ; il sert à fumer, à chiquer. L'*opium indigène*, cultivé en Europe, est en pains arrondis, lisses, brun-rougeâtre, et renferme 10 pour 100 de morphine comme l'opium officinal Celui-ci, traité par l'eau, donne la moitié environ de son poids en solution : cette portion dissoute contient les alcaloïdes unis à l'acide méconique, et une matière gommeuse, qui, par évaporation, donne l'extrait aqueux ou gommeux d'opium ; traité par l'alcool, l'opium donne aussi des méconates d'alcaloïdes, et, en outre, de la résine, mais pas de gomme. L'opium renferme, outre de la résine et de la gomme, une huile grasse, du caoutchouc, de l'albumine, du ligneux, des sels de potasse, de chaux, etc., et de l'acide méconique. Quant aux alcaloïdes, leur nombre, déjà considérable, s'accroît chaque jour ; on connaît actuellement les suivants : morphine, codéine, narcotine, narcéine, thébaïne, papavérine, pseudomorphine, méconidine, lanthopine, laudanine, codamine, cryptopine, protopine, laudanosine, hydrocotarnine, méconine. Il y a trois propriétés principales dans les alcaloïdes de l'opium : 1° action soporifique ; 2° action convulsivante ; 3° action toxique. Cl. Bernard range dans l'ordre suivant, relativement à ces propriétés, les six principes les plus importants . dans l'ordre soporifique, on a au premier rang la narcéine, au second la morphine, et au troisième la codéine. Les trois autres principes sont dépourvus de propriétés soporifiques. Dans l'ordre convulsivant, on trouve . 1° la thébaïne, 2° la papavérine, 3° la narcotine, 4° la codéine, 5° la morphine, 6° la narcéine. Dans l'ordre toxique, on a : 1° la thébaïne, 2° la codéine, 3° la papavérine, 4° la narcéine, 5° la morphine, 6° la narcotine. L'action physiologique de l'opium (et de la morphine, qui a une action analogue, sinon identique) se révèle par des *effets locaux* et *généraux*. A. *Effets locaux*. L'action locale de l'opium est l'insensibilisation ; il produit l'anesthésie et l'analgésie des surfaces avec lesquelles il est en contact, d'où son utilité dans les névralgies et douleurs de toute sorte. Ingéré, il parésie la sensibilité du tube digestif, mais il diminue ou arrête les contractions et sécrétions de la bouche, de l'estomac et de l'intestin : d'où anorexie, soif, dyspepsie, constipation ; aussi l'opium ne doit-il être administré par les voies digestives que si on cherche son action locale sur ces voies, en cas de douleurs gastralgiques ou entéralgiques, de gastrorrhée, de diarrhée : dans les autres circonstances, mieux vaut choisir une autre voie et employer le chlorhydrate de morphine. B. *Effets généraux* ou *diffusés*. 1° *A doses médicales faibles*, l'opium détermine le sommeil par diminution d'activité des cellules cérébrales ; émousse la sensibilité générale, mais agit moins bien qu'en applications locales ; diminue l'activité motrice, relâche les muscles ; paralyse les nerfs vaso-constricteurs et dilate les vaisseaux, d'où diminution de la tension artérielle, accélération du pouls, augmentation de la chaleur, de la rougeur de la peau, de la sueur, resserrement de la pupille (par paralysie des fibres rayonnées de l'iris). diminution des urines (par diminution de la tension artérielle), aphrodisie (par dilatation des vaisseaux des corps caverneux). 2° *A doses médicales fortes*, surviennent les *phénomènes d'intolérance* . nausées, vomissements, resserrement plus marqué de la pupille, tremblement général, céphalalgie frontale, sommeil agité, rêves, insomnie. 3° *A doses toxiques* (*empoisonnement par l'opium ou la morphine*), on voit apparaître, avec les phénomènes qui précèdent, des convulsions, du délire calme avec marmottement, puis un coma complet, de l'insensibilité, de la paralysie du mouvement, le ralentissement de la circulation ; enfin la respiration s'arrête, la mort survient par asphyxie. Cl. Bernard a constaté que l'opium en nature amène plus souvent la mort que la morphine. Certaines personnes présentent une grande sensibilité à l'opium : tous les enfants, beaucoup de femmes et de sujets nerveux sont dans ce cas. De l'action physiologique de l'opium résultent ses applications thérapeutiques. On l'emploie : comme soporifique et sédatif du cerveau, contre l'insomnie (sauf celle des enfants et celle qui résulte de la suractivité circulatoire du cerveau, où le chloral et le bromure de potassium sont préférables), et contre le délire de la méningite, du delirium tremens, etc. ; comme anesthésique et analgésique, contre les névralgies, gastralgies, entéralgies, coliques hépatique et néphrétique, etc. ; comme calmant de l'activité musculaire, dans le tétanos, l'éclampsie, l'hystérie, la coqueluche, l'asthme, etc., et surtout contre les vomissements et l'iléus spasmodique ; comme modérateur des sécrétions, dans le ptyalisme, la gastrorrhée, les diverses formes de diarrhée, la dysenterie ; comme sudorifique, dans l'algidité du choléra et des fièvres intermittentes. — L'*opium brut* s'emploie rarement seul, à la dose de 10 centigr. en moyenne (1 centigr. de morphine) ; il fait partie de la *poudre de Dower*. — *Extrait gommeux d'opium* [*extrait aqueux d'opium*, *extrait thébaïque*]. Prenez : opium de Smyrne, 1000 gr. ; eau distillée froide, 12 litres. Divisez l'opium en tranches très minces, et mettez-le en contact avec les deux tiers de l'eau ; agitez souvent. Laissez macérer pendant 24 heures ; passez et exprimez. Versez sur le marc le reste de l'eau prescrite, agitez, et, après douze heures de macération, passez encore avec expression. Réunissez les liqueurs, filtrez et évaporez-les au bain-marie jusqu'à consistance d'extrait. Reprenez cet extrait par 10 parties d'eau froide ; laissez reposer pour séparer les parties insolubles ; filtrez et évaporez de nouveau jusqu'à consistance d'extrait ferme (Codex). On le donne en pilules à la dose de 2 à 5 centigrammes, ou en potion, sirop, teinture, pommade, liniment, collyre, injection, etc. Il contient deux fois plus de morphine que l'opium brut. Il fait la base d'un grand nombre de préparations officinales : thériaque, diascordium, pilules de cynoglosse, sirop thébaïque, etc. — *Sirop d'opium* [*sirop thébaïque*]. Sirop composé avec : extrait d'opium, 2 gram.; eau distillée, 8 gram.; sirop de sucre, 990 gram. Faites dissoudre à froid l'extrait dans l'eau distillée, filtrez et mélangez la dissolution avec le sirop (Codex). 20 grammes de ce sirop contiennent 4 centigrammes d'extrait d'opium, 8 milligr. de morphine. – *Teinture d'opium* [*teinture thébaïque*]. Elle est préparée avec 1 partie d'extrait d'opium pour 11 d'alcool faible : 20 gouttes de cette teinture pèsent 60 centigrammes, et contiennent 5 centigrammes d'extrait d'opium (1 centigr. de morphine). — *Vin d'opium par macération.* V. LAUDANUM *de Sydenham.* – *Vin d'opium par fermentation.* V. LAUDANUM *de Rousseau.* — *Vinaigre d'opium.* On le prépare en divisant 32 grammes d'opium dans 192 grammes de fort vinaigre, ajoutant 128 grammes d'alcool à 80° centésimaux; laissant macérer pendant huit jours, passant avec expression et filtrant au papier. 4 grammes de cette préparation correspondent à 35 centigrammes d'opium brut.

OPOBALSAMUM. s. m. [ὀποβάλσαμον, de ὀπὸς, suc, et βάλσαμον, baume ; all. *Mekkabalsam*, angl. *opobalsam*, it. et esp. *opobalsamo*]. Autrefois le *baume de la Mecque*.

OPOCÉPHALE. s. m [de ὤψ, visage, et κεφαλή, tête ; esp. *opocefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres qui ont les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires atrophiées, et point de bouche ni de trompe.

OPODELDOCH ou **OPODELTOCH**. s. m. [all. *Opodeldok*, *Seifenspiritus*, angl. *opodeldoc*, it. *opodeldoch*, *opodelthoc*]. Baume pharmaceutique préparé en faisant dissoudre au bain-marie 300 gram. de savon animal râpé, dans 2500 gram. d'alcool à 90° ; ajoutant camphre 240 gram. ; puis huile volatile de romarin, 60 gram. ; huile de thym, 20 gram.; ammoniaque 100 gram. ; mélangeant exactement, et filtrant le liquide chaud au-dessus de fioles, dans lesquelles il se solidifie, et qu'on bouche promptement avec des bouchons de liège entourés d'une feuille d'étain. Ce baume est à demi solide, d'une transparence opaline, souvent interrompue par des cristallisations de stéarate de soude qui sont une véritable décomposition. Il est employé en frictions dans les entorses et les douleurs rhumatismales.

OPODÉOCÈLE. s. f. [mot mal formé : peut-être de ὀπή, trou, et κήλη, tumeur] (Sagar). La hernie sous-pubienne.

OPODYME. s. m. [de ὤψ, visage, et δίδυμος, double ; esp. *opodimo*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres doubles qui n'ont qu'un seul corps, mais dont la tête, unique par derrière, se sépare en deux faces distinctes à partir de la région oculaire.

OPOLÉ ou **OPOLITE**. s. m. (Chéreau). En pharmacie, synonyme de *suc végétal*.

OPOPANAX, et non **OPOPONAX**. s. m. [ὀποπάναξ, all. et angl. *Opopanax*, it. et esp. *opopanaco*]. Gomme-résine, fétide, obtenue par des incisions faites au collet de la racine de l'*Opopanax chironium*, Koch (*Pastinaca opopanax*, L., *Laserpitium chironium*, L., *Ferula opopanax*, Spreng), de la famille des ombellifères. Il nous vient de la Syrie en larmes ou en masses, d'un rouge brun, d'une saveur âcre et amère, d'une odeur désagréable. Il se compose de : résine, 1.42 pour 100; gomme, 33; amidon, 4; essence, eau, 5 à 6, etc. Il a été employé comme antispasmodique et expectorant.

OPOSINE. s. f. Substance albuminoïde soluble qui existe, avec la syntonine, dans la chair musculaire, surtout dans celle du mouton (Commaille).

OPPILATION. s. f. [*oppilatio*, de *ob*, indiquant obstacle, et *pilare*, fouler; ἔμφραξις, all. *Verstopfung*, angl. *oppilation*, it. *oppilazione*, esp. *opilacion*]. Obstruction.

OPPORTUNITÉ. s. f. [*opportunitas*, καιρὸς, all. *günstige Gelegenheit*, angl. *opportunity*, it. *opportunità*, esp. *oportunidad*]. En chirurgie, ensemble des conditions de temps, etc., que doit choisir le chirurgien de préférence à d'autres pour faire telle ou telle opération, toutes les circonstances n'étant pas également favorables au succès de l'opération. V. INDICATION.

OPPOSANT, ANTE. adj. [*opponens*, all. *Gegensteller*, angl. *opponent*, *opposing*, it. *opponente*, esp. *oponente*]. Qui met en opposition ou en face. = S. m. *Opposant du petit doigt* (*carpo-métacarpien du petit doigt*, Ch.). Muscle situé dans l'éminence hypothénar, qui s'étend du ligament annulaire antérieur du carpe et de l'apophyse de l'os crochu au bord interne du cinquième os métacarpien, et qui porte celui-ci en avant, en le rapprochant de la ligne médiane. – *Opposant du pouce* (*carpo-métacarpien du pouce*, Ch.). Muscle situé dans l'éminence thénar, qui s'étend du ligament annulaire antérieur du carpe et de l'os trapèze au bord externe du premier os métacarpien : il porte celui-ci dans l'adduction.

OPPOSÉ, ÉE. adj. [*oppositus*, all. *gegenständig*, angl. *opposite*, it, *opposito*, esp. *opuesto*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont situées, au nombre de deux, sur un même plan horizontal et vis-à-vis l'une de l'autre.

OPPOSITIF, IVE. adj. [*oppositivus*, esp. *oppositivo*]. Se dit des étamines quand elles sont situées vis-à-vis des divisions d'un périanthe simple ou d'une corolle.

OPPOSITIFOLIÉ, ÉE. adj. [*oppositifoliatus*]. Se dit d'une plante qui a les feuilles opposées.

OPPOSITION. s. f. [*oppositio*, all. et angl. *Opposition*, it. *opposizione*, esp. *oposicion*]. — *Mouvement d'opposition*. Celui qu'exécutent les muscles opposants, et par lequel le pouce se met en face de chacun des autres doigts : ce mouvement n'est qu'à l'état d'ébauche dans le petit doigt.

OPPOSITIPINNÉ, ÉE ou **OPPOSITIPENNÉ, ÉE**. adj. [*oppositipinnatus* ou *oppositipennatus*]. Se dit des feuilles composées pinnées dont les folioles sont opposées.

OPPRESSION. s. f. [*oppressio*, all. *Beklemmung*, angl. *oppression*, it. *oppressione*, esp. *opresion*]. État dans lequel le malade éprouve la sensation d'un poids sur la partie affectée, dont l'action est, par cela même, embarrassée. — Spécialement, l'oppression de la poitrine. V. ASTHME. = *Oppression des forces.* État dans lequel le malade, loin de manquer de forces, est embarrassé de leur excès, et opprimé, pour ainsi dire, sous sa propre puissance.

OPSIGONE. adj. [*opsigonus*, ὀψίγονος, de ὀψὲ, tard, et γίνομαι, je suis engendré; all. *nachgeboren*, *nachkommend*, *Weisheitszahn*, angl. *opsigonous*, it. *ossigono*, esp. *opsigono*]. S'est dit des dents de sagesse, parce qu'elles sortent les dernières.

OPSIONOSE. s. f. [de ὄψις, vue, et νόσος, maladie]. Maladie de l'œil, de la vision en général.

OPSOMANE. adj. et s. m. [*opsomanes*, ὀψομανὴς, de ὄψον, aliment, et μανία, manie ; esp. *opsomano*]. Qui aime avec passion une espèce particulière d'aliments.

OPTICO-TROCHLÉI-SCLÉROTICIEN. adj. et s. V. OBLIQUE (*Grand*) *de l'œil*.

OPTIQUE. s. f. [*optice*, de ὄπτομαι, je vois, all. *Optik*, angl. *optics*, it. *ottica*, esp. *optica*]. Partie de la physique qui traite des phénomènes de la lumière, spécialement de ceux qui ont rapport à sa propagation en ligne directe, la *dioptrique* et la *catoptrique* traitant des phénomènes de la lumière *réfractée* ou *réfléchie* [V. LUMIÈRE.

OPTIQUE. adj. [*opticus*, ὀπτικὸς, all. *optisch*, angl. *optic*, it. *ottico*, esp. *optico*]. Qui a rapport à la vue, à la vision, à l'optique : *angle optique*, *axe optique*, *centre optique*. — En anatomie, *couche optique* (*thalamus opticus*). Renflement ovoïde du milieu de la face interne de chaque hémisphère cérébral, dont la grosse extrémité est tournée en arrière et en dehors, et qui est situé en dehors et au-devant des tubercules quadrijumeaux, au-dessus et en dedans du pédoncule cérébral, en arrière et en dedans du corps strié. Chaque couche optique présente : 1° une face supérieure, convexe, en rapport avec la voûte à trois piliers et la toile choroïdienne et concourant à former le plancher des ventricules latéraux : cette face présente en avant une saillie mamelonnée (*corpus subrotondum*) auquel aboutit le pilier antérieur de la voûte ; au milieu, un tubercule moyen, moins saillant; en arrière, une saillie très prononcée, répondant à l'extrémité postérieure ; 2° une face interne formant en avant la paroi latérale correspondante du ventricule moyen, répondant en arrière aux tubercules quadrijumeaux; 3° une extrémité postérieure (*pulvinar thalami optici*) renflée, arrondie, et contournée par le pilier postérieur de la voûte ; 4° une extrémité antérieure, mince, contournée par le pilier antérieur; 5° une face inférieure, reposant en avant sur le pédoncule cérébral, libre en arrière, où elle présente deux renflements, les *corps genouillés interne* et *externe*, dont le bord antérieur se continue avec la *bandelette d'origine des nerfs optiques*, tandis que leur partie postérieure est reliée au tubercule quadrijumeau postérieur pour le premier, antérieur pour le second ; 6° une face externe adossée au corps strié, dont la couche optique se distingue par sa couleur blanche et par sa forme ovoïde [V. STRIÉ (*Corps*)]. Chaque couche optique est formée de substance blanche et de substance grise à cellules multipolaires. C'est à la couche de substance blanche qui la recouvre que la couche optique doit sa couleur différente de celle du corps strié. La substance grise a été décrite comme formant plusieurs amas ou noyaux dans les parties supérieure, interne et postérieure de la couche optique : d'après Meynert, cette apparence est due au mode de distribution des faisceaux de fibres qui entrent et sortent de ce ganglion central, et ne résulte pas d'une structure ou d'une corrélation différente pour chaque noyau. D'après le même auteur, la couche optique entre en connexion avec l'écorce des hémisphères par un ensemble de fibres dites *cortico-optiques*, qui se rendent aux lobes frontal, pariétal, temporal et occipital; de plus, elle est en rapport, par un faisceau, dit *racine inférieure*, avec l'écorce de la scissure de Sylvius ; un autre faisceau, dit *racine supérieure*, est constitué par le pilier antérieur de la voûte, qui aboutit au tubercule antérieur de la face supérieure de la voûte. Latéralement, la couche optique reçoit des faisceaux qui pénètrent par sa face interne, traversent la substance grise, et aboutissent à un noyau central, *centre médian* (Luys). D'après Nothnagel, Meynert et Wundt, la couche optique serait le centre des mouvements inconscients qui se font par action réflexe à la suite d'impressions parties des surfaces sensibles périphériques, avec lesquelles elle est en connexion par l'intermédiaire du pédoncule cérébral, du bulbe et de la moelle épinière : les transmissions motrices qui en partent sont croisées partiellement; la lésion des couches optiques peut produire des mouvements de manège dans lesquels la rotation a lieu du côté sain ou du côté opéré suivant que la lésion porte sur leur partie postérieure ou antérieure. Au contraire, Luys et Ferrier font de la couche optique un centre de réception et même d'élaboration des sensations générales et spéciales, qui de là s'irradieraient vers l'écorce du cerveau. — *Nerf optique* ou *de la seconde paire*. Il naît de la substance cérébrale par trois racines, deux blanches et une grise. La racine blanche externe vient du corps genouillé externe et du tubercule quadrijumeau antérieur; l'interne, du corps genouillé interne et du tubercule quadrijumeau postérieur : ces deux racines se réunissent en une sorte de ruban plat (*bandelette optique*) qui contourne la face inférieure du pédoncule cérébral sans contracter d'adhérence avec lui. Ce ruban s'arrondit peu à peu, et, arrivé au-dessus de la selle turcique, il se réunit à celui du côté opposé, en formant une commissure quadrilatère assez large appelée *chiasma des nerfs optiques*, et à la partie antérieure et inférieure de laquelle aboutit la racine grise de ces nerfs qui est située sur le prolongement du bec du corps calleux et qui est formée de deux lames, l'une antérieure, fibreuse, qui se continue avec le névrilème du nerf optique, l'autre postérieure, nerveuse : cette racine grise (*pars anterior infundibuli* de Tarin, *lame grise de la jonction des nerfs optiques* de Vicq d'Azyr) présente sur sa ligne médiane un point transparent à travers lequel on aperçoit la cavité du troisième ventricule, dont elle concourt à former la partie antérieure. Émanés de la partie antérieure du chiasma, les deux nerfs s'écartent l'un de l'autre : chacun d'eux pénètre dans l'une des cavités orbitaires par le trou optique correspondant, et parvenu à la partie postérieure du globe de l'œil, se rétrécit et perce la sclérotique au-dessous et en dedans de l'axe optique, pour aller s'épanouir dans la rétine, vers le milieu de laquelle il se présente à l'ophtalmoscope sous forme d'un disque rond, blanchâtre, qui est dit *sa papille*. Cet nerf est uniquement apte à faire naître des sensations visuelles; ses lésions n'occasionnent aucune douleur, et ne provoquent aucun mouvement. V. RETINE et VISION. — Fig. 328. Origines des fibres optiques et leur entre-croisement dans le chiasma.

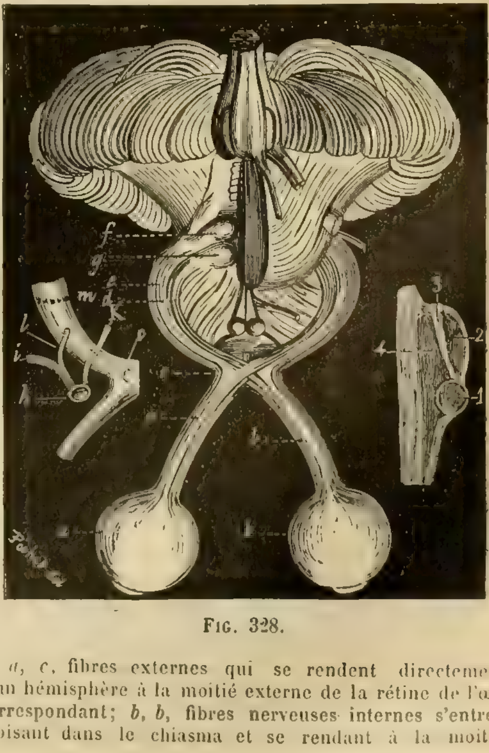

FIG. 328.

a, *a*, *c*, fibres externes qui se rendent directement d'un hémisphère à la moitié externe de la rétine de l'œil correspondant; *b*, *b*, fibres nerveuses internes s'entre-croisant dans le chiasma et se rendant à la moitié interne de la rétine de l'œil opposé; *g* et *f*, tubercules quadrijumeaux; *d*, *e*, corps genouillés. 1, noyau du tubercule supérieur, rond, gris-rougeâtre; 2, noyaux du tubercule antérieur; 3, substance blanche qui sépare les deux noyaux; 4, partie grise servant de communication entre le tubercule du côté opposé; *l*, artère optique antérieure provenant de la cérébrale moyenne; *i*, *m*, artères optiques moyennes, ou genouillées, provenant du plexus choroïdien (Galezowski). — *Atrophie du nerf optique.* Disparition ou diminution de volume, partielle ou totale, des éléments nerveux du nerf optique, s'annonçant par certaines lésions visibles à l'ophtalmoscope et par une diminution de l'acuité visuelle. La destruction plus ou moins complète des fibres nerveuses optiques peut être la conséquence d'une des formes de l'inflammation du nerf, ou de rétinites pigmentaires ou spécifiques, ou de lésions de la cinquième paire crânienne ou de la compression du nerf optique; elle accompagne certaines maladies du cerveau et de la moelle épinière, notamment l'ataxie locomotrice; enfin il existe une atrophie simple, essentielle, progressive, sans état morbide antécédent ou concomitant. Souvent l'atrophie amène une cécité complète et irrémédiable, dont le traitement, qui s'adresse aux causes plus qu'à la lésion elle-même, arrête difficilement la marche. — *Inflammation du nerf optique* [*névrite optique*]. Inflammation du tissu propre du nerf optique, dont on distingue deux formes principales : dans l'une (*neuro-rétinite, névrite ascendante*), l'inflammation, localisée d'abord à l'extrémité oculaire, périphérique, du nerf, s'étend dans une certaine zone de la rétine autour de la papille, puis remonte sur une étendue variable vers l'origine du nerf : les tumeurs, épanchements, exsudats de la base du crâne, en sont la cause ordinaire; dans l'autre forme (*névrite descendante*), une maladie de l'encéphale et des méninges, ordinairement inflammatoire, est le point de départ de la phlegmasie qui se propage consécutivement le long du nerf optique jusqu'à son extrémité oculaire. Dans les deux cas, le traitement est subordonné à la maladie principale et originelle. — *Trou optique.* Ouverture circulaire que présente la base de chacune des 'petites ailes du sphénoïde, et qui donne passage au nerf optique et à l'artère ophtalmique, située au côté externe du nerf.

OPTOMÈTRE. m. [de ὄπτεσθαι, voir, et μέτρον, mesure; all. *Optometer, Schmesser*, angl. *optometer*, it. *ottometro, optometro*]. Appareil pour mesurer la portée de la vue.

OPTOMÉTRIE. s. f. L'emploi de l'optomètre. = La *dioptrique* considérée dans ses rapports avec l'œil : étude de la réfraction des rayons lumineux par les milieux réfringents du globe oculaire. V. Vision.

OPTO-STRIÉ, ÉE adj. Qui est relatif à la couche optique et aux corps striés. — *Corps opto-strié.* La couche optique et le corps strié considérés ensemble, comme un seul ganglion.

OPUNTIA. s. m. V. Cactier et Cochenille.

OPUNTIACÉES. s. f. pl. Les *cactées*.

OR. s. m. [*aurum*, χρυσὸς, all. et angl. *Gold*, it. et esp. *oro*]. Métal d'un beau jaune, d'une pesanteur spécifique de 19.257; le plus ductile et le plus tenace des métaux; très réfractaire, fusible vers 1050°; inaltérable à l'air, sous l'influence duquel il ne s'oxyde qu'à l'aide d'une forte chaleur longtemps continuée; soluble dans le chlore, le brome, le mercure et l'eau régale. Il existe à l'état natif dans des sables aurifères et dans certaines roches : on l'extrait à l'aide du mercure, avec lequel il forme un amalgame, qu'on chauffe ensuite fortement. — Diverses préparations d'or ont été employées contre la syphilis et les scrofules : le *chlorure d'or*, le *chlorure d'or et de soude*, l'*iodure d'or*, le *peroxyde d'or*, le *cyanure d'or*, le *sulfocyanure d'or*. — *Or fulminant.* Oxyde d'or obtenu en précipitant le perchlorure d'or par un excès d'ammoniaque. Ce précipité, lavé et séché à une douce chaleur, se décompose, avec une bruyante détonation, par l'action de la chaleur ou d'un frottement brusque. — *Or de Mannheim.* V. Laiton. — *Or musif* ou *mussif.* Le deutosulfure d'étain. — *Or potable.* Liquide huileux qu'on obtient en agitant une dissolution de perchlorure d'or avec de l'éther, et qu'on regardait autrefois comme cordial. — *Or potable d'Helvétius* [*teinture d'or*]. On mêle à une dissolution de 2 grammes d'or dans 32 grammes d'eau régale, 32 grammes d'huile essentielle de romarin, qui prend une belle couleur jaune en s'unissant à l'or et séparant l'acide. On décante l'huile colorée qui surnage, et on la dissout dans l'alcool. Cette liqueur était employée anciennement par gouttes, comme cordiale. Elle ne pouvait agir que par l'huile essentielle et l'alcool.

ORAGE. s. m. Vent violent avec forte dépression barométrique, éclairs et foudre, pluie et grêle parfois. Causés par l'état électrique de l'air et des nuages, état qui provient lui-même de l'évaporation des eaux terrestres, les orages ont sur l'organisme une influence surtout manifeste chez les opérés, les névropathiques, dans les époques d'épidémies, etc. Les orages présentent dans leur production une certaine périodicité (Fournet). En hiver, mois de décembre, janvier, février, on trouve peu d'orages; cependant la saison est sujette à débuter par un orage, qui se montre vers le 2 ou 3 décembre, et qui se répète, en général, vers le 15 du même mois. Le 15 janvier est encore une date critique pour les orages, à la fin de février, l'hiver se termine parfois par un orage, comme il a commencé. En mars, il faut arriver au 7 avril pour trouver une période électrique prononcée; l'état s'aggrave ensuite rapidement, et on arrive vers le 22 mai à une des plus grandes évolutions orageuses de l'année. L'été commence paisiblement; mais, vers les 8, 12, 15, 18 juin, les chances d'orage augmentent. Enfin, le 29 juin est caractérisé par l'intensité habituelle de ses explosions fulgurantes. Juillet représente une période de quiétude. Le mois d'août, jusqu'au 12, conserve un peu de cette demi-placidité qu'interrompt alors la période la plus prononcée de l'année. Du 12 au 18 août, les orages se succèdent; on les appelle les « orages de l'Assomption ». Après le mois d'août les crises deviennent rares; cependant, pour l'automne, on peut noter les dates critiques : 1^er^, 9, 23 septembre. Du 30 septembre au 1^er^ octobre, quelques probabilités de mauvais temps se réunissent de nouveau; et de même encore du 7 au 11 octobre, puis les journées orageuses deviennent très rares.

ORAL, ALE. adj. [de *os*, bouche; angl. et esp. *oral*]. Qui a rapport à la bouche : *cavité orale, expression orale.*

ORANG. s. m. Genre de singes anthropoïdes de Sumatra et de Bornéo dont on ne connaît qu'une espèce, l'*Orang-outang*, en malais *homme des bois* (*Simia satyrus*, L.).

ORANGE. s. f. [*aurantium*, all. *Pomeranze*, angl. *orange*, it. *arancia*, esp. *naranja*]. Fruit de l'oranger, globuleux, jaune-rougeâtre, à écorce mince, lisse ou rugueuse, à chair alimentaire, rafraîchissante, dont le jus ou suc sert à faire l'*orangeade* et à préparer un *sirop*. Le zeste fournit par expression une grande quantité d'huile volatile dite *essence de Portugal.* — *Orange amère.* V. Chinois et Bigaradier

ORANGE. adj. et s. m. [all. *orangenbeld*, angl. *orange, tawny*, it. *arancioso*, esp. *naranjado*]. Qui est de la couleur de l'orange.

ORANGÉ. s. m. Une des sept couleurs primitives V. Couleur.

ORANGEADE. s. f. [all. *Pomeranzenwasser*, angl.

sherbet, it. *aranciata*, esp. *naranjada*]. Boisson qu'on prépare en mêlant le suc d'orange avec de l'eau sucrée. — *Orangeade purgative*. Limonade purgative aromatisée avec teinture de zestes frais d'orange, 2 grammes.

ORANGER. s. m. [*Citrus aurantium*, all. *Pomeranzenbaum*, angl. *orange-tree*, it. *melarancio*, esp. *naranjo*]. Arbre de la famille des aurantiacées, originaire de la Chine, dont les feuilles et les fleurs sont employées en infusion comme calmantes et antispasmodiques. Les fleurs (*flores naphæ*) donnent, à la distillation, l'*eau de fleur d'oranger* (*aqua naphæ*); on en retire aussi une essence appelée *néroli*, et on en prépare un *sirop*.

ORANGETTE. s. f. Fruit de l'*oranger* ou du *bigaradier* tombé avant la maturité et encore petit, d'où le nom de *petit grain* qu'on lui donne. L'essence, extraite par distillation, est l'*essence de petit grain;* on en retire une teinture amère très stomachique, et l'on en fait les *pois d'oranges à cautères*, ou *pois bruns*.

ORA SERRATA. [de *ora*, bord, et *serrata*, à dents de scie]. Ligne circulaire dentelée qui établit la démarcation entre la zone ciliaire et la zone choroïdienne de la choroïde.

ORBICULAIRE. adj. [*orbicularis*, de *orbiculus*, diminutif de *orbis*, cercle; all. *kreisförmig*, angl. *orbicular*, it. *orbicolare*, esp. *orbicular*]. Se dit d'une surface plane ou d'un corps aplati dont le contour est sensiblement arrondi et approche de la forme d'un cercle. *compresse orbiculaire*.

ORBICULAIRE. s. m. Muscle de forme orbiculaire. — *Orbiculaire des lèvres* (*muscle labial*). Muscle placé autour de l'ouverture de la bouche, dans l'épaisseur des lèvres, et considéré par quelques anatomistes comme formé de deux muscles distincts, l'un supérieur, l'autre inférieur, réunis au niveau des commissures. Les fibres profondes lui appartiennent en propre et forment un cercle complet, les autres se continuent avec les fibres musculaires voisines, du buccinateur, des élévateurs, etc. Il a pour fonction de rétrécir l'ouverture de la bouche, de rapprocher les lèvres l'une de l'autre, de porter leurs bords libres en avant dans la succion, le jeu de certains instruments à vent, etc. — *Orbiculaire des paupières* (*naso-palpébral*, Ch.). Muscle formant une couche plate et assez mince au-dessous de la peau des paupières et au niveau des bords de l'orbite. On lui décrit : une *portion orbitaire* ou *extra-palpébrale*, périphérique, qui s'insère en dehors à l'angle supérieur et externe de l'orbite, et en dedans, d'une part, par l'intermédiaire du ligament palpébral interne, à la crête de l'apophyse montante du maxillaire supérieur (*tendon direct de l'orbiculaire*), d'autre part, au bord interne de l'orbite; une *portion palpébrale*, qui, en dedans, s'attache au tendon direct, et, en dehors, aux deux bords du ligament palpébral externe; une *portion ciliaire*, qui va de la crête lacrymale et du ligament palpébral interne au ligament palpébral externe, et dont une partie se termine à la peau du bord libre de la paupière, tandis qu'une autre partie, dite *muscle de Horner*, s'attache à la partie réfléchie du ligament palpébral interne (*tendon réfléchi de l'orbiculaire*). V. Larme et Paupière.

ORBICULE. s. m. [*orbiculus*, diminutif de *orbis*, cercle]. En botanique, sporange pédicellé, lenticulaire, placé au fond du péridium de certains champignons.

ORBICULÉ, ÉE. adj. [*orbiculatus*, all. *kreisrund*, angl. *orbiculate*, it. *orbicolato*, esp. *orbiculado*]. Qui est plat et rond.

ORBITAIRE. adj. [all. et angl. *orbital*, it. *orbitale*, esp. *orbitario*]. Qui a rapport à l'orbite. — *Arcade orbitaire*. Rebord saillant de la paroi supérieure de l'orbite, qui fait partie de l'os frontal et se termine par deux apophyses appelées *apophyses orbitaires :* l'une, *interne*, articulée avec l'os unguis; l'autre, *externe*, articulée avec le malaire. — *Artère orbitaire*. L'artère *ophtalmique*. — *Cavité orbitaire*. V. Orbite. — *Fentes orbitaires supérieure* et *inférieure*. V. Sphénoïdal et Sphéno-maxillaire. — *Fosse orbitaire*. V. Orbite. — *Nerf orbitaire*. Rameau du nerf maxillaire supérieur, qui pénètre dans l'orbite par la fente sphéno-maxillaire, et se termine à la partie externe de la paupière supérieure. — *Trous orbitaires internes*. Ils sont distingués en *antérieur* et *postérieur;* situés en avant du trou optique, au niveau de l'angle supérieur et interne de l'orbite, ils sont formés par la réunion de deux échancrures du coronal avec deux semblables de l'ethmoïde.

ORBITE. s. f. (quelques-uns le font masculin) [de *orbita*, proprement trace de roue; de *orbis*, cercle, *orbis*, *orbiculus*, orbite de l'œil; all. *Augeanhöhle*, angl. *soket*, *orbit*, it. et esp. *orbita*, *cavité* ou *fosse orbitaire*]. Cavité destinée à loger l'organe de la vue, située à la partie supérieure de la face, et composée de sept os, savoir : du frontal supérieurement, de l'os palatin et de l'os maxillaire inférieurement, du sphénoïde et de l'os malaire à la partie externe, de l'ethmoïde et de l'os unguis à la partie interne. Les orbites ont la forme d'une pyramide creuse, dont la base serait tournée en avant et en dehors. Elles présentent une *face supérieure* ou *voûte*, formée par le frontal et le sphénoïde, et creusée en dehors par la *fossette lacrymale;* une *face inférieure* ou *plancher*, constituée par les os malaire, maxillaire supérieur et palatin, et traversée per la *gouttière sous-orbitaire* à laquelle fait suite le canal de même nom; une *paroi interne*, formée par l'apophyse montante du maxillaire supérieur, l'unguis, l'ethmoïde et une petite portion du sphénoïde; une *paroi externe*, épaisse, formée par l'os malaire et l'apophyse orbitaire de la grande aile du sphénoïde; quatre *angles*, dont deux supérieurs, formés en dehors par la suture du frontal avec l'os malaire et le sphénoïde, en dedans par la suture du frontal avec le maxillaire, l'unguis et l'ethmoïde, et deux inférieurs, qui répondent en dedans à l'union du maxillaire avec l'unguis et l'ethmoïde et de celle-ci avec le palatin, en dehors à l'os malaire; une *base* ou *rebord orbitaire;* un *sommet*, occupé par la fente sphénoïdale. Elles sont remplies par le globe de l'œil, ses muscles, ses nerfs, ses vaisseaux, la glande lacrymale, etc. — Fig. 329. Région orbitaire (muscles et nerfs). A, coupe de l'orbiculaire; B, coupe de l'os frontal; C, glande lacrymale; D, releveur de la paupière supérieure; E, filet anastomosique entre l'ophtalmique et le sous-orbitaire; F, releveur, G, insertion du grand oblique; H, insertion du petit oblique, I, nerf sus-orbitaire; J, nerf lacrymal; K, nerfs ciliaires; L, branche inférieure du nerf moteur oculaire commun; M, racine sensitive du ganglion ophtalmique; N, ganglion ophtalmique; O, insertion du droit externe; P, orbiculaire; W, filet du nerf vidien qui fait communiquer le ganglion géniculé avec le ganglion de Meckel; Z, nerf buccal anastomosé au facial (B. Anger). — *Inflammation de l'orbite*. Les lésions inflammatoires de l'orbite sont : le *phlegmon* du tissu cellulo-graisseux situé en arrière de l'œil, au fond de la cavité orbitaire; il résulte d'un traumatisme accidentel ou chirurgical, de l'impression du froid, ou accompagne les fièvres graves : la résolution peut être obtenue par l'emploi des antiphlogistiques; mais souvent la suppuration survient et nécessite une incision faite sur le point le plus saillant de la tumeur en dirigeant la pointe du bistouri vers la paroi orbitaire pour éviter de blesser le globe de l'œil; — l'*ostéite* et la *périostéite* des parois de l'orbite, qui sont le plus souvent d'origine scrofuleuse ou syphilitique et réclament un traitement antidiathésique;

elles résultent parfois d'un traumatisme, et peuvent, comme le phlegmon, être suivies d'abcès. — *Lésions traumatiques de l'orbite.* La *contusion* et les *plaies contuses* s'accompagnent ordinairement d'ecchymoses, quelquefois de fractures, d'épanchements sanguins, de phlegmon; parfois même d'amaurose immédiate ou consécutive; les antiphlogistiques, les dérivatifs, le repos de l'organe, suffisent quand la lésion est simple; le traitement des complications est subordonné à leur nature. Les *fractures* portent plus souvent sur la base de l'orbite, surtout à sa partie externe, que sur les parois ou le sommet de la cavité; elles peuvent être compliquées de fracture du crâne, de plaies ou contusions de la base de l'encéphale, de lésions du globe oculaire ou des nerfs optique, frontal, sous-orbitaire. Le rebord orbitaire peut être déplacé; la réduction en est ordinairement facile. Si la fracture est comminutive, il faut enlever les esquilles non adhérentes. Les *piqûres* et les *plaies par armes à feu* sont souvent pénétrantes, c'est-à-dire qu'elles atteignent le globe oculaire, ses annexes, ou le cerveau, surtout lorsqu'elles sont compliquées de la présence d'un corps étranger; ce corps doit être enlevé immédiatement; ensuite le traitement doit être essentiellement antiphlogistique. — *Tumeurs de l'orbite.* Les unes se développent primitivement dans l'orbite, en prenant naissance dans les parois osseuses ou dans l'un des organes contenus dans la cavité; les autres, nées dans une autre région, pénètrent secondairement dans l'orbite. Elles présentent les mêmes symptômes dans les deux cas : exophtalmie, gêne des mouvements de l'œil, sensation de tiraillement et parfois douleurs vives, troubles variés et plus ou moins graves de la vue, déformation de la face et compression du cerveau à la suite de l'amincissement et de la perforation des parois de l'orbite. Leur nature varie : les lipomes et les fibromes sont rares; les exostoses sont le plus souvent d'origine scrofuleuse ou syphilitique; les kystes sont congénitaux (dermoïdes) ou accidentels (séreux ou hydatiques); les tumeurs pulsatiles sont symptomatiques de diverses lésions siégeant dans l'orbite ou hors d'elle (anévrysme du tronc de l'ophtalmique, tumeurs érectiles, cirsoïdes, communication de la carotide interne et du sinus caverneux): enfin on a observé des sarcomes et des carcinomes.

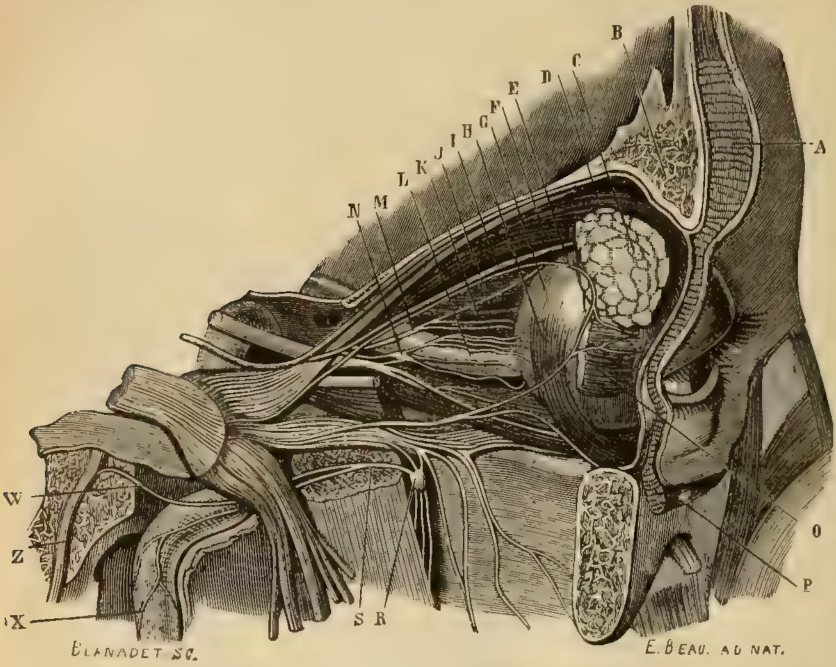

FIG. 329.

ORBITOCÈLE. s. f. Tumeur de l'orbite. — L'exophtalmie.

ORBITO-EXTUS-SCLÉROTICIEN. adj. et s. m. V. DROIT *externe de l'œil.*

ORBITO-INTUS-SCLÉROTICIEN. adj. et s. m. V. DROIT *interne de l'œil.*

ORBITO-MAXILLI-LABIAL. adj. et s. m. V. ÉLÉVATEUR *propre de la levre supérieure.*

ORBITO-PALPÉBRAL. adj. et s. m. V. ÉLÉVATEUR *de la paupière supérieure.*

ORCANETTE. s. f. [*Alkanna tinctoria*, Tausch, *Lithospermum tinctorium*, DC., *Anchusa tinctoria*, L., all. *Ochsenzunge*, angl. *orchanet*, it. *ancusa*, esp. *orcaneta*]. Plante borraginée dont la racine contient une matière colorante rouge (*anchusine* ou *orcanettine*) et un peu astringente, dont on se sert pour colorer certains médicaments.

ORCANETTINE. s. f. [all. *Orchanettin*, angl. *orchanetine*, it. et esp. *orcanetina*]. L'anchusine.

ORCÉINE. s. f. ($C^{14}H^{7}AzO^{6}$). Matière colorante de l'orseille, qui se forme quand on fait agir simultanément l'air, l'eau et l'ammoniaque sur l'orcine. C'est une poudre cristalline rouge, peu soluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans l'alcool et les alcalis.

ORCHIALGIE. s. f. [de ὄρχις, testicule, et ἄλγος, douleur]. Douleur testiculaire, névralgie du testicule.

ORCHIDÉES s. f. pl. [*orchideæ*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines épigynes, ainsi appelées (ὄρχις, testicule) de la forme des tubercules charnus et ovoïdes qui accompagnent souvent leur racine. Feuilles simples, alternes, engainantes. Fleurs souvent très grandes, irrégulières. Périanthe à 6 divisions profondes, dont 3 intérieures et 3 externes; celles-ci forment à la partie supérieure de la fleur une sorte de casque; des trois divisions internes, deux sont semblables l'une à l'autre; l'inférieure a une figure particulière, et porte le nom de *labelle* ou de *tablier*. Du centre de la fleur s'élève une sorte de columelle, nommée *gynosteme*, formée par le style et les filets staminaux soudés, et portant une fossette glanduleuse qui est le stigmate, et, à son sommet, une anthère à deux loges s'ouvrant par une suture longitudinale ou par un opercule qui en occupe la partie supérieure. Le pollen, contenu dans chaque loge de l'anthère, est réuni en une ou plusieurs masses qui ont la même forme que la cavité. Au sommet du gynostème, sur les parties latérales de l'anthère, sont deux petits tubercules, appelés *staminodes*, qui sont deux étamines avortées. Le fruit est une capsule à une seule loge, contenant beaucoup de graines très petites, attachées à trois trophospermes pariétaux. Ces graines ont leur tégument extérieur formé d'un réseau léger, et se composent d'un endosperme, dans lequel est un très petit embryon axile et homotrope.

ORCHIDOPEXIE, ORCHIDORRHAPHIE. s. f. [*Célorrhaphie*]. Descente artificielle, mise en place et fixation au fond des bourses du testicule en ectopie inguinale ou abdominale. L'opération s'accompagne presque toujours d'une cure radicale de hernie. Le testicule mis à nu, détaché de ses adhérences et mobilisé (section du cremaster et de la tunique fibreuse commune), est amené dans le scrotum, où il est fixé par des points de suture qui traversent l'albuginée.

ORCHIOTOMIE ou **ORCHITOMIE** et non **ORCHIDOTOMIE**. s. f. [de ὄρχις, testicule, et τομή, section]. La castration.

ORCHIS. s. m. [de ὄρχις, testicule ; all. *Knabenkraut*, angl. *orchis*, it. *testicolo di cane*, *orchide*, esp. *orquis*]. Genre de plantes de la famille des orchidées, pourvues de bulbes qui servent à préparer le *salep*. V. ce mot.

ORCHITE. s. f. [*orchitis*, de ὄρχις, testicule ; all. *Hodenentzündung*, angl. *orchitis*, it. *orchite*, esp. *orquitis*]. Inflammation du testicule, appelée aussi *didymite*. Elle se présente sous la forme *aigue* ou *chronique*. L'*orchite aigue* est une complication fréquente de la blennorrhagie, et s'accompagne toujours d'*épididymite* (*orchi-épididymite blennorrhagique*) ; elle peut aussi résulter d'un traumatisme (*orchite traumatique*), ou apparaître dans le cours ou à la fin des oreillons (*orchite métastatique*), ou accompagner les affections organiques des voies urinaires (*orchite secondaire*). Dans l'orchite blennorrhagique, l'épididyme est ordinairement le siège principal, parfois unique, de l'inflammation : cependant le testicule offre habituellement un gonflement notable ; de plus, la tunique vaginale est presque toujours le siège d'un épanchement le plus souvent circonscrit, constamment situé en avant et en dehors, et ne formant pas une hydrocèle proprement dite ; l'épididyme, surtout au niveau de sa queue, est le siège d'indurations persistantes, qui s'accompagnent parfois d'oblitération, du moins temporaire, des voies spermatiques, d'où résulte l'infécondité quand la lésion est bilatérale. Dans les autres formes, c'est sur le testicule que portent principalement les lésions inflammatoires, qui amènent le gonflement de l'organe par hypergenèse et hypertrophie de ses éléments : les lésions de l'épididyme sont accessoires, mais presque toujours la tunique vaginale contient de la sérosité. L'orchite traumatique est la forme qui s'accompagne le plus souvent de suppuration, laquelle est suivie de la désorganisation et de la disparition d'une partie plus ou moins étendue des canaux séminifères. On a supposé à tort que l'orchite pouvait être occasionnée par la rétention de la liqueur séminale. A peine le malade éprouve-t-il un peu de pesanteur dans le scrotum, que bientôt le gonflement, la chaleur, la rougeur, sont très prononcés, et qu'une douleur extrêmement vive rend tout mouvement insupportable. Souvent il y a une sorte d'étranglement qui détermine des accidents sympathiques, tels que des hoquets, des vomissements, etc. Dans tous les cas, les symptômes inflammatoires, bien que peu intenses, persistent assez longtemps. Quelquefois la maladie se termine par induration, surtout si le traitement a été négligé, ou a été cessé trop promptement. On combat l'orchite par les moyens antiphlogistiques : sangsues sur le trajet du cordon, cataplasmes émollients et narcotiques, grands bains, boissons délayantes, laxatifs doux, surtout repos au lit, onctions belladonées plutôt que mercurielles ; les bourses doivent être relevées et soutenues au moyen d'une plaque en caoutchouc, en carton, en liège. L'*orchite chronique*, beaucoup plus rare, à l'état simple, essentiel, succède à la forme aiguë ou apparaît d'emblée après les contusions de la glande ou les affections de l'urètre. Le plus souvent, elle dépend d'une diathèse, tuberculeuse, syphilitique ou cancéreuse. V. SARCOCÈLE. — *Orchite syphilitique*. V. SARCOCÈLE *syphilitique*. — *Orchite tuberculeuse*. V. SARCOCÈLE *tuberculeux*. — *Orchite varioleuse* (Béraud). Ensemble d'accidents testiculaires fréquents dans la variole et qu'on distingue en *orchite périphérique* et *orchite parenchymateuse*. L'*orchite varioleuse périphérique* est caractérisée par une inflammation de la séreuse testiculaire, ou par une inflammation avec dépôt plastique vers la queue de l'épididyme. La première variété offre les symptômes de la vaginalite, tuméfaction, rougeur, chaleur, douleur, sensation de frottement, fluctuation, transparence. La deuxième se reconnaît à une douleur plus vive que dans la première variété, surtout à la pression, une tuméfaction peu volumineuse, située vers la partie la plus déclive du scrotum, en arrière de la masse testiculaire et faisant corps avec l'épididyme, l'absence ordinaire de rougeur et de chaleur de la peau. Parfois on trouve en même temps la vaginalite et le dépôt plastique vers la queue de l'épididyme. Les symptômes de l'*orchite varioleuse parenchymateuse* varient suivant que l'inflammation est bornée au testicule, ou qu'elle a atteint en même temps les autres organes, en d'autres termes qu'elle est simple ou qu'elle accompagne la première forme. Dans le premier cas, on sent une tuméfaction du testicule ; il y a de la douleur profonde, obtuse. Dans le second cas, on observe ces mêmes symptômes avec ceux de la première forme (Béraud). L'orchite varioleuse suit dans sa marche les phases de la variole ; elle débute en même temps, arrive à sa période d'état, et décline comme l'affection qui l'a produite.

ORCHITOMIE. s. f. V. ORCHIOTOMIE.

ORCHOTOMIE. s. f. [*orchotomia*, de ὀρχοτομία, de ὄρχις, testicule, et τομή, section ; ὀρχοτομία, est dans les Hippiatriques, mais les grammairiens pensent que c'est une faute et qu'il faut lire ὀρχιτομία, *orchitomie* ou *orchiotomie ;* all. *Hodenschnitt*, angl. *orchotomy*, it. et esp. *orcotomia*]. Castration ; ablation des testicules.

ORCHOTOMIE. s. f. Nom employé pour désigner l'ablation du cartilage tarse par Gorræus, dans ses Définitions (ὀρχὸς, cartilage tarse) ; mais les dictionnaires grecs ne connaissent pas ce mot ; ils n'ont que ὄρχος, qui veut dire rang, rangée ; *orchotomie* est à rayer des dictionnaires.

ORCINE. s. f. [all. *Orcin*, angl. *orcine*, it. et esp. *orcina*] ($C^{4}H^{8}O^{4}$). Corps qui existe dans certains lichens (*Variolaria dealbata*, L., *Variolaria orcina*, *Roccella montanei*, *Lecanora tartarea*, etc.), où il se trouve parfois tout formé, mais ordinairement comme résultat de la décomposition des acides évernique, lécanorique, roccellique, et de l'érythrine, contenus dans ces plantes. Elle est incolore, cristallisable, soluble dans l'eau, l'éther et l'alcool ; elle a un goût douceâtre. L'ammoniaque la change en *orcéine*.

ORDINAIRES. s. m. pl. [all. *monatliche Reinigung*, angl. *months*, it. *mestruo*, *marchesse*, esp. *costumbre*]. Vulgairement, les *menstrues*.

ORDONNANCE. s. f. [*præscriptio*, all. *Recept*, *Verordnung*, angl. *prescription*, it. *prescrizione*, esp. *receta*]. En général, tout ce que le médecin prescrit au malade, par rapport tant aux médicaments qu'au régime. — Le mot *ordonnance* est souvent synonyme de *formule*.

ORDRE. s. m. En biotaxie, groupe de plantes ou d'animaux formé par le rapprochement des familles qui se ressemblent par quelques caractères fondamentaux. Plusieurs ordres réunis par l'analogie des caractères essentiels forment une classe.

OREILLE. s. f. [de *auricula*, diminutif de *auris*, oreille ;

οὖς, all. *Ohr*, angl. *ear*, it. *orecchio*, esp. *oreja*]. Organe de l'ouïe. Elle est formée de trois cavités inégales, superposées, de dehors en dedans, du pavillon de l'oreille, qui fait saillie sur un côté de la tête, au rocher, qui fait partie de la base du crâne. Elle se divise, au point de vue fonctionnel, en deux parties : l'une extérieure, comprenant les deux cavités externes ou superficielles, constitue l'appareil transmetteur ou conducteur du son ; l'autre profonde, cachée dans l'épaisseur du rocher, est la partie sensible, l'expansion du nerf auditif. L'anatomie décrit à l'oreille trois parties : l'*oreille externe*, qui comprend le pavillon et le conduit auditif externe, dont l'ensemble forme un véritable cornet acoustique ; l'*oreille moyenne*, formée par la caisse du tympan, et comprenant l'appareil transmetteur du son et l'organe de l'accommodation de l'oreille, et de plus des annexes pour son aération ; enfin l'*oreille interne* ou *labyrinthe*, composé de deux parties : l'une, exclusivement sensitive et liée à la fonction de l'audition, a son siège dans le limaçon et le vestibule ; l'autre, constituée par les trois canaux semi-circulaires, fournit les réflexes cérébelleux d'équilibration, qui font de l'oreille un foyer de mouvements et du son un excitant des fonctions motrices. — *Oreille externe*. Le *pavillon de l'oreille* est une lame fibro-cartilagineuse recouverte par une couche cutanée. Tout à fait libre dans la plus grande partie de son étendue, il adhère au pourtour du conduit auriculaire, et présente plusieurs saillies et enfoncements : l'*hélix*, la *rainure de l'hélix*, et l'*anthélix* ; le *tragus* et l'*antitragus*, la *fosse naviculaire*, la *conque*, le *lobule*. Le *conduit auriculaire* ou *auditif externe* commence au fond de la conque, derrière le tragus, et se termine à la membrane du tympan qui sépare l'oreille externe et l'oreille moyenne. De l'obliquité de cette membrane qui se dirige de haut en bas et de dehors en dedans, résulte une longueur moindre pour la paroi supérieure du conduit que pour l'inférieure. Sa longueur varie de 2 centimèt. 1/2 à 3 cent. Sa direction générale est oblique d'arrière en avant, de dehors en dedans et de haut en bas. Une saillie que fait la partie supérieure ou postérieure du contour de la conque oblige à porter le tragus en avant pour examiner la cavité du conduit auditif. Il est plus étroit à sa partie moyenne qu'à ses deux extrémités, ce qui explique comment les corps étrangers qui ont franchi ce point ont de la peine à le traverser de nouveau pour sortir. Son diamètre vertical l'emporte sur le diamètre antéro-postérieur. La peau qui tapisse ce conduit se termine en cul-de-sac à son extrémité, en se réfléchissant sur la membrane du tympan ; elle est garnie de poils assez longs, surtout en haut et en arrière du conduit, avec des glandes pileuses ou sébacées qui fournissent le *cérumen*. Au-dessous de la peau sont des glandes sudoripares, dites à tort cérumineuses. Le conduit auditif reçoit des filets nerveux venant du nerf auriculo-temporal de la troisième branche de la cinquième paire, et un filet du pneumo-gastrique. L'impression produite par l'irritation du méat auditif produit une toux convulsive due à un phénomène réflexe ou sympathique. — Fig. 330. Coupe verticale et transversale de l'oreille. 1, pavillon de l'oreille ; 2, orifice ou méat auditif ; 3, coupe du cartilage qui forme la paroi supérieure du conduit ; 4, coupe de la paroi cartilagineuse du conduit, avec l'incisure antérieure, et les téguments fibreux qui l'unissent à l'os 5 ; 6, muscle auriculaire antérieur ; 7, muscle temporal ; 8, os temporal ; 9, paroi crânienne, répondant à la fosse cérébrale moyenne, voûte de la caisse du tympan ; 10, portion osseuse du conduit auditif, au niveau de la chaîne des osselets de l'ouïe, ou portion tympanique de la paroi supérieure du conduit ; 11, ligament fibreux qui unit le cartilage en haut et en arrière à la portion osseuse et répond à la fosse temporale ; 12, tégument qui tapisse le conduit, ses glandes, ses poils ; 14, membrane du tympan ; 15, caisse et origine de la trompe (vue schématique) ; 16, oreille interne, coupe du limaçon, et du conduit auditif interne 22, où se trouve le nerf auditif ; 17, enclume, branche horizontale, la longue branche ou verticale s'articule avec l'étrier ; 18, tête du marteau articulée avec celle de l'enclume ; 19, apophyse externe du marteau, saillante vers le conduit auditif ; 20, manche du marteau ; 21, entre le manche du marteau et la branche descendante de l'enclume, le ligament suspenseur de la caisse du tympan, repli fibro-muqueux vertical (Gellé). — *Oreille moyenne*. 1° La *caisse du tympan* est une cavité irrégulière située à la base du crâne, au-dessus de la fosse glénoïde, au-devant de l'apophyse mastoïde, derrière la trompe d'Eustache. Le conduit auriculaire y aboutit, au niveau de la *membrane du tympan*, cloison mince, fibreuse, transparente, tapissée en dehors par un prolongement de la peau, en dedans par la membrane muqueuse tympanique. Cette membrane a une forme circulaire, concave en dehors, convexe en dedans ; elle est enchâssée par sa circonférence dans une rainure que présente l'extrémité du conduit auditif. La membrane du tympan éprouve les vibrations de la colonne d'air incluse dans le conduit, et la transmet par la chaîne des osselets à la platine de l'étrier. La caisse communique avec le *vestibule* de l'oreille interne par la *fenêtre ovale*, ouverture que l'on voit sur sa paroi interne, et qui est presque entièrement bouchée par la base d'un petit os appelé l'*étrier*. La *fenêtre ronde*, autre ouverture située au-dessous de la précédente, et fermée par une membrane, répond à la rampe tympanique du limaçon. Sur sa paroi externe ou tympanique, on voit la scissure de Glaser, par laquelle sortent la longue apophyse du marteau, la corde ou le nerf du tympan ; sur l'antérieure, sont deux conduits, dont le supérieur est occupé par le muscle interne du marteau, et l'inférieur forme l'orifice de la trompe d'Eustache, conduit qui vient aboutir au-dessus du voile du palais, à la partie postérieure des fosses nasales, et qui établit ainsi une communication entre la caisse et l'air extérieur ; enfin sur la paroi postérieure est un hiatus qui aboutit aux cellules mastoïdiennes, et une

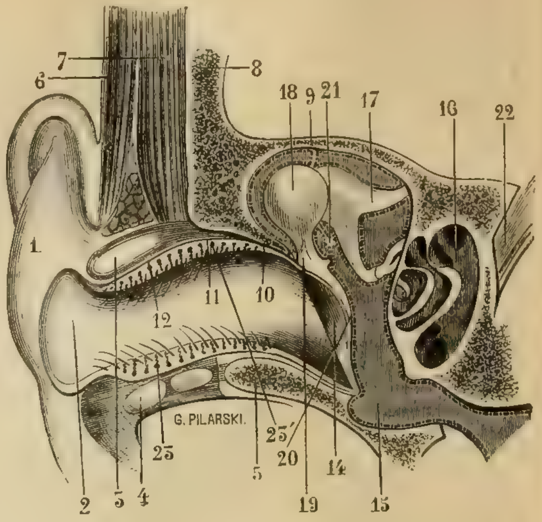

Fig. 330.

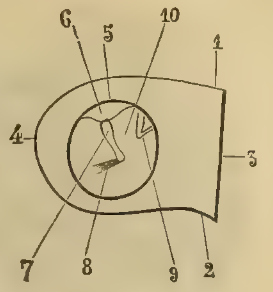

FIG. 331.

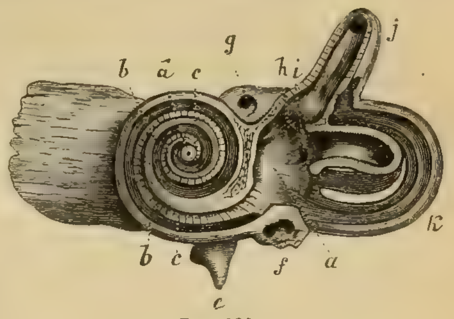

FIG. 332.

petite ouverture communiquant avec l'aqueduc de Fallope, et donnant passage à la corde du tympan. 2° Les *osselets de l'ouïe*, situés dans la caisse du tympan, sont au nombre de quatre : *marteau*, *enclume*, *étrier*, *os lenticulaire*. — Fig. 331. 1, 2, 3, 4, coupe transversale du conduit auditif externe ; la paroi osseuse antérieure est enlevée pour laisser voir le tympan ; 3, orifice du conduit ; 5, cadre tympanal et tympan ; 6, portion flaccide ou surapophysique ; 7, manche du marteau et apophyse externe ; 8, triangle lumineux ; 9, branche de l'enclume et étrier vu par transparence, dans le segment postéro-supérieur du tympan (10). Le manche du marteau fait corps avec le tympan, et la base de l'étrier est encastrée dans la fenêtre ovale. Quand le muscle interne du marteau se contracte, il tend la cloison, et, par suite du mouvement en dedans que lui transmet l'enclume, l'étrier s'enfonce dans la fenêtre ovale : cette pression labyrinthique s'étend jusqu'à la fenêtre ronde. Le muscle de l'étrier, dont le tendon limite le déplacement en dedans de l'étrier, dégage la base de cet os et en même temps reporte le manche du marteau en dehors avec le tympan ; il est donc antagoniste du tenseur (Sappey). Dans l'audition, les deux muscles de la chaîne des osselets se contractent et mettent l'appareil en tension élastique. — *Oreille interne* ou *labyrinthe*. Le *vestibule*, qui en occupe la partie moyenne, est une cavité irrégulièrement sphéroïde, située en dedans du tympan, et communiquant avec la caisse par la fenêtre ovale. De sa partie supérieure et postérieure s'élèvent les *canaux demi-circulaires osseux*, qui s'ouvrent dans le vestibule par cinq ouvertures, et que l'on distingue en *supérieur*, *postérieur* et *horizontal*. Les *canaux semi-circulaires* contiennent chacun un tube membraneux (*canaux demi-circulaires membraneux*) dont une extrémité dilatée ou ampoule présente une crète saillante à l'intérieur et couronnée de cellules auditives couvertes de longs cils vibratiles : un sac allongé, elliptique, situé à la partie supérieure du vestibule, et appelé *utricule*, forme le confluent dans lequel s'ouvrent ces canaux. Un nerf ampullaire aboutit à chacune de ces extrémités. Ces nerfs des ampoules ont une autre origine que les fibres qui se distribuent au limaçon et au vestibule ; elles viennent en grande partie du pédoncule cérébelleux moyen. C'est par elles que naissent les réflexes cérébelleux qui causent les accidents d'équilibration qu'on observe dans le vertige auriculaire et dans le vertige de Ménière. Au-dessous de l'utricule est le *saccule*, organe membraneux qui, supérieurement, est soudé à l'utricule, et se prolonge inférieurement en un canal étroit jusqu'à l'origine de la rampe vestibulaire du limaçon. A la partie antérieure du vestibule est le *limaçon*, qui représente un cône creux, enroulé en spirale de manière à décrire deux tours entiers et deux tiers de tour sur une tige également conique (*axe* ou *columelle*). La cavité du cône creux est séparée en deux parties ou *rampes* par une cloison nommée *lame spirale*. Celle-ci s'insère par son bord central sur la tige, et par son bord périphérique sur la paroi correspondante du cône creux ; au sommet du cône, elle est percée d'un trou (*hélicotrème*) qui établit une communication entre les deux rampes. Entre les tours de spire, les parois du cône creux ne se touchent pas, mais sont séparées par une lame dont le bord externe se continue avec la substance compacte du rocher, et dont le bord interne est implanté sur la tige. De là résulte que sur la tige conique s'implantent deux lames en spirale, l'une, la véritable, séparant les deux rampes du limaçon, l'autre placée en dehors de la cavité du cône creux, dont elle sépare les différents tours de spire. La lame spirale qui sépare les deux rampes est osseuse près de son bord interne, membraneuse près de son bord externe, et semi-membraneuse à sa partie moyenne. Des deux rampes, l'une, la tympanique, aboutit à la fenêtre ronde ; l'autre, vestibulaire, communique avec le vestibule par un orifice particulier. Les nerfs du limaçon sont fournis par la branche inférieure de l'acoustique ; ils pénètrent dans la base de l'axe, traversent les petits conduits qu'offre cette tige osseuse, se recourbent successivement à angle droit, traversent la zone osseuse de la lame spirale sous forme de faisceaux qui s'aplatissent dans la zone médiane, et s'anastomosent en anses entremêlées d'un peu d'otoconie. — Fig. 332. Limaçon gauche ouvert par le sommet du rocher, grossi deux fois : *a*, vestibule ; *b*, *b*, paroi externe du limaçon ; *c*, *c*, portion osseuse de la lame spirale qui sépare la cavité du limaçon en deux rampes ; *d*, orifice du sommet de la columelle ; *e*, aqueduc du limaçon ; *f*, fenêtre ronde ; *g*, aqueduc de Fallope ; *j*, canal demi-circulaire supérieur ; *k*, canal demi-circulaire supérieur. Sur la lame spirale du limaçon il y a un bourrelet (*bourrelet de Huschke*) terminé en dedans par un crochet recourbé un peu en bas. Corti a prouvé l'existence d'une membrane qui prend son origine de cette protubérance, et qui de là s'étend vers l'extérieur, parallèlement à la *membrane basilaire* ou portion externe de la lame spirale membraneuse. Suivant Corti, le bout externe de la membrane qu'il a trouvée (*membrane* ou *organe de Corti*) se perd dans l'épithélium de la lame spirale. Reissner a décrit une autre membrane, située au-dessus de l'organe de Corti ; elle part du *bourrelet de Huschke* et s'attache à la paroi externe de la rampe vestibulaire. Plus on s'écarte de la base du limaçon, plus devient aigu l'angle qu'on obtiendrait en allongeant la membrane de Reissner et la *membrane basilaire* jusqu'à ce qu'elles se touchent. Au contraire, plus on avance dans le même sens, plus l'angle sous lequel se réunissent la *membrane de Reissner* et la paroi externe du limaçon s'élargit. Peu à peu cet angle s'arrondit, si bien que dans les tours supérieurs il forme un arc bien distinct. L'épithélium de la membrane de Reissner est un épithélium polyédrique. Une autre membrane prend son origine vers le milieu de la membrane de Reissner, et en dedans s'attache à la paroi interne de la rampe vestibulaire, c'est la membrane de Corti. Elle concourt ainsi à la formation d'un canal dont les autres limites sont formées par une partie de la membrane de Reissner, de la protubérance de Huschke, de la lame spirale et de la paroi interne du tube cochléen. La forme et l'ampleur de ce canal offrent beaucoup de diversité, même en différents endroits du même limaçon. Sur la membrane de Corti on distingue une couche interne, plus mince, et une autre externe, plus épaisse et couverte de stries. Sur la surface inférieure de la zone interne, on voit de petites facettes qui, en se joignant l'une l'autre, forment des arêtes très vives. De l'ensemble de ces arêtes, il résulte un réseau de mailles. Sur des coupes, les facettes se présentent sous forme d'échancrures, et les arêtes sous forme de pointes très fines. Ce réseau de mailles se termine en dehors au niveau de l'angle qui sépare les deux zones ; en dedans il n'atteint pas l'extrémité interne de la membrane. Ce qui caractérise la membrane de Corti, c'est la présence d'innombrables stries dirigées obliquement. Le degré de cette obliquité varie chez les différents animaux, ainsi que dans les divers degrés de leur développement ; chez l'homme adulte, il est plus prononcé que sur l'embryon. Les stries forment différentes couches les unes au-dessus des autres. Elles sont courbées en arc, et se terminent en dehors l'une derrière l'autre ; en dedans, elles deviennent plus droites, et forment les stries droites de la zone, qui présente les facettes dont nous avons parlé. Ainsi on distingue trois zones dans la membrane de Corti : la zone interne, dépourvue de stries transversales et du réseau de mailles ; la zone moyenne, présentant ces stries et ce réseau, et la zone externe. La zone interne et la zone moyenne de la membrane de Corti reposent sur la protubérance de Huschke. Cette dernière zone s'y attache intimement, les facettes embrassant autant de petites saillies de la protubérance. Après avoir dépassé le bec qui termine cette partie, la membrane entre en rapport avec le bourrelet épithélial qui touche le côté extérieur de la protubérance. Ce bourrelet, sur des coupes, est en forme de capitule avec une échancrure en haut et en dehors. Cette échancrure est remplie entièrement par l'angle que forment les zones externe et moyenne de la membrane de Corti en se joignant l'une l'autre. On distingue quatre canaux dans le tube cochléen ; 1° la rampe tympanique ; 2° un canal borné par la *membrane basilaire*, la surface externe de la protubérance de Huschke, la membrane de Corti et une partie du ligament spiral. Ce canal contient l'organe de Corti, le bourrelet épithélial, etc. ; 3° le canal décrit par Lœwenberg. Ce canal a pour limites les membranes de Corti et de Reissner, et en dehors la bande vasculaire, partie bien caractéristique du ligament spiral et appartenant exclusivement à ce canal ; 4° ce qui reste de la rampe vestibulaire, canal limité par la membrane de Reissner, une partie de la protubérance de Huschke, la lame spirale osseuse et une partie de la paroi du tube cochléen. — Fig. 333. *a*, limaçon dont la lame osseuse est enlevée pour montrer l'intérieur des rampes ; *b*, nerf auditif à son entrée dans le trou auditif interne ; *c*, *c'*, vaisseaux auditifs internes, à leur entrée dans le trou auditif interne ; *d*, *d*, vaisseaux se ramifiant avec les filets du nerf auditif, distribués à la manière des cordes d'un clavier ; *e*, tronc du nerf facial ; *f*, nerf intermédiaire de Wrisberg : on le voit monter par deux filets qui vont se jeter entre ceux du facial, dont l'extrémité est renversée pour montrer ce mode de pénétration et d'accolement sans anastomose ; *g*, sommet du limaçon : les filets nerveux, devenus très courts et très grêles, sont encore accompagnés par des capillaires sanguins ; *h*, tronc commun des nerfs pétreux émanés du facial. = *Bourdonnement d'oreille*. V. BOURDONNEMENT. — *Catarrhe de l'oreille*. V. OTITE et OTORRHÉE. — *Polype de l'oreille*. V. POLYPE. — *Tintement d'oreilles*. V. BOURDONNEMENT. = En botanique, *Oreille d'homme*. V. CABARET. — *Oreille de houx*. V. GIROFLE. — *Oreille d'olivier*. L'*Agaricus olearius*, DC. — *Oreille d'ours*. La primevère auricule (*Primula auricula*, L.), originaire des Alpes, autrefois recommandée contre la phtisie, surtout cultivée pour ses fleurs. — *Oreille d'ours*. Nom vulgaire de quelques trémelles et champignons.

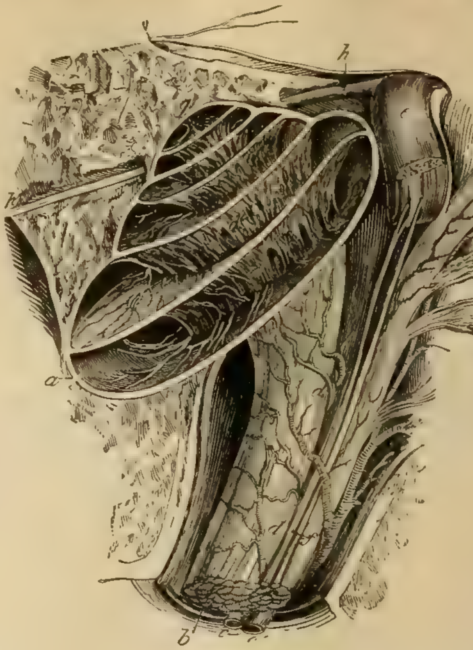

FIG. 333.

OREILLÉ, ÉE. adj. [all. *geöhrt*, it. *orecchiato*]. Synonyme d'*auriculé*.

OREILLETTE. s. f. [diminutif de *oreille; auricula*, all. *Herzohr*, *Vorkammer*, *Vorhof*, angl. *auricle*, it. *orecchietta*, esp. *auricula*]. Nom donné à deux cavités situées à la partie supérieure du cœur, et distinguées en *droite* et *gauche*. L'oreille droite répond à l'espace compris entre le cartilage de la troisième côte et celui de la sixième ; la gauche occupe le troisième espace intercostal gauche et est recouverte en partie par le bord gauche du sternum. La première présente, sur sa face interne, la *fosse ovale*, limitée par l'anneau de Vieussens, et continue inférieurement avec la valvule d'Eustache, qui forme l'orifice de la veine cave inférieure et occupe la partie postéro-inférieure de la cavité, tandis que la veine cave supérieure, dépourvue de valvule, s'ouvre à la partie antérieure et supérieure ; en bas, cette oreillette est séparée du ventricule droit par la valvule tricuspide. L'oreillette gauche, d'une capacité moindre que la précédente, communique avec le ventricule correspondant par l'orifice auriculo-ventriculaire gauche, muni de la valvule mitrale ; supérieurement, elle présente les quatre orifices des veines pulmonaires, dépourvus de valvules. Chaque oreillette présente supérieurement une *auricule*. Elles sont formées de fibres musculaires beaucoup moins fortes que celles des ventricules. V. CŒUR. = En boucherie, la région de l'oreille. = En botanique. V. CABARET.

OREILLONS. s. m. pl. [*angina maxillaris*, all. *Feifeln*, angl. *parotide mumps*, it. *orecchioni ; ourles, parotidite* *épidémique*]. Maladie aiguë, générale, épidémique, présentant quelques points de ressemblance avec les fièvres éruptives, et caractérisée surtout par le gonflement inflammatoire du tissu lamineux qui entoure la glande parotide. Comparant les oreillons avec les fièvres éruptives, on a trouvé des deux côtés : *a*, le même mode de transmissibilité ; *b*, l'immunité conférée par une première atteinte ; *c*, la non-sporadicité ; *d*, la fréquence chez les jeunes sujets et chez les soldats ; *e*, l'atteinte lente et successive de divers groupes de population, sans que le temps paraisse y apporter une influence considérable ; *f*, simultanéité des épidémies d'oreillons avec celles des fièvres éruptives, et, parmi ces dernières, ce sont surtout les épidémies de rougeole qui les précèdent ou les accompagnent. Les oreillons déterminent le gonflement de la région parotidienne, bilatérale le plus souvent ; la douleur est plus ou moins vive, parfois presque nulle, ainsi que la rougeur et la chaleur de la peau ; les symptômes généraux manquent ou sont peu marqués : courbature, frissons, fièvre légère, embarras gastrique. Contrairement aux inflammations de la parotide symptomatiques d'états généraux graves, la phlegmasie superficielle qui constitue les oreillons ne se termine que très rarement par la suppuration. C'est une maladie ordinairement bénigne, qui se termine par résolution au bout de sept à huit jours. Souvent, chez l'adulte, le gonflement parotidien disparaît tout à coup et est remplacé par un gonflement des seins ou des grandes lèvres chez la femme, des testicules chez l'homme. Le repos, les boissons délayantes et le soin de garantir du froid les parties affectées suffisent ordinairement pour amener une terminaison heureuse. Lorsqu'un engorgement indolent persiste après la cessation des phénomènes inflammatoires, on emploie les pommades iodées, les frictions avec un liniment volatil, etc. = En anatomie comparée, *oreillon*, le tragus de l'oreille des chiroptères et de quelques autres mammifères. = Nom donné vulgairement à divers appendices des animaux ou des plantes en forme d'oreille.

ORELLINE. s. f. V. ANOTTO.

OREZZA (Corse). — *Eau ferrugineuse*. Froide, Boisson.

ORGANE. s. m. [*organum*, ὄργανον, all. *Organ*, *Werkzeug*, angl. *organ*, it. et esp. *organo*]. Subdivision complexe d'un appareil qui a sa conformation spéciale, et est divisible en parties diverses (*organes premiers* ou *primaires* ou *parties similaires*) dont l'ensemble forme les *systèmes*; ou *vice versâ*, partie du corps formée par la réunion intime des *parties* similaires provenant de systèmes différents et constituant un tout unique de conformation spéciale (Bichat). A la notion anatomique d'organe se rattache, comme attribut physiologique, l'idée d'*usage spécial* ordinairement multiple, c'est-à-dire que chaque organe peut *servir* à l'accomplissement de plusieurs fonctions ; tel est le canal de l'urètre, etc. L'ensemble des organes d'espèces diverses qui concourent à une même fonction prend le nom d'*appareil*. — *Organe de l'action* (Broussais). Organe admis par la doctrine phrénologique dans la région antéro-latérale et inférieure des lobes du cerveau, et présidant aux actes connus sous le nom générique de *caractère*. — *Organe auditif*. V. OREILLE. — *Organe de Corti*. V. OREILLE. — *Organes génito-urinaires*. V. REIN, TESTICULE, UTERUS, VAGIN et VERGE. — *Organe de Jacobson*. Tube en partie membraneux et en partie cartilagineux, qui est placé sur le plancher des fosses nasales, entre le vomer et la membrane muqueuse, et qui communique avec le canal palatin antérieur ou conduit de Sténon. Jacobson admet que c'est un appareil servant à l'olfaction, à cause de la similitude de texture entre la membrane qui tapisse le tube et celle qui revêt les fosses nasales, et de l'identité de texture entre les nerfs principaux du tube de Jacobson (qui viennent des nerfs naso-palatin et olfactif) et les véritables nerfs de l'olfaction. En conséquence, Gratiolet pense qu'à l'aide de ce nerf, l'animal perçoit des odeurs d'une certaine nature que les autres nerfs de l'olfaction laissent passer inaperçues. Cet organe est surtout développé sur les carnassiers, les pachydermes, etc. — *Organe du langage*. Partie postérieure de la troisième circonvolution frontale gauche, considérée comme organe de la faculté spéciale du langage articulé localisée dans le cerveau (V. APHASIE). Ce siège semble devoir être étendu à une plus grande partie de l'écorce cérébrale, et surtout au *lobule de l'insula* (V. INSULA). — *Organes plastiques* (Burdach). Ceux qui servent à la nutrition en préparant les matériaux assimilables ; tels sont ceux du tube digestif, et les glandes qui lui sont annexées. — *Organes respiratoires*. V. RESPIRATION. — *Organe de Rosenmüller*. V. CORPS *de Wolff*. — *Organes rudimentaires*. Ceux dont le développement est imparfait. La règle du *balancement des organes* (V. ANALOGUE) montre que nul organe normal, comparé d'une espèce à l'autre, ou monstrueux dans une même espèce, n'acquiert un développement considérable sans qu'un autre du même système ou en connexion avec lui ne soit amoindri en une même proportion : de là l'existence forcée, si l'on peut dire, des *organes rudimentaires*. La règle des connexions sert à les déterminer ; mais c'est la règle du *balancement* qui enseigne à les prendre en considération, bien que la physiologie les ait fait négliger, vu l'insignifiance de leurs usages, annulés par leur atrophie relative, ou masqués par l'exagération de l'action des organes voisins très développés. — *Organes des sens*. Les cinq appareils des sensations spéciales. — *Organes vibratiles*. V. CIL et INFUSOIRE.

ORGANICIEN, IENNE. adj. Qui est relatif à l'organisme. = S. m. Le médecin qui adopte la *doctrine organicienne* ou *organicisme*.

ORGANICISME. s. m. [de *organicus*, organique ; all. *Organicismus*, angl. *organicism*, it. *organicismo*]. Théorie médicale qui s'efforce de rattacher toute maladie à une lésion matérielle d'un organe. Son impuissance relative tient à ce que, prenant à la lettre sa signification étymologique, elle méconnaît les altérations de quantité ou de nature des principes immédiats et des éléments anatomiques, qui peuvent être lésés sans que les organes dont ils sont parties constituantes le soient d'une manière apparente aux moyens ordinaires d'investigation.

ORGANICISTE, s. et adj. S'est dit pour *organicien*.

ORGANIQUE. adj. [*organicus*, all. *organisch*, angl. *organic*, it. et esp. *organico*]. Qui a rapport à l'organisation. *Organique* se dit de ce qui provient des corps organisés, de ce qui concourt à l'*organisation*. *Organisé*, de ce qui offre l'état d'organisation. Une *substance organique* est celle qui prend part à la constitution de la *matière organisée*, la *substance organisée* est constituée par des principes immédiats, parmi lesquels se trouvent les substances organiques ; elle offre l'état d'*organisation*. Il faut donc se garder de prendre *substance organique* comme synonyme de *substance organisée*. V. SUBSTANCE. — *Caractères ou propriétés d'ordre organique*. Caractères qui appartiennent exclusivement à la substance *organisée*. Comme les caractères d'ordre mathématique, physique, etc. (V. ANATOMIE), les caractères d'ordre organique sont multiples, plusieurs n'ont pas reçu de nom propre, mais n'en existent pas moins. C'est ainsi, par exemple : 1° qu'une matière complètement homogène, amorphe, sans structure, pourra être reconnue comme *substance organisée*, si elle est constituée par des *principes immédiats* nombreux, unis molécule à molécule, par combinaison spéciale et dissolution réciproque C'est le caractère d'ordre organique le plus élémentaire; mais il suffit pour qu'on puisse dire qu'il y a *organisation*, que la substance est *organisée;* et, toute simple qu'est cette organisation, c'est assez pour que la substance puisse vivre; réciproquement, quels que soient les autres caractères de cette matière, si celui-là n'existe pas, il n'y a pas *organisation*, ni *vie* par conséquent. Il suit de là que la cellule végétale ou animale, ou tout autre élément ayant forme de fibre, de tube, etc., sont organisés, puisqu'ils sont formés de substance organisée, caractère qui ne se retrouve dans aucun des corps du règne minéral. 2° Mais, en général, chaque élément anatomique a de plus un autre *caractère d'ordre organique*, c'est d'avoir une STRUCTURE. Prise en elle-même, la matière organisée n'a pas de *structure;* mais les parties qui en sont formées, comme les *éléments anatomiques*, en offrent une qui leur est propre. Avec cette structure apparaissent, dans chaque espèce d'éléments anatomiques, certaines particularités telles que des propriétés de nutrilité, d'évolubilité et de natalité; ou, en plus, une ou deux propriétés d'un autre ordre, la névrilité et la contractilité, appelées *propriétés animales*, parce qu'on ne les trouve que chez les animaux. 3° Les *tissus* ont d'abord les caractères d'ordre organique qui précèdent; en outre (ils ont un caractère propre, c'est une TEXTURE spéciale. A ce caractère se rattachent comme attribut physiologique, outre les propriétés vitales élémentaires, plusieurs autres dites *propriétés de tissu* (V. PROPRIÉTÉ) 4° Les *systemes* ont les caractères des tissus, plus une CONFORMATION GÉNÉRALE propre à chacun d'eux, à laquelle correspond, comme attribut physiologique, outre les propriétés ci-dessus, l'idée d'*usage général* ou d'attribut commun à toutes les parties du système, mais variant suivant chaque système. 5° Les *organes* ont tous ces caractères, et en outre ils ont une CONSTITUTION SPECIALE à laquelle se rapporte l'*usage* propre à chacun d'eux. 6° Les *appareils* ont, en plus, l'ARRANGEMENT CORRÉLATIF avec *continuité médiate* ou *immédiate des organes* qui les constituent : outre les propriétés physiologiques des autres parties du corps, ils ont une *fonction*. 7° Chaque organisme entier, ou corps organisé en général, réunit les caractères précédents, et possède une *conformation extérieure* qui lui est propre; il manifeste l'ensemble des actes physiologiques énumérés ci-dessus, et d'autres appelés RÉSULTATS, ensemble qui reçoit le nom de *vitalité*. Ainsi il y a dans chaque organisme autant de caractères d'ordre organique que de parties constituantes, chaque partie offre un attribut dynamique, physiologique ou vital correspondant qui lui est propre; enfin chacun des caractères propres à l'un des ordres de parties plus simples se retrouve dans celles qui appartiennent à un ordre plus compliqué, mais il s'en trouve en même temps un de plus au moins — *Lésions organiques*. Celles qui se manifestent par des altérations dans la texture des organes. — *Pouls organique*. Celui qui a rapport à une affection quelconque d'un organe, ou plutôt qui révèle cette affection déjà développée ou seulement imminente. — *Règne organique*. Ensemble de tous les corps vivants, végétaux et animaux.

ORGANISABLE. adj. Se dit d'un corps susceptible de prendre l'état d'*organisation*.

ORGANISATION. s. f. [all. et angl. *Organisation*, it. *organizzazione*, esp. *organisacion*]. État d'un corps organisé; ensemble des parties qui le constituent (Chaussier, *Tableaux*, an XI). || La *structure* d'une partie d'un corps vivant, comme lorsqu'on dit l'*organisation du cœur, du poumon, des muscles* (Bordeu), etc. || Ce qu'il y a de plus général dans la constitution des corps qui se nourrissent, se développent et se reproduisent. Pour avoir une idée de ce qu'est l'état d'organisation, il faut se reporter au delà d'une simple notion d'arrangement réciproque ou d'enchevêtrement de parties douées d'une certaine configuration et pénétrer jusqu'à la notion de composition immédiate et d'arrangement moléculaire des parties associées entre elles, considérées individuellement. L'*organisation* est un état particulier d'association moléculaire de principes immédiats nombreux, qui sont unis chimiquement en un tout. La faible stabilité de cette complexe composition est à la fois la condition d'existence de sa rénovation moléculaire incessante ou nutritive et celle de sa dissociation chimique après une durée restreinte. Ce qui a vécu n'est plus doué d'organisation, n'est plus organisé. Ce qu'il y avait d'essentiel dans l'état d'organisation a disparu, et avec lui l'état d'activité, le mode du mouvement dit vital. L'accessoire seul reste, savoir. le volume, la forme, la consistance, la couleur, la structure des éléments, la texture des tissus, la conformation des organes, leur groupement en systèmes et en organisme. Il y a plusieurs degrés d'organisation. Le premier est celui dans lequel, comme dans le plasma du sang et dans la substance homogène de la capsule du cristallin, etc., les principes immédiats sont simplement associés sans forme ni structure déterminées. Le *deuxième degré* d'organisation est celui dans lequel une substance ainsi constituée moléculairement par plusieurs principes immédiats offre une *structure* avec une forme et un volume déterminés, pour chaque espèce (structure en tant que cellules, fibres, etc.), ou bien une substance homogène creusée de cavités, comme dans les os. Lorsqu'il y a structure, l'organisation est facile à reconnaître. Le *troisième degré* s'observe dans les tissus, qui sont composés d'éléments anatomiques divers, dont chacun offre une structure facilement reconnaissable; de plus, les tissus offrent une *texture*. C'est alors seulement qu'intervient cette notion d'arrangement mécanique, souvent considérée comme le seul caractère essentiel de l'organisation.

ORGANISÉ, ÉE. adj. [all. *organisirt*, angl. *organized*, it. *organizzato*, esp. *organisado*]. Qui est composé d'organes ou doué d'organisation. V. CORPS *organisé*. — *Matière* ou *substance organisée*. Toute matière vivante ou ayant vécu, liquide, demi-solide ou solide, qui est formée par union moléculaire ou dissolution réciproque de principes immédiats nombreux, et qui seule possède les caractères ou propriétés d'ordre organique. Il n'y a pas une matière organisée, mais plusieurs espèces de parties simples, dites *éléments anatomiques*, ayant pour caractère commun d'être douées de l'*état d'organisation*. V. ORGANIQUE.

ORGANISME. s. m. [de *organum*, organe; all. *Organismus*, angl. *organism*, it. et esp. *organismo*]. Mot introduit dans la science au XVIII^e^ siècle par Charles Bonnet, puis par Chaussier, pour désigner l'ensemble des organes ou parties douées d'organisation (*Plan du cours de zoonomie*, 1809). Il a parfois depuis été usité pour désigner l'organisation en action, le côté fonctionnel de l'économie, l'ensemble de ses actes ou des lois qu'ils suivent. — Tout corps organisé doué d'une existence séparée, l'homme, le chêne, le cheval, un œuf, un bulbe, une graine, sont des *organismes simples* ou *composés*, dont l'existence distincte a ses lois; mais un spermatozoïde, une fibre musculaire, un tube nerveux, une cellule épithéliale, ne sont pas des *organismes*, ce sont des *corps organisés*. Ce dernier terme est donc plus général que celui d'*organisme*. C'est par métaphore et parce qu'ils peuvent exister isolément pendant quelques moments, qu'on étend quelquefois l'expression *organisme* à la désignation des cellules d'épithélium, des spermatozoïdes et autres éléments anatomiques qui sont des parties de l'organisme ayant existence distincte, isolée; mais ces parties ne peuvent vivre longtemps sans lui, et ne peuvent ni se développer ni se reproduire hors de lui. Outre les caractères qui font dire d'un organisme qu'il est *corps organisé*, les organismes animaux ou végétaux se distinguent, en général, des *corps bruts* par leur *nombre* et leur *situation* à la surface du globe qu'ils occupent, par des dimensions limitées pour chaque espèce, par des formes variées d'une espèce, d'un âge à l'autre, mais ayant toujours quelque chose de spécial qu'on ne retrouve pas dans les corps bruts. On en peut dire autant de leur consistance, de leur température, de leur conductibilité pour la chaleur, de leur couleur, ainsi que de leur composition immédiate ou élémentaire. Mais ils se distinguent surtout des corps bruts, par cela qu'ils sont composés d'un ou de plusieurs *éléments anatomiques* disposés en tissus, distribués en *systèmes de parties similaires* qui forment les *organes* dont sont constitués les *appareils*.

ORGANITE. s. m. Nom donné par Serres (1842) aux parties les plus petites des organes, mais de même nature qu'eux, qui se réunissent pour les former; les divers points d'ossification sont, par exemple, pour chaque os, autant d'*organites*. ‖ Depuis, mot employé à tort, pour désigner, soit les *éléments anatomiques*, soit les organes premiers.

ORGANOGÈNE. adj. Qui concerne l'organogénie.

ORGANOGÉNIE ou **ORGANOGÉNÉSIE**. s. f. [de ὄργανον, organe, et γεννᾶν, produire; all. *Organbildung*, *Organformungslehre*, angl. *organogeny*, it. *organogenia*]. Étude du mode d'apparition et de développement des organes, depuis l'instant où les éléments d'un tissu prennent une conformation spéciale jusqu'à son état de complet développement, ou d'atrophie ou de résorption.

ORGANOGÉNIQUE. adj. Qui a rapport à l'organogénie.

ORGANOGÉNISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'organogénie.

ORGANOGRAPHIE. s. f. [*organographia*, de ὄργανον, organe, et γράφειν, décrire; all. *Organographie*, angl. *organography*, it. et esp. *organografia*]. Description des organes d'un corps vivant.

ORGANOGRAPHIQUE. adj. [*organographicus*, all. *organographisch*, angl. *organographic*, *organographical*, it. et esp. *organografico*]. Qui a rapport à l'organographie. — *Termes organographiques*. Ceux dont on se sert dans la description des animaux et des végétaux, pour désigner les organes dont leur corps est composé, et toutes les modifications dont ces organes sont susceptibles.

ORGANOGRAPHISME. s. m. [de ὄργανον, organe, et γράφειν, décrire; all. *Organographismus*, angl. *organographism*, it. *organografismo*] Procédé à l'aide duquel Piorry constate l'ampliation ou la diminution de volume des organes percutés, et qui consiste à tracer sur la peau des lignes circonscrivant l'étendue de ces organes.

ORGANOLEPTIQUE. adj. [*organolepticus*, de ὄργανον, organe, et ληπτὸς, pris, reçu; esp. *organoleptico*]. — *Propriétés organoleptiques des corps*. Impression qu'ils font sur les sens, et actions qu'ils exercent sur les organes intérieurs d'un corps vivant (Chevreul), lorsqu'elles sont transmises par les nerfs de chaque tissu et perçues.

ORGANOLOGIE. s. f. [*organologia*, de ὄργανον, organe, et λόγος, discours; all. *Organologie*, angl. *organology*, it. et esp. *organologia*]. Traité des organes.

ORGANOPATHIE. s. f. [de ὄργανον, organe, et πάθος, maladie]. Maladie des organes en général, maladie organique.

ORGANOPATHIQUE. adj. Qui se rapporte à l'organopathie.

ORGANOPATHISME, **ORGANOPATHOLOGISME**. s. m. [all. *Organopathismus*, angl. *organopathism*, it. et esp. *organopatismo*]. Doctrine pathologique d'après laquelle il n'y aurait pas de maladie en tant qu'ensemble et succession de lésions et d'états dynamiques ou symptomatologiques correspondants, mais seulement des organes malades en plus ou moins grand nombre, de différentes manières, à divers degrés, chez chaque individu malade, de telle sorte que la maladie de chacun ne peut être comparée entièrement à celle d'aucun autre (Piorry).

ORGANOPLASTIE. s. f. [de ὄργανον, organe, et πλάσσειν, former]. Génération des organes. — *Organoplastie hygiénique* (Royer-Collard). Art de faire développer certains organes par un exercice approprié, d'amener la prédominance ou la diminution et même la disparition de quelques-uns chez les animaux domestiques par hérédité, en choisissant convenablement les reproducteurs.

ORGANOPLASTIQUE. adj. [de *organe*, et πλάσσειν, former]. — *Globules organoplastiques*. Autrefois, les cellules embryonnaires. — *Traitement organoplastique* (Pravaz, 1842). Emploi des moyens propres à activer la rénovation organique pour combattre une altération des humeurs ou aider au développement régulier de l'organisme.

ORGANOPOÉTIQUE. adj. [de ὄργανον, organe, et ποιεῖν, faire] et non **ORGANOPOIÉTIQUE**. V. ORGANOPLASTIQUE.

ORGANOSCOPE. s. m. V. ENDOSCOPE.

ORGANOSCOPIE. s. f. [de ὄργανον, organe, et σκοπεῖν, considérer; all. *Organoskopie*, angl. *organoscopy*, it. et esp. *organoscopia*]. Examen attentif des organes, pour en tirer des inductions relativement aux passions, aux facultés, aux penchants, etc.

ORGANOZOONOMIE. s. f. [*organozoonomia*, de ὄργανον, organe, ζῶον, animal, et νόμος, loi]. Traité de l'organisation dans le règne animal (Gruithuisen).

ORGANULE. s. m. Synonyme d'*organite*.

ORGASME. s. m. [*orgasmus*, ὀργασμός, de ὀργᾶν, être excité; all. *Blutwallung*, *Blutkongestion*, angl. *orgasm*, it. *orgasmo*]. Le plus haut degré d'excitation des sens, de l'instinct sexuel surtout, d'où on l'a parfois appliqué à la désignation de l'état de turgescence ou d'érection des organes génitaux et des sensations correspondantes.

ORGASTIQUE. adj. Qui concerne l'orgasme.

ORGE. s. f. [*hordeum*, κριθή, all. *Gerste*, angl. *barley*, it. *orzo*, esp. *cebada*, selon l'Académie, le mot *orge* est du féminin, sauf lorsqu'il est joint aux adjectifs *monde* ou *perlé*, on dit : de l'*orge mondé*, de l'*orge perlé*; de *belle orge*, de l'*orge germée*, etc.]. Genre de plantes de la famille des graminées. Les semences de l'orge ordinaire (*Hordeum vulgare*, L.) contiennent beaucoup de fécule amylacée et une certaine quantité de mucilage : aussi sont-elles tout à la fois nutritives et adoucissantes, lorsqu'on les a dépouillées de leur glumelle qui donne aux décoctions préparées avec l'orge entière (*hordeum crudum*) leur saveur légèrement âcre et amère. Privée de cette pellicule au moyen d'une meule qui roule le grain, l'orge prend le nom d'*orge monde* (*hordeum mundatum*); celle qui est tout à fait décortiquée, arrondie et polie au moyen de procédés particuliers, est l'*orge perlé* (*hordeum perlatum*), qui ne contient presque pas d'hordéine. L'orge sert à préparer un pain lourd, grossier et fait la base de la bière. La farine d'orge est une des farines résolutives. La décoction d'orge s'emploie en gargarismes et en lotions. V. GRUAU. — *Sucre d'orge*. V. PÉNIDE. — *Tisane d'orge*. On la prépare en faisant bouillir, dans 1^{kg},250 d'eau, 32 grammes d'orge mondé, lavé à l'eau froide, passant la liqueur, et l'édulcorant avec 32 grammes d'un sirop adoucissant ou avec la racine de réglisse, qu'on met infuser dans le produit de la décoction. = En chirurgie, *grain d'orge*. V. RUGINE. = En anatomie, *grains d'orge des synoviales*. V. BOURSE *muqueuse*.

ORGEAT. s. m. [all. *Gerstenwasser*, angl. *orgeat*, it.

orzata, esp. *horchata*]. Sirop dans lequel entrait autrefois la décoction d'orge, mais que l'on fait aujourd'hui avec une émulsion d'amandes : de là son nom de *sirop d'amandes*. On le prépare en pilant ensemble 50 grammes d'amandes douces, 15 grammes d'amandes amères, et 300 grammes de sucre; les réduisant en pâte dans un mortier; ajoutant peu à peu 162 grammes d'eau, passant et exprimant la liqueur; faisant cuire en consistance de sirop, et aromatisant avec 25 grammes d'eau de fleur d'oranger. On passe avec expression à travers un linge serré; on laisse refroidir le sirop et on l'enferme dans des bouteilles bien sèches et bien bouchées, que l'on conserve à la cave, couchées sur le goulot. Ce sirop a des propriétés analogues à celles des autres émulsions.

ORGELET ou **ORGEOLET**. s. m. [*hordeolum*, all. *Gerstenkorn*, angl. *hordeolum*, it. *orzajuolo*, esp. *orzuelo*]. Petite tumeur inflammatoire, de la nature du furoncle, qui se développe près du bord libre des paupières, particulièrement vers l'angle interne de l'œil, surtout chez des individus jeunes et par suite d'une certaine prédisposition. Sa forme oblongue et sa grosseur l'ont fait comparer à un grain d'orge. L'orgeolet cause des douleurs plus ou moins vives, suivant que la marche en est plus ou moins aiguë; les symptômes et la terminaison sont les mêmes que ceux d'un petit furoncle. Le traitement consiste en applications émollientes, des cataplasmes de fécule surtout, et l'on attend l'ouverture spontanée du petit abcès, ou on y fait une petite incision suivie d'une légère cautérisation au nitrate d'argent.

ORGUEILLEUX, EUSE. adj. — *Monomanie orgueilleuse*. V. Ambitieux.

ORIFICE. s. m. [*orificium*, de *os*, bouche, et *facere*, faire; all. *Mündung*, angl. *orifice*, it. *orifizio*, esp. *orificio*]. Toute ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à quelque partie intérieure du corps, ou qui fait communiquer des cavités les unes avec les autres. *orifices auriculo-ventriculaires*, *orifices de l'estomac*, *orifice de la matrice*, etc. — *Orifice du sac*. V. Hernie.

ORIGAN. s. m. [*Origanum vulgare*, L., all. *Dosten*, angl. *origan*, it. *origano*, esp. *oregano*]. Plante de la famille des labiées, stimulante et aromatique. Elle donne une essence jaune-rougeâtre, de saveur âcre, d'odeur forte, aromatique, qui fait explosion avec l'iode (*essence d'origan*).

ORIGINE. s. m. [*initium*, ἀρχή, all. *Ursprung*, angl. *origin*, it. *origine*, esp. *origen*]. En anatomie. V. Naissance.

ORME. s. m. [all. *Ulme*, *Rüster*, angl. *elm*, it. et esp. *olmo*]. Genre d'arbres qui a donné son nom à la famille des ulmacées, et dont l'espèce indigène est l'*orme champêtre* (*Ulmus campestris*, L.). L'écorce intérieure des jeunes rameaux, mucilagineuse, amère, astringente, a été employée en décoction, en poudre, en extrait, sous le nom d'*écorce d'orme pyramidal*, dans le traitement des maladies chroniques de la peau, du scorbut, de la syphilis, des scrofules : elle est à peu près inerte. — L'écorce de l'*orme rouge* ou *fauve d'Amérique* (*Ulmus fulva*, Michx.) est aussi mucilagineuse et astringente : on l'emploie, dans l'Amérique du Nord, au pansement des blessures, et, à l'intérieur, contre la diarrhée et la dysenterie.

ORNITHOGALE. s. m. [*Ornithogalum umbellatum*, L., all. *Vogelmilch*, angl. *ornithogalum*, *star of Bethlehem*, it. et esp. *ornitogalo*]. Plante de la famille des liliacées, dont la racine comestible a été regardée comme sialagogue et diurétique.

ORNITHOLOGIE. s. f. [*ornithologia*, de ὄρνις, oiseau, et λόγος, discours; all. *Ornithologie*, *Vogelkunde*, angl. *ornithology*, it. et esp. *ornitologia*]. Partie de la zoologie qui traite des oiseaux.

ORNITHOLOGISTE. s. m. [all. *Ornitholog*, angl. *ornithologist*, it. *ornitologo*, esp. *ornitologista*]. Naturaliste qui s'occupe spécialement de l'étude des oiseaux.

ORNITHORYNQUE. s. m. [ὄρνις, oiseau, et ῥύγχος, bec; *Ornithorhynchus paradoxus*]. Mammifère monotrème, nageur, palmipède, à cerveau lisse, ayant les lèvres couvertes d'un bec corné, élargi et aplati, qui rappelle celui des canards. Queue courte, peu aplatie. Le mâle a près du talon un ergot corné longtemps considéré comme venimeux, mais qui ne l'est pas.

OROBANCHÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes. Calice libre à 4 divisions; corolle bilabiée; 4 étamines didynames; ovaire libre, stigmate simple; capsule biloculaire ou uniloculaire, bivalve. Graines petites, endosperme celluleux, embryon petit, globuleux. Feuilles petites, écailleuses. Elles vivent en parasites sur les racines de diverses espèces. Elles ont été employées en médecine, mais ne le sont plus.

OROBE. s. m. [all. *Walderbse*, angl. *heathpea*, it. *orobo*, *moco*, esp. *orobio*]. Genre de plantes légumineuses dont les principales espèces sont : l'*orobe printanier* (*Orobus vernus*, L.) dont la semence ne donne pas, comme on l'a dit, la farine dite d'*orobe*, qui a été mise au nombre des quatre farines résolutives, et qui est fournie, en réalité, par l'orobe bâtard (*Ervum ervilia*, L.), de la même famille; l'*orobe tubéreux* (*Orobus tuberosus*, L.) dont les racines, chargées de tubercules amylacés, sont un bon aliment, et dont la tige est recherchée des bestiaux.

OROGRAPHIE. s. f. [de ὄρος, montagne, et γράφειν, décrire]. Description des montagnes.

ORONGE. s. f. — *Oronge vraie* [*amanite orangée*, *Amanita aurantiaca* (Bulliard); *Amanita cæsarea* (Persoon); *Agaricus cæsareus* (Schœffer); *Agaricus aureus* (Batsch); *aurantiacus* (Bulliard); all. *Kaiserschwamm*, esp. *hongo carmesi*]. Espèce du genre *Amanite*. C'est un champignon comestible caractérisé par un chapeau charnu très convexe, jaune-orangé, strié, large de 10 à 13 centimètres; stipe cylindrique, plein, jaune, portant un collier membraneux et rabattu; feuillets inégaux, épais et jaunes. Au moment où l'oronge commence à paraître, elle est enveloppée d'un volva blanc, qui bientôt se sépare, à sa partie supérieure, en plusieurs lobes; le chapeau, ainsi que le pédicule, se développe rapidement. — *Fausse oronge* [*Amanita muscaria* et *formosa*, Persoon, *Agaricus pseudo-aurantiacus*, Bulliard; *imperialis* et *puella*, Batsch, etc.]. Espèce très vénéneuse qu'il importe de ne pas confondre avec l'oronge vraie, à laquelle elle ressemble quant au port et à la couleur. Mais elle n'a qu'un volva incomplet; son chapeau est marqué de taches jaunâtres, irrégulières; son pédicule et ses lames sont blancs, jamais jaunes comme dans l'oronge vraie. V. Amanitine et Champignon.

OROSÉLINE. s. f. ($C^{14}H^{6}O^{4}$). Corps qui se forme quand on traite l'athamantine par l'acide chlorhydrique, et cette combinaison par l'eau bouillante. Aiguilles soyeuses, peu solubles dans l'eau froide, très solubles dans l'alcool et l'éther.

OROSELONE. s. f. [all. *Oroselon*, angl. *oroselonum*] ($C^{28}H^{10}O^{6}$). Produit de l'action de l'acide chlorhydrique sur l'athamantine. Cristallisable dans la solution alcolique, incolore, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, difficilement dans l'alcool et l'éther. Fond à 120° en un liquide très fluide.

ORPHIE. s. f. V. Poisson *vénéneux*.

ORPIMENT. s. m. [*auripigmentum*, de *aurum*, or, et *pigmentum*, fard; all. *Operment*, angl. *orpiment*, it. *orpimento*, esp. *oropimente*]. Sulfure jaune d'arsenic naturel. C'est un poison corrosif, d'action analogue à celle de l'acide arsénieux, à peu près inusité. Il entre dans le baume vert de Metz et dans plusieurs dépilatoires.

ORPIN. s. m. [*Sedum*, all. *Sedum*, angl. *orpine*, it. *favagello*]. Genre de plantes crassulacées. — *Orpin commun* (*Sedum telephium*, L., *reprise, joubarbe des vignes*). Les feuilles d'un vert glauque, épaisses et charnues, sont très mucilagineuses. Ecrasées, elles forment un tonique émollient, qu'on appliquait sur les hémorroïdes, et qu'on regardait comme propre à hâter la cicatrisation des plaies récentes; de là ses noms de *reprise*, d'*herbe a la coupure*, d'*herbe aux charpentiers*. — *Orpin âcre* (*vermiculaire brûlante, sédon brûlant, Sedum âcre*, L.). Plante à fleurs jaunes, contenant un suc très âcre, émétique et purgatif. — Au même genre appartient le *Sedum album*, L. (*petite joubarbe, trique-madame*) dont le suc est styptique et rafraîchissant.

ORROCHÉZIE. s. f. [de ὀῤῥὸς, sérum, et χέζειν, aller à la selle]. Diarrhée séreuse.

ORROCYSTE. s. m. [de ὀῤῥὸς, sérum, et *cyste* ou *kyste*]. Kyste séreux.

ORSEILLE. s. f. [all. *Lakmusflechte*, angl. *rocella*, it. *oricello*, esp. *orchilla*]. Pâte d'un rouge violet, solide, d'odeur désagréable, employée en teinture et préparée avec divers lichens (*Roccella tinctoria*, Ach., *Variolaria dealbata*, DC., *Lecanora tartarea*, etc.), qu'on laisse en contact avec la chaux et l'urine : aujourd'hui on opère cette préparation en vases clos et on remplace l'urine par le carbonate d'ammoniaque. La matière colorante ne préexiste pas dans ces lichens ceux-ci contiennent de l'érythrine, de la lécanorine, de la roccelline, qui se transforment, au contact de l'eau, en *orcine*, laquelle, en présence de l'oxygène de l'air et de l'ammoniaque, se change en *orcéine*, matière colorante de l'orseille.

ORSELLIQUE. adj. — *Acide orsellique* [*acide orsellinique, acide α-orsellinique, acide β-orsellique*] ($C^{16}H^{8}O^{8}$). Corps qui résulte de la fixation de l'eau sur la lécanorine ou acide lécanorique. Longues aiguilles soyeuses, de saveur acide et amere, plus solubles dans l'eau que la lécanorine, solubles dans l'éther, fusibles à 176° avec production d'orcine : l'eau et l'alcool bouillants opèrent aussi cette transformation, ainsi que les alcalis.

ORTEIL. s. m. [d'*articulus*, articulation, membre, ayant passé du sens général à un sens spécial; all. *Zehe*, angl. *toe*, it. *dito del piede*]. Nom donné à chacun des cinq prolongements que présente l'extrémité antérieure du pied, et qui offrent la plus grande analogie, au point de vue anatomique et pathologique, avec les *doigts* de la main. On désigne les orteils par les noms de premier, second, etc., à compter de la partie interne; le premier est souvent appelé *gros orteil*, le dernier *petit orteil*.

ORTHOCÉPHALE. adj. et s. [de ὀρθὸς, droit, et κεφαλὴ, tête]. Qui a la tête ou la face droite (Thurnam).

ORTHODONTOSIE. s. f. [de ὀρθὸς, droit, et ὀδοὺς, dent]. Partie de l'art du dentiste qui s'occupe des difformités congénitales ou accidentelles des dents (V. DENT et DENTITION). Quelque soin qu'on ait pris de surveiller l'arrangement des dents secondaires, il arrive souvent que quelques-unes d'entre elles se développent dans une mauvaise direction, et présentent des irrégularités bizarres. Parmi ces difformités, une des plus fréquentes est la saillie en avant ou en arrière d'une des dents, ce qu'on appelle communément *obliquités antérieure* et *postérieure*. L'art du dentiste offre une multitude de ressources pour obvier à ces divers inconvénients; mais il faut avoir recours à ces moyens le plus promptement possible.

ORTHOGNATHE. adj. [de ὀρθὸς, droit, et γνάθος, mâchoire]. Se dit des races humaines dont le rebord alvéolaire et les dents de la mâchoire supérieure offrent une obliquité antérieure très peu prononcée, par opposition aux races *prognathes*. Cet état est relatif et non absolu : le terme *orthognathe*, d'après son étymologie, devrait s'appliquer aux races chez lesquelles une ligne tirée du front au menton serait absolument verticale; cette disposition n'existant jamais d'une façon rigoureuse, les races orthognathes sont celles dont la conformation s'en rapproche le plus.

ORTHOMORPHIE. s. f. [*orthomorphia*, de ὀρθὸς, droit, et μορφὴ, forme; all. *Orthomorphie*, angl. *orthomorphy*, *orthomorphosis*, it. et esp. *ortomorfia*]. Art de prévenir ou de corriger les difformités du corps (Delpech).

ORTHOPÉDIE. s. f. [*orthopædia*, ὀρθὸς, droit, et παῖς, enfant; all. *Orthopædie*, angl. *orthopædia*, it. et esp. *ortopedia*]. Partie de l'art médical qui a pour but la conservation des forces naturelles dépendant de l'état du squelette et de ses articulations, ou leur rétablissement lorsqu'elles sont altérées. Dans le premier cas, les moyens, purement hygiéniques, reposent sur l'influence des attitudes du corps (V. GYMNASTIQUE). Dans le second cas, où le médecin est plus souvent appelé à remédier à des difformités existantes, qu'à prévenir les désordres de ce genre, lors de leur début, certaines stations prolongées, telles que le décubitus sur un plan horizontal ou incliné, la suspension par les parties supérieures du corps, sont propres à soustraire certains organes à leurs causes de déformation, et à rétablir leur direction normale. Les appareils ou machines, appropriés à chacun des cas dont il s'agit, fournissent les meilleurs résultats. Leur emploi est nécessaire pour agir sur les résistances qui retiennent les parties dans une position vicieuse, soutenir les articulations dont les ligaments sont lésés et qui se dévient sous la simple influence de la pesanteur, borner les mouvements dans certaines limites ou leur donner telle ou telle direction afin de maintenir une situation constante. Il faut s'aider des diverses variétés du massage, des bains de mer, des diverses formes de l'hydrothérapie.

ORTHOPÉDIQUE. adj. Qui a rapport à l'orthopédie : *corset orthopédique, lit orthopédique*. — *Fauteuil orthopédique*. Fauteuil muni de pièces mécaniques destinées à agir sur telle ou telle sorte de difformités pendant la station assise.

ORTHOPHONIE. s. f. [*orthophonia*, de ὀρθὸς, droit, et φωνὴ, voix]. Bonne prononciation. — Méthode destinée à corriger le bégayement et les vices de la parole (Colombat).

ORTHOPHRÉNIE. s. f. [de ὀρθὸς, droit, et φρὴν, intelligence]. Rectification de l'intelligence, guérison de la folie.

ORTHOPNÉE. s. f. [*orthopnœa*, ὀρθόπνοια, de ὀρθὸς, droit, et πνέω, je respire; all. *Orthopnœ*, angl. *orthopnœa*, it. et esp. *ortopnea*]. Dyspnée dans laquelle le malade ne peut respirer dans la situation horizontale, et est obligé de rester debout ou sur son séant.

ORTHOPTÈRES. s. m. pl. [de ὀρθὸς, droit, et πτερὸν, aile; all. *Orthopteren*, *Geradflügler*, angl. *orthopterous insects*, esp. *ortopteros*]. Ordre de la classe des insectes comprenant ceux dont les ailes, au nombre de quatre, deux supérieures demi-membraneuses, deux inférieures membraneuses, sont pliées longitudinalement. Tels sont les *grillons*, *forficules*, *blattes*, *acridiens* ou *sauterelles*.

ORTHOSCOPE. s. m. [de ὀρθὸς, droit, et σκοπεῖν, voir]. Appareil servant à examiner l'œil à travers une couche liquide. Il se compose d'une petite caisse sans fond, dont les bords s'appliquent sur le contour de l'orbite et qu'on remplit d'eau; il permet de voir exactement l'état de la chambre antérieure et la position de l'iris par rapport à la cornée et au cristallin (Czermak).

ORTHOSCOPIE. s. f. [de ὀρθὸς, droit, et σκοπεῖν, examiner]. Examen au microscope qui permet de voir les objets étendus sur un plan droit, nullement courbé.

ORTHOSCOPIQUE. adj. Ce qui se rapporte à l'orthoscopie.

ORTHOSOMATIQUE. s. f. [de ὀρθὸς, droit, et σῶμα, corps; all. *Orthopædie*, it. *ortopedia*, esp. *orthosomatica*]. Art de rendre aux diverses parties du corps leur rectitude naturelle.

ORTHOTROPE. adj. [*orthotropus*, de ὀρθὸς, droit, et τρέπειν, tourner; all. *orthotrop*, *orthotropisch*, *aufrecht*, angl. *orthotropal*]. Se dit, en botanique, de l'embryon qui a la même direction que la graine et dont la radicule correspond au hile.

ORTIE, s. f. [*urtica*, κνίδη, all. *Brennessel*, angl. *nettle*, it. *ortica*, esp. *ortiga*]. Genre de plantes herbacées, textiles, qui a donné son nom à la famille des urticées, et dont les espèces *Urtica dioica*, L. (*grande ortie*), *Urtica urens*, L. (*ortie grieche*), *Urtica pilulifera*, L., sont munies de poils creux (*stimuli*), très fins et piquants, remplis d'une liqueur âcre qui s'introduit sous l'épiderme lorsque l'on touche quelque partie de ces plantes, ce qui détermine un prurit douloureux avec ardeur vive. V. Urtication. — *Ortie blanche*. V. Lamier. — *Ortie de mer*. V. Méduse. — *Ortie rouge*. V. Épiaire.

ORTIÉ, ÉE. Qui est produit par l'ortie; qui en provient; qui lui ressemble. — *Fièvre ortiée*. V. Urticaire.

ORVALE. s. f. V. Sauge.

ORVET. s. m. [*Anguis fragilis*, L., *borgne*]. Reptile saurien apode qui passe à tort pour venimeux.

ORVIÉTAN. s. m. [*orvietanum*, all. *Theriak*, angl. *orvietan*, it. et esp. *orvietano*]. Électuaire très composé, ainsi appelé parce qu'il a été distribué par un charlatan venu d'Orvieto. Il était composé de thériaque, de vipères sèches, de romarin, de genièvre, de cannelle et d'une foule de substances stimulantes et aromatiques. Ses propriétés tenaient de celles de la thériaque.

OS. s. m. [*os*, gén. *ossis*, ὀστέον, all. *Knochen*, *Bein*, angl. *bone*, it. *osso*, esp. *hueso*]. Chacune des parties solides et dures qui forment la charpente du corps des animaux des classes supérieures, et dont l'assemblage constitue le *squelette* (V. ce mot). Les os se distinguent en : 1° *os longs*, qui font partie des membres, et représentent ou des colonnes destinées à soutenir le poids du corps, ou des leviers de différents genres, que les muscles font mouvoir; ils se composent d'un corps ou *diaphyse*, pourvu d'un canal central ou médullaire que limite du tissu compact, et de deux extrémités ou *épiphyses*, formées de tissu spongieux; 2° *os plats*, qui forment les parois des cavités splanchniques et sont formés de deux lames de tissu compact réunies par une couche de tissu spongieux; 3° *os courts*, que l'on rencontre dans les parties du corps dont les fonctions nécessitent la solidité et la mobilité, et qui ont la texture des os longs. Jaunes à l'état frais, d'un blanc mat après macération, les os sont composés chimiquement de matière organique (osseuse et graisse) et de substances minérales (sels de chaux et de magnésie), dans la proportion de 31 de la première pour 69 des secondes sur 100. V. Osseux (*Tissu*) et Osteogenie. — *Os anonyme*. L'os *iliaque*. — *Os carré* (Hérissant), ou *en massue* (Petit), ou *intermaxillaire* (Schneider), ou *enostéal* (E. G. Saint-Hilaire). Os généralement de forme carrée, interposé de chaque côté à la base du crâne et à la mâchoire inférieure des oiseaux. Il répond au cadre du tympan des mammifères ou au cotyléal. — *Os du cœur*. Os qui existe chez beaucoup de ruminants et de pachydermes, dans la cloison des ventricules, près de l'origine de l'aorte. — *Os de graisse*. V. Filandre. — *Os hypsiloides*, *en massue* ou *en Y*. Os situés à la face inférieure des vertèbres coccygiennes ou caudales des mammifères qui ont la queue mobile, comme les castors, ou longue comme les cétacés. Ils sont appliqués contre l'union de chaque couple de vertèbres pour donner insertion aux muscles de la région caudale inférieure. Ils sont en forme de V ou d'Y. — *Os des iles*. V. Iliaque. — *Os de l'Inca* (*os Incæ*). Nom donné à l'os *épactal*, qu'on croyait propre aux indigènes du Pérou. — *Os innominé*. L'os *iliaque*. — *Os intermaxillaire*. V. Incisif. — *Os lingual*. V. Hyoïde. — *Grand os*. Os de la rangée métacarpienne du carpe, articulé en haut avec l'os semi-lunaire, en bas avec les deuxième, troisième et quatrième métacarpiens, en dehors avec le scaphoïde et le trapézoïde, en dedans avec l'os crochu.

OSANORE. V. Ozanore.

OSCHÉITE. s. f. [*oscheitis*, de ὀσχέον, scrotum; all. *Hodenentzündung*, angl. *oscheitis*, *oschitis*, it. *oscheite*, esp. *osqueitis*]. Inflammation du scrotum.

OSCHÉOCÈLE. s. f. [*oscheocele*, de ὀσχέον, scrotum, et κήλη, hernie; all. *Hodensackbruch*, angl. *oscheocele*, it. *oscheocele*, esp. *osqueocele*]. *Hernie inguinale* dans laquelle les viscères herniés descendent jusque dans le scrotum. — Tumeur formée par l'épanchement d'un liquide dans le scrotum (Sauvages).

OSCHÉOCHALASIE. s. f. [de ὀσχέον, scrotum, et χάλασις, relâchement; *oscheochalasis*, all. *Hodensackerweiterung*, angl. *oscheochalasis*, esp. *osqueocalasia*] (Alibert). L'éléphantiasis du scrotum.

OSCHÉOLITHE. s. f. [de ὀσχέον, scrotum, et λίθος, pierre]. Concrétion calcaire produite dans le scrotum, dans les glandes annexées à ses poils.

OSCHÉOME. s. m. ou **OSCHÉONCIE**. s. f. [de ὀσχέον, scrotum, et ὄγκος, tumeur]. Tumeur du scrotum.

OSCHÉOPLASTIE. s. f. [de ὀσχέον, scrotum, et πλάσσειν, former]. Réparation du scrotum à l'aide des procédés autoplastiques.

OSCILLAIRES. s. f. pl. Famille d'algues microscopiques filamenteuses très communes dans les eaux douces, dont les filaments sont doués de mouvements lents et continus d'oscillation.

OSCILLANT, ANTE. adj. [*versatilis*]. Se dit des anthères mobiles sur leur filet, telles que celles des graminées.

OSCILLATION. s. f. [*oscillatio*, all. *Schwingung*, angl. *oscillation*, it. *oscillazione*, esp. *oscilacion*]. Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en deux sens contraires, et qui se balance à droite et à gauche d'un point central.

OSCITANT, ANTE. adj. [*oscitans*, de *oscitari*, bâiller; all. *gahnend*, angl. *oscitant*, it. et esp. *oscitante*]. — *Fièvre oscitante*. Fièvre avec bâillements fréquents

OSCITATION. s. f. [*oscitatio*]. Bâillement causé par quelque état accidentel, avec ou sans étirement et inspirations suspirieuses, comme au début ou à la fin de certains accès de fièvre, d'attaques d'hystérie, etc.

OSCULE. s. m. [*osculum*, diminutif de *os*, bouche]. Petite ouverture située à la face externe des grains de pollen de quelques plantes, qui traverse l'exhyménine, et par laquelle le boyau pollinique sort au moment de la fécondation. = Petit orifice de la surface du corps des spongiaires.

OSE. Terminaison adoptée en physiologie normale ou pathologique pour indiquer la production d'un tissu ou d'un organe en général.

OSEILLE. s. f. [*rumex*, all. *Sauerampfer*, angl. *sorrel*, it. *acetosa*, esp. *acedera*]. Nom donné à deux plantes de la famille des polygonées : l'une est l'*oseille ordinaire* (*Rumex acetosa*, L.); l'autre est l'*oseille à écussons* (*Rumex scutatus*, L.). Les feuilles de ces deux espèces, qui sont alimentaires et qui font partie du *bouillon aux herbes*, doivent leur acidité à l'oxalate acide de potasse qu'elles renferment. — *Sel d'oseille*. V. Oxalate *de potasse*. — *Oseille rouge*. V. Patience.

OSHAC. s. m. V. Dorème.

OSIER. s. m. [all. *Weide*, angl. *osier*, *willow*, it. *salcio*, *salice*]. Nom donné à plusieurs espèces du genre *saule* dont l'écorce, amère, employée quelquefois contre les fièvres, doit ses propriétés à la salicine. Ces espèces sont . l'*osier vert* (*Salix viminalis*, L.), l'*osier jaune* (*S. vitellina*, L.), l'*osier blanc* (*S. alba*, L.).

OSMAZÔME. s. f [de ὀσμὴ, odeur, et ζωμὸς, bouillon ; all. *Osmazom*, *Fleischextract*, angl. *osmazome*, it. *osmazoma*, esp. *osmazomo*, il faudrait dire *osmozôme*, et non *osmazôme* ou *osmazome*, comme on l'a écrit à tort]. Matière extractive qui a été retirée par Thénard de la chair musculaire et du sang, et qui est un mélange complexe de *créatine*, *créatinine*, *sarcosine*, non cristallisés, etc.

OSMIDROSE. s. f. [de ὀσμὴ, odeur, et ἱδρὼς, sueur]. Émanation odorante de la sueur

OSMIQUE. adj. — *Acide osmique* [*peroxyde d'osmium*] (OsO^8). Corps qu'on obtient en grillant l'osmium; prismes volatils, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther, d'odeur forte, se ramollissant à la chaleur de la main, fusibles vers 40° en un liquide incolore. Employé en histologie pour durcir les éléments anatomiques et en faciliter l'étude.

OSMIUM. s. m. [de ὀσμὴ, odeur; all. et angl. *Osmium*, it. et esp. *osmio*]. Métal découvert en 1803 dans le minerai de platine, où il est combiné à l'iridium (*osmiure d'iridium*). Il est de couleur gris foncé; son oxyde, très volatil, répand une odeur particulière, très désagréable, qui lui a fait donner le nom d'*osmium*. Sa densité est de 22,47 (Debray et Deville).

OSMOMÈTRE. s. m. [de ὠσμὸς, action de pousser, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer l'énergie des phénomènes osmotiques. V. ENDOSMOMETRE.

OSMOSE. s. f. [de ὠσμὸς. action de pousser]. Transmission réciproque de deux liquides au travers d'une membrane qui les sépare; en un mot, phénomène double dont les deux actes sont connus, l'un sous le nom d'*endosmose*, l'autre sous celui d'*exosmose*.

OSMOTIQUE. adj. [de ὠσμὸς, action de pousser]. — *Force osmotique*. Force qui produit l'endosmose et l'exosmose.

OSPHRÉSIOLOGIE. s. f. [*osphresiologia*, de ὄσφρησις, odorat, et λόγος, discours ; all. *Lehre vom Geruch*, angl. *osphresiologia*, it. et esp. *osfresiologia*]. Traité des odeurs et du sens de l'odorat.

OSSATURE. s. f. Synonyme peu usité de *squelette*.

OSSÉINE. s. f. (Ch. Robin et Verdeil, 1852) [all. *Ossein*, *Knochensubstanz*, angl. *osseine*, it. *osseina*; *ostéine*, *substance organique propre du tissu osseux*, *substance donnant de la gélatine*, *matière des os qui se transforme en gélatine*]. Substance qui, avec de la graisse, forme la partie organique du tissu des os, d'où on l'extrait par de l'acide chlorhydrique dilué qui dissout la partie minérale, et laisse une masse molle, élastique, ayant la forme de l'os. L'eau bouillante fait passer l'osséine à l'état de *gélatine*.

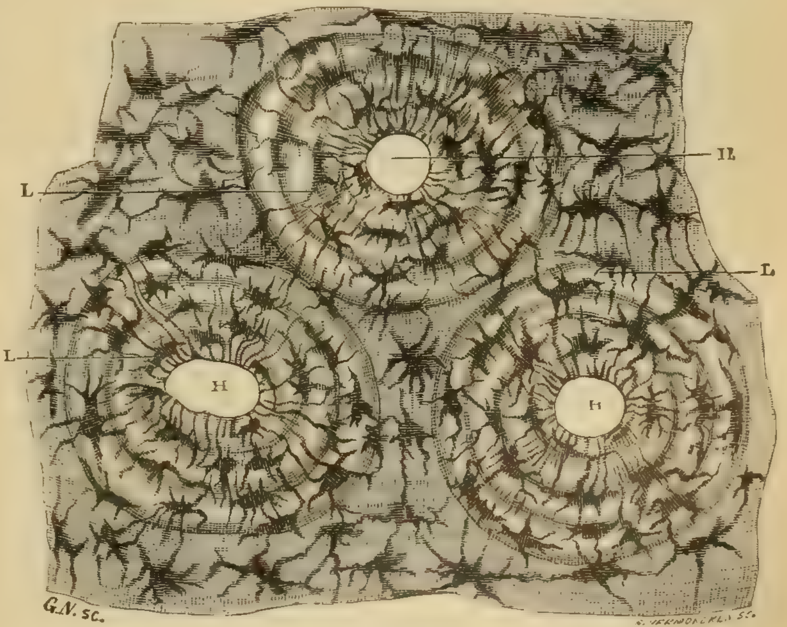

FIG. 334.

OSSELET. s. m. [diminutif d'*os*; *ossiculum*, all. *Knöchlein*, angl. *ossicle*, *ossiculum*, it. *ossicino*, esp. *huesecillo*]. Petit os. — *Osselets de Bertin* (*cornua sphenoidalia*). Les apophyses triangulaires de l'os sphénoïde. — *Osselets de l'ouïe*. V. OREILLE. = En botanique, *osselets*, noyaux contenus dans le *nuculaine*. = Vétérin. *Osselets*, exostoses du boulet.

OSSEMENT. s. m. Nom vulgaire d'un os quelconque ou d'un fragment d'os, en tant que débris d'hommes ou d'animaux enfouis.

OSSEUX, EUSE. adj. [*osseus*, ὀστώδης, all. *knöchern*, angl. *osseous*, it. *osseo*, esp. *huesoso*]. Qui est de la nature des os. — *Cellule osseuse*. V. OSTÉOPLASTE. — *Système osseux*. Ensemble des os qui entrent dans la composition du corps (V. SQUELETTE). — *Tissu osseux*. Celui qui forme la charpente fondamentale des os. Il est composé : 1° de *substance osseuse* ou *élément* anatomique propre des os (V. OSTÉOPLASTE) ; 2° de *vaisseaux* parcourant des conduits limités par la substance osseuse [*conduits* ou *canalicules de Havers*, *médullaires* ou *vasculaires*], vaisseaux accompagnés dans ces conduits par de la moelle osseuse. Ces conduits, quelque fins qu'ils soient, ne sont que des ramifications du *canal nourricier*, ou des autres canaux vasculaires s'ouvrant sur divers points de la surface de l'os. Ces conduits sont ramifiés et anastomosés, comme les vaisseaux qu'ils contiennent; ils limitent des mailles dont les plus étroites ont 1 dixième de millimètre de large, rarement moins. Certains d'entre eux s'ouvrent d'espace en espace à la surface de l'os par de petits orifices taillés en bec de flûte, souvent visibles à la loupe seulement, et permettent des anastomoses des capillaires de l'os avec ceux du périoste. Le tissu osseux se présente sous deux aspects différents : l'un, *tissu compact*, formant la surface externe de tous les os et le centre des os longs ; l'autre, *tissu spongieux* ou *celluleux*, formant les os courts et les extrémités des os longs. Mais ces différences ne sont qu'extérieures : la substance compacte est essentiellement composée du même élément cellulaire que le tissu spongieux. Dans la *portion compacte*, l'*élément* ou *substance osseuse* est disposée en *couches* intimement adhérentes. — Fig. 334. Coupe transversale d'un os long. H, canaux de Havers; L, lamelles osseuses et ostéoplastes disposés en zones concentriques autour des canaux de Havers. Parmi ces couches, les unes sont concentriques autour des canaux de Havers, qui semblent ainsi creusés au centre d'un cylindre à couches fort minces, cylindre en contact intime, par sa surface extérieure, avec les cylindres voisins réciproquement comprimés pour permettre une juxtaposition parfaite. Les autres couches sont parallèles à la surface périostéique de l'os, n'existent que par places, sans détermination constante de lieu, et comblent les vides que, sans leur présence, laisseraient à la surface de l'os les cylindres formés par les couches concentriques autour des canaux de Havers. Ce sont ces couches que la combustion de l'os fait éclater, et qui forment les *lamelles* du tissu osseux. La *variété spongieuse* du tissu des os est formée de lamelles et de trabécules soudées par leurs bords et leurs extrémités, de manière à limiter les aréoles pleines de moelle. Le tissu spongieux des os qui ont été précédés par un cartilage de même forme a été compact, et les lamelles sont un reste de tissu compact résorbé partout où existent des aréoles ou vacuoles médullaires. Si les lamelles ont 1 ou 2 dixièmes de millimètre d'épaisseur seulement, elles sont homogènes, formées d'une seule couche ou lame de *substance osseuse;* si elles sont épaisses, elles conservent un ou plusieurs *conduits de Havers* et des vaisseaux; alors on observe autour de chaque conduit les minces couches concentriques précédentes pourvues de nombreux *ostéoplastes.* = *Tumeur osseuse.* V. Ostéome.

OSSICULE. s. m. [*ossiculum*]. Petit noyau des fruits. = Synonyme d'*os sésamoïde.*

OSSIFÈRE. adj. [de *os*, os, et *ferre*, porter]. Qui porte des os; qui en renferme. — *Caverne ossifère.* Celle qui contient des os fossiles, humains ou autres.

OSSIFICATION. s. f. [de *os*, os, et *facere*, faire; all. *Verknocherung*, angl. *ossification*, it. *ossificazione*, esp. *osificacion*]. Le développement normal du système osseux. V. Ostéogénie. — *Ossification accidentelle.* Production d'os entre les fibres ou à leur place, qu'il ne faut pas confondre avec l'*incrustation* ou *calcification.* — *Ossification artérielle.* V. Artère. — *Ossification du placenta.* V. Oblitération *des villosités choriales.*

OSSIFIÉ, ÉE. adj. Se dit d'une partie qui a pris, normalement ou accidentellement, les caractères du tissu osseux.

OSSIFLUENT, ENTE. adj. [de *os*, os, et *fluere*, couler]. — *Abcès ossifluent.* Abcès dont le point de départ est une altération des os, abcès par congestion. V. Abcès et Mal *de Pott.*

OSSIFORME. adj. Qui a la forme de l'os. — *Tissu ossiforme.* V. Ostéogénie.

OSSIVORE. adj. [*ossivorus*, de *os*, os, et *vorare*, manger]. Qui détruit les os: *tumeur ossivore* (Ruysch).

OSTAGRE. s. m. [*ostagra*, ὀστάγρα, de ὀστέον, os, et ἄγρα, prise; all. *Knochenzange*, angl. et it. *ostagra*]. Instrument de chirurgie servant à enlever, déprimer ou faire mouvoir les os.

OSTÉAL, ALE, ou **OSTÉIQUE.** adj. Qui concerne les os; qui a la nature de l'os.

OSTÉALGIE. s. f. [de ὀστέον, os, et ἄλγος, douleur]. V. Ostéodynie.

OSTÉIDE. s. m. [de ὀστέον, os, et εἶδος, apparence; all. *Osteïd*, esp. *osteide*]. Production osseuse accidentelle, ou, plus souvent, incrustation calcaire des tissus normaux ou de tumeurs fibreuses. — Nom primitivement donné aux dents, lorsqu'on eut reconnu qu'elles ne sont pas des os, mais des produits spéciaux.

OSTÉINE. s. f. V. Osséine.

OSTÉITE. s. f. [*osteitis*, de ὀστέον, os; all. *Knochenentzündung*, angl. *osteitis*, it. *osteite*, *osteitide*, esp. *osteitis*]. Inflammation du tissu osseux. L'*ostéite*, plus commune chez les enfants que chez les adultes, attaque plus particulièrement les os spongieux, les os courts du carpe ou du tarse, le corps des vertèbres, les extrémités articulaires des os longs; elle se manifeste à la suite de causes externes, de plaies, de contusions; ou bien par des causes internes, telle qu'une collection purulente dans le voisinage d'un os, une affection scrofuleuse, syphilitique, rhumatismale, etc., certaines métastases: elle accompagne ordinairement l'ostéomyélite et la périostéite : l'ostéite simple, indépendante de ces deux affections, est rare. Au point de vue anatomique, l'ostéite est caractérisée, d'une part, par la raréfaction du tissu osseux, qui se manifeste, par l'agrandissement des canaux de Havers; d'autre part, par une formation surabondante de ce tissu, qui amène la production sous le périoste de tissu de nouvelle formation. Ces deux phénomènes, en apparence contradictoires, résultent tous deux de ce que la moelle osseuse irritée revient à l'état de moelle embryonnaire, contenant de grandes cellules analogues à celles qui se forment pendant le développement d'un os aux dépens du cartilage : sous le périoste, ces cellules donnent naissance à des trabécules osseuses nouvelles; dans les canaux de Havers, elles déterminent la résorption de la substance osseuse par un mécanisme encore peu connu. Le plus souvent, les deux phénomènes existent simultanément (*ostéite simple*); parfois la raréfaction domine (*ostéite raréfiante*); ailleurs c'est l'organisation nouvelle qui l'emporte (*ostéite productive*). Cliniquement, l'ostéite s'annonce par une douleur profonde, spontanée, accrue par la marche, la pression, s'augmentant parfois pendant la nuit; la largeur de l'os est accrue, d'où un gonflement ordinairement appréciable à l'extérieur; assez souvent, la peau est tendue, rouge, chaude, douloureuse au niveau du point enflammé; quelquefois il y a des phénomènes généraux, fièvre, malaise, vomissements, etc. ; mais le plus souvent la maladie a une marche lente, chronique. L'*ostéite* est souvent difficile à distinguer de la *périostéite;* cependant la tuméfaction est en général plus lente et la tumeur plus dure. La maladie peut se terminer par résolution, par induration, par suppuration, par *carie*, ou par *nécrose.* Souvent c'est contre l'affection interne (syphilis, scrofule, etc.) qu'il faut diriger le traitement. Toutes les fois que l'inflammation est vive, on emploie les antiphlogistiques , saignées locales, bains, topiques émollients; et, en raison de la nature du tissu affecté, il faut persister longtemps dans l'emploi de ces moyens. Si, après la cessation des phénomènes inflammatoires, la tuméfaction dure, on a recours aux frictions mercurielles, emplâtres de Vigo, de savon, de ciguë, aux bains alcalins ou sulfureux, aux applications rubéfiantes ou épispastiques, aux sétons pratiqués près du siège du mal. Mais il ne faut employer ces moyens qu'avec ménagement, pour ne pas causer de nouveaux accidents inflammatoires. V. Ostéomyélite et Périostéite. — *Ostéite épiphysaire.* V. Périostéite *phlegmoneuse diffuse.*

* **OSTÉO-ARTHROPATHIE.** s. f. — *O. hypertrophiante pneumique* (Marie). Déformation hypertrophique des mains et des pieds, consécutive aux suppurations chroniques de l'appareil pleuro-pulmonaire. Elle porte sur l'épaisseur et la largeur des os; elle est plus accentuée aux extrémités; la phalangette atteint des dimensions considérables (doigts en *massue*, en *battant de cloche*); les ongles sont hypertrophiés et déformés (ongles en *verre de montre*).

OSTÉOCÈLE. s. f. [de ὀστέον, os, et κήλη, hernie]. Hernie dont le sac est de consistance cartilagineuse ou osseuse.

OSTÉOCHONDROPHYTE. s. f. [de ὀστέον, os, χόνδρος, cartilage, et φυτὸν, production]. Tumeur tenant au squelette, en partie osseuse et en partie cartilagineuse.

OSTÉOCLASIE. s. f. [de ὀστέον, os, et κλάειν, briser]. Opération qui consiste à briser un os dans un but thérapeutique, lorsque le col d'une fracture accidentelle est difforme. Les mains suffisent le plus souvent à l'exécuter, surtout chez les enfants. Dans certains cas, il faut avoir recours à des appareils spéciaux, appareil d'Œsterlen, clamp de Butcher, etc.

OSTÉOCLASTE. s. m. [de ὀστέον, os, et κλάειν, briser; all. *Osteoclast*, *Knochenbrecher*, angl. *osteoclast*, it. et esp. *osteoclasto*]. Instrument destiné à pratiquer l'*ostéoclasie*.

OSTÉOCOLLE. s. f. [*osteocolla*, de ὀστέον, os, et κόλλα, colle; all. *Beinwell*, angl. *osteocolla*, it. *osteocolla*, esp. *osteocola*]. Carbonate de chaux qui se dépose sur les corps étrangers plongés dans les fontaines dont l'eau est chargée de ce sel. On lui supposait la propriété de favoriser la formation du cal dans les fractures.

OSTÉOCOPE. adj. [*osteocopus*, de ὀστέον, os, et κόπτειν, briser; all. *Osteocopus*. *Knochenschmerz*, angl. *osteocope*, it et esp. *osteocopo*]. Se dit des douleurs aiguës des os, surtout de celles d'origine syphilitique.

OSTÉOCYSTOÏDE. s. m. [de ὀστέον, os, κύστις, kyste, et εἶδος, forme]. Tumeur développée dans les os et formée de kystes membraneux et osseux.

OSTÉODERME. adj. Se dit d'un animal qui a le corps couvert de plaques osseuses, normales comme chez les esturgeons, ou accidentelles.

OSTÉODIASTASE. s. f. [de ὀστέον, os, et *diastase*]. Écartement des os symphysaires.

OSTÉODYNIE. s. f. [de ὀστέον, os, et ὀδύνη, douleur]. Douleur ostéocope.

OSTÉOELCOSE. s. f. [de ὀστέον, os, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcération des os.

OSTÉOGÈNE. adj. [de ὀστέον, os, et γεννᾶν, engendrer]. Qui engendre l'os; qui favorise sa génération. — *Couche ostéogène*. V. OSTÉOGÉNIE.

OSTÉOGÉNIE. s. f. [*osteogenia*, *osteogenesis*, de ὀστέον, os, et γένεσις, génération; all. *Knochenbildung*, angl. *osteogeny*, it. et esp. *osteogenia*]. Étude du développement: 1° de la substance des os; 2° de leur tissu, et 3° de leur système. Les phénomènes du développement de la *substance osseuse avec ses ostéosplastes*, de l'*élément anatomique des os*, en un mot, sont les mêmes partout, soit que cette substance soit précédée du tissu cartilagineux, se développe dans son épaisseur, s'y substitue (*génération osseuse par substitution*), ce qui s'observe dans tous les os du tronc et de la base du crâne; soit qu'elle naisse sans cartilage préexistant (*génération par envahissement*), mode de génération propre à la plupart des os de la tête. Trois cas sont à considérer dans le mode de naissance et de développement du tissu osseux, suivant qu'il a lieu aux dépens de tel ou tel élément. 1° *Lorsque l'ossification a lieu aux dépens d'un cartilage*, la substance fondamentale de celle-ci devient fibrillaire, s'incruste de sels calcaires, en même temps que les chondroplastes se segmentent, s'entourent de capsules secondaires, deviennent libres et prennent les caractères des cellules embryonnaires: il se forme ainsi un tissu nouveau, intermédiaire, constitué par des travées calcaires limitant des espaces remplis de tissu médullaire; c'est le *tissu ossiforme* de Cornil et Ranvier. — Fig. 335. Ossification du cartilage temporaire, d'après Muller. A, travées de cartilage calcifié; B, substance osseuse de nouvelle formation; C, ostéoblaste partiellement englobé dans la substance fondamentale; D, cellules osseuses entièrement englobées; E, canal vasculaire entouré de cellules médullaires; F, capsules et cellules de cartilage disposées en série et en voie de tranformation; O, espaces médullaires vides. C'est dans le tissu ossiforme que se fait l'ossification, aux dépens des cellules de la moelle embryonnaire (*ostéoblastes*) qui se déposent dans ses travées, et qui, s'entourant de substance osseuse, deviennent des *ostéoplastes*: l'ossification se continue par l'adjonction de nouvelles couches formées de la même manière. 2° *Lorsque l'ossification a lieu au-dessous du périoste*, ce qui a lieu pour l'accroissement, et non plus pour l'apparition de l'os, ce sont encore des cellules semblables à celles de la moelle embryonnaire qui se forment, en même temps que de l'os lui-même partent des aiguilles osseuses qui s'avancent vers le périoste, et les cellules de la moelle se changent en ostéoplastes comme précédemment. 3° *Lorsque l'ossification a lieu aux dépens d'une membrane fibreuse*, comme aux os du crâne, on trouve dans cette membrane des aiguilles et des cellules embryonnaires semblables aux ostéoblastes. Dans tous les cas, par conséquent, ces corpuscules osseux se développent aux dépens d'un tissu embryonnaire formé par dissolution et mise en liberté des éléments préexistants (Cornil et Ranvier). L'accroissement en longueur des os longs se fait près de leurs extrémités; leur partie moyenne n'y est pour rien. Il ne cesse que quand les épiphyses sont soudées au corps de l'os, ce qui n'arrive pour quelques-uns que vers l'époque de vingt et un ans. Par l'étude des trous nourriciers, au point de vue de leur situation relative, on voit que les os des membres supérieurs s'allongent surtout par les extrémités opposées au coude; et les membres inférieurs, par les extrémités qui regardent le genou. Pour les membres supérieurs, ce sont les extrémités des os regardant le coude

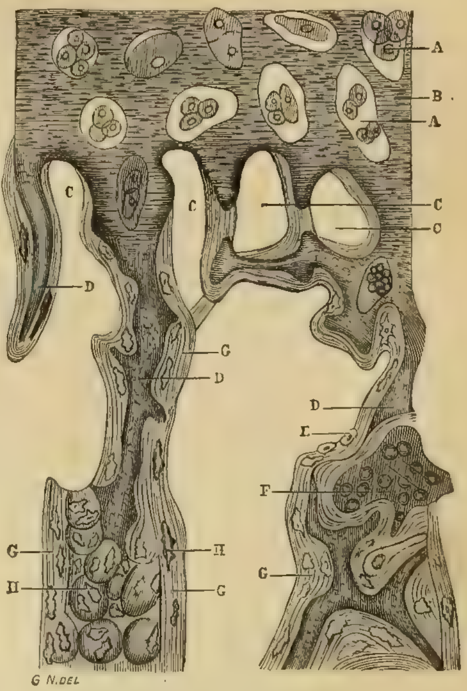

FIG. 335.

qui se soudent les premières; et pour les membres inférieurs, ce sont au contraire les extrémités opposées aux genoux qui se soudent les premières. Chez le vieillard, l'accroissement en épaisseur a cessé, lorsque la dilatation intérieure des espaces médullaires continue encore. Il en résulte un amincissement qui explique la grande fragilité des os à cet âge. Sur le vieillard aussi, les os longs paraissent éprouver un raccourcissement réel, les os larges diminuent d'épaisseur; leur tissu spongieux disparaît, les deux lames du tissu compact se trouvent adossées. Dans les os courts, la substance compacte extérieure diminue d'épaisseur, et les aréoles du tissu spongieux sont, au contraire, plus marquées.

OSTÉOGÉNIQUE. adj. Qui concerne l'ostéogénie.

OSTÉOGRAPHIE. s. f. [*osteographia*, de ὀστέον, os, et γράφειν, décrire; all. *Osteographie*, angl. *osteography*, it. et esp. *osteographia*]. Description des os.

OSTÉOÏDE. s. m. et adj. [de ὀστέον, os, et εἶδος, forme; all. *Osteoid*]. Qui ressemble à l'os. = Production osseuse, saillante, ramifiée ou non, etc., qui se développe autour des articulations des vieillards, des articulations malades, des tumeurs, etc. Synonyme quelquefois d'*ostéide*.

OSTÉOLOGIE. s. f. [*osteologia*, de ὀστέον, os, et λόγος, traité, discours; all. *Osteologie*, *Knochenlehre*, angl. *osteology*, it. et esp. *osteologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des os.

OSTÉOLYSE. s. f. [de ὀστέον, os, et λύσις, action de dissoudre; all. *Knochensubstanzauflösung*, it. *osteolisi*, esp. *osteolisis*] (Lobstein). Altération du tissu osseux d'où résulte la destruction de la substance de ce tissu, comme on le voit dans le cas d'anévrysme de l'aorte usant les vertèbres, etc.

OSTÉOMALACIE. s. f. [de ὀστέον, os, et μαλακὸς, mou; all. *Knochenerweichung*, angl. *mollities ossium*, it. *rammollimento delle ossa*, it. et esp. *osteomalacia*]. Ramollissement des os. Dans cette affection, rare en France, les os, et notamment les os longs, sont le siège d'une lésion de nutrition, par suite de laquelle ils sont privés des sels et particulièrement du phosphate calcaire entrant dans leur composition, et ils acquièrent une souplesse qui les rend impropres à remplir leurs fonctions. Mais on sait actuellement que l'os ne revient jamais à l'état de cartilage. Dans l'*ostéomalacie*, si l'os, en tant qu'organe, a perdu sa résistance, c'est que son tissu s'est résorbé de toutes pièces, ses parties spongieuses et sa portion compacte se sont amincies au point de prendre la minceur et le genre de souplesse dite de *parchemin*, que la lame compacte présente quelquefois lorsqu'elle est distendue par quelque tumeur développée au centre de l'os. De là vient que ce tissu est alors mou et facile à déprimer ou à couper, comme le tissu spongieux de l'os normal Mais chaque lamelle, chaque trabécule est encore formée de *substance osseuse* et en présente les *ostéoplastes* caractéristiques, ainsi que Ch. Robin l'a constaté sur le squelette de la femme Supiot, considéré comme le type de ce genre d'altération. Dans cette affection qui se développe sous l'influence de l'hérédité, du froid, de l'humidité, et surtout de la grossesse, des douleurs souvent très vives se font sentir dans les os; l'urine, trouble et jumenteuse, contient une énorme proportion de phosphate de chaux, les membres se courbent, se déforment, se fracturent même quelquefois spontanément ou par le moindre choc. Les malades sont réduits à la nécessité de rester étendus horizontalement. On ne possède pas de moyens efficaces contre cette maladie : l'huile de foie de morue, le phosphate de chaux, doivent être mis en usage.

OSTÉOME. s. m. [de ὀστέον, os, et la finale *ome*, qui signifie une tumeur; all. *Knochengeschwulst*, angl., it. et esp. *osteoma*]. Tumeur constituée par du tissu osseux compact (*ostéome compact*) ou *spongieux* (*ostéome spongieux*). Virchow en décrit une troisième variété, *ostéome éburné*, constituée par des lamelles concentriques pourvues de cellules osseuses, privées de vaisseaux, et développées à la surface interne des os du crâne. Tantôt les ostéomes sont adhérents aux os (*exostose, hyperostose*); tantôt ils siègent hors du lieu où siègent normalement les os : on en a vu dans la peau, les ganglions lymphatiques, la mamelle, etc. — *Ostéomes des sinus.* La plupart des tumeurs osseuses des sinus de la face sont des concrétions compactes émanées de la membrane muqueuse qui tapisse les sinus, elles sont libres dans l'intérieur de ces cavités, ou du moins peu adhérentes, d'où la conséquence, en médecine opératoire, qu'il suffit, pour les enlever, de leur ouvrir une large voie sur la face antérieure; après quoi, ces ostéomes cèdent avec la plus grande facilité aux tractions, et tombent d'eux-mêmes (Dolbeau).

OSTÉOMÉTRIE. s. f. [de ὀστέον, os, et μέτρον, mesure]. Mesure des os, du squelette.

OSTÉOMÉTRIQUE. adj. Qui se rapporte à l'ostéométrie.

OSTÉOMYÉLITE. s. f. [de ὀστέον, os, et μυελὸς, moelle; *médullite*, all. *Knochenmarkentzündung*, angl. *Osteomyelitis*, it. *osteomielite*, esp. *osteomielitis*]. Inflammation de la moelle des os, surtout de celle qui est contenue dans le canal central des os longs. Au point de vue anatomique et symptomatique, elle se confond ordinairement avec la périostéite et avec l'ostéite, puisque ces lésions, la seconde principalement, consistent précisément dans l'inflammation des cellules de la moelle osseuse (V. OSTÉITE). Lorsqu'elle apparaît dans les moignons d'amputations, dans les fractures compliquées de plaies, elle donne lieu à la formation d'un champignon rougeâtre, saignant, douloureux, quelquefois animé de battements isochrones au pouls : le champignon suppure ordinairement, et, si la suppuration est étendue, on voit apparaître des phénomènes pyohémiques ou septicémiques, qui peuvent nécessiter l'amputation. — *Ostéomyélite*. Nom donné par Chassaignac à la périostéite phlegmoneuse diffuse.

OSTÉONAURE. s. m. et adj. Dentier fait d'or et d'ivoire des dents de l'hippopotame.

OSTÉONCOSE. s. f. [de ὀστέον, os, et ὄγκος, tumeur] Exostose éburnée (Lobstein).

OSTÉONÉCROSE. s. f. V. NÉCROSE.

OSTÉONOSE. s. f. [de ὀστέον, os, et νόσος, maladie]. Maladie des os en général.

OSTÉOPATHIE. s. f. [de ὀστέον, os, et πάθος, affection]. Affection des os en général.

OSTÉOPÉDION. s. m. [de ὀστέον, os, et παιδίον, enfant] Fœtus enkysté et incrusté de calcaire, dit à tort ossifié.

OSTÉOPÉRIOSTÉITE. s. f. Inflammation de l'os et du périoste correspondant : elle est caractérisée par les lésions simultanées et les symptômes de l'ostéite et de la périostéite, et est plus fréquente que chacune d'elles. — *Ostéopériostéite alvéolo-dentaire* (Magitot) [*suppuration conjointe des gencives et des alvéoles dentaires* (Jourdain)]. Maladie que l'on confond souvent avec les altérations scorbutiques des gencives, et qui consiste dans une altération de forme inflammatoire et à marche chronique du périoste alvéolo-dentaire et du cément. Elle commence par un gonflement des gencives, une déviation ou ébranlement des dents qui deviennent sensibles et se déchaussent; puis, en pressant du doigt la surface des gencives, on fait sortir des alvéoles un liquide épais, blanc, purulent : d'où le nom de *pyorrhée alvéolo-dentaire* donné par Toirac. Il existe une douleur tensive, pulsative, continue, exaspérée par la mastication, par les moindres chocs sur l'organe affecté, par l'impression du chaud, tandis qu'elle est momentanément apaisée par celle du froid aussi est-elle surtout très vive pendant la nuit.

Plus tard, il survient de petits abcès de la gencive. Enfin, la paroi alvéolaire se résorbant, les dents tombent, lorsque la douleur n'oblige pas à les extraire. Cette affection, tantôt isolée et localisée à une ou plusieurs dents, tantôt généralisée à toute la bouche, est due à diverses causes : les lésions générales de la nutrition, le diabète et l'albuminurie, l'hérédité, le tempérament sanguin avec congestion céphalique et constipation habituelle, paraissent y prédisposer. La maladie. très rebelle, doit être attaquée énergiquement. E. Magitot a proposé l'emploi, en applications topiques, du perchlorure de fer et de l'acide chromique, introduits avec un pinceau ou un stylet de bois entre les gencives et le collet des dents.

OSTÉOPHYTE. s. m. [de ὀστέον, os, et φύειν, croître ; esp. *osteofite*] (Lobstein). Prolongement osseux qui naît quelquefois des lames profondes du périoste, dans le voisinage des portions d'os cariées. V. BOTRYTIQUE.

OSTÉOPLASTE. s. m. [de ὀστέον, os, et πλάστης, formateur, ou πλαστὸς, formé ; *cellule des os, cellule osseuse, des os, corpuscule noir, ramifié, corpuscule* ou *canalicule calcaire;* all. *Knochenzellen*, angl. *osteoplast*, it. *osteoplasto*]. Corpuscule de nature cellulaire, de forme ovalaire ou arrondie, à prolongements multiples, qui représente l'élément anatomique des os. La substance qui compose le tissu osseux est caractérisée par une matière homogène amorphe, appelée *substance fondamentale* [all. *Knochenstoff*], limitant (ou si l'on veut, creusée) de petites cavités, de la périphérie desquelles partent en rayonnant des canalicules ramifiés, et qui ne sont visibles qu'au microscope. Chacune de ces cavités renferme une *cellule osseuse* ou *ostéoplaste* pourvue d'un noyau colorable par le carmin, émettant de nombreux canaux anastomosés avec ceux des cavités voisines, et isolable lorsque, après avoir enlevé les matières calcaires par l'acide chlorhydrique étendu, on dissout l'osséine dans l'eau bouillante, laquelle n'attaque pas la paroi de ces cellules osseuses. — Fig. 336. Cellules osseuses. C, ostéoplastes et leurs canalicules ; N, noyau de la cellule ; P, protoplasma mince ; C', canalicules sectionnés (d'après Ranvier). On peut suivre la génération des ostéoplastes nouveaux par dilatation de tel ou tel canalicule radié d'un autre ostéoplaste, dilatation en forme de fissure allongée, d'abord très étroite, puis de plus en plus large. Lorsque l'ostéoplaste naissant prend des bords nets et noirâtres, ou un peu après, apparaissent, à sa périphérie, de petites fissures noirâtres, généralement simples, quelquefois bifurquées. Ce sont les ramifications de l'ostéoplaste ou *canalicules radiés* qui commencent à apparaître. A mesure que la cavité se rétrécit, la longueur et la largeur de ces canalicules augmentent ; leurs flexuosités et ramifications se multiplient. L'*ostéoplaste* se présente alors sous forme d'un corpuscule ovoïde ou lenticulaire, quelquefois anguleux à cause de l'orifice élargi par lequel commencent les canalicules. Il a environ $0^{mm},012$ à $0^{mm},035$ de longueur. Le centre est clair, plus ou moins brillant, toujours occupé par un noyau. Les canalicules radiés, flexueux, ramifiés, souvent anastomosés d'un ostéoplaste à l'autre, partant de leur périphérie, aboutissent dans les canaux de Havers (*a*, fig. 337) quand ils en sont rapprochés. Par suite des progrès de l'âge, les ostéoplastes deviennent, en général, plus allongés et relativement ou absolument plus étroits que chez le fœtus. Les ramifications deviennent plus nombreuses, plus ou moins larges et flexueuses.

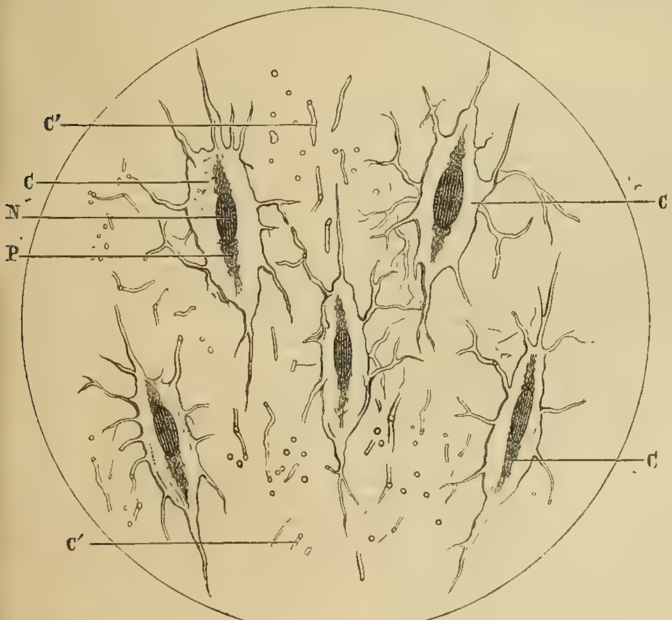

Fig. 336.

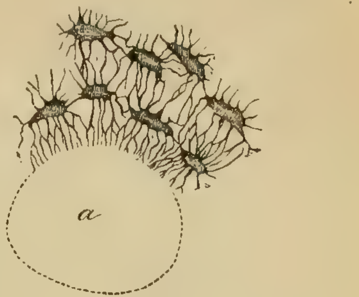

Fig. 337.

OSTÉOPLASTIE. s. f. [de ὀστέον, os, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on remédie à la perte totale ou partielle d'un os. C'est ainsi que Pirogoff a rendu plus longue de 3 à 5 centimètres la jambe devenue trop courte par un accident, en soudant à l'extrémité inférieure du tibia une portion de calcanéum détachée du reste par une section verticale : cette opération constitue l'*ostéoplastie osseuse*. — *Ostéoplastie périostéique* (Ollier). Méthode opératoire qui a pour but de produire du tissu osseux au moyen du périoste transplanté. Ce résultat s'obtient avec des lambeaux de peau ou de muqueuse doublés du périoste y attenant qu'on déplace et qu'on fixe là où l'on a besoin d'un support osseux (Jordan). La régénération des os chez l'homme après les opérations est un fait incontestable, et se produit aux dépens du tissu osseux lui-même ou du périoste. Dans le premier cas les capillaires de l'os se congestionnent et au bout de quelques jours apparaît, autour de ce tissu osseux congestionné, une nouvelle couche de substance entre le périoste et l'os : c'est l'os lui-même qui a fourni de l'os, et cela, soit sur un, soit sur plusieurs points limités en plaques irrégulières ou bien dans la totalité de la surface de la diaphyse. Ce sont les mêmes phénomènes qui se reproduisent après l'*évidement* des os, après l'amincissement de la substance compacte, après la perforation du canal de la moelle. Dans ces conditions se manifeste une vive congestion suivie de l'apparition d'une couche nouvelle périphérique. Cette couche osseuse n'est pas toujours uniforme, continue avec elle-même ; mais de petites plaques irrégulières, éparses, larges de quelques millimètres, suffisent pour que l'os se régénère, en tant que tibia, péroné, etc., après l'ablation de l'os primitif sous-jacent nécrosé. Lorsque, pour opérer une *greffe périostéique*, on a enlevé une portion de périoste pour la transplanter autre part, il n'est pas nécessaire qu'on emporte avec elle et adhérente à sa face profonde une couche plus ou moins épaisse de substance osseuse : le périoste seul peut donner naissance à du tissu osseux, comme le montrent, d'une part, le développement normal de ce tissu (V. OSTÉOGENIE), et d'autre part les bons résultats des résections sous-périostées.

OSTÉOPLASTIQUE. adj. [all. *osteoplastich*, angl. *osteoplastic*, it. *osteoplastico*]. Qui a rapport à l'ostéoplastie. — *Méthode ostéoplastique* (Huguier). Opération qui a pour but d'extraire les polypes naso-pharyngiens sans produire de perte de substance des os de la face. Elle consiste à diviser transversalement l'un des côtés de la base du voile du palais, puis la joue et la région naso-faciale, de manière à obtenir un large lambeau triangulaire ; à sectionner transversalement le maxillaire supérieur en le laissant adhérer aux parties molles ; à luxer cet os en bas et en dedans, à le réduire ensuite et à le maintenir en place après l'ablation du polype.

OSTÉOPOROSE. s. f. [de ὀστέον, os, et πόρος, pore]. Augmentation de la porosité des os, raréfaction de leur tissu, augmentation de largeur de leurs conduits vasculaires. — *Ostéoporose adipeuse*. Raréfaction du tissu osseux, caractérisée par la production exagérée de cellules adipeuses dans la moelle contenue dans les aréoles du tissu spongieux. Elle s'observe surtout dans les épiphyses des os longs et dans les os courts, à la suite d'une immobilisation prolongée des jointures, et diminue le nombre et la résistance des lamelles qui limitent les aréoles. — *Ostéoporose sénile*. Forme d'ostéomalacie propre aux vieillards, dans laquelle le défaut de résistance du tissu osseux tient à sa raréfaction progressive, et non à la perte de ses éléments minéraux.

OSTÉOPSATHYROSIS. s. f. [de ὀστέον, os, et ψαθυρὸς, friable]. Fragilité des os, sénile ou morbide (Bock).

OSTÉORRAGIE. s. f. [de ὀστέον, os, et ῥαγεῖν, couleur]. Écoulement sanguin par un os.

OSTÉOSAPRIE. s. f. [de ὀστέον, os, et σαπρὸς, corrompu]. Nom donné par Alibert à la carie.

OSTÉOSARCOME. s. m., ou **OSTÉOSARCOSE**. s. f. [*osteosarcoma*, *osteosarcosis*, de ὀστέον, os, et σὰρξ, chair ; all. *fleischiger Knochenkrebs*, angl. *osteosarcoma*, it. et esp. *osteosarcoma*]. Tumeur sarcomateuse développée dans les os. Ceux-ci peuvent être atteints (Cornil et Ranvier) : 1° de *sarcomes fasciculés*, qui ont une consistance variable, renferment des faisceaux plus ou moins distincts, et sont souvent associés aux suivants ; 2° de *sarcomes encéphaloides*, remarquables par leur étendue, et par la rapidité de leur marche, et renfermant souvent des dilatations vasculaires considérables ou même des foyers sanguins ; 3° de *sarcomes myéloïdes*, constitués par des éléments cellulaires semblables à ceux de la moelle osseuse de la variété dite fœtale ; 4° de *sarcomes ossifiants*, qui répondent aux tumeurs à myéloplaxes des auteurs.

OSTÉOSCLÉROSE. s. f. [de ὀστέον, os, et σκλήρωσις, induration]. Éburnation des os.

OSTÉOSE. s. f. L'ostéogénie (Chaussier, 1809).

OSTÉOSPONGIOSE. s. f. [de ὀστέον, os, et σπογγιὰ, éponge]. Le spina-ventosa (Lobstein).

OSTÉOSTÉATOME. s. m. [*osteosteatoma*, de ὀστέον, os, et *steatome*, all. *speckartiger Knochenkrebs*, it. et esp. *osteosteatoma*]. Tumeur des os ou mieux de leur moelle ayant l'apparence du suif.

OSTÉOTOME. s. m. et adj. [de ὀστέον, os, et τέμνειν, couper] (Bernard Heine). La scie à chaîne. — *Ostéotomes* ou *cisailles ostéotomes* (Charrière, Magendie). Ciseaux droits, ou courbés sur le tranchant, à lames lisses ou dentées, assez forts pour servir à couper les os.

OSTÉOTOMIE. s. f. [*osteotomia*, de ὀστέον, os, et τομὴ, section ; all. *Osteotomie*, angl. *osteotomy*, it. et esp. *osteotomia*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des os. = En obstétrique, section des os du fœtus à l'aide de l'ostéotomiste. = En chirurgie, opération qui consiste dans la section d'un os, en un point où il est actuellement sain, à l'effet de redresser un membre difforme, ou de lui rendre, en partie du moins, la mobilité que lui avait fait perdre une ankylose complète ; l'ostéotomie a été surtout employée dans les cas de rachitisme, de genu valgum, de constriction complète des mâchoires. Bœckel procède ainsi à l'ostéotomie chez les rachitiques : 1° il commence par le redressement de l'os à l'aide de la main ; 2° si l'os ne se laisse pas redresser, il appuie la partie saillante sur un plan résistant et il procède soit au redressement, soit à la rupture de l'os (*ostéoclasie*) ; 3° si l'os ne se redresse pas, on procède à l'ostéotomie de la manière suivante : On fait une incision sur la peau au niveau du point que l'on veut inciser. Au niveau de cette incision on décolle le périoste dans la partie qui doit recevoir le choc de l'instrument et on le refoule, de sorte que la section de l'os sera sous-périostée. Cela fait, on prend la gouge et le maillet, et l'on enlève, copeau par copeau pour ainsi dire, une petite portion de l'os. Lorsque l'os est complètement divisé, on met le membre dans une bonne direction, on ramène le périoste et la peau sur la plaie, on immobilise le membre dans une gouttière et on panse d'après la méthode de Lister. L'ostéotomie se fait tantôt à ciel ouvert, tantôt par la méthode sous-cutanée ; tantôt elle consiste dans une simple section de l'os, tantôt dans l'ablation d'une portion d'os, cunéiforme en général : dans ce dernier cas, elle ne diffère de la résection qu'en ce que celle-ci enlève des portions osseuses malades, au lieu d'agir sur des portions saines. L'ostéotomie a donné de beaux succès, soit que la pseudarthrose dont elle est nécessairement suivie persiste, soit qu'il se fasse une soudure consécutive, avec le bénéfice d'une position moins vicieuse.

OSTÉOTOMISTE. s. m. [de ὀστέον, os, et τέμνειν, couper ; all. *Osteotomista*, angl. *osteotomist*, it. *osteotomisto*] (David Davis). Forte pince dont l'extrémité présente un anneau tranchant, destiné à couper les os du fœtus dans la matrice. — Celui qui se livre à l'ostéotomie.

OSTÉOTYLE. s. m. [de ὀστέον, os, et τύλος, callosité ; it. *osteotilo*]. Exostose.

OSTÉOTYLOSE. s. f. [de ὀστέον, os, et τύλωσις, dureté]. Formation du cal (Lobstein).

OSTÉOZOAIRE. s. m. et adj. [de ὀστέον, os, et ζῶον, animal]. Synonyme d'*animal vertébré*.

OSTIAL, ALE. adj. [de *ostium*, forte]. Se dit des fistules dont le canal est si court qu'elles semblent réduites à leurs orifices ou portes.

OSTIGO. s. m. (Columelle). Affection herpétique qui se développe sur les lèvres des agneaux.

OSTRACION. s. m. V. Poisson *vénéneux.*

OSTRÉICULTURE. s. f. Art qui a pour but l'élève et la multiplication des huîtres et qui consiste à les *parquer* pour favoriser leur développement et leur reproduction dans des conditions satisfaisantes. V. Huître.

OSTRÉIDÉS ou **OSTRACÉS.** s. m. pl Famille de mollusques lamellibranches dont le type est le genre *Ostrea.* V. Huître.

OSTRÉINE. s. f. [de *ostrea*, huître]. Substance organique azotée mal déterminée retirée des huîtres.

OTACOUSTIQUE. adj. [*otacusticus*, de οὖς, gén. ὠτὸς, oreille, et ἀκούειν, entendre; angl. *otacoustic*, it. et esp. *otacustico*]. — *Instrument otacoustique.* Celui qui aide ou perfectionne le sens de l'ouïe.

OTALGIE. s. f. [*otalgia*, de οὖς, oreille, et ἄλγος, douleur; all. *Otagra*, *Ohrenzwang*, angl. *otalgy*, it. et esp. *otalgia*]. Douleur névralgique de l'oreille, douleur de l'oreille en général, résultant le plus souvent d'une otite externe ou moyenne, quelquefois de la carie d'une dent molaire, ou symptomatique de lésions intra-crâniennes (exostose, gomme). Le traitement doit s'adresser d'abord à la cause de la douleur; il consiste ensuite dans l'instillation de préparations narcotiques, dans l'injection de liquides chauds et mucilagineux dans le conduit auditif, dans l'application de topiques opiacés au pourtour de l'oreille, etc.

OTALGIQUE. adj. [*otalgicus*, all. *otalgisch*, angl. *otalgic*, it. et esp. *otalgico*]. Qui concerne l'otalgie. — Se dit des médicaments qu'on emploie pour calmer les douleurs d'oreille.

OTENCHYTE. s. m. [*otenchytes*, ὠτεγχύτης, de οὖς, oreille, ἐν, dans, et χύσις, action de verser; all. *Ohrspritze*, angl. *otenchytes*, esp. *otenquitis*]. Seringue pour faire des injections dans l'oreille, ou matière avec laquelle on fait ces injections.

OTHELCOSE. s. f. Ulcération de l'oreille.

OTHÉMATOME. s. m. [de οὖς, ὠτὸς, et *hématome*]. Épanchement sanguin du pavillon de l'oreille, consécutif à une chute, à un coup sur le côté de la tête.

OTHYPERSARCOME. s. m. [de οὖς, oreille, ὑπὲρ, indiquant excès, et *sarcome*] (P d'Ægine). L'hypertrophie du pavillon de l'oreille, son éléphantiasis.

OTIATRIE. s. f. [de οὖς, ὠτὸς, oreille, et ἰατρεία, médecine]. Médecine des maladies de l'oreille.

OTIATRIQUE. adj. Qui concerne l'otiatrie.

OTICODINOSE ou **OTICODINE.** s. f. [de οὖς, ὠτὸς, oreille, et δίνος ou δινη, tournoiement, vertige]. V. Vertige *auriculaire.*

OTIQUE. adj. [*oticus*, de οὖς, oreille; all. *Ohrmittel*, angl. *otic*, it. et esp. *otico*]. Qui concerne l'oreille. — Se dit des médicaments employés contre les maladies de l'oreille. — *Ganglion otique* ou *d'Arnold* (fig. 338, *m*). Petit corps rougeâtre, situé au-dessous du trou ovale du sphénoïde, en dedans du nerf maxillaire inférieur auquel il adhère, et au voisinage de la trompe d'Eustache. Il reçoit trois espèces de racines : 1° les unes *courtes* (ou *motrices*), viennent de (*s*) la portion motrice du nerf maxillaire inférieur (*nerf masticateur*) et du nerf facial par l'intermédiaire du petit pétreux superficiel (*n*); 2° les autres, *longues* et *grêles* (*sensitives*), sont fournies par le nerf petit pétreux profond, qui vient du nerf de Jacobson (8) et fait communiquer le glosso-pharyngien avec la cinquième paire; 3° les dernières (*végétatives*) viennent du plexus nerveux du grand sympathique qui enlace l'artère méningée moyenne (*y*). Les branches qui émanent du ganglion ne font que le traverser; elles proviennent de la portion motrice de la cinquième paire, et sont : 1° les filets du muscle péristaphylin interne (1) et du muscle ptérygoïdien interne (*v*); 2° du muscle interne du marteau (*k*); 3° quelquefois il s'anastomose avec la corde du tympan (*t*). — *a* est le *ganglion de Gasser*; *b*, le *ganglion ophtalmique*, avec ses trois racines, l'une longue et grêle (racine sensitive, *c*) venue du nerf nasal de l'ophtalmique de Willis, une autre courte et épaisse (motrice, *b*), fournie par le nerf moteur oculaire commun (*d*), la dernière sympathique, molle ou sensitive, venant du plexus carotidien (*z*) : des angles antérieurs du ganglion partent les nerf ciliaires (*f*) qui gagnent le muscle ciliaire, où ils se divisent et se perdent en partie ainsi que dans l'iris et la cornée (*g*). Du ganglion de Gasser se détachent : 1° l'ophtalmique, dont une branche (*w*) va dans la glande lacrymale; 2° le nerf maxillaire supérieur (*h*); 3° le maxillaire inférieur (*s*), dont le rameau lingual (7) reçoit la corde du tympan (*t*) venue du *nerf facial* (*x*), qui porte le *ganglion géniculé* (*q*), dont le sommet donne naissance au grand nerf pétreux superficiel (*j*) : celui-ci reçoit le pétreux profond, branche du *nerf* ou *rameau de Jacobson* (8); celui-ci vient du ganglion d'Andersh, et envoie d'autres branches terminales au petit pétreux superficiel (*n*) et au plexus carotidien (*c*), un peu au-dessus de son *ganglion caverneux* (*x*). V. Facial et Glosso-pharyngien.

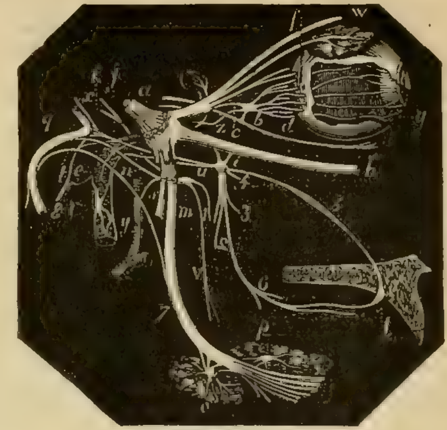

Fig. 338.

OTIRRHÉE. Mot mal formé. V. Otorrhée.

OTITE. s. f. [*otitis*, de οὖς, oreille, avec la désinence *ite*, commune à toutes les phlegmasies; all. *Ohrentzündung*, angl. *otitis*, it. *otite*, esp. *otitis*]. Phlegmasie de l'oreille, qui débute ordinairement par une douleur plus ou moins aiguë, un bourdonnement insupportable ou des élancements violents. L'*otite* est *aiguë* ou *chronique*, celle-ci est souvent désignée sous le nom d'*otorrhée.* On distingue aussi l'*otite externe*, qui ne pénètre pas au delà de la membrane du tympan, et l'*otite interne*, qui a son siège dans la caisse et dans la trompe d'Eustache. — L'*otite externe*, souvent produite par l'impression du froid ou d'un courant d'air sur la tête nue, peut survenir aussi après la suppression subite d'une ophtalmie, d'une blennorrhagie, etc. Les symptômes indiqués ci-dessus cèdent, au bout de quelques heures, ou tout au plus de trois ou quatre jours, au moment où apparaît un suintement séreux ou sanguinolent, puis jaunâtre et puriforme, qui dure pendant une quinzaine de jours. La maladie se termine ordinairement par résolution, à l'aide de saignées générales et locales employées dès le début, de bains d'oreille avec décoctions de substances émollientes et narcotiques, de cataplasmes de même nature; mais, dès que le suintement s'établit, on doit chercher à modifier l'état de la peau du conduit par des bains, injections douces, instillations répétées de solutions astringentes tièdes. — L'*otite interne* donne lieu à des symptômes analogues, mais beaucoup plus graves, et à une cephalalgie intense: le plus souvent la phlegmasie se propage par la trompe d'Eustache et naît d'un catarrhe naso-pharyngien. L'excrétion mucoso-purulente est beaucoup plus tardive, le pus ne pouvant s'écouler qu'après la rupture de la membrane du tympan ; dans ce cas l'évacuation a lieu subitement et sans suintement préalable. Quelquefois aussi il s'écoule par la trompe, soit lentement, soit en masse. Il peut arriver encore qu'il se fasse jour au dehors à travers l'apophyse mastoïde, par suite d'une carie du temporal, ou au dedans du crâne, par la carie du rocher. Lorsque, malgré les antiphlogistiques les plus actifs, la suppuration n'a pu être empêchée, il faut tenter de déterminer l'évacuation du pus par la trompe d'Eustache, en dirigeant sur ce conduit des vapeurs émollientes ou en faisant avec précaution des injections nasales de même nature. Mais le plus souvent il faut en venir à la perforation de la membrane du tympan, opération que l'on pratique avec un petit bistouri à manche coudé, enfoncé au lieu d'élection. On injecte ensuite, pendant plusieurs jours, un liquide émollient, en même temps qu'on détermine une révulsion au moyen de purgatifs drastiques. — L'*otite chronique* est le plus souvent liée à une affection générale (scrofule, syphilis, herpétisme), contre laquelle le traitement doit être particulièrement dirigé. V. OTORRHÉE et POLYPE.

OTOBA. s. m. Espèce de *muscadier*, et *beurre* qu'on en retire.

OTOCÉPHALE. s. m. [de οὖς, oreille, et κεφαλή, tête ; esp. *otocefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires et la bouche distinctes, sans trompe nasale.

OTOCÉPHALIENS. s. m. pl. (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Famille de monstres caractérisés par le rapprochement ou la réunion médiane des oreilles, l'atrophie plus ou moins marquée de la région inférieure du crâne, le plus souvent l'absence des mâchoires et d'une grande partie de la face, l'existence d'une seule trompe d'Eustache faisant communiquer le pharynx avec l'extérieur.

OTOCONIE. s. f. [de οὖς, oreille, et κονία, poussière; all. *Ohrsand*, angl. *otoconite*, esp. *otoconia*]. Nom donné par Breschet à une matière blanche pulvérulente qu'on trouve dans l'oreille interne, et qui est formée de carbonate de chaux de forme rhomboédrique, laissant une légère trame de substance organique après dissolution par l'acide chlorhydrique. Cette matière forme dans le sac vestibulaire et les renflements des canaux demi-circulaires membraneux une couche constituée ordinairement par une seule rangée de cristaux. Elle s'étend assez haut dans ces conduits. Les cristaux ne se touchent pas partout ; loin du renflement du canal demi-circulaire membraneux, on voit, soit des cristaux isolés, soit des groupes de trois, quatre, cinq, etc., cristaux se touchant, lesquels groupes sont plus ou moins rapprochés les uns des autres.

OTODYNIE. s. f. [de οὖς, ὠτός, oreille, et ὀδύνη, douleur]. Douleur de l'oreille. V. OTALGIE.

OTODYNIQUE. adj. Qui concerne l'otodynie.

OTOGRAPHIE. s. f. [*otographia*, de οὖς, oreille, et γραφή, description ; all. *Otographie*, angl. *otography*, it. et esp. *otografia*]. Description de l'oreille.

OTOLITHE. s. m. [*otolithos*, de οὖς, oreille, et λίθος, pierre ; all. *Ohrstein*, angl. *otolith*, esp. *otolito*]. Concrétion pierreuse qu'on trouve dans l'oreille interne des poissons.

OTOLOGIE. s. f [*otologia*, de οὖς, oreille, et λόγος, discours ; all. *Otologie*, angl. *otology*, it. et esp. *otologia*]. Traité anatomique de l'oreille.

OTOPATHIE. s. f. [de οὖς, oreille, et πάθος, maladie]. Maladie de l'oreille.

OTOPATHIQUE. adj. Qui concerne les maladies de l'oreille : *vertige otopathique* ou *auriculaire*.

OTOPLASTIE. s. f. [*otoplastia*, de οὖς, oreille, et πλάσσειν, former]. Restauration, par autoplastie, de l'oreille externe détruite.

OTOPYORRHÉE. s. f. [de οὖς, oreille, πῦον, pus, et ῥεῖν, couler]. Otorrhée purulente.

OTORRAGIE. s. f. [de οὖς, ὠτός, oreille, et ῥαγεῖν, faire éruption]. Hémorragie par l'oreille.

OTORRAGIQUE. adj. Qui concerne l'otorragie.

OTORRHÉE. s. f. [*otorrhœa*, de οὖς, oreille, et ῥεῖν, couler ; all. *Ohrfluss*, *Ohrlaufen*, angl. *otorrhœa*, it. et esp. *otorrea*] Ecoulement par l'oreille d'un liquide purulent, quelquefois sanguinolent, ordinairement fétide. Les écoulements d'oreille se manifestent : 1° dans les inflammations du conduit auditif externe ; 2° comme complication des corps étrangers du conduit, des concrétions cérumineuses, des exostoses, etc. ; 3° dans la myringite ; 4° dans le catarrhe de l'oreille moyenne, dans la phlegmasie de cette cavité, des cellules mastoïdiennes, dans la carie, la nécrose des parties osseuses de l'oreille et du rocher ; 5° pendant la durée des exanthèmes fébriles et des fièvres graves (rougeole, scarlatine, variole, fièvre typhoïde, érysipèle de la face, etc.) ; 6° durant l'évolution d'un polype, d'un fongus du rocher et de la dure-mère, etc. ; 7° à la suite d'un abcès des amygdales et du pharynx se faisant jour par la trompe d'Eustache et s'écoulant par le conduit auditif après avoir déchiré la cloison tympanique. Lorsqu'elle se prolonge, l'otorrhée n'est pas seulement dangereuse pour l'ouïe ; elle peut compromettre l'existence par les accidents graves qu'elle détermine, abcès du cerveau (V. MÉNINGO-ENCÉPHALITE), carie du rocher, pyohémie, phlébite des sinus du crâne, etc. Aussi doit-on s'empresser de combattre les lésions, l'*otite* en particulier, qui lui donnent naissance.

OTOSCOPE. s. m. [de οὖς, ὠτός, oreille, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument employé pour l'examen du canal auditif.

OTOTECHNIE. s. f. [de οὖς, oreille, et τέχνη, art]. L'art de la fabrication des instruments applicables au traitement des otopathies.

OTOTOMIE. s. f. [*ototomia*, de οὖς, oreille, et τομή, section ; all. *Ototomie*, *Ohrzerlegungskunde*, angl. *ototomy*, it. et esp. *ototomia*]. Dissection de l'oreille.

OUATE. s. f. [all. *Watte*, angl. *wadding*, *wad*, it. *bambagia*]. Coton cardé réuni en couches membraneuses. La ouate a de nombreuses applications en médecine et en chirurgie. Dans le traitement des maladies articulaires, rhumatismales ou autres, la compression que l'on exerce en interposant une couche épaisse de ouate entre les bandes et les membres réduit les muscles sous-jacents à une impuissance complète et fait disparaitre les contractions involontaires dont ils sont agités (Burggraeve). Quelque énergique qu'elle soit, cette compression n'est pas douloureuse et n'expose à aucun danger ; car la bande ne comprime pas directement, elle borne son rôle à tasser fortement la ouate. En vertu de son élasticité, celle-ci fait un effort d'expansion d'autant plus grand qu'elle est plus condensée ; cet effort, enrayé par l'inextensibilité de la bande amidonnée, reporte son action sur le membre, et partant le comprime. — On a aussi recours à la ouate pour le pansement des plaies, dans les cas où on ne tente pas la réunion par première intention (*pansement ouaté*, A. Guérin). La plaie est mise en contact avec une première couche d'ouate introduite dans sa profondeur; elle est ensuite recouverte par un grand nombre de feuilles d'ouate maintenues en place par une ou plusieurs bandes. Le moment où le pansement doit être renouvelé est indiqué par la température du malade : tant que celle-ci ne dépasse pas ou ne dépasse que très peu l'état normal, que la douleur est nulle, que le sommeil et l'appétit sont bons, l'appareil doit rester en place ; c'est seulement au bout de quinze jours ou trois semaines en moyenne qu'il est levé pour la première fois après une amputation ; en général, on trouve la plaie vermeille, baignée par un pus crémeux, peu abondant. Ce pansement agit en tamisant et filtrant l'air qui arrive au contact de la plaie, en le débarrassant de toutes les impuretés, à condition toutefois que la ouate qu'on applique soit elle-même pure de tout germe d'infection, qu'elle n'ait pas été altérée par son séjour dans une salle d'hôpital par exemple ; il doit aussi ses bons effets à l'élévation et à l'uniformité de la température qu'il entretient dans la plaie. Il est applicable non seulement aux plaies d'amputation, mais aussi aux plaies contuses, aux fractures compliquées de plaies, aux plaies articulaires. — Le coton cardé est employé dans le traitement des brûlures ; il apaise promptement la douleur, empêche ou arrête l'inflammation. Aussitôt après l'accident, on applique le coton par couches minces superposées, qu'on laisse en place le plus longtemps possible ; lorsque l'abondance de la suppuration oblige de le changer, on fait ce changement avec promptitude, pour empêcher le contact de l'air.

OUBLIE. s. f. V. Azyme.

OUÏE. s. f. [*auditus*, ἀκοὴ, all. *Gehör*, angl. *hearing*, it. *udito*, esp. *oido*]. Celui des cinq sens par lequel nous percevons les sons, et dont l'oreille est l'organe. Toute vibration sonore arrivant à l'organe auditif produit la sensation du *bruit*, et, quand elle se répète périodiquement, d'une manière régulière, celle d'un bruit *déterminable*, appelé *son*, dont l'élévation croît en proportion du nombre des vibrations dans un temps donné, et l'intensité en proportion de leur amplitude. La sensation du son est produite par des secousses dont la propagation s'effectue d'après les lois du mouvement oscillatoire, et qui ne déterminent cette sensation qu'à condition d'avoir une certaine forme et une certaine durée. Ceci posé, l'organe de l'ouïe se compose de deux parties : 1° un nerf *spécifique*, nerf auditif, le seul qui ait la propriété de percevoir le son ; 2° un appareil capable de bien conduire les vibrations à ce nerf. Toutefois cet appareil conducteur n'est point indispensable ; car tout corps quelconque conduit les ondes sonores, et tous les milieux, sans excepter les entourages immédiats du nerf, les reçoivent et les propagent, sans le moindre trouble et malgré les croisements les plus variés ; il résulte de là que, pourvu que ces ondes rencontrent le nerf, elles arrivent infailliblement à la perception. Aussi toutes les pièces qui constituent l'organe auditif chez l'homme, membrane du tympan, caisse, osselets, limaçon, canaux demi-circulaires, vestibule, lymphe du labyrinthe, n'ont qu'un but, celui de faciliter la transmission des sons, de les multiplier par résonance, d'en accroître la netteté et l'intensité. Ordinairement, c'est par la fenêtre ovale et l'étrier, c'est-à-dire par la chaîne des osselets, que les vibrations sonores sont transmises au nerf auditif ; mais elles peuvent l'être par les parois osseuses du labyrinthe dans les cas où le corps vibrant (montre, diapason) est tenu entre les dents. Arrivées au nerf auditif, les vibrations sonores déterminent certainement un ébranlement mécanique de ses filets terminaux : mais la nature même de la sensation qui suit cet ébranlement, avant d'être transmise au cerveau et perçue, est encore peu connue. V. Oreille.

OUÏES. s. f. pl. [all. *Fischohren*, *Kiemen*, it. *branchie*]. Nom donné, par analogie de situation avec les oreilles des mammifères, aux ouvertures par lesquelles les cavités branchiales des poissons communiquent à l'extérieur, sur les côtés et en arrière de la tête, entre le bord postérieur des opercules et la partie antérieure du tronc.

OULITE, **OULORRAGIE**. s. f. V. Ulite et Ulorragie.

OURACAL, **ALE**. adj. Qui est relatif à l'ouraque.

OURAGAN. s. m. [all. *Orkan*, angl. *hurricane*, it. *uracano*, esp. *huracan*]. Tempête violente dans laquelle les vents soufflent successivement de tous les points de l'horizon, ce qui produit des tourbillons désastreux par leurs effets. Ce phénomène météorologique est particulièrement propre aux régions intertropicales.

OURANOPLASTIE. s. f. Mauvais mot. V. Uraniscoplastie.

OURAQUE. s. m. [*urachus*, οὐραχὸς, οὐραγὸς, de οὖρον, urine ; all. *Harnstrang*, it. *uraco*, esp. *uracho*]. Portion moyenne de l'allantoïde, celle qui traverse l'ombilic et se transforme plus tard en un cordon plein et ligamenteux L'ouraque demeure parfois ouvert jusqu'à la naissance depuis la vessie jusqu'à l'ombilic ; mais, après cette époque, il ne représente plus qu'un cordon étendu du sommet de la vessie au nombril et atrophié tout à fait dans le cordon ombilical. Le ligament fibreux qui remplace l'ouraque se perd quelquefois en s'effilant à la surface postérieure de la ligne blanche, sans avoir de relation avec les filaments qui succèdent aux vaisseaux ombilicaux. D'autres fois, il monte sur la ligne médiane, et se joint aux deux ligaments artériels à leur angle de réunion, plus bas que l'ombilic, ou il se jette latéralement sur l'un des deux ligaments artériels avant leur réunion sur la ligne médiane ; alors une ou plusieurs de ses branches vont joindre le ligament qui fait suite à la veine ombilicale. Le plus souvent, enfin, il ne fait que communiquer par un ou deux minces filaments avec les ligaments des artères, et se continue avec un ou deux faisceaux du ligament qui succède à la veine ombilicale. Dans tous les cas, il ne s'insère pas directement à l'anneau ombilical, et, lors même que les deux ligaments faisant suite aux moignons artériels vont directement à l'anneau, il s'unit à eux avant de prendre ses insertions (Robin). L'ouraque reste canaliculé dans le cordon ombilical de beaucoup de mammifères, des oiseaux et des reptiles, et établit ainsi une communication entre la cavité de l'*allantoïde* et la vessie des premiers, le cloaque des autres.

OURARY. s. m. V. Curare.

OURÉTIQUE. adj. — *Acide ourétique*. L'acide phosphorique.

OURLES. s. m. pl. V. Oreillons.

OURLET. s. m. — *Ourlet du corps calleux*. Le bord du corps calleux, qu'il ne faut pas confondre avec le *bourrelet*.

OURSIN. s. m. [*echinus*]. Nom sous lequel on désigne les échinodermes à corps arrondi et mince, piquants, subulés, striés, portés sur des tubercules, qui forment le genre *Echinus*, de l'ordre des échinides. Plusieurs espèces de ce genre, de la Méditerranée et de l'Océan, sont alimentaires. Ce sont les ovaires et les organes mâles qu'on mange crus, à la manière des huîtres, en rejetant le tube digestif central, qui est plein de débris, d'algues et de coralliaires.

OUTARDE. s. f. [*otis*, *gravipes*, *avis tarda*, ὀτὶς, all. *Trappe*, angl. *bustard*, it. *ottarda*, esp. *avutarda*]. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, à tarses élevés, à ailes peu développées, mais susceptibles de voler. Deux espèces, communes autrefois en Europe, ne s'y trouvent plus qu'exceptionnellement : ce sont la *grande outarde* (*Otis tarda*, L.) et la *petite outarde* ou *canepetière* (*Otis tetrao*, L.); elles sont alimentaires. Leur fiel a été employé empiriquement contre la maladie des yeux.

OUTRAGE. s. m. — *Outrage public à la pudeur.* Acte délictueux consistant dans l'exhibition publique des parties génitales, la masturbation ou la pratique du coït en public, etc. Le médecin peut être appelé à reconnaître si cet acte est le résultat d'une aberration mentale, de la folie. Un cas assez fréquent est celui où un individu affecté de rétrécissement urétral, ou de calcul vésical, est accusé d'outrage public à la pudeur à cause des contorsions auxquelles il se livrait ou de la nécessité où il se trouvait de se passer une sonde urétrale pour uriner, dans un urinoir public : le médecin peut avoir à prononcer sur la validité de ces excuses.

OUTRE. s. m. [*ascidium*, *ascidie*]. Godet formé par les feuilles de certaines plantes ou leur nervure médiane.

OUVERT, ERTE. adj. — *Cheval trop court.* V. DEVANT.

OVAIRE. s. m [*ovarium*, de *ovum*, œuf; all. *Eierstock*, angl. *ovary*, it. *ovario*, *ovaja*, esp. *ovario*]. Organe femelle représentant, chez la femme, un corps ovoïde aplati, long de 3 à 5 centimètres, sur 1 à 2 centimètres de large, qui est situé à l'entrée du bassin, de chaque côté de la matrice, à laquelle il est relié par un ligament long de 3 à 4 centimètres (*ligament de l'ovaire*) [V. UTÉRUS]. L'ovaire des mammifères, des oiseaux et des reptiles n'est pas revêtu du péritoine, mais plutôt d'un simple épithélium prismatique, se continuant directement avec celui du pavillon de la trompe par le filament qui unit celui-ci à celui-là. A la base de l'ovaire on aperçoit distinctement une fine ligne blanche qui limite le péritoine; les cellules minces d'épithélium séreux finissent là subitement, et les cellules prismatiques de l'ovaire y commencent. L'épithélium des ovisacs dérive de l'épithélium superficiel de l'ovaire sur les embryons. Sur les nouveau-nés, la formation des vésicules de *de Graaf* et des ovules est finie, de sorte qu'après la naissance ni ovisacs ni ovules ne doivent se former. L'ovaire embryonnaire se compose de deux parties : l'épithélium superficiel, et une certaine quantité de tissu connectif vasculaire. Pendant la période de développement des ovaires, les cellules de la surface pénètrent dans l'épaisseur du tissu connectif, de façon à former des prolongements que Pflüger appela *cordons glanduleux*, et que l'on désigne sous le nom de *tubes de Pflüger* ou *de Valentin*, qui les a aussi décrits. Pour Waldeyer, cette disposition tubulaire ne serait pas constante. Quelques-unes des cellules qui constituent ces tubes se développent et donnent naissance aux ovules, tandis que les autres conservent leurs caractères primitifs et constituent la membrane granuleuse qui tapisse la cavité du follicule de de Graaf, et entoure l'ovule. — Fig. 339. 1, corps spongieux de l'utérus; 2, bulbe de l'ovaire; 3, plexus pampiniforme; 4, artère ovarique; 5, artère utérine; 6, veines utérines, 7, vaisseaux du ligament rond (Rouget). Plus tard, dans l'ovaire, on trouve un tissu mou (*parenchyme ovarien*), formé de fibres lamineuses, principalement à l'état de corps fibro-plastiques fusiformes et étoilés, et de matière amorphe finement granuleuse, avec de nombreux vaisseaux sanguins; Baer l'a nommé *stroma* parce que c'est à sa surface que sont rangés les ovisacs (*couche origène*, Sappey). Depuis le deuxième mois de la vie intra-utérine jusqu'à la fin de l'âge où la femme est apte à concevoir, on y trouve un grand nombre d'utricules, de volumes divers, qui sont les *vésicules de de Graaf*, *ovariques* ou *ovisacs*. On les regardait autrefois, mais à tort, comme se composant de deux tuniques superposées, l'une fibreuse (*theca folliculi*, *tunica externa ovisacci*), l'autre molle et mince (*tunica propria folliculi*, et à tort *nucleus*), et d'une couche épithéliale tapissant la face interne de la vésicule, y formant ce qu'on appelle *membrana granulosa*, *membrana cumuli*, *stratum proligerum*. Mais, en réalité, les ovisacs n'offrent qu'une tunique très vasculaire, formée d'une trame lâche de fibres lamineuses, de cellules polyédriques à angles arrondis ou sphéroïdales, dites *cellules de l'ovariule*, ou *de l'ovisac*, et de matière amorphe granuleuse. Cette tunique est directement adhérente par sa surface externe avec le tissu propre de l'ovaire, dont on peut la détacher néanmoins assez facilement par des tractions ménagées. Elle est tapissée d'épithélium nucléaire, ovoïde ou sphérique, ou d'épithélium soit polyédrique, soit prismatique, dont un petit nombre de cellules portent quelques cils vibratiles. Dans les premiers temps de l'apparition des vésicules, elles sont entièrement remplies par l'*ovule* entouré d'une rangée unique de noyaux d'épithélium. Plus tard, un liquide s'interpose à ces éléments et distend la vésicule, de telle sorte que la couche dite *membrane granuleuse* tapisse l'ovisac; une autre portion de cet épithélium reste adhérente à la surface de l'ovule (*couche proligère* ou *granuleuse* ou *cumulus*); et des traînées ou filaments (*ritinacula*) formés d'épithélium s'étendent parfois au travers du liquide, de l'épithélium péri-ovulaire à celui de la paroi interne de la vésicule ovarique. Mais, pendant cette distension, l'ovule reste toujours appliqué contre un point de la face interne de la vésicule. Ces vésicules ne sont pas plongées dans l'intérieur même de l'ovaire : elles occupent la partie superficielle du tissu de l'organe opposée à celle où lui arrivent ses vaisseaux. En grossissant, elles s'enfoncent au-dessous de ces rangées; mais en même temps elles viennent produire des élévations arrondies, des bosselures soulevant le péritoine. Le nombre des vésicules visibles à l'œil nu dans l'ovaire d'une femme apte à procréer est de quinze à vingt; mais le microscope en fait découvrir à sa surface plusieurs milliers qui sont encore peu développées. Pendant longtemps on les a prises pour des œufs. L'ovaire reçoit ses vaisseaux et ses nerfs par son bord inférieur ou adhérent, dit *hile de l'ovaire*. Ses vaisseaux artériels viennent des artères ovarienne et utérine, dont les anastomoses forment au niveau de ce bord un renflement considérable, connu sous le nom de *bulbe de l'ovaire* (fig. 339). Ses veines contribuent à former le plexus pampiniforme. Ses vaisseaux lymphatiques se rendent aux ganglions lombaires. — Fig. 340. Coupe de l'ovaire (Schrœn). 1, vésicules corticales; 2, vésicules plus volumineuses; 3, vésicules entourées de la couche épithéliale dite membrane granuleuse; 4, 5, 6, 7, 8, ovisacs à des degrés divers de développement; 9, membrane granuleuse; 10, ovule; 11, amas d'épithélium dit cumulus proligère; 12, ovisac qui n'a pas été ouvert, entouré par un réseau vasculaire; 13, follicule dont le contenu s'est échappé en partie; 14, trame de la couche corticale; 15, vaisseaux pénétrant par le hile de la glande; 16, trame du hile; 17, membrane externe d'un corps jaune; 18, artères

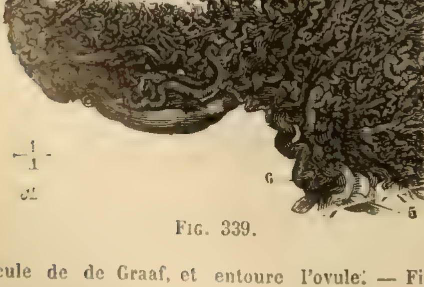

FIG. 339.

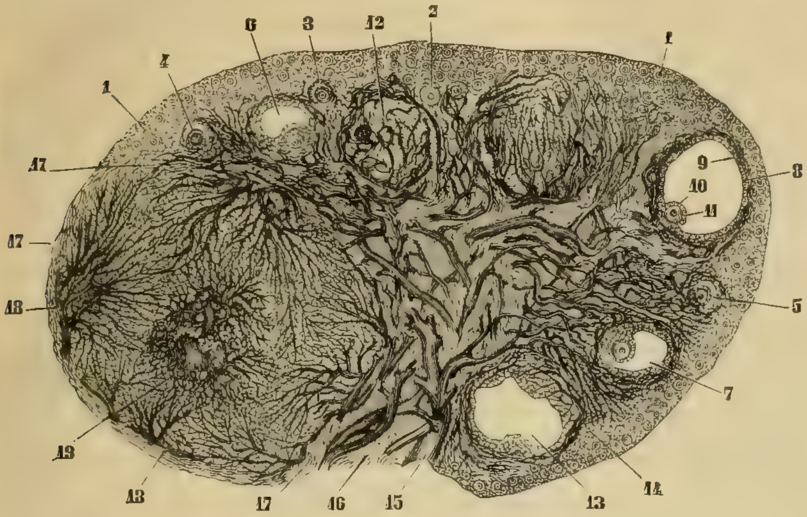

Fig. 340.

du corps jaune; 19, sa cavité centrale. Chez les oiseaux, l'ovaire est plissé, membraneux, et à sa surface font saillie les ovules à divers degrés de développement. — L'ovaire peut manquer; alors non seulement le bassin est peu développé, les seins peu considérables, les règles ne paraissent pas, mais encore la femme n'éprouve pas de désirs sexuels; le sentiment de la pudeur et de la réserve lui manque complètement. Le médecin, quand il est consulté par une de ces femmes, doit formellement interdire le mariage; s'il est consulté par le futur, il devra encore, sans manquer au secret médical, faire son possible pour empêcher le mariage, qui sera infailliblement stérile dans ces conditions. L'absence de l'ovaire entraîne un état rudimentaire de la trompe et de l'utérus, le conduit de Müller (V. Corps *de Wolff)* ne se creusant pas; mais il peut y avoir des ovaires avec absence de l'utérus. — *Kystes de l'ovaire.* Tumeurs liquides dont le point de départ est l'ovaire ou l'organe de Rosenmuller, vestige du corps de Wolff. Ces derniers kystes sont plus spécialement désignés sous le nom de *kystes parovariens.* Spencer Wells admet les variétés suivantes: *kystes simples* ou *uniloculaires, kystes multiloculaires, kystes proliférants, kystes dermoïdes, cystosarcomes.* Les kystes formés d'une seule poche constituent la variété dite *uniloculaire*, ceux qui comprennent plusieurs poches sont appelés *multiloculaires.* Les kystes *proliférants* sont formés d'une cavité dans l'intérieur de laquelle on aperçoit une multitude de kystes en voie de développement, et présentant un volume variable en rapport avec leur degré d'évolution. Lorsque la paroi du kyste prend un accroissement considérable, et que les cavités qui renferment le liquide kystique diminuent, la tumeur prend le nom de *cystosarcome.* Les kystes *dermoïdes* contiennent sous leur cavité des tissus très variables: poils, dents, productions osseuses. Parfois la paroi de ces kystes présente des plaques ayant une structure analogue à celle de la peau. Ces kystes sont congénitaux. Les kystes du parovaire développés dans l'épaisseur du ligament long sont le plus souvent uniloculaires et dépourvus de pédicule. Le pédicule existe dans la plupart des autres kystes : il est formé par le ligament de l'ovaire, par des vaisseaux, des nerfs, et par la trompe de Fallope, qui s'étale à sa partie inférieure. La paroi des kystes est formée de trois cavités, une externe et une interne composées de tissu fibreux, la moyenne formée de tissu conjonctif. Sur la surface interne, on trouve un revêtement épithélial de cellules cylindriques. Le liquide des kystes présente une coloration variable; tantôt il est séreux et limpide, tantôt clair, albumineux, visqueux ou gélatineux. Dans d'autre cas, le liquide est jaunâtre, purulent; parfois il prend une coloration rouge-brun, couleur chocolat quand il renferme une plus ou moins grande quantité de sang. Les kystes de l'ovaire doivent être distingués de l'hydropisie de la trompe. Cette dernière affection présente rarement les dimensions que l'on observe dans les kystes. On devra éviter de confondre un kyste avec la grossesse, la grossesse extra-utérine, la distension de la vessie par l'urine, l'ascite, les tumeurs utérines et les tumeurs solides de l'ovaire. Les symptômes des kystes varient suivant le degré de développement de la maladie. Au début, quand le kyste est encore contenu dans le petit bassin, le diagnostic présente de grandes difficultés. Quand le kyste a acquis un certain volume, la malade accuse de la gêne dans le bassin, des troubles de la défécation et de la miction : ténesme rectal, constipation, dysurie. Plus tard le ventre prend un développement en rapport avec le volume de la tumeur. La palpation abdominale combinée avec le toucher vaginal permet alors de constater l'existence d'une tumeur arrondie, à convexité supérieure et siégeant dans l'un ou l'autre côté du ventre quand la tumeur n'est pas trop volumineuse. Lorsque la tumeur a acquis un grand développement, tout l'abdomen est rempli par le kyste, et il est alors impossible de reconnaître sur quel ovaire il a pris naissance. La percussion fait constater une matité à concavité inférieure en même temps que l'on perçoit de la fluctuation. A un degré avancé de la maladie, les veines de l'abdomen se dilatent, la respiration est gênée par suite du refoulement du diaphragme, la face s'amaigrit et prend un aspect spécial que l'on a désigné sous le nom de *facies utérin.* La guérison spontanée des kystes, bien que rare, n'est pas cependant impossible. On l'a vue survenir par rupture de la poche kystique dans la cavité péritonéale par suite de son ouverture dans un des organes du voisinage : rectum, vagin, vessie. Lorsque la rupture a lieu dans la cavité du péritoine, la mort en est souvent la conséquence. Sur 128 cas de rupture dans le péritoine rapportés par M. Nepveu, on a observé 63 fois la mort, c'est-à-dire dans la moitié des cas environ. Le traitement médical des kystes n'est que palliatif. Quelques kystes uniloculaires, ceux particulièrement qui ont pris naissance dans le parovaire, ont pu être guéris par la ponction simple, ou plus souvent encore par la ponction suivie d'injection iodée. Quant à l'incision, elle est complètement abandonnée de nos jours. Le véritable traitement des kystes, celui qui fournit les meilleurs résultats, consiste à enlever le kyste par une ouverture faite à l'abdomen. V. OVARIOTOMIE. = En botanique, *ovaire*, la partie inférieure du pistil qui est ordinairement renflée et pourvue d'une ou de plusieurs cavités séparées par des cloisons. L'ovaire représente généralement le fruit non encore développé, et contient les ovules de la plante. V. OVULE.

OVALAIRE. adj. [de *ovale*]. Qui représente une forme à peu près ovale. — En anatomie, *trou ovalaire* ou *ovale* [*foramen ovatum*]. Le *trou sous-pubien* de l'os iliaque. ‖ Le trou du sphénoïde par lequel le nerf maxillaire inférieur sort du crâne. = En chirurgie, *luxation ovalaire*, la luxation du fémur dans laquelle la tête de cet os se place contre le trou ovale et presse les muscles, les vaisseaux et les nerfs qui l'oblitèrent. Cette luxation est tantôt traumatique, tantôt consécutive à un état pathologique de l'articulation coxo-fémorale.

OVALE. adj. [*ovatus*, de *ovum*, œuf; all. *oval*, *eirund*, angl. *oval*, it. *ovale*, esp. *oval*]. Se dit d'une partie qui est ronde et oblongue comme un œuf, dont la coupe a la forme d'une ellipse: *centre ovale*, *fenêtre ovale*. — *Fosse ovale du cœur*. Dépression que présente la face interne de l'oreillette droite, et qui est un vestige du trou de Botal: elle est limitée par un relief circulaire appelé *anneau de Vieussens*. — *Fosse ovale de Scarpa*. Ouverture ovalaire que l'on produit artificiellement à la partie inférieure du canal crural en enlevant le fascia cribriformis qui forme la paroi antérieure de ce canal; c'est la lèvre externe de cette ouverture qu'on a appelée *ligament* ou *prolongement falciforme*, *ligament d'Allen Burns*, *ligament de Hay*.

OVARALGIE. s. f. (Schutzenberger). Mot hybride employé pour désigner la névralgie ovarique.

OVARIE. s. f. (Négrier). Maladie de l'ovaire; sa turgescence.

OVARIEN, IENNE. adj. [angl. *ovarian*]. Qui appartient à l'ovaire. — *Artère ovarienne* ou *ovarique*. Branche de l'aorte plus connue sous le nom d'*utéro-ovarienne*. — *Parenchyme ovarien*. V. OVAIRE. — *Vésicule ovarienne*. V. OVAIRE. = En botanique, *feuilles ovariennes* (Turpin), les carpelles composant l'ovaire des plantes; la nervure médiane de chaque carpelle formerait, en se prolongeant, le style ou une portion du style.

OVARIOCÈLE. s. f. [mot hybride, de *ovaire*, et κήλη, hernie]. Hernie de l'ovaire; tumeur de l'ovaire.

OVARIOTOMIE. s. f. [all. *Ovariotomie*, angl. *ovariotomy*, it. et esp. *ovariotomia*]. Mot hybride employé pour désigner une opération qui consiste à enlever les ovaires malades ou l'ovaire sorti de l'abdomen par une ouverture herniaire, et ne pouvant rentrer, ou les ovaires des vaches et autres animaux, pour en faciliter l'engraissement. Elle paraît aussi avoir été pratiquée en Orient sur des femmes adultes bien portantes. Laumonnier, en 1781, la pratiqua avec succès dans un cas de kyste de l'ovaire. Abandonnée depuis, elle a repris faveur en Amérique (Nathan Smith, 1822, Atlee, 1845), en Angleterre (Charles Clay, 1840), puis en France (Kœberlé). Le succès de l'ovariotomie, même quand elle est simple et exempte de complications, dépend d'une foule de soins et de précautions très minutieuses. La première est de faire une ponction, si la malade n'a pas été ponctionnée antérieurement, pour confirmer le diagnostic et s'assurer de la véritable nature de la tumeur. La seconde, si la malade est très affaiblie, est de rechercher à relever ses forces, à améliorer sa santé générale, afin qu'elle puisse résister à l'opération et à ses suites. La troisième est de choisir soigneusement le lieu où l'opération doit être pratiquée. Ce doit être surtout dans une chambre bien aérée donnant sur un jardin, s'il est possible à la campagne où les malades ont le repos, l'isolement et les meilleures conditions hygiéniques. Il faut encore choisir et disposer la pièce où doit se faire l'opération; y maintenir une température assez élevée, de 20° à 25° c., pour que la malade ne s'y refroidisse pas. Cette pièce doit être la chambre même où l'opérée séjournera pendant toute la durée du traitement; tous les instruments et toutes les éponges qui serviront à l'opération doivent être soigneusement lavés et passés dans une solution phéniquée. Le diagnostic doit être, avant tout, bien posé, de telle sorte que le chirurgien sache s'il a affaire à un kyste uniloculaire ou multiloculaire, à une tumeur fibreuse ou à toute autre tumeur, ce qui devient facile au moyen d'une ponction exploratrice. C'est principalement aux kystes multiloculaires que l'ovariotomie doit être réservée; car ces kystes, quelle que soit la nature du liquide, ne peuvent guérir que par l'extirpation. La période de la vie la plus favorable pour le succès de l'ovariotomie est de vingt à quarante ans. Il faut qu'il n'existe aucune autre lésion grave que la tumeur abdominale. Il faut opérer les kystes de bonne heure, l'opération doit être abandonnée si l'on soupçonne une diathèse quelconque, cancéreuse, tuberculeuse, etc.; si les malades sont tellement affaiblies, qu'elles semblent ne pas pouvoir supporter l'opération; s'il y a une grossesse concomitante; s'il existe avec les tumeurs ovariques une ou plusieurs tumeurs dans les parois utérines, ou liées à l'utérus par des adhérences tellement solides, que cet organe ne semble faire avec ces tumeurs qu'une seule et même masse: toutefois la présence de tumeurs fibreuses n'est pas toujours une contre-indication à l'opération. De nos jours, on a presque complètement renoncé à tenter la guérison des kystes uniloculaires par les injections iodées à cause des inflammations qui peuvent naître à la suite de cette opération et donner lieu à des adhérences qui plus tard mettraient obstacle à l'ablation de la tumeur par la gastrotomie. Enfin, l'ovariotomie étant reconnue nécessaire, il ne faut pas la différer, parce qu'il y aura d'autant plus de chances de succès que l'opération sera faite plus près du début de la maladie, alors qu'il n'y a pas d'adhérences, ou qu'elles sont peu solides, et que la santé générale de la malade lui permettra de mieux supporter les effets d'un grand traumatisme. Les adhérences existent à peu près trois fois sur quatre, surtout lorsque la maladie est ancienne et lorsque le kyste a subi des ponctions multiples. Elles sont un obstacle d'autant plus fâcheux pour le succès de l'opération, qu'elles sont plus fortes et plus solides, à cause des hémorragies en nappe dont leur déchirure est accompagnée. Les adhérences solides, vasculaires, étendues, sont donc une contre-indication de l'ovariotomie. L'opérateur doit être placé entre les jambes de la malade couchée horizontalement sur un lit solide et étroit. L'incision de l'abdomen est pratiquée très exactement sur la ligne médiane, entre l'ombilic et le pubis. Elle doit toujours être assez étendue pour que le chirurgien puisse introduire la main dans le ventre, et reconnaître si le kyste est adhérent ou non, et quels sont les obstacles qui pourraient s'opposer à son extraction. Il faut cependant éviter autant que possible le traumatisme du péritoine. L'incision doit être faite couche par couche jusqu'au péritoine. Le kyste mis à découvert, il faut aller à la recherche des adhérences et autres obstacles qui pourraient s'opposer à son extraction. Le kyste, exempt ou non d'adhérences, devra être ponctionné pour le débarrasser de son contenu, réduire son volume et lui assurer une sortie plus facile. Des aides exerceront en ce moment une pression douce et continue sur les parois abdominales, de chaque côté du kyste, pour le faire saillir entre les lèvres de l'incision et empêcher le liquide de s'épancher dans la cavité péritonéale. La ponction sera faite par un trocart spécial, celui de Thomson, modifié par Nélaton. Si le kyste est multiloculaire, on ponctionne successivement toutes les poches avec les mêmes précautions. La destruction des adhérences du kyste avec les parois abdominales ou les viscères abdominaux est la partie la plus longue et la plus délicate de l'opération. Le chirurgien y devra procéder avec calme, patience et circonspection. Il ne devra jamais déchirer ou couper les adhérences qu'il n'aura pu décoller ; il faut les inciser entre deux pinces à forcipressure ou entre deux ligatures, ou les détruire avec le fer rouge de crainte d'hémorragies en nappe toujours difficiles à arrêter. Tout vaisseau saignant sera lié, tordu ou cautérisé avec soin. Les bouts de toute ligature devront être portés en dehors, à travers la plaie, ou abandonnés dans la cavité abdominale à la condition de les avoir pratiquées avec du catgut. Les mêmes précautions seront prises tant contre les hémorragies consécutives que contre les hémorragies primitives. Il est de la dernière importance de ne jamais fermer le ventre que lorsqu'on est bien certain qu'il n'existe pas le moindre suintement de sang, et que la cavité abdominale est complètement épongée et desséchée. Pour fermer l'ouverture abdominale, on fera une double suture : une première profonde, et une seconde superficielle. Les uns, avec Tyler-Smith, veulent qu'on abandonne le pédicule dans la cavité abdominale après l'avoir lié fortement et coupé les fils au ras du nœud, ou simplement qu'on se contente de lier les vaisseaux du pédicule et de l'abandonner ensuite avec les ligatures coupées ras dans la cavité abdominale. Une deuxième méthode consiste à abandonner le pédicule dans l'abdomen, après l'avoir lié, et à ne pas couper les ligatures qu'on fixe dans l'angle inférieur de la plaie. Une troisième, appliquée pour la première fois par Boinet, consiste à se passer de toute espèce de ligature, en comprimant le pédicule avec un clamp dentelé, resserrant, mâchant et écrasant les tissus assez complètement et solidement pour empêcher toute hémorragie. La méthode presque exclusivement suivie dans ces dernières années consiste à abandonner le pédicule, fortement serré avec un fil de catgut, dans l'intérieur de la cavité pelvienne. L'ovariotomie est une opération qu'on doit accepter de nos jours sans hésitation à cause des résultats extraordinaires qu'elle a fournis entre les mains des chirurgiens de tous les pays. — *Ovariotomie normale*. Sous ce nom, un chirurgien américain du nom de Battey a décrit, en 1872, une opération qui consiste à enlever les ovaires pour remédier à des états morbides graves engendrés ou entretenus par ces organes, qu'ils soient sains ou ulcérés. L'opération se pratique par deux voies différentes A, par la section de l'abdomen comme dans l'ovariotomie ordinaire ; B, par la voie vaginale, en incisant le cul-de-sac postérieur du vagin.

OVARIO-TUBAIRE. adj. Qui concerne à la fois l'ovaire et la trompe. — *Grossesse ovario-tubaire*. Grossesse extra-utérine dans laquelle l'ovaire et la trompe prennent part à la formation de la poche contenant le fœtus.

OVARIQUE. adj. Synonyme d'*ovarien*. — *Fonction ovarique*. Fonction caractérisée par la production de l'ovule femelle ou ovule proprement dit, dans lequel apparaissent les cellules embryonnaires, d'où dérive l'embryon. Elle a pour condition d'accomplissement la propriété de *naissance*, et satisfait à l'acte organique de *reproduction*, d'où *multiplication*. Elle offre à étudier : 1° la production d'un ovule au centre des *vésicules de de Graaf* et la maturation de cet ovule ; 2° l'*ovulation*, 3° la progression de l'ovule dans la trompe jusqu'à l'utérus, où il se détruit et est expulsé en l'absence des spermatozoïdes dans la cavité de cet organe et dans les trompes.

OVARISME. s. m. [all. *Ovarismus*, angl. *ovarism*, it. et esp. *ovarismo*]. Hypothèse physiologique dans laquelle on attribue l'origine de tous les animaux, et même de tous les corps organisés, au développement d'un œuf.

OVARISTE. s. m. [all. et angl. *Ovarist*, it. et esp. *ovarista*]. Physiologiste partisan des doctrines de l'ovarisme.

OVARITE. s. f. [*ovaritis*, de *ovarium*, ovaire ; all. *Eierstockentzündung*, angl. *ovaritis*, it. *ovarite*, esp. *ovaritis*]. Inflammation de l'ovaire, maladie assez fréquente à la suite de l'accouchement ou d'irrégularités dans les fonctions menstruelles ou encore comme propagation de la métrite. Elle est annoncée par une douleur plus ou moins vive dans l'excavation du bassin, s'irradiant vers les lombes, ou plutôt encore vers l'aine et la cuisse, douleur continue, mais exaspérée par la marche, la toux, la pression, le toucher vaginal, lequel fait sentir une petite tumeur arrondie, lisse, située le long de l'utérus, mais ne faisant pas corps avec lui. Quelquefois on reconnaît sur les côtés de la ligne médiane une tumeur qui se rapproche de cette ligne à mesure qu'elle s'accroît, et qui s'élève quelquefois de plusieurs travers de doigt au-dessus du détroit supérieur, de manière à être prise pour l'utérus développé. En même temps se déclarent des symptômes généraux, fièvre, vomissements, etc., plus ou moins graves, selon l'intensité de l'inflammation, et selon que l'inflammation de l'ovaire marche vers la résolution, ou qu'il se forme dans l'intérieur de l'organe une collection purulente (*ovarite suppurée*). On doit compter parmi les conséquences de l'ovarite des adhérences anomales de l'ovaire, la production des néomembranes tout autour de cet organe, la déformation des pavillons, l'oblitération des trompes, etc., altérations qui peuvent donner lieu à une stérilité incurable. C'est lorsqu'il existe des opérations semblables que Battey a conseillé de pratiquer l'ablation des ovaires (V. OVARIOTOMIE *normale*). L'inflammation de l'ovaire peut s'étendre aux ligaments larges et à la matrice, et occasionner des accidents consécutifs graves qui constituent par eux-mêmes des états morbides distincts. Le plus souvent, l'inflammation est étendue à tous les éléments de l'ovaire ; quelquefois pourtant un seul est atteint, ce qui a fait distinguer l'*ovarite folliculeuse* (inflammation des vésicules de de Graaf), consécutive surtout aux troubles menstruels, de l'*ovarite parenchymateuse* (inflammation du parenchyme ovarien), qui existerait surtout dans l'état puerpéral ; mais cette distinction anatomique ne peut pas être conservée en clinique, les signes des deux variétés étant identiques. — *Ovarite varioleuse*. Inflammation de l'ovaire qui répond, chez la femme, à l'orchite varioleuse de l'homme (Béraud).

OVARIULE. s. m. V. OARIULE.

OVÉ, ÉE. adj. [*ovatus*, all. *eiförmig*, angl. *ovate*, it. *ovato*]. Qui a la forme d'un œuf.

OVIBOS. s. m. V. BŒUF.

OVICAPSULE. s. f. L'ovisac.

OVIDUCTE. s. m. [*oviductus*, de *ovum*, œuf, et *ducere*, conduire ; all. *Eiergang*, angl. *oviduct*, it. *ovidutto*, esp. *oviducto*]. Conduit qui, chez les oiseaux, s'étend de l'ovaire au cloaque et sert de voie à l'*œuf*. Quelques auteurs ont donné ce nom, par analogie de fonctions, à la trompe de Fallope.

OVIFICATION. s. f. [de *ovum*, œuf, et *facere*, faire]. Production de l'œuf dans l'ovaire.

OVIFORME. adj. Qui est en forme d'œuf. — *Corps oviforme*. Nom donné, à cause de leur forme, aux masses constituées par le tissu hétéradénique.

OVIGÈNE. adj. [mot hybride, de *ovum*, œuf, et γεννᾶν, engendrer]. Qui engendre les œufs. — *Couche ovigène*. V. OVAIRE.

OVILLÉ, ÉE. adj. [de *ovis*, brebis ; esp. *ovillado*]. — *Déjections ovillées*. Celles qui ont la forme arrondie et la dureté des excréments des brebis.

OVINES (Races). Elles sont nombreuses, et présentent des variétés qui se modifient par les soins de l'homme et par les croisements, et qu'on distingue par la présence ou l'absence des cornes chez les mâles, ou, plus souvent, par les caractères de la laine, qui est longue ou courte. La première catégorie a pour type la race de Dishley; la deuxième, la race *mérinos;* les autres s'y rattachent, et s'en rapprochent plus ou moins. V. Chevriot, Dorset, Flamand, Kent, Kerry, Lincoln, Longue *laine*, Mauchamp, Naz, Norfolk, Picard, Sologne.

OVIPARE. adj. [*oviparus*, de *ovum*, œuf, et *parere*, engendrer; all. *eierlegend*, angl. *oviparous*, it. et esp. *oviparo*]. Qui produit des œufs. — Se dit des animaux qui se reproduisent par des œufs pondus au dehors (oiseaux, reptiles, poissons).

OVIPARITÉ. s. f. La faculté de se reproduire par des œufs.

OVISAC. s. m. [de *ovum*, œuf, et *saccus*, sac] (Barry). V. Ovaire.

OVISME. s. m. [de *ovum*, œuf; all. *Ovismus*, angl. *ovism*, it. *ovismo*]. Hypothèse d'après laquelle les parties essentielles du nouvel individu préexisteraient à la fécondation chez la femelle, dans l'ovaire; d'après laquelle, en conséquence, la fécondation ne serait que la condition du développement ultérieur de ce nouvel individu. Il n'y a eu de démontré dans cette hypothèse que le fait de la préexistence de l'ovule à la fécondation; mais celui-ci ne renferme aucune des parties du nouvel individu.

OVISTE. s. m. Partisan de l'ovisme (Swammerdam, puis Malpighi, Vallisnieri, Haller, Ch. Bonnet).

OVOGÉNIE. s. f. [de *ovum*, œuf, et γένεσις, naissance; mot hybride qu'il serait facile de rendre correct en disant: *Oogénie*, de ᾠόν, œuf]. A proprement parler, histoire de la naissance et du développement des ovules. = Mot employé, à tort, pour désigner les changements qu'éprouve l'œuf pendant l'incubation et pendant son séjour dans l'utérus; c'est-à-dire les modifications survenues dans les enveloppes pendant le développement du fœtus, et ceux qui surviennent dans le vitellus et dans les parties qui lui succèdent.

OVOLOGIE. s. f. [de *ovum*, œuf, et λόγος, discours; mot hybride, qu'il serait facile de rendre correct en disant *oologie*, de ᾠόν, œuf]. Histoire des œufs en général, ou des œufs de tel ou tel animal en particulier, par exemple *ovologie humaine*, etc. Les naturalistes ont fait ce terme synonyme d'*embryogénie* ou à peu près; car, sous ce nom, c'est du développement de l'embryon ou du fœtus qu'ils traitent plutôt que de l'histoire des œufs et des ovules.

OVONITAIRE. adj. Qui a rapport aux ovonites (Serres).

OVONITE. s. m. Globe vitellin provenant de la segmentation du vitellus (Serres).

OVOPLASTIE. s. f. [de *ovum*, œuf, et πλάσσειν, former]. L'union des spermatozoïdes et de l'ovule ou fécondation (Serres).

OVOVIVIPARE. adj. [*ovoviviparus*, de *ovum*, œuf, *vivus*, vivant, et *parere*, produire; angl. *ovoviviparous*, esp. *ovoviviparo*]. Se dit des animaux ovipares chez lesquels les œufs éclosent dans l'intérieur du corps, de manière qu'ils pondent des petits vivants.

OVULAIRE. adj. Qui a rapport à l'ovule. — *Age ovulaire*. V. Intra-utérin. — *Fonction ovulaire*. V. Ovarique. — *Membrane ovulaire*. La membrane vitelline. V. Ovule.

OVULATION. s. f. [de *ovule*]. Chute de l'ovule arrivé à maturité hors de l'ovisac par rupture de celui-ci (V. Déhiscence), et phénomènes menstruels qui l'accompagnent (Pouchet). Depuis sa genèse jusqu'à l'époque de maturité ou d'aptitude à la fécondation, l'ovule est en voie incessante de changements et ceux-ci continuent à suivre leur marche, que la fécondation ait lieu au début de la maturité ou qu'elle ait lieu vers la fin; mais le produit est différent. Au delà d'un certain degré dans ces changements, l'œuf devient inapte à la fécondation, ce qui, chez les vertébrés, n'a lieu qu'après son issue de l'ovisac. Cette maturité et l'approche de la rupture s'accompagnent de modifications de tout l'appareil sexuel, etc., appelés phénomènes du *rut*, qui cessent dès que la fécondation a lieu, même au début. L'écoulement par les voies génitales, dernier terme de ces modifications, est borné à une simple supersécrétion muqueuse chez les femelles des mammifères; chez la femme, en raison de la structure de sa muqueuse utérine, il y a rupture des capillaires de cette muqueuse et une légère hémorragie (V. Menstruation), à la condition toutefois qu'il n'y aura pas eu fécondation dès le début de l'ovulation. L'époque de la maturation des œufs n'est pas immuable; elle dépend de certaines circonstances qui peuvent la hâter ou la retarder. Coste distingue des époques naturelles pour cette maturation et cette chute, et des époques artificielles qui sont provoquées par des circonstances extérieures. Au nombre de celles-ci, on doit citer les conditions d'abri et de température, l'abondance et la qualité des aliments, la cohabitation des mâles et des femelles. Ainsi une lapine entre en rut tous les deux mois quand elle est isolée; au contraire, la met-on avec le mâle peu après la sensation du rut, cet état ne tarde pas à se manifester de nouveau, et elle se laisse couvrir au bout de quelques jours. L'espèce humaine dispose, à son gré, de toutes ces conditions à l'égard d'elle-même, et jouit d'une aptitude permanente au rapprochement des sexes; aussi les phénomènes de la maturation et de la chute de l'œuf, chez la femme, sont souvent hâtés par ces circonstances.

OVULE. s. m. [diminutif de *ovum*, œuf; all. *Eichen*, angl. *ovule*, it. et esp. *ovulo*]. Élément femelle produit par l'*ovaire*, et duquel dérive l'embryon après la fécondation. Il importe de ne pas confondre l'*œuf* avec l'ovule; tous les animaux qui se reproduisent par génération sexuelle ont des ovules, mais tous n'ont pas des œufs, l'œuf étant un ovule auquel sont surajoutées des parties accessoires servant à son évolution hors des organes générateurs. Les êtres organisés se reproduisent en général par le concours de deux séries d'appareils, l'appareil mâle et l'appareil femelle : malgré l'analogie qu'ont entre eux les éléments fournis par ces appareils, on les décrit séparément en donnant aux éléments mâles le nom de *spermatozoïdes* et en réservant celui d'*ovules* aux éléments femelles. L'ovule a la forme d'une vésicule sphérique, de 1 à 3 dixièmes de millimètre chez tous les mammifères; les différences qu'il offre à cet égard ne sont pas propor-

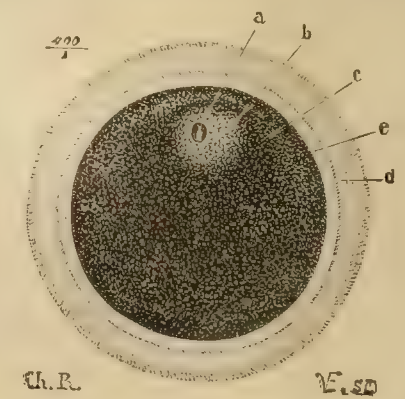

Fig. 341.

tionnées à celles qui existent entre les animaux eu égard à la taille. — Fig. 341. Ovule pris dans la vésicule de de Graaf d'une femme. *a*, la tache germinative, nucléole de la vésicule germinative, *b*, laquelle est le noyau du vitellus, *c*, ou contenu de la membrane vitelline, *d*, paroi de la cellule proprement dite que l'œuf a représentée dans les premières phases de son évolution; *e*, espace clair laissé entre le vitellus *c* et la membrane vitelline *d* par suite du retrait du vitellus, grossi 400 fois (Ch. Robin). L'ovule est composé : 1° d'une enveloppe (*zone transparente*, ***zona pellucida, membrane vitelline***), assez épaisse, transparente, hyaline, élastique, homogène, amorphe; 2° d'un contenu, le *vitellus*, d'abord transparent, parsemé de fines granulations, devenant peu à peu opaque par multiplication considérable et assez rapide de ces granules jaunâtres, dont quelques-uns seulement sont graisseux, et, comme conséquence, augmentant considérablement de masse; la substance amorphe qui réunit entre elles ces granulations devient de plus en plus tenace et visqueuse ; le vitellus se distingue de plus en plus de la paroi de l'ovule, et s'en écarte en laissant entre elle et lui un espace clair, résultant soit d'une distension artificielle de cette dernière, soit de changements évolutifs ; 3° d'un noyau transparent, volumineux, d'abord central, puis placé excentriquement, qu'on appelle *vésicule germinative*, *vésicule de Purkinje*, et qui représente le noyau agrandi et devenu vésiculeux de la cellule par laquelle l'œuf commence ; 4° une granulation solide, arrondie, *tache germinative*, qui n'est que le nucléole de ce noyau accru dans les mêmes proportions. En somme, l'ovule n'est pas un organe spécial ; c'est une cellule, avec toutes les parties constituantes d'un corps cellulaire. La *vésicule germinative* ou noyau de la cellule ovulaire disparaît spontanément ainsi que son nucléole ou *tache* par rupture ou liquéfaction lorsque l'ovule est arrivé à maturité ; cette disparition est le signe caractéristique de cette maturité. Quand la fécondation a eu lieu, et que se sont formés les *globules polaires*, on voit apparaître au centre du vitellus un noyau rond, clair, isolable, assez consistant, élastique, qui, au bout d'une heure environ, cesse de grandir; c'est le *noyau vitellin* apparaissant au moins deux jours après la disparition spontanée de la vésicule germinative. Ce n'est que postérieurement à l'apparition de ce noyau que débute la *segmentation*, qui a pour résultat l'*individualisation* du vitellus en cellules juxtaposées. Ce noyau, se divisant en même temps que la substance même du vitellus, forme le noyau des premiers lobes de fractionnement, et consécutivement celui des cellules blastodermiques. — *Chute de l'ovule*. V. DÉHISCENCE et OVULATION. = En botanique, nom donné, chez les plantes phanérogames, à l'organe, unique ou multiple, que renferme l'ovaire, et duquel dérive l'embryon végétal. Il est composé d'une tunique externe (*testa* ou *primine*), d'une tunique interne (*tegmen* ou *secondine*), d'un corps charnu formé d'une masse de tissu utriculaire (*nucelle*, *nucleus* ou *tercine*), dans lequel se trouve le *sac embryonnaire*. La base de l'ovule est fixée au *placenta* par le *funicule* (*podosperme* ou *cordon ombilical*) ; et le point où celui-ci est fixé à l'ovule est le *hile* ou *ombilic*.

OVULÉ, ÉE. adj. [*ovulatus*]. Se dit d'un ovaire végétal, ou d'une de ses loges, qui renferme un ou plusieurs ovules, par opposition à *inovulé*.

OVULIFORME. adj. En forme d'ovule.

OVULIGÈNE. adj. Qui produit des ovules.

OVULIGÈRE. adj. [de *ovule*, et *gerere*, porter]. Qui porte des ovules. — Se dit des ovaires de certains animaux à la surface desquels font saillie les ovules. = S'est dit des corps hordéiformes, trouvés dans les kystes de la face palmaire du poignet. V. BOURSE.

OXACÉTIQUE. adj. — *Acide oxacétique*. L'acide *glycolique*.

OXACÉTYLURÉE. s. f. L'acide *hydantoïque*.

OXACIDE. s. m. [all. *Sauerstoffsäure*, angl. *oxacid*, it. *ossacido*, esp. *oxacido*]. Acide qui résulte de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène. V. ACIDE.

OXALAMYLIQUE. — *Acide oxalamylique*. L'acide *amyloxalique*.

OXALANE. s. f. [*oxaluramide*] ($C^6H^5Az^3O^6$). Produit de la décomposition de l'alloxane par l'acide cyanhydrique et l'ammoniaque. Poudre blanche, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'acide sulfurique concentré.

OXALANTHINE. s. f. V. LEUCOTURIQUE.

OXALATE. s. m. [*oxalas*, all. *oxalsäures Salz*, angl. *oxalate*, it. *ossalato*, esp. *oxalato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide oxalique avec les bases. Il y a des oxalates neutres et des oxalates acides ou *bioxalates;* quelques bioxalates, tels que celui de potasse, se combinent à une molécule d'acide oxalique en donnant des *quadroxalates*. Les oxalates neutres, sauf les oxalates alcalins, sont insolubles dans l'eau ; tous sont solubles dans l'alcool. Les oxalates solubles se préparent en saturant par une base une solution d'acide oxalique ; les autres par double décomposition, en traitant l'oxalate d'ammoniaque par un sel soluble du métal dont on cherche l'oxalate. — *Oxalates d'ammoniaque*. On prépare l'*oxalate neutre* [$C^4(AzH^4)^2O^8$] en saturant l'acide oxalique par l'ammoniaque. Ce sel est un réactif précieux pour reconnaître la présence de la chaux, dont il indique les plus petites quantités, en formant avec la chaux et avec les sels qui en contiennent, un précipité blanc, insoluble, d'oxalate de chaux. — L'*oxalate acide* [$C^4(AzH^4)HO^8$] s'obtient quand on emploie un excès d'acide oxalique ; il est moins soluble dans l'eau que le premier. — *Oxalate de cérium*. Sel insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qu'on a employé à la dose de 5 à 10 centigrammes en poudre ou en pilules contre les vomissements dus à des lésions stomacales et contre ceux de la phtisie ou de la grossesse (Mills). — ***Oxalate de chaux*** [***oxalate calcaire, oxalate calcique, pierre mûrale*** ($C^4H^2O^8,CaO,3HO$)]. Il se rencontre dans l'économie sous forme d'octaèdres dérivant du type cubique, facilement reconnaissables au microscope, insolubles dans l'eau, l'acide acétique et l'ammoniaque, solubles dans les acides azotique et chlorhydrique. Ce sel forme quelquefois la totalité de certains calculs (*calculs mûraux*), ou des couches enveloppant un noyau d'acide urique. C'est, après l'acide urique, le composé qu'on trouve le plus souvent comme noyau des calculs. Il existe normalement dans l'urine de cheval. V. SEDIMENT. — *Oxalate de fer* (C^4FeO^8). Sel jaune, peu soluble dans l'eau, obtenu en faisant dissoudre du fer dans une solution d'acide oxalique. On l'emploie à la dose de 10 à 40 centigrammes. — *Oxalates de potasse*. L'*oxalate neutre* ($C^4K^2O^8$), obtenu en neutralisant l'oxalate acide par la potasse, n'est d'aucun intérêt. L'*oxalate acide* [*bioxalate de potasse, sel d'oseille*] (C^4KHO^8), existe naturellement dans toutes les espèces des genre *Oxalis* et *Rumex*. On le retire spécialement du suc de l'*Oxalis acetosella*, L., au moyen de l'évaporation et de la cristallisation. Il forme des cristaux transparents, d'une saveur très acide, solubles dans 40 parties d'eau froide et 6 d'eau bouillante. Le sel d'oseille est un mélange d'oxalate acide et de *quadroxalate*. Il précipite la chaux de toutes ses combinaisons salines. Ce sel est rafraîchissant ; il a été longtemps employé pour faire les limonades sèches et les pastilles contre la soif.

OXALDINE. s. f. Nom donné par Schiff à plusieurs bases oxygénées, formées par la combinaison d'une molécule d'ammoniaque avec une ou plusieurs molécules d'aldéhyde, avec élimination d'eau. Le premier terme de la série formée par ces bases est l'aldéhydate d'ammoniaque ($C^4H^7AzO^2$); le second est inconnu ; le troisième est l'*oxytrialdine* ($C^{12}H^{11}AzO^2$); le quatrième est l'*oxytétraldine* ($C^{16}H^{13}AzO^2$); le cinquième et dernier est l'*oxypentaldine* ($C^{20}H^{15}AzO^2$).

OXALÉTHÉRIQUE. adj. V. OXALOVINIQUE.

OXALHYDRIQUE. V. SACCHARIQUE.

OXALIDE. s. f. Nom français des plantes du genre *Oxalis*.

OXALIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, hypogynes, voisine des géraniacées . feuilles composées ; fleurs hermaphrodites, régulières ; 10 étamines monadelphes ; ovaire à 5 loges polyspermes ; baie ou capsule à semences arillées ; embryon homotrope. V. OXALIS.

OXALIQUE. adj. — *Acide oxalique* [all. *oxalsäure*, angl. *oxalic acid*, it. *acido ossalico*, esp. *acido oxalico*]. ($C^4H^2O^8$). Corps qui existe à l'état d'oxalate acide de potasse (sel d'oseille) dans les espèces des genres *Oxalis* et *Rumex*, d'où on peut le retirer à l'aide du sous-acétate de plomb et de l'acide sulfurique, dans les algues, les lichens, etc.; il se trouve normalement, en très petite quantité, dans l'urine de l'homme, à l'état d'oxalate de chaux, et en grande quantité, sous la même forme, dans les calculs múraux. Il se forme par oxydation du sucre ou de la fécule à l'aide de l'acide azotique concentré, de la cellulose à l'aide de la potasse : sous la même influence, les gommes ne donnent pas d'acide oxalique, mais de l'acide mucique, qui est moins oxygéné. Il cristallise en longs prismes carrés incolores, transparents, solubles dans l'eau, plus à chaud qu'à froid, solubles dans l'alcool, s'effleurissant à l'air, fondant à 98° dans leur eau de cristallisation. Avec les bases, il donne des *oxalates*. Chauffé avec l'acide sulfurique concentré, il perd de l'eau et se dédouble en acide carbonique et oxyde de carbone : c'est le seul des acides végétaux qui brûle sans résidu de charbon. Traité par l'eau de chaux, ou par les sels de chaux, même à acide énergique, il donne un précipité d'oxalate de chaux, blanc, insoluble dans un excès d'acide oxalique. En solution, il porte le nom d'*eau de cuivre*, ainsi nommée parce qu'elle sert à nettoyer les ustensiles de cuivre. Il est très vénéneux. Pris par mégarde pour du sulfate de magnésie, à la dose de 16 à 32 grammes, il a produit la mort en quelques minutes : c'est un poison irritant et corrosif. A petites doses, il est rafraichissant, et sert à préparer une limonade et des pastilles : les acides citrique et tartrique, moins dangereux, sont préférables. — *Éther oxalique* ($C^{12}H^{10}O^8$). Produit en chauffant l'alcool ordinaire avec l'acide oxalique. Liquide huileux, incolore, aromatique; bout à 184°.

OXALIS. s. m. Genre de plantes dicotylédones qui a donné son nom à la famille des oxalidées. Presque toutes les espèces ont une saveur acide, qu'elles doivent au bioxalate de potasse qu'elles renferment. — *Oxalis acetosella*, L. V. ALLELUIA. — *Oxalis corniculata*, L. Espèce souvent substituée à la précédente. — *Oxalis crenata*, Jacq. Espèce originaire du Pérou, produisant des tubercules amylacés, alimentaires.

OXALOVINATE. s. m. [esp. *oxalovinato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison d'une base avec l'acide oxalovinique (Dumas et Boullay).

OXALOVINIQUE. adj. — *Acide oxalovinique* [*acide éthéroxalique*, *éthyloxalique*, *oxaléthérique* et *vinoxalique* ; *bioxalate d'hydrogène carboné*, *bioxalate d'éther*, *oxalovinate normal*, *oxalate acide* ou *bioxalate d'éthyle*, *bioxalate éthylique*] ($C^8H^6O^8$). Liquide très acide, peu stable, produit de l'action de la potasse sur l'éther oxalique.

OXALURAMIDE. s. m. V. OXALANE.

OXALURIE. s. f. [de *oxalate*, et οὖρον, urine]. Dépôt d'oxalate de chaux dans l'urine ; ensemble des conditions qui le causent. L'oxalurie se montre ordinairement dans la dyspepsie, la spermatorrhée, et les affections de la moelle épinière; souvent dans la phtisie pulmonaire, le rhumatisme chronique et la goutte avec de l'acide urique. L'oxalate de chaux est fréquemment allié à l'acide urique ou aux urates dans les calculs ; cette coïncidence, souvent aussi constatée dans les sédiments urinaires, conduit à penser que l'oxalurie est quelquefois due à une modification des dispositions morbides qui entraînent l'excrétion de l'acide urique et des urates (Gallois). En tout cas, c'est un signe de trouble de la nutrition. Le meilleur moyen de faire cesser l'oxalurie est l'usage des eaux minérales alcalines (Gallois).

OXALURIQUE. adj. — *Acide oxalurique* [*acide analénique*, all. *Oxalursaure*] ($C^6H^4Az^2O^8$). Produit de la décomposition de l'acide parabanique par l'ammoniaque, ou de l'action de l'acide azotique sur l'acide urique. C'est une poudre cristalline, blanche, très peu soluble dans l'eau, qui se décompose, par une longue ébullition dans l'eau, en urée et acide oxalique libre.

OXALYLE. s. m. (C^4O^4). Radical hypothétique diatomique de l'acide oxalique.

OXAMÉTHANE. s. m. [all. *Oxamethan*, esp. *oxameanta; oxamate d'éthyle*] ($C^8H^7AzO^6$). Produit de l'action de l'ammoniaque sur l'éther oxalique; cristallisable, incolore ; fond à 110° ; bout à 220° ; volatil ; soluble dans l'eau et l'alcool chauds.

OXAMÉTHYLANE. s. m. [*oxamate de méthyle*] ($C^6H^5AzO^6$). Produit de l'action de l'ammoniaque gazeuse sur l'éther oxalométhylique. Masse cristalline, blanche, soluble dans l'alcool bouillant.

OXAMIDE. s. f. [all. *Oxamid*, angl. *oxamide*, it. *ossamida*, esp. *oxamida*] ($C^4H^4Az^2O^4$). Produit de distillation de l'oxalate d'ammoniaque. Poudre blanche, neutre, presque insoluble dans l'eau, à peine dans l'alcool et l'éther, sans goût ni odeur. Chauffée pendant quelques instants à 310° en tube clos, elle se décompose en eau, cyanogène, acide carbonique, ammoniaque, et oxyde de carbone (Malaguti).

OXAMIQUE. adj. — *Acide oxamique* ($C^4H^3AzO^4$). Acide obtenu en chauffant à 220° l'oxalate acide d'ammoniaque. Poudre grenue, incolore, fusible à 173°, insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'eau et l'alcool.

OXAMYLANE. s. m. [*oxamylanum*, *oxamylan*, *oxamate d'amyle*] ($C^{14}H^{13}AzO^6$). Produit de l'action de l'ammoniaque sur l'éther oxalo-amylique. Cristallisable en croûtes informes ; il se décompose dans l'eau bouillante en alcool amylique et acide oxamique.

OXANILIDE. s. m. ($C^{28}H^{12}Az^2O^4$). Produit de l'action de la chaleur sur l'oxalate d'aniline. Cristallise en feuillets blancs ; insoluble dans l'eau bouillante, l'éther et l'alcool, soluble à chaud dans l'acide sulfurique ; fusible à 245°.

OXÉLÆON. s. m. [ὀξέλαιον, de ὄξος, vinaigre, et ἔλαιον, huile]. Médicament fait d'huile et de vinaigre.

OXÉMIQUE ou **OXYÉMIQUE.** adj. [de *oxygène*, et αἷμα, sang]. Qui a le sang pourvu d'oxygène, par opposition à *anoxémique*.

OXÉOLAT ou **OXÉOLÉ.** s. m. [it. *osseolato*, esp. *oxeolado*]. Synonyme d'*acétolé*.

OXHYDRIQUE. adj. et s. m. — *Éclairage oxhydrique* (Tessié du Motay). Procédé d'éclairage qui consiste à brûler complètement le carbone du gaz de l'éclairage au moyen d'un courant de gaz oxygène qu'un tuyau spécial fait arriver au milieu de la flamme du gaz ordinaire ; il se réduit à la *fabrication industrielle de l'oxygène*. Ce gaz, obtenu jusqu'à présent à raison de 10 à 12 fr. le mètre cube, ne revient maintenant qu'à 40 c. Pour cela, on fait arriver de l'air sur du manganate de soude au rouge-brun. Il passe au travers, y laisse la plus grande partie de son oxygène, et l'azote restant s'échappe à l'extérieur ; si l'on donne une autre position aux robinets d'apport, la vapeur d'échappement arrive dans les cornues, et, après avoir traversé le manganate, se rend dans un condenseur avec l'oxygène qu'elle a entraîné mécaniquement. Afin que l'opération soit continue, les cornues sont accouplées deux à deux, et l'une prend l'oxygène à l'air qu'on lui injecte, pendant que l'autre rend son oxygène par la vapeur qui la traverse. Le manganate des cornues peut servir indéfiniment; ce qui fait l'économie du procédé. L'oxygène produit retient 6 pour 100 d'azote, mais cela n'a aucun inconvénient; il peut en contenir 12 pour 100 sans que la flamme soit moins brillante. Les deux gaz sont amenés par des tuyaux distincts à chaque bec, et ne se mélangent que dans une petite capsule située à 1 millimètre de la flamme, de sorte qu'on n'a pas à craindre d'explosion. Chaque bec consomme par heure 32 litres de gaz d'éclairage et 16 litres d'oxygène ; il donne autant de lumière que les becs ordinaires, qui brûlent 140 litres par heure. Il y a ainsi 20 pour 100 d'économie.

OXOLYINE, et non **OXOLUINE**. s. f. [de ὄξος, vinaigre, et λύω, je dissous] (Leconte et de Goumoëns). Portion des substances organiques azotées (fibrine, albumine, etc.), décomposées par l'acide chlorhydrique ou la potasse, qui est soluble dans l'acide acétique cristallisable. L'*anoxolyine* [α privatif, ὄξος, et λύω] est la portion de ces substances qui reste indissoute.

OXYACANTHINE. s. f. [*oxyacanthinum*, all. *Berberinum*]. Corps qui se trouve dans l'écorce du *Berberis vulgaris*, L. (épine-vinette), en même temps que la berbérine. Elle est blanche, très amère, soluble dans l'alcool et l'éther; elle fond et se décompose à une haute température en donnant des produits ammoniacaux.

OXYAZOTIQUE. adj. — *Eau oxyazotique*. Eau saturée de protoxyde d'azote par la pression (Schützenberger). Chaque bouteille renferme environ 2 litres de gaz. Elle a une saveur légèrement sucrée ; elle est diurétique et antigoutteuse, vu qu'elle accroît l'excrétion des principes azotés de l'urine (Ritter).

OXYBASE. s. f. Oxyde qui joue le rôle de base.

OXYBROMOKAKODYLE. s. m. [*bromokakodyle basique*]. Produit de décomposition, par l'eau, du bromure de kakodyle. Liquide jaune, devenant incolore par la chaleur, et reprenant sa teinte jaune par le refroidissement.

OXYBROMURE. s. m. [esp. *oxybromuro*]. Combinaison d'un bromure avec un oxyde.

OXYCHLORATE. s. m. [*oxychloras*, esp. *oxiclorato*]. Synonyme de *perchlorate*.

OXYCHLORIQUE. adj. [all. *oxychlorinsauer*, angl. *oxychloric*, it. *ossiclorico*, esp. *oxiclorico*]. V. Perchlorique.

OXYCHLOROBENZOYLE. s. f. V. Chlorobenzoyle.

OXYCHLOROCUMINYLE. s. f. V. Chlorocuminol.

OXYCHLOROVALÉRYLE. s. m. — *Acétate d'oxychlorovaléryle*. V. Chloramylène.

OXYCHLORURE. s. m. [all. *Oxychlorid*, angl. *oxychloride*, *oxychloruret*, it. *ossicloruro*, esp. *oxicloruro*]. Combinaison d'un chlorure avec un oxyde. — *Oxychlorure d'antimoine*. V. Algaroth. — *Oxychlorure de mercure*. V. Chloramide.

OXYCHROMIQUE. adj. V. Perchromique.

OXYCOÏE. s. f. Mot mal formé pour *oxyécoïe*.

OXYCRAT. s. m. [*oxycratum*, ὀξύκρατον, de ὀξύς, aigre, et κρᾶσις, mélange; all. *Oxykrat*, angl. *oxycrate*, it. *ossicrato*, esp. *oxicrato*]. Mélange d'eau et de vinaigre. Boisson rafraîchissante, antiseptique, un peu astringente.

OXYCYANURE. s. m. [it. *ossicianuro*, esp. *oxicianuro*]. Combinaison d'un cyanure avec un oxyde.

OXYDABLE. adj. [esp. *oxidable*]. Qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène.

OXYDATION. s. f. [all. *Oxydirung*, *Sauerstoffbildung*, angl. *oxydation*, it. *ossidazione*, esp. *oxidacion*]. Action de combiner un corps avec de l'oxygène, lorsqu'il en résulte la production d'un ou de plusieurs oxydes ou acides. L'action contraire, c'est-à-dire la soustraction partielle ou totale de l'oxygène d'une substance, par exemple dans la réduction des oxydes métalliques, est appelée *désoxydation*.

OXYDE. s. m. [*oxydum*, all. *Oxyd*, *Sauerstoffbildung*, angl. *oxyd*, it. *ossido*, esp. *oxido*]. Corps neutre ou à réaction alcaline composé d'oxygène et d'un métalloïde ou d'un métal. Le terme *oxyde* est un terme générique qui a un sens absolu et qui n'est point synonyme de *base* ni d'*alcali* : il y a des oxydes qui ne jouent jamais le rôle de base; tel est le *peroxyde de manganèse*, etc. (V. Base). A part les caractères relatifs aux réactions ainsi qu'à la composition élémentaire, les oxydes présentent les caractères les plus variés d'une espèce à l'autre. On les sépare ordinairement en cinq divisions, d'après leurs propriétés dominantes . 1° *Oxydes basiques*, qui se combinent facilement et énergiquement avec les acides. Cette division comprend : *a*. les *oxydes alcalins* (soude, potasse, lithine); *b*. les *oxydes terreux* et *alcalino-terreux* (chaux, magnésie, baryte, strontiane, etc.); *c*. les *oxydes basiques métalliques* (oxydes de fer, de cuivre, de plomb, de mercure, de zinc, etc.). 2° *Oxydes indifférents*, qui sont capables de jouer le rôle d'acides avec les bases puissantes, et le rôle de bases avec les acides forts; tel est le protoxyde d'hydrogène, ou eau, et certains de la division précédente, comme l'*alumine*, etc. 3° *Oxydes singuliers*, qui ne s'unissent ni aux acides (qui chassent leur oxygène), ni aux bases (qui les décomposent en oxyde et en acide) : tels sont les peroxydes de manganèse, le sous-oxyde de plomb. 4° *Oxydes salins*, qui résultent de la combinaison d'un oxyde métallique basique avec un oxyde plus oxygéné du *même métal*, tels sont l'oxyde magnétique de fer, l'oxyde brun de chrome, etc.; ce sont de véritables sels. 5° *Oxydes acides*, qui se combinent aux bases comme les acides, mais moins énergiquement, en formant des sels : tels sont les acides chromique, plombique, stannique, manganique, antimonique. Tous les oxydes sont insolubles dans l'eau, sauf les oxydes alcalins et alcalino-terreux. Un même corps simple forme quelquefois plusieurs composés avec l'oxygène. On donne le nom de *protoxyde* à celui dans lequel l'oxygène est au métal comme 1 : 1, et de *sous-oxyde*, *oxydule*, ou *suboxyde*, à celui dans lequel l'oxygène est au métal comme 1, 2 : 1. Le *sesquioxyde* est celui dans lequel la proportion est comme $\frac{2}{3}$. 1. Le *deutoxyde* ou *bioxyde* renferme 2 d'oxygène pour 1 du corps oxydé, et ainsi des autres, pour les *tritoxyde*, *quadroxyde*, etc. L'oxyde le plus oxygéné connu dans la série des oxydes d'un corps simple reçoit le nom de *peroxyde*. Berzelius établit la distinction entre les différents *oxydes* d'une même substance, au moyen des terminaisons *eux* et *ique*, et en faisant précéder les dénominations par les prépositions *hypo* et *hyper*, de même que pour les oxacides. Ainsi il dit . *oxyde ferreux*, *oxyde ferrique*, *oxyde hypermanganique*, pour désigner les degrés d'oxydation de plus en plus avancés. V. Acide et Nomenclature.

Oxyde d'aluminium. V. Alumine. — *Oxyde animal*. V. Mucosine. — *Oxydes d'antimoine*. Ils sont au nombre de deux. 1° *Protoxyde d'antimoine* (SbO^3). Préparé en chauffant l'antimoine dans un creuset incomplètement fermé ; il se dépose sur les parois du creuset, au-dessus du métal fondu, de petits cristaux allongés, brillants, émétiques, *fleurs argentines d'antimoine*, qui sont formés d'un mélange d'oxyde d'antimoine et d'acide antimonique. On obtient l'oxyde pur en versant une solution de chlorure d'antimoine dans une dissolution bouillante de carbonate de soude. Il est blanc-grisâtre, fusible, volatil, insoluble dans l'eau. 2° *Peroxyde d'antimoine.* V. ANTIMONIQUE. — *Oxyde d'antimoine sulfuré.* V. OXYSULFURE *d'antimoine.* — *Oxydes* d'*argent.* On connaît le *sous-oxyde* (Ag^2O), le *protoxyde* (AgO) et le *bioxyde* (AgO^2). Le protoxyde est en poudre brune, absorbe l'oxygène de l'air; la lumière, la chaleur le détruisent. Il a été employé en pilules à la dose de 2 à 10 centigrammes par jour comme antiscrofuleux, dans l'épilepsie et les affections chroniques de l'estomac. — *Oxyde d'arsenic.* V. ARSENIEUX (*Acide*).— *Oxyde d'azote.* L'azote forme avec l'oxygène cinq combinaisons, dont trois acides, les acides *azoteux, hypoazotique* et *azotique.* Les deux autres sont 1° le *bioxyde* ou *deutoxyde d'azote* (AzO^2), gaz incolore, très peu soluble dans l'eau, plus pesant que l'air, sans action sur le tournesol, éteignant les corps en combustion; au contact de l'air ou de l'oxygène, il devient rutilant, en se transformant en acide hypoazotique. On l'obtient en traitant la limaille de cuivre par l'acide azotique étendu de son volume d'eau, et recueillant le gaz au moyen de l'appareil hydropneumatique; 2° le *protoxyde d'azote* (AzO), gaz incolore, inodore, soluble dans l'eau et dans l'alcool, liquéfiable à 0° sous une pression de 30 atmosphères, faisant brûler avec éclat une bougie qui ne présente que quelques points en ignition. On l'obtient en décomposant l'azotate d'ammoniaque dans des vaisseaux fermés, à l'aide de la chaleur. Introduit dans les poumons par la respiration, il détermine l'asphyxie, avec un malaise général et des mouvements convulsifs quand il n'est pas très pur. S'il est pur, l'asphyxie est accompagnée d'une sensation agréable et d'une sorte de rire; de là le nom de *gaz hilarant* qu'il a reçu. Il amène aussi une anesthésie passagère qu'on utilise pour des opérations de courte durée, surtout pour l'extraction des dents (Préterre).

Oxyde de baryum. V. BARYTE.

Oxyde calculeux. V. CYSTINE. — *Oxyde de carbone* (CO). Corps gazeux, incolore, inodore; il brûle à l'air avec une flamme bleuâtre caractéristique et se change en acide carbonique. Sa densité est 0,96; l'eau en dissout peu; il est sans action sur le tournesol, ne se combine ni avec les acides ni avec les bases, mais se dissout dans une solution d'oxyde de cuivre dans l'acide chlorhydrique. On l'obtient en chauffant de l'acide oxalique ou du prussiate jaune de potasse avec l'acide sulfurique concentré. Toutes les fois que du charbon brûle dans un fourneau où l'oxygène de l'air arrive en quantité insuffisante, il se forme beaucoup d'oxyde de carbone, au lieu d'acide carbonique, qui se produit alors peu abondamment. Au moment où le mélange gazeux arrive à l'air au-dessus du foyer, si la température est encore assez élevée, l'oxyde de carbone s'enflamme et brûle; sinon, il se répand dans l'air, qu'il vicie. C'est à la présence de ce gaz que sont dus le malaise général, les douleurs de tête persistantes que l'on ressent lorsqu'on reste près d'un fourneau contenant du charbon en combustion, et que ressentent les individus qui s'asphyxient par le charbon. L'oxyde de carbone donne au sang veineux une couleur vermeille de vermillon et se combine avec les hématies, qui dès lors deviennent inaccessibles à l'oxygène : l'animal meurt faute d'oxygénation des globules du sang (Cl. Bernard). Lors même qu'il est reporté dans l'air pur, si l'action est trop avancée, la mort survient; dans tous les cas, le rétablissement est long, comme le retour des globules à l'état normal ou leur remplacement par de nouveaux. Après l'intervention de l'air pur, tout le traitement doit consister à ranimer la sensibilité, à activer la respiration par l'eau froide cinglée au visage et à la poitrine, et à soutenir la vie jusqu'à la guérison du sang. — *Oxyde caseique.* V. LEUCINE. — *Oxydes de chlore.* V. CHLOREUX, CHLORIQUE, HYPOCHLOREUX, HYPOCHLORIQUE et PERCHLORIQUE. — *Oxydes de cuivre.* On distingue : 1° le *protoxyde* ou *sous-oxyde* (Cu^2O), obtenu en décomposant par une dissolution de potasse le chlorure de cuivre hydraté; 2° le *deutoxyde* (CuO), qui se rencontre dans quelques mines. Il est bleu lorsqu'il est hydraté, et brun ou noir quand il est sec. On l'obtient en calcinant au rouge, dans une capsule de platine, de l'azotate de cuivre pur; hydraté, en versant de la potasse dans un sel de cuivre. Il était employé autrefois, sous le nom d'*æs ustum*, comme antiépileptique et comme émétique et purgatif. Ces deux oxydes sont très vénéneux. — *Oxyde de cuivre ammoniacal.* V. RÉACTIF *de Schweitzer.* — *Oxyde cystique.* V. CYSTINE.

Oxydes d'etain. 1° Le *protoxyde* [vulgairement *potée grise d'étain*] (SnO) est blanc à l'état d'hydrate, et olivâtre quand il est desséché. On l'obtient en décomposant le protochlorure d'étain par l'ammoniaque, et lavant le précipité. 2° Le *deutoxyde* [*potée blanche d'étain*]. V. STANNIQUE. — *Oxyde d'ethyle.* V. ÉTHER *sulfurique.*

Oxyde de fer. On distingue : 1° Le *protoxyde* [*oxyde ferreux*] (FeO), qui se produit quand on verse dans un sel ferreux une dissolution de potasse caustique; l'oxyde de fer se précipite à l'état d'hydrate blanc, qui passe promptement à l'état de peroxyde vert par son exposition à l'air. 2° L'*oxyde salin* ou *ferroso-ferrique* [*oxyde magnétique de fer*] (Fe^3O^4), qui paraît être une combinaison de protoxyde et de sesquioxyde. Il forme l'aimant naturel et le meilleur minerai de fer. On le trouve en Suède, amorphe ou cristallisé en octaèdres. Il se forme à la surface des barres de fer quand on les porte à la chaleur rouge, dans l'oxygène ou dans un courant de vapeur d'eau (*fer oxydulé, oxyde des battitures*). Quand on le prépare en oxydant de la limaille de fer, le précipité, desséché à l'abri du contact de l'air, est noir : c'est l'*éthiops martial* des anciens chimistes. 3° Le *sesquioxyde de fer* [*peroxyde de fer, oxyde ferrique, acide ferreux*] (Fe^2O^3), qui est très répandu dans la nature. A l'état anhydre, cristallisé en rhomboèdres aplatis, il constitue le *fer oligiste.* Dans les fissures des laves volcaniques, il forme le *fer spéculaire* ou *micacé*, en lames hexagones. En masses rouges compactes, il forme l'*hematite rouge* ou *sanguine.* On le prépare en calcinant le sulfate de fer ; il est amorphe, d'un rouge brun, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides forts (*colcothar, safran de Mars astringent*). Hydraté, il chasse l'acide carbonique des carbonates alcalins. Il joue le rôle d'acide au contact de la soude, de la potasse, de la magnésie, de l'oxyde de zinc, etc., et forme des sels appelés *ferrites.* 4° Le *peroxyde de fer hydraté, hydrate ferrique :* il s'obtient en desséchant à l'air libre du carbonate de fer, qui, perdant son acide carbonique et absorbant de l'oxygène, se transforme peu à peu en hydrate ferrique : il est gélatineux, brun, insoluble dans l'eau, se combinant facilement aux acides quand il vient d'être préparé, propriété qui le fait employer comme contrepoison de l'acide arsénieux; s'il n'est pas conservé dans l'eau, il devient lourd et perd cette propriété. En pharmacie, l'hydrate ferrique porte le nom de *safran de Mars apéritif*, et s'emploie en médecine à la dose de 20 centigrammes à 1 gramme.

Oxydes de manganese. Il y en a quatre : 1° Le *protoxyde* (MnO) s'obtient en décomposant un protosel de manganèse par la potasse. Il est vert quand il est sec, blanc à l'état d'hydrate; mais il passe promptement au brun, en absorbant l'oxygène de l'air. 2° Le *sesquioxyde* (Mn^2O^3) existe dans la nature (V. ACERDESE et BRAUNITE) : on l'obtient aussi en décomposant l'acétate de manganèse à une chaleur rouge-brun. 3° Le *deutoxyde* ou *peroxyde* (MnO^2) (*oxyde noir de manganèse*) est abondamment répandu dans la nature et sert à préparer le chlore et l'oxygène. 4° L'*oxyde salin* (*oxyde rouge de manganèse*) (Mn^3O^4) s'obtient en calcinant le deutoxyde dans une cornue de grès jusqu'à ce qu'il ne perde plus d'oxygène. Il se comporte comme une combinaison du protoxyde (MnO) avec le sesquioxyde (Mn^2O^3). — *Oxydes de mercure.* On en connaît deux. Le *protoxyde* ou *sous-oxyde* (Hg^2O) fait partie des sels de mercure au minimum, et ne peut être isolé; lorsqu'on précipite un de ces sels par un alcali, on a une poudre noirâtre composée de deutoxyde de mercure et de mercure à l'état métallique. Par l'acide chlorhydrique, cette poudre se transforme en métal et en deutochlorure de mercure. C'est l'*éthiops per se* des anciens chimistes, qui le faisaient en agitant pendant longtemps du mercure dans une bouteille, dont ils renouvelaient l'air par intervalles. Le protoxyde de mercure est employé comme antisyphilitique. On obtient le *deutoxyde* ou *bioxyde* (HgO) en calcinant convenablement dans un matras l'azotate de mercure (*voie sèche*), ou en traitant une solution de bichlorure de mercure par une solution de potasse ou de soude (*voie humide*) : dans le premier cas, l'oxyde est rouge-brique (*précipité rouge*), cristallin, et devient rouge-orangé si on le porphyrise, noir si on le chauffe ; dans le second, il est jaune, amorphe. Cet oxyde est cathérétique et fait la base de beaucoup de pommades antiophtalmiques. On emploie presque toujours l'oxyde rouge, quoique l'oxyde jaune soit plus actif et plus constant dans ses effets. — *Oxydes de molybdène.* Il y en a plusieurs, dont deux seulement bien étudiés : 1° le *sesquioxyde de molybdène* (Mo^2O^3) s'obtient par décomposition d'un molybdate alcalin au contact du zinc; il est très avide d'oxygène; 2° le *bioxyde de molybdène* (MoO^2) se retire du molybdate d'ammoniaque décomposé par la chaleur. Il est en poudre cristalline brun-rougeâtre. Son hydrate ressemble à l'hydrate de sesquioxyde de fer. Ces deux oxydes donnent des sels avec les acides.

Oxyde d'omichmyle [ὄμιχμα, urine]. Nom donné par Scharling à un mélange de principes divers, d'aspect résinoïde, que l'on retire de l'extrait éthéré de l'urine. — *Oxydes d'or. Protoxyde d'or* [*oxyde aureux*] (Au^2O). Pulvérulent, d'un violet bleuâtre. Obtenu en traitant le chlorure d'or par une solution de potasse (Berzelius). *Deutoxyde* ou *tritoxyde d'or. L'acide aurique.* V. Aurique.

Oxydes de plomb. Il en existe trois : 1° Le *protoxyde* ou *oxyde de plomb jaune* (PbO) se fait en fondant du plomb à l'air et l'agitant jusqu'à ce qu'il soit converti en pellicules grisâtres, que l'on réduit en poudre, et qu'on lave à grande eau ; on a ainsi une poudre de couleur jaune : c'est le *massicot*, qui sert à la fabrication du minium et de la céruse. Chauffé au rouge, le massicot fond et constitue la *litharge* ou l'*oxyde de plomb demi-vitreux*, qui a une apparence cristalline, une couleur jaune ou rouge suivant la rapidité avec laquelle elle a été refroidie, et qui est employée pour la fabrication des emplâtres. 2° Le *minium* ($PbO^2.2PbO$), poudre rouge, obtenue en mettant le massicot réduit en poudre fine dans un fourneau à réverbère, et le grillant en remuant continuellement. Le minium est un *plombate de plomb*. Le minium du commerce contient quelquefois du deutoxyde de cuivre. Si l'on chauffe le minium jusqu'au point de le fondre, il perd de son oxygène et repasse à l'état de protoxyde. Si on le traite par l'acide azotique, une portion seulement s'y dissout, et l'autre se change en *bioxyde de plomb* (*oxyde de plomb puce*). Le minium, comme la litharge, entre dans quelques préparations emplastiques; il est très employé en peinture. 3° Le *bioxyde de plomb* [*oxyde puce de plomb, acide plombique*] (PbO^2) est presque noir, insoluble dans l'eau. C'est un oxydant énergique. Il absorbe rapidement l'acide sulfureux. On le prépare en chauffant du minium avec de l'acide azotique. — *Oxydes de potassium.* Le potassium combiné avec l'oxygène donne lieu à deux oxydes : 1° le *protoxyde* (KO) (V. Potasse); 2° le *bioxyde* ou *peroxyde* (KO^2), qui, au contact de l'eau, se transforme immédiatement en protoxyde.

Oxyde de saligényle. V. Saligénine. — *Oxyde de sodium.* Le sodium produit comme le potassium un *peroxyde* (NaO^2) instable, et un *protoxyde* qui constitue la *soude*.

Oxyde urique. V. Xanthine.

Oxyde vésical. V. Cystine.

Oxyde xanthique. V. Xanthine.

Oxyde de zinc (ZnO). On le prépare en portant au rouge du zinc dans un creuset, et l'agitant dès qu'il est fondu Le zinc brûle avec une flamme blanche, dont une portion se condense, à la partie supérieure du creuset, en flocons laineux d'une grande légèreté : de là les noms de *pompholyx*, *lana philosophica*, *nihil album*, *fleurs de zinc*, donnés à cet oxyde. Il sert à la peinture (*blanc de zinc*). On l'emploie comme antispasmodique, à la dose de 20 centigrammes à 2 grammes. Il entre dans les pilules de Méglin. A l'extérieur, on l'emploie en pommade (1/10). — *Oxyde de zirconium.* V. Zircone.

OXYDÉ, ÉE adj. [all. *oxydirt*, angl. *oxydized*, it. *ossidato*, esp. *oxidato*]. Se dit d'un corps qui se trouve à l'état de combinaison avec l'oxygène, par opposition à *désoxydé*, qui se dit d'un corps ayant perdu l'oxygène avec lequel il était combiné.

OXYDO-CHLORURE. s. m. V. Oxychlorure.

OXYDO-SULFURE. s. m. V. Oxysulfure.

OXYDULE adj. et s. m. [all. *Oxydul*, it. *ossidulo*, esp. *oxydulo*]. V. Oxyde.

OXYDULÉ, ÉE. adj. [esp. *oxidulado*]. Qui est passé à l'état d'oxydule. — *Fer oxydulé.* V. Oxyde *de fer.*

OXYÉCOÏE. s. f. [*oxyecoia*, ὀξυηκοΐα, de ὀξὺς, aigu, et ἀκούειν, entendre]. Acuité excessive du sens de l'ouïe.

OXYFLUORURE. s. m. [esp. *oxifluoruro*]. Combinaison d'un fluorure avec un oxyde.

OXYGALA s. m. [de ὀξὺς, aigre, et γάλα, lait]. Le lait aigri.

OXYGÉNABLE. s. f. [all. *oxydirbar*, it. *ossigenabile*, esp. *oxigenable*]. Qui est susceptible d'oxygénation.

OXYGÉNATION. s. f. [all. *Oxygenation*, *Oxydation*, angl. *oxygenation*, it. *ossigenazione*, esp. *oxigenacion*]. Mot usité quelquefois dans le sens d'*oxydation*, mais qui a un sens plus général : il signifie toute dissolution ou combinaison de l'oxygène avec un corps, soit qu'il y ait production de composés oxgyénés nouveaux, comme dans l'*oxydation*, soit qu'il ne s'en produise aucun, du moins directement, comme dans le cas de certaines huiles siccatives ; c'est dans ce dernier sens qu'on dit *oxygénation du sang*, et non *oxydation du sang*. De même, le terme *désoxygénation*, qui signifie l'action inverse de la précédente, est souvent pris comme synonyme de *désoxydation*.

OXYGÈNE. s. m. [*oxygenium*, de ὀξὺς, acide, et γεννάω, j'engendre ; all. *Sauerstoff*, angl. *oxygen*, it. *ossigeno*, esp *oxigeno*, *air du feu*, *air* ou *gaz déphlogistiqué*, Priestley ; *air éminemment respirable*, *air vital* et *principe oxygene*, Lavoisier, 1782]. Corps simple, découvert par Priestley (1774), et appelé ainsi parce qu'on crut d'abord qu'il entrait dans la composition de tous les acides qui ne différaient les uns des autres que par la nature des corps combustibles entrant dans leur composition. C'est un gaz incolore, inodore, insipide, liquéfiable (Cailletet, Pictet), qui est très répandu dans la nature (air, tissus animaux et végétaux, etc.), et qu'on prépare ordinairement en décomposant le peroxyde de manganèse ou le chlorate de potasse par le feu. On introduit le chlorate dans une cornue de verre, à laquelle on adapte un tube recourbé propre à conduire le gaz dans des flacons remplis d'eau et renversés sur la cuve hydropneumatique. On chauffe graduellement la cornue à feu nu ; le sel fond, le gaz se dégage et va se rendre dans les flacons. Lorsqu'il ne s'en dégage plus, on bouche les flacons sous l'eau, et l'on conserve le gaz, en laissant le goulot des flacons plongé sous ce liquide. 10 grammes de chlorate de potasse fournissent un peu plus de 2 1/2 litres d'oxygène. Le résidu que contient la cornue est du chlorure de potassium, et souvent aussi du perchlorate (V. Oxhydrique). — Fig. 342. Appareil pour la préparation de l'oxygène. C, cornue contenant le chlorate de potasse ; L, flacon-laveur dont l'eau est destinée à retenir le chlore que fournit quelquefois la décomposition du chlorate de potasse ; F, récipient. L'oxygène est un peu plus soluble dans l'eau que l'hydrogène ; il rallume les corps présentant quelques points incandescents ; les métaux, le soufre, le phosphore, brûlent dans l'oxygène, les premiers en formant des bases ou des corps neutres, les seconds en donnant des acides ; il s'unit à l'hydrogène pour former de l'eau, il est l'agent des combustions en général, des combustions organiques et respiratoires en particulier. La facilité avec laquelle l'oxygène se prépare et se transporte dans des ballons (V. Inhalateur), a fait introduire son usage dans la pratique médicale. On en fait respirer de 20 à 30 litres par jour aux personnes atteintes de *pneumonie chronique*, de bronchite chronique, de certaines formes de phtisie aiguë ou chronique, d'anémie, etc. C'est le meilleur moyen à employer sur les individus asphyxiés par le gaz des fosses d'aisances ou de l'éclairage, par la vapeur de charbon, etc. Quand dans les ascensions la pression barométrique diminue, les accidents et la mort sont dus à l'insuffisance de tension de l'oxygène : ils constituent une véritable asphyxie (V. Tension). L'excès de tension produit aussi des accidents graves, convulsifs, et la mort par ralentissement des inspirations et des contractions du cœur. L'oxygène en excès tue les végétaux phanérogames et cryptogames comme les animaux, et il gêne ou arrête la germination (Bert). La proportion d'oxygène n'a augmenté que très peu dans le sang, auquel le gaz est combiné chimiquement, au moment où arrivent les accidents ; de 20 pour 100 par exemple, elle est montée à 25 ou 28 ; au delà survient rapidement la mort (V. Air *comprimé*). Ainsi trop peu d'oxygène laisse mourir par insuffisance des combinaisons intra-organiques : c'est l'asphyxie. D'autre part, trop d'oxygène tue. Bien loin d'activer d'une manière exagérée les combinaisons intra-organiques, l'oxygène en excès les enraye. L'exhalation d'acide carbonique, la production d'urée diminuent ; la température s'abaisse de plusieurs degrés.

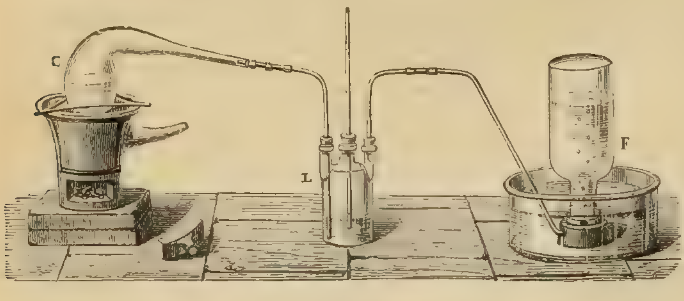

Fig. 342.

OXYGÉNÉ, ÉE. adj. [all. *oxygenirt*, angl. *oxygenated*, it. *ossigenato*, esp. *oxigenado*]. Qui est combiné ou mélangé avec l'oxygène ; *eau oxygénée*, *essence oxygénée*. Ce mot est pris quelquefois comme synonyme d'*oxydé* ; mais plus souvent pour dire d'un corps qu'il contient l'oxygène à l'état de dissolution ou de mélange sans être combiné avec lui. Il en est de même pour le terme *désoxygéné*, qui exprime l'état inverse.

OXYGENÈSES. s. f. pl. [all. *Oxygenese*, angl. *oxygenesis*, it. *ossigenesi*, esp. *oxygenesis*]. Classe de maladies attribuées à un désordre dans l'oxygénation des organes (Baumes).

OXYGUANINE. s. f. ($C^{20}H^{14}Az^{8}O^{18}$). Produit d'oxydation de la guanine par le permanganate de potasse, substance amorphe, gélatineuse, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble dans les alcalis.

OXYHÉMOGLOBINE. s. f. V. Hémoglobine *oxygénée*.

OXYHYDRIQUE. adj. V. Oxhydrique.

OXY-IODIQUE. adj. V. Periodique.

OXY-IODURE. s. m. [it. *ossi-ioduro*, esp. *oxi-ioduro*]. Composé d'un iodure et d'un oxyde métallique.

OXYMANGANIQUE. adj. V. Permanganique.

OXYMEL. s. m. [*oxymel*, ὀξύμελι, de ὀξύς, acide, et μέλι, miel ; all. *Sauerhonig*, angl. *oxymel*, it. *ossimele*, esp. *oximiel*]. Mélange de miel et de vinaigre. On distingue, en pharmacie, l'*oxymel simple*, que l'on fait en mettant cuire ensemble 4 parties de miel et 1 partie de vinaigre ; l'*oxymel colchicique* et l'*oxymel scillitique*, que l'on prépare comme le simple, mais avec du vinaigre scillitique ou colchicique. L'*oxymel simple* est employé comme rafraîchissant, laxatif, et expectorant ; on le donne en gargarisme dans les angines. L'*oxymel scillitique* excite plus fortement la muqueuse bronchique : il est diurétique aussi. L'*oxymel colchicique* est son succédané ; il est peu employé.

OXYMÉTRIE. s. f., et non **ACIDIMÉTRIE**. [de ὀξύς, acide, et μέτρον, mesure ; all. *Oxymetrie*, angl. *oxymetry*, it. *ossimetria*]. Procédé de dosage par volumes, qui permet d'évaluer la quantité d'acide libre ou de sel acide renfermé dans une substance. La saturation des bases par les acides est le principe sur lequel repose ce procédé, qui s'exécute au moyen d'une liqueur alcaline titrée (*liqueur oxymétrique*), c'est-à-dire de l'eau contenant en solution un poids déterminé de carbonate de potasse ou de soude, ou mieux de potasse ou de soude, et étendue de manière à occuper un volume déterminé. Le point de saturation de la base est accusé par la teinture de tournesol, qui passe au bleu dès qu'il n'y a plus d'acide libre.

OXYMÉTRIQUE. adj. Qui concerne l'oxymétrie. — *Liqueur oxymétrique*. V. Oxymétrie.

OXYMURIATE. s. m. Ancien nom des chlorates.

OXYMURIATIQUE. adj. — *Acide oxymuriatique*. Ancien nom de l'acide chlorique. — *Gaz oxymuriatique*. Ancien nom du chlore.

OXYOPIE. s. f. [*oxyopia*, de ὀξύς, aigu, et ὤψ, œil, vue ; all. *Oxyopie*, *Scharfsichtigkeit*, angl. *oxyopy*, *oxyopia*, it. *ossiopa*, esp. *oxiopia*]. Vue plus perçante qu'elle ne l'est ordinairement.

OXYOSPHRÉSIE. s. f., et non **OXYPHRÉSIE**. [*oxyosphresia*, de ὀξύς, aigu, et ὄσφρησις, olfaction]. Grand développement, congénital ou acquis, du sens de l'odorat.

OXYPHÉNIQUE. adj. — *Acide oxyphénique*. La pyrocatéchine.

OXYPHLOGOSE. s. f. [de ὀξύς, aigu, et φλόγωσις, inflammation]. Inflammation suraiguë (Lobstein).

OXYPHLEGMASIE. s. f. [de ὀξὺς, aigu, et φλεγμασία, phlegmasie]. Inflammation violente.

OXYPHONIE. s. f. [*oxyphonia*, *de* ὀξὺς, aigu, perçant, et φωνὴ, la voix; it. *ossifonia*, esp. *oxifonia*]. Voix aiguë ou perçante.

OXYPHOSPHURE. s. m. [it. et esp. *ossifosfuro*]. Combinaison d'un phosphure avec un oxyde métallique.

OXYPICRIQUE. adj. V. STYPHNIQUE.

OXYPORPHYRIQUE. adj. — *Acide oxyporphyrique*. Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'euxanthone.

OXYREGMIE. s. f. [*oxyregmia*, ὀξυρεγμία, de ὀξὺς, aigre, acide, et ἐρευγμὸς, éructation; it. et esp. *ossiregmia*]. Rapport acide.

OXYRRHODON. s. m. [*oxyrrhodum*, de ὀξὺς, aigre, et ῥόδον, rose; all. *Rosenessig*, angl. *oxyrrhodine*, it. *ossirodino*, esp. *oxirodino*]. Le *vinaigre* rosat.

OXYSACCHARUM. s. m. [de ὀξὺς, aigre, acide, et σάκχαρον, sucre; all. *Sauerzucker*, *Essigzucker*, it. *ossisaccharo*, esp. *oxisacaro*]. Mélange de sucre et de vinaigre. Les anciens y faisaient souvent dissoudre du verre d'antimoine ou de la scille, ce qui constituait l'*oxysaccharum vomitivum* ou l'*oxysaccharum scilliticum*.

OXYSEL. s. m. [all. *Oxysal*, *Sauersalz*, angl. *oxysal*, it. *ossisale*, esp. *oxisal*]. Nom donné aux sels formés d'un acide et d'une base contenant tous deux de l'oxygène.

OXYSEPTONIQUE. adj. — *Acide oxyseptonique*. L'acide azotique.

OXYSULFURE. s. m. [angl. *oxysulfuret*, it. *ossisulfuro*, esp. *oxysulfuro*]. Combinaison d'un sulfure avec un oxyde. — *Oxysulfure d'antimoine*. Nom donné à plusieurs composés obtenus en calcinant incomplètement, au contact de l'air, le sulfure d'antimoine : celui-ci s'oxyde en partie, et l'oxyde d'antimoine formé reste mélangé à une certaine quantité de sulfure. Les matières obtenues ont un aspect vitreux, demi-vitreux, etc., qui vient principalement de la silice enlevée aux creusets où a eu lieu la calcination. On leur donne les noms de *chaux grise d'antimoine*, de *foie d'antimoine*, de *verre d'antimoine*, de *safran des métaux* (*crocus metallorum*), suivant leur aspect et leur couleur; ils ne sont plus usités qu'en médecine vétérinaire. V. KERMÈS MINERAL.

OXYTARTRE. s. m. L'acétate de potasse.

OXYTOCIQUE. adj. et s. [de ὀξὺς, prompt, et τόκος, accouchement]. Se dit des moyens qui activent l'accouchement.

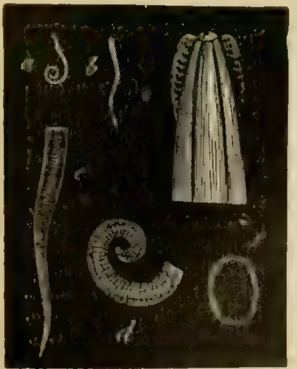

FIG. 343.

OXYURE. s. m. [*oxyuris*, de ὀξὺς, aigu, et οὐρὰ, queue, all. *Spitzschwanzwurm*, *Fadenwurm*, angl. *thread* ou *maw-worm*, it. *ossiuro*, esp. *oxiuro*]. — *Oxyure vermiculaire* [*Oxyuris vermicularis*, Bremser, *Ascaris vermicularis*, L.]. Helminthe nématoïde à corps rond, blanc, demi-transparent, un peu rigide et élastique, plus gros au milieu qu'aux extrémités; terminé en arrière, chez les femelles, par une queue longue et aiguë. La bouche est orbiculaire, garnie de trois petits nodules, terminale, grande. Le mâle (fig. 343, *a*) est long de 3 à 4 millimètres, linéaire, obtus à son extrémité antérieure, un peu renflé à son extrémité postérieure, qui est contournée en spirale sur elle-même et un peu obtuse. La femelle (*b*) est longue de 8 à 10 millimètres, atténuée en arrière. On le rencontre surtout chez les enfants, quelquefois chez les adultes, au voisinage de l'anus. Il peut, chez les femmes, gagner la vulve. Il cause des démangeaisons insupportables. On emploie pour le tuer les lavements d'infusion d'armoise, de tanaisie, d'absinthe, de sauge, de valériane, etc. Le moyen qui réussit le mieux est l'emploi des lavements dans lesquels on met de l'onguent napolitain fondu, ou l'usage de mèches enduites de cet onguent et introduites dans le rectum. Les semences de citrouille réussissent également sur les adultes. V. TÆNIFUGE. — Fig. 343. *a*, mâle; *b*, femelle; *c*, extrémité céphalique, montrant les trois nodules de la bouche; *d*, extrémité caudale du mâle; *e*, extrémité candale de la femelle; *f*, œuf.

OYAT. s. m. (*Arundo arenaria*, L.). Graminée des sables maritimes. Elle les fixe par ses longues racines et fournit une bonne pâture pour les herbivores.

OZANORE ou plutôt **OZÆNORE** et non **OSANORE**. s. m. et adj. [de ὄζαινα, puanteur, et ὠρέω, j'ai soin]. Dentier taillé dans la défense de l'hippopotame. V. PROTHÈSE *dentaire*.

OZÈNE. s. m. [*ozæna*, ὄζαινα, de ὄζειν, sentir mauvais; all. *Ozæna*, *stinkendes Nasengeschwür*, angl. *ozæna*, it. et esp. *ozena*]. Odeur infecte exhalée par la membrane pituitaire, et comparée à celle d'une punaise écrasée : de là le nom de *punais* par lequel on désigne les individus affectés d'ozène, et celui de *punaisie* donné à l'affection elle-même. Cette infirmité est ordinairement le résultat d'un coryza chronique, simple, ulcéreux ou caséeux; comme ce coryza, elle est généralement de nature scrofuleuse et syphilitique; elle réclame donc le plus souvent un traitement général; chez les individus dont le nez est naturellement écrasé, on l'attribue à la rétention du mucus nasal dans les anfractuosités où il est sécrété. L'ozène est quelquefois produit par une inflammation de l'antre d'Highmore qui succède à la carie d'une dent d'en haut. L'ozène est très souvent de nature syphilitique, et dépend d'une syphilide papuleuse développée dans les cavités nasales. Les papules ulcérées sont quelquefois suivies d'une carie des os du nez, des cornets ou du vomer, qui ajoute encore à la fétidité. La marche de la maladie est lente, et les douleurs sont peu vives. Dans ce cas, on guérit l'ozène par l'usage interne de l'iodure de potassium, aidé de l'inspiration de poudres mercurielles (précipités blanc et rouge), du sous-nitrate de bismuth, du talc, du chlorate de potasse, et d'injections de solution de sublimé, de nitrate d'argent, de *permanganate de potasse*. Ces injections et ces inspirations constituent le meilleur traitement de l'ozène idiopathique, constitutionnel (Trousseau), qui est indépendant de toute inflammation de la membrane pituitaire, de toute altération des os du nez.

OZÉNIQUE. adj. Qui se rapporte à l'ozène.

OZOCÉRITE. s. f. [de ὄζη, mauvaise odeur, et κηρὸς, cire]. Sorte de résine ou de cire fossile qui a la plus grande analogie avec la *paraffine*.

OZONE. s. m. [de ὄζειν, avoir de l'odeur; all. *Ozon*]. Oxygène à un état particulier d'allotropie, qui modifie ses propriétés physiques et chimiques : son nom lui vient de l'odeur forte qu'il répand. On peut préparer l'ozone : 1° en décomposant par la pile l'eau renfermant un dixième d'acide sulfurique (Schœnbein, 1840); 2° en faisant passer des étincelles électriques à travers l'oxygène pur et sec; 3° en soumettant de l'air ou de l'oxygène à l'action du phosphore humide; 4° en traitant du bioxyde de baryum par de l'acide sulfurique. L'ozone est de l'oxygène condensé dans le rapport de 3 à 2; car en s'ozonisant l'oxygène diminue de volume; au contraire, l'ozone chauffé augmente de volume, en se transformant en oxygène ordinaire; enfin la densité de l'ozone est égale à une fois et demie celle de l'oxygène ordinaire (1,658), ce qui conduit à la formule O^3. Suivant Schœnbein, l'oxygène ordinaire serait un composé neutre, formé par la combinaison d'un oxygène électro-négatif, qui est l'*ozone*, avec un oxygène électro-positif qu'il nomme l'*antozone*: mais tous les chimistes n'admettent pas cette théorie. L'ozone est un gaz d'odeur forte, de couleur bleue lorsqu'on le voit sous une grande épaisseur, liquéfiable, soluble dans l'eau et l'essence de térébenthine; chauffé à 250°, il redevient oxygène ordinaire. Il se combine plus rapidement que l'oxygène ordinaire à tous les corps oxydables; il se combine à froid avec le chlore, le brome, l'iode, le phosphore, l'arsenic; avec l'argent, il donne un bioxyde d'argent qu'on n'obtient pas avec l'oxygène ordinaire; il décompose l'iodure de potassium en donnant de la potasse et mettant l'iode en liberté (V. Ozonomètre). Sa présence dans l'air est certaine; il s'y combine rapidement avec les substances miasmatiques, les oxyde et les fait disparaître; l'ozone disparaît promptement des lieux où abondent les substances organiques en voie d'altération; il est plus abondant dans les campagnes que dans les villes, et disparaît pendant les grandes épidémies; l'apparition de la grippe paraît liée aux variations de sa quantité; sa présence dans l'atmosphère semble purifier celle-ci. L'ozone a une action irritante locale sur la muqueuse bronchique, analogue à celle du chlore; dans l'air ozonisé, la respiration des animaux s'accélère, des mucosités sont sécrétées abondamment, une bronchite et parfois une pneumonie se développent. L'ozone se fixe aux globules, comme l'oxygène non ozonisé; mais il n'a aucune action spéciale sur le sang, car, par le fait même de sa combinaison à une substance organique ou autre, il perd les qualités qui en faisaient un corps particulier.

OZONÉ, ÉE. adj. V. Ozonisé.

OZONIDE. s. m. et adj. Nom donné par Schœnbein aux peroxydes de manganèse, de plomb, d'argent, de nickel, de cobalt, de bismuth ou de vanadium, qui, mis en présence de l'acide chlorhydrique, donnent un protochlorure, du chlore et de l'eau. Il nomme *antozonides* les peroxydes de baryum, de calcium, de strontium, qui, mis en présence de l'acide chlorhydrique, ne donnent plus de chlore, mais un protochlorure et de l'eau oxygénée.

OZONISATION. s. f. Action de donner à l'oxygène les qualités de l'ozone, ou de charger un corps d'oxygène ozonisé.

OZONISÉ, ÉE. adj. — *Oxygène ozonisé.* Celui auquel on a communiqué les propriétés de l'ozone. — *Essence de térébenthine ozonisée.* Celle qui, ayant été placée dans des vases de verre blanc remplis au quart d'essence et aux trois quarts d'air, et exposée à la lumière solaire, se charge d'ozone, qui y reste en solution. L'essence de térébenthine prend alors une odeur fraîche et piquante, une odeur voisine de celle de l'essence de menthe. Elle tue les animaux plus vite et à plus petite dose que l'essence pure.

OZONOMÈTRE. s. m. [all. *Ozonometer, Ozonmesser*, angl. *ozonometer*, it. et esp. *ozonometro*]. Instrument destiné à constater la présence et à mesurer la quantité de l'ozone dans l'air. Celui de Schœnbein était composé de papier à filtrer imprégné d'un empois contenant 1 partie d'iodure de potassium, 10 parties d'amidon et 200 parties d'eau, et séché ensuite sur une lame de verre, à l'abri du soleil et de tout courant d'air (*papier ozonométrique* ou *ozonoscopique*). La teinte plus ou moins bleue qu'il prend lorsqu'on en suspend des lanières dans un endroit que frappe le vent est censée indiquer la proportion d'ozone contenue dans l'air: car l'ozone, décomposant l'iodure de potassium, donne lieu à la production de potasse, et l'iode mis en liberté s'unit à l'amidon qu'il colore en bleu; mais l'acide nitrique, au contact des substances organiques, l'acide hypoazotique et le chlore ont la même propriété. Le procédé d'Houzeau est préférable: un papier de tournesol rouge est plongé à moitié dans une solution d'iodure de potassium; la potasse formée bleuit la partie du papier imprégnée d'iodure; l'autre partie conserve sa couleur.

OZONOMÉTRIE. s. f. Mesure de l'ozone; emploi de l'ozonomètre.

OZONOMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'ozonométrie. — *Papier ozonométrique.* V. Ozonomètre.

OZONOSCOPIQUE. adj. Qui sert à constater la présence de l'ozone. — *Papier ozonoscopique.* V. Ozonomètre.

P

p = π.

P. Æ. ou **P. E.** V. Abréviation.

PABULUM VITÆ. [*aliment de vie*, all. *Nahrungstoff, Sauerstoff*, angl. *pabulum*]. Mots latins employés souvent en physiologie pour désigner d'une manière abstraite le principe fondamental de la nutrition, du soutien des corps, de l'accomplissement d'une fonction. — S'est dit de l'oxygène par rapport à la fonction de respiration.

PACHOMÈTRE. s. m. [de πάχος, épaisseur, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer l'épaisseur des corps; compas d'épaisseur, pelvimètre, etc.

PACHYBLÉPHAROSE, et non **PACHÉABLÉPHAROSE.** s. f. [*pachyblepharosis*, de παχὺς, épais, et βλέφαρον, paupière; *pachyblépharon*, all. *Augenliedschwiele*, angl. *pachyblepharosis*, it. *pachiblefarosi*]. Épaississement du tissu des paupières, par inflammation chronique, ou par développement de tubercules, d'excroissances sur leur bord libre.

PACHYCÉPHALIE. s. f. [de παχὺς, épais, et κεφαλὴ, tête]. Epaisseur des os de la tête, du crâne.

PACHYDACTYLIE. s. f. [de παχὺς, épais, et δάκτυλος, doigt]. Augmentation tératologique ou pathologique du volume des doigts, avec ou sans syndactylie.

PACHYDERMATOCÈLE. s. f. [de παχὺς, épais, δέρμα, peau, et κήλη, tumeur]. Hypertrophie du tissu lamineux de la peau, congénitale le plus souvent, commençant par une tache brunâtre, puis donnant lieu à une tumeur molle disposée sous forme de plis superposés, peu vasculaires. On a vu ces tumeurs récidiver après ablation (Valentin Mott).

PACHYDERMES. s. m. pl. [de παχὺς, épais, et δέρμα, peau, cuir; all. *Dickhäuter*, angl. *pachyderms*, it. *pachidermo*]. Ordre de mammifères ongulés, herbivores, pourvus de dents mâchelières à surface large et propres à broyer les aliments; vivant réunis en troupes ou en familles; fournissant une chair nourrissante et des peaux épaisses et résistantes. On divise les pachydermes en: 1° *pachydermes proboscidiens* (de προβοσκὶς, trompe), ou porteurs d'une trompe préhensive et de défenses, ayant cinq doigts à tous les pieds (éléphant, etc.); 2° *pachydermes ordinaires*, n'ayant point de trompe, et ayant deux à quatre doigts (le cochon, le rhinocéros); 3° *pachydermes* *solipèdes* n'ayant qu'un seul doigt ou du moins qu'un seul sabot à chaque pied (le cheval).

PACHYMÉNINGITE. s. f. [de παχὺς, épais, et *méningite;* all. et angl. *Pachymeningitis*, it. *pachimeningite ; pachyméningite* (Virchow), *hémorragie méningée, hémorragie intra-arachnoïdienne, enkystée* ou *organisée, arachnoïdite hémorragique, kyste arachnoïdien hémorragique*]. Inflammation lente de la dure-mère, qui donne lieu à la formation, sur la face interne de cette méninge, de néomembranes stratifiées, nombreuses, et pourvues de nombreux vaisseaux ; les parois de ceux-ci se rompent facilement et fournissent des hémorragies répétées, dont le sang s'accumule dans des espaces clos, sacciformes, limités par les néomembranes (*hématomes de la dure-mère*). C'est en raison de ces hémorragies que l'on a généralement pris cette inflammation pour une hémorragie primitive et essentielle, avec quelques altérations phlegmasiques consécutives (Virchow). Les néomembranes et les extravasations sanguines de l'arachnoïde peuvent se produire en même temps (*hémorragie intra-arachnoïdienne*). On rencontre le plus souvent en même temps des lésions de même nature sur la pie-mère et la substance corticale du cerveau. Les néomembranes existent quelquefois sans déterminer d'accidents graves, et les auteurs rapportent des observations dans lesquelles on signale la présence de kystes sanguins volumineux chez des individus qui ne présentaient pendant la vie aucun trouble notable de la sensibilité, du mouvement, ni même de l'intelligence. On peut diagnostiquer la pachyméningite quand, chez un individu aliéné ou adonné à l'usage des boissons alcooliques, une céphalalgie ordinairement de longue durée, accompagnée d'étourdissements ou de vertiges, est suivie d'un état de somnolence et de torpeur profonde, sans fièvre ; l'hémorragie méningée s'annonce, après les douleurs de tête de longue durée, par des attaques apoplectiques, ou convulsives, épileptiformes, suivies d'hémiplégie, de contraction des pupilles sans strabisme, d'incontinence de l'urine et des matières fécales avec vomissements; fièvre, conservation ou seulement diminution de la sensibilité. La mort est la terminaison presque fatale, dans le coma ou les convulsions. Les émissions sanguines, les dérivatifs, les révulsifs, conviennent contre la pachyméningite ; le traitement de l'hémorragie méningée est celui de l'hémorragie cérébrale.

PACINI (Filippo). [Anatomiste italien, 1812-1883]. — *Corpuscules de Pacini.* V. Corpuscule.

PÆDIATRIE. s. f. [de παῖς, enfant, et ἰατρεία, médecine]. Partie de la medecine qui s'occupe des maladies des enfants.

PÆDIOMÈTRE. s. m. [de παιδίον, enfant, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer la taille des enfants.

PÆDOPHLYSIS. s. f. [de παῖς, enfant, et φλύσις, ebullition]. Pemphigus des nouveau-nés.

PAGET. [Médecin anglais, 1814-]. — *Maladie de Paget.* Maladie caractérisée par la présence en divers points du corps de nodosités épithéliales comparables a celles du cancer, et dont les cellules distendues, a protoplasma granuleux, contiennent des corpuscules volumineux, entourés d'une membrane réfringente à double contour, qui sont des coccidies.

PAGLIARI. [Médecin italien contemporain]. — *Eau de Pagliari.* V. Eau.

PAILLE. s. f. [*stramen*, ἄχυρον, all. *Stroh*, angl. *straw*, it. *paglia*, esp. *paja*]. Chaume desséché des graminées, surtout des céréales, après qu'on a enlevé l'épi. — Les pailles sont administrées comme aliment aux herbivores domestiques, seules ou associées, entières ou hachées, sèches, macérées, cuites. Indépendamment de la fibre végétale, elles contiennent de l'albumine, du sucre, du mucilage, des substances minérales, surtout de la silice. La paille d'avoine contient 40 pour 100 de silice ; la paille d'orge, 57 ; la paille de seigle, 64 ; la paille de froment, 68.

PAILLETTE. s. f. [*palea*, all. *Spreublättchen*, angl. *spangle, bractea*, it. *palea, pagliacola*, esp. *pajita*]. En botanique, nom donné à de petites écailles qui, dans plusieurs synanthérées, sont entremêlées aux bractées dont la réunion constitue l'involucre. V. Glumelle.

PAIN. s m. [*panis*, ἄρτος, all. *Brod*, angl. *bread*, it. *pane*, esp. *pan*]. Aliment préparé avec la farine et l'eau, auxquelles on fait subir un certain degré de fermentation à l'aide de la levure (V. Panification). Toutes les substances végétales qui contiennent du gluten, du sucre et de la fécule, sont propres à faire du pain ; la farine de froment est préférable aux autres, parce que c'est elle qui contient le plus de gluten, matière qui donne à la pâte la propriété de lever et de se boursoufler ; ce qui la rend plus légère et plus facile à digérer. — *Champignon du pain.* V. Oïdium *aurantiacum.* — *Pain de coucou.* V. Alleluia. — *Pain de Dika.* V. Oba. — *Pain d'épice (panis mellitus).* Pain fait avec la fleur de farine de seigle et le miel jaune, tel qu'il découle des gâteaux de cire : on y fait entrer une certaine quantité de quatre-épices. Il peut servir d'excipient à beaucoup de médicaments : de là les *pains d'épice vermifuges, purgatifs*, etc., que l'on prépare pour les enfants. — *Pains médicamenteux.* Ceux dans la composition desquels on fait entrer des médicaments ferrugineux, mercuriels, etc. V. Biscuit. — *Pain de pourceau.* V. Cyclame. — *Pain de singe.* V. Baobab.

PAIRE. s. f. — *Paire de nerfs.* V. Nerfs *crâniens.*

PALAMON. s. m. V. Crevette.

PALAIS. s. m. [*palatum*, οὐρανὸς, οὐρανίσκος, all. *Gaumen*, angl. *palate*, it. *palato*, esp. *paladar*]. Partie supérieure de la cavité de la bouche, en forme de voûte parabolique, formée par l'apophyse montante des deux os maxillaires supérieurs et par la partie horizontale des deux os palatins, revêtue d'une membrane muqueuse blanche, épaisse et adhérente au périoste, bornée en devant et sur les côtés par l'arcade dentaire supérieure, en arrière par le voile du palais, légèrement déprimée dans le milieu par une ligne blanchâtre ou raphé qui la traverse d'avant en arrière. Une *papille caliciforme* volumineuse s'observe au palais ; sur la ligne médiane, en arrière des incisives moyennes et autour de celles-ci, existent des tubercules et des replis pourvus de grosses papilles. C'est sur ce point du palais que la pointe de la langue, douée de la sensibilité gustative, vient souvent s'appuyer. V. Voile. — *Lésions traumatiques du palais.* Les *plaies* et *contusions* de la muqueuse qui revêt le palais offrent peu de gravité et guérissent sans accident. Il n'en est pas de même des *fractures* de la partie osseuse, ordinairement produites par un coup de feu tiré dans la bouche : outre qu'elles peuvent s'accompagner de lésions complexes de la cavité buccale, de fracture des os du nez et même du crâne, elles déterminent une perte de substance osseuse, qui, si l'on ne parvient pas à rapprocher et à mettre en contact les lambeaux de la muqueuse et du périoste sous-jacent de manière à former un pont membraneux, entraînent les mêmes symptômes et nécessitent le même traitement que les autres *perforations* du palais. — *Ostéo-périostéite du palais.* Inflammation des os qui forment le squelette du palais et du périoste qui les double. Elle peut être consécutive à une périostéite alvéolo-dentaire, à un traumatisme, accompagner la *palatite;* elle peut alors guérir par les moyens employés contre celle-ci. Celle qui prend naissance sous l'influence de la scrofule ou de la syphilis a, au contraire, de la tendance à se terminer par carie ou nécrose, et à laisser après elle une ouverture fistuleuse ou une véritable perforation après l'élimination du séquestre : aussi est-il nécessaire d'ouvrir rapidement les collections purulentes, s'il s'en forme, en même temps qu'on fait suivre un traitement général en rapport avec la diathèse.

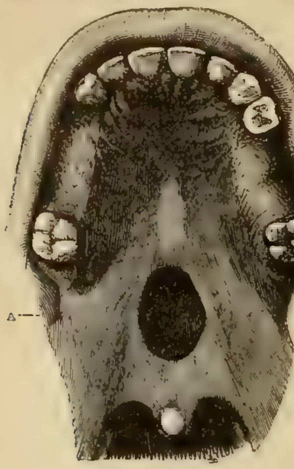

FIG. 344.

— *Perforation du palais.* Perte de substance plus ou moins considérable des os du palais, faisant communiquer la bouche avec les fosses nasales, accidentelle ou congénitale. Les perforations accidentelles sont le plus souvent d'origine syphilitique (fig. 344), consécutives à une ostéopériostéite terminée par nécrose ; elles peuvent aussi succéder à un traumatisme accidentel ou chirurgical. Les perforations congénitales coexistent souvent avec le bec-de-lièvre et peuvent se prolonger sur le voile du palais. Suivant leur étendue, elles apportent une gène plus ou moins considérable à la succion, la déglutition, la mastication, la phonation, l'olfaction. Le traitement curatif des perforations du palais consiste dans l'*uraniscoplastie*, le paliatif, dans l'application d'*obturateurs*. = En botanique, renflement externe de la gorge des corolles personnées, qui en ferme l'entrée et réunit les deux lèvres. ‖ Plus généralement, partie supérieure du fond des corolles monopétales irrégulières.

PALAMOUD. s. m. Analeptique composé de : cacao torréfié, 25 ; santal rouge, 3 ; fécule de pomme de terre, 100 ; farine de riz, 100 parties.

PALATIN, INE. adj. [*palatinus*, angl. *palatine*, it. et esp. *palatino*]. Qui a rapport ou appartient au palais. — *Artères palatines.* Elles sont distinguées en *supérieure* ou *descendante* et *inférieure* ou *ascendante*. La première naît de la maxillaire interne au fond de la fosse zygomatique, parcourt le canal palatin postérieur, et se distribue à la voûte du palais ; la seconde est fournie par la faciale, et se distribue au voile du palais, à la langue, à l'amygdale. — *Canaux* ou *conduits palatins antérieur* et *postérieur* L'*antérieur* est situé derrière l'arcade alvéolaire, sur le bord antérieur des deux os sus-maxillaires. Il n'a inférieurement qu'un seul orifice ; supérieurement, il est bifurqué et présente deux ouvertures qui s'ouvrent chacune dans une des cavités nasales. Le *postérieur* est situé au point de jonction de l'os palatin avec la surface raboteuse que présente l'os maxillaire supérieur, en arrière du sinus maxillaire. — *Épine palatine.* L'épine nasale postérieure. — *Fosse palatine.* L'excavation dont la voûte palatine forme le fond et que l'arcade dentaire supérieure limite en avant et sur les côtés. — *Nerfs palatins.* On en compte trois : le grand, le moyen et le petit. Tous les trois naissent de la partie inférieure du ganglion sphéno-palatin. Le premier passe par le canal palatin postérieur ; à sa sortie de ce canal, il se ramifie dans la muqueuse de la voûte du palais. Le second se distribue à la muqueuse du voile du palais. Le petit se partage en deux filets, l'un pour la luette, l'autre pour l'amygdale et les glandes de la membrane palatine. — *Os palatins.* Deux petits os irréguliers situés à la partie postérieure des fosses nasales, et complétant en arrière la voûte du palais. Une portion de l'os palatin est horizontale et l'autre verticale. La portion horizontale ou inférieure fait partie des fosses nasales par sa face supérieure et de la voûte palatine par l'inférieure, sur laquelle est situé l'orifice du canal palatin postérieur : en arrière, elle donne attache au voile du palais. La portion ascendante fait partie, par sa face interne, de la paroi externe des fosses nasales, et s'articule par sa face externe avec l'os maxillaire supérieur. L'angle que forme le bord postérieur de cette face, en se réunissant avec le même bord de la face horizontale, offre une éminence pyramidale nommée *tubérosité palatine*. Son bord supérieur est surmonté antérieurement d'une *apophyse orbitaire*, qui fait partie du plancher de l'orbite et de la fente ptérygo-maxillaire, et postérieurement d'une *apophyse* dite *sphénoïdale* qui fait partie des fosses nasales et s'applique sur le corps du sphénoïde en complétant le canal ptérygo-palatin. — *Voûte palatine.* V. PALAIS.

PALATITE. s. f. [*palatitis*, de *palatum*, palais ; all. *Gaumenizündung*, *Rachenentzündung*, angl. *palatitis*, it. *palatitide*]. Inflammation de la membrane muqueuse de la voûte et du voile du palais. C'est une stomatite localisée, se développant sous les mêmes influences que la stomatite, et cédant au même traitement.

PALATO-LABIAL, ALE. adj. — *Artère palato-labiale* V. FACIAL.

PALATO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. et s. m. [*palato-pharyngeus*, it. et esp. *palato-faringeo* ; *pharyngo-staphylin*]. Le *pharyngo-staphylin*.

PALATOPLASTIE. s. f. Mauvais mot pour *uranisco-plastie*.

PALATO-SALPINGIEN, IENNE. adj. et s. m. [de *palais*, et σάλπιγξ, trompe, trompette ; it. *palato-salpingiano*, esp. *palato-salpingeo*]. Nom donné par Valsalva au péristaphylin externe.

PALATO-STAPHYLIN. adj. et s. m. [de *palatum*, palais, et σταφύλη, luette, it. *palato-stafilino*, esp. *palato-estafilino* ; *éleveur de la luette*] Petit muscle qui s'étend de l'épine nasale postérieure jusqu'au sommet de la luette, dont il occupe l'épaisseur.

PÂLE. adj. [*pallidus*, ὠχρὸς, all. *blass*, angl. *pale*, it. *pallido*, esp. *palido*]. — *Pâles couleurs.* V. CHLOROSE.

PALÉACÉ, ÉE. adj. [*paleaceus*, de *palea*, paille ; all. *spreuartig*, it. et esp. *paleaceo*]. Garni de paillettes ou de la nature des paillettes.

PALÉOETHNOLOGIE. s. f. [de παλαιὸς, ancien, εθνος, peuple, et λογος, traité] Partie de l'anthropologie traitant des races humaines disparues.

PALÉOLE. s. f. Diminutif de *paillette* et synonyme de *glumellule*.

PALÉONTOLOGIE ou **PALÆONTOLOGIE.** s. f. [*palæontologia*, de παλαιὸς, ancien, ὄντα, êtres, et λόγος, traité ; all. *Palæontologie*, angl. *palæontology*, it. et esp. *paleontologia*]. Partie de l'histoire naturelle traitant des êtres organisés dont les espèces n'existent plus. C'est Cuvier qui, le premier, a donné un corps à des faits qui, jusqu'à lui, avaient été mal interprétés, ou étaient restés sans liaison. Il fut dès lors certain que les os de géants, ou les jeux de la nature (comme on disait) avaient appartenu à des êtres réels, et que la population vivante, animale et végétale, du globe terrestre, avait subi de graves modifications, si bien que beaucoup d'espèces qui vivent aujourd'hui ne vivaient pas dans les époques primitives, et réciproquement, que beaucoup d'espèces vivant alors ne vivent plus aujourd'hui. — *Paléontologie humaine*. V. HOMME.

PALERON. s. m. [all. *Vorderbug*, angl. *shoulderblade*, it. *paletta della spella*]. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes, placé vers l'angle dorsal du scapulum, et pouvant s'étendre, suivant l'état des animaux, en bas vers le *contre-cœur*, en arrière dans la région des côtes. Il est séparé de la peau par l'aponévrose du muscle sous-cutané du thorax et de l'abdomen. Il repose sur la face externe du muscle grand dorsal et sur l'extrémité supérieure du long extenseur de l'avant-bras. Il est limité en haut par le bord inférieur du trapèze dorsal, et en avant par le bord postérieur du gros extenseur de l'avant-bras. Sous le nom de *veines de l'épaule*, Guenon paraît avoir décrit trois des maniements de Chamard : le *paleron*, le *contre-cœur* et le *cœur* (Goubaux). Le paleron a vers son centre deux ganglions lymphatiques ; il comprend le scapulum et ses muscles.

PALETTE. s. f. [altération de *poêlette* ou *poilette*, qui est le diminutif de *poêle :* petit poêle, petit vase ; *catillus*, *excipula*, all. *Aderlassbecken*, angl. *pallet*, it. *scodelletta*]. Vase d'étain ayant à peu près la forme d'une grande soucoupe pourvue d'anses, dans lequel est reçu le sang de la saignée. Une palette contient 125 grammes de sang.

PALETTE. s. f. [diminution de *pale*, chose plate, du lat. *pala*, pelle]. Petite planche de bois mince, ayant la forme de la main et découpée en autant de languettes qu'il y a de doigts, dont on se sert dans le pansement des plaies de cette partie pour maintenir les doigts écartés, et empêcher les adhérences contre nature, ou pour assurer l'immobilisation des doigts, des os du métacarpe et du carpe, en cas de fracture. On emploie une palette analogue pour le pied.

PALÉOLITHIQUE. adj. [de παλαιὸς, ancien, et λίθος, pierre]. Qui se rapporte à la pierre taillée ou ancienne, par opposition à *néolithique*.

PALÉTUVIER. s. m. V. MANGLIER.

PÂLEUR. s. f. [*pallor*, ὦχρος, ὠχρότης, all. *Blasse*, angl. *paleness*, it. *pallore*, esp. *palidez*]. Ton blanchâtre de la peau, se montrant accidentellement, à la face surtout ; elle survient lorsque ses capillaires se contractant se vident, ou lorsque les battements de cœur, diminuant d'énergie ou cessant, ne leur envoient plus de sang.

PALINDROMIE. s. f. [*palindromia*, παλινδρομία, de παλινδρομεῖν, retourner, de πάλιν, derechef, et δρομεῖν, courir ; all. *Rückfall*, angl. *palindromia*, it. et esp. *palindromia*]. Récidive d'une maladie, ou, selon quelques-uns, refoulement des liquides vers les organes intérieurs.

PALINGÉNÉSIE. s. f. [*palingenesis*, παλιγγενεσία, de πάλιν, derechef, et γένεσις, naissance ; all. *Palingenesis*, *Wiedergeburt*, angl. *palingenesy*, it. et esp. *palingenesia*]. Synonyme de *régénération*.

PALLADAMINE. s. f. Composé obtenu (H. Müller) en traitant les sels de palladium par l'ammoniaque.

PALLADIAMINE. s. f. Corps obtenu par action de l'ammoniaque en excès sur un sel de palladium.

PALLADIUM. s. m. [all. et angl. *Palladium*, it. *palladio*, esp. *paladio*] (Pd). Métal blanc, dur, très malléable, ductile, difficile à fondre, inaltérable à l'air, s'oxydant à une température peu élevée, découvert par Wollaston dans le minerai de platine. Sa pesanteur est de 11,3 à 11,8. Il est inattaquable par beaucoup d'acides ; l'eau régale le dissout ; l'acide sulfurique l'attaque peu ; l'acide azotique le dissout en prenant une teinte rouge-brunâtre ; la teinture d'iode le noircit, ce qu'elle ne fait pas sur le platine.

PALLÉAL, ALE. adj. — *Impression palleale*. V. COQUILLE et IMPRESSION.

PALLIATIF, IVE. adj. [de *palliare*, couvrir ; all. *palliirend*, angl. *palliative*, it. *palliativo*, esp. *paliativo*]. Qui produit la *palliation*. — *Traitement palliatif*. Celui qui se propose non de guérir, mais seulement de modérer les symptômes d'une maladie, pour l'empêcher de faire des progrès, prolonger les jours du malade et diminuer ses souffrances.

PALLIATIFS. s. m. pl. Moyens thérapeutiques employés pour produire la palliation.

PALLIATION. s. f. [de *palliare*, couvrir, masquer, ἴασις ἐπιπόλαιος, all. *Palliativkur*, angl. *palliation*, it. *palliazione*, esp. *paliacion*]. Action de pallier, de ne guérir un mal qu'en apparence.

PALMA-CHRISTI. s. m. V. RICIN.

PALMAIRE. adj. [*palmaris*, de *palma*, paume de la main ; angl. *palmar*, it. *palmare*, esp. *palmar*]. Qui appartient à la paume de la main. — *Aponévrose palmaire* [all. *Handteller*, angl. *palmar fascia*]. Couche aponévrotique triangulaire qui revêt la paume de la main, et est intimement adhérente à la peau. Ses fibres superficielles naissent du tendon du muscle petit palmaire ; les autres du ligament antérieur du carpe. En dedans et en dehors, elle recouvre les muscles des éminences hypothénar et thénar ; dans sa partie moyenne, elle recouvre les tendons des fléchisseurs, les vaisseaux et les nerfs de la paume de la main. — *Arcades palmaires*. Extrémités recourbées des artères radiale et cubitale ; de là une *arcade palmaire radiale* ou *profonde*, sous-jacente aux tendons fléchisseurs, et formée par la terminaison de la radiale anastomosée avec la cubito-palmaire, et une *arcade palmaire cubitale* ou *superficielle*, sous-jacente à l'aponévrose, et constituée par l'anastomose de la terminaison de la cubitale avec la radio-palmaire. — *Ligaments palmaires*. Petits faisceaux ligamenteux très nombreux, destinés à maintenir les os du carpe et du métacarpe. — *Région palmaire*. V. PAUME. = S. m. *Palmaire cutané*. Petit muscle aplati, quadrangulaire, situé au-devant de l'éminence hypothénar, étendu du ligament annulaire du carpe et de la partie interne de l'aponévrose palmaire aux téguments du bord cubital de la paume de la main. — *Long* ou *grand palmaire* (*épithrochlo-métacarpien*, Ch.). Muscle qui s'étend de la tubérosité interne de l'humérus à la base du deuxième métacarpien. Il fléchit la main sur l'avant-bras et la porte en dehors. — *Petit palmaire*. Muscle très grêle dont l'existence n'est point constante ; il s'attache en haut à l'épitrochlée, en bas à l'aponévrose palmaire. = Nom vulgaire de divers *Fucus* et orchidées.

PALMATIFIDE. adj. [*palmatifidus*]. Se dit d'une partie offrant une disposition palmée.

PALMATIFLORE. adj. [*palmatiflorus*]. Se dit du capitule composé de fleurs à corolle palmée.

PALMATILOBÉ, ÉE. adj. [*palmatilobatus*]. Se dit d'une feuille dont les lobes offrent une disposition palmée.

PALMATINERVÉ, ÉE. adj. [*palmatinervius*]. Se dit d'une feuille dont les nervures sont palmées.

PALMATIPARTITE. adj. [*palmatipartitus*]. Se dit d'une feuille divisée en lobes palmés.

PALMATISÉQUÉ, ÉE. adj. [*palmatisectus*]. Se dit d'une feuille palmatipartite dont le limbe est divisé jusqu'au pétiole.

PALMATURE. s. f. État de ce qui est palmé. — *Palmature des doigts*. V. SYNDACTYLIE.

PALME. s. f. Nom vulgaire de la drupe ou de l'amande des palmiers.

PALMÉ, ÉE. adj. [*palmatus*, all. *gefingert*, angl. *palmated*, it. *palmato*, esp. *palmado*]. En botanique, se dit d'une feuille palminerve, divisée plus ou moins profondément entre ses nervures. = En zoologie, se dit d'un animal dont les doigts sont réunis jusqu'au bout par une membrane partant de leur base, dite *palmaire*.

PALMELLÉES. s. f. Famille d'algues formant des couches minces, gélatineuses, sans forme déterminée, constituées par de très petites cellules sphériques colorées, plongées dans une gangue hyaline amorphe.

PALMIERS. s. m. pl. [all. *Palmbaum*, angl. *palmtree*, it. *palmizio*, esp. *palmera*]. Famille de plantes monocotylédones, à étamines périgynes, qui ont une tige généralement simple, pleine, aussi grosse au sommet qu'à la base, terminée supérieurement par un vaste faisceau de feuilles très grandes et persistantes, d'abord enveloppées dans des spathes coriaces et quelquefois ligneuses. Périanthe à 6 divisions, persistant; 6 étamines; ovaire à 3 carpelles, quelquefois réunis en un seul. Le fruit, dont le volume est quelquefois énorme, est généralement une drupe fibreuse ou charnue, contenant un noyau très dur, dans lequel se trouve une amande formée en grande partie de fécule amylacée unie à une huile grasse, ce qui la rend propre à faire des émulsions. Tantôt c'est la pulpe charnue enveloppant le noyau qui sert d'aliment (ex. : la datte); tantôt, c'est l'amande renfermée dans le noyau (ex.: le coco); quelquefois ce sont les bourgeons qui terminent la tige, comme le chou palmiste; d'autres fois, enfin, c'est la fécule renfermée dans le tissu cellulaire de la tige, fécule qui constitue le *sagou*.

PALMIFORME. adj. [*palmiformis*, all. *palmiförmig*, angl. *palmiformous*, it. et esp. *palmiforme*]. Se dit d'une partie qui a la forme de la paume de la main.

PALMINE. s. f. [*récinélaidine*; all. *Palmin*, angl. *palmine*, it. et esp. *palmina*] ($C^{78}H^{72}O^{14}$). Matière découverte par Félix Boudet, en traitant l'huile de ricin par l'acide azotique. Par la saponification, elle donne naissance à l'*acide palmique*.

PALMINERVE. adj. [*palminervius*]. Se dit d'une feuille dont les nervures partent du sommet du pétiole en rayonnant comme les doigts de la main.

PALMIPÈDES. s. m. pl. [*palmipes*, all. *Schwimmvogel*, angl. *palmiped*, it. *palmipede*, esp. *palmipedo*]. Ordre d'oiseaux caractérisés par des pieds palmés (*canard, oie*).

PALMI-PHALANGIEN. s. m. Nom donné aux muscles *lombricaux* de la main.

PALMIQUE. adj. — *Acide palmique* [*acide ricinélaïdique*] ($C^{36}H^{34}O^{6}$). Corps blanc, cristallisé, fusible à 50°, obtenu en saponifiant la palmine ou l'huile de ricin.

PALMISTE. s. m. et adj. V. Areca.

PALMITATE. s. f. Nom des sels que forme l'acide palmitique avec les bases.

PALMITE. s. f. Tissu cellulaire mou tiré de la tige de certains palmiers.

PALMITINE. s. f. [all. *Margarin*, angl. *palmitine*, it. *palmitina*]. Principe de l'huile de palme, identique avec la *monopalmitine*.

PALMITIQUE. adj. — *Acide palmitique* ou *éthalique* ($C^{32}H^{32}O^{4}$). Corps solide, incolore, inodore, insipide, plus léger que l'eau, qui ne le dissout pas, soluble dans l'alcool et l'éther bouillants, fusible à 72°, brûlant avec une flamme éclatante et fuligineuse, qui existe dans beaucoup de graisses animales et végétales, particulièrement dans l'huile de palme, d'où on l'obtient par saponification.

PALMITONE. s. f. [*éthalone*] ($C^{62}H^{62}O^{2}$). Corps cristallisable, fusible à 84°, obtenu en distillant avec de la chaux l'acide palmitique, dont il représente l'acétone.

PALMITYLE. s. m. Radical hypothétique de l'acide palmitique qui se nommerait alors *palmitylique*.

PALMURE. s. f. V. Palmature.

PALOMMIER. s. f. V. Gaultherie.

PALPATION. s. f., et **PALPER.** s. m. [*palpatio*, all. *Betasten*, angl. *palpation*, it. *palpazione*]. Examen des parties normales ou morbides placées sous la peau ou dans les cavités naturelles à paroi souple, comme l'abdomen ou les bourses, par l'application méthodique de la main sur leur surface externe. On use du palper dans l'exploration des tumeurs du foie, de l'estomac, de la rate, de l'ovaire, de l'utérus, des testicules, etc.; on en use aussi pour diagnostiquer la grossesse d'après le degré de développement de l'uterus et les mouvements propres du fœtus (*palper abdominal*). Pendant l'accouchement, lorsque le toucher abdominal et l'auscultation sont incertains, ou que l'utérus a une forme irrégulière, que les parois du ventre sont minces, lorsque surtout les eaux de l'amnios se sont écoulées, il aide à constater le point occupé par la tête de l'enfant. Le palper de la poitrine sert aussi à reconnaître les différences dans le retentissement de la voix ou de la toux, le frémissement vibratoire du cœur, etc.

PALPE. s. m. [*palpus*, all. *Palpe, Fühler*, angl. *palp*, it. *antenna*, esp. *palpo*]. En entomologie, appendice articulé et mobile, pair, situé sur les parties latérales de la bouche des insectes, qui s'en servent pour explorer les aliments et les maintenir entre les mandibules pendant la mastication.

PALPÉBRAL, ALE. adj. [*palpebralis*, de *palpebra*, paupière; angl. *palpebral*, it. *palpebrale*, esp. *palpebral*]. Qui appartient aux paupières. — *Artères palpébrales*. Elles sont distinguées en *supérieure* et *inférieure*, naissent de l'ophtalmique, près de la poulie cartilagineuse du muscle grand oblique, et se distribuent aux paupières. — *Follicules palpébraux*. V. Paupière. — *Muscle palpebral*. V. Orbiculaire *des paupieres*. — *Région palpébrale*. Celles qu'occupent les muscles palpébral, sourcilier et élévateur de la paupière supérieure. — *Veines palpébrales*. Quelques-unes des *externes* s'ouvrent dans la branche antérieure de la temporale; les *supérieures* et *inférieures et internes* s'ouvrent dans la labiale, ainsi que l'*inférieure externe*.

PALPÉBRO-FRONTAL, ALE. adj. V. Frontal.

PALPER. s. m. V. Palpation.

PALPITATION. s. f. [*palpitatio*, παλμὸς, all. *Herzklopfen*, angl. *palpitation*, it. *palpitazione*, esp. *palpitacion*]. — *Palpitations cardiaques*. Battements du cœur plus fréquents ou plus forts et plus étendus qu'à l'état normal, quelquefois irréguliers. Les palpitations continues dépendent souvent d'une lésion physique du cœur; celles qui sont intermittentes tiennent à l'anémie, à la chlorose, à une affection nerveuse, à une émotion morale vive, à l'abus du thé, café, tabac, etc. Les premières sont toujours beaucoup plus graves que les secondes, quoique celles-ci puissent, en se répétant, conduire à une véritable affection cardiaque. La digitale, le bromure de potassium, et surtout l'éloignement des causes, sont la base du traitement.

PALTE. s. f. V. Séné.

PALUDÉEN, ENNE. adj. [de *palus*, marais; all. *sumpfig*, *morastig*, angl. *paludal*, it. *paludale*, *paludoso*]. — *Fièvres paludéennes, intoxications paludéennes*. Elles comprennent les *fièvres intermittentes* de tous les types, les *fièvres rémittentes* et *pseudo-continues*, les *fièvres pernicieuses* de toutes les formes, et conduisent à la *cachexie paludéenne*, avec les engorgements viscéraux (surtout de la rate et du foie) et les hydropisies qui l'accompagnent. C'est, de toutes les endémies, la plus commune et la mieux connue. La quinine guérit ces accidents, d'où le nom de *fièvres à quinquina*. Liée à l'existence de ses foyers de production, l'*endémie paludéenne* ne s'étend pas au loin. Elle y acquiert parfois un surcroît d'activité, sous l'influence de causes occasionnelles, inondations, débordements des fleuves, pluies abondantes succédant à de longues sécheresses, élévation exceptionnelle de la température, mais on ne la voit jamais s'étendre comme les maladies épidémiques, parce que le principe infectieux qui la fait naître n'est pas de nature à se reproduire au sein de l'organisme, n'est pas transmissible. Toutes ces fièvres sont dues aux émanations marécageuses qui se produisent toutes les fois que les terrains paludéens cessent d'être couverts d'eau. — *Terrains paludéens*. Ceux qui résultent d'un mélange de terre très divisée et d'une forte proportion de tourbe ou de terreau. Lorsque ces terrains ne recouvrent pas un sous-sol imperméable, ils sont généralement très fertiles.

PALUDÉINE. s. f. Le mucus des *paludines*, qui sert à faire un sirop adoucissant.

PALUDINE. s. f. [*Paludina viripara*, L.]. Mollusque gastéropode d'eau douce.

PALUDIQUE. adj. V. PALUDÉEN.

PALUSTRE. adj. V. PALUDÉEN.

PAMOISON. s. f. [anc. fr. *pasmoison*, dit pour *spasmoison*, de *spasmus*, dont le sens a été étendu ; λειποθυμία, all. *Ohnmacht*, angl. *swoon*, it. *spasimare*, esp. *pasmo*]. Expression vulgaire, synonyme de *lipothymie*.

PAMPINIFORME. adj. [*pampiniformis*, de *pampinus*, pampre, branche de jeune vigne avec ses feuilles, et de *forma*, forme ; all. *weinrankenartig*, angl. *pampiniform*, it. et esp. *pampiniforme*]. Se dit, en anatomie, des lacis de vaisseaux qui, par leur entrelacement, imitent les pampres de la jeune vigne : tel est le *plexus* ou *corps pampiniforme*, réseau formé par l'entrelacement des artères et surtout des veines spermatiques au-devant du muscle psoas.

PAMPLEMOUSSE. s. f. [*citrus decumanum*]. Variété d'oranger à fruit piriforme, très gros, rempli d'une pulpe verdâtre, peu sapide.

PANACÉE. s. f. [*panacea*, πανάκεια, de πᾶν, tout, et ἄκος, remède ; all. *Universalmittel*, angl. *panacea*, it. et esp. *panacea*]. Remède à tous maux. — *Panacée anglaise*. Carbonate de magnésie mêlé de carbonate calcaire. — *Panacée de Glauber*. V. SEL *admirable*. — *Panacée mercurielle*. Protochlorure de mercure sublimé neuf fois. = *Panacée de montagne*. L'*Heracleum panaces*, L., ombellifère aromatique, qui sert, en Sibérie, à préparer une liqueur alcoolique.

PANACHÉ, ÉE. adj. [*variegatus*, all. *buntstreifig*]. Qui présente diverses couleurs mélangées.

PANAIRE. adj. Qui concerne le pain. — *Fermentation panaire*. Celle qui a lieu pendant la panification.

PANAIS. s. m. [all. *Pastinake*, angl. *parsnep*, it. et esp. *pastinaca*]. Genre d'ombellifères, dont une espèce, le *Pastinaca sativa*, L., a une racine napiforme, blanche, sucrée, alimentaire. L'odeur très forte, comme musquée, de cette racine, la fait distinguer de celle de la ciguë vireuse et de la grande ciguë, avec lesquelles on l'a quelquefois confondue, et qui ont une odeur nauséabonde. — *Panais des vaches*. La *berce*.

PANAMA (ÉCORCE DE). V. QUILLAIA.

PANARD. adj. m. [all. *säbelbeinig*, angl. *panard*, *crooked*]. — *Cheval panard*. V. PIED.

PANARIS. s. m. [*panaritium*, *reduvia*, *paronychia*, παρωνυχία, all. *Panaris*, *Nagelgeschwür*, angl. *whitlow*, *panaris*, it. *panereccio*, esp. *panadizo*]. Inflammation phlegmoneuse des doigts ou des orteils. On a distingué trois variétés de *panaris* : 1° celui qui a son siège entre l'épiderme et la peau (*panaris sous-épidermique*, *érythémateux*, *vésiculeux* ou *phlycténoïde*), et qui fait souvent le tour de l'ongle, d'où le nom vulgaire de *tourniole*, 2° celui qui réside dans le tissu lamineux sous-cutané (*panaris phlegmoneux*) ; 3° celui qui occupe la gaine des tendons (*panaris tendineux*). La variété dite *anthracoïde* (Ravaton) est intermédiaire entre les deux premières, et résulte de l'inflammation des bulbes pileux de la face dorsale des deux premières phalanges. Le panaris *sous-épidermique*, causé souvent par une piqûre superficielle ou par l'arrachement d'une de ces pellicules épidermiques nommées vulgairement *envies*, se manifeste par une douleur vive, avec prurit et gonflement rosé et luisant, bientôt suivi du soulèvement de l'épiderme, de la formation d'une vésicule remplie d'une sérosité sanguinolente, occupant tantôt la surface pulpeuse du doigt, tantôt le pourtour de l'ongle. À l'ouverture naturelle ou artificielle de cette vésicule, on trouve le derme couvert d'une exsudation purulente, et souvent ulcéré ou perforé jusqu'au tissu cellulaire sous-jacent. La chute de l'ongle est assez fréquente. Il faut dès le début faire des applications de sangsues à la base du doigt malade ou à la main, et insister sur les topiques émollients ou narcotiques, tels que les cataplasmes laudanisés. Si les symptômes persistent, il faut, aussitôt que l'épiderme se soulève, inciser les vésicules, donner issue à la sérosité, mettre à nu la surface du derme et continuer d'appliquer sur cette surface des topiques mucilagineux et opiacés. Le *panaris phlegmoneux*, et surtout le *tendineux*, caractérisés par une douleur plus profonde, plus brûlante, par des élancements insupportables, par des symptômes généraux intenses, cèdent très rarement aux saignées locales, aux topiques émollients ou opiacés, et ne tardent pas, au milieu d'angoisses atroces, à causer des suppurations profondes qui peuvent gagner la paume de la main et l'avant-bras, des caries ou des nécroses plus ou moins étendues, l'exfoliation, la destruction ou l'adhérence des tendons, si l'on ne se hâte de pratiquer une incision suffisante pour assurer l'évacuation large et rapide du pus. On tient, après cette incision faite, la main plongée dans un bain local émollient, et l'on panse avec des cataplasmes narcotiques, en même temps qu'on fait sur le membre malade des onctions avec l'onguent mercuriel, si les phénomènes inflammatoires persistent.

PANBOTANO. s. m. [*Calliandra*]. Plante légumineuse qui pousse au Mexique, au Sénégal, au Gabon. Amer employé contre les fièvres (fièvres paludéennes, fièvre typhoïde, grippe, tuberculose). Décoction : 70 gram. d'écorce.

PANCHYMAGOGUE. adj. [*panchymagogus*, παγχυμαγωγὸς, de πᾶς, tout, χυμὸς, suc, et ἄγειν, chasser ; all. *Panchymagogum*, angl. *panchymagogue*, it. *panchimagogo*]. S'est dit des purgatifs auxquels on attribuait la propriété d'évacuer toutes les humeurs : *pilules panchymagogues*.

PANCRÉAS. s. m. [*pancreas*, πάγκρεας, de πᾶς, tout, et κρέας, chair : qui est tout charnu ; all. *Bauchspeicheldrüse*, *Pankreas*, angl. *pancreas*, it. *pancreas*, esp. *pancreas*]. Glande en grappe située dans l'abdomen, en arrière de l'estomac, en avant des première et deuxième vertèbres lombaires, au milieu des courbures du duodénum, entre celui-ci et la rate, et présentant, à droite, un prolongement appelé *petit pancréas*, distinct du *pancréas d'Aselli*. L'extrémité droite du pancréas est appelée sa *tête*, et son extrémité gauche sa *queue* ; la partie intermédiaire, ou *corps*, présente deux sillons, l'un supérieur, l'autre inférieur, qui logent le premier l'artère, le deuxième la veine splénique. Le pancréas se produit par involution de l'endoderme dans le mésoderme, presque en même temps que le foie, celui-ci à droite du duodénum, le premier à gauche. Pour le foie, la glande vasculaire sanguine glycogène reste associée et enchevêtrée à la glande biliaire ; l'involution pancréatique produit aussi une glande en grappe (pancréas) et une glande vasculaire (rate) ; mais celle-ci, qui dérive du bout de l'involution, ne s'enchevêtre pas avec l'autre ; elle en reste distincte, quoique en continuité de tissu avec la queue du pancréas pendant longtemps,

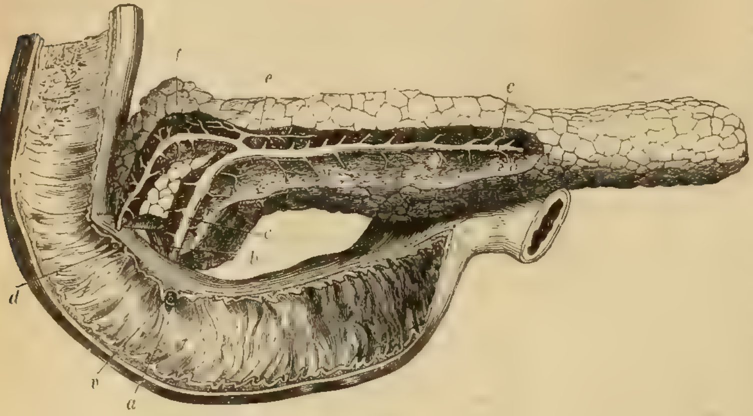

FIG. 345.

et reliée à elle plus tard par des vaisseaux, des nerfs et du tissu cellulaire. Ces deux systèmes glandulaires, droit et gauche, reçoivent leurs artères du tronc cœliaque et appartiennent au système porte par leurs veines. Le pancréas, long de 15 à 16 centimètres, de consistance ferme, a un parenchyme blanc-grisâtre et granuleux, d'où naissent, par une infinité de radicules déliées, deux canaux excréteurs. Le plus gros, *canal pancréatique principal* ou ***canal de Wirsung*** (*c, c*), parcourt le pancréas de *gauche* et *droite*, entouré par le parenchyme, et s'ouvre à la partie interne et postérieure de la seconde portion du duodénum (*a*) au même niveau que le canal cholédoque (*b*), au sommet d'une saillie ou mamelon (*v*) de la muqueuse, qui est souvent renflé en ampoule (*ampoule de Vater*) à ce niveau. Un repli valvulaire de la muqueuse duodénale se voit au-dessus de ce mamelon; un autre pli de cette muqueuse se prolonge au-dessous de lui. Le second canal (*f*) du pancréas (*canal accessoire*, *deuxieme* ou *petit canal*, *canal de Santorini*, *canal récurrent* ou *de Bernard*) s'anastomose avec le premier par une grosse branche ou parfois par plusieurs. Chez l'homme, il est ordinairement plus large près de cette anastomose que vers son abouchement dans l'intestin; il reçoit surtout les branches (*e*) de la tête du pancréas. Il s'ouvre dans le duodénum, en avant et *au-dessus* (*d*) de l'orifice commun des conduits cholédoque et de Wirsung, à une distance qui varie de 1 à 4 centimètres. Une disposition analogue du petit conduit s'observe chez le chien, le cheval, etc.; il arrive par analogie que le conduit supérieur ou accessoire est plus gros que celui qui s'abouche avec le cholédoque. Chez le fœtus, ils sont égaux ou à peu près. Chez le chat, ils sont tantôt égaux, tantôt inégaux; quel que soit leur volume relatif, c'est *au-dessous* de l'orifice commun des canaux cholédoque et de Wirsung que s'ouvre le conduit récurrent. Le pancréas est une glande en grappe composée ou acineuse, comparable aux glandes salivaires, sauf que les acini sont moins transparents, accompagnés de moins de tissu lamineux, et offrent un épithélium plus volumineux que dans ces glandes. D'après Heidenhain, les cellules des acini présentent deux zones : l'une externe, homogène; l'autre interne, granuleuse ; le noyau se trouve à la limite de ces zones. Quand la sécrétion est active, la zone interne se détruit pour fournir les éléments de la sécrétion, la zone externe augmente de volume; quand la sécrétion a cessé, la première se reforme aux dépens de la seconde. Par suite du mode de déversement des deux fluides biliaire et pancréatique, ce dernier n'agit jamais sur les matières alimentaires isolément de la bile. En effet, toutes les variétés anatomiques se réduisent à trois cas. Dans le premier cas, les deux fluides sont déjà mélangés lorsqu'ils arrivent à l'intestin (homme). Dans le second, la bile et le suc pancréatique se versent isolément par des conduits seulement distants de quelques millimètres les uns des autres, de sorte qu'aussitôt leur arrivée sur la muqueuse intestinale, ils sont unis et mélangés (chien). Dans le troisième cas, les canaux biliaire et pancréatique s'ouvrent dans l'intestin à une grande distance l'un de l'autre, le premier en haut près du pylore, seul ou avec un très petit conduit pancréatique accessoire, celui du pancréas en bas. Cet intervalle varie de 20 à 50 centimètres chez le lapin, le lièvre, le castor, le porc-épic, l'autruche, etc.; d'où il suit que la bile a le temps d'agir isolément avant de se mélanger, et que le canal pancréatique, ordinairement unique, apporte le suc du pancréas sur des aliments déjà imprégnés de bile. — *Pancréas d'Aselli*. Nom donné à tort à un certain nombre de *glandes lymphatiques*, agglomérées en une masse allongée ou ovoïde, près du pancréas et de la racine du mésentère, dont elles suivent à peu pres la direction. Elles reçoivent les chylifères : on les trouve ainsi disposées surtout chez les carnassiers. — *Pancréas succenturié*. V. GLANDE *de Brunner*.

PANCRÉATALGIE. s. f. [de πάγκρεας, pancréas, et ἄλγος, douleur; all. *Bauchspeicheldrüsenschmerz*, angl. *pancreatalgy*, it. et esp. *pancreatalgia*]. Douleur du pancréas

PANCRÉATEMPHRAXIS. s. f. [de πάγκρεας, pancréas, et ἐμφράσσειν, obstruer; all. *Bauchspeicheldrüsenverstopfung*, angl. *pancreatemphraxis*, it. *pancreatemfrassi*, esp. *pancreatemfraxis*]. Obstruction du pancréas.

PANCRÉATICO-DUODÉNAL, ALE. adj. [it. *pancreatico-duodenale*]. — *Artere pancreatico-duodenale*. Branche de l'artère gastro-épiploïque droite, qui donne des branches à la tête du pancréas et à la deuxième portion du duodénum, et s'anastomose avec un rameau de la mésentérique supérieure.

PANCRÉATINE. s. f. [de *pancreas*, all. *Pankreatin*, angl. *pancreatine*, it. et esp. *pancreatina*; *mucus pancréatique*, *matière animale du pancréas soluble dans l'alcool* (Leuret et Lassaigne); *matière qui se colore en rouge par l'action du chlore*, *matiere analogue a la caséine dans le suc pancréatique*, *matiere ordinaire du suc pancréatique*, *albumine du suc pancréatique* (Tiedemann et Gmelin); *matiere pancréatique*, *matiere salivaire du suc pancréatique*, *matiere active du suc pancréatique* (Cl. Bernard)]. Substance organique naturellement liquide, que le chlore rougit, qui est coagulable par la chaleur ou l'alcool, et, dans ce dernier cas, redissoute par l'eau, et qui existe, unie à la soude, dans le suc pancréatique. C'est à cette substance qu'on attribue l'action du suc pancréatique sur les substances albuminoïdes, l'amidon et les graisses. D'après Kühne, c'est un mélange d'albumine, de caséine, et de trois ferments différents, à chacun desquels correspondrait une des actions précédentes : le nom de *pancréatine* serait alors réservé à celui de ces ferments qui agit sur l'albumine.

PANCRÉATIQUE. adj. et s. m. [*pancreaticus*, all. *pan-*

creatisch, angl. *pancreatic*, it. et esp. *pancreatico*]. Qui a rapport au pancréas. — *Artères pancréatiques.* Artères du pancréas, distinguées en *supérieure*, qui vient de la splénique, et en *transversale*, qui naît de la *pancréatico-duodénale*. — *Canal pancréatique.* V. Pancréas. — *Lobe pancréatique du foie.* Le lobe de Spigel, ainsi appelé à cause de ses rapports avec le pancréas. — *Nerfs pancréatiques.* Ils viennent du plexus solaire, et suivent les artères. — *Suc pancréatique.* Liquide sécrété par le pancréas, et qui, à l'état normal, est incolore, limpide, visqueux et gluant, coulant lentement par de grosses gouttes perlées ou sirupeuses, devenant mousseux par l'agitation, sans odeur spéciale, d'un goût un peu salé ; il est constamment alcalin. Il renferme des substances albuminoïdes, des ferments (V. Pancréatine), de la leucine, des traces de savons et de graisses, des sels. Il se coagule en masse par la chaleur (75°) ; coagulé par l'alcool, il se redissout en totalité dans l'eau, à laquelle il communique toutes ses propriétés. Il s'altère facilement, perd sa viscosité, devient trouble et perd de l'odeur. Il *dédouble les graisses neutres* (butyrine, oléine, margarine, stéarine) *en glycérine* et *en acide libre* (butyrique, etc.); de plus, il *émulsionne les graisses et les huiles* avec la plus grande facilité : l'émulsion persiste longtemps. Le chyle ne commence à se réunir dans les chylifères qu'à partir de la région du tube intestinal où le suc pancréatique se mêle aux matières alimentaires. Dans les affections du pancréas, les corps gras contenus dans les aliments passent tout entiers dans les déjections. Il est donc incontestable que les corps gras sont émulsionnés par ce suc d'une manière facile et persistante (Cl. Bernard). Le pancréas possède deux autres propriétés : d'une part, il transforme presque instantanément les féculents dans le duodénum en dextrine, puis en glycose soluble; d'autre part, il liquéfie définitivement les tissus musculaires et autres albuminoïdes gonflés ou dissociés, mais non dissous, par le suc gastrique. Le liquide du pancréas agit surtout sur ces tissus quand le suc gastrique les a modifiés ; mais l'action préalable de la bile et du suc gastrique n'est pas indispensable, et les substances albuminoïdes peuvent être transformées par la seule influence du suc pancréatique. D'après Heidenhain, le ferment du suc pancréatique qui opère cette transformation se forme dans la glande aux dépens d'une substance qu'il appelle zymogène, qui seule préexiste dans les cellules glandulaires. D'après Schiff, la formation de ce ferment est influencée par la rate, fait qui n'est pas démontré. Le suc pancréatique offre une action prédominante dans tel ou tel sens, d'un animal à l'autre, selon que son alimentation est spécialement graisseuse, végétale ou azotée; et il concourt activement, d'une manière égale, à la *liquéfaction* de toutes ces matières, si l'alimentation est mixte. On peut encore prouver le rôle du pancréas dans la digestion en faisant la ligature des conduits pancréatiques, à condition de lier exactement les deux conduits qui s'anastomosent entre eux.

PANCRÉATITE. s. f. [*pancreatitis*, all. *Bauchspeicheldrüsenentzundung*, angl. *pancreatitis*, it. *pancreatite*, esp. *pancreatitis*]. Inflammation du pancréas.

PANCRÈNE. adj. [de πᾶς, tout, et κρήνη, fontaine]. *Pancréas pancrène* est le titre d'un ouvrage sur le pancréas, de Bernard Swalbe ou Swalwe.

PANDÉMIE. s. f. [*pandemia*, de πᾶς, tout, et δῆμος, peuple; all. *Pandemie*, angl. *pandemy*, it. et esp. *pandemia*]. Maladie qui attaque à la fois un grand nombre d'individus habitant un même lieu, ou la plupart des peuples du globe : le choléra est une *pandémie*.

PANDÉMIQUE. adj. Qui a le caractère d'une pandémie.

PANDER (Christ. H.). [Anatomiste russe, né à Dorpat en 1798 : a écrit de 1817 à 1838]. — *Feuillets de Pander.* Les feuillets du blastoderme, qu'il a découverts (1817).

PANDICULATION. s. f. [*pandiculatio*, de *pandiculari*, s'étendre; all. *Dehnen*, *Recken*, angl. *pandiculation*, it. *pandiculazione*, esp. *pandiculacion*]. Mouvement automatique des bras en haut, avec renversement de la tête et du tronc en arrière, et extension des membres abdominaux. Ce mouvement, souvent accompagné de bâillements, indique, dans l'état de santé, le besoin de sommeil On l'observe dans certaines maladies, particulièrement dans les maladies nerveuses, au début des accès de fièvre intermittente, etc.

PANDURÉ, ÉE adj. V. Panduriforme.

PANDURIFORME. adj. [*panduriformis*, de *pandura*, pandore, luth à trois cordes, et *forma*, forme ; all. *geigenformig*, angl. *panduriform*, it. et esp *panduriforme*]. Se dit, en botanique, d'une feuille oblongue, arrondie à la base et au sommet.

PANÉ, ÉE. adj. Qui est fait avec du pain : *eau panée.*

PANGENÈSE. s. f. [de πᾶς, tout, et *genèse*]. La doctrine inverse de la panspermie.

PANGIACÉES ou **PANGIÉES** s. f. pl. Nom donné par Blume (1825-1830) à une famille de plantes qu'il avait formée aux dépens des *bixacées*, dont on ne les sépare plus.

PANIC. s. m. [*panicum*, de *panus*, épi à panicules; all *Hirse*, angl. *panic*, it. *miglio*]. Genre de graminées dont une espèce, appelée *millet* ou *mil* (*Panicum miliaceum*, L.), a des graines disposées en panicule cylindrique, alimentaires en Asie. Le *panic d'Italie* [*millet à grappe, sétaire*] *Panicum italicum*, L., *Setaria italica*, Pal. de Beauvois, sert à nourrir les volailles. Le *grand millet*, ou *panic* (*Panicum jumentorum*, Persoon), est cultivé dans l'Amérique comme fourrage vert.

PANICAUT. s. m. V. Chardon *Roland*.

PANICULE. s. f. [*panicula*, de *panus*, épi ; all. *Rispe*, angl. *panicle*, it. *panicolo*, esp. *panicula*, *panocha*]. Mode d'inflorescence dans lequel les fleurs disposées en grappe ont une longueur inégale.

PANICULÉ, ÉE. adj. [*paniculatus*, all. *rispenformig*. angl. *paniculate*, it. *paniculato*, esp. *paniculado*]. Qui a des fleurs disposées en panicule.

PANIFICATION. s. f. [*panis fabricatio*, *panificium*, all *Brodbereitung*, angl. *panification*, it. *panificazione*]. Conversion de la farine en *pain*. — *Panification par le procédé ordinaire ou ancien pratiqué à Paris.* — 1° *Pain bis.* La farine qui donne le pain bis renferme tous les principes immédiats du grain de froment, et se trouve par là disposée à éprouver le plus grand changement de la part des principes immédiats faisant fonction de *ferments*. La *céréaline*, le plus énergique des ferments de la farine du blé, se trouvant dans la farine du pain bis en proportion plus forte que dans la farine blanche de première marque dépourvue de son, son action prédomine sur celle de la *caséine végétale* et du *gluten*, qui font aussi fonction de ferments aussi la fermentation *lactique* prédomine sur la fermentation successivement dextrinique, glycosique et alcoolique, que la légumine et le gluten produisent, au point qu'il se produit d'abord trop d'acide lactique proportionnellement au gaz acide carbonique, qui cause le *lever* de la pâte; il se forme ensuite de l'ammoniaque et une matière brune aux dépens du gluten; enfin une portion de gluten passe à l'état de *ferment lactique*, et, pendant la cuisson, de l'amidon se transforme encore en dextrine et en glycose. Cette réaction explique la coloration du pain bis par la matière brune et sa saveur particulière par le développement de l'ammoniaque ; en outre, la diminution du gluten et son altération, la prédominance de matières solubles, dextrine et glycose, expliquent le peu de fermeté de la mie du pain bis, et son inaptitude à servir à la confection de la soupe. — 2° *Pain blanc.* La farine blanche, dite de première marque, c'est-à-dire ne contenant pas de son, avec laquelle on fait le pain de première qualité, ne renferme point ou presque pas de céréaline. Celle-ci ayant été enlevée avec les divers sons, la farine blanche est dans une condition favorable à ce que la *fermentation alcoolique*, indispensable au *lever* de la pâte, prédomine sur la *fermentation lactique* et sur l'*acétique*. Elle se fait aux dépens de la glycose, qui s'est développée dans la farine : elle est déterminée par du *gluten ferment*, lorsqu'on n'a pas ajouté de la levure à la pâte. Pour que la fermentation alcoolique soit convenable, il faut que, dans le temps où la pâte a été divisée en pains, il se produise la quantité de gaz acide carbonique susceptible de faire lever la pâte, c'est-à-dire de la soulever sans en rompre la couche superficielle, qui sera la croûte dans le pain cuit ; or cette condition n'est remplie qu'autant que le gluten conserve toute sa ténacité. L'inconvénient d'un levain trop acide, trop fermenté, en un mot *disposé à produire la fermentation lactique*, est tel, qu'en agissant à l'instar de la céréaline, il donne avec la pâte de farine blanche un pain plus ou moins coloré. — *Panification par le procédé Mège-Mouriès.* Il consiste en trois opérations principales : 1° la *mouture*, 2° la *préparation de la pâte avec la farine blanche et l'eau où les gruaux bis ont fermenté;* et 3° la *cuisson de la pâte levée*, il est plus simple que ne le sont les procédés anciens. — I. *Mouture.* Le blé ne passe qu'une fois sous la meule ; un seul blutage suffit pour obtenir : 1° la *farine blanche* composée de la *fleur de farine et des gruaux blancs ;* 2° les *gruaux bis*, 3° les *sons grossiers et moyens.* II. *Préparation de la pâte.* Il suffit de soumettre à une fermentation alcoolique des gruaux bis délayés dans quatre fois leur poids d'eau, au sein de laquelle ont fermenté de la levure et de la glycose : 1° pour neutraliser l'action de la *céréaline* en tant que ferment lactique, du moins en grande partie ; 2° pour séparer le son fin ; 3° pour faire qu'en ajoutant à la farine blanche l'eau fermentée des gruaux bis avec son dépôt, on ait une pâte qui représente toute la partie farineuse du grain de froment. La levure et la glycose ajoutées à l'eau des gruaux sont, en donnant de l'acide carbonique, la cause de la neutralisation de la céréaline ; car en laissant dans la pâte de trois à cinq parties de son, on a, au lieu de pain bis, un pain dont la mie est blanche. Conséquemment (Mège-Mouriès), la couleur du pain bis n'est pas due à la présence du son dans la farine, mais au procédé de panification, puisqu'on fait, par ce procédé, du pain blanc avec de la farine contenant du son, et que, avec de la farine dépourvue de son, mais trop avancée et panifiée par l'ancien procédé, on peut obtenir du pain bis. III. La cuisson du pain a surtout pour effet de rendre sa fécule hydratable, et, par suite, liquéfiable et digestible ; la fécule crue traverse l'intestin sans être digérée ; aussi le pain trop peu cuit est-il indigeste. Le pain rassis est celui dont les grains d'amidon ont fixé toute l'eau de la pâte, qui les a rendus plus digestibles. La chaleur rend le gluten plus facilement liquéfiable. Dans celui qui a subi la haute température qui cause la formation de la croûte, le gluten a subi une modification qui le rend directement soluble, et qui est analogue à celle des substances animales qu'on retrouve dans le jus de viande (Barral). La croûte est plus facilement digestive que la mie, et, sous le même volume, elle contient plus de substances nutritives.

PANIQUE. s. f. Frayeur qui s'empare parfois, sans cause connue ou à la vue d'un individu qui fuit, de tous les animaux domestiques réunis en troupeaux, paissant ou marchant, ou assemblés dans un camp, une ville, etc. Leur fuite est alors violente et désordonnée ; la fatigue seule la fait cesser. C'est une aliénation par exagération de l'instinct de conservation (Decroix, Delorme).

PANNA. s. m. Fougère employée comme anthelminthique par les indigènes de l'Afrique méridionale. On prend, dans une infusion aqueuse, de 3 à 5 grammes de la poudre du rhizome, en plusieurs fois, et l'on en fait suivre l'administration d'un purgatif. Ce remède provoque le vomissement et produit des congestions cérébrales passagères.

PANNE. s. m. [*pannus*, πῆνος]. Tache cutanée épaisse et jaune ; espèce des *dermatoses dyschromateuses* d'Alibert. — Synonyme de *pannus.* = Nom vulgaire du pannicule adipeux.

PANNEXTERNE. s. f. Couche extérieure du péricarpe (Mirbel).

PANNICULE. s. m. [*panniculus*, de *pannus*, pièce de drap ou d'étoffe ; all. *Fetthaut*, *Fleischhaut*, angl. *panniculus*, *fleshy membrane*, it. *pannicolo*, esp. *paniculo*]. — *Pannicule adipeux* ou *graisseux.* La couche sous-cutanée du tissu adipeux. — *Pannicule charnu.* La couche musculeuse formée, chez l'homme, par le muscle peaussier, et s'étendant de la partie inférieure de la face à la partie supérieure et latérale du thorax. — Chez les mammifères, le *pannicule charnu* (*muscle sous-cutané du thorax et de l'abdomen*) se continue antérieurement sur le bord de l'épaule avec le *peaussier* ou *sous-cutané de l'encolure*, qui aboutit au sous-cutané de la face ; postérieurement, il se propage sur la croupe et la partie interne de la cuisse ; transversalement, il s'étend de l'épine dorso-lombaire à la ligne médiane de l'abdomen : il forme une vaste expansion membraniforme, adhérente à la peau par un tissu lamineux fin et serré, et enveloppant presque toute la périphérie du corps ; c'est par ses contractions que se fronce la peau de l'animal. = *Pannicule*, réunion de plusieurs ptérygions sur la cornée.

PANNINTERNE. s. f. Couche interne du péricarpe (Mirbel).

PANNOSITÉ. s. f. Vulgairement, mollesse de la peau comparable à celle du pannicule adipeux.

PANNUS. s. m. [de *pannus*, pièce d'étoffe, all. *Augenfell*, angl. *pannus*]. Maladie de la cornée caractérisée par un réseau de petits vaisseaux de nouvelle formation, adhérant à cet organe et le recouvrant, en partie ou en totalité, sous forme d'un voile membraneux. Les vaisseaux sont un prolongement de ceux de la conjonctive et de la sclérotique, qui se terminent à l'état normal sous forme d'anses autour de la cornée, qu'ils ne recouvrent pas. Entre eux existent une certaine quantité de matière amorphe et des éléments fibro-plastiques, de nouvelle génération également. Le pannus est une conséquence de l'irritation répétée de la cornée, soit directe, par inflammation de la cornée, soit consécutivement à une conjonctivite granuleuse, à un entropion avec trichiasis, etc. On le traite en cherchant d'abord à faire disparaître la maladie qui l'a causée ; puis en combattant le bourgeonnement des vaisseaux par la pommade au précipité jaune ou la cautérisation directe avec le perchlorure de fer : récemment on a proposé l'usage du *jéquirity*, qui, dans les cas rebelles, a de grands avantages sur l'irritation du pus blennorrhagique qu'on a parfois employé.

PANOPHOBIE. [de Πᾶν, le dieu Pan, et φόβος, crainte. crainte subite, terreur panique ; mais πανφοβία n'est pas grec, et *panophobie*, que l'on trouve dans les lexiques, est un mot à rayer]. V. PANTOPHOBIE.

PANOPHTALMIE. s. f. V. OPHTALMITE.

PANOPTIQUE. adj. [de πᾶς, tout, et ὄπτομαι, je vois]. — *Lunette panoptique* (Serre d'Alais). Lunette établie sur une monture ordinaire, et dans laquelle, au lieu de verres, il y a deux plaques ou disques de cuivre noirci, portant une fente horizontale recouverte par une plaque mobile. Au centre est un trou de la dimension de l'extrémité d'une épingle, par lequel la lumière arrive à la rétine. La distance qui sépare les deux trous peut varier de 8 à 10 millimètres, afin de pouvoir les mettre en rapport avec l'axe optique des deux yeux, dont la distance moyenne est d'environ 65 millimètres. Pour obtenir cette distance, on rapproche ou l'on éloigne les plaques à l'aide d'un petit bouton, jusqu'à ce que les deux yeux voient simultanément le même objet. Par cette simple lunette, sans verre, les vues normales ne sont plus limitées pour les petites distances ; elles peuvent lire, à la distance du nez, les caractères les plus menus, qui apparaissent extrêmement grossis. Les presbytes jouissent du même privilège et distinguent les objets les plus rapprochés et les plus petits. Les myopes ont aussi l'avantage de distinguer nettement à distance, et même de fort loin si le trou est suffisamment réduit.

PANSAGE. s. m. Opération hygiénique qui consiste à débarrasser la peau et les poils des animaux domestiques des poussières qui, venues du dehors ou détachées de l'épiderme, s'opposent à l'excrétion de la sueur, et forment avec celle-ci des croûtes agglutinant les poils, répandant une mauvaise odeur, entraînant parfois l'ulcération de la peau, et favorisant la multiplication des parasites. Le pansage consiste en frictions méthodiques avec le bouchon de paille, l'étrille, la brosse, le peigne et l'époussette. L'action de ces instruments stimule en outre la circulation cutanée.

PANSE. s. f. [all. *Pansen*, angl. *paunch*, *belly*, *rumen*, it. *pancia*, *rumine*, esp. *panza*]. Premier estomac des animaux ruminants. V. Ruminants.

PANSEMENT. s. m. [*cura*, *curatio*, all. *Verbinden*, angl. *dressing*, it. *cura*, *medicamento*]. Application méthodique sur une partie malade d'un topique ou d'un appareil destinés à la maintenir dans une situation déterminée, nécessaire à la guérison, comme dans le cas de fracture, de luxation, d'amputation ; ou à mettre la partie affectée à l'abri de l'air et des chocs ou frottements en l'immobilisant, à recevoir les liquides qui s'en écoulent, et à préserver les parties voisines de leur contact. La charpie, les compresses et les bandes sont les *pièces à pansement* ordinaires. Parfois on y joint du diachylon. Pour opérer le pansement, on se sert des doigts seuls, ou aidés, soit de *pinces à anneaux* ou *à pansement*, soit de pinces ordinaires pour enlever la charpie imprégnée de pus ou de sang, de la spatule pour détacher le pus desséché sur les bords de la plaie, etc. — *Pansement des plaies accidentelles* ou *d'amputations*. Les caillots ayant été enlevés avec une pince, avec les doigts ou avec une éponge, on lave avec de l'eau tiède les parties voisines de la plaie qui ont été salies par le sang ; puis, si des ligatures ont été nécessaires, elles sont réunies en un ou deux faisceaux et fixées par un pli de sparadrap à la peau voisine d'un des angles de la plaie ; on rapproche alors les parties molles ou on les tient écartées, suivant qu'on veut obtenir une *réunion par première* ou *par seconde intention*. Dans les deux cas, il est prudent de ne procéder au pansement que lorsqu'on s'est assuré qu'aucun vaisseau ne donne plus de sang : ce conseil est surtout utile quand on veut obtenir la réunion par première intention, que le moindre caillot pourrait empêcher. Lorsqu'on cherche la *réunion par première intention*, il est important de placer les parties dans le plus grand relâchement possible, soit dans la flexion pour les plaies transversales, soit dans l'extension pour les plaies longitudinales : puis on maintient les lèvres de la plaie en contact par les *agglutinatifs* (diachylon, taffetas d'Angleterre), les *serres-fines*, les *sutures*, les *bandages unissants*, la compression est un bon adjuvant. La *réunion par seconde intention* est favorisée par un ou plusieurs des pansements suivants : 1° *Pansements simples et renouvelés*, *pansements fréquents*. Le plus simple est le *pansement à l'eau*, employée froide ou chaude, sous forme de compresses souvent renouvelées, d'irrigation continue, de bains permanents. Les *corps gras* en général, le *cérat* en particulier, sont souvent employés, quoiqu'ils ne possèdent aucune action spéciale, et qu'ils soient parfois nuisibles par la facilité avec laquelle ils rancissent. La *glycérine* a l'avantage d'entretenir la plaie propre et humide. Le *glycérolé d'amidon*, seul ou mélangé au tannin, à différentes substances qui le rendent, suivant les besoins, antiphlogistique, désinfectant, coagulant, est un bon topique pour pansement. 2° *Pansements rares*, *pansements par occlusion*. Ce sont : le *pansement par le collodion*, *par le diachylon*, *par le coton cardé* (V. Ouate), *par les poudres absorbantes* faisant croûte par leur mélange avec les liquides exsudés. Ils ne sont applicables qu'à des cas peu nombreux. Ainsi le collodion est utile dans les plaies nettes, régulières, peu profondes, dont les lèvres peuvent être rapprochées exactement et dans toute leur profondeur, ou dans une fracture communiquant avec l'extérieur par une petite solution de continuité de la peau dont il est important d'obtenir le plus vite possible la cicatrisation. Hors de là, le collodion est souvent nuisible. L'occlusion par les bandelettes de diachylon, par des substances absorbantes (charbon, talc, etc.) (*cicatrisation sous-crustacée*), trouve, dans les anfractuosités et les clapiers, des contre-indications formelles ; il en est de même des contusions étendues, des plaies d'amputations, à moins que ce ne soit pour rapprocher les lambeaux sans fermer complètement la plaie ; car, bien que l'on pût obtenir une occlusion complète, le rapprochement ne se ferait qu'à la périphérie, et non dans la profondeur des plaies. 3° *Pansements antiseptiques*. Les substances antiseptiques qu'on emploie pour le pansement des plaies sont très nombreuses, alcool rectifié, eau-de-vie camphrée, chloral, chlorure de zinc en solution (1/50), huile phéniquée, acide salicylique, permanganate de potasse, etc. : ces liquides servent à imbiber le linge et la charpie qui sont en contact avec la peau, et qui sont recouverts de charpie sèche, de compresses, enfin d'un tissu imperméable, toile gommée ou caoutchouc. Ces pansements doivent être répétés toutes les vingt-quatre heures. Le pansement antiseptique par excellence est le *pansement de Lister*, qui a pour but de détruire par les antiseptiques les germes dont l'air est chargé dans les lieux habités et encombrés, et qui sont la cause de la plupart des accidents des plaies. S'il s'agit d'une opération, on détruit les germes, avant l'opération, en plongeant tous les objets qui doivent venir au contact des tissus sanglants dans une solution forte d'acide phénique (5 pour 100), et en nettoyant le point où l'opération sera faite, et les parties voisines, ainsi que les mains de l'opérateur et des aides, par la solution faible (2,5 pour 100) ; pendant l'opération, en pulvérisant de l'eau chargée d'acide phénique dans la pièce ; après l'opération, par le pansement proprement dit : celui-ci est seul employé s'il s'agit d'une plaie accidentelle. On place un morceau d'étoffe de soie, dit *protective*, très mince, imperméable, et préalablement trempé dans la solution faible, en contact direct avec la plaie ; par-dessus, on applique quelques fragments de gaze phéniquée ; enfin on superpose huit feuillets de cette gaze, qui dépassent largement la plaie, après avoir placé entre les deux feuillets superficiels une feuille d'un tissu imperméable ou *mackintosh*. Pour compléter le pansement de Lister, il faut favoriser l'écoulement des liquides de la plaie par l'introduction de tubes en caoutchouc placés debout dans l'orifice de la plaie, et nettoyés avec soin à chaque pansement. Ce pansement diminue ou annule la fièvre traumatique, éloigne les chances de complications locales et générales, diminue la douleur. 4° Enfin l'*incubation* et la *ventilation* sont des modes de pansement exceptionnels.

PANSPERMIE. s. f. [de πᾶς, tout, et σπέρμα, graine; all. *Panspermie*, angl. *panspermy*, it. et esp. *panspermia*]. Système physiologique suivant lequel les germes sont disséminés dans toutes les parties de la terre et de l'espace qui l'environne, et se développent quand ils rencontrent des corps disposés à les retenir et à les faire croître. — *Panspermie atmosphérique*. Dérivé de cette doctrine qui considère beaucoup de maladies et toutes les fermentations comme dues à des *germes* existant dans l'atmosphère ou dans l'eau, et introduits dans les êtres vivants (Pasteur). Elle est confirmée par l'expérience dans la plupart des cas.

PANSPERMIQUE. adj. Qui concerne la panspermie.

PANSPERMISTE. s. m. Partisan de la panspermie.

PANTAGOGUE. adj. et s. m. [*pantagogus*, de πᾶς, tout, et ἄγειν, chasser, évacuer; angl. *pantagogue*, it. et esp. *pantagogo*]. Synonyme de *panchymagogue*.

PANTOGAMIE. s. f. [de πᾶς, tout, et γάμος, noce; all. *ungebundene Geschlechtsbefriedigung*, angl. *pantogamy*, it. *pantogamia*, esp. *pantogamia*]. Mode de procréation dans lequel le mâle et la femelle s'accouplent indistinctement avec tous les individus du sexe contraire au leur, tant que le besoin de la production se fait sentir en eux.

PANTOPHOBIE. s. f. [παντοφοβία, de πᾶς, παντὸς, tout, et φοβεῖν, craindre; all. *Furcht*, *Furchtsamkeit*, angl. *pantophoby*, it. et esp. *pantofobia*]. Crainte qui se manifeste au sujet de toute chose; anxiété non motivée empêchant d'exécuter les actes les plus simples. C'est une forme de monomanie dite *lypémanie anxieuse*, *monomanie du scrupule*, *angoisse* ou *oppression morale*. V. MELANCOLIE.

PANULÉ, ÉE. Se dit vulgairement des furoncles rendant la peau brune comme de la croûte de pain.

PAO-PEREIRA. V. GEISSOSPERMUM.

PAPAÏNE. s. f. Substance azotée extraite du papayer, et employée dans les mêmes cas que la pepsine, en vin, sirop, etc.

PAPAVÉRACÉES. s. f. pl. [*papaveraceæ*, all. *Mohnarten*, angl. *papaveraceæ*, it. *papavero*, esp. *papaveraceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui ont pour caractères : Feuilles alternes, simples ou découpées. Fleurs solitaires, ou en cymes, ou en grappes rameuses; calice à 2 ou rarement 3 sépales concaves, caducs; corolle à 3, rarement à 6, 8, 12 pétales plans, chiffonnés avant leur épanouissement. Étamines très nombreuses et libres; ovaire uniloculaire, contenant beaucoup d'ovules attachés à des trophospermes saillants; style très court, terminé par autant de stigmates qu'il y a de trophospermes. Le fruit est une capsule ovoïde couronnée par les stigmates, indéhiscente, ou à déhiscence poricide, ou une silique qui s'ouvre en deux valves, ou se rompt transversalement par des articulations. Les graines, ordinairement très petites, se composent d'un tégument propre portant quelquefois une sorte de petite caroncule charnue, et d'un endosperme également charnu dans lequel est un petit embryon cylindrique. Les papavéracées contiennent toutes un suc laiteux, blanc, jaune ou rouge, qui les rend plus ou moins âcres, vireuses et délétères.

PAPAVÉRINE. s. f. [esp. *papaverina*]. Ancien nom de la *codéine*. — *Papavérine* ($C^{42}H^{21}AzO^{8}$). Alcaloïde de l'opium, insoluble dans l'eau, peu soluble à froid dans l'alcool et l'éther, très soluble à chaud, cristallisable en prismes très blancs, coloré en bleu foncé par l'acide sulfurique concentré (Anderson), soluble dans cet acide sans coloration quand il est pur (Hesse). V. OPIUM.

PAPAVÉRIQUE. adj. [de *papaver*, pavot]. Qui se rapporte au pavot. — *Acide papavérique*. V. RHÉADIQUE.

PAPAYACÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisines des cucurbitacées, à feuilles terminales, palmées, à fleurs monoïques ou dioïques.

PAPAYER. s. m. [*carica*, all. *Melonenbaum*, angl. *papaw*, *papaya*, it. et esp. *papajo*]. Genre d'arbres de la famille des papayacées. — *Papayer commun* (*Carica papaya*, L.). Arbre des Moluques, propagé dans les Indes et aux Antilles, dont la tige donne un suc laiteux amer, très riche en substances azotées coagulables : quelques gouttes de ce suc mises dans l'eau attendrissent les viandes dures qu'on y fait séjourner pendant huit à dix heures; les feuilles dont on les enveloppe produisent le même effet. — Le *Carica digitata*, Pæppig, de l'Amazone, a un suc vénéneux comme celui de l'upas. Le lait fourni par les fruits verts du papayer femelle (cette plante est dioïque) est un vermifuge énergique. Le lait s'administre *cuit* au bain-marie, à la dose d'une ou deux cuillerées à café pour un enfant de dix ans, et mélangé à une quantité égale d'huile de ricin. Si l'on négligeait de faire cuire le *lait de papayer* avant de l'administrer, il en résulterait des accidents mortels, par perforation du tube digestif (Desjardins).

PAPIER. s. m. [all. *Papier*, angl. *paper*, it. *carta*, esp. *papel*]. — *Papier antiasthmatique*. On a conseillé contre l'asthme les vapeurs d'un papier imprégné d'une dissolution de nitrate de potasse (*papier nitré*), et auquel on met le feu. On a conseillé encore, contre la même affection, les vapeurs d'un papier composé de pâte de carton gris, 120 gram.; azotate de potasse, 75 gram.; poudre de belladone, de stramoine, de digitale, de sauge, āā 5 gram.; poudre de myrrhe et d'oliban, āā 10 gram. On incorpore ces poudres dans la pâte de carton, qu'on divise en trois plaques, et chaque plaque en douze carrés. — *Papier arsenical*. Arséniate de soude, 1 partie; eau distillée, 30; imbibez avec cette solution une feuille de papier blanc, divisez en 20 carrés égaux, chacun contient 5 centigr. d'arséniate (Codex). Ce papier se fume en aspirant la fumée. — *Papier à cautères*. Faites fondre : poix blanche, 450 grammes; cire jaune, 600 gram.; ajoutez térébentine du mélèze, 100 grammes, et baume du Pérou, 20 grammes. Passez, et étendez sur des bandes de papier. Divisez chaque bande en rectangles de $0^{m},09$ sur $0^{m},065$ (Codex). On l'emploie pour panser les cautères. — *Papier chimique*. Sparadrap fait avec des feuilles de papier enduites d'huile siccative, puis sur une de leurs faces d'emplâtre de minium. — *Papier Joseph*. Papier non collé, résistant, à filaments bien feutrés, servant à faire des filtres et des papiers réactifs. — *Papier médicamenté*. Topique préparé en appliquant sur du papier une substance adhésive, telle que des matières grasses chargées du principe vésicant des cantharides ou du garou, et associées à la cire, des résines, comme la térébenthine, la résine élémi, le galipot. Ces subtances sont étendues en couche mince, d'une manière uniforme, sur des bandes de papier préalablement lissées avec soin. — *Papier nitré*. V. PAPIER *antiasthmatique*. — *Papier ozonométrique*. V. OZONOMÈTRE. — *Papier parchemin*. La fulminose préparée avec un papier ordinaire non collé. Ce papier se conserve dans l'air humide, et ne s'altère pas par l'ébullition dans l'eau. Il a une ténacité égale aux trois quarts de celle du parchemin ordinaire et à cinq fois celle du papier ordinaire. Il est imperméable à l'eau, et sert de membrane dans les expériences de dialyse. — *Papier réactif*. Bandelette de papier Joseph teinte avec des solutions de couleurs végétales. Le *papier bleu de tournesol* rougit au contact des acides; le *papier rouge de tournesol* est ramené au bleu par les alcalis. Le *papier de curcuma* est jaune; les alcalis le brunissent. Le *papier de dahlia*, d'un bleu violacé, est coloré en rouge par les acides et en vert par les alcalis. Le *papier d'acétate de plomb*, imprégné d'une solution concentrée de ce sel, noircit au contact de l'hydrogène sulfuré en formant un sulfure de plomb. — *Papier Rigolot*. V. Sinapisme. — *Papier sensible*. Papier rendu sensible à l'action de divers agents par l'imprégnation préalable d'une solution des sels d'argent, d'or, de platine, de palladium et d'iridium.

PAPILIONACÉ, ÉE. adj. [*papilionaceus*, all. *schmetterlingsförmig*, angl. *papilionaceous*, it. *papilionaceo*, esp. *papilionaceo*]. Se dit, en botanique, d'une corolle irrégulière, composée de cinq pétales inégaux et dissemblables, qui par leur disposition offrent quelque ressemblance avec un papillon dont les ailes seraient étendues : le pétale supérieur est l'*étendard ;* les deux latéraux sont les *ailes ;* les deux inférieurs, libres ou soudés, forment la *carene*.

PAPILIONACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses ; elles ont un calice gamosépale bilabié ; une corolle *papilionacée ;* dix étamines monadelphes ou diadelphes.

PAPILLAIRE. adj. [*papillaris*, all. *warzig*, angl. *papillar*, it. *papillare*, esp. *papilar*]. Qui a des papilles, qui a rapport aux papilles. — *Angine papillaire*. V. Angine *glanduleuse*. — *Corps papillaire*. L'ensemble des papilles cutanées et muqueuses. — *Muscles papillaires*. Les colonnes charnues de première espèce des ventricules du cœur. — *Tumeur papillaire*. V. Papillome.

PAPILLE. s. f. [*papilla*, θηλὴ, all. *Warze*, angl. *wart*, it. *papilla*, esp. *papila*]. Nom donné à de petites éminences plus ou moins saillantes, coniques, qui s'élèvent de la surface de la peau et des membranes muqueuses à épithélium pavimenteux (particulièrement de la langue). Les *papilles* font partie du derme, dont elles occupent la région superficielle. Elles sont formées d'une substance amorphe finement granuleuse, avec quelques noyaux libres, ovoïdes ou sphériques, qui n'existent pas toujours. Leur centre est parcouru, quand elles sont grosses, par des fibres lamineuses éparses et par quelques rares fibres élastiques minces, qui donnent un aspect strié à cette partie centrale. Elles se subdivisent en . 1° *papilles simples*, régulièrement coniques ou arrondies, renflées ou non au sommet; 2° *papilles composées*, qui ont une base plus ou moins large portant plusieurs papilles simples. On les rencontre à la paume des mains et à la plante des pieds. où elles sont très développées et disposées en séries parallèles, à la face antérieure des doigts, au mamelon, à la face supérieure de la pointe de la langue, au gland, et sur les autres muqueuses à épithélium pavimenteux. Quant à la structure, elles se divisent en : A. *Papilles nerveuses* ou *à corpuscules du tact* (V. Corpuscule), lesquelles ne se voient qu'à la peau de la paume des mains, de la plante du pied, des faces antérieure et latérale (rarement dorsale) des doigts, du poignet, à la partie rose des lèvres, et à la pointe de la langue. Elles sont *simples* ou *composées*. — B. *Papilles vasculaires*. Ce sont les plus nombreuses. A la peau, où elles sont mêlées aux précédentes, elles se rencontrent seules dans les points où les autres n'existent pas; elles renferment généralement de une à trois anses vasculaires, et davantage dans les grandes papilles de la *matrice* des ongles, des sabots et des cornes des mammifères; elles ne renferment pas de corpuscules du tact. Elles se rencontrent dans la muqueuse de l'urètre, du vagin, des lèvres du col utérin de la vulve, du gland, du prépuce, des lèvres, gencives, voûte palatine, œsophage et conjonctive, toutes muqueuses à épithélium pavimenteux où elles existent sans être accompagnées de papilles nerveuses, et sont *simples* ou *composées*. Souvent une papille nerveuse est soudée, dans une partie ou dans la totalité de sa longueur, à une papille vasculaire, ce qui peut faire croire à la vascularité des papilles nerveuses; mais au-dessous du *corpuscule* du tact il n'y a pas de vaisseaux, ou tout au plus une anse s'avance un peu à la base de la papille. — *Papille optique*. V. Ophtalmoscope, Optique (*Nerf*), Rétine et Vision. — *Atrophie de la papille optique*. V. Optique (*Atrophie du nerf*). — *Papilles du rein*. V. Rein. = En botanique, saillie unicellulaire ou polycellulaire conique existant à la surface de certains organes, tels que le stigmate, etc.

PAPILLEUX, EUSE. adj. Qui est chargé de papilles.

PAPILLIFORME. adj. Qui a l'aspect de papilles.

PAPILLOME. s. m. Tumeur constituée par le tissu normal des papilles augmenté de volume, avec induration et épaississement du derme sous-jacent. Une tumeur quelconque, sarcome, épithéliome, etc., peut présenter un aspect papillaire, quand sa surface est occupée par des bourgeons formés de papilles ; mais ce sont là des *tumeurs papillaires*, et non de véritables *papillomes*. Ceux-ci sont caractérisés uniquement par le développement anormal des papilles, et la base sur laquelle ils reposent n'a aucune des formes de tumeurs connues. Tantôt le papillome est recouvert par un épithelium pavimenteux (*papillome corné*) ; tantôt par un épithélium de la même nature que celle de la muqueuse sur laquelle il repose (*papillome muqueux*) (Cornil et Ranvier) : à la première variété répondent les *cornes*, *cors* et *verrues ;* la seconde peut se rencontrer sur la plupart des muqueuses, dans la bouche, le larynx, l'estomac, l'intestin, la vessie, l'urètre, et a son type dans les excroissances des organes génitaux connus sous le nom de *choux-fleurs* et de *condylomes*.

PAPILLON. s. m. V. Lépidoptère.

PAPIN. [Chimiste et physicien français, 1647-1710]. — *Marmite de Papin*. V. Digesteur.

PAPPE. s. f. Synonyme d'*aigrette*.

PAPPIFÈRE. adj. [*pappiferus*, de *pappus*, aigrette, et *ferre*, porter]. Surmonté d'une aigrette.

PAPULATION. s. f. Production de papules dans le cours de quelques maladies éruptives.

PAPULE. s. f. [*papula*, all. *Papel*, angl. *papula*, *pimple*, it. et esp. *papula*]. Petite élevure cutanée morbide, solide, c'est-à-dire ne contenant pas de pus comme les pustules, ni de sérosité comme les vésicules, se terminant le plus souvent par desquamation, qui caractérise le lupus, le lichen, le strophulus, etc. Les papules résultent de l'augmentation de volume circonscrite de la couche papillaire du derme, qui soulève l'epiderme à ce niveau, et de l'hypergenèse des cellules épitheliales de la couche de Malpighi au même niveau.

PAPULEUX, EUSE. adj. [all. *papulös*, angl. *papulose*, esp. *papuloso*]. Qui a rapport aux papules.

PAPYRACÉ, ÉE. adj. [*papyraceus*, de *papyrus*, papier ; all. *papierartig*, angl. *papyraceous*, it. et esp. *papiraceo*]. Qui est mince et sec comme du papier. — *Os papyrace*. L'un des noms de l'ethmoïde, et en particulier de *sa lame externe*, *plane* ou *papyracée*.

PAPYRINE. s. f. [*papier parchemin*, *parchemin végétal*]. La *fulminose*.

PARABANIQUE. adj. — *Acide parabanique* [all. *Parabansaure*, angl. *parabanic acid*, it. et esp. *acido parabanico*] ($C^6H^2Az^2O^6$). Produit de décomposition de l'acide urique par l'acide nitrique. Cristallisable en prismes, incolore ; saveur très acide ; soluble dans l'eau et dans l'alcool ; fusible, volatil en partie sans décomposition, une partie se transforme en acide prussique.

PARABLASTE. adj. [de παρὰ, indiquant changement, et βλαστὸς, germe] (Eisenmann). Se dit de maladies qui s'accompagnent de changements anatomiques dans les tissus, telles que les exanthèmes, etc.

PARABOLAIN. s. m. [*parabolanus*, all. *Parobolane*, angl. *parabolan*, it. *parabolano*, esp. *parabolano*]. Autrefois celui qui se consacrait au service des malades dans les hôpitaux. Ce nom, dérivé de παράβολος, hardi, avait été donné à cause des dangers de cette profession.

PARABROMACÉTYLE. s. m. [*bromoparacétyle triple*, *subrométhéride*] ($C^4H^3Br^3$). Corps obtenu par action de la lumière solaire sur un mélange de brome et de brométhéroïde; liquide incolore, bouillant au-dessus de 100°.

PARACARPE. s. m. [*paracarpium*, all. *Afterfrucht*, angl. *paracarpium*, it. et esp. *paracarpo*] (Link). Nom donné à l'ovaire avorté, ou à ce qui, dans les fleurs mâles par avortement, tient la place de l'ovaire.

PARACELLULOSE. s. f. Variété de cellulose qui ne se dissout dans le *réactif de Schweitzer* qu'après avoir été torréfiée à 140° pendant plusieurs heures, et qui existe dans la moelle des plantes et dans le tissu cellulaire du bois.

PARACELSISTES. s. m. pl. Partisans de Paracelse, qui attaqua vivement le galénisme, et donna aux remèdes minéraux une plus grande part qu'on ne faisait avant lui.

PARACENTÈSE. s. f. [*paracentesis*, παρακέντησις, de παρὰ, à travers, et κεντεῖν, piquer; all. *Durchstisch*, *Anstechen*, *Abzapfen*, *Punktion*, angl. *paracentesis*, *tapping*, it. *paracentesi*, esp. *paracentesis*]. En général, opération par laquelle on fait une ouverture à une partie quelconque du corps, pour évacuer un liquide épanché. — *Paracentèse abdominale.* Ponction faite à l'abdomen pour évacuer la sérosité accumulée en cas d'ascite. On pratique cette opération avec un trocart de 13 à 16 centimètres de longueur, enduit d'huile ou de cérat. Les chirurgiens varient sur le point des parois abdominales où l'on doit plonger l'instrument : on opère ordinairement sur le milieu d'une ligne qui s'étendrait de l'ombilic à l'épine iliaque antérieure supérieure. On prend les téguments avec le pouce et l'index de la main gauche, et l'on enfonce d'un seul coup le trocart, en le tenant de manière que le manche appuie contre la paume de la main droite, et que la tige soit soutenue par les trois premiers doigts. Lorsque l'instrument a pénétré dans la collection, ce que l'on connaît par le sentiment d'une résistance vaincue, on prend la canule avec le pouce et l'index de la main gauche, et l'on enfonce un peu plus pendant que, de l'autre main, on retire le poinçon. La sérosité s'écoule pendant qu'on exerce une douce pression sur l'abdomen, en même temps que l'on soutient la canule dont on incline successivement l'extrémité en tous les sens. On la retire ensuite doucement avec la main droite, et l'on recouvre la piqûre avec un morceau de diachylon gommé. On garnit alors le ventre de serviettes soutenues par un bandage de corps suffisamment serré, qu'on resserre encore lorsqu'il se relâche, et dont il est bon de continuer pendant longtemps l'usage. Les accidents possibles sont l'hémorragie et la péritonite. — *Paracentese de la cornée.* Ponction qu'on pratique en cas d'abcès de la cornée, d'hydrophtalmie, d'hypopyon, d'empyésis. Elle se fait avec une aiguille à cataracte qu'on fait pénétrer dans la chambre antérieure en attaquant la membrane près de sa circonférence. L'instrument, conduit dans une direction parallèle à celle de l'iris, qu'il ne doit pas intéresser, exécute sur son axe, après 2 millimètres au plus de trajet, un mouvement de rotation qui écarte les lèvres de la plaie, et le contenu de la chambre antérieure s'échappe. A mesure que celle ci se vide, l'iris tombe en avant et s'applique sur la cornée. Si l'on juge convenable de vider de nouveau la chambre antérieure, on attend une ou deux minutes, et comme, après ce temps, elle est déjà remplie, on introduit un petit stylet d'argent dans la plaie, pour en écarter les lèvres et donner une nouvelle issue au liquide. Dans les ophtalmies intenses, l'œil, entouré d'une membrane fibreuse peu élastique, la sclérotique, résiste à la pression de dedans en dehors, et la cornée est le seul point où en vont aboutir les effets : c'est alors qu'elle s'enflamme, se ramollit, s'ulcère, si l'on ne fait cesser la pression au moyen de la ponction. — *Paracentese du péricarde.* Proposée par Sénac, pratiquée pour la première fois en 1840 par Schuh, elle est indiquée dans les cas où l'abondance d'un épanchement de sérosité dans le péricarde devient menaçant pour la vie (Trousseau, Aran, Jobert). La ponction doit être pratiquée le long du bord gauche du sternum dans le cinquième espace intercostal ; la perforation du sternum est au moins inutile. L'opération peut être faite, soit par ponction directe avec le trocart, soit par incision avec le bistouri, soit par le procédé mixte d'une incision des couches superficielles et d'une ponction des parties sous-jacentes. La canule, introduite dans le péricarde, reste à demeure jusqu'à ce que l'écoulement s'arrête de lui-même ; on referme la plaie avec un morceau de diachylon maintenu par un bandage de corps. Les instruments usités pour la thoracocentèse conviennent mieux que tous les autres. — *Paracentèse de la poitrine.* V. Thoracocentèse.

PARACENTRAL, ALE. adj. [de παρὰ, à côté, et *central*]. Qui est à côté du centre. — *Lobe* ou *lobule paracentral du cerveau.* Petit lobe de forme quadrilatère situé à la partie supérieure de la face interne de chaque hémisphère du cerveau, près du centre de cette face, et limité en bas par un sillon (calloso-marginal) qui le sépare de la circonvolution du corps calleux, en arrière par le prolongement postérieur de ce sillon, en avant par un autre sillon peu profond qui marque la partie interne de la circonvolution frontale ascendante. Il représente la partie interne des deux circonvolutions ascendantes (Charcot). V. fig. 91, LP ; *st* est un petit sillon qui le parcourt dans sa longueur.

PARACÉPHALE. s. m. [de παρὰ, préposition qui indique un vice, un défaut, et κεφαλὴ, tête ; esp. *paracefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres qui ont la tête mal conformée, mais volumineuse, une face distincte, avec une bouche et des organes sensoriaux rudimentaires, et des membres thoraciques.

PARACÉPHALIEN, IENNE adj. et s. [esp. *paracefalico*] (Isid. Geoffroy Saint Hilaire). Famille de monstres dont le corps, dans presque toutes ses régions, s'écarte manifestement de la symétrie normale ; dont les membres sont très imparfaits, soit seulement quant à la forme ou aux proportions, soit quant au nombre des doigts; chez lesquels il y a absence d'une très grande partie des viscères thoraciques et abdominaux, et qui, surtout, ont une tête imparfaite, mais apparente à l'extérieur.

PARACHLORÉTHER. s. m. — *Parachloréther triple chloré* ($C^4H^2Cl^4$). Produit de l'action du chlore sur le parachloro-acétyle ; il bout à 135°.

PARACHLORO-ACÉTYLE. s. m. [*chloroparacétyle triple*, *surchlorétheride*] ($C^4H^3Cl^3$). Corps obtenu comme le chloréthéroïde. Liquide d'odeur éthérée, bouillant à 115°.

PARACHLORONAPHTALIDE. s. f. Produit se formant en même temps que le chloronaphtalèse. Cristallisable, fond à 28°, se sublime sans décomposition.

PARACMASTIQUE. adj. [de παρὰ, indiquant diminution, et *acmastique*]. V. Acmastique.

PARACOMÉNIQUE. adj. — *Acide paracoménique*

($C^{12}H^4O^{10}$). Produit obtenu par la distillation de l'acide coménique. Il est cristallisable, isomère avec l'acide coménique.

PARACONIQUE. adj. — *Acide paraconique*. V. COMÉNIQUE.

PARACOROLLE. s. f. [*paracorolla*, de παρὰ, à côté, et *corolle;* all. *Nebenblumenkrone*, angl. *paracorolla, parapetal*, it. *paracorolla*, esp. *paracorola*] (Link). Partie placée au-dedans de la corolle, comme dans les narcisses.

PARACOUSIE. s. f. [*paracusis*, de παρακούειν, entendre mal ; all. *Ohrentönen*, *Falschhoren*, it. et esp. *paracusis*]. Bourdonnement ou tintement d'oreille, qui précède souvent la surdité. V. BOURDONNEMENT. = *Paracousie double*. Anomalie dans la perception des sons, qui produisent une impression discordante sur les deux oreilles, anomalie qui est à l'ouïe ce que le strabisme est à la vue.

PARACYANOGÈNE s. m. [all. et angl. *Paracyanogen*, it. *paracianogeo*]. Matière noire, isomère avec le cyanogène, qui se forme dans les vases où l'on chauffe le cyanure de mercure pour préparer le gaz cyanogène.

PARACYÉSIE. s. f. [de παρὰ, préposition qui indique un vice, une défectuosité, et κύησις, grossesse ; it. et esp *paraciesa*]. Grossesse intra-utérine.

PARACYNANCIE. s. f. Amygdalite anomale.

PARADIDYME. s. m. [de παρὰ, à côté, et δίδυμος, testicule] (Waldeyer) [*corps innominé*, Giraldès]. Petit corps long de quelques millimètres, composé de tubes ramifiés, qu'on trouve à la partie interne de la tête de l'épididyme, et qui est un vestige du corps de Wolff. V. CORPS.

PARAÉLECTRONOMIQUE. adj. — *Couche paraelectronomique*. V. ÉLECTROGENÈSE.

PARA-ELLAGIQUE. adj. V. RUFIGALLIQUE.

PARAFFINE. s. f. [de *parum affinis*, qui a peu d'affinité ; all. *Parafin*, angl. *paraffine*, it. et esp. *parafina*] Carbure d'hydrogène, incolore, cristallin, dur, de nature grasse, inodore, insipide, qu'on obtient parmi les produits de la distillation du goudron de bois ou de houille, des schistes bitumineux, de la cire, etc. Suivant son origine, elle est fusible entre 45° et 65° en un liquide blanc qui se volatilise sans résidu. Elle bout à 300°. Elle brûle très bien ; elle résiste à l'action du chlore, de beaucoup d'acides et d'oxydes. Elle est soluble dans l'éther, l'huile de térebenthine, le naphte, moins dans l'alcool, pas dans l'eau.

PARAFIBRINE. s. f. (Polli). Modification hypothétique de la fibrine, formée dans certaines conditions morbides.

PARAFUMARIQUE. adj. V. MALEIQUE.

PARAGÉNÉSIE. s. f. [de παρα, à côté, et γένεσις, génération]. L'hybridité collatérale (Broca).

PARAGEUSTIE. s. f. [*parageustia*, de παρὰ, qui indique une défectuosité, et γεῦσις, goût, γευτὸς, goûté ; it. *parageusia*, esp. *parageustia*]. Perversion du sens du goût.

PARAGLOBULINE, s. f. La substance fibrino-plastique.

PARAGLOSSE. s. f. [*paraglossa*, de παρὰ, qui indique une défectuosité, et γλῶσσα, langue ; all *Zungenvorfall*, angl. *paraglossa*, it. *paraglossa*, esp. *paraglosa*]. La macroglossie.

PARAGNATHE. adj. et s. [de παρὰ, à côté, et γνάθος, mâchoire]. Genre de monstres doubles polygnathiens.

PARAGOMPHOSE. s. f. [de παρὰ, entre, et γομφόω, je cloue ; all. et angl. *Paragomphosis*, it. *paragomfosi*, esp. *paragomfosis*]. Synonyme d'*enclavement*.

PARAGUAY-ROUX. s. m. V. CRESSON *de Para*.

PARAITACONIQUE. adj. V. CITRACONIQUE.

PARAKAKODYLE. s. m. — *Oxyde de parakakodyle* (C^4H^6AsO). Corps obtenu par oxydation de l'oxyde de kakodyle. Il ressemble à celui-ci, mais ne fume pas à l'air et se transforme difficilement en acide kakodylique.

PARALACTIQUE. adj. V. SARCOLACTIQUE.

PARALALIE. s. f. [de παρὰ, qui indique une défectuosité, et λαλεῖν, parler] (Lordat, 1843). Disparition temporaire ou permanente de la faculté d'expression orale, caractérisée par la conservation de l'exercice interne de la pensée, de la formation et de la combinaisoon des idées, avec impossibilité de trouver les mots destinés à les exprimer, de coordonner ceux qui sont encore articulés et qui le sont en dehors de tout rapport de leur valeur avec les idées du malade et les événements du dehors.

PARALAMPSIE. s. f. [*paralampsis*, παράλαμψις, de παράλαμπειν, jeter peu de lumière ; all. *perlmutterartiger Hornhautfleck*, angl. *paralampsis*, it. *paralampsi*, esp. *paralampsia*]. Variété de l'*albugo* dite aussi *perle*.

PARALBUMINE. s. f. [all. *Paralbumin*, angl. *paralbumine*, it. et esp. *paralbumina*] (Scherer, 1852). Matière azotée et sulfurée trouvée dans le liquide des kystes de l'ovaire avec l'albumine proprement dite, et incomplètement coagulée par la coction ou l'addition d'acide acétique. Additionnée d'alcool, elle se précipite en flocons granuleux, qui, laissés deux jours en présence de ce liquide, et filtrés, sont complètement dissous par l'eau à 35° au bout de deux heures de contact. Le sulfate de magnésie ne la précipite pas. Elle se distingue de la caséine parce qu'elle n'est pas coagulée par l'acide acétique froid.

PARALLAXE. s. f. [*parallaxis*, παράλλαξις, différence, de παραλλάττειν, changer ; esp. *paralaxe*]. En chirurgie, déplacement des deux fragments d'un os rompu, qui chevauchent l'un sur l'autre.

PARALYSÉ, ÉE. adj. et s. Qui est atteint de paralysie. — *Paralysé général*. Expression employée fréquemment pour désigner un sujet atteint de paralysie générale.

PARALYSEUR. adj Qui paralyse. — *Nerf paralyseur*. V. VASO-MOTEUR.

PARALYSIE. s. f. [*paralysis*, παράλυσις, de παραλύειν, délier, relâcher ; all. *Lahmung*, *Schlag*, angl. *palsy*, it. *paralisia*, esp. *paralisis*]. Diminution considérable ou abolition de la *motricité* volontaire ou involontaire, se manifestant par la cessation des contractions des muscles de la vie animale ou de la vie végétative ; le plus souvent on constate, à l'aide de l'électricité, que la *contractilité* des muscles paralysés n'a point cessé, au début du moins ; mais elle diminue, à la longue, par suite des troubles de la nutrition qui surviennent dans les muscles privés d'exercice ; toutefois on observe une paralysie par perte immédiate de la *contractilité*, dans certains muscles des pieds bots et dans les *atrophies musculaires* assez avancées pour que la disparition des fibres musculaires soit presque complète. V. ATROPHIE. — La diminution ou l'abolition de la *sensibilité* ou paralysie de la sensibilité, est plus souvent appelée *anesthésie*. — La *paralysie* du mouvement est appelée *hemiplegie*, quand elle occupe tout un côté du corps ; *paraplégie*, quand elle en affecte la moitié inférieure ; quelquefois elle est bornée aux nerfs de quelques muscles (*paralysie locale*). Tantôt la paralysie dépend d'une lésion physique et apparente de l'axe cérébro-spinal ou des nerfs (hémorragie cérébrale ou méningée, ramollissement cérébral, myélite, compression ou section d'un nerf, etc.) ; tantôt elle dépend de troubles fonctionnels de l'appareil nerveux, sans lésion de structure de cet appareil, par altération de la circulation ou de la composition du sang qui y arrive (action du froid, des émotions morales, chlorose, maladies générales aiguës et de longue durée, etc.). Le traitement de la paralysie consiste d'abord dans l'éloignement de la cause qui lui a donné naissance ; puis dans l'emploi des stimulants de toute espèce, des frictions excitantes, des vésicatoires, des moxas, des pointes de feu, des douches, des bains de vapeur simples ou aromatiques, et surtout de l'électricité localisée. V. HEMIPLEGIE et PARAPLEGIE.

Paralysie agitante. V. Paralysie *tremblante.* — *Paralysie des aliénés.* V. Paralysie *générale.* — *Paralysie alterne* ou *dimidiée.* V. Hémiplégie. — *Paralysie amyotrophique.* V. Atrophie *musculaire progressive.* — *Paralysie ascendante.* Celle qui résulte d'une lésion de la moelle s'étendant de bas en haut, et qui, d'abord limitée aux extrémités inférieures, se propage aux supérieures et au thorax. — *Paralysie ascendante aiguë* [*maladie de Landry*]. Paralysie à marche rapide à laquelle on conserve le nom de l'auteur qui l'a décrite le premier, faute surtout de bien connaître les lésions anatomiques qui lui donnent naissance. Ces lésions portent certainement sur la moelle épinière, mais elles n'ont pu jusqu'ici être indiquées d'une façon précise, ou du moins celles qui ont été observées, telles que foyers de myélite disséminés et peu accusés (Reinhard), altérations des racines antérieures des nerfs spinaux (Déjerine), sont insuffisantes à expliquer l'intensité des symptômes observés. Ceux-ci consistent dans l'apparition presque subite d'un affaiblissement, puis d'une disparition complète de la motricité dans les membres inférieurs, sans fièvre, sans douleurs vives; cette paralysie s'étend rapidement aux muscles des membres thoraciques, puis à ceux du thorax, et est promptement suivie de l'abolition de la contractilité électrique de ces muscles; la sensibilité est ordinairement diminuée; rarement il y a incontinence de l'urine et des matières fécales; enfin la mort survient au bout de six à douze jours, par paralysie du diaphragme et asphyxie, sans que l'intelligence ait été diminuée. — *Paralysie asphyxique.* Suspension des facultés intellectuelles, des mouvements volontaires, de la sensibilité cutanée, des mouvements de la respiration, de ceux de l'iris, enfin de ceux du cœur, que détermine successivement l'asphyxie. Le retour de ces actes s'opère en sens inverse : les derniers paralysés reparaissent les premiers. Les contractions du cœur ne cessent jamais subitement : elles s'accélèrent d'abord, puis se ralentissent progressivement, deviennent rares et cessent. La paralysie des pupilles se manifeste par une dilatation progressive; la cessation des contractions du cœur n'arrive que quelques instants après leur dilatation complète, souvent précédée de quatre à cinq grands mouvements inspiratoires qui, depuis quelques instants, étaient suspendus, et lorsque depuis assez longtemps il y a résolution complète des muscles des membres. — *Paralysie atrophique.* V. Atrophie *musculaire.*

Paralysie bulbaire. V. Paralysie *labio-glosso-laryngée.*

Paralysie choréique. V. Chorée. — *Paralysies consécutives aux maladies aiguës.* Paralysies plus ou moins étendues qu'on observe pendant la convalescence de la fièvre typhoïde, de la variole, etc.

Paralysie diphtéritique [all. *diphtheritische Lähmung*, angl. *diphtheritic paralysis*, it. *paralysi difteritica*]. Paralysie consécutive à la diphtérie, dont la première mention se trouve dans les œuvres d'Hippocrate (V. Épidémie *de Perinthe*), et qui consiste dans une paralysie des muscles des membres et du tronc, du voile du palais et du pharynx, succédant à une diphtérie cutanée, ou à une affection diphtéritique de la gorge (angine couenneuse ou croup) : on observe parfois cette paralysie à la suite d'une angine simple, non diphtéritique. Le malade éprouve de la gêne pour avaler et pour parler; les boissons sortent par le nez ou pénètrent dans le larynx. Quelque temps après, il survient de l'engourdissement dans les membres inférieurs et supérieurs, avec affaiblissement dans la contractilité musculaire des membres, qui peut atteindre le tronc et même le diaphragme. Cet affaiblissement rend la marche pénible, mais le malade est rarement forcé de s'aliter. La durée est de plusieurs mois. Le traitement consiste dans l'emploi des moyens usités contre la paralysie en général, et, en outre, dans l'administration des analeptiques, des ferrugineux, du quinquina, etc.

Paralysie de l'enfance [*paralysie essentielle, infantile, myogénique, spinale, atrophique, myélite antérieure aiguë*]. Forme de paralysie dans laquelle on observe, du côté du système nerveux, une lésion primitive de la moelle épinière, siégeant dans les parties de cet organe qui président à la motilité, et consistant dans l'atrophie des cellules nerveuses des cornes antérieures et de ces cornes elles-mêmes, qui résulte de l'inflammation primitive de ces cellules (Charcot, Parrot) ou de la névroglie (Roger, Damaschino); la sclérose des cordons latéraux peut en être la suite. Du côté des organes de la locomotion, on observe une altération consécutive des muscles paralysés, qui consiste, soit dans une atrophie simple ou granuleuse avec destruction successive des éléments musculaires, soit dans une atrophie avec production de tissu graisseux. La maladie, fréquente surtout chez les enfants de 1 à 2 ans, mais parfois observée plus tard, débute ordinairement par un accès de fièvre. La paralysie de certains muscles est le fait primordial; vient ensuite l'atrophie consécutive avec ou sans dégénérescence. Il y a prédominance des muscles antagonistes, complètement ou relativement sains; prédominance d'abord active, physiologique, ensuite passive, par rétraction ou raccourcissement permanent du muscle. Il y a entraînement des parties des membres qui obéissent à l'action non contrebalancée des muscles sains dans des situations vicieuses permanentes, d'où les déformations et difformités consécutives à la paralysie de l'enfance et qu'on retrouve plus ou moins accrues sur les adultes (pieds bots, etc.). Parfois, chez l'enfant, il y a en même temps arrêt de développement des os. Les différents modes de traitement sont : au début, les révulsifs, les antiphlogistiques, les ventouses, etc.; plus tard, l'électricité, la gymnastique, les appareils mécaniques et la ténotomie. — *Paralysie épizootique.* V. Mal *de coït.* — *Paralysie essentielle.* Celle qui est considérée comme indépendante de toute lésion matérielle du système nerveux.

Paralysie ou *hémiplégie faciale* [*paralysie de la septième paire*]. Paralysie qui occupe le plus souvent une seule des moitiés de la face. On observe, *du côté paralysé*, l'abaissement et la projection en avant de la commissure labiale; la flaccidité de la joue et des lèvres, d'où résultent la difficulté de maintenir dans la bouche le bol alimentaire, un écoulement de la salive, l'impossibilité de siffler, la difficulté de prononcer les consonnes labiales; l'immobilité de la narine, qui reste largement ouverte; la non-occlusion des paupières par paralysie de l'orbiculaire et tonicité prédominante du releveur de la paupière supérieure; l'impossibilité du clignement, et, par ces deux causes, la sécheresse du globe de l'œil, son irritation consécutive à l'action continuelle de la lumière et de l'air; l'immobilité, l'aspect lisse et tombant de toute la moitié paralysée de la face, qui semble placée sur un plan plus antérieur, ce qui donne un aspect bizarre, comme hébété, à la figure, etc.; au contraire, *du côté sain*, la rétraction des traits : la différence entre les deux côtés de la face est augmentée par le rire. Dans certaines paralysies faciales, on observe à l'intérieur de la bouche la déviation de la luette vers le côté sain, déjà signalée par Hippocrate (par paralysie du nerf vidien), et la diminution de la faculté gustative (par défaut d'action de la corde du tympan). Si l'altération de motilité des muscles de la face est le seul phénomène morbide, c'est que le nerf de la septième paire est seul intéressé, et qu'il est lésé après sa sortie du trou stylomastoïdien; si, avec l'hémiplégie faciale, coïncide la paralysie des parties internes de la bouche, et celle des membres du côté opposé, c'est que le nerf est comprimé, ramolli, détruit même, soit à son origine, par suite d'un ramollissement ou d'une apoplexie cérébrale, soit au niveau de son entrée dans le rocher, soit pendant son trajet dans l'aqueduc de Fallope : dans le premier cas, il n'y a probablement qu'une lésion superficielle et curable; dans le second, c'est une altération profonde et au-dessus des ressources de l'art. Parfois la paralysie faciale est double : les deux moitiés de la face présentent une immobilité égale. En dehors des cas où le nerf facial est comprimé ou altéré, la paralysie est le plus souvent de *cause rhumatismale*, survient pour avoir couché sur la terre ou contre un mur humide, ou à la suite d'un voyage en chemin de fer, les fenêtres ouvertes, ou pour avoir travaillé longtemps dans un courant d'air; elle est peu grave et guérit en quelques semaines ou quelques mois par les vésicatoires, l'électricité, les douches, etc.

Paralysie générale progressive [*paralysie des aliénés, paralysie progressive, folie paralytique, démence paralytique, méningo-périencéphalite chronique diffuse, polyparésie*]. Espèce de folie produite par une altération organique spéciale des centres nerveux (inflammation chronique ou sclérose superficielle) à marche progressive, mais inégale et souvent interrompue par des rémissions. Elle est caractérisée : 1° par des lésions multiples et diffuses des organes encéphalo-rachidiens, prédominantes vers la surface des circonvolutions cérébrales; 2° par un ensemble complexe de symptômes dont les uns, fondamentaux et constants, consistent dans l'affaiblissement progressif de l'intelligence et de la motilité (démence et paralysie), et les autres complémentaires, accessoires, souvent temporaires, consistent dans la perversion des mêmes fonctions (délire ambitieux, hypocondriaque, instinctif; contractures, spasmes, convulsions). La découverte de la paralysie générale, due aux médecins aliénistes français élèves d'Esquirol, Georget, Delaye, Calmeil, Bayle (1820-1826), « constitue le plus grand progrès que l'on puisse signaler dans l'histoire des maladies mentales » (Baillarger). Cette maladie a été depuis cette époque, dans tous les pays, l'objet d'un grand nombre d'études pratiques et de discussions théoriques. Elle reconnaît pour causes toutes les influences qui déterminent l'usure, l'épuisement anticipé du système nerveux, c'est-à-dire toutes les formes d'excès physiques et intellectuels, sensuels ou moraux; elle est moins héréditaire que les autres formes de folie; elle se produit surtout aux âges moyens de la vie; elle affecte l'homme beaucoup plus souvent que la femme, et dans le sexe féminin, elle s'adresse surtout aux prostituées. On lui attribue souvent une origine traumatique qui est presque toujours discutable. Les troubles affectent toujours la motilité et l'intelligence, sans ordre précis dans l'époque de leur apparition. Au début il y a plutôt ataxie des mouvements que paralysie. L'articulation des mots est irrégulière; on observe des trémulations fibrillaires dans la langue, les lèvres, les joues; l'altération de la parole est le plus souvent assez caractéristique pour faire reconnaître, à elle seule, la nature de la maladie. Les mouvements délicats des doigts perdent de leur précision; puis la marche s'altère à son tour. Tous ces symptômes augmentent progressivement depuis le début presque imperceptible jusqu'à un état généralisé de paralysie qui justifie le nom donné à la maladie. A l'affaiblissement musculaire s'ajoutent, le plus ordinairement, des contractions, des spasmes, des convulsions tantôt généralisées (attaques épileptiformes), tantôt localisées (épilepsie spinale, convulsions jacksonniennes). Au point de vue intellectuel, il y a, dans tous les cas de paralysie générale, un élément fondamental et commun, l'affaiblissement intellectuel ou démence. Il s'y ajoute presque sans exception, mais à des époques fort diverses de l'affection, une forme quelconque de délire. Celle que l'on considérait autrefois comme constante et pathognomonique est le délire ambitieux ou folie des grandeurs. On a reconnu depuis que le délire mélancolique est aussi très fréquent, surtout dans sa forme hypocondriaque. Ces deux espèces de délire se produisent souvent chez le même malade; le plus habituellement elles alternent, parfois elles coexistent. Très fréquemment une période plus ou moins intense de dépression mélancolique précède, ou indique le début de la maladie. D'autres fois le trouble mental se manifeste surtout dans les actes, sous forme de délire instinctif, tendance au vol, aux excès alcooliques, aux actes d'immoralité. La paralysie générale présente en outre, à titre de symptômes accessoires, des troubles oculaires (dilatation ou rétrécissement des pupilles), des troubles de la sensibilité (anesthésie, analgésie, hallucinations, illusions), de la circulation (état congestif), de la nutrition (amaigrissement ou embonpoint, altération des sécrétions). Au point de vue de l'évolution, et surtout de l'aspect de la maladie, au début, on admet diverses variétés : congestive, paralytique, mélancolique, expansive. Elles finissent toutes par aboutir, à la suite d'une évolution fort variable, à un état à peu près complet de démence et de paralysie. On attribuait, autrefois, à l'affection, une durée à peu près uniforme de trois ans; aujourd'hui, comme on fait le diagnostic à une époque plus rapprochée du début, la durée paraît plus longue, surtout chez les femmes. La paralysie générale commençante peut être confondue avec la manie simple ou la mélancolie simple et mieux encore avec la folie à double forme. Les altérations anatomiques se rattachent au type des inflammations interstitielles de la substance nerveuse (sclérose); la lésion macroscopique la plus remarquable, qui a une valeur presque pathognomonique, consiste dans l'adhérence par plaques des méninges à la substance corticale du cerveau; au point de vue microscopique, le caractère le plus saillant est l'étouffement atrophique des cellules par la prolifération du tissu conjonctif ou névroglie. Les applications de la théorie des localisations cérébrales à l'étude de la paralysie générale tendent à limiter dans la région psycho-motrice de l'écorce des hémisphères le point de départ de tous les symptômes caractéristiques de la maladie; après diverses alternatives on revient aux idées des auteurs qui l'ont décrite les premiers et qui la considéraient comme étant de nature inflammatoire. Le traitement de la paralysie générale doit varier suivant la prédominance de tel ou tel ordre de symptômes (V. FOLIE); elle est presque toujours mortelle à assez bref délai. Les améliorations très sensibles qu'elle présente souvent ne sont presque jamais que des rémissions qui aboutissent à une rechute plus ou moins rapide. De loin en loin, cependant, on observe quelques cas de rétablissement presque complet et durable, qui doivent faire admettre, à titre de rareté tout à fait exceptionnelle, la possibilité d'une guérison réelle. — *Paralysie graisseuse*. Celle qui s'accompagne de production de tissu adipeux.

Paralysie hémi-faciale. V. PARALYSIE *faciale*.

Paralysie infantile. V. PARALYSIE *de l'enfance*. — *Paralysie infantile obstétricale*. Celle qui s'observe parfois au moment de la naissance par suite de compression des centres ou des troncs nerveux, due à l'action du forceps, à la constriction exercée par le col de l'utérus, aux rétrécissements du bassin, etc.

Paralysie labio-glosso-laryngée (Trousseau) [*paralysie bulbaire*]. Maladie qui débute par une difficulté dans l'articulation de certaines lettres; les malades avalent encore très bien, et déjà l'on perçoit une modification de la voix, qui est devenue nasillarde. Les lettres *r*, *k*, *c*, sont les premières à être mal prononcées. Les malades avalent avec plus de circonspection qu'auparavant. Au bout d'un temps qui n'est pas long, la prononciation et la déglutition se font plus difficilement, et les lettres labiales et dentales finissent par ne plus être prononcées. Puis vient une immobilité notoire dans l'orbiculaire des lèvres, par suite de laquelle les commissures labiales, entraînées en dehors par leurs muscles propres, élargissent la bouche, surtout pendant le rire. La salive s'écoule par le bord des lèvres pendant la nuit d'abord, puis pendant le jour; la prononciation devient confuse, et bientôt n'est qu'un grognement de moins en moins sonore, qui enfin disparaît complètement. Alors les difficultés de déglutition augmentent, les aliments reviennent par le nez, entrent dans le larynx. La respiration diminue, et les malades s'éteignent par asphyxie. La maladie dure de six mois à trois ans. A l'autopsie, on constate l'atrophie des cellules nerveuses du bulbe rachidien d'où naissent les nerfs hypoglosse, facial, trijumeau, spinal et pneumogastrique (Duchenne de Boulogne, Charcot).

Paralysie des porteurs d'eau. V. RADIAL. — *Paralysie pseudo-hypertrophique.* Hypertrophie *apparente* des muscles dans laquelle l'hyperplasie et la dégénérescence graisseuse du tissu conjonctif interstitiel masquent l'atrophie des fibres musculaires. Héréditaire, spéciale à l'enfance, elle débute par un affaiblissement des membres inférieurs, d'où marche difficile et attitudes caractéristiques : écartement des jambes, démarche de canard, ensellure lombaire, équin varus bilatéral, impossibilité pour le malade couché de se relever. Les muscles du mollet d'abord, puis de la fesse, de la cuisse, des lombes, du tronc, du deltoïde, des membres supérieurs, parfois de la langue, sont augmentés de volume, ce qui contraste avec l'atrophie réelle de certains muscles, surtout de ceux du bras. Après plusieurs années, la maladie aboutit à l'impuissance musculaire absolue, et à la mort dans le marasme ou par maladie intercurrente (bronchite, pneumonie). *Paralysie de la sensibilité* ou *du sentiment.* V. ANESTHÉSIE. — *Paralysie spinale.* Celle qui a pour cause une lésion de la moelle épinière.

Paralysie tremblante ou *agitante* [*maladie de Parkinson;* angl. *shaking paralysis*, Parkinson, 1817 ; *synclonus ballismus*, Mason Good ; *paralysis agitans;* all. *Schüttellahmung*]. Maladie de l'âge adulte, dont le début est ordinairement lent et insidieux : le malade accuse d'abord un léger sentiment de faiblesse générale, en même temps qu'une tendance à trembler avec les mains, les bras, la tête, et plus tard avec les membres inférieurs. Ces symptômes augmentent progressivement d'intensité au bout d'un temps variable, quelques mois, un an, les parties jusque-là épargnées étant à leur tour envahies, le corps tout entier est agité et continuellement secoué; les mouvements ont perdu leur précision, au point que les malades peuvent à peine tenir une plume, manger, etc. L'influence de la volonté arrête momentanément les oscillations morbides, mais celles-ci reprennent aussitôt. Leur force est telle, qu'il est souvent difficile de les faire cesser en maintenant avec les mains les membres agités, et quelquefois il semble que le tremblement augmente dans d'autres parties. En même temps il y a de la raideur musculaire (Charcot). La marche devient de plus en plus difficile, et elle s'accompagne de la propulsion involontaire et irrésistible du tronc en avant : le malade se porte sur la partie antérieure du pied et sur les orteils et prend involontairement le pas de course; parfois la rétropulsion se joint à la propulsion; la marche devient tout à fait impraticable. Enfin un jour arrive où l'agitation des membres se continue même pendant le sommeil; et, à la longue, les organes qui président à la mastication et à l'articulation des sons deviennent incapables de remplir leurs fonctions; les malades peuvent à peine manger, ils bégayent, la salive s'écoule involontairement de la bouche, la déglutition ne s'effectue qu'avec peine, et les matières fécales ne sont rendues qu'avec une extrême difficulté. Puis surviennent un amaigrissement rapide, la perte des forces, la paralysie des organes de la déglutition, les évacuations involontaires, le délire et la mort. Les causes de la paralysie agitante sont le plus souvent des émotions morales vives, parfois l'irritation des nerfs périphériques consécutive à un traumatisme (Charcot), ou le froid humide. Le traitement n'est guère déterminé; des frictions, des bains chauds sont utiles, ainsi que l'électricité et l'iodure de potassium.

PARALYTIQUE. adj. et s. [*paralyticus*, παραλυτικὸς, all. *paralitisch*, angl. *paralytic*, it. et esp. *paralitico*]. Qui est atteint de paralysie, qui a rapport à la paralysie. - *Altération* ou *démence paralytique*. V. PARALYSIE *générale*. = S. m. *Paralytique général.* V. PARALYSÉ *général*.

PARAMALATE. s. m. V. FUMARATE.

PARAMALIQUE. adj. — *Acide paramalique.* V. FUMARIQUE.

PARAMÉCIE. s. f. ou **PARAMÉCIENS.** s. m. pl. Genre d'infusoires ciliés. V. INFUSOIRES.

PARAMÉNISPERMINE. s. f. Corps qui reste comme résidu insoluble dans l'extraction de la ménispermine et peut s'obtenir cristallisé dans l'alcool absolu.

PARAMÉTIQUE. adj. Synonyme de *paracoménique.*

PARAMÉTRITE. s. f. Nom donné parfois au phlegmon péri-utérin. V. PÉRI-UTÉRIN.

PARAMIDE. s. f. [*paramidum*, all. *Paramid*, angl. *paramide*, it. et esp. *paramida*] ($C^{24}H^{3}Az^{2}O^{12}$). Produit de décomposition, à 150°, du mellate d'ammoniaque. Poudre blanche, jaunissant à l'air, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, l'alcool, l'acide nitrique et l'eau régale; soluble dans l'acide sulfurique, dont elle est précipitée par l'eau. Au contact de l'eau, elle se comporte comme de l'argile humide.

PARAMIDIQUE. adj. — *Acide paramidique* ou *paramique.* Corps blanc, pulvérulent, obtenu en traitant par l'acide chlorhydrique une solution de paramide dans l'ammoniaque.

PARAMNÉSIE. s. f. [de παρὰ, indiquant défectuosité, et μνῆσις, souvenir] (Lordat, 1843). Trouble de la faculté d'expression, consistant en une perte du souvenir de la signification des mots entendus et de leurs signes visibles, avec suggestion instinctive de sons encore connus, mais mal employés, parfois avec interversion des lettres d'un mot.

PARAMORPHINE. s. f. [*paramorphium*, all. *Paramorphin, Thebain*, angl. *paramorphine*, it. et esp. *paramorfina*] (Pelletier) La *thebaine.*

PARAMYLÈNE ou **PARAMYLILE.** s. m. [*Paramylenum*, all. *Paramylem; diamylène* ($C^{20}H^{20}$)]. Liquide produit par l'action sur l'acide amylique ou sur l'amylène de l'acide sulfurique et du chlorure de zinc; il bout vers 165°.

PARANAPHTALÈSE. s. f. V. ANTHRACÉNUSE.

PARANAPHTALINE. s. f. [all. *Paranaphtalin*, angl. *paranaphtaline*, it. et esp. *paranaftalina*]. V. ANTHRACÈNE.

PARANGYNE. s. f. [παρὰ, à côté, et *angine*]. Angine anormale.

PARANILINE. s. f. ($C^{24}H^{14}Az^{2}$). Base solide, volatile à une haute température, donnant des sels cristallisables, retirée des résidus de la fabrication industrielle de l'aniline.

PARANYMPHE. s. m. [*paranymphus*, de παράνυμφος, garçon de noce, de παρα, proche, et νύμφη, nouvelle mariée]. Terme adopté, par métaphore, par les anciennes écoles de médecine pour exprimer le discours solennel que l'on prononçait à la fin de chaque licence, et où l'orateur faisait l'éloge des licenciés.

PARAOMPHALIQUE. adj. [de παρὰ, à côté, et ὀμφαλὸς, nombril]. — *Vaisseaux paraomphaliques.* Veinules sous-péritonéales découvertes par Sappey, se jetant dans la veine porte, vers la partie antérieure du sillon antéropostérieur du foie, et anormalement développées dans la *cirrhose* de cet organe.

PARAPECTINE. s. f. [*parapectinum*, all. *Parapektin*, angl. *parapectine*, it. *parapectina*]. Corps isomère à la pectine qu'on obtient en faisant bouillir celle-ci dans l'eau pendant longtemps. Neutre, incristallisable, soluble dans l'eau, précipitée en gelée par l'alcool, elle se distingue de la pectine en ce qu'elle précipite par l'acétate neutre de plomb.

PARAPECTIQUE. adj. — *Acide parapectique* [all. *Parapektinsäure*, angl. *parapectic acid*, it. *acido parapectico*]. Corps obtenu en faisant bouillir longtemps dans l'eau l'acide pectique. Il est très soluble dans l'eau, incristallisable, franchement acide.

PARAPEPTONE. s. f. V. PEPTONE.

PARAPÉTALE. s. m. [*parapetalum*, de παρὰ, à côté, et *pétale;* all. *Afterkronenblatt*, angl. *parapetal, parapetalum*, it. et esp. *parapetalo*] (Link). Partie semblable aux pétales, mais située plus en dedans, comme dans l'ellébore : c'est une étamine avortée.

PARAPHIMOSIS. s. m. [*paraphimosis*, παραφίμωσις, de παρὰ, au delà, et φιμόω, je serre, j'étreins; all. *Paraphimosis, spanischer Kragen*, angl. *paraphimosis*, it. *parafimosi*, esp. *parafimosis*]. Étranglement du gland par l'ouverture du prépuce, qui, retiré fortement derrière la couronne, ne peut plus être ramené sur l'extrémité du pénis. Cette constriction peut déterminer le gonflement, l'inflammation, la gangrène du gland, la phlogose et l'ulcération du prépuce : il est donc important de tenter tout de suite la réduction des parties déplacées. Le malade étant couché sur le dos, le chirurgien, placé à son côté droit, saisit le pénis avec la main gauche, au niveau des replis du prépuce, puis, pressant avec le pouce et les premiers doigts de la main droite enduits d'un corps gras sur le gland et les bourrelets formés derrière lui, il les affaisse et les repousse peu à peu en arrière, tandis qu'il attire en avant le prépuce, et qu'il achève ainsi la réduction. Quelquefois la constriction est telle que cette réduction est impossible, et qu'il faut inciser parallèlement à l'axe de la verge, et sur le dos de celle-ci, les replis du prépuce, en déprimant autant que possible les bourrelets saillants, et divisant successivement avec un bistouri droit la peau et le tissu cellulaire, jusqu'à ce que la bride soit complètement coupée. Après la réduction, les tissus revenant sur eux-mêmes, cette incision n'a plus qu'une très petite étendue, et se cicatrise promptement.

PARAPHONIE. s. f. [de παρὰ, qui indique quelque chose de vicieux, et φωνή, voix; all. *Stimmfehler*, angl. *paraphonia*, it. et esp. *parafonia*]. Vice de la voix consistant dans un timbre désagréable.

PARAPHOSPHORIQUE. adj. — *Acide paraphosphorique.* Acide phosphorique qui a subi l'action d'une forte chaleur, et acquis ainsi, sans changer de nature, la propriété de précipiter les sels d'argent en blanc, et de précipiter l'albumine dans les premiers temps de sa dissolution.

PARAPHRÉNÉSIE. s. f. [*paraphrenitis*, de παρὰ, proche, et φρένες, diaphragme; all. et angl. *Paraphrenitis*, it. *parafrenesia*, esp. *parafrenesis*]. Nom donné autrefois à un délire que l'on supposait dépendre de l'inflammation du diaphragme. = La *diaphragmatite*.

PARAPHRÉNITIS. s. f. V. PARAPHRÉNÉSIE.

PARAPHROSYNE. s. f. [παραφροσύνη, de παρὰ, qui indique un vice quelconque, et φρήν, esprit; all. et angl. *Paraphronesis*, it. *parafronesi*]. Délire fébrile. — *Paraphrosine calenture.* Nom donné par Sauvage à une sorte de délire furieux observé par les navigateurs dans la zone torride, les portant à se jeter dans la mer, etc., et considéré comme une maladie à part, d'après le mot *calentura* employé par les navigateurs espagnols, qui les premiers en observèrent les phénomènes. Le Roy de Méricourt a démontré que les documents qui ont servi à la description de cette maladie se rapportaient au délire des congestions cérébrales produites par l'insolation, par le séjour dans un endroit chaud et peu aéré, par la fatigue excessive, à celui des méningites et des fièvres pernicieuses, et non à une maladie distincte. Il en résulte que les premiers qui ont employé le mot *calentura* (en français *fièvre*) avaient simplement voulu dire qu'il y a *fièvre* avec délire, et que le mot *calentura* doit être rayé du langage scientifique, puisque ceux qui s'en sont servis ne l'ont fait que faute de connaître la signification espagnole de ce terme.

PARAPHYSE. s. f. Nom donné : 1° aux filaments cloisonnés qui portent les sporanges de certaines algues; 2° à des cellules entremêlées avec les thèques des lichens sur l'hypothécium.

PARAPLÉGIE. s. f. [*paraplegia, paraplexia*, de παρὰ, qui marque quelque chose de nuisible ou d'incomplet, et πλήσσειν, frapper; all. *Paraplegia, Querlähmung*, angl. *paraplegy*, it. et esp. *paraplegia*]. Paralysie de la partie inférieure du corps (membres abdominaux, rectum, vessie). Le *mouvement* peut être aboli à différents degrés; cette abolition peut s'accompagner de contractures, de spasmes. La *sensibilité* cutanée peut être remplacée par de l'analgésie, ou de l'anesthésie, ou de l'hyperesthésie ; la sensibilité musculaire, augmentée ou diminuée. La *nutrition* peut être atteinte; alors les membres inférieurs maigrissent, les articulations se déforment. Les membres paralysés sont plus ou moins douloureux, et cette douleur suit parfois le trajet d'un nerf déterminé. A tous ces signes ajoutons de la raideur, des mouvements convulsifs, des contractures, phénomènes subordonnés surtout à certaines causes de la paraplégie, et qu'on ne rencontre pas dans tous les cas. La paralysie de la vessie et du rectum se rencontre surtout dans les paraplégies provenant des lésions appréciables de la moelle épinière, elle se traduit tantôt par l'incontinence, tantôt par la rétention des matières fécales ou de l'urine. Les organes génitaux deviennent inertes. Dans certains cas, la paralysie tend à gagner le tronc et les membres supérieurs (*paralysie ascendante*), comme lorsqu'il y a lésion de la moelle, ramollissement ou inflammation, et dans la paralysie générale progressive. Cet état peut s'accompagner de douleur dans la région rachidienne, douleur qui occupe tantôt un point fixe, comme dans le cas de myélite ou dans certaines paraplégies hystériques, ou qui d'autres fois n'a pas de siège déterminé. Parmi les paraplégies, les unes sont dues à la myélite, à la congestion, à la commotion de la moelle, à sa compression résultant des épanchements rachidiens, séreux, sanguins ou purulents, de tumeurs, luxations, fractures de la colonne vertébrale. D'autres ne se lient à aucune altération appréciable des centres nerveux : telles sont celles qui se développent sympathiquement sous l'influence d'une maladie des organes génito-urinaires et des viscères abdominaux, d'une fièvre grave, ou qui résultent du froid prolongé, de la diathèse rhumatismale, de l'hystérie, de l'anémie, de la chlorose, de la grossesse, des intoxications par substances minérales et végétales, enfin par suite d'une affection cérébrale. Un des agents les plus employés dans leur traitement est la srtychnine et les préparations de noix vomique. Les bains sulfureux ou alcalins, les frictions avec les substances excitantes, le massage, la flagellation, et surtout l'électrisation sous ses différentes formes, sont des plus utiles. — *Paraplegie épizootique.* V. MAL *de coït.*

PARAPLEURÉSIE. s. f. [*parapleuritis*, de παρὰ, indiquant fausseté, et *pleurésie;* all. et angl. *Parapleuritis*, it. *parapleurisia*, esp. *parapleuresia*]. Fausse pleurésie. Nom donné par les auteurs soit à la pleurodynie, soit à la pleuro-pneumonie.

PARAPLEXIE. s. f. [*paraplexia*, παραπληξία] Mot employé par plusieurs auteurs comme synonyme de *paralysie* ou *paraplégie*. ‖ Pour Gendrin, forme d'apoplexie dans laquelle la paralysie prédomine.

PARAPLOPLEXIE. s. f [de παρὰ, indiquant fausseté, et *apoplexie;* it. *parapoplessia*]. État soporeux qui simule l'apoplexie.

PARAPYROCITRONIQUE. adj. V. CITRICIQUE.

PARARTHRÈME. s. m. [παράρθρημα, de παρὰ, indiquant dérangement, et ἄρθρον, articulation; it. *parartrema*]. Luxation incomplète.

PARASACCHAROSE. s. f. ($C^{24}H^{22}O^{22}$). Substance isomérique avec le sucre de canne, dont la production a lieu dans une fermentation spéciale du sucre en solution, additionnée de phosphate de soude ou d'ammoniaque; elle est très soluble dans l'eau sans être hygrométrique; l'alcool à 90° ne la dissout pas sensiblement; elle est plus fortement dextrogyre que le sucre de canne, réduit un peu le tartrate cupro-potassique; à 100° elle se colore et paraît se décomposer (Jodin).

PARASALICYLE. s. m. V SALICYLE.

PARASITAIRE. adj. [esp. *parasitario*]. Qui concerne les parasites; qui est causé par eux. — *Monstre parasitaire* (Isidore Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double, caractérisé par l'association de deux individus, l'un vivant par lui-même, l'autre implanté sur son frère et vivant à ses dépens — *Crase parasitaire* (Bazin). V. PARASITOGÉNIE. — *Maladie parasitaire.* Maladie causée par la présence de parasites.

PARASITE. adj. [*parasitus*, παράσιτος, de παρὰ, auprès, et σῖτος, nourriture; all. *Parasit*, *Schmarotzer*, angl. *parasitic*, *parasitical*, it. *parassito*, *parassitico*, esp. *parasito*]. — *Monstre parasite.* V. MONSTRUOSITE. — *Plante parasite.* Celle qui naît et croît sur d'autres corps organisés, vivants ou morts. Les unes, *vraies parasites*, vivent aux dépens des sucs élaborés par d'autres végétaux, à l'extérieur ou dans l'intérieur desquels elles se développent; les autres, *fausses parasites*, ne tirent rien des plantes dans ou sur lesquelles elles croissent. V. ÉPIPHYTIQUE.

PARASITE. s. m. En zoologie, animal qui vit aux dépens de la substance des autres. On les divise en *ectoparasites* (poux, puces, punaises, acariens) et *entoparasites*. V. ENZOAIRE et LARVE. — De plus certains animaux sont parasites des plantes, soit *ectoparasites*, soit *entoparasites*. Les *animaux phytophages*, qui tranchent et ingèrent de toutes pièces les tissus, tels que les sauterelles, nombre de chenilles, etc., ne sont pas des *parasites*. Sont dits parasites des plantes les articulés, vers, etc., qui passent tout ou partie de leur existence sur un végétal en ingérant ses sucs cellulaires, qu'ils font couler par piqûre des organes mous, ou dont par leur contact ils amènent le suintement ou la sécrétion; ou encore en déterminant l'hypertrophie des tissus sous forme de *galles*, dont ils se nourrissent ensuite. Le parasitisme des animaux agissant ainsi, de force en quelque sorte, pour emprunter leurs aliments, soit à des plantes, soit à d'autres animaux, est bien distinct du parasitisme des cryptogames et de quelques parasites animaux dont les germes ne vivent, se développent et se reproduisent que sur des êtres se trouvant dans des conditions générales de nutrition mauvaises ou déjà morbides. — *Parasite intestin.* V. INTESTIN.

PARASITICIDE. adj. [de *parasitus*, parasite, et *cædere*, tuer]. Se dit des préparations qui tuent les parasites, surtout en parlant de celles que l'on emploie pour détruire les champignons de la teigne, de la mentagre, etc. : *lotion parasiticide*, *pommade parasiticide*.

PARASITICIDES. Agents propres à tuer les parasites, animaux ou végétaux. L'épilation, employée seule ou pour faciliter l'action de substances spéciales, est un parasiticide. Les parasiticides les plus employés sont le soufre, l'acétate de cuivre, le sublimé, le turbith minéral, l'onguent mercuriel, l'huile de cade, les alcalins.

PARASITIFÈRE ou **PARASITOPHORE**. adj. [de *parasitus*, parasite, et *ferre*, porter, ou παράσιτος, parasite, et φορὸς, qui porte]. S'est dit des êtres qui nourrissent des parasites.

PARASITIQUE. adj. Qui est de nature parasitaire: *tumeur parasitique*.

PARASITISME. s. m. [all. *Schmarotzerleben*, *Parasitismus*, angl. *parasitism*, it. et esp. *parasitismo*]. Mot qui a deux sens, selon qu'on envisage les *parasites* ou les êtres *parasitifères*. Dans le premier, il désigne l'état ou la condition d'un être organisé qui vit sur un autre être organisé à l'aide ou aux dépens de la substance. Dans le second, il désigne le milieu auquel certains êtres empruntent leurs principes nutritifs, et qui est représenté par d'autres êtres vivants sains ou malades; il désigne alors un ordre spécial des conditions d'existence de certains êtres, se rapportant : 1° soit à leur nutrition; 2° soit à certaines périodes de leur développement; 3° soit à leur reproduction; 4° et, pour quelques-uns, à toute la durée de leur existence.

PARASITOGÉNIE. s. f. [de παράσιτος, parasite, et γεννᾶν, engendrer; *crase parasitaire*, Bazin] (Bourguignon et Delafond). Ensemble de phénomènes par lequel les sujets cachectiques et débiles deviennent aptes au développement et à la reproduction des parasites animaux ou végétaux.

PARASTADE. s. m. [de παραστὰς, qui se tient auprès; it. et esp. *parastado*] (Link). Filament stérile situé entre les pétales et les étamines de certaines plantes.

PARASTAMINE. s. f. [*parastamina*, de παρὰ, indiquant dérangement, et *stamen*, d'où étamine]. Étamine avortée, partie de la fleur ressemblant aux étamines sans en avoir les usages (Link).

PARASTATE. s. f. [*parastata*, de παρὰ, auprès, et στάναι, être placé; it. *parastate*, esp. *parastata*]. Autrefois, nom donné à l'épididyme et à la prostate.

PARASTYLE. s. m. [*parastylus*, de παρὰ, indiquant fausseté, et *style*, all. *Aftergriffel*, it. et esp. *parastilo*] (Linné). Partie de la fleur qui ressemble à un pistil, mais n'en remplit pas les fonctions.

PARATARTRALIQUE. adj. — *Acide paratartralique* ($C^{16}H^{8}O^{20}.3HO$). Produit de la distillation de l'acide paratartrique. Blanc, soluble dans l'eau et dans l'alcool.

PARATARTRÉLIQUE. adj. — *Acide paratartrélique* ($C^{8}H^{4}O^{10}.HO$). Corps analogue à l'acide tartrélique et obtenu comme lui.

PARATARTRIQUE. adj. V. TARTRIQUE.

PARATHÉNAR. s. m. [de παρὰ, auprès, et θέναρ, paume de la main; all. et angl. *Parathenar*, it. *paratenare*, esp. *paratenar*]. Winslow appelait *grand parathénar* une portion du muscle abducteur du petit orteil, et *petit parathénar* le court fléchisseur de cet orteil.

PARATONNERRE. s. m. Barre de fer terminée en pointe et qui communique avec le sol par une chaîne conductrice. Quand un nuage orageux passe sur un paratonnerre, il attire l'électricité de nom contraire à celle dont il est chargé, et qui, s'échappant par la pointe, va neutraliser l'électricité du nuage, et décharger celui-ci. Si la communication de la barre avec le sol n'est pas parfaite, elle se charge d'électricité, et il peut en résulter des étincelles ayant le danger de la *foudre*.

PARATOPIE. s. f. [de παρὰ, indiquant déplacement, et τόπος, lieu]. Déplacement, tel que luxation, hernie, etc.

PARATRIMME. s. m. [*paratrimma*, παράτριμμα, de παρὰ, qui indique quelque défectuosité, et τρίβειν, frotter; all. *Wundsein, sogenannter Wolf*, angl. et it. *paratrimma*, esp. *paratrimmo*]. Sorte d'érythème qui survient par suite d'une pression forte et constante sur une partie de la surface cutanée, aux fesses après l'équitation, à la plante des pieds après de longues marches, à la région du coccyx chez les malades qui restent constamment couchés sur le dos. V. INTERTRIGO.

PARATUDO. s. m. [*propre à tout*]. Nom brésilien de diverses écorces du genre *Gomphrena*, famille des amarantacées, employées dans la médecine populaire comme une panacée.

PARCHEMIN. s. m. [*membrana pergamena*, περγαμηνὴ, all. *Pergament*, angl. *parchment*, it. *pergamena*, esp. *pergamino*]. Peau de chèvre, de mouton ou de divers autres animaux mort-nés, tannée, polie à la pierre ponce, et rendue imperméable à l'encre par de la sandaraque ou autres matières résineuses. — *Parchemin végétal*. V. PAPIER *parchemin*. — *Bruit de parchemin*. Bruit qui ressemble au frottement de deux morceaux de parchemin l'un contre l'autre, qu'on entend dans la péricardite sèche.

PARCHEMINÉ, ÉE. adj. Se dit de la peau dans certaines maladies, des cicatrices et de certaines formes d'induration du chancre, par analogie avec le parchemin au point de vue de la sensation au toucher et de la résistance au plissement.

PARÉGORIQUE. adj. [*paregoricus*, παρηγορικὸς, de παρηγορέω, je calme, j'adoucis; all. *beruhigend*, angl. *paregoric*, it. et esp. *paregorico*]. Synonyme d'*anodin*. V. ÉLIXIR *parégorique*.

PAREIRA BRAVA. Racine ligneuse, grosse, fibreuse, tortueuse, brune extérieurement, gris-jaunâtre à l'intérieur, inodore et amère, dont la coupe transversale présente de nombreux cercles concentriques traversés par des lignes radiées, et qui a été employée comme diurétique. On l'attribue généralement au *Cissampelos pareira*, L., de la famille des ménispermées : actuellement elle est fournie par plusieurs espèces des genres *Cissampelos* et *Cocculus*. Elle renferme de la *cissampéline* ou *pélosine*.

PARELLE. s. f. V. PATIENCE.

PARELLIQUE. adj. —*Acide parellique* [$C^{18}H^{6}O^{8}$]. Corps cristallisable, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'on retire, avec la lécanorine ou acide lécanorique, de certains lichens (Schunck).

PAREMPTOSE. s. f. [*paremptosis*, παρέμπτωσις, de παρεμπίπτειν, tomber entre; all. et angl. *Paremptosis*, it. *paremptosi*, esp. *paremptosis*]. Expression ancienne qui paraît synonyme d'*accident*. On la trouve employée aussi comme synonyme d'*erreur de lieu* (*error loci*), d'*hétérotopie*, et pour désigner la production ou l'arrivée d'humeurs, de tissus, etc., dans des régions qui ne sont pas celles où on les trouve normalement

PARENCÉPHALE. s. m. [*parencephalum*, παρεγκεφαλὶς, de παρα, aupres; et ἐγκέφαλος, cerveau, all. *das kleine Gehirn*, angl. *parencephalum*, it. et esp. *parencefalo*]. Le cervelet.

PARENCÉPHALITE. s. f. La cérébellite.

PARENCÉPHALOCÈLE. s. f [*parencephalocele*, de παρεγκεφαλὶς, cervelet, et κήλη, tumeur; all. *Parencephalbruch*, angl. *parencephalocele*, it. et esp. *parencefalocele*]. Tumeur molle, indolente, non réductible, saillante à travers une ouverture de l'os occipital, et constituée par une hernie du cervelet. Cette hernie est le plus ordinairement congénitale, et tient à un retard dans l'ossification du crâne.

PARENCHYMATEUX, EUSE. adj. [all. *parenchimatös*, angl. *parenchymatous*, it. *parenchimatoso*, esp. *parenquimatoso*]. Qui est formé d'un parenchyme · *organe parenchymateux*, etc. — *Parenchymateux* est souvent dit pour *tissulaire* par ceux qui confondent la valeur des mots *tissu* et *parenchyme*.

PARENCHYME. s. m. [*parenchyma*, παρέγχυμα, de παρὰ, auprès, et ἔγχυμα, effusion, ἐν, en, et χύειν, répandre; all. *Parenchym*, angl. *parenchyma*, it. *parenchima*, esp. *parenquima*]. Tissu propre aux organes glanduleux, composé de grains agglomérés unis par du tissu lamineux et se déchirant avec plus ou moins de facilité le mot *parenchyme* n'est pas synonyme, soit de l'expression *tissu*, soit de substance propre de chaque élément anatomique, il désigne un groupe de tissus contenant plusieurs espèces, mais non tous les tissus. Les *parenchymes* sont des *tissus constituants*, par conséquent vasculaires, généralement composés de tubes, ou de vésicules closes, tapissés d'épithélium; souvent formés d'un plus grand nombre d'espèces d'éléments anatomiques que les tissus proprement dits, sans que jamais l'une d'elles prédomine sur les autres, soit élément anatomique et caractéristique fondamental par sa masse et son mode de texture, comme les fibres musculaires, les tubes nerveux, etc., le sont pour les tissus correspondants. Seulement, en chaque espèce de parenchyme, on observe quelque chose de spécial dans la forme ou la structure de l'épithélium. Il y a en outre quelque chose de caractéristique dans le mode d'enchevêtrement réciproque des éléments, spécial à chaque espèce de parenchyme. Dans les parenchymes, les épithéliums ne sont pas mélangés aux autres éléments constitutifs du tissu, mais seulement appliqués à la face interne des tubes propres ou des vésicules closes que circonscrivent les autres éléments; ils peuvent ainsi se détacher, tomber et se renouveler, comme à la surface des muqueuses, sans qu'il y ait lésion du tissu dont ils tapissent les conduits. Les parenchymes ont des caractères extérieurs, une consistance, etc., qui les distinguent des autres tissus. Les parenchymes ne se régénèrent qu'imparfaitement après ablation d'une portion de leur masse et non tous. Ils ont pour attribut physiologique : *a*. de produire des liquides caractérisés par la présence de quelque principe spécial, souvent cristallisable, fabriqué dans l'organe (glande), et pouvant, du lieu où il est formé, rentrer dans le sang veineux (glandes sans conduits excréteurs ou vasculaires sanguines), ou être expulsé pour être quelquefois résorbé (fluides excrémentitiels des glandes à conduits excréteurs, foie, pancréas, glandes salivaires, de Brunner, mammaires, etc.); *b*. de rejeter au dehors, ou d'échanger des principes préexistants dans le sang (rein, poumon, placenta), ou d'être le siège de la production d'éléments anatomiques spéciaux (ovaire, testicule). Robin divise les parenchymes en A. *parenchymes glandulaires* ou *glandes*, B. *parenchymes non glandulaires* : ces derniers se distinguent anatomiquement par une disposition spéciale de leurs capillaires (rein, poumon, placenta) qui ne se retrouve pas dans les glandes, ou par quelque autre particularité propre de structure (ovaire, testicule); physiologiquement, ils ne font que prendre des principes tout formés dans le sang (poumon, placenta, rein) sans rien fabriquer de toutes pièces, ou bien ils sont le siège de la production d'éléments anatomiques particuliers (spermatozoïdes, ovules), fait bien différent des sécrétions proprement dites. Embryogéniquement, l'ovaire et le testicule diffèrent encore davantage des glandes en ce qu'ils sont une dérivation directe de l'ectoderme et se produisent pendant la durée de la période blastodermique de la vie intra-utérine; tandis que les glandes ne sont que des involutions secondaires de ces feuillets soit de la période embryonnaire, comme pour le foie, le pancréas et la rate, soit seulement de la période fœtale, comme pour les autres. Cependant l'usage a prévalu de ranger parmi les glandes l'ovaire et le testicule, le rein et le poumon, malgré les différences anatomiques, physiologiques et embryogéniques qui précèdent V. Glande. = En botanique, variété de tissu utriculaire, mou, spongieux, formé de cellules polyédriques d'égales dimensions en tous sens ou à peu près, qui constitue la moelle, et qui remplit, dans les feuilles, les jeunes tiges, ou les fruits, les intervalles des faisceaux fibreux.

PARÉSIE. s. f. [*paresis*, πάρεσις, it. *paresia*]. Paralysie légère, avec trouble ou privation du mouvement, mais non du sentiment, pour quelques-uns. — Paralysie du mouvement et du toucher dans divers auteurs anciens. — Synonyme de *paralysie* pour plusieurs. — Le moindre degré de la paralysie, la paralysie sans lésion apparente des centres nerveux, pour d'autres.

PARESTHÉSIE. s. f. [de παρὰ, indiquant fausseté, et αἴσθησις, sens]. Hallucination de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût, etc., quelle qu'en soit la cause.

PARÉTIQUE. adj. Qui a rapport à la parésie. — *Animaux parétiques*. Les animaux hibernants.

PARFUM. s. m. [all. *Wohlgeruch*, angl. *perfume*, it. *parfumo*]. Odeur agréable. Le parfum des fleurs et des fruits est dû à des essences, à la coumarine, aux acides cinnamique, benzoïque, et à quelques autres composés volatils. V. Maturation.

PARHÉLIE. s. m. [παρήλιος, de παρὰ, auprès, et ἥλιος, soleil]. Image du soleil réfléchie dans une nuée.

PARICINE. s. f. Substance retirée de l'écorce d'un *quina de Para*. Amorphe, jaune pâle, légère, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les acides, avec lesquels elle ne donne pas de sels (Winckler).

PARIDINE. s. f. ($C^{64}H^{56}O^{28}$). Substance cristallisable, brillante, soluble dans 75 parties d'eau, dans 50 parties d'alcool, extraite des feuilles du *Paris quadrifolia*. C'est une glycoside : l'acide chlorhydrique, à chaud, la dédouble en glycose et *paridol*.

PARIDOL. s. m. ($C^{52}H^{47}O^{18}$). Matière résineuse formée par dédoublement de la paridine.

PARIÉTAIRE. s. f. [*Parietaria officinalis*, L.; all. *Glaskraut*, angl. *pellitory*, it. et esp. *parietaria*]. Plante de la famille des urticées, qui croît sur les vieux murs (*paries*), et qui est diurétique à raison de l'azotate de potasse qu'elle contient. On l'emploie en décoction (une poignée de l'herbe fraîche dans 1 kilogramme d'eau), ou on donne le suc exprimé à la dose de 30 ou 60 grammes. On se sert aussi de son eau distillée.

PARIÉTAL, ALE. adj. et s. m. [*parietalis*, de *paries*, muraille; angl. *parietal*, it. *parietale*, esp *parietal*]. — *Bosse pariétale*. Éminence que présente le milieu de la face externe de chaque os pariétal. — *Fosse pariétale*. L'enfoncement qui répond à la bosse pariétale, sur la face interne de l'os. — *Os pariétal*. Os pair, quadrilatère, situé à la partie latérale et supérieure du crâne, qui s'articule avec son congénère supérieurement, avec l'occipital en arrière, le frontal en devant, le temporal et le sphénoïde en bas. Sa face externe est convexe; l'interne, concave, est creusée de sillons logeant des branches artérielles, et présente supérieurement une demi-gouttière qui s'unit à celle du côté opposé pour former une gouttière complète dans laquelle est reçu le sinus longitudinal. — *Suture pariétale*. Celle qui unit ensemble les deux os pariétaux. — *Trou pariétal*. Petit trou pour le passage d'une artère ou d'une veine, qu'on voit près de l'angle postérieur supérieur de l'os pariétal. = Les deux pariétaux sont soudés de bonne heure, chez les ruminants et les solipèdes, en une pièce unique qui forme la calotte du crâne. Quadrilatère alors, convexe par sa face externe, et partagé par une crête médiane en deux parties latérales, le pariétal du cheval est biconcave à l'intérieur, et terminé supérieurement par une protubérance appelée *protubérance pariétale*. Le pariétal du bœuf est étroit, allongé transversalement, placé à la partie postérieure de la tête.

PARIÉTINE. s. f. V. Usnique.

PARIÉTIQUE. adj. — *Acide pariétique*. L'acide *chrysophanique*.

PARIGLINE. s. m. V. Smilacine.

PARINE. s. f. La *paridine*.

PARINERVÉ, ÉE. adj. [*parinervatus*]. Se dit d'une feuille qui porte deux nervures parallèles plus rapprochées des bords que du centre.

PARIPENNÉ, ÉE. adj. [*paripennatus*]. Feuille composée pennée, dont le pétiole commun ne se termine point par une foliole.

PARIS. s. m., ou **PARISETTE**. s. f. [*Paris quadrifolia*, L.]. Asparaginée indigène, herbacée, dont les racines sont émétiques, les feuilles purgatives, et les fruits vénéneux.

PARITÉ. s. f. Synonyme de *similitude*. — *Lois de parité*. Lois de grande analogie entre certains groupes d'êtres, entre les êtres normaux et les monstres au point de vue du mode d'apparition des organes. V. Analogie.

PARKINSON. [Médecin anglais]. — *Maladie de Parkinson*. V. Paralysie *agitante*.

PARMÉLIE. s. f. Genre de lichens dont une espèce, le *Parmelia parietina*, Ach., amère à cause de l'acide chrysophanique qu'elle renferme, fournit une couleur tinctoriale jaune. D'autres espèces servent à la préparation du *tournesol*.

PARMENTIÈRE. s. f. [du nom de *Parmentier*, qui a rendu agricole sa culture en France vers 1760]. L'un des noms de la *pomme de terre*, ou seulement de sa variété allongée à yeux écartés.

PARMESAN (Bœuf). V. Italiennes (*Races bovines*).

PARNASSIE. s. f. [*Parnassia palustris*, L.]. Plante de la famille des saxifragées, assez âcre, autrefois employée contre les maladies du foie.

PARODONTIS. s. f. [de παρὰ, auprès, et ὀδοὺς, dent; all. *Zahnfleischgeschwür*, angl. *parodontis, parulis*]. Tubercule douloureux siégeant aux gencives.

PAROI. s. f. [*paries*, all. *Wand*, angl. *wall*, it. *parete*, esp. *pared*]. Toute partie qui forme la clôture ou la limite d'une cavité : les *parois de l'estomac, de la vessie, de la matrice*, etc. = En vétérinaire. V. Muraille.

PAROIR. s. m. [de *parer*]. Couteau servant à égaliser le sabot sous le pied du cheval qu'on ferre.

PAROLE. s. m. [*loquela*, λαλιὰ, all. *Wort*, angl. *word*, it. *parola*, esp. *palabra*]. Voix articulée. La parole, abstraction faite des conditions cérébrales et sociales qui tendent à l'instituer, résulte du concours de la voix produite par le larynx, et des modifications que lui font subir les différentes parties du tuyau additionnel, constitué par le pharynx, la bouche et les fosses nasales. Tantôt le son émis par le larynx résulte uniquement du frottement de l'air sur les parois de la glotte interaryténoïdienne, et constitue le *chuchotement* ou *parole à voix basse;* tantôt ce sont les cordes vocales elles-mêmes qui engendrent ce son (V. Phonation et Voix), lequel peut alors produire la *parole à voix haute* ou *articulée*, si le tube vocal surajouté entre en action. Ce tube, comprenant des parties fixes (fosses nasales), et des parties mobiles (isthme du gosier, langue, lèvres), il est évident que ce sont ces dernières qui subissent les changements de forme nécessaires à l'articulation des sons (d'où le nom de *régions d'articulations* qui leur a été donné), tandis que les premières servent surtout à la résonance ou au renforcement de ces sons. Les sons, suivant le point où ils se forment, sont rangés en deux grandes catégories . les *voyelles* sont formées dans le larynx et renforcées par le tuyau additionnel ; les *consonnes* sont formées dans ce tuyau et renforcées par le son laryngien (Helmholtz). Ainsi tous les sons produits par le larynx, et modifiés par leur résonance dans la cavité buccale, sont des voyelles ; c'est la forme de cette cavité, correspondant à chaque voyelle, qui donne à celle-ci son timbre spécial, et le plus souvent, pendant cette articulation, le voile du palais relevé ferme hermétiquement les fosses nasales, qui n'interviennent que dans l'émission d'un très petit nombre de voyelles, dites *nasales*. C'est en passant très rapidement de la forme nécessaire à l'articulation d'une voyelle à celle qui est propre à une autre voyelle, que la cavité buccale produit les sons appelés *diphtongues*. Inversement, tous les sons qui s'accompagnent d'un rétrécissement très notable ou même d'une occlusion complète d'une des parties mobiles du tuyau additionnel, et s'ajoutant au son laryngé qui les renforce, sont des consonnes, lesquelles, suivant leur *lieu* de production, sont dites *gutturales* (isthme du gosier), *linguales* (voûte palatine et langue), *labiales* (lèvres). Suivant leur *mode* de production, les *consonnes* sont dites : *soutenues*, lorsque la région du tuyau vocal qui les articule est simplement rétréci, et que l'émission du son dure aussi longtemps que l'expiration de l'air (J, V, F, S); *explosives*, lorsque cette région est complètement fermée au moment de l'émission du son, lequel a une durée très courte, correspondant à l'occlusion ou à la fermeture (G, K, D, T, B, P); *vibrantes*, lorsque cette région, vibrant sous l'action du courant d'air expiré, produit une sorte de roulement (R, L); *nasales*, lorsque l'air passe à la fois par les fosses nasales et par la bouche (N, M). D'après ces modes de génération des phénomènes de la parole, on peut se rendre compte de la formation de toutes les lettres. Il ne reste qu'à déterminer, pour les voyelles, la forme du tuyau vocal ; pour les consonnes le point du rétrécissement ou de l'occlusion, et les organes qui opèrent l'occlusion. La bouche étant largement ouverte, ainsi que l'isthme du gosier, le son produit par le larynx peut s'exprimer par *à*. Si, pendant la tenue du son, on projette insensiblement les lèvres en avant de manière à rétrécir la portion buccale du tuyau, en même temps qu'on l'allonge, le son sera successivement exprimé par *a*, *à*, *â*, *o*, *eu*, *u*, *ou*. Si, à partir de l'*à*, au lieu de rétrécir le tuyau buccal avec les joues, les lèvres et les arcades dentaires, on porte les bords de la langue vers la voûte palatine, de manière que le contact s'opère de la partie postérieure des bords vers la pointe de la langue, le son sera représenté par *a*, *è*, *e*, *e*, *i*, *z*. Entre l'*é* et l'*i*, on fait entendre des *é* de plus en plus fermés; entre l'*i* et le *z*, on fait entendre plusieurs variétés d'*i*. En plaçant le *z* à la suite de l'*i*, j'ai indiqué la transition réelle des voyelles aux consonnes soutenues. On pourrait de la même manière placer le *v* à la suite de l'*u*. Ces dispositions sont les plus naturelles; mais, *artificiellement*, on peut, la bouche largement ouverte, prononcer la voyelle *o*, par exemple, en rétrécissant suffisamment l'isthme du gosier. On pourrait en dire autant de quelques autres voyelles. Une voyelle étant produite, si l'on interrompt son passage à travers la bouche par une contraction du voile du palais, de manière a engager le son dans les fosses nasales, on a un son composé nasal exprime par *an*, *in*, *on*, *un*.

Le rétrécissement qui produit les consonnes soutenues peut s'opérer sur divers points : au niveau du milieu de la langue, il en résulte *ch*, *j*; vers la pointe, *s*, *z*, entre la pointe de la langue et le bord des incisives supérieures, *th*, θ; entre la lèvre inférieure et le bord des incisives supérieures, *f*, *v*. Si la voix ne se fait entendre qu'au moment où cesse l'occlusion, on produit, au moyen du courant d'air, les fortes *ch*, *s*, *th* dur, *f*. Si, au lieu du courant d'air, c'est la voix même qui s'engage à travers le rétrécissement, on a les douces *j*, *z*, *th* doux, *v*. Si le rétrécissement s'opère entre la base de la langue et le voile du palais, pendant qu'au passage du son la luette est animée d'un léger frôlement, on produit le *j* des Espagnols. Pour les consonnes, elles varient aussi suivant le point où se fait l'articulation. L'occlusion s'opérant entre le milieu de la langue et la voûte palatine, on forme *q*, *g*, *gn;* entre la pointe de la langue et la voûte palatine, *c*, *g*, des Italiens; entre la pointe de la langue et la partie postérieure des incisives, *t*, *d*, *n;* entre les deux lèvres, *p*, *b*, *n*. Pour une même articulation, on a l'explosion *g*, *c*, des Italiens; *t*, *p*, si la voix, comme emprisonnée derrière l'obstacle, se fait entendre au moment où les parties se séparent. Si la séparation des parties est précédée d'un murmure vocal, s'opérant derrière les parties qui font obstacle, au moment de l'explosion, on forme les douces *g*, *g* des Italiens, *d*, *b*. Enfin, si ce murmure préalable à l'explosion va spécialement retentir dans les fosses nasales, on a *gn*, *n*, *m*. Une disposition spéciale se rapporte à *l* et *ll :* pour *l*, la pointe de la langue s'applique au palais pendant que la voix passe de chaque côté entre les bords de la langue et les bords alvéolaires; pour *ll*, ce n'est plus la pointe seulement, mais la moitié antérieure de la langue qui est fixée au palais (Segond).

PAROMPHALOCÈLE. s. f. [de παρὰ, à côté, ὀμφαλὸς, nombril, et κήλη, hernie; it. et esp. *paronfalocele*]. Hernie à travers une éventration voisine de l'ombilic.

PARONYCHIE. s. f. [de παρωνυχία, de παρὰ, auprès, et ὄνυξ, ongle]. V. PANARIS.

PARONYCHIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, à feuilles opposées, munies de stipules scarieuses à leur insertion, à fleurs petites, rapprochées ou écartées dans une inflorescence ordinairement définie.

PAROOPHORON. s. m. Nom donné par Waldeyer à l'organe tubulé, placé en dedans du corps de Rosenmüller, et analogue, dans le sexe féminin, au *paradidyme* de l'homme. V. CORPS *de Wolff*.

PAROPHTALMIE. s. f. [de παρὰ, à côté, et *ophtalmie*]. Ophtalmie péri-oculaire ou palpébrale.

PAROPIE. s. f. [*paropia*, παρωπία, angle de l'œil, de παρὰ, auprès, et ὤψ, œil]. Angle externe des paupières.

PAROPSIE. s. f. [de παρὰ, indiquant dérangement, et ὄψις, vue]. Nom général des troubles de la vision, tels que la myopie, l'héméralopie, etc.

PARORCHIDE. s. m. Celui qui est affecté de parorchidie.

PARORCHIDIE. s. f. [de παρὰ, qui signifie quelque chose de vicieux, et ὄρχις, testicule; it. *parorchide*, esp. *parorquide*]. Toute position d'un ou des deux testicules différente de celle qu'ils occupent normalement dans le scrotum. V. CRYPTORCHIDIE et MONORCHIDIE.

PARORCHIDO-ENTÉROCÈLE. s. f. [esp. *hernia parorquido-enterica*]. Hernie intestinale compliquée de déplacement du testicule ou de sa rétraction dans l'abdomen.

PARORGANIQUE. adj. [de παρὰ, à côté, et *organe*]. Ce qui, dans l'organisme, est accidentel.

PAROTIDE. s. f. [*parotis*, παρωτὶς, de παρὰ, proche, et οὖς, gén. ὠτὸς, oreille; all *Ohrspeicheldrüse*, angl. *parotid gland*, it. *parotide*, esp. *parotida*]. En anatomie, la plus considérable des glandes salivaires, ainsi appelée parce qu'elle est située au-dessous de l'oreille, dans une excavation profonde (*excavation parotidienne*), limitée en avant par le bord postérieur de l'os maxillaire inférieur (*bord parotidien*), en arrière par le conduit auditif externe et l'apophyse mastoïde du temporal, en haut par l'arcade zygomatique, en bas par l'angle de la mâchoire. Le tronc du nerf facial traverse cette glande, ainsi que le rameau temporal superficiel du nerf maxillaire inférieur. L'artère carotide externe passe dans une gouttière ou un canal complet que présente son tissu à peu de distance de son extrémité interne : les branches de cette artère et leurs veines satellites sont logées dans une partie de leur trajet au milieu de la parotide. Son tissu est résistant, d'un blanc grisâtre, enveloppé par une membrane fibreuse (*aponévrose parotidienne*), et composé de granulations réunies en lobules et en lobes irréguliers, séparés les uns des autres par des cloisons émanées de l'aponévrose, et donnant naissance à des ramuscules excréteurs qui se réunissent pour former un canal unique connu sous le nom de *conduit parotidien* ou *canal de Sténon*. Ce conduit, après s'être avancé horizontalement dans l'épaisseur de la joue jusqu'au bord antérieur du masséter, traverse une ouverture du buccinateur qui lui est destinée, et vient s'ouvrir dans la bouche au niveau de la troisième dent molaire supérieure ; il est formé d'une membrane fibreuse, d'une couche de fibres élastiques, et d'un épithélium cylindrique. Il reçoit souvent, au milieu de sa longueur, le conduit excréteur de lobules glandulaires isolés, qui constituent la *parotide accessoire*. V. SALIVAIRES (*Glandes*) et SALIVE. — *Fistules de la parotide et du canal parotidien*. V. SALIVAIRE (*Fistule*). — *Inflammation de la parotide*. V. PAROTIDITE. — *Plaies de la parotide*. Les plaies par instruments tranchants, les plaies contuses, et surtout les plaies avec perte de substance, ont des conséquences graves, qu'elles atteignent la glande elle-même ou son canal excréteur : hémorragie, paralysie faciale, écoulement continu de la salive, établissement d'une fistule salivaire, persistance de cicatrices difformes, formation d'une tumeur salivaire. Aussi est-il important de réunir exactement les bords de la solution de continuité et de les maintenir en contact avec des bandelettes agglutinatives ou mieux par une suture entortillée. — *Tumeurs de la parotide*. Les *calculs* de la glande manifestent leur présence, après un temps variable, par l'inflammation des tissus dans lesquels ils sont logés : il est utile de les extraire sans attendre leur élimination spontanée, consécutive à la suppuration qui peut être l'origine de fistules salivaires. Les *lymphadénomes*, les *lymphosarcomes*, les *fibromes*, les *enchondromes*, le *cancer* (qui revêt habituellement la forme de l'épithélioma), ne sont justiciables d'aucun traitement interne, médical · l'intervention chirurgicale consiste dans l'extirpation de la tumeur, qui, lorsqu'on s'y décide à cause de la tendance à l'envahissement des parties voisines, exige les plus grands ménagements, à cause des vaisseaux et nerfs de la région. Enfin le canal de Sténon peut être le siège de tumeurs, qui sont presque toujours produites par la salive accumulée. V. SALIVAIRE (*Tumeur*).

PAROTIDIEN, IENNE. adj. [*parotidœus*, it. et esp. *parotideo*]. Qui a rapport à la parotide : *aponévrose parotidienne, bord parotidien, conduit parotidien, excavation parotidienne*. V. PAROTIDE.

PAROTIDITE ou **PAROTITE**. s. f. [*parotiditis*, all. *Parotitis, Ohrspeicheldrüsenentzündung*, angl. *parotitis*, it. *parotide*, esp. *parotiditis*]. Inflammation du tissu propre de la parotide ou du tissu lamineux et des ganglions lymphatiques qui avoisinent cette glande. C'est le plus souvent une espèce de phlegmon œdémateux, bien distinct des *oreillons*. Il survient ordinairement dans le cours ou au déclin de certaines fièvres graves, typhoïde, puerpérale, etc. Outre le gonflement et l'œdème de la région, se propageant à une distance plus ou moins étendue de la glande elle-même, la parotidite détermine des douleurs vives, locales et irradiées, de la dysphagie, de la difficulté dans la mastication, des phénomènes généraux graves. Puis surviennent des collections purulentes plus ou moins profondes, dont le liquide peut fuser vers le cou, vers le pharynx ou vers l'oreille, en décollant les vaisseaux et les nerfs qu'il rencontre. Une incision rapide est nécessaire dès que la fluctuation est manifeste, aussi bien dans les abcès profonds que superficiels, afin d'éviter les accidents qui précèdent, ainsi que la destruction et la gangrène qui peuvent apparaître : elle a aussi l'avantage de faire disparaître les douleurs considérables que déterminent les abcès sous-jacents à l'aponévrose par suite de l'inextensibilité de cette membrane, et qui sont parfois le point de départ de symptômes cérébraux, convulsifs ou autres, rapidement mortels

PAROTIQUE. adj. Qui concerne la parotide ou ses maladies.

PAROTONCIE. s. f. [de παρωτὶς, parotide, et ὄγκος, tumeur ; all. *Halsmandeln*, it. et esp. *parotoncia*]. Mot proposé par Alibert comme synonyme d'*oreillon*.

PAROVAIRE. s. m. [de παρὰ, à côté, et *ovaire*]. Le *paroophoron*.

PAROVARIQUE. adj. Situé près de l'ovaire. — *Kyste parovarique*. Celui qui dérive du parovaire.

PAROXYNTIQUE. adj. [παροξυντικὸς]. — *Jours paroxyntiques*. Ceux où les paroxysmes ont lieu.

PAROXYSME. s. m. [*paroxysmus*, παροξυσμὸς, de παρὰ, indiquant augmentation, et ὀξύνειν, aiguiser ; all. *Paroxysmus*, angl. *paroxysm*, it. *parossismo*, esp. *paroxismo*]. L'arrivée au plus haut degré des symptômes ordinaires d'un accès de fièvre, d'une attaque d'épilepsie, etc. ; le moment le plus véhément d'une maladie. L'*exacerbation* est l'accroissement momentané, anormal, imprévu, des symptômes ; le *redoublement* est leur réapparition succédant à une diminution ou à une disparition momentanée. Cependant beaucoup d'auteurs se servent de ces divers termes comme synonymes.

PAROXYSTIQUE. adj. Mot mal fait ; il faut dire paroxyntique.

PART. s. m. [*partus*, τόκος, all. *Geburt*, angl. *delivery*, it. et esp. *parto*]. Mot synonyme tantôt d'*accouchement*, tantôt de *fœtus* ou d'*enfant nouveau-né*. C'est dans ce dernier sens que l'on dit *exposition de part, suppression de part*. — *Exposition de part* (art. 349 et suiv. du Code pénal). Action de *déposer* et de *délaisser un enfant*. L'*exposition* ne constitue pas par elle-même le crime ; il faut qu'il y ait eu *délaissement*, c'est-à-dire que l'enfant ait été abandonné en vue de cacher sa naissance ou d'éviter les frais de la surveillance qui lui est due. Ainsi il n'y a pas *exposition* s'il est prouvé que la personne qui a déposé l'enfant n'a pas cessé de veiller sur lui jusqu'à ce qu'elle ait eu la certitude qu'il avait été recueilli par des mains charitables. La loi distingue le délaissement en un lieu *solitaire* et le délaissement en un lieu *non solitaire*, et inflige, dans le premier cas, des peines plus graves, attendu qu'il y a danger plus grand pour l'enfant. Le délit d'exposition n'existe que si l'enfant a moins de sept ans accomplis. — *Substitution de part*. Action de remplacer un enfant mort-né, ou un enfant dont le sexe ne répond point aux vues que l'on peut avoir, par un enfant vivant ou un enfant d'un sexe différent. Elle est souvent commise dans la même vue que la *supposition*. Quelquefois il y a, de la part de collatéraux, *substitution* d'un enfant mort-né, ou d'un enfant d'un autre sexe à celui dont une femme vient d'accoucher. — *Supposition de part*. Action de présenter un enfant comme né de telle femme qui en lui a pas donné naissance; fraude quelquefois commise par la femme elle-même, pour priver des collatéraux d'un titre ou d'une succession, en introduisant dans la famille un héritier direct, dont l'état civil est faux. — *Suppression de part.* Action de cacher un enfant immédiatement après sa naissance, pour le priver, non pas de la vie, mais de son état civil. = En vétérinaire, la mise bas ou parturition. — *Collapsus de part.* V. Fièvre *vituline.*

PARTHÉNOGÉNÈSE. s. f. [de παρθένος, vierge, et *genese*]. Phase de l'évolution des êtres organisés qui se reproduisent par métagenèse, phase pendant laquelle une naissance d'êtres intermédiaires a lieu sans intervention des sexes. V. Metagenèse.

PARTIBILITÉ. s. f. [all. *Theilbarkeit*, angl. *partibility*, it. *partibilità*, esp. *partibilidad*]. Propriété qu'ont certains péricarpes de se partager spontanément en plusieurs parties closes et monospermes.

PARTIBLE. adj. [*partibilis*, all. *theilbar*, angl. *partible*, it. *partibile*, esp. *partible*]. Se dit, en botanique, d'une partie susceptible de se diviser spontanément, à l'époque de la maturité.

PARTICULE. s. f. *particula*, μορίον, all. *Theilchen*, angl. *particle*, it. *particola*, esp. *particula*]. Partie la plus petite détachée d'un corps, visible à l'œil nu ou sous le microscope. || Nom donné aux atomes intégrants des corps simples ou composés, qui sont toujours de même nature que les corps dont ils font partie.

PARTIE. s. f. En anatomie, synonyme d'organe, d'appareil, de région, et en général de tout ce qui est séparé de l'organisme : *parties génitales, honteuses, nobles; parties similaires, parties solides.*

PARTIEL, ELLE. adj. [all. *partiell*, angl. *partial*, it. *parziale*, esp. *parcial*]. En botanique, se dit des ombelles portées par l'ombelle générale; des pétioles articulés sur le pétiole commun dans une feuille composée; des cloisons qui aboutissent d'un seul côté à la paroi interne du péricarpe, aboutissant de l'autre côté à un placentaire ou à quelque autre cloison.

PARTITE. adj. [*partitus*]. Se dit d'une feuille divisée en lobes profonds n'atteignant pas la nervure moyenne.

PARTITION. s. f. [*partitio*, μερισμὸς]. Lobe ou segment des feuilles partites. = Parfois, action de diviser.

PARTOLOGIE. s. f. Mot hybride; dites *tokologie.*

PARTURITION. s. f. [*parturitio*, all. *Gebären*, angl. *parturition*, it. *partorizione*, esp. *parturicion*]. Accouchement naturel; action par laquelle le fœtus, parvenu au terme de son accroissement, est expulsé de la matrice à travers les parties génitales. V. Accouchement. = En vétérinaire, le terme de *parturition* désigne également l'expulsion du fœtus hors de la cavité utérine. La position occupée par le fœtus au moment où il traverse les parties génitales est le plus souvent (95 fois sur 100) celle que montre la figure 346 : la tête et le cou sont dirigés en arrière, vers le col de l'utérus, de façon à sortir les premiers; les membres inférieurs sont sous la tête, les postérieurs sous le ventre; celui-ci est tourné en arrière et en bas, le dos en haut et en avant.

PARULIE. s. f. [*parulis*, παρουλὶς, de παρὰ, auprès, et οὖλον, gencive; all. *Zahnfleischgeschwür*, angl. *parulis*, it. *parulide*, esp. *parulis*]. Abcès qui se forme dans le tissu fibro-muqueux des gencives

PARVOLINE. s. f. ($C^{18}H^{13}Az$). Produit de la distillation des schistes riches en débris fossiles animaux. Liquide, bouillant vers 260°.

PAS. s. m. [*passus*, all. *Schritt*, angl. *pace*, it. *passo*, esp. *paso*]. Résultat de l'écartement des deux membres inférieurs pendant la marche, auquel on ajoute la longueur du pied : aussi plus le pied et le membre inférieur sont longs, plus le pas est large. La longueur ordinaire du pas, chez une personne de taille moyenne, est de $0^m,8656$ La durée d'un pas est de $0^s,33$ dans la marche la plus rapide. Cette durée dans la marche habituelle peut varier, suivant les personnes, entre $0^s,33$ et $0^s,48$. Les frères Weber ont montré que la durée du pas dans la marche la plus rapide est un peu moindre, quand nous appuyons, non le talon, mais le bout du pied. V. Marche. = *Pas d'âne.* Nom vulgaire du *tussilage.*

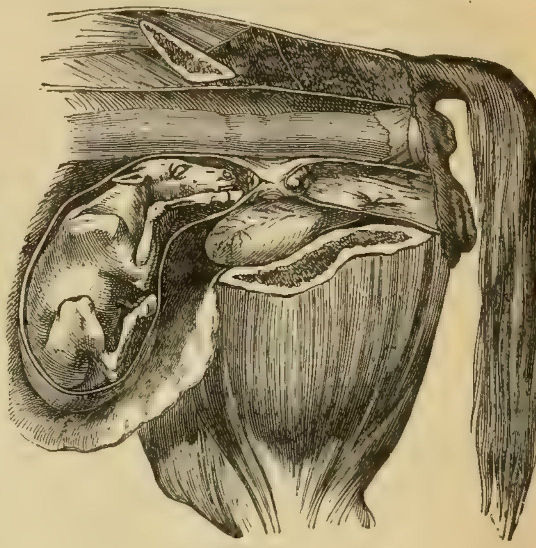

Fig 346.

PASEN. s. m. V. Ægagre.

PASSAGE. s. m. En zootechnie, *passage des sangles*, partie de la région costale située en arrière des coudes et où passe la sangle de la selle. Les bœufs qui présentent une dépression en ce point sont dits *sanglés*, et sont peu estimés des engraisseurs.

PASSE. s. f. V. Massage.

PASSE-CAMPANE. s. f. V. Capelet.

PASSE-FIL. s. m. V. Sutureur.

PASSE-PIERRE. s. f. V. Bacile.

PASSERAGE. s. f. [*Lepidium*, all. *Kresse*, it. *lepidio*] Genre de plantes crucifères, auquel appartiennent le *nasitort* ou *cresson alénois* (*Lepidium sativum*, L.); le *thlaspi officinal* (*L. campestre*, L.); la *petite passerage* (*L. Iberis*, L.), qui a passé pour lithontriptique; et la *passerage* (*L. latifolium*, L.), dont les feuilles et les racines sont rubéfiantes et antiscorbutiques. V. Nasitort et Thlaspi.

PASSEREAUX. s. m. pl. Ordre d'oiseaux, qui ont quatre doigts placés au même niveau et pourvus d'ongles non rétractiles, le bec faible et grêle ou gros et conique. *hirondelle, salangane*, etc.

PASSE-ROSE. s. f. V. Alcée.

PASSE-VELOURS. s. m. V. Célosie.

PASSIF, IVE. adj. [*passivus*, all. *passiv*, angl. *passive*, it. *passivo*, esp. *pasivo*]. Se dit d'une affection qui dépend d'une faiblesse ou d'un relâchement des organes (*hémorragie passive*), par opposition à celles qui se rattachent à une augmentation d'action, et qu'on appelle *actives.* = *Fer passif.* Fer qui est rendu inattaquable par l'acide azotique, par suite de son contact prolongé avec l'acide azotique ordinaire et de son immersion consécutive dans l'acide azotique étendu.

PASSIFLORE. s. f. Genre de plantes de la famille des passiflorées, de l'Amérique tropicale, dont les unes ont des fruits alimentaires (*Passiflora coccinea*, Aubl., *maliformis*, L., *ligularis*, Juss., *edulis*, Simson); d'autres possèdent, dans leurs racines, feuilles et tiges, des principes émétiques, purgatifs ou narcotiques (*P. quadrangularis*, L.).

PASSIFLORÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales pérygines, grimpantes, stipulées à la base des pétioles; munies de vrilles axillaires; à fleurs hermaphrodites, dont la corolle est souvent accompagnée de lanières étroites plurisériées; étamines à filets réunis en un tube soudé avec le support de l'ovaire, qui est supère, uniloculaire; endosperme charnu, graines arillées.

PASSION. s. f. [*passio*, πάθος, all. *Leidenschaft*, angl. *passion*, it. *passione*, esp. *pasion*]. Affection permanente, tendance soutenue, désir violent et fixe, volonté immuable, ou penchant irrésistible pour un objet ou une action quelconque. V. Instinct. — *Passion cardiaque, passion du cœur*. V. Cardialgie. — *Passion colique, passion iliaque*. V. Occlusion *intestinale*. — *Passion hystérique*. V. Hystérie.

PASSULAR. s. m. [de *passula*, raisin séché, de *uva passa*, raisins secs]. Pâte médicamenteuse ou alimentaire aux raisins secs.

PASSY-PARIS (Seine). — *Eau ferrugineuse*. Froide. Boisson et bains.

PASTEL. s. m. [*guède* ou *vouède*]. Nom de l'*Isatis tinctoria*, L., plante crucifère indigène, qui donne de l'*indigo*.

PASTÈQUE. s. f. [all. *Wassermelone*, angl. *water-melon*, it. *cocomero*, esp. *sandia*]. Nom du *Citrullus vulgaris*, Schrad (*Cucumis citrullus*, L., *cucurbita anguria*, Duchesne). Plante cucurbitacée qu'on cultive dans le midi de l'Europe, et dont le fruit mûr, appelé *melon d'eau* ou *pasteque*, a les mêmes qualités que le melon ordinaire, mais est sans cavité au centre, de saveur fraiche, aqueuse et agréable.

PASTILLE. s. f. [*pastillus*, τροχίσκος, all. *Täfelchen*, *Rotul*, angl. *pastil*, *troche*, it. *pastiglia*, esp. *pastilla*]. Médicament solide, de forme hémisphérique, qu'on obtient en coulant goutte à goutte, sur un corps froid, du sucre aromatisé ou uni à une substance active, et préalablement réduit en pâte avec de l'eau et liquéfié par la chaleur (V. Tablette) : *pastilles de cachou, d'ipécacuanha, de kermès, de menthe* — *Pastille minérale*. Celle dans laquelle entre un sel obtenu par évaporation d'une eau minérale. — *Pastille contre la soif*. V. Tablette *oxalique*. — *Pastille du sérail*. Pastille rendue antispasmodique et stimulante par addition de musc, ambre gris, maïs, safran, vanille, girofle, etc., etc. — *Pastille de Vichy*. V. Tablette *alcaline*.

PATATE ou **BATATE**. s. f. Tubercule ovoide, blanc ou jaune, amylacé, sucré, alimentaire, fourni par le *Convolvulus batatas*, L., *Batatas edulis*, Choisy, tahitien *oumara*, plante de l'Inde, famille des convolvulacées, cultivée dans divers pays.

PATCHOULY. s. m. [en malabar, corruption de *patchey elley*, feuille de patchey; en telegan, de *ouli*, feuille et *patchei*, verte]. Nom du *Pogostemon patchouly*, Pelletier, plante labiée dont les tiges et les feuilles grossièrement hachées, d'une très forte odeur de *coumarine*, sont employées comme parfum ou contre les vers qui attaquent les fourrures.

PÂTE. s. f. [*pasta*, πάστα, all. *Teig*, angl. *paste*, it. et esp. *pasta*]. Préparation pharmaceutique formée de sucre et de gomme dissous dans l'eau pure ou chargée de principes médicamenteux, qu'on rapproche par évaporation jusqu'à ce qu'on ait obtenu une masse assez consistante pour pouvoir conserver la forme qu'on lui donne, sans cependant être cassante. — Par extension, *pâte*, composé qui ne contient ni sucre ni gomme, et qui n'a de commun avec les vraies pâtes que sa consistance. — *Pâte amygdaline* ou *pâte à looch*. Préparée avec : sucre blanc, 30 parties, pilé avec amandes douces, 27 parties, et amandes amères, 3 parties, et additionnée d'eau de fleur d'oranger, 10 parties; cette pâte peut être conservée plusieurs mois, au frais; on en prend 50 gram. pour préparer un looch. — *Pâte arsenicale*. On la prépare avec la *poudre arsenicale de Rousselot* ou *du frère Côme* (V. Poudre), qu'on délaye dans l'eau au moment de l'application. La surface de la partie étant débarrassée des croûtes et végétations qui pourraient s'y trouver, on étend la pâte uniformément avec une spatule, de manière à en former une couche de 1 millimètre à 3 millimètres au plus, qui empiète légèrement sur les bords sains, et qu'on recouvre avec une toile d'araignée ou de papier Joseph pour empêcher le caustique de se répandre sur les parties voisines. La mortification des tissus s'opère : l'escarre se détache au bout d'un temps variable. La pâte arsenicale peut convenir pour arrêter certains ulcères phagédéniques et certains lupus; mais, dans tous les cas, il faut que la maladie ne dépasse pas en profondeur l'épaisseur de la peau, et que la surface à cautériser ait moins de 27 millimètres de diamètre. — *Pâte de Canquoin*. Chlorure de zinc, 1 partie; farine de froment, 2; eau simple, quantité suffisante. Délayez et faites une pâte très ferme. — *Pâte cathérétique*. Mélange en proportions variables, suivant l'effet cherché, de sulfate de zinc en poudre et de glycérine, de façon à faire une pâte épaisse qu'on emploie en applications externes. — *Pâte caustique*. Mélange, à parties égales, de chaux vive et de savon blanc, employé pour cautériser les tumeurs superficielles, telles que les *nœvimaterni*. — *Pâte de guimauve*. On fait dissoudre au bain-marie 83 gram. de gomme arabique dans autant d'eau; on passe au tamis; on ajoute 83 grammes de sucre blanc, et l'on fait évaporer, toujours au bain-marie et en remuant continuellement, jusqu'à consistance de miel épais. D'autre part, on bat en neige un blanc d'œuf avec 8 grammes d'eau de fleur d'oranger; on l'ajoute à la pâte de gomme, que l'on tient sur le feu et qu'on agite vivement; quand la pâte est arrivée à une consistance suffisante, on la coule sur une table ou dans des boîtes couvertes d'amidon. — *Pâte de jujube*. On fait bouillir pendant une demi-heure 500 grammes de jujubes dans 3 kilogrammes et demi d'eau; on passe, on laisse déposer et l'on décante. On fait dissoudre dans cette décoction 3 kilogrammes de gomme arabique; on passe sans exprimer, on ajoute 2 kilogr. de sucre blanc (le tout clarifié avec 3 ou 4 blancs d'œufs); on chauffe, en ayant soin de remuer continuellement avec une spatule de bois. Souvent on vend comme pâte de jujube une pâte semblable aromatisée avec l'eau de fleur d'oranger, dans laquelle manque la décoction de jujube. — *Pâte de lichen*. On met sur le feu, dans une bassine, 500 grammes de lichen avec suffisante quantité d'eau. Quand le liquide bout, on le décante et on le rejette; on le remplace par une nouvelle quantité d'eau, qu'on laisse bouillir sur le lichen pendant une heure; on passe avec expression. On ajoute à la liqueur 2^{kg},500 de gomme arabique et 2 kilogrammes de sucre; on fait dissoudre et on évapore sur un feu doux en consistance de pâte très ferme, que l'on coule sur un marbre légèrement huilé. Quand cette pâte est refroidie, on l'essuie avec soin pour enlever le peu d'huile qui y adhère, et on l'enferme dans des boîtes. — *Pâte de lichen opiacée*. Faite en ajoutant aux quantités ci-dessus 4 grammes d'extrait d'opium, elle contient, par 32 grammes, 25 milligrammes d'extrait d'opium. — *Pâte pectorale*. On fait infuser 50 gram. d'espèces pectorales dans 1500 gram. d'eau ; on fait fondre dans l'infusé, à chaud, 1500 gram. de gomme arabique ; on ajoute 1000 gram. de sucre, puis 1 gramme d'extrait d'opium dissous dans 50 gram. d'eau de laurier-cerise (Codex). — *Pâte de réglisse brune*. On fait dissoudre 32 grammes de suc de réglisse dans 780 grammes d'eau ; on passe la liqueur. On ajoute 500 grammes de gomme arabique, 300 grammes de sucre et 15 centigrammes d'extrait d'opium, et l'on évapore sur un feu doux en consistance de pâte ferme, que l'on coule sur un marbre légèrement huilé ; quand elle est refroidie, on l'essuie avec soin et on l'enferme dans une boîte. — *Pâte de réglisse noire*.

PATHÉTIQUE. adj. et s. m. [*patheticus*, παθητικὸς, de παθεῖν, éprouver une passion ; it. et esp. *patetico*]. Qui émeut ou qui peint les passions. — *Muscle pathétique*. V. OBLIQUE (*Grand*) *de l'œil*. — *Nerf pathétique* [*nerf de la quatrieme paire*]. Il naît du sommet de la valvule de Vieussens, en arrière des tubercules quadrijumeaux ; son noyau d'origine, placé sur le côté de l'aqueduc de Sylvius, avec celui de l'oculo-moteur commun, donne des fibres qui s'entre-croisent dans la valvule de Vieussens avec celles du côté opposé. Il pénètre dans le sinus caverneux, dont il occupe la région externe, pénètre dans l'orbite par la partie interne de la fente sphénoïdale, et se termine dans le muscle grand pathétique, auquel il est destiné et dont il règle l'action sur l'œil.

PATHOGÈNE. adj. Se dit des influences qui provoquent le développement des maladies, et spécialement des bactéries aptes à engendrer des maladies infectieuses. Dans la majorité des cas les bactéries pathogènes agissent par les substances toxiques qu'elles sécrètent ou excrètent (V. TOXINE) ; cependant, quand elles se sont multipliées avec une grande rapidité de façon à former des colonies considérables, elles peuvent obstruer les vaisseaux et déterminer la production d'infarctus, ou provoquer par leur seule présence une inflammation des organes par lesquels elles s'éliminent : telle est l'origine des néphrites infectieuses (Bouchard). On nomme *pathogènes spécifiques* les bactéries qui produisent des lésions ayant toujours les mêmes caractères, comme les agents de la tuberculose, de la morve ; et *pathogènes indifférentes* celles qui produisent des lésions dont le siège et la nature varient, telles que les staphylocoques, les streptocoques, le pneumocoque : la différence de localisation présentée par ces dernières tient à un défaut de résistance des organes atteints et à la porte d'entrée par laquelle les bactéries ont pénétré dans l'organisme.

PATHOGÉNÉSIE ou **PATHOGÉNIE**. s. f. [*pathogenia*, de πάθος, maladie, et γένεσις, génération ; all. *Pathogenie*, angl. *pathogeny*, it. et esp. *pathogenia*]. Partie de la pathologie qui traite de la manière dont les maladies se développent.

PATHOGÉNIQUE. adj. Qui a rapport à la pathogénie.

PATHOGNOMONIQUE ou **PATHOGNOSTIQUE**. adj. [*pathognomonicus*, παθογνωμονικὸς, de πάθος, maladie, et γνώμων, indicateur ; all. *pathognomonisch*, angl. *pathognomonic*, it. et esp. *pathognomonico*]. Se dit des signes caractéristiques d'une maladie.

PATHOLOGIE. s. m. [*pathologia*, παθολογία, de πάθος, maladie, et λόγος, discours ; all. *Pathologie*, *Krankheitslehre*, angl. *pathology*, it. et esp. *patologia*]. Science concrète ou d'application qui traite de tous les désordres survenus, soit dans la disposition matérielle des parties constituantes de l'organisme, soit dans les actes qu'elles sont appelées à remplir. V. MÉDECINE. — *Pathologie cellulaire* (Virchow). Partie de la pathologie générale qui étudie les altérations des éléments anatomiques en prenant pour point de départ la *théorie cellulaire*, d'après laquelle tous les éléments anatomiques seraient des cellules ou dériveraient d'une cellule. V. CELLULAIRE. — *Pathologie chirurgicale* ou *externe*. Celle qui s'occupe des maladies, lésions ou difformités, qui siègent à l'extérieur du corps, ou dont le principal moyen curatif consiste dans la pratique de certaines opérations exécutées avec la main seule ou armée de divers instruments. — *Pathologie comparée*. Celle dont l'objet est l'étude comparative des phénomènes pathologiques qui se manifestent chez les différentes espèces d'animaux et même de végétaux. Plus les espèces sont voisines de l'homme, plus cette comparaison offre d'intérêt et d'étendue. De même que la pathologie doit être étudiée dans l'espace, c'est-à-dire dans les modifications que lui impriment les climats, et dans le temps, c'est-à-dire dans les modifications que lui impriment les variations de l'état social, de même elle doit l'être dans la série animale tout entière. C'est un complément indispensable de la pathologie humaine. De plus, il y a des échanges de maladies entre l'homme et les animaux, et, si la vaccine est un exemple du bienfait qu'on en peut tirer, la rage et la morve sont des exemples des funestes effets de ces transmissions. C'est sur les documents que lui fournissent l'*anatomie générale* et la pathologie comparée que la pathologie générale appuie ses données les plus précieuses. — *Pathologie expérimentale*. V. MÉDECINE *expérimentale*. — *Pathologie générale*. Celle qui réunit les considérations communes, sinon à toutes les maladies, du moins au plus grand nombre d'entre elles, expose les faits les plus généraux de la science médicale, et fonde un langage technique indispensable à l'exposition claire et méthodique des faits, généraux ou particuliers. Étudiant les lésions communes aux éléments anatomiques, puis aux tissus semblablement composés, et les troubles correspondants de leurs propriétés, elle conduit à déterminer l'origine et la nature de ces lésions et de ces troubles, ainsi que le traitement général à suivre dans les affections de même provenance et de même nature, quel que soit l'organe dans lequel elles siègent. — *Pathologie interne* ou *médicale*. Celle qui s'occupe particulièrement des maladies siégeant à l'intérieur du corps, ou curables par les moyens tirés de la matière médicale et de l'hygiène. — *Pathologie spéciale*. Celle qui étudie une à une les diverses espèces de maladies auxquelles l'homme est exposé. Elle diffère beaucoup du *spécialisme*, car le *spécialiste* se consacre à l'étude d'une seule affection, tandis que la *pathologie spéciale* embrasse le champ de la pathologie entière, divisé en autant de chapitres qu'il y a de maladies.

PATHOLOGIQUE. adj. [*pathologicus*, all. *pathologisch*, angl. *pathological*, it. et esp. *patologico*]. Qui a rapport à la pathologie : *anatomie pathologique*, *nomenclature pathologique*.

PATHOLOGISTE. s. m. [all. *Pathologiker*, angl. *pathologist*, it. *patologo*, esp. *patologista*]. Celui qui s'occupe de la pathologie.

PATHOPOÈSE. s. f. [de πάθος, maladie, et ποιεῖν, faire]. Production des maladies.

PATHOPOÉTIQUE. adj. Qui a rapport à la pathopoèse.

PATIENCE. s. f. [*Rumex*, L., all. *Geduldampfer*, angl. *patience*, it. *romice*, *lapazio*, esp. *romazo*]. Genre de plantes de la famille des polygonées, dont plusieurs espèces intéressent la médecine. — *Patience officinale* (*Rumex patientia*, L.). Elle croît dans les lieux humides et a le port de la grande oseille ; sa racine est fusiforme, brune à l'extérieur, jaune à l'intérieur ; elle a une odeur particulière, une saveur amère et austère. On l'emploie en décoction (15 à 30 grammes par litre d'eau), récente ou sèche, comme dépurative et antiscorbutique. On en fait aussi un extrait. — On lui substitue souvent les racines d'espèces du même genre ayant les mêmes propriétés : *R. crispus*, L., *R. acutus*, L, *R. obtusifolius*, L.

(*patience sauvage*), *R. alpinus*, L. (*rhubarbe des moines*, *rhapontic de montagne*). — *Patience sang-dragon* ou *oseille rouge* (*Rumex sanguineus*, L.). Les feuilles ont les nervures d'un beau rouge et donnent un suc laxatif, la racine est un peu astringente. — *Patience aquatique* ou *parelle* (*Rumex aquaticus*, L.). Employée comme tonique, astringente et antiscorbutique en Angleterre et en Suède, inusitée en France. V. OSEILLE.

PATRAQUE. s. f. V. POMME *de terre*.

PATTE s. f. [*pes*, all. *Pfote*, angl. *paw*, it. *zampa*, esp. *pata*]. En général, membre ou organe de locomotion des animaux ; cependant les membres antérieurs sont appelés *mains*, et les postérieurs *pieds*, chez l'homme, tandis que, chez les singes, les uns et les autres prennent très souvent le nom de *mains*, on dit les *pieds* d'un cheval, et, généralement, de tous les animaux qui ont les pattes enveloppées de corne ; les *pattes* d'un chien, d'un lapin, et, en général, des animaux qui n'ont pas ces parties entourées de corne. Les oiseaux, les reptiles, les insectes, les arachnides, ont des *pattes ;* les céphalopodes, des *bras*, les poissons, les cétacés, les tortues marines, des *nageoires*. Les membres de devant prennent le nom d'*ailes* chez les oiseaux et les chiroptères. Ces dénominations, dont l'arbitraire seul a réglé l'application, jettent de la confusion dans l'étude philosophique des organes. V. INSECTE. — *Patte-mâchoire*. Appendice situé sous le bord antérieur de la tête, de chaque côté de la cavité buccale, et formé d'une hanche large constituant avec celle du côté opposé une pince qui sert à la succion, tandis que l'extrémité de l'appendice sert à la préhension et à la locomotion. = *Patte d'oie*. Région occupée, en haut de la crête du tibia, par les insertions du couturier, du demi-tendineux et du droit interne.

PÂTURAGE. s. m. [*pascua*, λειμὼν, all. *Weide*, angl. *pasture*, it. *pastura*]. Lieu où l'on fait paître le bétail. Lorsque les pâturages sont étendus, que l'herbe est abondante, l'espace est divisé en compartiments dans lesquels on fait succéder, aux bêtes bovines, les chevaux, puis les moutons. Moyenne de la surface pour chaque espèce : cheval, 115 ares ; poulain, 50 ; bœuf, 92 ; vache, 75 ; mouton, 7. Le séjour dans les pâturages peut être funeste à la santé des bestiaux pendant les nuits froides, dans les lieux et les saisons où les variations de température sont brusques, au voisinage des marais pendant l'été et l'automne, surtout le matin, quand les animaux sont à jeun.

PATURIN. s. m. Nom vulgaire des graminées du genre *Poa*. V. TEFF.

PATURON. s. m. [all. *Fessel*, angl. *pastern*, it. *pastoia*, esp. *ranilla*]. Partie du membre des mammifères ongulés (du cheval, par exemple) qui est située entre le canon et la couronne (V. PIED). Cette partie correspond aux premières phalanges de l'homme. Le paturon comprend trois os, dont un principal, appelé *premier phalangien* ou *os du paturon*, et deux os sésamoïdes fixés l'un contre l'autre sur la face postérieure de l'articulation du canon avec le paturon.

PAUCIFLORE. adj. [*pauciflorus*, de *pauci*, peu, et *flos*, fleur ; all. *wenighlumig*, angl. *pauciflorous*, it. et esp. *paucifloro*]. Qui porte peu de fleurs.

PAUCIFOLIÉ, ÉE. adj. [*paucifoliatus*, de *pauci*, peu, et *folium*, feuille ; all. *armblättrig*, angl. *paucifoliated*, esp. *paucifoliado*]. Qui n'a qu'un petit nombre de feuilles.

PAUCIRADIÉ, ÉE. adj. [*pauciradiatus*, de *pauci*, peu, et *radius*, rayon ; all. *armstrahlig*, angl. *pauciradiated*, it. et esp. *pauciradiato*]. Se dit de l'ombelle quand elle ne contient qu'un petit nombre de rayons.

PAULLINIA. s. f. Genre de plantes sapindacées, dont plusieurs espèces sont employées dans leur pays d'origine : le *P. africana*, R. Br., comme hémostatique ; le *P. asiatica*, L., comme amer et fébrifuge ; le *P. mexicana*, L., comme dépuratif. Les semences des *P. pinnata*, *triternata*, *cururu*, sont vénéneuses, et employées par les Indiens de la Guyane pour enivrer le poisson et empoisonner les flèches. Le *P. sorbilis*, Mart., ou *Guarana uva* sert à préparer une pâte dite de *Guarana* (V. ce mot) : de plus la poudre des semences de cette espèce est vendue en France sous le nom de *Paullinia*, et employée contre la migraine à la dose de 50 centigr. à 1 gramme ; on l'administre aussi sous forme d'extrait, de sirop, de teinture.

PAUME. s. f. [*vola*, θέναρ, all. *Handteller*, angl. *palm*, it. et esp. *palma*]. Le creux ou le dedans de la main, ou mieux la face antérieure de la main car la paume n'est creuse que dans la partie moyenne (*région palmaire moyenne*), tandis que les régions *externe* et *interne* sont constituées par deux saillies musculaires, dites éminences *thénar* et *hypothénar*. C'est dans la région moyenne que sont situés les organes les plus importants à connaître au point de vue des incisions et des ligatures : car son squelette, constitué par le métacarpe, supporte les tendons fléchisseurs, les arcades palmaires superficielle et profonde, et un grand nombre de filets nerveux qui se rendent à l'extrémité des doigts. V. MAIN.

PAUPIÈRE. s. f. [*palpebra*, βλέφαρον, all. *Augenlied*, angl. *eye-lid*, it. *palpebra*, esp. *parpado*]. Nom donné à deux voiles mobiles qui, en se rapprochant l'un de l'autre, couvrent entièrement les yeux, qu'ils mettent à l'abri d'une clarté très vive ou de l'action des corps extérieurs. Les paupières sont distinguées en *supérieure* et *inférieure ;* la première est bornée par le sourcil, la seconde par un sillon qui la sépare de la joue. En se réunissant à leurs extrémités, elles forment, en dedans, l'*angle interne* ou *grand angle de l'œil*, qui présente le *lac lacrymal* et la *caroncule lacrymale*, en dehors, l'*angle externe* ou *petit angle*. Chacune présente une face antérieure, libre ; une face postérieure, tapissée par la conjonctive ; un bord libre, taillé en biseau, qui offre les *cils*, et les orifices des *glandes de Meibomius*. — Fig. 347. 1, iris ; 2, pupille qui se montre à travers la cornée transparente ; 3, partie antérieure de la membrane sclérotique, que l'on voit entre les paupières, et que l'on appelle, à cause de sa couleur blanche, le *blanc* de l'œil ; 4, paupière supérieure ; 5, paupière inférieure. Les paupières sont formées d'une peau mince, présentant des poils fins, des glandes sébacées et sudoripares, et doublée d'un tissu lamineux lâche ; d'une couche musculeuse appartenant à l'*orbiculaire ;* d'un organe *fibreux*, résistant, appelé *fibro-cartilage tarse*, qui s'étend d'une commissure à l'autre dans l'épaisseur de chacune d'elles : le supérieur est deux fois plus haut (9 millimètr.) que l'inférieur, chacun présente une face postérieure soudée à la conjonctive ; une antérieure qui répond à l'orbiculaire ; un bord adhérent rat-

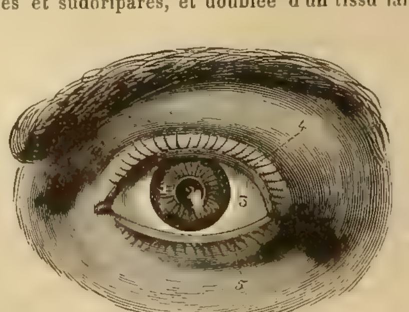

FIG. 347.

taché au rebord orbitaire par une lame fibreuse (*ligament palpébral*); un bord libre, adhérent à celui de la paupière. Dans l'épaisseur des organes tarses se trouvent les *glandes de Meibomius* (*follicules palpébraux*), plus rapprochées de la face postérieure ou oculaire de ces cartilages que de leur face antérieure ou cutanée; il y en a 25 à 30 dans la paupière supérieure, 20 à 25 dans l'inférieure. Ce sont des glandes en grappe composée, et non des follicules; elles sont formées d'un long canal excréteur, chargé de 20 à 40 acini échelonnés. Chaque acinus renferme 3 ou 4 culs-de-sac au moins, et souvent un grand nombre, et alors il peut être bilobé et comme double. L'épithélium des culs-de-sac est pavimenteux, finement granuleux, grisâtre, parsemé de granulations graisseuses comme celui des glandes sébacées. Elles sécrètent une matière sébacée, qui empêche l'écoulement extérieur des larmes, et qui, desséchée avec celles des glandes pileuses ciliaires, porte le nom de *chassie*. Les artères des paupières sont les *palpébrales;* leurs nerfs viennent de l'ophtalmique, du sous-orbitaire, du facial et de l'oculo-moteur commun. = *Inflammation des paupières*. Outre la *blépharite* et l'*orgeolet* (V. ces mots), les paupières peuvent être atteintes d'*érysipèle phlegmoneux*, qui, abandonné à lui-même, amène une inflammation et une suppuration diffuses, lesquelles donnent parfois lieu à la production d'escarres, ou déterminent, par propagation, des lésions graves, telles que phlegmon de l'orbite, phlébite, méningite, etc.: aussi, que le phlegmon des paupières soit circonscrit ou diffus, le foyer purulent doit être ouvert rapidement. — *Lésions traumatiques des paupières*. Les *contusions* s'accompagnent d'ecchymoses souvent très étendues, qui disparaissent par l'application de réfrigérants et de résolutifs. Les *plaies* doivent toujours être réunies, même lorsqu'elles sont irrégulières, les solutions de continuité des paupières guérissant vite et bien par l'affrontement de leurs lèvres; ces voiles membraneux se coupant facilement, les fils de la suture doivent être enlevés au bout de peu de temps. Les *plaies contuses* donnent souvent naissance à une inflammation suppurative et gangreneuse, d'où peut résulter un ectropion. La section de la glande lacrymale et de ses conduits excréteurs peut aussi être la conséquence d'une plaie de la paupière; les plaies contuses, comme les plaies par instruments tranchants, nécessitent une réunion exacte de leurs bords. — *Tumeurs des paupières*. Les *kystes* développés aux dépens des glandes palpébrales doivent être extirpés, ou simplement incisés et cautérisés sur leur surface interne, lorsqu'ils ont acquis un volume gênant. L'*épithéliome* doit toujours être enlevé avec soin. Les *verrues* peuvent disparaître par une simple cautérisation.

PAUSE. s. f. [de παῦσις, cessation; *pausis*, all. *Pause, Aufhören*, angl. *pause, suspension*, it. et esp. *pausa*]. — *Pause du cœur*. Troisième temps de la révolution du cœur, temps de repos, coexistant avec la diastole générale. V. CŒUR.

PAVIÉTINE. s. f. La fraxétine.

PAVIINE. s. f. La fraxine.

PAVILLON. s. m. [angl. *pavilion*, it. *paviglione*, esp. *pavellon*]. Extrémité évasée d'une sonde, d'une algalie ou d'un porte-voix. = En anatomie, extrémité libre évasée et froncée de la trompe de Fallope.

PAVIMENTEUX, EUSE. adj. [de *pavimentum*, pavé]. Qui a l'aspect d'un pavage : *épithélium pavimenteux*.

PAVOT. s. m. [*Papaver*, L., μήκων, all. *Mohn*, angl. *poppy*, it. *papavero*, esp. *adormidera*]. Genre de plantes papavéracées, dont on cultive deux espèces. — *Pavot blanc* (*Papaver album*, Lobel, *Papaver somniferum*, var. α L.). Ses pétales sont blancs; la capsule (fig. 348) est ovoïde, complètement indéhiscente; les graines sont très nombreuses, réniformes, d'un blanc jaunâtre, translucides; le disque stigmatique est sessile. Les graines sont alimentaires en Italie, en Grèce et en Perse; elles sont huileuses, mais inusitées pour l'extraction des corps gras. C'est avec le suc de ce pavot qu'est préparé l'*opium*. Les *têtes* ou *capsules de pavot* des pharmaciens, qu'on emploie communément, sont de grosses capsules papyracées, qu'on emploie surtout en décoction pour tisanes ou pour lavements sédatifs. C'est lorsqu'elles sont encore vertes ou ne font que commencer à jaunir qu'il faut les récolter. L'extrait hydro-alcoolique préparé avec ces capsules formait la base du sirop diacode (sirop de pavot blanc) de l'ancien Codex. il y est actuellement remplacé par l'extrait d'opium. — *Pavot noir* ou *pourpre* (*Papaver nigrum*, Lobel, *Pap. somniferum*, var. β L.), ou *œillette*. Ses pétales sont d'un rouge violacé pâle, avec une tache noirâtre à sa base. Les capsules sont arrondies, plus petites, plus nombreuses que celles du pavot blanc. Sa déhiscence est poricide, parce que le disque stigmatique, à la maturité, s'élève un peu au-dessus de la capsule, d'où résulte la production, entre chaque stigmate, d'un orifice par lequel s'échappent les graines. On le cultive dans le Nord pour retirer de sa graine, par expression, une huile douce bonne à manger, connue sous le nom d'*huile d'olivette*, d'*œillette* (de l'italien *oglietto*, petite huile), ou *huile blanche*. Elle sert souvent à falsifier l'huile d'olive. Elle est siccative, nullement narcotique, solidifiable à 18°. — *Pavot cornu*. V. GLAUCIER. — *Pavot épineux du Mexique*. V. ARGÉMONE.

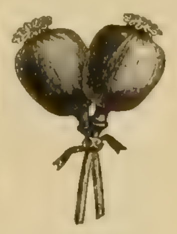

FIG. 348.

PAYS. s. m. — *Pays chauds*. V. CLIMAT.

PAYTINE. s. f. ($C^{42}H^{24}Az^2O^4$). Alcaloïde trouvé dans un quinquina blanc de Payta. Cristallisable, fusible à 156°, soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, l'ammoniaque.

PAZEN. s. m. V. ÆGAGRE.

PEARSON. [Médecin anglais de la fin du XVIIIe siècle]. — *Liqueur de Pearson*. V. ARSÉNIATE *de soude*.

PEAU. s. f. [*pellis, cutis*, δέρμα, all. *Haut*, angl. *skin*, it. *pelle*, esp. *cuero, piel*]. Organe membraneux, dense, épais, résistant et flexible, qui couvre le corps de la plupart des mammifères, des oiseaux, reptiles et poissons, et d'un assez grand nombre d'animaux sans vertèbres, et se continue en certains points avec le revêtement interne constitué par les muqueuses. Envisagée ainsi dans l'ensemble du règne animal, la peau n'a d'autre caractère général que celui d'être molle et étendue à la surface du corps. — Chez les vertébrés, la peau se compose de deux couches : 1° l'*épiderme*, 2° le *derme*. — Dans les parties du corps où la peau est colorée, et sur les espèces où la peau l'est partout, la rangée de cellules polyédriques qui, dans l'épiderme, est contiguë aux papilles, est remplie par des granulations pigmentaires, plus ou moins abondantes selon l'intensité de la coloration (V. PIGMENT). Le reste de la couche de Malpighi est encore fortement coloré; mais la teinte va en diminuant d'intensité à mesure qu'on approche de la couche cornée, parce que la mélanine n'est plus à l'état de granulations pigmentaires, mais à l'état d'imbibition dans les cellules qu'elle colore, ainsi que leurs fines granulations propres, comme par un phénomène de teinture. Pourtant on trouve encore quelques cellules de la couche de Malpighi renfermant un petit nombre de granulations pigmentaires isolées ou en amas, formant comme des ponctuations plus foncées que le reste de la couche, surtout dans les portions qui remplacent les intervalles des papilles ou sont au voisinage de leur sommet. Cette coloration, en brun rougeâtre, est bornée à la couche de Malpighi (mais l'occupe tout entière) dans les régions moyennement colorées; chez les nègres, elle s'étend à la couche cornée. Dans les taches de rousseur et les muqueuses colorées des nègres, il n'y a que la couche de cellules profondes du réseau de Malpighi qui renferme des granulations colorées. V. Épiderme. — Le *derme* se compose : *a*. des *papilles* ou *couche papillaire* (V. Papille); *b*. du *derme proprement dit*, composé de faisceaux volumineux et serrés de fibres du tissu lamineux, accompagnés de capillaires, et traversé par les nerfs allant aux papilles nerveuses. Il est composé pour près de moitié de nombreuses fibres élastiques minces et larges, ramifiées et anastomosées un grand nombre de fois : c'est à ces fibres que la peau doit son élasticité. Le derme est plus épais que partout ailleurs à la plante des pieds et à la paume des mains, très fin aux paupières, et généralement plus fort au dos qu'au côté antérieur du corps; son épaisseur, plus considérable chez l'homme que chez la femme, varie entre un demi-millimètre et 2 millimètres et demi. On trouve en outre, à la face profonde du derme, des faisceaux de *fibres-cellules*, auxquelles il doit sa contractilité. Elles constituent une sorte de réseau à mailles lâches, dû aux subdivisions et anastomoses de leurs faisceaux. Ces faisceaux représentent sur l'homme le *peaussier*, qui, chez les mammifères, est un muscle à faisceaux striés (V Pannicule *charnu*). A certaines places déterminées où se forment les plis principaux, le derme envoie des prolongements fibreux sur les aponévroses ou sur les os; ils rendent ces plis permanents. — A la peau sont annexés d'autres *organes*, qui concourent, avec les *ongles* et les *cornes*, à en faire l'*appareil du tact* ou *du toucher*, organes sous-cutanés qui n'appartiennent pas plus à la peau que la glande mammaire. Ce sont . 1° les *follicules pileux*, dont la partie essentielle, le bulbe, et souvent les glandes pileuses, sont dans le tissu adipeux sous-cutané sauf pour les plus petits poils du duvet; 2° les *glandes sébacées*, telles que celles de l'aréole du mamelon, ou *tubercules de Montgomery*, qui sont dans le même tissu; 3° les *glandes* ou *follicules glomérulés sudoripares*, de la peau en général ou de l'aisselle. — Fig. 349. *a*, épiderme; *b*, couche papillaire du derme; *c*, couche réticulée; *d*, follicule sudoripare avec son canal excréteur. V. Follicule. — En dehors de ses usages comme organe du *toucher* et de *protection*, la peau ou mieux ses follicules sudoripares servent surtout à l'*excrétion sudorale* (V. Sueur). L'*absorption* par la peau et le passage dans l'économie des médicaments dissous dans l'eau est très limitée chez l'homme; l'enduit sébacé ne permet d'autre pénétration que celle qui se produit par l'intermédiaire d'un véhicule gras, ou de tout autre agent capable de mouiller réellement l'épiderme : mais la peau se laisse traverser par les gaz, toxiques ou non, aussi bien de dehors en dedans que de dedans en dehors. Chez les batraciens et divers poissons dont l'épiderme est réduit à un petit nombre de rangées de cellules épithéliales, l'*absorption cutanée* des gaz et des liquides a lieu promptement (V. Respiration). Ce phénomène est nul chez les squales, les ophidiens et les sauriens. Le contact direct avec la peau d'une matière saline solide très divisée est suivi d'absorption par l'effet de la présence de l'enduit sébacé, qui dissout sur place cette poudre elle-même, laquelle est absorbée plutôt en pénétrant dans les glandes sébacées qu'en traversant l'épiderme, qui ne se prête pas à l'absorption. Il faut donc rejeter l'emploi des solutions aqueuses, lorsqu'on veut, pour un but thérapeutique, faire pénétrer par la peau une substance médicamenteuse. La méthode *iatraliptique* conduit à l'absorption médicamenteuse par l'intermédiaire des follicules pileux et sudoripares, dont l'épithélium est mince, et dans lesquels les frictions font pénétrer d'abord un peu du médicament absorbé ensuite dans ces glandes. — *Peau de chagrin*. V. Chien *de mer*. — *Peau divine*. V. Baudruche. — *Peaux rouges*. V. Homme. = En botanique. V. Épisperme.

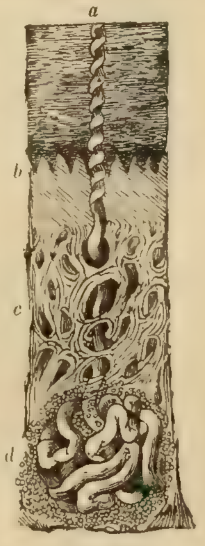

Fig. 349.

PEAUSSIER, du moins c'est ainsi qu'écrit l'Académie, et non **PEAUCIER**. adj. et s. m. [*cuticularis*]. Qui a rapport à la peau. — Se dit surtout des muscles qui, comme les zygomatiques et les releveurs de l'aile du nez et de la lèvre supérieure à la face, le palmaire cutané à la main, prennent une au moins de leurs insertions sur la peau. — *Muscle peaussier du cou* [all. *Hautmuskel; thoraco-facial*, Ch.]. Muscle large et mince, situé chez l'homme immédiatement sous la peau des parties antérieure et latérale du cou; il s'insère en bas, vers le milieu de la poitrine, à l'aponévrose des muscles grand pectoral et deltoïde, trapèze et sterno-mastoïdien, et s'étend jusqu'à la symphyse du menton et à la ligne oblique externe de l'os maxillaire; il se prolonge contre la peau de la face, en se continuant avec les muscles carrés du menton et triangulaire de la lèvre inférieure, et envoyant à la commissure des lèvres un faisceau distinct du risorius de Santorini. Innervé par le facial et par quelques branches du plexus cervical superficiel, il sert surtout à tendre la peau de la région sus-claviculaire et à empêcher l'affaissement des veines jugulaire externe et antérieure pendant l'inspiration. = En anatomie vétérinaire. V. Pannicule *charnu*.

PÉBRINE. s. f. Maladie parasitaire des vers à soie, caractérisée par la présence de *corpuscules*, dits *vibrants* ou *de Cornalia*, qui ne sont pas des éléments anatomiques provenant de l'altération des parties fluides ou solides de leur économie, mais bien des *psorospermies*. Ces corpuscules ne constituent une cause de danger pour la santé ou la vie des individus chez lesquels ils se développent, qu'à condition de présenter une multiplication excessive, qui entraîne des désordres graves dans les organes envahis. La maladie, peu accusée dans l'œuf, est très développée au moment de l'éclosion; il en résulte que les corpuscules, dont le nombre s'est accru dans la même proportion, peuvent être alors facilement constatés. Les uns sont libres dans les interstices des tissus; les autres, renfermés dans des kystes. Les corpuscules libres sont de forme ovoïde, d'une longueur de 4 à 7 millièmes de millimètre, d'une largeur de 2 à 3 millièmes, et renferment chacun vers la grosse extrémité une vacuole claire et transparente. Leur présence distingue la pébrine de la *muscardine* et de la *flacherie*.

PECCANT, ANTE. adj. [*peccans*, all. *verdorben*, angl. *peccant*, it. *peccante*, esp. *pecante*]. — *Humeur* ou *matière peccante*. Pour les humoristes, humeur qui pèche surtout par rapport à la qualité.

PÊCHE. s. f. Fruit du *pêcher*, drupe charnue, savoureuse, à noyau profondément sillonné, dont l'amande renferme de l'acide prussique.

PECHEGUERA. s. m. Affection pulmonaire observée sur les enfants de trois à quatre mois dans l'Amérique du Sud, et qui est promptement fatale.

PÊCHER. s. m. [*Persica vulgaris*, DC., *Amygdalus persica*, L., all. *Pfirsischbaum*, angl. *peach-tree*, it. *pesco*, esp. *alberchigo*]. Arbre de la famille des rosacées, originaire de la Perse, dont les feuilles et les fleurs sont légèrement purgatives et anthelminthiques. Le *sirop de fleur de pêcher*, préparé en pilant 4 kilogrammes de fleurs, les exprimant, et faisant fondre dans le suc, au bain-marie, 3 kilogrammes de sucre blanc, sert surtout à purger les enfants (15 à 60 grammes).

PECHURIM. s. m. V. Pichurim.

PECHYAGRE. s. f. [*pechyagra*, de πῆχυς, coude, et ἄγρα, proie; all. *Ellenbogengicht*, angl. *pechyagra*, it. *pechiagra*, esp. *pequiagra*]. Goutte fixée au coude.

PECQUET. [Anatomiste et chirurgien français, 1610-1674]. —*Citerne* ou *réservoir de Pecquet*. V. Thoracique.

PECTASE. s. f. [all. *Pectase*, angl. *pectasinum*, it. *pectasia*] (Fremy). Matière azotée qui détermine la *fermentation pectique*, c'est-à-dire qu'à 30° elle transforme la pectine en acide pectique et pectasique, insolubles et gélatineux, et, par suite, fait prendre en gelée une solution aqueuse de pectine. Elle existe à l'état soluble dans les carottes et les betteraves, et à l'état insoluble dans les fruits acides : la pectase soluble devient insoluble quand on la précipite par l'alcool, mais elle conserve son activité.

PECTATE. s. m. [*pectas*, all. *gellertsaures Salz*]. Nom générique de sels formés par la combinaison de l'acide pectique avec les bases. Les pectates alcalins sont solubles et cristallisables; les autres sont insolubles. Les premiers sont précipités en gelée par les acides, propriété qui peut être utilisée pour la préparation des gelées végétales.

PECTEUX, EUSE. adj. Qui se rapproche de la pectine par sa consistance de gelée, son gonflement dans l'eau, etc. — *État pecteux*. Passage d'un corps sirupeux à l'état de gelée consistante.

PECTINE. s. f. [de πηγνύω, je coagule; all. *Pectin*, angl. *pectine*, esp. *pectina; pectine* (Braconnot), *grossuline* (Guibourt)]. Corps neutre qui se forme aux dépens de la *pectose* dans le suc de carotte, de navet, de pomme, de poire, etc., traité par un acide faible. Il est soluble dans l'eau, qu'il rend visqueuse, insoluble dans l'alcool, qui le précipite sous forme gélatineuse. Il est blanc, incristallisable; sa saveur est nulle, ainsi que son odeur; une très petite quantité d'alcali ou d'une base alcalino-terreuse le transforme en acide pectique ou plutôt en pectate; les acides le transforment en acide *métapectique*, la pectase en acide *pectosique;* l'eau bouillante la fait passer à l'état de *parapectine*, qui diffère de la pectine parce que sa solution aqueuse est précipitée par l'acétate neutre de plomb, et qui, bouillie avec un acide étendu, passe à l'état de *métapectine* qui ne diffère des substances précédentes que par la propriété de précipiter par le chlorure de baryum.

PECTINÉ. s. m. [*pectineus*, de *pecten*, pubis; all. *Kammuskel*, angl. *pectineus*, it. *pettineo*, esp. *pectineo*]. Muscle (*sus-pubio-femoral*, Ch.) de la partie interne de la cuisse situé en dedans du psoas, fixé supérieurement à la crête et à la surface pectinéales, et se terminant inférieurement à la bifurcation interne de la ligne âpre du fémur. Il est fléchisseur, adducteur et rotateur en dehors de la cuisse.

PECTINÉ, ÉE. adj. [*pectinatus*, de *pecten*, peigne; all. *kammformig*, angl. *pectinate*, esp. *pectinado*]. En botanique, se dit d'une feuille pinnatifide à lobes étroits, disposés parallèlement comme les dents d'un peigne. = En zoologie, *écran pectiné*. V. Peigne.

PECTINÉAL, ALE. adj. Qui a rapport au muscle pectiné. — *Crête pectinéale*. Crête saillante située à la partie interne de la surface pectinéale. — *Surface pectinéale*. Surface triangulaire qui occupe le bord antérieur de l'os iliaque, et qui s'étend de l'éminence ilio-pectinée à l'épine du pubis. Elle donne attache au muscle pectiné ainsi que la crête pectinéale.

PECTIQUE. adj. [de πηκτικὸς, coagulant, de πηγνύω, je coagule; all. *pectinige Säure*, angl. *pectinic acid*]. — *Acide pectique* [*gelée végétale*] $(C^{64}H^{48}O^{64})$. Acide qu'on retire de la pulpe de carotte à l'aide des carbonates alcalins. Il est insoluble dans l'eau. L'acide azotique le transforme en acides mucique et oxalique. Il se transforme en acides *métapectique* et *parapeptique* solubles sous l'influence de l'ébullition et des alcalis. Avec les bases il forme des *pectates*. — *Fermentation pectique*. V. Pectase.

PECTORAL, ALE. adj. et s. m. [*pectoralis*, de *pectus*, poitrine; angl. *pectoral*, it. *pettorale*, esp. *pectoral*]. Qui appartient, qui a rapport à la poitrine ou à ses maladies. — En zoologie, *mamelles pectorales*. Celles qui ont leur siège à la poitrine, comme chez l'homme. — *Nageoires pectorales*. Celles qui sur les poissons représentent les membres thoraciques des animaux vertébrés. = En anatomie, *cavité pectorale*. V. Poitrine. — *Muscle grand pectoral* (*sterno-huméral*, Ch.). Muscle qui, des deux tiers internes du bord antérieur de la clavicule, de la face antérieure du sternum et des cartilages des six premières côtes, va se fixer au bord antérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus : les fibres supérieures sont obliques en bas et en dehors, les inférieures en haut et en dehors, de façon à se croiser au niveau de l'aisselle, dont le muscle forme le bord antérieur. Le faisceau supérieur, agissant seul, soulève l'épaule; l'inférieur l'abaisse; la totalité des muscles porte le bras en avant et en dedans et lui imprime un mouvement de rotation en dedans; si le bras est fixé, il élève le tronc (action de grimper). — *Muscle pectoral interne*. V. Triangulaire *du sternum*. — *Muscle petit pectoral* (*costo-coracoïdien*, Ch.). Muscle situé sous le grand pectoral, qui s'étend obliquement de l'apophyse coracoïde à la face externe des troisième, quatrième et cinquième côtes. Il abaisse le moignon de l'épaule, et peut devenir inspirateur en élevant les côtes. = En pharmacie, *espèces* ou *fleurs pectorales*. Les fleurs de mauve, de guimauve, de violette, de bouillon blanc, de pied-de-chat, de tussilage et de coquelicot. — *Fruits pectoraux*. Dattes, jujubes, figues et raisins. On fait avec ces fruits, comme avec les fleurs, des décoctions adoucissantes.

PECTORAUX. s. m. pl. Médicaments qu'on regarde comme propres à combattre les affections du poumon.

PECTORILOQUE. s. m. [esp. *pectoriloquio*] (Laennec). Tout individu qui présente le phénomène de la pectoriloquie; c'est improprement qu'on a appelé *pectoriloque* le cylindre employé pour explorer la poitrine, et auquel Laennec a donné le nom de *stethoscope*,

PECTORILOQUIE. s. f. [*pectoriloquia*, de *pectus*, poitrine, et *loqui*, parler; *voix caverneuse;* all. *Pectoriloquie*, *Bruststimme*, angl. *pectoriloquia*, *pectoriloquy*, esp. *pectoriloquia*]. Parole ou voix venant de la poitrine. Laennec a désigné sous ce nom la résonance que présentent, lorsque la poitrine est explorée à l'aide du *stéthoscope*. la voix et la toux semblant sortir à travers les parois du thorax, phénomène qui indique l'existence de cavités anfractueuses produites dans le poumon par le ramollissement des tubercules ou la gangrène pulmonaires, ou la présence d'une dilatation bronchique. — *Pectoriloquie aphone*. Phénomène indiqué par Gueneau de Mussy comme caractéristique d'un épanchement pleurétique séreux et abondant : il consiste en ce que le médecin, auscultant la poitrine, entend distinctement le chuchotement du malade parlant à voix basse. — *Pectoriloquie chevrotante* V. Égophonie.

PECTOSATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide pectorique combiné avec les bases.

PECTOSE. s. f. Principe (Fremy) tiré des fruits verts, des carottes, des navets, où il est mêlé à la cellulose ; insoluble dans l'eau comme elle, il donne de la pectine soluble par l'action de la chaleur et des acides faibles.

PECTOSIQUE. adj. — *Acide pectosique.* Il se forme lorsqu'on introduit de la pectase ou un alcali dans une dissolution de pectine, et se précipite à l'état gélatineux ; très peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante ; il redevient gélatineux par le refroidissement. Il donne des *pectosates* incristallisables et gélatineux. Par l'ébullition ou par l'action de la pectase ou des alcalis, il se change en acide pectique.

PÉDÉRASTIE. s. f. Inversion de l'instinct sexuel et satisfaction de l'appétit vénérien avec un individu de même sexe (*tribadisme* chez la femme), qui rentre dans la catégorie des attentats aux mœurs. Pratiquée clandestinement, la pédérastie ne donne aucune prise à l'action de la justice ; exercée publiquement, ou accompagnée de violences, elle donne lieu à l'intervention du médecin légiste, qui doit pouvoir dire s'il y a pédérastie. Les allures extérieures (A. Tardieu) ne sont que des signes de présomption ; les signes locaux, qui, seuls, donnent une certitude, varient suivant que le rôle du pédéraste est passif ou actif. Dans le premier cas, si la pédérastie est récente et passagère, il y a contusion, excoriations, déchirure de l'anus, inflammation de la muqueuse ; si la pédérastie est habituelle, l'anus prend la forme d'un entonnoir, (*infundibulum anal*), les fesses sont déprimées, l'orifice est dilaté, le sphincter externe relâché, la muqueuse lisse par effacement de ses plis. Dans le second cas, la verge est tordue, le méat urinaire oblique, le gland déformé, aplati (*pénis en massue*), ou effilé en pointe (*pénis de chien*). Toutefois (Brouardel), on n'observe souvent qu'une gracilité de la verge, plutôt imputable à l'état efféminé des pédérastes qu'à leurs pratiques ; d'un autre côté, l'infundibulum pourrait apparaître à la suite d'un acte unique et ne serait pas l'indice d une habitude invétérée.

PÉDICULAIRE. s. f. Genre de plantes scrofulariées dont deux espèces, le *Pedicularis palustris*, L. (*herbe aux poux*) et le *Ped sylvatica*, L., ont été employées comme vulnéraires et astringentes La première doit son nom à ce que les animaux qui s'en nourrissent sont en peu de temps couverts de poux.

PÉDICULAIRE. adj. [de *pediculus*, petit pied et poux ; it. *pediculare*, esp *pedicular*] En botanique, qui concerne les pédicules. = En zoologie, qui concerne les poux. — *Maladie pédiculaire* V. Phthiriase.

PÉDICULE. s. m. [*pediculus*, de *pes*, pied ; all. *Stiel*, angl. *pedicle*, it. *pediccello*, *pediculo*, esp. *pediculo*]. En botanique, support d'un organe, quand il est allongé et grêle. = En pathologie, partie rétrécie qui supporte certaines tumeurs.

PÉDICULÉ, ÉE. adj. [*pediculatus*, all *gestielt*, angl. *pediculated*, it. *pediculato*] Qui est porté par un pédicule

PÉDICULIDÉS s. m pl. Famille d'insectes hémiptères comprenant les *poux*.

PÉDICULISÉ, ÉE. adj. Qui est devenu pédiculé après avoir existé sans pédicule . *tumeur pédiculisée.*

PÉDICURE s. m. [all *Fussarzt*, it. *pediatro*] Nom vulgaire des individus qui se livrent spécialement à l'extirpation des cors.

PÉDIEUX, EUSE. adj. [*pediosus*, de *pes*, pied ; esp. *pedioso*]. Qui appartient au pied. — *Artère pédieuse.* Elle fait suite à la tibiale antérieure. Elle s'étend du milieu de l'espace intermalléolaire à la partie postérieure du premier espace intermétatarsien, où elle plonge de haut en bas pour s'anastomoser avec la terminaison de la plantaire externe. Placée sous le bord interne du muscle pédieux, l'artère est en dehors de la gaine du tendon de l'extenseur propre du gros orteil elle répond en bas au squelette du pied, sur lequel elle est fixée par une aponévrose venue du bord interne du muscle pédieux. Elle fournit les artères dorsales du tarse et du métatarse, et la collatérale dorsale du premier espace interosseux. Elle a deux veines satellites qui sont, l'une en dedans, l'autre en dehors. — *Muscle pédieux* (*calcanéo-sus-phalangettien commun*, Ch.). Situé à la face dorsale du pied, il s'attache en arrière à la partie externe de la face antérieure du calcanéum. En avant chacune de ses quatre divisions se termine par un tendon grêle qui s'attache au bord externe du tendon correspondant de l'extenseur commun des orteils.

PÉDILANTHE. s. m. [*pedilanthus*, de πέδιλον, chaussure, et ἄνθος, fleur]. Genre de plantes euphorbiacées dont une espèce (*P. tithymaloides*, Necker) des Antilles, est appelée *ipécacuanha bâtard*, en raison des propriétés vomitives et drastiques de sa racine, dues à un suc d'une âcreté brûlante et déterminant des pustules sur la peau. Ses feuilles sont employées contre la syphilis.

PÉDILUVE. s. m. [*lavipedium*, *pediluvium*, de *pes*, *pedis*, pied, et *luere*, laver ; all. *Fussbad*, angl. *foot bath*, it. et esp. *pediluvio*]. Bain de pieds. Les effets des pédiluves varient suivant la température de l'eau employée. Les *pédiluves tièdes* déterminent la dilatation des vaisseaux et l'afflux du sang dans leur intérieur : aussi en fait-on usage immédiatement avant la saignée du pied, et y replonge-t-on ensuite le membre pour entretenir l'écoulement du sang. — Les *pédiluves froids*, ou même avec l'eau glacée, conviennent pour empêcher le développement d'une inflammation, particulièrement à la suite d'une entorse, d'une brûlure, etc., ou au début d'un panaris : il faut que les parties restent plongées dans l'eau pendant plusieurs heures, et que le liquide soit renouvelé assez souvent pour que sa température n'ait pas le temps de s'élever. Les menstrues, une transpiration abondante, une phlegmasie cutanée, contre-indiqueraient l'emploi des pédiluves froids. — Les *pédiluves chauds* sont employés comme révulsifs, dans les cas de céphalalgie, d'éblouissements, de tintements d'oreilles, d'ophtalmie, d'angine, etc. ; toutes les fois qu'on veut opérer une prompte dérivation. Il faut que l'eau soit aussi chaude qu'on puisse l'endurer, et l'immersion ne doit pas durer au delà de huit à dix minutes. Le plus souvent on ajoute à ce pédiluve quelques grammes de sel commun ou de la farine de moutarde.

PÉDIMANE adj. et s. m. [de *pes*, pied, et *manus*, main] (de Blainville). Terme employé au lieu de *quadrumane*, avec la même signification taxinomique.

PÉDIONALGIE. s f. [de πέδιον, métatarse, et ἄλγος, douleur] Affection qui régna en 1762 à Savigliano (Piémont), et, en 1806, parmi les militaires dans le Padouan . elle consistait dans une douleur extrêmement aiguë sous la plante des pieds, accompagnée d'une chaleur locale, sans rougeur ni enflure. Les frictions faites avec une solution de 5 centigrammes d'opium et 5 ou 10 de sublimé dans 62 grammes d'alcool, répétées tous les matins, procuraient une sueur aux jambes et de la diurèse, suivie de la disparition des douleurs et d'un parfait rétablissement du troisième au sixième jour.

PÉDONCULAIRE. adj. [*peduncularis*, all. *stielstandig*, angl. *peduncular*, it. *peduncolare*, esp. *peduncular*] Qui tient ou appartient au pédoncule.

PÉDONCULE s. m. [*pedunculus*, de *pes*, pied ; all. *Stiel*, angl. *peduncle*, it. *peduncolo*, esp. *pedunculo*]. En botanique, axe qui porte la fleur. = En anatomie, nom donné à divers appendices de l'encéphale — *Pédoncules du cerveau* ou *cuisses du cerveau*. Nom donné à deux cordons blancs, arrondis, situés au-devant de la protubérance annulaire et qui prolongent la moelle allongée dans l'épaisseur des hémisphères cérébraux : l'espace qu'ils interceptent en s'écartant l'un de l'autre à partir du pont de Varole est l'*espace perforé interpédonculaire*. Chacun d'eux présente : une face interne, qui limite cet espace, et qui présente l'origine apparente du nerf oculo-moteur commun et le *locus niger* de Sœmmering; une face externe qui répond à la partie latérale de la grande fente de Bichat; une face supérieure, sur laquelle se voient les tubercules quadrijumeaux; une face inférieure, libre, croisée en avant par la bandelette optique, en arrière par l'artère cérébrale postérieure. Ils représentent les fibres nerveuses qui, de la moelle, se rendent au cerveau, et, de plus, quelques fibres émanées du bulbe rachidien, de la protubérance annulaire et des tubercules quadrijumeaux. Sur une coupe, chaque pédoncule présente. 1° un *plan* ou *étage inférieur* (*pied du pédoncule*), renfermant les fibres motrices de la moelle qui vont former la capsule interne, et, en outre, un faisceau sensitif provenant des cordons postérieurs et allant aboutir à la partie postérieure de cette capsule, d'où il se rend au lobe occipital (Meynert); 2° un *plan* ou *étage supérieur* (*tegmen*, *calotte*), dont la partie externe, sensitive, conduit à la couche optique les fibres venues des cordons postérieurs de la moelle épinière par la partie profonde des pyramides antérieures du bulbe rachidien, et dont la partie interne renferme les fibres qui, du pédoncule cérébelleux supérieur, vont à la couche optique; 3° une masse grise, intermédiaire aux deux masses blanches précédentes, *locus niger de Sœmmering*, qui donne naissance à des fibres nombreuses renforçant celles du pédoncule cérébral. — *Pédoncules du cervelet*. Nom donné à trois paires de prolongements ou cordons médullaires, qui, du cervelet, se portent : les *inférieurs*, au bulbe rachidien, en se continuant avec les *corps restiformes*, les *moyens* (*processus cerebelli ad cerebellum*) à la protubérance annulaire, dont ils constituent surtout la couche superficielle; les *supérieurs* (*processus cerebelli ad testes*), aux couches optiques, en passant au-dessous des tubercules quadrijumeaux, formant la paroi supérieure du quatrième ventricule, et donnant, par leur bord interne, insertion à la valvule de Vieussens. Les pédoncules cérébelleux établissent donc la communication du cervelet avec le bulbe rachidien, avec la protubérance, et avec les couches optiques. — *Pédoncules du corps calleux*. V. CALLEUX. — *Pédoncules de la glande pinéale*. V. PINÉAL.

PÉDONCULÉ, ÉE. adj. [*pedunculatus*, all. *gestielt*, angl. *pedunculate*, it. *peduncolato*, esp. *pedunculado*]. Se dit d'une fleur qui est portée sur un pédoncule.

PÉDONCULÉEN, ENNE. adj. Se dit des parties des végétaux qui proviennent de la dégénérescence ou de la métamorphose d'un pédoncule.

PÉDOTRIBE. s. m. [παιδοτρίβης, de παῖς, enfant, et τρίβειν, rompre]. Dans les gymnases de l'antiquité, celui qui connaissait les manœuvres propres à chaque exercice, et enseignait comment il faut l'exécuter. V. GYMNASTE

PÉDOTROPHIE. s. f. [*pædotrophia*, de παῖς, gén. παιδός, enfant, et τροφὴ, nourriture; all. *Pedotrophie*, angl. *pedotrophy*, it. et esp. *pedotrofia*]. Partie de l'hygiène qui a pour objet le régime alimentaire des enfants.

PEGMATIQUE. adj. Qui se rapporte à la coagulation. Coagulant.

PEGMINE. s. f. [de πηγνύω, je coagule] (Thomson). La couenne inflammatoire sur le caillot de la saignée.

PEIGNE. s. m. [all. *Kamm*]. Petit instrument à dents qui sert à nettoyer et à arranger les cheveux. Les peignes de plomb ont causé des accidents saturnins. = En zoologie, *peigne* ou *écran oculaire pectiné des oiseaux*. Membrane rhomboïdale, plissée, tendue verticalement sur le bord externe ou postérieur de la circonférence du cristallin, auquel elle adhère, et inséré sur le prolongement en forme de pointe que présente le nerf optique après avoir traversé la choroïde. Chez les aigles et les oiseaux de nuit, cet organe, qui joue le rôle physique d'écran, n'atteint pas la capsule du cristallin. = En médecine vétérinaire, la *crapaudine*, lorsqu'elle siège à la partie antérieure de la couronne, et que les poils qui avoisinent le sabot sont redressés comme les dents d'un peigne.

PELADE. s. f. [it. *pelatina*, esp. *peladera*]. Nom donné à l'alopécie lorsque la chute de l'épiderme en lamelles accompagne ou suit celle des poils. V. PORRIGO.

PELADERO. s. m. V. ÉPIPHYTIQUE.

PELAGE. s. m. [de l'ancien français *pel*, dont *poil* est une autre forme]. L'ensemble des poils qui couvrent le corps des mammifères.

PÉLARGONIQUE. adj. — *Acide pélargonique* [all. *Pelargonsäure*, angl. *pelargonic acid*, it. *acido pelargonico*] ($C^{18}H^{18}O^{4}$). Acide gras du *Pelargonium roseum;* huile incolore, d'odeur d'acide butyrique, solidifiable au-dessous de 10°, soluble dans l'alcool (Redtenbacher).

PELARGONIUM. s. m. Genre de plantes géraniacées, dont plusieurs espèces (*P. roseum*, Willd., *capitatum*, Ait., *odoratissimum*, Willd.) donnent par distillation une essence qui sert souvent à falsifier celle de rose, et d'où on tire l'acide pélargonique.

PELATINA. s. f. V. ÉPIPHYTIQUES (*Maladies*).

PELIAS. s. m. V. VIPÈRE.

PÉLICAN. s. m. [*pelecanus*, πελεκὰν, all. *Pelikan*, angl. *pelican*, it. *pellicano*]. Instrument dont on se servait autrefois pour l'extraction des dents molaires, et qui ressemblait à la clef de Garengeot. Il est aujourd'hui remplacé par le davier.

PÉLIOME s. m. [*pelioma*, de πελίωμα, de πέλιος, livide]. Tache cuivrée, verte ou jaune, de la peau.

PÉLIOSE. s. f. [*livor*, πελίωσις, de πέλιος, livide; all. *Blutfleckenkrankeit*, angl. *peliosis*, it. *peliosi*]. — *Péliose rhumatismale*. Nom donné : 1° à l'*érytheme noueux*, 2° au *purpura rhumatismal*. V. ÉRYTHÈME et PURPURA.

PELLAGRE. s. f. [*pellagra*, all. *Pellagra*, *mailändische Rose*, angl. *pellagra*, it. *pellagra*, esp. *pelagra*]. Maladie générale, se manifestant d'abord par des symptômes du côté de la peau, suivis d'altérations graves de la muqueuse digestive et de ses fonctions, puis de troubles du système nerveux central. Elle est particulière à certaines contrées de l'Italie, surtout au Milanais et au Piémont, au département des Landes, à quelques cantons des Pyrénées en France, et à quelques parties de l'Espagne. La pellagre est commune chez les individus dont la constitution a été détériorée par la misère ou les maladies. Vers mars ou avril, une tache rouge et brillante apparaît sur le dos de la main ou sur quelque autre partie du corps; elle ressemble à l'érysipèle, mais sans beaucoup de démangeaison ou de douleurs (*érytheme pellagreux*, *mal de la rosa* des Espagnols, *pella rosa* des Italiens). Elle donne un peu de relief à la peau, produisant des tubercules de différentes couleurs. La peau devient sèche et se fend; il s'en détache de longues écailles furfuracées. Mais, par-dessous, la rougeur brillante persiste; la santé est bonne. Le printemps suivant, l'affection cutanée augmente; il y a de la céphalalgie et du découragement. Dans l'hiver, le mieux reparaît; mais, au troisième printemps ou plus tard, les symptômes cérébraux deviennent manifestes. Alors l'abattement des forces est remplacé par une débilité des membres inférieurs, et arrive à l'état nommé *paralysie pellagreuse*, les vertiges s'accompagnent assez souvent de chutes, qui offrent, dans certains cas, des apparences épileptiformes; à des troubles sensoriaux, mêlés de stupeur et de tristesse, succèdent de véritables désordres cérébraux; la *folie pellagreuse* paraît, ou les malades sont en proie à un affaiblissement mental progressif qui aboutit à la démence ou à l'imbécillité. La langue, les lèvres, la cavité buccale, présentent les altérations décrites sous le nom de *stomatite pellagreuse*. Des lésions se révèlent dans les voies digestives par des diarrhées opiniâtres. Au 3^{e} degré la plupart des fonctions sont troublées : la peau est sèche, terreuse, et présente des altérations épidermiques générales; le corps est amaigri et offre une profonde empreinte de cachexie ; on voit survenir des œdèmes et des hydropisies qui terminent assez souvent la vie des malades, lorsqu'ils ne sont pas enlevés par des diarrhées incoercibles. Les facultés intellectuelles sont abolies; à la délibité des membres inférieurs s'ajoutent des tremblements, des convulsions et autres accidents, résultats complexes des intoxications et de l'ensemble des conditions débilitantes dans lesquelles la maladie s'est développée (Th. Roussel). Avant que ces derniers symptômes surviennent, il peut se passer dix ans. A l'autopsie, on trouve diverses lésions de la muqueuse digestive et des enveloppes cérébro-rachidiennes, avec ramollissement de la substance blanche de la moelle (Brierre de Boismont, 1834). La pellagre paraît avoir des analogies avec le *mal de rose* ou *des Asturies*. Balardini, Costallat et autres considèrent la pellagre comme due à une intoxication résultant de l'usage du maïs envahi par le *verdet*, mais nullement causée par le maïs mûr ou préservé de toute altération cryptogamique à l'aide du passage au four. Costallat a aussi distingué de la pellagre le *flema salada* des Espagnols, qui est dû à la carie des céréales, et qu'il assimile à l'acrodynie de Paris en 1828 et 1829. Amb. Tardieu pense que le verdet est la cause unique de la pellagre, mais il admet, avec Bouchardat, que diverses céréales peuvent, comme le maïs, être envahies par le verdet. Gintrac admet que, si le maïs altéré n'est pas la cause unique, spécifique, de la pellagre, du moins il contribue à en préparer l'éclosion comme l'alimentation par d'autres céréales altérées ou non, mais insuffisamment réparatrices, pour des sujets placés d'ailleurs dans les plus déplorables conditions hygiéniques. — Les faits de la pellagre sporadique signalés par quelques auteurs ne sont plus aussi généralement acceptés depuis que H. Gintrac s'est attaché à établir les différences qui existent entre les *pseudo-pellagres* et la pellagre; c'est-à-dire entre l'érythème solaire (coup de soleil) et l'érythème pellagreux; entre l'érythème et l'érysipèle; entre l'érythème pellagreux et l'érythème chronique; entre l'acrodynie et la pellagre. Il considère que la diarrhée ne peut suffire à faire diagnostiquer la maladie si elle n'est pas accompagnée de l'érythème des mains, et qu'il en est de même des accidents cérébraux. Ce sont les altérations de l'enveloppe cutanée qui ont d'abord attiré l'attention, et qui ont valu à la maladie le nom qu'elle porte aujourd'hui (*pella agria*); il ne faudrait pourtant pas faire de la pellagre une simple maladie de la peau.

PELLAGREUX, EUSE. adj. et s. m. et f. Qui se rapporte à la pellagre. — *Folie pellagreuse.* Accidents cérébro-spinaux chroniques qui surviennent chez les pellagreux au bout de quelques années et qui sont comparables aux accidents des dernières périodes de la *paralysie générale*. — *Un pellagreux, une pellagreuse*, celui ou celle qui sont atteints de pellagre.

PELLE DE LIXA (*peau de poisson*). s. f. Espèce de variole confluente qui règne au Brésil, principalement sur les nègres et les Indiens. L'éruption commence au visage, et c'est seulement là que les pustules se développent: au tronc et aux membres, on ne voit d'ordinaire qu'un petit nombre de points noirs ou cendrés, qui paraissent indiquer la place de pustules. En d'autres endroits où il n'y a pas de boutons, la peau, rude et ridée, ressemble à une peau de poisson. L'épiderme se soulève en différentes parties du corps, et forme des ampoules plus ou moins larges, mais peu élevées, qui se rompent, laissent échapper un liquide ténu et corrosif, et causent des excoriations plus profondes. Çà et là les phlyctènes deviennent confluentes et forment de très grosses bulles qui, crevant, enlèvent de grands lambeaux d'épiderme et laissent à nu des surfaces considérables. Cette maladie a un cours rapide; elle ne dépasse guère sept jours. Beaucoup de malades demeurent, pendant toute la durée, dans une stupeur plus ou moins profonde; d'autres conservent l'usage de leurs facultés intellectuelles ; d'autres ont du délire avec mussitation.

PELLETIÉRINE. s. f. ($C^{16}H^{13}AzO^{2}$). Alcaloïde extrait de l'écorce de racine de grenadier, dont il est le principe actif (Tanret). Liquide, incolore, mais brunissant à l'air; soluble dans l'eau, donnant des sels avec les acides. C'est un tænifuge : on emploie surtout le tannate de pelletiérine, à la dose de $1^{gr},60$; il est imprudent de le donner aux enfants.

PELLICULE. s. f. [*pellicula*, diminutif de *pellis*, peau; all. *Häutchen*, angl. *pellicle*, it. *pellicola*, esp. *pelicula*]. Membrane très mince, de nature quelconque.

PELLUCIDE. adj. [*pellucidus*, de *per*, et *lucidus*, clair]. Qui est transparent : *conicité pellucide.* — *Zone pellucide*. V. OVULE.

PÉLOHÉMIE. s. f. [de πηλὸς, boue, et αἷμα, sang] (Delafond). En vétérinaire, état où le sang est épais, sirupeux, d'une couleur noire foncée, et qui se montre dans le *sang de rate*, la *gangrène*, la *fièvre charbonneuse.*

PÉLOPIUM. s. m. Métal indiqué par Henri Rose, et dont l'existence est encore incertaine.

PÉLORIE. s. f. [*peloria*, de πέλωρ, monstre]. État particulier de certaines fleurs qui, habituellement irrégulières, deviennent régulières. Linné regardait comme une monstruosité cet état, dans lequel de Candolle ne voyait, au contraire, qu'un retour au type primitif.

PÉLORISÉ, ÉE. adj. [esp. *pelorizado*]. Se dit d'une corolle devenue régulière.

PÉLOSINE. s. f. V. CISSAMPÉLINE.

PELOTE. s. f. Tache blanche, arrondie, située sur le front du cheval. = Partie des *brayers* et des *compresseurs* qui appuie sur la peau et qui est faite de tissus élastiques. — Bourdonnet dur de charpie disposé pour opérer le tamponnement hémostatique des plaies. = En médecine vétérinaire, *pelote intestinale.* Obstruction de l'intestin par amas de matières alimentaires, produisant de la météorisation, des coliques, la suspension des déjections alvines, et parfois la déchirure de l'intestin, suivie de péritonite et de mort rapide. Traitement : essence de térébenthine (50 à 60 gr.); huile de ricin (500 gr.).

PELTÉ, ÉE. adj. [*peltatus*, de *pelta*, bouclier; all. *schildförmig*, angl. *peltate*, it. *peltato*, esp. *peltado*]. Se dit d'une feuille simple dont le pétiole s'insère au milieu du disque.

PELTIFORME. adj. En forme de feuille peltée.

PELTINERVE. adj. [*peltinervis*]. Se dit d'une feuille dont les nervures partent en rayonnant du sommet du pétiole.

PELVIEN, IENNE. adj. [*pelvinus*, de *pelvis*, bassin; angl. *pelvic*, it. *pelvino*, esp. *pelviano*]. Qui appartient au bassin. — *Aponévrose pelvienne.* L'aponévrose périnéale supérieure. — *Cavité pelvienne.* Celle du bassin. — *Membres pelviens.* Les membres inférieurs ou abdominaux.

PELVIMÈTRE. s. m. [de *pelvis*, bassin, et μέτρον, me-

sure, all. *Beckenmesser*, angl. *pelvimeter*, it. et esp. *pelvimetro*]. Instrument dont on se sert dans la pratique des accouchements, pour mesurer les diamètres du bassin, et surtout le diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal. — *Pelvimetre de Baudelocque*. Compas d'épaisseur composé de deux branches d'acier dont chacune a une portion droite unie par une charnière à celle de l'autre branche, et une portion en demi-cercle terminée par un bouton lenticulaire, et dirigée de manière que les deux boutons sont en contact lorsque les deux branches sont rapprochées dans leur partie droite. Au point de jonction des parties courbe et droite est une petite règle droite, ou bien un rapporteur demi-circulaire gradué traversant les deux branches et indiquant leur degré d'écartement, par conséquent aussi le degré d'écartement des boutons. On applique un des boutons sur la symphyse pubienne, l'autre sur la saillie du sacrum; on note le degré d'écartement indiqué par le rapporteur, et l'on en déduit 3 pouces tant pour l'épaisseur de la base du sacrum que pour celle du pénil et du pubis. Cette mesure prise extérieurement est loin d'être exacte; aussi a-t-on inventé d'autres instruments destinés à être introduits dans le vagin (*intropelvimètres*); tel est le *grand pelvimètre de Stein*, espèce de pince longue à anneaux et à branches inégales qu'on peut écarter dans l'intérieur du bassin, et dont les extrémités s'étendent ou se raccourcissent à volonté; tel est aussi le *petit pelvimetre* du même auteur, espèce de tige droite graduée, destinée à mesurer seulement la profondeur de la cavité pelvienne. Le *pelvimètre de Coutouly*, semblable au compas dont les cordonniers se servent pour mesurer la longueur du pied, est formé de deux tiges d'acier glissant l'une sur l'autre et présentant chacune à leur extrémité libre une petite portion recourbée à angle droit, de 65 millimètres environ de hauteur. Sur la tige à rainure sont tracés 8 centimètres divisés en millimètres, qui forment une échelle marquant l'étendue de l'espace compris entre les deux règles. L'une des deux branches a son extrémité renversée en arrière pour s'accommoder à la courbure du sacrum, tandis que l'autre est en équerre pour s'appliquer contre le pubis. On introduit dans le vagin ces deux branches rapprochées, puis on les écarte, et l'on mesure ainsi le degré d'écartement qu'il est possible de leur donner.

PELVIMÉTRIE. s. f. [esp. *pelvimetria*]. Art ou action de mesurer les diamètres du bassin. Le moyen pelvimétrique le plus simple est l'introduction du doigt indicateur, dont on porte l'extrémité dans le vagin jusque sur le milieu de la saillie sacro-vertébrale; on ramène le bord radial de ce doigt sous le bord inférieur de la symphyse des pubis, et on marque sur ce doigt le point sur lequel tombe la symphyse; après avoir retiré l'index, on mesure la distance qui existe entre ce point et l'extrémité du doigt. On obtient ainsi la longueur d'une ligne oblique étendue du sommet de l'angle sacro-vertébral à la partie inférieure de la symphyse pubienne, longueur qui excède ordinairement de 14 millimètres celle du diamètre antéro-postérieur.

PELVIMÉTRIQUE. adj. Qui concerne la pelvimétrie.

PELVI-PÉRITONITE. s. f. Inflammation du peritoine du petit bassin. V. PERITONITE.

PELVI-RECTAL, ALE. adj. — *Espace pelvi-rectal*. Partie du bassin située entre le rectum et les parois du bassin. Bichat distingue l'*espace pelvi-rectal inférieur* (*fosse ischio-rectale*, Velpeau), espace plein de tissu adipeux, étendu de la partie externe du rectum et du releveur de l'anus a chacun des ischions; et l'*espace pelvi-rectal supérieur*, compris entre l'aponévrose supérieure du releveur, le péritoine, le rectum et les parois du bassin.

PELVIS. s. m. [all. *Becken*, angl. *pelvis*, *basin*, it. *pelvi*]. Mot latin employé souvent en français comme synonyme de *bassin*.

PELVITOMIE. s. f. [de *pelvis*, bassin, et τομὴ, section]. Section du pubis pratiquée à droite et à gauche de la symphyse, en sciant la branche horizontale du pubis et ascendante de l'ischion, pour remplacer la symphyséotomie. Elle a été pratiquée sans succès sur le vivant (Golbiati et Nunziante), et n'est pas usitée.

PELVI-TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. [*pelvi-trochanterianus*, esp. *pelvitrocanteriano*]. Qui appartient au bassin et au trochanter. — *Région pelvi-trochantérienne*. Celle qu'occupent le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural, qui s'étendent du bassin à la cavité du grand trochanter : ces muscles sont dits *pelvi-trochantériens*.

PELYCOTOMIE. s. f. [de πέλυξ, bassin, et τομὴ, section]. La pelvitomie.

PEMPHIGODE. adj. [*pemphigodes*, πεμφιγώδης, de πέμφιξ, pustule, et εἶδος, apparence; all. *pemphigusartig*, it. *penfigoide*, esp. *penfigode*]. — *Fièvre pemphigode* [*fièvre bulleuse* ou *vésiculeuse*]. Nom que les anciens donnaient à la fièvre qui accompagne le pemphigus : c'est le *pemphigus* lui-même.

PEMPHIGOÏDE. adj. Qui ressemble au pemphigus.

PEMPHIGUS. s. m. [de πέμφιξ, bulle, all. *Pemphigus Blasenausschlag*, angl. *pemphigus*]. Affection de la peau, principalement caractérisée par un soulèvement épidermique ou bulle, de volume variable. Dans la forme *aiguë* la moins grave, qui est caractérisée par une dissémination irrégulière des éléments éruptifs, on distingue deux variétés : *P. des adultes*, s'accompagnant d'un état fébrile et de troubles généraux passagers; *P. des nouveau-nés*, maladie parfois épidémique, mais bénigne, que l'on ne doit pas confondre avec une forme grave qui est peut-être d'origine syphilitique (Dubois), siégeant aux mains et aux pieds, et survenant en tous cas chez des enfants débiles. Quant au *P. chronique* qui peut succéder au *P. aigu*, mais qui peut se montrer d'emblée, il faut différencier trois variétés : *P. bulleux continu*, *successif*, *P. foliacé*, *P. prurigineux*. Ces formes sont presque toujours mortelles, et accompagnées de symptômes graves de dénutrition. Il ne faut pas confondre ces affections avec les *éruptions pemphigoides*, que l'on peut exceptionnellement rencontrer dans l'impétigo herpétiforme, l'herpès hydroa, la gale, la syphilide bulleuse, dans les brulures; avec les bulles artificiellement produites (dans un but de simulation) avec la poudre de cantharide (Lailler) ou par des applications limitées d'acide nitrique.

PEMPHIX. s. m. Le *pemphigus*.

PÉNÆACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales périgynes; calice tubuleux à 4 lobes, 4 étamines, ovaires à 4 loges.

PENCHANT. s. m. Nom donné, ainsi que celui d'*inclination*, au sentiment, dès l'instant où celui-ci se manifeste par les fonctions d'expression ou de locomotion. Tous les actes cérébraux instinctifs déterminent en nous un état particulier qui est plus vif que tout autre acte cérébral, et qui nous conduit plus immédiatement à agir, ainsi que l'exprime le mot *penchant*. Ce dernier à son tour reçoit le nom d'*impulsion* lorsqu'il va jusqu'à déterminer des actions; d'où le nom d'*actes effectifs* comme synonyme d'actes instinctifs, tant en ce qui concerne les actes intellectuels que les mouvements eux-mêmes. L'impulsion ou le penchant sont des causes de *mouvements*, tantôt directs et dits alors *spontanés* ou *instinctifs*, tantôt consécutifs à une série d'actes intellectuels, à un certain degré de raisonnement, et dits alors *réfléchis*.

PENDAISON. s. f. [*suspensio per laqueum collo injectum*, *suspendium*, all. *Erhangen*, angl. *hanging*, it.

impiccatura, esp. *ahorcadura*]. En médecine légale, genre de violence dans lequel le corps, retenu par un lien noué autour du cou et abandonné à son propre poids, exerce sur le lien suspenseur une traction assez forte pour interrompre l'entrée de l'air et le cours du sang, d'où mort par asphyxie ou par congestion cérébrale. On croit généralement que, dans la mort par *pendaison*, le corps doit nécessairement être suspendu, dans une position verticale, à une certaine hauteur au-dessus du sol, loin de tout appui pour les pieds, et l'on incline à mettre sur le compte de manœuvres criminelles les cas de mort avec suspension incomplète. Mais la mort par pendaison volontaire survient, soit debout contre un mur et les pieds reposant sur le sol, à genoux, soit ployé en deux, assis ou accroupi ou presque couché : il n'existe pas *une seule position du corps dans laquelle la mort volontaire par pendaison ne soit possible*. Tous les pendus n'ont pas la face bouffie et livide, les yeux saillants et hors des orbites, la langue noirâtre, tuméfiée et sortie de la bouche, les traits contractés, les doigts crispés, etc. : ce tableau rappelle l'aspect des criminels livrés au supplice de la corde ou celui des individus qui ont lutté contre les étreintes homicides; mais celui qui s'est donné la mort a peu à peu perdu connaissance, et sa figure n'est le plus souvent ni bouleversée ni horrible. Il est très difficile d'étrangler un homme avec un lien et à peu près impossible de le pendre, sauf les enfants, les imbéciles et les gens paralysés. La pendaison homicide exige le concours de plusieurs malfaiteurs : on doit rechercher les traces de la résistance opposée par la victime, égratignures, blessures, luxations, fractures de doigts, ecchymoses, cheveux dans les mains, etc. Dans les cas de pendaison-suicide, ce n'est souvent que le lendemain de la mort que la face devient bouffie et violette, les empreintes cervicales apparentes, et que se montrent les taches ecchymotiques. V. STRANGULATION.

PENDULE. s. m. — *Pendule électrique*. V. ÉLECTRICITÉ.

PÉNÉTRANT, ANTE. adj. [all. *penetrirend*, angl. *penetrating*, it. et esp. *penetrante*]. Se dit d'une odeur à la fois vive et agréable. = Se dit d'une plaie qui s'étend jusque dans l'intérieur d'une cavité splanchnique. V. PLAIE.

PÉNÉTRATION. s. f. [de *penetrare*, pénétrer; all. *Eindringen, Durchdringen*, angl. *penetration*, it. *penetrazione*]. — *Pénétration de corps solides dans les tissus vivants*. Phénomène qui se produit toutes les fois qu'un corps solide, plus dur que la substance organisée, placé à la surface d'une muqueuse ou sous l'épiderme cutané, traverse cette substance par son propre poids, ou à l'aide d'une pression produite par le jeu d'un organe. La matière vivante disparaît, molécule à molécule, devant le corps solide du côté où est la plus forte pression, pendant qu'en sens opposé il se reforme, molécule à molécule, de la matière organisée, laquelle prend successivement la place auparavant occupée par le corps étranger. C'est là le mécanisme de la pénétration des poussières de charbon et de métal, des spores de divers végétaux cryptogames dans la cavité de certains organes ou à la surface des tissus. C'est aussi celui de la pénétration et du transport des œufs d'helminthes qui, pour la plupart, ont une enveloppe dure et coriace ; de la perforation des parois intestinales par les ascarides et autres vers. Ainsi, dans la *pénétration*, c'est le corps traversé qui disparaît, molécule à molécule, devant celui qui pénètre, tandis que celui-ci ne change que de *place* et non d'*état*. Dans l'*absorption*, au contraire, la matière organisée ne change pas ou presque pas. La *pénétration* et l'*absorption* sont donc deux phénomènes très différens. — *Pénétration du chyle*. Passage des gouttelettes graisseuses du chyle à travers les villosités jusqu'au vaisseau central de celles-ci, semblant s'opérer d'après le mécanisme de celui des fines poussières au travers de la substance organisée. Le premier élément anatomique que la graisse traverse est l'épithélium. Pendant la digestion chaque cellule renferme souvent une gouttelette plus ou moins grosse, ou un amas de gouttelettes brillantes, cachant le noyau. Les cellules sont alors gonflées par les gouttelettes qui les pénètrent et les traversent. Au delà des cellules épithéliales jusqu'aux vaisseaux lymphatiques, *les gouttelettes graisseuses traversent librement le tissu propre des villosités*, dans ce tissu des villosités, il n'existe pas d'autres voies préformées, destinées au chyle, que le vaisseau central lymphatique ou vaisseau d'origine des chylifères, voie toujours existante et ouverte pour recevoir et faire circuler les gouttelettes graisseuses arrivant du côté de la périphérie des villosités. La graisse pénètre aussi, mais peu, dans la cavité des capillaires sanguins, bien que les cellules épithéliales ne soient séparées que par une épaisseur de substance insignifiante de la paroi de ceux qui forment le réseau superficiel de la villosité. — *Pénétration de l'air dans les veines*. V. AÉRHÉMOCTONIE.

PÉNICILLAIRE. s. f. [*Penicillaria*]. V. DEKKELÉ.

PÉNICILLÉ, ÉE. adj. [*penicillatus*, de *penicillum*, pinceau; all. *pinselförmig*, angl. *penicillate*, it. *penicillato*, esp. *penicilado*]. Se dit d'un corps qui offre un assemblage de poils disposés en pinceau à son extrémité.

PENICILLIUM. s. m. Genre de champignons hyphomycètes mucédinés, dont une espèce (*P. glaucum*, Link) forme une moisissure commune sur les corps organiques en voie d'altération.

PÉNIDE. s. m. [all. *Gerstenzucker*, angl. *barley-sugar*, it. *penedio, sucre tors*]. Sucre dépuré, cuit avec une décoction d'orge, coulé à chaud sur un marbre huilé, malaxé ensuite entre les mains enduites d'huile d'amande douce, enfin allongé et tortillé comme une corde. Le *sucre d'orge* n'en diffère qu'en ce qu'il est coloré par quelques gouttes de teinture de safran et qu'on le laisse refroidir sans le remuer, pour qu'il conserve sa transparence. Tous deux ont les mêmes propriétés que les pastilles et les pâtes.

PÉNIEN, IENNE, adj. Qui se rapporte au pénis. — *Artères péniennes*. Les artères *caverneuse* et *dorsale de la verge*. — *Nerf pénien*. Le nerf *dorsal de la verge*. V. HONTEUX.

PÉNIL. s. m. [*Schamhügel*]. V. MONT *de Vénus*.

PÉNIS. s. m. [*penis*, καυλὸς, it. et esp. *pene*]. V. VERGE.

PÉNITENTIAIRE. adj. [de *pœnitentia*, pénitence]. — *Système pénitentiaire*. V. EMPRISONNEMENT *cellulaire*.

PENNAGE. s. m. La distribution des plumes sur l'oiseau.

PENNATIFIDE. adj. [*pennatifidus*, de *pennatus*, penné, et *findere*, fendre; all. *federspaltig*, angl. *pennatifidous*, esp. *pennatifido*]. Se dit d'une feuille penninerve dont chaque moitié latérale est découpée en lobes aigus, et dont les sinus ne dépassent pas le milieu de la largeur du limbe.

PENNATILOBÉ, ÉE. adj. [*pennatilobatus*]. Se dit d'une feuille pennatifide qui a les lobes arrondis, larges, peu nombreux.

PENNATIPARTITE. adj. [*pennatipartitus*]. Se dit d'une feuille penninerve dont chaque moitié latérale est découpée en lobes superposés, nombreux, dont les sinus atteignent presque la nervure moyenne.

PENNATISÉQUÉ, ÉE. adj. [*pennatisectus*]. Se dit d'une feuille qui diffère des pennatipartites, en ce que les lobes, appelés alors divisions, s'étendent jusqu'à la nervure moyenne, qu'ils laissent souvent à nu, mais sans être articulées, car alors ces lobes seraient des folioles.

PENNE. s. f. [*penna*, all. *Schwungfeder*, angl. *beam* *feather*, it. et esp. *penna*]. Longue plume de l'aile et de la queue des oiseaux.

PENNÉ, ÉE. adj. [*pennatus*, de *penna*, plume ; all. *gefiedert*, ang. *feathered*, it. *pennato*, esp. *pennado*]. Se dit d'une feuille composée dont les folioles sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, à l'instar des barbes d'une plume.

PENNIFORME. adj. [*penniformis*, all. *federformig*, angl. *penniform*, it. et esp. *penniforme*]. Qui a la forme d'une plume. Se dit d'un muscle dont les fibres charnues s'insèrent de l'un et de l'autre côté d'un tendon moyen.

PENNINERVE. adj. [*penninervius*]. Se dit d'une feuille dont le pétiole se prolonge en une nervure moyenne ou côte qui émet à droite et à gauche, dans toute sa longueur, des nervures secondaires disposées comme les barbes d'une plume.

PÉNOMBRE. s. f. [de *pene*, presque, et *umbra*, ombre ; all. *Halbschatten*, angl. *penumbra*, it. *penombra*, esp. *penumbra*]. Surface dans l'étendue de laquelle la lumière subit une dégradation qui fait que son intensité va en diminuant depuis les points les plus fortement éclairés jusqu'à l'espace occupé par l'*ombre* proprement dite.

PENSÉE. s. f. Nom vulgaire du *Viola tricolor*, L. V. VIOLETTE.

PENSÉE. s. f. [*cogitatio*, νόησις, all. *Gedanke*, angl. *thought*, it. *pensiere*, esp. *pensamiento*]. Mot qui a deux sens, l'un actif, l'autre passif. Dans le premier cas, il désigne l'acte par lequel l'individu pensant concentre l'ensemble ou une partie de l'entendement sur un objet. Dans le second, il exprime le résultat de cette opération. L'encéphale est l'organe de la pensée. C'est abstractivement que l'on parle de la pensée comme d'une chose pouvant être séparée du cerveau ; il n'existe en fait que des êtres pensants et non une seule sorte de pensée. En rapportant la faculté de penser à certains tissus, tels que ceux du cerveau plutôt qu'à d'autres, on veut dire que le cerveau reçoit du sang, le travaille à sa manière et en fait sortir les désirs, l'intelligence et le caractère, sans assimiler ces actes à la nutrition ou à ses modifications. Le sang dans le cerveau ne fait pas plus de la pensée que dans les muscles il ne fait de la contractilité ; il sert à engendrer des éléments nerveux et à renouveler la substance de ceux qui existent, comme dans les muscles il le fait pour les fibres musculaires ; il nourrit les uns et les autres, leur fournit et leur enlève des matériaux pour les maintenir dans un état convenable à leur *action spéciale*. Celle-ci a lieu alors plus ou moins bien, selon l'état de leurs éléments : contractilité ici, sensibilité là, pensée ailleurs, motricité dans quelque autre région. Mais ces actes ne sont pas comparables à une sécrétion ; c'est une manière d'agir propre à ces tissus, qui a pour condition d'accomplissement l'existence des éléments anatomiques dans tel ou tel état que maintient la nutrition, et qui suppose la nutrition, mais en est distincte. Cabanis a dit : *le cerveau est l'organe de la pensée comme le foie est l'organe de la sécrétion* de la bile, *organe sans lequel on ne voit pas de sécrétion biliaire*, mais nulle part il n'a comparé l'action de penser aux actes sécrétoires. La pensée est indépendante du langage. On ne pense dans aucune langue ; penser n'est pas parler ; seulement, suivant l'habitude plus ou moins grande que l'on a d'exprimer ce que l'on pense dans une langue plutôt que dans une autre, on passe plus ou moins vite et facilement de la pensée à l'expression parlée, écrite ou mimée. Le travail de la pensée et celui de l'expression sont deux opérations distinctes, dont l'une peut s'accomplir sans l'autre ; bien que la seconde succède généralement à la première d'une manière presque immédiate, elles ne se confondent pas. Presque toujours le travail de l'expression modifie la pensée, et très souvent la pensée reste longtemps fort nette avant d'être exprimée convenablement, oralement ou par écrit. Il faut un assez long exercice aussi avant de parvenir à exprimer sa pensée par la parole.

PENTACOQUE. adj. [*pentacoccus*]. Se dit de la diérésile et du rhegmate, quand ils sont composés de cinq coques.

PENTADELPHE. adj. [*pentadelphus*, de πέντε, cinq, et ἀδελφὸς, frère]. Se dit d'une fleur qui a les étamines réunies en cinq faisceaux.

PENTADELPHIE. s. f. Réunion des étamines en cinq faisceaux.

PENTAGYNE. adj. [*pentagynus*, de πέντε, cinq, et γυνή, femme ; all. *fünfweiberig*, angl. *pentagynous*, it. et esp. *pentagino*]. Se dit d'une fleur qui a cinq pistils.

PENTAGYNIE. s. f. [*pentagynia*, it. et esp. *pentaginia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à cinq ordres qui comprennent des plantes à cinq pistils.

PENTAGYNIQUE. adj. [*pentaginicus*, esp. *pentaginico*]. Qui appartient à la pentagynie.

PENTAKÈNE. s. f. V. AKÈNE.

PENTAMÈRE. adj. et s. Se dit des insectes dont le tarse est composé de cinq articles. Ex. : le hanneton.

PENTANDRE. adj. [*pentander*, de πέντε, cinq, et ἀνὴρ, homme ; all. *fünfmannerig*, esp. *pentandra*]. Se dit d'une plante dont chaque fleur renferme cinq étamines.

PENTANDRIE. s. f. [*pentandria*, it. et esp. *pentandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à quatre ordres comprenant des plantes à cinq étamines.

PENTANDRIQUE. adj. [*pentandricus*, all. *pentandrisch*, it. *pentandrico*]. Qui appartient à la pentandrie.

PENTAPÉTALE. adj. [*pentapetalus*, de πέντε, cinq, et πέταλον, pétale ; it. *pentapetalo*, esp. *pentapetalado*]. Se dit d'une corolle composée de cinq pétales.

PENTAPHYLLE. adj. [*pentaphyllus*, de πέντε, cinq, et φύλλον, feuille ; all. *fünfblättrig*, angl. *pentaphyllous*, it. et esp. *pentafillo*]. Se dit d'un calice à cinq divisions ou d'une plante qui a les feuilles digitées.

PENTASPERME. adj. [*pentaspermus*, de πέντε, cinq, et σπέρμα, graine ; all. *fünfsamig*, angl. *pentaspermous*, it. et esp. *pentaspermo*]. Se dit d'un fruit ou d'une loge de fruit qui contient cinq semences.

PENTASTOME. s. m. [de πέντε, cinq, et στόμα, bouche]. V. LINGUATULE.

PENTASULFURE. s. m. Sulfure contenant cinq équivalents de soufre pour un de métal. V. SULFURE.

PENTATEUQUE CHIRURGICAL [*pentateuchus*, de πεντάτευχος, qui signifie les cinq livres de Moïse ; all. et angl. *Pentateuch*, it. *pentateuco*, esp. *pentateuco quirurjical*]. Par analogie, division des maladies externes en cinq classes : *plaies*, *ulcères*, *tumeurs*, *luxations* et *fractures*.

PENTATHIONATE. s. m. Nom générique des sels que forme l'acide pentathionique en se combinant avec les bases.

PENTATHIONIQUE. adj. [de πέντε, cinq, et θεῖον, soufre] — *Acide pentathionique*. V. HYPOSULFURIQUE.

PENTATOME. s. m. [de πέντε, cinq, et τομή, division ; lat. *pentatoma*]. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, à antennes à cinq articles, à bec ou trompe semblant partir du front, vulgairement appelés *punaises des bois*. Ils ne piquent que les plantes.

PENTICOSA (Espagne). — *Eau alcaline*. + 28°. Boisson

PÉONINE. s. f. [*coralline*]. Matière colorante qui dérive de l'acide rosolique, chauffé en vase clos à 150° avec de l'ammoniaque. Matière solide, en paillettes, d'un rouge-pivoine, à reflets verts ou jaune sombre, à peu près insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et les corps gras, présentant les caractères d'un acide amidé. Elle n'est pas vénéneuse.

PÉPASME. s. m. [*pepasmus*, πεπασμὸς, de πέσσειν, cuire; all. *Pepasmus*, angl. *pepasm*, it. et esp. *pepasmo*]. V. Coction.

PÉPASTIQUE. adj. et s. m. [*pepasticus*, *pepticus*, de πέσσειν, cuire; all. *peptisch*, angl. *peptic*, it. et esp. *pepastico*]. Synonyme de *maturatif*. Nom que les humoristes donnaient aux médicaments qu'ils croyaient propres à favoriser la coction des humeurs.

PÉPIE. s. f. [all. *Pips*, angl. *pip*, it. *pipita*, esp. *pepita*]. Pellicule blanche qui entoure la langue des oiseaux, et les empêche de boire et de crier. Elle est parfois un symptôme de stomatite, d'une maladie du tube digestif, d'une bronchite, d'une pneumonie : il faut alors traiter la maladie dont la pépie est un épiphénomène. Le plus souvent elle survient par les temps chauds et secs, lorsque les volailles manquent d'eau fraîche et ne reçoivent que des grains secs, et consiste en un épaississement de la couche épidermique recouvrant la muqueuse linguale : on arrache cette couche avec un instrument pointu, et la muqueuse reprend ses caractères normaux en moins de vingt-quatre heures, si on a soin de donner à l'animal de l'eau et des aliments mous.

PÉPIN. s. m. [*granum*, all. *Kern*, angl. *kernel*, it. *acino*, esp. *pepita*]. Nom vulgaire des graines de certains fruits succulents, raisin, groseille, poire, pomme.

PÉPONIDE. s. f. [*peponida*, it. *peponido*, esp. *peponoide*]. Fruit pulpeux à l'intérieur, divisé en plusieurs loges par un placentaire rayonnant qui porte les graines et se détruit souvent dans le centre à l'époque de la maturité (citrouille).

PÉPORÉSINE. s. f. V. Courge.

PEPSINE. s. f. [*pepsinum*, de πέψις, coction; all. et angl. *Pepsin*, esp. *pepsina*, *chymosine*, Deschamps, *gastérase*, Payen]. Ferment soluble contenu dans le suc gastrique (3 pour 1000 environ), dont le nom a été créé par Th. Schwann, qui, le premier, a extrait cette matière. Jusqu'à présent on ne l'a pas obtenue complètement pure, et sa composition élémentaire ne peut être établie : on la considère généralement comme une substance azotée; cependant Schiff en fait un corps ternaire. Elle se coagule vers 100°; desséchée, elle reste active jusqu'à 110°; mais en solution dans l'eau ou la glycérine elle se transforme à 40° en une substance moins active, l'*isopepsine*, et perd complètement son activité à 80°; l'alcool faible la dissout; l'alcool anhydre la précipite en flocons blancs; elle est aussi précipitée par les acétates, chlorures et sulfates métalliques. La pepsine se forme dans les glandes dites à suc gastrique de l'estomac, soit dans les cellules de revêtement, soit dans les cellules principales (Heidenhain) de ces glandes (V. Glande *de l'estomac*); quoi qu'il en soit, ce serait, d'après Schiff, aux dépens d'une substance qu'il appelle *propepsine*, et que contiendraient ces cellules, que la pepsine prendrait naissance, et non immédiatement; d'après le même auteur, la formation de la pepsine serait subordonnée à la présence des matières *peptogènes*. La pepsine est associée, dans le suc gastrique, mais non combinée, à un acide (V. Gastrique) . en effet, elle doit être acidifiée pour remplir son rôle dans la digestion ; elle doit, de plus, être étendue d'une certaine quantité d'eau. Elle agit sur les substances albuminoïdes pour les transformer en *peptones* : cette action paraît être celle d'un ferment, puisqu'une même quantité de fibrine semble pouvoir digérer des quantités presque illimitées de substances albuminoïdes. — *Pepsine médicinale*. On la prépare, dans les abattoirs de Paris, de la façon suivante. Aussitôt que la caillette est retirée du mouton qui vient d'être tué, on ouvre cet organe, on le vide des aliments qui s'y trouvent, on le lave et l'on en frotte rudement la muqueuse avec une brosse de chiendent. Il en résulte une pulpe qu'on fait macérer dans l'eau, en agitant souvent, pendant deux heures. On jette le tout sur une toile; au liquide on ajoute une solution d'acétate neutre de plomb. Le précipité qui se forme est très abondant. On y fait passer un courant de gaz sulfhydrique jusqu'à ce qu'il y en ait un excès manifeste. On filtre, puis on évapore jusqu'à ce que le produit soit sèc : celui-ci doit digérer, en 12 heures, à 36°, 40 fois son poids de fibrine humide. La pepsine étant variable suivant les saisons et l'état des animaux, on fixe préalablement sa force digestive, et l'on ajoute une quantité telle d'amidon que 1 gramme du mélange possède uniformément la faculté de dissoudre et de transformer 6 grammes de fibrine humide. A cette pepsine *amylacée neutre*, on ajoute une petite quantité d'acide citrique, lactique, ou tartrique, qui en fait la *pepsine amylacée* (Boudault), et qui augmente son pouvoir digestif. La pepsine amylacée, neutre ou acide, s'emploie pour faciliter la digestion des substances azotées, en cas de dyspepsie par insuffisance d'action du suc gastrique (L. Corvisart); on la donne en poudre (50 centigr. à 1 gramme), dans du pain azyme ou des cachets médicamenteux; ou en vin, en sirop, en élixir.

PEPSIS. s. f. V. Coction.

PEPTIQUE. adj. et non **PEPSIQUE.** [πεπτικὸς, de πέσσειν, cuire, digérer]. Qui concerne la digestion : *glande peptique*, pour *glande à pepsine*. — Synonyme de *pépastique*. — *Sens peptique* (Récamier) La sensibilité digestive.

PEPTOGÈNE. adj. et s. m. [de πεπτὸς, digéré, et γεννᾷν, produire]. Se dit des substances qui, ingérées dans l'estomac, ont la propriété de déterminer la production de la pepsine dans le suc gastrique sécrété : tels sont le pain, la dextrine, le bouillon de viande, les peptones (Schiff). En l'absence de ces substances dans le sang, le suc gastrique sécrété par l'estomac est acide, ne renferme pas de pepsine, et ne peut digérer les aliments azotés; injecte-t-on une solution de dextrine dans le sang ou dans le rectum, la pepsine apparaît dans le suc gastrique. C'est dans l'estomac et dans le gros intestin, dans le cæcum principalement, que se ferait l'absorption des substances peptogènes : elle ne pourrait avoir lieu dans le duodénum, parce que ces substances seraient alors arrêtées par les ganglions mésentériques (Schiff, Vulpian).

PEPTONE. s. f. [de πέσσειν, digérer ; all. *Pepton*, *Verdauungsprodukt*, angl. *pepton*, it. *peptona* ; *caséine de l'intestin grêle*, Tiedmann et Gmelin, *matière gélatiniforme de l'intestin grêle*, Prévost et Morin; *albuminose*, Mialhe]. Nom donné par Lehmann au produit liquide et absorbable de l'action du *suc gastrique* sur les substances azotées. Ce produit diffère des matières albuminoïdes dont il dérive en ce qu'il est soluble dans l'eau et très diffusible; qu'il ne précipite ni par l'ébullition, ni par les acides nitrique et acétique, ni par les sels neutres; que, dissous dans l'acide acétique en excès et additionné d'acide sulfurique concentré, il prend une coloration bleu-violet avec une faible fluorescence verte. A l'exemple de Meissner, un grand nombre de physiologistes considèrent chaque espèce de principe immédiat azoté comme pouvant donner un produit liquide, ou *peptone*, différent des produits fournis par les autres principes de même nature. Ainsi on distingue : 1° les *peptones proprement dites*, toutes solubles dans l'eau et les acides dilués, mais présentant entre elles quelques différences qui font reconnaître trois variétés : *peptone* A, qui précipite par l'acide azotique concentré et par le ferrocyanure de potassium; *peptone* B, qui précipite par le ferrocyanure et non par l'acide azotique; *peptone* C, qui ne précipite ni par l'un ni par l'autre; 2° la *parapeptone*, qui est insoluble dans l'eau, qui précipite par l'alcool mélangé d'éther ou par les sels neutres de ses solutions acides, et qui, par l'action de l'ébullition ou du suc gastrique, se change en *dyspeptone* insoluble dans l'eau acidulée ; 3° la *métapeptone*, qui est soluble dans un excès d'acide, et qui se précipite en flocons des liquides du tube digestif débarrassés par la filtration de la parapeptone et légèrement acidulés. D'autres physiologistes considèrent ces modifications comme des mélanges de peptones avec des substances albuminoïdes restées intactes, de la graisse, de la lécithine, etc. Les uns considèrent les peptones comme ayant à peu près la même composition que les substances d'où elles dérivent ; d'autres les regardent comme des hydrates de ces substances. A l'état sec, les peptones sont amorphes, transparentes, hygroscopiques, d'un blanc jaunâtre ; à l'état humide, elles sont blanches et analogues à la caséine coagulée. Injectées dans le sang, les peptones ne reparaissent pas dans l'urine à l'état d'albumine. – *Peptone artificielle.* Produit jaunâtre, ayant la saveur du bouillon concentré, qu'on prépare en faisant macérer pendant 12 heures, à 45°, de la viande de bœuf hachée, débarrassée de sa graisse et des tendons, dans de l'eau acidulée par de l'acide chlorhydrique et contenant de la pepsine : après filtration on sature par le carbonate de soude et on évapore. Le produit, qui représente trois fois son poids de viande, est administré en lavements, à la dose de 45 gram., dans l'eau ou la glycérine, toutes les trois heures, quand l'alimentation par l'estomac est impossible. — *Peptone hydrargyrique ammonique* (Delpech). Mélange de peptone sèche en poudre et chlorure d'ammonium, āā 15 gram., sublimé corrosif, 10 gram., dissous dans un mélange d'eau et de glycérine : cette solution, employée en injections hypodermiques dans la syphilis, doit être dosée de telle sorte que 1 gramme de liquide renferme 5 milligrammes de sublimé.

PEPTONURIE. s. f. Passage dans l'urine des peptones ou albuminoses, témoignant d'un trouble gastro-intestinal (dilatation de l'estomac, ulcérations ou inflammations de l'estomac ou de l'intestin), hématique (destruction excessive des globules blancs, auxquels les peptones sont incorporées normalement), histogénique (suppurations osseuses, pleurésie, pneumonie, rhumatisme aigu), hépatique (ictère grave, cirrhose, intoxication phosphorée), rénal (avec la polyurie et l'albuminurie).

PÉRACÉPHALE. adj. et s. Genres de monstres acéphaliens dont le corps asymétrique est dépourvu de membres thoraciques.

PERAURIQUE. adj. V. Aurique.

PERBROMIQUE. adj. — *Acide perbromique* ou *hyperbromique* ($BrO^7.HO$). Liquide huileux, incolore, formé par décomposition de l'acide perchlorique en présence du brome.

PERBROMURE. s. m. V. Bromure *de fer*.

PERCE-CRÂNE. s. m. [all. *Schädelbohrer*]. Instrument avec lequel on divise le crâne du fœtus, dans l'opération appelée *céphalotomie*. — *Perce-crâne de Blot*. Il se compose de deux lames se recouvrant l'une l'autre, de sorte que, l'instrument étant fermé, le dos mousse de la lame de droite dépasse le tranchant de la lame de gauche et réciproquement. Chaque face de la lame supporte à son sommet une arête qui, lorsque l'instrument est fermé, forme avec le sommet de la lame une pointe quadrangulaire. Lorsqu'on presse sur une bascule qui occupe le côté du manche de l'instrument, celui-ci s'ouvre par écartement de ses branches, et ses bords tranchants sont dégagés. Il est inoffensif pour la mère puisqu'on peut l'introduire et le retirer fermé, en cessant d'appuyer sur la bascule : aussi est-il préférable aux instruments de Mauriceau, Levret, Smellie, etc.

PERCE-FEUILLE. s. m. V. Buplèvre.

PERCE-LANGUE. s. m. V. Glossanthrax.

PERCE-MEMBRANE. s. m. Instrument obstétrical destiné à la pratique de la perforation ou rupture artificielle des membranes du fœtus pendant l'accouchement.

PERCE-MURAILLE. s. m. La *pariétaire* officinale.

PERCE-NEIGE. s. m. V. Galanthine.

PERCE-OREILLE. s m. V. Forficule.

PERCE-PIERRE. s. m. V. Bacile.

PERCEPTA. s. m. pl. [*percepta*, choses perçues, de *percipere*, percevoir]. Mot latin employé en hygiène pour désigner la classe des agents renfermant ce qui a rapport aux sensations.

PERCEPTIBILITÉ. s. f. Qualité qui rend les corps ou les impressions perceptibles.

PERCEPTIBLE. adj. Se dit, en physiologie, de ce qui peut être perçu.

PERCEPTIF, IVE. adj. Qui concerne la perception, qui l'accomplit. — *Centre* ou *foyer perceptif*. V. Sensorium.

PERCEPTION. s. f. [*perceptio*, de *percipere*, percevoir; all. *Perception*, *Wahrnehmung*, angl. *perception*, it *percezione*, esp. *perception*]. Modification éprouvée par les centres nerveux, qui produit l'image de la sensation éprouvée. Il peut y avoir des perceptions réelles sans que l'organe externe soit affecté, et qui naissent, soit dans le trajet du nerf à cet organe, soit dans la masse centrale elle-même. Toute sensation se compose de trois actes différents : 1° l'*impression*, 2° la *transmission*, 3° la *perception*. La *perception* est un phénomène cérébral qui se passe à l'extrémité centrale des éléments nerveux. Elle peut varier suivant les conditions accidentelles ou pathologiques dans lesquelles se trouve l'encéphale. Elle précède la pensée et les déterminations auxquelles celle-ci conduit, lesquelles varient selon la nature des impressions, et selon l'intensité de la perception, qui diffère selon l'organisation individuelle pour une même intensité de l'impression. — *Centre de perception*. V. Sensorium.

PERCEPTIVITÉ. s. f. Propriété spéciale aux éléments nerveux qui accomplissent la perception, qui en sont le siège, qui transforment l'impression transmise en sensation. Les éléments doués de cette propriété ne sont pas sensibles par eux-mêmes, c'est-à-dire que, stimulés directement, ils ne causent pas de douleur.

PERCHE. s. f. [*Perca fluviatilis*, L., πέρχη, περχὶς, all. *Barsch*, angl. *perch*, *barse*, it. *pesce*, *persico*]. Poisson acanthoptérygien d'eau douce, alimentaire. — *Perche vénéneuse*. V. Poisson *vénéneux*.

PERCHERON (Cheval). Il est produit dans les départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir, Sarthe, Loir-et-Cher. C'est une race propre au trait rapide. Taille moyenne, $1^m,55$ à $1^m,62$; formes un peu lourdes, conformation bonne, mais ni bien régulière ni bien agréable. Le cheval percheron, doué d'énergie, de force et de résistance, forme une des meilleures races de France.

PERCHLORATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide perchlorique. — *Perchlorate de potasse*. On l'obtient en versant de l'acide sulfurique sur du chlorate de potasse : il reste, après dégagement d'acide hypochloreux, un mélange de perchlorate et de bisulfate de potasse, d'où le perchlorate, peu soluble dans l'eau, s'extrait facilement. Il se rapproche de la quinine par son action antifébrile, du nitre par ses effets diurétiques (Rabuteau).

PERCHLORIQUE. adj. [all. *perchlorisch*, angl. *perchloric*, it. et esp. *perclorico*]. — ***Acide perchlorique*** [***acide chlorique oxygéné***, ***heptachlorique***, ***hyperchlorique*** et ***oxychlorique***] (ClO^7). Corps inconnu à l'état anhydre. On l'obtient monohydraté ($ClO^7.HO$) en distillant le perchlorate de potasse avec de l'acide sulfurique concentré, ou en faisant bouillir du chlorate de potasse avec de l'acide hydrofluosilicique : il est liquide, incolore, volatil ; ses vapeurs répandent des fumées blanches à l'air ; il se colore, même à l'abri de la lumière, et se décompose spontanément avec explosion. Il est très avide d'eau. Si à cet acide monohydraté, on ajoute peu à peu de l'eau, on obtient, par le refroidissement, des cristaux d'hydrate d'acide perchlorique ($ClO^7.3HO$), d'abord jaunes, puis se décolorant au soleil, déliquescents, fumant à l'air, fusibles à 50°. Il se dégage de l'acide chloreux ou de l'acide hypochlorique, et l'acide perchlorique reste dissous, On l'obtient aussi en décomposant le perchlorate de potasse. Liquide, incolore, très acide, très stable, distille à 200°.

PERCHLORONAPHTALISE. s. f. La naphtaline perchlorée. V. CHLORONAPHTALIDE.

PERCHLOROSALICINE. s f. V. CHLOROSALICINE.

PERCHLORURE. s. m. Nom générique des chlorures qui, pour chaque métal, offrent le nombre le plus élevé d'équivalents de chlore par rapport à un équivalent du corps simple. — *Perchlorure de fer* [*chloride de fer, chlorure ferrique, hydrochlorate de peroxyde de fer, sesquichlorure de fer, tritochlorure de fer* (Fe^2Cl^2)]. Sel qu'on obtient en faisant passer un courant de chlore sur du fer chauffé au rouge, sous forme de paillettes brillantes, rouges, volatiles, déliquescentes, très solubles dans l'eau, dans l'éther et dans l'alcool. Dissous, il est d'un brun foncé, vu à la lumière réfléchie; d'un jaune doré verdâtre, vu par transparence. Pour l'usage médical et chirurgical, on prépare une *solution officinale* de *perchlorure de fer* (*perchlorure de fer liquide*) de la façon suivante : dissoudre du fer dans de l'acide chlorhydrique étendu; filtrer le liquide, verser dans une capsule de porcelaine; faire passer un courant de chlore dans cette solution de protochlorure de fer, jusqu'à ce qu'elle ne précipite plus en bleu par le ferricyanure de potassium, ce qui indique que le protochlorure est transformé totalement en perchlorure; évaporer le liquide à 50° jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de dégagement de chlore; étendre la liqueur avec de l'eau distillée, de manière qu'on ait une solution marquant 30° de l'aréomètre de Baumé (Codex); conserver le sel en dissolution, car, à l'état sec, il s'altère facilement. Cette solution de perchlorure de fer coagule l'albumine; le coagulum est soluble dans un excès de solution. C'est un hémostatique puissant, et un coagulant du sang, qu'on emploie en injections, en badigeonnages, comme topique, dans certains anévrysmes, les varices, les tumeurs érectiles, les *nævi materni*, les hémorroïdes, les tumeurs ulcérées et saignantes de l'utérus et d'autres parties, le pannus, et sur les plaies dont on veut arrêter l'écoulement sanguin. C'est un agent efficace du traitement interne du *purpura hæmorrhagica*. Il peut être employé à l'intérieur avec avantage, dans les mêmes cas que les autres ferrugineux, à la dose de 10 à 30 gouttes de la solution à 30° prise en trois fois dans la journée. Employé à l'extérieur, à des degrés divers de concentration, il peut rendre de grands services comme modificateur des plaies, des ulcérations atoniques, scrofuleuses, syphilitiques, et de diverses formes chroniques, sécrétantes, des maladies de la peau. — *Teinture éthérée de perchlorure de fer*. V. TEINTURE *de Bestuchef*.

PERCHROMIQUE. adj. — *Acide perchromique* [*acide heptachromique* ou *surchromique*] (Cr^2O^7)]. Corps acide, obtenu par l'action de l'eau oxygénée sur l'acide chromique.

PERCLUS, USE. adj. [*membris captus*]. Qui ne peut exécuter aucun mouvement.

PERCUSSION. s. f. [*percussio*, du verbe *percutere*, frapper; πλῆξις, all. *Perkussion, Perkutiren*, angl. *percussion*, it. *percussione*, esp. *percusion*]. Méthode d'exploration à l'aide de laquelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître, par les qualités du son produit (*mat, tympanique*, etc.), les lésions des parties contenues dans cette cavité. Découverte par Auenbrugger, elle se fait le plus souvent en frappant avec un ou plusieurs doigts de la main droite sur les quatre doigts de l'autre main appliqués sur la cavité, et réunis sur une seule ligne : le pouce, placé dans l'état d'opposition, à la réunion des seconde et troisième phalanges de l'index, ne doit servir qu'à maintenir les doigts serrés les uns contre les autres. Il faut frapper avec le bout des doigts, perpendiculairement et non obliquement, légèrement et en relevant la main aussitôt qu'elle a porté. Si l'on percutait avec les doigts réunis en faisceau ou sous un angle oblique, de manière que leur *ventre* portât seul, et non leur extrémité, ou si on laissait les doigts sur la poitrine du malade, on aurait un son moins distinct. Si l'on percute comparativement les deux côtés de la poitrine, il faut choisir les deux points semblables, les frapper avec une égale force et sous le même angle; il ne faudrait pas percuter parallèlement aux côtes d'un côté, et de l'autre transversalement. Enfin, pour tirer parti de la percussion, il ne faut pas perdre de vue que chaque région de la poitrine donne naturellement un son particulier. Piorry a préconisé la *percussion médiate* faite en interposant un corps solide et conducteur du son entre la main et la partie explorée. V. PLESSIMÈTRE.

PERCUTEUR. s. m. Instrument lithotriteur courbe, inventé par Heurteloup vers 1832 : il est aujourd'hui inusité, mais a été le point de départ des instruments employés actuellement. V. LITHOTRITIE. = Marteau employé dans la percussion par le plessimètre.

PERDRIX. s. f. [*Perdix*, πέρδιξ, all. *Rebhuhn*, angl. *partridge*, it. *pernice*, esp. *perdiz*]. Oiseau gallinacé, à queue courte, à pourtour de l'œil sans plumes, et dont le mâle a un ergot plus ou moins marqué. Toutes les espèces sont alimentaires. Les principales espèces sont la *perdrix grise* (*Perdix cinerea*, Brisson), et la *perdrix rouge* (*Perdix rubra*, Brisson).

PÉREIRINE. s. f. Substance amère basique, tirée de l'écorce de *Pao pereira*.

PÉRENNIBRANCHES. s. m. pl. [de *perennis*, perpétuel, et *branchie*]. Batraciens à branchies persistantes.

PÉRENNITÉ. s. f. [*perennitas*, de *per*, à travers, et *annus*, année]. En physiologie, fait de la persistance d'un acte, comparativement à quelque autre qui cesse dans des conditions analogues.

PERFOLIÉ, ÉE. adj. [*perfoliatus*, all. *durchwachsen*, angl. *perfoliate*, it. *perfogliato*, esp. *perfoliado*]. Se dit des feuilles opposées dont les bases sont soudées ensemble, et des feuilles alternes dont les deux lobes inférieurs, dépassant la tige, se soudent ensemble de l'autre côté.

PERFORANT, ANTE. adj. [*perforans*, all. *durchbohrend*, angl. *perforating*, it. et esp. *perforante*]. Qui perce. — *Artères perforantes*. Ce sont, à la cuisse, trois branches de la fémorale qui traversent le grand adducteur; à la main, des rameaux qui traversent les muscles interosseux, et sont fournis par l'arcade palmaire profonde; au pied, les rameaux supérieurs et antérieurs de l'arcade plantaire. — *Muscle perforant*. Le *fléchisseur profond des doigts*. — *Nerf perforant de Cassérius*. Le nerf *musculo-cutané* du bras.

PERFORATEUR, TRICE. adj. Qui perfore, qui est destiné à la perforation.

PERFORATEUR. s. m. Nom donné à divers instruments de chirurgie. — *Perforateur du crâne*. Instrument destiné à pratiquer la *céphalotomie*. On distingue les *perforateurs-couteaux* (de Paré, Mauriceau, etc.); les *perforateurs-ciseaux* (de Smellie, Nægelé, etc.); les *perforateurs-forets* (de Dugès, Ferguson, etc.); les *perforateurs-trépans* (de Leissnig, Braün, etc.). V. CÉPHALOTOME, PERCE-CRANE et TRÉPAN. — *Perforateur de l'unguis*. Instrument imaginé par Georges Camuset pour ouvrir aux larmes un nouveau passage par le méat moyen des fosses nasales, dans certains cas d'obstruction des voies lacrymales. Cet instrument se compose d'une canule qui sert à conduire jusqu'à l'unguis, par le point lacrymal inférieur, un trocart de 2 millimètres de diamètre. En donnant à la pointe du trocart un mouvement de rotation alternative régularisée par un pas de vis, on pratique dans la paroi de l'os une ouverture ronde que l'on empêche de se refermer en y passant pendant quelques jours une sonde fine en gomme.

PERFORATIF. adj. Qui perfore : *trépan perforatif.*

PERFORATION. s. f. [*perforatio*, de *perforare*, percer; τρῆσις, all. *Durchbohrung*, angl. *perforation*, it. *perforamento*]. Ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe, ou résultant d'une affection interne. Ces dernières perforations, dites *spontanées*, s'observent surtout à l'estomac, à l'intestin, au poumon, à la suite de diverses affections. — *Perforation anomale*. V. DISJONCTION. = En chirurgie, *perforation des cellules mastoïdiennes*. La peau qui recouvre l'apophyse mastoïde ayant été incisée crucialement ou en T, on applique une couronne de trépan sur la base de cette apophyse, à 1 centimètre et demi ou 2 centimètres de son sommet, en dirigeant la perforation en avant et en haut. S'il s'agit d'ouvrir une issue à du pus accumulé dans l'oreille moyenne, un trépan perforatif suffit pour traverser les cellules mastoïdiennes, qui souvent sont elles-mêmes remplies de pus. Quand une partie de l'os est nécrosée, il faut souvent avoir recours à la gouge et au maillet pour circonscrire la nécrose. Le pansement consiste à faire chaque jour des injections détersives ou émollientes dans la plaie, et à couvrir la partie d'un plumasseau de charpie soutenu par un serre-tête.

PERFORÉ, ÉE. adj. et s. m. [*perforatus*, τρητὸς, all. *durchbohrt*, angl. *perforated*, it. *perforato*, esp. *perforado*]. Qui est percé de trous : *bande perforée*. — *Espace perforé*. Nom donné, en anatomie : 1° à une surface située à la face inférieure du cerveau, de chaque côté, entre le pédoncule du corps calleux et la bandelette optique en arrière, la racine blanche externe du nerf olfactif en avant, et recouverte par une lame de substance grise perforée dans sa partie interne par un grand nombre de trous donnant passage à des vaisseaux (*espace perforé antérieur* ou *latéral*) ; 2° à une surface également grise et perforée, située dans l'écartement des pédoncules cérébraux, en arrière des tubercules mamillaires, en avant de la protubérance annulaire (*espace perforé postérieur*). — *Muscle perforé*. Le *fléchisseur superficiel* des doigts. — *Perforé de Casserius*. V. CORACO-BRACHIAL.

PERFORMANCES. s. f. pl. [angl. *performance*]. Mot anglais employé dans la langue du turf pour indiquer le tableau des épreuves subies sur l'hippodrome par un cheval de course.

PÉRIANAL, ALE. adj. [mot hybride, de περὶ, autour, et *anus*]. V. PERIPROCTIQUE.

PÉRIANDRIQUE. adj. [*periandricus*, de περὶ, autour, et ἀνὴρ, mâle]. Se dit des nectaires situés autour des étamines.

PÉRIANTHE. s. m. [*perianthum*, de περὶ, autour, et ἄνθος, fleur; all. *Blumenhülle*, angl. *perianth*, it. *perianto*, esp. *periantio*]. Nom donné par Linné à toute espèce de calice ou d'involucre. || L'enveloppe des organes reproducteurs de la fleur, qu'elle soit simple ou double : double, elle est formée par le calice extérieurement; le périanthe simple est un calice.

PÉRIANTHÉ, ÉE. adj. [*periantheus*, esp. *periantado*]. Se dit d'une fleur qui est munie d'un périanthe.

PÉRIARTÉRITE. s. f. [de περὶ, autour, et *artere*]. V. ARTERITE.

PÉRIBLASTE. s. m. [de περὶ, autour, et βλαστὸς, germe]. Nom donné par certains auteurs à la matière amorphe, granuleuse, qui entoure et réunit les noyaux d'épithélium des culs-de-sac glandulaires ou *endoblastes*.

PÉRIBLEPSIE. s. f. [*periblepsis*, περίβλεψις, de περὶ, autour, et βλέψις, regard; all. *das scheue Umherschielen*, angl. *periblepsy*, it. *periblessia*, esp. *periblepsia*]. Regard effaré et inquiet qui accompagne le délire.

PÉRIBOLE. s. f. [*peribole*, περιβολὴ, de περιβάλλειν, jeter autour; it. *peribole*]. Transport d'une manière morbifique vers les parties extérieures.

PÉRICAL. s. m. [mot signifiant *gros pied* dans la langue des indigènes de Pondichéry; *mycétome*, *pied fébricitant de Cochin*, *goutlou mahdi* (pied à œufs) des indigènes de Bellary, *pied de Madura* ou *du Maduré* des habitants de ce pays, *ulcus grave*, *pied tuberculeux* de Godefrey et autres chirurgiens anglais, *dégénérescence endémique des os du pied* de Collas]. Affection locale, différente de l'éléphantiasis des Arabes (appelé *ânaycal*, c'est-à-dire *pied d'éléphant* dans le langage des habitants de Pondichéry) et de la *jambe des Barbades* ou de *Cochin*. Elle est caractérisée par une augmentation de volume indolente et graduelle du pied, qui se recouvre de tubérosités dont la base s'étend dans les parties molles sous-cutanées. Au bout de quelques années, ces tubercules se ramollissent, s'ulcèrent, présentent à leur sommet des ouvertures fongueuses souvent taillées à pic, dont sort un pus fétide, épais ou séreux, contenant parfois des granules à surface rugueuse, grisâtre ou noirâtre; ces ouvertures conduisent le stylet sur les os ramollis et friables. Après quelques années encore le malade meurt épuisé par la suppuration, ou par la gangrène du pied, si l'on ne pratique l'amputation. A l'autopsie, on trouve les os du pied très friables, raréfiés, parfois réduits à des aiguilles ou lamelles osseuses ; les tendons et les tissus mous sont devenus gélatiniformes comme autour des tumeurs blanches ulcérées. La lésion essentielle consiste en nombreuses cavités à face interne lisse, à paroi fibreuse, molle, remplies par une substance blanchâtre, grisâtre ou brune, pâteuse, à surface grenue, comme framboisée. Ces grains mamelonnés ont un volume qui varie de celui d'une tête d'épingle à celui d'une noisette. Ils sont formés de cellules d'épithélium prismatique assez régulièrement juxtaposées en couches concentriques, accompagnées de matière amorphe finement grenue et de gouttes ou granules graisseuses.

PÉRICARDE. s. m. [*pericardium*, περικάρδιον, de περὶ, autour, et καρδία, cœur; all. *Hertzbeutel*, angl. *pericardium*, it. et esp. *pericardio*]. Sac membraneux qui enveloppe le cœur. Il est composé de deux membranes, dont l'extérieure est fibreuse et l'intérieure séreuse. *La portion fibreuse du péricarde* a la forme d'un cône dont la base repose sur le centre phrénique, et dont le sommet se continue avec la tunique externe des gros vaisseaux qui partent de la base du cœur. La *base*, chez le fœtus, peut être séparée du centre phrénique ; sur l'adulte, cette séparation est impossible. La *face externe*, en avant, est en contact avec le sternum, les quatrième, cinquième, sixième et septième cartilages costaux du côté gauche, le muscle triangulaire du sternum, les vaisseaux mammaires internes et les muscles intercostaux internes. De plus, chez le fœtus, elle est en rapport avec le thymus. En arrière, elle est en contact avec l'œsophage et les deux nerfs pneumogastriques, la grande veine azygos, le canal thoracique, de nombreux ganglions lymphatiques et l'aorte descendante. Sur les côtés, la face externe du sac fibreux du péricarde adhère à la plèvre médiastine ; le nerf phrénique et les vaisseaux diaphragmatiques supérieurs qui accompagnent ce nerf passent entre ces deux membranes. — *Portion séreuse*. Elle est formée d'une couche épithéliale supportée par des fibres élastiques et lamineuses, et tapisse la face interne du sac fibreux par son feuillet pariétal. Le feuillet viscéral recouvre le cœur; il tapisse les ventricules, passe sur les sillons auriculo-ventriculaires, laissant au-dessous de lui les vaisseaux, les nerfs et le tissu cellulaire qui y sont contenus. Il franchit de même le sillon interventriculaire et les organes qu'il contient. Il entoure aussi les deux auricules et les oreillettes. Pour se porter sur le sac fibreux, cette membrane quitte l'artère pulmonaire et l'aorte à 2 ou 3 centimètres environ audessus de leur origine. Au niveau de la paroi de la veine cave inférieure, de la veine cave supérieure et des quatre veines pulmonaires, elle se porte sur le sac fibreux après avoir formé une demi-gaine séreuse à la face antérieure de ces vaisseaux. Le myolemme manquant autour des faisceaux musculaires du cœur, l'élasticité de ses parois est due à la couche de fibres élastiques minces, entrecroisées, souvent ramifiées et anastomosées, qui existent à la face adhérente du péricarde, ainsi qu'à celle qui existe dans l'endocarde, à la face interne des parois musculaires des quatre cavités cardiaques. Tous les vertébrés, les crustacés et les mollusques possèdent un péricarde, séparant le cœur des autres viscères. V. HYDROPÉRICARDE, HYDROPNEUMOPÉRICARDE, PARACENTESE, PÉRICARDITE et SYMPHYSE *cardiaque*.

PÉRICARDIQUE. adj. Qui appartient au péricarde, qui en dépend ou qui a rapport à lui. — *Adhérences péricardiques*. V. SYMPHYSE *cardiaque*.

PÉRICARDITE. s. f. [*pericarditis*, de *pericardium*, péricarde, avec la désinence *itis*, commune à toutes les phlegmasies; all. *Herzbeutelentzündung*, angl. *pericarditis*, it. *pericardite*, esp. *pericarditis*]. Inflammation du péricarde, qui est *aigue* ou *chronique*. Tantôt elle est *primitive*, déterminée par des coups, des chutes sur la région du cœur, un refroidissement brusque; tantôt elle est *secondaire*, consécutive à l'inflammation d'un organe voisin (plèvre, poumon, endocarde, myocarde), ou à une maladie générale (rhumatisme, fièvres éruptives ou typhoïde, mal de Bright, état puerpéral, septicémie); la chorée peut aussi lui donner naissance (G. Sée, Roger). Au début, les lésions anatomiques de la péricardite sont l'injection de la membrane, et la formation d'un exsudat fibrineux, gélatineux, transparent, que les mouvements incessants du cœur empêchent de s'étaler uniformément à la face interne du péricarde : d'où résulte l'aspect mamelonné, villeux, comparé à celui du dos de la langue d'un chat, que prend cette surface. Si les lésions s'arrètent à cette période, la péricardite est dite *sèche;* le plus souvent, il se fait un *épanchement*, d'abondance variable, constitué le plus souvent par un liquide séro-fibrineux pur, quelquefois mélangé avec du pus (*péricardite purulente*) ou avec du sang (*péricardite hémorragique*). Plus tard enfin, l'exsudat se résorbe, du moins dans ses portions liquides : mais les parties solides restent sous forme de fausses membranes qui établissent des adhérences entre les deux feuillets du péricarde et peuvent produire la *symphyse cardiaque*, ou séjournent sur des points circonscrits du péricarde sous forme de taches blanches, opaques, dites *plaques laiteuses*. Les signes locaux de la péricardite sont une douleur plus ou moins vive au-dessous du mamelon ou vers l'extrémité inférieure du sternum, augmentant par la percussion, la toux et les mouvements respiratoires; les battements du cœur plus forts, plus fréquents, souvent tumultueux; en cas d'épanchement, une augmentation de la matité et une voussure de la région précordiale. La région précordiale laisse entendre divers bruits que l'on a comparés à ceux du cuir neuf, d'un soufflet, d'une râpe ou d'une scie, et qui paraissent dus au frottement réciproque des deux feuillets opposés du péricarde revêtus de fausses membranes : ces bruits sont localisés, et s'entendent surtout à la base. Les bruits normaux du cœur sont faibles ou remplacés par des bruits de souffle. Il y a souvent de la gêne respiratoire, un sentiment d'angoisse qu'augmentent les mouvements; et ordinairement une fièvre plus ou moins vive. La mort, quand elle survient, est le résultat de l'asystolie ou de l'asphyxie. Le traitement consiste, en général, dans les émissions sanguines, les vésicatoires, l'usage de la digitale et des toniques, et parfois la paracentèse.

PÉRICARPE. s. m. [*pericarpium*, περικάρπιον, de περὶ, autour, et καρπὸς, fruit; all. *Fruchtülle*, angl. *pericarp*, it. *pericarpo*, esp. *pericarpio*]. En botanique, tout ce qui, dans le fruit, n'est pas graine. Ce nom est inexact, puisqu'on appelle ainsi des parties qui ne sont pas autour du fruit, mais qui en font partie. Le *péricarpe* se compose de trois parties. 1° l'*épicarpe;* 2° le *sarcocarpe* ou *mésocarpe ;* 3° l'*endocarpe*.

PÉRICARPE [de περὶ, autour, et καρπὸς, carpe]. s. m. Topique qu'on applique sur le *carpe* ou poignet.

PÉRICHÆTIAL, ALE. adj. [*perichœtialis*]. Se dit des feuilles qui entourent la base du pédicelle des mousses.

PÉRICHÆTIUM. s. m., ou **PÉRICHÈTE**. s. f. [*perichætium*, de περὶ, autour, et χαίτη, chevelure; all. *Mooskelch* · *périsyphe* (Desvaux), *péricole* (Palisot de Beauvois)]. Espèce de calice ou involucre entourant les paraphyses dans les mousses.

PÉRICHONDRE. s. m. [*perichondrium*, de περὶ, autour, et χόνδρος, cartilage; all. *Knorpelhaut*, angl. *perichondrium*, it. *pericondrio*, esp. *pericondro*]. Membrane fibreuse vasculaire, analogue au périoste, qui revêt les cartilages non articulaires.

PÉRICHONDRITE. s. f. [de *périchondre*, all. *Knorpelhautentzündung*, angl. *perichondritis*, it. *pericondrite*]. Inflammation du périchondre. — *Périchondrite tarsienne*. L'un des noms du *chalazion*, pour ceux qui admettaient à tort que l'organe appelé *cartilage tarse des paupières* était pourvu de périchondre.

PÉRICHONDROME. s. m. Tumeur cartilagineuse sans coque osseuse, ou tumeur du périchondre.

PÉRICLASE. s. f. Ancien nom des fractures comminutives.

PÉRICLINE. s. m. [*periclinium*, de περὶ, autour, et κλίνη, lit; esp. *periclino*]. Ensemble des bractées qui entourent l'assemblage des fleurs dans les synanthérées.

PÉRICOLE. s. m. V. PÉRICHÆTIUM.

PERICOLPITE. s. f. [de περὶ, autour, et κόλπος, vagin]. Inflammation du tissu qui entoure le vagin.

PÉRICORNÉAL, ALE. adj. Qui est autour de la cornée : *cercle péricornéal*.

PÉRICOROLLIE. s. f. [*pericorollia*]. Neuvième classe de la méthode de Jussieu. Elle renferme les plantes dicotylédones monopétales à corolle pérygine.

PÉRICRÂNE. s. m. [*pericranium*, περικράνιον, de περὶ, autour, et κρανίον, crâne; all. *Schädelhaut*, angl. *pericranium*, it. *pericranio*, esp. *pericraneo*]. Périoste qui revêt toute la surface externe du crâne.

PÉRICYSTITE. s. f. [de περὶ, autour, et κύστις, vessie]. Inflammation du tissu qui entoure la vessie.

PÉRIDERME. s. m. [*periderma*, de περὶ, autour, et δέρμα, derme]. V. ÉCORCE.

PÉRIDESMIQUE. adj. [de περὶ, autour, et δεσμὸς, lien; esp. *peridesmico*]. Qui est occasionné par une ligature serrée autour d'une partie quelconque.

PÉRIDIDYME. s. f. [de περὶ, autour, et δίδυμος, testicule]. Tunique albuginée des testicules.

PÉRIDIDYMITE. s. f. [*perididymitis*, de περὶ, autour, et δίδυμος, testicule]. Inflammation de la tunique albuginée des testicules.

PÉRIDION. s. m. [*peridium*]. Sorte de conceptacle qui enveloppe les corpuscules reproducteurs de certains champignons, et qui, d'abord clos de toutes parts, s'ouvre seulement à l'époque de la maturité.

PÉRIENCÉPHALITE. s. f. [de περὶ, autour, et *encéphale*]. Inflammation de la substance grise du cerveau coexistant ordinairement avec la méningite et entraînant les symptômes cérébraux observés dans celle-ci. A l'état chronique, elle cause la *paralysie générale* (Calmeil).

PÉRIÉRÈSE. s. f. [*periæresis*, περιαίρεσις, de περὶ, autour, et αἱρεῖν, enlever; it. *perieresi*, esp. *perieresis*]. Incision circulaire au moyen de laquelle les anciens circonscrivaient la base des grands abcès.

PÉRIGLOTTE. s. f. [de περὶ, autour, et γλῶττα, langue]. Nom ancien de l'épiderme lingual.

PÉRIGONE. s. m. [*perigonium*, angl. *perigonium*, it. et esp. *perigonio*]. Le périanthe quand il est simple.

PÉRIGONIAIRE. adj. Se dit des fleurs doubles dans lesquelles les organes supplémentaires dérivent du verticille corollaire seulement, sans que les organes sexuels aient subi d'altération.

PÉRIGORD (Race porcine du). Corps court, épais; tête effilée, pointue; dos convexe, côtes arrondies, poitrail large; membres forts; poils courts, rudes, souvent noirs, rarement pie. Cette race, qui peut acquérir un assez grand poids, est bonne.

PÉRIGYNANDRE. s. m. [*perigynandrium*]. Synonyme de *périanthe* (Necker).

PÉRIGYNE. adj. [*perigynus*, de περὶ, autour, et γυνὴ, femme; all. *umschliessend*, angl. *perigynous*, it. et esp. *perigino*]. Se dit de la corolle et des étamines quand ils naissent sur la paroi interne du calice autour de l'ovaire.

PÉRIGYNIQUE. adj. [*perigynicus*, esp. *periginico*]. Se dit de l'insertion des étamines, quand elle a lieu autour de l'ovaire, sur la paroi interne du calice.

PÉRIGYNIUM. s. m. Mot proposé par Link pour remplacer ceux de *nectaire* et de *disque*, mais qui n'a pas prévalu à cause de son analogie avec *périgyne*.

PÉRIKÉRATIQUE. adj. [de περὶ, autour, et κέρας, corne, cornée]. V. Péricornéal.

PÉRILYMPHE. s. f. [*humeur de Colugno*, angl. *perilymph*, esp. *perilinfe*]. Liquide albumineux, fluide, qui remplit toutes les cavités osseuses de l'oreille interne, et baigne les parties membraneuses contenues dans ces cavités.

PÉRIMÈTRE. s. m. [de περὶ, autour, et μέτρον, mesure] (Badal). Instrument destiné à la mesure du champ visuel aussi loin qu'il peut s'étendre.

PÉRIMÉTRITE. s. f. [de περὶ, autour, et *métrite*]. Inflammation du tissu lamineux qui entoure immédiatement l'utérus. V. Péri-utérin (*Phlegmon*).

PÉRIMYSIUM. s. m. [de περὶ, autour, et μῦς, muscle] (Clarus, 1810). Tissu lamineux qui entoure les faisceaux secondaires que forme la réunion de plusieurs *faisceaux* primitifs des muscles.

PÉRINÉAL, ALE. adj. [*perinealis*, angl. *perineal*, it. *perineale*, esp. *perineal*]. Qui appartient au périnée. — *Aponévrose périnéale*. V. Périnée. — *Artère périnéale superficielle*. Branche de la honteuse interne qui fournit aux muscles transverse du périnée, bulbo-caverneux et ischio-caverneux, et se termine dans la peau des bourses. — *Nerf périnéal*. Branche du honteux interne qui a la même distribution que l'artère périnéale. = *Hernie périnéale*. V. Périnéocèle.

PÉRINÉE. s. m. [*perinœum*, *interfemineum*, περίνεος, all. *Damm*, *Mittelfleisch*, angl. *perineum*, it. et esp. *perineo*]. Espace compris entre l'anus et les parties génitales. Le périnée, limité latéralement par les branches ascendante de l'ischion et descendante du pubis des deux côtés, et en arrière par une ligne transversale fictive qui réunirait les deux tubérosités de l'ischion, a la forme d'un triangle dont le sommet correspond à la symphyse du pubis, et est divisé d'avant en arrière en deux parties égales par une ligne médiane, dite le raphé de la peau. Cet espace, qui renferme du tissu cellulaire, des muscles, des vaisseaux, des nerfs, et les portions prostatique et membraneuse du canal de l'urètre, est divise en deux étages par trois feuillets aponévrotiques, dits *aponévroses périnéales* . 1° l'*aponévrose périnéale superficielle* ou *inférieure*, située immédiatement au-dessus du fascia superficialis qui la sépare de la peau, est formée par l'ensemble des gaines fibreuses dans lesquelles sont contenus les muscles superficiels du périnée, le *transverse superficiel* en arrière, l'*ischio-caverneux* latéralement, le *bulbo-caverneux* au milieu : cette aponévrose triangulaire se continue en avant, par son sommet, avec la gaine fibreuse du corps spongieux de l'urètre, latéralement avec l'aponévrose moyenne du périnée, en arrière, par sa base, avec l'aponévrose du releveur de l'anus; 2° l'*aponévrose moyenne du périnée* (*ligament de Carcassonne*) est formée de deux lamelles secondaires : l'une, inférieure, dite *ligament triangulaire de l'urètre*, traversée par la partie membraneuse de l'urètre, par les vaisseaux et nerfs dorsaux de la verge, s'insère en avant à la symphyse pubienne, latéralement à l'arcade du pubis au-dessus des racines des corps caverneux; l'autre, supérieure, tapisse la face inférieure du releveur de l'anus, se soude à la lamelle précédente au niveau du bord postérieur du transverse superficiel, l'abandonne au niveau du transverse profond, et reste sur la face inférieure du releveur jusqu'aux insertions de ce muscle sur le pubis; latéralement, elle se porte en haut sur les côtés de la prostate, et forme l'*aponévrose latérale de la prostate*, qui sépare cet organe du rectum, sur les parties latérales duquel elle se perd; une lame fibreuse, riche en fibres lisses, dite *aponévrose postérieure de la prostate* ou *prostato-péritonéale*, placée sur la paroi postérieure de la prostate, se réunit en bas à l'aponévrose latérale, et se continue en haut avec le tissu cellulaire sous-péritonéal du cul-de-sac recto-vésical : entre les deux lamelles de l'aponévrose moyenne, est un espace subdivisé en trois loges, l'une, médiane, comprenant en arrière la *prostate*, en avant la *partie membraneuse de l'uretre*, le *muscle de Wilson* et le *plexus pubio-prostatique*; les deux autres, latérales, contenant les muscles *transverses profonds*, les *glandes de Cowper*, l'*artère honteuse interne*, 3° l'*aponévrose profonde* ou *supérieure du périnée*, ou *aponévrose pelvienne*, dense, résistante, tapisse les muscles *ischio-coccygien*, *releveur de l'anus*, et *obturateur interne*, s'attache en arrière au sacrum, constitue en avant, de chaque côté de la prostate et de la vessie, deux replis, *ligaments pubio-prostatiques* ou *pubio-vésicaux latéraux*, et se perd en dedans sur les côtés du rectum et de la vessie. Toutes ces parties, particulièrement celles qui sont comprises entre l'aponévrose moyenne et l'aponévrose supérieure, ou plutôt dans l'épaisseur même de la première, prostate, portion membraneuse de l'urètre, glandes de Cowper, vaisseaux, sont importantes à connaître, puisque c'est dans l'espace qu'elles remplissent qu'on opère dans la taille périnéale. Chez la femme, les aponévroses du périnée ont la même disposition que chez l'homme; les muscles ischio-caverneux et bulbo-caverneux sont remplacés par les ischio-clitorien et constricteur du vagin; mais, la prostate faisant défaut, l'aponévrose pelvienne est en contact avec l'aponévrose moyenne, de sorte que la loge supérieure manque. V. Déchirure *du périnée*.

PÉRINÉOCÈLE. s. f. [de *périnée*, et κήλη, hernie].

Hernie périnéale. Dans cette variété, très rare, de hernie, l'intestin sort en avant du rectum, par la partie inférieure de l'abdomen, pour faire saillie au périnée, entre la vessie et le rectum chez l'homme, entre le rectum et le vagin chez la femme. La réduction se fait facilement, le malade étant couché horizontalement, le bassin un peu élevé. En cas d'étranglement, la kélotomie se fait par une incision oblique en arrière et en dehors et par un débridement multiple.

PÉRINÉO-CLITORIDIEN. adj. [it. et esp. *perineo-clitoriano*]. Le *constricteur du vagin*.

PÉRINÉOPLASTIE. s. f. [de *périnée*, et πλάσσειν, former, restaurer]. Autoplastie de la région périnéale.

PÉRINÉORRHAPHIE. s. f. [de περίνεος, périnée, et ῥαφὴ, suture]. Opération qui consiste, en cas de déchirure du périnée, à suturer les lèvres de la solution de continuité. Les déchirures incomplètes peuvent guérir par les soins de propreté, le rapprochement des jambes de la malade, etc. (V. DÉCHIRURE) : mais, en cas de déchirure complète, c'est à la *périnéorrhaphie* qu'il faut avoir recours. Pratiquée trop tôt, pendant les huit ou douze premiers jours qui suivent l'accouchement, l'opération réussit rarement, à cause de l'état de contusion, de meurtrissure, que présentent alors les bords de la déchirure, et de l'écoulement des lochies qui empêche la cicatrisation : aussi s'accorde-t-on généralement à attendre du troisième au sixième mois après l'accouchement pour opérer. On est, dès lors, obligé de faire précéder la suture d'un avivement des bords de la plaie, fait avec un bistouri convexe, à l'aide duquel on dissèque, de chaque côté, un lambeau quadrilatère de 4 à 5 centimètres d'étendue antéro-postérieure; puis, avec des aiguilles fortes, acérées, tranchantes sur leurs bords près de la pointe, on passe les fils à ligature, en nombre suffisant.

PÉRINÉPHRÉTIQUE. adj. V. PÉRINÉPHRITIQUE.

PÉRINÉPHRIQUE. adj. Mauvais mot pour *périnéphritique*.

PÉRINÉPHRITE. s. f. [de περὶ, autour, et νεφρῖτις, néphrite]. Inflammation du tissu cellulaire qui enveloppe le rein, par opposition à la *néphrite* et à l'*endonéphrite*. V. PÉRINÉPHRITIQUE.

PÉRINÉPHRITIQUE. adj. [de περὶ, autour, et νεφρὸς, rein]. Qui siège autour du rein. — *Abces* ou *phlegmons périnéphritiques* [*périnéphrite*]. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure le rein, laquelle est tantôt *primitive*, produite par une lésion traumatique, un effort musculaire, une fatigue, l'impression du froid humide, les secousses répétées du rein; tantôt *secondaire* , symptomatique de l'inflammation du rein, surtout de la pyélonéphrite calculeuse, consécutive à un phlegmon iliaque, à une typhlite, concomitante à une fièvre typhoïde, une affection purulente ou puerpérale, etc. Les signes *locaux* sont : la *douleur* de la région lombaire, d'un seul côté le plus souvent, douleur sourde et continue, ou vive, aiguë, exacerbante, s'irradiant vers l'abdomen et le membre inférieur, toujours exaspérée par le mouvement et la pression; et une *tuméfaction* de la même région, sensible à la vue et au toucher, d'abord diffuse, œdémateuse, puis mieux limitée, circonscrite, plus saillante en un point, lorsque le pus est réuni en foyer et tend à se faire jour au dehors : au même moment la fluctuation devient superficielle et peut être perçue plus ou moins facilement. Les symptômes *généraux* sont la fièvre, les nausées, les vomissements, la prostration des forces, communs à un grand nombre d'autres états morbides : aussi le diagnostic peut-il présenter quelques difficultés au début. Le traitement consiste d'abord dans l'emploi des antiphlogistiques locaux et généraux : sangsues, ventouses scarifiées, vésicatoires volants, onctions belladonées et opiacées, purgatifs salins, etc. Mais dès que les signes de la suppuration se manifestent, il faut ouvrir le foyer, le pus pouvant fuser en bas vers la fosse iliaque et le petit bassin, donner lieu au psoïtis, pénétrer dans la vessie, dans l'intestin, ou en haut en déterminant une pleurésie ou une pneumonie. L'ouverture, faite par le bistouri ou le thermo-cautère, doit être assez large pour que le pus s'écoule facilement au dehors; il est bon de faire dans le foyer des injections détersives et antiputrides. Le drainage donne de bons résultats quand l'abcès n'est pas trop profond.

PÉRINERF. s. f. [de περὶ, autour, et *nerf*]. Ancien nom du névrilème.

PÉRINÈVRE. s. m. [de περὶ, autour, et νεῦρον, nerf] (Ch. Robin). Gaine en forme de tube qui entoure les *faisceaux primitifs* des tubes nerveux dans les *nerfs de la vie animale* et dans les *filets blancs* du grand sympathique, comme le *myolemme* entoure les faisceaux striés des muscles volontaires : avec les tubes nerveux se trouvent dans sa cavité quelques fibres lamineuses, et quelques capillaires dans les plus gros faisceaux. On rencontre cet élément dès la sortie des faisceaux de tubes hors des centres nerveux, dès l'*origine apparente* des nerfs. Il s'interrompt au-dessus des ganglions pour recommencer au-dessous. Il s'étend jusqu'à la terminaison des tubes nerveux isolés. C'est lui qui se ramifie et s'anastomose, et non les filets nerveux qu'il enveloppe et qui ne font que se séparer les uns des autres. L'épaisseur de la paroi du périnèvre est de 2 à 3 millièmes de millimètre. Les acides acétique et sulfurique le gonflent un peu, le rendent un peu plus transparent et finement grenu. L'acide azotique étendu en rend la substance plus ferme, plus raide, les plis plus nets, et les multiplie en la resserrant; s'il est concentré, les plis se montrent plus épais, plus nombreux, la substance se resserre fortement, réfracte la lumière avec une teinte jaunâtre. Tous ces caractères le distinguent nettement du *névrilème;* de plus, il n'a pas de vaisseaux propres. Le périnèvre se compose de plusieurs minces couches concentriques d'une substance homogène, un peu striée en long, non divisible en fibres, très finement granuleuse, un peu plus dans les parties où le périnèvre entoure un tube isolé et où il atteint une épaisseur de 1 centième de millimètre que dans celles où il entoure des faisceaux primitifs volumineux. Il est pourvu de noyaux allongés finement granuleux, sans nucléoles (longueur, 12 à 22 millièmes de millimètre; largeur, 3 à 5 millièmes), plus nombreux dans le périnèvre des tubes isolés que dans celui des faisceaux. Vers la terminaison des tubes sensitifs, le périnèvre est en continuité de substance avec les couches des *corpuscules de Pacini*, et avec les *corpuscules du tact*. Il cesse en s'amincissant avant la terminaison des tubes nerveux moteurs. Des capillaires en petit nombre pénètrent dans l'épaisseur des faisceaux primitifs nerveux qui sont gros, en traversant le *périnèvre* après avoir rampé à sa surface, dans l'épaisseur du névrilème. Pathologiquement ou chez les vieillards, il s'altère par dépôt de fines granulations graisseuses dans l'épaisseur de sa substance avec atrophie des noyaux.

PÉRINÉVRITE. s. f. Ancien nom de la névrite.

PÉRINYCTIDES. s. f. pl. [*perinyctides*, de περὶ, pendant, et νὺξ, nuit; it. *perinittide*, esp. *perinitides*]. Exanthèmes qui ne se montrent que la nuit.

PÉRIODE. s. f. [*periodus*, περίοδος, de περὶ, pendant, et ὁδὸς, chemin, circuit; all. *Periode*, angl. *period*, it. et esp. *periodo*]. Nom donné aux différentes phases ou révolutions d'une maladie, aux différentes époques que l'on peut distinguer dans son cours. On admet communément trois périodes : la première est l'*augment* ou l'*accroissement*, le *progres* (*incrementum*); la deuxième est l'*état* (*status*), le plus haut degré d'intensité ; la troisième est le *déclin* (*decrementum*). Quelques auteurs comptent deux périodes de plus : l'*invasion* et la *terminaison*. — *Période*. Dans les fièvres intermittentes, l'espace de temps qui comprend un accès et une intermission, qui s'écoule, par conséquent, de l'invasion d'un accès à l'invasion de l'accès suivant. — Quand le mot *période* signifie le plus haut degré auquel une chose puisse parvenir, il est masculin. On dit : *cette maladie est à son plus haut période*.

PÉRIODEUTE. s. m. [*circulator*, περιοδευτής, it et esp. *periodeudo*]. Nom que l'on donnait dans l'ancienne Grèce aux médecins qui allaient de ville en ville pour traiter les malades.

PÉRIODICITÉ. s. f. [*reversio*, *certus circulus*, all. *Periodicität*, *Wiederkehr*, angl. *periodicity*, it. *periodicità*, esp. *periodicidad*]. Aptitude qu'ont certains phénomènes physiologiques ou pathologiques à se reproduire à des époques déterminées, après des intervalles plus ou moins longs, mais égaux entre eux, pendant lesquels ils cessent complètement. La périodicité est un mode d'*intermittence* dans les affections des tissus doués de propriétés de la vie animale, du système nerveux en particulier. Les altérations des nerfs ont de la tendance à offrir une périodicité plus ou moins tranchée dans leurs manifestations symptomatiques locales (douleur) ou générales (accès fébriles par actions réflexes sur les centres nerveux), etc.

PÉRIODIQUE. adj. — *Maladies périodiques*. Celles qui ont un caractère de *périodicité* : telles sont les fièvres intermittentes, certaines maladies nerveuses, certaines hémorragies, etc. Toutes les maladies périodiques sont combattues avec succès par le quinquina.

PERIODIQUE. adj. — *Acide periodique* [*acide hyperiodique*, *heptaiodique*] (IO^7) Corps solide, cristallisable, obtenu en décomposant l'hyperiodate de soude par l'acide azotique.

PÉRIODONTITE. s. f. [de περὶ, autour, et ὀδοὺς, dent]. Inflammation du périoste alvéolo-dentaire ou membrane qui entoure la dent. V. OSTEO-PERIOSTÉITE *alvéolo-dentaire*.

PÉRIODYNIE. s. f. [περιωδυνία]. Douleur intense.

PÉRIONE. s. m. [de περὶ, autour, et ὠὸν, œuf ; all. *Eihülle*, esp. *periona*]. Nom donné à la caduque par Breschet. Il est inexact en ce que la caduque se produit dans l'utérus, alors même que l'ovule reste dans l'ovaire ou la trompe, ou tombe dans l'abdomen.

PÉRIOPLE. s. m. [de περὶ, autour, et ὁπλὴ, sabot]. En vétérinaire, lame épidermique, continuation de l'épiderme de la peau et recouvrant l'ongle. V. BOURRELET *périoplique*.

PÉRIORBITE. s. m. [de περὶ, autour, et *orbite* ; it. et esp. *periorbita*]. Périoste qui revêt la fosse orbitaire.

PÉRIORCHITE. s. f. [de περὶ, autour, et ὄρχις, testicule]. Inflammation de la portion superficielle, sous-albuginée, du parenchyme testiculaire.

PÉRIOSTAL. adj. V. PÉRIOSTÉIQUE.

PÉRIOSTE. s. m. [*periosteum*, περιοστέος, de περὶ, autour, et ὀστέον, os ; all. *Beinhaut*, *Knochenhaut*, angl. *periosteum*, it. et esp. *periostio*]. Membrane fibreuse et vasculaire, blanche, résistante, chez les jeunes sujets, jaunâtre, réduite à une mince couche de tissu lamineux, chez l'adulte et le vieillard, qui enveloppe les os et les revêt de toutes parts, excepté dans les endroits où ils sont encroûtés de cartilages et où s'attachent les tendons et les ligaments. Il est uni à l'os par le prolongement dans les canalicules osseux des vaisseaux qui le parcourent, et par des fibres de tissu connectif, *fibres de Sharpey*, qui pénètrent dans le tissu osseux, entre les lamelles de ce tissu. Son adhérence avec les parties molles qui le recouvrent varie avec les régions observées : elle est très intime en certains points, comme la voûte palatine, où il se soude au tissu connectif de la muqueuse pour former une fibro-muqueuse. Il se compose d'une couche externe, connective, dans laquelle se ramifient des vaisseaux très nombreux ; et d'une couche interne, formée de fibres élastiques fines. Son rôle est relatif, d'une part, à la distribution des vaisseaux dans le tissu osseux ; d'autre part, à l'accroissement de l'os en épaisseur. V. OSTÉOGÉNIE.

PÉRIOSTÉ, ÉE. adj. Synonyme de *périostéal*.

PÉRIOSTÉAL, ALE. adj. Qui se rapporte au périoste : *douleur périostéale, tissu périostéal*.

PÉRIOSTÉIQUE. adj. Qui se rapporte au périoste : *tumeur périostéique, vaisseau périostéique*, etc.

PÉRIOSTÉITE. s. f. [all. *Knochenhautentzündung*, angl. *periostitis*, it. *periostite*, *periostitide*, esp. *periostitis*]. Inflammation du périoste. Il y a une périostéite *circonscrite* et une périostéite *diffuse*, aussi dissemblables l'une de l'autre que le phlegmon circonscrit l'est du phlegmon diffus : cependant il paraît exister des intermédiaires entre les deux types extrêmes de l'affection. — *Périostéite circonscrite*. La forme *aiguë* reconnaît pour causes locales les violences extérieures, les contusions surtout, le froid humide, la propagation d'une inflammation voisine (ulcère de la jambe par exemple) ; pour causes générales, efficientes ou prédisposantes, la faiblesse de constitution, la diathèse rhumatismale, scrofuleuse et surtout syphilitique. On la rencontre principalement sur les os longs, particulièrement au tibia, puis au fémur, où elle se manifeste par une douleur souvent très vive, spontanée et augmentée par la pression, parfois intermittente ; par un empâtement profond, mal limité, avec rougeur et chaleur des parties molles la peau, dans la région malade, présente des marbrures rougeâtres, des taches irrégulières rosées ou brunâtres, différentes de la rougeur propre à l'érysipèle, et des traînées ou cordons rouges ou bleuâtres propres à la lymphangite et à la phlébite. Quand un os volumineux est atteint, il peut y avoir quelques phénomènes généraux, fébriles, qui deviennent graves surtout en cas de suppuration. Celle-ci est une terminaison fréquente de l'inflammation du périoste, au-dessus duquel se forment des abcès (*abcès sous-périostéiques*), parfois suivis de nécrose du tissu osseux. Les terminaisons autres que la suppuration sont la résolution et le passage à l'état chronique. Rarement la périostéite aiguë phlegmoneuse se termine par résolution sous l'influence de la médication antiphlogistique, résolutive ou révulsive. Le *débridement* par de larges incisions faites jusqu'à l'os, *avant que la fluctuation soit évidente*, et dès que la périostéite est reconnue, est établi en précepte. Si l'émission sanguine locale est utile, une incision donnera au moins autant de sang que des sangsues ; l'incision aura de plus l'avantage de faire cesser l'étranglement, et de permettre aux produits exsudés de se faire jour au dehors avant d'avoir décollé le périoste et nécrosé l'os dans une grande étendue. A l'autopsie, on trouve le périoste décollé et notablement épaissi, infiltré, ainsi que le tissu lamineux sous-cutané. Là où le pus s'est formé, la face interne du périoste est d'un blanc sale, offrant des taches ecchymotiques ; ailleurs ce dernier offre une teinte marbrée ou rouge foncé, à surface tomenteuse, avec ou sans épanchement de sang entre elle et l'os, qui n'est pas toujours enflammé à ce niveau. — La forme *chronique* de la périostéite circonscrite peut succéder à la forme aiguë, ou apparaître d'emblée à la suite d'une violence extérieure, d'une inflammation de voisinage, etc. : le plus souvent, elle est d'origine syphilitique et succède à des accidents tertiaires du tissu osseux. Une tuméfaction circonscrite, un peu douloureuse à la pression et dans les mouvements, marque le début de la maladie : si celle-ci est abandonnée à elle-même, les téguments rougissent et se ramollissent au bout d'un certain temps, la suppuration apparaît et exige le même traitement que dans la forme aiguë. Toutefois il y a ici plus de chances d'éviter cette terminaison et d'obtenir la résolution par un traitement interne antisyphilitique, par des applications locales révulsives (teinture d'iode, vésicatoires) ou résolutives (onctions mercurielles et iodurées). — *Périostéite diffuse* (*périostéite phlegmoneuse diffuse, ostéo-myélite aiguë, ostéite épiphysaire, décollement des épiphyses, typhus des membres*, etc.). Maladie qui siège à l'extrémité des os longs, surtout aux membres inférieurs (extrémités supérieure du tibia et inférieure du fémur), et qui consiste, localement, en altérations de nature inflammatoire et ulcéreuse du périoste, des os, de la moelle osseuse, des cartilages articulaires, et qui détermine les lésions générales de la septicémie. Elle a des causes prédisposantes : l'âge (12 à 18 ans), le tempérament lymphatique, la scrofule, les conditions hygiéniques mauvaises, les maladies générales, variole, rougeole, etc., et des causes occasionnelles, froid, fatigues, marche prolongée, traumatisme, surmenage. Les signes locaux sont les suivants : douleur, tuméfaction, plaques érythémateuses ou aspect terreux de la peau, légère augmentation de la température des parties, mouvements très douloureux ou impossibles ; au bout d'un temps variable, fluctuation profonde, signes d'arthrite, de fractures spontanées. Les symptômes généraux revêtent tantôt une forme inflammatoire (frissons, céphalalgie, fièvre, délire), tantôt une forme typhoïde (vomissements, diarrhée, stupeur, prostration). La guérison, fort rare, s'accompagne d'allongement anormal ou de raccourcissement du membre. La mort survient ordinairement du 20^e au 35^e jour, par infection purulente, épuisement, ou par le fait d'une complication (péricardite, méningite, érysipèle, gangrène). Le traitement général varie avec la nature des symptômes généraux qui dominent : diète, boissons délayantes, grands bains en cas de réaction inflammatoire (sans émissions sanguines ni évacuants, qui diminueraient les forces du malade) ; reconstituants, vin, alcool, etc., dans la forme typhoïde ; opium et chloral, en cas de délire et d'agitation. Localement, c'est par une incision faite en un ou plusieurs points de la région malade, allant jusqu'à l'os, avec contre-ouverture, drainage, injections détersives et antiseptiques, qu'on pourra enrayer la marche des accidents.

PÉRIOSTÉO-MÉDULLITE. s. f. (Gerdy). Inflammation simultanée de la moelle des os et du périoste.

PÉRIOSTÉOPHYTE. s. m. [de περιοστέος, périoste, et φυτὸν, production]. Production osseuse partant du périoste (Albers).

PÉRIOSTÉOTOMIE. s. f. [*periosteotomia*, de περιοστέος, périoste, et τομή, section]. Opération qui consiste à couper une partie du périoste d'un os, en faisant pénétrer dans les tissus un instrument tranchant et à pointe mousse, avec lequel on opère la séparation du périoste et de la tumeur osseuse qu'il recouvre et dont on veut obtenir la nécrose. Le plus souvent cette opération manque le but, le volume de la tumeur ne diminuant pas.

PÉRIOSTIQUE. adj. V. PÉRIOSTÉIQUE.

PÉRIOSTITE. s. f. V. PÉRIOSTÉITE.

PÉRIOSTOSE. s. f. [*periostosis*, de περιοστέος, périoste ; all. *Beinhautwucherung, Periostosis*, angl. *periostosis*, it. *periostosi*, esp. *periostosis*]. Tuméfaction du périoste accompagnée souvent de nécrose des lames superficielles de l'os. Cette tuméfaction est le plus souvent le résultat d'une inflammation chronique du périoste, syphilitique, scrofuleuse, etc., par suite de laquelle du tissu lamineux mou, grisâtre ou blanchâtre, quelquefois friable, se produit à la face interne de cette membrane. Elle a ordinairement son siège sur les os larges. Tantôt elle s'ossifie à la longue et se convertit en exostose ; tantôt elle se ramollit et devient pâteuse, sans cependant conserver l'impression du doigt. Souvent la périostose reste stationnaire ; quelquefois elle diminue et disparaît ; quelquefois aussi elle s'enflamme, la suppuration s'y établit, la tumeur s'ouvre, il s'écoule une petite quantité de pus, et une masse grisâtre, gélatiniforme, ou semblable au bourbillon d'un furoncle se présente à l'ouverture. La sortie de cette masse homogène laisse voir le fond d'un ulcère blafard, ou une portion osseuse dénudée : dans le premier cas, la cicatrisation est lente, mais régulière ; dans le second, il faut attendre l'expulsion des lames osseuses mortifiées, et la cicatrice est difforme et adhérente à l'os sous-jacent.

PÉRIOSTOSTÉITE. s. f. (Gerdy). L'inflammation simultanée du périoste et du tissu osseux.

PÉRIOSTRACUM. s. m. L'*épiderme* de la coquille.

PÉRIOVULAIRE. adj. Qui entoure l'ovule.

PÉRIPATE. s. m. V. COTYLIDE.

PÉRIPÉNIEN, ENNE. adj. Qui entoure le pénis. — *Muscle péripénien*. Nom donné par quelques auteurs aux rares fibres musculaires de la vie végétative qu'on trouve autour de la verge, à la face profonde de son enveloppe cutanée.

PÉRIPÉTALE. adj. [*peripetalus*, de περὶ, autour, et πέταλον, pétale ; esp. *peripetalo*]. Se dit des plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes.

PÉRIPÉTALIE. s. f. [*peripetalia*]. Quatorzième classe dans la méthode de Jussieu. Elle renferme les plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes.

PÉRIPHACITE. s. f. [de περὶ, autour, et φακὸς, lentille] V. PHACOHYMÉNITIS.

PÉRIPHÉRIE. s. f. [*peripheria*, περιφέρεια, de περὶ, autour, et φέρειν, porter ; all. *Umkreis*, angl. *periphery*, it. et esp. *periferia*]. Circonférence, surface extérieure d'un corps.

PÉRIPHÉRIQUE. adj. Qui appartient à la périphérie du corps, d'un appareil.

PÉRIPHORANTHE. s. m. [*periphoranthum*, de περὶ, autour, φορὸς, qui porte, et ἄνθος, fleur]. Ensemble des bractées qui entourent le phoranthe des synanthérées.

PÉRIPNEUMONIE. s. f. [*peripneumonia*, περιπνευμονία, de περὶ, autour, et πνεύμων, poumon ; all. *Lungenentzündung*, angl. *peripneumony*, it. et esp. *peripneumonia*]. Synonyme de *pneumonie*. Cependant le terme de *péripneumonie* désigne plutôt l'inflammation de l'enveloppe du poumon, de la plèvre, que celle du parenchyme pulmonaire = En vétérinaire, *péripneumonie dans l'espèce bovine* [*maladie de poitrine du gros bétail, péripneumonie carbunculaire, gangreneuse, maligne ; peste péripneumonique ; pleuro-pneumonie épizootique, contagieuse, exsudative, chronique ; pneumosarcie ; new disease* des Anglais]. Maladie qui se présente à l'état aigu et à l'état chronique. — *État aigu*. Au début, accélération des mouvements des flancs, diminution du murmure respiratoire, souffle bronchique ; légère matité, toux sèche, fréquente ; au bout de deux à trois jours, anorexie, rumination suspendue, sensibilité de la colonne vertébrale en arrière du garrot ; jetage blanchâtre et visqueux. La maladie arrive à ce degré du huitième au dixième jour ; alors elle est difficilement curable. La terminaison est la résolution, l'hépatisation, la gangrène, l'épanchement et l'état chronique. — *État chronique* [*phtisie péripneumonique*]. Il se montre à la suite du précédent, ou offre tout d'abord la forme chronique. La marche du mal est lente ; les poumons s'hépatisent sur une grande étendue ; la médecine est impuissante contre les lésions qui se produisent dans les organes respiratoires. La péripneumonie est contagieuse. Le traitement a peu d'efficacité. L'inoculation pratiquée d'après les indications de Wilhelm (de Hasselt) met les animaux qui l'ont subie à l'abri de cette affection. Elle se fait à la queue, sous laquelle on pratique une incision avec un scalpel couvert de mucus purulent ou de sang pris dans le poumon d'un animal mort de la maladie même, ou de sérosité prise dans une incision de la partie tuméfiée de la queue d'une bête inoculée quelques jours auparavant (Lenglen). Il en résulte de la fièvre et de la perte d'appétit pendant huit à vingt-cinq jours environ, après lesquels l'animal est préservé.

PÉRIPNEUMONIQUE. adj. et s. Qui se rapporte à la péripneumonie ; qui en est atteint.

PÉRIPROCTIQUE. adj. [de περὶ, autour, et πρωκτὸς, anus]. Se dit des organes ou des lésions placées aux environs de l'anus. Meilleur que *périanal*, qui est hybride.

PÉRIPROCTITE. s. f. [de περὶ, autour, et πρωκτὸς, anus]. Inflammation du tissu qui entoure le rectum.

PÉRIPROSTATIQUE. adj. Qui est autour de la prostate : *abcès, inflammation, tissu périprostatiques*, etc.

PÉRIPTÉRÉ, ÉE. adj. [de περὶ, autour, et πτερὸν, aile]. Muni d'un appendice membraneux, en forme d'aile.

PÉRIPYÈME. s. m. [de περὶ, autour, et πῦον, pus]. Suppuration autour d'un organe, ou à sa surface.

PÉRIPTOSE. s. f. [περίπτωσις, de περὶ, indiquant augmentation, et πτῶσις, chute]. Chute subite d'un organe ou d'un phénomène.

PÉRISCLÉRITE. s. f. V. ÉPISCLÉRITIS.

PÉRISCOPIQUE. adj. [de περὶ, autour, et σκοπεῖν, voir]. — *Verre périscopique.* Verre en forme de ménisque, convexe-concave pour les presbytes (avec prédominance de la convexité), concave-convexe pour les myopes (avec prédominance de la concavité). On emploie ces verres pour remédier à l'inégalité et à la confusion de la vision que produisent les verres à foyer ovalaire et trop petits ; confusion encore plus marquée quand les verres sont biconcaves ou biconvexes, car alors leur courbure moindre à la circonférence fait qu'on ne voit nettement qu'en regardant par le centre.

PÉRISPERME. s. m. [*perisperma*, de περὶ, autour, et σπέρμα, graine ; all. *Keimhülle*, angl *perisperm*, it *perispermo*, esp. *perisperma*]. V. ALBUMEN.

PÉRISPERMÉ, ÉE. adj. [*perispermatus*, it. *perispermato*, esp. *perispermado*]. Se dit d'une graine qui est munie d'un périsperme ou albumen.

PÉRISPERMIQUE. adj. Qui appartient au périsperme.

PÉRISPORANGE. s. m. [*perisporangium*, de περὶ, autour, et *sporange ;* esp. *perisporangio*]. Membrane cellulaire qui enveloppe les sporanges des fougères.

PÉRISPORE. s m. [*perisporium*, de περὶ, autour, et σπορὰ, graine ; it. *perisporo*]. Synonyme de *sporange*

PÉRISTALTIQUE. adj. [*peristalticus*, περισταλτικὸς, de περὶ, autour, et στέλλειν, resserrer ; all. *peristaltisch*, *wurmförmig*, angl. *peristaltic*, it. et esp. *peristaltico*]. Se dit, par opposition à *antipéristaltique*, du mouvement par lequel le tube intestinal se contracte du haut vers le bas pour favoriser le travail de la digestion. Dans ce mouvement les fibres circulaires de la membrane musculeuse intestinale se contractent successivement de haut en bas, à mesure que le chyme avance dans le canal alimentaire, de manière que cette matière, comprimée supérieurement, se trouve poussée dans la portion suivante de l'intestin, dont les fibres sont encore dans le relâchement. Normalement il l'emporte toujours en force et en étendue sur le *mouvement antipéristaltique.* La contraction péristaltique des faisceaux circulaires, associée à celle des faisceaux longitudinaux, cause la progression des matières relativement au lieu qu'elles occupent. A la contraction des faisceaux qui viennent de se resserrer succède, soit celle de ceux qui sont au-dessous (*contraction péristaltique*), soit celle de ceux qui sont au-dessus (*c. antipéristaltique*), sous l'influence des nerfs pneumogastriques. Dans la vessie, la contraction se propage d'une manière analogue, d'où l'évacuation de son contenu, mais simultanément dans les trois couches à faisceaux dirigés en sens contraire. L'uretère, les voies biliaires, et d'autres canaux ou réservoirs creux, présentent un mouvement péristaltique analogue à celui de l'intestin.

PÉRISTALTISME. s m. Action par laquelle un canal, comme celui de l'intestin, accomplit le mouvement péristaltique.

PÉRISTAMINÉ, ÉE. adj. [esp. *peristaminado*]. Se dit d'une plante dont les étamines sont périgynes.

PÉRISTAMINIE. s. f. [*peristaminia*, de περὶ, autour, et στήμων, filament]. Sixième classe dans la méthode de Jussieu. Elle renferme les plantes dicotylédones apétales à étamines périgynes.

PÉRISTAPHYLIN. adj. et s. m. [*peristaphylinus*, de περὶ, autour, et σταφυλὴ, luette ; all *Zapfenmuskel*, it. et esp. *peristafilino*]. Qui entoure la luette — *Muscle péristaphylin externe* ou *inférieur* (*ptérygo-staphylin*, Ch.). Muscle qui s'attache en haut à la base de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, à la partie voisine de la grande aile du sphénoïde et au tiers externe de la paroi membraneuse de la trompe d'Eustache, se réfléchit en bas sur le crochet de cette aile interne, et se perd dans l'épaisseur du voile du palais, dont il est tenseur, en même temps que dilatateur de la trompe d'Eustache. — *Péristaphylin interne* ou *supérieur* (*pétro-salpingo-staphylin*, Ch.). Muscle attaché supérieurement à la face inférieure du rocher et au bord inférieur de la partie externe du cartilage de la trompe d'Eustache, et se terminant dans l'épaisseur du voile du palais, qu'il élève

PÉRISTAPHYLO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. [it. *peristafilo-faringeo*]. V. PHARYNGO-STAPHYLIN

PÉRISTÈME. s. m. [de περὶ, autour, et στήμων, filament, étamine]. Synonyme de *périanthe*.

PÉRISTOLE. s. f. [*peristole*, περιστολὴ, angl. *peristole*, it. et esp. *peristole*]. Action péristaltique du canal intestinal. — La systole cardiaque.

PÉRISTOME. s. m. [*peristoma*, de περὶ, autour, et στόμα, bouche ; all *Peristomium*, angl. *peristome*, it. *peristomo*, esp. *peristoma*]. Rangée circulaire, simple ou double, de petites lanières, qui borde l'orifice de l'urne des mousses, après la chute de l'opercule — En anatomie, le pourtour de la bouche ou de l'abouchement d'un conduit dans un autre.

PÉRISTOMIQUE. adj. Qui concerne le péristome.

PÉRISTROMA. s. m [de περὶ, autour, et στρῶμα, couche] Couche, enveloppe tapissant la cavité ou l'extérieur d'un organe.

PÉRISTYLIQUE. adj. [*peristylicus*, de περὶ, autour, et στῦλος, style]. Se dit de l'insertion des étamines, quand, l'ovaire étant infère, elles sont insérées entre lui et le calice, et plus ou moins adhérentes à son sommet.

PÉRISYPHE. s. m. V. PERICHÆTIUM.

PÉRISYSTOLE. s. f. [*perisystole*, de περὶ, autour, et συστολὴ, contraction ; all. et angl. *Perisystole*, it. et esp. *perisistole*]. Temps qui s'écoule entre la systole et la diastole du cœur ou des artères. || Intervalle entre le premier et le deuxième bruit (Gendrin).

PÉRISYSTOLIQUE. adj. Qui concerne la périsystole.

PÉRITESTE. s. m. [de περὶ, autour, et *testis*, testicule]. Mot hybride et mauvais : dites *pérididyme*.

PÉRITHÈCE ou **PÉRITHÈQUE.** s m. [*perithecium*, de περὶ, autour, et θήκη, loge]. Dans la classe des champignons, réceptacle coriace entourant les thèques.

PÉRITHORACIQUE. adj. [de περὶ, autour, et θώραξ, poitrine]. Qui est placé autour du thorax. — *Muscles périthoraciques* Les pectoraux, le grand dentelé, les surcostaux, les sous-costaux, etc.

PÉRITOINE. s. m. [*peritonæum*, περιτόναιον, de περὶ, autour, et τείνειν, étendre : étendu autour; all. *Bauchfell*, angl. *peritoneum*, it. et esp. *peritoneo*]. Membrane séreuse qui tapisse la face interne des parois de la cavité abdominale (*feuillet pariétal*), enveloppe en totalité ou en partie la plupart des organes contenus dans cette cavité (*feuillet viscéral*), et maintient leurs rapports respectifs au moyen de nombreux prolongements et de replis dits *ligamenteux* (V. ÉPIPLOON, MESENTÈRE, MÉSOCÔLON, etc.). — Fig. 350. Coupe antéro-postérieure et médiane de la cavité abdominale : 1, foie ; 2, estomac ; 3, côlon transverse ; 4, intestin grêle ; 5, duodénum ; 6, pancréas ; 7, rectum ; 8, vessie ; 9, utérus ; 10, aorte ; 11, veine cave supérieure ; 12, épiploon gastro-hépatique ; 13, mésocôlon transverse ; 14, mésentère ; 15, lame postérieure du grand épiploon ; 16, la lame antérieure ; 17, arrière-cavité des épiploons ; 18, cul-de-sac recto-vaginal ; 19, cul-de-sac vésico-utérin ; 20, diaphragme. — Le péritoine est une sorte de sac sans ouverture, qui recouvre tous les organes abdominaux sans les contenir dans son intérieur, et dont la surface interne, lisse et humectée de sérosité, est partout en contact avec elle-même, sauf dans les cas où la quantité de sérosité augmente d'une façon anormale (V. ASCITE). Chez le fœtus mâle, il fournit un prolongement qui accompagne le testicule lors de sa descente ; dans le fœtus femelle, un petit prolongement dans le canal inguinal, appelé *canal de Nuck :* chez la femme, vers le milieu du pavillon de la trompe, sa cavité communique avec ce canal par un petit orifice. Le *feuillet pariétal* peut être détaché avec assez de facilité du diaphragme ; plus aisément encore de la paroi abdominale antérieure et latérale, et plus encore des fosses iliaques et des parois du petit bassin, où il est doublé par du tissu cellulaire. Au niveau de l'ombilic, le péritoine est adhérent, le tissu lamineux sous-péritonéal disparaît. Sur tout le reste de la paroi abdominale antérieure, ainsi qu'au niveau du rein, ce tissu lâche est assez abondant et constitue le *fascia propria.* Le *feuillet viscéral*, plus mince que l'autre, transparent, permet d'apercevoir la couleur des viscères qui en sont recouverts. Sur certains organes il est tellement mince, qu'il est réduit à sa couche épithéliale (foie, rate, ovaire). Sur d'autres organes, quoique assez ténu, il peut être séparé sous forme de membrane (estomac, intestins, pancréas). En passant de la paroi abdominale sur la vessie, le péritoine s'applique à la symphyse pubienne pour gagner ensuite le sommet de la vessie, et se continuer sur ses faces latérales et sur sa face postérieure. De là il se réfléchit sur les parois latérales du petit bassin, après avoir recouvert le releveur de l'anus, dont il est séparé par l'aponévrose périnéale supérieure. De la face postérieure de la vessie, chez l'homme, il se porte sur la face antérieure et sur les faces latérales du rectum, en formant le cul-de-sac recto-vésical, puis il s'adosse à lui-même et constitue le méso-rectum. Le péritoine forme autour de la vessie un cul-de-sac péri-vésical dont les culs-de-sac vésico-utérin chez la femme et recto-vésical chez l'homme sont la partie postérieure. Chez la femme, le péritoine se réfléchit de la face postérieure de la vessie sur la face antérieure de l'utérus, et forme ainsi le cul-de-sac vésico-utérin. Il se porte ensuite sur le fond de cet organe, puis sur la face postérieure, qu'il recouvre dans toute son étendue ; il continue son trajet descendant sur la paroi postérieure du vagin, dans une étendue de 2 à 3 centimètres, pour se réfléchir, comme chez l'homme, sur le rectum. En se réfléchissant sur cet organe, il donne naissance au cul-de-sac recto-vaginal. Sous le péritoine, le tissu lamineux passe souvent à l'état adipeux (mésentère, épiploons et appendices épiploïques du gros intestin). Des fibres-cellules existent aussi à la face profonde du mésentère et surtout à celle du péritoine qui tapisse les parois et les organes de l'excavation pelvienne (Rouget).

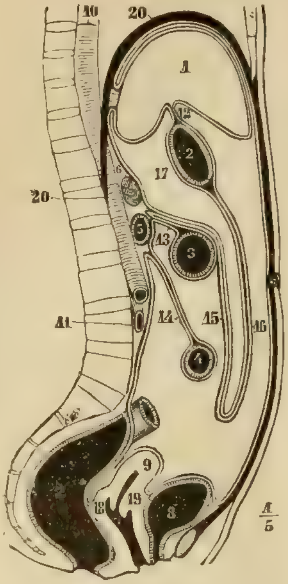

FIG. 350.

PÉRITOMIE s. f. La circoncision.

PERITOMISTE. s. m. [de περιτομή, circoncision, de περὶ, autour, et τομή, section]. Celui qui pratique la circoncision chez les juifs (Ricord, Trousseau, Rollet).

PÉRITONÉAL, ALE. adj. [*peritonæus*, all. et angl. *peritoneal*, it. *peritoneale*, esp. *peritoneal*]. Qui appartient au péritoine : *replis péritonéaux, tunique péritonéale.* — *Arrière-cavité péritonéale* [*cavité épiploïque* ou *arrière-cavité des épiploons*]. V. ARRIÈRE-CAVITÉ et HIATUS *de Winslow.* — *Sac péritonéal.* V. HERNIE.

PÉRITONÉALGIE. s. f. Douleur péritonéale.

PÉRITONÉORRAGIE. s. f. Hémorragie dans le péritoine.

PÉRITONITE. s. f. [*peritonitis*, de περιτόναιον, péritoine, avec la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Bauchfellentzündung*, angl. *peritonitis*, it. *peritonite*, esp. *peritonitis*]. Inflammation du péritoine, qui, suivant sa marche, est dite *aiguë* ou *chronique ;* suivant son étendue, *générale* ou *partielle.* — *Péritonite aiguë générale.* Rarement consécutive à un traumatisme ou à l'impression du froid (*péritonite primitive*), elle est ordinairement consécutive (*péritonite secondaire*), soit à la propagation de l'inflammation d'un organe voisin (hépatite, néphrite, métrite, etc.), soit à la perforation de la membrane séreuse et à l'irruption dans sa cavité de matières fécales, de pus, de sang, d'urine, de bile, etc., à la suite d'un ulcère de l'estomac ou de l'intestin, de l'ouverture d'un abcès du foie, de la vésicule biliaire, etc., soit enfin à une affection générale, fièvres éruptives ou typhoïde, rhumatisme, etc. Les signes caractéristiques de cette phlegmasie sont des douleurs abdominales aiguës, lancinantes, augmentant par la moindre pression, par la toux, par les fortes inspirations et par le mouvement du corps, avec tension de l'abdomen, météorisme, hoquets, vomissements bilieux ou verdâtres, porracés, constipation, fièvre, petitesse et concentration du pouls, dyspnée, affaissement et pâleur de la face ; les traits sont comme tirés en haut, grippés ; la peau est sèche ou couverte d'une sueur froide, etc. La durée de la maladie ne dépasse pas un ou deux septénaires ; quelquefois même elle est très aiguë, et vingt-quatre ou quarante-huit heures suffisent à son cours entier. Quand l'inflammation a envahi tout le péritoine, il est rare que l'issue ne soit pas funeste ; et, après la mort du malade, on trouve la membrane séreuse rouge, injectée, ou couverte d'une exsudation concrète, ou bien un épanchement lactescent dans lequel flottent les circonvolutions intestinales et des flocons albumineux, ou un épanchement sanguin (*péritonite hémorragique*). Le traitement consiste dans l'emploi des moyens antiphlogistiques les plus actifs, saignées locales, bains prolongés, fomentations adoucissantes, glace intus et extra, opium, onctions mercurielles, vésicatoire. Quant à la péritonite développée à la suite de l'accouchement, elle présente des particularités étiologiques et symptomatiques qui méritent une description spéciale. V. PUERPÉRAL. — *Péritonite aiguë circonscrite* ou *partielle*. Suivant la localisation de l'inflammation, on distingue : 1° la *péritonite périhépatique* ou *périhépatite*, phlegmasie du péritoine qui enveloppe le foie, ordinairement consécutive à une maladie de cette glande ; elle détermine une douleur très vive, exaspérée par les moindres mouvements et par la respiration, irradiée vers le moignon de l'épaule, accompagnée de fièvre et de troubles gastro-intestinaux ; tantôt elle est *exsudative*, donne lieu à la formation de fausses membranes épaisses et résistantes ; tantôt elle est *purulente*, suivie du développement d'abcès qui s'ouvrent dans la plèvre, les bronches, ou le canal intestinal ; — 2° la *péritonite périsplénique* ou *périsplénite*, qui est aussi exsudative ou purulente, consécutive au traumatisme, à l'impaludisme, à la pyohémie, à la fièvre typhoïde, et dont les symptômes sont très obscurs ; — 3° la *péritonite pelvienne* ou *pelvi-péritonite*, qui a son siège dans le péritoine du petit bassin, chez la femme. V. PÉRI-UTÉRIN (*Phlegmon*). — *Péritonite chronique*. Inflammation chronique du péritoine, rarement simple, le plus souvent d'origine *tuberculeuse* ou *cancéreuse :* la péritonite tuberculeuse est de beaucoup la plus fréquente. Elle se rencontre surtout chez les enfants et les adolescents, et constitue la première et la principale manifestation de la tuberculose. Les signes sont, au début : coliques sourdes, alternatives de diarrhée et de constipation, amaigrissement, anorexie, soif, tuméfaction du ventre, matité dans les parties déclives de l'abdomen avec sonorité tympanique dans les autres points, empâtement, défaut de souplesse des parois abdominales, douleurs peu marquées à la pression ; plus tard, troubles digestifs plus prononcés, fièvre hectique, émaciation, face terreuse, œdème des extrémités inférieures, toux, signes de tuberculisation pulmonaire : la mort est la terminaison fatale, après une durée variable de quelques mois à deux ans. A l'autopsie, on trouve dans l'abdomen des fausses membranes, nombreuses, résistantes, épaisses, qui unissent la paroi abdominale aux viscères sous-jacents et englobent complètement ceux-ci ; elles forment des loges dans lesquelles est un liquide purulent ou puriforme, peu abondant ; ces membranes, le péritoine et l'épiploon sont infiltrés de tubercules, à l'état de granulations grises ou jaunes, ou de masses ramollies ; la muqueuse intestinale présente aussi des tubercules, des ulcérations et des perforations multiples. Dans la *péritonite cancéreuse*, les symptômes sont analogues aux précédents, mais la palpation de l'abdomen fait reconnaître la présence de tumeurs solides ; les douleurs sont violentes, la marche est plus rapide ; la face est jaune pâle et non terreuse.

PÉRITROPE. adj. [*peritropus*, de περὶ, autour, et τρέπειν, tourner ; all. *peritropisch*, angl. *peritropal*, it. et esp. *peritropo*]. Se dit d'une graine qui se dirige de l'axe du fruit vers les côtés du péricarpe.

PÉRITYPHLITE. s. f. [de περὶ, autour, et τυφλὸς, aveugle ; angl. *perityphlitis*]. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure le cæcum. V. ILIAQUE (*Phlegmon*).

PÉRI-UTÉRIN, INE. adj. [mot hybride, de περὶ, autour, et *utérus*]. Qui siège autour de l'utérus. — *Phlegmon et abcès péri-utérins* [*engorgement utérin*, Lisfranc, *périmétrite*, *pelvi-péritonite*, Bernutz, *phlegmon des ligaments larges*, *phlegmon péri-utérin*, Nonat, *cellulite pelvienne*] Inflammation du tissu cellulaire situé entre les replis du péritoine qui forment les ligaments larges. Lorsque l'inflammation siège en avant ou en arrière de l'utérus, au-dessus du point où le vagin s'insère sur le col, la maladie est désignée encore sous le nom de *phlegmons anté-utérin* et *rétro-utérin*. La possibilité de l'inflammation en ces points a été niée par certains auteurs, mais elle a été démontrée par Gallard. La phlegmasie péri-utérine se développe à la suite de l'accouchement (V. PUERPÉRAL), des excès de coït, des troubles de la menstruation, des opérations pratiquées sur l'utérus. Parfois elle accompagne la vaginite et la métrite blennorrhagiques. Lorsque la phlegmasie se termine par suppuration, on dit qu'il y a *abcès péri-utérin*. La maladie s'annonce par de la fièvre, des frissons, des douleurs dans les aines, la région sacrée, l'hypogastre et jusque dans les cuisses. Souvent il existe des troubles du côté de la miction et de la défécation, dysurie, ténesme. Parfois il se produit de la métrorragie. Le toucher vaginal, combiné avec la palpation abdominale, permet de reconnaître une tumeur placée au pourtour de l'utérus, soit à gauche, soit à droite, quand l'inflammation siège dans l'épaisseur des ligaments larges. Quelquefois, mais plus rarement, dans les variétés *anté-utérine* et *rétro-utérine*, la tumeur est perçue dans le cul-de-sac antérieur ou postérieur. Si la phlegmasie est plus étendue et occupe tout le tissu cellulaire avoisinant l'utérus, on trouve cet organe englobé dans une masse qui l'entoure de tous côtés et le tient immobile. Souvent le doigt perçoit des battements au niveau des points tuméfiés. La pression du doigt détermine une vive douleur. Si la masse inflammatoire est volumineuse, la main placée sur l'abdomen permet d'en saisir l'étendue. La phlegmasie se termine le plus souvent par résolution mais dans un assez grand nombre de cas, il survient un abcès qui s'ouvre dans l'un des organes voisins : vagin, rectum, vessie. On a vu encore ces abcès s'ouvrir dans le péritoine, au niveau de l'ombilic et de l'arcade crurale. La maladie peut encore se terminer par le passage à l'état chronique. Pendant la période aiguë de l'inflammation on aura recours au repos, aux lavements laudanisés, aux injections émollientes tièdes ; on se trouvera bien aussi d'émissions sanguines pratiquées au moyen de sangsues ou de ventouses sur la région hypogastrique. Lorsqu'il s'est formé un abcès, il peut être indiqué d'ouvrir la collection purulente, avant que l'ouverture spontanée se soit faite dans l'un des organes creux du voisinage. Lorsque la maladie s'est terminée par l'induration du tissu cellulaire, la résolution peut être obtenue par l'usage de l'hydrothérapie et de certaines eaux minérales. — *Hématocèle péri-utérine*. Cette maladie, désignée aussi sous le nom d'*hématocèle rétro-utérine*, résulte d'un épanchement de sang dans la cavité pelvienne, et qui forme tumeur en s'enkystant. L'épanchement de sang au-dessous du péritoine, entre les feuillets du ligament large, que l'on a désigné sous le nom d'*hématocèle intra-péritonéale*, ne doit pas être confondu avec l'hématocèle péri-utérine. C'est d'ailleurs une affection très rare. Le toucher, combiné avec la palpation abdominale, permet de constater une tumeur fluctuante remontant à une hauteur variable suivant la quantité de sang épanché. Après quelques jours, la fluctuation est moins facile à percevoir, la tumeur prend alors une consistance pâteuse. La miction est troublée, ainsi que la défécation, par suite de la compression que subissent la vessie et le rectum. Le plus souvent, le sang épanché se résorbe, mais dans quelques cas la tumeur sanguine, après avoir pris une certaine consistance, se ramollit et s'ouvre dans le rectum, le vagin ou la vessie. Disons toutefois que l'ouverture dans ces deux dernières cavités est rare. L'ouverture peut encore avoir lieu du côté de la cavité abdominale La mort est presque toujours alors la conséquence de cet accident. On a assigné, comme causes de l'hématocèle, la rupture d'un des viscères du bassin, ou de l'un des vaisseaux qui siègent dans la cavité pelvienne, le reflux du sang menstruel à travers les trompes de Fallope, une hémorragie provenant de la rupture de la vésicule de de Graaf, lorsque la trompe s'applique mal sur la surface de l'ovaire. Pour Gallard, l'hématocèle parait due le plus souvent à une ponte extra-utérine, que l'œuf soit fécondé ou non. Besnier attribue la production de l'épanchement sanguin à la rupture des vaisseaux contenus dans les néo-membranes qui se forment lorsqu'il existe une inflammation du péritoine pelvien. La maladie débute brusquement, par une douleur intense dans le petit bassin, s'accompagnant de lipothymie et quelquefois de syncope. La face est décolorée, ainsi que les muqueuses. Le traitement consiste à mettre les malades dans le repos le plus absolu. On fera des applications de glace sur l'abdomen et l'on évitera les mouvements de l'intestin en administrant des opiacés. On devra éviter d'ouvrir la collection sanguine; toutefois il pourrait être indiqué de pratiquer une ponction capillaire, et de retirer une partie du sang au moyen d'une aspiration. L'ouverture de la collection sanguine doit être pratiquée dès qu'il existe des symptômes de septicémie.

PERKINISME. s. m. [all. *Perkinismus*, angl *perkinism*, it. et esp. *perkinismo*] Moyen thérapeutique employé par Perkins, médecin à Plainfeld (Amérique), et qui consistait dans l'emploi de deux *tracteurs* ou fuseaux faits de métaux différents, que l'on promenait à chaque distance de la peau, et dont on a assimilé les effets au galvanisme. V. MÉTALLOTHÉRAPIE.

PERLE. s. f. [*margarita*, μαργαρίτης, all. *Perle*, angl. *pearl*, it. et esp. *perla*]. Concrétion de carbonate calcaire, combiné avec une substance azotée, produite par plusieurs mollusques (V. AVICULE). Les perles sont de même nature que la *nacre*, formées par hypersécrétion de celle-ci dans les points où un grain de sable ou une lésion de la coquille irrite le manteau. Ce sont des couches concentriques ou globuleuses de nacre. On croyait autrefois les perles astringentes. Les grosses étaient dites *perles* du Levant; les plus petites étaient appelées *semence de perles;* elles sont maintenant inusitees. = *Perle*. *L'albugo*. = En pharmacie, *perle* ou *globule*, capsule arrondie de gélatine, enveloppant de l éther, du laudanum ou autres médicaments liquides, volatils ou désagréables au goût.

PERLÉ, ÉE. adj. [all *perlartig*, *perlförmig*, angl. *pearled*, it. *perlato*, esp. *perlado*]. Qui a l'éclat et la forme d'une perle. — *Grains perlés*. Nom donné par Cruveilhier à de petits grains d'un *blanc de perle*, qu'on trouve souvent à la surface des sarcocèles kystiques et dans certaines tumeurs de la peau, des muqueuses, de la verge, des séreuses. Leur volume varie depuis celui d'une petite tête d'épingle jusqu'à celui d'un pois et plus. Ils sont durs quand ils sont petits, friables lorsqu'ils sont gros. Ils sont formés de cellules épithéliales minces, aplaties ou comme arrondies, transparentes, non granuleuses, juxtaposées et imbriquées. Très souvent elles sont disposées en forme de *globes épidermiques* dont ces grains sont une variété. La plupart des cellules qui les forment sont dépourvues de ces noyaux, sauf celles de la surface. Il est de ces masses épithéliales qui atteignent un volume considérable, celui d'une noisette par exemple; elles sont alors enkystées, et leur contenu, plus grisâtre qu'à l'ordinaire, est friable, mélangé de cristaux de cholestérine

PERLURE. s. f. V. CORNE *de cerf*.

PERMANENT, ENTE. adj. [*permanens*, διαμένων, all. *permanent*, *bleibenb*, angl. *permanent*, it. et esp. *permanente*]. Se dit d'un gaz qui conserve l'état aériforme à toutes les températures et sous toutes les pressions V. GAZ.

PERMANGANATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide permanganique. — *Permanganate de potasse* ($Mn^2O^7.KO$). Sel obtenu en traitant le manganate de potasse par un acide, même très faible Sa solution est un des meilleurs désinfectants connus. Elle n'a aucune odeur, sa couleur est violet foncé; elle s'altère rapidement au contact des tissus et des matières organiques Le permanganate de potasse est en paillettes cristallines d'une couleur rouge intense, avec un reflet métallique; leur poudre est d'un rouge purpurin foncé. Exposées à l'air, elles deviennent ordinairement d'un bleu d'acier foncé, sans éprouver d'autres altérations; très peu de sel suffit pour donner une forte teinte rouge à une grande quantité d'eau. Traité par la potasse, il passe au vert Le permanganate de potasse s'emploie, à l'intérieur, contre la diphtérite, à la dose de 10 à 20 grammes pour 1 litre d'eau; pour l'extérieur, on en fait des solutions contenant 1 à 2 grammes pour 1000 grammes d'eau. Quelques injections ou lavages faits avec ces liquides suffisent pour enlever l'odeur des cancers cutanés, des cancers utérins, des abcès profonds, des plaies superficielles ou profondes, de l'ozène à l'aide d'injections, pour enlever aux mains l'odeur qu'apportent les examens nécroscopiques, etc., ainsi que l'odeur de la transpiration des pieds. Il agit comme oxydant et détruit ainsi les principes odorants, infectieux, miasmatiques et contagieux. V MANGANATE.

PERMANGANIQUE. adj. — *Acide permanganique* (Mn^2O^7). Acide qu'on connaît seulement à l'état de permanganate de potasse, d'où il n'a pu être isolé à cause de son instabilité.

PERMÉABILITÉ. s. f. [*permeabilitas*, all. *Durchdringlichkeit*, angl *permeability*, it. *permeabilità*, esp. *permeabilidad*]. Propriété qu'ont certains corps d'en laisser passer d'autres à travers leurs pores.

PERMÉABLE. adj. [*permeabilis*, de *per*, à travers, et *meare*, passer; all. *durchdringlich*, *durchdringbar*, angl. *permeable*, it. *permeabile*, esp. *permeable*]. Qui jouit de la perméabilité.

PERMUTÉ, ÉE. adj. [*permutatus*, esp. *permutado*]. Se dit d'une fleur dans laquelle l'avortement des organes sexuels détermine un changement notable dans la forme ou les dimensions des organes floraux.

PERNICIEUX, EUSE. adj. [all. *hochstgefährlich*, angl. *pernicious*, it. et esp. *pernicioso*]. — *Anémie pernicieuse progressive*. Anémie qu'on décrit depuis 1871 en Allemagne. A cette époque, Gusserow publia cinq cas d'anémies extrêmes chez des femmes enceintes, observées à Zurich dans un intervalle de deux années. Quelques mois plus tard, Biermer décrivit cette forme d'anémie sous sa dénomination actuelle. Depuis lors un grand nombre d'observations furent publiées (Immermann, Gfrörer, Ponfick); l'affection fut constatée chez les hommes aussi. Les caractères essentiels sont : 1° absence totale de données étiologiques; 2° pauvreté excessive du sang accompagnée de modifications considérables de l'appareil circulatoire; débilité rapidement croissante; 3° mouvements fébriles inexplicables par l'état anatomique des organes; 4° caractère progressif de cette anémie, et marche essentiellement pernicieuse, car jusqu'à ce jour tous les moyens thérapeutiques n'ont pu réussir à l'enrayer; 5° absence d'atrophie des organes; conservation intacte du pannicule adipeux; absence de leucémie et d'accroissement de la rate ou des ganglions lymphatiques. — *Fièvre pernicieuse*. Fièvre paludéenne dont les symptômes sont si graves et la marche si rapide, qu'elle se termine quelquefois par la mort dès les premiers accès. On l'observe en Europe, surtout chez les sujets qui ont eu depuis longtemps la fièvre intermittente simple. Au Sénégal, sur les côtes d'Afrique et différents points de l'Asie, des îles Bourbon et Madagascar, elle se présente fréquemment d'*emblée* sur les Européens non acclimatés ; ou bien l'accès *pernicieux* survient douze ou vingt-quatre heures après un accès insignifiant, n'ayant offert qu'un frisson léger et peu de sueur. Ce deuxième accès tue fréquemment en quatre, six, huit ou dix heures, si le sulfate de quinine n'est pas administré à haute dose immédiatement. L'accès pernicieux, est caractérisé en Europe, par une prostration profonde avec fièvre intense et congestion considérable du poumon et quelquefois du foie, de celui-ci toujours et souvent aussi du premier dans les climats chauds (*forme typhoïde*); d'autres fois, c'est vers le cerveau, seul ou simultanément avec les autres organes, que se montre la congestion. Les fièvres pernicieuses ont reçu différents noms suivant la nature des organes affectés et les symptômes correspondants. Dans la forme *comateuse*, la perversion des facultés intellectuelles, les vertiges, le délire, les convulsions, les soubresauts des tendons, une immobilité absolue, sont autant de symptômes qui compromettent au plus haut point la vie du malade. Dans les formes *algide, cholérique, dysentérique, pneumonique* et *cardiaque*, les sueurs froides, visqueuses, fétides, les syncopes, la dyspnée, sont d'un fâcheux augure ; les déjections involontaires, sanguinolentes, sont encore des complications qu'on doit redouter, en tant qu'elles diminuent les forces du malade et empêchent l'action des spécifiques. — *Fièvre pernicieuse ictérique de Madagascar* [*fièvre hémorragique, fièvre pernicieuse bilieuse*, *fièvre pernicieuse ictéro-hémorragique*, *fièvre bilieuse mélanurique* (Bérenger-Féraud) et improprement *fièvre jaune*]. Fièvre bilieuse qui existe à Madagascar, qui est très commune à Mayotte et à Nossi-bé, et qui revêt les trois formes de la fièvre paludéenne ; on l'observe plus souvent intermittente que rémittente, plus rarement sous la forme continue. Sous chacune de ces trois formes, elle présente divers degrés de gravité. Elle ne frappe jamais d'emblée l'Européen arrivant de France ou de la Réunion. Il faut, pour la contracter, avoir passé les accidents primitifs de l'infection miasmatique. L'ictère apparaît tout d'abord avec le premier accès, ne manque jamais, est très prononcé. La céphalalgie est totale, va croissant jusqu'à la fin de l'accès, manque quelquefois. Il y a dans les hypocondres des douleurs se prolongeant en arrière, faisant ceinture et peu intenses ; des vomissements bilieux constants, pendant presque toute la durée de chaque accès ; une diarrhée bilieuse ordinairement. La langue est humide, avec enduit blanchâtre, n'est rouge ni à sa pointe ni sur ses bords. Urines rouges, brunes, couleur malaga, caractéristiques, très abondantes. Pouls petit et fréquent pendant le premier stade, plein pendant le stade de chaleur. L'accès dure au plus dix-huit heures. Après l'apyrexie, réapparition de symptômes semblables aux premiers. Elle est curable par les préparations de quinquina ; jamais d'antiphlogistiques ni au début ni dans le cours. L'acclimatement en est la cause prédisposante la plus patente. Elle offre des rechutes très communes, d'autant plus imminentes que la maladie s'est montrée plus souvent (Daullé). Elle diffère de la fièvre jaune (Bérenger-Féraud) et n'est pas importable comme celle-ci. — *Ictère pernicieux*. V. Ictère *grave*.

PERNICIOSITÉ. s. f. État de ce qui est pernicieux : *perniciosité d'une fièvre*, etc.

PERNION. adj. et s. [*pernio*, χίμετλον]. Chez les anciens, noms des engelures, de l'érythème des mains et des pieds, parfois appelé de nos jours *érytheme pernion*.

PÉROCÉPHALE. s. m. Genre de monstres acéphaliens (Gurlt) comprenant les pseudocéphales, les agnathes, etc.

PÉROMOPLASTIE. s. f. [de πήρωμα, mutilation, et πλάσσειν, former]. L'autoplastie du moignon après les amputations, dans les cas de saillie de l'os. Ce procédé consiste à détacher les chairs au ras de l'os saillant, et à les faire glisser jusqu'à ce qu'elles recouvrent l'os (Philippe).

PÉRONÉ. s. m. [*fibula*, *suræ radius*, *sura*, περόνη, qui signifie proprement agrafe ; all. *Wadenbein*, angl. *perone*, it. *peroneo*, esp. *perone*]. Os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe, et qui a emprunté son nom de sa ressemblance avec une espèce d'agrafe dont se servaient les anciens. Le péroné, placé parallèlement au tibia, dont il est séparé dans toute sa partie moyenne par un espace interosseux, s'articule avec cet os par son extrémité supérieure, qui porte le nom de *tête du péroné* et qui se prolonge supérieurement en une pointe, *apophyse styloïde du péroné*, à laquelle s'attache le ligament latéral externe du genou ; son extrémité inférieure ou tarsienne, plus volumineuse, forme la *malléole externe*. Son *corps*, prismatique et triangulaire, est tordu sur son axe de telle sorte que sa face interne devient antérieure en bas, sa face postérieure interne, sa face externe postérieure ; les bords, antérieur, externe et interne, présentent la même déviation, qui répond à la façon dont s'enroulent les muscles, lesquels, d'externes, deviennent postérieurs à l'os. — *Fracture du péroné*. Ordinairement produite par une cause indirecte, telle que faux pas, exagération d'un mouvement normal du pied ou production d'un mouvement anormal, cette fracture siège sur un point de l'os variable avec son mécanisme. Or elle peut se produire dans trois circonstances (Maisonneuve) : 1° *par arrachement*, lorsque le pied est porté dans une abduction forcée (elle siège alors à 3 centimètres au-dessus de la malléole externe) ; 2° *par divulsion*, après une rotation en dehors exagérée (4 à 6 centimètres au-dessus du sommet de la malléole); 3° *par diastase*, lorsque la rotation en dehors a produit, avant la fracture, l'écartement du tibia et du péroné et la rupture des ligaments qui unissent ces deux os l'un à l'autre (tiers supérieur du péroné). Le siège de l'ecchymose et de la douleur varie avec celui de la fracture. Quant au déplacement, il manque souvent : lorsqu'il existe, ce qui a lieu surtout dans la fracture par divulsion, il consiste dans un angle formé par la malléole externe qui se porte en dehors, d'où résultent la déviation de la pointe du pied dans le même sens, et une dépression dite *coup de hache* (Dupuytren) au niveau de la base de cette malléole. La fracture du péroné peut se compliquer de fracture de la malléole interne (*fracture bimalléolaire*) ou de l'extrémité inférieure du tibia, de luxation du pied, de déchirure de la peau ou des ligaments latéraux de l'articulation tibio-tarsienne. Le traitement consiste à immobiliser le pied et la jambe par un appareil plâtré ou silicaté, en laissant le pied dans sa direction normale, ou en le plaçant dans l'adduction pour éviter tout déplacement en dehors. = En vétérinaire, chez le cheval, nom donné à trois os, dont un, *péroné du tibia*, n'existe qu'au membre postérieur, et les deux autres, *péronés du canon*, se trouvent aux membres antérieurs et postérieurs. Le *péroné du tibia* est fixé au côté externe du tibia, et ne se prolonge jusqu'au jarret qu'au moyen d'un ligament : il est de la même longueur que le tibia dans les tétradactyles ; il manque dans les didactyles. Les *péronés du canon* sont deux petits os pyramidaux placés aux côtés de la face postérieure de l'os principal du canon, et moins longs que lui leur extrémité supérieure est dite *tête*, et l'inférieure *bouton du péroné*. Ces os manquent dans les didactyles et les tétradactyles.

PÉRONÉO-DACTYLIEN. adj. et s. m. Le long fléchisseur des orteils.

PÉRONÉO-MALLÉOLAIRE. adj [it. *peroneo malleolare*]. Nom donné à la veine saphène externe.

PÉRONÉO-SOUS-PHALANGETTIEN. adj. — *Péronéo-sous-phalangettien du premier orteil.* V Fléchisseur (*Long*) *du gros orteil.*

PÉRONÉO-SOUS-TARSIEN. V. Péronier (*Long*) *latéral.*

PÉRONÉO-SUS-MÉTATARSIEN. V. Peronier (*Court*) *latéral* et Peronier *anterieur.*

PÉRONÉO-SUS-PHALANGETTIEN. adj. — *Péronéo-sus-phalangettien commun.* V. Extenseur *long des orteils.* — *Péronéo-sus-phalangettien du pouce.* V. Extenseur *propre du gros orteil.*

PÉRONÉO-TIBIAL, ALE. adj. [*peroneo-tibialis*]. Se dit des articulations par lesquelles le péroné et le tibia se joignent l'un et l'autre en haut et en bas.

PÉRONIER, IÈRE. adj. [*peroneus*, angl. *peroneal*, it. et esp *peroneo*]. Qui appartient au péroné. — *Artère péronière.* Branche de bifurcation du tronc tibio-péronier, située à la partie postérieure et profonde de la jambe, le long du bord et de la face interne du péroné. Près de la malléole externe, elle se divise en *péronière postérieure*, qui se distribue à la partie externe et postérieure du pied, et *péroniere antérieure*, qui traverse le ligament interosseux à sa partie inférieure et descend sur le dos du pied — *Muscle péronier antérieur* [*petit péronéo-sus-métatarsien*, Ch.]. Faisceau de l'extenseur commun des orteils qui s'étend du tiers inférieur de la face interne du péroné à l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse. — *Péronier* (*Court*) *latéral* (*grand péronéo-sus-métatarsien*, Ch.) Muscle qui s'étend des deux tiers inférieurs de la face externe du péroné à l'apophyse du cinquième os du métatarse. — *Péronier* (*Long*) *latéral* (*péronéo-sous-tarsien*, Ch.). Muscle qui s'étend de la partie supérieure et externe du péroné et de la tubérosité externe du tibia jusqu'au-dessous du tarse, où il se porte dans la gouttière creusée sur la face inférieure du cuboïde et s'attache à la partie externe de la base du premier métatarsien.

PEROXYDE. s. m. [*peroxydum*, all. *Hyperoxyd*, angl. *peroxyd*, it. *perossido*, esp. *peroxydo*]. V. Oxyde.

PERPÉTUATION. s. f. [de *perpetuare*, rendre perpétuel]. La conservation des espèces par la reproduction des individus. — *Produit de perpétuation.* V. Humeur.

PERRYGINE. s. f. Sorte de dermatose teigneuse marquée de rugosités, d'après Alibert.

PER SE. — *Précipité per se.* V. Oxyde *de mercure.*

PERSÉCUTEUR, TRICE. adj. et s. Qui concerne les aliénés atteints du délire des persécutions.

PERSÉCUTION. s. f. — *Délire, idées* ou *manie de persécution.* V Délire.

PERSEL. s. m. V. Sel.

PERSICAIRE. s. f. La *renouée.*

PERSIL. s. m. [*Apium petroselinum*, L., *Petroselinum sativum*, Hoffm.; all. *Petersilie*, angl. *parsley*, it. *petrosello*, esp. *peregil*]. Plante de la famille des ombellifères, dont la racine, simple, grosse comme le doigt, blanche, aromatique, est une des cinq racines apéritives. Les feuilles sont employées à l'extérieur comme résolutives. La semence, qui est très aromatique, et qui contient une huile essentielle, est une des quatre semences chaudes mineures. Il importe de bien distinguer du persil, dans les jardins, quelques plantes vireuses, et particulièrement l'*Æthuse.* Le suc concentré de graines de persil a été appelé *apiol :* c'est un liquide jaune, huileux, non volatil, plus dense que l'eau dans laquelle il ne se dissout pas, soluble dans l'alcool et l'éther; il a été recommandé contre les fièvres intermittentes, à la dose de 1 à 2 gram., en capsules gélatineuses. Il produit des phénomènes d'*ivresse apiolique* analogues à ceux de l'*ivresse quinique.* — *Persil des marais.* V. Ache. — *Persil de montagne.* V. Peucédan.

PERSISTANT, ANTE. adj. [*persistens*, *perennis*, all. *perennirend*, angl. *persistent*, it. et esp. *persistente*]. Se dit de tout organe dont la durée se prolonge au delà de l'époque qui semble fixée pour sa chute : par exemple, des feuilles qui restent en place plus d'une année révolue, du style qui ne tombe pas après la fécondation, etc.

PERSONNÉ, ÉE. adj. [*larvatus*, *personatus*, de *persona*, masque; all. *verlarvt*, angl. *personate*, it. *personato*, esp. *personado*]. Se dit d'une corolle gamopétale irrégulière et bilabiée, dont les deux lèvres offrent un renflement intérieur, de manière à représenter grossièrement le mufle ou le palais d'un animal à gueule entr'ouverte. Telles sont les fleurs des antirrhinées, des orobanches, etc., dites alors *fleurs en gueule.*

PERSONNÉES. s. f. pl. Nom sous lequel Linné comprenait les scrofulariées, les orobanchées, et autres plantes à corolle personnée.

PERSPIRATION. s. f. [*perspirare*, de *per*, à travers, et *spirare*, souffler; διαπνοὴ, all. *Ausdünstung*, angl *perspiration*, it. *perspirazione*, esp. *perspiracion*]. Exhalation insensible de vapeur d'eau et de gaz qui a lieu à la surface de la peau des batraciens, mais non à celle de la peau de l'homme et autres mammifères, ou du moins qui est insensible chez eux. V. Respiration et Sueur.

PERSPIRATOIRE. adj. [de *perspirare;* all. *perspirirend*, esp. *perspiratorio*]. Qui est le produit de la perspiration.

PERSTRICTION. s. f. [*perstrictio*, de *perstringere*, serrer; it *perstrizione*, esp. *perstriccion*]. Nom donné par les anciens à l'application de ligatures très serrées sur le trajet des gros vaisseaux, au creux des aisselles, aux poignets, aux aines, aux jarrets et aux malléoles, pour empêcher le retour des maladies d'accès. De nos jours on a essayé d'arrêter ainsi la marche des accès de fièvres intermittentes.

PERSULFOCYANIQUE. adj. — *Acide persulfocyanique* ou *persulfocyanhydrique* ($C^4H^2Az^2S^6$). Corps cristallisable, jaune, inodore, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, obtenu par action de l'acide azotique ou sulfurique sur l'acide sulfocyanique.

PERSULFURE. s. m [*persulphuretum*, esp. *persulfuro*]. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion de soufre qu'il puisse fixer. V. Sulfure.

PERTE. s. f. [all. *Verlust*, angl. *loss*, esp. *perdida*]. Expression par laquelle le vulgaire désigne communément la *ménorragie* et la *métrorragie.* — *Perte blanche.* La *leucorrhée.* — *Pertes séminales.* V. Spermatorrhée. — *Perte de substance.* Tout enlèvement ou destruction d'une portion des tissus d'un organe. V. Plaie

PERTÉRÉBRANT, ANTE. adj. [*perterebrans*, de *per*, à travers, et *terebrare*, percer avec une vrille; all. *bohrend*, esp. *perterebrante*]. Se dit d'une douleur vive, comparable à celle que déterminerait un instrument perçant et creusant une partie : telle est la douleur causée par le panaris.

PERTURBATEUR, TRICE. adj. [*perturbator*, all. *storend*, angl. *perturbator*, it. *perturbatore*, esp. *perturbador*]. — *Méthode* ou *médecine perturbatrice.* Méthode de traitement consistant dans l'emploi de moyens actifs qui tendent à troubler et à abréger la marche des maladies.

PERTURBATION. s. f. [*perturbatio*, de *perturbare*, troubler; ταραχὴ, all. *Storung*, angl. *perturbation*, it. *perturbazione*, esp. *perturbacion*]. Entraves mises par les agents thérapeutiques à la marche d'une maladie.

PERTUS, USE. adj. [*pertusus*, all. *durchstossen*] Se dit d'une feuille percée de trous larges et distribués irrégulièrement.

PÉRULE s. f. [*perula*]. s. f. L'enveloppe des bourgeons formée par l'ensemble de leurs écailles (Mirbel). || Dans la fleur des orchidées, sac de même forme que l'éperon, constitué par les bases prolongées et soudées de deux des lanières du périgone (De Candolle).

PÉRUVINE. s. f. ($C^{14}H^{8}O^{2}$). Produit obtenu en saponifiant la cinnaméine. Liquide huileux, d'odeur agréable ; peu soluble dans l'eau, miscible avec l'alcool.

PERVENCHE. s. f. [*Vinca*, L., all. *Sinngrün*, angl. *periwinkle*, it. *pervinca*, esp. *vincapervinca*]. Genre de plantes de la famille des apocynées. — *Petite pervenche* [*Vinca minor*, L.]. Les feuilles ont une saveur amère et styptique. A petites doses, elles agissent comme toniques et astringentes. A dose plus élevée, elles sont légèrement purgatives et diaphorétiques : une décoction faite avec 32 grammes de canne de Provence et 8 grammes de petite pervenche est vulgairement employée par les femmes qui veulent *faire passer leur lait*, c'est-à-dire établir une dérivation du sang qui afflue vers les mamelles pour la sécrétion du lait. — *Grande pervenche* [*Vinca major*, L.]. Elle jouit des mêmes propriétés.

PERVERSION. s. f. [*perversio*, de *pervertere*, altérer ; all. *Verberbniss*, *Ausartung*, angl. *perversion*, it. *perversione*, esp. *perversion*]. Changement du bien en mal : il y a, par exemple, *perversion de l'appétit* dans le pica, de la vue dans la diplopie, etc. — *Perversion morale des instincts*. V. FOLIE *héréditaire*.

PESADE. s. f. [*courbette en place*]. Air relevé de manège, dans lequel le cheval, sans que les pieds postérieurs quittent le sol, s'élève du devant, comme s'il voulait sauter.

PESAGE s. m. [all. *Wägen*, angl. *weighing*, it. *pesamento*]. Action de peser. La connaissance du poids des animaux gras est importante pour celui qui produit ou qui achète. On distingue dans le pesage le poids vivant ou vif, que donne l'animal sur la bascule ; le poid brut, celui de toutes les parties utiles prises à l'abatage ; le poids de viande net ou de boucherie, celui des parties vendues à l'étal. Pour avoir le poids net par rapport au poids vivant, Anderson a donné la formule suivante : Prendre les 4 7es du poids vivant, ajouter la moitié de ce même poids, diviser par 2 cette somme : le quotient est le poids net.

PESANT, ANTE. adj. [*gravis*, βαρὺς, all. *schwer*, angl. *heavy*, it. *grave*, esp *pesante*]. Se dit de tout corps qui, abandonné à lui-même, tombe sur la surface du globe, et qui, lorsqu'il est retenu par quelque obstacle, exprime sa tendance à tomber par la pression qu'il exerce contre cet obstacle, c'est-à-dire par son poids.

PESANTEUR. s. f. [*gravitas*, βαρύτης, all. *Schwere*, angl. *heaviness*, it. *gravità*, esp. *pesadez*]. Force considérée, par abstraction, comme distincte de la matière : il n'y a en fait que des corps pesants et non une pesanteur. V. GRAVITATION. = *Pesanteur spécifique* [it. *pezo specifico*, esp. *pesadez especifica*]. Synonyme de *densité*. — *Pesanteur spécifique du corps*. Un homme de constitution ordinaire, haut de 1^{m},72 et pesant 64^{kg},250, déplace 63^{lit},500 d'eau. Ces nombres donnent pour densité du corps $\frac{64\,250}{63\,500} = 1{,}011$. Un homme haut de 1^{m},75, plutôt obèse que robuste, et pesant 78 kilogrammes, déplace 75^{lit},20, ce qui donne pour la densité moyenne $\frac{78\,000}{75\,200} = 1{,}010$. Une femme haute de 1^{m},58, pesant 46^{kg},450, déplace 46 litres d'eau, ce qui donne pour la densité du corps $\frac{46\,450}{46\,000} = 1{,}009$ (Ch. Robin). D'après Valentin, cette pesanteur spécifique est de 1,066, mais sur le cadavre probablement, après retrait du poumon. On peut, d'après cela, juger approximativement que la masse du corps de l'homme adulte varie à peu près entre 62 000 et 69 000 centimètres cubes, c'est-à-dire que le corps d'un adulte occupe le même espace que 62 à 69 litres d'eau ou 64 à 65 en moyenne, ou, si l'on veut, qu'il entrerait dans un vase cubique, dont la cavité aurait 40 à 42 centimètres d'arête ou de côté. Les courbes de la surface du corps font qu'on ne peut calculer d'après ces chiffres quelle est réellement cette surface en centimètres carrés ; mais la mensuration directe montre qu'elle varie de 10 600 à 15 000 centimètres carrés (L. Vacher). = *Pesanteur dans les maladies*. V. POSITION.

PÈSE-ACIDE, PÈSE-LAIT, PÈSE-LIQUEUR, PÈSE-SEL. s. m. V. ARÉOMÈTRE, DENSIMÈTRE, GALACTOMÈTRE et LACTOSCOPE.

PESÉE. s. f. Pression exercée sur un membre dans le cas de luxation, sur une hernie à réduire, etc., en faisant intervenir le poids du corps pour la rendre plus forte. — Synonyme de *pesage*.

PESETTE. s. f. La *vesce* commune

PESOGNE. s. f. Nom vulgaire du panaris ou phlegmon du pied des bêtes à cornes.

PESSAIRE. s. m. [*pessus*, *pessarium*, πεσσὸς, all. *Mutterzäpfchen*, *Mutterkranz*, angl. *pessary*, it. *pessario*, *pesso*, esp. *pesario*]. Instrument que l'on introduit et que l'on place à demeure dans le vagin, pour maintenir ou remettre la matrice en sa situation naturelle, dans le cas de chute ou de relâchement de cet organe, ou pour maintenir la réduction en cas de hernie vaginale. On a fait des pessaires de buis, d'ivoire, de plomb, d'argent, etc. ; mais on ne se sert plus guère que des pessaires d'étain, d'aluminium, et surtout de caoutchouc durci, qui sont plus légers, plus souples, plus élastiques. On en compose aussi d'un tissu de soie rempli d'une laine choisie, et enduits extérieurement de plusieurs couches de gomme élastique. On leur donne des dimensions et des formes très variées ; l'état des organes ou la nature du déplacement auquel il s'agit de remédier guident dans le choix des uns ou des autres. Il y en a de sphériques, d'ovoïdes, d'aplatis sur deux sens opposés, d'ovales ; il en est d'allongés avec un rétrécissement dans leur milieu (*pessaires en huit de chiffre*) (fig. 353) ; il y en a *en curette*, *en bondon*, *en gimblette circulaire* ou *allongée*, ou munis d'une tige de forme variable. Les pessaires dits *à tige*, *à pivot*, ou *à bilboquet*, sont composés ordinairement d'une partie supérieure évasée, et ayant la forme d'un anneau d'où partent trois branches qui convergent et se réunissent en une tige plus ou moins allongée. Les *pessaires de Sims* et *de Dumontpallier* ont une forme presque sphérique (fig. 351 et 352) ; celui *de Gariel* se compose de deux poires en caoutchouc, dont une, facilement introduite dans le vagin lorsqu'elle est vide, *est* ensuite distendue par insufflation de l'air qu'y fait pénétrer l'autre poire restée à l'extérieur. Quelle que soit leur forme, les pessaires sont ordinairement un peu déprimés et creusés en cuvette sur la face qui doit être en contact avec le col de l'utérus, et présentent un trou central destiné à l'écoulement du sang menstruel. Ceux qui n'ont point de tige doivent être munis d'un fil pour être retirés du vagin. Avant de placer un pessaire, on fait évacuer le rectum et la vessie ; la femme est couchée le bassin élevé, les jambes fléchies et les cuisses écartées : le pessaire, graissé avec de l'huile, du beurre frais ou du cérat, est introduit dans le vagin par une de ses extrémités (s'il est ovale ou ovoïde), ensuite on le tourne en travers, de manière que ses deux extrémités appuient en dedans des ischions et que sa face concave regarde en haut. S'il s'agit d'un pessaire à pivot, on le fixe à l'aide de cordons passés d'une part dans une ouverture pratiquée à l'extrémité de la tige de l'instrument, de l'autre à une ceinture. Les pessaires causent toujours, dans les premiers temps, de la gêne et un écoulement muqueux. Ceux qui sont sphériques exercent, en général, sur la vessie et le rectum, une pression insupportable, et l'on préfère ceux qui sont ovales, ovoïdes ou en huit de chiffre, parce qu'étant plus étroits d'arrière en avant, ils appuient moins sur ces organes; mais aussi se déplacent-ils plus facilement. Les femmes qui portent un pessaire doivent avoir le soin de le retirer tous les huit à dix jours pour le laver et le replacer aussitôt. Il suffit ordinairement, pour l'extraire du vagin, de tirer peu à peu, et alternativement en deux sens opposés, sur le fil qui y est attaché ou sur la tige. S'il résiste, on glisse le doigt indicateur de la main droite entre l'instrument et la surface du vagin; on repousse doucement le col de l'utérus, et, avec ce doigt ainsi placé dans la cuvette du pessaire, on renverse l'instrument, et l'on dirige son grand diamètre de haut en bas. Si le col de l'utérus, engagé dans le trou du pessaire, fait saillie au-dessous de ce trou, il faudrait avant tout en opérer la réduction avec le bout de l'indicateur, ou par une sorte de taxis fait doucement avec les doigts enduits d'un corps gras. — Les pessaires anciens étaient, non des instruments destinés à soutenir la matrice, mais des médicaments dont on imbibait d'ordinaire de la laine roulée sur une plume, et qu'on introduisait ainsi. Ces médicaments étaient émollients, excitants et même caustiques, suivant les indications à remplir. — *Anneau-pessaire* (Dumont-Rollin). Pessaire annulaire formé d'un ressort de montre enroulé plusieurs fois sur lui-même ou mieux par des anneaux en baleine recouverts de caoutchouc (Gairal).

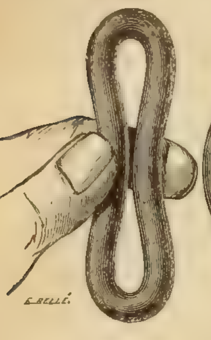

FIG. 352.

FIG. 351.

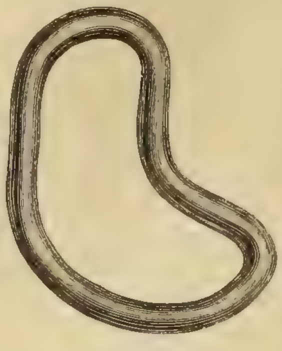

FIG. 353.

PESSE. s. f. V. ÉPICÉA.

PESTE. s. f. [*pestis*, λοιμὸς, all. *Pest*, angl. *plague*, it. et esp. *peste*]. Nom sous lequel on a décrit plusieurs maladies épidémiques, mais qu'il faut réserver à la *peste d'Orient* ou *peste à bubon*, dite aussi *typhus d'Orient*. Celle-ci est une maladie fébrile, contagieuse, endémique dans le Levant, souvent épidémique, caractérisée par des bubons et des anthrax. Desgenettes distingue dans la peste trois degrés. *Premier degré :* Fièvre légère sans délire, bubons : presque tous les malades guérissent complètement. *Deuxième degré :* Fièvre, délire, bubons, qui se manifestent aux aines, aux aisselles, et plus rarement à l'angle des mâchoires ; le délire s'apaise vers le cinquième jour, et se termine, ainsi que la fièvre, vers le septième. Plusieurs malades guérissent. *Troisième degré :* Fièvre et délire considérables, bubons, anthrax ou pétéchies, soit simultanément, soit isolément. Les anthrax ont leur siège dans les parties non recouvertes de poils, joues, cou, poitrine, dos, membres. Les symptômes fébriles sont ceux des fièvres ataxiques, mais plus intenses. Rémission ou mort du troisième au sixième jour. — *Peste anthracique* (Pinel). V. SANG *de rate*. — *Peste antonine* [*pestis antonina*]. Maladie fébrile qui sévit dans l'empire romain, particulièrement à Rome, sous l'empire d'Antonin ; ses ravages furent affreux. Galien en a laissé quelques traits épars dans ses ouvrages. Elle commença en Asie et s'étendit jusque dans l'Occident. Elle offrait un exanthème qui laissait après lui des ulcérations à la peau, une toux violente, de la raucité, une rougeur de la bouche entière, une diarrhée funeste. Hecker la rapproche de la *peste d'Athènes*. — *Peste d'Athènes*. Maladie fébrile qui sévit à Athènes d'une manière effroyable pendant la guerre du Péloponnèse, dans le v^e^ siècle avant l'ère chrétienne. Nous en avons une description due à Thucydide; les médecins hippocratiques n'en font aucune mention. Ce qui est dit des services rendus par Hippocrate dans cette épidémie, des honneurs qui lui furent accordés, du refus qu'il fit d'aller soigner Artaxerce, est une pure fable, appuyée sur des pièces apocryphes. La maladie était caractérisée par une éruption à la peau qui donnait lieu à de petites ulcérations, par des vomissements, par l'affection des organes respiratoires et la diarrhée. Elle venait du haut Orient, et, avant d'atteindre Athènes, elle avait ravagé l'Égypte et la plus grande partie de l'empire des Perses. Quoiqu'on soit porté à voir dans cette affection le typhus proprement dit, il faut exclure le typhus quand on fait réflexion que la *peste d'Athènes* ne fut pas bornée à cette ville, mais qu'elle venait de l'Orient et qu'elle sévit sur de vastes contrées. De la *peste d'Athènes*, de la *peste antonine*, on a fait une seule affection qui visita à diverses reprises les peuples de l'antiquité, et à laquelle ne ressemble plus aujourd'hui aucune maladie observée. — *Peste bovine* ou *peste cholérique des bœufs*. V. TYPHUS *des bêtes bovines*. — *Peste noire* [*pestis nigra*, all. *der Schwarze Tod*, it. *la mortolega grande*]. La plus formidable épidémie dont l'histoire ait conservé le souvenir, et qui régna dans le milieu du XIV^e^ siècle. Elle vint d'Asie et ravagea l'Europe et l'Afrique. C'était la vraie peste à bubons et à charbon, avec un épiphénomène particulier : les organes respiratoires étaient pris d'une inflammation putride ; une violente douleur se faisait sentir à la poitrine; il survenait des hémoptysies, et l'haleine répandait une odeur très fétide. La mortalité fut excessive; et, la morale et la raison perdant leurs droits, d'une part les hommes se livrèrent à toutes sortes d'excès; d'autre part, des bandes de fanatiques, voulant apaiser la colère du ciel, parcoururent les villes et les campagnes en se flagellant. — *Peste péripneumonique*. V. PÉRIPNEUMONIE. — *Peste des steppes* ou *varioleuse*. V. TYPHUS *des bêtes bovines*.

PESTIFÈRE. adj. Qui transmet la peste.

PESTIFÉRÉ, ÉE. adj. et s. Qui est atteint de la peste.

PESTILENCE. s. f. État de ce qui est pestilentiel.

PESTILENTIEL, ELLE. adj. [*pestilentialis*, de *pestis*, peste; all. *pestartig*, angl. *pestilential*, it. *pestilenziale*, esp. *pestilencial*]. Qui dépend de la peste, qui en a quelques caractères. — *Bubon pestilentiel*. V. PESTE. — *Fièvre pestilentielle*. Toute fièvre dans laquelle il survient des bubons, des anthrax charbonneux, comme la *fièvre jaune*, la *peste*. V. TYPHUS. — *Maladie pestilentielle*. Nom donné à la peste, et, par extension, aux maladies contagieuses de mauvais caractère.

PÉTALE. s. f. [*petalum*, de πέταλον, feuille ; all. *Blumen-*

latt, angl. *petal*, it. et esp. *petalo*]. Chacune des pièces qui composent une *corolle* polypétale.

PÉTALODÉ, ÉE. adj. [*petalodeus*]. Se dit d'une fleur dans laquelle des organes autres que la corolle sont transformés en pétales.

PÉTALOÏDE. adj. [*petaloides*, de πέταλον, et εἶδος, forme; esp. *petaloide*]. Se dit d'un organe, surtout d'un sépale, qui a de la ressemblance avec la corolle par sa structure, son tissu ou sa couleur.

PÉTARKURA. s. m. V. CHAULMOOGRA.

PÉTASITE. s. m. V. TUSSILAGE.

PÉTÉCHIAL, ALE. adj. [bas lat. *petechialis*, all. et angl. *petechial*, it *petecchiale*, esp. *petequial*]. Qui ressemble à des pétéchies, ou qui est accompagné de pétéchies. — *Fièvre pétéchiale*. Le *typhus*.

PÉTÉCHIANOSE. s. f. V. PURPURA *hémorragique*.

PÉTÉCHIE. s. f. [bas lat. *petechia*, *peticula*, all. *Petechin*, angl. *petechia*, it. *petecchia*, esp. *petequia*]. Tache rouge ou pourprée, semblable à une morsure de puce qui apparaît souvent sur la peau durant le cours de certaines maladies graves, scorbut, peste, dothiénentérie, etc., dont elle assombrit le pronostic. Elle est due à un petit épanchement sanguin par rupture spontanée, non traumatique, des capillaires. V. PURPURA.

PÉTININE. s. f. V. BUTYRIAQUE.

PÉTIOLAIRE. adj. [*petiolaris*, all. *blattstielständig*, ang. *petiolar*, esp. *peciolar*]. Qui croît sur le pétiole, ou qui tient de la nature du pétiole.

PÉTIOLE. s. m. [*petiolus*, diminutif de *pes*, pied; ποδύλλιον, all. *Blattstiel*, angl. *petiole*, it. *peziolo*, esp. *peciolo*]. Support situé à la base de la feuille. dont il soutient la partie plane ou *limbe;* il est formé par des fibres émanées de la tige, qui au delà s'épanouissent pour former les *nervures*.

PÉTIOLÉ, ÉE. adj. [*petiolatus*, all. *gestielt*, angl. *petiolate*, it. *peziolato*, esp. *peciolado*]. Se dit d'une feuille munie d'un pétiole, par opposition à *sessile*.

PÉTIOLÉEN, ENNE. adj. [*petioleanus*, esp. *pecioleano*]. Se dit d'une partie qui provient de la dégénérescence du pétiole.

PÉTIOLULE. s. m. [*petiolulus*, all. *Blattstielchen*, esp. *peciolulo*]. Pétiole propre à chaque foliole dans une feuille composée.

PÉTIOLULÉ, ÉE. adj. [*petiolulatus*, esp. *peciolulado*]. Qui est muni d'un pétiolule.

PETIT, ITE. adj. — *Petite centaurée*. V. GENTIANE. — *Petite chélidoine*. V. RENONCULE. — *Petit-chêne*. V GERMANDRÉE. — *Petit grain*. V. ORANGETTE. — *Petit houx*. V. FRAGON. — *Petit-lait* [*serum lactis*, ὀῤῥός, all. *Molken*, angl. *whey*, it. *siero di latte*, esp. *suero*]. Partie séreuse du lait, qu'on obtient en faisant cailler du lait de vache au moyen de la présure (environ 2^{gr},50 pour 2 kilogrammes de lait) ou d'un peu de vinaigre, chauffant doucement, augmentant graduellement la chaleur dès que le lait commence à se cailler, de manière cependant que la liqueur ne bouille pas, et transvasant le sérum. A cet état, le petit-lait est trouble et blanchâtre : pour le clarifier, on bat des blancs d'œufs (3 pour 2 kilogrammes de petit-lait); on y verse le petit-lait et on le chauffe. Quand l'ébullition commence, on jette dans la liqueur un peu de tartrate acidule de potasse (1^{gr},20 sur 2 kilogrammes de petit-lait); dès qu'elle devient claire, on la passe à travers un linge, ensuite à travers le papier joseph. Le petit-lait bien préparé est limpide, jaune verdâtre, d'une saveur douceâtre légèrement sucrée; il est composé de beaucoup d'eau, de traces de matière caséeuse et de beurre, de sucre de lait, d'acides acétique et lactique, de quelques lactates, de phosphates de chaux et de potasse et de chlorure de potassium. Le petit-lait passe facilement à la fermentation acide. A l'état frais, on l'administre comme adoucissant et laxatif. V. CURE. — *Petit-lait artificiel*. Liquide composé de : *poudre pour petit-lait*, 10 gram., dissous dans 1 litre d'eau, avec addition de vinaigre et sirop de nerprun, ā̄ā 1 gram. Cette *poudre pour petit-lait* se compose de sel marin, 50 gram.; sucre de lait, 100 gram.; nitre et alun, ā̄ā 5 gram. (Bouchardat). — *Petit-lait d'Hoffmann*. Liquide qu'on obtient en traitant par l'eau bouillante le lait évaporé jusqu'à consistance presque solide. On conservait autrefois cet extrait du lait, dans les pharmacies, pour faire extemporanément le *petit-lait d'Hoffmann*, médicament qui n'a jamais les mêmes qualités que le petit-lait ordinaire. — *Petit-lait de Weiss*. On le prépare en faisant infuser dans le petit-lait bouillant, 500 grammes : caille-lait jaune, fleurs de sureau, d'hypericum et de tilleul, ā̄ā 1^{gr},20 ; séné mondé et sulfate de soude, ā̄ā 4 gram. On l'emploie pour diminuer ou supprimer la sécrétion du lait chez les femmes qui cessent d'allaiter; d'où son nom de *remède antilaiteux*. Il agit comme purgatif. — *Petit mal*. V. ÉPILEPSIE. — *Petite vérole*. V. VARIOLE. — *Petite vérole des bêtes à laine*. V. CLAVELÉE.

PETIT (A.). [Chirurgien français, 1718-1794]. — *Canal de Petit*. V. GODRONNÉ.

PETIT (J.-L.). [Chirurgien français, 1674-1750]. — *Écharpe de Petit* V. ÉCHARPE.

PÉTIVÉRIE. s. f. [*Petiveria*]. Genre de plantes phytolaccées, dont une espèce à odeur d'ail (*Petiveria alliacea*, L.), dite *herbe aux poules de Guinée*, haute d'un mètre, est recherchée des bestiaux, mais donne à leur lait une légère odeur d'ail. Ses racines sont employées au Brésil, sous le nom de *Pipi*, comme sudorifiques et antiparalytiques

PÉTRÉ, ÉE adj. V. PÉTREUX.

PÉTRÉAL. s. m. Le *rocher*.

PÉTREUX, EUSE. adj. [*petrosus*, all. *steinicht*, angl. *petrous*, it. et esp. *petroso*]. Qui tient de la pierre. — *Ganglion pétreux*. Le *ganglion d'Andersh*. V. GLOSSO-PHARYNGIEN. — *Nerfs pétreux*. Nom donné à quatre nerfs, deux *superficiels* et deux *profonds*, et dont les premiers émanent du ganglion géniculé du facial, les seconds du rameau de Jacobson du ganglion d'Andersh : le grand pétreux superficiel se rend au ganglion sphéno-palatin et s'anastomose avec le grand pétreux profond; le petit pétreux superficiel va au ganglion otique et s'anastomose avec le petit pétreux profond. V. FACIAL, GLOSSO-PHARYNGIEN et OTIQUE. — *Os pétreux*. V. ROCHER

PÉTRISSAGE. s. m V. MASSAGE.

PÉTROLE. s. m. [*petroleum*, de *petra*, pierre, et *oleum*, huile; *huile de pierre*, *huile minérale*; πετρέλαιον, all. *Steinöl*, angl. *petroleum*, it. *petrolio*, esp. *petroleo*]. Bitume liquide dont on trouve des sources dans diverses parties de l'Amérique du Nord, de la Californie et du Canada, en Perse, en Médie, en Italie, en Sicile, et en France, à Gabian, près Béziers : de là le nom d'*huile de Gabian* qui lui a été donné Le *pétrole brut* est un liquide *huileux*, presque opaque, d'un brun noirâtre ou rougeâtre, verdâtre quand on le voit à la lumière réfléchie, d'une odeur bitumineuse forte et très tenace, plus léger que l'eau. Sa densité est de 0,780 à 0,920. Ce liquide est distillé dans des appareils appropriés . le premier produit qui passe à la distillation, entre 45° et 70°, est dangereux, étant susceptible de faire explosion par son mélange avec l'air (*éther du pétrole, huile légère*), et a une densité égale a 0,65; le second produit, obtenu entre 75° et 120°, est le *naphte*, ou *essence de pétrole*, *essence minérale*, qui est inflammable à la température ordinaire, et qui a pour densité 0,702 à 0,740; entre 150° et 280°, on obtient l'*huile d'éclairage* ou *kérosene*, dont la densité varie de 0,780 à 0,810, et dont l'*épuration* ou *raffinage* se fait par redistillation et traitement par l'acide sulfurique et la soude caustique, enfin, en chauffant jusqu'à 400° progressivement, on obtient les *huiles lourdes*, dont la densité est de 0,830 à 0,900, et la *paraffine*. La proportion des produits obtenus varie avec l'origine du pétrole ; 100 parties fournissent, en moyenne : 15 d'éther ou essence légère (*light-ends*) ; 12 de naphte ; 10 d'huile légère d'éclairage (*light illuminating oil*) ; 25 d'huile moyenne d'éclairage (*medium illuminating oil*), 20 d'huile pesante d'éclairage (*hevier illuminating oil*) ; 12 d'huile lourde, contenant 1,3 pour 100 de paraffine ; 6 de charbon combustible (Mowbray). Le pétrole contient plusieurs hydrocarbures, dont la composition, analogue à celle du gaz des marais, répond à la formule C^nH^{2n+2}. On a employé l'*éther de pétrole* comme anesthésique : sa vapeur mêlée à l'air constitue le gaz Mille, employé pour l'éclairage. L'*essence de petrole* ou *essence minérale* est aussi employée pour l'éclairage ; c'est un bon dissolvant pour les corps gras et les résines. C'est l'*huile d'éclairage* épurée qu'on utilise surtout pour l'éclairage ; elle est alors fluide, incolore ; elle ne doit pas émettre de vapeurs à 35° ; si le pétrole s'enflamme au-dessous de cette température, c'est qu'il est falsifié par le mélange d'essence de pétrole ; il est alors dangereux. En médecine, le pétrole a été employé comme vermifuge et antispasmodique. La gale est promptement guérie *au début* par des onctions de pétrole. Des frictions d'eau chargée de pétrole débarrassent les animaux domestiques des insectes parasites qui les incommodent ; on doit savonner l'animal quelques instants après la friction. L'arrosage des plantes potagères avec de l'eau à laquelle on a ajouté quelques grammes de pétrole par décalitre détruit ou éloigne le *mans* ou ver blanc du hanneton.

PÉTROLÈNE. s. m. $C^{40}H^{32}$. Carbure d'hydrogène combiné à l'*asphaltène* dans plusieurs résines fossiles. Liquide, jaune pâle, goût peu prononcé, odeur d'asphalte, bout à 280° ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther.

PÉTRO-MASTOÏDIEN, ENNE. adj. Qui se rapporte au rocher et à l'apophyse mastoïdienne.

PÉTRO-OCCIPITAL, ALE. adj. [it. *petro-occipitale*, esp. *petro-occipital*]. Qui appartient au rocher et à l'occipital. — *Suture pétro-occipitale*. Suture formée sur le bord postérieur du rocher avec le bord antérieur de l'occipital.

PÉTROSAL. s. m. La partie du rocher qui contient le labyrinthe.

PÉTRO-SALPINGO-STAPHYLIN. adj. V. Péristaphylin *interne*.

PÉTRO-SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. [*petro-sphenoidalis*, esp. *petrosfenoidal*]. Qui appartient au rocher et au sphénoïde. — *Suture pétro-sphénoïdale*. Petite suture formée par les bords antérieur du rocher et postérieur du sphénoïde.

PETTENKÖFER. [Chimiste allemand contemporain]. — *Réactif de Pettenköfer*. V. Réactif.

PEUCÉDAN. s. m. [*Peucedanum*, all. *Haarstrang*, angl. *hog's fennel*, it. et esp. *peucedano*]. Genre de plantes ombellifères dont les espèces utilisées en médecine sont : 1° le *Peucedanum Ostruthium*. L. (V. Impératoire) ; 2° le *peucédan officinal* (*P. officinale*, L., *fenouil de porc*), dont la racine contient un suc gommo-résineux, d'odeur vireuse, employé autrefois comme antispasmodique ; 3° le *persil de montagne* (*P. Athamantha*, L., *P. oreoselinum*, Mœnch.) dont la racine passe pour excitante et antihystérique.

PEUCÉDANIN, s. m. **PEUCÉDANINE** ou **PEUCÉDANITE**. s. f. [all. *Peucedanin*, angl. *peucedanin*, it. et esp. *peucedanino*] ($C^{32}H^{16}O^8$). Substance cristallisable en prismes incolores, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud, de saveur amère, fusible à 75°, soluble dans les alcalis, d'où les acides la précipitent ; extraite de la racine du peucédan officinal et de l'impératoire (Schlatter) au moyen de l'alcool bouillant.

PEUCYLE. s. f. [esp. *peucilo*]. V. Térébilène.

PEUPLIER. s. m. [*Populus*, αἴγειρος, all. *Pappel*, angl. *poplar*, it. *pioppo*, esp. *pobo*]. Genre d'arbres de la famille des salicinées, comprenant plusieurs espèces. La plus répandue est le *peuplier noir* (*Populus nigra*, L.), dont l'écorce, jaune grisâtre, fendillée, renferme de la populine et de la salicine, et dont les bourgeons, qui sont oblongs, pointus, d'un vert jaunâtre, enduits d'une matière résineuse très odorante, font la base de l'onguent populéum, et ont été recommandés à l'intérieur comme expectorants, à la dose de 8 à 16 grammes en infusion dans 500 grammes d'eau ou de vin.

PEYER. [Anatomiste suisse, 1653-1712]. — *Glandes et plaques de Peyer*. V. Intestin.

PEYRILHE. [Médecin français, 1735-1804]. — *Élixir de Peyrilhe*. V. Élixir *antiscrofuleux*.

PÉZIZE. s. m. [*peziza*]. Genre de champignons thécasporés, charnus, en forme de cupule, ordinairement sessiles, dont le diamètre varie de 1 millimètre à 5 ou 6 centimètres.

PFEFFERS (Suisse). — Eau alcaline. 37°. Boisson et bains.

PHACITIS. s. f. [de φακὸς, lentille]. Inflammation supposée du cristallin, qui n'existe pas.

PHACOHYDROPISIE. s. f. [de φακὸς, lentille, et *hydropisie*]. Hydropisie supposée du cristallin.

PHACOHYMÉNITIS. s. f. [de φακὸς, lentille, et ὑμήν, membrane] Inflammation de la capsule du cristallin.

PHACOÏDE. adj. [*phacoides*, de φακὸς, lentille, et εἶδος, ressemblance ; all. *linsenartig*, it. *facoide*]. — *Corps phacoïde*. Nom donné quelquefois au cristallin à cause de sa forme lenticulaire.

PHACOMALACIE. s. f. [de φακὸς, lentille, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement du cristallin.

PHACONINE. s. f. Nom donné par Fremy à la substance albuminoïde qui prédomine dans les fibres dentelées du cristallin.

PHACOPYOSIS. s. f. [de φακὸς, lentille, et πῦον, pus]. Suppuration supposée du cristallin : c'est la *cataracte* molle qu'on a prise pour telle.

PHACOSCLÉROSE. s. f. [de φακὸς, lentille, et σκληρὸς, dur]. Endurcissement du cristallin.

PHAGÉDÉNIQUE. adj. [*phagedænicus*, de φαγέδαινα, faim dévorante ; all. *fressend*, angl. *phagedenic*, it. *fagedenico*, esp. *fajedenico*]. Se dit des substances qu'on emploie pour consumer les chairs fongueuses : *eau phagédénique*. = Se dit des ulcères scrofuleux, cancéreux, morveux, etc., qui rongent les parties voisines, et en particulier de ceux qui ont pour point de départ un chancre (*chancre phagédénique*) ou un bubon ouvert naturellement ou artificiellement, qui s'étendent surtout en largeur et quelquefois en profondeur, et résistent souvent pendant plusieurs mois et même plusieurs années à la cicatrisation. V. Chancre *phagédénique* et Phagédénisme.

PHAGÉDÉNISME. s. m. Qualité ou état de ce qui est *phagédénique*. Le phagédénisme consiste dans l'extension indéfinie d'un ulcère, surtout d'un chancre, à la surface du corps, soit dans tous les sens, soit le plus souvent dans un seul, alors qu'il se cicatrise dans le sens opposé. Le phagédénisme ne se produit guère que chez les individus dont la constitution est affaiblie par la chloro-anémie, l'alcoolisme, les diathèses cancéreuse, tuberculeuse, scrofuleuse, etc. Aussi est-ce surtout en modifiant la constitution par un traitement général qu'on met un terme au phagédénisme . localement, les cautérisations de la surface ulcérée par le nitrate d'argent, la teinture d'iode ou le fer rouge, et les pansements à l'iodoforme, ou avec une solution de tartrate ferrico-potassique, sont les meilleurs moyens à employer Le phagédénisme n'est qu'un accident, une complication du chancre, et peut sévir sur l'une ou l'autre espèce d'ulcère (Ricord). mais il affecte le plus souvent le chancre mou; dans la forme indurée c'est une véritable exception.

PHAGOCYTOSE. s. f. [de φαγεῖν, manger, et κύτος, cellule]. Pouvoir dont sont doués certains éléments cellulaires du corps, qui absorbent les bactéries, se les incorporent, les digèrent pour. ainsi dire, et finalement les font disparaître. Les éléments organiques qui possèdent cette propriété (*phagocytes*) sont principalement les leucocytes (*microphages*), dont la diapédèse est provoquée par l'irritation des tissus, causée elle-même par la présence de l'agent infectieux ou par l'action de ses produits de sécrétion (Bouchard); accessoirement les cellules fixes du tissu conjonctif, les cellules de la rate et les cellules épithéliales des alvéoles pulmonaires (*macrophages*). De cette destruction des bactéries résulte la guérison possible des maladies infectieuses.

PHAÏORÉTINE. s. f. V. Phéorétine.

PHAÏOSINE. s. f. V. Phéosine.

PHALACROSE. s. f. [*phalacrosis*, φαλάκρωσις. de φαλακρὸς, chauve; all. *Kahlheit*, angl. *baldness*, it. *falacrosi*, esp. *falacrosis*]. Chute des cheveux, calvitie.

PHALANGE. s. f. [*phalanx*, all. *Fingerknochen*, *Zehenknochen*, angl. *phalanx*, *bone-joint*, it. et esp. *falange*]. Chacun des petits os longs qui concourent à former les doigts et les orteils. On en compte quatorze à chaque main et autant à chaque pied, en tout cinquante-six. Chaque doigt en a trois, sauf le pouce et le gros orteil, qui n'en possèdent que deux chacun. Placées verticalement à chaque doigt, au-dessus les unes des autres, elles sont distinguées en *premières* (*phalanges* proprement dites, *phalanges métacarpiennes* ou *métatarsiennes*), *secondes* (*phalangines*) et *troisièmes* (*phalanges unguéales*, *phalangettes*). Chaque *phalange* proprement dite a une partie moyenne, ou corps, convexe du côté dorsal, concave sur sa face palmaire; et deux extrémités, l'une supérieure, creusée d'une petite cavité glénoïde qui s'articule avec la tête du métacarpien ou du métatarsien, l'autre inférieure, en forme de poulie, unie à la *phalangette*. Celle-ci présente supérieurement deux facettes concaves, séparées par une crête mousse et articulées avec la phalange, inférieurement une petite poulie qui s'articule avec l'extrémité supérieure de la *phalangette*. Celle-ci est semblable supérieurement à la partie supérieure de la phalangette; inférieurement, elle est aplatie en forme de fer à cheval.

PHALANGETTE. s. f. [it. *falangetta*, esp. *falangita*]. V. Phalange.

PHALANGIEN, IENNE. adj. Qui concerne les phalanges. — *Articulations phalangiennes*. Celles qui sont constituées, dans un même doigt ou orteil, par l'union d'une phalange inférieure avec la supérieure. Ce sont des articulations trochléennes, maintenues par un ligament glénoïdien et des ligaments latéraux serrés, sans autre mouvement que ceux de flexion et d'extension.

PHALANGINE. s. f. [it. et esp. *falangina*]. V. Phalange.

PHALLITE. s f. [de φαλλὸς, pénis; it. *fallitide*, esp. *falitis*]. Inflammation du pénis.

PHALLODYNIE. s. f. [de φαλλὸς, pénis, et ὀδύνη, douleur; esp. *falodinia*]. Douleur au pénis.

PHALLOÏDÉES. s. f. pl. Famille de champignons, basidiosporés, à réceptacle campaniforme, lisse ou alvéolé, à basides périphériques, à pédicule simple, lacuneux.

PHALLORRAGIE. s. f. [*phallorrhagia*, de φαλλὸς, pénis, et ῥήγνυμι, je sors avec force; all. *Phallorrhagia*, angl. *phallorrhage*, it. et esp. *fallorrhagia*]. Synonyme inusité de *blennorrhagie*. — Hémorragie ayant lieu par le pénis

PHALLORRHÉE s. f. La blennorrhée urétrale.

PHALLUS. s. m. Genre de champignons de la famille des phalloïdées, dont le type est le *Phallus impudicus*, L., espèce à odeur infecte, très répandue dans les bois.

PHANÉRANTHE. adj. [*phaneranthus*, de φανερὸς, apparent, et ἄνθος, fleur; esp. *faneranto*]. Se dit d'une plante dont les fleurs sont évidentes.

PHANÈRE. s. m. [de φανερὸς, apparent ; it. *fanero*]. Production apparente et persistante à la surface de la peau, comme les poils, les crins, les cornes, les dents, etc. Par opposition à *crypte* (de Blainville).

PHANÉRIFÈRE ou **PHANÉRIPARE**. (Laurent). Mots mal faits. V. Phanérophore.

PHANÉROBIOTIQUE. adj. [de φανερὸς, manifeste, et βίος, vie]. Qui concerne les phénomènes évidents de la vie.

PHANÉROGAME adj. [*phanerogamus*, de φανερὸς, apparent, et γάμος, noces; all. *phanerogamisch*, angl. *phanerogamous*, it. et esp. *fanerogamo*]. Se dit d'une plante dont les organes sexuels sont apparents, par opposition à *cryptogame*.

PHANÉROGAMIE. s. f. [*phanerogamia*]. Division du règne végétal, comprenant les plantes phanérogames.

PHANÉRONEURE. adj. [*phaneroneurus*, de φανερὸς, apparent, et νεῦρον, nerf; esp. *faneroneura*]. Se dit d'un animal qui a des nerfs bien distincts.

PHANÉROPHORE. adj. [de φανερὸς, apparent, et φορὸς, qui porte]. Se dit d'une partie qui porte des phanères, comme les bulbes pileux et dentaires. — *Tissu phanérophore*. Tissu composé d'une substance amorphe finement granuleuse, parsemée d'un très grand nombre de petits noyaux ovoïdes régulièrement espacés, qui forme la partie fondamentale des bulbes pileux et dentaires. Les vaisseaux et les nerfs ne s'y développent que lorsqu'ils acquièrent un assez grand volume. Dans celui des dents, il se produit des concrétions calcaires, mamelonnées. Ce tissu devient le point de départ de tumeurs, observées surtout à la mâchoire inférieure, et dont on distingue deux variétés, selon qu'elles ne renferment pas ou presque pas de concrétions, ou qu'elles en contiennent assez pour prendre une teinte jaunâtre opaque. Elles distendent et amincissent les maxillaires avant de faire saillie hors des loges alvéolaires. C'est surtout chez les jeunes sujets qu'on les observe.

PHANTASME. s m. [*phantasma*, de φάντασμα, fantôme, ou fausse apparence; all. *Trugbild*, angl. *phantasm*, it. et esp. *fantasma*]. Nom donné a des croyances imaginaires et sans fondement (bien distinctes des hallucinations) qui poursuivent les malades atteints de névroses et les hypocondriaques (*phantasmes chroniques*), ou qui se montrent momentanément chez quelques individus au moment des règles, pendant des troubles passagers de la digestion ou des fonctions des voies génito-urinaires, etc. (*phantasmes aigus*).

PHARBITINE. s f. Résine analogue à la *jalapine*, qui constitue le principe actif du *pharbitis Nil* (V. Kaladana).

PHARMACEUTIQUE. adj. [*pharmaceuticus*, φαρμακευτικὸς, all. *pharmaceutisch*, angl. *pharmaceutic*, it. et esp. *farmaceutico*] Qui a rapport à la pharmacie *moyen pharmaceutique*, *opération pharmaceutique*, *préparation pharmaceutique*.

PHARMACIE. s. f. [*ars pharmaceutica*, φαρμακευτικὴ, de φάρμακον, médicament; all. *Pharmacie*, angl. *pharmacy*, it. et esp. *farmacia*]. Art de reconnaître, de recueillir, de conserver les drogues simples, et de préparer les médicaments composés. La pharmacie comprend, outre la connaissance de l'histoire naturelle, la *collection* des substances médicamenteuses, la *préparation* des médicaments, et leur *conservation* ou *réposition*. On distinguait autrefois la *pharmacie galénique* et la *pharmacie chimique*. La première, suivie par Galien, avait pour objet les préparations faites avec les médicaments sans les analyser. La *pharmacie chimique* s'occupait de la préparation des médicaments fondée sur l'action chimique de leurs principes. Cette distinction est inadmissible : la pharmacie est inséparable de la chimie. — *Pharmacie*. L'officine ou lieu où les médicaments sont préparés ou débités. || La profession même du pharmacien ; c'est dans ce sens que l'on dit l'*exercice de la pharmacie*, la *police de la pharmacie*. Nul ne peut se faire recevoir pharmacien sans avoir exercé son art pendant huit années au moins dans des pharmacies légalement établies, ou sans avoir suivi pendant trois ans les cours d'une école de pharmacie et avoir résidé pendant trois autres années dans ces pharmacies. L'examen et la réception des pharmaciens se font, ou dans les écoles de pharmacie, ou par les jurys médicaux : l'examen et le nombre des inscriptions nécessaires varie suivant que le pharmacien veut obtenir le diplôme de première ou de seconde classe (V. École). L'aspirant doit être âgé d'au moins vingt-cinq ans. Il reçoit un diplôme qu'il doit présenter, à Paris, au préfet de police, et, dans les autres villes, au préfet du département, devant lequel il prête serment d'*exercer son art avec probité et fidélité*. Les pharmaciens de première classe peuvent s'établir dans toute la France; ceux de seconde classe ne peuvent s'établir que dans le département où ils ont été reçus (lois des 21 germinal et 25 thermidor an XI). — Aucun élève ne peut quitter un pharmacien sans l'avoir averti huit jours d'avance, et il est tenu de lui demander acte de cet avertissement. Aucun élève sorti de chez un pharmacien ne peut entrer dans une autre officine avant qu'il y ait une année révolue depuis sa sortie si l'officine n'est pas éloignée d'au moins 975 mètres de la première. — Au décès d'un pharmacien, sa veuve peut continuer à tenir son officine ouverte *pendant un an*, à la condition de faire agréer par l'école de pharmacie, par le jury ou par les pharmaciens agrégés au jury, l'élève chargé de la préparation des médicaments ; un pharmacien est, en outre, chargé de diriger et de surveiller les préparations de l'officine. Les mêmes formalités doivent être remplies lorsqu'un pharmacien est obligé de s'absenter de son officine pour un long voyage, ou qu'une maladie grave l'empêche de s'en occuper (arrêt de la cour de Nimes, 10 septembre 1829). — Les officines doivent être visitées au moins une fois l'an par les professeurs des écoles ou par les membres des jurys, et les pharmaciens payent 6 francs pour droit de visite. — Les pharmaciens sont réputés commerçants, et soumis, par conséquent, à toutes les règles du Code de commerce. V. Exercice *de la pharmacie*.

PHARMACIEN. s. m. [*pharmacopœus*, all. *Apotheker*, angl. *apothecary*, it. *speziale, farmacista*]. Celui qui exerce la pharmacie.

PHARMACOCHIMIE. s. f. [it. *farmacochimia*, esp. *farmacoquimia*]. Synonyme de *pharmacie chimique*.

PHARMACODYNAMIQUE. s. f. [de φάρμακον, médicament, et δύναμις, force; angl. *pharmacodynamics*]. Branche de la matière médicale qui traite des effets ou du pouvoir des médicaments sur l'économie animale.

PHARMACOLOGIE. s. f. [*pharmacologia*, de φάρμακον, médicament, et λόγος, dicours; all. *Pharmakologie*, angl. *pharmacology*, it. et esp. *farmacologia*]. Partie de la matière médicale qui a pour objet l'étude des médicaments en tout ce qui peut éclairer sur l'emploi thérapeutique.

PHARMACOPÉE. s. f. [*pharmacopœa*, de φάρμακον, médicament, et ποιεῖν, faire ; all. *Pharmacopœ*, angl. *pharmacopœia, dispensatory*, it. et esp. *farmareopea*]. L'art de préparer les médicaments. || La connaissance des formules et des procédés relatifs à cette préparation. || Synonyme de *Codex pharmaceutique*. V. Codex.

PHARMACOPOÈSE. s. f. [de φάρμακον, médicament, et ποιεῖν, faire]. Préparation des médicaments.

PHARMACOPOLE. s. m. [*pharmacopola*, φαρμακοπώλης, de φάρμακον, médicament, et πωλεῖν, vendre ; all. *Arzneilhändler*, angl. *pharmacopolist, druggist*, it. et esp. *farmacopola*]. Vendeur de drogues, charlatan.

PHARMACOPOSIE. s. f. [*pharmacoposia*, φαρμακοποσία, de φάρμακον, médicament, et πόσις, boisson; esp. *farmacoposia*]. Action de boire un médicament liquide, particulièrement un médicament purgatif.

PHARYNGÉ, ÉE. adj. Qui appartient au pharynx : *angine pharyngée*.

PHARYNGIEN, IENNE. adj. [*pharyngeus*, angl. *pharyngeal*, it. *faringiano*, esp. *faringeo*]. Qui a rapport au pharynx. - *Aponévrose pharyngienne*. V. Pharynx. — *Artères pharyngiennes*. Elles sont au nombre de deux. L'une, *supérieure* (*ptérygo-palatine*), naît de la maxillaire interne au sommet de la fosse zygomatique, s'engage dans le canal ptérygo-palatin et se ramifie dans le pharynx; l'autre, *inférieure*, naît de la partie interne de la carotide externe, et monte jusqu'à la base de l'apophyse basilaire, où elle donne une branche qui se distribue au pharynx, et une autre branche, *branche méningienne*, qui se distribue à la dure-mère crânienne par deux rameaux, dont l'un pénètre dans le crâne par le trou déchiré postérieur, l'autre par le trou déchiré antérieur. — *Nerfs pharyngiens*. Nerfs qui se portent en grand nombre sur les faces latérales du pharynx où ils forment le *plexus pharyngien*. Ce sont des rameaux venus du ganglion cervical supérieur du grand sympathique, du glosso-pharyngien, du pneumogastrique, et, par l'intermédiaire du plexus gangliforme de celui-ci, de la branche interne du spinal. Ce plexus est pair et situé de chaque côté du pharynx. Le glosso-pharyngien et le pneumogastrique président à la sensibilité de la muqueuse pharyngienne, le spinal préside aux mouvements, le grand sympathique à la sécrétion des glandes du pharynx et à la circulation des parties constituantes de ce conduit. La muqueuse du pharynx reçoit de plus un filet nerveux spécial, *nerf pharyngien de Bock*, qui émane du ganglion sphéno-palatin, et qui se rend à la muqueuse pharyngienne, et à celle de la trompe d'Eustache et de la partie supérieure de l'ouverture postérieure des fosses nasales. — *Catarrhe pharhyngien*. L'*angine glanduleuse*. — *Diphtérite pharyngienne*. L'*angine couenneuse*.

PHARYNGISME. s. m. Contraction spasmodique des muscles du pharynx, avec mouvements de déglutition, causés par la présence d'un corps étranger, d'une tumeur ou autre lésion du pharynx.

PHARYNGITE. s. f. [*pharyngitis*, all. *Schlundkopfentzündung*, angl. *pharyngitis*, it. *faringite*, esp. *faringitis*]. Inflammation du pharynx. V. Angine *aiguë*. — *Pharyngite apostématique* (*pharyngitis apostematica*). L'*angine phlegmoneuse*. — *Pharyngite chronique* ou *granuleuse*. V. Angine *glanduleuse*.

PHARYNGOCÈLE. s. f. [*pharyngocele*, de φάρυγξ, pharynx, et κήλη, tumeur, hernie ; all. *Schlundkopfbruch*, angl. *pharyngocele*, it. et esp. *faringocele*]. Tumeur résultant d'une dilatation anormale du pharynx.

PHARYNGO-GLOSSE ou **PHARYNGO-GLOSSIEN**. adj. V. Glosso-pharyngien (*Muscle*).

PHARYNGOGRAPHIE. s. f. [*pharyngographia*, de φάρυγξ, pharynx, et γράφειν, décrire; all *Pharyngographie*, angl. *pharyngography*, it. et esp. *faringologia*]. Description anatomique du pharynx.

PHARYNGOLOGIE. s. f. [*pharyngologia*, de φάρυγξ, pharynx, et λόγος, discours; all. *Pharyngologie*, angl. *pharyngology*, it. et esp. *faringologia*]. Partie de l'anatomie qui traite du pharynx.

PHARYNGOSCOPE. s. m. [de *pharynx*, et σκοπεῖν, examiner; all. *Schlundkopfspiegel*, angl. *pharyngoscope*, it. *faringoscopio*]. Modification du laryngoscope qui permet l'éclairage du fond de la bouche. En concentrant la lumière sur le pharynx, les amygdales, le voile du palais, etc., il permet au médecin et au malade lui-même de voir dans quel état se trouvent ces organes et de leur appliquer directement un traitement. D'un autre côté, le pharyngoscope éclaire le miroir laryngien placé au-devant du voile du palais, et l'image du laryngoscope est aperçue directement par le médecin sur le malade et par celui-ci dans le laryngoscope (Mourra-Bourouillou).

PHARYNGO-STAPHYLIN. adj. et s. m. [*pharyngo-staphylinus*, esp. *faringoestafilino*]. Muscle large et membraneux, situé verticalement dans la paroi latérale du pharynx et dans le pilier postérieur du voile du palais. Sa partie supérieure (*péristaphylo-pharyngien*, Winslow) s'attache aux bords de la luette, à l'aponévrose du voile du palais, au tendon du péristaphylin externe, et au cartilage de la trompe d'Eustache; sa partie moyenne (*pharyngo-staphylin* proprement dit, Winslow) occupe la ligne médiane du pharynx et le pilier palatin postérieur; la partie inférieure (*thyréo-staphylin*, Winslow) se fixe au bord postérieur et à la grande corne du cartilage thyréoïde. Il sert à la déglutition en élevant le pharynx, abaissant le voile du palais, et rapprochant l'un de l'autre les piliers postérieurs du voile du palais.

PHARYNGOTOME. s. m. [*pharyngotomus*, de φάρυγξ, pharynx, et τομή, section; all. *Pharyngotome*, *Schlundkopflancette*, angl. *pharyngotome*, it. et esp. *faringotomo*]. Instrument inventé par J.-L. Petit, et consistant en une lame étroite, cachée dans une longue gaine d'argent légèrement courbée, d'où on la fait sortir au moyen d'un ressort. On s'en sert pour ouvrir les abcès situés dans le fond de la gorge et pour scarifier les amygdales.

PHARYNGOTOMIE. s. f. [*pharyngotomia*, même étymologie que le précédent; all. *Schlundkopfschnitt*, angl. *pharyngotomy*, it. et esp. *faringotomia*]. Section du pharynx. ‖ Incision qu'on fait au pharynx pour en extraire un corps étranger, ou pour ouvrir les abcès qui s'y sont formés. Elle doit être pratiquée avec les mêmes précautions que l'*œsophagotomie*.

PHARYNX. s. m. [*pharynx*, *fauces*, φάρυγξ, arrière-bouche, gosier, all. *Pharynx*, *Schlundkopf*, angl. *pharynx*, it. et esp. *faringe*]. Canal musculo-membraneux, irrégulièrement infundibuliforme, plus large en haut qu'en bas, de longueur très variable (13 centimètres en moyenne), situé au-devant de la colonne vertébrale, depuis l'apophyse basilaire de l'occipital jusqu'à la cinquième vertèbre cervicale, séparé de la bouche par le voile du palais, et se continuant inférieurement avec l'œsophage. Ce conduit présente extérieurement une face postérieure, séparée de la colonne vertébrale par un tissu cellulaire lâche, et deux faces latérales, séparées du muscle ptérygoïdien interne par un espace triangulaire qui contient les carotides interne et externe, la jugulaire interne, les nerfs glosso-pharyngien, pneumo-gastrique, spinal, grand hypoglosse et grand sympathique; intérieurement, il offre une voûte ou paroi supérieure, mamelonnée, formée par la base du crâne, une paroi postérieure plane, et deux parois latérales sur lesquelles se voient, supérieurement, l'orifice de la trompe d'Eustache, et, plus bas, l'amygdale et le pilier postérieur du voile du palais. En avant, le pharynx présente, de haut en bas, les ouvertures postérieures des fosses nasales, la face postérieure du voile du palais, l'isthme du gosier, la base de la langue, l'épiglotte, l'entrée du larynx et la face postérieure de cet organe, sur les côtés duquel sont deux gouttières triangulaires qui représentent seules la paroi antérieure du pharynx. Celui-ci donne passage à l'air pendant la respiration, et aux aliments pendant la déglutition; ces fonctions, ainsi que les rapports du canal et les différences de mobilité que présentent ses diverses parties, permettent de considérer le pharynx comme formé de trois parties : l'une, supérieure, *nasale*, répondant aux fosses nasales, dont elle forme l'arrière-cavité, sert au passage de l'air et ne varie presque pas; la seconde, *gutturale* ou *buccale*, communiquant avec la précédente en haut, avec la bouche en avant, avec le larynx en bas, représente une sorte de carrefour commun aux voies digestives et alimentaires, et peut varier par rapport à sa forme, à ses dimensions, à sa situation, dans une grande étendue; la troisième, *œsophagienne*, exclusivement réservée à la transmission des aliments, peut varier un peu de calibre et s'élever ou s'abaisser en totalité avec le larynx. Les parois du pharynx sont essentiellement constituées par une muqueuse et par une couche musculaire. Celle-ci se compose de deux sortes de muscles : les uns resserrent les parois du pharynx, diminuent son calibre (V. CONSTRICTEUR); les autres élèvent le conduit (V. PHARYNGO-STAPHYLIN et STYLO-PHARYNGIEN). Ces muscles sont recouverts extérieurement par une lame celluleuse mince, qui se continue avec l'aponévrose buccinato-pharyngienne; profondément par une aponévrose, *aponévrose pharyngienne*, fixée supérieurement à l'apophyse basilaire (*aponévrose céphalo-pharyngienne*), en dehors à la suture pétro-sphénoïdale (*aponévrose pétro-pharyngienne*) La muqueuse du pharynx se continue avec celles des fosses nasales, de la bouche, du larynx et de l'œsophage, mais avec des modifications. Rouge, mamelonnée, anfractueuse, comme boursouflée, au niveau de la voûte, elle est sur les autres points rouge et à peu près lisse. Elle est molle, facile à déchirer, épaisse de 1 à 2 millimètres, pourvue de follicules clos, blanchâtres, isolés ou agminés, qui lui donnent l'aspect adénoïde ou lymphoïde, dépourvue de papilles et tapissée par un épithélium vibratile, dans la portion nasale; dans les deux autres parties, elle prend les caractères de la muqueuse buccale quant aux papilles et à l'épithélium pavimenteux. Elle possède des glandes en grappe, très nombreuses supérieurement, plus rares dans les autres points. En général, cette muqueuse est facile à détacher des parties sous-jacentes; mais en haut elle adhère intimement au périoste de la base du crâne, et là les glandes sous-muqueuses font défaut. Le pharynx reçoit ses artères des pharyngiennes, des thyréoïdiennes et des palatines; ses veines se rendent à la jugulaire interne; ses nerfs viennent du plexus pharyngien. — Fig. 354. *a*, voûte des fosses nasales formée par la lame criblée de l'ethmoïde; *b*, place occupée par le canal rachidien derrière le corps des vertèbres; *c*, le voile du palais; il sépare la cavité buccale de la partie nasale du pharynx; *d*, section de la mâchoire inférieure sur la ligne médiane; *e*, section de l'os hyoïde; *f*, coupe du larynx; *g*, le nez; *h*, lèvre supérieure; *i*, coupe du cartilage thyréoïde sur la ligne médiane; *j*, sinus sphénoïdal; *k*, lèvre inférieure; *l*, muscle génio-glosse; *m*, *n*, *o*, cornets supérieur, moyen, et inférieur de la fosse nasale droite; *p*, artère vertébrale; *q*, sinus frontal droit; *r*, muqueuse de la voûte du pharynx; *s*, portion moyenne de la cavité du pharynx ou *arrière-bouche*; *t*, amygdale droite dans son excavation entre les piliers antérieurs (*u*) et postérieur *v*); ceux-ci limitent avec les organes correspondants du côté opposé l'*isthme du gosier*, que la luette divise en deux moitiés et qui fait communiquer la cavité de la bouche avec la portion du pharynx dite arrière-bouche; *x*, série des corps des vertèbres cervicales et de leurs disques correspondant au pharynx; *y*, l'épiglotte; *z*, orifice du pavillon de la trompe d'Eustache. = Les *corps étrangers* et les *lésions traumatiques* du pharynx présentent les mêmes particularités que les accidents semblables de l'œsophage. — Pour l'*érysipele*, l'*inflammation* et les *abcès* du pharynx, V. ANGINE.

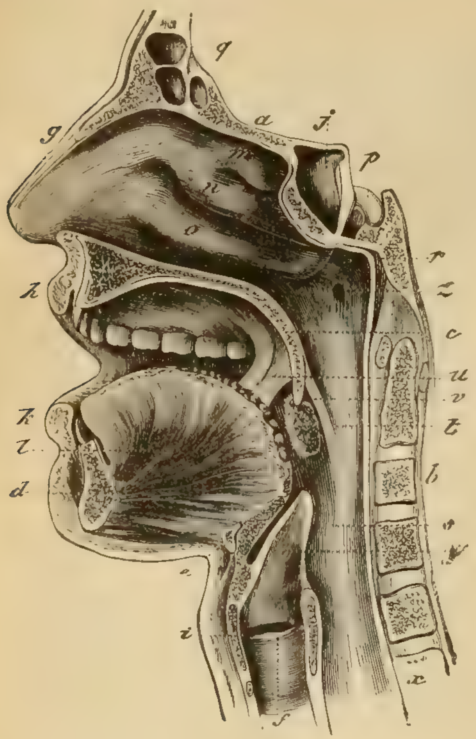

FIG. 354.

PHASE, s. f. [φάσις] V. PÉRIODE.

PHASÉOLÉES. s. f. pl. Tribu des *légumineuses*.

PHASÉOMANNITE. s. f. L'*inosite*.

PHELLANDRE ou **PHELLANDRIE**. s. f. [*ciguë aquatique*, *fenouil d'eau*, *Phellandrium aquaticum*, L., *Œnanthe phellandrium*, Lamk]. Ombellifère aquatique. Racine pivotante, tige fistuleuse; feuilles très divisées; fleurs blanches; fruits brunâtres, luisants, préconisés comme apéritifs, diurétiques, expectorants, en poudre (30 centigr. a 40 grammes), vin, sirop, teinture; ils produisent parfois des vertiges dus à la *phellandrine*.

PHELLANDRINE. s. f. Alcaloïde des semences de phellandrie. Liquide huileux, d'odeur nauséabonde, miscible à l'alcool et à l'éther, peu a l'eau, qui, injecté dans les veines d'un chien à la dose de 50 centigrammes, détermine de la gène respiratoire, de l'anxiété, des tremblements.

PHÉNACÉTINE. s. f. Poudre rougeâtre, inodore, insipide, très peu soluble dans l'eau, un peu plus dans la glycérine, facilement dans l'alcool chaud. On l'emploie comme antithermique et analgésique, dans les mêmes cas que l'antipyrine, à la dose de 50 centigr. a 2 gram. par jour, par cachets de 25 à 50 centigr.

PHÉNAKISTICOPE. s. m. [de φενακιστής, trompeur, et σκόπειν, regarder]. Appareil inventé par Plateau et basé sur la persistance des impressions rétiniennes. C'est un jouet donnant certaines illusions d'optique par suite de cette persistance.

PHÉNANTHRÈNE s. m. ($C^{28}H^{10}$). Carbure d'hydrogène solide, cristallisable, qui se trouve avec l'anthracène dans le goudron de houille.

PHÉNATE. s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide phénique avec les bases.

PHÈNE. s. m. La *benzine*. — *Oxyde de phène* (Laurent). L'acide *phénique*.

PHÉNÉTHOL s. m. [*salithol*, *phénate d'éthyle*]($C^{16}H^{10}O^2$). Liquide incolore, odeur aromatique. Bout à 173°. Obtenu en traitant le phénate de potasse par l'iodure d'éthyle.

PHÉNICINE. s. f. L'*acide sulfopurpurique*.

PHÉNIGME. s. m. [*phœnigmus*, φοινιγμὸς, action de teindre en rouge]. Rubéfaction à l'aide des sinapismes, des orties, etc.

PHÉNIQUE. adj. Qui concerne le phénol. — *Acide phénique* [*phénol* ou *spirol normal*, *ordinaire* ou *benzénique*, *acide phénylique*, *carbolique*, *alcool phénique*, *hydrate de phényle*] ($C^{12}H^6O^2$). Produit de distillation du goudron de houille, qui se forme aussi dans la distillation de l'urine du bœuf, de l'homme et d'autres animaux, et dans celle de beaucoup de substances organiques, animales ou végétales. Industriellement, on le prépare en recueillant les produits de la distillation du goudron qui passent entre 160° et 200°, traitant ces produits par la potasse et l'acide chlorhydrique, et les purifiant par de nouvelles distillations : l'acide phénique cristallise quand on refroidit la liqueur à — 10°. C'est un corps solide, blanc, cristallisant en prismes incolores, d'odeur de créosote, de saveur caustique; il cautérise la peau et les muqueuses; il coagule l'albumine avec une extrême rapidité. Plus dense que l'eau, il brûle avec une flamme rougeâtre, et bout à 187° et 188°; il ne rougit pas le papier de tournesol, il tache le papier comme les corps gras. Il fond à 35°; il se dissout dans l'eau, l'alcool, l'éther, la glycérine, les huiles grasses et volatiles, etc. L'acide phénique se combine facilement avec la potasse et la soude, et donne des combinaisons cristallisées, peu stables et solubles dans l'eau. L'acide azotique le transforme en acide *picrique*. Le perchlorure de fer colore en bleu les solutions d'acide phénique; l'acide chlorhydrique, en bleu foncé; l'eau de brome fournit un précipité blanc laiteux. A 15°, l'eau peut dissoudre 5 parties pour 100 d'acide phénique, et cette solubilité peut être augmentée en ajoutant à l'eau 5 ou 10 pour 100 d'alcool. Cette solution est l'*eau phéniquée saturée* (Lemaire), qui est utilisée comme désinfectant et pour conserver, soit les pièces anatomiques, soit les objets d'histoire naturelle. C'est un violent poison pour les végétaux et les animaux inférieurs. Elle arrête et prévient les fermentations, et, par suite, la putréfaction. Quant aux mammifères, son action est variable suivant que l'acide phénique leur est administré en solution ou en nature. En solution, il semble les foudroyer, mais ce n'est qu'une espèce d'anesthésie qu'il détermine; bientôt les phénomènes cessent, et les animaux reprennent leurs habitudes. On connait pourtant des empoisonnements. C'est le meilleur désinfectant connu. Il est souvent employé en chirurgie et a donné les meilleurs résultats pour désinfecter et pour panser les plaies (V. PANSEMENT *de Lister*). A l'intérieur, on l'a employé pour diverses maladies miasmatiques sans aucun inconvénient, à la dose de 5 à 20 centigrammes. *Même pris uniquement à l'intérieur*, il fait disparaître l'odeur nauséabonde que répandent les malades atteints de variole grave, etc. La supériorité de cet acide comme réactif sur l'acide nitrique, pour déceler l'albumine dans l'urine, paraît réelle : le mélange à parties égales de ces deux acides avec le double d'alcool a été proposé par Méhu. Meynott-Tidy mélange l'éther acétique à l'acide phénique jusqu'à ce qu'une goutte de ce mélange, tombée dans l'eau, n'y produise ni nuage ni précipité. Ainsi préparé, ce réactif décèle la présence de l'albumine dans quinze mille fois son volume d'eau, tandis que l'acide nitrique l'effectue à peine dans huit mille. — *Acide phénique trinitré.* V. PICRIQUE.

PHÉNIQUÉ, ÉE. adj. Qui contient de l'acide phénique. — *Alcool phéniqué.* Alcool dans lequel on dissout de 2 à 20 parties p. 100 d'acide phénique et employé comme désinfectant conservateur ou pour le pansement des plaies. — *Eau phéniquée.* V. PHÉNIQUE. — *Huile phéniquée.* Huile dans laquelle on dissout de 2 à 20 p. 100 d'acide phénique et qu'on emploie dans le pansement des plaies.

PHÉNOL. s. m. Groupe de composés organiques différents des alcools primaires et secondaires, mais se rapprochant des alcools tertiaires . comme les alcools, les phénols dérivent de carbures, qui sont ici les hydrocarbures de la série aromatique. Ainsi le phénol ordinaire ou acide phénique dérive de la benzine : $C^{12}H^6O^2 = C^{12}H^5(HO^2).HO^2$ s'est substitué à un atome d'hydrogène. Les phénols se combinent aux bases pour former des sels peu stables. Ils donnent des éthers, plus difficiles à obtenir que ceux des alcools.

PHÉNOLAMINE. s. f. V. ANILINE.

PHÉNOMÈNE. s. m. [*phænomenum*, de φαίνομαι, je parais; all. *Phänomen,* angl. *phenomenon,* it. et esp. *fenomeno*]. Tout ce qui tombe sous les sens, tout ce qui peut affecter notre sensibilité au physique ou au moral. = En physiologie, tout changement, appréciable par nos sens, qui survient dans un organe ou une fonction : on dit les *phénomènes de la circulation,* les *phénomènes de la respiration.* Le *phénomène* est à la physiologie ce que le *caractere* est à l'anatomie. = En pathologie, synonyme de *symptôme. — Phénomène de contact.* V. CATALYTIQUE.

PHÉNO-SALYL. s. m. Mélange antiseptique, proposé par J. de Christmas. En voici la formule :

Acide phéuique...	9 grammes.	Acide lactique...	2 grammes.
Acide salicylique.	1 —	Menthol.........	10 centigr.

On prépare en chauffant les trois acides jusqu'à liquéfaction. Très soluble dans la glycérine, dans l'eau (jusqu'à 4 p. 100). Pouvoir microbicide très puissant.

PHÉNOSE. s. f. ($C^{12}H^{12}O^{12}$). Corps solide, amorphe, déliquescent, sucré, obtenu en traitant, à chaud, par le carbonate de soude et l'acide chlorhydrique, une solution alcoolique de *trichlorhydrine phénosique,* liquide incolore qui se forme quand on fait agir l'acide hypochloreux sur la benzine. La phénose se décompose à 100°, brunit par l'action des acides, donne de l'acide oxalique en présence de l'acide azotique, réduit l'oxyde de cuivre à chaud.

PHÉNYLACÉTIQUE. adj. — *Acide phenylacétique* ($C^{16}H^8O^4$). Corps cristallisable, incolore, peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, fusible à 76°, qui dérive de l'acide vulpique traité, à chaud, par l'eau de baryte.

PHÉNYLACÉTONE. s. m. Groupe de composés organiques qui representent les acétones de l'acide phénylacétique.

PHÉNYLACÉTYLÈNE. s. m. ($C^{16}H^6$). Carbure d'hydrogène liquide, bouillant vers 140°.

PHÉNYLACRYLIQUE. adj. — *Acide phénylacrylique.* L'acide cinnamique.

PHÉNYLAMINE. s. f. Groupe de bases organiques qui dérivent de l'ammoniaque par substitution du radical $C^{12}H^5$ (*phényle*) à l'hydrogène : l'aniline est une phénylamine ($C^{12}H^7Az = C^{12}H^5AzH^2$) ou plutôt une *phénylmonamine;* il existe des phényldiamines et des phényltriamines, dans lesquelles $C^{12}H^5$ remplace 2 ou 3 d'hydrogène.

PHÉNYLE. s. m. ($C^{12}H^5$). Radical hypothétique de la benzine, de l'aniline, de l'acide phénique, etc.

PHÉNYLÈNE. s. m. ($C^{12}H^4$). Composé hypothétique, non isolé, dont on connait quelques dérivés . cyanure, oxyde, etc.

PHÉNYLGLYCÉRINE. s. f. V. STYCÉRINE.

PHÉNYLIQUE. adj. — *Éther phénylique* ($C^{12}H^5.C^{12}H^5O^2$). Corps solide, cristallisable, fusible, bouillant à 260°.

PHÉNYLMÉTHANE. s. m. Groupe d'hydrocarbures qui dérivent du méthane ou formène par substitution d'un ou plusieurs groupes $C^{12}H^5$ (*phényle*) à un ou plusieurs atomes d'hydrogène.

PHÉNYLURÉE. s. f. [*phénylcarbamide, carbanilamide*] $[(C^2Az^2H^3(C^{12}H^5)O^2]$. Urée dans laquelle 1 atome d'hydrogène est remplacé par le groupe $C^{12}H^5$ (*phényle*). Cristallisable, très soluble dans l'alcool et l'éther. — On connait une *dyphénylurée* $[C^2Az^2H^2(C^{12}H^5)^2O^2]$, dans laquelle 2 groupes $C^{12}H^5$ remplacent 2 atomes d'hydrogène.

PHÉORÉTINE. s. f. ($C^{32}H^{16}O^{14}$). Poudre résineuse extraite de la rhubarbe, peu soluble dans l'eau et l'éther, facilement dans l'alcool, dans l'acide acétique, et, en rouge brun, dans les alcalis, d'où les sels minéraux la précipitent en jaune.

PHÉOSINE. s. f. Matière brune, résinoïde, retirée des graines de laurier à l'aide du carbonate de soude (Grosourdy).

PHILADELPHÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones voisine des saxifragées, ou, pour beaucoup de botanistes, simple tribu de cette famille.

PHILADELPHUS. s. m. V. SERINGAT.

PHILIATRE s. m. [*philiater*, de φίλος, ami, et ἰατρικὴ, médecine; esp. *filiatre*]. Qui se livre à l'étude de la médecine, qui cultive la médecine.

PHILOBIOSIE. s. f. [de φίλος, ami, et βίος, vie; esp. *filobiosia*]. Amour de la vie.

PHILOCOME. s. m. et adj. [de φίλος, ami, et κόμη, chevelure]. Pommade contenant environ 4 pour 100 d'extrait de quinquina, prônée contre la calvitie, mais inerte.

PHILOGÉNITURE. s. f. V. CRANIOLOGIE.

PHILONIUM. s. m. [φιλώνειον, ainsi appelé du médecin Philon; esp. *filonio*]. Électuaire opiacé, anodin, dont les anciens faisaient fréquemment usage.

PHILOPATRIDALGIE. s. f. [de φίλος, ami, πατρὶς, patrie, et ἄλγος, douleur; esp. *filopatridalgia*]. Le *mal du pays.* V. NOSTALGIE.

PHILOSOPHE. s. m. — Les *philosophes.* Les alchimistes. V. ALCHIMIE.

PHILOSOPHIE. s. f. [*philosophia*, φιλοσοφία, de φίλος, ami, et σοφία, sagesse; all. *Philosophie, Weltweisheit,* angl. *philosophy,* it. et esp. *filosophia*]. Système de notions générales ou abstraites (ces deux termes sont ici synonymes) sur l'ensemble des choses. Elle présente trois phases qui correspondent à trois phases dans la civilisation : elle est successivement *théologique, métaphysique* et *positive.* Dans la première phase, l'explication des choses est rattachée à des personnalités qui sont la cause des existences, des phénomènes et des événements. Pour la seconde, quand la critique a commencé à ébranler les notions théologiques, une classe d'entités intervient dans le système, et élimine çà et là, et de plus en plus, les êtres divins dont l'agence était admise en tout phénomène. Dans la troisième, on renonce à la recherche de l'absolu, c'est-à-dire des causes premières et des causes finales, recherche désormais reconnue inaccessible et bonne seulement pour occuper l'enfance de l'esprit humain, et l'on s'applique uniquement à l'investigation des lois et des conditions [V. POSITIVE (*Philosophie*)]. C'est ainsi que la philosophie satisfait au besoin de la raison, qui est d'avoir une source de règles générales supérieures et régissant l'intelligence et la conduite, et elle remplit son office justement parce qu'elle est relative, s'adaptant, par le mode même de sa formation, à tous les degrés du développement humain. — *Philosophie hermétique*. V. ALCHIMIE. — *Philosophie médicale*. Rameau détaché de la philosophie générale. La philosophie d'une science particulière est le système des idées générales qui appartiennent à cette science ; et, comme la médecine n'est qu'un appendice de la biologie, c'est par l'intermédiaire de celle-ci qu'il faut arriver à celle-là Le terme culminant de la *philosophie médicale* est que la *pathologie* est seulement une altération des propriétés normales des parties vivantes. Là est le pivot de la médecine et le dernier système auquel elle puisse arriver ; si bien que, depuis qu'elle a atteint cette idée suprême, tous les systèmes qui l'ont si longtemps occupée, soutenue, agitée, sont tombés en désuétude. Ce point de vue acquis, elle a à décrire les maladies et à les classer. Son domaine se divise en deux grandes parties, suivant qu'elle s'occupe d'entretenir la santé (*hygiene*), ou de guérir les maladies (*médecine* proprement dite) C'est dans ce domaine qu'intervient l'étude du rapport entre l'être vivant et le milieu ; car toute l'efficacité de la médecine comme art dépend du judicieux emploi des moyens capables de modifier l'être vivant. V. DOCTRINE.

PHILOSOPHIQUE. adj. [*philosophicus*, all. *philosophisch*, angl. *philosophical*, it. et esp. *filosofico*]. Quelquefois, dans les sciences médicales, ce mot est synonyme de *méthodique: nosographie philosophique*, etc.

PHILTRE. s. m. [*philtrum*, φίλτρον, de φιλέω, j'aime ; all. *Liebestrank*, angl. *philter*, it. et esp *filtro*]. Breuvage qu'on supposait propre à inspirer de l'amour. = Dans le vulgaire, enfoncement de la lèvre supérieure situé immédiatement sous la cloison du nez.

PHILYGÉNINE. s. f. ($C^{12}H^{24}O^{12}$). Substance cristallisable, blanche, soluble dans l'alcool et l'éther, qui se forme par dédoublement de la philyrine.

PHILYRINE. s. f. ($C^{54}H^{34}O^{22}$). Substance cristallisable, peu soluble dans l'eau, surtout à froid, insoluble dans l'éther, extraite de feuilles et de l'écorce des *Philyrea latifolia* et *media*. C'est une glycoside : bouillie avec l'acide chlorhydrique, elle se dédouble en glycose et philygénine.

PHIMOSIS. s. m. [*capistratio*, φίμωσις, de φιμὸς, ficelle, cordon ; all. *Phimosis*, *spanischer*, *Mantel*, angl. *phimosis*, it. *fimosi*, esp. *fimosis*]. Etroitesse naturelle ou resserrement accidentel de l'ouverture du prépuce au-devant de l'extrémité de la verge, d'où résulte l'impossibilité de découvrir le gland, et, parfois, une grande gène de la miction, ou une balano-posthite rebelle. Des chancres du prépuce ou du gland, une blennorrhagie intense, donnent souvent lieu au *phimosis accidentel*. Si les symptômes inflammatoires sont modérés, on se contente de faire des injections émollientes entre le prépuce et le gland et de prescrire les bains locaux ou généraux. Si ces moyens sont insuffisants, s'il y a de l'épaississement du prépuce, il faut opérer le débridement en incisant la face dorsale du prépuce. Le malade étant couché sur le bord du lit, et la verge étant maintenue inclinée en bas par un aide, le chirurgien introduit sous le prépuce un bistouri étroit, dont la pointe est garnie avec une petite boule de cire : lorsque l'instrument est arrivé à la hauteur jugée convenable, le chirurgien abaisse son poignet, de manière à relever la pointe du bistouri ; celle-ci traverse les parois du repli, et la section s'achève. A cette *incision*, on joint souvent l'*excision* de deux lambeaux triangulaires du prépuce, qui régularise l'opération. Enfin on emploie souvent la *circoncision*, aussi bien dans le phimosis acquis que dans le phimosis congénital. V. CIRCONCISION.

PHLÉBARTÉRIE. s. f. [de φλὲψ, veine, et *artère*]. Maladie de l'artère pulmonaire (Piorry). — Variété d'anévrysme artérioso-veineux (Broca). V. ARTÉRIOSO-VEINEUX.

PHLÉBECTASIE. s. f. [*phlebectasis*, de φλὲψ, veine, et ἔκτασις, dilatation ; all. *Krampfader*, angl. *phlebectasy*, it. *flebettasia*, esp. *flebectasia*] (Alibert). La dilatation d'une veine ou d'une portion de veine.

PHLÉBENTÉRÉS. s. m. pl. Nom donné par de Quatrefages à certains mollusques gastéropodes. V. PHLÉBENTÉRISME.

PHLÉBENTÉRISME. s. m. [de φλὲψ, veine, et ἔντερον, intestin]. Hypothèse d'après laquelle de Quatrefages, supposant que, lorsqu'un appareil disparaît dans l'économie, la fonction qu'il accomplit ne disparaît pas, avait admis la disparition de l'appareil circulatoire dans certains êtres et son remplacement par le tube digestif qui s'y serait substitué pour accomplir la *circulation*, non plus du sang, mais des substances alimentaires chymifiées. Les organes pris pour des expansions digestives étaient de larges conduits biliaires dans certains mollusques, des cæcums intestinaux simples ou ramifiés dans divers annelés. De ces observations inexactes, il avait inféré que : *la forme du corps et l'organisation intérieure sont indépendantes l'une de l'autre*, idée en désaccord avec l'observation. Chez les mollusques gastéropodes désignés sous le nom de *phlébentérés*, les fonctions de la digestion, de la circulation et de la respiration s'exécutent de la même manière que chez les autres animaux de la même classe, et à l'aide des mêmes appareils, constitués d'une manière tout à fait analogue. Les mots *appareil gastro-vasculaire*, appliqués à l'un des organes de l'appareil digestif de ces mollusques, doivent être supprimés comme exprimant une idée inexacte, et remplacés par ceux d'*organe gastro-hépatique* ou *conduits gastro-biliaires*. Il doit en être de même des autres expressions par lesquelles on a cherché à rendre la même idée, ou à désigner la fonction correspondante à ce nouvel appareil ; telle est l'expression *appareil* et *fonction d'irrigation organique*, etc. Le mot *phlébentérés*, puis ceux qui en sont venus, comme les expressions *entérobranches* et *dermobranches*, doivent être également rayés de la science ; ils expriment sur les fonctions de la respiration et de la circulation des mollusques des idées inexactes, et désignent, au point de vue zoologique, des groupes d'animaux qui ne sont pas différents des animaux déjà connus. Le mot *phlébentérisme* doit également disparaître. V. LACUNAIRE (*Circulation*).

PHLÉBÉVRYSME. s. m. [*phlebeurysma*, de φλὲψ, veine, et εὔρυσμα, dilatation]. Dilatation des veines. Ce mot est synonyme de *varices*.

PHLÉBITE. s. f. [*phlebitis*, de φλὲψ, φλεβὸς, veine, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Venenentzündung*, angl. *phlebitis*, it. *flebite*, esp. *flebitis* (Breschet)]. Inflammation des veines. Les causes ordinaires sont : la saignée, les opérations pratiquées sur les veines, incision, excision, etc., en vue de guérir des varices, l'introduction de liquides irritants, septiques, de substances âcres ; elle peut aussi accompagner un état général grave, phtisie, fièvre typhoïde, suppuration prolongée, etc. C'est souvent à la phlébite qu'est due la mort des individus qui succombent à la suite des plaies et des opérations chirurgicales (*phlébite traumatique*). Le premier effet de toute phlébite, c'est la coagulation du sang avec adhérence aux parois du vaisseau (*phlébite adhésive*) ; de là l'interruption du cours de ce liquide et la stagnation du sang veineux et de la sérosité dans les parties correspondantes, si les veines collatérales ne peuvent suffire à la circulation ; de là un œdème plus ou moins douloureux. Les parties environnantes sont aussi souvent dures, tendues, et présentent tous les caractères de l'inflammation, qui, dans ce cas, s'est propagée de dedans en dehors. On peut rencontrer des abcès indépendants de la veine, développés dans le tissu lamineux; les ganglions situés dans le voisinage ont quelquefois augmenté de volume. A l'autopsie, on voit la paroi interne de la veine marbrée; la couleur est plus ou moins foncée, suivant l'époque de la maladie. Les parois veineuses, qui au début étaient dures ou épaisses, deviennent friables, pultacées, se dépolissent et prennent un aspect grenu. Il arrive quelquefois que l'on rencontre une petite quantité de pus dans le caillot. Cette *phlébite suppurative*, beaucoup plus grave que la phlébite adhésive, peut lui succéder. Les *symptômes*, quand la veine est superficielle, sont une douleur lancinante dans tout le membre, la présence d'un cordon rouge, sensible à la pression, sur le trajet de la veine enflammée, avec empâtement du tissu lamineux environnant, et augmentation considérable de volume des veines voisines. A mesure que l'inflammation fait des progrès, la douleur augmente et prend le caractère pulsatif. Le malade se plaint de malaise général; il a des frissons et les divers accidents de presque tout état inflammatoire. Si la veine est profonde, il n'y a pas de cordon dur et résistant, mais une douleur profonde, de l'empâtement, de l'œdème, une circulation veineuse collatérale développée. L'irrigation continue, lorsqu'elle peut être appliquée, le repos, les sangsues, les onctions avec l'onguent mercuriel, les boissons rafraîchissantes, etc., seront d'un bon emploi. Passé la première période, aussitôt que les symptômes généraux commencent à se manifester, les saignées n'ont plus aucun résultat avantageux; il faut recourir aux stimulants diffusibles et aux toniques acétate d'ammoniaque, quinquina), aux applications extérieures très chaudes, aux purgatifs ou aux vomitifs (tartre stibié à hautes doses), au calomel, aux diurétiques énergiques. On peut ainsi souvent obtenir la terminaison par résolution, ou au moins par persistance du caillot ou transformation de la veine en un cordon fibreux. Mais lorsqu'il y a *phlébite suppurative*, que du pus se forme dans la veine ou dans le tissu cellulaire voisin, on a à craindre l'infection purulente : aussi, dès que la suppuration est établie, il faut donner issue au pus le plus promptement et le plus largement possible, de manière à lui laisser un libre écoulement.

PHLÉBOGRAPHIE. s. f. [*phlebographia*, de φλὲψ, gén. φλεβὸς, veine, et γραφὴ, description ; it. et esp. *flebografia*]. Description des veines.

PHLÉBOLITHE. s. m. [*phlebolithus*, de φλὲψ, veine, et λίθος, pierre; all. *Venenstein*, angl. *phlebolith*, it. *flebolite*]. Concrétion calcaire qu'on rencontre parfois dans l'intérieur des veines variqueuses des jambes, du rectum, etc. Ce sont d'anciens caillots de fibrine coagulée, denses, incrustés de sels calcaires.

PHLÉBOLOGIE. s. f. [*phlebologia*, de φλὲψ, gén. φλεβὸς, veine, et λόγος, discours ; all. *Phlebologie*, angl. *phlebology*, it. et esp. *phlebologia*]. Traité des veines.

PHLÉBOMALACIE. s. f. [de φλὲψ, veine, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement des veines (Lobstein).

PHLÉBOPALIE. s. f. [*phlebopalia*, φλεβοπαλία, de φλὲψ, veine, et πάλλειν, battre]. Pouls veineux, battement des veines.

PHLÉBORRAGIE. s. f. [*phleborrhagia*, de φλὲψ, veine, et ῥήγνυμι, je romps; it. et esp. *fleborragia*]. Rupture d'une veine. || Hémorragie veineuse.

PHLÉBOTOME. s. m. [*phlebotomus*, φλεβοτόμος, de φλὲψ, veine, et τομὴ, section, incision; all. *Aderlasschnäpper*, angl. *phlebotome*, it. et esp. *flebotomo*]. V. FLAMMETTE.

PHLÉBOTOMIE. s. f. [*phlebotomia*, φλεβοτομία, all. *Aderlass*, angl. *phlebotomy*, *bleeding*, it. et esp. *flebotomia*]. La *saignée*. = Dissection des veines.

PHLÉBOTOMISTE. s. m. [all. *Phlebotomist*, *Bader*, angl. *phlebotomist*, it. et esp. *flebotomista*]. Chirurgien qui pratique la phlébotomie ou saignée.

PHLEGMA SALSUM. s. m. [mot à mot, *pituite salée*]. Nom, dans le moyen âge, d'une maladie dyscrasique de la peau, voisine de la lèpre, mal déterminée.

PHLEGMAGOGUE. adj. et s. m. [*phlegmagogus*; φλεγμαγωγὸς, de φλέγμα, phlegme, pituite, et ἄγειν, chasser; all. *schleimausleerend*, angl. *phlegmagogue*, it. *flemmagogo*, esp. *flegmagogo*]. Nom que les médecins humoristes donnent aux médicaments qui évacuent la pituite.

PHLEGMASIE. s. m. [*phlegmasia*, φλεγμασία, de φλέγω, je brûle; all. *Entzündung*, it. *flemmasia*, esp. *flegmasia*]. Mot qui, selon Galien, signifie toute inflammation avec fièvre. Il désigne particulièrement, aujourd'hui, l'inflammation des organes intérieurs. — *Phlegmasies* Classe de maladies internes très fréquentes, consistant en une surexcitation qui appelle le sang dans les vaisseaux capillaires d'un organe; d'où douleur, rougeur, chaleur, gonflement, etc., phénomènes caractéristiques de l'*inflammation*.

PHLEGMASIQUE. adj. [*inflammatorius*, all. *entzündlich*, angl. *phlegmasic*, it. *flemmasico*, esp. *flegmasico*] Qui tient à la phlegmasie, à l'inflammation.

PHLEGMATIA ALBA DOLENS. [qui signifie *œdème blanc douloureux;* all. et angl. *Phlegmasia dolens*, it. *flemmasia dolente*]. s. m. Gonflement aigu et douloureux d'un des membres abdominaux, rarement des deux, dont les femmes sont quelquefois atteintes à la suite des couches, et qui peut se manifester aussi dans d'autres circonstances. Le gonflement œdémateux, avec pâleur de la peau et douleur plus ou moins vive, selon les cas, est dû à une coagulation spontanée du sang dans les veines. Chez les malades cachectiques, tuberculeux, cancéreux, etc., la fibrine se coagule dans les veines des membres supérieurs et inférieurs, surtout dans ces derniers, rarement dans les veines du cou et les sinus du crâne. Ce sont le plus souvent les veines profondes qui sont le siège de la coagulation. La pression d'une tumeur sur une veine, l'envahissement des parois veineuses par un tissu morbide, déterminent la coagulation de la fibrine dans les veines par stase du sang. La coagulation de la fibrine dans les veines non enflammées et même nullement malades, chez les phtisiques et dans toutes les variétés de cachexies, a pour condition principale la coagulabilité facile et rapide que la fibrine acquiert dans ces conditions; cette coagulation est déterminée secondairement par la stase ou le simple ralentissement de la circulation du sang. Le principal danger de la maladie consiste dans la possibilité de la fragmentation du caillot veineux et la formation d'une embolie, dont la mort subite peut être la conséquence. Le repos absolu, la chaleur du membre obtenue à l'aide du pansement ouaté, les préparations anodines, en applications topiques et en injections hypodermiques, sont la base du traitement.

PHLEGMATIE. s. f. [*phlegmatia*, de φλέγμα, phlegme]. Synonyme d'*anasarque* ou *œdeme*.

PHLEGMATIQUE. adj. et s. [*phlegmaticus*, de φλέγμα, phlegme; all. *phlegmatisch*, angl. *phlegmatic*, it. *flemmatico*, esp. *flegmatico*]. Qui abonde en *phlegme*. — Synonyme de *lymphatique*.

PHLEGMATORRAGIE. s. f. [*phlegmatorrhagia*, de φλέγμα, phlegme ou pituite, et ῥήγνυμι, je coule avec force; all. *Schleimfluss*, angl. *phlegmatorrhage*, it. *flemmatorragia*, esp. *flegmatorragia*]. Excrétion abondante, par les narines, d'une mucosité limpide, sans inflammation. = Synonyme de *catarrhe*, de *bronchorrhée*, etc.

PHLEGME. s. m. [*phlegma*, *pituita*, φλέγμα, all. *Phlegma*, *Schleim*, angl. *phlegm*, it. *flemma*, esp. *flema*]. L'une des quatre humeurs des anciens. Elle est, suivant eux, froide et humide, et prédomine surtout en hiver. = Nom donné par les anciens chimistes aux produits aqueux, insipides et inodores, obtenus par l'action de la chaleur sur les matières végetales humides.

PHLEGMON. s. m. [*phlegmone*, de φλεγμονή, dérivé de φλέγω, je brûle; all. *Entzündungsgeschwulst*, angl. *phlegmon*, it. *flemmone*, esp. *flemon*]. Inflammation du tissu lamineux situé dans l'intervalle des organes. Le phlegmon peut se développer dans toutes les parties qui contiennent une certaine quantité de ce tissu, même dans les organes que renferment les cavités splanchniques. Mais on réserve ordinairement le nom de phlegmon à l'inflammation du tissu lamineux sous-cutané (*phlegmon superficiel*) ou sous-aponévrotique (*phlegmon sous-aponévrotique*) : tous deux peuvent être *circonscrits* ou *diffus*. — *Phlegmon circonscrit* ou *simple*. Il est caractérisé par la circonscription exacte et le caractère ordinairement bénin de l'inflammation. Quelquefois produit par une cause interne inconnue, il résulte le plus souvent de coups, contusions, chutes, plaies, piqûres, de la présence d'un corps étranger, de l'inoculation d'une matière septique, d'une adénite, etc. Le phlegmon superficiel s'annonce par une douleur plus ou moins vive qui augmente par la pression; bientôt apparaît une tuméfaction arrondie, circonscrite, dure, rénitente, avec chaleur de la peau et rougeur plus ou moins intense, toujours plus vive au centre, ne disparaissant pas par la pression du doigt. La douleur, d'abord pulsative, devient ensuite gravative, la suppuration se forme, la tumeur s'amollit et présente de la fluctuation; la peau, plus pâle, surtout au centre, finit par présenter un point blanchâtre, qui, abandonné à lui-même, s'ouvre et donne issue à une quantité plus ou moins considérable de pus. Dans le phlegmon profond, sous-aponévrotique, la tuméfaction est vaguement limitée, la peau n'est pas rouge, mais il existe de l'empâtement et de l'œdème; la douleur existe, mais elle est profonde et sourde. Dans les deux cas, il existe des phénomènes généraux franchement fébriles et inflammatoires. La suppuration, la formation d'un abcès, est la terminaison ordinaire du phlegmon circonscrit ; la terminaison par induration ou par gangrène est beaucoup plus rare parfois on parvient à prévenir la suppuration, à obtenir la résolution. Le traitement varie selon la cause, le siège, l'intensité ; en général il consiste dans l'emploi des moyens antiphlogistiques généraux ou locaux, émissions sanguines, topiques émollients et narcotiques, onctions mercurielles, repos absolu de la partie malade, et position telle que l'extrémité du membre soit plus elevée que sa racine, de façon à faciliter la circulation veineuse; quand la suppuration est formée, il est nécessaire d'ouvrir l'abcès et de favoriser le dégorgement du foyer purulent. V. ABCÈS. — *Phlegmon diffus* [all. *diffuse Zellengewebentzündung*, angl. *diffuse inflammation*, it. *flemmone diffuso*, *érysipèle phlegmoneux diffus*]. Inflammation aiguë du tissu lamineux, avec tendance à envahir rapidement les couches voisines, et à en produire la mortification : l'extension presque indéfinie et la nature gangreneuse de l'inflammation distinguent le phlegmon diffus du circonscrit. Chassaignac admet quatre variétés de phlegmon diffus. 1° le *phlegmon diffus panniculaire*, dans lequel le pus réside exclusivement dans les mailles du tissu cellulo-adipeux qui double la peau ; 2° le *phlegmon diffus par nappe purulente*, dans lequel une formation de pus concret occupe la couche du tissu lamineux extérieur aux aponévroses ; 3° le *phlegmon diffus sous-aponévrotique*, dans lequel le pus est exclusivement renfermé dans des gaines musculaires; 4° le *phlegmon diffus total*, qui consiste dans une infiltration purulente simultanée de toutes les couches du membre. Le phlegmon diffus a des *causes générales* ou *prédisposantes*, faiblesse de la constitution, alcoolisme, diabète ; et des *causes locales* ou *efficientes*, efforts musculaires violents, piqûres, plaies contuses, brûlures, application de substances irritantes sur les ulcères ou les plaies, infiltration de liquides irritants (urine, bile), écrasement de doigts ou d'orteils, contusion des bourses sous-cutanées, piqûres anatomiques, marches forcées, etc. ; quelquefois les causes générales, le diabète surtout, suffisent à produire la maladie, sans cause efficiente proprement dite. Les *signes locaux* du phlegmon diffus varient suivant la période à laquelle on l'observe : au début, ce sont ceux d'une *inflammation* très intense, douleur extrêmement vive ; gonflement énorme ; peau rouge vif ou violette, par traînées ou par plaques, ce qui peut faire confondre la maladie avec l'érysipèle ordinaire; chaleur brûlante; au toucher, sensation d'une consistance spéciale, qui n'est ni molle, ni dure, ni élastique. Du quatrième au sixième jour, commence la période de *mortification*, qui s'annonce par un amendement des symptômes inflammatoires et douloureux ; enfin dans une troisième période, dite d'*élimination*, la peau se perfore en plusieurs points et par les ouvertures sortent d'abord du pus, puis des lambeaux de tissu lamineux, d'aponévrose, etc., de tous les tissus mortifiés ; à cette époque peut survenir une hémorragie mortelle par ulcération d'un gros vaisseau. La mort peut encore survenir par pyohémie, ou, plus tard, par épuisement. Les *symptômes généraux* sont, au début, frissons, céphalalgie ; malaise général, vomissements, etc.; plus tard, fièvre très vive, dépression considérable des forces, anxiété et agitation, ou symptômes typhoïdes, stupeur, adynamie. Le *traitement* général consiste à soutenir les forces du malade à l'aide d'un régime tonique, vin, alcool, etc.; les émissions sanguines générales sont plus nuisibles qu'utiles ; des purgatifs doux et répétés servent à entretenir les fonctions gastro-intestinales. Localement les incisions sont la partie essentielle du traitement du phlegmon diffus. Il faut les répartir sur toute l'étendue des couches envahies, et, si le phlegmon est sous-aponévrotique, assurer le libre écoulement du pus et des lambeaux de tissu mortifié en pratiquant des débridements latéraux sur les deux lèvres de l'incision faite à l'aponévrose. Les incisions doivent être éloignées l'une de l'autre d'environ 4 centimètres, pour éviter la gangrène dont pourraient être frappées les parties comprises entre deux incisions. Consécutivement, il faut surveiller attentivement la propagation du pus, et s'y opposer par le drainage, les injections détersives dans le foyer, les contre-ouvertures. Dans le cas où le phlegmon diffus, ayant envahi tout un membre, menace d'atteindre des portions du tronc, l'amputation faite à propos peut seule sauver la vie du malade. V. ILIAQUE, PÉRINÉPHRITIQUE et PÉRI-UTÉRIN.

PHLEGMONEUX, EUSE. adj. [φλεγμονώδης, de φλεγμονή, phlegmon ; all. *phlegmonös*, angl. *phlegmonus*, it. *flemmonoso*, esp. *flemonoso*]. Qui est de la nature du phlegmon : *érysipèle phlegmoneux*, *pus phlegmoneux*.

PHLEGMORRAGIE. s. f. [*phlegmorrhagia*, de φλέγμα, phlegme, pituite, et ῥήγνυμι, je coule avec force ; esp. *flemorragia*]. V. PHLEGMATORRAGIE.

PHLOBAPHÈNE ou mieux **PHLOOBAPHÈNE**. s. f. [de φλόος, écorce, et βαφή, couleur] ($C^{20}H^8O^8$). Substance brune, soluble dans les alcalis d'où les acides la précipitent, que renferment les écorces de quinquina, de ratanhia, de pin, de bouleau, de platane, etc.

PHLOGISTIQUE. s. m. [*phlogiston*, de φλέγω, je brûle;

all. *Brennstoff*, angl. *phlogiston*, it. *flogistico*, *flogisto*, esp. *flogisto*]. Principe imaginaire au moyen duquel Stahl expliquait la *combustion*, phénomène qu'il attribuait au dégagement du phlogistique des corps avec lesquels il le supposait combiné. V. COMBUSTION.

PHLOGISTIQUÉ, ÉE. adj. [all. *phlogistisirt*, angl. *phlogisticated*, it. *flogisticato*, esp. *flogisticado*]. Se disait, d'après Stahl, de tout corps combiné avec du phlogistique, et, par conséquent, combustible. — Actuellement, synonyme de *désoxydé*, ou de *non oxydé*. — *Air phlogistiqué*, *gaz phlogistiqué*. V. AZOTE.

PHLOGOGÈNE. s. m. [de φλὸξ, φλογὸς, flamme, et γεννᾶν, engendrer]. L'*hydrogene*.

PHLOGOGÈNE. adj. [de *phlogose*, et γεννᾶν, engendrer]. Se dit de ce qui engendre la *phlogose*.

PHLOGOPYRE. s. f [*phlogopyra*, de φλέγω, j'enflamme, et πῦρ, feu ; all, *Entzündungsfieber*, it. et esp. *flogopira*]. La fièvre inflammatoire.

PHLOGOSE. s. f. [*phlogosis*, φλόγωσις, de φλέγω, je brûle ; all. *Entzündung*, angl. *phlogosis*, it. *flogosi*, esp. *flogosis*]. Synonyme d'*inflammation* ou de *phlegmasie*. || Spécialement, inflammation légère, superficielle. || Quelquefois, nom donné à la rougeur et à la chaleur qui caractérisent l'inflammation.

PHLOGOSÉ, ÉE adj. [it. *flogosato*, esp. *flogoseado*]. Qui est affecté de phlogose.

PHLOOBAPHÈNE. s. f. V. PHLOBAPHÈNE.

PHLOOPLASTIE ou **PHLOÏOPLASTIE** s. f. [de φλόος, ou φλοιὸς, écorce, et πλάσσειν, former]. Raclage des couches extérieures de l'écorce vieille ou malade, fait en vue de déterminer la reproduction d'une écorce saine.

PHLORAMINE. s. f. ($C^{12}H^{7}AzO^{4}$). Corps cristallisable, soluble dans l'alcool, peu dans l'eau froide, insoluble dans l'éther, qui se forme par action du gaz ammoniac sur la phloroglycine.

PHLORÉTAMIQUE. adj. — *Acide phlorétamique* ($C^{18}H^{11}AzO^{4}$). Corps qui se forme par l'action de l'ammoniaque sur l'éther phlorétique. Prismes brillants, solubles dans l'eau chaude, l'alcool, l'éther, fusibles entre 110° et 115°.

PHLORÉTATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide phlorétique avec les bases. — *Phlorétate d'éthyle*. V. PHLORÉTIQUE (*Éther*).

PHLORÉTINE. s. f. ($C^{30}H^{14}O^{10}$). Produit de décomposition de la phlorizine chauffée à 90° dans l'acide sulfurique étendu. Blanche, cristalline, d'un goût sucré ; à peine soluble dans l'eau et dans l'éther, très soluble dans l'alcool et l'esprit de bois, soluble dans les acides concentrés, fusible à 180°.

PHLORÉTIQUE. adj. — *Acide phlorétique* ($C^{18}H^{10}O^{6}$). Acide cristallisable bibasique, produit par action de la potasse sur la phlorétine. Peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, fusible à 130°. — *Éther phlorétique* [*phlorétate d'éthyle*] [$C^{18}H^{9}(C^{4}H^{5})O^{6}$]. Liquide visqueux, incolore, de saveur irritante, bouillant à 265°, miscible à l'alcool et à l'éther, obtenu en chauffant en vase clos, à 100°, un phlorétate avec l'iodure d'éthyle.

PHLORÉTOL s. m. ($C^{16}H^{10}O^{2}$). Liquide huileux, incolore, d'odeur aromatique, de saveur brûlante, caustique, obtenu par distillation du phlorétate de baryte en présence de la chaux.

PHLORIZÉINE. s. f. ($C^{42}H^{30}Az^{2}O^{26}$). Produit de l'action de l'air et de l'ammoniaque sur la phlorizine. Solide, non cristallisable, amère, d'aspect résineux, rougeâtre ; en poudre, elle est d'un rouge clair ; soluble dans l'eau bouillante, qu'elle colore en rouge.

PHLORIZINE. s. f. [de φλόος, écorce, et ῥίζα, racine] ($C^{42}H^{24}O^{10}$). Glycoside cristallisable, blanc nacré, amère, soluble dans l'alcool, peu dans l'éther ; soluble à chaud dans l'eau. Les acides étendus la dissolvent. L'acide azotique la transforme en acide oxalique. Bouillie avec de l'acide sulfurique étendu, elle se dédouble en glycose et *phlorétine*. La phlorizine existe dans l'écorce des racines de pommier, de prunier, du cerisier, etc. Elle a été administrée comme succédanée de la quinine à la dose de 50 centigr. à 1 gramme.

PHLOROGLYCINE. s. f. ($C^{12}H^{6}O^{6}$). Corps voisin de l'orcine, cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, neutre, qui se forme quand on traite par la potasse la quercitrine, l'acide morintannique, la cathéchine, le kino, le sang-dragon, la gomme-gutte, etc.

PHLOROL. s. m. ($C^{16}H^{10}O^{2}$). Liquide oléagineux, incolore, bouillant à 220°, qu'on extrait, avec le créosol, de la créosote du goudron de hêtre (Marasse).

PHLORONE. s. f. ($C^{16}H^{8}O^{4}$). Corps isomère de la quinone, formé par oxydation de la créosote du goudron de houille (Rommier et Bouilhon) et du goudron de hêtre (Gorup-Besanez). Solide, cristallisable, jaune, soluble dans l'alcool, peu dans l'eau

PHLYCTÈNE. s. f. [*phlyctæna*, φλύκταινα, de φλύζειν, bouillir ; *Wasserbläschen*, angl. *phlyctæna*, it. *flittena*, esp. *flictena*] Petite ampoule vésiculeuse, transparente, formée par l'épiderme que soulève un amas de sérosité. Tantôt le mot *phlyctène* s'emploie comme synonyme de *bulle* ou de *vésicule*, tantôt on donne aux phlyctènes volumineuses le nom de *bulles* et celui de *vésicules* aux petites phlyctènes.

PHLYCTÉNOÏDE. adj. [*phlyctenoides*, all. *blasenartig*, angl. *phlyctenoid*, it. *flittenoide*, esp. *flictenoides*; syn. *herpes*]. Qui ressemble à une phlyctène, ou qui est caractérisé par des phlyctènes *dartre phlycténoïde*.

PHLYCTÉNULAIRE. adj. Qui concerne les phlycténules. *kératite phlycténulaire*.

PHLYCTÉNULE. s f. Petite phlyctène de la cornée dans certaines kératites.

PHLYSE. s. f. Dites *phlyzacie*.

PHLYZACIE. s. f., et **PHLYZACIUM**. s. m. (au pl. **PHLYZACIA**) [de φλύζειν, bouillonner ; all. *Phlyzacium*, *Breitblatter*, angl. *phlyzacium*, it. *flizacia*] (Willan et Bateman). L'*ecthyma*.

PHLYZACIÉ, ÉE. adj. Qui est pustuleux. *syphilis phlyzaciée*

PHOBIE. s. f. [de φόβος, crainte ; *Crainte-obsession*]. Obsession impulsive caractérisée par une crainte irrésistible, anxieuse : Crainte d'objets, de lieux, d'éléments, d'êtres vivants, de maladies, etc.

PHOCÉNIQUE. adj. — *Acide phocénique*. L'acide *valérique* ou *amylique*. V. AMYLIQUE.

PHOCOMÈLE. s m. [de φώκη, phoque, et μέλος, membre ; all. et angl. *Phocomelus*, esp. *focomelo*] (Isidore Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres chez lesquels des pieds ou des mains paraissent seuls constituer les membres et s'insérer immédiatement sur le tronc, comme chez les phoques.

PHOCOMÉLIE. s. f. État du monstre phocomèle.

PHOENICINE. s. f. [de φοῖνιξ, pourpre ; all. *Phœnicin*, angl. *phœnicine*]. V. PHÉNICINE.

PHOENICISULFURIQUE. adj. — *Acide phœnicisulfurique*. L'*acide sulfopurpurique*.

PHOENIGME. s. f. V. PHÉNIGME.

PHOENODINE. s. f. L'*hématine*.

PHONASCIE. s. f. [φωνασκία, de φωνή, voix, et ἀσκεῖν, exercer ; all. *Phonatio*, *Stimmbildung*, angl. *phonascy*, esp. *fonascia*]. Art d'exercer la voix ; déclamation. On lit dans les auteurs grecs : « La déclamation est un exercice de la poitrine et des organes de la voix. Nous l'employons tantôt pour guérir une maladie, soit dans le cas où la voix est fatiguée, soit dans celui où c'est tout le corps tantôt pour améliorer la voix, qu'elle soit affectée accidentellement ou congénitalement. La déclamation convient dans les cas de vomissements tenant à une affection de l'orifice de l'estomac, aux gens qui ont des renvois acides ou qui sont sujets aux mauvaises digestions ; elle est également utile à ceux qui abondent en pituite et aux femmes qui ont des appétits contre nature ; mais elle ne convient pas aux affections de la tête, parce qu'elle a, jusqu'à un certain point, la propriété de causer de la plénitude dans cette partie et dans les organes des sens qui y sont logés. Elle est encore utile à ceux qui n'ont point d'appétit ou qui profitent mal de la nourriture, et bien plus encore aux paralytiques, aux hydropiques et aux asthmatiques ; elle est aussi très avantageuse dans la convalescence des maladies. »

PHONATEUR. adj. m. Qui se rapporte à la production de la voix ; qui sert à la phonation : *le courant d'air phonateur*. V. PHONATION. — *Nerf phonateur*. V. SPINAL.

PHONATION. s. f. [de φωνή, voix ; all. *Stimmbildung*, esp. *fonacion*]. Ensemble des phénomènes qui concourent chez l'homme et les animaux à la production de la voix, articulée ou non (Chaussier). La *phonation* est une fonction de la vie de relation, qui, bornée chez les animaux à la production de la voix brute ou du son vocal avec des intonations diverses, est plus compliquée chez l'homme, qui a pour attribut la *parole* ou *voix articulée*. Les conditions essentielles de la phonation sont : la tension des cordes vocales, le rétrécissement ou l'occlusion de la glotte, et l'existence du courant d'air phonateur, c'est-à-dire d'un courant d'air capable de faire vibrer les cordes vocales ; phénomènes essentiels et corrélatifs à ce point que, l'un d'eux venant à faire défaut, la phonation est impossible. Ainsi le courant d'air doit avoir une certaine pression pour écarter ces ligaments tendus, pression qui ne peut exister que pendant l'expiration · aussi la phonation est-elle impossible pendant l'inspiration, et disparaît-elle dès qu'une ouverture de la trachée abaisse la pression de l'air expiré. Les cordes vocales sont tendues en longueur, en largeur et en épaisseur. La tension en longueur et la tension en largeur ont toujours lieu ; la tension en épaisseur peut disparaître et disparaît en effet dans le registre du fausset. La tension totale ou partielle met les ligaments en état de vibrer. Comme elle peut être augmentée ou diminuée par gradations insensibles, elle permet aux ligaments d'engendrer tous les sons de la voix humaine, du grave à l'aigu, et réciproquement. Elle peut, en augmentant et en diminuant, compenser en partie les effets de l'intensité ou de la faiblesse du courant d'air, mais non son absence, et permettre l'accroissement ou la diminution de la force du son sur chaque degré de l'échelle vocale. La glotte peut se rétrécir simplement, ou se fermer soit dans toute son étendue, soit seulement dans sa portion intercartilagineuse. Cette occlusion peut augmenter ou diminuer graduellement. Elle augmente ou diminue en arrière l'étendue de la surface vibrante, et concourt ainsi à la production des sons graves ou aigus. Dans le registre de poitrine, ou registre inférieur, la glotte intercartilagineuse est ouverte, la glotte interligamenteuse représente une fente étroite, le contraire a lieu dans le registre de fausset, voix de tête ou registre supérieur. Le passage d'un courant d'air, ayant une énergie voulue, à travers les ligaments vocaux affrontés et tendus, les fait entrer en vibration . l'accroissement d'intensité du courant concourt à l'élévation et à l'intensité du son en augmentant la tension des ligaments. V. PAROLE et VOIX. — *Appareil de la phonation*. L'ensemble des parties de l'appareil respirateur, laryngien, nasal et buccal, qui concourent à la phonation.

PHONAUTOGRAPHE. s. m. [de φωνή, voix, αὐτὸς, soi-même et φράφειν, écrire]. Instrument inventé par Scott pour enregistrer les sons articulés. Il se compose d'une corne de cornet agissant à la façon d'un cornet acoustique et renvoyant les sons sur une membrane de caoutchouc mince, qui porte un stylet inscripteur en contact avec un cylindre tournant.

PHONIQUE. adj. [*phonicus*, φωνικὸς, de φωνὴ, voix ; all. *phonisch*, angl. *phonic*, it. et esp *fonico*]. Se dit, en physique, d'un lieu où le son se produit. — *Centre phonique*. Le point où se trouve, soit la personne qui parle, soit le corps qui émet des sons.

PHONOCAMPTIQUE. adj. [*phonocampticus*. de φωνὴ, voix, et κάμπτειν, fléchir ; all. *wiederhallend*, it. *fonocamptico*, esp. *fonocantico*]. — *Centre phonocamptique*. Lieu où doit se placer l'oreille pour recevoir les sons réfléchis.

PHONOCAMPTIQUE. s. f. Partie de la physique qui traite des phénomènes de la réflexion du son.

PHONOSPASMIE. s. f. [de φωνή, voix, et σπασμὸς, spasme ; all. *Stimmkrampf*] Spasme ou convulsion au moment de l'émission de la voix. B. Semmola (*Dissertatio de singulari neurosi*, Neap., 1833 ; *Revue médicale*, 1833, juillet, p. 82) cite le cas d'un jeune homme robuste qui était attaqué de violentes convulsions générales quand il essayait de parler.

PHOQUE. s. m. Genre de mammifères ichtyophages aquatiques, à membres courts, onguiculés, à cerveau pourvu de lobes olfactifs. Le *phoque commun* (*Phoca vitulina*, L.) de l'Océan reçoit vulgairement les noms de *chien* ou *veau marin*. On retire de l'huile du tissu adipeux des phoques.

PHORANTHE. s. m. [*phoranthium*, de φορὸς, porteur, et ἄνθος, fleur ; esp. *foranto*]. Évasement du pédoncule qui porte les fleurs, dans les plantes synanthérées.

PHORMIUM. s. m. — *Phormium tenax* (Forster). Plante de la famille des liliacées dont les feuilles fournissent une filasse dite *lin de la Nouvelle-Zélande*, résistant ; mais les étoffes et les cordages qu'on en fait craignent l'humidité et ne résistent pas à la lessive.

PHORONE. s. m. [*camphorone, camphoryle*] ($C^{18}H^{14}O^{2}$). Liquide incolore ou jaunâtre, très fluide, d'odeur de camphre, insoluble dans l'eau, bouillant à 208°, considéré comme une acétone, et obtenu par distillation du camphorate de chaux, ou par distillation de la glycose ou de l'acétone avec la chaux.

PHORONOMIE. s. f. [de φορὸς, qui porte, et νόμος, loi]. Mot proposé pour remplacer le *terme mécanique*.

PHOSACTÉON. s. m. (L. Bonnafont). L'*otoscope*.

PHOSGÈNE. adj. [de φῶς, lumière, et γεννάω, je produis ; all. *Phosgengas*, angl. *phosgenegas*, it. et esp. *fosgeno*] (Davy). — *Gaz phosgene*. V. CHLORO-CARBONIQUE.

PHOSPHAM. s. m. [*azoture de phosphore*] ($Az^{2}HPh$). Produit de l'action de l'ammoniaque sur le perchlorure de phosphore (Gerhardt). Poudre blanche, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

PHOSPHAMIDE. s. f. ($PhO^{2}Az$). Composé représentant du phosphate neutre d'ammoniaque moins 6 équivalents d'eau.

PHOSPHATE. s. m. [*phosphas*, all. *phosphorsaures Salz*, angl. *phosphate*, it. et esp. *fosfato*]. Nom générique des sels formés par l'union de l'acide phosphorique avec les bases. Il y a des phosphates neutres, basiques et acides : les phosphates neutres et basiques sont insolubles dans l'eau, sauf ceux qui sont alcalins : les acides sont tous solubles. Les phosphates solubles précipitent en blanc par l'eau de chaux ou de baryte, en jaune par l'azotate d'argent, et les dépôts sont solubles dans l'acide azotique. Les phosphates insolubles, chauffés avec le potassium, donnent à l'air humide une odeur très reconnaissable d'hydrogène phosphoré.

Phosphate acide éthylique. V. PHOSPHOVINIQUE. — *Phosphate ammoniaco-magnésien* [*phosphate double d'ammoniaque et de magnésie*, ***phosphate d'ammoniaque et de magnésie***, *triple phosphate* de quelques auteurs] ($AzH^3.HO.2MgO.PHO^5 + 12HO$). Principe absent des liquides animaux à l'état normal, mais qui se forme dans l'urine du cheval et de l'homme lorsqu'elle est neutre ou alcaline. Les excréments rendus dans diverses maladies, principalement dans la dysenterie et la dothiénentérie, en renferment Dans les affections graves de la vessie et à la suite de maladies de la moelle épinière, on observe des sédiments presque entièrement composés de cristaux de ce sel, sédiments incolores ou d'un blanc sale. Le phosphate ammoniaco-magnésien se trouve dans les calculs vésicaux, plus souvent encore dans les calculs rénaux de l'homme et des autres mammifères. On le trouve aussi dans les graviers; souvent il est pur et même à l'état cristallin, formant à lui seul des calculs ou des couches de calculs. Il concourt fréquemment, surtout avec le phosphate de chaux, à former le sable vésical. Ses cristaux dérivent du prisme droit à base rectangulaire; mais ils sont habituellement modifiés d'un très grand nombre de manières par des décroissements sur les arêtes et sur les faces; ils sont insolubles dans l'eau, solubles dans les acides. V. SÉDIMENT. — *Phosphate ammoniaco-sodique* [*sel fusible de l'urine*, *sel microcosmique de l'urine*, *phosphate double d'ammoniaque et de soude*, *triple phosphate ammoniaco-sodique*]. On n'a jamais rencontré ce sel dans l'économie, si ce n'est dans le cas où l'urine entre en putréfaction; on en trouve aussi dans l'urine qui se décompose par évaporation à feu nu. — *Phosphates d'ammoniaque.* Le *phosphate neutre* [*phosphate ammonique*] [$(AzH^3)^2.HO.PhO^5$] se prépare en versant un excès de sous-carbonate d'ammoniaque dans une dissolution de phosphate acide de chaux. Il se décompose par la chaleur, qui en dégage l'ammoniaque; il donne du phosphore par sa distillation avec le charbon — Le *phosphate acide* [*biphosphate ammonique*] ($AzH^3.2HO.PhO^5$) n'a été rencontré que dans des cas d'altération des humeurs, de l'urine surtout. Cl. Bernard et Barreswill pensent qu'on le trouve en assez grande quantité dans les liquides intestinaux des chiens auxquels on a enlevé les reins. Soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool; employé comme antigoutteux, à la dose de 15 à 20 grammes. — On connaît aussi un *phosphate basique*, sans intérêt.

Phosphates de chaux [all. *phosphorsaure Kalke*, angl. *phosphates of lime*, it. *phosphati di calce*]. 1° *Phosphate de chaux des os* ou *tribasique* ($PhO^5.3CaO$). Il se trouve à l'état solide dans les os, les dents, les ongles, les poils. Quoique insoluble dans l'eau, il existe dans le sang et les autres liquides du corps des animaux, à l'état liquide, par dissolution à l'aide de l'acide carbonique libre dans le sang. Dans l'urine, ce principe est tenu en dissolution par le phosphate acide de soude, par celui de chaux, et par les autres sels de soude ou de potasse dans lesquels il est un peu soluble. L'acide carbonique de l'urine concourt à le tenir en dissolution. Pour l'usage pharmaceutique, on prépare le phosphate de chaux basique avec les os des animaux, qu'on calcine jusqu'au blanc, c'est-à-dire jusqu'à destruction de toute matière organique; on les pulvérise, on les traite par l'acide chlorhydrique étendu; on délaye dans l'eau, on filtre, et on verse de l'ammoniaque dans le liquide; on décante, on lave le dépôt à l'eau chaude et on le fait sécher (Codex). Ce sel forme souvent la base des calculs urinaires, qui en sont quelquefois exclusivement composés. Le minéral appelé *apatite* est du phosphate de chaux tribasique cristallisé naturel. A la base du terrain crétacé, dans les étages désignés sous le nom de *gres vert* et de *gault*, le phosphate de chaux forme une couche assez mince, mais à peu près continue, et, sur quelques points, constitue les moules intérieurs de coquilles qui abondent dans cette couche. Le phosphate basique, ou mieux tricalcique, est blanc, amorphe, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides, même les plus faibles, qui le transforment en phosphate acide ou monocalcique : aussi se dissout-il dans l'estomac, à l'aide de l'acide du suc gastrique, et est-il absorbé, ce qui le fait employer, à la dose de 1 à 5 gram., comme reconstituant, surtout du tissu osseux, dans le rachitisme, l'ostéomalacie, la phtisie pulmonaire, etc. Toutefois, à l'état sec, pulvérulent, il n'a pas son maximum de solubilité et d'action, ce qui a fait proposer un phosphate *hydraté*, préparé en précipitant par le carbonate de soude la solution acide des os calcinés (Collas); le phosphate *gélatineux*, qui résulte de la précipitation du chlorure de calcium, additionné d'ammoniaque, par le phosphate de soude, est encore plus soluble et plus actif. A la dose de 1 à 10 gram., le phosphate tribasique agit comme absorbant : c'est à ce titre qu'il fait partie de la décoction blanche de Sydenham. - 2° On obtient, par double décomposition du chlorure de calcium et du phosphate de soude, un *phosphate bibasique* ou *neutre* ($PhO^5.HO.2CaO+4HO$) blanc, cristallin, insoluble dans l'eau, plus soluble que le précédent, mais moins absorbant et moins employé. — 3° On obtient, par dissolution d'un des deux phosphates précédents dans l'acide phosphorique, un *phosphate de chaux monobasique* ou *acide* ($PhO^5.CaO.2HO$), qui cristallise en paillettes nacrées, déliquescentes, et qui, peu employé en nature, est souvent prescrit sous forme de *lacto-phosphate* de chaux. On a rencontré ce principe dans l'urine de l'homme et dans celle du chien; il existe à l'état de dissolution dans l'organisme : il se trouve dans le suc gastrique dissous par l'acide de ce liquide. V. SÉDIMENT.

Phosphate de fer [*phosphate ferroso-ferrique*]. Sel dans lequel le fer se trouve à l'état d'oxyde ferroso-ferrique. On l'obtient en traitant le sulfate de fer par le phosphate de soude, en solution aqueuse, et faisant sécher à l'air le précipité. Poudre amorphe, d'un bleu ardoisé, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides. On l'emploie en poudre ou en pilules, à la dose de 25 à 50 centigr.

Phosphate de magnésie [*magnésie phosphatée*, $PhO^5.3MgO.7HO$]. Il se rencontre dans tous les tissus et humeurs du corps des mammifères, en petite quantité. Il est plus abondant que le phosphate de chaux dans la chair musculaire (Liebig). Il manque complètement ou à peu près dans l'urine des herbivores, mais abonde dans leurs fèces. Il se rencontre quelquefois sous forme cristalline dans l'économie. Parfois c'est à lui qu'est dû l'aspect trouble, jaunâtre, que présente l'urine des lapins domestiques; d'autres fois c'est au carbonate de chaux. — *Phosphate de manganèse.* Sel d'un blanc légèrement rosé et à peu près insoluble dans l'eau; employé avec succès (Barrachon et Calvo) comme succédané du sous-nitrate de bismuth dans ses applications à l'hygiène et à la thérapeutique. Il ne noircit pas sous l'action des vapeurs sulfhydriques; associé au phosphate de fer, il acquiert des propriétés fortifiantes.

Phosphate de potasse. Sel neutre qui existe dans le sang et probablement aussi dans les muscles, ainsi que dans les aliments végétaux.

Phosphate de quinine. Sel peu soluble à froid dans l'eau; blanc, soyeux, amer. On l'obtient directement par combinaison de l'acide phosphorique avec la quinine, ou par double décomposition avec le sulfate de quinine et le phosphate de soude. Il a été employé comme le *sulfate quinique*, à la dose de 5 à 20 centigrammes.

Phosphates de soude. 1° *Phosphate neutre de soude* ou *bisodique* ($2NaO.HO.PhO^5 + 24HO$) [*sel de l'urine, sel essentiel* ou *natif de l'urine, sel fusible de l'urine, sel admirable de l'urine, sel perlé de l'urine, sel phosphorique, sel microcosmique, sel fusible à base de natrum*]. Sel que l'on trouve dans l'urine, il cristallise en rhomboïdes blancs efflorescents, oblongs, d'une saveur un peu salée, solubles dans 4 parties d'eau à 16° centigr. et dans 2 d'eau bouillante. Pour l'usage pharmaceutique, on le prépare en versant une dissolution de carbonate de soude dans du phosphate acide de chaux; filtrant la liqueur, lavant le dépôt avec de l'eau, évaporant à 25° de l'aréomètre, laissant cristalliser par le refroidissement; dissolvant de nouveau les cristaux et les purifiant par une nouvelle cristallisation. Ce sel est employé comme purgatif à la dose de 20 à 50 grammes. Ce principe se rencontre dans tous les solides et tous les liquides de l'économie. Dans l'urine, le phosphate de soude, en présence de l'acide urique ou hippurique, perd une certaine quantité de son alcali, prend une réaction acide. — 2° *Phosphate acide de soude* ou *monosodique* ($NaO.2HO.PhO^5$) [*phosphate acidule de soude*] On trouve ce principe immédiat dans l'urine, où il joue un rôle important. — 3° *Phosphate de soude basique* ou *trisodique* ($3NaO.PhO^5$). Il peut céder 1 atome de son oxyde à l'acide carbonique. Il se forme alors du phosphate de soude neutre et du carbonate de soude. Le phosphate neutre de soude peut céder aux acides les plus faibles, par exemple à l'acide urique, un atome de soude. Ces transformations peuvent toutes avoir lieu dans le corps des animaux; de la sorte, suivant les circonstances, il se trouvera un phosphate neutre ou basique. On voit de quelle importance doit être le rôle des phosphates, et comment l'étude anatomique de ces sels rend compte des phénomènes physiologiques si variables de l'urine, sa neutralité et son acidité, par exemple.

Phosphates terreux. Ceux de chaux et de magnésie. — *Phosphate triple*. V. PHOSPHATE *ammoniaco-magnésien*.

PHOSPHATÉ, ÉE. adj. Qui contient des phosphates, qui en est formé. — *Chaux phosphatée*. Le phosphate de chaux.

PHOSPHATIQUE. adj. Qui est formé de phosphate. — *Acide phosphatique*. Mélange d'acides phosphoreux et phosphorique.

PHOSPHATURIE. s. f. Vice de nutrition qui accompagne souvent l'*oxalurie*, et qui consiste en ce que. l'acide urique étant surabondant dans l'économie sous l'influence d'un vice général de la nutrition ou d'une affection des voies urinaires, les phosphates de chaux que celui-ci contient normalement sont décomposés en urates et en acide phosphorique, qui apparait en quantité exagérée dans l'urine, mêlé à la chaux.

PHOSPHÈNE. s. m. [de φῶς, lumière, et φαίνειν, faire briller; all. *Phosphena, Phosphaina*]. Nom donné par Savigny (1838) aux images lumineuses qui se produisent quand on comprime méthodiquement le globe de l'œil avec le doigt, et, par suite, la rétine. Suivant Serre (d'Uzès), la pâleur de ces anneaux lumineux, leur apparition par segments, leur absence sur un ou plusieurs points et dans un certain ordre, permettent de constater un affaiblissement imminent ou actuel ou la perte de la sensibilité de la rétine. Le malade étant placé dans un demi-jour, ou dans l'obscurité, le chirurgien presse l'œil, tenu fermé comme pendant le sommeil, en poussant l'index entre le globe et l'orbite. Pour que l'anneau lumineux soit plus net, plus apparent, il est nécessaire qu'une petite secousse soit donnée à l'œil, et qu'en même temps on exerce une pression assez marquée. Serre admet quatre phosphènes principaux qu'il désigne dans l'ordre suivant, établi d'après le point (en bas, en haut, en dehors, en dedans) où a lieu la pression, et selon leur importance croissante *jugal, frontal, temporal, nasal*. Au premier degré d'anesthésie, dit l'auteur, c'est le *jugal* qui disparaît; au deuxième, le *frontal*, au troisième, le *temporal;* au quatrième, le *nasal*. Celui-ci absent, les autres ne se montrent pas; ainsi de suite jusqu'au *frontal*. Dans la disposition inverse, le *jugal* manquant, tous les autres lui survivent. Quand, sous l'influence d'un traitement, plusieurs phosphènes déjà disparus viennent à se montrer, la réapparition a lieu dans l'ordre de la survivance; de sorte que le *nasal*, éteint le dernier, est le premier à se manifester, puis viennent successivement le *temporal*, le *frontal*, le *jugal*. L'absence du *jugal* indique que la zone terminale de la rétine est seule frappée d'anesthésie; celle du *frontal* signale les progrès de l'insensibilité sur une zone plus reculée; enfin celle du *temporal* et du *nasal*, sur d'autres zones plus reculées encore. Ce moyen permet au chirurgien, sans inspection directe, d'après les seules appréciations du malade, de s'éclairer (lorsque la pupille est fermée par de fausses membranes ou obstruée par une cataracte) sur les chances probables d'une opération de pupille artificielle ou de cataracte.

PHOSPHITE. s. m [*phosphis*, all. *phosphorischtsaures Salz*, angl. *phosphite*, it. et esp. *fosfito*]. Nom générique des combinaisons de l'acide phosphoreux avec les bases salifiables. Les phosphites, chauffés fortement, dégagent de l'hydrogène phosphoré, spontanément inflammable.

PHOSPHOGÉNIE. s. f. Production de la *phosphorescence*.

PHOSPHOGÉNIQUE. adj. V. PHOSPHOROGÉNIQUE.

PHOSPHOGLYCÉRATE. s. m. Nom générique des sels que forme l'acide phosphoglycérique,

PHOSPHOGLYCÉRIQUE. adj. — *Acide phosphoglycérique* ($C^6H^9PhO^{12}$). Acide qui se forme lorsqu'on chauffe la glycérine avec l'acide phosphorique anhydre ou hydraté liquide; il donne avec les bases des phosphoglycérates bien définis, solubles dans l'eau. V. LÉCITHINE.

PHOSPHOLÉINE. s. f. Poudre d'os et de moelle de bœuf alcoolisée et sucrée, proposée comme analeptique.

PHOSPHORE. s. m. [*phosphorus*, φωσφόρος, de φῶς, lumière, et de φορὸς, qui porte, c'est-à-dire porte-lumière; all. *Phosphor*, angl *phosphorus, phosphur*, it. et esp *fosforo*]. Corps simple, découvert en 1669 par Brandt, qui avait soumis de l'urine humaine à une forte calcination; extrait des os par Gahn en 1769. Aujourd'hui on le retire du phosphate de chaux des os, traité par l'acide sulfurique. Cet acide en sépare l'acide phosphorique, qu'on décompose ensuite par le charbon dans une cornue Le phosphore, obtenu par une opération longue et compliquée, se volatilise, est condensé dans les récipients remplis d'eau, et purifié au moyen de la distillation. C'est en l'aspirant dans les tubes de verre, lorsqu'il est en fusion, qu'on lui donne la forme de cylindres ou de bâtons sous laquelle on le conserve dans les officines. Le phosphore *ordinaire* est solide, blanc jaunâtre, à demi transparent, d'une odeur alliacée; il est flexible et se laisse couper facilement. Il fond à 44° et bout à 290°; il absorbe l'oxygène de l'air, en présentant des phénomènes différents suivant que cette absorption a lieu à la température de l'atmosphère ou à l'aide de la chaleur. Dans le premier cas, le phosphore répand des fumées blanches, qui, dans l'obscurité, sont lumineuses, et ont une couleur d'un blanc bleuâtre de cette combustion lente résulte de l'acide phosphorique. Il est donc nécessaire de le conserver sous l'eau. Il n'est pas lumineux dans l'azote, l'hydrogène, le vide, ni dans l'oxygène pur au-dessous de 45° l'essence de térébenthine, le sulfure de carbone, empêchent cette absorption d'oxygène. Dans le second cas, le phosphore absorbe l'oxygène de l'air avec rapidité, en dégageant beaucoup de chaleur et une lumière blanche, très vive, et produisant une fumée blanche, épaisse, suffocante. Cette fumée est occasionnée par l'acide phosphorique volatilisé, acide qui est toujours le résultat de la combustion rapide du phosphore. Le phosphore est insoluble dans l'eau, dont il décompose une petite partie : cette eau contient alors un peu d'hydrogène phosphoré, qui lui donne la propriété de luire dans l'obscurité et de répandre une odeur alliacée. Il se combine avec le soufre, le chlore, l'iode, le brome. Il est sensiblement soluble dans l'alcool, l'éther, les essences et les huiles : le sulfure de carbone est son meilleur dissolvant. On l'emploie rarement en médecine, à la dose de 1 à 2 milligr., sous forme de capsules gélatineuses contenant le phosphore dissous dans l'huile d'olive. C'est un poison violent. V. PHOSPHORÉ. — *Phosphore de Baudoin*. Azotate de chaux calciné. — *Phosphore de Homberg* Chlorure de calcium fondu au feu. — *Phosphore rouge* ou *amorphe* (Schrotter). Modification allotropique du phosphore, qui s'obtient en soumettant pendant plusieurs jours le phosphore ordinaire à une température élevée, voisine de son point d'ébullition. Il devient rouge, opaque, insoluble dans le sulfure de carbure, dur, fusible à 180° seulement. Il ne s'enflamme plus qu'à 260°, ne produit plus de fumées à l'air, et devient absolument inodore. En un mot, la chaleur a donné au phosphore des propriétés toutes nouvelles, et qui le rendent éminemment propre à être substitué au phosphore ordinaire dans la fabrication des allumettes chimiques. En effet, ne donnant lieu à des émanations d'aucune nature, il n'engendre plus la carie des os maxillaires chez les ouvriers qui le manient; insoluble dans les sucs de l'estomac, il ne détermine plus d'empoisonnement. De fortes proportions de cette variété de phosphore n'empoisonnent pas les animaux, tandis que de minimes quantités de phosphore blanc ordinaire déterminent promptement leur mort.

PHOSPHORÉ, ÉE. adj. [all. *phosphorhaltig*, esp. *fosforado*]. Qui contient du phosphore *gaz hydrogene phosphoré*. — *Pâte phosphorée*. Elle est employée pour la destruction des animaux nuisibles. Voici quelques-unes des formules que l'on suit : *Pâte usitée en Prusse* Phosphore divisé, 8 gram.; eau tiède, farine de seigle, beurre fondu, āā 180 gram.; sucre, 125 gram — *Pâte de Roth* : Colle de pâte, $17^{gr},8$; phosphore divisé, 2 gram. — *Pâte de Duboys*. Phosphore, 20 gram.; eau bouillante, farine, āā 400 gram.; huile de noix, 200 gram.; sucre en poudre, 250 gram. Les animaux domestiques qui mangent de ces pâtes quand on n'a pas soin de les tenir hors de leur portée succombent, et leurs chairs, même cuites, deviennent vénéneuses. On cite quelques exemples d'empoisonnements de ce genre. Au reste, ces viandes cuites, le bouillon préparé avec ces viandes, offrent une phosphorescence qui a quelquefois empêché d'en faire usage et prévenu ainsi des accidents. = *Intoxication phosphorée aiguë*. Ensemble des accidents causés par l'ingestion du phosphore. Dix à quinze centigrammes de phosphore suffisent pour donner la mort, qu'il ait été pris pur ou mêlé aux matières qui l'accompagnent dans les allumettes. Une soif vive se déclare; des vapeurs alliacées répandant des lueurs à l'obscurité s'échappent de la bouche et des narines. Des nausées et des vomissements de matières muqueuses, bilieuses, alimentaires, quelquefois teintes de sang, lumineuses dans l'obscurité, se manifestent, laissant à leur suite une sécheresse de la bouche et de la gorge. Puis surviennent des douleurs abdominales plus ou moins vives, augmentant par la pression, suivies ou non de selles liquides, quelquefois très fétides, du ténesme rectal avec une sensation de brûlure à l'anus; du ténesme vésical, de la douleur en urinant, et parfois la suppression des urines; un sentiment de faiblesse générale, des fourmillements, des crampes dans les muscles des membres et du tronc, un peu de céphalalgie, des étourdissements. L'intelligence reste le plus souvent intacte; un peu de lenteur dans les réponses est le seul phénomène que l'on remarque. Le visage est pâle, les traits plus ou moins altérés; on n'observe rien de notable du côté de la circulation. Puis vient une rémission des principaux symptômes d'une durée variable; très courte, et à peine appréciable chez les uns, on l'a vue chez d'autres se prolonger jusqu'à deux ou trois jours. La région hépatique devient douloureuse; le foie augmente de volume; de l'ictère se manifeste; des douleurs se déclarent dans les muscles des membres et du tronc, douleurs contusives avec courbature générale, continues ou s'exaspérant par moments, accompagnées de crampes ou de contractures, quelquefois de la perte de la sensibilité de la peau. Puis viennent des hémorragies dans les divers organes. Les vomissements reparaissent, et avec eux le rejet de matières noirâtres formées par du sang altéré, des selles sanguinolentes; quelquefois même de l'hématurie; des hémoptysies, des épistaxis, et enfin des ecchymoses sous-cutanées, du purpura, des pétéchies, etc. Bientôt apparaissent l'agitation, le délire, une anxiété très grande, des convulsions générales ou partielles, une respiration embarrassée, le coma et la mort. A l'autopsie, on trouve : 1° les signes d'une phlegmasie déterminée par l'action irritante, locale, du phosphore sur le tube digestif; 2° des lésions consécutives à l'absorption du phosphore : ce sont des hémorragies à la surface des muqueuses, dans le cœur et le poumon principalement, et dans le tissu lamineux sous-cutané et intermusculaire; avec un état granuleux très marqué des fibres musculaires et de l'épithélium du foie, des reins, etc. — *Intoxication chronique phosphorée, phosphoreuse* ou *par le phosphore* (Magnus Huss). Ensemble des accidents produits à la longue par la respiration de vapeurs phosphorées abondantes, et caractérisés par une sensation de faiblesse de la colonne vertébrale, de la débilité dans la marche et dans les efforts, tremblements des jambes, des bras et des mains, diminution graduelle des forces génitales, un peu de bégayement, et se terminant parfois par la mort, après quelques années de progression graduelle de la paralysie. Chez les ouvriers qui travaillent à la fabrication des allumettes phosphorées, on voit généralement au bout d'un espace de quatre à neuf ans, rarement moins, après des accidents du côté de l'intestin ou des voies respiratoires, assez légers pour que les malades ne s'en préoccupent pas, survenir des douleurs de dents, soit sur une, soit sur plusieurs, mais s'étendant ensuite à toutes les autres de l'une ou des deux mâchoires. Que les malades fassent ou non extraire les dents, la douleur s'étend à toute la mâchoire, qui se gonfle, devient sensible, et en même temps il se produit une salivation abondante. Les joues, les gencives, le cou et la face même participent à ce gonflement, selon que la mâchoire supérieure ou l'inférieure est seule affectée ou qu'elles le sont toutes deux. — *Nécrose phosphorée des maxillaires*. Altération fréquente des os maxillaires, consistant en leur mortification et leur élimination, partielle ou complète. La nécrose des maxillaires porte plus fréquemment sur l'inférieur que sur le supérieur, et sur ces deux os que sur tous les autres. L'altération est due à une action locale du phosphore, se propageant à l'os par les dents atteintes de carie pénétrante avec ostéopériostéite alvéolo-dentaire (Magitot). La maladie marche ainsi : vacillation et chute des dents; tuméfaction des gencives, qui deviennent saignantes; gonflement et induration de toute la région occupée par l'os; formation d'abcès et de trajets fistuleux permettant de sentir l'os à nu à l'aide d'un stylet; suppuration intarissable et affaiblissement du sujet tant que la portion d'os ou l'os nécrosé n'a pas été extrait, soit en agrandissant la plaie et réséquant l'os s'il n'est pas mobile, soit en le détachant des tissus mous qui lui adhèrent encore. Une fois le séquestre éliminé, la guérison est généralement rapide, et l'on a même vu un os dépourvu de dents, mais ayant la forme de la mâchoire inférieure, remplacer celle-ci entièrement détachée. Cette nécrose frappe exclusivement les ouvriers en allumettes; elle atteint surtout les individus qui ont une carie dentaire.

PHOSPHORÉNÈSE. s. f. [it. *fosforenesi*, esp. *fosforenesis*] (Baumès). Groupe de maladies regardées comme dues à l'excès, au défaut ou à la décomposition du phosphore calcaire, telles que le rachitisme, la goutte, etc.

PHOSPHORESCENCE. s. f. [all. *Phosphorescenz*, angl. *phosphorescence*, it. *fosforescenza*, esp. *fosforescencia*]. Propriété qu'ont certains corps de briller un certain temps dans l'obscurité, *sans répandre de chaleur sensible*, d'un éclat plus ou moins vif, par l'effet du frottement (certaines variétés de sulfure de zinc), de la percussion (sucre), de la compression (eau, air), de l'exposition à la chaleur (fluorure de calcium), ou seulement à la lumière solaire; quelquefois par suite d'une action chimique, comme dans la combinaison de la chaux vive avec de l'eau, et dans la décomposition de la plupart des substances organiques; d'autres fois enfin par une propriété inhérente à certains animaux. V. FLUORESCENCE et PHOSPHORESCENT.

PHOSPHORESCENT, ENTE. adj. [all. *phosphorescirend*, angl. *phosphorescent*, esp. *fosforescente*]. Se dit d'un corps qui a la propriété de luire dans l'obscurité. — *Animaux phosphorescents*. La phosphorescence des eaux de la mer est due à la lumière que dégagent des myriades de *Noctiluca miliaris*, Suriray (classe des acalèphes), à chaque contraction volontaire ou déterminée par une irritation. D'autres animaux sont phosphorescents dans des conditions analogues ou pendant la putréfaction de leurs cadavres, de leurs mucosités, etc. — *Organes phosphorescents* ou *luisants des insectes*. Capsules à parois délicates, remplies de cellules polygonales, dont les unes, transparentes, pâles, comblées par une masse moléculaire très ténue, sont les éléments phosphorescents; tandis que les autres contiennent de l'urate d'ammoniaque qui ne sert qu'à réfléchir et à disperser la lumière. Entre ces cellules, se ramifient des trachées et des branches nerveuses (Bleinnemann). La cause intime de la production de la lumière n'est pas connue. Il est probable que le tissu phosphorescent produit une substance qui s'accumule dans les cellules indépendamment de toute influence nerveuse, par des actes de même ordre que ceux de diverses sécrétions, et que l'acte seul par lequel elles s'en déchargent est volontaire. L'abondance des urates dans la substance des cellules porte à penser que l'acide urique est un des composés cristallisables résultant de la décomposition photogénique de la substance précédente, puisqu'il est éliminé comme les principes cristallins de désassimilation analogues. L'abondance des trachées dans cet appareil est certainement en rapport avec celle de la consommation d'oxygène qui accompagne ces phénomènes. Tous les agents propres à irriter les nerfs, mécaniques, chimiques ou physiques, produisent une phosphorescence vive de l'organe, tandis que les substances qui exercent une action toxique sur les nerfs, comme l'acide cyanhydrique et la conicine, font cesser toute phosphorescence. —. *Plantes phosphorescentes*, celles qui possèdent la propriété de luire dans l'obscurité, par exemple les *Agaricus olearius*, DC., et *Rhizomorpha subterranea*, Persoon.

PHOSPHOREUX, EUSE. adj. [all. *phosphorous*, it. *fosforoso*]. — *Acide phosphoreux* [all. *phosphorige Säure*, angl. *phosphorous acid*, it. *acido fosforoso*] ($\mathrm{PhO^3.3HO}$). On l'obtient en traitant par l'eau le chlorure de phosphore et évaporant la liqueur à 60°, ou en chauffant lentement le phosphore à l'air humide. Corps cristallisé, déliquescent, très avide d'oxygène, formant avec les bases des phosphates neutres et acides.

PHOSPHORIQUE. adj. Qui se rapporte au phosphore, qui en renferme, etc. — *Acides phosphoriques*. On en connaît quatre : 1° *Acide phosphorique anhydre* ($\mathrm{PhO^5}$) qui s'obtient en laissant brûler le phosphore dans l'air sec. Il est blanc, solide, soluble dans l'eau avec grand dégagement de chaleur. Il ne se combine aux bases qu'après avoir été hydraté. — 2° *Acide phosphorique monohydraté, glacial, vitreux*, ou *métaphosphorique* ($\mathrm{PhO^5.HO}$). Il s'obtient en calcinant au rouge un des deux acides suivants, ou du phosphate d'ammoniaque. Il forme avec les bases un seul genre de sels, qui précipitent en blanc par les sels d'argent. Libre, il coagule le blanc d'œuf, et précipite en blanc le chlorure de baryum. Il est solide, très avide d'eau. — 3° *Acide phosphorique bihydraté* ou *pyrophosphorique* ($\mathrm{PhO^5.2HO}$). S'obtient en chauffant l'acide phosphorique ordinaire. Il est également solide, transparent, mais fixe deux équivalents de base, forme deux genres de sels, ne coagule pas le blanc d'œuf et ne précipite pas par le chlorure de baryum. — 4° *Acide phosphorique trihydraté* ou *phosphorique ordinaire* ($\mathrm{PhO^5.3HO}$). S'obtient en abandonnant les précédents au contact de l'eau, ou en faisant bouillir du phosphore avec de l'acide azotique. Il est solide, déliquescent, et donne trois genres de sels ou phosphates, qui précipitent en jaune les sels d'argent. — *Sel phosphorique*. V. PHOSPHATE *de soude*.

PHOSPHORISME. s. m. L'intoxication *phosphorée*.

PHOSPHOROGÉNIQUE. adj. Qui détermine la phosphorescence.

PHOSPHOROSCOPE. adj. et s. m. [de *phosphorescence*, et σκοπεῖν, examiner]. Appareil imaginé par L. Becquerel pour apprécier le degré de phosphorescence des solides, des liquides et des gaz (1857-58). Pour les gaz qui, raréfiés, prennent une teinte opalescente de tons variés, on se sert de tubes (*tubes de Geissler*, du nom de leur fabricant) aux extrémités desquels sont fixés des fils de platine qui permettent de faire traverser les tubes par des décharges électriques.

PHOSPHOVINATE. s. m. [all. *phosphorweinsaures Salz*, esp. *fosfovinato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison, avec les bases, de l'*acide phosphovinique*.

PHOSPHOVINIQUE. adj. — *Acide phosphovinique* [*acide phosphovineux, éthérophosphorique, vinophosphorique, biphosphate* ou *phosphate acide éthylique, alcool* ou *oxyde d'éthyle phosphoré* et *phospholo-vinate normal*] ($\mathrm{C^4H^5O + 2HO.PhO^5}$). S'obtient en faisant agir l'alcool sur l'acide phosphorique (Lassaigne). Liquide incolore, inodore, sirupeux, très acide, très soluble dans l'eau, etc. Cristallise dans le vide (Gerhardt).

PHOSPHURE. s. m. [*phosphuretum*, angl. *phosphuret*, it. et esp. *fosfuro*]. Combinaison, en proportions définies, du phosphore avec un autre corps simple. — *Phosphure d'hydrogène*. Il existe trois corps de ce nom : l'un, *gazeux*, $\mathrm{PhH^3}$, incolore, d'odeur alliacée, qui forme les *feux follets*, et qu'on obtient en chauffant l'acide phosphorique; un second, *liquide*, $\mathrm{PhH^2}$, qui est décomposé par la lumière et spontanément inflammable; un troisième, *solide*, jaune, $\mathrm{Ph^2H}$. – *Phosphure de zinc*. Sel gris, très actif, parfois employé en médecine à la place du phosphore (en pilules de 1 milligramme).

PHOTO-CHIMIQUE. adj. [de φῶς, lumière, et *chimique*]. Qui concerne les actions chimiques dues à l'influence de la lumière. V. SPECTRE.

PHOTOGÈNE et **PHOTOGÉNIQUE.** adj. [de φῶς, lumière, et γεννᾶν, engendrer]. Qui engendre la lumière (Hermstaedt).

PHOTOGÉNIE. s. f. Production de la lumière.

PHOTOGRAPHIE. s. f. [de φῶς, lumière, et γραφή, dessin ; all. *Photographie*, angl. *photography*, esp. *fotografia*]. — *Daguerréotypie*. Procédé au moyen duquel on fixe sur une plaque à l'aide de la lumière l'image des corps qu'on place devant l'objectif d'une chambre obscure. Il est fondé sur les propriétés chimiques dont jouissent les rayons de la lumière. Sur une plaque de cuivre recouverte d'argent, on reçoit les vapeurs de l'iode jusqu'à coloration en jaune d'or de la surface métallique : il se forme une couche d'iodure d'argent qui est très altérable à la lumière, et qu'on rend plus sensible en l'exposant à l'action de préparations dites accélératrices à base de brome et de chlore. La plaque, ainsi préparée, est placée dans une chambre noire, et reçoit l'image du corps que l'on veut peindre. Les rayons lumineux les plus vifs décomposent l'iodure d'argent dans les points qu'ils frappent ; les points de la plaque exposés à l'ombre sont épargnés. L'image est tracée, mais invisible ; pour la faire paraître, on expose la plaque aux vapeurs mercurielles, qui se fixent sur les points attaqués par les rayons lumineux. Enfin on *fixe* l'image en faisant chauffer la plaque, recouverte d'abord d'hyposulfite de soude, puis d'hyposulfite double de soude et d'or. — *Photographie sur papier*. Le principe de la photographie sur papier repose sur la propriété dont jouissent les sels d'argent d'être décomposés et de noircir au contact des rayons lumineux. En conséquence, si l'on place dans la chambre obscure une feuille de papier imprégnée de la dissolution d'un de ces sels, les parties éclairées noirciront, et les autres conserveront leur teinte blanche primitive, de façon que les clairs de l'image seront accusés par du noir, et *vice versâ*. Le dessin obtenu est l'inverse du modèle ; aussi lui a-t-on donné le nom d'*épreuve inverse* ou *négative*. Si maintenant on veut obtenir une épreuve *positive*, il suffira d'appliquer ce dessin négatif sur une autre feuille de papier jouissant de la même propriété, et d'exposer le tout à la lumière. Alors, les parties noires de l'épreuve négative interceptant le passage des rayons lumineux, les portions sous-jacentes de la seconde feuille resteront blanches, tandis que celles qui correspondront aux parties blanches de l'épreuve négative noirciront. Ainsi se trouvera formée une image qui aura l'aspect du modèle primitif, dans laquelle les noirs correspondront réellement aux ombres, et les blancs aux parties fortement éclairées. Cette épreuve a reçu le nom d'*épreuve positive* ou *réelle*. — *Photographie sur verre et sur collodion*. Méthode inventée par Niepce de Saint-Victor, et qui consiste à substituer au papier, surtout pour la confection des épreuves négatives, une lame de verre recouverte d'une couche d'albumine ou de collodion. Le but de cette invention est de donner de la netteté aux épreuves photographiques, et de faire disparaître des épreuves positives les aspérités dépendant du grain du papier. Le collodion est la substance qui jouit de la plus exquise sensibilité ; c'est avec des glaces collodionnées que l'on arrive à prendre des images instantanées. Le temps de l'exposition est tellement minime que l'on a pu reproduire des objets en mouvement, tels que les vagues de la mer, des chevaux au galop, des régiments en marche, etc. C'est aussi, de toutes les matières photogéniques, celle qui donne la plus grande finesse aux épreuves ; à cet égard, elle rivalise avec la plaque daguerrienne. Aussitôt que la couche de collodion commence à faire prise, et avant qu'elle soit complètement sèche, on la plonge dans un bain contenant 8 gram. d'azotate d'argent pour 100 gram. d'eau distillée, afin de la sensibiliser, et on l'y laisse jusqu'à ce que l'aspect huileux de sa surface ait disparu. Alors seulement on procède à l'exposition à la chambre obscure. Lorsque l'on veut des épreuves instantanées, voici la formule du bain employé : Eau distillée, 500 gr. ; protosulfate de fer, 50 grammes ; acide sulfurique, 10 gouttes ; acide acétique, 10 grammes. — *Photographie anatomique*. On a essayé de reproduire par la photographie les pièces anatomiques. Ces procédés ne réussissent que pour les os sains ou altérés, les carapaces de crustacés, les fossiles, etc. Voyez à l'article SQUELETTE un dessin photographié sur bois. Quant aux pièces sèches, la déformation que fait subir la dessiccation aux parties molles, et dont la photographie reproduit tous les accidents, rend ces reproductions moins claires et même moins exactes que les lithographies et les gravures faites d'après des pièces fraîches : pour ces dernières, les reflets, la couleur et la demi-transparence des tissus étant reproduits, masquent les détails essentiels ou en empêchent la reproduction. La photographie peut être utilisée pour la représentation des tumeurs et autres lésions avant l'opération et des cicatrices consécutives (*photographie pathologique*). — *Photographie microscopique*. Représentation des objets microscopiques à l'aide d'une petite chambre noire ajoutée au microscope du côté de l'oculaire. La reproduction des préparations microscopiques fraîches et sèches a été faite pour la première fois en 1842 et en 1843, sur plaques daguerriennes, par Donné et Foucault, qui, en 1845, publièrent un atlas gravé d'après un choix de de ces photographies. Plus tard, Salmon et Garnier firent des daguerréotypes sur plaques de laiton ioduré, qui, par simple immersion dans l'acide nitrique, donnaient en quelques minutes une vraie gravure à l'eau-forte. Depuis, beaucoup d'observateurs français et étrangers ont photographié sur verre des préparations pouvant être tirées comme des portraits. Aucun de ces procédés n'a pu entrer dans la pratique habituelle, susceptible de remplacer le dessin, par des raisons qui tiennent aux conditions physiques mêmes qui font du microscope un instrument grossissant. Comme il projette sur un seul et même plan mathématique l'ombre des objets observés par lumière transmise, mais placés au-dessus et au-dessous d'un plan horizontal qui passe par le foyer de l'objectif ou par le point de vision distincte, la photographie reproduit à la fois sur ce même plan les objets à contours diffus qui ne sont pas au point de la vision nette et ceux qui s'y trouvent. Ces derniers sont ainsi masqués par les autres et rendus indistincts, si ce n'est pour les préparations des objets d'une minceur extrême. En outre, les corps étrangers sont reproduits comme l'objet étudié lui-même et rendent sa représentation confuse.

PHOTOMAGNÉTIQUE. adj. [de φῶς, lumière, et *magnétique ;* all. *photomagnetisch*, angl. *photomagnetic*, *photomagnetical*, it. et esp. *fotomagnetico*[. Se dit de phénomènes tenant à la propriété qu'ont quelques-uns des rayons du spectre solaire (le vert, le bleu et le violet) de communiquer la vertu magnétique à des aiguilles d'acier.

PHOTOMÈTRE. s. m. [de φῶς, lumière, et μέτρον, mesure ; all. *Lichtmesser*, angl. *photometer*, it. et esp. *fotometro*]. Instrument propre à évaluer la vivacité de la lumière que projette un foyer, ou à mesurer comparativement l'intensité de celles qui émanent de deux foyers différents. Les photomètres de Rumford et de Bunsen sont les plus usités.

PHOTOMÉTRIE. s. f. [all. *Lichtmessung*, angl. *photometry*, it. et esp. *fotometria*]. Mesure de l'intensité ou vivacité de la lumière. Cette intensité est en raison inverse du carré des distances, pour deux sources de lumière données.

PHOTOMÉTRIQUE. adj. [all. *photometrisch*, angl. *photometric*, *photometrical*, it. et esp. *fotometrico*]. Qui a rapport à la photométrie.

PHOTOPHOBIE. s. f. [*photophobia*, de φῶς, lumière, et φόβος, crainte; all. *Lichtschen*, angl. *photophoby*, it. *fotofobia*]. Aversion de la lumière, sensibilité extrême de l'œil à l'égard de cet agent, symptôme propre à diverses inflammations oculaires, plus ou moins intenses.

PHOTOPSIE. s. f. [*photopsia*, de φῶς, lumière, et ὄψις, vue; all. *Funkensehen*, angl. *photopsy*, it. et esp. *fotopsia*]. Lésion du sens de la vue dans laquelle on croit voir des traînées lumineuses, symptôme commun à plusieurs affections du globe de l'œil.

PHOTOSANTONINE. s. f. ($C^{38}H^{28}O^{8}$). Corps cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, peu dans l'eau, obtenu en exposant longtemps au soleil une solution alcoolique de santonine.

PHOTOSANTONIQUE. adj. — *Acide photosantonique* ($C^{30}H^{20}O^{8}$). Corps cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, peu dans l'eau, qui se forme quand on expose au soleil une solution de santonine dans l'acide acétique.

PHRAGMIDIÉES. s. f. pl. Tribu de champignons épiphytiques dont les spores sont articulées les unes avec les autres et composent de courts filaments brunâtres en forme de massue et groupés en plaques circulaires

PHRÉNÉSIE. s. f. [*phrenitis*, *phrenitiasis*, *phrenesis*, φρενῖτις, de φρὴν, esprit; all. *Phrenitis*, *Tobucht*, angl. *phrenesis*, *phrensy*, it. *frenesia*, esp. *frenesi*]. L'inflammation du cerveau et des méninges, et plus souvent le délire symptomatique qui a lieu dans ces affections.

PHRÉNÉTIQUE. adj. et s. [*phreniticus*, φρενιτικὸς, all. *phrenetisch*, angl. *phrenetic*, it. et esp. *frenetico*]. Qui a rapport à la phrénésie, ou qui en est atteint.

PHRÉNIQUE. adj. [*phreniticus*, de φρένες, diaphragme; angl. *phrenic*, it. et esp. *frenico*]. Qui a rapport au diaphragme. — *Artères phréniques*. Les artères diaphragmatiques inférieures. — *Centre phrénique*. V. DIAPHRAGME. — *Nerf phrénique*. V. DIAPHRAGMATIQUE.

PHRÉNISME. s. m. [de φρὴν, esprit, it. et esp. *frenismo*]. Synonyme de *phrénésie*.

PHRÉNITE. s. f. [*phrenitis*, de φρένες, diaphragme; all. *Zwerchfellentzündung*, it. *frenite*, esp. *frenitis*]. Inflammation du diaphragme. V. DIAPHRAGMATITE.

PHRÉNITIS. s. f. [φρενῖτις, angl. *phrenitis*]. Pour les médecins grecs et latins, *délire aigu avec fièvre intense*, *carphologie*, *pouls petit et serré*. Ce n'est pas pour eux une inflammation de la tête; c'est une fièvre qu'ils rangent à côté du *causus* et du *lethargus*, et que l'on doit assimiler à l'une des formes de la fièvre rémittente ou pseudo-continue, commune dans les pays chauds et dans les contrées marécageuses

PHRÉNO-GASTRIQUE. adj. [de φρὴν, diaphragme, et *gastrique*]. Qui appartient à l'estomac et au diaphragme. — *Ligament phréno-gastrique* [all. *Zwerchfellmagenband*]. Repli du péritoine allant de l'estomac au diaphragme.

PHRÉNO-GLOTTISME. s. m. [de φρὴν, diaphragme, et *glotte*] Spasme de la glotte et du diaphragme. V. SPASME.

PHRÉNOLOGIE. s. f. [*phrenologia*, de φρὴν, esprit, et λόγος, discours; all, *Phrenologie*, angl. *phrenology*, it. et esp. *frenologia*]. Hypothèse de Gall qui considère le cerveau comme constitué par des organes servant chacun à une affection, à un instinct, à une faculté, et qui admet que le développement de chacune de ces qualités est en rapport avec la grosseur relative de l'organe. Elle n'a pas été vérifiée par l'expérience. V. CRANIOLOGIE.

PHRÉNOPATHIE. s. f. [*phrenopathia*, de φρὴν, intelligence, et πάθος, affection] Lésion des facultés intellectuelles, maladie mentale, aliénation

PHRÉNO-SPLÉNIQUE. adj. [de φρὴν, diaphragme, et *splénique*]. Qui appartient au diaphragme et à la rate. — *Ligament phréno-splénique* [all. *Zwerchfellmilzband*]. Repli péritonéal étendu de la rate au diaphragme.

PHRICODE. adj. [*phricodes*, φρικώδης, de φρὶξ, froid ou frisson fébrile, et εἶδος, ressemblance; it. *fricode*, esp. *fricodes*]. — *Fièvre phricode* [all. *Frostfieber*, angl. *phricodes*]. Anciennement, une fièvre intermittente ou rémittente dans laquelle le malade éprouve un froid considérable.

PHTALAMIDE. s. f. [*acide phtalamique*] ($C^{16}H^{7}AzO^{6}$). Corps obtenu en dissolvant l'acide phtalique dans l'ammoniaque et chauffant. Cristallisable; chauffé dans l'eau, il forme du phtalate d'ammoniaque.

PHTALATE. s. m. Nom des sels que forme l'acide phtalique.

PHTALÉINE. s. f. Groupe de substances organiques, colorantes, formées par union de l'acide phtalique avec un phénol. Telle est la *phtaléine du phénol* ordinaire ou acide phénique ($C^{40}H^{14}O^{8}$), dont les solutions alcalines ont une couleur rouge de fuchsine.

PHTALIDE. s. f. V. PHTALIQUE.

PHTALIMIDE. s. f. ($C^{16}H^{5}AzO^{4}$) Produit de l'action de la chaleur sur le phtalate d'ammoniaque. Cristallisé, fusible, sans goût ni odeur, volatil sans décomposition.

PHTALINE. s. f. Nom donné à plusieurs substances incolores, qui se forment par action des agents réducteurs sur les phtaléines, et qui, par oxydation, reproduisent celles-ci. Telle est la *phtaline du phénol* ($C^{40}H^{16}O^{8}$) qui dérive de la phtaléine correspondante.

PHTALIQUE. adj. — *Acide phtalique*. On l'obtient anhydre [*phtalide*, *acide pyroalizarique*] ($C^{16}H^{4}O^{6}$) en distillant son hydrate. Il est cristallisable en aiguilles, soluble dans l'eau chaude, davantage dans l'eau bouillante, et cristallise par refroidissement à l'état d'hydrate, en petits groupes cristallins, jaunâtres.

PHTHARTIQUE. adj. [*phtharticus*, φθαρτικὸς, de φθείρειν, détruire]. Délétère.

PHTHIRIASE. s. f. [*phthiriasis*, φθειρίασις, de φθεὶρ, pou; all. *Läusesucht*, angl. *phthiriasis*, *pediculation*, it. *ftiriasi*, esp. *tiriasis*]. Maladie pédiculaire, affection caractérisée par le développement d'une grande quantité de poux sur une région ou sur toute la surface du corps. C'est particulièrement au développement d'un grand nombre de *pediculi corporis* (V. POU) qu'on donne le nom de *phthiriase*, de *maladie pédiculaire*. On trouve ces insectes à la surface de la peau, sur les membres, sur le tronc, et en particulier sur la poitrine et aux aisselles; ils déposent leurs œufs ou *lentes* sur les poils. La peau n'est altérée que par suite des démangeaisons insupportables qui poussent le malade à se gratter sans cesse, ce qui détermine une irritation superficielle, et l'apparition de croûtes ou de petites élevures papuleuses, coniques, rougeâtres. La phthiriase est toujours le résultat des pontes successives et multipliées d'un ou de plusieurs de ces insectes venus accidentellement. On a attribué à la phthiriase la mort d'Hérode, de Sylla, et de Philippe II, roi d'Espagne. Les bains, les fumigations sulfureuses et les frictions sulfuro-alcalines suffisent ordinairement pour détruire complètement ces insectes. = Vétérinaire. Maladie causée le plus souvent par la malpropreté de la peau chez les animaux domestiques; elle résulte aussi de l'habitation de logements malsains, d'une nourriture avariée, peu substantielle, d'une maladie chronique. Les animaux avancés en âge y sont plus exposés que les autres. Les poux pullulent tellement dans le porc, qu'ils perforent les téguments. Les fonctions générales finissent par se troubler; les animaux tombent dans le marasme et succombent. On a vu des chevaux qu'il n'a pas été possible de guérir. Le traitement hygiénique consiste à séparer les animaux affectés, à les placer dans des habitations saines, et à leur donner une bonne alimentation. Comme *moyens antipédiculaires*, on a proposé les décoctions de tabac et de staphisaigre pour lotionner le cheval. On leur préfère les lotions à l'eau phéniquée ou pétrolisée.

PHTISIE. s. f. [*phtisis*, φθίσις, φθόη, de φθίνομαι, je me consume; all. *Schwindsucht*, *Lungenschwindsucht*, angl. *phtisis*, it. *tisichezza*, *ftisi*, *ftisia*, esp. *tisica*, *tisis*]. Proprement *consomption*, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause. On a admis des *phtisies pulmonaire*, *hépatique*, *mésentérique*, etc., selon l'organe dans lequel la lésion à laquelle le dépérissement était dû avait son siège. — Actuellement, nom sous lequel on désigne toute lésion du *poumon* qui tend à produire une désorganisation progressive de ce viscère à la suite de laquelle survient son ulcération. Telle est la définition de la phtisie donnée par Bayle, qui en admettait six espèces : la *tuberculeuse*, la *granuleuse*, la *phtisie avec mélanose*, *l'ulcéreuse*, la *calculeuse* et la *cancéreuse*. Morton décrivait quarante espèces de phtisie pulmonaire, Portal en distinguait quatorze. Laennec, au contraire, rapportant toutes les variétés cliniques de phtisie du poumon à l'apparition et à l'évolution des granulations tuberculeuses (V. TUBERCULE), créa la doctrine de l'*unicité des phtisies* (*doctrine française* ou *de Laennec*), à laquelle Virchow opposa celle de la *dualité des phtisies* (*doctrine allemande*), qui admet que la phtisie pulmonaire est tantôt *tuberculeuse*, due à la présence de granulations tuberculeuses ramollies ; tantôt *caséeuse*, due à des produits inflammatoires, pneumoniques, qui ont évalué à la façon des tubercules. Actuellement, grâce aux recherches anatomo-pathologiques, qui ont montré, contrairement à l'opinion de Virchow, que le tubercule pouvait prendre naissance dans l'épithélium des alvéoles pulmonaires aussi bien que dans le tissu conjonctif (Grancher, Thaon), et aux expériences d'inoculation qui ont prouvé que la matière caséeuse de certaines pneumonies chroniques déterminait l'apparition de la phtisie pulmonaire comme l'inoculation de la matière tuberculeuse elle-même (Villemin), la doctrine de Laennec l'emporte sur celle de Virchow auprès de la majorité des cliniciens et des anatomo-pathologistes, qui admettent l'unicité des phtisies, quelle que soit d'ailleurs la forme clinique qu'elles revêtent dans le poumon.

Phtisie aiguë. V. PHTISIE *granuleuse*. — *Phtisie des aiguiseurs* [all *Asthma der Schleifer*, angl. *millstone-makers'phtisis*, it. *tisi degli scalpellini*; *pneumonokoniose siliceuse*, Zenker]. Forme de pneumonie chronique interstitielle dont sont atteints les tailleurs de pierre, les aiguiseurs, les tailleurs de grès et autres ouvriers qui vivent dans une atmosphère chargée de poussière minérale. Le poumon renferme quelquefois des myriades de granulations dont le volume ne dépasse pas celui d'un plomb de chasse ; elles sont blanches et formées seulement de silice, ou brunes, noirâtres, et contenant du fer, du phosphate de chaux et du charbon. Ces granulations déterminent des lésions pulmonaires et des symptômes, immédiats et consécutifs, semblables à ceux qu'engendrent les particules de charbon dans l'anthracosis, c'est-à-dire que le dernier terme est l'ulcération du poumon, comme dans la phtisie tuberculeuse. V. ANTHRACOSIS. — *Phtisie anthracosique*. L'*anthracosis*.

Phtisie calcaire ou *calculeuse*. Accidents rares, causés par les *broncholithes*, calcaires ou autres. — *Phtisie calcaire dans l'espèce bovine*. V. PHTISIE *pulmonaire dans l'espèce bovine*. — *Phtisie cancéreuse*. Forme de phtisie à laquelle les diverses tumeurs dites *cancer du poumon* donnent lieu quelquefois. — *Phtisie caséeuse*. V. PNEUMONIE *chronique*.

Phtisie dorsale [*tabes dorsalis*, *Rückendarre*]. Le *mal vertébral de Pott*. — Le dépérissement qui suit les pertes séminales. V. SPERMATORRHÉE.

Phtisie galopante [*phtisie subaiguë*] (Hérard et Cornil). Forme de phtisie tuberculeuse caractérisée par sa marche rapide. Les altérations anatomiques sont les mêmes que dans la forme commune ; mais, en raison de la faiblesse de l'organisme qui en est le siège, elles évoluent en un temps très court, soit qu'elles apparaissent dès le principe avec cette tendance à la terminaison prompte, soit qu'elles se montrent dans le cours d'une phtisie ordinaire, à marche chronique, dont elles abrègent considérablement la durée. Dans le premier cas, le début est brusque, la fièvre intense, l'amaigrissement rapide ; dans le second, les symptômes déjà existants, dyspnée, toux, consomption, prennent un surcroît d'intensité. Localement, on constate d'abord des râles de bronchite dans toute l'étendue des deux poumons ; bientôt, en raison de la production des cavernes, ils se limitent aux sommets et deviennent caverneux. La durée totale de la maladie peut ne pas dépasser deux ou trois mois.

Phtisie granuleuse [*phtisie aiguë du poumon*, *phtisie générale*, *granulie*, *phtisie à granulations grises*, *à infiltration grise*, *à tubercules miliaires gris*, etc.]. Maladie dans laquelle on rencontre des tubercules à l'état de *granulations miliaires grises*, non seulement dans le poumon, mais dans un grand nombre d'organes (V. TUBERCULE). Elle est tantôt *primitive*, et se rencontre alors chez les individus surmenés, ou habituellement privés d'air et d'exercice ; tantôt *secondaire*, et apparaît dans le cours d'une phtisie tuberculeuse chronique. C'est surtout dans le premier cas qu'elle peut être confondue, au début, avec d'autres affections, avec la dothiénentérie en particulier, à cause de la généralisation de ses lésions anatomiques sur plusieurs organes. Dans sa forme habituelle, elle présente trois périodes plus ou moins distinctes. — 1° *Période prodromique*. Les malades éprouvent, dans leurs divers appareils, des troubles dont le principe est un affaiblissement progressif. Ainsi, du côté de l'innervation, paresse, inaptitude aux travaux intellectuels, tristesse, rêvasseries, soubresauts pendant le sommeil, fatigue, etc. Du côté des voies digestives, appétit diminué, nausées fréquentes ; vomissements à la suite d'un écart de régime, ou sans cause connue ; alternatives de diarrhée et de constipation, etc. Du côté des voies respiratoires, toux sèche ou catarrhale, respiration courte, essoufflement facile, sans signes physiques du thorax, quelquefois hémoptysies ; douleurs fixes ou mobiles, fugitives ou persistantes, dans les parois de la poitrine, plus fortes pendant l'inspiration, la toux, et tout cela sans mouvement fébrile continu. Cette période peut se prolonger plus ou moins longtemps, et le médecin est souvent disposé à ne point attacher d'importance aux symptômes éloignés par lesquels elle s'annonce. — 2° *Période confirmée*. De la période précédente à celle-ci la transition est parfois insensible ; d'autres fois, brusque. Cela arrive ordinairement à la suite d'un excès, d'une fatigue, d'un refroidissement, etc. Le phénomène initial est un mouvement fébrile intense avec accélération du pouls et chaleur à la peau, qui est toujours le signal de l'invasion générale. Les granulations siègent souvent dans les méninges, les poumons, le rein, le foie et la rate, rarement dans les ganglions. Le malade est en proie à une céphalalgie très intense des régions frontale, occipitale ou sincipitale. Ses idées sont justes, ses réponses nettes ; mais son intelligence se fatigue vite. Couché sur le dos, quelquefois sur le côté, il adopte l'une de ces positions et la garde constamment ; le moindre dérangement lui arrache des plaintes. Le pouls varie de 90 à 120 pulsations par minute. La figure se décolore, les traits expriment le découragement et la souffrance ; la soif est modérée ; la peau, aride et chaude, avec des sueurs par accès. Amaigrissement ; besoin fréquent de respirer, avec difficulté durant l'inspiration. Signes fournis par la percussion presque nuls ; râles muqueux à l'auscultation, dans tout le poumon ou seulement dans les parties les plus malades, n'offrant rien de caractéristique. Cette période peut durer de quelques jours à cinq ou six semaines au plus. — 3° *Période terminale.* Jusque-là l'intelligence était restée à peu près saine; un délire calme se déclare, il se trahit par l'incohérence des réponses que les malades font avec un air de bon sens et de conviction digne de remarque. Bientôt apparaissent la somnolence, le collapsus général des forces et des facultés, avec ou sans soubresauts des tendons et incontinence d'urine précédant la mort. Celle-ci peut être déterminée par une méningite tuberculeuse. — Dans d'autres cas, la maladie revêt une *forme asphyxique*, suffocante, analogue à une bronchite capillaire ou à une affection cardiaque. Une des formes les plus communes est la *forme typhoïde*, avec stupeur, délire, fuliginosités, etc. ; mais la marche de la température est généralement moins régulière que dans la fièvre typhoïde, les symptômes nerveux et abdominaux sont moins accusés, les taches rosées sont exceptionnelles.

Phtisie hépatique. L'atrophie du foie.

Phtisie laryngée [all. ***Kehlkopfschwindsucht***, *laryngite tuberculeuse*, *laryngite ulcéreuse*]. Affection du larynx caractérisée anatomiquement par la présence dans cet organe de granulations tuberculeuses et d'ulcérations de deux sortes : les unes, produites par l'évolution habituelle, régressive, des tubercules ; les autres, siégeant au niveau des glandules du larynx, et résultant de la destruction de ces glandes, consécutive à leur suppuration (Cornil et Ranvier). Dans la première période, dite d'*infiltration*, les symptômes cliniques, altérations de la voix, toux, etc., sont les mêmes que dans toute autre forme de laryngite chronique. Dans la seconde période, d'*ulcération*, la voix devient stridente et rauque, la toux est éructante (Trousseau) , les crachats, puriformes ou sanguinolents, contiennent des débris de cartilages ou de ligaments; la dyspnée apparaît et va en augmentant, avec inspiration sifflante; la dysphagie est très marquée, quoique la pression extérieure du larynx ne soit pas douloureuse ; l'examen laryngoscopique montre la présence d'ulcérations plus ou moins profondes sur les cordes vocales ; enfin le poumon devient le siège de lésions tuberculeuses (celles-ci, dans la phtisie laryngée secondaire, sont la première manifestation de la diathèse tuberculeuse), et la mort survient par le fait de la phtisie pulmonaire ou d'un œdème de la glotte.

Phtisie avec mélanose, phtisie des mineurs. L'*anthracosis.* — ***Phtisie mésentérique.*** V. CARREAU.

Phtisie péripneumonique. V. PÉRIPNEUMONIE. — ***Phtisie pulmonaire chez l'homme.*** V. PHTISIE *galopante*, PHTISIE *granuleuse* et PHTISIE *tuberculeuse*. — ***Phtisie pulmonaire du cheval*** [*vieille courbature*]. Les symptômes sont la dyspnée, une toux fréquente et sèche, un écoulement nasal fétide, l'amaigrissement général. A l'auscultation, on entend des râles sibilants et caverneux. Les chevaux phtisiques périssent promptement, pour peu qu'on les soumette au travail, parce que les parties affectées sont très disposées au ramollissement. A l'autopsie, on trouve des tubercules crus et ramollis. La phtisie ne paraît pas curable chez le cheval Elle est considérée comme rédhibitoire. — ***Phtisie pulmonaire dans l'espèce bovine*** [*pommelière*]. Il ne faut pas confondre la phtisie avec la *péripneumonie* chronique (*dans l'espèce bovine*), aussi appelée *phtisie péripneumonique*. La phtisie proprement dite présente deux formes . la *phtisie tuberculeuse* et la *phtisie calcaire*. — 1° *Phtisie tuberculeuse.* Au début, la toux est petite; plus tard, quinteuse, traînée. A l'auscultation, on perçoit le râle muqueux à l'entrée de la trachée dans la poitrine, le râle crépitant dans quelques points des poumons, et le bruit tubaire en d'autres parties. Des matières grisâtres sont rejetées par les narines La diarrhée survient et finit par emporter le malade. A l'autopsie, on trouve des tubercules dans le poumon, les ganglions bronchiques et mésentériques, et dans quelques organes parenchymateux. — 2° *Phtisie calcaire.* La toux est sèche, profonde et rauque. Le lait est bleuâtre, très séreux, et contient sept fois plus de phosphate et de carbonate de chaux qu'à l'état normal On n'entend plus le murmure respiratoire dans les parties du poumon envahies ; la respiration est entrecoupée. A l'autopsie, on trouve, dans les poumons, des tumeurs arrondies, dures, ayant le volume d'une noix et quelquefois celui du poing, et la forme d'une pomme (d'où le nom de *pommelière*). Elles sont formées par un produit jaunâtre semblable à du plâtre, qui contient du phosphate et du carbonate de chaux, mais non dans les mêmes proportions que les os. Le foie, la rate, les ganglions, renferment des dépôts enkystés de même nature. La phtisie est très commune parmi les vaches laitières de Paris et des environs qui vivent à l'étable. On l'observe aussi quelquefois parmi les vaches des pays des montagnes. La stabulation permanente, l'habitation des lieux humides, peu aérés, à air vicié, agissent comme cause déterminante. La phtisie ne paraît pas curable dans l'espèce bovine. Elle est considérée comme rédhibitoire. — ***Phtisie pupillaire.*** V. MYOSE.

Phtisie trachéale. Maladie qui présente la plupart des symptômes de la phtisie tuberculeuse du poumon, et qui est produite par une inflammation chronique de la trachée, avec ulcération et désorganisation de la membrane muqueuse de ce conduit. On en cite des cas causés par la présence d'un corps étranger (noyau de fruit, etc.) dont l'existence était méconnue ; ils ont guéri lors de l'expulsion de ce corps. — ***Phtisie tuberculeuse*** [*phtisie pulmonaire chronique*, *phtisie commune*]. Ses causes sont le séjour habituel dans un air froid et humide, ou dans un lieu où l'air n'est pas suffisamment renouvelé, une alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité, le défaut d'exercice, la masturbation et les excès vénériens, c'est-à-dire toutes les causes débilitantes. Très souvent aussi elle est héréditaire. Les inoculations de matière tuberculeuse faites par Villemin sur des animaux, et suivies de l'apparition de tubercules dans leurs poumons, font admettre par beaucoup d'auteurs que la phtisie tuberculeuse est une maladie virulente et contagieuse, d'autant plus que Klebs, Toussaint et Koch ont décrit un microbe propre aux produits tuberculeux toutefois d'autres produits, organiques ou non, inoculés aux animaux, ayant déterminé la phtisie comme la matière tuberculeuse, et celle-ci agissant alors probablement en déterminant une pneumonie caséeuse, il est prématuré d'affirmer que la phtisie tuberculeuse est une maladie virulente. Le début de la maladie est variable. Elle commence (*premier degré*) par une petite toux sèche, qui persiste quelquefois longtemps avant qu'il s'y joigne aucun symptôme, et si, pendant ce temps, la mort survient par une maladie étrangère aux poumons, on trouve dans ces organes une multitude de tubercules très petits. Assez souvent une hémoptysie est le premier signe qui éveille l'attention ; peu à peu s'établissent une expectoration muqueuse et une fièvre continue qui présente ordinairement deux redoublements; l'un vers midi, et l'autre au commencement ou vers le milieu de la nuit. Il y a des sueurs abondantes le matin ; la respiration est quelquefois à peine plus courte que dans l'état naturel ; les fonctions digestives sont souvent dans un état d'intégrité parfaite; les forces musculaires même se conservent longtemps. Quelquefois cependant aux sueurs colliquatives se joint une diarrhée débilitante, soit que des tubercules se soient également développés dans le canal intestinal, soit sans ulcération ni inflammation des intestins. Dès que la fièvre hectique est établie, l'amaigrissement fait des progrès plus ou moins rapides, selon l'abondance des évacuations. Suivant le tableau tracé par Arétée : « Le nez est effilé ; les pommettes sont saillantes, et leur coloration tranche sur la pâleur du reste de la face ; les conjonctives sont luisantes et d'un léger bleu de perle, les joues caves, les lèvres rétractées ; le cou paraît oblique et gêné dans ses mouvements ; les omoplates sont ailées ; les côtes deviennent saillantes, tandis que les espaces intercostaux s'enfoncent ; quelquefois la poitrine semble rétrécie, quelquefois même elle l'est réellement. Lorsque la marche de la maladie est lente, le ventre est aplati et rétracté, les articulations semblent plus grosses, les ongles se recourbent. » Assez souvent, au moment où les signes stéthoscopiques annoncent qu'une excavation tuberculeuse se vide, il y a une amélioration notable, qui peut conduire à une guérison complète, par cicatrisation de la caverne ; mais, ordinairement, cette amélioration ne dure que quelques jours ou quelques semaines, selon que les tubercules produits par des éruptions secondaires sont plus ou moins avancés. Les douleurs locales sont souvent nulles et toujours très variables. L'inspection et l'analyse des crachats n'en apprennent guère davantage au début ; leurs caractères sont, en général, les mêmes que dans les catarrhes chroniques. C'est donc à l'aide de l'auscultation et de la percussion du thorax que l'on peut reconnaître la phtisie. Les tubercules s'accumulant d'abord au sommet des poumons, les premiers signes se manifestent ordinairement au-dessous des clavicules, et surtout de la droite ; dans ce cas, la résonance est moindre et inégale à la partie antérieure supérieure de la poitrine jusqu'au niveau de la quatrième côte ; un souffle se fait entendre au-dessous de la clavicule, dans la fosse sous-épineuse et sous l'aisselle, avec expiration prolongée. Lorsque les tubercules commencent à se ramollir (*deuxieme degré*), les mêmes signes persistent ; de plus, les crachats deviennent nummulaires, déchiquetés, et nagent dans un liquide clair et visqueux ; la toux donne quelquefois un gargouillement dont la matière épaisse frappe l'oreille en masse. Bientôt ce gargouillement devient plus liquide et plus semblable au râle muqueux, et la toux, devenue caverneuse, fait sentir qu'une excavation se forme dans le tissu pulmonaire (*troisieme degré*). A mesure que l'excavation se vide, la respiration prend ce caractère caverneux ; la bronchophonie diffuse fait place à une pectoriloquie, d'abord imparfaite, fréquemment interrompue, mais qui devient de plus en plus évidente. Quelquefois la résonance du thorax, qui jusque-là était obscure, devient plus claire, et l'on pourrait croire à une amélioration de l'état du malade. Lorsqu'une excavation tuberculeuse est tout à fait vide, la toux et la respiration caverneuse l'indiquent évidemment, et la pectoriloquie est parfaite. « La guérison de la phtisie, dit Laennec, n'est pas au-dessus des forces de la nature ; mais l'art ne possède encore aucun moyen certain d'arriver à ce but. » Cette doctrine a régné longtemps parmi les médecins, qu'elle conduisait à une expectation peu ou pas déguisée en face de la phtisie tuberculeuse : elle n'est plus admissible aujourd'hui que des exemples de guérison avérés ont été, les uns guéris, les autres améliorés au point que le sujet atteint peut vivre de l'existence commune, en s'astreignant seulement à certaines précautions hygiéniques. Il est évident, d'ailleurs, que tous les organismes, que toutes les périodes de phtisie, ne sont pas également aptes à recueillir les bons effets du traitement. L'hygiène, les moyens diététiques tiennent une place importante dans le traitement : l'alimentation surtout doit être surveillée. Les viandes saignantes, les aliments azotés, les vins généreux, sont recommandés aux phtisiques dont les fonctions digestives sont intactes ; aux autres les poudres de viande, les peptones artificielles, l'alimentation intensive par le *gavage* (Debove), c'est-à-dire par l'introduction de substances très nutritives, en abondance, dans l'estomac, à l'aide de la sonde œsophagienne, conviennent. Puis vient la question du climat : au début, l'habitation des plateaux élevés de la Suisse, en été, et même en hiver après acclimatement, est bonne, en ce qu'elle fournit un air pur, reconstituant ; à une période plus avancée de la maladie, ce sont les climats chauds ou tempérés, Pau, Madère, Amélie-les-Bains, etc., qu'il faut choisir : en tout cas, le voisinage de la mer est funeste aux phtisiques qui sont fébricitants ou chez lesquels l'éréthisme nerveux est très prononcé. L'hydrothérapie est bonne, à condition d'être surveillée dans son mode d'emploi. Le traitement médical et pharmaceutique comprend un grand nombre de méthodes ou de moyens, dont les principaux sont les suivants. A l'extérieur, les badigeonnages avec la teinture d'iode, les pointes de feu très souvent renouvelées, suffisent, au début, comme révulsifs ; en cas de congestion, le vésicatoire volant est indiqué ; s'il y a des cavernes, si la maladie a une forme lente, torpide, l'application d'un cautère est parfois nécessaire. A l'intérieur, on emploie les opiacés, l'eau de laurier-cerise, contre la toux quinteuse ; les balsamiques, le goudron, le baume de Tolu, etc., contre la toux catarrhale ; les expectorants contre la toux sèche ; les amers, les boissons effervescentes, contre l'anorexie et les vomissements ; les astringents, le bismuth, le laudanum, le nitrate d'argent, contre la diarrhée ; le sulfate d'atropine contre les sueurs profuses ; le sulfate de quinine, la digitale, contre la fièvre. A côté de cette médication symptomatique et au-dessus d'elle, si l'on peut dire, se place une médication générale, qui a pour but d'entretenir ou de relever les forces de l'économie et de la mettre en état de lutter contre la maladie. Ce sont : à l'extérieur, les frictions alcooliques ou térébenthinées ; à l'intérieur, les hypophosphites de soude et de chaux, et mieux, le phosphate de potasse dissous dans le vin de quinquina (15 gram. pour un demi-litre de vin), et l'huile de foie de morue additionnée de créosote à la dose de 50 gram. pour 1 litre d'huile (Bouchard) ; l'huile peut être remplacée par la glycérine si elle n'est pas supportée par les malades. Enfin les eaux sulfureuses (Eaux-Bonnes, Cauterets, Enghien, Amélie-les-Bains, etc.) conviennent dans les formes torpides ; les eaux arséniées (Mont-Dore, Royat, la Bourboule) dans les autres formes.

Phtisie ulcéreuse. Celle qui s'accompagne d'ulcérations dans les voies respiratoires.

PHTISIOLOGIE. s. f. [*phthisiologia*, de φθίσις, phtisie, et λόγος, traité ; angl. *phthisiology*, it. *ftisiologia*, esp. *tisiologia*]. Traité sur la phthisie.

PHTISIOPHOBIE. s. f. État des individus qui se croient atteints de phtisie pulmonaire.

PHTISIQUE. adj. et s. [*phthisicus*, φθισικὸς, all. *schwindsüchtig*, angl. *phthisical*, it. *tisico*, *ftisico*, esp. *tisico*]. Qui est atteint de phtisie.

PHTISURIE. s. f. [*phthisuria*, de φθίσις, phtisie, et οὖρον, urine ; it. *ftisuria*, esp. *tisuria*]. Dépérissement causé par une sécrétion excessive d'urine. V. POLYURIE. - *Phtisurie sucrée.* V. DIABÈTE.

PHTORE. s. m. [de φθορὰ, destruction ; it. *ftoro*] (Ampère). Le *fluor*, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on l'enferme.

PHTORIQUE. adj. V. FLUORIQUE.

PHTOROBORIQUE. adj. V. FLUOBORIQUE.

PHYCÉES. s. f. pl. La classe des algues.

PHYCINE et **PHYCITE**. s. f. L'*érythrite*.

PHYCOCYANE. s. f. [de φῦκος, fucus, et κυανὸς, bleu]. Substance colorante bleue de quelques fucus.

PHYCOÉRYTHRINE. s. f. Matière colorante rouge des algues.

PHYCOLOCIE. s. f. [*phycologia*, de φῦκος, algue, et λόγος, traité]. Partie de la botanique qui traite des *algues*.

PHYCOPHÉNIE. s. f. Matière colorante rouge-brun des algues.

PHYCOSTÈME. s. m. [*phycostema*, de φῦκος, algue, et στήμον, filament]. Le disque ou nectaire.

PHYCOXANTHINE. s. f. Matière colorante jaune brunâtre des algues.

PHYGETHLON. s. m. [φύγεθλον, angl. *phygethlon*, it. *figetlone*, esp. *figetlon*]. Inflammation non suppurative des ganglions lymphatiques sous-cutanés.

PHYLACTÈRE. s. m. [*phylacterium*, φυλακτήριον, de φυλάσσειν, protéger, conserver; all. *Amulet*, *Schutzgekänge*, angl. *phylactery*, it. *filattero*, esp. *filaterio*]. Nom donné par les anciens aux amulettes qu'ils portaient sur eux pour se préserver de quelque mal.

PHYLLANTHUS. s. m. Genre de plantes euphorbiacées, auquel appartient l'arbre qui fournissait les *myrobalans emblics*

PHYLLIGÉNINE. s. f. V. Philygenine.

PHYLLIRINE. s. f. V. Philyrine.

PHYLLOBOTHRYDÉ, ÉE. adj. et s. m. [de φύλλον, feuille, et βόθρος, enfoncement]. V. Cestoide.

PHYLLOCYANINE. s. f. [de φύλλον, feuille, et κυανὸς, bleu]. Substance bleue qui forme un des principes colorants de la *chlorophylle* (Fremy).

PHYLLODE. s. m. [de φύλλον, feuille, et εἶδος, ressemblance ; qui ressemble à une feuille ; all. *Blattstielblatt*, angl. *phyllodium*, esp. *filodes*]. Pétiole de certaines feuilles qui prend tant d'extension qu'il ressemble à une véritable feuille, et remplace les feuilles, lesquelles n'existent que dans les individus jeunes et tombent à une certaine époque, comme dans les iris et les mimosas de la Nouvelle-Hollande.

PHYLLOÏDE. adj. [*phylloides*, de φύλλον, feuille, et εἶδος, ressemblance; all. *blattförmig*, angl. *phylloid*, esp. *filoides*]. Se dit des parties des plantes qui ont la forme de feuilles, sans en avoir la structure, c'est-à-dire qui sont aplaties et herbacées; tels sont certains pétioles.

PHYLLOMANIE. s. f. [*phyllomania*, all. *Phyllomanie*, angl. *phyllomany*, it. *fillomania*, esp. *filomania*]. Exagération du développement ou du nombre des feuilles, état qui devient nuisible quand il s'agit de végétaux dont on recherche les fleurs et les fruits.

PHYLLOPODE. adj. [de φύλλον, feuille, et ποῦς, pied]. Se dit des crustacés qui ont les pieds foliacés. V. Branchiopode.

PHYLLORHÉTINE. s. f. Carbure d'hydrogène existant avec la *tékorhétine* dans la gangue intercellulaire des troncs de pins fossiles, surtout entre le bois et l'écorce ou dans les cavités du bois. Cristallisable, fond à 87°,5 ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

PHYLLOSOME. adj. [de φύλλον, feuille, et σῶμα, corps]. Se dit des crustacés qui ont le corps foliacé. — Nom donné aux larves de langoustes autrefois prises pour un groupe distinct de crustacés

PHYLLOSTOME. s. m. [*phyllostoma*, de φύλλον, feuille, et στόμα, bouche]. Genre de grands chiroptères pourvus de deux crêtes nasales membraneuses en forme de feuille, qui mangent des insectes, mais attaquent aussi les mammifères endormis pour en sucer le sang, qu'ils font sortir en perçant la peau à l'aide de papilles cornées dont leur langue est pourvue. Ils ne sont pas venimeux.

PHYLLOTAXIE. s. f. [*phyllotaxia*, de φύλλον, feuille, et τάσσειν, ranger]. Partie de l'organographie végétale qui traite de la disposition, de l'arrangement des organes foliacés, sur les tiges et les rameaux. Les feuilles alternes ou éparses sont disposées sur une ligne spirale continue : on donne le nom de *cycle* à cette ligne comprise entre deux feuilles qui se correspondent, qui sont situées exactement, ou à peu près, sur la même verticale. Le cycle peut être distique, tristique, etc., et embrasser une ou plusieurs circonférences de la tige ou du rameau. En représentant par des chiffres le nombre de tours que fait la spirale d'un cycle et le nombre de feuilles nécessaires pour composer la spirale, si l'on donne au premier le nom de dénominateur, au second le nom de numérateur, on trouve le plus souvent les nombres suivants . $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{2}{5}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{5}{13}$, $\frac{8}{21}$, etc.

PHYLLOXANTHÉINE. s. f. [de φύλλον, feuille, et ξανθὸς, jaune ; *étioline ;* all. *Phylloxanthein*, *Blattgelb*, angl. *phylloxanteinum*]. Substance jaune qui résulte de l'altération de la *phyllocyanine*, sous certaines influences chimiques (Fremy) ; elle se trouve dans les jeunes pousses et surtout dans les feuilles *étiolées*. On a pu l'extraire au moyen de l'alcool, et la transformer partiellement en matière bleue, sous la double influence de l'éther et de l'acide chlorhydrique. Soumises à l'action des vapeurs acides, les feuilles étiolées prennent rapidement une coloration verte. V. Chlorophylle.

PHYLLOXANTHINE. s. f. V. Chlorophylle.

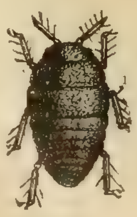

Fig. 355.

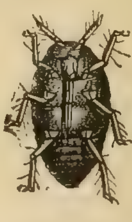

Fig. 356.

PHYLLOXERA. s. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la division des phyllophtires ou poux des plantes, par conséquent apparenté aux pucerons, de la famille des chermésides, de la tribu des phylloxérines. Les représentants de ce genre ressemblent aux coccides, mais ils ont quatre ailes comme les aphides; au repos, ils portent leurs ailes horizontalement à la façon des premiers et non pas inclinées en toit comme les seconds; ils ont des antennes de trois articles, le troisième portant chez les jeunes et les nymphes un organe particulier, nommé *chaton*, à cause de sa ressemblance avec un chaton de bague; chez les adultes, un second chaton se trouve placé à la base de l'article; le corps est large et aplati; la tête étroite porte trois ocelles et de gros yeux à facettes, divisés en deux parties; leurs pattes ont des tarses d'un seul article dans le jeune âge, de deux articles à l'état adulte; les ailes supérieures sont larges et longues, dépassant l'abdomen de moitié, à trois nervures obliques; les ailes inférieures sont petites et étroites, à une seule nervure. Les phylloxeras qui ont été observés les premiers vivent sur les chênes; ils ont une existence absolument aérienne. Voici quel est leur cycle évolutif, tel qu'il a été observé par M. Balbiani: en avril, l'œuf, nommé par lui *œuf d'hiver*, donne naissance à une femelle aptère, qui en mai pond cent cinquante ou deux cents œufs, d'où sortent des phylloxeras qui demeurent aptères et pondent des œufs reproduisant des êtres semblables à eux jusqu'en août; les générations d'août, poussant plus loin leur développement, se transforment en nymphes, puis en femelles ailées parthénogénésiques qui pondent deux sortes d'œufs, donnant naissance à de jeunes phylloxeras sexués; des gros œufs sortent des femelles, des petits, des mâles; *ces insectes*

aptères sont dépourvus de rostre et d'organes digestifs. Ce sont ces femelles qui, après l'accouplement, pondent un *œuf unique*, l'*œuf d'hiver*, qu'elles cachent dans les écailles des bourgeons ou les interstices des écorces. Le *phylloxera de la vigne* offre une existence en partie souterraine; mais il présente une particularité biologique curieuse : tantôt il aura une existence exclusivement aérienne, et vivra dans des galles à la face inférieure des feuilles de la vigne; tantôt il passera une partie de son existence sur les racines de la vigne, sur laquelle ils déterminent la production de renflements ou nodosités, et l'on ne distingue pas la moindre différence entre les phylloxeras gallicoles et les phylloxeras radicicoles (fig. 355 et 356). Le cycle évolutif, qui est identique pour tous, est à peu près le même que pour le phylloxera du chêne. C'est toujours, à l'origine, l'œuf d'hiver qui est l'agent actif de la propagation, car il donne naissance à un phylloxera aptère dont la ponte fournit des générations innombrables de phylloxeras aptères, ayant la faculté d'hiverner, qui s'installent sur les radicelles des vignes. Ce sont uniquement des femelles aptères ovipares, dont quelques-unes peuvent devenir plus tard ailées, qui pondent sans accouplement. Après deux ou trois mues (vingt à trente jours après leur naissance), ils déposent leurs œufs autour d'eux. Ils mesurent deux tiers de millimètre de longueur pour une largeur moitié moindre; les œufs ont 0^{mm},32 sur 0^{mm},17; aussi sont-ils faciles à distinguer avec une loupe. De ces œufs naissent des insectes qui se comportent comme leurs parents, de sorte que l'on compte, dans une seule année, six à huit générations de radicicoles. Ces insectes se nourrissent des sucs des racines en enfonçant leur rostre dans l'épaisseur des tissus; ce sont eux qui font tout le mal. Parmi les dernières générations, quelques individus subissent une quatrième mue et se transforment en *nymphes*, qui, après une cinquième et dernière mue, apparaissent sous la forme ailée : ce sont des femelles parthénogénésiques, qui, après avoir pris leur vol, s'établissent à la face inférieure des feuilles, sur les nervures, et déposent indifféremment sur les bourgeons, les branches et le corps même du cep, trois ou quatre œufs de tailles différentes, les uns mesurant 0^{mm},23, les autres 0^{mm},15, suivant leur grand axe. De ces œufs naissent des insectes exclusivement aptères dépourvus de suçoir, les uns *mâles*, les autres *femelles*. Ils s'accouplent et meurent rapidement. Les femelles déposent, à la base des rameaux, sous les écorces, un œuf unique, dit *œuf d'hiver*, qui donne naissance, au printemps, à des *femelles aptères*, ne ressemblant pas absolument aux phylloxeras ordinaires des racines, qui recommencent la série de transformation de l'insecte. C'est la piqûre de la forme radiciole, la plus commune, qui détermine la production de *nodosités* ou *renflements radiculaires* sur les radicelles. Ce sont de petits nœuds oblongs, pouvant atteindre un ou deux centimètres, jaunâtres à l'état frais, plus tard grisâtres, puis bruns. Les myriades de phylloxeras ont bientôt absorbé la sève; les radicelles, puis les racines pourrissent ; dès la seconde année les feuilles jaunissent prématurément et au bout de trois, quatre ou cinq années, le cep le plus vigoureux est anéanti. C'est ainsi que, depuis 1868, époque où M. Planchon découvrit que le dépérissement et la mort des vignes étaient causés par le phylloxera, des milliers d'hectares des plus beaux vignobles de France ont été détruits, et l'invasion s'étend tous les jours portant la ruine avec elle. Pour arrêter les ravages, on a conseillé mille moyens; mais les progrès de l'invasion les ont rendus impraticables; deux procédés de destruction ont seuls été sanctionnés par la pratique: ils consistent dans l'emploi du sulfo-carbonate de potasse et du sulfure de carbone. On arrose les racines, après avoir fait un trou, avec une solution de sulfo-carbonate de potasse, ou bien on introduit profondément dans le sol, à la base des ceps, à l'aide d'un pal spécial, le pal Gastine, des quantités déterminées de sulfure de carbone. On a pensé qu'il fallait surtout détruire l'œuf d'hiver et on a proposé de décortiquer les ceps en hiver avec un gant à mailles d'acier, ou bien d'appliquer sur les ceps et les branches principales une couche de peinture à l'huile, d'huiles lourdes de gaz additionnées de carbonate de soude, puis d'eau (pour plus de détails, voy. Brehm, *Insectes*, tome II, p. 500 et suiv.). V. PUCERON.

PHYMATINE. s. m. [de φῦμα, tumeur, tubercule] (Gueterbock). Substance organique qui serait propre aux tubercules. C'est un corps soluble dans l'eau et dans l'alcool, dont l'acétate de plomb le précipite, et qui n'est coagulé ni par le sulfate de cuivre ni par l'extrait de noix de galle.

PHYMATOÏDE. adj. [de φῦμα, tubercule, et εἶδος, apparence] (Lebert). Se dit d'un état des tissus morbides dans lequel ils prennent une couleur jaune terne, analogue à celle du *tubercule*. Il est dû à des granulations graisseuses jaunâtres, remplissant non seulement les cellules, mais les noyaux libres ou inclus. Elles en font disparaître souvent le nucléole, les rendent plus opaques, quelquefois polyédriques et irréguliers. Il y a en même temps beaucoup de cette graisse (dite *xanthose* par Lebert) dans la matière amorphe du tissu de ces tumeurs. Partout où elle s'est déposée, le tissu a cessé d'être vasculaire; les capillaires sont atrophiés, surtout au centre plus ou moins ramolli des masses phymatoïdes, tandis qu'à la périphérie on trouve des capillaires d'un rouge foncé par suite de la coagulation du sang dans leur cavité.

PHYMATOSE. s. f. [*phymatosis*, de φῦμα, excroissance, tubercule; all. et angl. *Phymatosis*, it. *fimatosi*, esp. *fimatosis*]. L'affection tuberculeuse.

PHYME. s. m. ou **PHYMIE.** s. f. [*phyma*, de φῦμα, tumeur (dérivé de φύομαι, je nais, je crois); all. *Phyma*, *Geschwulst*, angl. *phyma*, it. et esp. *fima*]. Mot auquel il est impossible d'assigner un sens déterminé On l'emploie généralement comme synonyme de *phtisie tuberculeuse*.

PHYSALINE. s. f. ($C^{28}H^{16}O^{10}$). Poudre blanche, faiblement amère, extraite du *Physalis alkegengi*, L. (Dessaignes et Chautard).

PHYSALIS. s. m. V. ALKÉKENGE.

PHYSCONIE. s. f. [*physconia*, de φύσκων, ventru; all. *Bauchauftreibung*, angl. *physcony*, it. et esp. *fisconia*]. L'*hypocarpe*. — *Physconie mésentérique*. V. CARREAU.

PHYSÉTOLÉIQUE. adj. — *Acide physétoléique* Acide gras, isomérique et peut-être identique avec l'acide *hypogéique*, et qu'on obtient par saponification de la matière grasse contenue dans la tête du cachalot. (*physeter macrocephalus*).

PHYSICISME. s. m. Emploi ou abus des explications empruntées à la physique pour se rendre compte des phénomènes d'ordre organique.

PHYSICO-CHIMIQUE. adj. Se dit de ce qui tient de la physique et de la chimie, qui comprend la physique et la chimie; des caractères tant physiques que chimiques d'un corps (par opposition à *organique*); des phénomènes moléculaires qui tiennent autant de l'activité physique que des activités chimiques de la matière.

PHYSIOGÉNIE. s. f. [Mauvais mot qui, signifiant *développement de la nature*, n'a pas le sens qu'on lui attribue]. Naissance et développement naturels de l'organisme et de ses parties.

PHYSIOGÉNIQUE. adj. Qui concerne la physiogénie.

PHYSIOGNOMONIE. s. f. V. PHYSIONOMIE.

PHYSIOGNOSIE. s. f. [de φύσις, nature, et γνῶσις, connaissance; esp. *fisiognosia*]. Science de la nature.

PHYSIOGRAPHIE. s. f. [*physiographia*, de φύσις, nature, et γράφειν, décrire; all. *Naturbeschreibung*, angl. *physiography*, it. et esp. *fisiographia*]. Description des objets dont l'ensemble constitue la nature.

PHYSIOLOGIE. s. f. [*physiologia*, de φύσις, nature, et λόγος, discours, traité; all. *Physiologie*, angl. *physiology*, it. et esp. *fisiologia*]. Partie de la biologie qui a pour objet l'étude des corps organisés à l'état *dynamique*, et pour but la connaissance des actes qu'ils manifestent, ainsi que le rapport existant entre ces actes et les parties de l'organisme qui les accomplissent. L'organisme est constitué de parties très diverses, de complication différente, dont chacune, outre les actes de même ordre que ceux qui sont présentés par les corps bruts, offre une activité spéciale, a sa vitalité ou vie qui lui est propre; à toute disposition statique ou anatomique correspond une notion dynamique ou physiologique. Chacun de ces modes d'activité est lié à la vie commune ou nutrition, mais en diffère par moins de généralité, d'indépendance, et plus de complication. Dans l'organisme tout est lié et solidaire; mais, pour mieux étudier, on le divise en appareils, organes, systèmes, tissus et humeurs, éléments anatomiques et principes immédiats, qui doivent être étudiés *successivement*, si l'on veut connaître le tout. Dans l'organisme aussi tout se passe et agit *simultanément;* mais, pour mieux étudier, on examine *successivement* les actes accomplis par les appareils, ceux des organes, des systèmes, des tissus, et puis des éléments anatomiques et principes immédiats. De là résulte la subdivision de la physiologie en plusieurs *sections* qui étudient successivement: 1° la *vitalité* et les actes généraux appelés *résultats;* 2° les *fonctions;* 3° les *usages* des organes; 4° les *usages généraux* ou *attributs* des systèmes; 5° les *propriétés* des tissus; 6° les *propriétés des éléments anatomiques*, *propriétés vitales* ou *élémentaires*. Quant aux principes immédiats, ils ne jouissent que de propriétés physico-chimiques tant qu'ils sont isolés, et ce n'est que réunis en *substance organisée* qu'ils acquièrent des propriétés d'ordre organique. Aussi l'étude de la physiologie suppose faite celle de la chimie. Les *substances* organiques seules offrent des propriétés d'ordre chimique très différentes de celles des composés définis, et se rattachent réellement à l'étude de la physiologie en ce que l'interprétation n'en peut être donnée sans que l'on connaisse déjà les actes d'assimilation et de désassimilation. — La *physiologie* est *normale* ou *pathologique* (Chaussier, *Plan du cours de zoonomie*, Paris, 1809), selon qu'elle étudie les actes des parties du corps saines, ou ceux des parties altérées ou lésées. La *physiologie pathologique* est, à proprement parler, la *symptomatologie;* mais, ordinairement, pour un but d'application directe à l'art médical, on fait entrer dans celle-ci l'examen de diverses particularités *anatomo-pathologiques* déjà visibles sur le vivant, comme des taches à la peau, des pétéchies, des élevures, des excoriations, etc. — *Physiologie cellulaire*. Partie de la physiologie générale qui traite des propriétés des éléments anatomiques, chez les écrivains qui font le mot *cellule* synonyme d'*élément anatomique*. V. Cellulaire (*Théorie*). — *Physiologie comparative, comparée*. V. Comparatif. — *Physiologie expérimentale*. Celle qui fait appel à l'*expérimentation* pour se rendre compte des actes accomplis par les diverses parties de l'organisme. V. Vivisection. — *Physiologie générale*. Celle qui, sans faire d'application à aucune espèce vivante déterminée, traite d'une manière philosophique ou abstraite des phénomènes de la vie. — *Physiologie médicale*. Application des données de la physiologie à l'interprétation des phénomènes morbides; elle est dite *vétérinaire* lorsqu'il s'agit des maladies des animaux domestiques. — *Physiologie psychique* ou *psycho-physiologie* (Littré). Partie de la physiologie du cerveau s'occupant des conditions et des lois qui président à l'ensemble des besoins, des passions, des sentiments, des pensées et de la volonté, par opposition à *psychologie*, qui est consacré à l'étude métaphysique du même objet, et à *physiologie cérébrale*, qui embrasse un domaine plus considérable. V. Encéphale. — *Physiologie spéciale*. Celle qui, prenant pour sujet d'étude une espèce vivante distincte, décrit le mécanisme de la vie dans cette espèce seule ou dans quelqu'un de ses organes. Il y a autant de *physiologies spéciales* qu'il y a d'espèces vivantes : de là, les expressions de *physiologie de l'homme*, *physiologie végétale*, etc.

PHYSIOLOGIQUE. adj. [*physiologicus*, all. *physiologisch*, angl. *physiologic*, it. et esp. *fisiologico*]. Se dit de ce qui a rapport à la physiologie (*doctrine physiologique*) ou à l'action des parties des corps vivants (*phénomène physiologique*). — Le terme *physiologique* est encore employé à tort comme synonyme de *normal*, et opposé au mot *pathologique*, par ceux qui croient à une différence radicale entre les actes normaux et les actes pathologiques : de là résultent de fréquents non-sens, tels que les termes *anatomie physiologique*, *actes* ou *actions physiologiques*, etc. Tout phénomène physiologique est déterminé par une disposition anatomique correspondante; et, *vice versâ*, toute disposition anatomique entraîne une particularité correspondante dans les actes. Aussi faut-il se garder de croire que des actes différents, des sécrétions diverses par exemple, sont opérés par des glandes de structure identique, erreur qui dépend de ce que, dans l'étude de l'anatomie, on omet de pousser l'analyse jusqu'à l'examen de la structure et de la composition immédiate; ou de ce qu'en examinant les éléments anatomiques qui entrent dans la structure d'un tissu, on se borne à constater leur forme ou leur volnme, sans examiner leur structure, leur composition immédiate, leurs réactions chimiques, etc.

PHYSIOLOGISME. s. m. En médecine, *systèmes du physiologisme* ou *de l'accidentalisme*, ceux dans lesquels la maladie est considérée comme une modification éventuelle de la santé, sans racine en nous, qu'on peut prévenir et détruire en en prévenant et détruisant les causes extérieures et leurs occasions.

PHYSIOLOGISTE. s. m. [all. *Physiolog*, angl, *physiologist*, it. *anatomista*, esp. *anatomista*, *fisiologista*]. Celui qui s'occupe spécialement de physiologie.

PHYSIONOMIE (pour **PHYSIOGNOMONIE**). s. f. [*physiognomonia*, φυσιογνωμονία, de φύσις, nature, et γνώμων, qui connaît; all. *Physiognomie*, angl. *physiognomy*, it. et esp. *fisionomia*]. Aspect particulier qui, pour chaque être vivant, résulte de l'ensemble de ses parties tant intérieures qu'extérieures, et, pour l'homme en particulier, de l'ensemble des traits de la face.

PHYSIONOTYPE. s. m. [*physiono*, contraction de *physionomie*, et *type*]. Instrument destiné à transporter sur le papier les traits de la face (E. Huschke).

PHYSIQUE. s. f. [*physice*, de φυσικὸς, physique, qui appartient à la nature; all. *Physik*, *Naturlehre*, angl. *physics*, it. et esp. *fisica*]. Science qui traite des propriétés immanentes à la matière, indépendamment de toute considération de forme, d'actions moléculaires et d'organisation. Elle est distincte de la mathématique, qui considère les qualités numériques, géométriques et mécaniques des corps; de la chimie, qui traite de leur constitution et de leurs propriétés moléculaires; de la biologie, qui a pour sujet l'état d'organisation et les propriétés coexistantes. Elle a pour sujet l'étude de la gravité ou pesanteur, de la consistance (d'où divisibilité), de l'élasticité (d'où compressibilité et vibrations), des propriétés thermiques, optiques, électromagnétiques, olfactives et sapides des corps. — *Physique médicale*. Application des données de la physique à l'observation et à l'interprétation des phénomènes morbides. — *Physique sociale* (A. Comte). La *sociologie*. — *Physique terrestre*. V. Géologie et Météorologie.

PHYSIQUE. s. m. Nom donné tantôt à l'ensemble de l'apparence extérieure du corps, tantôt à l'ensemble des dispositions anatomiques intérieures, par opposition au *moral*. Ces deux conditions sont en rapport l'une avec l'autre, comme la forme de l'animal est en rapport avec celle de son système nerveux; et, à leur tour, les qualités spéciales de l'innervation marquent leur empreinte sur la nature des actes et gestes par lesquels elle se produit au dehors et sur l'*habitude* extérieure. V. Instinct.

PHYSIQUE. adj. [*physicus*, φυσικὸς, all. *physisch*, angl. *physic*, it. et esp. *fisico*]. Synonyme de *naturel*. — *Caractères d'ordre physique*. V. Anatomie. — *Loi physique d'un phénomène*. La détermination des conditions de son accomplissement, ce qui permet d'en prédire les détails pour un cas quelconque et d'en développer toutes les analogies. — *Sciences physiques*. Celles qui étudient la nature et les propriétés des corps.

PHYSOCARPE. adj. [*physocarpus*, de φῦσα, vent, vessie, et καρπὸς, fruit; all. *blasenfrüchtig*, esp. *fisocarpo*]. Se dit d'une plante qui a des fruits renflés.

PHYSOCÈLE. s. f. [*physocele*, φυσοκήλη, de φῦσα, vent, air, et κήλη, hernie, tumeur; all. *Windbruch*, angl. *physocele*, it. et esp. *fisocele; pneumatocèle*]. Tumeur gazeuse du scrotum, hernie intestinale descendue jusque dans le scrotum et distendue par les gaz.

PHYSOCÉPHALE. s. m. [*physocephalus*, de φῦσα, vent, air, et κεφαλὴ, tête; all. *Kopfwindgeschwulst*, angl. *physocephalus*, it. *fisocephalo*]. Gonflement emphysémateux de la tête.

PHYSODÉINE. s. f. Matière rouge, produite par l'action de l'acide sulfurique concentré sur la *physodine*.

PHYSODINE. s. f. Principe neutre, blanc, cristallisable, extrait d'un lichen, le *Parmelia ceratophylla*.

PHYSOMÈTRE ou **PHYSOMÉTRIE**. s. f. [*physometra*, de φῦσα, vent, air, et μήτρα, matrice; all. *Mutterwindsucht*, angl. *physometra*, it. et esp. *fisometra*]. Distension de l'utérus par des gaz. Ces gaz accumulés dans l'utérus sont presque toujours le produit de la décomposition putride des débris de fœtus, ou de placenta (si la femme est récemment accouchée), ou de la décomposition de quelques caillots menstruels. Des erreurs de diagnostic l'ont fait dire idiopathique. Elle réclame l'emploi d'injections répétées avec l'eau phéniquée ou chlorurée.

PHYSOSTIGMINE. s. f. L'*ésérine*.

PHYSOTHORAX. s. m. [de φῦσα, vent, et *thorax*]. Accumulation de gaz dans la cavité pleurale.

PHYTEUMACOLLE. s. f. Matière azotée d'aspect gommeux des extraits végétaux (Brandes).

PHYTOALOPÉCIE. s. f. [de φυτὸν, végétal, et *alopécie*]. V. Trichophyton.

PHYTOBIOLOGIE. s. f. [de φυτὸν, plante, βίος, vie, et λόγος, traité]. Étude de la vie des plantes.

PHYTOCHIMIE. s. f. [de φυτὸν, plante, et χημία, chimie; all. *Pflanzenchemie*, angl. *phytochimy*, it. *fitochimia*, esp. *fitoquimia*]. Chimie végétale.

PHYTOCHROME ou **PHYTOCHROMULE**. s. f. [de φυτὸν, végétal, χρῶμα, couleur, et ὕλη, matière]. La *chlorophylle*.

PHYTOGÉNÉSIE. s. f. [de φυτὸν, végétal, et γένεσις, naissance]. L'organogénie végétale.

PHYTOGRAPHIE. s. f. [*phytographia*, de φυτὸν, plante, et γράφειν, décrire; all. *Phytographie*, angl. *phytography*, it. et esp. *fitografia*]. Partie de la botanique qui s'occupe de la description des plantes.

PHYTOÏDE. adj. [*phytoides*, de φυτὸν, plante, et εἶδος, forme: all. *pflanzenähnlich*, esp. *fitoides*]. Qui a la forme ou l'apparence d'une plante.

PHYTOLACCACÉES s. f. pl. Famille de plantes distinctes des chénopodées par les étamines alternant avec les divisions du périanthe et par plusieurs loges rangées circulairement autour d'un axe. Elles renferment des sucs âcres et drastiques. Elles sont utiles comme diurétiques et anthelminthiques.

PHYTOLACCIQUE. adj. — *Acide phytolaccique*. L'acide oxalique.

PHYTOLAQUE. s. f. [*Phytolacca*, all. *Kermesbeere*, angl. *phytolacca*, it. *fitolacca*, esp. *fitolaca*]. Genre de plantes dont l'espèce principale est le *Phytolacca decandra*, L.: son suc sert à colorer le vin dans certains pays: on mange les jeunes pousses en guise d'asperges, ou les jeunes feuilles au lieu d'épinards; la racine est purgative, à la dose de 50 centigr. à 1 gramme, 50 en poudre. — Une autre espèce, *P. drastica*, L., est également purgative.

PHYTOLÉINE. s. f. Oléo-résine regardée comme le principe âcre de la racine de phytolaque (Boudart).

PHYTOLITHE. s. m. [de φυτὸν, végétal, et λίθος, pierre]. Concrétion pierreuse de quelques plantes, par exemple des entre-nœuds de certains bambous.

PHYTOLOGIE. s. f. [*phytologia*, de φυτὸν, plante, et λόγος, discours; all. *Pflanzenlehre*, angl. *phytology*, it. et esp. *fisologia*]. Traité sur les plantes.

PHYTOMÉLINE. s. f. La *rutine*.

PHYTOMORPHIQUE. adj. Qui concerne la forme des plantes ou de leurs parties.

PHYTOMORPHISME. s. m. [de φυτὸν, plante, et μορφὴ, forme]. Doctrine sur les formes des plantes ou de leurs parties.

PHYTON. s. m. [de φυτὸν, plante]. Nom sous lequel Gaudichaud désigne l'individu végétal hypothétique qui se composerait: 1° d'un mérithalle tigellaire; 2° d'un mérithalle pétiolaire; 3° d'un mérithalle limbaire. Une plante serait une agrégation d'individus simples juxtaposés.

PHYTONOMIE. s. f. [*phytonomia*, de φυτὸν, plante, et νόμος, loi; all. *Pflanzenphysik*, angl. *phytonomy*, it. *fitonomia*]. Partie de la botanique qui étudie les lois de la végétation.

PHYTONYMIE. s. f. [de φυτὸν, végétal, et ὄνυμα, ou ὄνομα, nom]. Nomenclature végétale.

PHYTOPARASITE. adj. et s. [de φυτὸν, plante, et παράσιτος, parasite]. Cryptogame des animaux, ou plante parasite des végétaux.

PHYTOPATHOLOGIE. s. f. [de φυτὸν, plante, et *pathologie*]. Étude des maladies des plantes. Ces altérations ont ordinairement pour point de départ des troubles de leur nutrition, dus à ce que tels ou tels des principes nutritifs sont fournis par le sol en quantité insuffisante ou excessive, comme dans certaines variétés de cultures, à ce que l'air est trop sec ou trop humide, trop chaud ou trop froid. Il en résulte des affections analogues, par quelques côtés, aux maladies générales des animaux. Elles se manifestent par des changements de couleur, diverses modifications du contenu de divers organes, avec ou sans diminution du volume des cellules, des destructions de l'écorce et du bois accompagnées d'écoulement de sève altérée, etc. Des parasites végétaux et animaux (V. Épiphytique) viennent souvent ajouter à ces lésions leur action destructive sur les cellules des plantes et changer l'aspect et la rapidité de la marche du mal. D'autres maladies sont causées par l'introduction directe dans l'écorce ou dans les fruits, les feuilles, etc., de parasites animaux (V. Galle) ou végétaux (V. Charbon et Ergot *de seigle*). La présence du *Cystopus candidus*, dont le mycélium se répand dans les espaces intercellulaires des rameaux, des fleurs et des feuilles des crucifères, y détermine la production du *blanc* ou *rouille blanche*, qui déforme et fait hypertrophier ces parties. Le *Peronospora infestans* fait pourrir de la même façon les pommes de terre, les tomates et les patates. C'est d'une manière analogue que se comporte l'*Erisyphe* qui cause la maladie de la vigne (V. ÉPIPHYTIQUE). Les *Uredo*, les *Æcidium*, les *Puccinies*, les *Phragmidium*, les *Ustilago*, déterminent de la sorte aussi diverses variétés de rouilles et autres lésions des fleurs, des feuilles, etc., des graminées, des légumineuses, des caryophyllées, etc. (V. CARIE). La pénétration du mycélium des *Mucor* et des *Penicillium* est la cause de la pourriture des fruits, des *Cactus* et autres plantes à organes mous.

PHYTOPLASMA. s. m. [de φυτὸν, plante, et *plasma*]. Plasma du latex ou des cellules des plantes.

PHYTOSPERME. s. m. [de φυτὸν, plante, et σπέρμα, graine]. Nom donné aux granules de *favilla* (Mirbel, 1839); aux spermatozoïdes des cryptogames.

PHYTOTECHNIE. s. f. [*phytotechnia*, de φυτὸν, plante, et τέχνη, art]. La classification et la nomenclature des plantes (Desvaux). — Art d'étudier les végétaux (Cassini).

PHYTOTOMIE. s. f. [*phytotomia*, de φυτὸν, plante, et τομή, dissection; all. *Pflanzenanatomie*, angl. *phytotomy*, it. *fitotomia*] (Desvaux). Anatomie végétale.

PHYTOZOAIRES. s. m. pl. [*phytozoum*, de φυτὸν, plante, et ζῶον, animal] (Bory Saint-Vincent). Êtres supposés intermédiaires entre les végétaux et les animaux : ce sont des animaux et des végétaux d'organisation très simple. Il n'existe pas d'êtres qui soient, comme on l'a supposé, intermédiaires entre les deux règnes végétal et animal. = Les zoanthaires (Brandt). = Les *spermatozoïdes* des hépatiques (Gottsche),

PIA. s. m. V. TACCA.

PIAFFER. v. n. [all. *piaffiren*, it. *far la ciambella*]. Se dit du cheval qui lève brusquement et successivement les deux membres antérieurs, et les replace à peu près au même endroit, sans avancer. — Air de manège dans lequel le cheval lève vite et successivement, et détache de terre les bipèdes diagonaux sans avancer ni reculer.

PIAN. s. m. [*framboesia*, all. *Pian*, *Erdbeerpocken*, angl. *pian*, esp. *pian*, *epian*]. Nom donné, dans les colonies françaises de l'Amérique, à une maladie chronique, caractérisée par une éruption cutanée de tubercules fongueux à surface granuleuse, comparés à des framboises. Sauf quelques différences peu importantes, le *pian* d'Amérique est la même affection que le *yaws* endémique chez les nègres de la Guinée. D'après les médecins français qui l'ont observé à Saint-Domingue, à la Guadeloupe, à Cayenne, le *pian* s'annonce par de petits boutons rouges, avec fièvre et douleurs dans les membres. La peau devient écailleuse, et bientôt se développent les pians ou tubercules qui présentent trois aspect différents : les gros pians blancs; les petits pians; les pians rouges, qui sont les plus graves. Ordinairement, il en est un plus gros que les autres, qui prend la forme d'un ulcère profond, sans fongosités, d'où découle une matière sanieuse. Cet ulcère est appelé *mère pian*, ou *maman pian*. Quelquefois cette affection est suivie du *mal aux os*, caractérisé par des douleurs ostéocopes, des exostoses, la tuméfaction des extrémités articulaires, etc. Les mauvais effets des mercuriaux empêchent de considérer le pian comme de nature syphilitique. Le traitement est local et hygiénique. V. YAWS. — *Pian hémorragique*. V. MOLLUSCUM. — *Pian de Nérac*. Accidents tertiaires de la syphilis infantile observés à Nérac par J. Raulin en 1752.

PIANIFORME. adj. S'est dit de productions morbides cutanées ayant la forme de celle du pian.

PIARRHÉMIE. s. f. [*piarrhæmia*, de πίαρ, graisse, et αἷμα, sang]. État du sang où de la graisse en émulsion dans le sérum lui donne une teinte opaline, lactescente ou *chyleuse*. C'est un état normal temporaire du sang, qui se reproduit chaque jour, et dure tant que l'animal est en digestion, pour disparaître ensuite peu à peu. Mais, de temporaire, cet état peut devenir exagéré, permanent, et, par suite, pathologique, dans certaines affections primitives ou secondaires du foie : c'est alors qu'on voit quelquefois se manifester la *chylurie*, symptôme extérieur de la piarrhémie permanente et morbide. Cl. Bernard a montré que la piarrhémie est due à ce que le sucre introduit comme aliment, et le produit de la digestion des fécules, des gommes, etc., se changent dans le foie en un mélange de substances partie graisseuses, partie azotées, coagulables, qui, dans les veines sus-hépatiques, puis dans les veines générales, se montrent à l'état de granulations fines, excessivement nombreuses, qui donnent au sérum l'aspect chyleux. Cet état ne se manifeste qu'autant que l'alimentation se compose, en grande partie, de fécules, de gommes, de sucre, etc. Lorsque le chyle est très chargé de fines gouttes graisseuses, c'est une condition de plus pour donner au sérum l'aspect laiteux. — De la graisse a été trouvée dans le sang chez des personnes affectées de choléra asiatique, de pneumonie et d'hépatite. En ce cas le sérum est *laiteux*, et des globules de graisse s'aperçoivent aisément au microscope.

PIAULEMENT. s. m. V. MUSICAL.

PICA et **PICACISME.** s. m. [κίσσα, qui, en grec, signifie une *pie* et le *pica*, par une assimilation entre les goûts de cet oiseau et la dépravation de goût dont il s'agit; le latin *pica*, qui signifie aussi *pie*, est une traduction faite du grec par les médecins modernes; all. *krankhafte Esslust*, angl., it. et esp. *pica*]. Perversion du goût caractérisée par l'éloignement pour les aliments ordinaires, et par le désir de manger diverses substances non nutritives, qui répugnent dans l'état de santé, charbon, etc. Le *pica* ne diffère pas du *malacia* : cependant on appelle spécialement *malacia*, ou *malacie*, l'anomalie du goût qui nous fait appéter exclusivement telle ou telle substance alimentaire; *pica*, l'aberration qui fait désirer une substance non alimentaire.

PICAMARE. s. m. [de *pix*, poix, et *amarus*, amer; all. et angl. *Picamar*, esp. *picamara*]. Matière huileuse (Reichenbach) des produits de la distillation du bois. Ainsi appelée de son amertume et de la substance dans laquelle elle a été trouvée (le goudron).

PICARD, ARDE. adj. — *Cheval picard*. V. FLAMAND. — *Mouton picard*. Les races picardes, qui étaient médiocres (à laine longue et de peu de valeur), ont été améliorées par les croisements avec les mérinos et les dishley.

PICHURIM. s. m. [*pechurim*, *pichomin*, *pichora*, *pichola*, *noix de sassafras*, *fève* ou *semence de pichurim*]. Graine brunâtre, rugueuse au dehors, de couleur de chair et marbrée au dedans, de saveur et odeur tenant de celles du sassafras et de la muscade, contenant de l'acide benzoïque, et employée au Brésil comme tonique et excitante. La fève de Pichurium *vraie* (Guibourt) provient du *Nectandra puchury major*, Nees. Une autre espèce moins aromatique, plus courte, plus arrondie, vient du *Nectandra puchury minor*, Nees, de la famille des laurinées.

PICHURINSTÉARIQUE. adj. — *Acide pichurinstéarique*. L'acide *laurique*.

PICIFORME. adj. [de *pix*, poix, et *forma*, forme]. Qui ressemble à la poix : *lignite piciforme*.

PICOLINE. s. f. [*odorine;* all. *Picolin*] ($C^{12}H^7Az$). Corps isomère avec l'aniline et qu'on retire des goudrons provenant de la distillation des matières organiques. Liquide incolore, transparent, mobile, d'odeur aromatique, pénétrante, devenant résineux par évaporation ; goût brûlant;

bout à 133°; miscible à l'eau; ramène au bleu le tournesol rougi.

PICOTE. s. f. Nom populaire de la *variole* dans quelques provinces. — *Picote des bêtes à laine.* V. CLAVELÉE.

PICOTEMENT. s. m. [*punctio*, νύγμα νύξις, all. *Prickeln*, angl. *prickling*, it. *pizzicore*, esp. *picazon*]. Impression incommode et un peu douloureuse sur la peau, comme si l'on y faisait des piqûres légères.

PICRAMINE. s. f. (Berzelius). L'*amarine*.

PICRAMYLE. s. m. V. STILBÈNE.

PICRATE. s. m. Nom générique des sels que l'acide picrique forme avec les bases. Ils sont cristallisables, amers, généralement colorés en jaune, et fusent lorsqu'on les chauffe. Quelques-uns détonent par un choc violent ou par l'action de la chaleur. Mêlés avec un corps oxydant, comme le chlorate de potasse, ils produisent une détonation violente par le choc ou à une température peu élevée. — *Picrate de potasse* [$C^{12}H^{2}(AzO^{4})^{3}O.KO$]. Il cristallise en prismes jaunes, amers, très brillants et demi-transparents. Il se prépare en saturant l'acide picrique par le carbonate de potasse; il est très peu soluble dans l'eau, presque insoluble dans l'alcool, prend feu facilement; mais il n'est pas fulminant, pourvu qu'il ne soit pas mêlé avec une matière oxydante. Il a été employé, ainsi que le *picrate de soude*, soit comme matières tinctoriales, soit pour la préparation d'une poudre à canon qui paraît être beaucoup plus énergique que la poudre ordinaire. — La poudre au picrate pour les canons renferme environ 10 pour 100 de picrate de potasse, et pour les fusils, de 15 à 20 pour 100. Ce sel paraît être préférable au soufre, qui détériore les armes à feu. 23 kilogrammes de picrate de potasse donnent 13 352 décimètres cubes de gaz. On fabrique encore avec le *picrate d'ammoniaque*, et le chlorate ou le nitrate de potasse, d'autres poudres brisantes, très dangereuses, qui détonent par le simple choc.

PICRINE. s. f. [de πικρὸς, amer; all. et angl. *Picrin*]. Substance amère obtenue de la digitale pourprée par Radig : son existence est douteuse.

PICRIQUE. adj. [de πικρὸς, amer]. — *Acide picrique* [all. *Picrinsäure*, angl. *picrin acid*, it. *acido picrinico*; *acide amer*, *acide carbazotique*, *nitroxanthique*, *nitropicrique*, *trinitrophénique*, *chrysolépique*, *azocarbonique* (Liebig), *jaune amer*, *phénol trinitrique*, *amer d'indigo* ou *de Welter*] [$C^{12}H^{2}(AzO^{4})^{3}O.HO$]. Acide obtenu par action de l'acide nitrique sur l'indigo, l'aloès, la salicine, la coumarine, l'acide phénique, etc. : c'est de l'acide phénique trinitré, c'est-à-dire dans lequel 3 équivalents d'hydrogène sont remplacés par 3 groupes AzO^{4}. Cristallisable en prismes dérivant de l'octaèdre rhomboïdal. Soluble dans 86 parties d'eau à 15°, et dans 26 parties à 77°; facilement soluble dans l'alcool et dans l'éther. Chauffé peu à peu à 122°, il fond, prend l'aspect d'une huile jaune et se sublime sans altération. Chauffé brusquement, il détone violemment, dégage de l'acide carbonique, de l'azote, du bioxyde d'azote, de l'acide cyanhydrique, et laisse un résidu de charbon. Il brûle au contact de l'air et à une température élevée. Guinon l'a employé (1849) pour la teinture de la soie et de la laine; il ne donne au coton aucune coloration. Mêlé au carmin d'indigo, il donne de magnifiques verts, employés pour teindre la soie, la laine et les fleurs artificielles. Il colore en jaune soufre les tissus animaux frais et les durcit. Il enlève à la longue le phosphate de chaux des os et les ramollit. Il est employé dans les études d'histologie pour durcir et fixer les éléments anatomiques. Les compresses ou la ouate imbibées de sa solution diminuent ou suppriment la suppuration des plaies (Curie, 1876).

PICROACONINE. s. f. ($C^{48}H^{41}AzO^{18}$). Substance obtenue par saponification de la picroaconitine.

PICROACONITINE. s. f. ($C^{62}H^{45}AzO^{20}$). Base amorphe, amère, inerte, fusible à 189°, donnant des sels cristallins, contenue avec l'aconitine dans l'aconit napel : saponifiée, elle donne de l'acide benzoïque et de la picroaconine.

PICRO-CARMINATE. s. m. Composé d'acides picrique et carminique unis à une base. On emploie en histologie le *picro-carminate d'ammoniaque* comme matière colorante rouge.

PICRO-ÉRYTHRINE. s. f. ($C^{24}H^{16}O^{14}$). Composé obtenu en faisant bouillir l'érythrine avec de l'eau. Cristallisable, incolore, amère, soluble dans l'eau bouillante et les alcalis. Le perchlorure de fer la colore en rouge de sang.

PICROGLYCION. s. m. Substance cristallisable, amère, contenue avec la solanine dans la douce-amère.

PICROLICHÉNINE. s. f. ($C^{12}H^{10}O^{6}$). Substance cristalline, d'une amertume intense, trouvée dans un lichen, le *Variolaria amara*, insoluble dans l'eau froide, pas dans l'eau bouillante.

PICROMEL. s. m. [all. *Gallenzucker*, *Gallensüss*, angl. *picromel*, it. *picromele*, esp. *picromiel*]. Mélange de taurocholate et de glycocholate conservant la saveur amère, puis sucrée, de ces sels (Thénard) : c'est l'acide *choléique* de Demarçay.

PICROTOXINE. s. f. [de πικρὸς, amer, et τοξικὸν, poison; all. *Pikrotoxin*, *Kokkelskornbitter*, angl. *picrotoxine*, it. *picrotossina*, esp. *picrotoxina*]. Principe toxique extrait (Boullay) de la coque du Levant. Elle cristallise en prismes quadrangulaires, blancs, brillants, transparents, inodores, excessivement amers, solubles dans 3 parties d'alcool, dans 25 d'eau bouillante, et dans 150 d'eau froide. La picrotoxine a été considérée à tort comme une base végétale; c'est un principe neutre qui se dissout dans les acides sans former de sels; elle est lévogyre. Avec les bases alcalino-terreuses, elle forme des combinaisons amorphes; les alcalis l'altèrent. Oppermann lui donne pour formule $C^{10}H^{6}O^{4}$. D'après Barth, la picrotoxine a pour formule $C^{24}H^{14}O^{10}$, et se transforme, en présence des alcalis ou des acides, en une substance amorphe, gommeuse, ayant pour formule $C^{24}H^{16}O^{12}$, c'est-à-dire qu'elle renferme, en plus, deux molécules d'eau. La picrotoxine est un poison très actif : elle agit sur le bulbe rachidien, détermine des vertiges, des convulsions, et peut amener la mort. On l'a employée, à la dose de 1 à 5 milligr., contre les spasmes et contractures, l'épilepsie, l'hystérie, la chorée.

PIE. adj. [all. *scheckig*, angl. *piebald*, it. *pezzato*, esp. *pia*]. Se dit d'un cheval qui a la robe blanche, marquée de grandes taches noires, baies, etc.

PIED. s. m. [*pes*, ποῦς, all. *Fuss*, angl. *foot*, it. *piede*, esp. *pié*]. Partie inférieure du membre pelvien de l'homme, qui pose sur le sol et supporte le corps; elle est comprise entre le *talon* et l'extrémité des orteils. Le pied comprend le *tarse*, le *métatarse* et les *orteils*. Vingt-six os (calcanéum, astragale, scaphoïde, cunéiforme, cuboïde, métatarsiens, phalanges), assujettis les uns aux autres par un grand nombre de ligaments, concourent à sa formation; ils sont recouverts par vingt muscles (pédieux, court fléchisseur des orteils, accessoire du long fléchisseur, lombricaux, interosseux, courts abducteurs du gros et du petit orteil, courts fléchisseurs du gros et du petit orteil, court abducteur du gros orteil), et donnent, en outre, insertion aux tendons des muscles de la jambe. La *face inférieure* du pied, appelée *plante*, est concave, et représente une voûte élastique qui transmet au sol le poids du corps; sa *face supérieure*, ou *dos du pied*, qui commence en arrière au *cou-de-pied*, est convexe, et formée par la peau, une aponévrose mince, le muscle pédieux, l'artère pédieuse, les veinules d'origine de la

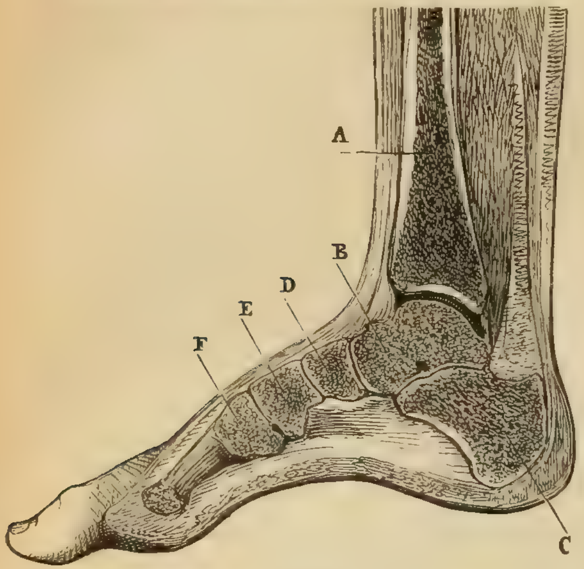

FIG. 357.

saphène interne, les rameaux des nerfs saphènes interne et externe, musculo-cutané de la jambe et tibial antérieur. Le pied, articulé au niveau de l'astragale avec les os de la jambe (*articulation tibio-tarsienne*), présente des mouvements de flexion et d'extension qui se passent dans cette jointure; quant à ses mouvements d'adduction et d'abduction, c'est dans l'articulation sous-astragalienne qu'ils ont lieu. — Fig. 357. *Coupe antéro-postérieure de l'extrémité inférieure de la jambe et du pied*, A, coupe de l'extrémité inférieure du tibia; B, coupe de l'astragale; C, coupe du calcanéum; D, scaphoïde; E, deuxième cunéiforme; F, deuxième métatarsien.

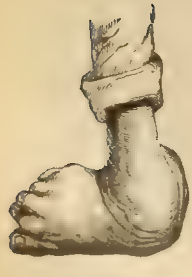

FIG. 358.

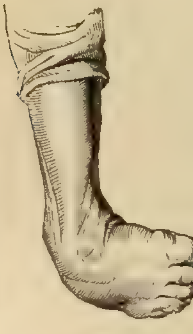

FIG. 359.

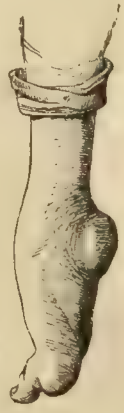

FIG. 360.

— Indépendamment des *lésions inflammatoires* (abcès, phlegmon, arthrite, synovite, etc.), du *mal perforant*, de l'*ongle incarné*, de la *tarsalgie*, dont le pied peut être le siège, on observe sur ce segment du membre inférieur des fractures et des luxations. Les *fractures* des os du pied s'accompagnent souvent d'écrasement, de contusion violente, de délabrement des parties molles avec issue des fragments, etc.; elles portent surtout sur l'astragale, qui présente ordinairement une fracture complète, dans le sens transversal ou antéro-postérieur, avec déplacement du fragment détaché; et sur le calcanéum, qui est fracturé par arrachement ou par écrasement, et dont les fragments s'écartent plus ou moins : toutes ces fractures sont graves, en raison de la possibilité d'arthrites consécutives, et nécessitent, outre la réduction et l'immobilisation, un traitement antiphlogistique et résolutif énergique. Les *luxations* consistent tantôt dans un déplacement de la totalité du pied par rapport aux os de la jambe (*luxation tibio-tarsienne*), tantôt dans le déplacement d'un seul des os qui le constituent. Ainsi l'astragale peut se déplacer par rapport au calcanéum et au scaphoïde, sans perdre toute connexion avec les os, ou bien il perd tout rapport avec eux et avec l'extrémité inférieure des os de la jambe : on a alors affaire à l'*énucléation* de l'astragale, dans laquelle cet os se déplace en avant, en arrière, en dedans ou en dehors, par rotation ou par renversement; si la luxation est simple, on doit tenter la réduction, et n'extraire l'astragale que si l'articulation est ouverte consécutivement par la mortification des parties molles; s'il existe une plaie primitive, il est encore indiqué de tenter la réduction; si celle-ci est impossible, on aura recours à l'extraction immédiate ou consécutive. On a observé aussi quelques cas de luxations isolées du calcanéum, du scaphoïde, des cunéiformes; ces luxations, rares, peuvent être réduites par les méthodes de douceur ordinaires, mais s'accompagnent souvent de solutions de continuité des parties molles. — *Pied d'Hippocampe*. V. CORNE *d'Ammon*. = En pathologie, *pied bot* [*bot*, dans l'ancien français, signifie *mousse, tronqué; scaurus*, all. *Klumpfuss*, angl. *clubfoot*, it. *piede torto*, esp. *pié truncado*]. Difformité consistant en une déviation permanente du pied. On distingue quatre espèces principales de pied bot : tantôt le pied est dévié en dedans et repose sur son bord externe (*varus*); tantôt il est dévié en dehors et repose sur son bord interne (*valgus*); ou bien il est dans une extension forcée et ne pose sur le sol que par l'extrémité des orteils (*pied équin*); ou bien, au contraire, il est dans une flexion exagérée et ne touche le sol que par le talon (*pied talus*). — Le *varus* (fig. 359) résulte de la rétraction, d'abord des jambiers antérieur et postérieur, puis des jumeaux et des fléchisseurs des orteils; les muscles péroniers sont, au contraire, relâchés et affaiblis. C'est l'opposé dans le *valgus* (fig. 358), où les péroniers sont rétractés. Dans le *pied équin* (fig. 360), il y a défaut de longueur du tendon d'Achille, et par conséquent, des muscles jumeaux et soléaire. Dans le *pied talus*, qui est l'espèce la plus rare, il y a raccourcissement des extenseurs des orteils, du jambier antérieur et des péroniers. Souvent ces quatre espèces de pied bot se combinent deux à deux : par exemple, le *pied équin* est en même temps *varus* ou *valgus* : de là les dénominations de *pied équin varus* ou de *pied varus équin*, et de *pied équin valgus* ou de *pied valgus équin*, suivant que c'est l'une ou l'autre de ces déviations qui prédomine. Le pied bot est parfois *accidentel*, déterminé par une affection du système musculaire (rétraction ou paralysie), ou consécutif à la paralysie infantile, ou résultant de brides cicatricielles qui entraînent le pied dans le sens de la rétraction. Mais le plus souvent, il est *congénital* : l'hérédité a une influence incontestable sur son développement; celui-ci résulte, d'autre part, de diverses affections du fœtus, rétraction musculaire survenant pas suite de convulsions, affaiblissement ou paralysie des muscles, maladies du squelette, fracture congénitale, absence d'un des os de la jambe ou du tarse, malformations congénitales des surfaces articulaires. Après la naissance, le poids du corps, dans la station et la progression contribue puissamment à augmenter la déviation. Dans la torsion des pieds en dedans ou en dehors, le calcanéum, le cuboïde, le scaphoïde, les os cunéiformes, éprouvent un mouvement de rotation anormale sur l'axe antéro-postérieur du pied. Dans la torsion en dehors (*valgus*), la plus fréquente, le calcanéum se porte en dedans, et son extrémité postérieure remonte; le cuboïde présente en bas son bord externe, et souvent une partie de sa face postérieure; la tubérosité interne du scaphoïde vient se placer sous la malléole tibiale. Les os cunéiformes et ceux du métatarse éprouvent une rotation analogue dans la torsion du pied en dedans (*varus*) : sa face plantaire est très concave et présente de profonds sillons; sa face dorsale est très convexe; son bord interne paraît raccourci et offre une concavité considérable; son bord externe est allongé et convexe; le gros orteil est saillant et entraîné en haut et en dehors; les orteils suivants se renversent souvent du côté opposé. Lorsque la torsion est très ancienne, les os perdent leur forme naturelle et peuvent s'ankyloser. Les moyens *orthopédiques* que réclament ces difformités consistent en manipulations méthodiques, répétées journellement, et en machines qui agissent comme des leviers, et quelquefois en même temps comme des ressorts : ces moyens agissent d'autant mieux, que le sujet est plus jeune, la déviation moins prononcée. Mais la *ténotomie* abrège et simplifie singulièrement ce traitement, et les machines orthopédiques ne sont plus guère que des moyens contentifs employés consécutivement à l'opération. —

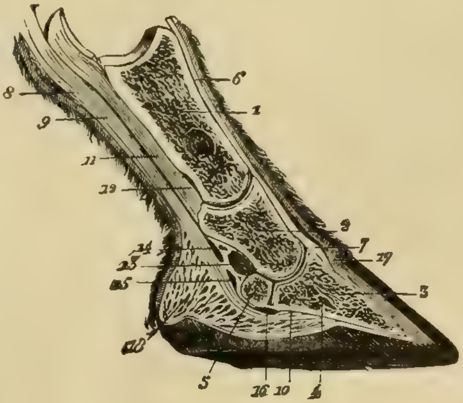

FIG. 361.

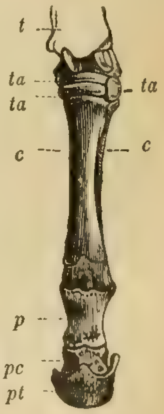

FIG. 362.

Pied chinois. Celui qui, chez l'homme, a été déformé par les procédés employés par les Chinois, de manière à en diminuer le volume sans en arrêter le développement. On admet deux degrés de déformation dus à deux degrés de manœuvres. Dans le premier degré. flexion des quatre orteils sous la plante du pied, tassement d'avant en arrière, obtenus par les bandages. Dans le second degré (supposant le succès du premier). bascule du calcanéum, diminution de la longueur du membre, exagération de la voûte plantaire obtenue par le bandage, aidé d'un demi-cylindre de métal, par le massage et par les efforts exercés aux deux extrémités du pied, le point d'appui étant placé sous la face plantaire (Morache) — *Pied d'éléphant* L'*éléphantiasis* des Arabes — *Pied fébricitant, pied du maduré* ou *de madura.* V. PÉRICAL — *Pied plat* [all. *Plattfuss*, angl. *platfoot*]. Difformité du pied consistant dans l'aplatissement général de la surface plantaire : les malléoles et surtout l'interne se rapprochent du sol, le bord interne du pied appuie plus fortement que l'externe; de là l'impossibilité de faire une longue marche. Aussi le *pied plat* est-il une cause d'exemption du service militaire. On y remédie, autant que possible, au moyen d'un bas de peau lacé, qui comprime uniformément le pied et le bas de la jambe, et de souliers dont la semelle, garnie d'une lame de tôle, est convexe d'avant en arrière, jusqu'au niveau de l'extrémité antérieure des os du métatarse. V TARSALGIE. — *Pied tuberculeux.* V. PÉRICAL. = En anatomie vétérinaire, chez le cheval et les mammifères domestiques, on distingue le *pied antérieur*, portion inférieure du membre antérieur, depuis et y compris le genou, et le *pied postérieur*, partie inférieure du membre postérieur, à partir du jarret. Le *pied antérieur* comprend, de haut en bas. 1° le *genou*, formé de six petits os courts, *os carpiens*, qui répondent au carpe de l'homme; 2° le *canon*, qui répond au métacarpe; 3° la *région digitée*, qui se partage en trois parties, le *paturon* ou premier phalangien, la *couronne* ou second phalangien, et le *pied* proprement dit. Le *pied postérieur* se subdivise de même en trois régions le *jarret*, qui répond au tarse de l'homme; le *canon*, qui représente le métatarse; et la *région digitée*, qui comprend, comme au membre antérieur, le *paturon*, la *couronne* et le *pied*. — Fig. 362. *t*, tibia; *ta, ta*, première et deuxième rangée des os du tarse; *c*, canon (métatarse); *p*, paturon (première phalange); *pc*, couronne (deuxième phalange); *pt*, pied (troisième phalange). Le *pied* proprement dit, c'est-à-dire la portion du membre sur laquelle l'animal prend son appui, celle que revêt le sabot, présente la *muraille* avec la *pince*, les *mamelles*, les *quartiers*, et les *talons*. La face inférieure ou plantaire du pied présente la *sole* et la *fourchette*. — Fig. 361. 1, 2 et 3, montrent les trois phalanges; 4, le sinus semi-lunaire de la troisième; 5, le petit sésamoïde; 6, le tendon de l'extenseur antérieur des phalanges; 7, son insertion à la troisième phalange; 8, tendon du perforé; 9, tendon du perforant; 10, son insertion à la troisième phalange; 11, les ligaments sésamoïdiens inférieurs; 12, le cul-de-sac inférieur de la grande gaine sésamoïdienne; 15, le cul-de-sac supérieur de la petite gaine sésamoïdienne; 16, son cul-de-sac inférieur; 17, coupe du bourrelet; 18, coupe du coussinet plantaire. — *Pied altéré.* Dessèchement de la sole provenant de ce que le maréchal pare trop cette partie : il détermine la claudication. — *Pied bot* chez le cheval. V. BOULETÉ. — *Pied cagneux.* Pied dont la pince est tournée en dedans. Le cheval cagneux est exposé à se couper avec la mamelle du fer. — *Pied cerclé.* Pied dont le sabot est entouré de bosses ou d'aspérités en forme de cordons, qui s'étendent d'un quartier à l'autre, et font feindre ou même boiter l'animal. — *Pied comble.* Pied dont la partie inférieure n'offre plus de concavité, la sole ayant acquis tant d'épaisseur, que l'animal appuie plus sur elle que sur les quartiers. — *Pied dérobé.* Pied du cheval dont la corne a peu de consistance, de fermeté et de souplesse, ce qui la rend cassante. — *Pied desséché.* Pied du cheval privé d'humidité et rapetissé; ce défaut dépend de l'habitude qu'ont certains maréchaux d'abattre beaucoup de muraille et de vider le dedans du pied. — *Pied encastelé.* V. ENCASTELURE. — *Pied étroit.* Pied déprimé latéralement et allongé en pince. Il comprime les parois molles contenues par le sabot. — *Pied à fourchette grasse.* Pied caractérisé par le grand volume de la fourchette; il est sujet aux contusions et à l'échauffement. — *Pied à fourchette maigre.* Pied caractérisé par le peu de volume de la fourchette; ce défaut provient souvent de la ferrure et est incurable. — *Pied grand.* Ce défaut fait paraître le cheval massif et grossier. — *Pied gras.* V. PIED *mou.* — *Pieds inégaux.* Cette disproportion nuit aux allures en les rendant irrégulières. — *Pied maigre.* V. PIED *sec.* — *Pied mou* ou *gras.* Pied formé d'une corne épaisse, molle, poussant rapidement, et résistant d'autant moins au choc du fer que celui-ci est plus lourd à cause du pied — *Pied neuf.* V. AVALURE. — *Pied panard.* Pied du cheval dont la pince est tournée en dehors, par déviation des parties supérieures. — *Pied petit.* Ce pied, que l'on rencontre surtout chez les chevaux de race méridionale, comprime souvent les parties molles; il est sujet à contracter la courbure. — *Pied pinçard.* V. PIED *rampin.* — *Pied plat.* Pied qui n'a pas assez de concavité, qui a une largeur excessive, et dont le talon est élargi du côté des quartiers. — *Pied plein.* Pied dans lequel la sole est à peu près plane ; ce défaut est le même, à un moindre degré, que le *pied comble.* — *Pied rampin* ou *pinçard.* Pied disposé à traîner, à ramper sur la terre lorsque l'animal chemine. Cet effet résulte d'une direction vicieuse du sabot, dont la pince est relevée, plus ou moins perpendiculaire, ou même inclinée en arrière, de manière que le cheval marche quelquefois sur la partie antérieure de la muraille. — *Pied sec* ou *maigre.* Pied dont la corne est sèche et cassante. Ce défaut expose le pied à s'éclater par l'action des clous, ou par le frottement, si l'animal se déferre. — *Pied serré.* On dit que le pied du cheval est serré, ou qu'un *clou serre la veine*, lorsqu'un clou comprime la chair cannelée. — *Pied à talons bas.* Dans ce pied le poids du corps porte principalement sur les talons, qui se fatiguent, et sur la fourchette, qui, généralement forte dans cette espèce de pied, est exposée aux contusions. On diminue ce défaut, en raccourcissant le bras du levier formé par la pince. Cette conformation ne se rencontre que dans les pieds de devant. — *Pieds à talons hauts.* Lorsque les talons sont trop élevés, l'appui se fait principalement sur la pince, et le boulet se redresse. On doit abaisser les talons et rejeter l'appui en arrière, au moyen d'un fer épais en pince, et s'amincissant de ce point aux éponges. — *Pieds à talons serrés.* Le resserrement des talons est un commencement d'encastelure. — *Pied de travers.* Pied dévié en dedans ou en dehors, par suite d'une usure inégale des quartiers, laquelle provient d'un défaut d'aplomb, si le cheval n'est pas ferré, ou d'un retranchement inégal de la corne lors de la ferrure. Un bon maréchal fait diminuer ou disparaître ce défaut. = En botanique, *pied-d'alouette.* V. CONSOUDE. — *Pied-de-chat* [*Gnaphalium dioicum*, L.]. Plante synanthérée dont les fleurs entrent dans les espèces dites *pectorales.* — *Pied-de-lion.* V. ALCHIMILLE. — *Pied-de-loup.* V. LYCOPODE. — *Pied-de-pigeon.* Nom vulgaire de quelques géraniums. — *Pied-de-poule.* V. CHIENDENT. — *Pied-de-veau.* V. ARUM. = En zoologie, *pied des articulés.* V. PATTE. — *Pied de cheval.* V. HUITRE.

PIEDRA BEZAL. s. m. Sorte de bézoard.

PIE-MÈRE. s. f. [*pia mater*, all. et angl. *Pia mater*, it. et esp. *pia madre*]. La plus intérieure des *méninges.* C'est une membrane fine, mince et demi-transparente, qui enveloppe immédiatement tout l'appareil cérébro-spinal, et qui est formée de tissu lamineux très vasculaire, d'une étendue superficielle beaucoup plus considérable que celle du feuillet viscéral de l'arachnoïde qui lui est supérieur. En supposant effacées les circonvolutions du cerveau et du cervelet, la vaste surface que présenterait alors l'axe cérébro-spinal n'excéderait pas celle de la pie-mère, qui continuerait à la recouvrir sur tous les points. La différence entre les dimensions de l'arachnoïde et de la pie-mère dépend de ce que la première passe comme un pont au-dessus de tous les sillons qu'elle rencontre, tandis que la seconde se déprime au niveau de chacun d'eux, se moule sur toutes les saillies, et reste constamment en contact avec la substance nerveuse, quelles que soient les saillies ou les anfractuosités qu'elle rencontre. Par sa *surface externe,* la pie-mère est unie au feuillet viscéral de l'*arachnoïde.* Au niveau de l'origine des nerfs, son tissu se continue avec le névrilème des troncs nerveux, mais la vascularité de celui-ci est moindre. Par sa *surface interne,* la pie-mère répond à l'axe cérébro-spinal auquel elle est unie par les vaisseaux qui plongent dans l'épaisseur du centre nerveux, après s'être subdivisés jusqu'à se réduire à un diamètre de $0^{mm},1$ et au-dessous. La portion *encéphalique* de la pie-mère, mince, très délicate, couvre toutes les circonvolutions, pénètre dans les anfractuosités; elle est formée par une petite quantité de tissu lamelleux et par de nombreuses veines cérébrales et cérébelleuses accompagnant les artères de ce nom et allant se jeter dans les sinus de la dure-mère. La *portion rachidienne*, bien moins vasculaire, plus forte et plus dense, forme un pli longitudinal sur la ligne médiane antérieure et dans une grande étendue de la ligne médiane postérieure de la moelle épinière. De chaque côté, elle produit aussi un pli longitudinal peu saillant, qui est en connexion avec le *ligament dentelé* (V. MOELLE *épinière*). Au-dessous de la pointe par laquelle se termine la moelle épinière inférieurement, un filament ou cordon grêle, impair (*filum terminale medullæ spinalis, fil* ou *filet terminal, nerf impair, ligament caudal* ou *coccygien*), la continue et va s'unir à la dure-mère sur la base du coccyx, parfois même vers son articulation avec la partie inférieure du sacrum. Ce cordon est la terminaison de la pie-mère; il est résistant, de structure fibreuse, d'un aspect gris blanchâtre, nacré à sa surface, demi-transparent sous certaines incidences. Sa partie supérieure est ordinairement creuse, tapissée d'une couche épithéliale, remplie d'une matière amorphe, molle, grisâtre, parsemée de noyaux, indépendante de la substance nerveuse de la moelle. Parfois quelques tubes nerveux s'étendent dans cette substance. Une veine ou deux, et une artériole, à peine visibles à l'œil nu, l'accompagnent.

PIERRE. s. f. [*lapis*, λίθος, all. *Stein*, angl. *stone*, it. *pietra*, esp. *piedra*]. Nom vulgaire des *calculs* de la vessie et autres organes. — *Pierre d'aigle.* V. AÉTITE. — *Pierres à aiguiser.* Celles des remouleurs sont des grès à grains plus ou moins fins, venant surtout de la Haute-Marne. Les *pierres à rasoir, à faux*, etc., sont des schistes argilo-siliceux ou alumineux plus ou moins durs, de la Belgique et d'Amérique. Celles dites à *huile* ou du *Levant* sont des calcaires très compacts. — *Pierre d'aimant.* V. AIMANT. — *Pierre de Bologne.* V. SULFATE *de baryte.* — *Pierre calaminaire.* V. CALAMINE. — *Pierre calcaire* ou *à chaux.* V. CARBONATE *de chaux.* — *Pierre à cautère.* Composé préparé avec 2 parties de carbonate de potasse, 1 de chaux vive et 25 d'eau. On délaye la chaux dans cinq fois son poids d'eau. On dissout le carbonate de potasse, on porte la liqueur à l'ébullition dans une chaudière de fer; on y ajoute le lait de chaux par portions, sans interrompre l'ébullition, et en agitant avec une spatule de fer ; on maintient la liqueur bouillante pendant une demi-heure, en remplaçant par de nouvelle eau celle qui s'évapore. On filtre sur des toiles, on lave avec soin le résidu; on réunit les liqueurs claires, on les évapore rapidement à siccité dans une bassine d'argent, et l'on coule le produit sur un marbre légèrement huilé, en pastilles, en cylindres ou en plaques. — *Pierre divine.* Composé de sulfate de cuivre, d'azotate de potasse et de sulfate d'alumine, ãã 20 parties, qu'on fait fondre dans un creuset, en ajoutant 1 partie de camphre à la masse fondue. Cette préparation, dissoute dans l'eau, est employée comme collyre sous le nom de *collyre d'Helvétius*, ou elle sert à toucher directement les granulations de la conjonctive. On la remplace souvent par un simple fragment de sulfate de cuivre, ce qui fait que ce sel reçoit aussi le nom de *pierre divine*. — *Pierre d'écrevisse*. V YEUX *d'écrevisse*. — *Pierres à filtres*. Ce sont des grès poreux à grain plus ou moins fin. — *Pierres gemmes* ou *précieuses*. Le grenat, l'hyacinthe, la topaze, l'émeraude et le saphir, employés autrefois en médecine sous le nom de *cinq fragments précieux*. — *Pierre de Goa*, *pierre de Malacca*, *pierre de porc* ou *de porc épic*. V. BÉZOARD *factice*. — *Pierre infernale*. V. AZOTATE *d'argent*. — *Pierres intestinales*, *pierres stercorales* Les *entérolithes*. — *Pierre murale*. V OXALATE *de chaux*. — *Pierre néphrétique*. V. JADE. — *Pierre ophtalmique*. Le sulfate de cuivre. — *Pierre à plâtre*. V. SULFATE *de chaux*. — *Pierre philosophale*. V. ALCHIMIE.

PIERREFONDS (Oise). — *Eau sulfureuse*. Froide, boissons et bains.

PIERREUX, EUSE. adj. [esp. *pietroso*]. V. PÉTREUX. — *Apophyse pierreuse*. Le *rocher* (V. TEMPORAL). — *Concrétion pierreuse*. V. CRÉTACÉ.

PIERRURE. s. f. V. CORNE *de cerf*.

PIÉTIN. s. m. [*crapaud* ou *crapaudine du mouton*, *inflammation carcinomateuse du tissu réticulaire du pied*, *clopin*]. Affection particulière aux brebis, qui débute par une inflammation du tissu cellulaire de la partie supérieure et interne de l'onglon, avec décollement de la corne, désunion de la paroi et des parties qu'elle recouvre, et suintement léger d'une humeur d'apparence oléagineuse. Au début, c'est une maladie faclie à guérir ; plus tard, elle s'accompagne d'altérations incurables. Le traitement est toujours chirurgical ; les remèdes internes sont inutiles. L'indication principale consiste à enlever la corne et les tissus altérés pour obtenir une plaie simple ; c'est ce qui constitue l'*opération du piétin*. On la pratique avec la feuille de sauge. Lorsque le décollement est étendu, on enlève l'ongle en totalité, ou on pratique l'amputation du doigt, si les désordres sont graves. Comme mesure de police salutaire, on recommande l'isolement. = *Piétin*, maladie du blé. V. ÉPIPHYTIQUE.

PIETRA-POLA (Corse). — *Eau sulfureuse*. + 42° à + 55°. Bains.

PIÉZOMÈTRE. s. m. [*piezometrum*, de πιέζειν, comprimer, et μέτρον, mesure ; all. *Druckmesser*, esp. *piezometro*]. Appareil au moyen duquel on mesure la compressibilité ou la tension des liquides.

PIGAMON. s. m. Genre de renonculacées dont une espèce (*Thalictrum flavum*, L.) appelée *rue des prés*, *fausse rhubarbe* ou *des pauvres*, est dite purgative, à dose trois fois plus élevée que la rhubarbe.

PIGEON. s. m. [*Columba*, all. *Taube*, angl. *pigeon*, *dove*, it. *piccione*]. Ordre d'oiseaux distincts des gallinacés par leur sternum à échancrures petites et arrondies, leur bec faible, leurs tarses courts, leurs doigts libres ; monogames. Ils pondent deux œufs à chaque couvée, dont ils font plusieurs chaque année, surtout en domesticité. Ils couvent dix-neuf jours. Les espèces principales sont le *ramier* (*Columba palumbus*, L.), le pigeon voyageur (*C. migratoria*, L.), le pigeon de roche ou biset (*C. livia* ou *œnas*, L.), origine des races domestiques (*C. domestica*, L.), la tourterelle (*C. turtur*, L.).

PIGMENT ou **PIGMENTUM**. s. m. [*pigmentum*, all. *Farbstoff*, *Pigment*, angl. *pigment*, it. et esp. *pigmento*]. Couleur. — En anatomie, toute matière à l'état de gouttelettes liquides et demi-liquides ou de granulations solides, douées d'une coloration propre, jaune, verte, rouge, etc., existant normalement ou pathologiquement dans les éléments anatomiques, dans leurs interstices ou dans les liquides de l'économie. — *Pigment cutané*, *noir* ou *oculaire*. Matière de teinte noire, brune ou roussâtre, qui donne des nuances diverses à la peau des espèces animales, en passant du jaunâtre au jaune-cuivre et au brun foncé. Dans l'homme blanc, le pigment ne s'étale généralement en couches que sur la face interne de la choroïde, la face postérieure de l'iris et les procès ciliaires. Cependant certains points de la peau doivent souvent une teinte permanente ou temporaire à du pigment dont la couleur perce à travers l'épiderme : tels sont le pourtour du mamelon pendant la grossesse et la lactation, la peau de la verge et du scrotum, celle des grandes lèvres et de l'anus. Le pigment se montre souvent pendant l'été ou d'une manière permanente dans certaines taches de la face, qu'on désigne sous le nom de *taches de rousseur*, et qui sont communes chez les personnes blondes. C'est aussi à son accumulation locale que sont dues les taches mélaniques appelées *envies* (V NÆVUS). A l'état pathologique, il se développe en masses compactes dans le parenchyme des organes, constituant les tumeurs connues sous le nom de *mélanoses*. Le *pigment* est composé de *mélanine*, laquelle forme presque à elle seule une substance colorée qui se présente à l'état de *granulations pigmentaires*. Elles sont insolubles dans l'acide acétique et dans l'acide sulfurique froid, contrairement à l'hématosine. Dans la peau, ces granulations (fig. 363, Ch. Robin) sont déposées dans les cellules épithéliales de la rangée profonde (*c*) de la couche de Malpighi (V. ÉPIDERME) par places (taches de rousseur, taches vineuses, *nævi*) ou dans des parties déterminées (auréole du mamelon, scrotum, grandes lèvres, portions colorées de la peau de diverses espèces animales sauvages, de diverses races domestiques, etc.) ; ou bien on les trouve dans toute l'étendue de la peau (nègres, peaux-rouges, etc., et quelques espèces animales). Sur les blancs il y en a dans toute l'étendue de la peau, mais quelques granulations seulement dans chaque cellule de la couche profonde de l'épiderme ; elles peuvent disparaître par régions, ou de tout le corps, dans quelques conditions morbides (albinisme accidentel). Chez les nègres et dans les parties très noires de la peau des autres espèces, les granulations pigmentaires sont éparses dans chaque cellule de la couche de Malpighi (*c*, *n*). Quelques-unes en offrent des amas qui apparaissent sous forme de points très foncés sur une portion de la couche de Malpighi. Au-dessus de cette couche est la portion d'épiderme formée de cellules sans noyaux (*o*) ou à noyaux sans granulations (*n*). Dans ces cellules, il n'y a plus de granulations pigmentaires, ni chez le blanc, ni dans la plus grande partie de la surface du corps des nègres, etc. Mais à l'auréole de leur mamelon, sur le scrotum et autres parties très foncées, les cellules sans noyau sont teintées uniformément de brun, surtout celles qui sont vues de côté (*o*) ou superposées les unes aux autres ; pourtant leurs granulations propres sont grisâtres et non pigmentaires. — Dans la choroïde, dans l'iris (face postérieure et procès ciliaires), les granulations sont déposées dans les cellules épithéliales de cette membrane, dites *cellules pigmentaires* ou *cellules épithéliales pigmentées* (*b*) ; elles sont pressées les unes contre les autres en général, polyédriques, à angles nets, ou irrégulières et à angles mousses (*d*) Elles ont un noyau sphérique, incolore, clair (*e*), sans granulations, ordinairement sans nucléole, et autour de lui sont déposées les granulations pigmentaires. Si ces dernières sont nombreuses et remplissent complètement la cellule, le noyau peut être masqué (*e*); si elles sont plus rares, éparses ou par petits amas, le noyau est visible. Cellules larges de 12 à 20 millièmes de millimètre, noyau large de 8 millièmes. Chez les albinos, ces *cellules* existent avec leur forme polyédrique régulière (*g*) ou irrégulière, mais elles sont incolores, à noyau granuleux, et elles-mêmes uniformément parsemées de fines granulations grisâtres (V. Tapis). Dans leur épaisseur, entre leur périphérie et le noyau, se voient de une à quatre gouttes d'huile, jaunâtres, à centre brillant et contour foncé. — Les granules pigmentaires peuvent encore se déposer dans les corps fibro-plastiques tant fusiformes qu'étoilés et dans leurs prolongements ou fibres lamineuses. C'est ce qu'on voit dans l'épaisseur de la choroïde, où elles portent les noms de *cellules étoilées* de la *lamina fusca* (*e*, *f*), dans les procès ciliaires et en moindre quantité dans l'iris. Dans l'iris il y a en outre des granules libres, soit isolés, soit réunis en petits groupes (*d*). — Chez les reptiles, les poissons, les crustacés, etc., on trouve les granulations pigmentaires dans le névrilème, les muscles, à la surface de la peau ou sous le péritoine, etc. ; elles existent dans les cellules dites *chromatophores* ou *chromoblastes* (G. Pouchet); ces cellules commencent par être incolores, et ce n'est que peu à peu, sur l'embryon, que se produisent des granulations mélaniques ou une matière jaune soluble dans l'acide acétique ; il y en a qui restent toujours incolores. Il y a ainsi trois sortes de cellules dans lesquelles se dépose du pigment : les cellules épithéliales, les cellules fibro-plastiques et les chromoblastes. V. Chromatophore. — *Pigment jaune du sang*. V. Hemapheine.

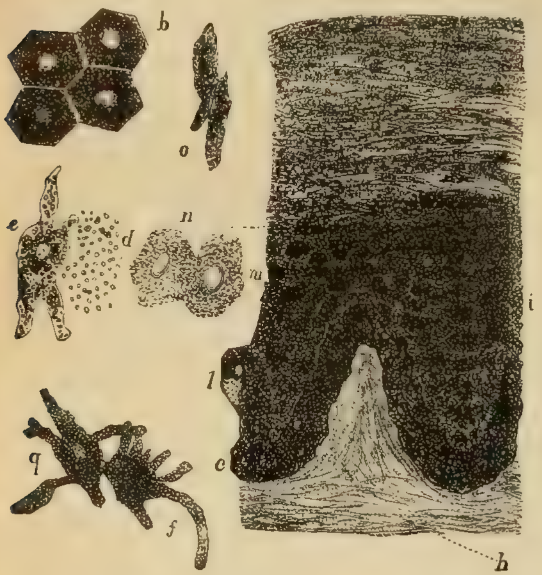

Fig. 363.

PIGMENTAIRE. adj. [*pigmentarius*, esp. *pigmentario*]. Qui a rapport au pigment : *granulation pigmentaire*. — *Couche pigmentaire*. V. Épiderme. — *Tissu pigmentaire*. V. Pigment. — *Tumeur pigmentaire*. V. Mélanose.

PIGMENTATION. s. f. [all. *Pigmentbildung*, angl. *pigmentation*, it. *pigmentazione*]. Production d'une matière colorante quelconque dans l'économie, normalement ou accidentellement. La production normale de la couche de cellules épithéliales pigmentées de la choroïde a lieu chez l'embryon par la genèse entre la sclérotique et l'iris d'une couche de noyaux entre lesquels existe une petite quantité de matière amorphe qui se remplit de granules pigmentaires de plus en plus nombreux. A cette époque, en dissociant cette couche, chaque noyau entraîne un peu de cette matière amorphe avec ses grains de pigment. Vers le troisième mois de la vie intra-utérine, cette matière amorphe se segmente entre chaque noyau dont chacun devient le centre des cellules individualisées de la sorte ; cellules qui se trouvent alors chargées du pigment dont était parsemée la matière internucléaire qui se segmente. — *Pigmentation rétinienne*. Hypergenèse par places de la couche pigmentaire superficielle de la choroïde, qui empiète sur la rétine, l'amincit et finit par la perforer quelquefois. Ces petits amas irréguliers ou étoilés donnent un aspect tigré à la rétine vue à l'ophtalmoscope, d'où les noms inexacts de *rétinite tigrée* ou *pigmentaire*. Il en résulte parfois des troubles de la vision.

PIGMENTÉ, ÉE. adj. Qui est pourvu de pigment.

PIGMENTEUX, EUSE. adj. V. Pigmentaire.

PIGNE. s. f. Le pignon doux.

PIGNON. s. m. [all. *Pinie*, *Pignole*, *Zirbelnuss*, angl. *barbadoes-nut*, *pineus nucleus*, it. *pinocchio*, esp. *piñon*]. Nom commun à plusieurs semences provenant de plantes diverses. — *Pignon de Barbarie*. Semence du ricin. — *Gros Pignon d'Inde* ou *Pignon des Barbades*. Semence du *médicinier*. — *Petit pignon d'Inde*. Synonyme de *graine de Tilly*. — *Pignon doux*. Semence du *Pinus picea*. V. Pin.

PIITE ou **PIITIS**. s. f. V. Méningite.

PIKRINONITRIQUE. adj. V. Rubinonitrique.

PILAIRE. adj. [*pilaris*, de *pilus*, poil; it. *pilare*, esp. *pilar*]. Qui a rapport aux poils. — *Système pilaire*. V. Pileux.

PILE. s. f. [all. *Säule*, angl. *pile*, it. et esp. *pila*]. Appareil dégageant de l'électricité galvanique. La première est due à Volta : elle se compose de deux métaux, zinc et cuivre, et d'un corps bon conducteur exerçant une action chimique sur ces deux métaux. La *pile à colonne* se compose avec des disques de cuivre et de zinc superposés ou soudés. Chaque couple est séparé par une rondelle de drap imbibée d'une dissolution saline ou acidulée qui fait l'office de conducteur. On a soin de terminer la pile par un disque de cuivre si on l'a commencée par un disque de zinc, et, en faisant communiquer ces deux disques extrêmes par un fil de cuivre ou de platine, on obtient les deux pôles de la pile, le pôle positif au zinc, le pôle négatif au cuivre. La commotion produite par la pile diffère de celle que donnent la machine électrique ou la bouteille de Leyde en ce qu'elle est continue. Les *piles à couronne*, *à auges*, et de *Wollaston*, sont construites avec les mêmes éléments rangés horizontalement. Elles offrent toutes l'inconvénient d'un affaiblissement considérable de leur courant initial, à cause de la prompte oxydation des métaux. Les *piles à courant constant* de Daniell, de Grovers (fig. 364) et de Bunsen, se composent d'un bocal de verre (V) contenant de l'acide sulfurique étendu ; dans ce bocal plonge un cylindre de zinc (Z); dans l'intérieur de celui-ci est un autre cylindre de terre poreuse fermé en bas et nommé diaphragme (D). Ce cylindre contient de l'acide nitrique, et un cylindre plein de charbon (P) formé du mélange de 1 partie de houille grasse et de 2 de coke (*pile à charbon*). Le pôle positif est au charbon, le pôle négatif au zinc. Dans la pile de Daniell, la dissolution de sulfate de cuivre, qui finit toujours par traverser le vase poreux, se dépose sur le zinc, occasionne des dépenses inutiles de matières et oblige à des nettoyages assez fréquents ; le cuivre révivifié bouche les pores des vases poreux, et les met hors de service. Dans la *pile de Marié-Davy*, l'insolubilité du sulfate de protoxyde de mercure, qui remplace le sulfate de cuivre, garantit le liquide du vase de verre contre tout autre dépôt (fig. 365). D'ailleurs, si le sulfate employé contient, ce qui peut arriver, une certaine quantité de sel mercuriel soluble, le passage de la solution à travers le vase poreux, loin d'amener un inconvénient, réalise un avantage, l'amalgamation du zinc, et par suite amène plus de régularité dans sa dépense. — *Pile sèche*. Celle dans laquelle on obtient les courants par le seul contact des sels solides hétérogènes, sans intervention d'un liquide.

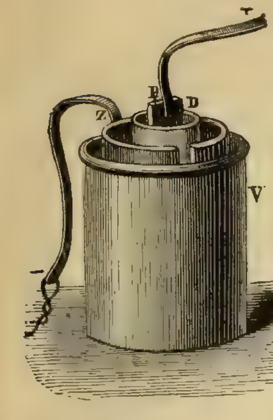

FIG. 364.

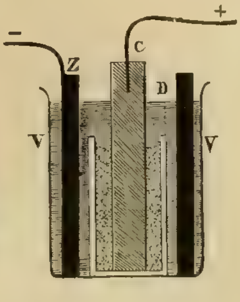

FIG. 365.

PILÉOLE. s. m. [de *pileolus*, petit chapeau; all. *Hütchen*]. Nom donné . 1° à la partie supérieure de quelques champignons (*pilidium*); 2° à la feuille primordiale qui, dans la gemmule, enveloppe les autres petites feuilles rudimentaires. On fait à tort ce mot du féminin.

PILEUX, EUSE. adj. [*pilosus*, de *pilus*, poil; angl. *pileous*, *pilous*, it. et esp. *piloso*]. Qui a rapport aux poils, ou qui en contient : *kyste pileux*. — *Bulbe, follicule, glande, substance, système* et *tissu pileux*. V. POIL. — Se dit, en botanique, d'une partie garnie de poils longs et lâches.

PILIDIUM. s. m. V. PILÉOLE.

PILIER. s. m. [all. *Säule*, angl. *pillar*, it. *colonna*]. V. DIAPHRAGME, VOUTE et VOILE *du palais*.

PILIFÈRE. adj. [*piliferus*, de *pilus*, poil, et *ferre*, porter; all. *haartragend*, angl. *pilous*, esp. *pilifero*]. Qui porte des poils.

PILIFORME. adj. [*piliformis*, de *pilus*, poil, et *forma*, forme; all. *haarförmig*, esp. *piliforme*]. Qui a la forme d'un poil.

PILIMICTION. s. f. [*pilimictio*, de *pilus*, poil, et *mictio*, action d'uriner; all. *Pilimiction*, *Haarharnen*, angl. *pilimiction*, it. *pilimictione*, esp *pilimiction*]. Excrétion d'urine mêlée de filaments piliformes, qui sont du mucus vésical, et parfois de vrais poils habituellement chargés d'acide urique cristallisé. Rayer distingue l'expulsion de *faux poils* ou *trichiasis*, de l'expulsion de *vrais poils* ou *pilimiction*, caractérisée par l'émission d'urines contenant des poils provenant de *kystes fœtaux* mis en communication avec la vessie, poils souvent mêlés avec d'autres débris de fœtus, dents, os, etc. Les poils, dans le premier cas, ne proviennent pas d'un fœtus ou kyste, mais de portions de peau, hétérotopiquement produites à la place de la muqueuse vésicale ou de l'uretère et donnant des poils, de duvet ou autres. Rayer recommande de ne pas confondre ces faits avec ceux où des poils ont été rendus par les urines ou trouvés dans la vessie avec des caractères tels sous le microscope, qu'il était évident que ces poils avaient dû être introduits dans l'urètre par suite d'une étrange aberration mentale, et entraînés de là dans la vessie.

PILOCARPINE. s. f. ($C^{40}H^{34}Az^{4}O^{8}.2HO$). Alcaloïde retiré des feuilles du *Pilocarpus pennatifolius* (V. JABORANDI). Masse visqueuse, incolore, un peu amère, peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme, donnant un nitrate et un chlorhydrate cristallisables (le premier est dextrogyre). Ses effets, comme ceux du jaborandi, sont la sécrétion abondante de la sueur et de la salive ; de plus, elle fait contracter la pupille : c'est donc un antagoniste de l'atropine. Pour l'usage thérapeutique, on emploie le nitrate ou le chlorhydrate dissous dans l'eau, en injection hypodermique.

PILON. s. m. [*pistillum*, ὕπερον, all. *Stössel*, angl. *pestle*, it. *pesiello*, esp. *majadero*]. Instrument dont on se sert pour piler une substance dans un mortier, et qui peut être de bois, de fer, de marbre, de verre, d'agate.

PILOSELLE. s. f. [*Hieracium pilosella*, L., all. *Habichtskraut*, angl. *pilosella*, *creeping mouse-ear*, it. *pilosella*, esp. *vellosilla*, *piloselа*]. Plante synanthérée qu'on regardait jadis comme vulnéraire.

PILOSISME. s. m. [de *pilus*, poil]. Altération morbide ou anomalie des plantes qui consiste dans le développement excessif des poils sur une tige ou sur des feuilles habituellement glabres ou à peine pubescentes.

PILULAIRE. adj. [*pilularis*, all. *pillenartig*, angl. *pilular*, it. *pillolare*, esp. *pilular*]. Qui a rapport aux pilules. — *Masse pilulaire*. V. PILULE.

PILULAIRE. s. m. Instrument à l'aide duquel on administre aux grands animaux des médicaments sous forme de bol ou de pilule.

PILULARIÉES. s. f. pl. V. RHIZOCARPÉES.

PILULE. s. f. [*pilula*, diminutif de *pila*, boule; καταπότιον, all. *Pille*, angl. *pill*, it. *pillola*, esp. *pildora*]. Médicament de forme sphérique, du poids de quelques centigrammes, de consistance demi-dure. La *pilule* ne diffère du *bol* que par son volume ; les pilules sont du poids de 5 à 25 centigrammes, les bols peuvent peser jusqu'à 60 grammes et plus. Une pilule se compose : 1° d'une substance active, poudre, sel, extrait, huile, essence, etc., qui doit, autant que possible, être insoluble, non déliquescente ; 2° d'un excipient destiné à donner à la masse la consistance voulue, et qui est tantôt solide (poudres inertes de guimauve, de réglisse ou d'amidon, gomme, sucre, mie de pain, ou poudres douées de propriétés médicinales) quand il s'agit de durcir la substance active, tantôt liquide ou demi-liquide (sirop, miel, glycérine, huile, alcool, essence) quand la substance active est pulvérulente. On ne conserve pas de pilules dans les pharmacies, mais seulement des *masses pilulaires*, que l'on convertit en pilules au moment du besoin. La masse pilulaire se prépare en triturant la substance active dans un mortier de fer, de marbre ou de porcelaine, et ajoutant peu à peu l'excipient jusqu'à ce que la pâte ait une consistance suffisante et n'adhère ni aux doigts ni au mortier ; puis on divise cette masse en pilules au moyen du *pilulier*, et on les place dans une boîte contenant une poudre, amidon, réglisse, lycopode, capable de préserver leur surface de l'humidité de l'air. Les pilules sont destinées à être prises intérieurement ; leur forme sphérique et leur peu de volume permettent de les avaler avec facilité, ce qui épargne à l'organe du goût l'impression désagréable de drogues souvent rebutantes par leur saveur. Pour mieux assurer ce dernier avantage, et les préserver plus efficacement des influences extérieures, on peut dorer ou argenter les pilules : à cet effet on les met avec quelques feuilles métalliques dans une sphère creuse de bois, formée de deux demi-sphères qui se joignent, et l'on agite circulairement la boîte jusqu'à ce que la surface des pilules soit parfaitement enveloppée d'une feuille métallique. On ne peut argenter celles qui contiennent du mercure, du sublimé ou des préparations sulfureuses, à cause de l'action de ces substances sur l'argent. On obtient, du reste, un résultat préférable à celui de la dorure et de l'argenture en versant sur les pilules une solution éthérée de baume de Tolu ou de mastic, répartie uniformément par l'agitation.

Pilules d'aloès. Aloès du Cap pulvérisé, 30 gram.; conserve de rose, 15 gram. On fait une masse, et on la divise en pilules de 15 centigr. qu'on argente (Codex) — *Pilules d'aloès et de savon.* Aloès du Cap pulvérisé, savon médicinal, ãã 10 gram., mêlez; faites des pilules de 20 centigrammes, contenant chacune $0^{gr},10$ d'aloès (Codex). — *Pilules alunées d'Helvétius* Alun en poudre, 10 centigr.; sang-dragon en poudre, miel rosat, ãã 5 centigr.; mêlez pour une pilule que vous roulerez dans de la poudre de sang-dragon (Codex). — *Pilules d'Anderson* [*pilules écossaises*]. Elles contiennent : gomme-gutte et aloès, ãã 20 grammes; essence d'anis, 1 gramme, et miel blanc, 10 grammes. On fait des pilules de 20 centigrammes dont chacune contient 4 centigr. d'aloès et autant de gomme-gutte. — *Pilules angéliques* [*pilules de Francfort, grains de santé du docteur Frank*]. Aloès socotrin, jalap en poudre, ãã 4 centigr., poudre de rhubarbe, 1 centigr., sirop d'absinthe, q. s. pour une pilule. 2 à 10 pilules par jour. La composition des pilules angéliques a varié; mais la base en a toujours été l'aloès. — *Pilules ante cibum* [*pilules gourmandes, grain de vie de Mésué*]. Aloès du Cap pulvérisé, 10 grammes; extrait de quinquina huanuco, 5 gram.; cannelle pulvérisée, 2 gram.; sirop d'absinthe, 3 gram. Faites une masse que vous diviserez en 100 pilules de 20 centigrammes. Chaque pilule contient $0^{gr},10$ d'aloès et $0^{gr},05$ d'extrait de quinquina (Codex). On les prend avant le repas pour exciter l'appétit et faciliter la digestion. — *Pilules antichlorotiques.* Limaille de fer porphyrisée, 10 centigr.; poudre de scille, poudre de digitale, ãã 05 centigr. : pour une pilule (Chomel). — *Pilules asiatiques.* Acide arsénieux pulvérisé, 50 centigr.; poivre noir pulvérisé, 5 gram.; gomme arabique, 1 gram.; eau, q. s. pour 100 pilules : chacune contient 5 milligr. d'acide arsénieux (Codex). 1 à 5 pilules par jour contre le lichen, l'eczéma, et autres affections cutanées rebelles. — *Pilules astringentes de Capuron.* Elles contiennent : poudre de cachou, 12 parties; alun, 6 parties; opium, 2 parties; sirop de roses rouges, q. s. — *Pilules d'azotate d'argent.* Azotate d'argent cristallisé, 2 centigr.; gomme arabique et eau distillée, q. s. pour une pilule. 1 à 3 pilules par jour contre les diarrhées rebelles.

Pilules de Bacher. Pilules du poids de 5 centigrammes faites avec extrait d'ellébore noir et extrait de myrrhe, ãã 4 grammes; et feuilles de charbon bénit pulvérisées, 2 grammes. On les a préconisées contre l'hydropisie. On prépare l'extrait d'ellébore en faisant digérer 40 gram. d'ellébore et 10 gram. de carbonate de potasse dans 150 gram. d'alcool à 60°, et versant sur le marc 160 gram. de vin blanc. — *Pilules balsamiques de Morton.* Elles sont faites avec : poudre de cloporte, 72 gram.; gomme ammoniaque, 36 gram.; acide benzoïque sublimé et baume de soufre anisé, ãã 24 gram.; poudre de safran et baume de Tolu, ãã 4 gram. On fait des pilules de 20 centigr. chacune. 2 à 6 par jour pour stimuler la membrane muqueuse des bronches, dans les catarrhes chroniques. — *Pilules de Barton.* Pilules composées d'acide arsénieux, 10 centigram.; opium pulvérisé, 40 centigr.; savon médicinal. $1^{gr},10$. Pour 36 pilules, qui contiennent chacune 3 milligr. d'arsenic. 2 à 5 dans les fièvres intermittentes rebelles. — *Pilules de Belloste* [*pilules mercurielles purgatives*]. Mercure pur, miel blanc, poudre d'aloès du Cap, ãã 60 gram.; poudre de poivre noir, 10 gram ; poudre de rhubarbe, 30 gram.; poudre de scammonée d'Alep, 20 gram. Faites des pilule sde 20 centigr. Chaque pilule contient 5 centigr. de mercure, autant d'aloès et 17 milligr. de scammonée (Codex). 1 à 2 par jour comme purgatif anthelminthique et antisyphilitique. — *Pilules bénites de Fuller.* Pilules emménagogues, purgatives et antispasmodiques, composées de aloès, 30 gram.; séné, 15 gram.; myrrhe, asa fœtida et galbanum, ãã, $7^{gr},50$; safran et macis, ãã 4 gram.; sulfate de fer, 45 gram. On mêle ces substances, on ajoute : huile de succin, 4 gram.; sirop d'armoise, 60 gram. On fait des pilules de 20 centigrammes. Chacune contient 5 centigrammes de sulfate de fer, 34 milligrammes d'aloès, 5 centigrammes de séné, 5 centigrammes de gomme-résine. — *Pilules de Blancard.* Iode, 4 gram.; limaille de fer, 2 gram.; eau distillée, 5 gram.; miel blanc, 5 gram.; poudre de réglisse et de guimauve, q. s. pour 100 pilules (Codex). Chacune représente 4 centigr. de protoiodure de fer et 1 centigr. de limaille de fer. 2 à 20 pilules. — *Pilules de Blaud.* Elles sont faites avec : protosulfate de fer et carbonate de potasse, ãã 30 gram.; gomme arabique, 5 gram.; eau, 20 gram.; sirop simple, 15 gram. (Codex). On fait une masse que l'on divise en 120 pilules, dont chacune pèse 40 centigr. et représente environ 20 centigr. de carbonate de fer. Préparation ferrugineuse plus altérable que les pilules de Vallet. — *Pilules bleues.* V. PILULES *mercurielles simples.* — *Pilules de Bontius.* Aloès Barbade pulvérisé, gomme-gutte, gomme ammoniaque, ãã 10 gram.; vinaigre blanc, 60 gram. Faites dissoudre dans le vinaigre à l'aide de la chaleur les trois premières substances grossièrement pulvérisées; passez avec expression, évaporez le mélange au bain-marie en consistance pilulaire. Faites des pilules de 20 centigrammes (Codex). A la dose de 3 à 6 pilules.

Pilules chalibées. Celles qui contiennent du fer. — *Pilules de Chrestien.* Chlorure d'or et de sodium, 5 centigr.; fécule de pomme de terre, 2 gram.; gomme arabique, 40 centigr. ; eau q. s., pour 12 pilules. Antisyphilitique. — *Pilules cochées.* Pilules employées autrefois comme drastiques. Les *pilules cochées mineures* contenaient : aloès, scammonée, coloquinte, parties égales de chaque, dans suffisante quantité de sirop. Les *pilules cochées majeures* contenaient en outre de la poudre d'hiera picra, de racine de turbith et de fleurs de stœchas, avec du sirop de nerprun. — *Pilules de coloquinte composées.* Aloès Barbade pulvérisé, coloquinte pulvérisée, scammonée pulvérisée, ãã 10 gram.; miel liquide, 30 gr.; essence de girofle, 5 centigr. Divisez en 200 pilules, argentez (Codex). Chacune contient 5 centigr. de chaque substance purgative. — *Pilules de copahu magnésiées.* On forme avec 10 gram. de copahu et quantité suffisante de magnésie carbonatée une masse homogène qu'on divise en 40 pilules, recouvertes de gélatine ou de sucre (Codex). — *Pilules de cynoglosse.* Extrait d'opium, poudre d'écorce de racine de cynoglosse, et poudre de semences de jusquiame, ãã 10 gram.; poudre de myrrhe, 15 gram.; d'oliban, 12 gram.; de castoréum et de safran, ãã 4 gr.; sirop de miel, 35 gram. (Codex). On fait, au moment du besoin, des pilules de 20 centigr. qui contiennent chacune 2 centigr. d'extrait d'opium et autant de poudre de jusquiame. Elles sont calmantes et réussissent souvent mieux que l'opium seul.

Pilules dépuratives de Plummer. Elles contiennent chacune parties égales (3 centigr.) de soufre doré, d'antimoine, de protochlorure de mercure et d'extrait de réglisse. 1 à 5 par jour, dans les maladies dartreuses ou syphilitiques rebelles. — *Pilules de Dupuytren.* Chacune contient 1 centigr. de deutochlorure de mercure, 2 centigr d'extrait d'opium, 4 centigr. d'extrait de gaïac. 1 à 2 par jour. Antisyphilitique, antiherpétique.

Pilules écossaises. V. PILULES *d'Anderson.*

Pilules ferrugineuses. V. PILULES *de Blaud,* PILULSE *de Blancard,* PILULES *de Vallet.*

Pilules gourmandes. V. PILULES *ante cibum.*

Pilules d'Helvétius. V. PILULES *alunées.*

Pilules de Lartigue. Pilules dont la formule est secrète. Elles sont à base de coloquinte et de colchique, et employées contre la goutte.

Pilules de Méglin. Pilules préparées avec extrait alcoolique de jusquiame, extrait de valériane et oxyde de zinc obtenu par sublimation, āā 10 gram. pour 200 pilules : chacune contient 5 centigr. de chaque médicament (Codex). Elles agissent comme calmantes, spécialement contre les névralgies. On commence par une le matin et une le soir, et l'on augmente peu à peu la dose jusqu'à 9 ou 10 par jour. — *Pilules mercurielles purgatives.* V. PILULES *de Belloste.* — *Pilules mercurielles savonneuses* [*pilules de Sédillot*]. Pommade mercurielle récemment préparée, 30 gram.; savon médicinal, 20 gram.; poudre de réglisse, 10 gram. Faites une masse homogène que vous diviserez en pilules de 20 centigr. qui contiennent chacune 5 centigr. de mercure (Codex). 1 à 3 pilules par jour. Antisyphilitique. — *Pilules mercurielles simples* [*pilules bleues*]. Mercure pur, 20 gram.; conserve de roses, 30 gram.; poudre de réglisse, 10 gram. Divisez en 400 pilules, dont chacune contient 5 centigr. de mercure (Codex) 1 à 4 pilules. Antisyphilitique. — *Pilules de Morison.* Pilules n° 1 : aloès, 70 gram.; crème de tartre, séné, āā 35 gram.; on fait avec de l'eau une masse qu'on divise en pilules de 15 centigr. — Pilules n° 2 : aloès, 40 gram.; coloquinte, gomme-gutte, āā 30 gram.; jalap, crème de tartre, āā 20 gram. Divisez en pilules de 15 centigr. 1 à 5 pilules par jour. Purgatif. — *Pilules de Morton.* V. PILULES *balsamiques.*

Pilules de nitre camphré. Azotate de potasse, 10 gram.; camphre pulvérisé, conserve de roses, āā 5 gram. Mêlez et faites des pilules de 20 centigr., qui contiennent chacune 10 centigr. de sel de nitre et 5 centigram. de camphre (Codex). On les emploie contre la blennorrhagie. 2 à 10 par jour.

Pilules d'onguent mercuriel (L. V. Lagneau). Onguent mercuriel, 16 gram., et poudre de guimauve, 12 gram. ; mêlez et divisez en 144 pilules contenant chacune 5 centigr. de mercure.

Pilules perpétuelles. V. ANTIMOINE. — *Pilules de Plummer.* V. PILULES *dépuratives.*

Pilules de Rufus. Pilules stomachiques composées d'aloès socotrin, 60 gram., de myrrhe, 30 gram., et de stigmates de safran, 15 gram., incorporés au moyen du sirop d'absinthe, et divisés en pilules de 20 centigr.

Pilules de savon. Savon médicinal, 20 gram., divisé en 100 pilules. 2 à 20 pilules. Purgatif. — *Pilules de savon nitrées.* Savon médicinal, 20 gram.; poudre de guimauve, 3 gram.; azotate de potasse, 2 gram. Divisez en 100 pilules (Codex). 2 à 20 pilules. Purgatif, diurétique. – *Pilules scillitiques* Poudre de scille, 12 gram.; gomme ammoniaque, 4 gram.; oxymel scillitique, 4 gram. Divisez en pilules de 20 centigr., contenant 5 centigr. de scille et 15 milligr. de gomme ammoniaque. 4 à 20 pilules. Expectorant. — *Pilules de Sédillot.* V. PILULES *mercurielles savonneuses.*

Pilules de térébenthine. Térébenthine de sapin, 40 gr.; hydro-carbonate de magnésie, 30 gram. Mêlez exactement et divisez en 200 pilules. Chaque pilule contient 20 centigr. de térébenthine (Codex). — *Pilules de térébenthine cuite.* On ramollit la térébenthine dans l'eau chaude et on la divise en pilules de 30 centigr. (Codex). On les emploie dans la blennorrhagie. — *Pilules de Vallet.* Sulfate de protoxyde de fer, 1000 gram.; carbonate de soude, 1200 gram.; miel blanc, sucre de lait, āā 300 gram.; sucre blanc, q. s. On ajoute à 3 parties de ce composé 1 partie, à poids égaux, de poudre de réglisse et de poudre de guimauve, et on fait des pilules de 25 centigr. chacune, qui doivent être argentées et conservées dans des flacons bien bouchés (Codex). Chaque pilule représente environ 5 centigr. de protoxyde de fer. 1 à 10 par jour.

PILULIER. s. m. [it. *pillolajo*]. Instrument employé, en pharmacie, pour diviser la masse pilulaire et rouler plusieurs pilules à la fois. Il se compose (fig. 364) de deux pièces de bois, revêtues chacune d'une plaque de métal, creusée de cannelures égales et parallèles la masse pilulaire, appliquée sur la plus grande de ces pièces, est roulée en cylindre avec la main, puis coupée en parties semblables par la pression qu'on lui fait subir à l'aide de l'autre pièce cannelée.

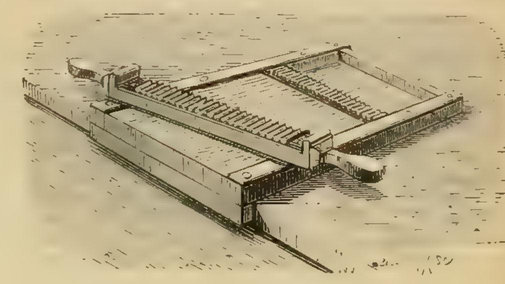

FIG. 366.

PIMARIQUE. adj. — *Acide pimarique* ($C^{40}H^{30}O^{4}$). Corps extrait du galipot, et existant aussi dans la colophane (Laurent). Il est en masses ou en croûtes blanches, formées par union intime d'aiguilles cristallines; insoluble dans l'eau, très soluble dans l'éther, soluble dans 10 parties d'alcool. C'est un isomère des acide sylvique et pinique.

PIMARONE. s. f ($C^{40}H^{28}O^{2}$). Produit de distillation de l'acide pimarique. Liquide huileux, jaunâtre, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Solidifiable à l'air.

PIMÉLIQUE. adj. — *Acide pimélique* ($C^{14}H^{12}O^{8}$) On l'obtient en traitant l'acide oléique par l'acide nitrique. Cristallisable, blanc, inodore, acide ; fond à 114°. Volatil sans décomposition, soluble dans 35 parties d'eau froide, soluble dans l'alcool et l'éther. Il est bibasique.

PIMÉLITE. s. f. [de πιμελὴ, graisse]. Inflammation du tissu adipeux.

PIMÉLORRHÉE. s. f. [de πιμελὴ, graisse, et ῥεῖν, couler]. Déjections chargées de graisse non absorbée, dans certaines maladies du pancréas. — Écoulement de graisse par les voies urinaires ou digestives. V. CHYLURIE.

PIMÉLOSE. s. f. [de πιμελὴ, graisse]. L'obésité. — *Pimelose du foie* se dit pour *foie gras.*

PIMÉLOTIQUE. adj. [de πιμελὴ, graisse]. Qui concerne l'obésité.

PIMÉLURIE. s. f. [de πιμελὴ, graisse, et οὐρεῖν, uriner]. V. CHYLURIE.

PIMENT. s. m. [*Capsicum*, L., all. *Beissebeere*, angl. *piment*, it. *pimento*, esp. *pimienta*] Genre de plantes solanées dont l'espèce principale est le *piment des jardins* [*C. annuum*, L., *C. indicum*, Lobel, *corail des jardins*, *poivre de Guinée, poivre d'Inde*] son fruit, âcre et irritant, sert d'assaisonnement, surtout dans les pays chauds, et pourrait être employé comme rubéfiant; c'est une baie longue, verte, devenant rouge en mûrissant, unie, renfermant des semences plates. Son extrait aqueux, dit *capsicum*, ou la poudre des semences, en pilules, ont été employés contre la congestion des hémorroïdes. V. CAPSICINE. — Le *piment de Cayenne* [*piment enragé, C. frutescens*, L.] a des baies plus longues et plus grosses, d'une âcreté insupportable. — *Piment aquatique, bâtard* ou *royal*. Fruit du *Myrica gale*, L. V. MYRICA. — *Piment* ou *poivre de la Jamaïque*. Nom donné aux fruits du *Myrtus pimenta*, L. [*Eugenia pimenta*, DC., *Pimenta officinalis*, O. Berg], de la famille des myrtacées Ce sont des baies sèches, de la grosseur d'un pois, presque rondes, rugueuses, d'un gris rougeâtre, qui renferment deux graines noires et hémisphériques. Leur odeur et leur saveur, très fortes, se rapprochent de celles de la girofle et de la cannelle. — *Piment de Thévet* ou *piment couronné*. Fruit aromatique, stimulant, du *Pimenta acris*, H. Bn. [*Myrtus pimentoides*, Nees, *Amamis acris*, Berg].

PIMENTA. s. m. Genre de plantes myrtacées qui comprend le *Pimenta officinalis*, et le *P. acris*. V. PIMENT.

PIMENTIQUE. adj. — *Acide pimentique. L'acide eugénique.*

PIMPRENELLE. s. f. [all. *Pimpinelle*, angl. *pimpernel, pimpinel*, it. *pimpinella*]. Nom vulgaire de plusieurs plantes rosacées : 1° la *petite pimprenelle* (*Poterium sanguisorba*, L.), 2° la *grande pimprenelle, commune* ou *des montagnes* (*Sanguisorba officinalis*, L.), qu'on regarde comme galactophores, vulnéraires, diurétiques et astringentes.

PIN. s. m. [*pinus*, πίτυς, all. *Fichte*, angl. *pine*, it. et esp. *pino*]. Genre de plantes de la famille des conifères, dont la plupart des espèces sont des arbres qui contiennent beaucoup de résine. Ils ont des feuilles persistantes, subulées ; les fleurs mâles forment des chatons réunis en grappes et munis d'écailles qui constituent des étamines élargies; les femelles sont disposées en cônes, à écailles imbriquées, ligneuses, ombiliquées au sommet. Les espèces principales sont : le *pin sauvage* ou *pinasse* (*Pinus sylvestris*, L.), dont les bourgeons, aromatiques, d'odeur et de saveur résineuses, sont employés en infusion, sous le nom de *bourgeons de sapin*, comme balsamiques et diurétiques, et qui servent à préparer une bière antiscorbutique, dite *sapinette*; avec ses feuilles on prépare en Allemagne une décoction dite *baume* ou *essence de pin, eau résineuse balsamique*, employée contre la goutte et les rhumatismes; — le *pin pignon* (*Pinus pinea*, L.), dont les graines ou *pignons doux* renferment une amande blanche, huileuse, bonne à manger; — le *pin de Bordeaux* ou *maritime* (*Pinus maritima*, L.), d'où on retire la térébenthine commune, dite de Bordeaux, la poix noire, le galipot, etc., et dont la sève, lactescente, d'odeur et de saveur résineuse, est apéritive, stomachique, et préconisée contre la toux et l'expectoration de la phtisie au début ; — le *pin des marais* (*Pinus palustris*, Mill.), qui fournit la térébenthine de Boston; — le *pin d'encens* (*Pinus Tæda*, Lamb.), qui fournit la térébenthine de la Caroline; — le *pin Alviez* (*Pinus Cembra*, L.), qui fournit le baume de Riga ou des Carpathes; — le *pin Mugho* (*Pinus Mugho*, Mill.), qui fournit le baume de Hongrie, et une essence d'odeur agréable, dite huile de Templin; — le *pin Weymouth* (*Pinus strobus*, L.), qui fournit la térébenthine d'Amérique, etc.

PINACOLINE. s. f. ($C^{12}H^{12}O^{2}$). Liquide incolore, fluide, d'odeur de menthe, qu'on obtient en faisant agir sur la pinacone l'acide sulfurique ou chlorhydrique, ou le chlore.

PINACOLIQUE. adj. — *Alcool pinacolique* ($C^{12}H^{14}O^{2}$). Liquide limpide, de saveur brûlante, d'odeur de camphre, qui se forme quand on traite la pinacoline par le sodium, à l'aide de l'hydrogène qui se dégage pendant cette réaction.

PINACONE. s. m. ($C^{12}H^{14}O^{2}$). Composé qui se forme par action de l'hydrogène naissant sur l'acétone, quand on traite celle-ci par l'amalgame de sodium. Cristaux incolores, fusibles à 42°.

PINAU s. m. et adj. Nom vulgaire donné à divers palmiers à la Guyane, et aux divers bolets vénéneux en France.

PINÇARD. adj. [all. *Spitzengänger*]. V. PIED *rampin*.

PINCE. s. f. [*volsella*, λαβὶς, all. *Zange, Pincette*, it *pinzette*, esp. *pinzas*] En anatomie, *pince du corps calleux*. V. CALLEUX. = En zoologie. V. MANDIBULE. = En anatomie vétérinaire. V. MURAILLE. = En chirurgie, *pince*, instrument dont on se sert dans diverses opérations pour saisir, attirer ou fixer certaines parties. Il se compose de deux branches au moins, réunies d'une manière variable, et susceptibles d'être écartées ou rapprochées. Les unes ont deux branches soudées ensemble à l'une de leurs extrémités, libres dans le reste de leur étendue, naturellement écartées l'une de l'autre par leur élasticité, et susceptibles d'être rapprochées par la pression qu'on exerce sur elles avec les doigts. Les autres sont formées de deux branches réunies à leur partie moyenne par une charnière. Enfin il y en a qui sont composées de deux ou de trois branches qui s'écartent par le fait de leur élasticité, et qu'on rapproche en faisant glisser sur elles un anneau ou une canule dans laquelle elles ont été introduites.

Pince à baguette ou *à refoulement*. Pince employée, avec la pince à torsion, pour la torsion des artères. Elle n'a ni mors ni verrou ; elle est formée de deux trous cylindriques, qui servent à serrer fortement les tuniques interne et moyenne de l'artère et à les refouler dans le cylindre de la tunique externe, qui seule est tordue par la pince à torsion.

Pince à cataracte. Pince à dissection de dimensions très petites; ses extrémités, très ténues, ont les mors arrondis et se correspondent avec la plus grande précision.

Pince de Desmarres. Employée pour l'extraction des kystes et autres tumeurs des paupières, elle évite l'écoulement de sang par la compression qu'elle exerce, rend immobile la tumeur malgré les mouvements du malade, et permet d'opérer sans perforer la paupière. L'une des branches porte une plaque pleine qu'on engage sous la paupière ; l'autre porte un anneau qui embrasse la tumeur et en comprime le pourtour lorsqu'on serre la vis de rappel placée au milieu des deux branches — *Pince à dissection*. Elle se compose de deux lames d'acier ou d'argent, réunies par leur extrémité postérieure, s'écartant l'une de l'autre par leur propre ressort et se joignant lorsqu'on les serre entre les doigts. Elles vont en diminuant de largeur et en augmentant d'épaisseur vers leur extrémité libre, qui est mousse, et garnie à sa face interne de petites dents transversales qui s'engrènent les unes dans les autres lorsqu'on comprime les branches, pour serrer plus exactement les corps ou les tissus qu'on veut saisir. Cette pince sert également en chirurgie, dans la plupart des opérations, telles que ligature d'artères, etc.

Pince-écraseur (Richet). Pince courbe sur le côté ou sur le plat, armée de dents qui s'engrènent les unes dans les autres, et destinée à la section du pédicule des polypes de l'utérus. — *Pince élytro-caustique*. V. PINCEMENT *du vagin*.

Pince à faux germe (Levret). Elle diffère peu de la *pince à polypes*. — *Pince à forcipressure* (fig. 369). Pince munie d'anneaux, à mors dentelés, dont les branches, croisées comme celles des ciseaux, sont maintenues fermées à l'aide d'un petit crochet que porte l'une d'elles et qui pénètre dans un trou de l'autre branche.

Pince à gaine. Pince à deux, trois ou quatre branches, susceptibles d'être serrées par une gaine mobile. — *Pince à griffes.* Pince dont les branches sont terminées par deux ou plusieurs crochets pointus, destinés à saisir solidement une partie.

Pince de Hales, improprement dite *de Hunter*. Pince employée pour l'extraction des calculs engagés dans l'urètre. Elle se compose d'une tige d'acier longue de 24 centimètres, large de 27 millimètres, divisée en deux branches qui s'écartent par l'effet de leur propre ressort, et qui sont terminées par deux petites cuillers dentelées; et d'une sonde droite, d'argent, longue de 54 millimètres, large de 17 centimètres 1/2, munie de deux anneaux. Cette sonde est destinée à recevoir la tige d'acier, dont les branches s'ouvrent plus ou moins selon qu'on lui fait dépasser plus ou moins l'extrémité de la sonde.

Pince incisive. Sorte d'ostéotome formé par de solides pinces dont les branches et les tranchants sont diversement disposés selon les os à réséquer

Pince à ligature. Celle dont on se sert pour lier une artère. C'est tantôt une pince à dissection ordinaire, tantôt une pince à verrou. — *Pince* ou *cisaille de Liston.* Ostéotome droit ou courbe dont une lame est dentée et empêche le glissement de l'os, tandis que l'autre est lisse et tranchante.

Pince de Museux. Pince qui porte deux anneaux destinés à la maintenir et dont les branches sont terminées par quatre crochets qui se regardent et se croisent à leur extrémité, de manière à faire l'office d'érigne.

Pince ostéotome. V. OSTÉOTOME et SÉCATEUR.

Pince à pansement ou *à anneaux.* Pince composée de deux branches arrondies, munies d'anneaux à une extrémité, et semblables à celles des ciseaux, si ce n'est qu'au lieu de se croiser et d'être tranchantes, elles sont directement opposées l'une à l'autre et aplaties, et munies de quelques dentelures superficielles. Cet instrument sert à enlever les parties de l'appareil, à nettoyer les plaies, à soulever les parties molles dont on veut faire la section, à porter de le charpie dans le fond d'un foyer purulent, etc. (fig. 368). — *Pince à polypes.* Elle est formée de deux branches disposées comme celles de la pince à pansement, et garnies de même d'anneaux; mais elle est, en général, plus forte, et chaque branche a son extrémité libre large, mousse, arrondie, creusée en dedans en forme de cuiller et percée de deux petites ouvertures de 9 millimètres de hauteur sur 6 de diamètre. Les bords de cette cuiller fenêtrée sont garnis de dentelures qui s'entre-croisent avec celles de la branche opposée. Les pinces à polypes sont droites ou courbes sur leur plat ou sur leur côté. — *Pinces à pression continue.* Pince disposée de manière que les branches se croisent, et exercent sur la partie saisie une pression proportionnée à la force de ces branches. Pour pincer l'objet, on exerce avec le pouce et l'index une pression sur les branches, ce qui fait écarter les mors de la pince. Il suffit alors de cesser la pression avec les doigts pour que l'objet soit saisi. C'est sur leur principe qu'ont été faites les serres-fines. Elles sont remplacées généralement par les pinces à forcipressure.

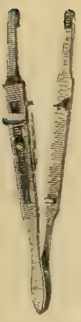

FIG. 367.

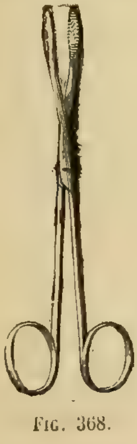

FIG. 368.

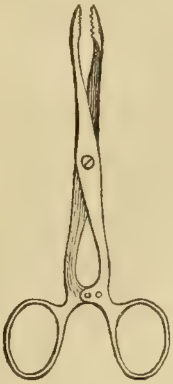

FIG. 369.

Pince à torsion. La pince à verrou. — *Pince à trois branches.* V. LITHOLABE.

Pince à verrou. Pince allongée qui porte un petit verrou destiné à la tenir fermée (fig. 367). On l'emploie pour la torsion ou la ligature des artères. Un de ses mors porte ordinairement une petite rainure destinée à recevoir une épingle, et qui rend cette pince commode pour les sutures.

PINCEAU. s. m. — *Pinceau électrique.* Faisceau de fils de cuivre déliés et rigides, sortant d'un cylindre de même métal, dans lequel on peut le refouler, et susceptible d'être vissé sur un des manches terminant les électrodes. Il est destiné à l'électrisation de la peau, et appliqué : 1° en frappant la peau de coups légers et rapides; 2° en promenant ses pointes contre la surface cutanée; 3° en laissant pendant quelque temps les extrémités des fils en contact avec un point de la peau.

PINCÉE. s. f. [*pugillus*, δραχίον, all. *Prise*, angl. *pinch*, it. *pizzico*, esp. *pizca*]. Quantité d'une substance médicamenteuse que l'on peut saisir avec l'extrémité de deux ou trois doigts. Cette manière de prescrire les drogues étant trop vague, le Codex a indiqué les poids équivalents aux pincées de certaines substances :

	Grammes.
Une pincée de fleurs de camomille pèse	2
— — de guimauve.....	2
— — de mauve........	4
— — d'arnica..........	1
— — de tussilage.	2
— — de tilleul mondées.	2
— de fruits de fenouil........	2
— d'anis.....................	2

PINCEMENT. s. m. Action de pincer. = *Pincement du vagin.* Opération (Desgranges) destinée à remédier à la chute de l'utérus. Elle consiste soit à placer dans le vagin des pinces qui produisent la mortification de la partie pincée, et, à la suite, une cicatrice qui soutient l'utérus et l'empêche de redescendre; soit à combiner la constriction mécanique avec la cautérisation, à l'aide d'une *pince* dite *élytro-caustique* qui porte une cuvette chargée de chlorure de zinc. = *Pincement.* Opération de jardinage qui consiste à couper le sommet d'un bourgeon, pour réprimer une croissance exubérante, et favoriser la fructification.

PINCHBECK. s. m. V LAITON.

PINÇON. s. m. V. AMPOULE.

PINÉAL, ALE. adj. [*pinealis*, de *pinea*, pignon, à cause de la forme; all. *zirbelnussformig*, angl. *pineal*, it. *pineale*. esp. *pineal*]. Qui a la forme d'une pomme de pin. — *Glande pinéale* [*conarium, corps conoïde*, all. *Zirbeldrüse*]. Petit organe gris situé dans l'épaisseur de la toile choroïdienne, au-dessus des tubercules quadrijumeaux antérieurs, au-dessous du bourrelet du corps calleux, au-devant du cervelet, en arrière du troisième ventricule. Son volume égale celui d'un pois; sa forme rappelle celle d'un cône. Sa couleur est d'un gris cendré. De sa partie antérieure partent trois prolongements, appelés ses *pédoncules :* le *pédoncule supérieur* ou *antérieur* (*rênes de la glande pinéale, habenæ*) se porte en dehors vers la partie interne et supérieure de la couche optique, puis en avant, et arrive en s'effilant au niveau du trou de Monro, où il se continue avec le pilier antérieur de la voûte à trois piliers ; le *pédoncule inférieur* descend en bas et en dehors, et se perd dans la couche optique, en avant de la commissure blanche antérieure ; le *pédoncule moyen* ou *transversal*, situé au-dessus de cette commissure, se rend horizontalement à la couche optique. Cet organe est formé extérieurement d'une lame de substance grise, et constitué par du tissu lamineux dont les fibres forment, en s'entre-croisant, des mailles irrégulières, tapissées par un épithélium à cellules polyédriques : presque toujours on y trouve des concrétions calcaires. V. ACERVULE.

PINGHWAR HARJAMBI. s. m. Rhizome d'une plante originaire probablement de l'Abyssinie, et appartenant à la famille des filicinées. Gaupp (de Schorndorf) l'a employé avec succès contre les hémorragies internes et traumatiques. Pour l'usage externe, on fait avec le chevelu du pinghwar un tampon que l'on introduit dans la plaie ou dans la cavité qui fournit le sang. Pour l'usage interne, on l'emploie en décoction (30 grammes de pinghwar pour 180 grammes d'eau).

PINGUICULA. s. m. V. GRASSETTE.

PINGUICULA, et non **PINGUECULA.** s. f. [de *pinguiculus*, grassouillet, diminutif de *pinguis*, gras ; all., angl. et it. *pinguecula*]. Petite tumeur de la conjonctive, ainsi dite parce qu'on la croyait formée de graisse. Elle siège ordinairement vers le grand angle de l'œil ; elle ne dépasse guère le volume d'un grain de chènevis. Elle est assez dure, arrondie et brillante à la surface, de couleur jaunâtre, ce qui a fait croire à sa nature graisseuse ; elle est peu vasculaire. Elle fait corps avec la conjonctive sans produire l'adhérence de cette membrane avec la sclérotique. Elle vient sans cause connue, et ne donne lieu à aucune sensation douloureuse ou autre. Nul traitement ne la fait disparaître ; l'extirpation n'est nécessaire que si elle s'hypertrophie. Desmarres et Robin ont montré qu'elle se compose exclusivement d'épithélium pavimenteux conjonctival hypertrophié.

PINIPICRINE. s. f. ($C^{44}H^{36}O^{22}$). Matière amorphe, brun jaunâtre, soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther, amère, contenue dans les aiguilles du pin sauvage. C'est une glycoside chauffée avec l'acide chlorhydrique, elle se dédouble en glycose et éricinol.

PINIQUE. adj. — *Acide pinique* [all. *Pininsäure*, angl. *pinic acid*, it. *acido pinico*] ($C^{10}H^{30}O^{4}$). Acide qu'on retire de la colophane, qu'il concourt à constituer avec les acides silvique et pimarique, avec lesquels il est identique. Matière amorphe, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles grasses.

PINITANNIQUE. adj. V. TANNIN.

PINITE. s. f. ($C^{12}H^{12}O^{10}$). Principe (Berthelot) d'une matière sucrée alimentaire qui exsude, en Californie, au pied du *Pinus Lambertiana*, Douglas, quand on creuse la terre ; elle est fournie par le bois. La pinite est cristallisable, à cristaux durs, très solubles dans l'eau, peu dans l'alcool ; elle est neutre, dextrogyre ; elle est isomère avec la quercéite, la mannitane et la dulcitane ; elle ne fermente pas, ne réduit pas le tartrate cupro-potassique.

PINNAL. adj. et s. m. [de *pinna*, plume]. Qui a la forme d'une plume. — *Pinnal radié* (Cruveilhier). Le muscle myrtiforme. — *Pinnal transverse* ou *supérieur*. Le triangulaire du nez.

PINNATIFIDE, PINNÉ, ÉE. adj. [it. et esp. *pinnatifido*]. V. PENNATIFIDE, PENNÉ.

PINNIPÈDES. s. m. pl. Les *phoques*.

PINNOTHÈRE. s. m. V. CRABE.

PINNULE. s. f. [*pinnula*]. Division des feuilles pennatiséquées dans les fougères. — Autrefois, synonyme de *foliole* dans la description des feuilles composées pinnées.

PINTA. s. f. — *Pinta du Mexique* [*mal de los pintos, Quiricua, Tinna*]. Maladie de la peau particulière au Mexique. On l'observe principalement à la côte ouest, et jusqu'à l'état de Tabasco. Elle est caractérisée par des taches qui se montrent autour des yeux, sur la poitrine et les extrémités, d'abord d'un blond jaunâtre clair, puis tournant au bleu, et finissant en s'étendant par devenir noires, ce qui donne au malade l'aspect d'un nègre. La peau qui les supporte devient raboteuse, écailleuse et irritable, s'excorie au plus léger contact, et se couvre d'ulcères sordides d'odeur repoussante.

PIPE. s. f. — *Pipe camboge*. V. GOMME-*gutte*.

PIPER. s. m. V. POIVRE.

PIPÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, à tiges grêles, sarmenteuses, noueuses. Feuilles opposées ou verticillées, ou alternes par avortement. Fleurs en chatons grêles, composés de fleurs mâles et femelles mélangées ; 1, 2 ou 3 étamines ; ovaire libre, uniloculaire. Le fruit est une baie coriace, monosperme. Endosperme dur, embryon très petit. V. POIVRE.

PIPÉRIDINE. s. f. ($C^{10}H^{11}Az$). Corps basique qui se forme par action de la potasse sur le pipérin. Liquide incolore, d'odeur poivrée et ammoniacale, de saveur caustique ; soluble dans l'eau, bouillant à 106°, fortement alcalin, donnant des sels avec les acides.

PIPÉRIN. s. m. ou **PIPÉRINE.** s. f. [all. *Piperin*, angl. *piperine*, it. *piperino*] ($C^{34}H^{19}AzO^{6}$). Base organique faible découverte (Œrsted) dans le poivre noir, dans le poivre long et autres espèces voisines. Elle est en cristaux incolores, prismatiques, à peine solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, plus à chaud qu'à froid. Le pipérin paraît jouir d'une propriété fébrifuge assez prononcée, à la dose de 5 à 10 centigrammes.

PIPÉRIQUE. adj. Qui se rapporte au poivre. — *Acide pipérique* ($C^{24}H^{10}O^{8}$). Composé obtenu en faisant bouillir le pipérin avec la potasse. Aiguilles jaunâtres, fusibles à 150°, très peu solubles dans l'eau et l'éther, solubles dans l'alcool bouillant.

PIPÉROÏDE. adj. Qui ressemble au poivre.

PIPÉRONAL. s. m. [*aldéhyde pipéronylique*] ($C^{16}H^{6}O^{6}$). Obtenu par oxydation de l'acide pipérique. Prismes incolores, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, fusibles à 37°.

PIPÉRONYLIQUE. adj. — *Acide pipéronylique* ($C^{16}H^{5}O^{8}$). Corps obtenu par action du permanganate de potasse sur le pipéronal. Cristaux bruns, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool bouillant.

PIPETTE. s. f. [diminutif de *pipe*, au sens de tuyau]. Tube de verre renflé au milieu que l'on plonge dans un liquide en tenant un doigt sur son orifice extérieur, de manière à faire monter dans la partie renflée la portion du fluide que touche l'orifice profond, quand on soulève le doigt qui bouche l'autre extrémité. On transporte ainsi une petite quantité de liquide, qui reste dans la pipette tant qu'un doigt reste sur l'orifice supérieur, et qui tombe quand on retire ce doigt.

PIPI. s. m. V. PETIVERIE.

PIQUANT. s. m. Nom vulgaire des épines et des aiguillons des plantes et des animaux.

PIQUET. s. m. V. SOIE.

PIQUETÉ, ÉE. adj. Se dit de l'aspect offert par la substance cérébrale et autres tissus lorsque les vaisseaux distendus par du sang montrent leurs orifices béants, sous forme de petites taches rouges analogues à celles que forment les gouttelettes de sang qui sortent d'une piqûre. On dit aussi substantivement le *piqueté*, pour l'état piqueté.

PIQÛRE. s. f. [*punctura*, νύγμα, all. *Stichwunde*, angl. *pricking*, it. *punctura*, esp. *picadura*]. Plaie étroite et profonde faite par un instrument aigu. Ces plaies saignent peu, et, n'étant pas irritées par l'air extérieur, guérissent rapidement, en général, par première intention. La réunion se fait avec les agglutinatifs ; la suture est inutile. Il peut arriver qu'une piqûre, faite par un instrument mousse (clou, dent de fourche), déchire et contonde fortement les parties, et amène des accidents inflammatoires, qui nécessitent l'irrigation continue, les bains tièdes prolongés et les débridements. — *Piqûre anatomique* [angl. *dissection wound*]. Plaie empoisonnée par l'introduction des matières septiques des cadavres. Les piqûres qu'on se fait en disséquant et pendant les autopsies doivent être lavées avec l'eau pure, ou mieux avec de l'alcool ordinaire pur ou camphré, l'essence de térébenthine, la solution phéniquée, etc. On fait couler le plus de sang possible. On a recommandé la cautérisation immédiate par le nitrate d'argent, etc. ; mais l'expérience a montré qu'elle était nuisible, qu'elle pouvait quelquefois déterminer, seule, un phlegmon local ou une lymphangite, et qu'elle empêche la réunion immédiate qui souvent s'obtient avec succès. On doit tenir ensuite cette petite plaie couverte avec du taffetas gommé enduit de collodion, ou avec du collodion seul. Toute plaie des mains doit être protégée de la même manière pendant les dissections et les autopsies. En l'absence des précautions précédentes, l'inoculation se manifeste le plus souvent par un peu de lenteur de la plaie à se cicatriser, avec ou sans suppuration, ou production de croûtes à la surface, ou d'une pellicule épidermique simulant une cicatrice, et qui tombe et se renouvelle avec ou sans production de sérosité purulente au-dessous d'elle. Il y a souvent plus de gonflement et de rougeur autour de la plaie que dans les cas de blessures ordinaires. En même temps, se produisent de petites traînées rouges, suivant le trajet des lymphatiques de la plaie vers l'aisselle, dont les ganglions se gonflent et deviennent douloureux au toucher et dans les mouvements. Il y a presque toujours du frisson au début et parfois un mouvement fébrile avec inappétence pendant quelques jours. Le plus souvent les choses en restent là pendant huit ou dix jours, après lesquels les ganglions reprennent leur volume et leur consistance. Parfois c'est un phlegmon local ou un panaris qui se produisent. Quelquefois il survient, de deux à quatre jours après, de l'accablement, des nausées, frissons, céphalalgie, avec ou sans vomissements. Les lymphatiques s'enflamment, forment des traînées rouges, quelquefois de vrais cordons, sensibles à la pression, puis viennent des douleurs vives dans l'aisselle (dont les ganglions se gonflent beaucoup), dans l'épaule et même dans le cou ; enfin tous les accidents d'une adénite axillaire, intense, suppurant presque toujours, avec ou sans phlegmon diffus du bras, de l'aisselle et des régions voisines. Une fièvre intense, du délire, une grande prostration et les autres symptômes des maladies générales accompagnent les accidents précédents. Souvent aussi il se forme des abcès multiples dans le corps. Le pronostic est toujours grave ; car beaucoup de personnes ainsi blessées en disséquant ou en faisant des opérations sur des parties abcédées, fistuleuses, gangreneuses, etc., succombent. Les indications du traitement sont celles de la lymphangite et du phlegmon. Des fièvres de mauvaise nature, avec formation d'abcès multiples, sont quelquefois produites par un miasme qui se dégage du corps mort en putréfaction, sans qu'il y ait ni piqûre ni coupure. Parfois une simple érosion épidermique, sans écoulement sanguin, suffit pour qu'il y ait inoculation. Même dans ces cas-là le frisson peut survenir au bout de quelques minutes, avec ou sans douleur locale intense ; puis se produisent les accidents sus-indiqués. — *Piqûres d'insectes*. V. ABEILLE, COUSIN et PROCESSIONNAIRE. — *Piqûre de vipère*. V. VIPÈRE.

PIRIFORME. adj. V. PYRIFORME.

PIROUETTE. s. f. [*gyrus*, all. *Kreiswendung*, angl. *pirouette*, it. *piroetta*]. Mouvement dans lequel le cheval tourne sur lui-même, en prenant pour appui principal ou pivot l'un des deux membres du côté où il se porte.

PIS. s. m. [de *pectus*, poitrine ; all. *Kuh-Schaf-Ziegen-Zitze*, it. *tettola*]. Le mamelon de la vache, de la brebis et de la chèvre. V. MAMELLE. — *Mal de pis*. V. MASTITE. — *Pis de bœuf*. V. POITRINE.

PISCICULTURE. s. f. [de *piscis*, poisson, et *culture* ; all. *Fischzucht*] (baron Rivière). Art d'élever les poissons. Le seul moyen longtemps employé a été celui de l'*alevinage*, qui consiste à transporter, dans des étangs, de l'*alevin* ou jeunes poissons nés dans d'autres étangs. Des expériences récentes, notamment celles de Coste, ont enrichi la pisciculture de procédés nouveaux concernant la fécondation, l'incubation, les frayères artificielles, et même l'alevinage à l'aide d'une nourriture factice. La fécondation artificielle se fait en pressant de haut en bas l'abdomen d'une femelle pour en expulser les œufs parvenus à maturité, et en exprimant de la même façon, dans le vase qui vient de recevoir ces œufs, une quantité de laitance suffisante pour que l'eau du réceptacle en soit légèrement blanchie. L'imprégnation est accomplie en quelques minutes ; des œufs provenant de femelles mortes depuis dix ou quinze heures sont susceptibles d'être imprégnés aussi bien que ceux que fournissent des femelles vivantes. Pour mettre ces produits fécondés à l'abri de toute cause de destruction, Coste a imaginé un appareil incubateur dit *à suspension*, formé de canaux parallèlement disposés en gradins communiquant entre eux par un tube ou une gouttière étroite, et garnis de claies sur lesquelles on dépose les œufs. Un filet d'eau y entretient un courant continu. Les jeunes poissons, conservés dans l'appareil incubateur, y gardent la diète jusqu'à ce qu'ils aient presque entièrement perdu la vésicule ombilicale, moment où il convient de leur fournir des bassins plus spacieux et de les nourrir. A l'aide d'une pâtée faite avec de la chair musculaire, on les convertit rapidement en *alevin*, état qui leur permet de se soustraire aux poursuites des ennemis qu'ils peuvent rencontrer dans les eaux auxquelles on les destine. Les *frayères artificielles* imaginées par Lamy peuvent être employées pour les espèces dont les œufs s'attachent aux corps étrangers. Elles consistent en bouquets de bruyère ou de racines déliées, fixés à des claies ou cadres que l'on immerge, à l'aide d'un lest, sur des points dont on a enlevé les herbes aquatiques. Lorsque ces massifs flottants sont garnis d'œufs, on les transporte dans des réservoirs, où on les met à l'abri de toutes causes de destruction (Gerbe). Le transport des œufs embryonnés et celui des jeunes poissons de la famille des salmonidés exige moins d'air ou moins d'eau sous une température basse que sous une température élevée, et les œufs fécondés peuvent subir de longs trajets quand ils sont renfermés dans un milieu humide dont la température s'écarte peu de zéro ; dans ces conditions, leur respiration étant peu active, ils n'ont pas besoin d'un fréquent renouvellement d'air ou d'eau aérée. Par la conservation à l'aide de la glace fondante, on a transporté d'Angleterre en Australie des œufs de saumon et de truite fécondés artificiellement.

PISCINE. s. f. Vaste réservoir d'eau courante ou dormante, chaude ou froide selon les indications à remplir, dans lequel on fait prendre des bains ou faire de simples immersions aux malades, durant un traitement hydrothérapique ou thermal. Les immersions dans la piscine d'eau froide sont utiles aux personnes débilitées, atteintes d'anémie, de chlorose, de paralysie, d'affections nerveuses, d'hystérie, de spermatorrhée, etc. : le séjour sera court si l'on veut obtenir un effet excitant avec réaction à la peau; plus ou moins long, selon l'état et l'impressionnabilité du malade, lorsqu'on veut obtenir un effet sédatif.

PISIFORME. adj. [*pisiformis*, de *pisum*, pois, et *forma*, forme; all. *erbsenformig*, it. et esp. *pisiforme*]. Qui a la forme d'un pois. — *Éminence* ou *tubercule pisiforme*. V. MAMILLAIRE. — *Os pisiforme*. Le quatrième os de la première rangée du carpe, qui s'articule en arrière avec l'os pyramidal, et donne attache au tendon du cubital antérieur et au ligament transverse antérieur du carpe.

PISIMÉTACARPIEN. adj. — *Ligament pisimétacarpien*. Celui qui va du pisiforme au 5^e métacarpien.

PISIUNCIFORMIEN. adj. — *Ligament pisiunciformien*. Celui qui va du pisiforme au crochet de l'os crochu.

PISSASPHALTE. s. m. [*pissasphaltum*, πισσάσφαλτος, all. *Pissasphalt*, angl. *pissasphaltum*, it. *pissasfalto*, esp. *pisasfalto; poix minérale*]. Bitume mou, noir, glutineux, presque solide par les temps froids. Employé autrefois comme vulnéraire.

PISSE. s. f. Nom vulgaire de la polyurie du cheval.

PISSE-SANG. s. m. Nom vulgaire du *sang de rate* et de la *fumeterre*.

PISSÉLÆON. s. m. [de πίσσα, poix, et ἔλαιον, huile; *huile de poix*]. Matière liquide, huileuse, qui se sépare de la poix noire dans l'eau où tombent les produits résineux pendant la préparation de la poix. Le pissélæon des anciens [πισσέλαιον] était un médicament composé d'un mélange d'huile et de poix.

PISSEMENT. s. m. V. MICTION. — *Pissement de pus* [all. *Eiterharnen*]. V. PYURIE. — *Pissement de sang* [all. *Blutharnen*]. V. HÉMATURIE.

PISSENLIT. s. m. [*Leontodon taraxacum*, L., *Taraxacum dens leonis*, Desf.; all. *Löwenzahn*, angl. *dandelion*, *piss-a-bed*, it. *macerone*, esp. *diente de leon*]. Plante de la famille des synanthérées, regardée comme diurétique, tonique et laxative. On l'emploie dans l'ictère, les obstructions abdominales, etc. (le suc des feuilles, à la dose de 60 à 120 gramm.; en décoction, 30 gram. de feuilles fraîches par litre d'eau ; l'extrait, 2 à 4 gram.). On mange en salade sa racine et ses jeunes feuilles: celles-ci sont employées dans la préparation des *sucs d'herbes* et du sirop de chicorée.

PISTACHE. s. f. [*pistacia*, all. *Pistazie*, *Pimpernuss*, angl. *pistachio-nut*, it. *pistacchio*, esp. *pistacho*]. Graine du *pistachier*. Les *pistaches* sont contenues dans des fruits drupacés, gros comme des olives, composés d'un brou tendre, rougeâtre, d'une coque ligneuse, blanche, qui s'ouvre facilement en deux valves, et d'une amande anguleuse, recouverte d'une pellicule rougeâtre, d'un vert pâle à l'intérieur et d'une saveur douce et agréable. Elles viennent particulièrement de la Sicile, ont un goût agréable qui les fait employer comme condiment, et servent, en pharmacie, à faire le *looch vert*. — *Pistache de terre*. V. ARACHIDE.

PISTACHIER. s. m. [*Pistacia vera*, L.]. Arbuste du Levant, famille des térébinthacées, qui produit la pistache.

PISTATION. s. f. V. EPISTATION.

PISTE. s. f. [*vestigium*, ἴχνος, all. *Spur*, *Fährte*, angl. *piste*, *hippium*, it. *pesta*, esp. *pista*]. Traces suivant une ligne droite ou courbe laissées par le cheval sur le terrain qu'il parcourt.

PISTIL. s. m. [*pistillum*, proprement pilon; all. *Stempel, Staubweg*, angl. *pistil*, it. *pistillo*, esp. *pistilo*]. Organe reproducteur femelle des plantes, qui occupe le plus souvent le centre de la fleur, et qui, au moment du parfait développement de celle-ci, grossit, change de forme et se convertit en fruit. Il est composé : 1° de l'*ovaire*, 2° du *style;* 3° du *stigmate*. Quelquefois le style manque, et le stigmate est alors sessile.

PISTOIA [ville d'Italie]. — *Remède de Pistoia*. Remède secret préparé dans un couvent des environs de cette ville et dont les principaux éléments paraissent être le genêt à balais et la gentiane. Il rend souvent de grands services dans la goutte chronique; mais il ne doit être employé que chez les malades dont les reins fonctionnent bien, et l'urine doit être fréquemment analysée au cours de son emploi, de peur des phénomènes toxiques pouvant résulter de l'accumulation de la sparteine.

PITOXINE. s. f. Alcaloïde du *China pitoxa*, fusible au-dessus de 120° et se sublimant partiellement en fines aiguilles. Ses sels sont amers (Peretti).

PITTOSPORÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui, pour beaucoup de botanistes, forment une simple tribu des saxifragées. Ce sont des arbres ou arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, des îles de la mer du Sud et de l'Asie.

PITUITAIRE. adj. et s. [*pituitarius*, de *pituita*, pituite ou mucosité; angl. *pituitary*, it. et esp. *pituitario*]. — *Fosse pituitaire* [*selle turcique*, *éphippion*, à cause de sa forme; *fosse pituitaire*, parce qu'elle loge la glande pituitaire]. Enfoncement quadrilatère et profond que l'on observe sur la ligne médiane de la face cérébrale du sphénoïde, et qui loge la glande pituitaire. — *Glande* ou *corps pituitaire* [all. *Gehirnschleimdrüse*, *Schleimkörper*, *Gehirnanhang ; hypophyse* (Sœmmerring), *appendice sus-sphénoïdal du cerveau* (Chaussier), *glans pituitam excipiens* (Vésale)]. Petit organe situé derrière le chiasma des nerfs optiques, en avant des tubercules mamillaires, appendu à la tige pituitaire, et logé dans la fosse pituitaire ou selle turcique, sur laquelle il est fixé par un repli de la dure-mère (*repli pituitaire*) qui lui forme une loge presque complète. Le sinus circulaire en avant et en arrière, les sinus caverneux en dehors, et la lame quadrilatère du sphénoïde en arrière, forment ses rapports les plus immédiats. La forme du corps pituitaire est ovoïde, sa couleur grisâtre, son poids de 40 centigrammes, son diamètre transversal de 12 millimètres, et l'antéro-postérieur de 6 à 8 millimètres. Il est formé de deux lobes, l'un postérieur, petit et grisâtre, contenant des éléments nerveux; l'autre antérieur, jaune, présentant les caractères d'une glande vasculaire sanguine. Ce lobe antérieur reçoit l'insertion de l'*infundibulum* ou *tige pituitaire* [all. *Schleimdrüsenstiel*, *Infundibulum* (Galien et Vésale), *tige sus-sphénoïdale* (Chaussier)], qui unit le *tuber cinereum*, dont elle constitue un prolongement, au corps pituitaire. La longueur de la tige varie de 4 à 6 millimètres. Sa direction est oblique de haut en bas et d'arrière en avant; sa couleur, d'un gris rougeâtre; sa forme, celle d'un cône dont la base, tournée en haut et en arrière, répond au *tuber cinereum*. Elle est composée de deux couches : 1° une couche externe fibreuse, dépendance de la pie-mère; 2° une couche interne formée par une lame mince de substance grise, formant un canal infundibuliforme qui se prolonge dans la tige pituitaire, et communique avec le troisième ventricule. Le *tuber cinereum* ou *corps cendré*, conoïde, formé de substance nerveuse grise, occupe la moitié antérieure du losange limité en avant par le chiasma, en arrière par les tubercules mamillaires, latéralement par les bandelettes optiques. Il présente à sa partie centrale inférieure la tige pituitaire. La glande pituitaire est appendue à cette tige. — *Membrane pituitaire de Schneider*, ou simplement *pituitaire* [all. *Schneider'sche Haut*]. Membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales dans toute leur étendue, depuis les ouvertures des narines jusqu'au pharynx, où elle se continue avec celle de l'arrière-bouche et du voile du palais. Elle couvre toutes les éminences et pénètre dans toutes les anfractuosités des cavités nasales et des sinus maxillaires et frontaux. Le périoste des os sous-jacents lui est intimement uni. Siège immédiat de l'olfaction, elle reçoit, outre le nerf olfactif, un grand nombre de filets nerveux de la cinquième paire. Des vaisseaux, également nombreux, rampent à sa surface. Dans la région des fosses nasales dite *respiratoire*, où ne se distribue pas le nerf olfactif, cette membrane est très épaisse, tapissée par un épithélium vibratile (sauf sur la partie inférieure du cornet et du méat inférieurs, où il est pavimenteux stratifié) et pourvue de glandes en grappe très nombreuses et d'un réseau veineux très développé; dans les sinus, elle est moins épaisse, les glandes sont plus rares. Dans la région où se distribue le nerf olfactif, *région olfactive*, la muqueuse est molle, jaune-brunâtre, pourvue, chez les animaux, de glandes en tube spéciales (*glandes de Bowmann*), à canal excréteur très étroit, et, chez l'homme, de glandes de forme intermédiaire entre les glandes de Bowmann et les glandes en grappe : son épithélium, épais, se compose d'une couche superficielle de cellules cylindriques, très allongées, contenant un noyau et des granulations pigmentaires, présentant quelques cils vibratiles chez l'homme ; au-dessous de cette couche, sont des cellules particulières, dites *olfactives*, ovoïdes, bipolaires, de nature nerveuse, et pourvues de deux prolongements : l'un, inférieur, très fin, s'enfonce profondément et se continue probablement avec une fibrille terminale d'un filet du nerf olfactif; l'autre, plus large, se termine sur la surface libre, et porte chez certains animaux un pinceau de cils, mobiles ou non, qui manquent chez l'homme. — *Repli pituitaire, tige pituitaire*. V. PITUITAIRE (*Glande*).

PITUITE. s. f. [*pituita*, βλέννα, φλέγμα, all. *Schleim*, angl. *phlegm*, it. et esp. *pituita*]. Liquide aqueux et filant qui est rejeté en plus ou moins grande quantité, soit par l'expectoration, soit par une sorte de régurgitation, ou par le vomissement, ainsi qu'on l'observe dans certains catarrhes chroniques, dans quelques maladies de l'estomac et dans certaines bronchorrhées.

PITUITEUX, EUSE. adj. Causé par la pituite. — *Fièvre pituiteuse*. V. FIÈVRE *adéno-méningée*.

PITYRIASIS. s. m. [*pityriasis*, πιτυρίασις, de πίτυρον, son, partie la plus grossière du blé moulu; all. *Kleiengrind, Hautkleie*, angl. *pityriasis*, it. *pitiriasi*, esp. *pitiriasis; dartre furfuracée volante*]. Sous le nom de *Pityriasis simplex*, on désigne l'exfoliation exagérée de l'épiderme devenu trop sec et friable par suite de stéatose de la peau, état idiopathique ou symptomatique. Lorsqu'il siège au cuir chevelu, la démangeaison porte à se gratter, ce qui détache une poussière blanche formée de petites squames épidermiques amiantacées. Le *P. capitis* est une affection bénigne. Mais on décrit avec Hébra, sous le nom de *Pityriasis rubra*, une affection rare, grave et même mortelle, caractérisée pendant toute sa durée par de la rougeur et de l'inflammation de la peau; l'épiderme se détache en squames fines, il y a gonflement du derme, prurit et hyperesthésie cutanée, puis des symptômes généraux graves, troubles de nutrition et insomnie persistante. Devergie a signalé un *Pityriasis rubra pilaire*, affection tenace, mais curable, spécialement par l'usage interne de l'acide phénique. — *Pityriasis versicolor, pityriasis nigra*. V. MICROSPORON *furfur*.

PIVOINE. s. f. [*Pœonia officinalis*, L., all. *Gichtrose*, angl. *peony*, it. et esp. *peonia*]. Plante de la famille des renonculacées, dont la racine a été vantée comme antispasmodique : on en prepare encore une poudre, une conserve, un sirop, une alcoolature, que l'on emploie quelquefois contre l'épilepsie; elle entre dans le sirop d'armoise composé et dans la poudre de Guttète. Les semences varient suivant qu'elles appartiennent à la variété précédente, dite *pivoine femelle*, ou à la *pivoine mâle* (*P. corallina*, Retz) : celles-ci, d'abord rouges, puis bleues, enfin noires, grosses comme de petits pois, passent pour éméto-cathartiques.

PIVOT. s. m. [all. *Pfahlwurzel*, angl. *tap-root*, it. *radice maestra*]. En botanique, la radicule qui, en grandissant, descend verticalement et fixe l'arbre dans le sol.

PIVOTANT, ANTE. adj. [esp. *pivotante*]. Se dit, en botanique, de la racine, quand son corps principal s'enfonce en terre dans une direction verticale. = *Articulation pivotante*. V. TROCHOÏDE.

PLACENTA. s. m. [all. *Mutterkuchen*, angl. *placenta, after-birth*, it. et esp. *placenta*]. Mot latin qui signifie *gâteau*. — En botanique, *placenta* ou *trophosperme*, portion de l'ovaire qui donne attache aux ovules, immédiatement ou par l'intermédiaire d'un *podosperme*. = En anatomie, *placenta*, nom donné, à cause de sa forme, à un corps mollasse et spongieux, aplati, circulaire, ovalaire ou réniforme, intermédiaire, pendant la gestation, entre la mère et le fœtus, adhérant par une de ses faces a la paroi interne de l'utérus, et recevant, par l'autre, les vaisseaux ombilicaux. Sa largeur ordinaire est de 16 à 21 centimètres, mais elle est sujette à varier, ainsi que son épaisseur, toujours très inégale. Sa face *fœtale* ou *interne* est tapissée par le chorion, qui le supporte, et par l'amnios, qui peut toujours en être enlevé à l'aide de légères tractions. Une mince couche de tissu lamineux, reste de l'allantoïde, existe entre le chorion et l'amnios. Les ramifications des vaisseaux du cordon y forment un réseau divergent. Sa circonférence est entourée complètement ou incomplètement par un *sinus* ou *veine circulaire*, qui communique avec les veines de la muqueuse utérine ou caduque. Sa *face externe* ou *utérine* est rouge, saignante, spongieuse, régulière, et divisée par des sillons en lobes ou cotylédons. Elle est recouverte par une couche de matière glutineuse, plus grisâtre, qui passe sur les cotylédons et pénètre dans les sillons intercotylédonaires : c'est la partie de la caduque interutéro-placentaire qui a été entraînée par le placenta au moment de sa chute. Sa *circonférence* se continue avec le chorion et la caduque, au point où se trouve le sinus ou veine circulaire. Sa situation dans la matrice correspond généralement à l'intervalle de l'insertion des deux trompes. On le trouve souvent fixé en arrière, et, plus souvent encore, en avant, tantôt un peu plus à droite, tantôt un peu plus à gauche. Quelquefois son attache se rapproche davantage de la cavité du col (*insertion pres du col*), ou à l'orifice du col, ce qui est souvent la source d'hémorragies graves avant ou pendant le travail de l'accouchement. — *Structure du placenta*. La substance du chorion et celle de ses villosités sont identiques; ces dernières sont de même nature anatomique que le premier. Cette membrane et ses villosités sont constituées par des cellules (V. CHORION), qui en se soudant forment une substance amorphe, résistante, grisâtre, sans vaisseaux. Le placenta est redevable de sa première formation à ce que le tissu allantoïdien ou interannexiel (Dastre), avec ses vaisseaux qui sortent de l'embryon, s'insinue dans les villosités du chorion. Lorsque les villosités se développent sur le chorion, elles sont pourvues d'un canal central simple, tant que l'allantoïde ne l'a pas rempli. Les villosités continuent à croître, et poussent sans cesse de nouvelles branches, dans chacune desquelles s'insinuent aussi des vaisseaux et le tissu allantoïdiens. L'allantoïde est composée de fibres lamineuses déliées, réunies en faisceaux entre-croisés, recouvertes sur leur face libre d'un véritable endothélium, et de tissu muqueux, continuation du tissu muqueux du cordon ombilical : tissu muqueux qui, à mesure qu'il se rapproche de l'amnios et du chorion, devient trabéculaire, réticulé, et enfin affecte la forme d'une lame textile dans la couche la plus profonde, qui sert de support à l'endothélium allantoïdien (*tissu muqueux interannexiel de Dastre*). — Fig. 370. Placenta avec cinq cotylédons isolés : A, chorion; B, amnios ; C, cordon ; D, cotylédons isolés. Les capillaires y forment des mailles dont la disposition se retrouve dans toutes les villosités choriales où elle s'enfonce. Il arrive une époque de l'évolution embryonnaire où une partie des villosités cessent de grandir plutôt qu'elles ne s'atrophient. Elles restent sans vaisseaux ou, si elles en avaient, ceux-ci disparaissent (V. OBLITÉRATION) ; quant aux autres, elles continuent à augmenter de volume, à se ramifier de plus en plus, restent seules vasculaires, et constituent le placenta. Ce dernier organe est d'abord *placenta frondosa*, c'est-à-dire formé de villosités dont toutes les subdivisions, encore peu enchevêtrées, sont faciles à isoler, et flottent sous forme arborescente très délicate et élégante lorsqu'on plonge le tout dans l'eau. Bientôt les ramifications, s'allongeant et se multipliant, s'enchevêtrent, et constituent le tissu placentaire plus serré, à déchirure filamenteuse, etc. Chaque villosité est devenue un cotylédon à circulation indépendante de celle des autres cotylédons; car ces ramifications ne s'anastomosent pas. Il est à tous les âges un certain nombre de ramifications des villosités choriales et placentaires qui ne sont pas creuses et restent sans capillaires. Chez les ruminants, comme chez la femme, les gros vaisseaux dans le pédicule des villosités sont entourés de tissu lamineux; celui-ci est parcouru, entre la paroi propre ou choriale de la villosité et les deux troncs vasculaires principaux, par des capillaires flexueux formant des mailles analogues à celles de l'allantoïde étalée en membrane et à celles des terminaisons des villosités. Le placenta peut être divisé en deux parties : *une partie fœtale* et *une partie maternelle. L'elément essentiel de la partie fœtale* est la *villosité*. Le *placenta maternel* est constitué par la partie de la muqueuse interutéro-placentaire dans laquelle viennent s'implanter les villosités choriales. Winkler le considère comme composé de trois parties : une partie para-utérine (*basal-platte*), une partie sous-choriale (*schluss-platte*) et une partie intermédiaire (*pars cavernosa*). Il se compose en réalité de plusieurs couches : une couche compacte et une couche spongieuse, et de grands espaces sanguins produits par le développement de vaisseaux de la caduque, et qui, par la disparition de leurs parois, constituent les sinus, les lacs sanguins de la muqueuse utérine. Dans la *couche spongieuse* on voit plusieurs couches d'éléments glandulaires élargis. Les cloisons se composent de grosses cellules de la caduque étirées ou aplaties, et portent des vaisseaux qui pénètrent dans les troncs vasculaires de la musculaire. La *couche compacte* se compose de vaisseaux sanguins fortement élargis et d'une couche de cellules de la caduque à un ou deux noyaux. Dès le cinquième mois de la grossesse, apparaissent dans le placenta maternel des cellules à noyaux multiples, *cellules géantes*, que l'on rencontre en quantité innombrable dans le placenta à terme, où elles forment une véritable couche. Le placenta maternel se composerait donc en réalité de deux couches : une profonde en rapport avec le tissu musculaire et composée de culs-de-sac glandulaires tapissés d'épithéliums, et réunis par du tissu conjonctif; une plus superficielle, composée de cellules volumineuses, rondes dans la portion superficielle de la caduque (cellules géantes), et terminées en aiguilles dans la portion qui avoisine la couche glandulaire. Au moment de la délivrance, la partie superficielle de la couche des cellules en aiguilles et toute la couche des cellules rondes tomberaient seules en restant adhérentes au placenta, l'utérus restant tapissé dans toute son étendue par les cellules à aiguilles les plus profondes, et surtout par la couche formée par les espaces glandulaires (Friedlander). Ce serait cette couche glandulaire qui régénérerait la nouvelle muqueuse qui ne se formerait ainsi qu'après l'accouchement. — Fig. 371. Schéma du placenta (Winkler). *a*, chorion placentaire, couche de protection de Hyrtl ; *f*, troncs villeux avec leurs ramifications, ils ne sont que des prolongements de *a*; *g*, courts troncs villeux se terminant dans les cavernes superficielles (sinus); *b*, couche de fermeture avec l'endothélium ; *e*, piliers placentaires perpendiculaires servant d'enveloppe au tissu placentaire ; *c*, couche de grosses cellules ; *d*, couche de petites cellules ; ces deux couches forment la couche de fondation. — Les artères *utéro-placentaires* sont celles de la caduque *interutéro-placentaire* ou *sérotine*, dont les veines correspondantes aboutissent aux *sinus* ou *lacs maternels ;* mais ni les unes ni les autres ne concourent à former le placenta ou à nourrir le fœtus autrement

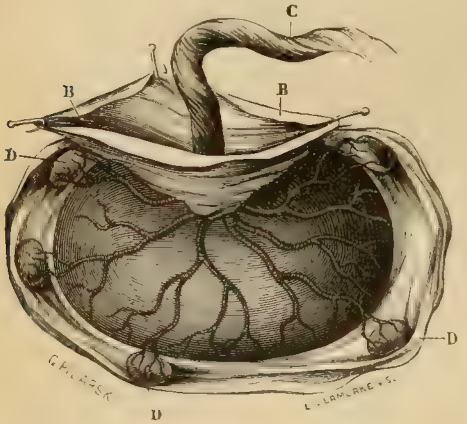

FIG. 370.

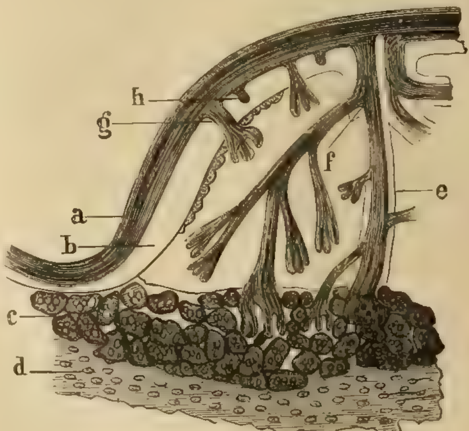

FIG. 371.

qu'en se distribuant à la surface et entre les cotylédons. Ce sont les vaisseaux de la muqueuse utérine, flexueux, parallèles ou non aux glandes, etc., qui, en se dilatant au niveau du placenta, finissent par former les sinus à parois minces et molles de la sérotine, qui s'enfoncent un peu entre les cotylédons avec les *artères utéro-placentaires* (V. Cotylédon). Les réseaux superficiels jouent un grand rôle non seulement dans l'acte de la menstruation, mais encore dans l'évolution de l'œuf. Lorsque, large de 2 à 3 millimètres, ce dernier commence à se couvrir de très petites villosités, ces capillaires en se dilatant suffisent à combler les intervalles, et, en contact immédiat avec elles, fournissent à la nutrition de l'embryon. A mesure que ces villosités grandissent et se subdivisent de plus en plus, ces capillaires, superficiels, s'élargissant considérablement, forment des flexuosités saillantes sous forme de plis vasculaires délicats, interposés aux villosités encore courtes et engainant en réalité celles-ci jusqu'à la base de leur pédicule au contact du chorion; c'est ce que font les plis analogues pendant toute la durée de la gestation chez les rongeurs et quelques autres mammifères; ils vont en réalité au-devant des villosités qui s'accroissent, et cela surtout à la place, encore fort étroite, où l'œuf touche la paroi utérine et où existera bientôt la muqueuse utéro-placentaire. Les villosités multipliant là leurs subdivisions de plus en plus, les capillaires superficiels qui leur sont interposés se dilatant davantage encore, les minces parois de ceux-ci finissent par s'atrophier, de telle sorte que leurs cavités se réunissent peu à peu les unes aux autres, entre les villosités, en un véritable *lac sanguin* où arrivent les fines subdivisions des *artères utéro-placentaires* dont les continuations formaient auparavant ce réseau. Ce lac sanguin est représenté par les conduits qui se trouvent compris entre le chorion, à la base des villosités, d'une part, et le tissu propre de la muqueuse utéro-placentaire, vers la superficie des cotylédons, d'autre part. La trame de la sérotine sous-jacente au réseau superficiel ne concourt pas à la formation du placenta. Aussi, lors de l'accouchement, ne retrouve-t-on des villosités que dans la couche mince entraînée par le placenta, et non dans le reste de la sérotine qui demeure adhérent à l'utérus; en outre, au-dessous de la surface des cotylédons il n'y a dans le tissu placentaire aucun des éléments de la muqueuse utérine, si ce n'est les capillaires superficiels à très mince paroi qui s'y trouvaient au début, mais dont les cavités se sont peu à peu plus ou moins élargies et réunies sans épaissir les villosités; on y voit seulement des villosités enchevêtrées, sans adhérence intime, parce qu'entre elles sont les conduits précédents où passe le sang maternel. C'est par la succession graduelle des dispositions anatomiques et des phénomènes évolutifs précédents que l'œuf humain, après avoir offert au début des rapports avec les capillaires maternels qui sont analogues à ceux qui existent pendant toute la gestation chez divers mammifères, arrive à présenter un placenta dont les relations vasculaires sont en quelque sorte une anomalie par rapport à ce qu'elles ont été à l'origine, et à ce qui existe partout ailleurs chez l'homme et sur les autres animaux. Aussi est-il fort difficile de déterminer anatomiquement ces relations une fois qu'elles sont pleinement développées, et il est impossible de bien les interpréter si l'on n'a suivi la série des dispositions qu'elles ont offertes et des modifications qu'elles ont subies pendant les diverses phases de la grossesse, à partir de leur origine. Chacun des cotylédons dont l'ensemble forme le placenta a ainsi un pédicule en continuité de substance avec le chorion, duquel se détachent les subdivisions qui, enchevêtrées, constituent son tissu filamenteux, comme spongieux ou fongueux, facile à déchirer. Chacun a sa face utérine saillante à la surface de l'organe avec des sillons intermédiaires plus ou moins profonds; mais une couche grisâtre, demi-transparente, assez élastique, un peu gluante ou visqueuse, tapisse sans discontinuité toute cette face du placenta en passant d'un cotylédon à l'autre. Cette couche est formée par la partie superficielle de la muqueuse interutéro-placentaire, qui s'est détachée au niveau de la couche des cellules à aiguilles et des culs-de-sac glandulaires au moment de l'accouchement. Les particularités que présente la structure du chorion et de ses villosités sont importantes à prendre en considération dans les questions médico-légales, lorsqu'il s'agit de savoir si quelque caillot ancien ou récent renferme les débris des enveloppes d'un fœtus: car, le chorion et l'amnios résistant à un grand nombre de causes physiques de destruction des tissus, leur structure peut être reconnue longtemps encore après leur expulsion. — *Usages du placenta.* Comme l'*allantoïde* dont il est une modification, le placenta emprunte au sang maternel les principes nutritifs liquides, solides et gazeux en dissolution, qui servent à la nutrition et à l'accroissement du fœtus. Il remplit à cet égard à la fois le rôle que remplissent séparément les villosités intestinales et le poumon. De plus il rejette dans le sang maternel les principes de désassimilation liquides, solides ou gazeux en dissolution, comme le font les reins d'une part et les poumons de l'autre, principes fort peu abondants du reste, alors que l'assimilation l'emporte sur la désassimilation. Ce qui dans ces phénomènes concerne les gaz porte le nom de *respiration fœtale* ou *placentaire*. Le rein du reste intervient de bonne heure dans les actes d'excrétion désassimilatrice qui amènent la réplétion de la vessie fœtale et de la cavité allantoïdienne des animaux sur lesquels elle persiste. Ce fait se rattache à cet autre, consistant en ce que la portion vasculaire de l'allantoïde va prendre part à la formation du placenta en lui donnant sa vascularité. — *Placenta prævia* [de *prævius*, qui va devant]. Celui qui, en général inséré sur les parois du col ou sur le segment inférieur de l'utérus, se présente lors des couches vraies ou fausses avant le fœtus. Quelquefois il est plus large qu'à l'ordinaire, plus mince et occupant une plus grande partie de la surface du chorion (*placenta membraneux*), d'autres fois il forme 2 lobes séparés d'inégal volume; le plus souvent, il est incomplètement partagé en forme de fer à cheval par un sillon, résultant du non-développement et de l'oblitération, en ce point, des villosités choriales. — *Maladies du placenta.* V. Chatonnement, Décollement, Môle, Oblitération, Placentite et Rétention.

PLACENTAIRE. adj. Qui a rapport au placenta: *gâteau placentaire, souffle placentaire, villosité placentaire.* — *Apoplexie placentaire.* V. Oblitération. — *Bruit placentaire.* V. Souffle. — *Parenchyme placentaire.* V. Placenta. — *Vaisseaux placentaires* ou *allantoïdiens.* Les artères et la veine qui sont dans le cordon ombilical. V. Ombilical et Placenta. = En botanique, *cordon placentaire.* V. Podosperme.

PLACENTAIRE. s. m. [*placentarium*, esp. *placentario*] (Mirbel). Partie du fruit qui est formée par la réunion de plusieurs placentas portant des graines.

PLACENTAIRES. s. m. pl. Groupe de mammifères pourvus d'un placenta, et d'un utérus simple, d'où le nom de *monodelphes* qui leur est aussi donné. Ce groupe est beaucoup plus nombreux que celui des *aplacentaires*, mammifères dépourvus de placenta.

PLACENTATION. s. f. [all. *Placentation*, angl. *placentation*, it. *placentazione*, esp. *placentacion*]. En botanique, manière dont les placentas sont disposés dans l'ovaire. La placentation est dite *axile* quand les ovules sont insérés dans la partie d'un ovaire, simple ou pluriloculaire, la plus rapprochée de l'axe de la fleur; *pariétale*, quand, dans un ovaire composé, les ovules s'attachent sur ses parois, de chaque côté de la suture par laquelle deux carpelles juxtaposés s'unissent entre eux; *centrale*, quand ils forment une colonne occupant le centre de l'ovaire composé.

PLACENTÉRIEN, IENNE. adj. [*placentarianus*]. — *Cloisons placentériennes.* Cloisons produites par des prolongements du trophosperme. Elles se distinguent des cloisons vraies en ce qu'elles restent attachées à la columelle, et sont couvertes d'ovules.

PLACENTIFORME. adj. [*placentiformis*]. En forme de placenta, de gâteau.

PLACENTITE. s. f. Inflammation du placenta. Il est nécessaire de se rappeler, pour comprendre les divergences d'opinion des auteurs au sujet de la réalité de cette inflammation, que le placenta présente deux parties distinctes, l'une *fœtale*, l'autre *maternelle* (V. PLACENTA). Or l'existence de l'inflammation de la partie fœtale n'est pas démontrée, elle reste douteuse, malgré les observations de Brachet, Dance, Simpson, Cruveilhier, etc. Au contraire, l'inflammation de la partie maternelle du placenta, la placentite interutéro-placentaire, est bien constatée aujourd'hui : elle consiste dans une augmentation de volume des cellules fusiformes qui forment le tissu interstitiel de cette partie, et dans la production, entre ces éléments, d'un tissu nouveau, fibrillaire ou fibroïde, qui détermine la régression des éléments anciens, leur dégénérescence et leur atrophie, ainsi que l'oblitération des vaisseaux utéro-placentaires, amenant des thromboses et des embolies plus ou moins étendues. V. OBLITÉRATION.

PLACOÏDES. s. m. pl. [de πλὰξ, πλακὸς, croûte, tablette]. Les *plagiostomes*, ainsi nommés des plaques qui garnissent leur peau, et qui sont formées, comme les dents, d'ivoire recouvert d'une couche d'émail (Agassiz). On appelle *boucles* les plaques circulaires des raies.

PLACOÏDIEN, ENNE. adj. Qui est de la nature des plaques des placoïdes.

PLACORGANOMÈTRE. s. m. [de πλὰξ, plaque, *organe*, et μέτρον, mesure]. Plessimètre (Souligoux), dans lequel la plaque de percussion a la forme d'un plan incliné, présentant au niveau du bord rectiligne l'épaisseur du plessimètre ordinaire, et au niveau du bord circulaire une épaisseur de 5 millimètres en plus. Après avoir obtenu les sensations d'ensemble, on arrive à la délimitation en faisant exécuter à l'instrument un mouvement de quart de cercle, de telle sorte que, le bord rectiligne restant appliqué, le bord circulaire se redresse et vient servir de surface de percussion; on fait avancer l'instrument dans cette position, jusqu'à ce que le changement de son se produise.

PLADAROSE. s. f. [*pladarosis*, de πλαδαρὸς, flasque; it. *pladarosi*]. Anciennement petite loupe molle (kyste sébacé, verrue), sans rougeur ni douleur, qui se développe aux paupières.

PLAGIOCÉPHALE. adj. et s. [de πλάγιος, oblique, et κεφαλὴ, tête]. Qui a le crâne large à front aplati (Linné).

PLAGIOSTOMES. s. m. pl. [de πλάγιος, oblique, et στόμα, bouche; all. *Quermäuler*, it. *plagiostomi*]. Ordre de poissons chondroptérygiens caractérisés par l'obliquité plus ou moins prononcée de leur bouche, et par les plaques qui garnissent leur peau (d'où le nom de *placoïdes* qui leur est aussi donné). Leur squelette est cartilagineux, les nageoires pectorales sont très grandes et se prolongent jusqu'aux nageoires abdominales; l'intestin est pourvu d'une valvule spirale; le cerveau est plus développé que celui des autres poissons. La plupart sont ovipares, quelques-uns ovovivipares. Cet ordre, qui répond aux *sélaciens* de Cuvier, comprend les *raies*, les *requins*, les *torpilles*.

PLAGUE (COLD). Dénomination anglaise signifiant proprement *froide peste*, et appliquée dans le sud des États-Unis à une fièvre congestive dans laquelle il y a peu ou point de réaction.

PLAIE. s. f. [*vulnus*, *plaga*, τραῦμα, ἕλκος, all. *Wunde*, angl. *wound*, it. *piaga*, esp. *llaga*]. Solution de continuité faite aux parties molles par une cause qui agit mécaniquement (V. BLESSURE). On divise les plaies, par rapport aux causes qui les produisent, en plaies faites par des instruments piquants (*piqûres*), plaies faites par des instruments tranchants (*coupures*, *incisions*), et plaies faites par des corps contondants (*plaies contuses*) : à cette dernière division appartiennent les *plaies par armes à feu* (autrefois *plaies d'arquebusade*), les *plaies par arrachement* et les *plaies par écrasement*. Toute plaie est l'origine de *phénomènes locaux*, dont les uns sont primitifs, les autres consécutifs. Parmi les premiers, se trouvent la douleur, qui existe toujours, mais avec de grandes différences d'intensité ; l'écartement des bords de la plaie, l'écoulement de sang, qui, presque constants dans les plaies par instruments tranchants, sont peu marqués ou nuls dans les autres espèces de plaies. Les phénomènes consécutifs sont les modifications par lesquelles passe une plaie avant d'arriver au terme de la cicatrisation : ils varient suivant que celle-ci se fait par *première intention*, par *réunion immédiate*, ou par *réunion médiate*, par *deuxième intention* avec suppuration (V. CICATRISATION et RÉUNION); le traitement varie également suivant qu'on cherche l'un ou l'autre de ces modes de guérison (V. PANSEMENT). Quant aux *phénomènes généraux*, dont l'ensemble a reçu le nom de *fièvre traumatique*, ils n'existent pas si la réunion par première intention, sans suppuration, a réussi. Dans ce dernier cas, la plaie est dite *simple;* elle est dite *compliquée* lorsque son évolution naturelle est entravée par l'apparition d'un accident, local ou général, primitif ou consécutif. Ces *accidents des plaies* sont : les *hémorragies traumatiques*, la *douleur* et l'*inflammation*, qui existent dans toute plaie, mais qui deviennent des complications lorsque leur intensité est exagérée par suite de la présence d'un corps étranger, de la rétention de liquides ou de caillots dans la plaie, de l'étranglement des parties, etc. ; le *délire nerveux traumatique;* le *tétanos traumatique;* l'*érysipèle;* la *pourriture d'hôpital;* l'*emphysème traumatique;* la *pyohémie;* l'*infection putride* et la *septicémie;* la présence de *corps étrangers*. — *Plaie par armes à feu.* Plaie appartenant au type des plaies contuses, mais caractérisée par une stupeur, générale et locale, plus ou moins considérable, par l'élimination lente des parties mortifiées, par une réaction vive, toutes causes de complications parfois terribles, surtout d'inflammation, de gangrène, d'hémorragie. Une des indications les plus importantes du traitement est l'extraction immédiate des corps étrangers, balle, esquilles, parties de vêtement, etc., en dilatant au besoin ou débridant la plaie. La réunion immédiate ne doit être tentée qu'à condition d'appliquer le pansement de Lister et de surveiller attentivement l'état local et général. — *Plaie par arrachement.* Celle dans laquelle un membre ou un segment plus ou moins étendu d'un membre est brusquement détaché par une traction violente. Ces plaies, remarquables par l'irrégularité de leur surface, l'état frangé de leurs bords, l'absence d'hémorragie, le peu d'intensité de la douleur comparée à l'étendue des désordres, exposent à une inflammation consécutive qui leur donne toujours une certaine gravité. Il est parfois nécessaire de régulariser les surfaces, d'égaliser les bords de la plaie, de réséquer les os dénudés; l'irrigation continue convient à ces plaies. — *Plaie articulaire.* Celle qui ouvre une articulation et permet l'écoulement de la synovie. Ces plaies sont souvent suivies, au quatrième ou cinquième jour, d'arthrite aiguë avec fièvre, douleurs violentes, suppuration, parfois septicémie, gangrène et mort : en cas de guérison, l'ankylose consécutive est fréquente. Il faut le plus tôt possible immobiliser l'articulation, fermer la plaie avec des bandelettes, etc., extraire les corps étrangers, s'il en est resté dans la plaie, et prévenir l'inflammation par les irrigations continues. En cas de suppuration, il faut laisser couler le pus par la plaie, et favoriser l'écoulement par le drainage, par des injections d'eau iodée ou phéniquée. Les mêmes moyens sont employés sur les animaux domestiques, bien moins sujets du reste à l'arthrite que l'homme dans ces cas-là. — *Plaie par écrasement.* Plaie contuse dans laquelle les tissus ont subi une attrition telle que le sphacèle est presque inévitable. — *Plaie empoisonnée.* Celle qui se complique de l'introduction dans les tissus d'un principe septique ou toxique : tantôt c'est un poison végétal ou minéral (*plaie empoisonnée proprement dite*), tantôt un venin laissé par la piqûre d'un animal venimeux (*plaie envenimée*), ou une matière septique laissée par le corps vulnérant (V. PIQÛRE *anatomique*), ou un virus (*plaie virulente*). — *Plaie pénétrante.* Celle qui traverse de part en part les parois d'une cavité normale du corps, crâne, thorax, abdomen, avec ou sans lésion des organes qu'elle renferme. — *Plaie de tête.* Celle qui intéresse le crâne et l'encéphale. — *Plaie de l'Yémen.* En Arabie, variété d'ulcère calleux, que l'on guérit en pansant avec de la poudre de quinquina et un astringent spécial, nommé *tarratico*, fort analogue au cachou. = En botanique, *plaie*, solution de continuité faite à une plante. Les plaies qui intéressent une faible partie de la circonférence d'une tige, d'une branche, se recouvrent bientôt, de haut en bas, d'une écorce de nouvelle formation. Celles qui en intéressent une grande portion deviennent souvent, si on ne les recouvre de matières protectrices, le point de départ d'une carie profonde qui fait périr l'arbre ou le rameau.

PLAN, ANE. adj. [*planus*, all. *eben*, angl. *even*, it. *piano*, esp. *plano*]. Se dit de toute surface qui n'offre ni plis, ni courbures, ni rides, ni ondulations.

PLAN. s. m. [*plana superficies*, all. *Ebene*, *Fläche*, angl. *plane*, it. *piano*, esp. *plano*]. Surface plane. = En physique, *plan de polarisation.* V. POLARIMÈTRE. = En anatomie, surface qu'on suppose traverser le corps dans tel ou tel sens déterminé, et à laquelle on rapporte différentes directions, telles que l'abduction, l'adduction, etc.

PLANARIÉS. s. m. pl. Famille d'helminthes, de l'ordre des turbellariés, à tube digestif simple, non ramifié, qui vivent dans les eaux douces.

PLANCHER. s. m. [all. *Boden*, angl. *ground*, it. *fondo*]. Surface inférieure d'une cavité : *plancher des fosses nasales*, *plancher de l'orbite*, *plancher du troisième ventricule*.

PLANIMÈTRE. s. m. Instrument destiné à mesurer les aires des surfaces courbes.

PLANTAGINÉES. s. f. pl. [*plantagineæ*, all. *Wegericharten*, it. *plantaginee*, esp. *plantagineas*]. Famille de plantes dicotylédones herbacées, rarement sous-frutescentes, souvent privées de tiges. Feuilles radicales ou caulinaires, entières, dentées ou diversement incisées. Calice à 4 sépales inégaux, en forme d'aiguilles, dont 2 plus extérieurs ; corolle gamopétale tubuleuse, à 4 divisions irrégulières; 4 étamines saillantes; ovaire libre à 1, 2, ou rarement 4 loges, contenant ou ou plusieurs ovules ; style capillaire, terminé par un stigmate simple, subulé, rarement bifide. Le fruit est une petite pyxide recouverte par la corolle qui persiste. Les graines se composent d'un tégument propre, recouvrant un endosperme charnu, au centre duquel est un embryon cylindrique, axile et homotrope.

PLANTAIN. s. m. [*Plantago*, L., all. *Wegerich*, angl. *plantain*, it. *piantagine*, esp. *planten*]. Genre de plantes plantaginées, dont les espèces *Plantago major* ou *grand plantain*, *Plantago media* et *Plantago lanceolata* ou *petit plantain* (*herbe à cinq côtes*), sont un peu astringentes et réputées fébrifuges. L'eau distillée de plantain, que l'on prépare avec la première de ces espèces, est employée dans les collyres résolutifs. Les espèces *Plantago psyllium*, L. (*herbe aux puces*), et *Plantago cynops*, L. (*grande herbe aux puces*), ont des semences très mucilagineuses qu'on emploie comme émollientes. — *Plantain d'eau.* V. ALISMA

PLANTAIRE. adj. et s. [*plantaris*, de *planta*, plante du pied; angl. *plantar*, it. *plantare*, *piantare*, esp. *plantar*]. Qui appartient à la plante du pied : *coussinet plantaire*, *névralgie plantaire*. — *Aponévrose plantaire.* Couche fibreuse de la plante du pied, épaisse, dense, triangulaire, intimement adhérente à la peau, et fournissant des insertions à plusieurs muscles de cette région. Elle s'attache en arrière aux éminences postérieures et inférieures du calcanéum, et se confond en devant avec les ligaments des articulations métatarso-phalangiennes des orteils. De ses parties latérales partent deux prolongements, l'un interne, l'autre externe, qui établissent la démarcation entre les régions plantaires. — *Arcade plantaire.* Courbe à concavité postérieure que l'artère plantaire externe décrit à la plante du pied, à partir de son anastomose avec l'artère du pied au niveau de l'extrémité postérieure du premier métatarsien. De cette arcade partent, en arrière, des branches grêles qui vont aux articulations tarso-métatarsiennes ; en haut, des branches dites *perforantes postérieures*, qui traversent l'espace intermétatarsien pour communiquer avec les interosseuses dorsales, venues de la dorsale du métatarse; en avant, les *interosseuses plantaires*, qui fournissent les collatérales des orteils et des branches, dites *perforantes antérieures*, qui communiquent avec les interosseuses dorsales à la partie antérieure de l'espace interosseux — *Artères plantaires.* Ce sont les deux branches de terminaison de la tibiale postérieure; elles commencent sous la voûte du calcanéum et sont distinguées en *interne* et en *externe*. La première, plus petite, se dirige d'arrière en avant, et s'épuise dans les muscles du gros orteil, dont elle forme parfois la collatérale interne; la seconde se dirige d'abord en avant et en dehors, puis directement en avant, et au niveau de l'extrémité postérieure du cinquième métatarsien, elle s'infléchit en dedans et en avant pour gagner le premier espace intermétatarsien, où elle s'anastomose avec la pédieuse. — *Ligaments plantaires.* Petits faisceaux ligamenteux très multipliés, destinés à maintenir les rapports de la surface inférieure des os du tarse et du métatarse. — *Muscle plantaire grêle* (*petit fémoro-calcanien*, Ch.). Petit muscle qui naît du fémur en dedans du jumeau externe, et quelquefois de la capsule de l'articulation du genou, et dont le tendon, long et grêle, descend le long du côté interne du tendon d'Achille, pour s'insérer au côté interne de ce tendon ou au calcanéum. — *Nerf plantaire* [V. SCIATIQUE (*Nerf*)]. — *Régions plantaires.* On distingue à la plante du pied trois régions, dites *plantaire externe*, *plantaire interne*, *plantaire moyenne*, d'après leur position relative à la ligne médiane du pied. La *région plantaire externe* répond à l'abducteur et au court fléchisseur du petit orteil; l'*interne*, aux muscles court adducteur, court fléchisseur, adducteur oblique et adducteur transverse du gros orteil; la *moyenne*, au court fléchisseur commun des orteils, à l'accessoire du long fléchisseur et aux lombricaux. C'est dans la région plantaire moyenne que la peau est le plus épaisse, surtout au niveau du talon, et que l'aponévrose est le plus résistante.

PLANTATIONS. s. f. pl. [φυτεία, all. *Anpflanzungen*, angl. *plantations*, it. *piantagioni*]. Arbres plus ou moins gros qui couvrent un terrain. Chevreul considère comme propres à prévenir l'infection du sol des villes, et à assainir un terrain infecte par l'infiltration des matières organiques, les plantations d'arbres faites avec intelligence quant à leur nombre, à leur distribution, au choix des espèces et aux dispositions à prendre pour que les racines puissent, en s'étendant dans la terre, y puiser la nourriture nécessaire, sans être exposées à trouver des principes delétères ou des couches privées d'oxygène.

PLANTE. s. f. [*planta*, φυτὸν, all. *Pflanze*, angl. *plant*, it. *pianta*, esp. *planta*]. En botanique, synonyme de *végétal*. — *Plante fossile*. V. Paléontologie. — *Plante grasse*. Celle qui a des feuilles épaisses et de consistance charnue, comme les crassulacées. — ***Plante médicinale***. Plante employée en médecine. — *Plante parasite*. V. Algue, Champignon et Épiphytique. — *Plante usuelle*. Celle qui, cultivée ou non, sert à la médecine ou à l'alimentation. — ***Plante du pied*** [***planta pedis***, πεδίον, all. ***Fussohle***, angl. ***sole***, it. ***pianta***, esp. ***planta***]. Partie inférieure du pied de l'homme, depuis le talon jusqu'à la base des orteils. V. Pied et Plantaire.

PLANTIGRADE. adj. [*plantigradus*, de *planta*, plante du pied, et *gradi*, marcher; all. *Sohlengänger*, angl. *plantigrade*, it. et esp. *plantigrado*]. Se dit d'un animal qui marche sur la plante du pied.

PLANTIGRADES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des carnassiers, ainsi appelé parce que les pieds de ces animaux s'appuient sur le sol par leur plante tout entière, qui est dépourvue de poils (*ours*, *blaireaux*).

PLANTI-SOUS-PHALANGIENS. s. m. pl. Les *lombricaux* du pied

PLANTULE. s. f. [*plantula*, all. *Pflänzchen*, it. et esp. *plantula*]. En botanique, embryon qui commence à se développer par l'acte de la germination.

PLANUM (Os) [esp. *hueso planum*]. s. m. Lame osseuse, carrée, lisse et polie, qu'on observe sur chaque face latérale de l'*ethmoïde*, et qui fait partie de la paroi interne de l'orbite correspondant.

PLAQUE. s. f. En anatomie, *plaque à noyaux multiples*. V. Myéloplaxe. — *Plaque de Peyer*. V. Intestin. — ***Plaque protovertébrale***. Le cartilage du corps des vertèbres dans l'embryon. — *Plaque terminale des nerfs musculaires*. V. Muscle. = En chirurgie, *plaque de feu*. V. Cautère. — ***Plaque de Lotteri***. Petite machine inventée par Lotteri, pour la compression de l'artère intercostale, dans les cas de blessure de ce vaisseau. = En anatomie pathologique, *plaque dure*, *plaque gaufrée*. V. Typhique (*Matière*). — ***Plaques laiteuses***. Taches blanches, opaques, de formes et de dimensions diverses, qu'on trouve parfois à la face interne du péricarde, et qui sont constituées par des modifications organiques des concrétions fibrineuses à surface inégale, plus ou moins régulièrement réticulées, feuilletées ou villeuses, qui se produisent pendant la péricardite, ou par des granulations graisseuses abondantes, fines, produites entre les fibres du péricarde affecté, et réfléchissant la lumière en blanc, comme tous les granules de cet ordre. — *Plaque muqueuse*. V. Syphilide.

PLAQUEMINIER. s. m. [*diospyros*, de Διὸς, Jupiter, et πυρὸς, grain; angl. *guyacana*]. Genre de plantes de la famille des ébénacées, dont une espèce, le *plaqueminier de Virginie* (*Diospyros virginiana*, L.) a un fruit alimentaire, recherché dans les États-Unis, et une écorce astringente, antidiarrhéique, hémostatique et fébrifuge. Le *plaqueminier ébénier* (*D. ebenum*, L.), de Ceylan et des Moluques, fournit le *bois d'ébène*, que donnent aussi les *D. reticulata*, Willd., de l'île Maurice, *D. melanida* et *leucomelas*, Poiret, de Maurice et Madagascar: le duramen, noir et pesant, est susceptible d'un beau poli.

PLASMA. s. m. [πλάσμα, de πλάσσειν, donner une forme; ***liquor sanguinis***, all., angl. et esp. ***Plasma***]. Partie liquide du sang et de la lymphe, celle dans laquelle nagent les éléments anatomiques. Après la coagulation de la fibrine qui en fait partie et entraîne les globules sanguins, il ne reste plus qu'une eau chargée d'albumine, de principes d'origine organique cristallisables et de sels; cette eau est le *sérum*.

PLASMATIQUE. adj. [de *plasma*; all. *plasmatisch*, angl. *plasmatic*, it. *plasmatico*] Qui est relatif au plasma. — *Cellules plasmatiques*. Nom donné par Virchow, Kolliker, et d'autres histologistes allemands, aux noyaux embryoplastiques et aux cellules fibro-plastiques fusiformes et étoilées du tissu lamineux, considérés comme des *formes non développées de ce tissu* qui serviraient à *charrier des sucs et à favoriser la nutrition*: on nomme alors *tubes plasmatiques* les prolongements qui les rendent fusiformes. Mais ces prolongements sont pleins; de plus, l'observation embryogénique ne permet d'accepter ni le mot ni l'hypothèse, hypothèse que renverse ce fait, que nombre de tissus dépourvus de noyaux embryoplastiques et de cellules fibro-plastiques se nourrissent et *charrient des sucs* aussi bien que ceux qui renferment ces corps comme éléments accessoires. — *Poison plasmatique*. Celui qui agit sur le plasma du sang. — *Transformation plasmatique* (Burdach). Cas dans lequel une production morbide dont les matériaux proviennent du plasma devient semblable à une partie normale qui procède aussi du sang.

PLASMINE. s. f. [all. ***Plasmin***, angl. ***plasmine***, it. ***plasmina***, *séro-fibrine* (Denis, 1842), *fibrinogène* (Denis, 1859)]. Substance organique du plasma sanguin, qui, lors de la coagulation naturelle du sang, se dédoublerait, d'après Denis, en ***fibrine concrète*** ou ordinaire qui se coagule spontanément, et en ***fibrine*** dite ***pure*** qui reste dans le sérum avec la *sérine*.

PLASMIQUE. adj. Mot mal fait; il faut dire *plasmatique*.

PLASMODE. s. m. [*plasmodium*]. Fusion des corps reproducteurs amibiformes des éponges, des monères, des myxomycètes, etc., suivie chez ces derniers d'enkystement de la masse qui se segmente pour former des corps reproducteurs (spores) d'un ordre plus élevé.

PLASMOME. s. m. [de *plasma* et de la finale *ome* adoptée comme terminaison générique des tumeurs]. Nom donné aux tumeurs fibro-plastiques ou embryoplastiques, par suite d'une vicieuse confusion entre les plasmas et les éléments anatomiques.

PLASSON. s. m. [de τὸ πλάσσον, ce qui forme] (E. Van Beneden). Ce qui, dans la substance organisée, est considéré abstractivement comme substance formatrice d'une particule qui d'abord n'existait pas, noyau, nucléole, etc. = Nom donné par Haeckel à la substance fondamentale des *cytodes*, celle des cellules pourvues de noyau portant seule alors le nom de *protoplasma*.

PLASTICITÉ. s. f. [de ***plastique***; all. ***Bildungsvermogen***, angl. *plasticity*, it. *plasticità*, esp. *plasticitad*]. Propriété des éléments anatomiques de se nourrir, de se développer et surtout de se reproduire plus ou moins énergiquement, selon leur nature et selon les conditions dans lesquelles ils se trouvent. Ce terme est alors synonyme de *propriétés végétatives*. — Dans un autre sens, aptitude plus ou moins grande que possède un principe immédiat, un aliment ou une humeur, à rendre actifs et énergiques la nutrition, le développement et la reproduction des éléments anatomiques, et, par suite, des tissus. La ***plasticité du sang*** est plus ou moins prononcée suivant les espèces animales, les individus, les âges, l'alimentation, etc.

Quelques auteurs la déterminent d'après le degré de coagulabilité de la fibrine du sang ou d'après sa quantité, et désignent cette coagulabilité par l'expression de *plasticité du sang*.

PLASTIQUE. adj. [*plasticus*, πλαστικὸς, δύναμις πλαστικὴ, de πλάσσειν, former ; all. *bildend*, *formend*, *plastisch*, angl. *plastic*, it. et esp. *plastico*]. Qui forme, qui sert à former : *aliment plastique*, *chirurgie plastique*. — *Activité plastique*. Nom sous lequel les auteurs désignent tantôt la nutrition, tantôt la manifestation, dans un tissu, des facultés de se développer et de se reproduire. — *Force plastique* [*Nisus formativus*, δύναμις πλαστικὴ]. La puissance génératrice dans les corps organisés, la force qui est supposée présider aux phénomènes de nutrition et de reproduction ou de réparation des tissus dans ces corps. ‖ Nom donné par Lobstein (1829) à la force qui transforme en tissu la matière organisable ; c'est la propriété des éléments anatomiques de déterminer autour d'eux la naissance d'autres éléments. — *Liquide plastique*. Synonyme de *blastème*. — *Lymphe plastique* [*médium unissant* (Hunter); *lymphe coagulable* ou *coagulante extravasée*]. Nom donné au liquide exsudé à la surface des plaies, et dans lequel prendraient naissance les éléments anatomiques des bourgeons charnus, des cicatrices, etc. — *Matière plastique*. Synonyme de *blasteme*. — *Tissu plastique* (de Blainville, 1833). Le tissu lamineux embryonnaire. — *Tumeurs plastiques*. Les tumeurs fibro-plastiques. — *Vie plastique*. La nutrition et les fonctions qui concourent à son accomplissement dans tous les tissus : *digestion*, *urination*, *respiration et circulation*.

PLASTODYNAMIE. s. f. [de πλάσσειν, former, et δύναμις, force]. Manifestation de l'activité nutritive en général, et de celle du sang en particulier (Lobstein).

PLASTRON. s. m. [all. *Brustschild*, angl. *breast-piece*, it. *piastrone*]. Bouclier inférieur des tortues, la partie de leur squelette extérieur qui représente le sternum modifié, et qui n'est recouverte, ainsi que la *carapace*, que par la peau.

PLAT, PLATE. adj. et s. — *Cellule plate*. V. Lamineux. — *Pied plat*. V. Pied. = *Plat de côtes* ou *plates côtes*. Région des animaux de boucherie qui comprend les côtes prises dans le milieu de leur longueur environ jusqu'aux cartilages costaux, et les muscles situés à ce niveau.

PLATANE. s. m. Genre de plantes saxifragées, dont la principale espèce, le *platane* d'Orient (*Platanus orientalis*, L.), a une écorce amère et astringente. — *Érable platane*, *faux platane*. V. Érable.

PLATANÉES. s. f. pl. [all. *Platanenerten*, angl. *platane-trees*, it. *platano*]. Famille de plantes voisines des saxifragées, dont on la considère généralement comme une simple tribu.

PLATANINE. s. f. Substance verdâtre cristallisée en cubes, retirée de l'écorce de platane (Bellhomme).

PLATEAU. s. m. [*discus* et *lecus*, de λεκὸς, plateau : all. *Zwiebelscheibe*]. En botanique. V. Bulbe. = En physique, *plateau électrique*. V. Électrique (*Machine*).

PLATE-LONGE. s. f. En chirurgie vétérinaire, large corde, longue de 4 mètres environ, aplatie dans la moitié de son étendue, présentant une ganse à une extrémité : on s'en sert pour maintenir les animaux debout ou couchés.

PLATINE. s. m. [de l'espagnol primitif, *platina*, petit argent; *platinum*, all. *Platin*, *Weissgold*, angl. *platinum*, it. *platino oro bianco*, esp. *platino*]. Métal découvert en 1741 par Wood. Il existe dans la nature mélangé à l'osmium, l'iridium, le palladium. Il est d'un blanc gris, très ductile, très malléable, très tenace, sans saveur ni odeur. Densité, 21,15. C'est le moins combustible et le moins fusible de tous les métaux connus. On le fond cependant à la flamme du chalumeau oxhydrique. On en fait des creusets, des capsules et autres vases de chimie pour la fusion et l'évaporation des substances qui exigent un degré de chaleur considérable, ou qui attaqueraient les vaisseaux de toute autre matière. Toutefois les alcalis l'attaquent à chaud ; le phosphore, l'arsenic, la silice, mélangés au charbon, le perforent. Les acides ne l'attaquent pas. — *Éponge* ou *mousse de platine*. Platine métallique à l'état de masse spongieuse, grisâtre, qui absorbe les gaz et les condense avec élévation de température, au point que quelques-uns s'enflamment. On prépare l'éponge de platine en décomposant par calcination le chlorure double de platine et d'ammoniaque. — *Noir de platine*. Platine métallique en parcelles pulvérulentes noires très fines, obtenu sous forme de précipité par décomposition du chlorure de platine qu'on fait bouillir avec de la potasse dissoute dans l'alcool. Il condense les gaz plus énergiquement que tous les corps poreux, et même que l'*éponge de platine*. Il produit par sa seule présence, et sans s'altérer, diverses réactions du genre de celles qu'on appelle phénomènes *catalytiques*.

PLATINE. s. f. Partie supérieure du pied du *microscope*.

PLATINIFÈRE. adj. Se dit de ce qui renferme du platine : *sable platinifere*.

PLATINIQUE. adj. Qui concerne le platine. — *Éponge platinique*. V. Platine (*Éponge de*).

PLATINOCYANHYDRIQUE. adj. — *Acide platinocyanhydrique* (PtC^4Az^2H). Corps obtenu par décomposition du platino-cyanure de mercure à l'aide de l'hydrogène sulfuré. Jaune verdâtre, soluble dans l'alcool ; saveur métallique très forte ; décomposé au-dessus de 140° en acide cyanhydrique et cyanure de platine.

PLATINOSULFÉTHYLE. s. m. ($PtC^4H^5O^2$). Produit de l'action d'une solution alcoolique de mercaptan sur une solution alcoolique de chlorure de platine. Corps jaune clair, limoneux, poreux après dessiccation.

PLÂTRAGE. s. m. [all. *Gypsen*, angl. *plastering*]. Action de répandre sur la terre ou d'enfouir du plâtre pour amender le sol et le féconder. La dose, variable selon la composition du terroir, est généralement comprise entre 300 et 600 kilogrammes par hectare. — *Plâtrage des vins*. Mode de collage qui a pour effet de débarrasser le moût de certaines matières qui, se retrouvant dans le vin fait, nuiraient à ses qualités extérieures et à sa conservation, telles que substances organiques coagulables et divers sels. Les vignerons du Midi plâtrent leurs vins pour leur donner une *couleur riche*, une *robe éclatante et plus pure*. On pratique le plâtrage en ajoutant 2 kilogrammes de plâtre pour 100 kilogrammes de raisin, avant de fouler. Les vins plâtrés ne contiennent plus de plâtre, parce que celui-ci est décomposé par la crème de tartre que les vins contiennent naturellement et qui, dans les *vins plâtrés*, diminue considerablement ou disparait. Elle est remplacée par une quantité de sulfate de potasse qui peut atteindre 1 à 3 grammes par litre, et dont la saveur amère se produit aux dépens de la crème de tartre. Or 100 grammes de crème de tartre *équivalent* à 46 grammes de sulfate de potasse ; si donc dans un vin il existe 4 grammes de creme de tartre, il ne se produira que 2 grammes de sulfate de potasse. Au point de vue de l'hygiène, les vins plâtrés peuvent être considérés comme sans danger pour la santé; cependant ils sont laxatifs, et l'on a signalé des cas de véritables purgations causées par leur usage. Par divers jugements les tribunaux ont considéré le fait de plâtrage comme une sophistication.

PLÂTRE. s. m. [*gypsum*, γύψος, all. *Gyps*, angl. *plaster*, it. *gesso*, esp. *yeso*]. Sulfate de chaux calciné.

PLÂTRÉ, ÉE. adj. — *Bandage plâtré* [all. *Gypsverband*, angl. *plastered bandage*]. V. BANDAGE *inamovible*.

PLATYBASIQUE. adj. et s. [de πλατὺς, large et *base*]. Se dit d'un crâne à base plate et élargie (Broca).

PLATYCÉPHALIE. s. f. [de πλατὺς, large, et κεφαλὴ, tête]. État élargi surbaissé de la voûte du crâne.

PLATYCNÉMIE. s. f. [de πλατὺς, large, et κνήμη, jambe]. État aplati de la jambe, du tibia (Broca).

PLATYPODIE. s. f. [de πλατὺς, large, et ποῦς, pied]. Le *pied plat*.

PLATYRRHINIE. s. f. [de πλατὺς, large, et ῥὶν, nez]. L'élargissement du nez.

PLÉIADE. s. f. — *Pléiade ganglionnaire*. Assemblage en une région de plusieurs ganglions lymphatiques sains ou lésés.

PLEIN. s. m. La partie moyenne d'une bande.

PLEIN, EINE. adj. [*plenus*, πλέος, all. *voll*, angl. *full*, it. *pieno*, esp. *lleno*]. — *Fleur pleine*. Celle dont les pétales se sont multipliés par disparition des étamines. — *Pouls plein*. Se dit quand l'artère, quel qu'en soit le diamètre, paraît bien remplie. = Se dit d'une femelle de mammifère en état de gestation, de l'utérus lorsqu'il contient un fœtus.

PLEIN-VENT. adj. et s. m. Arbre fruitier de taille élevée, abandonné à lui-même et à son accroissement.

PLÉNITUDE. s. f. [*plenitudo*, πληθώρα, all. *Vollheit Füll*, angl. *plenitude, fulness*, it. *ripienezza*, esp. *plenitud*]. Sentiment de pesanteur qu'on éprouve à l'épigastre quand l'estomac est trop rempli. = Synonyme de *pléthore*. = *Plénitude de l'utérus*. Synonyme de *grossesse*.

PLÉOCHROÏSME. s. m. [de πλέος, plein, et χροιὰ, couleur]. État de coloration complète ou exagérée d'une partie d'un végétal ou d'un animal.

PLÉOMAZIE. s. f. [de πλέων, nombreux, et μαζὸς, mamelle]. Multiplicité des mamelles ou des mamelons.

PLÉROSE. s. f. [πλήρωσις, all. *Körperfülle*, angl. *plerosis*, it. *plerosi*, esp. *plerosis*]. Réplétion ou rétablissement de l'embonpoint du corps, après une maladie.

PLÉROTIQUE. adj. [*ploroticus*, πληρωτικὸς, all. *anfüllend*, angl. *plerotic*, it. et esp. *plerotico*]. Synonyme d'*incarnatif*.

PLESSIGRAPHE. s. m. [de πλήσσειν, frapper, et γράφειν, décrire]. Instrument destiné à pratiquer la percussion et composé d'une tige cylindrique terminée, à l'extrémité en rapport avec les organes, par une petite calotte sphérique, légèrement aplanie à son sommet. L'autre extrémité, plus large et plane, est celle sur laquelle on percute, ou plutôt qu'on ne fait que toucher. Il suffit d'un très léger attouchement pour obtenir un son assez intense. La tige est creuse et munie intérieurement d'un crayon mobile. Dès que l'opérateur est arrivé à un point où le son change, il fait sortir le crayon, qui marque un point noir; une série de points donne la configuration des organes. Le plessigraphe se termine par une surface aussi peu étendue que possible, de sorte que la percussion ne met en vibration que le point même avec lequel elle est en contact. Pour renforcer le son obtenu par une surface de percussion aussi peu étendue, Peter a remplacé la plaque par une tige vibrante, dont les vibrations s'ajoutent à celles de la surface immédiatement en contact avec le point percuté.

PLESSIMÈTRE. s. m. [de πλήσσειν, frapper, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Plessimeter*, it. *plessimetro*, esp. *plessimetro*]. Instrument employé par Piorry pour pratiquer la percussion médiate. Il consiste en une plaque d'ivoire circulaire, de 2 millimètres d'épaisseur, que l'on tient appliquée à plat successivement sur les divers points du thorax que l'on veut explorer, et sur laquelle on percute avec l'extrémité des doigts, avec une large pièce de monnaie, ou avec un petit marteau dit *percuteur*. Au moyen d'un rebord circulaire et saillant, le plessimètre s'adapte à l'extrémité du stéthoscope de Laennec, d'où on le sépare lorsqu'on veut s'en servir. Les plessimètres qui ne sont pas destinés à être adaptés au stéthoscope n'ont point de rebord circulaire, mais seulement, aux deux extrémités d'un de leurs diamètres, deux onglets ou lamelles perpendiculaires à l'une des faces de l'instrument et servant à le tenir.

PLESSIMÉTRIE. s. f. Emploi du plessimètre; indications qu'il fournit. On dit aussi *plessimétrisme*.

PLESSIMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport au plessimètre: *examen plessimétrique*.

PLESSIMÉTRISME. s. m. V. PLESSIMÉTRIE.

PLÉTHORE. s. f. [*plethora*, πληθώρα, de πλήθειν, être plein; all. *Vollblütigkeit*, angl. *plethora*, it. et esp. *pletora*]. Surabondance de sang dans le système sanguin ou dans une partie de ce système : de là la division de la pléthore en *générale* et *locale*. La *pléthore générale* est caractérisée par la rougeur de la peau, le gonflement des vaisseaux sanguins superficiels, la dureté du pouls, une augmentation de la chaleur animale, la tendance aux hémorragies, des douleurs vagues, la somnolence, les vertiges, la rougeur des yeux et de la face, la pulsation des artères carotides, le gonflement des veines du cou, qui font craindre une congestion cérébrale. Les caractères de la *pléthore locale* varient suivant l'organe qui en est le siège. La dyspnée, une chaleur très grande dans la poitrine, etc., indiquent la *pléthore pulmonaire*, etc. Les anciens distinguaient une *pléthore vraie* [*pléthore des vaisseaux, plethora ad molem, plethora ad vasa*], dans laquelle les vaisseaux sont réellement distendus par une surabondance de sang; une *pléthore fausse* [*plethora spuria, pléthore des forces* (*plethora ad vires*)] dans laquelle la quantité de sang, sans être assez abondante pour distendre les vaisseaux, est trop considérable proportionnellement aux forces du sujet, et détermine les symptômes de la vraie pléthore ; une *pléthore relative au volume* [*plethora ad volumen*], due à la raréfaction du sang par la chaleur ; une *pléthore relative à l'espace* [*plethora ad spatium*], déterminée par une diminution de l'étendue du système circulatoire : par exemple, à la suite d'une amputation. Une distinction plus légitime est celle qui sépare la pléthore produite par la surabondance de la partie liquide du sang, dite *pléthore aqueuse*, de celle qui résulte de l'augmentation de nombre de ses globules, qui seule produit les symptômes de la pléthore générale. — *Pléthore abdominale*. Surabondance du sang de la veine porte par gène de la circulation hépatique.

PLÉTHORIQUE. adj. [*plethoricus*, πληθωρικὸς, all. *vollsaftig*, angl. *plethoric*. it. et esp. *pletorico*]. Replet, qui est affecté de pléthore, ou qui a rapport à la pléthore.

PLEURAL, ALE. adj. [esp. *pleural*]. Qui a rapport à la plèvre.

PLEURÉSIE. s. f. [*pleuritis*, πλευρῖτις, de πλευρὰ, plèvre; all. *Pleuritis, Rippenfellentzündung, Seitenstechen*, angl. *pleurisy*, it. *pleuritide, pleurisia*, esp. *pleuresia*]. Inflammation de la plèvre, qui peut être *aiguë* ou *chronique*. — *Pleurésie aiguë*. Elle est tantôt *primitive*, causée par des coups ou des chutes sur le thorax, par l'exposition au froid pendant ou après la transpiration, etc.; tantôt *secondaire*, consécutive à l'inflammation d'un organe voisin, pneumonie (*pleuropneumonie*), péricardite, abcès du poumon ou du foie, etc., ou développée dans le cours d'une maladie générale, telle que rhumatisme, fièvres éruptives, typhoïde ou puerpérale. Les lésions de la pleurésie sont, au début, l'injection de la plèvre, son épaississement, le gonflement de ses cellules épithéliales, l'état villeux, inégal, dépoli, de sa surface, enfin la formation de néomembranes qui unissent l'un à l'autre les deux feuillets, et, ordinairement, un exsudat fibrineux, épais, sous forme de pseudo-membranes. Rarement la pleurésie reste à cet état, dans lequel la pleurésie est dite *sèche;* ordinairement la plèvre devient le siège d'un *épanchement*, dont le liquide, d'abondance variable (8 à 1200 gram. en moyenne), est séro-fibrineux, clair, de coloration ambrée, dans la pleurésie aiguë franche, distincte de la pleurésie hémorragique ou purulente. Ce liquide agit sur le poumon en le comprimant, l'affaissant, l'accolant à la colonne vertébrale; sur le cœur, en le déviant et le refoulant dans un sens déterminé par la situation de l'épanchement; sur les parois thoraciques, en augmentant le volume de la cavité qu'elles limitent. La pleurésie aiguë débute ordinairement par des frissons répétés et irréguliers, auxquels succède une fièvre continue, rémittente, avec exacerbation vespérale; le pouls est accéléré, dur et développé, ou petit et concentré; la température, qui varie entre 38° et 39°, est un peu plus élevée du côté malade (Peter). Constamment, il existe une douleur pongitive dans un des côtés de la poitrine, augmentant durant l'inspiration, par les efforts de la toux et par la pression; la respiration est difficile; l'inspiration est courte, arrêtée par la douleur ou *point de côté pleurétique*, et fréquente; la toux est sèche ou avec peu d'expectoration, le décubitus impossible sur le côté douloureux; souvent on observe l'inverse, car le malade, couché sur le côté atteint, se maintient dans l'immobilité et respire plus largement avec le côté sain, sur lequel il n'appuie pas. A ces signes fonctionnels se joignent les signes physiques que fournissent l'*auscultation* et la *percussion*. Au début, quand le liquide est peu abondant, la percussion donne un son clair, parfois tympanique; mais bientôt on observe une diminution très marquée dans le son de la percussion, d'abord de la submatité, puis une matité complète, au niveau des points occupés par l'épanchement; et cette diminution de sonorité indique avec exactitude les limites de l'épanchement lorsqu'il s'est produit. Toutefois, si l'épanchement n'est pas considérable, la percussion donne dans la fosse sous-claviculaire un son tympanique produit par l'ébranlement brusque de l'air contenu dans les grosses bronches et la trachée (*son trachéal* de Williams). Ce tympanisme s'accompagne (Grancher) de l'augmentation des vibrations vocales et thoraciques (intégrité du poumon), ou de diminution de la respiration (menace de tuberculose), ou de diminution des vibrations et de la respiration (compression et œdème du poumon). A l'auscultation, on entend d'abord un bruit de frottement dû à l'état inégal des feuillets de la plèvre glissant l'un sur l'autre, frottement qui peut reparaître à la fin de la maladie, quand l'épanchement a disparu; puis, avant même la formation de l'épanchement, on trouve ordinairement le bruit respiratoire plus faible du côté affecté que du côté sain, où il n'a pas non plus la même force qu'à l'état normal, phénomène dû à la nécessité où est le malade de respirer le moins possible, par suite de l'augmentation de la douleur que causent les grandes inspirations. Le premier résultat de l'épanchement commençant est la diminution du murmure respiratoire, laquelle, d'abord légère et bornée à la partie inférieure de la poitrine, devient plus prononcée à mesure que la quantité de liquide augmente; et le murmure vésiculaire finit par disparaître, si ce n'est à la partie supérieure et postérieure de la poitrine. Dans la plupart des cas, à mesure que le bruit normal de la respiration disparaît, on perçoit un souffle tubaire qui s'entend aux deux temps, surtout en arrière, entre l'omoplate et le rachis; simultanément on distingue une *bronchophonie* ou une *égophonie* très marquée. La bronchophonie coïncide ordinairement avec un épanchement abondant; l'égophonie, avec un épanchement médiocre : ce qui fait comprendre comment l'un de ces deux signes peut disparaître pour faire place à l'autre. Les points où l'égophonie se fait surtout entendre sont en général situés entre le rachis et l'omoplate ou entre l'omoplate et la mamelle. De plus, en faisant parler le malade à voix basse, on peut percevoir le phénomène dit de la *pectoriloquie aphone*. En même temps, en cas d'épanchement, l'inspection fait constater la voussure du côté de la poitrine où siège le liquide; la palpation, l'absence ou au moins la diminution considérable des vibrations thoraciques. La pleurésie aiguë franche, séro-fibrineuse, se termine ordinairement au bout de 15 à 20 jours par la guérison, complète ou avec persistance de la diminution de sonorité à la percussion; la mort peut survenir par asphyxie, compression du cœur, complication de péricardite : cette terminaison fâcheuse s'observe surtout dans la pleurésie double. La pleurésie se distingue de la pneumonie par plusieurs caractères. Dans la pneumonie le frisson est unique et intense, la douleur est profonde et obtuse, et n'augmente pas dans l'inspiration; le sentiment d'oppression et d'étouffement est prononcé; dans la pleurésie, les frissons sont multiples, la douleur est superficielle, très vive, lancinante, augmente dans l'inspiration et change quelquefois de siège. Dans la pneumonie, l'expectoration est abondante et ordinairement sanguinolente; dans la pleurésie, la toux est sèche, ou n'est suivie que d'une expectoration peu abondante, toujours muqueuse. La pneumonie a des râles crépitants, qui manquent dans la pleurésie. Le traitement de la pleurésie consiste dans l'application locale des ventouses scarifiées, des vésicatoires volants, de la teinture d'iode, dans l'administration des purgatifs et des diurétiques à l'intérieur; et parfois dans la pratique de la thoracocentèse, quand la suffocation est imminente par suite de l'abondance ou de la persistance de l'épanchement. — *Pleurésie chronique*. Elle peut être chronique d'emblée, surtout chez les individus débilités ou atteints d'une affection générale ou locale, chez les alcooliques, les phtisiques, etc., ou bien succéder à la pleurésie aiguë. Dans le premier cas : douleurs vagues dans la poitrine, petite toux sèche, oppression par intervalles, frissons, mouvements fébriles irréguliers, avec dureté du pouls. On connaît que la pleurésie aiguë devient chronique, lorsqu'au huitième ou neuvième jour, les symptômes inflammatoires étant diminués, la douleur persiste ainsi que la gêne de la respiration; qu'il y a de la fièvre avec redoublement le soir; que le son du côté affecté est mat, et que le malade se couche de préférence sur ce côté. Les signes physiques sont ceux de la pleurésie aiguë, sèche ou avec épanchement. Lorsqu'il y a épanchement, en outre du son mat de la poitrine, la voix, explorée à travers les parois thoraciques au moyen du stéthoscope, est saccadée ou *chevrotante*. Cette maladie a parfois une terminaison funeste; sa durée est toujours très longue. Après la mort, on trouve la plèvre épaissie, rouge, enflammée, couverte d'exsudations membraneuses de fibrine. Paris a montré que, dans la pleurésie costale, il y a toujours hyperhémie du périoste costal et même de l'os, puis production d'une mince couche cartilagineuse, aussitôt envahie par l'ossification, d'où un épaississement des côtes à ce niveau qui peut aller au double de l'état normal et donne à leur coupe une forme triangulaire. La cavité de la plèvre renferme souvent des épanchements séreux ou séro-purulents de diverse nature : mais il est certain qu'ils ne sont pas toujours purulents et qu'il existe une pleurésie chronique non purulente. — *Pleurésie bilieuse*. Celle qui existe simultanément avec des symptômes gastriques, complication qui n'est pas rare. — *Pleurésie catarrhale*. Celle qui survient comme complication des affections catarrhales des bronches. — *Pleurésie diaphragmatique.* Celle qui est limitée à la partie de la plèvre qui tapisse la face supérieure du diaphragme. La fièvre est intense, la dyspnée considérable, le point de côté très douloureux : de plus, on observe du hoquet, des vomissements, parfois de l'ictère, presque constamment une douleur qui siège sur le trajet du nerf diaphragmatique, au niveau du cou, et qui s'irradie vers l'épaule, dans les rameaux du plexus cervical supérieur, en même temps qu'elle présente un point fixe sur le bord externe du sternum, au niveau de la dixième côte. Elle amène souvent une mort rapide par asphyxie. — *Fausse pleurésie.* V. PLEURODYNIE. — *Pleurésie gangreneuse.* Inflammation de la plèvre avec mortification de cette membrane, qui s'observe à la suite d'un traumatisme, de l'exposition au froid, et surtout simultanément avec la gangrène du poumon, dans le cours du diabète. Le début est ordinairement brusque : point de côté très douloureux, dyspnée, toux, fièvre intense; puis fétidité caractéristique de l'haleine et des crachats. Le pronostic est toujours très grave : l'empyème peut seul sauver la vie du malade. — *Pleurésie hémorragique.* Celle dans laquelle l'épanchement est composé d'un liquide sanguinolent, par abondance des globules rouges dans la sérosité exsudée, ou de sang pur par rupture des vaisseaux de la plèvre ou des néo-membranes qu'y a produites l'inflammation Le cancer, la tuberculose pulmonaire, en sont les causes ordinaires; les symptômes sont ceux de la pleurésie aiguë ordinaire. Le pronostic est subordonné à l'origine de la maladie. — *Pleurésie interlobaire.* Inflammation limitée aux parties de la plèvre qui séparent deux lobes du poumon. Elle peut passer inaperçue; le plus souvent elle est purulente, et donne lieu à la formation d'une sorte de kyste, dont le contenu, par irruption dans les bronches, est éliminé à la suite d'une *vomique.* — *Pleurésie latente.* Celle qui fait sourdement des progrès sans présenter des signes propres à la faire connaître. — *Pleurésie purulente.* V. PYOTHORAX. — *Pleurésie venteuse.* V. PLEURODYNIE *venteuse.*

PLEURÉTIQUE. adj. et s. [*pleuriticus*, πλευριτικὸς, all. *pleuretisch*, angl. *pleuretic*, it. et esp. *pleuritico*]. Qui est affecté de pleurésie, ou qui est causé par la pleurésie. — *Point pleurétique.* V. PLEURÉSIE.

PLEURITE. s. f. [*pleuritis*, it. *pleurite*, esp. *pleuritis*] (Alibert). Pleurésie.

PLEUROCÈLE. s. f. [*pleurocele*, de πλευρὰ, côté, et κήλη, hernie; all. *Brustfellbruch*, angl. *pleurocele*, it. et esp. *pleurocele*] (Sagar). Hernie qui se fait par le côté. || Hernie du poumon.

PLEUROCOENADELPHE. adj. et s. m. [de πλευρὰ, côté, κοινὸς, commun, et ἀδελφὸς, frère; esp. *pleurocœnadelfo*]. Nom donné par Gurlt aux monstres cœnadelphes dont les deux corps sont unis par une des parties latérales du tronc.

PLEURODISCAL, ALE. adj [de πλευρὰ, côté, et δίσκος, disque]. Se dit de l'insertion des étamines, lorsqu'elle se fait sur le côté du disque.

PLEURODONTE. adj. et s. m. [de πλευρὰ, côté, et ὀδοὺς, dent]. Se dit des sauriens dont les dents sont insérées sur le côté de la mâchoire.

PLEURODYNIE. s. f. [*pleurodynia*, de πλευρὰ, côté, et ὀδύνη, douleur; all. *Seitenschmerz*, angl. *pleurodynia*, it. *pleurodine*, *pleurodinia*; *point de côté*, *fausse pleurésie*]. Douleur rhumatismale qui a son siège dans les muscles intercostaux, sur une surface plus ou moins étendue; elle change souvent de place, augmente par la pression, la respiration, la toux, le mouvement du corps; elle est plus extérieure que dans la pleurésie et la pneumonie, apparaît ordinairement sans fièvre, et, ce qui est pathognomonique, l'auscultation et la percussion donnent les signes de l'état sain : le murmure respiratoire est seulement un peu affaibli, lorsque le malade retient sa respiration pour éviter la douleur que causent les inspirations profondes. Elle cède promptement aux topiques chauds, émollients, narcotiques, et aux sinapismes. Elle disparaît par le massage. — *Pleurodynie venteuse* (Pingle). Douleur dans les hypocondres due à la présence de gaz dans les intestins.

PLEURODYNIQUE. adj. [*pleurodynicus*, all. *pleurodynisch*, angl. *pleurodynic*, it. et esp. *pleurodinico*]. Qui tient à la pleurodynie.

PLEUROGYNE. adj. [*pleurogynus*, de πλευρὰ, côté, et γυνὴ, femme]. Se dit du disque, quand, né sous l'ovaire, il se redresse latéralement.

PLEUROMÈLE. s. m. [de πλευρὰ, côté, et μέλος, membre]. Genre de monstres polyméliens (Pictet) caractérisés par deux membres antérieurs accessoires, soudés ensemble par leur base, placés sur les côtés et en arrière d'un membre normal, et liés avec l'omoplate de ce membre par les parties molles qui recouvrent l'os, de manière que leur double omoplate soit en contact avec le bord de l'omoplate du membre normal.

PLEURONECTES. s. m. pl. [de πλευρὰ, côté, et νηκτὸς, nageant]. Famille de poissons osseux malacoptérygiens, à corps très déprimé de haut en bas, ayant un côté plus bombé, les deux yeux situés d'un seul côté de la tête, les nageoires dorsale et anale formant une bordure presque complète sur le dos et l'abdomen, avec une pectorale derrière la tête. Elle comprend les turbots, les plies, les soles, etc.

PLEUROPATHIE. s. f. [de πλευρὰ, côté, et πάθος, affection]. Nom générique des affections pleurales.

PLEUROPÉRICARDITE. s. f. [*pleuro-pericarditis*]. Inflammation simultanée de la plèvre et du péricarde

PLEUROPÉRIPNEUMONIE ou **PLEUROPNEUMONIE.** s. f. [*pleuro-peripneumonia*, de πλευρὰ, plèvre, et περιπνευμονία, péripneumonie; all. *Lungen und Brustfellentzundung*, angl. *pleuro-pneumony*, it. *pleuropneumonia*, esp. *pleuroneumonia*]. Inflammation simultanée de la plèvre et du poumon. V. PNEUMONIE. — *Pleuropneumonie épizootique.* V. PÉRIPNEUMONIE.

PLEURO-PÉRITONÉAL, ALE. adj. — *Cavité pleuro-péritonéale.* Celle qui, chez l'embryon, résulte de la communication de la cavité pleurale avec la cavité péritonéale. Elle cesse d'exister vers la dixième semaine, où la plèvre devient distincte comme membrane, et où chaque poumon est entouré d'un sac séreux spécial.

PLEUROPYOSE. s. f. [de πλευρὰ, côté, et πύον, pus]. Production du pus dans la plèvre. V. PYOTHORAX.

PLEURORRAGIE. s. f. [de πλευρὰ, plèvre, et ῥαγὴ, éruption]. Hémorragie de la plèvre.

PLEURORRHÉE. s. f. [de πλευρὰ, côté, et ῥεῖν, fluer]. Amas de liquide dans la plèvre. V. HYDROTHORAX.

PLEURORRHIZÉ, ÉE. adj. [*pleurorrhizus*, de πλευρὰ, côté, et ῥίζα, racine]. Synonyme d'*homotrope*.

PLEURORTHOPNÉE. s. f. [de πλευρὰ, côté, ὀρθὸς, droit, et πνεῖν, respirer; it. *pleurortopnea*] Douleur de côté qui ne permet au malade de respirer que lorsqu'il est dans une position verticale.

PLEUROSOME. s. m. [de πλευρὰ, côté, et σῶμα, corps; esp. *pleurosoma*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres qui présentent une éventration latérale occupant principalement la portion supérieure de l'abdomen et s'étendant au-devant de la poitrine, avec atrophie ou développement très imparfait du membre thoracique du côté occupé par l'éventration.

PLEUROSTOSE. s. f. [de πλευρὰ, plèvre, et ὀστέον, os]. Ossification de la plèvre.

PLEUROTHOTONOS. s. m. [*pleurotholonus, de* πλευρόθεν, latéralement, et τόνος, tension; all. *Seitenstarrkrampf*, angl. *pleurothototonus*, it. *pleurototono*, esp. *pleurototonos*]. Tétanos latéral, c'est-à-dire dans lequel le corps est courbé latéralement par la contracture des muscles d'un côté. V. TÉTANOS.

PLEUROTOMIE. s. f. [de πλευρὰ, côté, et τομὴ, section] (Peyrot). L'opération de l'empyème.

PLÈVRE. s. f. [*pleura*, πλευρὰ, all. *Brustfell*, angl., it. et esp. *pleura*]. Nom donné à deux membranes séreuses qui tapissent chacune un des côtés de la poitrine et se réfléchissent ensuite sur le poumon (fig. 372). Comme toutes les membranes séreuses, chaque plèvre est un sac sans ouverture, diaphane, présentant une face interne, lisse, tournée vers la cavité du sac, et une face externe, rugueuse, dont une portion, qui revêt la face interne des côtes, est désignée sous le nom de *plèvre pariétale*, et l'autre portion, en contact avec le poumon, sous celui de *plèvre pulmonaire* ou *viscérale* A partir de la racine du poumon (*c*), la plèvre se développe autour de cet organe, pour revenir en avant où elle se réfléchit sur le péricarde (*d*), à la partie antérieure duquel elle revient sur elle-même en tapissant les côtes (*ab*) (*plèvre costale*) et le diaphragme (*plèvre diaphragmatique*) jusqu'à son point de départ (*c*). Par une partie de son feuillet pariétal (*plèvre médiastine*), la plèvre d'un côté limite, avec celle du côté opposé, les médiastins. dans le médiastin antérieur se trouve le cœur (*d*); dans le médiastin postérieur, la partie inférieure de la trachée (*c*). etc. (V. MÉDIASTIN). La plèvre est constituée par une charpente de tissu lamineux, dans laquelle se ramifient et s'anastomosent des fibres élastiques fines et très nombreuses, à mailles étroites, anguleuses, étendues jusque dans le tissu lamineux sous-jacent (tissu sous-pleural), qui les sépare des fibres plus grosses, moins régulières, de la trame élastique du poumon : cette charpente est tapissée par une couche simple d'épithélium pavimenteux, dont les cellules existent à peu près seules au niveau de la plèvre pulmonaire. La cavité contient normalement une petite quantité de sérosité, qui rend ses deux faces glissantes l'une sur l'autre et favorise le mouvement alternatif d'abaissement et d'élévation du poumon, indispensable à la respiration; mais à l'état normal, elle ne contient aucun fluide aériforme, et c'est en raison de ce vide que le poumon est attiré contre la cage thoracique et en suit les mouvements, au lieu de se porter vers le rachis comme il arrive quand l'air est introduit accidentellement entre les deux feuillets de la plèvre. — Pour les maladies de la plèvre, V. EMPYÈME, HYDROTHORAX, KYSTE *hydatique*, PLEURÉSIE, PNEUMOTHORAX, PYOTHORAX et THORACOCENTÈSE.

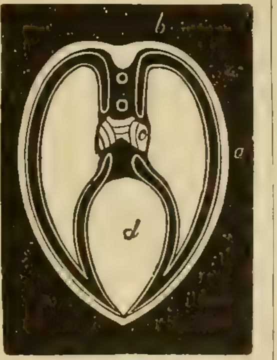

Fig. 372.

PLEXIFORME. adj. [de *plexus* et *forme*]. En forme de plexus. — *Ganglion* ou *plexus plexiforme* (Lecat). Le ganglion de Gasser. V. PNEUMOGASTRIQUE.

PLEXUS. s. m. [*plexus*, de *plectere*, entrelacer; πλέγμα, all. *Geflecht*, angl. *plexus*, it. *plesso*, esp. *plexo*]. Entrelacement réciproque de plusieurs branches nerveuses, ou de vaisseaux d'un même ordre anastomosés. V. BRACHIAL, BRONCHIQUE, CAVERNEUX, CARDIAQUE, CERVICAL, etc. — *Plexus rétiforme* ou *réticulaire* (R. de Graaf). Le bulbe du vestibule. — *Plexus veineux de Santorini*. V. PUBIO-PROSTATIQUE.

PLI. s. m. [*plica*, all. *Falte*, angl. *fold*, it. *piega*]. — *Pli du bras*. V. COUDE. — *Plis cérébraux*. Les circonvolutions cérébrales. — *Pli de Douglas*. Pli du péritoine résultant du soulèvement de cette membrane séreuse par le ligament utéro-sacré. — *Pli semi-lunaire de Douglas*. Repli plus ou moins large formé, en arrière du quart inférieur du grand droit de l'abdomen, par l'aponévrose du muscle transverse de l'abdomen, qui, à ce niveau, reste en arrière du grand droit : la base de ce repli se continue avec cette aponévrose, son sommet se fixe à la symphyse du pubis, son bord interne répond à la ligne blanche; sous ce pli passent les vaisseaux épigastriques qui vont au muscle droit. — *Pli longitudinal* ou *vertical de Vater* (*plicatura longitudinalis*, s. *diverticulum Vateri*). V. PANCRÉAS. — *Plis de passage*. Circonvolutions reliant au travers de la scissure perpendiculaire le lobe occipital du cerveau aux lobes pariétal et temporo-sphénoïdal (Gratiolet). || Plus généralement, circonvolutions de dispositions et de rapports variables qui établissent une anastomose entre deux circonvolutions voisines dont la situation est fixe et constante.

PLICA GUBERNATRIX. (Arnold). Le mésorchion.

PLICATILE. adj. [*plicatilis*, de *plicare*, plier, all. *zusammenfaltbar*, angl. *pliable*, it. *flessibile*, esp. *plicatil*]. Se dit d'un corps qui est susceptible de se ployer ou qui a une tendance naturelle à le faire, comme la corolle des liserons, qui se plisse le soir et ne s'ouvre que le matin.

PLIE. s. f. Genre de poissons malacoptérygiens subbrachiens pleuronectes, alimentaire, dont les principales espèces sont le *carrelet* ou *plie franche* (*Pleuronectes platessa*, L.) et la *limande* (*Pl. limanda*, L.).

PLIQUE. s. f. [*trichoma*, bas lat. *plica*, all. *Weichselzopf*, angl. *plica polonica*, it. et esp. *plica*; *plique polonaise*]. Maladie que l'on observe particulièrement en Pologne et en Russie, et qui est caractérisée par l'agglomération des cheveux, et quelquefois de tout le système pileux. Le cuir chevelu est douloureux au toucher ou devient le siège d'une vive démangeaison; une sueur de mauvaise odeur, qui semble sortir de toute la surface de la tête, se coagule et se dessèche en forme de croûtes; quelquefois, cependant, cette matière manque (*plique sèche*). Le traitement consiste à couper les cheveux, et à faire des applications locales alcalines ou sulfureuses

PLOESCONIENS. s. m. pl. V. INFUSOIRES.

PLOMB. s. m. [*plumbum*, *Saturne* des alchimistes, μόλυβδος, all. *Blei*, angl. *lead*, it. *piombo*, esp. *plomo*]. Métal dont le minerai est la *galène*. Il est solide, d'un gris bleuâtre, mou, malléable et ductile, peu tenace; fusible à 335°. Sa pesanteur spécifique est de 11,3 à 11,4. Il a une odeur et une saveur désagréables, surtout quand on l'a frotté. Il est oxydable dans l'air; facilement attaquable par l'acide azotique; les acides sulfurique et chlorhydrique ne l'attaquent que s'ils sont concentrés et à chaud; il est très employé pour les besoins économiques, surtout pour fabriquer les tuyaux de conduite d'eau et de gaz : il rend toxique l'eau distillée, parce qu'il se forme du carbonate de plomb qui s'y dissout; mais l'eau commune échappe à cet inconvénient, parce qu'elle contient des sels calcaires, sulfate et carbonate, qui empêchent cette dissolution : toutefois les eaux qui ont été en contact avec des matières azotées deviennent toxiques au contact du plomb. Ce métal doit être proscrit de la fabrication des vases dans lesquels sont reçues des substances contenant des acides organiques, ces derniers attaquant le plomb en présence de l'air. Ses oxydes et plusieurs de ses sels sont employés en médecine. Les sels de plomb sont précipités en noir par l'hydrogène sulfuré ou les sulfures alcalins. Ses émanations et ses dissolutions, introduites dans nos organes, soit par l'absorption cutanée ou pulmonaire, soit par les voies de la digestion, peuvent produire la paralysie, le tremblement, la colique métallique, etc. V. SATURNIN. Le *plomb laminé* en lames très minces a été employé pour le pansement des ulcères de la jambe, les plaies végétantes, et a fourni de bons résultats. Les feuilles de plomb s'appliquent comme le taffetas d'Angleterre, et sont maintenues par des bandelettes agglutinatives.— *Mine de plomb.* V. GRAPHITE. = Vulgairement, *plomb*, gaz qui s'exhale des fosses d'aisances pendant la vidange, et qui produit l'asphyxie. Ce gaz est ordinairement formé d'air atmosphérique et d'une certaine quantité de sulfhydrate d'ammoniaque ; dans quelques cas, il est composé d'environ 94 parties d'azote, 2 d'oxygène et 4 d'acide carbonique ou de carbonate d'ammoniaque. Les symptômes ordinaires de son absorption sont une douleur à l'estomac et aux articulations, un resserrement au gosier, de la céphalalgie, des nausées, des défaillances, des cris involontaires, du délire, le rire sardonique, des convulsions générales suivies de l'asphyxie. Quelquefois aussi l'asphyxie et la mort surviennent subitement et sans aucun symptôme précurseur. Lorsque le méphitisme est produit par le gaz azote, c'est le défaut d'air respirable qui cause l'asphyxie ; il y a un affaiblissement progressif de la respiration sans aucune lésion des fonctions nerveuses. Les secours consistent à transporter le malade dans un air pur, à faire sur le visage et sur tout le corps des aspersions avec de l'eau froide et du vinaigre, et des frictions avec un corps rude. Quand le malade revient à lui, on excite le vomissement, soit (comme les ouvriers vidangeurs ont coutume de faire) par quelques cuillerées d'huile d'olive, et donnant ensuite un verre d'eau-de-vie ; soit par l'émétique, en même temps que l'on donne des eaux spiritueuses de mélisse, de Cologne, etc. On administre ensuite des lavements ou quelque purgatif, et l'on prescrit l'usage de la limonade sulfurique.

PLOMBAGE. s. m. [angl. *plumbage*]. — *Plombage des dents.* V. OBTURATION.

PLOMBAGIN. s. m. [all. et angl. *Plumbagin*, it. *piombaggine*]. Principe âcre (Dulong d'Astaffort) de la racine de la *dentelaire* (*Plumbago europœa*, L.). Il est d'un jaune doré foncé, en aiguilles soyeuses ou prismatiques, d'une saveur d'abord douceâtre, puis âcre et brûlante. Plus soluble dans l'eau chaude qu'à froid ; se dissout dans l'alcool et l'éther ; se fond à une douce chaleur, puis se volatilise. Les alcalis lui donnent une couleur rouge que les acides ramènent au jaune.

PLOMBAGINE. s. f. La mine de plomb. V. GRAPHITE.

PLOMBAGINÉES. s. f. pl. [*plumbagineæ*, it. *piombaggine*]. Famille de plantes dicotylédones gamopétales hypogynes. Ce sont des végétaux herbacés ou sous-frutescents à feuilles alternes, quelquefois radicales et engainantes. Fleurs en épis ou en grappes rameuses terminales ; calice monosépale, tubuleux, plissé et persistant, à 5 divisions ; corolle tantôt monopétale, tantôt formée de 5 pétales égaux, qui, assez souvent, sont légèrement soudés entre eux par leur base ; 5 étamines opposées aux divisions de la corolle, épipétales quand celle-ci est polypétale, hypogynes quand elle est monopétale ; ovaire libre, à une seule loge contenant un ovule pendant au sommet d'un podosperme filiforme basilaire ; 3 à 5 styles et autant de stigmates subulés. Le fruit est un akène enveloppé par le calice. La graine se compose, outre son tégument propre, d'un endosperme, au centre duquel est un embryon. V DENTELAIRE

PLOMBATE. s. m. Nom générique des sels que l'acide plombique forme avec les bases.

PLOMBÉ, ÉE. adj. [*plumbeus*, μολιβδώδης, all. *bleifarbig*, angl. *livid*, it. *livido, squallido*]. Se dit des parties qui ont la couleur ou la teinte du plomb.

PLOMBEUX, EUSE. adj. Qui concerne le plomb ou ses composés. — *Acide plombeux.* Le protoxyde de plomb.

PLOMBIÈRES. (Vosges). — *Eau alcaline.* + 15° à + 63°. Boisson et bains.

PLOMBIÉRINE. s. f. V. GLAIRINE.

PLOMBIQUE. adj. Qui concerne le plomb et ses composés. — *Acide plombique.* L'oxyde puce de plomb.

PLOMBITE. s. m. Nom générique des combinaisons du protoxyde de plomb avec les bases.

PLONGÉ, ÉE. adj. (*submersus*). Se dit d'une plante qui reste constamment sous l'eau.

PLOTOCARPE. s, m. Synonyme d'*étarion*.

PLUIE. s. f. [*pluvia*, ὑετὸς, all. *Regen*, angl. *rain*, it. *piova*, esp. *lluvia*]. V. NUAGE. — *Bain de pluie.* V. HYDROTHÉRAPIE.

PLUMASSEAU. s. m. [de *pluma*, plume ; *pulvillus*, all. *Plumasseau*, angl. *pledget*, it. *piumacciuolo*]. Gâteau de charpie qu'on prépare en étendant parallèlement les uns à côté des autres des filaments de charpie, les disposant par couches, et les aplatissant entre la paume des mains. On donne aux plumasseaux des dimensions et des formes appropriées à celles des plaies sur lesquelles ils doivent être appliqués. On les emploie pour recouvrir une solution de continuité d'une substance médicamenteuse molle, ou pour panser les plaies qui ne fournissent qu'une suppuration peu abondante.

PLUMBAGINÉES. s. f. pl. V. PLOMBAGINÉES.

PLUME. s. f. [*pluma*, πτερὸν, all. *Feder*, angl. *feather*, it. *piuma*, esp. *pluma*]. Production épidermique, analogue aux poils, et qui se forme dans un appareil analogue à l'appareil pileux (*appareil plumigère*) composé : 1° d'un *follicule* plus ou moins large, selon le volume de la plume, tapissé d'épithélium pavimenteux ; 2° d'un *bulbe plumigène*, analogue au bulbe pileux, qui fait saillie dans le tuyau de la plume, et qui est tapissé par une couche d'épithélium pavimenteux se continuant avec celui du follicule. La plume est composée : 1° par un *tube* ou *tuyau* formé d'une couche transparente, d'aspect corné, dont la substance propre, homogène, à peine striée, est analogue à la *substance pileuse*. Le tuyau est rempli de lamelles grisâtres ou blanchâtres, transversales, obliques ou entre-croisées, formant une substance spongieuse aréolaire, dont les intervalles sont pleins d'air : c'est l'*âme* ou *moelle* du tuyau de la plume. Ces lamelles sont formées de cellules d'épithélium pavimenteux, la plupart sans noyau, soudées ensemble et adhérant à la face interne du tuyau ; 2° par une *tige* qui est le prolongement du tuyau ; elle est un peu courbe, et le tuyau se prolonge d'autant plus sur sa face convexe ou dorsale que l'animal a un vol plus étendu. Elle est opaque, blanche, composée d'une couche mince de la substance propre du tuyau et remplie d'un tissu fin, formé de petites cellules polyédriques régulières sans noyau, à paroi mince et à cavité entièrement pleine d'air (*moelle de la tige*). Gerbe a constaté, chez les casoars et la plupart des rapaces, la présence d'une seconde tige très fine à la face interne et à la base de la tige principale, en sorte qu'il y a deux tiges sur le même tuyau ; il en est ainsi sur toutes les plumes dites du *duvet*. La face postérieure de la tige est lisse, convexe ; l'antérieure est plane, marquée dans toute sa longueur d'un sillon qui se termine à la jonction de la tige avec le tuyau et présente là un orifice en boutonnière presque imperceptible et qui sert à renouveler l'air du tuyau ; ses lèvres sont rapprochées quand les plumes sont imbriquées et redressées l'une sur l'autre; elles s'écartent lorsque les plumes se courbent. 3° Les faces latérales, plates, déprimées ou convexes, portent chacune un rang de *barbes* qui, près du tuyau, se rapprochent du sillon de la face antérieure sans l'atteindre; de leur extrémité inférieure se détache parfois une autre rangée de barbes formant angle aigu sur chacune des rangées latérales, et gagnant le sillon antérieur, où elles se terminent en se réunissant Il y a des tiges qui manquent complètement de barbes (casoar), ou qui en manquent dans une partie de leur longueur ou d'un côté. Les *barbes* sont des lamelles aplaties formées, comme la tige, de substance homogène, parsemée de grains pigmentaires dans les plumes foncées, et qui, dans les grosses barbes, a une moelle à cellules comme celle de la tige. 4° Les côtés des barbes portent des *barbules* ou filaments rapprochés, formés de cellules superposées, allongées, articulées bout à bout, creuses chez les jeunes, pleines chez les adultes 5° Des barbules se détachent les *crochets*, au nombre de deux ou de quatre, prolongements de l'extrémité supérieure de chaque cellule des barbules. Ils sont recourbés et s'accrochent réciproquement, de manière à unir les barbules et les barbes; ils sont réduits à un petit prolongement non recourbé et libre dans les plumes du duvet et dans toutes celles de certains oiseaux, tels que les nocturnes.

PLUMEUX, EUSE. adj. [*plumosus*, all. *federicht*, angl. *feathered*, *plumose*, it. *piumoso*, esp. *plumoso*] Se dit, en botanique, des parties garnies de poils disposés à la manière des barbes d'une plume sur leur support.

PLUMIFÈRE ou **PLUMIGÈRE**. adj. [de *pluma*, plume, et *ferre* ou *gerere*, porter]. Qui porte des plumes. — *Appareil plumigere*. V. Plume.

PLUMIGÈNE. adj [de *pluma*, plume, et *geno* ou *gino*, je produis]. Qui engendre les plumes. — *Bulbe plumigène*. V. Plume.

PLUMULE. s. f. [*plumula*, all. *Federchen*, esp. *plumula*]. Synonyme de *gemmule*. = Petite plume.

PLURIFÉTATION. s. f. [de *plures*, plusieurs, et *fœtus*, embryon] Conception de deux ou plusieurs fœtus (Percy). V. Superfetation.

PLURIFLORE. adj. Qui a plusieurs fleurs . *inflorescence pluriflore*.

PLURILOCULAIRE. adj [*plurilocularis*, de *plures*, plusieurs, et *loculus*, loge; all. *mehrfächerig*, angl. *plurilocular*, it. *pluriloculare*, esp. *plurilocular*]. Se dit d'un ovaire ou d'un fruit ayant plusieurs loges.

PLURIMAMME. adj. [de *plures*, plusieurs, et *mamma*, mamelle]. Qui a plusieurs mamelles (Percy).

PLURIPARTITE adj. [*pluripartitus*]. Partagé en plusieurs parties.

PLURISÉRIÉ, ÉE. adj [*pluriseriatus*]. Disposé en plusieurs rangs ou series.

PLURIVALVE. adj. [*plurivalvus*, all. *mehrklappig*]. Composé de plusieurs valves.

PLUVIOMÈTRE. s. m. [all. *Regenmesser*, angl. *pluviometer; udometre, hyétomètre*]. Instrument à l'aide duquel on évalue l'épaisseur de la couche d'eau qui tombe pendant un temps déterminé en un point donné de la terre.

PNÉOBIOMANTIE. s. f. [de πνεῖν, respirer, βίος, vie, et μαντεία, divination]. Docimasie pulmonaire.

PNÉODYNAMIQUE. s. f. [de πνεῖν, respirer, et δύναμις, force]. Partie mécanique de la respiration.

PNÉOGRAPHE. s. m. [de πνεῖν, respirer, et γράφειν, écrire]. V. Pneoscope.

PNÉOMÈTRE. s. m. [de πνεῖν, respirer, et μέτρον, mesure; all. *Pneometer*, *Athemmesser*, angl *pneometer*, it. *pneometro*, *pulmomètre* (Kentisch, 1814), *spirometre* (Hutchinson, 1840)]. Appareil destiné à mesurer la capacité vitale du poumon, c'est-à-dire la quantité d'air inspirée et expirée, et construit sur le modèle des *gazomètres* V. Spiromètre.

PNÉOMÉTRIE. s. f. [de *pnéomètre*, all. *Pneometrie*, *Athemmessung*, angl. *pneometry*, it. *pneometria*]. V. Spirometrie.

PNÉOMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à la pnéométrie.

PNÉOSCOPE. s. m. [de πνεῖν, respirer, et σκοπεῖν, examiner] (Rodet) Instrument se composant d'une ceinture que l'on applique à la base de la poitrine, et qui, étant élastique dans une partie de son étendue, peut suivre les mouvements d'amplitude et de retrait du thorax; mouvements qui se communiquent, soit à une poulie munie d'un levier sur un point de sa circonférence (*pnéoscope*), soit à un crayon qui les enregistre sur une bande de papier déroulée au-devant de lui par un appareil d'horlogerie (*pnéographe*).

PNEUMA. s. m. [πνεῦμα, souffle]. Principe à l'aide duquel les pneumatistes expliquaient les phénomènes organiques.

PNEUMARTHROSE. s. f. [*pneumarthrosis*, de πνεῦμα, air, et ἄρθρον, articulation]. Sécrétion du gaz dans une cavité articulaire.

PNEUMATE. s. m. — *Pneumate de soude*. Sel qui se trouve dans le poumon des mammifères et dans le sang des vaisseaux du poumon. Il existe aussi dans le sang pris en masse , mais il disparaît rapidement, car on ne le retrouve plus dans l'urine ou dans d'autres produits sécrétés. Il se forme dans le poumon par décomposition du carbonate de soude par l'acide pneumique, d'où production d'acide carbonique qui est exhalé.

PNEUMATICITÉ. s. f. État ou degré de ce qui contient des gaz.

PNEUMATIQUE. s. f. [*pneumaticus*, de πνεῦμα, air; all. *pneumatisch*, angl. *pneumatic*, it. et esp. *pneumatico*]. Qui concerne les gaz, l'état gazeux, qui contient les gaz. — *Aspirateur pneumatique*. V. Pyulque. — *Cure pneumatique*. V. Air *comprimé*. — *Théorie pneumatique*. Théorie chimique qui renversa la doctrine de Stahl, ainsi dite parce que ce fut surtout l'étude de plusieurs gaz nouveaux qui la fonda.

PNEUMATISME. s. m. La doctrine des pneumatistes.

PNEUMATISTES. s. m. pl. [de πνεῦμα, air; all. et angl. *pneumatist*, it. et esp. *pneumatisto*]. Secte médicale dont Athénée d'Attalie, en Cilicie, fut le fondateur dans le Ier siècle de l'ère chrétienne. Elle attribuait la cause de la vie et des maladies a l'action du *pneuma* ou esprit aérien, qui modifiait les solides et les liquides. Elle se rattachait aux *dogmatistes*, qui avaient la prétention de pénétrer dans la nature des phénomènes vitaux, et était opposée aux *empiriques*, qui excluaient toute spéculation de ce genre.

PNEUMATOCÈLE. s. f. [*pneumatocele*, de πνεῦμα, air, vent, et κήλη, tumeur; all. *Windbruch*, angl., it. et esp. *pneumatocele*]. Tumeur gazeuse, *emphysème*. — *Pneumatocèle du crâne*. Emphysème attribué à la perforation, par atrophie, de la lame externe des cellules mastoidiennes ou des sinus frontaux, et siégeant entre le péricrâne et le crâne. L'origine de la tumeur peut être une chute, dont l'effet est la fracture de l'apophyse pétrée. — *Pneumatocele vaginale*. Distension de la tunique vaginale par des gaz, qui forme une tumeur arrondie, circonscrite, non fluctuante, et rend un son clair lorsqu'on la percute.

PNEUMATO-CHIMIQUE. adj. [all. *chemisch-pneumatisch*, angl. *pneumato-chimic*, it. *pneumato-chimico*, esp. *neumato-quimico*]. — *Appareil pneumato-chimique*. Celui qui sert pour recueillir les gaz qu'on prépare. C'est une cuve carrée, de bois, doublée de plomb, remplie d'eau, et dans laquelle sont disposées, un peu au-dessous de la surface du liquide, une ou plusieurs tablettes percées de trous et chargées de cloches sous lesquelles aboutissent les tubes recourbés conducteurs des gaz. V. HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE.

PNEUMATODE. adj. [*pneumatodes*, πνευματώδης, de πνεῦμα, air, vent; all. *aufgebläht*, it. *pneumatode*, esp. *pneumatodes*]. Qui est distendu par des gaz ou causé par des gaz.

PNEUMATOGÉNIE. s. f. [all. *Pneumatogenie*, angl. *pneumatogeny*, it. et esp. *pneumatogenia*] (Dumont). Procédé de respiration artificielle. Le sujet est étendu horizontalement, la bouche ouverte. L'opérateur se place au bout du lit ou de la table, et, glissant une main sous chaque aisselle d'arrière en avant, il saisit fortement le bras à sa partie supérieure; alors, par un mouvement lent, mais énergique, il porte le moignon de l'épaule en arrière et en haut, puis, laissant l'épaule reprendre sa position normale, il exerce une pression en sens inverse. Ces mouvements sont répétés d'après le rythme qu'affecte la respiration normale. Ils introduisent deux tiers de litre d'air à chaque fois.

PNEUMATOLOGIE. s. f. [de πνεῦμα, air, vent, et λόγος, discours, traité; all. *Pneumatologie*, angl. *pneumatology*, it. et esp. *pneumatologia*] (Combalusier). Traité des maladies venteuses.

PNEUMATOMÈTRE. s. m. [de πνεῦμα, air, et μέτρον, mesure; all. *Athemmesser*, angl. *pneumatometer*, it. et esp. *pneumatometro*]. Gazomètre gradué, par lequel on peut mesurer la quantité d'air inspiré ou expiré (Bonnet).

PNEUMATOMPHALE. s. m. [*pneumatomphalus*, de πνεῦμα, air, et ὀμφαλὸς, nombril; all. *Nabelwindbruch*, angl. *pneumatomphalocele*, it. et esp. *pneumatonfalo*]. Tumeur ombilicale formée par une hernie que des gaz distendent.

PNEUMATORRACHIS. s. m. [*pneumatorrhachis*, de πνεῦμα, air, vent, et ῥάχις, rachis; all. et angl. *Pneumatorrachis*, it. *pneumatorachide*, esp. *pneumatorraquis*]. Accumulation de gaz dans le canal vertébral.

PNEUMATOSE. s. f. [*pneumatosis*, πνευμάτωσις, de πνεῦμα, vent; all. *Windsucht*, angl. *pneumatosis*, *windy swelling*, it. *pneumatosi*, esp. *pneumatosis*]. Maladie causée par un développement et une accumulation de gaz dans les tissus. — *Pneumatose gastrique* ou *intestinale* [*vents, flatuosités, coliques venteuses*]. Accumulation de gaz dans l'estomac ou l'intestin, et, plus souvent, dans les deux cavités à la fois. Quelques personnes rendent naturellement beaucoup de vents, et cela tient à leur organisation, comme d'autres sécrètent beaucoup de mucosités. Souvent ces gaz se forment pendant la digestion, en quantité plus ou moins grande, selon la nature des aliments; ils se composent d'oxygène, d'azote, d'hydrogène pur, ou carboné, ou sulfuré, et d'acide carbonique, mélangés en proportions variables. La quantité proportionnelle d'oxygène est plus considérable dans l'estomac, et va en diminuant dans les autres parties du canal alimentaire; le gaz acide carbonique suit la progression contraire; l'azote et l'hydrogène occupent particulièrement les gros intestins. Les gaz qui sont le produit d'une mauvaise digestion ou d'un état inflammatoire de la membrane muqueuse sont composés aussi des éléments que nous venons d'indiquer; mais ceux qui sont sécrétés par cette membrane, sous l'influence d'une névrose, de l'hypocondrie, de la gastralgie, de l'hystérie, sont inodores, et paraissent composés d'acide carbonique et d'azote. On emploie avec succès, contre les pneumatoses gastro-intestinales, les infusions chaudes de tilleul, de camomille, de fleurs d'oranger, d'anis, de menthe, d'angélique, etc.; mais si la maladie tient à une névrose, il faut employer de préférence les opiacés faibles et les antispasmodiques. En général, les personnes tourmentées par des flatuosités doivent s'abstenir des aliments où dominent les fécules, et se nourrir de viandes et de mets légèrement excitants. V. OCCLUSION et TYMPANITE. — *Pneumatose du péricarde*. Le *pneumopéricarde*. — *Pneumatose péritoneale*. Production de gaz dans la cavité du péritoine, par altération des liquides qu'elle renferme pathologiquement, ou par suite de perforations intestinales. — *Pneumatose de la plèvre*. Le *pneumothorax*. — *Pneumatose du scrotum ou de la tunique vaginale*. La *pneumatocele vaginale*. — *Pneumatose du tissu cellulaire*. L'*emphyseme*. — *Pneumatose utérine*. La *physométrie*.

PNEUMECTOMIE. s. f. [de πνεύμων, poumon, et ἐκτομή, retranchement]. Résection d'une partie ou de la totalité du poumon. Opération pratiquée dans les cas de cancer ou de tuberculose localisée.

PNEUMOCOCCIE. s. f. (Landouzy). Maladie infectieuse générale, causée par le pneumocoque. Ensemble des troubles organiques ou fonctionnels, localisés ou diffus, développés dans l'économie humaine par la pullulation du pneumocoque agissant, tant *in situ*, par action de présence et de contact, que par toxémie, du fait de ses sécrétions, par ses toxines. La pneumonie est le mode symptomatique le plus commun de l'infection pneumococcique localisée. Ses autres localisations sont les pleurésies, arthrites, otites, méningites à pneumocoques, qui surviennent secondairement après la défervescence de la pneumonie.

PNEUMOCOQUE. s. m. [*microcoque de Frænkel-Talamon*]. Microcoque en forme de grains d'orge ou de lancettes, groupés par paires (diplocoques) ou en courtes chaînettes de 3 à 6 éléments, immobiles, longs de 0,5 à 1 μ, un peu moins larges, entourés d'une capsule gelatineuse, commune à chaque chaînette. Il se trouve toujours dans les produits pneumoniques (exsudats, crachats, etc.), et ses cultures injectées au lapin engendrent des lésions pulmonaires analogues à celles de la pneumonie fibrineuse de l'homme. C'est donc l'agent de l'infection pneumonique; mais il ne se localise pas exclusivement au poumon, on le rencontre encore dans les fausses membranes de la plèvre, les meninges, l'endocarde, les séreuses articulaires, l'oreille moyenne, aussi bien quand l'inflammation de ces tissus est primitive que quand elle est consécutive à la pneumonie.

PNEUMOGASTRIQUE. adj. et s. m. [*pneumogastricus*, de πνεύμων, poumon, et γαστὴρ, ventre; all. *pneumogastrisch*, angl. *pneumogastric*, it. et esp. *pneumogastrico*; *nerf vague* (*vagus*)]. Nom donné au nerf de la dixième paire, à cause de sa distribution au poumon et à l'estomac. Son origine réelle a lieu par deux noyaux, situés, comme ceux du glosso-pharyngien, l'un sur la partie latérale du bulbe, l'autre sur le plancher du quatrième ventricule. Son origine apparente est dans le sillon latéral du bulbe, entre le glosso-pharyngien au-dessus et le spinal au-dessous, et se fait par une série de racines dont l'ensemble forme un faisceau triangulaire, à base interne. Le tronc nerveux qui résulte de leur réunion se porte en haut et en dehors, et sort du crâne à travers le trou déchiré postérieur, par un canal qui lui est commun avec le *spinal*, et distinct du conduit ostéo-fibreux propre au glosso-pharyngien. A ce niveau, il présente le *ganglion jugulaire* ou d'*Ehrenritter*, duquel partent les filets anastomotiques avec. 1° le *ganglion d'Andersh*; 2° le spinal; et 3° le nerf facial. Sorti du trou déchiré postérieur, il offre un deuxième ganglion (*ganglion olivaire*, *plexus gangliforme* ou *ganglion plexiforme*), qui reçoit : 1° le *rameau interne du spinal*, 2° une *anastomose de l'hypoglosse*, 3° une autre du *ganglion cervical supérieur du grand sympathique*. Ensuite il descend le long du cou, profondément situé en dehors de l'artère carotide primitive, en dedans du grand sympathique, en arrière de la veine jugulaire interne. Il entre dans la poitrine en se glissant derrière la veine sous-clavière, et en passant à droite au-devant de l'artère sous-clavière, à gauche au-devant de la crosse de l'aorte. — Fig. 373. Pneumogastrique du côté gauche, grand sympathique au cou, plexus cardiaque et ganglion de Wrisberg. 1, 1, nerf pneumogastrique gauche; 2, 2, nerf récurrent gauche embrassant la crosse de l'aorte et remontant entre la trachée et l'œsophage; 3, rameau cardiaque venu du pneumogastrique; 4, ganglion cervical supérieur du sympathique; 5 ganglion cervical inférieur; 6, arcade du sympathique entourant l'artère sous-clavière; 7, rameau cardiaque sympathique supérieur; 8, rameau cardiaque sympathique moyen; 9, rameau cardiaque sympathique inférieur; 10, ganglion de Wrisberg et plexus cardiaque. Celui du côté droit descend dans le sillon intermédiaire à l'œsophage et a la trachée, puis sur le côté droit et enfin en arrière de l'œsophage, avec lequel il pénètre dans l'abdomen; celui du côté gauche passe derrière la bronche gauche, et s'applique ensuite au-devant de l'œsophage. Dans l'abdomen, le gauche se distribue aux deux extrémités et à la face antérieure de l'estomac et se termine dans le foie; le droit se distribue à la face postérieure de l'estomac et se termine dans le ganglion semi-lunaire droit. Au cou, le pneumogastrique fournit des nerfs pharyngiens, laryngés et cardiaques; dans la partie thoracique, il donne des nerfs cardiaques, pulmonaires et œsophagiens — Le nerf pneumogastrique a une action mixte, sensitive et motrice, sur les organes auxquels il se distribue : mais tandis que, d'après Longet, ses filets moteurs lui sont fournis par les anastomoses du spinal, Chauveau et Cl. Bernard, se basant sur les contractions des muscles du pharynx et de l'œsophage, déterminées par l'excitation mécanique des racines mêmes du nerf, regardent celui-ci comme mixte dès son origine. Quoi qu'il en soit, il donne la *sensibilité* à toute la muqueuse des voies aériennes, au cœur, à la base de la langue, au voile du palais, à la muqueuse du pharynx, de l'œsophage, de l'estomac, des voies biliaires, et peut-être du duodénum et de l'intestin grêle; la *motricité* aux muscles péristaphylin interne et pharyngo-staphylin, aux constricteurs du pharynx, aux muscles de l'œsophage et de l'estomac, à ceux du larynx, aux muscles lisses des bronches. On admet généralement qu'après la section des nerfs pneumogastriques dans la région moyenne du cou, les aliments arrivent dans l'estomac (en cheminant dans l'œsophage paralysé) par leur propre poids et par les contractions du pharynx. Cela est vrai trente-six ou quarante-huit heures après la section; mais, immédiatement après l'opération, l'arrivée dans l'estomac est rendue impossible par une contraction spasmodique de la partie inférieure de l'œsophage, contraction qui persiste quelquefois pendant plusieurs jours. Depuis longtemps on savait que la section des nerfs pneumogastriques arrêtait plus ou moins complètement les phénomènes digestifs. Cl. Bernard a constaté, au moment même de la section des nerfs, que la membrane muqueuse de l'estomac, qui était turgide et vermeille, se décolore, s'affaisse et devient insensible. Au même instant, la sécrétion acide du suc gastrique s'arrête et est remplacée par la formation d'un liquide muqueux, filant, à réaction neutre ou légèrement alcaline. Dès lors la digestion est complètement suspendue. De plus, les aliments introduits dans l'estomac après la section des nerfs vagues pouvant, sous l'influence de la chaleur et de l'humidité, donner lieu à des phénomènes de décomposition spontanée, le sucre, le pain ou d'autres matières amylacées entrent bientôt en fermentation lactique. L'action du pneumogastrique sur la respiration est controversée : d'après beaucoup de physiologistes, ce nerf contient deux sortes de fibres centripètes qui agissent par voie réflexe sur la respiration. les unes, pulmonaires, venues du poumon, exciteraient le centre de l'inspiration et paralyseraient celui de l'expiration; les autres, contenues dans le laryngé supérieur, filets laryngés, auraient une action inverse. D'après Bert, l'excitation partie du poumon ou du larynx aurait le même effet : accélération des mouvements respiratoires, si elle est faible; arrêt de ces mouvements, si elle est forte. D'après Beaunis, l'excitation du laryngé supérieur produirait une expiration ample et prolongée; celle du pneumogastrique au-dessous du laryngé déterminerait, non un arrêt en inspiration, mais une série de respirations très courtes correspondant à l'inspiration. L'excitation du pneumogastrique agit sur le cœur en produisant la diminution du nombre de ses battements si elle est faible, l'arrêt des battements si elle est forte; sa section détermine une accélération du pouls (E. Weber) : cette action spéciale du pneumogastrique est expliquée par Schiff par la *théorie de l'épuisement*, d'après laquelle une excitation un peu forte amènerait immédiatement la paralysie du nerf, qui aurait une excitabilité plus fugace que tout autre nerf moteur; la *théorie des nerfs d'arrêt* (Weber), généralement adoptée, regarde cette action comme s'exerçant sur les nerfs ou ganglions cardiaques, dont l'influence sur le tissu musculaire est empêchée ou retardée. A côté de cette action spéciale du pneumogastrique se place celle du *nerf dépresseur de Cyon*, nerf que Cyon découvrit chez le lapin, où il naît, par deux racines, du tronc du pneumogastrique et du laryngé supérieur, et se rend au ganglion cervical infé-

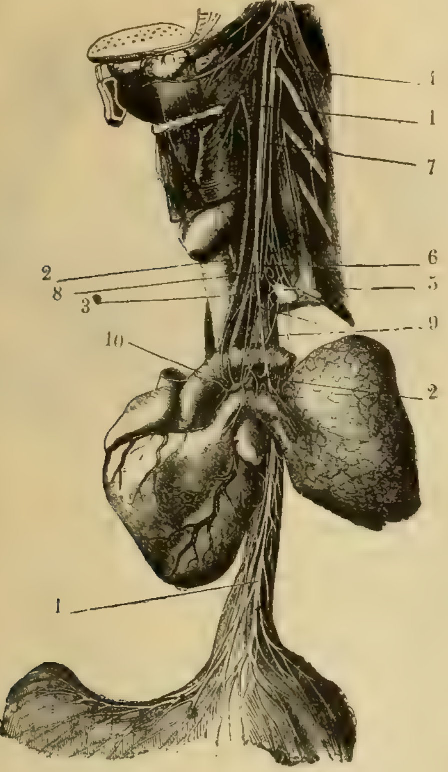

FIG. 373.

rieur: l'excitation du bout central de ce nerf produit une diminution de pression dans le système artériel et une diminution de fréquence du pouls; ce nerf paraît agir sur les centres vaso-moteurs, et non par l'intermédiaire du cœur; de plus, d'après Stilling, il agit seulement sur les vaso-moteurs du cœur et des extrémités inférieures, de façon à établir un balancement entre les circulations centrale et périphérique lorsque l'excitation des centres vaso-moteurs a augmenté la pression sanguine, celle-ci, transmise au cœur, excite le nerf dépresseur, d'où dilatation des artères périphériques et diminution de la pression cardiaque. Enfin le nerf pneumogastrique agit par action réflexe sur la sécrétion du suc gastrique, du suc pancréatique, de l'urine, sur la formation de la matière glycogène, etc.

PNEUMOGRAPHE. s. m. [de πνεύμων, poumon, et γράφειν, décrire] (Marey). Pnéographe (V. PNEOSCOPE) muni de deux ampoules, l'une appliquée sur la paroi thoracique, l'autre en rapport avec le cylindre enregistreur, ampoules communiquant entre elles par un tube de caoutchouc, à travers lequel l'air mis en vibration passe de la première dans la seconde et transmet à celle-ci les différences de l'amplitude du thorax.

PNEUMOGRAPHIE. s. f. [*pneumographia*, de πνεύμων, le poumon, et γραφή, description; all. *Pneumographie*, angl. *pneumography*, it. et esp. *pneumographia*]. Description du poumon.

PNEUMO-HÉMORRAGIE. s. f. [all. *Lungenblutung*, angl. *pneumo-hemorrhage*, it *pneumo-emorragia*]. Hémorragie pulmonaire. V. APOPLEXIE *pulmonaire* et HÉMOPTYSIE.

PNEUMOKONIOSE. s. f. Nom donné par Zeuker aux pneumonies chroniques, interstitielles, déterminées par l'introduction dans les voies aériennes de particules de charbon (*pneumokonioses anthracosiques*), ou de silice et d'acier (*pneumokonioses siliceuses*, dites aussi *chalicoses* (de *kalix*, silex). V. ANTHRACOSIS et PHTISIE *des aiguiseurs*.

PNEUMOLITHE. s. f. [de πνεύμων, poumon, et λίθος, pierre]. V. BRONCHOLITHE.

PNEUMOLITHIASE. s. f. [*pneumolithiasis*, de πνεύμων, poumon, et de λιθίασις, lithiase; all. *Lungenstein*, angl. *pneumolithiasis*, it. *pneumolitiasi*, esp. *pneumolitiasis*]. Le développement de calculs dans les poumons.

PNEUMOLOGIE. s. f. [*pneumologia*, de πνεύπων, poumon, et de λόγος, discours; all. *Lehre von den Lungen*, angl. *pneumology*, it. et esp. *pneumologia*]. Traité sur l'organe pulmonaire.

PNEUMONALGIE. s. f. [*pneumonalgia*, de πνεύμων, poumon, et ἄλγος, douleur; all. *Lungenschmerz*, angl. *pneumonalgy*, it. et esp. *pneumonalgia*]. Nom donné par Alibert à l'angine de poitrine.

PNEUMONIE. s. f. [*pneumonia*, περιπνευμονία, all. *Lungenentzündung*, angl. *peripneumony*, it. et esp. *peripneumonia*, *pneumonia*, *fluxion de poitrine*]. Inflammation du parenchyme pulmonaire. — *Pneumonie aigue* [*péripneumonie, pulmonite, pneumonie franche, lobaire, fibrineuse*]. Maladie de l'âge adulte (vingt à trente ans), à laquelle prédispose la faiblesse naturelle ou acquise de la constitution, qui est surtout fréquente au moment des changements de saison (printemps et automne), et qui est tantôt *primitive*, causée par une lésion traumatique du thorax ou du poumon, ou par l'impression du froid; tantôt *secondaire*, développée dans le cours d'une maladie aiguë ou chronique, rhumatisme, affections typhoïdes (*pneumonie typhoïde*), érysipèle (*pneumonie érysipélateuse*), diabète, néphrite, etc. Laennec décrit les trois degrés anatomiques suivants: 1° l'*engouement*, caractérisé par la coloration rouge, l'augmentation de volume, de poids, de friabilité du poumon, qui surnage incomplètement dans l'eau, crépite encore sous le doigt, et dont la coupe montre, dans les alvéoles, la présence d'un liquide écumeux, fibrineux, chargé de globules rouges et de cellules épithéliales desquamées; 2° l'*hépatisation rouge* (*ramollissement rouge*, Andral), dans laquelle le poumon, de couleur et de consistance analogues à celles du foie, solide, compact, non crépitant sous le doigt, touche au fond de l'eau, et présente, à la coupe, des granulations, qu'on enlève facilement en raclant la surface coupée, et qui sont constituées par le passage de la fibrine à l'état de moules solides, grisâtres par eux-mêmes, mais rendus rouges par les globules du sang qu'ils ont emprisonnés, moules fibrineux qu'on trouve non seulement dans les alvéoles, mais aussi dans les petites bronches et jusque dans les bronches de gros calibre (*pneumonie massive*, Grancher); 3° l'*hépatisation grise*, dans laquelle la fibrine entre en régression en même temps qu'apparaissent des leucocytes en abondance, qui remplissent l'alvéole pulmonaire, dont les éléments constituants s'altèrent ou se détruisent: la coupe du poumon montre, au lieu de granulations, une substance gluante, jaunâtre (*hépatisation jaune*), qui plus tard est liquéfiée et éliminée en partie par les crachats, en partie résorbée. — Fig. 374. Pneumonie franche, fibrineuse, récente; coupe du poumon dans cette forme de pneumonie. *aa*, vaisseaux très dilatés et flexueux des cloisons interalvéolaires; *b b*, exsudats fibrineux corpusculaires. Grossissement, 300 diamètres. Suivant que les lésions occupent la surface du poumon ou le centre d'un de ses lobes, ou qu'elles sont limitées au sommet de l'organe, la pneumonie est dite *corticale*, *centrale*, ou *du sommet*. Enfin on a donné, à tort, le nom de *pneumonie hypostatique* à la congestion passive du poumon (V. CONGESTION *pulmonaire*). Rarement la pneumonie occupe les deux poumons; le droit est plus souvent pris que le gauche. Le plus souvent la plèvre est enflammée au niveau du lobe pulmonaire atteint; parfois elle est le siège d'un véritable épanchement (*pleuro-pneumonie*). Après un malaise général de durée variable, la maladie se déclare brusquement par un frisson violent, long et unique, suivi de chaleur et de fièvre, un sentiment d'ardeur dans la poitrine, une douleur profonde, pongitive, augmentant par une forte inspiration, la toux, les mouvements (point de côté); difficulté de respirer, toux quinteuse, pénible, expectoration de matières muqueuses, sanguinolentes, rouillées, visqueuses et transparentes;

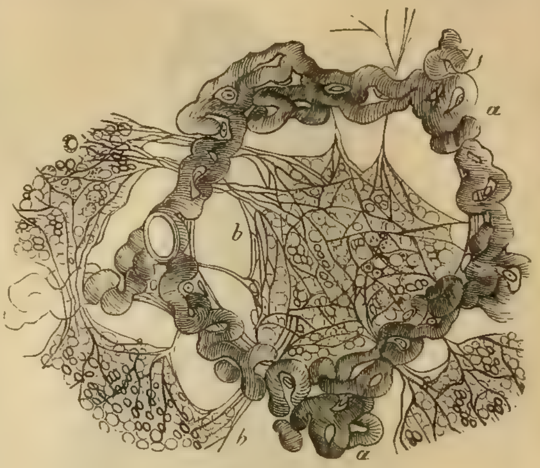

FIG. 374.

rougeur de la pommette du côté du poumon affecté; décubitus pénible sur les deux côtés, et surtout sur le côté sain. La palpation fait constater l'augmentation des vibrations thoraciques. La percussion donne un son d'abord moins clair, puis mat, dans l'endroit affecté; l'auscultation fait entendre d'abord un râle crépitant fin, caractéristique, cessant quand l'inflammation passe au 2^e degré et remplacé alors par du souffle tubaire et bronchique, avec bronchophonie, reparaissant enfin à la troisième période (*râle crépitant de retour*) quand le poumon redevient perméable à l'air, en même temps que le souffle et la matité diminuent, puis disparaissent. La guérison s'annonce par une défervescence brusque, la chute subite de la fièvre et l'amendement de tous les symptômes généraux. Ceux-ci augmentent, au contraire, quand la terminaison doit être fatale, en même temps que les crachats prennent une coloration jus de pruneaux et que de gros râles humides encombrent la poitrine. La pneumonie aiguë se termine ou par résolution, ou par gangrène, ce qui est très rare, ou enfin par passage à l'état chronique, ce qui n'est pas plus fréquent : la guérison complète et la mort restent donc les deux terminaisons ordinaires. La marche de la pneumonie est ordinairement continue, quoiqu'on dise avoir observé le type intermittent. Sa durée est de sept, neuf, quatorze ou vingt et un jours. Son pronostic, toujours grave, l'est moins pendant la seconde enfance et la jeunesse qu'à tout autre âge ; il peut être assombri par une complication, état de grossesse, pleurésie, péricardite, etc. Dans certains cas, la pneumonie est *abortive* (Charcot, Woillez), cesse avant d'avoir parcouru ses périodes habituelles, en un temps très court; dans d'autres, elle est *foudroyante*, tue très rapidement (surtout chez les diabétiques); sa marche est, au contraire, ralentie dans les pneumonies doubles, dites *migratrices;* elle peut être *intermittente* ou *rémittente*, quand la pneumonie existe comme manifestation pernicieuse de la fièvre palustre, tous les signes physiques disparaissent alors dans l'intervalle des accès. Enfin, d'après les symptômes prédominants, la pneumonie est dite *biliaire*, quand il y a des signes d'embarras gastrique très marqués, nausées, diarrhée, langue saburrale et teinte ictérique plus ou moins prononcée; *adynamique*, quand il y a stupeur, prostration des forces, fuliginosités de la langue et des lèvres; *ataxique*, quand il y a délire bruyant, carphologie, etc. Le traitement de la pneumonie aiguë doit être ordinairement antiphlogistique. La saignée du bras, et l'emploi de l'émétique (Laennec) à haute dose, sont les principaux moyens à employer ainsi que les vésicatoires; l'oxyde blanc d'antimoine, le kermès, la digitale, donnent également de très bons résultats. Les douleurs pongitives de côté sont calmées par les injections hypodermiques de morphine au niveau du point de côté. Contre le délire de la forme ataxique, les antispasmodiques sont indiqués. Dans la forme adynamique, chez les individus débilités ou alcooliques, l'alcool, sous forme de potion de Todd, convient. — *Pneumonie chronique*. Nom sous lequel on décrit deux formes d'inflammation du parenchyme pulmonaire, différentes par leurs lésions et leurs symptômes la *pneumonie lobaire chronique*, qui succède à la pneumonie aiguë ; l'inflammation diffuse du tissu connectif interstitiel du poumon, dite *pneumonie interstitielle, sclérose du poumon*. — 1° *Pneumonie chronique lobaire* (Andral, Chomel, Hardy et Béhier) [*induration pulmonaire* (Heschl), *pneumonie* ou *phtisie caséeuse*]. Lésion pulmonaire qui, n'ayant pas de symptômes pathognomoniques, est souvent difficile à distinguer, sur le vivant, d'autres maladies chroniques de l'appareil respiratoire, et, en particulier, de la phtisie tuberculeuse, de la dilatation des bronches, de la pleurésie chronique limitée. La pneumonie lobaire chronique occupe plutôt les lobes inférieurs que les supérieurs, ou tout au moins elle n'a pas de prédilection plus marquée pour ceux-ci ; elle n'envahit qu'un seul côté à la fois; elle se manifeste ordinairement par un engorgement limité ; le tubercule, au contraire, occupe le plus souvent plusieurs points, surtout supérieurs, d'un même poumon, sinon les deux organes, et y existe à des états différents, en rapport avec les époques différentes de son développement. La pneumonie chronique du sommet simulera surtout la phtisie tuberculeuse, et la confusion serait impossible à éviter dans le cas où des excavations se seraient formées dans le lobe atteint d'inflammation chronique. Si l'auscultation donnait des signes négatifs au niveau d'un point du poumon où la percussion accuserait une matité intense, cela indiquerait la pneumonie chronique plutôt que la tuberculisation. De plus, on a noté dans la première maladie l'absence de sueurs nocturnes au milieu même des symptômes hectiques les plus prononcés. Lorsque les bronches de tout un lobe se sont dilatées et que le tissu pulmonaire qui les enveloppe est condensé, on observe des phénomènes qui rappellent ceux de la pneumonie chronique : il y a dans les deux cas matité au niveau de la partie affectée, respiration bronchique intense, râles humides nombreux à timbre métallique. Mais dans la dilatation des bronches la fièvre existe rarement ou d'une manière très passagère; l'embonpoint se conserve; l'expectoration est très abondante, s'opère par secousses, ou les mucosités remontent comme par flots et sont rejetées presque sans efforts. Il peut arriver cependant que, dans la dilatation des bronches, comme dans la pneumonie chronique, l'auscultation fasse constater, au niveau des parties malades, *une absence complète de bruit respiratoire*. Mais c'est alors un phénomène passager; et, pour peu que le malade fasse quelques efforts de toux, on voit succéder au silence un souffle bronchique intense : pareille chose n'arrive point (Rapp) dans la pneumonie chronique. Dans la pneumonie comme dans la pleurésie chronique partielle, il y a matité absolue, et il peut y avoir absence complète de bruit respiratoire normal ou anormal. La vibration thoracique exagérée (Monneret) constatée dans la pneumonie chronique pourrait être ici d'un grand secours, puisqu'elle n'appartient pas à la pleurésie. Mais il n'est pas certain que l'exagération de la vibration se montre dans les cas de pneumonie où il y a absence de bruit respiratoire. Les symptômes généraux ont, dans la pneumonie chronique, une importance et un caractère de gravité tout autres que dans la pleurésie partielle. Lorsque doit survenir la terminaison fatale, le mouvement fébrile devient incessant, une diarrhée incoercible se manifeste; en général le malade succombe dans le dernier degré du marasme. Dans les cas de guérison, l'amélioration s'est montrée d'abord dans les symptomes généraux, et elle s'est accompagnée de sueurs abondantes qui avaient le caractère de sueurs critiques; puis la décroissance des phénomènes locaux s'est effectuée d'une manière très lente. Deux mois et demi, trois ou quatre mois, suffisent souvent pour que la pneumonie chronique accomplisse toutes les phases de son évolution . dans d'autres circonstances, la durée de la maladie paraît pouvoir dépasser une année. Les malades qui succombent, même rapidement, n'ont pas nécessairement des excavations dans les poumons. La pneumonie lobaire chronique est souvent l'aboutissant de pneumonies aiguës dites à répétition ou récurrentes (Grisolle, Charcot). D'après Grisolle, la nature du terrain sur lequel a évolué la pneumonie aiguë est la principale raison de son passage à l'état chronique. Aussi les toniques sont-ils indiqués comme moyen de traitement général; les révulsifs, les résolutifs, les expectorants, sont également recommandés. L'autopsie montre l'existence des altérations suivantes. *Induration rouge* [*hépatisation indurée* (Lebert)]. Aspect du poumon analogue à celui de l'hépatisation rouge de la pneumonie aiguë, granuleux, mais plus pâle, plus sec ; alvéoles remplis de produits exsudés en voie de régression, commencement d'hyperplasie du tissu lamineux dans les espaces interalvéolaires et interlobulaires. ***Induration jaune*** (Hope) [***induration albumineuse*** (Addison) ; *hépatisation jaune* (Lebert)]. Tissu ferme, dense et sec ; coloration jaune pâle, teintée de rouge ; texture parfois granuleuse ; çà et là les granulations sont effacées, et la surface de section paraît lisse. La substance morbide distend le parenchyme du poumon, au point que dans certains cas on le dirait injecté avec de la cire ou du suif ; les capillaires sont devenus imperméables, de là dérive un aspect anémique particulier que présente l'induration, dans les points où ses caractères sont le plus accusés. Cette induration a été rencontrée chez des individus qui avaient succombé de un mois à six semaines après le début des premiers accidents thoraciques. Cette induration peut être primitive (Charcot), contrairement à ce que pensait Lebert, qui la regardait comme succédant toujours à l'induration rouge. *Induration grise, ardoisée* (Andral, Grisolle, Chomel) [*grey, grey-iron induration* (Addison, Hope) ; *Lungeninduration* (auteurs allemands) ; *induration plane* (Barthez)]. La vascularité de l'organe diminue d'une manière notable. Il offre une consistance très ferme, avec une friabilité qui permet de l'écraser entre les doigts, ou de le réduire en pulpe grenue par le raclage ; il est dense, imperméable, privé de crépitation, et plonge rapidement sous l'eau. La coloration des parties du poumon affectées est le plus souvent d'un gris cendré, ardoisé ; fréquemment elle est marbrée de teintes rouges, bleu foncé, quelquefois même verdâtres, noirâtres, ou noires. La coupe présente rarement l'aspect granulé. Sur la surface de section on voit des lignes blanchâtres, régulièrement entre-croisées, et circonscrivant des espaces polygonaux plus ou moins réguliers, formées par l'hypertrophie du tissu lamineux qui sépare les lobules. Dans les premiers degrés de l'induration grise, une matière amorphe, granuleuse, molle et friable, remplit les vésicules pulmonaires, et se retrouve entre les éléments de la trame des fibres élastiques, qu'elle dissocie et dont les capillaires atrophiés n'existent plus. La matière amorphe pâlit et devient transparente sous l'influence de l'acide acétique qui y laisse subsister un petit nombre de granules graisseux. Aux faisceaux des fibres élastiques s'interposent des corps fibro-plastiques, enchevêtrés par leurs extrémités et prenant une disposition fasciculée. Le noyau n'est souvent visible que sur un petit nombre de ces corps. La couche épithéliale des alvéoles a parfois complètement disparu. Les épithéliums sont granuleux. Il y a des leucocytes, la plupart granuleux : les uns petits, régulièrement sphériques ; les autres atteignant jusqu'à trois centièmes de millimètre, remplis de granulations graisseuses. Souvent, lorsque la lésion est ancienne, des granulations ou de véritables gouttes d'huile se produisent dans la substance amorphe vers le centre des parties les plus volumineuses, les plus éloignées des vaisseaux. Elles lui donnent un aspect caséeux particulier, en déterminant l'apparition de marbrures blanchâtres ou jaunâtres, généralement plus molles ou plus friables que le reste du produit pathologique ; elles tranchent sur la teinte grise de celui-ci. Les parties atteintes d'induration grise peuvent être le siège d'un ramollissement, qui aboutit à la formation d'ulcérations, d'excavations pulmonaires plus ou moins spacieuses, renfermant un liquide ichoreux, séro-purulent, d'autres fois purulent (*vomique ichoreuse* d'Auenbrugger et Corvisart). Ce ramollissement s'opère lentement, quelquefois sur plusieurs points en même temps ; les excavations qui en sont la conséquence siègent habituellement dans les lobes inférieurs ou moyens ; ils peuvent cependant occuper les lobes supérieurs. Les lobes indurés, de même que les autres parties de l'organe respiratoire, sont exempts de tubercules. Cette matière amorphe, finement granuleuse, de la pneumonie chronique ou caséeuse, n'est pas sans quelques analogies avec celle de la lésion dite infiltration grise tuberculeuse. Mais cette dernière est beaucoup plus ferme, moins granuleuse, plus transparente ; elle contient, soit des cytoblastions, soit des noyaux fibro-plastiques ovoïdes, plus ou moins nombreux, lesquels, du reste, ne sont souvent visibles qu'après l'addition d'acide acétique. On y trouve aussi des vaisseaux capillaires peu nombreux, il est vrai, mais constants et apercevables, au moins après l'addition de l'acide acétique (Ch. Robin). — 2° *Pneumonie chronique interstitielle* [*pneumonie chronique lobulaire* ou *diffuse ; métamorphose fibreuse du poumon*, Cruveilhier ; *cirrhose du poumon*, Corrigan ; *sclérose* ou *substitution fibreuse du poumon*]. État ligamenteux que prend parfois le poumon par atrophie graduelle de son tissu propre, que remplace progressivement du tissu lamineux dense et résistant. La plèvre est très épaissie au niveau du poumon lésé. Celui-ci est lourd, d'un tiers environ plus volumineux que le poumon sain, nullement friable : le doigt ne peut y pénétrer ; parfois son tissu résiste au scalpel comme un fibro-cartilage. La surface de section, lisse, non granuleuse, grisâtre, tirant sur le bleu, montre des traînées lamino-fibreuses qui subdivisent le poumon sous forme de traînées pâles, blanchâtres, peu vasculaires, très résistantes, et envoient dans l'intérieur des lobules des prolongements de même aspect, de plus en plus déliés, qui subdivisent chaque lobule en lobules secondaires, et ceux-ci en lobules tertiaires. Les conditions qui donnent naissance à la pneumonie interstitielle sont générales ou locales : parmi les premières, l'âge avancé, l'alcoolisme, la syphilis, tiennent le premier rang ; parmi les secondes, se trouvent la dilatation des bronches, la présence d'une caverne pulmonaire, la pleurésie chronique, et les diverses sortes de pneumokonioses, toutes lésions qui, déterminant une irritation prolongée du poumon, aboutissent au développement exagéré de son tissu interstitiel, à l'effacement de ses alvéoles, et, par suite, à une insuffisance progressive de l'hématose. Aussi les symptômes, d'abord peu accusés, ont-ils une marche lente, mais continue, qui aboutit à une forme de phtisie chronique, comme il arrive dans l'anthracosis, qui peut servir de type à ce genre d'inflammation pulmonaire. — *Pneumonie contagieuse des bêtes à cornes*. V. PÉRIPNEUMONIE. — *Pneumonie lobulaire* [*bronchopneumonie, fausse pneumonie, catarrhe suffocant, pneumonie partielle mamelonnée, généralisée, pseudo-lobaire, catarrhale, secondaire*]. Inflammation qui envahit successivement, et sans ordre régulier, un plus ou moins grand nombre de lobules du parenchyme pulmonaire. Fréquente surtout chez les vieillards et chez les enfants, surtout chez les enfants à la mamelle, cette inflammation s'accompagne presque toujours des lésions et des symptômes de la bronchite capillaire. Chez les enfants robustes, la toux est le premier signe qui laisse soupçonner la maladie : elle revient surtout la nuit, par quintes, sans reprises. Le pouls s'accélère ; la peau est chaude, mais plus moite, moins sèche que chez l'adulte. La physionomie est pâle, anxieuse, la respiration précipitée, par saccades. L'enfant ne dort pas, refuse le sein. On entend d'abord du râle muqueux dans une plus ou moins grande étendue des poumons : au bout de deux ou trois jours, le gros râle crépitant se montre par places irrégulières avec ses habitudes de pérégrination; un, deux, trois jours plus tard, le souffle remplace, dans des proportions indéterminées, les râles vibrant ou bullaire. A l'autopsie, on trouve : au premier degré, hyperhémie des parois des tubes bronchiques et des canalicules pulmonaires des deux côtés, épithéliums pavimenteux, les uns déformés, les autres remplis de granulations graisseuses, exsudation albumineuse dans le parenchyme; au second degré, exagération du premier état avec addition de globules purulents; au troisième degré, diminution de l'hyperhémie, augmentation des produits morbides phlegmasiques. Comme lésions secondaires, on trouve dans le poumon des hémorragies, de l'emphysème, de l'atélectasie. Le traitement doit être celui de la bronchite capillaire.

PNEUMONIQUE. adj. et s. [*pneumonicus*, all. *pneumonisch*, angl. *pneumonic*, it. *pneumonico*, esp. *neumonico*]. Se dit des remèdes propres aux maladies du poumon, ou des individus affectés d'une de ces maladies.

PNEUMONITE. s. f. [*pneumonitis*, it. *pneumonite*, esp. *neumonitis*]. Synonyme de *pneumonie*.

PNEUMONOLITHE. s. m. Concrétion ou calcul pulmonaire. V. BRONCHOLITHE.

PNEUMONOMÈTRE. s. m. [de πνεύμων, poumon, et μέτρον, mesure] (Kentisch). Sorte de *spiromètre*.

PNEUMONOMYCOSIS. s. f. [de πνεύμων, poumon, et μύκης, champignon] (Lebert). Production de champignons dans les cavernes pulmonaires des phtisiques. Ce sont ordinairement des *Aspergillus*.

PNEUMONOPATHIE. s. f. [de πνεύμων, poumon, et πάθος, affection]. Nom générique des maladies du poumon.

PNEUMONOSCOPE. s. m. [de πνεύμων, poumon, et σκοπεῖν, examiner; all. *Pneumoscop*, angl. *pneumoscope*, it. *pneumoscopio*]. Appareil qui se compose d'un buste de carton pierre sur la surface duquel on a ménagé à la partie antérieure dix ouvertures et deux à la partie postérieure, portant chacune l'inscription d'un bruit pulmonaire particulier. A la base du buste sont les extrémités de tubes de caoutchouc, par lesquelles on introduit un soufflet à main. En augmentant et diminuant alternativement la pression, on produit, selon le tube et l'ouverture à laquelle on écoute, soit la respiration normale, forte, faible, saccadée, l'expiration prolongée, soit le souffle rude, ou tubaire, ou caverneux, ou amphorique, soit le tintement métallique. Pour produire les râles, on ajoute au soufflet des embouchures préparées, qui, étant humectées d'eau albumineuse, produisent le râle crépitant, le sous-crépitant, le caverneux, le sibilant et le ronflant (Collongues).

PNEUMOPÉRICARDE. s. m. [*pneumopericardium*, de πνευμᾶ, air, et περικάρδιον, péricarde; all. *Luftherzbeutel*, angl. *pneumopericardium*, it. *pneumopericardio*, esp. *neumopericardio*] (Laennec). Épanchement aériforme dans la cavité du péricarde. Le pneumopéricarde simple, sans épanchement de sérosité, paraît très rare; mais, lorsqu'il y a collection de sérosité, on rencontre souvent aussi de larges bulles de gaz, développées par décomposition de ce liquide (V. HYDROPNEUMOPÉRICARDE). Quant au pneumopéricarde proprement dit, il résulte de l'entrée subite de l'air dans la séreuse du cœur à la suite d'une plaie ou d'une ponction de cette membrane, ou d'une ulcération de l'œsophage ou de l'estomac ouverte dans sa cavité : il donne lieu à une douleur subite et très vive, et détermine une péricardite aiguë rapidement mortelle.

PNEUMOPHLÉBITE. s. f. [de πνεύμων, poumon, et *phlébite*]. Inflammation des veines pulmonaires.

PNEUMOPLEURÉSIE. s. f. [*pneumopleuritis*, de πνεύμων, poumon, et πλευρά, plèvre; all. *Pneumopleuresie*, angl., it. et esp. *pneumopleuresia*]. Synonyme de *pleuropneumonie*.

PNEUMOPYOTHORAX. s. m. [de πνεύμων, poumon, πῦον, pus, et *thorax*]. Épanchement de pus et d'air dans le thorax. V. PNEUMOTHORAX.

PNEUMORRAGIE. s. f. [*pneumorrhagia*, de πνεύμων, poumon, et ῥήγνυσθαι, faire éruption; all. *Blutspucken*, angl. *pneumorrhage*, it. et esp. *pneumorragia*]. Synonyme d'*hémoptysie*.

PNEUMORRHÉE. s. f. [de πνεύμων, poumon, et ῥεῖν, fluer. V. BRONCHORRHÉE.

PNEUMOSE. s. f. [*pneumosis*, de πνεύμων, poumon; all. *Lungenübel*, *Lungenleiden*, angl. *pneumosis*, it. *pneumosi*, esp. *pneumosis*]. Les affections du poumon (Alibert).

PNEUMOTHORAX. s. m. [*pneumothorax*, de πνεύμων, poumon, et θώραξ, poitrine; all. *Luftbrust*, angl. *pneumothorax*, it. *pneumothorace*, esp. *pneumothorax*]. Épanchement d'un fluide aériforme dans les plèvres. Le plus souvent le *pneumothorax* résulte de la perforation de la plèvre et du passage dans sa cavité de l'air contenu dans une caverne superficielle; la gangrène pulmonaire, l'évacuation par les bronches d'un épanchement pleurétique, peuvent aussi le produire, ainsi, mais plus rarement, que la rupture de vésicules d'emphysème, d'abcès ou de kystes hydatiques du poumon, d'abcès du thorax, du foie, des reins, etc. La perforation peut être traumatique, consécutive à une plaie de poitrine, une fracture de côte avec déchirure du poumon. Rarement le pneumothorax apparaît sans perforation de la plèvre, par décomposition putride des liquides qu'elle renferme : ordinairement l'épanchement de gaz s'accompagne de celui d'une certaine quantité de liquide, séreux (*hydropneumothorax*) ou purulent (*pyopneumothorax* ou *pneumopyothorax*). Quelquefois le début est lent, ne se manifeste que par une augmentation de la dyspnée ou une vomique, suivie de l'apparition des signes physiques; le plus souvent, il est brusque, et se traduit, d'une part, par une douleur soudaine, très vive, d'autre part par une dyspnée très intense. Les symptômes physiques, caractéristiques, du pneumothorax et de l'hydropneumothorax ou du pyopneumothorax, sont le tintement métallique, le caractère amphorique de la voix et de la toux, la succussion hippocratique, enfin un bruit métallique aigu, vibrant (*bruit d'airain*, Trousseau) que l'on entend en appliquant l'oreille sur la paroi postérieure de la poitrine du malade, pendant qu'on fait percuter la paroi antérieure, soit à l'aide du plessimètre et du marteau, soit à l'aide de deux pièces de monnaie servant de plessimètre et de marteau, ou encore avec une pièce de monnaie et le doigt. La mort survient tantôt très rapidement, par asphyxie aiguë, tantôt après quelques semaines ou même plusieurs mois. C'est la terminaison ordinaire de la maladie; pourtant celle-ci a paru, dans quelques cas de tuberculose, amender la marche des accidents de congestion (Hérard, Potain). Le traitement, purement palliatif, consiste à combattre la douleur, la dyspnée, et, si l'épanchement est abondant, à pratiquer la thoracocentèse ou l'opération de l'empyème.

PNEUMOTOMIE. s. f. [*pneumotomia*, de πνεύμων, poumon, et τέμνειν, couper, disséquer; all. *Lungenzerlegung*, angl. *pneumotomy*, it. et esp. *pneumotomia*]. Opération qui consiste, en cas d'abcès pulmonaire, à inciser la peau et les muscles de la poitrine, puis à ponctionner le poumon, à ouvrir la cavité avec la sonde cannelée ou le thermo-cautère, et à la laver avec une solution antiseptique. Elle a aussi été conseillée dans la tuberculose localisée, la bronchite putride, la gangrène en foyer.

PNEUMOTYPHUS. s. m. La pneumonie compliquant le typhus.

PNEUSIMÈTRE. s. m. Appareil destiné, comme le spiromètre, à mesurer la capacité vitale du poumon, et construit sur le modèle des anémomètres (Guillet).

PNIGALION. s. m. [πνιγαλίων, de πνίγειν, étouffer]. Nom grec du *cauchemar*.

POA. s. m. V TEFF.

POAYA s. m. V. BORRÉRIE.

POCHE. s. f. — *Poche des eaux* [all. *Wasserblase*]. En obstétrique, saillie que les membranes de l'œuf, distendues par le liquide amniotique, dont chaque contraction de l'utérus augmente la quantité, font à travers le col utérin dilaté. Les eaux sont dites *hémisphériques*, quand la poche (ce qui est le plus ordinaire) forme une saillie qui est un segment de sphère; *en boudin* ou *en boyau*, quand la poche est allongée et étroite; *plates*, quand elle fait peu de saillie; *ovalaires*, quand elle décrit une courbe ovalaire, soit transversalement, soit d'avant en arrière Une poche des eaux volumineuse annonce une présentation défectueuse; il faut alors chercher à en retarder la rupture, la présence du liquide amniotique étant favorable à l'exécution de la version En d'autres cas, il faut hâter cette rupture pour accélérer la marche du travail.

POCULIFORME. adj [*poculiformis*, de *poculum*, coupe, et *forma*]. En forme de coupe.

PODACACE. s. f., pour **PODARTHROCACE** (Lobstein).

PODAGRAIRE. s. f. L'*Ægopodium podagraria*, L., de la famille des ombellifères, plante supposée antigoutteuse

PODAGRE. s. f. [*podagra*, ποδάγρα, de ποῦς, pied, et ἄγρα, proie; all. *Fussgicht*, angl., it. et esp. *podagra*]. La *goutte*, lorsqu'elle occupe les articulations des pieds.

PODAGRISME. s m. L'état goutteux.

PODALIQUE. adj. Synonyme de *pelvien*. V. VERSION.

PODARTHROCACE. s. f. [*podarthrocace*, de ποῦς, pied, ἄρθρον, articulation, et κάκη, maladie; all. *chronisches Fussgelenkleiden*, angl. *podarthrocace*, it. *podartrocace*]. Inflammation des articulations du pied.

PODENCÉPHALE s. m. [de ποῦς, pied, et ἐγκέφαλος, encéphale; all. *Stielhirn*, angl. *podencephalus*, it. et esp. *podencefalo*] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre dont le cerveau, situé hors du crâne, est porté sur une sorte de pédoncule.

PODEX. s. m. Mot latin employé en français pour désigner l'anus.

PODOCARPIQUE. adj. — *Acide podocarpique* ($C^{34}H^{22}O^{6}$). Corps trouvé dans la résine du *Podocarpus cupressina*. Cristaux fusibles à 87°, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther. Il donne des sels cristallisables.

PODOCARPUS. s. m. Genre de plantes de la famille des taxinées, dont une espèce fournit l'acide podocarpique.

PODOGYNE. s. m. [*podogynium*, de ποῦς, pied, et γυνὴ, femme; all. *Fruchtknotenfuss*]. Saillie charnue qui sert de support à l'ovaire, avec lequel elle se continue, et dont elle se distingue par sa couleur et son tissu.

PODOLACHNITE. s. f. [de ποῦς, pied, et λάχνη, duvet]. La *bleime*.

PODOLIENNE (RACE). Race bovine commune de Podolie (province polonaise), et dite aussi *race hongroise*. Jambes hautes; taille variable, quelquefois très élevée; cornes très longues et contournées en haut; chanfrein busqué; hanches larges, saillantes; queue attachée bas plutôt que haut; robe gris clair ou cendré plus ou moins foncé. Les bœufs travaillent bien, les vaches donnent peu de lait. les uns et les autres s'engraissent assez facilement. Ces animaux vivent souvent en troupeaux considérables, au milieu des steppes. C'est à cette race qu'on attribue la propriété de répandre le typhus contagieux auquel elle est disposée.

PODOLOGIE. s. f. [*podologia*. de ποῦς, pied, et λόγος, discours all. *Fussbeschreibung*, angl. *podology*, it. et esp. *podologia*]. Description du pied; traité sur le pied.

PODOMÈTRE s. m. [de ποῦς, pied. et μέτρον. mesure; all. *Fussmesser*, angl. *podometer*, it. *podometro*]. Instrument destiné à la mesure du pied, pour la ferrure. Les vétérinaires ne sont pas favorables à cet instrument, dont il y a plusieurs espèces.

PODOMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport au podomètre. — *Ferrure podométrique*. Ferrure du cheval qu'on exécute avec l'aide du podomètre.

PODOPHYLLE. s. m. [*Podophyllum peltatum*, L., angl. *mandrake*, *may-apple*]. Plante de la famille des berbéridées, très commune aux États-Unis d'Amérique, où elle croît dans les lieux humides. La partie usitée est le rhizome, purgatif très actif, sans danger, d'une action régulière. On donne, soit la poudre de racine, à la dose de 25 à 60 centigrammes, soit la résine (*podophyllin*).

PODOPHYLLEUX, EUSE. adj. [de ποῦς, pied, et φύλλον, feuille] (Bracy-Clark). La portion du derme sous-ongulaire en rapport avec la paroi et présentant une grande quantité de feuilles dirigées verticalement, qui s'engrènent avec les feuillets du tissu kéraphylleux.

PODOPHYLLIN. s. m. ou **PODOPHYLLINE**. s. f. Principe actif résineux du *Podophyllum peltatum*, L.; il est surtout abondant dans le rhizome, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau. On emploie la podophylline à la dose de 1 à 3 centigrammes comme purgatif. Elle a causé une inflammation pustuleuse du nez et des paupières chez des personnes qui travaillaient à sa préparation.

PODOPHYLLITE. s. f. [de ποῦς, pied, et φύλλον, feuille; all. *Hufentzündung*, angl. *podophyllitis*, it. *podofillitide*] Inflammation du tissu podophylleux. V. JAVART.

PODOPLEGMATITE. s. f. [de ποῦς, pied, et πλέγμα, réseau]. Nom donné par Vatel à l'inflammation générale du tissu réticulaire du cheval.

PODOPTÈRE. adj. [de ποῦς, pied, et πτερὸν, aile]. Qui a les pieds palmés. Dont les ailes gagnent les pieds (tels sont les chiroptères).

PODOSPERME. s. m. [*podosperma*, de ποῦς, pied, et σπέρμα, graine; all. *Samenfuss*, angl. *podosperm*, it. *podospermo*, esp. *podosperma*, *funicule*, *cordon ombilical*, *placentaire*, *trophospermique* et *trophosperme*]. Prolongement du placenta servant d'attache à chaque graine: il se compose de vaisseaux apportant de la plante mère les sucs nécessaires au développement de l'embryon.

PODOTHERME. s m. (Petit). Thermomètre destiné à la mesure de la température des pédiluves.

PODOTROCHILITE. s. f. [de ποῦς, pied, et τροχιλία, poulie]. Inflammation de la poulie du pied V. NAVICULAIRE (*Maladie*).

POECILOPODE. adj. [de ποικίλος, divers, et ποῦς, pied] Qui a les pieds dissemblables. — L'un des noms des Xiphosures.

POÊLE. s. m. [all. *Ofen*, angl. *stove*, it. *stufa*, esp. *estufa*]. On a signalé des cas d'asphyxie consécutifs au séjour dans des appartements où étaient des poêles de fonte chauffés au rouge. La fonte neuve contenant généralement 4 pour 100 de carbone, il arrive que, lorsqu'on chauffe au rouge un de ces poêles, le carbone se combine avec l'oxygène de l'atmosphère, et brûle très lentement, vu la densité de la fonte; il se forme de l'oxyde de carbone, d'où mal de tête, assoupissement, anesthésie, et, par suite, asphyxie, lorsque l'action est prolongée. Cette dernière période arrive surtout quand la pièce dans laquelle on se trouve ne reçoit pas de courant d'air. On doit donc éviter de faire rougir ces sortes de poêles, surtout quand ils sont neufs et quand la pièce chauffée est étroite et peu ventilée, et de les noircir avec de la mine de plomb ; celle-ci contient du carbone, qui, en brûlant, dégage aussi de l'oxyde de carbone et tend à rendre l'atmosphère délétère.

POÊLETTE. s. f. V. PALETTE.

POÊRE. s. m. V. BARBOUQUET.

POGOSTÉMON. s. m. V. PATCHOULY.

POIDS. s. m. [*pondus*, σταθμὸς, all. *Gewicht*, angl. *weigt*, it. et esp. *peso*]. Résultante des actions que la pesanteur exerce sur tous les points d'un corps (V. GRAVITATION). Cette résultante se mesure, à l'aide de la *balance*, en comparant ces actions à celles qu'exerce la pesanteur sur un corps déterminé, pris pour unité : le *gramme* est l'unité adoptée en France. Ce qu'on appelle vulgairement le poids d'un corps est donc son *poids relatif*. Son *poids spécifique* est le poids de l'unité de volume de ce corps, ou mieux le rapport de son poids relatif à celui d'un égal volume d'eau. V. DENSITÉ. — Il est parfois utile de comparer le poids du corps humain d'une période à l'autre de son évolution naturelle ou de ses maladies. En moyenne, après leur naissance, les enfants pèsent 2^{kg},222 ; les garçons pèsent un peu plus que les filles. Pendant les douze premières années, le poids des deux sexes est presque égal ; après cet âge, l'homme acquiert une prépondérance décidée. Ainsi les jeunes gens d'une vingtaine d'années pèsent en moyenne 64^{kg},622, tandis que les jeunes femmes du même âge ne pèsent que 54^{kg},480. Les hommes atteignent leur plus grand poids vers 35 ans ; les femmes augmentent en poids jusqu'à 50 ans. Les deux sexes, à l'âge mûr, pèsent à peu près 15 fois plus qu'ils ne pesaient le jour de leur naissance. Le poids des hommes varie de 49^{kg},032 à 103^{kg},966, et celui des femmes de 34^{kg},952 à 93^{kg},978. A 40 ans, il est de 67 chez l'homme, de 55,23 chez la femme. A 50 ans, il est de 63 kil. chez l'homme, de 58 kilos chez la femme. A 60 ans, il descend chez le premier à 61,94 ; à 70 ans, les moyennes sont de 59,52 et 51,51 ; à 80 ans, elles sont de 57,83 et 49,37 ; à 90 ans, de 57,83 et 49,34. V. PESANTEUR *spécifique*.

POIGNÉE. s. f. [all. *Handvoll*, angl. *handfull*, it. *pugnetto*, esp. *puñado*]. V. MANIPULE.

POIGNET. s. m. [*carpus*, καρπὸς, all. *Handwurzel*, angl. *wrist*, it. *giuntura*, esp. *muneca*, *puño*]. Nom vulgaire de la région du *carpe*.

POIL. s. m. [*pilus*, θρὶξ, all. *Haar*, angl. *hair*, it. et esp. *pelo*]. Nom donné aux filaments qui sortent de la peau et recouvrent quelques parties du corps qu'ils semblent destinés à protéger. Suivant les parties qu'ils couvrent, on les nomme *cheveux*, *sourcils*, *cils* ou *barbe*. On observe, en outre, des poils, qui n'ont pas reçu de nom spécial, au pubis, au pourtour de l'anus, dans le creux de l'aisselle, à l'entrée des narines et du conduit auditif externe ; partout ailleurs ils sont clairsemés, courts et fins, et désignés sous le nom de *poils du duvet* ou *poils follets*, ce dernier nom désigne particulièrement ceux qui sont plus ou moins tôt remplacés par d'autres, sur tout le corps chez le nouveau-né, à la face, au pubis et aux aisselles des impubères. Sur les autres animaux ils sont généralement très rapprochés, de plusieurs grandeurs, et distingués en *duvet*, *jarre* et *laine* ; leur ensemble constitue le *pelage* de la bête. — Les poils sont en général cylindriques, parfois plus ou moins plats ; droits ou frisés, et diversement colorés, depuis le blanc jusqu'au noir, en passant par le jaune ou le rouge et le brun. On distingue dans chacun trois parties, continues l'une à l'autre ; 1° la *racine*, ou extrémité adhérente, appelée autrefois le *bulbe*, parce qu'elle est renflée ; mais le nom de *bulbe* est réservé actuellement à la partie du follicule à laquelle adhère la racine ; 2° la *pointe* ou extrémité terminale, conique, plus ou moins amincie, 3° la partie moyenne, ou le *corps*, quelquefois plus épaisse dans son milieu que dans la partie intracutanée qui avoisine le bulbe. Au point de vue de la structure, le poil se compose de trois parties : 1° la *substance propre* ; 2° la *moelle*, qui est au centre ; 3° une *couche épithéliale* qui en tapisse la surface. La *substance propre* (*substance pileuse*) est une matière homogène, dure, incolore, striée longitudinalement et se déchirant en ce sens plus facilement que dans tout autre. Elle est formée de cellules épithéliales pâles, très minces, sans noyaux, distinctes de celles de l'épiderme, des ongles et des cornes (V. KÉRATINE), très cohérentes, se soudant même à l'état normal, mais se séparant sous l'influence des réactifs dans certaines anomalies du développement et à l'état fœtal. Elle est colorée du blond pâle au noir foncé, ce qui est dû à ce qu'elle est imprégnée par de la *mélanine*. L'absence de production de cette substance donne lieu à l'*albinisme* des cheveux ; sa disparition, à la *canitie*. Le cheveu est creusé d'un canal qui commence vers le niveau du derme, se termine plus ou moins près de la pointe, et est souvent interrompu d'espace en espace ; il est fréquemment variqueux. — La *moelle* est formée de cellules polyédriques, à angles arrondis, fortement pressées les unes contre les autres, ou régulièrement superposées. Elles manquent souvent de noyaux et sont remplies de granulations à centre brillant, à contour foncé, graisseuses, accompagnées quelquefois de granules mélaniques. Ceux-ci existent également épars çà et là dans la substance de la racine qui est encore assez molle, striée longitudinalement, ou même d'aspect fibrillaire et donnant un aspect hérissé à la surface convexe ou concave de la racine. La *couche épithéliale* est formée d'une couche unique de cellules pavimenteuses minces, pâles, sans noyaux, imbriquées et fortement adhérentes, mais se détachant quelquefois dans une étendue variable par l'action du peigne, etc. Ce sont leurs bords qui avaient été pris pour des cônes emboîtés dont on supposait les cheveux formés. Sur les poils *arrachés* de leur follicule, les cellules qui forment la gaine épithéliale adhérente à la partie intrafolliculaire se plissent ou se relèvent, dans tout ou partie de la périphérie, et se recroquevillent en un cylindre creux microscopique, mais en restant adhérentes par le milieu. Le réseau à mailles polygonales, à lignes minces, pâles, délicates (représentées par de légers sillons de contact du bord des cellules pavimenteuses), qu'on voit sur les cheveux enlevés avec le follicule et non arrachés, se trouve alors remplacé par ces bords roulés en cylindre ; ils sont larges de 1 à 3 millièmes de millimètre, à bords foncés, à centre brillant, représentant des lignes ramifiées interrompues ou continues, et alors paraissent anastomosés ; ces lignes simulent les fils foncés d'un grillage, dont l'espace clair intermédiaire est formé par le milieu de la cellule pavimenteuse pâle, sans noyaux, dont les bords sont plissés et courbés. Il n'est pas rare de trouver, dans le voisinage du bulbe ou dans celui de la peau, des cellules à bords plissés ou courbés, qui sont presque entièrement détachés. Par le contact de l'eau prolongé une demi-heure environ, les bords des cellules s'étalent de nouveau ; l'aspect flexueux des cylindres ramifiés disparaît presque entièrement, remplacé par des lignes claires, indiquant le bord des cellules pavimenteuses imbriquées, mais moins étroites que dans le poil frais enlevé avec son follicule, sans arrachement. C'est cette disposition accidentelle du bord des cellules qui est décrite comme naturelle sous les noms de *stries transversales* ou *réseau propre de la racine du cheveu* [all. *eigene Netzbildung der Haarwurzel*]. C'est le réseau que forment les bords plissés des cheveux sains, que Gruby a décrit sous les noms de *tiges* et de *branches* (*mycélium*) du champignon qui couvrait la racine des poils qu'il examinait. Les poils ont leur extrémité inférieure embrassée dans l'étendue de 1 à 5 millimètres (selon leur volume) par un petit appareil dit *appareil pileux* qui les produit. Celui-ci se compose : 1° du *follicule*, pourvu à son fond d'un renflement ou *bulbe* formé de la même substance ; 2° de l'*épiderme* qui les tapisse du côté du poil ; et 3° des *glandes pileuses* annexées au follicule et sous-cutanées comme lui. — Fig. 375). Coupe de la peau du cheval (ailes des naseaux). E, épiderme ; D, tissu sous-dermique ; 1, couche cornée de l'épiderme ; 2, corps muqueux de Malpighi ; 3, couche papillaire du derme ; 4, canal excréteur d'une glande sudoripare ; 5, glomérule d'une glande sudoripare ; 6, follicule pileux ; 7, glande sébacée ; 8, gaine interne du follicule pileux ; 9, bulbe du poil ; 10, peloton adipeux (Chauveau et Arloing).

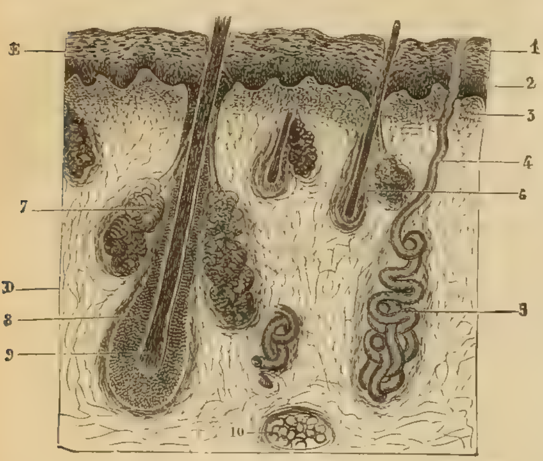

Fig. 375

Le *follicule* a une paroi propre en cul-de-sac ouvert à la surface de la peau et s'enfonçant de 1 à 5 millimètres au-dessous d'elle dans le tissu adipeux. Cette paroi est formée de *substance phanérophore*, élément anatomique spécial différent du derme. Des vaisseaux très fins rampent à sa surface sans pénétrer dans son épaisseur. Elle est entourée de tissu lamineux contenant des faisceaux de fibres-cellules dont beaucoup sont circulaires. Un faisceau a peu près parallèle au poil est un véritable muscle pileux qui s'étend du fond du follicule à la face profonde du derme et soulève l'appareil dans le phénomène de la *chair de poule*. Chez les grands mammifères, il est remplacé, pour les moustaches du moins, par un petit muscle à faisceaux striés. Chez eux, autour de ces poils, existe une couche de tissu érectile principalement veineux, à larges et nombreuses aréoles (Kollmann). Le *bulbe* est un renflement saillant dans la cavité du follicule sous forme de cône ou d'hémisphère, un peu pointu à sa partie libre et étranglé par la racine du poil qui l'embrasse vers le niveau de sa continuité avec le follicule ; d'où vient que souvent, en arrachant l'un, on arrache l'autre. Il est formé de la même substance amorphe pourvue de noyaux. Les vaisseaux pénètrent profondément dans son épaisseur en formant des anses nombreuses, mais dans celui des grands poils seulement, de la barbe et des cheveux. Des *cellules épithéliales* plus petites que celles de l'épiderme, pavimenteuses et à noyau, tapissent le follicule ; elles forment plusieurs couches stratifiées, dont une rangée adhère fortement au follicule (*gaine radiculaire externe*). Entre elle et le poil il y a une couche assez épaisse d'une substance translucide qui réfracte la lumière, et va du bulbe jusqu'à l'abouchement des glandes pileuses (*gaine radiculaire interne*). Entre la substance de la racine du poil et celle du bulbe, est une rangée de cellules prismatiques, régulières, pâles. Chaque follicule porte deux *glandes pileuses* en général, quelquefois une ou trois, ou davantage, lorsque plusieurs poils émergent de leurs follicules par un orifice commun, ou lorsqu'un poil unique, à sa sortie de la peau, a deux racines distinctes avec chacune son follicule muni de ses glandes. Ce sont des glandes en grappe simple, réduites quelquefois à un seul cul-de-sac, en offrant ordinairement deux ou plusieurs, selon le volume des poils ou leur nature. Elles ont un canal excréteur versant une matière grasse, et qui, plus étroit que les culs-de-sac, s'ouvre vers la jonction du follicule pileux avec le derme. L'épithélium des glandes est pavimenteux, à cellules pleines de gouttes d'huile qui les rendent foncées, opaques. Elles sont énormes et à culs-de-sac nombreux dans les poils du duvet des joues et du nez, où l'on voit quelquefois le follicule pileux plus petit que les culs-de-sac glandulaires, et souvent alors il n'y a qu'un seul orifice commun pour la glande ou les glandes pileuses et le follicule, qui semble en ce cas un appendice de la glande. Le follicule pileux apparaît à la face profonde du derme fœtal, vers la fin du deuxième mois de la vie intra-utérine. Il est longtemps sans communication à l'extérieur ; un mois ou deux plus tard, l'épithélium propre de la cavité gagne dans l'épaisseur du derme et joint l'épiderme cutané. Le poil se développe en même temps, mais ne traverse l'épiderme que plus tard. Le développement des poils sur certaines parties du corps coïncide avec le développement des parties sexuelles. Leur couleur est en rapport avec celle du pigment dans d'autres parties colorées, l'œil par exemple. — *Poil accidentel*. V. Hétérotopie. — *Poil piqué*. V. Soie. = En botanique, *poil des plantes*, production dépendant de l'épiderme des parties qui en portent. Ce sont des prolongements fins, simples ou ramifiés, formés par une ou plusieurs cellules allongées et placées bout à bout. Quelquefois, il en est de formés, à leur base, par plusieurs cellules superposées et soudées latéralement. = Vulgairement, *poil*, engorgement de la mamelle, d'après l'opinion du vulgaire rapportée par Aristote, que, si une femme avale un poil en buvant, il passe dans la mamelle, dont il engorge les canaux. V. Mastite.

POILETTE. s. f. V. Palette.

POILU, UE. adj. Se dit d'une partie couverte de poils.

POINCIANE ou **POINCILLADE**. s. f. Genre de plantes légumineuses d'Asie et d'Amérique, dont l'espèce la plus répandue (*Poinciana pulcherrima*, Lam.) a des feuilles usitées aux Antilles comme purgatives, sous le nom de *séné*, et aussi comme emménagogues et fébrifuges.

POINT. s. m. [*punctum*, στιγμή, all. *Punkt*, angl. *point*, it. et esp. *punto*]. En mécanique, *point matériel*, l'élément auquel on arrive en concevant un corps divisé en parties de plus en plus petites, et dont les dimensions dans tous les sens peuvent être considérées comme plus petites que toute grandeur assignable ; en vertu de cette définition, on a le droit de dire qu'un corps quelconque est composé de points matériels infiniment petits. Nous ne savons rien sur le mode de liaison de ces points. L'hypothèse qui se rencontre dans la mécanique rationnelle, et qui constitue le principe de l'égalité de l'action et la réaction, introduit dans la science par Newton, suppose que toute force physique est subie par un point matériel, et est nécessairement due à l'existence d'un autre point matériel, qui peut être considéré comme exerçant sur le premier la force dont il est question. = En physique, *point d'appui*. V. Levier. = En anatomie, *point*, nom donné à la disposition de divers tissus ou organes qui se présentent avec la forme et le volume d'un petit corps à peine visible à l'œil nu : *point lacrymal*. — *Point d'ossification* [*punctum ossificationis*]. Nom donné à la première portion de substance osseuse, visible à l'œil nu, sous forme de point ou de tache blanchâtre, qui se montre au sein du cartilage précédant un os, ou sans cartilage préexistant. V. Ostéogénie. = En pathologie, *point de côté* [all. *Seitenstich*, it. *puntura*]. Douleur pongitive dans un lieu fixe et circonscrit des parois thoraciques ou des flancs, qu'on observe surtout dans la pleurésie, la pleurodynie et la pneumonie. — *Point névralgique*. V. Névralgie. — *Point pleurétique*. V. Pleurésie. = En médecine opératoire, *point de repère* ou *de ralliement*. Partie saillante de la région où l'on opère, sur laquelle on se guide pour découvrir l'artère qu'on veut lier. Les points de repère sont tantôt des muscles, tantôt des saillies osseuses.

POINTE. s. f. [all. *Spitze*, angl. *point*, *tack*, it. et esp. *punta*]. — *Appareil à pointe métallique, pour les fractures obliques du tibia* (Malgaigne). Il se compose d'un double plan incliné, de coussins, d'attelles, de courroies à boucles, et d'un arc métallique muni d'une pointe. Le double plan incliné est formé par deux planchettes larges de 22 centimètres, réunies sous un angle de 155°, et dont l'une, jambière, est longue de 58 centimètres ; l'autre, fémorale, de 26. A l'extrémité antérieure de la planchette jambière est fixée une semelle haute de 28 centimètres, percée de mortaises qui donnent passage aux lacs extenseurs. On emploie ordinairement trois courroies · deux d'entre elles, placées aux extrémités de l'appareil, en soutiennent les pièces accessoires ; la troisième, médiane, fixe l'arc métallique. Cet arc consiste en une lame d'acier large de 5 centimètres, courbée en demi-cercle et portant une vis pointue, mobile sur cette lame ; aux deux bouts sont deux mortaises horizontales, laissant passer la courroie armée de sa boucle. Pour appliquer la pointe, l'extrémité libre de la courroie est passée sous le plan incliné, au niveau du point où l'on veut exercer la pression, et ramenée à travers la mortaise ; l'autre extrémité est appliquée par-dessus l'arc métallique, et présente près de sa boucle une fente par laquelle on fait passer la tête de la vis. On dispose l'arc par-dessus la jambe, les deux extrémités pressant sur les deux attelles latérales, et l'on passe le ruban dans la boucle. Le chirurgien, abaissant alors le fragment saillant, ajuste l'arc et la vis de manière que celle-ci tombe sur le fragment dans le sens le plus favorable, et il soutient en même temps la pointe, pour éviter qu'elle n'éraille inutilement la peau ; il serre la boucle le plus possible, et, tournant rapidement la vis, il en fait pénétrer la pointe à travers la peau, sur la face interne de l'os, jusqu'au degré convenable. L'implantation de l'instrument doit avoir lieu à 5 ou 6 centimètres au moins du siège de la fracture. — *Pointe de feu*. V. Cautère et Cautérisation *en pointe*. — *Pointe de hernie*. V. Hernie. = En zootechnie, *pointe de culotte*. Portion des muscles des animaux de boucherie, insérée sur les côtés du sacrum et à la portion voisine de l'ilium. Ce sont surtout les origines du muscle ilio-spinal et la partie supérieure des muscles fessiers.

POINTEMENT. s. m. — *Pointement sur l'angle*. V. Troncature.

POINTILLAGE. s. m. Massage.

POINTILLÉ, ÉE. adj. [*puncticulatus*, all. *punctirt*, angl. *pricked*, it. *puntiggiato*]. Se dit, en botanique, d'un corps dont la surface est garnie de petits points nombreux. = En anatomie pathologique, se dit de la rougeur produite par une accumulation de petits points rouges, qui marquent les orifices des vaisseaux distendus par le sang en cas d'inflammation ou de congestion.

POIRE. s. f. [*pyrum*, all. *Birne*, angl. *pear*, it. et esp. *pera*]. Fruit du poirier, ombiliqué au sommet, à chair douce, sucrée, d'une digestion stomacale plus facile que les pommes, en général. Les cellules du parenchyme renferment du sucre, de la pectine, etc., dans les grains de fécule que montrent les poires. Plusieurs variétés renferment des grains durs, dits à tort *pierreux*, qui sont formés par des groupes de cellules allongées, à parois très épaisses, marquées de canalicules rayonnants à partir de la cavité centrale très étroite. — *Essence de poire*. V. Essence *de cognac*. — *Maladie des poires*. V. Épiphytique. — *Poire d'avocat*. V. Avocatier. — *Poire sèche* ou *tapée*. Poire desséchée au soleil et au four, recommandée en compotes dans quelques affections intestinales.

POIRÉ. s. m. [all. *Birnmost*, angl. *perry*, it. *sidro di pere*]. Liqueur spiritueuse obtenue par écrasement, pression et fermentation de poires âpres impropres à l'alimentation (*cidre de poires*). Son goût est plus agréable que celui du cidre de pommes, mais il est un peu plus alcoolique, et ne se conserve pas aussi longtemps. Il est limpide, peu coloré, et passe facilement à l'état de vinaigre s'il est abandonné à l'air.

POIREAU. s. m. [ἀκροχόρδων, all. *Warze*, angl. *wart*, it. *porro*, esp. *puerro*]. Excroissance verruqueuse qui se développe spécialement aux mains, par hypertrophie de l'épiderme, et dont la surface est tantôt lisse, tantôt inégale et raboteuse. On la fait disparaître en l'excisant avec un instrument tranchant ou la cautérisant avec la pierre à cautère, l'acide azotique, etc., ou encore à l'aide d'une ligature élastique. On prétend à tort que le sang qui s'écoule des poireaux, lorsqu'on les coupe, a la propriété de faire naître de semblables excroissances sur des parties où il n'en existait pas encore. = *Poireau* ou *porreau* [*Allium porrum*, L., all. *Lauch*, angl. *leek*, it. *porro*, esp. *puerro*]. Espèce d'ail usité comme assaisonnement, et dont la décoction, en lavement, passe pour excitante.

POIRÉE. s. f. [all. *Mangold*, angl. *white beet*, it. *bieta*, esp. *acelga*]. V. Bette.

POIRIER. s. m. [*pyrus*, all. *Birnbaum*, angl. *peartree*, it. *pero*, esp. *peral*]. Genre de rosacées pomacées se composant d'arbres et d'arbrisseaux originaires des parties tempérées de l'ancien continent. Une espèce [*P. communis*, L.] à fruit âpre non comestible, qui croît dans les forêts de l'Europe, est la souche des variétés de poiriers cultivés obtenus par greffes et par croisement. V. Poire

POIS. s. m. [*Pisum sativum*, L., πίσος, all. *Erbse*, angl. *pea*, it. *pisello*, esp. *guisante*]. Plante légumineuse dont les graines sont farineuses et servent d'aliment. Jeunes et frais, les pois contiennent un principe sucré qui en rend la digestion facile. - *Pois chiche* ou *ciche* [*cicérole*, *Cicer arietinum*, L.]. Plante légumineuse dont les semences torréfiées ont été employées comme succédanées du café (*café de pois chiche*), et dont les feuilles renferment de l'acide oxalique — *Pois à gratter*. V. Uncina. = *Pois à cautère* [all. *Fontanellkügelchen*, *Erbse*]. Petite boule faite avec une substance stimulante, telle que la racine d'iris de Florence, que l'on met dans l'exutoire connu sous le nom de *cautère* pour en entretenir la suppuration et en empêcher la cicatrisation. On fait aussi des pois à cautère avec les *orangettes*. Ceux d'iris excitent davantage la suppuration, se gonflent quelquefois outre mesure, et prennent une forme irrégulière, inconvénient que n'ont pas les orangettes. On se sert encore de petites boules de cire ; mais celles-ci n'ont pas l'avantage de se gonfler et de dilater les lèvres de la plaie. On a remarqué que, à cet égard, les pois alimentaires, fruits du *Pisum sativum*, sont peut-être préférables à tous les autres. On a préparé des *pois sup-*

puratifs avec des pois d'orange enduits d'une *solution alcoolique d'extrait d'écorce de garou*, et séchés à l'air : ces pois conviennent pour provoquer une suppuration abondante sans irritation.

POISON. s. m. [*toxicum*, *venenum*, τοξικὸν, φάρμακον, all. *Gift*, angl. *poison*, it. *veleno*, esp. *veneno*]. Nom générique de toutes les substances qui, introduites dans l'économie animale, soit par l'absorption cutanée, soit par la respiration, soit par les voies digestives, peuvent, en se fixant aux parties constitutives des humeurs ou des tissus, troubler d'une manière temporaire ou permanente les fonctions de l'économie ou causer la mort. Les *poisons*, les *venins*, les *virus* et les *miasmes* constituent quatre ordres de corps, tous nuisibles, mais très différents par leur constitution et leur mode d'agir ; c'est par un abus de mots, qu'on les désigne souvent tous par le seul mot *poison* (V. MIASME, VENIN et VIRUS). Les *poisons* proprement dits sont des corps cristallisables ou volatils sans décomposition, d'origine minérale ou organique, qui agissent en s'unissant, molécule à molécule, aux principes immédiats des tissus vivants, dont ils modifient la constitution ou qu'ils décomposent; ils agissent plus particulièrement sur tel ou tel tissu, selon la nature des principes immédiats qui constituent le tissu et selon leur nature propre, c'est-à-dire selon leur affinité pour ces principes. De là la nécessité et la possibilité de classer les poisons d'après la façon dont ils manifestent leur action nocive. La première classification vraiment scientifique, d'après le mode d'action des poisons, est celle de Vicat et Orfila, qui admettaient : 1° des *poisons irritants* ou *corrosifs*, tuant par inflammation et désorganisation du tube digestif : les uns sont *organiques* (cantharides, drastiques, etc.) ; les autres sont des *acides* concentrés, des *alcalis* caustiques, des *métalloïdes* (iode, brome, chlore), des *sels* métalliques (de cuivre, de mercure, etc.) ; 2° des *poisons narcotiques*, qui déterminent le sommeil et tuent sans lésions du tube digestif (opium et ses alcaloïdes, etc.); 3° des *poisons narcotico-âcres*, irritants comme les premiers, perturbateurs du système nerveux comme les seconds (solanées, ciguë, digitale, strychnées) ; 4° des *poisons septiques* ou *putréfiants* (plomb des égouts, etc.). Tardieu a supprimé la classe des poisons septiques, mais subdivise celle des poisons irritants en *poisons corrosifs* (acides, alcalis, drastiques, sels) et poisons *hyposthénisants* (arsenic, phosphore, etc.) ; et celle des narcotico-âcres en *narcotiques* (opiacés) et *stupéfiants* (solanées, ciguë, aconit, etc.) ; il ajoute une cinquième classe, celle des *convulsivants* (strychnées). Enfin Martin-Damourette et Rabuteau ont proposé chacun une classification des poisons également basée sur leur mode d'action. V. EMPOISONNEMENT.

POISSONS. s. m. pl. [*piscis*, ἰχθὺς, all. *Fisch*, angl. *fish*, it. *pesce*, esp. *pescado*]. Classe de vertébrés, à tête volumineuse, continue avec un corps allongé, cylindrique, ellipsoïde ou aplati de haut en bas ou latéralement ; à peau nue, ou plus souvent tapissée d'écailles minces, ou osseuses, ou de plaques tuberculeuses distinctes de l'épiderme ; membres aplatis, élargis, membraneux, transformés en nageoires dites pectorales ou ventrales selon qu'elles correspondent aux membres thoraciques ou pelviens ; squelette osseux ou cartilagineux ; vertèbres biconcaves ; sans paupières ni appareil auditif extérieur ; appareil respiratoire branchial pendant toute la vie, s'ouvrant sur les côtés ou au-dessous de la tête par un ou plusieurs orifices, operculés ou non ; cœur composé de deux ventricules, une oreillette et un ventricule ; cerveau petit, cervelet tantôt très petit, tantôt très grand ; dents nombreuses, uniformes, ou cornées, ou nulles, ankylosées ou soudées sur le bord des mâchoires , langue rudimentaire, peu saillante, non extensible ; cloaque ouvert en long ; génération ovipare ou vivipare ; respiration fœtale, vitelline, sans allantoïde. De zéro à 25°, les mouvements de leur cœur augmentent graduellement, et les battements deviennent de plus en plus nombreux ; mais, vers la température de 30°, ces mouvements diminuent sensiblement, et les battements deviennent plus lents. Au-dessous de zéro, les battements sont de moins en moins nombreux ; à — 2°, ils sont presque nuls, et la mort survient rapidement. A 30 degrés, la bouche reste béante, les mouvements du cœur se ralentissent et la vie s'éteint promptement. Cette classe se divise en quatre groupes : 1° *Placoïdes* ou *Plagiostomes ;* 2° *Ganoïdes ;* 3° *Poissons osseux* ou *Téléostéens ;* 4° *Cyclostomes.* — *Colle de poisson.* V. ICHTYOCOLLE. — *Poisson blanc.* V. ABLETTE. — *Poisson rouge de la Chine.* V. DORADE. — *Poissons vénéneux.* Les poissons à rejeter parce qu'ils sont vénéneux d'une manière constante sont : la *melette vénéneuse* (*Meletta venenosa*, Dussumier) ; le *tétrodon scélérat* (*Tetrodon sceleratus*, Coak, Forster, Gmelin), et le *Tetrodon ocellatus*, L. Ce dernier vit dans le Nil, les deux autres dans les mers tropicales. — Les poissons à rejeter parce qu'ils sont vénéneux à certaines époques sont : le *grondin gris*, la *dorade*, le *pagre orphie*, le *pagre vénéneux*, les *chétodons* et les *pomacentres* , l'*Esoxe belone*, L. ou *orphie commune*, la *sphyrene yello*, la *sphyrene bécune* (Dutertre et Rochefort), le *Clupea thrissa*, L. ou *cailleu-tassart*, les *Murænophis*, la *perche* ou *denté-vénéneux* des mers américaines (*Dentex* ou *Sparus venenosus*, Lacép.), les *tétrodons*, *diodons*, *balistes* et *ostracions*. Les symptômes produits par l'ingestion de poissons vénéneux se partagent en deux groupes : 1° accidents d'ingestion grave, empoisonnement gastro-entéritique ; 2° accidents d'algidité, de dépression et d'ataxie nerveuse. Chaque sujet peut présenter, dans une proportion variable, le mélange de ces deux ordres de phénomènes. Le traitement est celui de tous les empoisonnements. — La piqûre des rayons de la première nageoire dorsale de plusieurs acanthoptérygiens, tels que les *vives* (*Trachinus*, L.), cause aussi des accidents graves chez les uns, semblables à ceux de toute autre piqûre chez les autres. Il en est de même de la piqûre des aiguillons du préopercule, chez les *chabots* (*Cottus*, L.), les *scorpènes* (*Scorpæna*, L.), du sous-orbitaire chez les *Apistes*, Cuv. La piqûre du *Trachinus aranea*, Risso, cause les accidents suivants . douleur, gonflement rapide du membre, engourdissement, oppression, convulsions et fièvre. Des boissons chaudes avec de l'acétate d'ammoniaque à la dose de 2 grammes, ou une potion ammoniacale, puis du thé alcoolisé, les combattent facilement, en déterminant une diaphorèse abondante. — *Poisson volant.* V. DACTYLOPTÈRE.

POITEVIN, INE. adj. — *Cheval poitevin.* Race commune de gros trait. Taille élevée ; formes lourdes, anguleuses, sans proportions ; membres chargés de crins, manquant de développement ; pieds grands, à corne de médiocre qualité ; tête forte, carrée ; encolure mince, ventre volumineux ; croupe large, avalée et plate ; poitrail étroit ; robe souvent baie ; tempérament lymphatique ; yeux petits et prédisposés à la fluxion périodique. Le mérite de la race consiste dans l'aptitude des femelles à produire de beaux mulets ; aussi les juments sont-elles recherchées. — *Porc poitevin.* Corps long ; tête forte, droite, front saillant ; oreilles longues, pendantes ; membres développés ; soies blanches et grossières. Cette race atteint un grand poids, mais s'engraisse difficilement. — *Vaches poitevines.* Cinquième classe de vaches laitières dans le système de classification de Guenon. Elles sont caractérisées par un écusson ayant la forme d'une dame-jeanne ou pot de vin, [occupant la partie postérieure des mamelles, et s'élevant sous forme de bande tronquée plus ou moins haut le long du périnée.

POITRAIL. s. m. [all. *Brust*, angl. *poitrel*, it. *petto del cavallo*, esp. *pecho*]. Région antérieure de la poitrine située entre les deux angles des épaules, et ayant pour base la partie antérieure du sternum. On recherche, chez le cheval, un poitrail large, surtout s'il est destiné au gros trait; pour les allures rapides, cette grande largeur serait nuisible. Un poitrail étroit est un défaut grave. Dans le bœuf, le poitrail doit être bien développé et projeté en avant des membres antérieurs. Le fanon qui borde inférieurement l'encolure se prolonge jusque sur cette région. Ce repli cutané est très peu développé dans les races perfectionnées pour la boucherie.

POITRINAIRE. adj. et s. [all. *schwindsüchtig*]. Vulgairement synonyme de *phtisique*.

POITRINE. s. f. [*pectus*, θώραξ, all. *Brust*, angl. *breast*, it. *petto*, esp. *pecho*]. Partie du tronc qui loge les poumons, avec les principaux organes de la circulation, et qui est séparée du ventre par le diaphragme (V. THORAX). Les mammifères et les oiseaux sont les seuls animaux qui aient une poitrine proprement dite, puisque seuls ils ont un diaphragme. Cette cavité diffère peu, chez eux, de ce qu'elle est chez l'homme. Dans les autres vertébrés, les organes respiratoires et circulatoires ne sont pas séparés par une cloison des organes qui servent à la génération; une seule et même cavité reçoit tous ces appareils : aussi n'y a-t-il plus de poitrine, mais une simple cavité splanchnique. — *Fluxion de poitrine*. V. PNEUMONIE. — *Hydropisie de poitrine*. V. HYDROTHORAX. — *Mensurateur de la poitrine*. V. CYRTOMÈTRE. — *Paracentèse de la poitrine*. V. THORACOCENTÈSE. = En vétérinaire, *maladie de poitrine du gros bétail*. V. PÉRIPNEUMONIE. — *La poitrine*. Maniement impair, commun aux deux sexes, placé à la partie antérieure du sternum, entre la face interne de la peau et la couche musculaire. Chez quelques animaux gras, il peut être considérable au point que les faisceaux musculaires sont séparés les uns des autres par de la graisse, ou sont remplacés par de là graisse. Aussi, suivant ces circonstances, on observe, à la dissection de la région, des colorations très variées. Ce maniement a pour partie principale le tissu cellulaire sous-cutané; il est traversé par quelques vaisseaux sanguins qui, des couches musculaires ou profondes, vont se distribuer dans la peau, mais il n'y a pas de ganglions lymphatiques.

POIVRE. s. m. [*piper*, πέπερι, all. *Pfeffer*, angl. *pepper*, it. *pepe*, esp. *pimienta*]. Fruit de diverses plantes de la famille des pipéracées, dont toutes les espèces croissent dans les pays chauds, et surtout dans les Indes orientales. Le *poivre noir* et le *poivre blanc* (*piper nigrum* et *album*) proviennent l'un et l'autre du *Piper nigrum*, L. (*Piper aromaticum*, Poir), plante sarmenteuse de Java et de Sumatra. Le premier est généralement ridé à sa surface qui est d'un vert noirâtre : il doit cet aspect à ce que les fruits sont recueillis avant leur parfaite maturité, afin qu'ils ne se détachent pas d'eux-mêmes de la plante qui les porte, et qu'ils ne se perdent pas. Il a une saveur âcre, brûlante, spéciale, une odeur piquante et aromatique. Intérieurement, ce poivre est d'une teinte jaune pâle. Le *poivre blanc* est le même qu'on a jeté dans l'eau bouillante pour en détacher la partie extérieure et charnue et le réduire à la graine : il a généralement une saveur moins âcre et moins aromatique. Le poivre doit sa saveur à une essence concrète, peu volatile ; on y trouve aussi le *pipérin*. Le poivre est inusité en médecine, mais très employé comme condiment. Il est souvent falsifié. V. FALSIFICATION. — *Poivre cubèbe*. Fruit desséché du *Piper cubeba*, L. fils (*Cubeba officinalis*, Miquel) (fig. 376). Il est plus gros que le poivre noir ; il est muni de son pédicelle qui lui est adhérent par de fortes nervures. Il contient une huile volatile presque concrète, de la gomme, quelques sels, une matière extractive, une résine analogue à celle du copahu, et de la *cubébine*. Il est employé comme anti-blennorrhagique, à la dose de 4 à 20 gram. par jour, en poudre, pilules, opiat, lavement, ou en capsules contenant de l'extrait alcoolico-éthéré de cubèbe.

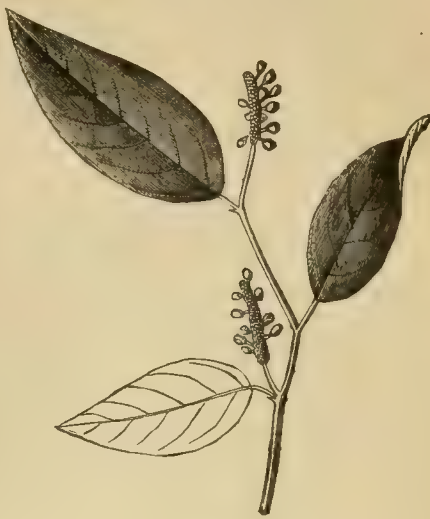

FIG 376.

— *Poivre d'eau*. V. RENOUÉE. — *Poivre d'Éthiopie*. Fruit d'un arbre de la famille des anonacées (*Unona Æthiopica*, Dan., *Habzelia pica*, DC.), qui a 4 à 10 graines lisses, vrillées, de saveur âcre et chaude, et de propriétés semblables à celle du gingembre. — *Poivre de Guinée* [*poivre d'Inde*, et à tort *poivre long*]. V. GRAINE *du paradis*. — *Poivre de la Jamaïque*. V. PIMENT. — *Poivre long*. Fruit du *Piper longum*, L. (*Chavica officinarum*, Miquel), cueilli avant sa maturité et desséché. Ce fruit, semblable au chaton du bouleau, sec, dur, pesant, tuberculeux, d'un gris obscur, est composé d'un grand nombre d'ovaires soudés ensemble. Chaque tubercule renferme une semence rouge ou noirâtre, plus âcre que celle du poivre noir.

POIX. s. f. [*pix*, πίσσα, all. *Pech*, angl. *pitch*, it. *pece*, esp. *pez*]. — *Poix commune*, ou *poix noire* (*pix nigra*). Matière résineuse qu'on prépare en brûlant dans un fourneau, sans courant d'air, les filtres de paille qui ont servi à la préparation de la térebenthine, ainsi que les éclats provenant des entailles faites aux pins ou sapins. Le produit de la combustion est conduit dans une cuvette à demi remplie d'eau, où il se partage en deux parties : l'une plus fluide, qui surnage, et qu'on nomme *huile de poix*, l'autre a demi solide, qui se précipite au fond, et qui est la *poix noire*. C'est une substance molle, odorante, d'une saveur chaude et piquante, fusible, inflammable, se concrétant par son exposition continuée à la chaleur, et perdant alors son odeur et saveur; donnant à l'analyse une essence et une résine; partiellement soluble dans l'alcool faible, qui ne dissout que l'essence sans attaquer la résine. La *poix* doit son action stimulante surtout à l'essence de térébenthine; son emploi est borné aux applications extérieures, sous forme d'emplâtre. — *Poix blanche* [*poix jaune*, *poix de Bourgogne*]. La poix fondue au feu et passée à travers un lit de paille. Elle sert à préparer l'*emplâtre de poix de Bourgogne*, mélange de 1 partie de cire jaune et de 3 de poix blanche, liquéfiées et passées à travers un linge, qu'on emploie comme stimulant dans la bronchite chronique. — *Poix minérale*. V. PISSASPHALTE. — *Poix navale, poix bâtarde*. Mélange de brai sec, de poix noire et de goudron. — *Poix résine*. V. TÉRÉBENTHINE *commune*.

POLAIRE. adj. — *Lumière polaire*. V. AURORE. = *Globules polaires* [*globules muqueux*, *huileux* ou *transparents*, *corpuscules hyalins*]. Globules translucides qui commencent à paraître sur les côtés de l'embryon 12 à 24 heures après la disparition de la vésicule germinative, en un point de la surface du vitellus qui va se déprimer, puis se creuser d'un sillon de division équatorial : d'où le nom de *globules polaires*. Leur production a une durée de deux heures et demie à trois heures et demie : elle résulte d'une gemmation de la substance limpide du vitellus, suivie d'un resserrement, puis de la division transversale de la base de ce prolongement, gemmation précédée du retrait des granules du vitellus sur une portion circulaire d'environ 5 centièmes de millimètre, de manière à laisser la substance hyaline seule et translucide. Une fois produits, les globules polaires restent, sous la membrane vitelline, étrangers aux phénomènes qui se passent près d'eux, et ils sont abandonnés avec l'enveloppe lors de l'éclosion.

POLARIMÈTRE. s. m. [all. et angl. *Polarimeter*, it. *polarimetro*]. Appareil destiné à mesurer le sens et l'étendue du pouvoir rotatoire d'un corps sur la lumière polarisée. Il se compose essentiellement d'un miroir polarisant la *lumière par réflexion* sous un angle de 35° 25′, d'un prisme biréfrigent ou *analyseur*, et d'un tube de 10 à 40 centimètres, interposé au miroir et au prisme, et terminé à ses deux extrémités par deux glaces à faces parallèles. On emplit ce tube de la substance à examiner, et on le fait traverser par la lumière polarisée, de manière qu'elle frappe perpendiculairement sur les glaces qui en bouchent les extrémités, et sur la face du prisme sur laquelle elle arrive. — Fig. 377. Coupe du saccharimètre de Soleil avec toutes les pièces qui le composent : L, lame de quartz ; P, polarisateur; T, tube d'essai; CC′, compensateur; A, analyseur. Le prisme, enchâssé à la base d'une alidade dont l'axe longitudinale coïncide avec la section principale du prisme, peut tourner à droite et à gauche avec l'alidade, autour de l'axe du faisceau réfléchi, auquel il demeure toujours perpendiculaire. L'extrémité libre ou index de l'alidade court sur un cercle gradué ; l'extrémité fixe portant le prisme est placée au centre du cercle. Le plan du cercle est perpendiculaire au plan que suit le rayon polarisé, ou *plan de polarisation*. Le plan de réflexion ou *plan primitif de polarisation* est vertical, et le zéro des divisions tracées sur le cercle est placé à son sommet supérieur. De là résulte qu'en plaçant l'index de l'alidade sur le zéro, la section principale du prisme coïncide avec le plan de réflexion. Alors, quand l'appareil est vide ou que le tube creux contient une substance *moléculaire inactive*, c'est-à-dire sans *pouvoir rotatoire*, l'image extraordinaire disparaît et l'on ne voit que l'image ordinaire. En inclinant l'alidade à droite ou à gauche, comme elle entraîne le prisme avec elle, la coïncidence n'a plus lieu, l'image extraordinaire reparaît; en arrivant au 90°, 180° ou au 270° degré, elle persiste, et c'est l'autre qui disparaît. La succession des images ordinaire et extraordinaire que ce mouvement développe dans les différentes directions où l'on mène l'alidade fait connaître l'état de polarisation du faisceau réfléchi. Au contraire, si le tube renferme une substance polarisant la lumière qu'elle réfracte (*polarisation par réfraction*), et dite douée du *pouvoir rotatoire* ou *moléculairement active*, lorsque l'alidade est sur le zéro du cercle, on aperçoit deux images, et il faut la faire tourner (et avec elle le prisme) à droite ou à gauche, pour faire disparaître l'image extraordinaire et voir l'image ordinaire seule, comme on la voyait primitivement avant l'interposition des substances essayées. Si l'on dépasse ce point, l'image extraordinaire reparaît. Il y a des substances qui dévient le plan de polarisation à gauche, d'autres le dévient à droite; de là les expressions de *substances qui polarisent à gauche* ou *à droite*. L'arc parcouru par l'alidade depuis le 0° du cercle jusqu'à ce qu'on ne voie plus qu'une image, comme primitivement, mesure l'*angle de déviation* que le plan de polarisation a subi à droite ou à gauche, angle qui varie avec chaque espèce de substance chimiquement différente. Il varie même dans certaines substances isomères, ce qui indique une différence dans l'arrangement des *molécules intégrantes ;* différence que l'analyse chimique pondérale ne peut indiquer, mais que l'analyse optique vient dévoiler. Beaucoup de principes immédiats dévient le plan de polarisation de la lumière, jouissent du pouvoir rotatoire. D'autres sont inactifs : l'eau, l'alcool, tous les acides (moins l'acide tartrique et ses dérivés), restent sans action sur la lumière polarisée; ces liquides servent comme dissolvants des substances moléculairement actives. L'eau tenant des acides et des sels inorganiques en dissolution peut également servir de dissolvant, puisque, à part le quartz, nulle substance d'origine inorganique ne jouit du pouvoir rotatoire. L'activité sur la lumière polarisée est donc un caractère des substances organiques. — Pour voir sous le microscope quels sont les corps qui polarisent la lumière, on additionne l'oculaire d'un prisme de Nicol, et on ne laisse passer que la lumière polarisée : c'est le *microscope polarisant*.

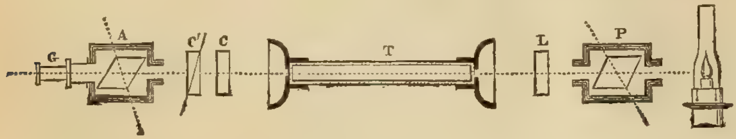

FIG. 377.

POLARISATEUR, TRICE. adj. Qui polarise. — *Appareil polarisateur*. V. POLARIMÈTRE. = Employé substantivement, ce terme désigne le prisme de Nicol.

POLARISATION. s. f. [all. *Polarisirung*, angl. *polarisation*, it. *polarizazione*, esp. *polarizacion*]. Propriété secondaire de la lumière, caractérisée par diverses modifications que subit un rayon lumineux dédoublé au sein d'un cristal biréfringent, modifications dans la direction, dans l'intensité, etc., qui lui sont imprimées par la réfraction simple ou double, par la réflexion, et par d'autres phénomènes encore. Il y a deux sortes principales de polarisation : une *par réflexion* et l'autre *par réfraction*, de même qu'il y a une réflexion et une réfraction de la lumière. Les cristaux ainsi que des corps non cristallisés peuvent décomposer la lumière blanche polarisée sous le microscope et donner des images colorées de ces solides (*polarisation chromatique*). Les couleurs que développe la lumière blanche polarisée, en traversant les lames minces des corps qui ont une action sur elle, ne sont que des franges très larges produites par interférence. Aussi existe-t-il un mode de polarisation indépendante de celle qui est due à la composition moléculaire des corps et de leur type cristallin, qui est dite *polarisation moléculaire*. L'autre mode résulte d'une action spéciale exercée sur la lumière par des lames superposées de substances, soit uniréfringentes, soit biréfringentes. Cette action, distincte de la *double réfraction moléculaire*, peut lui être ou non associée : c'est la *polarisation lamellaire* de Biot (1841). Certains corpuscules, organisés ou non, visibles à l'aide du microscope, que leur constitution moléculaire ou chimique rend sans action sur la lumière polarisée, agissent pourtant sur celle-ci en raison de leur structure lamelleuse, fibrillaire ou striée, comme font les corps doués de la *polarisation moléculaire*. Ces substances agissent sur la lumière blanche polarisée, non moléculairement, mais par *polarisation lamellaire*, c'est-à-dire comme agrégation de couches distribuées en systèmes distincts avec un ordre régulier d'opposition dans la masse qu'elles forment. La polarisation de la lumière est dite *rectiligne* quand chaque molécule éthérée du rayon lumineux polarisé suit un chemin rectiligne ; *circulaire*, quand les molécules sont disposées suivant une hélice, parce que les vibrations varient entre elles de façon à former une circonférence par leur résultante ; *rotatoire*, lorsque le faisceau polarisé est dans un autre plan que le faisceau incident, de sorte que le plan de polarisation paraît avoir tourné.

POLARISCOPE. adj. et s. m. Nom de divers instruments employés dans le même but que le polarimètre.

POLARITÉ. s. f. [all. *Polarität*, angl. *polarity*, it. *polarità*, esp. *polaritad*]. État d'un corps ou d'un appareil dans lequel il s'est manifesté deux pôles opposés.

POLDER. s. m. Nom donné en Flandre et en Hollande à des terrains soumis à la culture après avoir été préservés par des digues contre l'envahissement de la mer qui les a déposés. Leur voisinage est souvent l'origine de fièvres paludéennes dites *fièvres des polders*.

PÔLE. s. m. [*polus*, πόλος, all. *Pol*, angl. *pole*, it. et esp. *polo*]. Chacune des deux extrémités de l'axe rationnel autour duquel la terre exécute sa rotation sur elle-même. — *Pôles de l'aimant*. Les deux parties d'un aimant qui sont les plus éloignées de sa ligne médiane et sur lesquelles l'attraction a le plus de force. V. Aimant. — *Pôles d'une pile*. Les deux points opposés de cette pile, qui manifestent des actions contraires. V. Pile.

POLÉMONIACÉES. s. f. pl. [*polemoniaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones gamopétales hypogynes, qui ne diffèrent des convolvulacées que par leur ovaire triloculaire, multiovulé, par la déhiscence loculicide, et par un embryon dressé au centre d'un endosperme charnu.

POLIOMYÉLITE. s. f. Nom donné par les auteurs allemands : 1° à la *paralysie ascendante aiguë* ; 2° à la *paralysie de l'enfance* ; 3° à l'*atrophie musculaire progressive* ; c'est-à-dire aux diverses formes de myélite systématique des cornes antérieures. V. Atrophie et Paralysie.

POLEXOSTYLE. s. m. [*polexostylus*]. V. Microbase.

POLICE. s. f. — *Police médicale* ou *sanitaire* [all. *Medicinalpolizei*, angl. *medical police*]. Ensemble des mesures et règlements qui se rapportent à la conservation de la santé dans les villes et durant les épidémies. Les questions de quarantaine, les cordons sanitaires, l'enregistrement des naissances et des morts, l'examen des établissements ou industries nuisibles à la santé publique, sont du ressort de la police médicale. V. Hygiène *publique*

POLICLINIQUE. s. f. [de πόλις, ville, et *clinique*]. Clinique qui se fait dans la ville et non dans l'hôpital. V. Traitement *à domicile*.

POLLAKIURIE. s. f. [de πολλάκις, souvent, et οὐρεῖν, pisser]. Phénomène qu'on observe dans le mal de Bright, et qui consiste en ce que le malade, tout en ne rendant dans les vingt-quatre heures qu'une quantité normale d'urine, est contraint de se lever souvent la nuit pour satisfaire à un besoin impérieux de miction (Dieulafoy).

POLLEN. s. m. [*pollen*, farine fine ; all. *Blüthenstaub*, angl. *pollen*, it. *polline*, esp. *polen*]. Matière ordinairement pulvérulente, formée par des corpuscules utriculaires, qui se développent dans l'intérieur des loges de l'anthère. Les *grains de pollen* sont les éléments anatomiques fécondateurs des plantes dérivant, par métamorphose, des *cellules embryonnaires* des ovules mâles (*utricules mères polliniques*) que contient chaque loge de l'anthère. Ce sont les analogues des spermatozoïdes. Chaque grain de pollen se compose : 1° d'une *membrane interne*, l'*endhyménine*, 2° d'une *enveloppe extérieure*, l'*exhyménine*, 3° d'un contenu, la *favilla*. Le diamètre des grains de pollen est de 3 centièmes de millimètre à 1 dixième de millimètre. Leur forme est sphérique, ovoïde, en navette, trigone, polyédrique, etc. Le plus souvent ils sont libres dans la cavité de l'anthère ; parfois ils sont soudés en une ou plusieurs *masses polliniques* (orchidées, asclépiadées), formées par la réunion d'une quantité plus ou moins grande de grains : la masse est unique, double, quadruple, suivant que chaque loge de l'anthère est subdivisée ou non en deux ou quatre logettes. La masse pollinique peut avoir une consistance cireuse (*masse céracée*). Chaque masse est formée par un *caudicule*.

POLLÉNINE. s. f. [all. et angl. *Pollenin*, it. *pollenina*, esp. *polenina*]. Nom donné à tort à la matière azotée qui forme le résidu de la poudre de lycopode épuisée par l'eau, l'alcool et la potasse, qu'on a regardée comme un principe immédiat ; mais la poudre de lycopode n'est pas du pollen, elle est formée de spores.

POLLINIDE. s. f. [dérivé de *pollen*]. Synonyme de spermatie.

POLLINIE. s. f. Masse pollinique solide d'un grand nombre d'orchidées.

POLLINIFÈRE. adj. [*pollinifer*]. Qui renferme le pollen : *loge, vésicule pollinifère*.

POLLINIQUE. adj. [*pollinicus*]. Qui a rapport au pollen : *boyau pollinique, utricule pollinique*. — *Granule pollinique, masse pollinique*. V. Pollen.

POLLUTION. s. f. [*pollutio*, de *polluere*, polluer ; ἐξονείρωσις, all. et angl. *Pollution*, it. *polluzione*, esp. *polucion*]. Excrétion du sperme hors du temps du coït, déterminée pendant la veille par un acte volontaire (la *masturbation*), ou provoquée pendant le sommeil par des rêves lascifs (*pollution nocturne*). V. Spermatorrhée.

POLLUX. s. m. Minéral de l'île d'Elbe, très rare, qui représente un silicate d'alumine et de cæsium, et qui contient (Pisani) : silice, 44,03 ; alumine, 15,97 ; sesquioxyde de fer, 0,68 ; oxyde de cæsium, 34,07 ; soude, 3,88 ; eau, 2,40.

POLYACIDE. adj. Se dit d'une base dont une partie (molécule) sature plusieurs parties (molécules) d'acide. Ainsi une partie en poids d'alumine sature 3 parties d'acide sulfurique, dont une partie de potasse ou d'oxyde d'argent ne sature qu'une partie ; l'alumine est une base polyacide.

POLYADELPHE. adj. [*polyadelphus*, de πολὺς, beaucoup, et ἀδελφός, frère ; all. *vielbruderig*, angl. *polyadelphous*, it. *poliadelfico*, esp. *poliadelfo*]. Se dit d'une plante dont les étamines sont soudées par leurs filets en plus de deux faisceaux.

POLYADELPHIE. s. f. [*polyadelphia*, all. *Vielbrüderigkeit*, angl. *polyadelphia*, it. et esp. *poliadelfia*]. Dans le système de Linné, classe comprenant les plantes polyadelphes.

POLYAKÈNE. s. f. V. Akène.

POLYANDRE. adj. [*polyandrus*, *polyander*, de πολὺς, beaucoup, et ἀνὴρ, homme ; all. *vielmännerig*, angl. *polyandrous*, it. *poliandrico*, esp. *poliandro*]. Se dit d'une plante dans laquelle on compte au moins vingt étamines.

POLYANDRIE. s. f. [*polyandria*, all. *Vielmännerigkeit*, angl. *polyandry*, it. et esp. *poliandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à trois ordres contenant les plantes polyandres.

POLYANDRIQUE. adj. [*polyandricus*, all. *polyandrisch*, angl. *polyandric*, it. et esp. *poliandrico*]. Synonyme de *polyandre*.

POLYANTHE. adj. [*polyanthus*, de πολὺς, beaucoup, et ἄνθος, fleur; all. *vielblumig*, angl. *polyanthous*, it. *polianto*, esp. *poliantes*]. Se dit d'une plante qui produit beaucoup de fleurs.

POLYARTHRITE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et *arthrite*]. Arthrite qui porte sur plusieurs articulations. — *Polyarthrite vertébrale*. L'arthrite vertébrale, quand elle atteint les articulations de plusieurs vertèbres. V. MAL *de Pott*.

POLYATOMICITÉ. s. f. En chimie, qualité de certains corps d'être *polyatomiques*.

POLYATOMIQUE. adj. [de πολὺς, beaucoup, et ἄτομος, atome]. Qui renferme plusieurs atomes d'un corps. — Se dit des corps (acide, alcool, etc.) dont un atome a besoin, pour être saturé, de se combiner à un ou plusieurs atomes d'un autre corps. V. ALCOOL et ATOMICITE.

POLYBLENNIE. s. f. [de πολὺς, abondant, et βλέννα, mucosité; all. *Verschleimung*, angl. *polyblennia*, it. *poliblennia*]. Écoulement morbide surabondant de mucosités à la surface d'une muqueuse.

POLYCARPE. adj. [*polycarpus*, de πολὺς, beaucoup, et καρπὸς, fruit; all. *fruchtreich*, angl. *polycarpous*, esp. *policarpo*]. Se dit d'une plante qui porte beaucoup de fruits.

POLYCARPÉES. s. f. pl. Tribu des caryophyllées, caractérisées par des feuilles munies de stipules scarieuses et un style simple à sa base, bifide au sommet.

POLYCARPIEN, ENNE. adj. Se dit d'une plante qui porte des feuilles pendant un nombre d'années indéterminé, par opposition à *monocarpien*.

POLYCÉPHALE. s. m. [de πολὺς, beaucoup, et κεφαλὴ, tête] (Zederer). Nom donné aux *échinocoques* et aux *cœnures*, à l'époque où on considérait chaque individu comme représentant seulement la tête, et la vésicule commune comme l'animal même.

POLYCÉPHALE. adj. [*polycephalus*, de πολὺς, beaucoup, et κεφαλὴ, tête; all. *vielköpfig*, angl. *polycephalous*, it. et esp. *policefalo*]. Se dit d'une plante dont l'inflorescence est formée d'un grand nombre de capitules, par opposition à *oligocéphale*.

POLYCÉPHALOCYSTE. s. m. Synonyme de *polycéphale*.

POLYCHOLIE. s. f. [*polycholia*, de πολὺς, beaucoup, et χολὴ, bile; all. *Gallsucht*, angl. *polycholia*, it. et esp. *policolia*]. Surabondance de bile.

POLYCHORIONIDE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et χόριον, peau], ou **POLYSÈQUE**. s. m. [mot hybride, de πολὺς, beaucoup, et *secare*, couper]. S'est dit du fruit des renoncules et potentilles, formé d'akènes libres disposés en têtes ou en spirale indéfinie sur un gynophore.

POLYCHRESTE. adj. [*polychrestus*, πολύχρηστος, de πολὺς, beaucoup, et χρηστὸς, bon, utile; all. *wirksam*, *wirkend*, angl. *polychrest*, it. et esp. *policresto*]. S'est dit de certains médicaments auxquels on attribuait une grande importance.

POLYCHROÏQUE. adj. Se dit d'un corps qui présente des couleurs diverses, suivant le sens dans lequel la lumière le pénètre. Ce phénomène est semblable au dichroïsme par sa nature : il n'en diffère que parce qu'on voit plus de deux couleurs.

POLYCHROÏSME. s. m. [de πολὺς, beaucoup, et χρόα, couleur; all. *Polychroismus*, angl. *polychroism*, esp. *polichroismo*]. L'état d'un corps *polychroïque*.

POLYCHROÏTE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et χροΐζειν, colorer; all. *Polychroit*, angl. *polychroitum*, esp. *policroïta*] (Bouillon-Lagrange et Vogel). V. SAFRANINE.

POLYCHROME. s. m. [de πολὺς, beaucoup, et χρῶμα, couleur]. L'*æsculine*.

POLYCHROMIQUE. adj. V. CHRYSAMMIQUE.

POLYCLADIE. s. f. [*polycladia*, de πολὺς, nombreux, et κλάδος, branche]. Ensemble des rameaux grêles et nombreux qui naissent souvent sur le tronc des arbres.

POLYCLINIQUE. s. f. [de πολὺς, plusieurs, et *clinique*]. Clinique dans laquelle on s'occupe de maladies d'ordres divers et non d'une maladie spécialement.

POLYCORIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et κόρη, pupille]. Présence de plusieurs orifices pupillaires par anomalie ou lésion de l'iris.

POLYCOTYLAIRE. adj. Se dit des animaux qui sont pourvus de plusieurs ventouses. V. TRÉMATODE.

POLYCOTYLÉDONE. adj. et s. [*polycotyledoneus*, de πολὺς, beaucoup, et κοτυληδὼν, cotylédon; all. *viellappig*, angl. *polycotiledonous*, esp. *policotiledon*]. V. COTYLEDON.

POLYCROTE. adj. [de πολὺς, beaucoup, et κρότος, battement]. Se dit du pouls dont la ligne de descente présente plusieurs soulèvements, tandis que le pouls dicrote n'en présente que deux.

POLYCROTISME. s. m. État du pouls polycrote.

POLYDACTYLE. adj et s [de πολὺς, beaucoup, et δάκτυλος, doigt; all. *vielfingerig*, angl. *polydactilous*, it. *polidattilo*, esp. *polidactilo*]. Se dit d'un individu qui a des doigts surnuméraires.

POLYDACTYLIE. s. f. Existence d'un ou de plusieurs doigts surnuméraires. C'est une anomalie généralement héréditaire. Il est bon d'extirper les doigts surnuméraires chez les nouveau-nés, leur présence étant ordinairement une gêne, surtout ceux des bords de la main. Lorsqu'ils tiennent seulement par les parties molles au reste de la main, ou qu'ils renferment un os non articulé, l'ablation se fait facilement par une incision circulaire à la base du doigt, précédée d'une ligature à ce niveau pour éviter l'hémorragie. Lorsque l'os du doigt surnuméraire est articulé avec la tête du métacarpien ou la première phalange du doigt normal, il vaut mieux opérer dans la continuité que dans la contiguïté de l'os normal, sans ouvrir son articulation.

POLYDIPSIE. s. f. [*polydipsia*, de πολὺς, beaucoup, et δίψα, soif; all. *Polydipsie*, angl. *polydipsia*, it. et esp. *polidipsia*]. Soif excessive. V. DIABÈTE.

POLYÉMIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et αἷμα, sang; all. *Vollblütigkeit*, angl. *polyaemia*, it. *poliemia*]. La pléthore.

POLYGALA. s. m. [*polygala*, all. *Kreuzblume*, angl. *milk wort*, it. et esp. *poligala*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des polygalées, et dont deux espèces sont employées en thérapeutique : 1° *Polygala de Virginie* (*Polygala senega*, L.). La racine est contournée, calleuse, terminée supérieurement par une tubérosité difforme et marquée d'une côte saillante; son écorce est grise, comme résineuse; sa saveur, d'abord mucilagineuse, devient ensuite âcre et piquante. Son écorce est plus énergique que le centre. On l'emploie en poudre (30 centigr. à 1 gram.), ou en fusion (10 gram. pour 1 litre d'eau), comme stimulant sudorifique et diurétique. 2° *Polygala vulgaire* (*Polygala vulgaris*, L.). Plante indigène dont la tige est menue, cylindrique, verte; la racine, longue de 27 millimètres, a environ 2 à 3 millimètres de diamètre; elle est moins contournée, d'une couleur plus foncée que celle du polygala de Virginie, et n'a pas de côte saillante. Sa saveur est faiblement aromatique, puis un peu âcre, sans amertume sensible; son odeur est faible. Elle est un peu tonique et substituée à celle de *po-*

lygala amer (*Polygala amara*, L.), qui est bien plus amère et plus tonique.

POLYGALACTIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et γάλα, lait]. Surabondance de lait (Lobstein).

POLYGALÉES. s. f. pl. [*polygaleæ*, angl. *the milk wort-tribe*]. Famille de plantes polypétales hypogynes, à feuilles alternes simples; calice à 4 ou 5 sépales, à préfloraison imbriquée latéralement, et dont deux sont plus grands et pétaloïdes Corolle de 3 à 5 pétales; ordinairement 8 étamines monadelphes ou libres. Ovaire à 1 ou 2 loges; style long, ordinairement recourbé; stigmate creux, bilobé et unilatéral. Le fruit est une capsule monosperme bivalve, ou une drupe uniloculaire, monosperme et indéhiscente. Les graines sont pendantes et ordinairement accompagnées d'une arille; embryon renversé.

POLYGALINE. s. f. [angl. *polygaline*]. La *sénégine*.

POLYGALIQUE. adj. — *Acide polygalique*. V. Senegine.

POLYGAME. adj. [*polygamus*, de πολὺς, beaucoup, et γάμος, noces; all. *polygamisch*, angl. *polygamous*, it. et esp. *poligamo*]. Se dit d'une plante qui porte à la fois des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuées, savoir: fleurs hermaphrodites et fleurs mâles sur un même pied; fleurs hermaphrodites sur un individu, fleurs mâles sur un autre; fleurs hermaphrodites et fleurs mâles sur un individu, fleurs femelles sur un autre; fleurs hermaphrodites sur un individu, femelles sur un second, mâles sur un troisième.

POLYGAMIE. s. f. [*polygamia*, all. *Vielweiberigkeit*, angl. *polygamia*, it. et esp. *poligamia*]. Dans le système de Linné, classe renfermant des plantes polygames.

POLYGANGLIONNAIRE pour **MULTIGANGLIONNAIRE**. adj. — *Engorgement polyganglionnaire*. V. Syphilis.

POLYGÉNÉ, ÉE. adj [de πολὺς, beaucoup, et γένος, genre]. Se dit d'un groupe animal ou végétal dans lequel les genres sont très distincts; dans lequel les analogies entre les espèces sont concentrées dans chaque genre: par opposition à *monogéné*.

POLYGENÈSE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et *genèse*]. — *Polygenèse monovarienne* (Le Sauvage). Production, dans un même ovaire, d'ovisacs pouvant fournir à la génération de deux ou plusieurs enfants, indépendamment de toute intervention de l'autre ovaire.

POLYGÉNIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et γένος, genre, espèce]. La multiplicité des espèces humaines.

POLYGÉNISME. s. m. Doctrine qui admet la pluralité des couples originels pour expliquer les variétés du genre humain.

POLYGÉNISTE. s. m. Celui qui admet qu'à l'origine il y a eu plusieurs couples pour chaque espèce, que toutes les espèces dérivent, non d'un seul type originel, mais de plusieurs (V. Transformiste): par opposition à *monogéniste*.

POLYGLYCOSIDE. s. m. ou f. V. Substance *organique*.

POLYGNATHE ou **POLYGNATHIEN, IENNE**. adj. [de πολὺς, beaucoup, et γνάθος, mâchoire; all. *vielkieferig*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Se dit d'un monstre qui, à l'une de ses mâchoires, porte suspendues des mâchoires difformes, parfois même une masse irrégulière d'os et de cartilages amorphes, dans laquelle il est difficile de reconnaître l'ébauche d'une tête.

POLYGNATHIE. s. f. Monstruosité des polygnathes. La polygnathie résulte de la division de l'un des deux bourgeons maxillaires, bourgeonnement qui se produit à une époque nécessairement antérieure à celle de la soudure des arcs maxillaires, c'est-à-dire, d'après Coste, un peu avant le vingtième jour qui suit la conception. Les cas dans lesquels on a trouvé, à côté d'une mâchoire, des fragments évidents du crâne ou de la face, rentrent dans les monstruosités bicéphales, c'est-à-dire résultant d'une bifurcation de l'extrémité céphalique embryonnaire avec atrophie ou altération de la tête secondaire. Dans le cas où l'on trouverait d'autres organes embryonnaires, comme des membres ou des fragments intestinaux, c'est qu'il s'agit de deux embryons, c'est-à-dire d'une déviation primitive plus profonde de l'arc embryonnaire. La polygnathie s'accompagne ordinairement de la production de kystes qui se développent aux dépens des follicules dentaires contenus dans le maxillaire surnuméraire, et dont le nombre peut devenir indéfini. Elle peut aussi se compliquer d'autres anomalies organiques, comme celle des arcs branchiaux, du sternum, etc. Cela résulte de l'action de la même influence tératogénique portant simultanément sur plusieurs organes embryonnaires. La polygnathie peut être, dans certains cas, curable chirurgicalement (Magitot).

POLYGONÉES. s. f. pl. [*polygoneæ*, all. *Buchweizenarten*, angl. *the buckwheat-tribe*]. Famille de plantes dicotylédones, apétales, à étamines périgynes, herbacées, rarement sous-frutescentes, à feuilles alternes, engainantes. Les fleurs, quelquefois unisexuées, sont en épis cylindriques ou en grappes terminales. Calice monosépale, à 4, 5 ou 6 segments, quelquefois disposés sur deux rangs; 4 à 9 étamines libres, à anthères s'ouvrant longitudinalement; ovaire libre, uniloculaire, offrant un seul ovule dressé. Le fruit est sec et indéhiscent, quelquefois recouvert par le calice persistant. La graine contient, dans un endosperme farineux, un embryon renversé, souvent unilatéral.

POLYGONUM. s. m. V. Bistorte et Renouée.

POLYGRAPHE. s. m. et adj. [de πολὺς, beaucoup, et γράφειν, tracer]. Instrument analogue au *sphygmographe*, et destiné à enregistrer les battements du cœur et les pulsations des artères.

POLYGYNE. adj. [*polygynus*, de πολὺς, beaucoup, et γυνὴ, femme; all. *vielweiberig*, angl. *polygynous*, it. *poliginico*, esp. *poligino*]. Se dit d'une fleur qui contient beaucoup de pistils.

POLYGYNIE. s. f. [*polygynia*, all. *Polygynie*, angl. *polygynia*, it. et esp. *poliginia*] (Linné). Les quatre ordres comprenant les plantes qui ont plusieurs pistils dans chaque fleur.

POLYLYMPHIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et *lympha*, lymphe; all. *Polylymphie*, angl. *polylymphia*, it. et esp. *polilinfia*]. L'anasarque. — Le lymphatisme.

POLYMÉLIEN, IENNE. adj. [de πολὺς, beaucoup, et μέλος, membre; esp. *polimeliano*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Se dit d'un monstre caractérisé par l'insertion, sur un sujet bien conformé, d'un ou de plusieurs membres accessoires, accompagnés quelquefois des rudiments de quelques autres parties, ou existant avec un second anus.

POLYMÈRE. adj. Se dit, en chimie, d'un corps, simple ou composé, qui présente la variété d'isomérie appelée polymérie (Berzelius).

POLYMÉRIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et μέλος, partie]. V. Isomerie.

POLYMÉRISME. s. m. [de πολὺς, plusieurs, et μέλος, partie; all. *Vielgliederigkeit*, angl. *polymerism*, it. et esp. *polimerismo*]. Monstruosité qui consiste dans l'existence d'organes surnuméraires, comme quand il y a plus de cinq doigts aux mains, etc. V. Polydactylie.

POLYMÈTRE. s. m. [de πολὺς, beaucoup, et μέτρον, mesure]. Éprouvette à plusieurs échelles graduées pouvant servir à l'alcalimétrie, la chlorométrie, l'alcoolimétrie et l'oxymétrie (Descroizilles).

POLYMORPHE. adj Se dit d'un corps qui présente des formes cristallines multiples.

POLYMORPHIE. s. f., ou **POLYMORPHISME.** s. m. (quelques auteurs disent **POLYMORPHOSE.** s. f.) [de πολὺς, beaucoup, et μορφή, forme ; all. *Polymorphismus, Vielgestaltigkeit*, angl. *polymorphism*, it. et esp. *polymorfismo*]. En chimie, propriété qu'ont certains corps d'affecter des formes cristallines différentes entre elles. Cette variété des formes que revêtent certaines substances paraît dépendre de la différence de température à laquelle s'opère leur cristallisation. Le soufre est une de ces substances. V. Dimorphisme. = En bactériologie, propriété qu'ont certaines bactéries de changer de forme avec le degré de développement auquel elles sont arrivées et avec le milieu dans lequel on les cultive. Ainsi le microcoque paraît répondre à la période sporale de l'évolution ; le bâtonnet, le bacille et le filament à la période adulte. Toutefois les variations de formes ne se produisent que quand on soumet les éléments à des influences artificielles : dès qu'on les replace dans les conditions qui semblent normales pour eux, ils reprennent leur forme typique (Macé).

POLYNÉVRITE. s. f. Inflammation primitive des nerfs périphériques, sans lésion préalable des centres médullaires, d'origine traumatique, infectieuse (variole, fièvre typhoïde, tuberculose, syphilis), toxique (alcoolisme, saturnisme, etc.). Rarement les nerfs moteurs sont seuls atteints ; habituellement les premiers symptômes sont des douleurs lancinantes ou fulgurantes, des sensations de brûlure, de fourmillement, d'engourdissement. Bientôt apparaissent de la gêne des mouvements, une paralysie plus ou moins marquée, l'atrophie musculaire, des contractures, la diminution de l'excitabilité électrique et des réflexes tendineux, des troubles trophiques et vaso-moteurs (œdème, refroidissement, hyperhidrose, gangrène des extrémités), parfois de l'albuminurie et de l'ictère, sans incontinence urinaire ni fécale. La marche est aiguë ou chronique, le pronostic toujours grave. L'électricité, le massage, l'iodure de potassium, constituent le traitement de la polynévrite.

POLYOPIE ou **POLYOPSIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et ὄψις, vue ; all. *Poliopsis*, angl. *polyopsia*, it. et esp. *poliopsia*]. Vice de la vision qui fait voir chaque objet comme s'il était multiplié. La polyopsie est dite *monoculaire* ou *binoculaire*, suivant qu'elle affecte un seul œil ou les deux yeux. V. Diplopie.

POLYPE. s. m. Nom donné communément, en chirurgie, par analogie grossière de forme avec les animaux invertébrés appelés *polypes*, à des tumeurs développées sur une membrane muqueuse, aux dépens de ses papilles, de ses glandes ou de son chorion. Leur consistance, leur aspect extérieur, leur marche varient suivant que la composition de leur tissu les rapproche des myxomes ou des fibromes : les premiers, dits *polypes muqueux*, sont rouges, fongueux, mous, et ont une marche continue, un développement rapide ; les seconds, *polypes fibreux*, sont fermes, grisâtres et marchent lentement. Les polypes déterminent des symptômes variables avec la nature et les fonctions des organes sur lesquels ils sont développés. Leur guérison ne peut s'obtenir que par l'arrachement, l'excision, la ligature ou la cautérisation. — *Polypes des fosses nasales.* Les fosses nasales peuvent être le siège de polypes muqueux et de polypes fibreux. Les *polypes muqueux* ou *myxomes* sont des tumeurs molles, ordinairement pédiculées et disséminées en grand nombre sur la muqueuse, particulièrement sur la partie supérieure de la paroi externe ; leurs causes sont encore inconnues ; leur marche est continuellement progressive et l'étendue de leur développement subordonnée à l'espace qu'ils trouvent libre devant eux. L'arrachement avec une pince, l'excision à l'aide d'un polypotome, sont les meilleures méthodes à employer pour détruire ces tumeurs . l'emploi du spéculum nasi, aidé d'un éclairage convenable, est indispensable dans les deux cas pour saisir le polype, éviter les déchirures de la muqueuse, ruginer et cautériser cette membrane, à la fin de l'opération, pour éviter les récidives. Les *polypes fibreux*, *fibromes* ou *polypes naso-pharyngiens*, presque toujours sessiles et solitaires, à l'inverse des premiers, siègent rarement dans les fosses nasales seules : leur point d'implantation habituel est au voisinage immédiat de l'orifice pharyngien de la trompe d'Eustache, sur une surface plus ou moins étendue, d'où ils envoient des prolongements constants par l'orifice postérieur des fosses nasales et dans le pharynx, et d'autres, accidentels, par la fente ptérygo-maxillaire, et dans les fosses zygomatique, temporale et orbitaire. Leur marche continue, généralement lente, aboutit habituellement à la mort par asphyxie, par dysphagie ou par hémorragies répétées. La destruction de ces tumeurs peut se faire : 1° par les méthodes dites simples, dans lesquelles on attaque le polype sans atteindre les parties molles ni le squelette (cautérisation par la pâte de Canquoin ou l'acide chromique, excision, arrachement, ligature) ; 2° par les méthodes composées, qui ont pour but de mettre la tumeur à nu par une opération préalable avant de l'attaquer, et qui sont dites palatine, nasale ou faciale, suivant que le chirurgien se crée une voie artificielle en perforant la voûte du palais, en incisant le nez sur la ligne médiane, ou enfin en pratiquant l'ablation totale ou partielle du maxillaire supérieur, ou mieux en détachant seulement cet os et le remplaçant après l'arrachement du polype. — *Polypes de l'oreille.* Ils se développent le plus souvent après une suppuration de l'oreille externe ou moyenne ayant duré un certain temps ; ils déterminent un écoulement de pus fétide, souvent mêlé de sang ; ils siègent primitivement soit dans le conduit auditif externe, soit dans la caisse du tympan ; leur développement est ordinairement lent, ce n'est qu'après plusieurs mois qu'ils envahissent toute l'étendue du conduit. Lorsque le polype est arrivé à cette période, les styptiques, les astringents, sont devenus inutiles : la meilleure méthode pour enlever la tumeur consiste dans la ligature à l'aide du polyptome, suivie de la cautérisation directe du pédicule pour prévenir les récidives. — *Polypes de l'utérus.* V. Myome.

POLYPES. s. m. pl. [*polypus*, πολύπους, de πολὺς, beaucoup, et ποῦς, pied ; all. *Polyp*, angl. *polypus*, it. et esp. *polipo*]. Classe d'animaux invertébrés à corps mou, gélatiniforme, cylindrique, conoïde ou discoïde, de type rayonné ou radié, c'est-à-dire dont les divisions principales, souvent au nombre de quatre ou des multiples de quatre, sont disposées autour d'un axe qui passerait par la partie centrale du corps. Dans beaucoup d'espèces fixées au sol, à mesure que le corps grandit, il produit un dépôt calcaire appelé *polypier*, cloisonné comme le corps même, et, de même que ce dernier, particulier à chaque individu ou commun à plusieurs. La bouche est entourée d'une couronne de tentacules très contractiles, parfois munis d'une ventouse à leur extrémité terminale ; le tube digestif est formé par deux cavités qui représentent un doigt de gant dont le tiers supérieur serait invaginé dans les deux tiers inférieurs, et dont la supérieure ou stomacale est pourvue de glandes hépatiques, tandis que l'inférieure, représentant la cavité générale du corps, et séparée de la première par une sorte de sphincter, présente plusieurs cloisons canaliculées, adhérentes à l'estomac et prolongées jusqu'à l'extrémité des tentacules qui entourent la bouche ; la respiration se fait par la peau et par les tentacules. Les polypes sont dioïques, se reproduisent par oviparité et par bourgeonnement, quelquefois par scissiparité ; les larves subissent des métamorphoses, mais ne dépassent pas le type du polype. Cette classe se divise en cinq ordres : 1° les *Cténophores*, qui se rapprochent à la fois des holoturies et des mollusques tuniciers, et qui ont une bouche et un anus distincts; ce sont les *Ciliobranches* de Blainville, et en partie les *Acalephes hydrostatiques* des auteurs (*Cestes*, *Callyanyres*, *Béroés*, etc.); 2° les *Discophores*, *Polypo-méduses* ou *Acalèphes;* 3° les *Zoanthaires*, 4° les *Cténocères* ou *Alcyonnaires;* 5° les *Spongiaires*, que leur développement a fait rapprocher des polypes, dont on les séparait autrefois pour en faire un embranchement à part, et que d'autres rangent parmi les protozoaires.

POLYPÉDIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et παῖς, enfant; esp. *polipedia*]. Présence de plusieurs fœtus dans une même gestation.

POLYPÉTALE. adj. [*polypetalus*, de πολὺς, plusieurs, et πέταλον, pétale; all. *polypetal*, *vielblumenblättrig*, angl. *polypetalous*, it. et esp. *polipetalo*]. Se dit d'une corolle formée de plusieurs pétales distincts dans toute leur étendue.

POLYPEUX, EUSE. adj. Qui a la forme d'un polype. — *Angine polypeuse.* L'angine glanduleuse.

POLYPHAGE. s. m. [*polyphagus*, πολυφάγος, de πολὺς, nombreux, et φαγεῖν, manger; all. *Vielesser*, angl. *polyphagus*, it. et esp. *polifago*]. Individu qui mange beaucoup sans que sa santé en éprouve aucun dérangement. Pris adjectivement, ce mot a été employé comme synoyme d'*omnivore.*

POLYPHAGIE. s. f. [*polyphagia*, πολυφαγία, all. *Polyphagie*, *Vielfresserei*, angl. *polyphagia*, it. et esp. *polifagia*]. Faim insatiable qui porte à prendre beaucoup d'aliments sans que la santé en soit altérée.

POLYPHARMACIE. s. f. [*polypharmacia*, de πολὺς, beaucoup, et φάρμακον, médicament; all. *Polypharmacie*, angl. *polypharmacy*, it. et esp. *polifarmacia*]. Proprement *multiplicité des médicaments*, et, par extension, *prescription d'un grand nombre de médicaments.*

POLYPHARMAQUE. adj. et s. m. [all. et angl. *Polypharmacus*, it. et esp. *polifarmaco*]. Se dit d'un médecin qui prescrit à la fois un grand nombre de médicaments, ou dont les formules sont surchargées de substances médicamenteuses.

POLYPHORE. s. m. [*polyphorum*, de πολὺς, beaucoup, et φορὸς, qui porte; esp. *poliforo*]. En botanique, le *gynophore*, lorsqu'il supporte un grand nombre de pistils ou d'organes femelles.

POLYPHYLLE. adj. [*polyphyllus*, de πολὺς, plusieurs, et φύλλον, feuille; all. *vielkelchblattrig*, angl. *polyphyllous*, esp. *polifilo*]. Se dit d'un calice formé de plusieurs pièces distinctes, d'une feuille pennée qui se compose d'un grand nombre de folioles, d'une plante garnie de feuilles très nombreuses.

POLYPHYSIE. s. f. [*polyphysia*, de πολὺς, beaucoup, et φῦσα, vent; esp. *polifisia*]. Abondance de flatuosités.

POLYPIER. s. m. [all. *Polypenstamm*, it. *polipario*, esp. *polipero*]. V. Polypes.

POLYPIFORME. adj. Qui a la forme ou l'apparence d'un polype. — *Concrétion polypiforme.* V. Fibrineux. — *État polypiforme.* V. Proglottis.

POLYPIOSE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et πίων, gras; all. *Fettsucht*, angl. *polypiosis*, *polypionia*]. Synonyme d'*obésité.*

POLYPODE. s. m. [*Polypodium*, all. *Tüpfelfarn*, angl. *polypody*, it. et esp. *polipodio*]. Genre de fougères polypodiées, dont les principales espèces sont : 1° le *Polypodium calaguala* (V. Calaguala); 2° le *Polypode commun* ou *Polypode de chêne* (*Pol. vulgare*, L.), dont le rhizome est couvert d'écailles jaunâtres, qui subsistent en partie après la dessiccation. Sec, ce rhizome est de la grosseur d'un tuyau de plume, cassant, aplati; il présente une surface tuberculeuse qui donne naissance aux feuilles, et une surface garnie d'épines provenant des radicules. Il est brun jaunâtre extérieurement, vert à l'intérieur, d'une odeur désagréable, d'une saveur douceâtre et sucrée, puis nauséabonde. Il passe pour laxatif et apéritif.

POLYPODESME. s. m. [de *polype*, et δεσμὸς, lien]. Instrument pour la ligature des polypes des fosses nasales, qui consiste en trois tiges d'acier, courbées à leur terminaison, qu'une canule, dans laquelle elles glissent, peut rapprocher ou éloigner. Elles sont percées, près de leur extrémité, d'un trou qui se continue avec une fente dont les deux parties, en s'écartant, permettent de retirer un fil engagé dans le trou (Rigaud).

POLYPODIE. s. f. [*polypodia*, de πολὺς, beaucoup, et ποῦς, pied]. Genre de monstruosité qui consiste dans la présence de pieds surnuméraires.

POLYPODIÉES. s. f. pl. Famille de fougères caractérisées par l'existence d'un anneau qui se continue, sous forme de bande, avec le pédicule des capsules.

POLYPODIUM. s. m. V. Fougère et Polypode.

POLYPO-MÉDUSE. s. f. V. Acalèphe.

POLYPORE. s. m. [*Polyporus*, de πολὺς, beaucoup, et πόρος, pore]. Genre de champignons caractérisés par un hyménium tubuleux s'ouvrant en dehors par des pores. Trois polypores sont employés en médecine : 1° *Polypore du méleze* [*agaric blanc*, *bolet du mélèze*, *Polyporus officinalis* (Fries), *Agaricus laricis* (Lamk), *Boletus laricis* (Jacquin), *Boletus officinalis* (Batsch), *Boletus purgans* (Gmelin, Persoon)]. Il croît sur le tronc du mélèze, est arrondi, blanc intérieurement, recouvert d'une pellicule lisse, colorée alternativement en blanc, jaune et brun. Pour les usages de la pharmacie, on le sépare de sa croûte, on le blanchit au soleil, on le bat avec des marteaux de bois. Il est incolore, d'une saveur d'abord douceâtre, puis amère et nauséabonde . il est réputé drastique (dose : 25 à 75 centigrammes), est employé contre les sueurs nocturnes des phtisiques — 2° *Polypore du chêne* [*agaric du chêne*, *bolet amadouvier*, *Polyporus igniarius* (Fries), *Agaricus igniarius* (Lamk), *Boletus igniarius* (Linné), *Boletus fomentarius*, *pomaceus*, et *obtusus* (Persoon), etc.]. Il est sessile, orbiculaire, aplati, mou intérieurement, recouvert d'une couche corticale noirâtre et coriace, blanc sur sa face inférieure et sur ses bords, d'une odeur de moisi et d'une saveur amère lorsqu'il est récent On le récolte en août et septembre; on le dépouille de sa couche corticale, on le fait dessécher, et on le coupe par tranches, que l'on bat avec un maillet de bois pour les rendre douces et souples. Ainsi préparé, c'est l'*agaric* des chirurgiens, que l'on emploie comme hémostatique il s'adapte exactement à l'orifice des vaisseaux, absorbe la partie la plus fluide du sang, et favorise la formation du caillot. — 3° *Polypore ongulé* [*Polyporus fomentarius* (Fries et Persoon)]. Plus ligneux que le précédent; il a les mêmes usages.

POLYPOSIE. s. f. [*polyposia*, πολυποσία, de πολὺς, beaucoup, et πόσις, boisson; all. *Trunksucht*, angl. *polyposia*, it. et esp. *poliposia*]. Synonyme de *polydipsie.*

POLYPOTOME. s. m. [de *polype*, et τομὴ, section]. Instrument destiné à la section du pédicule des polypes.

POLYRRHIZE. adj. [*polyrrhizus*, de πολὺς, beaucoup, et ῥίζα, racine; all. *wurzelreich*, angl. *polyrrhizous*, esp. *polirrizo*]. Se dit d'une plante qui pousse beaucoup de racines.

POLYSACCHARIDE. s. m. V. Substance *organique.*

POLYSARCIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et σὰρξ, chair; all. *Fettleibigkeit*, angl. *polysarcia*, it. et esp. *polisarcia*]. L'augmentation anormale soit des muscles, soit du tissu adipeux (*polysarcie adipeuse*), soit plus rarement des deux en même temps. V. Obesite.

POLYSARQUE. adj. s. m Qui est atteint de polysarcie.

POLYSCÉLIE. s. f [de πολὺς, beaucoup, et σκέλος, jambe] Genre de monstruosité caractérisé par la présence de jambes surnuméraires.

POLYSÉPALE. adj. [de πολὺς, beaucoup, et *sépale*]. Se dit d'un calice formé de plusieurs sépales distincts dans toute leur étendue.

POLYSÈQUE. adj. V POLYCHORIONIDE.

POLYSIALIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et σίαλον, salive, all. *Speichelfluss*, angl. *polysialy*, it. *polisialia*]. Flux abondant de salive

POLYSOMIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et σῶμα, corps; all. *Polysomie*, angl. *polysomy*, it. *polisomia*, esp. *polisomia*]. Monstruosité caractérisée par l'existence de plusieurs corps

POLYSPASTE. adj. [de πολὺς, beaucoup, et σπάω, j'attire : qui a une grande force attractive; it et esp. *polispasto*] — *Appareil polyspaste*. Appareil de moufles disposé pour exercer une forte traction.

POLYSPERME. adj. [*polyspermus*, de πολὺς, plusieurs, et σπέρμα, semence, graine, all. *vielsaming*, angl. *polyspermous*, it. et esp. *polispermo*]. Se dit d'un fruit qui contient un grand nombre de semences.

POLYSPORÉ, ÉE. adj. [*polysporus*, de πολὺς, beaucoup, et σπορὰ, semence]. Se dit d'une semence qui renferme beaucoup de spores.

POLYSTÉMONE. adj. [*polystemon*, de πολὺς, beaucoup, et στήμων, filament, étamine]. Se dit d'une fleur qui a un grand nombre d'étamines, ou dans laquelle les étamines sont en plus grand nombre que les pétales.

POLYSTICHUM. s. m. V. FOUGÈRE.

POLYSTIQUE. adj. [*polystichus*, de πολὺς, beaucoup, et στίχος, rangée]. Qui présente des organes disposés sur plusieurs rangs.

POLYSTYLE adj. [*polystylus*, de πολὺς, beaucoup, et στῦλος, style] Qui porte ou contient plusieurs styles.

POLYSULFURE. s. m. V. SULFURE.

POLYTHALAME. adj. et s. m. V. RHIZOPODE.

POLYTRIC. s. m. [*Asplenium trichomanes*, L., de πολὺς, beaucoup, et θρὶξ, cheveu; all. *Mädchenhaar*, angl. *the golden maidenhair*, it. *politrico*]. Fougère parfois employée comme succédanée des capillaires, dont elle se distingue par la petitesse de ses folioles, rangées le long du pétiole, presque rondes, légèrement creusées, et chargées, sur l'une de leurs faces, d'écailles fauves qui recouvrent les organes de la fructification.

POLYTRICHIE. s. f [de πολὺς, nombreux, et θρὶξ, cheveu]. Surabondance de cheveux

POLYTROPHIE s. f [de πολὺς, beaucoup, et τροφή, nourriture; all. *Polytrophie*, angl. *polytrophia*, it. et esp *politrofia*] Abondance ou excès de nourriture; activité très grande de nutrition.

POLYURIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et οὖρον, urine; all. *Vielharnen*, angl. *polyuria*, it. et esp. *poliuria*]. Sécrétion très abondante d'urine, qui s'accompagne toujours de polydipsie Elle est un des symptômes du diabète, mais constitue aussi l'affection appelée autrefois *diabète non sucré*, qui, avec des urines claires et abondantes, quelquefois albumineuses, mais sans sucre, avec ou sans excès d'urée, présente les symptômes généraux d'épuisement du diabète vrai ou sucré. Dans certaines conditions expérimentales (piqûre du plancher du quatrième ventricule), on peut faire apparaître le sucre dans l'urine sans augmentation de l'excrétion urinaire, tandis que, dans d'autres cas, on détermine une augmentation très grande dans l'émission de l'urine sans que le sucre apparaisse. On peut aussi produire les deux effets réunis, et c'est le cas le plus habituel, c'est-à-dire que l'apparition du sucre dans l'urine coïncide avec une évacuation d'urine plus abondante. Ces résultats physiologiques, rapprochés de certains faits pathologiques, autorisent à penser que le diabète sucré et le diabète non sucré, ou polyurie, sont deux affections distinctes dont la localisation nerveuse serait très voisine, expliquant de la sorte l'union fréquente de ces deux phénomènes morbides. V. DIABÈTE.

POLYURIQUE. adj. et s. Qui a rapport à la polyurie; qui en est affecté.

POLYZOÏCITÉ. s. f. Caractère des animaux qui sont polyzoïques.

POLYZOÏQUE. adj. [de πολὺς, plusieurs, et ζῶον, animal]. Se dit des animaux qui vivent agrégés.

POMACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées. Elle comprend les rosacées dont la plantation est axile, et dont le fruit est une mélonide (pommier, néflier).

POMMADE. s. f. [*pomatum*, de *pomum*, fruit, pris ici dans le sens de *pomme*, parce que la pommade est primitivement un cosmétique où entrent de la graisse et des pommes; all. *Pomade*, *Salbe*, angl. *pomatum*, *pommade*, it. *pomata*, esp. *pomada*]. Préparation pharmaceutique de consistance molle, obtenue par la mixtion d'une graisse animale (ordinairement l'axonge) avec une ou plusieurs substances médicinales. On n'emploie les pommades qu'à l'extérieur, elles ne diffèrent des onguents que par une consistance moindre et l'absence de résine.

Pommade alcaline. Carbonate de potasse, 1 partie, axonge, 4 parties (Biett). Eczéma chronique, lichen. — *Pommade alcaline contre la teigne* (*pommade des frères Mahon*). Axonge, 16; carbonate de soude, 3; chaux éteinte, 2. Epilatoire. — *Pommade d'Alyon*. V. POMMADE *oxygénée*. — *Pommade ammoniacale*. V. POMMADE *de Gondret*. — *Pommade astringente* [*onguent astringent de Fernel*, *pommade virginale*]. Poudre de noix de galle, de cyprès, d'écorce de grenade, de feuille de sumac, et mastic, āā 1 partie, pour 20 parties d'onguent rosat. Acmé, hémorroïdes. — *Pommade d'Autenrieth*. V. STIBIE.

Pommade camphrée. On la prépare en faisant fondre 9 parties d'axonge avec 1 partie de cire blanche, et ajoutant 3 parties de camphre pulvérisé; remuer pendant le refroidissement (Codex). — *Pommade de Cirillo*. Préparée avec 1 partie de bichlorure de mercure et 8 d'axonge. Employée en frictions comme antisyphilitique. — *Pommade citrine* [*onguent citrin*]. Préparée en dissolvant, à froid, 40 gram. de mercure dans 80 gram. d'acide azotique; liquéfiant 400 gram. d'axonge dans 400 gram. d'huile d'olive, à une douce chaleur; mêlant des corps gras à la solution mercurielle, agitant, et coulant dans des moules de papier (Codex). — *Pommade de concombre*. On liquéfie et l'on passe . axonge, 1 kilogram., et graisse de veau purifiée, 600 gram. On ajoute : suc de concombres, 1^{kg},500; baume de Tolu, 2 gram.; eau distillée de rose, 10 gram.; on malaxe avec la main; on abandonne le mélange pendant vingt-quatre heures. On décante le suc, et on le remplace par de nouveau suc, en opérant de même dix fois. Quand la graisse a acquis une odeur prononcée de concombre, on la fait fondre au bain-marie.

Pommade de Desault. Mélange de 32 grammes de pommade rosat, de 4 grammes de précipité rouge, d'autant d'acétate de plomb, d'oxyde de zinc, d'alun calciné, et de 60 centigrammes de sublimé.

Pommade de la veuve Farnier. Pommade dite antiophtalmique composée de 1 partie de minium, 3 d'acétate de plomb cristallisé pour 60 d'excipient (beurre frais).

Pommade de Gondret ou *ammoniacale*. Pour la préparer, on fait liquéfier dans un flacon à large ouverture 32 grammes de suif et autant d'axonge : on ajoute 64 gr. d'ammoniaque liquide à 25°. On bouche le flacon, on agite vivement, et on le tient plongé dans l'eau froide, en ayant soin de l'agiter de temps en temps jusqu'à refroidissement complet (Codex).

Pommade d'Helmerich [*pommade antipsorique*]. Soufre sublimé, 32 gram.; carbonate de potasse, eau, huile d'amandes, āā 16 gram.; axonge 16 gram. (Codex).

Pommades iodurées. Pommades composées d'axonge et d'iodure de potassium, seul ou associé à l'iode. Lugol en a donné plusieurs recettes, à des degrés différents, qu'on distingue par les n^{os} 1, 2 et 3. Le n° 1 renferme : graisse, 64 gram.; iodure de potassium, 5^{gr},20, et iode, 60 centigr. — Le n° 2 contient : graisse, 64 gram.; iodure de potassium, 8 gram., et iode, 90 centigram. — Et le n° 3: graisse, 64 gram.; iodure 64 gram., et iode, 1^{gr},05. On les emploie dans le traitement des maladies scrofuleuses, soit en frictions sur les tumeurs, soit pour panser les ulcères.

Pommade pour les lèvres. V. Cérat. — *Pommade de Lyon.* On mêle et l'on broie sur le porphyre : oxyde rouge de mercure porphyrisé, 2 gram., et pommade rosat, 30 gram.

Pommade mercurielle. V. Onguent *napolitain.*

Pommade nitrique ou *oxygénée.* On la prépare avec 500 grammes d'axonge, que l'on fait fondre, et à laquelle on ajoute 60 grammes d'acide azotique à 35° en remuant sans cesse la masse jusqu'à ce qu'elle entre en ébullition (Codex). Elle a été employée contre les maladies de la peau. Elle est jaune, mais elle blanchit et se durcit promptement, aussi convient-il de ne l'employer que tout à fait récente; plus tard, on n'a plus qu'une graisse rance, presque privée d'acide azotique.

Pommade parasiticide. Axonge, 30 gram.; turbith minéral, 50 centigr. — *Pommade au phosphore.* Pommade composée de 1 partie de phosphore incorporée dans 50 d'axonge.

Pommade de Régent. Beurre très frais, 18 gram.; camphre divisé, 10 centigram.; acétate de plomb cristallisé et oxyde rouge de mercure porphyrisé, āā 1 gram.; porphyrisez avec beaucoup de soin le sel de plomb avec l'oxyde de mercure; ajoutez le camphre, puis le beurre, en broyant très exactement sur le porphyre pour obtenir une pommade homogène (Codex). — *Pommade de Rochard.* Préparée avec bichloro-iodure de mercure, 1 partie; axonge, 88 parties. Acme rosacea. — *Pommade à la rose* [*pommade rosat*]. On la fait avec : 1000 gr. d'axonge récente, dans laquelle on fait digérer 30 gram. de racine d'orcanette pendant 1 heure au bain-marie; on ajoute cire blanche, 8 gram., on liquéfie, et on mêle essence de rose, 2 gram. (Codex).

Pommade de Saint-Yves. Pommade antiophtalmique à base de précipité rouge. — *Pommade soufrée.* Elle est faite avec : soufre sublimé et lavé, 15 gram., huile d'amandes douces, 10 gram., et axonge benzoïnée, 30 gram. (Codex).

Pommade virginale. V. Pommade *astringente.*

POMME. s. m. [*malum*, μῆλον, all. *Apfel*, angl. *apple*, it. *mela*, *pomo*, esp. *manzana*, *pomo*]. En général, tout fruit charnu pluriloculaire, à loges membraneuses ou ligneuses, et couronné par le calice. || En particulier, fruit du *pommier*, dont les nombreuses variétés sont alimentaires ou servent à la préparation du *cidre*. Les cellules de leur parenchyme renferment quelques grains de fécule isolés ou groupés. — *Acide des pommes.* V. Malique. — *Essence de pommes.* V. Essence *de cognac.* — *Pomme d'amour.* V. Tomate. — *Pomme épineuse* [all. *Stechapfel*]. V. Stramonium. — *Pomme de Perse* ou de *Medie*. V. Cédrat. — *Pomme de terre* [all. *Kartoffel*, angl. *potato*, it. *pomo di terra*, esp. *patata*] (fig. 378). Racine tuberculeuse du *Solanum tuberosum* (solanées), originaire d'Amérique, apportée en Europe au xv^e siècle. C'est une des substances qui contiennent le plus de fécule, et qui conviennent le mieux comme aliment. Il suffit, pour l'obtenir, de râper des pommes de terre crues au-dessus d'un vase plein d'eau; la fécule se dépose au fond du vase; on la fait ensuite sécher, et on la réduit en poudre. On retire de la pomme de terre fermentée une eau-de-vie très forte, et l'on convertit sa fécule en un sucre particulier. On connaît comme variétés de la pomme de terre : la *parmentière*, la *vitelotte* à yeux rapprochés, et les *patraques* ou *globuleuses.* — Fig. 378. Jeune pied de *Solanum tuberosum*, L., venu de graine; *r*, *r*, racine pivotante; *c*, *ct*, collet et cotylédons; *e′c*, petites feuilles en écaille des rameaux souterrains; *e′c′*, écailles des tubercules; *tb*, *br*, bourgeons; *bb*, rameaux souterrains; *r′*, racines adventives; *f*, *f*, *f′*, feuilles. — La pomme de terre a été attaquée par deux maladies. La *première*, dite *gangrène sèche*, a sévi en 1830 dans une grande partie de l'Allemagne. Elle consistait dans une transformation du tubercule en une masse dure tachée de brun. Elle a été attribuée par Martius à un champignon (*Perisporium solani*). La *seconde maladie*, déclarée, en 1845, dans la Hollande et la Belgique, d'où elle s'est propagée en Angleterre, en France et en Allemagne, est caractérisée par la présence de taches brunes sur les fanes, et par la production, dans les tubercules, d'une matière jaune brun, occupant d'abord la circonférence, causées par l'envahissement du *Peronospora infestans* avec altération spéciale des substances organiques azotées du tubercule. La récolte doit être faite aussitôt que possible, et les tubercules placés dans des endroits aérés, en tas peu considérables, à travers lesquels on établit des courants d'air. Changer les variétés, les renouveler par des semis, tels sont les moyens proposés pour empêcher le retour de la maladie. V. Épiphytique. — Les pommes de terre sont actuellement attaquées par le *Do-*

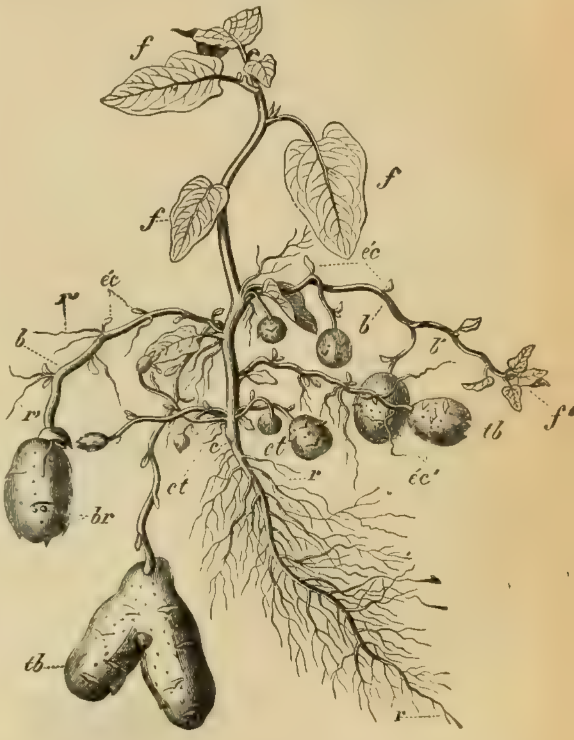

Fig. 378.

ryphora decemlineata, coléoptère voisin des chrysomèles et appelé aussi *colorado*. C'est vers le milieu de mai que le *doryphore* sort de terre où il a séjourné tout l'hiver. Dans l'espace de douze à quatorze jours, la femelle s'accouple, incube et dépose des œufs, au nombre de dix à douze, sur la partie inférieure des fanes. Quant aux larves, dès qu'elles sont écloses, ce qui a lieu dix-huit ou vingt jours après la ponte, elles quittent la feuille sur laquelle elles ont été déposées, rentrent sous terre et y opèrent leur seconde métamorphose. L'insecte sort de terre après dix ou douze jours et procède à la multiplication. Vers la fin de septembre, le doryphora rentre dans le sol pour hiverner Dans le courant de l'été, chaque couple produit, par année, environ 14000 insectes. C'est en 1824 qu'il a été aperçu dans les Montagnes Rocheuses. Il a commencé à faire de grands ravages en 1859. Il a été importé en Allemagne en 1874. On ne connait encore aucun moyen de le détruire. — *Huile de pomme de terre*. V. AMYLIQUE. = En anatomie, *pomme d'Adam* [all. *Adamsapfel*, angl. *Adam's apple*, it. *pomo di Adamo*, esp. *nuez de la garganta*]. V. LARYNX.

POMMELÉ, ÉE. adj. [de *pommelle*, diminutif de *pomme :* petite pomme, petite tache en forme de pomme]. Se dit du cheval qui porte des marques arrondies mêlées de gris et de blanc = En météorologie. V. CUMULUS.

POMMELIÈRE. s. f. [de *pommelle*, diminutif de *pomme :* petite masse tuberculeuse en forme de pomme]. V. PHTISIE *pulmonaire dans l'espèce bovine*.

POMMETTE. s. f. [de *pomme :* petite pomme, en raison de la forme; all. *Oberbacken*, angl. *cheekbone*, it. *pomello*] Partie proéminente que présente la face au-dessous de l'angle externe de chaque œil. Elle est formée par l'*os de la pommette* ou *os malaire*.

POMMIQUE. adj. — *Acide pommique*. V. MALIQUE.

POMPE. s. f. En médecine, appareil adapté aux canules ou aux trocarts et servant à aspirer les liquides morbides ou les gaz dans des cavités naturelles ou accidentelles, à obtenir un vide relatif dans les ventouses, etc. — *Pompe stomacale* [all. *Magenpumpe*, angl. *stomach-pump*]. Instrument employé pour débarrasser l'estomac des liquides délétères et y injecter de l'eau ou des liquides nutritifs. C'est une pompe aspirante et foulante garnie d'un long tube œsophagien (fig. 379). Pour injecter des liquides, l'extrémité aspirante est placée dans le fluide, et l'extrémité foulante, munie du tube, est introduite dans l'estomac. Quand il s'agit de retirer des liquides hors de l'estomac, le tube est attaché à l'extrémité aspirante. V. SERINGUE et SIPHON.

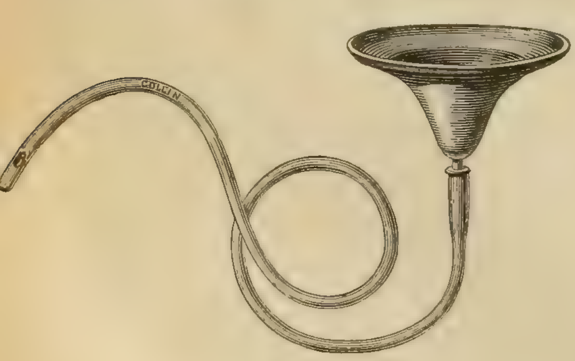

Fig. 379.

POMPHOLYX. s. m. [*pompholyx*, de πομφόλυξ, vésicule; all. *Pemphygus, Blasenausschlag*, angl. *pompholyx*, esp. *pompholix*] (Willan). Le *pemphigus*. = En chimie, *pompholyx* [all. *weisses Nichts*]. V. OXYDE *de zinc*.

POMPHOS ou **POMPHUS.** s. m. [πομφὸς, vésicule]. Élevure cutanée, rouge ou noire, formée par l'épiderme que soulève et distend de la sérosité.

POMPILE. s. m. V. ARGONAUTE.

POMPOLÉON. s. Variété de bigaradier.

PONCE. s. f. Silico-aluminate de potasse ou de soude et de chaux, d'origine volcanique, léger, spongieux, qui sert à polir les métaux, amincir les tissus durs, etc.

PONCIRE. s. m. Variété du *cédrat*.

PONCTION. s. f. [*punctio*, de *pungere*, piquer; κέντησις, all. *Stich*, angl. *tapping*, it. *paracentesi*, *puntura*, esp. *puntura*]. Opération consistant à plonger un trocart ou la lame d'un bistouri au travers des parois d'une cavité naturelle ou accidentelle, pour évacuer un liquide ou un gaz, ou pour s'assurer de la nature du contenu d'une tumeur (*ponction exploratrice*). V. PARACENTÈSE. — *Ponction de la cornée*. V. PARACENTÈSE. — *Ponction intestinale*. Ponction de l'intestin, conseillée contre la tympanite qui accompagne l'occlusion intestinale. Elle se fait à l'aide de petits trocarts explorateurs, n'est ni douloureuse ni dangereuse, mais n'est que palliative : on enfonce le trocart dans le point le plus distendu; les gaz s'échappent. Si cette première ponction ne suffit pas, on en fait une ou plusieurs autres. — *Ponction de l'œil*. V. PARACENTÈSE. — *Ponction du péricarde*. V. PARACENTÈSE. — *Ponction du rumen*. Opération qui consiste à pénétrer dans le rumen au travers des parois abdominales pour faire sortir les gaz distendant cet estomac, dans le cas de tympanite. On pratique sur le flanc gauche, à égale distance de la hanche, du cercle cartilagineux des côtes et des apophyses transverses des vertèbres lombaires, une ponction à l'aide d'un gros trocart, après avoir incisé la peau dans une étendue de quelques millimètres. Si la météorisation est produite par une surcharge d'aliments, on pratique dans le flanc du bœuf une incision assez grande pour introduire le bras d'un enfant ou un instrument convenable tel que les pinces à cuillers de Gohier, ou le *gas-*

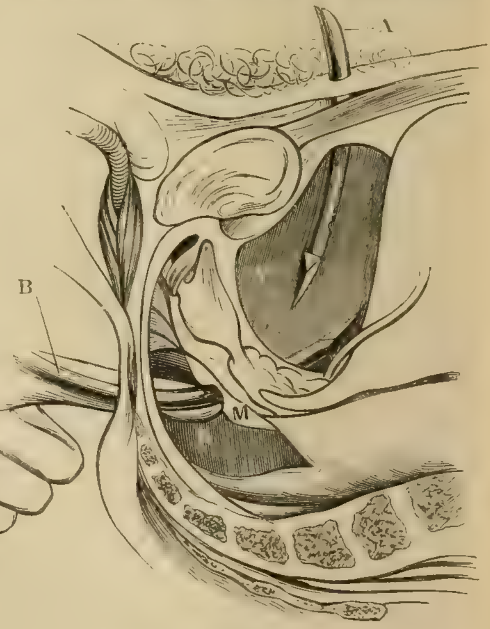

FIG. 380.

trotome extracteur d'aliments de Brogniez. — *Ponction de la sclérotique.* On la pratique pour diminuer la tension intra-oculaire, ou en cas d'épanchements sous-rétiniens. Avec une aiguille-trocart, on pique la sclérotique au-dessus de l'épanchement, puis, traversant le corps vitré, on perce la rétine au niveau du décollement en laissant sortir une partie du liquide sous-rétinien; un léger mouvement de bascule communiqué à la canule du trocart ouvre à l'épanchement une issue dans le corps vitré. Comme presque toujours la lésion siège à la partie inférieure du globe de l'œil, on pénètre dans l'interstice des muscles droits supérieur et externe à 8 ou 10 millimètres de la circonférence de la cornée. — *Ponction sous-cutanée.* Ponction des tumeurs liquides, des abcès par congestion en particulier, faite en piquant simplement la peau, sans l'inciser. Un aide faisant à la peau voisine de l'abcès un pli dont il saisit l'une des extrémités, tandis que l'autre est fixée par le chirurgien, celui-ci, armé d'un trocart, limite avec son doigt indicateur la partie de la canule qui doit pénétrer dans la tumeur; puis, glissant la pointe de l'instrument dans la base du pli, il l'introduit obliquement dans la cavité de l'abcès. Retirant le trocart de sa gaine, il en tourne le robinet transversalement pour empêcher l'air de communiquer avec le foyer; puis, adaptant la virole à l'extrémité d'une seringue, il tourne le premier robinet dans l'axe de la seringue, et le robinet de la seringue perpendiculairement. Alors, attirant à lui le piston de l'instrument, il aspire le pus, et, tournant les deux robinets, celui du trocart perpendiculairement à la direction de cet instrument, celui de la seringue dans une direction opposée, il expulse le liquide aspiré, qui ne trouve plus d'issue que par le tube latéral. — *Ponction de la vessie.* Opération qui a pour but de vider la vessie du liquide qu'elle contient, en cas de rétention d'urine. Le plus souvent on enfonce le trocart (A, fig. 380) dans la vessie (V) par l'hypogastre (*ponction hypogastrique* ou *sus-pubienne*), parfois l'instrument (B) traverse le rectum (R) avant de pénétrer dans le réservoir urinaire (*ponction rectale*).

PONCTIONNEUR. s. m. Instrument en fer de lance qui sert à faire l'ouverture étroite de la peau par laquelle on introduit le ténotome dans les sections sous-cutanées.

PONCTUÉ, ÉE. adj. [*punctatus*, all. *punktirt*, angl. *punctate*, it. *punteggiato*, esp. *puntuado*]. Marqué de points : *cellule ponctuée*. — *Vaisseaux ponctués.* Tubes cylindriques des végétaux, présentant, à leur surface, de petits enfoncements circonscrits ou non par une sorte de bourrelet. Ils sont quelquefois ponctués d'un côté et rayés de l'autre. On les trouve surtout dans les couches ligneuses des dicotylédones, dans les faisceaux des monocotylédones et dans les racines.

PONDÉRABILITÉ. s. f. [de *pondus*, poids; all. *Wägbarkeit*, angl. *ponderability*, it. *ponderabilità*, esp. *ponderabilidad*]. Qualité de ce qui peut être pesé.

PONDÉRABLE. adj. [all. *wägbar*, angl. *ponderable*, it. *ponderabile*, esp. *ponderable*]. Se dit, en physique, d'un corps dont on peut déterminer le poids, par opposition à *impondérable*.

PONÈRE. s. m. V. FOURMI.

PONEY. s. m. [angl. *pony*]. *Poney*, qui représente en français la prononciation du mot anglais, est le nom des bidets de taille peu élevée, qui sont propres à la selle. Les poneys de France viennent de la Bretagne.

PONGITIF, IVE. adj. [*pungens*, all. *stechend*, angl. *pungent*, it. *pungitivo*]. Se dit de la douleur, quand la partie où elle se fait sentir semble percée par une pointe, comme dans la pleurésie.

PONT. s. m. — *Pont de Varole* [all. *Gehirnbrucke*, angl. *Varolius' bridge*, it. *ponte di Varolio*, esp. *puente de Varolio*]. V. PROTUBÉRANCE *annulaire*.

PONTE. s. f. [*fetura*, *partio*, all. *das Eierlegen*, angl. *laying of eggs*]. Chez les ovipares, l'expulsion des œufs hors des oviductes et du cloaque; chez les mammifères, l'ovulation.

POPLITÉ, ÉE. adj. [*poplitæus*, de *poples*, jarret; angl. *popliteal*, it. et esp. *popliteo*]. Qui a rapport au jarret. — *Creux poplité* ou *du jarret.* Espace losangique limité supérieurement par les muscles demi-tendineux et demi-membraneux en dedans, le biceps en dehors, et inférieurement par les deux jumeaux de la jambe, et situé à la postérieure du genou. Cet espace renferme du tissu cellulo-adipeux abondant et des ganglions lymphatiques. Les organes principaux qui le traversent sont l'*artère*, la *veine*, et les *nerfs poplités*. L'*artère poplitée* s'étend depuis l'anneau du troisième adducteur jusqu'au bord supérieur du muscle soléaire. Sa direction est celle d'une ligne qui réunirait l'angle supérieur à l'angle inférieur du losange formé par les muscles qui bornent le creux poplité. C'est la continuation de la crurale. *En haut*, elle est en rapport, en avant, avec la face postérieure du fémur où l'on peut la comprimer; en arrière, elle est recouverte par l'aponévrose dont elle est séparée par des ganglions lymphatiques et par une grande quantité de graisse; en dehors, elle répond au biceps; en dedans, au muscle demi-membraneux. *En bas*, elle repose sur le muscle poplité; en dehors, elle est en rapport avec le jumeau externe; en dedans, avec l'interne. Au quart supérieur de la jambe, elle se divise en péronière et tibiale postérieure. Les rapports de l'artère poplitée avec le nerf sciatique poplité interne et la veine sont très importants. Ces trois parties sont situées de manière à représenter un plan incliné d'arrière en avant et de dehors en dedans, le nerf étant le plus superficiel et le plus externe, l'artère la plus interne et la plus profonde, et la veine étant entre le nerf et l'artère et sur un plan intermédiaire. Elle couvre l'artère si elle est pleine de sang. — *Muscle poplité* (*fémoro-poplitibial*, Ch.). Muscle qui s'étend du condyle externe du fémur au bord interne et à la ligne oblique du tibia. — *Nerfs poplités.* V. SCIATIQUE (*Nerf*). = *Anévrysme poplité.* Anévrysme artériel ou artérioso-veineux développé sur le trajet de l'artère poplitée. Les *anévrysmes artériels* de l'artère poplitée sont très fréquents, et paraissent résulter de la combinaison d'une altération des tuniques avec un mouvement forcé de l'articulation (extension plus souvent que flexion). Le début se manifeste par divers accidents de compression gêne douloureuse et raideur dans le genou, œdème du pied, fourmillements dans la jambe; plus tard, outre les signes ordinaires des anévrysmes, on peut observer des complications articulaires (hydarthrose, arthrite), ou ganglionnaires (adénites inguinales, poplitées, etc.). La gangrène survient ici plus souvent que dans tout autre anévrysme, par oblitération de la veine correspondante. La guérison spontanée est rare : la terminaison se fait ordinairement par rupture du sac sous la peau, sous l'aponévrose, ou dans l'articulation, et est presque toujours mortelle. L'anévrysme poplité circonscrit se prête très bien à la compression indirecte, digitale ou mécanique, et à la compression directe, par flexion forcée : si les deux méthodes de compression ont échoué, il est nécessaire de recourir à la ligature de l'artère fémorale, au milieu de la cuisse ou au-dessus de l'anneau du troisième adducteur. La trans-

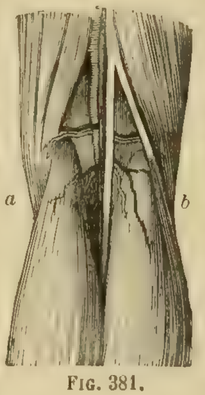

FIG. 381.

formation de l'anévrysme circonscrit en anévrysme diffus est une indication d'amputation immédiate toutes les fois qu'il y a menace de gangrène : les suppurations articulaires, les altérations osseuses graves, nécessitent aussi l'amputation. Contre l'*anévrysme artérioso-veineux*, il faut mieux se borner à faire porter un bas élastique que de tenter la compression : si la tumeur faisait des progrès inquiétants, il faudrait lier l'artère au-dessus et au-dessous du sac, sans toucher à celui-ci.

POPULAIRE. adj. — *Maladies populaires.* Celles qui sont endémiques et épidémiques. — *Remedes populaires.* V. ERREUR, MÉDECINE, PRÉJUGÉ et REMÈDE.

POPULATION. s. f. [*populus*, all. *Bevölkerung*, angl. *population*, it. *popolazione*, esp. *poblacion*]. Nom collectif qui désigne l'ensemble des individus qui *peuplent* un territoire. La population est l'élément dont la *démographie* entreprend d'étudier : 1° l'état; 2° les mouvements. L'état d'une population comprend le nombre, la densité, les rapports des âges, des professions, des sexes, l'état civil, enfin la force, en nombre et en grandeur, de tous les attributs physiques, moraux et intellectuels. Les mouvements de population comprennent l'étude de tous les phénomènes périodiques : *natalité, mortalité, mariages, migrations*, etc., qui peuvent changer les rapports constitutifs de son état. La connaissance du nombre des vivants, leur distribution à chaque âge par sexes et par professions, mais surtout par âges, est la base de toute connaissance démographique. Les perturbations éprouvées par les générations dans le cours de leur durée sont trop multiples, trop irrégulières, ont trop échappé aux registres et aux enquêtes, pour que la distribution par âges puisse être trouvée par théorie ou même par tâtonnement. Pour comprendre cette indétermination, il faut considérer que la population de chaque âge a pour origine un chiffre de naissance qui date, d'hier pour les plus jeunes, d'un siècle pour les centenaires, d'un demi-siècle pour ceux de cinquante ans, etc.; — que les proportions de ces naissances sont souvent très différentes, et en outre, — que chacune de ces descendances a été décimée par des causes complexes, diverses, et nullement comparables, que, par conséquent, les vivants qui surnagent maintenant à chaque âge $P_1,\ldots$, $P_{10},\ldots$, $P_{20},\ldots$, $P_{21},\ldots$, $P_{30},\ldots$, $P_{50},\ldots$, $P_{51},\ldots$, $P_{52},\ldots$, $P_{70},\ldots$, ne constituent pas une succession dont chaque terme trouve sa raison dans ses antécédents, mais est un résultat complexe des causes variables qui viennent d'être indiquées. La mortalité, qui, par exemple, a décimé le premier âge de ceux qui ont aujourd'hui soixante et soixante et dix ans, peut être fort différente de celle qui agit sur les premières années des enfants d'aujourd'hui. Ainsi les groupes de population à chaque âge *pn*, dont la somme constitue la population générale P, sont presque comme des étrangers que les hasards des temps ont rapprochés, mais dont les grandeurs démographiques résultent des aventures différentes supportées par chacun. Cependant il n'en est pas de même de la population actuelle aux premiers âges p_{0-1}, $p_{1-2},\ldots$, p_{5-6}. Ces groupes résultent du nombre S_0 des naissances vivantes, diminué des nombres de décès à chaque âge, d_{0-1}, $d_{1-2},\ldots$, d_{5-6}, qui nous sont connus, et sont sensiblement constants; les migrations sont peu sensibles s'il s'agit d'un grand territoire (on peut d'ailleurs tenir compte de la progression de S_0 si elle est notable); dès lors les documents de l'état civil permettent de calculer la population des premiers âges. Ainsi, connaissant S_0 et d_{0-1}, $d_{1-2},\ldots$, d_{5-6} de la même période, on a $S_0 - d_{0-1} = S_1$; de même $S_1 - d_{1-2} = S_2$, ainsi de suite, les termes S_0, S_1, S_2, $S,\ldots_3$ (qu'il ne faut pas confondre avec la population à chaque âge p_{0-1}, $p_{1-2},\ldots$) étant les nombres de ceux auxquels il est donné : de naître vivants ; de toucher *à la fin* de leur première, de leur seconde, de leur troisième année; on les appelle encore les survivants à l'accouchement, — à un an, — à deux ans, etc. Cependant ces survivants, qui ont précisément 1,2, etc., ans révolus, ne sont pas la population ; p_{0-1}, $p_{1-2},\ldots$ sont les nombres de ceux dont, en un jour quelconque de l'année, l'âge est compris entre 0 et 1 an, entre 1 et 2 ans, etc., entre 5 et 6 ans. Mais ce nombre p_{5-6}, par exemple, est nécessairement compris entre S_5 et S_9, et l'on a $P_{5-6} = (S_5 + S_6) \times 0,5$. Si la mortalité de la première année était également répartie entre chaque mois d'âge, on aurait de même $P_{0-1} = (S_0 \times S_1) \times 0,5$. Mais cette uniformité n'existe pas ; le premier mois, la première semaine sont le plus chargés de décès; plus des 0,7 des décès de la première année ont lieu avant le sixième mois. On se rapproche de la vérité en posant $P_{0-1} = (S_0 + S_1) + 0,478$ et $p_{1-2} = (S_1 + S_2) + 0,498$; le reste comme la formule p_{5-6}. D'ailleurs les irrégularités, les inconnues, les mouvements des naissances, de la mortalité, etc., permettent rarement de continuer ainsi au delà de cinq à six ans. On peut et l'on doit avec ces formules contrôler les recensements des premiers âges. C'est par elles que nous nous sommes assuré que le recensement français de 1851, qui ne paraît pas plus mauvais qu'un autre, avais omis environ 350 000 enfants dans la première année de la vie et 300 000 de 0 à 7 ans (sans préjudice des erreurs aux autres âges); que le recensement de la même année en Angleterre avait omis 35 000 enfants de 0 à 1 an ; que celui de la Suède n'en avait point omis, etc. Cette distribution de la population suivant les âges est une considération aussi importante pour l'économiste que pour le physiologiste. Le premier appréciera la vigueur réelle d'un pays, sa force pour la défense et pour le travail, non par le nombre absolu des vivants, mais par le nombre de ceux arrivés aux âges de travail et de production, et par le rapport de ces producteurs avec les impubères, qui ne sont que consommateurs. Le second, en comparant ces vivants à chaque âge avec les décès aux mêmes âges, reconnaîtra le coefficient de mortalité propre à chaque groupe d'âge. Il ne s'en laissera pas imposer par une mortalité générale un peu lourde, qui pourrait être due seulement à un grand nombre de jeunes enfants, ou inversement (à défaut de distribution par âges, la considération de la natalité, comparée à la mortalité, pourrait encore l'avertir) (V. NATALITÉ, MORTALITÉ et TABLES). Au point de vue économique, sur 1000 vivants, la France en compte 531 de 20 à 60 ans, et l'Angleterre 476. L'*âge moyen de la population*, surtout au point de vue économique et politique, est une bonne mesure qui résume en un seul terme la force d'une population ; cet âge moyen est actuellement (1861) en France environ de $31^{ans},15$ (V. VIE). Tout ce qui concerne l'état de la population : nombre absolu, rapport des âges, etc., n'a pu être déterminé que par les recensements. La statistique humaine n'offrira aux économistes, aux physiologistes, aux hygiénistes, à l'administration elle-même, une base solide et féconde, que par un fonctionnement permanent, régulier, des registres de population, où chaque citoyen soit immatriculé avec son âge, sa profession, ses principaux attributs. Ces registres de population, depuis longtemps tenus en Suède, aujourd'hui en Belgique, compléteraient notre état civil, et permettraient de résoudre en très peu de temps un grand nombre de problèmes sociaux. Avec l'incertitude du nombre des vivants dans chaque groupe, toute solution démographique devient incertaine au même degré. La tenue des registres de population qui donneraient les professions avec les détails d'âge, de sexe, de cause de mort, etc., serait de la plus haute importance pour l'hygiène publique, et pour les sciences qui ont l'homme pour objet. Ces documents font défaut, et les dénombrements n'y suppléent qu'imparfaitement. Celui de 1856 nous apprend qu'en France, sur 1000 vivants de tout âge et de tout sexe, 530 subsistent par l'agriculture, 292 par l'industrie, 46 par le commerce, 15 par les professions libérales, 12 par les armes; 11 sont attachés à l'administration, 4 à l'autel; enfin 90, rentiers sans profession et vagabonds. La *densité* de la population (nombre des vivants dans l'unité de surface) est encore un élément très important d'étude. Cette densité est variable : en France on compte 68 habitants par kilomètre carré; en Belgique, 151; en Angleterre, 129; en Écosse, 36; en Suède, 8, etc. *L'accroissement* de la population résulte de la balance des naissances avec les décès, et de celle des immigrations avec les émigrations. Mais les enquêtes statistiques n'enregistrent encore que le premier élément, ce qui empêche de pouvoir contrôler les dénombrements périodiques par la confrontation des accroissements qu'ils annoncent avec ceux qui résultent de cette balance. Quand un excès des naissances sur les décès se prononce davantage dans une population, ce mouvement peut résulter d'une plus grande natalité ou d'une plus faible mortalité. C'est donc surtout en comparant ces deux coefficients (V. Mortalité et Natalité) que l'on peut apprécier la manière dont s'accroît une population. La cause intime de cet accroissement ne résulte pas en effet de la fécondité ou aptitude virtuelle à la reproduction : cette aptitude est toujours tenue en bride par les conditions de l'existence qui sont les subsistances procurées par le travail. Lorsqu'une nouvelle source de travail est ouverte ou que les sources connues s'élargissent, la natalité se développe en conséquence. Mais certaines races ont un autre génie : leurs populations, plus avides de bien-être, de confort, emploient ce supplément de ressources à augmenter leur aisance, leur vitalité, leur instruction, et très peu à accroître le nombre de leurs enfants; ils préfèrent la qualité au nombre. Nos départements normands *non manufacturiers* offrent un exemple de cet emploi de l'accroissement de la richesse; c'est que ce résultat est surtout obtenu quand la richesse ne peut être que lentement acquise, et par l'industrie, la spontanéité de chacun. Alors c'est moins la population générale qui augmente que le nombre des adultes. Ainsi la population anglaise, déjà si dense, s'accroît toujours, sollicitée par les travaux croissants de sa grande industrie; mais sur 1000 vivants, elle en a 548 au-dessus de vingt ans. Depuis près d'un demi-siècle, l'accroissement du Calvados est très lent, semble s'arrêter; mais sur 1000 vivants, il en a 681 au-dessus de vingt ans, et la France en moyenne 638. C'est entre ces deux modes d'accroissement (exclusivement par la vitalité, exclusivement par la natalité) que se tiennent la plupart des nations de l'Europe, chacune suivant son génie, ses mœurs et ses conditions antérieures d'existence, inclinant plus, les unes vers l'accroissement lent par augmentation de la vitalité et par suite des adultes, les autres vers un accroissement rapide par la natalité. Quelques rares contrées doivent à leur faible densité, et sans doute à de bonnes conditions intrinsèques, de pouvoir se développer avec succès par la natalité et la vitalité, telle est la Suède. L'accroissement annuel des populations varie depuis 0 jusqu'à 3 et 4 pour 100 (États-Unis, Canada). Quelques-unes même sont saisies d'un mouvement de décroissance, par suite de mauvaises conditions météorologiques (Islande, Martinique), ou économiques (îles Ioniennes, Irlande), qui amènent d'énervantes émigrations, ou une profonde altération des deux sources qui président à l'accroissement de la population, la natalité et plus souvent la vitalité. Il résulte de ces considérations que les calculs des époques de doublement de la population d'après leur coefficient d'accroissement annuel sont dépourvus de toute valeur effective; car ces coefficients que l'on suppose constants varient sans cesse, et diminuent à mesure que la densité de la population augmente; et l'on ne peut pas plus supposer l'extension indéfinie et toujours égale des subsistances, que la fin de toute aspiration progressive vers une aisance croissante. V. Mariage, Mortalité, Natalité, Tables et Vie (Bertillon).

POPULÉUM. s. m. [de *populus*, peuplier; all. *Pappelsalbe*, angl. *poplarsalve*, it. *populeone*, esp. *populeon*]. Onguent composé de : bourgeons de peuplier, 800 gram.; axonge, 4000 gram.; feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame et de morelle noire, ãã 500 gr Il est employé comme calmant; on l'applique sur les tumeurs hémorroïdales, sur les gerçures du sein, etc.

POPULINE. s. f. [all. *Populin*, *Benzosalicin*, angl. *populine*, it. et esp. *populina*] ($C^{40}H^{22}O^{16}$). Matière cristallisable (Braconnot) des feuilles et de l'écorce du peuplier, et accompagnant la salicine. Blanche, de saveur sucrée douceâtre; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. Elle brûle au feu avec flamme, donne par l'acide nitrique de l'acide oxalique. C'est une glycoside . les acides la transforment en acide benzoïque, salirétine et glycose.

PORC. s. m. [*porcus*, ὗς, χοῖρος, all. *Schwein*, angl. *hog*, it. *porco*, esp. *puerco*]. Nom générique de l'espèce dont le mâle se nomme *verrat*, la femelle *truie*, l'individu châtré *cochon* ou *coche*, suivant le sexe, et le jeune *porcelet*, *cochon de lait* ou *gorret*. On châtre ceux-ci pour l'engraissement au 30^e ou 40^e jour. Le verrat est le plus propre à la reproduction de huit ou dix mois à deux ou trois ans; il peut faire quatre ou six saillies par jour pendant une période de monte. Un verrat suffit à 25 truies. La portée est de 8 à 14 petits. Le meilleur procédé pour assurer la fécondation et prévenir l'épuisement est de mettre le mâle et la femelle ensemble dans un réduit écarté, et de les séparer après la deuxième copulation. La truie est apte à reproduire dès l'âge de cinq à six mois. Sa gestation dure de cent dix à cent vingt jours. Elle peut faire deux portées par an. La truie est sujette à dévorer ses petits; il faut la surveiller après sa mise bas. Quelquefois le nombre des nouveau-nés est plus grand que celui des mamelons. L'éleveur prendra garde à ce qu'aucun des petits ne meure de faim. Le sevrage se fait à deux mois. Si la truie ni le verrat qui ont produit ne donnent, même châtrés, une viande aussi bonne. V. Age.

PORCELET. s. m. [*porcellus*, χοιρίδιον, all. *Spanferkel*, angl. *sucking pig*, it. *porcello*]. V. Porc.

PORCHERIE. s. f. [*suile*, de *sus*, porc; all. *Schweinstall*, angl. *hogs sty*, it. *porcile*]. Elle se compose de toits à porcs, qui sont les loges pour l'animal, et d'une cour qui a un réservoir d'eau. Les toits doivent être secs et bien aérés; car les porcs se trouvent bien de ces conditions, et souffrent quand l'air est mauvais, quand le sol est froid et humide, quand la litière n'est pas renouvelée.

PORCIN, INE. adj. Qui concerne le porc. — *Races porcines*. Races de cochons (V. Cochon, Périgord, Poitevin et Porc) dont on connait cinq types principaux : 1° le type de Siam, 2° le type anglo-chinois, 3° le métis, 4° le type à soies blanches ou mêlées, 5° enfin le type de taille élevée auquel appartiennent les anciennes races de la Normandie et de la Lorraine.

PORE. s. m. [*porus*, du grec πόρος, trajet, passage; all. et angl. *Pore*, it. et esp. *poro*]. Nom de petits espaces ou interstices, qu'on suppose séparer les molécules intégrantes des corps, et qui rendraient ces corps perméables.

Nom donné à des orifices existant sur toutes les parties du corps vivant, auxquels on attribuait la fonction d'absorber ou d'exhaler, mais qui ne sont que les ouvertures des glandes sudoripares. Dans l'épaisseur des tissus, les éléments sont immédiatement contigus, intriqués ou imbriqués ; ils ne laissent pas entre eux de *pores*, *lacunes* ou *canalicules*, et ce n'est point *entre eux que passent les fluides qui y portent la nourriture et y entretiennent la vie ;* ces fluides les pénètrent et les traversent par endosmose. On peut admettre des pores dans la substance même de chaque élément pour permettre l'arrivée, dans son épaisseur, des liquides, des solides et des gaz dissous ; mais ces pores ne sont que des interstices moléculaires ou interatomiques, dont on admet l'existence par un pur artifice logique pour enchaîner les faits ; on peut aussi les admettre à ce point de vue pour s'expliquer comment, au travers de l'or disposé en boule creuse, la pression fait suinter l'eau. Les expériences sur le bois et certains tissus animaux ne démontrent que la présence d'une cavité dans les cellules et les fibres du bois coupé en tranches minces, et non d'orifices dans les parois de celles-là ; lorsque le mercure passe au travers de la peau de buffle, c'est au travers des trous que traversaient les poils qu'il coule. L'examen de la constitution et du développement des éléments anatomiques et des tissus prouve que la comparaison de la porosité des corps en général à celle d'une éponge est fausse, lors même qu'on admet, pour la rendre acceptable, qu'au delà de ces pores visibles se trouveraient des mailles ou interstices plus serrés, d'une telle finesse qu'ils échapperaient à la vue. Il importe de distinguer deux choses différentes, dont la confusion jette beaucoup d'obscurité dans ces questions. Ce sont : 1° la *porosité effective* du bois, dans lequels les pores sont des cavités de cellules et des vaisseaux coupés en travers ; celle du derme, dans lequel les pores sont des conduits des glandes sudoripares et des trajets de poils arrachés ; celle de l'ivoire, etc., dans lequel les pores sont des canalicules coupés en travers ; celle des pierres à filtrer, etc., des briques et terres cuites non vernies, dans lesquelles les pores sont des interstices laissés par des granules minéraux ou par des cristaux n'adhérant entre eux que par quelques points seulement de leur surface ; 2° la *porosité hypothétique*, artifice logique destiné à rendre compte du passage des liquides et des gaz au travers des corps homogènes. Celle-ci a été supposée d'après la constatation de la première. Sa réalité n'est pas confirmée par l'observation qui rattache à un ordre d'actes moléculaires, plutôt chimiques que physiques, les phénomènes réels qu'elle était destinée à expliquer.

POREUX, EUSE. adj. [*pumicosus*, *fistulosus*, all. *porös*, angl. *porous*, it. et esp. *poroso*]. Se dit d'un corps dont la surface est percée de trous, comme ceux des vaisseaux des plantes sur une coupe de bois, ou dont les parties laissent entre elles de notables distances. — *Canaux poreux*. Nom impropre donné aux canalicules vasculaires des os (canaux de Havers) et des cartilages d'ossification.

PORICIDE. adj. [*poricida*, de *porus*, pore, et *cædere*, couper]. Se dit de la déhiscence des fruits quand elle se fait par des trous s'ouvrant sur des points variables.

PORNOGRAPHIE. s. f. [*pornographia*, de πόρνη, prostituées et γράφειν, décrire]. Description des prostituées par rapport à l'hygiène publique. V. PROSTITUTION.

POROCÈLE. s. f. [*porocele*, de πῶρος, callosité, et κήλη, hernie; all *Steinbruch*, *Steingewächsbruch*, angl. *porocele*, it. et esp. *porocele*]. Hernie scrotale dont les enveloppes sont épaissies et comme calleuses.

POROMA. s. m. [πώρωμα, de πῶρος, callosité, et la terminaison *ome*]. Excroissance produite par la callosité de l'épiderme.

POROMPHALE. s. f. [*poromphalus*, de πῶρος, callosité, et ὀμφαλὸς, ombilic ; all. *Nabelsteinbruch*, angl. *poromphalus*, it. et esp. *poronfalo*]. Hernie ombilicale compliquée de callosités.

POROSITÉ. s. f. [*raritas*, all. *Porositat*, angl. *porosity*, it. *porosità*, esp. *porosidad*]. Qualité des corps poreux. V. PORE.

POROTIQUE. adj. et s. m. [de πῶρος, cal, durillon ; angl. *porotic*, it. et esp. *porotico*]. Se disait autrefois des substances qu'on croyait propres à favoriser la formation du cal.

PORPHYRE. s. m. [*porphyrites*, de πορφύρα, pourpre, parce que le plus beau porphyre est rouge (l'autre espèce est noire) ; all. *Porphyr*, angl. *porphyry*, it. et esp. *porfido*]. Roche à pâte d'*eurite* ferrifère (silicate de chaux et de fer) ou d'*albite* (silico-aluminate de soude et de potasse), renfermant des cristaux de *feldspath* (silico-aluminate de potasse), très dure, susceptible du plus beau poli. — *Porphyre*. Petite table de cette pierre sur laquelle les pharmaciens pulvérisent très finement les substances à l'aide d'une petite masse de même matière et de forme conique, nommée *molette*, qu'on fait mouvoir circulairement. ‖ Par extension, on a conservé le nom de *porphyres* à ces instruments, lors même qu'ils sont de granit, de verre ou de marbre.

PORPHYRINE. s. f. Alcaloïde extrait par Hesse, avec la *chlorogénine*, d'une écorce d'Australie. Substance amorphe ; cristallisable dans l'alcool en prismes blancs, fusibles à 87° ; amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

PORPHYRIQUE. adj. — *Acide porphyrique* ($C^{26}H^{5}Az^{3}O^{19}$). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'euxanthone. Poudre jaune, cristalline.

PORPHYRISATION. s. f. [*lævigatio*, all. *Zerreiben*, angl. *porphyrisation*, it. *porfirizzazione*, esp. *porfirizacion*]. Action de broyer une substance pour la réduire en poudre très fine.

PORPHYRISÉ, ÉE. adj. Se dit d'une substance réduite en poudre très fine.

PORPHYROXINE. s. f. [angl. *porphyroxin*, *opine*]. Alcaloïde qui existerait dans l'opium de Smyrne, d'après Marck. Son existence est douteuse. Hesse la regarde comme un mélange de laudanine, méconidine, etc.

PORRACÉ, ÉE. adj. [*porraceus*, de *porrum*, poireau ; πρασοειδής, all. *lauchgrün*, angl. *porraceous*, it. *porraceo*]. Se dit de la bile, des crachats, des vomissements, qui ont une couleur verte semblable à celle du poireau.

PORREAU. s. m. V. POIREAU.

PORRIGINEUX, EUSE. adj. [de *porrigo*, crasse ou teigne ; all. *kautkleienartig*, it. et esp. *porriginoso*]. S'est dit d'une espèce de teigne.

PORRIGO. s. m. [*porrigo*, de *porrigere*, étendre ; all. *Hautkleie*, angl. *porrigo*, *ringworm of the scalp*, *scald head*, it. *porrigine*, esp. *porrigo*]. Mot employé par certains auteurs comme synonyme de *pityriasis*. ‖ D'après Willan, *porrigo*, affection contagieuse, caractérisée par une éruption de pustules qui se couvrent de croûtes jaunâtres, ayant de la tendance à s'étendre, sans fièvre. On décrit actuellement : 1° le *porrigo larvalis*, forme d'*impetigo ;* — 2° le *porrigo furfurans* ou *amiantacé*, forme de *pityriasis ;* — 3° le *porrigo lupinosa*, *favosa*, *scutulata*, *squarrosa* (V. FAVEUX) ; — 4° le *porrigo decalvans*. Variété de calvitie présentant des places, d'une forme plus ou moins circulaire, sur lesquelles il ne reste plus un seul cheveu. La surface du cuir chevelu de ces places est unie, luisante et remarquablement blanche. La calvitie est due au développement du *Trichophyton*. On doit le traiter comme les affections parasitiques analogues.

PORRO [chirurgien contemporain de Pavie]. — *Opération de Porro*. Opération césarienne (v. page 261), suivie de l'amputation utéro-ovarique.

PORTE. adj. et s. f. [*porta*, πύλη, all. *Pforte*, angl. *port*, it. *porta*, esp. *puerta*]. — *Appareil porte* ou *vaisseaux portes*. Nom donné aux parties de l'appareil circulatoire

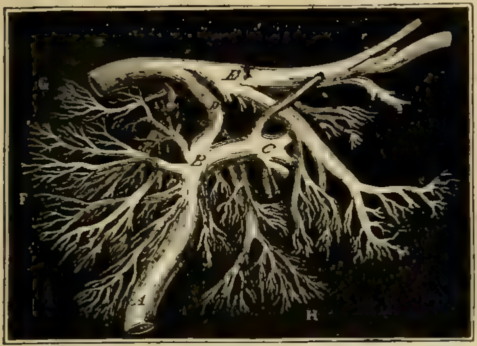

Fig. 382.

qui sont intermédiaires entre deux réseaux de capillaires Cette disposition se rencontre en deux points de l'économie chez l'homme, qui possède · 1° un *appareil porte rénal*, dans lequel le vaisseau efférent du glomérule de Malpighi joue le rôle de *vaisseau porte*, puisqu'il fait suite aux capillaires du glomérule et donne, à son tour, naissance aux capillaires qui se continuent avec les veines rénales (V. Rein); 2° un *appareil porte intestinal* ou *hépatique*, encore appelé . *système de la veine porte*, ou *système veineux abdominal*. C'est un appareil de veines à sang noir placées dans l'abdomen et interposées à deux ordres de capillaires que réunit un tronc commun (fig. 383, 1, 2). De ces deux ordres de capillaires, l'un a son origine dans tous les organes renfermés dans la cavité abdominale (excepté les reins, la vessie et l'utérus), et le sang de la rate (*i*). du pancréas, de l'estomac (*a*) et de l'intestin (3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16); *b* est le duodénum; *c*, l'intestin grêle; *d*, le cæcum; *e f*, le côlon; *g*, le rectum; *h*, une portion du grand épiploon; *j*, le mésentère. Ces ramifications se réunissent en deux branches principales, les veines splénique (13) et mésentérique supérieure (17) dont l'union forme le tronc de la veine porte (1, 2). Ce tronc se dirige obliquement de bas en haut, de gauche à droite, et un peu d'avant en arrière vers le foie . il est placé d'abord en avant de l'hiatus de Winslow, derrière l'extrémité droite du pancréas et la seconde portion du duodénum ; et, parvenu dans le sillon transverse du foie, il se partage en deux branches (en C, fig. 382) qui se séparent à angle droit, de manière à former un canal unique horizontal que l'on appelle *sinus de la veine porte*. La branche droite de cette bifurcation, plus courte et plus volumineuse que la gauche, pénètre dans le lobe droit du foie et s'y ramifie. La branche gauche se porte horizontalement à gauche jusqu'au sillon de la veine ombilicale dont elle n'est que la continuation chez le fœtus (comme on le voit dans la figure 382, où BD représente le *canal veineux* continuant la veine ombilicale A directement jusqu'à la veine cave E, canal qui s'oblitère et devient fibreux après la naissance); elle s'enfonce ensuite dans le lobe gauche du foie, où elle se divise à l'infini (V. Foie). La *veine porte* représente donc un arbre vasculaire dont les radicules sont dans les intestins, la rate et le pancréas, dont les ramuscules terminaux sont dans le foie, et dont le tronc, intermédiaire aux uns et aux autres, n'a guère que 11 à 14 centimètres de longueur. Le nom de *veine porte abdominale* est donné à la portion intestinale de ce système (fig. 383), et celui de *veine porte hépatique* (fig. 382, BF) à la portion qui commence au sinus et qui distribue dans le foie le sang que lui transmet la portion abdominale (C). Lorsqu'on suit, dans le foie, la veine porte, on voit qu'elle se divise, comme une artère, en rameaux de plus en plus petits, qui se continuent par l'intermédiaire des capillaires avec les veines *sus-hépatiques* (G, H) qui vont dans la veine cave inférieure (E). Chez certains animaux, elle communique encore avec la veine cave par de très petites branches s'abouchant directement dans le tronc de cette veine (Cl. Bernard). Cette disposition se voit très bien à l'œil nu sur le cheval et le mouton ici, un certain nombre de rameaux de la veine porte s'épuisent dans la substance hépatique, tandis que d'autres passent directement sur la face extérieure de la veine cave inférieure, dans la cavité de laquelle ils s'enfoncent brusquement . le système de la veine porte et celui de la veine cave communiquent donc directement, de sorte qu'une partie du sang de la veine porte peut passer dans le système veineux général sans traverser le tissu capillaire du foie. Dans l'homme, ces anastomoses directes entre la veine porte et la veine cave n'ont pas été retrouvées; par contre, Sappey a décrit un certain nombre de *veines portes accessoires*, dont les unes viennent de la petite courbure de l'estomac et suivent l'épiploon gastro-hépatique, d'autres viennent du fond de la vésicule biliaire, d'autres enfin cheminent entre les deux feuillets du ligament suspenseur du foie, et viennent soit de la partie médiane du diaphragme en communiquant avec les veines diaphragmatiques, soit de la partie sus-ombilicale de la paroi antérieure de l'abdomen en communiquant à leur origine avec les veines épigastriques, mammaires internes et tégumentaires abdominales. Ces veines portes accessoires se réunissent, comme la veine porte, en petits troncs qui se ramifient dans le foie et aboutissent aux veines sus-hépa-

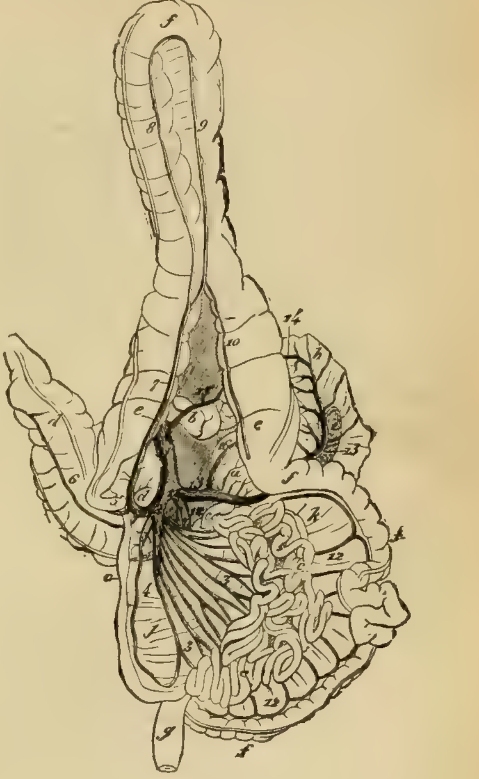

Fig. 383.

tiques; elles constituent donc des anastomoses entre le système de la veine porte et le système veineux général, peuvent servir au rétablissement de la circulation dans le premier de ces systèmes, et prennent un développement anormal quand cette circulation est embarrassée, comme dans le cas de cirrhose du foie. Quant à la veine porte hépatique, ses fonctions sont évidemment corrélatives à celles du foie, c'est-à-dire à la sécrétion de la bile ou de la substance glycogène, et peut-être de ces deux substances à la fois; mais on n'est pas encore d'accord sur le rôle qu'elle joue dans cette sécrétion, comparativement à celui de l'artère hépatique. V. Bile, Foie et Glycogénie. — Chez les oiseaux, il y a une anastomose volumineuse entre la portion mésentérique de la veine porte et la veine cave, ce qui fait que, dans certaines conditions, une partie du sang de la veine porte intestinale peut arriver au cœur sans traverser le foie. De plus, chez ces animaux, Cl. Bernard a montré l'existence d'un véritable *appareil porte rénal* (*système veineux de Jacobson*) qu'il a étudié sur le coq et qui est analogue à l'appareil porte intestinal : il est représenté, à son origine, par les veines dites caudales, dont la réunion forme deux troncs qui pénètrent dans les reins, où elles se distribuent à la manière des branches de la veine porte hépatique dans le foie, tandis que d'autres branches leur faisant suite par les capillaires ramènent le sang dans la veine cave à la manière des veines sus-hépatiques dans le foie — *Éminences portes antérieure* et *postérieure*. Le *lobe carré* et le *lobe de Spigel* du foie. — *Sillon de la veine porte*. Le *hile* ou *sillon transversal* du foie.

PORTE-AIGUILLE. s. m. [all. *Nadelhalter*, it. *portaago*, esp. *porta-ajugas*]. Instrument dont on se sert pour tenir les aiguilles lorsqu'elles sont si fines qu'on ne saurait les saisir avec les doigts, ou lorsqu'il s'agit de pratiquer des sutures dans les parties où les doigts du chirurgien ne sauraient pénétrer ou manœuvrer avec facilité. C'est une tige de métal, longue de 5 à 6 centimètres, fendue dans presque toute sa longueur en deux branches, pour former une espèce de pince qui se ferme par le moyen d'un anneau coulant. Chaque branche est creusée longitudinalement pour loger la tête de l'aiguille : elles se tiennent écartées par leur propre ressort; elles se rapprochent et serrent l'aiguille quand on glisse l'anneau en avant. Le manche de la tige est creux, et garni, dans sa cavité, de trous par lesquels on pousse l'aiguille en cas de besoin. La pince à verrou peut remplacer cet instrument.

PORTE-BOUGIE. s. m. [all. *Bougieleiter*, angl. *bougie-pipe*, esp. *porta-candellilas*]. Canule d'argent semblable à celle du trocart, mais plus longue. Cet instrument sert à conduire les bougies dans l'urètre pour le dilater.

PORTE-CAUSTIQUE. s. m. [esp. *portacaustico*]. Instrument dont on se sert pour porter un caustique dans une cavité, spécialement pour cautériser une région limitée, sans toucher aucun autre point.

PORTE-CORDON. s. m. V. Porte-lacs.

PORTE-CRAYON. s. m. V. Porte-pierre.

PORTÉE. s. f. [all. *Tracht*, *Brut*, angl. *brood*, *litter*, it. *portato*, esp. *prenado*]. Somme des petits qu'une femelle produit à la fois. — Temps de la gestation. Ce terme n'est employé qu'en parlant des animaux.

PORTE-ÉPONGE. s. m. V. Porte-pierre.

PORTE-FIL et **PORTE-LIGATURE**. s. m. V. Porte-nœud et Sutureur.

PORTE-LACS. s. m. [esp. *porta-lazos*]. Instrument employé en obstétrique pour porter des lacs sur les membres du fœtus jusque dans l'intérieur de l'utérus.

PORTE-LOUPE. s. m. Support articulé en métal destiné à soutenir les loupes pendant l'examen des objets ou leur dissection.

PORTE-MAIN. s. m. Appareil soutenant la main, recommandé contre le tremblement. V. Supporteur.

PORTE-MÈCHE. s. m. [all. *Meeheträger*, esp. *portalechino*]. Tige d'acier ou d'argent, longue de 15 à 16 centimètres, munie d'un bouton à une extrémité et légèrement bifurquée à l'autre, avec laquelle les chirurgiens portent des mèches de charpie au fond des plaies. On engage dans sa bifurcation la partie moyenne d'une mèche qu'on rabat de chaque côté de la tige, de manière à l'envelopper. Après avoir enduit cette charpie d'un corps gras, on place le bouton du porte-mèche dans la paume de la main, où il est tenu par l'annulaire et le petit doigt; le pouce et le doigt du milieu saisissent et tendent la mèche, et l'indicateur, allongé sur la tige, en dirige l'introduction. L'instrument est ensuite retiré, et la mèche laissée en place.

PORTE-MOXA. s. m. [all. *Moxaring*, esp. *porta-moxas*]. Instrument destiné à tenir le moxa appliqué sur la partie qu'on veut cautériser. Le *porte-moxa de Larrey* est un anneau métallique isolé de la peau par trois petits supports de bois d'ébène, et auquel est adapté un long manche. La plupart des chirurgiens se servent simplement d'une pince à anneau.

PORTE-NŒUD. s. m. [esp. *porta-nodos*]. Instrument destiné à porter une ligature autour du pédicule d'un polype. — Le *porte-nœud de Desault*, modifié par Bichat et par Dubois, consiste en deux canules d'argent, droites, recevant chacune une tige d'acier de 33 centimètres de long sur 5 millimètres de diamètre, fendue à une extrémité, de manière à former deux branches terminées par deux demi-anneaux; l'extrémité opposée porte un cliquet qui s'abaisse par l'effet d'un ressort, et qui s'oppose à ce que l'élasticité des branches fasse redescendre la canule. Lorsqu'on pousse la canule de bas en haut sur les branches de la tige, celles-ci se rapprochent; on passe, dans l'anneau qu'elles forment, un des chefs d'une ligature, qu'on fixe à la partie échancrée de la tige, on engage le second chef de la ligature dans la canule, et on l'arrête à l'un des anneaux de son extrémité inférieure, après avoir rapproché les deux instruments l'un contre l'autre. Ceux-ci ainsi disposés, on fait parcourir à la canule la circonférence du polype, et l'on embrasse son pédicule dans la ligature. V. Serre-nœud.

PORTE-OBJET. s. m. [all. *Objectträger*]. Lame de verre sur laquelle on place les objets à étudier par *transparence* ou *lumière transmise* avec le microscope. — Lame de verre, coloré ou non, de cire, de bois, de liège, etc., qui sert à porter les objets qu'on examine au microscope à l'aide de la *lumière réfléchie*. — *Porte-objet du microscope*. La *platine* de cet instrument, sur laquelle on place le porte-objet proprement dit.

PORTE-PIERRE. s. m. [all. *Höllensteinhalter*, angl. *porte-pierre*, it. *porta-pietra*, esp. *porta-piedra*]. Instrument destiné à tenir le crayon d'azotate d'argent ou pierre infernale. Il est formé d'un manche plus ou moins long, et de deux branches métalliques, entre lesquelles se place la pierre, qui y est serrée par un anneau coulant.

PORTER. s. m. V. Bière.

PORTER. v. On dit qu'un cheval *porte au vent*, lorsque l'encolure, relevée à sa partie supérieure, tient la tête haute.

PORTE-SCIE. s. m. V. Crevette.

PORTE-SONDE. s. m. [all. *Sondenleiter*, it. *portatenta*, esp. *porta-sonda*]. Instrument dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale selon le procédé de Laforest, pour porter la sonde dans le canal nasal.

PORTEURS D'EAU (Paralysie des). V. Radial.

PORTE-VOIX. s. m. [all. *Sprachrohr*, angl. *speaking-trumpet*, it. *tromba parlante*, esp. *bocina*, *cerbatana*].

instrument destiné à porter la voix à de grandes distances. C'est un tube métallique légèrement conique, d'un petit diamètre au niveau de l'*embouchure*, évasé en forme de *pavillon* à l'extrémité opposée. Un porte-voix de $1^m,30$ porte la voix à 414 mètres; un porte-voix de $7^m,80$ porte la voix à 2080 mètres. Dans un porte-voix dont la section moyenne est de 10 centimètres, le son est rendu environ 1600 fois plus fort.

PORTULACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, à laquelle le *pourpier* (*Portulaca*) a donné son nom.

POSITIF, IVE. adj. [*positivus*, all. *positiv*, angl. *positive*, it. et esp. *positivo*]. En électricité, *élément positif*, chaque disque de zinc de la pile galvanique ou de Volta; *état positif*, nom donné, dans l'hypothèse de Franklin, qui regardait le fluide électrique comme un être simple, à l'*état* auquel passe un corps quand il reçoit du dehors une certaine quantité de fluide, qui s'ajoute à celle qu'il possédait déjà, comme il arrive au verre par l'effet du frottement; *fluide positif* (V. ÉLECTRICITÉ); *pôle positif*, extrémité de la pile galvanique. = *Philosophie positive*. Troisième phase de la philosophie, qui, contrairement aux philosophies théologique et métaphysique, et en raison de l'impuissance où celles-ci ont été de donner la démonstration de leurs principes, renonce à toute recherche de l'absolu, quelque forme qu'il prenne, soit par rapport à l'origine des choses, soit par rapport à leur fin ou but : la philosophie positive est donc toujours relative (V. PHILOSOPHIE). Distinguant les connaissances abstraites des connaissances concrètes (les premières sont seules du domaine de la philosophie), elle range tout le savoir humain sous six chefs ou sciences qui se suivent et s'enchaînent (V. SCIENCE et SÉRIE) : 1° la *mathématique*, la plus ancienne de toutes et la plus simple; 2° l'*astronomie;* 3° la *physique;* 4° la *chimie*, 5° la *biologie*, 6° la *sociologie*. Tel est le vaste ensemble trouvé par Auguste Comte, ensemble qui, par soi seul, est pour l'esprit l'enseignement le plus fécond et la méthode la plus sûre La *sociologie* lui doit aussi ses premiers fondements; ce n'est qu'après l'avoir créée que, ayant pu construire le cycle entier de la science, il a pu aussi construire celui des idées générales ou philosophie.

POSITION. s. f. [*positio*, θέσις, all. *Stellung*, *Lage*, angl. *position*, it. *posizione*, esp. *posicion*]. — *Position dans les maladies*. Étude de l'influence de la pesanteur sur les liquides et les organes mobiles de l'économie, et de la manière dont ceux-ci se comportent selon la position des parties du corps où ils se trouvent. La *position* agit, soit en favorisant ou en neutralisant l'action de la pesanteur sur les liquides; soit en favorisant ou en neutralisant la résistance de certains organes mobiles. Suivant que le corps sera placé dans telle position, la pesanteur agira sur le sang dans telle direction; tantôt elle augmentera l'impulsion du cœur, tantôt elle lui fera obstacle. Dans la pneumonie hypostatique des vieillards ou des sujets débilités condamnés longtemps au *décubitus dorsal*, dans une foule d'affections de nature inflammatoire, érysipèle, phlébite, angioleucite, orchite, adénite, métrite, arthrite, etc., la *position* exerce une action bienfaisante manifeste, encore plus prononcée dans les phlegmons des membres, le panaris, etc., par suite de l'influence de la pesanteur sur le cours du sang : l'*élévation* de l'extrémité du membre est alors la position préférable. Dans l'arthrite, la position donnée à l'articulation affectée a pour résultat tantôt de calmer les douleurs, tantôt d'établir, entre deux surfaces articulaires menacées d'ankylose, des rapports en harmonie avec la fonction du membre, de façon que cette fonction ne soit pas absolument perdue en cas de soudure anormale. Dans la période aiguë de toute maladie articulaire, la position doit avoir pour but principal de relâcher le plus possible les ligaments, ce qui s'obtient par une légère flexion : lorsqu'une articulation devient le siège d'un épanchement, elle se fléchit même contre les lois de la pesanteur. = En chirurgie, *positions du bistouri*. Les différentes manières de tenir cet instrument. 1re *position*, le bistouri est tenu comme un couteau de table, le tranchant en bas; 2e *position*, la même, le tranchant en haut; 3e *position*, le bistouri tenu comme une plume, la pointe en avant, le tranchant en haut; 4e *position*, la même, le tranchant en bas; 5e *position*, la même, la pointe en arrière, le tranchant en haut; 6e *position*, le bistouri tenu comme un archet. = En obstétrique, *position*, rapport de la présentation fœtale avec certains points du bassin pris comme point de repère. Le bassin étant divisé en moitié droite et moitié gauche, on prend comme points de repère les extrémités des diamètres obliques de ce bassin. Sur le fœtus, les points de repère changent suivant les présentations, l'occiput pour le sommet, le menton pour la face, le sacrum pour l'extrémité pelvienne. Pour l'épaule on se guide sur le côté où siège la tête et l'épaule qui se présente. Ces différentes parties du fœtus pouvant se trouver en rapport avec la région antérieure transversale ou postérieure de la moitié gauche ou droite du bassin (os iliaque). on a ainsi :

Prés. du sommet.......	Position OIG.	antérieure .. transversale postérieure .	Se reconnaissent à la situation de la fontanelle postérieure ou occipitale.
—	OID.	antérieure... transversale. postérieure..	
Prés. de la face........	Position MIG.	antérieure .. transversale. postérieure.	Se reconnaissent à la situation du menton et à la direction des narines.
—	MID.	antérieure.. transversale. postérieure .	
Prés. de l'extrémité pelvienne.	SIG.	antérieure. . transversale. postérieure..	Se reconnaissent à la situation du sacrum et à la direction du coccyx.
—	SID.	antérieure.. transversale. postérieure,.	
Prés. de l'épaule.....	Céphalo-iliaque.	gauche..... droite......	de l'épaule gauche ou droite.

POSITIVISME. s. m. La philosophie positive.

POSITIVISTE. adj. et s. Se dit des doctrines de la philosophie positive. — Celui qui professe cette philosophie.

POSITIVITÉ. s. f. [all. *Positivität*, angl. *positivity*, it. *positività*, esp. *positividad*]. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive. = Caractère d'une notion, d'une conception, conforme aux lois de la philosophie positive.

POSOLOGIE. s. f. [*posologia*, de ποσὸν, quantité, et λόγος, discours; all. *Dosenlehre*, angl. *posology*, it. et esp. *posologia*]. Indication des doses auxquelles les divers médicaments doivent être administrés, eu égard à l'âge, au sexe, à la constitution, etc. V. FORMULE.

POSSÉDÉ, ÉE. adj. et s. [*dæmoniacus*, δαιμονιακὸς, all. *besessen*, *Besessener*, angl. *possessed*, it. *indemoniato*, esp. *poseido*]. Nom donné à des individus qui étaient en proie à des accidents nerveux variés, toujours bizarres, et que, dans l'ignorance où l'on était de la nature de ces affections, on supposait possédés par un démon. Maintes fois les exorcismes, les cérémonies religieuses, les attouchements ou la parole d'un personnage renommé pour sa piété ou pour une puissance surnaturelle qu'on lui attribuait, ont guéri de telles maladies. La *possession* rentre dans la catégorie des *maladies religieuses*.

POSSET. s. m. V. ZYTHOGALE.

POSTDILUVIEN. adj. [de *post*, après, et *diluvium*, déluge]. — *Terrain postdiluvien* [*terrain d'alluvions modernes*]. La couche terrestre formée depuis l'époque dite du déluge. V. Diluvien.

POSTFORMATION. s. f. [de *post*, après, et *formation*]. — *Postformation des germes.* Nom donné à ce fait que le germe de tout individu nouveau apparaît de toutes pièces chez les parents déjà existants, et ne s'est pas formé en même temps qu'eux. C'est un cas particulier de l'*épigenèse*, appliquée au germe ou ovule.

POSTHITE. s. f. [de πόσθη, prépuce; all. *Vorhaut-entzündung*, it. *postite*, esp. *postitis*]. Inflammation du prépuce. V. Balanite.

POSTPECTORAL, ALE. adj. Qui est en arrière de la poitrine.

POSTPOSITION. s. f. État d'une fièvre intermittente dont l'accès retarde.

POT. s. m. — *Bruit de pot fêlé.* V. Bruit.

POTABLE. adj. [*potabilis*, πότιμος, all. *trinkbar*]. Se dit d'un liquide qu'on peut boire (*eau potable*), ou d'un corps habituellement solide, mais rendu liquide pour être bu (*or potable*).

POTASSE. s. f. [*alcali fixe végétal, kali, hydrate de potassium* ou *protoxyde de potassium hydraté; potassa*, all. *Pottasche*, angl. *potash, vegetable alkali*, it. *potassa*, esp. *potasa*] ($KO.HO$). Alcali qu'on obtient en faisant bouillir dans beaucoup d'eau le carbonate de potasse avec de la chaux, filtrant à travers une toile, faisant évaporer à siccité, puis fondant le résidu, qui est de la *potasse à la chaux*, ou *pierre à cautère*. On la débarrasse des carbonates, sulfates, silicates et chlorures alcalins que contient le carbonate de potasse du commerce, en versant sur cette pierre de l'alcool à 90°, qui ne dissout que la potasse pure, et évaporant la dissolution alcoolique dans des vaisseaux clos le produit est la *potasse à l'alcool*. La potasse pure est blanche, inodore, solide, onctueuse au toucher, d'une saveur âcre et caustique; elle absorbe avec avidité l'humidité de l'air et son acide carbonique; elle verdit le sirop de violettes et rétablit la couleur bleue du papier de tournesol rougi par un acide; elle fond au rouge sombre et se volatilise au rouge blanc; sa densité est 2,1; elle se dissout dans l'eau, les huiles, les graisses et l'alcool, et détruit avec rapidité la plupart des tissus animaux. C'est en vertu de cette dernière propriété qu'elle est employée comme caustique, à l'état de *pierre à cautère :* elle produit une escarre qui s'étend facilement aux tissus voisins, défaut qu'on corrige en la divisant avec de la chaux vive, ce qui forme la poudre de Vienne ou le caustique Filhos. — *Potasse du commerce.* On l'obtient en incinérant une grande masse de végétaux sur un endroit du sol abrité des vents, lessivant la cendre, faisant évaporer les liquides à siccité, et calcinant le résidu dans un fourneau à réverbère; ce n'est point de la potasse pure ni du carbonate de potasse, mais un composé de carbonate et de sulfate de potasse, de sulfure et de chlorure de potassium, de silice, d'alumine, d'oxyde de fer et de manganèse.— Les sels de potasse injectés dans le sang sont éminemment toxiques, et des doses très faibles suffisent pour amener la mort foudroyante. La mort n'a pas lieu, dans ce cas, par asphyxie, puisque à l'autopsie les poumons et le cœur se trouvent à l'état normal (Grandeau). — *Potasse d'Amérique*, *potasse perlasse*. V. Carbonate *de potasse*. — *Prussiate de potasse.* V. Cyanure. — *Prussiate ferrugineux de potasse.* V. Cyanoferrure.

POTASSÉ, ÉE. Qui est additionné de potasse.

POTASSIMÈTRE, s. m. et adj. Instrument destiné à déterminer la quantité de potasse qui se trouve dans les potasses du commerce, toujours mélangées de soude. Son emploi repose sur l'insolubilité du perchlorate de potasse et sur la solubilité du perchlorate de soude dans l'alcool (Henri, 1845).

POTASSIQUE. adj. Qui concerne la potasse et ses composés.

POTASSIUM. s. m. [*potassium*, all. *Potassium*, *Kalimetall*, *Kalium*, angl. *potassium*, it. *potassio*, esp. *potasio*]. Métal très répandu dans la nature, découvert en 1807 par Davy. Il est solide, très ductile, brillant, plus mou que la cire et plus léger que l'eau (0,86), qu'il décompose avec chaleur en se changeant en potasse et en enflammant l'hydrogène; projeté sur un bain de mercure, à l'air, il s'y amalgame en tournoyant, sans produire de lumière ni d'explosion; c'est le seul métal qui s'oxyde à froid dans l'air sec. On l'a obtenu d'abord par la pile (Davy); puis en décomposant la potasse par le fer chauffé très fortement. Actuellement on le prépare en chauffant au rouge sombre un mélange de carbonate de potasse et de charbon. On le conserve à l'abri de l'air et de l'humidité dans l'huile de naphte ou de l'essence de copahu.

POTÉE. s. f. — *Potée d'étain.* V. Oxyde *d'étain.*

POTENCE. s. f. Appareil qui sert à mesurer la taille des hommes et des animaux. C'est une large règle qui porte des divisions numériques et sur laquelle glisse à frottement une pièce de bois. Pour les chevaux, la potence est une mesure plus juste que la chaîne.

POTENTIEL, ELLE. adj. [*potentialis*, du mot latin *potentia*, puissance; all. *potentiell*, angl. *potential*, it. *potenziale*, esp. *potencial*]. Se dit d'une substance qui, quoique très énergique, n'agit que quelque temps après son application, comme les alcalis caustiques, qu'on nomme *cautères potentiels*, par opposition au *cautère actuel*.

POTENTILLE. s. f. [*Potentilla*, L., all. *Fingerkraut*, angl. *silver-weed*, *wild tansy*, *cinquefoil*, ou *five-leaved grass*, it. *potentilla*, esp. *potentila*]. Genre de plantes de la famille des rosacées, dont deux espèces sont légèrement astringentes : 1° l'*argentine*; 2° la *quintefeuille*.

POTION. s. f. [*potio*, πόσις, all. *Trank*, angl. *potion*, *draught*, it. *pozione*, esp. *pocion*]. Médicament liquide, magistral, destiné à l'usage interne, qu'on administre par cuillerées. Une potion est composée de : *substance active* ou *base*, très variable; *excipient liquide* (eau commune ou distillée, infusé, décocté); *correctif* (sirop le plus souvent); le poids moyen de la potion est de 150 gram. Si l'on prescrit d'y ajouter de l'éther, il faut ne le mettre qu'au moment de boucher la bouteille; et, si la potion contient un infusé végétal, il faut attendre que ce dernier soit complètement refroidi pour éviter la volatilisation de l'éther. S'il doit entrer des extraits ou des électuaires dans la potion, il faut les mélanger avec soin dans un mortier de marbre ou de porcelaine. Les teintures alcooliques résineuses doivent être mélangées d'abord avec les sirops; on y ajoute ensuite peu à peu les eaux distillées, les décoctés ou les infusés, etc., afin que la résine soit divisée le plus possible. Le camphre, l'ammoniaque, doivent être d'abord dissous avec un peu de jaune d'œuf; mais le camphre peut aussi se pulvériser à l'aide de quelques gouttes d'alcool, et se diviser ensuite dans la potion au moyen de quelques grains de gomme adragant. — *Potion antivomitive de Rivière* [*potion gazeuse*]. N° 1. *Potion alcaline :* bicarbonate de potasse, 2 gr.; eau commune, 50 gr.; sirop de sucre, 15 gr. Faites dissoudre le sel dans l'eau et ajoutez le sirop. — N° 2. *Potion acide :* acide citrique, 2 gr.; eau commune, 50 gr.; sirop d'acide citrique aromatisé au citron, 15 gr. Faites dissoudre l'acide citrique dans l'eau et ajoutez le sirop d'acide citrique (Codex). On la fait avaler par moitié, en donnant aussitôt après, chaque fois, une cuillerée à café (8 gram.) de suc de citron : de cette manière l'effervescence a lieu dans l'estomac même. — *Potion aromatique* [*potion cordiale*]. Elle est composée de : sirop d'œillet, 30 gram. ; alcoolat de cannelle, 15 gr. ; confection d'hyacinthe, 5 gr. ; eau de menthe poivrée, eau de fleur d'oranger, āā 60 gram. On mélange les eaux distillées, l'alcoolat et le sirop, et l'on délaye ensuite dans la liqueur la confection d'hyacinthe (Codex). — *Potion calmante*. V. JULEP. — ***Potion de Chopart*** [***potion balsamique***]. Elle est faite avec : copahu, alcool à 80°, sirop de Tolu, āā 60 gram ; eau de menthe poivrée, 120 gram. ; alcool nitrique, 8 gram. — *Potion de Gamba*. V. TANNIN. — *Potion gazeuse*. V. POTION *antivomitive*. — *Potion incisive*. Infusion de feuilles d'hysope, 4 gram., dans eau bouillante, 125 gram., à laquelle on ajoute gomme ammoniaque, 60 centigr., et oxymel scillitique, 30 gram. — *Potion d'ipécacuanha*. V. COQUELUCHE. — *Potion à la magnésie* [*médecine blanche*]. Magnésie blanche, 8 gram. ; sucre blanc, 50 gram. ; eau, 40 gram. ; eau de fleur d'oranger, 20 gram. (Codex). – *Potion de Pradel*. V. TANNIN. — *Potion purgative* [vulgairement *médecine noire*]. Feuilles de séné mondées, 10 gr. ; sulfate de soude, 15 gr. ; rhubarbe choisie, 5 gr. ; manne en sortes, 60 gr. ; eau bouillante, 120 gr. Versez l'eau bouillante sur le séné et la rhubarbe ; après une demi-heure d'infusion, passez avec expression. Ajoutez le sulfate de soude et la manne ; faites dissoudre sur un feu doux ; passez, laissez déposer et décantez (Codex). — ***Potion purgative à la résine de jalap*** [*looch purgatif*]. On triture dans un mortier : résine de jalap, 60 centigr., et huile d'amandes douces, 120 centigr. ; on ajoute : gomme adragant, 30 centigr. (ou bien le tiers d'un jaune d'œuf), et lait d'amandes, 96 gr., qu'on ne verse que peu à peu, en mêlant exactement à mesure. On prépare de même des potions purgatives avec la résine de scammonée. — ***Potion purgative au jalap***. On triture 60 à 180 centigr. de poudre de jalap avec : sirop de fleur de pêcher, 32 gr., et l'on ajoute : eau pure, 32 gram. ; eau de fleur d'oranger, de menthe ou de citron, 4 gram. Il faut agiter la bouteille en prenant la potion. — *Potion purgative à l'huile de ricin*. On mêle : huile de ricin, 48 gram. ; sirop de limon, 32 gram. ; eau de menthe poivrée, 16 gram. Il faut agiter la bouteille. Ou bien on mêle, dans un mortier de marbre, un jaune d'œuf avec : sirop de fleur de pêcher, 32 gram. ; on ajoute peu à peu huile de ricin, 16 gram., et, quand on a mêlé parfaitement, on délaye peu à peu avec eau commune, 32 gram. — *Potion de Todd*. Eau-de-vie vieille, 60 gram. ; sirop de sucre, 40 gram. ; eau distillée, 90 gram. ; teinture de cannelle, 10 gram.

POTIRON. s. m. [***Cucurbita pepo***, **L.** ; all. ***Pfebenkürbis***, angl. ***pumpion***, it. *popone*, esp. ***calabaza grande***]. Espèce de courge qui a quelquefois un volume énorme et dont la chair est un aliment adoucissant. Ses semences sont au nombre des quatre semences froides majeures. V. TÆNIFUGE.

POTT. [Chirurgien anglais, 1713-1788]. — *Bandage de Pott*. V. BANDAGE. — *Maladie de Pott*. V. MAL *vertébral*.

POU. s. m. [*pediculus*, φθείρ, all. *Laus*, angl. *louse*, it. *pidocchio*, esp. *piojo*]. Nom donné par les anciens naturalistes aux insectes parasites aptères, qui n'ont que trois paires de pattes. ‖ Actuellement, genre d'insectes aptères parasites, dont trois espèces se rencontrent chez l'homme : le *pou de tête*, le *pou de corps* (fig. 384), et le *pou du pubis*. — *Pou de tête* (*Pediculus capitis*, L.) : cendré, avec lobes ou découpures de l'abdomen arrondies. — *Pou de corps* (*Pediculus vestimenti* seu *corporis*, L.) : d'un blanc sans taches, avec les découpures de l'abdomen moins saillantes que celles du pou de tête ; il est plus gros que celui-ci. C'est celui qui se multiplie le plus rapidement au point de couvrir littéralement le corps en un jour, mais seulement sur les individus cachectiques et qui ne peuvent prendre des soins de propreté, comme on le voit parfois dans les asiles de la vieillesse et d'aliénés. V. PHTHIRIASE. — *Pou du pubis* (*Pediculus pubis*, vulgairement *morpion*) : corps arrondi et large, corselet très court se confondant avec l'abdomen, quatre pieds postérieurs très forts. Le volume des poux du pubis peut varier depuis celui d'un point imperceptible jusqu'à 1 millimètre de diamètre et plus. Ils peuvent repulluler après le traitement, soit parce qu'il en est resté de cachés dans les plis de l'anus, soit parce qu'il en est demeuré dans les vêtements. — Les *poux* ont la bouche tubulaire, située à l'extrémité antérieure de la tête, et disposée en suçoir. Leurs œufs (*lentes*) éclosent au bout de cinq ou six jours et les petits arrivent en huit ou dix jours à l'âge adulte ; ils se multiplient, avec une telle rapidité, que deux individus suffisent pour en produire 18 000 en moins de deux mois. Les soins de propreté suffisent ordinairement pour détruire les poux de la tête. Il est un moyen fort simple, qui consiste à huiler largement les cheveux ; le corps gras tue les poux en bouchant leurs trachées et les asphyxiant. Les frictions avec l'essence de térébenthine tuent assez rapidement toutes les espèces de poux. On peut aussi faire quelques lotions avec une solution alcaline dans laquelle on fait infuser une petite quantité de semence de staphisaigre, ou des frictions avec l'onguent mercuriel. Pour se débarrasser des poux du corps, il suffit de quelques bains sulfureux ou de fumigations sulfureuses. On détruit les poux du pubis par des frictions mercurielles sur les parties où ils se sont développés, ou par des lotions avec l'essence de térébenthine, l'alcool camphré, la benzine, ou une décoction de tabac dans la proportion de 60 grammes pour un litre d'eau ; lotions qui ont l'avantage de ne pas excorier la peau. Les bains sulfureux répétés les détruisent également, mais moins vite. — *Pou des oiseaux*. V. DERMANYSSE et LIOTHE.

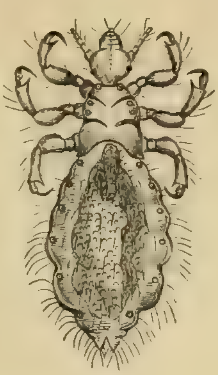

FIG. 384.

POUCE. s. m. [*pollex*, de *pollere*, avoir beaucoup de force ; ἀντίχειρ, all. *Daumen*, angl. *thumb*, it. *pollice*, esp *pulgar*]. Le plus gros et le plus fort des doigts de la main et du pied.

POUDRE. s. f. [*pulvis*, κόνις, all. *Pulver*, angl. *powder*, it. *polvere*, esp. *polvo*]. Substance réduite en particules aussi petites que possible par les moyens mécaniques (*contusion*, *trituration*, *porphyrisation*, *mouture*). On appelle *poudres simples*, celles qui proviennent d'une seule substance ; *poudres composées*, celles qui résultent du mélange de plusieurs poudres simples. V. PULVÉRISATION.

Poudre absorbante ou *antiacide*. Parties égales de magnésie calcinée et de sucre blanc. On l'emploie contre les aigreurs de l'estomac (60 à 70 centigram.). — *Poudres alimentaires*. V. au SUPPLÉMENT. — *Poudre anodine d'Hoffmann*. Myrrhe, 6 parties ; cascarille et cannelle giroflée, āā 4 parties ; corail rouge, 2 parties ; bol d'Arménie et opium, āā 1 partie. Elle est calmante, astringente, stomachique, à la dose de 45 à 120 centigrammes. — *Poudre anthelminthique.* Mousse de Corse, semen-contra, ãã 20 gram.; calomel à la vapeur, 1 gram. (Bouchardat). 50 centigr. à 2 gram.—*Poudre antiacide.* V. Poudre *absorbante.* — *Poudre antiarthritique.* Poudre de racines de gentiane et d'aristoloche, feuilles de germandrée et de chamæpitis, ãã 32 gram., et fleurs de petite centaurée, 64 gram. — *Poudre anticachectique d'Hartmann.* Safran de Mars apéritif, 32 gram.; cannelle fine, 64 gram.; sucre en poudre, 160 gram. Dose, 2 à 8 gram. — *Poudre antihystérique.* Asa fœtida et galbanum, 5 parties; 4 parties de myrrhe, de castoréum, de racine d'asarum et d'aristoloche ronde, de feuilles de sabine, de cataire, de matricaire et de dictame de Crète. 60 centigrammes à 2 grammes. — *Poudre antihystérique fumigatoire.* Corne râpée, 4 parties, et asa fœtida, 1 partie, qu'on projette par pincées sur des charbons ardents, pour en faire respirer les vapeurs dans les attaques d'hystérie. — *Poudre arsenicale du frère Cosme, poudre arsenicale de Ant. Dubois.* V. Poudre *escarrotique.* — *Poudre arsenicale de Rousselot.* Contre les cancers. Cinnabre porphyrisé, et sang-dragon, ãã 32 gram.; acide arsénieux, 4 gram. — *Poudre astringente simple.* Racines de bistorte et de tormentille, ãã 16 gram.; fleurs de grenadier, semences de berbéris, cachou, mastic en larmes, sang-dragon, ãã 8 gram.; succin, bol d'Arménie et terre sigillée préparée, ãã 6 gram.; avec extrait d'opium 0,3 centigram., Dose, 60 centigram. à 4 gram. Elle contient par gramme 4 milligram. d'opium.

Poudre blanche ou *explosive de guerre.* Chlorate de potasse et tannin à parties égales. — *Poudre de blanchiment* [*poudre de Tennant et de Knox*]. Anciens noms du chlorure de chaux

Poudre capitale de Saint-Ange. Elle est composée, selon Baumé, de poudre grossière de feuilles d'asarum, 31^{gr},20, et poudre de racine d'ellébore blanc, 1^{gr},30. Mais la véritable formule de cette poudre est: poudre de feuilles d'asaret, 250 gram.; de bétoine, 12 gram.; de verveine et de crapaud, ãã 4 gram.—*Poudre du capucin.* Nom donné autrefois à la poudre de cévadille, employée pour tuer les poux. — *Poudre de Carignan.* V. Poudre *de Guttète.* — *Poudre carminative.* Fruits d'anis, de coriandre, de fenouil, ãã 48 gram.; cannelle, écorce de citron et d'orange amère, ãã 12 gram.; girofle et rhubarbe, ãã 48 gram. On pulvérise ensemble toutes ces substances, et l'on ajoute : sucre blanc, 256 gram. — *Poudre cathartique.* Poudre de jalap, scammonée d'Alep, ãã 1 partie; tartrate acidule de potasse, 2 parties.—*Poudre cathartique de Swédiaur.* Quinquina en poudre, 16 gram., et bitartrate de potasse, 8 gram. Dose, 1^{gr},50 à 2 grammes, contre les constipations opiniâtres. — *Poudre caustique.* V. Poudre *escarrotique.* — *Poudre chalybée* ou *poudre martiale.* Limaille de fer porphyrisé, 64 gram.; cannelle fine, 24 gram.; myrrhe, sommités de thym, de rue, de matricaire, de calament, d'armoise, de cataire, de sabine, ãã 16 gram.; racines d'aristoloche ronde, de garance, de boucage saxifrage, et semences d'ache et de séséli, ãã 8 gr. Dose, 90 centigrammes à 4 grammes, contre les cachexies, la chlorose et l'aménorrhée. — *Poudre charbonneuse.* Poudre désinfectante obtenue d'un mélange de terre et de débris végétaux calcinés ensemble. — *Poudre des Chartreux.* V. Kermès *minéral.* — *Poudre de Chypre.* V. Ambrette. — *Poudre de colophane composée.* V. Poudre *hémostatique.* — *Poudre du comte de Palme* [*poudre de Sentinelli*]. Le sous-carbonate de magnésie. — *Poudre du comte de Warwick.* V. Poudre *cornachine.* — *Poudre cornachine* [*poudre du comte de Warwick, poudre de tribus*]. Parties égales de bitartrate de potasse et d'antimoine diaphorétique lavé. Elle est purgative à la dose de 60 centigrammes à 4 grammes. — *Poudre-coton.* V. Pyroxyle. — *Poudre à cuire de Horsford.* Elle se compose d'une poudre acide et d'une poudre alcaline ; la première est du phosphate acide de chaux et de magnésie, et la seconde du bicarbonate de soude. Ces deux poudres sont enveloppées séparément; on se sert d'une petite mesure de fer-blanc ayant la forme de deux cônes tronqués, réunis par leur base et de grandeur différente. Lors de la préparation du pain, on remplit, pour une quantité donnée de farine, le petit cône avec le bicarbonate et le grand avec le phosphate acide ; on mêle soigneusement les deux poudres avec la farine, on ajoute la quantité d'eau nécessaire, on fait la pâte, et on met au four. Il se forme pendant le pétrissage une double décomposition · l'acide phosphorique s'unit avec la soude, et l'acide carbonique mis en liberté fait lever la pâte et rend le pain poreux. Avec la suppression de la fermentation disparaît le principal inconvénient qui s'opposait à l'exploitation industrielle de la boulangerie, et grâce à cette méthode le pain pourra être fabriqué à la machine.

Poudre Désignolle. Poudre de guerre composée de picrate de potasse, d'ammoniaque ou de soude, de soufre et de charbon. — *Poudre de Digby.* V. Sulfate *de fer.* — *Poudre de Dover.* On la prépare en triturant ensemble 4 parties de sulfate et autant de nitrate de potasse; les jetant dans un creuset pour les faire fondre au feu, versant la masse dans un mortier de fonte chauffé, et ajoutant 1 partie d'extrait d'opium sec en poudre, 1 partie de poudre d'ipécacuanha et 1 partie de poudre de réglisse (Codex). Cette poudre sudorifique est administrée à la dose de 2 centigrammes à 1 gramme contre la goutte et le rhumatisme, chaque matin, dans une cuillerée d'un véhicule aqueux. — *Poudre du Duc.* Cannelle, 1 partie, et sucre, 16 parties. On la prend immédiatement après le repas (4 à 12 gram.). — *Poudre de Dupuytren.* Protochlorure de mercure et acide arsénieux, dans la proportion de 1 ou 2 centièmes d'arsenic. C'est un caustique très doux.

Poudre escarrotique arsenicale faible [*poudre arsenicale de Ant. Dubois*]. Acide arsénieux pulvérisé, 1 gram.; sulfure rouge de mercure pulvérisé, 16 gram.; sang-dragon pulvérisé, 8 gram. Mêlez exactement (Codex). On l'emploie comme escarrotique, sous forme de pâte, que l'on prépare au moment de s'en servir en mouillant la poudre avec un peu d'eau. — *Poudre escarrotique arsenicale forte* [*poudre arsenicale du frère Cosme*]. Acide arsénieux pulvérisé, 1 gram.; sulfure rouge de mercure pulvérisé, 5 gram.; éponge torréfiée pulvérisée, 2 gram. Mêlez exactement (Codex).

Poudre de Fontaneilles. Arsenic blanc, 10 centigram.; mercure doux, 80 centigram.; opium brut, 10 centigr.; gomme arabique et sucre, ãã 4 gram. Contre les fièvres intermittentes. — *Poudre fulminante.* Le fulminate de mercure, l'acide fulminique, et aussi : mélange de 3 parties de salpêtre, de 2 parties de potasse du commerce et 1 partie de soufre. V. Chlorate et Picrate.

Poudre galactopoétique. Semences d'anis et fenouil, ãã 32 gram.; semences de nielle, 12 gram.; trochisques de craie et d'yeux d'écrevisse, ãã 20 gram.; sucre blanc, 64 gram. — *Poudre galactopoétique de Rosenstein.* Semences de fenouil et d'écorce d'orange, ãã 4 grammes; magnésie blanche, 32 gram.; sucre blanc, 8 gram. Henry et Guibourt n'y font entrer que 16 gram. de magnésie, et ajoutent 16 gram. de sucre. Ainsi réformée, elle se prend à la dose de 120 centigrammes à 4 grammes, trois fois par jour. — *Poudres gazifères* (destinées à produire extemporanément des eaux gazeuses artificielles). Mélanges d'un acide sec avec un carbonate alcalin : comme ces corps retiennent toujours une certaine quantité d'eau hygrométrique, qui dégagerait l'acide carbonique, on les tient séparés, et l'on n'opère le mélange qu'au moment de les administrer. — *Poudre gazifère simple* [*soda powder* des Anglais]. Mélange de 16 grammes d'acide tartrique réduit en poudre, et de 24 grammes de bicarbonate de soude pulvérisé. On conserve séparément dans une boîte, d'un côté, l'acide tartrique partagé en douze petits paquets enveloppés de papier blanc, et de l'autre le sel de soude, divisé aussi en douze paquets, dans du papier bleu. Au moment d'en faire usage, on fait dissoudre le contenu d'un des paquets blancs dans un grand verre, rempli d'eau au tiers; on y jette ensuite la poudre d'un des paquets bleus, et l'on boit aussitôt. Cette eau a beaucoup d'analogie avec les eaux minérales alcalines gazeuses. — *Poudre gazifère laxative* [*poudre de Sedlitz*]. Mélange de 24 grammes d'acide tartrique, de 24 grammes de bicarbonate de soude, et de 72 grammes de tartrate de potasse et de soude. On conserve d'une part l'acide et de l'autre les sels, et l'on opère le mélange dans un vase à moitié rempli d'eau. — *Poudre de Goa* ou *chrysarobine*. Anthelminthique de l'Inde composé de 80 0/0 d'acide chrysophanique et de poudre végétale inerte. — *Poudre de Godernaux*. Mélange de calomel avec 1/60^{e} de protoxyde de mercure. Employée comme antisyphilitique. — *Poudre de guerre*. Elle est composée d'un mélange, rendu intime et réduit en grains, par divers procédés, de 78 parties de salpêtre, 12 de charbon et 10 de soufre. — *Poudre de Guttète*. Gui de chêne, racines de dictame blanc et de pivoine, corne de cerf calcinée, 4 parties; semences d'arroche et corail rouge préparé, 2 parties. C'est cette poudre antispasmodique qu'on employait sous le nom de *poudre de la princesse de Carignan* contre les convulsions des enfants. 5 à 20 centigrammes par jour.

Poudre de Haly [*poudre contre la phtisie*]. Amandes douces mondées à sec, 8 gram.; semences de coing et de pavot blanc, gommes arabique et adragant, et amidon, ãã 4 gram.; résine, 2 gram.; sucre blanc, 24 gram. Elle est très adoucissante, à la dose de 2 grammes, plusieurs fois par jour, dans de l'eau. Elle forme un véritable looch extemporané, qu'on a toujours tout prêt. — *Poudre d'Helvétius*. V. POUDRE *vomitive*. — *Poudre hémostatique* [*poudre de colophane composée*]. Colophane en poudre, 4 parties; gomme arabique, 1 partie, et charbon de bois, 2 parties. — *Poudre hydragogue*. Jalap, 24 parties; méchoacan et anis, ãã 11 parties; rhubarbe, 9 parties; soldanelle et cannelle, ãã 6 parties; gomme-gutte, 3 parties. La dose est de 30 à 180 centigrammes.

Poudre impériale de Lémery. Cannelle, 40 gram.; gingembre, 32 gram.; girofle, 26 gram.; petit malaga, macis, muscade, ãã 8 gram.; musc, 70 centigr. Elle est digestive et excitante (60 à 180 centigrammes). — *Poudre incisive*. Poudre antiasthmatique composée de sucre blanc, 3 parties, soufre sublimé et lavé, 2 parties; poudre de scille, 1 partie.

Poudre de jalap orangée composée. Poudre de jalap, 64 gram.; bitartrate de potasse, 32 gram., et sucre, 390 grammes; aromatisée avec l'huile volatile d'orange, 2 grammes. 4 à 8 grammes dans un peu d'eau ou de bouillon. Employée pour purger les enfants. — *Poudre de James*. Sulfure d'antimoine et râpures de corne de cerf, parties égales, qu'on projette dans un bassin de fer chauffé au rouge, et qu'on calcine ensuite très fortement. Elle est réputée diaphorétique.

Poudre laxative. V. POUDRE *gazifère*.

Poudre de marquis [*pulvis marchionis*]. Poudre prétendue antiépileptique dans laquelle entraient la racine de pivoine, la poudre d'andouiller, de feuilles d'or, de perles, de dent de licorne marine, etc. — *Poudre martiale*. V. POUDRE *chalybée*. — *Poudre mercurielle purgative*. Poudre cornachine à laquelle on ajoute partie égale de sulfure de mercure noir préparé par la trituration. La dose est de 60 centigrammes ou plus. — *Poudre aux mouches*. V. COBALT.

Poudre pour petit-lait. V. PETIT-LAIT. — *Poudre contre la phtisie*. V. POUDRE *de Haly*. — *Poudre de Plenck*. Arsenic blanc, myrrhe, poivre long, terre sigillée rouge, ãã 10 centigram.; fleurs de soufre, 15 gram.; acide antimonique, 4 gram. — *Poudre de projection*. Poudre que les alchimistes supposaient propre à changer en or les métaux sur lesquels on la projetait. — *Poudre purgative*. V. POUDRE *anthelminthique, antiarthritique, mercurielle*.

Poudre de Rousselot. V. POUDRE *arsenicale*.

Poudre sédative de Wetzler. Mélange de 1^{gr},20 de poudre de racine de belladone et de 4^{gr},80 de sucre qu'on divise en 96 prises. On l'emploie contre la coqueluche, 2 à 6 prises, selon l'âge. — *Poudre de Sentinelli*. V. POUDRE *du comte de Palme*. — *Poudre sternutatoire*. V. SAPONINE. — *Poudre sympathique de Digby*. V. SULFATE *de fer*.

Poudre tempérante de Stahl. Mélange porphyrisé de 9 parties de sulfate et de nitrate de potasse, et de 2 parties de sulfate, de mercure rouge préparé; calmante et rafraîchissante. — *Poudre de Tennant et de Knox*. V. POUDRE *de blanchiment*. — *Poudre de Tonquin*. 3 parties de valériane; 2 parties de musc et 1 partie de camphre. On l'emploie à la dose de 15 à 60 centigrammes. — *Poudre de tribus*. V. POUDRE *cornachine*.

Poudre de Valentini. Le carbonate de magnésie. — *Poudre vermifuge*. V. VERMIFUGE. — *Poudre à vers*. V. SEMEN-CONTRA. — *Poudre de vie*. V. POUDRE *d'Algaroth*. — *Poudre de Vienne*. Excellent escarrotique composé de 5 parties de potasse caustique à la chaux et 6 parties de chaux vive. On réduit en poudre les deux substances dans un mortier chauffé. On les mélange exactement et rapidement, et l'on renferme le mélange dans un bocal à large ouverture bouché à l'émeri. Pour en faire usage, on le délaye avec un peu d'alcool, de manière à le réduire en une pâte molle. — *Poudre vomitive d'Helvétius*. 2 parties d'émétique, 1 partie d'ipécacuanha, et 16 parties de crème de tartre.

POUDRETTE. s. f. [all. *Staubmist*, angl. *powdered human dung*]. Excréments de l'homme desséchés et préparés pour la fumure des terres, qu'on emploie dans la proportion moyenne de 1500 kilogrammes par hectare. Elle contient des sels ammoniacaux et des matières organiques azotées qui lui donnent ses qualités fertilisantes.

POUDROIEMENT. s. m. Action de réduire en poudre. — *Poudroiement de l'eau, des calculs*. V. PULVÉRISATION.

POUGUES (Nièvre). — *Eau alcaline*. Froide. Boisson et bains.

POULAIN. s. m. [*equulus*, all. *Füllen*, angl. *colt, foal*, it. *puledro*, esp. *podro*]. Nom du cheval avant l'âge adulte. Le sevrage se fait à cinq, six ou huit mois. Le cheval est adulte à deux ans ou deux ans et demi, c'est vers cette époque qu'on peut mettre les jeunes chevaux au travail. Quand il s'agit de chevaux de selle, il importe de ne les monter qu'un an ou un an et demi plus tard. Le poulain croît le plus quand il est le plus près de sa naissance en moyenne, 41 centimètres dans la première année; 14 dans la deuxième; 8 dans la troisième; et 4 dans la quatrième.

POULAIN. s. m. [all. *Leistenbeule*, angl. *bubo*, it. *tincone*]. Dans le langage vulgaire, le *bubon inguinal*, parce que ceux qui en sont atteints marchent les jambes écartées comme les jeunes chevaux.

POULE. s. f. V. CASTRATION et COQ. — *Poule d'Inde*. V. DINDON.

POULET s. m. V. COQ.

POULICHE. s. f. [*equula*, all. *Füllen*, angl. *foal*, *filly*, it. *cavallina*, esp. *potranca*]. Nom, avant l'âge adulte, du produit femelle de l'étalon et de la jument.

POULIE. s. f. Synonyme de *trochlée*.

POULINIÈRE. s. f. [*armentalis*, *equa*, all. *Zuchtstute*, angl. *good breeder*]. Jument employée à la reproduction. La jument est en chaleur au printemps ou peu après la mise bas. L'intervalle de cinq ans à douze ans est l'époque de sa vie durant laquelle la poulinière donne les meilleurs produits. L'influence héréditaire de la mère se manifeste surtout dans la taille et le tronc du poulain.

POULIOT. s. m. [all. *Polei*, *Flohkraut*, angl. *pudding-grass*, *puliol*, it. *puleggio*, esp. *poleo*]. La *Mentha pulegium*, L., plante labiée, à saveur âcre et amère, à odeur pénétrante, excitante comme les autres menthes. — *Pouliot de montagne*. Nom donné à plusieurs plantes du genre *Teucrium* (V. GERMANDRÉE).

POULPE. s. m. [*octopus*, angl. *pulp*, it. *polpa*, esp. *pulpa*]. Genre de mollusques céphalopodes octopodes dont une espèce (*Octopus vulgaris*, Lam.) est alimentaire, mais de peu de saveur.

POULS. s. m. [*pulsus*, σφυγμὸς, all. *Puls*, angl. *pulse*, it. *polso*, esp. *pulso*]. Sensation de soulèvement brusque que le doigt éprouve lorsqu'il palpe une artère reposant sur un plan osseux résistant qui permet au doigt de la déprimer. La pression du doigt se substitue alors à la force élastique de la paroi artérielle; en déprimant, elle fait perdre au vaisseau sa forme cylindrique, en vertu de laquelle tous les points de sa paroi offraient une égale résistance à la pression intérieure exercée par le sang. Cette sensation n'est pas perçue si l'artère est au milieu des parties molles. Les alternatives de soulèvement et d'affaissement de la paroi artérielle sous le doigt qui la presse sont directement liées aux changements de la *tension* de ce vaisseau, qui se manifestent par la *diastole artérielle* synchronique de chaque systole cardiaque, et par la *systole* ou resserrement consécutif. La *fréquence du pouls* indique le nombre des contractions du cœur, qui varient avec l'âge, le sexe et les maladies; elle est de 65 à 75 pulsations par minute, en moyenne, chez l'adulte; elle est un peu plus grande chez la femme que chez l'homme, et, dans les deux sexes, d'autant plus grande que l'individu est plus jeune. Les pulsations sont d'autant plus fréquentes que le cœur éprouve moins de peine à se vider, que la tension artérielle est moindre; c'est ce qu'on observe après la saignée. Dans la fièvre, dans un endroit chaud, après un exercice violent, pendant la digestion, la fréquence du pouls est augmentée parce que la circulation des capillaires est devenue relativement plus facile dans le plus grand nombre des organes. La sensation de nausée, celle qui précède la syncope, déterminent une contraction des vaisseaux qui retient le sang dans les artères, y relève la pression, rend le pouls filiforme, et, par suite, diminue la fréquence des contractions du cœur. La *force du pouls* est l'intensité de la sensation tactile que fait éprouver une artère; elle est d'autant plus grande que le vaisseau est plus dilaté; elle n'est pas en rapport avec l'énergie de la systole ventriculaire, mais avec la *tension artérielle*, surtout réglée par la circulation capillaire. Certains caractères du pouls qui échappent au doigt peuvent être révélés par le *sphygmographe*. Cet instrument enregistre le pouls sous forme d'ondulations plus ou moins régulières. La figure 385 représente le type normal. Chacun de ces *tracés* dessine plusieurs *pulsations*, dont le nombre est proportionnel à la fréquence du pouls qu'il exprime. Chaque pulsation présente une période ascendante qui correspond à l'arrivée du sang dans les artères, et une période descendante correspondant à leur repos. Dans la période descendante il existe un léger rebondissement, même à l'état normal (fig. 385); il correspond au *dicrotisme* de la pulsation, qui existe à un léger degré même dans le pouls normal, et qui se prononce davantage dans certaines maladies. Le pouls peut présenter dans sa forme graphique les variations les plus grandes, selon les conditions physiologiques ou pathologiques, ce qui fournit un moyen important de diagnostic dans certaines maladies. Voici quelques types de pouls pathologiques: fig. 386, pouls de la fièvre typhoïde, dicrotisme exagéré; fig. 387, pouls recueilli au-dessous d'un anévrysme; fig. 388, pouls de l'insuffisance aortique (Marey). — La fréquence, la force, la régularité, le dicrotisme, l'état filiforme, inégal, irrégulier du pouls, etc., sont utilisés pour porter un diagnostic. On peut explorer le pouls sur différentes artères, temporale, carotide, crurale, brachiale; on choisit ordinairement la radiale. Le médecin place sur le trajet de cette artère, à un pouce environ au-dessus du poignet, l'indicateur et les deux doigts suivants, qu'il tient rapprochés sans effort les uns contre les autres, de manière que leur pulpe se trouve exactement sur la même ligne (fig. 389, ZA), et puisse presser également l'artère. Il place en même temps son pouce à la partie postérieure du bras du malade, afin d'avoir un point d'appui qui lui per-

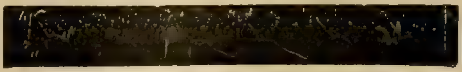
FIG. 385.

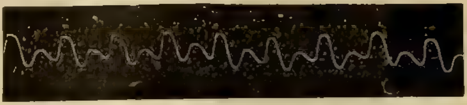
FIG. 386.

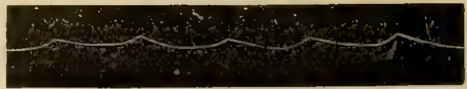
FIG. 387.

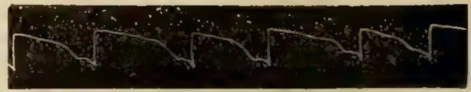
FIG. 388.

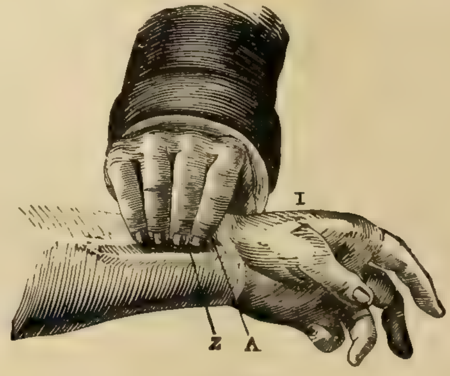

FIG. 389.

mette d'exercer une pression plus ou moins forte, et de pouvoir juger ainsi de la force impulsive du cœur. — Vétérin. Par minute, le pouls, chez le cheval, est de 32 à 38; chez l'âne, 45 à 48; chez l'espèce bovine, 35 à 42; chez la brebis, 70 à 79; chez la chèvre, 72 à 76; chez le chien, 90 à 100. Le pouls est généralement moins fort et un peu plus rapide dans les femelles que dans les mâles; le pouls des mâles châtrés se rapproche beaucoup de celui des femelles. — *Pouls abdominal*. V. PULSATION. — *Pouls de Corrigan*. V. INSUFFISANCE *aortique*. — *Pouls fébrile*. Le pouls tel qu'il est au point de vue de la fréquence, de la dureté, etc., durant la fièvre. — *Pouls des membres*. Mouvement d'expansion de la totalité de chaque membre, qu'on observe aussi sur certaines tumeurs très vasculaires, et qui est produit par la diastole artérielle à chaque systole cardiaque; il peut être perçu, comme le pouls, à l'aide d'appareils circonscrivant une portion ou la totalité de l'organe observé (Piégu). — *Pouls précordial*. Soulèvement de la paroi thoracique parfois saisissable à la vue, et sensation de soulèvement que perçoit la main appliquée au niveau de l'intervalle des cinquième et sixième côtes gauches. Il est ainsi appelé par comparaison avec le *pouls artériel*, qui a lieu en même temps que lui . ce dernier est dû à la dilatation artérielle causée par un afflux de liquide, tandis que le soulèvement précordial coexiste avec la systole ventriculaire. V. CHOC *du cœur*.

POUMON. s. m. [*pulmo*, πνεύμων, de πνεῖν, respirer; all. *Lunge*, angl. *lung*, it. *polmone*, esp. *pulmon*]. Organe de la respiration, d'une structure spongieuse, mou, flexible, compressible et dilatable, remplissant exactement chacune des parties latérales de la cavité thoracique; les deux poumons sont séparés l'un de l'autre par le médiastin et le cœur. Ils ont la forme d'un cône irrégulier, dont le sommet, étroit et obtus, est logé dans le cul-de-sac supérieur des plèvres, au niveau de la première côte, et dont la base repose sur le diaphragme. Le droit, plus volumineux que le gauche, est divisé par deux scissures obliques en trois lobes inégaux; le gauche n'a que deux lobes, et qu'une scissure (*scissure interlobaire*). La face interne de ces organes, légèrement concave, présente vers le milieu de sa hauteur un pédicule formé par les bronches et les vaisseaux et nerfs pulmonaires, et désigné sous le nom de *hile* ou *racine des poumons*. V. PULMONAIRE (*artère, plexus et veine*). — Fig. 390. Disposition respective des poumons et du cœur dans la cavité thoracique (Les poumons sont un peu écartés pour découvrir le cœur et l'origine des gros vaisseaux). *pd*, le poumon droit trilobé; *pg*, le poumon gauche bilobé; *t*, la trachée-artère avant sa division en deux bronches; *c*, l'oreillette droite du cœur; *b*, son ventricule droit; *a*, son ventricule gauche surmonté de son oreillette *o*; *f*, *g*, veines sous-clavières, et *h*, *i*, jugulaires, qui viennent s'ouvrir dans la veine cave supérieure *r*, laquelle se rend, avec la veine cave inférieure *d*, à la partie postérieure de l'oreillette droite *c*; *k*, *j*, artères carotides, et *m*, *n*, artères sous-clavières, qui naissent de la crosse de l'aorte *q*; *e*, aorte descendante. Au-dessous de la crosse de l'aorte *q*, on voit l'artère pulmonaire *p*, qui se divise près de la crosse, pour aller se distribuer à chaque poumon. Au-dessus et plus en arrière, les veines pulmonaires viennent s'ouvrir dans l'oreillette gauche *o*. Chaque poumon est tapissé par la plèvre correspondante, sauf au niveau du *hile*. Fréquemment il s'établit des adhérences entre la plèvre pulmonaire et la plèvre costale (V. PLEURÉSIE). Au-dessous de la plèvre, se voit le *parenchyme pulmonaire*, rose gris, crépitant, spongieux, mou et élastique chez l'animal qui a respiré; rose rouge, charnu, non crépitant ni spongieux, de consistance glandulaire, et assez facile à déchirer avant la naissance. Ce parenchyme est divisé en *lobules* (*lobules pulmonaires*), polyédriques, à angles nets, épais de 1 centimètre ou environ, séparés les uns des autres par des cloisons de tissu lamineux dites *interlobulaires :* dans chacun de ces lobules (fig. 391) vient se jeter un *ramuscule bronchique* (*a*) qui là cesse d'avoir un épithélium prismatique à cils vibratiles pour prendre un épithélium pavimenteux, et présente des dépressions (*vésicules pariétales*) sur ses parois : c'est la *bronche lobulaire* ou *intralobulaire ;* ce ramuscule, réduit à un diamètre de 1 millimètre au plus, se continue dans l'intérieur du lobule avec des cavités secondaires, *infundibula* (*c*, *c*, *c*), qui s'ouvrent dans la cavité centrale du lobule (*b*), et dont les parois sont couvertes de dépressions hémisphériques en cul-de-sac (*alvéoles, cellules, utricules* ou *vésicules pulmonaires*). Ces vésicules n'ont pas de muqueuse séparable. Une rangée unique de cellules épithéliales pavimenteuses minces les tapisse, appliquée contre une *paroi propre* hyaline, épaisse de 0^{mm},001, et contre la face adhérente de celle-ci s'étale le réseau des capillaires pulmonaires dans lesquels ont lieu les échanges respiratoires. Les mailles du réseau sangui sont polygonales à angles arrondis, d'égal diamètre en tout sens pour la plupart, larges de une à deux fois le diamètre des capillaires qui les limitent quand le poumon est distendu par insufflation , mais bien plus étroites dans le cas contraire. Les plus petits capillaires de ces mailles ont un calibre intérieur de 1 centième de millimètre ; tandis que dans divers tissus leur diamètre total descend à 7 millièmes. Dans l'emphysème, ce calibre ne change pas, mais la largeur des mailles ou espace circonscrit par les capillaires augmente notablement. Immédiatement au-dessous de ce réseau de capillaires (formé par les *vaisseaux pulmonaires*, tandis que les *vaisseaux bronchiques* se distribuent sur les *bronches* à épithélium prismatique et dans les cloisons interlobulaires), on trouve les faisceaux de fibres élastiques disposés circulairement, anastomosés avec ceux des vésicules qui sont au-dessus et au-dessous. Ils forment ainsi, avec des capillaires, des fibres lamineuses et des noyaux embryoplastiques, une paroi propre qui permet d'isoler les vésicules, surtout chez les jeunes sujets, du reste de la trame, comme on le fait pour les culs-de-sac glandulaires. C'est à cette trame de fibres élastiques que le poumon doit son élasticité, qui le fait revenir

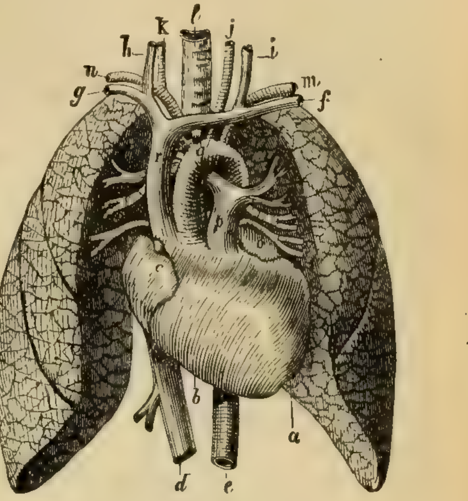

FIG. 390.

sur lui-même dès que cesse la contraction des muscles inspirateurs. Beaucoup des fibres lamineuses interposées aux précédentes restent, à tout âge, à l'état de corps fibro-plastiques fusiformes ou étoilés à prolongements ramifiés et anastomosés. Ce fait se voit surtout autour des ramifications bronchiques interlobulaires ou *extralobulaires*. Celles-ci, tapissées d'épithélium prismatique, se continuent avec le canalicule central de chaque lobule. Ce canalicule se subdivise, et chaque subdivision se termine par un groupe de huit à quinze petits tubes terminés en culs-de-sac arrondis, pressés, contigus, séparés seulement par l'épaisseur de leur propre paroi. Les sections du poumon insufflé et séché, coupant ces groupes de culs-de-sac aériens dans tous les sens, offrent l'aspect de cavités ou cellules séparées par de minces cloisons plus ou moins inclinées. Ces groupes de subdivisions terminales ont leur fond tourné généralement à la surface externe du lobule, et, distendus, ils se voient sous forme hémisphérique mamelonnée. Ces groupes peuvent être réduits à trois ou quatre culs-de-sac le long d'une subdivision du canalicule principal, ou même à un ou deux culs-de-sac greffés le long de ce dernier ou sur une de ses subdivisions, ou à un angle de bifurcation. Ainsi les vésicules pulmonaires où s'accomplit l'hématose ont une structure un peu différente de celle des bronches qui portent l'air nécessaire à la respiration; et il n'est pas possible d'y distinguer une muqueuse séparable du parenchyme élastique et du tissu cellulaire, dans laquelle ou à la surface de laquelle serait distribué ce réseau, tel qu'on le voit sur les bronches encore pourvues de cartilage. — Lorsque les culs-de-sac terminaux se distendent chez l'adulte, ou plus souvent dans les états sénile et pathologique, leur ensemble forme une vésicule pouvant atteindre le volume d'une tête d'épingle et au delà, plus ou moins irrégulière : on a alors sous les yeux une ampoule ou chambre mamelonnée au dehors, éperonnée au dedans par les cloisons de séparation des culs-de-sac. Chaque cul-de-sac terminal plein d'air est large de 9 à 10 centièmes de millimètre, chez les jeunes sujets, sur une longueur égale ou double, ou même plus considérable. Sans que la longueur augmente notablement, la largeur s'élève à 0^{mm},2 sur l'adulte, et à 0^{mm},3 dans la vieillesse. Le fond en est arrondi, souvent un peu plus large que le reste du cul-de-sac, plus rarement ovoïde. Les poumons sont ordinairement d'une couleur fauve pâle, grisâtre, quelquefois violacée et comme marbrée; mais l'âge et un grand nombre de causes accidentelles modifient cette coloration. Le long des cloisons interlobulaires est déposé, en plus ou moins grande abondance, surtout chez les vieillards, du *charbon pulmonaire*. V. ANTHRACOSIS. — Pour les maladies du poumon, V. CONGESTION *pulmonaire*, EMPHYSÈME *pulmonaire*, GANGRÈNE *du poumon*, ŒDÈME *du poumon*, PHTISIE, PNEUMOCÈLE, PNEUMONIE et TUBERCULE.

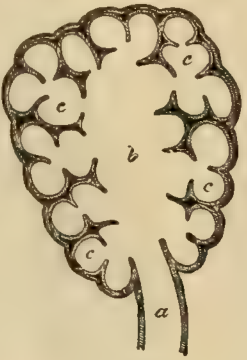

FIG. 391.

POUPART. [Chirurgien français, mort en 1708]. — *Ligament de Poupart*. V. FÉMORAL.

POURCEAU. s. m. V. COCHON.

POURPIER. s. m. [*Portulaca*, all. *Portulak*, angl. *purslain*, it. *portulaca*, esp. *verdolaga*]. Genre de plantes portulacées, dont plusieurs espèces sont mucilagineuses et dont plusieurs sont alimentaires. Tel est le *Port. oleracea*, L., employé comme aliment, et auquel on a attribué une propriété vermifuge qu'il ne paraît pas avoir. Ses feuilles sont légèrement rafraîchissantes; sa décoction passe pour diurétique.

POURPRE. s. f. [*purpura*, all. *Purpur*, angl. *purple*, it. *porpora*, esp. *purpura*]. Matière colorante rouge foncé fournie par un mollusque gastéropode, le *Murex brandaris*, L., et remplacée aujourd'hui par la cochenille, etc.

POURPRE. s. m. [all. *Blutflecken*, angl. *purples*, it. *petecchie*, esp. *purpura*]. Vulgairement le *purpura*. — *Pourpre blanc*. V. MILIAIRE. — *Pourpre de Werlhoff* [*morbus maculosus*, Werlhoff, *maladie tachetée*, *scorbut de terre*, *purpura hémorragique*]. Affection apyrétique, qui débute, avec ou sans prodromes (courbature, malaise, etc.) par une hémorragie gingivale ou nasale, sans hémorragie choroïdienne, rétinienne ou intracrânienne, sans hémoptysie, sans hématémèse. La *peau est parsemée de taches pétéchiales* semblables à des baies de myrtille, et offre quelquefois, ainsi que la face interne des lèvres, des *phlyctènes* sous lesquelles on trouve une surface rugueuse ; puis çà et là, sur les bras, sur le ventre, des *ecchymoses* quelquefois larges comme les deux mains. Souvent, après une rémission de quelques jours, il y a *réapparition de taches en plus ou moins grand nombre*. Les malades succombent quelquefois rapidement; le plus souvent ils guérissent en huit à neuf jours. Le traitement est celui du purpura. = En chimie, *pourpre de Cassius* [all. *Cassiuspurpur*, angl. *Cassius purple*]. Composé obtenu en précipitant le chlorure d'or par un mélange de protochlorure et de deutochlorure d'étain, et considéré comme de l'oxyde d'étain mélangé d'or très divisé. Le *pourpre de Cassius*, ainsi nommé de sa belle couleur pourpre, qui le fait employer pour colorer le verre, a été essayé dans le traitement de la syphilis. — *Pourpre d'indigo*. V. PHÉNICINE.

POURPRÉ, ÉE. adj. [*purpuratus*, all. *purpurfarben*, angl. *purple*, it. *porporino*, esp. *purpureo*]. Qui a rapport au *pourpre*. — *Fièvre pourprée*. V. MILIAIRE.

POURRETTE. s. f. Nom vulgaire des *eaux aux jambes compliquées de grappes*.

POURRI, IE. adj. — *Foie pourri*. V. POURRITURE.

POURRITURE. s. f. [*putredo*, σῆψις, all. *Fäule*, angl. *putridity*]. En botanique, *pourriture des fruits*, altération de leur parenchyme due au développement du mycélium des *Aspergillus* ou des *Penicillium*, développement qui n'a pas lieu dans le *blettissement*. = *Pourriture d'hôpital* [*gangrène d'hôpital*, *gangræna nosocomiorum*, angl. *hospital gangrene*, all. *Spitalbrand*, *Spitalfäulniss*]. Complication des plaies ou ulcères, survenant dans les hôpitaux, les camps, les ambulances, dont l'air est vicié par l'encombrement des malades, où les conditions hygiéniques sont mauvaises, où les pansements sont rares et insuffisants, etc. Ce mal est contagieux et épidémique. Dans une forme de *pourriture d'hôpital* dite *ulcéreuse*, le malade commence par ressentir une douleur sourde, qui devient rapidement assez intense, et affecte un ou plusieurs points de la surface de la plaie. L'aspect de celle-ci est changé; on aperçoit, dans le point douloureux, une *vésico-pustule*, qui, en s'ouvrant, laisse à nu une excavation à peu près circulaire, plus ou moins profonde, toujours peu étendue dans le principe, et dont les bords, taillés à pic, ont une teinte vineuse plus foncée que celle du reste de la surface suppurante. Cette excavation n'est autre chose qu'une ulcération avec perte de substance, se rapprochant des chancres par ses caractères physiques. Le fond de cette petite excavation est rempli par un ichor brunâtre et tenace ; aussi ne peut-on absterger la plaie qu'avec beaucoup de difficulté. La seconde forme, *forme pulpeuse* ou *couenneuse*, peut, comme la précédente, affecter d'emblée toute la plaie, ou se limiter à quelques points ; dans ce dernier cas, elle envahit secondairement, et avec plus ou moins de rapidité, tout le reste de la surface suppurante. En même temps que la douleur, on voit survenir un changement de couleur dans les bourgeons charnus . pendant un ou deux jours, ils restent violets ; peu à peu ils sont recouverts par une pellicule demi-transparente blanchâtre, qui ne saurait être confondue avec la matière purulente, et ne se laisse pas enlever par le frottement. Cette couche n'est autre que la mortification de la surface des bourgeons ; elle marche très rapidement, s'épaissit de plus en plus, recouvre entièrement les granulations vasculaires, qui peuvent être le siège d'un suintement sanguin abondant (*forme hémorragique*). Vers le dixième ou le douzième jour, quelquefois plus tard, la plaie devient plus douloureuse, ses bords sont bruns et légèrement pâteux ; la couche mortifiée, en s'épaississant, ne permet plus de distinguer les bourgeons charnus ; la surface blanchâtre du point affecté devient opaque, grise et pulpeuse, et passe bientôt à l'état de putrilage. La pourriture d'hôpital est une affection très grave, il peut en résulter des désordres incurables et même mortels ; elle a toujours au moins pour effet d'arrêter en partie le travail de la cicatrisation, et d'accroître l'étendue des solutions de continuité. Le derme peut être détruit dans une très grande étendue et le tissu cellulaire l'avoir été dans l'intervalle des muscles, au point de les isoler ; les organes eux-mêmes peuvent avoir disparu en tout ou en partie. La mortification des tendons est fréquente ; les vaisseaux et les nerfs principaux ne sont pas épargnés ; les articulations sont souvent ouvertes. Le traitement consiste dans l'emploi des toniques à l'intérieur et des topiques excitants et antiseptiques, en même temps que l'on désinfecte soigneusement la salle où règne la maladie. La dissémination immédiate des malades doit être faite à tout prix. Il faut panser les plaies avec du linge blanc de lessive, avec de la charpie faite hors des salles infectées, avec du linge qui n'ait pas servi aux pansements ou soumis à l'action des moyens désinfectants. Quand on fait le pansement, il est nécessaire de placer les linges que l'on vient d'enlever dans des plateaux métalliques, de ne point conserver ces vases dans la salle. Il faut empêcher que ces linges ne soient conservés et lavés ; car on a vu des accidents survenus pour s'être servi de ces linges après leur lavage. Les topiques à employer sont les alcools ordinaire, camphré ou phéniqué, les résineux, l'eau vinaigrée, l'acide citrique, le jus ou la pulpe de citron, l'eau chlorurée. Dans les formes graves, il faut avoir recours à la cautérisation par les acides minéraux, le perchlorure de fer, le fer rouge ; quelquefois à l'amputation. = En vétérinaire, *pourriture* [*cachexie aqueuse des bêtes à laine, foie pourri, cloche*]. Maladie chronique des bêtes à laine, non contagieuse, mais souvent épizootique, et toujours très dangereuse, dont les principaux phénomènes sont : la pâleur et la lividité des gencives, les yeux ternes et humides, un gonflement sous le menton, et un épanchement de sérosité dans le thorax ou l'abdomen. Elle résulte de la présence de douves dans le foie. — *Pourriture de la fourchette*. V. FOURCHETTE.

POUSSE. s. f. [all. *Herzschlächtigkeit*, angl. *pursiness*, it. *bolsaggine*, esp. *asma*, *asthme*, *coup de fouet*, *contre-coup*, *soubresaut*]. Maladie des animaux solipèdes caractérisée par l'essoufflement, le battement des flancs, et une interruption du mouvement d'inspiration, de manière que celle-ci se fait en deux temps. La *pousse* a été considérée comme une névrose de la respiration, et assimilée à l'asthme ; d'autres auteurs l'ont attribuée à un emphysème du poumon ; d'autres, à un spasme du diaphragme ; d'autres, enfin, à une affection organique du cœur, et particulièrement à un défaut des proportions naturelles des cavités de cet organe. Cette maladie paraît peu susceptible de guérison.

POUSSÉE. s. f. Éruption cutanée plus ou moins aiguë, plus ou moins douloureuse, qui se manifeste dans le cours ou à la suite de l'emploi de certaines eaux minérales (Loèche, Bade, Schinznach, etc.), de certains médicaments, comme l'iodochlorure mercureux, etc. Elle consiste en une production de taches rouges, puis de plaques, et enfin de pustules plus ou moins grosses, avec un état fébrile proportionné à leur quantité. Les pustules suppurent, puis sèchent, et laissent après elles la peau nette, même dans les cas où elle était couperosée.

POUSSIÈRE. s. f. [*pulvis*, κόνις, all. *Staub*, angl. *dust*, it. *polvere*, esp. *polvo*]. Nom donné à l'ensemble des corpuscules solides qui sont contenus dans l'air en quantité plus ou moins grande, et dont le diamètre varie depuis $0^{mm},001$ et moins, jusqu'à $0^{mm},010$ environ. Leur densité, plus grande que celle de l'air, est diminuée par la couche gazeuse adhérente par capillarité à leur surface, faisant corps avec eux et les suivant dans leurs mouvements ; de là résulte que l'impulsion de l'air en mouvement les entraîne et les soulève facilement, jusqu'à ce qu'ils se déposent dans les lieux où l'air est calme. La poussière se compose : 1° de granules de matières minérales diverses, surtout calcaires et siliceuses, généralement polyédriques, à angles arrondis ; parmi elles se trouvent de rares particules de fer attirables à l'aimant ; 2° de fragments d'éléments anatomiques ou de tissus végétaux, de fibres ligneuses, de cellules d'espèces diverses ou même de cellules entières ; de cellules du liber provenant des étoffes ; de poils de plantes, de cellules filamenteuses des aigrettes des fruits, etc., de grains de pollen, de fécule ; de spores et filaments de cryptogames, appartenant à diverses espèces, etc. ; 3° d'éléments anatomiques entiers ou brisés, ou de fragments de tissus animaux, tels que : écailles d'insectes ; cellules épithéliales desséchées ; poils ou fragments de poils des insectes et des vertébrés ; barbes et barbules des plumes ; fragments d'animaux articulés de très petit volume, tels que les acarus ; squelettes d'infusoires, surtout dans les temps de grands vents ; corpuscules indéterminés de nature azotée, parmi lesquels il y a parfois des infusoires entiers desséchés. Les poussières aériennes sont composées d'un tiers de matières organiques combustibles et des deux tiers de matières minérales, dont près de la moitié est constituée de particules siliceuses. L'étude de leur composition a pris une grande importance depuis qu'on sait, par les travaux de Pasteur et autres, que les corpuscules dont elles sont chargées ont une grande influence sur la santé publique, au point de vue hygiénique et pathologique. V. FERMENT, GERME, PANSPERMIE et VIBRION. — Dans beaucoup d'industries, il s'élève des poussières qui, entraînées par l'air jusque dans les bronches, sont plus ou moins nuisibles, surtout lorsqu'elles pénètrent dans les tissus. V. ANTHRACOSIS, NACRIERS, PÉNÉTRATION, PHTISIE *des aiguiseurs*, etc. = *Poussière fecondante*. V. POLLEN.

POUSSIF, IVE. adj. [*anhelator*, all. *herzschlächtig*, angl. *pursy*, it. *bolso*]. Se dit d'un animal affecté de la pousse.

POUSSIN. s. m. V. COQ.

POUSSOIR. s. m. [all. *Stosseisen*, angl. *driver*, esp. *gatillo*]. Fer à trois pointes qui sert aux dentistes à pousser la dent qu'on a déchaussée. — Dans la chirurgie humaine et dans la chirurgie vétérinaire, *poussoir* [angl. *probang*], instrument dont on se sert pour chasser les corps étrangers arrêtés dans l'œsophage. C'est une tige de baleine, présentant à l'une de ses extrémités une olive d'ivoire ou un morceau d'éponge. Les vétérinaires adaptent à la baleine un morceau de bois de forme ovoïde, taillé en entonnoir dans la partie libre.

POUTURE. s. f. Nourriture des animaux engraissés à l'étable. — *Engrais de pouture*. L'engraissement pratiqué exclusivement à l'étable. V. RATION.

POUVOIR. s. m. — *Pouvoir absorbant pour la chaleur* (*capacité pour le calorique*). Faculté qu'ont les corps d'absorber une quantité plus ou moins considérable de rayons caloriques, qui en élèvent la température ou en changent l'état physique. Un corps placé près d'un autre dont la température est élevée ne s'échauffe pas, ou ne le fait que lentement, si sa surface est blanche et polie : le calorique est réfléchi en grande partie par cette surface. Si la surface du premier corps est noire et dépolie, il s'échauffe beaucoup, et il ne réfléchit pas ou presque pas la chaleur. On dit alors que le calorique est absorbé ; cette *absorption* varie suivant la nature physique et chimique du corps et suivant la nature du rayon calorifique : le *pouvoir absorbant* d'un corps est égal au rapport entre la quantité de calorique absorbé et la quantité de calorique incident. — *Pouvoir absorbant pour la lumière*. V. COULEUR et DICHROÏSME. — *Pouvoir des objectifs*. Un objectif possède : 1° le *pouvoir définissant*, lorsqu'il donne l'image très nette et très noire des détails, reliefs et contours d'un objet ; 2° le *pouvoir pénétrant*, lorsqu'il permet de distinguer du même coup d'œil plusieurs plans très rapprochés dans l'épaisseur des objets ; 3° le *pouvoir résolvant* ou *séparateur*, lorsqu'il montre nettement des parties très serrées existant sur une surface, telles que les points sur les stries des diatomées (Goring, 1835 ; Carpenter). V. GROSSISSEMENT.

PRAGMATIQUE. adj. [*pragmaticus*, πραγματικὸς, de πρᾶγμα, affaire ; all. *pragmatisch*, angl. *pragmatic*, esp. *pragmatico*]. Se dit de ce qui est conforme à la réalité. — Epithète donnée par Sprenzel à son *Histoire de la medecine*.

PRATELLE. s. f. Vulgairement l'*agaric* comestible.

PRATICIEN. s. m. [*medicinæ artis peritus*, all. *Praktiker*, angl. *practitioner*, it. *medico pratico*, esp. *practico*]. Médecin qui se livre à la pratique de l'art médical, par opposition à *théoricien*. Ce mot se trouve dans les anciens, qui disent que nul n'est bon praticien s'il ne possède les connaissances qui font le théoricien. Les qualités qui font le bon praticien sont les mêmes que celles dont l'exercice élève l'homme au rang de savant ; seulement, dans ce dernier cas, il en use pour étudier les rapports que présentent les faits entre eux, les lois qui les relient les uns aux autres, et expliquent leur solidarité ; dans le premier cas, sans se préoccuper de ces notions générales, il applique ses facultés à l'examen de chaque phénomène en particulier, à l'effet de le modifier. L'étude des sciences est nécessaire au praticien, non seulement comme source de moyens d'application et d'agents qu'elles lui enseignent à connaître, mais encore comme base de discipline et d'éducation intellectuelle au point de vue de la méthode à suivre, pour aller rapidement et avec sûreté des effets aux causes et des causes aux effets dans chaque cas particulier qui se présente à lui, ce qu'on nomme souvent sagacité et pénétration du praticien. Savoir pour diagnostiquer et pronostiquer, prévoir pour agir, doivent être sa règle constante, sans jamais oublier que le sentiment de l'opportunité dans l'action curative est le signe essentiel de toute connaissance, de même que les effets de la prévoyance sont le critérium de la vérite. C'est par la culture de ces sciences qu'il acquiert un jugement droit, l'habitude de concentrer son attention sur tous les faits relatifs à un sujet ; celle de la continuité des efforts dans une direction déterminée ; celle de saisir les analogies et les différences entre plusieurs faits compliqués ayant quelques rapports entre eux. L'ensemble de ces qualités, développées et perfectionnées par l'exercice de l'art dans une direction spéciale, constitue ce qu'on a appelé le *tact*, le *coup d'œil médical*, le *sens pratique*. Les procédés d'analyse et d'expérimentation nécessaires à l'étude des sciences conduisent insensiblement le praticien à acquérir cette adresse plus délicate encore qu'exigent les observations et les opérations à faire sur les êtres vivants.

PRATIQUE. s. f. [*pratica*, *praxis*, πρακτικὴ, all. *Praxis*, angl. *practice*, it. *pratica*, esp. *practica*]. Exercice de l'art médical, ou description de la manière et des moyens de faire la médecine, à l'effet tant de conserver que de rétablir la santé. Contrairement à ce qu'on entend souvent répéter, il n'y a pas d'opposition entre la *pratique* et la *théorie*. Tout ce qui est vrai devient utile dans la pratique, et cela seul est utile qui est vrai, seulement cette utilité est plus ou moins directe et immédiate, selon le degré d'avancement de chaque science ; pour conduire à des résultats réels, autres que ceux que peut amener le hasard, la pratique exige donc l'étude de la théorie.

PRATIQUE. adj. [*practicus*, πρακτικὸς, all. *praktisch*, angl. *practical*, it. *pratico*, esp. *practico*]. Se dit de ce qui se réduit en acte dans un art, de ce qui constitue l'application des règles et des principes empruntés aux sciences ou connaissances spéculatives et raisonnées.

PRÉCIPITANT. adj. et s. m. Anciennement, corps qui, ajouté à un autre, y détermine un précipité. L'acide sulfurique était un précipitant pour la baryte, le sel d'oseille pour la chaux, etc.

PRÉCIPITATION. s. f. [*præcipitatio*, all. *Niederschlagung*, angl. *precipitation*, it. *precipitazione*, esp. *precipitacion*]. Phénomène qui a lieu quand un corps se sépare du liquide où il était dissous, et se dépose sous la forme solide de poudre, de flocons ou de très petits polyèdres. La précipitation s'opère lorsqu'un corps dissous dans un liquide y devient insoluble par l'effet de l'addition ou de la soustraction d'un autre corps. — *Précipitation de l'utérus*. V. PROLAPSUS.

PRÉCIPITÉ. s. m. [*præcipitatum*, all. *Niederschlag*, *Præcipitat*, angl. *precipitate*, it. *precipitato*, esp. *precipitado*]. Dépôt qu'on obtient lorsque, par l'action d'un corps sur une dissolution, il se sépare une matière solide qui occupe le fond du vase. — *Précipité blanc de Charas, de Zwelfer*. Protochlorure de mercure ou calomel obtenu par précipitation. — *Précipité blanc de Lémery*. V. CHLORAMIDE. — *Précipité per se*, *précipité rouge*. V. OXYDE *de mercure*.

PRÉCORDIAL, ALE. adj. [*præcordialis*, de *præcordia*, diaphragme, de *præ*, en avant, et *cor*, *cordis*, cœur ; all. *præcordial*, angl. *precordial*, it. *precordiale*, esp. *precordial*]. Se dit de ce qui existe ou de ce qui se passe audevant du cœur : *pouls précordial*, *soulèvement précordial*, *voussure précordiale*.

PRÉCURSEUR. adj. et s. m. [*præcursor*, de *præ*, avant, et *currere*, courir ; all. *Vorbote*, angl. *precursory*, it. *precursore*, esp. *precursor*]. — *Signe précurseur*. Celui qui annonce une maladie prochaine.

PRÉDIASTOLIQUE. adj. [de *præ*, auparavant, et *diastole*]. Qui précède la diastole du cœur.

PRÉDIGESTION. s. f. [de *præ*, auparavant, et *digestion*]. Ensemble des opérations préliminaires à la digestion : mastication, insalivation, etc.

PRÉDISPOSANT, ANTE. adj. [all. *vorbereitend*, *prædisponirend*, angl. *predisposing*, it. et esp. *predisponente*]. Se dit de ce qui prépare l'économie à l'invasion d'une maladie : *cause prédisposante*.

PRÉDISPOSITION. s. f. [de *præ*, d'avance, et *disponere*, disposer ; all. *Prædisposition*, angl. *predisposition*, it. *predisposizione*, esp. *predisposicion*]. Effet patent ou occulte qui prépare l'économie, en un temps plus ou moins long, et à des degrés divers d'intensité, selon les individus, à l'invasion d'une maladie.

PRÉDORSAL, ALE. adj. [*prædorsalis*, de *præ*, devant, et *dorsum*, dos; all. *prædorsal*, angl. *predorsal*, it. *predorsale*, esp. *predorsal*]. Qui est situé au-devant du dos.

PRÉDORSO-ATLOÏDIEN. adj. et s. m. [it. *predorso-atloideo*]. V. LONG *du cou*.

PRÉEMBRYON. s. m. [de *præ*, en avant, et *embryon;* all. *Vorkeim*]. Celle des deux vésicules embryonnaires qui est inférieure, en rapport avec le hile du nucelle, et qui, s'allongeant et se divisant en cellules, devient l'origine de l'embryon, tandis que la vésicule supérieure, qui est du côté micropylaire, forme le *suspenseur* (*filament suspenseur*, Mirbel et Amici; *Embryoträger*, *Kreimträger*, *Keimstrang*, *chorda embryonalis*, Schleiden, etc., *Keimschlauch*, Meyer). Le préembryon se subdivise par scission ou cloisonnement mérismatique du protoplasma et des noyaux cellulaires. Dans la cavité centrale du sac (ou ovule) plein de matière organisable apparaissent d'abord un ou plusieurs noyaux, puis, entre eux, des cloisons transversales, et bientôt des cloisons longitudinales, qui partagent le tout en grandes cellules diaphanes, origine de l'*endosperme*. Dans la plupart des plantes (Tulasne), les matières plastiques accumulées peu à peu dans le long tube de la vésicule embryonnaire donnent naissance à des noyaux, et, peu après, se divisent, à un instant donné, en fractions plus ou moins étendues, entre lesquelles s'interposent des cloisons transversales. Dans quelques espèces, ce phénomène a lieu avant l'apparition du noyau.

PRÉEMBRYONNAIRE. adj. — *Vésicule préembryonnaire*. V. EMBRYONNAIRE.

PRÉEXISTENCE. s. f. [de *præ*, auparavant, et *existence*, all. *Vorherdasein*, angl. *preexistence*, it. *preesistenza*, esp. *preexistencia*]. État de ce qui préexiste. — *Préexistence des germes.* Hypothèse d'après laquelle la procréation des êtres serait apparente, les êtres que nous voyons se produire ayant existé déjà en germe dans toutes leurs parties, que l'acte procréateur n'aurait fait que développer. Selon les uns, les êtres organisés seraient contenus en germe dans l'ovaire de la femelle (V. OVISME); selon les autres, ils seraient dans le sperme du mâle (V. SPERMATISME); dans l'un et l'autre cas, les êtres organisés auraient existé en matière et en forme de tout temps, auraient été préformés par rapport à nous, et la procréation n'aurait fait que les déterminer à se développer : c'est ce qu'on appelait la théorie de la *préformation;* ou bien ces êtres auraient existé en matière seulement, et la procréation aurait eu pour résultat de leur faire acquérir une forme : c'est ce qu'on appelait la *théorie de la métamorphose;* enfin la préexistence, selon quelques auteurs, aurait compris dès l'origine les germes, nés en même temps, de tous les êtres à venir : c'est la *théorie de la syngenèse*. Aucune de ces hypothèses n'a été vérifiée par l'observation. V. ÉPIGENÈSE.

PRÉFLORAISON. s. f. [*æstivatio*, *præfloratio*, de *præ*, avant, et *florere*, fleurir; all. *Blumenknospenstand*, angl. *prefloration*, it. *preflorazione*, esp. *prefloracion*]. Disposition variée que les enveloppes florales d'une fleur présentent avant son épanouissement, dans le bouton; elle est dite *alternative* quand les folioles du calice ou de la corolle sont disposées en deux verticilles alternes, dont l'extérieur recouvre l'intérieur; *chiffonnée* (V. ce mot); *cochléaire*, quand une foliole creusée en cuiller ou formée de deux folioles soudées recouvre toutes les autres; *imbriquée*, quand une foliole est extérieure, les trois suivantes se recouvrant successivement et la cinquième étant recouverte en partie par la quatrième, en partie par la première; *quinconciale*, *tordue*, *valvaire*, *vexillaire* (V. ces mots).

PRÉFOLIAISON. s. f. La préfoliation.

PRÉFOLIATION. s. f. [*præfoliatio*, de *præ*, avant, et *folium*, feuille ; all. *Blattknospenstand*, angl. *prefoliation*, it. *prefoliazione*, esp. *prefoliacion*]. Arrangement des feuilles les unes à l'égard des autres dans les bourgeons : elle est dite *en crosse*, *condupliquée*, *convolutée*, etc.

PRÉFORMATION. s. f. [de *præ*, avant, et *formation;* all. *Vorherbildung*, angl. *preformation*, it. *preformazione*, esp. *preformacion*]. Système physiologique, dit aussi de l'*évolution*. V. PRÉEXISTENCE.

PRÉHENSEUR. adj. Se dit d'un organe servant à la préhension.

PRÉHENSION. s. f. [*prehensio*, de *prehendere*, saisir; λῆψις, all. *Aufnehmen*, angl. *prehension*, esp. *prehencion*]. Action de prendre, de saisir un objet quelconque avec la main ou la bouche.

PRÉIRIDIEN, IENNE. adj. m. Qui est en avant de l'iris: *l'anneau sclérotical préiridien*.

PRÉJUGÉ. s. m. [all. *Vorurtheil*, angl. *prejudice*, it. *pregiudizio*]. — *Préjugés en médecine.* Opinions préconçues touchant des notions que l'observation et l'expérience peuvent seules donner : telles sont celles du vulgaire et de quelques médecins sur des dispositions anatomiques des nerfs, des tendons, des articulations, et autres qu'ils n'ont pas observées; sur la constitution du sang et des autres humeurs ; sur les divers actes de l'économie, à l'état sain ou à l'état morbide; sur la possibilité de les connaître sans les observer, de découvrir leurs dérangements sans avoir étudié leurs conditions normales; sur l'existence d'une divination individuelle innée ou acquise à cet égard en dehors de l'expérience. Telle est, d'autre part, la croyance à l'existence de substances douées de qualités préservatives ou curatives, merveilleuses ou susceptibles d'acquérir ces qualités par des mélanges, des actions physiques ou certaines interventions mentales, substances agissant ou pouvant agir sur l'économie en dehors de toute relation moléculaire et de quantité proportionnelle avec les liquides et les solides de l'organisme. Ces préjugés et autres analogues, très répandus, reconnaissent pour cause une aberration de l'instinct de conservation individuelle troublant l'entendement, par suite du manque de rectifications à ces impulsions que devraient apporter le savoir et la raison; rectifications dont le défaut est dû à l'absence d'une éducation biologique en rapport avec les nécessités de la vie individuelle et sociale. Ces préjugés sont journellement la cause d'accidents et de maladies que les médecins sont appelés à traiter; ils faussent, non seulement les appréciations du public, mais encore ses observations, en lui faisant voir dans les choses, non ce qui s'y trouve effectivement, mais ce qu'il désire y voir. V. ERREUR.

PRÊLE. s. f. [*equisetum*]. Genre de plantes qui forme seul la famille des *équisétacées*. — *Prêle commune* [*Equisetum arvense*, L., *cauda equina* des pharmaciens; all. *Schachtelhalm*, angl. *shavegrass*, it. *equiseto*, *setolone*, esp. *cola de caballo*]. Plante dont la tige est diurétique.

PRÉLOMBAIRE. adj. [de *præ*, devant, et *lumbi*, les lombes; all. *prælumbar*, angl. *prelumbar*, it. *prelombare*, esp. *prelumbar*]. Qui est situé au-devant des lombes.

PRÉLOMBO-SUS-PUBIEN. adj. et s. m. V. PSOAS (*Petit*).

PRÉLOMBO-THORACIQUE. adj. Nom donné à la veine azygos.

PRÉLOMBO-TROCHANTINIEN. adj. et s. V. PSOAS (*Grand*).

PRÉLUDES. s. m. pl. V. PRODROME.

PRÉMATURÉ, ÉE. adj Qui vient avant terme : *accouchement prematuré*

PRÉMOLAIRE. adj. et s. [de *præ*, avant, et *molaire*]. Nom donné aux première et deuxième petites molaires ou antérieures.

PRÉMONITOIRE. adj. [de *præ*, avant, et *monere*, avertir; all. *ankündigend*, *vorhersagend*, angl. *premonitory*, it. *premonitorio*]. — *Diarrhée prémonitoire.* V. Choléra.

PRÉOPERCULE. s. m. Os de l'opercule des poissons osseux correspondant au tympanal des autres vertébrés.

PRÉOVARIEN, IENNE. adj. Qui est placé au-devant de l'ovaire.

PRÉPARANT, ANTE. adj. Se dit, en obstétrique, des douleurs du deuxième temps de l'accouchement, qui, dilatant le col de l'utérus, le préparent au passage du fœtus.

PRÉPARATE. adj. et s. f. [*præparata*, all. *Stirnblutader*, it. *preparata*, esp. *preparada*]. La veine *frontale*. V. Faciale (*Veine*).

PRÉPARATEUR. s. m. Celui qui, dans les officines, les laboratoires et les cours, est chargé spécialement des préparations.

PRÉPARATION. s. f. [*præparatio*, all *Præpariren*, angl. *preparation*, it. *preparazione*, esp. *preparacion*]. Opération de chimie pharmaceutique qui consiste à disposer toutes les substances qui doivent être employées; tels sont : le lavage, la dessiccation, la pulvérisation, etc. — *Préparation*. Produit de diverses opérations pharmaceutiques : *préparations magistrales* et *officinales*. = *Préparation*. Partie fraiche ou sèche que l'anatomiste a disséquée pour l'étude.

PRÉPUBIEN, IENNE. adj. Se dit des organes et des tissus qui sont placés au-devant du pubis.

PRÉPUCE. s. m. [*præputium*, πόσθη, all. *Vorhaut*, angl. *prepuce*, it. *prepuzio*, esp. *prepucio*]. Prolongement des téguments de la verge, qui couvre le gland. Le prépuce est composé de deux couches membraneuses, l'une externe ou cutanée, l'autre interne ou muqueuse, séparées par du tissu cellulaire très lâche. Lorsqu'on exerce une traction sur la peau de la verge, et qu'on la porte en arrière, le prépuce disparaît en se dédoublant aux dépens du tissu cellulaire. La membrane muqueuse tapisse la surface interne de la couche cutanée jusqu'au delà du gland; puis elle se réfléchit sur celui-ci, en formant derrière la couronne un petit cul-de-sac appliqué sur le corps caverneux, interrompu par un repli triangulaire de la membrane muqueuse, connu sous le nom de *frein* ou de *filet*. Elle n'a pas de glandes, mais est pourvue de papilles vasculaires et tapissée par un épithelium pavimenteux. L'extrémité antérieure du prépuce est percée d'un orifice qui, normalement, permet la sortie du gland pendant l'érection ; il n'en est pas de même dans le *phimosis*. Les artères du prépuce sont fournies par la dorsale de la verge ; ses nerfs viennent du honteux interne.

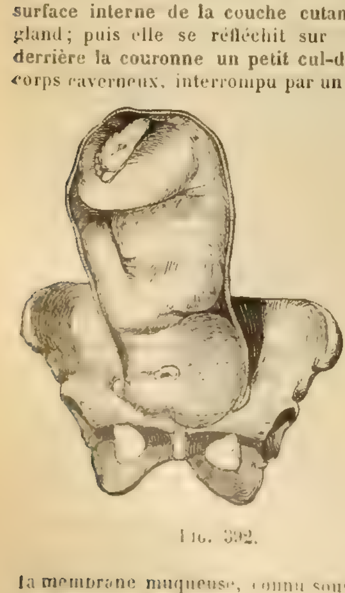

Fig. 392.

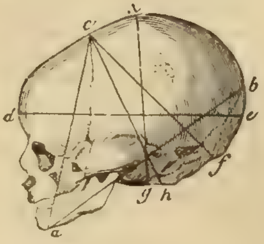

Fig. 393.

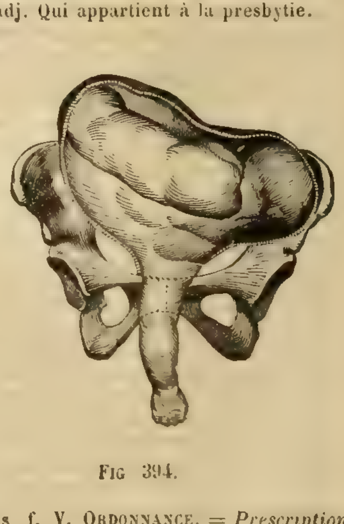

Fig 394.

PRÉPUTIAL, ALE. adj. [*præputialis*, de *præputium*]. Qui concerne le prépuce, qui en provient, qui s'y rend : *artères préputiales*, *nerfs préputiaux*, *herpes préputial*.

PRÉRECTAL, ALE. adj. Qui est au-devant du rectum. — *Taille prérectale*. V. Cystotomie.

PRÉROTULIEN, IENNE. adj. Qui est situé au-devant de la rotule. — *Bourse prérotulienne*. Bourse séreuse accidentelle qui se développe au-devant de la rotule, sous la peau, chez ceux que leur profession oblige à une station fréquente sur les genoux. V. Hygroma.

PRESBYOPIE. s. f. [*presbyopia*, esp. *presbiopia*]. Synonyme de *presbytie*.

PRESBYTE. s. m. [all. *Presbyt*, *Fernsichtiger*, angl. *presbyopical*, it. *presbite*, esp. *presbito*]. Qui est affecté de presbytie.

PRESBYTIE. s. f. [*presbytia*, de πρεσβὺς, vieillard, parce que les vieillards y sont surtout sujets; all. *Presbyopie*, *Fernsichtigkeit*, angl. *longsightedness*, it. *presbiopia*, *presbizia*, esp. *presbicia*]. État de ceux qui ont la vue confuse quand ils regardent de près, et nette quand ils regardent des objets plus ou moins éloignés. Cet état résulte de l'affaiblissement sénile du muscle ciliaire, qui produit la perte progressive de la faculté d'accommodation, et détermine pour l'œil l'impossibilité de prendre spontanément les changements de courbure nécessaires à la vision des objets rapprochés. La presbytie a donc le même effet que l'hypermétropie, bien que les causes soient différentes : dans les deux cas, tous les rayons lumineux partis du même point d'un objet ne convergent plus sur la rétine, mais en arrière de cette membrane. Pour obtenir la convergence, il faut *éloigner* l'objet ; mais alors l'image qu'il forme sur la rétine, quoique nette, est plus petite, et *la netteté de la sensation est diminuée*, puisqu'un nombre moins considérable d'éléments anatomiques de la rétine est impressionné. Si, laissant l'objet à la distance ordinaire, on prescrit l'usage de lunettes à verres convexes d'un numéro approprié à l'intensité du trouble visuel, la vision devient nette, sans que l'image perde de sa grandeur. V. Hypermétropie.

PRESBYTIQUE. adj. Qui appartient à la presbytie.

PRESCRIPTION. s f. V. Ordonnance. = *Prescription légale*. V. Honoraires.

PRÉSENTATION. s. f. [angl. *presentation*, esp. *presen-*

tacion, all. *Stellung*]. En obstétrique, on dit qu'il y a présentation du fœtus toutes les fois qu'il se *présente* au niveau du détroit supérieur une région du fœtus suffisamment grande pour remplir ce détroit. Le fœtus à ce point de vue est divisé en trois régions · l'extrémité céphalique avec ses divers diamètres (fig. 393), l'extrémité pelvienne, le tronc. L'extrémité céphalique peut se présenter *fléchie* (présentation du sommet), ou *défléchie* (présentation de la face (fig. 392)). L'extrémité pelvienne comporte plusieurs variétés. Ainsi elle est *complète* quand les pieds et les fesses se présentent simultanément, *décomplétée*, quand les membres inférieurs ne restent pas accolés aux fesses, et alors, s'ils sont relevés sur le tronc, on a la présentation du siège ou des fesses; s'ils sont étendus plus ou moins, on a la présentation des genoux ou des pieds Le tronc peut se présenter par son plan latéral droit (fig. 394) ou gauche (épaule droite ou gauche). Ces différentes régions du fœtus peuvent affecter des rapports variés avec les points du bassin; c'est ce qui constitue les *positions*. La présentation du sommet est la plus favorable de toutes; l'accouchement peut se terminer spontanément dans la présentation de la face et de l'extrémité pelvienne. Seule, la présentation du tronc réclame *absolument* l'intervention de l'accoucheur. Si elle est reconnue avant le travail, il faut la transformer en une présentation du sommet par la version par manœuvres externes. Si elle n'est reconnue que pendant le travail, il faut la transformer en présentation de l'extrémité pelvienne par la version podalique par manœuvres internes. Celle-ci est généralement suivie de l'extraction immédiate du fœtus.

PRÉSERVATIF, IVE. adj. et s. m. [all. *præservatif*, angl. *preservative*, it. et esp. *preservativo*]. Se dit des remèdes propres à prévenir le développement d'une maladie, et dont l'ensemble constitue le *traitement préservatif*. Ainsi le sous-nitrate de bismuth et l'opium à faible dose ont été recommandés comme préservatifs du choléra en temps d'épidémie

PRÉSERVATION. s. f. [de *præ*, avant, et *servare*, sauver] Synonyme de *prophylaxie*

PRÉSPINAL, ALE. adj. [de *præ*, devant, et de *spina*, épine; all. *præspinal*, angl. *prespinal*, it. *prespinale*, esp *prespinal*]. Qui est situé devant la colonne vertébrale

PRESSE-ARTÈRE. s m. (Deschamps). Instrument pour la compression immédiate des artères. Il est composé d'une plaque longue de 14 à 16 millimètres, et large de 7, et d'une tige de 54 de long, rivée perpendiculairement au-dessus de la plaque. A chaque extrémité de celle-ci est un trou dans lequel on passe l'un des bouts du cordonnet engagé sous l'artère; chacun de ces bouts est ensuite passé dans une ouverture pratiquée au tiers supérieur de la tige. en les tirant tous deux en sens contraire sur le bord poli de l'extrémité de cette tige, comme sur une poulie, on serre l'artère, et l'on empêche le lien de se relâcher, en remplissant l'ouverture avec un fausset. Le presse-artère, entouré de charpie, reste dans la plaie jusqu'à ce que l'on n'ait plus à craindre l'hémorragie; on coupe alors le lien, qu'on retire ensuite avec l'instrument. Ce procédé prévient la section trop prompte du vaisseau, et met en contact les parois artérielles en les aplatissant, dans des cas où leur rigidité s'opposerait à leur froncement circulaire.

PRESSE-URÈTRE. s. m. Sorte de pince de fer élastique dont les branches, recouvertes d'une peau de buffle, peuvent être rapprochées ou éloignées au moyen d'une vis. On introduit la verge entre les branches, de manière que l'urètre soit appliqué sur l'une d'elles, et on les rapproche au moyen de la vis, afin d'exercer une pression suffisante pour mettre en contact les parois de ce canal. On se sert du presse-urètre dans les incontinences d'urine, pour empêcher momentanément l'écoulement de ce fluide.

PRESSION. s. f. En physique et en physiologie, synonyme de *tension : pression* ou *tension atmosphérique*, *pression* ou *tension sanguine*. V. TENSION. — *Pression à tergo*. V. VIS *à tergo*.

PRESSOIR. s. m — *Pressoir d'Hérophile* [*torcula Herophili*, all. *Hirnkelter*]. Cavité veineuse irrégulière, située au niveau de la protubérance occipitale interne, limitée par la faux du cerveau, la faux et la tente du cervelet, et représentant le confluent du sinus longitudinal supérieur, du sinus droit et des sinus latéraux.

PRÉSURE. s f. [*coagulum*, πυτία, all. *Lab*, angl. *rennet*, it. *presame*, *gaglio*, esp. *cuajo*]. Matière qu'on extrait du quatrième estomac ou caillette du veau et des jeunes animaux ruminants, à l'âge où ils sont encore nourris de lait, en raclant la caillette ou la faisant macérer dans l'eau alcoolisée : c'est du lait presque réduit au caséum, et mêlé avec les sucs de l'estomac, qui lui communiquent leur acidité. La présure récente est en grumeaux blanchâtres, qui deviennent ensuite d'un gris plus ou moins foncé. Lavée, salée et séchée à l'air, elle prend une consistance et un aspect onguentacés. On s'en sert pour faire cailler le lait, à la dose de 1 gramme par litre.

PRÉSYSTOLE. s. f. [de *præ*, auparavant, et *systole*]. Fin de la grande pause du cœur; moment qui précède immédiatement la systole (Fauvel, Gendrin), et auquel correspondent le resserrement des oreillettes et la dilatation des ventricules (*dilatation présystolique*).

PRÉSYSTOLIQUE. adj. [de *præ*, avant, et *systole*]. Qui précède la systole du cœur : *bruit de frottement présystolique*, *retrait présystolique*.

PRÉTAXOÏDE. adj. [de *præ*, auparavant, et *taxis*] (Jordan, 1861). Se dit d'un procédé de kélotomie dans lequel celle-ci est suivie du taxis. On fait près du collet de la tumeur, à travers la peau et les couches superficielles, une incision assez grande pour y admettre le bout du doigt. Après quelques minutes de taxis, on laisse reposer le malade, et l'on calme l'intestin enflammé par des opiacés et en s'abstenant de tout purgatif irritant.

PRÉTESTICULAIRE. adj. Qui est placé au-devant du testicule.

PRÉTHYRÉOÏDIEN, ENNE. adj. Se dit des parties situées au-devant du corps ou du cartilage thyréoïde. — *Bourse préthyréoïdienne*. Sorte de bourse séreuse en laquelle se transforme parfois le tissu cellulaire lâche qui sépare le derme du cartilage thyréoïde, et dont la formation résulte du glissement de la peau au-devant du larynx. Cette bourse peut être le siège d'hygroma.

PRÉTIBIAL, ALE. adj. [de *præ*, devant, et *tibia*, le tibia; all. *prætibial*, it. *pretibiale*, esp. *pretibial*]. Qui est situé à la face antérieure du tibia.

PRÉTIBIO-DIGITAL. adj. et s. [*prætibio-digitalis*, it. *pretibio-digitale*]. Le nerf musculo-cutané de la jambe.

PRÉTIBIO-SUS-PHALANGÉTAIRE. adj. [*prætibio-supra-phalangetaris*]. Le nerf tibial antérieur.

PRÉVENTIF, IVE. [de *prævenire*, prévenir; all. *vorbeugend*, angl. *preventive*, it. et esp. *preventivo*]. Qui est destiné à prévenir. — En chirurgie, *moyen préventif*, celui qui est employé pour prévenir un accident pendant la durée d'une opération, d'une cicatrisation, pour éviter le dérangement d'un appareil à pansement, etc. — En médecine, *traitement préventif*, celui que l'on fait suivre à un malade guéri d'une maladie pour prévenir l'apparition d'une autre qu'elle entraîne habituellement Après la guérison des accidents primitifs de la syphilis, beaucoup de médecins prescrivent un traitement préventif des accidents secondaires ; d'autres, pensant que ce traitement ne fait que retarder l'apparition des accidents, attendent leur début pour les traiter.

PRÉVERTÉBRAL, ALE. adj. [de *præ*, en avant, et *vertebra*, vertèbre]. Qui est en avant des vertèbres. — *Muscles prévertébraux.* Les muscles grand et petit droits antérieurs de la tête, droit latéral et long du cou. — *Région prévertébrale.* Celle qui est en rapport avec la partie antérieure des corps vertébraux.

PRÉVERTÈBRE. s. f. Synonyme de *protovertèbre.* V. Vertèbre *type*, page 1701.

PRIAPISME. s. m. [*priapismus*, *tentigo*, πριαπισμὸς, de Πρίαπος, Priape, membre viril, all. *Priapismus*, *Ruthenkrampf*, angl *priapism*, it. et esp. *priapismo*]. Tension forte et douloureuse du pénis, avec sentiment d'ardeur brûlante, mais sans désir de l'acte vénérien, contrairement à ce qui se passe dans le *satyriasis*. Il peut être un des symptômes de l'empoisonnement par les cantharides ou simplement de la cystite cantharidienne, quoique le plus souvent ce soit du satyriasis que causent les cantharides. Cet état est souvent symptomatique d'une blennorrhagie, d'une cystite, ou de la présence d'un calcul vésical. Même traitement que pour le satyriasis

PRIMAIRE. adj. [*primarius*, all. *primär*, angl. *primary*, it. *primario*]. En botanique, se dit du pétiole commun dans les feuilles composées; du pédoncule principal dans les panicules, les grappes, etc.; des côtes qui semblent servir de base à des côtes plus petites dans les fruits des ombellifères. = En anatomie, *organe primaire*, *partie primaire*. V. Similaire. — Selon quelques auteurs, *os primaire*, l'os qui remplace le cartilage primitivement existant; *os secondaire*, celui qui naît ensuite, d'où l'accroissement des os en volume. Mais on ne peut pas différencier celui qui est né le premier de celui qui est apparu ensuite; tout ce qu'on peut dire, c'est que certaines portions se substituent à un cartilage préexistant, et que les autres naissent sans que du cartilage ait précédé l'os. V. Ostéogénie. — *Tissu primaire.* Le *blastoderme*. = En médecine, se dit des phénomènes, maladies, symptômes, causes, etc., auxquels appartient la priorité dans l'apparition, par opposition à *secondaire* et *tertiaire*. Ainsi, dans la syphilis, il y a : des *symptômes primaires* (le chancre), des *symptômes secondaires*, ceux qui suivent le chancre; et des *symptômes tertiaires*, ceux qui viennent après les secondaires.

PRIMATES. s. m. pl. [*primates*, L.; du lat. *primates*, les premiers citoyens]. Ordre de la classe des mammifères comprenant ceux qui ont quatre incisives en haut et en bas de chaque côté, cinq ou six molaires en haut et en bas de chaque côté, deux mamelles pectorales; des doigts libres, les ongles ovalaires, aplatis, ou en griffes; des bras claviculés; omnivores ou frugivores. Cet ordre comprenait, d'après Linné, les genres *Homme*, *Singe*, *Lemur* et *Chauve-souris*. D'autres zoologistes, faisant de l'homme le type d'un ordre spécial, celui des *bimanes*, ont rangé dans l'ordre des *quadrumanes* les autres primates. Cependant l'ordre des primates est généralement admis, et considéré comme comprenant, avec l'homme, deux groupes de mammifères, les singes et les lémuriens ; les chauve-souris font partie de l'ordre des chiroptères.

PRIMEVÈRE. s. f. [*Primula veris*, L., all. *Schlüsselsblume*, *Primel*, angl. *primrose*, it. *primavera*, esp. *bellorita*]. Plante de la famille des primulacées, dont les fleurs ont été regardées comme cordiales et anodynes, et la racine comme antirhumatismale. — *Primevère auricule*. V. Oreille *d'ours*.

PRIMINE. s. f. [de *primus*, premier; angl. *primine*] (Mirbel). La plus externe des deux membranes de l'ovule, celle dont l'ouverture supérieure est appelée *exostome*, et qui recouvre la *secondine*.

PRIMIPARE. adj. et s. f. [*primipara*, de *primus*, premier, et de *parere*, enfanter; πρωτοτόκος, all. *erstgebärend*, *Ertsgebärende*, angl., it. et esp. *primipara*]. Femme qui accouche pour la première fois.

PRIMITIF, IVE. adj. [*primitivus*, all. *ursprünglich*, angl. *primitive*, it. et esp. *primitivo*]. Qui apparaît en premier lieu, qui précède. — Se dit d'un corps dont les autres dérivent. = En anatomie, *cellule primitive*, celle qui contribue à former le blastoderme. V. Blastoderme, Embryon et Embryonnal. — *Fibre primitive.* Nom donné par divers anatomistes aux fibres lamineuses, considérées comme celles dont dérivent toutes les autres espèces de fibres. — *Ligne primitive.* V. Embryon. = En pathologie, *maladie primitive*. V. Essentiel.

PRIMORDIAL, ALE. adj. [*primogenius*, πρωτογένης]. Se dit des premières feuilles de la plante, de celles qui composent la gemmule, et, en général, des organes qui apparaissent les premiers. — *Éléments primordiaux.* Ceux qui sont les premiers dans l'ordre de l'apparition des différentes espèces : telles sont les cellules blastodermiques. — *Tissu primordial.* Celui du blastoderme.

PRIMULACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales hypogynes, herbacées, rarement sous-frutescentes, à rhizome ligneux ou tubéreux. Feuilles ponctuées, tantôt radicales, tantôt caulinaires et opposées ou verticellées, rarement alternes. Fleurs régulières, en ombelle ou en grappe, parfois en épi. Calice tubuleux, à 5 divisions. Corolle campanulée ou infundibuliforme, ou un peu labiée, parfois nulle. 5 étamines à filet court, insérées sur le tube de la corolle, à anthères introrses. Ovaire supère, uniloculaire; style et stigmate simples. Capsule à déhiscence transversale ou longitudinale. Embryon droit, dans un albumen charnu.

PRIMULINE. s. f. [all. *Primulin*, angl. *primuline*, it. et esp. *primulina*]. Principe retiré (Hünefeldt) des racines de la *primevère*, cristallisé en aiguilles; sans goût, ni odeur, ni couleur; soluble dans l'eau et l'alcool étendu; neutre; fond et se décompose à une température élevée.

PRINCIPE. s. m. [*principium*, ἀρχή, all. *Prinzip*. angl. *principle*, it. et esp. *principio*]. En chimie, synonyme d'*élément*. — *Principe amer de la bile.* Le taurocholate et le glycocholate de soude. — *Principe amer du houblon.* V. Lupulin et Lupuline. — *Principe astringent des végétaux.* Le *tannin*. = En physique, *principe de la chaleur* V. Calorique. — *Principe d'Archimède.* Principe d'hydrostatique qui règle les conditions d'équilibre d'un corps flottant à la surface des liquides, et qui peut s'énoncer ainsi : tout corps plongé dans un liquide éprouve de la part de ce liquide une poussée verticale, de bas en haut, de force égale au poids du liquide déplacé. = En médecine et en physiologie, *principes immatériels*, entités qu'on a regardées comme causes des actes normaux ou morbides de l'organisme en général, puis seulement de ceux des centres nerveux. Ces principes immatériels, échappant à toutes les constatations, ne sont, au point de vue théorique, qu'une hypothèse employée pour se rendre compte des phénomènes; si, par cette hypothèse, on essaye de rendre raison des faits, on trouve qu'elle rencontre des difficultés insolubles, ou qu'elle tourne à un vain symbolisme. Il faut donc l'écarter, et reconnaître, dans la substance organisée, des propriétés immanentes, formant le terme, provisoire ou non, de nos connaissances, lequel, s'il doit être dépassé, le sera par les recherches expérimentales et non par des conceptions à priori qui troublent l'ordre régulier de la science. = En anatomie générale, *principes immédiats*, ou *matériaux immédiats*, des végétaux et des animaux. Les derniers corps solides, liquides ou gazeux, auxquels on puisse, par l'analyse anatomique, c'est-à-dire sans décomposition chimique, par coagulations et cristallisations successives, ramener la substance organisée; ou *vice versâ*, corps définis ou non, généralement très complexes, gazeux, liquides ou solides, constituant, par dissolution réciproque ou union moléculaire spéciale, la substance organisée, savoir, les tumeurs et les éléments anatomiques. Les principes immédiats se divisent en trois classes, dont on retrouve quelques espèces simultanément dans toute parcelle de substance organisée. — I^re^ CLASSE Principes cristallisables ou volatils sans décomposition, d'origine minérale; ils sortent de l'organisme, au moins en partie, tels qu'ils y étaient entrés. 1^re^ TRIBU. *Principes gazeux ou liquides* (oxygène, eau, etc.). 2^e^ TRIBU. *Principes acides* ou *salins* (silice, carbonates, chlorures, sulfates, phosphates, etc.). — II^e^ CLASSE. Principes cristallisables ou volatils sans décomposition, se formant dans l'organisme, et en sortant comme corps excrémentitiels. Cette classe est la plus nombreuse en espèces, chez les animaux et dans les plantes. 1^re^ TRIBU. *Principes acides et salins* (acides carbonique, lactique, urique, pneumique, citrique, tartrique, sylvique, etc., e sels de ces acides) 2^e^ TRIBU. *Principes alcaloïdes et principes neutres analogues par leur composition et leurs propriétés* (créatine, créatinine, urée, cystine, etc., caféine, digitaline, picrotoxine, salicine, etc.). 3^e^ TRIBU. *Principes gras et résineux* (oléine, stéarine, margarine, etc., lauro-stéarine, cérine, essence de térébenthine, camphre, etc., etc.). 4^e^ TRIBU. *Principes sucrés* (sucre du foie, sucre de raisin, sucre de lait, sucre de canne, etc.). — III^e^ CLASSE. Principes non cristallisables, coagulables, qui se forment dans l'organisme à l'aide de matériaux pour lesquels ceux de la première classe servent de véhicule, et qui, se décomposant dans le lieu où ils se sont formés, deviennent les matériaux de production des principes de la deuxième classe Ils constituent la partie principale du corps des êtres organisés, d'où le nom de *substances organiques* qui leur est donné. V. SUBSTANCE. — De ces trois classes de principes immédiats, les deux premières ne peuvent varier qu'en plus ou en moins, quelles que soient les conditions dans lesquelles se trouve l'économie; leur composition et leurs propriétés ne sauraient changer sans qu'elles passent d'un état spécifique à un autre. Mais les espèces de la troisième classe sont susceptibles de présenter, en outre, dans leur constitution moléculaire et dans quelques-unes de leurs propriétés, des modifications variées et nombreuses, lentes ou brusques, sous l'influence des conditions extérieures à l'économie ou transmises par inoculation, sans que leur composition élémentaire varie, sans que disparaissent leurs caractères spécifiques fondamentaux. — *Principes médiats*. Nom donné aux acides, aux bases et autres composés qu'on obtient par double décomposition ou par dédoublement des sels et autres principes immédiats qui constituent la substance organisée. Ce nom a quelquefois été étendu aux corps simples dont sont formés ces principes immédiats, mais on les nomme plus exactement *éléments généraux*, *communs* ou *chimiques*.

PRINOS. s. m. Ancien nom du chêne vert et du houx vomitif.

PRINTEMPS. s m. [*ver*, ἔαρ, all. *Frühling*, angl. *spring*, it. et esp. *primavera*]. L'une des quatre saisons de l'année, celle qui dure depuis le moment où le soleil semble traverser la ligne de l'équateur pour passer dans l'hémisphère boréal, jusqu'à son arrivée au tropique boréal. La tendance aux symptômes congestifs, hémorragiques et inflammatoires, aux maladies aiguës, caractérise cette période.

PRIONODERME. s. m. [*prionoderma*, de πρίων, scie, et δέρμα, derme]. Synonyme de *linguatule*.

PRISMATIQUE. adj. Qui a la forme d'un prisme : *compresse prismatique*, *épithélium prismatique*.

PRISME. s. m. [*prisma*, πρίσμα, de πρίειν, scier; all. *Prisma*, angl. *prism*, it. et esp. *prisma*]. En géométrie, solide qui a deux polygones pour bases, et des parallélogrammes pour faces latérales. = En cristallographie. V. TYPE. = En optique, milieu transparent, généralement plus réfringent que l'air, et limité par deux surfaces planes, qui, en s'inclinant l'une vers l'autre, forment un angle dièdre qui est l'*angle réfringent* du prisme : la partie opposée à cet angle est la base du prisme. Si le prisme est triangulaire comme ceux qu'on emploie ordinairement, chacun de ses angles dièdres latéraux joue le rôle d'angle réfringent. Le prisme a pour effets : 1° de dévier vers sa base le rayon lumineux qui tombe sur une de ses faces; 2° de décomposer ce rayon qui prend les couleurs de l'arc-en-ciel. V LUMIÈRE et SPECTRE. — *Prisme de Nicol* [du nom de Richard Nicol, d'Édimbourg], et substantivement *un nicol*. Il est formé d'un rhomboïde de spath d'Islande, d'environ 25 millimètres de longueur sur 9 millimètres de largeur et d'épaisseur. On coupe le prisme en deux parties par un plan conduit suivant les diagonales parallèles de deux des longues faces, et l'on réunit les deux parties par du baume du Canada dans la position qu'elles avaient d'abord. Comme l'indice de réfraction de ce baume est plus petit que l'indice ordinaire du rhomboïde et plus grand que l'indice extraordinaire, le rayon ordinaire se réfléchit totalement sur la couche interposée entre les deux prismes, et par suite le rayon extraordinaire est le seul qui émerge comme lumière blanche polarisée. V. RÉFRACTION.

PRISMENCHYME. s. m. [de πρίσμα, prisme, et ἔγχυμα, matière épanchée]. Variété de tissu végétal caractérisée par la forme prismatique des utricules composants.

PRISON. s. f. [all. *Gefängniss*, angl. *prison*, *gaol*, *jail*, it. *prigione*, esp. *prision*, *carcel*]. D'après le système français, les prisons doivent satisfaire aux conditions suivantes : travail, lecture, promenade, visites. Or la lecture n'est une ressource que pour un petit nombre de prisonniers. La promenade de trois quarts d'heure, qui ne peut être augmentée par la disposition matérielle des lieux, est insuffisante au point de vue hygiénique. Le travail n'est une ressource que pour 300 détenus sur 1000; les autres se trouvent, pendant les longues heures de la captivité, constamment en face d'eux-mêmes, et ils n'ont pas toujours la force de réagir contre l'ébranlement intellectuel qui en est la suite. Les visites ont une efficacité minime; leur effet moralisateur se traduit, dans les meilleures conditions, par la possibilité, pour les directeurs, aumôniers et médecins, de converser quarante-sept minutes par mois avec chaque détenu. Le système d'aération, si simple en théorie, laisse beaucoup à désirer dans l'application ; on ne l'a pas encore rendu indépendant des vicissitudes atmosphériques. V. EMPRISONNEMENT. — *Fièvre des prisons*. V. TYPHUS.

PRIVILÈGE. s. m. — *Privilege des médecins*. V. HONORAIRES.

PROBOSCIDIENS. s. m. pl. [de προϐοσκίς, trompe]. Ordre de mammifères caractérisés par l'existence d'une trompe et de deux *défenses* ; deux molaires à chaque mâchoire, se renouvelant jusqu'à huit fois ; cerveau volumineux, à circonvolutions nombreuses (éléphant).

PROCATARCTIQUE. adj. [*procatarcticus*, de πρὸ, devant, κατὰ, au-dessus, et ἄρχομαι, je commence ; all. *disponirend*, angl. *procatarctic*, it. et esp. *procartatico*]. Synonyme de *prédisposant*. Se disait surtout des causes externes et éloignées de la santé et de la maladie.

PROCÉDÉ. s. m. [de *procedere*, marcher en avant ; *ratio*, all. *Prozess*, *Experiment*, angl. *proceeding*, *process*, esp. *proceder*] Manière de faire une opération chimique, pharmaceutique, chirurgicale, etc. V. MÉTHODE

PROCÈS. s. m. [*processus*, de *procedere*, s'avancer; all. *Fortsatz*, angl. *process*, it. *processo*, esp. *proceso*]. En anatomie, prolongement qui se rattache à une partie principale : *procès ciliaires*.

PROCESSIONNAIRE. adj. et s. — *Chenille processionnaire*. La chenille du *Bombyx processionea*, Réaum. Elle est grise, couverte de poils, vit sur les chênes en sociétés nombreuses, et sort en longues files en suivant toutes la même route, et toujours rangées régulièrement en bandes de plus en plus larges à partir de celle qui marche la première. La piqûre de leurs poils, longs, très fragiles, cause une urtication pénible et d'assez longue durée que l'on calme avec les lotions alcooliques ou avec l'extrait de Saturne.

PROCESSUS. s. m. [*processus*, action de s'avancer, de *procedere*, s'avancer]. Nom latin employé dans le langage scientifique comme synonyme de *procès*. — *Processus cérébelleux* (*processus cerebelli*). V. PÉDONCULE. = *Processus inflammatoires*. Ensemble de vaisseaux gorgés de sang sur le cadavre, se présentant sous forme de traînées, etc. = *Processus* [all. *Prozess*]. Terme employé, dans divers écrits du commencement de ce siècle, pour désigner l'ensemble ou l'enchaînement des phénomènes chimiques, vitaux, etc. ; et depuis quelques années, dans le sens de marche, progrès des lésions et des symptômes ; de succession ou évolution des phrases normales ou morbides des phénomènes. Jusque-là l'emploi est bon ; mais il ne l'est plus dans le sens de *procédé*, *mode*, *aspect d'un phénomène*, *d'un état normal* ou *pathologique*, etc.

PROCHAIN, AINE. adj. [*proximus*, all. *nahe*, angl. *proximate*, it. *prossimo*, esp. *proximo*]. Qui est rapproché : *cause prochaine*.

PROCIDENCE. s. f. [*procidentia*, de *procidere*, tomber; πρόπτωσις, all. *Procidenz Vorfall*, it. *procidenza*, esp. *procidencia*]. Chute d'une partie, comme de la paupière supérieure (V. BLÉPHAROPTOSE), du rectum (V. EXANIE), de l'utérus (V. PROLAPSUS), etc. = En obstétrique, *procidence du cordon*, engagement d'une partie du cordon en avant ou sur les côtés de la partie du fœtus qui se présente. Cet accident se produit tantôt quand les membranes sont intactes (*procubitus* ou *présentation du cordon*), tantôt quand elles sont rompues (*prolapsus* ou *procidence*). Les causes de la procidence du cordon sont variables : elles agissent en augmentant la mobilité du cordon ou du fœtus (abondance du liquide amniotique, petitesse du fœtus, procidence d'un membre); ou en produisant un espace libre dans lequel le cordon s'engage (absence de contractions de la portion inférieure de l'utérus, positions irrégulières du fœtus, déformations du bassin); ou en rapprochant le cordon de l'orifice utérin (positions ou présentations anormales, insertion vicieuse du placenta); ou en augmentant le poids du cordon (longueur excessive du cordon, rupture prématurée des membranes); enfin, les manœuvres obstétricales peuvent causer la procidence du cordon. Celle-ci, peu dangereuse pour la mère, peut amener la mort de l'enfant par compression des vaisseaux, laquelle, suivant qu'elle est brusque et complète, ou lente et incomplète, détermine un des deux états de la mort apparente des nouveau-nés. Si les membranes sont intactes, il faut empêcher leur rupture. Si elles sont rompues, il faut terminer l'accouchement le plus vite possible par le forceps ou la version quand le col est suffisamment dilaté, dans le cas contraire, il faut réduire le cordon, c'est-à-dire le repousser avec la main ou avec des instruments spéciaux. — *Procidence des membres*. Présence au niveau ou au-dessous du détroit inférieur d'une partie du fœtus qui n'appartient pas à celle qui se présente. Les causes sont les mêmes que pour la procidence du cordon. Le membre supérieur est plus souvent que l'intérieur en état de procidence. Il faut refouler la partie prolapsée et la maintenir réduite jusqu'à la descente de la tête, ou extraire le fœtus par le forceps.

PROCOMBANT, ANTE. adj. [*procumbens*, de *procumbere*, se coucher; all. *liegend*, angl. *procumbent*, it. et esp. *procumbente*]. Se dit de la tige qui reste couchée sur la terre.

PROCONDYLE. s. m. [de πρὸ, en avant, et κόνδυλος, condyle]. V. METACONDYLE.

PROCRÉATION. s. f. [*procreatio*, γένεσις, all. *Erzeugung*, angl. *procreation*, it. *procreazione*, *generazione*, esp. *procreacion*]. Action d'engendrer. — *Théories de la procréation*. Celles qui, avant que l'on connût exactement les lois d'après lesquelles apparaît la substance organisée, et par suite comment naissent les êtres vivants, admettaient tantôt que dans la mère ils *préexistent* à leur développement, tantôt que leur apparition est le résultat d'une création consécutive à l'acte dit procréateur.

PROCTALGIE. s. f. [*proctalgia*, de πρωκτὸς, anus, et ἄλγος, douleur ; all. *Afterechmerz*, angl. *proctalgy*, it. *prottalgia*, esp. *proctalgia*]. Douleur à l'anus sans phénomènes inflammatoires.

PROCTITE. s. f. [*proctitis*, de πρωκτὸς, anus; all. *Afterentzündung*, angl. *proctitis*, it. *prottite*, esp. *proctitis*]. Inflammation de l'anus.

PROCTOCÈLE. s. f. [*proctocele*, de πρωκτὸς, anus, et κήλη, hernie ; all. *Afterbruch*, angl. *proctocele*, it. *prottocele*, esp. *proctocele*]. Chute du rectum. V. EXANIE.

PROCTOPTOSE. s. f. [*proctoptosis*, de πρωκτὸς, anus, et πτῶσις, chute ; all. *Aftervorfall*, it. *prottotosi*, esp. *proctoptosis*]. Synonyme de *proctocèle*.

PROCTORRAGIE. s. f. [*proctorrhagia*, de πρωκτὸς, anus, et ῥήγνυμι, je romps, je déchire ; all. *Afterblutfluss*, angl. *proctorrhage*, it. *prottorragia*, esp. *proctorragia*]. Hémorragie anale.

PROCTORRHÉE. s. f. [de πρωκτὸς, anus, et ῥεῖν, couler]. Écoulement muqueux par l'anus.

PROCTOTOME. s. m. [de πρωκτὸς, anus, et τέμνειν, couper]. Instrument destiné à l'incision des rétrécissements de l'anus, du rectum, et construit sur le modèle des urétrotomes.

PROCTOTOMIE. s. f. [de πρωκτὸς, anus, et τομὴ, section]. La dissection, l'incision du rectum, de l'anus, incision faite en vue de combattre les rétrécissements de cette partie de l'intestin : c'est cette opération qu'on désigne, à tort, sous le nom de *rectotomie*. — Emploi du proctotome.

PROCUBITUS s. m. V. PROCIDENCE.

PRODIAGNOSE. s. f. [*prodiagnosis*, all. *Prodiagnose*, angl. *prodiagnosis*, it. *prodiagnosi*, esp. *prodiagnosis*]. Découverte des signes à l'aide desquels on peut reconnaître d'avance la prédisposition à telle ou telle maladie. C'est une sorte de diagnostic anticipé.

PRODROME. s. m. [*prodromus*, πρόδρομος, de πρὸ, devant, et δρόμος, course ; all. *Vorläufer*, angl *prodromus*, it. et esp. *prodromo*]. État d'indisposition, de malaise, qui est l'avant-coureur d'une maladie ; phénomène propre à la phase intermédiaire à la santé et à la maladie, qui a lieu depuis l'instant où certains changements se manifestent dans la santé habituelle de l'individu, jusqu'à celui où l'état de maladie devient incontestable.

PRODROMIQUE. adj. [all. *vorhergehend*, *vorherlaufend*, angl. *prodromic*, it. et esp *prodromico*]. Qui a rapport aux prodromes d'une maladie. — *Maladie prodromique*. Maladie dont la manifestation actuelle ou passée se lie à la manifestation future d'une autre maladie, et surtout d'une maladie plus importante (Requin), qu'il s'agit de qualifier avant l'événement et dans une vue de pronostic.

PRODUCTION. s. f. [*productio*, de *producere*, allonger;

all. *Verlängerung*, angl. *production*, it. *produzione*, esp. *produccion*]. En anatomie, prolongement. Le mésentère est une *production* du péritoine, le médiastin une *production* de la plèvre. = En physiologie, *production* [de *producere*, produire]. Synonyme de *naissance*, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'apparition d'un produit morbide on de l'incrustation d'un tissu normal. — *Production accidentelle* [all. *Afterbildungen*]. Tissu accidentellement développé dans une partie aux dépens de quelque tissu naturel du corps, ce qui distingue ce tissu morbide des *corps étrangers*. — *Production cornée*. V. Verrue. — *Production plastique*. Production accidentelle dont l'inflammation de certains tissus amène l'apparition ; telles sont les néomembranes des séreuses, etc.

PRODUCTIVITÉ. s. f. [all. *Zeugungsvermögen*, angl. *productivity*, it. *productività*, esp. *productivitad*]. Faculté de produire.

PRODUIT. s. m. [all. *Produkt*, *Erzeugnis*, angl. *product*, it. *prodotto*, esp. *producto*]. Nom donné, par opposition à *constituant*, aux parties de l'organisme qui sont accessoires par rapport aux autres quant à la masse et quant à la passivité des actes qu'elles accomplissent, lesquels ne font que favoriser et perfectionner les actes des *constituants*. Les *produits* ne sont jamais que déposés, pour un temps plus ou moins limité, sur les surfaces internes ou externes avec lesquelles ils sont contigus et adhérents, mais non continus ; ou bien, ils sont liquides, semi-liquides, etc., et sont contenus dans des réservoirs communiquant à l'extérieur et annexés aux organes qui sécrètent. Parmi les produits, les uns sont, comme la sueur, l'urine, les fèces, etc., destinés à être plus ou moins immédiatement expulsés ; sans aucun usage dans l'économie, dès qu'ils sont formés ils peuvent être considérés comme des corps étrangers dont le séjour ne peut être trop prolongé. D'autres, salive, sucs gastrique, biliaire, pancréatique, sperme, ovule, épithéliums, cristallin, humeur aqueuse, dents, poils, ongles, etc., sont des produits de perfectionnement. Parmi ces produits, les uns servent, soit à la conservation et propagation de l'espèce, comme le sperme et l'ovule, soit à la conservation de l'individu, comme la salive, les sucs gastrique, pancréatique, etc. ; étant récrémentitiels, ils prennent part à la série d'actes désignés sous le nom de *digestion ;* ils exercent, en vertu de leur composition chimique, une action indispensable pour préparer l'assimilation des matériaux organiques. Les autres sont des produits solides étroitement unis à de vrais tissus dans la structure de certains appareils. Les *produits* jouissent, à un degré plus prononcé que les *constituants*, des propriétés végétatives de nutrition, de développement et de reproduction De là résulte la facilité de leur reproduction à l'état normal et morbide, la fréquence de leur hypergenèse ou de leur naissance hétérotopique donnant lieu à des tumeurs, la rapidité du développement des tumeurs qu'ils constituent, développement suivi de la compression et de l'atrophie des tissus normaux voisins (*érosion*), avec substitution du produit morbide (*envahissement*), et toujours à un degré bien plus prononcé que les tumeurs qui dérivent des tissus constituants. Tous les *produits* sont des dérivés des feuillets blastodermiques externe et interne, tant normalement que pathologiquement ; feuillets formés tous deux de cellules disposées, soit en couches dites épidermiques et épithéliales, soit en organes diversement configurés, comme les ongles, les poils, les plumes, le cristallin (au moins au début de sa production), etc. Outre ces produits solides que l'on peut dire primitifs, il en est d'autres, solides aussi, qui en dérivent en quelque sorte, comme les humeurs sécrétées dérivent des épithéliums glandulaires. Ces *produits dérivés* sont l'ivoire et l'émail, les écailles des poissons, les enveloppes minces ou chitineuses des articulés et des vers, les coquilles des mollusques ; tous se forment, molécule à molécule, par l'intermédiaire d'une couche épithéliale qui les sépare du chorion dermique ou muqueux, sans dériver directement de ces cellules s'associant de toutes pièces les unes aux autres, comme on le voit pour les ongles, les cornes, les poils, etc. = *Produit* se dit aussi, adjectivement et substantivement, du nouveau-né des animaux domestiques. = *Produit chimique*. Résultat d'une opération chimique faite artificiellement et industriellement. Dans les fabriques de produits chimiques, c'est à la dispersion des vapeurs toxiques irritantes ou simplement fétides qu'il importe de s'opposer, par l'emploi des vases clos et la fermeture hermétique des appareils, l'élévation des cheminées de dégagement, la combustion des vapeurs et des gaz nuisibles que l'on ramène dans les générateurs, l'écoulement des eaux ou leur absorption dans les puisards souterrains, enfin l'enlèvement rapide des résidus susceptibles de décomposition. Ces fabriques sont placées dans la première classe des établissements insalubres.

PROÉGUMÈNE. adj. [*proegumenus*, de προηγοῦμαι, je devance ; all. *voraufgehend*, *vorbereitend*, angl. *proegumenal*, it. et esp. *proegumeno*]. Synonyme de *prédisposant*.

PROEMBRYON. s. m. [de πρὸ, avant, et ἔμβρυον, embryon ; *prothallium* et *pseudo-cotylédon*, *protophylle* (Wigand), *sporophyme* (Duval-Jouve)]. L'expansion foliacée, oblongue, cordiforme, etc., qui résulte de la première génération de cellules à laquelle donne lieu la germination des spores de la plupart des acotylédones acrogènes. Il naît bientôt, sur sa face inférieure, des *anthéridies* d'abord, puis des *archégones*.

PROÉMINENT, ENTE. adj. [*prominens*, all *hervorragend*, angl. *prominent*]. Qui fait saillie. — *Vertèbre proéminente*. La septième vertèbre cervicale, dont l'apophyse épineuse dépasse celle des vertèbres voisines.

PROENCÉPHALE. s. m. [de πρὸ, devant, et ἐγκέφαλος, encéphale] (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre dont l'encéphale est situé en très grande partie hors de la boîte cérébrale, et en avant du crâne, qui est ouvert dans la région frontale.

PROFESSION. s. f. V. Hygiène *professionnelle*. — *Profession insalubre*. V. Établissement.

PROFOND, ONDE. adj. [*altus*, *profondus*, βαθὺς, all. *tiefliegend*, angl. *deep-seated*, it. *profondo*, esp. *profundo*]. En anatomie, *muscle profond*, muscle plus profondément situé que ses congénères ; tel est, à la main, le *fléchisseur profond* des doigts. Ce mot est opposé à *superficiel*, et quelquefois à *sublime*. — On dit, dans le même sens, l'*artère profonde*, ou simplement la *profonde de la cuisse*, en parlant de la branche principale de la fémorale. = *Pouls profond*. Pouls dont les battements se fond sentir comme si l'artère était très enfoncée sous la peau.

PROFUS, USE. adj. [*profusus*]. Se dit des sécrétions produites abondamment : *sueur profuse*, etc.

PROGÉNITURE. s f — *Amour* ou *instinct de la progéniture*. V Instinct.

PROGLOSSIS. s. f [προγλωσσὶς, all. *Zungenspitze*, angl. *proglossis*, it *punta della lingua*]. La partie antérieure, libre et pointue, de la langue.

PROGLOTTIS. s. m. [pour *proglossis*, de προγλωσσὶς, bout de la langue, de πρὸ, en avant, et γλῶσσα, ou γλῶττα, langue]. Nom donné par Dujardin à un genre de vers reconnus depuis pour des *cucurbitains*. || Par analogie, mot conservé par Van Beneden pour désigner, chez les distomiens, les cestoïdes, les polypes, etc., la dernière phase d'évolution, celle qui représente l'animal portant des organes sexuels, et dans laquelle il se reproduit, non plus par génération directe et agame, mais par des œufs. Chez les *distomiens*, le proglottis naît directement dans le corps de chaque scolex ; il y prend d'abord la figure de *cercaire*, pour atteindre bientôt celle de *distome* ou à deux ventouses, avec des organes génitaux et digestifs. Chez les *cestoïdes*, lorsque le scolex est arrivé à s'introduire dans l'estomac de l'animal dans lequel il va trouver les conditions d'un développement plus avancé, on voit en quelques heures la tête, engainée jusqu'alors dans le proscolex, s'épanouir ainsi que les bothridies. Dans l'intestin, la tête se fixe à la muqueuse ; et de la partie postérieure du scolex se développe rapidement, en quelques heures ou quelques jours, un prolongement qui est une simple extension du scolex, et qui s'allonge et devient opaque par suite de la présence des granulations à l'intérieur ; des sillons transverses foncés le séparent en segments ou articles, comme dans les cas de segmentation transversale de certains ovules végétaux, etc. Les articles postérieurs ou segments se séparent de mieux en mieux, pendant que de nouveaux articles naissent de la même manière près de la tête, par allongement et segmentation, simultanés en ce point. Peu à peu des organes générateurs se montrent dans chaque article, en commençant par les articles postérieurs. Chacun de ces articles ou segments est un *proglottis* de cestoïde, comparable au distomien complet ou sexué ; si ce n'est que chaque distomien proglottis a un tube digestif et un système nerveux à lui propre ; tandis que dans les cestoïdes il n'y a de système nerveux spécial que pour la tête et non pour chacun des nombreux proglottis qui en dérivent par segmentation. Lorsque chaque article renferme les organes sexuels, dans beaucoup d'espèces, chacun se sépare et vit librement : c'est dans ce cas que l'on a les *cucurbitins* proprement dits (ou *cucurbitains*). Il est des espèces où, les articles ne se détachant pas, on leur a toutefois, par analogie, appliqué le mot de *proglottis*. Ceux qui se séparent et vivent isolés peuvent grandir, changer de forme, passer d'un animal chez un autre. C'est dans chacun de ces séjours que se fait la principale évolution de l'œuf, et sa couleur change avec ces phases. Pour beaucoup d'auteurs, les proglottis ne sont pas des individus distincts, mais des organes sexuels disposés par paire dans les anneaux multiples d'un même animal, qui, une fois l'évolution de l'œuf commencée, se détachent, simplement protégés et mis en mouvement par une gaine contractile musculaire. Pour Van Beneden, les cestoïdes, bien que n'ayant qu'une tête avec ventouses, crochets, etc., pour toute la chaîne des articles, seraient des êtres *polyzoïques*, c'est-à-dire dans lesquels chaque segment (*proglottis* ou *cucurbitin*), pourvu d'organes sexuels, présente un individu à part comparable à chaque individu des distomiens par exemple.

PROGNATHE. adj. [*prognathus*, de πρὸ, en avant, et γνάθος, mâchoire ; esp. *prognato*]. Nom (Prichard) donné à la forme du crâne des races humaines, chez lesquelles l'os maxillaire supérieur et les dents correspondantes se portent obliquement en avant, tandis que la base du maxillaire inférieur, très haute, oblique en avant et en haut, porte les incisives inférieures dans la même direction : d'où la forme de museau que prend la face. V. Brachycéphale.

PROGNOSE. s. f. [*prognosis*, πρόγνωσις, all. *Prognose*, *Vorhersagung*, angl. *prognosis*, it. *prognosi*, esp. *prognosis*]. Doctrine hippocratique qui a trait aux maladies fébriles aiguës en tant qu'il s'agit de leur marche et des signes qui indiquent les accidents, les crises et les solutions. Il est dit dans le *Pronostic* (tome II, p. 189, édit. Littré) : « Celui qui veut apprendre à présager convenablement quels malades guériront et quels succomberont, » chez quels la maladie durera plus de jours et chez » quels elle en durera moins, doit juger toute chose par » l'étude des signes et par la comparaison de leur valeur » réciproque... Il ne faut demander le nom d'aucune maladie qui ne soit pas inscrit dans ce traité, car toutes » celles qui se jugent dans les intervalles de temps indiqués se connaissent par les mêmes signes. » Cette dernière pensée est explicite : Hippocrate a cru pouvoir ranger toutes les maladies aiguës fébriles sous un chef commun et en donner la doctrine générale au point de vue de la prognose. La prognose est un essai de physiologie pathologique, et, à ce titre, l'essai est remarquable ; il l'est encore en ceci que le choix a été heureux : la maladie fébrile aiguë est une perturbation qu'on peut, indépendamment des formes qu'elle revêt, des causes qui la produisent, des foyers dont elle part, considérer comme essentiellement identique ; et dès lors il s'est présenté à l'esprit de tracer le tableau, non plus d'une fièvre ou d'une pleurésie, mais de toute une classe d'affections dont il s'est agi de déterminer les lois.

PROGNOSTIC. s. m. V. Pronostic.

PROGRÈS. s. m. V. Période et Processus.

PROGRESSIF, IVE adj. Se dit, en botanique, des plantes, telles que l'iris, qui semblent cheminer, la tige souterraine s'allongeant par une de ses extrémités, celle qui donne de nouveaux rejetons, et se détruisant par celle qui donne les racines. = En médecine, *paralysie musculaire progressive*. V. Atrophie. — *Paralysie progressive*. V. Paralysie *générale*.

PROGRESSION. s. f [*progressio*, προχώρησις, all. *Fortschreiten*, angl. *progression*, it. *progressione*, esp. *progresion*]. Action de marcher ; faculté que la plupart des animaux possèdent de se déplacer et de se transporter d'un lieu dans un autre, à l'aide d'organes particuliers. V. Locomotion et Marche.

PROJECTILE. s. m. [de *pro*, en avant, et *jacere*, jeter ; all. *Geschoss*, angl. *projectile*, it. *projetto*, esp. *projectil*]. Tout corps solide et pesant susceptible d'être lancé par une force quelconque, et de continuer sa course seul et abandonné à lui-même : tel est un boulet de canon. Si l'on arrête subitement une balle de plomb animée d'une vitesse de 400 mètres par seconde, la température du projectile s'élève à 582°. Une vitesse de 270 mètres par seconde détermine la fusion de la balle. Chaque fois qu'une balle de plomb pénètre en pleine course dans le corps et y est subitement arrêtée, elle subit la fusion ou le ramollissement par lequel débute celle-ci. De là les changements de forme que présente la balle dans les plaies osseuses. Le plomb conduit parfaitement la chaleur et la communique aux tissus environnants ; il en résulte que toute plaie osseuse se complique de brûlure des parties molles. Les balles et les boulets frappant des corps durs dans des conditions convenables peuvent enflammer la poudre (qui prend feu à 300°), le charbon de bois (qui brûle entre 340° et 400°), le bois (qui donne des gaz inflammables à 250°). Lorsqu'un boulet pénètre à travers les plaques métalliques d'un navire blindé, le boulet et les plaques qu'il traverse sont en effet portés à la température rouge. V. Commotion, Plaie *par armes à feu*, Traumatique (*Choc*) et Vent *du boulet*.

PROJECTION. s. f. [*projectio*, de *projicere*, jeter en avant ; all. *Werfen*, it. *projezione*, esp. *proyeccion*]. Action de jeter par cuillerées, dans un creuset posé sur des charbons ardents, une matière en poudre qu'on veut calciner.

PROJECTURE s. f. [*projectura*]. Petite côte faisant suite au pétiole et se prolongeant sur la tige de haut en bas (légumineuses, etc.).

PROLABÉ et **PROLAPSÉ, ÉE**. adj. S'est dit de l'utérus, du cordon ombilical, etc., déplacés de haut en bas. *Prolabé* ne vaut rien, *prolapsé* peut se dire.

PROLAPSUS. s. m. [de *pro*, en avant, et *labi*, tomber, all. *Vorfall*, angl. *prolapse*, it. *procidenza*, esp. *prolapso*]. Relâchement, chute, d'une partie quelconque, luette. vagin, utérus, etc. — *Prolapsus de l'anus, du rectum.* V. Exanie. — *Prolapsus du cordon.* V. Procidence. — *Prolapsus de l'utérus*. On distingue dans le *prolapsus utérin* trois degrés principaux : 1° le prolapsus commençant ou *abaissement ;* 2° le semi-prolapsus, *chute* ou *descente ;* 3° le prolapsus complet ou *précipitation* Il y a des degrés intermédiaires de l'un à l'autre. Le plus souvent, c'est le relâchement des ligaments de l'utérus qui favorise son déplacement. Lorsque ces parties, fatiguées par un exercice prématuré après l'accouchement, restent molles et allongées, la matrice descend plus ou moins bas, précédée d'un bourrelet formé par un repli du vagin (*prolapsus vaginal*). L'*abaissement* s'observe normalement par suite de l'âge : il amène de la gêne, de la pesanteur au périnée, des troubles fonctionnels du côté de la vessie et du rectum, et se complique parfois de proctocèle ou de cystocèle ; il survient lentement, ou plus rarement d'une façon brusque, produit alors par une cause traumatique. Lorsqu'il y a *chute complète* de l'utérus (*précipitation utérine*), cet organe est en totalité hors de la vulve et entraîne avec lui toute la muqueuse vaginale : l'exploration fait reconnaître l'orifice béant que forme à son extrémité le museau de tanche, d'où suintent habituellement des mucosités et du sang à l'époque des règles ; souvent la muqueuse vaginale s'enflamme ou s'ulcère par le contact de l'air ou des vêtements, ou bien elle se dessèche et prend l'aspect de la peau. On traite le simple abaissement de l'utérus par l'emploi de ceintures abdominales munies d'une pelote périnéale ou par l'usage de pessaires. Mais le prolapsus véritable ou chute complète de l'organe résiste souvent à ces moyens : c'est alors qu'on a proposé la cautérisation du vagin avec le fer rouge, la teinture d'iode, etc., faite en vue d'obtenir un tissu cicatriciel qui s'oppose au déplacement de l'utérus et l'épisiorrhaphie.

PROLEPTIQUE. adj. [*prolepticus*, προληπτικὸς, προλαμβάνειν, prévenir, prendre d'avance ; all. *anticipirend*, angl. *proleptic*, it. *prolettico*, esp. *proleptico*]. Se dit des fièvres dont chaque accès anticipe sur le précédent.

PROLIFÉRATION. s. f. [all. *Sprossung*, *Sprossenbildung*, angl. *proliferation*, it. *proliferazione*, esp. *proliferacion*]. Production naturelle ou accidentelle, par un organe, d'un autre organe semblable ou différent. = En physiologie, apparition successive d'une série de gemmes sur un stolon. — Division d'un élément anatomique en un ou plusieurs autres. V. Fractionnement et Gemmation.

PROLIFÈRE. adj. [*proliferus*, de *proles*, rejeton, et *ferre*, porter ; all. *sprossend*, angl. *proliferous*, it. et esp. *prolifero*]. En botanique, se dit de tout organe qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou qui en produit un semblable à lui-même *stolon prolifère*. = En tératologie animale, *dent prolifere*, celle dont la couronne est hérissée de saillies anormales simulant d'autres dents.

PROLIFÉRÉ, ÉE. adj. Qui est produit par prolifération.

PROLIFICATION. s. f. Monstruosité végétale caractérisée par l'état des organes qui se sont multipliés par prolifération. Une *prolification florale* ou *florifere*, par exemple, est représentée par une fleur dont le centre porte une autre fleur, pédiculée ou non.

PROLIFIÉ, ÉE. adj. Se dit, en tératologie végétale, des plantes atteintes de prolifération florale ou foliaire : *renoncule prolifiée*, etc.

PROLIFIQUE. adj [*prolificus*, de *proles*, rejeton, et *facere*, faire ; all. *befruchtend*, angl. *prolific*, it. et esp *prolifico*]. Qui a la faculté d'engendrer. — *Humeur prolifique*. Le sperme.

PROLIGÉRATION. s. f. La prolifération.

PROLIGÈRE. adj. [de *proles*, rejeton, et *gerere*, porter ; all. *sprossentragend*, angl. *proligerous*]. Qui porte des germes. — En zoologie, *disque proligere*, chez les *batraciens* et les *poissons*, l'amas discoïde des petites cellules embryonnaires résultant de la *segmentation* du vitellus, accumulées à l'un des pôles de l'œuf, amas qui, lors de son apparition, porte le nom de *cumulus prolifere* ou de *saillie germinative*. A la surface du *cumulus*, se distingue bientôt une rangée de cellules qui dépasse peu à peu le pourtour du *cumulus*, forme une membrane distincte qui entoure plus tard le *jaune*, sous les noms de *membrane proligère* ou *enveloppante*, puis finit par former autour de lui une vésicule complète (*vésicule blastodermique*). Les cellules du *disque* restent accumulées en plus grande épaisseur là où elles sont apparues sous forme de *cumulus*, et forment les premiers vestiges de l'embryon — Chez les *oiseaux* et les *reptiles écailleux*, on a donné, à tort, les noms précédents aux parties suivantes de l'*œuf non fécondé* . au centre du *vitellus*, s'accumule la substance du *jaune*, lequel manque chez les mammifères. Il reste entouré d'une mince *couche de vitellus* (dite à tort *couche* ou *membrane celluleuse* ou *granuleuse*) ; mais la plus grande portion du *vitellus*, retenant la *vésicule germinative*, reste sous forme d'un amas discoïde, appelé *cicatricule*, *disque proligère*, *couche* ou *membrane proligère* (*stratum proligerum*) ; d'autres ont appelé *disque* la circonférence de cette couche ou portion principale du *vitellus*, et *noyau*, *cumulus* ou *amas proligere*, sa partie centrale, plus renflée Ces parties n'ont pas d'analogie avec celles de même nom des batraciens, puisque, chez ceux-ci, leur production est la conséquence de la *segmentation* du *vitellus*, tandis que, chez les oiseaux, ce sont elles qui représentent le *vitellus* et deviennent le siège du fractionnement après la fécondation. — D'après de fausses analogies, le nom de *disque proligère* et de *cumulus granuleux* a été donné, chez les mammifères, à l'amas de cellules épithéliales qui entoure l'ovule dans l'*ovisac*, et appartient à la couche épithéliale (*membrane granuleuse*, *membrana cumuli*), dont la face interne de celui-ci est tapissée. Dans l'ovule fécondé, le nom de *cumulus proligere* a été donné à l'*aire germinative* du blastoderme.

PROLONGEMENT. s. m. — *Prolongement falciforme*. V. Ovale (*Fosse*). — *Prolongement rachidien* (Chaussier) [it. *prolungamento rachitico*]. La moelle épinière.

PROMONTOIRE. s. m. [*promontorium*, all. *Vorgebirg*, angl. *promontory*, it. et esp *promontorio*]. Saillie de la paroi interne du tympan, qui correspond à la rampe externe du limaçon et au côté externe du vestibule, et qui forme inférieurement la fenêtre ovale — Saillie de l'articulation sacro-vertébrale du côté de la cavité du bassin.

PROMORPHISME. s. m. [de πρὸ, en avant, et μορφὴ, forme] L'état auquel conduit la promorphose.

PROMORPHOSE. s. f. [de πρὸ, en avant, et μορφὴ, forme]. Le passage à une forme plus élevée que celle qui est habituelle, qui la dépasse. L'*hypermétamorphose* en est un exemple.

PRONATEUR. adj. et s. m. [*pronator*, all. *Neigemuskel*, *Vorbeuger*, angl. *pronator*, it. *pronatore*, esp. *pronador*]. Qui fait exécuter le mouvement de pronation. — *Petit pronateur* ou *carré pronateur* (*cubito-radial*, Ch.). Muscle placé à la partie inférieure, antérieure et profonde de l'avant-bras, et qui se fixe au quart inférieur de la face antérieure du cubitus et du radius. — *Grand pronateur* ou *rond pronateur* (*épitrochléo-radial*, Ch.). Muscle situé à la partie supérieure antérieure de l'avant-bras, qui s'étend de la tubérosité humérale interne et de l'apophyse coronoïde du cubitus à la partie moyenne de la face externe du radius.

PRONATION. s. f. [*pronatio*, de *pronus*, penché en devant; all. *Neigung*, *Vorwartsbeugung*, angl. *pronation*, it. *pronazione*, esp. *pronacion*]. Mouvement par lequel l'extrémité inférieure du radius se porte au-devant du cubitus, et la main exécute une sorte de rotation de dehors en dedans. V. Decubitus et Supination.

PRONONCIATION. s. f. [*pronunciatio*, διάλεξις, all *Aussprache*, angl. *pronunciation*, it. *pronunciazione*, esp. *pronunciacion*] Manière de prononcer, d'articuler et de faire entendre les mots. Les vices de prononciation sont nombreux . *balbutiement*, *bégayement*, *blésité*, *bredouillement*, *grasseyement*, *iotacisme*, *lallation*, *mogilalisme*, *mytacisme*, *nasillement*.

PRONOSTIC. s. m. [*prognosis*, πρόγνωσις, de πρὸ, d'avance, et γνώσκειν, connaître; all. *Prognose*, angl. *prognostic*, it. *prognosi*, esp. *prognostico*]. Jugement que portent les médecins sur les changements qui doivent survenir pendant le cours d'une maladie, sur sa durée et sa terminaison. V. Maladie et Prognose.

PRONOSTIC. s. m. [*baroscope*, *baromètre chimique*, *tube des tempêtes* ou *sturn-glas*]. Instrument imaginé par Le Gaux, de Metz (1776-1781), et composé d'un tube en verre *hermétiquement fermé*, et fixé à une planchette contre un mur. Le tube contient un liquide transparent, au sein duquel sont des cristaux en aiguilles d'un aspect nacré, qui varient fréquemment d'aspect · ils se forment tantôt au fond du tube, tantôt au milieu, tantôt à la surface ; prennent les formes d'étoiles délicates, d'un fin duvet, etc. Au dire des constructeurs de l'appareil, et sur l'affirmation de l'amiral Fitz-Roy, chacune de ces variations de forme et de situation des cristaux présagerait des modifications atmosphériques, des variations de température, des tempêtes, des orages. Le liquide est formé avec . alcool à 80°, 80 grammes ; salpêtre, 6 grammes ; sel ammoniac, 6 grammes ; camphre, 6 grammes ; eau distillée, 200 grammes. Ce sont les variations de température qui exercent principalement leur influence sur les cristallisations de l'instrument ; mais elles ne paraissent les affecter que dans leurs grands écarts. Cet instrument constitue donc un objet de simple curiosité, plutôt qu'un appareil scientifique (Poëy, Grellois).

PRONOSTIQUE. adj. [*prognosticus*, προγνωστικὸς, all. *prognostisch*, angl. *prognostic*, it. *prognostico*]. Qui a rapport au pronostic. — *Signes pronostiques* Ceux qui font prévoir ce qui arrive de bon ou de mauvais dans une maladie.

PRONUCLÉUS. s. m. [pour *protonucléus*, le premier nucleus]. Le noyau vitellin (Ch. Robin) ou premier noyau embryonnaire (E. Van Beneden).

PROPAGATION. s. f. [*propagatio*, διαδοχὴ, all. *Fortpflanzung*, angl. *propagation*, it. *propagazione*, esp. *propagacion*]. Conservation des espèces et des races dans le temps, et extension dans l'espace, par la naissance de nouveaux individus. La propagation repose sur la propriété de naissance dont sont doués les éléments anatomiques, et que manifeste la fonction de reproduction. — *Lois de propagation*. On les trouvera exposées, en ce qui concerne l'espèce humaine, aux articles *mortalité*, *mort-né*, *natalité*, *population* et *sexe*. Il convient d'ajouter que des événements fort lointains peuvent arrêter momentanément la propagation de l'espèce humaine. C'est ainsi qu'en Suède les guerres de 1790-1808 ont 1° diminué le nombre des naissances survenues pendant cette période ; 2° diminué le nombre des adultes vivants en 1825-1840 (issus des naissances de 1790-1808); 3° diminué par suite le nombre des naissances survenues pendant cette même période (les parents en âge d'engendrer étant rares, les naissances étaient rares aussi); 4° diminué enfin le nombre des adultes vivants en 1860-1870 (issus des naissances de 1825-1840) (Jacques Bertillon). = *Propagation*. Extension d'une lésion aux parties voisines de celle qui en est le point de départ. C'est dans ce sens qu'on dit *propagation de l'inflammation* quand, par exemple, un phlegmon des parois thoraciques, une ostéite des côtes, etc., déterminent l'apparition d'une pleurésie

PROPAGINE. s. f. [*propago*]. Corpuscule reproducteur de certaines mousses. ‖ Gemme simple.

PROPAGULAIRE. adj. [esp *propagular*]. Se dit de la reproduction qui a lieu par des *propagules*.

PROPAGULE. s. m. [all. *Keimpulver*, it. et esp. *propagulo*]. En botanique, appendice d'un organisme dont il représente non la masse entière, mais seulement une partie qui se développe en un nouvel individu. ‖ Terme employé surtout comme synonyme de *conidie*. — *Reproduction par propagules* ou *bourgeonnement*. Phénomène qui s'observe principalement sur les cellules du chapeau des champignons, sur la plupart des algues et champignons microscopiques (*Cryptococus*, *Achorion*, etc.) ; quelquefois sur des végétaux phanérogames, comme à la face interne des gros vaisseaux rayés et ponctués des boutures de *Paulownia imperialis*, L Il est caractérisé par la formation de petites vésicules à la surface des cellules ; elles grandissent, puis se séparent quand elles ont atteint le volume de la cellule mère ou à peu près. V. Gemmation.

PROPATHIE. s. f. [de πρὸ, auparavant, et πάθος, affection ; esp. *propatia*]. V. Prodrome.

PROPHYLACTIQUE. adj. [*prophylacticus*, προφυλακτικὸς, de προφυλάσσειν, garantir, all *prophylaktisch*, angl. *prophylactic*, esp *profilactico*]. Synonyme de *préservatif*. — Ce mot se prend substantivement pour désigner la partie de l'hygiène qui a pour objet les précautions propres à prévenir la maladie : la *prophylactique*.

PROPHYLAXIE. s. f. [*prophylaxis*, προφύλαξις, all. *Prophylaxie*, esp. *profilaxis*]. Précaution contre le développement d'une maladie pouvant survenir : *prophylaxie du choléra, de la peste, de la variole*, etc.

PROPHYSE. s. f. Fleur flétrie ou stérile des mousses, qui, mêlée à des paraphyses, est insérée à la base du pédicelle de la fleur fertile qui se développe.

PROPIONAMIDE. s. f. [*métacétamide*] ($C^6H^7AzO^2$). Produit de l'action de l'ammoniaque sur l'éther propionique.

PROPIONATE. s. m Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide propionique avec les bases.

PROPIONE. s f. ($C^{10}H^{10}O^2$). Liquide incolore, mobile, miscible à l'alcool et à l'éther, non à l'eau, bouillant à 101°, qui représente l'acétone de l'acide proponique.

PROPIONIQUE. adj. — *Acide propionique* [all. *Propionsäure*, angl. *propionic acid*, it. *acido propionico; acide acéto-butyrique*, *métacétonique*, *butyro-acétique*, *pseudo-acétique? métacétique*] ($C^6H^5O^3.HO$). Liquide huileux, incolore, qui se prend en masse cristalline à une basse température, bout à 140°, et donne une odeur d'acides acétique et butyrique. Il se dissout complètement dans l'eau. Il se forme pendant la décomposition d'un grand nombre de matières végétales, par l'action de la potasse hydratée sur le cyanure d'éthyle, pendant la fermentation des corps azotés en présence de l'acétate de chaux, dans le *vin tourné*, il dérive, par fermentation, du tartre des tonneaux, qui disparait alors de leurs parois, pendant que le vin se charge ainsi de la potasse du tartre, passant à l'état de *propionates* acides, etc., solubles (Nicklès). Il est monobasique.

PROPIONYLE. s. m. [$C^{6}H^{5}O^{2}$). Radical hypothétique de l'acide propionique

PROPOLIS. s. f. [de πρὸ, devant, et πόλις, ville; all. *Vorwachs*, angl. *propolis*, it. *propoli*, esp. *propolis*]. Matière résineuse, rougeâtre et odorante, dont les abeilles se servent pour clore leurs ruches.

PROPORTION. s. f. [*proportio*, all. *Verältniss*, *Ebenmass*, angl. *proportion*, it. *proporzione*, esp. *proporcion*]. Rapport des parties du corps entre elles. C'est la tête qui, dans l'homme et le cheval, sert d'unité. Les peintres et les statuaires comptent de sept têtes à sept têtes et demie pour la hauteur de l'homme. Chez le cheval, deux fois et demie la longueur de la tête doivent donner la hauteur du corps prise au sommet du garrot, et la longueur de l'angle scapulo-huméral à celui de la fesse. — *Proportions chimiques* [all. *Verhältniss*, angl. *proportion*, it. *proporzione*, esp. *proporcion*]. Quantités d'après lesquelles telles ou telles combinaisons s'effectuent. V. COMBINAISON.

PROPORTIONNEL, ELLE. adj. [*proportionalis*, all. *proportionel*, angl. *proportional*, it. *proporzionale*, esp. *proporcional*]. En chimie, *nombres proportionnels*, ceux qui expriment les rapports des principes constituants des corps composés ; on prend pour les former, soit un poids tel du corps simple qu'il exige 100 parties d'oxygène pour passer au premier degré d'oxygénation, soit un poids de l'oxacide d'un corps capable de neutraliser une base contenant 100 d'oxygène ; s'il s'agit de sels ammoniacaux, on remplace la quantité de base contenant 100 d'oxygène par 214,325 d'ammoniaque, nombre qui représente cet alcali.

PROPRE. adj. [*proprius*, ἴδιος, all. *eigen*, angl. *propre*, it. *proprio*, esp. *propio*]. — *Pédoncules* et *pétioles propres.* Les dernières ramifications des pédoncules et pétioles communs, les supports immédiats des fleurs ou des feuilles. — *Sucs propres.* Sucs qui appartiennent à certains végétaux seulement. V. LATEX. — *Vaisseaux propres.* Les espaces qui renferment ces sucs.

PROPRIÉTÉ. s. f. [*proprietas*, δύναμις, all. *Eigenschaft*, angl. *property*, it. *proprietà*, esp. *propriedad*]. Mode d'activité qui appartient en propre à chaque corps, qui lui est inhérent, qui lui permet d'agir d'une manière déterminée sur les autres corps. Les corps se présentent à nous toujours doués de propriétés, et nulle propriété ne se montre sans le corps simple ou composé auquel elle est immanente. Toute propriété d'un corps envisagée dans ses relations avec celles de quelque autre corps prend le nom de *force*. Les propriétés de la matière sont de quatre ordres : 1° *mécaniques*, 2° *physiques*, 3° *chimiques*, et 4° *vitales* ou *organiques*. Les formules qui expriment les lois fondamentales des plus générales de ces propriétés, telles que le mouvement et l'attraction, expriment aussi la manière (sauf la rapidité) dont se transmettent la lumière, la chaleur, les vibrations sonores des corps et autres propriétés physiques et mécaniques. Mais il ne résulte point qu'elles soient des *transformations* d'une seule et même force, ni que toutes puissent être ramenées à la connaissance de cette unique propriété ; il n'en résulte pas que les forces musculaires, nerveuses, nutritives, soient une *transformation de la chaleur.* Il y a là seulement des substitutions de l'effet thermique au travail mécanique et du travail mécanique à l'effet thermique qui s'opèrent suivant une *loi constante*, et cette loi est la *même* pour les deux ordres de substitution. Elle est formulée dans les trois principes suivants. 1° Quand une force motrice, suffisante pour effectuer un travail de 425 kilogrammètres, est consommée sans produire ni travail mécanique, ni force vive appréciables, il y a nécessairement production d'*une unité* de chaleur (V. CALORIE). 2° Réciproquement, quand *une unité* de chaleur est consommée sans déterminer un effet thermique appréciable, il y a nécessairement production d'une force motrice suffisante pour effectuer un travail mécanique de 425 kilogrammètres. 3° Les quantités de force motrice et de chaleur qui peuvent se substituer l'une à l'autre sont donc dans le *rapport constant* de 425 à 1. Ce nombre 425 prend la dénomination d'*équivalent mécanique* de la chaleur. L'*équivalence* de la force motrice et de la chaleur se trouve donc établie comme un résultat expérimental incontestable, indépendant de toute hypothèse sur la nature de la chaleur (Gavarret). Ce fait, que les propriétés de la matière brute ou organisée suivent, dans leurs manifestations, des lois qui peuvent être représentées par les mêmes formules mathématiques, nous rend compte de la *solidarité* ou *corrélation* qui existe entre ces propriétés Cette solidarité est telle, que, toutes les fois qu'un de ces états d'activité de la matière se transmet à un autre corps, il détermine dans celui-ci le même ou un des autres modes d'activité ; que, toutes les fois que l'un d'eux cesse de se manifester en un corps, il ne le fait qu'en déterminant, dans un ou plusieurs autres corps, une somme équivalente d'activité mécanique, physique ou moléculaire, égale à la sienne. Un corps en mouvement ne s'arrête qu'en déterminant du mouvement, de la chaleur ou de l'électricité, et même tous les trois. La température d'un corps ne s'élève ou ne s'abaisse qu'en produisant de l'électricité. La quantité d'électricité que dégagent les combinaisons chimiques est proportionnelle à la quantité d'équivalents des corps qui se combinent ou se décomposent, et *vice versa* Ainsi de même qu'en poids rien ne se perd, rien ne se crée dans l'ensemble de la matière, rien ne se perd et ne se crée également dans les propriétés qui l'escortent ; toute manifestation de celles-ci qui s'éteint suscite une manifestation équivalente d'une autre propriété. Dans la manifestation des propriétés d'ordre organique il n'y a jamais calorification en l'absence d'actions chimiques. L'homme qui produit du travail musculaire ou intellectuel consomme ou des aliments ou la substance propre de ses tissus. S'il n'ingère pas une quantité suffisante d'aliments, il perd de son poids, en raison composée de l'insuffisance de son alimentation et de la quantité de travail qu'il produit. Lorsqu'un *stimulant* du système nerveux aide l'organisme à produire du travail, ce travail résulte de changements chimiques, soit du stimulant lui-même, jouant le rôle d'*aliment*, soit des aliments ordinaires, soit des tissus eux-mêmes. L'analyse chimique trouve les composés alors formés et désassimilés dans les gaz expirés ou dans les urines, et ainsi des autres pour les muscles, comme pour toute espèce d'éléments anatomiques.

PROPTOME. s. m., ou **PROPTOSE.** s. f. [*proptoma*, de προπίπτειν, tomber, all. *Vorfall*, angl. *proptosis*, it. *proptoma*, *proptosi*, esp. *proptomo*]. Prolongement morbide d'une partie quelconque, de la luette, du clitoris, etc.

PROPTYSIE. s. f. [de πρὸ, en avant, et πτύσις, action de cracher]. Synonyme d'expectoration.

PROPULSIF. adj. — *Force propulsive.* Celle qu'exerce la contraction du cœur sur le sang, etc.

PROPULSION. s. f. [*propulsio*, all. *Forttreiben*, angl. *propulsion*, it. *propulsione*]. Action de pousser en avant : telle est celle du cœur sur le sang.

PROPYLAMINE ou **PROPYLIAQUE.** s. f. [*métacétamine* ; all. *Propylaminum*, *Propylamin*, angl. *propylamine*, it. *propilamina*] ($C^{6}H^{9}Az$). Ammoniaque composée, obtenue par Vertheim en distillant la narcotine avec la potasse. Elle se rencontre dans les fleurs d'aubépine, dans les fruits du sorbier, dans l'épinard. La saumure de hareng la renferme en quantité notable, à l'état de combinaison avec un acide, duquel on la sépare par distillation avec la potasse. La propylamine est un liquide incolore, transparent, doué d'une odeur forte qui rappelle celle de l'ammoniaque. Elle se dissout dans l'eau, et présente même à l'état de dissolution étendue une forte réaction alcaline Elle sature bien les acides et forme des sels cristallisables. Comme l'ammoniaque, elle produit des fumées blanches à l'approche d'un tube imprégné d'acide chlorhydrique. On l'a employée dans le rhumatisme articulaire, à l'état de chlorhydrate (50 centigr. à 2 gram.).

PROPYLE. s. m. (C^6H^7) Carbure d'hydrogène formant le radical de l'alcool propylique.

PROPYLÈNE. s. m. [all. *Propylen*, angl. *propylenum*, it. *propileno*, *tritylène*, Gerhardt] (C^6H^6). Carbure d'hydrogène gazeux obtenu en faisant agir l'acide chlorhydrique fumant et le mercure sur l'iodure d'allyle. Il a une odeur alliacée suffocante, une saveur douceâtre. Densité, 1,498.

PROPYLGLYCOL. s. m. V. GLYCOL

PROPYLIAQUE. adj. V. PROPYLAMINE.

PROPYLIQUE. adj. — *Alcool propylique* [*alcool propionique*, *tritylique*] ($C^6H^8O^2$). Alcool monoatomique, obtenu en traitant l'acide propionique par l'amalgame de sodium. Il existe dans les matières volatiles qui forment le résidu d'un grand nombre de fermentations alcooliques. C'est un liquide limpide, plus léger que l'eau, d'une enivrante odeur de fruits. Il bout à 96°, se dissout dans l'eau en toute proportion. Il forme avec les acides des combinaisons analogues à celles que l'alcool ordinaire donne dans les mêmes conditions.

PRORRHÉTIQUE. s. m. [προῤῥητικὸς, de πρόῤῥησις, prédilection]. Titre de deux ouvrages de la Collection hippocratique.

PRORUPTION. s. f. Synonyme d'*éruption*.

PROSAPOTHLIPSE. s. f. [de πρὸς, contre, auprès, et ἀπόθλιψις, pression]. Sorte de suture du crâne.

PROSCARABÉE. s. m. V. CANTHARIDE.

PROSCOLEX. s. m. [pour *proto-scolex* ou *scolex* de première génération]. L'embryon des *trématodes distomiens* et des *cestoïdes*, au moment où il sort de l'œuf. il est pourvu de cils vibratiles chez les premiers et de six crochets chez les seconds (*embryon hexacanthe*). Il est analogue à un infusoire cilié chez les distomiens; ceux-là seuls qui peuvent gagner l'intestin d'un mollusque, d'un insecte aquatique, etc., fournissent au développement de la phase du *scolex* qui leur succède. Chez les cestoïdes, le *proscolex* est très petit; c'est aussi sous cette forme que ces vers pénètrent dans les tissus à l'aide des six crochets dont ils se servent pour traverser l'épithélium, les parois vasculaires, etc. Lorsqu'il arrive dans un tissu convenable à son évolution, le proscolex devient vésiculeux, et la tête à quatre ventouses ou *scolex* se développe. La vésicule des cysticerques, des cœnures, la *membrane* ou *vésicule fertile* des échinocoques, sont le corps des *proscolex* correspondants, et sur ses parois on retrouve parfois les six crochets primitifs. La période de *proscolex* manque chez certains polypes et quelques autres animaux, dont l'embryon, en sortant de l'œuf (pris pour un genre à part sous le nom de *scyphistome* chez les méduses), est directement scolex proprement dit, et donne naissance par segmentation à des individus sexués.

PROSECTEUR. s. m. [*prosector*, de *pro*, pour, et *secare*, couper; all. et angl. *Prosector*, it. *prosettore*, esp. *prosector*]. Celui qui est chargé de préparer les pièces d'anatomie nécessaires pour les leçons d'un professeur.

PROSENCHYME. s. m. [*prosenchyma*, de πρὸς, contre, et ἔγχυμα, ce qui est versé dans; all. *Zwischenzellengewebe*, angl. *prosenchyma*]. Tissu fibreux végétal interposé aux cloisons du tissu cellulaire ou parenchyme végétal (Hayne). Ses cellules ont des parois épaisses.

PROSOPALGIE. s. f. [*prosopalgia*, de πρόσωπον, visage, et ἄλγος, douleur; all. *Gesichtsschmerz*, angl. *prosopalgy*, it. et esp. *prosopalgia*]. Névralgie faciale.

PROSOPALGIQUE. adj. Qui tient de la prosopalgie, qui la concerne.

PROSPHYSE. s. f. [*prosphysis*, de πρόσφυσις, adhérence; all. *Verwachsung*, angl. *prosphysis*, it. *prosfisi*, esp. *prosfisis*]. Adhérence anormale de parties qui devraient être séparées.

PROSTATE. s. f. [*prostata*, πρόσταται, all. *Vorsteherdrüse*, angl. *prostate*, it. et esp. *prostata*]. Glande propre au sexe masculin, impaire et symétrique (fig. 395, P), située sur la ligne médiane, à la partie inférieure du col de la vessie V, qu'elle embrasse ainsi que la portion de l'urètre dite *prostatique*, U, qui lui fait suite; en avant du rectum, R, au-dessus du plancher périnéal; en arrière et au-dessous des pubis, F, dont elle est éloignée au moins de 10 millim. Longueur, 30 millim.; épaisseur, 14 millim.; largeur à la base, 32 millim.; largeur à la pointe, 18 millim. La forme est celle d'un prisme losangique offrant six faces, car les bords latéraux des auteurs sont plutôt des faces que des bords. — A. *Région supérieure*. 1° *Face supérieure* ou *vésicale*. Elle embrasse entièrement le col vésical, et se prolonge un peu en arrière, vers le bas-fond de la vessie. Le canal de l'urètre s'engage dans la glande, vers la partie antérieure de cette face, dont il se rapproche au point que la glande est représentée à ce niveau par une très petite épaisseur de substance, ou même forme avec la partie supérieure de l'urètre une simple gouttière dont les bords sont en contact. 2° *Face antérieure* ou *pubienne*. Elle regarde également en haut, mais surtout en avant; elle est libre, recouverte seulement par les plexus de Santorini, qui la séparent de la symphyse pubienne. — B. *Région inférieure*. 1° *Face postérieure* ou *rectale*. Cette face, en rapport avec le rectum, représente assez bien un cœur de carte à jouer. Elle est séparée de la supérieure par un bord très tranchant, tandis qu'elle semble se confondre avec l'inférieure par un bord mousse et peu apparent. 2° *Face inférieure* ou *périnéale*. Cette face appuie sur le plancher périnéal, et présente l'orifice par lequel le canal de l'urètre se dégage de la glande, pour traverser les différentes couches qui forment le périnée. — C. *Faces latérales droite et gauche* (*bords latéraux* des auteurs). Elles sont mousses et arrondies, et présentent une certaine étendue, qui dépasse toujours 2 centimètres à la partie moyenne, mais s'amoindrit en avant et en arrière. — La prostate a une couleur fauve, roussâtre. Cet organe est pourvu d'une enveloppe propre, épaisse d'un demi-millimètre, extrêmement adhérente au tissu glandulaire, formée principalement de fibres-cellules analogues à celles qui composent la vessie. La prostate est une glande en grappe composée; elle diffère des autres glandes de ce groupe, en ce que les culs-de-sac appendus à chacune des divisions des conduits excréteurs se jettent sur cette division dans toute sa longueur, à des intervalles inégaux et relativement assez grands, au lieu d'être réunis en un groupe (*acinus*, ou grain glandulaire) séparé des autres. De là vient que la coupe de la prostate est homogène, et non point glanduleuse, comme dans les autres glandes. Le tissu de la prostate se compose d'une trame et de la partie sécrétante proprement dite. La trame se compose : 1° de fibres lamineuses peu abondantes, disposées en faisceaux mal limités, accompagnées de matière amorphe finement granuleuse, faisceaux dirigés en tous sens, le plus souvent parallèlement à la direction des tubes sécréteurs et des conduits excréteurs; 2° d'une grande quantité de faisceaux de fibres-cellules, dont un grand nombre se continuent à la surface de la glande avec ceux de l'enve-

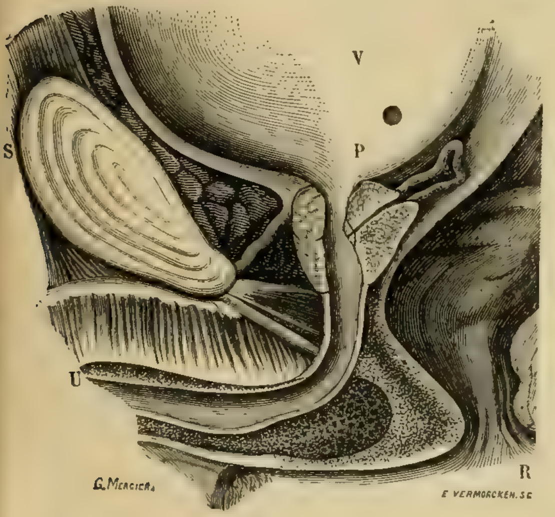

Fig. 395.

loppe propre de la prostate ; 3° d'un assez grand nombre de filets nerveux ; ces filets existent, soit dans la partie jaunâtre superficielle, soit dans la portion qui est plus voisine du canal de l'urètre. Chacun de ces filets est composé, en général, de quatre à six tubes nerveux minces, et accompagné de *fibres de Remak* nombreuses et serrées. Elles composent la plus grande masse de chaque filet et sont accompagnées d'une petite quantité de fibres lamineuses. L'abondance de ces éléments nerveux sympathiques est en rapport avec la quantité notable d'éléments musculaires qui entrent dans la composition de la trame de cette glande. Les culs-de-sac sécréteurs de la prostate ont une largeur de 30 à 70 millièmes de millimètre ; les uns sont cylindriques, d'autres un peu aplatis. Ils présentent, sur leur trajet et surtout vers leur extrémité terminale, des bosselures latérales plus ou moins prononcées. La longueur de chaque cul-de-sac, c'est-à-dire l'espace qui sépare leur extrémité terminale de leur point d'abouchement, est de 1 à 4 fois plus grande que leur largeur. La paroi propre de ces culs-de-sac est épaisse de 2 à 3 millièmes de millimètre, très adhérente à la trame ; elle se déchire facilement, aussi éprouve-t-on les plus grandes difficultés à isoler les éléments glandulaires. Les tubes sécréteurs sont tapissés d'un épithélium polyédrique à cellules régulièrement pressées à la face interne des tubes. Le noyau, sphérique ou ovoïde, offre un contour un peu irrégulier, de teinte assez foncée, et sans nucléole. On trouve presque constamment, sinon toujours, les culs-de-sac sécréteurs remplis d'une matière jaunâtre, demi-solide, granuleuse ; cette matière est composée principalement de granulations graisseuses d'un jaune brunâtre, solides, irrégulières, extrêmement abondantes, et dont le volume varie de 1 à 2 millièmes de millimètre. On y trouve, en outre, des cellules d'épithélium libre, devenues irrégulièrement sphériques, et des noyaux libres semblables à ceux que contiennent les cellules. Lorsque les culs-de-sac, en se réunissant les uns dans les autres, finissent par constituer un conduit de 2 à 3 dixièmes de millimètre, on peut constater que l'épithélium de la face interne prend peu à peu la forme cylindrique, ou mieux prismatique, puis, dans les tubes un peu plus larges, ces cellules ont leur extrémité libre chargée de cils vibratiles. Dans l'épaisseur des cellules, autour de leur noyau, il y a des granulations graisseuses d'un jaune foncé, volumineuses, ressemblant à celles qui, flottant dans le liquide prostatique, lui donnent sa couleur blanche. La paroi propre de ces conduits excréteurs, que tapisse l'épithélium, est composée d'une certaine quantité de fibres lamineuses accompagnées de matière amorphe, finement granuleuse, mais sans fibres élastiques. Ils renferment aussi une quantité au moins égale de faisceaux de fibres-cellules : la prostate sécrète un liquide particulier, visqueux, filant, dit *liquide prostatique*. V. Sperme. — *Abcès de la prostate*. V. Prostatite. — *Calculs de la prostate*. On trouve souvent dans les tubes sécréteurs de la prostate des petits calculs qui présentent deux variétés distinctes : les plus petits, dits à tort *gravelle prostatique*, très fréquents au delà de cinquante ans, ressemblent à des grains d'amidon, mais sont presque entièrement formés de matière azotée, les autres, beaucoup plus rares, sont constitués par de véritables concrétions calcaires, de composition chimique et de friabilité variables. — *Cavernes et ulcérations de la prostate*. Pertes de substance superficielles ou profondes de la prostate, qui succèdent à un abcès de la glande dont les parois ne se sont pas rapprochées, à une plaie, à la fonte de tubercules. Elles communiquent le plus souvent avec l'urètre, et, quand l'orifice de communication est large, l'urine passe dans la poche et y séjourne ; elles peuvent aussi communiquer avec le rectum, et les matières stercorales pénétrer dans la cavité anormale ; enfin l'ouverture peut se faire à la fois des deux côtés et donner lieu à une fistule recto-urétrale. — *Hypertrophie de la prostate*. Accroissement exagéré d'une ou de toutes les parties de la prostate sans altération de texture, affection propre à la vieillesse, qui y est prédisposée par la stase sanguine dans les veines de la cavité pelvienne. Dans l'hypertrophie générale, qui se voit rarement, la glande acquiert parfois des dimensions telles, qu'elle fait une saillie très prononcée dans la vessie : cependant son accroissement n'est pas uniforme ; il porte de préférence sur la partie moyenne, et notamment sur celle qui correspond au trigone vésical. L'hypertrophie partielle porte sur le corps ou sur les lobes latéraux. Dans le premier cas, il y a tantôt une légère élévation plus marquée au centre, et diminuant graduellement à la périphérie, tantôt une saillie en forme de barre transversale, ou un soulèvement longitudinal ; la tumeur est tantôt pédiculée, c'est-à-dire plus grosse à l'extrémité saillante dans la vessie qu'au point par lequel elle tient à la glande, tantôt à base large et à sommet arrondi. Dans le second cas, les lobes latéraux s'allongent tantôt d'avant en arrière, tantôt sur le côté. Quelquefois les corps et les lobes latéraux sont tuméfiés ensemble. L'engorgement de deux lobes latéraux, quand il n'est pas accompagné de celui du corps, altère peu la direction de l'urètre, en aplatit seulement la partie profonde, et le réduit à une espèce de fente. Lorsqu'un seul lobe latéral est tuméfié, l'aplatissement de l'urètre est moins prononcé, mais il y a déviation en sens inverse, c'est-à-dire du côté opposé à la tuméfaction. La tuméfaction de la prostate ne se borne pas à dévier l'urètre : elle refoule aussi le col vésical en arrière, et pousse en avant la partie membraneuse de l'urètre. Elle produit à la fois de l'incontinence d'urine par les modifications qu'elle apporte à la disposition du col, et de la rétention par les déviations qu'elle imprime au canal de l'urètre, et par les lésions dont elle est l'origine pour la vessie elle-même ; la rétention peut apparaître brusquement sous une influence congestive résultant des variations de température ou des excès. — *Inflammation de la prostate*. V. Prostatite. — *Tubercules de la prostate*. Manifestation locale de la diathèse tuberculeuse, qui existe rarement à l'état isolé dans la glande prostatique, le plus souvent, des manifestations semblables existent du côté des vésicules séminales, et surtout du testicule. C'est une complication de l'orchite tuberculeuse.

PROSTATIQUE. adj. [*prostaticus*, angl. *prostatic*, it. et esp *prostatico*]. Qui a rapport à la prostate : *utricule prostatique, valvule prostatique.* — *Concrétion prostatique.* Calcul de la prostate, composé surtout (Wollaston) de phosphate de chaux et de substances azotées. — *Humeur prostatique.* Celle que sécrète la prostate. V. SPERME. — *Portion prostatique de l'urètre.* V. URÈTRE.

PROSTATITE. s. f. [*prostatitis*, all. *Vorsteherdrüsenentzündung*, angl. *prostatitis*, it. *prostatite*, esp. *prostatitis*]. Inflammation de la prostate, qui se présente à l'état aigu ou chronique. La *prostatite aiguë* apparaît le plus souvent dans l'âge adulte, dans le cours d'une blennorrhagie, ou à la suite d'une violence extérieure agissant sur le périnée, d'une manœuvre de cathétérisme ou de lithotritie, d'une irritation répétée produite par la présence d'un calcul. Les envies fréquentes d'uriner, le ténesme vésical, la douleur au niveau du périnée, spontanée et exaspérée par le contact de la sonde, la sensation d'une tumeur dure et plus ou moins saillante perçue par le toucher rectal : tels sont les signes les plus apparents de la prostatite aiguë, dont le diagnostic est souvent difficile, et dont la terminaison a lieu soit par résolution, soit par la formation d'un abcès qu'on reconnaît à la consistance molle et élastique que prend la tumeur. C'est par les antiphlogistiques locaux et généraux qu'on parviendra à prévenir la suppuration ; si ce résultat n'a pu être obtenu, il faut donner issue au pus en portant un bistouri dans le rectum pour faire une incision suffisamment large, plutôt que d'attendre l'ouverture spontanée du foyer au périnée, dans le rectum, ou dans les voies urinaires ; on évite ainsi plus sûrement la stagnation du pus et de l'urine, ainsi que la formation de cavernes ou de fistules. — La *prostatite chronique* peut se montrer d'emblée à la suite d'une blennorrhagie; plus souvent elle succède à une prostatite aiguë dont le traitement a été cessé prématurément ou qui s'est réveillée sous l'influence d'un excès de table ou de coït. Les révulsifs cutanés appliqués au périnée ou à la partie supérieure des cuisses, les narcotiques en lavements ou en suppositoires, les douches froides sur le périnée, l'iodure de potassium à l'intérieur, forment la base du traitement.

PROSTATOCÈLE. s. f. [de *prostate*, et κήλη, tumeur]. Tumeur de la prostate.

PROSTATOLITHE. s. m. [de *prostate*, et λίθος, pierre]. Calcul de la prostate.

PROSTATO-PÉRITONÉAL, ALE adj. — *Aponévrose prostato-péritonéale*. V. PÉRINÉE.

PROSTATORRHÉE s. f. [de *prostate*, et ῥεῖν, couler ; *prostatite chronique*, *écoulement urétro-prostatique*]. Nom donné à un prétendu écoulement morbide de liquide prostatique par l'urètre, qui accompagnerait les maladies de la prostate. Jamais on n'a constaté les caractères propres à ce liquide dans un écoulement morbide de l'urètre. Toutes les humeurs qui en sortent ont, ou bien les caractères du mucus urétral devenu purulent, ou ceux du liquide des glandes de Mery, purulent ou non. Aucun fait ne prouve cette supersécrétion prostatique, ni cette émission continue d'une humeur qui, normalement, n'est excrétée que par une contraction de la trame musculaire de l'organe au moment de l'ejaculation seulement.

PROSTITUTION. s. f. [*prostitutio*, de *pro*, en avant, et *statuere*, poser ; πορνεία, all. *Hurerei*, angl. *prostitution*, it. *prostituzione*, esp. *prostitucion*]. Au point de vue de la police médicale et de l'hygiène publique, les hygiénistes réclament : 1° l'inscription, dans toutes les localités de France, des filles se livrant à la prostitution de notoriété publique ; 2° leur visite faite, tous les quatre jours, par des médecins et l'emploi du spéculum pour les visiter ; 3° la visite hebdomadaire, dans toutes les villes de garnison, faite par les soins de leurs chirurgiens respectifs, des hommes appartenant aux troupes de terre et de mer, et l'envoi des hommes malades à l'hôpital; 4° l'admission des vénériens dans les hôpitaux généraux, sans pour cela supprimer les services spéciaux ; 5° l'amélioration du régime de certains hôpitaux spéciaux ; 6° la multiplication des consultations publiques, avec distribution gratuite de médicaments ; 7° l'interdiction absolue de toute provocation sur la voie publique.

PROSTRATION. s. f. [*prostratio virium*, de *prosternere*, renverser; all. *Entkräftung*, angl. *prostration*, it. *prostrazione*, esp *prostracion*]. Anéantissement des forces musculaires qui accompagne certaines maladies aiguës, particulièrement à forme typhoïde. Elle est caractérisée par la lenteur et la difficulté des mouvements, l'abattement des traits, l'attitude et le décubitus qu'affectent les malades.

PROSTYPE. s. m. [de πρὸ, en avant, et στύπος, tige, tronc]. — *Prostype funiculaire* (Mirbel). Saillie formée par le raphé et la chalaze chez les ovules réfléchis ou les graines provenant d'ovules réfléchis.

PROTAGON. s. m. Corps qui n'est autre chose que de la *lécithine* impure.

PROTÉIFORME. adj. [de *Protée*, dieu marin, qui, saisi, changeait ses formes pour s'échapper, et *forme*]. Se dit pour désigner ce qui est de forme très variable : *névropathie protéiforme.*

PROTÉINE. s. f. [de πρῶτος, premier ; all. *Protein*, angl. *proteine*, it. et esp. *proteina*]. Nom donné par Mulder à un corps qu'on obtient en faisant bouillir de l'albumine, de la fibrine ou de la caséine, dans une lessive de potasse moyennement concentrée, et ajoutant un léger excès d'acide acétique à la dissolution alcaline ; il se précipite une matière gélatineuse qu'on lave aussi longtemps que l'eau qui passe contient des traces d'acétate de potasse, et qui est la *protéine.* Elle est insoluble dans les liquides neutres, soluble dans les alcalis et les acides faibles. En soumettant la fibrine, l'albumine, etc., à l'analyse, Mulder trouva que ces substances contenaient certaines proportions de soufre, et étaient formées du radical la *protéine*, plus du soufre dans des proportions déterminées . les substances azotées qui forment la majeure partie des tissus animaux seraient donc toutes formées par le même radical, et ne devraient les différences d'état ou de solubilité qui les caractérisent qu'à une certaine proportion de soufre ou de phosphore. La protéine étant représentée par $C^{40}H^{31}Az^5O^{12}$, on avait un *bioxyde de protéine*, $C^{40}H^{31}Az^5O^{14}$, un *trioxyde de protéine*, contenant O^{15}, et un dernier oxyde représenté par la substance azotée qui abonde dans le champignon du ferment, contenant O^{20} ; il n'y avait pas de protoxyde. L'expérience n'a pas confirmé ces hypothèses Liebig a montré que le corps appelé protéine contenait toujours une certaine quantité de soufre, et que, n'étant pas identique à lui-même, il ne pouvait constituer un radical commun à plusieurs substances. La protéine se confond avec les corps qu'on nomme actuellement *syntonines*, ou en dérive.

PROTÉINÉ, ÉE. adj. Qui contient de la protéine.

PROTÉIQUE. adj. Qui est formé de protéine. — *Substances protéiques.* Nom donné par Mulder aux substances albuminoïdes, d'après l'hypothèse qu'elles contiendraient toutes de la protéine comme radical commun. — S'est dit pour protéiforme.

PROTÉRANTHÉ, ÉE. adj. [*proterantheus*, de πρότερος, antérieur, et ἄνθος, fleur]. Se dit d'une plante dont les fleurs apparaissent avant les feuilles.

PROTHALLIUM. s. m. V. Proembryon.

PROTHÈSE. s. f. [*prothesis*, de πρὸ, au lieu de, et τίθημι, je pose, je place; all. et angl. *Prothesis*, it. *protesi*, esp. *protesis*]. Partie de la thérapeutique chirurgicale qui a pour objet de remplacer par une préparation artificielle un organe qui a été enlevé en totalité ou en partie, ou de cacher une difformité. V. Bras, Jambe et Obturateur. — *Prothèse dentaire.* Partie de l'art dentaire qui a pour but de substituer une ou plusieurs dents à celles dont on est obligé de faire l'extraction ou qui sont tombées à la suite d'une lésion quelconque. On donne le nom de *dents artificielles* à celles qu'on substitue isolément aux dents naturelles; et celui de *dentier* ou *râtelier* à une série de dents artificielles montées soit sur une même pièce, représentant exactement une des arcades dentaires (*dentier simple*), soit sur deux pièces représentant les deux arcades (*dentier double*) : dans ce dernier cas, les arcades artificielles, supérieure et inférieure, sont unies ensemble à leurs deux extrémités au moyen de ressorts dits à *boudin*. Les dents humaines seraient préférables à toute autre substance comme dents artificielles, si elles ne s'altéraient pas au bout de quelques années; l'altération est plus rapide encore pour les pièces dites *ozanores* ou *ostéaunores*, qui sont taillées dans la défense de l'hippopotame, et qui jaunissent au bout de trois à douze mois, se détruisent rapidement et communiquent à l'haleine une mauvaise odeur : aussi emploie-t-on presque exclusivement les dents minérales, faites en pâte à porcelaine ou kaolin, qui sont inaltérables et peuvent être teintées à volonté. Quant à la cuvette ou base des dentiers, destinée à supporter les dents artificielles, il est nécessaire qu'elle soit faite d'une matière inaltérable par les liquides de la bouche, tels que l'or, l'argent, le platine, la gutta-percha : la vulcanite est préférable à ces substances, en ce qu'elle est aussi inaltérable, et que, de plus, elle est souple, élastique, et susceptible d'être polie et colorée au point de simuler l'apparence des parties qu'elle remplace. Les moyens de fixation des dents artificielles et des dentiers n'ont pas moins varié que leur composition : on s'est d'abord servi de fils ou de crochets qui fixaient les dents artificielles aux dents naturelles restées en place, mais l'ébranlement qui résultait pour celles-ci de l'emploi de ce moyen en a fait abandonner l'usage; les ressorts ne valent pas beaucoup mieux comme moyen d'attache : leur mécanisme est facile à déranger; la pression qu'ils exercent détermine la chute des dents et la déformation de la mâchoire. Le meilleur moyen d'attache, surtout pour les dentiers, est celui qui met à contribution la pression atmosphérique à l'aide d'une sorte de chambre à air que porte la cuvette . ces appareils, dits *à succion*, d'origine américaine, ont éte importés en France et perfectionnés par Préterre, qui remplace la chambre à air centrale par un filet périphérique, lequel, formant ventouse, transforme tout le dentier en chambre à air, ce qui évite l'irritation des gencives parfois produite par la chambre centrale. L'empreinte exacte des gencives et du palais étant prise, on en exécute le moule à l'aide du plâtre mêlé de sel marin ou de la cire molle, et sur ce moule on construit la cuvette de vulcanite, qu'on colore pour lui donner l'aspect des gencives et auquel on adapte le nombre voulu de dents minérales, en ayant soin de ménager la ventouse marginale nécessaire à l'adhérence. Quand on n'a à remplacer qu'une dent ou un petit nombre de dents, on peut employer les *dents à pivot*, dents artificielles munies d'un pivot cylindrique d'or ou de platine qu'on fait entrer dans la racine préalablement taraudée de la dent à remplacer mais il est indispensable que cette racine soit complètement saine et non douloureuse. Les dentiers bien construits permettent de mâcher avec facilité les aliments les plus durs : aussi leur usage prévient-il ou fait-il disparaître un grand nombre de dyspepsies et de gastralgies, causées par l'insuffisance des actes qui précèdent la digestion, c'est-à-dire de la mastication et de l'insalivation. Les dentiers doivent être enlevés au moins une fois par jour, brossés et nettoyés avec un dentifrice. Il est préférable de ne pas les garder dans la bouche pendant la nuit, afin de laisser reposer les gencives; on cite, d'ailleurs, quelques cas de pièces dentaires artificiellés avalées durant le sommeil et ayant déterminé des accidents d'asphyxie. — *Prothèse oculaire.* V. Œil *artificiel.*

PROTHÉTIQUE. adj. Qui a rapport à la prothèse. — *Appareil* ou *moyens prothétiques.* Ceux qu'on emploie pour remplacer les parties du corps qui manquent : tels sont les jambes, pieds, bras et mâchoires artificiels.

PROTHORAX. s. m. V. Insecte.

PROTIQUE. adj. — *Acide protique.* Nom donné par Limpricht à un principe mal défini extrait de la chair du gardon.

PROTISTE. adj. et s. m. Nom donné par Hæckel aux organismes les plus simples, formés simplement d'une masse de protoplasma, souvent sans nucléus, qui, n'ayant aucun des caractères distinctifs du règne animal ou végétal, formerait, d'après lui, un règne à part, souche commune et primitive des autres organismes. Les *monères* sont les représentants de cet embranchement, inférieur aux infusoires et autres protozoaires.

PROTO. [de πρῶτος, premier]. Préfixe employé en chimie, ainsi que les mots *sesqui*, *deuto* ou *bi*, *trito* ou *tri*, joints à un autre mot, pour indiquer les diverses proportions dans lesquelles une substance est combinée avec une autre substance. Ainsi le *protoxyde de fer* est la combinaison du fer avec l'oxygène dans laquelle ce dernier principe se trouve en moindre proportion que dans toutes les autres combinaisons de même nature; le *bi* ou *deutoxyde de fer* est celle dans laquelle l'oxygène est en proportions deux fois plus grande que dans le protoxyde; dans le *sesquioxyde*, il y a une fois et demie autant d'oxygène que dans le protoxyde; il y en a trois fois autant dans le *tritoxyde*.

PROTOBLASTE. s. m. [de πρῶτος, premier, et βλαστὸς, germe]. Cellule animale ou végétale, dont la paroi n'est pas distincte de la cavité; ou ensemble du contenu cellulaire, y compris le noyau, abstraction faite de la paroi de cellule, qui, lorsqu'elle se produit, est considérée comme un produit de sécrétion ou excrétion de ce protoblaste, fait douteux.

PROTOCARBONÉ, ÉE. adj. — *Hydrogène protocarboné.* Le *formène.*

PROTOCARBURE. s. m. Combinaison d'un corps simple avec le carbone, dans laquelle la proportion de celui-ci est moins forte que dans les autres combinaisons du même genre. — *Protocarbure d'hydrogène.* Le *formene.*

PROTOCATÉCHIQUE. adj. — *Acide protocatéchique* ($C^{14}H^{6}O^{8}$) Corps obtenu par l'action de la potasse sur la catéchine. Cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, peu dans l'eau froide, fusible à 198°.

PROTOCOCCUS. s. m. Genre d'algues unicellulaires.

PROTOGALA. s m. [*protogala*, πρωτόγαλα, de πρῶτος, premier, et γάλα, lait]. Synonyme de ***colostrum.***

PROTOLÉCYTHE. s. m. [de πρῶτος, premier, et λέκυθος, jaune d'œuf]. Ensemble des éléments cellulaires du jaune d'œuf.

PROTO-ORGANISME. s. m. Nom donné aux organismes les plus simples, représentés en quelque sorte par un seul élément, qui vit et se reproduit isolément.

PROTOPATHIE. s. f. [*protopathia*, πρωτοπάθεια, de πρῶτος, premier, et πάθος, maladie; all. *Urleiden*, angl.

protopathy, it. et esp. *protopatia*]. Maladie première, *maladie essentielle*.

PROTOPATHIQUE. adj. Qui a rapport à une maladie première. — *Symptôme protopathique*. Symptôme primaire.

PROTOPHYLLE. s. f. [de πρῶτος, premier, et φύλλον, feuille; all. *Urblatt*]. V. PROEMBRYON.

PROTOPHYTE. s. f. [de πρῶτος, premier, et φυτὸν, végétal]. Végétal unicellulaire.

PROTOPLASIE. s. f. [*formatio primaria*]. La *genese*.

PROTOPLASMA. s m. [de πρῶτος, premier, et *plasma*]. Primitivement, le liquide contenu dans la cavité des cellules végétales ou dans les cellules embryonnaires animales (H. Mohl., 1846; Reichert, 1841). || Actuellement, la substance organisée, libre ou contenue dans l'intérieur d'une cellule, commune à tous les êtres organisés, animaux et végétaux, qui représente la *base physique de la vie* (Huxley), et qui, quels que soient ses caractères morphologiques et sa composition chimique, est le point de départ de toute évolution cellulaire. C'est une matière demi-liquide, composée d'une substance fondamentale, homogène, azotée, et de granulations graisseuses, amylacées, etc., de grosseur variable; elle est parfois creusée de vacuoles, petites cavités remplies d'eau qui disparaissent au bout d'un certain temps. Le protoplasma est doué de mouvements amæboïdes et de contractions amibiformes, dont la production ne s'accomplit que dans certaines conditions de chaleur (10° à 30°), d'humidité, d'oxygénation; les agents chimiques, mécaniques, électriques, ont aussi une influence marquée sur les mouvements du protoplasma, dont la cause intime est encore obscure, mais qui montrent que cette substance est douée de l'irritabilité commune à tous les éléments vivants. Les myxomycètes, les amibes, sont constitués par des masses de protoplasma libres, sans paroi cellulaire. Lorsque celle-ci existe autour de la masse de substance protoplasmatique, de façon à former une véritable cellule, c'est encore le protoplasma qui en constitue la partie essentielle, fondamentale, c'est à lui que la cellule doit ses propriétés vitales, que cette cellule soit animale ou végétale (dans ce dernier cas, le protoplasma est ce qu'on nomme l'*utricule azotée*) · la paroi, au contraire, ainsi que les noyaux et nucléoles qui peuvent se développer dans la cellule, ne sont que des parties accessoires. V CELLULAIRE et CELLULE.

PROTOPLASMATIQUE. adj. Qui concerne le protoplasma.

PROTOPLASMIQUE. adj. Mauvais mot. V. PROTOPLASMATIQUE.

PROTOPLASTE. s. m. Monère pourvu d'un noyau central.

PROTOPTÈRE. s. m. Genre de vertébrés rangés par les uns parmi les batraciens, dont les rapproche leur appareil génital femelle; par les autres, parmi les poissons.

PROTOSCLÉREUX. adj. V. SCLÉREUX.

PROTOSCOLEX. s. m. V. PROSCOLEX.

PROTOSEL. s. m. [angl. *protosalt*]. Sel d'un protoxyde. Pour chacune des espèces de *protosels*, V. les noms génériques de ces composés, CARBONATE, etc.

PROTOVERTÉBRAL, ALE. adj. [de πρῶτος, primitif, et *vertébral*]. V. PLAQUE.

PROTOVERTÈBRE. s. f. V. VERTÈBRE *type*.

PROTOXYDE. s. m. [*protoxydum*, all. *Oxydul*, esp. *protoxydo*]. V. OXYDE et PROTO.

PROTOZOAIRES. s. m. pl. [*protozoum*, de πρῶτος, premier, et ζῶον, animal]. Classe des zoophytes, comprenant les spongiaires, les rhizopodes et les infusoires.

PROTOZOÏDE. s. m. [de πρῶτος, primitif, et ζῶον, animal]. Nom donné aux *spermatozoïdes* par ceux qui les considéraient comme des animaux.

PROTRUS, USE. adj. [*protrusus*, poussé en avant; all. *hervorspringend*, *herausgetrieben*, angl. *protruded*]. Se dit d'un organe placé en avant d'un autre, comme s'il avait été poussé devant lui. = En botanique, se dit de l'embryon quand il dépasse notablement les cotylédons. = En anatomie, se dit des petites lèvres qui dépassent les grandes lèvres.

PROTRUSION. s. f. [*protrusio*, de *protrudere*, pousser devant soi; all. *Hervortreibung*, angl. *protrusion*, it. *protrusione*]. État d'un organe qui, par le fait de son accroissement, est placé au-devant de certains autres, qu'il ne dépasse pas habituellement.

PROTUBÉRANCE. s. f. [*protuberantia*, de *pro*, devant, en avant, et *tuber*, bosse; all. *Vorsprung*, angl. *protuberance*, it. *protuberanza*, esp. *protuberancia*]. Éminence ou saillie. = En anatomie, *protubérances*, les saillies qu'on observe à la surface des os du crâne : telles sont les *protubérances occipitales interne* et *externe*, la *protubérance pariétale*. — *Protubérance annulaire* ou *cérébrale* [all. *Gehirnvorsprung*, *pont de Varole*, *mésocéphale*]. Grosse éminence quadrilatère, blanche, saillante à la face inférieure de l'encéphale, derrière les pédoncules cérébraux, en avant de la moelle allongée. La face antérieure, convexe, repose sur la gouttière basilaire, et offre, en son milieu, un sillon longitudinal dans lequel passe l'artère basilaire; en dehors de ce sillon, plus près du bord antérieur que du postérieur, se voit, de chaque côté, le point d'émergence du trijumeau. La face postérieure contribue à former le plancher du quatrième ventricule. La protubérance annulaire est constituée par plusieurs plans de fibres nerveuses, alternativement transversales et longitudinales, entre lesquelles se trouvent des cellules nerveuses qui se continuent avec quelques-uns des noyaux d'origine des nerfs crâniens dans le bulbe rachidien : les fibres transversales sont formées en partie par les pédoncules cérébelleux moyens, en partie par des fibres propres qui unissent les cellules d'un côté à celles du côté opposé. La protubérance annulaire transmet à la fois la sensibilité et le mouvement toutefois ses lésions morbides ou expérimentales sont plus souvent suivies de paralysie motrice que d'anesthésie; la paralysie se manifeste du côté opposé à la lésion pour ce qui concerne le tronc et les membres, du même côté pour la face, le nerf facial s'entre-croisant avec son congénère de l'autre côté dans la protubérance elle-même. Celle-ci est, en outre, un centre pour l'expression mimique de la face, la mastication, les mouvements des yeux (Laborde), la locomotion (Vulpian), la sensibilité gustative, la sensibilité générale (Longet). — *Protubérances cylindroïdes* (Chaussier). Les cornes d'Ammon. — *Protubérance de Huschke*. V. *Oreille interne*.

PROVENDE. s. f. [all. *Mischkorn*, angl. *provender*, it. *provianda*, *vettovaglia*, esp. *despensa*]. Mélange de divers aliments très nutritifs, propre à engraisser les bestiaux. V. RATION.

PROVOQUÉ, ÉE adj. — *Avortement provoqué*. V. AVORTEMENT.

PRUINE. s. f. [*pruina*, πάχνη, all. *Reif*]. Poussière glauque, cireuse, qui recouvre les prunes, etc., ainsi que le chapeau et les lames de certains agarics (en ce dernier cas la pruine est composée de spores). = Le sable le plus fin des urines.

PRUNE. s. f. [all. *Pflaume*, angl. *plum*, it. *prugna*, esp. *ciruela*]. Fruit du prunier, comestible. — *Prune icaque* ou *d'Amérique*. V. ICAQUIER.

PRUNEAU. s. m. [all. *Zwetschgetrocknete Pflaume*, angl. *prune*, it. *prugna*, esp. *ciruela pasa*]. Prune séchée au four ou au soleil, et comestible.

PRUNELLE. s. f. [all. *Schlehe*, angl *sloe*, it. *prugnola*, esp. *endrina*]. Fruit du prunellier. = Nom donné vulgairement à la *pupille*. = *Sel de prunelle* [*nitrum tabulatum*, all. *Prünellsalz*]. Le salpêtre tabulaire.

PRUNELLIER. s. m. [*Prunus spinosa*, L., *épine noire*, all. *Schlehendorn*, angl. *sloe-tree*, it. *prugnolo*, esp. *endrino*]. Arbrisseau indigène de la famille des rosacées dont l'écorce est astringente, et dont les fruits non mûrs servent à préparer un extrait (*suc d'acacia nostras*) souvent substitué au vrai suc d'acacia.

PRUNIER. s. m. [*Prunus domestica*, L., all. *Pflaumenbaum*, angl. *plum-tree*, it. *prugno*, esp. *ciruelo*]. Arbre de la famille des rosacées dont les nombreuses variétés fournissent des fruits alimentaires, tant à l'état frais qu'après leur dessication.

PRUNINE. s. f. V. BASSORINE.

PRURIGINEUX, EUSE. adj. [*pruriginosus*, de *prurigo*, démangeaison ; χνησμώδης, all. *pruriginös*, *juckend*, angl. *pruriginous*, it. *prurigginoso*, esp. *pruriginoso*]. Qui cause de la démangeaison : *douleur prurigineuse*.

PRURIGO. s. m. [χνησμὸς, all. *Hautjucken*, angl. *prurigo*, it. *pruriggine*, esp. *prurigo*]. Mot latin souvent employé en français comme synonyme de *démangeaison*. — *Prurigo* (Willan). Éruption cutanée caractérisée par des *papules* peu saillantes, et à peu près de même couleur que la peau, produisant une démangeaison très vive et quelquefois intolérable. Le *prurigo* est local ou général. On distingue le *prurigo mitis*, dans lequel les symptômes sont légers ; et le *prurigo formicans*, dans lequel les papules sont larges, la démangeaison est presque continuelle, cause une agitation, un tourment difficiles à décrire, et porte les malades à chercher le contact des corps froids ou à se déchirer avec les ongles ou avec une brosse. Le traitement consiste dans des bains frais, simples d'abord, puis alcalins ou savonneux ; à l'intérieur, boissons délayantes et adoucissantes (le petit-lait, l'eau de veau, l'eau d'orge, les limonades) ; souvent aussi émissions sanguines. — *Prurigo lombaire*. V. MALADIE *tremblante*.

PRURIT. s. m. [*pruritus*, *prurigo*, χνησμὸς, all. *Jucken*, angl. *pruritus*, it. et esp. *prurito*]. Sensation plus ou moins analogue à celle du *chatouillement* qui se manifeste spontanément à la surface de la peau et des muqueuses buccale, nasale et génitale, dans quelques états de congestion des téguments, après l'introduction dans le sang de certains principes alimentaires ou toxiques, dans certaines affections cutanées parasitaires ou autres, ou spontanément pendant la cicatrisation. Le prurit du méat urinaire ou du prépuce et celui du nez sont causés par action réflexe, lors de la présence de calculs dans la vessie et d'helminthes dans les voies digestives. Le prurit est le plus haut degré de la démangeaison. — *Prurit de dentition*. Sensation qui porte les enfants à se frotter les mâchoires avec les doigts. Ce prurit, par sa persistance et son intensité, agace et irrite le système nerveux, trouble le sommeil et les fonctions digestives, et peut compromettre la santé. — *Prurit vulvaire*. Il siège ordinairement aux petites lèvres, à la face interne des grandes, ou au clitoris, quelquefois s'étend à la fourchette, au périnée et à l'anus. Il est plus fréquent pendant la grossesse La muqueuse ou la peau est un peu plus rugueuse qu'à l'ordinaire, parfois d'une teinte un peu foncée. Le prurit revient par accès pendant ou après la marche, pendant le sommeil. Chaque accès débute par un peu de picotement ou de chaleur, puis vient une démangeaison souvent atroce, rendant des plus impérieux le besoin de se gratter, amenant une congestion de la face, et parfois de véritables crises nerveuses ou des douleurs. Les bains de son, généraux ou locaux, les lotions au sublimé et à l'extrait de Saturne, avec l'alcool pur ou étendu d'eau, le maintien de compresses ou de charpie imbibées de ces liquides, sont les meilleurs moyens à employer. Les lotions, même à l'eau pure et surtout alcoolisée, doivent être faites dès le début plutôt que de céder au besoin de se gratter.

PRUSSIATE. s. m. [angl. *prussiate*, it. *prussiato*, esp. *prusiato*]. V. CYANURE. — *Prussiate de fer*. V. FERROCYANURE.

PRUSSICOFERRIQUE. adj. V. FERROCYANHYDRIQUE.

PRUSSINE. s. f. [angl. *prussine*]. Le *cyanogène*.

PRUSSIQUE. adj. [angl. *prussic*, it. *prussico*, esp. *prusico*]. V. CYANHYDRIQUE.

PSALLOÏDE, adj., et **PSALTERIUM**. s. m. [angl. *psalloides*]. V. LYRE.

PSAMMOME. s. f. [de ψάμμος, sable]. Dénomination sous laquelle Virchow a rapproché des tumeurs les plus diverses anatomiquement et symptomatologiquement, d'après le seul fait de la présence de concrétions calcaires granuleuses produites dans leur épaisseur, et en modifiant ou non l'aspect extérieur sans en changer la nature.

PSAMMOPHIS. s. m. [de ψάμμος, sable, et ὄφις, serpent]. V. COULEUVRE.

PSELLISME. s. m. [*psellismus*, ψελλισμὸς. all. *Psellismus*, *Stammeln*, angl. *psellism*, it. *psellismo*]. Bégayement. — *Psellisme métallique*. Bégayement qui accompagne quelquefois l'érythème mercuriel.

PSEUDANGUSTURE. s. f. La fausse angusture. V. VOMIQUIER.

PSEUDANGUSTURINE. s. f. V. VOMICINE.

PSEUDARTHROSE. s. f. [de ψευδὴς, faux, et ἄρθρον, articulation ; all. *falsches Gelenke*, angl. *pseudarthrosis*, it. *pseudartrosi*, esp. *seudartrosis*]. Articulation accidentelle produite entre les deux bouts non consolidés d'une fracture. la mobilité et la déformation persistent, avec abolition de la fonction du membre, sans crépitation. Gerdy distingue plusieurs variétés de pseudarthrose. Tantôt les fragments sont incrustés d'un cartilage accidentel qui prévient leur usure, ou leurs extrémités sont recouvertes d'une lame osseuse éburnée ; une capsule fibreuse entoure les fragments, qui sont lubrifiés par une espèce de synovie ; les bouts des fragments sont amoindris ou augmentés de volume par des végétations osseuses (*pseudarthrose indurée* et *pseudarthrose synoviocartilagineuse*). Tantôt les fragments sont réunis par un tissu fibreux plus ou moins résistant, tenant les fragments très rapprochés ou leur permettant des mouvements assez étendus (*pseudarthrose fibreuse*). Tantôt les deux fragments sont indépendants l'un de l'autre, se terminent par un bout arrondi, et sont séparés par des chairs (*pseudarthrose lâche*). La plus commune de ces variétés est celle dont les fragments sont réunis par un tissu fibreux. La non-consolidation des fractures reconnaît des causes générales (âge avancé, alimentation insuffisante, grossesse, allaitement, alcoolisme, diathèses goutteuse, cancéreuse, syphilitique), et des causes locales (obliquité de la fracture et écartement des fragments, inflammation ou anémie locales). Le traitement consiste dans l'immobilisation prolongée et un traitement général reconstituant ; en cas d'insuccès, il faut ou rétablir l'activité circulatoire locale par des révulsifs cutanés, par l'électropuncture ou l'acupuncture des fragments, par le passage d'un séton ; ou détruire le foyer de la pseudarthrose, soit en retranchant toutes les parties fibreuses interposées aux fragments, soit en appliquant la cautérisation potentielle sur la surface osseuse mise à nu.

PSEUDENCÉPHALE. s. m. [de ψευδὴς, faux, et ἐγκέφαλος, encéphale ; esp. *seudencefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a l'encéphale remplacé par une tumeur vasculaire, le crâne et le canal vertébral largement ouverts, et point de moelle épinière.

PSEUDENCÉPHALIENS. s. m. pl. [esp. *seudencefalino*

(Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Famille de monstres qui n'ont plus, à proprement parler, d'encéphale, la matière nerveuse ayant plus ou moins disparu pour faire place à une tumeur composée d'un lacis de vaisseaux.

PSEUDESTHÉSIE s. f. [*pseudæsthesia*, de ψευδής, faux, et αἰσθάνεσθαι, sentir]. Sensations fausses par *impression* ou *transmission* anormales (V. ILLUSION), la *perception* restant saine, ou par *perception* anormale, sans objet qui impressionne (V. HALLUCINATION).

PSEUDO-ACÉTIQUE adj. — *Acide pseudo-acétique*. L'acide propionique.

PSEUDO-ALCARNINE. s. f. L'*anchusine*.

PSEUDOBLEPSIE. s. f. [*pseudoblepsia*, de ψευδής, faux, et βλέψις, vue; all. *Sehfehler*, angl. *pseudoblepsy*, it. *pseudoblessia*, esp. *seudoblepsia*] (Cullen). Perversion du sens de la vue.

PSEUDOCARPE. s. m. [*arceuthida*]. Le cône globuleux et bacciforme du genévrier.

PSEUDOCARPIEN, IENNE. adj. Se dit des fruits cachés par les parties environnantes, de manière que celles-ci semblent constituer le fruit lui-même.

PSEUDOCÉPHALE. s. m. Genre de monstres qui, bien que semblant acéphales, ont pourtant une boîte crânienne cachée dans la partie charnue qui forme la région supérieure du corps et réunit sous une seule masse céphalo-thoracique tous les organes placés au-dessus de l'ombilic (Désormeaux et Gervais).

PSEUDO-CÉRAÏNE. s. f. ($C^{32}H^{34}O^{2}$). Corps cristallisable résultant de l'action de la potasse sur la cire, et isolé à l'aide de l'acide chlorhydrique.

PSEUDOCHROMESTHÉSIE s. f [de ψευδής, faux, χρῶμα, couleur, et αἴσθησις, sensation] (Chabalier). Anomalie de la perception des impressions visuelles dans laquelle les voyelles paraissent colorées chacune d'une teinte différente; leur réunion donne aux mots une coloration particulière d'après les assemblages de voyelles qui les composent. Parfois elles sont perçues avec leur couleur noire, mais aussitôt cette perception suscite l'idée d'une couleur, rouge pour l'*a* par exemple, rose pour l'*e*, blanche pour l'*i*, etc. Le souvenir ou l'audition des voyelles ou des mots suscite chez certains l'idée de cette couleur, indépendamment de toute sensation visuelle causée par leur représentation objective.

PSEUDOCHROMIE. s. f. [de ψευδής, faux, et χρῶμα, couleur]. V. DYSCHROMATOPSIE.

PSEUDOCHROMINE. s. f. V. STRYCHNOCHROMINE.

PSEUDO-CONTINU, UE. adj. V. RÉMITTENT.

PSEUDO-COTYLÉDON. s. m. V. PROEMBRYON.

PSEUDO-CROUP. s. m. V. LARYNGITE *striduleuse*.

PSEUDOCURCUMINE. s. f. Substance résineuse, insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans l'alcool, qu'on obtient en traitant par l'eau chaude une combinaison de curcumine avec l'acide borique.

PSEUDO-DIASCOPE. s. m (Ward). Instrument construit de telle sorte qu'on reçoit sur l'un des yeux le rayon lumineux transmis par une petite ouverture, tandis que l'autre œil regarde un objet opaque : la sensation est alors transposée, on place involontairement le point lumineux sur l'axe de l'œil qui regarde le corps opaque, et pour lequel il semble que ce corps est percé d'un trou au travers duquel il voit la lumière.

PSEUDO-FIBRINE. s. f. La *bradyfibrine*.

PSEUDO-FILAIRE. adj. et s. (E. Van Beneden). Grégarine arrivée à la période de son évolution qui fait suite à la phase monérienne et précède l'état de plein développement.

PSEUDO-LIPOME. s. m. Nom donné, par analogie d'aspect et de consistance, à une infiltration œdémateuse au tissu cellulo-graisseux, qu'on observe parfois chez les rhumatisants, surtout au-dessus de la clavicule et au voisinage du genou (Potain).

PSEUDO-LOBAIRE. adj. — *Pneumonie pseudo-lobaire*. V. PNEUMONIE *lobulaire*.

PSEUDO-MÉLANOSE. s. f. — *Pseudo-mélanose pulmonaire*. V. ANTHRACOSIS.

PSEUDO-MEMBRANE. s. f. [*pseudo-membrana*, de ψευδής, faux, et *membrana*, membrane; *fausse membrane*, all. *Aftermembran, Afterhaut*, angl. *pseudo-membrane, false membrane*, it. *pseudo-membrana*, esp. *seudo-membrana*]. Mot hybride qui servait autrefois à désigner toutes les membranes de nouvelle formation. Actuellement on réserve le nom de *pseudo-membranes* ou *fausses membranes* aux productions morbides qui ne sont ni ne deviennent organisées ni vasculaires, qui ne participent pas aux phénomènes vitaux des parties qu'elles couvrent, et qui n'ont des membranes proprement dites que l'apparence, la disposition en couches plus ou moins épaisses : elles sont ainsi bien distinctes des *néomembranes*. Elles sont formées de fibrine coagulée, soit pure, soit englobant des cellules d'épithélium ou des globules de pus, qui les colore diversement. Telles sont les pseudo-membranes de l'angine couenneuse, du croup, etc. V. NÉOMEMBRANE.

PSEUDO-MEMBRANEUX, EUSE. adj. Qui a rapport aux fausses membranes. *angine pseudo-membraneuse, bronchite pseudo-membraneuse, entérite pseudo-membraneuse*. — *Laryngite pseudo-membraneuse*. V. CROUP.

PSEUDOMNÉSIE. s f. [de ψευδής, faux, et μνῆσις, mémoire]. Trouble de la mémoire qu'on observe dans certains états psychologiques spontanés ou provoqués, et qui consiste en ce que le sujet croit se souvenir de faits qui n'ont jamais existé.

PSEUDO-MORPHINE. s. f. [all. *Pseudomorphin*, angl. *pseudomorphine, pseudomorphia*, it. *pseudomorfina*, esp. *seudomorfina*] ($C^{34}H^{19}AzO^{8}$). Alcaloïde de l'opium du Levant (Pelletier). Elle est blanche, micacée, non vénéneuse, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool absolu; soluble dans les solutions aqueuses de soude et de potasse, d'où elle est précipitée par les acides étendus. Elle se dissout dans l'acide sulfurique concentré avec une coloration vert-olive, dans l'acide azotique avec une coloration jaune; le perchlorure de fer la colore en bleu.

PSEUDOMORPHOSE. s. f. [de ψευδής, faux, et μορφή, forme; all. *Pseudomorphose*, angl. *pseudomorphosis*, it. *pseudomorfosi*, esp. *seudomorfosis*] (Burdach) Augmentation anormale des parties normales, occasionnée par de simples circonstances locales, rarement par une diathèse. Ces productions se distinguent en : 1° *celluleuses*, qui sont *a.* les *néoplasmes*; *b.* les *vaisseaux accidentels*; *c.* les *kystes*, 2° *stratifiées*, qui sont les dents et les poils; 3° *membraniformes*, ou bourses séreuses accidentelles; 4° *scléreuses*, ou cartilages et os accidentels.

PSEUDO-NAVICELLE. s. f. V. PSOROSPERMIE.

PSEUDO-PARASITE. s. m. V. LARVE.

PSEUDO-PELLAGRE. s. f. V. PELLAGRE.

PSEUDOPLASME. s. m. [de ψευδής, faux, et πλάσμα, formation; *pseudoplasma*, all. *Aftergebilde*, angl. *pseudoplasm*, it. *pseudoplasma*, esp. *seudoplasma*] (Burdach). Synonyme de tissu ou produit *hétéromorphe*, par opposition à *néoplasme* employé comme synonyme de tissu homœomorphe.

PSEUDO-PLEURÉSIE. s. f. [*pseudo-pleuritis*, all. *falsche Pleuresie*, angl. *pseudopleuritis*. it. *pseudopleurisia*, esp. *seudopleurisia*]. La *pleurodynie*.

PSEUDOPODE. s. m. [de ψευδής, faux, et ποῦς, pied]. Faux pied, nom donné à des prolongements locomoteurs, etc., des *rhizopodes*.

PSEUDO-PSORE. s. f. V. PSYDRACIUM.

PSEUDO-PURPURINE. s. f. Principe colorant de la garance (Schutzenberger). Les cristaux fournis par les premiers épuisements de la garance renferment de la purpurine; ceux des derniers sont formés de pseudo-purpurine. Elle est en petites aiguilles d'un rouge-brique clair. Elle est insoluble dans la benzine froide, soluble à chaud, et se dépose par le refroidissement en un lacis volumineux de fines aiguilles; le liquide filtré ne retient presque rien. L'alcool, même bouillant, s'en charge peu. Chauffée à 200°, elle se décompose en se convertissant en purpurine qui cristallise en aiguilles.

PSEUDO-PUS. s. m. Nom donné aux liquides qui ont la couleur du pus, sans en avoir la composition. Le pus doit sa couleur aux éléments anatomiques qu'il tient en suspension, et qui réfléchissent la lumière en jaune grisâtre. Beaucoup d'humeurs peuvent tenir en suspension des éléments anatomiques réfléchissant ainsi la lumière, tout en offrant des caractères de forme, de volume et de structure qui en font des espèces différentes des *globules de pus*. L'urine des bassinets, le liquide des vésicules du thymus, tenant des épithéliums en suspension, en sont des exemples. Les globules blancs du sang, accompagnés de fibrine à l'état de fines granulations moléculaires flottant dans un sérum, en sont d'autres exemples dans les caillots polypiformes du cœur, des gros vaisseaux, etc.

PSEUDO-QUININE. s. f. Alcaloïde retiré d'un extrait de quinquina d'origine incertaine. Blanc, cristallin, insipide.

PSEUDO-QUINIQUE. adj. — *Acide pseudo-quinique.* Corps retiré de l'écorce de *Strychnos pseudo-kina*, par Vauquelin.

PSEUDORCINE. s. f. V. ÉRYTHRITE.

PSEUDOREXIE. s. f. [*pseudorexia*, de ψευδής, faux, et ὄρεξις, faim, appétit; it. *pseudoressia*, esp. *seudorexia*] Faux appétit.

PSEUDO-SARCOCÈLE. s. m. L'andrum.

PSEUDO-SÉREUSE. s. f. Membrane ayant la surface lisse, l'état humide et les autres aspects des séreuses, sans en avoir la structure; telle est la membrane interne des vaisseaux sanguins et lymphatiques.

PSEUDOSMIE. s. f. [de ψευδής, faux, et ὀσμή, odorat]. Hallucination de l'odorat.

PSEUDOSPERME. adj. [*pseudospermus*, de ψευδής, faux, et σπέρμα, graine]. Se dit d'une graine soudée avec le péricarpe.

PSEUDOSTOSE. s. f., ou **PSEUDOSTOME.** s. m. Production qui simule l'os sans être osseuse.

PSEUDO-SYPHILIS. s. f. V. SYPHILOÏDE.

PSEUDOTOXINE. s. f. [all. *Pseudotoxin*, angl. *pseudotoxine*, it. *pseudotossina*, esp. *seudotoxina*]. Extrait jaunâtre retiré (Brandes) des feuilles de belladone; c'est un mélange d'atropine et d'autres substances.

PSITTACOSE. s. f. [de ψίττακος, perroquet]. Maladie infectieuse, d'un type spécial, transmise à l'homme par des perruches ou des perroquets atteints de la même affection.

PSOAS. s. m. [*psoas*, de ψόαι, les lombes; all. *Lendenmuskel*, angl. *psoas*, it. *psoas*, esp. *soas*]. Nom donné à deux muscles appliqués sur la partie antérieure des vertèbres lombaires. — *Grand psoas* (*prelombo-trochantérien*, Ch.). Muscle qui s'attache, en haut, aux apophyses transverses des quatre dernières vertèbres lombaires, à leur corps, à celui de la première dorsale et aux ligaments intervertébraux; en bas, au sommet du petit trochanter, avec le muscle iliaque. — *Petit psoas* (*prelombo-sus-pubien*, Ch.). Muscle qui s'étend du corps de la dernière vertèbre dorsale à l'éminence ilio-pectinée et à la partie externe du bord postérieur du corps du pubis.

PSODYME. s. m. [de ψόαι, les lombes, et δίδυμος, double] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre ayant, à partir de la région lombaire, deux thorax complets et séparés, deux membres pelviens et quelquefois les rudiments d'un troisième.

PSOÏTE. s. f. [*psoitis*, all. *Lendenmuskelentzündung*, angl. *psoitis*, esp. *soitis*]. Inflammation du muscle psoas, caractérisée par une fièvre intense, des douleurs vives dans la région lombaire, un engourdissement qui s'étend de l'aine à la cuisse du même côté, et qui empêche de fléchir ce membre et de lui faire exécuter le moindre mouvement. Les causes ordinaires sont des exercices forcés, des efforts violents pour soulever des fardeaux, des coups ou des chutes sur la région lombaire. C'est une affection grave qui se termine rarement par résolution; le pus qui se forme habituellement peut se faire jour dans l'intestin, ou fuser dans la région inguinale, former une collection au niveau du petit trochanter, ou pénétrer dans l'articulation de la hanche. Il faut, dès le début, insister sur les moyens antiphlogistiques et révulsifs; et, si l'on n'a pu arrêter la marche de la maladie, donner issue au pus dès que l'empâtement, l'œdème des téguments, etc., indiquent qu'une collection purulente est formée.

PSORALÉINE. s. f. Substance cristalline azotée, amère, soluble dans l'éther (Lenoble), retirée des feuilles du *maté*, légèrement grillées.

PSORALIER. s. m. [*psoralea*, de ψώρα, gale, à cause de la surface tuberculeuse du calice]. Genre de plantes légumineuses papilionacées, nombreux en espèces frutescentes ou herbacées, glanduleuses, intertropicales ou américaines. Le *psoralier comestible* (*Psoralea esculenta*, Pursh), de l'Amérique septentrionale, a une racine très féculente, gommeuse et sucrée, nourrissante. Le *Ps. glandulosa*, L. (*coulen*), du Chili, est vermifuge et émétocathartique.

PSORE. s. f. [*psora*, all. *Krätze*, *Räude*, angl. *psora*, it. *rogna*, *scabbia*, esp. *sarna*]. Nom générique des maladies vésiculeuses ou pustuleuses de la peau. ‖ Synonyme de *gale* chez quelques écrivains.

PSORÉLYTRIE. s. f. [de ψώρα, psore, et ἔλυτρον, vagin]. L'état granulé de la muqueuse du vagin dans la blennorrhagie (Ricord).

PSORENTÉRIE. s. f. [de ψώρα, psore, et ἔντερον, intestin]. Éruption dans l'intestin des personnes qui ont succombé au choléra asiatique.

PSORIASIS. s. m. (ψωρίασις, de ψώρα, gale]. Affection chronique de la peau, caractérisée par des amas de squames sèches, blanchâtres, nacrées, argentées, analogues à des taches de bougie, recouvrant une base rouge, parfois très tuméfiée, rendue facilement saignante par le grattage, à cause de l'hyperhémie papillaire concomitante. Ces plaques sont de formes et dimensions très variables (*psoriasis guttata*, *circiné*, *gyrata*, *diffusa*). Il a une prédilection particulière pour les genoux et les coudes, mais peut siéger ailleurs; d'où les dénominations suivantes : *P. capitis*, de la *face*, des *paupières*, des *ongles*, des *parties génitales*, et même *généralisé*. Le *psoriasis palmaire* et *plantaire*, qui se rencontrerait, suivant Bazin, chez les arthritiques, est très souvent d'origine syphilitique. Quant au *P. lingual*, qui donne à la muqueuse linguale un aspect porcelainé, il précède d'ordinaire l'apparition d'un cancroïde de la langue; dans d'autres cas, il s'agit de lésions syphilitiques. Le psoriasis est d'origine dartreuse (Hardy); il est sujet à des poussées, à des rechutes de plus en plus graves, soit par l'étendue, soit par l'abondance des squames, et ces poussées succèdent, surtout sous l'influence d'écarts de régime, à des périodes d'améliorations partielles ou totales. Dans le *psoriasis invétéré*, avec l'épaississement de la peau, les gerçures, les fentes, on peut rencontrer de la cuisson et des démangeaisons. Il n'est pas contagieux, mais paraît héréditaire. On le rencontre surtout vers l'âge adulte. Outre le traitement classique à base d'*arsenic*, on a préconisé à l'intérieur l'usage de l'acide phénique, du goudron, du copahu. Comme traitement externe local : l'*enveloppement* avec la toile de caoutchouc pour amollir et décaper les plaques ; les bains alcalins associés aux frictions de savon noir, précéderont les onctions avec l'huile de cade, ou mieux avec la pommade à la chrysarobine de Balsamo-Squire. Cette dernière substance donne de bons résultats, mais son administration a besoin d'être très surveillée, et l'on devra au début n'employer qu'une pommade très faible à 5 ou 10 pour 100. Le pyrogallol, moins coûteux, est moins dangereux à manier que la chrysarobine ; il produit également une amélioration rapide de la peau. L'influence du régime est capitale. Les eaux minérales sulfureuses, comme celles de Loèche, de Bade, de Barèges, Bagnères-de-Luchon, Aix-en-Savoie et Schinznach, ou bien les eaux alcalines, enfin les eaux de Schlangenbad, sont d'utiles adjuvants du traitement.

PSORIQUE. adj. et s. m. [*psoricus*, ψωρικὸς, de ψώρα, gale ; all. *krätzig*, *räudig*, angl. *psoric*, it. *psorico*, esp. *sorico*]. Qui est de la nature de la gale.

PSOROPHTALMIE. s. f. [*psorophthalmia*, de ψώρα. gale, et ὀφθαλμὸς, œil ; all. *Augenlidkrätze*, angl. *psorophtalmy*, it. *psorottalmia*, esp. *soroftalmia*]. Nom donné à diverses variétés de la blépharite.

PSOROPTE. s. m. [*psoropte* (Gervais, 1841), appelé depuis, mais à tort, *dermatodecte* (Gerlach, Bourguignon et Delafond)]. Genre de *sarcoptides* d'un gris roussâtre dont la longueur atteint ou dépasse un peu 1/2 millimètre ; à tégument résistant, marqué de fins sillons régulièrement sinueux ; corps large, ovalaire, obtus aux deux bouts, mince, convexe en dessus, plat en dessous, avec une petite dépression latérale vers le milieu, dépassé en avant par un rostre incliné, conoïde, aigu ; les deux derniers articles des palpes maxillaires non soudés à la lèvre ; mandibules conoïdes, minces, dont les onglets sont prolongés en stylets sans dentelures. Tous les épimères sont grêles, libres à tous les âges et sur tous les sexes, de couleur jaune ocreuse ainsi que le rostre. Les pattes sont coniques et régulières. Le pédicule ou ambulacre des ventouses est articulé. Ces arachnides sont des parasites cutanés du cheval, du bœuf et du mouton, sur qui ils causent deux variétés de gale. Les espèces sont : le *Psoroptes equi*, Hering, qui vit sur le cheval, le bœuf et le mouton, et le *Symbiotes equi* (Gerlach), vivant sur le cheval et le bœuf. Ils ont été considérés à tort par Gerlach comme constituant autant d'espèces qu'ils ont d'habitats.

PSOROSPERMIE. s. f. Nom donné à des corpuscules microscopiques qu'on rencontre dans presque tous les organes d'un grand nombre de poissons, et dont la forme et le volume varient presque autant que les espèces de poissons. Leur forme est tantôt globuleuse, tantôt aplatie, ovoïde ou lenticulaire ; d'autres fois, allongée, cylindrique ou fusiforme. Leur volume est de $0^{mm},010$ à $0^{mm},025$. Ces corpuscules se composent d'une enveloppe résistante et d'une cavité renfermant différents organes dans son intérieur. L'enveloppe est formée de deux valves qui s'appliquent l'une contre l'autre et peuvent s'écarter pour laisser sortir deux filaments où flagellums. Les psorospermies sont rangées parmi les algues parasites près des *Diatomées* et des *Mélosirees*, d'où le nom de *pseudonavicelles* qui leur a été parfois donné.

PSOROSPERMOSE. s. f. Nom donné par Rivolta à la diffusion des psorospermies dans le foie, les muqueuses, les muscles, observée sur le lapin, la plupart des autres animaux domestiques et même chez l'homme. Elles sont plus petites que celles des poissons et enkystées ou non.

PSYCHAGOGIQUE. adj. [*phsychagogicus*, ψυχαγωγικὸς, de ψυχὴ, âme, et ἄγειν, conduire, diriger ; all. *psychagogisch*, *belebend*, angl. *psychagogue*, it. *psicagogo*, esp. *sicagogo*]. Se dit d'un médicament qui ranime l'action vitale, dans la syncope, l'apoplexie, etc.

PSYCHIATRIE. s. f. [de ψυχὴ, âme, et ἰατρὸς, médecin ; all. *Seelenheilkunde*, angl. *psychiatry*, it. *psiciatria*, esp. *siciatria*]. Doctrine des maladies mentales et de leur traitement. On a dit aussi *médecine psychique*.

PSYCHODIAIRE. adj. et s. m. — *Regne psychodiaire* (Bory de Saint-Vincent). Celui qui comprenait les *phytozoaires*.

PSYCHOLOGIE. s. f. [*psychologia*, de ψυχὴ, âme, et λόγος, discours ; all. *Psychologie*, *Seelenlehre*, angl. *psychology*, it. *psicologia*, esp. *sicologia*]. Science qui traite de l'âme ou des facultés intellectuelles et affectives. L'usage restreint le sens de ce mot à l'étude du moral et de l'intelligence, abstraction faite des parties qui en sont les organes, d'où résulte une incertitude dans la détermination des fonctions psychiques et dans la conception de la doctrine mentale, si bien que la psychologie, entendue en ce sens, a cessé de fournir des applications pour la philosophie générale et la sociologie.

PSYCHO-MOTEUR, TRICE. adj. [de ψυχὴ, âme, et *moteur*]. Se dit des portions du cerveau qui président à la volonté dans ses rapports avec les mouvements des muscles : *centre psycho-moteur*. V. LOCALISATION *cérébrale*.

PSYCHOPATHIE. s. f. [de ψυχὴ, âme, et πάθος, affection]. L'aliénation et ses diverses formes.

PSYCHOPATHIQUE. adj. Qui concerne les psychopathies.

PSYCHO-PHYSIOLOGIE. s. f. (E. Littré). V. PHYSIOLOGIE *psychique*.

PSYCHO-PHYSIOLOGIQUE. adj. Qui a rapport à la psycho-physiologie.

PSYCHOSE. s. f. [de ψυχὴ, âme]. Synonyme de *maladie mentale*.

PSYCHOTIQUE. adj. Qui concerne la psychose.

PSYCHROLOGUE. s. m. [de ψυχρὸς, froid, et λόγος, doctrine]. Se dit des médecins s'occupant spécialement de l'emploi des bains froids.

PSYCHROMÈTRE. s. m. [*psychrometrum*, de ψυχρὸς, froid, et μέτρον, mesure ; all. *Feuchtigkeitsmesser*, angl. *psychrometer*, it. *psicrometro*]. Instrument qui sert à déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère.

PSYCHROTHÉRAPIE. s. f. [de ψυχρὸς, froid, et θεραπεία, thérapie] (Noel Gueneau de Mussy). Mode de traitement des maladies par l'usage du froid : bains froids, applications locales d'eau froide, emploi de la glace intus et extra, etc.

PSYCTIQUE. adj. et s. m. [*psycticus*, ψυκτικὸς, de ψύχειν, rafraîchir ; all. *erfrischend*, angl. *refrigerant*, it. *psittico*]. Synonyme de *rafraîchissant*.

PSYDRACIUM. s. m. [de ψυδράκια, pustules ; it. *psidracia*]. Nom que les anciens ont donné tantôt à des pustules cutanées, tantôt à des phlyctènes. Willan et Bateman l'ont adopté pour désigner l'*impetigo*.

PSYLLE. s. m. [de *Psylli*, les Psylles, peuple de Lybie qui avait des préservatifs contre la morsure des serpents]. Nom de jongleurs qui, chez les Romains, se prétendaient doués de l'art de neutraliser le venin des serpents et de guérir leurs morsures par la succion de la plaie. La succion par un psylle, faute de ventouse, était recommandée par Celse contre la morsure des serpents. Les régiments ont été pourvus de psylles ou suceurs de plaies jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (Percy). = *Psylle* (*Psyllus*). Espèce de pucerons, ayant les membres disposés pour le saut.

PSYLLION. s. m. [all. *Flohsamen*]. V. PLANTAIN.

PTARMIQUE. s. f. [de πταρμὸς, éternument; *Achillæa ptarmica*, L.; *Ptarmica vulgaris*, DC.]. Plante synanthérée dont les feuilles et les fleurs ont été employées comme sternutatoires.

PTÈNE. s. m. [de πτηνὸς, volatil, it. *ptene*]. Nom primitif de l'*osmium*.

PTÉRÉAL. s. m. [de πτερὸν, aile] (E. Geoffroy Saint-Hilaire). La grande aile du sphénoïde formant un os distinct sur divers poissons et batraciens.

PTÉRÉON. s. m. Le point où se rencontrent le frontal, le temporal, le pariétal et le sphénoïde.

PTÉROCARPE. s. m. [*Pterocarpus*, L., all. et angl. *Pterocarp*, it. *pterocarpo*, esp. *terocarpo*]. Genre de plantes de la famille des légumineuses, dont l'espèce *Pterocarpus draco*, L., arbre des deux Indes, fournit la résine sang-dragon, et l'espèce *P. santalinus*, L. donne le santal rouge.

PTÉROCARPINE. s. f. Corps neutre, cristallisable, très soluble dans le sulfure de carbone et le chloroforme, retiré du bois de santal (Cazeneuve).

PTÉROPODES. s. m. pl. [*mollusca pteropoda*, de πτερὸν, aile, nageoire, et ποῦς, pied; all. *Flügelfüssler*, angl. *pteropoda*, esp. *teropodes*]. Ordre de la classe des mollusques comprenant ceux qui ont de chaque côté du cou un appendice en forme d'aile, servant à la natation. Corps nu ou inclus dans une coquille mince; bouche parfois entourée de tentacules; respiration cutanée ou branchiale.

PTÉRYGINE. s. m. [*pteryginum*, de πτέρυξ, aile]. Appendice membraneux des graines.

PTÉRYGION. s. m. [de πτερύγιον, petite aile, drapeau; all. *Pterygium*, *Flügelfell*, angl. *pterygium*, it. *pterigio*]. Épaississement ou hypertrophie partielle du tissu sous-conjonctival de la conjonctive oculaire. Il se présente sous la forme d'un triangle, dont le sommet est dirigé vers la cornée, sur laquelle il finit par empiéter, ce qui en fait le danger; sa base est tournée vers la caroncule. Il offre plusieurs variétés (*ténu* ou *membraneux*, *charnu* ou *graisseux*). Il se manifeste surtout chez les sujets lymphatiques, à la suite de conjonctivites répétées. Il marche lentement et par poussées, et peut à la longue empêcher totalement la vision. Si on n'a pu le faire disparaître en employant les collyres astringents, ou la poudre d'alun, le sulfate de cuivre, le nitrate d'argent, en injectant dans son épaisseur, au moyen de la seringue de Pravaz, une goutte de solution de perchlorure de fer, en le disséquant et en l'enlevant tout entier d'un coup de ciseau, il faut, après avoir disséqué le ptérygion, inciser la conjonctive et fixer la petite tumeur entre les lèvres de l'incision par un point de suture : ce procédé, dit de *dérivation*, amène l'atrophie de la tumeur. — Le ptérygion affecte fréquemment aussi les animaux; on lui donne alors le nom d'*onglet*. Les vétérinaires l'opèrent simplement par excision.

PTÉRYGOGRAPHIE. s. f. [de πτέρυξ, aile, et γράφειν, décrire]. Traité ou description des plumes (Nitzsch).

PTÉRYGOÏDE. adj. [*pterygoides*, de πτέρυξ, aile, et εἶδος, ressemblance; all. *flügelförmig*, angl. *pterygoid*, it. *pterigoide*, esp. *terigoide*]. Nom donné à deux apophyses de l'os sphénoïde, une de chaque côté de la ligne médiane. Elles se dirigent perpendiculairement en bas, et sont composées chacune de deux lames appelées *ailes*, interne et externe, soudées en haut, séparées en bas, entre lesquelles se trouve une excavation, *fosse ptérygoïdienne*, qui présente supérieurement une petite fossette, *fossette scaphoïde*, où s'insère le péristaphylin externe, dont le tendon glisse sur un petit crochet de la partie inférieure de l'aile interne. Chaque apophyse est percée, à sa base, par le trou grand rond, le canal vidien et le canal ptérygo-palatin. Sa face interne répond à la paroi externe des fosses nasales; l'externe à la fosse zygomatique.

PTÉRYGOÏDIEN, IENNE. adj. [*pterygoideus*, all. *Flügelmuskel*, angl. *pterigoidous*, it. *pterygoideo*, esp. *terigoideo*]. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde. — *Artère ptérygoïdienne* ou *vidienne*. Elle naît de la maxillaire interne, au sommet de la fosse zygomatique, et s'engage dans le conduit ptérygoïdien pour aller se distribuer à la trompe d'Eustache et à la voûte du pharynx. On nomme encore *ptérygoïdiennes* les petites artères que la maxillaire interne fournit, près du col du condyle de la mâchoire, aux muscles ptérygoïdiens. — *Canal* ou *conduit ptérygoïdien* ou *vidien*. Petit canal qui traverse la base de l'apophyse ptérygoïde. — *Fosse ptérygoïdienne*. V. Ptérygoïde. — *Muscle ptérygoïdien grand* ou *interne* (*grand ptérygo-maxillaire*, Ch.). Muscle qui s'étend de la fosse ptérygoïde à la face interne de l'angle du maxillaire inférieur. Il élève la mâchoire inférieure. — *Muscle ptérygoïdien petit* ou *externe* (*petit ptérygo-maxillaire*, Ch.). Muscle qui s'étend de l'apophyse ptérygoïde au col du condyle de la mâchoire inférieure. Il porte ce condyle en avant, et imprime à la mâchoire des mouvements de latéralité. — *Nerfs ptérygoïdiens*. Nom donné à deux nerfs, dont l'un provient du maxillaire inférieur et se distribue aux muscles ptérygoïdiens. L'autre, nommé aussi *nerf vidien*, naît de la partie postérieure du ganglion sphéno-palatin, et s'engage dans le canal vidien; il résulte de la réunion du petit nerf pétreux superficiel et des filets carotidiens du ganglion cervical supérieur qui se rendent à ce ganglion. — *Os ptérygoïdiens* [*adgustal* de G. Saint-Hilaire, *os transverse ou ptérygoïdien externe* de Cuvier]. Les apophyses ptérygoïdes, formant des os distincts chez les oiseaux et les sauriens.

PTÉRYGO-MAXILLAIRE. adj. V. Ptérygoïdien (*Muscle*). — *Aponévrose ptérygo-maxillaire*. V. Buccinato-pharyngien.

PTÉRYGOME. s. m. [*pterygoma*, angl. et it. *pterygoma*, esp. *terigoma*]. Engorgement chronique des petites lèvres ou ailes de la vulve, qui empêche le coït (M.-A. Severin).

PTÉRYGO-PALATIN, INE. adj. [*pterygo-palatinus*]. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au palais. — *Conduit ptérygo-palatin*. Petit canal formé, sur les côtés de la face gutturale du sphénoïde, par une gouttière longitudinale que recouvre une apophyse de l'os du palais. Il donne passage à l'*artère ptérygo-palatine* ou *pharyngienne supérieure* que fournit la maxillaire interne au sommet de la fosse zygomatique, et au *nerf ptérygo-palatin* ou nerf pharyngien de Bock. V. Pharyngien.

PTÉRYGO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. et s. m. [*pterygo-pharyngeus*]. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde et au pharynx. — *Muscles ptérygo-pharyngiens*. Nom donné à divers faisceaux musculaires qui font partie du constricteur supérieur.

PTÉRYGO-STAPHYLIN. adj. V. Péristaphylin *externe*.

PTÉRYGO-SYNDESMO-STAPHYLI-PHARYNGIEN. adj et s. V. Constricteur *supérieur du pharynx*.

PTOMAINE. s. f. Nom commun aux alcaloïdes toxiques qui se développent dans les matières animales en putréfaction, par décomposition des matières albuminoïdes. Signalées par Arm. Gautier et Selmi, étudiées par Boutmy et Brouardel, elles se rapprochent des alcaloïdes végétaux par leurs réactions chimiques et leurs effets physiologiques : beaucoup d'entre elles ont une action vénéneuse sur l'organisme : c'est à leur présence dans les viandes conservées, la charcuterie, les fromages, qu'on attribue certains accidents d'empoisonnement causés par les matières alimentaires, d'où leur importance hygiénique et médico-légale.

PTOSIS. s. f. [πτῶσις, chute]. Chute de la paupière. Synonyme de *blépharoptose*.

PTYALAGOGUE. adj. et s. m. [*ptyalagogus*, πτυαλαγωγος, de πτύαλον, crachat, et ἄγειν, pousser; all. *speicheltreibend*, angl. *ptyalagogue*, it. *ptialagogo*, esp. *tialagogo*]. Synonyme de *sialagogue*.

PTYALINE. s. f. [de πτύαλον, crachat, all. *Ptyalin*, *Speichelstoff*, angl. *ptyaline*, it. *ptialina*, esp. *tialina*; *matière ou mucus propre salivaire* (beaucoup d'auteurs); *ptyaline* (Hünefeld); *caséine de la salive* (Simon); *albumine salivaire* (Chaptal); *diastase salivaire*]. Substance organique azotée, qui est le ferment propre à la salive. Elle est peu visqueuse, coagulable par l'alcool, ne s'y dissolvant pas quand elle a été desséchée, soluble dans l'eau. Elle transforme l'amidon en dextrine et en glycose: les acides concentrés empêchent cette action. V. SALIVE. = *Ptyaline* (Tiedemann et Gmelin) [*matière salivaire*]. Extrait ou mélange analogue à l'osmazôme.

PTYALISME. s. f. [*ptyalismus*, πτυαλισμὸς, de πτύαλον, salive; all. *Speichelfluss*, angl. *ptyalism*, it. *ptialismo*, esp. *tialismo*]. Synonyme de *salivation*.

PTYCHODE. s. f. [πτυχώδης, qui a des plis]. La membrane la plus interne de l'astathe, qui n'existe que dans quelques cellules ligneuses du *Taxus baccata*, L., etc.

PTYSMAGOGUE. adj. et s. m. [*ptysmagogus*, de πτύσμα, crachat, et ἄγειν, chasser; all. *auswerfend*, *speicheltreibend*, angl. *ptysmagogue*, it. *ptismagogo*, esp. *tismagogo*]. Synonyme inusité d'*expectorant*.

PUBÈRE. adj. [all. *reif*, it. et esp. *pubere*]. Qui a l'âge de puberté.

PUBERTÉ. s. f. [*pubertas*, ἥβη, all. *Pubertät*, *Geschlechtsreife*, angl. *puberty*, it. *pubertà*, esp. *pubertad*]. Vulgairement l'état des garçons ou filles qui ont passé l'âge de l'enfance et qui sont nubiles, définition qui confond, à tort, la puberté avec la *nubilité*. = L'apparition de la faculté procréatrice, ou, mieux, la série des phénomènes d'accroissement qui accompagnent la première ovulation chez les filles, la première production des spermatozoïdes chez les garçons. Le droit français a fixé l'âge de la puberté à quatorze ans pour les garçons et douze ans pour les filles; mais, dans les climats plus au nord que le centre de la France, la puberté est fréquemment plus tardive de deux ou trois ans. A partir de cet âge, la faculté procréatrice se développe rapidement, sans arriver tout de suite à parfaite maturité. Les organes génitaux deviennent plus volumineux et plus excitables. Chez la femme, les plis du vagin se multiplient; le mont de Vénus se dessine; il y croît des poils qui, de courts d'abord et rares, s'allongent et se frisent. Les grandes lèvres deviennent plus rouges et plus pleines; les hanches s'arrondissent; la mamelle grossit, l'aréole prend une teinte rouge brun, et le mamelon devient un peu saillant. Alors survient la première menstruation avec les symptômes et les changements dans la direction des idées qui l'accompagnent. Chez les garçons, les testicules deviennent plus pesants, plus fermes, et sécrètent; le scrotum brunit et acquiert plus de contractilité; les corps caverneux deviennent plus gros, le gland plus sensible, plus long, plus épais, le prépuce plus ample; alors peut survenir la première éjaculation du sperme. Le larynx prend plus de volume, ainsi que le thyréoïde. Le cou devient plus gros, le cartilage thyréoïde plus saillant, la glotte plus étendue. La voix, rauque et enrouée par moments, devient plus grave et plus uniforme.

PUBESCENCE. s. f. [*pubescentia*, de *pubescere*, commencer à avoir du poil; all. *Haarbekleidung*, angl. *pubescence*, it. *pubescenza*, esp. *pubescencia*]. Présence de poils sur une partie d'un corps organisé.

PUBESCENT, ENTE. adj. [*pubescens*, all. *feinhaarig*, angl. *pubescent*, it. et esp. *pubescente*]. Se dit, en botanique, d'une partie couverte de poils très fins, courts et mous, imitant une sorte de duvet.

PUBIEN, IENNE. adj. [*pubianus*, angl. *pubic*, it. et esp. *pubico*]. Qui a rapport au pubis. — *Arcade pubienne*. Échancrure que présente la portion antérieure de la circonférence inférieure du bassin, et qui a pour limite, de chaque côté, la branche ascendante de l'ischion et descendante du pubis. — *Articulation* ou *symphyse pubienne*. Articulation des deux os pubis entre eux. Elle est formée par l'union des deux surfaces ovalaires que présentent en devant les os iliaques, maintenue par des fibres interarticulaires transversales, denses et serrées, qui forment des lames concentriques entre-croisées. Le ligament sous-pubien et le ligament pubien antérieur, qui se portent de l'une à l'autre des branches du pubis, concourent à maintenir le rapport de ces surfaces articulaires. — *Ligaments pubiens*. Deux faisceaux ligamenteux placés au-devant et au-dessous de la symphyse pubienne, qu'ils affermissent: l'un est appelé *ligament pubien antérieur*; l'autre, *ligament sous-pubien*. — *Os pubien*. L'os du pubis. — *Région pubienne*. Partie moyenne de la région hypogastrique et sous-ombilicale.

PUBIO-CAVERNEUX, EUSE. adj. Qui se rapporte au pubis et aux corps caverneux.

PUBIO-COCCYGIEN ANNULAIRE. adj. et s. m. [it. *pubio-coccigeo annulare*, esp. *pubio-coccigeo annular*]. Nom donné par Dumas aux muscles releveur de l'anus et ischio-coccygien, qu'il regardait comme ne formant qu'un seul muscle.

PUBIO-FÉMORAL. adj. V. ADDUCTEUR *de la cuisse*.

PUBIO-OMBILICAL. adj. V. PYRAMIDAL *du bas-ventre*.

PUBIO-PROSTATIQUE, adj. — *Plexus pubio-prostatique*, *pubio-vésical*, ou *de Santorini*. Plexus veineux situé sur les côtés de la prostate, entre le pubis et le col vésical, recevant les veines de cette région, et dont les branches se jettent dans celles de la veine honteuse interne.

PUBIO-STERNAL. adj. V. DROIT *abdominal*.

PUBIOTOMIE. s. f. [de *pubis*, et τομὴ section]. Opération consistant à diviser un des os pubiens près de la symphyse, au moyen de la scie à chaîne introduite par la méthode sous-cutanée à l'aide d'une boutonnière pratiquée à la peau du pénil. Elle a été proposée par Stolz pour remplacer la symphyséotomie, à la suite de laquelle la symphyse du pubis ne se consolide pas toujours.

PUBIO-URÉTRAL, ALE. adj. V. MUSCLE *de Wilson*.

PUBIO-VÉSICAL, ALE. adj. V. PUBIO-PROSTATIQUE.

PUBIS. s. m. [de *pubere*, commencer à se couvrir de poils; ἥβη, all. *Schamhügel*, angl. et it. *pube*, esp. *pubis*]. Mot latin conservé en français pour désigner la partie médiane inférieure de la région hypogastrique, parce qu'elle se couvre de poils à l'époque de la puberté. ‖ On donne aussi le nom de *pubis* à la portion antérieure de l'os iliaque. V. BASSIN, ILIAQUE (*Os*) et PUBIEN.

PUCCINIE. s. f. Genre de champignons de la classe des clinosporées, de la tribu des *Phragmidiés* (Leveillé). Réceptacle charnu, coriace ou trémelloïde; spores pédicellées et cloisonnées. Presque toutes les espèces sont parasites des plantes phanérogames, telles que les légumineuses, les convolvulacées. Une d'elles vit en parasite sur les *favi* de la teigne. Elle est d'un brun rouge. La forme est allongée; l'une des extrémités est plus ou moins arrondie, et quelquefois, mais rarement, un peu angulaire; l'autre extrémité se rétrécit en une tige plus ou moins grande. Il y a ainsi dans certains cas de teigne: 1° le champignon caractéristique (*Achorion Schœnleinii*, Remak), dont l'accumulation forme les favi de la teigne; 2° la *Puccinia favi*, Ardsten, autre champignon différent du premier, et qui peut se développer sur les favi, ainsi que dans les squames qui entourent ou recouvrent ces favi.

PUCE. s. f. [*Pulex*, L., ψύλλα, all. *Floh*, angl. *flea*, it. *pulce*, esp. *pulga*]. Genre d'insectes de l'ordre des aphaniptères. Les puces des animaux domestiques paraissent différer de celles de l'homme, et chaque espèce semble avoir la sienne propre. Les soins hygiéniques sont le meilleur remède. On emploie avec avantage pour le chien les bains de sulfure de potasse. — *Puce proprement dite* ou *ordinaire* (*Pulex irritans*, L.). Tête petite, comprimée, ciliée en avant; œil arrondi, derrière lequel est une petite fossette où l'on découvre un petit corps garni d'épines. Bouche en forme de bec avec un suçoir de trois soies entre deux lames articulées, dont la base est recouverte par deux écailles mobiles. Pattes postérieures fortes et longues. Leur piqûre ne cause aucun accident. — *Puce d'eau*. V. CREVETTE. — *Puce pénétrante*. V. CHIQUE. = *Puce de Bourgogne* ou *puce maligne* [esp. *pulga maligna o de Borgogna*]. La *pustule maligne*.

PUCERON. s. m. [*aphis*; all. *Blattlaus*, it. *piattola*, esp. *pulgon*]. Genre d'insectes hémiptères homoptères, voisins des cochenilles. Ils portent à la partie postérieure de l'abdomen deux tubes excrétant une matière sucrée. Beaucoup produisent en automne une matière cireuse, blanche, laineuse, dont ils s'enveloppent. Les femelles fécondées en automne par les mâles donnent, l'été suivant, plusieurs générations de femelles sans être fécondées; mais en automne les mâles reparaissent et fécondent les femelles. Les pucerons vivent sur les parties jeunes des végétaux, et déterminent la production de galles, dont une, produite par l'*Apis pistaciæ*, sur le pistachier, est employée en médecine sous le nom de *caroub de Judée*. V. CAROUB. — *Puceron de la vigne*. V. PHYLLOXERA.

PUDENDAGRE. s. f. [*pudendagra*, de *pudendum*, parties génitales externes, et ἄγρα, capture; angl., it. et esp. *pudendagra*]. Douleur des parties génitales. — Parfois synonyme de *syphilis*.

PUDENDUM. s. m. [*pudendum*, all. *Schamtheile*, it. *pudende*, esp. *pudendum*]. Les parties génitales externes des deux sexes, mais particulièrement de la femme.

PUÉRICULTURE. s. f. [de *puer*, enfant, et *culture*; all. *Kinderpflege*]. Art d'élever les enfants (Caron). Il embrasse l'étude de toutes les questions de physique, de chimie, de physiologie et de météorologie, qui peuvent, par leur application méthodique et raisonnée, contribuer au développement régulier de l'organisme; il consiste à apprécier physiologiquement et philosophiquement les circonstances du mariage, le choix des époux; à analyser toutes les questions d'hygiène relatives à la jeune mère avant et pendant la gestation, et à approfondir les considérations physiologiques qui peuvent concourir à la mise en activité des fonctions digestives, respiratoires et circulatoires chez le nouveau-né et dans les années suivantes.

PUÉRIL, ILE. adj. [*puerilis*, de *puer*, enfant]. Qui a rapport à l'enfance, qui tient à l'enfance. — *Respiration puérile* [all. *rauschend*, angl. *puerile*, esp. *pueril*]. Respiration plus bruyante qu'à l'ordinaire, surtout au moment de l'expiration, avec augmentation de la durée absolue des deux temps, leur durée relative restant la même, et le murmure vésiculaire conservant d'ailleurs son caractère doux et moelleux. C'est l'annonce d'une maladie quelconque du poumon, sans qu'on en puisse rien déduire par rapport au siège ni à la nature de l'affection.

PUERPÉRAL, ALE. adj. [*puerperalis*, de *puerpera*, femme en couches; all. et angl. *puerperal*, it. *puerperale*]. — *État puerpéral*. Ensemble des conditions dans lesquelles se trouve la femme depuis le début de la conception jusqu'au retour de couches. — *Exanthème puerpéral*. V. SCARLATINOÏDE. — *Fièvre puerpérale* [all. *Puerperalfieber*, *Kindbettfieber*, angl. *puerperal fever*. it. *febbre puerperale*]. Considérée autrefois comme une entité morbide spéciale, la fièvre puerpérale est regardée aujourd'hui comme une véritable septicémie (*septicémie puerpérale*) qui peut se manifester sous des formes diverses, mais qui est toujours due à l'absorption, par la femme récemment accouchée, de matières, de germes septiques (miasme, poison puerpéral, bactéries, microbes). Il y a toujours *infection de la malade*. Contagieuse au premier chef, la septicémie puerpérale se présente rarement sous la forme endémique; bien plus souvent elle est épidémique, surtout dans les Maternités. Attribuée successivement à la rétention des lochies et des produits placentaires, à des métastases laiteuses, à l'inflammation, considérée comme un érysipèle, la fièvre puerpérale a été regardée par les *localisateurs*, sous l'influence de Trousseau, comme ayant pour point de départ des lésions primitives génitales, compliquées par la suite de lésions secondaires générales du fait de l'infection purulente; par les *essentialistes* représentés par P. Dubois et Depaul, comme due à une *influence extérieure* primitive agissant d'abord sur le sang, et frappant ensuite l'organisme aux points prédisposés, tels que l'appareil génital, le péritoine, mais amenant surtout une intoxication générale par typhisation du milieu sanguin et réaction morbide des organes (Dubois). Semmelweiss (1847-1861) admet que la fièvre puerpérale résulte de l'absorption d'une matière organique animale en décomposition, absorption qui peut se faire par *auto-infection* (produit de décomposition provenant de l'individu lui-même) ou par *hétéro-infection* (produit de décomposition provenant du dehors). Aujourd'hui, depuis les travaux de Mayrhofer, Recklinghausen, Waldeyer, Despine, Quinquaud, Orth, Hugh Miller, et surtout Pasteur et Doléris, il est incontestable que l'on trouve toujours dans les lochies des femmes atteintes de septicémie puerpérale un organisme spécial qui, cultivé et donné à des femelles en état de puerpéralité, reproduit des accidents identiques à la septicémie puerpérale. Ce germe morbide, toujours présent chez la femme malade, toujours absent chez la femme bien portante, est un organisme vivant, susceptible de reproduction, et capable de reproduire des lésions en rapport avec les phénomènes observés chez les malades qui le recèlent; il diffère suivant les différentes formes, et

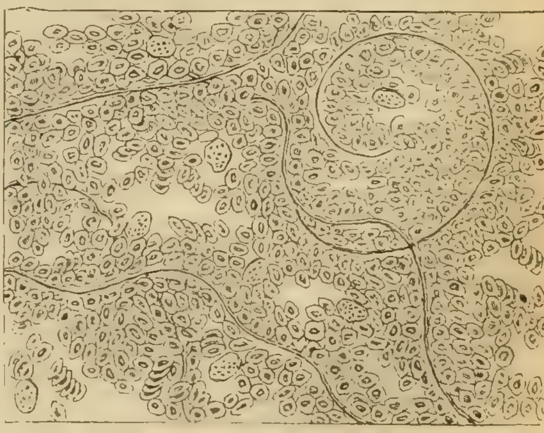

FIG. 396.

plus exactement suivant les lésions de la maladie (Doléris). Ainsi on rencontre dans les lochies des femmes malades : 1° des bactéries cylindriques (septicémie rapide); 2° le micrococcus sous forme de chapelets (septicémie atténuée) ; 3° le micrococcus sous forme de couples (suppuration); 4° le micrococcus sous forme de points. — Fig. 396. Vibrion à l'état de développement complet. — Fig. 397. Microbes en points, en couples, en chaînettes. La septicémie puerpérale est donc due à de l'*hetéro-infection*. Cette infection peut se faire par les plaies utérines et vaginales, par les pièces de pansement, des instruments sales, débris septiques utérins, enfant malade (ophtalmie, phlébite du cordon), nourrices, gardes, accoucheurs, sages-femmes, élèves, voisinage d'un service de chirurgie, amphithéâtre, érysipèle, fièvres éruptives, etc., l'encombrement des Maternités. Les plaies utérines et vaginales ne sont pas nécessaires, la contagion peut se faire par les voies digestives et respiratoires. Les germes sont absorbés par les veines et les lymphatiques, s'y développent et sont transportés dans tous les organes, amenant des altérations du sang et des manifestations multiples et variées, qui impriment à chaque épidémie son caractère spécial. — *Formes de la maladie.* Elles peuvent être rapportées à deux grands types, auxquels on peut en ajouter deux ou trois secondaires. — A. Dans une première forme, les accidents ont de la tendance à se localiser dans l'utérus ou ses annexes : c'est de la *métrite*, de la *para* et *péri-métrite*, des *phlegmons* du *ligament large*, de la *pelvi-péritonite* en un mot. Ils restent locaux, et n'entraînent de danger que par le fait de leur existence et de leur intensité. De nature franchement inflammatoire, ils évoluent en général rapidement, l'état suraigu ne durant que quelques jours et se terminant, comme dans les inflammations, par suppuration, ou, ce qui est la règle, par résolution, la convalescence pouvant au contraire durer un temps notable. Dans certains cas, ils prennent un caractère de gravité exceptionnelle (*forme gangreneuse*, *diphtéritique*, *croupale* des Allemands) ; la mort, qui est alors la règle, survient rapidement, la malade présentant un état adynamique, typhique, qui correspond à ce que Peter a appelé l'*auto-typhisation*, le *typhus des femmes en couches*. L'expression la plus grave de ces accidents, c'est la *péritonite*, la *métro-péritonite puerpérale*, qui, tantôt primitive, tantôt secondaire, c'est-à-dire survenant comme complication de la métrite, marche avec une rapidité quelquefois foudroyante, s'accompagne d'épanchements séreux, séro-purulents, souvent extrêmement abondants, et se termine ordinairement par la mort. — B. La deuxième forme est l'*infection putride*. Due le plus ordinairement à la décomposition de produits placentaires, de lambeaux de membranes, de caillots retenus dans l'utérus, d'escarres gangreneuses provenant du vagin ou de la matrice, elle se manifeste surtout à la suite de l'avortement, dans les cas où la délivrance a été incomplète, lorsqu'un fœtus mort s'est, sous l'influence de la pénétration de l'air dans les voies génitales, altéré et putréfié ; dans les cas de métrite gangreneuse, de traumatismes violents et prolongés, en un mot, lorsqu'un corps en décomposition se trouve retenu dans les voies génitales. — C. La troisième forme est l'*infection purulente*, identique à l'infection purulente des grands blessés, des amputés, débutant en général plus tardivement que les deux précédentes, se traduisant par les mêmes phénomènes locaux et généraux que l'infection purulente chirurgicale, s'accompagnant comme elle de manifestations éloignées, abcès métastatiques, viscéraux ou extérieurs, arthrites suppurées, embolies, infarctus, éruptions cutanées, etc. — D. Enfin dans une quatrième forme qui constitue la véritable *septicémie puerpérale*, il n'y a point de localisation. Tous les organes, tous les systèmes de l'économie peuvent être pris, simultanément ou successivement, et les malades présentent tour à tour des phénomènes morbides du côté du ventre, de la plèvre, du cœur, du cerveau, des poumons, des articulations, de la peau, etc., sans que l'on puisse dire quelle est la cause de la mort. C'est dans ces cas surtout que l'on trouve ces altérations spéciales du sang, sur lesquelles Depaul et Hervieux avaient basé la théorie de l'essentialité. — A côté de ces quatre variétés d'accidents qui dominent la pathologie des suites de couches, il faut en placer deux autres qui se rattachent à la puerpéralité, quoiqu'elles diffèrent notablement des accidents précédents. L'une est la *folie puerpérale*, l'autre la *phlegmatia alba dolens*. Enfin, signalons encore la *mort subite des femmes en couches*. — Que le poison, le germe, le microbe infectieux pénètre dans l'économie par les veines ou les lymphatiques, ses effets se traduisent au lit des malades par des accidents que l'on peut toujours faire rentrer dans l'une des grandes divisions qui précèdent ; qu'il y ait *phlébite* ou *lymphangite*, peu importe : si ces distinctions peuvent avoir de l'importance au point de vue théorique, il n'en est plus de même au point de vue clinique, le diagnostic entre la phlébite et la lymphagite n'offrant qu'un intérêt purement scientifique. Trois conditions doivent être prises en considération : l'agent infectieux avec son degré de virulence ; l'individualité, le terrain avec sa dose de résistance ; enfin l'intervention thérapeutique. Lorsque la fièvre puerpérale doit revêtir la forme épidémique : 1° on voit les accidents se reproduire à peu près identiques chez toutes les malades, on trouve à l'autopsie la même lésion ; 2° les épidémies sont toujours précédées dans les Maternités par des maladies des enfants, entérites, ophtalmies, etc. ; 3° enfin les salles de clinique, au moment des épidémies de fièvre puerpérale, sont elles-mêmes le siège d'érysipèles, d'infection purulente, de pourriture d'hôpital, etc. — Les *caractères distinctifs* des différentes formes de septicémie puerpérale sont : 1° *Accidents localisés à la matrice, à ses annexes et aux organes circonvoisins*. Début en général du deuxième au cinquième jour, brusque ou progressif (précédé de tranchées persistantes chez les multipares) ; *douleur* localisée à la matrice et à ses annexes ; *frisson*, *fièvre* caractérisée par l'élévation de la température (38,5 à 39,5, 40 au maximum), pouls de 100 à 120 ; *pas* ou *peu de ballonnement du ventre*. Suppression ou diminution des lochies, arrêt de la régression utérine, vomissements rares. Le début est celui de la métrite, qui devient de la périmétrite, de la paramétrite, et se termine par la formation, dans un des côtés du petit bassin, d'une masse phlegmoneuse qui peut disparaître par résolution, ou arrive à suppuration et s'ouvre alors soit à la peau, soit dans le vagin, vessie,

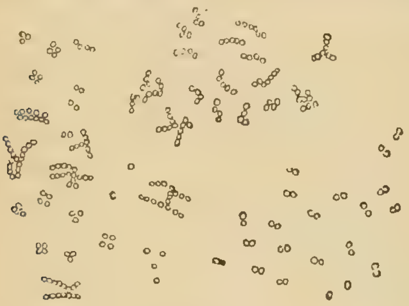

FIG. 397.

rectum, etc. ; la guérison est la règle, mais elle se fait très lentement. Lorsque la métrite est gangreneuse, on constate la *fétidité des lochies*, et l'état général est toutoujours très sérieux ; la mort est la règle. – *Peritonite, métro-péritonite.* Mêmes phénomènes du début, *frissons, fievre, douleur ;* température très élevée, 40-41° ; pouls de 120 à 130 ; trois signes caractéristiques : la *douleur est généralisée* à tout l'abdomen ; il y a du *ballonnement* du ventre et ce ballonnement est souvent énorme ; enfin les *vomissements* sont fréquents, quelquefois irritants, composés de matières bilieuses, porracés ; aspect grippé de la face, dyspnée, conservation de l'intelligence, pouls petit, serré ; le délire ne survient qu'à la fin et indique la mort imminente ; quelquefois rémissions trompeuses ; la malade accuse un bien-être qui contraste avec le ballonnement du ventre et l'état général (le ventre est devenu insensible) ; la mort est la règle. Comme dans le cas précédent, le début a lieu du deuxième au cinquième jour, exceptionnellement plus tard. — 2° L'*infection putride* se présente dans des conditions spéciales, et ce qui domine, c'est l'état général. Il ne s'agit plus d'un état phlegmasique local, mais d'un véritable *empoisonnement par résorption de matieres putrides.* Cet empoisonnement semble tantôt se faire lentement, progressivement, à petites doses pour ainsi dire, tantôt au contraire rapidement et à doses massives ; tantôt on a la certitude de la présence d'un corps infectant retenu dans les voies génitales ; tantôt ce corps fait défaut et les malades présentent néanmoins les caractères de l'infection putride, sans que l'on puisse découvrir la cause de l'empoisonnement. Ce qui caractérise cette forme de la maladie, c'est la *fétidité des lochies*, des *frissons* répétés, tantôt violents, tantôt à peine marqués ; un *état fébrile* souvent modéré, une température qui dépasse rarement 39°,5 ; l'examen local n'apprend rien, mais les malades vont s'affaiblissant lentement jusqu'à la terminaison fatale, ou, au contraire, se remettent assez promptement une fois le corps infectant disparu. Le premier phénomène favorable est la disparition de la fétidité des lochies. — 3° L'*infection purulente puerpérale* est identique à l'infection purulente chirurgicale ; même apparition relativement tardive, mêmes *grands frissons* suivis d'une élévation énorme de la température, 40, 41, 42 degrés, à laquelle succède en 24 ou 36 heures un abaissement de la température jusqu'au-dessous de la normale, 36, 35,5, 35 ; pouls de 120 à 130 ; procède par accès et se termine par des *manifestations* dites *métastatiques, abcès du foie, du poumon, arthrites suppurées, abcès sous-cutanés, éruptions cutanées purulentes*, etc. La mort est la règle presque absolue. — 4° Enfin la *septicémie puerpérale vraie*, qui n'a rien de précis, est caractérisée par la mobilité des lésions, la variété des manifestations locales et leur multiplicité. Tantôt c'est le ventre qui semble être la partie la plus touchée, tantôt le poumon, tantôt le cœur, tantôt le cerveau ; tantôt il n'y aura pas de manifestation locale bien déterminée, et l'on verra successivement les différents organes être pris et les symptômes morbides s'accuser plus nettement dans l'un ou l'autre d'entre eux ; puis brusquement, la maladie semblera se déplacer, pour se porter sur un autre organe resté indemne jusqu'alors, et le quitter avec une rapidité identique à celle avec laquelle il l'aura atteint. Ce qui domine, c'est l'état fébrile et l'élévation de la température ; ici l'infection est à son summum. Les altérations du sang sont le phénomène capital, et les diverses manifestations locales ne sont que l'expression de ce véritable empoisonnement puerpéral. La mort est la règle absolue. V. FOLIE *puerpérale*, MORT *subite* et PHLEGMATIA ALBA DOLENS. — Le *pronostic* de la fièvre puerpérale est toujours extrêmement grave, et *toutes les fois qu'une femme récemment accouchée sera prise d'un frisson*, si l'on ne trouve pas du côté des seins (crevasses, engorgement, lymphangite mammaire) l'explication de l'accès fébrile, on devra redouter l'invasion des accidents puerpéraux. La forme seule de ces accidents pourra varier. — *Traitement.* Puisque la fièvre puerpérale est le résultat d'une infection et qu'elle est éminemment contagieuse, la première indication à remplir est, à l'aide d'une prophylaxie sévère, de combattre et de supprimer les causes d'infection. La deuxième indication est, l'infection une fois produite, de la combattre par un traitement énergique. — *Traitement prophylactique.* Il se résume en quelques mots. *Employer tous les moyens antiseptiques avant, pendant et après l'accouchement.* Éviter l'encombrement, isoler les femmes, les laver avec des solutions antiseptiques, eau phéniquée au 1/100, liqueur de Van Swieten, solutions de sulfate de cuivre au 1/100 ; veiller à ce que la propreté la plus absolue soit observée par l'accoucheur, les gardes, les élèves (l'accoucheur ne doit être qu'accoucheur, c'est-à-dire ne voir et soigner ni malade de médecine, ni malade de chirurgie), éviter les examens répétés, les traumatismes, faire minutieusement la toilette des accouchées avec des solutions antiseptiques. — *Traitement curatif.* Il est à peu près le même pour tous les cas et ne diffère que par quelques nuances, suivant les formes. Trois médicaments surtout sont efficaces : le *sulfate de quinine* à la dose de 2 grammes, l'*alcool* et les *vésicatoires ;* au début les *sangsues* et les *vésicatoires* contre le phénomène douloureux, puis les onctions avec l'*onguent napolitain belladoné*, l'*opium* donné à l'intérieur, mais surtout et avant tout, selon nous, les lavages avec des liquides antiseptiques, la solution au 1/100 de sulfate de cuivre est supérieure à tous les autres. Les injections vaginales suffisent dans la majorité des cas, mais pour peu qu'il y ait de la fétidité des lochies, avoir recours tout de suite aux injections intra-utérines que nous ne saurions trop recommander, mais qui doivent être faites par l'accoucheur lui-même (Charpentier).

PUERPÉRALITÉ. s. f. L'*état puerpéral.*

PUERPÉRISME. s. m. L'état puerpéral.

PUG. V. ABRÉVIATION.

PUISSANCE. s. f. [*potentia*, de *posse*, pouvoir ; δύναμις, all. *Fähigkeit*, angl. *power*, it. *potenza*, esp. *potencia*]. Faculté de faire une chose quelconque. = En mécanique, force employée pour équilibrer ou vaincre une autre force. V. FORCE et LEVIER. = En physiologie, la possibilité d'entrer en érection et de pratiquer le coït, par opposition à *impuissance.*

PUISSANT. adj. m. En physiologie, qui peut entrer en érection et accomplir le coït, fécondant ou non.

PULASSARI. s. m. V. ALYXIE.

PULEX. s. m. V. PUCE.

PULICAIRE. adj. [*pulicaris*, de *pulex*, puce ; it. *pulicare*, esp. *pulicar*]. Se dit des éruptions cutanées semblables à des morsures de puces, et aux maladies dans lesquelles on observe ces éruptions.

PULICAIRE. s. f. Nom donné : 1° au *Plantago psyllium* (V. PLANTAIN) ; 2° au *Pulicaria dysenterica*, Gærtn., ou *Inula antidysenterica* (V. AUNÉE).

PULLNA (Bohême). — *Eau saline :* sulfates de soude et de magnésie. Froide. Boisson.

PULLULATION. s. f. [*pullulatio*] (Burdach). Production morbide dans laquelle un tissu dépasse les limites normales de son développement, et qui se manifeste sous des formes diverses. Elle diffère des hypertrophies en ce qu'il n'y a pas un simple accroissement de masse, mais production nouvelle (condylomes, exostoses, etc.).

PULMO-AORTIQUE. adj. [it. et esp. *pulmo-aortico*]. Qui appartient au poumon et à l'aorte — *Canal pulmo-aortique.* Le canal artériel.

PULMOBRANCHE. adj. et s. m. Se dit d'un animal qui a des branchies et des poumons en même temps, comme les *axolotls*, les *lepidosiren*, etc.; des mollusques dont les branchies sont étalées dans une poche pour la respiration aérienne (De Blainville), comme les hélices. les limnés, etc.

PULMOMÈTRE. s. m. V. Spiromètre.

PULMONAIRE s. f. Nom donné à deux végétaux différents . 1° *Pulmonaire de chêne* ou *lichen pulmonaire* [*Pulmonaria arborea, Lichen pulmonarius*, L., *Sticta* ou *Parmeria pulmonaria* ou *pulmonacea*, Acharius ; *fucus pulmonarius* des pharmacopées; all. *Lungenkraut*, angl. *pulmonary, lung-wort*, it. *polmonaria*, esp. *pulmonaria*]. Lichen d'un vert jaunâtre, remarquable par les lacunes en réseau qu'offre sa surface, et qu'on a comparées aux cavernes pulmonaires, d'où son nom et son emploi contre les maladies du poumon. Il renferme de l'acide *stictique*. Ses propriétés sont les mêmes que celles du lichen d'Islande. On le donne en décoction ou en poudre (4 gram.). — *Pulmonaire officinale* [*Pulmonaria officinalis*, L., *sauge de Jerusalem, herbe du cœur*]. Plante de la famille des borraginées, mucilagineuse et adoucissante, qu'on a employée comme un spécifique contre les maladies du poumon, parce qu'on a trouvé de l'analogie entre ses feuilles tachées de blanc et un poumon atteint de tubercules. Elle est peu usitée.

PULMONAIRE. adj. [*pulmonaris*, angl. *pulmonary*, it. *pulmonare, polmonario*, esp. *pulmonar*]. Se dit de ce qui appartient au poumon, de ce qui a rapport à cet organe, de ce qui convient dans ses maladies. — *Absorption pulmonaire*. V. Respiration. — *Artère pulmonaire* (*veine artérieuse*). Artère qui naît de l'infundibulum du ventricule droit du cœur, se porte en haut et à gauche, puis s'infléchit en arrière et se divise en deux troncs, au niveau de la seconde vertèbre dorsale, un pour chaque poumon · le tronc droit, un peu plus long et plus gros que le gauche, est situé en arrière de la partie ascendante de l'aorte et de la veine cave supérieure, puis au-dessous et en avant de la bronche droite ; le gauche affecte les mêmes rapports avec la bronche gauche ; en avant de chaque tronc se trouvent les veines pulmonaires droites et gauches. Cette artère porte du cœur au poumon le sang qui doit être soumis à l'acte respiratoire, et qui, régénéré dans le réseau capillaire de cet organe, est ensuite rapporté au cœur par les *veines pulmonaires* — *Contractilité pulmonaire*. Nom donné communément à la contraction des fibres-cellules circulaires des bronches, qui est sous la dépendance des branches du pneumogastrique contenues dans le plexus pulmonaire, et qui, expérimentalement produite sur tout le poumon, amène une légère diminution de son volume avec expulsion d'air. Quant au parenchyme pulmonaire lui-même, il n'est pas contractile, il n'est qu'élastique. — *Lymphatiques pulmonaires*. Ils naissent des lobules pulmonaires et de la muqueuse bronchique. Ceux de la muqueuse bronchique traversent les parois des bronches, dont ils suivent ensuite la direction jusqu'au hile du poumon. Ceux des lobules forment le *réseau sus-lobulaire* et le *réseau circum-lobulaire* , le premier prend naissance à la surface des lobules, et le second à la base du lobule par de larges polygones qui circonscrivent cette base. De ces divers points les vaisseaux lymphatiques, se portent aux ganglions situés vers le hile du poumon et autour de la trachée. Les uns suivent le trajet des bronches comme les vaisseaux pulmonaires et bronchiques (*lymphatiques profonds*) ; les autres rampent au-dessous de la plèvre et se portent au hile en suivant des directions variées (*lymphatiques superficiels*). Les ganglions lymphatiques du poumon pénètrent dans le tissu pulmonaire jusqu'à une profondeur de 2 à 4 centimètres. Ils sont nombreux. — *Parenchyme pulmonaire*. V. Poumon. — *Plexus pulmonaire*. Entrelacement nerveux considérable situé en partie en avant des bronches (*plexus pulmonaire antérieur*), en partie derrière les bronches (*plexus pulmonaire postérieur*), et formé par de nombreuses ramifications du pneumogastrique et par des filets des quatre premiers ganglions dorsaux du grand sympathique. De ce plexus partent quelques filets nerveux destinés à la partie inférieure de la trachée, à l'œsophage et au péricarde, et des filets bronchiques, beaucoup plus nombreux, qui suivent les bronches dans l'intérieur du poumon jusqu'à leur terminaison. — *Veines pulmonaires*. Celles qui naissent du réseau capillaire que forment dans le poumon les dernières ramifications de l'artère pulmonaire. Ces veines, sorties des lobules, suivent les ramifications des bronches. Elles se réunissent entre elles à mesure qu'elles se rapprochent du hile du poumon. Arrivées là, réduites à deux pour chaque poumon, elles passent devant la bronche correspondante pour se jeter dans l'oreillette gauche, ramenant ainsi au cœur le sang qui s'est oxygéné dans le poumon. Elles sont dépourvues de valvules. Il naît aussi des rameaux d'origine des veines pulmonaires dans la muqueuse des bronches, au delà de leurs subdivisions de troisième ordre (*veines broncho-pulmonaires*, Lefort), et sur ces bronches elles s'anastomosent avec les veines bronchiques ; mais les artères bronchiques ne s'anastomosent pas avec l'artère pulmonaire. = *Catarrhe pulmonaire*. V. Bronchite et Bronchorrhée. — *Charbon pulmonaire*. V. Anthracosis. — *Fistule pulmonaire*. Communication du parenchyme pulmonaire avec les bronches, la plèvre ou l'extérieur, consécutive à l'ouverture en ces points d'une caverne d'origine tuberculeuse, d'un abcès du poumon, d'un foyer gangreneux. Lorsque l'épanchement se fait dans la plèvre, il se produit un hydrothorax, un hydropneumothorax, un pyothorax; quand le trajet fistuleux aboutit au tissu cellulaire sous-cutané ou au dehors, la matière purulente s'accumule sous la peau ou s'écoule à l'extérieur.

PULMONAL, ALE. adj. [*pulmonalis*, de *pulmo*, poumon]. Qui concerne le poumon. — *Son pulmonal*. Son que donne la percussion du poumon, ou son analogue.

PULMONÉ, ÉE. adj. Se dit d'un animal pourvu de poumons.

PULMONÉS. s. m. pl. Genre de gastéropodes comprenant ceux qui ont des poumons : hélices, limaces, etc.

PULMONIE. s. f. [de *pulmo*, poumon ; all. *Lungenkrankheit*, angl. *consumption*, it. *polmonia*, esp. *pulmonia*]. Synonyme de *pneumonie* ou de *phtisie pulmonaire*.

PULMONIQUE. adj. et s. [*pulmonicus, pulmonarius*, all. *lungensüchtig*, angl. *polmonic*, it. *polmonico, tisico*, esp. *pulmonico*]. Qui est atteint de pulmonie. ‖ Vulgairement, un *pulmonique*.

PULMONITE. s. f. Vulgairement, la *pneumonie*.

PULPAIRE. adj. Qui concerne la pulpe.

PULPATION. s. f. [*pulpatio*, all. *Zermüsung*, angl. *pulpation*, it. *pulpazione*, esp. *pulpacion*]. Opération pharmaceutique qui a pour objet de réduire en pulpe certaines substances végétales.

PULPE. s. f. [*pulpa, pulpamen*, all. *Brei*, angl. *pulp*, it. *polpa*, esp. *pulpa*]. En pharmacie, la partie molle et charnue des végétaux, qu'on a réduite en une espèce de pâte, de la consistance d'une bouillie, en la séparant des parties ligneuses. Il est presque toujours nécessaire de faire subir une opération préliminaire aux substances qu'on veut réduire en pulpe. On râpe les tubercules, les fruits et les racines (pulpes de carotte, de pomme de terre, d'oignon, etc.); on pile les feuilles et fleurs fraîches (pulpe de rose rouge, de cochléaria, de cresson, etc.); on fait bouillir dans un peu d'eau le tamarin, la casse ; on expose à la vapeur de l'eau les dattes, les pruneaux, les racines de guimauve, d'aunée, les bulbes de lis, de scille, etc. ; on fait fermenter dans du vin blanc les cynorrhodons. On place sur un tamis de crin la substance ainsi réduite à l'état de masse molle, et l'on force les parties les plus divisées à passer à travers le tissu, en les pressant avec une sorte de spatule appelée *pulpoire*. Ordinairement on repasse ensuite la pulpe à travers un tamis plus serré, afin de l'avoir plus homogène ; souvent aussi on la fait épaissir dans une capsule, au bain-marie, lorsqu'elle n'a pas assez de consistance. La *pulpe de casse*, celle de *cynorrhodon*, et celle de *tamarin*, sont les seules qui soient officinales. = En anatomie, *pulpe cérébrale*, et *pulpe splénique*, nom donné quelquefois à la substance blanche du cerveau et à la substance de la rate, parce qu'elles se réduisent aisément en bouillie. — *Pulpe des doigts* et *des orteils*. Leur extrémité palmaire ou plantaire, qui est charnue, renflée et arrondie par suite de la présence de lobules de tissu adipeux entre l'os et la peau.

PULPEUX, EUSE. adj. [*pulposus*, all. *breiig*, angl. *pulpy*, it. *pulposo*]. Plein de pulpe ou qui en a l'aspect.

PULPOIRE. s. f. V. PULPE.

PULQUE. s. f. V. AGAVE.

PULSATIF, IVE. adj. [*pulsativus*, *pulsatorius*, de *pulsare*, frapper; σφυγματώδης, all. *klopfend*, angl. *pulsative*, it. et esp. *pulsativo*]. — *Douleur pulsative*. Battement douloureux qu'on éprouve dans les parties enflammées, et qui répond aux pulsations artérielles.

PULSATILE. adj. [de *pulsare*, battre ; all. *pulsirend*, angl. *pulsatory*]. Qui présente des pulsations. — *Tumeurs pulsatiles des os*. Nom donné à toutes les tumeurs des os présentant des battements isochrones au pouls, qui cessent quand on comprime l'artère principale du membre. Ces tumeurs, réductibles par une pression continue, ont un début ordinairement brusque, du moins en apparence, et une marche assez lente ; elles sont d'espèces diverses (tumeurs fibreuses, fibro-plastiques, à médullocelles, et, dans les neuf dixièmes des cas, tumeurs à myéloplaxes). La condition anatomique des battements est le grand développement des vaisseaux de ces tumeurs, développement habituel dans les tumeurs à myéloplaxes ; les pulsations sont constantes et faciles à constater, en raison de la résistance du tissu osseux sur lequel repose la tumeur, ce qui fait que toute l'expansion de celle-ci, à chaque battement artériel, est répercutée vers l'extérieur, où elle se manifeste. La compression, surtout digitale, de l'artère principale du membre, et, en cas d'échec, la ligature de ce vaisseau, ont donné de meilleurs résultats que la résection de l'os (Richet).

PULSATILLE. s. f. V. ANÉMONE.

PULSATION. s. f. [*pulsatio*, *pulsus*, de *pulsare*, battre ; σφυγμὸς, all. *Pulsiren*, *Pulsschlag*, angl. *pulsation*, it. *pulsazione*, esp. *pulsacion*]. Battement des artères qui constitue le *pouls*. — *Pulsations abdominales idiopathiques*. Battements plus ou moins forts qui se font sentir à la région abdominale, surtout chez les femmes, par suite de l'impulsion de l'aorte abdominale. Les pulsations sont assez souvent accompagnées de troubles variés des fonctions digestives, tiraillement d'estomac, vomissements spasmodiques, etc. : elles s'étendent ordinairement depuis l'appendice xiphoïde jusqu'à l'ombilic, et parfois même jusqu'à la bifurcation de l'aorte. Les opiacés, les antispasmodiques et les antihystériques, sont indiqués dans cette affection. — *Pulsation cardiaque*. Chez quelques auteurs, synonyme de *systole ventriculaire* ou de *pouls cardiaque*. — *Pulsation* ou *pouls du foie* ou *hépatique*. Soulèvement de la région du foie dû au reflux du sang dans les veines cave inférieure et sus-hépatiques, perceptible au toucher durant certaines maladies

PULSILOGE. s. m. [de *pulsus*, pouls, et λέγειν, indiquer ; all. *Pulsmesser*, it. *pulsilogio*, esp. *pusilogo*]. Mauvais mot · dites *sphygmologe*.

PULSIMANTIE. s. f. [de *pulsus*, pouls, et μαντεία, divination ; all. *Pulsimantie*, angl. *pulsimanty*, it. *pulsimanzia*, esp. *pulsimancia*]. Charlatanisme consistant à tirer des indications du pouls un diagnostic ou un pronostic sur l'état physiologique ou pathologique d'un individu. Il faudrait dire *sphygmomantie*, si la chose en valait la peine.

PULSIMÈTRE. s. m. [*pulsimetrum*, de *pulsus*, pouls, et μέτρον, mesure ; all. *Pulsmesser*, angl. *pulsimeter*, it. et esp. *pulsimetro*]. Mauvais mot : dites *sphygmomètre*.

PULSION. s. f. Action de pousser : *ventilation par pulsion*.

PULSOGRAPHE. s. m. (Ozanam). Mauvais mot : dites *sphygmographe*.

PULTACÉ, ÉE. [de *puls*, *pultis*, bouillie ; all. *breiicht*, angl. *pultaceous*, it. et esp. *pultaceo*]. Qui a la consistance d'une bouillie : *angine pultacée*. — *Stomatite pultacée*. V. MUGUET

PULTATION. s. f. [de *puls*, *pultis*, bouillie]. Réduction en bouillie, en pulpe.

PULV. V. ABRÉVIATION.

PULVÉRISABLE. adj. Se dit d'un corps qui peut être réduit en poudre.

PULVÉRISATEUR. adj. et s. m. Instrument servant à réduire en poudre les substances médicamenteuses. — Instrument destiné à produire l'anesthésie locale à l'aide de l'éther, dirigé sous forme de vapeur sur la partie à anesthésier. Cet instrument, dit *appareil de Richardson*, se compose d'un flacon de verre contenant le liquide, et communiquant par un tube en caoutchouc avec deux boules de même substance, à l'aide desquelles on fait arriver dans le flacon de l'air qui chasse l'éther à l'état de vapeur. — Instrument à l'aide duquel on force un jet très fin d'eau minérale, fortement chassé par compression, à se briser sur une lentille métallique, où il se réduit en poussière très fine, propre à être inhalée. Toutes les fois qu'on introduit dans l'appareil pulvérisateur de l'eau à une température plus élevée que celle de l'air ambiant, elle se refroidit en sortant de l'appareil. Si, au contraire, l'eau est plus froide, elle se réchauffe par la pulvérisation. Il faut donc, pour éviter le refroidissement dans les salles d'inhalation, que l'air soit saturé de vapeur d'eau, et que sa température soit un peu plus élevée que celle de l'eau qu'on veut pulvériser. Les liquides pulvérisés pénètrent dans le pharynx et dans le larynx, jusqu'à la partie supérieure de celui-ci. Ordinairement, dans le pulvérisateur, une pompe à compression communique, à l'aide d'un tube, avec une boule de verre qui porte elle-même un tube à robinet dont l'extrémité, criblée de trous, simule une petite pomme d'arrosoir, ou porte simplement une seule ouverture très étroite. C'est dans la boule que se trouve l'eau qui sera pulvérisée ; on comprime l'air, on ouvre le robinet, et l'eau sort pulvérisée. On ajoute une lampe à cet appareil pour chauffer l'extrémité du tube pulvérisateur et amener l'eau à une certaine température. En même temps que l'eau est pulvérisée, l'air est projeté à l'extérieur avec plus ou moins de force. Par la pulvérisation, toutes les eaux qui contiennent de l'acide sulfhydrique perdent en moyenne 60 pour 100 de ce principe sulfureux. Les eaux qui renferment du sulfure de sodium, comme celles des Pyrénées, ne sont point altérées, ou n'éprouvent qu'une altération insignifiante par la pulvérisation. Les inhalations d'eaux minérales pulvérisées, convenablement pratiquées, sont d'une grande ressource dans le traitement des maladies de l'appareil respiratoire. L'eau pulvérisée est employée très utilement contre les angines et les laryngites chroniques, les hépatisations pulmonaires sans complications de tubercules, etc.

PULVÉRISATION. s. f. [*pulverisatio*, de *pulvis*, poussière ; κονιόρτωσις, all. *Pulverisirung*, angl. *pulverisation*, it. *pulverisazione*, esp. *pulverisacion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à réduire les substances médicamenteuses en poudres plus ou moins ténues, suivant l'usage auquel on les destine. Toutes les matières solides peuvent être pulvérisées, mais toutes ne peuvent l'être par le même procédé. On pulvérise par *contusion* les substances d'une texture dense, dont les molécules ne peuvent être ramollies par la chaleur que développe le choc. On pulvérise par *trituration* celles qui sont naturellement friables, ou qui deviennent molles par une faible élévation de température. On pulvérise par *mouture* les semences, principalement celles qui contiennent de l'huile. Toutes les matières, après avoir été divisées par contusion, trituration, etc., doivent être passées au tamis. Lorsqu'il s'agit de préparer une poudre bien fine, le mortier doit être recouvert d'une peau pendant qu'on pile, le tamis doit être fermé pendant le tamisage · ces précautions sont indispensables quand on opère sur des matières âcres et vénéneuses. Certaines parties des substances qu'on pulvérise sont plus friables que les autres : si les parties qui se pulvérisent les premières sont les moins actives, on améliore le médicament en rejetant cette première poudre ; si elles sont les plus actives, on n'emploie que les premiers produits de la pulvérisation. Outre ces modes généraux de pulvérisation, il en est d'autres qui s'appliquent plus particulièrement à quelques substances. On pulvérise par *frottement* à la surface d'un tamis les corps composés de molécules fines, faciles à désagréger (la céruse, la magnésie) ; on pulvérise par *porphyrisation* les substances minérales qu'on a besoin d'avoir en poudre très fine. Parfois on pulvérise *par intermède*, c'est-à-dire qu'on interpose aux molécules du corps à diviser celles d'un autre corps, qui peut être solide, gazeux ou liquide : le sucre est un intermédiaire solide, qu'on emploie pour pulvériser l'or, l'argent, l'étain, laminés ; en traitant le mélange par l'eau bouillante, on dissout le sucre, et on recueille la poudre ; si les métaux sont facilement fusibles, on les fond, et, en cet état, on les agite vivement pour empêcher que leurs particules ne se prennent en une masse compacte ; l'air est un intermédiaire gazeux dont on se sert pour pulvériser le soufre et le calomel, les vapeurs de ces corps se condensant et se déposant en poudre au contact de l'air froid ; pour pulvériser le camphre, on emploie un intermédiaire liquide, alcool, etc. = En chirurgie, *pulvérisation des calculs*, procédé par lequel on les réduit en poudre, par perforation, évidement, grugement et éclatement. V. LITHOTRITIE. = *Pulvérisation de l'eau*. V. PULVÉRISATEUR.

PULVÉROLÉ. s. m. V. POUDRE.

PULVÉRULENCE. s. f. [de *pulverulentus*, pulvérulent]. État de ce qui est pulvérulent. — *Pulvérulence des narines*. Accumulation des poussières entraînées par la respiration sur les poils des narines, qui se remarque dans la fièvre typhoïde et autres affections graves ; elle indique que les malades n'ont plus la force de se débarrasser de ces poussières, et fait constater le degré d'affaiblissement (Beau).

PULVÉRULENT, ENTE. adj. [*pulverulentus*, de *pulvis*, poussière ; all. *staubicht*, angl. *pulverulent*, esp. *pulverulento*]. Qui est couvert de poussière, ou qui est réduit en poudre. — Se dit des yeux, quand ils paraissent semés de poussières, à cause de granulations ou de stries grisâtres qui résultent de l'épaississement du liquide muqueux conjonctival.

PULVÉRIFÈRE. adj. et s. Instrument destiné à porter des poudres médicamenteuses dans les cavités naturelles.

PULVINAR. s. m. L'extrémité postérieure de la couche optique.

PULVINÉ, ÉE. adj. [*pulvinatus*, de *pulvinus*, coussin ; all. *polsterförmig*, angl. *pulvinated*]. Se dit d'une surface parcourue par de larges sillons longitudinaux.

PUMACUCHU. s. m. V. RATANHIA.

PUMITE. s. f. La ponce.

PUNA, dit aussi **VETA**. s. m. Sensation de mal de cœur et d'abattement éprouvée dans les endroits élevés des Andes.

PUNAIS, AISE. adj. et s. m. [all. *Stinknase*, angl. *stinking nose*, it. *puzzolente*]. V. OZÈNE.

PUNAISE. s. f. [de *punais*, fétide ; *cimex*, *acanthia*, all. *Wanze*, angl. *punice*, *bug*, it. *cimice*, esp. *chinche*]. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, à corps ovalaire, aplati, à tête sans rétrécissement postérieur, antennes à premier article court, deuxième et troisième assez longs et grêles. La principale espèce est la *punaise des lits* (*Cimex lectularius*, L., *Acanthia lectularia*, Fabr.), qui se trouve surtout dans l'Europe tempérée, a des habitudes nocturnes, et dont tout le corps répand une odeur fétide. Sa bouche est pourvue d'une trompe raide et aiguë qui cause une piqûre entourée bientôt d'une aréole rouge et quelquefois d'une phlyctène due à l'action irritante de la salive de l'insecte. Il suffit de lotions avec l'eau fraîche pour la faire disparaître en peu de temps. Quant aux punaises elles-mêmes, on les détruit par l'essence de térébenthine, la poudre de pyrèthre, etc. — *Punaise aquatique*. V. NOTONECTE. — *Punaise mouche*. V. RÉDUVE.

PUNAISIE. s. f. L'ozène.

PUNCTICULAIRE. adj. [de *punctum*, point ; *puncticularis*]. — *Fièvre puncticulaire*. Fièvre maligne avec taches lenticulaires, telle que la dothiénentérie, le typhus.

PUNCTIFORME. adj. [*punctiformis*, de *punctum*, point, et *forma*, forme]. En forme de points.

PUNCTUM. s. m. — *Punctum cœcum*. Lacune dans le champ visuel, qui a été découverte par Mariotte, et qui correspond à la papille même du nerf optique. Elle est très petite, comme cette papille, et échappe si l'on se met en dehors des conditions particulières de l'expérience de Mariotte : celles-ci consistent à prendre un papier noirci, et à tracer à l'extrémité gauche une petite croix blanche, à l'extrémité droite un cercle blanc ; si, en fermant l'œil gauche, et fixant attentivement avec l'œil droit la croix blanche, on approche ou on éloigne le papier de l'œil, le cercle blanc cesse d'être vu à une distance de 30 centimètres environ, et, si on place sur ce cercle un objet coloré ou non, celui-ci n'est pas vu davantage. Cette lacune du champ visuel est comblée ordinairement, dans la vision binoculaire, par les perceptions de l'autre œil, dans la vision monoculaire par les déplacements du regard, et, avant tout, par l'habitude qui fait que nous rectifions par le jugement les erreurs de perception qui résulteraient de cette lacune. — *Punctum proximum* et *punctum remotum* (ou *remotissimum*). Termes employés pour désigner, le dernier, le point le plus éloigné de la vision distincte (65 mètres environ) sans que l'accommodation intervienne ; le premier, le plus rapproché de cette vision (15 centimètres). V. ACCOMMODATION. — *Punctum saliens* [all. *Hüpfpunkt*]. Expression latine qui signifie proprement le *point bondissant*, conservée en français pour désigner les premiers rudiments du cœur se contractant chez l'embryon.

PUNGO. s. m. V. GORILLE.

PUNICINE. s. f. Matière âcre, non cristallisable, blanc jaunâtre, retirée de l'écorce de grenadier (Righini).

PUPE. s. f. [de *pupa*, poupée]. Chrysalide immobile.

PUPIFÈRE. adj. [de *pupe*, et *ferre*, porter]. Se dit, d'après Lichtenstein, des pucerons ailés femelles, anthogénériques, dont les œufs sont considérés par lui comme des pupes.

PUPILLAIRE. adj. [*pupillaris*, de *pupilla*, pupille; all. *pupillär*, angl. *pupillary*, it. *pupillare*, esp. *pupillar*]. Qui a rapport à la pupille. — *Membrane pupillaire*. Fine membrane très vasculaire (fig. 398, *c*, *d*, *e*, *i*, Ch. Robin) qui clôt la pupille pendant une grande partie de la vie intra-utérine, et disparaît vers le septième mois de la grossesse, par atrophie et résorption du centre (*h*) à la circonférence. Elle est formée d'une substance amorphe ou à peine striée, transparente, ferme, parcourue d'un réseau serré de capillaires (*h*, *i*), tous à une seule tunique et à noyaux longitudinaux. Sa circonférence adhère intimement à la petite circonférence de l'iris (*e*, *e*). Ses vaisseaux principaux se continuent avec ceux de la petite circonférence de l'iris (*d*, *e*). Comme dans les premiers temps le cristallin est très rapproché de la cornée et que l'iris n'est représenté que par le bord antérieur de la choroïde, la cristalloïde antérieure soulève la membrane pupillaire, qu'on peut faire glisser sur elle. L'artère hyaloïde ou capsulaire (*a*, *b*) envoie en avant des rameaux qui atteignent et dépassent un peu la circonférence de la cristalloïde postérieure, de manière à empiéter légèrement sur l'antérieure; là ces branches artérielles, devenues capillaires, quittent la capsule pour se continuer, après un trajet extrêmement court, dans le réseau de la membrane pupillaire (*c*, *d*), établissant ainsi des adhérences mécaniques et organiques entre cette membrane et la capsule du cristallin. C'est à cette jonction des terminaisons de l'artère capsulaire avec le réseau de la membrane pupillaire qu'on a donné le nom de *vaisseaux capsulo-pupillaires*. On se rend compte par ce qui précède de l'absence de veines satellites de l'artère hyaloïde ou capsulaire; les capillaires qui la terminent se jetant dans le réseau pupillaire (*dih*) qui se rend dans les *veines iriennes* (en *e*), ce sont celles-ci qui emmènent le sang apporté par l'*artère capsulaire*. Peu à peu l'iris croît, le cristallin se retire d'avant en arrière · la partie de la membrane pupillaire qui alors s'étend de *d* en *e*, du point de connexion avec elle des rameaux de l'artère capsulaire jusqu'à la circonférence de la pupille, représente ce qu'on a nommé *membrane capsulo-pupillaire*. Ce n'est pas une membrane spéciale, c'est une *portion de la membrane pupillaire*, ou mieux ce ne sont que des capillaires allongés sans être unis ensemble. Tant que cette membrane reste appliquée contre la face antérieure de la capsule du cristallin, elle concourt, avec les rameaux de l'artère hyaloïde, à entourer la capsule du cristallin d'un petit appareil de vaisseaux (*b*, *d*, *i*), qu'on a nommé *sac capsulo-pupillaire*, parce qu'on croyait que les artères de la moitié postérieure de la capsule étaient contenues dans une membrane spéciale, ce qui n'est pas : ce sac n'existe donc pas non plus comme organe distinct. — Il peut arriver que la membrane pupillaire persiste jusqu'à la naissance, et que l'enfant naisse avec une occlusion complète de la pupille, qui constitue ce qu'on appelle une *cataracte pupillaire* ou une *synizésis congénitale*, et nécessite l'établissement d'une pupille artificielle. = *Phtisie pupillaire*. V. MYOSE.

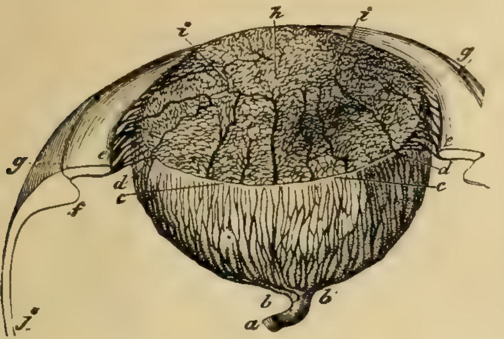

FIG. 398.

PUPILLE. s. f. [*pupilla*, κόρη, all. *Pupille*, angl. *pupil*, it. *pupilla*, esp. *pupila*]. Ouverture que l'*iris* présente, non pas dans son milieu, mais un peu plus près de l'angle interne de l'œil, et par laquelle passent les rayons lumineux pour arriver au cristallin. Elle est ronde chez l'homme; elle est elliptique dans le même sens que la cornée chez la plupart des animaux. Dans le bœuf et les autres ruminants, elle est transversalement oblongue, et, dans son plus grand resserrement, elle devient une ligne transversale. Dans le cheval, elle a une forme semblable, mais son bord postérieur présente cinq festons plus épais que le reste du contour. Dans le chat, animal nyctalope, elle se rapproche d'une ligne verticale, en passant par différents losanges toujours plus étroits, selon l'intensité de la lumière. V. CILIAIRE, CILIO-SPINAL et IRIS. — *Pupille artificielle* [all. *künstliche Pupille*, angl. *artificial pupil*, esp. *pupila artificial*]. Ouverture de l'iris que l'on pratique pour suppléer à la pupille naturelle, lorsque celle-ci manque ou qu'elle a été effacée ou oblitérée. On opère d'après plusieurs méthodes auxquelles on a donné les noms de : *coréparelcyse*, *iridectomédialyse*, *iridectomie*, *iridodialyse*, *iridotomédialyse*, *iridotomie*.

PURGATIFS. s. m. pl. [*purgans*, *purgativus*, du verbe *purgare*, purger; καθαρτικὸς, all. *abführend*, *Abführungsmittel*, *Purgimittel*, angl. *purgative*, it. *purgativo*, *purgante*, esp. *purgativo*, *purga*, *purgante*]. Médicaments qui déterminent des évacuations alvines. On divise les purgatifs en *laxatifs*, *cathartiques* et *drastiques*. Les purgatifs agissent en déterminant la sécrétion de nouveaux liquides (suc intestinal) et non en exagérant les mouvements péristaltiques, ni en provoquant simplement l'expulsion des liquides déjà contenus dans l'intestin. On obtient des quantités considérables de suc intestinal dans des anses d'intestin en y plaçant quelques centimètres cubes d'une solution de sulfate de magnésie au cinquième (A. Moreau), et cette réplétion suscite les contractions expultrices.

PURGATIF, IVE. adj. Se dit d'une préparation qui a pour effet de produire la purgation : *dragée purgative*, *lavement purgatif*, *limonade purgative*, *potion purgative*.

PURGATION. s. f. [*purgatio*, κάθαρσις, all. *Purganz*, *Abführung*, angl. *purge*, *purgation*, it. *purgazione*, esp. *purgacion*]. Irritation plus ou moins vive et passagère des voies digestives, avec exhalation plus abondante des mucosités intestinales, et activité plus grande des sécrétions biliaire et pancréatique, suivie d'évacuation du produit commun de toutes ces sécrétions mêlé avec les matières qui existaient dans les intestins avant l'administration du médicament. On détermine la purgation pour agir localement, dans les embarras intestinaux, les constipations opiniâtres, certaines affections du foie; ou pour préparer à certaines opérations chirurgicales, pour faciliter l'accouchement, etc., ou encore pour provoquer un effet général et une dérivation dans certaines hydropisies, dans l'apoplexie, dans les affections mentales, etc.

PURIFORME. adj. [*puriformis*, de *pus*, pus, et *forma*, forme; all. *eiterartig*, angl. *puriform*, it. et esp. *puriforme*]. Qui ressemble à du pus. — *Crachat puriforme*.

Crachat opaque que l'on rend dans la seconde période de la bronchite, des catarrhes pulmonaires, et qui est le produit de la sécrétion muqueuse des bronches augmentée et modifiée par le mélange des leucocytes. — *Mucus puriforme*. V. MUCO-PUS et PUS.

PURKINJE. [Anatomiste hongrois, mort en 1869]. — *Vésicule de Purkinje*. V. OVULE.

PURPURA. s. m. [all. *Blutfleckenkrankheit*, angl. *purpura*, it. *porpora*]. Nom sous lequel on désigne des états hémorragiques de la peau, très divers d'origine, d'intensité et de pronostic, suivant qu'ils s'accompagnent ou non de troubles généraux. Nous citerons par exemple le *P. pulicosa*, ou morsure de puce, qui ressemble aux pétéchies de la peste orientale, et qui a même aspect que le *P. des nouveau-nés*, le *P. simplex*, le *P. urticans* de Willan, le *P. papuleux* d'Hebra, affections bénignes qui doivent être distinguées du *P. hémorragique*, la maladie maculeuse de Werlhof, ou scorbut de terre ; puis aussi du *P. scorbutique* des mains des prisonniers ayant eu une alimentation défectueuse, privée de légumes frais. On voit encore apparaître le purpura chez des rhumatisants (*Péliose rhumatismale*) ; chez des cachectiques, des malades atteints de tuberculose, de cancer, d'affection intestinale ; ou bien encore à la suite d'intoxication : ergotisme, morsure de serpent, septicémie ; puis à la suite de l'administration de certains médicaments, quinine, acide salicylique, iode, etc.

PURPURAMIDE. s. f. [*purpuréine*]. Substance dérivée de la purpurine, et obtenue en chauffant ou abandonnant à l'air une solution ammoniacale de purpurine. Elle est soluble en rouge violacé dans l'alcool, et donne, par l'évaporation, des aiguilles très foncées, à reflets vert-scarabée. Elle teint la laine et la soie, sans le concours des mordants, en rouge amarante, et ne se fixe pas sur le coton mordancé (Schutzenberger).

PURPURATE. s. m. Nom générique des combinaisons de la purpurine avec les bases. On obtient facilement un purpurate de soude ou de potasse cristallisé en saturant une solution alcoolique de soude ou de potasse par une solution alcoolique de purpurine, et ajoutant de l'éther. Le purpurate alcalin se dépose en aiguilles d'un violet presque noir à l'état sec, d'un rouge foncé en solution. — *Purpurate d'ammoniaque*. V. MUREXIDE.

PURPURÉINE. s. f. V. PURPURAMIDE.

PURPURHOLCINE. s. f. [*rouge de houlque*]. Matière colorante rouge des tiges et des glumes de sorgho (*Holcus*) peu soluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool, les acides et les alcalis (Itier et Sicard).

PURPURINE. s. f. [all. *Purpurin*, angl. *purpurine*, it. *porporina*, esp. *purpurina*] ($C^{28}H^{8}O^{10}$). L'un des principes colorants de la garance, voisin de l'alizarine (Robiquet et Colin). Elle se présente sous forme de cristaux oranges ou rouge éclatant, rouge foncé, selon qu'elle est ou non hydratée. Les cristaux anhydres ont la forme de longues aiguilles rouges groupées en houppes lorsqu'ils se déposent d'une solution alcoolique, ou de barbes de plume lorsqu'ils se produisent par sublimation. Elle est soluble dans l'alcool, l'éther, la benzine, mais beaucoup plus à chaud qu'à froid. Elle se dissout comme l'alizarine dans l'eau surchauffée et cristallise anhydre par le refroidissement (Schutzenberger).

PURPURIQUE. adj. — *Acide purpurique*. Corps non isolé, qui existe, combiné à l'ammoniaque, dans le murexide.

PURRHÉE, PURRHÉIQUE et **PURRHÉON**. V. PYRRHÉE, EUXANTHIQUE et EUXANTHONE.

PURULENCE. s. f. [*purulentia*, all. *Purulenz*, angl. *purulency*, it. *purulenza*, esp. *purulencia*]. Qualité de ce qui est purulent.

PURULENT, ENTE. adj. [*purulentus*, all. *eiternd*, angl. *purulent*, it. et esp. *purulento*]. Qui est de la nature du pus, ou bien qui a l'aspect du pus : *boue purulente*, *collection purulente*, *foyer purulent*, *infection purulente*. — *Crachat purulent*. Crachat semblable à du pus, qu'on observe dans la phtisie pulmonaire avec ulcération du poumon. — *Dépôt purulent*. V. SÉDIMENT. — *Fièvre purulente*. Celle qui annonce ou accompagne la suppuration. — *Mucus purulent*. V. PUS. — *Tumeur purulente*. V. ABCÈS.

PUS. s. m. [*pus*, πῦον, all. *Eiter*, angl. *pus*, *matter*, it. *marcia*, *pus*, esp. *materia*, *pus*]. Humeur de production accidentelle, composée d'un *sérum* qui tient en suspension des leucocytes, appelés alors *globules du pus* (fig. 399).

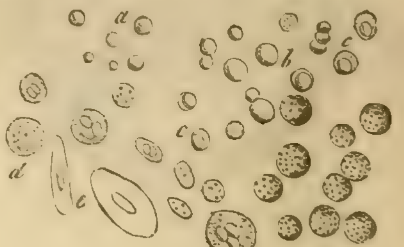

FIG. 399.

Le pus est un liquide jaunâtre, alcalin, limpide au début de sa formation, plus ou moins troublé et coloré ensuite par la production de plus en plus abondante des leucocytes, puis revenant à l'*état séreux* lorsque la génération des éléments anatomiques de réparation l'emporte sur celle des leucocytes de *suppuration* (Ch. Robin, dans Lebel. Thèse 1874). Le sérum se compose : 1° d'eau et de sels d'origine minérale (chlorures, sulfates, phosphates alcalins et terreux) ; 2° de principes graisseux et de cholestérine ; 3° de pyine et d'albumine, accompagnées d'un peu de fibrine dans le pus des séreuses. Outre les globules de pus, granuleux ou non (V. LEUCOCYTE), le sérum tient souvent en suspension des gouttes d'huile (*a*, *b*), des granulations moléculaires plus ou moins abondantes, et des globules du sang. Ce produit varie nécessairement suivant la nature de l'organe malade, suivant le degré et la nature de l'inflammation, suivant le caractère de la plaie et l'époque de la suppuration. — Le pus est dit *séreux*, lorsqu'il est demi-transparent, très fluide par suite de la prédominance du sérum par rapport aux éléments en suspension ; *louable* ou *phlegmoneux*, lorsqu'il est blanc, ou jaunâtre, ou verdâtre, épais, crémeux, par prédominance de la masse des globules par rapport à celle du sérum. Les globules *pyoïdes* ou sans noyaux prédominent toujours sur les globules à noyaux (fig. 399, *d*, *d*) dans le pus des séreuses, des synoviales, des cavités de l'œil et des vaisseaux ; là il est rare de trouver plus d'un ou deux noyaux dans les globules qui en renferment. Dans le pus de la surface du derme il y a souvent parties à peu près égales des deux variétés de cellules (avec ou sans noyaux), lorsque l'inflammation n'est pas intense. Lorsqu'il y a inflammation des muqueuses, les globules se produisent en grande quantité, en même temps qu'il y a souvent supersécrétion dans les glandules mucipares. Le mucus versé habituellement à la surface de la muqueuse malade tient alors en suspension les leucocytes de nouvelle production. Il représente pour ces éléments le sérum du pus ; seulement il conserve sa consistance *muqueuse* propre ; tandis qu'il reçoit plus ou moins la couleur du pus, selon le plus ou moins de leucocytes produits ; c'est ce qu'on nomme *muco-pus* et *mucus puriforme* ou *purulent*. Il diffère du pus des autres régions par la nature du liquide représentant le sérum et par les quelques cellules épithéliales que ce mucus entraîne; il ressemble aux autres pus par les leucocytes qui sont ici ce qu'ils sont ailleurs. Quant à l'origine des globules du pus, elle est encore un sujet de controverse pour les histologistes. les uns admettent, avec Robin, qu'ils naissent au sein d'un blastème; d'autres les regardent comme dérivant des cellules connectives ou épithéliales; d'autres encore, avec Cohnheim, les font paraître par *diapédese*. — *Pus bleu*. V. SUPPURATION. — *Pus concret*. Nom donné à plusieurs espèces de matières demi-solides qui ont la couleur du pus et se produisent à peu près dans les mêmes conditions que lui. Le pus sous-arachnoïdien et le pus de la cavité oculaire sont concrets, parce le sérum est remplacé par une matière amorphe, demi-liquide, parsemée de granulations, quelquefois finement striée. Dans le tissu spongieux des os, on décrit sous le nom de *pus concret* une matière pultacée, jaunâtre, friable, formée de matière amorphe, demi-solide, parsemée de fines granulations graisseuses auxquelles est due principalement la couleur jaunâtre ; elle renferme des leucocytes assez granuleux, en nombre variable, et fréquemment des médullocelles à noyaux.

PUSTULATION. s. f. Passage à l'état de pustule des élevures ou papules de la peau, dans la vaccine, la variole, etc.

PUSTULE. s. f. |*pustule*, all. *Pustel*, *Eiterbeule*, angl. *pustule*, it. *pustula*, *pustola*|. D'une façon générale, très petite tumeur cutanée qui suppure au sommet; ce qui la distingue du *bouton*, qui ne suppure pas, et de la *phlyctene*, qui contient un liquide séreux et non du pus. — *Pustule humide*. V. SYPHILIS. — *Pustule maligne* |all. *Milzbrand*, *Karbunkelkrankheit*, angl. *malignant pustule*, it. *pustola maligna*|. Affection virulente, à tendance gangreneuse, observée chez l'homme à la suite de l'inoculation des matières provenant du *charbon* des mammifères, du sang ou des dépouilles d'un animal mort, soit de cette maladie, soit du *sang de rate*, ou provenant d'un animal en voie de putréfaction, ou de déjections buccales ou rectales d'animaux malades. Réciproquement, la pustule maligne de l'homme est inoculable aux moutons et aux lapins (Poulain et Garreau, commission des médecins de Chartres) · les animaux inoculés avec la sérosité ou les lambeaux de la pustule incisée meurent avec les symptômes et les lésions de l'affection dite *sang de rate;* et leur sang, inoculé à une seconde série d'animaux, leur communique le même *sang de rate*, et ainsi de suite. Divers auteurs confondent le charbon inoculé, ou *pustule maligne*, avec le *charbon spontané symptomatique*. Cependant Énaux et Chaussier ont établi entre la pustule et le charbon cette distinction, à conserver, que, *dans le charbon* (*fievre charbonneuse*, Rambert) les accidents généraux précèdent la formation de la tumeur, tandis que celle-ci, *dans la pustule maligne*, est non seulement le premier symptôme apparent, mais encore celui d'où dépend le développement de tous les autres. La pustule maligne atteint non seulement les individus qui soignent les animaux affectés du charbon, mais encore ceux qui, même à une époque éloignée, manient la peau, la laine ou quelque autre partie des dépouilles de ces animaux. Les expériences de Leuret ont constaté la virulence du sang des animaux *charbonneux*. Ce fait explique la production de la pustule maligne par la piqûre de mouches qui venaient de sucer le sang d'un de ces animaux. L'évolution de la pustule maligne se fait en trois périodes. Dans la première (*période d'inoculation*), qui débute deux jours environ après l'inoculation et dure de quelques heures à trois jours, il n'y a que de la démangeaison et de la chaleur localisées à un point de la peau, qui prend l'aspect d'une morsure de puce. La deuxième période (*période d'éruption*) est caractérisée d'abord par l'apparition d'une papule, qui se transforme en phlyctène, reposant sur un noyau induré, et entourée d'une aréole rougeâtre ou brune, qui devient elle-même le siège de vésicules disposées en cercle ; à la circonférence externe de l'aréole commence une inflammation œdémateuse, qui s'étend progressivement plus ou moins loin; la douleur et la cuisson augmentent ; le vésicule centrale se rompt, et laisse à nu une tâche brunâtre, livide, quelquefois très superficielle, qui est manifestement une escarre. Après cette période pendant laquelle le mal était localisé, et qui dure de 4 à 6 jours, vient la *période d'intoxication* et de *généralisation*, caractérisée par l'extension de la gangrène au tissu cellulaire, aux muscles, aux parties profondes, et par des phénomènes généraux ataxiques et adynamiques qui amènent la mort en quelques jours. Le meilleur traitement de la pustule maligne, celui qu'emploient les médecins de la Beauce, consiste à inciser crucialement la pustule, à exciter les lambeaux, et à déposer sur la plaie 1 à 2 grammes de sublimé corrosif; en même temps, on administre à l'intérieur les toniques, les excitants et les diaphorétiques. Le sublimé corrosif a, sur les autres caustiques (potasse, pâte de Vienne, chlorure d'antimoine, etc.), l'avantage de ne pas fuser, de donner des escarres sèches et dures, d'amener une réaction favorable à la guérison. Tout autre traitement que la cautérisation est illusoire. — L'inoculabilité est un des caractères essentiels de la vraie pustule maligne; par conséquent, toute pustule qui ne s'inocule pas de l'homme aux animaux ne doit pas porter le nom de pustule maligne. Pour apprécier la condition et la force d'inoculabilité de la pustule maligne, il faut exciser une pustule, et l'introduire dans le tissu cellulaire sous-cutané de la région inguinale d'un mouton ou d'un lapin : la mort de l'animal survient dans le premier septénaire, et l'autopsie révèle toutes les lésions d'une maladie identique avec le sang de rate. Le diagnostic n'est pas encore établi entre la pustule véritablement maligne et la pustule bénigne au point de vue clinique, l'inoculation ne l'établissant qu'au point de vue scientifique ; il faut donc toujours être en garde contre la véritable pustule si insidieuse et si terrible, dans laquelle quelques heures de temporisation suffisent parfois à la généralisation du mal et à sa marche foudroyante vers la mort (Salmon et Maunoury). - *Pustule merisée*. V. SYPHILIS. — *Pustule muqueuse* ou *plate*. V. SYPHILIS.

PUSTULEUX, EUSE. adj. |*pustulosus*, all. *pustulös*, *eiterbeulig*, angl. *pustulous*, it. et esp. *pustuloso*|. Qui a la forme d'une pustule : *conjonctivite pustuleuse*, *dartre pustuleuse*.

PUTRÉFACTION. s. f. |*putrefactio*, σῆψις, all. *Fäulniss*, angl. *putrefaction*, it. *putrefazione*, esp. *putrefaccion*|. Décomposition que subissent, sous l'influence de certaines conditions, les corps organisés, végétaux ou animaux, que la vie a abandonnés; décomposition accompagnée de production de substances nouvelles, et particulièrement de gaz fétides. La putréfaction n'est pas le premier degré de l'état cadavérique ; elle succède à d'autres moins aisément saisissables à nos sens (V. MORT). Lorsque des substances organiques pures ou mélangées avec d'autres substances, et humides, sont au contact de l'air, elles absorbent de l'oxygène et rejettent l'acide carbonique; il y a ce qu'on appelle *putréfaction*. En même temps surviennent des phénomènes de double décomposition entre des sels qui, unis aux substances organiques, ne pouvaient réagir les uns sur les autres en raison de l'influence qu'exercent beaucoup de corps albumineux sur les sels dans les dissolutions complexes. Ces substances albumineuses détruites, les doubles décompositions ont lieu, et les gaz qui en proviennent se dégagent. Ces gaz et liquides sont : acide carbonique, azote, hydrogène carboné, sulfuré, phosphoré, ammoniaque, ammoniaques composées et leurs sels volatils, eau, acide acétique, acides gras volatils et leurs sels ; ces corps représentent ce qu'on nomme les *émanations putrides*. Ce sont des composés définis, volatils, agissant à la manière des poisons quand ils causent des accidents par eux-mêmes, ce qui est rare. Il faut se garder de confondre leur action avec celle des miasmes et des virus, qui ne renferment pas toujours des principes odorants. Aussi la malfaisance pathogénique des corps n'est-elle pas proportionnelle à leur fétidité. Il reste un résidu terreux peu considérable, composé de sels, de charbon, d'huile et de sels à base d'ammoniaque. Lorsqu'il y a des bases alcalines dans les matières qui se putréfient, on trouve des azotates parmi ces sels, parce que, au contact des alcalis et des matières poreuses, il s'effectue une nitrification, qui a pour résultat l'oxydation de l'ammoniaque d'abord formée. Il en résulte de l'eau et de l'acide azotique. Dans la putréfaction du gluten et sans doute d'autres substances, l'eau est décomposée, et ses éléments interviennent dans la formation des produits nouveaux. Il y a toujours des particules de substances organiques en putréfaction entraînées par la vapeur d'eau et les gaz, ce qui ajoute à la fétidité, et lui donne le cachet particulier qu'elle offre selon les espèces de tissus ou d'êtres organisés qui se putréfient. De même que chaque espèce de substance organique dans l'économie est susceptible d'offrir plusieurs modes de modifications ou altérations, qui déterminent autant d'ordres de symptômes différents, on peut constater aussi que la putréfaction des animaux offre des caractères différents selon les maladies dont ils sont morts. C'est ainsi que, dans les cas de mort par fièvre puerpérale, infection purulente, dysenterie, etc., la putréfaction survient avec une rapidité bien plus grande, et avec un dégagement de gaz fétides d'une odeur différente de ce qui a lieu dans les cas de mort par le choléra, par les affections inflammatoires, etc. Le danger des piqûres anatomiques et de l'inspiration de l'air imprégé de ces gaz est différent aussi dans l'un et l'autre cas. On a observé des accidents dysentériques, typhoïdes ou analogues à ceux de l'infection purulente, à la suite d'exposition prolongée, dans un lieu peu aéré, aux émanations des sujets putréfiés dont la mort avait été causée par une de ces maladies dites *putrides* par les anciens médecins, et non sans raison à un certain point de vue. La putréfaction est, en somme, une fermentation (*fermentation putride*), dont l'oxygène active la marche ; mais, contrairement à ce qu'on pensait autrefois, ce gaz ne provoque pas la putréfaction, n'est même pas nécessaire à sa production. Pasteur a montré qu'elle est analogue, dans sa nature, aux autres fermentations, c'est-à-dire qu'elle est corrélative au développement, dans les substances putrescibles, d'organismes vivants microscopiques, dont les uns (vibrions), développés dans la profondeur, décomposent les matières albuminoïdes dont ils s'assimilent une partie et mettent l'autre en liberté sous forme de gaz putrides, tandis que les autres (mucédinées et bactéries), développés à la surface, s'emparent de l'oxygène : celui-ci est donc nécessaire pour que la putréfaction s'achève (J. Lemaire). Du reste, la putréfaction varie, comme les organismes qui se produisent, avec les substances observées.

PUTRESCENCE. s. f. [de *putrescere*, se corrompre]. État dans lequel est un corps en voie de putréfaction.

PUTRESCIBLE. adj. Qui est susceptible d'éprouver la putréfaction.

PUTRIDE. adj. [*putridus*, σαπρός, all. *faulig*, angl. *putrid*, it. et esp. *putrido*]. Qui concerne la putridité : *infection putride*. — *Décomposition putride*. La *putréfaction*. — *Émanations putrides*. Les émanations qui sortent de fosses mortuaires, de cimetières, d'amphithéâtres d'anatomie, et qui résultent de la décomposition des substances en état de *putréfaction*. Elles peuvent ne pas altérer la santé des gens qui vivent par métier au milieu d'émanations putrides, par exemple ceux qui travaillent dans les clos d'équarrissage, les ateliers de poissonneries, volailles, gibier, beurrerie des halles, en raison de l'accoutumance qu'ils acquièrent ; mais, en d'autres circonstances, elles ont donné lieu aux accidents les plus graves, soit pour les individus, soit pour des populations entières (V. Putridité). Pour empêcher ces émanations de se produire, ou pour combattre leur action quand elles sont produites, il faudra avoir recours à l'un des procédés suivants : 1° l'*enfouissement sous terre* des matières putrescibles ; 2° la *coction dans l'eau bouillante*, avec perte du bouillon dans les eaux courantes, et *dessiccation* rapide des résidus solides, procédé applicable seulement aux débris des animaux ; 3° le *mélange avec les antiseptiques ;* 4° la *désinfection ;* 5° la *combustion vive*, qui empêche complètement la putréfaction, et qui était appliquée, dans l'antiquité, aux corps humains (V. Crémation); 6° la *distillation sèche*, avec condensation des matières volatilisables et combustion des gaz. Dans ce procédé, proposé pour tous les débris et produits animaux, on supprime complètement aussi la putréfaction, le résidu est du noir animal ; les produits condensés sont utilisés pour les industries chimiques ; les gaz sont utilisés pour l'éclairage ; 7° la *décomposition par la chaux vive*, qui n'est employée qu'accidentellement. — *Fermentation putride*. V. Putréfaction. — *Fièvre putride*. Nom que les humoristes donnaient à un ordre de fièvres qu'ils attribuaient à la corruption des humeurs, parce que l'haleine et les excrétions du malade exhalaient une odeur fétide. V. Typhoïde et Typhus. — *Matières putrides*. Celles qui sont en voie de putréfaction. V. Putridité et Septique. — *Résorption putride*. V. Infection.

PUTRIDITÉ. s. f. [*putriditas*, σηπεδὼν, all. *Putridität*, *Fäule*, angl. *putridity*, it. *putridità*, esp. *putridez*]. L'état des matières en voie de putréfaction. Le premier degré de l'état cadavérique rend souvent virulents les tissus et les humeurs. La putridité survenant fait disparaître cette virulence, d'autant plus qu'elle se prolonge davantage. Dans le premier cas il y a virulence, et des accidents parfois très graves surviennent soit par inoculation, soit par absorption miasmatique pulmonaire (dysenteries, épidémiques ou non, etc.). Dans le second cas, alors que la putridité remplace la virulence, comme dans les clos d'équarrissage, les boyauderies, les amphithéâtres de dissection, il y a ou non, suivant les individus, des accidents légers (diarrhées, borborygmes, etc.), qui ne se reproduisent plus au bout de peu de jours (V. Anatomiste). Sur un même cadavre on peut rencontrer des parties au premier de ces états et d'autres arrivées déjà au second. De là des accidents d'inoculation par des cadavres en voie de putréfaction partielle et l'attribution à celle-ci de certains accidents qui sont au contraire causés par l'état virulent ; de là aussi l'association des uns aux autres sur les mêmes malades (V. Hôpital). — Autrefois, état dans lequel les parties d'un corps vivant affecté de maladies appelées *fièvres adynamiques*, de typhus, etc., offrent des altérations comparables, jusqu'à un certain point, à celles qui ont lieu dans les corps organisés privés de la vie.

PUTRILAGE. s. m. [*putrilago*, all. *Jauche*, *Moder*, angl. *putrilage*, it. *putrilaggine*, esp. *putrilago*]. La matière pultacée qui se forme dans certaines affections gangreneuses par putréfaction et ramollissement des tissus.

PUTRILAGINEUX, EUSE. adj. Qui est réduit à l'état de putrilage, c'est-à-dire de ramollissement avec décomposition putride ou mécanique par écrasement.

PYARTHROSE. s. f. [de πῦον, pus, et ἄρθρον, articulation]. V ARTHROPYOSE.

PYATE. s. m. V. PYIQUE.

PYCNIDE. s. f. Organe de certains champignons, autrefois considéré comme une plante parasite, mais qui est un conceptacle contenant des *stylospores* (Tulasne).

PYCNOTIQUE. adj. et s. m. [*pycnoticus*, πυκνωτικὸς, de πυκνὸς, épais]. Mot employé par les humoristes comme synonyme d'*incrassant*.

PYÉLITE. s. f. [*pyelitis*, de πύελος, bassin; all. *Nierenbeckenentzündung*, angl. *pyelitis*, it. *pyelitide*, esp. *pielitis*]. Inflammation aiguë ou chronique de la membrane muqueuse qui tapisse les bassinets et les calices des reins (Rayer). Elle est le plus souvent compliquée d'inflammation du rein (*pyélo-néphrite*). La cause la plus fréquente est la lithiase urinaire, la présence de concrétions dans le rein irritant la muqueuse des calices et du bassinet et amenant la suppuration, parfois la perforation de ces conduits; les kystes, les caillots hémorragiques et fibrineux (*pyélo-nephrite hémato-fibrineuse*, Ollivier), agissent de la même façon; la stagnation et la décomposition de l'urine, arrêtée dans son cours par un obstacle quelconque, les cantharides, le cubèbe, le copahu, certaines maladies générales (typhus, choléra, pyohémie, fièvres éruptives), déterminent aussi la pyélite ou la pyélonéphrite. Souvent les coliques néphrétiques précèdent les manifestations de la maladie; parfois le début est brusque, et accompagné de fièvre, vomissements, douleur dans la région lombaire. L'urine est toujours modifiée dans sa quantité et sa qualité : elle est rare, rouge, et présente un nuage de mucus flottant à sa surface ou se déposant au fond du vase, dans la forme aiguë; dans la forme chronique, elle peut être très abondante : en tout cas, elle est mélangée de sang et de pus. Parfois il y a anurie complète. La marche et la guérison sont rapides quand la pyélite résulte de l'ingestion de substances irritantes; quand elle est causée par la lithiase urinaire, la marche est lente et progressive, on voit souvent le pus se faire jour au dehors, ou dans l'intestin, le péritoine. Pendant la période aiguë, on insistera sur le traitement antiphlogistique, local et général. A la période chronique, ce sont les astringents, les balsamiques, les alcalins, qui donnent les meilleurs résultats.

PYÉLO-NÉPHRITE. s. f. V. PYÉLITE.

PYÉMIE. s. f. V. PYOHÉMIE.

PYGODIDYME. adj. et s. m. Synonyme de *Pygopage*.

PYGOMÈLE. s. m. [de πυγή, fesse, et μέλος, membre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a un ou deux membres accessoires dans la région hypogastrique, derrière ou entre les membres pelviens normaux.

PYGOPAGE. s. m. [de πυγή, fesse, et παγείς, uni]. (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre composé de deux individus à ombilics distincts, qui sont réunis ensemble par la région fessière.

PYGOPAGIE. s. f. Monstruosité du pygopage.

PYINE. s. f. [de πῦον, pus; *pyinum*, all. *Pyin*, *Eiterstoff*, angl. *pyine*, it. *pyina*]. Nom donné par Gütterbock à une substance albuminoide trouvée dans le pus, et qui est un mélange de plusieurs substances albuminoïdes. Sa solution dans l'eau forme par la chaleur ou l'acide acétique un coagulum insoluble dans un excès d'acide; l'alcool faible ne la coagule pas.

PYIQUE. adj. Qui se rapporte au pus. — *Acide pyique* (Delore, 1854) [all. *Pyinsaure*, angl. *pyinic acid*, it. *acido pyinico*]. Acide retiré du pus par Delore, et décrit depuis par Bædeker sous le nom d'*acide chlorrhodique*. Il est quelquefois à l'état libre et rend le pus acide. Le plus souvent il est à l'état de sels (*pyates*).

PYLÉPHLÉBITE. s. f. [de πύλη, porte, et *phlébite*]. Inflammation de la veine porte, qui peut être adhésive ou suppurative (Frerichs). Dans le premier cas, elle résulte d'un affaiblissement de l'activité circulatoire, d'une cachexie tuberculeuse ou cancéreuse; la cause la plus fréquente est la cirrhose du foie, puis le cancer de cet organe, les calculs biliaires, la compression de la veine porte au-dessous du foie. ses signes n'ont rien de caractéristique; le principal est l'ascite, avec développement du réseau veineux sous-cutané de l'abdomen; les autres se rapportent aux maladies qui ont donné naissance à l'inflammation. Dans le second cas, la pyléphlébite est consécutive à une inflammation simple, ulcéreuse ou tuberculeuse, de la muqueuse de l'intestin ou de l'estomac, à une suppuration des ganglions mésentériques ou du foie : outre les symptômes de ces affections, on observe des frissons, suivis de chaleur et de sueurs, irréguliers ou intermittents, l'hypertrophie du foie et de la rate, l'ictère, l'ascite, des symptômes de péritonite, la fièvre hectique; la mort survient dans le marasme et le coma.

PYLORE. s. m. [*pylorus*, de πυλωρὸς portier, composé de πύλη, porte, et οὖρος, gardien; all. *Magenpförtner*, angl. *pylorus*, it. et esp. *piloro*]. Orifice droit et inférieur de l'estomac, situé dans l'épigastre, à la hauteur de la première vertèbre lombaire, au-dessous du foie, au-devant et au-dessus du pancréas, près du col de la vésicule biliaire. Il est ainsi appelé parce qu'il ferme l'entrée du canal intestinal, et qu'il est formé d'un bourrelet circulaire (*valvule pylorique*), aplati, perpendiculaire aux parois de l'orifice, qui circonscrit une ouverture étroite par laquelle les aliments passent dans les intestins. C'est un repli des membranes musculeuse et muqueuse de l'estomac, qui répond par une de ses faces à la cavité de cet organe, et par l'autre à celle du duodénum. Sa grande circonférence est formée par un anneau fibreux. solide, blanc, placé entre les deux membranes (*muscle pylorique* de quelques auteurs).

PYLORIQUE. adj. [*pyloricus*, angl. *pyloric*, it. et esp. *pilorico*]. Qui appartient au pylore. — *Artère pylorique* (*petite gastrique droite*). Branche de l'artère hépatique, qui descend sur le côté droit du pylore, et s'applique sur la petite courbure de l'estomac, à la partie droite de laquelle elle se distribue en s'anastomosant avec la coronaire stomachique. — *Muscle pylorique*, *valvule pylorique*. V. PYLORE.

PYOCYANINE. s. f. [de πῦον, pus, et κυανὸς, bleu]. Principe cristallisable, amer, soluble dans l'eau, extrait des cultures du *bacillus pyocyaneus* (V. PYOCYANIQUE).

PYOCYANIQUE. adj. — *Bacille pyocyanique* [*bacillus pyocyaneus*]. Bactérie pyogène, en bâtonnets minces, courts, un peu courbés, immobiles, qui colore en bleu le pus et les linges qui en sont imprégnés. Ses cultures prennent une odeur fécaloïde : injectées dans les veines d'un cobaye ou d'un lapin, elles provoquent des phénomènes d'hyperthermie, d'affaiblissement, de paralysie, dont l'ensemble constitue la *maladie cyanique*, presque toujours suivie de mort, et engendrée par la pyocyanine sécretée par le bacille.

PYOGÉNIE. s. f. [*pyogenia*, de πῦον, pus, et γένεσις, génération; all. *Eiterbildung*, angl. *pyogenesis*, it. *piogenia*]. Production du pus. V. PUS.

PYOGÉNIQUE. adj. — *Fièvre pyogénique*. V. INFECTION *purulente* et PYOHÉMIE. — *Membrane pyogénique*. Nom donné à tort à une membrane de nouvelle formation qui sécréterait le pus. La couche dite *pyogénique*, quand elle existe, est consécutive à l'accumulation du pus. V. ABCÈS — *Vibrion pyogénique*. V. INFECTION *purulente* et PYOHÉMIE.

PYOHÉMIE. s. f. [de πύον, pus, et αἷμα, sang; *pyæmia*, all. *Pyæmie*, it. *piemia*, *piemassia*]. Affection chirurgicale que l'on rapportait à la pénétration du pus en matière dans le sang. Cette théorie n'est pas aussi erronée que Virchow et Robin l'ont prétendu. Les abcès multiples qui caractérisent sa période ultime ou se montrent dans son cours paraissent dus à l'action d'un vibrion spécial (*vibrion pyogénique* de Pasteur), transporté par le sang et fixé dans les organes. Or ce vibrion existe dans le foyer primitif, disposé en collection purulente. Il diffère du vibrion *septique*, mais existe à côté de lui et avec lui. De là une forme mixte : la *septico-pyohémie*. Des frissons, des accès fébriles irréguliers, une teinte subictérique de la peau, des douleurs articulaires, en survenant chez un blessé, dans le cours d'une lésion suppurante, doivent faire craindre l'invasion de la pyohémie. L'affection développée, il est bien rare qu'elle guérisse. Nous devons donc la prévenir, s'il est possible, par l'emploi judicieux des antiseptiques, et, par une hygiène bien entendue, par l'isolement des malades, mettre un terme a sa propagation épidémique.

PYOHÉMIQUE. adj. Qui se rapporte à la *pyohémie*.

PYOÏDE. adj. [de πύον, pus, et εἶδος, forme]. Qui ressemble au pus. — *Globule pyoïde*. Leucocyte du pus qui diffère des autres en ce que ni l'eau ni l'acide acétique n'y font apparaître de noyaux.

PYOPNEUMOTHORAX. s. m. Epanchement simultané de pus et d'air dans la plèvre. V. Pneumothorax.

PYOSALPINX. s. m. Collection purulente enkystée de la trompe de Fallope, qui est le plus souvent d'origine puerpérale, blennorrhagique ou tuberculeuse. En plus des signes de ces états morbides, et des signes habituels à la salpingite, le pyosalpinx se reconnaît aux symptômes locaux et généraux propres aux inflammations suppuratives : douleur vive, fièvre continue à exacerbations vespérales, dépérissement, etc. Le kyste purulent peut se rompre dans le péritoine et donner lieu à une pelvi-péritonite ou à une péritonite généralisée, suivant qu'il est ou non entouré d'adhérences.

PYOTHORAX. s. m. [de πύον, pus, et θώραξ, poitrine; *empyème, pleurésie purulente*]. Épanchement de pus dans la plèvre, qui succède quelquefois à une pleurésie aiguë négligée ou mal traitée, mais dont l'apparition est surtout influencée par l'état puerpéral, la scarlatine, la variole, la pyohémie, la fièvre typhoïde. Le plus souvent, les premiers symptômes sont ceux d'une pleurésie séro-fibrineuse, l'épanchement revêtant cet aspect avant de prendre les caractères du pus. Les symptômes qui permettent de soupçonner qu'il a changé de nature sont : la persistance et l'intensité de la fièvre, les frissons vespéraux, les sueurs nocturnes, la persistance de l'épanchement, l'apparition de phénomènes d'hecticité, tels que la diarrhée, l'œdème des extrémités inférieures, la teinte terreuse et la sécheresse de la peau. La pectoriloquie aphone et l'œdème des parois thoraciques, lorsqu'ils existent, sont des indices précieux de la purulence de l'épanchement. Le pus peut se faire jour au dehors par les bronches, en déterminant une vomique, ou par la paroi thoracique, en amenant une fistule : parfois il est évacué des deux côtés à la fois. Rarement on obtient une disparition de l'épanchement par un traitement médical, tonique et révulsif; l'aspiration même est souvent insuffisante: aussi est-on obligé d'avoir recours à un traitement chirurgical. V. Empyème et Thoracocentèse.

PYOXANTHOSE. s. f. [de πύον, pus, et ξανθός, jaune]. Matière jaune qui accompagne la pyocyanine dans les suppurations bleues. Les acides la rougissent, les alcalis la colorent en violet.

PYOZOAIRE. s. m. [de πύον, pus, et ζῶον, animal] (Bergeret). Nom donné aux granulations moléculaires douées de mouvement brownien qu'on trouve dans les leucocytes gonflés par l'eau, et qui ont été prises par erreur pour des animaux.

PYRAMIDAL, ALE. adj. et s. m. [*pyramidalis*, de *pyramis*, pyramide; all. *pyramidenförmig*, angl. *pyramidal*, it. *piramidale*, esp. *piramidal*]. Qui a la forme d'une pyramide. — *Corps pyramidal* (véterin.). Relief de la face inférieure du coussinet plantaire, dont la forme rappelle exactement celle de la fourchette à laquelle ce relief répond. Il offre en avant un prolongement conique impair avec deux saillies divergentes en arrière, séparées par une excavation médiane. — *Corps pyramidaux* ou *éminences pyramidales*. Les pyramides du bulbe rachidien. V. Moelle *allongée*. — *Os pyramidal* (*os cubital*). Troisième os de la première rangée du carpe, dont la forme est celle d'un coin qui aurait sa base en haut et en dehors. Il s'articule en bas avec l'os crochu, en dehors avec le semi-lunaire, en avant avec le pisiforme, en haut avec le cubitus par l'intermédiaire du ligament triangulaire. — *Pyramidal de l'abdomen* (*sous-pubio-ombilical*, Ch.). Muscle triangulaire, annexé au grand droit de l'abdomen, qui s'étend de la symphyse pubienne à la partie sous-ombilicale de la ligne blanche, dont il est tenseur. — *Pyramidal de la cuisse* (*sacro-trochantérien*, Ch.). Muscle qui se porte de la face antérieure du sacrum et du grand ligament sacro-sciatique au bord supérieur du grand trochanter. — *Pyramidal du nez* (*fronto-nasal*, Ch.). Muscle continu supérieurement avec l'occipito-frontal, et qui s'épanouit inférieurement dans la peau de la racine du nez.

PYRAMIDE. s. f. [*pyramis*, πυραμὶς, all. *Pyramide*, angl. *pyramid*, it. et esp. *piramide*]. Petite éminence osseuse qu'on observe dans la caisse du tympan. — *Pyramide du bulbe*. V. Moelle *allongée*. — *Pyramide de Ferrein*. V. Rein. — *Pyramide de Lalouette*. Prolongement pyramidal du bord supérieur de la glande thyréoïde. — *Pyramide lamineuse de Malacarne*. V. Cervelet.

PYRÉLAÏNE. s. f. [de πῦρ, feu, et ἔλαιον, huile; all. *Pyrelain*]. Nom générique des huiles empyreumatiques.

PYRÈNE. s. m. ($C^{32}H^{10}$). Produit de la distillation du goudron de houille, bouillant à une température plus élevée que l'anthracène, cristallisable en lamelles incolores. Fond à 142°; volatil, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool froid, soluble dans l'alcool bouillant et l'éther.

PYRÉNÉEN (Cheval). Cheval produit par le croisement des étalons anglais et arabes des haras de Tarbes avec les juments navarrines.

PYRÉNÉINE. s. f. V. Glairine.

PYRÉNOÏDE. adj. [*pyrenoides*, de πυρὴν, noyau, et εἶδος, forme; all. *kernformig*, angl. *kernel-shaped*, it. *pirenoide*]. Se dit quelquefois de l'apophyse odontoïde de l'axis, parce qu'on l'a comparée à un noyau.

PYRÈTHRE. s. m. [*Pyrethrum*, Gærtner]. Genre de plantes synanthérées sénécionidées, caractérisé par des akènes tous de même forme, subtétragones ou subcylindriques, jamais munis d'ailes latérales, surmontés ou non d'un rebord ou d'une couronne membraneuse. Presque toutes les espèces sont aromatiques, stimulantes, vermifuges, ou irritantes. — *Pyrèthre du Caucase*. Nom d'une poudre insecticide fournie par les capitules des *Pyrethrum roseum*, et *Pyr. carneum*, employée pour détruire les punaises. — *Pyrèthre matricaire*. V. Matricaire. — *Pyrèthre officinal* ou *proprement dit*. V. Camomille *pyrèthre*.

PYRÉTHRINE. s. f. [angl. *pyrethrin*]. Résine molle, extraite de la racine de pyrèthre, et qui paraît être formée par le mélange d'une résine insoluble dans la potasse avec deux huiles, l'une brune, l'autre jaune, toutes deux solubles dans la potasse.

PYRÉTIQUE. adj. [*pyrecticus*, πυρεκτικὸς, de πυρετὸς, fièvre; all. *fieberhaft*, angl. *pyretic*, it. et esp. *piretico*]. Synonyme de *fébrile*.

PYRÉTOGÈNE. adj. Qui engendre la fièvre.

PYRÉTOGÉNÉTIQUE. adj. [de πυρετὸς, fièvre, et γένεσις, génération]. Se dit d'un stimulant qui détermine dans l'organisme une excitation générale, pouvant faire naître la fièvre.

PYRÉTOLOGIE. s. f. [*pyretologia*, de πυρετὸς, fièvre, et λογὸς, discours; all. *Fieberlehre*, angl. *pyretology*, it. et esp. *piretologia*]. Traité des fièvres.

PYRÉTOLOGIQUE. adj. [*pyretologicus*, all. *pyretologisch*]. Qui a rapport à la pyrétologie.

PYRÉTOLOGISTE. s. m. [all. et angl. *Pyretologist*, it. *piretologista*]. Celui qui s'occupe de l'étude des fièvres.

PYREXIE. s. f. [*pirexia*, πυρεξία, de πῦρ, chaleur et fièvre, et ἔχειν, avoir; all. *Fieberzustand*, angl. *pirexia*, it. *piressia*]. Etat fébrile. ‖ Synonyme de *fièvre*.

PYREXIQUE. adj. Qui concerne la pyrexie.

PYRIDINE. s. f. [all. *Pyridin*] ($C^{10}H^5Az$). Produit de la distillation sèche des os, du goudron de houille; liquide incolore, miscible à l'eau, alcalin, volatil, d'odeur pénétrante; bout vers 116° (Anderson). On l'emploie dans l'asthme, l'emphysème, pour calmer l'oppression, en inhalations : on en verse sur un mouchoir ou sur une assiette 15 à 25 gouttes, que le malade inhale pendant quelques minutes; l'inhalation est répétée 3 ou 4 fois par jour. C'est un agent palliatif, et non curatif (G. Sée).

PYRIFORME. adj. [*pyriformis*, de *pyrum*, poire, et *forma*, forme; all. *birnförmig*, angl. *pyriform*, it. et esp. *piriforme*]. Qui a la forme d'une poire.

PYRITE. s. f. [*pyrites*, πυρίτης, de πῦρ, feu; all. *Feuerstein*, angl. *pyrites*, it. *pirite*, esp. *pirita*]. Nom donné à quelques sulfures métalliques natifs qui s'enflamment dans des circonstances particulières. — *Pyrite cuivreuse*. Sulfure double de cuivre et de fer, qui constitue le principal minerai de cuivre. — *Pyrite de fer*. Bisulfure de fer, qu'on trouve dans la nature sous deux formes : cubique et jaune, ou prismatique et blanche.

PYRITEUX, EUSE. adj. [all. *kiesartig*, angl. *pyritaceous*, it. et esp. *piritoso*]. Qui tient de la pyrite.

PYRITOLOGIE. s. f. (Henckel). Traité sur l'origine des pyrites.

PYRO-ACÉTIQUE. adj. — *Acide pyro-acétique*. Nom impropre donné à l'*acide pyroligneux*. — *Esprit* ou *éther pyro-acétique*. V. Acétone.

PYRO-ACONITIQUE. adj. — *Acide pyro-aconitique*. V. Citricique.

PYROAMARINE. s. f. Produit de distillation sèche de l'amarine. Difficilement soluble dans l'esprit de bois, insoluble dans l'eau, les acides étendus et les alcalis.

PYROCATÉCHINE. s. f. [*acide pyrocatéchique* ou *oxyphénique*, *oxyphénol*] ($C^{12}H^6O^4$). Corps cristallisable obtenu par la distillation sèche du cachou, de l'acide morintannique et autres substances contenant du tannin. Saveur douceâtre, fusible à 110°, volatil, très soluble dans l'eau et l'alcool.

PYROCATÉCHIQUE. adj. V. Pyrocatéchine.

PYROCITRIQUE. adj. V. Citricique.

PYRODEXTRINE. s. m. Matière solide, brune, cassante, soluble dans l'eau, un peu soluble dans l'alcool, obtenue en torréfiant l'amidon à une température de 210° (Gélis).

PYROGAÏACINE. s. f. ($C^{38}H^{22}O^6$). Corps cristallisable, rouge, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, fusible à 183°; obtenu en distillant la résine de gaïac (Pelletier et Deville).

PYROGAÏACIQUE. adj. — *Acide pyrogaïacique*. Le *gaïacol*.

PYROGALLATE. s. m. V. Pyrogallique.

PYROGALLIQUE. adj. — *Acide pyrogallique* [*pyrogallol*, all. *Brenzgallsäure*, angl. *pyrogallic acid*, it. et esp. *acido pirogallico*] ($C^{12}H^6O^6$). Corps cristallisable, amer, fusible à 115°, obtenu par distillation de l'acide gallique. Il est très soluble dans l'eau, moins dans l'alcool et l'éther. Sa solution, qui noircit à l'air, est neutre; il se combine aux alcalis, et donne des sels (*pyrogallates*), solubles dans l'eau, s'oxydant et se colorant au contact de l'air. Il bleuit les sels de protoxyde de fer, et colore en rouge ceux de peroxyde. Il absorbe rapidement l'oxygène quand il est dans un liquide alcalin. Il est très vénéneux. Il est employé avec succès contre certaines affections cutanées, sous forme de pommade (5 à 10 pour 100).

PYROGALLOL. s. m. V. Pyrogallique.

PYROGÈNE. adj. [de πῦρ, fièvre, et γεννᾷν, produire]. Qui cause la fièvre : *élément pyrogène*.

PYROGÉNÉ, ÉE. adj. [de πῦρ, feu, et γένεσις, génération]. Se dit d'un grand nombre de principes produits par l'action du feu, tels que des acides, des huiles fixes et volatiles, des goudrons et des substances cristallisables, comme la naphtaline, l'eupione, la paraffine. Parmi les *acides pyrogénés*, il s'en trouve qui résultent de modifications apportées par la chaleur à des acides déjà formés : tels sont les *acides pyrocitrique*, *pyrogallique*, *pyromalique*, *pyromucique*, *pyrotartrique*, etc. — *Théorie des corps pyrogénés*. Ensemble des règles à suivre pour produire les réactions qui se passent pendant la formation des corps pyrogénés. Quand on chauffe un corps d'origine organique, il se forme d'abord de l'eau, de l'acide carbonique, de l'oxyde de carbone, de l'ammoniaque, du formène, c'est-à-dire des composés volatils; mais plus tard le corps, ne pouvant plus résister à l'action décomposante de la chaleur, se résoud en ses éléments. Dès lors, les composants qui ont le moins d'affinité pour les autres, et le plus entre eux, se combinent pour former un ou plusieurs composés nouveaux. Le reste des éléments constitue un composé plus stable.

PYROGENÈSE. s. f. [de πῦρ, feu, et γένεσις, production]. Production de chaleur.

PYROGÉNÉSIQUE. adj. [de *pyrogenèse*]. S'est dit du prétendu fluide vital, supposé susceptible de produire la chaleur qui résulte des actes moléculaires nutritifs.

PYROGÉNÉTIQUE. adj. Qui a rapport à la production de chaleur.

PYROGLYCÉRINE. s. f. [*alcool diglycérique*, *diglycérine*] ($C^{12}H^{14}O^{10}$). Liquide épais, miscible à l'alcool, qui se forme aux dépens de la glycérine chauffée à 220°.

PYROGRAPHITIQUE. adj. — *Oxyde pyrographitique*. V. Graphitique.

PYROÏDE et non **PYRIFORME.** adj. [de πῦρ, feu, et εἶδος, ressemblance, qui ressemble au feu]. En physiologie, se dit des organes phosphorescents. = En géologie, se dit des terrains ressemblant à ceux d'origine ignée.

PYROLACÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisines des éricacées, dont elle diffère par le tégument à tissu lâche des graines, et par l'embryon très petit et indivis.

PYROLACTIQUE. adj. V. Lactide.

PYROLE. s. f. [*Pyrola*, angl. *pyrola*, it. et esp. *pirola*]. Genre de plantes pyrolacées, dont deux espèces sont médicinales. — *Pyrole à feuilles rondes* (*Pyrola rotundifolia*, L.). Ses feuilles, d'une saveur âpre assez marquée, étaient très employées autrefois comme astringentes, toniques et vulnéraires, en application sur les contusions et les blessures. — *Pyrolle ombellée* (*P. umbellata*, L., *Chimaphila umbellata*, Nutt, ou *corymbosa*, Pursh). Plante connue sous le nom de *Wintergreen* dans l'Amérique du Nord; ses feuilles sont astringentes et très diurétiques, et employées en décocté et en extrait (5 centigr. à 2 grammes).

PYROLÉOPHORE. s. m. Machine construite en 1806 par Niepce, dans laquelle l'air, brusquement chauffé, produisait presque les effets de la vapeur.

PYROLIGNEUX, EUSE. adj. [all. *holzsauer*, it. *pirolegnoso*]. — *Acide pyroligneux*. Acide acétique impur obtenu par distillation sèche du bois. — *Esprit* ou *éther pyroligneux*. V. MÉTHYLIQUE.

PYROLIGNITE. s. m. Acétate impur.

PYROLITHIQUE. adj. — *Acide pyrolithique*. L'acide cyanurique.

PYROLOGIE. s. f. [*pyrologia*, de πῦρ, feu, et λόγος, discours ; all. *Feuerlehre*, angl. *pyrology*, it. et esp. *pirologia*]. Traité du feu.

PYROMALIQUE. adj. V. MALÉIQUE.

PYROMANCIE. s. f. [de πῦρ, feu, et μαντεία, divination]. Partie de l'astrologie qui croyait deviner l'avenir d'après l'examen des météores ignés, ou d'après la manière dont brûlaient tels ou tels corps jetés au feu.

PYROMANIE. s. f. [*pyromania*, de πῦρ, feu, et μανία, manie] (Marc). La monomanie incendiaire.

PYROMARIQUE. adj. — *Acide pyromarique*. Nom donné par Laurent à un corps obtenu en distillant l'acide pimarique, et qu'il a reconnu depuis être de l'acide sylvique.

PYROMÉCONIQUE. adj. — *Acide pyroméconique* [all. *Brenzmekonsäure*, angl. *pyromeconic acid*, it. et esp. *acido piromeconico*] ($C^{10}H^{4}O^{6}$). On l'obtient en chauffant à 200° ou 230° l'acide méconique. Cristallisable, amer, fond à 125° et se volatilise sans décomposition; soluble dans l'eau et l'alcool, rougit à peine le tournesol.

PYROMÈTRE. s. m. [*pyrometrum*, de πῦρ, feu, et μέτρον, mesure ; all. et angl. *Pyrometer*, it. et esp. *pirometro*]. Instrument qui sert à mesurer des températures beaucoup plus élevées que celles que pourrait indiquer le thermomètre à réservoir de verre. Le *pyrometre de Wedgwood* est composé de deux règles de cuivre légèrement convergentes, soudées sur une plaque de même métal, à laquelle on donne le nom de *jauge*. Ces règles forment un canal dont le diamètre diminue d'une extrémité à l'autre. L'une d'elles est divisée en 240 degrés égaux dont le zéro, situé à l'extrémité la plus large, correspond environ à 580 degrés centigrades. De petits cylindres d'argile, de même forme, de même diamètre, après avoir été placés dans des fours, sont introduits entre les règles ; ils y glissent d'autant plus qu'ils ont pris plus de *retrait* (c'est-à-dire qu'ils ont diminué davantage de volume par l'action du feu), et s'avancent d'autant plus vers l'extrémité étroite que la température du four d'où ils sortent est plus élevée : on a ainsi, approximativement, la température des fours à porcelaine. Aujourd'hui on emploie des *pyromètres métalliques* qui sont moins défectueux.

PYROMUCAMIDE. s. f. ($C^{10}H^{5}AzO^{4}$). Corps cristallisable, fusible à 130°, soluble dans l'eau et l'alcool.

PYROMUCATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide pyromucique avec les bases. Les sels alcalins sont solubles dans l'eau et l'alcool, mais cristallisent difficilement.

PYROMUCIQUE. adj. — *Acide pyromucique* ($C^{10}H^{4}O^{6}$). Un des produits de la distillation de l'acide mucique ; il forme des écailles blanches, brillantes, aisément solubles dans l'alcool et l'eau bouillante, fusibles à 127°.

PYRONOMIE. s. f. [de πῦρ, feu, et νόμος, règle ; all. *Pyronomie*, angl. *pyronomia*, it. *pironomia*]. L'art de régler le feu dans les opérations chimiques.

PYROPHLYCTIDE. s. f. [de πῦρ, feu, et φλυκτίς, vésicule]. La pustule maligne (Alibert).

PYROPHORE. s. m. [*pyrophorus*, de πῦρ, feu, et φέρω, je porte ; all. *Luftzünder*, angl. *pyrophorus*, it. et esp. *piroforo*]. Substance qui dégage de la lumière et du calorique au contact de l'air. Tel est le pyrophore de Homberg, qu'on obtient en calcinant 3 parties d'alun et 1 partie de sucre, d'amidon, de mélasse ou de farine.

PYROPHORIQUE. adj. — *Fer pyrophorique*. Fer réduit par l'hydrogène au-dessous du rouge, très divisé, et s'oxydant à l'air au point d'être porté au rouge.

PYROPHOSPHATE. s. m. [de πῦρ, feu, et *phosphate ;* all. *Pyrophosphat*, it. et esp. *pirofosfato*]. Nom générique des sels formés par l'acide pyrophosphorique. V. PHOSPHORIQUE. — *Pyrophosphate de fer et de soude*. Sel de saveur à peine sensible, dont l'astringence est nulle, qui n'exerce aucune action sur l'estomac et ne provoque pas de constipation. De là son emploi en médecine comme ferrugineux, en solution ou en sirop, au centième (chaque cuillerée de 20 grammes contient 20 centigrammes de sel, correspondant à 4 centigrammes de fer métallique ; la dose, pour les adultes, est de une à trois cuillerées à bouche par jour) ; ou en dragées, contenant chacune 10 centigrammes de pyrophosphate, correspondant à 2 centigrammes de fer : dose, pour les adultes, de deux à six dragées par jour.

PYROPHOSPHORIQUE. adj. V. PHOSPHORIQUE.

PYROPHYTIQUE. adj. [de πῦρ, feu, et φυτὸς, produit]. Se dit des acides pyrogénés végétaux (Unverdorben).

PYROPINE. s. f. Substance azotée d'un beau rouge rubis, trouvée dans la partie cariée d'une défense d'éléphant (Thomson).

PYROPUNCTURE. s. f. [de πῦρ, feu, et *puncture*] (Dubreuil). Emploi des aiguilles rougies au feu, qui produisent des traînées de cautérisation partielles dans la tumeur au sein de laquelle elles sont enfoncées (Macilwain, 1829-1833 ; — Lallemand, 1835).

PYRORACÉMIQUE. adj. — *Acide pyroracémique* [*acide pyruvique*] ($C^{6}H^{4}O^{6}$). Liquide jaune, d'odeur acétique, de saveur brûlante, bouillant à 165°, décomposé par la distillation en acides carbonique et pyrotartrique, qui ne provient point de l'acide racémique, mais de l'acide tartrique à 300°. Il est monoatomique, et donne des sels (*pyroracémates*) bien définis.

PYROSCOPE. s. m. [*pyroscopium*, de πῦρ, feu, et σκοπεῖν, examiner ; all. *Pyroscop*, angl. *pyroscope*, it. et esp. *piroscopio*]. Instrument au moyen duquel on peut connaître l'intensité du feu allumé dans un appartement. C'est un thermomètre différentiel, dans lequel on a recouvert complètement d'une épaisse feuille d'or ou d'argent la boule qui sert de réservoir au liquide coloré. Les rayons de chaleur qui partent du foyer pour se répandre dans l'appartement sont en grande partie réfléchis par la surface brillante du métal qui recouvre cette boule, tandis que l'autre boule, découverte, reçoit toute l'impression de la chaleur ; on voit alors le liquide s'abaisser d'une quantité proportionnelle dans le tube. L'action de la chaleur diminue comme le carré de la distance, à mesure qu'on s'éloigne du foyer ; et cependant la sensibilité de l'instrument est telle, qu'il est visiblement affecté, même lorsqu'il est fort éloigné du feu.

PYROSIQUE. adj. — *Dyspepsie pyrosique*. Variété de dyspepsie qui s'accompagne de pyrosis.

PYROSIS. s. m. [*pyrosis*, πύρωσις, de πυρόω, brûler ; all. *Sodbrennen*, angl. *pyrosis*, *water-brash*, *black-water*, it. *pirosi*, esp. *pirosis ;* vulgairement : *fer chaud*, *ardeur d'estomac*, *crémason*, *soda*]. Sensation brûlante qui, de l'estomac, se propage dans toute la longueur de l'œsophage et se porte jusqu'à la gorge, où le malade croit sentir l'impression d'un corps irritant, d'un fer chaud. Comme cette sensation accompagne ordinairement une forme de dyspepsie, il y a en même temps d'autres symptômes de cette affection. Le pyrosis affecte surtout les personnes qui se nourrissent d'aliments gras, de fritures, de salaisons, de fromages avancés ou de toute autre substance irritante. Le traitement consiste principalement dans la suppression de ces aliments, qu'on remplace par la diète lactée et végétale, les boissons alcalines, etc. Le pyrosis est accompagné généralement de sécrétion gastrique d'un fluide aqueux acide (Goodsir) contenant les acide lactique et acétique, parfois des cellules de la levure, la *sarcine*, etc.

PYROSORBIQUE. adj. V. Maléique.

PYROTARTARIQUE. adj. V. Pyrotartrique.

PYROTARTRATE. s. m. Nom générique des sels, neutres ou acides, formés par l'acide pyrotartrique. Les sels acides alcalins cristallisent facilement; les sels neutres cristallisent moins bien.

PYROTARTRIQUE. adj. — *Acide pyrotartrique* [all. *Pyroweinsäure, brenzliche Weinsäure*] ($C^{10}H^{8}O^{8}$). Il s'obtient en distillant parties égales de pierre ponce pulvérisée et d'acide tartrique. Cristallisé, très soluble dans l'eau, l'éther et l'alcool; fond à 112°, distille à 120°. Bibasique.

PYROTECHNIE. s. f. [*pyrotechnia*, de πῦρ, gén. πυρὸς, feu, et τέχνη, art; all. *Feuerungskunt*, angl. *pyrotechny*, it. et esp. *pirotecnia*]. La science du feu ou l'art de s'en servir. — *Pyrotechnie chirurgicale*. L'art d'employer le feu ou le cautère actuel en chirurgie (Percy).

PYROTÉRÉBIQUE.adj.—*Acide pyrotérébique* ($C^{12}H^{10}O^{4}$). Produit de la distillation de l'acide térébique. Oléagineux, incolore, inaltérable à l'air; odeur butyrique, saveur mordicante. Densité, 1010. Bout à 200° (Rabourdin).

PYROTHONIDE. s. m. [de πῦρ, feu, ὀθόνιον, linge, chiffon; *huile de papier*, all. *Pyrothonid*, angl. *pyrothonide*, it. et esp. *pirotonido*]. Huile pyrogénée produite par la combustion des tissus de chanvre, de lin ou de coton, dans des vases de cuivre. Cette matière, brune, acide, a été préconisée par Ranque pour l'usage médical externe comme succédané du goudron. Une goutte sur la langue abolit le goût pour quelques heures (Johnson).

PYROTIQUE. adj. et s. m. [*pyroticus*, πυρωτικὸς, de πυρόω, je brûle, dérivé de πῦρ, feu; it. *pirotico*]. Brûlant, caustique.

PYRO-URIQUE. adj. — *Acide pyro-urique*. L'acide cyanurique.

PYROXAM. s m. [*amidon azotique*]. V. Xyloïdine.

PYROXANTHINE. s. f. [*éblanine*]. Substance cristallisable, jaune, fusible à 176°, insoluble dans l'eau et les alcalis, soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique concentré, qui se trouve dans l'acide pyroligneux.

PYROXYLE. s. m., ou **PYROXYLINE**. s. f. [de πῦρ, feu, et ξύλον, bois, all. *Pyroxylin, Schiessbaumwolle*, angl. *pyroxyline; coton azotique, coton-poudre, fulmi-coton, poudre-coton*]. Produit explosif provenant de l'action de l'acide azotique fumant, mélangé de 3 parties d'acide sulfurique, sur le coton. Découvert en 1838 par Pelouze qui indiqua sa combustibilité et la possibilité de l'employer en artillerie, mais le confondit avec la *xyloïdine*; retrouvé en 1846 par Schœnbein. Il a les caractères extérieurs du cordon cardé; mais, au contact de l'iode et de l'acide sulfurique, il jaunit et ne bleuit pas. Frotté dans un endroit sec, il est phosphorescent; mauvais conducteur de l'électricité. Il prend feu de 75° à 180°. Le pyroxyle, chauffé à l'air, détone avec violence au-dessous de 100°. Par sa compression jusqu'à réduction en tablettes on gradue sa combustion et son explosibilité depuis le point où il brûle, comme l'amadou, jusqu'à celui où il est brisant par explosion (V. Dynamite, Nitroglycerine et Picrate). Il n'est plus employé que dans les travaux de mines, parce que, trop brusquement explosif, il fait éclater les armes. C'est de la *cellulose pentanitrique* (Béchamp) ou *décanitrique* (Berthelot) [$C^{48}H^{20}O^{20}(AzHO^{6})^{10}$]. Il est insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, l'acide acétique, etc. La *cellulose octonitrique* [$C^{48}H^{24}O^{24}(AzHO^{6})^{8}$], également explosive, mais soluble dans l'éther ou le mélange d'éther et d'alcool, donne le *collodion*.

PYROXYLIQUE. adj. — *Esprit pyroxylique*. V. Méthylique.

PYRRHÉE. s. m [*jaune indien*]. Matière colorante, formée d'acide pyrrhéique (ou euxanthique) combiné à la magnésie, et regardée par les uns comme une concrétion intestinale de la vache ou du chameau, considérée par les autres comme d'origine végétale.

PYRRHÉIQUE. adj. — *Acide pyrrhéique*. V. Euxanthique.

PYRRHÉON. s. m. L'euxanthone.

PYRRHÉTINE. s. f. [de πῦρ, feu, et ῥητίνη, résine; all. *Pyrrhetin, Brennharz*, angl. *pirrhetine*, it. et esp. *pirretina*]. Nom commun à plusieurs matières résineuses engendrées par l'action de la chaleur et de propriétés diverses.

PYRRHOLE ou **PYRROL**. s. m., ou mieux **PYRRHÉLÉON**. [de πυῤῥὸς, rouge, et *oleum* ou ἔλαιον, huile; *pyrrholeum*, all. *Pyrhol*] ($C^{8}H^{5}Az$). Corps alcalin, volatil, retiré des goudrons de houille et de divers produits de distillation. Liquide, d'odeur de chloroforme; miscible à l'eau; sa solution est colorée en brun rouge par l'acide nitrique. Il bout à 133°. Ses vapeurs colorent en rouge carmin le bois de sapin humecté d'acide chlorhydrique (Runge).

PYRRHOMÉE. s. m. [*Koheuil au noir de fumée*]. Sorte de cosmétique formé d'une matière pulvérulente, d'un noir brun très foncé, qui prend une teinte brune ardoisée lorsqu'elle est étendue en couche mince ou suspendue en petite quantité dans un liquide. Elle se compose de granules de noir de fumée, mêlés de fragments lamelleux de poussière de talc.

PYRRHOPINE. s. f. Alcaloïde identique à la *sanguinarine*, retiré de la racine de la grande chélidoine.

PYRUVIQUE. adj. V. Pyroracémique.

PYTHON. s. m. Genre de serpents de l'ancien continent, non venimeux, mais redoutable par sa force et sa grande taille.

PYULQUE. s. m. [*pyulcum*, πυουλκὸν, de πῦον, pus, et ἕλκειν, tirer, extraire; all. *Pyulcus, Eiterzieher*, it. *piulco*]. Instrument de chirurgie dont on se sert pour extraire des matières purulentes contenues dans une cavité du corps. Les anciens employaient diverses espèces de *pyulques* (Galien, Anel, Scultet), qui agissaient comme des pompes aspirantes, et avaient la forme de la seringue ordinaire. Ils ont été remplacés par une sonde de gomme élastique adaptée au canon d'une seringue qui sert à pratiquer la thoracocentèse par succion, en passant la sonde dans la canule qui a pénétré dans la plèvre. Le pyulque de J Guérin est une seringue dont la canule est aplatie, terminée en pointe, avec des orifices latéraux, ce qui permet de s'en servir comme trocart, puis de retirer le liquide par aspiration sans laisser arriver l'air dans la cavité ponctionnée. Les pyulques de Laugier (1837) et de Dieulafoy (aspirateurs pneumatiques, seringues aspiratrices) sont des seringues pourvues d'un robinet latéral outre celui qui les termine. La canule est un trocart très fin auquel, une fois faite la ponction, on adapte la seringue dans laquelle le vide a été fait par élévation du piston, les robinets fermés. Ouvrant alors le robinet du côté du trocart, le liquide remplit la cavité vide; on expulse celui-ci en ouvrant le robinet latéral et abaissant le piston. On recommence cette opération s'il le faut, comme dans les cas de thoracocentèse. V. Aspirateur, Seringue et Siphon.

PYURIE. s. f. [*pyuria*, de πῦον, pus, et οὐρεῖν, uriner ; all. *Eiterharnen*, angl. *pyury*, it. et esp. *piuria*]. Émission d'urine purulente.

PYURIQUE. adj. Qui concerne la pyurie.

PYXIDAIRE. adj. — *Déhiscence pyxidaire*. V. Pyxide.

PYXIDE. s. f. [*pyxidium*, de πυξίδιον, petite boîte ; all. *Büchsenfrucht*, angl. *pyxidium ;* vulgairement, *boîte à savonnette*] (Mirbel). Fruit sec, uniloculaire, ordinairement globuleux, qui s'ouvre par le milieu au moyen d'une fissure horizontale, et se divise en deux valves hémisphériques, dont l'intérieure est appelée *amphore*, et la supérieure *opercule :* c'est la *déhiscence pyxidaire*.

PYXIDIE. s. f. Pyxide à plusieurs loges : tel est le fruit des jusquiames.

Q

q = le q latin.

Q. P. V. Abréviation.

Q. S. V. Abréviation.

QHITEGN. s. m. Chez les Abyssins, dans l'Amhara, maladie vénérienne sans plaies.

Q'SSELA QHITEGN. s. m. Chez les Abyssins, maladie vénérienne accompagnée de plaies.

QUADRANGULAIRE. adj. Qui a quatre angles, comme les feuilles de la *macre* flottante.

QUADRI. Mot dont on fait précéder certaines dénominations pour indiquer la proportion quadruple d'un des éléments de leurs composants : *quadroxyde*, *quadrisulfure*, etc.

QUADRICARBURE. s. m. — *Quadricarbure de Faraday*. V. Butène. — *Quadricarbure d'hydrogène*. V. Acétylène.

QUADRICHLORACÉTAMIDE. s. f. V. Chloracétamide.

QUADRIDENTÉ, ÉE. adj. [*quadridentatus*, all. *vierzähnig*, it. *quadridentito*]. Qui a quatre dents, pointes ou divisions.

QUADRIFIDE. adj. [*quadrifidus*, all. *vierspaltig*, angl. *quadrifid*, it. *quadrifido*, esp. *cuadrifido*]. Se dit d'une partie divisée en quatre parties par des divisions étendues à peu près jusqu'au milieu de sa longueur.

QUADRIFLORE. adj. [*quadriflorus*, all. *vierblumig*, angl. *quadriflorous*, it. *quadrifloro*]. Se dit d'une plante qui porte quatre fleurs, ou qui a ses fleurs disposées quatre à quatre.

QUADRIFOLIOLÉ, ÉE. adj. Qui est pourvu de quatre folioles.

QUADRIGA. s. m. Mot latin conservé en français pour désigner un bandage autrefois employé dans les fractures des côtes, de la clavicule et du sternum, et composé de jets entre-croisés devant et derrière la poitrine, sous les aisselles et sur le moignon de l'épaule, de manière à former une sorte de cuirasse.

QUADRIGÉMINÉ. adj. [de *quatuor*, quatre, et *geminus*, gémeau]. Se dit des feuilles ou autres organes géminés, disposés par quatre à un même niveau.

QUADRIJUGUÉ, ÉE. adj. [*quadrijugatus*, all. *vierpaarig*, it. *quadrijugato*]. Se dit d'une feuille composée de quatre paires de folioles.

QUADRIJUMEAU. adj. [*quadrigeminus*, all. *Vierhügel*, it. *quadrigemino*, *quadrigemello*]. — *Tubercules quadrijumeaux*. Nom donné à quatre éminences de la partie supérieure de la moelle allongée, arrondies, symétriquement séparées par deux sillons en croix, et situées au-dessus des pédoncules cérébraux, au-dessous de la glande pinéale, en avant de la valvule de Vieussens, en arrière du troisième ventricule. Il y a deux tubercules quadrijumeaux antérieurs (*nates*), et deux postérieurs (*testes*), ceux-ci plus volumineux que les premiers. Sous les tubercules quadrijumeaux passent les pédoncules cérébelleux supérieurs, à la partie externe desquels se voit le ruban de Reil. Ces tubercules sont formés extérieurement de fibres blanches de substance nerveuse, recouvrant les parties grises. De leur partie externe partent des prolongements (*bras des tubercules quadrijumeaux*) qui paraissent se rendre au corps genouillé externe pour les antérieurs, au corps genouillé interne pour les postérieurs, mais qui, en réalité, passent sous la couche optique, et se rendent à la couronne rayonnante, établissant ainsi une communication entre les tubercules quadrijumeaux et l'écorce du cerveau (Huguenin).

QUADRILATÈRE. adj. Se dit d'une partie qui a quatre côtés. — *Lame quadrilatère*. V. Sphénoïde — *Lobule quadrilatère*. V. Avant-coin.

QUADRILOBÉ, ÉE. adj. [*quadrilobatus*, all. *vierlappig*, angl. *quadrilobate*, it. *quadrilobato*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est divisée en quatre lobes.

QUADRILOCULAIRE. adj. [*quadrilocularis*, de *quatuor*, quatre, et *loculus*, petite loge ; all. *vierfacherig*, angl. *quadrilocular*, it. *quadriloculare*, esp. *cuadrilocular*]. Se dit d'une anthère, d'un fruit, etc., qui a quatre loges.

QUADRIPARTITE. adj. [*quadripartitus*, de *quatuor*, quatre, et *partire*, partager, all. *viertheilig*, angl. *quadripartite*, it. *quadripartito*, esp. *cuadripartito*]. Qui est divisé en quatre parties.

QUADRIPHYLLE. adj. V. Tétraphylle.

QUADRISILICATE. s. m. Nom des silicates ayant 4 équivalents d'acide pour 1 de base.

QUADRIVALVE. adj. [*quadrivalvis*, all. *vierklappig*, angl. *quadrivalve*, it. *quadrivalvo*, esp. *cuadrivalvo*]. Qui s'ouvre en quatre valves.

QUADROXALATE. s. m. Oxalate dans lequel 4 équivalents d'acide sont combinés avec 1 équivalent de base.

QUADRUMANE. adj. [*quadrimani* ou *quadrumani*, de *quatuor*, quatre, et *manus*, main ; all. *Quadrumanen*, *Vierhänder*, angl. *quadrumans*, it. *quadrumani*, esp. *cuadrumanes*] (Tyson). Qui a quatre mains.

QUADRUMANES. s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères contenant ceux qui, comme les singes, ont le pouce séparé aux pieds de derrière ainsi qu'à ceux de devant. Cet ordre est admis, par opposition aux *bimanes*, par les zoologistes qui font de l'homme le type d'un ordre spécial. D'autres font des bimanes et des quadrumanes un ordre unique de mammifères, sous le nom de *primates*.

QUADRUPÈDE. s. m. et adj. [*quadrupedes*, de *quatuor*, quatre, et *pes*, pied ; τετράποδον, all. *Quadruped*, *Vierfüssler*, angl. *quadruped*, it. *quadrupedo*, esp. *cuadrupedo*]. Animal à quatre pieds.

QUAL. s. m. V. Astérie.

QUALITATIF, IVE. adj. En chimie, qui a trait à la *nature* des composants d'un corps par opposition à *quantitatif :* *analyse qualitative*.

QUALITÉ. s. f. [*qualitas*, ποιότης, all. *Beschaffenheit*, angl. *quality*, it. *qualità*, esp. *calidad*]. Manière d'être des corps en vertu de laquelle ils font sur les sens une impression particulière qui donne des idées de figure, de couleur, de grandeur, etc. = En dynamique, *qualité*, la supériorité d'un corps dans sa manière d'agir, en le comparant à d'autres corps, ou à ce qu'il était lui-même antérieurement. = En physiologie, *qualité des actes*, la nature de ces actes, qui est liée à des états moléculaires de la substance organisée, indépendants de sa masse, mais susceptibles d'être déterminés. — *Qualités occultes*.

Qualités non saisissables aux sens et au raisonnement que l'on admettait dans les corps pour expliquer les effets dont on ne pouvait se rendre compte par les qualités réelles, alors mal connues. Les qualités occultes ont joué un grand rôle dans la physique, la chimie, la physiologie et la pathologie des anciens. On croyait se rendre compte des faits en attribuant des effets physiques et organiques à des causes morales calquées sur les affections humaines d'antipathie et de sympathie, d'irritabilité, d'excitation et d'asthénie. C'est ainsi qu'avant de connaître la pesanteur de l'air qui fait monter l'eau dans les pompes, on attribuait cette ascension à l'horreur de l'eau pour le vide ; qu'en physiologie, on admettait des âmes concupiscibles, irascibles, rationnelles, etc., pour se rendre compte des phénomènes encéphaliques, des facultés ou forces digestives, plastiques ou formatrices, végétatives, de résistance vitale, etc. ; pour expliquer les actes de liquéfaction digestive, de nutrition, de génération des tissus, etc. Peu à peu l'esprit humain a fondé les nouvelles explications sur la connaissance des choses accessibles à l'observation et à l'expérience aidées de la raison. — *Qualité occulte d'une maladie*. V. SPÉCIFICITÉ.

QUANTITATIF, IVE. adj. En chimie, qui a trait au poids ou au volume des composants d'un corps : *analyse quantitative*.

QUARANTAINE. s. f. [all. *Quarantane*, angl. *quarantine*, it. *quarantena*, esp. *cuarantena*]. Séjour que les voyageurs qui arrivent d'un pays où règne une maladie contagieuse sont obligés de faire dans un lazaret ou à bord des vaisseaux, avant de communiquer avec les habitants du pays ou du port où ils veulent entrer. On donne à ce temps le nom de *quarantaine*, quoique souvent la durée ne soit pas de quarante jours.

QUARANTENAIRE. adj. Qui a rapport aux quarantaines : *mesure quarantenaire*, etc.

QUARTATION. s. f. [de *quartare*, diviser en quatre ; all. *Quartiren*, angl. *quartation*, it. *quartazione*, esp. *cuartacion*]. Opération chimique qui signifie *réduction au quart*, et qui se pratique sur un alliage d'or et d'argent, quand on veut faire le départ de l'or au moyen de l'acide azotique. Si l'alliage ne contient pas trois quarts d'argent, on en ajoute jusqu'à cette quantité, ce qui, réduisant l'or au quart de la masse, favorise l'action de l'acide.

QUARTE. adj. [*quartanus*, τεταρταῖος, all. *viertägiges Fieber*, *Quartanfieber*, angl. *quartan*, it. *febbre quartana*, esp. *cuartana*]. — *Fièvre quarte*. V. INTERMITTENT.

QUARTÉNYLIQUE. adj. — *Acide quarténylique* (Geuther). L'acide crotonique.

QUARTERON, ONNE. s. m. et f. V. CARTERON.

QUARTIER. s. m. [all. *Quartier*, angl. *quarter*, it. *quarto*]. V. MURAILLE. — *Quartier neuf*. V. AVALURE.

QUARTINE. s. f. En botanique, membrane de l'ovule existant quelquefois entre le nucelle (*tercine*) et le sac embryonnaire (*quintine*).

QUARTZ. s. m. [*cristal de roche*]. Silice pure, très répandue dans la nature, dont une variété (*quartz hyalin*) est cristallisée en prismes hexagonaux, limpides, transparents, incolores ou colorés. D'autres variétés sont translucides, mais non cristallisées (*agate*) ; d'autres sont opaques (*silex*).

QUASSATION. s. f. [*concassation*, all. *Zerquetschung*, it. *quassazione*, esp. *cuasacion*]. En pharmacie, action de réduire en morceaux les racines et écorces tenaces pour faciliter l'extraction de leurs principes actifs.

QUASSIA. s. m. [*Quassia amara*, L., *bois de Surinam*; all. *Quassie*, *Bitterholz*, angl. *quassia*, it. *quassia quassio*, esp. *cuasia*]. Arbre de la famille des simaroubées, dont la racine nous est apportée de la Guyane revêtue de son écorce, qui est unie, mince, grise, tachetée, peu adhérente au bois ; celui-ci est blanc, très léger, inodore, d'une amertume franche et très prononcée, moindre cependant que celle de l'écorce. Cette racine est un des amers les plus énergiques, se rapprochant de la gentiane par l'absence de toute astringence. On l'emploie dans la dyspepsie atonique, la chlorose, les vomissements nerveux. La macération dans l'eau froide (8 à 12 grammes par litre), ou dans l'eau tiède, pure ou mêlée au vin, est préférable à la décoction. On emploie aussi la macération dans le vin (8 grammes pour 500 grammes de vin), la teinture (30 à 60 gouttes dans un véhicule), ou l'extrait. — *Quassia de la Jamaïque* [*Quassia excelsa*, Swartz, *Pierchera excelsa*, Lindl.]. Arbre de la même famille, dont le bois, plus jaune et plus grossier que celui du *Q. amara*, est aussi très amer, et a les mêmes propriétés médicinales. — *Quassia du Para*. V. TACHI.

QUASSINE. s. f. [all. *Quassin*, angl. *quassine*, it. *quassina*, esp. *cuassina*]. V. QUASSITE.

QUASSITE. s. f. (Wiggers) ($C^{20}H^{12}O^6$). Principe amer du *Quassia amara* (appelé d'abord *quassine*). Petits prismes blancs très amers, peu solubles dans l'eau, facilement solubles dans l'alcool et l'éther, solubles dans les acides sans se combiner avec eux.

QUATERNAIRE. adj. [all. *geviert*, angl. *quaternary*, it. *quaternario*, esp. *cuaternario*]. En chimie, se dit d'un composé formé par combinaison de quatre corps simples ; tels sont presque tous les principes azotés.

QUATERNÉ, ÉE. adj. [*quaternus*, all. *vierzählig*, angl. *quaternate*, it. *quaternato*, esp. *cuaternado*]. Se dit des feuilles qui sont verticillées quatre par quatre.

QUATRE-ÉPICES. s. f. pl. Poudre du fruit du *Myrtus pimenta*. V. PIMENT *de la Jamaïque*.

QUATRE-FLEURS. s. f. pl. Fleurs de mauve, de guimauve, de violette et de coquelicot. On en fait, à parties égales, une tisane pectorale.

QUATRE-FRUITS. s. m. pl. Les dattes privées de noyau, les jujubes, les figues, et les raisins ou les pruneaux secs. Se donnent comme les quatre-fleurs.

QUÈBRACHINE. s. f. ($C^{24}H^{26}Az^2O^6$). Alcaloïde extrait du *Qaebracho*. Il cristallise en aiguilles incolores, solubles dans l'alcool bouillant, peu dans l'éther, encore moins dans l'eau ; dextrogyre. Il ralentit la circulation et surtout la respiration : d'où son application au traitement de l'asthme et de la dyspnée : 25 centigrammes à 1 gramme par jour, en granules de 5 ou 10 centigrammes (Marigliano).

QUÉBRACHO. s. m. [*Aspidosperma quebracho*, Schl.]. Arbre de la famille des Apocynées (République Argentine) : l'écorce, d'un rouge brun, amère, analogue à l'écorce du quinquina, renfermant l'*Aspidospermine* et la *Québrachine*, est fébrifuge, et surtout antidyspnéique, employée dans la dyspnée asthmatique, cardiaque, etc. (teinture alcoolique, 15 à 20 grammes).

QUERCITANNIQUE. adj. — *Acide quercitannique*. Acide tannique de l'écorce de chêne et du thé noir, différant de celui de la noix de galle en ce qu'il ne donne pas d'acide gallique par le contact de l'air, ni d'acide pyrogallique par la distillation. Il précipite les sels de fer en noir bleuâtre.

QUERCITE. s. f. [*quercine*, *sucre de gland*; all. *Quercit*, *Eichelzucker*, angl. *quercite*, it. *quercita*, esp. *cuercita*] ($C^{12}H^{12}O^{10}$). Matière sucrée retirée du gland de chêne par Braconnot et Dessaigne ; cristallise en prismes solubles dans l'eau et l'alcool chaud ; donne de l'acide oxalique par l'acide nitrique ; non fermentescible ; ne réduit pas les sels cuivriques.

QUERCITRIN. s. f. [*quercitrine*, *acide quercitrique*, all. *Quercitrin*, *Quercitronsäure*, angl. *quercitrin*]. Matière colorante du quercitron (Chevreul). Cristallisable, jaune pâle, inodore, insipide, presque insoluble dans l'eau froide.

un peu soluble dans l'eau bouillante, soluble dans l'alcool, très peu soluble dans l'éther, soluble dans les alcalis et l'ammoniaque : sa solution est neutre et amère. C'est une glycoside (Rigaud), qui, bouillie avec l'acide sulfurique étendu, se dédouble en quercétine et en un sucre ($C^{12}H^{14}O^{12}$) non fermentescible, réduisant les sels cuivriques.

QUERCITRINE. s. f. V. QUERCITRIN.

QUERCITRIQUE. adj. V. QUERCITRIN.

QUERCITRON. s. m. [*Quercus tinctoria*, Mich.; *chêne jaune*]. Grand arbre de la famille des cupulifères, des forêts de la Pensylvanie. On se sert de son écorce pour tanner les peaux et pour la teinture, à cause de la richesse de son principe colorant jaune (*quercitrin*), qu'on peut substituer à la gaude.

QUEUE. s. f. [*cauda*, οὐρὰ, all. *Schwanz*, *Schweif*, angl. *tail*, it. *coda*, esp. *cola*, *rabo*]. En zoologie, prolongement plus ou moins étendu qui termine postérieurement le tronc d'un grand nombre d'animaux, et qui a pour base les os coccygiens. = En botanique, vulgairement, *queue* d'une feuille, son pétiole; *queue* d'un fruit, son pédoncule. = En anatomie, *queue de cheval*. V. MOELLE *épinière*. = En hippiatrie, *queue du cheval*. Elle est naturellement relevée chez les chevaux des meilleures races lorsqu'ils sont en exercice ou s'ils sont stimulés; dans les races communes, la queue est tombante, aussi bien pendant l'exercice que dans le repos (Hurtrel-d'Arboval). — *Queue à l'anglaise* [*myotomie caudale, action de niqueter, d'anglaiser*]. Opération qui a pour but, non seulement de raccourcir la queue des chevaux, mais encore de la faire tenir relevée, pour procurer à l'animal une tournure plus agréable, et lui donner des signes de vigueur et d'énergie. Elle est dite *à l'anglaise*, parce que ce sont les marchands de chevaux en Angleterre qui ont imaginé ce moyen, qui consiste à couper plus ou moins les muscles abaisseurs de la queue. L'action de couper seulement les muscles, sans amputer le tronçon, se dit *niqueter*; on dit *anglaiser*, quand on réunit les deux opérations. Après l'opération on fixe l'animal dans une place convenable, et, à l'aide de bâtonnets ou de poulies, on donne à la queue la position où elle doit demeurer (H. d'Arboval). — *Queues de rat*. V. ARUTIE.

QUIESCENT, ENTE. adj. [*quiescens*, de *quies*, repos; all. *ruhend*]. S'est dit, pour expliquer la décomposition réciproque de deux sels et la formation d'un autre sel insoluble, des bases respectives de ces sels, pour lesquelles on supposait que la somme des affinités des deux acides l'emportait sur les affinités de chacun de ces acides pour la base de l'autre, qu'on nommait *divellente*.

QUILLAIA. s. f. [*Quillaia Molinæ*, DC., *Q. smegmadermos*, R. et Pav., *Q. saponaria*, Mol.]. Arbre du Chili, famille des rosacées spiréacées, dont l'écorce grisâtre, très riche en saponine, appelée *écorce de Panama*, est employée en infusion plus ou moins concentrée pour laver et dégraisser les étoffes. Elle est diurétique. Elle peut donner lieu à des empoisonnements dus aux effets émétocathartiques de la saponine, avec anxiété, syncopes, tremblements, nausées et besoins fréquents d'uriner. L'action émétique de la substance fait qu'elle est rejetée avant que les accidents soient graves; le repos et les boissons calmantes suffisent.

QUINA. s. m. Se dit pour *quinquina*.

QUINA-NOVA. s. m. [*quinova*, *kinova*, *kina* ou *china-nova*, *quinquina-nova*]. Écorce du *Ladenbergia oblongiflora*, Klotzsch, rubiacée qui est un faux quinquina, sans quinine ni cinchonine.

QUINATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison des bases avec l'acide quinique. La plupart des quinates sont cristallisables, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool; par l'action de la chaleur ou des oxydants, ils donnent de la quinone. Les quinates de chaux, de quinine, de cinchonine, existent dans diverses écorces de quinquina, et leur donnent leurs propriétés fébrifuges.

QUINCONCIAL, ALE. adj. [*quincuncialis*]. Se dit de la préfloraison dans laquelle, de cinq pétales, deux sont extérieurs, deux intérieurs, et le cinquième a une moitié recouvrant le pétale voisin, et l'autre recouverte par le pétale qui est au delà.

QUINÉ, ÉE. adj. [*quinus*, *quinatus*, all. *fünfzählig*]. Se dit des parties qui sont disposées par cinq sur un même point ou sur un même plan d'insertion.

QUINÉTINE. s. f. [all. *Quinetin*, angl. *quinetine*, it. et esp. *quinetina*]. Matière rouge tirée du sulfate de quinine par oxydation, peu soluble dans l'eau (Marchand).

QUINHYDRONE. s. f. ($C^{24}H^{10}O^{8}$). Corps cristallisable, vert, peu soluble dans l'eau froide, très soluble dans l'eau chaude, soluble dans l'alcool et l'éther; obtenu par oxydation de l'hydroquinone.

QUINICINE. s. f. ($C^{40}H^{24}Az^{2}O^{4}$). Corps isomère de la quinine, obtenu en chauffant du sulfate de quinine avec un peu d'eau et d'acide sulfurique; insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, dextrogyre, amer et presque inactif (Pasteur).

QUINIDE. s. f. ($C^{14}H^{10}O^{10}$). Corps cristallisable, qui dérive de l'acide quinique chauffé entre 200° et 250°, et perdant une molécule d'eau.

QUINIDINE. s. f. [*cinchotine*] ($C^{40}H^{24}Az^{2}O^{4} + 2HO$). Alcaloïde isomère de la quinine, mais hydraté, efflorescent, et plus dextrogyre. La quinidine existe dans le quinquina avec la quinine, et fait partie du mélange complexe appelé *quinoïdine*, d'où on l'extrait. Elle est cristallisable, très peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool froid et en toute proportion dans l'alcool bouillant, peu soluble dans l'éther. Ses solutions aqueuses sont fluorescentes. Elle verdit par le chlore et l'ammoniaque. Elle est moins fébrifuge que la quinine (Pasteur).

QUINIMÉTRIE. s. f. Dosage des quantités de quinine contenues dans les diverses variétés d'écorces de quinquina. De nombreux procédés ont été proposés : celui de Berthelot consiste à épuiser 10 gram. de poudre de l'écorce à essayer par 150 gram. environ d'alcool à 90° étendu de 1/10ᵉ d'eau; la solution, décolorée par la chaux, filtrée, et neutralisée par l'acide sulfurique, est concentrée au bain-marie, puis évaporée; le produit de l'évaporation, filtré, est traité par l'éther, qui dissout la quinine et l'abandonne par évaporation : on la pèse directement, ou bien on la dissout de nouveau dans l'éther, et on la transforme en sulfate, qu'on fait cristalliser.

QUININE. s. f. [*chinium*, all. *Chinin*, *Quinin*, angl. *quina*, *quinine*, *quinia*, it. *chinina*, *chinino*, esp. *quinina*] ($C^{40}H^{24}Az^{2}O^{4}$). Alcaloïde découvert par Pelletier et Caventou dans l'écorce du quinquina jaune, et trouvé depuis dans beaucoup d'autres variétés ou espèces de quinquina, mais en des proportions différentes, et associé à plus ou moins de cinchonine. Cette substance est lævogyre, blanche, poreuse, très amère, amorphe, mais cristallisable en prismes quand on la met en contact avec l'eau et surtout avec l'ammoniaque : c'est alors un hydrate de quinine ($C^{40}H^{24}Az^{2}O^{4} + 3HO$), fusible à 57°, soluble dans 167 parties d'eau à 15°, très soluble dans l'éther; anhydre, elle fond à 176°, est presque insoluble dans l'eau froide, très peu soluble dans l'alcool, l'éther, soluble dans les huiles. Traitée par le chlore, puis par l'ammoniaque, elle donne une liqueur d'un vert-émeraude, qui devient bleu céleste, puis violette, et enfin rouge feu, quand on ajoute de l'acide chlorhydrique jusqu'à saturation exacte. On l'obtient en faisant bouillir l'écorce de quinquina jaune réduite en poudre grossière dans de l'eau chargée d'acide chlorhydrique, passant, et décomposant la liqueur par de la chaux éteinte. Le dépôt formé, recueilli et lavé, est traité à chaud par l'alcool à 85°. On distille, et le résidu est évaporé à siccité : on a ainsi la quinine brute, colorée par la matière colorante du quinquina. En la dissolvant par l'acide sulfurique étendu, à chaud, et décomposant la liqueur chaude par l'ammoniaque, on a la quinine pure. La quinine forme avec les acides deux sortes de sels, les uns neutres, les autres acides : ces sels sont d'autant plus actifs qu'ils sont plus solubles ; aussi emploie-t-on de préférence, en médecine, le bromhydrate, le chlorhydrate, et surtout le sulfate acide ou bisulfate ; l'acétate, le sulfate neutre, le valérianate, sont moins solubles ; les autres sont insolubles. La quinine ralentit le pouls, diminue la température et les combustions organiques : c'est un puissant fébrifuge, qui agit probablement par excitation directe du grand sympathique, déterminant la contraction des petits vaisseaux ; Gubler la regarde aussi comme dynamophore. On ne l'emploie en médecine qu'à l'état de combinaison avec les acides, avec l'acide sulfurique principalement. V. SULFATE *de quinine*.

QUINITE. s. f. Mélange de cyanoferrure de sodium et de salicine, proposé comme succédané de la quinine.

QUINIQUE. adj. Qui a rapport au quinquina : *médication quinique*. — *Acide quinique* ($C^{14}H^{12}O^{12}$). Corps découvert par Hoffmann (1790). On le prépare en précipitant par la chaux une décoction de quinquina, et décomposant par l'acide oxalique le quinate de chaux obtenu. Prismes incolores, très acides, solubles dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther, lévogyres, fusibles à 161°. Chauffé, il donne de la *quinide ;* distillé avec l'acide sulfurique et le peroxyde de manganèse, il donne de la *chinone*. Il existe à l'état de sels *(quinates)* dans l'écorce des quinquinas ; dans l'économie il se transforme en acide benzoïque et est éliminé à l'état d'acide hippurique. = *Fièvre quinique*. État fébrile, constitué par la succession des stades de frisson, de chaleur et de sueur, qui, signalé par Bretonneau et Trousseau, nié par Andral, mis en doute par Grisolle, paraît exister réellement, mais seulement quand la quinine ou ses sels sont administrés à dose massive. Quant à l'exanthème cutané, décrit sous le même nom et sous celui de *fièvre de quinquina* (Zimmer) et auquel seraient exposés les ouvriers qui travaillent à la fabrication du sulfate de quinine ou à la pulvérisation du quinquina, il paraît dû, ainsi que l'accélération de la circulation, à l'action des substances irritantes, acides ou alcalines, avec lesquelles ces ouvriers sont en contact, plutôt qu'à l'action de la quinine elle-même. — *Ivresse quinique*. Ensemble des symptômes cérébraux, céphalalgie, troubles de l'ouïe, bourdonnements d'oreille, surdité, dilatation de la pupille, vertiges, marche chancelante, résolution musculaire, etc., que déterminent les sels de quinine, lorsque la dose atteint et surtout dépasse un gramme. Ces symptômes sont dus à l'anémie cérébrale que détermine le sulfate de quinine à cette dose (Martin Damourette).

QUINISME. s. m. Ensemble des effets généraux que produisent la quinine et ses sels sur l'organisme. On distingue le *quinisme médical*, thérapeutique, déterminé par des doses modérées (V. SULFATE *de quinine*); et le *quinisme toxique*, produit par les doses élevées [V. QUINIQUE (*Ivresse*)].

QUINIUM. s. m. Extrait alcoolique de quinquina, obtenu en réunissant plusieurs espèces de quinquina de telle sorte que le mélange renferme deux fois plus de quinine que de cinchonine, ajoutant à la poudre la moitié de son poids de chaux éteinte, épuisant par l'alcool à 90° bouillant, distillant, et évaporant à siccité. On le donne comme tonique et fébrifuge, en *pilules* (15 centigrammes de quinium en une pilule représentent 5 centigrammes de quinine) ou en *vin* (50 à 100 grammes comme tonique ; 100 à 200 grammes comme fébrifuge).

QUINOA. s. m. Le *Chenopodium quinoa*, L., chénopodée du Pérou dont les graines sont alimentaires.

QUINOGÈNE. s. m. [angl. *quinogen*]. Radical hypothétique des alcaloïdes des quinquinas.

QUINOÏDE. adj. Qui ressemble au quina.

QUINOÏDE. s. m. Mélange de berbérine et d'oxyacanthine proposé comme succédané du quinquina, mais qui n'en a que l'amertume sans les propriétés fébrifuges.

QUINOÏDINE. s. f. [it. *chinoidina*]. Matière résinoïde, brune, inodore, très amère, découverte dans les eaux mères de la fabrication du sulfate de quinine par Sertuerner. Elle est formée pendant la dessiccation des écorces de quinquina au soleil et pendant la fabrication du sulfate de quinine, et résulte de l'altération des alcaloïdes du quinquina (Pasteur).

QUINOLÉINE. s. f. [*chinoléine*, *quinoline*, *chinoline*] ($C^{18}H^7Az$). Liquide incolore, d'odeur d'amandes amères, de saveur âcre et amère, bouillant vers 240°, plus lourde que l'eau dans laquelle il est peu soluble, très stable, basique, donnant des sels cristallisables avec les acides. La quinoléine s'obtient en distillant la cinchonine avec la potasse. C'est un mélange de plusieurs bases homologues (Laurent), isomérique avec le leucol.

QUINOLOGIE. s. f. [*kinologia*, formé de *kina*, et de λόγος, discours ; esp. *quinologia*]. Description des diverses espèces de quinquinas.

QUINON. s. m., ou **QUINONE**. s. f. V. CHINONE.

QUINONAMIDE. s. f. V. CHINONAMIDE.

QUINOTANNIQUE. adj. — *Acide quinotannique* [*tannin du quinquina*] ($C^{56}H^{22}O^{28}$). Corps qui existe combiné avec la quinine et la cinchonine, dans les quinquinas. Pulvérulent, jaune, astringent, soluble dans l'eau, les acides, l'alcool et l'éther. Ses solutions passent au rouge à l'air et donnent un dépôt de *rouge cinchonique*. Il colore en vert les sels de fer, précipite l'émétique, la gélatine et l'amidon.

QUINOTINE. s. f. La quinidine.

QUINOVA. V. QUINA NOVA.

QUINOVATE. s. m. V. QUINOVIQUE.

QUINOVATIQUE. adj. — *Acide quinoratique* [*quinovine*] ($C^{60}H^{48}O^{16}$). Acide trouvé par Pelletier et Caventou dans le *quina-nova ;* jaune, gommeux, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'ether et l'alcool. D'après Hlasiwetz, l'acide quinovatique est une glycoside, qu'il nomme *quinovine*, et qui, sous l'influence des acides, se dédouble en un sucre analogue à la mannitane, et en acide quinovique.

QUINOVINE. s. f. V. QUINOVATIQUE.

QUINOVIQUE. adj. — *Acide quinovique* ($C^{48}H^{38}O^3$). Produit de dédoublement de la quinovine ou acide quinovatique. Poudre cristalline, blanche, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant, l'ammoniaque et les alcalis ; la solution est amère. Il forme des sels (*quinovates*) avec les acides.

QUINOYLE. s. m. V. CHINONE.

QUINQUANGULÉ, ÉE. adj. [de *quinque*, cinq, et *angulus*, angle]. Qui a cinq angles.

QUINQUÉLOBÉ. adj. Qui a cinq lobes.

QUINQUÉLOCULAIRE. adj. Qui a cinq loges.

QUINQUINA. s. m. [*Cinchona*, *peruvianus cortex ;* all. *China*, *Chinarinde*, angl. *bark*, *peruvian bark*, it. *china-china*, esp. *quina cascarilla*]. Nom donné par La Condamine (du mot des Indiens du Pérou, *quinaquina*, écorce par excellence, manteau), au genre *Chinchona* de Linné (du nom du comte de Chinchon, vice-roi du Pérou, qui en favorisa l'emploi, ou *kinakina* de Joseph de Jussieu), qui fournit les écorces dites *cascarilla* par les Espagnols ; de là est venu qu'on appelle *écorces de quinquina*, ou *quinquina* tout court, un grand nombre de variétés d'écorces fournies par les espèces du genre *Cinchona* (*quin-*

quinas vrais), et même d'autres genres voisins (*faux quinquinas*). Les *vrais quinquinas* sont les écorces de plusieurs plantes de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, toujours vertes, croissant en Amérique dans les vallées des Andes, entre le dixième degré de latitude septentrionale et le dix-neuvième degré de latitude australe, entre 1200 et 3000 mètres au-dessus de l'Océan. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles entières, stipulées, à fleurs d'odeur suave, dont le calice est turbiné, soudé avec l'ovaire, à limbe supère quinquéfide, persistant. La corolle est supère, à tube cylindrique, à limbe velu, étalé, rosacé, à cinq lobes valvaires obtus; cinq étamines insérées dans le tube de la corolle, à anthères oblongues linéaires. L'ovaire est infère, biloculaire, à ovules nombreux, anatropes, insérés sur deux placentas linéaires de chaque côté de la cloison et imbriqués. Le style est simple, le stigmate bifide. Le fruit est une capsule oblongue, à deux loges, couronnée par le limbe du calice, se séparant de *bas en haut* en deux valves, lors de la maturité. Les graines sont petites, nombreuses, imbriquées sur les placentas devenus libres, comprimées, entourées d'une aile marginale membraneuse. L'écorce contient de la quinine et de la cinchonine à l'état de quinate acide, ou au moins de cette dernière, tandis que, dans le genre *Cascarilla*, Weddell, souvent confondu avec les *Cinchona*, mais distinct par la déhiscence de *haut en bas* du fruit, il n'y a aucun de ces alcaloïdes. Il s'y trouve en outre de la *quinidine* et de la *cinchonidine*, de la *quinicine* et de la *cinchonicine;* du quinate de chaux; de l'*acide quinotannique*, et du *rouge cinchonique*, qui en dérive. On y trouve aussi une *matière colorante jaune;* une *matière grasse*, verte ou non, selon qu'elle retient ou non de la chlorophylle, de la gomme, de l'amidon et des débris de cellules végétales ou ligneux. Le Codex admet seulement trois sortes de quinquinas officinaux: — I. QUINQUINAS GRIS. Caractérisés par des écorces minces, roulées, médiocrement fibreuses, grises et fendillées extérieurement, jaunâtres intérieurement, plus astringentes qu'amères, donnant une poudre d'un fauve grisâtre plus ou moins pâle, contenant surtout de la cinchonine et peu ou pas de quinine. On les divise en: A. *Quinquinas de Loxa* [all. *Loxa-China*, *Kronchina*, angl. *crow-bark*], qui sont: 1° le *gris compact* (*Cinchona Condaminea*, Humb. et Bonpl., fig. 440); 2° le *brun compact* [all. *dunkele China*], ou *Jaën*, province du Pérou (*china pseudo-Loxa* de Bergen); 3° le *rouge marron*, fourni par le *C. scrobiculata*, Humb. et Bonpl., comme le précédent; 4° le *rouge fibreux du roi d'Espagne* (*quina estoposa* de Pavon), d'origine encore indéterminée; 5° le *gris jaune fibreux* (*C. macrocarpa*, Pavon). B. *Quinquina gris de Lima* ou *de Huanaco* [all. *graue China*, *China Huanaco*, angl. *silver bark*, *grey bark*], qui comprend les espèces suivantes: 6° *gris brun* (*Cascarilla peruviana*); 7° *gris ordinaire*, tous deux fournis par le *C. micrantha*, Ruiz et Pavon (fig. 401); 8° *Lima gris blanc* (probablement du *C. purpurea*, R. et Pav.); 9° *Lima*, très rugueux, imitant le calisaya, très actif (*cascarilla negrilla* des Péruviens), fourni par le *C. glandulifera*, R. et Pav.; 10° *quinquina Lima gris rouge*, venant de Jaën ou de Loxa; on ne sait encore quelle est l'espèce dont il est retiré. — II. QUINQUINAS ROUGES [all. *rothe China*, angl. *red bark*]. Ils tiennent le milieu, pour la texture, entre les gris et les jaunes; ils sont en même temps très amers et très astringents; leur poudre est rouge, de teinte plus ou moins vive. Ils contiennent à la fois de la quinine et de la cinchonine (quinquinas mixtes). Les espèces sont: 1° le *rouge*, blanchissant à l'air; on ne sait quel *Cinchona* le fournit; 2° *rouge de Lima*, très actif en médecine; 3° *rouge vrai non verruqueux* (*cascarilla roja verdadera*), très actif; 4° *rouge officinal;* 5° *rouge vrai verruqueux*, très actif aussi. Ces quatre derniers sont fournis par le *C. succirubra*, R. et Pav. On ne sait quelle espèce fournit les quatre suivants: 6° *rouge orangé verruqueux;* 7° *rouge pâle à surface blanche;* 8° *rouge brun de Carthagène*, 9° *rouge de Carthagène*. — III. QUINQUINAS JAUNES. Ils peuvent offrir un volume plus considérable, sont d'une texture très fibreuse, d'une amertume plus forte et plus dégagée d'astringence. L'écorce, jaune orangé, épaisse de 3 à 4 millimètres, plane ou en gouttière, donne une poudre jaune fauve ou orangée, contenant surtout de la quinine et très peu de cinchonine. Ce sont les plus employés. 1° *Jaune du roi d'Espagne* (*cascarilla amarilla del Rey*, Laubert); 2° *calisaya* ou *jaune royal* [*china regia* de Bergen, all. *Kœnigs-China*, angl. *yellow bark*]: tous deux sont fournis par le *C. calisaya*, Weddell (fig. 402), très actif en thérapeutique; 3° *jaune orangé, quinquina cannelle* ou *calisaya léger* (*cascarilla claro-amarilla* de Laubert), venant du *C. micrantha*, R. et Pav., très actif; 4° *quinquina pitaya* ou *de la Colombie* ou *d'Antiochia* (*cascarilla parecida à la calisaya*, Laubert), très actif aussi; 5° *quinquina de la Colombie ligneux* [angl. *woody Carthagena bark*]: ces deux derniers sont fournis par le *C. Condaminea*, Humb. et Bonpl.; 6° *orangé* de Mutis, ou *Carthagène spongieux* (*new spurious yellow bark* de Pereira), venant du *C. lancifolia*, Mutis.

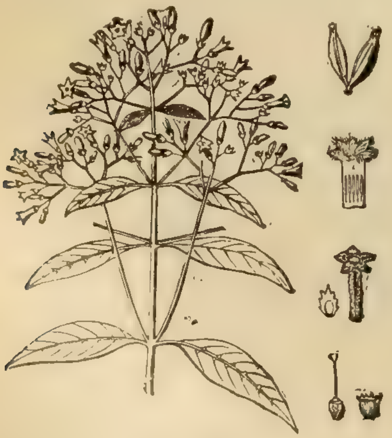

FIG. 400.

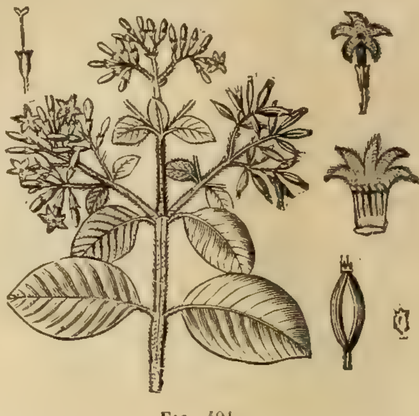

FIG. 401.

— D'après Weddell, c'est le liber des écorces de quinquina qui presque exclusivement contient la quinine, tandis que la cinchonine existe surtout dans la couche cellulaire extérieure : ainsi Weddell a reconnu que beaucoup de *quinquinas gris* ne sont autre chose que les écorces des jeunes branches de plusieurs espèces différentes de *Cinchona*, plus tard rouges ou jaunes. Or, dans ces jeunes écorces, le liber n'a pris encore que peu de développement, tandis que la couche cellulaire extérieure à lui, non encore convertie en périderme caduc, y conserve une épaissur notable et la liqueur grise propre aux jeunes branches.

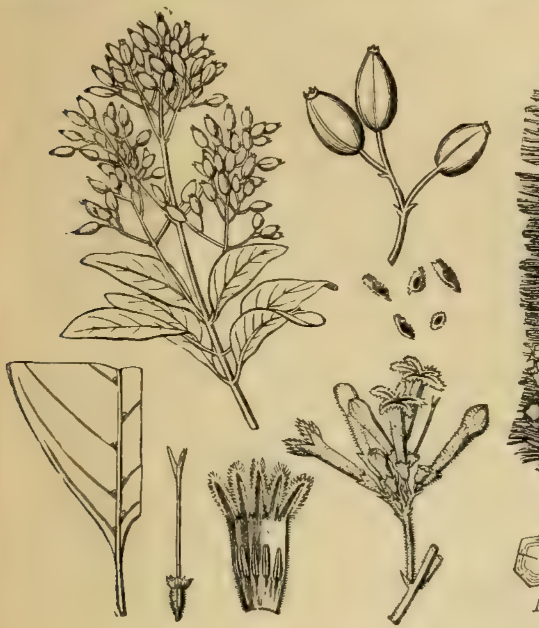

Fig. 402.

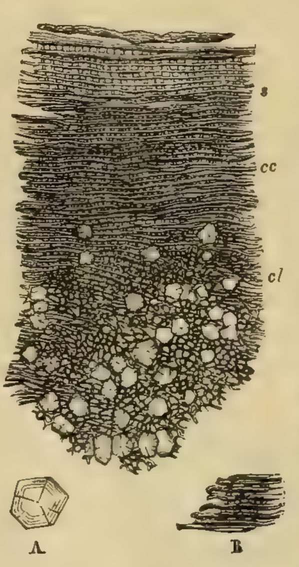

Fig. 403

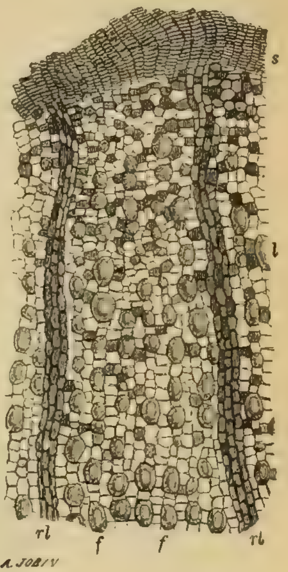

Fig. 404.

Weddell a démontré aussi que ce n'est ni dans les fibres à cavité presque nulle du liber, ni dans le suc gommo-réneux des laticifères qui lui sont extérieurs, que se trouve la quinine. Ce sont les couches cellulaires du liber qui la renferment, et elle y abonde d'autant plus que ces couches sont plus minces ; tandis que, lorsqu'elles sont très épaisses entre les fibres, elles sont plutôt riches en cinchonine. La cassure de l'écorce indique assez bien la distribution des fibres dans l'écorce. Leur présence dans toute l'épaisseur indique la richesse en quinine, elle se caractérise par une *cassure fibreuse* ou à surface hérissée partout de petites pointes. Si ces pointes se prolongent en filaments plus longs, inéganx, on a la *cassure filandreuse*, indiquant moins de richesse que la première. Enfin l'absence des fibres vers le contour extérieur donne en ce point la *cassure subéreuse*, plus nette que les autres, avec des fibres à la partie interne seulement ; elle indique la pauvreté en quinine avec prédominance de la cinchonine. La *quinimétrie* est un moyen plus sûr de doser la quinine contenue dans les quinquinas. — Fig. 403. Écorce de quinquina gris Huanaco. *s*, suber ; *cc*, couche herbacée, *cl*, liber ; A, fibre très grossie ; B, portion de couche herbacée très grossie. — Fig. 404. Écorce de quinquina Calisaya jaune royal. *s*, suber ; *l*, liber ; *rl*, rayons médullaires ; *ff*, fibres. — Outre ces divers quinquinas, on trouve dans le commerce quelques autres écorces qui appartiennent à d'autres genres que le genre *Cinchona*, qui ne renferment ni quinine ni cinchonine, dont les propriétés fébrifuges sont à peu près nulles, et qu'on réunit sous le nom de *faux quinquinas*. A l'état sec, ils se distinguent des vrais quinquinas par la dureté et la persistance de la partie cellulaire extérieure de leurs écorces et par la nature très ligneuse de leur liber. Le tissu cellulaire interposé aux fibres de celui-ci est moins abondant que dans les vrais quinquinas. D'un autre côté, la partie cellulaire de leur écorce est généralement imprégnée d'une matière gommo-résineuse plus abondante et plus tenace que dans la couche analogue des *Cinchona*, d'où une dureté qui à elle seule fait souvent reconnaître un vrai quinquina. Tels sont : 1° Le *quinquina nova* (V. QUINA-NOVA). — 2° Le *quinquina caraïbe* ou *de la Jamaïque*, écorce de l'*Exostemma caribæum*, Willd. — 3° Le *quinquina piton* (*quinquina de la Martinique*, *de Sainte-Lucie* ou *de Saint-Domingue*), qu'on attribue à l'*Exostemma floribundum*, Willd. et qui passe pour vomitif, cathartique et même vénéneux. — 4° Les *quinquinas blancs du Pérou* et *de la Nouvelle-Grenade*, fournis par les *Landerbergia macrocarpa* et *prismatostylis*, Klotzsch. — Le *quinquina gris Huanaco* contient de 0,012 à 0,036 grammes de cinchonine par kilogramme (en moyenne 0,027 grammes). Le *quinquina calisaya* (*quinquina jaune royal*), choisi, donne sur 1000 parties 30 à 40 parties de sulfate de quinine. Le *quinquina rouge, verruqueux* ou *non verruqueux*, outre son principe astringent, contient une certaine quantité de cinchonine (0,010 à 0,020), et fournit, pour 1000 grammes, de 25 à 10 grammes de sulfate de quinine (en quantités inverses de la cinchonine). Le quinquina est un des agents les plus importants de la thérapeutique. Employé de temps immémorial par les Péruviens contre les fièvres intermittentes, il fut introduit en Europe par la femme d'un vice-roi du Pérou (d'où son nom d'*herbe à la comtesse*) ; il fut envoyé au général de l'ordre des Jésuites, à Rome, où Torti l'expérimenta pour la première fois par la méthode des Jésuites de Lima, à doses concentrées (*poudre des Jésuites*) ; plus tard, Sydenham l'employa à doses fractionnées; enfin, il fut importé en France par Talbot (1679), qui guérit Louis XIV d'une fièvre intermittente (*remède de Talbot*) Aujourd'hui on ne l'emploie plus guère comme fébrifuge, la quinine et ses sels étant préférables à ce point de vue, mais on l'utilise largement comme astringent, antiseptique, tonique stomachique et général. Le quinquina gris est tonique et astringent plutôt que fébrifuge; le quinquina rouge est le plus fébrifuge; le quinquina jaune, intermédiaire aux deux autres, peut remplacer le quinquina gris pour l'usage externe, à cause de son astringence. A l'intérieur, on donne le quinquina en poudre (4 grammes de quinquina gris comme tonique, 12 grammes de quinquina rouge comme fébrifuge) ou sous forme de préparations officinales. — *Décoction de quinquina.* Elle est préparée en faisant bouillir pendant quelques minutes : quinquina gris ou jaune concassé, 32 gram., et eau commune, 1 kilogr. — *Décoction de quinquina composée et laxative.* Elle est faite comme la précédente, mais on y fait infuser follicules de séné et sulfate de soude, ãã 8 gram. — *Extrait alcoolique de quinquina.* Quinquina gris Huanaco, ou quinquina calisaya, ou quinquina rouge, 1000 grammes; alcool à 60°, 6000 grammes Pulvérisez et introduisez la poudre dans un appareil à déplacement; versez sur cette poudre modérément tassée la quantité d'alcool nécessaire pour qu'elle en soit pénétrée dans toutes ses parties; fermez alors l'appareil, et laissez les deux substances en contact pendant douze heures. Au bout de ce temps, rendez l'écoulement libre, et faites passer successivement sur le quinquina la totalité de l'alcool prescrit. Distillez la liqueur alcoolique pour en retirer toute la partie spiritueuse et concentrez au bain-marie jusqu'en consistance d'extrait mou (Codex). — *Extrait mou de quinquina.* On fait infuser 1000 grammes de quinquina gris dans 8000 grammes d'eau pendant vingt-quatre heures; on passe, on laisse déposer, et on verse sur le marc 4000 grammes d'eau bouillante; on concentre la première infusion, on ajoute la seconde réduite à l'état sirupeux, et on évapore à consistance d'extrait mou (Codex). — *Extrait sec de quinquina.* On délaye dans l'eau distillée l'extrait de quinquina Huanaco, on le réduit en consistance sirupeuse, et on l'étend sur des assiettes de porcelaine que l'on chauffe à l'étuve; quand l'extrait est sec, on le détache et on l'enferme promptement dans des flacons qu'on bouche avec soin (Codex). — *Macération de quinquina* [*eau de quinquina, tisane de quinquina*]. On fait macérer 20 grammes de quinquina gris dans un litre d'eau pendant dix heures; on filtre. Cette préparation se donne par tasses, pure ou mêlée au vin ordinaire, quand le vin de quinquina n'est pas toléré par l'estomac. — *Sirop de quinquina.* On le prépare en faisant bouillir pendant une demi-heure, dans un vase couvert : écorce de quinquina gris, 96 gram., avec eau, 1 kilogr.; passant avec expression, rapprochant à moitié de son volume le liquide trouble, et y faisant fondre sucre blanc, 500 gram., puis opérant la cuisson convenable, et passant froid. On prépare aussi un *sirop de quinquina avec le vin*, en pilant . quinquina concassé, 64 grammes; ajoutant peu à peu : alcool à 56° centésimaux (22° B.), 32 gram.; vin blanc, 500 gram.; laissant macérer pendant quatre jours; passant alors, et dissolvant dans la colature : extrait de quinquina, 24 gram., et ensuite sucre, 250 gram. — *Tablettes de quinquina.* On les prépare avec : poudre de quinquina gris, 64 gram.; poudre de cannelle, 8 gram.; sucre en poudre, 448 gram., et mucilage de gomme adragant, q. s. pour faire des tablettes de 80 centigrammes. — *Teinture de quinquina.* On la prépare en faisant digérer pendant huit jours 1 partie de quinquina gris, jaune ou rouge (suivant la prescription), en poudre, sur 4 d'alcool à 56° centésimaux, passant avec expression et filtrant la liqueur. La teinture ordinaire est faite avec le quinquina gris. — *Vin de quinquina.* Quinquina calisaya, 30 gram.; alcool à 60°, 60 gram.; vin rouge, 1000 gram. Concassez le quinquina, versez l'alcool dessus; laissez en contact dans un vase fermé pendant vingt-quatre heures. Ajoutez le vin; faites macérer pendant dix jours en agitant de temps en temps. Passez avec expression et filtrez (Codex). Ce vin se donne à la dose de 30 ou 60 grammes une ou deux fois par jour, un peu avant le repas. — *Vin de quinquina composé.* Il est préparé comme le vin simple, si ce n'est qu'on met macérer, en même temps que le quinquina, 16 grammes de baies de quassia et autant d'écorce de Winter et d'écorce d'orange amère sèche. — *Quinquina aromatique.* V. Cascarille. — *Quinquina d'Europe.* V. Frêne et Gentiane. — *Quinquina français.* Quinquina factice que Lémery composait avec le tan, les trochisques d'alhandal et diverses substances insignifiantes. — *Quinquina de la Guyane* ou *d'angusture* (*quinquina de Virginie*). L'*angusture* vraie. — *Quinquina de la Guyane française* ou *écorce fébrifuge de Cayenne.* Selon quelques auteurs, le *quinquina de la Nouvelle-Carthagene* ou *faux calisaya*, qu'ils attribuent au *Portlandia hexandra*, Jacquin. — *Quinquina nova.* V. Quina-nova. — *Quinquina des pauvres.* V. Arnica.

QUINTANE adj. [*quintanus*, de *quintus*, cinquième; πεμπταῖος, all. *Quintanfieber*, angl. *quintan*, it. et esp. *quintana*]. — *Fièvre quintane.* V. Intermittent.

QUINTE. s. f. Synonyme d'*acces*, en parlant de la toux. une *quinte de toux.* = En hippiatrie. V. Quinteux.

QUINTEFEUILLE. s. f. [*Potentille, Potentilla reptans*, L., all. *Fünffingerkraut*, angl. *cinque-foil*, it. *cinquefoglio*, esp. *quinquefolio*]. Plante de la famille des rosacées, qui ressemble au fraisier, mais dont les feuilles sont petites et divisées. Sa racine, cylindrique, pivotante, d'un rouge brun au dehors, blanche au dedans, est légèrement astringente.

QUINTESSENCE. s. f. [de *quintus*, cinquième, et *essentia*, essence; all. *Quintessenz*, angl. *quintessence*, it. *quintessenza*, esp. *quintaesencia*]. Autrefois, l'alcool chargé de principes médicamenteux. = Principe volatil d'un corps.

QUINTEUX, EUSE. adj. [all. *rappelköpfig*, angl. *fanciful*, it. *capricioso, fantastico*, esp. *rijoso*]. Un cheval est *quinteux*, on dit qu'il fait des *quintes*, quand il se défend contre son cavalier, et refuse d'avancer.

QUINTINE s. f. (Mirbel). Le sac embryonnaire.

QUINTISULFURE. s. m. V. Sulfure.

QUOTIDIEN, IENNE. adj. [*quotidianus*, de *quotus*, chaque, et *dies*, jour; καθημερινὸς, all. *täglich*, angl. *quotidian*, it. *quotidiano*, esp. *cuotidiano*]. Qui a lieu tous les jours. — *Fièvre quotidienne.* V. Intermittent.

R

r = ρ, rh = ῥ

R. V Abréviation.

RABDOÏDE. Mauvaise orthographe. V. Rhabdoïde.

RABEL. [Pharmacien français du commencement du XVIIe siècle]. — *Eau de Rabel.* V. Eau.

RABIÉIQUE. adj. [de *rabies*, rage; it. *rabbico*, esp. *rabifico*]. Qui a rapport à la rage.

RABIEN, ENNE. adj. Synonyme de *rabiéique*.

RABIFIQUE. adj. Qui produit la rage.

RABIOULE. s. f. V. Rave.

RABIQUE. adj. Synonyme de *rabiéique*.

RABLE. s. m. [all. *Rückenstück*, angl. *back*, it. *lombo*, esp. *lomo*]. Partie du corps qui répond à la région lombaire et à la partie supérieure de la région sacrée, chez les animaux domestiques, formée essentiellement par les muscles sacro-lombaire, long dorsal ou ilio-spinal et transversaire épineux. Il se confond avec l'*aloyau* dans l'espèce bovine; chez les petites espèces, domestiques ou sauvages, il comprend aussi le *filet*.

RABOT. s. m. — *Rabot odontriteur*. En vétérinaire, instrument imaginé par Brogniez pour enlever les aspérités des dents molaires, aspérités résultant d'une usure inégale ou d'un accroissement irrégulier.

RACAHOUT. s. m. — *Racahout des Arabes*. Analeptique composé de salep, 15; cacao, 60; glands doux, 60; fécule de pommes de terre, 45; farine de riz, 60; sucre blanc, 250; sucre vanillé, 5 (Dorvault).

RACE. s. f. [*genus*, γένος, all. *Race*, *Stamm*, *Geschlecht*, angl. *race*, *breed*, it. *razza*, esp. *raza*]. Collection d'individus de même espèce, présentant un ensemble de différences de même ordre que dans la variété, qui, une fois produites, se reproduisent par génération dans un certain nombre de circonstances qui ne sont pas complètement identiques. — *Pure race*. Un sujet de *pure race* est celui qui descend directement, sans croisement, de la souche de la race elle-même. *Pure race* n'est pas la même chose que *pur sang*. — *Races humaines*. V. Homme.

RACÉMATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide racémique. Ils sont analogues aux tartrates correspondants, mais plus solubles dans l'eau.

RACÉMEUX, EUSE. adj. En forme de grappe.

RACÉMIFORME. adj. [*racemiformis*, de *racemus*, grappe, et *forma*, forme]. En forme de grappe.

RACÉMIQUE. adj. — *Acide racémique* [*paratartrique* ou *uvique*]. S'extrait des eaux mères dont on a retiré l'acide tartrique. Il est isomère avec ce dernier, mais contient 1 équivalent d'eau de plus. Il est dépourvu de pouvoir rotatoire et précipite instantanément l'eau de chaux. Il s'obtient encore en combinant ensemble les acides tartriques lévogyre et dextrogyre, ou en chauffant celui-ci en vase clos à 175° avec un peu d'eau.

RACHE. s. f. Nom sous lequel on désignait autrefois diverses maladies de la tête, la teigne particulièrement. V. Rash.

RACHIALGIE ou mieux **RHACHIALGIE.** adj. [*rachialgia*], de ῥάχις, épine du dos, et ἄλγος, douleur; all. *Rückgratschmerz*, angl. *rhachialgia*, it. *rachialgia*, esp. *raquialgia*]. Douleur qui occupe un point quelconque de la colonne vertébrale; c'est un symptôme de maladies essentiellement différentes les unes des autres : variole, myélites, etc. — *Rachialgie mésentérique*. V. Carreau.

RACHIDIEN, IENNE, ou mieux **RHACHIDIEN.** adj. [angl. *rachidian*, it. *rachideo*, esp. *raquidiano*]. Qui appartient au rachis. — *Artères et veines rachidiennes*. V. Vertébral. — *Bulbe rachidien*. V. Moelle *allongée*. — *Canal rachidien*. V. Vertébral. — *Prolongement rachidien de l'encéphale*. Nom donné quelquefois à la moelle épinière. — *Trous rachidiens*. Trous de conjugaison de la colonne vertébrale. — *Sinus rachidien*. V. Intravertébral.

RACHIS ou mieux **RHACHIS.** s. m. [*spina dorsi*, ῥάχις, all. *Rückgrat*, angl. *rhachis*, it. *rachide*, esp. *raquis*]. La *colonne vertébrale*. = En botanique, l'axe central de l'épi des graminées.

RACHISAGRE ou mieux **RHACHISAGRE.** s. f. [*rhachisagra*, de ῥάχις, épine du dos, et ἄγρα, proie; all. *Rückgratsgicht*, angl. *rhachisagra*, it. *rachisagra*, esp. *raquisagra*]. Goutte, rhumatisme goutteux de l'épine dorsale.

RACHITIQUE ou mieux **RHACHITIQUE.** adj. et s. [*rachitide detentus*, all. *rhachitisch*, angl. *rickety*, it. *rachitico*, esp. *raquitico*, *riquet*, *noué*, *bancal*]. Qui est attaqué du rachitisme, ou qui tient du rachitisme.

RACHITIS. s. m. Synonyme de *rachitisme*.

RACHITISME ou mieux **RHACHITISME.** s. m. [*rachitis*, de ῥάχις, épine du dos; νόσος ῥαχῖτις, *rachitis*, *morbus anglicus*, *articuli duplicati*, all. *Rhachitis*, *englische Kränkheit*, *Doppelglieder*, angl. *rickets*, *rhachitis*, it. *rachitismo*, *rachitide*, esp. *raquitis*, *raquitismo*]. Maladie propre à l'enfance, caractérisée par une perturbation de la nutrition et du développement des tissus qui concourent à la formation des os : ceux-ci subissent à leurs extrémités épiphysaires un gonflement anormal, et dans leurs diaphyses des incurvations ou des fractures qui portent sur le rachis et sur le reste du système osseux, et qui résultent de l'impossibilité où ils sont de remplir leurs usages généraux de sustentation. Peut-être héréditaire, parfois congénital, le rachitisme se développe surtout à l'âge de la première dentition, de 6 à 8 mois, ou de 1 à 3 ans, sous l'influence d'une mauvaise hygiène, d'une alimentation défectueuse, d'un sevrage prématuré, de l'humidité, du froid. Aux points de vue anatomique et clinique, on décrit au rachitisme trois périodes. — Anatomie. *Première période*. Les os en général, mais surtout les os longs, sont infiltrés d'une grande quantité de sang noir qui ruisselle quand on les coupe. Ce sang est épanché dans le canal médullaire, dans le tissu spongieux des épiphyses, sous le périoste ou même entre les lamelles du tissu compact, écartées les unes des autres. — Fig. 405.

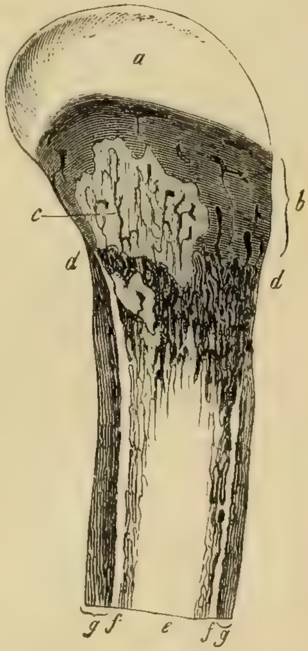

Fig. 405.

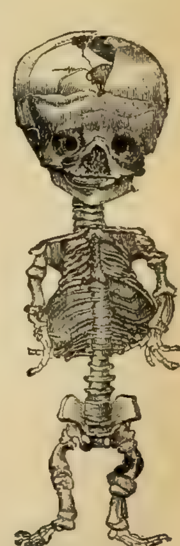

Fig. 406.

Coupe longitudinale d'un humérus rachitique, faite à la partie supérieure et vue à un faible grossissement. *a*, cartilage hyalin épiphysaire; *b*, couche de multiplication des cellules cartilagineuses avec espaces médullaires; *c*, masse de cartilage plus avancé et en voie d'ossification; *d*, limite du tissu osseux; *e*, grande cavité médiane de la moelle; *f*, substance compacte de la diaphyse; *g*, couche de multiplication du périoste (E. Rindfleisch).

D'abord de consistance aqueuse, et disparaissant très facilement sous un filet d'eau, ce sang perd plus tard sa couleur noire, prend une consistance gélatineuse, devient demi-transparent. Dès ce moment, la matière épanchée adhère aux surfaces avec lesquelles elle est en contact, et le lavage ne peut plus l'enlever. Si l'on fait la section d'un os long, dans le sens de la diaphyse, on voit que cet os n'a qu'une augmentation apparente, due au périoste qui s'est considérablement épaissi, et à une couche sous-jacente de nature cartilagineuse, ce qui explique pourquoi un grand nombre de fractures passent inaperçues chez les enfants rachitiques. Les os ont considérablement diminué de densité; ils sont raréfiés, boursouflés. — *Deuxième période*. Cette période est surtout caractérisée par le gonflement des épiphyses et la déformation des os. Ces phénomènes sont dus à l'augmentation de volume de la *couche chondroïde* (Broca), et surtout à la production d'un tissu rougeâtre, élastique, réticulaire, que Guérin a désigné sous le nom de *tissu spongoïde* (V. CHONDROÏDE et SPONGOÏDE). Le ramollissement noté dans la première période augmente et atteint son maximum. — *Troisième période*. Il peut arriver deux cas : la nutrition troublée (dont le rachitisme n'est qu'un symptôme caractérisé par des troubles concernant l'ostéogenèse) reprend son cours normal, alors les os se consolident; ou bien le trouble continue, alors une désorganisation complète s'empare du tissu osseux. — Fig. 406. Squelette d'un enfant rachitique mort quelques heures après la naissance. Dans le premier cas, le tissu spongoïde se résorbe, ou prend de la densité; l'os recouvre sa solidité normale, primitive, et acquiert même une fermeté et une dureté plus grandes que celles de l'état normal (*éburnation*). Dans l'os ainsi éburné, le tissu compact de nouvelle formation est intimement uni à l'os primitif; la ligne de démarcation n'est sensible que par une couleur plus blanche dans l'os récent. C'est surtout au niveau des courbures et du côté concave que se produit l'éburnation, là où elle est plus nécessaire pour la force de l'os. A ce même niveau, le canal médullaire se rétrécit parfois d'une manière considérable, au point de disparaître tout à fait. Lorsque cette éburnation n'a pas lieu, le tissu spongoïde détruit les lamelles osseuses en les isolant et en empêchant leurs communications vasculaires; dès lors la consolidation de l'os ne peut se faire. Dans cet état, décrit par Jules Guérin sous le nom de *consomption rachitique*, les épiphyses des os longs, leurs diaphyses, et les os plats sont réduits à une coque très mince de tissu osseux, qui se fracture avec la plus grande facilité. Du tissu spongieux remplit quelquefois le canal médullaire des os longs. Leur trame, formée de larges cellules, est remplie d'une moelle graisseuse de couleur jaunâtre, mêlée parfois de détritus de lamelles. — Symptomatologie : *Première période*. Dans cette période, les petits malades deviennent moroses, inquiets. Le moindre mouvement les fatigue, ils ne se trouvent bien que couchés; si on les remuent, ils poussent des cris, et cherchent à éloigner par leurs gestes ceux mêmes qui leur sont les plus chers. En même temps, ils maigrissent, pâlissent; cependant leur appétit persiste le plus souvent, parfois même il s'exagère, avec ou sans diarrhée. Il n'est pas rare de voir les urines très abondantes et très chargées de phosphates calcaires. Ensuite vient une fièvre continue; le corps est couvert d'une sueur abondante et presque incessante. La tête offre une disproportion marquée entre le crâne et la face, et, de plus, les fontanelles et les sutures persistent quelquefois au point que tout le crâne offre un certain degré de mollesse. Le thorax n'est presque pas développé, la respiration est fréquente. Le ventre, au contraire, présente un volume considérable, et le foie fait saillie dans l'hypocondre droit Outre le gonflement des extrémités (nouures), qui commence dans cette période, il faut noter que les membres sont plus courts qu'à l'état normal, surtout les inférieurs. Enfin l'accroissement du squelette se ralentit ou cesse; la dentition s'arrête, ou, si elle continue, c'est toujours irrégulièrement. Cette période peut durer de deux à dix mois; quelquefois même davantage. —*Deuxième période*. Si une prompte médication n'a pas enrayé la maladie, les douleurs, qui, dans la première période, n'étaient presque jamais spontanées, le deviennent, et arrachent des cris aux petits malades. Presque toujours survient une diarrhée opiniâtre. Cette cause d'épuisement, la fièvre hectique, l'insomnie, les sueurs, font que les malades dépérissent à vue d'œil. C'est alors qu'on voit apparaître les déformations osseuses. Cette période, lorsque l'art n'intervient pas, dure jusqu'à deux et trois ans. Les jambes, le bassin, la colonne vertébrale, se déforment successivement, sous l'influence, tant de la simple contraction musculaire que d'une action mécanique, comme le poids du corps ou toute autre pression extérieure. Les jambes sont fortement arquées en avant, tordues sur elles-mêmes, déjetées du même côté ou en sens contraire, tandis que les genoux se heurtent et que les pieds se touchent. Les fémurs se déforment presque toujours dans le même sens : la courbure présente, en général, sa convexité en avant et en dehors. Les déformations des bras et des avant-bras sont toujours moins prononcées. Les clavicules s'infléchissent, s'arquent en avant. La déformation de la cage thoracique fait que les enfants respirent le plus qu'ils peuvent par le ventre, instinctivement. Pour respirer de la sorte, l'enfant abaisse son diaphragme et ouvre sa glotte de cette manière, il fait le vide dans la poitrine; les côtes sternales cèdent avec facilité aux organes qui les repoussent en dehors, tandis que les côtes supérieures se recourbent en dedans. Quant aux déformations du bassin, une des plus communes est celle qui résulte du tassement des dernières vertèbres lombaires et des deux premières sacrées. D'autres fois le bassin s'aplatit d'avant en arrière; quelquefois, enfin, on trouve une dépression latérale produite par la tête des fémurs. — *Troisième période*. La mort peut survenir par le fait de la cachexie ou d'une complication thoracique. Si l'art est intervenu, ou si la nature a surmonté seule les efforts de la maladie, la plupart des symptômes s'amendent avec rapidité L'appétit renaît; le ventre devient plus souple; la diarrhée cesse, les sueurs sont moins abondantes, les urines moins chargées, les douleurs moins vives. Le pouls devient normal; le teint se ranime; l'enfant devient vif et enjoué. La nutrition, ralentie, troublée ou suspendue, reprend son cours, et les déformations osseuses, symptômes de ces troubles de nutrition, si elles n'étaient pas trop prononcées, s'effacent insensiblement. Mais il peut arriver que la lésion soit assez prononcée pour empêcher cet heureux résultat, et alors l'enfant est condamné pour toute sa vie à être difforme. — Le traitement est presque entièrement hygiénique. Un air pur, une habitation saine et exposée aux rayons solaires, aux bords de la mer si c'est possible, un régime salubre et fortifiant, des frictions avec un liquide alcoolique, des bains aromatiques, des exercices modérés, sont particulièrement indiqués. On peut y ajouter l'eau ferrée mêlée au vin, lors des repas, les sirops de gentiane ou de quinquina, l'huile de foie de morue surtout. Localement, on tente le redressement des os avec les mains et les appareils orthopédiques, quand l'incurvation des os est trop prononcée.

RACHITOME ou mieux **RHACHITOME**. s. m. [de ῥάχις, rachis, et τέμνειν, couper]. Instrument d'anatomie à l'aide duquel on ouvre le canal rachidien sans léser la moelle.

RACINE. s. f. [*radix*, ῥίζα, all. *Wurzel*, angl. *root*, it.

radice, esp. *raiz*]. Partie inférieure d'un végétal plongée dans la terre, qui croît toujours en sens contraire de la tige, ne se colore jamais en vert par l'action de la lumière, et sert tant à fixer la plante au sol qu'à pomper sa nourriture. Suivant sa forme et sa constitution, la racine est dite *pivotante*, *fasciculée*, *tuberculeuse*, *napiforme*, etc. — *Racine blanche*. Le panais cultivé. — *Racine du Brésil*. V. IPÉCACUANHA. — *Racine des dents*. Le pyrèthre. V. CAMOMILLE. — *Racine de Florence*. L'iris de Florence. — *Racine jaune*. Nom vulgaire de la *carotte* ou du *chynlen*. — *Racine de Jean Lopez*. Racine d'un arbre des Indes orientales, le *Toddalia aculeata*, Pers., de la famille des zanthoxylées. Elle a un bois blanc, léger, poreux, amer, inodore; une écorce brune, compacte, amère, recouverte d'un épiderme jaune, spongieux, comme velouté. Cette racine est, selon quelques auteurs, le plus puissant des antidiarrhéiques. — *Racine de Mangouste*, *de Mungo* ou *d'or*. V. CHYNLEN. — *Racine salivaire*. V. CAMOMILLE. = En anatomie, *racine des dents*, la partie d'une dent qui s'enfonce dans l'alvéole. — *Racine des membres*. La partie épaisse par laquelle ils se continuent avec les côtés du tronc. — *Racines des nerfs*. Points par lesquels les nerfs se détachent des centres nerveux. — *Racine d'une tumeur*. Prolongement qu'une tumeur envoie dans les parties voisines.

RACK. s. m. Eau-de-vie tirée du riz. V. ARACK.

RACLAGE. s. m. Mode de traitement des dermatoses épithéliales, des lupus, etc. V. LUPUS.

RACLEMENT. s. m. Action de racler la surface des os dans certaines opérations, la peau dans certains pansements, etc.

RACLURE. s. f. — *Raclure de boyaux*. V. ABRASION.

RACORNISSEMENT. s. m. État d'un corps organisé devenu dur, coriace, comme de la corne · c'est le résultat physico-chimique de l'expulsion d'un ou de plusieurs de ses principes constituants.

RADESYGE. s. f. [du danois, *rada*, mauvais, et *syge*, maladie]. En Norwège, maladie qui a quelque analogie avec le pian, ou avec certaines variétés de la lèpre.

RADIAIRE. adj. V. RADIAL et TANGENTIEL.

RADIAIRES. s. m. pl. [de *radius*, rayon ; all. *Strahlenthier*, esp. *radiaro*] Groupe de zoophytes comprenant des animaux sans vertèbres dont toutes les parties, tant internes qu'externes, offrent une disposition rayonnée autour d'un axe. Il embrasse la classe des *échinodermes*, et celle des *polypes*.

RADIAL, ALE. adj. et s. [*radiæus*, all. et angl. *radial*, it. *radiale*, esp. *radial*]. Qui a rapport au radius, aux rayons. — *Artere radiale*. L'une des branches de bifurcation de l'humérale. En haut, elle est située au niveau de l'interstice qui existe entre le long supinateur et le rond pronateur. La branche antérieure du nerf radial est placée à son côté externe dans une gaine distincte; deux veines lui sont accolées, l'une en dedans, l'autre en dehors. Au-dessus de la couche graisseuse sous-cutanée, l'aponévrose d'enveloppe de l'avant-bras fait une sorte de pont entre les bords des muscles rond pronateur et long supinateur en avant de l'artère radiale, qui est de plus recouverte par un feuillet de l'aponévrose profonde. En bas, l'artère radiale est située entre le tendon du grand palmaire et celui du long supinateur. En arrière, elle repose sur le fléchisseur superficiel des doigts et sur le fléchisseur propre du pouce dans le tiers moyen de l'avant-bras; un peu plus bas, elle est en rapport avec le carré pronateur qui la sépare de la face antérieure du radius. Ici l'artère radiale est à plus d'un demi-centimètre de son nerf satellite, qui longe son côté externe et qui lui est accolé au milieu de l'avant-bras. L'artère radiale fournit . la *récurrente radiale antérieure;* la *transverse antérieure du carpe;* la *radio-palmaire;* la *dorsale du pouce;* la *dorsale du carpe ;* la *dorsale du métacarpe;* l'*interosseuse du premier espace intermétacarpien;* la *collatérale externe du pouce;* un grand nombre de rameaux destinés aux muscles de la région antérieure de l'avant-bras. A la paume de la main, elle forme l'*arcade palmaire profonde*. — *Nerf radial*. Il naît de la partie interne et postérieure du plexus brachial, par un tronc commun avec le nerf axillaire, et provient principalement des cinquième, sixième et septième nerfs cervicaux et du premier dorsal. Situé d'abord derrière les autres nerfs du plexus et l'artère axillaire, il s'engage ensuite entre les trois portions du muscle triceps brachial, passe derrière l'humérus, puis descend entre le long supinateur et le brachial antérieur, jusqu'au niveau de l'extrémité supérieure du radius, où il se divise en deux branches, l'une antérieure, l'autre postérieure. *Au bras*, il fournit les rameaux moteurs du triceps, du long supinateur et du premier radial externe, et deux rameaux cutanés, l'un interne, l'autre externe, destinés à la peau des parties postérieure et externe du bras. *A l'avant-bras*, il anime les quatre muscles de la région externe et les huit muscles de la région postérieure, et donne une anastomose au musculo-cutané. *A la main*, il fournit les collatéraux dorsaux du pouce, de l'index, et l'externe du médius. — *Paralysie du nerf radial* [dite aussi *paralysie des porteurs d'eau de Rennes*, parce qu'elle a été souvent observée chez eux]. Les individus atteints de paralysie du nerf radial présentent une attitude qui est toujours la même. La main est inclinée presque à angle droit sur l'avant-bras, les doigts sont à demi fléchis dans la paume de la main; le pouce est également fléchi sur les autres doigts. Le malade ne peut, par la volonté, redresser la main, ni la mouvoir latéralement dans aucun sens; les mouvements d'extension et d'abduction du pouce sont impossibles. Tous ces mouvements peuvent s'obtenir artificiellement, lorsque la maladie n'est pas trop ancienne et que les fléchisseurs ne sont pas atrophiés. Si le malade veut serrer un objet dans la main, il peut à peine le maintenir, ce qui pourrait faire croire à une paralysie des fléchisseurs; mais il n'en est rien, et il suffit de fixer la main dans l'extension pour que les doigts puissent se fléchir avec énergie. Cette paralysie est produite tantôt par l'impression du froid, tantôt par la compression. Ainsi on l'a vue survenir à la suite d'un sommeil prolongé, la tête reposant sur le bras, lequel était appuyé sur le sommet d'une chaise. L'électrisation localisée est le meilleur moyen de traitement. — *Radial antérieur* (*épitrochlo-métacarpien*, Ch.). Muscle qui s'étend du bord du condyle interne de l'humérus à la base du second os du métacarpe. — *Radial court* ou *deuxieme externe* (*épicondylo-sus-métacarpien*, Ch). Muscle qui s'étend du ligament annulaire du radius et de l'épicondyle à la base du troisième os du métacarpe. Il est extenseur de la main. — *Radial long* ou *premier externe* (*huméro-sus-métacarpien*, Ch.). Muscle qui s'étend de la partie inférieure du bord externe de l'humérus à la base du second os du métacarpe Il étend la main et l'incline en dehors. — *Veines radiales* Les unes sont profondes et accompagnent l'artère radicale; les autres, superficielles, continuent la céphalique du pouce, longent, au nombre de deux ou trois, le bord interne de l'avant-bras, et se réunissent en un tronc unique qui forme, avec la médiane céphalique, la veine céphalique du bras.

RADIATIFORME. adj. [*radiatiformis*, all. *strahlenformig*]. Se dit de la calathide dont les fleurs vont en augmentant de longueur du centre vers la circonférence, où elles sont étalées.

RADIATION. s. f. [*radiatio*, de *radius*, rayon ; all. *Strahlenwerfen*, angl. *radiation*, *irradiation*, it. *radiazione*.

esp. *irradiacion*]. Nom donné à l'action de la lumière et de la chaleur en raison de leur propagation rectiligne. La *radiation solaire* produit quatre séries d'effets : 1° la sensation de lumière (*radiation lumineuse*); 2° la sensation de chaleur (*radiation calorifique*); 3° des changements dans l'état physique de quelques corps qui acquièrent la propriété de devenir eux-mêmes lumineux sous l'influence des rayons solaires (*radiation phosphorogénique*) : tels sont les sulfures de calcium et de baryum, placés dans la lumière bleue du spectre, tandis que, placés dans la lumière rouge, ils perdent cette propriété; 4° des modifications profondes dans la constitution de beaucoup de corps bruts et dans les actions moléculaires des êtres organisés (*radiation chimique*). La *radiation calorifique* est distincte de la *radiation lumineuse :* la température, plus élevée dans la bande rouge du spectre que dans la couleur violette, l'est de plusieurs degrés au delà du rouge, là où il n'a plus de lumière. Les rayons calorifiques peuvent être polarisés dans des conditions analogues à celles de la polarisation de la lumière. Les radiations calorifiques obscures sont décuples des lumineuses dans les sources de lumière artificielle. Elles sont complètement absorbées par les milieux de l'œil. La cornée en absorbe les deux tiers ; l'humeur aqueuse absorbe les deux tiers du reste, le cristallin et l'humeur vitrée, le dernier dixième, et ne laissent parvenir à la rétine que les rayons lumineux. Les milieux de l'œil partagent avec l'eau cette propriété et la doivent à leur eau de constitution (Janssen). La *radiation chimique* est distincte aussi des deux autres radiations : c'est dans le violet qu'elle a son maximum, et même au delà du violet, là où il n'y a plus de lumière, elle noircit les sels d'argent, etc., aussi vite que dans le violet. Les rayons chimiques peuvent être concentrés par une lentille, polarisés comme la lumière après deux réflexions successives sous une incidence de 35°. La *radiation de la lumière solaire* a sur les corps vivants une influence très marquée. On sait que : 1° les *radiations lumineuse* et *chimique* interviennent plus efficacement que la *radiation calorifique* dans la respiration des plantes ; 2° que toutes les espèces de radiations solaires participent à l'influence qu'a la lumière sur l'absorption, les sécrétions et la direction de la tige des plantes ; 3° que la *radiation lumineuse* agit seule sur les mouvements des feuilles, sauf les cas de températures extrêmes ; 4° que les *radiations lumineuse* et *chimique* exercent une action évidente sur les phénomènes d'assimilation et de désassimilation des parties du corps des animaux qu'elles atteignent ; de là leur influence sur l'accroissement et sur la respiration : toutes conditions égales d'ailleurs, des grenouilles aveugles rejettent moins d'acide carbonique hors de l'action de la lumière qu'à la lumière, et, dans les mêmes circonstances, les grenouilles dont les yeux n'ont pas été clos rejettent plus d'acide carbonique que les premières (Moleschott) ; car les impressions du dehors, lumineuses, sonores, etc., influant sur la circulation par l'intermédiaire de l'encéphale, influent indirectement sur la nutrition ; 5° que les *radiations calorifiques* influent sur tous les actes moléculaires de la nutrition, et par suite sur l'existence des êtres vivants. L'influence la plus grande provient de la chaleur solaire et non de la température moyenne du lieu. On sait que le déboisement, tout en laissant à chaque lieu terrestre sa moyenne annuelle sur une série de cinq à dix ans, a diminué l'élévation de température de l'été et l'abaissement de celle de l'hiver. Or le nombre de jours qui sépare le *commencement de la végétation* du moment de la *maturité* est d'autant plus grand que la température sous l'influence de laquelle la plante croît s'élève moins haut, car le grain reçoit pour mûrir toujours la même quantité d'unités de chaleur, quel que soit le climat sous lequel la plante végète. Si donc la température s'élève peu, le végétal, en restant plus longtemps en terre pour mûrir, est exposé à un bien plus grand nombre de causes de destruction, de maladies, etc.; de là cette influence si marquée, sur les récoltes, de l'abaissement de la température moyenne des saisons pendant lesquelles a lieu la végétation, comparativement à l'élévation correspondante de la moyenne de l'hiver. Pouillet a montré que la quantité de chaleur envoyée *annuellement* à la terre par le soleil est suffisante pour fondre une couche de glace de 31 mètres d'épaisseur qui recouvrirait complètement la surface de la planète ; les *six dixièmes* de cette chaleur parviennent jusqu'au sol ; les *quatre dixièmes* restants sont absorbés par l'atmosphère. Ces résultats lui ont permis de calculer que la quantité totale de chaleur émise par le soleil et rayonnée dans l'espace, *dans le cours d'une année*, est suffisante pour fondre une couche de glace de 1552 lieues d'épaisseur appliquée sur la surface de l'astre.

RADICAL, ALE. adj. [*radicalis*, angl. *radical*, it. *radicale*, esp. *radical*]. Qui appartient à la racine. — En botanique, *feuille radicale*, celle qui naît si près de la racine, qu'elle semble en sortir, et non de la tige.

RADICAL. s. m. [all. *Grundstoff*]. En chimie, corps simple qui, dans les acides ou les bases, est combiné avec un autre corps qu'on regarde comme principe acidifiant ou basifiant. — *Radical composé.* Corps composé de deux ou un plus grand nombre de corps simples, qui se combine avec des corps simples ou composés à la manière d'un élément, et qui se sépare en entier des composés dont il fait partie, comme font les corps simples. Un radical composé peut, selon l'espèce qu'il représente, se combiner avec un ou plusieurs atomes d'hydrogène, ou avec l'équivalent d'un ou plusieurs atomes d'hydrogène, tel qu'un ou plusieurs atomes de chlore, de brome, d'iode, etc., ou tel que quelque autre radical, comme le cyanogène, le propyle, etc. De même qu'il y a des corps simples monoatomiques (c'est-à-dire saturés par leur union à un atome d'un autre corps simple), diatomiques, triatomiques, tétratomiques, etc., de même aussi il y a des radicaux composés monoatomiques, diatomiques, etc.

RADICANT, ANTE. adj. [*radicans*, all. *wurzelnd*, angl. *radicant*, it. et esp. *radicante*]. Qui pousse des racines distinctes de la racine principale.

RADICATION. s. f. [*radicatio*, ῥίζωσις, all. *Würzelung*, it. *radicazione*, esp. *radicacion*]. Ensemble ou disposition générale des racines d'une plante.

RADICELLE. s. f. [*radicella*]. Racine secondaire, souvent disposée par lignes longitudinales sur la racine principale.

RADICICOLE. adj. [de *radix*, racine, et *colere*, habiter] Qui vit sur les racines. V. PHYLLOXERA.

RADICIFLORE. adj. [*radiciflorus*]. Se dit d'une plante dont les fleurs naissent d'une tige souterraine et dans le voisinage des racines.

RADICIVORE. adj. Qui vit de racines.

RADICULAIRE. adj. Qui concerne les radicules. — *Faisceau radiculaire.* V. SYMPATHIQUE.

RADICULE. s. f. [*radicula*, all. *Würzelchen*, angl. *radicle*, it. *radicella*, esp. *radicula*]. D'une façon générale, petite racine, ensemble des fibrilles qui terminent une grande racine. ‖ Dans une acception rigoureuse, partie inférieure de l'embryon, destinée à devenir racine ou à pousser des racines.

RADICULODE. s. m. Partie inférieure du blaste, d'où doit sortir la radicule, dans les embryons monocotylédonés.

RADIÉ, ÉE. adj. [*radiatus*, all. *gestrahlt*, angl. *radiatied*, it. *raggiato*, *radiato*, esp. *radiado*]. Qui est disposé en rayons partant d'un centre commun. — En botanique, se dit d'une fleur synanthérée dont les fleurettes du centre sont des fleurons, et celles de circonférence des demi-fleurons. = En zoologie, *animaux radiés*. Les *radiaires*.

RADIÉES. s. f. pl. V. SYNANTHÉRÉES.

RADIEUX, IEUSE. adj. [*radiosus*, all. *strahlend*, angl. *radiant*, it. et esp. *radioso*]. — *Point radieux*, celui d'où émanent des rayons lumineux.

RADIO-CARPIEN, IENNE. adj. [*radio-carpianus*]. Qui a rapport au radius et au carpe. —*Articulation radio-carpienne*. Articulation de l'extrémité inférieure du radius avec la surface convexe formée par le scaphoïde, le semi-lunaire et le pyramidal. C'est une articulation condylienne, maintenue par plusieurs ligaments, et pourvue d'une synoviale.

RADIO-CUBITAL, ALE. adj. [*radio-cubitalis*]. Qui a rapport au radius et au cubitus. — *Articulation radio-cubitale* (ou *cubito-radiale*). Celle des os radius et cubitus entre eux. Il y a une articulation *radio-cubitale supérieure*, formée par la tête du radius et la petite cavité sigmoïde du cubitus, et maintenue par le ligament annulaire; et une articulation *radio-cubitale inférieure*, dans laquelle la tête de la partie inférieure du cubitus est reçue dans la cavité sigmoïde du radius.

RADIO-HUMÉRAL, ALE. adj. Se dit de la portion du coude formée par le radius et l'humérus. V. COUDE.

RADIOGRAPHIE, RADIOSCOPIE. s. f. [de *radius*, rayon]. Application des rayons Rœntgen. Exploration pratiquée au moyen des rayons Rœntgen. V. RAYON.

RADIOMÈTRE. s. m. [de *radius*, rayon, et μέτρον, mesure] (Crookes). Moulinet à 4 rayons métalliques ayant une face brillante et une face noircie, qui chauffées inégalement par les rayons solaires dans un globe où l'on a fait le vide, produisent un mouvement rotatoire rapide dû au départ des gaz qui, fixés par la surface des palettes, résistaient à l'action du vide. La radiation de la lumière n'est pour rien dans le mouvement (Bertin et Garbe).

RADIO-PALMAIRE. adj. [*radio-palmaris*]. — *Artère radio-palmaire*. Branche de la radiale qui fournit des rameaux aux muscles de l'éminence thénar, et concourt à former l'arcade palmaire superficielle.

RADIO-PHALANGETTIEN DU POUCE. adj. et s. m. V. FLÉCHISSEUR *long du pouce*.

RADIS. s. m. [all. *Rettig*, angl. *radish*, it. *ravanello*, esp. *reponche*]. Racine d'une variété du *Raphanus sativus*, L., de la famille des crucifères ; elle est arrondie ou napiforme, blanche, rose ou rouge extérieurement, légèrement excitante, diurétique et antiscorbutique. V. RAIFORT et RAVE.

RADIUS. s. m. [*radius*, κερκὶς, all. *Speichenknochen*, angl. *radius*, it. *raggio*, *radio*, esp. *radio*]. Os long, prismatique et triangulaire, qui occupe le côté externe de l'avant-bras. Son extrémité supérieure, la moins volumineuse, porte une éminence arrondie appelée *tête*, et soutenue par un rétrécissement qu'on nomme le *col*. A l'endroit où le col se confond avec le *corps* ou partie moyenne de l'os, se voit l'*éminence* ou *tubérosité bicipitale*, ainsi appelée parce qu'elle donne attache au tendon du biceps. Articulé par son extrémité supérieure d'une part avec la petite tête de l'humérus par une excavation appelée *cupule*, d'autre part avec la petite cavité sigmoïde du cubitus par le pourtour convexe de sa tête, le radius s'unit par son extrémité inférieure, volumineuse et quadrilatère, avec les deux premiers os du carpe, par une surface aplatie qui présente : à son côté externe, l'apophyse styloïde ou *épine du radius;* à son côté interne, une excavation articulée avec la tête du cubitus; en arrière, des coulisses pour le glissement des tendons. Le radius se développe par trois points d'ossification : un pour le corps, et un pour chacune de ses extrémités. — *Fractures du radius*. Le radius peut être brisé dans un point de son *corps*, et les fragments présentent alors une tendance à se porter vers l'espace interosseux, qui entraîne la diminution ou l'effacement de cet espace, la perte des mouvements de pronation et de supination ou au moins une grande gêne de ces mouvements : aussi, après la réduction, faut-il lutter contre cette tendance à l'aide de compresses graduées appliquées sur les faces antérieure et postérieure de l'avant-bras et recouvertes par deux attelles de bois. Plus souvent, le radius est brisé au niveau de son *extrémité inférieure*, à la suite d'une chute sur la paume de la main, plus rarement sur sa face dorsale ; la fracture se fait par pénétration plus fréquemment que par divulsion ou par arrachement. Le déplacement, presque constant, se manifeste par une déformation spéciale, dite en dos de fourchette, du poignet : le radius est raccourci, déplacé selon l'épaisseur; il y a diastasis de l'articulation radio-cubitale inférieure, la main est dans l'abduction ; il n'y a pas de déplacement vers l'espace interosseux, celui-ci n'existant plus au point blessé. La réduction se fait soit par la flexion forcée du poignet, l'avant-bras étant dans la pronation, soit en faisant l'extension sur la main, la contre-extension sur le coude, et la coaptation avec les pouces appliqués en arrière du fragment inférieur qu'ils repoussent en avant. La contention se fait soit par des coussins d'ouate qui exercent une compression douce sur les deux faces de l'avant-bras où ils sont fixés par une bande silicatée, soit à l'aide de compresses graduées appliquées en avant et en arrière de l'avant-bras, de deux attelles, et de trois bandelettes de diachylon qui maintiennent le tout.

RAFFINAGE. s. m. [*purificatio*, all. *Raffinirung*, *Läuterung*, angl. *refinement*, it. *raffinamento*, esp. *rafinadura*]. Opération de chimie qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la pureté. — Purification du sucre brut. V. SUCRE.

RAFFLESIA. s. m. Genre de plantes rafflésiacées dont une espèce, le *Rafflesia patma*, a des bourgeons astringents, employés à Java contre les métrorragies.

RAFFLÉSIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, parasites des racines de végétaux, souvent réduites à une seule fleur énorme entourée de bractées, ou à tige courte pourvue d'écailles imbriquées. Fruit indéhiscent, à graines nombreuses, simples. Embryon celluleux, simple, avec ou sans albumen.

RAFLE. s. f. [*axis*, all. *Kamm*, angl. *stalk*, it. *racimolo*]. Pédoncule central ou axe d'une grappe de raisin ou d'un épi.

RAFLE. s. f. [*rare* ou *feu d'herbe*]. Maladie éruptive fébrile qui a été observée sur la vache dans les environs de Paris et dans quelques contrées de Normandie. L'éruption, qui se manifeste le quatrième ou le cinquième jour, occupe ordinairement la face interne des membres postérieurs et quelquefois antérieurs, à partir de la couronne jusqu'au haut de l'extrémité (H. d'Arboval).

RAFRAICHISSANT, ANTE. adj. et s. m. [*refrigerans*, ψυκτικὸς, all. *kühlend*, angl. *cooling*, it. *refrigerativo*, esp. *rinfrescante*]. Substance qui est apte à calmer la soif et à diminuer la température du corps.

RAGE. s. f. [*rabies*, λύσσα, all. *Wuth*, angl. *madness*, it. *rabbia*, esp. *rabia*]. Maladie virulente propre aux genres chien et chat, et que la morsure communique à l'homme et à d'autres animaux. La maladie consiste dans un trouble profond de l'innervation qui atteint à la fois la sensibilité et le mouvement, en traversant successivement trois périodes (Van Swieten) qui en réalité se mêlent souvent l'une à l'autre : une période d'excitation, une période de perversion et une période d'affaissement. Tout impressionne violemment les sens du malheureux qui est en proie aux effets du virus rabique : un reflet brillant, celui de l'eau, celui d'une glace ou d'une vitre, la flamme d'une bougie, offensent sa rétine, que les mouvements irréguliers de l'iris garantissent incomplètement ; le plus léger bruit éveille son attention, le trouble et le fait sursauter ; pour lui, tous les corps deviennent odorants, les substances les plus insipides prennent un goût prononcé ; le plus petit mouvement de l'air, le contact de l'eau, la moindre pression de la peau, lui causent une sensation douloureuse ; tous les sens sont dans un état d'hyperesthésie, ce qui explique l'agitation incessante qui constitue l'un des caractères les mieux accusés de la rage au début. Le sens génésique lui-même est excité d'une façon anormale : c'est ainsi qu'un malade a pu se livrer trente fois à l'acte du coït dans les vingt-quatre heures (Haller). Youatt a également signalé chez le chien une agitation inquiète et un changement continuel de position (*perpetual motion*) parmi les premiers symptômes de la maladie. Pendant plusieurs heures, le chien malade se retire dans son panier ou dans sa niche ; il ne montre aucune disposition à mordre, et il obéit encore, quoique avec lenteur, à la voix qui l'appelle. Bientôt il devient inquiet, cherche une nouvelle place pour se reposer, la quitte pour en chercher une autre ; il s'agite perpétuellement, ne pouvant trouver une position qui lui convienne : il jette autour de lui un regard dont l'expression est étrange ; son attitude est sombre. L'animal, comme crispé sur lui-même, cache sa tête entre ses pattes de devant ; le chien hargneux et méchant seul a déjà l'aspect terrifiant et des yeux féroces. Chose digne de remarque, il continue à *boire* et à manger, et souvent cherche à prendre des substances dont les chiens ne se nourrissent pas ; en dernier lieu, une bave filante s'écoule de sa bouche. Un signe caractéristique, ce sont des hurlements d'une nature spéciale ayant quelques rapports avec le cri du coq, aboiement qui s'opère par le rapprochement subit des mâchoires, et qui, provenant du fond de la gorge, se convertit en une sorte de hurlement saccadé en trois notes plus aiguës que l'aboiement ordinaire. Chez l'homme survient ensuite le crachotement qui se lie intimement à un symptôme constant dans la rage, la dysphagie et les convulsions spasmodiques du pharynx ; crachotement qui disparaît dans la dernière période. Parfois, non toujours, la sécrétion salivaire est augmentée. Chez l'homme elle peut manquer, et chez le chien l'écoulement salivaire n'égale pas celui qui se manifeste dans l'épilepsie ou dans les nausées. L'*écume mousseuse* qui salit les coins de la gueule dans la rage est un symptôme de courte durée, qui rarement persiste au delà de douze heures. Les histoires de chiens enragés couverts d'écume sont fabuleuses ; on confond souvent l'épilepsie avec la rage : de là l'erreur. Après avoir augmenté, la quantité de salive diminue ; elle devient plus épaisse, visqueuse et adhérente, elle s'attache aux commissures des lèvres et au fond de la gorge. Il semble que dans le principe les mouvements convulsifs ne se produisent que lorsque le malade cherche à avaler, qu'ils sont d'autant plus violents que les efforts de déglutition sont plus énergiques, et que l'horreur qu'éprouvent les enragés pour toute sorte de boisson ou d'aliment tient surtout, sinon exclusivement, à la crainte de réveiller les convulsions par les mouvements de déglutition. A l'hyperesthésie succèdent les hallucinations, et à l'excitation intellectuelle le délire, chez le chien comme chez l'homme. Le délire atteint dans quelques cas les proportions d'un accès de fureur maniaque ; c'est alors qu'on a vu l'enragé se jeter sur ceux qui l'entourent et les frapper. Quant à la croyance que tous les enragés cherchent à mordre, elle est erronée ; les cas où la fureur rabique aboutit à des tentatives de morsure sont exceptionnels. Sans connaître la nature du mal dont ils sont atteints, les enragés semblent parfois pénétrés de la pensée qu'ils peuvent devenir dangereux pour ceux qui les approchent, soit par la violence de leur délire, soit même par leurs embrassements. Cependant les spasmes deviennent plus fréquents, les moments de calme et de lucidité plus rares et plus courts ; et, lorsque, par instants, les malades reprennent possession de leur intelligence, ce n'est que pour s'occuper d'idées funèbres ; ils annoncent leur mort, et semblent se préparer à cette fin prochaine. A partir de ce moment tout signe d'intelligence disparaît, les sensations deviennent obtuses, les convulsions se généralisent, il est vrai, mais en même temps elles perdent de leur énergie, et bientôt le malade, épuisé par la douleur, par la violence et la continuité des accidents convulsifs, par la privation absolue d'aliments, tombe dans un état d'affaissement dont pourront bien le faire sortir encore, par intervalles, quelques hallucinations ou quelques spasmes thoraciques, mais que l'asphyxie ne tarde pas à rendre plus profond et à transformer en un état de résolution complète ; alors toute agitation cesse pour faire place au coma, et le malade succombe après avoir rejeté à plusieurs reprises, par des efforts de vomissements, de l'écume bilieuse. On observe chez le chien quelques phénomènes convulsifs, analogues à ceux qui ont été signalés chez l'homme, par exemple, une sorte de tremblement général, ou parfois des contractions rapides et violentes des muscles thoraciques, lorsque l'animal fait des efforts pour avaler quelques gorgées de liquide ; mais, tandis que, chez l'homme, le frisson et le spasme se montrent dans la première période, chez le chien, au contraire, ils ne surviennent que tardivement. Tandis que chez l'homme la dysphagie et l'horreur des boissons ne font jamais défaut, et suivent de près les prodromes, chez le chien l'hydrophobie proprement dite n'existe pas, ou du moins ne s'observe qu'exceptionnellement, et la dysphagie ne se montre qu'à la dernière période ; de sorte qu'on peut dire que des deux symptômes pathognomoniques de la rage humaine, l'un n'a presque jamais été observé dans la rage canine, et l'autre ne s'y manifeste qu'à une époque où d'autres signes ont déjà fait reconnaître la maladie. Après un laps de temps qui varie avec le degré d'intensité des troubles de l'innervation, le chien tombe épuisé, la période d'affaissement commence ; mais un attouchement, un simple appel, suffisent quelquefois pour réveiller la fureur et le besoin de mordre, qui sont les caractères dominants des dernières phases de la période d'excitation. Bientôt l'affaissement devient complet, l'animal est comme assoupi ; enfin apparaissent des symptômes de paralysie, et surtout de paraplégie. Tantôt, c'est le cas le plus rare, les muscles de la langue et des mâchoires perdent seuls leur contractilité ; tantôt tout l'ensemble du système musculaire semble frappé. L'autopsie permet de constater les lésions suivantes : turgescence des veines périphériques du cerveau, coloration rosée de la substance corticale, ramollissement de la substance blanche cérébro-médullaire de certaines paires crâniennes (Meynert), tuméfaction des papilles caliciformes de la langue, injection de la région pharyngienne, engouement pulmonaire avec noyaux apoplectiques et suffusions sanguines au bord postérieur, albumine dans les urines ; mais ces lésions anatomiques sont, pour la plupart, consécutives aux symptômes, plutôt qu'elles n'en sont la cause déterminante. La rage est susceptible de se développer spontanément chez le chien, le loup, le chat et le renard, qui peuvent la transmettre aux autres quadrupèdes ou à l'homme. Il paraît que ni la colère, ni l'influence des climats et des saisons, ni les variations de température, ni la faim, ni la soif, ne peuvent produire l'affection rabienne, pas plus que ne la produisent la malpropreté et l'usage d'aliments malsains et d'eaux corrompues; on a essayé en vain de la faire naître artificiellement en soumettant des animaux à l'action de ces conditions isolées ou réunies. Renault a démontré que la salive seule des animaux enragés possède des propriétés virulentes (jamais la maladie n'a pu être inoculée par l'insertion d'aucune autre matière, l'inoculation du sang notamment est d'une innocuité parfaite); que la rage *spontanée* est très rare; que le musellement général et permanent des chiens est une mesure efficace pour empêcher la propagation de cette maladie; que c'est à tort que plusieurs auteurs regardent la contrainte résultant de l'application de la muselière sur le chien comme une cause du développement de la rage chez cet animal; que les deux tiers des animaux *inoculés* deviennent enragés, et le tiers seulement des individus mordus le devient. La durée de l'incubation est de vingt à trente jours chez les enfants de deux à douze ans, mais elle peut s'étendre à cinq mois et plus; plus tard elle est habituellement de quarante à soixante jours, mais peut durer plusieurs mois aussi. Toute cautérisation autre que celle au fer rouge est insuffisante pour prévenir l'inoculation du virus rabique; encore faut-il qu'elle soit faite dans les vingt-quatre heures qui suivent la morsure. Pendant la période d'incubation, il est nécessaire de rassurer l'individu qui a été mordu, d'éviter toute allusion à l'accident. La rage une fois déclarée, la mort est inévitable ; il n'existe pas un seul cas bien avéré de guérison chez l'homme. Les moyens qui ont été mis en usage sont les injections hypodermiques de chlorhydrate de morphine, l'hydrate de chloral en lavement, les inhalations de chloroforme, le hachisch, l'emploi des courants continus. Klebs a cru trouver un microbe particulier à la rage; mais Pasteur a montré que le microbe trouvé dans la salive des personnes atteintes d'hydrophobie, et retrouvé dans celle d'enfants morts de diverses maladies et même de personnes bien portantes, n'a rien de commun avec le virus rabique, lequel n'est pas encore caractérisé par un microbe cultivable. — *Rage mue, rage muette* [angl. *dumb madness*]. Maladie singulière, encore mal élucidée, du chien. Elle paraît être souvent la conséquence des morsures faites par un chien enragé; et cependant on doute qu'elle soit transmissible par inoculation. Le chien est en proie à une grande anxiété, sans accès de fureur. Il est le plus souvent dans l'impossibilité de crier (d'où le nom de la maladie) et de mordre (car il ne peut rapprocher les mâchoires). La maladie est ordinairement mortelle; on cite pourtant des cas de guérison. On l'a confondue à tort avec l'angine; ce serait une sorte de rage modifiée. — *Rage de tête*. Maladie qui a régné en France en 1481. « En cette année, dit un chroniqueur, au mois d'avril, on commença fort à mourir à Metz et en plusieurs autres contrées, tant en France comme autre part. Cela venait d'une chaude maladie de fièvre et de *rage de tête;* les malades devenaient égarés et à demi hors de leur entendement, et au bout de quatre ou cinq jours quelques-uns étaient guéris, mais les autres et la plupart succombaient. » Il est possible que cette *rage de tête* soit à ranger auprès de la méningite épidémique.

RAGLE. s. m. Hallucination particulière à laquelle sont sujets les voyageurs qui parcourent le désert.

RAIE. s. f. [*Raja*, all. *Roche*, angl. *ray*, *thornback*, it. *razza*, esp. *raya*]. Genre de poissons chondroptérygiens plagiostomes, caractérisé par le grand développement des nageoires pectorales sous forme d'*ailes;* queue longue et relativement volumineuse, pourvue d'un appareil électrique sous-musculaire et sous-cutané (Ch. Robin). Presque toutes les espèces sont alimentaires. Les principales sont la raie bouclée (*R. clavata*, L.), la raie blanche (*R. batis*, L.), et la raie ronce (*R. rubus*, L.). L'*huile de foie de raie* est moins riche en iode et en soufre, et un peu plus riche en phosphore, que celle de foie de morue. V. Huile *de foie*.

RAIE. s. f. — *Raie méningitique*. Raie rouge qui se produit sur la peau du tronc, et persiste assez longtemps, quand on y trace un trait avec l'ongle, en appuyant plus ou moins fortement, pendant la méningite tuberculeuse (Trousseau). C'est un résultat de troubles vaso-moteurs cutanés, qui s'observe aussi durant certaines phases de la fièvre typhoïde, des altérations encéphaliques débilitantes, etc., et qui n'a rien de pathognomonique. = *Raie de mulet*. Chez le cheval, ligne longitudinale, de couleur foncée, s'étendant de la crinière à la queue, dans le plan médian du dos et des reins, sur certaines robes claires. Elle est quelquefois croisée d'une autre raie qui descend du garrot sur chaque épaule.

RAIFORT. s. m. [all. *Rettig*, *Meerrettig*, angl. *radish*, *horse-radish*, it. *radice*, *rafano*, esp. *rabano*]. Nom donné à deux plantes crucifères qui appartiennent à des genres différents. — *Raifort sauvage* [*cochléaria de Bretagne*, *cranson*]. Le *Cochlearia armoracia*, L., dont la racine, blanche, charnue, de saveur âcre et piquante, d'odeur très pénétrante, contient une huile sulfurée volatile; appliquée sur la peau, cette racine agit comme rubéfiant; excitante et antiscorbutique, elle entre dans le sirop et le vin antiscorbutiques, et dans l'alcoolat de cochléaria composé. V. Cochlearia. — *Raifort cultivé*. Le *Raphanus niger*, L., variété du *Raphanus sativus*, dont la racine, connue sous le nom de *radis noir*, est très piquante.

RAINETTE. s. f. Instrument avec lequel on divise l'ongle du cheval en y creusant des rainures.

RAINETTE. s. f. [*Hyla*]. Genre de batraciens anoures, qui diffèrent des grenouilles en ce que leurs doigts sont terminés par des sortes de ventouses qui leur permettent de grimper aux arbres.

RAINURE. s. f. [*incisura*]. — *Rainure mastoïdienne*. V. Digastrique. — *Rainure de l'hélix*. V. Oreille.

RAIPONCE. s. f. [*Campanula rapunculus*, L., all. *Rapunzel*, angl. *rampion*, it. *raperonzo*, esp. *reponche*]. Plante campanulacée, dont la racine, fusiforme et blanche, et les feuilles lancéolées et sessiles, passent pour apéritives et rafraîchissantes. On mange les feuilles en salade.

RAISIN. s. m. [*uva*, σταφυλή, all. *Weintraube*, angl. *grape*, it. et esp. *uva*]. Fruit des diverses variétés de la vigne (*Vitis vinifera*, L.), de la famille des ampélidées. On emploie en médecine, comme pectoraux, trois sortes de raisins secs : 1° les *raisins de caisse*, qui viennent du midi de la France. Ce sont des raisins trempés avec leurs rafles dans une lessive de soude et séchés au soleil. Ils sont jaunes, et ont un principe sucré qui s'effleurit en partie à leur surface ; 2° les *raisins de Corinthe*, qui venaient autrefois de cette ville, sont très petits, presque noirs, en grains détachés, et sont envoyés de Céphalonie et des diverses îles Ioniennes; 3° les *raisins de Damas* ou *de Smyrne*, qui viennent de Syrie, sont très gros, aplatis, rougeâtres, demi-transparents; ils ont une saveur de muscat. V. Cure *de raisin*. — *Maladie du raisin*. V. Épiphytiques (*Maladies*). — *Raisin d'Amérique*. V. Phytolaque. — *Raisin d'ours*. V. Arbousier. — *Sucre de raisin*. V. Glycose.

RAISINIÈRE. s. f. V. Staphylôme *de l'iris*.

RAISON. s. f. [*ratio*, *intellectus*, λόγος, all. *Vernunft*, angl. *reason*, it. *ragione*, esp. *razon*]. Physiologiquement, l'ensemble des facultés par lesquelles l'homme perçoit, reconnaît, démontre *le vrai*, et qui ont pour organe les parties antérieures et supérieures du cerveau. La raison n'est pas l'apanage exclusif de l'homme, car on observe chez beaucoup d'animaux une appréciation judicieuse des circonstances qui ne peut être que le fait d'une raison réelle. Mais ce qui distingue la raison humaine de la raison animale, ce qui lui donne sa supériorité, c'est le pouvoir d'abstraire et de généraliser ; et ce qui montre le passage entre les deux raisons, c'est que l'homme sauvage ne possède qu'à un degré infiniment petit ce pouvoir. Il faut beaucoup de temps pour que l'abstraction et la généralisation se développent. On a la trace de ce développement graduel dans les langues, qui d'abord n'ont que des termes concrets, et qui peu à peu gagnent des termes abstraits, lesquels montrent par leur étymologie et leur origine qu'ils ne sont nés qu'après une élaboration qui a permis de leur donner un sens figuré.

RAISONNANT, ANTE. adj. et s. — *Manie raisonnante* (Pinel). V. Folie *héréditaire*. — Celui ou celle qui sont atteints de folie raisonnante.

RAIZ. s. m. [Mot portugais voulant dire *racine*]. — *Raiz de Mungo*. V. Chynlen.

RAJIDÉS. s. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, dont le type est le genre *Raja* (V. Raie).

RAK. s. m. V. Arak.

RAKI. s. m. Boisson qui se prépare par la distillation du marc fermenté de raisin. La vapeur alcoolique, dirigée sur des espèces aromatiques, telles que les semences d'anis, se charge de leurs principes volatiles. La liqueur obtenue a un goût agréable ; elle devient, comme l'absinthe, d'un blanc laiteux quand on y verse de l'eau, et exerce la même action sur le système nerveux.

RÂLE. s. m. [*rhonchus*, ῥόγχος, all. *Rocheln*, angl. *ronchus*, *rattle*, it. *rantolo*]. Vulgairement, le bruit qui, chez les moribonds, est produit par le passage de l'air à travers les mucosités accumulées dans le larynx, la trachée-artère ou les grosses divisions des bronches. = Nom donné par Laennec à tous les bruits anormaux que le passage de l'air, pendant l'acte respiratoire, peut produire, soit en traversant des liquides qui se trouvent dans les bronches, soit en résonnant d'une façon particulière dans ces conduits enflammés ou rétrécis, bruits anormaux qui, se mêlant au murmure respiratoire, l'obscurcissent ou le remplacent. Il faut examiner dans les râles : 1° le volume des bulles (qui permet de juger approximativement le calibre des tuyaux où ils se produisent) ; 2° leur nombre ; 3° la clarté, le ton, la force des râles, la distance à laquelle ils se produisent, la rapidité avec laquelle se forment et crèvent les bulles (ce qui permet de juger la consistance du liquide) ; 4° s'ils coïncident avec l'inspiration, avec les deux temps, si la toux les modifie, les fait disparaître. On les dit *secs*, quand ils consistent en des résonances variables ; *humides* ou *bullaires*, quand ils sont constitués par des bulles. Le *râle sec* peut être *aigu* ou *grave* ; on le dit *sibilant* dans le premier cas, et *ronflant* dans le second. Parmi les *râles bullaires* on distingue : 1° Le *râle crépitant* [angl. *crepitory rattle*, it. *rantolo crepitante*], ainsi dit parce qu'il ressemble à la décrépitation du sel sur le feu. Il est formé de bulles petites, nombreuses et égales. Il est caractéristique du premier degré de la pneumonie ; on l'observe aussi parfois dans l'œdème pulmonaire. On ne l'entend que dans l'inspiration. — 2° Le *râle muqueux* ou *sous-crépitant* [angl. *mucous rattle*, it. *rantolo mucoso*], produit par le passage de l'air à travers un liquide d'une certaine ténacité, formant des bulles qui varient de grosseur et de nombre, et s'entendant aux deux temps de la respiration. On l'observe quand les bronches sont obstruées par du mucus, du sang, du pus. On le rencontre dans la bronchite, dans l'hémoptysie, et dans la phtisie tuberculeuse quand les tubercules se ramollissent. — 3° *Râle caverneux* [angl. *cavernous rattle*] ou *de gargouillement*. Râle muqueux qui a lieu dans une excavation des poumons, et qu'accompagne une augmentation de la sonorité. — 4° *Râle de craquement* [angl. *crackling rattle*]. Son analogue à celui que produit l'insufflation d'une vessie sèche. On l'entend seulement durant l'inspiration ; il provient de la pénétration de l'air dans des cellules sèches et inégalement dilatées. On le rencontre dans l'emphysème pulmonaire. Il peut être *sec* ou *humide*. Dans le premier cas, il peut s'entendre comme un *bruit de soupape* qui retombe. — *Râle de retour*. Râle crépitant à grosses bulles, qui se fait entendre dans la troisième période de la pneumonie, quand le souffle bronchique diminue et que la résolution commence. — *Râles gutturaux*. Bruits qui se produisent dans le larynx et la trachée pleins de mucosités. Quand ils sont très intenses, les râles gutturaux sont entendus à distance, et aussi à l'auscultation du thorax ; les grandes dimensions de leurs bulles, leur caractère lointain, permettent de les distinguer des râles produits dans les bronches ou dans les excavations accidentelles creusées dans le poumon.

RALLIEMENT. s. m. V. Point *de ralliement*.

RAMAÏ ou **RAMIÉ.** s. m. [*Urtica tenacissima*]. Urticée originaire de Java, cultivée au Texas, à la Louisiane, en Chine et dans l'Indoustan. C'est une variété de *China grass* (*Urtica nivea*, *Bœhmeria nivea*, Hooker et Arnolt) ; mais elle produit des tiges plus abondantes et rend une filasse plus soyeuse, à reflets nacrés. Le ramié pourrait s'acclimater dans le nord de la France. En Algérie et dans les plaines de la Crau (Bouches-du-Rhône), il donne des rendements importants.

RAMAIRE. adj. Synonyme de *raméal*.

RAMASSÉ, ÉE. adj. Se dit des organes de même espèce, animaux ou végétaux, serrés en nombre les uns contre les autres.

RAMÉAIRE. adj. Se dit d'une racine aérienne naissant sur des rameaux.

RAMÉAL, ALE, ou **RAMÉEN, ENNE.** adj. [all. *aststandig*]. Qui est attaché ou qui appartient aux rameaux.

RAMEAU. s. m. [*ramus*, all. *Zweig*, angl. *branch*, it. *ramicello*, esp. *ramo*]. Division d'une branche d'arbre, d'un vaisseau, d'un nerf.

RAMELLE. s. f. [*ramellus*]. Subdivision d'un pétiole secondaire dans une feuille pennée.

RAMENTACÉ, ÉE. adj. [*ramentaceus*, de *ramentum*, raclure]. Se dit d'une tige couverte de petites écailles membraneuses, comme celles du pétiole des fougères.

RAMESCENCE. s. f. [de *ramus*, branche]. État de ce qui se ramifie : *ramescence des nerfs*, *des vaisseaux*.

RAMESCENT, ENTE. adj. Se dit d'un organe ou d'un produit morbide qui, ordinairement simple, offre accidentellement des divisions en forme de rameaux.

RAMEUX, EUSE. adj. [*ramosus*, de *ramus*, branche ; all. *ästig*, angl. *ramose*, it. et esp. *ramoso*]. Qui se partage en branches secondaires.

RAMIER. s. m. V. Pigeon.

RAMIFÈRE. adj. [*ramifer*, de *ramus*, rameau, et *ferre*, porter]. Se dit d'un bourgeon ne produisant que des rameaux et des feuilles, sans fleurs.

RAMIFICATION. s. f. [de *ramus*, rameau, et *facere*, faire ; all. *Verästelüng*, angl. *ramification*, it. *ramificazione*, esp. *ramificacion*]. Division d'une tige, d'un vaisseau, d'un nerf, en plusieurs rameaux.

RAMIFIÉ, ÉE. adj. Qui est subdivisé en rameaux.

RAMIFLORE. adj. [*ramiflorus*]. Se dit d'une plante dont les fleurs naissent sur des rameaux (nerprun).

RAMILLE. s. f. [*ramulus*, all. *Nebenzweiglein*, angl. *sticks*, *bavin*, it. *ramillo*, esp. *ramujos*]. Nom donné, en botanique, aux plus petites divisions des rameaux.

RAMINGUE. adj. [all. *störrig*, angl. *restive*, it. *restio*, esp. *repropio*]. Synonyme vulgaire de *rétif*.

RAMOLLI, IE. adj. Se dit des *tubercules* en état de ramollissement.

RAMOLLISSEMENT. s. m. [μάλαξις, all. *Erweichung*, angl. *ramollissement*, esp. *reblandecimiento*]. Diminution de la cohésion des éléments tissu, conséquence de certains troubles de la nutrition. — *Ramollissement cérébral* (Rochoux, Rostan). Nom sous lequel on décrit certaines lésions du cerveau consécutives à l'oblitération des artères de cet organe et les manifestations symptomatiques qui en résultent. Cette oblitération, qui détermine l'ischémie et la gangrène des éléments nerveux du cerveau dans une étendue plus ou moins grande, résulte tantôt d'une thrombose consécutive à l'endartérite et à l'athérome artériel, principalement chez les vieillards, tantôt d'une embolie formée par des végétations propres à l'endocardite, particulièrement chez les rhumatisants. Le ramollissement cérébral se présente sous deux formes principales : l'une, *aiguë, apoplectiforme;* l'autre, *chronique, progressive.* Dans la première forme, l'invasion peut être absolument identique à celle de l'hémorragie cérébrale : le malade est frappé tout à coup de paralysie, d'hémiplégie surtout, avec ou sans perte de connaissance. Le diagnostic différentiel repose surtout sur l'absence, dans le ramollissement, de l'abaissement de température, presque constant au début de l'hémorragie cérébrale ; sur la présence de l'aphasie, beaucoup plus fréquente dans le ramollissement; sur le caractère mobile de la paralysie, qui peut diminuer d'un jour ou l'autre, dans un membre, ou abandonner un membre pour en atteindre un autre. La mort peut survenir sans que le malade soit sorti du coma initial ; dans le cas contraire, il reprend connaissance au bout d'un temps variable, mais les facultés intellectuelles restent affaiblies à un degré plus prononcé qu'à la suite d'une hémorragie cérébrale ; de plus, la paralysie, au lieu de tendre à diminuer, augmente par saccades, et suit une marche croissante. Les prodromes, si rares dans l'hémorragie cérébrale, sont souvent manifestes dans le ramollissement, surtout dans le ramollissement chronique, progressif. Ces prodromes sont (Rostan): une douleur de tête ordinairement fixe et tenace, avec mouvements instinctifs et opiniâtres des malades à y porter la main ; de l'engourdissement, des fourmillements, un sentiment de gêne et de pesanteur, quelquefois de la contracture et des crampes, voire même des convulsions dans les membres du côté opposé à la céphalalgie : tous prodromes complètement étrangers à la paralysie dépendant d'une hémorragie cérébrale. La paralysie a une marche aussi variable que dans la forme aiguë. La mort peut être hâtée par une attaque apoplectiforme, ou par le fait d'une complication, pneumonie, etc.; dans d'autres cas, elle survient lentement, dans le marasme et dans un état voisin du gâtisme. A l'autopsie, on trouve d'abord dans les artères du cerveau les lésions, thrombose ou embolie, qui ont causé l'oblitération vasculaire ; puis, au niveau de l'ischémie, on trouve la substance cérébrale très molle, d'une consistance diffluente, facile à entraîner par l'eau, et d'une couleur jaune-serin pâle (*ramollissement blanc*), ou rouge (*ramollissement rouge*). Cette masse ramollie est composée de fragments de tubes nerveux altérés, de granulations graisseuses, de leucocytes granuleux, de gouttes de myéline visqueuse, demi-liquide. Lorsque la mort a tardé plusieurs mois, les foyers de ramollissement sont remplacés par des plaques jaunes, indurées, de coloration ocreuse, au niveau desquelles les éléments nerveux ont disparu et sont remplacés par du tissu conjonctif de nouvelle formation et des granulations graisseuses (Durand-Fardel). — *Ramollissement de la membrane muqueuse de l'estomac.* V. Gastromalacie. — *Ramollissement des os.* V. Ostéomalacie.

RAMPANT, ANTE. adj. [*repens*, *reptans*, all. *kriechend*, angl. *creeping*, it. *rampicarsi*, esp. *rastrero*]. Se dit, en botanique, d'une racine qui court horizontalement sous terre, en jetant çà et là des ramifications latérales et des tiges ; et d'une tige étalée sur le sol, où elle envoie des racines de distance en distance.

RAMPE. s. f. [*scala*]. — *Rampe du limaçon de l'oreille.* V. Oreille.

RAMPIN. adj. V. Pied.

RAMULE. s. m. [*ramulus*, de *rameau*]. Nom donné à des organes des asperges et du petit houx regardés souvent comme des feuilles, mais qui ne sont que de petits rameaux développés avec une forme et un volume particuliers sans porter de feuilles.

RAMULIFLORE. adj. [*ramuliflorus*]. Qui porte des fleurs sur les ramuscules. Exemple : le petit houx.

RAMUSCULE. s. m. [all. *Aestchen*]. Subdivision d'une branche, soit en botanique, soit en anatomie.

RANA. s. f. V. Grenouille.

RANCE. adj. [*rancidus*, ἕωλος, all. *ranzig*, angl. *rancid*, it. *rancido*, esp. *rancio*]. Se dit d'un corps gras qui, en absorbant l'oxygène de l'air, a pris une odeur forte et une saveur désagréable, dues à la mise en liberté d'acides gras.

RANCIDITÉ. s. f. [*rancor*, ἑωλότης, all. *Ranzigkeit*, angl. *rancidity*, it. *rancidume*, *rancidezza*, esp. *ranciadura*]. État d'un corps gras devenu rance.

RANCIMENT. s. m. V. Saponification.

RANCISSEMENT. s. m. Production de la rancidité.

RANGÉE. s. f. — *Rangée des os du carpe, du tarse.* V. Carpe et Tarse.

RANGOON ou **RANGOUN.** s. m. [ville de Birmanie]. — *Huile de Rangoon.* Liquide retiré d'un pétrole de la Birmanie. L'huile de Rangoon est d'un jaune se rapprochant beaucoup de celui de l'huile d'olive, lorsqu'on la regarde par transmission directe du rayon lumineux ; mais, en la regardant par réflexion, on s'aperçoit qu'elle a une deuxième couleur vert bleuâtre, qui devient très apparente pour une position convenable du flacon par rapport à l'œil. Odeur et saveur désagréables, faibles à la température ordinaire. Le poids spécifique varie de 0,961 à 0.968. Elle est dextrogyre. L'alcool en dissout 95 p. 100. Neutre ou à peine acide. Elle sert au graissage des machines et donne fort peu d'un cambouis résineux.

RANINE. adj. et s. f. [de *rana*, grenouille, all. *Froschpulsader*, *Froschader*, angl. *ranine*, it. et esp. *ranina*]. — *Artère ranine.* Terminaison de l'artère *linguale.* — *Veine ranine.* Elle accompagne l'artère, et s'ouvre dans la jugulaire interne ou dans la thyréoïdienne supérieure.

RANQUE. — *Eau de Ranque.* V. Eau *antipsorique.*

RANULE. s. f. La grenouillette.

RAPACES. s. pl. [*accipitres*, *oiseaux de proie*]. Ordre d'oiseaux caractérisés par leur bec à mandibule supérieure aiguë, crochue, leurs tarses terminés par quatre doigts armés d'ongles acérés et rétractiles, leurs ailes très grandes ; subdivisés en *diurnes* et *nocturnes.*

RAPACÉ, ÉE. adj. [*rapaceus*, all. *rübenartig*, angl. *rapaceous*, it. *rapaceo*]. Qui a des racines semblables à des raves.

RÂPE. s. f. — *Bruit de râpe*, *bruit de lime*, *bruit de scie* [all. *Raspelgeräusch*, angl. *rasp sound*, it. *raspa*]. En auscultation, bruit pathologique du cœur ou des artères imitant le frottement que produisent ces instruments sur le bois : c'est le bruit de souffle porté à un haut degré. Il indique une affection organique du cœur, particulièrement le rétrécissement d'un orifice, ou un anévrysme.

RÂPES. s. f. pl. En vétérinaire, les *crevasses.*

RÂPEUX, EUSE. adj. Se dit des bruits caverneux qui ressemblent a ceux d'une râpe. Le frottement pleural peut devenir tellement intense, qu'il prend le *caractere râpeux*. V. Frottement et Rape.

RAPHANÉDON. s. m. [ῥαφανηδὸν, de ῥάφανος, navet : en manière de navet]. Synonyme de *cauledon*.

RAPHANIE. s. f. [*convulsio cerealis*, *rhaphania*, all. *Kriebelkrankheit*, angl. *raphania*, it. et esp. *rafania*] (Linne). Maladie convulsive assez fréquente en Allemagne et en Suède, et qu'on attribuait au *Raphanus raphanistrum*. L., plante crucifère dont les semences sont quelquefois mêlées avec le blé. C'est l'ergotisme chronique.

RAPHANUS. s. m. V. Radis, Raifort, Rave et Raphanie.

RAPHÉ. s. m. [ῥαφὴ, de ῥάπτειν, coudre ; all. *Naht*, angl. *raphe*, it. et esp. *rafe*]. En botanique, dans les graines provenant d'un ovule réfléchi, ligne fibro-vasculaire saillante à la surface de l'épisperme, qui commence au *hile* et finit à la *chalaze*. = En anatomie, nom donné à certaines lignes saillantes qui ressemblent à une couture tel est le *raphé*, qui divise le scrotum et le périnée en deux parties latérales, et qui s'étend depuis l'anus jusqu'à l'origine de la verge. — *Raphé de Stilling* (*septum médian*). La commissure blanche antérieure de la moelle épinière, devenue épaisse dans le bulbe au niveau du quatrième ventricule.

RAPHIDE. s. f. [*rhaphis*, de ῥαφὶς, aiguille ; all. *Haarbüschel*, angl. *raphides*, esp. *rafide*]. Faisceau de cristaux aciculaires qu'on trouve dans les cellules de quelques végétaux (orchidees, etc.)

RAPIFORME. adj. [*rapiformis*, de *rapa*, rave, et *forma*, forme] En forme de rave.

RAPONTIC. s. m. ou **RAPONTIQUE.** s. f. V. Raiponce.

RAPONTIN. s. m. La racine de patience.

RAPPORT. s. m. [all. *Verhältniss*, angl. *proportion*, *analogy*, it. *proporzione*, *analogia*]. Mot employé souvent comme synonyme d'*analogie*. = En anatomie, *rapport anatomique*. Situation d'un organe, relativement à un ou plusieurs autres organes, comme celle d'un nerf par rapport aux artères, veines, muscles , etc. *Rapport* et *connexion* ne sont point synonymes ; car les *rapports*, tels qu'on les entend couramment, ne sont qu'un cas particulier des connexions. = En pathologie [ἔρευξις, all. *Magenblahung*, it. *rutto*], synonyme d'*éructation : rapport aigre, acide*. = En médecine légale, acte authentique (*relatio*) fait par un ou plusieurs médecins ou chirurgiens requis par la justice, et après prestation de serment, pour constater l'état d'une personne, la nature d'une maladie, une grossesse, une mort spontanée ou violente, etc. Il se compose de trois parties essentielles : le *protocole* ou *preambule*, contenant l'indication des nom, prénoms, titres et qualités de l'expert, l'indication de l'autorité requérante, l'objet de la réquisition, les lieu, jour et heure de l'expertise, l'indication du serment prêté ; l'*exposition* des constatations (examen extérieur, autopsie) ; les *conclusions*. On distinguait autrefois les *rapports dénonciatifs*, faits a la réquisition des blessés ou de ceux qui s'intéressent a eux, et destinés à faire connaître les détails du crime ou délit ; les *rapports provisoires*, qui avaient pour but d'obtenir pour les blessés des *provisions*, tant pour leurs aliments ou médicaments que pour leurs frais de poursuite ; et des *rapports mixtes*, à la fois dénonciatifs et provisoires. On divise aujourd'hui les rapports en *judiciaires*, qui servent à éclairer les juges dans les causes civiles et criminelles ; et *administratifs*, qui fournissent des renseignements sur les objets relatifs à quelques branches de l'administration publique, comme sur les dangers et les inconvénients de certains établissements, sur le caractère d'une maladie qu'on soupçonne être épidémique, etc. Enfin il y a des *rapports d'estimation*, qui sont le jugement par écrit, donné par un ou plusieurs médecins, sur l'examen d'un mémoire de visites, opérations, pansements, médicaments, etc., dont le payement est contesté.

RAPTUS. s. m. [de *rapere*, enlever]. Transport soudain des humeurs dans une partie. — *Raptus hémorragique*. Afflux de sang et hémorragie.

RAQUETTE. s. f. V. Cactier.

RARE. adj. [*rarus*, ἀραιὸς, all. *langsam*, angl. *rare*, it. et esp. *raro*]. Se dit du pouls et de la respiration, dont les mouvements sont moins nombreux dans un temps donné qu'ils ne doivent l'être naturellement.

RARÉFACTION. s. f. [*rarefactio*, de *rarefacere*, raréfier ; ἀραίωσις, all. *Verdünnung*, angl. *rarefaction*, it. *rarefazione*, esp. *rarefaccion*]. Diminution de poids d'un gaz sans diminution de l'espace qu'il occupe, par diminution de la pression a laquelle il était soumis.

RARÉFIABLE. adj. [all. *verdünnbar*, angl. *rarefiable*, it. *rarefabile*]. Qui est susceptible de raréfaction. = Synonyme peu usité de *dilatable*.

RARÉFIANT, ANTE. adj. et s. m. [*rarefaciens*, ἀραιωτικὸς, all. *verdünnend*, angl. *rarefactive*, it. et esp. *rarefaciente*]. Mouvement auquel on attribuait la propriété de donner plus de volume ou d'expansion au sang et aux autres humeurs circulatoires.

RARESCIBILITÉ. s. f. [all. *Verdünnbarkeit*, angl. *rarescibility*, it. *rarescibilità*, esp. *rarescibilidad*]. Propriété par laquelle les corps sont susceptibles d'occuper un plus grand espace. V. Gaz, Tension et Vapeur.

RARIFEUILLÉ ou **RARIFOLIÉ, ÉE.** adj. [*rarifoliatus*, all. *blätterarm*, angl. *rarifoliate*, it. *rarifoliato*, esp. *rarifoliado*]. Qui a peu de feuilles.

RARIFLORE. adj. [all. *blumenarm*, it. et esp. *rarifloro*]. V. Pauciflore.

RASE. s. f. Nom vulgaire de l'essence qui surnage quand on extrait l'essence de térébenthine par distillation des résines de pin.

RASÉ, ÉE. adj. Qui a éprouvé le rasement.

RASEMENT. s. m. Usure progressive des incisives du cheval et du bœuf qui fait disparaître la cavité du cul-de-sac externe de ces dents. V. Age.

RASER. v. n. et réfl. Un cheval *rase*, ses dents se *rasent*, quand il éprouve le *rasement*.

RASH. s. m. [du mot anglais *rash*, *éruption*, et qui est sans doute le même que le français *rache* ; angl. *variolous rash*]. Nom sous lequel Th. Dimsdale (1792) a décrit les éruptions analogues à celles de la scarlatine ou de la rougeole (dites *scarlatiniformes* ou *morbilliformes*) qui, sans être dues à ces fièvres éruptives, se montrent dans un certain nombre de maladies fébriles générales, telles que les fièvres puerpérales, la diphtérite, le rhumatisme, les fièvres typhoïdes, etc.

RASION. s. f. [de *radere*, ratisser, racler]. Opération par laquelle on pulvérise un corps avec une lime ou une râpe.

RASORISME. s. m. [all. *Rasorismus*, angl. *rasorism*, esp. *rasorismo*]. V. Contre-stimulisme.

RASOT. s. m. Extrait impur des *Berberis* vendu comme fébrifuge dans l'Inde.

RASPATOIRE. s. f. [all. *Beinfeile*, angl. *raspatory*, it., *rastiatojo*]. Synonyme inusité de *rugine*.

RAT. s. m. Genre de rongeurs omnivores de petit volume. — *Rat d'eau*. Le *Mus* ou *Lemmus amphibius*, rongeur amphibie, surtout radicivore. — *Rat musqué de Russie*. V. Desman.

RATAFIA. s. m. [all. et angl. *Ratafia*, it. *amarasco*, *ratafia*, esp. *ratafia*]. Nom d'un grand nombre de liqueurs alcoolisées, sucrées et chargées des principes odorants ou sapides de plusieurs végétaux. On les prépare, ou par le mélange de sucs avec l'alcool, ou par l'infusion ou la macération des substances dont on veut extraire les principes solubles.

RATANHIA. s. f. et m. [all. *Ratanhia*, angl. *ratany*, *ratanhy*, it. et esp. *ratania*. *Ratanhia*, est d'après Ruiz et Pavon, le nom que donnent à cette racine les indigènes de la province péruvienne de *Huanuco ;* il signifie plante traçante ; ceux de la province de *Tarina* l'appellent *Pumacuchu*, c'est-à-dire coiffe de lion. Voy. Ruiz et Pavon, *Dissertacion sobre la ratanhia especifico singular contra los fluxos de sangre*. Madrid, 1799]. Racine du *Krameria triandra*, R. et Pav. (*ratanhia officinal* ou du *Pérou*) (fig. 407) et du *Krameria ixina*, L., de la famille des polygalées, racine qui est ligneuse, longue, fibreuse, rouge à l'extérieur, jaune rougeâtre en dedans. Sa partie externe a une saveur très astringente, sans amertume ; sa partie centrale est plus dure et d'une saveur plus faible. C'est de la première qu'on fait usage. Le ratanhia est un des plus forts astringents ; on l'emploie surtout contre les diarrhées chroniques et les hémorragies dites *passives*. On le prescrit en poudre (1 à 10 gr.), en décoction (4 à 30 gr. par litre d'eau), en extrait aqueux (2 à 4 gr.), en infusion (20 gr. par litre d'eau), en teinture (5 à 20 gr.) ; l'extrait aqueux contient beaucoup plus de tannin que l'extrait alcoolique. On l'emploie en lavements, suppositoires, en pommade, contre les hémorroïdes et la fissure à l'anus. Le tannin est le principe actif de cette plante ; elle renferme aussi de l'acide kramérique et de la ratanhine. Les *Kr. ixina* (avec ses variétés *tomentosa* et *grandiflora*), et *Kr. secundiflora* ou *Ratanhia* du Texas, sont moins estimés que le *Kr. triandra*.

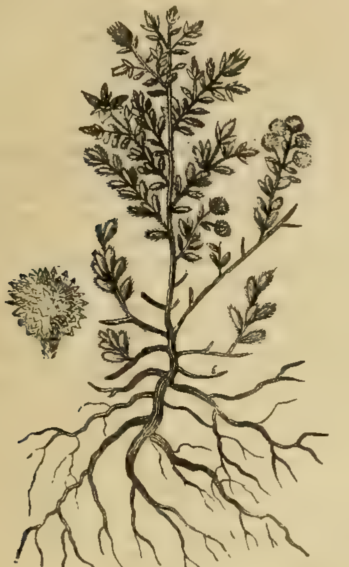

Fig. 407.

RATANHINE. s. f. ($H^{20}H^{13}AzO^{6}$). Principe cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool faible, retiré de la ratanhia.

RATE. s. f. [*lien*, *σπλὴν*, all. *Milz*, anglais, *milt*, *spleen*, it. *milza*, esp. *bazo*]. Glande vasculaire sanguine, molle, spongieuse, d'un rouge violet plus ou moins foncé, située profondément dans l'hypochondre gauche, au-dessous du diaphragme, au-dessus du côlon descendant, entre la grosse tubérosité de l'estomac et les cartilages des fausses côtes, au-dessus et au devant du rein gauche. Sa longueur, très variable suivant la quantité de sang qu'elle renferme, est de 13 à 16 centimètres ; elle mesure 8 à 11 centimètres du bord antérieur au bord postérieur ; et de 33 à 46 millimètres de sa face interne à sa face externe ; son poids est d'environ 200 grammes. Elle est revêtue d'une membrane séreuse que lui fournit le péritoine, et d'une tunique propre, de nature fibreuse, qui lui est intimement adhérente ; celle-ci envoie dans son intérieur des prolongements fins ou *trabécules*, solides, très élastiques et contractiles, propriété due à des fibres-cellules petites, mais nombreuses. Lisse sur tout le reste de sa surface, la rate présente sur son bord interne une fissure (*hile*) par laquelle les vaisseaux et les nerfs pénètrent dans son tissu. La rate est une glande à vésicules closes, remarquable par le nombre et le volume de ses rameaux veineux, qui servent de diverticulum au sang de la veine porte en certaines circonstances physiologiques. Les corpuscules glandulaires (*granules*, *grains*, *corpuscules* ou *corps glanduleux de Malpighi* ou *acini*) sont souvent visibles à l'œil nu sous la forme de petites granulations grisâtres, molles et demi-transparentes, arrondies, larges de 1 à 2 dixièmes de millimètre, appendues aux artérioles. Chaque grain se compose d'une paroi propre striée, finement granuleuse, que des capillaires entourent et qu'ils pénètrent pour se ramifier et s'anastomoser dans la cavité du grain. Celle-ci est remplie par de nombreux éléments d'épithélium nucléaire, sphérique, finement granuleux, et parfois par des cellules moins nombreuses d'épithélium pavimenteux de petit volume. Il en résulte un grain glanduleux solide plutôt qu'une vésicule. Le parenchyme de la rate est parcouru par une quantité considérable de veines très volumineuses, souvent anastomosées ; à leur origine, surtout autour des acini, les veinules ont des parois minces, sont dilatées à la manière des aréoles du tissu érectile et se rompent très aisément. Leur paroi, bien que très mince, renferme des fibres-cellules très nombreuses, qui existent également dans la tunique propre et dans les filaments grisâtres résistants qui en partent. Aussi ces veines, et, par suite, tout l'organe, sont susceptibles de dilatation et de contraction considérables, selon certaines conditions normales ou pathologiques, ou sous l'influence de certains médicaments, par l'action directe de l'électricité, etc. Les minces filaments ou cloisons qui partent des veines et de la face interne de la tunique fibreuse de la rate limitent des alvéoles polyédriques que remplit la substance demi-solide dite *boue splénique*. De nombreux capillaires traversent librement ces alvéoles et c'est entre leurs mailles que se trouvent les éléments cellulaires ci-dessus. Les vaisseaux de la rate sont appelés *spléniques*. Ses nerfs viennent du plexus cœlique. Outre son rôle de diverticulum, par rapport à la circulation abdominale, la rate est, comme les autres glandes vasculaires, un lieu de formation des globules blancs ; de plus, elle paraît être le siège de formation d'une partie des globules rouges (V. HÉMOPOÈSE). Ses alvéoles renferment non seulement des globules blancs, mais aussi des éléments intermédiaires entre ceux-ci et les hématies. — *Rate cireuse*. Mode d'hypertrophie de la rate dans lequel cet organe renferme une quantité considérable de petits grains pouvant atteindre le volume d'une lentille, grisâtres ou rosés, demi-transparents, faciles à isoler les uns des autres et souvent appendus aux filaments élastiques du parenchyme par un mince pédicule vasculaire. Cette altération est due à la production, dans chaque vésicule close, de petits corpuscules polyédriques à angles arrondis, à facettes nombreuses, ou *sympexions*. Ces corpuscules sont formés d'une matière amorphe, demi-transparente, réfractant assez fortement la lumière, et d'une consistance circuse. Les épithéliums des vésicules existent en quantité d'autant moindre que le mal est plus avancé. L'organe est lourd et peut atteindre jusqu'à trois ou quatre fois son volume normal. La surface est d'un bleu pâle et couverte de granulations aplaties ; la capsule est fortement tendue, la déchirure du parenchyme est grenue. La coupe, d'un rouge brun, est luisante, tantôt unie, tantôt granulée ; elle est anémique : exposée à l'air, elle devient d'un rouge pâle et ne s'affaisse pas. Les corps de Malpighi sont très développés ; on en trouve qui ont le volume d'un petit pois ; on parvient facilement à les isoler. Leur coupe est unie, bleuâtre et translucide. — *Apoplexie de la rate*. V. MALADIE *de sang*.

RATELAIRE. s. f. L'aristoloche clématite.

RATELEUX, EUSE. adj. et. s. [*lienosus*, σπληνικὸς, all. *milzsüchtig*, angl. *splenetic, spleenful*, it. *splenetico*]. Qui a une rate volumineuse, qui est sujet aux maladies de la rate.

RÂTELIER. s. m. V. PROTHÈSE *dentaire*.

RATELLE s. f. Nom d'une maladie des porcs.

RATION. s. f. [*diarium*, all. et angl. *Ration*, it. *razione*, esp. *racion*]. Quantité de nourriture consommée chaque jour par un militaire ou un marin. — *Ration du soldat français en temps de paix :* Pain, 750 grammes ; pain de soupe, 700 gr. ; viande (non désossée), 300 gr. ; légumes frais, 400 gr. ; légumes secs, 300 gr.; sel, 16 gr. ; vin (très accidentellement), 25 centilitres, ou eau-de-vie. — *En campagne* . Biscuit, 735 gr. ; viande fraîche, 300 gr., qui se réduit à 125 grammes par la cuisson , ou bœuf salé, 250 gr. ; ou lard, 200 gr. ; riz ou légumes secs, 30 à 60 gr.; sel, 16 gr. ; sucre, 21 gr.; café, 16 gr. ; vin, 25 centilitres, ou eau-de-vie, 6 centilitres. Cette ration pèche par l'insuffisance et par la monotonie. Tous les hygiénistes reconnaissent l'insuffisance de la viande allouée ; presque tous s'élèvent contre l'*absence de vin ;* car les conditions de la vie à la caserne, en commun, sont des causes de débilitation, et il faut au soldat la nourriture nécessaire à l'habitant des villes : la viande et le vin. — L'âge, le sexe, le tempérament, les habitudes nouvelles, les conditions si variables de climat, de travail, sont des circonstances qui doivent influer puissamment sur la composition, la quantité, la variété de l'alimentation. La ration de travail doit atteindre de 1600 à 1750 grammes (de Gasparin) d'aliments divers en 24 heures et de 2 litres environ de liquides. La ration d'un adulte entre 20 et 25 ans *sans travail* devra être *au minimum* de 18 à 20 gram. d'azote et de 310 gram. de carbone. 100 gram. de pain contiennent 30 gram. de carbone et 7,02 de substances azotées. 1035 gram. de pain fourniront 310 gram. de carbone exigés. Pour fournir 20 gram. d'azote, il faut (Payen) 1852 gram. de pain, tandis que cette quantité est fournie par 659 gram. de viande. On a prétendu que la combinaison des 300 gram. de viande et des 750 gram. de pain suffisait à ces exigences. Supposons (ce qui n'est pas) que le soldat mange 750 gram. de pain, qu'il ait *exactement* 300 grammes de viande non désossée, on n'arrive jamais qu'à la quantité d'azote exigée par la *seule nutrition des tissus* et *sans travail*. = Dans l'élève des animaux : *Ration d'entretien*. Ration calculée de manière à ne laisser ni diminuer ni augmenter le poids, en supposant que l'animal est en repos et ne donne aucun produit : on l'évalue de 1500 à 1700 grammes de bon foin (ou l'équivalent) pour 100 kilogrammes de poids vif. — *Rations équivalentes*. Emploi proportionnel, pour obtenir un même effet nutritif, de tous les aliments que peut admettre le régime de l'espèce et dans la juste mesure de ce qu'exigent les sujets, suivant leur état ou les spéculations dont ils sont l'objet. La portion digérée du *ligneux* des fourrages est de la cellulose pure, dont la quantité représente 45 à 60 pour 100 du poids du *ligneux*. La portion non digérée a la composition de la matière incrustante, et contient de plus l'épiderme et la cuticule. La présence des matières grasses accroît l'assimilation des substances protéiques, des matières non azotées, et notamment de la cellulose extraite du *ligneux* par la digestion. L'emploi des rations riches en matières grasses et en substances protéiques rend l'engraissement plus rapide et plus économique. 1 kilogram. de graisse fournit autant de chaleur que $2^{kg},5$ de cellulose ou d'amidon. Les matières grasses extractibles par l'éther n'ont pas toutes la même valeur dans l'alimentation. Les excréments ne contiennent pas de matières grasses lorsqu'on donne aux bœufs des fèves ou des tourteaux de navette ou de colza, aux doses de 200 à 300 gram. par tête et par jour ; la matière grasse des pailles et des foins est assimilée en moyenne dans la proportion de 1/3 de la quantité totale seulement. La partie non assimilée se compose de cire, de résine, etc. — *Ration de production*. Tout ce qui est donné en sus de la ration d'entretien.

RATIONALISME. s. m. [de *ratio*, raison; all. *Rationalismus*, angl. *rationalism*, it. et esp. *rationalismo*]. Doctrine où l'on suit les principes de la raison, et qu'il faut distinguer du positivisme. Le rationalisme est, suivant la définition de Descartes : ne comprendre en ses jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à l'esprit, qu'on n'ait aucune occasion de le mettre en doute. Cette définition, quelles qu'aient été les réserves de Descartes, est opposée aux mystères théologiques ; et c'est en ce sens qu'est pris aujourd'hui le mot de rationalisme ; mais elle est le fondement de la méthode de Descartes, qui est essentiellement métaphysique. En effet, du moment qu'on fait appel à la raison seule, et non pas simultanément au monde extérieur et à la raison, ou, en termes de l'école, à l'objet et au sujet, on tombe inévitablement dans la métaphysique. Le rationalisme ne deviendra positif que quand, expliquant le mot de *raison*, il dira, avec la philosophie positive, qu'elle est l'ensemble des vérités objectives et subjectives, ou notions de l'objet et du sujet systématisés par l'entendement.

RATIONNEL, ELLE. adj. — *Médecine rationnelle*. Celle qui s'appuie sur le rationalisme. — *Traitement rationnel* [all. *rationnelle Behandlung*, angl. *rational treatment*, it. *cura razionale*, esp. *cura racional*]. Système de traitement qui est fondé sur des indications suggérées par la physiologie et par l'anatomie, etc., sur des données *rationnelles*, et qui n'est pas le simple résultat de l'*empirisme*.

RAU et non **RAW**. [Anatomiste badois, 1658-1719]. — *Apophyse de Rau*. V. APOPHYSE et OREILLE.

RAUCITÉ. s. f. [*raucitas*, *raucedo*, βράγχος, all. *Rauhheit*, *Heiserkeit*, angl. *hoarseness*, it. *raucedine*, esp. *ronquez*]. Son particulier de la voix, devenue plus grave et comme voilée dans certaines affections du larynx.

RAUQUE. adj. [*raucus*, all. *rauh*, *heiser*, angl. *hoarse*, *it*. *rauco*, esp. *ronco*]. V. RAUCITÉ.

RAVE. s. f. [*rapa*, all. *Rübe*, angl. *rape*, it. *rapa*, esp. *naba*]. — *Petite rave*. Racine violette et allongée provenant d'une variété du *Raphanus sativus*, L., de la famille des crucifères, racine légèrement excitante, diurétique et antiscorbutique. — *Grosse rave* [all. *turnip ; grosse rave*, *rabioule*]. Racine du *Brassica rapa*. L., autre plante de la même famille. Elle a beaucoup de ressemblance avec le navet, mais sa saveur est plus piquante ; elle est cultivée dans quelques provinces comme alimentaire. — *Rave*. Nom donné dans beaucoup de contrées de la France au navet. = En vétérinaire. V. FEU et RAFLE.

RAVENSARA. s. m. [*Agathophyllum aromaticum*, Willd., *A. ravensara*, Mirbel, *Evodia ravensara*, Gærtn.]. Arbre de Madagascar, de la famille des laurinées, dont le fruit (*noix de girofle*), presque sphérique, d'un brun noirâtre, se compose d'une drupe sèche et un peu épaisse, d'un noyau ligneux, et d'une amande huileuse divisée en six lobes. Toutes les parties de ce végétal sont aromatiques et ont une forte odeur de girofle.

RAVET. s. m. V. Blatte.

RAVIVEMENT. s. m. En chirurgie, synonyme d'*avivement*. || Action de répéter cette opération restée insuffisante une première fois.

RAVIVER. v. a. Se dit, en chirurgie, au lieu d'*aviver*, ou de l'action de répéter l'opération de l'*avivement*.

RAYGRASS. s. m. Nom anglais de deux graminées fourragères : l'*ivraie vivace*, et le *raygrass français* ou *fromental*.

RAYON. s. m. [*radius*, ἀκτὶν, all. *Strahl*, angl. *ray*, it. *raggio*, esp. *rayo*]. En physique, *rayons lumineux*, *rayons calorifiques*, lignes droites suivant lesquelles se propagent les vibrations qui ont pour résultat la production de la lumière et de la chaleur. V. Radiation. — *Rayons convergents.* Ceux qui vont en se rapprochant les uns des autres au point de se rencontrer. — *Rayons divergents.* Ceux qui vont en s'écartant les uns des autres. — *Rayon extraordinaire, ordinaire*, V. Réfraction. — *Rayons Rœntgen* [*Rayons* X, *rayons cathodiques*]. Rayons qui se dégagent d'un tube de Crookes, où l'on a réalisé le vide presque parfait et où l'on produit avec une forte bobine de Ruhmkorff des décharges électriques : ces rayons sont à peine visibles, mais rendent certains corps fluorescents et ont la propriété d'impressionner les plaques photographiques au même titre que les rayons lumineux. De plus, ils ont la propriété curieuse de traverser sans déviation certains corps solides et d'être arrêtés par d'autres. Une main étant interposée entre le tube de Crookes et la plaque photographique, les rayons de Rœntgen traversent les parties molles et les dessinent sous forme d'une tache grise, tandis que les os, arrêtant ces mêmes rayons, projectent leur silhouette sur la plaque sous forme d'une surface blanche : de là ce singulier aspect des clichés, ensuite de l'épreuve positive où l'on peut voir le squelette de la main entouré de ses parties molles. Le diagnostic des fractures, des luxations, des corps étrangers, des tumeurs trouve là un élément de grande valeur (Lannelongue) = En botanique, *rayons*, les pédicules dont l'ensemble constitue une ombelle ; dans un assemblage de fleurs, celles qui en occupent la circonférence. = En anatomie, *os du rayon*. Le radius. = En zoologie, *rayon des nageoires*. V. Arête.

RÉACTEUR. adj. Se dit du corps employé pour mettre en évidence la présence d'un autre corps ; ou d'un réactif considéré dans sa période d'action.

RÉACTIF. s. m. [all. *Reagens*, angl. *reagent*, it. *reattivo*, esp. *reactivo*]. En chimie, tout corps servant à faire ressortir les propriétés caractéristiques d'autres corps avec lesquels on le mêle. Les réactifs les plus employés sont : les teintures et papier de tournesol et de curcuma, le sirop de violettes, qui indiquent l'acidité ou l'alcalinité d'un corps ; l'acide sulfurique, qui décèle dans une liqueur la présence de la baryte, du plomb, etc. ; l'acide chlorhydrique, qui précipite l'argent de ses dissolutions ; le chlore, qui indique la présence de l'ammoniaque libre, etc. ; l'acide tartrique et l'acide oxalique, qui précipitent, l'un la potasse, l'autre la chaux ; la teinture de noix de galle et l'acide gallique, qui précipitent les sels de fer en noir ; l'ammoniaque, qui précipite l'alumine, et la magnésie en partie ; l'eau chargée d'hydrogène sulfuré, qui décompose la plupart des dissolutions métalliques ; l'oxalate d'ammoniaque, qui agit comme l'acide oxalique ; les ferrocyanures alcalins, qui forment un précipité bleuâtre avec les dissolutions de fer ; les carbonates alcalins, qui précipitent toutes les terres ; l'azotate de baryte et le chlorure de baryum, qui précipitent les sulfates ; l'azotate d'argent qui précipite les chlorures. — *Réactif de Bareswill*, *réactif cupro-potassique*, *réactif de Fehling*. V. Sucre *du foie*. — *Réactif cupro-ammoniacal*. V. Réactif *de Schweitzer*. — *Réactif de Millon* [*réactif* ou *liqueur azoto-mercurique*]. On l'obtient en dissolvant du mercure dans un poids égal d'*acide azotique à 4 équivalents d'eau*, on étend ensuite la liqueur de son double volume d'eau, ou de deux fois son poids d'acide azotique. Cette liqueur rougit à froid les substances albumineuses à l'exclusion des autres principes ; la coloration est plus prompte quand on chauffe à 100°. C'est le caractère le plus sensible pour distinguer les substances organiques azotées des corps non azotés. L'air, la chaleur, ni le temps, ne détruisent ensuite cette coloration. — *Réactif de Pettenkofer*. Il sert à déceler la présence des acides biliaires et à déterminer si un élément est de nature azotée ou non. Aux éléments anatomiques, aux fragments de tissus placés sous le microscope dans une goutte de dissolution de sucre moyennement concentrée, on ajoute une ou deux gouttes d'acide sulfurique concentré. Il se produit, quand le corps est azoté, une belle couleur rouge qui passe peu à peu au violet, et disparaît quand l'acide a attiré l'humidité. L'ostéine, la gélatine, la cartilagéine, ne se colorent qu'en jaune. Il en est de même des éléments anatomiques qui d'abord ont été trempés dans l'eau avant addition de sucre et d'acide sulfurique. — *Réactif de Schweitzer* [*réactif* ou *liquide cupro-ammoniacal, ammonio-cuprique, ammoniaco-cuivrique* ou *oxyde de cuivre ammoniacal*]. Solution ammoniacale de sulfate de cuivre, dissolvant la cellulose, le coton, la soie. Les acides, l'alcool, les solutions concentrées de sels alcalins, le miel, la gomme, la dextrine, les précipitent de la solution (Schlossberger). La fibrine, l'albumine, les poils, la corne, la gélatine, sont dissous en totalité ou en partie par cette solution. On la remplace aujourd'hui, surtout pour dissoudre la cellulose, par la solution ammoniacale de l'hydrate bleu de cuivre, cristallin, très divisé, obtenu en précipitant par l'eau l'azotate de cuivre et d'ammoniaque (Peligot). On se sert aussi de la solution obtenue en versant de l'ammoniaque seule ou additionnée de sel ammoniac sur la tournure de cuivre ou sur l'oxyde de cuivre (Fremy). — *Réactif de Trommer*. V. Sucre *du foie*.

RÉACTIF, IVE. adj. — *Papier réactif*. V. Papier.

RÉACTION. s. f. [all. et angl. *Reaction*, it. *reazione*, esp. *reaccion*]. Action opposée à une autre ; résistance active à un effort quelconque. = En chimie, manifestation des caractères distinctifs d'un corps provoquée par l'action d'un autre corps. — *Réaction de substitution*. Celle dans laquelle un corps s'élimine d'un composé, et y est remplacé par un autre. = En physiologie et en pathologie, action organique qui tend à balancer l'influence de l'agent par lequel elle a été occasionnée. || Quelquefois, action par laquelle un organe irrité détermine l'activité normale ou morbide d'un autre organe, qu'on dit alors irrité sympathiquement.

RÉACTIONNEL, ELLE. adj. Qui se rapporte à la réaction. — *Phénomène réactionnel*. En pathologie, celui qui survient dans le cours d'une maladie consécutivement à l'action morbide principale : ainsi l'encéphalite circonscrite qui se montre parfois à la suite de l'hémorragie cérébrale est un phénomène réactionnel ; l'élévation de la température générale du corps consécutive à la péritonite traumatique est un phénomène réactionnel.

RÉADIQUE ou **RHÉADIQUE.** adj. — *Acide réadique*. Corps d'un beau rouge, amorphe, inodore, de saveur acide, insoluble dans l'éther, soluble dans l'eau et l'alcool, retiré des pétales de pavot rouge (L. Meyer).

RÉALGAR. s. m. [all. *Schwefelarsenik*, *Rubinschwefel*, angl. *realgar*, it. *realgar*, *risigallo*, esp. *rejalgar*] (AsS^2). Le sulfure rouge d'arsenic. Il cristallise en octaèdres transparents, d'un beau rouge orangé ; il fond et se sublime sans altération. Soluble dans les alcalis. Employé en peinture.

REBONDISSANT, ANTE. adj. V. DICROTE.

REBOUS. adj. Nom donné au cheval rétif dans les Coutumes de Douai. Il est inusité.

REBOUTEUR. s. m. V. RENOUEUR.

RECÉPAGE. s. m. Action de couper un plant près de terre, pour lui faire pousser des jets plus forts que ceux qu'on a retranchés.

RÉCEPTACLE. s. m. [*receptaculum*, δεξαμενή, all. *Behälter*, angl. *receptacle*, it. *ricettacolo*, esp. *receptaculo*]. Évasement du sommet du pédoncule, qui tantôt ne porte qu'une seule fleur, et tantôt en supporte plusieurs. — En cryptogamie, *réceptacle* [*stroma*], organe sur lequel reposent les corps reproducteurs lorsqu'ils sont nus (*stylospores*), soit directement, soit par l'intermédiaire des *basides* ou des *clinodes*. Quand les corps reproducteurs ne sont pas nus (*spores*), le réceptacle est l'organe qui porte ou qui renferme le ou les *sporanges*. Dans un grand nombre d'espèces, il est composé d'une cellule allongée, qui quelquefois se distingue à peine de celles qui forment les filaments du mycélium : dans ce cas, une seule spore ou plusieurs rassemblées en chapelet terminent le réceptacle. Le réceptacle peut être globuleux ou discoïde. C'est dans ces circonstances qu'on observe l'existence d'un *conceptacle*. — *Réceptacle du capitule*. Synonyme de *phoranthe* et de *clinanthe*. — *Réceptacle de la fleur* ou *torus*. Extrémité du pédicelle, qui donne insertion aux verticilles de la fleur.

RÉCEPTACULAIRE. adj. Qui a rapport au réceptacle.

RÉCEPTIVITÉ. s. f. [de *recipere*, recevoir ; all. *Empfänglichkeit*, angl. *receptivity*, it. *suscettibilità*, esp. *susceptibilidad*]. Aptitude des organes à recevoir l'impression des agents externes ou internes, dans l'ordre physiologique comme dans l'ordre pathologique.

RECETTE. s. f. [all. *Recept*, angl. *recipe*, it. *ricetta*, esp. *receta*]. Synonyme de *formule*, souvent pris en mauvaise part.

RECHUTE. s. f. [*morbi reversio*, ὑποστροφή, all. *Rückfall*, angl. *relapse*, it. *recidiva*, esp. *recaida*]. Réapparition d'une maladie pendant ou après la convalescence, quand celle-ci est mal dirigée, ou abandonnée au hasard. Les chances de rechute sont d'autant plus fortes que la convalescence est moins avancée ; mais on ne peut qualifier de *rechute* le développement d'une maladie autre que celle-là même dont le convalescent relève. — *Fièvre à rechute* [angl. *relapsing fever*] (Jenner et Austin Flint, 1850 et 1853). Fièvre continue, observée en Angleterre et en Amérique (État de New-York). L'invasion est plus brusque que dans la fièvre typhoïde ; les douleurs musculaires et articulaires sont violentes. Les symptômes cérébraux manquent ou sont moins forts que dans les autres fièvres continues. Absence des symptômes généralement très prononcés dans la fièvre typhoïde : diarrhée, sensibilité des régions iliaques, météorisme. Il y a, au contraire, des nausées, des vomissements souvent prédominants, joints à la sensibilité de la région épigastrique. Les matières rejetées, vertes, quelquefois noires, ressemblent à celles de la fièvre jaune. L'éruption caractéristique du typhus et de la fièvre typhoïde manque. La toux et les râles bronchiques ont été moins souvent observés que dans la fièvre typhoïde. L'épistaxis se manifeste dans certains cas. Le pouls ne descend pas au-dessous de 100 pulsations dans plus de la moitié des cas, il est allé jusqu'à 120 et plus haut. Une sueur abondante précède l'apparente convalescence, et survient aussi vers la fin de la rechute. Une teinte jaune de la peau se montre fréquemment, le quatrième ou le cinquième jour. Dans les cas graves, la jaunisse est souvent prédominante comme symptôme. Les rechutes sont le trait distinctif. Le premier accès fébrile dure rarement moins de quatre jours et plus de dix, puis il cesse, et le malade paraît être en convalescence. Après cinq à huit jours, un autre accès se manifeste, généralement brusque et souvent précédé d'un frisson ; il est aussi intense que le premier, quelquefois plus. Il continue pendant quatre à cinq jours et se termine ordinairement après une sueur. Généralement après une rechute, le malade entre dans une période de convalescence permanente ; mais une seconde, une troisième parfois même un plus grand nombre de rechutes ont été observées. La maladie est rarement mortelle. Les lésions intestinales qui caractérisent la fièvre typhoïde n'existent pas, en général, dans celle-ci ; la rate est ordinairement augmentée de volume et ramollie. Cette fièvre peut se communiquer par la contagion. Elle n'exempte, dans l'avenir, des atteintes ni des autres sortes de fièvres, ni de celles de la même espèce.

RÉCIDIVE. s. f. [de *recidivus*, qui recommence ; *morbi reversio*, ὑποστροφή, all. *Rückfall*, angl. *relapse*, it. *recidiva*, esp. *reincidencia*]. Réapparition d'une maladie après le rétablissement complet de la santé, au bout d'un laps de temps indéfini, qui souvent se compte par années. Les mots *récidive* et *rechute* n'ont pas du tout le même sens. — *Récidive des tumeurs*. Réapparition d'une tumeur, après son ablation, au lieu même où elle existait avant l'opération. Ce n'est ordinairement que la continuation, sur place (contrairement à la *généralisation*), de l'hypergenèse qui a causé la première tumeur enlevée. Les classifications fondées sur le fait de la récidive des tumeurs sont sans valeur scientifique et théorique, car en se fondant sur le fait de la récidive pour classer les tumeurs dans tel ou tel groupe, il deviendrait impossible d'en déterminer la nature lorsque le malade mourrait des suites de l'opération, ou lorsque le produit morbide serait observé sur un malade mort d'une autre affection. La récidive, pas plus que la généralisation, ne peut être invoquée comme prouvant que l'on a affaire à une espèce de tumeur plutôt qu'à telle autre. L'ablation de la tumeur ne faisant pas disparaître la cause de l'hypergenèse des éléments qui constituent la tumeur, ni les éléments de même espèce, épars ou réunis en tissu dans le reste de l'économie, dont la multiplication exagérée en un point a donné naissance au produit pathologique, on ne voit pas pourquoi ce phénomène ne se manifesterait plus dans la cicatrice et dans les parties éloignées pourvues des éléments de la même espèce. Mais, en pratique, et jusqu'à ce qu'une classification anatomique et symptomatique des tumeurs soit bien établie, il est utile de prendre en considération la tendance à la récidive que présentent ou non les tumeurs, et qui les fait dire *malignes* ou *bénignes*.

RÉCIDIVITÉ. s. f. Le fait de la récidive des tumeurs.

RECIPE. s. m. [it. et esp. *recipe*]. Mot latin qui signifie *prenez*, et par lequel le médecin commence une formule. Ce mot s'écrit ordinairement en abrégé (℞).

RÉCIPIENT. s. m. [*excipulum*, *vas exceptorium*, all. *Recipient*, angl. *receiver*, it. et esp. *recipiente*]. Vase en forme de cloche, de ballon, etc., et presque toujours de verre, à une ou deux tubulures, destiné à recevoir le produit d'une distillation ou d'une autre opération chimique. — *Recipient florentin*. Récipient qu'on emploie pour la distillation des essences plus légères que l'eau. C'est une carafe de verre, ayant un fond large, et s'amincissant vers le haut en un goulot à bord renversé. Vers le bas de cette carafe est soudé une sorte de siphon dont l'extrémité la plus courte est en dehors et se rend dans un autre vase. On remplit d'eau le récipient à une hauteur déterminée. Pendant l'opération, le liquide distillé arrive par le goulot et tombe sur l'eau ; cette eau s'élève dans le col du récipient et dans le siphon. Mais, dès que le niveau s'est élevé, le liquide du récipient prend son écoulement par le siphon ; et, comme cet écoulement a lieu par la partie inférieure du récipient, et que l'essence, plus légère, est à la surface, l'eau seule s'écoule dans le second vase et l'essence s'accumule dans le col du récipient. Lorsque l'opération est terminée, et qu'on a laissé reposer l'appareil, pour que la séparation de l'huile et de l'eau soit exacte, on enlève la première avec une pipette, pour la déposer dans les flacons où l'on doit la conserver. = En physique, la cloche qu'on place sur le plateau d'une machine pneumatique.

RÉCLINAISON. s. f. Abaissement graduel d'un rameau, d'une étamine, etc., dressé dans le principe. = *Réclinaison de la cataracte.* V. KERATONYXIS. — *Réclinaison des paupières.* L'ectropion. — *Réclinaison de l'utérus.* Le prolapsus.

RÉCLINÉ, ÉE. adj. [*reclinatus*, rabattu ; all. *zurückgeneigt*, angl. *reclinate*, it. *reclinato*, esp. *reclinado*]. Se dit, en botanique, des feuilles et des rameaux, quand leur extrémité penche vers la terre.

RECONSTITUANTS. s. m. pl. Médicaments qui peuvent, selon la dose à laquelle on les emploie, remplir le rôle de *métasyncritiques* en favorisant l'assimilation, ou celui d'*altérants* en activant la désassimilation : tels sont l'iodure de potassium, l'acide arsénieux, quelques eaux sulfureuses ; ou qui ne remplissent que le premier rôle, tels que les amers, les préparations de quinquina, etc.

RÉCORPORATIF, IVE. adj. [*recorporativus*, de *re*, indiquant réduplication, et *corpus*, corps ; all. *wiederherstellend*, angl. *recorporative*, it. et esp. *recorporativo*]. Synonyme de *métasyncritique*.

RECOUPE ou **RECOUPETTE.** s. f., ou **RECOUPON.** s. m. [all. *Afterkleie*, angl. *grit*, *gurgion*, *pollard*, it. *cruschello*, *tritella*, esp. *moyello*]. Deuxième et troisième farines obtenues du son séparé du gruau. Le son du froment renfermant beaucoup plus de matières fixes que la farine, une farine dont on a enlevé la fine fleur par un premier blutage, et qui a passé une seconde fois au moulin, contient une forte proportion de matières fixes, laquelle peut s'élever à 2, 3 ou à 6 pour 100 du poids total de la farine séchée à 100°. Ces farines ne contiennent que des traces de gluten. Malaxées sous un filet d'eau, il ne reste rien dans les mains, et, quand on veut les bluter, le son, étant finement moulu, passe entièrement avec la farine ou presque entièrement. La cendre de ces recoupes ou remoulages, comme celle du froment bluté, est sèche et frittée.

RÉCRÉMENT. s. m. [*recrementum*, περίττωμα, all. *ausgeschiedene Säfte*, it. et esp. *recremento*]. Humeur qui, après avoir été séparée du sang par un organe sécréteur, y est reportée par voie de l'absorption. V. HUMEUR.

RÉCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. [*recrementitius*, all. *unrein*, angl. *recrementitial*, it. *recrementoso*, esp. *recrementicio*]. — *Absorption récrémentitielle.* V. DIGESTION.

RÉCRÉMENTO-EXCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. Se dit d'une humeur sécrétée (salive, bile, etc.) qui est en partie reportée dans le sang par voie d'absorption, et en partie excrétée.

RECRUDESCENCE. s. f. [*recrudescere*, de *re*, itératif, et de *crudescere*, s'irriter ; παλιγκότησις, all. *Recrudescenz*, *Wiederverschlimmerung*, angl. *recrudescence*, it. *recrudescenza*, esp. *recrudescencia*]. Retour des symptômes d'une maladie, avec une nouvelle intensité, après une rémission momentanée.

RECRUTEMENT. s. m. V. RÉFORME et REVISION.

RECTAL, ALE. adj. Qui concerne le rectum, *toucher rectal.* — *Exploration rectale.* V. FOUILLER.

RECTEMBRYÉ, ÉE. adj. [de *rectus*, droit, et *embryon*]. Se dit de l'embryon droit, non fléchi.

RECTEMBRYÉES. s. f. pl. (de Candolle). Division de la famille des légumineuses, qui renferme les genres dont la radicule embryonnaire est droite.

RECTEUR, TRICE. adj. — *Esprit recteur.* Autrefois, corps que l'on considérait comme la source de l'odeur dans les substances odorantes. V. AROME.

RECTIFICATION. s. f. [*rectificatio*, all. *Rectificirung*, *Reinigung*, angl. *rectification*, it. *rettificazione*, esp. *rectificacion*]. Distillation réitérée par laquelle on sépare un liquide de quelques substances étrangères. Lorsque celles-ci sont plus volatiles que le liquide qu'on veut rectifier, elles passent dans le récipient, et le liquide reste dans l'appareil distillatoire : c'est ce qui a lieu dans la concentration de certains composés. Si les matières étrangères sont moins volatiles, elles restent dans la cornue, et le liquide passe dans le récipient, comme dans la rectification de l'alcool.

RECTIFLORE. adj. [*rectiflorus*, de *rectus*, droit, et *flos*, fleur ; all. *geradblumig*, angl. *rectiflorous*, it. *rettifloro*, esp. *rectifloro*]. Se dit, d'après Cassini, de la calathide dont toutes les fleurs sont parallèles à l'axe.

RECTINERVE. adj. [*rectinervis*, de *rectus*, droit, et *nervus*, nerf, nervure]. Qui a des nervures droites et presque parallèles (feuilles des graminées).

RECTISÉRIÉ, ÉE. adj. [*rectiseriatus*, de *rectus*, droit, et *series*, série]. Se dit des feuilles disposées en série rectiligne.

RECTITE. s. f. [all. *rothe Ruhr*, angl. *rectitis*, it. *rectitide*, esp. *rectitis*]. Inflammation du rectum.

RECTIUSCULE. adj. [de *rectus*, droit]. Qui est à peu près droit, sans l'être tout à fait.

RECTOCÈLE. s. f. Mot mal fait. V. PROCTOCÈLE.

RECTOTOME. Mot mal fait. V. PROCTOTOME.

RECTOTOMIE. Mot mal fait. V. PROCTOTOMIE.

RECTO-URÉTRAL, ALE. adj. — *Triangle recto-urétral.* Espace triangulaire compris entre le rectum et l'urètre, et dans lequel on manœuvre chez l'homme pendant l'opération de la taille bilatérale et prérectale pour arriver sur la portion membraneuse de l'urètre ; cet espace est long de 1 à 2 centimètres, et son sommet aboutit au point de contact de la vessie et du rectum.

RECTO-UTÉRIN, INE. adj. Se dit de la partie du péritoine qui, chez la femme, remonte de la face postérieure de l'utérus sur la face antérieure du rectum.

RECTO-VAGINAL, ALE. adj. [angl. *recto-vaginal*, it. *retto-vaginale*, esp. *recto-vaginal*]. Qui a rapport au rectum et au vagin. — *Cloison recto-vaginale.* Celle qui, formée par l'adossement des parois rectale et vaginale, sépare la cavité du rectum de celle du vagin. V. RECTUM. = *Fistule recto-vaginale.* Continuation anormale du rectum avec le vagin, qui est tantôt congénitale, tantôt accidentelle, produite par l'ulcération que détermine un corps étranger de l'une des cavités, par un abcès de la cloison qui les sépare. Le traitement présente les mêmes indications que pour la fistule vésico-vaginale.

RECTO-VÉSICAL, ALE. adj. [angl. *recto-vesical*, it. *retto-vescicale*, esp. *recto-vesical*]. Qui a rapport au rectum et à la vessie. — *Cloison recto-vésicale.* Elle résulte du rapprochement et de l'adhérence des parois correspondantes de la vessie et du rectum. — *Fistule recto-vésicale.* V. URINAIRE (*Fistule*). — *Taille recto-vésicale.* V. CYSTOTOMIE.

RECTUM. s. m [*rectum*, ἀρχὸς, all. *Mastdarm*, angl. *rectum*, it. *retto*, esp, *recto*]. Dernière portion du gros intestin, ainsi appelée à raison de sa direction presque droite. Le rectum (fig. 408, *i*) fait suite à l'S du côlon (*i'*), sans aucune limite bien précise. Il occupe la partie postérieure du bassin, et s'étend depuis le côté gauche de l'articulation sacro-vertébrale jusqu'au coccyx, au-devant duquel il s'ouvre au dehors par un orifice appelé *anus*, 3 centimètres environ au-devant de ce dernier os. Le rectum est généralement cylindrique ; mais à sa partie inférieure, il présente une ampoule ou dilatation dont le développement est en raison de l'accumulation plus ou moins fréquente et plus ou moins abondante des matières fécales en ce point. La partie postérieure du rectum est dépourvue de péritoine au-dessous de la deuxième vertèbre sacrée : au-dessus de ce point il est entouré par le *mésorectum*. Sa face antérieure est recouverte par le péritoine dans ses deux tiers supérieurs. Inférieurement, il est complètement libre. Le tiers inférieur correspond, *chez l'homme*, au bas-fond de la vessie, aux vésicules séminales, à la prostate, au-devant de laquelle l'urètre et le rectum s'éloignent de plus en plus l'un de l'autre en formant le triangle *recto-urétral* *chez la femme*, au vagin (*c*), dont il n'est séparé que par une cloison mince, appelée *cloison recto-vaginale*. Le cul-de-sac du péritoine est à 8 centimètres 1/2 au-dessus de l'anus chez l'homme, à 4 chez la femme. Au niveau de la jonction de la muqueuse rectale et de la peau correspond une *zone* circulaire de 5 à 8 millimètres de hauteur, limitée en haut et en bas par une *ligne sinueuse*, et correspondant au cloaque de quelques animaux. C'est sur cette zone qu'on rencontre de petits plis muqueux verticaux connus sous le nom de *colonnes du rectum* ou *de Morgagni*, et séparés les uns des autres par des dépressions de 2 à 3 millimètres de large, *godets intercolonnaires* ou *sinus de Morgagni*. Les fissures à l'anus siègent sur cette zone. Les fistules de l'anus y ont souvent leur origine. Les glandes en tube de la muqueuse du gros intestin, le chorion formé de tissu cellulaire embryonnaire, la couche musculaire propre de la muqueuse, tous ces éléments s'arrêtent sur la ligne sinueuse supérieure. La zone proprement dite, comprise entre la muqueuse et la peau, offre des sortes de saillies du chorion un peu différentes des papilles de la peau. Une couche d'épithélium pavimenteux stratifié recouvre cette zone. On n'y trouve pas trace de glandes. Le chorion, formé de fibres de tissu cellulaire et de fibres élastiques, offre la structure du chorion des muqueuses à épithélium pavimenteux. Au-dessous de la *ligne sinueuse inférieure*, du côté de la peau, on trouve les *plis rayonnés de l'anus* qui convergent vers l'ouverture. La peau qui forme ces plis dans une étendue de 15 à 18 millimètres tout autour de l'anus ne renferme ni follicule pileux, ni glandes sébacées, ni glandes sudoripares. (V. SPHINCTER). Quant à la muqueuse du rectum lui-même, elle est couverte d'un épithélium cylindrique, comme le reste du gros intestin. Les artères du rectum sont les *hémorroïdales*. Les veines, très nombreuses, forment entre la membrane muqueuse et le sphincter interne un plexus qu'on nomme *plexus hémorroïdal* : elles aboutissent aux rameaux veineux qui accompagnent les artères hémorroïdales. Les nerfs proviennent du grand sympathique et des nerfs sacrés. — Fig. 408. *a*, symphyse du pubis ; *b*, surface articulaire du sacrum ; *c*, vagin ; *d*, utérus ; *e*, vessie ; *f*, méat urinaire ; *g*, clitoris ; *h*, paroi abdominale ; *i*, intestin rectum ; *i'*, portion de l'intestin recouverte du péritoine ; *j*, artère iliaque primitive droite ; *k*, veine cave ; *l*, artères et veines iliaques du côté gauche ; *o*, artère mésentérique inférieure se terminant en artères hémorroïdales supérieures sur l'ampoule du rectum ; *m*, périnée. — *Chute du rectum*. V. EXANIE.

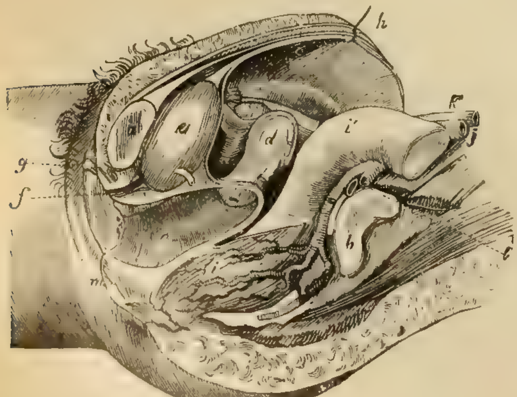

FIG. 408.

RECUIT. s. m. V. DÉTREMPE.

RECUL. s. m. Mode de locomotion de divers animaux. V. CÉPHALOPODES. = *Recul du cœur* [all. *Rückstoss*]. V. CHOC *du cœur*.

RÉCURRENCE. s. f. [all. *Wiederkehr*, angl. *recurrence*, *recurrency*, it. *ricorrenza*, esp. *recurrencia*]. Action de revenir sur ses pas. La récurrence des nerfs laryngés inférieurs se rattache au développement du cou et de la poitrine. Chez le fœtus, ces nerfs naissent du pneumogastrique un peu au-dessous des gros vaisseaux qui partent du cœur et se rendent directement à angle droit au larynx, placé alors au sommet du thorax. Lorsque le cou grandit, le larynx s'élève par rapport au cœur, et détermine ainsi l'allongement de ces nerfs de haut en bas à partir des gros vaisseaux situés à peu près au niveau de leur origine.

RÉCURRENT, ENTE. adj. et s. [*recurrens*, de *recurrere*, retourner, revenir sur ses pas ; all. *zurücklaufend*, *wiederkerend*, angl. *recurrent*, it. *riconente*, esp. *recurrente*]. — *Artères récurrentes*. On distingue : 1° les *artères récurrentes cubitales*, antérieure et postérieure, qui naissent de la cubitale, ordinairement par un tronc commun, au-dessous de l'apophyse coronoïde du cubitus ; la première s'anastomose avec la branche antérieure de la collatérale interne de l'humérale, la seconde avec la branche postérieure de cette collatérale ; de plus, les deux récurrentes s'anastomosent entre elles ; 2° les *artères récurrentes radiales*, dont l'antérieure, née de la radiale, donne des branches aux muscles long supinateur, brachial antérieur et radiaux externes, et s'anastomose avec la collatérale externe de l'humérale et avec la récurrente radiale postérieure ; celle-ci naît de l'artère interosseuse postérieure, branche de la cubitale, et s'anastomose avec la collatérale externe et les récurrentes cubitales ; 3° l'*artère récurrente tibiale antérieure*, branche de la tibiale antérieure qui se porte en haut sur la tubérosité externe du tibia, et s'anastomose avec les articulaires supérieures et inférieures. — *Nerf récurrent*. V. LARYNGÉ *inférieur* et RÉCURRENCE. = *Bandage récurrent*. V. CAPELINE. = *Fièvre récurrente*. La fièvre à rechutes. V. RECHUTE.

REDDITION. s. f. Mot employé dans quelques ouvrages de médecine au lieu d'*expulsion*. *reddition d'un lombric*, *d'un calcul*, etc.

RÉDHIBITOIRE. adj. [de *redhibere*, rendre]. — *Cas* ou *vice rédhibitoire*. Maladie ou défaut qui donne à l'acheteur le droit de réclamer l'annulation de la vente d'un animal et de s'en faire restituer le prix. Sont réputés vices rédhibitoires chez le *cheval*, l'*âne* et le *mulet*. l'ophtalmie périodique, l'épilepsie, la morve, le farcin, les vieilles courbatures, l'immobilité, le cornage chronique, le tic sans usure des dents, les hernies inguinales intermittentes, la boiterie intermittente. *Dans l'espèce bovine :* la phtisie pulmonaire, l'épilepsie, les suites de la non-délivrance, le renversement de l'utérus ou du vagin après le part chez le vendeur. *Dans l'espece ovine :* la clavelée, qui, reconnue sur un animal, devient vice rédhibitoire pour tout le troupeau ; le sang de rate.

RÉDINTÉGRATION. s. f. [*redintegratio*, de la particule *red*, par euphonie, pour *re*, indiquant retour, et *integer*, intact]. Réparation de forces ou d'une partie du corps.

REDONDANCE. s. f. [*redundantia*, all. *Ueberfülle*, angl. *redundance*, *redundancy*, it. *ridodanza*, esp. *redundancia*]. Synonyme de *plénitude*, de *pléthore*.

REDOUBLEMENT. s. m. [it. *raddoppiamento*, *risalimento*]. Réveil des symptômes qui commençaient à s'assoupir, réveil produit par une cause qui n'est pas étrangère à la maladie elle-même, ce qui distingue le *redoublement* de l'*exacerbation*. Le redoublement n'est pas forcément accompagné d'un accroissement dans l'intensité des phénomènes morbides, contrairement au *paroxysme*. — *Redoublement des bruits du cœur*. V. REDUPLICATION.

REDOUL ou **REDOU**. s. m. [*corroyere*, *Coriaria myrtifolia*, L., all *myrtenblättriger Gerberstrauch*, angl. *rhus myrtifolia*, *myrtle-leaved sumach*, it. et esp. *coriaria*]. Plante de la famille des coriarées, du midi de l'Europe. Les feuilles, vénéneuses, très souvent mêlées au séné, particulièrement au séné de rebut, dit *grabeaux*, en diffèrent en ce qu'elles présentent trois nervures, une médiane et deux latérales, saillantes en dessus, creuses en dessous, tandis que celles du séné ont plusieurs nervures parallèles, saillantes en dessus et en dessous. Les fleurs, en grappes simples pourvues de bractées, sont de deux sortes : les unes ont les étamines longues et fertiles, au nombre de dix, elles sont hermaphrodites ; les autres ont dix étamines courtes et les anthères stériles. Le fruit, formé de cinq coques soudées, indéhiscentes, monospermes, est vénéneux. Toutes les parties de la plante sont riches en tannin et servent au tannage des peaux. Elle doit (Riban) ses propriétés vénéneuses à une glycoside, la *coriamyrtine*. Quant à la *coriarine*, qu'elle renferme aussi, c'est un mélange inerte de substances diverses.

REDRESSÉ, **ÉE**. adj. [de *re*, itératif, et de *dressé*, *adsurgens*]. Se dit d'une tige qui se dresse, après s'être couchée sur la terre.

REDRESSEMENT. s. m. Action de redresser un organe dévié. V. ANKYLOSE. — *Redressement du cœur*. V. TORSION *du cœur*. — *Redressement des dents*. V. ORTHODONTOSIE.

REDRESSEUR. s. m. — *Redresseur utérin* (Huguier, Simpson). Instrument qui sert à redresser l'utérus abaissé ou dévié. Il consiste en une tige destinée à être introduite dans l'utérus, et qui est en métal ou en ivoire, longue de 5 centimètres environ, et fixée au milieu d'un disque ovale, à bords arrondis, sur lequel doit reposer le col. Ce disque a 4 centimètres 1/2 dans son plus grand diamètre. De sa partie antérieure part une tige creuse qui sort du vagin quand l'instrument est en place, et dans laquelle on introduit à frottement une tige pleine, qui porte un plastron ou écusson de laiton, fortement recourbé à sa partie supérieure, pour venir s'agrafer, pour ainsi dire, sur la partie supérieure du pubis.

RÉDUCTEUR. adj. et s. m. V. RÉDUCTION.

RÉDUCTIBLE. adj. [all. *reducirbar*, angl. *reducible*, it. *riducibile*, esp. *reductible*, *reducible*]. Se dit, en chimie, d'un composé, en chirurgie, d'une fracture, d'une luxation, d'une hernie, qui est susceptible de réduction.

RÉDUCTION. s. f. [*reductio*, de *reducere*, ramener ; *repositio*, *restitutio*, ἐμβολὴ, all. *Einrichtung*, *Einrenkung*, angl. *reduction*, it. *riduzione*, esp. *reduccion*]. Opération chirurgicale qui a pour but de remettre à leur place les os luxés ou fracturés, ou les parties molles herniées. La réduction des *fractures* et des *luxations* comprend trois temps : l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation*. — Celle des *hernies* se fait au moyen du *taxis*. = En chimie, *réduction* [all. *Herstellung*]. Opération qui a pour but de ramener à l'état métallique un composé où le métal est combiné avec l'oxygène, avec le soufre, etc. Elle s'opère quelquefois par l'action seule de la chaleur ; le plus souvent il faut mêler le composé avec un corps avide d'oxygène, qu'on appelle *réducteur*, et qui est presque toujours le charbon. Lorsque le métal à réduire est réfractaire, on y ajoute, en outre, un corps qui, par sa facile fusion, détermine celle des autres : ce corps *fondant* ou *flux* est ordinairement, dans les laboratoires, le borax, ou un azotate, ou un carbonate alcalin.

RÉDUISANT, **ANTE**. adj. Se dit, en chimie, de ce qui sert à ramener les composés, métalliques surtout, à leurs éléments, en dissociant ceux-ci. La portion centrale de la flamme est *réduisante*, tandis que la partie périphérique et la pointe sont oxydantes.

RÉDUIT, **ITE**. adj. Se dit, en chimie, d'un composé métallique artificiellement débarrassé de l'oxygène, du soufre, etc., qu'il contenait, et ramené à l'état de métal pur. — *Fer réduit par l'électricité*. Fer préparé pour l'usage thérapeutique en soumettant le protochlorure de fer en solution à l'action d'un courant électrique (Collas) ; peu employé à cause de son altérabilité. — *Fer réduit par l'hydrogène*. On le prépare en faisant passer un courant d'hydrogène sur du peroxyde de fer dans un tube de porcelaine chauffé au rouge sombre. Il doit être léger, gris foncé. Dose 10 à 20 centigrammes.

RÉDUPLICATION. s. f. [*reduplicatio*, ἀναδίπλωσις]. Répétition des bruits du cœur, qui tantôt n'affecte qu'un des bruits du cœur en produisant trois bruits par battement, tantôt double chacun des deux bruits, produisant alors quatre bruits de battement. Au lieu du *tic tac* normal, les trois bruits peuvent se représenter de la manière suivante : réduplication de la systole, *tic tac*, *tac*, réduplication de la diastole, *tic*, *tac tac*. En employant les mêmes signes quand les deux bruits sont répétés, la représentation en est : *tic tic*, *tac tac*. (Bouilland, A. Flint). Le plus souvent, c'est le bruit correspondant à la diastole du cœur, le bruit diastolique, qui est seul doublé ; ce phénomène, qui dépend de ce que les valvules sigmoïdes des artères pulmonaire et aorte ne claquent pas d'une façon exactement synchronique, existe *à l'état normal* chez un sixième des sujets examinés, se perçoit à la fin de l'inspiration et au début de l'expiration, et ne s'accompagne d'aucun trouble fonctionnel ; à l'état morbide, la duplication du deuxième bruit cardiaque est ordinairement le signe d'un *rétrécissement de l'orifice auriculo-ventriculaire gauche*, dépend de la chute trop rapide des valvules sigmoïdes de l'aorte, et s'accompagne des troubles fonctionnels et des signes physiques propres au rétrécissement mitral ; enfin la réduplication peut se produire par augmentation de pression dans l'artère pulmonaire, dépendant d'une affection chronique des voies respiratoires, et précédant une dilatation du ventricule droit avec *insuffisance de l'orifice auriculo-ventriculaire droit* (Potain).

RÉDUVE. s. m. [*Reduvius personatus*, Fab., *punaise-mouche*]. Insecte hémiptère brun noir, velu, se trouvant dans les habitations, poursuivant les autres insectes, surtout les punaises, qu'elle tue. La piqûre de sa trompe est douloureuse, mais sans danger, bien qu'elle puisse s'accompagner d'enflure. Il en est de même pour le *bichuque*, autre espèce de l'Amérique centrale.

RÉEL, ELLE. adj. Se dit, en optique, de l'*image* qui a une existence effective, par opposition à *virtuel*.

RÉFECTION. s. f. [*refectio*, de *reficere*, refaire ; ἀνάληψις]. Synonyme de *rédintégration*.

RÉFLÉCHI, IE. adj. [de *re*, en arrière, et *flectere*, fléchir; all. *niedergebogen*, angl. *reflected*, it. *riflesso*, esp. *reflejo*, *reflejado*]. En botanique, se dit d'un organe dont la partie inférieure est verticale et la supérieure déjetée en dehors. V. Anatrope. = En physique, se dit d'un rayon calorifique ou lumineux, ou d'une onde sonore, qui change de direction par suite de la présence d'un obstacle sur son trajet.

RÉFLECTIF, IVE. adj. V. Réflexe.

RÉFLECTIVITÉ. s. f. Propriété réflexe; caractère des actions réflexes.

REFLET. s. m. [all. *Schein*, *Widerschein*, angl. *reflection*, it. *riflesso*, esp. *reflejo*, *reverberacion*]. Teinte que prend la couleur propre d'un corps frappé par les rayons colorés que réfléchit sur lui un corps coloré voisin ; ou le rayon coloré lui-même ainsi réfléchi et reçu par l'œil de l'observateur. Ces reflets variés doivent être pris en considération dans l'étude des tissus, qui, presque tous demi-transparents, réfléchissent la lumière non seulement par leur surface, mais aussi par les parties sous-jacentes, et graduellement de moins en moins à mesure qu'on pénètre plus avant dans la profondeur de l'organe. La couleur de ces corps demi-transparents reçoit de ce fait un caractère différent de celui que présente la teinte des corps opaques qui ne réfléchissent la lumière que par leur superficie à l'exclusion des plans sous-jacents. De là une plus grande difficulté de reproduire la teinte de ces tissus que celle des corps bruts.

RÉFLEXE. adj. [all. et angl. *reflex*]. — *Actes réflexes*. Actes nerveux moteurs, sécréteurs, etc., qui succèdent à des *phénomènes de sensibilité sans conscience*, c'est-à-dire dans lesquels, l'*impression* et la *transmission* ayant lieu comme dans toute autre circonstance, l'acte correspondant à la *perception* manque ; tout reste borné, de la part des cellules ganglionnaires (*centres réflexes ou de réflexité*) dans lesquelles s'opère la *transformation de l'impression en action* (Rouget), à un acte automatique, qui est transmis par les nerfs moteurs ou autres à la partie dont les nerfs de sensibilité ont été impressionnés. Les *mouvements réflexes*, qui ont été les premiers connus et sont les plus simples des actes réflexes, supposent trois périodes successives : l'*excitation* des nerfs de sensibilité spéciale, générale ou végétative, excitation portant soit sur l'extrémité des nerfs, soit sur un point de leur trajet, et suivie, dans le second cas, de mouvements qui présentent un caractère de coordination qui manque dans le premier cas; l'*excitation* des centres réflexes, lesquels ne se trouvent pas seulement dans la substance grise de la moelle épinière, mais aussi dans celle de la moelle allongée et du cerveau, excitation centrale dont l'intensité est augmentée quand les centres réflexes ont perdu toute communication avec les centres psycho-moteurs, ou par l'action de certaines substances, telles que la strychnine, diminuée par l'influence d'autres corps, tels que l'atropine, le bromure de potassium ; le *mouvement réflexe* lui-même, mouvement involontaire qui se passe tantôt dans un seul muscle ou groupe de muscles (*mouvement réflexe simple*), tantôt dans plusieurs muscles ou groupes de muscles (*mouvement réflexe composé*) : lorsque les mouvements composés concourent à un acte déterminé, ils sont dits *coordonnés*. L'ensemble d'un acte réflexe peut donc être représenté par une sorte d'arc (*arc diastaltique*, Marshall-Hall), dont le sommet est occupé par le centre réflexe, qui, d'une part, reçoit l'impression des nerfs centripètes, incidents ou *isodiques*, et, d'autre part, transmet son action propre ou réaction par les nerfs centrifuges ou *exodiques*. Pflüger a établi une série de lois auxquelles sont soumis les mouvements réflexes, et qui portent le nom de *lois des réflexes ou de Pflüger :* une excitation modérée, transmise à un centre réflexe, se réfléchit dans les muscles du côté correspondant (*loi de l'unilatéralité*) ; plus forte, elle arrive jusqu'à un centre du côté opposé, symétrique du premier, et détermine des contractions dans le côté d'où elle est partie et dans l'autre côté (*loi de la symétrie*); plus forte encore, elle atteint les deux centres situés au-dessus des premiers et symétriquement placés (*loi de l'irradiation*); enfin elle peut gagner le bulbe rachidien, centre des réflexes de la plus grande partie du corps, et, au lieu de contractions musculaires partielles, elle produit des convulsions (*loi de la généralisation des réflexes*). La motricité n'est pas seule à fournir des exemples d'actes réflexes : les sécrétions sont presque toutes de même nature, et dépendent également d'une impression périphérique, d'une excitation nerveuse, qui, partie de l'extrémité ou d'un point du parcours d'un nerf sensitif, se transforme dans un centre réflexe de manière à donner lieu aux actes organiques de la sécrétion. Ainsi, non seulement les tissus doués des propriétés de la vie animale sont liés entre eux par l'arc nerveux réflexe ou diastaltique; mais encore les organes de la vie végétative sont liés entre eux et avec les tissus précédents, surtout par l'intermédiaire de la moelle épinière et des ganglions nerveux comme centre, puis des filets du grand sympathique comme branches de l'arc diastaltique. — *Réflexe tendineux*. V. au Supplément.

RÉFLEXIBILITÉ. s. f. [de *re*, en arrière, et *flectere*, plier; all. *Reflectirbarkeit*, angl. *reflexibility*, it. *riflessibilità*, esp. *reflexibilidad*]. Faculté qu'a un corps de subir la réflexion.

RÉFLEXIBLE. adj. [all. *reflectirbar*, *zurückwerfbar*, angl. *reflexible*, it. *riflessibile*, esp. *reflexible*]. Qui est susceptible d'être réfléchi.

RÉFLEXION. s. f. [*consideratio*, all. *Ueberlegung*, angl. *reflexion*, *reflection*, it. *riflessione*, esp. *reflexion*]. Suite de pensées et de jugements qui découlent les uns des autres. = En physiologie, *réflexion* [*volition réfléchie*], mode de l'association des idées dans lequel, sous l'influence de la volonté, nous déterminons par l'action d'une partie du cerveau l'activité d'autres parties, ou faisons succéder tel mode d'activité à tel autre d'une manière réglée, pour obtenir telle ou telle idée nouvelle ou déjà connue. L'habitude, la répétition a une grande influence sur la réflexion, comme la volonté. Réfléchir, c'est diriger l'association des idées en ce qui concerne leur enchaînement, c'est-à-dire l'activité de telle partie de la substance cérébrale après telle autre ou en même temps; ce qui conduit à la comparaison, soit des objets perçus, soit de notions déjà acquises, présentement remémorées : l'exercice répété est nécessaire pour conduire au perfectionnement; car, sans cela, nous voyons naturellement et involontairement s'opérer un enchaînement rapide d'idées, une association d'un ordre d'actions cérébrales à un autre qui nous éloigne du point de départ, et nous conduit à des idées ou résultats très différents de ceux dont nous étions partis ou auxquels nous voulions arriver. Réfléchir, c'est, au point de vue de la durée, maintenir longtemps en action un même organe ou un même groupe d'organes, sans que cette activité entraîne celle des parties cérébrales voisines. *Réflexion* arrive ici à signifier l'inverse d'*action reflexe*, celle-ci étant la suite immédiate et automatique d'une impression; le mécanisme reste au fond le même, seulement l'acte moteur qui l'exprime, immédiat dans un cas, est au contraire précédé d'une succession d'actes consécutifs dans l'autre. — En physique, *réflexion* [*reflexio*, ἀνάκαμψις, all. *Reflexion*, angl. *reflection*, it. *riflessione*, esp. *reflexion*]. Phénomène qui a lieu lorsqu'un corps en mouvement (rayon lumineux, rayon calorifique, onde sonore) en rencontre un autre qui lui fait obstacle, et le force de suivre une autre direction. Quand, par exemple (fig. 409), un rayon lumineux DE tombe sur une surface polie SR, il se réfléchit, il retourne vers le milieu qu'il vient de traverser en prenant une autre direction EH, et l'*angle d'incidence* DEG, c'est-à-dire l'angle que la première direction du rayon lumineux forme avec une ligne EG menée par le point d'incidence perpendiculairement à cette surface, est égal à l'*angle de réflexion* HEG, c'est-à-dire à l'angle que la nouvelle direction du rayon forme avec cette même ligne. Si l'on suppose un rayon lumineux, GE, tombant perpendiculairement sur la surface opaque SR, l'angle d'incidence GES étant un angle droit, l'angle de réflexion est aussi nécessairement un angle droit, et ces deux rayons se confondent en un seul. Mais, lorsque le rayon DE vient tomber obliquement au point E, il se réfléchit en formant l'angle de réflexion HEG égal à l'angle d'incidence DEG. Les rayons DE, DF, partis du point D, seront vus par l'œil d'un observateur placé en H comme s'ils émanaient du point *d*, symétrique de D par rapport à la surface SR. Si la surface, au lieu d'être plane, est convexe ou concave, la loi de réflexion reste la même : on doit se représenter alors chaque rayon comme se réfléchissant sur le plan tangent à la surface courbe au point d'incidence. V. CAUSTIQUE et IMAGE.

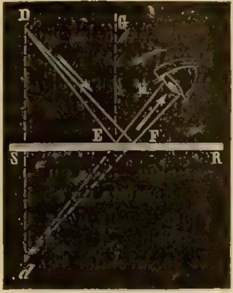

FIG. 409.

RÉFLEXITÉ. s. f. Action réflexe (Carpenter). La volition, tant inductive que déductive, est un acte moléculaire des cellules nerveuses centrales, de *même ordre* (bien que non identique) que celui dont les cellules ganglionnaires sont le siège dans les actes réflexes. Ce sont les *actions réflexes cérébrales* de Laycock (1840). De même en effet que chaque sensation peut entraîner un acte de motricité réflexe correspondant, toute pensée, toute réflexion relative à la prévoyance de quelque fait, suscite un acte correspondant, automatique, d'impression inconsciente, dans les cellules qui dans le cerveau correspondent aux cellules motrices des cornes antérieures de la moelle. De là aux actes de cérébration voulus pour les mouvements, soit de translation, soit d'expression, il y a continuité facile à saisir. La répétition de ces volitions caractérisant le souvenir ou mémoire suscite la notion de ce qui est normal; d'où le remords par comparaison lors de la remémoration des actes ou des pensées anormales dans tel ou tel milieu social : comparaison qui physiologiquement constitue ce qu'on nomme la conscience.

RÉFORME. s. f. [all. *Reform*, angl. *invaliding*, it. *licenziamento*, esp. *reforma*]. Éloignement, de l'armée, d'un militaire reconnu impropre au service. Pour l'officier, la réforme peut être prononcée pour cause de discipline ou pour infirmités n'ouvrant point droit à la *retraite*. La réforme des sous-officiers, caporaux et soldats, a toujours pour cause des infirmités entraînant l'incapacité de servir. La *réforme* diffère de l'*exemption* en ce que cette dernière s'applique à des individus non encore admis au service. Les maladies et infirmités qui peuvent motiver l'exemption ou la réforme sont les suivantes. — *Tête*. La teigne, la calvitie, l'alopécie, les tumeurs volumineuses de la tête, l'ossification imparfaite des os du crâne, la catalepsie, l'épilepsie, la myopie (si l'individu lit à 30 ou 35 centimètres du nez, avec des verres concaves n^{os} 3 et 4, et s'il distingue nettement les objets avec le n° 5), l'amaurose, la nyctalopie et l'héméralopie. — *Audition*. La perte du pavillon de l'oreille, l'oblitération entière du conduit auditif externe, les végétations de ce conduit, l'écoulement purulent ou fétide, l'oblitération de la trompe d'Eustache. — *Olfaction*. La difformité prononcée du nez, les dartres rongeantes, les polypes, l'ozène. — *Bouche*. La perte, la carie de la plupart ou d'un grand nombre des dents; la dartre rongeante, le bouton chancreux, le rétrécissement notable, la paralysie des lèvres, le bégayement très prononcé. — *Cou*. Les tumeurs et ulcérations scrofuleuses, le torticolis, le goitre, la laryngite chronique, l'aphonie. — *Thorax*. Le mal de Pott, les déviations prononcées de la colonne vertébrale, les affections organiques du cœur, la tuberculisation pulmonaire, l'asthme. — *Abdomen*. La hernie *exempte* toujours; elle ne donne lieu à la *réforme* que si elle est difficile à contenir. — *Organes génito-urinaires*. L'hypospadias, l'épispadias, les fistules urinaires, le rétrécissement de l'urètre, les altérations de la prostate, les calculs vésicaux, l'incontinence d'urine, l'hématurie, la circocèle, le varicocèle, l'hydrocèle, le testicule engagé dans l'anneau, la perte ou l'atrophie des testicules. — *Membres*. Les dartres et ulcères de mauvaise nature; les varices volumineuses; les anévrysmes, les cicatrices adhérentes, les névralgies, les paralysies, les contractures, les doigts et orteils surnuméraires et palmés; la perte totale d'un pouce, d'un gros orteil, d'un doigt indicateur ou de deux autres doigts ou orteils; la perte partielle du pouce ou de l'indicateur de la main droite, les pieds *plats* et *déviés*, l'orteil dit *en marteau*, l'ongle incarné.

RÉFRACTAIRE. adj. [*refractarius*, all. *feuerbeständig*, angl. *refractory*, it. *rifrattario*, *ritroso*, esp. *refractario*]. Se dit d'une substance qu'il est difficile ou impossible de fondre.

RÉFRACTÉ, ÉE. adj. — *Dose réfractée*. Mode d'administration des médicaments qui consiste à en faire prendre une quantité déterminée par petites portions, à des intervalles plus ou moins rapprochés, selon la nature du médicament et le but qu'on veut atteindre. On obtient ainsi, avec une même substance, des effets différents de ceux que donne l'administration des doses élevées, et même parfois complètement opposés. V. FORMULE.

RÉFRACTIF, IVE. adj. [*refractivus*, all. *strahlenbrechend*, angl. *refractive*, it. *rifrattivo*, esp. *refractivo*]. — *Puissance réfractive*. L'action que les corps diaphanes exercent sur les rayons lumineux pour leur faire subir la *réfraction*.

RÉFRACTION. s. f. [*refractio*, de *refringere*, briser; all. *Refraktion*, *Strahlenbrechung*, angl. *refraction*, it. *rifrazione*, esp. *refraccion*]. Phénomène qui consiste en ce que, en traversant certains corps diaphanes, les rayons lumineux obliques par rapport à ces corps éprouvent de leur part une action particulière, en vertu de laquelle ils subissent un changement de direction et se trouvent brisés à l'endroit où ils pénètrent. Ainsi, quand un rayon lumineux tombe perpendiculairement sur la surface d'un milieu transparent, il le traverse sans changer de direction, en ligne droite; mais, s'il arrive obliquement sur cette surface, il se dévie de sa direction primitive, il se *réfracte*, il semble s'être brisé au point d'incidence. Si le milieu dans lequel il entre est plus dense que celui d'où il sort, il se rapproche de la perpendiculaire menée au plan du premier milieu; il s'éloigne, au contraire, de cette perpendiculaire, si le second milieu est moins dense que le premier. Son écartement ou son rapprochement de la perpendiculaire est proportionnel à la densité relative de ces milieux; il varie aussi en raison de leur nature chimique. Ainsi (fig. 410) le rayon NO tombant perpendiculairement sur la surface lisse DE du milieu O se continue directement en O; mais le rayon FD, oblique par rapport à cette surface, au lieu de se continuer en O', se rapproche de la perpendiculaire NO et se continue en DO si le milieu est plus dense; il s'éloigne de cette perpendiculaire, comme le fait EG, si le milieu est moins dense. La forme convexe ou concave des surfaces transparentes influe aussi sur la marche de la lumière qui les traverse. Les rayons lumineux se rapprochent de la perpendiculaire, toutes les fois qu'ils passent obliquement d'un milieu moins dense dans un plus dense (par exemple lorsqu'ils passent de l'air dans la cornée transparente, ou lorsque, après avoir traversé l'humeur aqueuse, ils passent à travers le cristallin); les rayons perpendiculaires tels que NO n'éprouvent pas de déviation; les rayons convergents tels que DF deviennent plus convergents encore, si la surface est convexe; les rayons divergents tels que EG divergent moins, ou cessent de diverger, et il peut arriver même qu'ils se réunissent tous. L'inverse a lieu si la surface est concave; et la déviation que les rayons éprouvent en traversant ainsi des surfaces convexes ou concaves est d'autant plus forte que la courbure de la surface est plus grande; car il est évident que les perpendiculaires au point d'immersion s'éloignent de plus en plus de la direction primitive de ces rayons. — *Double réfraction de la lumière*. Il y a des substances dans lesquelles le rayon de lumière qui les traverse, non seulement se réfracte, mais encore se divise en deux rayons distincts, c'est-à-dire que, lorsqu'on regarde un objet à travers l'un de ces corps, on le voit double (rhomboèdres de carbonate de chaux ou spath d'Islande). On donne le nom de *rayon* ou *image ordinaire* à celui des deux qui suit les lois ordinaires de la réfraction, et de *rayon* ou *image extraordinaire* à celui qui s'écarte plus ou moins que l'autre de la perpendiculaire au point d'incidence. Il n'y a que les substances cristallisant dans le type cubique, comme le sel marin, et les substances fondues, non cristallisées, comme le verre, qui jouissent de la réfraction simple. Les cristaux appartenant aux autres types présentent les phénomènes de la double réfraction, lesquels ne se manifestent pas indifféremment dans tous les sens. On reconnaît que pour certains corps il y a *une* direction dans laquelle on ne voit qu'*une seule image*, c'est-à-dire suivant laquelle la lumière ne se divise pas, et que, pour les autres, il y a *deux* directions de cette espèce. On donne le nom de *lignes neutres*, *axes de double réfraction*, *axes optiques*, à ces directions. Il y a donc des cristaux à un seul axe optique, et d'autres à deux axes optiques. Quand il n'y a qu'un seul axe, comme dans le carbonate de chaux, il se confond toujours avec l'*axe de cristallisation*. C'est celui qui est choisi pour être placé verticalement lorsqu'il s'agit de déterminer la situation d'un cristal.

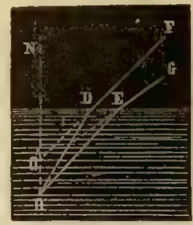

Fig. 410.

RÉFRANGIBILITÉ. s. f. [all. *Refrangibilität*, *Brechbarkeit*, angl. *refrangibility*, it. *rifrangibilità*, esp. *refrangibilidad*]. Propriété dont jouissent les rayons lumineux de s'éloigner ou de se rapprocher de la perpendiculaire au point d'incidence, quand ils tombent obliquement d'un milieu diaphane dans un autre de densité différente. V. Aberration *de réfrangibilité*.

RÉFRANGIBLE. adj. [all. *refrangibel*, *brechbar*, angl. *refrangible*, it. *refrangibile*, esp *refrangible*]. Se dit d'un rayon lumineux susceptible de subir la réfraction. Dans le spectre solaire, le rayon violet est le plus réfrangible, le rouge est celui qui l'est le moins.

RÉFRIGÉRANT, ANTE. adj. [*refrigeratorius*, rafraîchissant, de la particule *re*, et *frigus*, froid; ψυκτικὸς, all. *kaltend*, angl. *refrigerant*, it. *refrigerante*, esp. *refrescante*]. Se dit d'une substance qui a la propriété de déterminer le refroidissement. — *Mélange réfrigérant*. Mélange d'un liquide avec un solide dans lequel la dissolution de celui-ci amène un abaissement de température des parties voisines, ou de deux solides dont le contact détermine la liquéfaction et produit le même effet de réfrigération. Dans le premier cas sont le mélange, à parties égales, d'eau et d'ammoniaque, qui fait baisser la température de 25°; le mélange de trois parties de sulfate de soude cristallisé et de deux parties d'acide chlorhydrique, qui amène un refroidissement de 30°. Parmi les mélanges de la seconde catégorie, se trouve celui de deux parties de glace pilée ou de neige avec une partie de sel marin, qui, pris à 0°, abaisse la température à — 20°.

RÉFRIGÉRANT. s. m. [all. *Kühlfass*, angl. *erfrigeratory*, it. *refrigerante vaso*, esp. *refrigeratorio*]. Vaisseau qui entoure le chapeau d'un alambic, et qu'on emplit d'eau froide pour favoriser la condensation des vapeurs qui s'élèvent des matières soumises à l'action du feu; ou vase placé au-dessus du récipient et disposé de manière que le liquide tombe sur la surface de ce dernier.

RÉFRIGÉRATIF, IVE. adj. [all. *kühlend*, *erfrischend*, angl. *refrigerative*, *cooling*, it. et esp. *refrigerativo*]. Synonyme de *rafraîchissant*.

RÉFRIGÉRATION. s. f. [*refrigeratio*, περίψυξις, all. *Abkühlung*, angl. *refrigeration*, *cooling*, it. *refrigerazione*, esp. *refrigeracion*, *enfriamiento*]. Opération qui consiste à abaisser la température d'une enceinte close à l'effet de soustraire l'homme à l'influence d'une chaleur excessive. De même que le *chauffage* est destiné à abriter l'homme contre le froid, de même les procédés de *réfrigération* ont pour objet de le garantir contre les inconvénients d'une chaleur exagérée. V. Ventilation. — *Anesthésie par réfrigération*. Anesthésie locale produite par un mélange réfrigérant. — *Réfrigération thérapeutique*. V. Bain et Hydrothérapie.

RÉFRINGENCE. s. f. Qualité de ce qui est réfringent; propriété de déterminer une réfraction de la lumière. On étudie une préparation, un tissu, *par réfringence*, lorsqu'on l'examine par transparence, par lumière transmise, à l'aide de la lumière qui l'a traversé. La réfringence des éléments anatomiques paraît plus ou moins grande, selon le liquide dans lequel ils sont plongés.

RÉFRINGENT, ENTE. adj. [*refringens*, all. *refringirend*, angl. *refracting*, it. *rifrangente*, esp. *refringente*]. Qui cause une réfraction. — *Angle réfringent*, celui que forment les deux faces d'un minéral dont l'une reçoit le rayon lumineux et l'autre lui offre une issue après sa réfraction. — *Faces réfringentes*, celles à travers lesquelles la plupart des minéraux doués de la double réfraction offrent deux images d'un même objet, quand on regarde celui-ci à travers ces deux faces faisant entre elles un certain angle. — *Milieu réfringent*, celui qui produit la réfraction des rayons lumineux. — *Pouvoir réfringent* d'un corps, le quotient de sa puissance réfractive par sa densité.

REFROIDISSEMENT. s. m. [*refrigeratio*, ψῦξις, all. *Erkalten*, angl. *cooling*, *coldness*, it. *raffreddamento*, *rinfrescamento*, esp. *enfriamiento*, *resfriamiento*]. Abaissement de la température d'un corps, par l'abandon qu'il fait de son calorique aux corps moins échauffés qui l'entourent. — *Refroidissement du sol*. Quand le terrain est gazonné ou recouvert de 7 à 8 centimètres de neige, le refroidissement ne se communique pas à la terre, et le sol, à quelques centimètres de profondeur, est au-dessus de zéro. Dans le cas contraire, le thermomètre descend au-dessous de zéro au delà de 20 centimètres. Ainsi les insectes doivent périr en hiver sous un terrain dénudé, quand ils ne sont pas trop enfoncés sous terre, mais ils doivent échapper à la mort sous un terrain gazonné ; mêmes conclusions pour les graines ensemencées et les racines de certains végétaux.

REGAIN. s. m. [all. *Nachgras*, *Grummet*, angl. *aftergrass*, it. *guaime*, esp. *retono*]. La seconde coupe des prairies naturelles, la dernière coupe des prairies artificielles. Administré aux chevaux, il est un aliment inférieur au foin ; administré aux bêtes bovines, il favorise l'engraissement et procure une lactation abondante.

RÉGALE. adj. f. [all. *Konigswasser*, angl *aqua regalis*, *aqua regia*, it. *acqua regale*, esp. *agua regia*]. V. EAU *régale*.

RÉGALIN. adj. — *Acide régalin*. L'eau régale.

RÉGÉNÉRATION. s. f. [*regeneratio*, de la particule *re*, indiquant retour, et *generare*, engendrer ; παλιγγενεσία, all. *Wiedererzeugung*, *Wiederherstellung*, angl. *regeneration*, it. *rigenerazione*, esp. *regeneracion*]. Reproduction d'une partie détruite. Tous les tissus détruits sont susceptibles de se régénérer, bien que la conformation normale des organes qu'ils constituaient ne soit pas d'ordinaire régulièrement reproduite. Tous les éléments anatomiques, dans cette régénération chez l'adulte, présentent les mêmes phénomènes que ceux qu'ils avaient offerts lors de leur apparition chez l'embryon. On sait qu'aux cellules embryonnaires succèdent les noyaux embryoplastiques ; de même, lors de la régénération de la plupart des tissus et surtout de la formation de toutes les *cicatrices*, naissent d'abord des noyaux embryoplastiques, auxquels succèdent les éléments du tissu reproduit.

RÉGÉNÉRESCENCE. s. f. [de *re*, indiquant réduplication, et *générescence*]. Synonyme de *régénération*.

RÉGIME. s. m. [*regimen*, de *regere*, gouverner ; δίαιτα, all. *Diät*, *Lebensweise*, angl. *regimen*, it. *reggime*, *dieta*, esp. *regimen*]. Usage raisonné et méthodique des aliments et de toutes les choses essentielles à la vie, tant dans l'état de santé que dans celui de maladie. — *Régime alimentaire*. Pour que la santé se maintienne dans les meilleures conditions possibles il faut que l'alimentation réponde aux desiderata suivants : 1° association, dans des proportions déterminées, des deux sortes d'aliments : *a*. albuminoïdes, quaternaires ou azotés ; *b*. ternaires féculents ou cellulosiques et graisseux ; 2° il est nécessaire que la quantité minimum d'azote et de carbone soit plus élevée pour un sujet soumis à un travail pénible que pour un homme ne se livrant à aucun travail (V. RATION) ; 3° il faut que les aliments soient facilement digestibles ; 4° il faut qu'ils ne soient pas en trop grande quantité, d'où la nécessité de les associer de telle sorte qu'ils puissent contenir, sous un petit volume, tous les éléments indispensables ; 5° il faut que l'alimentation soit variée pour ne pas fatiguer l'estomac et éviter la satiété ; 6° il faut modifier à la fois le régime, les matières alimentaires, les heures, les conditions des repas, selon l'état de travail ou de repos, suivant les climats, les saisons, etc., surtout en campagne, en marche, chaque fois que l'on sera appelé à se livrer à des efforts violents. En hiver, l'alimentation doit être augmentée, plus l'homme a à lutter contre les causes de refroidissement, plus il lui faut fournir de matériaux combustibles, capables d'élever sa température. Lorsque, la nourriture n'augmentant pas, ou ne se modifiant pas, on fait, en hiver, travailler un homme outre mesure, c'est-à-dire lorsqu'on oblige son organisme à dépenser plus qu'il ne répare, il devient plus apte à contracter des maladies. — *Régime de Dœpp* V. VIANDE *crue*. — *Régime gras*. Celui dans lequel sont recommandées les viandes et les graisses. — *Régime lacté*. V. DIÈTE *lactée*. — *Régime maigre*. Celui dans lequel sont recommandés les légumes, les fruits, les œufs, le beurre, avec ou sans poissons. = En hygiène, *régime des eaux*. Distribution méthodique des eaux en certaine quantité, dans les diverses parties d'une ville, d'un établissement public ou hospitalier, d'une maison, d'un établissement thermal, etc. V. EAU *potable*. — *Régime* ou *système sanitaire*. Ensemble des mesures et règlements qui ont pour objet de prévenir le développement et d'empêcher la propagation des maladies réputées pestilentielles, notamment de la peste d'Orient, de la fièvre jaune, du choléra-morbus et de la variole. = En botanique, *régime* (*spadix*) [all. *Kolben*], le mode d'inflorescence propre aux palmiers

RÉGION. s. f. [*regio*, τόπος, all. *Gegend*, angl. *region*, it. *regione*, esp. *region*]. En anatomie, espace déterminé du corps dont on étudie la constitution de la surface vers la profondeur, par couches ou plans successifs (*anatomie des plans*) pour déterminer les rapports de contiguïté des organes qui s'y rencontrent (V. ANATOMIE *topographique*). Les *régions naturelles* sont celles dans lesquelles les limites sont tracées par la disposition même des organes : telles sont les régions orbitaires, nasale, poplitées, axillaires, sus- et sous-hyoïdienne, etc. Les *régions artificielles* sont celles dont les limites sont tracées par l'anatomiste à l'aide de lignes plus ou moins fictives se rattachant ou non à tel ou tel point de repère, telles sont celles de l'épigastre, de l'hypogastre, les hypocondres, les régions inguinale et crurale, etc. = *Région botanique*. Étendue de terrain caractérisé par une végétation particulière ou par la présence d'espèces végétales très dominantes. V. GÉOGRAPHIE *botanique*.

RÉGIONAL, ALE. adj. [*regionalis*, ἐνδήμιος]. Qui appartient à une région. — *Maladie regionale*. V. ENDEMIE.

REGISTRE. s. m. — *Registre de poitrine et de fausset*. V. PHONATION. = *Registre mortuaire*. V. OBITUAIRE.

RÈGLE. s. f. — *Regle cyclique*. V. CYCLE.

RÈGLES. s. f. pl. [all. *monatliche Regeln*, angl. *courses*, *menses*, it. *mestrui*, *mesi*, esp. *regla*]. Synonyme de *menstrues* — *Règles supplémentaires* [*déviation des règles*, *hémorragie menstruelle supplémentaire*]. Écoulement de sang qui se fait à des époques périodiques, par des parties autres que les voies génitales, chez la femme. Ces hémorragies ont des sièges de prédilection parmi lesquels il faut signaler l'estomac, les mamelles, les poumons, la muqueuse nasale ; elles ont souvent, comme antécédents, soit des phénomènes hystériques, soit une excitabilité nerveuse exagérée. Les règles proprement dites font le plus souvent défaut ; mais, au moment de l'hémorragie supplémentaire, il y a ordinairement un léger suintement de sang par l'utérus. Les organes génitaux sont le plus souvent sains, quelquefois altérés (atrésie congénitale ou accidentelle). Hors ces derniers cas, l'absence des règles n'implique pas la stérilité à moins de désordres graves dans l'économie, l'ovulation continue à s'effectuer, et la rupture de la vésicule de Graaf coïncide avec l'époque de la déviation hémorragique. La grossesse est possible. elle suspend la déviation, sauf à la voir reparaître, soit après les couches, soit après la cessation de l'allaitement. Quoique compatible avec la santé et pouvant durer de la puberté jusqu'à l'âge critique, la déviation est un acte pathologique.

RÉGLISSE. s. f. [*Glycyrrhiza glabra*, L., all. *Süssholz*, angl. *licorice*, it. *regolizia*, esp. *regaliz*]. Plante de la famille des légumineuses, dont la racine est longue de plusieurs pieds, traçante, cylindrique, lisse, de la grosseur du doigt, brune au dehors, jaune à l'intérieur. Cette racine contient de l'*asparagine* et de la *glycyrrhizine*. Elle sert à édulcorer les tisanes; sa poudre est employée souvent pour la confection des pilules. — *Suc* ou *extrait de réglisse*. On le prépare en Espagne, en Italie et en Calabre, en faisant bouillir plusieurs fois la racine de réglisse, l'exprimant fortement et faisant évaporer la liqueur. Il doit être sec, cassant, noir, lisse, brillant dans sa cassure, sucré, légèrement âcre, mais sans aucun goût de brûlé.

REGMATE. s. m. V. RHEGMATE.

RÈGNE. s. m. [all. *Reich*, angl. *kingdom*, it. *regno*, esp. *reino*]. Nom donné à chacune des grandes divisions qui comprennent tous les corps de la nature: ainsi on dit le *règne minéral*, le *règne végétal*, le *règne animal*; ou bien le *règne inorganique* (minéraux) et le *règne organique* (animaux et végétaux).

REGORGEMENT. s. m. Mode d'écoulement de l'urine au dehors, quand ce liquide, distendant la vessie, qui ne se contracte plus, coule au dehors par trop-plein, sans que celle-ci se vide entièrement.

RÉGRESSIF, IVE. adj. [de la particule *re*, en arrière, et *gressus*, marche]. Se dit d'un élément anatomique qui, après s'être développé, s'atrophie et se résorbe.

RÉGRESSION. s. f. [de *regressio*, retour]. — *Régression des éléments anatomiques et des tissus* normaux ou accidentels. Nom donné, par Wetter et Burdach, à certains états des tissus, qu'on a supposés être un retour de ces parties vers l'une des phases de leur évolution première. Les altérations désignées sous le nom de *tissus en voie de regression* sont: 1° tantôt des produits morbides à un degré de développement moins avancé que ne le sont ordinairement les productions de même espèce; 2° tantôt un tissu dans lequel les éléments sont en voie d'atrophie: 3° le plus souvent des produits pathologiques qui sont le siège de dépôts de granules graisseux, calcaires, etc., dans l'épaisseur et dans les interstices des éléments. C'est là une modification dans la structure, la texture, la couleur et la consistance qui, loin d'indiquer un retour vers une phase antérieure, est un caractère d'évolution progressive, accidentelle ou aberrante, de plus en plus prononcée, qui conduit l'élément ou le tissu à tel ou tel mode de mortification ou de destruction, mais n'est point un retour en arrière. V. RÉVERSION.

RÉGULATEUR. s. m. [de *regula*, règle; all. *Regler*, *Leiter*, angl. *regulator*, it. *regolatore*, esp. *regulador*]. Qui modère ou conduit.

RÉGULE. s. m. [*regulus*, diminutif de *rex*, roi: petit roi; all. *Regulus Metalkonig*, angl. *regulus*, it. *regolo*, esp. *regulo*]. Nom donné par les anciens chimistes aux substances métalliques pures qu'ils regardaient comme différant moins de l'or, le roi des métaux: *régule d'antimoine*, *régule d'arsenic*. — *Régule jovial*. Alliage d'antimoine et d'étain. — *Régule de Vénus*. Alliage d'antimoine et de cuivre.

RÉGULIER, IÈRE. adj. [*regularis*, de *regula*, règle; νόμιμος, all. *regelmässig*, angl. *regular*, it. *regolare*, esp. *regular*]. Se dit du pouls, lorsqu'il présente, entre ses pulsations, des intervalles bien égaux. = En botanique, *fleur régulière*. Celle dans laquelle les pièces de même nature qui composent chacun des systèmes organiques sont absolument semblables entre elles et placées sur un plan régulier, à égale distance les unes des autres. V. CALICE et COROLLE.

RÉGULIN, INE. adj. [all. *regulinisch*, angl. *reguline*, it. *regolino*]. Se dit de l'état de pureté parfaite d'un métal.

RÉGURGITATION. s. f. [*regurgitatio*, de *regurgitare*, regorger; ἀναγωγή, all. *Aufstossen*, angl. *regurgitation*, it. *regurgitazione*, esp. *regurgitacion*]. Action par laquelle un conduit ou un réservoir se débarrasse sans effort des matières qui y sont accumulées outre mesure, et qui refluent par son ouverture. ‖ Particulièrement, espèce de vomiturition, nullement pénible, par laquelle l'enfant rejette par gorgées les aliments qui surchargent son estomac. V. VOMISSEMENT.

REIL. [Anatomiste allemand, 1759-1813]. — *Couronne rayonnante de Reil*. V. COURONNE. — *Insula de Reil*. V. INSULA. — *Ruban de Reil*. V. RUBAN.

RÉIMPLANTATION. s. f. — *Réimplantation des dents*. Opération qui consiste en l'arrachement d'une dent, résection de la portion de la racine qui est altérée et réimplantation dans l'alvéole suivie de fixation à l'aide de fils aux dents voisines avec repos pendant dix à vingt jours. On a obtenu plusieurs succès (Alquié, 186), Magitot, etc.).

REIN. s. m. [*ren*, *renis*, νεφρὸς, all. *Niere*, angl. *kidney*, it. *rene*, esp. *rinon*]. Nom donné aux organes sécréteurs de l'urine. Ils sont au nombre de deux, situés profondément, l'un à droite et l'autre à gauche, dans les hypochondres, derrière le péritoine, au milieu d'un tissu cellulaire graisseux très abondant. Le rein est d'un rouge brun, d'une forme ovoïde comprimée sur deux faces; il présente sur son bord interne une *scissure* (*hile*) plus ou moins profonde par laquelle les vaisseaux et les nerfs pénètrent dans l'organe, et par où sort l'uretère: on a assez exactement comparé sa forme à celle d'un haricot. Son poids est de 90 gram. en moyenne; sa longueur est de 11 centimètres, sa largeur de 5 centimètres, son épaisseur de 4 centimètres 1/2. Il répond à la première et à la deuxième vertèbre lombaire dont son extrémité supérieure, surmontée de la capsule surrénale, est plus rapprochée que l'inférieure. Sa face postérieure répond au diaphragme, à la dernière côte et au carré des lombes; l'antérieure, au foie du côté droit, à la rate, au pancréas, et à la grosse tubérosité de l'estomac du côté gauche. Son parenchyme est composé d'une substance extérieure ou *corticale*, et d'une substance intérieure *tubuleuse* ou *médullaire*: on donne le nom de *substance limitante* à la partie qui répond à l'union des deux substances. La première, d'aspect grenu, d'une couleur fauve, brunâtre ou rougeâtre, forme autour de la seconde une couche de 2 à 5 millimètres d'épaisseur, qui envoie des prolongements (*colonnes de Bertin*) entre les faisceaux de la substance tubuleuse. Celle-ci, d'un rouge pâle, dense et résistante, représente des faisceaux coniques (*pyramides de Malpighi*), au nombre de 8 à 15, enveloppés par la substance corticale, excepté à leur sommet: elle envoie des prolongements (*pyramides de Ferrein*) entre les tubes de la substance médullaire. La base de ces cônes est arrondie et tournée vers la périphérie; leur sommet (*papille rénale*) a la forme d'un mamelon (de là le nom de *substance mamelonnée* donné à l'ensemble de ces sommets des cônes rénaux), et fait saillie dans de petits conduits membraneux appelés *calices* (*infundibula*), lesquels embrassent d'un côté la circonférence des mamelons, et se réunissent de l'autre pour former un petit réservoir membraneux appelé *bassinet*, placé à la partie postérieure de la scissure du rein, derrière l'artère et la veine rénales, et se continuant inférieurement avec l'uretère. Le rein est revêtu d'une enveloppe fibreuse mince qui lui est propre. L'urine formée dans sa substance corticale traverse les tubes de la substance tubuleuse, et coule lentement par les mamelons dans les calices et dans le bassinet, qui la transmet à l'uretère. Le parenchyme du rein se compose : 1° De *tubes propres* (*canalicules urinifères ou de Bellini*) formés d'une substance transparente complètement homogène et hyaline. 2° D'un épithélium qui les tapisse, et qui varie avec le point de leur trajet considéré. 3° De faisceaux de fibres lamineuses composant, avec quelques fibres-cellules, une trame dont les mailles circulaires, lorsqu'elles sont vues sur une coupe mince, entourent les faisceaux de tubes propres. 4° De vaisseaux sur les plus gros desquels sont des tubes nerveux sympathiques, et dont les capillaires forment les *glomérules de Malpighi*. Ces éléments sont disposés ainsi qu'il suit dans chaque *lobule rénal*, correspondant à une pyramide de Malpighi enveloppée par une coque de substance corticale : dans celle-ci sont les *corpuscules de Malpighi*, qui lui donnent son aspect grenu, et qui sont formés par une ampoule tapissée à sa face interne d'épithélium pavimenteux ; de chaque corpuscule part un *tube propre* ou *de Bellini*, qui est d'abord *contourné* et tapissé par un épithélium trouble, granuleux ; il descend, en diminuant de volume et en devenant *rectiligne*, de la substance corticale vers la substance médullaire; mais, arrivé à la substance limitante, il s'élargit subitement et remonte vers la première substance, en formant une anse (*anse de Henle*), dont la partie descendante a un épithélium clair, et la partie ascendante un épithélium semblable à celui de la partie contournée ; revenu dans la substance corticale, il reprend un épithélium clair, se contourne un peu, et s'unit à un ou plusieurs autres pour former un *canalicule droit*, lequel descend d'une façon rectiligne dans la substance médullaire pour s'unir à des canalicules semblables et contribuer enfin à former les canaux excréteurs communs (*tubes collecteurs*) qui aboutissent aux papilles : ce canalicule droit, qui, dans la substance corticale, fait partie des pyramides de Ferrein, a un épithélium clair, d'abord pavimenteux, puis cylindrique dans la dernière partie de son trajet. — Fig. 411. Coupe et vue postérieure des reins. 1, rein gauche ; 2, coupe du rein droit ; 3, substance corticale ; 4, colonnes de Bertin ; 5, pyramide de Malpighi ; 6, vaisseaux ; 7, calices traversés par l'urine ; 8, bassinet ; 17, aorte ; 18, artère rénale gauche ; 19, veine cave inférieure ; 21, veine rénale gauche ; 22, veine rénale droite (Beaunis et Bouchard). — Fig. 412. Schéma des canalicules urinifères. F, couche corticale ; B, tube contourné ; M, tube collecteur de moyen calibre ; C, papille ; G, glomérule ; H, anse de Henle ; C, tube collecteur (Laveran et Teissier). Chaque *corpuscule de Malpighi* renferme un *glomérule vasculaire*, formé de capillaires provenant d'une subdivision de l'artère rénale (*vaisseau afférent du glomérule*) qui pénètre par le pôle du corpuscule opposé à celui d'où part le tube urinifère ; ces capillaires se réunissent en un seul tronc (*vaisseau efférent*), qui part du glomérule au point où aboutit le vaisseau afférent, et qui se jette dans le réseau capillaire de la substance corticale : il y a donc là un véritable système porte rénal. L'artère rénale, outre les rameaux des glomérules, envoie dans la substance corticale quelques rameaux qui aboutissent à son réseau capillaire sans passer par les glomérules ; à la substance médullaire elle fournit des branches, dites *artérioles droites* à cause de leur direction rectiligne. Les réseaux capillaires des deux substances communiquent entre eux et donnent naissance à des veines formant des arcades sur leur limite ; des veines droites correspondent aux artérioles droites ; à la périphérie de la substance corticale, les veines s'unissent par cinq ou six, de façon à former une sorte d'étoile (*étoile de Verheyen*), d'où part un tronc veineux unique pour chaque groupe. Les nerfs viennent du plexus rénal. Les fonctions du rein sont relatives à la sécrétion de l'*urine*. Pour ses maladies, V. NÉPHRITE, PÉRINÉPHRITIQUE, PYÉLITE, etc. — *Reins flottants*. État de ces organes dans lequel, au lieu d'être fixés dans la place qu'ils occupent normalement, le tissu lamineux qui les entoure se prête à leur déplacement sous l'influence d'une pression ou des changements de position du corps. — *Reins chirurgicaux*. Nom donné par les Anglais aux cas que Rayer a décrits sous le nom de

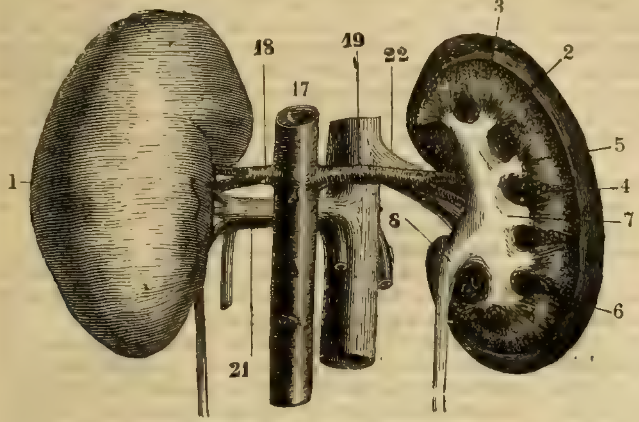

FIG. 411.

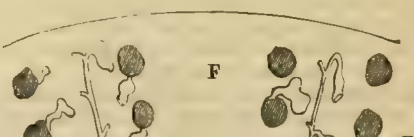

FIG. 412.

pyélo-néphrite. — *Reins provisoires.* V. CORPS *de Wolff.* — *Reins succenturies* ou *succenturiaux.* Nom donné par Casserius aux *capsules surrénales.*

REINAIRE. adj [*renarius*]. En forme de rein. Se dit d'une feuille arrondie et divisée à sa base en deux larges lobes obtus.

REINE. s. f. — *Reine des bois.* V. MUGUET. *Reine des prés* [*ulmaire, spiræa ulmaria,* L., all. *Wiesenkönigin,* angl. *ulmaria, meadow-sweet,* it. et esp. *ulmaria*]. Plante rosacée spiréacée dont les fleurs sont diaphorétiques et diurétiques. On la prescrit en tisane (la plante entière et sèche) contre les affections des voies urinaires. La racine passe pour tonique et antihémorragique. — *Essence de reine des prés.* V SALICYLEUX (*Acide*).

RÉINFECTION. s. f. — *Réinfection syphilitique.* Apparition d'une deuxième syphilis constitutionnelle chez ceux qui l'ont eue déjà une fois. Ce fait, s'il existe, est fort rare.

RÉINOCULABILITÉ. s. f. Qualité que présente un chancre d'être réinoculé

RÉINOCULABLE. adj. Se dit du liquide d'un chancre qui, inoculé à un individu, lui donne un chancre susceptible d'être réinoculé lui-même

REINS. s. m. pl. [*lumbi,* ἰξὺς, all. *Lenden,* angl. *loins,* it. *lombi,* esp. *lomos*]. Dans le langage vulgaire, la partie inférieure du dos. — *Mal aux reins.* Le *lumbago.* = Chez les animaux, *reins,* la région qui est entre le dos et la croupe.

RÉJECTION. s. f. [*rejectio,* ἀναγωγὴ, all. *Auswerfen,* angl. *rejection*]. Expulsion.

REJETON. s. m. [*stolo,* μόσχος, all. *Sprossling,* angl. *shoot,* it. *germoglio,* esp. *renuevo*]. V. DRAGEON.

RELÂCHANT, ANTE. adj. et s. m. [*laxans,* χαλαστικὸς, all. *abspannend,* angl. *relaxing,* it. *rilassante,* esp. *relajante*]. Se dit d'un médicament propre à déterminer le relâchement des organes qui sont dans un état de tension ou d'éréthisme : tels sont les mucilagineux, les corps gras, etc. = Synonyme de *laxatif.*

RELÂCHEMENT. s. m. [*prolapsus, procidentia,* χάλασις, all. *Nachlassen, Schlaffwerden,* angl. *relaxation,* it. *rilassazione,* esp. *relajamiento*]. État d'abaissement, de laxité excessive de certaines parties · *relâchement de la luette, relâchement de l'utérus.* = *Relâchement,* l'état des muscles opposé à celui de contraction.

RELAPSING FEVER. V. RECHUTE.

RELATION. s. f. [*relatio,* all. *Beziehung,* angl. *relation,* it. *relazione,* esp. *relacion*]. En anatomie descriptive, synonyme de *rapport,* employé pour désigner la *situation d'un organe par rapport à un autre.* C'est dans ce sens qu'on dit d'une artère qu'elle *conserve ses relations habituelles* avec un nerf ou une veine, pour indiquer que leur situation relative n'a pas changé. = En physiologie, *vie de relation.* V. FONCTION, MOTRICITÉ et VIE *animale.*

RELAXATION. s. f. [*relaxatio*]. Le relâchement.

RELEVEUR. adj. et s. m. [*elevator,* all. *Aufhebemuskel,* angl. *raiser, erector,* it. *rilevatore,* esp. *erector*]. Se dit de certains muscles dont l'action est de relever momentanément les parties auxquelles ils sont attachés, lorsque celles-ci sont habituellement abaissées, ou de ramener dans leur position naturelle les parties abaissées momentanément. — *Releveur de l'aile du nez.* Quelques anatomistes ont réuni sous ce nom collectif les muscles pyramidal et transverse du nez. — *Releveur de l'aile du nez et de la levre supérieure.* (*grand sus-maxillo-labial,* Ch.). Muscle qui s'insère supérieurement à la face externe de l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur, au bord antérieur de la gouttière lacrymale et à la partie inférieure de la base de l'orbite ; en bas, il se perd dans l'aile du nez et la lèvre supérieure. — *Releveur de l'angle des lèvres.* V. CANIN. — *Releveur de l'anus* (*sous-pubio-coccygien,* Ch.). Muscle qui part de la paroi latérale du petit bassin, et se dirige en bas et en dedans vers le détroit inférieur, où ses fibres touchent celles du muscle opposé, s'entrecroisent même avec elles, et se confondent avec celles du transverse du périnée et avec la couche profonde du sphincter. — *Releveur du coccyx.* V. ISCHIO-COCCYGIEN. — *Releveurs des côtes.* Les surcostaux. — *Releveur de la levre inférieure.* V. HOUPPE *du menton.* — *Releveur de la luette.* V. PALATO-STAPHYLIN. — *Releveur de l'omoplate.* V. ANGULAIRE *de l'omoplate.* — *Releveur de la paupière supérieure* (*orbito-palpébral,* Ch.). Muscle inséré en haut à la partie supérieure de la gaine du nerf optique, inférieurement au bord supérieur du cartilage tarse de la paupière supérieure. — *Releveur de la prostate.* Fibres antérieures du releveur de l'anus, qui entourent la prostate (Santorini). — *Releveur de l'urètre.* Portion du transverse du périnée (Santorini).

RELIGIEUSES (MALADIES). V. MALADIE et MONOMANIE.

REMAK. [Médecin allemand, mort en 1867]. — *Fibre de Remak.* V. NERVEUX et SYMPATHIQUE. — *Ganglion de Remak.* V. CARDIAQUE (*Ganglion*).

REMÈDE. s. m. [*remedium,* βοήθημα, φάρμαχον, all. *Heilmittel,* angl. *remedy,*. it. et esp. *remedio*]. Tout ce qui peut déterminer un changement salutaire dans l'économie en général, ou dans un organe en particulier. — *Grand remède.* Nom vulgaire du mercure qu'on administre pour la guérison des maladies vénériennes. ‖ *Remède.* Nom donné vulgairement aux lavements. ‖ *Remedes.* Nom conservé à certains médicaments dont les auteurs avaient d'abord gardé le secret. — *Remède de Basville.* V. CENTAURÉE. — *Remède du capucin.* V. AZOTATE *de mercure.* — *Remède des Caraibes* (contre la goutte). Composé de résine gaïac, 64 gram., que l'on met en contact avec alcool de sucre ou tafia, 1^{kg},500, jusqu'à ce qu'elle soit bien dissoute ; on filtre, on en prend, le matin, deux cuillerées suivies d'une tasse de thé ou d'un verre d'eau froide. — *Remède de la Charité.* V. TRAITEMENT *de la Charité.* — *Remède chimique.* V. GALÉNIQUE — *Remède de Dibon.* Le précipité blanc. — *Remede du duc d'Antin.* V. AZOTATE *de mercure.* — *Remede de Durande* ou de *Whytt.* V. TÉRÉBENTHINE. — *Remède de Kœmpfer* ou *remede de magnanimité.* Médicament aphrodisiaque composé d'opium ou de substances aromatiques. — *Remede Leroy.* Purgatif drastique consistant en un extrait alcoolique de scammonée, de turbith et de jalap. — *Remede Mitte.* Extrait tonique de feuilles de noyer, d'ache et de trèfle d'eau. — *Remede de M^{me} Noufer.* V. TÆNIFUGE. — *Remèdes populaires.* Ceux auxquels le vulgaire attache une grande valeur curative, importance toujours exagérée qui les fait employer inutilement ou mal à propos et non sans danger. — *Remede de Pradier* (contre la goutte). Teinture préparée avec une solution de baume de la Mecque, 24 gram., dans alcool, 500 gram., que l'on mêle avec le produit de la macération de quinquina rouge, sauge et salsepareille, ā̄a 32 gr., et de safran 16 gr., dans alcool, 1 kilogram. On fait avec une partie de cette teinture, et deux ou trois d'eau de chaux, un mélange qui contient un précipité jaunâtre, et dont on arrose la surface des cataplasmes destinés à envelopper les jambes depuis le bout du pied jusqu'au-dessous des genoux (64 grammes de la liqueur pour chaque cataplasme d'un litre et demi de farine de graine de lin). — *Remede de Renaud.* Vermifuge composé de graines de pourpier. — *Remede secret.* Préparation pharmaceutique qui n'est ni conforme au *Codex,* ni achetée et rendue publique par le gouvernement, ni composée pour un cas spécial sur la prescription d'un médecin. Une drogue simple peut être considérée comme remède si on la débite sous un nom qui la déguise ; il en est de même d'un médicament composé de deux ou d'un plus grand nombre de substances simples ou réputées telles si, lorsqu'on l'annonce, on omet d'indiquer dans quelles proportions ces substances figurent dans le remède. Les remèdes reconnus comme nouveaux et utiles par l'Académie de médecine, déléguée à cet effet par le gouvernement, sont insérés dans le *Codex*. Un décret de 1850 permet la vente de ces remèdes par les pharmaciens, dès que leur formule, approuvée par le ministre, conformément à l'Académie de médecine, a été publiée dans le bulletin de cette compagnie. — *Remède de Mlle Stephens*. Prétendu lithontriptique composé surtout de carbonate de chaux extrait des coquilles d'œufs. — *Remède spagirique*. V. Galénique. — *Remède ou élixir de Villette* (contre la goutte). On le prépare en faisant digérer pendant quinze jours quinquina gris concassé, 128 gram.; coquelicot, 64 gram.; sassafras râpé, 32 gram., dans rhum, 2kg,500; passant; faisant digérer pendant quinze jours dans l'alcoolat, résine de gaiac pulvérisée, 64 gram. On ajoute alors un sirop de salsepareille fait avec : salsepareille, 128 gram., et sucre, 1kg,500; on mêle, puis on filtre. On le donne à la dose d'une ou deux cuillerées à bouche, une, deux ou trois fois par jour.

RÉMIGE. s. f. [de *remigare*, ramer ; all. *Schwung-feder*, angl. *flag*, *feather-wing*, it. *penna maestra*, esp. *cuchillos*]. Plume allongée, raide et forte, de l'aile des oiseaux, faisant office de rame.

RÉMISSION. s. f. [*remissio*, de *remittere*, relâcher; ἄνεσις, παραχμὴ, all. *Nachlassen*, angl. *remission*, it. *remissione*, esp. *remission*]. Cessation des symptômes fébriles, entre les accès d'une fièvre rémittente. ‖ Diminution temporaire des symptômes d'une maladie, soit aiguë, soit chronique.

RÉMITTENCE. s. f. [all. *Remittenz*]. Caractère des affections qui sont rémittentes.

RÉMITTENT, ENTE. adj. [*remittens*, de *remittere*, relâcher; all. *remittirend*, angl. *remittent*, it. *remittente*, esp. *remitente*]. Se dit de toutes les maladies qui présentent des rémissions. — Se dit, en particulier, des fièvres d'origine palustre dans lesquelles l'intervalle qui sépare les accès pyrétiques est très court comparativement à la durée des accès eux-mêmes. En réalité la distinction entre la *fièvre rémittente* (dite aussi *pseudo-continue*) et les fièvres continue et intermittente a peu d'importance dans la pratique : car, d'une part, les fièvres qu'on décrit parmi les fièvres continues les plus légitimes, la dothiénentérie, par exemple, présentent toujours quelques rémissions dans leur cours, le matin du moins; d'autre part, les fièvres dites rémittentes ont la même origine et exigent le même traitement que les fièvres intermittentes proprement dites. — *Ophtalmie rémittente*. V. Ophtalmie *périodique*.

RÉMORA. s. m. [de *remorari*, arrêter; all. *Remora*, *Widerhalter*, *Widerhaken*, angl., it. et esp. *remora*]. Nom de deux instruments inusités destinés à assujettir une partie. L'un servait, dans la castration, pour empêcher les intestins de sortir par l'anneau inguinal; l'autre, aussi appelé *arrêt de Hilden*, était employé pour maintenir réduites les fractures et les luxations.

REMOULAGE. s. m. V. Mouture.

REMPART. s. m. V. Avant-mur.

REMPLISSAGE. s. m. V. Coussinet.

RÉNAL, ALE. adj. [*renalis*, de *ren*, rein, νεφριτικὸς, angl. *renal*, it. *renale*, esp. *renal*]. Qui concerne le rein. — *Artères rénales* ou *émulgentes*. Au nombre de deux, une pour chaque rein, elles sont les plus volumineuses et les plus courtes des artères fournies par l'aorte abdominale. Elles naissent au niveau de la deuxième vertèbre lombaire, et se rendent transversalement au rein; elles sont situées en avant des piliers du diaphragme, en arrière des veines rénales. Elles fournissent les artères *capsulaires inférieures*. Avant d'entrer dans le rein, elles se divisent, dans la scissure de cet organe, en trois ou quatre branches considérables. V. Rein. — *Parenchyme rénal*. V. Rein. — *Plexus rénal*. Lacis nerveux, double comme l'organe auquel il appartient, et provenant des plexus solaire et cœliaque, de la partie externe des ganglions semi-lunaires, et des petits nerfs splanchniques. Il pénètre dans la substance propre du rein, en suivant les rameaux de l'artère rénale, et donne auparavant des filets aux capsules surrénales et aux artères capsulaires. — *Veines rénales*. Elles sont volumineuses, suivent les artères rénales et s'ouvrent dans la veine cave abdominale.

RENARD. s. m. Genre de mammifères carnassiers carnivores qui se distinguent de ceux du genre chien par leur pupille allongée verticalement, l'écartement qui existe entre la canine et la première molaire et la séparation des trois premières molaires. Ils sont frugivores, dorment le jour dans les terriers qu'ils creusent, n'aboient ni ne hurlent, mais glapissent. Le renard vulgaire (*Vulpes vulgaris*, L.) présente plusieurs variétés.

RENDEMENT. s. m. — *Rendement des sources*. Se dit de la quantité d'eau versée chaque jour par les sources d'eaux minérales.

RÊNE. s. f. — *Rênes du conarium* ou *de la glande pinéale*. V. Pinéal.

RENFLEMENT. s. m. — *Renflement cervical*, *lombaire*. V. Moelle *épinière*.

RENIFLEMENT. s. m. En vétérinaire, *reniflement des porcs*, maladie des porcs qui s'est déclarée en 1832 dans plusieurs communes du duché de Nassau, et qui paraît n'être qu'une variété du coryza. La respiration de l'animal est pénible et entrecoupée par une espèce de reniflement, surtout quand on lui présente à boire; il avale alors avec beaucoup de peine, et le reniflement se fait entendre avec violence (H. d'Arboval).

RÉNIFORME. adj. [*reniformis*, de *ren*, rein, et *forma*, forme; all. *nierenförmig*, angl. *reniform*, it. *reniformo*, esp. *reniforme*]. Qui a la forme d'un rein.

RÉNIQUE. adj. V. Rénal.

RÉNITENCE. s. f. [all. *Prallheit*, angl. *renitency*]. Caractère de ce qui est rénitent.

RÉNITENT, ENTE. adj. [*renitens*, de *reniti*, faire résistance; ἀντίτυπος, all. *prall*, angl. *renitent*, it. et esp. *renitente*]. Qui résiste tout en cédant, sans fluctuation. — *Tumeur rénitente*. Tumeur dure au toucher, et sur laquelle la peau est tendue et luisante.

RÉNIXIGRADE. adj. [de *renixus*, résistance, et *gradus*, degré; esp. *renixigrado*]. V. Bandage.

RÉNO-GASTRIQUE. adj. V. Néphro-gastrique.

RENONCULACÉES. s. f. pl. [*ranunculaceæ*, all. *Hahnenfussarten*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui se compose de plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, embrassantes à leur base, le plus souvent très divisées. Les fleurs, régulières ou non, ont quelquefois un involucre formé de trois folioles, tantôt éloigné des fleurs, tantôt caliciforme. Calice polysépale, souvent pétaloïde, rarement persistant. Corolle polypétale, quelquefois nulle; pétales quelquefois simples, avec une petite fossette ou une lame glanduleuse à leur base interne, plus souvent irrégulièrement creusés en cornet ou en éperon, et brusquement onguiculés à leur base. Étamines nombreuses, hypogynes. Ovaires monospermes et agrégés en une sorte de capitule, ou polyspermes et réunis circulairement, quelquefois soudés. Style très court, ordinairement latéral, stigmate simple. Les fruits sont monospermes, indéhiscents, en capitule ou en épi; ou bien ce sont des capsules agrégées, distinctes ou soudées, quelquefois solitaires, uniloculaires, polyspermes, s'ouvrant par leur suture interne, qui porte les graines : très rarement c'est une baie polysperme. Les graines n'ont pas d'arille ; l'embryon, très petit, a la même direction que la graine, et est inclus dans la base d'un endosperme charnu ou dur.

RENONCULE. s. f. [*Ranunculus*, L., all. *Ranunkel*, *Hahnenfüss*, angl. *ranunculus*, *crow-foot*, it. *ranuncolo*, esp. *ranunculo*]. Genre de plantes renonculacées, dont la plupart des espèces contiennent un principe âcre qui les rend rubéfiantes, très irritantes et dangereuses : telles sont la *renoncule âcre*, ou *bouton d'or* (*Ranunculus acris*, L.), la *renoncule flamme* ou *petite douve* (*R. flammula*, L.), la *renoncule scélérate* (*R. sceleratus*, L.). Ce principe disparaît par la dessiccation, l'ébullition et l'action des acides. — *Renoncule petite éclaire* [*petite chélidoine* ou *ficaire*, *Ranunculus ficaria*, L., communément *herbe aux hémorroïdes*]. Elle a été préconisée autrefois comme antihémorroïdale.

RENOUÉE. s. f. [*Polygonum*, L., all. *Vogelknœterich*, angl. *centinodia*, *knotgrass*, it. et esp. *sanguinaria*]. Genre de plantes polygonées, auquel appartient la *bistorte*. — *Renouée des oiseaux* [*renouée centinode*, ou *trainasse* ; *Polygonum aviculare*, L.]. Ses semences sont dites émétiques. — *Renouée âcre* [*poivre d'eau*, *Polygonum hydropiper*, L.]. Les feuilles sont excitantes et détersives. — La semence du *Polygonum fagopyrum*, L., connue sous le nom de *sarrasin* ou de *blé noir*, donne une farine nutritive, ainsi que le *P. tartaricum*, L. ; on préfère la variété dite *sarrasin-seigle* à tige presque simple, précoce, à grain plus lourd, plus long, moins anguleux.

RENOUEUR, **REBOUTEUR** ou **RHABILLEUR**. s. m. [all. *Einrenker*, angl. *bone-setter*, esp. *algebrista*]. Vulgairement, celui qui fait *métier* de réduire les luxations et les fractures des membres.

RÉNOVATION. s. f. [*renovatio*, de *renovare*, renouveler; ἀνακαίνωσις, all. *Wiederherstellung*, angl. *renovation*, it. *rinovazione*, esp. *renovacion*]. Opération par laquelle les chimistes faisaient passer un corps d'un état imparfait à l'état parfait. — *Rénovation matérielle*, *moléculaire* ou *organique*. V. Nutrition et Végétalité.

RENVERSÉ, ÉE. adj. V. Bandage.

RENVERSEMENT. s. m. [all. *Umkehrung*, angl. *overthrow*, it. *rovesciamento*, esp. *renversamiento*]. Dérangement dans la situation ou dans la conformation naturelle d'un organe, par suite duquel la partie supérieure devient inférieure, la partie postérieure devient antérieure, ou l'interne devient externe. — *Renversement de l'intestin*. V. Occlusion. — *Renversement de l'utérus*. V. Hystéroloxie et Prolapsus.

RENVOI. s. m. [all. *Aufstossen*, angl. *belching*, it. *eruttazione*, esp. *eructacion*]. Synonyme de *rapport*, d'*éructation*.

RÉOMÈTRE. s. m. V. Rheomètre

RÉOPHORE. s. m. V. Rheophore.

RÉORGANISATION. s. f. V. Régénération.

RÉPARATEUR, TRICE. adj. — *Aliment réparateur*. Synonyme d'*aliment plastique*.

RÉPERCUSSIF, IVE. adj. et s. m. [*repercutiens*, *repellens*, ἀποκρουστικὸς, all. *zurücktreibend*, angl. *repercussive*, *repellent*, it. *repercussivo*, esp. *repercusivo*]. Topique qui, appliqué sur une partie malade, fait refluer à l'intérieur les liquides qui tendent à l'engorger, ou arrête le développement d'un exanthème ou de toute autre altération morbide. La glace, l'eau froide, l'air froid, etc., sont des *répercussifs*.

RÉPERCUSSION. s. f. [*repercussio*, ἀπόκρουσις, all. *Zurücktreibung*, angl. *repercussion*, it. *repercussione*, esp. *repercussion*]. Action des répercussifs ; disparition brusque d'une tumeur ou d'un exanthème ou de toute autre affection qui est susceptible de répercussion. Cette disparition est suivie de la réapparition de la même maladie ou d'une autre sur quelque organe différent ou éloigné du premier, réapparition qui caractérise essentiellement la répercussion.

RÉPERCUTÉ, ÉE. adj. Se dit d'une affection qui s'est développée par répercussion, consécutivement à la disparition d'une affection, semblable ou non, à la seconde, du point qu'elle occupait.

RÉPERCUTIF, IVE. adj. V. Repercussif.

REPÈRE. s. m. V. Point *de repere*.

RÉPLÉTION. s. f. [*repletio*, πλησμονὴ, all. *Anfüllung*, *Vollheit*, angl. *repletion*, it. *replezione*, esp. *replecion*]. Pléthore, plénitude.

REPLI. s. m. En anatomie. V. Pli. — *Repli semi-lunaire*. V. Caroncule.

RÉPLICATIF, IVE. adj. [*replicativus*]. Se dit d'une feuille dont le limbe est plié en travers pendant la préfoliaison.

REPOS. s. m. [*quies*, ἡσυχία, all. *Ruhe*, angl. *rest*, it. *riposo*, esp. *reposo*]. Persistance de toutes les parties qui composent un corps dans les mêmes rapports de situation relativement à certains objets qu'on regarde comme fixes, soit que ce corps n'éprouve l'influence d'aucun agent capable de le mettre en mouvement, soit qu'il éprouve une action dont l'effet est détruit par des obstacles invincibles ou par des actions opposées. V. Loi *d'intermittence*.

RÉPOSITION. s. f. La *conservation* des médicaments.

REPOUSSOIR. s. m. [*repulsorium*, all. *Treibeisen*, angl. *driver*, *driving-bolt*, it. *depressore*, esp. *sacapuntas*]. Tige d'acier longue de 5 centimètres et demi, solidement fixée dans un manche d'ébène, et terminée par deux petits crochets, dont on se sert pour extraire les chicots de dents. — *Repoussoir d'arêtes* [all. *Treibeisen*]. Espèce de canule garnie d'une éponge à l'une de ses extrémités, inventée par J. L. Petit, pour repousser dans l'estomac les corps arrêtés dans l'œsophage.

REPRISE. s. f. Nom vulgaire de l'*orpin*.

REPRODUCTEUR, TRICE. adj. Qui reproduit, qui sert à la reproduction. — *Appareil reproducteur*. V. Generation.

REPRODUCTEUR. s. m. Dans l'élève des animaux, animal destiné à reproduire son espèce. Les lois de l'*hérédité* doivent déterminer le choix des reproducteurs. La part que chacun des reproducteurs exerce sur le produit de la conception porte sur la taille, les formes, le pelage, la constitution des divers systèmes organiques, la vigueur et les aptitudes. La principale condition qui donne à un animal la faculté de transmettre ses qualités à ses descendants, c'est qu'il appartienne à une race anciennement constituée et dont les caractères ont été soigneusement maintenus. Sans cela, les attributs des reproducteurs se transmettent imparfaitement. Si les croisements ne sont pas poursuivis longtemps, après quelques générations le produit reprend les caractères de la race qu'on se proposait de modifier. Les jeunes animaux ressemblent le plus à celui des reproducteurs qui est à l'âge de reproduction le plus énergique, qui offre la meilleure constitution et le plus de vigueur possible. Il y a avantage à employer des mâles plus grands que les femelles toutes les fois qu'on veut augmenter la taille des produits. Les mâles transmettent leurs qualités ou leurs défauts à un plus grand nombre des jeunes que les femelles. Il faut mettre en opposition la tête légère du mâle avec la tête lourde de la femelle, ou, *vice versa*, l'encolure courte avec la trop longue, les pieds resserrés avec les pieds larges, etc. ; si l'un des deux a un défaut trop prononcé, il vaut mieux associer un reproducteur bien conformé à un reproducteur moins parfait. Le mieux est d'appareiller, autant que possible, deux reproducteurs présentant au plus haut degré les bonnes qualités de la race à améliorer. Beaucoup de maladies sont héréditaires . on écartera tout animal qui n'est pas bien portant.

REPRODUCTILE. adj. Qui est susceptible de se reproduire.

REPRODUCTILITÉ. s. f. Propriété de se reproduire, dont la manifestation a pour effet la *reproduction*.

REPRODUCTION. s. f. [*regeneratio*, all. *Fortpflanzung*, angl. *reproduction*, it. *riproduzione*, esp. *reproduccion*]. Action par laquelle les corps organisés produisent des êtres semblables à eux, de quelque manière que cette action s'exerce. La propriété qu'ont les éléments anatomiques existants de déterminer, autour d'eux ou à leurs dépens, la naissance d'autres éléments, reçoit particulièrement le nom de *reproduction*, quand des éléments déjà existants donnent naissance à d'autres éléments identiques avec eux ou à peu près, aux dépens de leur propre substance. On observe ce mode de naissance dans l'ovule de tous les êtres, dans la plupart des plantes pendant toute la vie, et dans la période embryonnaire du développement animal. La reproduction a lieu de trois manières ; 1° par *sillonnement*, *segmentation*, *fractionnement*, *fissiparité*, *scission* ou *cloisonnement*, 2° par *propagules* ou *bourgeonnement;* 3° par *gemmation* ou *surculation*. Dans la *reproduction* des éléments anatomiques, il n'y a à tenir compte que de l'élément qui reproduit, puisqu'il donne directement naissance à un autre élément, à l'aide de sa propre substance. Dans la *genèse*, autre mode de naissance des éléments qui est bien rare, s'il existe, il y aurait à tenir compte . 1° d'une influence spécifique des éléments qui préexistent et qui entourent celui qui se forme ; 2° de l'influence du blastème à l'aide et aux dépens duquel a lieu la formation des nouveaux individus, et qui tend à donner un certain degré d'indépendance, d'innéité, à cette génération.

REPRODUCTIVITÉ. s. f. Possibilité de reproduire.

REPTATION. s. f. [*reptatio*, all. *Kriechen*, angl. *reptation*, it. *rettazione*, esp. *reptacion*]. Action propre aux serpents et à quelques animaux sans vertèbres, qui consiste à rapprocher successivement les parties du corps en remplacement de la précédente, qui s'est portée en avant.

REPTATOIRE. adj. [all. *kriechend*, esp. *reptatorio*]. Se dit d'un mouvement qui a le caractère de la reptation.

REPTILES. s. m. [*reptilia*, ἑρπετὰ, all. *Reptilien*, angl. *reptiles*, it. *rettili*, esp. *reptiles*]. Classe du règne animal comprenant les vertébrés à peau écailleuse, écailles dépendant de l'épiderme épaissi ; corps allongé, membres courts ou nuls ; encéphale petit ; yeux petits ; langue épaisse, ou mince, bifide ; anus ouvert dans un cloaque ; respiration pulmonaire, par un seul poumon en général, succédant à une respiration allantoïdienne ; cœur à deux oreillettes et à deux ventricules, mais communiquant ensemble, soit par anastomose des vaisseaux qui en partent, soit par un orifice de la cloison ventriculaire, d'où mélange des deux sangs artériel et veineux, et *température variable ;* ovipares ou ovovivipares. Les reptiles se divisent en quatre ordres : 1° *Chéloniens* — 2° *Crocodiliens* — 3° *Sauriens* — 4° *Ophidiens*.

RÉPULLULATION. s. f. V. Récidive.

RÉPULSIF, IVE. adj. [ἀποκρουστικὸς, all. *zurückstossend*, angl. *repulsive*, it. *repulsivo*, esp. *repulsivo*]. Qui exerce la répulsion : *force répulsive*. — Se dit de la double réfraction, quand le rayon extraordinaire s'écarte plus de l'axe que le rayon ordinaire, et que celui-ci est situé entre lui et l'axe.

RÉPULSION. s. f. [*repulsio*, ἀπόκρουσις, all. *Zurückstossen*, *Rückstoss*, angl. *repulsion*, it. *ripulsione*, esp. *repulsion*]. Effet qui résulte de la mise en activité de la *force répulsive*.

REQUIN. s. m. Genre de poissons plagiostomes, dont plusieurs espèces fournissent une huile analogue à celle de foie de morue. V. Huile *de foie de poissons*.

RÉQUISITION. s. f. — *Réquisition des médecins*. Un témoin ne peut pas refuser son concours, mais un expert peut décliner l'honneur de remplir un mandat judiciaire. Le refus du médecin ne saurait, dans ce cas, tomber sous le coup de l'art. 475 du Code pénal, lequel est ainsi conçu : « Ceux qui, le pouvant, auront refusé ou négligé de faire les travaux, le service, ou de prêter le secours dont ils auront été requis, dans les circonstances d'accidents, tumultes, naufrage, inondation, incendie ou autres calamités, ainsi que dans les cas de brigandage, pillage, flagrant délit, clameur publique ou d'exécution judiciaire, seront punis d'amende depuis 6 francs jusqu'à 10 francs inclusivement. » Le législateur a eu en vue la punition du refus d'un *concours matériel* de tous les citoyens en général ; mais lorsqu'il n'y a pas danger imminent, lorsqu'il ne s'agit plus de prêter un concours dans l'un des cas prévus par l'article précédent, lorsque la réquisition ne porte que sur un examen scientifique ou sur des contestations qui désignent spécialement la personne requise en vertu de sa position légale, lorsqu'un avocat, un médecin, un expert, est requis de procéder à une vérification, à une opération chirurgicale, à une expertise, leur refus ne motiverait nullement l'application de cet article . car il serait absurde et ridicule de contraindre par une pénalité un jurisconsulte à examiner un point de droit, un médecin à faire une autopsie, un maître d'écriture à vérifier une pièce fausse ! Quelle confiance pourraient inspirer des experts contraints par la force à expertiser ? Quel bénéfice la justice retirerait-elle d'un pareil concours ? La Cour de cassation semble avoir sanctionné cette opinion de Chauveau et Faustin Hélie par un arrêt en date du 4 juin 1830, dans lequel il est dit qu'il n'existe dans notre législation aucune peine qui puisse être appliquée à un tel refus. Toutefois, en face d'un *flagrant délit*, et sur la réquisition d'un officier de police judiciaire, tout médecin ne devra jamais refuser son concours

RESCISION. s. f. [*rescisio*, de *rescindere*, retrancher]. Ablation, retranchement. — Se dit surtout en parlant de l'ablation des amygdales. V. Tonsillitome.

RÉSEAU. s. m. [*reticulum*, diminutif de *rete*, rets, filet; δίκτυον, all. *Geflecht*, *Netz*, angl. *rete*, it. *reticcolato*, esp. *enrejado*]. Entrelacement de vaisseaux sanguins, de fibres ou de nerfs, qui forment comme une espèce de filet ou de rets. — En zoologie, *reseau*, le *bonnet* ou second estomac des *ruminants*. — *Réseau admirable* [*rete mirabile*]. Nom donné à des réseaux formés : 1° par des artères et des veines des membres de la queue chez les tardigrades ; 2° par les artères intercostales et les veines iliaques chez les cétacés ; 3° par l'artère ophtalmique avant de se distribuer au globe oculaire, chez les chats, les ruminants, les oiseaux ; 4° par diverses artères de la base du cerveau, chez les pachydermes et les ruminants ; chez le porc, par l'artère méningée et l'ophtalmique : chez le mouton par la sphéno-épineuse et par des branches de l'artère carotide interne (appelées *génératrices des rameaux admirables*), lesquelles se subdivisent en branches très petites s'anastomosant de manière à former une masse de mailles très étroites, et se reconstituant sous forme d'un tronc artériel commun aux artères de l'encéphale. Chez le bœuf, l'artère ophtalmique et les génératrices du réseau admirable naissent d'un tronc commun que l'artère sphéno-épineuse concourt à former ainsi que des branches de l'artère occipitale et du réseau artériel des rameaux spinaux intravertébraux. Le réseau entoure la selle turcique, et se reconstitue en un tronc commun pour les artères encéphaliques représentant l'artère carotide interne qui manque réellement. = En anatomie, *réseau de Haller* [*rete vasculosum testis*]. V. TESTICULE. — *Réseau de Malpighi*. V. ÉPIDERME.

RÉSÉCABLE. adj. Qui est susceptible de résection.

RÉSECTION. s. f. [*resectio*, de *resecare*, retrancher; ἀνατομὴ, all. *Resection*, *Abschneiden*, angl. *resection*, it. *resezione*, esp. *reseccion*]. Action de couper, de retrancher. — *Résection nerveuse*. Opération qui consiste à mettre à nu un cordon nerveux, dans un point déterminé de son parcours, et à en enlever une partie plus ou moins considérable. Pour éviter la régénération du nerf et le rétablissement du courant nerveux, la portion réséquée doit être longue de 2 centimètres au moins. C'est dans les névralgies périphériques rebelles, portant sur des cordons nerveux exclusivement *sensitifs*, que cette opération trouve une indication précise. — *Resection osseuse*. Opération qui consiste a enlever une partie ou la totalité d'un ou de plusieurs os vivants en conservant les parties molles qui l'entourent. Les résections se divisent en *traumatiques* et *pathologiques* suivant la nature de la lésion; elles se pratiquent soit dans la continuité du cylindre osseux, soit sur les extrémités articulaires. Si un os est complètement enlevé, il y a *extirpation*. Il y a *évidement* quand on enlève les parties altérées de l'os sans détruire ses couches extérieures, sans interrompre sa continuité. La valeur des résections n'est pas complètement déterminée; mais il est démontré que la conservation du périoste (*R. sous-périostée*) et des liens articulaires (*R. sous-capsulo-périostée*) rend l'opération moins dangereuse et favorise le rétablissement des fonctions. Hors les cas d'affection maligne (carcinome, sarcome, etc.), la méthode sous-périostée doit toujours être préférée. Solidité pour le membre inférieur, mobilité pour le membre supérieur, tel doit être le résultat recherché. D'une façon générale, les résections peuvent être pratiquées par une incision unique, droite, courbe ou coudée, mais cette règle doit être transgressée si les conditions anatomiques l'exigent. L'important est de ménager toutes les parties molles : muscles, tendons, nerfs, vaisseaux; et pour arriver à ce but, le chirurgien doit prendre la voie la plus avantageuse. Dans les résections *articulaires*, il faut toujours ouvrir l'articulation largement et examiner avec soin les extrémités osseuses avant d'en pratiquer l'ablation. Il n'est plus possible de mettre en doute la régénération osseuse par le périoste, pas plus que la reconstitution des articulations suivant le type normal.

RÉSÉDA. s. m. [all., angl. et esp. *Reseda*, de *resedare*, calmer]. Genre de plantes de la famille des résédacées, dont quelques-unes étaient autrefois considérées, à tort, comme calmantes. Les principales espèces sont le *Reseda odorata*, L., cultivé pour l'odeur de ses fleurs, et le *R. luteola* (V. GAUDE).

RÉSÉDACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, hypogynes, ayant pour type le genre *réséda*, et voisine des capparidées et des fumariacées. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, quelquefois des sous-arbrisseaux ou des arbrisseaux des régions tempérées. Leurs racines sont âcres; plusieurs ont des feuilles ou des fruits amers, inusités.

RÉSERVOIR. s. m. [*cisterna*, δεξαμενὴ, all. *Behälter*, angl. *receptaculum*, it. *serbatojo*, esp. *reservorio*]. Cavité où s'amasse un fluide. — *Réservoir de la bile*. La vésicule biliaire. — *Réservoir du chyle* (*chyli receptaculum*) ou *réservoir de Pecquet*. V. CHYLIFÈRE. — *Réservoir des larmes*. Le sac lacrymal. — *Réservoirs de la semence*. Les vésicules séminales. — *Réservoir de l'urine*. La vessie. = *Réservoir à air*. V. OISEAUX.

RÉSIDU. s. m. [*residuum*, *reliquium*, all. *Rückstand*, angl. *residue*, it. et esp. *residuo*]. Matière qui reste après une opération chimique, et qui souvent est encore utilisable : ainsi on utilise pour la nourriture du bétail les résidus des fabriques d'amidon, de sucre de betterave, de bière, d'eau-de-vie de grain ou de pomme de terre.

RÉSINATE. s. m. V. RESINE.

RÉSINE. s. f. [*resina*, ῥητίνη, all. *Harz*, angl. *resin*, it. et esp. *resina*]. Nom donné a des composés tertiaires, riches en carbone et en hydrogène, pauvres en oxygène, qui découlent naturellement, ou par suite d'incisions, de l'écorce ou des fruits de beaucoup de végétaux. Les résines renferment, en général : 1° une ou plusieurs essences, principes volatils sans décomposition; 2° un mélange solide (appelé autrefois *sous-résine*) de principes cristallisables, ordinairement acides, et se combinant avec les bases pour former des corps appelés jadis *résinates*, aujourd'hui nommés, improprement, *savons de résine*, lesquels moussent dans l'eau comme ceux des corps gras, mais ne sont pas précipités de leurs dissolutions par le chlorure de sodium. Les *résines* se distinguent en : *a. résines liquides* ou *térébenthines*, dans lesquelles abonde l'essence, telles que la *térébenthine* (ou *baume*) *de copahu*, les *térébenthines de Venise*, *du Canada*, etc.; *b. résines solides*, *résines* proprement dites, qui renferment trop peu d'essence pour rester fluides, et qui sont solides, cassantes, inodores, insipides ou âcres, un peu plus pesantes que l'eau, jaunâtres et plus ou moins transparentes. Toutes s'électrisent d'une manière négative par le frottement; aucune n'est conductrice du fluide électrique. Les résines ne tachent pas le papier, fondent au-dessus de 100°, distillent en se décomposant, se saponifient difficilement ou pas du tout, et brûlent au contact d'un corps en ignition, avec une flamme fuligineuse. Elles sont insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool (à l'exception du copal), solubles dans l'éther (sauf la résine de jalap), solubles dans les huiles fixes et essentielles, solubles dans l'acide sulfurique avec une coloration rouge le plus souvent, oxydées par l'acide azotique. La plupart des résines sont stimulantes, irritantes et purgatives. V. GOMME-RÉSINE. — La substance employée communément sous le nom de *résine* est un mélange de 1 partie de galipot et 3 parties de brai sec, que l'on fait fondre, que l'on passe à travers un filtre de paille, et sur lequel on jette de l'eau froide, d'où résultent des vapeurs abondantes et un changement de couleur de la matière, qui devient d'un jaune d'or.

RÉSINÉINE. s. f. [all. *Resineïn*, angl *resineine*, it. et esp. *resineina*] ($C^{40}H^{30}O^{2}$). Liquide huileux obtenu par la distillation sèche de la colophane (Fremy).

RÉSINÉONE. s. f. ($C^{58}H^{46}O^{2}$) (Fremy). Liquide peu soluble dans l'alcool, bouillant à 148°, obtenu comme la *resinone*.

RÉSINEUX, **EUSE**. adj. [all. *harzig*, angl. *resinous*]. Qui a la nature des résines, qui en contient, qui s'y rapporte : *électricite résineuse*, *emplâtre résineux*, *extrait résineux*, *suc résineux*.

RÉSINIFÈRE. adj. V BANDELETTE et CANAL.

RÉSINIGOMME. s. f. La *sabadilline*.

RÉSINOÏDE. adj. [de *résine*, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à une résine.

RÉSINONE. s. f. ($C^{20}H^{18}O^{2}$) (Fremy). Liquide huileux, insoluble dans l'eau, bouillant à 78°, obtenu en distillant la colophane avec trois fois son poids de chaux. Ce corps est impur, comme la résinéine et la résinéone.

RÉSISTANCE. s. f. [*resistentia*, all. *Resistenz*, *Wider*-

stand, angl. *resistance*, it. *resistenza*, esp. *resistencia*]. En mécanique, force qu'on ne peut équilibrer ou vaincre qu'en employant une autre force (*puissance*). V. Levier.

RÉSOLUTIF, IVE. adj. [*resolvens*, all. *auflösend*, angl. *resolvent*, it. *risolutivo*, *risolvente*, esp. *resolutivo*]. Se dit d'un agent propre à amener la *résolution : emplâtre résolutif, farines résolutives*.

RÉSOLUTIFS. s. m. pl. Médicaments qui déterminent la *résolution* des engorgements. Les *résolutifs* sont pris tantôt dans la classe des émollients, tantôt dans celle des excitants et des toniques, selon que la tumeur est de nature inflammatoire ou atonique. Les alcalins, les carbonates de soude et de potasse, l'iodure de potassium, le chlorure ammonique, l'extrait de ciguë, etc., font résoudre les engorgements lymphatiques.

RÉSOLUTION. s. f. [*resolutio*, de *resolvere*, résoudre; λύσις, all. *Auflösung*, angl. *resolution*, it. *risoluzione*, esp. *resolucion*]. Mode de terminaison des phlegmasies, consistant dans le retour de la partie affectée à son état naturel, se faisant insensiblement et sans suppuration. | Résorption du liquide qui, épanché entre les éléments anatomiques d'un tissu, en déterminait l'engorgement. = *Résolution des forces*. Abattement prononcé de l'incitation motrice, ou affaiblissement accidentel de l'usage des facultés intellectuelles. — *Résolution des membres, des muscles*, etc. Dans l'anesthésie, l'asphyxie, les paralysies partielles, les maladies graves, affaiblissement ou cessation, permanente ou momentanée, des contractions musculaires, qui n'opposent plus d'obstacles à l'action de la pesanteur sur les parties du corps, ni de résistance aux efforts d'une personne étrangère.

RÉSONANCE. s. f. [*resonantia*, all. *Resonanz*, angl. *sounding*, *resounding*, it. *risonanza*, esp. *resonancia*]. Bruit confus qui résulte du prolongement ou de la réflexion du son, soit par les parois d'un corps sonore, soit par les vibrations continues des cordes ou des parois d'un instrument. || Propriété de résonner que possèdent certains instruments et certains locaux. — *Résonance de la voix* [angl. *resonance of the voice*]. Bruit que l'on distingue en auscultant le thorax d'un individu qui parle : c'est le retentissement des sons produits dans les voies aériennes, par transmission des vibrations sonores. Il prend dans quelques affections, certaines qualités caractéristiques. V. Bronchophonie, Pectoriloquie et Voix.

RÉSORCINE. s. f. ($C^{12}H^6O^4$). On l'obtient en fondant le galbanum, l'asa fœtida, le sagapénum, ou la gomme ammoniaque, avec la potasse. C'est une poudre cristalline, devenant rosée à l'air, de saveur douceâtre et amère, soluble dans son poids d'eau, l'alcool et l'éther. Chez les fébricitants, une dose de 2 à 3 gram. diminue rapidement la température : mais cet abaissement est fugace, s'accompagne de sueurs profuses et parfois de troubles cérébraux, avec frissons au moment de la réascension : aussi la résorcine est-elle inférieure aux autres antipyrétiques. Comme antiseptique, on l'emploie dans les catarrhes vésicaux et la blennorrhagie, en injections d'une solution de 1 à 5 p. 100 ; dans la diphtérie, en badigeonnages sur les membranes avec une solution glycérinée à 5 ou 10 p. 100.

RÉSORPTION. s. f. [*resorptio*, ἀνάποσις, all. *Aufsaugung*, angl. *resorption*, it. *riassorbimento*]. Mode d'*absorption* qui ne s'observe guère que dans des conditions accidentelles, et dans lequel la substance absorbée est une humeur produite par l'animal même chez lequel se passe le phénomène dans une cavité close, soit naturelle, comme une séreuse, les cavités de l'œil, etc., soit accidentelle, comme un kyste, soit produite par un liquide épanché (sang, lymphe) ou sécrété (sérosité de l'œdème) dans l'épaisseur d'un tissu. Les cas d'atrophie dans lesquels des éléments anatomiques ou des organes disparaissent en entier, par suite de troubles de nutrition, dans lesquels la *désassimilation* l'emporte sur l'*assimilation*, sont souvent confondus, sous le nom de *résorption* des solides, avec les phénomènes précédents, d'après cette supposition que les éléments ou l'organe passent d'abord par un état de liquéfaction graduelle : quoiqu'il y ait là confusion de choses très différentes, l'usage entraîne souvent à se servir du mot *résorption* pour dire qu'un élément anatomique ou un organe se sont atrophiés jusqu'à disparition complète, comme s'il s'agissait du liquide d'un kyste ou de la plèvre résorbé après sécrétion. — *Résorption putride* ou *purulente*. V. Infection.

RESPIRABILITÉ. s. f. [all. *Einathembarkeit*, angl. *respirability*, it. *respirabilità*, esp. *respirabilidad*]. Qualité d'un gaz respirable.

RESPIRABLE. adj. [all. *einathembar*, angl. *respirable*, it. *respirabile*, esp. *respirable*]. Se dit d'un gaz qui peut servir à la respiration.

RESPIRATEUR. s. m. [all. et angl. *Respirator*, it. et esp. *respiratore*]. Petit appareil composé de différentes couches de fils d'argent, qu'on ajuste devant la bouche, pour échauffer l'air, chez les personnes sujettes à la bronchite chronique et aux affections pulmonaires. On en fait qui, munis de soupapes comme celles des appareils à éthérisation, contiennent, entre les lames de fils d'argent ou de fer, soit une couche d'ouate seule, soit de plus une couche de charbon porphyrisé, qui, arrêtant les poussières et les vapeurs nuisibles, sont utiles dans différentes industries et pour séjourner dans les endroits incendiés ou infects. On en fait avec une couche de chaux en poudre pour pénétrer dans les atmosphères chargées d'acide carbonique (Garrick, Stenhouse, Tyndall).

RESPIRATEUR, TRICE. adj. Se dit des organes qui servent à la respiration . *nerfs*, *muscles respirateurs*, etc.

RESPIRATION. s. f. [*respiratio*, ἀναπνοή, all. *Athmen*, angl. *respiration*, *breathing*, it. *respirazione*, esp. *respiracion*]. Fonction caractérisée par l'absorption des gaz venus du dehors et l'expulsion des gaz produits dans l'organisme, absorption d'oxygène, élimination d'acide carbonique, se faisant simultanément et ayant pour résultat la transformation du sang veineux en sang artériel ou *hématose ;* elle a pour condition d'existence la propriété physique d'endosmose et d'exosmose des tissus à l'égard des *fluides gazeux*, et satisfait simultanément, *en ce qui concerne ces fluides*, aux deux actes chimiques de composition assimilatrice et de décomposition désassimilatrice dont se compose la nutrition. Tandis que le travail d'introduction et d'expulsion des solides et des liquides est le résultat de plusieurs fonctions, l'appareil respiratoire suffit, lui seul, pour les gaz, au même travail. L'appareil qui accomplit cette fonction est, chez les mammifères, oiseaux et reptiles, constitué par le poumon et l'ensemble des voies aériennes, formant l'*appareil respiratoire ;* c'est l'appareil branchial chez les poissons, beaucoup de mollusques, les crustacés et divers annelés ; ce sont des poumons chez quelques mollusques et arachnides ; des trachées chez les insectes, les myriopodes et divers arachnides. Enfin chez les larves et divers invertébrés, chez beaucoup de radiaires et d'infusoires, l'appareil respiratoire manquant ou étant réduit à l'état rudimentaire, les actes qui se passent dans la respiration ont lieu sur toute la surface du corps ou sur une grande partie, sans les actes d'impulsion et d'expulsion des gaz ou de l'eau qui, chez les autres êtres, font partie de la fonction et la compliquent. C'est ce qui s'opère aussi accessoirement à la surface de la peau de divers animaux pulmonés : tels sont surtout les batraciens ; c'est ce qui s'opère exclusivement chez les plantes cellulaires. — Chez l'homme, la respiration se compose de phénomènes physico-chimiques, qui se passent exclusivement au niveau du poumon et qui consistent dans l'échange gazeux d'où résulte l'hématose ; et d'actes mécaniques, auxquels prennent part le thorax et les voies aériennes, et qui consistent dans des mouvements respiratoires amenant l'air au contact du sang dans le poumon (V. Respiratoire). Chaque mouvement respiratoire est composé de deux temps : celui par lequel l'air est introduit dans les poumons (*inspiration*), et celui par lequel ce fluide est rejeté au dehors (*expiration*). Le besoin de l'inspiration et de l'expiration est une sensation interne, qui est à la respiration ce que la faim est à la digestion, et qui met en jeu l'ensemble des organes qui concourent à la respiration. Ce besoin, transmis par le pneumogastrique au centre respiratoire, se fait sentir dès que cessent les relations du sang fœtal avec le sang maternel, ce qui est la cause de la première inspiration. L'inspiration et l'expiration commencent ainsi avec la vie extra-utérine et se succèdent alternativement pendant toute la durée de notre existence. Tandis que l'inspiration est active, résulte de la dilatation thoracique produite par la contraction des *muscles inspirateurs*, l'expiration, dans les conditions ordinaires, est purement passive, non musculaire, produite par le retrait du poumon résultant de l'élasticité de son parenchyme : dans l'expiration forcée seule, celle qui accompagne la parole, le cri, etc., les *muscles expirateurs* interviennent. Dans l'état naturel, la respiration est facile, douce, égale, et détermine un murmure léger (*murmure vésiculaire*). On compte, chez l'homme, environ trente-cinq respirations par minute pendant la première année de la vie, vingt-cinq la seconde année, vingt à la puberté, et dix-huit dans l'âge adulte. Mais le nombre des mouvements respiratoires et leurs autres caractères varient beaucoup dans les maladies. La respiration enlève à l'air de 1$^{\text{gr}}$.183 à 1$^{\text{gr}}$,016 d'oxygène par heure pour chaque kilogramme du poids du corps chez les carnassiers, et 0$^{\text{gr}}$,918 en moyenne chez les herbivores. Elle rejette un *volume* d'acide carbonique égal à celui de l'oxygène, à 1, 2 et 3 dixièmes près en moins ; si les aliments sont de nature végétale, le volume de l'acide peut atteindre ou dépasser celui de l'oxygène absorbé. A chaque inspiration, il entre dans le poumon, en moyenne, un demi-litre (500 centimètres cubes) d'air ; il absorbe de 4 à 6 (5,5 en moyenne) pour 100 d'oxygène, et ne rend à la place que de 3 à 5 (4,3) pour 100 d'acide carbonique ; aussi les gaz expirés offrent un volume un peu moindre que l'air inspiré. La quantité d'acide carbonique rejeté est indépendante de la quantité d'oxygène absorbé. Il y a, selon les espèces de vertébrés, de 4 à 7 parties d'azote exhalé pour 1000 d'oxygène consommé, des traces d'hydrogène, des sels ammoniacaux et 500 grammes de vapeur d'eau environ par vingt-quatre heures (V. Haleine). La quantité d'acide carbonique éliminé est directement proportionnelle à l'élévation de la température, inversement proportionnelle à la pression barométrique : elle est d'autant moins forte que la température est plus basse, d'autant plus forte que la pression est plus faible. L'influence de la température et celle de la pression agissant en sens inverse se compensent. Une température élevée et une basse pression équivalent à une température basse et une pression élevée, pourvu que les facteurs varient dans les mêmes limites. L'élévation de la température et l'abaissement de la pression additionnent leurs effets et portent l'élimination de l'acide carbonique par les poumons à son maximum d'intensité. La température de l'air atmosphérique a aussi de l'influence sur l'absorption de l'oxygène : la quantité d'oxygène inspiré est d'autant plus faible que l'air extérieur est plus dilaté par la chaleur (V. Air). Le poumon ne se vide jamais complètement de l'air qu'il renferme ; après l'expiration la plus forte, il renferme une quantité d'air évaluée à 1200 centimètres cubes, et appelé *air résidual, résidu respiratoire ;* après une expiration ordinaire (qui expulse environ 500 centimètres cubes), il reste dans le poumon, en plus du résidu respiratoire, une quantité d'air, dite *réserve respiratoire*, qui est environ de 1600 centimètres cubes. Inversement, dans les inspirations très profondes, l'air prend une quantité d'air (en plus de la quantité normale qui est de 500 centimètres cubes, comme celle de l'air normalement expulsé) qu'on appelle *air complémentaire*, et qui est de 1670 centimètres cubes environ. Or la somme de cette quantité complémentaire, de la quantité normale et de la réserve respiratoire est ce qu'on appelle la *capacité vitale* du poumon (Hutchinson), qu'il ne faut pas confondre avec la *capacité pulmonaire* (Gréhan), représentée par la somme du résidu et de la réserve respiratoires ; la première est égale, en moyenne, à 3770 centimètres cubes; la seconde, à 2800 centimètres cubes ; mais la capacité vitale varie souvent suivant le sexe, la taille, etc., ainsi que le montre l'emploi du *spiromètre*. On considère généralement la respiration comme une *combustion* s'opérant dans les capillaires, d'où il suivrait que la respiration se passerait non dans les poumons, mais dans toute l'économie : c'est attribuer à la *respiration* ce qui appartient à la *nutrition*. Or il importe de distinguer la *fonction de respiration* (ou d'échange entre les produits gazeux de l'air ou de l'eau et ceux qui sont dissous dans le sang, d'où *purification* de celui-ci) de la *propriété de nutrition* dont jouissent tous les tissus ; propriété dont l'accomplissement a pour résultat la formation de l'acide carbonique et autres principes immédiats que l'on attribue à la *combustion respiratoire*, tandis que la fonction dont il s'agit ne fait que les rejeter en prenant de l'oxygène (V. Combustion). Ainsi la respiration est une fonction dans laquelle il n'y a aucun principe immédiat de formé; de ce fait résulte la chute de toutes les hypothèses chimiques qui la concernent, lesquelles se rapportent à la propriété de nutrition, mais sont là inexactes au fond. La respiration ne fait que prendre les gaz nécessaires aux actes nutritifs et rejeter ceux qui, ayant été produits par la désassimilation, sont devenus nuisibles ; d'où *hématose*, ou modification des caractères physiques du sang (couleur, etc.), et bien-être général survenant aussitôt. L'oxygène concourt, dans nos tissus, à l'*assimilation* de nombre des principes liquides ou solides dissous, introduits par la digestion, et qui, sans les gaz de l'atmosphère, resteraient inutiles, sinon nuisibles, ou seraient excrétés sans avoir été utilisés. La nécessité des aliments gazeux venant s'associer aux aliments liquides et solides pour qu'il y ait formation de substance organisée se fait sentir dans diverses conditions pathologiques du poumon où, faute de ceux-là, des digestions régulières ne préviennent pas l'amaigrissement. Elle se fait sentir davantage encore dans les villes, les prisons ou autres accumulations d'êtres vivants, où une atmosphère viciée fait que, malgré une alimentation plus substantielle et plus abondante que celle des hommes qui vivent dans les campagnes, celle-ci devient peu utile; ne réparant pas par assimilation la substance organisée, elle ne *répare pas* les forces et *n'entretient pas* la santé. — La membrane qui, dans l'acte de la respiration, est interposée entre l'air et le sang, n'exerce elle-même aucune action sur les gaz qui la traversent. Cl. Bernard a montré que : 1° Le sang de toutes les parties du corps n'absorbe pas également l'oxygène. Le sang de la veine porte ventrale est celui qui en absorbe la plus grande quantité, vient ensuite le sang du cœur droit, puis celui des veines périphériques; enfin le sang du cœur gauche ou le sang artériel, qui en absorbe le moins de tous. 2° Le sang des animaux à jeun a constamment une faculté absorbante plus grande pour l'oxygène que celui des animaux en digestion. 3° L'explication de cette diminution d'absorption d'oxygène pendant la digestion, malgré l'augmentation de la masse du sang, lui a paru se lier à la présence, dans le sang, d'une plus grande quantité de sucre qui y est versé par le foie. En effet, le sucre ajouté au sang diminue sa faculté absorbante pour l'oxygène, tandis que d'autres substances, telles que le chlorure de sodium, l'augmentent d'une manière très notable. Dans l'absorption d'oxygène par le sang, il n'y a pas un simple phénomène de solubilité, mais une sorte d'affinité spéciale des globules du sang pour ce gaz, affinité des globules variant elle-même avec la nature du plasma dans lequel ils sont plongés, et qui est telle qu'il se fait une véritable combinaison de l'oxygène avec l'hémoglobine (*oxyhémoglobine*) de plus, la pression joue un rôle essentiel dans l'absorption de l'oxygène, cette pression étant beaucoup plus élevée pour l'air contenu dans les vésicules du poumon que dans les capillaires sanguins. Inversement la tension de l'acide carbonique dans les capillaires, étant beaucoup plus forte que dans l'air intravésiculaire, détermine la diffusion et l'élimination de ce gaz. — *Respiration artificielle.* Employée chez les nouveau-nés en état de mort apparente et chez les personnes asphyxiées, elle consiste en insufflation d'air dans le larynx ou en mouvements communiqués à la poitrine. V. INSUFFLATION, NOYE et PNEUMATOGÉNIE. — *Respiration cutanée.* Chez les animaux à température fixe, chez l'homme entre autres, l'échange de gaz entre la peau et l'atmosphère est insignifiant (Regnault et Reiset) en raison de l'imperméabilité de leur épiderme. Il est très considérable chez les batraciens ; peu abondant chez les reptiles, davantage chez les poissons. Il consiste dans l'absorption d'oxygène, et l'élimination d'acide carbonique et de vapeur d'eau, peut-être aussi l'exhalation d'azote. — *Respiration fœtale.* V. PLACENTA. — *Respiration saccadée.* Altération du rythme respiratoire caractérisée par la division de l'inspiration en deux bruits d'une force inégale, existant tantôt sans altération d'intensité ou de caractère du murmure vésiculaire, tantôt avec faiblesse ou rudesse de ce murmure. Le phénomène est observé le plus souvent au sommet des poumons ; loin de devenir plus manifeste par l'exagération de la respiration, il disparaît fréquemment (Barth et Roger). La respiration saccadée a été considérée comme un signe propre à faire reconnaître de bonne heure l'existence de tubercules disséminés aux sommets des poumons. = En botanique, *respiration des fruits.* Absorption d'une certaine quantité d'oxygène, et élimination d'une quantité sensiblement égale d'acide carbonique, que présentent les fruits arrivés à l'état de maturité parfaite. La proportion d'acide carbonique formé est plus grande à la lumière diffuse que dans l'obscurité, et croît avec la température du milieu dans lequel le fruit respire. Dès que la période de décomposition commence, la proportion d'acide carbonique produit s'accroît d'une manière très rapide (Cahours). — *Respiration des plantes.* Toutes les parties vertes des plantes exposées à la lumière solaire absorbent de l'acide carbonique et exhalent une quantité égale d'oxygène : la lumière est indispensable à cet acte. Sous l'influence de la lumière verte, l'acide carbonique n'est nullement décomposé, une nouvelle quantité de ce gaz semble au contraire produite par les feuilles. C'est en raison de cette propriété de la lumière verte que se produit au bout de peu de temps l'étiolement des plantes sur lesquelles elle agit, que la végétation est généralement languissante et chétive sous les grands arbres, quoique l'ombre qu'ils portent soit souvent peu intense (Cailletet). Ce sont inversement les rayons rouges ou d'un rouge rosé et violacés qui, activant l'absorption et la décomposition de l'acide carbonique favorisent la végétation de toutes les parties vertes (V. RADIATION et VÉGÉTAL). A l'ombre et dans l'obscurité, elles absorbent de l'oxygène et dégagent de l'acide carbonique, mais en quantité moindre. Les parties des plantes, les plantes elles-mêmes qui n'ont pas la couleur verte, comme les fleurs, les champignons, certains parasites, aspirent toujours de l'oxygène et dégagent de l'acide carbonique ; cet échange est surtout très actif dans les enveloppes florales et les organes sexuels. Vertes ou non, les diverses parties des plantes fixent directement aussi de l'azote (V. NITRIFICATION). L'agent essentiel de décomposition de l'acide carbonique dans les plantes est la chlorophylle ; ce sont les autres matières colorantes pour l'absorption de l'oxygène et l'expulsion de l'acide carbonique Les trachées ne servent pas à la respiration, ainsi qu'on l'a cru par analogie avec ce qui a lieu chez les insectes. La respiration des plantes offre : 1° des phénomènes physiques, qui sont ceux d'échange endosmotique des gaz ; 2° des phénomènes d'ordre chimique, qui sont : *a.* la décomposition de l'acide carbonique sous l'influence physique de la lumière, dans le cas des parties vertes ; *b.* la décomposition d'autres principes qui fournissent de l'acide carbonique dans le cas des parties autrement colorées ; 3° des phénomènes relatifs à la *nutrition*, à l'*assimilation.* Pendant la nuit, les phénomènes respiratoires relatifs à la nutrition et à la décomposition de l'acide carbonique cessent, tandis que l'échange physique simple continue entre les gaz des liquides de la plante et ceux de l'air. Or, comme ces liquides pendant le jour s'étaient chargés d'acide carbonique, comme les racines continuent à prendre celui qui est en dissolution dans l'eau terrestre, c'est ce gaz que les plantes abandonnent en échange de l'oxygène et de l'azote atmosphérique. C'est là ce qui a fait croire que les plantes accomplissaient par leurs parties vertes, pendant la nuit, un phénomène inverse de celui qui a lieu sous l'influence de la lumière, tandis qu'il n'y a là qu'un phénomène physique. Toutefois, la nuit, un peu d'oxygène de l'air est assimilé. Les plantes parasites non vertes et les racines des plantes dégagent de l'acide carbonique nuit et jour. Le volume des gaz rejetés est toujours le même que celui des gaz absorbés, à un dixième près au plus. Il y a toujours un peu plus d'oxygène pris que d'acide carbonique expulsé, mais la compensation est opérée par l'exhalation constante d'une petite quantité d'azote. L'élévation de température active le phénomène sans modifier la quantité relative des gaz. Les légumineuses et les solanées absorbent un peu d'ammoniaque ou de sels ammoniacaux. Les feuilles, pendant la décomposition de l'acide carbonique, n'émettent pas d'azote, mais, avec l'oxygène, de l'oxyde de carbone et de l'hydrogène protocarboné. La lumière paraît indispensable au développement de ces gaz combustibles. Ces gaz accompagnent constamment l'oxygène, dont le soleil détermine l'apparition, quand il éclaire un végétal submergé dans de l'eau. Bonnet aperçut l'émission du gaz opérée à la surface des feuilles ; Priestley reconnut que ce gaz est de l'oyygène ; Ingen-Houz démontra la nécessité de la présence de la lumière pour la réalisation du phénomène ; Sennebier prouva que le gaz oxygène obtenu dans ces circonstances est le résultat de la décomposition de l'acide carbonique.

RESPIRATOIRE adj. [angl. *respiratory*]. Qui a rapport à la respiration : *aliment respiratoire, bruit respiratoire.* — *Appareil respiratoire.* V. RESPIRATION. — *Bandelette respiratoire* [angl. *respiratory tract*] (Ch. Bell) Le *centre respiratoire.* — *Capacité respiratoire.* V. RESPIRATION. — *Centre respiratoire.* Amas de cellules nerveuses situé dans le bulbe rachidien vers la pointe du V du quatrième ventricule, au niveau des origines du nerf pneumogastrique, et dans lequel on distingue deux parties: un *centre inspirateur*, qui est mis en activité par l'accumulation d'acide carbonique ou la diminution d'oxygène dans le sang, ainsi que par l'irritation des nerfs sensitifs; un *centre expirateur*, qui est excité spécialement par l'irritation des fibres du nerf laryngé supérieur, mais dont l'activité ne se manifeste que si l'expiration est profonde et difficile, ce second mouvement de la respiration étant passif à l'état normal. V. Pneumogastrique et Respiration. — *Mouvements respiratoires*. Ceux qui servent à la respiration, c'est-à-dire qui produisent l'inspiration et l'expiration, ils ne se passent pas de la même manière chez tous les individus, ni chez tous les animaux. Beau et Maissiat les ont classés et décrits sous les noms de *modes* ou *types abdominal, costo-inférieur* et *costo-supérieur*.

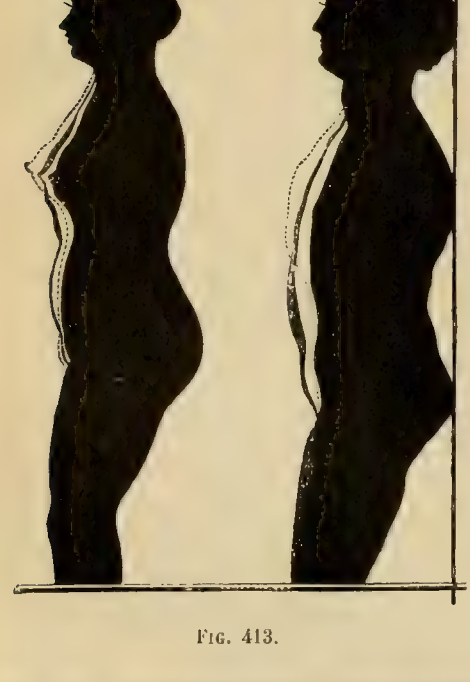

Fig. 413.

— Fig. 413. Diagramme des divers modes de respiration (Hutchinson). Cette figure montre l'étendue des mouvements antéro-postérieurs dans la respiration ordinaire et dans la respiration forcée, chez l'homme et chez la femme. Le trait noir indique par ses deux bords les limites de l'inspiration et de l'expiration ordinaire. La ligne pointillée répond à l'inspiration forcée, le contour de la silhouette à l'expiration forcée : *Type abdominal :* Chez certains individus ou espèces animales, la respiration calme ne se révèle que par le mouvement du ventre, qui devient saillant dans l'inspiration et se retire dans l'expiration. Ces mouvements du ventre trahissent les contractions et les relâchements alternatifs du *diaphragme*, qui, dans ce cas, borne son action à déprimer les viscères abdominaux. Les côtes semblent immobiles ; les inférieures seules sont entraînées en dehors et en bas, en suivant, au moment de l'inspiration, les mouvements des viscères abdominaux, qui dilatent les flancs en même temps qu'ils distendent la paroi antérieure du ventre. Ce type s'observe constamment dans le premier âge, quel que soit le sexe ; mais, au bout d'un nombre variable d'années, on voit s'établir des différences entre les garçons et les filles, ces dernières perdant cette forme qui persiste chez un grand nombre d'hommes. Le chat, le lapin, le cheval, respirent d'après le type abdominal. — *Type costo-inférieur :* Dans ce mode, les mouvements respiratoires sont très apparents au niveau des sept dernières côtes ; ils diminuent à mesure qu'on remonte vers le sommet de la poitrine, qui semble immobile. Le sternum est un peu porté en avant dans sa partie inférieure. La paroi abdominale est immobile ; parfois même elle s'aplatit pendant l'inspiration pour reprendre un état normal de gonflement à l'expiration. Ce mode respiratoire s'observe rarement chez la femme ; chez l'homme, il est à peu après aussi fréquent que le type abdominal. La respiration du chien appartient à ce type. — *Type costo-supérieur:* Dans cette forme, la plus grande étendue des mouvements a lieu sur les côtes supérieures qui sont portées en haut et en avant. La clavicule, le sternum et la première côte se soulèvent et cette action se propage, mais en s'affaiblissant, de la partie supérieure à la partie inférieure de la poitrine. Il y a de plus un mouvement de rotation très marqué dans les côtes qui suivent la première. Ce mode de respiration est propre aux femmes et s'exagère par l'usage du corset. Il l'est aussi chez les femelles des autres mammifères, mais surtout pendant la grossesse un peu avancée.

RESPONSABILITÉ. s. f. [all. *Verantwortlichkeit*, angl. *responsability*, it. *responsabilità*, esp. *responsabilidad*]. — *Responsabilité des aliénés. Code pénal*, art. 64: « Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au moment de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. » Il est impossible à un médecin d'analyser sainement un acte psychique s'il ne part de cette notion qu'il est un phénomène organique et « si dans l'appréciation d'un crime on n'abandonne pas de vaines théories psychologiques » (Frese, de Kasan). L'acte de l'aliéné ne se distingue de l'acte correspondant de l'homme sain que par l'état organique morbide dont l'influence est inévitable dès que l'encéphale agit, et qui fait que, les impressions normalement accomplies étant anormalement perçues, les conceptions correspondantes sont insensées. Pour que la réflexion conduisant à l'exécution d'un acte parlé ou locomoteur soit naturelle, il faut que le cours des conceptions ne soit ni trop lent, ni trop précipité, ni trop intense, en supposant même que le point de départ relatif aux impressions, perceptions et conceptions, ait été normal. Sinon, l'impulsion représentée par une conception anormale conduit dans l'*accomplissement de l'acte* à des mouvements désordonnés ou dépassant le but. Dans le premier cas, le crime est commis sans avoir été réellement voulu, c'est-à-dire réfléchi; dans le second, l'individu fait bien plus qu'il n'aurait voulu. L'analyse de l'influence de ces divers facteurs nerveux intervenant dans nos actions indique quelle est la marche à suivre lorsqu'il s'agit d'apprécier le *degré de responsabilité* d'un individu dans chaque cas donné. — *Responsabilité médicale*. Degré de responsabilité que peuvent encourir les gens de l'art envers les particuliers ou le public, à l'occasion de l'exercice de leur profession. Le médecin rentre, à cet égard, dans le droit commun. — *Code civil*, art. 1383 . « Chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence. » — *Code pénal*, art. 319 · « Quiconque par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements, aura commis involontairement un homicide, ou en aura involontairement été la cause, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à

» deux ans et d'une amende de cinquante francs à six » cents francs. » — Art. 320 : « S'il n'est résulté du défaut » d'adresse ou de précaution que des blessures ou coups, » l'emprisonnement sera de six jours à deux mois, et » l'amende ne sera que de seize francs à cent francs. » La responsabilité médicale ne peut pas être spécifiée par la loi : aussi, en matière civile comme en matière criminelle, les magistrats ne se prononcent jamais sur des faits médicaux sans expertise préalable. En effet, d'une part, les diplômes que la loi confère empêchent d'admettre, en principe, le manque de savoir, le meurtre ou les blessures par ignorance. D'autre part, les anomalies artérielles, les différences individuelles de susceptibilité envers le chloroforme ou l'éther, la marche différente des suites d'une opération selon les âges, les sexes et les individus, etc., empêchent de pouvoir formuler, en droit, aucun article invariable sur ce que le praticien doit ou ne doit pas faire. La responsabilité médicale n'en est pas moins réelle moralement et en droit, ainsi que le montrent les articles précédents ; mais elle ne peut être appréciée que par des experts choisis parmi des hommes capables d'éclairer les juges sur la nature du cas, sur la question de savoir si le praticien en agissant l'a fait avec une suffisante connaissance des choses (l'instruction pouvant se perdre), et sur le degré de *négligence*, d'*imprudence*, de *maladresse* ou d'*inobservation des reglements* qu'il a montré dans chaque circonstance, les circonstances ne se reproduisant jamais exactement les mêmes.

RESSERRANT, ANTE. adj. et s. Vulgairement, qui cause la constipation.

RESSERRÉ, ÉE. adj. [all. *verstopft*, angl. *obstructed*, it. *ristretto*, esp. *obstruido*]. Se dit du ventre dans l'état de constipation : *alvus dura, alvus astricta*.

RESSERREMENT. s. m. Vulgairement, *resserrement du ventre*, la constipation.

RESSUSCITANT, ANTE. adj. — *Animaux ressuscitants*. V. Reviviscent.

RESTIFORME. adj. [*restiformis*, de *restis*, corde, et *forma*, forme ; all. *strangformig*, angl. *restiform*, esp. *restiforme*]. En anatomie, *corps restiformes* ou *processus restiformes*. Nom donné à deux cordons blancs situés sur la face postérieure du bulbe rachidien, entre le sillon latéral du bulbe en avant, et la pyramide postérieure en arrière (V. Moelle *allongée*) : ces cordons forment le plancher du quatrième ventricule, dont le cervelet constitue la voûte, et sont, en apparence, situés sur le prolongement des cordons postérieurs de la moelle épinière, qui s'écarteraient au niveau du bec du *cabanus scriptorius* ; mais en réalité, d'après Sappey et Duval, les corps restiformes, au lieu de se rendre du bulbe au cervelet, descendent du cervelet et forment les pédoncules cérébelleux inférieurs.

RESTREINT. s. m. Isolement absolu ou relatif des aliénés dangereux. Il consiste à maintenir le patient sur une chaise, un canapé, un fauteuil à liens destinés à empêcher les mouvements violents, ou un lit avec une camisole, une ceinture, laissant les mouvements libres dans les limites voulues pour éviter tout accident. Des poignets, des manchons matelassés peuvent parfois suffire, quand on peut sans inconvénient laisser au malade la liberté de marche.

RÉSULTANT, ANTE. adj. [angl. *resulting*]. — *Affinité résultante* (Berthollet). Celle qui s'exerce quand un corps composé agit sans que ses éléments se séparent, comme lorsque l'eau dissout un sel.

RÉSULTANTE. s. f. [all. *zusammengesetzte Kraft*]. La force qui engendre l'effet mixte produit quand plusieurs forces qui ne se font pas équilibre agissent immédiatement sur le même point matériel. La résultante d'un nombre quelconque de forces qui agissent suivant la même droite et en sens contraire est égale à la somme des forces qui agissent dans un sens, moins la somme des forces qui agissent dans un sens opposé : elle agit dans le sens de la plus grande somme.

RÉSULTAT. s. m. En physiologie, phénomène ou acte qui, se manifestant chez les êtres organisés, n'est accompli ni par des espèces d'éléments anatomiques, ni par des tissus ou des appareils en particulier, mais qui est l'attribut physiologique de l'organisme considéré comme un tout. Les résultats ne sont pas inhérents à telle ou telle partie du corps, comme la contractilité aux fibres musculaires, la reproduction à l'appareil générateur ; ils sont l'effet de l'activité dont jouissent les éléments, tissus, organes, etc. Ils sont dits *généraux* lorsqu'ils dépendent de tous les actes de l'économie : telles sont la *vitalité*, qui diffère dans chaque individu, pour l'un au moins de ses trois modes principaux, *végétalité*, *animalité*, *sociabilité*, et tient à l'état de l'ensemble des fonctions ; puis la *mortalité*. A chacun des trois modes de vitalité se rattachent des résultats moins généraux, dits *résultats spéciaux*, qui peuvent être rattachés à telle ou telle propriété vitale, à l'accomplissement de telle ou telle fonction plutôt qu'à l'accomplissement de toutes les autres ; telles sont la *production de chaleur*, en rapport avec les fonctions de nutrition ; l'*hérédité*, qui se rattache aux fonctions de reproduction ; la *production de l'électricité*, en rapport surtout avec la contractilité.

RÉSUPINÉ, ÉE. adj. [*resupinatus*, all. *umgekehrt*, angl. *resupinate*, esp. *resupinado*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui naît dans une direction telle, qu'elle offre en bas les régions situées en haut dans des plantes analogues, et en haut celles qui sont en bas chez celles-ci.

RETE MIRABILE. V. Réseau *admirable*.

RÉTÈNE. s. m. ($C^{36}H^{18}$). Carbure d'hydrogène retiré du goudron de résine. Cristallisable, fusible à 95°, bouillant à 350°.

RÉTENTION. s. f. [*retentio*, de *retinere*, retenir ; ἐπίσχεσις, all. *Verhaltung*, angl. *retention*, it. *ritenzione*, esp. *retencion*]. Accumulation d'une substance solide ou liquide dans les conduits destinés à son excrétion, ou dans le réservoir qui est naturellement destiné à la contenir, mais où elle ne devrait séjourner que momentanément. — *Rétention du placenta*. La rétention, dans l'utérus, du placenta détaché en totalité ou en partie, est une cause fréquente d'hémorragie. Le délivre peut être complètement détaché, sans cependant pouvoir être attiré au dehors ; une contraction spasmodique de l'orifice interne du col de l'utérus, ou une contraction irrégulière du corps de ce viscère, peuvent en être la cause. D'autres fois le placenta reste adhérent dans une partie variable de son étendue, et les contractions de l'utérus sont alors insuffisantes pour opérer la délivrance. Une adhérence anormale du délivre se reconnaîtra lorsqu'il s'est écoulé un certain laps de temps après l'accouchement, sans que l'arrière-faix ait été expulsé, et que cependant la forme globuleuse de l'utérus, sa dureté, ses contractions manifestes, montrent que cet organe travaille à détacher et à expulser ce corps. Il faut alors introduire la main dans l'utérus comme pour faire la version, et saisir le placenta au point d'insertion du cordon, qui guide dans cette manœuvre ; on le détache ou le déchire par un mouvement de torsion exécuté lentement (décollement artificiel du placenta). V. Délivrance. — *Rétention d'urine* [all. *Harnverhaltung*]. Accumulation de l'urine dans la vessie. La rétention d'urine est *complete* ou *incomplete* : de là la distinction de trois degrés de cette affection : la *dysurie*, la *strangurie* et l'*ischurie*. La rétention d'urine dépend ou de la paralysie de la vessie, ou d'un obstacle au cours de l'urine, comme cela arrive dans les cas de hernie de la vessie, de la pression de la matrice ou du rectum sur cet organe, de tumeurs situées dans son voisinage, de corps étrangers introduits ou développés dans sa cavité, d'inflammation ou de rétrécissement de l'urètre, d'hypertrophie de la prostate, etc. Aux symptômes locaux, tels que pesanteur et douleur dans la région de la vessie, peuvent succéder une fièvre violente, une transpiration d'odeur urineuse; et si l'on ne remédie promptement à la rétention, le malade périt d'inflammation, de gangrène, de rupture de la vessie; ou bien il se forme des crevasses en quelque point des voies urinaires, et il survient des abcès, des fistules, des infiltrations urinaires. Le symptôme essentiel qui seul peut faire distinguer la rétention d'urine de toute autre tumeur développée dans la région hypogastrique, c'est que la vessie distendue par l'urine se développe uniformément, de manière que la tumeur se fait sentir en même temps à l'hypogastre et dans le rectum ou le vagin; et qu'un doigt étant introduit dans l'un ou l'autre de ces deux derniers organes, tandis que l'on percute doucement avec l'autre main la région hypogastrique, on sent un mouvement d'ondulation résultant de la présence du liquide. Le traitement consiste à évacuer par le cathétérisme le liquide accumulé, et à remédier ensuite à la cause de la maladie. Lorsqu'il n'est pas possible de pénétrer par l'urètre dans la vessie, on pratique la ponction de cet organe, soit à travers les parties molles de la région périnéale, soit par le rectum, soit par la région hypogastrique. V. PONCTION de la *vessie*.

RETENTISSEMENT. s. m. — *Retentissement de la voix*. V. RÉSONANCE.

RÉTICULATION. s. f. La disposition réticulée d'un tissu.

RÉTICULAIRE. adj. [*reticularis*, de *rete*, rets; δικτυοειδής, all. *netzformig*, angl. *reticular*, it. *reticolare*, esp. *reticular*]. — *Corps*, *membrane* ou *tissu réticulaire* [*membrane kératogène;* communément *chair du pied*]. Nom donné, en vétérinaire, au *tégument* ou *tissu sous-corné* et *sous-unguéal* du pied du cheval, parce qu'il est séparé de l'os du pied par un *réticulum* fibreux riche en veines, qui forme en quelque sorte le périoste de la troisième phalange. C'est une continuation du derme cutané qui enveloppe l'extrémité du doigt, en s'étalant sur l'extrémité terminale du tendon de l'extenseur principal des phalanges, par l'intermédiaire d'un *fascia* fibreux, continu avec les cartilages latéraux, sur la moitié inférieure de la face externe de ces cartilages, sur les bulbes du coussinet plantaire, le corps pyramidal, la partie antérieure de la face antérieure du troisième phalangien, et sur la face antérieure du même os. Cette membrane se continue avec la peau proprement dite au niveau d'une ligne circulaire qui coupe la partie moyenne de la deuxième phalange (Chauveau). Au-dessous de cette ligne elle forme, en avant et sur les côtés, un renflement semi-cylindrique, couvert de prolongements villeux, et désigné sous le nom de *bourrelet*, dont les extrémités se continuent sur le coussinet plantaire et la face inférieure de l'os du pied, en prenant le nom de *tissu velouté* ou *podophylleux*.

RÉTICULÉ, ÉE. adj. [*reticulatus*, all. *netzicht*, angl. *reticulated*, it. *reticolato*, esp. *reticulado*]. Se dit d'une partie qui présente des lignes entre-croisées en manière de réseau. — *Glande réticulée*. Nom donné par certains auteurs à quelques parenchymes, tels que le foie, le rein, le testicule, à cause de la disposition de leurs éléments constituants. — *Tissu réticulé*. V. LAMINEUX, LYMPHATIQUE, LYMPHOÏDE et MUQUEUSE. — *Vaisseaux réticulés*. V. CELLULE *végétale*.

RETICULUM. s. m. indécl. Mot latin qui veut dire *réseau*, employé en anatomie pour désigner l'état d'un tissu dont les fibres, faisceaux de fibres, ou vaisseaux, limitent, en se subdivisant et s'anastomosant, des mailles remplies par d'autres éléments anatomiques. V. LYMPHATIQUE et MUQUEUSE. = En vétérinaire, *reticulum plantaire*. Lacis fibreux qui supporte le *tissu velouté* du pied des solipèdes, et dans les mailles duquel sont soutenues les veines de la face inférieure du pied (Chauveau).

RÉTIF, IVE. adj. Se dit d'un cheval qui recule ou refuse d'avancer dès qu'il sent l'éperon.

RÉTIFORME. adj. [de *rete*, rets, et *forma*, forme]. Qui est en forme de réseau. = Synonyme de *réticulaire*.

RÉTINACLE. s. m. [*retinaculum*, de *retinere*, retirer]. V. CAUDICULE et OVAIRE.

RÉTINAPHTE. s. m. V. RHÉTINAPHTE.

RÉTINASPHALTE. s. f. V RHETINASPHALTE.

RÉTINE. s. f. [de *rete* rets; all. *Netzhaut*, angl. *retina*, it. et esp. *retina*]. La plus intérieure des tuniques de l'œil, membrane grisâtre, demi-transparente, très mince, qui embrasse le corps vitré et se trouve placée entre lui et la choroïde, sans adhérer à l'un ou à l'autre de ces organes. Sur l'embryon, la formation de l'œil débute par la production de la *vésicule oculaire*, dont l'hémisphère antérieur, repoussé d'avant en arrière dans la concavité de l'hémisphère postérieur, jusqu'à contact, par le cristallin, devient la rétine en s'épaississant graduellement, tandis que le feuillet de l'hémisphère postérieur cesse de grandir. L'épaisseur de la rétine est de $0^{mm},18$ à $0^{mm},24$; elle est au moins double sur les bords du *pli central* et moitié plus petite au niveau du *foramen cæcum*. La rétine a son origine (*limite postérieure*) au point de pénétration du nerf optique dans la *sclérotique*, un peu au-dessous et en dedans de l'axe visuel Là, le nerf est comme étranglé, et forme, à la face interne de la rétine, une très légère saillie circulaire, ou mamelon aplati au centre (*papille du nerf optique*). La terminaison de la rétine (*limite antérieure*) a lieu à la circonférence externe ou postérieure de la *zone ciliaire;* détachée, cette limite antérieure est sinueuse (*ora serrata retinæ*). C'est là que cessent d'exister les éléments nerveux de la rétine; mais sa *membrane interne* ou *limitante*, *amorphe*, devenue très mince et sans vaisseaux, se prolonge jusqu'à la circonférence du cristallin en se moulant sur les procès ciliaires (*procès de la rétine*); là elle offre une couche de cellules pâles, peu granuleuses, interposées à ces procès et à la *zone de Zinn*. La face antérieure de la rétine offre un pli (*pli central* ou *transversal*) qui commence à la *papille* du nerf optique, et se dirige du côté interne en décrivant une courbe irrégulière longue de 4 à 5 millimètres. Vers la terminaison du pli se voit la *tache jaune* (*macula flava*, s. *lutea centralis*) occupant le centre optique de l'œil, de forme ovalaire, transversale, ayant au plus 3 millimètres de long. Son centre est déprimé; cette dépression (*foramen cæcum;* s. *fovea centralis*, *fosse centrale*) a été, à tort, considérée comme un trou véritable (*foramen centrale Sœmmeringii*). — Fig. 414. Schéma de la rétine et du nerf optique. SS, sclérotique; *Ch*, choroïde; N*op*, nerf optique; P, sa papille d'où les fibres rayonnent et vont former la rétine (R, R); M, fossette centrale de la rétine. La rétine se compose · 1° de cellules nerveuses ou de leurs fibres ou cylindres-axes; 2° de myélocytes; 3° de matière amorphe unissante; 4° de capillaires. La substance amorphe dite connective de la rétine, et les parties dites *membrane limitante externe*, *fibres radiées* de soutènement ou de Müller, *membrane limitante interne*, ne font qu'un dans cette membrane, de sorte qu'on peut considérer la rétine comme formée de deux ordres d'éléments, les uns nerveux, les autres connectifs et servant de soutien aux premiers. On décrit ces éléments comme superposés en couches ainsi qu'il suit, en allant de la choroïde vers le corps vitré · 1° La *couche des bâtonnets*, ou *membrane de Jacob* *stratum bacillorum*), formée de petits corps cylindriques disposés verticalement les uns à côté des autres, très serrés, dont la longueur, qui est de $0^{mm},05$ à $0^{mm},07$, mesure l'épaisseur de la membrane. On distingue deux espèces de ces corps · *a.* les *bâtonnets*, proprement dits [all. *Stäbchen*], cylindriques, épais de $0^{mm},02$, à $0^{mm},03$, transparents, flexibles, se coudant à angle net, droit, aigu ou obtus, ou en crochet, ou se renflant à l'extrémité qui touche la choroïde; *b.* les *cônes* [*coni*, all. *Zapfen*], qui ont à peu près la forme et le volume de petites cellules épithéliales cylindriques, et qui sont finement granuleux, un peu renflés dans le milieu; quelques-uns ont, à leur extrémité antérieure, un prolongement droit ou courbe, semblable à un court bâtonnet. Les cônes sont écartés les uns des autres d'une manière égale à peu près et les intervalles sont remplis de bâtonnets. Tous les cônes et tous les bâtonnets sont formés de deux *articles*, l'un interne, l'autre externe, et portent à leur extrémité antérieure un petit noyau clair, sphérique, homogène, à peine granuleux à la périphérie, qui peut s'en détacher facilement. Ces noyaux, distincts des myélocytes, larges de $0^{mm},006$ à $0^{mm},008$, se trouvent, par suite de la juxtaposition des bâtonnets, placés au même niveau, mais leur connexion avec les bâtonnets et cônes doit empêcher de les considérer comme une couche distincte. La couleur naturelle de la rétine, d'un beau rouge pourpre uniforme dans l'obscurité, est due à une matière colorante rouge renfermée dans les bâtonnets. Elle se détruit en quelques minutes après la mort pour laisser la rétine avec un ton gris blanchâtre. Elle disparaît en peu de temps sur le vivant quand l'œil est en pleine lumière, mais réapparaît rapidement dans l'obscurité (Boll). — Fig. 415. Eléments et structure de la rétine. A, coupe verticale de toute l'épaisseur de la rétine, durcie par l'acide chromique : *l*, membrane dite *limitante interne*, avec les fibres de soutien ascendantes; *f*, couche des fibres du nerf optique; *g*, couche des cellules nerveuses; *n*, couche grise, finement granulée, traversée par des fibres radiaires; *k*, couche granuleuse intérieure (antérieure); *i*, couche intergranuleuse; *k'*, couche granuleuse extérieure (postérieure); *s*, couche des bâtonnets. 2° La seconde couche (*couche granuleuse externe*), séparée de la première par la membrane limitante externe, est formée de myélocytes, tant noyaux que cellules, lesquelles sont souvent petites et peu régulières; les noyaux prédominent; ils sont plongés au milieu d'une petite quantité de matière amorphe semblable à celle de la substance cérébrale grise. Elle est épaisse d'environ $0^{mm},005$, mais au niveau du pli de la tache jaune elle est moitié moins épaisse. 3° Au delà se trouve la *couche intermédiaire*, ou *intergranuleuse*, mince dans la plus grande partie de la rétine, épaisse sur les bords du *pli central*, presque nulle au niveau de la *fovea centralis*. Elle est formée de matière amorphe finement granuleuse traversée de nombreux cylindres-axes. 4° Puis on trouve une nouvelle couche de *myélocytes* (*couche granuleuse interne*) et de cellules nerveuses anguleuses; elle est mince dans la plus grande étendue de la rétine, plus épaisse au niveau du pli de la rétine; elle se confond ou à peu près avec la *couche externe des myélocytes*, au niveau de la *fovea centralis*. Ces trois couches (2°, 3° et 4°), ensemble, n'en forment réellement qu'une. 5° Au-devant se trouve la *couche granuleuse grise* ou *moléculaire* formée de matière amorphe semblable à celle de la substance grise cérébrale; elle est épaisse de $0^{mm},03$ à $0^{mm},4$ et traversée d'avant en arrière par les cloisons dites *fibres de Müller* ou de *soutien*. 6° Au-devant se voit la *couche des cellules nerveuses* (*couche ganglionnaire*), multipolaires, anastomosées les unes avec les autres, qui envoient d'autre part des prolongements ou *cylindres-axes* minces au travers de la portion contiguë de la couche précédente jusqu'à la couche interne de noyaux d'une part, et qui, de l'autre, fournissent des *cylindres-axes* en continuation avec ceux des tubes du nerf optique. Elles forment une ou deux rangées seulement dans la grande partie de la rétine; mais elles constituent une courbe épaisse aux bords du pli central, et manquent tout à fait dans la tache jaune. 7° La *couche des fibres* ou *tubes nerveux* ou d'épanouissement du nerf optique est très épaisse et très vasculaire dans la plus grande partie de la rétine; elle est nulle ou presque nulle près de la tache jaune et dans la *fovea centralis*. Les éléments de cette couche sont la continuation du cylindre-axe des cellules nerveuses précédentes. Ces éléments sont représentés par des cylindres-axes seulement, chez l'homme, à partir de la papille du nerf optique, tandis que, chez certains animaux le tube médullaire existe autour de beaucoup d'entre eux jusqu'à leur connexion avec les cellules de la couche précédente et devient facilement variqueux comme les tubes du nerf optique. Il en est qui arrivent droit à la *tache jaune* et se terminent à sa périphérie, les autres contournent celle-ci en décrivant une courbe. La dépression de la tache jaune est due à l'absence des tubes du nerf optique en ce point, et aux tubes qui la contournent, en formant deux renflements assez gros, d'où aussi l'as-

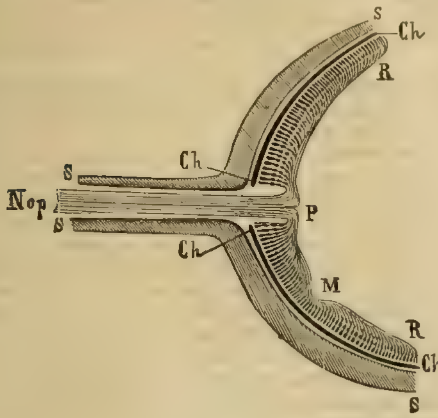

FIG. 414.

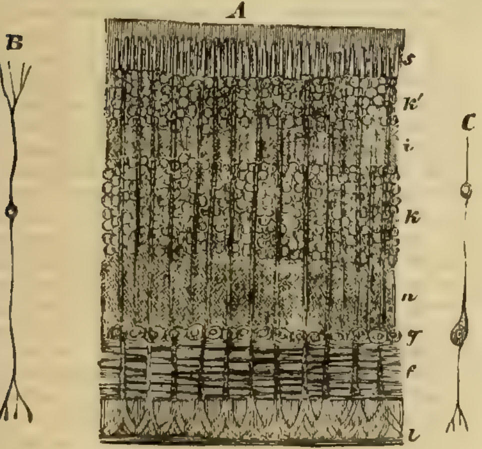

FIG. 415.

pect du *pli central*. 8° La *membrane limitante* ou *couche de substance amorphe*. C'est la seule qui passe au-devant du point d'épanouissement du nerf optique, d'une part, et qui, de l'autre, dépasse la circonférence externe ou postérieure des procès ciliaires pour arriver jusqu'à la capsule du cristallin, où elle cesse circulairement. C'est dans son épaisseur que s'épanouissent les vaisseaux de la rétine, subdivisions de l'artère centrale du nerf optique dont les capillaires s'enfoncent jusque dans la couche granuleuse interne, mais jamais plus profondément. Sa face antérieure est appliquée sur le corps vitré; la postérieure ou adhérente se moule sur la précédente, qui est avec elle la seule couche vasculaire de la rétine. De l'épaisseur de la membrane limitante se détachent les cloisons [all. *Radial-Fasern*] de la substance amorphe striée, d'aspect fibrillaire, dites *fibres de H. Müller*, qui traversent en rayonnant toute l'épaisseur de la rétine, jusqu'à la membrane de Jacob. Elles manquent dans la tache jaune et la *fovea centralis*, mais sont très longues dans le *pli central*. Dans la couche des fibres et des cellules, cette substance partage ces éléments en groupes fasciculés. Dans certains épaississements morbides de la rétine, près du pli central surtout, on trouve les cylindres-axes très épaissis, particulièrement au niveau de leurs noyaux ovoïdes. Ceux-ci se multiplient même au niveau des couches granuleuses ou deviennent très gros, et prennent un nucléole. Leur extrémité externe se renfle en massue ou carrément, et correspond à plusieurs bâtonnets très pâles, sans noyau, tandis que leur autre extrémité, en rapport avec les cellules multipolaires, persiste. V. Optique (*Nerf*) et Vision.

RÉTINERVE. adj. [*retinervius*]. Se dit des feuilles à nervures anastomosées en réseau.

RÉTINIEN, IENNE. adj. Qui concerne la rétine . *décollement rétinien*, *pigmentation rétinienne*.

RÉTINITE. s. f. [*retinitis*, all. *Netzhautentzündung*, angl. et esp. *retinitis*]. Inflammation de la rétine. Maladie qu'il est difficile de distinguer de quelques autres affections oculaires, puisque les symptômes qu'on lui assigne (la photophobie, les bluettes lumineuses, la sensation d'une tension plus ou moins pénible dans le globe de l'œil, avec rétrécissement de la pupille, etc.) existent également dans plusieurs autres genres d'ophtalmies, surtout dans l'iritis. On la traite comme la choroïdite. — *Rétinite albuminurique*. L'amaurose albuminurique. — *Rétinite congestive*. Congestion des vaisseaux rétiniens observable à l'ophtalmoscope, s'accompagnant de photophobie et d'amblyopie. — *Rétinite exsudative*. Altération de la rétine caractérisée par la présence dans cette membrane de plaques formées par des myélocytes distendus par des granules graisseux et augmentés de volume. — *Rétinite pigmentaire* ou *tigrée*. V. Pigmentation.

RÉTINOÏDE. adj., **RÉTINOLÉ.** s. m. V. Rhétinoïde, Rhétinole.

RÉTINOSCOPE. s. m. [de *rétine*, et σκοπεῖν, examiner]. V. Ophtalmoscope.

RÉTINOSCOPIE. s. f. V. Ophtalmoscopie.

RÉTINYLE. V. Rhetinyle.

RÉTISTÉRÈNE. V. Metanaphtaline.

RÉTOIRE. s. m. [all. *Zugpflaster*]. En vétérinaire, nom vulgaire des caustiques potentiels.

RETOMBEL. s. m. V. Tartonraire.

RETORTE. s. f. [all. *Retorte*]. Synonyme de *cornue*.

RETOUR. s. m. [*reditus*]. — *Age de retour*, la période de la vie humaine où la vigueur commence à décroître et la vieillesse à approcher. — *Heredité en retour*. V. Heredite et Réversion.

RÉTRACTÉ, ÉE. adj. Qui est dans l'état de rétraction.

RÉTRACTEUR. adj. et s. m. Qui a pour usage d'amener la rétraction. V. Tracteur

RÉTRACTILE. adj. [de *retrahere*, retirer ; all. *retracti*, *zurückziehbar*, angl. *retractile*, *retractable*, it. *ritrattile*]. Se dit des ongles des animaux du genre *Felis*, dont la phalange unguéale est articulée de manière que, dans l'état de repos, ils sont ramenés par un ligament élastique sur la partie supérieure du doigt, à l'extrémité duquel ils ne peuvent être placés que par un effort des muscles fléchisseurs.

RÉTRACTILITÉ. s. f. [all. *Zurückziehbarkeit*, *Retractilität*, angl. *retractility*, it. *ritrattilita*]. Qualité d'une partie qui est rétractile.

RÉTRACTION. s. f. [*retractio*, ἀντίσπασις, all. *Retraction*, *Verkürzung*, angl. *retraction*, it. *ritrazione*, *contrazione*, esp. *retraccion*]. État d'une partie qui est revenue sur elle-même, et qui a perdu par là une partie de ses dimensions normales. — *Rétraction du caillot*. Phénomène qui consiste en ce que la fibrine, après sa solidification. revient sur elle-même. Le fait de la solidification de la fibrine est constant; celui de sa rétraction est très variable. La consistance du caillot fibrineux est d'autant plus grande, que la rétractilité de la fibrine est plus considérable. Solidification et rétraction sont deux faits différents. — *Rétraction des muscles*. Celle qui, due à l'élasticité du myolemme des muscles, se manifeste dans les cas de fracture des os, de rupture des tendons, toutes les fois, en un mot, que l'état de tension habituelle des muscles entre leurs points d'insertion vient à cesser. Elle met deux à trois jours à s'accomplir totalement; après quoi elle ne croît plus, et, lors même qu'une contraction survient dans le muscle rétracté, on constate après cette contraction qu'elle ne le raccourcit pas davantage. — *Rétraction des doigts*. Difformité de la main qui consiste dans la flexion permanente et anormale des doigts : l'extension permanente est beaucoup plus rare. Rarement congénitale, la rétraction avec flexion est ordinairement produite par des cicatrices vicieuses, un panaris tendineux, une paralysie des muscles extenseurs des doigts, la rétraction des fléchisseurs ou de l'aponévrose palmaire. Le traitement varie avec la cause : section des cicatrices vicieuses, électrisation localisée des extenseurs, ténotomie des fléchisseurs. — *Rétraction des extrémités*. V. Contracture. — *Rétraction des tissus albuginés* (Gerdy). Raccourcissement, avec induration, de ces tissus, qui, suivant leur forme et leur longueur, prennent la disposition de cordes tendues et raides, adhérentes ou non aux parties voisines, de masses arrondies, ovoïdes, etc. La rétraction s'observe dans les aponévroses de l'avant-bras à la suite de plaie; dans celles de la paume de la main ou de la plante du pied, à la suite de plaie, d'inflammation, de l'irritation continue causée par des callosités chez les manœuvres, de frottements ou de pressions mécaniques répétées; dans les ligaments articulaires, les aponévroses et le tissu cellulaire à la suite d'arthrites, d'ulcères anciens des parties voisines, de phlegmon diffus; dans les poumons, la rate, ou à la surface des intestins, autour des points qui ont été enflammés ou ulcérés; dans le tissu cellulaire sous-muqueux de l'œsophage, de la bouche, dans celui de la peau ou sous-cutané des paupières, des lèvres, des narines, du conduit auditif externe, à la suite d'inflammation de la muqueuse ou du tégument externe de ces régions. Cette rétraction a lieu sans qu'il y ait cicatrice du tissu qui se rétracte, et ne doit pas être confondue avec celle des cicatrices. La rétraction ne cause pas de douleur, mais déforme les organes voisins du tissu rétracté, et en gène l'action, d'où des troubles plus ou moins graves dans la fonction de l'appareil dont ils font partie. L'extension continue, quand elle est possible, les émollients et les antiphlogistiques, réussissent; mais l'action en est lente et quelquefois infructueuse. — *Rétraction de l'ombilic*. V. Ombilical. —

— *Rétraction de l'utérus.* Nom donné par les accoucheurs à la diminution du volume de l'utérus pendant l'accouchement : elle est due à la contraction des fibres musculaires de cet organe et se manifeste chaque fois qu'il se vide d'une partie ou de la totalité de son contenu. C'est ainsi qu'après l'écoulement des eaux de l'amnios, la capacité utérine diminue parce que l'utérus se rétracte sur le produit; dans l'accouchement normal, le travail n'est nullement entravé par cette rétraction qui passe inaperçue ; les contractions augmentent d'énergie après la rupture des membranes, et après un temps plus ou moins long le fœtus est expulsé. Lorsqu'un obstacle mécanique, tel qu'une présentation de l'épaule, un rétrécissement du bassin, etc., paralyse les efforts de la matrice ; lorsque les eaux se sont écoulées depuis un certain temps et à peu près complètement; lorsque les contractions utérines sont affaiblies ou épuisées; alors la rétraction s'exerce avec une intensité croissante, et, à un moment donné, elle opposera une résistance parfois invincible aux manœuvres de l'accoucheur. Après l'accouchement, la rétraction ou *retrait de l'utérus* est dû aux contractions de l'utérus, à l'évacuation de ses vaisseaux et à la diminution de volume de ses éléments constitutifs.

RETRAIT. s. m. Rapprochement des molécules d'un corps, et, conséquemment, diminution de son volume, par l'abaissement de sa température. = En médecine, retour d'un organe amplifié à ses dimensions normales. — *Retrait des artères.* V. Systole. — *Retrait présystolique* (Spring). Dépression extérieure des parois thoraciques au niveau de la pointe du cœur, qui se voit chez quelques sujets au début de la systole. Il est dû à la pression atmosphérique, en raison de la tendance instantanée au vide qui se manifeste, et il est aussitôt suivi du soulèvement de ce même point. — *Retrait de l'utérus.* V. Rétraction.

RETRAITE. s. f. V. Réforme.

RÉTRÉCISSEMENT. s. m. [*coarctatio*, στένωσις, all. *Verengerung*, angl. *stricture*, it. *stringimento*, esp. *acortamiento*]. Resserrement, diminution d'une cavité ou d'un canal. — *Rétrécissement du bassin.* V. Déformation. — *Rétrécissement des orifices du cœur.* Lésion des orifices qui font communiquer les cavités du cœur entre elles ou avec les artères qui en partent, lésion consistant dans la diminution de calibre de ces orifices par suite de l'adhérence des valvules qui leur sont annexées ou de la production de tissus d'origine inflammatoire à leur niveau. On distingue : 1° le *rétrécissement de l'orifice aortique*, consécutif à l'inflammation de l'endocarde ou de la crosse de l'aorte, et qui peut porter sur les valvules sigmoïdes ou sur le canal qui précède l'embouchure de l'artère . il y a souvent une insuffisance concomitante. Les signes principaux sont l'hypertrophie du cœur, surtout du ventricule gauche; un souffle systolique, ayant son maximum à la base et se prolongeant sur le trajet de l'aorte; la petitesse et la régularité du pouls; la tendance au vertige, à la syncope, aux symptômes de l'anémie cérébrale ; 2° le *rétrécissement de l'orifice mitral*, qui est presque toujours accompagné d'insuffisance mitrale : l'ensemble des deux lésions porte le nom de *maladie mitrale*. Seul, le rétrécissement mitral est caractérisé par un frémissement cataire correspondant à la diastole du cœur ; le dédoublement du deuxième temps à la base, avec souffle entendu à la pointe au moment de la diastole et aussi pendant la présystole (souffle présystolique); l'hypertrophie du cœur, souvent peu prononcée ; la petitesse du pouls ; 3° le *rétrécissement de l'artère pulmonaire*, tantôt congénital, tantôt acquis après la naissance. Il est, en général, le résultat d'une endocardite. Il peut se faire au niveau de l'infundibulum et former un rétrécissement préartériel ; ou siéger sur une des branches de bifurcation de l'artère, ou même sur les deux. Il siège sur le tronc de l'artère quand il se produit dans les premiers mois de la vie intra-utérine. Au delà du rétrécissement, l'artère est, en général, dilatée. Il y a une hypertrophie consécutive du ventricule droit Le rétrécissement peut s'accompagner d'insuffisance des valvules. Le symptôme propre au rétrécissement de l'artère pulmonaire est un bruit de souffle systolique, plus ou moins râpeux, a son maximum au niveau du troisième espace intercostal, près du bord gauche du sternum, et un prolongement caractéristique le long de ce vaisseau, dans la direction de la clavicule gauche. — *Rétrécissement de l'urètre.* V. Urétrosténie.

RÉTROACTION. s f. En physiologie, action qui a lieu après une autre. V. Vis a tergo.

RÉTROCESSION. s. f. [*retrocessio*, de *retro*, en arrière, et *cedere*, aller ; ἐπανάκλησις, all. *zurücktreten*, angl. *retrocession*, esp. *retroceso*]. Action de rétrograder. — *Rétrocession du travail de l'accouchement* [*fausses eaux*, *faux travail*]. Phénomène consistant en ce que le travail, commencé pendant le cours de la grossesse, s'est tout à coup suspendu pour ne reprendre et ne se terminer qu'au terme normal de l'accouchement. On a pu parfois suivre, du septième au huitième mois de la grossesse, toutes les phases initiales du travail de la parturition jusqu'à une dilatation assez considérable, puis la rétrocession du travail jusqu'à la fermeture nouvelle du col, et, comme résultat final, la continuation de la grossesse jusqu'au terme. Chaque fois qu'une femme aura perdu des glaires ou des liquides en plus ou moins grande quantité avant d'être à terme, le médecin devra toujours agir comme si le travail pouvait être enrayé et suspendu, malgré l'effacement du col et la dilatation commencée, malgré les contractions utérines, et il pourra obtenir le plus souvent cet enrayement. = Synonyme de *métastase*, lorsque le transport de la maladie se fait sur un organe intérieur.

RÉTROFLEXION. s. f. [de *retro*, en arrière, et *flectere*, fléchir]. — *Rétroflexion de l'utérus.* V. Flexion.

RÉTROGRADATION. s. f. V. Consanguinité.

RÉTROÏTION. s. f. [de *retro*, en arrière, et *ire*, aller]. Déviation d'une ou plusieurs dents, qui, repoussées par d'autres de la place qu'elles devraient occuper, se renversent en arrière, de manière à laisser la couronne des dents voisines empiéter au-devant d'elles. = Synonyme de *régression* et de *réversion*.

RÉTRO-PÉRITONÉAL, ALE. adj Qui est situé derrière le péritoine.

RÉTROPULSION. s. f. L'action de repousser en haut et en arrière la tête du fœtus mal engagée dans les détroits du bassin pendant l'accouchement.

RÉTRO-SÉREUX, EUSE. adj. Qui est situé derrière les membranes séreuses.

RÉTROSTATION. s. f. [de *retro*, en arrière, et *stare*, se tenir]. Accroissement des dents en dedans.

RÉTRO-STERNAL, ALE. adj. Qui est derrière le sternum. — *Douleur rétro-sternale.* Douleur siégeant derrière le sternum, dans l'*angine de poitrine*.

RÉTRO-UTÉRIN, INE. adj. Se dit des tumeurs siégeant en arrière de l'utérus, et particulièrement des *abces* et des *hématoceles*. V. Peri-uterin.

RÉTROVERSION. s. f. [*retroversio*, de *retro*, en arrière, et *vertere*, tourner , all. *Zurückwendung*, angl. *retroversion*, it. *retroversione*, esp. *retroversion*]. Renversement en arrière. — *Retroversion de l'utérus.* V. Déviation *utérine*.

RÉTUS, USE. adj. [*retusus*, all. *eingedrückt*, angl. *retuse*]. Se dit, en botanique, d'une feuille terminée par un sinus peu profond.

RÉUNION. s. f. [all. *Vereinigung*, *Wiedervereinigung*, angl. *reunion*, it. *riunione*, esp. *union*, *reunion*]. Action par laquelle on tient en contact et rapprochées les parties qui ont éprouvé une solution de continuité. La réunion est *immédiate* ou *par première intention*, quand les bords de la plaie sont mis en contact de manière que la cicatrisation se fasse sans suppuration; *médiate* ou *par seconde intention*, quand la suppuration ne peut être évitée. — *Réunion immédiate* ou *par première intention* (Alanson, 1779). Elle peut être tentée, en règle générale, toutes les fois qu'une plaie a intéressé des tissus semblables, susceptibles de se réparer en un temps à peu près égal : il est nécessaire, pour qu'elle réussisse, que la plaie soit récente, nette, à bords non contus ou du moins peu contusionnés, sans perte de substance ni caillots sanguins; il faut enfin que la circulation et l'influx nerveux conservent leur action sur les lèvres de la plaie. On l'obtient en rapprochant l'un de l'autre les bords de la solution de continuité et les mettant en contact à l'aide de la suture, préférable aux bandelettes emplastiques et agglutinatives, et d'un usage plus général que les serres-fines et que les bandages unissants : le repos de la partie lésée, et la position appropriée (flexion ou extension, et, en tout cas, relâchement des parties) sont des adjuvants nécessaires. — *Réunion par seconde intention*. On y a recours : 1° quand la plaie se trouve dans des conditions opposées à celles qui permettent la réunion immédiate, c'est-à-dire quand elle a intéressé des tissus inégalement prompts à se réparer, quand elle est irrégulière, contuse, etc.; 2° quand la réunion immédiate a échoué par suite du développement d'un des accidents des plaies, inflammation, érysipèle, etc. Les moyens propres à favoriser la réunion par seconde intention sont nombreux et variables. V. Pansement. — Anatomiquement et physiologiquement, la *réunion immédiate* ou *par première intention* diffère beaucoup de la *réunion médiate* ou *par seconde intention*. Celle-ci est due à une *régénération* des tissus divisés, ou à une génération de tissu cicatriciel (V. Cicatrisation et Inodulaire) entre les extrémités écartées des éléments; régénération lente comme la génération, et entraînant une lenteur correspondante dans le rétablissement de leurs usages, lorsqu'il reste possible. Quant à la *réunion immédiate* ou *par première intention*, elle ne consiste pas en une régénération d'éléments anatomiques entre d'autres éléments de même espèce s'unissant à ceux qui préexistaient (tendons), ou les remplaçant (tubes nerveux), comme dans le cas précédent, elle consiste en un accolement des extrémités coupées des éléments, dont la substance ne subit aucune modification moléculaire ni de structure, et continue l'échange moléculaire nutritif de l'une à l'autre des parties accolées, comme si elles n'avaient pas été divisées; ou tout au moins en la génération d'une quantité insignifiante de substance organisée entre ces extrémités; d'où le rétablissement immédiat ou du moins très rapide de leurs usages. Elle a été observée sur la peau, sur le tissu lamineux, sur les nerfs, les tendons, sur les faisceaux musculaires striés eux-mêmes, qui ne sont pas susceptibles de régénération. Tous les tissus sans exception, même le tissu nerveux central chez les oiseaux, etc., ont offert des exemples de réunion immédiate, y compris les dents. Le chirurgien doit donc y recourir aussi souvent que possible. — Quant à ce qu'on a appelé *réunion secondaire par première intention* ou *réunion immédiate secondaire*, c'est une forme de réunion avec production de tissu cicatriciel, c'est-à-dire de réunion médiate, dans laquelle les deux bords d'une plaie, déjà bourgeonnants et commençant à se couvrir de tissu cicatriciel, peuvent, s'ils sont mis en contact, se réunir immédiatement l'un à l'autre.

REVACCINATION. s. f. Inoculation de la vaccine pratiquée chez un individu déjà vacciné. Dans les premiers temps qui ont suivi la découverte de la vaccine, on a cru que c'était un préservatif définitif de la variole. Mais depuis on a reconnu que ce n'était qu'un préservatif temporaire, et que bon nombre de vaccinés étaient susceptibles de contracter une seconde vaccine, ce qui, selon toute apparence, les exposait à de nouvelles atteintes, plus ou moins graves, de la maladie. Dès lors on a conçu l'idée de pratiquer la revaccination. Celle-ci est aujourd'hui reconnue nécessaire. Il faut se faire revacciner tous les huit à dix ans, surtout en temps d'épidémie et lorsqu'on est appelé à entrer en rapport avec des varioleux. Il est nécessaire de se faire revacciner 2 à 3 fois de suite, si la première revaccination échoue. 1° la revaccination réussit d'autant mieux qu'elle est pratiquée à une époque plus éloignée de la première vaccination ou d'une atteinte de la variole; 2° à partir de quinze à vingt ans et jusqu'à trente ans, elle produit des résultats utiles sur un certain nombre d'individus; 3° à partir de trente ans, elle devient véritablement nécessaire; 4° en supposant qu'elle n'ait pas réussi une première fois à vingt ou vingt-cinq ans, par exemple, il convient d'y revenir à trente ou trente-cinq ans, et plus tard même, rien n'indiquant que, dans l'espace de temps compris entre une première et une seconde insertion, la réceptivité ne soit pas établie (Vleminckx).

REVALESCIÈRE. s. f. Farine à potages composée de : farine de lentille, 3; farine de maïs, 1; farine de pois, 1; farine d'orge, 1; sel marin, 1 pour 100.

RÊVASSERIE. s. f. [*subdelirium*, all. *Fiebertraum*]. Rêves sans suite qui ont lieu pendant un sommeil agité.

RÊVE. s. m. [*somnium*, ὄναρ, all. *Traum*, angl. *dream*, it. *sogno*, esp. *sueno*]. Combinaison involontaire d'images ou d'idées, souvent confuses, parfois très nettes et très suivies, qui se présentent à l'esprit pendant le sommeil. Les rêves sont le signe d'un sommeil partiel, de l'activité ou veille d'un seul ou d'un petit nombre des organes de la pensée; le concours simultané de la totalité de ces organes n'ayant pas lieu, les résultats de leur activité sont incomplets, avec ou sans ordre. Les rêves peuvent être en rapport avec l'état des viscères internes, état dont l'impression transmise au cerveau suscite l'activité de la partie qui correspond à ces viscères; ils peuvent alors fournir au médecin quelques indications. A l'état normal, on rêve rarement pendant les premières heures du sommeil. Mais plus tard, à mesure que les organes encéphaliques se délassent, ils rentrent successivement à l'état de veille; c'est pourquoi on rêve davantage lorsque l'heure du lever approche. Le rêve peut embrasser les événements d'une très longue durée, pendant un sommeil de quelques minutes. Les rêves, longtemps considérés comme des actes surnaturels, des avertissements célestes, des annonces de l'avenir, sont le produit d'un travail cérébral non réglé par l'examen de la réalité à l'aide des organes des sens et des idées qu'ils suscitent : ils sont souvent bizarres, parce que, le sommeil ayant fait cesser toute spontanéité, les idées formées sont associées au hasard et avec d'étranges incohérences. Le plus souvent le cerveau est seul mis en jeu dans une ou plusieurs de ses parties; mais il peut arriver que les rêves s'accompagnent de tous les phénomènes expressifs : on se meut, on parle, on gémit, on se plaint, on chante, etc. Quelquefois pendant le sommeil se produisent de véritables travaux intellectuels et que la volonté semble diriger : on résout alors avec promptitude des difficultés de mémoire, de jugement, d'imagination, qu'on n'avait pu vaincre pendant la veille; c'est que le sommeil n'a pas gagné les organes de la conception et de la méditation. Le plus souvent, contrairement aux parties percevantes en rapport avec les organes des sens, celles qui correspondent aux viscères sont relativement les moins endormies pendant le sommeil. N'étant plus distraites par les impressions qui viennent des sens, les sensations internes sont alors plus vives (Cabanis). Or les parties cérébrales qui perçoivent ces sensations sont en rapport immédiat avec les organes encéphaliques qui président aux idées instinctives. La sensation provient-elle d'un état particulier des organes génitaux, elle est perçue par l'organe de l'instinct sexuel, au point que la réaction sur les organes contractiles correspondants survient bientôt, et amène l'érection et l'éjaculation. Les viscères digestifs, urinaires, respiratoires et circulatoires étant en rapport avec l'instinct nutritif ou de conservation personnelle, les impressions venues de ces viscères donnent lieu à des idées variées, presque toujours très vives et tres pénibles, rarement agréables. la réplétion de l'intestin, sa vacuité, son état maladif, etc., donnent lieu à des idées de soif ou de faim, de mort, de blessure, etc.; une gène de la circulation ou de la respiration, par compression du cou ou du côté gauche du thorax, est perçue comme douleur violente, donnant des idées de mort ou de blessure, provoquant des cris ou des mouvements des membres et des mouvements respiratoires en rapport avec ces idées. C'est cette variété de rêve qui porte le nom de *cauchemar*.

RÉVEIL. s. m. [*evigilatio*, ἔγερσις, all. *Erwachen*, angl. *awaking*, it. *risvegliamento*, esp. *despertamiento*]. Passage de l'état de sommeil à l'état de veille. La cause du *réveil* est le retour des éléments anatomiques à leur état de nutrition parfaite. Aussi, lorsqu'on est arraché violemment au sommeil, on se sent moins dispos intellectuellement et physiquement; la production de chaleur qui dépend de la rénovation organique est moindre, et l'on éprouve des frissons qui ne disparaissent que par un exercice forcé ou par l'usage des boissons spiritueuses qui ont une influence marquée sur la circulation et sur la rénovation matérielle. L'habitude intervient également, et souvent en se couchant plus tôt ou plus tard qu'à l'ordinaire, on ne s'éveille pas moins à la même heure. Le réveil résulte aussi de l'accumulation des matières excrémentitielles, impressions auditives ou olfactives, lorsque la cause s'en présente, etc.

RÉVEIL-MATIN. s. m. L'*Euphorbia helioscopia*, plante du genre *euphorbe*.

RÉVERBÉRATION. s. f. [*reverberatio*, all. *Zurückwerfung*, angl. *reverberation*, it. *riverberazione*, esp. *reverberacion*]. Réflexion de la lumière et de la chaleur par un corps qui ne les absorbe pas.

RÉVERBÈRE. s. m. En physique, miroir destiné à réfléchir dans une direction déterminée la lumière ou la chaleur. = En chimie. V. Fourneau *a réverbere*.

RÉVERSIF, IVE. adj. Qui concerne la réversion

RÉVERSION. s. f. Retour d'un être ou d'une partie vers un état par lequel il a déjà passé. V. Hérédité *en retour* et Régression.

REVISION. s. f. Examen par le médecin des cas d'exemption, lors du recrutement de l'armée (V Reforme). Plusieurs médecins ou chirurgiens militaires ou civils sont désignés à l'avance et requis à cet effet chaque année par les préfets (loi du 18 août 1818, art. 57) Ceux qui, appelés au conseil de revision à l'effet de donner leur avis, auront reçu des dons ou agréé des promesses pour être favorables aux jeunes gens qu'ils doivent examiner, seront punis d'un emprisonnement de deux mois à deux ans. Cette peine leur sera appliquée, soit qu'au moment des dons ou promesses ils aient été déjà désignés pour assister au conseil, soit que les dons ou promesses aient été agréés dans la prévoyance des fonctions qu'ils auraient a remplir — Il leur est défendu, sous la même peine, de rien recevoir, même pour une réforme justement prononcée (loi du 8 mars 1832, art. 45).

RÉVIVIFICATION. s. f. [*revivificatio*, all. et angl. *Revivification*, it. *ravvivamento*, *revivificazione*, esp. *revivificacion*]. Synonyme, en chimie, de *réduction*, et en biologie, de *réviviscence*.

RÉVIVISCENCE. s. f. [de *reviviscere*, revivre; all. *Reviviscenz*] (Marshall-Hall, Humboldt). Faculté qu'ont les plantes et certains animaux de recommencer à se nourrir, etc., après la dessiccation. V. Réviviscent.

RÉVIVISCENT, ENTE adj. [*reviviscens*]. Qui est doué de la réviviscence. — *Animaux réviviscents*. Ceux qui peuvent être ranimés par l'humectation après avoir perdu par dessiccation toutes les manifestations de la vie. Dans un milieu humide, ils vivent comme les animaux ordinaires; ils ne s'en distinguent par aucun caractère anatomique ou physiologique, et ne peuvent alors supporter, sans périr définitivement, une température supérieure à 50°. Lorsqu'ils ont été privés de toutes les apparences de la vie par une dessication naturelle à l'air libre, ils peuvent supporter des températures beaucoup plus élevées, sans perdre leur propriété de réviviscence ils franchissent alors brusquement un intervalle de près de 100° (de — 17°,6 à + 78°) sans perdre leur propriété de réviviscence (Pouchet). La dessiccation artificielle à froid ne suffit pas toujours pour enlever à ces animaux leur propriété de réviviscence. Leur résistance aux températures élevées paraît s'accroître d'autant plus, qu'ils ont été plus complètement desséchés d'avance. Toutes les espèces réviviscentes ne résistent pas également à la dessiccation artificielle et aux températures élevées. Cette résistance varie aussi pour des animaux de la même espèce, suivant le milieu où ils ont vécu; ceux qui ont vécu dans un milieu habituellement humide résistent moins que ceux qui ont vécu dans un milieu habituellement sec. Les anguillules des tuiles perdent leur propriété de réviviscence plus aisément que les tardigrades et les rotifères; ceux-ci paraissent doués d'une résistance supérieure à celle des tardigrades. Les tardigrades émydiums, et surtout les tardigrades macrobiotes, ont pu se ranimer après avoir subi pendant cinq minutes une température de 98°. La température de l'ébullition de l'eau est aisément supportée pendant cinq minutes par les rotifères et les tardigrades, *préalablement desséchés* à froid, cette même température, prolongée pendant trente minutes, a anéanti chez les tardigrades et chez la plupart des rotifères la propriété de réviviscence. Les rotifères peuvent se ranimer après avoir séjourné quatre-vingt-deux jours dans le vide sec et subi immédiatement après une température de 100° pendant trente minutes. Par conséquent, des animaux desséchés successivement à froid dans le vide sec, puis à 100° sous la pression atmosphérique, c'est-à-dire amenés au degré de dessiccation le plus complet, peuvent conserver encore la propriété de se ranimer au contact de l'eau.

RÉVOLUTÉ, ÉE, ou **RÉVOLUTIF, IVE**. adj. [*revolutus*, all. *zurückgerollt*, angl. *revolute*]. Se dit, en botanique, d'une feuille roulée en dehors et en dessous dans le bourgeon.

RÉVOLUTION. s. f. — *Révolution cardiaque*. V. Cœur et Rythme.

RÉVULSEUR. s. m. Instrument muni de fines aiguilles, produisant à la peau de petites piqûres qu'on enduit d'une huile irritante sinapisée, de façon à déterminer *une éruption vésiculeuse presque instantanée*, utilisée dans certains cas de douleurs rhumatismales (Baunscheidt).

RÉVULSIF, IVE. adj. [*revellens*, de *revellere*, ôter avec effort; ἀντισπαστικὸς, all. *revulsiv*, angl. *revulsive revellent*, it. *rivulsivo*, esp. *revulsivo*]. Se dit d'un agent ou d'un moyen que l'on emploie pour détourner le principe d'une maladie vers une partie plus ou moins éloignée.

RÉVULSIFS s. m. pl. Substances ou procédés auxquels on attribue la propriété de produire la *révulsion*. Les rubéfiants et les vésicatoires agissent souvent comme *révulsifs*, la saignée du pied, les pédiluves sinapisés, sont *révulsifs* à l'égard de la tête; la saignée du bras paraît *révulsive* à l'égard de la poitrine.

RÉVULSION s. f. [*revulsio*, ἀντίσπασις, all. *Revulsion*, *Antispase*, angl. *revulsion*, it. *rivulsione*, esp. *revulsion*]. Dans l'ancienne médecine, action d'éloigner une humeur de l'organe où l'on supposait qu'elle se portait, pour la diriger ensuite vers une autre partie; ici la *dérivation* s'associait à la *révulsion*. On admettait quatre variétés de révulsion : du haut vers le bas, de droite à gauche, d'avant en arrière et du dedans au dehors. On a beaucoup discuté sur l'explication de ces hypothèses, sans donner de la révulsion une théorie satisfaisante. En pratique, dans les cas où un phlegmon, un érysipèle, etc., surviennent pendant une pneumonie, une entérite, une arthrite, etc., et paraissent en diminuer l'intensité, ou même en abréger la durée, on dit qu'il y a là une révulsion spontanée, De même dans les cas où cet effet est obtenu à l'aide d'un vésicatoire, d'un vomitif, des drastiques, des diurétiques, la révulsion, artificiellement produite, est évidente. Dans les deux cas, l'affection principale est éloignée, incomplètement il est vrai, de l'organe où elle siégeait. Peut-être ces faits se rattachent-ils aux modifications de la circulation qu'on obtient expérimentalement par la piqûre ou la section de certains nerfs (V. Sympathique). on comprend dès lors que des effets analogues soient obtenus par les vomitifs, les purgatifs, les médicaments ou les saignées agissant sur le cerveau; mais il n'y a pas de loi établie expérimentalement à cet égard.

REYBARD [Chirurgien français, 1790-1863]. — *Canule de Reybard.* V Canule.

RHABARBARIN. s. m. ou **RHABARBARINE** s. f. [angl. *rhabarbarin*]. La *rhéine*.

RHABDITIS. s. m. [de ῥάβδος, verge]. Nom générique de plusieurs *anguillules*. Le *Rhabditis stercoralis*, Bavay et Normand, long d'un millimètre à l'état adulte, vit dans l'intestin des hommes atteints de diarrhée en Cochinchine. Cinq jours après l'éclosion, le développement est complet. Il vit aussi dans les voies pancréatiques et biliaires sans causer d'accidents spéciaux. Il est très voisin du *Rhabditis terricola*, Duj., ou anguillule de la terre et de la vase. V. Anguillule.

RHABDOÏDE. adj. [*rhabdoides*, de ῥάβδος, verge, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *stabähnlich*, it. *rabdoide*, esp. *rabdoides*]. — *Suture rhabdoide*. Ancien nom de la suture sagittale.

RHABILLEUR. s. m. V. Renoueur.

RHACHIS. s. m. V. Rachis et ses composés Il vaudrait mieux écrire Rhachis dans le simple et dans les composés, les mots commençant par un ῥ en grec prennent *rh* en français.

RHACOSE. s. f. [*rhacosis*, ῥάκωσις, de ῥάκος, guenille]. Relâchement du scrotum.

RHAGADE. s. f. [de ῥαγὰς, rupture; *fissura*, all. *Rhagade*, *Schrunde*, angl. *rhagade*, it. *ragada*]. Anciennement, toute fissure, crevasse ou gerçure des parties molles, des mains, des lèvres, de l'anus, de la vulve, du prépuce, du gland et des bourses. ‖ Pour quelques syphilographes, fissure ou autre ulcération étroite et allongée des organes génito-urinaires et de l'anus, quelle qu'en soit la nature. Ce mot n'a pas de signification précise et n'est plus guère employé. Il n'est pas synonyme de *condylome* ou de *végétation*.

RHAGOÏDE. adj. [*rhagoides*, de ῥὰξ, grain de raisin, et εἶδος, forme, it. *ragoide*]. Épithète donnée à l'*uvée*.

RHAMNÉES. s. f. pl. [*rhamneæ*, all. *Kreuzdornarten*, angl. *the buckthorn tribe*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, à feuilles alternes, rarement opposées, munies de deux stipules caduques ou persistantes et épineuses. Fleurs petites, hermaphrodites ou unisexuées, axillaires, solitaires ou réunies en sertules, en faisceaux, etc., quelquefois en grappes ou en capitules terminaux. Calice monosépale, tubuleux inférieurement, adhérent avec l'ovaire; limbe évasé, à 4 ou 5 lobes. Corolle à 4 ou 5 pétales onguiculés, très petits, souvent voûtés et concaves; étamines en même nombre que les pétales. Ovaire tantôt libre, tantôt semi-infère, ou adhérent, à 2, 3 ou 4 loges, contenant chacune un ovule dressé; autant de styles que de loges. La base du calice quand l'ovaire est libre, ou le sommet de l'ovaire s'il est infère, présente un disque glanduleux. Fruit charnu et indéhiscent, ou sec et s'ouvrant en trois coques. Graine dressée, et contenant, dans un endosperme charnu, un embryon homotrope, qui a des cotylédons larges et minces.

RHAMNÉGINE. s. f. (Lefort) [*xanthorhamnine*, Gellaty]. L'un des principes colorants du nerprun. On en retire 6 pour 100 du poids de la graine employée. Pure, elle est cristallisable, d'un jaune-citron clair, sans odeur ni saveur, et neutre aux réactifs. Elle est très soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu soluble dans l'éther. C'est une glycoside : elle se dédouble, sous l'influence de l'acide sulfurique étendu, à chaud, en glycose et rhamnétine.

RHAMNÉTINE. s. f. Produit de dédoublement de la rhamnégine; insoluble dans l'alcool et l'éther.

RHAMNINE. s. f. [*chrysorhamnine*]. Principe cristallin retiré du nerprun. Jaune d'or, facile à dissoudre dans l'alcool et l'eau chaude. Soluble dans l'ammoniaque avec une couleur d'un jaune safran (Fleury, Lefort).

RHAMNOCATHARTINE. s. f. Principe amer des baies de nerprun, amorphe, jaune, neutre, soluble dans l'eau et l'alcool.

RHAMNOXANTHINE. s. m. V. Franguline.

RHAMNUS. s. m. V. Nerprun.

RHAPHANÉDON. s. m. V. Cauledon.

RHAPHANIE. s. f. V. Raphanie.

RHAPHÉ. s. m. V. Raphé.

RHAPONTIC. s. m. [de ῥᾶ, nom d'une plante à racine médicinale, chez les anciens, et ποντικὸς, qui vient du Pont-Euxin. ainsi nommée pour être distinguée d'une racine apportée postérieurement par les barbares des contrées sauvages de l'Asie, qui fut nommée *Rha barbarum*, puis *rhubarbe*, all. *pontischer Rhabarber*, angl. *pontic rhubarb*, it. et esp. *rapontico*]. Nom ancien de la *rhubarbe de France*, originaire des bords du Pont-Euxin et du nord de la mer Caspienne. — *Rhapontic de montagne* V. Patience. — *Rhapontic nostras*. La *grande centaurée*.

RHAPONTICINE. s. f. [all. et angl. *Rhaponticin*]. V. Chrysophanique.

RHAZÈS. [Médecin arabe, 850-923]. — *Onguent blanc de Rhazes* V. Onguent.

RHÉADIQUE ou **RHEADINIQUE**. adj. V. Réadique.

RHEGMATE. s. m. [de ῥῆγμα, rupture; all. *Springfrucht*]. Fruit dièrésilien correspondant à l'élatérie.

RHÉINE. s. f. V. Chrysophanique.

RHÉIQUE. adj. V. Chrysophanique.

RHÉOMÈTRE. s. m. [de ῥεῖν, couler, et μέτρον, mesure. mesure de courant]. V. Galvanomètre.

RHÉOPHORE. s. m. [de ῥεῖν, couler, et φέρειν, porter : porte-courant]. Synonyme d'*électrode*. ‖ Nom donné aux instruments variés qui servent à l'application de l'électricité aux organes malades et peuvent être ajustés aux extrémités des électrodes.

RHÉOSCOPIQUE. adj. [de ῥεῖν, couler, courant, et σκοπεῖν, examiner]. Qui sert à constater l'existence des courants électriques (Pouillet). V. GALVANOSCOPIQUE.

RHÉOSTAT. s. m. [de ῥεῖν, couler, courant, et στάτης, qui arrête]. Appareil qui, augmentant ou diminuant la longueur du circuit que parcourt un courant électrique, en augmente ou diminue l'intensité, celle-ci étant en raison inverse de la longueur du circuit (Wollaston). V. ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE.

RHÉOTROPE. s. m. [de ῥεῖν, couler, courant, et τρέπειν, tourner ; *commutateur*, *disjoncteur*, *tachytrope* et *gyrotrope*]. Instrument qui sert, dans les appareils d'induction, à rendre un courant électrique discontinu sans en changer le sens ou en lui donnant alternativement des sens contraires.

RHÉTINAPHTE. s. m. V. BENZOÈNE.

RHÉTINASPHALTE. s. m., ou **RHÉTINITE**. s. f. Corps retiré de masses charbonneuses fossiles de Walchow, en Moravie. Il est rude, à cassure conchoïdale ; plus lourd que l'eau. A 140°, il devient transparent, élastique comme du caoutchouc ; il se liquéfie à 250°, et se décompose à une plus haute température.

RHÉTINOÏDE. s. m. [esp. *retinoides*] (Béral). Excipient pharmaceutique composé, qui résulte de l'union des résines entre elles ou avec la cire.

RHÉTINOLÉ. s. m. [esp. *retinolado*]. Médicament qui résulte de l'union d'une résine avec d'autres substances médicamenteuses : il ne contient qu'une seule résine, tandis qu'il y en a plusieurs dans les rhétinoïdes.

RHÉTINYLE. s. m. ($C^{18}H^{12}$). Corps isomère avec le cumène. Liquide clair, incolore ; bout à 150° ; d'odeur particulière, souvent amère.

RHÉTISTÉRHÈNE. s. m., ou **RÉTISTÉRÈNE**. V. MÉTANAPHTALINE.

RHEUMINE. s. f. V. CHRYSOPHANIQUE.

RHEUMIQUE. adj. — *Acide rheumique* [angl. *rheumic acid*]. Ancien nom de l'acide oxalique.

RHIGOSOLÈNE. s. f. [de ῥῖγος, frisson]. Hydrocarbure retiré du pétrole. Il bout à 38°. C'est le plus volatil des produits hydrocarbonés. C'est aussi le plus léger des liquides connus. Sa densité n'est que de 0,625. Son extrême volatilité donne lieu à un refroidissement subit et des plus intenses capable de congeler la peau en cinq à dix secondes. L'usage en est supérieur à celui de l'éther comme réfrigérant (Bigelow), par sa plus grande rapidité d'action et son défaut d'odeur. Mais l'extrême inflammabilité de ce liquide sera toujours un obstacle à son emploi, à sa vulgarisation.

RHINALGIE. s. f. [*rhinalgia*, de ῥίν, nez, et ἄλγος, douleur ; esp. *rinalgia*]. Douleur qui a son siège au nez.

RHINANTHACÉES. s. f. pl. Section de la famille des scrofulariées comprenant le genre *Rhinanthus* ou *Alectorolophus*, dont une espèce (*Rh.* ou *Al. cristagalli* L. ; *cocrete*, *cocriste*, *crête-de-coq*) a été employée comme les scrofulaires.

RHINANTHINE. s. f. ($C^{116}H^{52}O^{80}$). Glycoside retirée des graines de la *crête de coq* (V. RHINANTHACÉES), cristallisable, amère, soluble dans l'eau et l'alcool ; les acides étendus la dédoublent en glycose et *rhinanthogine*.

RHINANTHOGINE. s. f. Substance amorphe, brune, insoluble, qui prend naissance par dédoublement de la *rhinanthine*.

RHINATRÈME. s. m. Genre de batraciens voisin du genre *Cécilie*.

RHINENCÉPHALE. adj. et s. m. [*rhinencephalus*, de ῥίν, nez, et ἐγκέφαλος, encéphale ; all. *Russellkopf*, it. et esp. *rinencefalo*] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a le nez prolongé en forme de trompe.

RHINENCÉPHALIE. s. f. L'état du rhinencéphale.

RHINENCHYTE. s. m. [*rhinenchytes*, de ῥίν, nez, et ἔγχυτον, injection ; all. *Nasenspritze*, angl. *rhinenchyta*, it. *rinenchite*, esp. *rinenquites*]. Instrument destiné à faire des injections dans le nez.

RHINIQUE. adj. Qui se rapporte au nez, à la rhinite.

RHINITE. s. f. [de ῥίν, nez ; all. *Schnupfen*, angl. *rhinitis*, it. *rinite*, esp. *rinitis*]. Synonyme de *coryza*.

RHINOBRONCHITE. s. f. Inflammation des muqueuses nasale et bronchique. = La maladie de foin. V. FOIN.

RHINOBYON. s. m. [de ῥίν, nez, et βύειν, boucher]. Sonde qu'on passe par le nez et qui renferme un petit sac de baudruche avec un ajutage extérieur pourvu d'un robinet. Une fois le bout de la sonde à l'arrière des fosses nasales, on souffle de l'air ou l'on injecte de l'eau dans le sac par l'ajutage, dont on ferme le robinet quand il est distendu. Ce sac se moule sur les anfractuosités de l'organe.

RHINOCÉPHALE. adj. et s. m. V. RHINENCÉPHALE.

RHINOCÉPHALIE. s. f. V. RHINENCÉPHALIE.

RHINO-LARYNGITE. s. f. [esp. *rino-laryngitis*]. Inflammation simultanée des membranes muqueuses nasale et laryngée.

RHINOLITHE. s. f. [de ῥίν, nez, et λίθος, pierre]. Calcul ou concrétion des fosses nasales.

RHINONÉCROSIE. s. f. [de ῥίν, nez, et νέκρωσις, nécrose]. Nécrose de la cloison des fosses nasales, observée chez les ouvriers qui travaillent à la fabrication des chromates.

RHINOPHONIE. s. m. [de ῥίν, nez, et φωνή, voix]. Résonance nasale de la voix, nasillement.

RHINOPLASTIE. s. f. [*rhinoplastia*, de ῥίν, nez, et πλάσσειν, former ; all. *Rhinoplastie*, *Nasenbildung*, angl. *rhinoplasty*, it. *rinoplastica*, esp. *rinoplastica*]. Opération ayant pour but de refaire un nez, lorsque cette partie du visage a été retranchée, ou détruite, en partie ou en totalité, par un lupus, un cancer, une affection scrofuleuse ou syphilitique, une lésion traumatique. La *rhinoplastie* a été pratiquée d'abord dans l'Inde, où l'amputation du nez est une peine fréquemment infligée. La méthode la plus ancienne (*méthode de Celse*) consistait à appliquer, sur la plaie encore saignante, un lambeau, de la grandeur et de la forme de la portion du nez amputée, pris dans les téguments des parties voisines et ramené par glissement au niveau de l'organe perdu, et maintenu en position par des bandelettes agglutinatives jusqu'à ce qu'il eût contracté adhérence avec les lèvres de la plaie. Suivant une autre méthode (*méthode indienne*), on taille sur le front un lambeau suffisant, en ayant soin de ne point détacher entièrement le morceau ainsi taillé, et de conserver intact une sorte de pédicule pour la nutrition du lambeau. On rabat celui-ci en le retournant de haut en bas, au moyen d'une torsion faite à la languette adhérente ; et, après avoir avivé la plaie du nez, on y applique ce lambeau, en ayant soin de bien affronter les bords, et en le maintenant avec des bandelettes agglutinatives et un bandage approprié. Une troisième méthode (*méthode italienne*) consiste à tailler sur le bras le lambeau de peau nécessaire ; et ce lambeau converti en nez est nourri par les vaisseaux du bras, jusqu'à ce qu'il soit greffé sur le visage : à cet effet, le bras est tenu élevé et attaché près de la tête pendant plusieurs jours. La *méthode indienne* est celle que l'on suit aujourd'hui.

RHINOPLASTIQUE. adj. Qui concerne la rhinoplastie.

RHINOPTIE. s. f. [de ῥίν, nez, et ὄπτομαι, je vois ; it. *rinopsia*, esp. *rinoptia*]. Strabisme dans lequel les yeux sont dirigés vers le nez.

RHINORRAGIE. s. f. [*rhinorrhagia*, de ῥίν, nez, et ῥήγνυμι, je romps ; all. *Nasenbluten*, angl. *rhinorrhage*, it. et esp. *rinorragia*]. Hémorragie nasale.

RHINORRHAPHIE. s. f. [*rinorrhaphia*, de ῥὶν, nez, et ῥαφή, couture; all. *Rinorrhaphie*, angl. *rhinorrhaphy*, it. et esp. *rinorrafia*]. Réunion, par suture, des bords d'une plaie du nez.

RHINORRHÉE. s. f. [*rhinorrhœa*, de ῥὶν, nez, et ῥεῖν, couler; all. *Nasenfluss*, angl. *rhinorrhœa*, it. et esp. *rinorrea*]. Écoulement de mucosités limpides par le nez, sans aucun symptôme inflammatoire.

RHINOSCLÉROME. s. m. [de ῥίν, nez, et σκληρός, dur] Epaississement d'une des ailes du nez ou de la muqueuse de la cloison, étendu aux fosses nasales, à la lèvre supérieure, quelquefois au pharynx et au larynx, et caractérisé par des nodosités dures, dans lesquelles se trouvent de grosses cellules, dont le protoplasma est en dégénérescence hydropique, dont les noyaux sont dissous, et qui renferment des globes hyalins réfringents. Dans les cellules ainsi que dans les interstices et les vaisseaux lymphatiques du derme, existent des bactéries en fins bâtonnets, entourés d'une capsule colloïde et resistante (Cornil).

RHINOSCOPE. s. m. Petit spéculum destiné à examiner l'intérieur des fosses nasales.

RHINOSCOPIE s. f. [de ῥὶν, nez, et σκοπεῖν, examiner]. Examen des fosses nasales, fait à l'aide du rhinoscope.

RHINOTRICHIE. s. f. Le pilosisme du nez.

RHIZAGRE. s. m. [de ριζα, racine, et ἄγρα, prise, capture; all. *Wurzelzange*, angl. *rhizagra*, it. *rizagro*, esp. *rizagre*]. Instrument propre à extraire les racines des dents. V. REPOUSSOIR.

RHIZANTHÉES. s f. pl. [*anthosées*]. Groupe de plantes dicotylédones voisines des aristoloches, et parasites, qui comprendrait les balanophorées, les hypocistes et les rafflésiacées. Ce groupe a été tantôt considéré comme différent des monocotylédones et des dicotylédones; tantôt comme intermédiaire aux acotylédones et aux dicotylédones; tantôt comme appartenant aux acotylédones, mais a tort, et faute d'avoir reconnu l'embryon, qui est fort petit à la surface d'un gros endosperme.

RHIZOBLASTE. adj. [*rhizoblastus*, de ῥίζα, racine, et βλαστὸς, germe; all. *wurzelkeimig*, angl. *rhizoblastous*, it. *risoblastio*]. Se dit de l'embryon pourvu d'une racine.

RHIZOBOLÉES. s. f. pl Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, contenant de grands arbres de la Guyane et du Brésil, à feuilles opposées, dont le fruit a une pulpe butyreuse alimentaire, ainsi que l'amande, qui est huileuse.

RHIZOCARPÉES ou **HYDROPTÉRIDÉES.** s. f. pl. [de ῥίζα, racine, et χαρπὸς, fruit]. Classe de plantes acotylédones, vasculaires, aquatiques, à tige pourvue de feuilles, à sporange composé (V. SPOROCARPE). Elle se divise en trois tribus 1° *Azollées* Organes sexuels placés sur le pétiole, ce sont *a*. des sporanges pédicellés pleins de spores simples, *b* des sporocarpes contenant des macrospores pédicellées, dont le développement commence sur la plante, et dont la cavité celluleuse contient un prothallium rudimentaire. Elles habitent les eaux stagnantes du Brésil — 2° *Marsiléacées* ou *Pilularиées*. Sporocarpes multiloculaires, contenant des spores (ou macrospores) pédicellées sur leur face interne, tige rampante; au bord des eaux stagnantes et fluviatiles d'Europe. — 3° *Salviniées*. Sporocarpes uniloculaires portant des spores pédicellées vers leur fond ou partie inférieure. Ce sont des plantes à tige flottante des eaux douces d'Europe, etc.

RHIZOCARPIEN, IENNE adj. [de ῥίζα, racine, et χαρπὸς, fruit; all. *wurzelfruchtig*, angl. *rhizocarpous*, it. *risocarpio*]. Se dit du végétal à racine vivace, dont la tige monocarpienne se reproduit chaque année (bananier, etc.).

RHIZOCARPIQUE. adj. [*rhizocarpicus*, de ῥίζα, racine, et χαρπὸς, fruit]. Se dit d'une plante dont les fleurs et les fruits naissent de la racine.

RHIZOCÉPHALES. s. m. pl. Ordre de crustacés voisins des cirripèdes, mais s'en distinguant en ce que leur corps, non articulé, est enveloppé par un manteau en forme de tube, et que leur tête émet des prolongements creux, libres ou anastomosés.

RHIZOCTONE. s. m. [de ῥίζα, racine, et χτείνειν, tuer]. Champignon parasite (*Rhizoctonia violacea*, Tresl.), voisin des truffes, formant sur les racines de safran et de luzerne un feutre violacé rougeâtre, avec prolongements et renflements, charnus, bruns. Il fait flétrir en été les plantes attaquées.

RHIZOGONE. adj. Se dit d'une plante dont la racine porte des corps reproducteurs.

RHIZOLOGIE. s. f. [de ῥίζα, racine, et λόγος, traité]. Traité des racines.

RHIZOME. s. m. [de ῥίζα, racine; all. *Wurzerlstock*, angl. *rhizome*, it. *risomo*]. V. SOUCHE.

RHIZOMORPHE. adj. [de ῥίζα, racine, et μορφὴ, forme] Qui a la forme de racine.

RHIZOPHORÉES. s. f. pl. [de ῥίζα, racine, et φέρειν, porter]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, voisine des lythrariées, qui renferme le manglier ou palétuvier.

RHIZOPHYSE. s. f. [*rhizophysis*, de ῥίζα, racine, et φύσις, production; all. *Würzelchenanhang*]. Appendice prolongeant certaines radicules (nénuphar, etc.).

RHIZOPODES. s. m. pl. [de ῥίζα, racine, et πούς, pied, *polythalames*, *foraminiferes*]. Protozoaires que Cuvier, de Blainville, etc., rangeaient parmi les céphalopodes. Dujardin reconnut qu'ils devaient se placer très près des éponges. Les rhizopodes sont de petits animaux, souvent microscopiques, d'une organisation simple, et dont le corps est nu (amibes, actinophys) ou protégé par une enveloppe testacée; ils ont une existence individuelle, ce qui les distingue des éponges. Ils sont formés d'une masse de sarcode, gélatineuse, tantôt entière, tantôt divisée en segments. L'enveloppe est cloisonnée, pourvue d'ouvertures ou de pores qui donnent passage à des filaments contractiles (*pseudopodes*). Les rhizopodes trouvent leur nourriture dans les substances animales qui flottent dans les eaux. Au moyen des filaments qui font saillie par les ouvertures de leur coquille, ils agglutinent des infusoires et les attirent dans l'intérieur.

RHIZOPODIENS. s. m. pl. V. RHIZOPODES.

RHIZOPOGON. s. m. Genre de champignons tubéracés, souterrains, blancs, voisins des truffes. On les trouve dans le nord de l'Europe.

RHIZOSARQUE, et non **RADICOSARQUE.** s. m. [de ῥίζα, racine, et σὰρξ, σαρχὸς, chair]. V. TUBEROSITE.

RHIZOSPERMÉES. s. f. pl. V. RHIZOCARPEES.

RHIZOSTOME. s. m. V. MEDUSE.

RHIZOTOME. s. m. [*rhizotomos*, *radiciseca*, ῥιζοτόμος]. Instrument destiné à couper ou à hacher les racines. = Dans l'antiquité, nom donné aux botanistes.

RHODALLINE. s. f. L'huile de moutarde ammoniacale.

RHODANOGÈNE. s. m. Le sulfocyanogène.

RHODÉORÉTINE. s. f. V. CONVOLVULINE.

RHODÉORÉTINOL. s. m. V. CONVOLVULINOL.

RHODIUM s. m. [de ῥόδον, rose; all. et angl. *Rhodium*, it et esp. *rodio*]. Métal que Wollaston a trouvé en 1803 dans la mine de platine. Blanc comme le platine, infusible, cassant; il pèse environ 11, donne des solutions salines d'un beau rose, d'où son nom, et un oxyde vert (RhO^2).

RHODIZONIQUE. adj. — *Acide rhodizonique* ($C^{10}H^4O^{12}$). Corps qui se produit comme l'acide croconique. Cristallisable, incolore, transparent, sans odeur; saveur acide; rougit le tournesol; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

RHODODENDRON. s. m [*rhododendrum*]. Genre d'éricacées dont plusieurs espèces, *Rh. crysanthum*, *Rh. fer-*

rugineum, *Rh. ponticum*, etc., sont douées de propriétés âcres et narcotiques.

RHODOMÈLE. s. m. [*rhodomelon*, ῥοδόμηλον]. Se dit pour *miel rosat* [*mel rosaceum*, ῥοδόμελι], et pour désigner une préparation de rose et de pulpe de coing.

RHODORACÉES ou **RHODODENDRÉES.** s. f. pl. Section des éricacées dont le genre rhododendron est le type.

RHOMBOÈDRE. s. m. V. Forme *cristalline*.

RHOMBOÏDE ou **RHOMBOÏDAL, ALE.** adj. [*rhomboides*, de ῥόμβος, rhombe, et εἶδος, forme; all. *rautenformig*, angl. *rhomboid*, it. *romboide*, esp. *romboidal*]. Qui a la forme d'un rhombe, qui a quatre côtés, dont les opposés sont égaux et parallèles, et quatre angles, dont deux aigus et deux obtus. — *Corps rhomboïdal*. V. Cervelet.

RHOMBOÏDE. s. m. [esp. *romboideo; dorso-scapulaire*. Ch]. Muscle du dos couvert par le trapèze, et qui, des apophyses épineuses des vertèbres dorsales, s'étend au bord interne de l'omoplate.

RHONCHUS. s. m. [*rhonchus*, *stertor*, ῥόγχος, de ῥέγχω, *sterto*, je ronfle; all. *Rasselgerausch*, angl. *rhonchus*]. Mot latin employé en français pour désigner l'espèce de ronflement plus ou moins dur et bruyant que font entendre les apoplectiques, lorsque la paralysie a gagné le voile du palais, ou les agonisants. On l'a aussi appliqué à la désignation de certains râles pulmonaires bruyants. Ces rhonchus sonores ressemblent au bruit d'une corde de basse, au roucoulement de la tourterelle, etc.; ils prédominent généralement dans l'expiration; ils peuvent se modifier, se déplacer, disparaître par la toux; ils produisent sur les parois pectorales un frémissement appréciable à la main. Les rhonchus bronchiques secs ou humides s'observent particulièrement dans la bronchite aiguë et chronique, surtout à la racine des bronches. Les rhonchus humides des grosses bronches s'observent encore quand un liquide, sang, pus, séjourne dans les grosses bronches. V. Rale.

RHOTACISME. s. m. [ῥωτακισμὸς. de ῥῶ, nom de la lettre ρ en grec]. Prononciation vicieuse de la lettre *r*. V. Grasseyement.

RHUBARBARIN. s. m., ou **RHUBARBARINE.** s. f. V. Chrysophanique.

RHUBARBARIQUE. adj. V Chrysophanique.

RHUBARBE. s. f. [all. *Rhabarber*, angl *rhubarb*, it *rabarbaro*, esp. *ruibarbo*]. Nom collectif de plusieurs racines employées en médecine, qui toutes appartiennent au genre *Rheum*, de la famille des polygonées. — *Rhubarbe de Chine, de Perse* ou *des Indes* (*Rheum palmatum*, L.). Elle est en morceaux compacts, arrondis, d'un jaune sale extérieurement; leur cassure présente une marbrure formée de lignes serrées. Elle a une saveur amère, teint la salive en jaune orange, et croque fortement sous la dent. — *Rhubarbe de Moscovie*, *rhubarbe officinale*, *vraie rhubarbe* (*Rheum palmatum*, L.) (fig. 416). Elle est d'un jaune plus pur, d'une cassure moins compacte, marbrée de veines rouges et blanches irrégulières. C'est la plus estimée. Cette rhubarbe contient de l'acide chrysophanique, qui est probablement son principe actif La poudre, à faible dose (20 à 40 centigrammes), agit comme tonique, à dose plus forte (2 à 4 grammes), elle devient purgative. On l'administre aussi en infusion (4 à 8 grammes dans 150 grammes d'eau), en sirop (4 à 8 grammes), en extrait (1^{gr},30), en tablettes, en teinture (30 à 60 gouttes). — *Rhubarbe de France* (*Rheum compactum*, L., *undulatum*, L., et *rhaponticum*, L., *racine de rhapontic*) Elle se trouve dans le commerce sous deux formes différentes. Tantôt elle est très grosse, d'une apparence ligneuse, gris rougeâtre à l'extérieur, sa cassure transversale est marbrée de stries rayonnantes rouges et blanches: sa saveur est très astringente et mucilagineuse; elle ne croque pas sous la dent, elle colore la salive en jaune; son odeur, plus désagréable que celle de la rhubarbe de Moscovie, peut être facilement distinguée, sa poudre a une teinte rougeâtre. Tantôt elle est en morceaux de 8 à 10 centimètres, moins ligneux, plus pâles que ceux de l'espèce précédente, et ressemblant à la vraie rhubarbe, dont ils diffèrent par leur cassure rayonnante et leur saveur astringente. Elle contient beaucoup plus de matière colorante que la vraie rhubarbe; mais ce principe est rougeâtre au lieu d'être jaune. — *Rhubarbe des Alpes* V. Patience. — *Rhubarbe blanche*. V. Mechoacan. — *Rhubarbe des moines*. V. Patience.

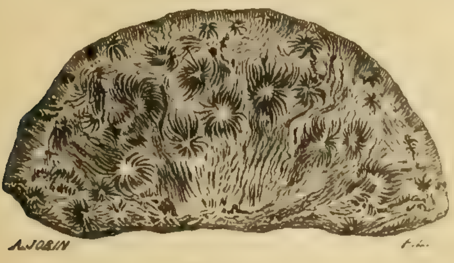

Fig. 416.

RHUM. s. m. [all. et angl *rhum*, it. *rhum*, esp. *rom*]. Alcool retiré de la mélasse du sucre de canne.

RHUMAPYRE. s. f. [mot hybride fait de *rhume*, et πῦρ, feu] (Swediaur). La fièvre rhumatismale.

RHUMARTHRITE. s. f. [mot hybride fait de *rhume*, et *arthrite*]. Arthrite rhumatismale.

RHUMATALGIE. s. f. [mot hybride fait de *rhumatisme*, et ἄλγος, douleur, all. *rheumatisches Leiden*, angl. *rheumatalgia*, esp. *reumatalgie*]. Douleur rhumatismale.

RHUMATIQUE. adj. V. Rhumatismal.

RHUMATISANT, ANTE. adj. et s. [all. *rheumatisch*, it. *reumatizzante*]. Qui est affecté de rhumatisme.

RHUMATISMAL, ALE. adj. [all. *rheumatisch*, angl *rheumatic*, it. et esp. *reumatico*]. Qui appartient au rhumatisme: *douleurs rhumatismales*, *meningite rhumatismale*, *péliose rhumatismale*, *vertige rhumatismal*. — *Fievre rhumatismale*. Fièvre plus ou moins vive qui accompagne le rhumatisme articulaire aigu. — S'est dit, à tort, de toutes les maladies qui peuvent survenir sous l'influence d'un refroidissement

RHUMATISME. s. m. [*rheumatismus*, ῥευματισμὸς, de ῥεῦμα, fluxion; all. *Rheumatismus*, angl. *rhumatism*, it. et esp. *reumatismo*]. Maladie diathésique, héréditaire, caractérisée par l'inflammation des séreuses articulaires ou cérébrale — *Rhumatisme articulaire* [*arthrite rhumatismale*, all. *Gelenkrheumatismus*, angl. *acute rheumatism*, it. *reumapira*, *febbre reumatica*]. Inflammation du système fibro-séreux des articulations, avec altération particulière du sang. L'impression du froid et de l'humidité en est la cause la plus ordinaire, mais agit avec plus ou moins d'intensité selon les prédispositions particulières ou la constitution de certains individus. — Le *rhumatisme articulaire aigu* est souvent précédé de symptômes généraux, tels qu'un malaise et surtout une fièvre vive, avec dépôt d'acide urique rouge-brique dans l'urine, existant pendant un temps variable avant l'apparition des symptômes articulaires. Généralement au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures, une ou plusieurs articulations deviennent douloureuses et se tuméfient, il s'y développe de la chaleur et parfois une teinte rosée, quelquefois ces symptômes généraux et locaux sévissent avec une excessive violence ; d'autres fois ils sont beaucoup plus modérés, il y a simplement gonflement, douleur, rougeur et chaleur d'une articulation. La durée de cette affection varie depuis quelques jours jusqu'à deux ou trois mois. Un de ses principaux caractères est la rapidité avec laquelle elle se porte d'une articulation à une autre ; en général, les douleurs sont plus vives dans l'articulation qui commence à être prise que dans celle qui l'est déjà. Il se distingue de la goutte par les caractères suivants : il est plus fréquent chez les femmes et sur les personnes jeunes et généralement avant l'âge mûr, chez les sujets affaiblis ; n'est pas produit par le vin, etc., est provoqué par les refroidissements. Les grandes articulations sont plus souvent envahies que les petites, et généralement plusieurs à la fois ; œdème très rare ; se complique souvent de péricardite, endocardite aiguës, quelquefois de pleurésie ou d'accidents cérébraux (V. RHUMATISME *cérébral*). Mouvement fébrile considérable, trop accusé pour provenir seulement de l'inflammation locale. Accès non périodiques. Les attaques durent généralement beaucoup plus longtemps que celles de la goutte ; cartilages non ulcérés ; sans tendance à produire une maladie des reins ni des tophus péri-articulaires. — Le *rhumatisme articulaire chronique simple* (l'autre forme est le *rhumatisme noueux*) succède à l'état aigu, ou débute sous cette forme. Les articulations sont douloureuses, comme empâtées ; les mouvements deviennent difficiles et très bornés ; la rougeur et la chaleur locales sont peu intenses, le gonflement articulaire est ordinairement très lent ; il y a rarement un mouvement fébrile, mais seulement perte de l'appétit, et quelquefois privation de sommeil ; les membres maigrissent, s'atrophient, et restent dans un état de demi-flexion ou de contraction. Quelquefois la maladie présente des intermissions presque complètes, mais reparaît ensuite, soit spontanément, soit sous l'influence d'une impression de froid. La maladie parcourt successivement presque toutes les articulations, et surtout les grandes ; partout se forment, à la longue, des produits fibreux (*rhumatisme articulaire* proprement dit). Le nom d'*arthrite sèche chronique* (Deville, 1848) est donné aux lésions que présentent alors les articulations, en raison de l'absence de liquide dans la synoviale, du moins au début, bien que celle-ci soit souvent plus vascularisée qu'à l'état normal. Elle devient même rugueuse ou chargée de prolongements villiformes irréguliers ou sous forme de brides, avec ou sans indurations fibreuses dans l'épaisseur de la séreuse ou sous elle. Le tissu des extrémités osseuses se raréfie, les surfaces articulaires se déforment jusqu'à perdre leurs rapports normaux. La surface du cartilage devient irrégulière, striée, ou rugueuse, d'aspect velouté (V. VELVÉTIQUE). Son tissu est divisé en filaments ou lamelles, épaissi en certains points et plus ou moins aminci ailleurs. Il peut même disparaître tout à fait. Les chondroplastes se remplissent de matière amorphe grenue, plus ou moins graisseuse, puis s'ouvrent et se vident dans la cavité articulaire (Redfern, Broca). — On a employé, dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu, les saignées générales et copieuses dès le début de la maladie, le sulfate de quinine, les révulsifs, la digitale, la vératrine, etc. ; aujourd'hui on se borne le plus généralement à l'emploi de l'acide salicylique et du salicylate de soude, des boissons délayantes et diurétiques prises en abondance, des narcotiques, de légers purgatifs, de la ouate autour des membres ; et au traitement des complications. — Dans le rhumatisme chronique, la saignée est rarement utile ; les boissons sudorifiques, les narcotiques, les sels d'antimoine, les purgatifs, et même les drastiques, sont employés quelquefois avec avantage ; on obtient aussi des succès avec les préparations de colchique, on emploie beaucoup les bains de vapeurs, les vésicatoires volants, appliqués autour de l'articulation malade, les vapeurs sèches de benjoin, de genièvre, les douches d'eau simples ou sulfureuses et les bains de piscine sulfureux. — *Rhumatisme cérébral* [*encéphalopathie rhumatismale*]. Ensemble des accidents qui se développent du côté de l'encéphale pendant le cours d'un rhumatisme articulaire. Ce sont : 1° Délire simple, rappelant le délire sympathique ou nerveux observé dans un grand nombre de maladies aiguës fébriles, de cause interne ou traumatique : *rhumatisme compliqué de délire* ou *rhumatisme cérébral*. 2° Réunion de la plupart des symptômes et probablement des lésions propres à la méningite : *méningite rhumatismale*. C'est sans doute à des lésions de cet ordre, mais passées à l'état chronique ou étendues à la substance de l'encéphale, que sont dus les accidents d'aliénation consécutifs à certains rhumatismes, et qui ont reçu le nom de *folie rhumatismale*. 3° État ataxique brusque, imprévu, bientôt remplacé par un collapsus ou coma mortel : *apoplexie rhumatismale de Stoll* et *rhumatisme ataxique*. 4° Délire, puis coma, accompagnant une élévation anormale de la température : *rhumatisme hyperthermique*. C'est surtout dans ce dernier cas qu'on emploie avec avantage les bains frais. Ainsi les accidents cérébraux du rhumatisme sont tantôt sympathique ; tantôt ils dépendent d'une inflammation des méninges, tantôt enfin d'un excès de calorification. — *Rhumatisme goutteux* ou *arthrite rhumatoïde*. Moins souvent héréditaire que la goutte ; plus fréquent chez les femmes et sur les sujets jeunes que chez ceux qui sont avancés en âge ; causé souvent par les causes débilitantes, et quelquefois provoqué par le froid. Grandes et petites articulations affectées également ; moins douloureuses que dans la goutte ; tuméfaction considérable ; souvent un peu d'œdème, sans tendance à produire les maladies du cœur. Généralement peu de fièvre. Pas de périodicité ; la maladie est généralement progressive. La durée des attaques est très variable. Pas de dépôt urinaire d'urate de soude. Cartilages ulcérés. Pas de tendance à amener de maladie des reins. Ne produit point de concrétions tophacées, mais cause souvent une tuméfaction considérable des articulations. — *Rhumatisme noueux*. Forme du rhumatisme décrite par Haygarth (1805), qui n'est ni la goutte, ni le rhumatisme aigu ou chronique. La maladie atteint surtout les femmes après 40 ou 50 ans. Elle est caractérisée par une augmentation graduelle du volume des extrémités des os, du périoste et des ligaments qui concourent aux articulations, celles des doigts surtout. Les nodosités ne constituent pas des tumeurs isolées ; elles résultent du gonflement de l'os et des parties qui lui adhèrent. Les parties affectées sont douloureuses, surtout la nuit ; la douleur n'est pas en rapport avec la gravité des lésions, elle ne s'exagère pas notablement à la pression. Les articulations, d'abord déviées, sont plus tard déformées, disloquées ; leur mobilité, de plus en plus entravée, s'accompagne quelquefois de craquements. Le mal ne rétrograde jamais ; il n'a pas d'intermittence, mais seulement de courtes rémissions. De nouvelles articulations se prennent successivement, sans soulagement pour les autres. On a essayé nombre de traitements avec insuccès ; Lasègue a recommandé la teinture d'iode, en allant de la dose de 8 à 10 gouttes graduellement jusqu'à 5 ou 6 grammes. = Vétérin. Chez le cheval, il existe trois formes de rhumatisme : le *rhumatisme musculaire*, soit aigu, soit chronique ; la *synovite rhumatismale*, complication à peu près constante d'une pleurésie ou d'une péricardite ; le *rhumatisme articulaire*, présentant à l'état aigu une variété bien tranchée, l'arthrite rhumatismale des pouains. Chez le bœuf, on n'a observé que les deux formes musculaire et articulaire, avec une variété analogue à l'arthrite rhumatismale des poulains. Chez le chien, on connaît peu le rhumatisme articulaire. Chez le porc, on n'a observé que l'arthrite rhumatismale à l'état aigu ou à l'état chronique. Le mouton paraît exempt de maladies analogues au rhumatisme. (C. Leblanc.)

RHUMATOÏDE. adj. [mot hybride fait de *rhumatisme*, avec εἶδος, forme]. Se dit des douleurs analogues à celles du rhumatisme, qui se manifestent au voisinage des articulations des membres, aux régions cervicale, lombaire et sternale, quelques semaines après le début du chancre induré, vers l'époque où les ganglions cervicaux s'engorgent. Elles sont, avec la chloro-anémie, parmi les symptômes qui servent de prodromes aux accidents secondaires. — *Arthrite rhumatoïde*. V. RHUMATISME *goutteux*.

RHUME. s. m. [*rheuma*, de ῥεῦμα, écoulement, dérivé de ῥέω, je coule ; all. *Catarrh*, *Schnupfen*, angl. *rheum*, it. et esp. *reuma*]. Vulgairement, toute affection qui cause de la toux : telles sont, indépendamment des bronchites (*rhume de poitrine*), les diverses sortes de *laryngites*, et le commencement des diverses espèces de *phtisies*, qui reçoivent aussi le nom de *rhume négligé*. — *Rhume de cerveau*. V. CORYZA.

RHUMICINE. s. f. V. CHRYSOPHANIQUE.

RHUS. s. m. V. SUMAC.

RHYAS. s. m. [ῥυάς, de ῥέω, je coule ; all. *Thränenfluss*, *Augentriefen*, *Rhyas*, angl. *rhyas*, it. et esp. *rias*]. Écoulement continuel des larmes, causé par l'atrophie ou l'absence complète de la caroncule lacrymale.

RHYPIA. s. m. V. RUPIA.

RHYPTIQUE. adj. et s. m. [*rhypticus*, de ῥύπτειν, nettoyer ; all. *reinigend*, angl. *rhyptic*, *rhyptical*, it. *rittico*, esp. *riptico*]. Nom que quelques humoristes donnaient autrefois à des médicaments qu'ils regardaient comme propres à entraîner les humeurs corrompues.

RHYTIDOME. s. m. [de ῥυτίδωμα, peau ridée]. Couche de tissu cellulaire située entre l'enveloppe herbacée et le liber, se confondant avec les feuillets extérieurs de celui-ci, et les entraînant dans sa chute, qu'on trouve dans certaines plantes. Exemple : le cerisier.

RHYTIDOSIS. s. f. [de ῥυτίδωσις, froncement]. Atrophie de la cornée (Beck).

RIBES. s. m. V. GROSEILLIER.

RIBÉSIACÉES. s. f. pl. V. GROSSULARIÉES.

RICCIE. s. f. Genre d'hépatiques, dont une espèce, la *Riccie flottante* (*Riccia fluitans*, L.), croît dans les eaux douces et a des feuilles effilées.

RICCIÉES. s. f. pl. Division des hépatiques, à fruit sessile, indéhiscent, fronde en spirale ou en roselle.

RICHARDSONIE. s. f. Genre de plantes rubiacées, dont une espèce, la *Richardsonie à feuilles rondes* (*Richardsonia scabra*), a une racine ondulée, connue sous le nom d'*ipécacuanha ondulé*. V. IPÉCACUANHA.

RICHE. adj. — *Sang riche*. Celui dont la couleur est vermeille, et qui se coagule facilement.

RICIN. s. m. [*Ricinus*, κρότων, all. *Wunderbaum*, *Ricinusol*, angl. *ricinus*, *castor-oil plant*, it. *ricino*, *palma Christi*, esp. *ricino*]. Genre de plantes euphorbiacées dont la principale espèce est le *ricin commun* (*Ricinus communis*, L.), plante originaire d'Afrique (fig. 417), annuelle dans nos climats, vivace dans le Midi, portant ordinairement les fleurs mâles et femelles sur un même épi : les mâles, à étamines jaunes polyadelphes, sont au bas ; les femelles, à trois stigmates plumeux, bifides, rouges, sont en haut. Le fruit est formé de trois coques épineuses se séparant à maturité. Les graines sont oblongues ovales, un peu aplaties, luisantes, grises et tachetées de noir ; elles contiennent une amande blanche très huileuse, et donnent, par expression, une huile très épaisse, transparente, rougeâtre, verdâtre, jaunâtre ou incolore suivant le mode de préparation. De toutes les huiles végétales, c'est la seule qui soit soluble en toutes proportions dans l'alcool absolu. Elle est siccative, et devient âcre au contact de l'air. Le meilleur mode de préparation est l'expression à froid : on prend des graines de ricin de France récentes, on les fait passer entre deux cylindres pour briser l'enveloppe, on vanne, on sépare à la main les débris d'enveloppe, on exprime fortement dans des sacs de coutil, on filtre au papier (Codex). L'huile ainsi obtenue est incolore, d'odeur et de saveur peu prononcées : c'est un purgatif doux, dont le principe actif n'est pas exactement connu ; il est probable qu'il existe dans toutes les parties de la graine, et que l'huile en prend une faible partie pendant l'expression ; le résidu de l'expression est beaucoup plus actif que l'huile ; les graines elles-mêmes sont âcres, émétiques et purgatives. La *ricinélaïdine* ou *palmine*, la *ricinine*, les *acides ricinique* et *ricinoléique*, ont été retirés de l'huile de ricin. Celle-ci se donne à la dose de 30 à 60 grammes, selon l'âge et la constitution des sujets, soit simplement étendue dans du bouillon gras ou aux herbes, soit sous forme d'émulsion. On fait l'émulsion, d'après le Codex, avec : huile de ricin, 30 gram. ; gomme arabique, 8 gram. ; eau de menthe poivrée, 15 gram. ; eau commune, 60 gram., et sirop simple, 30 gram. On fait un mucilage avec la gomme et un peu d'eau dans un mortier de marbre ; on ajoute par portions l'huile de ricin, en triturant, et l'on délaye ensuite peu à peu, avec le reste de l'eau et le sirop. On l'administre aussi en lavement (60 gram.), en capsules, en potion (V. POTION *purgative*). Outre son effet purgatif, elle est anthelminthique, et paraît exercer sur les vers intestinaux une action vénéneuse. = En zoologie [*ricinus*, all. *Holzmilbe*, *Waldzecke*], nom vulgaire des *ixodes*, d'après une certaine analogie de forme et de couleur de leur femelle gonflée d'œufs et de sang avec la graine de ricin. — Par confusion, nom donné aux *liothés*.

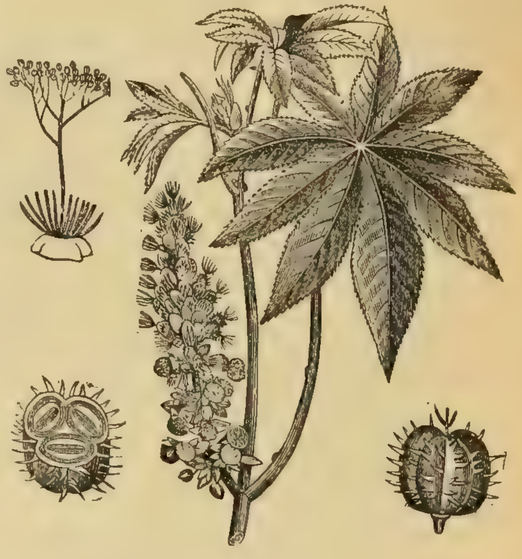

FIG. 417.

RICINÉLAÏDINE. s. f. La *palmine*.

RICINÉLAÏDIQUE. adj. — *Acide ricinélaïdique*. L'acide *palmique*.

RICININE. s. f. Corps retiré de la graine de ricin (Tuson). La ricinine cristallise en prismes rectangulaires ou en tables; elle est amère; fusible par la chaleur en un liquide incolore, qui se concrète en une masse cristalline, peu soluble dans l'éther et la benzine. L'acide sulfurique la dissout sans la noircir. L'acide azotique concentré la dissout sans dégagement de gaz. Elle forme avec le chlorure de platine de beaux octaèdres d'un jaune orangé; avec le bichlorure de mercure, de petits faisceaux cristallins brillants. Elle n'est point purgative.

RICINIQUE. adj. — *Acide ricinique* |all. *Ricinussäure*, angl. *ricinic acid*|. On l'obtient en distillant l'huile de ricin. Il se solidifie à + 10°; il est blanc, brillant, d'un goût âcre; fond à 22°; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; rougit le tournesol; volatil sans décomposition.

RICINOLAMIDE. s. f. ($C^{36}H^{35}AzO^4$). Substance cristallisable, blanche, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 66°, obtenue en faisant passer un courant de gaz ammoniac dans une solution alcoolique d'huile de ricin (Bouis).

RICINOLÉIQUE ou **RICINOLIQUE**. adj. — *Acide ricinoléique* |*acide élæodique;* all. *Ricinolinsaure*. angl. *ricinolinic acid*, it. *acido ricinolinico*| ($C^{38}H^{36}O^6$). Il distille en même temps que l'acide ricinique, mais ne se solidifie qu'à quelques degrés au-dessous de zéro; odeur faible, goût acide très fort; miscible à l'alcool.

RICINOSTÉARIQUE. adj. — *Acide ricinostéarique* |all. *Ricinostearinsäure*, angl. *stearoricinic acid*, it. *acido ricinostearico*|. Produit de la saponification de l'huile de ricin, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, soluble dans son poids d'alcool chaud; rougit le tournesol, cristallise en lames nacrées; fond à 130°, et donne des sels analogues aux stéarates.

RICTUS. s, m. |*rictus*, ouverture de la bouche|. Ouverture de la bouche, large comme dans un rire forcé, qui s'observe pendant la durée de quelques accidents nerveux.

RIDE. s. f. |*ruga*, ῥυτὶς, de ῥύειν, tirer; all. *Runzel*, angl. *wrinkle*, it. *ruga*, esp. *arruga*|. Sillon ou pli de la peau, ou d'une membrane quelconque.

RIEUR. adj. et s. - *Muscle rieur*. Nom donné : 1° à la portion du muscle peaussier qui s'étend sur la partie inférieure de la face; 2° à un faisceau musculaire indépendant du premier, situé près de sa terminaison entre sa portion faciale et la peau; 3° au *risorius*.

RIGIDITÉ. s. f. |*strictura*, all. *Starrheitt*, *Steifheit*, angl. *rigidyti*, it. *rigidità*, esp. *rigudez*|. Défaut de souplesse, raideur. — *Rigidité cadavérique*. Phénomène caractérisé par le durcissement des muscles, la perte de leur extensibilité, et un léger raccourcissement de chacun d'eux, d'où résultent le rapprochement des mâchoires, la flexion des doigts, l'impossibilité de faire mouvoir les articulations les unes sur les autres : il se manifeste, selon les circonstances, d'un quart d'heure à sept heures après la mort. La rigidité dure plusieurs heures, d'autant plus longtemps qu'elle commence plus tard qu'il fait moins chaud, que la putréfaction survient plus lentement : elle n'existe pas dans les contrées tropicales humides, où la putréfaction des cadavres commence de deux à huit heures après la mort. Dans les cas de mort violente, sans affaiblissement des forces, elle se montre tard et dure longtemps. Dans les maladies aiguës ou chroniques qui épuisent les forces, elle se montre de bonne heure et dure moins; Brown-Séquard a constaté le fait sur les muscles et le cœur fatigués par des contractions que causaient des courants électriques : les animaux tués après avoir été longtemps chassés ou surmenés sont pris, presque aussitôt après la mort, de rigidité cadavérique, qui alors dure peu. Elle se montre sur les muscles paralysés comme sur les autres, pourvu que le tissu n'ait pas présenté d'atrophie avec substitution graisseuse ou d'œdème; elle peut commencer avant le refroidissement complet; elle est plus intense dans l'eau que dans l'air. L'influence du cerveau et de la moelle sur ce phénomène est nulle. L'ordre dans lequel il se produit est le même, que la mort soit lente ou rapide, naturelle ou accidentelle. Les muscles qui meuvent la mâchoire inférieure se raidissent les premiers; presque en même temps se raidissent ceux des membres abdominaux, puis du cou (moteurs de la tête sur le tronc); enfin, et plus ou moins tard, les muscles thoraciques. Les muscles qui se sont raidis les premiers demeurent les derniers dans cette situation (Larcher). Vaincue par la force, la rigidité ne reparaît plus, sauf le cas où elle n'était pas encore complète, et alors elle ne reprend pas l'intensité qu'elle offre dans les autres membres. Dans un membre fléchi avant l'apparition de la rigidité, les muscles relâchés se durcissent comme les muscles antagonistes étirés. Les muscles de la vie végétative sont, comme les muscles striés, le siège de la rigidité cadavérique. Sur les hommes tués subitement, l'état de chair de poule de la peau se produit par rigidité des fibres musculaires se rendant aux follicules pileux de 3 à 7 heures après la mort. Les tissus non contractiles, capsules articulaires et ligaments, tissu lamineux, peau, muqueuses, sont le siège d'une rigidité bien moins prononcée que celle des muscles La petite quantité de fibrine dans le sang et dans la lymphe, la rigidité des animaux morts par hémorragie, le mode de distribution des capillaires dans les muscles, montrent que ce n'est pas à la coagulation du sang dans les vaisseaux qu'est due la raideur cadavérique. Un muscle dont on a coupé une insertion tendineuse, et qu'on fait contracter autant que possible, reste mou, et, dans le muscle intact, la dureté pendant la contraction est due uniquement à la tension, qui est d'autant plus grande, que l'obstacle à vaincre est plus considérable. Or, comme les muscles d'un cadavre raide ont leur tissu plus consistant que pendant la vie, et qu'ils restent durs lors même qu'on les a coupés en deux, il est certain que la rigidité cadavérique n'est pas un phénomène de contractilité musculaire. Dire que, de même que la coagulation de la fibrine est la mort du sang, de même la rigidité est celle des muscles (Sommer), ce n'est pas rendre compte du phénomène. Les muscles ne renfermant pas d'autre fibrine que celle qui est dans le sang de leurs capillaires, on ne saurait admettre, avec Bruecke, que la raideur est due à la coagulation de la fibrine qui arrive à la substance musculaire pour la nourrir. Mais la connaissance des substances organiques et de leurs propriétés peut rendre compte de la rigidité des muscles, et de celle, moins forte, des tissus lamineux, ligamenteux, etc. La musculine, la géline et autres substances organiques demi-solides ont, en effet, la propriété de se coaguler spontanément, et même celle de se rétracter, comme la fibrine, mais à un degré moindre · cette coagulation de la musculine, etc., avec un certain degré de retrait, se manifeste par le durcissement des fibres, dont elles composent en grande partie la substance, et peut expliquer la rigidité cadavérique. De même que certaines affections morbides, le *surmenage*, certaines influences physiques et conditions de putréfaction, etc., modifient la rapidité de la coagulation de la fibrine, ou de sa rétraction, ou même l'empêchent, de même on voit des conditions analogues modifier aussi la production de la rigidité. — *Rigidité du col utérin*. Etat de contraction spasmodique des fibres musculaires du col, ou manque de dilatabilité de cette couche musculaire (*rigidité mécanique*), arrêtant le travail d'expulsion du fœtus, bien que les contractions du corps utérin continuent et que toute autre cause de dystocie soit absente. On traite la première forme par l'application d'extrait de belladone sur le col même et la seconde par des incisions multiples de 4 à 6 millimètres de profondeur pratiquées dans l'intervalle de deux douleurs.

RIGOR. s. m [angl. *rigor*, it. *rigore*]. Mot latin employé quelquefois comme synonyme de *frisson*.

RIMA. s. m. V ARBRE *a pain*.

RIMBOT. s. m. Nom vulgaire de l'*Oncoba spinosa*, Fors., grand arbre de la famille des tiliacées, à fruit alimentaire, de l'Égypte et du Sénégal.

RIOLAN. [Anatomiste français, 1577-1657]. — *Bouquet anatomique de Riolan*. V. BOUQUET.

RIOLIZINIQUE. adj. — *Acide riolizinique* [*acide pipitzahuique*] ($C^{30}H^{20}O^6$). Matière tinctoriale fort belle, en paillettes jaune d'or, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible vers 100° en un liquide rouge. les alcalis et carbonates alcalins colorent la solution en rouge. D'après Ramon de la Sagra, la plante dont on l'extrait serait le *Dumerilia Humboldtii*, Lesson, synanthérée du Mexique.

RIQUET. s. m. V. RACHITIQUE.

RIRE ou **RIS**. s. m. [*risus*, γέλως, all. *Lachen*, angl. *laughter*, it. *riso*, esp. *risa*]. Série de petites expirations saccadées, plus ou moins bruyantes, dépendant de contractions du diaphragme, et accompagnées de contractions également involontaires des muscles faciaux. C'est ordinairement l'expression de la joie. — *Rire sardonique* [*risus sardonius*, esp. *sardonia*]. V. CANIN.

RIS. s. m. — *Ris de veau*. V. RIZ *de veau*.

RISORIUS. adj. et s. m. — *Muscle risorius de Santorini*. Faisceau musculaire venant de l'aponévrose parotidienne pour se perdre dans la commissure des lèvres. Son existence n'est pas constante. V. RIEUR.

RIVERAIN, AINE. adj. [*riparius*]. Se dit des plantes qui croissent le long des rivières.

RIVIÈRE. [Médecin français, 1589-1655]. — *Potion de Rivière*. V. POTION *antiémétique*.

RIVINUS. [Médecin saxon, 1676-1723]. — *Canal de Rivinus*. V. CANAL.

RIVULAIRE. adj. [*rivularis*]. Se dit des plantes qui croissent le long des ruisseaux.

RIZ. s. m. [*oryza*, ὀρύζα, all. *Reiss*, angl. *rice*, it. *rizo*, esp. *arroz*]. Genre de plantes de la famille des graminées, dont on ne connaît qu'une espèce, le *riz cultivé* (*Oryza sativa*, L.). C'est aux semences de cette plante, cultivée dans les quatre parties du monde, qu'on donne communément le nom de *riz*. On en connaît dans le commerce deux sortes : celui de la Caroline et celui du Piémont. Le premier est plus estimé, tout à fait blanc, transparent, anguleux, allongé, inodore. Le second est un peu jaunâtre, moins allongé, arrondi, opaque. Tous deux sont alimentaires et très nutritifs, et en même temps émollients, adoucissants, et légèrement astringents : on prescrit souvent, dans les irritations intestinales peu intenses ou accompagnées de diarrhée, l'*eau* ou la *tisane de riz*, préparée en faisant bouillir 20 grammes de riz dans un litre d'eau, jusqu'à ce qu'il soit bien crevé; on l'édulcore en y faisant infuser 12 grammes de racine de réglisse, ou en ajoutant 60 grammes de sirop de coing. Réduit en farine, le riz peut être employé pour faire des cataplasmes émollients. La poudre sert à saupoudrer les parties irritées. = *Riz de veau*. Nom vulgaire du thymus des jeunes ruminants, en raison de l'aspect des grains glanduleux de l'organe.

RIZIÈRE. s. f. [all. *Reisfeld*, angl. *field of rice*, it. *risiera*, *risaja*, esp. *arrozal*]. Terrain où l'on cultive le riz. La culture du riz nécessite l'inondation du terrain où croît cette substance ; elle condamne les paysans à travailler pendant une partie de l'année les jambes dans l'eau dormante. Aussi, sur les rizières du Piémont, du Milanais et de la Caroline, la population est étiolée, sujette aux engorgements abdominaux, et décimée par la mort avant quarante ans. Les hygiénistes demandent que les rizières ne puissent être autorisées qu'à 2 kilomètres au moins de tout centre de population, qu'elles ne puissent être établies que dans des terrains analogues à ceux de nos landes et qu'avec des eaux courantes ; que les conditions hygiéniques relatives aux ouvriers soient obligatoires pour celui qui les emploie, que l'administration soit invitée à réglementer les travaux relatifs à la culture du riz. On assure que, dans l'Inde, cette culture ne donne pas lieu aux maladies observées ailleurs, grâce au système d'irrigation dans ce pays on déverse l'eau des rizières dès que la fleur de la plante est passée et que sa panicule commence à jaunir ; chaque jour, depuis cette époque, on diminue l'eau progressivement, et on la renouvelle aussitôt que le grain est formé, de sorte que les eaux stagnantes s'écoulent avant que la plante soit entièrement desséchée ; on empêche ainsi le chaume de se corrompre, et de rendre malsaine l'eau des rizières.

RIZIFORME. adj. Qui ressemble à un grain de riz. — *Grain riziforme*. V. BOURSE *muqueuse*.

ROB. s. m [de l'arabe *robbe*, qui vient du persan *robb*, moût de vin purifié au feu ; all *Muss*, *Obstsaft*, angl. *rob*, it. *rob*, *robbo*, esp. *rob*]. Suc de fruit épaissi en consistance de miel par l'évaporation, avant qu'il ait fermenté. Le Codex n'a conservé que les robs de nerprun et de sureau. Le *diacaryon* est une sorte de rob. — *Rob Boyveau-Laffecteur* Rob exploité par les empiriques contre les affections syphilitiques, et qui n'est autre que le *sirop de Cuisinier* à peine modifié. — *Rob de Genievre*. V. GENÉVRIER.

ROBE. s. f. Le pelage des animaux domestiques ou recherchés pour leur fourrure, comportant une idée de couleur. V BAI, GRIS, ISABELLE, ROUAN et RUBICAN.

ROBINIER. s. m. [*Robinia*]. Genre de plantes de la famille des légumineuses auquel appartiennent le *Robinia pseudo-acacia*, L. et le *Rob. Panacoco*, Aubl. V. ACACIA et BOIS *de Panacoco*.

ROBININE. s. f. ($C^{50}H^{30}O^{32}$). Glycoside, jaune, cristallisable, neutre, presque sans saveur, insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'eau et l'alcool froids, davantage à chaud, retirée des fleurs du *Robinia pseudo-acacia*, L. Chauffée avec l'acide sulfurique ou chlorhydrique étendu, elle se dédouble en glycose et en quercétine.

ROBINIQUE. adj. — *Acide robinique*. Cristallin, déliquescent, précipite l'acétate de plomb. Se retire de la racine du *Robinia pseudo-acacia*, L.

ROBORANT, ANTE, ROBORATIF, IVE. adj. [*roborans*, ῥωστικὸς, angl. *roborant*, it. et esp. *roborante*]. V. FORTIFIANT.

ROCAMBOLE. s. f. [angl. *rocambole*]. V. AIL.

ROCCELLE. s. f. V ORSEILLE.

ROCCELLINE. s. f. ($C^{36}H^{32}O^{14}$). Principe extrait du *Roccella tinctoria*. Cristallisable, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et dans l'éther froids.

ROCCELLIQUE. adj. — *Acide roccellique* ($C^{34}H^{32}O^8$). Acide retiré du *Roccella tinctoria*. Cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, dans les alcalis et l'ammoniaque, fusible à 132°.

ROCHAGE. s. m. Phénomène que présentent quelques métaux, qui, lorsqu'ils se solidifient après avoir été fondus, se boursouflent et se couvrent de rugosités analogues à des végétations, en même temps qu'une petite portion du corps est projetée au loin sous forme de particules métalliques on dit que le métal a *roché* Ce phénomène tient à ce que l'oxygène emprisonné dans la masse fondue s'échappe par les ouvertures ou fissures qu'elle présente en se solidifiant, et repousse inégalement la masse sous forme de végétations L'argent surtout présente le rochage. Il a été observé aussi sur l'or, le platine, le palladium, etc.

ROCHER. s. m. [all. *Felsenbein*, angl. *petrous bone*, it. *osso petroso*, *rocca*, *apophyse pierreuse* ou *pétrée*]. En anatomie, une des trois portions de l'os temporal.

ROCHER v. n. Un métal *roche* quand il présente le phénomène du rochage.

ROCOU. s. m. [all. *Ruku*, *Orleans*, angl. *roucou*, *annotto*, *orlean*, it. *oriana*, esp. *achiote*]. Pâte homogène, grasse, d'odeur urineuse à l'état frais, dure et peu odorante quand elle est sèche, rouge, peu soluble dans l'eau à laquelle elle cède un principe jaune, l'*orelline*, soluble dans l'alcool et l'éther, préparée par fermentation des semences du *Bixa orellana*, en Amérique : la *bixine* est sa principale matière colorante. Le rocou est employé pour teindre en jaune ou en jaune orangé la soie et quelques produits. V. ANOTTO.

ROCOUYER. s. m. Le *Bixa orellana*, L., plante bixacée qui fournit le rocou.

ROGNE. s. f. V. ROUVIEUX.

ROGNON. s. m. [all. *Nierenstück*, *Geilen*, angl. *kidney*, it. *ornione*]. — *Rognon* ou *rognon de graisse*. En vétérinaire, chez les animaux de boucherie, le rein avec la graisse qui l'entoure. — En zootechnie, on comprend parfois en outre sous ce nom, chez les veaux et les petits animaux, la portion des psoas, des derniers intercostaux et des muscles prévertébraux qui correspondent au rein de chaque côté. — Chez les animaux adultes, c'est aussi un des noms du scrotum et du testicule ou de la région correspondante sur les individus châtrés. — *Mal de rognon*. V. MAL *de rein*.

ROIDEUR, ou mieux **RAIDEUR**. s. f. [all. *Steifheit*, angl. *stiffness*, *toughness*, it. *rigidezza*, esp. *tesura*, *rigidez*]. Propriété par laquelle les corps résistent aux puissances qui tendent à détruire la cohésion de leurs parties, en en changeant la direction par la flexion. — *Roideur cadavérique*. V. RIGIDITÉ.

RÔLE. s. m. [all. *Rolle*, angl. *roll*, it. *rotolo*, *ruotolo*]. Corde faite avec des feuilles de tabac mouillées et débarrassées de leurs nervures ; c'est le tabac favori des *chiqueurs*. Ce tabac produit dans la bouche un sentiment d'âcreté et d'amertume, augmente la sécrétion de la salive et l'expuition, et donne à l'haleine une odeur désagréable. Les soldats, et surtout les marins, affectionnent ce moyen de faire usage du tabac, qui leur permet de vaquer à toutes les occupations, sans interrompre l'acte sensuel, et qui n'expose pas aux incendies comme la pipe. L'action de mâcher le tabac cause la destruction des dents, les ulcérations de la bouche, et l'empoisonnement si l'on avale des fragments trop volumineux.

ROLETTE, s. f. V. BLETTE.

ROMAINE. s. m. [it. *lattuga romana*]. V. LAITUE.

ROMARIN. s. m. [*Rosmarinus*, L., all. *Rosmarin*, angl. *rosemary*, it. *rosmarino*, esp. *romero*]. Genre de plantes labiées, dont une espèce (*Rosmarinus officinalis*, L.) a des fleurs connues sous le nom d'*anthos* dans les officines, et qui sont stomachiques, stimulantes et carminatives : on les emploie rarement, à l'intérieur, en infusion. — *Alcoolat* ou *esprit de romarin*. Il est composé avec : 1 kilogr. de sommités fleuries et fraîches de romarin, 3 kilogr. d'alcool à 80° et 1 kilogr. d'eau distillée de romarin. On fait macérer pendant quatre jours, et l'on distille au bain-marie jusqu'à ce que l'on ait 2^{kg},500 de produit. Cet alcoolat constitue l'*eau de la reine de Hongrie*, qui a été préconisée contre la goutte. — *Essence de romarin*, *huile volatile de romarin*. Elle est fluide, incolore ou jaunâtre, neutre, d'odeur forte, lévogyre. — *Miel de romarin* [*mel anthosatum*]. On le faisait avec les sommités fleuries du romarin, et on l'employait en lavements contre l'hystérie et les coliques venteuses.

ROME (CLIMAT DE). Le climat de Rome, très doux, calme et égal, est recommandé comme un séjour favorable aux personnes malades de la poitrine,, particulièrement en hiver.

RONABÉE. s. f. — *Ronabée vomitive*. Le *Ronabea* ou *Psychotria emetica*, qui fournit l'ipécacuanha strié.

RONCE. s. f. [*Rubus fruticosus*, L., all. *Brombeere*, *Maltbeere*, angl. *bramble*, it. *rogo*, *rovo*, esp. *zarza*]. Arbuste sarmenteux très commun, de la famille des rosacées. La décoction des feuilles est légèrement astringente : on en fait des gargarismes détersifs, employés dans les inflammations légères de la gorge ; les fruits servent à préparer un sirop astringent.

RONCINÉ, ÉE. adj. [*runcinatus*, all. *schrotsägenförmig*, angl. *runcinate*, it. *runcinato*]. Se dit, en botanique, des feuilles pinnatifides oblongues, dont les lobes aigus se dirigent vers la base.

ROND, ONDE. adj. et s. m. [*teres*, περιφερής, all. *rund*, angl. *round*, it. *rotondo*, esp. *redondo*]. — *Ligament rond*. V. COXO-FÉMORAL. — *Ligament rond du coude*. V. LIGAMENT *de Weitbrecht*. — *Ligament rond de la matrice*. V. UTÉRUS. — *Muscle grand rond* (*scapulo-huméral*, Ch.). Muscle étendu de la partie inférieure et du bord axillaire de l'omoplate à la lèvre postérieure de la coulisse bicipitale de l'humérus. — *Muscle petit rond* (*petit sous-scapulo-trochitérien*, Ch.). Muscle étendu du bord axillaire de l'omoplate à la facette inférieure de la grosse tubérosité de l'humérus. — *Muscle rond pronateur*. V. PRONATEUR.

RONDOTTE. s. f. V. BARBARÉE.

RONFLANT, ANTE. adj. [all. *schnarrend*, angl. *snorting*, it. *russante*, esp. *roncante*]. Se dit du râle bronchique caractérisé par un bruit musical grave, ressemblant au ronflement d'un homme endormi, ou au son que rend une corde de basse sous le doigt qui la touche : il est caractéristique de la bronchite aiguë à la première période.

RONFLEMENT. s. m. [all. *Schnarchen*, angl. *snorting*, it. *russo*, esp. *ronquido*]. Bruit que produit quelquefois, pendant le sommeil, la vibration du voile du palais, lorsque l'air traverse l'arrière-bouche, particulièrement pendant l'inspiration : il se passe tout entier dans l'arrière-bouche et les fosses nasales, contrairement au râle ronflant qui a son siège dans les bronches. — *Ronflement guttural*. Râle guttural faible, qu'on entend au niveau du thorax, avec un caractère lointain. = En vétérinaire, *ronflement des porcs*. V. CORYZA.

RONGÉ, ÉE. adj. [*erosus*, all. *gekerpt*]. Se dit, en botanique, d'une partie dont les bords présentent des découpures inégales, comme s'ils avaient été attaqués par quelque insecte.

RONGEANT, ANTE. adj. V. PHAGÉDÉNIQUE et ULCÈRE.

RONGEURS. s. m. pl. [all. *Nager*, angl. *rodents*, it. *rosicanti*, esp. *roedor*]. Ordre de la classe des mammifères, renfermant ceux dont les incisives, au nombre de deux à chaque mâchoire, sont longues et fortes, et donnent à l'animal une grande facilité pour ronger : castors, lièvres, lapins, etc.

ROQUET. s. m. V. CHIEN.

ROQUETTE. s. f. [all. *Rauke*, *Senfkohl*, angl. *rocket*, it. *ruchetta*, esp. *ruqueta*]. — *Roquette cultivée*. L'*Eruca sativa*, L., plante crucifère annuelle qui a une odeur forte et désagréable et une saveur âcre et piquante. C'est un stimulant assez énergique et un antiscorbutique.

RORIFÈRE. adj [*rorifer*, de *ros*, rosée, et *ferre*, porter ; angl. *roriferous*, it. et esp. *rorifero*]. S'est dit de vaisseaux auxquels on donnait pour fonction de verser à la surface des organes les produits des exhalaisons.

ROSACÉ, ÉE. adj. De couleur rose. —*Acide rosacé, matière rosacée.* V. UROCHROME.

ROSACÉES. s. f. pl. [*rosaceæ*, all. *Rosaceen*, esp. *rosaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, à feuilles alternes, simples ou composées, accompagnées, à leur base, de deux stipules persistantes. Calice monosépale à 4 ou 5 divisions, quelquefois accompagné extérieurement d'une sorte d'involucre qui fait corps avec le calice, lequel paraît à 8 ou 10 lobes. Corolle rarement nulle, à 4 ou 5 pétales régulièrement étalés. Etamines nombreuses et distinctes; pistil formé tantôt d'un ou de plusieurs carpelles libres et distincts dans un calice tubuleux, tantôt de carpelles adhérents avec le calice par le côté extérieur, ou soudés avec le calice et entre eux; ou enfin réunis sur un gynophore. Chaque carpelle est uniloculaire, et contient des ovules dont la position est très variée. Style latéral, stigmate simple. Le fruit est tantôt une drupe, tantôt une mélonide ou pomme, tantôt un ou plusieurs akènes, une ou plusieurs capsules déhiscentes, ou une réunion de petites drupes ou de petits akènes formant un capitule sur un gynophore qui devient charnu. Les graines ont un embryon homotrope et dépourvu d'endosperme. C'est de végétaux de la famille des rosacées que proviennent la plupart de nos fruits comestibles : pomme, poire, pêche, abricot, prune, cerise, fraise, amande, etc. Beaucoup donnent des gommes; beaucoup renferment un principe astringent utilisé par la thérapeutique (l'aigremoine, la rose rouge, la benoîte, la tormentille, etc.).

ROSACIQUE. adj. V. ROSACÉ et UROCHROME.

ROSANILINE. s. f. [*azaléine*] ($C^{40}H^{19}Az^3HO$). Nom donné par Hoffman à une base dont les matières colorantes dites rouges d'aniline sont les sels : la fuchsine est un chlorhydrate de rosaniline. Pure, la *rosaniline* est à l'état de cristaux incolores, solubles en rouge dans l'alcool, très peu solubles dans l'eau, insolubles dans l'éther. La rosaniline colore en rose les fibres élastiques, ce que ne fait pas le carmin (Legros). En faisant agir sur cette substance des agents réducteurs, tels que l'hydrogène naissant ou l'hydrogène sulfuré, on a une nouvelle base, la *leucaniline* ($C^{40}H^{21}Az^3$), sous forme de poudre très blanche, fondant et se colorant en rouge quand on la chauffe à 100 degrés, et régénérant la rosaniline par oxydation. — *Arséniate de rosaniline.* La fuchsine retenant de l'arsenic.

ROSAT. adj. [de *rosa*, rose]. Nom de quelques compositions pharmaceutiques où il entre des roses rouges (roses de Provins) : *huile rosat, miel rosat, vinaigre rosat.* — *Onguent rosat* [all. *Rosenpommade*, angl. *roseate oil*, it. *rosato*, esp. *rosado*]. V. POMMADE *rosat.*

ROSE. s. f. [*rosa*, ῥόδον, all. *Rose*, angl. *rose*, it. et esp. *rosa*]. Nom donné aux fleurs de diverses espèces de *rosiers*, qui forment un genre de la famille des rosacées. On emploie en médecine : 1° la *rose rouge* ou *rose de Provins* (*Rosa gallica*, L.); 2° la *rose pâle* ou *rose à cent feuilles* (*R. centifolia*, L.); 3° la *rose de tous les mois* ou *des quatre saisons* [*rose de Puteaux*, ainsi appelée à Paris parce qu'on la cultive en grand près de ce village, *rose de Damas*, *R. damascena*, *R. prænestrina*]. Quelquefois on emploie aussi comme *rose pâle* la fleur du *R. canina*, L. (*rosier sauvage*, *églantier*), ainsi nommé parce que sa racine a été préconisée contre la rage. On conserve les pétales de roses, pour l'usage pharmaceutique, par la dessiccation à l'ombre, après en avoir séparé les onglets. — *Rose des Canaries.* V. BOIS *de Rhodes.* — *Conserve de roses.* Préparation astringente, qu'on prépare en faisant macérer partie de poudre de roses rouges dans 1 partie d'eau distillée de rose, et ajoutant 2 parties de sucre. — *Eau distillée de rose.* Elle est employée pour composer les collyres résolutifs, pour aromatiser le cérat de Galien, etc. Cette eau, naturellement incolore, doit sa couleur rose à la cochenille qu'on y ajoute. — *Huile volatile* dite *essence de roses.* V. ESSENCE. — *Sirop de roses pâles* (Codex). Suc de roses pâles, 1000 gram.; sucre blanc, 1900 gram. Faites un sirop par solution au bain-marie couvert; passez au travers d'une étamine. Légèrement laxatif à la dose de 30 gram. En ajoutant du séné, de l'agaric blanc, de l'anis, du gingembre et du suc de citron, on aurait le *sirop de roses pâles composé*, employé anciennement. — *Rose trémière.* V. ALCÉE.

ROSEAU. s. m. [*arundo*, all. *Rohr*, angl. *reed*, it. *canna*, esp. *cana*]. Genre de plantes de la famille des graminées. — *Roseau aromatique.* V. CANNE. — *Roseau* ou *jonc à balais* (*Arundo phragmites*, L.). Il a passé pour antisyphilitique et antiherpétique. — *Roseau à quenouilles.* V. CANNE *de Provence.*

ROSÉE. s. f. [*rose*, δρόσος, all. *Thau*, angl. *dew*, it. *rugiada*, esp. *rocio*]. Eau qui se dépose pendant la nuit sur les plantes et que l'action des vents et de la chaleur solaire dissipe le matin . c'est le résultat de la condensation d'une partie de la vapeur aqueuse de l'air sur les corps refroidis. Elle se dépose lorsque le ciel est clair, l'air calme, la température du jour élevée, la nuit froide, l'atmosphère humide, etc. La rosée est utile aux plantes, restituant à la terre une partie de l'humidité volatilisée pendant le jour par l'action des rayons solaires. Elle est nuisible aux animaux herbivores qui en ingèrent de grandes quantités avec leurs aliments; relâchant l'estomac, produisant l'indigestion, et donnant lieu à la tympanite chez les ruminants. La rareté des rosées, dans une contrée, est peu favorable à la fécondité du sol, mais avantageuse pour sa salubrité; car, lorsque le soleil du matin redonne l'état gazeux à la vapeur condensée pendant la nuit, les couches d'air inférieures, saturées d'humidité, deviennent le véhicule des miasmes qu'entraînent les courants atmosphériques. V. BROUILLARD et VAPEUR.

ROSÉINE. s. f. V. VIOLINE.

ROSEN de **ROSENSTEIN.** [Médecin suédois, 1706-1773]. — *Poudre de Rosenstein.* V. POUDRE *galactopoétique.*

ROSENMÜLLER. [Anatomiste saxon, 1771-1820]. — *Corps* ou *organe de Rosenmüller.* V. CORPS *de Wolff.*

ROSÉOLE. s. f. [*roseola*, all. *Roseola*, *Feuermasern*, angl. *roseola*, it. *rosalia*]. Éruption cutanée ou efflorescence qui survient quelquefois, comme simple épiphénomène, dans le cours d'affections internes plus ou moins graves. Elle consiste en petites taches roses diversement figurées, sans élevures ni papules. Elle n'exige aucun traitement. Les moules, certains médicaments, tels que l'iodure de potassium, etc., déterminent quelquefois une roséole. — *Roséole syphilitique.* V. SYPHILIS.

ROSETTE. s. f. [*rosula*]. Organe composé par l'ensemble de feuilles nombreuses, étalées, formant un cercle, rapprochées, et dont l'ensemble termine une tige souterraine, ou des rameaux aériens, cas dans lequel la rosette prend le nom de *fascicule.*

ROSIER. s. m. V. ROSE. — *Rosier sauvage.* V. CYNORRHODON.

ROSOCYANINE. s. f. Substance cristallisable, de couleur pourpre, insoluble dans l'eau et l'éther, soluble dans l'alcool, obtenue en faisant agir un acide énergique, à chaud, sur une combinaison de curcumine avec l'acide borique.

ROSOLATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide rosolique ; ils sont de couleur rose.

ROSOLIQUE. adj. — *Acide rosolique* [*coralline jaune*]. Matière colorante, rouge orange, vitreuse, insoluble dans l'eau, soluble dans l'acool, obtenue en chauffant à 150 degrés deux parties d'acide oxalique et autant d'acide sulfurique avec trois parties d'acide phénique.

ROSSIGNOL. s. m. En vétérinaire, fistule artificielle que les maréchaux et les ignorants pratiquent sous la queue du cheval poussif, dans l'idée de faciliter par là la respiration, ou dans la vue de remédier aux flatulences qu'on suppose dans ce cas (H. d'Arboval).

ROSSOLIS. s. f. [*Ros solis*, all. *Sonnenthau*, *Bauernlöffel*, angl. *round leaved sundew*, it. *rugiada del sole*, esp. *roviada*]. Le *Drosera rotundifolia*, L., de la famille des droséracées, recommandé autrefois contre les fièvres, l'hydropisie et les maladies de poitrine, et à l'extérieur comme épispastique.

ROSTRE. s. m. [*rostrum*, all. *Schnabel*, *Rüssel*, angl. *rostrum*]. Synonyme de *bec* dans beaucoup de descriptions zoologiques. — Ensemble des organes buccaux rapprochés en forme de bec chez les arachnides, etc. Chez les acariens, le *rostre*, à tort appelé *tête*, se compose 1° de deux *mâchoires* ou *maxilles*, placées en arrière, presque toujours transversales, soudées ensemble sur la ligne médiane; 2° de deux *palpes maxillaires*, organes parfois les plus volumineux de tous ceux du rostre dont ils forment les côtés, et qui s'étendent de la base à son sommet; 3° d'une *lèvre inférieure* membraneuse, plus courte que les palpes, dont la base est adhérente aux mâchoires et au bord interne des palpes; elle porte en arrière le *menton*, et au milieu de sa face supérieure une *languette* ou *ligule*; 4° de deux *mandibules*, volumineuses, conoïdes, dont l'extrémité dépasse le bord antérieur de la lèvre et dont la base adhère au fond du *camérostome*, elles reposent sur la face supérieure de la lèvre et constituent la partie dorsale la plus épaisse du rostre. L'organe qui borde les palpes en dehors, dans le genre Sarcopte, sous forme de joue, et appelé *palpe secondaire*, *faux palpe*, est un prolongement de l'épistome ; il n'a aucun rapport avec les palpes et les mâchoires, et il n'est pas articulé.

ROSTRÉ, ÉE. adj. [*rostratus*, de *rostrum*, bec ; all. *schnabeformig*, angl. *rostrate*]. Allongé en forme de bec

ROSTRIFORME. adj. [de *rostrum*, bec, et *forma*, forme]. Synonyme de *coracoïde*.

ROT. s. m. [*ructus*, ἔρευξις, all. *Rülpsen*, angl. *belch*, it. *rutto*, esp. *regüeldo*]. Gaz qui s'échappe de l'estomac par la bouche avec bruit. V. Éructation. — *Rot vaginal*. Dégagement par le vagin, avec bruit, de gaz contenus dans ce canal et dans l'utérus.

ROTACÉ, ÉE. adj. [de *rota*, roue ; all. *radformig*, angl. *rotaceous*, it. *rotaceo*]. En forme de roue. — Se dit des corolles monopétales dont le tube, très court, s'épanouit en un limbe ouvert et plan.

ROTANG. s. m. [*Calamus*]. Genre de palmiers à tiges minces et flexibles, dont une espèce fournit le *sang-dragon*.

ROTATEUR. adj. [*rotator*, de *rota*, roue; all. *Rollmuskel*, angl. *rotator*, it. *rotatore*, esp. *rotador*]. Se dit de certains muscles qui font tourner sur leur axe les parties auxquelles ils sont attachés : tels sont les grands et petits obliques de l'œil.

ROTATEURS. s. m. pl. Classe de vers, dont le corps, microscopique, est formé d'anneaux, qui peuvent rentrer les uns dans les autres. Ils se divisent en *Flosculaires*, *Brachions* et *Rotifères*.

ROTATION. s. f. [*rotatio*, de *rota*, roue; all. *Rollen*, *Umdrehung*, angl. *rotation*, it. *rotazione*, esp. *rotacion*]. Mouvement dans lequel un corps tourne autour d'un axe fixe, ou transporte lui-même d'un point à un autre, comme celui de la terre. Le *mouvement de rotation* peut être uniforme ou varié, accéléré ou retardé. Tous les points du corps qui tourne décrivent des circonférences situées dans des plans parallèles entre eux et perpendiculaires à l'axe de rotation, le rayon de la circonférence décrite par un point quelconque est d'autant plus grand, que ce point est plus éloigné de l'axe. Imaginons une perpendiculaire à l'axe de rotation menée par un point quelconque du corps ; pendant le mouvement, cette perpendiculaire fait, avec sa position initiale, des angles successivement croissants ; ce sont les angles dont le corps a tourné depuis l'origine du mouvement. Si, dans des temps égaux, cette perpendiculaire décrit des angles égaux, le mouvement de rotation est uniforme ; l'angle décrit dans l'unité de temps est la *vitesse angulaire* du mouvement de rotation. Tous les points du corps tournant ont une même *vitesse angulaire* (V. Système *solaire*) ; il n'en est pas ainsi de la vitesse de leur mouvement uniforme de déplacement. Dans l'unité de temps, en effet, chaque point décrit un arc de cercle dont la longueur est proportionnelle à la distance de ce point à l'axe de rotation. Dans le mouvement diurne et uniforme de rotation de la terre autour de son axe, la vitesse angulaire de chaque point du globe terrestre est la même et égale à 15 degrés par heure. Mais, tandis qu'un point de la surface, situé dans le plan de l'équateur, décrit d'un mouvement uniforme un arc de cercle de 1670 kilomètres par heure, un point situé dans le même plan et à moitié distance de la surface à l'axe de rotation ne décrit, dans une heure, qu'un arc de cercle de 835 kilomètres ; la vitesse angulaire restant la même pour ces deux points, la vitesse du déplacement du premier est *double* de celle du second. = En physiologie, mouvement par lequel certaines parties tournent sur leur axe. Tel est le mouvement que l'œil exécute dans l'orbite par l'action de ses muscles obliques; celui que le muscle long du cou fait exécuter à la tête. Au bras, le sous-scapulaire est l'agent de la rotation de dehors en dedans. A la cuisse, le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural sont rotateurs de dedans en dehors ; le demi-tendineux et le demi-membraneux sont rotateurs de dehors en dedans.

ROTATOIRE. adj. — *Bruit rotatoire*. V. Musculaire (*Bruit*). — *Pouvoir rotatoire* d'un solide, d'un liquide ou d'un gaz. Propriété dont est doué ce corps de modifier le plan primitif de polarisation de la lumière polarisée qui le traverse. V. Polarimètre et Polarisation.

ROTIFÈRES. s. m. pl. [de *rota*, roue, et *ferre*, porter]. Rotateurs réviviscents qui vivent dans les mousses humides, se dessèchent sans périr, et reprennent le mouvement en nageant à l'aide de cils vibratiles ou rampant à l'aide de leur queue quand il pleut.

ROTTLÉRINE. s. f. Substance cristalline extraite du *kamala* par Anderson.

ROTULE. s. f. [*patella*, *mola*, ἐπιγουνὶς, all. *Kniescheibe*, angl. *knee-pan*, *patella*, it. *rotella*, *padella*, *rotula*, esp. *rotula*]. Petit os plat, court, épais, triangulaire, à angles arrondis, situé à la partie antérieure du genou : c'est un os sésamoïde développé dans le tendon des extenseurs. Sa face antérieure est rugueuse et convexe ; la postérieure présente supérieurement une surface ovalaire articulée avec le fémur et divisée par une crète verticale en deux facettes excavées. — Fig. 418. B, rotule ; C, tibia ; 1, 2, condyles du fémur ; 3, 4, tubérosités de l'extrémité supérieure du tibia ; 5, péroné. — *Fracture de la rotule*. Elle est produite par des causes directes ou par l'action musculaire. Les causes directes sont une chute sur le genou, ou une violence exercée sur l'os sans chute préalable : si l'action musculaire n'agit pas secondairement, le déplacement est nul ou très léger, l'action musculaire intervient-elle, il y a déplacement des fragments. L'action musculaire seule agit sur la rotule dans une flexion légère, dans une flexion prononcée, ou dans une extension légère. Dans le premier cas, elle rompt la rotule par flexion ; dans les deux derniers, par traction suivant l'axe longitudinal de l'os. La résistance que possède une rotule saine, porte à accorder une grande influence aux lésions de cet os comme cause prédisposante dans les ruptures par action musculaire, une faible contraction des muscles ayant parfois ce fâcheux résultat. En cas de déplacement, le fragment supérieur est attiré en haut par le triceps · souvent alors la réparation se fait par une partie fibreuse, ce qui, joint à l'arthrite consécutive habituelle, entrave la locomotion. L'arthrite doit être combattue par les vésicatoires, les badigeonnages iodés ; en même temps, on maintient l'immobilisation par une simple gouttière, ou par l'*appareil à griffes* de Malgaigne, qui se compose de 2 plaques d'acier de 3 centimètres de long sur 2 de large, pouvant glisser l'une sur l'autre et se rapprocher à l'aide d'une vis passant dans un piton vertical percé d'un écrou que porte chacune d'elles. La vis est serrée à l'aide d'une clef. Ces plaques, bifurquées à l'une de leurs extrémités, se recourbent en ce point en deux crochets fort aigus. Les crochets de la plaque inférieure ne sont écartés que de 1 centimètre ; ils doivent contenir dans leur intervalle le sommet de la rotule ; ceux de la plaque supérieure, destinés à s'implanter sur la base de l'os, sont écartés du double ; en outre, le crochet interne doit être plus long de 5 à 6 millimètres que l'externe, à cause de l'obliquité, en bas et en dedans, de la base de la rotule. Il est bon que les crochets soient dorés, pour empêcher leur oxydation.

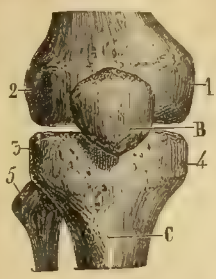

FIG. 418.

ROTULIEN, IENNE. adj. [it. et esp. *rotuliano*]. Qui a rapport à la rotule. — *Ligament rotulien*. La portion du tendon du droit antérieur de la cuisse qui se porte de l'extrémité inférieure de la rotule à la tubérosité antérieure du tibia.

ROUAN, ANE. adj. [all. *Rothschimmel*, angl. *roan*, it. *rapicanato*, esp. *ruano*]. — *Robe rouane*. Mélange, en proportions diverses, de poils noirs, rouges et blancs.

ROUCOU. s. m. V. ROCOU et ANOTTO.

ROUCOULEMENT. s. m. V. MUSICAUX (*Bruits*).

ROUELLE. s. f. [diminutif de *roue*]. — *Rouelle de veau*. En vétérinaire, partie de la cuisse du veau coupée en tranche perpendiculairement au fémur.

ROUGE. adj. [*ruber*, ἐρυθρὸς, all. *roth*, angl. *red*, it. *rosso*, esp. *rojo*]. Se dit de certains corps qui possèdent la couleur de ce nom. — *Fièvre rouge*. V. SCARLATINE. — *Fruits rouges*. Les cerises, fraises, framboises et groseilles. — *Précipité rouge*. V. OXYDE *de mercure*. — *Sang rouge*. V. ARTÉRIEL.

ROUGE. s. m. Une des sept couleurs primitives. — *Rouge d'Angleterre*. Le *colcothar*. V. OXYDE *de fer*. = *Rouge de sang*. V. HÉMATINE. = *Rouges colorants*. Sans parler des rouges minéraux, vermillon et autres, les principales couleurs rouges organiques qui peuvent être fixées sur les fibres textiles sont : 1° la garance ; 2° la cochenille ; 3° la murexide ; 4° la carthaméine ; 5° la fuchsine ; 6° la coralline ou péonine. Les trois premières ne peuvent se fixer sur les étoffes qu'au moyen de mordants. Ainsi, le rouge garance est à base d'alumine et d'étain, le rouge cochenille à base d'étain, le rouge de murexide à base d'oxyde de mercure ou de plomb, souvent dangereux pour les ouvriers qui le manient (Thibaut). Les trois dernières matières colorantes rouges se fixent sur les tissus sans aucun mordant. — *Rouge d'aniline*. V. FUCHSINE. — *Rouge de carmin*. Matière colorante produite par dédoublement de l'acide carminique sous l'influence des acides étendus et bouillants. — *Rouge de carthame*. V. CARTHAMINE. — *Rouge cinchonique insoluble* [all. *Chinaroth*]. Substance rouge brun qui se forme quand la solution aqueuse d'acide quinotannique, abandonnée à l'air, absorbe de l'oxygène, insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide acétique, qu'il colore en rouge, mais dont il est précipité par l'eau. Il ne colore pas les sels de fer. Il est un peu soluble dans l'alcool, soluble dans les alcalis, et s'y colore en rouge foncé à l'air. — *Rouge cinchonique soluble*. Indiqué dans les écorces de quinquina en même temps que le rouge insoluble ; c'est un mélange ou une combinaison du *rouge insoluble* et d'*acide quinotannique*. — *Rouge de cochenille*. Plongé dans une liqueur ammoniacale, il vire au violet et communique au liquide une teinte violette très vive. V. CARMINE. — *Rouge à la coralline*. Il ne se dissout pas dans l'eau froide. Il cède un peu de sa couleur à l'eau bouillante, mais se décolore beaucoup plus rapidement et plus promptement dans l'alcool bouillant. Les liquides alcalins ne font pas virer la couleur, les acides précipitent la matière colorante en flocons jaunâtres. — *Rouge érythrique, rouge des lichens*. V. ÉRYTHREINE. — *Rouge de garance*. Il ne se laisse pas altérer par des solutions contenant 3 ou 4 pour 100 d'acide chlorhydrique ou d'ammoniaque ; c'est le plus résistant des rouges organiques. V. PURPURAMIQUE et PURPURINE. — *Rouge à la murexide*. Il blanchit rapidement au contact d'une solution d'acide citrique. V. MUREXIDE. — *Rouge végétal* [*rouge de toilette*]. V. FARD, CARTHAMINE et ORCANETTE. = En vétérinaire, nom donné vulgairement . 1° à un impétigo ou un érythème (dit *gourmeux*) des jeunes chiens, atteignant l'abdomen et la face interne des membres ; il guérit spontanément ou sous l'influence de lotions émollientes ; 2° au *rouvieux*, 3° à la *gale folliculaire* ou *acmé parasitaire* (Mégnin) causée par le *demodex* ; les pustules d'acmé, d'abord discrètes, deviennent plus ou moins confluentes ; on la traite comme la gale ; 4° à la *gale sarcoptique du chien*, causée par le *Sarcoptes scabiei*. Des vésicules apparaissent à la base des poils, se crèvent et couvrent la peau de croûtes denses et nombreuses. La peau, très rouge au début, devient ensuite violette, et parfois ne présente plus qu'une large plaie dans les parties envahies, dont les poils tombent. Cette maladie commence vers les pattes, gagne l'aisselle, l'aine, le cou, la tête et le tronc, qu'elle envahit quelquefois par zones. Les animaux, atteints d'un prurit violent, maigrissent et meurent au bout d'un à deux mois. On traite cette affection comme la gale.

ROUGEAU. s. m. En vétérinaire, le *rouge*.

ROUGEOLE. s. f. [*morbilli*, all. *Masern*, angl. *measles*, it. *rosolia*, esp. *sarampion*]. Maladie générale, fébrile, contagieuse, caractérisée par une éruption cutanée, précédée et accompagnée de coryza, d'angine, de larmoiement et de toux. Les caractères de l'éruption sont : de petites taches rouges, un peu proéminentes, semblables à des morsures de puces, séparées les unes des autres par des intervalles anguleux où la peau conserve sa teinte naturelle, lesquelles paraissent du troisième au cinquième jour de l'invasion de la fièvre, se montrent d'abord à la face, puis au cou, au thorax, aux membres, et se transportent parfois en papules saillantes (*rougeole boutonneuse*). Cette maladie n'attaque d'ordinaire qu'une seule fois, et dure de sept à huit jours cependant il n'est pas rare de l'observer deux fois, à un intervalle de temps variable, sur le même enfant. Les taches disparaissent dans l'ordre de leur éruption, et sont suivies de la desquamation furfuracée de l'épiderme. La rougeole, peu grave par elle-même, est accompagnée d'une inflammation catarrhale de la muqueuse bronchique, qui n'est pas sans danger, surtout pour les adultes (ces termes sont plus rarement atteints que les enfants), et, à tout âge, quand elle atteint les petites bronches (bronchite capillaire) · parfois on voit survenir une pneumonie lobulaire, ou la gangrène de la bouche ou de la vulve; les épidémies de coqueluche ou d'oreillons coïncident souvent avec celles de rougeole. Dans le traitement de la rougeole, qui est le plus souvent expectant, on doit prévenir ou combattre particulièrement la bronchite, qui entrave souvent la convalescence. Ce traitement consiste, dans les cas ordinaires, à observer une diète sévère, à se préserver de tout refroidissement, et à prendre des boissons tièdes et légèrement diaphorétiques (infusions de bourrache ou de fleurs pectorales sucrées ou miellées, loochs ou potions gommeuses). = En vétérinaire, *rougeole des bêtes à laine*. V. Claveau. — *Rougeole du porc*. V. Charbon. = En botanique. V. Mélampyre.

ROUGET. s. m. Nom de divers poissons acanthoptérygiens alimentaires. V. Mulle. — Nom vulgaire de la larve hexapode du *Trombidium soyeux* (*Tr. Holosericum*, L.), acarien phytophage (Mégnin). A l'état de *rouget* ou de *Lepte* (*Leptus autumnalis*, Latr.), c'est-à-dire de nymphe octopode, il est rouge, à corps mou, et vit en parasite sur les petits mammifères, et même sur l'homme. Ses piqûres causent de vives démangeaisons avec fièvre (vulgairement *fièvre de grain*), et une éruption érythémateuse plus ou moins prononcée en plaques rouges. Il a encore été appelé *Trombidium autumnale*, *aoutat*, *aouti* et *vendangeur*. Le *Trombidium fuliginosum*, Hermann, espèce voisine de la précédente, a été appelé, à ses diverses phases de développement, *Acarus phalangii*, *culicis*, *cicadarum*, *coccineus* et *Pediculus opilionis*, *acaroides*, etc. Il vit surtout sur divers insectes. — Nom donné, à tort, aux *ixodes*.

ROUGEUR. s. f. [*rubor*, ἐρύθημα, all. *Röthe*, angl. *redness*, it. *rossore*, esp. *rubor*]. Coloration qui est un des phénomènes constants de l'inflammation. Elle est due à l'afflux du sang dans les vaisseaux capillaires.

ROUILLE. s. f. [*rubigo*, ἰὸς, all. *Rost*, angl. *rust*, it. *ruggine*, esp. *orin*]. Mélange d'oxyde de fer hydraté et de carbonate de fer qui se forme par l'action de l'humidité atmosphérique à la surface du fer. = Maladie [*rubigo*, ἐρυσίβη, all. *Brand*, angl *blast*, *mildew*, it. *ruggine*, esp. *niebla*] des fourrages causée par un champignon parasite développé sous l'épiderme des plantes (V. Phytopathologie) sous forme de taches d'un jaune brunâtre et pulvérulentes sur les tiges (H. d'Arboval). Les foins et les pailles rouillés ne doivent jamais être donnés en aliment aux animaux; ils peuvent occasionner des maladies graves.

ROUILLÉ, ÉE. adj [*rubiginosus*, ἰώδης, all. *rostfarbig*, angl. *rusted*, it. *arrugginito*]. Qui est couvert de rouille, qui en a l'aspect · *crachat rouillé*.

ROUISSAGE. s. m. Opération industrielle qui a pour but de séparer le liber de la partie ligneuse du chanvre et du lin, en faisant macérer les tiges dans les mares, étangs et fosses creusées sur le bord des rivières et alimentées par une rigole. Le rouissage corrompt l'eau, rend son emploi dangereux pour l'homme et les animaux, tue les poissons et répand dans l'air, à d'assez grandes distances des étangs ou cours d'eau, des miasmes délétères très dangereux. Les procédés de rouissage dans les fosses à l'eau courante ou à l'eau dormante, et même ceux du rouissage sur les prés, sont condamnables à tous les points de vue . le rouissage à la vapeur doit leur être substitué.

ROULÉ, ÉE. adj. V. Bandage

ROULURE. s. f. Maladie des arbres qui consiste dans la séparation des couches ligneuses qui s'enroulent extérieurement les unes sur les autres.

ROUSSELOT. [Médecin français du XVIIIe siècle]. — *Poudre de Rousselot*. V. Poudre *arsenicale*.

ROUSSETTE. s. f. — *Grande roussette*. V. Chien *de mer*.

ROUSSEUR. s. f. — *Tache de rousseur*. V. Éphélide.

ROUVIEUX ou **ROUX-VIEUX**. s. m. Gale siégeant sur la partie supérieure de l'encolure du cheval, à la naissance des crins. La même dénomination ou *rogne* est donnée vulgairement au *psoriasis* (dit *dartreux*) des chiens adultes ou vieux; affection constitutionnelle, avec prurit, non parasitaire, tenace, difficile à guérir, dans laquelle la peau est rouge ou rousse et les poils plus ou moins roussâtres. Les lotions sulfureuses ou mieux alcooliques, phéniquées ou glycérinées, sont les meilleures.

ROYOC. s. m. Arbrisseau de la famille des rubiacées de la Chine et de l'Amérique tropicale, dont une espèce (*Morinda Royoc*, L.) est employée comme vermifuge.

RUBAN. s. f [all. *Band*, angl. *ribbon*, it. *fettuccia*, *nastro*, esp. *cinta*, *liston*]. Bandelette étroite. = En anatomie, *rubans de la glotte* ou *rubans vocaux*. Les cordes vocales. V. Glotte. — *Ruban de Reil*. Faisceau de tubes nerveux blancs qui, du sillon latéral de la protubérance annulaire, contourne le pédoncule cérébelleux supérieur pour se porter au-dessus de lui dans la valvule de Vieussens, sous les tubercules quadrijumeaux et dans le cerveau. = En botanique, *ruban d'eau*. V. Rubanier.

RUBANÉ, ÉE. adj. [*fasciatus*, all. *gebändert*]. Qui ressemble à un ruban.

RUBÉFACTION. s. f. [*rubefactio*, φοινιγμὸς, all. *Röthen*, angl. *rubefaction*, it. *rubefazione*, esp. *rubefaccion*]. Congestion passagère déterminée par les rubéfiants appliqués sur la peau, qui devient plus rouge qu'elle n'est naturellement.

RUBÉFIANT, ANTE. adj. [*rubefaciens*, φοινίσσων, all. *röthend*, angl. *rubefacient*, it. et esp. *rubefaciente*]. Qui produit la rougeur de la peau. — *Cataplasme rubéfiant*. Il est composé d'orge torréfiée légèrement et pilée, 128 gram.; vinaigre, 32 gram.; œufs, n° 3; que l'on convertit en pâte au moyen d'eau chaude. Ainsi préparé, on le saupoudre avec poivre noir et fenouil, āā 16 grammes.

RUBÉFIANTS. s. m. pl. Moyens à l'aide desquels on détermine la rubéfaction de la peau. La *rubéfaction* et la *vésication* n'étant que des degrés différents d'une même action, le même moyen peut être, selon les circonstances, *rubéfiant* ou *vésicant*. Les emplâtres de poix de Bourgogne et les sinapismes sont *rubéfiants*.

RUBÉOLE. s. f. V. Roséole.

RUBÉOLEUX, EUSE ou **RUBÉOLIQUE**. adj. Qui a rapport à la rougeole. Synonyme de *morbilleux*.

RUBÉRYTHRIQUE. adj. — *Acide rubérythrique*. Corps isolé par Rochleder de la racine de garance. Cristaux jaunes, solubles dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. C'est une glycoside, qui peut être dédoublée en glycose et alizarine.

RUBIA. s. m. V. Garance.

RUBIACÉES. s. f. pl. [*rubiaceæ*, all. *Krapparten*, esp. *rubiaceas*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes, qui renferme des plantes herbacées, des arbustes et de grands arbres. Les feuilles sont opposées, simples, et ont de chaque côté une stipule intrapétiolaire, qui souvent se soude avec les côtés du pétiole, et forme une sorte de gaine. Les fleurs sont axillaires ou terminales, quelquefois réunies en tête. Le calice, adhérent par sa base avec l'ovaire infère, a son limbe entier ou partagé en 4 ou 6 lobes. La corolle est monopétale, régulière, épigyne, à 4 ou 6 lobes; les étamines sont en même nombre que les lobes de la corolle et alternent avec eux. L'ovaire infère, surmonté d'un style simple ou bifide, a 2, 4, 5 lobes au plus, contenant chacune plusieurs ovules dressés ou attachés à l'angle interne des loges. Le fruit est composé de deux petites coques monospermes et indéhiscentes; ou il est charnu et contient deux noyaux monospermes; ou c'est une capsule à plusieurs loges s'ouvrant en autant de valves. Toujours ce fruit est couronné par le limbe calicinal. Les graines, quelquefois ailées et membraneuses sur les bords, contiennent, dans un endosperme dur et corné, un embryon axile et dressé, ou quelquefois placé en travers relativement au hile. V. Café, Garance et Quinquina.

RUBIACINE. s. f. Matière colorante jaune retirée de la racine de garance et probablement identique avec la xanthopurpurine.

RUBIACIQUE. adj. — *Acide rubiacique* [all. *Rubiansäure*] ($C^{64}H^{18}O^{34}$). Substance amorphe, pulvérulente, jaune-citron, obtenue en faisant bouillir la rubiacine ou la rubiadine.

RUBIADINE. s. f. Produit de dédoublement du rubian bouilli avec la soude caustique. Cristaux jaunes, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool bouillant, solubles en jaune dans l'acide sulfurique, en rouge dans une solution bouillante de carbonate de soude (Schunck).

RUBIADIPINE. s. f. Un des produits de dédoublement du rubian. Masse jaune-brun, grasse, demi-fluide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et les alcalis (Schunck).

RUBIAFINE. s. f. Substance formée dans les mêmes circonstances, et douée des mêmes propriétés que la rubiagine (Schunck).

RUBIAGINE. s. f. Corps formé par fermentation du rubian. Aiguilles jaunes, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool bouillant et l'acide acétique, solubles en rouge de sang dans les alcalis, en rouge foncé dans l'acide sulfurique, en jaune dans l'acide azotique.

RUBIAN. s. m. [*rubianum*, all. *Rubian*]. Nom donné par Schunck à une glycoside, probablement impure, qu'il a isolée de la racine de garance, et qui, par fermentation ou par l'action des acides, donne de la glycose et divers principes colorants. C'est une masse amorphe, dure, jaune foncé, amère, soluble dans l'eau et l'alcool.

RUBIANINE. s. f. Un des produits de dédoublement du rubian. Aiguilles jaunes, solubles dans l'eau bouillante, peu dans l'alcool.

RUBIANIQUE. adj. — *Acide rubianique*. Nom donné par Schunck à une substance produite par oxydation du rubian en présence des alcalis, et qui paraît être une glycoside. Cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther.

RUBICAN. adj. et s. m. [all. *scheckig*, angl. *rubican*, it. *rapicanato*, esp. *rubican*]. Se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe présente des poils blancs disséminés çà et là. — On ajoute *rubican* au nom de la robe; par exemple *bai clair rubican*.

RUBIDINE. s. f. ($C^{22}H^{17}Az$). Liquide incolore, huileux, bouillant à 230°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, s'épaississant à 17° sans se solidifier, qui se forme dans la distillation sèche d'un grand nombre de matières organiques, et qui existe dans la fumée de tabac.

RUBIDIUM. s. m. [de *rubidus*, rougeâtre]. Métal alcalin voisin du potassium, découvert par Bunsen à l'aide de l'analyse spectrale dans les minerais dont on a extrait la lithine. Il colore en beau rouge les raies du spectre. Il décompose l'eau aussi énergiquement que le potassium. On connaît son oxyde et ses sels. Densité, 1516; fond à 38°,5; équivalent 85, (Bunsen); symbole, Rb. Contrairement à ce qu'auraient pu faire prévoir les analogies si complètes du potassium et du rubidium, ce dernier métal est tout à fait dépourvu de propriétés toxiques, et ses sels peuvent être impunément introduits dans le torrent circulatoire, sans amener aucun des accidents produits par l'injection des sels de potassium (Grandeau).

RUBINE. s. f. Ancien nom des sulfures de couleur rouge. — *Rubine d'antimoine*. Sulfure d'antimoine fondu avec du protoxyde d'antimoine. — *Rubine d'arsenic*. Le réalgar. — *Rubine de soufre*. Soufre dissous dans l'huile.

RUBINIQUE. adj. — *Acide rubinique* [*acide rufocatéchique*]. Corps qui se forme quand on expose à l'air une solution de catéchine dans le carbonate de potasse. On ne connaît guère que son sel de potasse qui précipite en rouge les sels métalliques.

RUBINONITRIQUE. adj. — *Acide rubinonitrique* [*acide pikrinonitrique réduit*, Wœhler, *acide hématinonitrique*, Berzelius]. Produit de décomposition de l'acide pikrinitrique par le sulfate de cuivre et l'eau de baryte. Cristallisable, brun, presque sans goût, peu soluble dans l'eau.

RUBIRÉTRINE. s. f. Matière résineuse rouge, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, qu'on trouve dans la poudre de garance, et qui se forme aussi par dédoublement du rubian.

RUDE. adj. Se dit d'un corps qui est désagréable au toucher par suite des inégalités de surface qu'il présente.

RUDÉRAL, ALE. adj. [*ruderalis*, de *rudera*, décombres; it. *ruderale*]. Se dit des plantes qui croissent dans les décombres.

RUDIMENTAIRE. adj. [esp. *rudimentario*]. Se dit de toute partie qui n'existe qu'avec un développement plus ou moins imparfait : *organe rudimentaire*.

RUE. s. f. [*ruta*, ῥυτή, πήγανον, all. *Raute*, angl. *rue*, it. *ruta*, esp. *ruda*]. Genre de rutacées dont l'espèce officinale, *Ruta graveolens*, L., est emménagogue, et peut causer l'avortement. On emploie ses sommités fleuries en poudre (120 centigram. à 4 gram.) dans un liquide ou dans du miel; ou bien en infusion théiforme (5 gram. pour 1000). Son eau distillée entre dans quelques potions excitantes, antispasmodiques ou emménagogues, à la dose de 30 à 60 grammes. L'essence qui donne à la rue son odeur forte, désagréable, est formée par un composé défini oxygéné ($C^{22}H^{22}O^{2}$), âcre, jaune verdâtre, bouillant à 230°; on l'emploie parfois (2 à 6 gouttes) sur du sucre ou dans une potion. — *Rue des murailles*. V. Asplénium. — *Rue sauvage*. V. Harmeb.

RUFIGALLIQUE. adj. — *Acide rufigallique* ou *paraellagique* [all. *Rothgallnussäure*, angl. *rufigallic acid*, it. *acido rufigallico*] ($C^{28}H^{8}O^{16}$). Produit de l'action de l'acide sulfurique sur l'acide gallique. Brun, cristallin, presque insoluble dans l'eau, soluble dans la potasse.

RUFINE. s. f. [*Rufinum*, all. *Rufin*, angl. *rufine*, it. *rufina*] ($C^{42}H^{20}O^{16}$). Produit de l'action de la chaleur sur la phlorizine. Masse résineuse rouge, soluble dans l'alcool, presque pas dans l'éther. Elle se dissout avec une belle couleur rouge dans l'ammoniaque et la potasse caustique.

RUFINOSULFURIQUE. adj. — *Acide rufinosulfurique*. Acide sulfoconjugué qui se forme par l'action de l'acide sulfurique sur la rufine.

RUFOCATÉCHIQUE. adj. V. Rubinique.

RUFUS. [Médecin grec du 1er siècle de notre ère]. — *Pilules de Rufus*. V. Pilule.

RUGINATION. s. f. Action de racler un os, ou l'intérieur de l'utérus chargé de granulations.

RUGINE. s. f. [*radula*, *scalprum*, ξύστρα, all. *Knochenfeile*, angl. *rugine*, it. *rastiatojo*, esp. *raspadera*]. Instrument dont on se sert, dans les opérations chirurgicales, pour racler ou ratisser les os. C'est une plaque d'acier trempé, de forme variée, suivant l'usage auquel on la destine, dont les bords sont en biseaux tranchants, et à laquelle un manche est adapté sur une de ses faces. Les rugines employées dans l'opération du trépan pour détacher le péricrâne de la surface des os se composent d'une plaque épaisse d'acier, dont la circonférence, quadrilatère ou polygone, est taillée en biseaux abattus de court pour donner plus de force à leurs tranchants. Cette plaque se visse à l'extrémité d'une tige terminée par un manche de bois. — Instrument dont les dentistes se servent pour détacher le tartre des dents, ou pour nettoyer la carie, et qui consiste en une tige d'acier arrondie, de 3 millimètres de diamètre sur 5 centimètres et demi de longueur, montée sur un manche taillé à pans, tantôt la rugine à son extrémité est en langue de carpe tranchante des deux côtés ; tantôt elle se termine par une lame droite semblable à celle d'un canif mais plus forte (*dechaussoir*), tantôt elle est coudée carrément et coupe sur trois bords, ou bien elle se termine en pointe et coupe des deux côtés (*grain d'orge*) ; ou bien elle est en cuillère recourbée, etc.

RUGOSITÉ. s. f. [de *ruga*, ride : all. *Runzeligkeit*, angl. *rugosity*, it. *rugosità*, esp. *rugosidad*]. Ride d'une surface dure, raboteuse.

RULAND. [Médecin bavarois, 1532-1602]. — *Eau de Ruland*. V. EAU bénite.

RUMEN. s. m. [*rumen*, all. *Pansen*, angl. *rumen*, *paunch*, it. *rumine*, esp. *panza;* vulgairement *panse* ou *herbier*]. Premier estomac des ruminants occupant à lui seul la plus grande partie de la cavité abdominale (fig. 419, BB). — *Ponction du rumen*. V. PONCTION.

RUMICINE. s, f. La caphopicrite de la *patience*.

RUMINANTS. [s. m. pl. [*ruminantia*, de *ruminare*, ruminer, remâcher; μηρυκάζων, all. *Wiederkäuer*, angl. *ruminants*, it. *ruminanti*, esp. *rumiantes*]. Ordre de mammifères herbivores, qui ont les membres en colonnes terminés par des sabots avec (caméliens) ou sans semelle calleuse ; pas de canines ni d'incisives supérieures ; six ou huit incisives inférieures; quatre estomacs disposés de manière que ces animaux ont la faculté de faire revenir dans leur bouche, pour les broyer une seconde fois, les aliments qui ont séjourné quelque temps dans leur premier estomac. Les quatre estomacs sont (fig. 419) : la *panse* ou *rumen* (B, son hémisphère ou sac gauche ; C, le droit), le *bonnet* ou *réseau* (D et D', son intérieur), le *feuillet* (E), et la *caillette* (F). Les trois premiers communiquent directement avec l'œsophage (A), qui s'ouvre d'abord presque également dans la panse et dans le bonnet, et qui aboutit ensuite dans le feuillet sous la forme d'une gouttière ou d'un demi-canal en X. Y, lèvre postérieure de la gouttière ; Z, sa lèvre antérieure ; V, orifice qui fait communiquer le réseau avec le feuillet; R, la rate ; O, l'ouverture qui fait communiquer le *rumen* avec le *réseau*. Lorsque l'animal avale des aliments volumineux (comme ceux dont il se nourrit habituellement), ces substances dilatent l'œsophage, et, écartant ainsi les bords du demi-canal qui conduit au feuillet, elles tombent dans les deux premiers estomacs. Lorsque, par une espèce de régurgitation due à des contractions antipéristaltiques, les aliments sont ramenés par petites portions dans la bouche, pour y être soumis à une seconde mastication, la pâte molle qu'ils forment lors de la seconde déglutition n'est pas assez volumineuse pour dilater l'œsophage, elle n'écarte pas les parois du demi-canal ; la portion terminale de l'œsophage conserve par conséquent la forme d'un tube, et conduit les aliments en totalité ou en partie dans le feuillet.

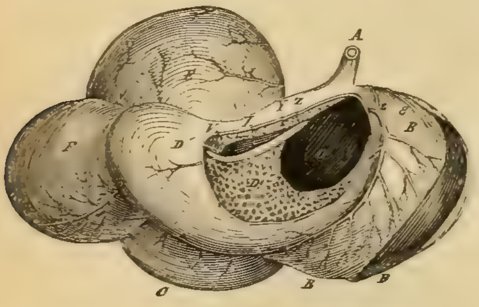

FIG. 419.

RUMINATION. s. f. [*ruminatio* μηρυκισμὸς, all. *Wiederkauen*, angl. *rumination*, it *ruminazione*, esp *rumia*]. Fonction particulière aux animaux ruminants, par laquelle ils mâchent une seconde fois les aliments qu'ils ont déjà avalés. V. MÉRYCISME.

RUPÉAL. s. m. Le rocher, formant un os distinct sur divers poissons et batraciens (E. Geoffroy Saint-Hilaire).

RUPESTRE. adj [*rupestris*, de *rupes*, roche; it. *rupestrale*] Se dit des plantes croissant sur les rochers.

RUPIA. s. m. [de ῥύπος, ordure ; all. *Rupia*, *Rhypia*, angl. it. et esp. *rupia*]. — *Rupia simplex*. Affection de la peau, caractérisée par de petites bulles dont la base est d'un rouge vif, généralement peu nombreuses, aplaties et remplies d'un fluide d'abord séreux, bientôt épais, puriforme ou sanguinolent, et se desséchant ensuite sous forme de croûtes noires, tantôt minces, tantôt très proéminentes, au-dessous desquelles sont des ulcérations plus ou moins profondes. On l'observe ordinairement chez des individus scrofuleux, mal nourris, et surtout aux membres inférieurs. On voit survenir assez souvent le rupia chez les vétérinaires, sur les membres supérieurs ou toute partie de la peau en contact avec les liquides qui s'écoulent des voies génitales des vaches et des juments pendant la parturition ; les petites pustules avortent quelquefois, et se terminent par la production d'une petite croûte ; d'autres fois, il se produit plusieurs croûtes successives avec ulcération et rougeur intense, et le tout guérit au bout de deux à trois semaines ; ces pustules ne doivent pas être cautérisées comme on l'a fait dans certains cas où on les a prises pour le charbon. — *Rupia escharotica* ou *pemphigus gangrænosus*. Celui dans lequel des escarres succèdent aux vésicules. — *Rupia syphilitica*. V. SYPHILIS *secondaire*.

RUPTEUR et **RUPTOIRE.** adj. et s. m. Instrument servant à causer une rupture en médecine opératoire.

RUPTILE. adj. [*ruptilis*, de *rumpere*, rompre; all. *aufspringend*]. Se dit, en botanique, d'un organe qui s'ouvre d'une manière irrégulière par l'effet du grossissement des parties qu'il renferme.

RUPTILITÉ. s. f. [all. *Ruptilität*]. État ou qualité de ce qui est ruptile.

RUPTURE. s. f. [*ruptura*, ῥῆγμα, all. *Zerreissung*, *Riss*, angl. *rupture*, it. *rottura*, esp. *rotura*]. Solution de continuité survenant par suite de contractions musculaires, ou de distension exagérée d'un organe creux : *rupture des muscles, des tendons*. — Ce mot est quelquefois employé comme synonyme de *hernie*. — *Rupture du cœur*. V. CARDIARRHEXIE. — *Rupture du périnée*. V. DÉCHIRURE. — *Rupture de l'utérus*. Tantôt elle a lieu pendant la grossesse, et survient soit spontanément, sous l'influence de lésions qui ont aminci les parois de l'utérus, soit à la suite de violences extérieures, coups, chutes, sur l'abdomen : la mort est la terminaison la plus fréquente, mais non constante. Tantôt, et le plus souvent, la rupture, complète ou incomplète, se produit pendant le travail, spontanément, par suite de rétrécissements du bassin, d'amincissement des parois utérines par une grossesse gémellaire ou l'hydramnios, du volume exagéré du fœtus, etc., ou d'une façon traumatique, par suite de manœuvres obstétricales, telles que la version. Le pronostic est extrêmement grave pour la mère et pour l'enfant, surtout quand celui-ci passe dans l'abdomen ; quand il est resté dans l'utérus, il faut l'extraire par les voies naturelles ; dans le cas contraire, la gastrotomie est la seule ressource.

RURAL, ALE. adj. [*ruralis*, de *rus*, campagne : all. *Feldgewächse*, angl. *rural*, it. *rurale*, esp. *rural*]. Se dit des plantes qui croissent dans les champs.

RUSMA. s. m. [angl., it. et esp. *rusma*]. Nom que les Orientaux donnent à un dépilatoire composé de réalgar (1 partie) et de chaux vive (5 à 8).

RUT. s. m. [all. *Brunst*, angl. *rut*, it. *frega*, esp. *brama ; chaleur*]. Ensemble des phénomènes que présentent les femelles et les mâles chez les animaux, pour le besoin de la reproduction. Chez les femelles, lorsque les vésicules de de Graaff se développent, les oviductes, la matrice et les organes copulateurs se tuméfient, s'injectent, sécrètent certains liquides et subissent, dans leur structure, des changements qui les approprient au rôle qu'ils devront bientôt remplir. L'instinct de la reproduction s'éveille et devient si impérieux, que les femelles, qui jusqu'alors évitaient les mâles, en recherchent, au contraire, les approches et cèdent avec empressement à leurs poursuites. Cet état ne persiste pas longtemps, surtout si l'accouplement vient en limiter la durée, car il cède presque toujours au coït. Lorsqu'il n'existe plus, la femelle perd son ardeur, fuit le mâle, ou lui résiste, jusqu'à ce que, après un temps plus ou moins long, les mêmes symptômes se manifestent de nouveau, pour revenir désormais après des intervalles de temps égaux dans chaque espèce et à des époques dont la périodicité régulière coïncide avec les saisons. Les *signes* du rut varient suivant les espèces. Chez les poules, la crête se colore plus vivement en rouge ; chez les lapines, la vulve se gonfle et s'injecte fortement ; chez la chienne, cette tuméfaction est accompagnée d'un écoulement muqueux odorant qui attire les mâles, et quelquefois d'un véritable écoulement sanguin ; chez les singes, elle coïncide avec un écoulement sanguinolent et même sanguin assez abondant, surtout si l'on observe ces animaux à l'état sauvage. La *périodicité* du rut est hors de doute pour plusieurs animaux, surtout pour nos espèces domestiques, chez lesquelles le retour de cet état physiologique est beaucoup plus fréquent que chez les espèces sauvages. Les brebis non fécondées deviennent en chaleur tous les quinze jours ; les truies, tous les quinze à dix-huit jours. Ce phénomène se reproduit toutes les trois ou quatre semaines chez les vaches, tous les mois chez les juments, et après le même laps de temps chez les buffles, les zèbres et les singes.

RUTACÉES. s. f. pl. [*rutaceæ*, all. *Rautenarten*, angl. *rutaceæ*, esp. *rutaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, à laquelle la rue (*Ruta*) a donné son nom, et qui offre les caractères suivants : Feuilles opposées ou alternes, très souvent marquées de points translucides. Fleurs hermaphrodites, rarement unisexuées. Calice de 3 à 5 sépales soudés par la base. Corolle à 5 pétales quelquefois soudés, rarement nulle ; 5 ou 10 étamines, dont quelques-unes avortent. Ovaire composé de 3 à 5 carpelles plus ou moins soudés, et formant autant de côtes plus ou moins saillantes ; chaque loge contenant 2 ovules insérés à l'angle interne. Ces carpelles sont, en général, appliqués sur un disque saillant ; quelquefois ils forment par leur réunion un ovaire gynobasique, dont le style semble naître d'une dépression très profonde de sa partie centrale. Le fruit est tantôt une capsule pluriloculaire, tantôt une baie ou une drupe. Les graines, dont le tégument propre est souvent crustacé, se composent d'un endosperme charnu ou corné, contenant un embryon à radicule supérieure, rarement tournée vers le hile, qui est latéral : quelquefois il n'y a pas d'endosperme.

RUTHÉNIQUE. adj. Qui a rapport au ruthénium. — *Acide ruthénique* ou *perruthénique* (RuO^4). Corps jaune, cristallisé et d'une instabilité telle qu'il a été impossible d'en déterminer la forme. Il fond vers 40 degrés et émet des vapeurs à la température ordinaire.

RUTHÉNIUM. s. m. Métal existant principalement dans les minerais de platine avec l'iridium. Solide, gris comme l'iridium, cassant, fusible, inattaquable par l'eau régale. Densité, 11.

RUTILANCE. s. f. État de ce qui est rutilant. La rutilance du sang artériel est due à l'oxygène fixé à ses globules ; elle existe dans le sang veineux lorsque, par cessation de l'action du grand sympathique coupé ou lésé, les capillaires se dilatent et laissent passer le sang trop vite pour qu'il ait perdu son oxygène dans les tissus ; elle se retrouve aussi lorsque normalement cet oxygène n'a pas disparu, comme on le voit dans les glandes et le rein pendant la durée de leur activité sécrétante (Cl. Bernard). Le sang qui revient d'un organe enflammé contient plus d'acide carbonique que celui de son congénère resté sain ; mais il contient le double d'oxygène de plus que le sang veineux de l'organe sain ; là est la cause de la rutilance et de celle des parties enflammées, ou mieux congestionnées, encore parcourues par le sang qui entoure celles où l'inflammation est confirmée avec arrêt des globules dans le sang veineux (Estor et Saint-Pierre).

RUTILANT, ANTE. adj. [*rutilans*]. Qui est d'un roux ardent. — *Gaz rutilant*. V. Hypoazotique. = En physiologie, se dit du sang artériel qui est d'un rouge vif.

RUTILE. s. m. V. Titanique.

RUTILINE. s. f. [de *rutilus*, rouge vif ; all. *Rutilin*]. Nom donné par Braconnot à une matière résineuse qui se produit par l'action de l'acide sulfurique sur la salicine. Mulder l'avait nommée *olivine*.

RUTINE. s. f. [all. *Rutin*, *Rutinum*, angl. *rutine*, it. *rutina ; acide rutinique*, *phytoménine*, *ménine*]. Principe retiré de la rue (*Ruta graveolens*, L.). Cristallisable, jaune clair, sans saveur ; peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante, soluble dans l'alcool bouillant, insoluble dans l'éther ; elle réagit acide.

RUTINIQUE. adj. V. Rutine.

RUTIQUE. adj. Synonyme de *caprique*.

RUYSCH. [Anatomiste hollandais, 1638-1731]. — *Membrane de Ruysch*. V. Choroide. — *Muscle de Ruysch*. V. Uterin (*Muscle*).

RUYSCHIENNE. adj. et s. f. [it. *ruischiana*, esp. *ruisquiana*]. La membrane de Ruysch. V. Choroïde.

RYTHME. s. m. [*rhythmus*, de ῥυθμός, cadence, proportion ; all. *Rhythmus*, *Ebenmass*, angl. *rhythm*, it. et esp. *ritmo*]. Proportion qui règne entre les parties d'un tout. — En médecine, proportion qui existe dans les battements du pouls entre une pulsation et les suivantes. — *Rythme des battements du cœur*. Ordre de succession d'après lequel se produisent la systole, la diastole et la pause dans chaque révolution du cœur, et le retour de chaque révolution. Au point de vue de la fréquence et de la durée de chaque phénomène, le rythme varie d'un animal à l'autre, et, chez chaque animal même, selon l'âge et mille circonstances diverses, morbides ou normales, telles que des sensations, des pensées, etc., parce que le rythme est sous la dépendance du système nerveux, et se rattache à l'influence de l'encéphale sur le cœur. Mais, au point de vue de l'ordre dans lequel se succèdent la systole et la diastole, le rythme reste partout le même et subordonné au cours du sang dans chaque cavité. Une révolution du cœur se divise, par rapport aux mouvements essentiels qui la constituent, en trois périodes : la première caractérisée surtout par la systole des oreillettes, la seconde par la systole des ventricules, la troisième par un repos commun aux deux systèmes de cavités du cœur; c'est-à-dire qu'une révolution commence avec la période de systole auriculaire et se termine avec la période de diastole générale. Ordinairement la durée des deux systoles est égale à la moitié de la durée totale de chaque révolution. Mais la contraction auriculaire n'occupe point tout le premier temps de chaque mesure; elle cesse avant le commencement du deuxième temps; et les ventricules, de leur côté, n'attendent même pas la fin de la systole des oreillettes pour commencer leur contraction.

RYTHMICITÉ. s. f. Caractère que présentent les contractions du cœur d'être rythmiques.

RYTHMIQUE. adj. [all. *rhythmisch*, angl. *rhythmical*, *rhythmic*, it. et esp. *ritmico*]. Se dit des mouvements qui offrent un ordre déterminé dans la manière dont ils se succèdent, qui se font avec rythme.

RYTIDOME. s. m. [de ῥυτίς, ride, et δῶμα, couverture; *faux liege*]. Nom donné à l'écorce de certains arbres à cause de son aspect crevassé, rugueux, résultant de ce qu'elle est divisée par des prolongements du périderme en feuillets qui rendent sa surface inégale.

S

ς = le Σ grec.

S. A. V. Abréviation.

S DU CÔLON. V. Côlon.

SABADILLINE. s. f. [all. *Sabadillin*, angl. *sabadilline*, it. et esp. *sabadillina*] ($C^{42}H^{56}Az^2O^{26}$). Alcaloïde tiré de la cévadille, où elle accompagne la vératrine (Couerbe). Elle est cristallisable en prismes assez gros, insolubles dans l'eau et l'alcool, peu solubles dans l'éther; elle verdit le sirop de violette, fond en résine à une chaleur de 200°. La sabadilline ne provoque ni éternuements ni vomissements; elle accélère les battements du cœur.

SABADILLIQUE. adj. V. Cévadique.

SABATRINE. s. f. ($C^{102}H^{86}Az^2O^{34}$). Alcaloïde qui accompagne la sabadilline, dont elle a les propriétés: elle est plus soluble dans l'éther.

SABINE. s. f. [*Juniperus sabina*, L., all. *Sabina*, *Sevenbaum*, angl. *savin*, it. et esp. *sabina*]. Arbrisseau conifère dont on distingue deux variétés : la *petite sabine* ou *sabine femelle* dont les feuilles ressemblent à celles du tamarin, et la *grande sabine* ou *sabine mâle*, qui a ses feuilles comme celles du cyprès. Toutes deux sont toujours vertes, résineuses, d'une odeur très forte et désagréable. Elles sont très irritantes et stimulent puissamment les vaisseaux utérins; aussi doit-on, quand on les emploie (comme emménagogues ou comme vermifuges), ne les administrer qu'avec la plus grande circonspection (10 à 30 centigr. de la poudre des feuilles et des jeunes pousses). A plus fortes doses, c'est un violent poison, qui détermine l'inflammation de l'estomac et des intestins et celle de l'utérus. La sabine fournit une essence âcre; la poudre s'emploie aussi à l'extérieur comme escarrotique.

SABLE. s. m. V. Gravelle. — *Bain de sable*. En chimie, sable chauffé sur lequel on pose les cornues, les capsules ou les ballons, pour évaporer doucement leur contenu. En médecine, sable chauffé par le soleil au bord de la mer ou artificiellement dont on recouvre les rhumatisants pour obtenir la sudation, etc. V. Arénation.

SABOT. s. m. [*ungula*, ὄνυξ, all. *Huf*, angl. *hoof*, it. *unghia*, esp. *uña*, *casco*]. Ongle des mammifères, lorsqu'il est épais et qu'il enveloppe la dernière phalange des doigts. Il y a cinq sabots à chaque pied dans l'éléphant, quatre dans l'hippopotame, trois dans le rhinocéros, deux grands et deux petits dans les cochons, quatre aux pieds de devant et trois à ceux de derrière dans les tapirs; deux à chaque membre, avec deux onglons surnuméraires, chez les ruminants. — Le sabot unique du cheval représente une sorte de boîte engainante qui enveloppe l'extrémité inférieure du doigt, en s'appliquant exactement sur la membrane kératogène, avec laquelle elle s'unit par une pénétration réciproque des prolongements et des cavités des surfaces en contact. Sa forme est celle d'une moitié de cylindre coupé très obliquement en travers dans sa partie moyenne et posé sur la surface de section (Chauveau).

SABURRAL, ALE. adj. [*saburralis*, all. *saburral*, it. *saburrale*, esp. *saburral*]. Qui tient aux saburres gastriques. — *État saburral* (*colluvies gastrica*). Accumulation de saburres dans l'estomac, causant un grand nombre de maladies, selon les médecins humoristes.

SABURRE. s. f. [*saburra*, gravier; all. *gastrische Unreinigkeiten*, angl. *saburra*, it. et esp. *saburra*]. — *Saburres gastriques*. Matières muqueuses que l'on a supposées amassées dans l'estomac à la suite des mauvaises digestions, et que l'on a considérées tantôt comme un produit altéré de l'excrétion muqueuse de cet organe ou de la sécrétion biliaire, tantôt comme un résidu de substances alimentaires mal digérées.

SAC. s. m. [*saccus*, all. et angl. *Sack*, it. *sacco*, esp. *saco*]. — *Sac d'ambulance*. V. Sacoche. = En botanique, le corps formé par la soudure des étamines, qui, dans les asclépiadées, recouvre l'ovaire comme un capuchon. — *Sac embryonnaire*. V. Ovule *végétal*. = En zoologie, *sac aérien*. Sur les singes, poche à laquelle aboutit une ouverture située entre la trachée et le larynx. Quand ils crient, ce sac, situé à la base de l'os hyoïde, se gonfle, l'air ne va pas, comme chez l'homme, directement jusque dans la bouche. Chez l'orang, l'air passe directement à travers la glotte; mais *au-dessus* de cette ouverture et dans la même direction se trouvent deux fentes qui communiquent dans deux cavités aériennes situées derrière le cartilage thyréoïde. Camper dit que ces deux cavités communiquent entre elles. Elles sont très étendues dans le gorille. — *Sac aérien*. V. Oiseau. = En anatomie, *sac capsulo-pupillaire*. V. Pupillaire. — *Sac pulmonaire*. Dans les écrits des anatomistes du XVIIe et du XVIIIe siècle, ce qu'on nomme aujourd'hui *oreillette gauche*; *oreillette* désignait alors ce que nous appelons *auricule de l'oreillette gauche* ou *pulmonaire*. — *Sac veineux*. Chez les anatomistes du XVIIe et du XVIIIe siècle, ce qu'on nomme aujourd'hui *oreillette droite*, y compris son auricule. = En chirurgie, *sac herniaire*. V. Hernie.

SACCADE. s. f. [all. *Ruck*, angl. *saccade*, it. *scossa*, esp. *sofarbada*, *sofrenada*]. Mouvement subit que celui qui dirige le cheval communique aux rênes. Les saccades exposent à blesser les barres.

SACCADÉ, ÉE. adj. [all. *stossend*]. V. Respiration.

SACCHARAMIDE. s. f. ($C^{12}H^{12}Az^2O^{12}$). Substance obtenue en faisant passer un courant de gaz ammoniac dans une solution alcoolique de saccharate d'éthyle, additionnée d'éther. Cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, un peu dans l'alcool bouillant, insoluble dans l'éther.

SACCHARATE. s. m. [esp. *sacarato*]. Nom générique des sels résultant de la combinaison des bases avec l'acide saccharique. — *Saccharate d'éthyle*. V. Saccharique (*Éther*).

SACCHARATÉ, ÉE. adj. Qui est à l'état de saccharate; qui est sucré. — *Mercure saccharaté*. V. Mercure.

SACCHARHYDROLÉ. s. m. Association d'un hydrolé à un saccharolé.

SACCHARIDE. s. m. (Berthelot). Groupe de composés chimiques qui résultent de l'action des acides organiques sur les sucres.

SACCHARIFICATION. s. f. [de *saccharum*, sucre, et *facere*, faire; all. *Zuckerbildung*, angl. *saccharification*, it. *saccharificazione*, esp. *sacarification*]. Conversion d'une substance en sucre : par exemple, de l'amidon, lorsqu'on le traite par l'acide sulfurique. V. Glycogénie.

SACCHARIGÈNE. adj. et s. Nom donné aux corps, tels que la cellulose, la fécule, les gommes, qui donnent des sucres.

SACCHARIMÉTRIE. s. f. [de σάκχαρον, sucre, et μέτρον, mesure]. Dosage de la quantité de sucre contenu dans une liqueur. — *Saccharimétrie chimique*. V. Sucre *du foie*. — *Saccharimetre physique*. V. Polarimétrie.

SACCHARIMÉTRIQUE. adj. — *Liqueurs* ou *réactifs saccharimétriques*. V. Sucre *du foie*.

SACCHARIN, INE. adj. [*saccharinus*, all. *zuckerhaltig*, angl. *saccharine*, it. *saccarino*, esp. *sacarino*]. Qui est de la nature du sucre, qui en contient. — *Acide saccharin*. V. Oxalique.

SACCHARINE. s. f. [*acide anhydro-sulfamido-benzoïque*]. Substance obtenue en transformant successivement le toluène en acide sulfoconjugué, sulfotoluate de soude, sulfochlorure de toluène, sulfamide de toluol; traitant celui-ci par l'action combinée d'un permanganate alcalin et du peroxyde de plomb, et précipitant la saccharine à l'aide de l'acide chlorhydrique. Cristallisable, peu soluble dans l'eau, douée d'un goût sucré très prononcé, elle a une réaction acide, n'agit pas sur la lumière polarisée, ne produit pas d'alcool par la fermentation; elle diffère donc du sucre par ses propriétés chimiques, ce qui la fait employer pour sucrer les mets et les boissons des diabétiques, sous forme de tablettes de 5 centigr. : une tablette suffit pour une tasse de liquide. Mais elle ne convient qu'aux malades dont l'estomac est intact et le rein perméable.

SACCHARINITE. s. m. [all. *Pflanzenzucker*, it. *saccarinite*]. Le groupe des substances sucrées susceptibles de fermenter : sucre, glycose, etc. (Desvaux).

SACCHARIQUE. adj. Qui concerne le sucre et ses composés. — *Acide saccharique* [*acide malique du sucre* ou *artificiel*, Scheele; *acide métatartrique*, Erdmann; *acide oxalhydrique*] ($C^{12}H^{10}O^{16}$). Corps isomérique avec l'acide mucique, qui résulte de l'action de l'acide azotique sur le sucre de canne, la glycose, la lactose, la mannite. Amorphe, incolore, déliquescent, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther. — *Éther saccharique* [*saccharate d'éthyle*] [$C^{12}H^{8}O^{16}(C^{4}H^{5})^{2}$]. Substance cristallisable, déliquescente, obtenue par action de l'acide chlorhydrique sur le saccharate de chaux dissous dans l'alcool.

SACCHARO-GLYCOSE. s. f. Produit de l'action des acides étendus sur le sucre de canne (Bouchardat).

SACCHAROÏDE. adj. Qui a l'aspect du sucre.

SACCHAROÏTE. s. m. Nom collectif de tous les principes sucrés non fermentescibles, tels que la glycérine, la glycyrrhizine, la mannite, etc.

SACCHAROLÉ. s. m. Médicament pulvérulent qui résulte du mélange du sucre en poudre avec d'autres subtances également pulvérisées.

SACCHAROLIE. s. f. Nom commun des saccharolés et des mellites.

SACCHAROLIQUE. adj. Se dit (Béral) des médicaments dont la base est du sucre uni à d'autres corps.

SACCHAROSE. s. f. V. Sucre *de canne*.

SACCHAROSIDE. s. f. (Berthelot). Le groupe de corps formés par l'union de la saccharose avec les bases.

SACCHARURE. s. m. (Béral). Médicament qu'on obtient en versant une teinture alcoolique ou éthérée sur du sucre et séchant à l'étuve : on le réduit au bout de vingt-quatre heures en poudre grossière.

SACCIFORME. adj. [de *saccus*, sac, et *forma*, forme]. Qui est en forme de sac. Se dit de certains anévrysmes, etc.

SACCULAIRE. adj. Qui a rapport au saccule. — *Nerf sacculaire*. Filet du nerf auditif allant au saccule.

SACCULE. s. m. [diminutif de sac]. V. Oreille *interne*.

SACHET. s. m. [*sacculus*, μαρσίππιον, all. *Krautersäckchen*, angl. *satchel*, *nodule*, it. *sacchetto d'odori*, esp. *saquillo*]. Petit sac de toile ou de taffetas, rempli d'espèces aromatiques pulvérisées ou de poudres interposées entre des cardes de coton, qu'on met en contact avec diverses parties du corps. — *Sachet de Morand*. V. Collier.

SACOCHE. s. f. — *Sacoche* ou *sac d'ambulance*. Petit sac porté par un infirmier militaire accompagnant le chirurgien du régiment sur le lieu du combat. Il contient la charpie, les bandes, les hémostatiques et autres objets nécessaires à l'application des premiers pansements pour les plaies par armes de guerre.

SACRÉ, ÉE. adj. [*sacer*, ἱερός, angl. *sacral*, it. et esp. *sacro*]. Qui appartient au sacrum. — *Artère sacrée antérieure* ou *moyenne*. Elle naît de la partie postérieure de l'aorte, au niveau de la quatrième vertèbre lombaire, descend verticalement sur l'articulation sacro-vertébrale, fournit la dernière artère lombaire et des *artères sacrées* qui s'anastomosent avec les branches des sacrées latérales, et se divise, au-devant du coccyx, en deux branches qui donnent des rameaux au coccyx, aux muscles et ligaments qui s'y attachent. — *Artère sacrée latérale*. Elle naît tantôt de la fessière, tantôt de l'hypogastrique ; quelquefois il n'y en a qu'une seule de chaque côté de la ligne médiane ; d'autres fois il y en a deux ou même trois. Elles descendent au-devant des trous sacrés antérieurs, et s'anastomosent par arcade avec la sacrée moyenne. — *Nerfs sacrés*. Ordinairement au nombre de six, souvent de cinq seulement, ils sont fournis par la terminaison de la moelle vertébrale. C'est des quatre premiers de ces nerfs et du cordon lombo-sacré que résulte le plexus sacré. — *Plexus sacré*. V. Sciatique. — *Région sacrée*. La partie postérieure et inférieure médiane du dos, qui correspond au sacrum. — *Trous sacrés*. Nom donné à seize trous, dont huit *antérieurs*, situés sur la face antérieure du sacrum, quatre de chaque côté de la ligne médiane, les uns au-dessus des autres, et huit *postérieurs*, placés à la face postérieure du même os, et présentant la même disposition que les antérieurs, avec lesquels ils correspondent. Ces trous communiquent avec le *canal sacré*, qui fait suite au canal vertébral; ils sont traversés par une branche des nerfs sacrés. — *Veines sacrées*. Satellites des artères sacrées ; elles forment un plexus au-devant du sacrum. = *Mal sacré* ou *maladie sacrée*. V. Épilepsie.

SACRO-COCCYGIEN, IENNE. adj. [*sacro-coccygeus*, it. et esp. *sacro-coccygeo*]. Qui a rapport au coccyx. — *Articulation sacro-coccygienne*. Celle de l'extrémité inférieure du sacrum avec la facette supérieure du coccyx; elle est affermie par deux ligaments appelés *sacro-coccygiens antérieur* et *postérieur*.

SACRO-COXALGIE. s. f. [de *sacrum*, l'os sacrum, *coxa*, l'os coxal, et ἄλγος, douleur]. Tumeur blanche de la symphyse sacro-iliaque. La marche et le traitement sont analogues à ceux de la coxalgie.

SACRO-ÉPINEUX, EUSE. adj. [*sacro-spinosus*]. — *Ligaments sacro-épineux*, l'un *supérieur* et l'autre *inférieur*. Ils s'étendent des épines postérieures, supérieure et inférieure, de l'os iliaque, aux parties latérales et postérieure du sacrum.

SACRO-FÉMORAL, ALE. adj. et s. m. V. Fessier (*Grand*).

SACRO-ILIAQUE. adj. [*sacro-iliacus*]. Qui a rapport au sacrum et à l'os des iles. — *Articulation* ou *symphyse sacro-iliaque*. Celle de chaque face latérale du sacrum avec l'os iliaque correspondant. Les liens qui l'affermissent sont les ligaments *sacro-iliaque antérieur*, *supérieur* et *inférieur*, et le *ligament sacro-iliaque interosseux*. Ce dernier occupe l'espace que laissent entre eux le sacrum et l'os iliaque, derrière leurs surfaces articulaires.

SACRO-ILI-TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. V. PYRAMIDAL *de la cuisse*.

SACRO-LOMBAIRE. adj. et s. m. [*sacro-lumbus*, *sacro-lumbalis, lombo-sacro-trachélien ;* it. *sacro-lombare*, esp. *sacro-lumbar*]. Muscle pair et allongé, étendu de la face postérieure du sacrum, de la partie correspondante de la crête iliaque et du sommet des apophyses épineuses des vertèbres lombaires et des dernières vertèbres dorsales, à l'angle des douze côtes et aux tubercules postérieurs des apophyses transverses des cinq dernières vertèbres cervicales.

SACRO-SCIATIQUE. adj. [*sacro-ischiaticus*, it. *sacro-ischiatico*, esp. *sacro-sciatico*]. — *Ligaments sacro-sciatiques*. Nom donné à deux ligaments membraniformes qui concourent à affermir l'articulation sacro-iliaque. Le *grand ligament sacro-sciatique*, ou *sacro-sciatique postérieur*, s'étend de la partie postérieure de la crête iliaque et des côtés du sacrum et du coccyx à la lèvre interne de la tubérosité de l'ischion ; le *petit ligament sacro-sciatique*, ou *sacro-sciatique antérieur*, naît de la face antérieure du précédent et se termine à l'épine sciatique. Par son bord externe, le grand ligament sacro-sciatique convertit la grande échancrure sciatique en une vaste ouverture, que le petit ligament sacro-sciatique divise en deux ouvertures secondaires.

SACRO-SPINAL. adj. et s. m. [*sacro-spinalis*, esp. *sacro-espinal*]. — *Muscle sacro-spinal*. Nom sous lequel Chaussier avait réuni les muscles sacro-lombaire, long dorsal, transversaire épineux, intertransversaire. Il distinguait à ce muscle : une portion dorso-trachélienne, qui est le sacro-lombaire ; une portion costo-trachélienne, qui répond à l'intertransversaire et au long dorsal ; une portion lombo-cervicale, qui est le transversaire épineux.

SACRO-TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. V. PYRAMIDAL *de la cuisse*.

SACRO-VERTÉBRAL, ALE. [*sacro-vertebralis*]. Qui appartient au sacrum et aux vertèbres. — *Articulation sacro-vertébrale*. Celle du sacrum avec la face inférieure de la dernière vertèbre lombaire. L'angle que forment ces deux os à leur partie antérieure a été appelé *angle sacro-vertébral* ou *promontoire*. — *Ligament sacro-vertébral*. Faisceau ligamenteux qui, de chaque côté de la colonne vertébrale, se rend de la partie antérieure inférieure de l'apophyse transverse de la dernière vertèbre lombaire à la partie supérieure du sacrum.

SACRUM. s. m. [de *sacer*, sacré ; τὸ ἱερὸν ὀστέον, all. *Heiligenbein*, *Kreuzbein*, angl. *sacrum*, it. et esp. *sacro*]. Os impair, symétrique et triangulaire, placé à la partie postérieure du bassin, entre les deux os iliaques, et faisant suite à la colonne vertébrale. Sa *face spinale* ou *postérieure*, recouverte par les muscles sacro-lombaires, présente sur la ligne médiane quatre ou cinq éminences qui font suite aux apophyses épineuses des vertèbres, et qui forment une crête (*crête sacrée*) au-dessous de laquelle est une ouverture triangulaire qui termine le *canal sacré*. Sur les côtés de cette face existent deux gouttières, continuation de celle de la colonne vertébrale, et dans lesquelles s'ouvrent les *trous sacrés postérieurs*. La *face antérieure* ou *pelvienne*, légèrement concave, présente l'orifice des *trous sacrés antérieurs*. La *base* du sacrum s'articule avec la dernière vertèbre lombaire, son *sommet* avec le coccyx, chacun de ses *bords latéraux* avec l'os coxal correspondant. Il se développe par cinq points d'ossification ; des rainures transversales sont les indices de la réunion de ces cinq pièces primitives, qui ressemblent chacune à une petite vertèbre. V. SACRÉ. — Fig. 420. 1, ouverture supérieure du canal sacré ; 2, apophyses articulaires supérieures ; 3, trous sacrés postérieurs ; 4, tubercules internes ; 5, tubercules externes des trous sacrés ; 6, crête sacrée ; 7, cornes du sacrum ; 8, facette auriculaire ; 9, rugosités pour des insertions ligamenteuses ; 10, cornes du coccyx.

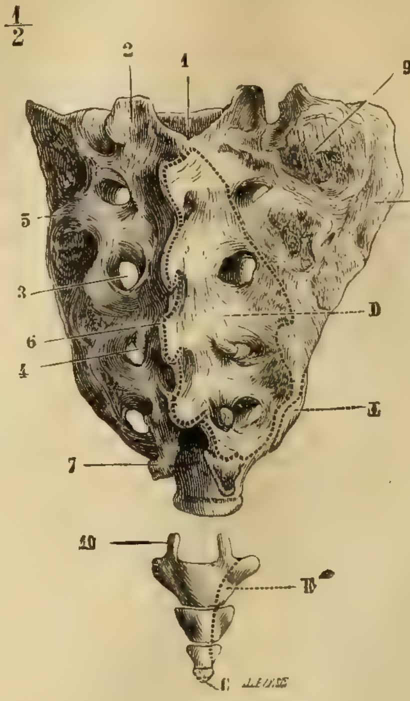

FIG. 420.

SAFRAN. s. m. [*crocus*, κρόκος, all. *Saffran*, angl. *saffron*, it. *zafferano*, esp. *azafran*]. Nom donné aux stigmates desséchés de la fleur du *Crocus sativus*, L., de la famille des iridées (fig. 421). Le safran venait autrefois d'Asie, sous le nom de *safran oriental ;* il est aujourd'hui cultivé en Espagne et en France, et celui du Gâtinais est le plus estimé. Dès que la corolle est épanouie, on cueille la fleur et l'on enlève les *stigmates*, que l'on fait sécher sur des tamis de crin chauffés par de la braise, opération qui leur fait perdre les quatre cinquièmes de leur poids. Le safran doit être en filaments longs, souples, d'un rouge-orange foncé, sans mélange d'étamines ; il doit fortement colorer la salive en jaune doré, avoir une odeur forte, vive, pénétrante, produire une poudre rutilante. Il donne, à l'analyse, une matière colorante (*safranine*), une huile volatile, de la cire, de la gomme, de l'albumine et quelques sels. Il est souvent sophistiqué avec la fleur du *carthame* ou *safran bâtard ;* mais cette fleur se reconnaît à son tube rouge, quinquéfide, renfermant le pistil et les étamines : elle n'a d'ailleurs ni la souplesse ni l'odeur du safran. Ce dernier est employé comme emménagogue, sous forme de poudre (30 à 120 centigram.), d'infusion (une pincée pour 500 grammes de liquide), de sirop ou de teinture (12 à 36 gouttes). Il entre dans la préparation de la thériaque, du laudanum de Sydenham, du caustique carbo-safrané. — *Sirop de safran*.

On le prépare en faisant macérer pendant deux jours 32 grammes de safran dans 500 grammes de vin de Malaga, passant la liqueur, la faisant déposer, la décantant, ajoutant 768 gr. de sucre blanc et faisant un sirop. —

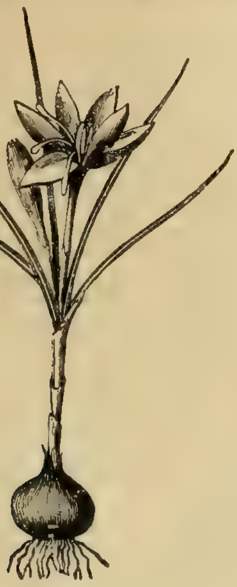

Fig. 421.

Teinture ou *alcoolé de safran.* On l'obtient en faisant digérer pendant quinze jours 1 partie de safran dans 4 parties d'alcool à 80°, passant avec expression et filtrant. — *Safran des Indes.* V. Curcuma. — *Safran des prés.* V. Colchique. = En chimie, *safran*, nom donné à plusieurs corps dont la couleur a été comparée à celle de la plante de ce nom. — *Safran de Mars apéritif, safran de Mars astringent.* V. Oxyde *de fer.* — *Safran de Mars de Zwelfer.* Tritoxyde de fer d'un beau rouge brillant, obtenu en traitant la limaille de fer par l'azotate de potasse, et lavant le produit avec soin, afin d'enlever tout l'alcali. — *Safran des métaux.* V. Oxysulfure *d'antimoine.*

SAFRANINE. s. f. [*polychroïte*] ($C^{96}H^{60}O^{36}$). Matière colorante du safran. Masse rouge, inodore, peu soluble dans l'eau et l'alcool étendu. D'après Weiss, c'est une glycoside qui, chauffée avec de l'acide sulfurique étendu, se dédouble en sucre et en une substance qu'il nomme *crocine* ($C^{32}H^{18}O^{12}$), et qui est distincte de la substance du même nom extraite du *Gardenia grandiflora.*

SAGACITÉ. s. f. — *Sagacité comparative.* V. Comparaison.

SAGAPÉNUM. s. m. [*sagapenum*, σαγάπηνον, *gomme séraphique*, all. *Sagapengummi*, *Serapingummi*, angl. *sagapen*, it. et esp. *sagapeno*]. Gomme-résine provenant probablement du *Ferula persica*, Willdenow (ombellifères). Elle est apportée de la Perse, ordinairement en masses molles, demi-transparentes, mêlées d'impuretés et de semences de plantes ombellifères. Le sagapénum ressemble au galbanum; mais il a la saveur et l'odeur de l'asa fœtida; il ne se colore pas en rouge par le contact de la lumière et de l'air, comme fait cette dernière substance. Le sagapénum fournit: résine, 50,29; gomme, 32,72; essence (jaune, fluide, d'odeur alliacée), 3,73; mucilage, 3,48; sels, eau, etc. (Brandes). On ne l'emploie pas seul, mais il entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques, notamment dans le diachylon gommé et la thériaque.

SAGE-FEMME. s. f. [*obstetrix*, μαῖα, all. *Hebamme*, angl. *midwife*, it. *levatrice*, esp. *comadre*]. Femme qui exerce l'art des accouchements. Des cours d'accouchement sont faits dans les écoles de médecine pour les élèves sages-femmes. Il est fait, en outre, dans l'hospice le plus fréquenté de chaque département (à la Maternité, à Paris), un cours annuel et gratuit. Celles qui n'étudient pas dans les écoles doivent avoir suivi ce cours pendant deux ans et avoir vu pratiquer pendant neuf mois, ou pratiqué elles-mêmes les accouchements pendant dix mois, dans un hospice ou sous la surveillance d'un professeur. Elles sont examinées par les jurys médicaux sur la théorie et la pratique des accouchements, sur les accidents qui peuvent les précéder, les accompagner et les suivre, et sur les moyens d'y remédier. On leur délivre gratuitement un diplôme, qu'elles font enregistrer au tribunal de première instance et à la sous-préfecture de l'arrondissement où elles s'établissent et où elles ont été reçues. Celles qui ne seraient pas pourvues de diplôme seraient poursuivies et condamnées, en faveur des hospices, à une amende de 100 francs, et, en cas de récidive, à une amende double et à un emprisonnement qui pourrait durer jusqu'à six mois. — Les sages-femmes ne peuvent employer les instruments, dans les accouchements laborieux, sans appeler un docteur, ou un médecin ou chirurgien (Loi du 19 ventôse an XI).

SAGESSE. s. f. — *Sagesse des chirurgiens.* V. Sisymbre.

SAGITTAIRE. s. f. [*fléchière, flèche d'eau, Sagittaria sagittæfolia*, L.]. Plante alismacée à fleurs monoïques, qui croît dans les lieux marécageux; la poudre de ses racines et de ses feuilles a été recommandée par des empiriques contre la phtisie.

SAGITTAL, ALE. adj. [*sagittalis*, de *sagitta*, flèche; angl. *sagittal*, it. *sagittale*, esp. *sagital*]. — *Gouttière sagittale.* Sillon profond creusé par la suture sagittale, à la partie interne de la voûte du crâne, depuis la crête coronale jusqu'à la protubérance occipitale interne, et dans lequel est logé le sinus longitudinal supérieur. — *Suture sagittale* [all. *Pfeilnaht*]. Celle qui unit les deux os pariétaux et qui s'étend d'avant en arrière sur la ligne médiane, ainsi nommée parce qu'elle rencontre à angle droit le milieu de l'arc que décrit la suture fronto-pariétale, comme une flèche placée sur l'arc qui doit la décocher.

SAGITTÉ, ÉE. adj. [*sagittatus*, de *sagitta*, flèche; all. *pfeilförmig*, angl. *sagittate*, it. *sagittato*, esp. *sagitado*]. Se dit, en botanique, de parties qui ont la forme d'un fer de flèche, c'est-à-dire d'un cône pointu, offrant à sa base une échancrure profonde, dont les deux côtés se prolongent en oreillettes aiguës.

SAGITTELLE. s. f. V. Chétognathe et Nématoïde.

SAGITTULE. s. f. Prétendu helminthe qui n'était qu'une trachée d'oiseau.

SAGOU. s. m. [all. *Sago, Sagobaum*, angl. *sago*, it. *sago, sagu*, esp. *sagu*]. Substance amylacée alimentaire qu'on retire de la moelle de plusieurs espèces de palmiers (particulièrement du *Sagus rinifera*, Pers., et du *Sagus Rumphii*, Willd), qui croissent aux Moluques, aux Philippines et dans les autres îles des Indes orientales. On la sépare de la partie fibreuse à l'aide de l'eau froide et de l'agitation; on met le tout sur un tamis: l'eau qui passe entraîne avec elle le *sagou*, qui s'y dépose sous forme de poudre très fine et très blanche. Après l'avoir fait à moitié dessécher, on le réduit en petits grains en le passant à travers un crible, et l'on achève ensuite sa dessiccation en l'agitant continuellement dans des bassines chauffées. C'est a cette légère torréfaction que le sagou doit sa couleur rougeâtre. Planche compte plusieurs espèces de sagous: celui des îles Maldives, en grains ovoïdes arrondis, très durs, d'une couleur briquetée non uniforme; celui de Sumatra, en grains arrondis blancs ou jaunâtres; celui de la Nouvelle-Guinée, semblable à celui des Maldives, mais plus briqueté; celui des îles Moluques, tantôt gris, tantôt rosé; le sagou *blanc*, arrivant aussi des îles Moluques, en grains blancs, qui deviennent translucides après avoir absorbé l'eau. Ces sagous, souvent falsifiés avec la fécule de pomme de terre, contiennent du muriate de soude. On a indiqué un sagou de Madagascar; mais il ne contient pas d'amidon, et ne peut être considéré comme un véritable sagou.

SAIGNÉE. s. f. [*sanguinis missio*, *venæ sectio*, φλεβοτομία, all. *Aderlasss*, angl. *blood-letting*, it. *salasso*, esp. *sangria*]. Évacuation artificielle d'une certaine quantité de sang. On distingue la *saignée artérielle*, la *saignée veineuse* et la *saignée capillaire*. — La *saignée artérielle* (*artériotomie*) et la *saignée veineuse* (*phlébotomie*) se font avec une lancette ou un phlébotome. *L'artériotomie* ne peut guère être pratiquée que sur de petites branches qui présentent un point d'appui solide. — C'est le plus ordinairement au pli du bras ou au pied qu'on pratique la *phlébotomie*. 1° Au bras, on peut tirer le sang de la céphalique, de la basilique, des médianes céphalique ou basilique, ou de la cubitale antérieure; 2° au pied, on ouvre la saphène interne ou externe. Quelquefois on ouvre, au cou, la veine jugulaire externe; à la main, la céphalique ou la salvatelle; au front, la veine frontale; dans la bouche, les veines ranines. — Pour pratiquer une *saignée du bras*, on commence par comprimer le membre circulairement au-dessus de la veine que l'on veut ouvrir, afin que le sang la rende plus apparente en s'y accumulant. Le chirurgien, se plaçant alors au côté droit du malade, s'il doit ouvrir une veine du bras droit, fixe dans son aisselle gauche la main droite du malade, en même temps qu'il saisit de la main gauche le coude de ce bras. Il explore la position de la veine qu'il veut ouvrir, prend par le talon, entre le pouce et l'index (fig. 422) de sa main droite, sa lancette ouverte; fléchit ses deux doigts, pose les autres sur l'avant-bras pour donner de la fixité à sa main, et, tendant la peau régulièrement, il enfonce dans le vaisseau la pointe de la lancette, puis, par un léger mouvement de bascule, il relève le tranchant de l'instrument, de manière à agrandir l'ouverture en le retirant. Le chirurgien se place à gauche du malade et tient sa lancette de la main gauche, s'il pratique la saignée sur le bras gauche. Pendant que le sang coule, il faut avoir soin de maintenir le parallélisme des ouvertures de la veine et de la peau, et recevoir ce liquide dans des vases (V. Palette) d'une capacité déterminée, afin de juger de la quantité évacuée. On accélère l'écoulement en déterminant des contractions musculaires de l'avant-bras, par exemple en recommandant au malade de faire rouler entre ses doigts un corps quelconque. Lorsqu'on juge la saignée suffisante, on détache la ligature, on rapproche les lèvres de la plaie, on lave, et l'on applique une compresse et un bandage en huit de chiffre (V. Bandage). Lorsqu'un malade a été déjà plusieurs fois saigné, on incise au-dessous des cicatrices. C'est ordinairement sur la médiane céphalique qu'on pratique la saignée du bras, parce qu'il est facile, en n'enfonçant pas la lancette trop profondément, d'éviter de blesser le nerf musculo-cutané, seule partie dont on ait à craindre en cet endroit la lésion. Si l'on est obligé de la pratiquer sur la médiane basilique, il faut reconnaître exactement ses rapports avec l'artère brachiale, et ouvrir la veine au-dessus ou au-dessous, de façon à éviter la formation d'un anévrysme artérioso-veineux; si l'on n'a pas l'habitude de saigner, il vaut mieux ouvrir la veine du dos de la main ou de l'avant-bras qui présenterait le plus de volume, en ayant soin de plonger auparavant le membre dans un bain chaud. Pour la *saignée du pied*, on ouvre le plus souvent la saphène interne, au-devant de la malléole. Après avoir fait gonfler les vaisseaux au moyen d'un bain de pieds chaud, le chirurgien met une ligature à la jambe sur laquelle il veut opérer, fait replonger le pied dans le bain, puis le place sur son genou, et ouvre la veine comme il a été dit pour la saignée du bras. On replace ensuite le pied dans l'eau pour activer l'écoulement du sang. La saignée faite, on essuie le membre, et l'on applique le bandage dit *étrier*. — La *saignée capillaire* se fait au moyen des sangsues ou des scarifications; on l'appelle aussi *saignée locale*, parce qu'elle dégorge spécialement la partie du système capillaire où on la pratique; de même qu'on donne le nom de *saignée générale* à la phlébotomie, qui dégorge tout le système sanguin. — La *saignée* est dite *déplétive*, lorsqu'elle a pour but, chez les pléthoriques par exemple, de diminuer la quantité de sang qui surabonde dans le système circulatoire. La *saignée* était dite *révulsive*, lorsqu'on la pratiquait loin de la partie où le sang se portait en trop grande abondance, à l'effet de détourner ce fluide, d'en changer le cours: le sang et la lymphe étant les seules humeurs qui circulent, l'action révulsive attribuée aux saignées générales est nulle, parce qu'en tirant le sang d'une veine, on ne tire pas seulement celui de l'organe avec lequel la veine est immédiatement en communication, mais que, de proche en proche, tout le système se désemplit, attendu que le courant n'est jamais discontinu. Il n'y a qu'une *déplétion* générale à laquelle la partie malade participe pour sa petite part, s'il n'y a pas encore stase dans les capillaires; elle en tire profit de plus, en ce qu'il lui arrive un peu moins de sang. — Dire que toute *saignée* est *dérivative*, en ce que la ligature fait accumuler le sang au-dessous d'elle, et *révulsive*, en ce que la piqûre de la peau et de la veine détermine une congestion dans son voisinage, est puéril en raison du peu de durée du premier phénomène et du peu d'intensité du second. V. Dérivation et Révulsion. — On a donné à la *saignée* le nom de *spoliative*, lorsqu'on l'employait pour diminuer la partie solide du sang. On a attribué cet effet aux fréquentes saignées, le sérum du sang se réparant, disait-on, plus promptement que la partie solide. — Quelques auteurs, admettant une sympathie, mais qui n'est pas réelle, entre tous les organes situés d'un même côté de la ligne médiane, ont recommandé de pratiquer la saignée du côté correspondant au siège du mal: *saignée latérale*. — *Saignée blanche*. Faire une *saignée blanche*, manquer la veine, ne point l'ouvrir. = Vulgairement la *saignée*, la région où se pratique la saignée du bras. V. Coude.

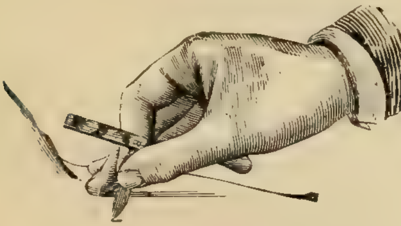

Fig. 422.

SAIGNEMENT. s. m. [*sanguinis fluxus*, all. *Nasenbluten*, angl. *bleeding*, esp. *desangramiento*]. Écoulement de sang. Ce terme ne s'emploie guère que pour le *saignement du nez* ou *épistaxis*.

SAILLIE. s. f. L'acte du coït des animaux domestiques. = *Saillie germinative*. Le cumulus proligère.

SAILLIR. v. a. Se dit d'un quadrupède, du cheval en particulier, qui couvre sa femelle.

SAIN, AINE. adj. Qui est en état de santé, par opposition à *malade*.

SAINBOIS. s. m. V. GAROU.

SAINDOUX. s. m. V. AXONGE.

SAINFOIN. s. m. [all. *Esparsette, Süssklee*, angl. *sainfoin*, it. *cedrangola*, esp. *pipirigalla, esparcilla*]. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées. On en cultive deux espèces, l'*Onobrychis sativa*, Lamk, et l'*Hedysarum onobrychis*, L., vulgairement *esparcette*. C'est un excellent fourrage.

SAINT-ALBAN (Loire). — *Eau alcaline*. Froide. Boisson.

SAINT-AMAND (Nord). — *Eau saline*. + 28°. Boisson et bains.

SAINT-GALMIER (Loire). — *Eau alcaline*. Froide. Boisson.

SAINT-GERVAIS (Haute-Savoie). — *Eau saline*. + 41°. Boisson et bains.

SAINT-HONORÉ (Nièvre). — *Eau sulfureuse*. + 33°. Boisson et bains.

SAINT-NECTAIRE (Puy-de-Dôme). — *Eau alcaline*. + 38°. Boisson et bains.

SAINT-PARDOUX (Allier). — *Eau saline*. Froide. Boisson.

SAINT-SALVERINE. s. f. V. GLAIRINE.

SAINT-SAUVEUR (Hautes-Pyrénées). — *Eau sulfureuse*. + 35°. Boisson et bains.

SAISON. s. f. [*tempestas*, ὥρα, all. *Jahreszeit*, angl. *season*, it. *stagione*, esp. *sazon, estacion*]. Chacune des périodes de l'année, qui, dans la zone tempérée, correspondent à une différence dans le temps pendant lequel le soleil reste sur l'horizon, temps qui détermine la température de chaque lieu, et par suite exerce une influence puissante sur la vie végétale et animale. Les saisons physiques ne se prêtant point à une détermination générale, puisqu'elles varient pour chaque pays, on y a substitué les saisons astronomiques, réglées d'après la plus grande, la moyenne et la plus petite distance du zénith à laquelle le soleil se trouve quand il atteint le méridien, c'est-à-dire d'après le passage apparent de cet astre par les points équinoxiaux et solsticiaux, ce qui produit quatre saisons : le *printemps*, l'*été*, l'*automne* et l'*hiver*. La division admise dans les zones tempérées n'est pas applicable à la zone torride, et ne convient pas non plus aux zones glaciales.

SÂL. s. m. Nom donné à la bronchite en Abyssinie dans l'idiome de l'amhara.

SALACE. adj. [*salax*, ἀσελγὴς]. Se dit d'un animal doué de salacité à un haut degré.

SALACITÉ. s. f. [*salacitas*, ἀφροδισιασμὸς, ἀσέλγεια, all. *Geilheit*, angl. *salacity*, it. *lussuria, lascivia*, esp. *lascivia*]. Propension des animaux, domestiques surtout, aux rapprochements sexuels.

SALAISON. s. f. [*salsamentum*, τάριχος, all. *das Gesalzene*, angl. *salted provisions*, it. *salsume*, esp. *cecina*]. Opération qui consiste à saler la viande, c'est-à-dire à l'imprégner et la saupoudrer de sel de cuisine ; aux points de contact de la viande et du sel il se forme une *saumure* qui comprend environ le tiers et même la moitié du liquide contenu dans la viande fraîche : on altère ainsi la composition de la viande beaucoup plus que ne le fait la coction dans l'eau (Liebig), et l'on diminue proportionnellement son pouvoir nutritif. L'action conservatrice du sel marin, et surtout du salpêtre qu'on ajoute souvent, consiste en ce qu'il fait perdre aux substances organiques leurs propriétés de corps coagulables et susceptibles de coction. De ce défaut de nutrivité produit artificiellement et dépendant de l'altération des substances organiques, résultent cet affaiblissement graduel, ces diarrhées et ces affections scorbutiques qu'on observe chez les marins et les soldats, et que l'emploi des aliments frais fait rapidement disparaître quand ces affections n'ont pas trop profondément altéré les organes : les aliments frais font disparaître les accidents parce qu'ils fournissent des substances organiques non altérées, et non parce qu'ils contiennent de l'iode ou autre corps métallique auquel on attribue gratuitement une action considérable nullement en rapport avec leurs propriétés et leur quantité.

SALAMANDRE. s. f. [*salamandra*, σαλάμανδρα, all. *Salamander, Molch*, angl. *salamander*, it. et esp. *salamandra*]. Genre de batraciens urodèles nombreux en espèces, que le vulgaire redoute parce qu'il en croit la morsure venimeuse. Ces animaux ont des dents trop petites pour entamer la peau, et n'ont pas de glandes salivaires à venin. Leur peau et leurs *glandes temporales* sous-cutanées seules sécrètent un liquide blanchâtre, visqueux, irritant pour les yeux si on les touche avec les doigts après avoir manié ces animaux. Cette humeur inoculée aux petits vertébrés (oiseaux, cochons d'Inde) les tue rapidement. Ce venin des salamandres empoisonne aussi, mais plus lentement, les autres batraciens. L'espèce la plus commune est la *salamandre terrestre* ou *tachetée* (*Salamandra maculata*, Laur.).

SALAMANDRINE. s. f. ($C^{68}H^{60}Az^{2}O^{10}$). Alcaloïde trouvé dans le liquide visqueux de la salamandre terrestre. Amorphe, soluble dans l'eau et l'alcool, à réaction alcaline, vénéneux.

SALANGANE. s. f. V. ALCYON.

SALANT, ANTE. adj. [all. *salzhaltig*]. Qui a la propriété de saler, de contenir, de fournir du sel, du sel marin en particulier. — *Marais salant* [*salin, saline*; angl. *salt*, it. *stagno*, esp. *saladar*]. Vaste surface destinée à l'évaporation spontanée de l'eau de mer. D'après Mélier, l'industrie des marais salants n'a rien d'insalubre, et un salin bien établi, bien exploité, bien entretenu, peut même être considéré souvent comme un moyen d'assainissement; dans les conditions inverses, c'est une cause d'insalubrité analogue à celle des marais ordinaires, et qui doit être combattue de la même façon.

SALANT. s. m. Couche blanche, mince, qui reste à la surface des terrains qui ont été submergés par la mer. Cette couche, composée presque en totalité de sel marin (huit à neuf parties sur dix), rend la terre stérile jusqu'à ce que des pluies abondantes l'aient fait pénétrer dans le sol à une certaine profondeur. Un ou deux dixièmes sont formés de sulfate de chaux et de sulfate de magnésie. Plus le corps qu'on analyse a été recueilli profondément, plus la proportion de ces derniers sels est abondante. Cela tient à ce que ceux-ci remontent moins à la surface que le sel marin. Sans l'emploi du drainage, le sel marin, une fois déposé sur les terrains, s'enfonce quand il pleut, regrimpe à la surface quand la sécheresse arrive, en rendant de nouveau le sol infertile, et ainsi indéfiniment de haut en bas et de bas en haut (Paul Bérard).

SALÉ, ÉE. adj. [*salsus*, ἁλμυρός, all. *gesalzen*, angl. *salted*, it. *salato*, esp. *salado*]. Imprégné de sel : *bain salé*. — *Pré salé*. Herbage situé au bord de la mer, et ayant une saveur salée qui excite l'appétit des animaux. Par cette alimentation, la chair, le lait, le beurre, prennent un goût particulier qui les fait rechercher. — *Viande salée*. V. SALAISON.

SALEP. s. m. [all. et angl. *Salep*, it. *saleppa*, esp. *salep*]. Substance analeptique qui vient de l'Asie Mineure en petits tubercules ovoïdes, enfilés sous forme de chapelets, d'un gris jaunâtre, demi-transparents, d'une cassure cornée, d'une odeur faible, analogue à celle du mélilot, d'une saveur mucilagineuse un peu salée. Ces tubercules sont ceux de diverses espèces d'*Orchis*, *Orchis mascula*, *Or. fusca*, *Or. latifolia*, *Or. maculata*, etc. L. Geoffroy a reconnu que les bulbes de nos orchis indigènes, recueillis après la marcescence des tiges, nettoyés, enfilés, et séchés au soleil, fournissent un salep semblable à celui d'Orient, et constituent un très bon analeptique.

SALERNITAIN, AINE. adj. et s. Se dit des médecins qui ont appartenu à l'école de Salerne ; cette école se montre dès l'origine du moyen âge et en occupe toute la durée : elle a surtout donné des principes d'hygiène et de diététique.

SALHYDRAMIDE. s. f. L'*hydrosalicylamide*.

SALICAIRE. s. f. [*Lythrum*, L., de λύτρον, sang, parce qu'on lui attribuait des vertus anti-hémorragiques ; all. *Blutkraut*, *Ackerweiderich*, angl. *salicaria*, *spiked willow-herb*, it. *lisimachia*, *salicaria*]. Genre de plantes lythrariées dont l'espèce à épis (*Lythrum salicaria*, L.) est astringente. Employée contre la leucorrhée, la diarrhée, la dysenterie.

SALICARIÉES. s. f. pl. Les *lythrariées*.

SALICINE. s. f. [de *salix*, saule ; all. *Salicin*, angl. *salicine*, it. et esp. *salicina*] ($C^{26}H^{18}O^{14}$). Principe cristallisable de l'écorce du *Salix alba*, L. (V. SAULE) (Fontana et Leroux, 1825), et de l'écorce de plusieurs trembles et peupliers (Braconnot). Il y en a aussi dans le castoréum. Elle a été proposée comme succédanée de la quinine ; ses effets sont moins certains, mais elle possède une action fébrifuge évidente (1 à 3 gram.). En Angleterre on l'emploie dans le rhumatisme comme l'acide salicylique. Elle se présente en aiguilles prismatiques, solubles dans l'alcool et dans l'eau, mais non dans l'éther ; sa saveur est très amère ; elle est fusible à 120° en une résine ; les acides la dissolvent sans être saturés par elle. Les acides sulfurique et chlorhydrique étendus la dédoublent en glycose et en *salirétine* à la température de l'ébullition ; à une température moins élevée, elle se dédouble en glycose et *saligénine*. Elle est lévogyre.

SALICINÉES. s. f. pl. [all. *Weidenarten*, angl. *salicinæ*, esp. *salicinas*]. Famille de plantes dicotylédones amentacées, à fleurs dioïques disposées en chatons, pourvues d'une bractée squamiforme ; périanthe nul ou représenté par un disque ; ovaire supère, uniloculaire, multiovulé. Graines petites, pourvues d'un funicule court, épais, s'épanouissant en une touffe cotonneuse qui entoure la graine.

SALICOQUE. s. f. V. CREVETTE.

SALICOR. s. m. La salicorne. — Le carbonate de soude autrefois obtenu par combustion de la *salicorne*.

SALICORNE. s. f. — *Salicorne herbacée* (*Salicornia herbacea*, L.). Plante chénopodée produite en abondance par les terrains d'alluvion aux affluents d'eau douce, dans les baies maritimes. Cultivée autrefois dans le midi de la France pour la fabrication de la soude ; elle est comestible.

SALICYLAMIDE. s. f. [*spiroylamide* ou *acide spiroylamidique*] ($C^{14}H^7AzO^4$). Produit de la distillation du spiroylate d'ammoniaque. Cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, fusible à 130 degrés, et volatil sans décomposition.

SALICYLATE. s. m. Nom des sels formés par l'acide salicylique. — *Salicylate d'atropine*. Sel préférable au sulfate d'atropine, en ce que sa solution dans l'eau est inaltérable, et qu'instillée dans l'œil elle détermine la mydriase sans irriter cet organe. — *Salicylate d'ethyle*. V. SALICYLIQUE (*Ether*). — *Salicylate de lithine*. On l'emploie aux mêmes doses et dans les mêmes cas que les autres sels de lithine, benzoate et carbonate, contre la lithiase urinaire et la diathèse goutteuse. — *Salicylate de quinine*. Sel qui peut remplacer le sulfate de quinine, à la dose de 40 centigr. à 1 gramme, en pilules, cachets, potion, lavement, etc. — *Salicylate de soude*. On l'obtient en saturant une solution d'acide salicylique par le carbonate de soude. Sel cristallisé en aiguilles, très soluble dans l'eau, préférable, pour l'usage interne, à l'acide salicylique, dont il a les propriétés (1 à 6 gram. par jour, en potion). — *Salicylate de zinc*. Sel blanc, cristallisé, sucré et amer, plus soluble dans l'alcool que dans l'eau, employé en injections. — *Sal. de bismuth*. V. SUPPL.

SALICYLE. s. m. ($C^{14}H^5O^4$). Radical hypothétique de l'*acide salicyleux*, considéré comme de l'hydrure de salicyle.

SALICYLEUX. adj. — *Acide salicyleux* [*acide spiroyleux*, *essence de reine-des-prés*, *acide spiroyligique*, *spiriligique*, *hydrospiroyle*, *hydrosalicyle*, *salicylol*, *hydrure de salicyle*] ($C^{14}H^6O^4$). Corps retiré des fleurs de reine-des-prés par distillation avec l'eau. Il n'y existe pas tout formé, mais se produit pendant la distillation par un phénomène de dédoublement analogue à celui qui produit l'essence d'amandes amères (V. ÉMULSINE). On obtient en même temps un hydrocarbure isomère à l'essence de térébenthine et un corps analogue au camphre, volatil et cristallisable. L'acide salicyleux se forme aussi par oxydation de la salicine, de la saligénine, de la populine. C'est un liquide huileux, incolore, rougissant au contact de l'air, d'une odeur analogue à celle d'essence d'amandes amères, de saveur âcre et brûlante, formant sur la peau des taches jaunes qui disparaissent facilement. Bout à 196° ; assez soluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool. Chauffé avec un excès de potasse, ou traité par le bichromate de potasse et l'acide sulfurique, il se transforme en acide salicylique. Il forme des sels (*salicylures*) avec les oxydes métalliques. Il fournit des produits de substitution avec le brome, le chlore, l'iode, le cyanogène, l'acide azotique, etc.

SALICYLIQUE. adj. — *Acide salicylique* [*acide oxybenzoïque*, all. *Salicylsäure*, *Spirolsäure*, angl. *salicylic acid*, it. *acido salicilico*] ($C^{14}H^6O^6$). Corps obtenu en chauffant l'acide salicyleux, la salicine ou l'essence de Wintergreen, avec la potasse. Cristallisable, volatil, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, fusible à 158 degrés. Il ne dévie pas la lumière polarisée. Il forme des produits de substitution avec le brome et le chlore. L'acide salicylique forme une poudre d'un blanc jaunâtre, d'une saveur styptique, ténue, qui s'attache aux muqueuses, fait éternuer et produit peu à peu une sensation persistante de cuisson désagréable. Soluble dans la glycérine et l'essence de térébenthine à chaud. Dissous dans l'alcool, dans la proportion d'une partie sur quatre d'alcool, il est caustique comme l'acide phénique, et sert aux mêmes usages. Il n'a pas d'odeur et produit une sensation de brûlure moins vive, mais un peu plus durable. Il tue les organismes inférieurs et a des propriétés antiseptiques au moins aussi prononcées. Sa saveur est aigre-douce. Le perchlorure de fer colore la solution aqueuse de cet acide en violet, ce qui permet de reconnaître son passage dans l'urine et dans la salive, peu après son ingestion : dans l'économie, il se transforme en acide salicylurique. L'acide salicylique et le salicylate de soude, outre leurs usages antiseptiques, sont employés dans les affections fébriles ; ils diminuent le nombre des pulsations et abaissent la température d'une manière très favorable, sans changer pourtant la marche générale de la maladie. Dans le rhumatisme les douleurs sont diminuées. L'acide se donne aux doses de 2 à 3 grammes par 24 heures dans du pain azyme, à doses fractionnées ; son emploi n'est pas exempt de danger ; aussi doit-on surveiller ses effets quand on l'administre à l'intérieur, et son affectation à la conservation des substances alimentaires ne doit-elle pas être approuvée sans réserve. — *Éther salicylique* [*salicylate d'éthyle*] ($C^{18}H^{10}O^6$). Liquide incolore, plus lourd que l'eau, bouillant vers 230°, obtenu en distillant un mélange d'alcool absolu, d'acide salicylique et d'acide sulfurique. — *Série salicylique.* Série de composés provenant de la salicine et de ses combinaisons.

SALICYLOL. s. m. V. SALICYLEUX.

SALICYLURE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide salicyleux avec les bases. Ils s'altèrent à l'air en se colorant en brun. Traités par un acide, ils dégagent l'odeur d'acide salicyleux.

SALICYLURIQUE. adj. — *Acide salicylurique* ($C^{18}H^9AzO^8$). Très soluble dans l'eau bouillante, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 160 degrés, non volatil, cristallisable, amer. Se retire de l'urine où il arrive après s'être produit dans l'économie par transformation de l'acide salicylique ingéré.

SALIÈRE. s. m. L'enfoncement plus ou moins profond qui existe chez le cheval au-dessus de chaque œil, et, par extension, chez l'homme, celui qui existe derrière la clavicule, chez les personnes maigres.

SALIFÈRE. adj. [de *sal*, sel, et *ferre*, porter ; all. *salzhaltig*, angl. *saliferous*, esp. *salifero*]. Qui contient du sel, du chlorure de sodium.

SALIFIABLE. adj. [de *sal*, sel, et *fieri*, devenir ; all. *salzbildend*, angl. *salifiable*, it. *salificabile*, esp. *salificable*]. Se dit d'une substance susceptible de former des sels en se combinant avec un autre corps, comme les oxydes métalliques avec les acides, le chlore avec le sodium, etc.

SALIFICATION. s. f. [*salificatio*]. Anciennement, opération chimique dans laquelle se produisait un sel ou un corps cristallisé.

SALIGÉNINE. s. f. [*saligeninum*, all. *Saligenin*, angl. *saligenine*, it. *saligenina; oxyde de saligényle*] ($C^{14}H^8O^4$). Produit du dédoublement de la salicine en saligénine et en sucre sous l'influence de la synaptase. Cristallisable, soluble dans l'eau surtout à chaud, dans l'alcool et l'éther. Chauffée à 150 degrés, bouillie avec la potasse, ou traitée par les acides étendus, elle se transforme en *salirétine ;* les corps oxydants la changent en acide salicyleux; ingérée, elle passe à l'état d'acide salicylurique.

SALIGÉNYLE. s. m. Radical hypothétique de la saligénine.

SALIGOT. s. m. V. MACRE.

SALIN, INE. adj. [*salinus*, ἁλμυρὸς, all. *salzig*, angl. *saline*, *salinous*, it. et esp. *salino*]. Qui contient un sel, qui est de la nature des sels, qui a la saveur du sel marin. — *Eau saline.* V. EAU *minérale.*

SALINAPHTOL s. m. V. BÉTOL, p. 1744.

SALINE. s. m. V. SALANT.

SALINS (Jura). — *Eau saline.* Froide. Bains.

SALIPYRINE. s. f. Corps cristallisable, soluble dans l'alcool, peu dans l'éther, très peu dans l'eau (même à chaud), obtenu en chauffant l'acide salicylique et l'antipyrine, préconisé en place de l'antipyrine et de la quinine ; dose quotidienne, de 50 centigr. à 2 gr., en cachets, contre le rhumatisme, les névralgies, l'influenza.

SALIVAIRE. adj. [*salivaris*, σιαλώδης, angl. *salivary*, it. *salivare*, esp. *salival*]. Qui a rapport à la salive. — *Albumine salivaire.* V. PTYALINE. — *Calculs salivaires* [all. *Speichelsteine*, it. *calcoli salivali*, angl. *salivary calculus*]. Concrétions qu'on trouve quelquefois dans les glandes salivaires ou dans leurs conduits, et qui sont presque toujours formées de carbonate calcaire uni à du carbonate de magnésie et à un peu de phosphate de chaux, liés ensemble par une substance analogue au mucus. Les calculs de la parotide ne produisent pas d'accidents au début, il est impossible de les reconnaître; au bout d'un certain temps, ils manifestent leur présence par l'inflammation des tissus au sein desquels ils sont logés ; il est alors utile de les extraire, sans attendre qu'ils soient éliminés par la suppuration, afin de prévenir la formation de fistules salivaires ou de cicatrices difformes, consécutives à l'élimination spontanée. La formation de calculs dans le conduit de Wharton est suivie d'inflammation et de dilatation de ce conduit, et parfois de l'apparition d'une variété de grenouillette dite grenouillette salivaire. — *Fistules salivaires* [all. *Speichelfisteln*, angl. *salivary fistula*, it. *fistole salivali*]. Ouvertures fistuleuses résultant d'une lésion d'une glande salivaire, de son canal excréteur principal ou des radicules excréteurs qui concourent à le former. On les reconnaît à leur situation et surtout à la nature du liquide transparent et visqueux qu'elles versent au dehors, et qui s'écoule surtout pendant la mastication. Les fistules du parenchyme de la parotide s'ouvrent vers l'oreille, dans l'angle parotidien : elles résultent souvent d'une plaie de la glande, surtout lorsqu'il y a perte de substance, ou bien elles sont consécutives à l'ouverture d'un abcès, à l'ablation d'une tumeur, à l'élimination d'un calcul. La cautérisation avec le nitrate d'argent ou le fer rouge, et une compression exacte et prolongée exercée aussitôt après la cautérisation, ont souvent suffi pour amener la guérison. Le même traitement convient aux fistules de la glande sous-maxillaire, qui sont situées sous la branche et près de l'angle de la mâchoire inférieure. Les fistules du canal de Sténon, qui s'ouvrent sur la joue, sont plus fréquentes, et causées ordinairement par une blessure de la partie latérale et inférieure du visage; elles guérissent plus difficilement. On réussit quelquefois, mais rarement, par la cautérisation et la compression pratiquée entre la glande et l'orifice de la fistule. L'établissement d'une fistule interne, que l'art substitue à la fistule extérieure, est la méthode curative employée ordinairement. Avec un petit trocart, on perce la joue au niveau de la fistule, de dehors en dedans, et on glisse dans la plaie un fil de plomb ; le trocart, retiré et armé de nouveau, est replongé au fond de la fistule, et perfore la joue de dedans en dehors ; on introduit par la canule un fil de soie auquel on attache le bout du fil de plomb resté en dehors ; la soie, tirée par la bouche, y introduit le plomb, et la joue se trouve traversée par une anse métallique dont le milieu correspond au fond de la fistule, et dont les extrémités sont dans la bouche. Celles-ci, coupées assez court pour ne pas gêner les mouvements de la mâchoire et de la langue, sont tordues ; la plaie extérieure est réunie avec soin, et le malade est nourri d'aliments liquides. L'anse du fil de plomb divise graduellement les parties molles qu'elle étreint; la cicatrice se forme à mesure sur la joue, et au bout de quelques jours l'anse métallique tombe dans la bouche, laissant sur la membrane muqueuse une large ouverture pour l'écoulement normal de la salive. — Chez les chevaux, on rétablit le canal (Reynal) par l'application de l'onguent vésicatoire sur le trajet du canal blessé. Pour remédier aux fistules incurables, Leblanc a extirpé la glande parotide avec succès. — *Glandes salivaires.* Organes sécréteurs de la salive. Ils sont au nombre de six, trois de chaque côté : les deux *parotides*, les deux *sous-maxillaires* et les deux *sublinguales*. Il y a en outre un grand nombre de petites glandes analogues sous la muqueuse des lèvres (*glandes labiales*), des joues, surtout près des dents molaires (*glandes molaires* ou *génales*), sous la muqueuse du palais, du voile du palais et même du pharynx. Les glandes salivaires sont des glandes en grappe composée. Chaque cul-de-sac ou *acinus* offre 5 ou 6 centièmes de millimètre de large ; il a une paroi homogène, transparente, assez résistante. Des vésicules adipeuses sont interposées aux acini. La texture de ces glandes est plus ou moins serrée, le parenchyme plus ou moins ferme, selon qu'il s'agit de la glande parotide ou de son accessoire, des glandes sous-maxillaire ou sublinguales. D'après les recherches d'Heidenhain, confirmées par celles de Ranvier, de Renant, de Gianuzzi, les cellules contenues dans les acini des glandes salivaires sont de deux sortes et diffèrent d'aspect suivant que l'organe est à l'état de repos ou d'activité. La glande sous-maxillaire, qui a fait l'objet principal de ces recherches, renferme : 1° des *cellules muqueuses*, volumineuses, à contenu clair, réfringent, à noyau phériphérique, remplies de mucine, et ne se colorant pas par le carmin ; 2° des *cellules à protoplasma*, petites, à contenu granuleux, foncé, à noyaux multiples, dépourvues de mucine et se colorant par le carmin. Lorsque la glande est en repos, les cellules muqueuses remplissent presque totalement la cavité de l'acinus, les cellules à protoplasma étant refoulées à la périphérie de cette cavité sous forme de *croissant* ou *demi-lune* (Gianuzzi) ; quand la glande est en activité, les premières disparaissent, tandis que les dernières remplissent le cul-de-sac glandulaire : le rôle des premières paraît être de fournir de la mucine ; celui des dernières, de donner la ptyaline (V. SALIVE). Dans les acini de la glande sublinguale, on trouve également les deux sortes de cellules. Dans ceux de la glande parotide, on ne rencontre que les cellules à protoplasma, ce qui expliquerait la richesse de la salive sécrétée par cette glande en ptyaline. V. PAROTIDE, SOUS-MAXILLAIRE et SUBLINGUAL. — Fig. 423. Glandes salivaires. 1, parotide ; 2, canal de Sténon ; 3, parotide accessoire ; 4, glande sous-maxillaire ; 5, son prolongement antérieur ; 6, glandes sublinguales ; 7, maxillaire inférieur coupé en avant du masséter ; 8, masséter ; 9, buccinateur enlevé en partie ; 10, mylo-hyoïdien ; 11, digastrique ; 12, nerf lingual. — *Tumeur salivaire*. Poche contenant de la salive, et formée par l'accumulation de ce liquide, soit en arrière d'un obstacle à son écoulement naturel, dû à la présence d'un calcul salivaire ou d'un corps étranger dans le canal de Sténon, soit au niveau d'une plaie de la joue ayant intéressé ce canal : cette poche se plisse pendant la mastication par augmentation de la quantité de la salive sécrétée ; sa présence peut donner lieu à l'apparition d'un engorgement œdémateux de la joue ou d'une fistule salivaire par ulcération des téguments. L'extraction du calcul ou du corps étranger, l'oblitération de la fistule, font disparaître la tumeur salivaire. V. GRENOUILLETTE. = *Racine salivaire*. Le pyrèthre.

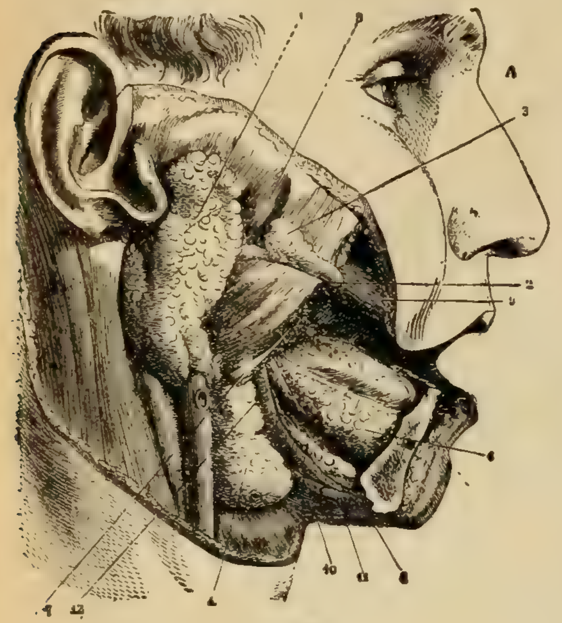

FIG. 423.

SALIVANT, ANTE. adj. et s. Qui fait saliver.

SALIVATION. s. f. [*salivatio*, σιαλισμὸς, all. *Speichelfluss*, angl. *salivation*, it. *salivazione*, esp. *salivacion*]. Sécrétion surabondante de la salive, déterminée soit par l'usage des masticatoires irritants, soit par une influence nerveuse (grossesse, névralgie de la cinquième paire) ; soit enfin, ce qui est le plus fréquent, comme symptôme d'une stomatite, notamment celle qui est produite par les préparations mercurielles (V. STOMATITE) ; elle peut être provoquée artificiellement, dans un but thérapeutique, par l'usage du jaborandi. L'extrait de belladone, ou mieux le sulfate d'atropine, le chlorate de potasse en cas d'inflammation de la bouche, font cesser la salivation.

SALIVE. s. f. [*saliva*, σίαλον, πτύαλον, all. *Speichel*, angl. *spittle*, it. et esp. *saliva*]. Liquide sécrété par les glandes salivaires, et versé par les conduits de Sténon, de Wharton et de Rivinus, dans la bouche, où il se mêle au produit de sécrétion des glandes contenues dans les parois de cette cavité, de façon à constituer la *salive mixte*. Celle-ci est inodore, insipide, transparente, un peu visqueuse, un peu plus lourde que l'eau (1,004 à 1,009), et contient, même à l'état normal (Pasteur), quelques organismes inférieurs ou vibrions, très mobiles, qu'on avait, à tort, regardés comme propres à la salive des enfants ou des personnes atteintes de la rage. Sa réaction, ordinairement alcaline, peut devenir acide à certains moments par décomposition des parcelles alimentaires restées entre les dents. La quantité, diminuée dans l'intervalle des repas (surtout par diminution de la sécrétion de la parotide), augmente par l'action des sensations gustatives, des mouvements de mastication, de l'arrivée des aliments dans l'estomac (même par une fistule gastrique). Elle se trouble par la chaleur, précipite par l'alcool, le tannin, l'acétate de plomb, l'azotate de mercure. Elle renferme des traces d'albumine, de la mucine, de la ptyaline, des carbonates et phosphates alcalins et terreux, des traces de chlorures, du sulfocyanure de potassium ou de sodium : la présence de ce dernier sel, qui peut manquer, est décelée par la coloration rouge de sang que le perchlorure de fer donne à la salive qui en renferme. — La *salive parotidienne*, limpide, incolore, très fluide, neutre ou alcaline quand l'estomac ne renferme pas d'aliments, acide dans le cas contraire, renferme de l'albumine, de la ptyaline, des sels alcalins, du sulfocyanure de potassium, mais pas de mucine. — La *salive sous-maxillaire*, filante, visqueuse, surtout à l'air, alcaline, contient de la mucine, de la ptyaline, et du sulfocyanure de potassium en quantité moindre que la précédente. — La *salive sublinguale* est transparente, très visqueuse, très alcaline. — Le mécanisme de la sécrétion de la salive a été étudié par Cl. Bernard, Heidenhain, Pfluger, surtout en ce qui concerne la glande sous-maxillaire. Cl. Bernard a montré que le sang veineux qui sort de cet organe est rouge vif quand la sécrétion est active : la rapidité de la circulation et la pression du sang sont donc momentanément et localement augmentées. Les centres nerveux agissent sur ces modifications circulatoires : l'excitation de la corde du tympan dilate les vaisseaux de la glande, augmente l'écoulement et la rougeur du sang veineux ; celle des filets du grand sympathique qui se rendent à la glande rétrécit ses vaisseaux et rend le sang noir ; la section produit l'effet inverse. Ces centres agissent aussi directement, sans l'intermédiaire de la circulation sanguine, sur l'activité sécrétoire des cellules contenues dans les glandes, au moyen de filets nerveux qui se termineraient dans ces cellules (Pflüger), et qui seraient de deux ordres, les uns se rendant aux cellules à protoplasma, les autres aux cellules muqueuses (Heidenhain) [V. SALIVAIRE (*Glande*)]. Les glandes parotide et sublinguale paraissent être soumises aux mêmes influences que la sous-maxillaire, et contenir aussi des filets nerveux vasculaires et glandulaires : de sorte qu'en résumé la sécrétion de la salive serait partout, en partie du moins, indépendante de la circulation du sang, qui ne ferait qu'apporter aux glandes les matériaux nécessaires à cette sécrétion, laquelle résulterait de l'activité spéciale des cellules glandulaires, influencée par les nerfs sécréteurs. — Chez l'homme, le chien, le lapin, comme chez le cheval, la salive parotidienne est inactive pour transformer l'amidon en glycose (Cl. Bernard), tandis que la salive mixte recueillie dans la bouche provoque rapidement cette transformation chimique de la fécule, à condition que celle-ci ait été cuite. La salive parotidienne, aqueuse et non gluante, dissout facilement les substances alimentaires; la salive fournie par la glande sublinguale et les glandules buccales, visqueuse et gluante, est propre à envelopper le bol alimentaire, qu'elle rend plus cohérent et dont elle facilite le glissement. La salive sous-maxillaire, à cause de ses caractères mixtes, peut à la fois dissoudre, étendre ou affaiblir les substances sapides, en même temps qu'elle peut lubrifier les surfaces et diminuer l'énergie du contact. L'analyse physiologique expérimentale, en signalant la diversité des produits sécrétés, et surtout en faisant remonter aux influences nerveuses qui régissent ces sécrétions, apprend que chaque glande accomplit un acte spécial, et que son action s'exerce sous des influence séparées ou indépendantes. Malgré le déversement et le mélange des différentes salives dans la bouche, leurs usages restent distincts : le rôle caractéristique de la parotide est de sécréter pour la mastication; aussi elle est très grosse chez les animaux qui mâchent des aliments secs; celui de la sous-maxillaire, de sécréter pour la gustation; et celui de la glande sublingale et des glandules buccales, de sécréter pour la déglutition.

SALOL. s. m. [*salicylate de phénol*]. Corps neutre, cristallisé, incolore, presque insipide, d'odeur aromatique, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, obtenu en chauffant un mélange de salicylate de soude et de phénate de soude. C'est un antiseptique et un antithermique. A l'intérieur, on l'emploie dans le rhumatisme articulaire aigu et les affections putrides de l'intestin (4 gram. par jour en 4 cachets) : dans l'organisme il se dédouble en acide salicylique et phénol, sous l'influence du suc pancreatique et de certains microbes ; il ne cause ni sueurs, ni vomissements, mais est moins efficace que l'acide salicylique. A l'extérieur, il s'emploie en poudre pour le pansement des excoriations, des gerçures du sein, de la vaginite, des ulcérations du col utérin.

SALPÊTRE. s. m. [all. *Salpeter*, angl. *saltpeter*, it. *salpetro*, esp. *salitre*]. L'*azotate de potasse*. — *Eau mère du salpêtre*. V. AZOTATE *de chaux*.

SALPÊTRÉ, ÉE. adj. Qui contient du salpêtre, qui est formé de salpêtre. — *Magnésie salpêtrée*. V. AZOTATE *de chaux*.

SALPINGITE. s. f. [de σάλπιγξ, trompe]. Inflammation de la trompe d'Eustache, aiguë ou chronique, rarement isolée, accompagnant souvent l'inflammation de la caisse du tympan. V. OTITE. — Inflammation de la trompe de Fallope, V. au SUPPLÉMENT.

SALPINGO-MALLÉEN. adj. et s. m. [*salpingo-malleus*, de σάλπιγξ, σάλπιγγος, trompe, et *malleus*, marteau ; all. *Röhrenhammermuskel*, angl. *salpingo-malleous*, it. *salpingo-martelliano*, esp. *salpingo-maleo*]. Le muscle interne du marteau.

SALPINGO-PHARYNGIEN. adj. [*salpingo-pharyngeus*, all. *Röhrenschlundmuskel*, angl. *salpingo-pharyngeal*, it. et esp. *salpingo-faringeo*]. Qui a rapport à la trompe d'Eustache et au pharynx. — *Muscle salpingo-pharyngien* (Albinus). Faisceau du constricteur supérieur du pharynx.

SALPINGO-STAPHYLIN. adj. et s. m. V. PÉRISTAPHYLIN *interne*.

SALSEDINE. s. f. Variété de la pellagre.

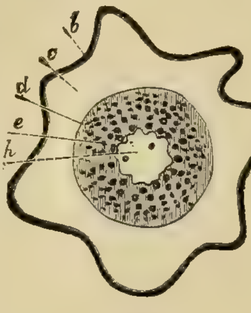

FIG. 424.

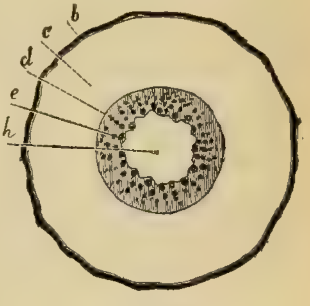

FIG. 425.

SALSEPAREILLE. s. f. [*Smilax*, all. *Salseparill*, *Sarsaparill*, angl. *salsaparill*, *sarsaparill*, it. *sarsapariglia*, esp. *sarzaparrilla*]. Genre de plantes asparaginées, originaires des pays chauds, et dont les racines sont sudorifiques. Parmi les espèces de salsepareilles, on distingue : 1° la *salsepareille du Mexique* ou de *la Vera Cruz*, rapportée au *Smilax medica*, Schlecht : racines repliées sur elles-mêmes, noires ou gris jaunâtre, sillonnées, dures, sèches ; 2° la *salsepareille de Honduras*, qui est rapportée au *Smilax salsaparilla*, L., et qui vient des ports de la baie de Honduras, pourvue ou non de souches : racines gris brunâtre ou brun rougeâtre, épaisses ou maigres; 3° la *salsepareille de la Nouvelle-Grenade*, qui provient du *Smilax officinalis*, H. et Bl. ; 4° la *salsepareille caraque*, attribuée au *smilax syphilitica*, H. B. et K., etc. — Fig. 424 et 425. Salsepareille de la Vera-Cruz et Salsepareille caraque. *b*, zone corticale extérieure ; *c*, zone corticale intérieure ; *d*, cellules à noyaux ; *e*, zone ligneuse ; *h*, moelle. Pereira divise les salsepareilles en deux groupes, les unes contenant de l'amidon, les autres en étant dépourvues : parmi ces dernières se trouvent les deux premières sortes, qui sont plus riches en principes actifs, ceux-ci étant probablement diminués dans les autres par l'abondance de la substance amylacée. Celle de Honduras est la plus estimée. La poudre de racine de salsepareille est grise, d'odeur peu prononcée, de saveur faiblement âcre et amère. Elle renferme une huile volatile, une matière grasse, une résine âcre, etc., et une substance, appelée *salseparine*, *smilacine* ou *parigline*, qui paraît être son principe actif. La salsepareille est nauséeuse et diaphorétique : c'est à ce titre qu'elle est usitée comme antiarthritique, antidartreuse, antisyphilitique. On la donne communément en décoction, soit seule, soit associée à d'autres sudorifiques. On fait cette décoction avec 60 à 90 grammes de salsepareille coupée menu et 1 litre 1/2 d'eau, que l'on réduit au tiers. On prépare aussi un *sirop de salsepareille* qu'on donne à la dose de 60 à 100 grammes ; et un *extrait alcoolique des alsepareille* 1 à 5 gram.) — La salsepareille fait la base de la *tisane de Feltz* et du *sirop de Cuisinier.*— *Décoction de salsepareille composée.* Salsepareille, 70 gr.; sassafras, gayac râpé, réglisse, āā 7 gram. ; écorce de mézéréum, 4 gram. ; eau distillée, 850 gram. On fait bouillir jusqu'à réduction à 575 gram. : 2 à 4 verres par jour contre les affections syphilitiques et herpétiques rebelles. — *Salsepareille d'Allemagne.* V. Carex.

SALSEPARINE. s. f. [all. *Salsaparin*]. V. Pariglіne.

SALSIFIS. s. m. [*Tragopogon porrifolium*, L., all. *Bocksbart*, *Haferwurzel*, angl. *salsify*, *goat's beard*, it. *sassefrica*, esp. *barba cabruna* ; *cercifis*]. Plante synanthérée dont la racine est alimentaire et a été regardée autrefois comme apéritive et dépurative.

SALSOLA. s. m. Genre de plantes chénopodées, dont les diverses espèces, qui croissent sur les bords de la mer, renferment une grande quantité de soude. Seul, le *Salsola tragus*, L. renferme de la potasse et de la chaux, au lieu de soude.

SALTZBRUNN (Prusse). — *Eau alcaline.* Froide. Boisson et bains.

SALUBRE. adj. [*saluber*, ὑγιεινὸς, all. *heilsam*, *gesund*, angl. *salubrious*, *healthy*, it. *salubre*, esp. *saludable*]. Sain, qui contribue à la santé.

SALUBRITÉ. s. f. [*salubritas*, all. *Salubrität*, angl. *salubrity*, it. *salubrità*, esp. *salubridad*]. Qualité de ce qui est salubre. — *Salubrité publique.* Partie de l'hygiène publique qui embrasse ce qui concerne les soins de propreté des villes, l'éclairage, la surveillance des halles et marchés, la vente des comestibles, les falsifications et sophistications des aliments et des boissons ; les inhumations, constructions des rues, habitations, égouts, canaux, institutions et établissements publics divers, les prisons, hôpitaux, hospices, salles d'asile ; la prostitution ; les mesures concernant les épidémies, les vaccinations, etc.

SALURE. s. f. Quantité de sel, de chlorure de sodium surtout, contenue par l'eau. V. Eau *de mer.*

SALVATELLE. s. f. [*salvatella*, all. *Vena salvatella*, angl. *salvatella*, esp. *salvatela*]. Veine qui commence sur la surface dorsale des doigts et de la main par un grand nombre de radicules qui se réunissent près du bord interne : elle se continue avec la *veine cubitale antérieure.* Les anciens recommandaient d'ouvrir cette veine dans certaines maladies (dans la mélancolie, etc.), et attribuaient à cette saignée la guérison des malades ; de là le nom de *salvatelle*, formé de *salvare*, sauver.

SALVIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiées, à laquelle appartient le genre *Salvia.* V. Sauge.

SALVINIÉES. s. f. pl. V. Rhizocarpées.

SAMARE. s. f. [*samara*, all. *Flügelfrucht*, angl. et it. *samara*]. Fruit coriace, membraneux, très comprimé, uni ou biloculaire, indéhiscent, aplati et comme foliacé sur ses côtés, ou vers le sommet (orme, érable, etc.).

SAMARIDIE. s. f. Fruit composé de plusieurs samares réunies (érable, frêne).

SAMBUCINE. s. f. La cellulose de la moelle du sureau.

SAMBUCÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des caprifoliacées, à laquelle appartient le genre *Sambucus.* V. Sureau.

SAMOLE. s. f. Genre de primulacées dont une espèce aquatique (*Samolus valerandi*, **L.**, ou *mouron d'eau*) est dite vulnéraire.

SANCHEZ. [Médecin portugais, 1699-1783]. — *Baume de Sanchez.* V. Baume.

SANDAL. s. m. V. Santal.

SANDARAQUE. s. f. [*sandaracha*, σανδαράχη, all. *Sandarack*, *Wacholderharz*, angl. *sandarach*, it. et esp. *sandaraca*]. Résine qui découle du *Thuya articulata*, Desf., arbre de la famille des conifères qui croît en Algérie. Cette substance, qui est en larmes, d'un jaune clair, à cassure vitreuse, friable, efflorescente, insipide, d'odeur de térébenthine, est stimulante.

SANG. s. m. [*sanguis*, αἷμα, all. *Blut*, angl. *blood*, it. *sangue*, esp. *sangre*]. Liquide assez épais, d'une couleur rouge, tantôt claire et vermeille, tantôt foncée et comme noire, qui, chez les animaux supérieurs, circule dans le système vasculaire sanguin. Le sang a une pesanteur spécifique de 1,052 à 1,057, une saveur salée, un peu nauséeuse, une odeur particulière, qui rappelle celle de la sueur de l'animal, et une réaction alcaline. Dans les vaisseaux, le sang se compose : A. D'*éléments anatomiques en suspension*, en moyenne 141 pour 1000 à l'état sec chez l'homme, et chez la femme 127 pour 1000. A l'état frais il y en a de 300 à 400 pour 700 à 600 parties de plasma ; cette proportion est presque inverse sur le fœtus. Ce sont : 1° des *hématies*, 2° des *leucocytes.* B. D'un *plasma*, liquide incolore, d'une densité de 1,027, distinct du sérum en ce que la fibrine à l'état liquide en fait partie. Il renferme : Principes de la 1re classe : 1° Oxygène rendu à l'état gazeux, 15 centimètres cubes pour 100 dans le sang artériel ; 8 à 10 centimètres cubes dans le sang veineux ; 2° hydrogène, quelquefois des traces ; 3° azote, 1,60 centimètres cubes pour 100 dans le sang artériel, et 1,30 centimètres cubes dans le sang veineux ; 4° ammoniaque, des traces ; 5° eau, 779 en poids pour 1000 chez l'homme, 791 chez la femme ; 6° chlorure de sodium, 3 à 4 ; 7° chlorure de potassium ; 8° chlorhydrate d'ammoniaque ; 9° sulfate de potasse ; 10° sulfate de soude ; 11° carbonate de soude ; 12° de potasse ; 13° de chaux ; 14° de magnésie ; 15° phosphate de soude ; 16° phosphate de potasse ; 17° phosphate de magnésie ; 18° phosphate de chaux des os, 0,33 pour 1000 ; 19° silice probablement ; 20° phosphate de fer, probablement des traces ; 21° cuivre, plomb et manganèse, des traces à un état de combinaison qui n'est pas connu. — Principes de la 2e classe. *Première tribu :* 1° acide carbonique, 27 centimètres cubes pour 100 dans le sang artériel, et 31 centimètres cubes pour 100 dans le sang veineux ; lactate de soude et lactate de chaux probablement ; 2° hippurate de soude ; 3° pneumate de soude ; 4° urate de soude ; 5° urate de potasse probablement ; 6° urate de chaux ou d'ammoniaque probablement ; 7° acétate de soude probablement. *Deuxième tribu :* 8° urée ; 9° créatinine ; 10° créatine, etc. *Troisième tribu :* 11° oléate de soude ; 12° margarate de soude ; 13° stéarate de soude ; 14° valérate de soude ; 15° butyrate de soude : tous ces sels ou acides gras dans la proportion de 1 pour 1000 ; 16° oléine ; 17° margarine ; 18° stéarine dans la proportion de 1,60 pour 1000, soit unis aux savons, soit en suspension à l'état de gouttelettes blanchissant le sérum ; 19° matière grasse phosphorée, 0,48 pour 1000 ; 20° séroline, 0,02 pour 1000 ; 21° cholestérine, 0,08 pour 1000 et traces des principes colorants de la bile. *Quatrième tribu :* 22° glycose et inosite. — Principes de la 3e classe : 1° fibrine, 2,50 pour 1000 ; 2° métalbumine et sérine, 69 pour 1000 chez l'homme, 70 chez la femme ; 3° peptone. L'acide carbonique n'est pas exclusivement dissous dans le plasma, et l'oxygène par les hématies seulement. Celles-ci dissolvent aussi l'acide carbonique ; elles le prennent aux éléments anatomiques des tissus en leur cédant l'oxygène, et *vice versa* dans les poumons. Néanmoins, pour 100 parties d'acide carbonique contenues dans le sang, il y en a environ 60 en dissolution dans le plasma et 40 dans les globules, c'est-à-dire un peu plus dans le plasma que dans ceux-ci. — Le sang veineux, outre les différences dans les proportions des gaz, contient relativement plus d'eau que l'artériel, et sa fibrine, qui y est en proportion légèrement moindre, contient moins d'eau que celle du sang artériel. Le sang veineux diffère dans chaque veine prise en particulier, surtout dans chacune de celles qui reviennent de l'intestin, du foie, de la rate, du rein, etc. Le sang de la veine rénale, le sang veineux des glandes en général, est alternativement rouge et noir, suivant les différents états d'activité ou de repos du rein et de la sécrétion des glandes, et *vice versâ* pour les muscles: donc, si la dénomination de *sang rouge* doit être conservée pour désigner le *sang artériel*, il n'en est pas de même de celle de *sang noir*, qui ne peut plus être synonyme de *sang veineux*. Outre les variétés de la coloration, le sang veineux, suivant certaines conditions particulières, subit des modifications plus profondes, plus intimes; il change dans sa composition chimique: ainsi le sang veineux rouge forme un caillot plus mou, plus diffluent que le sang veineux noir, dont la cohésion et la consistance sont plus grandes. Donc, le sang veineux, non seulement ne doit pas être considéré comme identique avec lui-même dans l'organisme en général, mais encore diffère dans chaque organe, suivant que celui-ci est dans l'état de repos ou d'activité (Cl. Bernard). — Retiré des vaisseaux, et quelquefois dans les vaisseaux pendant la vie, le sang se prend en une masse cohérente qui se resserre peu à peu sur elle-même, en exprimant un liquide clair et jaunâtre; il se sépare en deux parties distinguées par les noms de *caillot* et de *sérum*. A. *Caillot*. Comme la coagulation de la fibrine, qui détermine cette séparation, entraîne tous les éléments anatomiques en suspension, ou globules du sang, et que les *globules rouges* l'emportent en quantité, ils donnent leur couleur au caillot. Celui-ci se compose: 1° de la *fibrine* du sang; 2° de ses globules, dont l'espèce rouge, la plus abondante, donne à la masse la couleur qu'elle offre. Comme ceux-ci sont plus denses que le sang, si la stagnation de ce liquide a duré quelque temps avant la solidification de la fibrine, les globules tombent vers la partie déclive; alors une portion de la fibrine, n'en rencontrant pas, se coagule en conservant sa coloration propre, et le caillot se compose de deux parties: l'une, *superficielle*, *grisâtre*, *demi-transparente* ou *blanche*, appelée *couenne*, formée de fibrine pure ou accompagnée de leucocytes; l'autre, colorée (appelée souvent *cruor*), composée de *fibrine* et d'*hématies*. B. *Sérum*. Le sérum est le *plasma* privé de la fibrine, qui, en se coagulant, a entraîné les globules, mais non toutes les fines gouttelettes graisseuses qui le teintent souvent en blanc; il est vert jaunâtre, transparent; sa densité est de 1,026 à 1,028. Dans les animaux vertébrés, les globules rouges sont la partie colorante du sang, le plasma est incolore. Chez les animaux sans vertèbres, le sang contient aussi des globules, mais ce sont des leucocytes incolores; dans quelques annélides et mollusques, le plasma est coloré en rouge, en jaunâtre, en verdâtre, en bleuâtre. V. CIRCULATION et HÉMATIE. — Les plus graves altérations du sang consistent en modifications survenant dans la nature des *substances organiques* du sang ou principes de la 3ᵉ classe (V. DIATHÈSE, HUMEUR, INFECTION, MALADIES GÉNÉRALES et SUBSTANCES *organiques*). D'autres fois, il n'y a que modification de la quantité ou de la coagulabilité de ces substances (V. ALBUMINURIE et RHUMATISME). Enfin, dans quelques circonstances, la quantité des éléments anatomiques en suspension peut être modifiée; celle des globules rouges peut diminuer (V. ANÉMIE et CHLOROSE), ou celle des globules blancs devenir plus grande (V. LEUCOCYTHÉMIE). On ne connaît pas encore de maladie déterminée par l'altération des principes des autres classes; mais il est certain que, toutes les fois qu'il y a modification dans la nutrition d'un ou de plusieurs tissus, il y a changemeet de quantité, ou même quelquefois production d'autres espèces de principes. En effet, parmi les principes immédiats: 1° les uns, ceux de la 1ʳᵉ classe, pénètrent dans l'économie, et en ressortent à peu près en totalité, du moins quand l'accroissement est achevé; ils sont tous d'origine minérale, ou au moins d'origine extérieure à l'organisme dont ils vont faire partie momentanément. 2° Les autres, ceux de la 2ᵉ classe, sortent de l'organisme (quelques-uns s'y décomposent préalablement en acide carbonique ou autres principes; quelques autres peuvent y être introduits tout formés chez les animaux supérieurs: sucres, graisses); ils sont d'origine organique, c'est-à-dire se forment dans l'économie, et fort peu d'entre eux peuvent être faits de toutes pièces par les procédés chimiques (urée, hippurates, etc.). 3° Les derniers n'entrent ni ne sortent; ils se font et se défont dans l'organisme (en tant que telle ou telle espèce propre aux muscles, aux nerfs, etc.); ils constituent essentiellement la masse de l'organisme, quand on tient compte de l'eau facile à chasser, qui en est partie constituante: ce sont les *substances organiques*, coagulables, et ne cristallisant pas comme les principes des deux autres classes. On ne conçoit pas d'être vivant sans substance coagulable, non cristallisable. En résumé, les uns entrent, les autres sortent, les derniers restent. Tous les principes constitutifs du sang venant du dehors des parois qui le contiennent, des cavités naturelles ou de l'intimité des tissus, ou y retournant, ou se formant dans le plasma même, et non dans cette paroi même avec la composition immédiate de laquelle celle du plasma n'offre pas d'analogie, il n'est pas exact de dire que le sang est une *sécrétion interne*. Il constitue un véritable *milieu intérieur* ou *interne* (Ch. Robin et Verdeil, 1852) pour tous les éléments anatomiques qui lui empruntent ce dont ils ont besoin, et dans lequel ils rejettent les principes devenus inutiles. — Le sang de veau et de bœuf se boit à la dose d'un verre chaque jour, à sa sortie des vaisseaux, avant la coagulation, dans les cas de chlorose, de dyspepsie et d'anémie, comme succédané de la viande crue ou comme venant en aide à son influence. Ses principes coagulables et ses globules représentent une quantité assez considérable de principes d'une digestion facile et assimilables pour qu'il y ait lieu de recommander son emploi. V. TRANSFUSION. — *Flux de sang*. La dysenterie. — *Pluie de sang*. V. SOUFRE (*Pluie de*). — *Sang de bœuf*. V. CLARIFICATION. — *Sang chaud* et *Sang froid*. V. TEMPÉRATURE. — *Sang chyleux*. V. PIARRHÉMIE. — *Sang cristallisé*. V. HÉMOGLOBINE. — *Sang laiteux*. V. CHYLURIE. = *Sang*. En hippologie, ensemble de qualités innées qui appartiennent à certaines races et qu'on ne peut donner par aucun moyen d'alimentation et de régime; ensemble des aptitudes résultant d'une organisation privilégiée. En cette signification, *sang* n'a plus rien de commun avec le liquide circulant dans les artères et les veines. Si une race privilégiée n'avait pas existé primordialement dans l'espèce chevaline, il n'aurait pas été possible de la créer; mais aussi, le croisement donnant du *sang* aux races communes, il a été possible de produire un *pur sang* [all. *Vollblut*], qu'on peut appeler *secondaire*: à savoir, le cheval de course anglais. On reconnaît deux chevaux de pur sang, le cheval arabe, chez qui le sang est d'origine et un don de la nature; et le coureur anglais, qui, n'ayant du sang que par des croisements, n'en a pas moins acquis tous les caractères, et chez qui le sang est de seconde main et un don de l'hérédité. Ce fait qu'offre l'espèce chevaline mérite l'attention de ceux qui étudient les races humaines. La signification de *pur sang* est distincte de *pure race*, qui appartient à tout animal descendant directement de la souche de la race elle-même. = *Sang de rate* [*maladie de sang*, *mourron rouge*, *pisse-sang*, *coup de sang*, *apoplexie splénique*, *splénorragie, apoplexie charbonneuse de la rate, peste anthracique* (Pinel)]. Maladie propre aux bêtes à laine et aux bêtes à cornes. Les symptômes avant-coureurs sont : de l'excitabilité (l'animal affecte une gaieté anormale); yeux animés, conjonctives injectées. Puis, après un repas, après l'ingestion de boissons, surviennent tout à coup des symptômes alarmants : l'animal cesse de manger ; les yeux sont fixes ; la respiration est petite ; l'accablement survient ; le sang qui s'écoule d'une saignée est très noir et laisse échapper peu de sérosité. La durée de la maladie est courte : deux à trois heures, d'ordinaire six à sept heures, quelquefois un peu davantage. On trouve des lésions hémorragiques dans le canal intestinal, et la rate beaucoup plus grosse et beaucoup plus pesante que dans l'état normal. On attribue la maladie à une nourriture trop abondante et trop substantielle, au séjour dans des étables chaudes et peu aérées, à l'usage d'eaux stagnantes et infectes. Elle est incurable. Comme moyens préservatifs, on recommande d'écarter les causes susdites, de pratiquer une ou deux saignées et de diminuer l'alimentation. Cette maladie est inoculable. Le sang de rate transmis entre les animaux de même espèce produit toujours le sang de rate, et jamais autre chose. Ceux qui ont soigné ou manié ces animaux n'ont jamais les symptômes du sang de rate ; mais ils sont très sujets à la pustule maligne. Il y a donc un rapport étroit entre ces deux affections, et elles procèdent l'une de l'autre. En prenant sur l'homme du pus de la pustule maligne, et en le transportant de nouveau à l'animal, on reproduit sur celui-ci le sang de rate ; ce qui prouve qu'il n'y a pas transformation d'une maladie en une autre différente, mais identité entre les causes des deux maladies dont les manifestations diffèrent selon l'organisation des êtres inoculés. Des inoculations pratiquées avec du sang à divers animaux, par Rayer et des médecins et vétérinaires de Chartres, ont montré que la maladie du *sang de rate* est transmissible, non seulement au mouton, mais encore au bœuf, au cheval et à d'autres animaux, qu'elle tue en deux ou trois jours. Avant la mort des animaux malades spontanément ou par suite d'inoculation, on trouve déjà des *Leptothrix*.

SANG-DRAGON. s. m. [all. *Drachenblut*, angl. *dragon's blood*, it. *sangue di dragone*, esp. *sangre de drago*]. Résine sèche, friable, inodore ou d'une odeur balsamique faible, insipide ; d'un rouge foncé et presque brun quand elle est en masse, d'un rouge de sang lorsqu'elle est en poudre. Elle provient d'un palmier, le *Calamus draco*, Willdenow. C'est un astringent employé en poudre comme hémostatique. On obtient une résine analogue du *Pterocarpus draco*, L., de la famille des légumineuses, et du *Dragonnier*.

SANGLANT, ANTE. adj. V. CRACHAT.

SANGLE. s. f. V. PASSAGE *des sangles*.

SANGLOT. s. m. [*singultus*, λύγξ, all. *Schluchzen*, angl. *sobbing*, it. *singhiozzo*, esp. *sollozo*]. Contraction spasmodique, brusque et instantanée du diaphragme, qui est aussitôt suivie d'un mouvement de relâchement par lequel le peu d'air que la contraction avait fait entrer dans la poitrine est chassé avec bruit.

SANGSUE s. f. [*hirudo, sanguisuga*, βδέλλα, all. *Blutegel*, angl. *leech*, it. *mignatta*, *sanguisuga*, esp. *sanguijuela*]. Genre d'annélides hirudines (*Hirudo*, Rai et Linné, *Sanguisuga*, Savigny, *Iatrobdella*, Blainville), à corps allongé, rétréci, déprimé en avant, renflé au milieu, obtus en arrière, formé de 95 anneaux égaux, lisses ou granuleux. Tête continue avec le corps ; bouche antérieure, bilabiée, taillée en bec-de-flûte ; lèvre supérieure prolongée (fig. 426) formant ventouse avec l'inférieure ; trois mâchoires demi-circulaires, pourvues de deux séries marginales de dentelures fines et aiguës (fig. 427) au nombre de 60 à 70 dans chaque série ; 10 yeux. Ventouse postérieure, circulaire ; anus un peu dorsal. Animaux androgynes, pénis sortant entre le 27^e et le 28^e anneau ; vulve entre le 30^e et le 33^e. Ovipares ; œufs au nombre de 6 à 24, contenus dans une masse gélatineuse que renferme un cocon corné, mince, couverts de petits prolongements entre-croisés, d'apparence spongieuse. Ce cocon est sécrété (Ebrard) par deux petites glandes ouvertes sur le dos, un peu en arrière de l'orifice de la matrice. Toutes les sangsues habitent les eaux douces. Les espèces employées en médecine sont : 1° l'*Hirudo medicinalis*, Rai et Linné (fig. 428, A, B), *sangsue grise*, à corps gris olivâtre, marqué en dessus de 6 bandes plus ou moins distinctes, à bords olivâtres, et marqué en dessous de lignes marginales ; longueur de 8 à 20 centimètres environ, largeur de 11 à 14 millimètres : elle offre un très grand nombre de variétés ; 2° l'*Hirudo* ou *Sanguisuga officinalis*, Savigny, ou *sangsue verte*, à corps verdâtre, abdomen olivâtre ; 3° l'*Hirudo* ou *Sanguisuga obscura*, Moquin-Tandon, ou *sangsue noire*, à dos brun, ventre cendré, tacheté de noir. Quelques auteurs considèrent ces deux dernières comme de simples variétés de l'autre, à tort probablement. La sangsue verte est plus commune dans l'Europe méridionale, et les deux autres dans l'Europe du Nord. En Suède, on emploie aussi l'*Hirudo albo punctata*, Diesing (*Sanguisuga albo punctata*, Wahlberg), à corps brun noir, avec 6 bandes longitudinales très noires ; anneaux verruqueux, tachés de blanc. En Algérie, on emploie également l'*Hirudo troctina*, Johnston (fig. 429), à corps verdâtre en dessus, avec 7 taches sur chaque ligne transversale, bord orangé, bande marginale en zigzag en dessous. Dans l'Inde, on emploie l'*Hirudo granulosa*, Blainville, à corps brun vert, anneaux granuleux. Au Sénégal, c'est l'*Hirudo mysomelas*, Henry Sérullas et Virey. En Chine et au Japon, on emploie les *Hirudo sinica*, Blainville, et *japonica*, Blainville. Il n'y a pas de sangsue venimeuse ; c'est à tort que les anciens et le vulgaire en ont admis l'existence. On doit attribuer à l'état général dans lequel se trouvent les malades ou à l'état des sangsues les accidents, tels que de petits abcès ou des points gangreneux, que déterminent quelquefois les piqûres de sangsues ; la sangsue de Ceylan (*Hirudo ceylanica*, Blainville), noire, filiforme, vivant dans les herbes humides, et se fixant aux jambes des voyageurs, cause souvent de tels accidents. Les sangsues pondent en juillet et août, et chaque fois elles donnent 4 ou 5 cocons (V. HIRUDINICULTURE). Les vases dans lesquels on conserve les sangsues doivent être à large ouverture, et contenir, aux deux tiers de leur hauteur, de l'eau de pluie, de rivière ou d'étang, qu'on doit renouveler tous les deux jours en hiver, tous les cinq jours en été, et dès qu'un de ces animaux vient à mourir. Un moyen meilleur encore consiste à les tenir dans un grand vase plein aux deux tiers de terre argilo-siliceuse dépourvue de débris organiques ; la terre doit être en fragments, ne formant pas un tout lié, et l'on recouvre le tout de mousse mouillée, qu'on humecte toutes les fois qu'elle se dessèche. On tient le vase fermé par un couvercle de terre ou de bois. Le vase

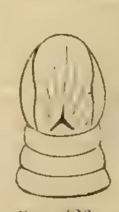

FIG. 426.

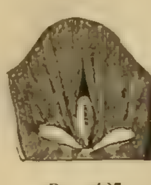

FIG. 427.

doit avoir une capacité de 3 litres par 30 sangsues ou au-dessous. Les sangsues malades viennent mourir à la surface de la terre au-dessous de la mousse. On doit renouveler ou laver la terre deux ou trois fois par an, surtout en été. On doit les tenir dans un lieu éclairé, ou moyennement clair, mais frais sans descendre au-dessous de 0° en hiver, et de température peu variable. — La piqûre des sangsues qui ont servi n'est pas dangereuse. On peut faire resservir les sangsues au bout de quelques jours et même de quelques heures, lorsqu'on a eu le soin de leur faire subir l'opération du dégorgement. La meilleur méthode (Ebrard) consiste à mettre chaque sangsue gorgée dans un mélange de parties égales d'eau et de vin jusqu'à ce qu'elle laisse échapper une goutte de sang. Alors tenant l'extrémité postérieure de la sangsue avec le pouce et l'indicateur de la main gauche, on presse la sangsue d'arrière en avant avec le pouce et l'index de l'autre main, de manière à diriger le sang vers l'orifice buccal en exécutant une série de petits mouvements de pression, sans appuyer trop sur les organes génitaux. On lave ensuite les sangsues, et on les place dans un vase rempli d'eau. Le mélange d'eau et de vin détermine rapidement le relâchement des sphincters de l'œsophage, et permet l'expression facile du liquide sanguin sans que l'animal en souffre. Les lotions avec l'eau tiède de la partie où l'on veut appliquer les sangsues sont préférables à toute autre; si la peau est dure, on doit y appliquer pendant quelque temps des compresses mouillées tièdes ou un cataplasme de son. Le meilleur moyen d'appliquer les sangsues consiste à couvrir l'orifice d'un verre avec un morceau de toile. On enfonce le milieu, on y place les sangsues, et l'on applique le tout sur la partie destinée à être mordue. Cela fait, le vase étant maintenu en place, on tire successivement les quatre coins du linge, de sorte que les sangsues sont ramenées sur la peau. Elles mordent très vite si le verre contient un peu d'eau froide, ou si les parois ont été préalablement humectées d'un peu de vin, ou si l'on a tenu les sangsues quelque temps (mais moins d'une heure) dans un vase sans eau. Une sangsue vigoureuse tire environ, terme moyen, 16 grammes de sang lorsqu'elle se remplit bien ; en sorte qu'il en faut huit ou neuf pour équivaloir à une palette. — S'il arrivait qu'une sangsue s'introduisît dans la bouche et pénétrât dans le pharynx, il faudrait faire boire abondamment de l'eau salée, ou mieux des liqueurs alcooliques, du vin ou de l'eau vinaigrée. Si elle avait pénétré dans l'estomac, il faudrait administrer en outre un vomitif. Si les sangsues venaient à s'engager dans le rectum ou le vagin, il faudrait employer l'eau salée en lavements ou en injections. — *Sangsue de cheval*. V. HÆMOPIS.

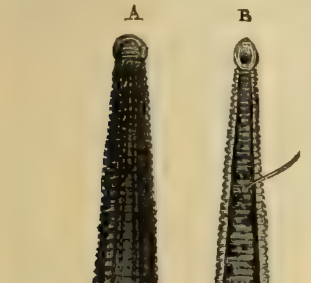

FIG. 428.

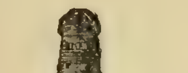

FIG. 429.

SANGUIFICATION. s. f. [*sanguificatio*, de *sanguis*, sang, et *facere*, faire; αἱμάτωσις, all. *Bluterzeugung*, angl. *sanguification*, it. *sanguificazione*, esp. *sanguificacion*]. Génération du sang à l'aide des principes qui arrivent aux vaisseaux par l'intestin, le poumon, etc.

SANGUIGNON. s. m., ou **SANGUINE**. s. f. [*Cornus sanguinea*, L.]. Plante caprifoliacée dont les baies ont un sarcocarpe qui donne une huile à brûler.

SANGUIN, INE. adj. [*sanguineus*, αἱματηρός, angl. *sanguineous*, it. *sanguigno*, esp. *sanguineo*]. Qui appartient au sang, qui en a la couleur, qui en contient beaucoup: *apoplexie sanguine*, *foyer sanguin*, *kyste sanguin*. — *Collection sanguine*. V. HÉMATOME. — *Concrétion sanguine*. V. FIBRINEUX. — *Maladie sanguine*. Celle qui dépend de la pléthore. — *Système sanguin*. L'ensemble des vaisseaux artériels et veineux qui contiennent le sang. V. VASCULAIRE. — *Vaisseaux sanguins*. Ceux qui servent à la circulation du sang.

SANGUINAIRE. s. f. [*Sanguinaria canadensis*, L., all. *canadisches Blutkraut*, angl. *blood-wort*]. Papavéracée originaire du nord de l'Amérique, dont la racine est émétique, narcotique, et qui diminue le nombre des battements du cœur comme la digitale : le suc est rouge de sang, âcre et brûlant.

SANGUINARINE. s. f. ($C^{34}H^{15}AzO^{8}$) (Dana). Substance basique, pulvérulente, jaunâtre, soluble dans l'alcool, extraite de la racine de la sanguinaire ; elle forme avec les acides des sels rouges, amers, solubles dans l'eau.

SANGUINE. s. f. V. SANGUIGNON.

SANGUINOLENT, ENTE. adj. [*sanguinolentus*, all. *blutig*, angl. *bloody*, it. et esp. *sanguinolento*]. Teint de sang : *pus sanguinolent*, *crachat sanguinolent*.

SANGUISORBE. s. f. [all. *Blutwurzel*. *Wiesenknopf*, angl. *greatburnet*, it. et esp. *pimpinella*]. V. PIMPRENELLE.

SANICLE. s. f. [*Sanicula europæa*, L., all. *Sanikel*, angl. *sanicle*, it. *sanicola*, esp. *sanicula*]. Plante ombellifère, considérée autrefois comme vulnéraire.

SANIE. s. f. [*sanies*, *ichor*, ἰχὼρ, all. *Jauche*, angl. *sanies*, it. *sanie*, esp. *virus*, *pus*]. Matière purulente, séreuse, sanguinolente et d'une odeur fétide, produite par les ulcères et les plaies d'un aspect grisâtre.

SANIEUX, EUSE. adj. [*saniosus*, *ichorosus*, ἰχωρώδης, all. *jauchig*, angl. *sanious*, it. *sanioso*, esp. *virulento*, *purulento*]. Qui tient à la nature de la sanie.

SANITAIRE. adj. [de *sanitas*, santé; angl. *sanitary*, it. et esp. *sanitario*]. Qui a rapport à la santé. V. CORDON, POLICE et RÉGIME.

SANTAL. s. m. [*santalum*, all. *Sandel*. *Sandelholz*, angl. *sanders*, it. et esp. *sandalo*]. Nom donné, en pharmacie, trois substances ligneuses que l'on distingue par les noms de *santal blanc*, *santal citrin* et *santal rouge*. Le *santal blanc* appartient au *Santalum album*, L., famille des santalacées. Le *santal jaune* ou *citrin* (angl. *yellow sandal wood*) agit sur les muqueuses pulmonaire, vésicale et urétrale enflammées, à la manière des térébenthines (Henderson), d'où son emploi dans la blennorrhagie, sous forme de capsules renfermant 20 centigr. d'essence de santal. Il est probable que les santals blanc et citrin sont produits par la même plante, dont le premier est l'aubier, et le second le cœur du bois. On retire des deux santals une essence qui leur donne leurs propriétés. Ils sont l'un et l'autre odorants. Le *santal rouge* est le bois du *Pterocarpus santalinus*, L. (légumineuses papilionacées). Les trois santals sont placés parmi les sudorifiques. = En chimie, *santal*. V. SANTALÉINE.

SANTALACÉES. s. f. pl. [all. *Sandelbaumarten*, angl. *santalaceæ*]. Famille de plantes apétales, à fleurs petites ; à périanthe adhérent, limbe à 4 ou 5 divisions; ovaire uniloculaire. Fruit indéhiscent monosperme, quelquefois charnu; embryon axile, endosperme charnu.

SANTALÉINE. s. f. [*santal*, Weidel] ($C^{16}H^{6}O^{6}$). Principe retiré par l'alcool du santal rouge. Elle cristallise en aiguilles incolores, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et dans l'éther.

SANTALINE. s. f. [*acide santalique*, all. *Santalin*, angl. *santalinea*, *santalinum*, it. et esp. *santalina*]. Principe retiré du santal rouge à l'aide de l'éther. C'est une poudre cristalline qui se colore en rouge foncé à l'air. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, peu dans l'éther.

SANTALIQUE. adj. — *Acide santalique*. V. SANTALINE.

SANTÉ. s. f. [*sanitas*, ὑγίεια, all. *Gesundheit*, angl. *health*, it. *sanità*, esp. *salud*]. Exercice libre et facile des fonctions. — *Maison de santé*. V. MAISON. — *Santé (la)*. Établissement institué dans les ports de mer pour empêcher l'introduction des maladies contagieuses. V. QUARANTAINE.

SANTOLINE. s. f. V. AURONE *femelle*.

SANTONATE. s. m. Sel formé par la combinaison de la santonine avec les alcalis.

SANTONINE. s. f. [*acide santonique;* all. *Santonin*, *Santonsäure*, angl. *santonine*, it. et esp. *santonina*] ($C^{30}H^{18}O^{6}$). Corps cristallisable, incolore, fusible à 136°, volatil, amer et âcre, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool chaud et dans l'éther, retiré du *semen-contra*. D'après Kossmann, c'est une glycoside qui, sous l'influence des acides étendus, se dédouble en glycose et *santonirétine*. D'après Hesse, c'est l'anhydride d'un acide, *acide santoninique* ($C^{30}H^{20}O^{8}$) : la santonine, corps neutre, se transformerait donc, par fixation de l'eau, en un corps acide, qui pourrait se combiner avec les bases pour former des santoninates. Les malades faisant usage de la santonine voient les objets colorés en vert, phénomène qui peut-être s'explique par la coloration en jaune du sérum du sang; et l'on suppose cette coloration du sérum parce que la santonine, prise à l'intérieur, donne à l'urine une coloration citron ou orange, sans aucune participation de la bile. Quelques auteurs attribuent cette dyschromatopsie artificielle à une insensibilité des fibres impressionnées par le rouge et le violet que causerait la santonine. La santonine s'emploie comme vermifuge, en poudre, biscuits ou dragées. — *Dragées vermifuges de santonine* (à 25 milligrammes). Santonine pure, 50 gram.; sucre, 950 gram. Dose : pour les enfants de six mois à un an, 2 soir et matin; d'un an à deux ans, 3 soir et matin; de deux ans à quatre ans, 4 soir et matin.

SANTONINIQUE. adj. V. SANTONINE.

SANTONIQUE. adj. V. SANTONINE.

SANTONIRÉTINE. s. f. V. SANTONINE.

SANTORIN. [Anatomiste italien (Venise), 1681-1737]. — *Canal de Santorin*. V. PANCREAS. — *Plexus de Santorin*. V. PUBIO-PROSTATIQUE. — *Tubercules de Santorin* [*Santorini tubercula*]. Petites cornes cartilagineuses placées au sommet des cartilages aryténoïdes.

SAORIA. V. SOARIA.

SAPA. s. m. [*sapa*, σίραιον, ἕψημα, it. *sapa*]. Suc de raisin cuit en consistance de rob.

SAPHÈNE. s. f. [*saphena*, de σαφὴς, manifeste, évident; all. et angl. *saphena*, it. et esp. *safena*]. Nom donné à deux veines sous-cutanées du membre inférieur, manifestes à la vue et au toucher. — *Saphène interne* ou *grande saphene*. Elle naît à la partie interne de la face dorsale des orteils, passe devant la malléole interne, monte le long de la partie antérieure et interne de la jambe, contourne la tubérosité interne du tibia et le condyle interne du fémur, suit le côté interne de la cuisse, et, après avoir reçu de nombreux vaisseaux veineux de la jambe, toutes les veines sous-cutanées de la cuisse, les veines honteuses internes, s'ouvre dans la veine crurale près de l'arcade inguinale. — *Saphène externe* ou *petite saphène*. Elle naît sur les orteils de la partie externe, passe derrière la malléole externe, monte sur la face postérieure de la jambe, et va s'ouvrir au jarret dans la veine poplitée. C'est sur l'une ou l'autre des veines saphènes que se pratique la saignée du pied. Toutes deux présentent souvent des dilatations variqueuses. V. VARICE.

SAPHÈNE. adj. — *Nerf saphène externe*. V. SCIATIQUE (*Nerf*). — *Nerf saphène interne*. V. CRURAL (*Nerf*).

SAPIDE. adj. [*sapidus*, de *sapor*, goût; all. *schmackhaft*, angl. *sapid*, it. et esp. *sapido*]. Se dit d'une substance douée de sapidité.

SAPIDITÉ. s. f. [all. *Schmackhaftigkeit*, angl. *sapidity*, it. *sapidezza*, esp. *sapidez*]. Propriété qu'ont certaines substances de faire impression sur l'organe du goût. V. SENSATION.

SAPIN. s. m. [*Abies*, Tourn.; all. *Tanne*, *Fichte*, *Kiefer*, angl. *firtree*, it. *abete*, esp. *abeto*]. Genre de plantes conifères, dont toutes les espèces sont des arbres et fournissent, comme les *pins*, des térébenthines. — *Sapin baumier*, *sapin* ou *baumier du Canada* [*Abies balsamea*, Miller, *sapinette*, *sapinette de Québec*]. Arbre du Canada et de la Sibérie qui fournit le baume ou térébenthine du Canada. — *Sapin commun* ou *avet*, *sapin argenté commun* ou *vrai sapin* [*Abies pectinata*, D. C.]. Arbre des Vosges et du Jura, dont on retire la térébenthine commune, dite *de Strasbourg*. V. ÉPICEA et TÉRÉBENTHINE. — *Bourgeons de sapin*. V. PIN.

SAPINDACÉES. s. f. pl. [*sapindaceæ*, all. *Sapinden*, angl. *sapindaceæ*, esp. *sapindaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, munies quelquefois de vrilles, qui renferme de grands arbres, des arbustes et des plantes herbacées et volubiles, à feuilles alternes, généralement imparipennées. Calice à 5 sépales, libres ou légèrement soudés par leur base. Corolle quelquefois nulle, ordinairement à 4 ou 5 pétales, tantôt nus, tantôt glanduleux. Étamines en nombre double des pétales, libres, appliquées sur un disque hypogyne plan et lobé. Ovaire à trois loges, contenant deux ovules superposés et attachés à l'angle interne de chaque loge; style trifide, terminé par trois stigmates. Le fruit est une capsule à une, deux ou trois loges, contenant chacune une seule graine, embryon dépourvu d'endosperme, et dont la radicule est recourbée sur les cotylédons.

SAPINETTE. s. f. [all. *Tannensprossenbier*. V. BIERE *antiscorbutique* et SAPIN.

SAPOGÉNINE. s. f. [*acide saponique* ou *esculique*, Fremy, *saporetine*, Overbeck] ($C^{28}H^{22}O^{4}$). Substance produite par dédoublement de la saponine. Cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther (Rochleder).

SAPONACÉ, ÉE. adj. [*saponaceus*, all. *seifenartig*, angl. *saponaceous*, it. *saponaceo*]. Qui a les caractères du savon, ou qui peut être employé aux mêmes usages.

SAPONAIRE. s. f. [*Saponaria officinalis*, L., στρούθιον, all. *Seifenkraut*, angl. *soap-wort*, it. et esp. *saponaria*]. Plante caryophyllée dont la racine, longue, noueuse, ridée, de saveur âcre, est employée comme tonique, dépurative, antiscrofuleuse et antisyphilitique. Les racines, les feuilles, les sommités fleuries et les tiges de cette plante forment avec l'eau un liquide savonneux et mousseux, ce qui l'a fait proposer pour dégraisser les étoffes. On emploie la décoction des feuilles comme légèrement sudorifique. On en donne aussi l'extrait, 1 à 2 grammes. Son principe actif paraît être la *saponine*. — *Saponaire d'Orient* (*Gypsophylla struthium*, L.). Plante analogue à la précédente, et dont la racine a les mêmes propriétés.

SAPONÉ. s. m. [all. *Arzneiseife*, esp. *saponado*] (Béral). Médicament qui résulte de l'union du savon avec des substances médicinales, qu'on ajoute ordinairement au savon lors de sa fabrication même.

SAPONIFIABLE. adj. Se dit d'un corps gras qui est susceptible d'être dédoublé, par la saponification, en glycérine et en acides gras.

SAPONIFICATION. s. f. [de *sapo*, savon, et *facere*, faire; all. *Seifenbereitung*, *Verseifung*, angl. *saponification*, it. *saponificazione*, esp. *saponificacion*]. Opération qui a pour objet la fabrication du savon. Les alcalis et beaucoup d'autres oxydes, ainsi que les carbonates alcalins, en présence de l'eau, dédoublent les corps gras neutres, qui sont des éthers salins, d'une part en acides gras, qui se combinent avec la base pour former un sel nommé *savon*, et d'autre part en l'alcool (glycérine ou autre) de ces éthers. C'est une décomposition semblable à celle qui aurait lieu en agissant sur un sel. L'acide gras qui se sépare de la combinaison neutre qu'il formait (corps gras neutre) se combine avec une portion de la base du carbonate neutre, dont l'autre portion devient du bicarbonate, ou avec l'oxyde employé. C'est cette action chimique qui caractérise l'opération technique connue sous le nom de *saponification*. — Le *rancissement* est aussi une décomposition lente des corps gras neutres avec mise en liberté de l'acide et de la glycérine, qui eux-mêmes s'oxydent parfois au contact des ferments et de l'air humide. Le suc pancréatique agit de même en quelques heures. = Par extension, nom donné au dédoublement des principes gras neutres, sous l'influence de l'acide sulfurique, en acides gras d'une part, et en glycérine de l'autre. Ici il ne se produit pas de savon; il se forme de l'acide sulfoglycérique. — *Saponification par la chaleur*. Opération dans laquelle l'acide gras est mis en liberté, ainsi que la glycérine, sans qu'il se produise aucun savon. Elle consiste à chauffer le corps gras neutre à 300° et à y faire passer un courant de vapeur d'eau.

SAPONINE ou **STRUTHINE**. s. f. [de στρούθιον, saponaire; all. *Saponin*, angl. *saponine*, it. et esp. *saponina*] ($C^{64}H^{54}O^{36}$). Substance extraite d'abord de la racine de saponaire officinale et de la saponaire d'Orient (Bussy). Corps blanc, non cristallisable, inodore, de saveur d'abord douceâtre, puis styptique et âcre, soluble en toutes proportions dans l'eau qu'il rend mousseuse comme le savon. En solution alcoolique, elle émulsionne les graisses et les résines : d'où son emploi en médecine pour préparer certaines émulsions (Lebœuf) (V. COALTAR). Sa poudre est fortement sternutatoire. C'est une glycoside qui, bouillie longtemps avec l'acide chlorhydrique, se dédouble en glycose et en *sapogénine*. On la trouve aussi dans l'écorce de *quillaya*, dans les marrons d'Inde (Fremy), dans la nielle des blés (*githagine*).

SAPONIQUE. adj. — *Acide saponique*. V. SAPOGÉNINE.

SAPONULE. s. m. [all. *Weingeistseife*, it. et esp. *saponulo*]. Masse presque transparente qu'on obtient en laissant refroidir une dissolution de 1 partie de savon de soude à la graisse de veau dans 8 parties d'alcool rectifié, et qui sert d'excipient pour la préparation des saponulés.

SAPONULÉ. s. m. [esp. *saponulado*] (Béral). Médicament qui résulte de l'union du saponule avec une ou plusieurs huiles volatiles ; c'est l'*opodeldoch*.

SAPONURE. s. m. (fl. Béral). Médicament formé de savon en poudre et de parties extractives ou résineuses, quelquefois remplacées par une essence.

SAPORÉTINE. s. f. V. SAPOGÉNINE.

SAPORIFIQUE. adj. [*saporificus*, de *sapor*, saveur; all. *schmackhaftmachend*, angl. *saporific*, it. et esp. *saporifico*]. Qui produit la saveur.

SAPOTÉES. s. f. pl. [*sapoteæ*, all. *Sapoten*]. Famille de plantes dicotylédones gamopétales hypogynes, qui se compose d'arbres et d'arbrisseaux exotiques, à feuilles alternes, entières, persistantes, coriaces, à fleurs hermaphrodites et axillaires. Calice monosépale persistant. Corolle monopétale régulière, dont les divisions sont en nombre égal à celles du calice, ou double, ou triple. Étamines définies, les unes fertiles, en même nombre que les divisions du calice et opposées aux pétales, les autres stériles, alternes avec les précédentes; ovaire à plusieurs loges contenant chacune un ovule dressé; un style et un stigmate. Le fruit est charnu, à une ou plusieurs loges monospermes, quelquefois osseuses.

SAPOTILLIER. s. m. [*Achras sapota*, L., all. *Breiapfelbaum*, angl. *sapota*, it. *sapotiglia*, esp. *zapote*]. Arbre de l'Amérique méridionale, de la famille des sapotées, dont l'écorce a été recommandée comme fébrifuge, et les semences, qui sont émulsives, comme propres à calmer les coliques néphrétiques.

SAPPEY. [Anatomiste français contemporain]. — *Nerf de Sappey*. V. MYLO-HYOÏDIEN.

SAPROGÈNE. adj. [de σαπρὸς, putride, et γεννᾷν, produire]. Synonyme de *zymogène*.

SAPROPYRE. s. f. [*sapropyra*, de σαπρὸς, putride, et πῦρ, fièvre ; all. *Faulfieber*, angl. *sapropyra*, *putrid fever*, esp. *sapropira*]. Nom donné à la fièvre putride.

SAPUCAYA. s. m. Le *Lecythis ollaria*, L., plante de la famille des myrtacées, dont le fruit, appelé *marmite de singe*, est une pyxide qui sert à préparer des vases pour l'usage domestique.

SARCEPIPLOCÈLE s. f. [de σὰρξ, chair, et *épiplocele*]. Epiplocèle de consistance charnue.

SARCÉPIPLOMPHALE. s. m. Hernie ombilicale épiploïque de consistance charnue.

SARCEUX, EUSE. adj. [de σὰρξ, chair; mauvais mot hybride fait du grec avec le suffixe latin *osus*]. Qui tient de la chair, du muscle. — *Élément sarceux*. V. MUSCULAIRE (*Fibre*). — *Tissu sarceux* (Laurent, 1837). Le tissu musculaire.

SARCIDIE. s. [dimin. de σὰρξ, chair, caroncule]. Verrue, caroncule morbide.

SARCINE. s. f. [*Sarcina ventriculi*, Goodsir, *Merismopœdia ventriculi*, Ch. R., all. *Sarcinalge*, angl. *sarcine*, it. *sarcina*]. Algue zoosporée coriace, transparente, consistant en masses cubiques ou prismatiques, allongées ou irrégulières, composées de huit, seize ou soixante-quatre cellules (*gonidia*) cubiques, dont chaque face est partagée en quatre saillies (*frustules* de J. Goodsir) par deux légers sillons qui se coupent en croix à angle droit. Plaques ayant de $0^{mm},030$ à $0^{mm},050$ de longueur sur $0^{mm},016$ à $0^{mm},020$ de largeur, de couleur brune très claire; cellules contiguës ou à peine écartées, renfermant un noyau dont la faible teinte verdâtre, de rouille ou jaunâtre, détermine celle de toute la masse. Diamètre des cellules, 0^{mm},008; du noyau, 0^{mm},002 à 0^{mm},004. On trouve ce végétal quelquefois en quantité considérable dans les vomissements de malades atteints d'affections chroniques de l'estomac, etc., dans les matières de l'estomac du lapin, dans des dépôts urinaires, le pus d'abcès gangreneux. Ch. Robin et Sichel en ont trouvé dans un noyau cristallinien tombé dans la chambre antérieure et entouré de sa capsule opaque, opérée par extraction. Les sarcines adhéraient à la face externe de la capsule. — *Sarcine* |*hypoxanthine*| ($C^{10}H^4Az^4O^2$). Substance extraite d'abord de la rate par Scherer, puis des muscles par Strecker, et retrouvée dans le thymus, le foie, le cerveau, l'urine. Poudre blanche, peu soluble dans l'eau froide, un peu plus dans l'eau bouillante, très peu soluble dans l'alcool. La chaleur la décompose, avec dégagement d'acide cyanhydrique.

SARCITE. s. f. |de σὰρξ, chair|. Inflammation des muscles.

SARCOBASE. s. m. |*sarcobasis*, de σὰρξ, chair, et βάσις, base; all. *Fruchtboden*, angl. *sarcobasis*, esp. *sarcobase*| (de Candolle). Gynobase en forme de disque charnu très développé.

SARCOCARPE. s. m. |*sarcocarpium*, de σὰρξ, chair, et καρπὸς, fruit; all. *Fruchtfleisch*, angl. *sarcocarp*, it. et esp. *sarcocarpo*| (Richard). La partie charnue du péricarpe, ou, plus exactement, du fruit, partie comprise entre l'épicarpe et l'endocarpe.

SARCOCÈLE. s. m. |*sarcocele*, de σὰρξ, chair, et *κήλη*, tumeur; all. *Fleischbruch*, *Hodenkrebs*, angl. *sarcocele*, it. et esp. *sarcocele*|. Tumeur du testicule. — *Sarcocèle cystique* (Curling). Variété de cancer du testicule, caractérisée par l'existence dans l'intérieur de la tunique albuginée de kystes de nombre et de volume variables. Tantôt ils sont assez petits et assez rapprochés pour que, la coupe n'en vidant qu'un certain nombre, ceux qui restent à la surface de celle-ci donnent au tissu l'aspect *colloïde;* d'autres fois ils sont plus écartés les uns des autres, et un tissu grisâtre, souvent un peu transparent, leur est interposé. L'ablation du testicule est le seul traitement rationnel. — *Sarcocele égyptien*. V. ÉLEPHANTIASIS. — *Sarcocele encéphaloïde*. Variété la plus fréquente de dégénerescence cancéreuse du testicule : c'est la forme ordinaire du cancer de cet organe. Il n'attire d'abord l'attention des malades que par son volume et son poids incommode; il est ordinairement indolent au début. La forme de l'organe n'est pas notablement altérée; seulement il s'arrondit un peu; sa surface est lisse, unie, sa consistance assez ferme. Les téguments sont encore parfaitement sains et mobiles; mais bientôt la masse morbide se ramollit; à sa surface apparaissent des bosselures larges, dépressibles, fluctuantes. Des douleurs se manifestent, vives, lancinantes, comparées par les malades à des coups d'aiguille, réveillées et exaspérées par la pression. La peau s'altère au niveau des bosselures, devient adhérente, et de grosses veines s'y dessinent. Le volume de la tumeur s'accroît rapidement; il peut devenir énorme, on l'a vu égaler celui d'une tête de fœtus à terme; son tissu est souvent mou, phymatoïde. Le sarcocèle envahit quelquefois le cordon, puis les ganglions lombaires. Souvent il débute par l'épididyme : les tumeurs *encéphaloïdes* et *cystiques* qui siègent dans l'épididyme respectent anatomiquement les tubes du testicule même; les éléments qui les constituent offrent une disposition en forme de tubes analogues à ceux de l'épididyme, tant dans la tumeur primitive que dans celles qui apparaissent consécutivement dans les ganglions lymphatiques, etc.; le testicule se retrouve sur un des côtés de la tumeur; sa forme est changée, mais non sa structure. Il est toujours plus ou moins aplati, étalé à la surface de la tumeur, mais séparé d'elle par la portion de l'*albuginée* correspondant à l'épididyme. Dans tous les cas, on voit apparaître l'amaigrissement, la teinte jaune paille, l'ensemble cachectique, propres à la diathèse cancéreuse; la mort est la conséquence ordinaire du sarcocèle cancéreux. Le seul traitement possible consiste dans la castration, quoique celle-ci puisse être suivie de récidives souvent très rapides; elle n'est plus applicable quand le cordon testiculaire et les ganglions lombaires sont envahis. — *Sarcocele syphilitique* ou *fibreux* |*testicule syphilitique*, *testicule vénérien*, *engorgement syphilitique du testicule*, *orchite syphilitique*, Maisonneuve et Montanier; *albuginite*, Ricord|. Rarement on observe le sarcocèle syphilitique à son début; quelquefois c'est le hasard qui fait découvrir aux malades l'affection qu'ils portent depuis longtemps; leur attention est attirée par des tiraillements, par de légères douleurs, par la pesanteur ou le gonflement du testicule, et le médecin, consulté alors, peut constater l'augmentation de volume des bourses, qui résulte de deux causes : 1° du gonflement du testicule, jamais il n'atteint les dimensions du sarcocèle encéphaloïde; 2° d'un épanchement de liquide dans la tunique vaginale, tenant en suspension des cristaux de cholestérine; il est en général peu abondant. La lésion est tantôt diffuse, tantôt circonscrite (*gomme*). Le tissu morbide est surtout formé de tissu lamineux de nouvelle génération, d'éléments fibro-plastiques, de graisse et de substance amorphe granuleuse solide. Le tout donne à l'organe une plus grande consistance, une coupe grisâtre homogène ou fibreuse, surtout par places. Les tubes testiculaires et leur épithélium sont plus ou moins atrophiés, selon l'ancienneté du mal et son volume. La sensibilité est émoussée. Les désirs vénériens sont moins prononcés, les érections moins fréquentes, et les rapports sexuels, de moins en moins recherchés, deviennent impossibles dans les cas fréquents où se prennent les deux testicules. Le traitement est celui des accidents tertiaires de la syphilis; l'iodure de potassium en forme la base. Ce médicament se donne en solution, à la dose de 50 centigrammes pendant les premiers jours, dose qu'on élève

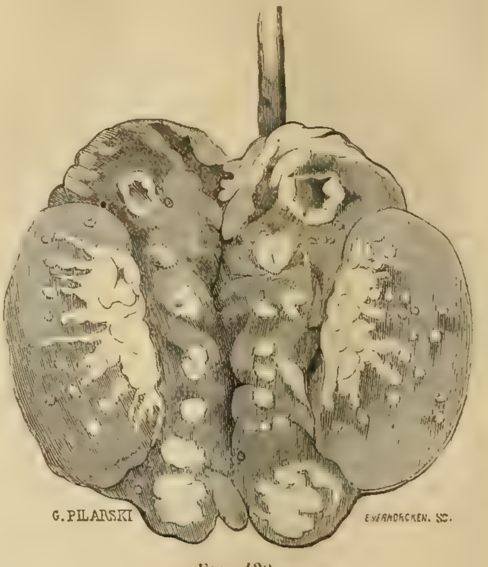

FIG. 430.

successivement jusqu'à 3 ou 4 grammes, suivant la susceptibilité du malade. Il faut diminuer les doses, et même suspendre momentanément l'administration du médicament s'il survient quelque symptôme d'iodisme. On donne concurremment, chaque jour, une pilule de 2 centigrammes de protoiodure de mercure — *Sarcocèle tuberculeux* (fig. 430). L'altération débute ordinairement par l'épididyme ; elle n'envahit que secondairement le corps du testicule (cette règle toutefois n'est pas sans exception). Elle se traduit par des bosselures plus régulièrement arrondies, plus saillantes, plus nettement détachées de la surface de l'organe, moins résistantes, que les points indurés du sarcocèle syphilitique. Ces bosselures deviennent douloureuses, se ramollissent, contractent des adhérences avec les téguments, qui s'enflamment, s'ulcèrent, et donnent issue à un pus grumeleux; il peut se produire un fongus malin. Dans le sarcocèle tuberculeux, l'hydrocèle est exceptionnelle ; c'est la règle pour le sarcocèle syphilitique. La tuberculisation ne reste pas toujours bornée au testicule et à l'épididyme ; elle peut envahir le canal déférent, la prostate, les vésicules séminales. Dans le sarcocèle syphilitique, le mal ne s'étend jamais au dela de l'épididyme. La marche de la maladie est le plus souvent lente, chronique ; cependant les accidents peuvent avoir une évolution rapide, aiguë (*orchite tuberculeuse aigue*, Reclus). Sous le nom d'*état caséeux* du testicule, on a décrit des lésions de cet organe qui ne sont autre chose que des granulations grises, miliaires (Hayem), et qui, en conséquence, doivent être traitées comme le sarcocèle tuberculeux. Le traitement général doit être tonique et reconstituant, comme dans toutes les formes de tuberculisation. Localement, la temporisation, l'abstention de moyens chirurgicaux, doivent être poussées jusqu'aux dernières limites (Verneuil, Nicaise) : les abcès sont incisés, ou mieux ponctionnés et cautérisés à l'aide d'un cautère à pointe très fine, qui amène souvent une heureuse modification du parenchyme ; l'épanchement séreux de la tunique vaginale, s'il existe, est traité comme toute autre hydrocèle ; mais s'il y a des fistules nombreuses dont la suppuration abondante et prolongée fait perdre les forces du malade, la castration est une dernière ressource à tenter.

SARCOCOLLE. s. f. [*sarcocolla*, σαρκοκόλλα, de σὰρξ, chair, et κόλλα, colle ; all. *Sarkocoll*, angl. *sarcocolla*, it. *sarcocolla*, esp. *sarcocola*]. Substance gommeuse qui se présente sous la forme de grains agglomérés, friables, opaques ou demi-transparents, jaunes, rosés ou grisâtres, inodores et amers. La *sarcocolle*, ainsi appelée parce qu'on l'a crue propre à consolider les chairs, exsude spontanément du *sarcocollier*.

SARCOCOLLIER. s. m. [*Penæa sarcocolla*, L.]. Arbuste d'Éthiopie, de la famille des pénéacées, qui fournit la sarcocolle.

SARCOCOLLINE. s. f. [all. *sarkocollin*, angl. *sarcocolline*, it. *sarcocollina*, esp. *sarcocolina*] ($C^{40}H^{50}O^{16}$). Principe extrait de la sarcocolle. La sarcocolline est incristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool ; l'acide azotique la transforme en acide oxalique. Sa saveur est sucrée et amère.

SARCODAIRES. s. m. pl. Groupe d'animaux zoophytes d'organisation très simple, unicellulaire le plus souvent, microscopiques, formés essentiellement d'une matière nommée *sarcode*, qui est ou non recouverte d'une enveloppe de consistance variable. C'est à propos des sarcodaires que la théorie de la génération spontanée a été le plus longtemps soutenue aujourd'hui, elle n'est pas plus soutenable pour les animaux inférieurs que pour ceux d'une organisation plus élevée. Les sarcodaires se divisent en : *Infusoires*, *Rhizopodes* et *Spongiaires*.

SARCODE. s. m. [de σαρκώδης, charnu]. Nom donné par Dujardin à la substance amorphe, visqueuse et contractile, dont sont formés les sarcodaires, et qui sort par exsudation, sous forme de *globules* ou disques diaphanes plus ou moins saillants, autour du corps de ces animaux encore vivants placés sous le microscope entre deux lames de verre. Cette substance émet des prolongements (*pseudopodes*, *expansions sarcodiques*) de forme variable, et se déplace soit à l'aide de ces expansions, soit à l'aide de cils vibratiles qui émanent de cette substance. Au contact de l'eau, elle est imbibée par ce liquide et se creuse de vacuoles, de la même façon que le *protoplasma* des cellules animales et végétales, avec lequel elle offre les plus grandes analogies. V. AMIBOÏDE, PROTOPLASMA et RHIZOPODE.

SARCODERME. s. m. [*sarcoderma*, de σὰρξ, chair, et δέρμα, peau ; all. *Fleischhaut*, angl. *sarcoderma*, it. *sarcodermide*, esp. *sarcodermo*] (de Candolle). Parenchyme, tantôt à peine visible, tantôt très apparent, interposé au testa et au tegmen.

SARCODIQUE. adj. Qui se rapporte au sarcode.

SARCO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. [*sarco-epiplocele*, de σὰρξ, chair, ἐπίπλοον, épiploon, et κήλη, tumeur ; all. *Netzfleischbruch*, angl., it. et esp. *sarco-epiplocele*]. Hernie épiploïque compliquée d'un sarcocèle.

SARCO-ÉPIPLOMPHALE. s. f. [*sarcoepiplomphalus*, de σὰρξ, chair, ἐπίπλοον, épiploon, et ὀμφαλὸς, nombril ; all. *Fleischnetznabelbruch*, angl. *sarco-epiplomphalum*, esp. *sarco-epiplonfalo*]. Hernie ombilicale formée par l'épiploon devenu dur et charnu.

SARCO-HYDROCÈLE. s. f. [*sarco-hydrocela*, de σὰρξ, chair, ὕδωρ, eau, et κήλη, tumeur ; all. *Fleischwasserbruch*, angl. *sarco-hydrocele*, it. *sarco-idrocele*, esp. *sarco-hidrocele*, *hydrosarcocele*]. Sarcocèle accompagné d'une hydrocèle.

SARCOÏDE. adj. et s. m. [de σὰρξ, chair, et εἶδος, forme] (Heusinger). Qui ressemble à la chair. — Le tissu des polypes, des condylomes.

SARCOLACTIQUE. adj. — *Acide sarcolactique* ($C^6H^6O^6$). Corps acide qui se trouve dans les muscles de l'homme et des animaux après la mort, et qui n'est pas un composé simple, mais le mélange de deux acides isomères (Wislicenus) : l'*acide lactique ordinaire* ou de fermentation, et l'*acide paralactique*, celui-ci ne diffère de celui-là que parce qu'il est dextrogyre, tandis que le premier est lévogyre, et parce qu'il forme avec le zinc et la chaux des sels (*paralactates*) insolubles dans l'alcool, tandis que les lactates correspondants se dissolvent dans ce liquide. Le corps retiré de la chair musculaire est donc formé d'une petite quantité d'acide lactique normal, unie à un acide isomérique, l'acide paralactique.

SARCOLEMME. s. m. [*sarcolemma*, de σὰρξ, chair, et λέμμα, pelure]. V. MYOLEMME.

SARCOLOGIE. s. m. [*sarcologia*, de σὰρξ, chair, et λόγος, discours ; all. *Sarkologie*, angl. *sarcology*, it. et esp. *sarcologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des parties molles (myologie, angiologie, névrologie, æsthésiologie, adénologie, dermologie, splanchnologie).

SARCOMATEUX, EUSE. adj. [all. *sarkomatös*, angl. *sarcomatous*, it. et esp. *sarcomatoso*] Qui tient du sarcome : *tumeur sarcomateuse*.

SARCOME. s. m. [σάρκωμα, de σὰρξ, chair ; all. *Sarkom*, *Fleischgewächs*, angl., it. et esp. *sarcoma*]. Nom donné par les anciens à toute excroissance qui a la consistance de la chair et n'est pas pédiculée comme les *polypes*. ‖ Actuellement, nom donné aux tumeurs qui sont formées de tissu embryonnaire, dans lesquelles les cellules sont contiguës ou réunies par une petite quantité de substance amorphe, et dans lesquelles le cylindre des vaisseaux est limité, non par des parois distinctes, mais par des cellules arrondies ou fusiformes, embryonnaires, comme les éléments de la masse elle-même avec lesquels elles se confondent ; cette absence de paroi vasculaire propre explique la fréquence des épanchements ou kystes sanguins dans ces tumeurs (Cornil et Ranvier). Les cellules qui composent essentiellement les sarcomes renferment une substance grenue, dans laquelle on trouve un nombre très variable de noyaux (1 à 50), contenant des nucléoles très petits et brillants. La forme et les dimensions des cellules varient trop d'un sarcome à l'autre pour pouvoir servir de base à une distinction de ce genre de tumeurs avec les autres produits morbides : c'est bien plutôt dans la disposition de ces cellules les unes par rapport aux autres, dans la rareté de la substance unissante, dans les caractères embryonnaires du tissu, qu'on trouvera cette base. Quant à la classification du genre sarcome en espèces et variétés, Cornil et Ranvier l'établissent de la façon suivante, d'après la proportion dans laquelle se trouvent les différentes formes cellulaires, d'après l'abondance et la consistance de la substance amorphe, d'après la forme d'éléments adultes vers laquelle tend le tissu embryonnaire, enfin d'après certains caractères empruntés aux parois des vaisseaux : 1° *sarcome encéphaloïde*, correspondant aux tumeurs à tissu embryoplastique de Ch. Robin (V. EMBRYOPLASTIQUE et ENCÉPHALOÏDE); 2° *sarcome fasciculé*, correspondant aux tumeurs fibro-plastiques de Lebert (V. FIBRO-PLASTIQUE); 3° *sarcome myéloïde*, correspondant aux tumeurs myéloïdes de Paget, aux tumeurs à médullocelles et à myéloplaxes de Ch. Robin (V. MÉDULLOCELLE et MYÉLOPLAXE); 4° *sarcome ossifiant*, caractérisé par la tendance du tissu à passer à l'état de tissu osseux ; 5° *sarcome névroglique* (*gliome* de Virchow), dans lequel le tissu tend à se rapprocher de la névroglie; 6° *sarcome angiolithique* (*psammome* de Virchow), dans lequel les parois vasculaires présentent des grains calcaires analogues aux acervules des plexus choroïdes; 7° *sarcome muqueux*, dont les cellules passent à l'état muqueux; 8° *sarcome lipomateux*, dont les cellules sont remplies de gouttes de graisse ; 9° *sarcome mélanique*. V. MÉLANOSE. — Les sarcomes sont rangés parmi les tumeurs dites *malignes*, à cause de leur tendance à envahir les tissus voisins, à se généraliser, c'est-à-dire à apparaître avec les mêmes caractères que la tumeur primitive en des points plus ou moins éloignés de celle-ci, et à récidiver, c'est-à-dire à reparaître à la même place que la tumeur enlevée. Cette malignité, cette gravité n'est du reste pas aussi prononcée dans toutes les espèces · c'est ainsi que les sarcomes fasciculés, ossifiants, sont, en général, moins extensifs, moins envahissants que les sarcomes encéphaloïdes, muqueux ou mélaniques. Cette tendance à la généralisation et aux récidives doit, le plus souvent, faire repousser toute intervention chirurgicale, ou lui impose, du moins, une grande réserve, l'opération ne pouvant réussir que si l'extirpation a atteint largement et dépassé même les limites du mal, lesquelles sont ordinairement difficiles à bien préciser sur le vivant. - Les symptômes des sarcomes varient nécessairement avec la nature du tissu atteint, avec les usages des parties où s'est développée la production morbide, avec l'espèce d'organes que la tumeur avoisine et sur lesquelles elle détermine une compression plus ou moins marquée · en tout cas, les symptômes de la cachexie dite *cancéreuse* apparaissent à un moment donné de l'évolution des sarcomes, comme de toute autre tumeur du même genre.

SARCOMPHALE. s. f. [*sarcomphalus*, de σάρξ, chair, et ὀμφαλός, nombril; all. *Nabelfleischgewächs*, angl. *sarcomphalum*, it. et esp. *sarconfalo*]. Tumeur dure développée au nombril.

SARCOPHAGE. adj. et s. m. [*sarcophagus*, σαρκοφάγος, de σάρξ, chair, et φαγεῖν, manger; all. *fleischfressend*, *fleischverzehrend*, angl. *sarcophagous*, *flesh-eating*, it. et esp. *sarcofago*]. Synonyme de *cathérétique*.

SARCOPHAGE. s. f. [*Sarcophaga carnaria*, Meig., *mouche carnassière*]. Mouche qui dépose ses larves sur les cadavres et souvent sur les plaies de l'homme ou des animaux.

SARCOPHAGIE. s. f. [de σάρξ, chair, et φαγεῖν, manger; all. *Fleischessen*, angl. *sarcophagy*]. Régime exclusivement animal, par opposition à régime végétal.

SARCOPHYLLE. s. f. [de σάρξ, chair, et φύλλον, feuille]. La partie charnue ou celluleuse de la feuille.

SARCOPLASTE. s. m. et adj. [de σάρξ, chair, et πλάσσειν, former]. Se dit des cellules dont les muscles dérivent.

SARCOPLASTIQUE. adj. Synonyme de *myoplastique*.

SARCOPTE. s. m. [*Sarcoptes*, Latr.; par abréviation pour *sarcocopte*, de σάρξ, chair, et κόπτειν, couper; all. *Krätzmitbe*, angl. *sarcoptes*, it. *sarcopto*, esp. *sarcopta*]. Genre d'arachnides de la famille des sarcoptides, caractérisé par un corps large, ovalaire, obtus aux deux bouts, convexe en dessus, plat en dessous, à tégument marqué de sillons fins, sinueux, symétriques; dépassé en avant par un rostre mobile, incliné, aplati, onguiforme, en partie caché sous l'épistome, et pourvu de palpes élargis, à trois articles, bordés par deux joues membraneuses, transparentes, formées par un prolongement des côtés du camérostome. Mandibules épaisses, courtes, en pinces didactyles, dentelées; pattes épaisses, courtes, coniques, les antérieures un peu rétractiles à la base ; tarses pourvus de deux mamelons coniques et d'une ventouse articulée sur un pédicule d'une seule pièce. Vulve transversale sur le troisième anneau céphalothoracique, organe mâle entre les dernières pattes ; anus rétrodorsal. — *Sarcopte de la gale* (*Sarcoptes scabiei*, Latr. ; *Acarus scabiei*, L.). Petit acarien dont la femelle est longue de $0^{mm},30$ à $0^{mm},37$, large de $0^{mm},22$ à $0^{mm},26$; le mâle n'a guère que $0^{mm},20$ à $0^{mm},22$ de longueur, sur $0^{mm},15$ à $0^{mm},18$ de largeur. Le corps, symétrique, convexe en dessus, plat en dessous, déprimé, environ moitié moins épais que large, peut être comparé à celui d'une tortue. Il est mou, un peu luisant, légèrement transparent, grisâtre ou rosé, roussâtre chez le mâle. Rostre continu avec le thorax, dont un léger pli l'embrasse; aplati, ovalaire, à extrémité obtuse, long de $0^{mm},075$, large de $0^{mm},066$. Le céphalothorax représente environ les deux tiers de la masse du corps; il est annelé sans disjonction des trois segments qui le forment; le premier, qui est très grand (plus sur le dos qu'au ventre), offre un rudiment d'une quatrième subdivision sous forme de pli latéral entre les deux premières paires de pattes qu'il porte. Les dépressions latérales qui séparent les anneaux thoraciques les uns des autres (fig. 433, femelle vue de dos, Ch. Robin), et le thorax de l'abdomen, se prolongent, sous forme de sillons peu profonds, plus loin sur le dos que sous le ventre. Ces sillons deviennent plus profonds, et atteignent même la ligne médiane après la mort et lorsque l'animal se rétracte, en rendant très saillant transversalement sur le dos le dernier anneau thoracique. Celui-ci est élargi sous le ventre, où il porte les deux dernières paires de pattes, et chez le mâle les organes génitaux. L'anneau intermédiaire, étroit sur les côtés, s'allonge et s'élargit sur le dos et sous le ventre, chez la femelle (fig. 434, femelle vue de face . *a*, son œuf, Ch. Robin). L'abdomen, qui forme environ le tiers du corps, est tout d'une pièce, arrondi, obtus à son extrémité. En arrière, il porte l'anus, fente longitudinale médiane, longue de $0^{mm},040$ environ, placé sur sa *face dorsale* et atteignant son bord postérieur terminal (fig. 433), qui paraît légèrement échancré quand le ventre se courbe en dessous (parce qu'on voit alors les lèvres de l'anus), tronqué et rectiligne dans le cas contraire. La peau, mince, résistante, éclate par la pression en déchirures à bords nets ; elle est marquée de lignes, parallèles quand l'animal n'est pas contracté, généralement transversales, mais déviant en courbes régulières, symétriques, au niveau des plis des segments du corps, en arrière de la vulve, entre les pattes et autour de l'anus. Un aiguillon impair, courbé, plein, siège sur le dos immédiatement au niveau de l'anus. Sur la face dorsale des deux derniers anneaux thoraciques et de l'abdomen, on voit environ cent cinquante petits tubercules coniques, symétriquement distribués en séries concentriques qui s'étendent jusqu'aux côtés du ventre, à la jonction du thorax ou de l'abdomen, en formant sur celui-ci deux lignes courbes dirigées vers l'anus, qu'elles n'atteignent pas. Le milieu du deuxième anneau et le bord antérieur du dernier anneau thoracique portent chacun une paire d'aiguillons cornés, beaucoup plus gros, plus écartés, coniques, pointus, un peu élargis vers le milieu. A l'abdomen sont sept aiguillons de chaque côté, sur deux rangées convexes en dehors, l'une, antérieure, de quatre aiguillons, l'autre de trois. Les *poils* sont flexibles et portés par une pièce semblable, plus petite. Il y en a une paire dorsale et une ventrale sur les côtés du dernier anneau thoracique, près de son bord postérieur. L'extrémité de l'abdomen en porte deux paires : l'une, voisine de l'anus, a des poils creux, longs ; l'autre, plus en dehors et plus en avant, a des poils plus courts. Sous le ventre, près de la ligne médiane, on voit des poils très fins, très courts. Il y en a une paire au niveau de la deuxième paire de pattes, une paire plus courte au-devant de la vulve, une troisième au niveau des pattes postérieures, une quatrième entre ces deux paires de pattes. Le sarcopte n'a ni trachées ni stigmates. Il présente quatre paires de pattes, disposées en deux groupes. La partie basilaire est conoïde : celle des deux premières paires porte en dessous un assez long poil flexible ; celle de la troisième, un très court et très fin. Cette paire de pattes en a un autre plus délicat en dedans du dernier article ; la quatrième paire n'a qu'un poil plus fin. Les deux premières paires sont terminées par un *ambulacre* long de $0^{mm},052$ environ, délié, courbé, raide, presque cylindrique, tubuleux, et offrant, tout à fait à son extrémité, une ventouse (*pelote vésiculeuse*, Latreille) en forme d'*assiette creuse*. Elle est articulée par le fond, sur la tige filiforme de l'ambulacre, qui, près du rétrécissement de l'article, porte une petite pointe aiguë. Cette tige s'articule entre les deux courtes pointes du tarse qui porte encore deux poils flexibles, effilés. Les deux paires postérieures sont terminées par une longue soie, creuse, traînante, arquée et pointue, qui sort entre les deux courtes pointes coniques du tarse, sans s'articuler avec celui-ci. Les soies de l'avant-dernière paire du sarcopte mâle (fig. 432) sont beaucoup plus longues que chez la femelle : ce qui le distingue surtout, c'est la présence, à sa dernière paire de pattes, d'une petite pelote vésiculeuse terminale, semblable à celle des deux premières paires. L'*appareil mâle* est à la partie postérieure et médiane du dernier anneau thoracique (fig. 432, mâle vu par sa face ventrale, Ch. Robin). Son orifice paraît entre les pattes de la dernière paire, près du bord postérieur de l'abdomen, qui est petit chez le mâle. Cette ouverture est elliptique et transversale ; de chaque côté part un corps grêle dirigé en avant, arqué de dedans en dehors, brunâtre ; entre ces corps est placé un organe presque transparent et cylindrique, un peu dilaté à une extrémité, comme tronqué à l'autre, qui est le pénis enfermé dans son fourreau (Lanquetin). Les mâles, à cause de leur petite taille, pénètrent facilement dans le sillon tracé par la femelle ; on les y rencontre quelquefois au moment de l'accouplement. Peu de temps après l'éclosion, les larves quittent le sillon maternel et vont se loger sous une pellicule épidermique, dans le voisinage des sillons. L'absence de la dernière paire de pattes sur les larves les fait reconnaître. On trouve encore, dans le sillon, des œufs, des fragments d'enveloppe, provenant de la métamorphose des nymphes, des matières d'un brun rougeâtre, analogues à celles qui sont dans l'intestin du parasite, et quelquefois des sarcoptes morts. La femelle fait plusieurs pontes successives. Elle peut pondre une vingtaine d'œufs dans un mois, après une seule fécondation. Ces œufs, ovoïdes, blanchâtres, comme nacrés, présentent en moyenne une longueur de $0^{mm},015$ sur une largeur de $0^{mm},09$. Au moment de la naissance, les larves offrent $0^{mm},16$ de long. Vit sur l'homme, le singe, le chien, le renard, le loup, l'hyène, le chat, le lion, l'ours,

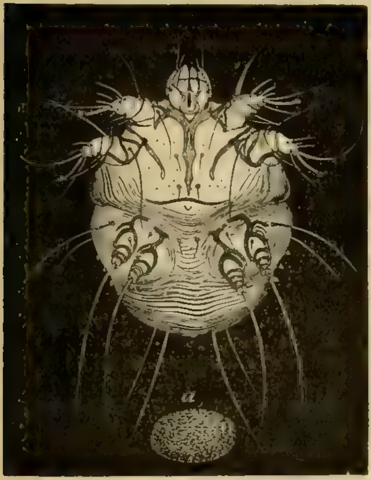

Fig. 431.

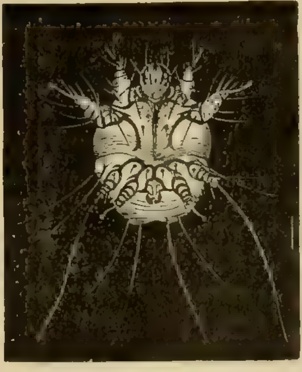

Fig. 432.

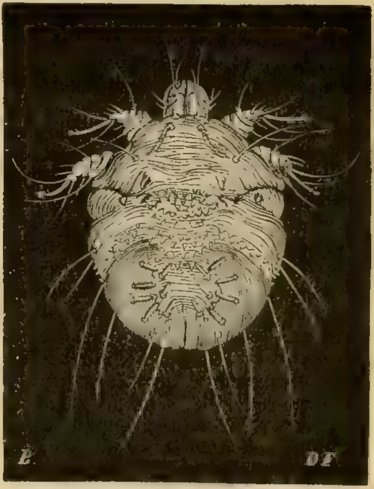

Fig. 433.

le cobaye, la gazelle, la chèvre, le mouton, le lama, les caméliens, la girafe, le bœuf, le cheval, le lapin, le porc et y cause des variétés de gale. V. Gale. — *Sarcopte changeant* (*Sarcoptes mutans*, Lanquetin et Ch. Robin). Espèce de sarcopte découverte sur les poules par Lanquetin et Robin, et causant sur les oiseaux de basse-cour une affection parasitaire, transmissible au cheval, décrite par Reynal et Lanquetin. Ce sarcopte est remarquable par la longueur des soies de son corps et de ses pattes chez les nymphes et chez le mâle. Ces poils disparaissent lors de la dernière mue chez la femelle.

SARCOPTIDES. s. m. pl. Famille d'acariens (Sundewal, 1833), ayant pour type le genre sarcopte. Ce sont des acariens sans yeux, ni trachées, à corps mou, à tégument lisse, finement grenu ou plissé; ayant un rostre ou appareil buccal pourvu de mandibules propres à diviser ou à piquer, reposant sur une lèvre mince, soudée à des palpes maxillaires à 3 articles; pattes à 5 articles avec un tarse terminé par une ventouse avec ou sans crochet, ou par un crochet seulement, ou par un ou deux longs poils qui peuvent manquer d'un sexe à l'autre. Cette famille comprend les genres *Sarcopte*, *Tyroglyphe*, *Glycyphage*, *Carpoglyphe*, *Psoropte*, *Symbiote*, *Demodex*.

SARCOPYODE. adj. [de σὰρξ, chair, et πῦον, pus]. Se disait autrefois des crachats purulents très tenaces.

SARCOSE. s. f. [*sarcosis*, σάρκωσις, all. *Sarkose*, *Fleischbildung*, angl. *sarcosis*, esp. *sarcosis*]. Expression qui désignait, chez les anciens, la *génération de la chair*. = Synonyme de *sarcome*.

SARCOSINE. s. f. [*méthylglycocolle;* all. *Sarkosin*, angl. *sarcosine*, it. et esp. *sarcosina*] ($C^6H^7AzO^4$). Composé résultant du dédoublement de la créatine sous l'influence de l'eau de baryte; l'autre produit est l'urée. Substance cristallisable, neutre aux réactifs, de goût légèrement sucré, très soluble dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther, se combinant avec les acides pour former des sels.

SARCOSTOSE. s. f. [*sarcostosis*. de σὰρξ, chair, et ὀστέον, os; all. *Sarkostose*, *Muskelverknöcherung*, angl. *sarcostosis*, esp. *sarcostosis*] (Macbride). L'ostéosarcome.

SARCOTIQUE adj et s. m. [*sarcoticus*, σαρκωτικὸς, de σὰρξ, chair; all. *fleischbildend*, angl. *sarcotic*, it. et esp. *sarcotico*]. Synonyme d'*incarnatif*.

SARCOTRIPSIE. s. f. [de σὰρξ, chair, et τρίψις, broiement]. Synonyme d'*écrasement linéaire*.

SARCOTRIPTEUR. s. m. [de σὰρξ, chair, et τρίπτης, broyeur]. Synonyme d'*écraseur linéaire*.

SARDINE. s. f. [*Clupea sardina*, C., all. *Sardelle*, angl. *pilchard*, it. et esp. *sardina*]. Poisson malacoptérygien abdominal voisin des harengs, alimentaire.

SARDONIE. s. f. [*sardos*, *sardonia*, *sardoum* et *sardoa herba; scelerata* d'Apulée, *Ranunculus sceleratus*, L.]. Nom donné par les anciens à la renoncule scélérate, plante très commune en Sardaigne, vénéneuse et causant des convulsions accompagnées de rires convulsifs dits *sardoniques* et des accidents du côté de l'intestin quelquefois suivis de mort.

SARDONIQUE. adj. [all. *sardoniches Lachen*, angl. *sardonic laugh*, it. *riso sardonico*, esp. *risa sardonica*]. V. Rire.

SARMENTEUX, EUSE. adj. [*sarmentosus*, de *sarmentum*, sarment; all *wurzelrankig*, angl. *sarmentous*, it. et esp *sarmentoso*]. Se dit des plantes dont les rameaux, longs et flexibles, ne peuvent s'élever sans le secours de corps voisins sur lesquels ils prennent un point d'appui.

SARRACÉNIE. s. f. [*Sarracenia*, L.]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des sarracéniées. — *Sarracénie pourprée* (*Sarr. purpurea*, L.). Elle se présente sous la forme de radicelles de 15 à 50 centimètres de longueur, de la grosseur d'une plume d'oie, bosselées à intervalles inégaux, à cassure nette, à structure fibreuse. Des racines épaisses et charnues sortent de longues expansions qui, à leur sommet, deviennent tubuleuses, ventrues et portent des appendices en forme d'ailes longitudinales (*phyllodes*). Les expansions sont remplies d'une eau limpide inodore, sécrétion particulière au végétal. Les racines sont employées comme remède préventif et curatif de la variole par les Indiens. — Les racines du *Sarr. flava*, amères et astringentes, sont employées dans l'Amérique du Nord contre la dyspepsie atonique, la gastralgie, la migraine, etc.

SARRACÉNIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes voisine des nymphéacées; toutes de l'Amérique; herbacées, à feuilles radicales.

SARRACÉNINE. s. f. Alcaloïde extrait de la racine de la *Sarracénie pourpre* (Stan. Martin); blanc, amer, soluble dans l'alcool et l'éther. Avec les acides il forme des sels. — *Sulfate de sarracénine*. Il cristallise en belles aiguilles prismatiques; il est très soluble dans l'eau et sa saveur est amère.

SARRASIN. s. m. [all. *Heidekorn*, angl. *buck-wheat*, it. *grano saraceno*, esp. *alforfon*]. V. Renouée.

SARRÈCE ou **SARRÈTE**. s. f. Nom vulgaire du trismus des nouveau-nés.

SARRIETTE. s. f. [*Satureia hortensis*, L., all. *Gartenquendel*, *Pfefferkraut*, angl. *savory*, it. *timbra*, *satureia*, esp. *ajedrea*]. Plante labiée, aromatique, qui est stimulante, mais qu'on n'emploie que comme assaisonnement.

SARSAPARILLINE. s. f. La *parigline*.

SARTORIUS. s. m. [de *sartor*, tailleur]. Le muscle *couturier*.

SASSA. s. m. — *Gomme de Sassa* [*fausse adragante*]. Gomme provenant d'une espèce de *Mimosa* d'Afrique, de moins bonne qualité que la gomme adragant et se dissolvant moins bien dans l'eau.

SASSAFRAS. s. m. [*Laurus sassafras*, L., *Sassafras officinale*, Nees, all. *Sassafras*, *Fenchelholz*, angl. *sassafras*, it. *sassafrasso*, esp. *salsafras*, *sasafras*]. Arbre de l'Amérique septentrionale, famille des laurinées, dont la racine fournit un des quatre bois sudorifiques. On associe le sassafras aux autres bois sudorifiques, à la dose de 8 à 12 grammes pour 1 kilogramme à 1 kilogramme et demi d'eau; ou on le donne seul à la dose de 16 à 32 grammes, dans eau bouillante, 100 grammes à 500 grammes. L'*écorce de sassafras* provient du tronc et des branches; elle est tantôt recouverte d'un épiderme mince et grisâtre, tantôt raclée et de couleur de rouille; spongieuse, d'une saveur forte, amère et aromatique. Sa surface intérieure, rouge, est parsemée de cristaux blancs, brillants et transparents. Cette écorce est plus aromatique que celle de la racine, quoique le bois de la racine le soit plus que celui de la tige. La racine est envoyée en souches ou en gros morceaux qui ont une écorce brune et ferrugineuse et un bois jaunâtre, poreux, d'une odeur forte particulière.

SASSAFRIDE. s. f. (Reinsen). Matière cristallisable, insipide, retirée de l'écorce de la racine de sassafras.

SATELLITE. s. pris adj. [*satelles*, all. *nebenherlaufend*, angl. *satellite*, esp. *satelite*]. Qui garde, qui est placé auprès. — En anatomie, *muscles*, *nerfs* et *veines satellites*, ceux qui avoisinent les artères.

SATIÉTÉ. s. f. [*satietas*, ἐμφόρησις, all. *Sattheit*, angl. *satiety*, it. *sazietà*, esp. *saciedad*]. Dégoût pour une chose dont on a beaucoup usé. — Réplétion résultant de l'ingestion des aliments.

SATURATION. s. f. [*saturatio*, de *saturare*, rassasier, remplir; all. *Sättigung*, angl. *saturation*, it. *saturazione*, esp. *saturacion*]. État caractérisé par ce fait que les affinités réciproques des deux éléments d'un corps binaire, ou d'un acide et d'une base (V. Neutralisation), étant satisfaites, aucun des deux principes n'est plus susceptible de s'unir avec une nouvelle quantité de l'autre. V. CAPACITE et SURSATURATION. — *Saturation d'un liquide*. Opération qui consiste à y faire dissoudre la plus grande quantité possible d'un corps.. — *Saturation du sol des cimetieres*. Condition qui provient de ce que, des cadavres nouveaux étant incessamment inhumés dans un cimetière avant que les cadavres plus anciens aient eu le temps de se consommer, le sol devient impropre à opérer les changements qui constituent la putréfaction ; il se sature. Des sols ainsi saturés sont toujours malsains, surtout si on les remue. Il faut donc diriger les inhumations de manière que la putréfaction puisse toujours faire son office.

SATURÉ, ÉE. adj. [*saturatus*, all. *gesättigt*, angl. *saturated*, it. *saturato*, esp. *saturado*]. Se dit d'un corps qui ne peut plus fixer ou dissoudre davantage d'un autre corps avec lequel on l'a combiné ; d'une *solution* dont le liquide ne peut pas dissoudre davantage d'un solide ; des *acides* et des *bases* dont la neutralisation est achevée.

SATURNE. s. m. Nom donné au plomb par les alchimistes. — *Extrait* ou *sel de Saturne*. V. ACETATE de *plomb*.

SATURNIN, INE. adj. [*saturninus*, de *Saturnus*, nom du plomb]. Qui a rapport au plomb ou à ses composés. — *Albuminurie saturnine*, *cachexie* et *colique saturnines*, *encéphalopathie saturnine*, *intoxication saturnine*. V. SATURNISME.

SATURNISME. s. m. Ensemble des effets toxiques que produit sur l'économie l'action du plomb, de ses oxydes ou de ses sels, absorbés par les muqueuses des voies digestives ou respiratoires, ou même par la peau. On l'observe surtout chez les ouvriers qui fabriquent ou manient la céruse, le minium, la litharge, les minerais ou les oxydes de plomb, chez les fondeurs en caractères, les potiers de terre, les ouvriers en papiers peints, etc. L'usage de l'eau qui a séjourné dans des conduites de plomb, des cosmétiques à base de céruse, peut produire les mêmes accidents. Ceux-ci consistent dans des symptômes d'intoxication, qui peuvent suivre une marche aiguë ou chronique : d'où une *intoxication saturnine aigue* et une *intoxication saturnine chronique*. — Le premier et le principal effet de l'*intoxication saturnine aigue* est la *colique de plomb*, dite aussi *colique métallique*, *colique saturnine*, *colique des peintres*, qui apparaît brusquement en cas d'intoxication accidentelle, plus lentement et après quelques troubles des fonctions digestives chez les ouvriers qui manient le plomb ou ses composés elle consiste en douleurs extrêmement vives, occupant la partie supérieure de l'abdomen, ayant une durée continue, avec paroxysmes intolérables, exagérées par une pression superficielle, diminuées par une pression large et profonde. En même temps on observe une constipation complète et opiniâtre, une dureté et un affaissement du ventre remarquables, un liséré bleuâtre sur le rebord des gencives et des taches de même couleur sur la muqueuse des joues, souvent un ictère peu prononcé, parfois des vomissements. Le pouls est lent, mais dur, tendu, dicrote et quelquefois polycrote. Les globules rouges du sang ont un volume exagéré ; leur nombre est diminué, et cette anémie peut expliquer le souffle systolique qu'on entend à la base du cœur. Pour les uns, la colique de plomb est une affection névralgique de l'intestin, c'est une entéralgie ; pour d'autres, c'est un spasme des fibres lisses de sa tunique musculaire. — L'*intoxication saturnine chronique* peut produire successivement ou simultanément un grand nombre d'accidents, dont les principaux et les plus fréquents sont des troubles fonctionnels des systèmes nerveux et musculaire Ainsi on peut voir survenir, brusquement ou après quelques jours de malaise, du côté du système nerveux central, quelques-uns des phénomènes qu'on décrit sous le nom d'*encephalopathie saturnine* (Grisolle, Tanquerel-Desplanches), et qui, suivant la nature des accidents dominant, sont distingués en *forme delirante*, *forme convulsive*, *forme comateuse*. Avec ou sans cette encéphalopathie, qui, pour n'être pas toujours mortelle, n'en est pas moins d'un pronostic constamment grave, apparaissent des troubles de la sensibilité périphérique, consistant tantôt dans la perte ou la diminution d'acuité d'un ou de plusieurs sens ou de la sensibilité générale, tantôt dans l'exagération de cette sensibilité, une véritable hyperesthésie, avec névralgies, arthralgies, etc. Les *paralysies saturnines* du mouvement sont très fréquentes : ordinairement partielles, elles frappent presque exclusivement les muscles extenseurs de la main et les doigts, débutent par ceux du médius et de l'annulaire, s'étendent aux extenseurs de l'index et du petit doigt, et gagnent enfin les deux radiaux : dans les muscles, la contractilité électrique diminue avant la contractilité volontaire, et ce n'est que plus tard que survient l'atrophie musculaire. On observe aussi dans les membres un tremblement (*tremblement saturnin*), dont le degré varie depuis de simples trémulations musculaires jusqu'au tremblement aussi prononcé que dans l'intoxication mercurielle. Souvent dans l'intoxication saturnine chronique, les artères deviennent athéromateuses, le cœur s'hypertrophie, se dilate ou est atteint de dégénérescence ; souvent aussi une albuminurie passagère (*albuminurie saturnine*) apparaît avec ou sans néphrite interstitielle. Une amaurose par paralysie des muscles de l'accommodation, ou par altération organique de la rétine, apparaît souvent. Enfin il existe une *goutte saturnine*, aiguë ou chronique, qui se distingue de la goutte ordinaire par la tendance à la généralisation, la marche rapide, les déformations précoces des jointures. L'intoxication saturnine amène, au bout d'un certain temps, la stéatose de tous ou presque tous les tissus de l'économie, et conduit à un état cachectique (*cachexie saturnine*), caractérisé par une anémie profonde qui peut amener la mort. — Le traitement du saturnisme aigu, de la colique de plomb, consiste à calmer les douleurs par les opiacés, la belladone, les injections hypodermiques de morphine ou d'atropine ; à combattre la constipation par les purgatifs énergiques ; à favoriser l'élimination du plomb par les bains sulfureux, par l'usage interne de l'iodure de potassium. Ces derniers moyens conviennent aussi dans le saturnisme chronique, ainsi que l'électricité localisée contre les paralysies, les boissons acidules, etc. V. TRAITEMENT *de la Charité*.

SATYRIASIS. s. m. [*satyriasis*, σατυρίασις, de σάτυροι, les satyres, qui, selon la Fable, étaient fort lubriques ; all. et angl. *Satyriasis*, it. *satiriasi*, esp. *satyriasis*]. État d'exaltation morbide des fonctions génitales propre au sexe masculin, et caractérisé par un penchant irrésistible à répéter l'acte vénérien, avec la faculté de l'exercer sans s'épuiser, affection ordinairement accompagnée d'une odeur forte de la peau, d'une tendance à la démence ou à la manie, si le penchant pour le coït est contrarié ; de pollutions nocturnes, de convulsions, etc. Le satyriasis, ordinairement spontané, peut succéder à l'usage des aphrodisiaques (cantharides), à l'abus de la masturbation, etc. Les lotions froides, les bains généraux, les antispasmodiques (camphre), la diète, les saignées, sont les principaux moyens à lui opposer.

SAUCISSON. s. m. V. CHARCUTERIE et TRICHINOSE.

SAUGE. s. f. [*Salvia*, L., ἐλελίσφακος, all. *Salbei*, angl. *sage*, it. et esp. *salvia*]. Genre de plantes labiées, dont plusieurs espèces sont toniques et stimulantes. — *Sauge officinale* (*Salvia officinalis*, L.). On emploie particulièrement les sommités ; on connaît trois variétés. 1° *La grande* *sauge*, à tiges rameuses, ligneuses, velues, garnies de feuilles oblongues, larges, obtuses, épaisses, ridées, blanchâtres et cotonneuses, d'une odeur forte et agréable, d'une saveur aromatique et amère, un peu âcre. — 2° La petite *sauge*, ou *sauge de Provence*, à feuilles moins larges, plus petites, plus blanches, d'une odeur plus prononcée : c'est la plus estimée. — 3° La *sauge* dite *de Catalogne*, plus petite encore. — La sauge officinale est employée surtout en infusion (4 à 8 grammes par 500 grammes d'eau). Elle fait partie des espèces vulnéraires, du thé suisse, etc. Elle fournit à la distillation une eau très aromatique et une essence fluide, verdâtre, neutre, lévogyre, bouillant entre 130° et 150°. — La *sauge sclarée* (*S. sclarea*, L., *orvale, toute bonne*) et la *sauge des prés* (*S. pratensis*, L.) ont des propriétés analogues. — *Sauge des bois*. V. GERMANDRÉE. — *Sauge de Jérusalem*. V. PULMONAIRE.

SAUGER. s. m. Variété de poirier à cidre.

SAULE. s. m. [*Salix*, L., ἰτέα, all. *Weide*, angl. *willow*, it. *salice*, esp. *salce*]. Genre d'arbres de la famille des salicinées, dont la principale espèce est le *saule blanc* (*Salix alba*, L.) : l'écorce des jeunes branches a été proposée comme succédanée du quinquina, en poudre (32 grammes), ou en décoction (32 à 48 grammes dans 1 kilogramme d'eau, qu'on réduit d'un tiers). Elle renferme de la *salicine*.

SAUMON. s. m. [*salmo*, all. *Salm*, angl. *salmo*, it. *sermone*, esp. *salmon*]. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux dont toutes les espèces sont alimentaires. Les principales espèces sont le *saumon* proprement dit (*Salmo salar*, L.); le *saumon huch* ou *du Danube* (*Salmo hucho*, Bloch). V. OMBLE.

SAUMURE. s. f. [all. *Lake*, *Beitze*, *Salzwasser*, angl. *brine*, *pickle*, it. *salamoja*]. Liquide rosé, trouble, qui reste dans les vases où l'on a préparé les salaisons. Elle résulte de la dissolution du sel marin par les liquides qui se sont écoulés des matières salées, et tient en suspension des débris de ces matières. Elle a la saveur propre au chlorure de sodium, avec un arrière-goût acide comme celui du bouillon légèrement aigri. Froide, elle n'a pas d'odeur ; chauffée, elle répand celle de la viande grillée de l'animal dont elle provient. Elle marque en général, au pèse-sels, de 24° à 25° ; elle tient en dissolution 23 à 25 pour 100 de chlorure de sodium. Sa réaction acide est due à une petite quantité de lactate d'ammoniaque. Des empoisonnements ont été causés par son emploi culinaire en trop grande quantité. D'après Raynal et Goubeaux, la saumure employée pour assaisonner les aliments des animaux domestiques devient toxique lorsqu'elle est administrée à des doses trop fortes, qui varient suivant les individus et les espèces.

SAURIENS. s. m. pl. [*saurii*, all. *Saurier*, esp. *saurios*]. Ordre de la classe des reptiles comprenant tous ceux qui se rapprochent du lézard (σαῦρος) pour la conformation. Épiderme écailleux ou tuberculeux, caduc ; ordinairement 4 membres, à 5 doigts distincts, ou en moignon ; quelquefois deux membres seulement ; dans tous les cas, il y a des rudiments d'épaule et de bassin ; presque toujours un sternum ; langue extensible, tympan superficiel. Quelques-uns ont été regardés comme antisyphilitiques et aphrodisiaques (V. SCINQUE); d'autres sont alimentaires.

SAUT. s. m. [*saltus*, ἅλσις, all. *Sprung*, angl. *jump*, it. et esp. *salto*]. Mouvement brusque par lequel un corps vivant se détache du sol, au moyen de l'extension brusque d'une ou de plusieurs parties de son corps préalablement fléchies. V. MARCHE.

SAUTERELLES. s. f. pl. [*locusta*, ἀκρὶς, all. *Heuschrecke*, angl. *locust*, *grasshopper*, it. *civalletta*, esp. *langosta*]. Famille d'insectes orthoptères herbivores, à petites pattes postérieures longues et robustes, servant au saut, appelés aussi *acridiens*. En frottant leurs pattes postérieures rugueuses contre leurs élytres striés, ils produisent, comme les grillons, un son solidien, dont les vibrations harmoniques supérieures ont pour résultat le bruit entendu le soir dans les campagnes, en été, par les temps secs. Les grandes espèces, très voraces, pondent leurs œufs dans le sable, et lors de l'éclosion se répandent en bandes dévastatrices. Ce sont : en Afrique, *Acridium peregrinum*, en Italie, en France et en Espagne, *Calliptamus italicus* et *Locusta viridissima* ; en Suisse, *Pachytylus migratorius* ; en Allemagne, *Pachytylus cinerascens*. Les habitants des parties chaudes de l'Afrique et de l'Asie les mangent cuites ou séchées, réduites en poudre.

SAUVE. s. f. V. MOUTARDE *sauvage*.

SAUVE-VIE. s. f. La *rue des murailles*. V. ASPLENIUM.

SAVEUR. s. f. [*sapor*, all. *Geschmack*, angl. *savour*, it. *sapore*, esp. *sabor*]. Impression qu'un corps produit sur l'organe du goût. V. SENSATION.

SAVINIER. s. m. L'un des noms de la sabine.

SAVON. s. m. [*sapo*, σάπων, all. *Seife*, angl. *soap*, it. *sapone*, esp. *jabon*]. Composé résultant de l'action des oxydes métalliques sur les corps gras (V. SAPONIFICATION). Pendant longtemps on a cru les savons formés par la combinaison directe du corps gras et de l'oxyde ; Chevreul a montré que, dans l'acte de la *saponification*, le corps gras se décompose en un acide qui se combine avec l'oxyde, et en glycérine : les savons sont donc des sels à acides gras. On prépare pour la médecine, les arts et l'usage domestique, plusieurs espèces de savons. — *Savon ammoniacal*. V. LINIMENT *ammoniacal*. — *Savon amygdalin* [*savon médicinal*]. Il est fait avec 10 parties de *lessive caustique des savonniers* et 21 d'huile d'amandes douces. On met l'huile dans un vase de faience ou de terre ; on y ajoute la soude par portions, et l'on mêle exactement. On place ce mélange pendant quelques jours à une température de 18° à 20°, et l'on continue de l'agiter de temps en temps avec une spatule de verre ou d'argent, jusqu'à ce qu'il ait la consistance d'une pâte molle ; on le divise alors dans les moules de faiences où on le laisse se solidifier. Ce savon ne doit être employé pour l'usage médical que lorsqu'il a perdu, par un ou deux mois d'exposition à l'air, l'excès d'alcali qu'il retient (Codex). Il est demi-dur, blanc-jaunâtre, de saveur douce, soluble dans l'eau et l'alcool. C'est un oléo-margarate de soude. On l'emploie comme résolutif et comme purgatif. On le donne à l'intérieur sous forme de pilules, à la dose de 20 à 30 centigr. par jour, que l'on augmente progressivement jusqu'à 2 ou 3 grammes. Les *pilules de savon* sont faites avec : *savon amygdalin*, 20 gram., divisé en 100 pilules. Les *pilules de savon nitré* sont faites avec : savon amygdalin, 20 gram. ; poudre de racine de guimauve, 3 gram., et nitrate de potasse, 2 gram. ; on forme une masse homogène qu'on divise en 100 pilules ; chacune contient 20 centigrammes de savon, et 2 centigrammes de nitre (Codex). Le savon amygdalin sert aussi à faire des suppositoires et à lier les masses pilulaires. — *Savon animal* ou de *moelle de bœuf*. On chauffe avec 100 parties d'eau, dans une capsule de porcelaine ou dans un vase d'argent, 50 parties de moelle de bœuf purifiée ; et lorsqu'elle est fondue, on ajoute par portions, et en agitant continuellement, 25 parties de lessive des savonniers ; on entretient la chaleur et l'agitation jusqu'à ce que la saponification soit complète, et l'on ajoute alors 10 parties de sel marin. Puis on enlève le savon qui se rassemble à la surface, on le fait égoutter, on le fond à une douce chaleur et on le coule dans des moules où il se solidifie de nouveau par le refroidissement. Il est plus blanc, plus dur que le savon amygdalin ; c'est un mélange de margarate et de stéarate de soude. — *Savon blanc* et *savon marbré de Marseille.* Ils sont faits avec l'huile d'olive mélangée d'un cinquième d'huile de pavot et la soude. Le *blanc* est solide, opaque, formé d'oléate et de margarate de soude. Il se décompose dans les eaux chargées de sels calcaires et magnésiens, et c'est pour cette raison que les eaux de puits de Paris sont impropres au savonnage ; il se forme alors un sel soluble à base de soude, et un savon de chaux et de magnésie qui se précipite. Il sert à préparer l'*emplâtre de savon.* Le *savon marbré* doit sa couleur à un composé de matière grasse, d'alumine et de sulfhydrate de fer, qui se trouve inégalement réparti dans sa masse, et qui est formé par l'alumine et le fer contenus dans la soude. Il renferme moins d'eau que le savon blanc. — *Savon calcaire.* V. Liniment *calcaire.* — *Savon camphré.* Savon additionné de camphre, considéré comme calmant et recommandé aux personnes nerveuses et aux enfants dont la santé laisse à désirer par suite de mauvaises habitudes. — *Savons ferrugineux.* Savons toniques contenant 4 pour 100 de citrate et de tartrate de fer (E. Lanquetin). — *Savons iodurés.* Savons employés en bains ou en frictions dans le traitement de certaines affections de la peau, et surtout apres l'emploi des mercuriaux. Ils contiennent 4 pour 100 d'iodure de potassium. — *Savon marbré.* V. Savon *blanc.* — *Savon médicinal.* V. Savon *amygdalin.* — *Savon de moelle de bœuf.* V. Savon *animal.* — *Savon noir* ou *vert.* On l'obtient en saponifiant un mélange d'huile de chènevis et de suif par la potasse caustique ; il est mou, de consistance onguentacée, d'une odeur désagréable ; très alcalin. — *Savon ponce.* Savon mélangé de pierre ponce en poudre plus ou moins fine. — *Savons sulfureux.* Savons dont les uns sont solides et les autres de consistance molle : ceux-ci portent le nom de *cremes de Bareges*, leur composition est à peu près la même. Savon à base d'huile d'olive, 100 gram. ; sulfure de potassium et sulfure de sodium, āā 15 gram. ; soufre précipité, 5 gram. Le savon sulfureux solide est employé en bains. On introduit un demi-pain, coupé en petits morceaux, dans une mitaine de flanelle ou de bouracan, avec laquelle on se frictionne dans l'eau du bain ; une fois la friction faite, on a un bain sulfureux d'une odeur agréable et qui a l'avantage de *ne pas nécessiter l'emploi d'une baignoire spéciale.* — *Savon végétal.* Poudre composée de 8 parties de gomme arabique et d'une de bicarbonate de potasse. On l'emploie comme fondant a la dose de 2 à 4 gram. — *Savon des verriers.* Le peroxyde de manganèse, qui blanchit le verre en lui communiquant une teinte violette complémentaire de la teinte jaune que lui donne le sesquioxyde de fer. — *Savon vert.* V. Savon *noir.*

SAVONNEUX, EUSE. adj. V. Extrait, Liniment et Pilule.

SAVONNIER. s. m. [*Sapindus*, all. *Seifenbaum*, angl *soapberrytree*]. Genre de sapindacées des régions tropicales. Le *savonnier des Antilles* (*Sapindus saponaria*, L.) a un bois, une racine et des fruits riches en saponine.

SAVONULE. s. m. [*saponulus*]. Combinaison que l'on croyait à tort analogue aux *savons*, et que forment quelques essences au contact des alcalis.

SAVOUREUX, EUSE. adj. [all. *schmackhaft*, angl. *savoury*, it. *saporoso*, esp. *sabroso*]. Qui a une saveur agréable.

SAXATILE. adj. [*saxatilis*, de *saxum*, rocher ; all. *steinbrechartig*, angl. *saxatilis*, esp. *saxatil*]. Se dit des plantes qui croissent dans des terrains arides et pierreux, ou sur des rochers isolés.

SAXIFRAGE. adj. [*saxifragus*, de *saxum*, rocher, et *frangere*, briser ; all. *steinbrechend*, angl. *saxifragous*, it. *sassifrago*, esp. *saxifrago*]. Synonyme de *lithontriptique.*

SAXIFRAGE. s. f. [*Saxifraga granulata*, L., all. *Steinbrech*, angl. *saxifrage*, it. *sassifraga*, esp. *saxifraga*]. Plante de la famille des saxifragées ; au collet de la racine se trouvent un grand nombre de petits tubercules rougeâtres, charnus et pyriformes, qu'on employait autrefois en décoction (16 gram. dans 500 gram. d'eau), comme diurétiques et lithontriptiques. — *Grande saxifrage.* Le *boucage* majeur. — *Saxifrage noire.* Variété à racines noires du boucage majeur. — *Petite saxifrage.* Le *boucage* mineur.

SAXIFRAGÉES. s. f. pl. [*saxifrageæ*, all. *Steinbrecharten*, angl. *saxifrageæ*, esp. *saxifrageas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, comprenant des plantes herbacées, rarement des arbustes ou des arbres, à feuilles alternes ou opposées, ordinairement simples, quelquefois composées, avec ou sans stipules. Calice monosépale, tubuleux inférieurement, où il se soude avec l'ovaire, terminé supérieurement par 3 ou 5 divisions ; corolle à 4 ou 5 pétales quelquefois soudés par leur base, rarement nulle ; étamines en nombre double des pétales ou indéfinies ; ovaire a deux et quelquefois à quatre ou cinq loges, tantôt libre, tantôt semi-infère ou presque infère, portant autant de styles qu'il y a de loges. Celles-ci contiennent plusieurs ovules attachés à un trophosperme placé le long de la cloison. Le fruit, quelquefois charnu, est en général une capsule terminée supérieurement par deux cornes plus ou moins allongées, s'ouvrant souvent en deux valves septifères. Les graines offrent sous leur tégument propre un endosperme charnu contenant un embryon axile homotrope.

SAXON (Suisse). — *Eau alcaline :* iodo-bromurée. + 24°. Bains.

SCABIÉIQUE. adj. V. Scabieux.

SCABIEUSE. s. f. [*Scabiosa*, all. *Skabiose*, *Grindkraut*, angl. *scabious*, it. *scabbiosa*, esp. *escabiosa*]. Genre de plantes dipsacées, dont plusieurs espèces, légèrement astringentes et amères, ont été employées comme dépuratives contre les maladies de la peau et surtout contre la gale (d'où leur nom, de *scabies*, gale). L'espèce officinale est le *Scabiosa succisa*, L. (*succise*, *mors-du-diable*). On fait aussi usage de la *scabieuse des bois* (*Sc. sylvatica*, L.), et de la *scabieuse des champs* (*Sc. arvensis*, L.).

SCABIEUX, EUSE. adj. [*scabiosus*, de *scabies*, la gale ; all. *krätzicht*, angl. *scabby*, it. *scabbioso*, esp. *escabioso*]. Qui ressemble à la gale, qui a rapport à la gale

SCABRITIE. s. f. [*scabrities*, de *scaber*, rude ; τραχύτης]. La conjonctivite granuleuse.

SCALARIFORME. adj. [*scalariformis*, de *scalare*, échelon, degré, et *forma*, forme ; all. *treppenförmig*, angl. *scalariform*, it. *scalariforma*] En forme d'échelle — *Vaisseaux scalariformes.* Vaisseaux prismatiques marqués de lignes transparentes, horizontales, placées à des distances égales, en formes d'échelons, qui se trouvent dans les fougères, au centre des faisceaux dont sont formés les rhizomes, où ils remplacent les trachées.

SCALÈNE. adj. et s. m. [de σκαληνὸς, boiteux ; all. *ungleichdreiseitig*, angl. *scalenous*, it. *scaleno*, esp. *escaleno*]. Se dit, en géométrie, d'un triangle dont les trois côtés sont inégaux. — *Scalene antérieur* [all. *Rippenhalter*, angl. *scalene*]. Muscle qui s'étend des tubercules antérieurs des apophyses transverses des troisième, quatrième, cinquième et sixième vertèbres cervicales, au bord supérieur et a la face interne de la prsmière côte, qu'il élève et qu'il fixe de façon à permettre le mouvement d'ascension des autres côtes pendant l'inspiration. — *Scalene moyen.* Muscle qui s'étend des tubercules postérieurs des apophyses transverses des vertèbres cervicales à la face externe et au bord supérieur de la première côte. — *Scalene postérieur.* Muscle qui s'étend des tubercules postérieurs des apophyses transverses des vertèbres cervicales au bord supérieur de la seconde côte. Le plus souvent on réunit sous le nom de *scalène postérieur* les scalènes moyen et postérieur, dont l'insertion inférieure seule diffère. Même action que le scalène antérieur; en plus, élévation de la seconde côte.

SCALPATION. s. f. Action de scalper, d'exciser une portion du cuir chevelu sur le haut de la tête.

SCALPEL. s. m. [*scalpellum*, de *scalpere*, inciser; μαχαίριον, all. *Skalpell*, *Bistouri*, angl. *scalpel*, it. *scalpello*, esp. *escalpelo*]. Instrument à lame fixe, pointue, à un ou deux tranchants, dont on se sert pour les dissections anatomiques. V. Incision.

SCAMMONÉE. s. f. [*scammonium*, σκαμμώνια, σκαμμώνιον, all. *Scammonium*, *purgirender Windensaft*, angl. *scammony*, it. *scamonea*, esp. *escamonea*]. Gomme-résine qui vient de Syrie (*scammonée d'Alep*) et de l'Anatolie (*scammonée de Smyrne*). La première, extraite de la racine du *Convolvulus scammonia*, L. (fig. 434), et du *Conv. hirsutus*, Stev., famille des convolvulacées, est la plus estimée; on en connaît deux variétés. L'une paraît provenir uniquement d'incisions faites au collet de la racine. Le suc laiteux, blanc et visqueux, qui s'écoule, est reçu dans des coquilles, où il s'évapore naturellement et se concrète : *scammonée en coquilles* ou *de première goutte*. L'autre variété est le suc que l'on exprime des racines, en les broyant, et qui est ensuite évaporé au soleil ou par le feu : *scammonée de deuxième goutte*. La *scammonée de Smyrne* provient de plusieurs plantes différentes, et entre autres, d'après Dorvault, d'une asclépiadée (*Periploca scammone*, L.). La *scammonée d'Alep* est en masses irrégulières, peu considérables, couvertes d'une poussière blanchâtre, d'une cassure brillante et noire. Elle a une odeur faible de beurre cuit et une saveur forte de même espèce. Elle est souvent poreuse dans son intérieur, et légère. La scammonée de Smyrne est d'un brun terne, très pesante, dure, non friable, non poreuse, à cassure terne; son odeur est plus faible que celle de la précédente. Ses caractères sont très variables, parce qu'elle est souvent altérée. La scammonée d'Alep de bonne qualité renferme : 75 à 80 pour 100 d'une matière résineuse, la *scammonine*; de la cire; de la gomme; de l'amidon; des matières extractives. — La scammonée, désignée autrefois sous le nom de *diagrède* lorsqu'on avait affaibli par diverses manipulations son action réputée trop énergique, est un purgatif drastique qui entre dans beaucoup de potions purgatives, dans la poudre de *tribus*, dans les pilules de Bontius et de Rudius, dans l'électuaire diaphœnix, l'eau-de-vie allemande, etc. La *poudre* se donne à la dose de 50 centigr. à 1 gram., suivant l'âge et la force des sujets, mélangée avec du sucre ou dans du pain azyme. La *résine* se prépare en traitant la scammonée par l'alcool à 90°, distillant la teinture alcoolique aux trois quarts, et faisant sécher sur des assiettes la résine obtenue (Codex). Cette résine est en écailles transparentes jaunâtres, d'une saveur assez douce et peu nauséeuse; elle se dissout dans l'alcool et l'éther. on la donne à la dose de 40 à 60 centigr. — ***Émulsion purgative avec la scammonée***. Scammonée d'Alep, 1 gram.; lait de vache, 120 gram.; sucre, 15 gram.; eau de laurier-cerise, 5 gr. Triturez dans un mortier de marbre la scammonée avec le sucre, et, quand elle sera bien divisée, ajoutez peu à peu le lait et l'eau de laurier-cerise. On prépare de la même façon l'émulsion avec la résine de scammonée. (Codex.) — ***Teinture de scammonée***. Elle est préparée, par la digestion de 1 partie de résine dans 5 d'alcool à 80° : dose, 2 à 8 gram. — *Scammonée d'Allemagne*. Le *liseron des haies*. — *Scammonée d'Amérique*. Le *méchoacan*. — *Scammonée jaune*. V. Gomme-gutte. — *Scammonée de Montpellier*, *scammonée en galettes* ou *fausse scammonée*. On la fabrique en Allemagne probablement avec le suc exprimé d'une asclépiadée (*cynanche*, *Cynanchum monspeliacum*, L.), dans lequel on incorpore des substances résineuses et purgatives. Elle est noire, dure et compacte, et forme, lorsqu'on la mouille, un liquide d'un gris foncé, gras, onctueux et tenace.

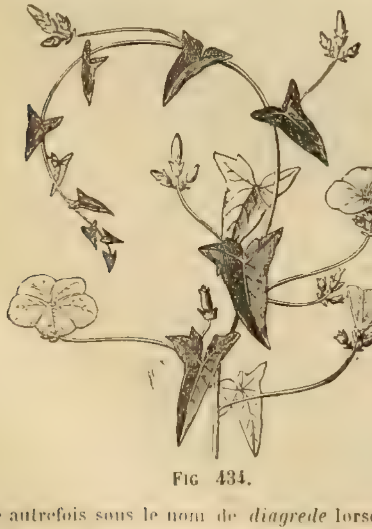

Fig 434.

SCAMMONÉOL. s. m. V. Scammonine.

SCAMMONINE. s. f. Principe actif de la scammonée qui est isomérique, et, d'après Wurtz, identique à la *jalapine*, et que les acides dédoublent en glycose et *scammonéol*, identique au *jalapol*, et les bases en glycose et *acide scammonique*, identique à l'*acide jalapique*.

SCAMMONIQUE. adj. — *Acide scammonique*. V. Scammonine.

SCAMMONITE. s. f. Œnolé de scammonée.

SCAMMONOLIQUE. adj. — *Acide scammonolique*. Corps identique à l'*acide jalapinolique*.

SCAPE. s. m. [*capus*]. V. Hampe.

SCAPHOCÉPHALIE. s. f. [de σκάφη, nacelle, et κεφαλὴ, tête]. Déformation du crâne, qui prend la figure d'un bateau.

SCAPHOÏDE. adj. et s. m. [*scaphoides*, de σκάφη, nacelle, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *kahnformig*, angl. *scaphoid*, it. *scafoide*, esp. *escafoides*]. — *Fosse scaphoïde*. V. Ptérygoïde. — *Os scaphoïde du carpe*. Le plus externe et le plus gros des os de la première rangée carpienne; il présente en dehors une partie saillante, *apophyse du scaphoïde*, et s'unit supérieurement au radius, inférieurement au trapèze et au trapézoïde, en dedans à l'os semi-lunaire et au grand os; en avant, en arrière et en dehors, il donne attache à des ligaments. — *Os scaphoïde du tarse*. Il en occupe la partie interne : il s'articule en arrière avec l'astragale, en avant avec les trois cunéiformes; par sa circonférence, il donne attache à des ligaments; quelquefois, en dehors, il s'articule avec le cuboïde. En dedans, il présente une tubérosité saillante, *apophyse du scaphoïde*.

SCAPHOÏDO-ASTRAGALIEN, IENNE. adj. [*scaphoido-astragalianus*, it. *scafoido-astragalico*, esp. *escafoideo-astragaliano*]. Qui appartient au scaphoïde et à l'astragale. — *Articulation scaphoïdo-astragalienne*. Articulation formée par la face postérieure et concave de l'os scaphoïde avec la partie antérieure et convexe de la tête de l'astragale : le *ligament scaphoïdo-astragalien* affermit cette articulation, et va du col de l'astragale à la face dorsale du scaphoïde.

SCAPHOÏDO-CUBOÏDIEN, IENNE. adj. [*scaphoïdo-cuboideus*, it. *scafoido-cuboideo*, esp. *escafoideo-cuboideo*]. Qui appartient au scaphoïde et au cuboïde. — *Articulation scaphoïdo-cuboïdienne.* Articulation de l'os scaphoïde avec l'os cuboïde, affermie par deux ligaments, l'un dorsal, l'autre plantaire.

SCAPHOÏDO-CUNÉEN, ENNE. adj. — *Articulation scaphoïdo-cunéenne.* V. CUNÉO-SCAPHOIDIEN.

SCAPULAIRE. s. m. [*scapulare*, de *scapulæ*, épaules; all. *Schultertragbinde*, angl. *scapulary*, it. *scapolare*, esp. *escapulario*]. Large bande de toile divisée en deux chefs dans les trois quarts de sa longueur, dont on fixe l'extrémité non divisée à la partie postérieure et moyenne du bandage de corps, et dont les chefs, ramenés en devant, en passant chacun par-dessus l'une des épaules, sont attachés à la partie antérieure du bandage, pour l'empêcher de descendre.

SCAPULAIRE. adj. [*scapularis*, de *scapulæ*, épaules; all. et angl. *scapular*, it. *scapolare*, esp. *escapular*]. Qui appartient à l'épaule. — *Artère scapulaire.* Nom donné : 1° à l'artère *cervicale transverse* (*scapulaire postérieure*); 2° à l'artère *sous-scapulaire* (*scapulaire inférieure*).

SCAPULALGIE. s. f. Douleur non inflammatoire de l'articulation scapulo-humérale.

SCAPULARTHROCACE. s. f. [de *scapulæ*, épaules, ἄρθρον, articulation, et κακός, mauvais ; esp. *escapuloartrocace*]. Mot hybride et mauvais. Tumeur blanche de l'articulation scapulo-humérale.

SCAPULO-CLAVICULAIRE. adj. — *Articulations* et *ligaments scapulo-claviculaires.* Les articulations et ligaments acromio-claviculaires et coraco-claviculaires qui unissent la clavicule à l'omoplate.

SCAPULODYNIE. s. f. [de *scapulæ*, épaules, et ὀδύνη, douleur]. Mot hybride et mauvais. Rhumatisme de l'épaule. V. OMAGRE.

SCAPULO-HUMÉRAL, ALE. adj. [*scapulo-humeralis*, angl. *scapulo-humeral*, it. *scapolo-omerale*, esp. *escapulo-humeral*]. Qui appartient à l'omoplate et à l'humérus. — *Artères scapulo-humérales.* V. CIRCONFLEXE. — *Articulation scapulo-humérale.* Celle qui a lieu entre la tête de l'humérus et la cavité glénoïde de l'omoplate. C'est une *énarthrose*, dans laquelle la tête de l'humérus, convexe, revêtue d'un cartilage plus épais au centre qu'à la circonférence, est reçue dans la cavité glénoïde, légèrement concave, revêtue d'un cartilage plus épais sur ses bords qu'à sa partie centrale, et prolongée par le *bourrelet glénoïdien :* la cavité de réception est complétée et protégée en haut et en arrière par le *ligament acromio-coracoïdien.* Les surfaces articulaires sont maintenues en rapport par une capsule ou manchon fibreux, renforcé en haut par le *ligament coraco-huméral*, et doublé à sa face interne par une synoviale qui présente deux prolongements, l'un situé entre la concavité de l'apophyse coracoïde et le tendon du muscle sous-scapulaire, l'autre qui enveloppe le tendon de la longue portion du biceps, et tapisse la gouttière bicipitale. Grâce à la laxité de la capsule fibreuse, les mouvements sont faciles et multiples : mouvements d'adduction et d'abduction; mouvements en avant et en arrière. — L'articulation scapulo-humérale ou de l'épaule peut être atteinte d'arthrite, de rhumatisme, de tumeur blanche, lésions qui ne présentent ici rien de particulier : ses luxations, consistant dans le déplacement de l'humérus par rapport à la cavité glénoïde de l'omoplate, sont dites luxations de l'humérus V. HUMÉRUS. — *Muscle scapulo-huméral.* V. ROND (*Grand*). — *Nerf scapulo-huméral.* V. AXILLAIRE (*Nerf*).

SCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRÂNIEN. adj. V. TRICEPS *brachial.*

SCAPULO-HYOÏDIEN. adj. V. OMO-HYOIDIEN.

SCAPULO-RADIAL. adj. V. BICEPS *brachial.*

SCAPULO-TROCHITÉRIEN. adj. V. SOUS-ÉPINEUX.

SCAPULUM. s. m. V. OMOPLATE.

SCARIEUX, EUSE. adj. [*scariosus*, all. *rasseldürr*, angl. *scarious*, esp. *escarioso*]. Se dit, en botanique, de toute partie mince, sèche et demi-transparente.

SCARIFICATEUR. s. m. [de *scarificare*, en grec σκαριφεύειν, inciser ; all. *Schröpfschnäpper*, angl. *scarificator*, it. *scarificatore*, esp. *escarificador*]. Petite boite de cuivre ou d'argent, dont une des faces est percée de fentes longitudinales (12, 16 ou 20), par lesquelles sortent toutes à la fois (fig. 435, D), au moyen d'un ressort que l'on presse (B), autant de pointes de lancettes, qui sont disposées dans l'intérieur sur un pivot commun, et qui font autant de scarifications. On commence ordinairement par appeler le sang dans le système capillaire cutané, en appliquant une ventouse sèche ; puis on tend le ressort de l'instrument, on applique, sur la partie à scarifier, la face sur laquelle sont les fentes, on presse le ressort, et au même instant l'opération est terminée. Cet instrument produit peu de douleur, tant son action est instantanée. La saignée locale qu'il détermine est plus prompte que par les sangsues.

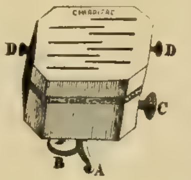

FIG. 435.

SCARIFICATION. s. f. [*scarificatio*, ἐγχάραξις, all. *Schröpfen*, angl. *scarification*, it. *scarificazione*, esp. *escarificacion*]. Petite incision superficielle faite avec un scarificateur, ou avec une lancette ou un bistouri, pour opérer un dégorgement local dans une partie enflammée, ou l'écoulement d'une humeur épanchée ou infiltrée. Les scarifications prennent le nom de *mouchetures* quand elles ne dépassent pas le tissu de la peau. — *Scarification sous-cutanée.* V. LACÉRATION.

SCARIFIÉ, ÉE. adj. V. VENTOUSE.

SCARLATINE. s. f. [all. *Scharlachfieber*, angl. *scarlet fever*, it. *scarlatina*, esp. *escarlatina*]. Maladie générale, fébrile, contagieuse, souvent épidémique, caractérisée par une éruption cutanée et un mal de gorge constant. Elle débute par une fièvre intense, avec frisson violent, fréquence du pouls, soif vive, constipation, sans vomissements ni douleur lombaire en général. A la fin du deuxième jour, ou au commencement du troisième, paraît l'éruption ; elle débute par de petits points rouges, que remplacent ensuite des plaques larges, irrégulières, d'un rouge écarlate, non proéminentes, disparaissant momentanément sous la pression du doigt, se montrant d'abord au cou, à la poitrine, au ventre et aux membesr, et ne commençant pas par le visage comme la variole. Ces plaques s'agrandissent et se réunissent dans l'ordre de leur apparition, et la rougeur devient uniforme. L'éruption est accompagnée d'ardeur, de prurit, et quelquefois d'élevures papuleuses au visage et aux extrémités. Au bout de deux ou trois jours, les symptômes diminuent, l'exanthème pâlit, et vers le neuvième jour de la maladie commence une desquamation sous forme de larges plaques d'épiderme. Le mal de gorge est très intense dès le premier jour : le voile du palais et les amygdales sont rouges, gonflés, couverts de produits pultacés; la déglutition est douloureuse ; il existe une véritable angine scarlatineuse, qui cède ordinairement en même temps que les autres symptômes, mais qui peut, chez les enfants affaiblis, devenir gangreneuse ou diphtéritique. La scarlatine attaque surtout les enfants, et ils ne l'ont ordinairement qu'une seule fois. Elle se transmet aisément aux individus qui ne l'ont pas eue, surtout vers la fin de la période d'éruption et pendant la desquamation. Elle est rare, mais plus grave, sur l'adulte que sur les enfants. Sa durée est de sept à neuf jours; sa terminaison est souvent heureuse. Les complications les plus fréquentes sont la néphrite interstitielle, qui se localise surtout aux glomérules de Malpighi (*glomérulo-néphrite*, Klebs), et qui s'accompagne d'albuminurie, d'anasarque, et parfois d'urémie; la pleurésie, la péricardite, la méningite, l'arthrite, inflammations des membranes séreuses dans lesquelles l'épanchement devient souvent et rapidement purulent. Ces complications sont souvent mortelles. La scarlatine peut prendre un aspect anormal: ainsi on décrit une *forme nerveuse*, caractérisée soit par des vomissements bilieux incoercibles, soit par de l'agitation, du délire, des convulsions (Graves); une *forme hémorragique*, dans laquelle des hémorragies se font sous la peau (pétéchies) ou par les reins (hématurie). Enfin il existe une *forme fruste* (Trousseau) dans laquelle un ou plusieurs des principaux symptômes manquent: tantôt l'angine existe seule, et sa forme pultacée, la coexistence d'une fièvre intense et d'une épidémie régnante, font seules découvrir la nature de la maladie; tantôt l'anasarque est le seul symptôme. Comme traitement prophylactique, l'isolement des enfants malades est ce qui convient le mieux: la belladone a été conseillée à tort comme remède préventif, elle est impuissante. Le plus souvent, le traitement hygiénique et expectant, comme dans la rougeole, est seul indiqué. Dans les formes nerveuses, quand la température est très élevée, les affusions froides, les bains tempérés, sont employés avec avantage. Il est bon de préserver les malades du froid et de l'humidité, quoique l'anasarque et l'albuminurie qu'on a rapportées à cette double influence soient plus souvent sous la dépendance de la néphrite, laquelle peut survenir en dehors de cette cause. On a recours aux dérivatifs extérieurs, si quelque viscère est menacé d'inflammation; au traitement des hydropisies, dans le cas de complication d'anasarque. Il faut, pendant la convalescence, préserver avec soin les patients du froid et de l'humidité, de peur de l'albuminurie et de l'anasarque. — *Scarlatine puerpérale*. V. SCARLATINOÏDE.

SCARLATINIFORME. adj. Qui ressemble à la scarlatine.

SCARLATINOÏDE. adj. et s. f. [all. *scharlachfieberartig*, angl. *scarlatinoid*]. Qui ressemble à la scarlatine. — *Exantheme scarlatinoïde* [*exanthème puerpéral*, *scarlatine puerpérale* (Helm, 1840), *erythema diffusum* (Braun). *porphyra* (Retzius)]. Éruption cutanée, analogue mais non identique à celle de la scarlatine, apyrétique, qui apparaît quelquefois chez les nouvelles accouchées, et qui paraît due à l'abondance de l'excrétion sudorale. En divers points du corps, principalement sur la poitrine et sur les avant-bras, paraît une rougeur pointillée, d'aspect scarlatineux, s'effaçant sous la pression du doigt pour reparaître aussitôt. Cet exanthème offre quelquefois une coloration uniforme, d'un rouge tendre, sans tuméfaction de la peau, et ressemblant aux plaques diffuses et framboisées de la scarlatine. Quelquefois, du quatrième au cinquième jour, surviennent des picotements douloureux, bientôt suivis du développement, en nombre très variable, de vésicules très petites qui ne tardent pas à se transformer en pustules. Ces vésicules et ces pustules affectent les points affectés d'exanthème scarlatiniforme, ou les limites de celui-ci. On se borne toujours à l'expectation.

SCAROLE. s. f. V. CHICORÉE.

SCARPA. [Anatomiste et chirurgien italien, 1747-1832]. V. AIGUILLE et TRIANGLE.

SCATOPHAGE. adj. et s. [σκατοφάγος, de σκὼς, σκατὸς, matière fécale, et φαγεῖν, manger]. Synonyme de *coprophage*.

SCATOPHAGIE. s. f. [de σκατοφάγος, scatophage]. Synonyme de *coprophagie*.

SCEAU-DE-NOTRE-DAME. s. m. V. TAMIER.

SCEAU-DE-SALOMON. s. m. [*Polygonatum vulgare*, Desf.]. Plante de la famille des asparaginées, dont le rhizome, astringent et émétique, a été employé comme vulnéraire et antigoutteux.

SCÉLODIDYME. adj. et s. [de σκέλος, membre inférieur, et δίδυμος, double]. Synonyme d'*ischiopage*.

SCÉLOTYRBE. s. f. [*scelotyrbe*, de σκέλος, jambe, et τύρβη, trouble, désordre; all. *Wanken der Schenkel*, angl. *scelotyrbe*, it. *scelotirbe*, esp. *escelotirbe*]. Vacillation des membres inférieurs, due à la faiblesse. = La *chorée*. = Dans les auteurs anciens, affection qui attaqua les armées romaines, et qui a plusieurs traits de ressemblance avec le scorbut. Il en est question dans Strabon (XVI, p. 1127), qui la joint à la stomacace, et dans Pline (XXV, 6), qui parle de la chute des dents. Suivant Galien, c'est une espèce de paralysie dans laquelle le malade est obligé, en marchant, de tourner le corps de gauche à droite, ou de droite à gauche; souvent même il traîne le pied comme on fait quand on a à monter une pente raide. Ce symptôme a été constaté par Le Bret chez nombre de scorbutiques venus de Crimée. C'est un mode de tremblement des membres inférieurs dans leur totalité, entraînant une sorte de titubation dans la marche, contrariant les efforts musculaires en dépit de la volonté et bien différent de la progression des paralytiques.

SCHEELE. [Chimiste suédois, 1742-1786]. V. VERT *de Scheele*.

SCHÉERÉRITE. s. f. [*könléinite*] Carbure d'hydrogène retiré des couches de bois fossile d'Uznach (Suisse), principalement dans les gros troncs, en partie à la surface, en partie dans les fentes. Cristallisable, fond à 114°; sans goût ni odeur; facilement soluble dans l'éther et difficilement dans l'alcool.

SCHÉMA ou **SCHÈME**. s. m. [*schema*, de σχῆμα, forme, plan]. En anatomie et en physiologie, figure qui, à l'effet de démontrer la disposition générale d'un appareil, ou la succession des états d'un être ou d'un organe, est exécutée en faisant abstraction de certaines particularités de forme, de volume, de direction ou de rapports des parties, qui empêcheraient de saisir d'un seul coup d'œil l'ensemble des notions qu'il s'agit de faire connaître.

SCHÉMATIQUE. adj. Qui a rapport au schéma: *dessin schématique*.

SCHÉMOGRAPHE. s. m. [*schéma*, et γράφειν, tracer]. Instrument permettant de tracer le schéma du champ visuel mesuré à l'aide du *périmètre*.

SCHERLIEVO. s. m. [all. *Scherliewoseuche*]. V. FALCALDINE.

SCHERTI. s. m. Nom donné en Abyssinie, dans le Tigray, au *Pirennia abyssinica*, Moq., de la famille des phytolaccées, nommé *andoz* en amharina, qui croît aussi au cap de Bonne-Espérance, à Madagascar et aux îles Sandwich. En Abyssinie, la racine de cette plante se prend fraîche comme purgative et émétique; ses fruits sont employés comme tænifuges.

SCHINDYLÈSE. s f. [*schindylesis*, de σχινδυλεῖν, diviser; it. *schindilezi*]. Mode d'articulation qui consiste en ce qu'une lame osseuse est reçue dans une gouttière d'un autre os: telle est celle du vomer avec les os maxillaires supérieurs et palatins.

SCHINZNACH (Suisse). — *Eau sulfureuse*. + 31°. Bains.

SCHISTE. s. m. Nom général des roches dont la texture est feuilletée, comme celle de l'ardoise. Les schistes bitumineux, tels que le *boghead* d'Écosse, donnent par la distillation des produits liquides (*huiles de schiste*), dont les uns (*huiles légères*) sont incolores ou à peu près, tandis que les autres (*huiles lourdes*) sont colorés en noir par du goudron, plus denses, moins mobiles que les précédentes.

SCHISTOSOME. s. m. [de σχιστὸς, fendu, ouvert, et σῶμα, corps] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui présente une éventration latérale ou médiane sur toute la longueur de l'abdomen, et qui n'a pas de membres pelviens, ou n'en a que de très imparfaits. — On a dit aussi *schistosome* pour *schizothorax*.

SCHILOCÉPHALE. adj. et s. m. [de σχίζειν, séparer, et κεφαλὴ, tête ; *fissiceps*]. Monstre dont la tête est divisée longitudinalement.

SCHIZOMYCÈTES. s. m. [de σχίξειν, séparer, et μύκης, μύκητος champignon]. Êtres microscopiques (champignons ?), constitués par une masse de protoplasma, qui se nourrissent par endosmose, et se reproduisent par fissiparité. Ils existent dans le sol, l'air, l'eau, etc. Ex. *bactéries* et *vibrions*.

SCHIZOPHYTE. s. m. [de σχίζειν, séparer et φύτον, plante]. Nom commun aux espèces végétales dont la reproduction se fait par fissiparité : Ex. les bactéries.

SCHIZOTHORAX. adj. et s. m. [de σχίζειν, séparer, et θώραξ, poitrine]. Monstruosité caractérisée par la division du sternum ou de toute la parois thoracique.

SCHIZOTRICHIE. s. f. [de σχίζειν, séparer, et θρίξ, τριχὸς, cheveu]. Division des cheveux à leur extrémité.

SCHLEMM. [Anatomiste allemand, 1795-1858]. — *Canal de Schlemm.* V. CILIAIRE (*Canal*).

SCHNEIDER. [Anatomiste saxon, 1610-1680]. — *Membrane de Schneider* [*membrana Schneideriana*, angl. *Schneider's membrane*]. V. PITUITAIRE (*muqueuse*).

SCHOENANTHE. s. m. [*schœnanthe officinal*, *jonc odorant*, *aromatique* ou *esquine*, *Andropogon Schœnanthus*, L.]. Plante graminée des Indes et de Bourbon, dont les feuilles radicales, d'une odeur forte, analogue à celle du vétiver, entraient dans la thériaque.

SCHWANN. [Anatomiste belge, 1810-1882]. — *Substance blanche de Schwann.* La *myéline*. V. NERVEUX.

SCHWEIZER. [Chimiste suisse, 1818-1860]. V. RÉACTIF *de Schweizer.*

SCIATIQUE. adj. [*ischiaticus*, de ἰσχίον, hanche ; angl. *sciatic*, it. *sciatico*, esp. *ciatico*, *sciatico*]. Qui a rapport à la hanche, au haut de la cuisse. *Artere sciatique.* V. ISCHIATIQUE. — *Échancrure sciatique* [*grand trou sciatique*]. Échancrure située sur le bord postérieur de chaque os iliaque, au-dessous de l'épine iliaque postérieure inférieure ; elle est convertie en trou par le sacrum et les ligaments sacro-sciatiques, et subdivisée par l'épine sciatique en deux ouvertures secondaires : l'une supérieure, *grande échancrure sciatique*, qui donne passage au muscle pyramidal, au grand nerf sciatique, aux vaisseaux et nerfs fessiers, ischiatiques et honteux internes ; l'autre inférieure, étroite, *petite échancrure sciatique*, qui donne passage au muscle obturateur interne, et par laquelle l'artère honteuse interne rentre dans le bassin. — *Épine sciatique.* Éminence courte, pyramidale, aplatie, qui divise l'échancrure sciatique en deux échancrures secondaires, et donne attache au petit ligament sacro-sciatique, aux muscles jumeau supérieur et ischio-coccygien. — *Grand nerf sciatique.* Branche terminale du plexus sacré, qui, aplati à son origine, puis de plus en plus arrondi, s'étend de ce plexus, dont toutes les branches concourent à le former, jusqu'au creux poplité, où il se termine en se bifurquant. Il sort du bassin par la partie inférieure de la grande échancrure sciatique, au-dessous du pyramidal, en dehors des vaisseaux ischiatiques et honteux internes, descend verticalement entre la tubérosité de l'ischion et le grand trochanter, puis sur la face postérieure de la cuisse, recouvert en haut par le grand fessier, plus bas par la longue portion du biceps, inférieurement par l'aponévrose crurale, le tissu sous-cutané et la peau. A la cuisse, il donne des rameaux aux trois muscles de la région postérieure et au grand adducteur ; au jarret il se divise en deux branches. 1° La branche de bifurcation interne, ou *nerf sciatique poplité interne*, plus volumineuse que l'externe, descend verticalement dans le creux poplité, en arrière de la veine poplitée, qui elle-même est située en arrière et en dehors de l'artère du même nom, fournit des rameaux musculaires destinés aux jumeaux, au plantaire grêle et au poplité, un rameau articulaire destiné au genou, et un rameau cutané, le *saphène externe* ou *saphène tibial*, qui fournit des filets aux téguments du côté externe du talon, contourne la malléole externe, et donne les nerfs collatéraux dorsaux interne et externe du petit orteil et externe du quatrième. Arrivé à l'anneau du soléaire, le sciatique poplité interne prend le nom de *tibial postérieur*, accompagne l'artère tibiale postérieure et fournit aux muscles profonds de la région postérieure de la jambe. Arrivé à la face interne du calcanéum, il se bifurque. La branche interne, ou *plantaire interne*, se distribue aux muscles de la région interne de la plante du pied, aux deux premiers lombricaux, et donne les collatéraux plantaires de trois orteils et demi à la partie interne. La branche externe, ou *plantaire externe*, se distribue à tous les autres muscles et fournit les collatéraux plantaires d'un orteil et demi à la partie externe. 2° La branche de bifurcation externe, ou *nerf sciatique poplité externe*, contourne la face postérieure du condyle externe du fémur, puis la tête et le col du péroné, et se bifurque dans l'épaisseur du long péronier en tibial antérieur et musculo-cutané. Avant sa division, il fournit deux rameaux à la partie supérieure du muscle jambier antérieur : un rameau cutané, dit *saphène péronier* ou *branche accessoire du saphène externe*, qui devient sous-cutané vers le milieu de la jambe, et s'unit au saphène externe au-dessus de la malléole externe, ou envoie seulement un filet anastomotique à ce nerf et se distribue à la peau du tiers inférieur de la jambe et du talon ; et une branche *cutanée péronière*, dont les filets se rendent à la peau de la face externe de la jambe. La branche interne de bifurcation du sciatique poplité externe, ou *nerf tibial antérieur*, se distribue à tous les muscles antérieurs de la jambe, au muscle pédieux, et donne les collatéraux dorsaux profonds de l'espace qui sépare le premier du deuxième orteil. La branche externe, ou *nerf musculo-cutané*, se distribue aux deux muscles péroniers latéraux, traverse l'aponévrose jambière, envoie une branche anastomotique au saphène externe et se termine en formant les collatéraux dorsaux de trois orteils et demi à la partie interne. — *Petit nerf sciatique.* V. FESSIER. — *Tubérosité sciatique.* Éminence épaisse, rugueuse et arrondie, formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque, et donnant attache aux muscles carré et grand abducteur de la cuisse, jumeau inférieur, biceps fémoral, demi-tendineux et demi-membraneux. = *Névralgie sciatique*, ou simplement *sciatique*. V. NÉVRALGIE.

SCIE. s. f. [*serra*, πρίων, all. *Säge*, angl. *saw*, it. *sega*, esp. *sierra*]. En chirurgie, instrument dont on se sert pour la section des os, et qui consiste en une lame de bon acier trempé et recuit, présentant, sur un de ses bords, des dentelures plus ou moins fines, selon le volume de la partie osseuse qu'il s'agit de diviser. Tantôt une sorte de châssis sert à maintenir la lame de la scie, et à la tendre au degré convenable (fig. 436) ; tantôt on fait usage de la *scie droite*, espèce de large couteau dont le tranchant est remplacé par des dentelures, et dont le dos est surmonté dans toute sa longueur par une tige de fer qui maintient la lame et lui donne la pesanteur convenable. La scie ordinaire, bonne pour les amputations, ne peut servir pour séparer une portion d'os malade au milieu des tissus qu'il importerait de ménager, pour les résections : on se sert alors de la *scie à chaîne* ou *à chaînette* (fig. 438), qui consiste en une petite chaîne semblable à une chaîne de montre, dont les paillons (petites lames allant d'un chaînon à l'autre) sont armés de dents sur un de leurs bords, de manière à former une série de petites scies articulées les unes à la suite des autres. L'extrême flexibilité de cette chaînette permet de l'engager avec une aiguille dans les espaces les plus étroits et les plus sinueux ; une fois en place, on la manœuvre à l'aide de deux branches transversales qu'on adapte facilement. La *scie circulaire à molette* de Charrière (fig. 437) consiste en un disque dentelé qui reçoit son impulsion de la circonférence au moyen de diverses roues à engrenages, et agit ainsi avec une force beaucoup plus grande. La scie à molette a une action prompte, bornée au point attaqué ; elle peut agir dans tous les sens et à toute profondeur sur les os larges, sur les courts, et sur toutes les saillies osseuses qu'il s'agit d'abattre. — *Bruit de scie*. V. RAPE.

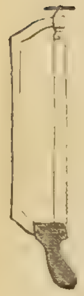

FIG. 436.

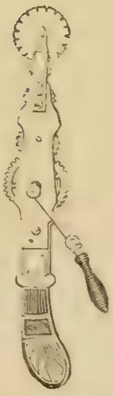

FIG. 437.

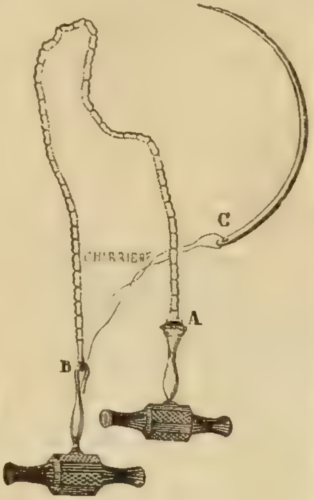

FIG. 438.

SCIENCE. s. f. [*scientia*, ἐπιστήμη, all. *Wissenschaft*, angl. *science*, it. *scienza*, esp. *ciencia*]. Ensemble de connaissances relatives à une matière déterminée. Une science est dite *abstraite*, quand elle s'occupe des théories générales ; *concrète*, quand elle s'occupe d'un objet particulier. Ainsi sont *sciences abstraites* : la mathématique, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie et la sociologie ; la géologie, par exemple, est une science *concrète*. Cette distinction permet d'établir entre les sciences une hiérarchie (*série des sciences*), dont le principe est la généralité décroissante et la complexité croissante ; la première science est la plus générale et la moins complexe ; la dernière est la plus complexe et la moins générale. Subsidiairement, ce principe se fortifie d'un second qui en découle : une science conséquente a toujours besoin, pour se développer, de la science antécédente ; la première science étant la seule qui n'ait pas besoin d'un pareil appui en vertu de son extrême simplicité. Cette première science, dans l'ordre hiérarchique, est la *mathématique*, s'occupant de ce qu'il y a de plus général, les nombres, les formes et les mouvements. Vient ensuite la *physique*, qui se divise en deux, l'*astronomie* et la *physique proprement dite* ; ni l'une ni l'autre ne peuvent se développer sans la mathématique. La quatrième est la *chimie*, qui suppose la physique. La cinquième est la *biologie*, qui suppose la chimie. La sixième et dernière est la *sociologie*, qui suppose la biologie. Ainsi rangées, ces six sciences constituent tout le savoir humain abstrait, hiérarchie qui est, par elle seule, une immense lumière, due à Auguste Comte, et menant directement à la philosophie positive. V. POSITIVE (*Philosophie*). — *Science hermétique*. V. ALCHIMIE. — *Sciences médicales*. V. MÉDECINE — *Sciences occultes*. Nom sous lequel on comprend d'ordinaire toutes les sciences où entre un certain merveilleux, un certain concours d'influences *occultes* de la nature, une certaine contradiction avec la science fondée sur l'expérience. Il faut établir une distinction entre les sciences constituées par un pouvoir exercé sur les puissances surnaturelles, et les sciences fondées sur la connaissance de puissances naturelles, mais secrètes. Au premier groupe appartient proprement le nom de *sciences occultes*, ainsi dites parce que ceux qui les exerçaient se cachaient ordinairement. C'est la *magie* sous toutes ses formes : *nécromancie, art cabalistique, sortilège*, etc. Le magicien avait la prétention d'être en communication avec les dieux dans le polythéisme, ou les génies dans le gnosticisme et les croyances orientales, avec le diable dans le christianisme, et d'en obtenir des effets qui dépassaient tout pouvoir humain. Évoquer les morts était un des attributs du magicien ; et le *spiritisme* de nos jours n'est qu'un renouvellement, avec d'autres pratiques, de l'ancienne nécromancie. Les dieux du paganisme ont depuis longtemps péri avec les conceptions qui les avaient fait naître ; les génies de la gnose et de l'Orient ont eu semblable sort ; le diable n'est plus qu'une idée subjective des penchants mauvais qui sont en nous. La magie n'a donc aucun fondement ; ou, si l'on veut, pour nous tenir dans la méthode expérimentale qui gouverne toute la science, la magie est expérimentalement condamnée, car elle n'a jamais pu produire un fait qui lui fût propre et qui dérivât des puissances surnaturelles. Au second groupe appartient le nom de *sciences fausses*, sciences parce qu'elles procèdent naturellement, fausses parce que leur point de départ est faux. On y rangera, pour ce qui concerne l'antiquité, l'*interprétation des songes*, les *augures* et l'*astrologie* ; il se pouvait que les songes, les augures, les aspects des astres eussent quelque relation avec les faits à venir ; l'expérience a montré qu'il n'en est rien. Il n'est pas sûr que l'*alchimie* doive être mise dans cette catégorie ; son principe de la transmutation des métaux n'est pas démontré vrai, mais n'est pas démontré faux ; et, si nous savons que nos éléments sont indécomposés, nous ne savons pas s'ils sont indécomposables. Notre temps a aussi ses fausses sciences, ce sont le *magnétisme* et l'*homœopathie*. On peut définir une fausse science, une science fondée sur une conception subjective, tandis que la science positive part toujours de quelque fait observé. On a encore donné le nom de *sciences occultes* aux notions scientifiques que l'on supposait possédées par les prêtres du polythéisme et dont l'exercice, se déployant dans les temples, frappait la foule d'étonnement. Ce qu'il a pu y avoir de jongleries dans les lieux fermés, obscurs, et où l'on disposait tout à son gré, nous ne le savons ; mais, si l'on suppose que les anciens prêtres ont eu, en physique et en chimie, des connaissances qui leur permissent d'exécuter comme miracles ce que nous exécutons aujourd'hui comme effets naturels, on se trompe ; rien n'est rapporté qui nous oblige à admettre une telle hypothèse en contradiction avec le développement des sciences qui ne permet ni une chimie sans une physique, ni une physique sans une mathématique. V. ERREUR et PRÉJUGÉ. = En botanique. V. SISYMBRE.

SCIÈNE s. m. L'aigle de mer.

SCILLAÏNE s. f. Substance extraite d'une plante exotique, l'*Urginia scillæ*, et dont l'action paraît analogue à celle de la digitale blanche. Basique, amère, inodore, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'éther.

SCILLE. s. f. [*Scilla maritima*, L., σκίλλα, all. *Meerzwiebel*, angl. *squill*, it. *scilla*, esp. *escila*]. Plante vivace de la famille des liliacées. Son bulbe arrondi, gros comme les deux poings, composé de tuniques nombreuses et serrees, est rouge ou blanc, selon la variété ; le rouge est seul employé en médecine. On jette les premières tuniques ; celles du centre, blanches et mucilagineuses, sont peu estimées, et l'on ne fait ordinairement usage que des tuniques intermédiaires, qui sont épaisses, recouvertes d'un épiderme blanc rosé, pleines d'un suc visqueux et inodore, mais amer, âcre et corrosif. Pour les faire sécher, on les coupe en lanières, on les enfile en chapelets, et on les met à l'étuve. C'est en cet état que les écailles ou *squames* de scille viennent d'Espagne ou d'Italie. Bien que ces bulbes perdent une partie de leur âcreté par la dessiccation, c'est encore un médicament énergique. Il contient un principe particulier (*scillitine*), cristallisable (Bley et Danderer), amorphe quand il a été chauffé, d'une amertume excessive, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, et déliquescent, auquel la scille doit une grande partie de ses propriétés. D'après Mandet, la scillitine serait inactive, et le principe actif de la scille serait la *scilleine*, substance vénéneuse, distincte de la précédente. — La scille est un puissant diurétique : on l'emploie aussi comme stimulante de la membrane muqueuse bronchique. A dose élevée, elle détermine tous les effets des poisons narcotico-âcres. On l'administre, soit en *poudre* (10 à 30 centigrammes), soit en *potion*, soit sous forme de *pilules*, de *teinture*, de *vin*, de *vinaigre*, d'*oxymel*. — *Teinture alcoolique de scille*. On la prépare en faisant macérer pendant quinze jours 128 grammes de bulbe de scille dans 500 grammes d'alcool, passant avec expression et filtrant ; elle sert surtout en frictions.

SCILLITINE. s. f. [all. *Scillitin*, *Meerzwiebelbitter*, angl. *scillitine*, it. *scillitina*, esp. *escilitina*]. V. Scille.

SCILLITIQUE. adj. [*scilliticus*, all. *scillitisch*, *meerzwiebelhaltig*, angl. *scillitic*, it. *scillitico*, esp. *escilitico*]. Qui contient de la scille. V. Oxymel, Pilule, Vin et Vinaigre.

SCINQUE. s. m. *Scincus officinalis*, L. ; all. *Stinz*, angl. *scincus*, *scink*, it. *coccordillo terrestre*, esp. *estinco*]. Reptile saurien que les anciens regardaient comme alexipharmaque et aphrodisiaque, et qui entrait dans l'électuaire mithridate.

SCIOMACHIE. s. f. [σκιομαχία, ou σκιαμαχία, de σκιὰ, ombre, et μάχη, combat]. Dans la gymnastique ancienne, sorte d'exercice dans lequel on imitait, à vide, les mouvements des pugilistes.

SCION. s. m. [*surculus*, all. *Schoss*, angl. *scion*, *shoot*, it. *bacchetta*, esp. *verduguillo*]. Jeune branche garnie de feuilles.

SCIROCCO. s. m. V. Simoun.

SCIRRHOCÈLE. s. f. [de σκίῤῥος, squirrhe, et κήλη, hernie, tumeur ; all. *Hodenspeckgeschwulst*, angl. *scirrhocele*, it. *scirrocele*, esp. *escirrocele*] Squirrhe des testicules. V. Sarcocèle.

SCIRRHOPHTALMIE. s. f. [de σκίῤῥος, dureté, et *ophtalmie*, all. *Augenkrebs*, angl. *scirrhophthalmy*, it. *scirroftalmia*, esp. *escirroftalmia*]. Synonyme de *xérophtalmie*.

SCIRRHOSE. s. f. [*scirrhosis*, de σκίῤῥος, dur ; all. *Scirrhusbildung*, angl. *scirrhosis*, it. *scirrosi*, esp. *escirrosis*]. Dégénérescence squirrheuse. V. Cirrhose.

SCISSILE. adj. [de *scindere*, fendre]. Qui est susceptible de scission : *animaux scissiles*.

SCISSION et **SCISSIPARITÉ.** s. f. [*scissio*, de *scindere*, fendre]. V. Fissiparité. — *Scission anomale*. V. Disjonction.

SCISSIPARE. adj. [de *scissus*, fendre, et *parere*, enfanter]. V. Fissipare. — *Reproduction scissipare*. V. Gemmation.

SCISSURE. s. f. [*scissura*, fente, crevasse ; all. *Spalte*, angl. *scissure*, *breach*, it. *scissura*, esp. *grieta*]. Fente que présentent certains os pour le passage de petits rameaux vasculaires ou nerveux. — *Scissure glénoïdale* ou *de Glaser*. V. Fissure. || Sillon dont est creusée la surface de certains organes parenchymateux, et qui porte alors le nom de *hile*. V. Poumon, Rate, Rein. — *Grande scissure hépatique*. Le sillon horizontal du foie. || Sillon de la surface du cerveau. — *Scissure calcarine* [*fissura calcarina*, Huxley, *fissura horizontalis*, *sillon de l'hippocampe*]. Scissure profonde située à la face interne des hémisphères cérébraux, au-dessous et en arrière du coin, qu'e le sépare du lobe occipital. — *Scissure calloso-marginale*. Scissure de la face interne des hémisphères, qui limite en arrière le lobule paracentral, et le sépare en bas de la circonvolution du corps calleux. — *Grande scissure du cerveau* [*scissure médiane*, *interhémisphérique*, *interlobaire*]. Elle est antéro-postérieure et verticale comme la faux du cerveau qu'elle reçoit. Complète en avant et en arrière, où les deux hémisphères sont indépendants, elle répond par sa partie moyenne et inférieure au corps calleux. — *Scissure* ou *sillon perpendiculaire* (Gratiolet) [*scissure pariéto-occipitale*]. Sillon qui part de la grande scissure du cerveau, se dirige transversalement en dehors, et sépare les lobes occipitaux du reste des hémisphères. — *Scissure* ou *sillon de Rolando*. Grand sillon placé obliquement vers le milieu de la longueur de la surface pariétale des hémisphères cérébraux, séparant les circonvolutions antérieures des postérieures, à partir de la grande scissure médiane. V. Circonvolution et Localisation. — *Scissure de Sylvius*. Enfoncement que présente la base du cerveau et qui sépare les lobes antérieur et moyen ; située à l'union du tiers antérieur avec les deux tiers postérieurs de la base des hémisphères, elle se dirige transversalement de dedans en dehors en décrivant une courbe à concavité postérieure, et se bifurque en deux branches ascendantes, entre lesquelles est l'insula de Reil. V. Fente *de Bichat*.

SCITAMINÉES. s. f. pl. V. Zingibéracées.

SCLARÉE. s. f. V. Sauge.

SCLÉRANTHE. s. m. [*scleranthum*, de σκληρὸς, dur, et ἄνθος, fleur ; all. et angl. *Scleranthum*, it. *scleranto*, esp. *escleranto*]. Fruit composé de graines soudées avec la base du périgone endurci et persistant (belle-de-nuit).

SCLÉRANTHUS. s. m. Genre de plantes paronychiées, dont une espèce (*Scleranthus perennis*, L.) porte la cochenille de Pologne.

SCLÉRECTASIE. s. f. [de *sclérotique* et ἔκτασις, distension]. Distension de la sclérotique.

SCLÉRECTOMIE. s. f. [*sclerectomia*, de σκληρὸς, dur, et ἐκτομὴ, excision ; esp. *esclerectomia*]. Section de la sclérotique. V. Pupille *artificielle*.

SCLÉRÈME. s. m. [*sclerema*, de σκληρὸς, dur ; all. *Scleroma*, *Xeroderma*, angl. *scleroderma*, *xeroderma*, it. *sclerasi*, *xeroderma*, esp. *esclerema*] (Chaussier). Endurcissement du tissu lamineux des nouveau-nés, ordinairement causé par l'impression d'un air froid. On l'observe surtout chez les nouveau-nés d'une faible constitution, nés avant terme, les moyens qui procurent une chaleur artificielle ne pouvant suppléer chez eux au défaut d'une chaleur animale suffisante. Quelquefois l'endurcissement est borné aux mains et aux pieds, qui sont gonflés, froids et violacés ; d'autres fois il se propage à tout le corps, la voix s'éteint, les poumons s'engorgent, et le malade succombe du quatrième au septième jour. Parfois la partie tuméfiée s'enflamme, et il se déclare une fièvre violente.

suivie de mort vers le quinzième jour. Un lit bien chaud, une température élevée, l'application de cordon cardé sur les parties endurcies, les bains chauds (à 30° ou 36°) deux fois par jour, d'une demi-heure chacun, peuvent amener la résolution du sclérème. Les complications, telles que l'engorgement des poumons, etc., modifient le traitement. Cette affection est due à la production, dans les interstices des fibres du tissu lamineux, d'une substance amorphe, finement granuleuse, demi-solide, assez résistante, accompagnée quelquefois de granulations graisseuses et de globules granuleux.

SCLÉRÉMIE. s. f. V. Sclérème.

SCLÉRENCHYME. s. m. [de σκληρὸς, dur, et ἔγχυμα, parenchyme]. Tissu végétal qui, tout en étant constitué par des cellules polyédriques comme celles du parenchyme des plantes, offre pourtant une grande dureté, due à l'épaisseur considérable de la paroi de cellule et à la petitesse de la cavité ; tel est le tissu du noyau des fruits en général. = Tissu des polypiers.

SCLÉREUX, EUSE. adj. [de σκληρὸς, dur]. — *Tissu scléreux* (Laurent). Celui qui, provenant du tissu cellulaire primordial, forme par ses modifications évolutives les tissus *hyposcléreux* (tissu fibreux), *protoscléreux* (cartilages) et *deutoscléreux* (os).

SCLÉRIASE. s. f. [*scleriasis*, de σκληρὸς, dur ; all. et angl. *Scleriasis*, it. *scleriasi*, esp. *escleriasis*]. La sclérose.

SCLÉRINE ou **SCLÉRITINE.** s. f. [*bois durci*]. Mélange de sciure de bois (généralement de palissandre) et de sang de bœuf, qu'on introduit dans des moules d'acier, de bronze ou de fonte malléable, et qu'on comprime fortement dans ces moules en même temps qu'on chauffe à une température suffisante pour que la masse acquière un état presque pâteux, prenne toutes les finesses du moule, et produise, après le refroidissement, des pièces semblables au modèle.

SCLÉRITE. s. f. Nom des pierres calcaires microscopiques squelettiques diversement configurées des polypes alcyonnaires et corollaires. = La sclérotite.

SCLÉRO-CHOROÏDITE. s. f. [de *sclerotique*, et *choroïdite*]. Inflammation simultanée de la sclerotique et de la choroïde, dans laquelle ces membranes s'amincissent et adhèrent l'une à l'autre sans produit morbide interposé. La *scléro-choroïdite antérieure* est rare : elle cause des douleurs vives dans l'orbite, une dureté particulière du globe de l'œil, et des troubles de la vision caractérisés par de la photophobie et de la myopie ; elle accompagne souvent l'iritis à rechute, et peut aboutir à la formation d'un staphylôme antérieur. Dans la *scléro-choroïdite postérieure*, le staphylôme postérieur est constant. Dans les deux cas, la lesion est de nature atrophique : aussi est-elle nommée *choroïdite atrophique*. V. Staphylôme.

SCLÉRO-CONJONCTIVITE. s. f. [de *sclérotique*, et *conjonctivite*; esp. *esclero-conjunctivitis*]. Inflammation simultanée de la sclérotique et de la conjonctive.

SCLÉRODERMASIE. s. f. V. Chorionitis.

SCLÉRODERMIE. s. f. V. Chorionitis.

SCLÉRODERMITE. s. f. Synonyme de sclérite.

SCLÉROGÈNE. s. m. [de σκληρὸς, dur, et γεννᾳν, engendrer]. V. Xylogene.

SCLÉROGÉNIE. s. f. [de σκληρὸς, dur, et γεννᾷν, engendrer]. Developpement du tissu scléreux (Laurent).

SCLÉRO-KÉRATITE. s. f. [de *sclérotique*, et *kératite*] (Desmarres). Production d'une ou de plusieurs petites tumeurs blanchâtres, de nature inflammatoire, de la grosseur d'un grain de millet, sous la conjonctive, à 3 ou 5 millimètres de la cornée. Rougeur peu étendue autour de la cornée, avec faisceaux vasculaires qui en partent pour aller au grand angle de l'œil. En même temps, il y a production d'autant de taches semi-lunaires intracornéales, d'un blanc bleuâtre, qu'il y a de petites tumeurs. Elles laissent souvent une tache opaline de la cornée après guérison.

SCLEROME. s. m. [*scleroma*, σκλήρωμα, all. *Verhärtung*, angl. *scleroma*, esp. *escleroma*]. La *sclérose*.

SCLÉROPATHIE. s. f. Induration en général ; sclérème.

SCLÉROPHTALMIE. s. f. [*sclerophthalmia*, σκληροφθαλμία, de σκληρὸς, dur, et ὀφθαλμὸς, œil ; all. *Sclerophthalmia*, *trockene Augenentzündung*, angl. *sclerophthalmy*, it. *scleroftalmia*, esp. *escleroftalmia*]. V. Xérophtalmie.

SCLÉROSARCOME. s. m. [*sclerosarcoma*, de σκληρὸς, dur, et σάρκωμα, sarcome ; all. *Sclerosarcom*, angl. et it. *sclerosarcoma*, esp. *esclerosarcoma*]. Tumeur dure et charnue des gencives. V. Épulie.

SCLÉROSE. s. f. [σκλήρωσις, de σκληρὸς, dur ; all. et angl. *Sclerosis*, it. *sclerosi*, esp. *sclerosis*]. D'une manière générale, toute sorte d'endurcissement morbide des tissus. On fait entrer ce mot dans la composition de mots qui indiquent à la fois cette lésion et le tissu qui en est atteint. V. Cerebrosclerose, Ostéosclerose, etc. — *Sclérose de la moelle épinière* [*myélosclérose*, *atrophie grise* ou *dégénérescence grise de la moelle épinière*]. Altération de la moelle épinière consistant dans une induration grise de ce centre nerveux, et se manifestant par des symptômes divers selon son siège et son étendue, lesquels sont subordonnés à la cause qui lui a donné naissance. Tantôt la sclérose porte sur un ou plusieurs des faisceaux de la moelle sur une certaine longueur (*sclérose rubanée* ou *fasciculée*, Bouchard) ; tantôt elle consiste en plaques d'induration disséminées ou confluentes (*sclérose en plaques*, Charcot, Vulpian). Dans le premier cas, la sclérose peut atteindre les faisceaux postérieurs de la moelle : c'est l'altération caractéristique de l'*ataxie locomotrice progressive* (V. Ataxie) ; ou bien elle atteint les faisceaux latéraux seuls : c'est la *sclérose latérale*. — Dans le second cas, les plaques de sclérose siègent en divers points, non symétriques, de la moelle épinière, et, en outre, du bulbe rachidien, de la protubérance annulaire, des pédoncules cérébraux et cérébelleux, de l'encéphale lui-même. — La *sclérose latérale* est tantôt secondaire, consécutive à une lésion du cerveau, et siégeant sur le côté de la moelle opposé à celui de la lésion encephalique ; tantôt elle est primitive, et est alors symétrique et accompagnée d'atrophie musculaire : d'où les noms de *sclérose latérale symétrique*, de *sclérose latérale amyotrophique*, qui lui sont aussi donnés. L'altération de la moelle consiste en une induration grise des cordons latéraux analogue à celle des cordons postérieurs dans l'ataxie locomotrice et surtout prononcée dans la région cervicale de la moelle. Charcot divise en trois périodes la marche de la maladie, au point de vue symptomatique. Dans la première periode, on observe d'abord un affaiblissement lent, mais progressif, des membres supérieurs, sans fièvre, parfois accompagné de douleurs, de fourmillements ; puis tous les muscles de ces membres s'atrophient, et deviennent bientôt le siège de contractures caractéristiques. A la seconde période, qui vient au bout de 6 à 9 mois au plus, les membres inférieurs sont, à leur tour, atteints de parésie et de rigidité, mais sans atrophie : ces membres sont dans l'adduction ; lorsqu'on presse fortement sur la plante du pied, la jambe et le pied sont pris d'une trémulation ou tremblement involontaire (*phénomène du pied*), qui continue quand on cesse la pression, et qui s'observe, ainsi que la contraction réflexe du tendon rotulien (*phénomène du genou*) dans toute myélite chronique avec sclerose des cordons latéraux. Enfin, la troisième période est marquée par l'aggravation des symptômes précédents et l'apparition des signes de la paralysie dite bulbaire (V. Paralysie *labio-glosso-laryngée*) : la mort survient alors, après 2 à 3 ans en moyenne, sans troubles de la miction ni de la défécation, sans troubles de l'intelligence. — La *sclérose en plaques*, surtout fréquente de 20 à 25 ans, est caractérisée anatomiquement par l'apparition de plaques d'un gris jaunâtre, larges de un ou plusieurs millimètres, demi-transparentes, irrégulièrement disséminées dans les diverses régions des centres nerveux : mais tandis que dans le cerveau elles siègent dans la profondeur de la substance grise, elles sont en général superficielles dans la moelle épinière, dont elles occupent de préférence les cordons antéro-latéraux. Au niveau de ces plaques, on trouve une augmentation considérable de la masse du tissu conjonctif interposé aux éléments nerveux, et, en outre, des granulations graisseuses et des corps granuleux : mais l'intégrité des cylindres d'axe est conservée pendant longtemps, ce qui explique la conservation des fonctions des nerfs atteints et les améliorations passagères observées dans la paralysie des membres. Cette paralysie est en général le premier symptôme de la maladie : elle est presque toujours incomplète, lente, porte seulement sur les membres inférieurs, parfois sur un seul membre, et apparaît sans douleurs fulgurantes comme sans anesthésie. Les membres supérieurs ne sont affaiblis qu'à une période avancée de la maladie. Parfois, au lieu de troubles médullaires, ce sont des symptômes céphaliques qui ouvrent la scène, et parmi eux les plus fréquents sont l'amblyopie, la diplopie, le nystagmus. Puis viennent deux phénomènes caractéristiques : l'embarras de la parole, analogue à celui de la paralysie générale ; le tremblement, qui n'existe jamais au repos, et qui se manifeste seulement lorsque le malade exécute un mouvement assez étendu, tel que l'action de porter à ses lèvres un verre d'eau : le bras présente alors des oscillations rythmiques, et différentes du tremblement de la chorée en ce que le mouvement se fait dans la direction voulue pour atteindre les lèvres, et ne s'égare pas, comme dans cette dernière maladie, vers l'oreille, le front, etc. A la paralysie succèdent les contractures, d'abord intermittentes, puis continues, beaucoup plus fréquentes aux membres inférieurs qu'aux supérieurs. L'intelligence, la mémoire, les sentiments affectifs, l'intérêt aux choses extérieures, diminuent ou disparaissent. Le malade succombe, soit par le fait d'une paralysie bulbaire produite par le développement de plaques de sclérose sur le plancher du quatrième ventricule, soit par épuisement progressif, soit par complication de pneumonie, de tuberculose pulmonaire, etc. La durée de la maladie est de 6 à 10 ans ; la marche est progressive, mais souvent coupée par des rémissions d'une durée plus ou moins longue. Le nitrate d'argent à l'intérieur, les courants continus et l'hydrothérapie, sont les moyens de traitement employés jusqu'ici, sans que les succès définitifs paraissent être bien réels.

SCLÉROSIS. s. f. La blépharite ciliaire. = La sclérose.

SCLÉROSTÉNOSE. s. f. [de σκληρὸς, dur, et στενὸς, étroit]. Endurcissement d'un organe. — *Sclérosténose cutanée*. V. Chorionitis.

SCLÉROSTOME. s. m. [de σκληρὸς, dur, et στόμα, bouche]. Genre d'helminthes nématoïdes ovipares. Le principal est le *sclérostome du cheval* (*Sclerostoma equinum*, Dujardin, *Strongylus equinus*, Müller, *Strongylus armatus*, Rudolphi, *Strongylus armatus minor*, Rayer), dont une variété, pourvue d'organes sexuels, se trouve dans l'intestin du cheval, et l'autre, à organes génitaux non développés, se trouve dans les anévrysmes. Cette variété, appelée *crinon tronqué* (*Crino truncatus*), est très commune dans les tuniques de l'intestin et dans les parois des artères de cet animal, particulièrement dans celles des anévrysmes de la mésentérique. Ils se développent dans des kystes du tissu de la muqueuse sur laquelle les œufs sont déposés. Ce sont des helminthes qui revêtent cinq ou six formes considérées longtemps comme autant d'espèces, mais n'en formant qu'une. Les individus qui vivent dans des kystes des membranes intestinales, dans les poches purulentes, ceux des anévrysmes, des lobules du pancréas et des ligaments hépatiques, proviennent de vers attachés à la face interne du cæcum. Ces émigrants se distinguent les uns des autres par la résidence qu'ils choisissent, par la couleur de la peau, les dimensions du corps, la configuration de l'armure buccale et le degré d'atrophie des organes génitaux. Mais ils se ressemblent par la perte de la faculté reproductrice, tous sont privés d'œufs et de spermatozoïdes. Les colonies qu'ils vont fonder ailleurs demeurent stériles d'une manière permanente (Colin). = *Sclérostome syngame*. On le trouve dans les bronches des oiseaux.

SCLÉROTICONYXIS. s. f. [*scleroticonyxis*, de *sclérotique*, et νύσσειν, percer ; angl. *scleroticonyxis*, esp. *escleroticonyxis*]. Ouverture faite à la sclérotique pour arriver jusqu'au cristallin, et en opérer le déplacement. L'opération de la cataracte *par abaissement* est une *kératonyxis* ou une *scléroticonyxis*, selon que l'instrument est dirigé à travers la cornée ou à travers la sclérotique. Quelques auteurs n'appliquent la dénomination de *kératonyxis* qu'à l'opération de la cataracte *par broiement*, opération que l'on pratique, de même que celle de l'abaissement, par deux procédés différents. La *méthode par abaissement* consiste à déplacer simplement le cristallin avec une aiguille introduite à travers la sclérotique, et à l'enfoncer dans la partie inférieure du corps vitré, où il ne peut plus gêner la vision. On a employé pour cette opération diverses aiguilles droites ou courbes (V. Aiguille *à cataracte*). On plonge l'instrument au côté externe de l'œil, à 2 millimètres au-dessous de son diamètre transversal (pour éviter l'artère ciliaire longue), et à 3 millimètres en arrière de l'union de la sclérotique avec la cornée (pour éviter les procès ciliaires). On le dirige ensuite à la partie supérieure du cristallin ; puis, après avoir déchiré le feuillet antérieur de la capsule, on déprime le cristallin, comme il vient d'être dit, et on le maintient abaissé pendant quelques instants pour que le corps vitré vienne se placer au-devant de ce corps : on retire ensuite l'aiguille. La pointe, qui a pénétré d'abord au point *a* (fig. 439), suivant la ligne *ab*, se trouve au commencement de l'opération au-devant du cristallin,

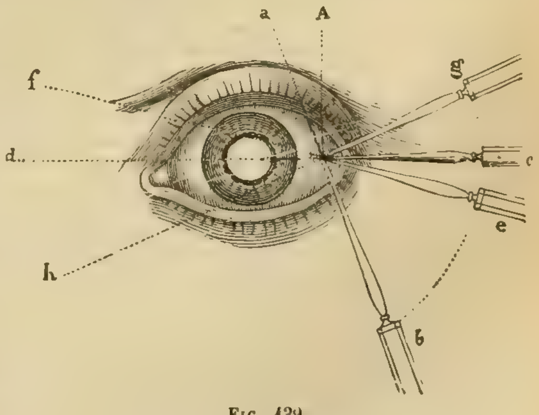

Fig. 439.

suivant la ligne *cd;* puis par une série de mouvements de bascule sur le point *a*, après avoir incisé la capsule, elle se trouve en haut du cristallin, suivant la ligne *ef;* enfin, élevant le manche de l'instrument en haut, en avant et en dehors, suivant la ligne *gh*, la pointe abaisse le cristallin en bas, en dehors et en arrière dans le corps vitré. Le *broiement* consiste à diviser en tous sens la partie antérieure de la capsule du cristallin et le cristallin lui-même, soit en parvenant jusqu'à cet organe à travers la sclérotique, comme quand on pratique l'abaissement, soit en traversant la cornée transparente et plongeant l'instrument à travers la pupille. Dans le premier cas, c'est la *méthode de broiement* proprement dite, qui ne diffère de l'abaissement qu'en ce que l'aiguille, parvenue au cristallin, le divise *en place*, par des mouvements alternatifs en haut, en bas, en avant, en arrière, et en dissémine les parties dans le corps vitré et dans la chambre antérieure. Dans le second cas, c'est la *kératonyxis*, qui ne diffère du mode opératoire précédent qu'en ce que c'est à travers la cornée que l'instrument est introduit. — Après l'abaissement, la petite plaie se cicatrise dans l'espace de quelques heures : le cristallin, déprimé, reste fixé dans le lieu où il a été placé. La vue est immédiatement rétablie, mais ce n'est qu'après une ou deux semaines que les malades doivent faire un libre usage de leur œil (V. CATARACTE). Cette méthode a joui autrefois d'une grande vogue, mais elle est aujourd'hui à peu près complètement délaissée, car le cristallin abandonné dans l'œil ne s'y résorbe pas et expose celui-ci à des irido-cyclites fort graves, à des phénomènes glaucomateux et même à l'ophtalmie sympathique.

SCLÉROTICOTOMIE. s. f. [*scleroticotomia*, de *sclerotique*, et τομὴ, section, incision; esp. *escleroticotomia*]. Incision de la sclérotique. Opération de la cataracte, par une incision d'environ 7 millimètres faite à la sclérotique, à 5 millimètres de la cornée, près de l'angle externe de l'œil. Le danger de blesser les nerfs ou les vaisseaux ciliaires, ou de voir l'œil se vider, et la lésion de membranes plus nombreuses et d'une texture plus compliquée que celle de la cornée, ont fait rejeter la scléroticotomie.

SCLÉROTIDECTOMIE. s. f. [de *sclérotique*, et ἐκτομὴ, excision; esp. *esclerotidectomia*]. V. SCLEROTICONYXIS.

SCLÉROTIQUE. s. f. [*sclerotica*, de σκληρὸς, dur; all. *Sclerotica, Sclera, harte Augenhaut*, angl. *sclerotic coat*, it. *sclerotica*, esp. *esclerotica ; cornée opaque*]. La membrane extérieure de l'œil. Elle est dure, opaque, d'un blanc nacré chez l'adulte, blanc bleuâtre chez l'enfant, jaunâtre chez le vieillard, composée de faisceaux fibreux entre-croisés et séparés par de fins réseaux de fibres élastiques ; elle revêt les quatre cinquièmes postérieurs du globe de l'œil, et a la forme d'une sphère tronquée en avant, où elle présente une ouverture circulaire d'environ 14 millimètres de diamètre coupée en biseau aux dépens de sa face interne, et dans le bord de laquelle est enchâssée la cornée transparente. Elle est percée, dans sa partie qui répond au fond de l'orbite, d'une ouverture pour le passage du nerf optique. Elle donne attache, par sa surface externe, aux muscles de l'œil, et elle est en contact par l'interne avec la choroïde. Son épaisseur, de 1 millimètre près de l'entrée du nerf optique, diminue un peu en avant.

SCLÉROTITE. s. f. [*sclerotitis*, all. et angl. *Sclerotitis*, it. *sclerotitide*, esp. *esclerotitis*]. Inflammation de la sclérotique, qui existe rarement à l'état isolé, et accompagne la choroïdite. V. EPISCLÉRITIS et SCLÉRO-CHOROÏDITE.

SCLÉROTOMIE. s. f. La scléroticotomie.

SCLÉRYSME. s. m. [*sclerysma*, σκλήρυσμα, de σκληρὸς, dur]. Endurcissement, du foie en particulier.

SCOBIFORME. adj. [*scobiformis*, de *scobs*, limaille, sciure, et *forma*, forme; all. *sägspanartig*, it. *scobiforme*, esp. *escobiforme*]. Qui ressemble à de la sciure de bois.

SCOBS. s. m. [*scobs*, sciure]. Ancien nom de la râpure de cerf, de la cendre gravelée et des scories métalliques.

SCOLASTIQUE. s. f. [de *schola*, école ; all. *Scholastik*, angl. *scholastic*, it. *scolastica*, esp. *escolastica*]. Nom donné, dans le moyen âge, à la théologie et à la philosophie enseignées dans les écoles, et qui, partant des principes donnés pour la théologie par les livres saints, pour la philosophie par Aristote, procédaient par voie syllogistique. — *Scolastique médicale* (Pidoux). Forme de l'ontologie médicale que Broussais a cherché à renverser, et qui est caractérisée par l'emprunt des prémisses à des entités, telles que fluides nerveux, etc., dont on cherche à déduire toutes les conséquences possibles, au lieu de puiser ces prémisses dans l'observation des états et des phénomènes normaux, suivis dans la série des âges et dans celle de leurs variations accidentelles.

SCOLÉCIACIS. s. f. [de σκώληξ, ver]. Maladie causée par la présence de vers. V. HELMINTHIASE et VERMINEUX.

SCOLEX. s. m. [σκώληξ, ver ; *massettes*]. Nom donné par O. F. Müller à des vers cestoïdes de poissons dont il formait un genre à part et qui ne sont que la période agame du développement d'une espèce de tænia des oiseaux aquatiques. = Phase ou état agame de l'évolution des vers, polypes, etc. (Van Beneden), lequel donne naissance à des individus sexués, par gemmation, par scission, par segmentation, ou peut-être même par genèse; d'où le nom de nourrice qu'il a reçu d'abord. Tantôt le scolex est l'embryon même qui sort de l'ovule (tuniciers); tantôt il n'est que la progéniture d'un embryon agame sorti de l'œuf (distomiens, cestoïdes) qu'on nomme *proscolex* (*protoscolex*) : le *scolex* n'est alors qu'un état d'évolution de seconde génération (*deutoscolex*) qui se développe aux dépens du *proscolex*, lequel meurt et se détruit après une vie très courte chez les distomiens et les tænias, plus longue chez les cestoïdes. Chez les distomiens le scolex apparaît au milieu du corps du proscolex sous forme de vésicule allongée, sans cils vibratiles, mais se développant vite et se prolongeant parfois en queue recourbée. Ces scolex étaient appelés *sporocystes, vers cylindriformes, vers jaunes* et *tubes germinatifs*, selon les auteurs. Ils diffèrent de forme d'un animal à l'autre. Une fois hors du proscolex, ils grandissent, la tête se distingue du tronc, et dans celui-ci apparaît l'intestin avec un bulbe propre à la succion à sa partie antérieure, etc. Chaque scolex de certains distomiens engendre directement par métagenèse, dans son intérieur, à la fois des scolex semblables à eux et des embryons d'une autre configuration qui formeront l'individu parfait ou *proglottis;* chez d'autres distomiens, chaque scolex n'engendre que des embryons représentant la phase (proglottis) supérieure et dernière d'évolution. Chez les cestoïdes, le proscolex donne naissance, par métagenèse, à plusieurs scolex (*cœnures, échinocoques*) ou à un seul (*tænias*). Le scolex ici représente une *tête de tænia* ou de bothriocéphale, vivant librement dans les mucosités intestinales (*tænias*) ou dans les tissus (*cysticerque*, etc.). Au milieu est le tubercule en forme de trompe avec ses crochets; sur ses côtés apparaissent quatre éminences prenant la forme de *ventouses* ou d'appendices variés (*bothridies*), selon les espèces et les genres, et sur presque toutes les espèces une ou deux couronnes de crochets ; les bothridies et le tubercule médian peuvent s'invaginer dans la vésicule proscolex ou dans le cou, d'où les changements de forme nombreux. La vésicule proscolex pleine de liquide, et chargée d'une ou plusieurs têtes avec un col plissé, constitue l'*hydatide* des anciens auteurs ; on la rencontre parfois à l'état d'*acéphalocyste*, c'est-à-dire sans qu'il y ait encore de scolex développé à sa surface. Il y a des polypes, tels que les *hydres*, qui fournissent des œufs dès qu'ils sont arrivés à l'état de *scolex*, sans offrir la forme de *proglottis médusaire* que présentent des genres voisins, et qui n'est représentée que par les sacs ovulaires et spermatiques. Il y a des polypes qui, arrivés à l'état sexuel ou de méduse (*proglottis*), donnent à la fois des œufs et des gemmes ou seulement des gemmes qui deviennent directement semblables à la mère : ici tous les états intermédiaires ci-dessus sont sautés. Enfin, dans presque tous les ordres, il y a, à côté des espèces digenèses hétérogones ou homogones, des espèces voisines dans leur âge adulte dont les embryons sortis de l'œuf arrivent par évolution directe à l'état sexué en sautant les états intermédiaires de *proscolex* et de *scolex*.

SCOLIOSE. s. f. [*scoliosis*, σχολιότης, de σχολιός, tortueux, sinueux ; all. *Skoliosis*, *Rückgratsverbiegung*, angl. *scoliosis*, it. *scoliosi*, esp. *escoliosis*]. Déviation latérale du rachis, plus fréquente que les déviations antéro-postérieures (cyphose et lordose), et se combinant souvent avec elles. La scoliose est ordinairement divisée en *myopathique* et *ostéopathique*. La première est la suite d'un trouble dans l'antagonisme physiologique des muscles qui agissent des deux côtés de la colonne vertébrale ; si elle a été déterminée par une position vicieuse du tronc, avec exercice inégal des muscles latéraux de la colonne, on l'appelle *scoliose habituelle*. — Fig. 440. Scoliose réelle. 1, sommet de la courbure supérieure, convexité à gauche, au niveau de la région cervico-dorsale ; 2, sommet de la courbure moyenne, convexité à droite, au niveau de la région dorso-lombaire ; 3, sommet de la courbure inférieure, convexité à gauche, au niveau de la région lombo-sacrée ; 4, région sus-scapulaire gauche, plus saillante que la région sus-scapulaire droite ; 6, moitié droite de la région dorsale inférieure formant une gibbosité considérable avec relief des côtes ; 7, parties correspondantes à gauche, fortement déprimées ; 8, relief considérable formé par la masse commune gauche soulevée en arrière par suite de la torsion des vertèbres lombaires ; 9, masse commune droite, moins saillante, quoique plus fortement tendue. — La scoliose *ostéopathique* est ordinairement la suite du rachitisme (*scoliose rachitique*) ; plus rarement d'une affection inflammatoire ou tuberculeuse de la colonne ; elle forme alors une courbure anguleuse, tout à fait analogue à la gibbosité angulaire due au mal de Pott. On peut rattacher à la scoliose ostéopathique les cas rares de scoliose dus à la formation anomale *congénitale* de la colonne (*scoliose congénitale* de certains auteurs). D'après Bouvier, les modifications musculaires seraient toujours consécutives à une lésion osseuse. On a encore décrit une scoliose *empyématique*, suite d'empyème ; une scoliose *statique*, due au raccourcissement d'une des extrémités inférieures. Cette déviation, au début, montre une saillie allongée, placée entre le bord spinal de l'omoplate d'un côté et les apophyses épineuses, et une saillie semblable de l'autre côté dans la région lombaire. Lorsque la scoliose est à ce premier degré, le tronc est encore d'aplomb ; le sujet *se tient mal*, sans que l'on voie encore de déformation. Au second degré, la courbure dorsale devient prédominante, et le tronc s'incline d'un côté ; ou bien c'est la courbe lombaire qui prédomine, ce qui est plus rare, et le corps tend à s'incliner dans le même sens. Les individus chez lesquels existe ainsi une scoliose au deuxième degré sont dits *contrefaits*. Le troisième degré n'est que l'exagération des formes précédentes, et les sujets sont alors *bossus* d'une manière très prononcée. La position dans le décubitus horizontal, les moyens mécaniques et orthopédiques, la gymnastique, l'électricité, doivent être successivement ou simultanément employés pour ramener et maintenir les vertèbres dans une situation voisine de la normale.

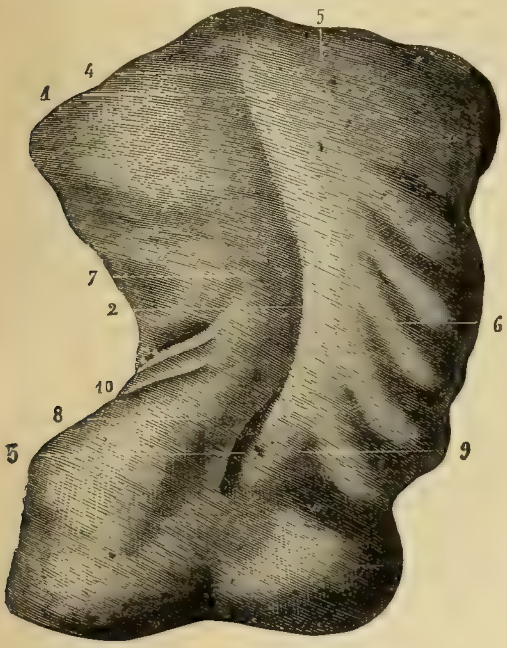

Fig. 440.

SCOLOPENDRE. s. f. [*Asplenium scolopendrium*, L., *langue de cerf*, all. *Hirschzunge*, angl. *hartstongue*, *spleen-wort*, it. *scolopendra*, esp. *escolopendra*]. Fougère, dont les frondes radicales, pétiolées, entières, longues, vertes, luisantes, présentent sur leur dos deux rangs de lignes parallèles formées par les sores. On les employait jadis, fraîches, comme apéritives ; sèches, elles étaient administrées dans les mêmes cas que les capillaires dont elles ont l'odeur. = Genre de *myriopodes*.

SCOLOPOMACHÉRION. s. m. [*scolopomachærium*, de σκόλοψ, instrument long et pointu, et μαχαίριον, petit couteau ; all. *Skalpell*, angl. *scolopomachærium*, esp. *escolopomaquerion*]. Espèce de bistouri très allongé, recourbé et terminé par un bouton.

SCOLOPSIE. s. f. [de σκόλοψ, pieu]. Sorte de suture du crâne.

SCOLYTE. s. m. [*Scolytus*]. Genre de coléoptères xylophages, qui s'attaquent aux ormes, pins et chênes. Ratzeburg et Eug. Robert prescrivent de brûler certains arbres et amas de branches placés dans les bois comme appâts pour attirer les femelles des scolytes pressées de pondre.

SCOPARINE. s. f. ($C^{42}H^{22}O^{20}$). Matière colorante extraite du genêt à balais (*Genista scoparia*, Lam.). Jaune, cristallisable (Stenhouse), soluble dans l'eau bouillante et l'alcool.

SCORBUT. s. m. [all. *Scorbut*, *Scharbock*, angl. *scurvy*, it. *scorbuto*, esp. *escorbuto*]. Affection générale, déterminée par une modification profonde de l'économie, et dont les principaux caractères sont un affaiblissement notable dans l'énergie musculaire, et des hémorragies multiples. Le scorbut reconnaît pour cause une assimilation insuffisante, quels que soient le milieu et les conditions qui l'amènent, ou l'encombrement, associé à une persistance des déperditions désassimilatrices sous l'influence d'un travail continu. Les conserves, les viandes salées, perdant à la longue de leurs qualités assimilatrices favorisent le développement du scorbut quand l'usage en est exclusif ou trop prolongé. Il n'y a pas lieu de différencier le scorbut de mer du scorbut de terre : dans quelque lieu qu'elle se développe, cette maladie est identique; seulement elle peut revêtir un caractère d'autant plus grave, qu'il y a plus impossibilité de modifier les causes qui lui ont donné naissance : c'est le cas pour les hommes embarqués. Dans cette circonstance, l'affection atteint le plus souvent, avec plus ou moins de rapidité, la grande majorité des individus soumis aux mêmes influences, tant intérieures qu'extérieures. Par rapport à la marche, aux lésions et au traitement, le scorbut, qu'il sévisse à terre ou à bord, est une affection toujours une de sa nature, quelles que soient les conditions hygiéniques au milieu desquelles il se développe ; il ne diffère que par l'intensité des symptômes et par les complications qui s'ajoutent à l'affection principale. Toutes les fois que le séjour à la mer se prolonge plus de six mois sans relations avec la terre, on voit survenir le scorbut, plus ou moins tôt, selon la constitution et le régime des hommes, quels qu'en soient le grade, la constitution, l'alimentation avec du pain frais ou du biscuit, de la viande salée ou de la viande fraîche, conservée ou cuite saignante, des légumes frais ou secs, du vin ou de l'eau. Lorsque le scorbut reconnaît cette cause, dès que les scorbutiques ont été déposés à terre, ils sont guéris en deux ou quinze jours, selon la gravité de leur état, sans médicaments et en continuant à recevoir la même ration de biscuit, viande salée, fèves ou pois, thé ou café. Si des viandes et légumes frais peuvent être donnés, la guérison est pourtant plus rapide. Cette action de l'atmosphère terrestre est manifeste dans ces cas. Les symptômes du scorbut des *hommes de mer* sont les suivants : vers le sixième mois de navigation, on observe dans l'équipage une paresse insolite ; sur tous les visages apparaît une teinte jaunâtre caractéristique, distincte de l'ictérique et de celle de toute autre cachexie. Peu après, les hommes offrant cette teinte sont incapables de service, restent couchés avec lassitude extrême, prostration insurmontable; air triste et abattu; puis les gencives deviennent livides, molles, saignantes, avec ou sans enduit blanchâtre; haleine fétide, insupportable. Bientôt apparaissent des pétéchies sous-épidermiques, auxquelles succèdent de véritables ecchymoses, variant du jaune brun au bleu noirâtre ; elles soulèvent la peau lorsque l'infiltration sanguine s'étend à tout le derme et au tissu cellulaire sous-cutané. Les gencives deviennent fongueuses, végétantes, ulcérées, les dents se déchaussent; puis viennent des douleurs articulaires, insupportables, d'autres lésions quelquefois ou des caries, des hémorragies de telle ou telle muqueuse pouvant causer la mort; de l'œdème des jambes, des phlyctènes suivies d'ulcères qui s'étendent rapidement; la chute des dents. Quelques-uns offrent une dypsnée très pénible, qui va toujours en croissant. Le pouls reste normal pendant toute la durée du mal, ainsi que l'intelligence, mais avec dépression morale, désespoir, nostalgie, et quelquefois tendance au suicide, dégoût profond, le plus souvent, pour les aliments. Quand cette maladie attaque les individus réunis en grand nombre dans des lieux étroits, ses causes les plus actives sont le froid humide, les aliments et les boissons insalubres, les affections morales tristes, les fatigues excessives, etc. Sur terre les symptômes sont les mêmes. Quand les malades succombent, on trouve des épanchements sanguins dans le tissu cellulaire, dans les cavités splanchniques, dans le tissu cellulaire ; les muscles sont souvent ramollis, plus fréquemment indurés par suite d'épanchements sanguins entre les fibres (*induration scorbutique*), les os cariés, etc. Le traitement est presque tout hygiénique : un bon régime, un air pur, l'exercice, le passage d'une température froide et humide à une température chaude et sèche, sont particulièrement indiqués; on doit y joindre les toniques, les amers, les fruits acides, les végétaux dits *antiscorbutiques*, la gentiane ou le quinquina. On combat le gonflement et la mollesse des gencives par les collutoires aiguisés avec l'eau de Rabel ; on fait sur les taches scorbutiques des fomentations alcooliques camphrées, etc. — *Scorbut des Alpes* (Odoardi). La pellagre. — *Scorbut de terre.* Le purpura hémorragique.

SCORBUTIQUE. adj. [all. *scorbutisch*, angl. *scorbutic*, *scorbutical*, it. *scorbutico*, esp. *escorbutico*]. Qui est affecté du scorbut ; qui est de la nature du scorbut : *blennorragie scorbutique*, *tache scorbutique*.

SCORDÉINE ou **SCORDININE**. s. f. Principe retiré du *Teucrium scordium*, L., jaune de corne, aromatique, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et les alcalis.

SCORDIUM. s. m. [all. *Knoblauchsgamander*, angl. *water-gamander*, it. *scordio*, esp. *escordio*]. V. DIASCORDIUM et GERMANDRÉE *aquatique*.

SCORIE. s. f. [*scoria*, de σκωρία, écume, crasse ; all. *Schlacke*, angl. *scoria*, *slag*, *dross*, it. *scoria*, esp. *escoria*]. Matière qui se sépare pendant la fusion des métaux, et qui vient se vitrifier à leur surface. Les *scories* sont composées surtout par des silicates divers, des sulfures, des oxydes métalliques. V. LAITIER.

SCORODONE. s. f. V. GERMANDRÉE *sauvage*.

SCORODOSMINE. s. f. V. CYSTINE.

SCORPÈNE. s. f. V. POISSON *vénéneux*.

SCORPIOÏDE. adj. [de σκορπίος, scorpion, et εἶδος, forme]. Qui est en forme de queue de scorpion. — *Cyme scorpioïde*. Inflorescence recourbée en forme de queue de scorpion : myosotis, consoude, etc.

SCORPION. s. m. [*scorpio*, σκορπίος, all. et angl. *Scorpion*, it. *scorpione*, esp. *escorpion*]. Genre d'arachnides pulmonaires, qui existent dans toutes les parties chaudes ou tempérées du globe, et dont on rencontre une espèce (*Scorpio europæus*, L.) dans le sud de l'Europe. La queue est armée d'un piquant qui présente au-dessous de sa pointe plusieurs ouvertures communiquant avec une glande à venin située dans le dernier segment de la queue. La piqûre de ce dard détermine une inflammation locale, avec tuméfaction considérable, fièvre, engourdissement, vomissements, douleurs et tremblement de tout le corps. On combat ces accidents au moyen de l'ammoniaque à l'intérieur et à l'extérieur, et de topiques alcooliques, camphrés, d'extrait de Saturne, etc. — *Huile de scorpion*. Préparée autrefois par la digestion des scorpions dans l'huile d'olive, elle n'avait d'autre propriété que celle de l'huile bien qu'elle fût réputée antiputride et alexipharmaque.

SCORZONÈRE. s. f. [*Scorzonera*, all. *Schwarzwurzel*, angl. *scorzonera*, *viper's grass*, it. *scorzonera*, esp. *escorzonera*]. Genre de plantes synanthérées. — *Scorzonère d'Espagne* [*Scorzonera hispanica*, L.]. Elle est cultivée comme alimentaire. Sa racine, longue, du volume du doigt, noire en dehors et très blanche en dedans, mucilagineuse et un peu sucrée après sa cuisson, constitue un aliment adoucissant ; mais elle est inférieure, comme médicament, aux autres plantes émollientes.

SCOTODINIE. s. f. [*scotodinia*, σκοτοδινία, de σκότος, ténèbres ; et δῖνος, vertige ; angl. *scotodinia*, it. *scotodinia*, esp. *escotodinia*]. Synonyme de *vertige ténébreux*.

SCOTOME. s. m. [*scotoma*, σκότωμα, de σκότος, ténèbres; all. *Scotosis*, angl. et it. *scotoma*, esp. *escotoma*] (Sichel). Tache plus ou moins étendue, arrondie, d'une teinte sombre, gris foncé ou noire, immobile, rarement multiple, qui occupe le centre de l'axe visuel ou son voisinage. Elle couvre une portion de l'objet que le malade regarde, et dans lequel il croit voir une espèce de tache qui en cache une portion. Il en résulte une vision partielle ou latérale. Cette affection résulte de l'insensibilité d'une portion peu étendue de la rétine, dépendant, soit de l'engorgement ou de la varicosité de quelqu'un des vaisseaux rétiniens, soit de la paralysie ou de la désorganisation d'un point de la pulpe nerveuse ; elle est symptomatique d'une amaurose commençante. Avec le progrès de la maladie, la tache s'agrandit et peut envahir tout le champ de la vision, et amener une cécité complète. Le scotome, quand il est persistant, est toujours un symptôme de mauvais augure, en ce qu'il indique une affection profonde quoique circonscrite de la rétine, et résiste longtemps aux moyens curatifs. Le traitement sera dirigé d'après le caractère de l'amblyopie que ce phénomène accompagne. Il ne faut pas confondre le scotome avec les *mouches volantes*.

SCOTOMIE. s. f. V. VERTIGE.

SCROBICULE. s. m. [*scrobiculus*, diminutif de *scrobs*, fosse ; ἀντικάρδιον, all. *Herzgrube*, angl. *scrobiculum*, it. *scrobicolo*, esp. *escrobiculo*]. Autrefois, *scrobicule* ou *fossette du cœur* (*scrobiculus cordis*), la dépression que présente l'épigastre au niveau et au-dessous de l'appendice xiphoïde, et qui répond au foie et non au cœur.

SCROBICULEUX, EUSE. adj. [de *scrobiculus*, fossette ; all. *grubig*, angl. *scrobiculate*, it. *scrobiculoso*, esp. *escrobiculoso*]. Se dit, en botanique, des parties dont la surface est creusée de petites fossettes irrégulières.

SCROFULACRINE. s. f. Matière résineuse, soluble dans l'eau et l'alcool, extraite de la scrofulaire aquatique.

SCROFULAIRE. s. f. [*Scrofularia*, L., all. *Braunwurzel*, angl. *scrofularia*, *fig-wort*, it. *scrofolaria*, esp. *escrofularia*]. Genre de plantes scrofulariées. — *Scrofulaire aquatique* [*herbe du siège*, *bétoine d'eau*, *Scrofularia aquatica*, L.]. Elle a été recommandée comme tonique, résolutive, antiscrofuleuse. — *Scrofulaire noueuse* [*grande scrofulaire*, *herbe aux écrouelles*, *Scrofularia nodosa*, L.]. Elle est succédanée de la précédente.

SCROFULARIÉES. s. f. pl. [*scrofulariæ*, all. *Braunwurzelarten*, angl. *scrofulariæ*, esp. *escrofularieas*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, comprenant des herbes ou des arbustes à feuilles souvent opposées, quelquefois alternes, simples, à fleurs en épis ou en grappes terminales. Calice monosépale persistant, à 4 ou 5 divisions inégales ; corolle monopétale irrégulière, bilobée, souvent personnée ; 2 à 4 étamines didynames ; ovaire à deux loges polyspermes appliqué sur un disque hypogyne ; style simple, stigmate bilobé. Le fruit est une capsule biloculaire, s'ouvrant tantôt par des trous pratiqués vers le sommet, tantôt par 2 ou 4 valves portant chacune la moitié de la cloison sur le milieu de leur face interne, ou opposée à la cloison, qui reste entière. Les graines contiennent, sous leur tégument propre, une amande composée d'un endosperme charnu qui renferme un embryon droit, cylindrique.

SCROFULARINE. s. f. Matière cristallisable, amère, soluble dans l'eau, extraite de la scrofulaire noueuse.

SCROFULE. s. f. [*scrofulæ*, de *scrofa*, truie ; χοιράδες, de χοῖρος, pourceau ; all. *Scrofeln*, angl. *scrofula*, it. *scrofola*, esp. *escrofulas* ; vulgairement *ecrouelles*, *tumeurs froides*, *les scrofules*, à cause de son analogie avec une affection propre aux porcs]. Maladie constitutionnelle, non contagieuse, le plus souvent héréditaire, d'une durée ordinairement longue, se traduisant par un ensemble d'affections variables de siège et de modalité pathogénique, qui ont pour caractères communs la fixité, la tendance hypertrophique et ulcéreuse, et pour siège ordinaire les systèmes tégumentaire (peau et muqueuses), lymphatique et osseux. La maladie se manifeste par des tumeurs irrégulières (*engorgements scrofuleux*), dures, indolentes, mobiles, qui occupent les ganglions du cou, de l'aisselle, et qui s'accroissent peu à peu, se ramollissent et présentent de la fluctuation. La peau qui les recouvre est luisante, et s'ouvre dans différents points. Les plaies, après une durée plus ou moins longue, se cicatrisent, pour faire place à de nouvelles tumeurs dans d'autres endroits du corps. Les cicatrices consécutives sont indélébiles, et forment une dépression plus ou moins marquée dont le fond est inégal et traversé par des brides saillantes. Elles adhèrent aux parties sous-jacentes, dont il est impossible de les séparer. Les cicatrices de la syphilis, au contraire, sont de niveau avec les parties voisines ; la peau qui les recouvre est amincie, pâlie et décolorée, gaufrée, comme les cicatrices vaccinales, n'adhérant jamais aux parties sous-jacentes, sur lesquelles il est toujours facile de les faire glisser. Les scrofuleux sont souvent atteints de tubercules dans les divers organes et notamment dans les poumons, où l'affection donne lieu à la phtisie, et dans les glandes mésentériques, qui deviennent alors le siège du carreau. On observe souvent, en même temps, des indurations de la peau, sur les membres, sur le tronc, et surtout aux ailes du nez, sous forme de saillies, de bourrelet, d'eczéma, d'impétigo, de lupus. Dans le système osseux, la scrofule donne lieu à la périostéite, à la carie, à la nécrose, aux tumeurs blanches. Du côté des muqueuses, elle détermine des coryzas, des blépharites, des conjonctivites, des bronchites, des entérites rebelles. Pinel a mis avec raison la scrofule au nombre des lésions organiques générales. C'est une maladie grave. Elle est fréquemment produite par un mauvais régime et une habitation insalubre durant les premières années de la vie. Ricord la considère comme une des formes de la syphilis héréditaire, laquelle, du moins, semble y prédisposer. Les scrofules sont endémiques dans les gorges des montagnes et les lieux marécageux. La constitution du scrofuleux est lymphatique ; sa face est comme bouffie et infiltrée ; sa lèvre supérieure est épaisse, ses yeux sont rouges et larmoyants. A l'ouverture cadavérique, on trouve les ganglions lymphatiques hypertrophiés, avec suppuration ou induration rouge ou tuberculisation, des épanchements dans les cavités splanchniques, etc. Le traitement est, en grande partie, hygiénique : il faut un air pur, sec et chaud, des vêtements de laine, des exercices en plein air, un régime fortifiant, des frictions sèches ou des fumigations aromatiques, des bains de mer ou des bains sulfureux. De tous les médicaments réputés antiscrofuleux, l'iode avec ses composés est celui auquel on donne aujourd'hui la préférence, ainsi qu'à l'huile de foie de morue. — *Scrofule mésentérique*. V. CARREAU.

SCROFULEUX, EUSE. adj. et s. [*scrofulosus*, *strumosus*, all. *scrofulös*, angl. *scrofulous*, it. *scrofuloso*, esp. *escrofuloso*]. Qui est affecté de scrofule ; qui a rapport à cette maladie : *conjonctivite scrofuleuse*. — *Constitution scrofuleuse*. Tête trop grosse ou trop petite ; membres trop longs ou trop courts ; difformités de la face, dont l'expression est disgracieuse : front tantôt bas, étroit et déprimé, tantôt d'une saillie exagérée ; yeux petits, à peine ouverts ; paupières bouffies, comme infiltrées, chassieuses ; nez camard, court, déprimé, enfoncé au niveau de sa racine, arrondi à son extrémité libre et dans ses ailes, dont l'épaisseur rétrécit l'ouverture des fosses nasales. Bouche habituellement trop grande ; lèvres épaisses, renversées en dehors ; pommettes saillantes, diamètre transverse de la face trop considérable ; peau fine, mate, terreuse, ou d'un rouge trop foncé, disposé en plaques circonscrites. Cou court, volumineux ; poitrine étroite, ventre gros, doigts élargis en forme de palette à leur extrémité. La sensibilité générale est le plus souvent obtuse, l'imagination lente, l'intelligence bornée, les sens peu développés. Les fonctions animales restent quelquefois normales; souvent elles présentent des anomalies prononcées : l'inappétence alterne avec l'appétit immodéré; la constipation la plus opiniâtre avec une diarrhée difficile à maîtriser. En un mot, au défaut d'harmonie dans les formes extérieures correspond un défaut d'équilibre et de régularité dans l'exercice des fonctions physiologiques. — *Ophtalmie scrofuleuse*. V. Blépharite.

SCROFULIDE. s. f. (Bazin et Hardy). Nom générique des affections de la peau et des muqueuses développées sous l'influence de la scrofule. En admettant, pour la scrofule cutanée, de même que pour les syphilides, des variétés fondées sur la présence de la vésicule, de la pustule, etc., comme lésions primordiales ou principales, on aurait, d'après Hardy, les formes suivantes : 1° la *scrofulide cutanée exanthématique* ; 2° la *scrofulide cutanée pustuleuse* ; 3° la *scrofulide cutanée squameuse* ; 4° la *scrofulide cutanée cornée;* 5° la *scrofulide cutanée tuberculeuse;* 6° la *scrofulide cutanée verruqueuse;* 7° la *scrofulide cutanée phlegmoneuse*. — *Scrofulide boutonneuse* (Bazin). V. Strophulus.

SCROFULISME. s. m. L'état scrofuleux.

SCROFULOSE. s. f. (Fuchs). L'ensemble des affections particulières auxquelles la *scrofule*, la constitution scrofuleuse, imprime un cachet spécial.

SCROTAL, ALE. adj. [*scrotalis*, angl. *scrotal*]. Appartenant au scrotum : *hernie scrotale*.

SCROTOCÈLE. s. f. [*scrotocèle*, de *scrotum*, scrotum, et κήλη, hernie, tumeur; all. *Hodensackbruch*, angl. *scrotocele*, it. *scrotocele*, esp. *escrotocele*]. Hernie complète, qui descend au fond du scrotum.

SCROTUM. s. m. [*scrotum*, ὀσχέον, all. *Hodensack*, angl. *scrotum*, it. *scroto*, esp. *escroto*]. Enveloppe cutanée commune aux deux testicules. C'est un prolongement de la peau de la partie interne des cuisses, du périnée et du pénis, qui forme une sorte de poche brune, rugueuse, couverte de poils longs et rares, et pourvue de follicules sébacés. Le scrotum est partagé en deux par une ligne saillante, le *raphé*, qui s'étend de l'anus à la racine de la verge. Son organisation est la même que celle de la peau des autres parties, si ce n'est que son chorion est plus mince, que son épiderme offre davantage de pigment, et que sa transparence laisse distinguer les vaisseaux se distribuant dans le dartos. = Dans quelques écrits le mot *scrotum* désigne les enveloppes du testicule connues vulgairement sous le nom de *bourses*, et qui sont, en procédant du dehors au dedans, le scrotum, le dartos, la tunique celluleuse ou lamineuse, la tunique musculaire ou érythroïde, la tunique fibreuse et la tunique vaginale. D'une grande minceur, elles forment au testicule une enveloppe commune peu épaisse. Elles sont unies entre elles par contiguïté immédiate ou par un tissu cellulaire lâche. — *Hydropisie* ou *œdème du scrotum*. V. Hydrocèle. = *Le scrotum* [le *dessous*, le *rognon*, la *brague*]. Maniement impair, particulier au bœuf, et correspondant aux bourses. Celles-ci peuvent être le siège d'une accumulation graisseuse abondante, surtout à leur partie supérieure, dans le point où sont logés les ganglions lymphatiques. Les bœufs peuvent avoir été châtrés ou bistournés. On s'en assure en même temps que des qualités du dépôt graisseux lorsqu'on explore ce maniement.

SCRUPULE. s. m. V. Poids *officinal*. — *Monomanie du scrupule*. V. Pantophobie.

SCULÉINE. s. f. V. Scille.

SCULTET. [Chirurgien wurtembergeois, 1595-1645]. V. Bandage *de Scultet*.

SCUTELLAIRE. s. f. [*Scutellaria*]. Genre de plantes labiées dont une espèce (*Scutellaria galericulata*, L.), amère, astringente, a été employée comme fébrifuge et stomachique. Le *Scut. indica*, L., a les mêmes propriétés. — Le *Scut. lateriflora*, L., a été vanté contre la rage.

SCUTELLARINE. s. f. Principe amer, brun, soluble dans l'eau, du *Scutellaria lateriflora*.

SCUTELLE. s. f. [*scutella*, de *scuta*, écuelle; all. *Schüsselchen*]. Nom du réceptacle dans les lichens.

SCUTELLUM. s. m. L'*hypoblaste* des graminées.

SCUTIFORME. adj. [*scutiformis*, de *scutum*, bouclier, et *forma*, forme; all. *schitdformig*, angl. *scutiform*, it. *scudiforme*, esp. *escutiforme*]. En forme de bouclier. — *Cartilage scutiforme*. Le cartilage thyréoïde. = Chez les solipèdes, *cartilage scutiforme*, petite plaque cartilagineuse située en avant de la base de la conque de l'oreille, à la surface du muscle temporal, rattachée au cartilage conchinien par des faisceaux musculaires.

SCYBALES. s. f. pl. [*scybala*, σκύβαλα]. Excréments endurcis et arrondis.

SCYLLITE. s. f. pl. (Staedler et Frerichs). Principe neutre, analogue à l'inosite, douceâtre, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool froid et dans l'acide azotique, qui la dissout à chaud. Se trouve dans le foie, la rate et le rein de la *roussette* (*Scyllium canicula*, L.), de la raie, de la torpille, etc.

SCYPHISTOME. s. m. [de σκύφος, coupe, et στόμα, bouche]. V. Proscolex.

SEAU. s. m. V. Alambic.

SÉBACÉ, ÉE. adj. [*sebaceus*, de *sebum*, suif; all. *talgartig*, angl. *sebaceous*, it. et esp. *sebaceo*]. Qui est de la nature du suif. — *Follicules sébacés*. Nom sous lequel la plupart des auteurs comprennent : 1° les *glandes pileuses*, glandes en grappe simple annexées aux follicules pileux (V. Poil); 2° d'autres glandes en grappe simple (*glandes sébacées* proprement dites), très développées dans l'aréole du mamelon, mais qui existent aussi dans certaines parties du corps sans être annexées à des poils (gland, face interne du prépuce, petites lèvres de la vulve). Plus superficielles que les glandes sudoripares, ovoïdes, larges de 1/2 à 2 millimètres, jaunâtres ou blanchâtres, presque opaques, elles sont composées de 1 à 10 culs-de-sac larges de 6 à 35 centièmes de millimètre, se jetant dans un canal excréteur large de 1/5^{e} à 1/10^{e} de millimètre, qui s'ouvre dans un follicule pileux; elles ont une paroi propre, amorphe, à peine granuleuse, à la surface de laquelle adhèrent des fibres élastiques minces et des fibres lamineuses; elles sont tapissées de larges cellules épithéliales, polyédriques ou sphéroïdales, sans noyaux, ayant une paroi incolore, transparente, assez épaisse, et une cavité remplie de gouttes d'huile, qui, s'écoulant par rupture des cellules, constituent l'humeur grasse qui humecte la peau des régions où elles se trouvent. V. Comédon, Molluscum et Varioliforme. — *Matière sébacée* (*sebum*). Le produit de sécrétion des glandes sébacées. Il est jaunâtre ou blanchâtre, onctueux, et formé : 1° de cellules analogues à celles qui tapissent les glandes sébacées, quelquefois devenues sphériques ou ovoïdes, distendues qu'elles sont par leur contenu huileux, plus transparent, à contour moins foncé que les vésicules adipeuses. Ce contenu est souvent devenu homogène par réunion des gouttes huileuses, au lieu d'être à l'état de gouttelettes distinctes : ce fait s'observe surtout dans les kystes sébacés; 2° de cellules épithéliales libres, claires, transparentes, minces, plissées, sans noyau ni graisse; 3° de gouttes huileuses libres; 4° de granulations moléculaires. V. Enduit *fœtal* ou *sébacé*. — *Tumeurs sébacées*. V. Athérome, Glandulaire (*Hypertrophie*), Loupe et Tanne.

SÉBACINE. s. f. [all. *Sebacin*, angl. *sebacine*, it. et esp. *sebacina*] (Bonastre). Matière grasse, retirée du fruit du *Myristica sebifera*, L. V. MUSCADIER. = La matière *sébacée* (de Blainville). = *Sébacine* ($C^{20}H^{18}$). Hydrocarbure solide, incolore, inodore, insipide, fusible à 55°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, produit par distillation du sébate de chaux avec un excès de chaux.

SÉBACIQUE. adj. Qui se rapporte à la matière sébacée. — *Acide sébacique* [*acide pyroléique*, all. *Fettsäure*, angl. *sebacic acid*, it. et esp. *acido sebacico*] ($C^{20}H^{18}O^{8}$). Un des produits de la distillation des corps gras. On l'obtient aussi en traitant l'huile de ricin par la potasse (Bouis), ou les graisses par l'acide azotique. Il cristallise en aiguilles ou lames blanches, nacrées, fusibles à 127°. L'eau, à chaud surtout, et l'alcool, le dissolvent.

SÉBATE. s. m. [*sebas*, de *sebum*, suif; all. *fettsaures Salz*, angl. *sebate*, it. et esp. *sebato*]. Nom générique des sels formés par l'acide sébacique et les bases. Les uns sont neutres, les autres acides. Les sébates alcalins et alcalino-terreux sont solubles dans l'eau.

SÉBESTE. s. f. [all. *Sebeste*, *Brustbeere*, angl. *sebesten*, it. *sebesten*, esp. *sebesta*]. Drupe desséchée du *Cordia Mixa*, L., de la famille des borraginées. Les sébestes ressemblent à de petites prunes noirâtres; elles sont mucilagineuses, adoucissantes et légèrement laxatives. Autrefois on les recevait sèches de l'Égypte; aujourd'hui elles sont remplacées par les jujubes.

SÉBIFÈRE. adj. [de *sebum*, suif, et *ferre*, porter]. Qui donne du suif, de la graisse,

SÉBINE. s. f. (Berthelot) ($C^{30}H^{32}O^{16}$). Corps obtenu en chauffant l'acide sébacique avec la glycérine. Neutre, cristallisé, saponifiable.

SÉBIQUE. adj. S'est dit pour *sébacique*.

SÉBOLITHE. s. f. [de *sebum*, et λίθος, pierre] (Lebert). Concrétion calcaire dans les kystes sébacés. V. TANNE.

SÉBORRAGIE, **SÉBORRHÉE** ou **STÉARRHÉE**. s. f. [de *sebum* ou στέαρ, graisse, et ῥεῖν, couler; *fluxus sebaceus*, all. *Talgdrüsenauschwitzung*, angl. *seborrhœa*, it. et esp. *seborrea*]. Exagération de la sécrétion des glandes sébacées se montrant sous forme de matière huileuse sortie des cellules et humectant la peau, du nez ou autres parties du visage surtout. V. ACME et COMÉDON.

SEBUM. s. m. Mot latin employé en français pour désigner la *matière sébacée*.

SEC, SÈCHE. adj. [*siccus*, ξηρὸς, all. *trocken*, angl. *dry*, it. *sicco*]. Se dit d'un terrain, d'un corps, etc., qui est peu ou point humide. — *Arthrite seche*. V. RHUMATISME *chronique*.

SÉCABLE. adj. [de *secare*, couper]. Qui est susceptible d'être coupé.

SÉCATEUR. s. m. [de *secare*, couper]. Nom générique donné à divers *ostéotomes*. Les *sécateurs*, en particulier la *pince de Liston*, sont préférés à la scie quand l'os n'est pas volumineux, et qu'on craint de tirailler les ligaments d'une articulation par l'action de scier trop près d'elle. — *Sécateur par écrasement*. V. ÉCRASEMENT. — *Sécateur des amygdales*. V. TONSILLITOME.

SÈCHE. s. f. [*Sepia officinalis*, σηπία, all. *Tintenfisch*, *Sepie*, angl. *cuttle-fish*, it. *seppia*, esp. *jibia*]. Mollusque céphalopode dont le corps contient un organe spongieux (*os de seche*) employé autrefois comme absorbant, et formé d'une trame de chitine, associé à du carbonate de chaux, très différent du tissu osseux. La sèche fournit aussi une liqueur noire (*encre de seche*) à l'aide de laquelle elle trouble l'eau pour échapper aux poissons qui la poursuivent, et qui contient de la *mélaïne*. Le reste du corps a la même structure que chez les autres animaux du même groupe. V. CÉPHALOPODE et CHROMATOPHORE.

SECOND, ONDE. adj. — *Seconde vue*. V. DEUTÉROSCOPIE.

SECONDAIRE. adj. [*secundarius*, all. *secondär*, angl. *secondary*, it. *secondario*, esp. *secundario*]. Se dit de phénomènes subséquents ou subordonnés à d'autres : *cataracte secondaire*, *paralysie secondaire*, par opposition à *primaire*. — *Accidents* ou *symptômes secondaires*. V. SYPHILIS. — *Amputation secondaire*. Celle qui, dans les cas d'une fracture compliquée ou de quelque autre grave lésion, est reculée jusqu'à ce que les premiers effets de la lésion sur la constitution soient passés, et que la suppuration se soit établie, contrairement à celle qui est pratiquée immédiatement, et dite *primaire*. — *Fièvre secondaire*. Affection fébrile qui survient après une crise, après l'issue de quelque matière morbide, ou pendant le déclin d'une maladie fébrile. — *Hémorragie secondaire*. V. HÉMORRAGIE *traumatique*.

SECONDINE. s. f. La membrane moyenne de l'ovule végétal, intermédiaire au nucelle et à la primine.

SECONDINES. s. f. pl. [*secundinæ*, *hepar uterinum*, δεύτερα, all. *Nachgeburt*, angl. *secundine*, it. *secundina*, esp. *secundinas*]. V. ARRIÈRE-FAIX.

SECOURS. s. m. [all. *Hülfe*, *Beistand*, angl. *helpe assistance*, it. *soccorso*, esp. *socorro*]. — *Secours à domicile*. V. TRAITEMENT *à domicile*. — *Secours publics*. Secours institués à l'effet de venir en aide, primitivement, aux noyés seuls, et aujourd'hui à toute personne blessée ou malade sur les voies publiques. Les appareils de secours consistent en des *brancards* et des *boîtes* qui renferment des médicaments et objets de pansement. Le *brancard* ou *civière* se compose de deux pans de bois, longs de 3^{m},30, reliés par une toile cirée qui peut, au moyen d'une tringle de fer, se relever en avant, suivant un angle presque droit; de deux traverses de bois qui se replient au moyen de charnières ; de quatre montants de bois disposés à l'avant et à l'arrière, et unis par des boulons aux pièces sur lesquelles ils se meuvent de manière à leur devenir perpendiculaires et à servir de pieds au brancard et de supports à une toile de tente destinée à couvrir le malade ou le blessé ; de deux bretelles de cuir pour les hommes qui opèrent le transport. Le brancard ne doit pas peser plus de 25 kilos. — Le contenu des *boîtes* varie suivant que ce sont des *boîtes à blessés* ou des *boîtes à noyés*. Les premières renferment : 1° une paire de ciseaux; 2° cinq coussins de balle d'avoine ; 3° deux attelles pour fractures de jambe ; 4° trois attelles pour fractures de cuisse ; 5° deux attelles pour fractures d'avant-bras ; 6° trois attelles pour fractures de bras ; 7° deux draps fanons, pour cuisse et pour jambe ; 8° une pièce de ruban de fil écru ; 9° un vase de cuir bouilli ; 10° une éponge ; 11° étui, épingles, aiguilles et fil ; 12° trois flacons contenant 500 gram. d'alcool vulnéraire, d'alcool camphré, d'acétate de plomb liquide ; 13° quatre flacons contenant 125 gr. d'éther, d'ammoniaque liquide, de vinaigre des quatre voleurs, d'alcool de mélisse ; 14° un kilo de bandes ; 15° un kilo de compresses ; 16° 500 gr. de charpie ; 17° un rouleau de sparadrap ; 18° un gobelet d'étain ; 19° une cuiller de fer étamé ; 20° une palette pour saignée ; 21° 200 gr. d'amadou. Les secondes boîtes contiennent : 1° une paire de ciseaux ; 2° un peignoir de laine ; 3° un bonnet de laine ; 4° un levier de bois ; 5° un caléfacteur, ou appareil pour faire chauffer de l'eau rapidement, de trois quarts de litre ; 6° deux frottoirs de laine ; 7° deux gants de crins ; 8° une bassinoire ; 9° un appareil fumigatoire ; 10° du tabac à fumer (100 grammes) ; 11° une seringue à lavements ; 12° une aiguille à dégorger le tuyau de l'appareil fumigatoire ; 13° des plumes d'oie avec leurs barbes ; 14° une cuiller de fer étamé ; 15° un gobelet d'étain ; 16° un biberon ; 17° deux flacons renfermant 500 gr. d'alcool de mélisse et d'alcool camphré ; 18° un flacon renfermant 200 gr. d'alcool rectifié.

pour le caléfacteur; 19° trois flacons contenant 125 gr. de vinaigre, d'éther et d'ammoniaque liquide; 20° un flacon renfermant 100 gr. de sel marin; 21° 500 gr. de compresses; 200 gr. de charpie; 22° un rouleau de sparadrap; 23° une palette à saignée; 24° un briquet; 25° une boîte renfermant dix paquets d'émétique, de 5 centigr. A Paris et dans les communes du département de la Seine, ces appareils sont déposés dans les postes de la police municipale, de la garde de Paris, les bureaux d'octroi situés le long de la Seine ou des canaux, chez des particuliers, presque tous mariniers, et à bord de quelques bateaux à lessive. De plus, tous les propriétaires de bains froids, de bains chauds, de bateaux à vapeur transportant des voyageurs, de toueurs, sont tenus d'avoir des boîtes de secours pour noyés conformes au modèle précédent. Les boîtes de secours renferment une instruction du conseil de salubrité, indiquant les premiers soins à donner aux noyés, asphyxiés et blessés. Le médecin-directeur des secours publics exerce les agents de la police municipale, les mariniers, etc., à la pratique de ces instructions, afin qu'ils puissent, en cas de besoin, administrer eux-mêmes les premiers soins. V. Noyé. — Des appareils de secours, boîtes et brancards, sont établis sur toutes les lignes de chemins de fer de France, dans les stations principales, au niveau des embranchements, partout où il y a un dépôt de locomotives dites *de secours*. Tous les 40 ou 60 kilomètres, on trouve de ces appareils. Certaines compagnies en ont établi volontairement une grande quantité. Les appareils de secours réglementaires sont confiés à la surveillance des chefs de gare, à qui le médecin-inspecteur donne les instructions qui leur permettent d'administrer les premiers soins en attendant l'arrivée du médecin attaché par la Compagnie à certaines circonscriptions déterminées de la ligne (Auguste Voisin).

SECRET. s. m. — *Secret médical ou professionnel. Code pénal*, art. 378. « Les médecins, chirurgiens, et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou profession, des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où la loi les oblige à se porter dénonciateurs, auront révélé ces secrets, seront punis d'un emprisonnement de un mois à six mois, et d'une amende de 100 fr. à 500 fr. » Le secret médical n'est donc pas seulement une obligation morale, c'est une obligation légale. Les cas où le médecin doit se porter dénonciateur sont mal définis par la loi; aussi les opinions sont partagées au sujet de l'obligation de tenir secrets les crimes dont on a eu connaissance dans l'exercice de la médecine. Les articles 55 du code civil et 346 du code pénal sont, en apparence, contradictoires avec l'article 378: mais ils obligent le médecin à déclarer le fait même de la naissance d'un enfant, et nullement à fournir les indications contenues dans l'article 57; il peut donc déclarer inconnus les noms du père et de la mère, et même leur domicile. V. Naissance.

SECRETA. s. m. pl. [*secreta*, choses sécrétées]. Mot latin employé, en hygiène, pour désigner l'ensemble des produits de sécrétion.

SÉCRÉTÉ, ÉE. Se dit d'une substance produite par sécrétion: *humeur sécrétée*.

SÉCRÉTEUR ou **SÉCRÉTOIRE**. adj. [*secretorius*, de *secernere*, séparer; all. *absondernd*, angl. *secretory*, it. *secretorio*, esp. *secretor*, *secretario*]. Qui sert aux sécrétions, et qui a rapport aux sécrétions. — *Appareils, organes*, ou *tissus sécréteurs*. V. Glande. — *Centres secréteurs*. Points circonscrits de la moelle épinière ou allongée dont l'excitation artificielle donne lieu à des sécrétions déterminées, et qui, normalement, sont le point de départ des actions réflexes dont ces sécrétions sont le résultat. Leur topographie est encore mal établie. — *Nerfs sécréteurs*. V. Sécrétion.

SÉCRÉTION. s. f. [*secretio*, du verbe *secernere*, séparer; all. διάκρισις, *Absonderung*, angl. *secretion*, it. *secrezione*, esp. *secrecion*]. Acte physiologique, qui, malgré l'étymologie du mot qui le désigne, ne consiste pas en une simple *séparation*, puisque les humeurs produites n'existent pas toutes formées dans le sang, mais sont produites, avec *choix* et avec production de principes immédiats, par les parois et cellules, tubes et vésicules qui sécrètent; *choix* qui caractérise la *sécrétion* et la rend très distincte de l'*exsudation* et de l'*exhalation*. La sécrétion est une *propriété d'ordre organique ou vital des tissus*, en vertu de laquelle leur substance laisse passer des molécules intérieures, qui, suivant leur nature, sont rejetées au dehors ou réabsorbées, ou séjournent dans des cavités de l'organisme (V. Humeur). La plupart des éléments anatomiques et, par suite, des tissus, sinon tous, laissent échapper des substances liquides ou demi-liquides, qu'ils modifient, chemin faisant, en leur ajoutant ou en leur enlevant quelques principes immédiats. Il est facile de voir ce fait s'opérer sur des éléments considérés isolément, abstraction faite de l'idée de tissu: dans les végétaux, par exemple, on voit une cellule, isolée à l'extrémité d'un poil, sécréter des substances huileuses; dans les animaux, on voit des cellules épithéliales, des glandes sébacées, former des graisses, etc. La sécrétion, *propriété* de tissu, n'est pas une *fonction* comparable à la digestion ou à la respiration: les organes qui sécrètent ne forment pas un *appareil* spécial, ayant pour résultat de son activité l'accomplissement d'une fonction; ils sont seulement annexés aux autres appareils, qu'ils concourent à former, et à chacun desquels ils fournissent un principe spécial. On donne souvent le nom de *sécrétions morphologiques* à celles dont la partie essentielle est un *élément anatomique*, un corps solide quelconque (cellule épithéliale, spermatozoïde), qui apparaît tout formé dans un liquide peu abondant: mais ces éléments solides naissent par un mécanisme analogue à celui qui préside à la formation des cellules, ils ne sont pas sécrétés. A proprement parler, il n'y a de sécrétés que des liquides: mais tantôt, dans ces liquides, il y a des solides en suspension, qui sont entraînés et se détachent des surfaces au moment de la sécrétion: c'est le cas de l'urine, de la bile; tantôt, dans certains liquides sécrétés, naissent, ou sont nés avant qu'il y ait sécrétion, des éléments divers: c'est le cas de l'ovule, des leucocytes du mucus, etc. La sécrétion est tellement subordonnée à la texture des tissus, qu'en faisant un endosmomètre avec des membranes cutanées, muqueuses ou séreuses, on pourra obtenir un courant du liquide le moins dense vers le plus dense, comme à l'ordinaire, *ou l'inverse*, *ou même ne pas avoir de courant du tout*, selon que l'on aura tourné la surface épithéliale ou la face adhérente de la membrane vers tel ou tel des liquides. Ainsi, prenez la peau d'une anguille ou d'une grenouille, placez-la entre deux liquides, l'endosmose se fera de la partie interne à la partie externe de la membrane. Enlevez l'épithélium, les phénomènes changent. Aussi les membranes ont des propriétés endosmotiques différentes, suivant la variété de leur épithélium. La sécrétion a pour *condition physique* d'existence l'*exosmose*, mais elle en diffère en ce que la substance complexe qui sort, molécule à molécule, au travers d'un tissu, est modifiée, chemin faisant, par ce tissu, qui lui emprunte ou lui cède tel ou tel de ses principes, suivant la nature des principes de l'humeur qui fournit les matériaux de sécrétion et suivant la composition de ce tissu. D'où il résulte que l'humeur sécrétée est, au delà des parois sécrétantes, autre qu'elle n'était en deçà. Ce fait rend compte de l'issue de certains principes contenus dans le sang au travers de certains tissus, de certaines glandes, et l'impossibilité où ils sont d'en traverser d'autres. En outre, la sécrétion a pour *condition organique* ou *vitale* d'effectuation la *désassimilation*, comme l'absorption a pour condition d'ordre organique l'*assimilation*. C'est ce qui fait que, dans les *sécrétions des parenchymes glandulaires*, le liquide sécrété diffère du sang non seulement par la proportion des principes constituants, mais encore parce que, pendant le passage au travers des éléments du parenchyme, il y a eu *formation, production de certains principes immédiats* n'existant pas dans le sang. La sécrétion opérée, le produit peut s'étaler à la surface d'une membrane telle que la peau ou une séreuse ; séjourner dans une cavité comme dans les synoviales et autres cavités closes ; ou être transportée du lieu où elle a été produite dans un autre, comme cela est pour la salive, pour la bile, pour l'urine, etc., transport qui constitue l'*excrétion :* celle-ci est donc un acte consécutif à la sécrétion, mais qui n'en fait point partie, qui peut ne pas avoir lieu, bien que la sécrétion continue. La sécrétion offre autant de modes qu'il y a de tissus ayant des éléments ou une structure différente. Le même produit ne peut pas être sécrété par des glandes diverses. Or il est trois groupes principaux de tissus dans lesquels se manifeste ou peut se manifester la propriété de sécrétion. 1° ceux qui sont composés de tubes ou de vésicules closes pourvus d'épithélium ; 2° ceux qui sont disposés en membrane tapissée d'épithélium ; 3° ceux qui forment des masses charnues sans disposition spéciale. Dans ce dernier cas, qui est celui des tissus musculaire, cellulaire, nerveux, adipeux, etc., il n'y a de sécrétion qu'autant que le tissu est accidentellement mis à nu, ou pathologiquement dans son épaisseur (œdème). Là même il n'y a pas simple transsudation du sérum sanguin au travers des parois capillaires ; dans ce passage il y a un *choix* de principes immédiats, qui ne sont plus cédés au profit de certains autres, ou qui le sont en plus grande quantité, et même de principes qui n'existaient pas et qui se forment. Dans le cas des tissus disposés en membrane, il y a, *outre le choix des principes*, formation de principes nouveaux, durant le passage des matériaux fournis par les capillaires au travers des éléments propres du tissu et de sa couche épithéliale : ce sont des substances organiques spéciales qui sont principalement produites, et qui concourent à établir une différence du liquide des séreuses à celui des synoviales, etc. Dans le cas des parenchymes tant glandulaires (glandes proprement dites) que non glandulaires (poumon, placenta, rein, testicule et ovaire), il faut tenir compte : *a.* des capillaires, qui ne jouent dans la sécrétion que le rôle de conduits apportant les matériaux ; *b.* de la paroi propre des tubes ou des vésicules closes sécrétants ; *c.* de l'épithélium qui tapisse ces derniers. Or, dans chaque glande on observe que, outre l'eau et les sels du sang qui passent sans changement, il y a formation, durant le passage au travers de ses parois, de principes qui n'existaient pas dans le plasma sanguin et dont celui-ci a seulement fourni les matériaux. Ce sont, soit des substances organiques spéciales (pancréatine, caséine, etc.), soit des composés cristallisables (cholates et choléates, sucre de foie, sucre du lait, butyrine, etc.). Ailleurs, c'est dans l'épithélium que se passent les principaux phénomènes de cette formation et les changements qui, des matériaux fournis par le sang, font des principes nouveaux. C'est ce qui a lieu dans le foie, dont les cellules se remplissent de principes qu'on retrouve dans la bile, dans le pancréas, dans les glandes salivaires, etc. Parfois, les cellules épithéliales, qui se renouvellent ici comme partout où existe un épithélium, contribuent, en tombant dans la cavité de l'acinus glandulaire, à former le produit de sécrétion. Enfin, dans le cas des parenchymes non glandulaires, le sang contient déjà les principes tout formés de la sécrétion, laquelle s'accomplit sans formation nouvelle. Ici, le phénomène de la sécrétion, qui toujours a pour condition d'existence la structure propre et la nutrition, consiste en un choix de principes formés ailleurs (urates, urée, créatine, créatinine, pour le rein, acide carbonique, etc., pour le poumon). Aussi observe-t-on alors un fait capital qui distingue ces sécrétions excrémentitielles ou parenchymateuses, des sécrétions proprement dites, récrémentitielles ou glandulaires ; c'est que, dans les glandes vasculaires sanguines, on ne trouve pas les principes nouvellement formés dans les artères, tandis qu'on les trouve dans les veines venant de ces glandes ; c'est que, dans les glandes mammaire, pancréatique, etc., on ne trouve les principes qu'elles forment ni dans leurs artères, ni dans leurs veines, mais seulement dans le liquide sécrété ; au contraire, dans les parenchymes non glandulaires (rein, etc.), on trouve les principes du liquide excrémentitiel dans le sang artériel qui arrive au tissu, et on ne les trouve plus dans le sang qui l'a traversé, dès qu'il est dans les veines, où ce sang est dépuré. — Ainsi toutes les sécrétions, quel que soit l'organe qui en est le siège, quel qu'en soit le produit, est toujours sous la dépendance de la circulation sanguine, et, par suite, sous la dépendance indirecte du système nerveux, les nerfs vaso-moteurs modifiant les conditions de cette circulation. Mais, en outre, la plupart des sécrétions, celles dans lesquelles l'activité spéciale des cellules épithéliales se fait sentir, paraissent directement influencées par des nerfs, *nerfs glandulaires* ou *sécréteurs*, indépendants des vaso-moteurs, et qui influeraient sur le *choix* des principes sécrétés, c'est-à-dire sur l'acte essentiel de la sécrétion. Quoique ce second mode d'action nerveuse soit encore obscur au point de vue de sa nature intime, les connexions même des cellules glandulaires avec les terminaisons des nerfs étant imparfaitement connues, elle ne peut actuellement être mise en doute.

SÉCRÉTIVITÉ. s. f. (Spurzheim). En phrénologie, faculté de garder un secret, prudence. V. CRANIOLOGIE.

SÉCRÉTOIRE. adj. V. SÉCRÉTEUR.

SECTILE. adj. [*sectilis*, de *secare*, couper ; all. *spaltbar*, angl. *scissible*, it. *scissile*, esp. *hendible*]. Qui se divise. — *Masse sectile.* Se dit d'une masse pollinique dont les grains, agglutinés par une sorte de résine élastique, peuvent se séparer par une traction.

SECTION. s. f. [*sectio*, de *secare*, couper ; τομή, all. *Durchschneidung*, angl. *section*, it. *sezione*, esp. *seccion*]. Action de couper. — *Section sous-cutanée.* V. TÉNOTOMIE. — *Section du muscle ciliaire.* Opération utile au début du staphylôme et dans les cas d'inflammation de quelque partie de l'œil, avec douleur due à une augmentation de pression intra-oculaire : elle calme aussitôt les douleurs. Un couteau de Wenzel, entouré d'un fil qui en limite le degré de pénétration, de manière à faire une incision de 2 millimètres, et tenu comme une plume à écrire, est plongé dans la sclérotique, de haut en bas, d'avant en arrière, le dos tourné du côté de la cornée, le tranchant dans la direction des fibres de l'albuginée, au-dessous du diamètre transverse, jusqu'au fil qui l'arrête (Serre). Trop rapprochée de la cornée, elle est suivie d'un petit épanchement de sang dans l'œil, qui se dissipe promptement. Quelquefois la cicatrice étreint, sous forme d'un staphylôme à peine visible, une portion d'iris ; il sort quelques gouttes de sang, parfois de l'humeur aqueuse ; jamais le corps vitré ne s'est présenté à l'orifice. = En géométrie, rencontre de deux lignes, d'une ligne et d'une surface, ou d'une surface et d'un solide. V. TANGENTIEL.

SECTIONNER. v. a. Pratiquer la section d'un organe.

SÉCURIFORME. adj. [de *securis*, hache, et *forma*, forme ; angl. *securiform*]. En forme de hache.

SÉDATIF, IVE. adj. Se dit d'une préparation pharmaceutique propre à produire la sédation : *eau sédative*, *liniment sédatif*.

SÉDATIFS. s. m. pl. [*sedativus*, *sedans*, de *sedare*, apaiser; καταπαύων, all. *lindernd*, *beruhigend*, angl. *sedative*, it. et esp. *sedativo*]. Médicaments qui modèrent l'action augmentée d'un organe ou d'un système d'organes. Ainsi, la digitale est un *sédatif* de l'action du cœur ou de la circulation ; les gommes-résines sont des *sédatifs* du système nerveux. Ce mot est synonyme de *calmant*, mais a un sens plus étendu ; il comprend non seulement les moyens médicamenteux, mais encore un grand nombre de moyens étrangers à la pharmacologie. Ainsi, on ne peut dire que la saignée soit un *calmant* des douleurs, de la pleurésie, de la pleurodynie, etc., mais on dira qu'elle est un *sédatif* de la douleur. C'est que la *sédation* n'est point le résultat d'une médication particulière produite par un ordre de moyens analogues les uns aux autres, mais l'expression générale d'un effet thérapeutique secondaire, qui peut être produit par des moyens très différents, quelquefois opposés.

SÉDATION. s. f. [*sedatio*, κατάπαυσις, all. *Linderung*, angl. *mitigation*, it. *sedazione*, *lenimento*, esp. *sedacion*]. Effet produit par des sédatifs.

SÉDENTAIRE. adj. [*sedentarius*, de *sedere*, résider]. — *Os sédentaire* [*os sedentarium*, *protuberantia ossis coxendicis*, all. *Sitzbein*, *Sitzhöker*, angl. *sedentary bone*, it. *sedentario*]. La tubérosité sciatique.

SÉDIMENT. s. m. [*sedimentum*, de *sedere*, tomber au fond ; ὑπόστασις, all. *Satz*, angl. *sediment*, it. et esp. *sedimento*]. Dépôt qui se forme par la précipitation d'une ou de plusieurs des substances tenues en dissolution ou en suspension dans un liquide. — *Sédiments urinaires* [all. *Niedersatz*]. L'urine peut tenir en suspension : 1° du *mucus vésical*, produit naturellement par la vessie ; 2° des *cellules épithéliales* pavimenteuses englobées dans ce mucus et venant de la vessie et de l'urètre, avec ou sans *épithélium nucléaire* de la vessie ; 3° souvent des *globules de pus*, en très petit nombre, remarquables par leur *petit volume*, mêlés aux cellules épithéliales, ou composant de petits filaments blancs par accumulation dans de petits faisceaux de mucus dense et finement strié. Ces éléments se trouvent dans les dépôts urinaires en quantité variable selon leur nature ; l'exagération de leur quantité caractérise certaines maladies, et a donné lieu à la formation d'espèces distinctes de dépôts. Ce sont : *a*. les *dépôts muqueux* variant d'aspect depuis l'état nuageux (V. NUBECULE) jusqu'à celui de flocons ou même de matière en masse visqueuse, dense. Ils sont plus ou moins transparents, selon la quantité de globules de pus et de cellules épithéliales qu'ils entraînent ; *b*. les *dépôts purulents*, qui, compliquant souvent les précédents, ou *vice versâ*, bien qu'ils puissent exister indépendamment les uns des autres, forment une couche blanche ou jaunâtre qui se sépare nettement au fond du vase, ou rendent l'urine trouble au moment de l'émission ; 4° de la *graisse* (V. CHYLURIE); 5° des *globules sanguins*, qui existent fréquemment comme partie principale des dépôts morbides, soit en assez grande quantité pour former une couche au fond du vase, après le repos, soit peu abondants, restant en suspension dans l'urine qu'ils colorent plus ou moins, et visibles seulement au microscope ; 6° de la *fibrine* en caillots, fait qui indique presque certainement une *hématurie vésicale ;* 7° des *cylindres* de constitution variable. — Les dépôts suivants ne proviennent plus, comme les précédents, des parties constituantes de l'appareil urinaire, mais des principes de l'urine. Ce sont : 1° l'*urate de soude*, toujours combiné avec des traces d'urates d'ammoniaque, de potasse, et quelquefois de chaux et de magnésie. Ce sédiment peut être considéré comme presque aussi normal que celui de carbonate de chaux du cheval, tellement sont légères les modifications de la circulation, de l'exercice ou de l'alimentation, qui en amènent la production. Il est en fine poussière à grains sphéroïdaux, de 1 à 5 millièmes de millimètre. Sa couleur varie du blanc jaunâtre au blanc rosé et même au rouge, par suite d'union des sels à de l'urochrome en quantité variable. Ce dépôt est souvent pris à l'œil nu pour du pus, ou du sang ; 2° le *phosphate de chaux des os*, en grains amorphes de volume variable, blanchâtre, grisâtre ou jaunâtre, se dissolvant dans les acides sans donner d'acide urique, à moins d'être mêlé au précédent ; 3° le *phosphate ammoniaco-magnésien*, qui se montre en grande quantité dans certains cas d'altération du rein par des calculs. Ses dépôts ressemblent beaucoup, pour l'œil nu, à ceux du pus. Il existe quelquefois en petite quantité dans les dépôts muqueux. 4° L'*acide urique* se trouve souvent en petite quantité, compliquant beaucoup d'autres sédiments. Chez les rhumatisants, les goutteux et chez ceux où il est assez abondant pour former du sable ou des calculs, on le trouve sous forme de dépôts rouge-brique avec toutes ses variétés de cristallisation et de couleur par transparence. 5° L'*oxalate de chaux* se rencontre toujours en petite quantité lorsqu'on a mangé de l'oseille, plus souvent chez les enfants que chez les adultes, et fréquemment quand il y a des pertes séminales. Sa forme octaédrique le fait facilement reconnaître. 6° L'*acide hippurique*, rare, se rencontre quelquefois dans les mêmes conditions que l'acide urique et que l'oxalate de chaux, et dans d'autres cas où l'urine est fort acide ; ses cristaux en aiguilles ou prismes formant des groupes irradiés et étoilés le font reconnaître. 7° La *cystine* ne se rencontre guère que dans les cas où la vessie ou le rein contiennent un calcul de cette espèce. — Des produits venant d'autre part que l'appareil urinaire peuvent être accidentellement versés dans la vessie ou ailleurs, et se mêler à l'urine. Ce sont : 1° le *sperme ;* 2° des *poils* (V. PILIMICTION); 3° des débris de *fœtus* dans certains cas de grossesse *extra-utérine ;* 4° des helminthes provenant du rein ou de perforations intestino-vésicales. D'autres fois du pus d'abcès des ganglions de la fosse iliaque, reconnaissable au nombre et au volume des globules granuleux, ainsi que le contenu de kystes divers, peut être versé dans la vessie. Les levures, la sarcine ou autres cryptogames trouvés dans l'urine, naissent dans ce liquide, après son émission, très facilement.

SÉDIMENTAIRE. adj. Qui est de la nature du sédiment.

SÉDIMENTEUX, EUSE. adj. Qui renferme un sédiment : *urine sédimenteuse*.

SEDLITZ (Bohême). — *Eau saline*. Froide. Boisson.

SEDON ou **SEDUM**. s. m. V. ORPIN.

SEGESTRIE. s. f. [*Segestria perfida*, Walk., *Seg. cellaria*, Latr., *Araignée des caves*]. Araignée à mandibules d'un vert bouteille et d'un éclat métallique, dont la morsure cause un peu de douleur et de rougeur.

SEGMENT. s. m. [*segmentum*, de *secare*, couper]. Portion d'un corps coupée dans ce corps. = En zoologie V. ZOONITE. = En anatomie, partie d'un organe distincte d'une autre partie, bien que continue avec elle. — *Segment inférieur de l'utérus*. Le col utérin. — *Segments de la trachée*. Les anneaux cartilagineux de la trachée.

SEGMENTATION. s. f. [all. *Furchungsprozess*]. Mode d'individualisation de la substance du vitellus, consistant en ce que son contenu granuleux se partage en deux, quatre, huit, etc., masses grumeleuses, appelées *globes* *organiques*, *vitellins* ou *de segmentation*. Les *sphères de segmentation du vitellus* [all. *Furchungs-Kugeln*, *Furchungs-Segmente*] sont d'abord formées de granulations et de matière demi-liquide, simplement agglomérées comme était le vitellus entier, sans parois, ayant ordinairement un noyau central ; bientôt il se forme une enveloppe autour d'elles ; l'élément anatomique est alors constitué à l'état de *cellule*. Ces cellules sont dites *primitives* ou *embryonnaires*, parce que ce sont les premiers éléments de l'être vivant, et que, dès qu'elles sont formées, l'*embryon* a une existence distincte de celle de ses parents ; il existe comme organisme nouveau, et non plus comme ovule. Elles se réunissent d'abord en blastoderme, composé de trois rangées ou feuillets de ces cellules chez les vertébrés. Dès leur groupement graduel, ces cellules sont différentes d'un feuillet à l'autre. Assimilant énergiquement, elles grandissent à mesure qu'elles se réunissent ; et, dès qu'elles dépassent le volume atteint lors de leur groupement, la segmentation continue sur elles. D'après Auerbach, le début de la segmentation est marqué par l'allongement du noyau de la cellule, lequel prend l'aspect d'un fuseau, dont les deux extrémités (*amphiasters*, Fol) s'entourent de protoplasma à irradiations divergentes ; puis un étranglement circulaire se manifeste, perpendiculairement au plan de ce fuseau ou bâtonnet, et continue jusqu'à ce que celui-ci soit divisé en deux parties (*marteaux*), dont chacune représente une nouvelle sphère de segmentation ou *blastomère*, et possède un noyau provenant de la division du noyau primitif. Chaque sphère se segmente à son tour pour donner naissance à de nouvelles sphères, et ainsi de suite. C'est de la sorte que ces phénomènes conduisent à l'extension en surface et en épaisseur des feuillets blastodermiques et de leurs dérivés [V. CELLULAIRE (*Théorie*) et EMBRYON]. Le vitellus animal, la cellule préembryonnaire chez les phanérogames, et le contenu du sac embryonnaire de quelques végétaux, présentent la segmentation. Les cellules blastodermiques ne s'individualisent pas dans tous les animaux par segmentation du vitellus ; il en est sur lesquels le vitellus ne se divise pas (Arachnides et Insectes), bien que l'embryon débute par la formation d'un blastoderme des mieux dessinés. Chez ces animaux, le fractionnement vitellin n'ayant pas lieu, c'est par *gemmation* d'une portion de la substance hyaline du vitellus que se produisent ces éléments d'une manière directe, sans passer par l'état intermédiaire de globes vitellins et sans se segmenter une fois nés.

SÉGRÉGATION. s. f. [*segregatio*, de *se*, particule indiquant séparation, et *grex*, troupeau ; all. *Scheidung*, angl. *segregacion*, it. *segregazione*, esp. *segregacion*]. Dans l'ancienne chimie, dissociation d'un entier en ses particules élémentaires. La *distraction* et l'*extraction* en étaient des cas particuliers ; la *dissolution* et la *séparation*, des moyens. — On dit encore *ségrégation chimique* pour indiquer la dissociation d'un composé en ses éléments.

SEICHE. s. f. V. SÈCHE.

SEIDSCHUTZ (Bohême). — *Eau saline*. Froide. Boisson.

SEIGLE. s. m. [*Secale cereale*, L., all. *Roggen*, angl. *rye*, it. *segale*, esp. *centeno*]. Graminée dont les semences fournissent une farine alimentaire, qui peut servir aussi à la préparation de cataplasmes émollients. — *Seigle ergoté* [*spurred rye*]. V. ERGOT.

SEIME. s. f. [all. *Hornkluft*, angl. *seym*, it. *fettone*, *crepatura*, esp. *raza*]. Solution de continuité qui survient quelquefois à la corne de la paroi du sabot des monodactyles, suivant la direction de ses fibres, et de haut en bas (H. d'Arboval). — *Seime en pied de bœuf* ou *soie*. Seime qui siège à la pince : le pied est alors fendu comme celui du bœuf et des autres didactyles. — *Seime quarte* ou *seime en quartier*. La seime située sur l'un des quartiers. Les seimes superficielles disparaissent souvent par la cautérisation d'une pointe de feu ; quand elles pénètrent jusqu'à la chair cannelée, elles exigent l'*opération* de *la seime*, qui consiste à enlever la corne des deux bords de la division, et à panser ensuite la plaie comme une plaie simple. V. BARRER *la seime*.

SEIN. s. m. La *mamelle* de la femme (*ubera*). — L'*utérus* gravide. V. MAMELLE et UTÉRUS.

SEL. s. m. [*sal*, ἅλς, all. *Salz*, angl. *salt*, it. *sale*, esp. *sal*]. Autrefois tout corps cristallin soluble dans l'eau. ‖ Plus tard, composé d'un acide et d'une base (Lavoisier) : cette définition comprend seulement les sels formés par les oxydes. ‖ Aujourd'hui, résultat de la combinaison d'un élément *électro-négatif* avec un élément *électro-positif* (Berzelius), et, en particulier, combinaison d'un acide avec une base, ou du chlore, du brome, de l'iode, avec un corps simple. On peut encore définir un sel : un acide dans lequel l'hydrogène est remplacé par un métal. Lorsque l'hydrogène est complètement remplacé par le métal, il est dit *neutre* ; dans le cas contraire, il est *acide*. Pour désigner un sel formé par un oxacide, on remplace la terminaison *ique* ou *eux* de l'acide par les syllabes *ate* ou *ite*, et on fait suivre le mot ainsi formé du nom de la base qui concourt à constituer le sel : l'acide azotique donne de l'azotate de soude ; l'acide hypochloreux, de l'hypochlorite de chaux, etc. Pour désigner un sel formé par deux éléments, l'un électro-négatif, l'autre électro-positif, dont aucun n'est un oxacide, on remplace la terminaison du corps électro-positif par la finale *ure* et le terme ainsi formé est suivi du nom du corps électro-négatif : bromure de potassium, sulfure de carbone, etc. — *Sel au maximum* ou *persel*. Celui dans lequel l'acide est combiné avec une base dont le métal est au maximum d'oxydation.

Sel d'absinthe. V. CARBONATE *de potasse*. — *Sel acéteux ammoniacal*. Acétate d'ammoniaque. — *Sel acéteux d'argile*. Acétate d'alumine. — *Sel acéteux calcaire*. Acétate de chaux. — *Sel acéteux magnésien*. Acétate de magnésie. — *Sel acéteux martial*. Acétate de fer. — *Sel acéteux minéral*. Acétate de soude. — *Sel acide de borax*. Acide borique. — *Sel à acide gras*. V. GRAS. — *Sel acide de tartre*. Acide tartrique. — *Sel admirable* ou *panacée de Glauber*. Sulfate de soude. — *Sel admirable de Lémery*. Sulfate de magnésie. — *Sel admirable perlé*. Phosphate acide de soude. — *Sel alcali volatil*. Sous-carbonate d'ammoniaque provenant de la distillation des plantes crucifères. — *Sel amer*. Chlorhydrate de magnésie. — *Sel amer cathartique de Glauber*. Sulfate de magnésie. — *Sel ammoniac*. Chlorure d'ammonium. — *Sel ammoniac crayeux*. Sous-carbonate d'ammoniaque. — *Sel ammoniac fixe*. Chlorure de calcium. — *Sel ammoniac fixe caustique*. Chlorure de calcium calciné. — *Sel ammoniac liquide*. Acétate d'ammoniaque. — *Sel ammoniac nitreux*. Azotate d'ammoniaque. — *Sel ammoniac secret*. Sulfate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal cuivreux*. Sulfate de cuivre ammoniacal. — *Sel ammoniacal sédatif*. Sous-borate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal spathique*. Fluate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal tartareux*. Tartrate d'ammoniaque. — *Sel d'ammoniac vitriolique*. V. SULFATE *d'ammoniaque*. — *Sel anglais*. Sulfate de magnésie. — *Sel antiépileptique de Weissmann*. Sulfate de cuivre ammoniacal. — *Sel apéritif de Frédéric*. Sulfate de soude. — *Sel d'armoise*. Sous-carbonate de potasse obtenu par l'incinération de l'armoise. — *Sel arsenical de Macquer* ou *sel arsenical de potasse*. Biarséniate de potasse. — *Sel arsenical de soude*. Arséniate de soude.

Sel de benjoin. L'acide benzoïque. — *Sel blanc.* V. CHLORURE *de sodium.*

Sel de canal ou *sel cathartique amer.* Sulfate de magnésie. — *Sel chalybé.* Protosulfate de fer. — *Sel de Cheltenham.* Mélange d'environ 19/20es de sulfate de soude et de 1/20^{e} de sel commun. — *Sel de colcothar.* Sulfate de fer au maximum. — *Sel commun* ou *sel de cuisine.* V. SEL *marin.* — *Sel de corail.* Acétate de chaux. — *Sel de corail fixe.* Chlorure de sodium. — *Sel de crâne humain fixe.* Sous-phosphate de chaux. — *Sel de crâne humain volatil.* Sous-carbonate d'ammoniaque huileux.

Sel dépuratif de Dufour. Sulfate de potasse pur. — *Sel de Derosne.* La narcotine. — *Sel de Descroizilles.* Remède secret qui paraît être composé de 923 parties de sulfate de potasse, de 8 de chlorure de fer, de 4 de chlorure de magnésium, et de 9 de tripoli. — *Sel digestif de Sylvius* ou *diurétique.* Acétate de potasse. — *Sel de duobus.* Sulfate de potasse.

Sel d'Égra, sel d'Epsom. Sulfate de magnésie. — *Sel d'Epsom de Lorraine.* Sulfate de soude extrait des eaux mères du sel commun. — *Sel essentiel d'absinthe.* V. CARBONATE *de potasse.* — *Sel essentiel d'opium de Baumé.* Narcotine. — *Sel essentiel d'oseille.* V. OXALATE *acide de potasse.* — *Sel essentiel de quinquina.* Quinate de chaux. — *Sel essentiel de tartre.* Tartrate acide de potasse.

Sel fébrifuge de Lémery. Sulfate acide de potasse. — *Sel fébrifuge de Sylvius* ou *sel fixe fébrifuge de Sylvius.* Chlorure de potassium. — *Sel fixe de corail.* Chlorure de sodium. — *Sel fixe de tartre.* Sous-carbonate de potasse. — *Sel fixe de vitriol.* Sulfate de fer au maximum. — *Sel fossile.* Chlorure de sodium natif. — *Sel fusible de l'urine.* Phosphate de soude et d'ammoniaque.

Sel gemme. Chlorure de sodium natif. — *Sel de Glauber.* V. SEL *admirable,* SEL *amer* et SEL *secret.* — *Sel de gravelle.* Sous-carbonate de potasse. — *Sel gris.* V. SEL *marin.* — *Sel de Guindre.* Mélange de 24 gr. de sulfate de soude, de 60 centigr. d'azotate de potasse, et de 2 centigr. et demi de tartrate de potasse antimonié.

Sel halotrique de Scopoli. Mélange naturel de sulfate de fer et de sulfate de magnésie. — *Sel de Homberg* [*sel sédatif de Homberg*]. Acide borique. — *Sel huileux et aromatique de Sylvius.* Sous-carbonate d'ammoniaque associé à diverses huiles volatiles.

Sel infernal. Azotate de potasse.

Sel de Jupiter. Chlorure d'étain et acétate d'étain.

Sel de kali. Sous-carbonate de soude.

Sel de lait. Le sucre de lait. V. LACTOSE. — *Sel de La Rochelle.* V. TARTRATE *de potasse et de soude.* — *Sel de Lémery.* V. SEL *admirable* et SEL *fébrifuge.*

Sel marin. Celui qu'on obtient par évaporation de l'eau de mer. Il est principalement formé de chlorure de sodium, mélangé de chlorures de magnésium et autres, d'iodures, bromures et sulfates alcalins, lesquels lui donnent un goût d'une amertume particulière qui le rend un meilleur stimulant de l'appétit et de la digestion que le chlorure de sodium pur ou le sel de cuisine blanc qui est du sel marin ou du sel gemme purifié. Ces sels, mêlés de quelques particules terreuses, le rendent plus *gris* que ce dernier. Le sel est un condiment utile dans l'alimentation non seulement de l'homme, mais des animaux, puisqu'il fait partie des éléments constituants du sang. A la vérité il serait possible de s'en passer quand les aliments contiennent une suffisante quantité de chlorure de sodium, mais il devient indispensable quand cette condition (fort rare du reste) n'est pas remplie. Aussi beaucoup d'agriculteurs font entrer le sel dans la nourriture de leurs animaux. L'usage du sel est plus avantageux aux ruminants qu'aux solipèdes. 30 à 40 grammes de sel marin dans 2 à 3 verres d'eau purgent comme le sulfate de magnésie. La même quantité ingérée en une seule fois dans un peu d'eau seulement cause des accidents toxiques. — *Sel marin argileux.* Chlorure d'aluminium. — *Sel marin harotique.* Chlorure de baryum. — *Sel marin à base terreuse* ou *calcaire.* Chlorure de calcium. — *Sel marin pesant.* Chlorure de baryum. — *Sel marin régénéré.* Chlorure de potassium. — *Sel de Mars.* Sulfate de fer au minimum. — *Sel martial acide.* Sulfate acidule de potasse ferrugineux. — *Sel mercuriel ferrugineux liquide.* Mélange de sublimé corrosif et d'acétate de fer dissous. — *Sel mercuriel des philosophes.* Nom alchimique du chlorure ammonique. — *Sel microscopique.* Phosphate de soude et d'ammoniaque qu'on retirait des urines. — *Sel muriatique.* Chlorure de magnésium.

Sel narcotique, sel narcotique de vitriol. Acide borique. — *Sel natif de Hongrie* ou *de Transylvanie.* Chlorure de sodium natif. — *Sel natif de l'urine.* Phosphate de soude et d'ammoniaque. — *Sel neutre arsenical de Macquer.* Arséniate acide de potasse. — *Sel de nitre.* Azotate de potasse. — *Sel de Normandie.* Chlorure de sodium.

Sel d'opium. La narcotine. — *Sel d'oseille.* V. OXALATE *acide de potasse.*

Sel perlé. Phosphate acide de soude. — *Sel de perle.* Acétate de chaux. — *Sel phosphorique.* V. PHOSPHATE *de soude.* — *Sel phosphorique mercuriel.* Phosphate de mercure. — *Sel polychreste de Glazer.* Sulfate de potasse. — *Sel polychreste soluble.* Tartrate de potasse et de soude. — *Sel de prunelle* [*cristal minéral*]. Azotate de potasse fondu, mêlé d'un peu de sulfate de potasse.

Sels de quinquina. V. QUINQUINA.

Sel régalin d'étain. Chlorure d'étain. — *Sel régalin d'or.* Chlorure d'or.

Sel de la sagesse. V. ALEMBROTH. — *Sel de Saturne.* Acétate de plomb cristallisé. — *Sel de Schlipp* [*kermès des Allemands*]. Sel qu'on prépare en dissolvant du soufre doré ou pentasulfure d'antimoine dans du sulfure de sodium, et qu'on emploie en Allemagne en place de kermès. — *Sel secret de Glauber.* Sulfate d'ammoniaque. — *Sel sédatif de Homberg.* V. BORIQUE et SEL *de Homberg.* — *Sel sédatif mercuriel.* Sous-borate de mercure. — *Sel de Sedlitz.* Sulfate de magnésie. — *Sel de Seidschutz.* Sulfate de magnésie. — *Sel de Seignette.* Tartrate de potasse et de soude. — *Sel de Sennert.* Acétate de potasse. — *Sel de soufre.* Sulfate acide de potasse. — *Sel sublimé.* Acide borique sublimé au moyen de l'eau. — *Sel de succin.* Acide succinique obtenu par la voie humide. — *Sel sulfureux de Stahl.* Sulfite en général, et sulfite de potasse en particulier.

Sel de tartre. Sous-carbonate de potasse. — *Sel de tartre fixe.* Sous-carbonate de potasse. — *Sel de tartre de Mynsicht.* Tartrate de potasse et d'antimoine. — *Sel terreux.* Sel dont la base est un oxyde métallique terreux, comme l'alumine, la chaux, etc.

Sel de l'urine. V. PHOSPHATE *de soude.* — *Sel urineux volatil.* V. AMMONIAQUE.

Sel végétal. Tartrate de potasse neutre. — *Sel végétal fixe.* Sous-carbonate de potasse. — *Sel vert de magnus.* Chlorure de platine. — *Sel de vinaigre.* Sulfate de potasse cristallisé, arrosé de vinaigre radical. — *Sel de vitriol.* Sulfate au maximum. — *Sel de vitriol de Chypre.* Sulfate de cuivre. — *Sel vitriolique martial.* Sulfate de fer vert. — *Sel volatil d'Angleterre.* Mélange de chlorhydrate d'ammoniaque et de carbonate de potasse. — *Sel volatil concret.* Sous-carbonate d'ammoniaque. — *Sel volatil de corne de cerf.* Sous-carbonate d'ammoniaque empyreumatique. — *Sel volatil de succin.* Acide succinique impur, obtenu par la distillation du succin. — *Sel volatil de vipère.* Sous-carbonate d'ammoniaque huileux.

SÉLACIENS. s. m. pl. V. PLAGIOSTOMES.

SÉLECTION. s. f. [de *selectio*, action de choisir]. En zootechnie, choix des reproducteurs qui présentent au plus haut degré les qualités de la race. — *Sélection artificielle*. L'art de diriger la reproduction pour un but déterminé, à l'effet de créer des races ou de les continuer, en ne faisant procréer entre eux que les animaux doués de certaines qualités, ou en ne faisant germer que les graines les plus robustes pour avoir les géants, ou les petites pour avoir les nains. La sélection est un art qui s'aide de la diététique ou des engrais; elle a ses règles comme l'hygiène, à laquelle elle se rattache par des points de contact nombreux. Elle donne la taille, l'embonpoint, la régularité de la reproduction, et jusqu'à des aptitudes particulières : chevaux de course, taureaux de combat, chiens de chasse, vaches laitières volailles pondeuses et à engraisser, etc. Mais, pour conserver les races qu'elle a créées, il faut qu'elles se reproduisent entre elles, autrement elles reviennent au type. La sélection artificielle modifie l'espèce, elle ne la change pas. Les mariages consanguins sont un cas particulier de la sélection. — *Sélection naturelle* (Darwin). Disparition plus ou moins complète de certaines espèces de plantes ou d'animaux, tandis que d'autres, restées rares jusque-là, se multiplient et se substituent aux premières sous l'influence de conditions de milieu devenues plus favorables. — *Sélection sociale*. Celle qui par les progrès de l'hygiène conduit à la prédominance lente des meilleurs, physiquement et intellectuellement, sur les moins bons. Elle conduit progressivement dans les sociétés humaines aux résultats qu'obtient en peu d'années la sélection zootechnique, dont plus d'un enseignement devrait être utilisé pour les progrès de chaque race humaine.

SÉLÉNALDINE. s. f. [*selenaldinum*, all. *Selënaldin*, angl. *selenaldine*, it. et esp. *selenaldina*] ($C^{12}H^{13}AzSe$). Produit de l'action de l'acide sélénhydrique sur l'aldéhydate d'ammoniaque. Cristalline, incolore; elle jaunit à l'air; odeur faible, saveur désagréable.

SÉLÉNHYDRIQUE. adj. — *Acide sélénhydrique* [*hydrogène sélenié*] (SeH). Gaz délétère, irritant les muqueuses, qu'on prépare en versant de l'acide chlorhydrique étendu d'eau sur un séléniure.

SÉLÉNIATE. s. m. [*selenias*, all. *Selënsäures Salz*, angl. *seleniate*, it. *seleniato*, esp. *seleniate*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sélénique avec les bases salifiables.

SÉLÉNIBASE. s. f. [all. *Selënbase*, angl. *seleniobase*, esp. *selenibase*]. Séléniure qui, en se combinant avec d'autres séléniures, joue le rôle de base ou d'élément électro-positif.

SÉLÉNIDE. s. m. [all. *Selënverbindung*, angl. *selenide*, esp. *selenide*]. Séléniure qui, en se combinant avec un autre séléniure, joue par rapport à ce dernier le rôle d'acide ou d'élément électro-positif.

SÉLÉNIÉ, ÉE. adj. [all. *selënhaltig*, esp. *seleniado*]. Qui contient du sélénium : *furfurol sélénié*. — *Gaz hydrogéne sélénié*. V. SÉLÉNHYDRIQUE.

SÉLÉNIEUX, EUSE. adj. — *Acide sélénieux* [all. *selënichte Säure*, angl. *selenious acid*, it. et esp. *acido selenioso*] (SeO^2). On l'obtient en traitant le sélénium par l'eau régale ou l'acide azotique. Il est cristallisable et soluble dans l'eau et dans l'alcool.

SÉLÉNIFÈRE. adj. [all. *selënhaltig*, angl. *seleniferous*, it. et esp. *selenifero*]. Qui contient du sélénium.

SÉLÉNIQUE. adj. — *Acide sélénique* [all. *Selënsäure*, angl. *selenic acid*, it. et esp. *acido selenico*] (SeO^3). Liquide incolore, de consistance huileuse, qui précipite la baryte de ses dissolutions, comme l'acide sulfurique, mais qui diffère de celui-ci en ce qu'il dégage du chlore quand on le fait bouillir avec l'acide chlorhydrique.

SÉLÉNISEL. s. m. [all. *Selensalz*. angl. *selen-salt*. it. *selenisale*, esp. *selenisal*]. Sel qui résulte de la combinaison d'un sélénide avec un séléniure.

SÉLÉNITE. s. m. [all. *selënichtsaures Salz*, angl. *selenite*, it. et esp. *selenito*]. Nom générique des combinaisons de l'acide sélénieux avec les bases.

SÉLÉNITE. s. m. [all. *Selenit*, *Marienglas*, it. *selenite* esp. *selenita*]. Nom ancien du sulfate de chaux.

SÉLÉNITEUX, EUSE. adj. [all. *selënitisch*, it. et esp. *selenitoso*]. Se dit des eaux qui contiennent beaucoup de sélénite ou sulfate de chaux. Elles ne cuisent pas les légumes, ne dissolvent pas bien le savon, précipitent abondamment par les sels solubles de baryte et par l'oxalate d'ammoniaque. V. EAU *potable*.

SÉLÉNIUM. s. m. [de σελήνη, la lune ; all. *Selën*, angl. *selenium*, it. et esp. *selenio*]. Métalloïde découvert, en 1817, par Berzelius. Il est solide, rougeâtre, volatil, et répand une odeur insupportab'e de raifort lorsqu'on le chauffe à l'air libre. Densité, 4,3 ; fond à 212°, bout à 700°, et donne une vapeur d'un jaune foncé. Il est dimorphe comme le soufre; à l'état électro-négatif ou cristallisé, il est soluble dans le sulfure de carbone; l'autre état, ou électro-positif, amorphe, est insoluble.

SÉLÉNIURE. s. m. Combinaison du sélénium avec les métaux et les métalloïdes.

SÉLIN. s. m. [*Selinum*, *Bergpetersilie*, *Grundheil*, angl. *divariated spingle*, it. *apio de montagna*, esp. *apio de montana*]. Genre d'ombellifères qui donnent un suc gommo-résineux à odeur forte, âcre et purgatif. La racine du *sélin des marais* (*Sel. palustre*, L.) a été préconisée contre l'épilepsie.

SÉLINE. s. f. [de σελήνη, la lune]. Maladie des ongles caractérisée par des taches blanches qui se montrent dans leur substance par absence de mélanine.

SÉLINIQUE. adj. — *Acide sélinique*. Substance trouvée par Peschier dans la racine du sélin des marais.

SELLE. s. f. V. EXCRÉMENTS.

SELLE. s. f. — *Chevaux de selle* [all. *Sattelpferd*, angl. *tiller*, it. *cavallo*]. L'une des deux grandes divisions établies dans les races chevalines considérées dans leur emploi. On distingue quatre de ces emplois: 1° la course, 2° la chasse, 3° le manège, 4° le service pour les voyages, la cavalerie, le luxe, etc. = *Selle turcique*. V. SPHÉNOÏDE.

SELLES (Ardèche). — *Eau ferrugineuse*. + 25°. Boisson et bains.

SELTERS ou **SELTZ** (Nassau). — *Eau acidule*. Froide. Boisson.

SÉMÉCARPE. s. m. [*Semecarpus anacardium*, L., *Anacardium officinarum*, Gærtner]. Arbre de la famille des anacardiées, croissant aux Indes orientales, cultivé en Amérique, dont le pédoncule charnu et acide sert à faire une sorte de vin, et dont la noix a des parois pleines d'un suc âcre, brun rouge, employé comme caustique des végétations charnues ; il se donne aussi à l'intérieur à faible dose. La graine est alimentaire, ainsi que son huile, quand elle est fraîche.

SÉMÉIOLOGIE. s. f. Mauvais; dites *sémiologie*.

SÉMÉIOTIQUE. s. f. Mauvais; dites *sémiotique*.

SEMENCE. s. f. [*semen*, σπορὰ; all. *Samen*, angl. *seed*, it. *seme*, *semenza*, esp. *semen*, *semilla*]. Dans le langage vulgaire, synonyme tantôt de *graine* et tantôt de *sperme*. — *Semences chaudes majeures*. Celles d'anis, de fenouil, de cumin, de carvi. — *Semences chaudes mineures*. Celles d'ache, de persil, d'ammi et de carotte. — *Semences froides majeures*. Celles de concombre, de melon, de citrouille et de courge. — *Semences froides mineures*. Celles de laitue, de pourpier, d'endive et de chicorée sauvage.

SEMENCINE. s. f. Nom donné quelquefois au *semen-contra*.

SEMEN-CONTRA. s. m. [all *Wurmsamen*, angl. *wormseed*, it. *seme-santo*]. Nom sous lequel on désigne les capitules de plusieurs plantes du genre *Artemisia* (V. ARMOISE). On trouve dans le commerce deux sortes de *semen-contra* : celui de *Barbarie*, fourni par l'*Artemisia ramosa*, Smith, et celui d'*Alep* ou d'*Alexandrie*. Ce dernier, qui est la sorte officinale, est fourni par l'*Artemisia cina* Berg (fig. 441) ; il est verdâtre lorsqu'il est récent, mais devient ensuite rougeâtre ; il est amer, un peu âcre, d'odeur très forte et aromatique, ainsi que sa poudre, dite de *semen-contra*. On lui substitue quelquefois, dans le commerce, les capitules des fleurs de l'*Artemisia campestris*, qui sont beaucoup plus petits que ceux du vrai *semen-contra*, jaunâtres, et doués d'une extrême amertume qui les fait facilement reconnaître. Le *semen-contra* doit son action stimulante à une essence abondante jaune pâle, d'odeur de menthe, de saveur brûlante ; il contient aussi, entre autres principes, une résine et de la *santonine*. Le *semen-contra* est employé comme vermifuge ; de là son nom *semen-contra* (sous-entendu *vermes*) : semence contre les vers. On l'administre, soit en *poudre* (2 à 4 gram.) incorporée dans du sirop, ou dans du miel, ou dans des dragées ; soit en *extrait*, qu'on donne à la dose de 10 à 15 centigr. aux enfants, et à celle de 25 à 35 centigr. aux adultes, soit en *infusion* (8 à 12 gr. dans 250 gr. d'eau) ; soit en *sirop*. — On unit quelquefois le semen-contra aux semences de tanaisie, d'aurone et de santoline à feuille de cyprès, et ce mélange constitue la *barbotine*, employée également comme anthelminthique.

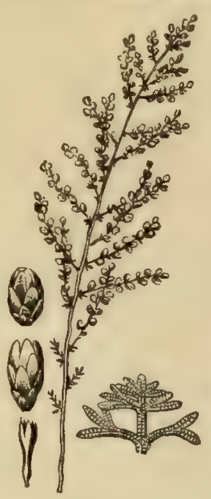

FIG. 441.

SEMENINE. s. f. La *santonine*.

SEMI-AMPLECTIF, IVE. adj. [*semi-amplectivus*, all. *halbumspannt*, angl. *semi-amplective*, esp. *semi-amplectivo*]. — *Préfoliaison semi-amplective*. Celle dans laquelle les feuilles, pliées longitudinalement, ont leurs bords embrassés par une autre feuille pliée de même.

SEMI-AMPLEXICAULE. adj. [*semi-amplexicaulis*, all. *halbstengelumfassend*, angl. *semi-amplective*, esp. *semi-amplexicaule*]. Se dit des feuilles sessiles qui embrassent la moitié de la tige.

SEMI-AMPLEXIFLORE. adj. [*semi-amplexiflorus*]. Se dit des organes accessoires qui enveloppent la fleur à demi.

SEMIBENZIDAME. s. m. ($C^{12}H^{8}Az^{8}$). Produit de la distillation d'une solution alcoolique de nitrobenzine et de sulfate d'ammoniaque. Insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther, qu'elle teint en jaune ; les solutions deviennent plus foncées à l'air.

SEMI-CIRCULAIRE. adj. En forme de demi-cercle. V. DEMI-CIRCULAIRE. — *Tænia semi-circulaire*. V. STRIÉ (*Corps*).

SEMI-DOUBLE. adj. [esp. *semidoble*]. Se dit d'une fleur dont les pétales sont très multipliés, mais qui est encore féconde, parce que les étamines n'y ont pas entièrement disparu.

SEMI-FLOSCULEUX, EUSE. adj. [*semi-flosculosus*, it. et esp. *semiflosculoso*]. Se dit d'une fleur composée dont toutes les fleurettes sont des demi-fleurons.

SEMI-INFÈRE. adj. [*semi-inferus*]. Se dit, en botanique, d'un organe à demi infère.

SEMI-LUNAIRE. adj. [*semi-lunaris*, all. *halbmondformig*, angl. *semilunar*, it. *semi-lunare*, esp. *semilunar*]. Qui a la forme d'une demi-lune, c'est-à-dire un bord rond, avec la base ou le sommet divisé en deux lobes étroits. — *Cartilages semi-lunaires*. Cartilages de l'articulation du genou, qui sont évidés sur leur bord interne, lequel est demi-circulaire. — *Ganglions semi-lunaires*. V. SOLAIRE (*Plexus*). — *Os semi-lunaire*. Le second os de la rangée antibrachiale du carpe. — *Repli semi-lunare*. V CARONCULE *lacrymale*. — *Valvule semi-lunaire*. V. SIGMOÏDE.

SÉMINAL, ALE. adj. [*seminalis*, angl. *seminal*, it. *seminal*, esp. *seminal*]. Qui a rapport à la graine des végétaux ou au sperme des animaux. — *Capsules séminales*. Nom donné par Bartholin aux extrémités des conduits déférents, renflées au voisinage des vésicules séminales ; par d'autres auteurs, à ces vésicules mêmes. — *Liqueur séminale*. V. SPERME. — *Pertes séminales*. V. SPERMATORRHÉE. — *Vésicules séminales*. Nom donné à deux petits réservoirs membraneux destinés à contenir le sperme, qui leur est apporté par les canaux déférents, jusqu'à ce que l'orgasme vénérien en sollicite l'éjaculation par l'urètre. Elles ont environ 60 millimètres de longueur sur 14 à 16 de largeur ; elles sont irrégulièrement conoïdes, aplaties de haut en bas, bosselées à leur surface, et dirigées obliquement en dedans et en bas, à la partie postérieure et inférieure de la prostate, au-dessus du rectum, en dehors des conduits déférents et en dedans des muscles releveurs de l'anus. Chaque vésicule est plutôt un canal large et replié sur lui-même (d'où les bosselures) qu'une *vésicule* ou *poche*. Une couche formée de tissu lamineux et de faisceaux de fibres-cellules entoure ces organes, et se trouve en connexion avec celle qui entoure la prostate. Cette couche enlevée, on peut déplisser l'organe, qui est formé d'un canal long de 9 à 15 centimètres, large de 5 à 8 millimètres, fournissant six à douze branches longues de 10 à 20 centimètres, et terminé en cul-de-sac comme ces branches mêmes. Leur paroi propre est formée de fibres-cellules et de tissu lamineux. Une muqueuse pourvue de plis et de *sinus* les tapisse ; elle est garnie d'un épithélium polyédrique, dont les cellules contiennent, autour du noyau, des granulations graisseuses foncées, jaunâtres, donnant une couleur brune particulière à sa face interne. V. SPERME et SYMPEXION.

SEMI-NAPHTOLIDAM. s. m. ($C^{20}H^{6}$). Produit de l'action de l'acide sulfhydrique sur la nitronaphtalide. Cristallisable, inaltérable à l'air ; fond à 160°, bout à 200°.

SÉMINATION. s. f. [*seminatio*, all. *Samenausstreuung*, angl. *semination*, it. *seminazione*, esp. *seminacion*]. Dispersion naturelle des graines d'un végétal.

SEMINIFÈRE. adj. [de *semen*, semence, et *ferre*, porter ; all. *samentragend*, angl. *seminiferous*, esp. *seminifero*]. — *Conduits* ou *vaisseaux séminifères*. V. TESTICULE.

SÉMINULE. s. f. [*seminula*, esp. *seminula*]. Corps reproducteur des plantes cryptogames. V. SPORE.

SÉMIOLOGIE. s. f. [*semiologia*, de σημεῖον, signe, et λόγος, doctrine ; all. *Krankheitszeichenlehre*, angl. *semiology*, it. et esp. *semiologia*. *Sémiologie*, et non *séméiologie*, l'ει grec se rendant par un *i*]. Doctrine des signes des maladies. V. SÉMIOTIQUE.

SÉMIOLOGIQUE. adj. Qui a rapport à la sémiologie.

SÉMIOTIQUE. s. f. [*semiotice*, de σημειωτικὴ (sous-entendu, τέχνη), l'art des signes ; all. *Semiotik*, angl. *semiotics*, it. et esp. *semiotica*. *Sémiotique*, et non *séméiotique*, l'ει grec se rendant par un *i*]. Partie de la médecine qui traite des signes des maladies. Toutes les circonstances de la constitution du malade, tout ce qui peut avoir eu lieu antérieurement et ce qui existe maintenant, font partie de la sémiotique ; sans cet examen et sans cette connaissance, il n'est pas possible qu'on forme un jugement correct sur la tendance, la durée ou la terminaison de la maladie. La séméiotique se divise en : 1° *diagnostic*, ou considération des signes, c'est-à-dire étude de la nature des symptômes d'une maladie, à l'effet de déterminer à quelle maladie on a affaire ; 2° *pronostic*, ou jugement sur la marche, la tendance et la terminaison du mal. V. SIGNE.

SEMI-RADIANT, ANTE. adj. [*semi-radians*] (Cassini). Se dit de la couronne des composées, quand elle n'est radiante que d'un côté.

SEMI-STAMINAIRE. adj. [*semi-staminaris*] (De Candolle). Se dit d'une fleur doublée où une portion des étamines seulement est changée en pétales.

SEMI-TIERCE. s. f. [it. *semiterzana*, esp. *semitierciana*]. V. HÉMITRITÉE.

SEMOULE. s. f. Pâte alimentaire préparée avec des grains de blé dépouillés de leur péricarpe, comme pour l'orge perlé, puis demi-moulus.

SÉNÉ. s. m. [*senna*, all. *Sennesblätter*, angl. *senna*, it. *sena*, esp. *sen*]. Nom générique des feuilles de plusieurs espèces du genre *Cassia*, famille des légumineuses, que Linné avait confondues sous le nom de *Cassia senna*. Les espèces principales sont le *Cassia acutifolia*, Delile, le *Cassia obovata*, Colladon, le *Cassia lenitiva*, Bisch., et le *Cassia lanceolata*, Colladon, ou *ovata*, Mérat, ou *æthiopica*, Guibourt (fig. 442). Ce sont de petits arbustes qui croissent dans la haute Égypte, l'Arabie et la Syrie. Le *Cassia obovata* est cultivé en Italie et en Espagne. Tout le séné du commerce nous vient de l'Égypte, par le Caire. Dans cette ville, on le monde soigneusement; on sépare les follicules pour les vendre à part, et l'on mêle ensemble les feuilles. C'est dans cet état qu'on le livre au commerce, sous le nom de *séné de la palte*. Le vrai *séné de la palte* est en feuilles longues d'environ 3 centimètres, larges de 9 millimètres, lancéolées, d'un vert pâle, jaunâtre, d'une odeur nauséeuse, d'une saveur âcre, amère et mucilagineuse ; un peu épaisses, raides, marquées de nervures. On y trouve mêlées des feuilles d'une plante asclépiadée, nommée *arguel* (*Solenostemma arghel*, Hayn), et des feuilles de *séné d'Italie* (*Cassia obovata*), qui sont longues de 3 centimètres, larges de 14 à 23 millimètres, de forme elliptique, obovée, d'une couleur plus verte que le séné de la palte. On trouve aussi dans le commerce un séné nommé *séné moka* ou *séné de la pique*, qui vient d'Arabie ; il est en feuilles longues de plus de 3 centimètres et très étroites ; sa saveur est mucilagineuse ; il est presque inerte et ne doit pas être employé. Souvent le séné du commerce est falsifié avec les feuilles de redoul ; souvent aussi il contient des ramuscules ligneux, des pédoncules, etc. : aussi le premier soin des marchands est-il de le *monder;* et ces particules ligneuses, douées aussi de propriétés purgatives, sont employées sous le nom de *grabeaux*, pour faire le miel de mercuriale composé et d'autres préparations officinales. — Les *follicules de séné* (fig. 443), gousses des espèces de *Cassia* dont il vient d'être question, sont des gousses planes, allongées, obtuses à leurs deux extrémités, se séparant difficilement en deux valves. On en distingue trois sortes, sous les noms de *follicules de la palte, de Tripoli, d'Alep*. Ceux de la palte sont grands, larges, d'un vert sombre, lisses et aplatis; ceux de Tripoli sont petits, à peine contournés et d'un vert fauve ; ceux d'Alep, moins estimés, sont d'un brun rougeâtre, étroits, contournés, presque réniformes, très réticulés à leur surface ; ils présentent une aspérité membraneuse au-dessus de chaque semence. Le séné de la palte, analysé par Lassaigne et Feneulle, a donné de la chlorophylle, une huile, une essence peu abondante, de l'albumine, de la *cathartine*, du muqueux, de l'acide malique, du malate et du tartrate de chaux, de l'acétate de potasse, et quelques sels minéraux. Les follicules ont donné les mêmes principes que les feuilles, mais moins de cathartine, ce qui indique que l'on doit, pour l'usage médical, accorder la préférence aux feuilles. D'après Dragendorff et Kubly, le principe actif du séné n'est pas la cathartine, mais l'*acide cathartique :* les mêmes auteurs ont retiré du séné de l'*acide chrysophanique* et de la *cathartomannite*. Bourgoing nie l'existence de l'acide cathartique, et regarde la cathartine comme un mélange d'acide chrysophanique, d'une glycose fermentescible dextrogyre, et d'une substance incolore qu'il nomme *chrysophanine*. Ludwig nomme *sennapicrin* le principe amer du séné, qu'il considère comme analogue à la résine de jalap; il appelle *sennacrol* une térébenthine molle qu'il en a retirée. D'après Batka, les follicules de séné contiennent, outre de l'acide chrysophanique et de la légumine, un principe dépourvu d'amertume, qu'il nomme *sennacrine*, un tannin (*acide sennatannique*), de la *sennaratine*, corps mal étudié, etc. — Le séné est un des purgatifs les plus fréquemment employés ; on l'associe ordinairement à la manne, à la rhubarbe et aux sels neutres. Il est rarement administré en poudre ; sa dose serait de 1gr,80 à 4 grammes. L'extrait, le sirop, la teinture de séné, sont également inusités. L'infusion est le mode le plus convenable (8 à 16 grammes ou même 28 grammes pour les adultes). Le séné fait partie de la médecine noire, de la tisane royale, de l'électuaire léni-

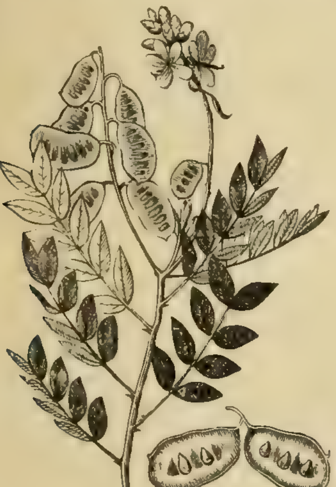

FIG. 442.

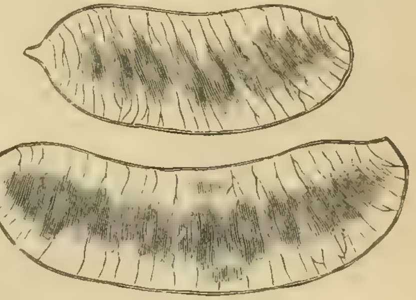

FIG. 443.

tif, etc. — Une espèce de *séné*, employée à la Jamaique, a été importée en Angleterre par Bowerbank. Ce séné est produit par le *Cassia Porturegalis* (Bancroft), ou séné de Port-Royal. La saveur de son infusion ressemble beaucoup à celle du thé ; il n'est pas nauséeux, est très purgatif, et cependant ne cause jamais ni tranchées, ni irritation ; il convient principalement aux enfants. — *Séné des Antilles*. V. POINCIANE. — *Séné bâtard, d'Europe* ou *vésiculeux*. V. BAGUENAUDIER.

SÉNÉCIONIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées, dont les représentants ont des capitules radiés, un style bifide, des stigmates filiformes, tronqués ou couronnés d'un pinceau, des feuilles alternes ou opposées. Cette tribu comprend les genres *Seneçon*, *Armoise*, *Arnica*, etc.

SENEÇON. s. m. [*Senecio*, all. *Kreuzkraut*, *Baldgreis*, angl. *groundsel*, it. *cardoncello*, esp. *yerba cana*]. Genre de plantes synanthérées, dont une espèce, le *Senecio vulgaris*, L., qui croît dans les lieux cultivés, passe pour émolliente. On emploie les feuilles en cataplasmes, et, à l'intérieur, en décoction, contre les affections du foie.

SENEGA. V. POLYGALA.

SÉNÉGINE. s. f. [all. *Senegin*, angl. *senegine*, esp. *seneguina; sénéguine*, *polygaline* (Peschier), *acide polygalique* (Quevenne)]. Principe extrait de la racine du *Polygala senega*, L., et qui, d'après Bolley, est identique à la *saponine*.

SÉNESTROGYRE. adj. Synonyme de *lævogyre*.

SÉNEVÉ. s. m. [all. *Senf*, angl. *senvy*, *senvy-seed*, it. *senapa*, esp. *jenabe*]. V. MOUTARDE.

SÉNILE. adj. [*senilis*, de *senex*, vieillard ; γεροντικὸς, angl. et it. *senile*, esp. *senil*]. Qui a rapport à la vieillesse : *arc sénile*, *dégradation sénile*, *démence sénile*, *gangrène sénile*, *syncope sénile*.

SÉNILITÉ. s. f. État de ce qui est sénile.

SENNACRINE. s. f. V. SÉNÉ.

SENNACROL. s. m. V. SENÉ.

SENNAPICRIN. s. m. V. SENÉ.

SENNARÉTINE. s. f. V. SÉNE.

SENNATANNIQUE. adj. — *Acide sennatannique*. V. SÉNÉ.

SENS. s. m. [*sensus*, αἴσθησις, all. *Sinn*, angl. *sense*, it. *senso*, esp. *sentido*]. Appareil qui met un animal en rapport avec les objets du dehors, par le moyen des impressions que ces objets font sur lui. L'homme a cinq sens : la *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *goût* et le *toucher*. — *Sens externes*. Nom donné quelquefois aux cinq sens, pour les distinguer du *sens interne* [αἴσθησις], nom sous lequel on désigne la faculté qu'a le cerveau de percevoir certaines modifications produites, dans l'intérieur de l'organisme, par le jeu des viscères ; mais il s'agit alors de *sensation* et non de *sens*. — *Sens du contact*. V. SENSATION et TOUCHER. — *Sens des couleurs*. V. EXPRESSION. — *Sens de la douleur*. Nom donné au phénomène physiologique appelé *douleur*, mais c'est à tort, car : 1° la douleur est un degré d'une sensation quelconque, et les douleurs sont aussi diverses que les sensations normales, et non un ordre spécial de sensation ayant un siège déterminé. 2° Le mot *sens* désigne un genre d'appareils dans chacun desquels il y a un organe doué d'une sensibilité spéciale, siège d'une sensation qui n'est pas ressentie ailleurs. 3° Dire *sens de la douleur* au lieu de *sensation de douleur*, c'est fausser la signification du mot *sens* en lui donnant celle du mot *sensation*, qui a une valeur dynamique ou physiologique, et non statique ou anatomique, comme le premier. C'est en outre prendre un degré des sensations pour une espèce particulière de sensation. Mais de ce que, dans certains états, ce degré peut ne pas être atteint (*analgésie*), les degrés normaux persistant ; de ce que les degrés normaux ont disparu (*anesthésie*), avec persistance du mode dit *douleur* lorsqu'il s'agit de la peau (*hyperesthésie*), cela ne prouve pas l'existence d'une sensation spéciale. — *Sens de l'existence*. V. CENESTHÉSIE. — *Sens musculaire*. V. SENSATION *d'activité musculaire*. — *Sens pratique*. V. PRATICIEN.

SENSATION. s. f. [*sensus*, αἴσθημα, αἴσθησις, all. *Empfindung*, angl. *sensation*, it. *sensazione*, esp. *sensacion*]. Impression faite par les objets extérieurs sur les organes des sens, et perçue par le cerveau ; action de sentir, dévolue à certaines parties du système nerveux périphérique et central, tant de la vie animale que de la vie végétative. Chacune de ces divisions anatomiques du système nerveux sent à sa manière ; aussi les sensations se divisent-elles en : A. *Sensations externes* ou *du tissu nerveux de la vie animale*. — B. *Sensations internes* (*sentiments*) ou *du tissu nerveux de la vie végétative*. — A. La sensibilité du tissu nerveux de la vie animale ou de relation se divise elle-même en : *a*. *Sensibilité* et *sensations spéciales*, qui sont de cinq ordres et dont chacune nous fait percevoir spécialement différentes qualités des corps. Tantôt l'agent exerce de loin son action sur le tissu nerveux. Telles sont : 1° la sensibilité du tissu de la rétine et du nerf optique, qui nous fait percevoir les qualités de la lumière et la couleur des corps ; 2° la sensibilité du tissu du nerf auditif, qui nous fait apprécier les vibrations des corps ; 3° la sensibilité du tissu du nerf olfactif, qui nous fait apercevoir les qualités des émanations des corps dites odorantes. Tantôt les qualités des corps mettant en jeu la sensibilité spéciale ne sont appréciables qu'au contact. Ce sont : 4° celles qui déterminent la manifestation de la sensibilité du tissu des nerfs gustatifs, qui nous font percevoir les qualités de saveur des corps ; 5° enfin la sensibilité des nerfs qui se rendent dans les papilles pourvues de *corpuscules du tact*, qui nous fait apercevoir l'état extérieur, la forme, l'état lisse ou rugueux, l'état sec ou humide, glissant ou visqueux des corps, selon la nature de l'objet qui cause l'impression. Chacune de ces variétés de sensibilité spéciale peut offrir un nombre considérable de modes allant jusqu'à la douleur dans les cas d'exagération, selon l'état du tissu et selon la manière dont les agents susceptibles de l'impressionner lui sont appliqués. — *b*. *Sensibilité* et *sensations* générales. Ce sont : 1° La *sensibilité aux variations de température*, qui nous fait connaître par une impression pénible, indifférente ou agréable, dite de *froid* ou de *chaud*, la présence d'un corps, en ne faisant apprécier que d'une manière vague ses autres qualités, comme le volume, la situation, et même quelquefois donnant une impression en opposition avec les qualités réelles de ce corps : tel est le cas où, dans la cautérisation d'un tissu, on finit par n'éprouver qu'une forte sensation de pression ; celui où le contact d'un corps, soit à la température ordinaire, soit au contraire très froid, avec un nerf coupé ou avec la peau dénudée, cause une sensation de brûlure, de cuisson, etc. Ch. Bell a constaté que les muscles sont insensibles à la température, et que les variations de cette dernière ne sont senties que par les organes tactiles. E. H. Weber a démontré que le sens tactile et le sens de température siègent exclusivement dans la peau et dans les muqueuses dites tactiles. Ce que nous appelons *sensation de chaud* et *de froid* est un effet composé : 1° de l'action directe de la température extérieure sur les nerfs de la peau, et 2° des modifications que les degrés de température produisent dans le tissu propre de la peau. L'*habitude*, selon Schiff, nous donne seule la faculté de sentir les modifications intimes produites par la chaleur et par le froid, ce qui explique que la peau apprécie seule les degrés de température. Darwin a séparé les sensations de chaud et de froid des sensations de tact et de douleur en s'appuyant sur des observations faites chez des paralytiques anesthésiés et analgésiés, avec persistance du sentiment de la température ; Landry a confirmé ce fait (V. TOUCHER). La peau des muqueuses à épithélium pavimenteux, celle du nez, de l'estomac et du rectum parmi les muqueuses à épithélium cylindrique, les nerfs coupés et mis à nu, les plaies et les ulcères couverts de bourgeons charnus, sont des tissus doués de cet ordre de sensibilité. Elle est bien moins développée aux faces palmaire et plantaire des mains et des pieds, siège spécial du toucher, que dans les autres parties de la peau qui ne jouissent pas du toucher proprement dit, à la langue, qui touche et qui goûte, qu'à la conjonctive. Elle se joint souvent à la sensibilité tactile et à la gustation dont elle complique l'étude analytique. La sensation de température s'observe partout où il y a sensibilité du contact; mais elle s'observe encore dans l'intestin et dans les viscères, où celle-ci n'existe pas. Elle n'a pas un appareil spécial et limité, elle se rencontre comme la sensation de contact et dans toute étendue de certains tissus et de tissus très différents. Dire qu'il y a un *sens de la température*, c'est donner au terme *sens* une signification d'*activité* ou physiologique qu'il n'a pas; c'est confondre *sens*, terme qui désigne anatomiquement un ou plusieurs *appareils*, avec une *sensation générale*, mode de la sensibilité générale, propriété des tubes des nerfs périphériques, mais qui n'a pas d'appareil spécial. Ce mode général de sensibilité entraîne avec lui (comme toutes les sensations générales) un besoin, celui de se *chauffer* ou de se *rafraîchir*, selon l'état d'excès en plus ou en moins des parties douées de cette sensation. 2° La *sensation générale tactile*, ou de *contact*, *sensibilité tactile générale*, qui nous fait connaître, par une impression indifférente, agréable ou pénible, soit l'état de contact, la situation réciproque des parties de notre corps qui se touchent, soit la situation d'un corps, étranger à nous par rapport à ceux de nos tissus qui ont des nerfs dits de sensibilité générale, sans que sa forme, son état solide ou liquide, ou même sa température, soient appréciés. Selon l'état des tissus qui reçoivent les nerfs doués de cette espèce de sensibilité générale, elle peut s'élever de l'état de perception indifférente à celui de douleur, comme on le voit pour l'estomac enflammé où l'on a ingéré des aliments, pour les articulations, etc., selon le mode de lésion de leurs parties osseuses ou fibreuses. La sensation générale de contact est susceptible d'offrir plusieurs modes, selon la partie du corps impressionnée, selon l'état de ces parties, selon la nature de l'agent (sans pourtant que cette nature soit indiquée d'une manière précise par la sensation), et surtout selon la manière dont l'agent est appliqué. C'est dans ce cas qu'on obtient les sensations de *piqûre*, de *pincement*, de *pression*, de *déchirure*, de *chatouillement*, qui est considérée par quelques auteurs comme une espèce distincte de sensation générale différente du contact, mais à tort; car elle n'est que le résultat du mode d'application d'un agent solide, liquide ou gazeux, résultat très variable suivant les individus ou suivant l'habitude. Il est commun, surtout dans les cas d'hystérie, de voir la paralysie, soit de la sensation tactile ou de contact, soit de celle de piqûre, tandis que le toucher ou la sensation générale de température est conservée, ou *vice versâ*. 3° La *sensation d'activité musculaire* est le mode de sensibilité du tissu musculaire; l'*impression* a lieu dans les muscles agissants, ou irrités après avoir été mis à nu; elle est *transmise* par certains des tubes des nerfs de la sensibilité générale, et la *perception* s'opère dans une partie du cerveau qui n'est pas encore déterminée. Elle nous fait apprécier d'une manière plus ou moins précise, selon les individus et les conditions normales ou pathologiques, l'intensité et la rapidité de la contraction de chaque muscle, de chaque faisceau. Par l'habitude de comparer entre elles les sensations de cette sorte, nous parvenons à acquérir l'idée du poids des corps, de la résistance à la rupture ou au renversement, de la consistance surtout, d'après l'intensité de la sensation éprouvée pour modifier la surface du corps, sensation qui est habituellement en rapport avec l'énergie de la contraction. C'est de cette même manière que cette sensation nous donne l'idée de l'ordre et de la succession de nos mouvements; nous fait connaître leur coordination, qui n'a pas d'autre source que la perception et l'appréciation de cette sensation; coordination qui cesse lorsque la sensation disparaît. La *sensation d'activité musculaire* peut être indifférente, agréable ou pénible pour l'encéphale ; elle peut s'élever de l'indifférence à *l'état de fatigue musculaire* et même de *douleur musculaire*, qui, toutes deux, diffèrent de toutes les autres sortes de fatigues et de douleurs. A cette sensation générale se rattache un *sentiment* ou *besoin*, celui d'exercice musculaire ou de repos, selon l'état du tissu ; elle joue un grand rôle dans la fonction du toucher, elle peut être exagérée ou supprimée, tandis que le toucher, la sensation de contact, celle de température, restent normales; elle existe encore dans des cas assez fréquents où il y a paralysie des sensations précédentes. Ce n'est pas, malgré cela, un *sens* spécial. — Enfin certains états qui sont ou accidentels, ou la conséquence naturelle du développement des tissus, peuvent, dans les appareils des sensations externes, dans la peau, etc., déterminer, en l'absence d'agents extérieurs, des sensations dites *spontanées* (prurit, etc.) analogues à celles dont ces organes sont le siège et qui ne sauraient être confondues avec les *sensations internes*. — B. Les *sensations internes* sont celles que nous éprouvons sans que les agents extérieurs interviennent, et dans lesquelles l'*impression* est causée par l'état où les organes se trouvent placés, en conséquence des actes de nutrition et de développement se passant dans leurs tissus, de l'assimilation par ceux-ci de tels et tels principes (strychnine, arsenic, etc.), ou en conséquence de leur activité propre. Sauf les cas où il s'agit des centres nerveux mêmes, l'impression est *transmise* par les tubes nerveux sympathiques jusqu'à l'encéphale, où elle est *perçue*. Ce sont ces diverses sensations qui reçoivent le nom de *besoins* et quelquefois de *sentiments*, elles font percevoir non plus les propriétés des corps ou les actions des êtres du milieu ambiant, mais l'état où se trouvent certains organes de l'animal même qui perçoit. V. EXTÉRIORITÉ *des sensations*.

SENSIBILISATEUR. adj. et s. Réactif qui rend un corps facilement modifiable par un autre corps ou par l'action chimique de la lumière. V. PAPIER *sensible*.

SENSIBILISÉ, ÉE. adj. Se dit d'une lame de métal, de verre ou de papier, qu'une immersion dans certaines solutions salines a rendue modifiable sous l'influence de la lumière, de vapeurs, de certains liquides. V. PAPIER.

SENSIBILITÉ. s. f. {*sensibilitas*, all. *Empfidungsvermögen*, angl. *sensibility*, it. *sensibilità*, esp. *sensibilidad*}. Propriété d'ordre organique qui est un des modes de la *névrilité*, qui appartient à certaines parties du système nerveux périphérique et central, tant extérieur ou de la vie animale, qu'interne ou de la vie végétative (V. SENSATION), et qui est caractérisée par ce fait, que les éléments anatomiques qui en jouissent, après avoir reçu une *impression* du dehors, la *transmettent* à un autre point où ils la *perçoivent*. Des *excitations isolées* ou séparées l'une de l'autre par un long intervalle *ne produisent pas d'effet sensitif*, tandis que *ces mêmes excitations très rapprochées produisent un effet sensitif* d'autant plus marqué que leur fréquence est plus grande. Quand les interruptions d'un excitateur sont rares, il n'y a pas de perception immédiate ; la perception n'arrive que quand les excitations ont acquis une certaine fréquence. Les phénomènes sont ici analogues à ce qu'ils sont sur les muscles; aussi peut-on comparer ce phénomène d'addition sensitive, par lequel des excitations faibles s'accumulent dans les centres nerveux, au phénomène de l'addition motrice, qui fait que chaque secousse musculaire, s'ajoutant aux secousses précédentes, finit par produire une contraction musculaire, et même un tétanos plus ou moins complet (V. CONTRACTION). Pour des excitations également répétées, le moment de la perception est d'*autant plus retardé que l'intensité de ces excitations est plus petite, et d'autant plus accéléré que leur intensité est plus grande.* Si les premières excitations sont trop faibles pour produire un effet sensitif, la perception ne surviendra que tard, tandis qu'avec des excitations fortes la perception, étant déjà produite par la première excitation, sera presque instantanée. Les phénomènes connus sous le nom d'*éducation de la perception* peuvent rentrer dans les faits d'addition. Si l'on prend plusieurs excitations même assez éloignées l'une de l'autre, on ne sentira pas bien les premières, tandis que les dernières seront très bien perçues et avec beaucoup moins de retard (Ch. Richet). — La sensibilité ne se rencontre que chez les animaux. Il y a des animaux plus simples que les tubes et les corpuscules nerveux quant à leur constitution, plus petits que ces éléments, et qui pourtant sont sensibles, comme le montrent les mouvements qu'ils font pour éviter ou rechercher les corps à l'influence desquels on les soumet (monadiens, amibes, etc.); mais on ne peut savoir s'il y a, dans la substance homogène souvent réduite au protoplasma qui les constitue, des parties différentes pour la sensibilité et la contractilité, ou bien si la même substance jouit de ces deux propriétés. Il est impossible d'y apercevoir des éléments distincts des cils ou filaments et de la masse du corps contractile que l'on puisse reconnaître comme spécialement sensibles. — La sensibilité se subdivise en trois propriétés secondaires : 1° l'*impressionnabilité*, propriété d'être influencé ou impressionné, faculté de recevoir une impression ; 2° la *transmissibilité*, propriété de transmettre l'impression au delà du point où elle a été produite ; 3° la *perceptivité* ou faculté de percevoir. A l'accomplissement de l'acte de *sensibilité* succèdent : A. l'*acte intermédiaire de volition spontanée* ou *réfléchie*, ou *pensée ;* B. l'*acte d'incitation motrice*, ou *motricité*, transmis du dedans vers la périphérie par les nerfs moteurs. — Les trois propriétés secondaires en lesquelles se subdivise la sensibilité sont en rapport dans leurs manifestations avec la constitution tubuleuse des éléments nerveux et l'existence de cellules en continuité avec ces tubes. La disposition de ces derniers à leur terminaison périphérique et dans leur trajet a permis de se rendre compte des conditions d'existence et d'accomplissement de l'impression, de la transmission et de la perception, ainsi que de celles de l'acte intermédiaire de *volition spontanée* ou *réfléchie*, transmise aux muscles par d'autres tubes nerveux doués aussi de la transmissibilité. Il est prouvé anatomiquement que chaque élément du système nerveux central qui *perçoit* l'impression transmise par les racines rachidiennes postérieures et par les nerfs sensitifs est en continuité de substance avec la partie du tube qui transmet. Les éléments dans lesquels s'opère, consécutivement à la perception, l'acte dit de *pensée* ou *volition spontanée* ou *réfléchie*, sont des cellules nerveuses multipolaires de l'encéphale en continuité de substance, par l'intermédiaire du cylindre-axe, d'une part avec les tubes précédents, d'autre part avec les tubes des nerfs moteurs qui transmettent la volition du centre nerveux aux éléments contractiles. La sensation varie, comme la sensibilité, avec la rapidité, l'intensité, etc., de chacun des actes élémentaires précédents ; elle diffère suivant que l'élément nerveux est dans tel ou tel état de constitution intime et de milieu, qui le font dire plus ou moins irritable. Si l'impression est forte, elle sera forte, et *vice versâ ;* si l'impressionnabilité des extrémités nerveuses d'une main est augmentée, l'impression sera plus vive qu'à l'autre. De même pour la perceptibilité ; de même aussi pour la transmissibilité ; de même à fortiori, si les éléments sont dans de telles conditions, ou constitués de telle sorte, que les trois actes secondaires s'accomplissent avec plus ou moins d'intensité et de rapidité l'un que l'autre. — *Sensibilité morale*. Disposition intérieure qui inspire des idées vives et rapides, la vive expression de ces idées, la vive impression qu'on reçoit de leurs beautés ou de leurs défauts. V. IDÉE. — *Sensibilité organique*. Expression fréquemment employée pour désigner l'aptitude des éléments anatomiques à s'assimiler certains principes immédiats et leur inaptitude à en assimiler d'autres ; c'est un non-sens, car tout acte de sensibilité est un fait d'ordre organique, et il n'y a pas de *sensibilité inorganique*, inhérente aux corps non organisés. — *Sensibilité sans conscience*. V. MOTRICITÉ. — *Sensibilité récurrente* (Magendie, 1839). Sensibilité que présentent les racines rachidiennes antérieures (destinées surtout à la motricité) et qui semble provenir de la périphérie du corps. Si l'on coupe une racine antérieure, le bout central, correspondant à la moelle épinière, est insensible, et le bout périphérique, qui ne communique plus avec l'encéphale, est sensible. D'où le nom de *sensibilité en retour* ou de *sensibilité récurrente*, pour la distinguer de la sensibilité propre aux racines rachidiennes postérieures. Cette sensibilité récurrente est transmise (Magendie) à la racine rachidienne antérieure par quelques tubes *récurrents* fournis par la racine postérieure, et qui reviennent de la périphérie vers la moelle épinière, à partir de points du trajet des nerfs mixtes généralement éloignés de la réunion des deux racines (Cl. Bernard). Ce sont ces tubes qui donnent de la sensibilité aux racines antérieures, comme les racines postérieures en donnent à tous les organes. Une racine rachidienne postérieure *fournissant* la sensibilité récurrente *seulement à la racine antérieure correspondante*, le nerf qui donnera la sensibilité récurrente au spinal, par exemple, devra être regardé comme sa racine postérieure : or ce n'est pas au pneumogastrique que le spinal emprunte cette sensibilité, mais aux racines postérieures des trois ou quatre premières paires nerveuses cervicales chez le chien (Cl. Bernard); de sorte que, à cet égard, le spinal doit être considéré comme une racine antérieure multiple surajoutée aux trois ou quatre premières paires rachidiennes. Ces faits permettent, en pathologie, de se rendre compte d'un grand nombre d'épiphénomènes dans les affections compliquées de convulsions. Ils permettent, en outre, d'établir les relations physiologiques existant entre les racines antérieures et les racines postérieures, qui sont telles que la lésion de celles-ci peut entraîner la paralysie des premières. Suivant Brown-Séquard, l'irritation des racines antérieures détermine des contractions violentes, irrégulières et douloureuses, parce que ces racines renferment des tubes nerveux de sensibilité musculaire. — *Sensibilité réflexe*. V. SYMPATHIE.

SENSIBLE. adj. [*sensibilis*, αἰσθητικὸς, all. *empfindend*, angl. *sensible*, *sensory*, it. *sensibile*, esp. *sensible*]. Se dit d'un individu, d'un tissu, etc., qui est doué de sensibilité, et, particulièrement, qui jouit d'une sensibilité exquise, plus grande, plus parfaite qu'un autre. = Se dit aussi de ce qui est apte à agir sur un de nos sens. — *Calorique sensible*. Synonyme de calorique *libre*.

SENSITIF, IVE. adj. [all. *sensitiv*, angl. *sensitive*, it. et esp. *sensitivo*]. Qui a rapport aux sens ou aux sensations ; qui est le siège des sensations, qui les transmet : *nerf sensitif*, *transmissibilité sensitive*.

SENSITIVE. s. f. [all. *Sinnpflanze*, angl. *sensitiveplant*, it. *sensitiva*]. Nom donné à plusieurs légumineuses, appartenant principalement au genre *Mimosa*, et remarquables par les mouvements que présentent leurs feuilles sous diverses influences, contact, changement brusque de température, action des substances caustiques, etc. : tel est le *Mimosa pudica*, L. de l'Amérique tropicale.

SENSITIVITÉ. s. f. (Vulpian). L'aptitude fonctionnelle des fibres nerveuses sensibles, le nom de *sensibilité* prenant alors le sens donné au mot *perceptivité*.

SENSITIVO-MOTEUR, TRICE. adj. Qui sert au mouvement et à la sensibilité, comme les nerfs mixtes ; qui se rapporte à ces deux actes nerveux. — *Phénomènes sensitivo-moteurs* (Carpenter). Les actions réflexes, par opposition aux phénomènes *idéo-moteurs* ou actions accomplies sous l'influence d'une idée.

SENSORIAL, ALE. adj. [angl. *sensorial*]. Qui se rapporte au sensorium : *fonction sensoriale*, *monomanie sensoriale*.

SENSORIEL, ELLE. adj. Qui se rapporte aux organes des sens.

SENSORIUM. s. m. [*sensorium*, αἰσθητήριον, all. *Sensorium*, *Empfindungssitz*, angl. *sensory*, it. et esp. *sensorio*]. Mot par lequel on désigne quelquefois le *cerveau* considéré comme centre des sensations. — *Sensorium commune*. La portion de l'encéphale qui *perçoit*, pour la distinguer de celle qui est le siège de la *pensée* et de celle qui est douée de la *motricité*. Cette portion n'est point *une*, ni *commune* à tous les nerfs doués de sensibilité : chacun d'eux a, dans les centres nerveux, une partie correspondante, qui perçoit à sa manière, mais qui ne peut percevoir indifféremment toutes sortes d'impressions ; chacun a son *foyer perceptif*, déjà connu ou localisé pour certains nerfs (V. LOCALISATION). Toutefois certaines parties du cerveau correspondant au lobe occipital, au lobe sphénoïdal, aux parties postérieures de chaque hémisphère, ont une structure anatomique différente de celle des parties antérieures (V. CERVEAU), différence qui, jointe à certaines notions fournies par les lésions de ces parties postérieures et par les symptômes qui les ont accompagnées, ont fait donner spécialement à ces circonscriptions du cerveau le nom de *sensorium commune* (Charcot).

SENSUALISTE. adj. Se dit d'une doctrine dans laquelle on attribue tout, dans la génération des idées, à l'action des sens externes, sans tenir compte des aptitudes inhérentes aux différentes parties du cerveau.

SENTIMENT. s. m. [*sensus*, αἴσθησις, all. *Gefühl*, angl. *sentiment*, it. *sentimento*, esp. *sentimiento*]. Proprement *ce que l'on sent* ; ce mot est alors synonyme, dans beaucoup de cas, de *sensation* ; mais il s'applique particulièrement aux sensations internes, aux modifications perceptibles de nos organes intérieurs : on dit le *sentiment de la faim*, *de la douleur*, *de la fatigue*. — Dans un sens psychologique, *sentiment* (πάθος), l'affection de l'âme, penchant bon ou mauvais ; ou vue de l'esprit (σύνεσις) propre à nous déterminer dans l'appréciation des choses, dans nos jugements.

SENTINELLI. [Médecin italien né en 1644]. — *Poudre de Sentinelli*. V. POUDRE *du comte de Palme*.

SÉPALE. s. m. [*sepalum*, all. *Kelchblatt*, angl. *sepal*, it. et esp. *sepalo*]. Nom donné à chacune des pièces articulées qui composent un calice à divisions entièrement distinctes.

SÉPARATION. s. f. [all. *Scheidung*]. En pharmacie, élimination de certaines substances mêlées à d'autres à l'effet d'utiliser seulement celles-ci. = *Séparation de corps*. « Les époux pourront réciproquement demander la séparation pour excès, sévices et injures graves de l'un d'eux envers l'autre. » (*Code civil*, art. 231.) Il y a beaucoup de procès en séparation de corps qui reposent sur des accidents, des vices de conformation ou des maladies. En face d'un conflit conjugal, le médecin ordinaire doit savoir s'abstenir et rester muet. Le médecin requis par la justice, au contraire, entre dans le débat de la manière la plus désintéressée et la plus impartiale ; il apprécie les faits qu'il a eu mission d'examiner, et il conclut, sans se préoccuper de la question de savoir si son rapport doit être interprété en faveur du mari ou en faveur de la femme. Le médecin-expert ne s'arrête à aucune considération d'intérêt privé : il n'a pas de client à défendre, il n'a qu'à faire connaître la vérité, quelle qu'en soit la source (Legrand du Saulle). Les excès alcooliques, les sévices et injures graves, la grossesse antérieure au mariage, les habitudes contre nature, la syphilis, l'hystérie, l'épilepsie et la folie servent d'ordinaire de prétextes aux instances en séparation de corps.

SÉPÉERI. s. m. [*bébéeru*, *sipéeri*, *Nectandra Rodiei*, Schomb.]. Arbre de la famille des laurinées de la Guyane anglaise, dont l'écorce est amère et fébrifuge.

SÉPÉERINE. s. f. [*sipéerine*] Alcaloïde fébrifuge retiré de l'écorce de *Sépéeri*, en même temps que la *bébéerine*. Résineux, brun rouge, transparent, peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool.

SÉPIA. s. f. [all., angl., it. et esp. *sepia*]. L'encre de *sèche* solidifiée par évaporation, et dont on fait une couleur par mélange avec un peu de gomme

SEPSINE ou **SEPTINE**. s. f. [de σῆψις, putréfaction, ou σηπτὸς, putréfié]. Matière mal déterminée qui se formerait dans les viandes en putréfaction, dans les plaies, dans la levure de bière, et à laquelle on attribue sans preuve les accidents de l'infection purulente. Elle donnerait avec l'acide sulfurique un sulfate cristallin dont la solution aqueuse tuerait à la dose de 10 milligrammes. Ces affirmations demandent vérification.

SEPTANE. adj. [*septanus*, ἑπταῖος, all. *siebentägig*, angl. *septanous*]. V. INTERMITTENT.

SEPTÉNAIRE. s. m. [*septenarius*, ἑβδομαῖος, all. *Siebenzal*, angl. *septenary*, it. *settenario*, esp. *septenario*]. Espace de sept jours. Les septénaires étaient, selon la doctrine des jours critiques, autant de périodes qui partageaient le cours des maladies et en marquaient les émissions ou les terminaisons.

SEPTICÉMIE. s. f. [de *septique*, et αἷμα, sang]. Dans son acception étymologique, le mot *septicémie* s'applique à toutes les affections morbides résultant de l'altération du sang par des matières septiques ou putrides. Il n'y a donc pas *une septicémie*, mais *des septicémies* (Pasteur). A côté de la septicémie *expérimentale*, si bien étudiée par Davaine, et dont la nature parasitaire est incontestable, se placent les septicémies médicales et chirurgicales, jusqu'ici moins connues et moins nettement définies. La septicémie *chirurgicale*, maladie infectieuse, produite par l'introduction et la multiplication dans l'économie du vibrion septique, se présente sous deux formes : la septicémie *suraiguë*, gangrène ou septicémie foudroyante, et la septicémie *aiguë*, plus commune et qui se distingue nettement de la pyohémie. Les troubles décrits sous le nom d'infection putride, de septicémie chronique, seraient dus à un empoisonnement véritable, par des composés chimiques de la putréfaction (Chauvel). La septicémie foudroyante est caractérisée par le développement extrêmement rapide d'une infiltration gazeuse qui, partie de la plaie, remonte vers la racine du membre. Excessivement distendue, la peau est froide, blanche, marbrée de raies violettes, des douleurs violettes, une angoisse affreuse, de la dyspnée, la faiblesse et la fréquence du pouls, caractérisent cette affection, d'habitude rapidement mortelle. Dans la forme aiguë, les symptômes locaux sont peu significatifs ; les phénomènes généraux graves fièvre intense mais irrégulière, état typhoïde plus ou moins prononcé. Ici encore la guérison est rare. L'insuccès habituel du traitement symptomatique est une raison de plus pour prévenir par l'emploi des méthodes antiseptiques le développement de ces redoutables accidents. La fièvre puerpérale et la fièvre urineuse sont probablement des septicémies spéciales.

SEPTICÉMIQUE. adj. Qui est relatif à la septicémie.

SEPTICIDE. adj. [de *septum*, cloison, et *cædere*, briser ; all. *spaltwandig*, angl. *septicidal*, it. et esp. *septicido*]. Se dit de la déhiscence de certains fruits formés par agrégation de plusieurs carpelles, parce qu'elle se produit par dissociation des carpelles, dont les cloisons semblent se dédoubler.

SEPTICITÉ. s. f. L'état de ce qui est septique.

SEPTIFÈRE. adj. [*septifer*, de *septum*, cloison, et *ferre*, porter ; all. *scheidewandig*, angl. *septiferous*, it. et esp. *septifero*]. Se dit des valves du péricarpe, lorsqu'elles portent des cloisons qui restent fixées après la déhiscence du fruit.

SEPTIFÈRE. adj. [de *septine*, et *ferre*, porter]. Qui contient des matières septiques.

SEPTIFÈRE. s. m. Malade dont les plaies ou les organes contiennent des matières septiques.

SEPTIFORME. adj. [*septiformis*, de *septum*, cloison, et *forma*, forme ; all. *scheidewandförmig*, angl. *septiform*, esp. *septiforme*]. Qui a la forme d'une cloison.

SEPTIFRAGE. adj. [*septifragus*, de *septum*, cloison, et *frangere*, briser ; angl. *septifragal*, esp. *septifrago*]. Se dit de la déhiscence du fruit lorsque la rupture a lieu au bord extérieur des cloisons, qui restent libres et entières au moment où les valves se séparent d'elles.

SEPTILE. adj. [*septilis*, de *septum*, cloison ; esp. *septil*]. Se dit du placentaire, quand il est attaché aux cloisons de l'ovaire des plantes.

SEPTIQUE. adj. [*septicus*, σηπτικὸς, de σήπειν, corrompre ; all. *septisch*, angl. *septic*, it. et esp. *septico*]. Qui produit la putréfaction. — *Poisons septiques*. Ceux qui déterminent des affections gangreneuses (seigle ergoté, venin de la vipère), ou une sorte de décomposition des tissus organiques (acide sulfhydrique). = Mot employé aujourd'hui comme synonyme de *putride*, d'*infectieux*, ou de ce qui présente certaines formes de *virulence*. Les matières septiques introduites dans l'organisme d'un animal sain le tuent presque à coup sûr dans un espace de temps variable ; elles font apparaître, dans le sang de l'animal soumis à l'expérience, des altérations notables dans ses éléments constituants, et surtout y propagent les nombreuses bactéries dont elles-mêmes fourmillent ; ainsi du sang humain typhoïde tue des animaux sains, et introduit dans leur sang des *bactéries* nombreuses, à l'état de *bâtonnets* segmentés (*bacterium catenula*, etc.); ce même sang typhoïde détermine sur l'animal la même localisation pathologique (plaques de Payer) qu'on observe chez l'homme. La surface pulmonaire est la moins apte à servir au passage de ces matières ; de sorte qu'on peut ainsi classer les voies d'absorption selon leur ordre d'importance : veines, tissu cellulaire, rectum, estomac, poumon. Le sang d'un animal ainsi *typhoïdé*, injecté dans l'organisme d'un animal parfaitement sain, peut *typhoïder* ce dernier. Coze et Feltz (1866) sont même arrivés à cette conclusion que le passage des éléments septiques à travers plusieurs organismes augmente l'activité de ces éléments. V. SEPTICÉMIE.

SEPT JOURS (MAL DE). [angl. *seven day's disease*]. Affection épidémique de l'Amérique du Sud, qui, dit-on, saisit les enfants de sept jours, et qu'on suppose semblable au *trismus des enfants* dans les Indes occidentales.

SEPTOMÈTRE. s. m. [de σηπτὸς, putride, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer la quantité de matières organiques viciant l'air, en les fixant à l'aide d'une solution de permanganate de potasse (Smith).

SEPTON. s. m. [σήπτων, qui putréfie ; it. *septono*, esp. *septon*]. Anciennement, l'azote, qu'on regardait comme déterminant les premiers phénomènes de la putréfaction.

SEPTUM. s. m. [*septum*, cloison ; διάφραγμα, all. *Scheidewand*, *Zwischenwand*, angl. *septum*, it. *setto*, esp. *septo*]. En anatomie, nom donné à certaines cloisons membraneuses ou charnues qui séparent deux cavités : ainsi les deux ventricules du cerveau sont séparés par une cloison mitoyenne, qu'on appelle *septum lucidum* (V. TRANSPARENT); les deux ventricules du cœur, par une cloison appelée *septum medium ;* la cavité de la bouche d'avec l'arrière-bouche, par le voile du palais, que l'on nomme *septum staphylinum;* la poitrine d'avec l'abdomen, par le diaphragme, autrefois dit *septum transversum*. — *Septum crurale* (J. Cloquet). Cloison blanchâtre, résistante chez quelques sujets, lamineuse et extensible chez d'autres, qui est tendue au-devant de l'anneau crural, et qui se continue avec le tissu lamineux situé derrière le ligament de Gimbernat, et, en dehors, avec le tissu lamineux qui entoure l'artère et la veine crurales et l'artère épigastrique.

SÉQUESTRATION. s. f. En police sanitaire. V. ISOLEMENT. — *Séquestration des aliénés*. V. FOLIE, ISOLEMENT et RESTREINT.

SÉQUESTRE. s. m. [*sequestrum*, de *sequestrare*, séparer, mettre à l'écart] ; all. et angl. *Sequester*, esp. *sequestro*]. Portion d'os nécrosée, ainsi appelée parce qu'elle se sépare du reste de l'os encore vivant. V. NÉCROSE. — *Séquestre*. Toute portion privée de vie d'un tissu quelconque qui reste enclavée dans le tissu encore vivant, bien qu'elle en soit distincte, et s'en sépare plus ou moins vite.

SERAI. s. m. (Schubler). Substance qui reste dans le petit-lait après la séparation du caséum, et qui n'est probablement que de l'albumine.

SÉRAPHIQUE. adj. — *Gomme séraphique*. V. SAGAPÉNUM.

SEREIN. s. m. [all. *Abendthau*, angl. *evening-dew*, it. et esp. *sereno*]. Rosée abondante qui tombe pendant l'été seulement, et presque toujours après le coucher du soleil.

SEREINE (GOUTTE). [angl. *serene drop*]. V. AMAUROSE.

SÉREUSE. s. f. Membrane circonscrivant une cavité généralement close de toutes parts, formée par le tissu séreux. V. SÉREUX. — *Séreuse des artères*. V. ARTÈRE.

SÉREUSINE. s. f. (Bixio). Le stéaroptène.

SÉREUX, EUSE. adj. [ὀῤῥώδης, ὑδατώδης. all. *serös*, *wässerig*, angl. *serous*, it. *sieroso*, esp. *seroso*]. Qui concourt à l'exhalation de la sérosité ou qui en a les caractères : *apoplexie séreuse*, *collection séreuse*, *exsudat séreux*, *pus séreux*. — *Systeme séreux*. Il se compose d'un grand nombre de membranes (*membranes séreuses* ou simplement *séreuses*) qui forment des sacs sans ouverture, adhérentes par leur surface extérieure aux organes qui les avoisinent, libres par leur surface interne, dont les parois sont humectées par un liquide très peu abondant, analogue, dans quelques-unes, au *sérum* du sang, très différent, dans d'autres, de ce sérum. Bichat ne comprenait dans le système séreux que les membranes s-é reuses splanchniques (*membranes séreuses proprement dites*); depuis, on y a réuni les *synoviales* ou *membranes séreuses articulaires*, et les *membranes séreuses des tendons* et *sous-cutanées*, ou *bourses muqueuses*, bien qu'elles en diffèrent par rapport au fluide séparé, à la disposition et à la texture. V. BOURSE et SYNOVIAL. — *Tissu séreux*. Celui qui forme les *membranes séreuses*. Il a pour élément fondamental des fibres lamineuses disposées en faisceaux, et s'entre-croisant sous des angles très nets. Des fibres élastiques flexueuses les accompagnent ou y forment une trame réticulée, comme dans l'endocarde, la plèvre, etc. Ces membranes sont très vasculaires; les capillaires y forment un réseau à mailles serrées, polygonales, anguleuses, à angles nettement dessinés en général. Les lymphatiques y forment des réseaux superficiels sous l'épithélium, à mailles plus ou moins serrées. Les séreuses sont tapissées d'une couche unique d'épithélium pavimenteux, à cellules pâles, minces, se plissant avec une grande facilité, et pourvues d'un noyau assez volumineux. Cet épithélium, se détachant facilement, ne met aucun obstacle à l'adhésion des faces d'une séreuse juxtaposées chirurgicalement. Cette adhésion a lieu aussi lorsque l'épithélium tombe par l'influence d'une inflammation de la séreuse et de l'immobilité des faces accolées. Des fibres du tissu lamineux naissent et se prolongent d'une paroi à l'autre de la membrane; il en est de même des capillaires sanguins, des lymphatiques et des fibres élastiques. C'est ainsi que s'établissent des *adhérences séreuses*, bientôt suivies d'une fusion complète des deux feuillets en une seule membrane (V. NÉOMEMBRANE). La face séreuse ou lisse et sécrétante n'existant plus, cette membrane perd rapidement sa texture et, par suite, ses caractères de séreuse: la texture est devenue celle des tissus lamineux ou fibreux, plus ou moins dense ou plus ou moins vasculaire. Les séreuses sont, par suite de la présence de leur épithélium, sujettes à l'épithélioma. Les cellules offrent les mêmes modes d'altération (excavations, corps granuleux, globes épidermiques nombreux) que dans les autres régions, mais avec des singularités d'aspect, tenant surtout à leur minceur, à leur transparence, etc.

SÉRICINE. s. f. Nom donné à la *fibroïne* (Schlossberger) et à la *myristine* (Playfair).

SÉRICIQUE. adj. — *Acide séricique*. L'acide *myristique*.

SÉRICICULTURE. s. f. [de *ser*, ver à soie, et *culture*]. L'élève des vers à soie V. BOMBYX, MAGNANERIE et MUSCARDINE.

SÉRIE. s. f. [*series*, all. *Reihe*, angl. *series*, it. et esp. *serie*]. — *Série animale*. Disposition des différents animaux telle, que l'on passe successivement d'un groupe d'organisation plus simple à un groupe d'organisation plus compliquée. = En chimie, ensemble de corps dans lesquels existe une progression régulière du nombre des équivalents d'un ou de plusieurs de leurs éléments constitutifs; telle est la série des carbures C^4H^4,C^8H^8,$C^{12}H^{12}$; celle des alcools $C^2H^4O^2$,$C^4H^6O^2$,$C^6H^8O^2$, etc. = Dans la philosophie positive, *série des sciences*. V. SCIENCE. = En démographie, *série*. V. MOYENNE.

SÉRINE. s. f. Nom donné par Denis (1856) à l'un des principes albuminoïdes composant le plasma du sang, et qui se retrouve dans les sérosités et dans le pus; elle est, en partie seulement, coagulable par la chaleur et par l'alcool faible, complètement par l'alcool concentré, mais le précipité se redissout dans l'eau; elle est plus facilement dialysable que l'albumine d'œuf. Elle subit des modifications continues dans le sang, les sérosités et le pus qui se putréfient, mais conserve ses caractères principaux. C'est surtout à la sérine que les urines filtrées qui contiennent du pus doivent la faculté de se troubler par la chaleur de l'ébullition et de donner des flocons albumineux, si le pus est en quantité assez considérable. Elle est partout accompagnée par la *métalbumine*. V. ALBUMINE.

SERINGAT. s. m. Nom vulgaire du *Philadelphus coronarius*, L., plante de la famille des saxifragées, tribu des philadelphées, dont les fleurs ont une odeur forte, pouvant causer la céphalalgie.

SERINGOS. s. m. [*dysenterie purulente des Cafres*]. Sorte de dysenterie caractérisée par un flux purulent et non sanguin, et observée à l'île de la Réunion. Elle n'attaque, parmi les travailleurs amenés dans l'île, que les indigènes du continent africain, tandis que les Indiens et Malgaches n'y sont point sujets, quoique plusieurs n'échappent pas à la dysenterie ordinaire.

SERINGUE. s. f. Instrument destiné à injecter dans les tissus des substances liquides. Les *seringues* dont se servent les anatomistes et les chirurgiens pour injecter les vaisseaux ou certaines cavités sont formées d'un corps d'argent, de laiton ou de maillechort, tout à fait uni, si ce n'est vers le tiers supérieur, où il peut porter une oreille circulaire, unie ou à pans, qui sert de point d'appui à l'index et au médius. Sa capacité varie de 15 à 1000 grammes et plus. Le *porte-canule* qui termine le tube doit être continu avec le corps et dépourvu de cannelures ou de molettes saillantes à sa jonction avec ce dernier. Les *canules* varient de forme et de grandeur, suivant qu'il s'agit d'injecter du liquide dans une hydrocèle (*seringue à hydrocèles*), un kyste, des vaisseaux, etc.; la canule du trocart qui a servi à l'évacuation du liquide accidentel suffit dans ces derniers cas. Comme il faut qu'on puisse faire sortir et entrer facilement la seringue dans la canule, le porte-canule doit jouer, soit à frottement sur celle-ci, soit par des tours de vis. Les vis sur le porte-canule sont nécessaires pour les seringues les plus grosses. Pour ces seringues aussi un robinet porte-canule se fixe sur le corps de la même manière; à son tour, il s'adapte aux canules comme il vient d'être dit, afin de pouvoir être laissé attaché à volonté sur la canule ou sur la seringue. Le *piston* est formé d'une tige ou manche cylindrique qui glisse exactement dans l'orifice central de la plaque à virole qui ferme le haut du tube; l'extrémité libre de la tige porte un anneau qui doit, pour toutes les seringues, permettre l'entrée du pouce, de manière que ce doigt trouve là un solide point d'appui. Le piston est à parachute (Charrière). Il est formé de deux rondelles de cuir fixées au milieu du piston à l'aide de deux pièces qui constituent la charpente de celui-ci et se vissent l'une sur l'autre; ces deux rondelles sont rabattues, l'une en haut, l'autre en bas. Comme elles tendent toujours à s'écarter de la tige, elles remplissent immédiatement le moindre vide qui tend à se présenter dans le corps; si le cuir s'est ratatiné, on écarte les rondelles et l'on enveloppe la partie correspondante de la charpente du piston avec un peu de fil, de manière à maintenir l'écartement et pour obtenir un frottement suffisant à la face interne du corps. On emploie le même moyen quand le piston glisse trop facilement; souvent il suffit de relever un peu les bords des rondelles de cuir. — Pour les injections des lymphatiques, pour injecter goutte à goutte certains liquides dont on veut doser la quantité (*seringue de Pravaz, seringue à injections hypodermiques*, fig. 444), le tube et la tige sont gradués. Les canules sont d'acier

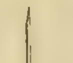

FIG. 444.

doré, très fines, à pointe taillée obliquement et tranchante, de manière à pouvoir être plongée dans les tissus avant l'injection. Le corps peut être de verre, ce qui est préférable pour l'emploi des mélanges où il entre quelques substances corrosives ou du nitrate d'argent. Le piston est à parachute comme dans les seringues ordinaires, la tige du piston joue par tour de vis ou est à crémaillère, et une roue dentée la fait mouvoir (Ch. Legros); on évite avec cet instrument les brusques changements de pression, on apprécie mieux la résistance, et l'on risque moins de communiquer au corps de la seringue des oscillations.

SERMENT. s. m. [*jusjurandum*, ὅρκος, all. *Eid*, angl. *oath*, it. *giuramento*, esp. *juramento*]. Titre d'un livre de la Collection hippocratique où les devoirs de la profession médicale sont indiqués avec force, sincérité et noblesse; un texte pareil, placé à une époque aussi ancienne, a certainement exercé une influence salutaire sur toute la médecine qui devait suivre. On y voit une prescription singulière, celle de ne pas pratiquer l'opération de la taille. Il semble que cette opération, si dangereuse dans l'ignorance de l'anatomie, était alors abandonnée à des charlatans.

SÉRO-DIAGNOSTIC. s. m. (Widal). Méthode de diagnostic de la fièvre typhoïde, qui repose sur la réaction produite par le sérum des individus atteints de fièvre typhoïde sur une culture en bouillon de bacille d'Eberth. La *séro-réaction* est caractérisée par la formation d'un précipité visible à l'œil nu, qui résulte de l'agglutination des bacilles d'Eberth immobilisés et déformés, que l'on constate au microscope. On pique avec une lancette la pulpe d'un doigt, préalablement lavé antiseptiquement, puis séché. On recueille dans une petite éprouvette 1 à 2 centimètres cubes de sang; puis on attend la séparation du sérum et du caillot. Si à 10 gouttes d'une culture en bouillon de bacille d'Eberth, on ajoute une goutte de sérum ainsi obtenu, on peut au bout de quelques minutes, si le sérum provient d'un typhique, constater sous le microscope les agglomérats microbiens caractéristiques.

SÉRO-RÉACTION. s. f. V. SÉRO-DIAGNOSTIC.

SÉROTHÉRAPIE. s. f. Traitement d'une maladie infectieuse par des injections de sérum provenant du sang d'animaux immunisés contre cette même maladie. Cette méthode repose sur le pouvoir bactéricide du sang et du sérum, que la vaccination augmente ou fait apparaître, et sur l'action qu'exerce le sérum non seulement sur les éléments figurés, mais sur les toxines. Ainsi le sérum du sang des animaux immunisés contre le bacille de la diphthérie annihile le pouvoir pathogène des toxines produites par ce microbe (Behring-Kitasato, 1890). — *Sérothérapie de la dipthérie* (Roux, 1894). La méthode consiste à immuniser un cheval contre la diphtérie par l'injection de doses progressivement croissantes de toxine diphteritique, et à se servir du sérum de ce cheval, comme agent préventif et curateur de la dipthérie. On injecte le sérum (10 à 20 cent. cub.) sous la peau du flanc, dans le tissu cellulaire sous-cutané. Quand la diphtérie est pure, la guérison est la règle; mais le sérum est souvent impuissant lorsque au bacille de Klebs-Lœffler sont associés d'autres microbes (staphylocoque, streptocoque). — Le principe de la *sérothérapie* est applicable à toutes les maladies infectieuses : érysipèle (Marmorek, 1895), fièvre typhoïde, tétanos (Behring-Kitasato), peste (Yersin, 1896), variole. La sérothérapie de la dipthérie seule a fait ses preuves.

SEROTINE. adj. et s. f. [de *serotinus*, tardif, de *sero*, tardivement]. V. CADUQUE.

SERPENT. s. m. [*serpens*, ὄφις, all. *Schlange*, angl. *snake*, it. *serpente*, esp. *serpiente*]. Nom vulgaire des reptiles de l'ordre des ophidiens. — Les seuls serpents venimeux de France sont deux vipères très analogues. Chez les serpents venimeux, l'os mastoïdien (fig. 445, *ma*) s'articule avec le crâne, et porte à l'autre extrémité l'os tympanique (*t*); la mâchoire inférieure (*mi*) est suspendue à ce dernier, elle n'a pas de crochets à venin. Il en est de même des os palatins ou ptérygoïdiens (*pe* et *pi*), en avant desquels se voit l'os maxillaire supérieur portant cinq ou six dents ou crochets à venin, tubuleux, dont un ou deux en avant de chaque côté (*m*) font saillie hors de la muqueuse. Au-dessus est l'os vomer (*n*). Tous ces animaux piquent plutôt qu'ils ne mordent, en projetant leur tête contre les objets, de sorte que les dents saillantes, quand la gueule est ouverte, s'enfoncent dans la peau. Leur langue est inerte. — *Serpent devin.* V. BOÏADÈS. — *Serpent à sonnettes.* V. CROTALE.

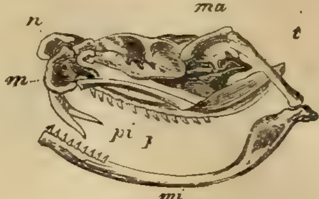

FIG. 445.

SERPENTAIRE. s. f. Nom de plusieurs plantes de familles différentes. — *Serpentaire commune* [*Arum dracunculus*, L., *Dracunculus vulgaris*, Schott; all. *Schlangenkraut*, angl. *snake-root*, it. et esp. *serpentaria*]. Plante aroïdée dont la racine nous vient du midi de la France, en pains orbiculaires, présentant des vestiges d'écailles foliacées concentriques. Ses propriétés sont les mêmes que celles du *pied-de-veau*. — *Serpentaire femelle.* V. BISTORTE. — *Petite serpentaire.* V. OPHIOGLOSSE. — *Serpentaire de Virginie* (*Aristolochia serpentaria*, L.). Plante aristolochiée dont la racine, apportée de l'Amérique septentrionale, est formée d'un petit corps long et menu, garni d'un chevelu touffu et très fin. Elle est ordinairement grise, quelquefois jaunâtre; d'odeur et de saveur fortes et camphrées; c'est un tonique et un puissant stimulant, que l'on administre en poudre (2 à 4 gram.) ou en infusion (8 gr. pour 500 gr. d'eau).

SERPENTARIÉES ou **SERPENTINARIÉES**. s. f. pl. Nom commun des aristolochiées et des népenthées.

SERPENTARINE. s. f. Principe amer de la serpentaire de Virginie, soluble dans l'eau et dans l'alcool.

SERPENTIN. s. m. [de *serpere*, ramper; all. *Schlangenrohr*, angl. *serpentine*, it. *serpentino*, esp. *serpentin*]. V. ALAMBIC.

SERPENTINE. s. f. [*Ophioxylon serpentinum*, L., all. *Bitterschlangenholz*, angl. *serpentine-tree*]. V. CHYNLEN. — Nom vulgaire de la *scorzonere* et de l'*estragon*.

SERPETTE. s. f. — *Couteau en serpette.* V. COUTEAU.

SERPIGINEUX, EUSE. adj. [*serpiginosus*, de *serpigo*; ἑρπυστικὸς, all. *serpiginos*, *weiterkriechend*, angl. *serpiginous*, it. et esp. *serpiginoso*]. Se dit des dartres et des ulcères qui guérissent par un point de leur circonférence, tandis qu'ils s'étendent du côté opposé. V. CHANCRE.

SERPIGO. s. m. [de *serpere*, ramper; ἕρπης]. Croûte serpigineuse.

SERPOLET s. m. [*Thymus serpyllum*, L., ἕρπυλλον, all. *Quendel*, angl. *serpyllum*, *creeping thyme*, it. *selmolino*, esp. *serpol*]. Plante labiée dont les sommités sont aromatiques et stimulantes.

SERRATIA s. m. (Bizio). Cryptogame qui constitue une matière rouge développée sur la polenta.

SERRATILE. adj. [de *serra*, scie; esp. *serratil*]. En forme de scie. — *Pouls serratile.* Se dit du pouls quand les doigts, appliqués sur une certaine étendue de l'artère, sentent les pulsations dans divers points à la fois, et ne sont pas frappés dans les intervalles de ces points.

SERRATULE. s. f. [de *serratus*, denté en scie]. Genre de synanthérées, dont l'espèce tinctoriale (*Serratula tinctoria*, L.), commune en Europe, donne une belle matière jaune usitée dans les arts. Elle était autrefois dite vulnéraire. — *Serratula arvensis*. V. Chardon.

SERRE. s. f. [all. *Gewächshaus*, angl. *green-house*, *hot-house*, it. *stanzone*, esp. *invernadero*]. Lieu où l'on abrite des végétaux ne pouvant supporter la température ambiante. On distingue les serres en *froides*, *tempérées* et *chaudes*. = En entomologie. V. Mandibule.

SERRÉ, ÉE. adj. [*strictus*]. = En botanique, *feuille serrée* [*serratus*, de *serra*, scie; all. *gezähnelt*, it. et esp. *serrato*], *dentée en scie* ou *dentelée*, celle dont les incisures sont aiguës et inclinées au sommet comme les dents d'une scie. = En médecine, *pouls serré* [all. *concentrirt*]. Pouls dur et tendu, sans être très petit. = En hippiatrie, *cheval serré du devant*. V. Devant.

SERRE-COU. s. m. Instrument inventé par Chabert pour exercer une compression sur la veine jugulaire, lorsqu'on a pratiqué la saignée sur cette veine. Il entoure le cou en forme de collier, et exerce, au moyen d'une pelotte, la pression nécessaire.

SERRE-FINE. s. f. Petit instrument inventé par Vidal (de Cassis), et qui a pour effet de saisir les lèvres d'une plaie sans pénétrer dans la peau, et de les tenir en contact. Ces instruments agissent comme des pinces à pression continue. Ils se composent d'un fil d'argent de la force d'une épingle ordinaire, formant à son milieu deux spirales l'une au-devant de l'autre, spirales qui constituent le ressort. Chaque branche décrit une S dont une extrémité concourt à former la spirale, et l'autre porte un crochet. Si vous rapprochez ces deux S de manière qu'elles se croisent au milieu, vous obtenez un huit de chiffre, et les crochets se rencontrent par leur extrémité. Si vous poussez sur le grand anneau inférieur, vous tendez le ressort formé par le petit anneau inférieur, le supérieur est ouvert, et les crochets sont mis à nu. Mais, en cessant la compression, l'anneau supérieur se ferme, et tout ce qui est compris entre les crochets est embrassé et fortement retenu par eux. — Fig. 446. *a*, serre-fine dont la branche horizontale est dentée et dont chaque dent correspond à une petite rainure de la branche qui lui fait face; *b*, serre-fine coudée de manière à ne point faire saillie au-dessus de la plaie. On peut placer ces dernières serres-fines très près les unes des autres, de manière à imbriquer leurs corps, mais elles sont alors plus difficiles à enlever; *c*, serre-fine qui se termine comme une pince à polypes.

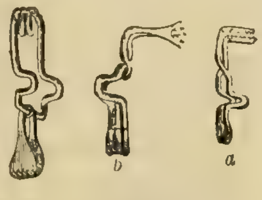

Fig. 446.

SERRE-NŒUD. s. m. [all. *Knotenhalter*, *Bindplättchen*, angl. *serre-nœud*]. Instrument employé pour exercer une constriction sur une ligature passée autour d'une tumeur pédiculée, ou de toute autre partie qu'on se propose de détruire lentement et par degrés. — *Serre-nœud de Desault*. Tige d'acier ou d'argent, d'une ligne de diamètre, dont une extrémité, arrondie et un peu aplatie, est pliée à angle droit et percée d'un trou rond assez grand pour laisser passer les deux extrémités du fil destiné à la ligature de la tumeur. L'autre bout est plat, et présente une fente dans laquelle les deux chefs de la ligature sont reçus et arrêtés. — *Serre-nœud de Deschamps*. V. Presse-artère. — *Serre-nœud de de Graefe*. Tige d'acier, percée à son extrémité d'un trou par où passent les deux chefs de l'anse du fil entourant la tumeur. A l'autre extrémité est une vis qui, mise en mouvement d'un côté ou de l'autre, fait monter ou descendre un écrou mobile auquel sont fixés les bouts du lien. Un tour augmente ou diminue la striction. — *Serre-nœud* ou *constricteur d'Herbiniaux*. Il est composé d'une canule à laquelle est adaptée une boîte de tourniquet pour serrer l'anse graduellement. — *Serre-nœud de Maisonneuve*. Serre-nœud de de Graefe modifié de telle sorte que les chefs de l'anse du fil, au lieu de passer dans une tige arrondie, sont placés sur un support transversal, ce qui augmente l'intensité de la constriction et permet de faire une ligature prompte, extemporanée, par un mécanisme analogue à celui de l'écrasement linéaire. — *Serre-nœud de Rodric*. Il consiste en une rangée de petites boules d'ivoire qui forment une colonne creuse et mobile, et reçoivent un fil double, dont les chefs viennent s'attacher à un tourniquet également d'ivoire, destiné à graduer la compression exercée par la ligature sur le pédicule d'un polype.

SERRE-PÉDICULE. s. m. Pince en forme de compas avec branches courbées, disposées de manière à opérer la constriction dans une espèce de triangle à angles arrondis. Cette disposition permet de ramasser le pédicule des tumeurs dans un espace qui, au fur et à mesure que l'on comprime, devient toujours de plus en plus petit, en se rapprochant de la forme circulaire. V. Ovariotomie.

SERRETELLE. s. f. [*aiguille-pince*, *pince-serretelle*, *serretelle à pointes*]. *Kystitome* modifié pour l'extraction des débris de la capsule du cristallin et des cataractes secondaires par la cornée. La branche inférieure, la plus longue, se termine comme une lame large d'aiguille à cataracte, piquante et coupante sur les côtés, ou bien est recourbée en crochet muni d'une pointe. La branche supérieure de l'instrument glisse dans une petite gouttière pratiquée dans la branche inférieure, et est munie, à son extrémité, d'une petite griffe qui sert à accrocher la capsule cristalline. Pour se servir de l'instrument, on incise la capsule cristalline avec la lame de la branche inférieure ou avec un kératotome; on appuie ensuite sur la bascule qui est sur le manche: la branche supérieure glisse sur le petit tenon pour aller accrocher la capsule, et entraîne les lambeaux de capsule qu'il est si difficile de saisir lorsque le cristallin a été extrait.

SÉRUM. s. m. [*serum*, ὀῤῥὸς, all. *Serum*, *Blutwasser*, *Milchwasser*, angl. *serum*, it. *siero*, esp. *serositad*]. V. Lait, Pus et Sang. — *Matiere coagulable du serum*. V. Albumine. — *Sérum artificiel*. Solutions salines à base de chlorure de sodium (5 p. 1000, Hayem), dont l'emploi constitue un mode spécial de serothérapie. On pratique des injections sous-cutanées ou intraveineuses de sérum artificiel à doses extrêmement variables dans les cas d'anémie grave, de collapsus, après des hémorragies abondantes, dans les affections cholériformes, etc. Voy. au Supplément.

SERVICE. s. m. — *Service de santé militaire*. L'organisation du service de santé de l'armée est actuellement régie par la loi du 11 mars 1882, qui a donné à ce service une autonomie depuis longtemps réclamée. Le service de santé militaire possède au Ministère de la Guerre une direction centrale et spéciale (septième direction), confiée à un médecin-inspecteur. Dans chaque corps d'armée, un médecin-inspecteur ou principal dirige le service sanitaire, et dans les hôpitaux militaires ou militarisés l'autorité supérieure appartient au médecin-chef. Le comité de santé, composé de cinq médecins et du pharmacien-inspecteur, présidé par le médecin-inspecteur général, a des attributions consultatives déterminées. Des décisions ministérielles complémentaires ont nettement délimité la situation des membres du corps de santé, les pouvoirs des directeurs et des médecins-chefs, et les relations avec les autres services. Toutes ces dispositions sont codifiées dans un règlement qui est entré en vigueur depuis le 1er janvier 1884. Il est regrettable que le législateur ait réservé aux fonctionnaires de l'intendance l'ordonnancement des dépenses du service de santé et le commandement supérieur des sections d'infirmiers militaires, l'ingérence de ces fonctionnaires compliquant inutilement le service et nuisant à son exécution, surtout en campagne. Le *recrutement* du corps de santé militaire est régi par le décret du 15 juin 1880. Sont admis à concourir pour l'emploi d'élève du service de santé militaire . A. En *medecine :* 1° Les étudiants ayant 8, 12 et 16 inscriptions pour le doctorat, et ayant subi avec succès les examens correspondant à la période de leur scolarité, 2° les docteurs en médecine. B. En *pharmacie :* 1° Les étudiants ayant subi avec succès l'examen de validation et un stage officinal de deux années, ceux ayant 4 et 8 inscriptions valables pour le titre de pharmacien de première classe et ayant satisfait aux examens de fin d'année ; 2° les étudiants ayant 12 inscriptions et qui ont subi avec succès le premier examen de fin d'études ; 3° les pharmaciens de première classe. Les autres conditions sont . 1° d'être Français ; 2° d'avoir moins de vingt-six ans pour les docteurs et pharmaciens de première classe et de vingt-deux à vingt-cinq ans pour les autres catégories de candidats ; 3° d'être reconnu apte au service militaire, 4° de souscrire un engagement d'honneur de servir dans le corps de santé militaire pendant dix ans au moins à dater de l'admission au grade d'aide-major de deuxième classe. Reconnus admissibles, les élèves sont répartis à leur choix entre les villes possédant une faculté de médecine et une école de pharmacie ou une école de plein exercice, et un hôpital militaire ou militarisé. Ils sont attachés à cet hôpital, et placés sous l'autorité du médecin-chef, mais ils suivent les cours de la faculté civile et y subissent leurs examens. Pendant les deux dernières années, une indemnité de 1200 francs leur est accordée et les frais de scolarité sont payés par l'État. Les élèves reçus docteurs en médecine ou pharmaciens passent, après examen, à l'école d'application du Val-de-Grâce, pour y faire un stage dont la durée est de huit mois au moins. Leur solde est de 2800 francs par an ; ils reçoivent de plus une indemnité de première mise d'équipement. Ils sont nommés aides-majors de deuxième classe après avoir satisfait aux examens de sortie, et entrent alors dans le cadre régulier. Un décret du 4 octobre 1883 crée près des facultés de Nancy et de Bordeaux des écoles préparatoires du service de santé. Ces écoles doivent se recruter parmi les jeunes gens âgés de dix-sept à vingt ans pour les candidats médecins ; de dix-sept à vingt et un ans pour les candidats pharmaciens, possédant des diplômes universitaires exigés pour les études médicales ou pharmaceutiques, et remplissant les conditions de nationalité et d'aptitude au service militaire actif. Ils sont casernés, portent l'uniforme, et sont soumis à la discipline militaire, mais l'enseignement professionnel leur est fourni par les facultés et les examens sont subis devant elles. Le temps de scolarité est de cinq années. Les élèves doivent contracter un engagement militaire de cinq ans. Reçus docteurs ou pharmaciens, ils passent avec le grade d'aide-major de deuxième classe à l'école d'application du Val-de-Grâce, après un examen d'aptitude, et y font un stage d'un an. Ils y reçoivent la solde de leur grade avec une première mise d'équipement de 500 francs, mais s'engagent à rembourser tous les frais avancés par l'administration de la guerre, dans le cas où ils quitteraient l'armée par démission avant d'y avoir servi pendant une période de cinq années, comptant du jour de leur sortie de l'école. L'application de ce décret est retardée par des considérations pécuniaires, et l'organisation de juin 1880 continue d'être en vigueur, malgré les vices qu'elle présente. Voici l'énoncé des divers grades du corps de santé et leur assimilation avec les grades des officiers combattants :

Médecins ou Pharmaciens.

Aide-major de 2e classe...............	Sous-lieutenant.
— de 1re classe.....	Lieutenant.
Major de 2e classe....................	Capitaine.
— de 1re classe......................	Chef de bataillon.
Principal de 2e classe.......	Lieutenant-colonel.
— de 1re classe................	Colonel.
Inspecteur.....	Général de brigade.
Médecin-inspecteur général............	Général de division.

Dans le cours de leur carrière, les médecins militaires, jusqu'au grade de principal, sont employés dans les corps de troupe ou dans les hôpitaux ; les médecins principaux sont employés dans les hôpitaux ou les directions. — *Service de santé de la marine.* L'isolement des navires à la mer a imposé, de bonne heure, l'obligation d'assurer aux équipages les secours de la médecine. L'ordonnance du 13 avril 1689, en instituant un médecin et un chirurgien entretenus dans chaque port militaire, les chargea d'examiner et de recevoir les maîtres et aides-chirurgiens qui se présentaient pour servir sur les vaisseaux et dans les hôpitaux de la marine. En 1768 furent organisées des écoles de médecine navale à Brest, Rochefort et Toulon. l'arrêté du 9 pluviôse an VI les régularisa en donnant à l'enseignement un développement méthodique. Soustrait par un des articles de l'ordonnance du 3 janvier 1835 à l'autorité du Commissariat, le corps de santé reçut de l'ordonnance du 17 juillet 1835 une organisation complète, qui le plaça définitivement sur le même pied que les autres corps de la marine. Un décret du 25 mars 1854 créa les nouveaux grades de directeur du service de santé et de médecin principal. Aujourd'hui, c'est le décret du 14 juillet 1865 qui, malgré les modifications importantes édictées par le décret du 31 mai 1875, forme la base de l'organisation du corps de santé. Les grades avec leur assimilation sont définis de la manière suivante

Medecins ou Pharmaciens.

Aide-médecin.............	Aspirant de première classe.
Médecin de 2e classe.....	Enseigne de vaisseau (lieutenant).
Médecin de 1re classe.....	Lieutenant de vaisseau (capitaine).
Médecin-professeur et médecin principal.........	Capitaine de corvette (chef de bataillon).
Médecin en chef.........	Capitaine de vaisseau (colonel).
Médecin-inspecteur ou Directeur du service de santé.................	Commissaire général.
Inspecteur général.......	Contre-amiral (général de brigade).

Le corps de santé de la marine est chargé d'assurer le service médical et pharmaceutique dans les hôpitaux et arsenaux maritimes, sur la flotte, dans les corps de troupe de la marine, et dans les colonies. Les trois écoles de Brest, Rochefort et Toulon, destinées à pourvoir au recrutement du corps, reçoivent les étudiants qui justifient des conditions suivantes être Français ou naturalisé français, exempt de toute infirmité susceptible de rendre impropre au service de la flotte, et pourvu, suivant qu'on se destine à la médecine ou à la pharmacie, des diplômes de baccalauréat exigés pour les examens du doctorat ou pour ceux de pharmacien universitaire de première classe. Si le candidat ne possède pas d'études antérieures, il doit compter au plus vingt et un ans d'âge dans le cours de l'année où s'opère son inscription. Dans les écoles de médecine navale, l'année scolaire commence le 3 novembre et finit le 31 août. Le registre d'inscription reste ouvert jusqu'au 30 novembre au soir. Au bout de deux années d'études, les étudiants sont tenus de se présenter au concours pour le grade d'aide-médecin ou d'aide-pharmacien. Ce concours est ouvert également à tout étudiant qui possède, en outre des qualifications énumérées plus haut pour l'admission dans les écoles, huit inscriptions régulières prises dans une faculté, une école de pharmacie ou une école de plein exercice. Les candidats au grade d'aide-médecin, quelle que soit leur origine, doivent être âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-trois ans au plus, accomplis au 31 décembre de l'année du concours. A partir du grade d'aide-médecin ou d'aide-pharmacien, jusqu'à celui de médecin ou de pharmacien de première classe inclusivement, l'avancement n'est obtenu qu'au concours. Pour être admis aux épreuves pour le grade supérieur, il faut avoir servi pendant trois années dans le grade et avoir accompli pendant cette période un tour régulier de service à la mer ou aux colonies. Les médecins et les pharmaciens de deuxième classe, en se portant candidats pour la première classe, doivent, suivant leur spécialité, présenter le diplôme de docteur en médecine ou celui de pharmacien universitaire de première classe. Ces concours ont lieu chaque année dans les trois écoles de médecine navale et s'ouvrent, suivant les ordres du ministre, le 1^er^ septembre. C'est également au concours que les médecins et les pharmaciens de première classe peuvent obtenir le grade de médecin ou de pharmacien-professeur. L'avancement au grade de médecin ou de pharmacien principal a lieu moitié au choix, moitié à l'ancienneté. Les grades plus élevés de la hiérarchie sont donnés exclusivement au choix. La marine emploie, en outre, mais de préférence aux colonies, des médecins et des pharmaciens auxiliaires. Les docteurs en médecine et les pharmaciens civils de première classe peuvent obtenir d'emblée, sur la présentation de leur diplôme, des emplois de médecin ou de pharmacien auxiliaire de deuxième classe. Les étudiants en médecine ou en pharmacie, possesseurs de huit inscriptions de doctorat ou de pharmacie universitaire de première classe, peuvent, à la suite d'un examen, être pourvus d'emplois d'aide-médecin ou d'aide-pharmacien auxiliaire, et quand ils ont servi deux ans, subir un second examen qui leur permet d'être employés comme médecin ou pharmacien auxiliaire de deuxième classe. Les médecins et les pharmaciens auxiliaires de deuxième classe, qui comptent trois années de service sur les bâtiments de la flotte ou dans les colonies, peuvent être autorisés à concourir pour le grade de médecin ou de pharmacien titulaire de deuxième classe. Un projet de loi, en ce moment soumis à l'examen du Parlement, doit fixer à nouveau les bases d'organisation du corps de santé de la marine.

SERVIETTE. s. f. — *Serviette en carré*. V. Couvre-chef.

SÉSAME. s. f. [*gengeli, gigeri, jugeoline, sésame de l'Inde, Sesamum indicum*, DC., *Ses. orientale*, L.]. Plante de la famille des bignoniacées, des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique, dont les graines, blanches, un peu plus petites que celles du lin, fournissent une huile (*huile de sésame*) qui peut servir aux mêmes usages que l'huile d'olive et à la fabrication du savon : mêlée à l'acide sulfurique concentré (10 centim. cubes pour 50 gr. d'huile), elle détermine une élévation de température de 68°.

SÉSAMÉES. s. m. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, voisine des bignoniacées.

SÉSAMOÏDE. adj. [*sesamoides*, σησαμοειδής, de σήσαμον, sésame, et εἶδος, forme. ressemblance ; all. *sesamartig*, angl. *sesamoid*, it. *sesamoide*, esp. *sesamoideo*]. Qui ressemble à la graine de sésame. — *Os sésamoïdes* [*ossicules*]. Petits os courts, arrondis, présentant une organisation analogue à celle de la rotule, qui se développent dans l'épaisseur des tendons, au voisinage de certaines articulations. Ils préviennent la contusion des tendons, dans les mouvements rapides et réitérés, changent un peu la direction de ces tendons, et, en rendant plus ouvert leur angle d'insertion, ajoutent à la force des muscles auxquels ils appartiennent. A la main, il s'en forme de chaque côté de l'articulation du premier os métacarpien avec la première phalange, dans l'épaisseur du ligament antérieur de cette articulation ; au pied, il en existe aussi dans l'articulation du premier os métatarsien avec la phalange correspondante. Chez l'homme robuste, on en trouve souvent à toutes les articulations métacarpo et métatarsophalangiennes.

SÉSAMOÏDIEN, IENNE. adj. Qui appartient aux sésamoïdes du carpe ou du tarse chez le cheval. — *Arcade sésamoïdienne*. V. Cubital. — *Gaines sésamoïdiennes*. Nom donné à deux membranes synoviales qui existent à chacun des pieds du cheval. L'une, *grande gaine sésamoïdienne*, répond à la première phalange ; l'autre, *petite gaine sésamoïdienne*, au petit os sésamoïde, situé au niveau de l'articulation de la seconde phalange avec la troisième. — *Ligaments sésamoïdiens*. On en compte un supérieur, trois inférieurs et deux latéraux.

SESBAN. s. m., ou **SESBANE**. s. f. Genre de légumineuses papilionacées dont l'espèce d'Égypte (*Sesbania œgyptiaca*, Persoon, *Æschynomene sesban*, L.) est un arbrisseau dont les feuilles sont employées comme le séné.

SÉSÉLI. s. m. [*Seseli*, L., all. *Sesel*, angl. *seseli, french hart-wort*, it. et esp. *seseli*]. Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont l'espèce officinale est le *Séséli de Marseille* [*Seseli tortuosum*, L., *Seseli massiliense* des officines], qui a des semences de la grosseur de celles de l'anis, ovoïdes, grises, subpubescentes et cannelées, de saveur aromatique, d'odeur forte, réputées carminatives et anthelminthiques. — *Séséli d'Éthiopie*. Le *Laserpitium latifolium*, L. (V. Laser). — *Séséli de montagne*. V. Livèche.

SESQUI. Particule qui signifie une fois et demie : ainsi il y a entre deux quantités comme 6 à 9 un rapport sesqui, parce que l'une est contenue dans l'autre une fois et demie. V. Proto.

SESQUICARBONATE. s. m. V. Carbonate.

SESQUIOXYDE. s. m. V. Oxyde.

SESSILE. adj. [*sessilis*, de *sedere*, s'asseoir ; all. *sitzend*, angl. *sessile*, it. *sessile*, esp. *sesil*]. Se dit d'une partie qui n'a pas de pédicule, qui repose immédiatement sur une autre.

SÉTACÉ, ÉE. adj. [*setaceus*, de *seta*, soie ; all. *borstenformig*, angl. *setaceous*, it. *setaceo*]. Se dit, en botanique, de ce qui est grêle et raide, à l'instar d'une soie de cochon.

SÉTAIRE. s. f. V. Panic *d'Italie*.

SÉTEUX, EUSE. adj. [*setosus*, all. *borstig*, angl. *setose*, it. *setoso*]. Qui est composé de poils raides.

SÉTIFÈRE. adj. [*setiferus*, de *seta*, soie, et *ferre*, porter ; all. *borstig*]. Qui porte des soies.

SÉTIFORME. adj. [*setiformis*, de *seta*, soie, et *forma*, forme ; all. *borstenförmig*, angl. *setiform*, it. et esp. *setiformo*]. Qui a la forme de soies.

SÉTIGÈRE. adj. [*setiger*, de *seta*, soie, et *gerere*, porter]. Qui porte des soies.

SÉTON. s. m. [*setaceum*, de *seta*, soie, fil ou mèche ; all. *Haarseil*, angl. *seton*, it. *setone*, esp. *sedal*]. Longue bandelette de linge fin effilé sur les bords, ou mieux longue mèche cylindrique de coton ou de charpie, qu'on passe à travers la peau et le tissu cellulaire pour entretenir un exutoire. — *Seton creux.* Drain percé de trous qu'on place au travers des grandes plaies, à deux ou plusieurs ouvertures, pour faciliter l'écoulement du pus. = Nom donné à l'exutoire lui-même. Pour pratiquer un *séton*, on fait à la peau un pli dont on traverse la base, soit avec un bistouri long sur lequel on fait ensuite glisser un porte-mèche, soit avec une large aiguille à séton (V. AIGUILLE). En même temps qu'elle fait l'ouverture, cette aiguille porte la bandelette ou la mèche, préalablement enduite de cérat, et il n'y a plus qu'à recouvrir la plaie avec de la charpie, que l'on maintient par un bandage peu serré. On ne lève cet appareil que lorsque la suppuration est établie (ordinairement le troisième ou le quatrième jour); cependant, s'il arrivait que le malade éprouvât avant ce terme une trop vive inflammation, il faudrait lever l'appareil et appliquer des cataplasmes émollients, sans déranger la mèche. Les pansements, que l'on fait ensuite tous les jours, consistent à oindre de cérat, dans l'étendue de 8 à 10 centimètres, la portion de la bandelette qui est en dehors de la plaie, à entraîner cette portion dans la plaie, et à couper celle qui a séjourné.

SEUTIN. [Chirurgien belge de la première moitié du XIXe siècle]. — *Bandage de Seutin.* V. BANDAGE.

SÈVE. s. f. [all. *Saft*, angl. *sap*, it. *succhio*, esp. *savia*]. Liquide que les racines puisent dans le sein de la terre, pour le faire servir à la nutrition du végétal. L'eau concourt à la nutrition des plantes, mais ne constitue pas seule la sève; elle est le véhicule qui introduit dans les organes des végétaux les substances qu'ils doivent s'assimiler, savoir : 1° l'acide carbonique puisé dans les engrais, dans le fumier, dans le sein de la terre ; 2° les substances organiques azotées ou analogues à la cellulose, solubles, ayant la propriété de fixer la silice et les matières terreuses ; 3° les sels, même les oxydes métalliques, qui, sans faire partie de l'organisation des végétaux, s'y trouvent toujours en quantité plus ou moins considérable. La sève est d'autant plus dense et plus sapide, qu'on l'a prise à une hauteur plus considérable de la tige. Elle monte (*sève ascendante*) par les couches ligneuses qui avoisinent le canal médullaire, dans les dicotylédones, par les faisceaux fibreux dans les monocotylédones, principalement au printemps ; peu à peu les feuilles se chargent de substances terreuses, et la sève finit par cesser de monter; cependant il se fait, dans certains végétaux, une nouvelle ascension de la sève vers la fin de l'été : c'est ce qu'on appelle la *sève d'août*. A l'extrémité des branches, dans les feuilles, la sève perd une partie des principes et surtout de l'eau qu'elle contenait (V. RESPIRATION) ; elle acquiert des qualités nouvelles, et redescend (*sève descendante*) des feuilles vers les racines à travers l'endoderme chez les dicotylédones, par le tissu utriculaire qui entoure les faisceaux fibreux dans les monocotylédones et les cryptogames vasculaires : c'est alors surtout qu'elle concourt à l'accroissement et au développement de la tige. Ce mouvement de bas en haut, puis de haut en bas, dans les *plantes vasculaires*, constitue la *circulation de la sève* ou *des plantes*. Ce phénomène n'est pas comparable à la circulation des animaux, car il a lieu dans des conduits simplement représentés par des cellules végétales superposées. Aussi ces mouvements consistent-ils en transmissions endosmo-exosmotiques d'une cellule à l'autre, subordonnées à des phénomènes de concentration des contenus cellulaires sous l'influence de l'évaporation respiratoire d'une part, de la fixation de certains principes par assimilation d'autre part, avec changements chimiques corrélatifs. De là résulte que la sève se transmet aussi bien dans un sens que dans l'autre selon que ce sont les racines ou les rameaux aériens qui perdent ou fixent le plus des principes liquides et réciproquement : ainsi on peut faire passer les rameaux à l'état de racine en les mettant en terre, et réciproquement pour les racines; un rameau de ronce, de vigne, etc., dont l'extrémité libre est plantée en terre, y donne des racines et devient l'origine de deux individus indépendants quand on le coupe vers le milieu; le sarment de chacun se trouvant alors représenté par les deux extrémités que produit la section. Chez les cryptogames cellulaires, le mouvement de la sève est un mouvement de translation de proche en proche, de cellule en cellule, par voie endosmotique. Il a lieu de bas en haut dans les plantes aériennes et celles qui sont filamenteuses, et peut se faire en tous sens dans celles qui sont aquatiques et n'ont pas de revêtement épidermique. Dans les plantes vasculaires, au printemps, on trouve pleines de sève les trachées et autres vaisseaux qui, à une autre époque, sont pleins de gaz.

SÉVEUX, EUSE. adj. Qui se rapporte à la sève. — *Vaisseaux séveux.* Vaisseaux dont on supposait à tort la présence dans les plantes pour expliquer le mouvement de la sève.

SEVRAGE. s. m. [de *sevrer*, qui, dans l'ancien français, signifiait séparer ; *ablactatio*, ἀπογαλακτισμὸς, all. *Entwohnen*, angl. *weaning*, it. *spoppamento*, esp. *destete*]. Action d'ôter à un enfant l'usage du lait maternel, pour le mettre à une nourriture plus solide. Un peu avant le sevrage on habituera le nourrisson au bouillon, aux potages faits avec des fécules, de la semoule, du vermicelle, qu'on pourra remplacer plus tard avec de la mie de pain trempée dans du jus de viande rôtie, ou dans un peu d'eau rougie sucrée, pour accoutumer peu à peu l'enfant à se passer du sein. Le développement du nourrisson, la rareté du lait et surtout la dentition, doivent fournir des données sur l'époque du sevrage. Jamais on ne doit cesser l'allaitement avant la première année. C'est dans l'intervalle d'une évolution dentaire à une autre, lorsque les organes sont en repos, qu'il faut sevrer. Les enfants, pendant cette éruption, sont soumis à divers légers accidents du côté du ventre, de la poitrine, de la tête ; ils refusent toute boisson, toute nourriture étrangère, et ils se laissent calmer par le lait de la mère qui leur sert à la fois de tisane et d'aliment. On se priverait ainsi d'une grande ressource pendant les douleurs et les affections qu'entraîne la dentition. Il faut tenir compte de la facilité et de la rapidité de la sortie des dents : en général, il faut attendre que l'enfant ait 10 dents (15 à 18 mois). Trousseau veut qu'on attende la sortie des canines qui arrive du dix-huitième au vingtième mois, parce qu'elle est la plus périlleuse. Le printemps ou l'automne, puis l'été, doivent être attendus. Quelques enfants se sèvrent sans difficulté, et pour ainsi dire d'eux-mêmes, sans que la santé soit altérée. Il suffit de les confier à une personne étrangère chargée de les distraire aux époques d'allaitement, qu'on éloignera de plus en plus, de façon qu'au bout de trois ou quatre jours le sein soit supprimé. D'autres enfants refusent toute nourriture : la mère ou la nourrice procèdera alors au sevrage avec plus de lenteur; elle cherchera à dégoûter l'enfant en appliquant sur le mamelon de l'aloès ou de la coloquinte. L'enfant une fois sevré continuera le régime indiqué plus haut et qu'on rendra peu à peu plus nutritif, en évitant toutefois les mets d'une digestion trop difficile. Les légumes, les œufs, la viande, les fruits cuits, le pain, feront la base de cette nouvelle alimentation. Quatre à cinq repas bien réglés sont suffisants.

SEWAGE. s. m. Mot anglais adopté par les hygiénistes pour désigner les résidus des égouts.

SEXDIGITAIRE. adj. et s. m. Qui concerne le sexdigitisme, qui en est atteint.

SEXDIGITÉ, ÉE. adj. et s. Qui est pourvu de six doigts ou de six orteils, au lieu de cinq.

SEXDIGITISME. s. m. [de *sex*, six, et *digitus*, doigt]. La production de six doigts ou de six orteils à une ou plusieurs extrémités. V. POLYDACTYLIE.

SEXE. s. m. [*sexus*, γένος, all. *Geschlecht*, angl. *sex*, it. *sesso*, esp. *sexo*]. Ensemble des différences qui, chez les êtres organisés, existent entre celui qui porte l'appareil générateur mâle et celui qui a l'appareil femelle, et qui se manifestent dès l'apparition de l'ovaire et du testicule. Celle-ci a lieu, chez l'homme, de la 3ᵉ à la 4ᵉ semaine après la fécondation, par un épaississement sous-péritonéal. Suivant Waldeyer, l'embryon serait d'abord hermaphrodite, c'est-à-dire que cet épaississement représenterait à la fois un ovaire et un testicule de chaque côté, et le sexe serait déterminé par l'arrêt de développement de l'un des deux parenchymes, l'autre continuant à croître (V. CORPS *de Wolff*). L'apparition du sexe dans l'embryon est dominé par deux influences organiques, l'une tenant au degré de maturité de l'ovule, l'autre à un état analogue des spermatozoïdes. Les observations faites sur les animaux domestiques et sur l'homme montrent que les ovules dont la chute a lieu tardivement, sans copulations répétées à de courts intervalles, en pleine maturation par conséquent, donnent en se développant des individus mâles. Il en est de même lorsque les mâles faisant la saillie sont jeunes, vigoureux, non surmenés par un travail antérieur. La réciproque se vérifie par la génération d'individus femelles. Des alternances dans les sexes engendrés et dans la production d'individus débiles ont lieu lorsque des mâles épuisés sont donnés à des femelles bien portantes, et *vice versâ*. — Il naît environ 106,5 garçons pour 100 filles, mort-nés compris (106,6 en France; 106,6 en Autriche; 105,8 en Suède; 106,2 en Norvège, etc.). En tout pays, ce rapport est moindre parmi les naissances illégitimes (104,4 en France; 104,9 en Autriche, etc.). Une recherche faite en Autriche montre que dans toutes les provinces de cet empire la proportion des garçons est plus élevée parmi les premiers nés (110) que parmi les puînés (105), du moins parmi les légitimes, car parmi les illégitimes c'est le contraire (103 parmi les aînés, 106 parmi les puînés). Une autre recherche en Norvège montre qu'en effet c'est dans les premières années du mariage que la probabilité de naissance des garçons l'emporte sur celle des filles (116 garçons pour 100 filles, parmi les naissances issues de mariage ayant duré de 1 à 6 ans; 107, de 7 à 12 ans, et 94 au delà de 13 ans). L'âge des époux a aussi une influence : plus les époux sont jeunes (et surtout le mari), plus les naissances masculines sont nombreuses. L'âge relatif des époux ne paraît pas avoir l'influence décisive que lui attribuaient Salder et d'autres auteurs. — Le sexe a sur la mortalité une grande influence, surtout à la naissance et dans les premiers temps qui la suivent, c'est-à-dire à une époque où son influence semble devoir être nulle. Parmi les mort-nés, on compte 147 garçons pour 100 filles en France; ce rapport n'est guère que de 135 dans les autres pays (130 en Autriche, 140 en Italie, 128 en Prusse, 135 en Suède, etc.). Cette inégalité des deux sexes devant la mort est moindre parmi les illégitimes que parmi les légitimes (en France, 124 parmi les mort-nés illégitimes au lieu de 147). Elle continue en s'atténuant très lentement pendant les trois premières années de la vie. Ainsi, sur 1000 vivants de chaque sexe, il y a dans la première année de la vie 236 décès masc. et 197 fém. en France; 158 masc. et 131 fém. en Norvège; 165 masc. et 140 fém. en Suède; 205 masc. et 168 fém. en Belgique; 236 masc. et 205 fém. en Prusse, etc. Pendant les âges adultes, la mortalité des deux sexes n'offre pas une inégalité aussi constante. Dans la vieillesse, la mortalité est généralement un peu moins élevée chez les femmes que chez les hommes (Jacques Bertillon).

SEXFLORE. adj. [*sexflorus*]. Composé de six fleurs.

SEXJUGUÉ, ÉE. adj. [*sexjugatus*]. Se dit d'une feuille composée qui porte six folioles.

SEXLOCULAIRE. adj. [*sexlocularis*]. Qui a six loges.

SEXTANE. adj. f. — *Fièvre sextane.* V. INTERMITTENT.

SEXUALITÉ. s. f. Mode de répartition des parties génitales sur un même individu (*sexualité partielle*) ou sur des individus différents (*sexualité individuelle* de Burdach), et, dans ce cas, ensemble des attributs anatomiques et physiologiques qui caractérisent chaque sexe.

SEXUÉ, ÉE. adj. Se dit, en botanique et en zoologie, d'un individu présentant les attributs caractéristiques de l'un ou l'autre sexe.

SEXUEL, ELLE. adj. [*sexualis*, all. *geschlechtlich*, angl. *sexual*, it. *sessuale*, esp. *sexual*]. Qui a rapport au sexe, qui le caractérise. — *Appareil* ou *organes sexuels.* Dans les animaux, les parties génitales externes; dans les plantes, les étamines et les pistils.

SIAGONAGRE. s. f. [*siagonagra*, de σιαγὼν, mâchoire, et ἄγρα, proie; all. *Kinnbackengicht*, angl., it. et esp. *siagonagra*]. Rhumatisme fixé sur l'articulation de la mâchoire inférieure.

SIALADÉNITE. s. f. [de σίαλον, salive, et ἀδὴν, glande; all. *Speicheldrüsenentzündung*, angl. *sialadenitis*, it. *sialadenite*, esp. *sialadenitis*]. Inflammation des glandes salivaires.

SIALAGOGUES. s. m. pl. [*sialagogus*, de σίαλον, salive, et ἄγειν, chasser; all. *speicheltreibend*, angl. *sialagogue*, it. et esp. *sialagogo*]. Agents qui provoquent la sécrétion de la salive. Les sialagogues sont souvent des corps solides, agissant mécaniquement au moyen de la mastication, dont les mouvements excitent l'action des glandes salivaires (*masticatoires*). D'autres fois ce sont des substances stimulantes, solides, molles ou liquides. Les racines de pyrèthre, de ptarmique, d'impératoire ou d'angélique, le jaborandi, sont sialagogues.

SIALISME. s. m. Synonyme de *salivation*.

SIALOÏNE. s. f. [de σίαλον, salive]. La ptyaline.

SIALOLITHE. s. m. [de σίαλον, salive, et λίθος, pierre, all. *Speichelstein*]. Calcul salivaire.

SIALOLOGIE. s. f. [*sialologia*, de σίαλον, salive, et λόγος, discours, traité; all. *Lehre vom Speichel*, angl. *sialology*, it. et esp. *sialologia*]. Traité de la salive.

SIALORRHÉE. s. f. [*sialorrhœa*, de σίαλον, salive, et ῥεῖν, couler]. Salivation abondante.

SIBBENS. s. m. [angl. *sibbens*, *siwens*] Nom que les Écossais donnent à une maladie contagieuse qui commence par des ulcères à la gorge, lesquels gagnent le palais, les amygdales, la luette, et même les os propres du nez. D'autres fois, il survient des pustules, des excroissances molles et fongueuses sur diverses parties du corps. Ce sont des accidents tertiaires de la syphilis.

SIBILANCE. s. f. [de *sibilare*, siffler; all. *Pfeifen*, angl. *sibilance*, *sibilation*, it. *sibilazione*, esp. *sibilacion*]. Caractère des râles qui sont sibilants. — *Sibilance de la poitrine.* Se dit pour indiquer que le poumon fait entendre partout des râles sibilants.

SIBILANT, ANTE. adj. [*sibilans*, συρίζων, all. *pfeifend*, angl. *sibilant*, it. *sibiloso*, esp. *sibilante*]. — *Râle sibilant.* Sifflement musical d'un ton plus ou moins aigu, qui accompagne ou masque le murmure respiratoire à la première période de la bronchite.

SICCATIF, IVE. adj. [*siccativus*, de *siccare*, dessécher; ξηραντικὸς, all. *trocknend*, angl. *siccative*, it. *siccativo*]. Qui dessèche, qui hâte la dessiccation. V. HUILE.

SICCITÉ. s. f. [*siccitas*, ξηρότης, all. *Trockenheit*, angl.

siccity, *dryness*, it. *siccità*, esp. *sequedad*]. Qualité de ce qui est privé d'humidité.

SICYÉDON. s. m. [σικυηδὸν, de σίκυον, concombre]. Synonyme de *caulédon*.

SIDÉRANT, ANTE. adj. [de *siderare*, frapper d'une influence maligne]. Qui cause la sidération. — S'est dit pour *foudroyant*, en parlant de l'apoplexie ou d'autres symptômes apparus subitement.

SIDÉRATION. s. f. [*sideratio*, de *siderare*, frapper d'une influence maligne, de *sidus*, astre; all. *Bösartigkeit*, angl. *sideration*, *sphacelus*, it. *siderazione*, esp. *sideracion*]. État d'anéantissement subit produit par certaines maladies qui semblent frapper les organes avec la promptitude de la foudre, comme l'apoplexie, etc.; action autrefois attribuée à l'influence malfaisante de certains astres.

SIDÉRITE. s. f. [*sideritis*, de σίδηρος, fer; all. *Siderit*, angl. *siderite*, esp. *sideritis*] (Bergmann). Poudre blanche qui reste quelquefois au fond du vase, quand on fait dissoudre du fer dans de l'acide sulfurique.

SIDÉRITIS. s. f. [vulgairement *crapaudine*]. Genre de labiées à tiges cotonneuses qui croissent sur les bords de la Méditerranée, et dont les sommités prises en infusion sont aromatiques et stimulantes.

SIDÉROSE. s. f. [de σίδηρος, fer] (Zenker). Forme de *pneumokoniose* dont l'agent est l'oxyde de fer, et dont les symptômes et les lésions se rapprochent de ceux de l'anthracosis. C'est une affection rare. Sur une ouvrière travaillant l'oxyde de fer ou *rouge d'Angleterre*, morte avec les symptômes de la phtisie, l'autopsie montra le tissu des poumons infiltré du rouge employé par cette femme dans sa fabrique; on put en extraire 22 grammes.

SIÈGE. s. m. [all. *Sitz*, angl. *fundament*, *breech*, it. *sede*]. La partie inférieure du tronc — *Bain de siège*. V. Demi-bain. = *Siège d'une maladie*. Le lieu, la partie solide ou liquide du corps où gît l'altération matérielle dont l'existence ou la disparition coïncide avec la présence ou la cessation des phénomènes morbides.

SIFAC. s. m. [de l'arabe *cifâc*, péritoine]. Nom du péritoine dans les livres médicaux du moyen âge.

SIFFLAGE. s. m. Synonyme de *cornage*.

SIFFLEMENT. s. m. V. Musicaux (*Bruits*).

SIFFLET. s. m. En vétérinaire, synonyme de *rossignol*.

SIFFLEUR. s. m. V. Cornard.

SIGILLATION. s. f. Mot mauvais dit pour *sugillation*.

SIGILLÉE. adj. f. [all. *gesiegelt*, angl. *sealed*, it. *sigillata*]. V. Terre *de Lemnos*.

SIGMOÏDAL, ALE, et **SIGMOÏDE**. adj. [de Σ (sigma), lettre majuscule des Grecs, et εἶδος, forme; all. *sigmaformig*, angl. *sigmoid*, it. *sigmoide*, esp. *sigmoideo*]. Qui a la forme d'un sigma. — *Cavités sigmoïdes du cubitus*. Deux cavités de l'extrémité humérale de cet os, distinguées en *grande* et *petite*. La *grande cavité* ou *échancrure sigmoide*, qui sépare l'apophyse olécrane de l'apophyse coronoïde du cubitus, en avant, s'articule avec la trochlée de l'humérus. La *petite cavité sigmoide*, placée au côté externe, reçoit le rebord correspondant de la tête du radius. — *Valvules sigmoides* ou *semi-lunaires*. Nom donné, à cause de leur forme, à des replis membraneux placés à l'orifice de communication de l'artère pulmonaire avec le ventricule droit et de l'aorte avec le ventricule gauche. Chaque orifice a trois de ces valvules, dont chacune présente une face supérieure concave dirigée vers l'artère, une face inférieure convexe tournée vers le ventricule, un bord inférieur adhérent à l'anneau fibreux de l'orifice, un bord supérieur libre et présentant un petit épaississement fibreux qui applique plus complètement les bords des valvules l'un contre l'autre au moment de leur abaissement: les épaississements de l'artère pulmonaire sont nommés *tubercules d'Aranzi* ou *d'Arantius*, ceux de l'aorte portent le nom de *nodules de Morgagni*.

SIGNATURE. s. f. [*signatura*, *signatio*, σφράγισμα, all. *Signatur*, *Zeichnung*, angl. *signature*, it. *segnatura*, esp. *signatura*]. Nom donné en Orient, dans le moyen âge, à des caractères mystiques de bon ou de mauvais augure, dont on prétendait que chaque homme était marqué par l'astre sous lequel il naissait. — *Signatures des plantes*. Nom donné à certaines particularités de conformation ou de coloration, d'après lesquelles on jugeait les plantes convenables dans telle ou telle maladie: ainsi les bulbes des orchis, ayant quelque ressemblance de forme avec les testicules, ont été réputés aphrodisiaques; l'*Echium vulgare*, étant tacheté comme la vipère, a été appelé *vipérine*, et prescrit contre les morsures de cet animal.

SIGNE. s. m. [*signum*, σημεῖον, all. *Zeichen*, angl. *sign*, it. *segno*, esp. *signo*]. Tout phénomène apparent, symptôme, disposition ou caractère, qui fait connaître des effets dérobés au témoignage direct des sens. Le *signe* se rapporte à l'état actuel, passé ou futur. C'est une conclusion que l'esprit tire des *symptômes* observés; le *signe* appartient plus au jugement, et le *symptôme* aux sens. Les signes des maladies ne peuvent exister sans les symptômes; on peut dire que tout symptôme est un signe; mais tout signe n'est pas un symptôme. En effet, les symptômes ne s'observent que dans la maladie, et il y a des signes qui appartiennent à la santé. On dit un *signe* et non pas un *symptôme de santé*. V. Commémoratif, Diagnostique et Pronostique. = Figure ou caractère particulier, différent des lettres et des abréviations, et servant à désigner certains objets, ou à remplacer des phrases et des expressions qui reviennent souvent dans une description. — *Signes botaniques et zoologiques :* ⊙ Plante annuelle en général. — ① Plante monocarpienne annuelle, c'est-à-dire ne fructifiant qu'une fois. — ②Plante monocarpienne bisannuelle, ne fructifiant qu'une fois et la 2^{me} année seulement. — ♾ Plante monocarpienne vivace, c'est-à-dire ne fleurissant qu'au bout de plusieurs années et mourant ensuite. — ♃ Plante rhizocarpienne ou à tige annuelle et racine vivace. — ♄ Plante caulocarpienne ou ligneuse, fructifiant plusieurs fois avant de mourir. — ♄ Sous-arbrisseau. — ♄ Arbrisseau. — ♄ Arbuste ou petit arbre. — ♄ Arbre. — ⌒ Plante grimpante en général. — ☾ Grimpante de gauche à droite. — ☽ Grimpante de droite à gauche. — (0=) Embryon à radicule commissurale. — (0 ‖) Embryon à radicule dorsale. — (0>>) Embryon à radicule incluse. | △ Toujours verte. — ♂ Individu, fleur ou organes sexuels mâles. — ♀ Individu, fleur ou organes sexuels femelles. — ♀ Individu ou fleur hermaphrodite. Ce signe a été employé par quelques zoologistes pour désigner les abeilles et les fourmis neutres; mais c'est à tort, car il a été de tout temps choisi par les botanistes pour caractériser les fleurs hermaphrodites. — ⊕ Individu ou fleur neutres. — ∞ Organes de même espèce en nombre indéfini. — ? Signe de doute. — ! Signe de certitude. — † Indique qu'on parle d'un objet mal connu. — * Après le nom d'un auteur, indique qu'il a fait d'après nature la description qu'on cite. = *Signes indiquant les poids dans les formules* . ℔ livre, ou 16 onces (500 grammes). — ℥ once, ou 8 gros (32 gram.). — ʒ gros, ou 72 grains (4 gram.). — ℈ scrupule, ou 24 grains (13 décigr.). — *Gr.* grain (5 centigr). — ß *demi*, *moitié*. Ainsi ℥ ß, *demi-once*; ℥ ij ß, *deux onces et demie*, etc.

Signes représentant les métaux, etc., dans les anciens traités de chimie.

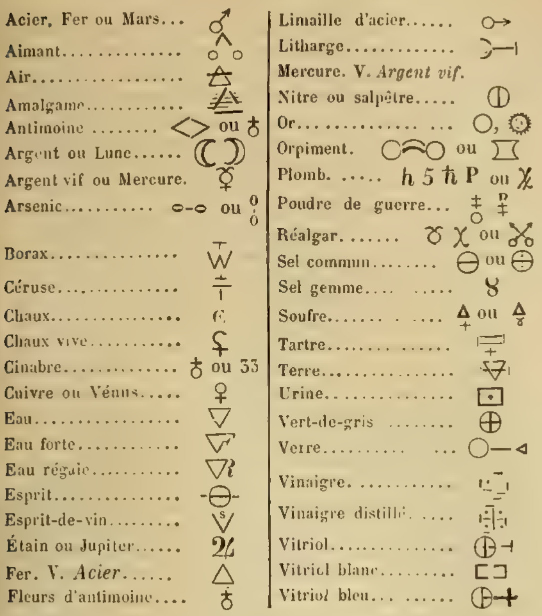

Acier, Fer ou Mars...	♂
Aimant.............	°^°
Air................	🜁
Amalgame...........	🝛
Antimoine	<> ou ♁
Argent ou Lune......	☾☽
Argent vif ou Mercure.	☿
Arsenic..........	○-○ ou 0:0
Borax..............	🝔
Céruse.............	÷
Chaux..............	C
Chaux vive..........	🝁
Cinabre............	♁ ou 33
Cuivre ou Vénus.....	♀
Eau................	🜄
Eau forte...........	🜅
Eau régale..........	🜆
Esprit.............	-⊖-
Esprit-de-vin........	🜇
Étain ou Jupiter......	♃
Fer. V. *Acier*......	△
Fleurs d'antimoine....	♁
Limaille d'acier......	○→
Litharge............	☽—⊣
Mercure. V. *Argent vif.*	
Nitre ou salpêtre.....	🜕
Or.............. ...	○, ☉
Orpiment.	○⌒○ ou ⌶
Plomb.	♄ 5 ♄ P ou ♄
Poudre de guerre...	‡ ‡
Réalgar.......	♉ χ ou ♂
Sel commun........	⊖ ou ⦵
Sel gemme....	8
Soufre.......	🜍 ou 🜍
Tartre.......	🜿
Terre..............	🜃
Urine..............	⊡
Vert-de-gris	⊕
Verre......... ...	○—◁
Vinaigre.	🜊
Vinaigre distillé.	🜋
Vitriol.............	🜖
Vitriol blanc.........	⊏⊐
Vitriol bleu...	🜖

SILÉNÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des caryophyllées, comprenant l'œillet rouge, la nielle des blés, la saponaire. Feuilles sans stipules; sépales soudés en un calice à 4 ou 5 dents; styles distincts.

SILEX. s. m. Quartz non cristallisé, opaque, et coloré en gris ou en noir.

SILICADE. s. m. (Mongeot). Préparation pharmaceutique à excipient de silice en gelée.

SILICATATION. s. f. Passage d'un oxyde à l'état de silicate par combinaison à la silice.

SILICATE. s. m. [all. *kieselsaures Salz*, angl. *silicate*, it. et esp. *silicato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide silicique (silice) avec les bases. — *Silicate de potasse*. Sel vitreux, incolore, soluble dans l'eau (*verre soluble*, *verre liquide*), qu'on prépare en chauffant au rouge blanc, dans un four à réverbère, du carbonate de potasse avec du sable. On prépare une solution officinale de silicate de potasse en introduisant dans un digesteur en fer des fragments de ce verre, grossièrement broyés, avec la quantité d'eau nécessaire pour obtenir une dissolution marquant 33° à 35° Baumé: elle est employée pour la confection de bandages inamovibles; elle ne doit contenir ni potasse libre, qui serait caustique, ni silicate de soude, qui retarderait la dessiccation du bandage. — *Silicate de soude*. On le prépare comme le précédent, en substituant le carbonate de soude à celui de potasse. Il prévient ou supprime les fermentations qui peuvent prendre naissance au sein des liquides organiques: aussi emploie-t-on une solution à 1/200ᵉ de ce sel en injections dans la vessie ou en applications topiques, comme antiseptique (Rabuteau).

SILICATÉ, ÉE. adj. Qui contient des silicates: *bandage silicaté*.

SILICE. s. f. [de *silex*; all. *Kieselerde*, angl. *silica flint*, it. et esp. *silice*] (Si^2O^4). Oxyde de silicium, considéré comme un acide et appelé en conséquence *acide silicique*. La silice est très abondamment répandue dans la nature; elle forme la base de toutes les pierres donnant du feu par le choc, grès, cristal de roche, etc. Elle se présente, à l'état pur, sous forme d'une poussière blanche, fine, insipide, inodore, rude sous le doigt, d'une pesanteur spécifique de 2,66, peu soluble dans les solutions alcalines bouillantes, fusible au rouge, attaquée par le chlore et le charbon ou le soufre et le charbon; l'acide fluorhydrique est le seul acide qui l'attaque. On l'obtient en faisant fondre dans un creuset du verre pilé ou du sable avec du carbonate de potasse; la masse vitreuse obtenue, et formée de silicate de potasse, versée dans l'eau, constitue la *liqueur des cailloux*, ou *verre liquide*. En traitant cette liqueur par un acide, la silice se précipite sous forme de gelée (*silice en gelée*), et il suffit de la laver et de la sécher pour l'obtenir pure. Elle sert à filtrer l'eau, à nettoyer les surfaces métalliques, à la fabrication des mortiers, ciments, verres, poteries, etc.

SILICÉPONGE. s. f. V. ÉPONGE.

SILICEUX, EUSE. adj. [all. *kieselhaltig*, angl. *silicious*, esp. *silicioso*]. Qui renferme de la silice.

SILICOLE. adj. [de *silice*, et *colere*, habiter]. Se dit d'une plante qui ne croît que sur les terrains siliceux, ou qui croît d'autant mieux que le sol est plus riche en silice.

SILICIÉ. adj. — *Hydrogène silicié* (Si^2H^4). Gaz incolore que la potasse décompose en hydrogène et silice.

SILICIFICATION et non **SILIFICATION**. s. f. (de Buch). Incrustation siliceuse.

SILICIQUE. adj. — *Acide silicique* [all. *Kieselsäure*, angl. *silicic acid*, it. et esp. *acido silicico*]. V. SILICE.

SILICIUM. s. m. [all. *Silicium*, angl. *silicon*, it. et esp. *silicia*] (Si). Métal qui produit la silice en se combinant avec l'oxygène, et qu'on connaît à l'état *amorphe*, *graphitoïde* et *cristallisé*. Amorphe, il est pulvérulent, d'un brun noisette, sans éclat métallique, fusible vers 1200°, attaquable par l'acide fluorhydrique et la potasse. Graphitoïde, il est en lamelles hexaédriques. Cristallisé, il est rougeâtre, opaque, d'une dureté moindre que celle du carbone · sa densité est 2,490.

SILICULE. s. f. [*silicula*, all. *Schölchen*, angl. *siliqua*, *husk*, *seed-vessel*, esp. *silicula*]. Silique dont la hauteur ne dépasse pas quatre fois la largeur.

SILICULEUX, EUSE. adj. [*siliculosus*, all. *schötchentragend*, angl. *siliculose*, it. et esp. *siliculoso*]. Qui porte des silicules, ou qui ressemble à une silicule.

SILIFICATION. s. f. V. SILICIFICATION.

SILIQUE. s. f. [*siliqua*, κεράτιον, all. *Schote*, angl. *husk*, it. *siliqua*, esp. *silicua*]. Fruit sec, allongé, bivalve, dont les graines sont attachées à deux trophospermes suturaux, séparés en deux loges par une fausse cloison qui n'est qu'un prolongement des trophospermes et qui persiste souvent après la chute des valves.

SILIQUEUX, EUSE. adj. [*siliquosus*, all. *schotenartig*, angl. *siliquose*, it. *siliquoso*]. Qui porte des siliques, ou qui ressemble à une silique. *cataracte siliqueuse*.

SILLON. s. m. [*sulcus*, all. *Furche*, angl. *furrow*, it. *solco*, esp. *surco*]. En anatomie, rainure que présente la surface de certains os ou d'autres organes, et qui, le plus souvent, est destinée à loger des vaisseaux. V. SCISSURE. — *Sillon génital*. Sur l'embryon femelle, celui qui indique la séparation des grandes lèvres. — *Sillon olfactif* Sur l'embryon, celui qui, au-dessous des vésicules oculaires, indique l'apparition des fosses nasales. — *Sillon de Rolando*. V. SCISSURE. — *Sillon de la veine porte*. Le hile du foie. = En pathologie cutanée. V. GALE.

SILLONNÉ, ÉE. adj [*sulcatus*, all. *gefurcht*, angl. *furrowed*, it. *solcato*, esp. *surcado*]. Qui est marqué de cannelures parallèles.

SILLONNEMENT. s. m. — *Sphère de sillonnement*. V. SEGMENTATION.

SILO. s. m. Fosse creusée dans le sol, où l'on dépose les grains battus pour les conserver. V. ENSILAGE.

SILPHIE, **SILPHION**, ou **SILPHIUM**. s. m. [σίλφιον, *silphium*]. Nom grec d'une plante que les Latins nommaient *Laserpitium*, et qui passait pour douée de propriétés merveilleuses, qu'elle devait au suc rougeâtre (λάσερος, *Laser*), translucide, d'odeur de myrrhe, de saveur douce et suave, obtenu par des incisions faites à la tige et à la racine de cette plante. Celle-ci a été rapportée à plusieurs espèces d'ombellifères . *Ligusticum latifolium*, L., *Ferula tingitana*, L., *Laserpitium gummiferum*, Desf., *Narthex silphium*, *Thapsia silphium*, Viv. — La plante décrite par Laval sous le nom de *Silphium cyrenaicum* est le *Thapsia garganica*, L. C'est le *drias* ou *dérias* des habitants de la Cyrénaïque. V. THAPSIE. = *Silphium de Perse*. L'*Asa fœtida*.

SILURE. s. m. [*Silurus glanis*, L., σίλουρος, all. *Wels*, angl. *silurus*, it. *laccia*]. Poisson malacoptérygien abdominal, alimentaire, de l'Europe centrale.

SIMABA. s. f. Genre de plantes simaroubées, dont quelques espèces ont une écorce et des feuilles amères employées contre les fièvres et l'hydropisie (*Simaba floribunda*, A. de Saint-Hil., et *Simaba ferruginea*, A. de Saint-Hil.). — *Simaba cedron* V. CEDRON.

SIMAROUBA. s. m. [*Quassia simarouba*, L. fils, *Simaruba officinalis*, DC, *Sim. guianensis*, A. Rich., *Sim. amara*, Aublet; all. *Simaruba*, *Ruhrrinde*, angl. *simarouba*, *evonymus fructunigro*, it. et esp. *simaruba*]. Arbre de la famille des simaroubées, dont on emploie en médecine l'écorce de la racine. Cette écorce vient de la Guyane, en morceaux longs d'un mètre, roulée ou repliée sur elle-même, très fibreuse, blanchâtre ou d'un jaune pâle en dehors, d'une odeur presque nulle, d'une amertume franche très forte . elle contient de la *quassine*. On l'emploie comme amer et tonique, dans les diarrhées et dysenteries chroniques, la dyspepsie, etc., en poudre (60 centigr. à 2 gram.), ou en décoction (4 à 8 gram. par 500 gram. d'eau). A dose plus forte, il est émétique.

SIMAROUBÉES. s. f. pl. Tribu des rutacées dont on fait souvent une famille à part.

SIMILAIRE. adj. [*similaris*, ὁμοιομερὴς, all. *gleichartig*, angl. *similar*, it. *similare*, esp. *similar*]. Homogène, ou de même nature. — *Parties similaires*. Nom donné en anatomie, étudiée du composé au simple, aux deux ou trois parties en lesquelles chaque organe provenant de la subdivision des appareils se subdivise ou se décompose, parties différentes dans le même organe, mais semblables à d'autres des organes analogues : l'ensemble des parties similaires de même espèce (ὁμοιμερῆ, Aristote) constitue chaque *système* d'organes. En procédant, au contraire, du simple au composé, on voit que chaque système se compose de parties plus petites, appelées alors *primaires* ou *organes premiers* (terme synonyme de *parties similaires*), qui se réunissent pour former les organes proprement dits, lesquels sont appelés, par opposition, *organes seconds*. Ces *parties similaires* ou *primaires* sont : *a*. Pour le squelette : 1, partie osseuse ou dure; 2, cartilages articulaires, qu'on peut rapporter aux articulations; 3, périoste; 4, moelle des os; 5, vaisseaux et nerfs. — *b*. Pour les articulations . 1, surfaces ou cartilages articulaires; 2, ligaments; 3, synoviales; 4, quelquefois coussins graisseux; 5, vaisseaux et nerfs. — *c*. Pour les muscles : 1, partie charnue, rouge, contractile; 2, tendons et aponévroses d'insertion et de cloisonnement; 3, vaisseaux et nerfs; 4, aponévroses d'enveloppe. — *d*. Pour les viscères : 1° Viscères creux ou tubuleux : 1, paroi muqueuse; 2, glandules; 3, villosités; 4, tunique lamineuse; 5, tunique contractile; 6, vaisseaux et nerfs. — 2° Viscères pleins : 1, culs-de-sac, tubes, acini, lobes et lobules ou parenchyme; 2, cloisons fibreuses ou lamineuses; 3, enveloppe lamineuse ou fibreuse; 4, vaisseaux et nerfs, quelquefois lobes adipeux. — *e*. Pour les vaisseaux : 1, tunique adventice; 2, paroi moyenne, manquant dans les sinus; 3, paroi interne fibroïde; 4, *vasa propria* et nerfs. — *f*. Pour les organes disposés en membranes : 1, trame; 2, glandules, quand il y en a; 3, épiderme; 4, vaisseaux et nerfs. — *g*. Pour les organes électriques : 1, disques; 2, cloisons; 3, enveloppes fibreuses; 4, vaisseaux et nerfs. — *h*. Pour les organes des sens : Série d'organes spéciaux appartenant soit au groupe des constituants, soit à celui des produits. — *i*. Pour les organes nerveux. 1° Organes centraux : 1, circonvolutions, lobes, lobules, ganglions, etc.; 2, enveloppes, etc.; 3, vaisseaux. — 2° Nerfs spéciaux : 1, cordons nerveux; 2, membrane d'épanouissement; 3, névrilème; 4, vaisseaux. — 3° Nerfs généraux ou périphériques : 1, racines; 2, cordons nerveux; 3, ganglions; 4, corpuscules terminaux; 5, névrilème; 6, vaisseaux. — C'est en réunissant par la pensée, pour en former un tout, l'ensemble des *parties similaires* de même espèce, telles que parties rouges des muscles d'une part, parties tendineuses ou osseuses d'autre part, etc., que l'on obtient la notion de *système*, qui est réelle anatomiquement et pratiquement. Si l'on envisage en elle-même, du composé au simple, chaque espèce des organes premiers ou *parties similaires* qui forment les organes seconds, et dont l'ensemble fait un système, on voit qu'elle est constituée par un même *tissu*, soit seul, soit accompagné d'un *fluide gazeux* ou *liquide* (*humeur*). Quand on procède du simple au composé, on voit que l'ensemble de chaque tissu, soit seul, soit avec le concours d'une humeur ou d'un fluide gazeux, constitue un système qui se décompose en *organes premiers* ou *parties similaires* : celles-ci, en se réunissant à d'autres d'une autre espèce, forment les *organes seconds* ou *proprement dits*.

SIMILIA SIMILIBUS. Traitement des phénomènes *semblables par les semblables*. C'est un des principes de l'*homœopathie*. V. ce mot.

SIMILOR. s. m. V. LAITON.

SIMOUN. s. m. [*semoun*, *simoum*, *samich*, *samoun*, en Afrique; *scirocco*, *sirocco*, en Italie]. Vent du Sahara, soufflant du sud-ouest, et répandant une chaleur sèche et excessive. Ce vent soulève les sables, les accumule en collines au point que le soleil en est parfois obscurci.

SIMPLE. adj. [*simplex*, ἁπλοῦς, all. *einfach*, angl. *simple*, it. *semplice*, esp. *simple*]. Qui n'est point composé. — En botanique, se dit d'une partie qui n'est pas ramifiée ou divisée, ou qui est continue, non séparée par des articulations. — *Fruit simple*. Celui qui paraît tel, par la soudure naturelle de plusieurs carpelles juxtaposés; ou celui qui est devenu solitaire par l'avortement de ceux qui, dans le plan normal de la fleur, devaient former un verticille complet. = En zoologie, *accouplement simple*. Celui qui a lieu entre deux individus appartenant à des espèces chez lesquelles les sexes sont séparés. — *Animal simple*. Celui qui ne résulte pas de l'agrégation de plusieurs individus. = En chimie, *corps simple* [*principe*, *élément*]. Celui qu'aucun procédé chimique ne peut dissocier en plusieurs autres soufre, phosphore, arsenic, métaux, etc. En ce sens, *simple* n'exprime donc que la portée de nos moyens, et ne préjuge rien par rapport à la nature réelle des corps. Les corps simples, en se combinant entre eux, forment les corps composés. V. ÉLÉMENT, MÉTAL et MÉTALLOÏDE. = En pharmacologie, *médicament simple*. Celui qui n'a subi aucune préparation pharmaceutique, ou qui ne contient qu'une seule substance. V. DROGUE.

SIMPLE. s. m. Synonyme de *plante médicinale*.

SIMPLICISTE. s. m. Qui s'occupe des simples.

SIMULATEUR. s. m. Celui qui simule une maladie. V. Revision, Simulation et Simulé.

SIMULATION. s. f. [all. *Fingiren*, *Vorgeben*, *Vorbeugung*, angl. *simulation*, *feining*, *deceit*, it. *simulazione*, esp. *simulacion*]. Action de simuler des maladies. Le médecin peut être appelé à déterminer s'il y a simulation de maladies chez les accusés qui cherchent à faire croire qu'ils ont été poussés par une monomanie ou autre espèce de folie au crime à eux imputé; chez les jeunes gens appelés devant les conseils de revision, qui cherchent à se faire exempter du service militaire; chez les condamnés qui veulent entrer à l'hôpital ou voir abréger leur peine; chez les mendiants qui veulent apitoyer sur leur sort; chez des individus qui cherchent à s'exempter des devoirs imposés par la loi (juré, témoin, etc.). On observe parfois la simulation de diverses maladies, de la part des femmes hystériques, sans motif ni but déterminés.

SIMULÉ, ÉE. adj. [*simulatus*, de *simulare*, feindre; all. *fingirt*, *vorgebeugt*, angl. *smulate*, *feigned*, it. *simulato*, esp. *simulado*]. — *Maladie simulée.* Ensemble de symptômes dont on se prétend atteint contrairement à la vérité, dans un but quelconque (V. Simulation). Les affections du système nerveux, manie, mélancolie, névroses, épilepsie surtout, sont les maladies le plus souvent simulées; puis viennent la myopie, l'amaurose, l'héméralopie, la surdité, le bégaiement, etc. D'une façon générale, on reconnaît une maladie simulée à ce que la simulation est imparfaite, un ou plusieurs symptômes manquant; parfois il y a oubli momentané de la simulation. Il faut souvent beaucoup de sagacité pour reconnaître les maladies simulées.

SIMULIE. s. f. [*Simulium*]. Genre d'insectes diptères, de la famille des tipulidés, dont deux espèces, la *Simulie cendrée* (*Simulium cinereum*, Macq.) et la *Simulie tachetée* (*Sim. maculatum*, Meig.), ont été regardées par Tisserand comme ayant amené une épizootie de nature charbonneuse observée à Condrieux en 1863. Mégnin pense que cette épizootie fut déterminée par des simulies qui avaient piqué un animal charbonneux, et que leur piqûre, en dehors de cas semblables, n'est pas dangereuse par elle-même.

SINNAMINE. s. f. [*allylcyanamide*] ($C^8H^6Az^2$). Produit de l'action de l'hydrate d'oxyde de plomb sur la thiosinnamine. Cristallisable, fond à 100°. Sans odeur, saveur amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther (Bussy et Robiquet).

SINAPINE. s. f. [all. *Sinapin*, angl. *sinapine*, *sinapinum*, it. *sinapina*] ($C^{32}H^{23}AzO^{10}$). Base cristallisable qui est à l'état de sulfocyanate dans la moutarde blanche. Sa solution aqueuse est jaune, alcaline, précipite les sels de cuivre en vert, ceux d'argent et de mercure en marron. Par l'évaporation elle se dédouble en acide sinapique et en sincaline, ce qui empêche d'obtenir la sinapine pure et sèche.

SINAPIQUE. adj. Qui concerne la moutarde et ses produits; la sinapine et ses composés. — *Acide sinapique* [all. *Sinapinsäure*, *Senfsäure*, angl. *sinapic-acid*, it. *acido sinapico*] ($C^{22}H^{12}O^{10}$). Produit du dédoublement de la sinapine sous l'influence des alcalis. Cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool chaud.

SINAPISÉ, ÉE. Qui renferme de la moutarde, de la farine de graine de moutarde : bain de pieds sinapisé.

SINAPISINE. s. f. [all. *Sinapisin*, *Sulfosinapisin*, angl. *sinapisine*, *sinapisinum*, it. *sinapisina*, *sulfosinapisine*]. L'*essence de moutarde* ou *sulfocyanure d'allyle*. V. Allyle.

SINAPISME. s. m. [*sinapismus*, σίναπισμὸς, de σίναπι, moutarde; all. *Senfpflaster*, angl. *sinapism*, it. et esp. *sinapismo*]. Cataplasme dont la moutarde noire fait la base, et qu'on applique pour déterminer la rubéfaction et produire une excitation générale ou une révulsion. On prépare le sinapisme en délayant : farine de moutarde noire, 250 grammes, et eau tiède, quantité suffisante. Cette préparation donne un cataplasme beaucoup plus actif qu'avec le vinaigre; celui-ci, employé communément dans l'intention de rendre le topique irritant, ainsi que l'eau très chaude, empêchent la formation de l'essence de moutarde. — *Sinapisme Rigollot*. V. Papier

SINAPOLINE. s. f. [*diallylurée*, all. *Sinapolin*, angl. *sinapoline*, *sinapolinum*, it. et esp. *sinapolina*] ($C^{14}H^{12}Az^2O^2$). Base cristallisable obtenue par l'action de l'oxyde de plomb hydraté sur l'essence de moutarde, ou de l'eau ou de la potasse sur le cyanate d'allyle. Soluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther, fusible à 100°, grasse au toucher.

SINCALINE. s. f. ($C^{10}H^{13}AzO^2$). Produit de dédoublement de la sinapine par les alcalis. Cristallisable, déliquescente; précipite les oxydes métalliques de leurs solutions.

SINCIPITAL, ALE. adj. [*sincipitalis*, all. *sincipital*, it. *sincipitale*, esp. *sincipital*]. Qui a rapport au sinciput.

SINCIPUT. s. m. [βρέγμα, all. *Vorderhaupt*, angl. *sinciput*, it. *sincipite*, esp. *sinciput*, *sincipucio*]. Mot latin qui désigne le sommet de la tête, le vertex.

SINDON. s. m. [de σινδὼν, drap, linge; all. *Wieke*, angl. *sindon*, it. *sindone*, esp. *sindon*, *lechino*]. Petit plumasseau arrondi, ou petit morceau de toile soutenu par un fil attaché à sa partie moyenne, qu'on introduit dans l'ouverture faite au crâne avec le trépan.

SINGE. s. m. [*simius*, πίθηκος, all. *Affe*, angl. *ape*]. Nom du groupe des quadrumanes qui ont à chaque mâchoire quatre incisives, des canines proéminentes séparées des autres dents par une barre, des molaires à tubercules mousses et des ongles plats à tous les doigts. Les mâchoires, fortement saillantes, forment un museau plus ou moins rudimentaire. L'angle facial, qui chez l'homme varie entre 69 et 85°, est de 30 à 35° chez le chimpanzé et l'orang. Un os intermaxillaire toujours distinct supporte les dents incisives. La main est plus grossière que sur l'homme, plus imparfaite; le gros orteil est plus court que le deuxième doigt du pied, et capable de mouvements d'abduction et d'adduction; la colonne vertébrale est peu courbée; les os iliaques, longs et étroits, se redressent le long du sacrum; le bassin est petit, sa cavité longue et étroite est en rapport avec le crâne étroit et allongé qui doit la parcourir; les os des membres ont des dimensions relatives différentes; l'humérus est extrêmement long, plus long parfois que le fémur; le rapport du radius à l'humérus, qui est en moyenne chez l'homme blanc de 75,5, est de 90,8 chez le chimpanzé. Le cerveau du gorille pèse 567 gram. au plus d'après Huxley, et celui du blanc dit Indo-Européen, 1300 en moyenne. Les singes se divisent en : 1° ceux de l'ancien continent (*catarrhiniens*) dont la queue est nulle, ou non prenante, la cloison des narines étroite, et qu'on range en *anthropomorphes* (gorille, gibbon, orang-outang, chimpanzé), et *cynomorphes* (macaque, cynocéphale, etc.); — et 2° ceux du nouveau continent (*platirchiniens*), à cloison des narines large, à queue prenante.

SINGULTUEUX, EUSE. adj. [de *singultus*, sanglot, λυγγώδης, all. *schluchzend*, it. *singhiozzoso*]. — *Respiration singultueuse.* Respiration gênée, qui semble entrecoupée de sanglots.

SINISTRORSUM. adj. Qui tourne à gauche — *Tige volubile sinistrorsum.* Celle qui est enroulée de droite à gauche.

SINUÉ, ÉE. adj. [*sinuatus*, de *sinus*, pli, κολπώδης, all. *gebuchtet*, angl. *sinuate*, it. *sinuato*]. Se dit, en botanique.

d'une partie découpée en lobes saillants et arrondis, séparés par des sinus arrondis.

SINUEUX, EUSE. adj. [*sinuosus*, de *sinus*, pli]. Se dit d'un organe allongé qui offre des courbes se succédant suivant leur longueur, dont le contour ou la surface présente des alternatives de dépressions et de saillies.

SINUS. s. m. [κόλπος, all. *Sinus*, *Hohle*, angl. *sinus*, it. et esp. *seno*]. Mot latin qui désigne une concavité ou excavation anfractueuse, dont l'intérieur est plus évasé que l'entrée. = En géométrie, *sinus*, la perpendiculaire (fig. 447, *od*) menée de l'extrémité d'un arc (NO) à un rayon (BN) passant à l'autre extrémité (N) de cet arc. Lorsqu'un rayon de la lumière AB tombe obliquement d'un milieu moins dense sur la surface B d'un corps plus dense, ce rayon se réfracte, c'est-à-dire qu'au lieu de suivre directement sa route vers E, il s'incline en se rapprochant de la perpendiculaire NN menée à la surface du corps au point d'incidence B et suit une nouvelle direction BC. En repassant dans un milieu moins dense, il s'écarte de la perpendiculaire N'N' menée à la surface du corps au point de sortie (C), et, si la surface d'émergence est parallèle à celle d'incidence, la nouvelle direction (CD) sera parallèle à la direction primitive (BE) du rayon (AB), et située dans le même plan. Selon que le rayon AB sera plus ou moins oblique, l'angle d'incidence ABN sera plus ou moins grand, et l'angle de réfraction NBC suivra les mêmes variations, ce qu'on exprime en disant : Le rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction reste constant pour les mêmes milieux, quelles que soient les variations de l'angle d'incidence. = En anatomie, *sinus*, cavité creusée dans l'épaisseur de certains os du crâne et de la face ; ou canal veineux dans lequel aboutissent un grand nombre de vaisseaux.

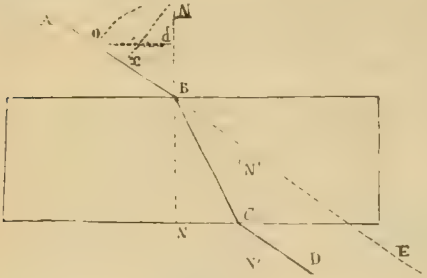

FIG. 447.

Sinus de l'aorte ou *aortique*. V. AORTE.

Sinus caverneux. Au nombre de deux, ils occupent chacun la partie latérale de la selle turcique, depuis la fente sphénoïdale jusqu'au sommet du rocher. Compris entre deux lames de dure-mère, ils sont parsemés de brides qui leur donnent une apparence celluleuse. L'artère carotide interne et le nerf oculo-moteur externe sont contenus dans leur intérieur ; les nerfs pathétique, oculo-moteur commun et ophtalmique de Willis, sont contenus dans leur paroi externe. Le sang y coule d'avant en arrière. Postérieurement ils communiquent avec les sinus pétreux. Leurs affluents sont la veine ophtalmique, la veine méningée moyenne et le sinus coronaire. Ils communiquent souvent ensemble par un canal transversal situé sous la glande pituitaire. — *Sinus choroïdien*. V. SINUS *droit*. — *Sinus circulaire inférieur*. La communication transversale qui existe quelquefois entre les deux sinus caverneux. — *Sinus circulaire de Ridley*. V. SINUS *coronaire*. — *Sinus circulaire du trou occipital*. Petit sinus entourant le trou occipital, communiquant avec les sinus pétreux inférieurs, occipitaux et vertébraux. — *Sinus du cœur*. Autrefois les oreillettes. — *Sinus coronaire du cœur*. Nom donné à la veine coronaire, qui s'ouvre à la partie inférieure postérieure de l'oreillette droite du cœur. — *Sinus coronaire* ou *circulaire de la selle turcique*. Il entoure la glande pituitaire et s'ouvre des deux côtés dans le sinus caverneux.

Sinus droit [*sinus perpendiculaire*]. Sinus de la dure-mère qui marche d'avant en arrière, et un peu de bas en haut, dans la tente du cervelet, à l'endroit où elle communique avec la faux du cerveau, et s'étend jusqu'à la protubérance occipitale interne, où il s'ouvre dans le pressoir d'Hérophile. Il reçoit la veine cérébrale médiane inférieure, les veines de Galien, le sinus longitudinal inférieur et plusieurs petites veines de la tente du cervelet.

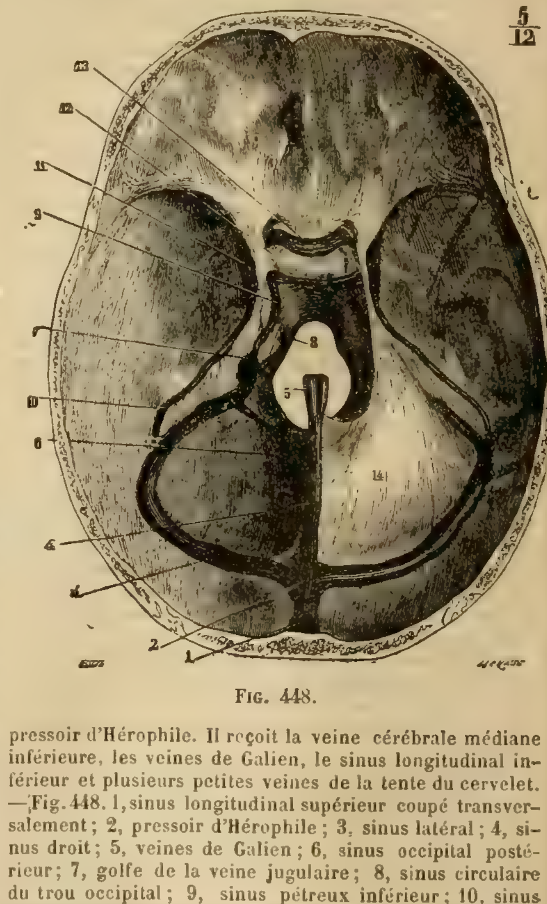

FIG. 448.

—Fig. 448. 1, sinus longitudinal supérieur coupé transversalement ; 2, pressoir d'Hérophile ; 3, sinus latéral ; 4, sinus droit ; 5, veines de Galien ; 6, sinus occipital postérieur ; 7, golfe de la veine jugulaire ; 8, sinus circulaire du trou occipital ; 9, sinus pétreux inférieur ; 10, sinus pétreux supérieur ; 11, sinus caverneux ; 12, sinus transverse de la selle turcique ; 13, sinus coronaire ou circulaire de la selle turcique ; 14, tente du cervelet dont la moitié du côté opposé a été enlevée pour permettre de voir les sinus de la base du crâne.

Sinus de la face. V. FRONTAL, MAXILLAIRE et SPHÉNOÏDAL. — *Sinus falciforme inférieur*. V. SINUS *longitudinal inférieur*. — *Sinus falciforme supérieur*. V. SINUS *longitudinal supérieur*.

Sinus du larynx. Les ventricules du larynx. — *Sinus latéral*. V. SINUS *transverse*. — *Sinus* (ou *veine*) *longitudinal inférieur* ou *falciforme inférieur*. Il occupe le bord concave de la faux du cerveau jusqu'à la tente du cervelet, où il s'ouvre dans le sinus droit. Les veines de la grande faux sont les seules qui y aboutissent. — *Sinus longitudinal supérieur* ou *falciforme supérieur*. Canal triangulaire qui occupe la base de la faux du cerveau, depuis l'apophyse *crista-galli* jusqu'à la bosse occipitale interne, où il s'ouvre dans le pressoir d'Hérophile. Il reçoit les veines cérébrales supérieures et de petites veines qui viennent de la faux du cerveau et des os du crâne.

Sinus de Morgagni. V. Anus et Urètre. — *Sinus muqueux.* Dépressions, alvéoles ou cavités des muqueuses génito-urinaires. Elles sont limitées, non par des adossements de la muqueuse comme les valvules conniventes de l'intestin, mais par des élevures de la trame muqueuse même, qui conserve sa texture, comme si les alvéoles étaient creusées directement dans le tissu. Leur fond est parfois plus large que l'orifice, surtout lorsqu'ils présentent de courtes expansions latérales comme dans l'utricule prostatique et qu'ils renferment des calculs semblables à ceux des culs-de-sac prostatiques. Ces particularités se retrouvent sur la coupe des dépressions alvéolaires des canaux éjaculateurs et déférents, de la vésicule séminale (tous dépourvus de glandes), et de certaines parties de la trompe de Fallope ; mais avec des différences de grandeur et de forme variant d'un sujet et d'un âge à l'autre, surtout dans l'urètre. Ces alvéoles, de grandeur et de formes plus irrégulières que les glandes de l'urètre, que les follicules de l'intestin ou de l'utérus, n'ont pas de paroi propre analogue à celle des glandes précédentes et des acini prostatiques voisins. De plus, l'épithélium qui les tapisse est semblable à celui qui recouvre les portions non déprimées du reste de la muqueuse, contrairement à ce qu'on observe dans les glandes proprement dites. Tandis que les glandes utérines, urétrales et prostatiques, apparaissent plus ou moins tôt pendant la vie intra-utérine, et sont nettement développées au moment de la naissance, les sinus ne le sont pas encore. Ce n'est que plusieurs années plus tard, plus ou moins près de l'époque de la puberté, qu'ils se montrent, et ils continuent à se développer, à s'agrandir pendant tout le reste de la vie (Cadiat et Ch. Robin, 1874). Ces sinus sécrètent du mucus, comme les surfaces muqueuses et les canaux excréteurs, en l'absence de glandes.

Sinus occipital antérieur transverse de la selle turcique ou de Littre. Il est transversalement situé derrière les apophyses clinoïdes postérieures, et communique de chaque côté avec le caverneux et le pétreux inférieur. — *Sinus occipital postérieur.* Il part du sinus transverse, descend dans la petite faux, et s'ouvre à la face inférieure du sinus droit. — *Sinus ophtalmique.* La portion antérieure du sinus caverneux qui reçoit la veine ophtalmique.

Sinus perpendiculaire. V. Sinus *droit.* — *Sinus pétreux inférieur.* Logé dans une gouttière comprise entre le bord latéral de la portion basilaire de l'os occipital et le bord postérieur du rocher, il fait communiquer le sinus occipital transverse et le sinus caverneux avec le sinus latéral, dans lequel il s'ouvre au niveau du golfe de la veine jugulaire interne. — *Sinus pétreux supérieur.* Étroit canal qui marche tout le long du bord supérieur du rocher, dans la tente du cervelet, communique en devant avec le sinus caverneux, et s'ouvre en arrière dans le sinus latéral. — *Sinus placentaire.* V. Placenta.

Sinus rachidiens. V. Intravertebral. — *Sinus rhomboïdal.* V. Ventricule.

Sinus du tarse. V. Calcaneum. — *Sinus terminal.* Veine qui limite l'aire vasculaire du blastoderme et se rend à la veine omphalo-mésentérique. — *Sinus transverse.* Il part du pressoir d'Hérophile, et parcourt le sillon courbe qui s'étend jusqu'au trou déchiré postérieur, en passant sur la portion basilaire de l'os occipital, l'angle postérieur inférieur du pariétal, la portion mastoïdienne du temporal et la portion orbiculaire de l'occipital. Il se jette dans la veine jugulaire interne.

Sinus veineux. Vaisseaux cylindroïdes, ou prismatiques et triangulaires, dans lesquels on ne trouve des veines que les deux tuniques internes appliquées contre le tissu fibreux, osseux, etc., des organes parcourus. — Dans certaines parties du corps des cyclostomes (tête et abdomen) et des raies (abdomen), les parois veineuses sont formées par des muscles et par des cartilages unis aux muscles, sans trace de parois veineuses disséquables. Là le système de retour pour le sang présente la forme de sinus et non celle de conduits cylindriques, ramifiés, anastomosés et susceptibles d'isolement ; mais le parcours est tout aussi complet que chez l'homme ou tout autre mammifère. Le tissu des muscles, artères, etc., n'est pas baigné directement par le sang, parce que partout où les sinus sont assez grands, là principalement où des muscles sont libres par toute leur périphérie, dans toute leur longueur, on trouve une couche épithéliale ; ce n'est qu'au-dessous qu'on arrive sur un tissu, musculaire ou autre. Les minces trabécules de tissu cellulaire qui traversent quelques sinus peuvent facilement, quand elles sont assez grosses, être distinguées, par leur surface lisse, etc., des filaments de ce tissu, qu'on forme artificiellement par la dissection. Ainsi, le *système veineux* peut être entièrement formé de veines, ou en partie de veines et en partie de *canaux, trajets veineux* ou *sinus*. Mais nulle part ne manque la couche épithéliale. — *Sinus de la veine cave.* Élargissement de cette veine vers son abouchement dans l'oreillette. — *Sinus vertébraux.* V. Intravertébral.

SIPEERINE. s. f. V. Sépeerine.

SIPHILIS. s. f. V. Syphilis.

SIPHON. s. m. [*sipho*, de σίφων, tuyau ; all. *Heber*, angl. *siphon*, *antiguggler*, it. *sifone*, esp. *sifon*, *cantimplora*]. Instrument de physique consistant en un tuyau recourbé, de verre ou de métal, dont les deux branches sont inégales, et qui sert à transvaser les liquides. Pour cela on plonge la plus courte branche dans le vase qu'on veut vider, et l'on retire l'air de la branche la plus longue en l'aspirant : à mesure que l'on fait ainsi le vide, la liqueur monte dans la courte branche, puis passe dans la longue, en vertu de la pression exercée par l'atmosphère sur le liquide contenu dans le vase, et, sans qu'on continue d'aspirer, l'écoulement continue tant que la courte branche plonge dans la liqueur. — *Siphon chirurgical.* Siphon employé en chirurgie pour les irrigations continues, et fait avec un tube de caoutchouc dont un des bouts, muni d'une rondelle de plomb, est retenu au fond d'un seau plein d'eau et placé plus ou moins haut, et l'autre extrémité est dirigée sur la plaie. — *Siphon de Mauriceau.* Sonde droite ou courbe destinée aux injections intra-utérines. — *Siphon de Potain.* Il se compose de deux siphons flexibles dont l'un, pareil au précédent, amène de l'eau phéniquée ou chlorurée à 40° dans un seau, et s'embranche sur un second tube disposé aussi en siphon, dont une extrémité est munie d'un tube de verre ou de métal qu'on introduit dans la cavité pleurale par la canule qui a servi à pratiquer la thoracocentèse ou par le tube de caoutchouc substitué à celle-ci. On amorce le siphon par aspiration du liquide au bout du deuxième siphon pendant qu'on tient fermée la portion plongée dans la plèvre ; une fois amorcé, on ferme le bout par lequel a été faite l'aspiration, et l'on ouvre la portion pleurale de ce siphon. Le liquide entre dans la plèvre, puis en sort dès que, fermant le siphon qui vient du seau, on ouvre le bout extra-pleural du deuxième siphon. On opère ainsi un lavage de la plèvre dans les cas de pleurésie purulente. V. Pyulque.

SIPHONIE. s. f. [*Siphonia*, de σίφων, tube]. Genre de plantes euphorbiacées dont une espèce (*Siphonia elastica*, Pers.), grand arbre de la Guyane, fournit le caoutchouc.

SIPHONOMA, et non **SYPHONOMA**. s. m. [de σίφων, tube; *tumeur tubuleuse*, Henle (1845)]. Tumeur d'aspect fibreux, mais molle et d'un rouge foncé, trouvée dans le mésentère d'un jeune homme. Elle était formée de tubes parallèles ou entre-croisés, contenant des granules moléculaires, des gouttes de graisse et des amas de granulations avec une grande quantité de matière colorante d'un brun foncé et un peu d'une autre matière jaunâtre. Les plus petits tubes avaient une paroi homogène, celle des plus gros était striée ; elle égalait en épaisseur $1/10^e$ à $1/13^e$ du diamètre total du tube, lequel variait de $0^{mm},007$ à $0^{mm},070$. Quelques-uns étaient ramifiés et anastomosés. Ces tubes se distinguaient facilement des tubes nerveux, des tubes capillaires et des faisceaux striés des muscles

SIPHONOPHORE. s. m. V. ACALÈPHE.

SIREDON. s. m. Nom générique des batraciens urodèles appelés *axolotl* (*Siredon mexicanus*) ; on sait aujourd'hui (A. Duméril) que les axolotls ou siredons sont des larves sexuées qui passent à l'état parfait en perdant leurs branchies extérieures, et prenant les caractères des urodèles pulmonés mexicains appelés *Amblystomes*, toutes les fois qu'on les place dans les conditions voulues pour qu'ils puissent vivre à volonté dans l'air et dans l'eau. L'axolotl apporté en Europe est la larve sexuée de l'*Amblystoma luridum*, Hallowel.

SIRÈNE. s. f. [all. *Schwingungszähler*, angl. *sirene*]. Instrument destiné à compter les vibrations qui correspondent à des sons de hauteur déterminée.

SIRÉNOMÈLE. s. m. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont les deux membres abdominaux très incomplets, terminés en moignons ou en pointes, sans pied distinct. — Ces monstres sont ceux que les anciens auteurs ont appelés *sirenes;* on retrouve chez eux presque exactement les formes bizarres qu'Homère et Ovide ont prêtées à leurs sirènes.

SIRIASE. s. f. [σειρίασις, de σείριος, brûlant; all. *Hirnentzündung*, *Sonnenstich*, angl. *siriasis*, it. *siriasi*, esp. *siriasis*, *insolacion*]. Inflammation du cerveau ou de ses membranes, selon Aétius.

SIROCCO. s. m. V. SIMOUN.

SIRON. s. m. V. CIRON et TYROGLYPHE.

SIROP. s. m. [bas latin *sirupus*, *serapium*, bas grec σεράπιον, all. *Sirup*, *Zuckersaft*, angl. *syrup*, it. *sciloppo*, *siroppo*, esp. *jarabe*]. Médicament liquide et peu fluide, qui résulte de l'union de certaines substances médicamenteuses avec une quantité de sucre égale, en général, aux deux tiers du poids total. On fait du sirop avec des sucs végétaux ou avec des liquides aqueux, alcooliques, vineux et acéteux. Ils sont *simples*, lorsqu'ils ne contiennent qu'une substance médicamenteuse, et *composés*, dans le cas contraire. La densité ordinaire des sirops est de 1251 à l'ébullition, et de 1306 à froid ; l'aréomètre Baumé y marque 35° centésimaux quand ils sont froids, et 30° quand ils sont bouillants; dans ce dernier cas, le thermomètre y monte à 105. Cependant tous les sirops n'ont pas le même degré de concentration. On diminue la proportion du sucre pour ceux qui sont préparés avec des liqueurs vineuses ou des sucs acides peu altérables; on l'augmente pour les sirops chargés de parties extractives ou mucilagineuses.

Sirop d'ache. V. SIROP *d'hysope.* — *Sirop d'acide tartrique.* On ajoute à 500 gram. de sirop simple bouillant 10 gram. d'acide tartrique dissous dans 20 gram. d'eau distillée. — *Sirop d'amandes.* V. ORGEAT.

Sirop de baume de Tolu. On met digérer 100 gram. de baume avec 500 gram. d'eau, pendant deux heures, au bain-marie couvert, en agitant de temps en temps ; alors on décante et on remplace la solution aqueuse par une égale quantité d'eau, qu'on fait digérer de la même façon; on réunit les deux produits, on filtre, et l'on ajoute 2 kilogram. de sucre, qu'on fait dissoudre à une douce chaleur, en vase clos. On filtre au papier (Codex). — *Sirop béchique de Willis.* Vin tenant en solution du sulfate de potasse et du sucre. — *Sirops de belladone, de jusquiame, de stramonium.* On les prépare en faisant bouillir 75 gram. de teinture dans 1000 gram. de sirop simple (Codex). 5 gram. de ces sirops contiennent 37 centigr. de teinture. — *Sirop de Bellet.* On le prépare en faisant dissoudre 6 gram. de protonitrate de mercure dans le moins d'eau possible, mêlant à froid cette solution avec 750 gram. de sirop de sucre et 2 gram. d'éther nitrique. Il est employé comme stimulant, dans les affections du système lymphatique, à la dose d'une cuillerée à bouche. Cette formule donne un médicament très variable, facilement altérable et souvent dangereux : aussi Henri et Guibourt ont-ils proposé, pour le remplacer, un *sirop mercuriel éthéré*, contenant 5 centigr. de sublimé dissous dans 16 gram. d'eau, 128 gram. de sirop de sucre, et 4 gram. d'éther nitrique alcoolisé.

Sirop de calebasse. V. COUI. — *Sirop de cerises.* V. SIROP *de limons.* — *Sirop chalybé.* Solution gommée de sulfate de fer. — *Sirop des chantres* [*sirop d'érysimum composé*]. On fait bouillir dans 6 kilogr. d'eau, jusqu'à réduction au quart : orge mondé, raisins secs, racine de réglisse, āā 75 gram.; feuilles sèches de bourrache et de chicorée, āā 100 gram. On passe avec expression, et l'on verse la décoction bouillante sur : érysimum récent, $1^{kg},500$; racine d'aunée, 100 gram.; capillaire, 25 gram.; sommités sèches de romarin et de stéchas, āā 20 gram.; anis, 25 gram. Après vingt-quatre heures d'infusion, on distille 250 gram. de liqueur aromatique, dans laquelle on fait dissoudre en vase clos 500 gram. de sucre. D'une autre part, on passe avec expression ce qui est resté dans la cucurbite, on clarifie par le repos ; on ajoute $1^{kg},500$ de sucre et 500 gram. de miel. On cuit le sirop, on le clarifie, et, quand il est à moitié refroidi, on le mélange avec le premier sirop aromatique. On le donne à la dose de 8 à 48 gram. (Codex). — *Sirop de Charpentier.* V. CARMENTINE. — *Sirop des cinq racines* [*sirop diurétique*]. Sirop composé fait avec : 100 gram. de racines d'ache, de fenouil, de persil, d'asperge, de petit-houx, et 3 kilogr. de sucre. On coupe les racines en tranches minces, qu'on met infuser d'abord dans $1^{kg},250$ d'eau bouillante; au bout de douze heures on passe sans expression. On fait une seconde infusion avec la même quantité d'eau, on passe avec une légère expression : la liqueur décantée est mêlée au sirop et tenue en ébullition jusqu'à ce que le sirop ait perdu en poids une quantité égale au poids de la première infusion; on y ajoute rapidement celle-ci, et l'on passe. — *Sirop de codéine.* On le prépare avec $0^{gr},20$ de codéine cristallisée et 66 gr. de sucre, que l'on fait dissoudre, à chaud, dans 33 gram. d'eau jusqu'à solution complète. 20 gram. du sirop contiennent 4 centigr. de codéine. — *Sirop de coings.* V. SIROP *de limons.* — *Sirop de consoude.* V. SIROP *de guimauve.* — *Sirop de Cuisinier.* V. SIROP *de salsepareille composé.* — *Sirop de cynoglosse.* V. SIROP *de guimauve.*

Sirop de Desessartz. V. SIROP *d'ipécacuanha composé.* — *Sirop diacode.* On le prépare en faisant dissoudre 50 centigr. d'extrait d'opium, dans $4^{gr},50$ d'eau distillée, filtrant et mélangeant la liqueur à 995 gram. de sirop simple (Codex). 20 gram. de ce sirop, destiné à remplacer celui du pavot blanc, dont la composition était variable, contiennent 1 centigr. d'extrait d'opium. — *Sirop diaphorétique de Glauber.* Solution de fleurs d'antimoine incorporée dans du sirop de sucre. — *Sirop de dictame.* V. SIROP *d'hysope.* — *Sirop de digitale.* Il est préparé en ajoutant 25 gram. de teinture de digitale à 1000 gram. de sirop de sucre bouillant. — *Sirop de douce-amère.* Préparé comme le sirop de mousse de Corse.

Sirop d'épine-vinette. V. Sirop *de limons.* — *Sirop d'érysimum.* V. Sirop *des chantres.* — *Sirop d'éther.* On le prépare en mêlant : sirop de sucre, 800 gr., éther sulfurique pur, 56 gram., eau distillée, 100 gram., alcool à 90°, 50 gram. ; agitant le mélange de temps à autre, pendant quatre jours, le laissant reposer ; le soutirant par un robinet adapté à la partie inférieure du vase, et le versant dans des flacons bien bouchés. On prépare aussi des sirops d'éther acétique et d'éther chlorhydrique ; lorsque l'on prescrit le *sirop d'éther*, sans désignation, c'est toujours du sirop d'éther sulfurique qu'il s'agit.

Sirop de foie de soufre. On fait dissoudre 40 centigr. de foie de soufre dans 80 centigr. d'eau distillée, et l'on mêle la dissolution avec 32 gram. de sirop simple blanc. — *Sirop de framboises.* V. Sirop *de limons.* — *Sirop de fumeterre, de minyanthe, de nerprun, d'ortie, de roses pâles.* On mêle et l'on fait cuire en consistance de sirop parties égales du suc dépuré de la plante et de sucre.

Sirop de gentiane. On fait infuser 48 gram. de racine sèche de gentiane dans 576 gram. d'eau bouillante ; on passe, et l'on fait dissoudre au bain-marie, dans la liqueur filtrée, 1 kilogr. de sucre. — *Sirop de Gibert.* On le prépare avec iodure de potassium, 10 gram. ; deuto-iodure de mercure, 5 centigram. ; eau, 150 gram. Chaque cuillerée de 15 gram. contient 1 gram. d'iodure de potassium, 5 milligram. de deuto-iodure de mercure. Très employé dans les accidents de la syphilis tertiaire. — *Sirop de Glauber.* V. Sirop *diaphorétique.* — *Sirop de gomme.* On mélange 1 kilogr. de gomme arabique à 1^{kg},500 d'eau, on agite le mélange pour faciliter la dissolution, on passe au blanchet. D'autre part, on fait un sirop de sucre clarifié, on en prend 10 kilogr., qu'on ajoute à la solution de gomme, et on passe au premier bouillon (Codex). — *Sirop de grenade, sirop de groseilles.* V. Sirop *de limons.* — *Sirop de guimauve, de consoude, de cynoglosse.* On met 32 gram. de la racine de la plante, coupée menu, macérer dans 192 gram. d'eau pendant 12 heures ; on passe sans expression ; on ajoute la liqueur à 1 kilogr. de sirop simple, qu'on fait cuire en consistance convenable et qu'on passe.

Sirop d'hysope, d'ache, de dictame, de lierre terrestre, de marrube, de menthe, de myrte, de scordium, de stéchas. On fait digérer pendant deux heures, au bain-marie couvert, 32 gram. des sommités sèches de la plante dans 1 kilogr. d'eau distillée de la même plante ; après refroidissement, on passe, on filtre, et l'on ajoute le sucre, dont le poids doit être le double de celui de l'infusion ; on fait dissoudre à la chaleur du bain-marie dans un vase fermé, et l'on passe le sirop dès qu'il est refroidi.

Sirop d'ipécacuanha composé [*sirop de Desessartz*]. On fait macérer pendant douze heures dans 750 gram. de vin blanc, 30 gram. d'ipécacuanha gris, et 100 gram. de séné ; on passe avec expression et l'on filtre. On met dans un bain-marie avec le résidu : 120 gram. de fleurs sèches de coquelicot ; 35 gram. de sommités sèches de serpolet, et 100 gram. de sulfate de magnésie, et l'on verse dessus 3 kilogr. d'eau bouillante. Après douze heures d'infusion, on passe, on mélange le produit avec la liqueur vineuse et 750 gram. d'eau de fleur d'oranger ; on ajoute au mélange le double de son poids de sucre, et l'on fait un sirop par simple solution à chaud au bain-marie.

Sirop de jusquiame. V. Sirop *de belladone.*

Sirop de Karabé. Sirop d'extrait d'opium auquel on ajoute 10 centigr. (par 32 gram.) d'esprit volatil de succin.

Sirop de lactucarium. Composition : extrait alcoolique de lactucarium, 1,5 ; extrait d'opium, 0,75 ; sucre blanc, 2 kilogr. ; eau de fleur d'oranger, 40 ; eau distillée, q. s. ; acide citrique, 0,75. — *Sirop de lierre terrestre.* V. Sirop *d'hysope.* — *Sirop de limons, de cerises, de coings, d'épine-vinette, de framboises, de grenades, de groseilles, de mûres, d'oranges, de pommes, de vinaigre, de vinaigre framboisé.* On fait dissoudre à une douce chaleur dans un bassin d'argent 960 gram. de sucre blanc dans 500 gram de suc dépuré, puis on passe. On est dans l'usage d'aromatiser le sirop de limons avec la teinture alcoolique d'écorce fraîche de citron, et celui d'oranges avec la teinture d'écorce fraîche d'orange. — *Sirop de Lobel.* Le sirop des chantres. — *Sirop de longue vie.* Sirop composé avec sucs dépurés de mercuriale, 1 kilogr., de bourrache et de buglosse, ā̄ā 250 gram. ; racine d'iris commune, 64 gram. ; gentiane, 32 gram. ; miel blanc, 1^{kg},500, et vin blanc, 384 gram. ; purgatif et emménagogue, à la dose de 8 à 32 grammes. On y ajoute quelquefois infusion de feuilles de séné mondé, 48 gram.

Sirop de marrube. V. Sirop *d'hysope.* — *Sirop de menthe.* V. Sirop *d'hysope.* — *Sirop de miel.* V. Mellite. — *Sirop de minyanthe.* V. Sirop *de fumeterre.* — *Sirop de mou de veau.* On coupe par petits morceaux 1 kilogr. de mou de veau, qu'on lave à l'eau froide ; on le met dans un bain-marie couvert, avec dattes, 160 gram. ; jujubes, raisins secs, feuilles de pulmonaire, ā̄ā 150 gr. ; racines de réglisse et de consoude, ā̄ā 50 gram. ; eau, 12 kilogr. Après six heures d'ébullition, on passe, on décante, on ajoute 2 kilogr. de sucre, et l'on fait un sirop qu'on clarifie avec des blancs d'œufs. — *Sirop de mousse de Corse.* On fait macérer 200 gram. du fucus dans 1 kilogram. d'eau tiède ; on passe au bout de vingt-quatre heures en exprimant avec force ; on filtre. On verse sur le résidu 1 kilogr. d'eau tiède, on laisse macérer ; on passe et l'on filtre la nouvelle liqueur. On mêle celle-ci à 2 kilogr. de sirop simple ; on fait évaporer en consistance de sirop très cuit, on ajoute rapidement la première liqueur, et l'on passe. — *Sirop de mûre.* V. Sirop *de limons.* — *Sirop de myrte.* V. Sirop *d'hysope.*

Sirop de nerprun. V. Sirop *de fumeterre.* — *Sirop d'orange.* V. Sirop *de limons.* — *Sirop d'écorce d'orange* ou *de citron.* On le fait en versant 500 gram. d'eau bouillante sur 96 gram. d'écorce fraîche d'orange ou de citron, passant au bout de vingt-quatre heures, et faisant dissoudre dans la liqueur, au bain-marie, le double de son poids de sucre. — *Sirop d'écorce d'oranges amères.* Sirop tonique et stimulant en raison de son amertume, fait avec l'écorce du fruit du *bigaradier.* — *Sirop de fleur d'oranger.* On dissout 1 kilogr. de sucre très blanc dans 505 gram. d'eau distillée de fleur d'oranger, et l'on filtre au papier. — *Sirop d'ortie.* V. Sirop *de fumeterre.*

Sirop de Pagliano. Du nom d'un empirique ; sirop vendu comme panacée. C'est un purgatif violent par la scammonée et le jalap qu'il contient, et surtout par l'oxyde d'antimoine sulfuré, qui cause souvent des accidents d'empoisonnement.

Sirop de pavot blanc. V. Sirop *diacode.* — *Sirop de pommes.* V. Sirop *de limons.*

Sirop de ratanhia. On dissout 25 gram. d'extrait de ratanhia dans 50 gram. d'eau ; on filtre cette dissolution et on l'ajoute à 975 gram. de sirop simple bouillant d'extrait. 20 gram. contiennent 50 centigr. de ratanhia. — *Sirop de rhubarbe.* On coupe par morceaux 96 gram. de racine sèche de rhubarbe, qu'on fait macérer pendant douze heures dans 500 gram. d'eau froide ; on passe avec expression, et l'on fait dissoudre dans la liqueur filtrée le double de son poids de sucre. 32 gram du sirop contiennent les principes solubles de 2 gram. de rhubarbe. V. Chicorée. — *Sirop de rhubarbe et de roses composé.* Sirop purgatif et astringent, préparé avec roses rouges sèches, 32 gram.; rhubarbe de Chine, 24 gr.; myrobalans citrins et fleurs de grenadier, āā 16 gram.; cannelle fine et santal citrin, āā 4 gram.; suc de berberis et de groseilles, āā 64 gram.; eau distillée de roses, 128 gram., et sirop de sucre, 564 gram. Dose, 8 à 30 gr. — *Sirop de roses pâles.* V. Sirop *de fumeterre.*

Sirop de salsepareille composé [*sirop de Cuisinier*]. On prend 1 kilogr. de racine de salsepareille, que l'on fait infuser pendant vingt-quatre heures dans 6 kilogr. d'eau, et qu'on fait bouillir ensuite pendant un quart d'heure; on passe avec expression; on fait bouillir le résidu avec 5 kilogr. d'eau. On fait encore une décoction et l'on verse cette dernière liqueur bouillante sur : fleurs sèches de bourrache, roses pâles, feuilles de séné et anis, āā 60 gram. Après douze heures d'infusion, on passe avec expression. On décante toutes les liqueurs, on les fait évaporer jusqu'à ce qu'il ne reste que 3 kilogr.; on laisse encore déposer, on décante, on ajoute 1 kilogr. de sucre et autant de miel blanc, et l'on fait un sirop qu'on clarifie avec l'albumine. On le passe à la chausse quand il marque 32° à l'aréomètre; on le remet sur le feu, et on le fait cuire à 35° bouillant. Ce sirop est employé comme sudorifique dans le traitement des maladies vénériennes. Souvent on ajoute à chaque livre de ce sirop 5 à 10 centigr. de sublimé, ce qui constitue le sirop dit de *première* ou de *seconde cuite.* — *Sirop de scordium.* V. Sirop *d'hysope.* — *Sirop de semen-contra.* On l'obtient avec : eau distillée de semen-contra saturée d'essence, 1^{kg},128. On fait un oléosaccharum avec 60 gram. de sucre, et l'on ajoute 2^{kg},250 de sirop simple chaud. — *Sirop simple* ou *sirop de sucre.* On délaye un blanc d'œuf dans 6 litres d'eau; on mélange, dans une bassine de cuivre, les deux tiers de cette eau albumineuse avec 1 kilogram. de sucre; on y ajoute 1 litre d'eau, et l'on chauffe peu à peu, en remuant de temps en temps. Quand tout est fondu et que l'ébullition soulève la masse, on diminue le feu, on ajoute par portions le reste de l'eau albumineuse, on écume, et, quand le sirop est clarifié, on évapore jusqu'à ce qu'il marque à l'aréomètre 30° centésimaux bouillant, puis on passe au blanchet. — *Sirop simple blanc.* Sirop fait en dissolvant à froid: sucre blanc, 1 kilogram., dans eau pure, 500 gram.; ajoutant charbon animal préparé, 64 gram., et filtrant au papier au bout de douze heures. — *Sirop de stramonium.* V. Sirop *de belladone.* — *Sirop de sulfate de quinine.* On le fait avec le sulfate de quinine, 80 centigr.; sirop simple blanc, 256 gram.; eau distillée, 4 gram.; et acide sulfurique alcoolisé, 8 gouttes.

Sirop de thridace. On fait dissoudre 3^{gr},20 d'extrait de thridace dans 32 gram. d'eau; on ajoute la solution à 256 gram. de sirop simple bouillant, qu'on ramène à la consistance ordinaire, et l'on passe. 32 gram. contiennent 40 centigr. d'extrait. — *Sirop de Tolu.* V. Sirop *de baume de Tolu.* — *Sirop de valériane.* On concasse 500 gram. de racine sèche de valériane, on la met dans la cucurbite d'un alambic avec 4 kilogram. d'eau, et au bout de douze heures on distille 750 gram. de produit. On passe avec expression ce qui reste dans la cucurbite, on filtre la liqueur, on la mélange à 4 kilogr. de sirop simple; on évapore jusqu'à ce que le tout ne pèse que 3^{kg},250; on laisse refroidir en grande partie le sirop, et on le décuit avec la liqueur aromatique. — *Sirop de vinaigre.* V Sirop *de limons.* — *Sirop de vinaigre framboisé.* V. Sirop *de limons.* V. Violette.

Sirop de Willis. V. Sirop *béchique.*

SIRUPEUX, EUSE. adj. Qui a la consistance d'un sirop.

SISON. s. m. [it. *sisone*]. V. Ammi.

SISYMBRE. s. m [*sisymbrium*]. Genre de crucifères. — *Sisymbre officinal.* V. Vélar. — *Sisymbre sagesse* [*science, sagesse des chirurgiens, herbe de Sainte-Sophie, thalictron, Sisymbrium sophia,* L.]. Plante regardée comme vulnéraire, vermifuge et fébrifuge, mais sans action.

SITIOLOGIE. s. f. [*sitiologia*, de σιτίον, aliment, et λόγος, discours; all. *Nahrungsmittellehre,* angl. *sitiology,* it. et esp. *sitiologia*]. Traité des aliments.

SITIOPHOBIE et non **SITOPHOBIE.** s. f. [de σιτίον, aliment, et φόβος, crainte; σῖτος, est particulièrement le blé et les aliments faits avec les céréales]. Refus absolu de nourriture (Guislain), symptôme très fréquent chez les lypémaniaques, qui résiste souvent à tous les moyens d'intimidation; sans l'introduction de la sonde œsophagienne il serait impossible de sauver les jours de ces aliénés, dont l'amaigrissement est extrême, la langue sèche et fuligineuse, l'haleine fétide, l'urine rare. Malgré le bouillon et le vin qu'on ingurgite de force, beaucoup succombent à une stase sanguine dans les organes respiratoires, compliquée, dans la majorité des cas (neuf fois sur treize, selon Guislain), de gangrène pulmonaire. La cause est souvent psychique : tantôt l'esprit de pénitence et de mortification, une hallucination de l'ouïe ou une inspiration interne, comme dans la mélancolie religieuse; tantôt la crainte du poison, comme dans la monomanie de persécution, crainte parfois engendrée par une hallucination du goût ou par la présence d'un enduit muqueux sur la langue, qui, en s'altérant au contact de l'air, modifie la saveur des aliments. Parfois l'anorexie est la seule cause de la sitiophobie, la sensation interne de la faim pouvant être perdue chez les aliénés mélancoliques pendant des mois, quelquefois des années. V. Sonde *œsophagienne.*

SKOPTZIS. s. m. pl. [*Mutilés*]. Secte religieuse très nombreuse en Russie, qui pratique la mutilation des organes génitaux comme œuvre de sainteté, et se distingue par l'ardeur de son prosélytisme, dans la croyance que le Christ viendra sur terre quand leur nombre atteindra 144 000. Les Skoptzis du gouvernement d'Orel se marient, mais ils se mutilent dès qu'ils ont eu un enfant.

SMEGMA. s. m. [*smegma, sapo,* σμῆγμα, all. *Eichelkäse,* angl., it. et esp. *smegma*]. Mot grec employé pour désigner en anatomie une matière blanchâtre, demi-liquide, pâteuse, qui s'accumule au fond du repli balano-préputial chez l'homme, entre les petites lèvres et le clitoris chez la femme. Son odeur, fade et aromatique en même temps, se rapproche de celle des caprylates alcalins, sans être analogue à celle de la sueur de l'aisselle. Des soins convenables empêchent qu'elle se putréfie, qu'elle prenne une odeur forte ou aigre, analogue à celle que présente la sueur des orteils dans de pareilles conditions, et qu'elle devienne l'origine de balanite. Sa réaction est *alcaline.* Le smegma se compose : 1° de cellules épithéliales pavimenteuses minces, finement granuleuses, plissées, irrégulières, pourvues de noyaux, sans granulations graisseuses et nullement vésiculiformes comme celles de la matière sébacée; 2° de fines granulations moléculaires, nombreuses, grisâtres, libres ou adhérentes aux cellules, quelquefois réunies en masses amorphes; 3° quelquefois, surtout chez les enfants, de globes épidermiques; 4° presque constamment de cristaux offrant les caractères de ceux de l'acide stéarique, trop peu prononcés pour masquer l'action alcaline des sels gras à base de soude ou de potasse auxquels semble due l'odeur de cette matière. Le smegma préputial n'est point le produit des glandes sébacées; il est le produit de l'accumulation de l'épithélium balano-préputial humecté par le liquide qui exsude à sa surface de toutes les muqueuses. = *Smegma fœtal.* L'enduit fœtal. V. Enduit.

SMETH. [Médecin belge du XVIII^e siècle]. — *Eau de Smeth.* V. Eau *de lavande.*

SMILACE. s. f. V. Salsepareille et Squine.

SMILACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des asparaginées, caractérisée par l'ovule orthotrope, les anthères basifixes, le testa membraneux, l'albumen cartilagineux, et comprenant les genres *Salsepareille*, *Petit-Houx*, *Muguet*, etc.

SMILACINE. s. f. [all. *Smilacin*, angl. *smilacine*, it. et esp. *smilacina; parigline*, *salséparine*, *sarsaparilline*]. Substance extraite de la racine du *Smilax sarsaparilla*, L. (V. Salsepareille). Cristallisable, incolore, inodore, soluble dans l'eau et l'alcool bouillants, dans l'éther et les essences.

SOARIA. s. m. (et non **SAORIA**) [*kella*, *kalhao*, *kolah* ou *kutoh*]. Fruit mûr et desséché d'un arbrisseau d'Abyssinie (*Mœsa lanceolata*, Forsk., *Mœsa picta*, Hochstetter), famille des myrsinées, croissant de 2000 à 3000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il est tænifuge à la dose de 32 à 44 grammes. On l'administre ordinairement sec, en poudre, mêlé à une bouillie de farine. Il colore l'urine en violet. Les baies de soaria ressemblent aux baies du sureau, et sont au nombre des substances qui entrent dans l'hydromel du Négus de Sawa.

SOBOLE. s. f. [de *soboles*, descendance]. Rudiment d'une nouvelle branche, bulbille qui se développe dans le péricarpe de certains végétaux.

SOCIABILITÉ. s. f. [de *sociabilis*, sociable, de *sociare*, associer; all. *Sociabilität*, *Geselligkeit*, angl. *sociability*, it. *sociabilità*, esp. *sociabilidad*]. Disposition innée qui porte les hommes et plusieurs animaux à vivre en société. C'est une des conditions essentielles de la domestication. Le fait essentiel à connaître pour le physiologiste, c'est qu'elle est un résultat de l'organisation animale, de celle de l'homme surtout, et n'a pas d'autre cause.

SOCIAL, ALE. adj. [*socialis*, all. *gesellschaftlich*, angl. *social*, it. *sociale*, esp. *social*]. Se dit des plantes d'une espèce qui vivent habituellement réunies par groupes.

SOCIALITÉ. s. f. [de *social*]. Troisième et dernier degré de la vitalité. Il comprend trois lois : 1° *loi des trois états*, théologique ou fictif, métaphysique ou des entités, positif ou réel ; 2° *loi de classement* ou *de coordination* et *de filiation des faits; 3° loi d'activité pratique*, résultat complémentaire des deux autres lois. V. Animalité.

SOCIOLOGIE. s. f. [de *societas*, et λόγος traité, all. *Sociologie*, angl. *sociology*, it. et esp. *sociologia*] (Auguste Comte). Science qui étudie les [êtres réunis et organisés en société, et qui a pour principal moyen d'étude la méthode historique ou étude de la filiation des faits. Les hommes qui cultivent les sciences, et en particulier les médecins, ont besoin d'une philosophie qui les guide; cette philosophie se trouve réellement et pleinement dans l'ensemble des sciences et dans leur enchaînement hiérarchique (V. Positif et Science). Or, s'il est vrai que la série scientifique se fait sans interruption de la mathématique à l'astronomie, à la physique, à la chimie et à la biologie, il est vrai aussi que cela ne forme qu'un tronçon auquel il manque une tête, un couronnement. Cette tête, ce couronnement, c'est la *sociologie*. En effet, le tronçon ainsi qualifié comprend l'ensemble de toutes les lois et de tous les phénomènes à nous accessibles, sauf les phénomènes propres à l'histoire et aux sociétés. La sociologie comble cette lacune. L'histoire, telle qu'elle a été faite jusqu'à présent, n'est pas une science, mais simplement la connaissance des événements qui se sont passés au sein des sociétés. Tant qu'on n'aura pas montré comment ces événements s'enchaînent les uns aux autres, on n'aura, en fait d'histoire, que des matériaux d'érudition, mais point de théorie scientifique. Cette théorie commence à Auguste Comte, quand il a établi que les sociétés se développent suivant un système de conceptions primitivement théologiques, puis métaphysiques, et finalement positives ; et qu'à mesure que ces grandes conceptions se succèdent par des modifications graduelles, l'état social va de la sauvagerie primitive au régime des castes, à l'organisation gréco-romaine, au système catholico-féodal, et enfin à la révolution moderne, qui prépare un ordre nouveau en rapport avec l'état de plus en plus positif des notions générales.

SODA. s. m. [de l'arabe *sodan*, mal de tête]. V. Pyrosis.

SODA-POWDER. s. m. V. Poudre *gazifère*.

SODA-WATER. s. m. V. Eau *de soude carbonatée*.

SODÉ, ÉE. adj. Qui contient de la soude : *chaux sodée*. — *Camphre sodé*. Corps cristallisable, très instable, obtenu en ajoutant du sodium à une solution de camphre dans la benzine ou le toluène, et chauffant le mélange à 30°.

SODIQUE. adj. Qui concerne la soude ou ses composés : *chaux sodique*.

SODIUM. s. m. [*natrium*, all. *Sodium*, *Natrium*, *Natronium*, angl. *sodium*, it. et esp. *sodio*]. Métal découvert en 1807 par Davy. Comme le potassium, le sodium est très répandu dans la nature : il se trouve dans l'eau de mer à l'état de chlorure, bromure et iodure. Davy le retirait de la soude par l'action de la pile ; Gay-Lussac et Thénard l'obtenaient en chauffant la soude avec le fer; aujourd'hui on le prépare en chauffant au rouge un mélange de carbonate de soude, de craie et de houille, et recevant le métal fondu dans un vase contenant de l'huile de schiste qui le préserve du contact de l'air. Il est mou comme de la cire et facile à couper avec le couteau; sa couleur est celle du plomb ; plus léger que l'eau, il a une pesanteur spécifique de 0,972, et fond à 96°. Il décompose l'eau à froid, comme le potassium, mais sans que l'hydrogène mis en liberté produise de lumière spontanément comme avec ce dernier corps; enflammé, il brûle avec une flamme jaune, caractéristique de la présence du sodium. L'oxygène de l'eau décomposée s'unit au sodium pour former de la soude. — *Oxyde de sodium*. V. Soude.

SOIE. s. f. [*seta*, all. *Seide*, *Borste*, angl. *silk*, *bristles*, it. *seta*, esp. *seda*]. En botanique, le pédicelle qui soutient l'urne des mousses; poil raide du sommet des enveloppes florales de certaines graminées. = En zoologie, poil raide de certains animaux, tels que le sanglier, etc.: appendice long et délié du corps de certains infusoires; fil délié que divers insectes parfaits ou à l'état de larves sécrètent pour en former un *cocon*, dans lequel leur larve se transforme en chrysalide. V. Bombyx. = *Soie*. Nom donné à la *seime quarte*. = *Soie de porc* [*soyon*, *soies piquées*, *poil piqué*, *maladie piquante*, *piquet*, *bosse*]. Maladie qui siège à l'un des côtés du cou du porc, quelquefois aux deux, entre la jugulaire et la trachée-artère, à quelque distance des parotides, au niveau des amygdales. La partie affectée présente une espèce de houppe épanouie formée par la réunion de douze à quinze des soies qui la recouvrent et dont le tiraillement cause à l'animal de vives douleurs. Dans le point d'implantation existe un enfoncement, avec rougeur de la peau, qui devient ensuite livide, et la mortification s'établit. Des symptômes généraux surviennent, et l'animal périt en vingt-quatre ou quarante-huit heures, par suite de la compression que la tumeur exerce sur la trachée-artère. D'après Chabert, cette maladie est épizootique et contagieuse. Le traitement consiste à mettre le porc malade sous un toit salubre, à le faire vomir, à le tenir à un régime sévère, à lui donner des boissons acidules, à cautériser la tumeur par un bouton de feu, et, au besoin, à exciser la tumeur dans toute sa circonférence (H. d'Arboval). = *Soie*. Partie du couteau à amputation qui fait suite à la lame, et la fixe au manche, dans l'épaisseur duquel elle pénètre.

SOIF. s. f. [*sitis*, δίψα, all. *Durst*, angl. *thirst*, it. *sete*, esp. *sed*]. Sensation du besoin d'introduire des liquides dans le canal alimentaire. L'absence de la soif constitue l'*adipsie* ou *aposie*, la diminution de la soif, l'*oligoposie;* l'augmentation de la soif, la *polydipsie*. V. Diabète, Polyurie et Sensation.

SOIR. s. m. [*vesper*, ἑσπέρα, all. *Abend*, angl. *evening*, it. *sera*, esp. *tarde*]. V. Jour.

SOLAIRE. adj [*solaris*, de *sol*, soleil; ἡλιακὸς, angl. *solar*, it. *solare*, esp. *solar*]. Qui appartient au soleil: *radiation solaire*. — Qui a des rayons comme le soleil. — *Plexus solaire*. Plexus nerveux considérable formé par les nerfs grands splanchniques, une partie des petits splanchniques et des filets des nerfs diaphragmatiques, et par le nerf pneumogastrique droit. Le plexus solaire est situé autour du tronc cœliaque, au-devant de la partie supérieure de l'aorte abdominale qu'il entoure de ses ramifications. Des ganglions petits, nombreux, connus sous le nom de *ganglions solaires*, sont entremêlés avec les ramifications du plexus. Les branches nerveuses qui concourent à le former émanent de ganglions plus volumineux, au nombre de deux, les *ganglions semi-lunaires*, situés sur la face antérieure du corps de la première vertèbre lombaire, en avant des piliers du diaphragme, au-dessus du pancréas : ils ont à peu près la forme et le volume d'un petit haricot dont le bord convexe regarde en bas. De la convexité et de l'extrémité interne de ces ganglions partent les nombreux rameaux, qui, en s'enchevêtrant, concourent à former le plexus solaire; ils reçoivent par leur extrémité externe le nerf grand splanchnique, et quelques divisions du petit splanchnique (V. Splanchnique): le ganglion semi-lunaire droit reçoit, en outre, le pneumogastrique droit par son extrémité interne et un filet du diaphragmatique. Du plexus solaire lui-même, comme d'un centre, partent de nombreux rameaux nerveux qui accompagnent les artères de la région en restant plexiformes et formant autant de plexus secondaires, dits *plexus cœliaque*, *diaphragmatique*, *rénal*, etc.

SOLANDRE. s. f. [all. *Rappe*, angl. *solanders*, it. *solandre*, esp. *grietas*]. Crevasse au pli du jarret du cheval, d'où suinte une sanie fétide.

SOLANÉES. s. f. pl. [*solaneæ*, all. *Nachtschattenarten*, esp. *solanaceas*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, qui contient des plantes herbacées, des arbustes et des arbrisseaux, à feuilles simples, alternes ou géminées vers la partie supérieure des rameaux. Fleurs hermaphrodites, souvent très grandes, extra-axillaires, ou en épis ou en grappes; calice monosépale persistant, à 5 divisions peu profondes; corolle monopétale, plus ou moins régulière, de forme très variée, à 5 lobes plus ou moins profonds, plissés sur eux-mêmes; 5 étamines, à filets libres, quelquefois monadelphes à leur base; ovaire inséré sur un disque hypogyne, à 2, ou rarement à 3 ou 4 loges polyspermes, dont les ovules sont attachés à l'angle interne; style simple, stigmate bilobé. Le fruit est une capsule à 2 ou 4 loges polyspermes, à déhiscence septicide, septifrage ou pyxidaire, ou une baie à 2 ou 3 loges, sèche ou charnue. Les graines, réniformes et à épisperme chagriné, ont un embryon recourbé dans un endosperme charnu.

SOLANIDINE. s. f. ($C^{50}H^{41}AzO^{2}$). Produit de dédoublement de la solanine bouillie avec les acides étendus.

SOLANINE. s. f. [all. *Solanin*, angl. *solanine*, it. et esp. *solanina*] ($C^{86}H^{71}AzO^{32}$). Matière extraite des baies de la morelle noire (Desfosses), des tiges et des feuilles de la douce-amère et des germes de la pomme de terre (Otto). Elle est cristallisable, blanche, très amère et âcre, fusible à 240°; elle se dissout dans l'alcool chaud, peu dans l'eau, l'éther et les huiles. Avec les acides elle forme des sels amers et vénéneux. C'est une glycoside que les acides sulfurique et chlorhydrique étendus et bouillants dédoublent en glycose et solanidine. La solanine est vénéneuse: c'est un poison stupéfiant, qui détermine d'abord des vomissements, puis de la paralysie des membres postérieurs, des convulsions et de l'assoupissement. Pure et bien cristallisée, elle n'a aucune action mydriatique sur la pupille, ce qui la distingue de l'atropine; au contraire, l'extrait de douce-amère dilate énergiquement la pupille, ce qui prouve que cette plante doit contenir une autre substance qui lui donne ses propriétés mydriatiques.

SOLANUM. s. m. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des solanées, et dont plusieurs espèces sont alimentaires ou médicinales. V. Aubergine, Douce-amère, Morelle, Pomme *de terre* et Tomate.

SOLBATU, UE. adj. [de *sole*, et *battu;* angl. *surbated*]. Se dit d'un cheval dont la sole est foulée.

SOLBATURE. s. f. [angl. *surbating*]. La *bleime*.

SOLDANELLE. s. f. [*Convolvulus soldanella*, L.; all. *Meerkohl*, *Dattelblume*, angl. *seabindweed*, it. et esp. *soldanella; chou marin*]. Plante convolvulacée dont les racines purgent à la dose de 3 à 4 grammes, et la résine à la dose de 1 gramme.

SOLE. s. f. [*solea*, all. *Sohle*, angl. *sole*, it. *suola*, esp. *casco*]. Partie concave et semi-lunaire de la face plantaire du pied des mammifères monodactyles. Elle suit la direction du bord de la paroi, qu'elle sépare de la fourchette, et se continue postérieurement dans les talons. On la distingue en *sole de la pince*, *sole des quartiers* et *sole du talon*, suivant la partie à laquelle correspond chaque portion de cette cavité. La sole est dite *chauffée* ou *brûlée*, suivant le degré de la lésion, quand l'ouvrier applique trop longtemps le fer chaud à sa surface. — *Sole battue* ou *foulée*. La *bleime*. — *Sole charnue* [it. *suola carnea*]. Le *tissu réticulaire*, ou *chair du pied*. V. Réticulaire.

SOLE. s. f. [*Pleuronectes solea*, L., all. *Sohle*, angl. *sole*, it. *soglia*, esp. *suela*]. Poisson malacoptérygien subbrachien de la famille des pleuronectes; alimentaire.

SOLÉAIRE. adj. et s. m. [*soleus*, de *solea*, semelle; all. *Sohlenmuskel*, esp. *soleo*]. Muscle (*tibio-calcanien*, Ch.) qui s'attache supérieurement à la tête et au tiers supérieur de la face postérieure du péroné, à la ligne oblique du tibia et au tiers moyen de la face interne de cet os, et se termine inférieurement par un tendon qui concourt à former le tendon d'Achille.

SOLEIL. s. m. V. Hélianthe et Système *solaire*.

SOLEN. s. m. [de σωλὴν, canal, tuyau; all. *Beinlade*]. Boite ronde et oblongue où l'on enfermait un membre fracturé, pour le maintenir dans une position convenable.

SOLÉNOGLYPHES. s. m. pl. [de σώλην, tuyau, et γλυφὴ, sillon]. Groupe d'ophidiens chez lesquels la gouttière dont sont creusées les dents qui correspondent à une glande à venin est transformée en un canal fermé.

SOLÉNOSTEMME. s. m. [*Solenostemma arguel*, Hayne, *arghuel*, *argel*, ou *arghel*, *cynanche*, *Cynanchum arguel*, Delile]. Plante asclépiadée dont les feuilles servent quelquefois à falsifier le séné.

SOLFATARE. s. m. V. Soufre.

SOLIDARITÉ. s. f. [all. *Solidarität*, angl. *solidarity*, it. *solidarità*, esp. *solidaridad*]. — *Solidarité organique*. Relation nécessaire d'un acte de l'économie avec un autre acte qui en diffère ou qui s'accomplit dans une région éloignée de celle où a lieu le premier; relation résultant du mode d'association des éléments anatomiques entre eux, du mode de connexion des tissus ou des organes, et surtout de la liaison de divers appareils les uns avec les autres par les vaisseaux et les nerfs dont les centres constituent l'intermédiaire essentiel. Cette solidarité entre les parties constituantes et entre les actes est le problème que résolvent les études biologiques, suivies des parties simples aux parties complexes, à l'égard de la vie végétative comme de la vie de relation.

SOLIDE. adj. et s. m. [*solidus*, στερεὸς, all. *solid*, *fest*, angl. *solid*, it. et esp. *solido*]. Se dit d'un corps dont les molécules demeurent naturellement dans la même situation les unes par rapport aux autres et adhèrent assez fortement les unes aux autres pour opposer une résistance notable à leur séparation. Lorsqu'un corps passe de l'état solide à l'état liquide (*fusion*), il absorbe de la chaleur; lorsqu'il passe de l'état liquide à l'état solide (*solidification*), il dégage de la chaleur, — *Parties solides du corps animal*. Les os, les cartilages, les muscles, les tendons, les vaisseaux, les nerfs, les membranes, les ligaments, etc.

SOLIDIEN, ENNE. adj. Qui appartient aux solides, qui leur est dû. — *Bruits solidiens* (Cagniard-Latour). Ceux qui sont dus au choc d'un solide contre un solide, comme les sons produits par le rapprochement des dents. Ils se propagent facilement des solides aux solides, ou aux liquides, mais se transmettent plus difficilement dans l'air que les *sons laryngiens* ou aériens. Les chants des cigales et des sauterelles sont des *bruits solidiens*, avec ou sans appareil de renforcement aérien; la voix des vertébrés est une forme de *sons aériens* ou *laryngiens*.

SOLIDIFICATION. s. f. Passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide, se faisant toujours avec dégagement d'une quantité de chaleur égale à celle que ce corps absorberait ou avait absorbée pour passer de l'état solide à l'état liquide. V. Congélation et Cristallisation.

SOLIDISME. s. m. [all. *solidismus*, angl. *solidism*, it. et esp. *solidismo*]. Doctrine d'après laquelle les solides seuls sont doués de propriétés vitales, peuvent être modifiés par des causes morbifiques et être le siège des phénomènes pathologiques. Il est certain que les liquides de l'économie peuvent aussi être altérés pathologiquement. Ce fait n'infirme nullement la théorie cellulaire actuelle, qui admet que toute partie solide élémentaire, tout élément anatomique, provient directement et immédiatement d'un élément anatomique semblable antécédent.

SOLIDISTE. s. m. [all. et angl. *Solidist*, it. et esp. *solidista*]. Celui qui est attaché à la doctrine du solidisme.

SOLIDITÉ. s. f. [*soliditas*, στερεότης, all. *Solidität*, *Festigkeit*, angl. *solidity*, it. *solidità*, esp. *solidez*]. Propriété par laquelle les parties d'un corps résistent, en vertu de la force de cohésion qui les unit, aux puissances qui agissent sur elles pour les dissocier. V. Propriete.

SOLIPÈDES. s. m. pl. [*solipedes*, μονόνυχα, μώνυχα, all. *Einhufer*, angl. *solipedes*, it. *solipedi*, esp. *solipedos*]. Ordre de mammifères comprenant ceux qui ont un seul doigt apparent et un seul sabot à chaque pied (le *cheval*, l'*âne*, le *zebre*, etc.).

SOLITAIRE. adj. [*solitarius*. all. *einzelstehend*, *vereinzelt*, angl. *solitary*, it. et esp. *solitario*]. Se dit d'un organe qui n'est associé à aucun autre semblable · *fleur solitaire*. — *Ver solitaire*. V. Tænia.

SOLUBILITÉ. s. f. [de *solubilitas*, soluble; all. *Auflosbarkeit*, angl. *solubility*, it. *solubilità*, esp. *solubilidad*]. Propriété en vertu de laquelle un corps peut se dissoudre dans un liquide.

SOLUBLE. adj. [*solubilis*, all. *auflosbar*, angl. *soluble*, it. *solubile*, esp. *soluble*]. Qui est susceptible de se dissoudre dans un menstrue. — *Corps soluble*. Celui dont la force de cohésion n'est pas assez puissante pour résister à l'action dissolvante des liquides avec lesquels on le met en contact. Quand la force de cohésion et la force dissolvante sont exactement en équilibre, il en résulte une solubilité complète; quand, au contraire, la première l'emporte sur la seconde, le corps est plus ou moins insoluble. V. Mélange et Solution.

SOLUTÉ. s. m. Liquide résultant de la dissolution d'un solide dans un liquide.

SOLUTIF, IVE. adj. [*solutivus*, all. *laxirend*, *abführend*, angl. *solutive*, it. et esp. *solutivo*]. Synonyme de *laxatif*.

SOLUTION. s. f. [*solutio*, λύσις, all. *Solution*, *Lösung*, angl. *solution*, it. *soluzione*, esp. *solucion*]. Combinaison entre un liquide et un solide, dont le résultat est que ce dernier prend la forme liquide. V. Dissolution. — Le liquide qui résulte de cette combinaison. — *Solution arsenicale* ou *fébrifuge de Boudin*. Acide arsénieux, 1 gr.; eau distillée bouillante, 1 litre. La dissolution est plus rapide quand on ajoute 1 gramme d'acide chlorhydrique. 5 à 25 gram. en 24 heures, dans les fièvres intermittentes rebelles. — *Solution arsenicale de Heincke*. Arséniate de soude, 3 décigr.; eau de menthe, 64 gram.; eau de cannelle, 48 gram.; teinture d'opium, 4 gram. — *Solution arsenicale de Pearson*. V. Liqueur *arsenicale*. — *Solution de Barreswill, de Fehling*. V. Sucre *du foie*. = En médecine, *solution d'une maladie*, sa terminaison, accompagnée ou non de phénomènes critiques. = En chirurgie, *solution de continuité* [angl. *solution of continuity*], nom collectif donné aux plaies, aux fractures, et en général à toutes les divisions des parties auparavant continues. V. Plaie et Rupture.

SOLUTUM. s. m. Synonyme de *soluté*.

SOMASCÉTIQUE. s. f. [de σῶμα, corps, et ἀσκεῖν, exercer; esp. *somascetica*]. Mot proposé par Bally pour remplacer celui de *gymnastique*.

SOMATIQUE. adj. [*somaticus*, σωματικὸς, de σῶμα, corps]. Qui appartient au corps. — *Signes somatiques*. Ceux que fournit l'état des membres, du tronc, de l'appareil locomoteur en général, par opposition avec ceux que fournissent les appareils cérébral et sensoriaux.

SOMATOLOGIE. s. f. [*somatologia*, de σῶμα, corps, et λόγος, discours; all. *Somatologie*, *Korperlehre*, angl. *somatology*, it. et esp. *somatologia*]. Traité du corps humain. V. Anatomie.

SOMATOTRIDYME. s. m. Genre peu connu de monstres triples.

SOMATOSCOPIE. s. f. [de σῶμα, corps, et σκοπεῖν, examiner] (Milliot, de Kiew). Mode d'investigation des cavités splanchniques examinées par transparence Milliot a été conduit à cette méthode par l'éclairage artificiel de la cavité buccale (*stomatoscopie*) pratiqué par Fonssagrives à l'aide des tubes lumineux de Geissler, et appliqué par lui au diagnostic des maladies de la cavité buccale. On substitue aux tubes de Geissler d'autres tubes de dimensions variables, contenant dans leur intérieur un fil de platine qui communique avec les électrodes d'un appareil de Middeldorf, source de la lumière électrique destinée à cet éclairage. Ces tubes sont introduits par l'anus dans le rectum, et, par la cavité buccale, jusque dans l'estomac des animaux. Il sera possible, grâce aux perfectionnements des procédés et des appareils, d'arriver à pratiquer cette introduction chez l'homme, et d'éclairer par ce moyen le diagnostic des tumeurs de la cavité abdominale, reconnaître les ascites, les kystes de l'ovaire (*splanchnoscopie*), dont le diagnostic précis est d'une utilité si évidente lorsqu'il s'agit de pratiquer l'ovariotomie; cet éclairage intra-abdominal pourra se faire à la fois par l'anus et le vagin. La somatoscopie sera à la fois intra et extra-splanchnique.

SOMBOUL. s. m. V. Sumbul.

SOMBRE ou **SOMBRÉ, ÉE**. adj. — *Voix sombrée*, *timbre sombre* ou *sombré* (Segond). Phénomène indépendant de la voix, qui se produit quand il y a effort, et pendant lequel le larynx reste fixe. Le caractère de cette voix, qui lui a valu le nom de *sombrée*, c'est-à-dire couverte, tient à ce que le larynx vibre avec la plus grande dimension du tuyau vocal. En disposant la cavité buccale comme dans la prononciation de *o* ou *u*, et en fixant par un effort le larynx aussi bas que possible, on réalise les conditions de ce timbre, tandis qu'en ouvrant largement la bouche, et en portant le larynx à l'isthme du gosier, on produit des sons criards et très éclatants. Entre ces deux limites, *timbre sombre* et *timbre clair*, la voix peut subir, dans le timbre, des nuances infinies. Mais la fixité du larynx est un phénomène si indépendant de la voix, qu'on peut, en combinant cette fixité de l'organe avec un degré suffisant d'ouverture buccale, chanter en timbre clair pendant que le larynx est sans mouvement. Et de même on peut, par d'autres combinaisons de l'ouverture buccale, chanter en timbre sombre, tandis que le larynx est mobile (Segond)

SOMMEIL. s. m. [*somnus*, ὕπνος, all. *Schlaf*, angl. *sleep*, it. *sonno*, esp. *sueno*]. Cessation momentanée de l'activité propre aux systèmes doués des propriétés de la vie animale. Le sommeil n'est pas l'image de la mort, puisque la mort est la cessation de la nutrition et des autres actes de la *vie végétative*, tandis que, dans le sommeil, il y a suspension de la mise en jeu des propriétés de la *vie animale*, avec manifestation, plus complète que dans la veille, de l'assimilation et du développement. Si les tissus doués des propriétés de la vie animale sont dans l'inaction pendant le sommeil au point de vue de ces propriétés, ils sont plus actifs que dans toute autre condition au point de vue de la nutrition : c'est durant le sommeil, en un mot, que leurs propriétés végétatives offrent le plus grand degré d'activité. Les métaphysiciens, qui ignoraient la physiologie, et les physiologistes, qui ont méconnu l'importance que présente la distinction entre la vie végétative et la vie animale, ont considéré le sommeil comme un phénomène inexplicable. Ceux qui ne le rattachèrent pas, comme Bichat et Cabanis, à la loi d'intermittence d'action de la vie animale, loi qui suppose connus les phénomènes végétatifs, sont dans l'impossibilité de comprendre la nature de ce phénomène. Ainsi, suivant l'expression de Burdach, l'essence du sommeil n'est point une négation : c'est l'inaction plus ou moins complète des systèmes doués de propriétés de la vie animale, avec prédominance des actes de la vie végétative, tels que nutrition, développement et reproduction des éléments anatomiques. Cette cessation des actes de la vie animale peut porter sur un certain nombre ou sur la totalité des appareils, ce qui est la source de nombreuses variétés dans l'*habitus* extérieur de ceux qui dorment; elle peut en outre, pour chacun d'eux, être plus ou moins *profonde*. Le sommeil ne se borne pas à la cessation des actes de la vie animale (V. RÊVE et RÉVEIL). On peut être épuisé au physique et au moral sans éprouver le besoin de dormir, tandis qu'on peut dormir sans ressentir la moindre fatigue, comme lorsqu'on assiste à un discours ennuyeux : c'est que, pour qu'il y ait sommeil, il faut qu'il y ait, en même temps que cessation ou diminution d'activité des actions de la vie animale, de la pensée principalement, prédominance de la vie végétative sur l'animalité, de la nutrition sur la pensée, etc. Aussi voit-on que toujours il y a modification dans la circulation générale quant à la rapidité des contractions du cœur, et surtout modification dans la circulation de l'œil et du cerveau lorsque le sommeil se fait sentir ou commence. D'autre part, tous les agents somnifères ou ceux qui éloignent le sommeil sont de ceux qui agissent sur la circulation et qui, par là, modifient le mode d'afflux des matériaux nutritifs. Toutefois les physiologistes sont loin d'être d'accord sur l'état de la circulation cérébrale pendant le sommeil, les uns admettant qu'il y a congestion du cerveau, les autres pensant qu'il y a anémie de cet organe : cette dernière opinion, corroborée par les expériences de Franck et de Mosso, est la plus généralement admise. Le sommeil répare les forces perdues, moins par le fait du repos que par suite de la prédominance de l'assimilation sur la désassimilation, qui rétablit l'état moléculaire normal des éléments anatomiques, la constitution intime de la substance organisée telle qu'elle était avant la fatigue. La nutrition pendant le sommeil n'est point troublée par le mode spécial d'activité de chaque tissu, et, au contraire, a pris le dessus sur la vie animale, au point d'empêcher les manifestations de celle-ci. Lors du réveil, la pensée, comme les mouvements, est *lourde*, jusqu'à ce que l'afflux des matériaux nutritifs se trouve modifié de manière à amener de nouveau la prédominance des actes animaux sur la nutrition. Aussi trop peu de sommeil cause la lassitude, puis l'amaigrissement; son absence totale prolongée cause la fièvre, trouble la pensée, modifie l'état du sang de manière à prédisposer aux maladies. Si, au contraire, le sommeil dure trop longtemps, surviennent l'obésité, l'absence d'exercice des facultés intellectuelles. Les maladies ordinaires, les simples indispositions, éprouvent des modifications notables dans leurs manifestations, suivant qu'elles sont ou non compliquées d'insomnie. On connaît l'influence du sommeil sur les affections nerveuses et même sur les maladies inflammatoires, où la médication opiacée produit souvent des résultats remarquables. On a constaté les heureux effets du sommeil dans les affections du tube digestif. Le sommeil brusquement interrompu est préjudiciable à l'accomplissement des fonctions digestives. Ce phénomène se produit assez fréquemment lorsque la durée normale du sommeil est abrégée par une forte contention intellectuelle ou par des préoccupations résultant de la surexcitation de tel ou tel sentiment. Ces affections varient avec l'âge : plus le sujet est jeune, plus il a besoin de jouir d'un sommeil assez prolongé. On a vu des jeunes gens tomber dans le marasme à la suite de la privation de sommeil. Quand la constitution est assez forte pour qu'on n'arrive pas à cette fâcheuse conséquence, il en résulte une excitation cérébrale sous l'influence de laquelle le retour du sommeil devient impossible sans l'intervention d'un agent thérapeutique. On a observé, chez les infirmiers veilleurs de nuit, que, par les veilles, leur caractère devenait difficile, leur irritabilité s'accroissait chaque jour, l'intelligence même déclinait graduellement. La privation de sommeil ou un sommeil fréquemment interrompu avaient été le point de départ de ces modifications dans l'idiosyncrasie morale des sujets, qui ne tardaient pas à revenir à leur état normal aussitôt qu'ils pouvaient goûter sans entraves les bienfaits d'un sommeil réparateur. La privation de sommeil est encore l'élément de ce marasme qui met fin à la vie de certains maniaques, qui n'ont pas d'autre lésion apparente qu'une déperdition graduelle des forces, une véritable inanition par défaut d'assimilation. Aussi remarque-t-on ordinairement l'innocuité de l'excitation la plus vive, quand le sommeil n'a pas perdu ses droits; et les dangers de la période de prostration sont d'autant plus grands, que la période d'excitation a été signalée par une insomnie plus opiniâtre. C'est ordinairement par l'insomnie que commencent les retours d'accès périodiques. Chez les malades à délire continu, c'est aux insomnies intercurrentes qu'il faut attribuer certaines recrudescences dans l'expression ou l'extension des conceptions délirantes. — *Maladie du sommeil* [angl. *sleeping dropsy*]. Affection particulière à la côte occidentale d'Afrique, de Bengala jusqu'à l'embouchure de la Gambie, entre le quinzième degré de latitude sud et le dixième de latitude nord. Cette maladie a pour seul caractère une tendance irrésistible au sommeil, qui devient chaque jour plus profond et plus prolongé, et finit par être continuel. Les malades, qu'aucune stimulation ne peut réveiller, s'éteignent progressivement, sans douleur, sans crise, sans qu'on puisse saisir le passage du sommeil à la mort, qui en est la terminaison constante. On n'a pas encore constaté une seule guérison; l'autopsie ne révèle qu'une congestion passive de l'encéphale. La cause de celte maladie est inconnue. = En zoologie, *sommeil d'été*. Phénomène qui s'observe chez quelques animaux. Les amphibies, durant la saison sèche, se couchent et tombent dans un état analogue au sommeil de l'hiver, d'où ils sortent à l'apparition de la saison pluvieuse. Ch. Coquerel a montré qu'on a été trompé sur le prétendu sommeil d'été du tanrec de Madagascar, par ce fait que l'animal a des habitudes nocturnes; on le trouve toujours endormi pendant le jour, mais dans les plus grandes sécheresses, comme dans la saison des pluies, il se meut très activement pendant la nuit. = En botanique, *sommeil des plantes*. Disposition que certains organes des végétaux, les feuilles principalement, prennent pendant la nuit.

SOMMET. s. m. [*vertex*, *cacumen*, κορυφὴ, all. *Gipfel*, angl. *summit*, it. *sommità*, *cima*, esp. *cumbre*, *cima*]. La partie la plus élevée d'une chose. — En botanique, dans les fruits et les graines, le *sommet géométrique* (*apex geometricus*) est distingué du *sommet organique*. Ils ne font qu'un, si l'organe est droit; mais, s'il est courbé, le sommet organique est au-dessous du sommet géométrique. V. Base. = En obstétrique, *présentation du sommet*. V. Présentation. = En anatomie, *sommet du cœur*. La pointe de cet organe.

SOMMITÉS. s. f. pl. [*summitates*, angl. *summits*, it. *sommità*, esp. *sumidades*]. — *Sommités*, ou *sommités fleuries*. L'extrémité de la tige fleurie des plantes dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément : telles sont les sommités d'absinthe, de centaurée, etc. Les sommités fleuries doivent être recueillies, la plupart, au moment où les fleurs commencent à s'épanouir; quelques-unes avant l'épanouissement; d'autres, telles que la centaurée, après la marcescence.

SOMNAMBULE. s. m. et adj. [de *somnus*, sommeil, et *ambulare*, se promener; ὑπνοβάτης, all. *Natchwandler*, angl. *somnambulist*, *sleep-walker*, it. *sonnambolo*, esp. *somnambulo*]. Qui se promène en dormant. — Nom vulgaire des personnes qui se soumettent aux pratiques des magnétiseurs, soit pour leur fournir des renseignements sur l'état d'un malade, soit pour donner elles-mêmes des consultations d'après les renseignements qu'elles sont censées avoir ainsi recueillis. C'est une forme d'exercice illégal de la médecine.

SOMNAMBULISME. s. m. [*hypnobatesis*, *noctisurgium*, ὑπνοβάτησις, all. *Nachtwandeln*, *Somnambulismus*, angl. *somnambulism*, it. *sonnambulismo*, esp. *somnambulismo*]. Affection des fonctions cérébrales caractérisée par une sorte d'aptitude à répéter pendant le sommeil des actions dont on a contracté l'habitude, ou à marcher et à exécuter divers mouvements, sans qu'il reste, après le réveil, aucun souvenir de ce qui s'est passé. Le somnambulisme est un degré plus avancé des songes ordinaires, plutôt qu'une affection nerveuse. — *Somnambulisme magnétique artificiel* ou mieux *provoqué*. État fonctionnel de l'encéphale de même ordre que le précédent, mais provoqué au lieu d'être spontané, et qui n'est autre que l'*hypnotisme*. La théorie de cet ensemble de phénomènes est éclairée par la connaissance de la physiologie du cerveau, et perd, devant elle, tout ce qu'elle paraissait avoir de merveilleux, pour rentrer dans l'ordre des faits scientifiques. Dans l'état de la plus parfaite harmonie mentale, nos images intérieures sont dépendantes de nos sensations extérieures; il y a subordination complète de la contemplation abstraite à l'observation directe, et, pour employer une locution vulgaire très juste, *nous voyons les choses comme elles sont*. Mais, même chez les personnes douées du meilleur jugement, on peut, par des moyens artificiels, développer un état cérébral dans lequel le dedans prend le dessus sur le dehors, et nous fait voir les choses autrement qu'elles ne sont. L'aliénation mentale confirmée n'est que la persistance de cet état, dans lequel nous faisons, sur les phénomènes observés, des hypothèses trop compliquées. Pendant longtemps on rapporta couramment certains états, soit physiologiques, soit pathologiques, à l'influence des démons; dans les sortilèges et la magie, comme dans le magnétisme, il suffisait de bien choisir les sujets pour provoquer les cris, les convulsions, le sommeil, l'extase; seulement ces pratiques étaient plus dangereuses que celles des magnétiseurs, car elles aboutissaient souvent à développer la démonomanie. On conçoit, en effet, que la croyance aux bons et aux mauvais génies était de nature à ébranler plus vivement les esprits faibles. Dans le cas du somnambulisme, une personne déclarée propre à exercer l'influence magnétique, et disposée par son éducation aux croyances correspondantes, se familiarise avec l'administration du prétendu fluide magnétique (V. Magnétisme). Une fois son apprentissage technique fait, elle s'en va magnétisant, et bientôt elle n'a plus qu'à paraître pour que telle personne éprouve une émotion profonde. En toute chose, c'est beaucoup qu'une personne qui a de fortes convictions, et, pour peu qu'un petit nombre d'individus les partagent, ils entraînent bientôt tous ceux qui sont indécis. Or, cette attitude, ce geste, ces mouvements du magnétiseur (V. Hypnotisme), ne sont qu'un pur artifice au moyen duquel on développe, chez une personne convenablement préparée, un état cérébral plus ou moins prononcé, et qui peut aller jusqu'à l'extase caractérisant le sommeil magnétique. Dans cet état, d'ailleurs beaucoup moins fréquent que le simple assoupissement, la croyance ou demi-croyance à un pouvoir tout-puissant développe, dans l'esprit du patient, des images subjectives d'une intensité telle, que toute observation directe peut être abolie. La sensibilité générale peut même être anéantie par suite de cette profonde absorption intérieure, et, comme les organes méditatifs viennent encore s'exercer sur les produits de la contemplation abstraite, l'extatique peut effectuer une série de raisonnements assez cohérents; si de plus les impressions auditives continuent à s'opérer, il peut s'établir, entre le magnétiseur et le magnétisé, des rapports assez suivis; mais, dans les cas réels d'extase, les réponses du sujet sont aussi vagues que celles de la sibylle, et, au milieu des croyants, le magnétiseur les interprète toujours à la grande admiration de tout le monde. Les phénomènes convulsifs s'expliquent encore plus facilement que les phénomènes du somnambulisme. L'action curative des magnétiseurs est une pure illusion, et en cela on peut confronter ici deux catégories de thérapeutes qui ont les plus grandes affinités. Tandis que le magnétiseur guérit un fluide avec un autre fluide, les homœopathes guérissent l'idéal de la maladie avec l'idéal du remède (V. Homœopathie). Rien d'ailleurs ne saurait excuser un système général de traitement qui entretient, chez des personnes d'un esprit faible, des croyances chimériques. Ainsi les procédés des magnétiseurs doivent être proscrits en thérapeutique comme étant à la fois inutiles et nuisibles. Le fluide magnétique administré de nos jours ne serait, dit-on, qu'une fraction très minime d'un fluide universel au moyen duquel s'établit (suivant la théorie des magnétiseurs) une influence mutuelle entre les corps célestes, la terre et les corps animés. En remontant au berceau des théories abstraites, on retrouve des entités semblables, qui, sous le même nom ou sous celui d'âme du monde, servent à relier obscurément les connaissances humaines, et surtout à contenter le désir de tout expliquer. La facilité que l'on a à tromper les esprits ne tient pas seulement à la propriété que nous avons de transporter au dehors nos émotions intérieures sous une influence suffisante quelconque; elle se fonde encore sur la profonde ignorance scientifique dans laquelle la masse des individus est plongée. Dans le phénomène des *tables tournantes*, on croit que la table peut tourner sans muscles, sans nerfs ; qu'elle peut parler sans organes de la voix. Mais tout cela n'est rien à côté des *esprits frappeurs*, au moyen desquels toute notion scientifique, même dans l'ordre des phénomènes mathématiques, est renversée. Ce qui contribue encore, pour un grand nombre de personnes, au succès, heureusement passager, de ces exhibitions fantastiques, c'est qu'il n'est pas rare de rencontrer, parmi les croyants et les propagateurs, des personnes instruites dans les sciences. Mais cela ne saurait prouver qu'une chose, c'est que le jugement et le bon sens sont indépendants des acquisitions littéraires et scientifiques. Flint, puis Schiff, ont en effet montré, en expérimentant sur les inventeurs de ces jongleries, que les bruits qu'ils produisaient étaient dus à un léger déplacement préalable de la rotule, du tibia sur le fémur, ou du tendon du long péronier latéral ramenés ensuite brusquement à leur situation première. Ce déplacement est déterminé à l'aide de contractions musculaires dont on prend facilement l'habitude. Se fondant sur des connaissances physiologiques, ils ont pu déjouer la tromperie en faisant placer la jambe de manière à rendre la contraction impossible. Quant au fluide magnétique, ce n'est, comme on le voit, qu'une hypothèse dénuée de preuves. Enfin tout l'intérêt que, suivant quelques auteurs, il y aurait pour la physiologie à étudier le magnétisme, repose sur notre ignorance habituelle touchant la physiologie du cerveau, et se réduit à constater qu'il est assez facile de placer tel ou tel individu d'abord, puis une assemblée en totalité ou en partie, dans un état intellectuel tel, que les données plus ou moins vagues obtenues du premier sont interprétées par l'autre dans le sens qu'elle désire ou vers lequel on a dirigé son attention. C'est dans une telle disposition cérébrale que se trouve l'explication de tous les effets singuliers du magnétisme, abstraction faite des jongleries dont on l'a entouré ; effets variables suivant les pratiques du magnétiseur, suivant la crédulité et la disposition cérébrale des magnétisés.

SOMNIFÈRE. adj. [*somnifer*, de *somnus*, sommeil, et *ferre*, porter; ὑπνωτικὸς, all. *schlafbringend*, *einschläfernd*, angl. *somniferous*, it. *sonnifero*, esp. *somnifero*]. Synonyme d'*hypnotique*.

SOMNILOQUE. adj. [de *sommus*, sommeil, et *loqui*, parler]. Qui parle durant le sommeil.

SOMNOLENCE. s. f. [*somnolentia*, all. *Schläfrigkeit*, angl. *somnolency*, it. *somnolenzia*, esp. *somnolencia*]. État intermédiaire entre le sommeil et la veille; assoupissement peu profond, mais pénible et insurmontable.

SOMNO-VIGIL. s. m. Mot proposé par Louyer-Villermay, comme synonyme de *somnambulisme*.

SON. s. m. [*sonus*, ἦχος, all. *Ton*, *Laut*, *Schall*, angl. *sound*, it. *tuono*, *suono*, esp. *sonido*]. Perception de l'impression produite sur le nerf acoustique par les ondulations qu'excitent dans le milieu ambiant les vibrations *sensibles* et périodiques d'un corps élastique. On a admis, à tort, que l'organe de l'ouïe ne pourrait percevoir des sons engendrés par des vibrations dont le nombre serait inférieur à 16 ou supérieur à 5000 par seconde : ces nombres varient avec les individus, et on a pu rendre perceptibles des sons correspondant à plus de 30 000 vibrations par seconde. Les sons se distinguent les uns des autres par trois qualités : l'*intensité*, le *ton*, le *timbre*. L'*intensité* du son dépend de l'*amplitude* des vibrations du corps élastique ; à mesure que cette amplitude augmente, les condensations et les dilatations correspondantes des couches d'air prennent plus d'intensité et produisent des impressions plus énergiques sur les ramifications du nerf acoustique; l'intensité du *son*, ou de la perception de ces impressions, augmente donc en même temps. Le *ton*, ou la *hauteur musicale*, d'un son, est déterminé par le *nombre* des vibrations exécutées par le corps élastique dans l'unité de temps; du moment où tous les sons se propagent dans l'air avec la même vitesse, la longueur des ondulations aériennes est inversement proportionnelle à leur nombre, et, par conséquent, au nombre des vibrations du corps élastique qui les engendrent. Le son le plus bas, le plus grave, est engendré par un corps élastique exécutant le moins grand nombre de vibrations par seconde; le son le plus élevé, le plus aigu, est engendré par un corps élastique exécutant le plus grand nombre de vibrations par seconde; la perception du ton musical n'est donc que la perception de la rapidité avec laquelle se succèdent les impressions de condensation et de dilatation. Le *timbre* du son perçu dépend de la *forme* de la vibration du corps sonore, en d'autres termes du nombre, de l'ordre et de l'intensité des sons harmoniques superposés au son fondamental, ce dernier son déterminant toujours la hauteur musicale de la perception (Monge). En résumé, un *son musical* est la perception d'un ébranlement périodique déterminé et entretenu, dans le milieu ambiant, par les vibrations d'un corps élastique : les modifications du rythme de ces vibrations rendent compte des infinies variétés d'intensité, de tonalité, de timbre, des sons musicaux. Au contraire, un *bruit* est produit soit par un mélange de sons discordants et confus, soit par une trop grande brièveté dans la durée du son unique, brièveté qui ne permet pas à l'oreille d'apprécier sa hauteur. Des sons musicaux combinés de manière à satisfaire l'oreille, c'est-à-dire selon les lois de l'harmonie, ne forment pas un bruit; mais rien ne ressemblerait plus au bruit que le mélange des sons musicaux résultant de tous les instruments d'un orchestre jouant à la fois dans tous les tons, sans rythme, sans harmonie, sans mesure, toutes les vibrations ainsi coexistantes se contrariant de toutes les manières possibles. Le mouvement vibratoire producteur du son a une vitesse constante et parcourt des espaces proportionnels au temps. Cette vitesse est par seconde, sous la pression de $0^m,76$, dans l'air, de $330^m,5$, à la température de 0°; $340^m,9$, à celle de 16°. Elle n'est que d'environ $\frac{4}{470}$ de celle de la lumière. La vitesse de propagation du son dans les liquides et les solides est plus élevée que dans l'air : dans l'eau, elle est de 1435 mètres par seconde, à la température de 8°; dans la fonte de fer, elle est dix fois supérieure à celle de la propagation dans l'air (Biot). Il résulte d'un théorème de Fourier que : *toute vibration periodique, quelle que soit sa forme, peut être considérée comme la somme d'un nombre déterminé de vibrations pendulaires*. D'autre part, quand on fait vibrer une corde de violon, une oreille exercée ne perçoit pas seulement le son dont la hauteur correspond à la durée de la vibration *composée* de la corde; elle entend en outre une série de sons plus *élevés*. De tous ces sons, le *plus grave* correspond à la vibration dominante de la corde, et prend le nom de *son fondamental*, les autres sont dits *sons harmoniques* et leurs hauteurs musicales ont des rapports définis avec la hauteur du son fondamental (V. HARMONIQUE). La vibration *composée* de la corde engendre donc un son *complexe* constitué par une série de sons *simples* superposés; chacun de ces sons *simples composants* correspond à une des vibrations *pendulaires* en lesquelles peut être décomposé le mouvement périodique de la corde. Lorsque deux sons de ton différent sont engendrés simultanément, de nouveaux sons, dits sons *résultants*, prennent naissance, les uns intenses, engendrés par des vibrations dont le nombre est égal à la différence de celles qui produisent les sons primitifs (*sons différentiels*), les autres faibles, engendrés par des vibrations dont le nombre est égal à la somme de celles qui produisent les sons primitifs (*sons additionnels*). — *Son oral*. Celui qui s'échappe de la bouche durant le discours (V. PAROLE). Les sons formant autant de mots distincts sont émis en moyenne au nombre de 120 par seconde ; à 90 le débit est lent; il est rapide à 200, nombre qui peut être porté à 220 (Mariotti), mais alors le langage commence à être insaisissable. = En médecine, *son fémoral*, la matité absolue, comme celle que donne la percussion de la cuisse; *son intestinal*, celui que rend l'intestin contenant des gaz ; *son stercoral*, celui que donnent les matières fécales dans le gros intestin ; *son stomacal*, celui de l'estomac plein de gaz. V. HYDROAÉRIQUE, JECORAL, MAT, PULMONAL et TYMPANIQUE.

SON. s. m. [*furfur*, πίτυρον, all. *Kleie*, angl. *bran*, it. *crusca*, esp. *salvado*]. Partie du blé que la mouture sépare de la farine et qui est constituée par les enveloppes de la graine de froment. D'après Boussingault, le contenu en son des différentes variétés varie entre 14 et 38 pour 100, et est, en général, de 21 pour 100. Poggiale a noté 34,57 pour 100 de cellulose (ligneux) dans le son ; Payen n'y en reconnaît que 4 ; Millon 9,7 ; Kékulé 9,2. Millon attribue ces divergences à la différence entre le son obtenu par la mouture habituelle et celui qu'on obtient de la mouture des blés fraîchement lavés. Poggiale regarde le son comme une substance peu précieuse, parce que, d'après ses recherches, il contiendrait 44 pour 100 seulement de parties assimilables et 56 pour 100 de parties non assimilables, qu'il ne cède à l'eau froide que 5,60 pour 100 de principes azotés, et qu'enfin des chiens nourris de son diminuaient régulièrement de poids, ce qui n'avait pas lieu quand il les alimentait avec du pain. (Selon Magendie, ces mêmes animaux vivaient avec du pain de son, et ils mouraient quand on les nourrissait de pain blanc.) Suivant Mouriès, si le pain dans lequel on a laissé du son n'est pas nourrissant au même degré que le pain qui en est dépourvu, il compense cette infériorité par des qualités importantes au point de vue de la digestibilité ; il est en outre plus sapide. Le son renferme de l'amidon, des matières azotées et une pellicule colorée épidermique et ligneuse. La farine brute, dont on n'a pas retiré le son, fournit un pain que beaucoup de médecins prescrivent contre la constipation habituelle et la disposition aux congestions cérébrales. L'effet de certains des principes du son, comme ferment, sur la farine blanche, paraît débuter dans la confection de la pâte, se propager durant le commencement de la cuisson et recommencer dans l'estomac. Une température supérieure à 75° ne détruit pas l'activité du ferment du son, car l'albumine solide peut être exposée assez longtemps à 100° sans se cuire. Ces expériences (Mouriès) expliquent la différence existant entre le pain bis et le pain blanc par l'influence, sur l'amidon, du son qui se trouve dans le premier et manque dans le second. V. BAIN *de son*, MOUTURE et PANIFICATION.

SONDE. s. f. [*specillum*, μήλη, all. *Sonde*, angl. *sound*, it. *tenta*, esp. *sonda*]. Instrument qui sert à pratiquer le cathétérisme. C'est un tube cylindrique, métallique, généralement en argent, dont l'un des bouts, appelé *pavillon*, présente sur les côtés deux anneaux servant à le fixer dans la main pendant qu'on l'introduit, et à recevoir des rubans au moyen desquels on l'assujettit dès qu'il est parvenu dans la vessie, si l'instrument doit séjourner en place, et dont l'autre extrémité, appelée *bec* et terminée en cul-de-sac arrondi, porte latéralement deux ouvertures oblongues et non parallèles, qu'on appelle *yeux*, et par lesquelles l'urine passe dans la sonde. La direction du tube varie depuis la double courbure jusqu'à la rectitude complète. La bicourbure des sondes n'a plus d'objet, puisqu'on n'établit à demeure que des sondes flexibles, susceptibles de s'accommoder à la direction que la verge prend dans son état de repos. Les sondes droites remontent à des temps très reculés ; elles ne conviennent pas pour pratiquer le cathétérisme, parce qu'elles sont plus difficiles à introduire, et causent des tiraillements douloureux en redressant le canal. La sonde doit donc avoir une courbure. Celle que Civiale donne comme étant la plus avantageuse se compose de deux parties, l'une droite et l'autre courbe. La première a une étendue de 22 à 24 centimètres. Pour trouver la longueur et le degré de la courbure qui vient après, il suffit de tracer sur le papier un cercle de 78 millimètres de diamètre, aux 2/9es (54 millimètres) de la circonférence duquel la partie concave de la sonde doit s'adapter exactement. Cette fixation de la courbure des sondes est surtout d'une haute importance dans le cas d'engorgement prostatique; celle qu'indique Civiale est beaucoup plus courte, plus uniforme, et en même temps plus prononcée que celle qu'on a coutume d'adopter. La longueur de 23 à 32 centimètres qu'on donne ordinairement aux sondes est trop considérable. 23 et même 20 centimètres suffisent dans les cas ordinaires; il n'y en a qu'un petit nombre où l'on soit obligé d'employer des sondes de 23 à 27 cent. Le diamètre de l'instrument doit être de 2 à 5 millimètres. On le mesure à l'aide d'une *filière*. V. SONDE *de caoutchouc*. — Pour la manière d'introduire les sondes dans l'urètre, voy. CATHÉTÉRISME. — *Sonde à double courant*. Celle dont le canal intérieur est divisé en deux par une cloison longitudinale, et forme un double canal, de manière qu'un liquide injecté par l'un peut ressortir par l'autre. — *Sonde de femme*. Elle est longue de 11 à 14 centimètres, droite et seulement un peu inclinée vers la pointe où elle présente aussi deux yeux.

Sonde d'Anel. Stylet d'argent très fin, en forme d'alêne à l'une de ses extrémités, dont on se sert pour sonder les points lacrymaux.

Sonde de Belloc. Instrument (fig. 449, E) qui sert à diriger dans les arrière-cavités des fosses nasales des bourdonnets de charpie et à en opérer le tamponnement, dans les cas d'épistaxis excessives. C'est une sonde métallique creuse, ouverte aux deux bouts, et dans laquelle est une sorte de stylet terminé par un ressort d'acier flexible, dont la disposition et la courbure sont telles, que, lorsque la sonde a été introduite d'avant en arrière dans les cavités nasales, il suffit de presser sur la partie extérieure (x) de ce stylet, qui dépasse la canule, pour que la portion recourbée se déploie dans l'arrière-bouche, contourne le voile du palais, et se présente dans la cavité buccale. On fixe alors au bouton et à la petite ouverture par laquelle elle se termine un double fil auquel est attaché le bourdonnet de charpie ; on ramène le stylet et la sonde d'arrière en avant, et l'on adapte ainsi le bourdonnet à l'orifice postérieur des cavités nasales, puis on en adapte un semblable aux fils que la sonde a amenés au dehors. La sonde de Belloc est employée aussi pour passer des ligatures autour des polypes que l'on veut extraire. — Fig. 449, *b*, colonne vertébrale ; *g*, le nez ; C, la cloison sous-nasale ; *h*, lèvre supérieure ; *k*, lèvre inférieure ; *l*, muscle génioglosse ; *d*, apophyse géni et insertion du muscle précédent ; *e*, coupe de l'os hyoïde ; *i*, saillie du cartilage thyréoïde ou pomme d'Adam ; *m*, cornet supérieur des fosses nasales ; *n*, cornet moyen ; *o*, cornet inférieur. — *Sonde brisée*. Long stylet droit composé de deux parties qui se vissent à volonté au bout l'une de l'autre ; elle est boutonnée à une extrémité et percée d'un chas à l'autre, de manière à pouvoir servir tantôt à explorer les plaies pénétrantes, tantôt à conduire un séton.

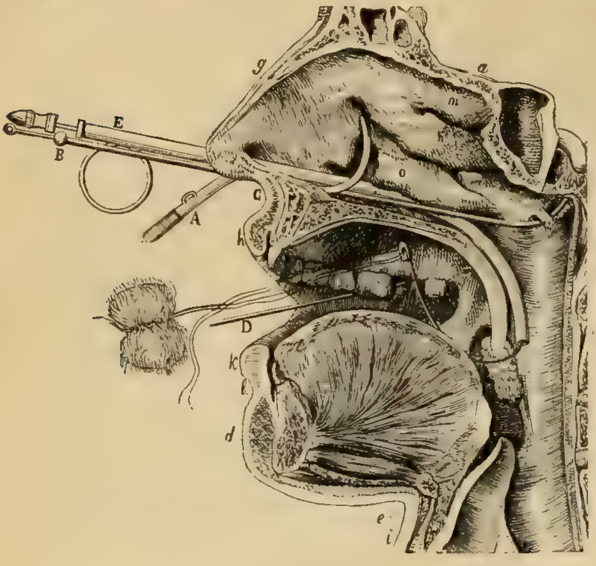

Fig. 449.

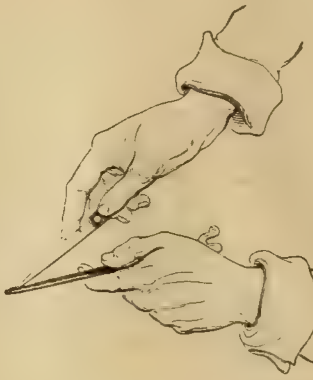

Fig. 450.

Sonde cannelée. Instrument qui sert à guider sans déviation la pointe des instruments tranchants au milieu des organes (fig. 450). Elle est formée par une tige longue d'environ 16 centimètres, allant en s'amincissant vers son extrémité libre, arrondie et très lisse dans les deux tiers de sa circonférence, et creusée, dans l'autre tiers, d'une rainure profonde, large, unie, souvent terminée par un cul-de-sac au bec de l'instrument. A l'extrémité supérieure, cette sonde est surmontée d'une plaque transversale, à bord obtus, à angles émoussés, divisée, du côté opposé à la tige et dans le sens de l'axe de l'instrument, par une fente étroite. — *Sondes de caoutchouc, sondes flexibles, sondes de soie vernie, de gomme élastique*. Celles qui sont formées d'un tissu de soie recouvert d'huile de lin mélangée à la litharge, ou de *caoutchouc vulcanisé*. Ce qui distingue surtout ces dernières, c'est leur extrême souplesse et leur inaltérabilité. Les sondes dites *de soie vernie* peuvent amener des désordres dans les voies urinaire, quand le cathétérisme est pratiqué sur un canal dont la membrane muqueuse est ramollie, quand le malade se sonde lui-même avec trop de rapidité : il n'est pas rare de voir alors des fausses routes se produire même entre des mains habiles. Avec la sonde de caoutchouc vulcanisé, la souplesse du tissu permet à l'instrument de suivre sans effort les sinuosités du canal, de triompher des obstacles sans érailler la muqueuse. D'un autre côté, quand la sonde est laissée à demeure, la rigidité des *sondes de soie vernie* produit dans le canal une sensation pénible qui va jusqu'à la douleur quand le malade fait le moindre mouvement, et détermine une pression qui peut produire une escarre. Avec la sonde de caoutchouc, la portion de l'instrument qui est dans le canal se replie sous l'influence de la contraction de la vessie, et cette extrême flexibilité met à l'abri du danger.

Les sondes de *soie vernie* s'altèrent rapidement. Au bout de quelques jours, sous l'influence de l'humidité, le tissu enveloppé par le vernis se boursoufle, les yeux s'éraillent, la sonde devient rugueuse, et des incrustations calcaires se déposent. Les sondes en *caoutchouc* sont plus douces au contact et mieux supportées par l'urètre que toutes les autres et que les sondes métalliques. De plus, le séjour dans le canal les assouplit un peu.

Sonde à dard. Instrument employé dans l'opération de la cystotomie sus-pubienne. C'est une sonde d'argent, longue de 21 à 24 centimètres, présentant une légère courbure à partir des 2/3 de sa longueur, et ouverte sur sa partie concave depuis ce point jusqu'à son extrémité. On introduit dans son canal un mandrin dont l'extrémité d'acier se termine par une pointe triangulaire. La courbure que frère Côme avait donnée à cette sonde était celle de la plupart des algalies ordinaires, et suffisait dans son procédé, puisqu'il introduisait l'instrument par une plaie faite au périnée, de sorte qu'il avait la facilité de la rapprocher autant qu'il voulait de la face postérieure du pubis. Aujourd'hui qu'on l'introduit par l'urètre, cette sonde doit avoir une courbure plus prononcée et décrire un cercle plus étendu, afin que son extrémité vésicale puisse venir se placer derrière les pubis, entre la pierre et la paroi antérieure de la vessie. Dans celle de Civiale, la partie courbée, à peu près circulaire, forme environ les 2/7es d'un cercle de 11 centimètres de rayon ; la courbure a une étendue telle, que la tangente de son extrémité est perpendiculaire à la portion rectiligne de l'intrument. Le dard, en sortant de la gaine, décrit la même courbe qu'elle, et se rapproche ainsi de la symphyse pubienne, de sorte qu'on ne risque pas de piquer l'angle supérieur de la plaie, et de pénétrer avec le dard dans la cavité abdominale. Les sondes à dard employées par Civiale ont

6 ou 7 millimètres de diamètre ; elles ont donc une solidité suffisante ; elles remplissent à peu près le canal, et ne permettent pas au liquide de s'échapper.

Sonde de Laforest. Petite sonde recourbée qui sert à sonder le canal nasal de bas en haut, et à y pousser des injections. — *Sonde laryngienne.* Sonde de gomme élastique, ouverte par les deux bouts, destinée à pratiquer l'insufflation pulmonaire. Elle porte en guise de mandrin une sonde métallique à courbure ordinaire, qui dépasse un peu la sonde en gomme et porte à son extrémité laryngienne deux yeux d'assez grandes dimensions. Lorsque l'instrument a été introduit dans le larynx par la bouche et le pharynx, on retire la sonde métallique et on insuffle de l'air, avec la bouche ou avec un soufflet, dans la sonde restée en place.

Sonde œsophagienne. Longue *sonde flexible*, large de 10 millimètres environ, qu'on introduit par l'une des narines jusque dans l'estomac des *sitiophobes*, ou des malades atteints de rétrécissement œsophagien, pour les nourrir. On injecte des aliments liquides variés, seuls ou mélangés, à l'aide d'une seringue qu'on adapte au bout extérieur de la sonde.

Sonde à panaris. Petite sonde cannelée, très fine et sans plaque, assez mince pour être introduite dans les parties les plus serrées. — *Sonde de poitrine.* Celle dont on se sert quelquefois pour l'exploration des plaies pénétrantes de poitrine.

Sonde de la trompe d'Eustache. Sonde de gomme élastique ou d'argent pourvue d'un petit mandrin, avec une petite courbure ou une inflexion à l'extrémité, qu'on dirige vers le pavillon de la *trompe d'Eustache* (fig. 449, *r*), après lui avoir fait traverser d'avant en arrière le méat inférieur de ces cavités, et c'est au niveau de celui-ci que se trouve l'ouverture ou pavillon de ce conduit (*r*).

Sonde utérine. Elle se compose d'une tige métallique, ordinairement inflexible, fixée à un manche, à sommet mousse, légèrement recourbée dans son quart supérieur ; on peut, en la faisant d'un métal flexible, modifier sa courbure à volonté (Kiwisch). La sonde inflexible suffit dans la très grande majorité des cas. Des divisions en centimètres, tracées sur la concavité ou la convexité de la partie supérieure, permettent de reconnaître la profondeur à laquelle l'instrument a pénétré dans l'utérus. Dans l'*hystéromètre* de Huguier, un curseur mobile, remontant jusqu'au col, indique le point fixe auquel s'est arrêtée la sonde. Valleix a supprimé le curseur, et y supplée en maintenant, quand il retire la sonde, le doigt indicateur de la main gauche sur le point qui correspond à l'orifice externe ; une échancrure profonde, pratiquée à 6 centimètres un quart de l'extrémité supérieure, indique la profondeur à laquelle la sonde doit pénétrer dans un utérus normal.

SONGE. s. m. [*somnium*, ἐνύπνιον, all. *Traum*, angl. *dream*, it. *sogno*, esp. *sueno*]. État d'activité du cerveau qui accompagne le sommeil et dans lequel les sensations et la perception, la locomotion et la voix étant suspendues, les facultés morales et intellectuelles restent en exercice : dans le *rêve*, les sensations sont suspendues, mais la voix et la locomotion ensemble ou une seule de ces fonctions se continue en même temps qu'une ou plusieurs facultés cérébrales. Ces deux états d'activité cérébrale ne sont donc point indépendants des lois connues de la physiologie ; les songes et les rêves ne sont qu'une portion de la vie animale échappée au repos dans lequel l'autre est plongée (Bichat). Le délire et les rêves n'ont pas plus d'analogie que l'état d'altération d'un organe et le trouble maladif de ses usages ne ressemblent à l'état naturel et régulier des fonctions. Dans le délire, aucun organe de la vie animale ne cesse d'agir, ne se prête à une réparation des forces par continuité de la nutrition prédominant d'une manière momentanée sur les actes de la vie animale qui ont cessé, au moins en partie, comme cela a lieu dans le sommeil ; les sensations, les facultés intellectuelles, la locomotion et la voix, sont en jeu, et déploient une activité anormale, par suite d'un état pathologique du tissu cérébral ou du sang qui lui arrive. Les impressions exagérées ou affaiblies, les perceptions perverties (*pseudesthésies*), les interprétations ou jugements nullement en rapport avec la nature des perceptions, les paroles et les mouvements désordonnés ou exagérés avec ou sans suite, comme on les voit dans le délire, ne ressemblent nullement à ceux des *rêves*. Enfin, et surtout, l'état d'épuisement qui succède au délire est aussi différent de l'état, le plus souvent sans fatigue, qui succède au sommeil avec rêves, que la cause du délire est différente de celle du sommeil. V. DÉLIRE, RÊVE et SOMMEIL.

SONOMÈTRE. s. m. [*monocorde*]. Instrument d'acoustique destiné à l'étude des lois des vibrations des cordes.

SONORE. adj. [*sonorus*, ἠχώδης, all. *tönend*, angl. *sonorus*, it. et esp. *sonoro*]. Se dit de tout corps qui, par la rapidité de son mouvement vibratoire, produit, sur l'organe de l'ouïe, des impressions susceptibles d'être comparées les unes aux autres. — *Onde sonore.* Surface sphérique à tous les points de laquelle se communique le mouvement, lorsqu'un corps solide, liquide ou gazeux, est le siège de vibrations sonores. Chaque point doué de mouvement transmet son mouvement à la partie en repos qui le suit, pour retomber lui-même à l'état de repos. Cette transmission s'opère *circulairement* autour du point qui a été le premier mis en mouvement, comme autour du point frappé par une pierre tombée dans l'eau. Le rayon de cette sphère est la longueur d'ondulation. — *Vibrations sonores.* Vibrations déterminées dans un gaz, un liquide ou un solide, assez rapidement pour produire sur l'appareil de l'ouïe le genre d'impression dont la perception est appelée *son*.

SONORITÉ. s. f. Qualité de ce qui est sonore ; propriété de produire du son. V. SOUFFLE et TYMPANIQUE.

SOPHISTICATION. s. f. [*adulteratio*, all. *Verfälschung*, angl. *sophistication*, it. *sofisticazione*, esp. *sofisticacion*]. Action de dénaturer une substance médicamenteuse par le mélange frauduleux de substances inertes ou d'une qualité inférieure (V. FALSIFICATION). La *sophistication* diffère de l'*altération* qui est la détérioration spontanée ou accidentelle, et non celle qui est l'effet de la mauvaise foi.

SOPORATIF, IVE, SOPORIFÈRE ou **SOPORIFIQUE.** adj. [all. *einschläfernd*, angl. *soporific*, it. *soporifico*, esp. *soporifero*]. V. HYPNOTIQUE.

SOPOREUX, EUSE. adj. [*soporosus*, de *sopor*, sommeil ; all. *soporös*, angl. *soporous*, *soporiferous*, it. et esp. *soporoso*]. — *Fièvre soporeuse.* Fièvre intermittente pernicieuse, dans laquelle dominent l'assoupissement et le coma. — *Maladies soporeuses.* Celles qui sont accompagnées d'un assoupissement profond.

SORBATE. s. m. V. MALATE.

SORBE. s. f. V. SORBIER.

SORBIER. s. m. [*sorbus*, all. *Vogelbeerbaum*, angl. *sorb*, it. *sorbo*, esp. *serbal*]. Genre de plantes de la famille des rosacées, dont une espèce, le *sorbier des oiseleurs* (*Sorbus aucuparia*, L.), a des fruits astringents (*sorbes*), qui peuvent, par distillation, donner une liqueur spiritueuse ; ceux du *sorbier domestique* ou *cormier* (*Sorbus domestica*, L.), les *cormes*, deviennent sucrés et comestibles par le blettissement.

SORBINE. s. f. ($C^{12}H^{12}O^{12} + 2HO$). Principe faiblement sucré retiré du fruit du sorbier des oiseleurs (Pelouze), non fermentescible, cristallisable, dextrogyre, réduisant le tartrate cupro-potassique.

SORBINIQUE. adj. — *Acide sorbinique* ($C^{64}H^{36}O^{30}$). Substance amorphe, rouge brun, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, soluble dans les alcalis, qu'on obtient en chauffant la sorbine à 150° (Pelouze).

SORBIQUE. adj. — *Acide sorbique* ($C^{12}H^{8}O^{4}$). Corps cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, fusible à 134°, volatil sans décomposition, obtenu en chauffant avec de la potasse à 100° ou faisant bouillir avec de l'acide chlorhydrique l'*acide parasorbique*, substance isomérique avec l'acide sorbique, liquide, incolore, faiblement acide, retiré des baies du sorbier (Hofmann). — *Acide sorbique*. Ancien nom de l'acide malique.

SORBITE. s. f. ($C^{12}H^{14}O^{12}$) (Joseph Boussingault). Principe sucré, isomérique avec la mannite et la dulcite, fourni par les baies du sorbier des oiseleurs. La sorbite n'est pas fermentescible, et n'est point non plus un produit de la fermentation, car elle existe dans les baies non fermentées comme dans celles qui ont subi la fermentation. La sorbite cristallisée fond à 102°, tandis que la mannite font à 160°; elle est soluble dans l'eau avec laquelle elle forme un sirop, ce que la mannite ne fait pas.

SORCIER. s. m. [*magus*, μάγος, γόης, all. *Hexenmeister*, angl. *sorcerer*, it. *stregone*, esp. *hechicero*]. Les sorciers, jusqu'au commencement du XVII^e^ siècle, ont été poursuivis par la justice ecclésiastique et livrés au bras séculier. Un nombre immense de ces malheureux sont morts dans les supplices; ils étaient accusés d'entretenir un pacte avec le démon, de se livrer avec lui à des pratiques obscènes ou bizarres, et d'en obtenir une puissance malfaisante pour les autres. Beaucoup d'entre eux, livrés au supplice, confessaient qu'ils étaient allés au sabbat et avaient vu le démon, avec qui ils étaient en société : il y avait donc là une forme de la démonomanie avec hallucination et état extatique. Les sorciers, en tant qu'ils n'étaient pas des scélérats ou des empoisonneurs, doivent être rangés parmis les fous qu'un certain état de la raison contemporaine a méconnus et pris pour des êtres coupables et malfaisants. V. Erreur et Science *occultes*.

SORDIDE. adj. [*sordidus*, ῥυπαρὸς, all. *stinkend*, angl. *sordid*, it. et esp. *sordido*]. Se dit d'un ulcère, fournit une suppuration sanieuse ou de mauvaise nature.

SORE. s. m. [*sorus*, σωρὸς, tas]. En botanique, amas arrondi ou linéaire de sporanges que les frondes des fougères portent le plus souvent à leur face inférieure, et qui est nu ou recouvert par une indusie.

SOREDION. s. m. ou **SORÉDIE**. s. f. [*soredium*, de *sorus*]. Masse pulvérulente que forment, en se réunissant çà et là, les gonidies des lichens.

SORGHO. s. m. [all. *Moorhirse*, angl. *sorgo*, esp. *alcandia*]. — *Sorgho à fourrage* [*houlque sorgho*, *Holcus sorghum*, L., *grand millet d'Inde*, *gros millet*]. Graminée qui s'élève à 3 mètres, et dont la graine, noire ou fauve, est alimentaire dans l'Inde. Le sorgho donne : 1° un fourrage excellent et abondant; son rendement a été de 106000 kil. à l'hectare avec une fumure ordinaire (30000 kil. de fumier par hectare); tous les animaux le mangent avec avidité. On le hache en rondelles de 7 millimètres d'épaisseur; 2° du vin fait avec la canne ou mélangé dans le pressoir avec la vendange dans les mauvaises années; 3° du petit vin économique pour les ouvriers et les campagnes. L'industrie peut en tirer du sirop excellent pour les usages culinaires, du rhum, de la graine propre à la teinture en rouge. La graine est recherchée de la volaille. — *Sorgho à sucre*. V. Houlque *saccharine*.

SOROSE. s. f. [*sorosis*, de σωρὸς, tas ; all. *Haufenfrucht*]. Fruit formé par la réunion de plusieurs carpelles en une seule masse, par l'intermédiaire des enveloppes florales devenues charnues.

SORROCHE. s. m. V. Mareo.

SORTILÈGE. s. m. [*sortilegium*, all. *Wahrsagen*, angl. *sorcery*, it. et esp. *sortilegio*]. — *Sortilège médical*. Ensemble des moyens que les sorciers emploient dans les maladies des hommes ou des bestiaux. Aucune vertu n'appartient à des paroles magiques, à des pratiques superstitieuses, au sang d'un supplicié, à la corde d'un pendu, aux cheveux ou aux débris d'un corps mort. Cependant, tandis que l'*objet* est dépourvu de toute espèce d'action, le *sujet* peut lui en donner, en certaines affections, par une foi violente. C'est ce qui arrive dans tous les effets dits surnaturels; l'action subjective est l'important, l'action objective n'est que l'accessoire.

SOUBARBE. s. f. V. Sous-barbe.

SOUBRELANGUE. s. m. Genre d'ankyloglosse que l'on observe quelquefois chez les nouveau-nés, et qui consiste en une espèce de bourrelet charnu plus ou moins long et épais, brun et assez ferme, occupant la place du frein de la langue et empêchant les mouvements de cet organe et ceux de l'épiglotte, de manière que le lait ou les liquides introduits dans la bouche tombent dans les voies aériennes. Il suffit quelquefois de scarifier la tumeur pour en amener la résolution; d'autres fois il faut inciser avec des ciseaux boutonnés le bourrelet charnu et passer le doigt plusieurs fois par jour dans la plaie, pour s'opposer à l'adhérence des surfaces.

SOUBRESAUT. s. m. [*subsultus*, all. *Sehnenhüpfen*, it. *sussulto*]. Léger tressaillement que les tendons éprouvent par la contraction involontaire et instantanée des muscles, symptôme qui se rencontre fréquemment dans les affections nerveuses et au début du choléra. = En pathologie vétérinaire. V. Pousse.

SOUCHE. s. f. [*caudex*, all. *Wurzelstock*, angl. *stump*, it. *ceppo*, esp. *cepa*] (Gærtner). Tige souterraine des iridées, des fougères. — Aujourd'hui *souche* [*pivot des racines*], partie de l'axe d'un végétal comprise entre le collet et les divisions de la racine, radicules et chevelu. Le *rhizome*, qui est alors ce que Gærtner appelait *souche*, se distingue de la souche en ce que, sur sa moitié supérieure, il porte des feuilles, des hampes, des rameaux ou en montre les traces, tandis que sur la moitié profonde, il porte des racines, faisceaux de racines ou leurs traces : il a l'organisation des tiges.

SOUCHET. s. m. [*Cyperus*, D., all. *Cypergras*, angl. *cyperus*, it. *giunco odorato*, esp. *juncia*]. Genre de plantes de la famille des cypéracées. — *Souchet comestible* (*C. edulis*, L.). Espèce du midi de l'Europe dont le rhizome donne des tubercules alimentaires. — *Souchet long* ou *souchet odorant* (*C. longus*, L.). Racine rameuse, marquée d'impressions circulaires inégales et de nœuds de la grosseur d'une plume de cygne, recouverte d'une écorce très brune, ligneuse et rougeâtre intérieurement, stimulante, amère, astringente et aromatique. — *Souchet rond* (*C. rotundus*, L.). Racine en tubercules ovoïdes, gros comme de petites noix, unis entre eux par une radicule ligneuse; cette racine est stimulante et aromatique. — Ces trois souchets sont regardés comme aphrodisiaques. — *Souchet papyrus* (*C. papyrus*, L., *Papyrus antiquorum*, Willd.). Espèce dont les couches du rhizome, battues et collées, donnaient le *papyrus*.

SOUCI. s. m. [*Calendula*, L., all. *Ringelblume*, angl. *marigold*, it. *fiorrancio*, esp. *calendula*]. Genre de plantes synanthérées dont une espèce, le *souci des jardins* (*Cal. arvensis*, L.), a des fleurs jaunes considérées autrefois comme anticancéreuses : Geiger en a extrait la *calenduline*.

SOUDE. s. f. [*soda*, all., angl. et it. *soda*, esp. *sosa*] (NaO.HO). Oxyde de sodium, alcali minéral. On obtient la *soude du commerce* en brûlant des plantes marines, notamment les espèces du genre *Salsola*, dans des fosses pratiquées en terre : par le refroidissement, on a une masse formée de carbonate de soude, mélangé de silicates, de chlorures et de sulfates alcalins. Pour avoir la soude pure, on traite la soude du commerce ou carbonate de soude par la chaux. On éteint la chaux, on la délaye dans l'eau de manière à avoir un lait bien homogène (30 parties d'eau pour 2 de chaux vive); on ajoute le carbonate de soude cristallisé (5 parties), et l'on fait bouillir le mélange pendant une demi-heure dans une marmite de fer, en ayant soin d'agiter et d'ajouter de l'eau pour remplacer celle qui s'évapore. Si une portion de la liqueur, étendue de son volume d'eau, ne se trouble pas en présence de l'eau de chaux, la réaction est terminée. On jette alors le résidu solide sur des toiles, on recueille le liquide clair, on lave le résidu. On réunit cette eau de lavage au liquide clair, et on les évapore dans une bassine d'argent; le produit de l'évaporation, desséché et fondu, est la *soude caustique* ou *soude à la chaux*, qui renferme un peu de carbonate de soude et des sels dont celui-ci est mélangé : on la purifie en l'agitant avec de l'alcool à 90°, qui laisse déposer les sels étrangers tandis qu'il dissout la soude; la solution évaporée dans une bassine d'argent donne la *soude à l'alcool*. La soude a des propriétés tout à fait semblables à celles de la potasse : elle attire aussi l'humidité et l'acide carbonique de l'air, et se change en carbonate de soude; mais ce sel étant efflorescent, et non déliquescent comme le carbonate de potasse, la potasse reste liquide tandis que la soude devient solide et sèche. La soude fait la base de la lessive des savonniers, et est employée pour les essais chimiques. Ses sels seuls sont usités en médecine. — *Cholate de soude*. V. GLYCOCHOLATE. — *Choléate de soude*. V. TAUROCHOLATE. — *Chlorure de soude*. V. HYPOCHLORITE. — *Hydrochlorate de soude*. V. CHLORURE. = En botanique, *soude*, nom vulgaire des plantes du genre *Salsola*.

SOUDURE. s. f. [πρόσφυσις]. Union intime entre deux organes différents. — En botanique, ce mot indique généralement un phénomène *tératologique;* il est appliqué aussi au fait de l'union *naturelle* d'organes, qui, dans d'autres plantes, sont libres, mais à tort, car ces organes naissent unis, et non isolés pour se réunir ensuite, ce qui est le propre de la soudure : tel est le cas des calices *gamosépales*, comparés à ceux qui sont *dialysépales*, etc. Dans le cas des unions tératologiques entre feuilles ou pétales, etc., les organes naissent soudés comme dans les cas normaux. Il n'y a réellement soudure que dans les greffes entre deux rameaux, où elle s'établit entre des organes déjà formés, soudure qui se complète par celle des tissus de nouvelle formation appartenant en partie au rameau greffé, en partie au sujet sur lequel le rameau est greffé; ces tissus, d'origines diverses, se soudent à mesure qu'ils se développent. = En physiologie, *soudure*. V. GREFFE *animale* et SYNGENÉSIQUE.

SOUFFLE. s. m. — *Souffles cardiaques, bruit de souffle* ou *de soufflet* (Laennec). Bruits anormaux que l'oreille perçoit, dans certaines conditions pathologiques, au niveau de la région cardiaque, et qui remplacent les bruits qu'on entend normalement au niveau du cœur. Ce sont des phénomènes physiques, soumis aux lois ordinaires de l'acoustique. La cause qui les produit ne tient pas à l'état de tension ou de relâchement des parois du cœur, à un spasme de cet organe, comme le croyait Laennec; ni à des aspérités qui rendraient rugueuse la surface interne des valvules, comme le pensait Bouillaud. D'après Chauveau et Marey, la condition d'existence des souffles cardiaques, comme des souffles vasculaires, est le passage du sang d'un point rétréci dans une partie dilatée : ce passage détermine la production d'une veine fluide, d'où résulte un bruit de souffle, à condition que la différence entre le diamètre de la partie étroite et celui de la partie élargie (d'une façon absolue ou relative) soit assez prononcée, que la vitesse et la force du courant sanguin soient suffisantes, ce que Marey exprime par cette formule : *un bruit de souffle se produit toutes les fois que le sang passe d'une pression forte à une pression faible.* Tel est le mode de production des souffles qui ont leur point de départ dans l'intérieur même du cœur, et qui, pour cette raison, sont dits *intracardiaques;* ils sont le plus souvent l'indice d'une lésion, rétrécissement ou insuffisance, d'un des orifices du cœur, et de l'altération des valvules correspondantes; suivant qu'ils remplacent tel ou tel bruit normal, qu'ils siègent ou ont leur maximum d'intensité à tel ou tel point de la région cardiaque, ils correspondent à une lésion déterminée d'un des orifices : c'est ainsi qu'un souffle systolique annonce une insuffisance mitrale, s'il a son maximum d'intensité à la pointe du cœur; une insuffisance tricuspidienne, s'il a son maximum à la pointe de l'appendice xiphoïde; un rétrécissement de l'orifice aortique, s'il a son maximum dans le troisième espace intercostal droit, tout près du bord correspondant du sternum; un rétrécissement de l'orifice pulmonaire, s'il a son maximum dans le troisième espace intercostal gauche; un souffle correspondant à la diastole indique soit un rétrécissement mitral ou tricuspidien, soit une insuffisance aortique ou pulmonaire. Quelquefois les souffles intracardiaques existent en dehors de toute altération matérielle des valvules, et sont symptomatiques de l'anémie, comme certains souffles vasculaires qui les accompagnent et ont le même mécanisme (V. SOUFFLE *vasculaire*) : les souffles cardiaques de l'anémie sont doux, ont leur siège à la base du cœur et leur maximum au premier temps; ils se passent, d'après Marey, au niveau de l'orifice aortique, tandis que Gueneau de Mussy et C. Paul les localisent à l'artère pulmonaire, Parrot à l'orifice tricuspidien, et que Potain en fait des souffles extracardiaques. — Les *souffles extracardiaques* sont des bruits anormaux, qui, comme les précédents, se font entendre à la région cardiaque, mais, contrairement à ceux-ci, prennent naissance en dehors du cœur lui-même, soit dans le péricarde dont la surface est devenue rugueuse, soit dans la plèvre enflammée dont les frottements se font entendre à distance, soit dans le poumon dont les alvéoles pleins d'air et de liquide sont ébranlés par la systole cardiaque : ces souffles extracardiaques sont doux, varient dans leur siège et leur intensité avec les attitudes du malade, débutent au milieu de la systole et se prolongent pendant le petit silence (*souffle médio-systolique*, Potain); leurs caractères les rapprochent des souffles anémiques, d'où l'assimilation que Potain a établie entre les uns et les autres. — *Souffle fœtal*. Souffle qui dépend de la circulation du fœtus, et qui diffère du souffle placentaire en ce qu'il est isochrone au pouls du fœtus et non à celui de la mère, et en ce qu'il est toujours accompagné d'une pulsation. Tantôt il se passe dans le cœur même du fœtus (*souffle cardiaque, intracardiaque*), dépend d'une lésion cardiaque et persiste après la naissance; tantôt il se passe dans les vaisseaux du cordon (*souffle du cordon* ou *funiculaire*), est mobile et fugace, et dépend d'une diminution de calibre des vaisseaux ombilicaux, produite par des valvules développées dans ceux-ci (Pinard). — *Souffle maternel, placentaire, abdominal* ou *utérin*. Souffle doux, tantôt sonore et grave, tantôt aigu, toujours synchronique au pouls de la mère, entendu ordinairement vers les régions inguinales à dater du quatrième mois de la grossesse, et dû au passage du sang maternel dans les artères utérines flexueuses devenues très grosses, surtout au niveau du placenta; mais il n'a aucun autre rapport que celui-là avec la circulation placentaire. Ce même souffle s'entend toutes les fois qu'une tumeur fibreuse détermine un accroissement de l'utérus et de ses vaisseaux comparable à celui qui a lieu dans la grossesse; ce fait a plusieurs fois conduit ceux qui l'ignoraient à croire à une grossesse extra-utérine. — *Souffles respiratoires.* Bruits qui, même à l'état normal, se produisent dans toute l'étendue de l'arbre aérien, et qui, suivant leur siège, sont dits *vésiculaires, bronchillaires, bronchiques.* Normalement, les *souffles vésiculaires,* ceux du moins qui se passent dans les vésicules de la périphérie du poumon, sont seuls entendus. Les autres souffles, bronchillaires, bronchiques, etc., se *produisent,* mais ne sont perçus qu'à la condition que le tissu pulmonaire les *transmette;* pour cela, il faut qu'il devienne *dense, meilleur conducteur* des sons, et cela par une cause *quelconque* (induration inflammatoire, tuberculeuse, compression, etc., etc.). Le souffle *bronchillaire* ou des petites bronches et le souffle *bronchique* ne sont donc pas des bruits anormaux, des bruits de nouvelle formation : ce sont des *bruits normaux anormalement transmis.* Ces bruits normaux anormalement transmis ont presque toujours subi des modifications dans leur caractère, leur timbre, leur intensité, etc. On connaît plusieurs souffles respiratoires : 1° *Souffle bronchique, bruit des bronches.* Bruit que les bronches transmettent à l'oreille appliquée sur la poitrine. Dans l'état de santé, ce bruit n'est guère perçu que vers la racine des poumons ou bien dans le côté droit, parce que le décubitus sur ce côté rend le son plus perceptible à cause de la densité un peu plus grande du poumon de ce côté. Il existe aussi un *souffle trachéal* normal, de même qu'un *souffle glottique.* Ces souffles sont très faciles à constater, en appliquant l'oreille ou le stéthoscope sur le cou. Les bruits qui se produisent par le passage de l'air au niveau du pharynx, du voile du palais, des narines et de la bouche, se rapprochent plus ou moins des bruits de souffle. Beau a démontré que, si l'on ouvre largement la bouche en continuant de respirer, on produit un bruit doux, moelleux, prolongé, qu'il appelle *glottique* à cause de son siège. Le *souffle bronchique* s'entend dans la pneumonie. 2° *Souffle amphorique.* Celui qui résonne comme si l'on soufflait dans une amphore. Le souffle amphorique est fréquent dans les épanchements pleurétiques de forme chronique; il est surtout caractéristique d'une très vaste caverne pulmonaire ou d'un hydropneumothorax ; il est analogue au *souffle caverneux.* 3° *Souffle tubaire.* Bruit analogue à celui qu'on produit en soufflant dans un tube, qui s'entend à l'auscultation lorsque le poumon est comprimé, hépatisé ou induré, et qui se passe dans les grosses bronches. Ce bruit se fait entendre pendant l'inspiration et pendant l'expiration. Faible et superficiel, il annonce une pleurésie; profond et bien distinct il est le signe d'une pneumonie. — *Souffles vasculaires.* Bruits anormaux qui se produisent dans les artères, et parfois dans les veines, par un mécanisme semblable à celui qui engendre les souffles cardiaques. Ils coïncident le plus souvent avec des dégénérescences des parois artérielles, avec des dilatations anévrysmatiques, etc., surtout au niveau de l'aorte, ou bien avec des altérations des orifices du cœur lui-même : tel est le double souffle crural de Duroziez, perçu au niveau de l'artère fémorale dans l'insuffisance de l'orifice aortique. Un souffle existe dans l'anévrysme artérioso-veineux au niveau du point de communication de l'artère avec la veine. Souvent enfin les souffles vasculaires sont simplement symptomatiques de l'anémie, et sont perçus alors dans les vaisseaux du cou ; tantôt le souffle est intermittent, systolique; tantôt c'est un bruit de *souffle continu,* semblable au bruit qu'on entend quand on approche de son oreille un gros coquillage (Laennec); tantôt c'est un *souffle a double courant,* murmure plus intense, continu, mais renforcé à chaque systole et donnant la sensation de deux courants qui iraient en sens inverse; tantôt enfin c'est un bruit musical, dit *chant des arteres.* Le souffle intermittent seul se passerait dans les artères, d'après Barth et Roger; le souffle continu aurait lieu dans les veines; le souffle à double courant résulterait du souffle continu veineux, renforcé d'une façon périodique par le souffle intermittent artériel. Dans tous les cas, c'est à l'altération du sang d'une part, à l'inégalité de vitesse du courant sanguin, d'autre part, qu'on rapporte la cause des souffles vasculaires anémiques.

SOUFFLÉ, ÉE. adj. — *Voix soufflée.* V. VOIX *thoracique.*

SOUFFLER. v. n. On dit qu'un cheval *souffle* quand il a de l'essoufflement; que la *matière souffle aux poils,* quand du pus apparaît sur la couronne, par suite du décollement du sabot du cheval.

SOUFFLET. s. m. — *Bruit de soufflet* [angl. *bellows sound*]. V. SOUFFLE.

SOUFFLEURS. s. m. pl. V. CÉTACÉS.

SOUFFRANCE. s. f. [*dolor, passio,* πάθος, all. *Leiden,* angl. *suffering,* it. *patimento,* esp. *padecimiento*]. Toute sensation pénible, qu'elle soit bornée à un simple *malaise* ou qu'elle s'élève à l'état de *douleur.* L'état de souffrance provient souvent de l'inégalité ou de l'absence de relations entre l'état d'un viscère interne et celui de la partie cérébrale correspondante. C'est fréquemment aussi de l'absence de rapport entre le développement de tel élément d'un tissu et celui d'un autre élément du même tissu que résultent des sensations spontanées, douloureuses ou non, instantanées ou prolongées, que nous éprouvons à certains moments

SOUFRE. s. m. [*sulphur,* θεῖον, all. *Schwefel,* angl. *sulfur, brimstone,* it. *solfo,* esp. *azufre*]. Corps simple qui existe à l'état natif aux environs des volcans, surtout en Sicile, où il forme des dépôts considérables connus sous le nom de *solfatares.* On le sépare de la terre à laquelle il est mélangé en le fondant d'abord, puis en le distillant : on le recueille dans des moules en bois, où il se solidifie et forme des bâtons dits *soufre en canon;* si la distillation est faite dans une grande chambre, et conduite avec assez de lenteur pour que la vapeur de soufre ne s'échauffe pas trop, celle-ci se solidifie en une poussière dite *fleur de soufre,* qui se dépose sur les parois de la chambre, et qui est ordinairement acide : on la purifie en la lavant jusqu'à ce que l'eau de lavage soit neutre (*fleur de soufre lavé*). Le soufre est solide, jaune-citron, inodore, insipide, très fragile, acquérant l'électricité résineuse par le frottement, pesant 2,0332, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, davantage dans les huiles, très soluble dans le sulfure de carbone. Il fond vers 111° en un liquide jaune, fluide, mais brunissant et s'épaississant à mesure qu'on le chauffe davantage : vers 200°, il ne s'écoule plus du vase qui le contient et qu'on retourne, mais redevient liquide au-dessus de 250° et bout à 440°. Coulé dans de l'eau froide avant qu'il ait atteint le point où il s'épaissit, de manière à le refroidir brusquement, le soufre se solidifie; si, au contraire, l'opération est faite à une température supérieure à ce point, il forme une masse molle et élastique, dite *soufre mou,* qui se transforme en soufre ordinaire, lentement à la température ordinaire, brusquement si on le chauffe à 95° ; cette transformation est accompagnée d'un dégagement de chaleur considérable. Une solution de soufre dans le sulfure de carbone évaporée donne des cristaux octaédriques de soufre. Le soufre fondu donne, par refroidissement, des cristaux prismatiques, lesquels se transforment à la température ordinaire en cristaux octaédriques, tandis que ceux-ci, chauffés à 110°, se convertissent en cristaux prismatiques. Ce *polymorphisme* du soufre dépend donc de la température à laquelle il est préparé. Le soufre a de grandes analogies avec l'oxygène il s'unit à presque tous les corps simples et joue vis-à-vis d'eux, comme l'oxygène, le rôle de corps comburant. L'hydrogène brûle dans la vapeur de soufre comme dans l'oxygène, mais moins énergiquement. Le soufre prend feu à l'air à 250°, en répandant une odeur suffocante due à la formation d'acide sulfureux. — Le soufre porphyrisé et lavé était appelé autrefois *crème de soufre*. Obtenu par la précipitation d'une solution de polysulfure de potasse au moyen de l'acide chlorhydrique, il constituait le *soufre précipité* ou *magistere du soufre*; on trouvait aussi dans les officines un *lait de soufre*, un *beurre de soufre*, toutes préparations peu distinctes les unes des autres, et remplacées aujourd'hui par une seule, le *soufre sublimé* ou *fleurs de soufre*, qui entre dans une multitude de pommades employées contre la gale et autres affections cutanées. On le donne plus rarement à l'intérieur, en pilules, en pastilles, en poudre, seul ou associé à d'autres substances, comme excitant et dépuratif (50 centigr. à 1 gramme) ou comme purgatif (4 à 8 gram.). — *Blanchiment des tissus par le soufre*. Opération qui, par le contact des pièces imprégnées d'acide sulfurique qu'il faut étendre à mesure qu'elles se déroulent entre les cylindres, expose les ouvriers qui y sont employés à une altération particulière des mains. La peau est ramollie; l'épiderme, complètement blanchi, est ridé, soulevé et détruit par places, surtout au pouce et à l'index. — *Carbure de soufre*. V. SULFOCARBONIQUE. — *Foie de soufre*. V. SULFURE *de potassium*. — *Pluie de soufre*. Pluie colorée par des grains de pollen qu'enlève le vent, par ceux des forêts de sapin surtout et autres conifères. Dans les prétendues *pluies de sang*, ce sont des poussières de terres calcaires colorées par l'*ocre rouge*, soulevées par les vents, qu'entraînent les gouttes de pluie. — *Soufre doré d'antimoine*. Poudre qui se précipite quand on verse un acide faible dans les eaux d'où le kermès minéral s'est précipité. Ce composé est jaune-orange, et insoluble dans l'eau. Il entrait dans les pilules de Plummer. On l'emploie comme diaphorétique, surtout dans la médecine vétérinaire. C'est un *mélange* de trisulfure d'antimoine (SbS^3) et de pentasulfure d'antimoine (SbS^5). — *Soufre végétal*. La poudre de lycopode.

SOUFRÉ, ÉE. adj. Qui est additionné de soufre : *cérat soufré, pommade soufrée*. — *Caoutchouc soufré*. V. CAOUTCHOUC *vulcanisé*.

SOULÈVEMENT. s. m. — *Soulèvement précordial* ou *thoracique*. Celui qui se produit au niveau de la sixième côte gauche à chaque systole du cœur. V. CHOC *du cœur*.

SOULINE. s. f. V. CHYNLEN.

SOULTZBACH (Alsace). — *Eau ferrugineuse*. Froide. Boisson et bains.

SOULTZ-LES-BAINS (Alsace). — *Eau saline*. Froide. Boisson.

SOULTZMATT (Alsace). — *Eau alcaline*. Froide. Boisson et bains.

SOUPAPE. s. f. V. VALVULE. — *Bruit de soupape*. V. RALE *de craquement*.

SOUPIR. s. m. [*suspirium*, all. *Seufzer*, angl. *sigh*, it. *sospiro*, esp. *suspiro*]. Contraction volontaire et lente du diaphragme et des muscles intercostaux, qui a pour effet de rétablir l'équilibre entre la circulation et la respiration, ou de nous débarrasser du poids incommode que nous sentons sur la poitrine dans les chagrins profonds, poids qui paraît surtout dépendre du trouble des fonctions du cœur par l'influence morale. Le *soupir* diffère du *sanglot* en ce que celui-ci est involontaire et spasmodique.

SOUPLE. adj. Se dit du pouls doux au toucher et modérément développé.

SOURCE. s. f. [*fons*, χρήνη, all. *Brunnen*, angl. *well*, it. *fonta*, esp *fuente*]. Eau qui sort de terre, origine d'un cours d'eau. L'eau de pluie dans les plaines, la neige fondue sur les montagnes, pénètrent dans le sol, descendent jusqu'à une couche imperméable et constituent des infiltrations souterraines. Elles glissent le plus souvent dans les interstices des sables, des pierres, les fissures des rochers, et suivent la déclivité du sous-sol; l'eau vient ainsi sourdre dans les anfractuosités du terrain, dans les plis, quand la couche imperméable qui sert de lit à la rivière souterraine vient elle-même affleurer le niveau général du sol. Les hauteurs forment le collecteur d'eau; leur surface emmagasine la pluie; puis, selon la nature des couches souterraines, l'eau s'enfonce et vient s'écouler en source, à la surface, à des distances, tant verticales qu'horizontales, plus ou moins grandes du collecteur plus élevé, et après avoir suivi des inflexions diverses tant horizontales qu'en profondeur, puis en réascension. L'eau des *sources thermales* emprunte sa température à celle des couches terrestres dans lesquelles elle est descendue avant de remonter jusqu'au lieu d'issue (Arago). Elle est d'autant plus chaude, qu'elle est allée d'abord jusqu'à des couches géologiques plus profondes. Qu'il s'agisse d'un puits ou qu'il s'agisse d'une source, c'est toujours la nappe souterraine qui amène l'eau; dans le cas des puits, on va chercher la rivière souterraine par un trou; dans le cas de la source, c'est la rivière elle-même qui apparaît au niveau du sol. Si le sol est tassé, l'eau a quelque peine à traverser les obstacles qu'elle rencontre, et le débit est faible. La *captation* des sources consiste à enlever ces obstacles et réunir en un seul écoulement des infiltrations multiples (*griffons*) d'un faible débit. C'est dans leur passage au travers de couches diverses que les eaux, les thermales surtout, leur prennent par dissolution tels ou tels principes dits minéralisateurs, qui les rendent thérapeutiques ou hygiéniques. V. CAPTAGE, DÉBIT, EAUX *minérales* et THERMALITE.

SOURCIL. s. m. [*supercilium*, ὀφρὺς, all. *Augenbraue*, angl. *eye-brow*, it. *ciglio, sopracciglio*, esp. *ceja*]. Éminence arquée et garnie de poils couchés de dedans au dehors, qui s'élève transversalement au-dessus de chaque œil. L'extrémité interne du sourcil porte le nom de *tête*, et l'externe celui de *queue*.

SOURCILIER, ÈRE. adj. [*superciliaris*, angl. *superciliary*, it. *cigliare, sopraccigliare*]. Qui a rapport aux sourcils. — *Arcades sourcilières*. Saillies transversales que présente l'os frontal immédiatement au-dessus du bord supérieur des orbites, moins prononcées en dehors qu'en dedans, où elles sont séparées l'une de l'autre par la bosse nasale; chacune d'elles donne attache à l'extrémité interne du *muscle sourcilier* correspondant (*fronto-sourcilier*, Ch.), dont l'extrémité externe se perd dans les muscles orbiculaire et occipito-frontal. V. CORRUGATEUR. — *Artère sourcilière*. La sus-orbitaire.

SOURD, OURDE. adj. et s. m. [all. *taub*, angl. *deaf*, it. et esp. *sordo*]. Qui est privé de l'ouïe. V. SURDITE.

SOURD-MUET. s. m. et adj. [all. *Taubstummer, taubstumm*, angl. *deaf and dumb*, it. *sordomuto*, esp. *sordomudo*]. Qui est privé de la faculté d'expression orale par surdité de naissance due à un vice du développement de l'oreille interne et du nerf acoustique. On en compte 58 par 100 000 en France, et 245 en Suisse, tandis que la proportion pour les aveugles est de 76 dans le dernier et de 84 dans le premier de ces États. Les enfants privés de l'ouïe qui n'ont pu recevoir aucune leçon de leurs parents ont une vie de relation tout instinctive; leur intelligence inculte est comme à l'état latent. Les leçons d'une école spéciale les initient à la vie morale et intellectuelle; en leur apprenant le langage mimique, la lecture et l'écriture, elles les empêchent d'être des parias au milieu de la société et au milieu de leur famille Sans un enseignement spécial et suivi, le sourd-muet, constamment seul, s'habitue à tout rapporter à lui. Obéir à ses penchants naturels, satisfaire ses appetits, ne connaitre d'autre borne à cela que l'impuissance, s'irriter contre ce qui s'oppose à ses jouissances, sans être arrêté par les droits d'autrui qu'il ne connaît pas voilà sa morale. Colère, vindicatif, paresseux, incapable de dévouement, il est pénible pour ceux qui vivent autour de lui.

SOURIS. s. f. [all. *Maus*, angl. *mouse*, it. *sorcio* ; *Mus musculus*, L.]. Petit rongeur d'un pelage de couleur cendrée. = En parlant du cheval, *souris* [all. *mausfalb*], robe couleur de souris, et formée par des poils ayant tous la même teinte. = L'un des noms du *nystagme*.

SOUS-ACÉTATE. s. m. Ancien nom des acétates contenant plusieurs équivalents de base pour un d'acide.

SOUS-ACROMIO-HUMÉRAL. adj. et s. m. V. DELTOÏDE.

SOUS-APONÉVROTIQUE. adj. Qui est placé sous l'aponévrose *céphalématome sous-aponévrotique*, *phlegmon sous-aponévrotique*.

SOUS-ARACHNOÏDIEN, IENNE. adj. Qui est au-dessous de l'arachnoïde. — *Espaces sous-arachnoïdiens* Espaces prismatiques que l'on observe à la surface des hémisphères cérébraux et de la moelle épinière, dans les points où l'arachnoïde abandonne la pie-mère pour passer d'une saillie à l'autre, sans se déprimer dans les anfractuosités de cette surface : dans ces espaces circule le liquide céphalo-rachidien. Dans le crâne, il existe un *espace sous-arachnoïdien antérieur* (Cruveilhier) (*confluent antérieur du liquide céphalo-rachidien*, Magendie), limité en avant par la protubérance annulaire, en arrière par le chiasma des nerfs optiques, latéralement par la partie antérieure des lobes postérieurs du cerveau; de *petits espaces sous-arachnoïdiens*, communiquant avec le précédent, et situés à la partie antérieure de la face inférieure du cerveau ; enfin un *espace sous-arachnoïdien postérieur* (*confluent postérieur*), compris entre la scissure médiane du cervelet et la face antéro-supérieure du bulbe rachidien. Au rachis, l'arachnoïde, restant à une certaine distance de la pie-mère, limite un espace dit *grand espace sous-arachnoïdien spinal*, surtout large au niveau de la queue de cheval : cet espace communique avec le confluent sous-arachnoïdien postérieur, de sorte que le liquide céphalo-rachidien se meut facilement dans toute l'étendue de l'axe cérébro-spinal — *Liquide sous-arachnoïdien*. V. CÉPHALO-RACHIDIEN.

SOUS-ARBRISSEAU. s. m. [*suffrutex*]. Plante ligneuse peu élevée, et dépourvue de bourgeons.

SOUS-ARSÉNIATE s. m. Ancien nom des arséniates contenant un excès de base relativement à l'acide.

SOUS-ASTRAGALIEN, IENNE. adj. Qui concerne le dessous de l'astragale. — *Désarticulation* ou *amputation sous-astragalienne*. Mode d'amputation du pied, souvent substituée à l'amputation de la totalité de cette partie avec ablation des malléoles. Dans la méthode la plus usitée, de Jules Roux (de Toulon), on pratique une incision partant d'un point peu éloigné du relief que forme le tendon d'Achille. on conduit cette incision en avant, en passant à 1 centimètre et demi à peu près au-dessous de la malléole externe ; le tégument est peu rétractile en cet endroit, et l'on n'a pas à craindre de dénuder la malléole ; on continue la section d'arrière en avant sur la face dorsale du pied, et, au niveau du premier cunéiforme, on pratique une incision transversale, que l'on fait descendre verticalement sur le bord interne du pied, et qui passe ensuite au même niveau sur la face plantaire ; arrivée au niveau du bord externe du pied, elle remonte un peu obliquement en haut et en arrière vers son point de départ, formant ainsi dans ce dernier point un angle très aigu. Enfin on désarticule. On a fait également l'amputation sous-astragalienne par la méthode circulaire et par la méthode ovalaire, procédés dans lesquels on peut réunir la plaie transversalement, ou bien d'avant en arrière. C'est une opération longue et laborieuse ; il faut disséquer le calcanéum sur toutes ses faces, inciser le tendon d'Achille, ménager la tibiale postérieure, éviter d'ouvrir l'articulation tibio-tarsienne, mais les résultats en sont bons. Le membre garde plus de longueur, sa base de sustentation est plus large qu'après l'amputation totale. Elle est due à de Lignerolles. — *Luxation sous-astragalienne.* Luxation de l'astragale dans laquelle cet os abandonne les rapports qu'elle affecte normalement avec le calcanéum et le scaphoïde, pour se porter en avant, en arrière, en dehors ou en dedans. Dans tous ces cas, la réduction s'opère, pendant la flexion de la jambe, par une traction directe sur le pied, aidée d'une pression en sens inverse sur les os déplacés.

SOUS-ATLOÏDIEN. adj. [*subatloideus*]. Qui est au-dessous de la vertèbre atlas. — *Nerf sous-atloidien.* Le nerf de la seconde paire cervicale.

SOUS-AXOÏDIEN. adj. [*subaxoideus*]. Qui est au-dessous de la vertèbre axis. — *Nerf sous-axoïdien.* Le nerf de la troisième paire cervicale.

SOUS-BARBE. s. f. Partie postérieure de la mâchoire inférieure du cheval sur laquelle porte la gourmette.

SOUS-CARBONATE. s. m. [*subcarbonas*, all. *basisch-kohlensaures Salz*, it. *sotto-carbonato*]. Ancien nom des carbonates dans lesquels il y a plus d'un équivalent de base pour un d'acide.

SOUS-CLAVICULAIRE. adj. Qui est sous la clavicule. — *Murmure sous-claviculaire*. Bruit dû au frottement exercé sur l'artère sous-clavière par le muscle sous-clavier ou à la diminution de son calibre par l'élévation de la première côte : c'est ainsi qu'il s'entend surtout dans l'inspiration et d'autant plus intense qu'elle est profonde, qu'il diminue ou augmente par l'élévation du bras, et s'observe plus souvent à gauche qu'à droite, en raison de la disposition anatomique de l'artère du côté gauche (Richardson).

SOUS-CLAVIER, IÈRE. adj. [*subclavius*]. Qui est situé sous la clavicule. — *Artère sous-clavière.* Elle s'étend du tronc brachio-céphalique à droite, de la crosse de l'aorte à gauche, jusqu'au bord inférieur de la clavicule, où elle se continue avec l'axillaire. Elle décrit une courbe à concavité inférieure, du côté droit, tandis qu'à gauche elle est d'abord verticale et ascendante, puis horizontale. En dedans des muscles scalènes, la sous-clavière droite répond, en arrière, à l'apophyse transverse de la septième vertèbre cervicale ; en avant, à la veine sous-clavière qui lui est parallèle, et aux nerfs grand sympathique, pneumogastrique et diaphragmatique qui lui sont perpendiculaires ; en dehors, à la plèvre droite ; la sous-clavière gauche est plus profondément située, parallèle d'abord à la carotide primitive, dont le séparent les nerfs grand sympathique et pneumogastrique, puis transversale et croisée à angle droit par la veine correspondante. Entre les scalènes, elle répond, de chaque côté, en avant au muscle scalène antérieur, qui le sépare de la veine sous-clavière, en haut et en arrière aux branches d'origine du plexus brachial, en bas à la première côte sur laquelle elle s'appuie. Elle est placée, au milieu de l'espace qui sépare les bords correspondants des muscles trapèze et sterno-mastoïdien, au-dessous de la peau, du tissu lamineux, du muscle peaussier, de l'aponévrose qui va du sterno-mastoïdien au trapèze, et immédiatement au-dessous de l'aponévrose profonde qui enveloppe le muscle omoplat-hyoïdien. Elle est séparée du muscle sous-clavier par la veine sous-clavière, à laquelle elle est accolée auprès de la clavicule. La clavicule et le muscle omoplat-hyoïdien forment un triangle dans lequel se trouve l'artère. La veine jugulaire externe croise sa direction pour se jeter dans la veine sous-clavière au milieu de la clavicule. Les branches collatérales de l'artère sous-clavière sont : la *vertébrale*, la *thyréoïdienne inférieure*, la *mammaire interne*, *l'intercostale supérieure*, la *cervicale transverse*, la *scapulaire* et la *sus-cervicale profonde*. — *Muscle sous-clavier*. Muscle (*costo-claviculaire*, Ch.) qui s'étend du cartilage de la première côte à la partie inférieure externe de la clavicule. — *Veine sous-clavière*. Elle succède à l'axillaire, vers l'extrémité inférieure du scalène antérieur, et elle se termine au tronc veineux brachio-céphalique, qu'elle concourt à former avec les jugulaires.

SOUS-CONJONCTIVAL, ALE. adj. Qui est placé sous la conjonctive. — *Glande sous-conjonctivale*. V. CONJONCTIVE.

SOUS-CORNÉ, ÉE. adj. Qui est sous la corne. — *Tissu sous-corné*. V. RÉTICULAIRE.

SOUS-COSTAL, ALE. adj. [*infra-costalis*]. Qui est situé sous les côtes. — *Muscles sous-costaux*. Petits muscles qu'on trouve à la face interne des côtes, à 4 centimètres environ de l'articulation de leurs têtes, et dans la largeur de 4 à 5 centimètres et demi. Leur nombre est de dix. Leur direction est celle des intercostaux internes, qu'ils continuent jusqu'au rachis.

SOUSCRIPTION. s. f. V. FORMULE.

SOUS-CRUSTACÉ, ÉE. adj. Qui est sous des croûtes : *cicatrisation sous-crustacée*.

SOUS-CUISSE. s. m. Ensemble formé par deux bandes destinées à empêcher un bandage de corps de remonter : chaque bande, cousue en arrière au bord inférieur de ce bandage, passe d'arrière en avant sous la cuisse correspondante, et est fixée, en avant, à ce même bord, dans le pli de l'aine.

SOUS-CUTANÉ, ÉE. adj. [*subcutaneus*, angl. *subcutaneous*]. Qui est situé sous la peau. — *Broiement*, *déchirure*, *division sous-cutanée*. V. LACÉRATION. — *Incision sous-cutanée*. L'un des modes de traitement de l'anthrax. Pour pratiquer les incisions sous-cutanées, un bistouri à lame étroite est introduit par la partie culminante de l'anthrax, là où la peau commence à se sphacéler. L'instrument tranchant pénètre à travers l'anthrax et divise les tissus des parties profondes en allant vers la peau, qui est respectée. Quatre incisions sous-cutanées en croix sont ainsi faites. Elles permettent d'éviter la douleur, la peau étant en général la partie la plus sensible sous le couteau. La guérison est plus rapide, et la cicatrice plus petite que par les autres modes de traitement (A. Guérin). V. TENOTOMIE. — *Injection sous-cutanée*. V. HYPODERMIQUE.

SOUS-DIAPHRAGMATIQUE. adj. [*infra-diaphragmaticus*]. Qui est sous le diaphragme. — *Plexus sous-diaphragmatique*. V. DIAPHRAGMATIQUE. — *Vaisseaux et nerfs sous-diaphragmatiques*. Les vaisseaux et nerfs qui se distribuent à la face inférieure du diaphragme.

SOUS-ÉPINEUX, EUSE. adj. [*infra-spinalis*]. Qui est au-dessous de l'épine de l'omoplate : *fosse sous-épineuse*. — *Muscle sous-épineux* (*grand-scapulo-trochitérien*, Ch.). Muscle qui s'attache à presque toute l'etendue de la fosse sous-épineuse, et s'insère par un large tendon à la facette moyenne de la grosse tubérosité de l'humerus. Il est rotateur de l'humérus en arrière et en dehors.

SOUS-ESPÈCE. s. f. Collection d'individus qui diffèrent dans les mêmes rapports que ceux formant une race, mais d'une manière si prononcée, que les différences se perpétuent dans toutes les circonstances où les individus choisis comme type peuvent vivre.

SOUS-FRUTESCENT, ENTE. adj. Se dit des végétaux dont la tige a les caractères du sous-arbrisseau.

SOUS-GENRE. s. m. Division établie dans un genre renfermant plusieurs espèces.

SOUS-HYOÏDIEN, IENNE. adj. Se dit des parties situées au-dessous de l'os hyoïde : *muscles sous-hyoïdiens*, *région sous-hyoïdienne*. V. COU.

SOUS-JACENT ou **SUBJACENT, ENTE**. adj. Se dit d'une partie du corps située sous une autre.

SOUS-LINGUAL, ALE. adj. V. SUBLINGUAL.

SOUS-MÂCHELIÈRE. adj. et s. f. En vétérinaire, la portion de la région sous-maxillaire qui est placée au-dessous de la portion des mâchoires où sont implantées les mâchelières ou mâchoires. V. GROS *de langue*.

SOUS-MAXILLAIRE. adj. et s. m. [*submaxillaris*]. Qui est situé sous la mâchoire. — *Ganglion sous-maxillaire*. Petit ganglion nerveux ovoïde, rougeâtre, situé sous la face externe de la glande sous-maxillaire, et qui a trois racines : l'une sensitive, qui vient du nerf lingual ; une motrice, qui est fournie par la corde du tympan ; une troisième végétative, qui vient des filets du grand sympathique. Ses rameaux efférents se rendent à la glande sous-maxillaire. — *Glande sous-maxillaire*. Glande irrégulièrement ovoïde, bifurquée en devant, placée dans la région sus-hyoïdienne, au côté interne de la branche et du corps de la mâchoire inférieure, entre les deux ventres du muscle digastrique ; elle est recouverte par la peau, le peaussier et l'aponévrose cervicale ; l'artère faciale passe dans une gouttière creusée sur sa face postérieure, la veine faciale occupe sa face antérieure. Son organisation est la même que celle de la parotide. Son conduit excréteur (*conduit de Warthon*), né, par des radicules très fines, dans les granulations de la glande, s'ouvre sur le côté du frein de la langue, par un orifice étroit placé au milieu d'un tubercule un peu saillant. Si chez un chien on excite avec le courant galvanique l'un des nerfs vagues, ou le bord central de ce nerf coupé dans sa région cervicale, on produit une augmentation de la sécrétion des deux glandes sous-maxillaires, augmentation plus forte dans la glande du côté galvanisé (Oehl, Claude Bernard). La salivation qui accompagne la nausée et précède le vomissement produit par l'excitation du nerf vague est l'effet d'une action réflexe de ce nerf sur le filet tympanique du lingual, action qui se communique dans les centres nerveux aux nerfs correspondants du côté opposé. La stimulation de la muqueuse gastro-intestinale exerce une action sur la glande sous-maxillaire par cette même voie. Si l'on injecte dans l'estomac, par une fistule, une infusion irritante ou simplement de l'eau, on excite la sécrétion de ces glandes, si les nerfs vagues sont intacts . cet effet manque après leur section. V. CORDE *du tympan*, SALIVAIRE, SALIVE et SPHENO-PALATIN.

SOUS-MAXILLO-CUTANÉ. adj. et s. m. V. HOUPPE *du menton*.

SOUS-MAXILLO-LABIAL. adj. et s. m. V. TRIANGULAIRE *des levres*.

SOUS-MENTAL, ALE. adj. V. SUBMENTAL.

SOUS-MUQUEUX, EUSE. adj. Qui est placé sous une muqueuse. — *Laryngite sous-muqueuse*. V. ŒDÈME *de la glotte*.

SOUS-NITRATE. s. m. Nitrate contenant un excès de base par rapport à l'acide.

SOUS-OCCIPITAL, ALE. adj. [*infra-occipitalis*]. Qui est placé au-dessous de l'os occipital. — *Nerfs sous-occipitaux*. Nom donné aux branches postérieures des deux premiers nerfs cervicaux. Le premier sort du canal vertébral entre l'occipital et l'atlas par le conduit fibreux qui loge l'artère vertébrale, s'anastomose avec une branche du deuxième nerf sous-occipital et se divise en branches multiples qui se perdent dans les muscles postérieurs droits et obliques de la tête. Le second, beaucoup plus volumineux (*grand nerf occipital*), sort entre l'atlas et l'axis, se porte en haut et en dedans, traverse la partie supérieure du grand complexus et du trapèze, devient oblique en haut et en dehors, et se termine dans la partie postérieure du cuir chevelu, après avoir fourni des rameaux aux deux complexus, au splénius, au transverse épineux, et s'être anastomosé avec le premier nerf sous-occipital et avec la branche postérieure de la troisième paire rachidienne ces anastomoses forment le *plexus cervical postérieur* de Cruveilhier. — *Os sous-occipital* ou *basilaire*. L'apophyse basilaire de l'occipital formant un os distinct sur divers sauriens, ophidiens et poissons.

SOUS-OPTICO-SPHÉNO-SCLÉROTICIEN. adj. et s. m. V. DROIT *inférieur de l'œil*.

SOUS-ORBITAIRE. adj. [*infra-orbitalis*]. Qui est situé au-dessous de l'orbite. — *Canal sous-orbitaire*. Petit conduit que présente la face orbitaire du maxillaire supérieur. Il forme d'abord une simple gouttière sur la paroi inférieure de l'orbite; il est ensuite converti en canal par le rebord de cette cavité. Il s'ouvre dans la fosse canine par un orifice appelé *trou sous-orbitaire*, et loge l'*artère sous-orbitaire*, branche de la maxillaire interne qui se divise dans la fosse canine en un grand nombre de rameaux anastomosés avec la coronaire labiale supérieure, la nasale et la transverse de la face; et le *nerf sous-orbitaire*, rameau du maxillaire supérieur, dont les filets terminaux, entre-croisés avec ceux du facial, vont aux téguments de la paupière inférieure, de la lèvre supérieure et de l'aile du nez.

SOUS-OXYDE. s. m. V. OXYDE.

SOUS-PELVIEN, IENNE. adj. Qui est au-dessous du pelvis. V. HONTEUX.

SOUS-PÉRICRÂNIEN, IENNE. adj. Qui est sous le péricrâne . *céphalématome sous-péricrânien*.

SOUS-PÉRIOSTÉ, ÉE. adj. Qui se rapporte à ce qui est sous le périoste. — *Opérations sous-périostées*. Celles qui se pratiquent sur l'os en détachant et conservant le périoste qui le recouvrait. V. ÉVIDEMENT et RÉSECTION.

SOUS-PÉRITONÉAL, ALE. adj. Qui est sous le péritoine. — *Phlegmon sous-péritonéal*. V. ILIAQUE (*Phlegmon*).

SOUS-PHOSPHATE. s. m. Ancien nom des phosphates contenant plus d'un équivalent de base pour un d'acide.

SOUS-PLANTAIRE. adj. V. MÉTATARSO-PHALANGIEN.

SOUS-PUBIEN, IENNE. [*infra-pubianus*]. Qui est au-dessous du pubis. — *Fosse sous-pubienne*. Dépression qui entoure le trou sous-pubien ou trou ovale. — *Ligament sous-pubien*. Ligament très fort de l'articulation pubienne, fixé de l'un et de l'autre côté à la partie supérieure et interne des branches obliques de l'arcade pubienne. — *Os sous-pubien*. V. ILIAQUE. — *Trou sous-pubien*. V. ILIAQUE. = *Hernie sous-pubienne* (*ovalaire, obturatrice*). Issue de l'intestin par le trou sous-pubien de l'os iliaque. La mobilité de la cuisse sur le bassin rend souvent la contention difficile. Lorsqu'elle est étranglée, cette hernie peut faire croire à un étranglement interne : il faut examiner avec soin la région sous-pubienne et tenir compte des antécédents, de la douleur qui se produit dans un point voisin de cette région pendant l'extension de la cuisse et se propage dans le membre inférieur du côté correspondant. Si l'on pratique la kélotomie, il faut, en général, débrider en bas et en dedans pour éviter de léser l'artère obturatrice.

SOUS-PUBIO-ABDOMINAL. adj. et s. m. V PYRAMIDAL *de l'abdomen*.

SOUS-PUBIO-COCCYGIEN. adj. et s. m. V. RELEVEUR *de l'anus*.

SOUS-PUBIO-CRÉTI-TIBIAL adj. et s. m. V. DROIT *interne de la cuisse*.

SOUS-PUBIO-FÉMORAL adj. et s. m. V. ADDUCTEUR (*Second*) *de la cuisse*.

SOUS-PUBIO-PRÉTIBIAL. adj. et s. m. V. DROIT *interne de la cuisse*.

SOUS-PUBIO-TROCHANTÉRIEN. adj. V OBTURATEUR *externe* et OBTURATEUR *interne*.

SOUS-RACE. s. f. [angl. *half-breed*]. Race secondaire établie dans une race préexistante

SOUS-RÉSINE. s f. V. RÉSINE.

SOUS-SCAPULAIRE. adj. [*infra-scapularis*]. Qui est situé sous l'omoplate : *fosse sous-scapulaire*. — *Artere sous-scapulaire* ou *scapulaire inferieure*. Branche de l'axillaire qui naît au niveau du bord inférieur du muscle sous-scapulaire, et se termine sur l'angle de l'omoplate en s'anastomosant avec la sus-scapulaire et la scapulaire postérieure, branches de la sous-clavière. Elle fournit une branche volumineuse, qui se ramifie dans la fosse sous-épineuse et s'anastomose aussi avec ces deux branches. De sorte que la sous-scapulaire établit une large communication entre les artères axillaire et sous-clavière. — *Muscle sous-scapulaire* (*sous-scapulo-trochinien*, Ch.). Muscle qui naît des trois quarts internes de la fosse sous-scapulaire, dans laquelle il est situé, et va se terminer à la petite tubérosité de l'humérus. Il est rotateur en dedans de l'humérus.

SOUS-SCAPULO-TROCHINIEN. adj. et s. m. V. SOUS-SCAPULAIRE.

SOUS-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. adj. V. ROND (*Petit*).

SOUS-SEL. s. m. Ancien nom des sels contenant plus d'un équivalent de base pour un d'acide.

SOUS-SPINAL, ALE. adj. Qui est au-dessous de l'épine vertébrale ou rachis.

SOUS-STERNAL, ALE. adj. [*infra-sternalis*]. Qui est situé sous le sternum. — *Artere sous-sternale*. La mammaire interne.

SOUS-SULFATE. s. m. Ancien nom des sulfates contenant plus d'un équivalent de base pour un d'acide.

SOUS-TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. [*intro-trochanterianus*]. Qui est situé au-dessous du trochanter. — *Artère sous-trochantérienne*. La circonflexe interne.

SOUS-TROCHANTINIEN, IENNE. adj. [*intra-trochantinianus*]. Qui est situé au-dessous du petit trochanter. — *Artère sous-trochantinienne*. La circonflexe externe.

SOUS-UNGUÉAL, ALE. adj. Qui est au-dessous de l'ongle. — *Tissu sous-unguéal*. V. RETICULAIRE.

SOUS-VERTÉBRAL, ALE. adj. Synonyme de *sous-spinal*.

SOZOIODOL. s. m. Sel antiseptique, proposé comme succédané de l'iodoforme.

SOZOLIQUE. adj. — *Acide s*. Syn. d'*Aseptol*.

SPA (Belgique). — *Eau ferrugineuse*. Froide. Boisson et bains.

SPADICE. s. m. [*spadix*, all. *Blumenkolben*, angl. *spadix*, it. *spadice*] Mode d'inflorescence qui consiste en un assemblage de fleurs sessiles sur un axe commun.

SPADICIFLORES. s. f. pl. Groupe de plantes dont les fleurs sont rangées en spadices, et comprenant les *Aroïdées*, *Typhacées* et *Pandanées*.

SPAGIRIE. s. f. [*ars spagirica*, de σπάειν, séparer, et ἀγείρειν, rassembler; all. *spagirie*, *Chemie*, angl. *spagyry*. *chymistry*, it. *spagiria*, esp. *espagiria*]. Nom donné autrefois à la chimie, parce qu'elle enseigne l'art d'analyser les corps et de les recomposer.

SPAGIRIQUE. adj. Qui concerne la spagirie. — *Art spagirique*. La chimie. — *Médecine spagirique*. Celle qui faisait exclusivement usage de remèdes chimiques : elle était aussi nommée *hermetique*, parce qu'on supposait que les moyens qu'elle employait avaient été trouvés dans les livres d'Hermès. — *Remedes spagiriques.* Les remèdes chimiques, par opposition aux remèdes *galéniques* ou végétaux.

SPAGIRISTES. s. m. pl. [all. *spagirist*, *alchimist*, angl. *spagirist*, it. *spagirico*, esp. *espagirico*]. Secte de médecins qui prétendaient expliquer les changements qui s'opèrent dans le corps humain, en santé et en maladie, de la même manière que les chimistes de leur temps expliquaient ceux du règne inorganique.

SPANIOLITMINE. s. f. [all. *spaniolitmin*, angl. *spaniolitmine*, it. *spaniolitmina*]. Une des matières colorantes du tournesol, où il se forme probablement par action de l'air sur l'azolitmine. Rouge clair, insoluble dans l'éther et dans l'alcool, il se dissout en petite quantité dans l'eau.

SPARADRAP. s. m. [bas lat. *sparadrapum* ou *sparadrapus*, all. et angl. *sparadrap*, it. *sparadrappo*, esp. *esparadrapo*]. Feuille de papier, ou tissu de lin, de coton, de soie, qu'on recouvre uniformément d'une couche médicamenteuse ou qu'on imprègne de quelque mélange résineux ou emplastique. Le sparadrap, étant destiné à être appliqué sur la peau, doit être composé de manière qu'il puisse y adhérer avec facilité. V. BANDELETTE, DIACHYLON et TOILE. — *Sparadrap de cire.* V. TOILE *de mai.* — *Sparadrap vésicant.* V. VÉSICATOIRE.

SPARADRAPIER. s. m. [all. *sparadrapholz*]. Instrument propre à préparer les sparadraps. Il consiste en une tablette de bois au-dessus de laquelle est une lame de fer taillée en biseau, supportée à ses extrémités par deux montants, et qui n'est séparée de la tablette que par un intervalle proportionné à l'épaisseur à donner à la couche emplastique ; on fait passer entre la tablette et cette lame la toile sur laquelle on coule l'emplâtre, et la lame en retranche tout l'excédent.

SPARADRAPIQUE. adj. Qui a rapport au sparadrap *papier sparadrapique.*

SPART. s. m. ou **SPARTE.** s. f. Nom donné : 1° à la *stipe* ou *alfa*, plante qui a servi la première à faire la sparterie ; 2° au *lygé.*

SPARTÉINE. s. f. Alcaloïde du genêt à balais (*Spartium scoparium*). Liquide huileux, amer, insoluble dans l'eau, donnant un sulfate soluble, qui rend les battements du cœur plus réguliers et plus forts, sans produire de vomissements ni de diurèse. Le sulfate de spartéine est indiqué dans tous les cas d'asthénie cardiaque, avec ralentissement du pouls, avec ou sans lésions valvulaires : 5 à 25 centigr. par jour, en pilules ou en potion. L'effet est plus rapide et plus durable qu'avec la digitale ; avec cette dose on n'a pas à redouter les effets d'accumulation, vertiges, éblouissements, fourmillements, etc. (G. Sée).

SPARTERIE. s. f. Nom générique d'ouvrages fabriqués, soit avec le liber, soit avec des feuilles tenaces et flexibles assouplies par le rouissage et le battage, tels que des tapis, des cordes et autres ouvrages très résistants, pouvant être soumis à la teinture. V. ALFA et STIPE.

SPASME. s. m. [*spasmus*, σπασμὸς, all. *Krampf*, angl. *spasm*, it. *spasmo*, esp. *espasmo*]. Contraction involontaire des muscles, notamment de ceux qui n'obéissent pas à la volonté. V. CARPO-PÉDAL, CLONIQUE et TONIQUE. — *Spasme cynique.* V. CANIN. — *Spasme essentiel.* V. NEVROSE. — *Spasme de la glotte.* Contraction spasmodique des muscles de la glotte, qui peut être *symptomatique* d'une affection siégeant dans le larynx (croup, œdème de la glotte, laryngite striduleuse), ou dans le voisinage de cet organe (anévrysme de l'aorte, tumeur de l'œsophage, etc., comprimant le nerf récurrent ou le pneumogastrique), ou d'une névrose (épilepsie, hystérie, etc.). Mais c'est surtout le spasme *essentiel* [*angine thymique, asthme convulsif, asthme infantile, asthme de Millar, asthme thymique, asthme de Kopp, croup cérébral, phréno-glottisme*, etc.] qu'on décrit sous ce nom. C'est une affection des enfants à la mamelle, consistant en contractions convulsives des muscles glottiques et du diaphragme, caractérisées par de courts accès de suffocation, avec cyanose, survenant tout à coup, sans prodromes, entraînant à leur suite de la fatigue et quelques mouvements convulsifs. Cinq ou six de ces inspirations sonores, sans expiration entre elles, assez semblables à ce qu'on observe chez les enfants qui, au milieu de leurs sanglots, ne peuvent, comme l'on dit vulgairement, *reprendre leur haleine*, se font entendre ; puis peu à peu la respiration se rétablit. Ces accès se répètent ou non plusieurs fois par jour et dans quelques cas graves causent la mort par asphyxie. Hérard a montré que c'est un simple phénomène spasmodique qui représente pour les enfants du premier âge la laryngite striduleuse des enfants plus âgés ; que c'est un accident nerveux et non une maladie spéciale. Des accès semblables peuvent être déterminés à tout âge par l'introduction de liquides dans le larynx, suscitant une véritable contracture ou des crampes douloureuses des muscles tant intrinsèques qu'extrinsèques du larynx, qu'exagère la frayeur et qu'accompagnent des inspirations sonores. Ce spasme peut effrayer, mais reste sans aucun danger et cesse en peu d'instants par les mouvements de déglutition, surtout en buvant. — *Spasme des membres et des mâchoires.* V. CONTRACTURE. — *Spasme musculaire idiopathique.* V. TÉTANOS *intermittent.* — *Spasme œsophagien.* V. ŒSOPHAGISME. — *Spasme des reins.* V. NÉPHRALGIE. — *Spasme utérin.* Contraction spasmodique des fibres de la matrice qui fait qu'après l'expulsion du produit et pendant la délivrance cet organe prend des configurations variées : tantôt cylindrique, tantôt globuleux, parfois se contractant dans une de ses parties, il peut prendre la forme d'un sablier. La contraction porte rarement sur l'orifice externe ou sur la totalité du corps, quelquefois sur une partie du corps, le plus souvent sur l'orifice interne. Guillemot désigne par le mot anglais *hour-glass* le spasme qui tient à la forme de la matrice elle-même, et par *chatonnement* la conformation qu'elle prend en se moulant sur le délivre retenu dans la cavité. Dans le *hour-glass* ou spasme de l'orifice interne, si l'on porte la main dans la matrice, on découvre dans le vagin son col si défiguré, qu'il ressemble à une portion de gros intestin tronqué et au fond duquel se trouve, de 4 à 8 centimètres de hauteur, une espèce d'étranglement qui est l'orifice interne froncé et presque entièrement fermé. Le spasme cesse ordinairement de lui-même au bout de quelque temps, et on peut hâter cette cessation en portant sur la partie contractée une pommade contenant de l'extrait de belladone ; alors le placenta sort de lui-même s'il est libre d'adhérences, ou peut être artificiellement décollé et extrait s'il est adhérent. Mais si, avant que le spasme ait disparu, une hémorragie utérine apparaît par suite d'adhérences et de décollement partiel du placenta, il est nécessaire d'extraire immédiatement celui-ci après avoir anesthésié la parturiente par des inhalations de chloroforme. — *Spasme de la vessie.* Contractions douloureuses de la vessie causées par la présence de calculs vésicaux ou par la cystite. On les fait disparaître par l'administration des antispasmodiques, de la belladone en particulier, les bains chauds, etc.

SPASMODIQUE. adj. [*spasmodicus*, σπασμώδης, all. *spasmodisch*, angl. *spasmodic*, it. *spasmodico*, esp. *espasmodico*]. Qui appartient aux spasmes, qui est caractérisé par des spasmes : *colique spasmodique.* — *Croup spasmodique.* La laryngite striduleuse.

SPASMOLOGIE. s. f. [*spasmologia*, de σπασμός, spasme, et λόγος, discours ; all. *Spasmologie*, angl. *spasmology*.

it. *spasmologia*, esp. *espasmologia*]. Traité des spasmes.

SPASTIQUE. adj. [angl. *spastic*, it. *spastico*, esp. *espastico*]. S'est dit pour spasmodique.

SPATH. s. m. [all. *Spath*, angl. *spathum*, it. *spato*, esp. *espato*]. Nom collectif de tous les minéraux à texture lamelleuse et brillante. — *Spath calcaire.* Carbonate de chaux cristallisé. — *Spath fluor* (*fluorine*). Fluorure de calcium natif. — *Spath pesant.* Sulfate de baryte.

SPATHACÉ, ÉE. adj. [*spathaceus*, all. *blumenscheidig*, angl. *spathaceous*, it. *spataceo*, esp. *espataceo*]. Qui est pourvu d'une spathe.

SPATHE. s. f. [*spatha*, de σπάθη, épée et spatule; all. *Blumenscheide*, angl. *spathe*, it. *spata*, esp. *espata*]. Involucre foliacé ou membraneux, propre aux plantes monocotylédones, qui se compose d'une seule ou d'un petit nombre de feuilles ou bractées larges, embrassantes, et pouvant envelopper les fleurs.

SPATHÉ, ÉE. adj. [*spathatus*, all. *spathig*, angl. *spathous*, esp. *espatado*]. Qui est accompagné d'une spathe.

SPATHELLE. s. f. [*spathella*, all. *Blumenscheidchen*, it. *spatilla*, esp. *espatilla*]. Petite spathe qui accompagne chaque fleur dans un assemblage muni d'une spathe générale.

SPATHIDIE. s. f. Genre d'infusoires ciliés.

SPATHIQUE. adj. [all. *spathig*, angl. *spatic*, *spatical*, it. *spatico*, esp. *espatico*]. Qui est de la nature du spath, qui a une texture lamelleuse. — *Acide spathique.* V. Fluosilicique. — *Fer spathique.* V. Carbonate *de fer.*

SPATULE. s. f. [*spathula*, diminutif de *spatha*, σπάθη; all. *Spatel*, angl. *spatula*, it. *spatola*, esp. *espatula*]. Instrument de chirurgie et de pharmacie, plat à un bout et arrondi à l'autre, dont on se sert pour remuer ou pour étendre les électuaires, les onguents, les emplâtres, etc.

SPATULÉ, ÉE. adj. [*spatulatus*, all. *spatelfärmig*, angl. *spatulate*]. Se dit, en botanique, d'une partie rétrécie à la base, large et arrondie au sommet, en manière de spatule.

SPÉCIALISATION. s. f. [all. *Specialisirung*, angl. *specialisation*, it. *spezialisazione*, esp. *especialisacion*]. Terme employé, en médecine, soit pour désigner la détermination d'une maladie ou d'un symptôme d'abord confondus avec d'autres, soit pour indiquer qu'un symptôme prend un caractère net et bien déterminé ou spécial, après avoir été peu manifeste ou général.

SPÉCIALISME. s. m. L'emploi d'une spécialité.

SPÉCIALISTE. s. m. [all. et angl. *Specialist*, it. *spezialista*, esp. *especialista*]. Médecin qui se consacre principalement, ou exclusivement, au traitement de certaines maladies, maladies des yeux, des oreilles, des dents, de l'appareil urinaire, de la peau, affections vénériennes, aliénation mentale, maladies qui atteignent de préférence les enfants ou les femmes, etc.; traitement de certaines difformités, comme les déviations de la colonne vertébrale et des dos des membres; à la pratique de certaines opérations, telles que la cystotomie et la lithotritie. L'intelligence et la vie ont des bornes qui ne permettent pas à l'homme de connaître également bien tout ce que les générations précédentes ont découvert dans les diverses branches de l'art de guérir, et moins encore de suppléer par son expérience personnelle, quelque étendue qu'elle puisse être, à cette incapacité qui ressort de la nature même. Il n'y a d'autre voie, pour arriver à la connaissance des moyens utiles dans chaque cas particulier, pour faire des découvertes techniques et surtout pour les asseoir sur des bases solides, que de limiter le cercle des investigations. Ce n'est donc pas en vue des véritables intérêts de la science et de l'humanité que quelques personnes affectent de parler avec dédain des *spécialités médicales*, qui ont existé de tout temps et sont consacrées par la séparatio nnaturelle entre l'art et la science et par la division de l'*art de guérir* en médecine proprement dite et en chirurgie. Mais les spécialistes ne peuvent être utiles qu'autant qu'ils ont étudié l'ensemble de l'art avant de se livrer à la spécialité de leur choix, qu'ils connaissent assez les principes positifs dans toutes les branches pour n'être jamais pris au dépourvu dans les diverses occurences de la pratique, et qu'ils savent faire tourner les résultats de leurs recherches particulières au profit de la science. Leurs rapports, soit avec la médecine, soit avec la chirurgie, sont de même nature que ceux qui existent entre ces deux grandes divisions, dont les empires se confondent sur la ligne indécise de leurs frontières. Comme il serait honteux à un médecin ou à un chirurgien de se faire de son ignorance absolue d'une des deux branches de l'art un titre de supériorité dans l'exercice de l'autre, de même un spécialiste qui perdrait de vue l'ensemble de l'art descendrait, comme les renoueurs, les rebouteurs, les rhabilleurs, au plus bas degré d'un industrialisme dangereux, que, dans le silence des lois, l'opinion publique doit flétrir.

SPÉCIALITÉ. s. f. — *Spécialité médicale.* V. Spécialiste. — *Spécialité pharmaceutique.* V. Remède *secret.*

SPÉCIFICISME. s. m. Doctrine des spécificistes.

SPÉCIFICISTE. s. m. Médecin qui fait reposer l'étude des maladies sur la détermination de leur spécificité.

SPÉCIFICITÉ. s. f. [de *spécifique*; *Spezificität*, angl. *specificity*, it. *specificità*]. Qualité de ce qui est spécifique. — *Spécificité des causes des maladies.* V. Spécifique (*Cause*). — *Spécificité d'une cellule, d'un élément anatomique, d'une fibre*, etc. Ensemble de caractères que ne possèdent pas les autres cellules, fibres, etc., et qui font qu'on doit considérer cet élément comme *espece* distincte. Or, comme à toute disposition anatomique spéciale correspond quelque particularité physiologique, il importe de distinguer les uns des autres des éléments qui diffèrent entre eux, bien qu'ils puissent rentrer dans un même groupe, comme celui des cellules, des fibres, etc. — *Spécificité d'un médicament.* Propriété que possède ce médicament d'agir particulièrement sur telle ou telle lésion et d'en faire disparaître les symptômes. La *spécificité d'action de certains médicaments* repose, d'une part, sur les propriétés qui leur appartiennent, et de l'autre sur les rapports moléculaires qui peuvent s'établir par l'assimilation entre eux (selon leur composition chimique) et tel ou tel tissu (d'après la composition immédiate de ses éléments). Elle peut aider à déterminer la nature, la spécificité des maladies dans les cas où l'observation directe sur le cadavre ou les produits morbides ne peut être faite : *Naturam morborum curationes ostendunt.* — *Spécificité morbide* [anciennement, *nature propre*, *qualité occulte et essentielle des maladies*]. Déterminer la *spécificité* ou la *nature d'une maladie*, c'est déterminer le mode de changement accidentel survenu dans la quantité ou dans l'état moléculaire des principes immédiats constituant les humeurs et les éléments anatomiques, en un mot, l'altération de la substance organisée qui est le point de départ du trouble des actes propres à cette substance. Cette altération et les pertubations dans les propriétés de cette matière qu'elle entraîne diffèrent selon la constitution et la structure des parties organisées, liquides et solides, selon les propriétés qui leur sont inhérentes. Elles pourront être déterminées pour toutes les maladies, à condition d'étudier la constitution intime de la substance organisée à l'état normal ainsi que ses divers modes d'activité, avant de chercher à en observer les modifications accidentelles.

SPÉCIFIQUE. adj. [*specificus*, de *species*, espèce, et *facere*, faire; all. *specifisch*, angl. *specific*, it. *specifico*, esp. *especifico*]. Se dit de ce qui appartient à l'espèce, de ce qui caractérise l'espèce. — *Causes spécifiques.* Agents qui déterminent une lésion et des troubles spéciaux du sang ou des tissus, ou de tel tissu en particulier. Tels sont presque tous les poisons, les venins, les virus et les contages. Il y a des causes morbides spécifiques comme il y a des *médicaments spécifiques.* Les principes qui doivent guider dans la détermination de leur action sont les mêmes. En effet, selon leur composition et leurs propriétés, les poisons seront assimilés plus facilement par tel ou tel tissu et l'altéreront de telle ou telle manière ; selon le mode d'altération des humeurs constituant les virus, ces virus détermineront une altération correspondante des substances organiques de nos tissus et de nos humeurs. — *Maladie spécifique.* Celle qui est déterminée ou guérie par une cause ou un médicament spécifiques. — *Médicament spécifique.* V. SPÉCIFICITÉ. = *Pesanteur spécifique des corps.* V. DENSITÉ.

SPÉCIFIQUE. s. m. [*Specificum*, *Eigenmittel*, angl. *specific*, it. *specifico*, esp. *especifico*]. Médicament qui exerce une action spéciale sur telle ou telle maladie en particulier. V. ACTION *des médicaments*, MÉDICAMENT et SPÉCIFICITÉ. = *Spécifique de Weismann.* Le sulfate de cuivre ammoniacal.

SPÉCIOLÉ. s. m. Espèce pharmaceutique (Chereau).

SPECTRAL, ALE. adj. Qui concerne le spectre. — *Analyse spectrale.* V. SPECTROMÉTRIQUE.

SPECTRE. s. m. [*spectrum*, de *spicere*, voir ; φάσμα, all. *Spectrum*, *Farbenbild*, angl. *spectrum*, it. *spettro*, *colorato*, esp. *espectro*]. Image colorée que produit la lumière décomposée par son passage au travers d'un prisme (V. LUMIÈRE). L'image fournie par la lumière du soleil ainsi décomposée (*spectre solaire*) se compose de sept couleurs simples, indécomposables, correspondant à des rayons lumineux inégalement réfrangibles. Lorsque la décomposition du spectre est faite à l'aide d'un prisme de sel gemme, on constate non seulement que ses propriétés calorifiques croissent du violet au rouge, mais encore qu'il existe au delà du rouge un prolongement du spectre composé de rayons calorifiques obscurs, dits infra-rouges. De même, si on reçoit le spectre solaire sur une des substances que la lumière décompose par une action chimique, telles que celles qui sont employées en photographie, on constate que les rayons ont une action chimique d'autant plus prononcée, qu'on approche davantage du violet, et qu'au delà de celui-ci il existe des rayons chimiques dits ultra-violets. Le spectre solaire, outre les sept couleurs principales dont il se compose et qui se fondent les unes dans les autres par une infinité de nuances, présente plusieurs raies ou bandes obscures (fig. 451), lesquelles semblent marquer la place des nuances qui font défaut dans la lumière solaire. Ces raies (*raies de Frauenhofer*) sont toujours en même nombre et dans la même position, d'où l'on a été autorisé à conclure que la lumière du soleil est, dans son essence, invariable. Elles ne sont pas réparties uniformément dans le spectre solaire, mais réunies en groupes dont les principaux, les plus faciles à observer, sont désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, *a*, *b*. D'autre part, différents sels et oxydes métalliques, introduits dans une flamme blanche ou obscure par elle-même, lui communiquent des teintes diverses, et la flamme, soumise alors à l'analyse par le prisme, donne des spectres tout différents du spectre solaire, n'offrant, en général, qu'un nombre de nuances très restreint, quelquefois même une seule ; il peut arriver que ces nuances se présentent sous forme de raies lumineuses, situées précisément à la place occupée, dans le spectre solaire, par une raie obscure : c'est sur cette diversité de coloration des spectres ainsi engendrés que repose l'analyse spectrométrique. = *Spectres oculaires.* Les *mouches volantes.* V. MYIODOPSIE.

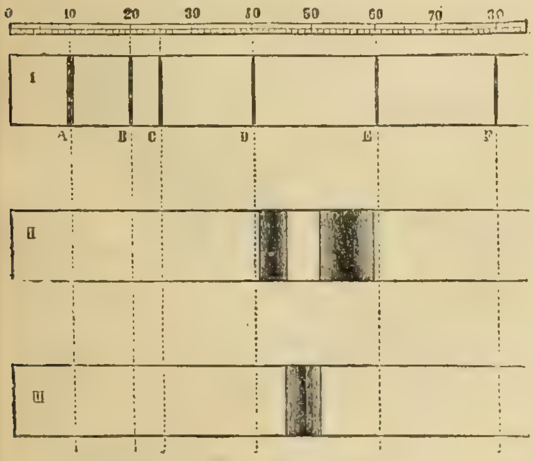

FIG. 451.

SPECTROMÈTRE. s. m. Le spectroscope.

SPECTROMÉTRIE. s. f. [de *spectre*, et μέτρον, mesure ; all. *Spectralanalyse*, angl. *spectrometry*, it. *spettrometria*, esp. *spectrometria*]. Méthode d'analyse qualitative fondée par Bunsen et Kirchhoff sur l'observation et la comparaison des spectres produits par les différents corps ; elle permet de reconnaître avec certitude la nature des éléments présents dans les flammes artificielles, et, par suite, de déterminer la constitution chimique des corps. Non seulement chaque substance communique au spectre de la flamme au sein de laquelle sa vapeur se répand des caractères invariables qui décèlent sa présence ; mais une quantité infinitésimale, un millionième de milligramme, par exemple, suffit pour manifester d'une façon très sensible les caractères propres à son radical. Ainsi une flamme contenant du sodium donne un spectre dans lequel se trouve une raie jaune très brillante ; la présence du lithium est annoncée par une raie rouge et par une raie jaune dont le siège n'est pas le même que celle du sodium ; la présence du strontium, par une raie bleue, etc. La spectrométrie a même fait découvrir l'existence de certains métaux, par suite des raies nouvelles, n'appartenant à aucun métal connu, qu'a présentées le spectre de la flamme qui les contenait : tels sont le cæsium et le rubidium (Bunsen et Kirchhoff), le thallium (Crookes), le gallium (Lecoq de Boisbaudran).

SPECTROMÉTRIQUE. adj. Qui se rapporte à la spectrométrie. — *Analyse spectrométrique.* Celle qui a pour but de reconnaître la nature des corps par les spectres que donnent les flammes qui les contiennent. On l'opère à l'aide d'un *bec de Bunsen*, construit de manière à donner à volonté une flamme éclairante ou bien une flamme obscure, mais très chaude, par la combustion incomplète dans le premier cas, complète dans le second, des particules charbonneuses du gaz d'éclairage ordinaire. C'est dans la flamme obscure qu'on introduit, au moyen d'un fil de platine soudé à l'extrémité d'un petit tube de verre, une gouttelette de la solution métallique qu'on veut examiner. Pour rendre cet examen possible, il fallait introduire dans l'appareil une disposition qui permît d'obtenir à la fois, dans le champ d'une lunette, deux spectres superposés dont toutes les parties homologues fussent situées sur le même plan. On s'assure si les raies de ces différents spectres coïncident de part et d'autre, et, dans le cas où elles occupent des positions différentes, on mesure les distances qui les séparent.

SPECTROSCOPE. s. m. [de *spectre*, et σκοπεῖν, examiner]. Appareil composé d'un prisme dispersant les rayons de la lumière et les projetant sur les corps transparents qui modifient les raies du spectre de telle ou telle manière, suivant leur nature moléculaire intime.

SPECTROSCOPIE. s. f. L'emploi du spectroscope.

SPECTROSCOPIQUE. adj. Qui concerne la spectroscopie. V. SPECTROMÉTRIQUE.

SPECTROSCOPISTE. s. m. Celui qui fait de la spectroscopie. V. SPECTROMÉTRIE.

SPÉCULAIRE. adj. — *Fer spéculaire*. V. OXYDE *de fer*.

SPÉCULATIF, IVE. adj. [all. *speculativ*, angl. *speculative*, it. *speculativo*, esp. *especulativo*]. — *Médecine spéculative* [θεωρητικὴ]. Celle qui s'appuie sur un ensemble de théories. Dans l'antiquité, les dogmatiques et les empiriques débattaient par des arguments, exposés par Celse, s'il fallait avoir une médecine spéculative ou s'en rapporter seulement à l'empirisme. Mais ce n'était alors qu'une question sans solution possible, puisque les bases de la spéculation faisaient défaut. Aujourd'hui il est possible d'avoir une médecine spéculative, et elle se fait tous les jours sous nos yeux par les travaux qui rattachent et subordonnent la pathologie et la biologie. La médecine comprend : 1° la connaissance des maladies ; 2° l'action des modificateurs qui peuvent procurer la guérison et entretenir la santé. La connaissance des maladies se divise, comme pour l'état normal, en anatomie (dite ici *anatomie pathologique*), et en physiologie (dite ici *symptomatologie*). Toute la doctrine de l'anatomie pathologique repose sur l'anatomie générale, comme toute la doctrine de la pathologie repose sur la physiologie générale. D'autre côté, l'étude des modificateurs est un cas particuliers de la recherche de l'action réciproque que les milieux et l'être vivant exercent les uns sur les autres. De la sorte, la médecine a les mêmes fondements que la biologie, et ne peut plus offrir une succession de systèmes. Ces systèmes étaient des essais provisoires qui sont maintenant remplacés d'une manière définitive par l'extension des lois biologiques aux faits de maladie.

SPÉCULUM. s. m. [καθοπτὴρ, all. *Speculum*, *Spiegel*, angl. *speculum*, it. *specolo*, esp. *especulum*]. Mot latin qui signifie *miroir*, et qu'on emploie en français pour désigner des instruments propres à dilater l'entrée de certaines cavités, de manière à en voir l'état intérieur directement ou au moyen des surfaces réfléchissantes de ces instruments. Souvent aussi les spéculums font l'office de conducteurs, et permettent de porter profondément jusque sur une partie malade un instrument ou un topique : tels sont les *speculum oris, oculi, ani, uteri*, etc., destinés à tenir ouverts la bouche, l'œil, l'anus, le vagin ou l'orifice de la matrice. — *Spéculum ani*. Instrument employé autrefois pour dilater l'anus ; il était composé de deux lames un peu recourbées, portées à angle droit sur deux leviers joints par une charnière. L'instrument, étant fermé, représentait une sorte de bec conique qu'on introduisait dans l'anus. On écartait ensuite les deux lames en rapprochant les leviers, et l'on pouvait explorer ainsi l'intérieur du rectum. — *Speculum gutturis*. Instrument de bois imaginé par Sanson, pour tenir la langue abaissée et explorer librement l'isthme du gosier et le pharynx. Sa face linguale ou inférieure est convexe transversalement, concave dans sa longueur ; la face palatine, supérieure, présente une disposition inverse ; l'extrémité pharyngienne ou postérieure est large, mince et évasée ; l'extrémité dentaire est épaisse, étroite, et continue à l'angle droit avec un manche. — *Spéculum laryngien* (De Labordette). Spéculum bivalve s'ouvrant transversalement, prenant son point d'appui en haut de la valve fixe ou supérieure, d'où un mouvement excentrique de bascule. La valve postérieure est disposée en courbe, de façon à suivre le voile du palais et à descendre plus ou moins profondément dans le pharynx. La valve inférieure, plus courte, s'arrête à la base de la langue, qu'elle déprime en avant par le mouvement de bascule, et fait faire saillie à l'épiglotte. L'instrument, introduit dans la bouche, est poussé aussi avant que possible ; la branche postérieure, descendue dans le pharynx, sert de point d'appui ; c'est alors qu'on abaisse la langue sans difficulté, en faisant manœuvrer la valve antérieure qui laisse immédiatement apercevoir l'orifice béant du larynx. Il se réfléchit, d'ailleurs, dans le miroir placé au-dessus de lui dans la partie interne de la branche supérieure de l'instrument. — *Speculum nasi*. V. RHINOSCOPE. — *Speculum oculi*. V. OPHTALMOSTAT. — *Spéculum oris*. Dilatateur de la bouche. Les intruments inventés dans ce but, tels que celui de Levret, celui de Caqué, de Reims, etc., sont inusités. Pour examiner l'intérieur de la cavité buccale, on se sert soit d'un bouchon de liège placé entre les dents molaires, soit d'un abaisse-langue ou glossocatoche. — *Spéculum de l'oreille* ou *otoscope*. Il existe deux modèles de spéculums ordinairement usités : le spéculum d'Itard et le spéculum de Toynbee. Ces spéculums, introduits dans le conduit auditif externe, permettent d'examiner ce conduit ainsi que la membrane du tympan située à sa partie profonde. — *Spéculum uteri*. Tube d'étain, très poli, légèrement conique, dont le calibre est proportionné à l'ampleur du vagin. L'extrémité *utérine* de ce tube, c'est-à-dire celle qui doit être en contact avec le col de l'utérus, présente un rebord circulaire, arrondi, pour embrasser ce col sans le blesser ; l'autre extrémité, un peu plus évasée, est taillée en bec de flûte allongé, de manière à présenter inférieurement une sorte de gouttière

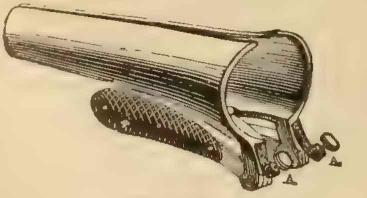

FIG. 452.

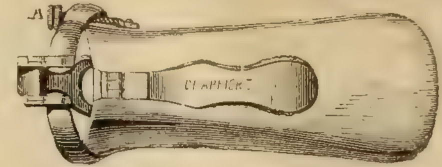

FIG. 453.

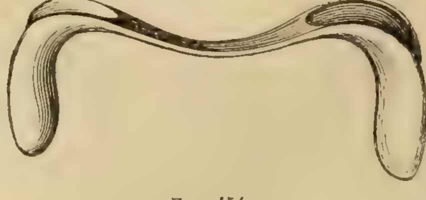

FIG. 454.

par laquelle on saisit l'instrument pour l'introduire dans le vagin et le tenir fixe. Dupuytren a remplacé la partie échancrée et allongée de cet instrument, qui lui donnait une longueur gênante, par un manche courbé presque à angle droit. Pour faire usage du spéculum, le chirurgien place la femme à peu près dans la même position que pour l'accouchement; assis au-devant d'elle, il écarte d'une main les grandes et petites lèvres, en ayant soin de bien effacer les plis que fait la membrane muqueuse; puis, prenant de l'autre main le spéculum préalablement enduit d'un corps gras quelconque, il le fait pénétrer lentement en appuyant fortement sur la fourchette et en le dirigeant d'abord d'avant en arrière, puis un peu de bas en haut, selon l'axe de la vulve et du vagin; lorsque l'instrument est en place, sa face interne, faisant office de réflecteur, éclaire d'une vive lumière les parties auxquelles aboutit son extrémité utérine, moyennant toutefois qu'on approche de l'orifice de l'instrument une bougie allumée, lorsque la clarté du jour est insuffisante. Peu d'instruments ont subi autant de modifications que le spéculum uteri. Ces modifications ont eu, en général, pour but de substituer à un instrument volumineux et d'une seule pièce, dont l'introduction est quelquefois un peu pénible pour la femme, un instrument qu'on puisse introduire sous un petit volume, qui se déploie ensuite progressivement, et qui dilate l'intérieur du vagin plus que son orifice vulvaire : de là des *spéculums brisés*, c'est-à-dire composés de pièces plus ou moins multipliées, de branches, de ressorts destinés à les faire jouer, etc. Les spéculums le plus souvent employés de nos jours sont : le *spéculum de Ricord* (fig. 452); le *spéculum de Cusco*, ou en bec de canard (fig. 453) dont les valves, élargies à leur extrémité utérine, permettent de déplisser fortement le vagin; le *spéculum de Bouveret* (fig. 455) qui présente tous les avantages du spéculum de Cusco, et qui, muni d'une seule articulation comme le spéculum de Ricord, peut être enlevé facilement sans abandonner de la main l'hystéromètre dans les cas où l'on a introduit la sonde dans le col pour pratiquer le cathétérisme de la cavité utérine. On emploie encore assez souvent le *spéculum de Gemrig* qui ressemble à un spéculum de Cusco muni d'une seule articulation, et dont les valves peuvent subir un mouvement d'écartement grâce à la disposition des branches qui servent à saisir l'instrument : il est particulièrement utile lorsqu'on veut pratiquer l'amputation du col au moyen du fil galvanocaustique. Le *spéculum de Bozeman*, composé de trois valves, est surtout employé dans le traitement de la fistule vésico-vaginale. Enfin le *spéculum de Sims* (fig. 454) est un instrument composé d'une tige se terminant à chaque extrémité par une valve en forme de gouttière arrondie au bout et terminée par un cul-de-sac qui lui donne la forme d'un demi-bec de canne. Cet instrument inventé pour l'opération de la fistule vésico-vaginale est très employé en Angleterre et surtout en Amérique pour pratiquer l'exploration des organes génitaux. Pour découvrir le col au moyen de ce spéculum, la femme doit être couchée sur le côté gauche, la face regardant le lit sur lequel elle est placée; la valve est alors placée sur la paroi postérieure du vagin; il suffit d'attirer l'instrument en arrière pour voir le vagin, l'entr'ouvrir et mettre le col à découvert.

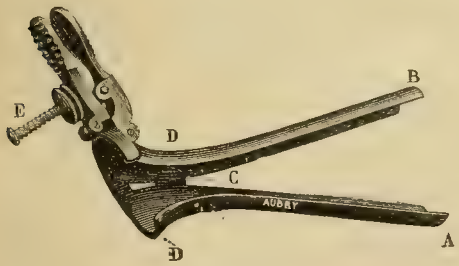

Fig. 455.

SPEDALSKHED ou **SPEDALSK**. s. m. Synonyme de *radesyge*.

SPELTRE. s. m. Nom inusité du zinc.

SPERMACETI. s. m. [all. *Wallrath*, angl. et it. *spermaceti*, esp. *espermaceti*]. V. Cétine.

SPERMATIE. s. f. [σπερμάτιον, petite graine]. V. Spermogonie.

SPERMATINE. s. f. [all. *Spermatin*, angl. *spermatine*, it. *spermatina*, esp. *espermatina*] (Hünefeld, 1827). Matière albuminoïde que renferme le sperme, et que Vauquelin et John regardent comme un mucus particulier. La spermatine est une substance analogue à la mucine, dont elle diffère par la propriété qu'elle possède, quelque temps après l'émission du sperme, de pouvoir, en vertu de causes inconnues, se dissoudre dans l'eau, qui n'avait fait jusque-là que la gonfler, et de produire ainsi un liquide clair qui ne se coagule plus par l'ébullition.

SPERMATIQUE. adj. [*spermaticus*, σπερματικὸς, all. *spermatisch*, angl. *spermatic*, it. *spermatico*, esp. *espermatico*]. Qui a rapport au sperme. — *Animalcule spermatique*. V. Spermatozoaire. — *Artères spermatiques*. Artères au nombre de deux, l'une droite et l'autre gauche, qui naissent de la partie latérale de l'aorte, descendent sur les côtés de la colonne vertébrale, en avant du psoas et de l'uretère, en dedans des veines spermatiques, en arrière du cæcum à droite, de l'S iliaque à gauche, et se comportent ensuite différemment selon le sexe. Chez l'homme, l'artère spermatique, placée à côté du conduit déférent, traverse le canal inguinal, et, parvenue dans le scrotum, se divise en deux branches, dont l'une va au testicule et l'autre à l'épididyme. Chez la femme, cette artère est dite *utéro-ovarienne*. — *Cordon spermatique* ou *testiculaire* (*funiculus spermaticus*). Ensemble des organes qui se portent du canal inguinal au testicule, c'est-à-dire le canal déférent, les artères spermatique, funiculaire et déférentielle, les veines spermatiques, les lymphatiques et les nerfs du testicule. Tous ces organes sont unis entre eux par un tissu cellulaire lâche. Le *canal déférent* est placé à la partie postérieure du cordon; il donne au doigt qui le presse la sensation d'une plume de corbeau. En arrière de lui on trouve un petit groupe de veines accompagnant l'artère funiculaire. L'*artère spermatique*, unique, est placée à la partie antérieure du cordon à quelques millimètres en avant du canal déférent. L'*artère déférentielle* est accolée au canal déférent. Les *veines spermatiques* sont nombreuses, et forment deux groupes : un groupe principal, composé de plusieurs veines volumineuses qui entourent l'artère spermatique, en avant du canal déférent; et un groupe accessoire, formé de deux ou trois petites veines, qui se placent derrière ce canal. Venus du testicule et de l'épididyme, les *lymphatiques* entourent l'artère et les veines spermatiques. Les *nerfs* forment le *plexus spermatique* qui accompagne l'artère spermatique, et le *plexus déférentiel* qui descend avec le canal déférent. Du bord supérieur du testicule, le cordon monte presque verticalement jusqu'à l'orifice inférieur du canal inguinal, s'engage dans le canal dont il suit la direction, et pénètre dans l'abdomen au-dessous du péritoine, en croisant l'artère épigastrique. Parvenu dans l'abdomen, il forme un coude, se dirige en arrière, et les organes qui le composent se séparent : le conduit déférent s'enfonce dans le bassin pour gagner la partie postérieure de la vessie avec l'artère déférentielle. Les autres vaisseaux remontent vers la région lombaire. Outre la peau et le tissu lamineux sous-cutané, une triple enveloppe revêt le cordon testiculaire. 1° une membrane de tissu lamineux fournie par le *fascia superficialis*, 2° une couche mince formée par les fibres du crémaster ; 3° un prolongement tubiforme tirant son origine du *fascia transversalis*, au niveau de l'orifice supérieur du canal inguinal.— Le cordon spermatique peut être affecté d'inflammation (V. Funiculite), d'*hématocele*, d'*hydrocele*, de *varicocele* (V. ces mots) Le *cancer* du cordon est rarement primitif, mais accompagne souvent le *sarcocele cancéreux*. Les autres tumeurs, *kystes*, *gommes*, *lipomes*, sont exceptionnelles, et nécessitent les premières une ponction, les secondes un traitement interne antisyphilitique ; contre les dernières, aucune intervention n'est nécessaire. — *Fonction spermatique*. Fonction caractérisée par la génération d'un produit spécial, les cellules embryonnaires mâles (*spermatoblastes*), de chacune desquelles dérive un spermatozoïde, qui, devenu libre et arrivé sur l'ovule, y détermine l'apparition des cellules constituant l'embryon. Elle a pour condition d'accomplissement la propriété de naissance, et satisfait à la nécessité des conditions indispensables à remplir pour qu'il y ait *génération*. Ses organes sont le testicule, l'épididyme, le canal déférent et les glandes qui lui sont annexées, près des vésicules séminales, ces vésicules mêmes, la prostate et tous les muscles concourant à l'éjaculation qui en est l'acte final ; tandis que les actes antécédents sont ceux de production du sperme, de transport de ce liquide dans des vésicules où il séjourne quand il y en a, et d'addition de diverses humeurs aux spermatozoïdes, telles que les liquides des glandes prostatiques et de Cowper au moment de l'éjaculation. — *Nerfs spermatiques*. Rameaux nerveux du plexus spermatique qui accompagnent chaque artère spermatique avec laquelle ils pénètrent dans le testicule. — *Plexus spermatiques*. Ils sont au nombre de deux et sont formés par des branches nerveuses dont les unes viennent directement du plexus solaire, les autres des plexus rénaux. — *Veines spermatiques*. Au nombre de cinq ou six de chaque côté, elles accompagnent l'artère spermatique, contribuent à former le cordon spermatique, et s'ouvrent, celles du côté droit dans la veine cave inférieure, et celles du côté gauche dans la veine rénale correspondante. Ce sont ces veines qui, chez l'homme, forment au-dessus du testicule un réseau veineux nommé *plexus veineux spermatique*, et, au-devant du muscle psoas, un autre plexus appelé *plexus* ou *corps pampiniforme*. Aux veines spermatiques correspondent, chez la femme, les veines *utéro-ovariennes*, qui suivent le trajet des artères de ce nom. — *Voies spermatiques*. Série d'organes qui servent à l'accomplissement de la fonction spermatique. = *Hydrocele spermatique* [*kyste spermatique*, *hydrocele enkystée spermatique*]. Tumeur liquide enkystée, siégeant d'ordinaire entre le testicule et l'épididyme, à la face postérieure ou sur la partie antéro-inférieure de ce dernier organe, contenant un liquide blanchâtre opalin dans lequel se trouvent des spermatozoïdes et des granules graisseux, ayant probablement pour point de départ la rupture d'un tube de l'épididyme, et susceptible de guérir par la ponction et l'injection iodée. La tumeur est d'abord arrondie, fluctuante, de la grosseur d'une noisette, plus tard elle augmente de volume, détermine parfois une sensation de pesanteur ou de douleur, et prend les caractères de l'hydrocèle vaginale, dont une ponction exploratrice peut quelquefois seule la faire distinguer. les deux affections se traitent du reste de la même façon. Dans le sarcocèle kystique, les tumeurs font corps avec le testicule et sont comme enchâssées dans son parenchyme, tandis que les kystes spermatiques en sont isolés et adhérent à l'épididyme.

SPERMATISÉ, ÉE. adj. Qui est mêlé de sperme.

SPERMATISME. s. m. [de σπέρμα, semence ; all. *Spermatismus*, angl. *spermatism*, it. *spermatismo*, esp. *espermatismo*]. Hypothèse d'après laquelle le sperme contiendrait les parties essentielles du nouvel être, auquel l'acte procréateur ne ferait que procurer, de la part de la femelle, l'espace et la nourriture nécessaires à son développement (Aristote, Hill, Darwin, Hartsoecker, Boerhaave, etc.). Il n'y a rien de vrai dans cette hypothèse ; seulement les spermatozoïdes déterminent l'évolution du vitellus par un contact direct de leur substance.

SPERMATISTE. s. m. et adj. Nom donné aux partisans de l'hypothèse du spermatisme.

SPERMATOBLASTE. s. m. [de σπέρμα, sperme, et βλαστός, germe]. V. Spermatozoaire.

SPERMATOCÈLE. s. f. [*spermatocele*, de σπέρμα, sperme, et κήλη, tumeur ; all. *Samenbruch*, angl. et it. *spermatocele*, esp. *espermatocele*]. Gonflement et tension douloureuse du testicule et de ses annexes ; état causé par l'abstinence des plaisirs vénériens, et qui, d'après quelques auteurs, peut amener une véritable inflammation du testicule et du cordon spermatique. — *Spermatocele*. Nom donné quelquefois aux kystes spermatiques.

SPERMATOGENÈSE. s. f. [de σπέρμα, sperme, et γένεσις, génération]. Synonyme de *spermatopoèse*.

SPERMATOLOGIE. s. f. [*spermatologia*, de σπέρμα, sperme, et λόγος, traité, discours ; all. *Spermatologie*, angl. *spermatology*, it. *spermatologio*, esp. *espermatologia*]. Traité sur le sperme.

SPERMATOPÉE. adj. des deux genres. [de σπέρμα, sperme, et ποιεῖν, faire ; all. *samenbereitend*, angl. *spermatopœous*, esp. *espermatopeo*]. Se dit des aliments auxquels on attribue la propriété d'augmenter la production du sperme et d'exciter à l'acte vénérien. Toutes les substances très nutritives, qui augmentent l'activité de nos fonctions, sont *spermatopées*. V. Aphrodisiaque.

SPERMATOPHORE. adj. et s. m. [de σπέρμα, sperme, et φορὸς, qui porte]. Corps long de quelques millimètres, blanc, vermiforme, ou en forme de bouteille, de cornue, pourvu d'une enveloppe analogue aux mucus concrets, ou, chez quelques animaux, résistante comme de la chitine, qui entoure une masse cylindrique de spermatozoïdes faciles à désagréger après rupture de l'enveloppe. Celle-ci, formée d'une ou de plusieurs couches superposées de mucus, distingue les spermatophores des simples agglomérations vermiformes de spermatozoïdes qui se dissocient quand elles sont expulsées de l'organe mâle, et dont la surface est ordinairement hérissée par la saillie de la queue de ceux-ci. Ce sont des agglomérations de ce genre et non des spermatophores que Dujardin a observées le premier sur le cochon d'Inde, le *Sphodrus terricola* et la *Tettigonia orni*, qui depuis ont été étudiées chez beaucoup d'insectes, et que Doyère a décrites sur la *Nais sanguinea*. Les spermatophores se trouvent à l'époque de la fécondation sur les mâles des céphalopodes, de quelques hirudinées, de divers crustacés, etc. Pendant la copulation, le mâle fixe isolément ou en faisceaux ces organes près de l'orifice sexuel de la femelle. Les spermatozoïdes sortent par l'extrémité libre des spermatophores, dont la paroi revient sur elle-même à mesure qu'elle se vide de son contenu, qui est ainsi versé sur les œufs.

SPERMATOPOÈSE. s. f. [de σπέρμα, sperme, et ποιεῖν, faire]. La production du sperme.

SPERMATORRHÉE. s. f. [de σπέρμα, σπέρματος, sperme, et ῥεῖν, couler ; all. *Samenverlust*, *Pollutionen*, angl. *seminal flux*, it. *spermatorrea*, esp. *espermatorrea*]. Écoulement involontaire et spontané du sperme, qui a lieu particulièrement la nuit, en l'absence de toute excitation ou sous l'influence de stimulants qui ordinairement seraient insuffisants pour produire cet effet. L'émission de sperme qui a lieu chez un homme trop continent, sous l'influence de rêves lascifs, et qui s'accompagne d'érections, est un accident qui, le plus souvent, n'atteint nullement la santé, et qu'on distingue, sous le nom de *pollutions nocturnes*, de la spermatorrhée proprement dite. Celle-ci débute ordinairement par ces pollutions : mais lorsque la maladie est définitivement constituée, l'émission involontaire du sperme n'est précédée d'aucun orgasme vénérien, d'aucune érection, et ne s'accompagne d'aucune sensation voluptueuse ; de plus, cette émission a lieu le jour comme la nuit ; quelquefois alors elle est précédée d'une excitation mécanique (équitation, mouvements d'une voiture, etc.) ou provoquée par la vue d'objets réveillant des idées lascives, mais plus tard elle se produit sans la moindre excitation. L'émission du sperme peut accompagner celle de l'urine, et ce dernier liquide prend un aspect blanchâtre, particulier, mais le microscope seul peut faire affirmer la présence des spermatozoïdes, et, par conséquent, du sperme. L'impuissance et la stérilité sont les conséquences habituelles de la spermatorrhée, qui détermine aussi des troubles dyspeptiques, un affaiblissement général, des modifications de la circulation et de la sensibilité générale, parfois enfin certaines névroses, telles que l'hypocondrie. La spermatorrhée est assez commune chez les individus dont le prépuce a une longueur exagérée, par suite de l'irritation du gland que produit alors l'accumulation de la matière sébacée et de l'excitation qui en résulte pour les organes génitaux ; la circoncision peut alors guérir la maladie. Celle-ci peut aussi résulter de l'irritation chronique des voies spermatiques, et disparaître par la cautérisation du canal de l'urètre pratiquée de façon à atteindre le verumontanum au niveau duquel s'ouvrent les canaux éjaculateurs (Lallemand). Lorsque les pertes séminales dépendent d'un état spasmodique des vésicules séminales, mis en jeu par le moindre ébranlement, c'est par les bains de siège chauds, par l'administration interne de belladone, de digitale, d'aconit, qu'il faut agir; quand, au contraire, elles sont sous la dépendance d'un état d'atonie des voies spermatiques, c'est aux bains froids, à l'hydrothérapie, à la noix vomique, à la strychnine, qu'il faut avoir recours (Trousseau).

SPERMATORRHÉIQUE. adj. et s. Qui concerne la spermatorrhée, qui en est atteint.

SPERMATOTHÈQUE. s. f. Poche enveloppant des spermatozoïdes dans divers mollusques, etc.

SPERMATOZOAIRE ou **SPERMATOZOÏDE**. s. m. [de σπέρμα, sperme, ζῶον, animal, et εἶδος, forme ; all. *Samenthierchen*, angl. *spermatozoa*, it. *spermatozoario* ; *animalcule spermatique*, *larve* ou *embryon* des mammifères, etc., Leeuwenhoek; *Trematoda pseudopolygastrica*, Ehrenberg; *Macrocercus*, Hill, de la famille des *Cercozoa* ; *infusoire céphaloïde* (poissons), *uroïde* (oiseaux et reptiles), *cephaluroïde* (mammifères), Czermak ; *filament spermatique*, *spermatozoaire*, *spermazoïde* ou *spermatozoïde*. Quelques auteurs écrivent par abréviation *spermazoaire* et *spermazoïde*]. Élément anatomique du corps des animaux et de certains végétaux jouant le rôle de corpuscule fécondateur et caractérisant le sexe mâle. — *Spermatozoïdes de l'homme*. Filaments microscopiques qui se composent d'une partie plus large et un peu aplatie, qu'on nomme *tête*, *corps* ou *disque*, et d'un long appendice cylindrique appelé *queue*, plus étroit que la tête ; la queue va en s'amincissant toujours, et se termine par une pointe extrêmement fine. Leur longueur totale est de 5 centièmes de millimètre ; la tête a $0^{mm},005$ de long, $0^{mm},003$ de large, et $0^{mm},001$ à $0^{mm},002$ d'épaisseur. Ces corpuscules exécutent des mouvements assez vifs, à l'aide de leur queue, qu'ils font onduler, et progressent avec une vitesse de 4 à 5 millimètres environ par minute. Leur force est assez considérable, car ils écartent aisément de leur chemin des cristaux calcaires dix fois plus gros qu'eux. Les mouvements qu'exécutent les spermatozoïdes ne suffisent pas pour faire dire que ceux-ci sont des animaux, pas plus qu'on ne peut dire qu'une cellule d'épithélium vibratile, entraînée pendant quelques heures par ses cils, est un animal : ce sont des éléments anatomiques spéciaux, isolés, dérivant de cellules particulières. En effet, il résulte des recherches de Neumann, Ebner, etc., que les spermatozoïdes prennent naissance dans des cellules spéciales, dites *spermatoblastes*, contenues dans les conduits séminifères : ces cellules sont accolées contre la face interne des conduits par leur base, de laquelle partent plusieurs prolongements déliés dirigés vers l'axe du conduit : chaque prolongement donne naissance à un spermatozoïde, dont la tête est formée par un renflement occupant la partie du prolongement qui avoisine la base de la cellule. — Fig. 456. Phases diverses de leur développement, d'après Godard. 1, granules spermatiques ; 2 à 4, cellules mères ; 5 à 9, cellules filles ; 10, 11, 12, formation du spermatozoïde et son déroulement jusqu'à état parfait. — Toutefois ce mode de naissance a été contesté par plusieurs auteurs, qui regardent les spermatoblastes comme n'existant pas ou ne prenant pas part à la production des spermatozoïdes, et rapportent celle-ci à des cellules dites testiculaires interposées aux prolongements qui précèdent. D'après Balbiani, le mode de naissance des spermatozoïdes se rapproche de celui des ovules : le testicule contiendrait avec des cellules épithéliales ou éléments femelles, des éléments mâles, ou ovules primitifs, dont la réunion formerait une sorte d'ampoule, constituée au centre par l'ovule primitif, à la périphérie par les cellules mâles : par suite du bourgeonnement de l'ovule, il se formerait dans l'ampoule des cellules secondaires ou cellules filles qui se mettraient en contact avec les cellules mâles, et celles-ci deviendraient à leur tour le siège d'un bourgeonnement, par lequel prendraient naissance d'autres cellules filles, desquelles dériveraient

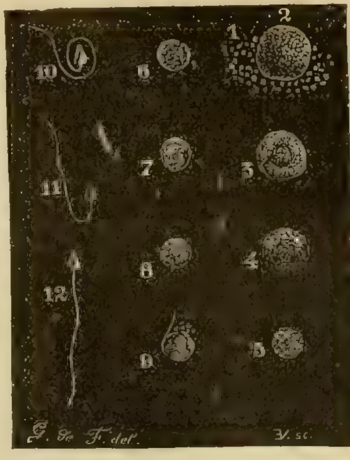

Fig. 456.

les spermatozoïdes. Quoi qu'il en soit, ceux-ci sont des éléments anatomiques, dont l'usage est de porter à l'ovule femelle l'incitation sans laquelle son vitellus ne présenterait pas les phénomènes de segmentation d'où résultent les premières cellules de l'embryon : ils sont donc l'agent essentiel de la fécondation. — *Spermatozoïdes végétaux* [*animalcules fécondateurs des cryptogames, animalcules spermatiques des algues, fougères*, etc., *anthérozoïdes, phytozoaires, corpuscules des anthéridies, corpuscules* ou *filaments mobiles des algues, des hépatiques*, etc.]. Noms donnés aux corpuscules fécondateurs mâles, mobiles, qui, dans les cryptogames, remplacent les grains de pollen, toujours immobiles, des plantes phanérogames. Ces corpuscules sont tantôt ovoïdes, tantôt fusiformes, et d'autres fois sous forme d'un filament ou d'un étroit ruban d'égales dimensions dans toute sa longueur ou plus élargi à une extrémité qu'à l'autre. Les spermatozoïdes allongés sont souvent roulés en demi-cercle ou en hélice à tours écartés suivant leur longueur; ces derniers portent habituellement plusieurs cils, correspondant à ce qu'on appelle la *queue des spermatozoïdes animaux* : ce sont les mouvements rapides de ces cils qui sont cause de leur locomotion. Les spermatozoïdes globuleux, ovoïdes ou fusiformes, et plus rarement les spermatozoïdes allongés, portent deux ou quatre queues ou cils insérés sur un même point et tous dirigés en avant, ou insérés à une certaine distance l'un de l'autre, et alors l'un dirigé en avant, l'autre en arrière. Ils sont incolores, vus par transparence, et verdâtres quand ils sont accumulés en grande masse. Ils sont plus lourds que l'eau, car ils tombent au fond du vase dès qu'ils sont morts. Ils sont entièrement formés de substance azotée et deviennent raides et bruns par la teinture d'iode. Leur corps est une masse homogène, quelquefois portant une ou deux granulations brunes ou rouges dans son épaisseur.

SPERMAZOAIRE ou **SPERMAZOÏDE**. s. m. V. SPERMATOZOAIRE.

SPERME. s. m. [*semen, sperma*, σπέρμα, de σπείρειν, semer; all. *Samen*, angl. *sperm*, it. *sperma*, esp. *esperma ; semence, liqueur séminale*]. Humeur blanchâtre visqueuse, d'une odeur particulière, venant des testicules, d'où elle est portée par les conduits déférents dans les vésicules séminales, pour être ensuite, pendant le coït, lancée dans le vagin par l'urètre, où aboutissent les conduits éjaculateurs, et servir à la fécondation de l'ovule. Le sperme, au moment de l'éjaculation, est une humeur très complexe résultant du mélange de six humeurs diverses. Ce sont : 1° Le *liquide fourni par le testicule*, ou *sperme pur*, fluide, épais, filant, blanchâtre, d'odeur spermatique, qui est compose : *a*. d'un sérum en quantité très petite ; *b*. principalement de *spermatozoïdes ; c*. de quelques rares petites vésicules ou cellules sphériques, larges de 10 à 13 millièmes de millimètre, sans noyaux, peu granuleuses, qui sont probablement des cellules appartenant aux *vésicules mères des spermatozoïdes*, et restées stériles par accident au lieu d'avoir donné naissance à un spermatozoïde comme à l'ordinaire. Ces éléments anatomiques manquent dans le liquide éjaculé par les individus qui ont les canaux déférents oblitérés, ou dont les testicules sont restés dans l'abdomen, et qui, tout en restant puissants, sont stériles; le produit de l'éjaculation est néanmoins presque aussi abondant, de même odeur et de même aspect qu'à l'ordinaire, sauf un peu plus de transparence. Le sperme est grisâtre, ou gris blanchâtre, ou tout à fait blanc chez beaucoup d'animaux. C'est plutôt une substance demi-liquide qu'une humeur; et les spermatozoïdes la composent pour plus des 9 dixièmes. En fait, les testicules donnent naissance aux spermatozoïdes, partie essentielle du sperme, mais non au liquide éjaculé ou sperme proprement dit. Une fois ces éléments produits, les canaux déférents les versent dans les vésicules séminales ou les mélangent aux liquides suivants, qui sont le *milieu* dans lequel ils vivent. 2° Le *liquide fourni par les follicules* qui sont annexés au canal déférent près des vésicules séminales. Ce liquide est brunâtre ou gris jaunâtre, plus ou moins foncé, contenant : *a*. un sérum ; *b*. des cellules épithéliales prismatiques et des épithéliums nucléaires ovoïdes ; *c*. des granulations arrondies ou polyédriques, irrégulières, réfractant fortement la lumière, à centre brillant, contour brunâtre foncé. 3° Le *liquide des vésicules séminales*, qui est brunâtre ou grisâtre, quelquefois presque opaque, d'autres fois gélatiniforme ou un peu grenu, et contient tous les éléments des liquides précédents ; il renferme de plus des *sympexions* arrondis ou réunis en masses aréolaires, englobant ou non des spermatozoïdes abondants, des flocons de mucus ou mucosine. On y voit toujours des leucocytes normaux ou hypertrophiés, quelquefois granuleux, ainsi que ces granulations jaunâtres graisseuses ou brunâtres, réfractant fortement la lumière. Souvent il s'y trouve de l'hématoïdine en grains amorphes, ou quelques amas d'hématies. 4° Le *liquide prostatique*, qui est blanc, crémeux, mais non transparent, ni filant, qui se mêle au liquide des vésicules séminales au moment de l'éjaculation. Il se compose : *a*. d'un sérum; *b*. de nombreuses granulations d'aspect graisseux, à centre brillant jaunâtre, à contour foncé, auxquelles il doit en grande partie sa couleur blanche ; *c*. de granulations moléculaires grisâtres ; *d*. de cellules d'épithélium prismatique à cils vibratiles, régulières ou irrégulières, plus ou moins nombreuses, contenant souvent des granulations graisseuses autour de leurs noyaux ; *e*. quelquefois de petites concrétions ou calculs prostatiques à lignes concentriques pouvant avoir jusqu'à près de $0^{mm},10$. C'est au liquide de la prostate que le sperme éjaculé doit principalement sa couleur blanchâtre et son odeur, qu'il n'a pas encore dans les vésicules et qu'il conserve dans le cas d'oblitération de l'épidydime et de la cryptorchidie. Ce liquide n'est excrété qu'au moment de l'éjaculation et jamais dans ses intervalles. Son expulsion est due à la contraction des fibres-cellules nombreuses qui entrent dans la composition de la trame de la prostate. 5° Le *liquide des glandes de Méry* ou *de Cowper*, qui est limpide, très filant, visqueux, auquel le sperme doit sa viscosité, et qui n'a aucune analogie avec le liquide prostatique ; il se compose d'un sérum sans éléments anatomiques en suspension, si ce n'est quelquefois un petit nombre de leucocytes chez ceux qui ont eu des blennorrhagies. 6° Le *mucus du canal de l'uretre* ou *des glandes de Littre*, que les liquides précédents entraînent lors de l'éjaculation, et avec lui des cellules d'épithélium pavimenteux. — Tous ces éléments se trouvent ordinairement dans le sperme éjaculé ; les sympexions peuvent manquer. Ce sont les flocons de mucosine qui ont été décrits à tort sous le nom de *fibrine* dans le sperme. On y trouve quelquefois des gouttes claires, rosées, sphériques, d'un diamètre de 10 à 40 millièmes de millimètre, visqueuses, s'allongeant lorsqu'elles rencontrent un obstacle et reprenant ensuite leur forme. Elles proviennent du liquide des vésicules séminales. Dans aucune des parties qu'il parcourt, le sperme n'offre l'odeur propre qu'il présente après l'éjaculation ; elle ne se développe qu'au moment ou à l'approche de ce dernier phénomène. Elle semble due à quelque modification du liquide prostatique, car elle existe dans le cas où le produit éjaculé manque de spermatozoïdes. On trouve enfin presque toujours, dans le sperme éjaculé et refroidi, des cristaux ambrés, prismatiques obliques à base rhomboïdale ; soit isolés, soit réunis en croix, en étoile, etc., à base bien déterminée ou remplacée par des biseaux allongés donnant au cristal la forme de fuseau, etc. Ce sont des cristaux de phosphate de chaux bibasique (Méhu), produits dans le liquide sans spermatozoïdes des individus stériles comme dans le sperme ordinaire. Les spermatozoïdes disparaissent par atrophie et résorption dans les vésicules séminales, pendant les maladies de longue durée, telles que les fièvres typhoïdes, la phtisie chronique, etc. ; les vésicules séminales renferment néanmoins un liquide de même aspect que celui qu'elles contiennent lorsque les spermatozoïdes existent. Ceux-ci reparaissent lors de la convalescence, et en même temps reviennent les érections, qui avaient cessé.

SPERMIDUCTE. s. m. [de σπέρμα, sperme, et *ductus*, conduit; ce mot est mal fait, il devrait être *spermoducte*, puis il est hybride]. Terme désignant le *canal déférent* ou *spermatique*, par opposition à *oviducte*.

SPERMINE. s. f. Alcaloïde animal, solide, cristallisé, qui existe dans le sperme des mammifères, et auquel on attribue le pouvoir reconstituant du liquide testiculaire [V. Brown-Séquard (*méthode de*)]. On est parvenu à préparer par synthèse un polymère artificiel de la spermine naturelle, qu'on nomme *pipérazidine*, et dont le chlorhydrate, injecté sous la peau à la dose de 1 à 2 centigrammes, agit comme le liquide testiculaire,

SPERMODERME. s. m. [de σπέρμα, graine, et δέρμα, peau] (De Candolle). *L'épisperme* ou *périsperme*.

SPERMOGONIE. s. f. [de σπέρμα, graine, et γονεία, production] (Tulasne). Corps noir ou brun qui naît sur le thalle des lichens, dont il est, selon toutes probabilités, l'appareil sexuel mâle. Il laisse échapper une sorte de mucilage ou pulpe grisâtre tenant en suspension des filaments qui remplissaient sa cavité. Ces filaments, nés au sommet des cellules formant la paroi ou sur le côté de prolongements moniliformes qui tapissent cette paroi, ont 1 millième de millimètre d'épaisseur sur 3 à 10 en longueur. Ils sont doués du mouvement brownien seulement, et manquent des cils que possèdent les spermatozoïdes des cryptogames. On les considère cependant comme analogues à ceux-ci, et, en attendant la démonstration de leur identité physiologique, on les nomme des *spermaties* [σπερμάτιον, petite graine]. Ils se développent dans les spermogonies, avant que les *spores* ou organes femelles correspondants apparaissent dans leurs *apothécies*. Des spermaties analogues aux précédentes naissent sur le stroma de divers champignons et peut-être de tous (*Cenangium*, *Septaria*, *Cytispora*), avant que s'y développent les organes femelles. Le corps décrit comme un champignon sous le nom d'*Œcidiolum exanthematum*, parasite des *Uredo*, n'est qu'une *spermogonie* de ces champignons qui donne naissance à des *spermaties* apparaissant aussi au sommet de cellules filiformes, avec l'aspect de *cirres* ou de gouttes d'abord visqueuses et aromatiques. V. Ergot *de seigle*.

SPERMOLITHE. s. m. [de σπέρμα, sperme, et λίθος, pierre]. Calcul des voies spermatiques, des vésicules séminales en particulier.

SPERMOPHORE. s. m. [de σπέρμα, graine, et φέρειν, porter]. Nom donné par Linck au placentaire.

SPERMORRHÉE. s. f. V. Spermatorrhée.

SPERMOZOÏDE. s. m. V. Spermatozoïde.

SPHACÈLE. s. m. [*sphacelus*, σφάκελος, all. *Absterben*, *kalter Brand*, angl. *sphacelus*, it. *sfacelo*, esp. *esfacelo*]. Gangrène qui occupe toute l'épaisseur d'un membre. — Dans les livres hippocratiques, *sphacèle*, sorte d'inflammation; c'est en ce sens qu'il est parlé de sphacèle du cerveau.

SPHACÉLÉ, ÉE. adj. [all. *abgestorben*, angl. *sphacelated*, it. *sfacelato*, esp. *esfacelado*]. Qui est frappé de sphacèle.

SPHACÉLIE. s. f. [*sphacelia*]. V. Ergot *de seigle*.

SPHACÉLISME. s. m. [*sphacelismus*, σφακελισμὸς]. Action de se sphacéler; disposition au sphacèle.

SPHALÉROCARPE. s. m. [de σφαλερὸς, trompeur, et καρπὸς, fruit] (Desvaux). Fausse baie. V. Baie.

SPHALÉROTOCIE. s. f. [de σφαλερὸς, trompeur, et τόκος, accouchement]. Coliques utérines faisant croire à un accouchement qui n'a pas lieu.

SPHÉNENCÉPHALE. adj. et s. m. [*sphenencephalus*]. V. Sphénocéphalie.

SPHÉNO-BASILAIRE. adj. et s. [de σφὴν, os sphénoïde, et *basilaire*]. Qui concerne à la fois le sphénoïde et l'apophyse basilaire. — *Articulation sphéno-basilaire*. Celle qui unit le sphénoïde et l'apophyse basilaire. – *Os sphéno-basilaire* (Sœmmerring). L'os occipital.

SPHÉNOCÉPHALIE. s. f. Monstruosité caractérisée par deux yeux bien séparés, deux oreilles rapprochées ou réunis sous la tête ; mâchoire et bouche distinctes.

SPHÉNO-ÉPINEUX, EUSE. adj. [*spheno-spinosus*, esp. *esfeno-espinoso*]. Qui a rapport à l'épine du sphénoïde. — *Artère sphéno-épineuse* ou *méningée moyenne*. Branche de la maxillaire interne, qui entre dans le crâne par le trou du même nom et se divise en deux branches, lesquelles se distribuent à la dure-mère. — *Trou sphéno-épineux* ou *épineux*, ou *petit rond*. Trou dont est percé l'os sphénoïde en arrière de l'apophyse d'Ingrassias et des trous grand rond et ovale, et qui donne passage à l'artère sphéno-épineuse.

SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. [*sphenoidalis*, all. *keilartig*, angl. *sphenoidal*, it. *sfenoidale*, esp. *esfenoidal*]. Qui a rapport au sphénoïde. — *Crête* ou *épine sphénoïdale*. Arête que la face gutturale ou antérieure du sphénoïde présente sur la ligne médiane et qui s'articule avec l'ethmoïde. – *Fente sphénoïdale* ou *orbitaire supérieure*. Fente allongée, large en dedans, étroite en dehors, que présente l'os sphénoïde entre les grandes et les petites ailes. — *Ganglion sphénoïdal*. V. Spheno-palatin. — *Sinus sphénoïdaux*. Nom donné à deux cavités dont est creusé le corps de l'os sphénoïde, et qui sont séparées l'une de l'autre par une cloison répondant à la ligne médiane. L'ouverture de ces sinus est située de chaque côté de la ligne médiane, sur la face antérieure ou orbito-nasale du sphénoïde ; elle est, en grande partie, bouchée par une lame osseuse contournée en cône, que l'on appelle *cornet sphénoïdal* ou *de Berlin*, et qui forme une partie de la paroi antérieure du sinus.

SPHÉNOÏDE. adj. et s. m. [*os basilaire, os cunéiforme; os sphenoidal, os basilaire, os multiforme*; de σφὴν, coin, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *Keilbein*, angl. *sphenoidbone*, it. *sfenoide*, esp. *esfenoide*]. Os impair enclavé au milieu des os de la base du crâne, en avant de l'occipital, en arrière de l'ethmoïde, et concourant à former les cavités nasales, les orbites, les fosses zygomatiques et la paroi de la cavité gutturale. Cet os, qu'on a comparé à une chauve-souris, a une partie moyenne qu'on appelle le *corps*, et deux parties latérales qui ressemblent assez bien à deux ailes étendues. Le corps du sphénoïde a quatre faces : 1° une *supérieure*, ou *cérébrale*, qui présente, d'avant en arrière, une partie déprimée, qui s'articule avec la lame criblée de l'ethmoïde, une gouttière transversale (*gouttière optique*) pour le chiasma des nerfs optiques, une excavation profonde (*selle turcique* ou *fosse pituitaire*) qui reçoit la glande pituitaire, une lamelle verticale (*dos de la selle turcique*) dont chaque angle postérieur présente une apophyse (*apophyse clinoïde postérieure*) et qui est bordée de chaque côté par une gouttière dite *caverneuse*, offrant souvent en avant une petite saillie dite *apophyse clinoïde* moyenne ; 2° une face *inférieure* ou *gutturale*, articulée avec le vomer, et de laquelle partent les *apophyses ptérygoïdes ;* 3° une *antérieure* ou *orbito-nasale*, qui s'articule par une crête médiane (*crête sphénoïdale*) avec l'ethmoïde, et qui représente de chaque côté de cette crête l'ouverture des *sinus sphénoïdaux ;* 4° une *postérieure*, articulée avec l'apophyse basilaire de l'occipital. De la partie supérieure des régions latérales se détachent deux apophyses horizontales, triangulaires, allongées, appelées *petites ailes du sphénoïde* ou *ailes d'Ingrassias* (*ailes orbitaires, sphénoïde antérieur* ou *ingrassial*), qui présente, à leur base et en dedans, les *apophyses clinoïdes antérieures :* au point de naissance des petites ailes se trouve le *trou optique*. De la portion inférieure des parties latérales, se détachent les *grandes ailes du sphénoïde* (*ailes temporales* ou *sphénoïde postérieur*), dont chacune a une face cérébrale qui fait partie de la base du crâne, et qui présente les trous grand rond, ovale et sphéno-épineux ; une face externe ou temporale qui concourt à former les parois de la fosse temporale, et une face antérieure ou orbitaire qui correspond au sommet de l'orbite.

SPHÉNOÏDIEN, IENNE. adj. et s. Synonyme de *sphénoïdal.* — *Os sphénoïdiens.* Les différentes portions du sphénoïde quand elles sont distinctes, comme sur le fœtus de divers vertébrés et sur quelques reptiles et poissons.

SPHÉNO-MAXILLAIRE. adj. [*spheno-maxillaris*, it. *sfeno-mascellare*] Qui a rapport aux os sphénoïde et maxillaire. — *Fente sphéno-maxillaire* ou *orbitaire inférieure.* Fente que présente la région zygomatique de la face, et que forment le sphénoïde en haut, le maxillaire en bas, le malaire en avant, et le palatin en arrière. Cette fente s'unit à angle presque droit avec la ptérygo-maxillaire, et leur angle de réunion conduit à une fosse profonde appelée *fosse sphéno-maxillaire*, qui est placée derrière et un peu sous l'orbite, et formée par le palatin, le sphénoïde et le maxillaire supérieur. — *Ligament sphéno-maxillaire.* Faisceau ligamenteux allant de l'épine du sphénoïde à la saillie ou épine du maxillaire inférieur qui limite l'orifice interne du canal dentaire.

SPHÉNO-ORBITAIRE. adj. — *Os sphéno-orbitaire* (Béclard). La portion antérieure du corps du sphénoïde chez le fœtus ; elle concourt à former l'orbite, et se développe par un point particulier d'ossification.

SPHÉNO-PALATIN, INE. adj. [*spheno-palatinus*]. Qui a rapport au sphénoïde et au palais. — *Artère sphéno-palatine.* Terminaison de la maxillaire interne ; elle prend ce nom en pénétrant dans les fosses nasales par le trou sphéno-palatin, et se divise en deux branches, l'une interne destinée à la cloison, l'autre externe destinée aux cornets et aux méats. — *Ganglion sphéno-palatin* [*ganglion sphénoïdal*, Ch., *ganglion de Meckel*, *ganglion sous-maxillaire*]. Petit ganglion nerveux triangulaire, du volume d'une lentille, situé en dehors du trou sphéno-palatin, dans la fosse ptérygo-maxillaire. Ce ganglion est entouré par une gaine, prolongement de la dure-mère, par du tissu adipeux et par les branches de la maxillaire interne, ce qui le rend difficile à préparer. Le nerf maxillaire supérieur (fig. 457, *h*) lui envoie deux ou trois racines sensitives (*i*). Il a pour racine motrice le filet grand pétreux superficiel du nerf vidien (*j*). Il a pour racine végétative le filet carotidien du ganglion cervical supérieur (*u*). En arrière il donne le filet *ptérygo-palatin* ou *pharyngien de Bock*, qui passe par le conduit ptérygo-palatin pour se rendre à la muqueuse de la trompe d'Eustache et à celle des parties nasales et pharyngiennes voisines. En avant, il fournit le nerf sphéno-palatin interne, ou *naso-palatin* (5), et le sphéno-palatin externe, qui est un peu au-dessous. En bas, il fournit les filets palatins antérieurs (4), sensitifs comme les précédents, et les palatins postérieurs (2), destinés aux muscles péristaphylin interne et palato-staphylin. Les nerfs sphéno-palatins externes (3) se distribuent à la muqueuse du cornet et du méat moyen. Le naso-palatin (5) se dirige le long de la paroi interne des fosses nasales jusqu'au trou palatin antérieur, et se termine au ganglion naso-palatin (*l*) dont l'existence n'est pas constante ; si ce ganglion manque, il s'anastomose avec le palatin antérieur (6). En *o* est le *ganglion sous-maxillaire ;* en *p*, le *ganglion sublingual.* — *Trou sphéno-palatin.* Échancrure demi-circulaire située entre les deux éminences que présente le bord sphénoïdal de l'os palatin, et qui est convertie en trou par une semblable échancrure du sphénoïde.

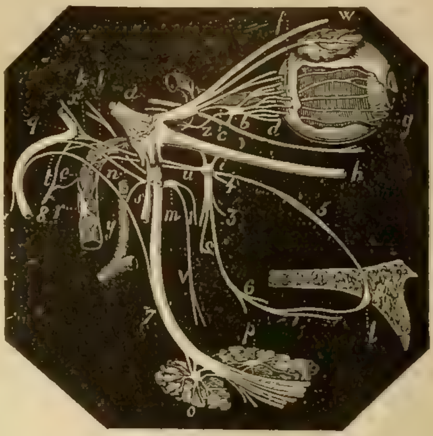

Fig. 457.

SPHÉNO-PARIÉTAL, ALE. adj. [*spheno-parietalis*]. Qui a rapport au sphénoïde et au pariétal. — *Articulations spheno-pariétales.* Sutures qui unissent les extrémités des grandes ailes du sphénoïde avec les angles antérieurs inférieurs des pariétaux.

SPHÉNO-PTÉRYGO-PALATIN. adj. et s. V. Péristaphylin *externe.*

SPHÉNO-TEMPORAL, ALE. adj. [*spheno-temporalis*]. Qui a rapport au sphénoïde et au temporal. — *Suture sphéno-temporale.* Celle de l'articulation des grandes ailes du sphénoïde avec la portion écailleuse du temporal.

SPHÉNOTRIBE. s. m. [de σφὴν, sphénoïde, et τρίβειν, broyer] (Lollini, de Bologne). Perce-crâne monté sur une tige courbe, en vue d'atteindre plus facilement la partie centrale du sphénoïde. Pour éviter que le transforateur porte son action sur les organes maternels, la portion externe de sa tige est fixée sur un entablement du forceps, dans l'axe des cuillers, autour duquel il opère son mouvement de rotation. Les manches sont munis d'un écrou de compression, qui se transforme en un céphalotribe et en un puissant agent de traction.

SPHÈRE. s. f. [*sphæra*, σφαῖρα, all. *Kugel*, it. *sfera*, esp. *esfera*]. Corps dont la surface unique a tous ses points situés à la même distance d'un point intérieur qu'on appelle *centre.* — *Sphère d'activité d'un corps.* Espace déterminé et étendu tout autour d'un corps, au delà duquel l'action de ce dernier ne se manifeste plus. — *Sphère de fractionnement, de sillonnement* ou *de segmentation vitelline.* V. Segmentation.

SPHÉRICITÉ. s. f. V. Aberration.

SPHÉRIQUE. adj. [*sphæricus*, de σφαῖρα, sphère ; all. *sphärisch*, *kugelrund*, angl. *spheric*, it. *sferico*, esp. es-

ferico]. Qui a la forme d'une sphère : *épithélium sphérique*.

SPHÉRISTIQUE. s. f. [σφαιριστικὴ, sous-entendu, τέχνη, de σφαῖρα, balle]. L'art de jouer à la balle, exercice conseillé par les médecins de l'antiquité.

SPHÉROÏDAL, ALE. adj. [*spheroides*, σφαιροειδὴς, de σφαῖρα, sphère, et εἶδος, forme; all. *kugelformig*, angl. *spheroidal*, it. *sferoidale*]. Qui se rapproche de l'état sphérique. — *État sphéroidal* [*état globulaire des liquides, phénomenes de caléfaction*]. Noms donnés par Boutigny à ce fait que divers liquides placés sur un corps chauffé au rouge y prennent la forme sphérique sans le mouiller, sont animés de mouvements giratoires rapides, et se vaporisent lentement, jusqu'à ce que la surface devienne moins chaude et passe au rouge brun. Alors tout à coup le liquide bout avec violence et se trouve projeté. Il est facile de s'assurer que le liquide qui présente les phénomènes de caléfaction n'est pas en contact avec la surface solide sur laquelle il a été placé, et, d'autre part, que sa température est inférieure à celle de son point normal d'ébullition. Ces phénomènes s'expliquent par la tension considérable que possède la vapeur du liquide, et qui résulte de l'élévation de la température de la surface solide, tension par suite de laquelle il se forme entre celle-ci et le liquide une couche de vapeur suffisante pour les tenir à une distance appréciable, et telle que le liquide prend une forme sphéroïdale comme ferait le mercure sur une surface unie qu'il ne mouille pas ; tant que dure cette absence de contact, il ne peut y avoir ébullition dans l'intérieur du globule liquide ; mais elle se produit quand l'abaissement de la température est tel que le contact s'établit par suite de la disparition de la couche de vapeur. Ces phénomènes sont la cause des explosions de machines à vapeur observées parfois quand la température s'abaisse par diminution de chauffage.

SPHÉROÏDE. adj. [de σφαῖρα, sphère, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à une sphère.

SPHÉROTHÈQUE. s. f. [de σφαῖρα, globe, et θήκη, loge]. Sporange des lycopodes (Hoffmeister).

SPHÉRULE. s. f. Petite sphère.

SPHINCTER. s. m. [*sphincter*, σφιγκτὴρ, de σφίγγειν, lier, serrer; all. *Schliessmuskel*, angl. *sphincter*, it. *sfintere*, esp. *esfinter*]. Nom de certains muscles annulaires, ainsi appelés parce qu'ils servent à fermer et à resserrer les ouvertures ou conduits naturels. — *Sphincter de l'anus*. Nom donné à deux muscles qui environnent l'extrémité inférieure du rectum. L'un, placé plus superficiellement, est le *sphincter externe* ou *sphincter cutané* (*constricteur de l'anus*, Bichat, *coccygio-anal*, Ch.), dont Winslow a fait deux muscles distincts, sous les noms de *sphincters cutanés interne et externe*. Ce muscle se compose, en effet, de deux ordres de fibres : les unes, *superficielles* (*sphincter sous-cutané*), s'insèrent au tissu cellulaire sous-cutané et à la partie profonde de la peau depuis le coccyx jusqu'à la partie postérieure du bulbe de l'urètre ; les autres, *profondes*, s'insèrent en arrière à la pointe du coccyx en se confondant, d'un côté à l'autre, sur la ligne médiane, de manière à former un raphé dit *ano-coccygien* ; en avant elles se terminent en partie à un raphé fibreux, dit *ano-bulbaire*, et passent en partie sans interruption en avant du rectum. Considéré dans sa totalité, ce muscle forme un anneau musculaire, haut de 5 centimètres, épais de 8 millimètres, qui se continue supérieurement avec la partie inférieure du releveur de l'anus. — Le *sphincter interne* est formé par les fibres lisses circulaires du rectum, qui, en s'accumulant à la partie inférieure de cet intestin, forment un anneau haut de 18 à 25 mill. et de 3 à 5 mill. Sur les sujets vigoureux, sa partie inférieure s'avance entre le derme et la partie correspondante du sphincter externe. — *Sphincter des lèvres*. V. ORBICULAIRE. — *Sphincter supérieur* (et non *sphincter interne*). Épaississement de la couche à fibres-cellules du rectum, sur une portion de sa circonférence, qui se trouve de 6 à 9 centimètres au-dessus de l'anus. — *Sphincter du vagin*, V. CONSTRICTEUR. — *Sphincter de la vessie*. V. VESSIE.

SPHYGMOGRAMME. s. m. [de σφυγμὸς, pouls, et ργαμμα, écriture]. Tracé sphygmographique du pouls. Dans tout sphygmogramme, il y a une ligne ascendante, un sommet, une ligne descendante. Les ondulations dentelées de la ligne ascendante portent le nom d'élévations *anacrotes* ; celles de la ligne descendante d'élévations *catacrotes* ; la plus marquée des ondulations de la ligne descendante est appelée élévation *secondaire* ou *dicrote* ; lorsque l'élévation secondaire est double la courbe est dite *tricrote* ; elle est *monocrote* quand les pulsations se succèdent trop rapidement pour que l'ondulation secondaire se manifeste.

SPHYGMOGRAPHE. s. m. [de σφυγμὸς, pouls, et γράφειν, écrire; all. *Pulsmesser*, angl. *sphygmograph*, it. *sfigmografo*]. Instrument destiné à enregistrer les pulsations des artères. — Le *sphygmographe de Vierordt*, formé d'un levier mis en mouvement par les battements d'une artère, qui inscrit ses oscillations sur le kymographion, a des inconvénients qui lui font préférer le suivant. — *Sphygmographe de Marey* (fig. 458). Il se compose d'un levier d'une extrême légèreté qui déprime l'artère au moyen d'un ressort élastique. Chaque fois que le pouls de l'artère soulève le ressort, le mouvement se transmet au levier muni d'une plume qui inscrit les oscillations sur un cylindre tournant. La monture sur laquelle sont fixées les différentes pièces se compose d'un cadre métallique et de deux ailes latérales, articulées à charnière. Le cadre et les ailes forment une sorte de gouttière qui embrasse la partie antérieure de l'avant-bras, et qui s'adapte à l'aide d'un lacet contournant l'avant-bras et se réfléchissant alternativement d'un côté à l'autre sur de petits crochets dont les ailes sont munies. Quand l'appareil est en position, un ressort, situé dans l'intérieur du cadre, est exactement appliqué sur l'artère radiale. Chaque battement de l'artère soulève le ressort, dont le mouvement est transmis à son tour, par une pièce intermédiaire, à un levier qui l'amplifie. L'extrémité du levier décrit alors des mouvements dont la nature varie avec la forme du pouls. Un petit ressort empêche le levier d'être projeté au-dessus du point auquel l'élève le battement artériel. L'extrémité du levier porte une plume, celle-ci frotte sur une plaque couverte de papier, et qui est mue, parallèlement au levier, par un mouvement d'horlogerie. De la combinaison de ces deux mouvements résultent des

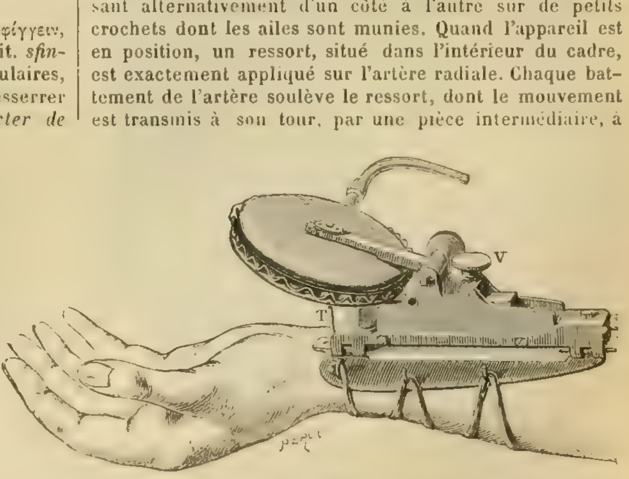

FIG. 458.

courbes dont le nombre correspond à celui du pouls, et dont la forme correspond à des types dont plusieurs caractérisent des maladies du cœur ou des vaisseaux. La fréquence du pouls se juge d'après le nombre de pulsations inscrites sur le papier dont la vitesse de translation est connue (Marey). — *Sphygmographe de Brondel* (fig. 459). Il diffère du précédent en ce que le ressort métallique est remplacé par un *levier* droit, appliqué sur l'artère par son extrémité libre, articulé par l'autre avec un second levier qui porte la plume ; un troisième levier, sur lequel on peut faire passer des curseurs de différents poids, permet de régler la pression exercée sur l'artère.

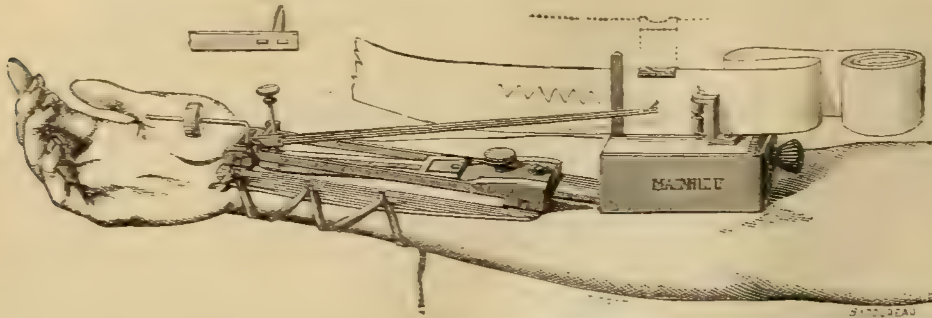

FIG. 459.

SPHYGMOLOGE. s. m. [de σφυγμός, pouls, et λέγειν, indiquer]. Instrument propre à faire connaître la vitesse et les autres qualités du pouls.

SPHYGMOMANTIE. s. f. [de μαντεία, divination]. Divination prétendue d'après l'état du pouls.

SPHYGMOMÈTRE. s. m. [de σφυγμός, pouls, et μέτρον, mesure ; all. *Pulsschlagmesser*, angl. *sphygmometer*, it. *sfigmometro*]. Instrument pour mesurer le pouls. Sanctorius avait imaginé, dit-on, sous le nom de *pulsiloge*, un instrument qui devait être un véritable *sphygmomètre*. Celui qu'a inventé Hérisson pour apprécier les diverses qualités du pouls ne fait reconnaître que sa vitesse et sa régularité. C'est un tube rempli de liquide, et dont la partie inférieure, fermée par une rondelle de caoutchouc, s'applique sur l'artère ; les pulsations artérielles font alternativement monter et baisser le liquide dans le tube.

SPHYGMOPHONE. s. m. [de σφυγμός, pouls, et φωνή, voix, son]. Instrument qui, appliqué sur l'artère radiale, permet d'entendre les bruits correspondants aux pulsations artérielles, et de reconnaître leurs caractères normaux ou morbides (Boudet).

SPHYGMOSCOPE. s. m. [de σφυγμός, pouls, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument qui, ajouté au polygraphe, permet d'enregistrer la pression dans les artères avec lesquelles il est mis en communication (Marey).

SPHYRÈNE. s. m. V. POISSON *vénéneux*.

SPIC. s. m. V. LAVANDE.

SPICA. s. m. [all. *Aehrenverband*, angl. *spica-bandage*, it. *spiga*, esp. *espica*]. Mot latin qui signifie *épi*, et qui désigne [illegible] bandages croisés dont les tours de bande sont [illegible] un membre comme les épillets des graminées [illegible] axe commun. Le *spica* est *ascendant* ou *descendant*, selon que les pointes des doloires sont tournées vers la partie supérieure ou inférieure d'un membre. On distingue le *spica* inguinal, simple ou double ; celui de l'épaule et celui du pouce.

SPICANARD. s. m. [all. [illegible], angl. *spicknel*, it. *spigonardi*, esp. *espicanardo*]. V. NARD *indien*.

SPICIFORME. adj. [*spiciformis*, de *spica*, épi, et *forma* forme]. En forme d'épi.

SPICULE. s. f. [*spicula*, diminutif de *spica*, épi]. En botanique, épillet, réunion de deux ou d'un plus grand nombre de fleurs, dans la famille des graminées. A. Richard le fait synonyme de *lodicule* ; mais ce dernier mot désigne plutôt l'enveloppe commune de l'épillet ou *lépicène*. — Synonyme de *sporophore* et de *stérigmate*. = En zoologie, organe de copulation de l'ascaride lombricoïde mâle. — Corps dur qui contribue à former la charpente des spongiaires. V. ÉPONGE.

SPICULÉ, ÉE. adj. [*spiculatus*, de *spicula*, épillet]. Se dit de l'épi composé de plusieurs épillets sessiles ou subsessiles, serrés contre le rachis. Exemple : l'*ivraie*.

SPIDIUM. s. m. Ancien nom de l'ivoire brûlé employé autrefois comme astringent (Adanson). C'est du phosphate de chaux tribasique.

SPIGEL. [Anatomiste de Bruxelles, 1578-1625]. — *Lobe de Spigel*. V. FOIE.

SPIGÉLIE. s. f. — *Spigélie anthelminthique du Brésil* [*Spigelia anthelminthica*, L., all. *Spigelia*, angl. *anthelmia*, *indian pink*, it. *spigelia*, esp. *espigelia* ; *brinvilliers* ou *brinvilliere*]. Herbe de la famille des loganiacées, très vénéneuse à l'état frais, et dont les feuilles et les racines desséchées sont employées à petite dose, en poudre ou décoction, contre les vers intestinaux (*yerba de lombrices*). — *Spigélie du Maryland* [*Spigelia marylandica*, L.]. Herbe de la même famille qu'on préfère à la précédente comme anthelminthique, en ce qu'elle est moins vénéneuse. On l'emploie en infusion (15 gram. pour 500 gram. d'eau bouillante), dont on donne une cuillerée à bouche de trois en trois ou de quatre en quatre heures. On en fait précéder l'administration, la veille, d'une dose purgative de calomel ; après la dernière dose du vermifuge, on fait purger avec l'huile de ricin. Quelquefois on associe au vermifuge un purgatif.

SPIGÉLINE. s. f. [all. *Spigelin*, angl. *spigeline*, it. *spigelina*, esp. *espigelina*]. Substance brune non azotée, amère, nauséeuse, purgative, et causant une sorte d'ivresse, soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu dans l'éther, soluble dans l'acide nitrique, et précipitée par le sous-acétate de plomb, trouvée dans les feuilles et surtout dans la racine de la spigélie anthelminthique.

SPILANTHE. s. m. V. CRESSON *de Para*.

SPILANTHINE. s. f. Substance âcre, cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, peu dans l'eau, contenue dans le *Spilanthes oleracea*, L., ou *cresson de Para*.

SPILE. s. m. [*spilus*, de σπίλος, tache ; all. *Nabelfleck*] (Richard). L'ombilic du fruit des graminées.

SPILOPLANIE. s. f. [de σπίλος, tache, et πλάξ, plaque].

— *Spiloplaxie indienne*. Nom sous lequel on a décrit une maladie qui n'est autre que l'*elephantiasis des Grecs*. Duchassaing donne le nom de *spiloplaxie* à cet éléphantiasis, en réservant le nom d'*elephantiasis* à celui des Arabes.

SPILUS. s. m. [*nævus*, *spilus*, *spilos*, de σπῖλος, tache]. Tache cutanée causée par une production exagérée du pigment. V. NÆVUS.

SPINA ou **SPINAEUS**. [Médecin allemand du XVII^e siècle]. — *Élixir de Spina*. V. ÉLIXIR *antipestilentiel*.

SPINA. s. m. Mot latin employé par Van Helmont pour expliquer sa théorie de l'inflammation. V. AIGUILLON.

SPINA-BIFIDA. s. m. (all. *Ruckenspalte*, angl. et it. *spina-bifida*, esp. *espina-bifida*). Vice de conformation qui consiste dans la fissure des arcs vertébraux (d'où le nom de *spina-bifida*), par ossification incomplète, au niveau des apophyses épineuses; fissure à travers laquelle s'échappe une partie ou la totalité de la moelle et de ses enveloppes. Quelquefois l'axe nerveux lui-même ne prend pas part à la hernie, constituée alors uniquement par les méninges (méningocèle); le plus souvent, il pénètre dans la poche, qui contient en même temps une sérosité limpide (d'où le nom d'*hydrorachis* donné aussi à cette affection) épanchée tantôt entre la moelle et ses enveloppes (*hydrorachis externe*), tantôt, et plus fréquemment, au centre même de la moelle (*hydrorachis interne*). Le spina bifida siège le plus souvent dans les régions lombaire et sacrée : on trouve en ce point une tumeur molle, souvent transparente, d'un volume variable, plus ou moins réductible, et on peut sentir, en déprimant cette tumeur, l'écartement des lames et des apophyses des vertèbres ; souvent les extrémités inférieures sont paralysées. La mort est la terminaison la plus habituelle, et survient, rapidement ou d'une façon lente, par inflammation du sac et extension de la phlegmasie aux méninges, rarement par gangrène de la tumeur. Dans bien des cas, le traitement palliatif, qui consiste à mettre la tumeur à l'abri des violences extérieures et à la comprimer légèrement par une pelote circulaire percée à son centre, est le seul qui convienne. Quand on a à redouter l'ulcération et l'inflammation de la tumeur, quand celle-ci augmente rapidement, il peut être indiqué de joindre la ponction à la compression ; la ponction suivie d'injections iodées a donné des succès, mais peut, comme le passage d'un séton, comme la ligature, la cautérisation, être suivie d'accidents promptement mortels, surtout si la tumeur renferme une portion de la moelle épinière.

SPINA-VENTOSA. s. m. [all. *Winddorn*, *Knochenwurm*, angl. *spina ventosa*, it. *spina ventosa*, esp. *espina ventosa*]. Nom sous lequel on a décrit tantôt des hyperostoses ou des exostoses, parfois même de simples abcès développés dans l'intérieur des os, tantôt de véritables ostéosarcomes. Les tumeurs décrites sous ce nom sont 1° des tumeurs fibreuses assez fréquentes dans la mâchoire inférieure : elles peuvent être ou non mélangées de parties ayant l'aspect colloïde, par suite de la présence de matière amorphe ; 2° des tumeurs à *myéloplaxes*, de consistance et de couleur musculaires, compliquant quelquefois la présence des épithéliomas qui envahissent la mâchoire ; 3° des kystes à paroi fibreuse ou non. Le principal caractère du *spina-ventosa* consiste en ce que l'os semble comme soufflé dans le point malade. Il se tuméfie, se dilate dans toute sa périphérie, s'amincit extrêmement, et acquiert ainsi un volume énorme, avec douleur profonde très obtuse et à peine perçue par le malade. La seule ressource est l'amputation.

SPINAL, ALE. adj. [de *spina*, épine ; angl. *spinal*, it. *spinale*, esp. *espinal*]. Qui a rapport aux apophyses épineuses des vertèbres ou à la colonne vertébrale, et à la moelle épinière ou spinale. — *Artères spinales*. Nom donné à deux branches que fournit l'artère vertébrale parvenue dans le crâne, et qu'on distingue en *antérieure* et *postérieure*. Chaussier les appelle *artères médianes du rachis*. La postérieure descend parallèlement à celle du côté opposé sur la face postérieure de la moelle allongée, donne un rameau très grêle sur les côtés du quatrième ventricule, et se continue avec les rameaux des vertébrales, des intercostales et des lombaires, situées sur la face postérieure de la moelle épinière, et lui distribue ses ramifications. L'antérieure descend en serpentant sur la face antérieure de la moelle allongée, se réunit avec celle du côté opposé au niveau du grand [illegible] et forme un tronc commun flexueux qui se [illegible] à la face antérieure de la moelle épinière jusqu'à l'extrémité inférieure du rachis, grâce aux anastomoses [illegible] reçoit des mêmes artères que la postérieure. — *Muscles*

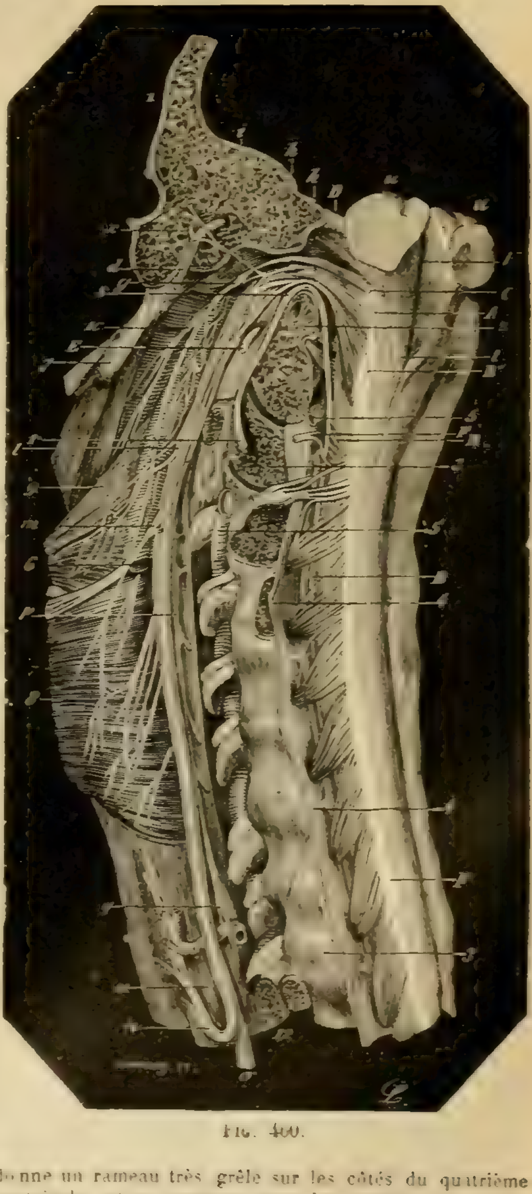

FIG. 400.

spinaux. Ceux qui s'insèrent sur les vertèbres formant l'épine ou rachis. — *Nerf spinaux*. Les nerfs rachidiens, par opposition aux nerfs encéphaliques. — *Nerf spinal* [*accessoire de la paire vague, accessoire de Willis, nerf trachélo-dorsal*, Chaussier, *nerf respiratoire supérieur du tronc*, Ch. Bell, *onzième paire crânienne*]. Il naît : 1° de la partie latérale de la portion cervicale de la moelle épinière, par des racines dites *médullaires*, qui descendent jusqu'à l'origine du quatrième nerf cervical, quelquefois plus bas; 2° du bulbe rachidien, par des racines dites *bulbaires*, qui ont un noyau commun avec le glosso-pharyngien et le pneumogastrique. Les racines médullaires se dirigent obliquement en haut et en dehors, entre le ligament dentelé et les racines postérieures des nerfs cervicaux, et se réunissent de façon à former un cordon unique, qui pénètre dans le crâne par le trou occipital : là ce cordon reçoit les racines bulbaires, et le tronc du spinal, définitivement constitué, se dirige vers le trou déchiré postérieur, par lequel il sort du crâne, en arrière du pneumogastrique. Il se divise alors en deux branches : une *branche externe*, qui fait suite aux racines médullaires, se porte en bas et en dehors, en arrière de la loge parotidienne, croise ou traverse le muscle sterno-mastoïdien auquel il donne quelques rameaux, et se termine dans le trapèze ; une *branche interne*, qui fait suite aux racines bulbaires, se porte en bas et en avant, s'accole au plexus gangliforme, et fournit des rameaux pharyngiens et les nerfs laryngés inférieurs ou récurrents, qui paraissent venir du pneumogastrique. Le nerf spinal est un nerf moteur, qui donne la motilité aux muscles trapèze et sterno-mastoïdien par sa branche externe, d'origine médullaire ; aux muscles du pharynx et à tous les muscles du larynx (moins le crico-thyréoïdien, animé par le laryngé externe) par sa branche interne, d'origine bulbaire. Ces deux portions du nerf spinal sont souvent indépendantes l'une de l'autre dans leur développement : ainsi, chez le bœuf et le cheval, la branche externe est proportionnellement beaucoup plus développée que chez l'homme, tandis qu'elle disparaît presque complètement chez les oiseaux, dont le spinal est réduit à la branche interne. D'après Cl. Bernard, l'arrachement de la branche interne du spinal, sur les animaux, détermine une *aphonie* résultant de ce que, les cordes vocales ne pouvant se tendre, la glotte reste constamment dilatée, tandis que l'aphonie consécutive à la paralysie du pneumogastrique résulterait du rétrécissement persistant de la glotte ; cet arrachement produit aussi une gêne spéciale de la déglutition, qui se manifeste par le passage des aliments dans la trachée au moment où on interrompt brusquement le repas de l'animal, ce qui s'explique par ce fait que les muscles du pharynx, en même temps qu'ils poussent le bol alimentaire dans l'œsophage, ferment le larynx : il y a là une double action nerveuse, dont la première, appartenant au pneumogastrique, persiste seule après la section du spinal, qui règle la seconde action. Quant à la branche externe, son arrachement produit l'essoufflement, la brièveté de l'expiration, surtout pendant l'effort, parce que la dilatation du thorax, nécessaire à la durée de l'expiration, n'est plus maintenue par les muscles sterno-mastoïdien et trapèze, dont la fonction est volontaire, contrairement à la fonction respiratoire du pneumogastrique. En résumé, d'après Cl. Bernard, le nerf spinal ne peut pas être considéré comme l'accessoire, comme la racine antérieure du pneumogastrique : il y aurait, au contraire, antagonisme entre ces deux muscles, dont le premier préside à l'expiration forcée volontaire, en particulier aux mouvements vocaux volontaires, et le second aux mouvements respiratoires organiques involontaires. Quant à la sensibilité qu'il présente dans sa portion intracrânienne, le spinal le doit sans doute à son anastomose avec le pneumogastrique au niveau du trou déchiré postérieur; de plus, la sensibilité récurrente lui est fournie, dans sa portion intrarachidienne, par les racines postérieures cervicales. V. PNEUMOGASTRIQUE et RÉCURRENT. — Fig. 460. La pièce, vue en arrière, a été disséquée et disposée de manière à mettre en évidence les origines et les anastomoses de ces nerfs. A, faisceau des origines du pneumogastrique ; B, filets originaires de la grande portion médullaire du spinal qui vient ensuite former la branche externe de ce nerf *r* : ces filets originaires s'étendent depuis la première jusqu'à la cinquième paire cervicale environ ; B', filets originaires de la portion bulbaire du spinal qui vont ensuite constituer la branche interne de ce nerf *k* ; C, origine du glosso-pharyngien ; D, troncs du facial et de l'acoustique réunis après leur origine (septième paire) ; E, nerf grand hypoglosse coupé ; F, F, racines postérieures des paires nerveuses cervicales rachidiennes ; *g*, ganglions du nerf glosso-pharyngien ; *h*, ganglion jugulaire du pneumogastrique ; *i*, rameau auriculaire du pneumogastrique ; *k*, branche interne du spinal ; *l*, rameau pharyngien du pneumogastrique provenant de la branche interne du spinal ; *m*, nerf laryngé supérieur ; *n*, nerf laryngé inférieur ou récurrent ; *o*, tronc du nerf pneumogastrique coupé ; *p*, ganglion cervical supérieur ; *q*, ganglion cervical inférieur ; *r*, branche externe du nerf spinal coupé ; *s*, anastomose de Willis entre le pneumogastrique et la branche externe du spinal ; *t*, *calamus scriptorius ; u, u*, coupe des pédoncules du cervelet ; *v*, plancher du quatrième ventricule ; *x*, corde du tympan ; 1, coupe du rocher ; 2, coupe de la partie basilaire de l'occipital ; 3, 3, vertèbres cervicales ; 4, 4, dure-mère ; 5, 5, artère vertébrale ; 6, 6, artère carotide ; 7, faisceau des muscles styliens coupés ; 8, 9 et 10, muscles constricteurs du pharynx ; 11, œsophage ; 12, première vertèbre dorsale. = *Irritation spinale* [angl. *spinal irritation*]. Nom donné, surtout en Angleterre, à une sorte de névrose qu'on observe principalement chez les femmes ou les hommes d'une grande susceptibilité nerveuse, ou fatigués par les excès. Elle est caractérisée par l'existence de *points* douloureux, qui se font sentir le long des apophyses épineuses ou sur les côtés de la colonne vertébrale, douleurs spontanées, mais augmentées par la pression ou le simple passage d'un corps chaud sur cette région : souvent on observe en même temps des douleurs névralgiques du col de l'utérus ou du vagin, rendant les rapports sexuels douloureux ou donnant à leurs sensations un caractère d'irritation insupportable ; ou bien c'est dans le testicule, la vessie, le rectum, ou dans des points indéterminés que se font sentir ces douleurs. L'affection peut se compliquer de faiblesse générale ou locale, de diminution partielle de la sensibilité : en tout cas, elle reste apyrétique. Les douches vaginales, l'hydrothérapie, l'électrisation, les toniques, sont indiqués.

SPINELLE. s. f. [*rubis spinelle, rubis balais*]. Aluminate de magnésie qu'on rencontre dans les terrains anciens, pur ou mélangé de fer, rose et transparent, ou noir et opaque.

SPINELLÉ, ÉE. adj. [*spinellatus*, de *spina*, épine]. Qui est couvert de petites épines ou aiguillons.

SPINESCENCE. s. f. Distribution des épines à la surface des parties d'un végétal ; disposition qui résulte de la présence des épines.

SPINESCENT, ENTE. adj. [*spinescens*, de *spina*, épine ; all. *dornigwerdend*, angl. *spinescent*]. Se dit des organes qui se transforment en épines.

SPINI-AXOÏDO-OCCIPITAL. adj. et s. m. [it. *spino-assoido-occipitale*, esp. *espini-axoideo-occipital*]. V. DROIT *postérieur* (*Grand*) *de la tête*.

SPINI-AXOÏDO-TRACHÉLI-ATLOÏDIEN. adj. et s. m. V. Oblique (*Grand*) *de la tête*.

SPINIFORME. adj. [*spiniformis*, de *spina*, épine, et *forma*, forme ; all. *dornformig*]. En forme d'épine.

SPINITIS. s. f. La myélite spinale.

SPINTHÉROMÈTRE. s. m. [de σπινθήρ, étincelle, et μέτρον, mesure ; all. *Funkenmesser*, angl. *spintherometer*, *spark-meter*, it. *spinterometro*, esp. *espinterometro*]. Instrument propre à mesurer la force des étincelles électriques.

SPINTHÉROPIE. s. f. [de σπινθήρ, étincelle, et ὄπτεσθαι, voir]. V. Synchysis.

SPIRACULAIRE. adj. [de *spiraculum*, soupirail]. Qui concerne les orifices respiratoires, les évents, etc.

SPIRACULE. s. m. [*spiraculum*, de *spirare*, respirer]. Orifice extérieur des trachées des insectes. V. Stigmate.

SPIRAL, ALE. adj. [*spiralis*, all. et angl. *spiral*, it. *spirale*, esp. *espiral*]. Qui est contourné sur soi-même, comme un ressort de montre. — *Lame spirale*. V. Oreille. — *Vaisseaux spiraux*. V. Trachées.

SPIRALE. s. f. — *Bandage en spirale*. V. Bandage.

SPIRALÉ, ÉE. adj. [all. *spiralförmig*, angl. *spirally*, it. *spiralmente*]. Qui est tordu ou disposé en spirale.

SPIRE. s. f. [de σπεῖρα, spire ; all. *Schneckenwindung*, angl. *spire*, it. *spira*, esp. *espira*]. Organe disposé en spirale ; ou ensemble d'organes insérés ainsi ; ou ligne formée par leurs poins d'insertion. V. Coquille et Phyllotaxie.

SPIRÉACÉES. s. f. pl. Tribu des rosacées à calice libre, persistant ; cinq ovaires libres, polyspermes ; style terminal ; fruits composés de follicules à plusieurs graines pendantes.

SPIRÉE. s. f. [*spiræa*]. Genre de plantes rosacées qui a donné son nom à la tribu des spiréacées, et auquel appartiennent le *filipendule*, la *gillénie* et la *reine-des-prés*.

SPIRÉINE. s. f. [all. *Spirein*, angl. *spireine*, *spireic*, *acid*, it. *spireina*, esp. *espireina*]. Poudre cristalline retirée des fleurs de *Spiræa ulmaria*, L. ou *reine-des-prés*. C'est une matière colorante jaune, insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, l'éther et les alcalis.

SPIRÉIQUE. adj. — *Acide spiréique*. V. Salicyleux.

SPIRICULE. s. f. [*spiricula*, de *spira*, spire]. Filet mince, roulé en hélice dans l'intérieur des trachées.

SPIRILLUM. s. m. V. Vibrion.

SPIRITISME. s. m. V. Erreur et Sciences *occultes*.

SPIRITUALISTE. adj. et s. m. [de *spiritualis*, spirituel, de *spiritus*, esprit ; all. *spiritualistisch*, *Spiritualist*, angl. *spiritualistic*, *spiritualist*, it. *spiritualistico*]. — *Médecin spiritualiste*. Celui qui, méconnaissant les propriétés spéciales inhérentes aux éléments anatomiques et aux tissus, fait intervenir, pour expliquer les actes normaux et morbides de l'économie, des entités dont l'existence ne peut être prouvée, qui seraient indépendantes de la matière, bien qu'agissant en elle, et qui ont été nommées *esprits animaux*, *archées*, *âme*, *principe vital*, etc. V. Animisme, Materialisme, Metaphysique et Vitalisme.

SPIRITUEUX, EUSE. adj. [*spirituosus* de *spiritus*, esprit ; all. *spirituös*, *geistig*, angl. *spirituous*, it. *spiritoso*, esp. *espirituoso*]. Se dit d'un liquide qui est principalement composé d'alcool, ou qui en contient : *eau spiritueuse*, *teinture spiritueuse*.

SPIROBACTÉRIE. s. f. V. Vibrions.

SPIROIDE. adj. [*spiroides*, de σπεῖρα, tour, et εἶδος, forme ; all. *spiralähnlich*, it. *spiroide*, esp. *espiroide*]. Qui est contourné en spirale. — *Canal spiroide du temporal*. V. Aqueduc *de Fallope*. — *Mouvement spiroide du cœur*. V. Torsion.

SPIROL. s. m. Le *phénol*.

SPIROMÈTRE. s. m. [de *spirare*, respirer, et μέτρον, mesure ; *pnéometre*, *pulmometre*]. Instrument destiné à mesurer la *capacité vitale du poumon* (V. Respiration). Le *spiromètre de Hutchinson*, construit sur le modèle des *gazometres*, consiste en un réservoir rempli d'eau, dans lequel plonge une cloche renversée qui joue le rôle de récipient à air ; la cloche est suspendue par des cordes et maintenue en équilibre par des poids, à quelque hauteur qu'elle soit placée ; l'appareil est mis en communication avec la poitrine du sujet en expérience à l'aide d'un tube en U, dont une branche, située à l'intérieur du réservoir, remonte jusqu'à la partie supérieure de la cloche, tandis que l'autre branche, extérieure, se termine par un tube en caoutchouc, dont l'extrémité s'adapte à la bouche du sujet : au moment où celui-ci fait une expiration forcée, l'air arrive dans la cloche, qu'elle soulève, et le degré du déplacement, indiqué sur une échelle fixe et graduée par un indicateur mobile qui suit les mouvements de la cloche, donne le volume d'air rejeté dans une forte expiration, c'est-à-dire la capacité vitale du sujet. — Le *spiromètre de Schnepf* est construit comme le précédent, mais la cloche y est équilibrée par un seul contrepoids, et supportée par une chaîne dont les anneaux sont inégaux, de façon à compenser les variations de poids qui résultent pour la cloche de ce qu'elle est plus ou moins plongée dans l'eau. — *Spirometre écrivant* ou *anapnéographe* (et non *anapnographe*, Bergeon et Kastus]. Instrument enregistreur auquel est adapté un spiromètre à aiguille venant traduire les courants d'air inspiratoires et expiratoires, comme le sphygmographe traduit la pulsation artérielle.

SPIROMÉTRIE. s. f. [*pnéométrie*]. Emploi du spiromètre ou pnéomètre, mesure de la capacité vitale du poumon, c'est-à-dire de la quantité d'air qui, chez un individu donné, est introduite et rejetée par les poumons pendant chacun des mouvements d'inspiration et d'expiration exécutés volontairement avec le plus d'amplitude possible. Chez les enfants de trois à quatre ans, la capacité vitale est de 400 à 500 centimètres cubes ; de six à sept ans, elle est de 800 à 1000 centimètres cubes ; c'est de seize à vingt ans qu'elle a sa plus grande augmentation, et plus encore de 14 à 17 ans ; elle augmente, en moyenne, de 200 centimètres cubes par année, et atteint, chez un homme adulte vigoureux, le chiffre de 3770 centimètres cubes ; elle diminuerait, d'apres Schnepf, à partir de vingt ans ; d'autres observations signalent son augmentation jusqu'à trente-cinq ans. Chez la femme, la capacité vitale est la même que chez l'homme jusqu'à huit ans ; elle est du quart au tiers plus petite jusqu'à dix-sept ou dix-huit ans ; à partir de vingt ans, elle est encore plus faible relativement (2500 centimètres cubes environ). La capacité vitale augmente avec la taille et le poids (60 centimètres cubes par centimètre de taille d'augmentation chez l'homme adulte, 40 centimètres cubes chez la femme) ; mais la plus grande taille et le plus grand poids ne correspondent pas au maximum de capacité : c'est vers $1^{m},79$, l'âge étant le même, que la capacité vitale est la plus grande (Hutchinson). Il n'y a pas de relation directe entre la circonférence de la poitrine et la capacité vitale (Hutchinson) : à la série croissante des périmètres correspond une progression croissante du degré de dilatation du thorax mesurée au niveau du thorax ; mais ce degré de dilatation circulaire ne détermine pas celui de la capacité vitale, en raison de l'influence des types respiratoires sur la dilatation du poumon. La capacité vitale n'est diminuée ni par la grossesse, ni par le repos, qui n'a d'influence que sur la circulation. Elle est moindre dans le décubitus dorsal que dans la station assise, et surtout que dans la station debout ; le mouvement l'augmente ; elle est quatre fois plus grande pendant la marche rapide que pendant le décubitus, et sept fois plus grande pendant la course (Smith).

SPIROPHORE. m. s. Appareil employé pour combattre les accidents de l'asphyxie, principalement chez les noyés et les nouveau-nés. Il se compose d'un cylindre de tôle fermé d'un côté, ouvert de l'autre, et assez grand pour recevoir le corps de l'asphyxié, qu'on y glisse jusqu'à la tête, qui reste libre au dehors. Un diaphragme clôt ensuite cette ouverture autour du cou. Un soufflet d'une capacité de plus de vingt litres d'air, situé en dehors de cette caisse, mais communiquant avec elle par un gros tube, est mis en mouvement par un levier, dont l'abaissement produit l'aspiration de l'air confiné autour du corps. Une glace translucide, placée en avant de cette caisse, permet de voir la poitrine et l'abdomen du patient; au-dessus, une tige mobile glissant dans un tube clos repose sur le sternum pendant les expériences. Lorsqu'un cadavre est enfermé jusqu'au cou dans le cylindre, dont on a clos l'ouverture, et qu'on abaisse vivement le levier du soufflet, le vide se fait autour du corps, et l'air extérieur, obéissant à cette aspiration, pénètre dans la poitrine, dont les parois se soulèvent comme pendant la vie. Les côtes sont écartées, le sternum est poussé en avant et refoule d'un centimètre au moins la tige mobile qui repose sur lui. L'épigastre et l'abdomen font en même temps une saillie qui démontre que l'agrandissement de la poitrine se fait, pendant cette inspiration artificielle, non seulement par le soulèvement des côtes et du sternum, mais aussi par l'abaissement du diaphragme. Tout revient en place quand le levier est relevé. On peut répéter ces mouvements respiratoires 15 à 18 fois par minute, comme le fait l'homme vivant. On peut faire pénétrer au moins 1/2 litre à 1 litre d'air par chaque manœuvre aspiratrice (Woillez).

SPIROPTÈRE. s. m. [*spiroptera*, de σπείρα, spire, et πτερὸν, aile]. Genre de vers nématoïdes à corps cylindrique aminci aux deux bouts ou à un seul. Tête ailée ou nue; bouche terminale, orbiculaire, nue ou papilleuse. Extrémité caudale du mâle ailée de chaque côté, repliée lâchement en spirale; pénis filiforme contenu dans une gaine ligulée. Femelle droite non ailée; ouverture génitale placée en arrière. Ovipare ordinairement; quelques espèces sont vivipares. Une espèce de ce genre a été trouvée chez l'homme (*Spiroptera hominis*, Rudolphi). Corps blanc élastique, tête tronquée, papilleuse; corps peu aminci en avant, recourbé; extrémité caudale du mâle allongée, obtuse, à ailes très minces. Le corps de la femelle a l'extrémité de la queue très courte, mince, obtuse et transparente. La femelle est longue de 25 millimètres, le mâle de 20 millimètres; on en a trouvé de 35 millimètres. Il a été observé deux fois par Barnett et Brighton sur des femmes, dans la vessie urinaire.

SPIROYLAMIDE. s. f. V. SALICYLAMIDE.

SPIROYLAMIDIQUE. adj. — *Acide spiroylamidique*. V. SALICYLAMIDE.

SPIROYLEUX. adj. V. SALICYLEUX.

SPIROYLIGIQUE. adj. V. SALICYLEUX.

SPIROYLIQUE. adj. — *Acide spiroylique*. L'acide salicylique.

SPIX. [Anatomiste allemand du commencement du XIXe siècle]. — *Aiguille de Spix*. Petite saillie osseuse que présente, en dedans, l'orifice du canal dentaire inférieur.

SPLANCHNIQUE adj. [*splanchnicus*, de σπλάγχνον, viscère; all. *splanchnisch*, angl. *splanchnic*, it. *splancnico*, esp. *esplacnico*]. Qui a rapport aux viscères; *cavité splanchnique*, *inversion splanchnique*. — *Nerfs splanchniques*. Branches du nerf sympathique, au nombre de deux de chaque côté; distingués en *grand* et en *petit*. Le *grand splanchnique* naît de la partie interne des 6e, 7e, 8e et 9e ganglions thoraciques; ses racines s'unissent, sur les côtés de la colonne vertébrale, au-dessous de la plèvre, en un seul tronc, qui entre dans l'abdomen à travers un écartement des fibres du pilier du diaphragme, et aboutit au ganglion semi-lunaire correspondant. Le grand splanchnique droit, en se jetant dans la partie externe du ganglion semi-lunaire droit, constitue, avec le pneumogastrique droit, qui se jette à sa partie interne, une anse nerveuse, dont la concavité embrasse une bonne partie du pilier du diaphragme, et qui est connue sous le nom d'*anse de Wrisberg*. Le *petit splanchnique* naît des 10e, 11e et 12e ganglions thoraciques . ses racines se réunissent sur la douzième vertèbre dorsale, et forment un cordon qui traverse le diaphragme par une ouverture spéciale, située en dehors du grand splanchnique, en dedans du grand sympathique, pénètre dans l'abdomen, et se divise en trois rameaux, dont l'un s'anastomose avec le grand splanchnique, et les autres se perdent dans les plexus rénal et solaire.

SPLANCHNOGRAPHIE. s. f. [*splanchnographia*, de σπλάγχνον, viscère, et γράφειν, décrire ; all. *Eingeweidebeschreibung*, angl. *splanchnography*, it. *splancnografia*, esp. *esplacnografia*]. Description des viscères.

SPLANCHNOLOGIE s. f. [*splanchnologia*, de σπλάγχνον, viscère, et λόγος, discours ; all. *Eingeweidelehre*, angl. *splanchnology*, it. *splancnologia*, esp. *esplacnologia*]. Branche de l'anatomie descriptive qui traite des *viscères* ou *organes viscéraux*, c'est-à-dire des organes qui servent à la *nutrition*. Ce sont les organes digestifs, urinaires et respiratoires ; l'usage y a fait joindre la description des organes génitaux en raison de leur situation analogue à celle des organes précédents et de leur connexion avec les urinaires. Les viscères se divisent en : *a*. Creux ou tubuleux : 1° organes digestifs, tubes, renflements, sacs intestinaux ; 2° conduits excréteurs et génito-urinaires , 3° conduits et sacs aériens ou aquifères de quelques invertébrés. — *b*. Pleins : 1° parenchymateux, avec ou sans conduits excréteurs (glandes vasculaires) (*adénologie*), aériens ou pulmonaires ; 2° membraneux et lamelleux (branchies). — Ne considérant que la situation des organes et non leur structure et leurs usages, quelques auteurs y ont joint l'étude du système nerveux central, parce qu'il est contenu dans une cavité (*névrologie*), et même celle des organes des sens (*esthésiologie*), parce que la plupart aussi sont contenus dans des cavités. Le cœur aussi est un viscère, mais ses connexions avec les vaisseaux font qu'il a été décrit presque toujours avec eux (*angiologie*).

SPLANCHNOSCOPIE. s. f. V. SOMATOSCOPIE.

SPLANCHNOTOMIE. s. f. [*splanchnotomia*, de σπλάγχνον, viscère, et τομὴ, section, dissection ; all. *Eingeweidezerlegung*, angl. *splanchnotomy*, it. *esplancnotomia*, esp. *esplacnotomia*]. Dissection des viscères.

SPLEEN. s. m [all. *Spleen*, *Milzsucht*, angl. *spleen*, esp. *espleen*, *esplin*, mot anglais que l'on prononce *spline*, et qui signifie *rate*]. Nom donné à l'hypocondrie, parce qu'on l'attribuait à une humeur noire dont la rate aurait été la source prétendue.

SPLÉNALGIE. s m [*splenalgia*, de σπλὴν, rate, et ἄλγος, douleur ; all. *Milzweh*, angl. *splenalgy*, *splenalgia*, it. *splenalgia*, esp. *esplenalgia*]. Douleur dont on rapporte le siège à la rate

SPLÉNEMPHRAXIE. s. f. [de σπλὴν, rate, et ἐμφράσσειν, obstruer , all. *Milzverstopfung*, angl. *splenempraxis*, it. *splenenfrasia*, esp. *esplenenfrasia*]. Obstruction ou engorgement de la rate, pouvant résulter de l'inflammation de cet organe ou de l'afflux d'une trop grande quantité de sang occasionné par une course forcée ou par un accès de fièvre intermittente. Pendant le frisson des fièvres intermittentes, comme dans les mouvements du corps exécutés avec précipitation, le sang abandonne en partie le système capillaire cutané, et arrive trop abondamment aux parties droites du cœur ; ces cavités ne pouvant s'en débarrasser assez rapidement, il reflue dans le système veineux, qui se distend de proche en proche ; et la rate, dont la texture est lâche et extensible, est bientôt distendue par ce liquide. L'engorgement cesse après la course ou le frisson, ou bien il persiste et constitue (s'il est le résultat d'une fièvre intermittente) une sorte de tumeur que les pathologistes anciens ont appelée *gâteau fébrile*. On emploie avec succès contre les engorgements de la rate le quinquina et surtout le sulfate de quinine.

SPLÉNIFICATION ou **SPLÉNISATION**. s. f. [all. *Splenification*, angl. *splenization*, it. *splenificazione*, esp. *esplenificacion*]. Induration d'un tissu devenu semblable à celui de la rate. On l'observe particulièrement dans le foie et le poumon.

SPLÉNIQUE, adj. [*splenicus*, σπληνικὸς, de σπλὴν, rate ; angl. *splenic*, it. *splenico*, esp. *esplenico*]. Qui a rapport à la rate : *boue splénique, pulpe splénique*. — *Artère splénique*. La plus volumineuse des branches du tronc cœliaque. Elle côtoie le bord supérieur du pancréas, auquel elle fournit des rameaux, et, parvenue à la scissure de la rate, elle se partage en plusieurs branches, qui se divisent et se subdivisent en ramuscules très déliés sur les parois des cellules qui constituent le tissu de la rate. Dans son trajet, elle fournit à l'estomac, derrière lequel elle est située, les vaisseaux courts et l'artère gastro-épiploïque gauche. — *Plexus splénique*. V. Cœliaque (*Plexus*). — *Veine splénique*. Née de la rate, elle forme, avec la mésentérique supérieure, la veine porte abdominale. Elle reçoit la veine gastro-épiploïque gauche, les vaisseaux veineux courts et la petite mésaraïque. V. Basilique. — *Engorgement splénique, obstruction splénique*. V. Gateau et Splénemphraxie. — *Fièvre splénique*. Celle qui s'accompagne d'engorgement de la rate : telles sont les diverses variétés de fièvre intermittente. = *Apoplexie splénique*. V. Sang *de rate*.

SPLÉNISATION. s. f. V. Splénification.

SPLÉNITE. s. f. [*splenitis*, σπληνῖτις, de σπλὴν, rate ; all. *Milzentzündung*, angl. *splenitis*, it. *splenite*, esp. *esplenitis*]. Inflammation de la rate, caractérisée, selon quelques auteurs, par de la fièvre, une tension dans l'hypocondre gauche, accompagnée de chaleur, de gonflement, et d'une douleur qui augmente par la pression ; maladie mal déterminée, qui peut causer les engorgements chroniques qui constituent la *splénemphraxie*.

SPLÉNIUS. s. m. [*splenius*, de σπλήνιον, compresse ; all. *Riemenmuskel*, angl. *splenius*, it. *splenio*, esp. *esplenio*] (*cervico-mastoïdien*, Ch.). Muscle de la partie postérieure du cou et supérieure du dos, allongé, aplati, divisé en deux parties. Il s'attache en dedans aux apophyses épineuses de la septième vertèbre cervicale et des cinq premières vertèbres dorsales. De là ses fibres se portent en dehors, et s'insèrent, les unes (*faisceau supérieur, splénius de la tête*), à l'apophyse mastoïde et à la ligne courbe occipitale supérieure ; les autres (*faisceau inférieur, splénius du cou*), aux apophyses transversales des trois premières vertèbres cervicales. C'est sans doute d'après une mauvaise étymologie du nom de ce muscle [σπλὴν, au lieu de σπλήνιον], que divers ouvrages disent qu'on a comparé autrefois sa forme à celle de la rate, ce qui n'a jamais été fait, car il ne lui ressemble en rien et simule plutôt une compresse pliée et fendue.

SPLÉNOCÈLE. s. f. [de σπλὴν, rate, et κήλη, hernie, tumeur ; all. *Milzbruch*, angl. *splenocele*, it. *esplenocele*, esp. *esplenocele*]. Hernie, tumeur de la rate.

SPLÉNO-GASTRIQUE. adj. V. Gastro-splénique.

SPLÉNOGRAPHIE. s. f. [*splenographia*, de σπλὴν, rate, et γράφειν, décrire, all. *Milzbeschreibung*, angl. *splenography*, it. *splenografia*, esp. *esplenografia*] Description de la rate.

SPLÉNOÏDE. adj. et s. m. [de σπλὴν, rate, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à la rate, à son tissu. = Le tissu des tumeurs érectiles (Heusinger).

SPLÉNOMÉGALIE. s. f. Hypertrophie de la rate qui s'observe dans l'impaludisme, la leucocythémie, les maladies chroniques du cœur, etc. — *Splénomégalie primitive*. Maladie caractérisée par une augmentation de volume de la rate qui est douloureuse et de dureté ligneuse ; une anémie à marche progressive, avec hypoglobulie et diminution de l'hémoglobine ; des troubles digestifs, des hématémèses, de la période terminale, la cachexie. Elle se distingue de celle qui existe dans la leucémie et l'adénie par la consistance de l'organe, le défaut de modifications dans le nombre des leucocytes, l'absence d'altération des ganglions lymphatiques (Klebore).

SPLÉNOTOMIE. s. f. [*splenotomia*, de σπλὴν, rate, et τομὴ, section ; all. *Milzzerlegung*, angl. *splenotomy*, it. *splenotomia*, esp. *esplenotomia*] Dissection de la rate. — Extirpation de la rate. Elle a été pratiqué plusieurs fois avec succès chez l'homme, sans aucun trouble ultérieur pour la santé. Quatre à cinq fois elle a été suivie de mort. Une incision de 17 à 20 centimètres de long, sur le bord externe et gauche de l'abdomen, permet de mettre la rate à découvert et de l'extraire. Des fils de soie, jetés sur les vaisseaux liés et coupés ras, sont replacés dans la plaie. — Sur les animaux elle a été pratiquée souvent, sans que l'animal en souffre par la suite, ce qui s'explique par la suppléance que les autres organes lymphoïdes peuvent alors fournir au point de vue de la formation des globules blancs. Cependant on a parfois observé la diminution de nombre de ces globules, l'hypertrophie des ganglions lymphatiques, l'augmentation de l'excrétion de l'urée, la diminution passagère du nombre des globules rouges.

SPODE. s. f. [*spodium*, de σποδὸς, cendre ; all. *Hüttennichts*, angl. *spodium*, it. *spodio*, esp. *espodio*]. Nom ancien de l'oxyde de zinc obtenu par sublimation. = L'ivoire calciné à blanc.

SPOLIATEUR, TRICE. adj. — *Médication spoliatrice*. V. Saignée *spoliative*.

SPOLIATIF, IVE. adj. [de *spoliare*, dépouiller ; all. *spoliativ*, esp. *espoliativo*]. V. Saignée.

SPONDYLARTHROCACE. s. f. [*spondylarthrocace*, de σπόνδυλος, vertèbre, ἄρθρον, articulation, κακὸς, mauvais ; it. *spondilartrocace*, esp. *espondilartrocace*]. Inflammation des surfaces articulaires des vertèbres.

SPONDYLE. s. m. [*spondylos*, σπόνδυλος, all. *Wirbel*, angl. *spondyl*] Synonyme ancien de *vertèbre*.

SPONDYLITE. s. m. Inflammation des vertèbres ou de leurs articulations.

SPONDYLIZÈME. s. m. [de σπόνδυλος, vertèbre, et ἵζημα, action de s'asseoir, de s'affaisser] (Hergott). Affaissement de la colonne vertébrale. Les maladies de la colonne lombaire et du sacrum, telles que le mal de Pott, la carie, etc., peuvent entraîner deux déformations distinctes, selon que le *corps* ou l'*arc* de la vertèbre est atteint. Dans la première, où est détruit le *corps* de la vertèbre, qui est le *soutien* de la colonne, celle-ci *s'affaisse* sur elle-même et *s'incline*, cette inclinaison peut entraîner une projection en avant si considérable, qu'elle *couvre* le détroit supérieur et empêche l'engagement fœtal dans le canal ; c'est la *spondylizème*. Dans la seconde, où est altéré l'*arc vertébral*, qui, par ses apophyses et ses surfaces articulaires, *maintient* la colonne avec les ligaments et les muscles de la région la colonne obéissan aux lois de la pesanteur, *glisse* en avant dans la cavité pelvienne et l'*obstrue* : c'est cette lésion que Kilian appelle *spondylolisthésis* (glissement vertébral).

SPONDYLOLISTHÉSIS. s. f. [de σπόνδυλος, vertèbre, et ὀλίσθησις, glissement]. V. Spondylizème.

SPONGIAIRES. s. m. pl. Classe de zoophytes, dont l'*éponge* est le type.

SPONGIEUX, EUSE. adj. [*spongiosus*, de *spongia*, *éponge*, σπογγώδης ; all. *schwammig*, angl. *spongy*, it. *spongioso*, esp. *esponjoso*]. Dont la structure ressemble à celle de l'éponge. — *Os spongieux*. V. Ethmoïde. — *Tissu spongieux des os*. V. Osseux (*Tissu*). — *Tissu spongieux de l'urètre*. V. Érectile et Urètre.

SPONGINE. s. f. (Staedler). Substance fibreuse de l'éponge ne donnant pas de gélatine. Soluble dans la soude caustique bouillante, dans les acides chlorhydrique et azotique.

SPONGIOLE. adj. [*spongiola*, diminutif de *spongia*]. Extrémité des radicules des plantes, formée de tissu utriculaire doué de la faculté d'absorber. Ce nom vient de ce qu'on croyait, à tort, ces organes percés d'orifices comme ceux d'une éponge.

SPONGOÏDE. adj. [*spongoides*, σπογγοειδής, de σπόγγος, éponge, et εἶδος, forme]. S'est dit, chez les anciens, de certaines variétés d'excréments, du tissu pulmonaire, des reins, des glandes, de la lame criblée de l'ethmoïde, de certaines tumeurs osseuses, et de certaines altérations des os. — *Tissu spongoïde* ou *éponge fine*. Nom donné par J. Guérin, en raison de son aspect semblable à celui d'une éponge, à un tissu qui s'observe chez les rachitiques, à la place du tissu spongieux normal, et qui contribue, avec la couche *chondroïde* anormalement développée, à augmenter considérablement le volume des extrémités osseuses. Ce tissu rougeâtre, très élastique, semblable à une éponge très fine, est creusé d'alvéoles plus ou moins larges, contenant une grande quantité de sang qui lui donnent sa consistance spéciale, bien différente du tissu spongieux ancien. Il est nettement séparé de la couche chondroïde, mais beaucoup moins bien limité du côté de l'os lui-même. C'est ce tissu qui détermine le gonflement des épiphyses sur lesquelles il siège : toutefois il peut envahir la diaphyse dans une petite étendue.

SPONTANÉ, ÉE. adj. [*spontaneus*, αὐτόματος, all. *spontan*, *freiwillig*, angl. *spontaneous*, it. *spontaneo*, esp. *espontaneo*]. Se dit de tout phénomène physique qui s'opère sans l'intervention d'un agent externe, des maladies qui surviennent sans cause extérieure, etc. — *Évolution spontanée*. V. Version. — *Génération spontanée*. V. Hétérogénie.

SPONTANÉITÉ. s. f. [all. *Spontaneität*, angl. *spontaneity*, it. *spontaneità*, esp. *espontaneidad*]. Qualité de ce qui peut se manifester sans intervention extérieure. Dès l'instant où il n'y a pas de matière qui ne soit douée d'activité propre, au moins moléculaire, qui soit séparée de ses propriétés, il n'y a pas de matière dénuée de spontanéité, des manifestations, des qualités qui lui sont immanentes. V. Matière. — *Spontanéité d'action*. Propriété qu'ont les fibres musculaires et les éléments nerveux de pouvoir normalement ou accidentellement manifester la contractilité ou la névrilité, par ce seul fait qu'ils se trouvent dans tel ou tel état de constitution ou de rénovation moléculaire intimes, indépendamment de toute influence extérieure à eux. — *Spontanéité morbide*. Apparition de troubles fonctionnels comme conséquence nécessaire en quelque sorte de la manifestation des propriétés inhérentes à la substance organisée, ou de certains actes complexes ; tels sont, par exemple, le gonflement, la douleur des gencives, la salivation, les difficultés de la mastication, et, par suite, les troubles digestifs plus ou moins marqués, qui résultent de l'éruption des dents, de l'altération graduelle des capillaires et des artères, plus ou moins tardive d'un sujet à l'autre, mais constante, conséquence de l'accomplissement de la rénovation moléculaire nutritive dans un tissu non vasculaire, etc.

SPONTÉPARITÉ. s. f. [de *sponte*, de soi-même, et *parere*, engendrer]. Synonyme d'*hétérogénie*.

SPORADICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est sporadique. — Se dit particulièrement de certaines maladies qui se présentent tantôt à l'état sporadique, tantôt sous forme d'épidémie, comme le *choléra*, la *fièvre typhoïde*, etc.

SPORADIQUE. adj. [*sporadicus*. σποραδικὸς, de σπείρειν, disperser; all. *sporadisch*, angl. *sporadic*, it. *sporadico*, esp. *esporadico*]. Se dit d'une maladie qui n'attaque qu'un individu à la fois, ou quelques individus isolément, qui survient indifféremment en tout temps, en tout lieu, indépendamment des influences épidémiques.

SPORANGE. s. m. [*sporangium*, de σπορὰ, semence, et ἀγγεῖον, vase ; all. *Fruchtsack*, angl. *sporangium*, it. *sporangidio*, esp. *sporangio ; thèque*]. Vésicule globuleuse, ovoïde ou allongée, dans laquelle les spores sont contenues en nombre variable. Les sporanges jouent le rôle de cellules mères par rapport aux spores, et sont situés tantôt à la surface du réceptacle, tantôt dans l'intérieur de conceptacles. V. Macrosporange.

SPORE. s. f. [*spora*, de σπορὰ, graine ; all. *Keimkorn*, angl. *spore*, it. *spora ; sporidie*, *sporule*, *spora*, *sporidia*, *cellulæ gonimicæ*, *corpora gonimica*, *spermatia*]. Corps reproducteur des cryptogames. Les spores sont généralement très nombreuses sur chaque individu, surtout chez les champignons : on en compte deux, quatre, huit, etc., dans chaque sporange. Leur forme, généralement ovoïdale ou sphérique, peut être triangulaire, à angles arrondis, normalement ou accidentellement; quelquefois les spores prennent d'autres formes irrégulières. Beaucoup d'espèces ont des spores fusiformes cloisonnées une ou plusieurs fois. La consistance des spores nues est très grande, dureté qui mérite d'être prise en considération, vu les cas dans lesquels on observe la pénétration des spores dans les tissus animaux. Les spores sont grises, brunes, jaunâtres, ou presque incolores si on les observe à la lumière transmise, jaunâtres, noires, verdâtres, grises ou d'un blanc plus ou moins éclatant à la lumière réfléchie. Il en est, comme celles du champignon de la teigne, etc., qui réfractent assez fortement la lumière, ce qui fait paraître leur centre comme un point brillant ordinairement jaunâtre. Celles des algues sont incolores, vertes ou grises. Les *spores* se distinguent en *conidies*, *stylospores*, et *spores* proprement dites. Celles-ci sont les corps reproducteurs qui naissent dans des *sporanges*, par division du protoplasma ou interposition de cloisons issues des parois de la cellule mère : c'est principalement sur elles qu'on constate, surtout chez les fougères, la présence d'une paroi externe (*épispore* ou *exospore*), formée de cellulose, épaisse, résistante, réticulée, ou diversement hérissée à sa surface libre (fig. 461, lycopodes), et celle d'une tunique interne (*endospore*), mince, extensible, qui s'allonge lors de la germination, après rupture de la première. Les spores des mucédinées, chauffées dans le vide ou dans l'air sec, restent fécondes après avoir été portées à une température de 120° à 125°. Une exposition de vingt ou

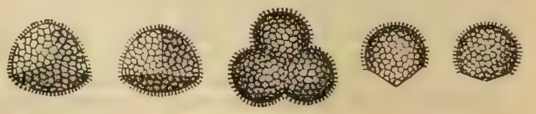

Fig. 461.

trente minutes à une température de 127° à 130° suffit pour enlever leur fécondité aux spores les moins impressionnables. La cavité des spores est remplie d'un liquide granuleux ou d'une substance demi-solide, quelquefois segmentée. Ce sont les analogues du sac embryonnaire chez les phanérogames. V. MACROSPORANGE.

SPORIDIE. s. f. [*sporidium*, all. *Samenkeim*, angl. *sporid*, it. *sporidio*, esp. *esporidio*]. V. SPORE.

SPORISORIUM. s. m. [*Sporisorium Sorghi*, Link et Ehrenberg, *Tilletia Sorghi vulgaris*, Tulasne]. Champignon de la section des ustilaginés. — *Sporisorium du maïs*. L'*Ustilago carbo*, Tulasne. V. MAÏS.

SPOROCARPE. s. m. [*sporocarpium*, de σπορὰ, semence, spore, et καρπὸς, fruit; all. *Keimfrucht*, angl. *sporocarpium*, it. *sporocarpo*, esp. *esporocarpo*]. Sporange de certaines lycopodiacées et rhizocarpées, dont les parois ne sont pas simples et homogènes comme dans les autres acotylédones, mais épaisses, formées d'une ou plusieurs couches de tissu cellulaire, et à cavité composée ou non.

SPOROCYSTE. s. f. [de σπορὰ, graine, et κύστη, poche]. Poche renfermant plusieurs spores et tombant de la plante en même temps que celles-ci; ce qui la distingue du sporange, qui est un organe permanent, au moins partiellement. = En zoologie. V. SCOLEX.

SPOROGONE. s. f. L'état enkysté des infusoires, des grégarines, etc., suivi de leur multiplication par segmentation.

SPOROPHORE. s. m. et adj. [de σπορὰ, graine, et φέρειν, porter, *stérigmate*]. Petit prolongement conique ou cylindrique qui surmonte les *basides* et supporte les spores des champignons dits *basidiospores*. = S'est dit de tout organe qui porte des spores.

SPOROPHYME. s. m. (Duval-Jouve). Le proembryon des équisétacées.

SPOROSE. s. f. État de maturation et émission des spores (Fée).

SPOROSORIUM. s. m. (*Sporosorium saponariæ*, Rudolphi). L'*Ustilago Rudolphii*, Tulasne, qui attaque la saponaire, etc.

SPOROZOÏDE. s. m. V. ZOOSPORE.

SPORT. s. m. Mot anglais employé en français pour désigner tout ce qui se rapporte aux courses et aux chasses.

SPORULE. s. f. [esp. *esporulo*]. V. SPORE.

SPUME. s. f. [de *spuma*, écume; all. *Schaum*, angl. *spume*, it. *spuma*, esp. *espuma*]. Salive écumeuse, à bulles grosses, se rompant et disparaissant facilement par le repos, qui se montre entre les dents, entre les lèvres, ou au fond de la gorge, dans certains accès d'hystérie et autres troubles nerveux. La spume diffère de l'*écume bronchique* par moins de viscosité, des bulles plus grosses et moins persistantes.

SPUMEUX, EUSE. adj. [*spumosus*, de *spuma*, écume; ἀφρώδης, all. *schaumig*, angl. *spumous*, *frothy*, it. *spumoso*, esp. *espumoso*]. Qui est mêlé d'écume.

SPUTATION. s. f. [*sputatio*, de *sputare*, cracher; all. *Spucken*, *Ausspucken*, angl. *sputation*, it. *sputazione*, esp. *esputacion*]. L'action de cracher, le crachement. — *Sputation des aliénés*. Crachement continu qu'on peut rattacher à trois ordres de causes: 1° l'agitation; 2° les troubles hallucinatoires; 3° les désordres de l'estomac. Sans cesse occupés à opérer des mouvements d'expuition ou à les simuler, rejetant parfois des quantités considérables d'un liquide spumeux souillant les parquets ou remplissant des cuvettes, ces malades sont un objet de dégoût. Le bol alimentaire, insuffisamment humecté ou mal imprégné, descend laborieusement dans le pharynx; et la première digestion, s'accomplissant avec peine, fournit à la nutrition des matériaux imparfaits. De là des pesanteurs, de l'acidité, le dépérissement. Si ce ptyalisme chronique dépend de l'atonie des premières voies, il doit être combattu par un régime substantiel; d'hallucinations, il doit être combattu par les moyens moraux; d'une surexcitation générale, il doit être combattu par les sédatifs et antispasmodiques propres à la manie. De ces trois genres, le dernier est le plus rebelle, parce qu'il est inhérent à la maladie principale. Les deux premiers se guérissent plus facilement.

SQUALE. s. m [*squalus*]. Genre de poissons plagiostomes vulgairement connus sous le nom de *requins*.

SQUALIDÉS. s. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, à laquelle appartient le genre *squale* ou *requin*.

SQUAME. s. f. [*squama*, λεπὶς, all. *Schuppe*, angl. *scale*, it. *squama*, esp. *escama*]. Synonyme d'*écaille*, souvent employé pour désigner les petites lames d'épiderme qui se détachent à la suite de certaines inflammations du tissu cutané. = En botanique, *squames*, bractées dont se compose l'involucre des fleurs composées. || Écailles dont sont formés un grand nombre de bulbes (*squame de scille*)

SQUAMÉAL, ALE. adj. V. SQUAMEUX.

SQUAMELLE. s. f. Petite squame.

SQUAMEUX, EUSE. adj. [*squamosus*, de *squama*, écaille; all. *schuppig*, angl. *squamous*, it. *squamoso*, esp. *escamoso*]. Qui ressemble à une écaille, qui est formé ou composé d'écailles. — *Articulation* ou *suture squameuse*. Synonyme d'*articulation écailleuse*. — *Tissu squameux* ou *squaméal*. La substance qui compose les écailles des poissons.

SQUAMIFORME. adj. [*squamiformis*, all. *schuppenförmig*, angl. *squamiform*, it. *squamiforme*, esp. *escamiforme*]. Qui a la forme d'une petite écaille.

SQUAMOSAL. s. m. La portion écailleuse du temporal ou l'os distinct qu'elle forme sur divers vertébrés.

SQUAMULE. s. f. V. GLUMELLULE.

SQUARREUX, EUSE. adj. [*squarrosus*, all. *sparrig*, angl. *squarrose*]. Se dit, en botanique et en pathologie, de toute partie qui est rude au toucher, raboteuse et raide.

SQUELETTE. s. m. [*sceletus*, σκελετὸν, all. *Skelett*, *Gerippe*, angl. *skeleton*, it. *scheletro*, esp. *esqueleto*]. Ensemble des os du corps chez les animaux vertébrés. — Chez l'homme, le nombre des os du squelette est différemment évalué par les anatomistes, suivant qu'ils y rangent ou non les os sésamoïdes et les dents, qu'ils font de l'occipital et du sphénoïde un os ou deux os distincts, qu'ils comptent le coccyx, le sternum, l'os iliaque, comme formant chacun un os ou un nombre d'os égal à celui des pièces dont ces os se composent, etc. En considérant le squelette de l'homme, à l'exemple de Cruveilhier, à l'âge où il a atteint son développement complet, entre 25 et 30 ans, et en ne comptant comme os que les pièces alors séparables, on compte 198 os répartis de la façon suivante: colonne vertébrale (y compris le sacrum et le coccyx, comptés chacun comme un os), 26 os; crâne, 8; face, 14; os hyoïde, 1; thorax (côtes et sternum), 25; membres supérieurs, 64; membres inférieurs, 60. Si on ajoute les deux rotules, on arrive au chiffre de 200 os pour le squelette humain (non compris les os sésamoïdes ni les dents). — Fig. 462. Squelette de l'homme. *a*, os frontal; *b*, os pariétal; *c*, orbite; *d*, os temporal; *e*, mâchoire inférieure; *f*, vertèbres cervicales; *g*, omoplate; *h*, clavicule; *i*, humérus; *k*, vertèbres lombaires; *l*, os iliaque; *m*, cubitus; *n*, radius; *o*, os du carpe; *p*, os du métacarpe; *q*, phalanges de la main; *r*, fémur; *s*, rotule; *t*, tibia; *u*, péroné; *v*, tarse; *x*, métatarse; *y*, phalanges du pied. Le squelette d'un homme de moyenne taille pèse, sec, 4^{kg},70 à 6^{kg},50; celui d'une femme, 3^{kg},125 à 4^{kg},70. Un certain nombre de ses pièces ont déjà fait des progrès dans leur ossification durant les premiers temps du développement de l'embryon. Chez l'enfant qui naît, le squelette est dans l'état suivant . les osselets de l'ouïe, le labyrinthe et la caisse du tympan ont seuls acquis leur entier développement. Viennent ensuite les clavicules, les côtes et la mâchoire inférieure ; puis les os du crâne, à l'exception du sphénoïde; le frontal se compose de deux pièces; le sphéno-occipital de neuf, le temporal de deux; les pariétaux ont un aspect fibreux et sont réunis par de minces plaques cartilagineuses (V. Fontanelle). Le maxillaire supérieur est encore partagé en deux ; les omoplates ont quatre épiphyses entièrement cartilagineuses; les vertèbres et le sacrum ont plusieurs noyaux osseux . le sternum a plusieurs points d'ossification. Les os longs des membres se composent de trois pièces, dont la médiane seule est ossifiée; les os coxaux sont formés également de trois pièces, ainsi que les métatarsiens, les métacarpiens, les phalanges et les phalangines; les phalangettes en ont deux seulement, le sommet ossifié et la base cartilagineuse; les dents manquent toutes de racines, et il n'y a encore aucune trace des deux ou trois molaires postérieures. Après la naissance, les os augmentent de dimension, et leur configuration, tant extérieure qu'intérieure, subit diverses modifications [V. Osseux (*Tissu*) et Ostéogénie]. C'est à l'âge de vingt-cinq à trente ans, dans nos climats, qu'ils acquièrent leur complet développement. De cet âge à quarante ou cinquante ans, ils ne changent pas sensiblement. Aux approches de la vieillesse, ils perdent peu à peu de leur perfection : la chute des dents entraîne la déformation des mâchoires; les sutures du crâne s'effacent, les sinus acquièrent plus d'ampleur; les os deviennent plus fragiles, beaucoup d'articulations se soudent. Plus le sujet est jeune, en deçà de vingt ans, plus la tête a de volume proportionnellement au tronc et aux membres. Au second mois, la tête fait près de la moitié du reste du corps : elle en est le quart chez l'enfant à terme, le cinquième à trois ans, le huitième chez l'adulte. Plus l'homme est jeune, plus les os de la face sont petits relativement au crâne, plus les organes auditifs sont volumineux eu égard à ce dernier, plus les fontanelles sont grandes, plus la partie inférieure de la face est petite; plus le thorax est spacieux proportionnellement au bassin; plus les membres sont courts, plus les clavicules sont grandes; plus les os renferment encore de cartilage, et plus les os larges sont lisses, les courts mal délimités, les longs arrondis. En général, le poids ou la masse des os diminue plus que leur volume dans l'âge avancé. — Le squelette présente des différences essentielles selon le sexe. Celui de la femme est plus petit et plus grêle; les saillies osseuses sont bien moins prononcées. Les membres abdominaux étant proportionnellement plus longs que chez l'homme, le milieu de la hauteur du corps correspond au-dessous du pubis, tandis que chez l'homme il correspond à peu près au niveau du pubis. La tête est plus rétrécie en avant, plus allongée d'avant en arrière. Les corps des vertèbres ont moins de largeur, leurs trous de conjugaison sont plus grands, la région lombaire du rachis a plus de longueur. Le thorax, plus court et moins saillant, est un peu plus large jusqu'à la quatrième côte, et se rétrécit inférieurement; mais, souvent déformé par l'usage des corsets, il est sensiblement allongé et rétréci. Les épaules sont plus basses, les articulations scapulo-humérales plus rapprochées l'une de l'autre; les clavicules, au contraire, sont plus allongées et moins courbées, de manière à laisser plus de largeur à la poitrine. Les membres supérieurs sont plus courts, les poignets plus étroits, les doigts plus effilés. Les fémurs sont plus courbés antérieurement et plus obliques en dedans, leur col formant avec le corps de l'os un angle moins ouvert que chez l'homme; les pieds sont beaucoup plus petits. C'est surtout par la configuration du bassin que le squelette de la femme se reconnaît facilement. V. Bassin et Femme. — D'individu à individu, le squelette varie peu. Cependant il y a des personnes qui ont les os plus épais que longs; d'autres les ont plus longs et plus larges. Le squelette présente quelquefois, sans cause morbide, une tête grosse ou petite, des épaules larges ou étroites, une poitrine bombée ou plate, un dos voûté ou droit, des lombes courtes ou longues, des hanches épaisses ou minces, des cuisses arquées ou droites, des tibias élancés ou courts, des mains et des pieds longs ou courts, des orteils pointus ou obtus. Les mœurs, le genre de vie, les vêtements, influent sur diverses parties du squelette. — Lorsqu'un squelette est dépouillé de ses parties molles, mais que les os ne sont pas désarticulés, on a la mesure à peu près exacte de la

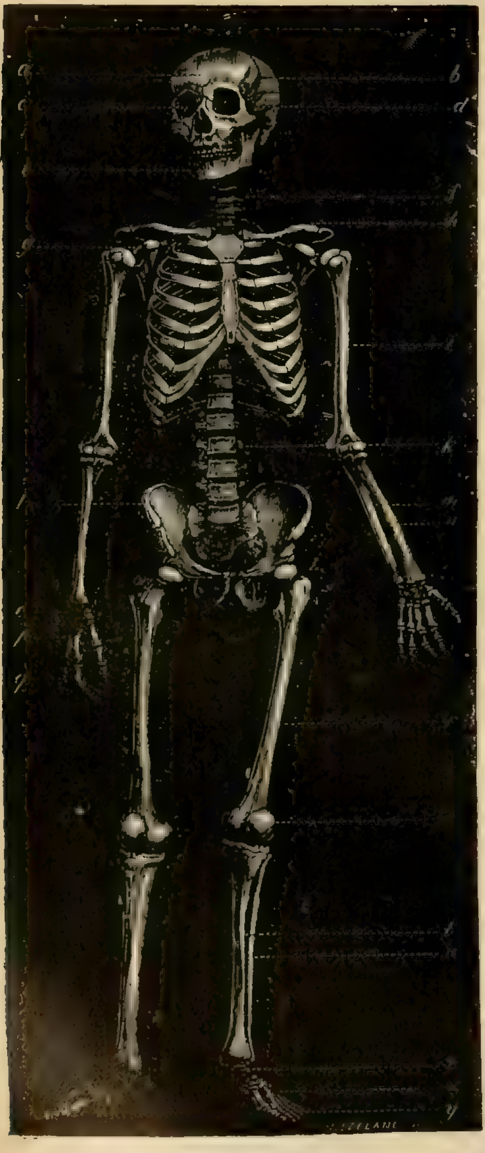

Fig. 462.

taille de l'individu, en mesurant la longueur du squelette et ajoutant 41 millimètres pour l'épaisseur des parties molles détruites. Lorsque les os sont désarticulés, et que l'on n'a que quelques os d'un squelette, ou même un ou deux os seulement, on peut encore déterminer la taille de l'individu auquel ils ont appartenu, au moyen du tableau ci-dessous, qui indique, comparativement à la taille générale, la longueur proportionnelle des diverses parties du squelette, et celle de chacun des os des membres supérieurs et inférieurs, mesurées sur vingt cadavres.

TAILLE mesurée du vertex à la plante des pieds.	TRONC mesuré du vertex à la symphyse pubienne.	LONGUEUR des extrémités supérieures depuis l'acromion.	LONGUEUR des extrémités inférieures depuis la symphyse pubienne	FÉMUR.	TIBIA.	PÉRONÉ.	HUMÉRUS.	CUBITUS.	RADIUS.
m. c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
1,38	70	55	68	32	27	26	24	19	17
1,43	71	65	72	38	31	30	27	22	19
1,45	70	67	75	40	32	31	29	22	20
1,47	74	60	73	38	32	31	26	21	19
1,49	74	65	75	38	32	31	29	22	20
1,54	75	69	79	40	33	32	29	24	21
1,60	80	75	80	45	38	37	32	26	24
1,64	81	71	84	44	36	35	30	26	21
1,65	75	72	90	45	38	37	32	27	25
1,67	80	76	87	45	38	37	31	27	24
1,69	85	72	84	44	36	35	31	25	22
1.70	82	75	88	46	38	37	32	27	25
1,75	86	76	89	46	39	38	32	26	25
1,77	89	78	88	46	38	37	33	28	25
1,78	90	75	88	46	37	36	33	26	24
1,79	91	77	88	46	38	37	33	27	24
1,80	92	77	88	46	40	39	33	27	25
1,83	95	78	88	46	39	38	34	28	25
1,85	92	78	93	47	43	42	33	27	25
1,86	95	78	91	47	39	38	33	27	25

On conçoit de quelle importance peuvent être ces recherches dans certains cas de médecine légale. En supposant qu'on n'ait que quelques os d'un squelette, par exemple un fémur de 0^{m},46 de longueur et un tibia de 0^{m},38, on voit par ce tableau (5^{e} colonne) qu'un fémur de 0^{m},46 suppose que la longueur totale du squelette (1re colonne) est de 1^{m},70 à 1^{m},83 ; ce qui donne la moyenne de 1^{m},77. On voit (6^{e} colonne) qu'un tibia de 0^{m},38 doit appartenir à un squelette de 1^{m},75 à 1^{m} 83 (1re colonne), dont la moyenne serait de 1^{m},79. D'où l'on peut conclure que ce fémur et ce tibia proviennent d'un squelette dont la longueur totale était de 1^{m},77 à 1^{m},79 ; en ajoutant 41 millimètres pour l'épaisseur des parties molles, on trouve que la taille de l'individu devait être d'environ 1^{m},820. V. HOMOLOGIE, HOMOTYPIE et IDENTITE. — *Squelette du cœur.* Nom donné aux anneaux fibro-cartilagineux sur lesquels s'attachent les fibres musculaires du cœur. V. CŒUR. = En zoologie, *squelette extérieur*, nom donné à certaines parties dures du corps des animaux invertébrés qui peuvent être considérées comme répondant aux pièces osseuses de l'homme et des animaux vertébrés, mais qui, contrairement à celles-ci, sont situées à la périphérie du corps : tels sont la carapace et le plastron de la tortue, etc.

SQUELETTIQUE. adj. Qui se rapporte au squelette. — *Maigreur squelettique.* Dernier degré de l'émaciation dans les maladies chroniques. — *Pieces squelettiques.* Les os et les cartilages qui prennent part à la constitution du squelette. — *Type squelettique.* V. VERTÈBRE *type*.

SQUELETTISATION. s. f. Passage à l'état de squelette.

SQUELETTISER (SE). Se dit, selon quelques auteurs, dans les cas de grossesse extra-utérine, du fœtus enkysté, incrusté de sels calcaires (*ossification, pétrification, squelettisation du fœtus*); ces phénomènes n'ont rien de comparable à la formation des os du squelette.

SQUELETTOLOGIE. s. f. [*sceletologia*, all. *Skelettlehre*, angl. *skelettology*, it. *scheletrologia*, esp. *esqueletologia*]. Branche de l'anatomie descriptive qui traite du squelette. Elle étudie : 1° les parties dures ou organes de la charpente du corps (*squelettologie* proprement dite) à considérer chez les : *a.* Vertébrés : os et cartilages (*ostéologie, chondrologie*). *b.* Annelés. squelette interne et externe ou cutané. *c.* Mollusques. coquilles (*conchyliologie*). *d.* Rayonnés : squelettes des échinodermes, de certains acalèphes, polypiers. *e.* Amorphozoaires ou globuleux : squelette des foraminifères, des thécamonadiens, des spongiaires. *f.* Végétaux : tiges, branches, etc. ; — 2° les articulations ou jointures (*arthrologie* ou *syndesmologie*).

SQUELETTOPÉE. s. f. [de σκελετὸν, squelette, et ποιεῖν, faire ; all. *Skelettbereitungskunst*, angl. *sceletopœa*, it. *scheletropea*, esp. *esqueletopea*]. L'art de préparer un squelette ou les différents os d'un squelette.

SQUINE. s. f. [all. *Chinawurzel-Stechwinde*, angl. *china-root*, it. *squinante*, esp. *esquenanto*]. Racine d'une plante de la famille des smilacées (*Smilax china*, L.) qui croît au Japon. Cette racine est un peu moins grosse que le poing, noueuse, genouillée, recouverte d'une écorce brun rougeâtre, lisse ; tantôt spongieuse, légère, blanc rose à l'intérieur ; tantôt pesante, dure, compacte, résineuse et brune. Elle contient de l'amidon, de la gomme et une matière colorante rouge soluble. La squine est un des bois sudorifiques, elle est moins active que la salsepareille. On l'emploie en décoction (16 à 64 grammes).

SQUIRRHE. s. m. [*scirrhus*, σκίῤῥος, *tumor durus, renitens, indolens*, tumeur dure ; all. *Faserkrebs, Hartkrebs*, angl. *scirrhus*, it. *scirro*, esp. *cirro*]. Mot employé d'abord pour désigner toute tumeur dure, rénitente, indolente, se produisant surtout dans les glandes. ‖ Plus tard, Laennec s'est servi de ce mot pour désigner toute variété de *cancer* d'un blanc bleuâtre ou grisâtre, un peu transparente, criant sous le scalpel qui l'incise, et dont la consistance varie depuis celle de la couenne de lard, jusqu'à une dureté voisine de celle des cartilages. Ordinairement homogène, cette matière semble divisée en masses, subdivisées elles-mêmes en lobules qu'unit un tissu cellulaire serré. Souvent des bandes d'un tissu fibreux blanchâtre s'étendent en rayonnant du centre à la circonférence, et se prolongent au delà de la tumeur squirrheuse. Suivant l'évolution ultérieure du tissu morbide, le squirrhe était dit *atrophique* ou *hypertrophique*. L'observation a montré qu'il s'agit, dans ce cas, de ces tumeurs dures dites enchondromes ou de tumeurs fibreuses proprement dites : le terme de *squirrhe* désigne des produits morbides très divers par leur nature, rapprochés par leur aspect extérieur seul, de même que les états morbides qu'on a cherché à caractériser par des termes désignant un aspect physique, et non la nature intime des tissus, tels que les mots *encéphaloïde*, *colloïde* et autres. — *Squirrhe du poumon* (Avenbrugger, Corvisart). L'induration grise du poumon. V. PNEUMONIE *chronique*.

SQUIRRHEUX, EUSE. adj. [*scirrhosus*, σκιῤῥώδης, all. *scirrhös*, angl. *scirrhous*, it. *scirroso*, esp. *cirroso*]. Qui offre l'aspect d'un squirrhe. — *Tumeurs squirrheuses.* Nom générique, dans les classifications des tumeurs par Bayle et par Velpeau, de tumeurs dures, dont les unes, dites *napiformes*, *bunioïdes* [de βούνιον, navet] et *rapiformes*, se rapprochent, par leur consistance ou leur couleur, de l'aspect de la rave ; dont les autres, dites *lardiformes* ou *larinoïdes* [de λάρινος, gras], auraient quelque analogie avec le lard. Ces mots doivent être exclus du langage scientifique, comme les classifications des corps organisés faites d'après des caractères physiques, au lieu d'être fondées sur la détermination de leur nature anatomique comparée à celle du tissu sain, dont ces produits sont une modification accidentelle. V. Tumeur.

SQUIRRHOGASTRIE. s. f. [de *σκίῤῥος*, squirrhe, et *γαστὴρ*, estomac] (Alibert). Squirrhe de l'estomac.

SQUIRRHOSARQUE. s. m. [de *σκίῤῥος*, squirrhe, et *σὰρξ*, chair]. Le sclérème.

SQUIRRHOSITÉ s. f. [de *squirrhe*]. Dureté semblable à celle d'un squirrhe.

STABILE. adj. — *Courant stabile.* V. Électrisation.

STABLE. adj. Se dit de ce qui possède une certaine solidité : *équilibre stable.* = En chimie, se dit d'un corps dont le changement d'état ou la décomposition ne se fait pas naturellement et est difficile à obtenir par les moyens dont nous disposons.

STABULATION. s. f. [de *stabulum*, étable]. Séjour des animaux à l'étable, confinement permanent des bœufs ou des moutons dans l'étable, appliqué aux animaux destinés à l'engraissement. En les assujettissant de la sorte au repos le plus complet, on obtient qu'ils engraissent plus vite. Mais cela est compensé par des inconvénients, et l'expérience, au point de vue du simple produit, n'a pas encore prononcé.

STACHYDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiées, comprenant le genre *Stachys*, auquel appartient l'*épiaire*.

STADE. s. m. [*stadium*, de *στάδιον*, carrière où les Grecs s'exerçaient à la course; all. *Stadium*, angl. *stage*, it. *stadio*, esp. *estadio*]. En médecine, synonyme de *période*, désignant particulièrement chacun des trois temps que présente un accès de fièvre intermittente.

STAGNATION. s. f. [*stagnatio*, de *stagnare*, former une espèce d'étang; all. *Stockung*, angl. *stagnation*, it. *stagnamento*, esp. *estagnacion*]. État du sang et des humeurs qui ne coulent pas ou qui circulent trop lentement, par analogie avec les eaux qui croupissent dans les étangs.

STAHL. [Médecin allemand, 1660-1734]. V. Pilules *balsamiques* et Poudre.

STAHLIANISME. s. m. [it, *stalianismo*]. Doctrine de Sthal. V. Animisme.

STALACTITE. s. f. [de *σταλάζειν*, tomber goutte à goutte; all. *Tropfstein*, angl. *stalactite*, it. *stalattite*, esp. *estalactita*]. Concrétion allongée, de forme conique, provenant de l'infiltration d'un liquide tenant en dissolution des sels calcaires, siliceux, ferreux ou cuivreux, dont chaque goutte arrive de loin en loin à la voûte d'une caverne, et s'y évapore lentement, en perdant les gaz qui favorisent la dissolution des sels. Ceux-ci se déposent d'abord sous forme d'anneaux, puis forment des colonnes de longueur et de grosseur variables. — *Stalactites osseuses.* Nom donné aux prolongements de substance osseuse qui se forment à la surface des cals irréguliers, autour des tumeurs blanches et des tissus accidentels développés dans les os ou à leur surface. V. Ostéogénie.

STALAGMITE. s. f. Concrétion mamelonnée qui se forme sur le sol des grottes, par évaporation des gouttes d'eau qui tombent de la voûte, au lieu d'y rester suspendues comme dans le cas des stalactites.

STAMINAIRE. adj. [*staminaris*, angl. *staminar*, it. *staminario*, esp. *estaminario*]. Se dit d'une fleur double dont les pétales surnuméraires sont dus à la transformation des étamines.

STAMINAL, ALE. adj. [*staminalis*, angl. *staminal*, it. *staminale*, esp. *estaminal*]. Qui a rapport à l'étamine.

STAMINÉ, ÉE. adj. Se dit d'une fleur unisexuée pourvue d'étamines ou fleurs mâles.

STAMINEUX, EUSE. adj. [*staminosus*, all. *langstaubfädig*, angl. *staminous*, it. *staminoso*, esp. *estaminoso*]. Dont les étamines font une grande saillie hors de la fleur.

STAMINIFÈRE. adj. [*staminifer*, all. *staubfadentragend*, angl. *staminiferous*, it. *staminifero*, esp. *estaminifero*]. Qui porte des étamines.

STAMINIFORME. adj. [*staminiformis*, all. *staubfadenformig*, angl. *staminiform*, it. *staminiformo*, esp. *estaminiformo*]. En forme d'étamine.

STAMINODE. s. m. [*staminodium*, esp. *estaminode*]. Appendice de l'androstylium des orchidées; les staminodes paraissent être des rudiments d'étamines avortées.

STANNATE. s. m. [all. *Zinnverbindung*, it. *stannato*, esp. *estannato*]. Nom générique des sels que forme l'acide stannique avec les bases. Ils sont cristallisables, contrairement aux *métastannates*, sels que l'acide métastannique forme avec les bases alcalines.

STANNEUX, EUSE. adj. Qui a rapport au protoxyde d'étain, quelquefois dit *acide stanneux : chlorure stanneux.*

STANNIQUE. adj. — *Acide stannique* [all. *Zinnsäure*, angl. *stannic acid*, it. *acido stannico*, esp. *acido estañico*, *deutoxyde* ou *bioxyde d'étain*] ($SnO^2.HO$). Il s'obtient en décomposant le perchlorure d'étain par le carbonate de soude, sous forme de poudre blanche, soluble dans l'eau, soluble dans les acides sulfurique et azotique étendus, et formant des sels cristallisables bien définis. On confondait autrefois avec lui l'*acide métastannique* ($Sn^5O^{10} + 10HO$), qui est la poudre blanche obtenue en traitant l'étain par l'acide azotique, qui est insoluble dans les acides sulfurique et azotique étendus, et qui forme des sels incristallisables. L'acide stannique se trouve cristallisé dans quelques roches naturelles anciennes (*cassitérite*).

STAPÉAL. adj. [de *stapes*, étrier]. L'os étrier formant sur les poissons l'*os opercule* de Cuvier. V. Subopercule.

STAPÉDIEN, IENNE. adj. [*stapedius*, de *stapes*, étrier; all. *Steigbügel*, it. *stapediano*, esp. *estapedio*]. Qui a rapport à l'étrier. — *Muscle stapédien.* Le muscle de l'étrier.

STAPHISAGRINE. s. f. V. Staphisain.

STAPHISAGRIQUE. adj. — *Acide staphisagrique.* Corps d'existence douteuse, que Hofschläger dit avoir trouvé dans les semences de staphisaigre.

STAPHISAIGRE. s. f. [*Delphinium staphisagria*, L., all, *Stephanskraut*, *Laüsesamen*, angl. *stavy acre*, *louse-seed*, it. *stafisagra*, esp. *estafisagria*]. Plante renonculacée dont les semences triangulaires, comprimées, grisâtres, d'une saveur amère et très âcre, renferment un principe amer brun, un principe amer jaune, une huile volatile et une huile grasse, de l'albumine, une matière amylacée, de la gomme, une matière sucrée, de la *delphine*, de la *delphinine*, de la *delphinoïdine*, de la *delphisine* et du *staphisain*. Ces graines, prises à l'intérieur, sont un violent drastique. On les emploie réduites en poudre, ou sous forme de pommade, pour détruire les poux.

STAPHISAIN. s. m. [*staphisagrine*; all. *Staphysan*, angl. *staphisin*, it. *stafisino*, esp. *estafisino*] ($C^{44}H^{33}AzO^{10}$). Substance jaunâtre (Couerbe) contenue dans les semences de staphisaigre avec la delphine. Solide, incristallisable, fusible à 200°, très peu soluble dans l'eau et l'éther, très soluble dans l'alcool; l'acide azotique le change en une sorte de résine brune amère et acide.

STAPHYLAIRE. s. m. Instrument inusité, employé autrefois pour tenir immobiles la luette et le voile du palais.

STAPHYLÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des rhamnées, voisine des célastrinées.

STAPHYLIN, INE. adj. [*staphylinus*, de *σταφυλὴ*, luette; it. *stafilino*, esp. *estafilino*]. Qui a rapport à la luette. — *Muscle staphylin.* Le palato-staphylin.

STAPHYLITE. s. f. [de σταφυλή, luette]. L'inflammation de la luette.

STAPHYLOCAUSTE. s. m. [de σταφυλή, luette, et καῦσις, ustion]. Instrument employé pour cautériser la luette.

STAPHYLOCOQUE. s. m. Nom générique des microcoques réunis en grappes. Les principales espèces sont : le *staphylococcus pyogenes aureus*, le plus fréquent, représentant des éléments sphériques de 1 μ de diamètre, donnant une coloration jaune orange à ses cultures, d'où on extrait une substance cristallisable (*phlogosine*), qui, injectée à faible dose, détermine une inflammation suppurative : le *staphylococcus pyogenes albus*, souvent associé au précédent, dont il se distingue par la teinte blanchâtre qu'il donne à la gélatine : le *staphylococcus septicus*, dont la culture produit chez le lapin un œdème gélatineux et chez le chien un abcès à forme hémorragique avec sphacèle de la peau. Ces espèces, les deux premières surtout, donnent lieu à des inflammations suppuratives locales, furoncle, anthrax, phlegmon, tourniole, adénite, amygdalite, ostéomyélite, etc. : elles engendrent aussi la fièvre traumatique, mais en général elles produisent de préférence des suppurations localisées, contrairement aux streptocoques.

STAPHYLÔME. s. m. [*staphyloma*, de σταφυλή, grain de raisin : all. *Staphylom*, *Traubenauge*, angl. *staphyloma*, it. *stafiloma*, *estafiloma*]. Nom sous lequel on désigne la convexité que présente la cornée distendue par l'humeur aqueuse sans perte de sa transparence (*conicité pellucide*) ; l'amincissement de la cornée avec adhérence à l'iris, et protrusion de ces membranes par les humeurs de l'œil ; la saillie de l'iris à travers une perforation de la cornée ; certaines bosselures formées par la sclérotique, etc. : de là des *staphylômes de la cornée*, distingués en transparents et opaques ou cicatriciels, des *staphylômes de l'iris*, et des *staphylômes de la sclérotique*. — *Staphylôme de l'iris* Il a été appelé *myocéphale*, quand la tumeur formée par l'iris engagé dans l'ouverture de la cornée est petite, arrondie et noirâtre ; *staphylôme rameux*, ou *raisinière*, quand elle semble formée de plusieurs grains primitifs agglomérés. — *Staphylôme antérieur de la sclérotique*, ou *staphylôme du corps ciliaire*. Nom donné à des bosselures bleuâtres qui se forment quelquefois à la surface de la sclérotique, autour de la circonférence de la cornée. Le staphylôme de la sclérotique suppose toujours l'amincissement de cette membrane; l'antérieur est quelquefois le résultat d'une iritis chronique. V. Scléro-Choroïdite. — *Staphylôme postérieur*. On donne ce nom à une distension de la sclérotique, dans le segment postérieur de l'œil, distension qui augmente le diamètre antéro-postérieur du globe et qui est caractéristique de la myopie. A son niveau, la choroïde est toujours altérée, atrophiée ; c'est pourquoi la maladie prend aussi le nom de *scléro-choroïdite postérieure*. Le staphylôme postérieur se reconnait à l'aide de signes ophtalmoscopiques. 1° On voit une tâche blanche, nacrée, en forme de croissant, entourer par sa concavité la demi-circonférence interne de la papille, à l'image renversée. C'est là le premier degré de la maladie ; au deuxième degré, le staphylôme embrasse les deux tiers du disque optique, et au troisième degré, le disque optique tout entier (Desmarres) ; 2° les contours de la tache atrophique sont nets, bien tranchés, quelquefois bordés d'un fin liséré pigmentaire ; 3° les vaisseaux rétiniens passent au-devant de la tache ; 4° la papille ne présente d'abord pas de changement, mais à mesure que le processus ectasique progresse, elle devient ovale dans le sens vertical; 5° l'état dioptrique de l'œil n'est pas normal ; on constate que l'axe antéro-postérieur du globe est allongé, ce qui permet de voir l'image réelle et renversée de la papille avec le simple réflecteur. Les troubles fonctionnels occasionnés par le staphylôme postérieur sont ceux de la myopie. Ses complications sont des mouches volantes, des altérations fréquentes de la macula et quelquefois le décollement de la rétine.

STAPHYLOPLASTIE. s. f. [de σταφυλή, luette, et πλάσσειν, former ; all. *künstliche Gaumenbildung*, angl. *staphyloplastic*, it. *stafiloplastia*, esp. *estafiloplastia*] (Bonfils). Opération qui a pour but de restaurer les pertes de substance du voile du palais à l'aide d'un lambeau taillé sur la voûte palatine, en un point voisin de la partie que l'on veut restaurer . quand il a été disséqué, renversé d'avant en arrière et tordu sur son pédicule, on unit ses bords aux lèvres avivées du voile du palais.

STAPHYLORRHAPHIE. s. f. [*staphylorrhaphia*, de σταφυλὴ, luette, et ῥαφὴ, suture ; all. *Staphylorrhaphie*, *Gaumennath*, angl. *staphylorrhaphy*, it. *stafilorrafia*, esp. *estafilorrafia*]. Suture de la luette. — Opération par laquelle on remédie à la perforation congénitale ou accidentelle du voile du palais. Elle consiste à aviver les bords de la solution de continuité et à les mettre ensuite en contact, pour en déterminer la réunion. Dans le procédé de Roux, on commence par placer deux ou trois ligatures, au moyen d'aiguilles courtes introduites d'arrière en avant à l'aide d'un porte-aiguille, de manière que l'une des extrémités du fil traverse l'un des bords de la division du voile du palais, que l'autre extrémité traverse l'autre bord, et qu'il en résulte en arrière une anse dans laquelle les deux bords sont compris. On avive alors avec un bistouri boutonné les lèvres de la division, puis, saisissant les deux bouts du fil supérieur, on fait un nœud simple, que l'on conduit jusque sur la plaie au moyen de l'index des deux mains, et qu'on serre suffisamment pour rapprocher les parties et les maintenir en contact ; on arrête ce premier nœud par un second. On opère de même pour la seconde et pour la troisième ligature, et l'on coupe ensuite tous les fils à 5 millimètres environ de leurs nœuds. Au bout de trois ou quatre jours d'un repos absolu, pendant lesquels le malade doit s'abstenir de parler et de prendre aucun aliment ni boisson, et même d'avaler sa salive, la réunion est opérée ; et, s'il n'est survenu aucun accident, la ligature supérieure peut être ôtée du quatrième au cinquième jour, celle du milieu le jour suivant, et la troisième le surlendemain. Le jour que l'on ôte les fils et les jours suivants, il faut éviter avec soin tout mouvement du voile du palais, et se borner, pour toute nourriture, à un peu de boisson et de bouillon, que l'on verse par cuillerées dans la bouche ; peu à peu on en vient à des bouillons plus substantiels et aux potages. Lorsque l'opération a réussi, la voix recouvre son timbre ordinaire, et tous les inconvénients qui résultaient de la bifidité du voile du palais disparaissent. Mais ce succès, presque assuré lorsque la bifidité n'existe que dans la partie inférieure du voile, devient d'autant plus douteux, que la division a plus d'étendue, et, lorsque cette division existe en même temps sur la voûte palatine, qu'il y a écartement des os qui forment cette voûte, il y a peu de chances d'en obtenir le rapprochement. V. Obturateur. — Le procédé de de Graefe diffère de celui de Roux par la forme des nombreux instruments qu'il emploie pour aviver les bords, pour introduire les aiguilles et pour serrer les nœuds. Divers autres instruments et procédés ont été proposés, soit pour aviver les bords, soit pour passer les aiguilles ; tels sont les procédés de Dieffenbach, de Fergusson, de Sédillot, qui ont pour but de faciliter le rapprochement des bords de la solution de continuité, soit à l'aide d'incisions latérales, soit en sectionnant la partie postérieure des muscles péristaphylin interne et externe et pharyngo-staphylin.

STAPHYLOTOME. s. m. [de σταφυλή, luette, et τέμνειν, couper]. Instrument inusité, employé autrefois pour inciser le voile du palais ou couper la luette. = Large couteau triangulaire, tranchant sur ses deux bords, dont on se sert pour exciser d'un seul coup, en le traversant à sa base, le staphylôme complet de la cornée et de l'iris (G. Camuset).

STAPHYLOTOMIE. s. f. Opération consistant à exciser le staphylôme cicatriciel de la cornée et de l'iris. — 1° *Procédé ancien.* Le malade est couché, les paupières écartées par un aide qui tient les élévateurs. Au moyen d'une forte aiguille courbe, le chirurgien passe un fil derrière la base du staphylôme, et attend qu'il se soit affaissé. Puis, prenant de la main gauche les deux bouts du fil réunis, il maintient l'œil et passe derrière le fil, d'un mouvement lent, le staphylotome à double tranchant qui enlève l'hémisphère antérieur de l'œil. On fait ensuite le pansement par compression avec un gâteau de charpie. Au bout d'un mois il est possible d'adapter un œil d'émail. — 2° *Procédé de Critchett.* On enfonce derrière la tumeur cinq aiguilles à suture enfilées parallèlement les unes aux autres. Puis on excise ce qui se trouve devant elles, et, achevant de les faire passer, on serre les cinq points de la suture. La réunion est beaucoup plus rapide par ce procédé, qui laisse un très beau moignon. — 3° Enfin on peut inciser simplement le staphylôme en travers, et provoquer la sortie du cristallin L'œil ne tarde pas à s'atrophier (G. Camuset).

STASE. s. f. [*statio*, *στάσις*, l'action de s'arrêter; all. *Stillstand*, angl. *stasis*, it *stasi*, esp. *estagnacion*]. Séjour du sang ou des humeurs dans quelque partie du corps, par suite de la cessation ou de la lenteur de leur mouvement.

STASER. v. n. [*stase*]. F. Petit-Radel s'est servi de ce verbe pour désigner le fait du séjour des humeurs dans l'épaisseur des tissus, du virus syphilitique dans le derme.

STATICE. s. f. Genre de plantes plumbaginées, tribu des staticées, dont une espèce [*Statice armeria*, L., *herbe à sept têtes* ou *à sept tiges*] a une racine tonique et astringente, ainsi que le *Statice limonium*, L. — Le *Statice latifolia*, Smith [*Katran rouge*] fournissait le *behen rouge* (Guibourt).

STATION. s. f. [*statio*, de *stare*, être debout; *στάσις*, all. *Stehen*, *Stand*, angl. *station*, *stand*, it. *stazione*, esp. *estacion*]. L'action d'être debout. On peut définir la *station*, l'immobilité active et volontaire du corps, que la contraction de ses muscles extenseurs maintient en équilibre sur sa base de sustentation (les pieds et l'espace compris entre eux), de manière qu'une ligne verticale passant par le centre de gravité (qui correspond chez l'homme au milieu du bassin, à un centimètre en avant de l'angle sacro-vertébral) tombe sur cette base. Dans la station, les muscles de la nuque se contractent pour maintenir la tête en équilibre sur la colonne vertébrale; les muscles extenseurs de cette colonne entrent en action pour l'empêcher d'être entraînée en avant par le poids des membres supérieurs et des organes thoraciques et abdominaux· le poids du corps est ainsi transmis par la colonne vertébrale au bassin, par le bassin au fémur. Les muscles extenseurs de la jambe empêchent en même temps le genou de fléchir, et ceux du pied maintiennent la jambe dans la position verticale, de façon que le poids du corps se transmet de la cuisse à la jambe, de la jambe au pied, et du pied au sol. = En botanique, *station*, localité où une espèce de plantes a coutume de croître et de se développer. = *Station thermale.* Installation établie près d'une source thermale à l'effet de permettre d'y séjourner et d'y suivre un traitement en rapport avec la nature des eaux et les conditions climatériques du lieu d'émergence. V. Établissement. — *Station d'été* Celle qui ne permet le séjour que pendant trois à six mois de belle saison. — Celle des régions montagneuses ou des côtes de la mer qui permet aux malades que fatigue une chaleur excessive de séjourner en été. — *Station d'hiver* Celle dans laquelle le climat et les autres dispositions permettent de suivre un traitement en hiver comme en été. En France, les stations thermales d'hiver sont Amélie-les-Bains, le Vernet. On y ajoute aussi, par analogie, des localités dépourvues de sources particulières telles que Nice, Cannes, Pau, etc., parce que la douceur de l'hiver permet à certains malades d'y séjourner avec moins d'inconvénients que plus au nord. — *Station maritime.* Localité où les bains de mer sont pris, thérapeutiquement surtout

STATIONNAIRE. adj. [*stationarius*, de *stare*, s'arrêter; all. *ortlich*, angl. *stationary*, it. *stazionario*, esp. *estacionario*]. — *Maladie stationnaire.* Celle qui dépend d'un état ou d'une constitution particulière de l'atmosphère, et qui règne dans une contrée pendant un certain nombre d'années.

STATIQUE. adj. Qui appartient à l'état, à la manière d'être. — *État statique.* En biologie, se dit, par opposition à *dynamique*, de l'état des parties organiques considérées à l'état de repos et indépendamment de toute action ou activité. — *Électricité statique.* Celle qui est à l'état de repos, qui réside à la surface des corps, sans les parcourir sous forme de courants comme l'électricité *dynamique*. Elle fait un effort continuel pour s'échapper, mais est retenue à la surface des corps par la pression atmosphérique, d'où son état de *tension*. V. Tension *électrique*. C'est le frottement qui la produit habituellement. — *Force statique.* Ensemble des conditions qui maintiennent en équilibre un solide ou un fluide, par opposition à celles qui mettent ou peuvent mettre ces corps en mouvement.

STATIQUE. s. f. [*statice*, de *στατικὸς*, qui se tient debout; all. *Statik*, angl. *statics*, it. *statica*, esp. *estatica*]. Partie de la mécanique qui considère les rapports que les forces doivent avoir entre elles, en grandeur et en direction, pour se faire mutuellement équilibre.

STATISTIQUE. s. f. et adj. [de *status*, État; all. *Statistik*, *statistich*, angl. *statistics*, it. *statistica*, esp. *estatistica*]. Science qui a pour but de faire connaître, à l'aide de la méthode numérique, la fréquence absolue et relative de phénomènes naturels ou sociologiques, normaux ou accidentels. Dans les sciences naturelles, les divers attributs qui caractérisent chaque phénomène sont le plus souvent très variables dans leur fréquence et dans leur grandeur. Cette mobilité, qui tient à la complexité changeante des causes multiples dont dépend chaque attribut, s'oppose à ce que l'on puisse reconnaître les rapports qui relient ces manifestations à leurs causes, et déterminer la part de chacune d'elles dans la production et la grandeur de chaque attribut étudié. La statistique a pour but de surmonter cet obstacle. Elle y parvient· en traduisant par des chiffres les degrés de fréquence et d'intensité de chaque manifestation dont on se propose de reconnaître les conditions évolutrices; en mesurant et en enregistrant le plus grand nombre possible de ces quantités, et en calculant ensuite leur grandeur *moyenne*. De plus, sériant par ordre de grandeur les quantités relevées, on détermine leurs *écarts possibles* et leurs *écarts probables autour* de cette *moyenne* (V. ce mot). Dès que, par l'emploi des méthodes appropriées, ces *valeurs statistiques* (écarts et moyenne) auront été déterminées, il suffira de faire varier une des causes présumées, ou, ce qui revient au même, de profiter d'une perturbation naturelle qui fait varier l'une d'elles; alors une nouvelle enquête, conduite comme la précédente, donnera une nouvelle moyenne avec ses écarts ; et leur rapport avec les valeurs correspondantes de la première enquête dénoncera, *mesurera* la part de la cause présumée. Cependant, si l'écart des deux moyennes est peu prononcé, ou si le nombre des observations de chaque enquête est petit, s'il ne s'élève pas au moins à plusieurs milliers de cas, l'écart des deux moyennes peut tenir à ce que des moyennes expérimentales, même obtenues dans des conditions identiques (comme le seraient deux tirages d'une même urne de boules noires et blanches), ne coïncident que très exceptionnellement entre elles ou avec la moyenne réelle *inconnue* et cherchée ; elles ne peuvent jamais être regardées que comme des approximations de cette moyenne inconnue, dont elles s'approchent d'autant plus que les nombres des observations qui les ont formées sont plus considérables. C'est pour cela que la *demographie*, qui possède ces grands nombres, a montré la première et la plus brillante application de la méthode statistique. Mais aujourd'hui nous connaissons assez la théorie de ce puissant instrument d'investigation pour l'appliquer à des sujets plus difficiles. Les phénomènes de la nature et particulièrement ceux de la vie, à cause de leurs innombrables et incessantes variations, y trouvent surtout une nouvelle méthode d'analyse. A mesure que les sciences naturelles et biologiques auront épuisé la détermination de l'enchaînement des causes qui, par leur constante énergie, peuvent être facilement perçues et rattachées à leurs effets, il faudra affiner l'observation et l'investigation ; on sera porté à la considération des collectivités, afin de grossir (en les multipliant par un fort coefficient) les influences qui, dans les faits isolés, sont masquées par les causes plus énergiques. — *En médecine* proprement dite, la statistique a surtout pour objet de déterminer la *nocuité* propre à chaque espèce de maladie, *d'abord avec l'expectation*, ensuite sous l'influence des différents modes de traitement. La *nocuité* s'appréciera non seulement par la fréquence moyenne de chaque terminaison, mais aussi par la durée, par la fréquence et la gravité moyenne des accidents secondaires. La méthode statistique est la seule qui, dans la plupart des cas, permettra de déterminer la valeur respective des différents traitements, et leur supériorité réelle ou fictive sur la seule expectation. C'est donc une erreur de croire que les cas à additionner doivent être absolument semblables · s'ils étaient tels, la statistique serait presque inutile ; il suffit, par exemple, si c'est une influence thérapeutique que l'on veut apprécier, que les observations appartiennent à un même groupe morbide auquel le praticien croit devoir appliquer les mêmes moyens de traitement. Plus généralement, il faut et il suffit que l'*ensemble* des causes possibles (connues et inconnues) qui régissent le développement de l'attribut que l'on mesure reste invariable pendant toute la durée des épreuves. Ainsi, les sociétés mutelles ont déterminé le nombre de jours que leurs membres payent chaque année à la maladie suivant leur âge : de 20 à 30 ans, 6 à 7 jours ; de 55 à 60 ans, 23 jours, etc. ; les causes individuelles de maladie sont fort diverses, fort mobiles ; mais tant que le même ensemble de causes qui les amène et régit leur durée reste invariable, et que le groupe de la mutualité est nombreux, les moyennes observées annuellement oscillent fort peu *autour* de la moyenne réelle inconnue. Au contraire, un déplacement ou constant ou plus considérable d'*un même côté* de la moyenne accusera l'intervention d'une influence nouvelle. Ainsi deux difficultés subsistent seulement. L'une consiste à circonscrire *nettement* chacun des groupes morbides sur lesquels on veut faire porter l'observation, afin que, par l'admission irrégulière de cas étrangers, on n'ajoute pas, pendant la durée de l'épreuve, des causes morbides nouvelles à l'ensemble des causes propres au groupe en observation. Ce premier point est facile à obtenir avec précision pour les groupes morbides les plus importants. D'ailleurs, cette délimitation variera suivant le but de l'investigation elle prendra en plus grande importance les analogies du traitement, si c'est une influence thérapeutique qu'elle veut découvrir ; de l'acuité ou de la chronicité, si c'est la durée, etc. La seconde difficulté repose sur l'écart que présentent presque nécessairement les moyennes résultant de plusieurs séries d'observations recueillies pendant un même ensemble de causes productrices, et sur la difficulté de distinguer cet écart de celui qui résulte de l'introduction d'une influence nouvelle. Quand les enquêtes statistiques porteront sur un très grand nombre d'observations, il sera le plus souvent facile de distinguer d'abord le léger écart accidentel de l'écart considérable et significatif ; on pourra d'ailleurs essayer la méthode des dédoublements des nombres (V. MOYENNE) ; mais, si l'on veut plus de précision et surtout si le nombre des observations recueillies est peu considérable, s'il est de quelques centaines seulement, cette épreuve ne peut plus guère être tentée avec fruit ; et c'est pourtant avec ces petits nombres d'observations que l'écart possible, compatible avec un même ensemble de causes, est assez considérable pour en imposer et faire croire à l'effet d'une influence nouvelle. Il faut alors s'en référer aux formules de Poisson, adoptées et déjà appliquées à notre sujet par Gavarret, admettre d'abord, pour simplifier et abréger, qu'un événement qui a 112 chances de se produire contre une de ne se produire pas peut être regardé comme à peu près certain. Dès lors, considérant deux événements qui s'excluent, comme la mort ou la guérison d'un malade ; faisant m et n chacun égal à l'un des deux nombres indiquant combien l'une ou l'autre terminaison a été observée ; et μ égal à la somme de tous les cas, de sorte que l'on a $m+n=\mu$; enfin E égal a l'écart maximum possible ; dès lors l'intervalle $\frac{m}{\mu}+E$ à $\frac{m}{\mu}-E$ indiquera l'amplitude possible de l'oscillation de la moyenne compatible avec l'invariabilité de l'ensemble des causes. Selon Poisson, $E = 2\sqrt{\frac{2.m.n.}{\mu^3}}$ Si, par exemple, sur 100 malades observés (μ), il y a eu 25 décès (m) et 75 guéris (n), la mortalité a été de 0,25 ; la formule donne $E = 0{,}06$, et l'on pourra conclure seulement de ce petit nombre d'observations, que la mortalité moyenne est comprise entre 0,19 et 0,31 ; si cette même mortalité (0,25) résultait de 1000 malades observés, alors $E = 0{,}0387$ (soit 0,04), et l'on conclura que la mortalité est certainement comprise entre 0,21 et 0,29. Mais, si l'observation avait porté sur 10000 malades, $E = 0{,}006$, et la mortalité (tant qu'elle restera soumise au même ensemble de causes) restera certainement (à 1/112ᵉ près) comprise entre 0,244 et 0,256 ; et si, une seconde série de 10 000 malades donnait, par exemple, une mortalité de 0,26, on serait déjà autorisé à conclure à l'intervention d'une cause nouvelle défavorable. De même, d'après la *statistique médicale de l'armée*, en 1862 il y a eu 2514 malades atteints de fièvre typhoïde, dont 690 décès, soit une mortalité de 0,274. En appliquant la formule ci-dessus, on trouve $E = 0{,}025$, et par suite une mortalité que l'on doit regarder comme vraiment comprise entre 0,299 et 0,249. Mais si, au lieu de la seule enquête μ donnant une seule moyenne dont on fixe ainsi les limites d'oscillations, on a · comparer deux enquêtes μ et μ', et par suite deux moyennes, leur différence compatible avec un même ensemble de causes productrices sera plus resserrée, et donnée par le double de la racine carrée de la somme des deux quotients $\frac{2.m.n.}{\mu^3}$ de chaque enquête, soit par la formule

$$2\sqrt{\frac{2.m.n.}{\mu^3}+\frac{2.m.n'}{\mu'^3}}.$$

Ainsi Louis avait observé dans les hôpitaux civils 140 typhiques dont 52 décès, soit une mortalité de 0,37 Cette mortalité parait bien différente de celle de 0,274 trouvée pour l'armée en 1862. Mais l'application de la formule précédente prouve que la différence entre ces deux moyennes peut s'élever à 0,118. Or cette différence est moindre de 0,104 donnée par l'expérience ; donc la distance entre les deux moyennes, quoique considérable, ne *nécessite pas absolument* l'intervention d'un ensemble de causes différentes ; elle aurait pu se produire aussi forte dans deux tirages de boules noires et blanches puisées à la même urne. Cependant, comme la différence atteint presque la limite de la différence possible (à 1/112e près), on peut *présumer* qu'une influence favorable se rencontre dans la jeune population de l'armée ; c'est à une plus longue observation ultérieure de décider. Voilà dans quelles limites doivent être retenues les conclusions de la statistique médicale pour ne pas s'en laisser imposer par les hasards des séries heureuses, comme font si souvent les médecins, au grand préjudice de la médecine et de la statistique (Bertillon). — *Statistique médicale* [angl. *medical statistics*]. Détail de faits se rapportant aux morts, naissances, maladies, épidémies. Pour son application à la pathologie, V. Numérique (*Méthode*). — *Statistique mortuaire, obituaire*. V. Obituaire.

STATURE. s. f. [*statura*, μέγεθος, all. *Leibesgrösse*, angl. *stature*, it. *statura*, esp. *estatura*]. Hauteur du corps d'un homme. V. Croissance et Taille.

STÉARATE. s. m. [all. *talgsaures Salz*, it. *stearato*, esp. *estearato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide stéarique avec les bases. Les stéarates alcalins sont seuls solubles dans l'eau. L'emplâtre simple est un mélange d'oléate, de margarate et de stéarate de plomb.

STÉARATÉ ou **STÉARATOLÉ**. s. m. Nom générique des médicaments qui résultent de l'union d'un stéarate avec des substances médicamenteuses qu'on y mêle en les liquéfiant ensemble, ou qu'on y incorpore pendant qu'il est en liquéfaction. Uniquement destinés à être appliqués sur la peau, ils doivent être composés de manière à pouvoir y adhérer avec facilité.

STÉARATOLIQUE. adj. (Béral). Se dit d'une préparation pharmaceutique dont un stéarate fait la base ou la partie prédominante.

STÉARÉRINE. s. f. [de στέαρ, suif, et ἔριον, laine] (Chevreul). Principe gras, qui, avec l'élæérine, compose le suint de mouton. Il est voisin de la stéarine, dont il a probablement la composition.

STÉARINE. s. f. [de στέαρ, suif; all. *Stearin*, angl. *stearine*, it. *stearina*, esp. *estearina*] (Chevreul) ($C^{114}H^{110}O^{12}$). Substance grasse, solide, qu'on obtient en fondant du suif dans l'essence de térébenthine, dans laquelle elle reste dissoute : cette solution, traitée par l'eau, donne la stéarine, qui, purifiée par plusieurs cristallisations dans l'éther, est blanche, cristallisable en petites aiguilles, fusible à 71°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. C'est à elle qu'est due la solidité des graisses animales ; aussi, moins celles-ci en contiennent, plus elles sont fluides. La tristéarine obtenue artificiellement par Berthelot est identique à la stéarine naturelle. Celle-ci, saponifiée, donne de l'acide stéarique et de la glycérine ; c'est donc une glycéride. — *Stéarine cérébrale*. V. Cérébrine.

STÉARIQUE. adj. — *Acide stéarique* [all. *Stearinsaure, Talgsäure*, angl. *stearic acid*, it. *acido stearico*, esp. *acido estearico*] ($C^{36}H^{35}O^3.HO$). Produit de la saponification des corps gras contenant de la stéarine, du suif surtout. Substance solide, cristallisable, incolore, inodore, soluble dans l'alcool chaud, insoluble dans l'eau, qu'elle surnage, fusible à 70°, et volatilisable, sans altération, quand on la chauffe dans le vide. Avec les bases, il donne des stéarates. — *Éther stéarique* [*stéarate d'éthyle*] [$C^{36}H^{35}O^4(C^4H^5)$]. Corps solide, inodore, fusible à 31°, volatil à 224° en se décomposant, soluble dans l'alcool et l'éther, décomposé partiellement par l'eau à 100°, obtenue en faisant bouillir un mélange d'acide sulfurique, d'acide stéarique et d'alcool, ou en agitant une solution de stéarine dans l'éther avec une solution alcoolique de potasse (Bouis).

STÉAROCONOTE. s. f. [de στέαρ, suif, et κόνις, poussière ; all. *Stearoconot*, angl. *stearoconotum*, esp. *estearoconota*] Substance grasse de couleur fauve, pulvérulente, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool, que Couerbe a extraite de la matière cérébrale. C'est de la lécithine mélangée de plusieurs autres principes.

STÉAROLAURÉTINE. s. f. Matière grasse, solide, qui se sépare de l'huile exprimée à chaud du péricarpe des baies de laurier (Grosourdi).

STÉAROLAURINE. s. f. Matière grasse, blanc-jaune, retirée des cotylédons des baies de laurier (Grosourdi).

STÉAROLÉ. s. m. Nom générique des pommades.

STÉAROLÉIQUE. adj. — *Acide stéaroléique* ($C^{36}H^{32}O^4$). Substance solide, cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud et dans l'éther, fusible à 48°, qu'on obtient en chauffant de l'acide oléique avec une solution alcoolique de potasse.

STÉARONE. s. f. [all. *Stearon*, angl. *stearonum*, it. *stearona*, esp. *estearona*]. Produit solide, d'un blanc nacré, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant, fusible à 86°, obtenu par Bussy en distillant l'acide stéarique avec le quart de son poids de chaux vive.

STÉAROPHANINE. s. f. L'*anamirtine*.

STÉAROPHANIQUE. adj. — *Acide stéarophanique*. L'*acide anamirtique*.

STÉAROPTÈNE. s. m. [de στέαρ, suif ou graisse compacte, et πτηνὸς, volatil; all. *Stearoptën*, angl. *stearoptene*, it. *stearoptena*, esp. *estearoptena*]. V. Camphre.

STÉARORICINIQUE. adj. V. Ricinostéarique.

STÉAROSE. s. f. [de στέαρ, graisse]. La stéatose.

STÉAROXYLIQUE. adj. — *Acide stéaroxylique* ($C^{36}H^{32}O^8$). Corps jaunâtre, cristallisable, soluble dans l'alcool chaud et l'éther, fusible à 86°, obtenu en traitant l'acide stéaroléique par l'acide azotique fumant.

STÉARRHÉE. s. f. V. Séborragie.

STÉATOCÈLE. s. f. [*steatocele*, de στέαρ, στέατος, suif, et κήλη, tumeur, hernie ; all. *Fettbruch*, angl. et it. *steatocele*, esp. *esteatocele*]. Le stéatome.

STÉATOMATEUX, EUSE. adj. Qui ressemble à du suif.

STÉATOME. s. m. [*steatoma*, στεάτωμα, de στέαρ, graisse ; all. *Steatom, Fettgeschwulst*, angl. et it. *steatoma*, esp. *esteatoma*]. Tumeur formée par l'accumulation d'une substance ayant la consistance et la couleur du suif. V. Loupe et Tanne.

STÉATOPYGE. s. f. [all. *Fettsteiss*, angl. *steatopyga*, it. *steatopiga*, esp. *esteatopiga*, de στέαρ, graisse, et πυγὴ, fesse] (Livingston). Fesse graisseuse des Hottentotes.

STÉATORRHÉE. s. f. [de στέαρ, graisse, et ῥεῖν, couler]. V. Séborragie.

STÉATOSE. s. f. [de στεατόω, transformer en graisse, de στέαρ, graisse ; all. *Steatosis, Talgbildung*, angl. *steatosis*]. Production accidentelle de granules graisseux dans les éléments anatomiques. L'empoisonnement par le phosphore la détermine constamment dans les faisceaux striés des muscles, les cellules épithéliales du foie et des tubes du rein. L'empoisonnement lent par l'arsenic la produit aussi. On l'observe dans d'autres circonstances encore, mais restreinte ordinairement à un tissu en particulier ou à un seul organe, surtout à la suite d'inflammations chroniques. V. ATROPHIE *musculaire* et SUBSTITUTION. — *Stéatose viscérale.* Infiltration graisseuse des éléments des parenchymes à l'état normal et indépendamment de toute lésion (Parrot).

STÉCHAS. s. m. [all. *buschige Rainblume*, angl. *stœchas*, *french lavender*, esp. *cantueso*]. Nom sous lequel on désigne les sommités fleuries d'une espèce de lavande (*Lavandula stœchas*, L.) qui nous vient du midi de la France, sous la forme d'épis non développés, ovales ou oblongs, écailleux, d'une couleur bleu violet, d'une odeur térébinthacée, d'une saveur chaude, âcre et amère. Ces sommités formaient la base du *sirop de stéchas*, et du *sirop de stéchas composé*, qu'on préparait en distillant, avec ces sommités, celles d'autres plantes aromatiques et stimulantes ; ce sirop était regardé comme sudorifique, tonique, et légèrement excitant, et se donnait à la dose de 8 à 48 grammes.

STÉCHIOMÉTRIE. s. f. V. STŒCHIOMÉTRIE.

STÉGNOSE. s. f. [*stegnosis*, στέγνωσις, de στεγνόω, je resserre ; all. *Gefässverengerung*, *Porenzusammenziehung*, angl. *stegnosic*, it. *stegnosi*]. Constriction des pores et des vaisseaux ; constipation ; suppression des évacuations.

STEGNOTIQUE. adj. [στεγνωτικὸς, all. *zusammenziehend*, angl. *stegnotic*, it. *stegnotico*, esp. *estegnotico*]. Synonyme d'*astringent*.

STELLAIRE. s. f. [*stellaria*]. V. MOURON.

STELLINERVÉ, ÉE. adj. [*stellinervis*]. Dont les nervures sont disposées en étoile.

STELLULE. s. f. [*stellula*, diminutif de *stella*, étoile ; all. *Sternchen*, it. *stelluzza*]. Verticille foliacé, en forme d'étoile, terminant la tige de certaines mousses.

STÉNOCARDIE. s. f. [de στενὸς, étroit, et καρδία, cœur]. L'angine de poitrine.

STÉNOCÉPHALIE. s. f. [de στενὸς, étroit, et κεφαλή, tête]. L'étroitesse du crâne, de la tête.

STÉNOCHORIE. s. f. [στενοχωρία, étroitesse]. Rétrécissement en général.

STÉNON. [Anatomiste danois, 1638-1687]. — *Canal de Sténon.* V. PAROTIDE.

STÉNOPÉIQUE. adj. [de στενὸς, étroit, et ποιεῖν, faire]. Qui rend étroit ; se dit d'un appareil pour faciliter la vision : *fente sténopéique*.

STÉNOSTOMIE. s. f. [de στενὸς, étroit, et στόμα, bouche]. Étroitesse, rétrécissement de la bouche.

STÉNURE. s. m. [*stenurus*, de στενὸς, étroit, et οὐρὰ, queue]. Helminthe nématoïde allongé, à queue recourbée, qui vit dans les sinus veineux de la tête du marsouin. C'est le *Stenurus inflexus*, Duj., qu'il ne faut pas confondre avec le *Pseudalius*, qui vit dans les bronches du même cétacé.

STÉPHANION. s. m. [de στέφανος, couronne]. Point où la crête temporale croise la suture coronale.

STERCOBILINE. s. f. V. UROBILINE.

STERCORAIRE, ou **STERCORAL, ALE**. adj. [*stercorarius*, de *stercus*, excrément ; κοπρώδης, all. *kothig*, angl. *stercoraceous*, it. *stercorale*, *stercoraceo*, esp. *estercoral*]. Qui concerne les excréments. — *Fièvre stercorale.* Celle que détermine la rétention des matières fécales, la constipation. — *Fistules stercoraires.* V. ANUS *contre nature* et FISTULE.

STERCORINE. s. f. [de *stercus*, matière fécale ; all. *Sterkorin*, angl. *stercorine*, it. *stercorina*, esp. *estercorina*] Substance solide, cristallisable, neutre, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool chaud, que Flint a extraite des matières fécales, et qu'il considère comme identique à la *séroline* de Boudet, matière trouvée dans le sang en très petite quantité ; elle n'existe dans aucun des liquides déversés dans le tube digestif. Dans l'état normal, les fèces ne contiennent pas de cholestérine, mais de la stercorine (ou séroline), qui est une transformation de la cholestérine pendant la digestion. Cette transformation ne s'opère pas lorsque la digestion n'a pas lieu. En effet, ce n'est pas de la stercorine qu'on trouve dans le méconium et dans les fèces pendant l'hibernation, mais de la cholestérine ; il en est de même dans les excréments des animaux soumis à un jeûne prolongé (A. Flint).

STERCULIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisine des malvacées et des lombacées.

STERCULIER. s. m. [*sterculia*, de *stercus*, excrément]. Genre de plantes sterculiacées dont une espèce (*Sterculia acuminata*, Palisot) a des graines âpres et acides qui, mâchées, font paraître bonnes les eaux saumâtres, etc., et sont fort recherchées à l'équateur, sous les noms de *kola*, *cola*, *noix du Soudan* ou *de gourou*. Les graines du *Sterculia fœtida*, L., sont alimentaires et croissent dans l'Inde.

STÉRÉOSCOPE. s. m. [de στερεὸς, solide, et σκοπεῖν, considérer ; all. *Stereoskop*, angl. *stereoscope*, it. *stereoscopio*]. Appareil d'optique, composé d'une boîte de quelques centimètres de dimension, dans laquelle sont implantés deux tuyaux séparés par un écran et garnis de prismes dont les sommets se regardent, et à l'extrémité de laquelle on adapte des daguerréotypes éclairés par réflexion. En regardant par les tuyaux, on aperçoit les objets représentés avec leurs reliefs et leurs perspectives, tels qu'ils s'offrent à l'œil nu dans la nature, ce qui tient à ce que, dans la vision binoculaire, les yeux voient sous des points de vue un peu différents l'objet regardé, tandis que, lorsque les deux images perçues arrivent simultanément sur des points correspondants des deux rétines, les yeux ont la perception de la profondeur, et, par suite, de la solidité de l'objet. Or le stéréoscope a pour effet de produire cette coïncidence des deux images.

STÉRILE. adj. [*sterilis*, ἄγονος, all. *unfruchtbar*, angl. *sterile*, it. *sterile*, esp. *esteril*]. Qui ne porte pas de fruits, qui est infécond.

STERILISATION. s. f. Un des temps de la culture des organismes inférieurs. Pour que cette culture ait une valeur réelle, il faut que le milieu, avant son ensemencement, soit débarrassé de tout germe étranger capable de nuire à l'évolution de la bactérie étudiée, que les objets dont on se sert pour cette opération en soient également débarrassés, que la contamination par l'air soit évitée : tel est le but de la stérilisation, qui, pour les instruments, vases, etc., s'obtient à l'aide de la solution de sublimé à 1 p. 100, de l'alcool à 95° ; et, pour les milieux eux-mêmes, au moyen de chauffages à 60° ou 65°, les spores étant beaucoup plus résistantes que les cellules végétatives. Voy. au SUPPLÉMENT.

STÉRILITÉ. s. f. [*sterilitas*, ἀγονία, all. *Unfruchtbarkeit*, angl. *sterility*, it. *sterilità*, esp. *esterilidad*]. En botanique, état ou qualité d'une plante qui ne porte pas de graines. = En médecine, état d'une femme qui, pour une cause quelconque, ne conçoit pas, ou d'un homme qui, bien que *puissant*, émet un sperme dépourvu de spermatozoïdes par suite d'épididymite double, ou de cryptorchidie. *Stérilité* n'est pas synonyme d'*impuissance*.

STERNAL, ALE. adj. [*sternalis*, angl. *sternal*, it. *sternale*, esp. *esternal*]. Qui a rapport au sternum. — *Appendice sternal.* V. STERNUM. — *Côtes sternales.* Celles qui s'articulent directement avec cet os.

STERNALGIE. s. f. [*sternalgia*, de στέρνον, sternum, et ἄλγος, douleur ; all. *Brustbeinschmerz*, angl. *sternalgy* it. *sternalgia*, esp. *esternalgia*]. Angine de poitrine, ainsi appelée à cause de la douleur violente que le malade éprouve sous le sternum.

STERNÉBRÉ, ÉE. adj. et s. m. Synonyme d'*annelé* pour ceux qui considèrent les anneaux de ces animaux comme dus au développement de pièces sternales devenues autant de pièces annulaires complètes.

STERNITE. s. m. (Lacaze-Duthiers). Pièce médiane de l'arceau inférieur des anneaux dont se compose le tégument épidermique des articulés. Il est saillant au dehors, et était appelé autrefois le *gorgeret*.

STERNO-CLAVICULAIRE. adj. [*sterno-clavicularis*, it. *sternoclaviculare*, esp. *esternoclavicular*]. Qui est relatif au sternum et à la clavicule. — *Articulation sterno-claviculaire.* Elle résulte de l'union de l'extrémité interne de la clavicule avec une facette de l'extrémité supérieure du sternum : entre les surfaces articulaires est un ménisque qui adhère très fortement à la clavicule. Elle est affermie par deux *ligaments sterno-claviculaires*, l'un antérieur, l'autre postérieur ; par un *ligament interclaviculaire*, étendu d'une clavicule à l'autre ; par le *ligament costo-claviculaire ;* et par deux capsules synoviales.

STERNO-CLIDO-MASTOÏDIEN, non **CLÉIDO**. adj. et s. m. [*sterno-clido-mastoideus*, all. *Kopfknicker*]. Muscle qui s'insère supérieurement aux deux tiers externes de la ligne courbe occipitale supérieure et à la face externe de l'apophyse mastoïde ; inférieurement, il se divise en deux faisceaux, dont l'un, *interne* ou *sternal*, s'insère à la partie supérieure de la face antérieure du sternum, et l'autre, *externe* ou *claviculaire*, au tiers interne de la face supérieure de la clavicule. Couvert par le peaussier, l'aponévrose du cou et le plexus cervical superficiel, il recouvre les muscles sous-hyoïdiens, la jugulaire et la carotide internes, le plexus cervical profond, les nerfs pneumogastrique, grand sympathique et spinal. Il incline la tête de son côté, l'étend légèrement, et favorise l'inspiration en maintenant le thorax élevé.

STERNO-COSTAL, ALE. adj. et s. m. V. TRIANGULAIRE *du sternum*

STERNO-COSTO-CLAVI-HUMÉRAL. adj. et s. m. V. PECTORAL (*Grand*).

STERNO-HUMÉRAL. adj. et s. m. V. PECTORAL (*Grand*).

STERNO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. [*sterno-hyoides*, *sterno-hyoideus*] Muscle étendu de la partie inférieure du corps de l'os hyoïde à la partie supérieure postérieure du sternum, au bord supérieur du premier cartilage costal et à l'extrémité interne de la clavicule. Son bord interne limite, avec celui du côté opposé, un triangle à base inférieure, dans lequel se voit l'angle saillant de la partie antérieure du cartilage thyréoïde. Il abaisse l'os hyoïde.

STERNO-MASTOÏDIEN. adj. et s. m. V. STERNO-CLIDO-MASTOÏDIEN.

STERNO-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Qui tient au sternum et à la mâchoire. — Nom d'un muscle qui, chez le cheval, est analogue au sterno-mastoïdien de l'homme.

STERNOPAGE s. m. [de στέρνον, sternum, et παγεὶς, réuni; esp. *esternopago*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre composé de deux individus à ombilic commun, qui sont réunis face à face dans toute l'étendue du thorax.

STERNO-PUBIEN. adj. et s. m. V. DROIT *abdominal*.

STERNO-THYRÉOÏDIEN. adj et s. m [*sterno-thyreoides*, *sterno-thyreoideus*] Muscle étendu de la ligne oblique du cartilage thyréoïde à la partie postérieure supérieure du sternum. Il recouvre la glande thyréoïde, la trachée, les veines jugulaire interne et sous-clavière, et la carotide primitive. Il abaisse le cartilage thyréoïde.

STERNUM. s. m. [*sternum*, στέρνον, all. *Brustbein*, angl *sternum breast-bone* it. *sterno*, esp. *esternon*]. Os impair, aplati, situé au-devant et au milieu du thorax. Il offre une face antérieure ou sous-cutanée, convexe, et une postérieure ou médiastine, concave; une extrémité supérieure ou claviculaire, présentant une échancrure médiane (*fourchette du sternum*) et deux latérales articulées avec les clavicules; une extrémité inférieure, qui est terminée par un prolongement appelé *appendice sternal*, *appendice xiphoïde ;* deux bords latéraux, sur lesquels se voient sept échancrures semi-lunaires articulées avec les cartilages costaux. Le sternum est articulé de chaque côté avec la clavicule et les sept cartilages des premières côtes. Il se développe par cinq points d'ossification, qui forment d'abord autant de pièces distinctes. Chez l'adulte, il est encore séparable en trois parties incomplètement soudées : une supérieure, *manche* ou *poignée;* une moyenne, *corps*, une inférieure, *appendice xiphoïde.* — Chez les quadrupèdes monodactyles, le sternum est formé primitivement de sept pièces osseuses : il donne attache aux neuf premières côtes, et se termine antérieurement par un prolongement aplati latéralement et recourbé de bas en haut, appelé *apophyse trachélienne;* il présente, comme chez l'homme, un appendice xiphoïde. Dans les didactyles, il n'y a pas d'apophyse trachélienne; mais son extrémité antérieure, très relevée, forme une pièce particulière qui n'est qu'articulée avec la partie principale de l'os. — Chez les oiseaux, le sternum, donnant attache aux muscles du vol, constitue un grand bouclier convexe et ordinairement carré, qui recouvre le thorax et une grande partie de l'abdomen ; les différentes pièces dont il est formé laissent souvent entre elles, vers la partie postérieure de cet os, des échancrures ou des trous plus ou moins grands. Il présente sur sa face externe une sorte de carène saillante et longitudinale qu'on appelle le *bréchet*, et qui sert à donner plus de force aux muscles abaisseurs de l'aile.

STERNUTATOIRES. s. m. pl. [*sternutatorius*, de *sternutare*, éternuer; all. *Niesmittel*, angl. *sternutatory*, it. *starnutatorio*, esp. *estornutatorio*]. Substances qui provoquent l'éternument : tels sont le tabac, les poudres de bétoine, de cabaret, de marjolaine, les fleurs de muguet, l'euphorbe, etc.

STERTEUR. s. f. [*stertor*, ῥέγχος, all. *Schnarchen*, angl. *stertor*, *snore*, it. *stertore*, esp. *estertor*]. Synonyme de *ronflement*.

STERTOREUX, EUSE. adj. [de *stertor*, all. *stertorös*, *schnarchend*, angl. *stertorous*, *snoring*, it. *stertoroso*, esp. *estertoroso*]. Se dit de la respiration quand elle fait entendre, dans les mouvements d'inspiration et d'expiration, un son imitant le bruit de l'eau bouillante.

STÉTHOGRAPHE. s. m. Instrument construit sur le même modèle et employé aux mêmes usages que le stéthomètre, mais enregistrant lui-même, d'une façon automatique, l'expansion du thorax.

STÉTHOMÈTRE. s. m. [angl. *stethometer*]. Instrument (Hayden) qui sert à mesurer non seulement le contour du thorax, comme le cyrtomètre, mais encore l'expansibilité absolue et relative des deux côtés de la poitrine. Il consiste en deux cylindres assemblés, à l'intérieur desquels est une bande d'acier graduée avec deux anneaux à chaque extrémité. Fixée à un ressort, qui est mis en action par la pression du pouce sur un petit écrou placé sur la surface plane du cylindre correspondant, cette bande sort de chaque cylindre dans un sens opposé. Une plaque ovoïde, servant d'indicateur, et fixée entre les bords des deux cylindres, est divisée en deux parties égales dans sa longueur par une ligne dont la distance de chaque côté, au point d'émergence de la bande d'acier, est de 5/8es de pouce qui sont ajoutés à la longueur de la bande pour le calcul du contour absolu de chaque côté du thorax. Il suffit de saisir les anneaux pour faire sortir la bande gra duée du cylindre et de l'appliquer autour du thorax, d'un seul côté ou des deux à la fois, pour en avoir la mesure exacte dans son expansion ou sa contraction.

STÉTHOMÉTRIE. s. f. Emploi du stéthomètre.

STÉTHOSCOPE. s. m. [de στῆθος, poitrine, et σκοπεῖν, considérer, examiner; all. *Stethoscop*, angl. *stethoscope*, it. *stetoscopio*, esp. *estetoscopio*]. Instrument dont on se sert pour pratiquer l'auscultation médiate (Laennec). C'est un cylindre de bois de 36 millimètres de diamètre et de 33 centimètres de longueur, percé, d'un bout à l'autre, d'un canal central de 7 millimètres de diamètre, et évasé en forme de cône à une de ses extrémités, qu'on applique sur la région à ausculter; l'autre extrémité, sur laquelle l'observateur place son oreille, est aplatie et porte le nom de *pavillon*. On peut rendre cet instrument plus portatif, en le formant de deux portions d'égale longueur, dont l'une présente à une de ses extrémités un tenon garni de fil ciré, et l'autre une cavité adaptée exactement à la forme du tenon, en sorte que les deux pièces se réunissent à volonté. L'une d'elles présente, en outre, à son extrémité opposée au tenon, un évasement de 41 millimètres de profondeur dans lequel est placé un *embout*, percé d'un canal central comme le cylindre lui-même. Un tube de cuivre qui garnit ce canal, et qui entre dans la tubulure du cylindre, fixe ces deux pièces (l'embout et le cylindre) l'une à l'autre. Lorsque toutes les parties du stéthoscope sont adaptées, il représente un simple tube à parois épaisses, qui sert pour explorer la voix et les battements du cœur. On retire l'obturateur, lorsqu'il s'agit d'explorer la respiration. La longueur d'environ 33 centimètres est celle que Laennec regardait comme la plus convenable; lorsque la position du malade oblige de se servir d'un instrument plus court, la division du cylindre en deux pièces permet de n'employer que la pièce supérieure et d'y adapter, s'il le faut, l'obturateur. Diverses autres modifications ont été faites au stéthoscope; mais ces stéthoscopes modifiés sont moins bons conducteurs des divers sons qui se produisent dans les organes thoraciques. — Pour ausculter avec le stéthoscope, l'observateur tient le cylindre comme une plume à écrire; il place l'extrémité de l'instrument sur le point de la poitrine qu'il veut explorer, en ayant soin qu'il soit appliqué exactement, sans exercer une trop forte pression; il applique son oreille à l'autre extrémité. — *Stéthoscope bi-auriculaire* (Canman). Instrument composé d'un pavillon de stéthoscope en ébène, terminé par une boule qui supporte deux tubes élastiques, lesquels se continuent à l'aide d'une articulation avec deux tubes d'argent recourbés et terminés chacun par un embout d'ivoire que l'on place dans le conduit auditif externe; un mécanisme intermédiaire permet l'écartement et règle la pression des embouts dans les oreilles. Le pavillon peut varier dans ses dimensions; le plus souvent, il est assez grand; tantôt, au contraire, plus petit, afin de mieux localiser les bruits du cœur, et afin de mieux s'appliquer quand l'émaciation du sujet empêche la bonne adaptation du plus grand. — *Stéthoscope flexible*. Tube de caoutchouc vulcanisé, long de 45 centimètres, offrant une lumière de 6 à 7 millimètres, et dont une extrémité libre pénètre à frottement dans le conduit auditif, tandis que l'autre extrémité supporte un pavillon en ivoire évasé, haut de 4 centimètres avec une base de 2 centimètres. Cet instrument est facile à transporter et il permet au médecin d'ausculter longuement sans faire prendre au malade ni à lui-même une position fatigante (C. Paul).

STÉTHOSCOPIE. s. f. Emploi du stéthoscope, et ensemble des signes fournis par le stéthoscope ou l'auscultation.

STÉTHOSCOPIQUE. adj. Se dit d'un signe fourni par le stéthoscope ou l'auscultation.

STHÉNIE. s. f. [*sthenia*, σθένος, force, puissance; all. *Sthenie, erhöhte Thätigkeitsäusserung*, angl. *sthenia*, it. *stenia*, esp. *estenia*]. Excès de force, exaltation de l'action organique. Ce mot, comme celui d'*asthénie*, a été employé surtout par les brownistes. V. BROWNISME.

STHÉNIQUE. adj. [*sthenicus*, all. *sthenisch*, angl. *sthenic*, it. *stenico*, esp. *estenico*]. — *Maladie sthénique*. Celle qui dépend d'un excès de force. V. BROWNISME.

STIBÉTHYLE. s. m. [all. *Stibäthyl*, angl. *stibaethylum*, it. *stibetilo*, esp. *estibetilo*] ($C^{12}H^{15}Sb$). Liquide incolore, très mobile, d'odeur d'oignon, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther, bouillant à 150°; analogue au *zinc éthyle*, mais très stable; se comportant comme un radical et se combinant avec l'oxygène, le chlore, le brome, le soufre, etc., pour former un oxyde ($C^{12}H^{15}SbO^2$) sirupeux, un chlorure huileux, un bromure solide à —10°, etc.

STIBIATION. s. f. [esp. *estibiacion*]. Mot créé pour désigner l'emploi du tartre stibié à haute dose.

STIBIÉ, ÉE. adj. [*stibinus*, de *stibium*, antimoine; angl. *stibiated, stibious*, it. *stibiato*, esp. *estibiado*]. — *Médication stibiée*. Celle qui a pour base l'usage interne ou externe du tartre stibié. — *Pommade stibiée* [*pommade émétique, pommade d'Autenrieth*]. Pommade préparée avec: émétique porphyrisé, 10 gram.; axonge benzoïnée, 30 gr.; mêlez exactement pour obtenir une pommade homogène (Codex). On l'emploie en frictions pour déterminer une vive irritation locale, avec production de pustules volumineuses. — *Tartre stibié*. V. ÉMÉTIQUE.

STIBIEUX, EUSE. adj. V. ANTIMONIEUX.

STIBINE. s. f. Nom générique des radicaux organo-métalliques formés par l'union de l'antimoine à des radicaux d'alcools: tel est le *stibéthyle*.

STIBIQUE. adj. V. ANTIMONIQUE.

STICTIQUE. adj. — *Acide stictique* (Knop et Schnedermann). Acide amer, analogue à la *cétrarine*, extrait du lichen pulmonaire (*Sticta pulmonaria*).

STIGMATE. s. m. [*stigma*, de στίζω, je pique, je marque par des points; all. *Stigma, Pistillnarbe*, angl. *stigma*, it. *Stimma*, esp. *estigma*]. Partie du pistil destinée à recevoir le pollen et à le transmettre à l'ovaire, soit immédiatement (si le stigmate est sessile), soit par l'intermédiaire du *style*. = Chez les insectes, nom donné à des ouvertures placées sur les côtés du corps, qui sont les orifices des trachées. = Marque laissée par une plaie. V. STIGMATISÉS.

STIGMATIQUE. adj. Qui a rapport au stigmate. — *Ligne stigmatique*. Stigmate linéaire.

STIGMATIQUE. adj. Qui a rapport aux stigmatisés. — *Névropathie stigmatique*. Maladie extatique dans laquelle apparaissent des marques sanglantes ou stigmates (Warlomont).

STIGMATISATION. s. f. Production des stigmates.

STIGMATISÉS. s. m. pl. Nom donné à certains extatiques qui, par une contemplation assidue de la passion de Jésus-Christ, étaient considérés comme finissant par éprouver des douleurs, des manifestations pathologiques, des stigmates dans les parties du corps où les clous furent enfoncés et où le coup de lance fut porté.

STIL. s. m. — *Stil de grain*. V. VERTS *végétaux*.

STILBÈNE. s. m. [*picramyle*] ($C^{28}H^{12}$). Corps solide, cristallisable, inodore, incolore, soluble dans l'alcool bouillant, dans l'éther, fusible à 118°, volatil sans décomposition, découvert par Laurent en distillant l'hydrure de sulfobenzoyle. Il se combine directement avec le brome et le chlore, en donnant un bromure et un chlorure de stilbène. Avec l'acide azotique, il fournit plusieurs produits de substitution. — *Hydrate de stilbene.* V. STILBYLIQUE (*Alcool*).

STILBÉNIQUE. adj. — *Glycol stilbénique. L'hydrobenzoine.*

STILBIQUE ou **BENZILIQUE**. adj. — *Acide stilbique* ou *benzilique* ($C^{28}H^{12}O^{6}$). Produit de l'action d'une dissolution alcoolique de potasse à chaud sur le benzile. Cristallisable, difficilement soluble dans l'eau, facilement dans l'alcool et l'éther ; sans odeur, amer et acide ; fusible à 120°.

STILBYLIGIQUE. adj. — *Acide stilbyligique* [*benzoate d'essence d'amandes ameres, benzoate d'hydrure de benzoyle*] ($C^{42}H^{18}O^{8}$). Produit de l'action du chlore humide sur l'essence d'amandes amères. Cristallisable, blanc, neutre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

STILBYLIQUE. adj. — *Alcool stilbylique* [*hydrate de stilbene*] ($C^{28}H^{14}O^{2}$). Substance cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 62°, obtenue en faisant bouillir l'hydrobenzine avec une solution alcoolique de potasse.

STILLATION. s. f. [*stillatio*, de *stilla*, goutte ; στάξις, all. *Tröpfeln, stillation*, it. *stillazione*, esp. *estilacion*]. Chute d'un liquide qui tombe goutte à goutte.

STILLICIDIUM. s. m. Ce qui tombe par stillation.

STILLING. [Anatomiste hollandais contemporain]. — *Noyau rouge de Stilling.* V. OLIVE.

STILLISTÉARINE. s. f. (Borck). Matière grasse du *suif de Chine* fourni par le *Stillingia sebifera*, Willd. ou *Croton sebiferum*, L. V. ARBRE *à suif.*

STILLISTÉARIQUE. adj. — *Acide stillistéarique* ($C^{30}H^{30}O^{4}$). Acide gras, fusible entre 61° et 62°, obtenu par saponification de la stillistéarine (Borck). D'après Heintz, c'est un mélange d'acides gras, et non un composé défini.

STIMULANTS. s. m. pl. [*stimulans*, de *stimulus*, aiguillon ; all. *stimulirend, Reizmittel*, angl. *stimulant*, it. *stimolante*, esp. *estimulante*]. Médicaments qui excitent plus ou moins promptement, mais d'une manière manifeste, l'action organique des divers systèmes de l'économie. — *Stimulants diffusibles.* Ceux dont l'action se fait sentir dans toute l'économie, promptement, mais avec peu de durée. Les stimulants diffusibles agissent en même temps comme sédatifs du système nerveux : tels sont le camphre, l'éther, l'ammoniaque, les huiles volatiles. — *Stimulants persistants.* Ceux qui ont une action moins prompte, mais plus durable . telles sont les semences des ombellifères, les sommités des labiées aromatiques, la cannelle, le girofle, la muscade, la vanille, la myrrhe, les térébenthines, les résines.

STIMULATION. s. f. [*stimulatio*, all. *Reizen*, angl. *stimulation, encitement*, it. *stimolazione*, esp. *estimulacion*]. Action des stimulants. V. CONTRE-STIMULISME.

STIMULEUX, EUSE. adj. [*stimulosus*, all. *brennborstig*, angl. *stimulous*, it. *stimoloso*, esp. *estimuloso*]. Se dit, en botanique, d'une surface garnie de poils raides dont la piqûre occasionne une douleur. V. URTICATION.

STIMULUS. s. m. [all. *Reiz*, angl. *stimulus*, it. *stimolo*, esp. *estimulo*]. Mot latin qui signifie *aiguillon*, et qui, dans le langage médical, désigne tout ce qui est de nature à déterminer une excitation dans l'économie animale. Le *stimulus* joue surtout un grand rôle dans le système de Rasori. V. CONTRE-STIMULISME.

STIPE. s. m. [*stipes*, tronc, all. *Strunk*, angl. *stipe*, it. *stipite*, esp. *estipe*]. En botanique, la tige ligneuse des plantes monocotylédones arborescentes, qui se termine par un faisceau de feuilles. ‖ Le pédicule des champignons qui supporte le chapeau.

STIPE. s. f. [*stipa*, paille ; *alfa* ou *halefa* des Arabes] Le *Stipa tenacissima*, L.. V. ALFA.

STIPELLE. s. f. [all. *Nebenblättchen*, angl. *stipulla*, *calamus*, it. *stipulina*, esp. *stipela*]. Petite stipule située à la base des folioles, dans une feuille composée.

STIPIFORME. adj. [*stipiformis*, all. *strunkförmig*, angl. *stipiform*, it. *stipiforme*, esp. *estipiforme*]. Se dit d'une tige s'élevant à la manière de celle des palmiers, portant un faisceau de feuilles à son sommet, et marquée de cicatrices dues à la chute des anciennes feuilles.

STIPULACÉ, ÉE. adj. [all. *nebenblattartig*, angl. *stipulaceous*, esp. *estipulaceo*]. Qui résulte d'un assemblage de stipules. — *Bourgeon stipulacé*. V. ÉCAILLE.

STIPULE. s. f. [*stipula*, all. *Blattansatz*, angl. *stipule*, it. *stipula*, esp. *estipula*]. Petite feuille supplémentaire, réduite à la nervure médiane, ou produite par une expansion du pétiole, qui s'insère à la base de certaines feuilles.

STIPULÉ, ÉE. adj. [*stipulatus*, all. *nebenblatterig*, it. *stipulato*, esp. *estipulado*]. Qui est muni de stipules.

STIPULIUM. s. m. (Clos). Le verticille qui accompagne souvent les fleurs des malvacées ; l'ensemble des folioles extérieures au calice des cistinées, des pièces placées à la base de l'ombelle des géraniacées, etc., organes regardés comme autant de stipules.

STOECHAS. s. m. V. STÉCHAS.

STOECHIOLOGIE. s. f. [*stœchiologia*, de στοιχεῖον, élément, et λόγος, doctrine]. Théorie des éléments.

STOECHIOMÉTRIE. s. f. [de στοιχεῖον, élément, et μέτρον, mesure]. L'étude des éléments chimiques.

STOKES-ADAMS [noms de deux médecins anglais contemporains]. — *Maladie de Stokes-Adams* [*brachycardie, pouls lent permanent*]. Syndrome caractérisé par la lenteur du pouls, avec attaques syncopales et épileptiformes. Le pouls présente chez certains individus une lenteur insolite, coïncidant avec une santé parfaite : mais ce qui constitue la maladie de Stokes-Adams, c'est le retour par accés plus ou moins éloignés, tantôt des symptômes de la syncope et de l'état apoplectique, tantôt de mouvements épileptiformes, accès entre lesquels le pouls ne bat que 40, 30, 20 fois par minute. Ce syndrome parait être sous la dépendance d'une ischémie bulbaire ; mais souvent il s'y joint une artériosclérose qui, suivant que son action porte sur les artères du cœur, sur le myocarde et sur les reins, produira les accidents de l'angine de poitrine, de l'insuffisance myocardiaque ou de l'urémie (Huchard).

STOLON. s. m. [*stolo*, μόσχευμα, all. *Ausläufer, Schössling*, angl. *stolon, sucker*, it. *rampollo*]. Filet grêle que certaines plantes émettent de leurs racines, tiges ou branches, et qui va à une certaine distance s'enraciner et produire de nouveaux individus. = En anatomie, *stolon prolifere.* Prolongement du tissu du corps de certains animaux (*Ascidies*, etc.), qui fait saillie au dehors, soit à nu (*Ascidies sociales*), soit caché dans leur enveloppe (*Ascidies composées*), et sur lequel naissent, par gemmation, des bourgeons qui, sans fécondation, se développent en animaux parfaits.

STOLONIFÈRE. adj. [*stoloniferus*, all. *wurzelsprossend*, angl. *stoloniferous*, it. *stolonifero*]. Qui produit des stolons.

STOMACACE. s. f. [de στόμα, bouche, et κακός, mauvais ; angl. *stomacace*, it. *stomacace*, esp. *estomacace*]. Ulcération fétide ou gangrène de la bouche. V. NOMA. = Le scorbut, à cause de l'état de la bouche dans cette maladie.

STOMACAL, ALE. adj. [*stomachalis*, de *stomachus*, estomac ; it. *stomacale*, esp. *estomacal*]. Qui appartient à l'estomac : *embarras stomacal, son stomacal, vertige stomacal.*

STOMACHIQUE. adj. et s. m. [*stomachicus*, στομαχικός, de στόμαχος, estomac ; all. *Magenmittel*, angl. *stomachic*, it. *stomachico*, esp. *estomatico*]. Qui est bon pour l'estomac : *élixir stomachique ;* ou qui a rapport à cet organe : *artère stomachique.* V. CORONAIRE.

STOMACHIQUES. s. m. pl. Médicaments qui favorisent l'exercice des fonctions de l'estomac, et qui sont propres, par conséquent, à combattre les troubles digestifs, la dyspepsie en particulier : tels sont les amers, les stimulants, les carminatifs.

STOMALGIE. s. f. [*stomalgia*, de στόμα, bouche, et ἄλγος, douleur; all. *Mundschmers*, angl. *stomalgy*, it. *stomalgia*, esp. *estomalgia*]. Douleur dans la bouche.

STOMAPODES. s. m. pl. Ordre de crustacés à tête distincte, à abdomen très développé, à branchies libres, flottantes, insérées sur les cinq premiers anneaux de l'abdomen.

STOMATE. s. m. [*stomatium*, de στόμα, bouche; all. *Spaltöffnung*, angl. *stomata*, esp. *estoma*, *estomate*]. En botanique, nom donné aux orifices microscopiques qui se voient dans l'épiderme de la plupart des surfaces herbacées des plantes, tantôt épars et sans ordre, tantôt disposés par lignes longitudinales. Ils existent sur les deux faces de la feuille dans les plantes herbacées ; plus abondamment sur la face inférieure que sur l'autre dans les végétaux ligneux; seulement sur la face exposée à l'air dans les feuilles étalées à la surface de l'eau. Ils servent à la respiration des végétaux (fig. 464). Chaque orifice est limité par deux cellules (*s*) arquées, se regardant par la concavité de leur courbure, et appartenant au *système herbacé* ou respiratoire des plantes, mais non à l'épiderme (*e*). — *Stomate lymphatique*. V. Puits.

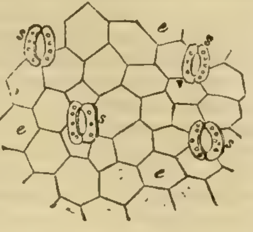

Fig. 464.

STOMATIQUE. adj. [*stomaticus*, de στόμα, bouche; all. *Mundwasser*, angl. *stomatic*, it. *stomatico*, esp. *estomatico*]. Se dit des médicaments que l'on emploie dans les diverses affections de l'intérieur de la bouche : tels sont les *dentifrices*, les *masticatoires*, les *gargarismes*.

STOMATITE. s. f. [*stomatitis*, de στόμα, bouche, all. *Stomatitis*, *Mundschleimhautentzündung*, angl. *stomatitis*, it. *stomatitide*, esp. *estomatitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse de la bouche. — *Stomatite aphteuse* ou *folliculeuse*. V. Aphte. — *Stomatite crémeuse* ou *pultacée*. V. Muguet. — *Stomatite mercurielle*. Inflammation de la bouche qu'on observe chez les individus qui font usage de préparations mercurielles dans un but thérapeutique, rarement chez les ouvriers exposés aux vapeurs de mercure, et qui est remarquable par l'abondance de la *salivation* ou *ptyalisme* à laquelle elle donne lieu. Elle est accompagnée d'un goût métallique et de gonflement des gencives, lesquelles deviennent d'un rose pâle, excepté vers le collet des dents où elles sont d'un rouge foncé; l'haleine est fétide, les dents sont vacillantes, déchaussées, et semblent allongées. Si la maladie progresse, la tuméfaction des gencives augmente, gagne la langue, les joues, et tout l'appareil salivaire, les ganglions lymphatiques sont volumineux ; enfin la membrane muqueuse est parsemée de petites ulcérations superficielles, recouvertes d'une pellicule blanchâtre. C'est surtout lorsque les sécrétions, celle de la sueur en particulier, sont diminuées, que les individus faisant usage de préparations hydrargyriques sont exposés à la stomatite mercurielle : aussi peut-on la prévenir en ayant soin, pendant le traitement par le mercure, d'entretenir la transpiration cutanée à l'aide de bains chauds, de frictions, d'exercices du corps, et en administrant plusieurs purgatifs. Les gargarismes opiacés, émollients, astringents, peuvent être employés : mais le chlorate de potasse est le moyen le plus sûr de prévenir ou de combattre la stomatite et la salivation mercurielles. — *Stomatite pseudo-membraneuse*, *couenneuse*, ou mieux *ulcéro-membraneuse*. Forme d'inflammation de la muqueuse buccale longtemps regardée comme de nature diphtéritique à cause de son aspect extérieur, mais qui a des lésions essentielles bien distinctes de celles de la diphtérite. Celles-ci consistent dans la présence d'ulcérations multiples, arrondies, siégeant sur les gencives, les lèvres, les joues, plus rarement sur la langue ou les amygdales, presque toujours d'un seul côté de la cavité buccale ; ces ulcérations succèdent à la rupture d'une vésicule ou se montrent immédiatement sur la gencive, qui est en même temps douloureuse et gonflée; leur surface est recouverte d'une matière pultacée, grisâtre ou noirâtre, leurs bords sont saignants, taillés à pic. L'haleine est fétide, la salivation plus ou moins abondante. C'est surtout chez les enfants de cinq à dix ans, débilités, rachitiques, scrofuleux, qu'on observe la stomatite ulcéro-membraneuse, qui revêt parfois le caractère épidémique; on la rencontre parfois chez les adultes soumis à de fâcheuses influences hygiéniques. Le chlorate de potasse en collutoires, en gargarismes, en potion, les cautérisations des ulcérations avec le nitrate d'argent, de bonnes conditions hygiéniques, amènent promptement la guérison. — *Stomatite simple* ou *érythémateuse*. Elle est le plus souvent produite par l'introduction, dans la bouche, de boissons ou d'aliments trop chauds ou trop froids, ou épicés, de substances âcres ou caustiques, elle détermine de la rougeur et un peu de tuméfaction de la muqueuse buccale, de la salivation, une douleur ou une cuisson légère causée par le contact de l'air froid ou des substances alimentaires; rarement elle s'accompagne d'un mouvement fébrile; elle cède ordinairement aux collutoires mucilagineux ou astringents, et au chlorate de potasse. = En vétérinaire, *stomatite*, *maladie* ou *fièvre aphteuse*. Maladie éruptive et contagieuse, caractérisée par le développement de pustules sur la membrane buccale, sur les trayons, l'origine des onglons. Elle attaque plus souvent l'espèce bovine que le cheval; elle est généralement épizootique. Bouley a pu transmettre cette maladie à des chevaux en faisant mâchonner un bâton entouré d'étoupe imprégnée de la salive d'un cheval malade. Il a pu inoculer par piqûre sur la mamelle d'une vache le liquide des vésicules aphteuses du cheval, et il a communiqué à la vache la stomatite aphteuse ou *pustuleuse*, qui n'est qu'une des formes locales d'une maladie éruptive générale. La fièvre aphteuse des ruminants (*stomatite aphteuse*, *cocotte*) est distincte du *grease* pustuleux ; car celui-ci est inoculable aux animaux qui ont ou ont eu la cocotte, tandis qu'un même animal ne peut avoir deux fois le *grease pustuleux*. De plus celui-ci n'est pas communicable par l'atmosphère.

STOMATOCÉPHALE. adj. et s. m. V. Stomocéphale.

STOMATO-GASTRIQUE. adj. Qui appartient à la bouche et à l'estomac. — *Nerf stomato-gastrique*. V. Annelés.

STOMATOPLASTIE. s. f. Restauration, par autoplastie, de la cavité buccale perforée ou déformée.

STOMATORRAGIE. s. f. [*stomatorrhagia*, de στόμα, bouche, et ῥήγνυμι, je romps ; all. *Mundblutfluss*, angl. *stomatorrhage*, it. *stomatorragia*, esp. *estomatorragia*]. Hémorragie qui a lieu par la bouche.

STOMATOSCOPE. s. m. [de στόμα, bouche, et σκοπεῖν, examiner ; all. *Stomatoskop*, angl. *stomatoscope*, it. *stomatoscopio*, esp. *estomatoscopio*]. Instrument employé pour tenir la bouche ouverte et permettre de voir dans son intérieur ou d'y pratiquer quelque opération. || Instrument destiné (Bruns) à faciliter le diagnostic des affections dentaires. Une spirale de platine (renfermée dans une cupule de buis, pour empêcher la transmission de la chaleur), amenée au rouge par le passage d'un courant électrique dégagé par deux éléments de Middeldorpf, est placé dans la bouche en arrière des dents. La lumière réfléchie par un petit miroir est assez intense pour rendre la mâchoire transparente, et permettre d'apercevoir les plus petits points de carie, etc.

STOMENCÉPHALE. s. m. V. STOMOCÉPHALE.

STOMOCÉPHALE. s. m. [*stomocephalus*, de στόμα, bouche, et κεφαλὴ, tête ; all. *Rüsselkopf*, angl. *stomocephalus*, esp. *estomocefalo*] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre cyclocéphalien qui a une seule orbite avec deux yeux contigus ou un œil double occupant la ligne médiane, avec un appareil nasal atrophié et en forme de trompe, des mâchoires rudimentaires et une bouche très imparfaite ou nulle.

STOMOCÉPHALIE. s. f. État du monstre stomocéphale.

STOMO-GASTRIQUE. adj. et s. f. [*stomogastricus*, all. *stomogastrisch*, angl. *stomogastric*, it. *stomogàstrico*, esp. *estomogastrico*]. L'artère *coronaire stomachique*.

STOMOGRAPHIE. s. f. [de στόμα, bouche, et γράφειν, décrire]. Description de la bouche, de la cavité, de la région buccales.

STOMOXE. s. m. [*stomoxys*, de στόμα, bouche, et ὀξὺς, aigu]. Genre de diptères muscides dont une espèce (*Stomoxys calcitrans*, Geoffroy) tourmente les animaux domestiques. D'après Davaine, les stomoxes, lorsqu'ils ont sucé le sang d'animaux en putréfaction, sont les agents principaux de l'inoculation de la pustule maligne.

STORAX. s. m. [στύραξ, all. et angl. *Storax*, it. *storace*, esp. *estoraque*]. — *Storax calamite* [*storax solide*, *baume storax*, ou simplement *storax*, autrefois *styrax* proprement dit ou *solide*]. Baume de consistance variable, et d'une odeur très agréable, due à la présence de l'acide benzoïque. On en distingue trois sortes principales : le *storax blanc*, en larmes blanches, opaques et molles, le *storax amygdaloide*, en larmes sèches, dures, opaques, blanches, cassantes, agglutinées par une matière brunâtre, le *storax rouge brun*, en masses mélangées de substances étrangères et de sciure de bois. Le storax découle naturellement ou par incisions de l'*aliboufier* ou *Styrax officinalis*, L. C'est un stimulant très agréable, mais il est rare, et on le remplace généralement par le baume de Tolu.

STOUGHTON [Médecin anglais du XVIII^e^ siècle] — *Élixir de Stoughton*. V. ÉLIXIR *stomachique*.

STRABIQUE. adj. et s. Qui concerne le strabisme, qui en est atteint.

STRABISME s. m. [*strabismus*, στραβισμὸς, de στραβὸς, louche, all. *Strabismus*, *Schielen*, angl. *strabism*, *squinting*, it. *strabismo*, esp. *strabismo*]. Déviation du regard par suite de laquelle, pendant qu'un œil regarde un certain point, l'autre œil est dirigé vers un autre point de l'espace. Le strabisme est *monolatéral* quand l'œil dévié est toujours le même. Le strabisme est *alternant* quand les yeux sont déviés tour à tour. Dans le strabisme *divergent* il est dévié en dehors ; dans le strabisme *convergent*, il est dévié en dedans, dans quelques formes extrêmement rares, l'un des yeux est dévié en haut (*str sursum*), ou en bas (*str. deorsum*). Quand la déviation ne se produit qu'à certains moments, le strabisme est *périodique*; on l'appelle *relatif*, quand il n'existe que pour certaines positions du regard. Le strabisme n'est qu'un symptôme et non une maladie ; d'après la cause qui le produit, il est dit *paralytique*, *spasmodique*, *optique*, et *cicatriciel* ou *mécanique*. — *Strabisme paralytique*. La déviation est due à la paralysie d'un ou de plusieurs muscles moteurs du globe, s'accompagne de diplopie, et présente les symptômes suivants en rapport avec le muscle paralysé : *Troisième paire crânienne :* Ptosis, ou chute de la paupière supérieure (paralysie du releveur). Mydriase, dilatation et immobilité de la pupille (paralysie des filets ciliaires, qui, du ganglion ophtalmique, se rendent au sphincter de la pupille). Vision confuse des objets rapprochés (impuissance du muscle accommodateur). Impossibilité de mouvoir l'œil en dedans, en haut et en bas (paralysie des droits supérieur, interne et inférieur) ; pendant les efforts que fait le malade pour le porter en dedans, le globe de l'œil tourne légèrement sous l'action du grand oblique. Strabisme divergent ; l'œil est porté en dehors, surtout relativement aux mouvements de l'œil sain. Légère saillie du globe de l'œil, conséquence du relâchement des muscles paralysés. Diplopie croisée ; les malades perçoivent deux images de l'objet qu'ils regardent ; l'image fournie par l'œil droit est perçue à gauche, l'image fournie par l'œil gauche est perçue à droite ; l'écartement des images augmente quand l'objet est porté du côté sain ; il diminue, jusqu'à superposition, quand on le porte du côté malade, ce qui explique l'habitude commune aux malades affectés de strabisme paralytique d'incliner instinctivement la tête dans la position qui diminue le plus possible l'écartement des images quand ils marchent ou regardent un objet. — *Quatrième paire :* Si le malade, ayant la tête droite, regarde à ses pieds, il se manifeste immédiatement une diplopie ; pour la faire cesser, il est obligé d'incliner la tête en bas, en la penchant un peu du côté sain, et il marche ainsi dans l'attitude d'un homme atteint de torticolis. Les images de l'objet regardé sont homonymes, c'est-à-dire que l'image fournie par l'œil droit est vue à droite de celle qui est fournie par l'œil gauche ; l'image fournie par l'œil malade est, en outre, située au-dessous de l'autre. La diplopie n'existe pas quand le malade regarde en haut. — *Sixième paire :* C'est la plus fréquente ; elle siège souvent dans les deux yeux à la fois. La diplopie est homonyme, le strabisme est convergent. — Quand un strabisme paralytique remonte à une date très ancienne, il est incurable par les médicaments seuls. L'œil, entraîné par l'antagoniste du muscle paralysé, se met en état de déviation permanente ; le sensorium fait abstraction de l'image qu'il fournit, et la diplopie, si gênante au début de l'affection, finit par disparaître. La rétine elle-même devient moins sensible. On doit recourir, dans ce cas, à la section du tendon du muscle paralysé (V. STRABOTOMIE) ; puis, quand les yeux auront repris leur direction associée, on stimulera la rétine par l'emploi de verres convexes. — *Strabisme spasmodique*. Certaines causes, telles que l'hystérie, des actions réflexes, peuvent provoquer une *contracture* plus ou moins accentuée et *permanente* des muscles de l'œil, et amener une déviation du regard. Ce strabisme, dit spasmodique, est plus rare que le *nystagmus*, spasme *intermittent* des muscles moteurs de l'œil. V. NYSTAGMUS. — *Strabisme optique*. Il est symptomatique d'un trouble de la vue ou d'une anomalie de réfraction. Sa forme la plus commune est le *strabisme convergent*. — A. *Strabisme convergent monolatéral*. Quand on fait regarder au malade un objet placé à une distance de 30 centimètres, le doigt par exemple, on remarque qu'un œil est dévié en dedans ; cette déviation est nommée *primitive*. Si l'on couvre l'œil sain avec un verre blanc finement dépoli, à travers lequel on peut surveiller les mouvements, et si l'on fait que l'œil strabique se fixe sur le doigt placé de même, on remarque que l'œil sain se dévie à son tour en dedans ; cette déviation de l'œil sain est nommée *secondaire ;* elle est ordinairement plus forte que la déviation primitive. Pris isolément, l'œil strabique peut suivre tous les mouvements du doigt qu'il regarde, et se porter dans tous les sens. D'après Donders, le strabisme convergent est accompagné, dans les trois quarts des cas, d'*hypermétropie*. Il n'en résulte pas, du reste, que tous les hypermétropes soient strabiques; mais l'hypermétropie prédispose, et il suffit d'une maladie infantile réagissant sur le système nerveux de l'œil pour produire le strabisme. La vision binoculaire n'a pas lieu chez ces strabiques; l'image confuse qui se produit dans l'œil dévié est neutralisée, c'est-à-dire que le sensorium n'en tient pas compte. Il n'existe donc pas de diplopie chez ces strabiques; elle reparaît quelquefois après le redressement de l'œil par la ténotomie, mais ne dure pas. — B. *Strabisme convergent bilatéral* ou *alternant*. Il est des cas où les malades se servent indifféremment de l'un ou l'autre œil pour voir les objets situés d'un côté ou de l'autre, quoique, pendant le regard vague, un des yeux soit dévié. Dans ces cas, ils ont une puissance visuelle égale. — Une autre variété de strabisme alternant se rencontre parfois chez les individus dont un œil, emmétrope, sert pour voir au loin, tandis que l'autre, myope, leur sert pour écrire. — *Strabisme divergent*. Il est plus rare que le strabisme convergent et présente moins de variétés. La plupart des strabiques divergents sont affectés de myopie assez forte. Le myope, en effet, pour lire, est obligé d'approcher le livre de son visage, et ses yeux se mettent en convergence d'autant plus énergiquement que la distance est moins grande; la fatigue se fait bientôt sentir dans les muscles droits internes, et au bout d'un instant, le myope renonce à lire avec ses deux yeux à la fois ; l'un des droits internes se relâche, et l'un des yeux se met en divergence franche après un moment pendant lequel la vision est troublée par une légère diplopie. — *Strabisme latent* ou *asthénopie musculaire*. Affection caractérisée par l'impossibilité de prolonger un travail assidu exigeant l'application des yeux, sans qu'il survienne une fatigue considérable de la vue, un sentiment de pesanteur et même de douleur dans le front et les tempes; en même temps la vue devient confuse. Cet état cesse dès que le malade se repose, mais il ne tarde pas à reparaitre quand il se remet au travail. Cette affection est due à l'insuffisance de la force contractile des muscles droits internes. Elle se manifeste surtout chez les myopes, dont les yeux sont obligés de faire de grands efforts de convergence (V. STRABISME *divergent*); mais on la remarque aussi chez des personnes ayant la vue normale et qui sont obligées de s'appliquer au travail sur des objets fins (couturières, brodeuses, écoliers, etc.); elle est alors d'autant plus manifeste que le sujet est plus débile. — *Strabisme mécanique* ou *cicatriciel*. Déviation de l'œil produite, soit par la présence d'une tumeur développée dans la cavité de l'orbite, soit par une blessure avec perte de substance, soit par une adhérence cicatricielle des paupières au globe de l'œil (Georges Camuset).

STRABOMÈTRE. s. m. Instrument destiné à mesurer le degré de déviation d'un œil strabique. — *Strabomètre binoculaire* (Galezowski). Instrument composé d'une tige horizontale graduée, sur laquelle glissent deux aiguilles destinées à indiquer les degrés ; l'anneau de l'instrument se tient en haut, la tige transversale doit être au niveau des paupières supérieures ; une fourche centrale est appuyée contre la racine du nez. En tournant les boutons fixés aux extrémités de la tige graduée, on fait marcher les aiguilles de droite à gauche et de gauche à droite jusqu'à ce qu'elles se trouvent au centre des pupilles. La graduation de la tige donne alors le degré du strabisme, et la moindre différence est précisée (G. Camuset).

STRABOTOMIE. s. f. [de στραβὸς, louche, et τομὴ, section ; all. *Schieloperation*, angl. *strabotomy*, it. *strabotomia*. esp. *estrabotomia*]. Opération qui a pour but de remédier au strabisme et qui consiste à déplacer l'insertion scléroticale du muscle rétracté en la coupant et la laissant se reformer en arrière de son lieu primitif. Voici comment on la pratique : Supposons qu'il s'agisse du droit interne (comme cela a lieu le plus souvent). Les paupières étant maintenues par le blépharostat et le malade étant couché, l'opérateur saisit la conjonctive avec une pince à griffes entre le bord de la cornée et le niveau de l'insertion musculaire. Puis, avec des ciseaux courbes, à pointes mousses, il fait, sous la pince, une petite incision et coupe le fascia sous-conjonctival dans toute la partie qui recouvre le tendon du muscle. Il introduit alors un crochet mousse sous le muscle, en appuyant du côté de l'insertion. Le crochet étant repris par la main gauche, le chirurgien, armé de ciseaux, détache fibre par fibre le tendon de son insertion scléroticale. On peut rendre l'opération plus complète en faisant une suture fine à la plaie de la conjonctive. Quand le strabisme est très considérable, il est bon de passer dans la conjonctive oculaire et dans la peau de la commissure palpébrale externe une suture qui tienne, pendant deux ou trois jours, l'œil dans l'abduction forcée. Les accidents possibles de l'opération sont l'enfoncement de la caroncule lacrymale, si l'on a fait une plaie trop grande à la capsule de Tenon, et la production d'un strabisme opposé à celui qu'on voulait corriger. On atténuera l'effet d'une opération trop largement pratiquée en faisant la suture conjonctivale ou en immobilisant l'œil par un bandage compressif Souvent on est obligé de recourir à une seconde opération sur le même muscle, et même à une troisième qui portera alors sur le muscle symétrique de l'œil opposé. Quand, au lieu de reculer l'insertion musculaire, on veut la rapprocher de la cornée, le procédé prend le nom de *prorrhaphie*. On ouvre très largement la capsule de Tenon, et l'on incise le muscle comme précédemment; puis, au moyen de trois points de suture, on rapproche les deux lèvres de la plaie conjonctivale, de façon à les faire enjamber l'une sur l'autre ; le muscle, pris à son passage dans l'aponévrose, est transporté avec elle, et son insertion se fait dans un point de la cornée aussi rapproché que l'on veut. Cette opération, parfois pratiquée après des strabotomies qui ont donné de mauvais résultats, est peu employée (Georges Camuset).

STRABOTOMISTE. s. m. Celui qui pratique la strabotomie

STRAMOINE ou **STRAMONIUM**. s. m. [*Datura stramonium*, L. ; *pomme épineuse*, *herbe aux sorciers*, *herbe du diable*, all. *Stechapfel*, angl. *stramony*, *thorn-apple*, it. *stramonio*, esp *estramonio*]. Plante de la famille des solanées, qui jouit des mêmes propriétés que la belladone, à un degré plus actif. Employée à doses fractionnées et modérées, cette plante détermine la diminution de la douleur, l'obscurcissement de la vue, la dilatation de la pupille, un peu de soif et de sécheresse de la gorge. A doses élevées, elle produit des nausées, des vertiges, de la stupeur, puis des spasmes, de l'agitation, une énorme dilatation des pupilles, de la dysphagie, une soif ardente, des hallucinations des sens, un délire furieux. A dose toxique, c'est un poison narcotico-âcre des plus violents : il faut se hâter d'exciter le vomissement, et administrer ensuite des préparations à base de tannin. Son principe actif est la *daturine*. On emploie à l'extérieur ses feuilles fraiches comme cataplasmes ; on fait aussi usage de leur infusion ou de leur décoction (4 à 12 grammes dans un litre d'eau) en fomentations; on combat les névralgies, la sciatique, au moyen de frictions avec la teinture alcoolique ; ou bien on emploie par la méthode endermique 25 milligrammes à 10 centigrammes d'extrait. On a prescrit les fumigations de stramonium contre l'asthme ; à cet effet, on place les feuilles sèches dans une pipe au lieu de tabac, et le malade fume au commencement de l'accès. On emploie aussi l'extrait en frictions contre le rhumaasme chronique. Le datura stramonium a été employé dans la folie et l'épilepsie. A l'intérieur, on doit ne donner le stramonium qu'à très petites doses, que l'on augmente progressivement avec une extrême circonspection : 5 à 30, 40 ou 50 centigrammes de la poudre des feuilles; 2 à 10 centigrammes de l'extrait alcoolique, 2 à 20 centigrammes de l'extrait aqueux, 2 à 10 gouttes seulement de la teinture alcoolique et de l'alcoolature. On emploie aussi les semences, en poudre (25 milligrammes) ou sous forme de vin (quelques gouttes). — *Huile de stramoine.* V. Huiles *médicinales.*

STRANGULATION. s. f. [*strangulatio*, de *strangulare*, étrangler; all. *Erdrosselung*, *Erwürgen*, angl. *strangulation*, it. *strangolazione*, *strozzatura*, esp. *estrangulacion*]. En médecine légale, acte de violence qui consiste en une constriction exercée autour ou au-devant du cou, et ayant pour effet, en s'opposant au passage de l'air, de suspendre brusquement la respiration et la vie. Tantôt la constriction est opérée à l'aide d'une corde, d'un mouchoir, d'une courroie, d'un ruban, d'un fragment de linge ou de vêtement, d'un lien quelconque ; tantôt elle est directement exercée par les deux mains ou par une seule. Deux ou trois doigts suffisent même à l'infanticide par étranglement. Il n'est besoin ni de beaucoup de force, ni de beaucoup de temps, pour que l'accès de l'air dans les voies respiratoires soit intercepté et que mort s'ensuive : angoisse, agitation, convulsion, perte de la sensibilité et du mouvement, écume sanguinolente, évacuations involontaires, diminution rapide et bientôt définitive des battements du cœur. La face des cadavres reste généralement tuméfiée, violacée et comme marbrée. D'après Amb. Tardieu, l'altération de la physionomie est d'autant moins marquée que la victime est moins forte . elle l'est, par exemple, au plus faible degré chez les nouveau-nés. La langue est habituellement proéminente ; serrée entre les dents ou fixée derrière les arcades dentaires. Il n'est pas rare de voir un sang spumeux s'écouler par les narines. Le signe extérieur le plus constant, c'est la formation d'ecchymoses sur la face, sous la conjonctive, et surtout au-devant du cou et de la poitrine. Toutes ces parties présentent un pointillé rouge qui leur donne un aspect saisissant, mais non pas absolument caractéristique, car on le voit dans les cas de suffocation par compression des parois de la poitrine et du ventre. Lorsqu'un lien a été appliqué et serré autour du cou, il y laisse une empreinte en rapport avec sa forme, son épaisseur et la manière dont il était disposé et attaché. C'est le plus souvent un sillon transversal, peu profond, non parcheminé, et qui a à peine changé la coloration du tégument. A l'autopsie, on trouve dans le poumon des noyaux d'apoplexie. Lorsqu'il y a eu strangulation incomplète et que la tentative a été portée assez loin pour avoir laissé des traces, l'expert légiste trouve les signes suivants face gonflée, violette, marbrée, piquetée de rouge, livide ; écume aux narines et à la bouche ; yeux congestionnés, extravasation ecchymotique sous la conjonctive ; cou gonflé et douloureux ; voix brisée, déglutition très pénible. Le gonflement s'étend à toute la région cervicale et à la partie inférieure de la mâchoire. L'empreinte des doigts est quelquefois très visible. Les suites d'une tentative de strangulation sont toujours longues et peuvent devenir très graves. — *Strangulation utérine.* L'hystérie.

STRANGURIE. s. f. [*stranguria urinæ*, *stillicidium*, στραγγουρία, de στράγξ, goutte, et οὖρον, urine ; all. *Harnstrenge*, angl. *strangury*, it. *stranguria*, esp. *estranguria*]. Difficulté extrême d'uriner, sortie de l'urine goutte à goutte, avec douleur, ardeur et ténesme vésical continuel. V. Rétention.

STRASS. s. m. [ainsi dit du nom de l'inventeur de ce composé]. Silicate de potasse et de plomb, plus riche en oxyde de plomb que le flint-glass.

STRATIFICATION. s. f. [*stratificatio*, de *stratum*, couche, et *facere*, faire; all. *Schichtung*, angl. *stratificacion*, it. *stratificazione*, esp. *estratificacion*]. Opération métallurgique qui consiste à disposer divers corps couche par couche (*strata super strata*) pour les faire réagir les uns sur les autres. = En anatomie, disposition par couches des tissus dans certains organes.

STREPTOCOCCIE. s. f. Maladie infectieuse générale, causée par la pénétration du streptocoque dans l'organisme, et dont les manifestations sont variables : érysipèle, lymphangite, suppurations locales, septicémie, infection puerpérale, phlegmatia alba dolens, endocardite, etc.

STREPTOCOQUE. s. m. Nom générique des microcoques associés en chaînettes. L'espèce principale est le *streptococcus pyogenes*, qui forme des chaînettes de 5 à 40 éléments dans le pus, beaucoup plus longues et flexueuses dans les cultures : ce streptocoque est le principal agent de l'infection purulente et de l'infection puerpérale, où on le trouve dans le sang de la circulation générale, dans les abcès métastatiques, la cavité utérine, le pus et les fausses membranes du péritoine, etc. : il est ordinairement associé à des staphylocoques et autres bactéries pyogènes, mais l'emporte sur eux par sa fréquence et son abondance. L'érysipèle et la lymphangite sont également dus à un streptocoque, que certains auteurs regardent comme identique au premier, et d'autres comme distinct. Des streptocoques se trouvent aussi dans les foyers de gangrène.

STRICTION. s. f. [de *stringere*, serrer]. S'est dit pour *constriction* et pour indiquer le resserrement d'un anneau ou d'un canal organique.

STRICTUM. s. m. Mot latin employé autrefois pour désigner la force hypothétique qui causerait les affections inflammatoires, les contractures et autres phénomènes morbides dans lesquels il y a excès des actes normaux.

STRICTURE. s. f. [*strictura*, de *stringere*, serrer; all. *Verengerung*, angl. *stricture*, it. *strittura*]. Synonyme de *rétrécissement.*

STRIDULEUX, EUSE. adj. [de *stridulus*, qui rend un son aigre ; all. *zischend*, angl. *stridulous*, it. *stridulo*]. Se dit des bruits respiratoires qui ont un son aigre, sifflant, plus ou moins aigu, ou de ce qui les engendre..

STRIE. s. f. [*stria*, all. *Streifen*, *Rinne*, angl. *stria*, it. *stria*, *canelatura*, esp. *estria*]. En botanique, petit sillon longitudinal de certains organes, tels que les graines, séparé du sillon voisin par une ligne saillante ou côte. = En anatomie, sillon très fin que l'on remarque, avec un grand nombre de sillons pareils, sur quelques points de certains os. — Nom donné à des lignes de teinte plus foncée que les parties avoisinantes qu'on observe dans certains éléments anatomiques, et à celles qui résultent de la juxtaposition de fibres, de cellules épithéliales, etc. Dans ce dernier cas, elles indiquent la place du plan de juxtaposition de ces éléments, sans être des sillons. = *Strie sanguine.* Filet de sang que l'on rencontre dans le pus et dans les produits sécrétés par des muqueuses malades.

STRIÉ, ÉE. adj. [*striatus*, all. *gestreift*, angl. *striate*, it. *striato*, esp. *estriado*]. Se dit d'une partie dont la surface présente de petits sillons parallèles et longitudinaux, ou dont la couleur est interrompue par des lignes d'une autre teinte. — *Corps strié* (*corpus striatum*). Masse nerveuse située en avant et un peu en dehors de la couche optique, au niveau du plancher du ventricule latéral, et ainsi nommée à cause des nombreuses stries blanches qui traversent la substance grise. On ne voit dans le ventricule latéral qu'une partie du corps strié (*noyau intraventriculaire* ou *caudé*), l'autre partie est dite *extra-ven-*

triculaire ou *lenticulaire*. Considéré dans sa totalité, il forme une masse grise, ovoïde, à grosse extrémité tournée en avant, logée au-dessus de la scissure de Sylvius et de l'*insula* ou lobule du corps strié, dont les circonvolutions le recouvrent en dehors; en haut, il fait partie du plancher du prolongement frontal du ventricule latéral; en avant, il est séparé de celui du côté opposé par la cloison transparente; en dedans et en arrière, il répond à la face externe de la couche optique, dont le séparent : 1° la *lame cornée* (*stria cornea*), bandelette grisâtre, demi-transparente, d'aspect corné ; 2° la *veine du corps strié*, qui reçoit les veines des corps striés et des couches optiques; 3° la *bandelette semi-circulaire* (*tœnia semi-circularis*), bandelette blanche, linéaire, située sous la veine du corps strié, qui, d'après Luys, part d'une petite masse ganglionnaire située au-devant de l'hippocampe, et contourne successivement les régions inférieure, postérieure et supérieure de la couche optique, dans la partie antérieure de laquelle elle se termine. Le corps strié est traversé et divisé en deux parties inégales par une lame de substance blanche, *capsule interne*, plus épaisse en arrière qu'en avant, qui le sépare aussi de la couche optique : la portion grise située au-dessus de la capsule (*noyau caudé* ou *intra-ventriculaire*, *corps strié* proprement dit) fait seule saillie dans le ventricule latéral, et est épaisse en avant (*tête du corps strié*), effilée en arrière (*queue du corps strié*); la portion située au-dessous et en dehors de la capsule (*noyau lenticulaire* ou *extra-ventriculaire*), de forme ovoïde, répond en dehors à la capsule externe qui la sépare de l'avant-mur : cette seconde portion présente dans son étendue des différences de coloration qui lui font reconnaître trois segments, l'un externe, foncé, dit *putamen*, un moyen moins coloré, le troisième, interne, plus blanc que les deux autres, d'où le nom de *globules pallidus* qui lui est donné. Les noyaux gris du corps strié sont en connexion, par leurs cellules, d'une part avec les fibres nerveuses des couches corticales des hémisphères par l'intermédiaire de la *couronne rayonnante;* d'autre part, avec les pédoncules cérébraux, surtout avec l'étage inférieur de ces pédoncules, dont les fibres, arrivant en nombre différent aux divers segments de noyau lenticulaire, leur donnent leur coloration inégale (V. Capsule et Couronne). Le corps strié est un centre moteur, ainsi que le montrent l'expérimentation et surtout l'observation clinique . ses lésions, hémorragie ou ramollissement, donnent lieu à une paralysie du côté opposé du corps. — *Fibre striée*. V. Musculaire.

STRIGILATION. s. f. [de *strigilis*, étrille]. Sorte de massage exécuté avec une brosse rude après le bain.

STRIGILIFORME. adj. [*strigiliformis*, de *strigilis*, étrille, et *forma*, forme; all. *striegelförmig*, angl. *strigiliform*, it. *stregghiaformo*, esp. *estrigiliformo*]. En forme d'étrille; se dit de l'anthère et du stigmate de quelques plantes, de divers organes des insectes.

STROBILAIRE. adj. Qui concerne les strobiles. — *État strobilaire*. V. Strobile.

STROBILE. s. m. [*strobilus*, στρόβιλος, toupie, pomme de pin]. Nom donné par Sars à un polype représenté par des disques superposés, adhérents entre eux, et de plus en plus larges à partir du dernier développé, dont il forma un genre à part qu'il nomma *Strobila ;* mais il a reconnu que cette chaîne se désagrégeait en autant d'articles discoïdes, flottant isolément, dont chacun devenait l'animal sexué ou adulte appelé *méduse* (*Medusa aurita*), ayant cessé de vivre en communauté. = Par analogie, *strobile* ou *état strobilaire*, chaîne que forment les articles appendus au scolex ou tête de tænia chez les cestoïdes; le scolex des distomiens, quand il est rempli de la génération de *cercaires* (en forme de têtard) qui bientôt prendront des organes sexuels, a été comparé au strobile des polypes et des cestoïdes. Le strobile chez ces derniers est ce qu'on appelait un *ver complet:* le tænia et le bothriocéphale rejetés en masse de l'intestin sont des types de strobiles. La longueur des strobiles varie suivant le nombre des proglottis, d'une espèce à l'autre, et d'une communauté à l'autre de même espèce. Dans quelques espèces, le proglottis terminal est déjà adulte et chargé d'œufs, quand il existe à peine 2 ou 3 segments : le strobile ne mesure alors que quelques millimètres. Dans d'autres strobiles plusieurs centaines de segments sont très développés, lorsque les derniers commencent à peine à présenter les organes sexuels. Le scolex ne continue plus à se développer dans l'intestin, dès que sa partie postérieure s'allonge pour engendrer des segments sexuels ou proglottis; c'est pourquoi les *vers complets* sont aussi volumineux à l'état de simple scolex que quand toute une génération de segments en a fait un strobile. = En botanique, synonyme de *cône*.

STROMA. s. m. [*stroma*, de στρῶμα, tapis; all. *zweiter Samenboden*, *Keimlager*, angl. et it. *stroma*]. En botanique, surface que tapisse la fructification des plantes cryptogames. = En anatomie, nom donné à la partie superficielle de l'ovaire, qui, seule, est couverte par les ovisacs, puis par confusion à tout le tissu de l'ovaire, bien qu'il ne renferme pas d'ovules. = *Stroma* est devenu, improprement, synonyme de *trame* d'un tissu, au sein de laquelle se trouve quelque partie constituante spéciale, telle que les *acini* d'une glande plongés dans le tissu interposé; ou de *trame* des tumeurs d'origine glandulaire, épithéliale, etc. *Stroma* se dit de ce qui tapisse; *trame*, de ce qui relie et maintient.

STROMATÉE. s. f. (*Stromateus*). Genre de poissons acanthoptérygiens de forme ovalaire, alimentaire, de la Méditerranée, etc.

STRONGLE. s. m. [*strongylus*, de στρογγύλος, rond; all. *Pallisadenwurm*, angl. *worm ascaris*, it. *strongilo*, esp. *estrongilo*]. Genre de vers nématoïdes, dont deux espèces sont parasites de l'homme. — *Strongle géant* (*Strongylus gigas*, Rudolphi, *Eustrongylus gigas*, Diesing). Entozoaire qu'on rencontre assez fréquemment dans les reins chez quelques animaux, et quelquefois chez l'homme. Il est caractérisé par sa tête obtuse et pourvue de six papilles; son corps, très allongé, est déprimé longitudinalement. Chez le mâle, plus long que la femelle, il existe une queue vésiculaire, par laquelle sort un pénis très délié; chez la femelle, qui est vivipare, la queue est droite et obtuse. Le *strongle géant* a de 50 centimètres à 2 mètres de longueur, et 5 à 15 millimètres de grosseur. — *Strongle à long vagin* (*Str. longevaginatus*, Diesing). Ver trouvé par Jovisits et Rokitansky en Transylvanie dans le poumon d'un enfant mâle . long de 8 millimètres, femelle longue de 55 millimètres et vivipare; corps d'un blanc jaunâtre un peu effilé aux deux bouts; tête conique tronquée ou ailée, bouche garnie de 4 à 6 papilles. — *Strongle des bronches*. V. Bronchite.

STRONTIANE. s. f. [*strontiana*, all. et angl. *Strontian*, it. *stronziana*, esp. *estronciana*]. Oxyde de strontium, base alcalino-terreuse découverte à Strontian, en Écosse, d'où elle tire son nom. Elle est en morceaux poreux, d'un gris blanchâtre, d'une saveur âcre et urineuse. Elle verdit le sirop de violette, et rougit le papier de curcuma; elle donne une couleur purpurine à la flamme de l'alcool en combustion. Elle est fusible au chalumeau; elle se dissout dans moins de 20 parties d'eau à + 10°; elle n'est pas réductible par le charbon, elle a moins d'attraction pour les acides que la baryte, à laquelle elle est d'ailleurs très analogue.

STRONTIANITE. s. f. V. Carbonate *de strontiane*.

STRONTIUM. s. m. [all. et angl. *Strontium*, it. *stronzio*, esp. *estroncio*]. Métal qui, uni à l'oxygène, constitue la strontiane. Ce métal (David, 1807) est brillant, blanc, solide, plus pesant que l'eau, qu'il décompose en lui enlevant son oxygène et se transformant en strontiane.

STROPHANTHUS. s. m. Genre d'apocynées dont une espèce (*S. hispidus*, Dc.) est employée comme succédané de la digitale, dans les affections du cœur où les contractions sont affaiblies et irrégulières, en teinture (25 centigr. à 2 gram.), extrait (1 à 5 milligr.) ou injection hypodermique (solution de 1 milligr. par c. c. d'eau). Son action est moins sûre que celle de la digitale ; il ne produit la diurèse qu'en irritant le tissu rénal, ce qui le contre-indique dans les néphrites. Les graines renferment un glycoside amer (*strophantine*), qui se donne par granules de 1/10 de milligr., à la dose maxima de 1/2 milligr.

STROPHOCEPHALE adj. et s. Nom d'un genre peu connu de monstres unitaires.

STROPHULUS. s. m. [*strophulus*, diminutif de *strophus*, bandelette ; all. *Schälknotchen*, angl. *strophulus*, it. *strofulus*, esp. *estrofulus*] (Willan). Inflammation cutanée papuleuse fréquente chez les enfants à la mamelle et lors de la première dentition (*feu de dents*). Il a pour siége de prédilection la face, où il se forme de papules, tantôt rouges, tantôt blanches, légèrement acuminées, avec ou sans érythème. C'est une affection qui n'exige de traitement qu'autant que la cuisson qui l'accompagne force les petits malades à se gratter et à s'écorcher, d'où il résulte un suintement qui donne lieu à la formation de croûtes jaunâtres. Dans ce cas, Hardy prescrit des boissons rafraîchissantes, quelques bains émollients, et, comme sédatif local, de la poudre d'amidon ou de lycopode. Le *Strophulus prurigineux* [*scrofulide boutonneuse benigne*] (Bazin), se voit sur tout le corps, principalement sur les membres thoraciques, où les papules qui le constituent, papules rouges ou de la couleur de la peau, sont le siège de démangeaisons qui s'exaspèrent vers le soir et causent de l'insomnie. Le traitement local consiste en bains alcalins, en bains sulfureux, et, pour calmer l'atroce demangeaison à laquelle sont en proie les malades, un topique utile sera la poudre avec amidon, 3 parties, oxyde de zinc, 1 partie.

STRUCTURE. s. f. [*structura*, κοτασκευὴ, all. *Bau*, *Structur*, angl. *structure*, it. *struttura*, esp. *estructura*]. Caractère d'ordre organique qui appartient exclusivement aux corps vivants organisés. Il consiste en ce que ces corps sont construits de parties multiples et diverses par leur nature intime, qui ont des caractères distincts de forme, de volume, de consistance, de couleur, de solubilité, de composition chimique. Le mot *structure* n'est pas synonyme de *texture*.

STRUMES. s. f. pl. Synonyme de *scrofules*.

STRUMEUX, EUSE. adj. [*strumosus*, angl. *strumous*]. Synonyme de *scrofuleux*. — *Ganglions strumeux*. Ceux qui sont engorgés par cause scrofuleuse.

STRUMOSITÉ. s. f. L'engorgement scrofuleux.

STRUTHINE. s. f. V. SAPONINE.

STRYCHNÉES. s. f. pl. V. LOGANIACEES.

STRYCHNINE. s. m. [all. *Strychnin*, angl. *strychnia*, *strychnine*, it. *stricnina*, esp. *estricnina*] ($C^{42}H^{22}Az^2O^4$). Alcaloïde (Pelletier et Caventou) retiré, avec la brucine et l'igasurine, de la fève de Saint-Ignace, de la noix vomique, et de quelques autres végétaux de la tribu des strychnées, d'où lui vient son nom. On l'obtient en faisant bouillir à plusieurs reprises la noix vomique dans l'eau aiguisée d'acide sulfurique ; passant avec expression, évaporant les liqueurs en consistance de sirop clair ; ajoutant de la chaux vive délayée dans l'eau (dans la proportion de 1 partie de chaux pour 8 de noix vomique) ; faisant sécher le précipité au bain-marie ou à l'étuve, et le traitant ensuite à plusieurs reprises par l'alcool à 90° bouillant. Par évaporation et refroidissement de l'alcool, la strychnine cristallise en cristaux octaédriques encore colorés ; mais, par trois ou quatre dissolutions dans l'alcool et autant de cristallisations, on l'obtient suffisamment pure pour être employée en thérapeutique (Codex). Quand elle est pure, la strychnine est blanche, en cristaux prismatiques à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool étendu, soluble dans l'alcool concentré et bouillant, lévogyre ; elle est d'une amertume horrible : c'est un des poisons les plus violents. Elle verdit le sirop de violette, fait revenir au bleu le papier de tournesol rougi par un acide, et sature les acides, avec lesquels elle forme des sels parfaitement cristallisables. Elle n'est pas volatile ; elle ne rougit par l'acide azotique que lorsqu'elle renferme de la *brucine*, elle prend une coloration violette en présence de l'acide sulfurique et du permanganate de potasse. Avec le tannin, elle produit un composé blanc très peu soluble. Elle se trouve dans les strychnos, à l'état de combinaison avec un acide appelé *strychnique* ou *igasurique*. Cette substance réclame la plus grande attention dans son emploi. On l'administre à la dose de 1/2 à 1 centigramme par jour (5 à 10 milligrammes, en pilules ou granules). On augmente chaque jour, jusqu'à ce qu'on arrive à l'effet désiré ; alors on s'arrête pour éviter les accidents : la mort est possible à 5 centigr. Si quelque raison a fait interrompre l'usage de ce remède pendant plusieurs jours, il faut reprendre les faibles doses et ne revenir que peu à peu aux doses élevées. En cas d'empoisonnement par la strychnine, il faut faire vomir, puis employer l'eau iodurée, qui forme avec la strychnine un composé insoluble même dans les acides ; il faut la prescrire en notable quantité. On a aussi indiqué le tannin à haute dose, en poudre et en infusion, le café, le thé noir, l'écorce de chêne. Sur un homme sain, 1 centigramme de strychnine a des effets très prononcés ; 2 ou 3 centigrammes suffisent pour tuer un chien de forte taille. On l'a conseillée dans toutes les maladies avec affaiblissement, soit local, soit général ; dans les paralysies de tout genre, générales ou partielles, et dans la chorée. Son application la plus utile se fait contre la paralysie de la vessie, l'incontinence d'urine et la spermatorrhée de nature atonique. Comme stomachiques, on emploie de préférence la noix vomique en nature ou la fève de Saint-Ignace. La strychnine à dose thérapeutique produit les effets qui suivent : serrement des tempes, raideur des muscles élévateurs de la mâchoire, raideur douloureuse des muscles postérieurs du cou, excitation des fonctions digestives, augmentation de l'appétit, de la sécrétion urinaire, des excrétions. A un plus haut degré, secousses musculaires rapides, dites *électriques*, picotements dans le trajet des nerfs, douleurs fulgurantes, éblouissements, démangeaisons, surtout au cuir chevelu. A dose plus élevée encore, elle détermine des convulsions tétaniques, avec raideur intermittente. Les convulsions de la strychnine se distinguent de celles produites par l'acide cyanhydrique en ce que ces dernières sont continues. Enfin, si l'on augmente encore la quantité, on remarque une raideur tétanique générale, l'immobilité du thorax, la suspension de la respiration et de l'action du cœur, un instant d'insensibilité et de coma, puis la mort ; celle-ci survient ordinairement par asphyxie résultant de la raideur des muscles de la respiration. La strychnine est un des médicaments qui s'accumulent dans l'économie. — *Chlorhydrate de strychnine*. Sel neutre, cristallisable, plus soluble dans l'eau que le sulfate. — *Sulfate de strychnine*. Il peut être employé dans les mêmes cas que la strychnine, à la dose de 5 milligr. à 5 centigr., en sirop, pilules, ou injections hypodermiques au centième. Il est soluble dans l'eau.

STRYCHNIQUE. adj. Qui concerne les strychnos, la strychnine, ses effets. — *Acide strychnique.* L'acide *igasurique.*

STRYCHNISÉ, ÉE. adj. Se dit d'un être vivant dans les tissus duquel de la strychnine a été introduite.

STRYCHNISME. s. m. [all. *Strychnismus*, angl. *strychnism*, it. *stricnismo*, esp. *estricnismo*] (Marshall-Hall). Ensemble des phénomènes causés par la strychnine ou ses sels, et de leurs effets, à savoir 1° surexcitabilité de la moelle épinière ; 2° accès épileptiformes au moment de l'application de tout excitant; 3° constriction du larynx pendant les accès avec efforts infructueux d'expiration; 4° dilatation de la pupille, coloration pourprée de la langue et de la face, symptômes de congestion du cerveau ; 5° quelquefois expulsion involontaire de l'urine, des fèces et des gaz intestinaux ; 6° contractions musculaires convulsives donnant des formes variées au corps de l'animal, et toujours produisant la protrusion des ongles; 7° épuisement de l'excitabilité de la moelle épinière et des nerfs de la vie animale.

STRYCHNOCHROMINE. s. m. [*pseudochromine*]. Matière colorante jaune des strychnos et des lichens qui couvrent la fausse angusture. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. L'acide azotique la colore en vert (Pelletier et Caventou).

STRYCHNOS. s. m. [στρύχνος, nom par lequel Dioscoride désignait la morelle et que Linné a appliqué aux plantes dont il est ici question ; all. *Brechnuss*, angl. *strychnos*]. Genre de plantes loganiacées, qui fournit la *noix vomique*, la *fève de Saint-Ignace*, le *chynlen*, le *curare*, l'*upas tieuté*, etc.

STUD-BOOK. s. m. [de l'anglais, *stud*, haras, et *book*, livre]. Livre dont l'origine remonte, en Angleterre, à 1791, et dans lequel on inscrit la descendance des chevaux de pur sang. C'est un véritable arbre généalogique.

STUPÉFACTION. s. f. [*stupefactio*, νάρκωσις, all. *Betäubung*, angl. *stupefaction*, it. *stupefazzione*, esp. *estupefaccion*]. Au moral, étonnement profond ; au physique, synonyme de *narcotisme*.

STUPÉFIANT, ANTE. adj. et s. m. [*stupefaciens*, de *stupor*, stupeur, et *facere*, faire; ναρκωτικὸς, all. *betäubend*, angl. *stupefactiv*, *stupefying*, it. *esfupefactivo*, esp. *estupefaciente*]. Synonyme de *narcotique*.

STUPEUR. s. f. [*stupor*, νάρκη, all. *Stupor*, *Stumpfsinn*, angl. *stupor*, it. *stupore*, esp. *estupor*]. Engourdissement général, diminution de l'activité des facultés intellectuelles, accompagnée d'un air d'étonnement ou d'indifférence, qui est un symptôme de la fièvre typhoïde, de la commotion et de la contusion du cerveau, de certaines formes de manie et de mélancolie. V. Stupidité.

STUPIDITÉ. s. f. [*stupiditas*, ἄνοια, all. *Stupidität*, *Geistesbeschränktheit*, angl. *stupidity*, it. *stupidità*, esp. *estupidez*]. État pathologique des facultés cérébrales caractérisé par leur abolition apparente, ou au moins la suspension de leurs manifestations. Elle présente plusieurs degrés, depuis la stupeur légère, jusqu'à l'hébétude absolue. Dans ce dernier état, le malade ne paraît rien percevoir; il ne fait aucune action volontaire, refuse de manger, laisse aller ses excrétions, couler sa salive, etc. On admet généralement deux sortes de stupidité. Dans l'une, les facultés sont réellement interrompues dans leur fonctionnement; il semble y avoir une lacune absolue dans la vie de relation du sujet. Dans l'autre, l'hébétude n'est qu'un masque derrière lequel les facultés conservent une grande activité, mais s'exercent uniquement sur des idées tristes et terrifiantes. Après leur guérison, les malades racontent qu'ils étaient tourmentés par des hallucinations douloureuses ; qu'il leur était interdit de rien dire, de rien faire, etc. V. Mélancolie

STURIONIENS. s. m. pl Poissons ganoïdes, dont les principaux représentants se trouvent dans le genre *Acipenser*. V. Esturgeon.

STURM-GLASS s. m. V. Pronostic.

STYLE. s. m. [*stylus*, de στῦλος, poinçon ; all. *Griffel*, angl. *style*, it. *stile*, esp. *estilo*]. En botanique, prolongement filiforme de l'ovaire qui porte le stigmate. Il s'insère ordinairement au sommet de l'ovaire, parfois sur le côté ou même à la base de cet organe. Il est simple quand il provient d'un seul carpelle, multiple quand il y a plusieurs carpelles tantôt alors les styles sont soudés entre eux, tantôt ils restent distincts. Il est ordinairement cylindrique, quelquefois prismatique; il est, en général, caduc. Quand il manque, le stigmate est sessile. V. Boyau *pollinique* et Conducteur. = En zoologie, appendice du corps des infusoires, analogue au flagellum, mais aplati.

STYLET. s. m. [*stylus*, all. *Sondirnadel*, angl. *souding-needle*, it. *stilo*, esp. *estilete*]. Petite tige métallique très fine et flexible, terminée à l'une de ses extrémités par un petit bouton olivaire, et quelquefois percée à l'autre d'un chas (*stylet aiguillé*). Cet instrument sert à sonder les plaies fistuleuses, à passer des mèches de séton, etc. V. Explorateur.

STYLIEN, IENNE. adj. Qui concerne l'apophyse styloïde. — *Muscles styliens.* V. Bouquet *de Riolan*.

STYLODE. s m. En botanique, style rudimentaire.

STYLO-GLOSSE. adj. et s. m. [*stylo-glossus*, de στῦλος, stylet, et γλῶσσα, langue ; all. *der Zunge angehorend*, angl. *styloglossous*, it. *stiloglosso*]. Muscle qui, de la base et de la partie antérieure de l'apophyse styloïde, se dirige de haut en bas, d'arrière en avant, et de dehors en dedans, et se divise en deux faisceaux, dont l'un, inférieur, se porte à la pointe de la langue, et se réunit sur la ligne médiane avec celui du côté opposé, tandis que l'autre, supérieur, s'unit aux fibres de l'hyo-glosse et aux fibres transversales de la langue.

STYLO-HYOÏDIEN, IENNE. adj. [*stylo-hyoideus*, de στῦλος, style, et ὑοειδής, l'os hyoïde ; it. *stilo-ioideo*, esp. *estilo-ioideo*]. — *Ligament stylo-hyoïdien.* Petit faisceau ligamenteux qui s'étend de l'apophyse styloïde aux petites cornes de l'os hyoïde. — *Nerf stylo-hyoïdien* Nom donné par Sœmmering à un rameau du nerf facial.

STYLO-HYOÏDIEN. s. m. Muscle qui s'étend de la partie postérieure de la base de l'apophyse styloïde au corps de l'hyoïde, en s'ouvrant vers le milieu de son traje pour livrer passage au tendon du digastrique.

STYLOÏDE. adj [*styloides*, de στῦλος, stylet, et εἶδος, forme, ressemblance ; all. *griffelförmig*, *Griffelfortsatz*, angl. *styloid*, *process*, it. *estiloide*, esp. *estiloideo*]. — *Apophyse styloïde* (*calcar capitis*, *apophysis calamiformis*). Éminence très grêle et très allongée que présente la face inférieure du rocher, et qui donne attache aux muscles styliens. — *Apophyses styloïdes.* Nom donné aussi à deux éminences grêles et arrondies que présente l'extrémité carpienne du radius et du cubitus.

STYLOÏDIEN, IENNE. adj. Synonyme de *stylien* — *Muscles styloïdiens.* Ceux du *bouquet de Riolan.* — *Os styloïdien.* L'apophyse styloïde quand elle est articulée avec le rocher comme chez divers mammifères, au lieu d'être en continuité avec lui comme sur l'homme.

STYLO-MASTOÏDIEN, IENNE. adj. [*stylo-mastoideus*, angl. *stylo-mastoideous*, it. *stylo-mastoideo*]. Qui a rapport aux apophyses styloïde et mastoïde. — *Artère stylo-mastoïdienne.* Rameau de l'auriculaire postérieure qui pénètre par le trou du même nom dans l'aqueduc de Fallope, où elle s'anastomose avec une branche de la méningée moyenne. — *Trou stylo-mastoïdien* [all. *Griffelfortsatzloch*] Trou de la face intérieure du rocher, qui termine l'aqueduc de Fallope et par lequel sort le nerf facial.

STYLO-MAXILLAIRE adj. [*stylo-maxillaris*, angl. *stylo-maxillar*, it. *stylo-mascellare*, esp. *estilo-maxillar*]. Qui appartient à l'apophyse styloïde et à la mâchoire. — *Ligament stylo-maxillaire.* Ligament tendu entre l'apophyse styloïde et le sommet de l'angle de la mâchoire inférieure, et qui consolide l'articulation temporo-maxillaire.

STYLO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. [*stylo-pharyngeus*]. Muscle grêle, allongé, mince en haut, aplati en bas, qui s'insère à la partie antérieure de l'apophyse styloïde, et se termine dans les parois latérales du pharynx, aux bords de l'épiglotte, à la grande corne et au bord supérieur du cartilage thyréoïde.

STYLOPODE. s. m. Disque épigyne qui existe, dans la famille des ombellifères, à la base des styles, dont il semble former le pied.

STYLOSPORE. s. m. [de στῦλος, style, et σπορὰ, graine]. Nom donné par Tulasne à une variété de spores distincte des spores proprement dites et des conidies. Ce sont des corps reproducteurs acrogènes qui naissent nus (c'est-à-dire sans être enveloppés par une thèque ou sporange) au sommet de pédicules rétrécis ou clinodes. Souvent leur développement est précédé par celui des *spermaties*, ou organes mâles, qui sont également acrogènes sur des clinodes, mais filiformes, courtes et ténues. Il est ordinairement précédé par l'apparition de *conidies*, et suivi de celle de spores proprement dites, enfoncées dans des thèques ou sporanges. Il est des espèces dans lesquelles on ne connaît que les conidies et les stylospores, dans d'autres seulement les stylospores (genre *Sporocadus*) avec ou sans spermaties (genre *Cytispora*).

STYMATOSE. s. [de στῦμα, érection du membre viril]. Mot mal formé qu'on a employé pour désigner l'hémorragie de l'urètre, sens qu'il ne peut avoir.

STYPAGE. s. m. V. MÉTHYLE (*chlorure de*).

STYPHINIQUE. adj. — *Acide styphinique* [all. *Styphninsäure*, angl. *styphinic acid*, it. *acido stifinico*, esp. *acido estifinico*, *acide oxypicrique*, *trinitrorésorcine*] ($C^{12}H^3Az^3O^{16}$). Corps découvert par Chevreul (qui l'appela *tannin artificiel*), en faisant agir l'acide nitrique sur l'extrait de bois de Brésil, la gomme ammoniaque, l'asa fœtida, et un grand nombre de gommes-résines, ou sur une solution de résorcine dans l'eau bouillante. Cristallisable, peu soluble dans l'eau froide, facilement dans l'éther et l'alcool; ses solutions colorent la peau en jaune. Saveur astringente. Il forme des sels avec les bases.

STYPTICITÉ. s. f. [de στυπτικὸς, styptique, de στύφειν, exercer une action astringente; all. *Stypticität*, angl. *stypticity*, it. *stiticità*]. Qualité des substances qui agissent comme les styptiques, en resserrant les tissus.

STYPTIQUES. s. m. pl. [*stypticus*, στυπτικὸς, all. *styptiech*, *zusammezierhend*, *blutstillend*, angl. *styptic*, it. *stitico*, esp. *estiptico*]. Les *astringents*, particulièrement ceux qu'on emploie à l'extérieur pour arrêter une hémorragie : l'eau vinaigrée, l'eau de Rabel, les solutions de sulfates de cuivre ou de fer, etc., sont des *styptiques*.

STYRACINE. s. f. [*styracinum*, all. *Styracin*, angl. *styracine*, it. *stiracina*, esp. *estiracina*; *cinnamate de cinnyle*] ($C^{36}H^{16}O^4$). Principe qui se trouve dans le styrax liquide avec l'acide cinnamique et le cinnamène. Cristalline, blanche, légère, presque insoluble dans l'eau; fond à 38°; soluble dans l'alcool et dans l'éther.

STYRACINÉES. s. f. pl. [*styracineæ*]. Famille de plantes dicotylédones gamopétales hypogynes, voisine des ébénacées. Feuilles alternes, sans stipules. Calice à 4 ou 5 divisions, libre ou soudé en partie à l'ovaire. Corolle insérée sur le calice; étamines nombreuses; ovaire pluriloculaire avec des ovules anatropes. Le fruit est une drupe; noyau à 3 ou 5 loges ou à une seule et monosperme par avortement. Embryon orthotrope dans un endosperme charnu. Elle comprend le *Styrax benzoin*, Dryander, qui fournit le *benjoin*, et le *Styrax officinalis*, L., qui donne le *storax calamite*. V. ALIBOUFIER, BENJOIN et STORAX.

STYRACONE. s. f. V. STYRONE.

STYRAX. s. m. [all. *styrax*, *flüssiger*, *Storax*, angl. *styrax*, *liquid storax*, it. *stirace*, esp. *estirace*]. Genre de plantes styracinées, qui, outre le *Styrax officinalis*, L. et le *St. benzoin*, Dryander (V. BENJOIN et STORAX), comprend plusieurs espèces fournissant des baumes analogues au benjoin et au storax : tels sont les *St. tomentosum*, de la Colombie; *St. guianense* et *pallidum*, de la Guyane; *St. reticulatum* et *ferrugineum*, du Brésil; *St. racemosum*, du Pérou. = En pharmacologie, *styrax solide*. V. STORAX. — *Styrax liquide.* Baume à acide cinnamique fourni par le *Liquidambar orientale*, Millar, de la famille des amentacées balsamifluées, ou peut-être par le *Liquidambar altingiana*, Blum. Il vient d'Arabie et d'Éthiopie, et se compose : 1° de cinnamène; 2° d'acide cinnamique; 3° de styracine et d'une certaine quantité de résine. On l'obtient en faisant bouillir l'écorce dans l'eau de mer, fondant de nouveau le produit dans la même eau, et passant. Il a la consistance du miel; il est gris brun, opaque, d'odeur forte; saveur aromatique, ni âcre ni désagréable. Il entre dans les emplâtres de Vigo et de styrax. — *Onguent de styrax.* Il se compose de 15 parties d'huile d'olive, 10 de *styrax* liquide, 18 de colophane, 10 de résine élémi, et autant de cire jaune. Il a la couleur et l'odeur du styrax. Il sert à panser les ulcères indolents, variqueux, etc., ou ceux qui se trouvent dans les parties du corps toujours humides, comme les parties génitales externes.

STYROL, STYROLE ou **STYROLÈNE.** s. m. Le cinnamène.

STYRONE. s. f. [all. *Styron*, angl. *styronum*, it. *stirona*; *alcool cinnamique* ou *cinnylique*, *styracone*] ($C^{13}H^{10}O^2$). Corps cristallisable qui se retire de la styracine en la traitant par une solution de potasse concentrée. Elle passe à l'état d'acide cinnamique au contact des corps oxydants.

SUÆDA. s. m. Genre de plantes chénopodées qui, comme celles du genre *Salsola*, fournissent de la soude par incinération.

SUBAIGU, UË. adj. V. AIGU.

SUBAPICULAIRE. adj. [*subapicularis*]. Se dit d'une partie placée un peu au-dessous du sommet d'un organe.

SUBCORDIFORME. adj. [*subcordiformis*]. Dont la forme se rapproche de celle d'un cœur.

SUBCYLINDRIQUE. adj. [*subcylindricus*]. Qui approche de la forme d'un cylindre.

SUBDELIRIUM. s. m. [de *sub*, indiquant diminution, et *delirium*, délire; all. et angl. *Subdelirium*, it. et esp. *subdelirio*]. Sorte de délire incomplet, dans lequel les malades, absorbés en eux-mêmes et à moitié endormis, s'égarent en de perpétuelles rêvasseries, murmurent des paroles inintelligibles ou tiennent des propos incohérents, gesticulent au hasard, et sortent de leur lit sans but apparent; mais peuvent, lorsqu'on les éveille et qu'on fixe fortement leur attention, reprendre momentanément leurs esprits, répondre juste à ce qu'on leur demande, et apprécier très bien leur état mental.

SUBER. s. m. Le liège. V. CELLULE *végétale*, ÉCORCE et LIÈGE.

SUBÉRAMIDE. s. f. ($C^{16}H^{13}Az^2O^4$). Composé cristallin qui se forme quand on sature de gaz ammoniac une solution alcoolique d'éther subérique.

SUBÉRANILIDE. s. f. ($C^{40}H^{24}Az^{2}O^{4}$). Corps cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud et l'éther, fusible à 183°, obtenu en chauffant l'acide subérique avec l'aniline.

SUBÉRATE. s. m. [*suberas*, de *suber*, liège; all. *korksaures Salz*, angl. *suberate*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide subérique avec les bases. — *Subérate d'éthyle*. V. SUBÉRIQUE (*Éther*).

SUBÉREUX, EUSE. adj. Qui a rapport au suber, au liège. — *Couche subéreuse*. V. ÉCORCE.

SUBÉRINE. s. f. [all. *Suberin*, *Korkstoff*, angl. *suberine*, it. et esp. *suberina*] (Chevreul). Tissu de liège purifié, ayant pour caractère de fournir de l'acide subérique par l'acide azotique. La subérine se trouve dans la paroi des vieilles cellules de la couche subéreuse, qui souvent en sont entièrement formées, et aussi dans les couches cuticulaires des cellules épidermiques. Elle empêche, comme le xylogène, la réaction de l'iode ou de l'acide sulfurique sur la cellulose. — *Subérine*. Nom donné par quelques auteurs à la matière grasse extraite du liège, à l'aide de l'alcool et de l'éther, par Chevreul, qui l'avait appelée *cérine*.

SUBÉRIQUE. adj. — *Acide subérique* [all. *Korksäure*, angl. *suberic acid*, it. *acido suberico*] ($C^{16}H^{12}O^{6}2HO$). On l'obtient en traitant le liège ou les matières grasses, acides oléique, stéarique, etc., par l'acide azotique. Il est cristallisable, fusible à 140°, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, beaucoup plus à chaud qu'à froid. Il est bibasique et forme des sels en se combinant aux bases. — *Éther subérique* [*subérate d'éthyle*] [$C^{16}H^{12}O^{8}\,(C^{4}H^{5})^{2}$]. Liquide incolore, d'odeur agréable, obtenu en faisant bouillir 2 parties d'acide subérique avec 1 d'acide sulfurique et 4 d'alcool.

SUBÉRONE. s. f. [all. *Suberon*, angl. *suberonum*, it. et esp. *suberona*; *hydrure de subéryle*] ($C^{14}H^{12}O^{2}$). Produit de la distillation de l'acide subérique avec la chaux. Incolore, liquide, bout de 176° à 180°; d'odeur agréable.

SUBÉRYLE. s. m. — *Hydrure de subéryle*. V. SUBÉRONE.

SUBGRONDATION. s. f. [de *subgrundatio*, qui signifie *entablement*]. Enfoncement d'une portion du crâne au-dessous du niveau de la portion voisine avec ou sans interruption de continuité.

SUBINFLAMMATION. s. f. [de *sub*, indiquant diminution, et *inflammation*; it. *subinfiammazione*, esp. *subinflammacion*]. Inflammation peu intense, à marche lente.

SUBINTRANT, ANTE. adj. [*subintrans*, de *subintrare*, entrer presque en même temps; all. *zwischeneintretend*, angl. *subintrant*, it. *subentrante*, esp. *subintrante*]. — *Fièvre subintrante*. Fièvre intermittente ou rémittente dont les accès empiètent les uns sur les autres, en sorte que chaque nouvel accès survient avant que le précédent soit terminé.

SUBIT, ITE. adj. [*subitus*, all. *plötzlich*, angl. *sudden*, it. *subito*]. V. MORT *subite*.

SUBJACENT, ENTE. adj. V. SOUS-JACENT.

SUBJECTIF, IVE. adj. [*subjectivus*, de *subjicere*, mettre dessous; all. *subjectiv*, angl. *subjective*, it. *soggetivo*]. — *Conception subjective*. Celle qui émane directement de l'esprit, par opposition aux conceptions *objectives*. Moins celles-ci sont développées, c'est-à-dire moins le monde extérieur est connu, plus les conceptions subjectives tiennent de place et ont d'autorité : c'est ce que montre l'histoire de l'esprit humain. Les unes et les autres sont indispensables à la science et à la philosophie définitive. Ce n'est que par l'incorporation des notions subjectives que les objectives prennent le caractère général, scientifique et abstrait. V. LOGIQUE et MÉTHODE.

SUBLIMATION. s. f. [de *sublimis*, élevé; all. *Sublimirung*, angl. *sublimation*, it. *sublimazione*, esp. *sublimacion*]. Opération chimique par laquelle un corps solide, volatilisé par le calorique dans un vase clos, arrive contre la paroi supérieure de ce vase, où, par le refroidissement, il repasse à l'état solide sous forme de poussières très fines, désignées sous le nom de *fleurs*. On l'exécute dans des cornues de terre, de grès, ou dans des matras de verre, dits *matras à sublimation*. Après y avoir introduit la matière à sublimer, on place le matras dans un bain de sable, et l'on chauffe au degré nécessaire.

SUBLIMATOIRE s. m. [*sublimatorium*, all. *Sublimirgefäss*, angl. *sublimatory*, it. et esp. *sublimatorio*]. Vaisseau qui sert à la sublimation.

SUBLIME. adj. et s. m. [de *sublimis*, haut, élevé; all. *erhaben*, angl. *sublime*, *hig*, it. et esp. *sublime*]. En anatomie, nom donné à certains muscles plus superficiellement situés que leurs congénères, que l'on désigne alors par le nom de *profonds*. — *Sublime des doigts*. V. FLÉCHISSEUR *superficiel*. — *Respiration sublime*. Celle qui est profonde, accompagnée de mouvements des ailes du nez et d'élévation du thorax pendant l'inspiration.

SUBLIMÉ, ÉE. adj. [all. *sublimirt*, angl. *sublimate*, it. *sublimato*, esp. *sublimado*]. Qui est le produit de la sublimation. = *Sublimé*, s. m., *sublimé corrosif* [all. *Sublimat*] et *sublimé doux*. V CHLORURE *de mercure*.

SUBLINGUAL, ALE. adj. [*sublingualis*, de *sub*, sous, et de *lingua*, langue; all. et angl. *sublingual*, it. *sublinguale*, esp. *sublingual*]. Qui est situé sous la langue — *Artere sublinguale*. Nom donné tantôt à la linguale, tantôt à une branche que celle-ci fournit au moment où elle gagne la face inférieure de la langue, et qui s'anastomose au-dessous du frein avec celle du côté opposé, après avoir fourni des rameaux aux muscles génio-glosse, mylo-hyoïdien, génio-hyoïdien, et à la glande sublinguale. — *Ganglion sublingual*. Petit ganglion nerveux décrit par Blandin comme siégeant au-dessous de l'artère sublinguale et fournissant des filets à la glande du même nom. L'existence de ce ganglion n'est pas constante; le plus souvent les filets du nerf lingual se rendent à la glande sublinguale sans passer par aucun ganglion. — *Glande sublinguale*. Glande salivaire située dans l'épaisseur du plancher de la bouche, au-dessous de la partie antérieure de la langue. Elle a plusieurs conduits excréteurs, dont l'un perce isolément la membrane muqueuse de la bouche près du conduit de Wharton (*canal de Bartholin*), et les autres vont s'ouvrir, au nombre de vingt-cinq à trente, sur le côté du frein de la langue (*conduits de Rivinus*). Sous la pointe de la langue, de chaque côté de la ligne médiane, sont les petites *glandes de Blandin et de Nuhn*, s'ouvrant sur la face inférieure de la langue par quatre ou cinq petits conduits. En arrière, sous les bords, il y en a d'analogues dites *de Weber*.

SUBLUXATION. s. f. [de *sub*, indiquant diminution, et *luxation*; all. *Verrenkung*, angl. *subluxation*, it. *sublussazione*]. Luxation incomplète d'une articulation, bien distincte de l'entorse. Dans l'*entorse*, il y a distension des ligaments, sans déplacement des surfaces osseuses; dans la *subluxation*, il y a sortie incomplète de l'extrémité de l'os hors de la surface qui la reçoit.

SUBMATITÉ. s. f. [de *sub*, indiquant diminution, et *matité*]. Diminution de la sonorité que donne la percussion d'un organe, matité incomplète.

SUBMENTAL, ALE. adj. [*submentalis*, de *sub*, sous, et *mentum*, menton, all. et angl. *submental*, it. *submentale*, esp. *submental*]. Situé sous le menton. — *Artere submentale* ou *sous-mentale*. Rameau de la faciale, qui s'anastomose sur la symphyse du menton avec les rameaux de la dentaire inférieure. — *Veine submentale*. Elle s'ouvre dans la veine labiale.

SUBMERGÉ, ÉE. adj [*submersus*, de *sub*, sous, et *mergere*, plonger; all. *untergetaucht*, angl. *submersed*, it. *sommerso*, esp. *sumergido*]. Se dit d'une plante qui vit entièrement plongée dans l'eau

SUBMERSIBLE. adj. [all. *untertauchbar*, angl. *submergible*, it. *sommersibile*, esp. *sumersible*]. Se dit d'une plante qui, ordinairement submergée, élève ses fleurs hors de l'eau au moment de la fécondation, et redescend sous l'eau aussitôt après.

SUBMERSION. s. f. [*submersio*, all. *Untertauchung*, angl. *submersion, drowning*, it. *sommersione*, esp. *sumercion*]. Action de plonger ou d'être entièrement plongé dans un liquide. — *Mort par submersion.* Mort des noyés, qui arrive par suite du séjour sous l'eau. Le plus souvent, la mort est le résultat de la privation d'air, de l'impossibilité de respirer, de l'*asphyxie* en un mot on observe alors une pâleur générale du cadavre, la flexion forcée des doigts dans la main, de la terre sous les ongles, des excoriations à la surface dorsale de la main et des doigts, les paupières entr'ouvertes, les pupilles dilatées, la langue saillante hors de la bouche, de l'écume s'écoulant avec de l'eau des narines et de la bouche; à l'ouverture du cadavre, on trouve dans la trachée et les bronches une écume blanche, *mêlée d'eau* (une cuillerée environ), le tissu pulmonaire d'un gris sale, dur et compact, œdémateux, de l'emphysème pulmonaire ; l'*estomac contient une quantité d'eau* qui peut être évaluée à un demi-litre en moyenne, et dont la présence prouve que la submersion a eu lieu pendant la vie et non après la mort. Le sang est en général fluide, la mort survenant en moins d'un quart d'heure : cependant ce temps est dépassé dans un quart des cas (Tardieu). Parfois la submersion amène une syncope immédiate, et la mort survient par *congestion cérébrale* ou *apoplexie :* il n'y a alors ni eau dans l'estomac, ni écume dans les bronches ; les lésions sont celles de la congestion du cerveau. — Les principales *questions médico-légales* relatives à la submersion sont les suivantes : *y a-t-il suicide, accident* ou *homicide ?* En cas d'homicide, il y a le plus souvent des traces de lutte, de violences, en l'absence desquelles il y a lieu de croire à un accident ou à un suicide. *La mort est-elle bien le résultat de la submersion ?* Les signes précédents, internes et externes, peuvent faire résoudre cette question ; toutefois l'écume des bronches, l'eau dans les bronches et dans l'estomac, sont les seuls signes vraiment caractéristiques de la submersion. *Combien de temps le cadavre a-t-il séjourné dans l'eau?* C'est par la connaissance de la marche de la putréfaction dans l'eau, indiquée par Devergie, que l'expert pourra répondre à cette question.

SUB-OPERCULE. s. m. Os de l'opercule des poissons qui serait une dérivation de l'os lenticulaire. Il s'articule avec l'*interopercule* ou os incéal, qui dériverait de l'*enclume*.

SUB-ORBICULAIRE. adj. Qui est presque orbiculaire.

SUBOXYDE. s. m. V. OXYDE.

SUBPÉTIOLÉ, ÉE. adj. [*subpetiolatus*]. Muni d'un pétiole très court.

SUBRÉSINEUX, EUSE. adj. — *Matière subrésineuse.* V. GLAIRINE.

SUBRUBRINE. s. f. (O'Shaughnessy). Produit d'altération, couleur de chair, soluble dans l'alcool étendu, insoluble dans l'éther, retiré du sang de la rate.

SUBSESSILE. adj. [*subsessilis*] Presque sessile.

SUBSISTANCE. s. f. — Les *subsistances*. L'ensemble des aliments destinés à une troupe, un équipage. V RATION.

SUBSTANCE. s f. [*substantia*, οὐσία, all. *Substanz*, *Stoff*, angl. *substance*, it. *sustanza*, esp. *substancia*]. Matière dont un corps est formé, et qui lui donne des propriétés particulières. — *Médicament administré en substance* Celui qu'on donne dans son état naturel, sans aucune préparation chimique ni pharmaceutique.

Substance alimentaire. V. ALIMENT.

Substance blanche graisseuse du cerveau. La *cérébrine.* — *Substance blanche* ou *médullaire du cerveau.* V. CERVEAU. — *Substance blanche de Schwann.* V. NERVEUX (*Tissu*).

Substances colorantes. V. COLORATION.

Substance fenêtrée. V. ARTÈRE et ÉLASTIQUE.

Substance gélatineuse, substance spongieuse des centres nerveux [*substantia gelatinosa* seu *spongiosa*, ou *noyaux gélatineux de la moelle*]. Portion de substance grise de l'encéphale et de la moelle épinière, formée de cellules nerveuses multipolaires, volumineuses, disséminées au milieu d'une grande quantité de névroglie. On la trouve dans le filet terminal de la moelle épinière, à l'extrémité postérieure des cornes postérieures de celle-ci (*substance gélatineuse de Rolando*), à la face supérieure du quatrième ventricule, de la bandelette cornée, du corps strié. — *Substance grise* ou *corticale du cerveau.* V. CERVEAU.

Substance médullaire. V. NERVEUX (*Tissu*). — *Substance médullaire des végétaux.* La moelle des plantes. — *Substance muqueuse.* V. MUCOSINE.

Substances organiques [*principes immédiats coagulables, principes immédiats non cristallisables ; substances animales* ou *azotées*, *matières animales neutres; matières* ou *principes animaux*, *azotés*, *albuminoïdes*, *albumineux* ou *protéiques*, *corps organiques généraux*, *corps* ou *combinaisons protéiques; substances histogénétiques animales* et *végétales*]. Corps liquides et coagulables par une chaleur de 50° à 75° et par les réactifs, ou solides et susceptibles de corrugation ou de ramollissement ; non cristallisables, ni volatils sans décomposition ; de composition chimique, immédiate et élémentaire, indéterminée ; brûlant avec peu de flamme en se boursouflant ; dégageant des produits empyreumatiques ammoniacaux, azotés et d'odeur âcre, puis laissant un charbon brillant, volumineux, difficile à incinérer. Ils sont alimentaires, assimilables et putrescibles. Ils sont unis moléculairement à beaucoup de corps bruts, tels que les terres et les eaux. Les corps organisés seuls présentent les conditions nécessaires à leur formation. Ils prennent naissance dans l'organisme aux dépens de matériaux pour lesquels les principes immédiats de la première classe servent de véhicule, et en sortent après s'être décomposés sur place de manière à former les matériaux de production des principes de la deuxième classe. V. PRINCIPE *immédiat* — Les *substances organiques végétales* non azotées peuvent être représentées par du carbone uni à l'hydrogène et à l'oxygène. Leur composition est représentée par des multiples (encore à déterminer pour la plupart d'entre elles) d'une *glycoside* ($C^{12}H^{10}O^{10}$), combinée plusieurs fois avec elle-même (condensation de plusieurs molécules glycosiques en une seule). Ce sont donc des *polyglycosides* ou *polysaccharides* (Berthelot). 1° Les principes végétaux solubles dans l'eau (gommes, dextrines) sont des *disaccharides* ou *diglycosides* $(C^{12}H^{10}O^{10})^2$. 2° Ceux qui se gonflent seulement en s'hydratant plus ou moins dans l'eau chaude ou froide sont des *triglycosides* $(C^{12}H^{10}O^{10})^3$, tels que les fécules, les mucilages, l'inuline, etc. 3° Ceux qui, non modifiés par l'eau, sont bleuis par l'iode directement ou après l'action des alcalis faibles (les *celluloses*) sont des *tétraglycosides* $(C^{12}H^{10}O^{10})^4$. 4 Les principes ligneux proprement dits ou incrustants (V. XYLOGÈNE) sont des condensations d'un plus grand nombre encore de molécules $C^{12}H^{10}O^{10}$, mais dont le chiffre n'est pas encore déterminé par l'analyse ; et ces polyglycosides sont presque toujours unies à des sels calcaires ou siliceux, à des corps résineux colorés, etc. 5° Enfin les composés *ulmiques* sont des dérivés des précédents dont plusieurs molécules se sont encore condensées, avec perte de plusieurs équivalents d'eau (Berthelot). — Quant aux *substances albuminoïdes* animales et végétales, tout porte à faire admettre (Hunt, Berthelot) que ce sont des amides complexes formées par l'association de la glycocolle, de la leucine, de la tyrosine, etc., avec divers principes oxygénés qui appartiennent d'une part à la série acétique, et d'autre part à la série benzoïque. Les très faibles différences de composition et de propriétés qui existent entre les divers albuminoïdes résultent des proportions relatives des amides et des corps oxygénés générateurs et de leurs degrés de condensation, comme pour les polyglycosides végétales. Il en est qui, comme la chitine et la cartilagéine, résultent de l'association des corps précédents avec de la glycose, qu'elles cèdent sous l'influence des acides, et qui ne se retirent ni de l'albumine, ni de la géline, etc. Ces composés générateurs sont mis en liberté par les alcalis, certains acides et la putréfaction. Les *substances albuminoïdes* renferment de 52 à 54 centièmes de carbone, 6 à 7 d'hydrogène, 15 à 17 d'azote (la chondrine et la chitine en donnent la moitié moins), 21 à 23 d'oxygène, des traces de soufre (qui viennent peut-être d'amides sulfurés générateurs), de phosphore et de sels calcaires. Il est douteux que ce soient des corps isomères ; il paraît plus probable que ce sont des mélanges de divers composés non isomériques, dont les compositions sont très voisines (Berthelot). C'est en raison des analogies de leurs propriétés avec celles de l'albumine du blanc d'œuf qu'on leur a donné le nom de *substances albuminoïdes*. V. ALBUMINE. — Les principales substances organiques sont : A. *Substances naturelles. a. Animales :* 1° albumine, 2° peptone, 3° fibrine, 4° mucosine, 5° métalbumine, 6° caséine, 7° pancréatine, 8° globuline, 9° musculine, 10° osséine, 11° cartilagéine, 12° cristalline, 13° élasticine, 14° kératine, 15° plasmine, 16° sérine, 17° paralbumine, 18° échidnine. — *b. Végétales :* les principales sont la cellulose, l'amidon, la dextrine, les fécules, les gommes, l'inuline, le mucilage, la pectine, la légumine, l'albumine végétale, le gluten. — *c. Terrestres :* elles dérivent des précédentes et sont 1° dans l'*air* qui en contient par la vapeur d'eau ou en suspension à l'état de molécules ténues ; 2° dans l'*eau :* les eaux de pluie, de mer, des sources, des fleuves, surtout les eaux des marais et des étangs, en renferment ; 3° dans la *terre*, qui en contient en quantités variant avec les terrains et le degré d'humidité. — B. *Substances accidentelles*. Se formant accidentellement, par des catalyses, par des décompositions ou des causes encore inconnues: virus, miasmes, etc. — C. *Substances artificielles*. Produites quelquefois dans l'organisme, plus souvent en dehors ; résultant d'actions chimiques ou physiques, dérivant de toutes les précédentes : gélatine, albumine d'œuf coagulée, protéine, diastase, chondrine, etc. — Ainsi les substances organiques sont extrêmement répandues dans l'univers, et n'existent pas seulement dans les corps des animaux. Les albuminoïdes, lorsqu'elles sont altérées, transmettent aux substances organiques saines, par simple contact, le genre d'altération analogue ; et cela : 1° soit aux substances retirées d'un corps vivant, comme la viande ; 2° soit à celles de l'être vivant. Aussi, 1° ce sont les substances organiques tenues en suspension par la vapeur d'eau dans l'air et toujours plus ou moins altérées qui déterminent la putréfaction des substances saines. Les substances organiques en suspension dans l'air ou en dissolution dans l'eau, altérées ou non, sont retenues et fixées par les corps poreux au travers desquels on fait passer l'eau ou l'air ; d'où les propriétés désinfectantes (et décolorantes) du charbon, du sulfate de chaux, du coton cardé, etc., ce qui explique que la viande se conserve longtemps sans altération dans l'air que l'on a fait arriver sur elle après avoir traversé un filtre de coton cardé (Dusch et Schrœder). 2° C'est aussi par les substances organiques altérées en suspension dans l'air (V. EFFLUVE et MIASME) que sont déterminées les affections paludéennes, les maladies épidémiques, celles qui sont contagieuses, lesquelles peuvent être transmises aussi par les corps solides. Aussi des villes ont pu être préservées par les forêts que l'air était obligé de traverser pour y arriver, tandis que d'autres habitations autrement situées étaient atteintes. C'est par les substances organiques altérées de telle ou telle manière que sont constitués les *virus*. Les substances métalliques, en général, ne donnent pas lieu, dans l'économie, à leurs réactions naturelles, parce que les matières albuminoïdes du sang empêchent ces réactions. Les substances albuminoïdes, qui souvent entraînent une assez forte proportion de phosphate calcaire, sont un moyen de transport des sels calcaires dans l'organisme. Il en est de même des substances organiques, azotées ou non, pour le transport dans les plantes des matières terreuses et siliceuses, qu'on croyait autrefois introduites en dissolution à l'aide de l'acide carbonique de l'eau, du sol et des pluies. Ce gaz n'en dissout que des proportions insignifiantes, comparativement à ce que fixent les substances organiques Les substances organiques azotées demi-solides sont, comme les substances liquides, susceptibles d'une coagulation dite spontanée qui amène la rigidité cadavérique dans les muscles, par exemple ; en outre, elles sont coagulables par la chaleur, qui amène un autre mode de raideur ou de dureté, puis la coction.

Substance pileuse. V. POIL.

Substance toxique. V. POISON. — *Substance tubuleuse*. V. REIN.

SUBSTITUTIF, IVE. adj. — *Médication substitutive* (Trousseau et Pidoux). Celle qui fait usage de médicaments irritants pour changer le mode de l'inflammation dans certains cas, tels que ceux de blépharite chronique, d'eczéma invétéré et rebelle, etc. Une maladie aiguë, d'une guérison souvent prompte, est ainsi substituée à une maladie chronique dont la terminaison a une fin ou éloignée ou non prévue. Le nitrate d'argent, l'iode, sont des médicaments très employés dans cette méthode.

SUBSTITUTION. s. f. [all. *Ersetzung*, angl. *substitution*, it. *sostituzione*, esp. *substitucion*] (Dumas). En chimie organique, remplacement d'un élément par un autre élément. 1° Quand un corps hydrogéné est soumis à l'action déshydrogénante du chlore, du brome, de l'iode, de l'oxygène, etc., chaque atome d'hydrogène qu'il perd est remplacé par un atome de chlore, de brome, d'iode, ou par un demi-atome d'oxygène. 2° Quand le corps hydrogéné renferme de l'oxygène, la même règle s'observe sans modification. 3° Quand le corps hydrogéné renferme de l'eau, celle-ci perd son hydrogène sans que rien le remplace, et, à partir de ce point, si l'on enlève une nouvelle quantité d'hydrogène, celle-ci est remplacée comme précédemment. Laurent a montré que, dans cette substitution, le chlore ne remplace pas seulement l'hydrogène, mais encore qu'il joue le même rôle que celui-ci dans la nouvelle combinaison. Depuis que Dumas a formulé les règles précédentes, ou *lois des substitutions*, la chimie organique s'est enrichie de cette découverte, dont les applications sont aujourd'hui innombrables, à savoir que les radicaux composés peuvent, comme les corps simples, être substitués à d'autres corps simples et même à d'autres radicaux composés. = *Génération par substitution*. Ensemble des conditions dans lesquelles a lieu la naissance d'éléments anatomiques succédant aux éléments qui préexistaient, en sorte qu'ils se substituent à ceux-ci et en prennent la place. — *Substitution fibreuse du poumon*. V. PNEUMONIE *interstitielle*. — *Substitution fonctionnelle*. Hypothèse d'après laquelle toute fonction, ou telle fonction en particulier selon les espèces, serait susceptible d'être remplie par plusieurs appareils; de sorte que, l'un deux disparaissant normalement ou accidentellement, l'autre pourrait le remplacer dans sa fonction. On admettait, par exemple, que, l'*appareil circulatoire disparaissant, celui de la digestion pouvait le remplacer dans sa fonction de porter aux divers organes principaux les liquides nutritifs*. Si cette hypothèse ainsi présentée est empreinte d'une exagération manifeste, il n'en est pas moins vrai que certains organes, ayant une fonction qui leur est commune à côté d'autres fonctions dissemblables, peuvent se substituer l'un à l'autre dans son accomplissement : c'est ainsi que la moelle des os, le foie, la rate, paraissent prendre part à la formation des globules du sang (V. HEMOPOÈSE); que les glandes lymphatiques semblent se substituer à la rate malade ou enlevée, pour la production des globules blancs. Au contraire, l'écoulement cataménial s'accomplissant par les muqueuses nasale, bronchique, rectale, etc. (V. RÈGLES *supplémentaires*) ne constitue point une substitution d'un organe à un autre pour l'accomplissement d'une fonction; car le fait fonctionnel essentiel dans ce cas est l'expulsion d'un ovule hors de l'ovaire, à côté duquel les règles ne sont qu'un épiphénomène. — *Substitution graisseuse*. Production de *principes gras* qui prennent la place des *substances organiques azotées* dans les éléments anatomiques. Parfois ceux-ci disparaissent en totalité, et sont remplacés par des amas de granulations graisseuses, seules ou accompagnées de matière amorphe et de tissu lamineux. Lorsqu'il s'agit des tissus musculaires, ou nerveux périphérique et central, dont les actions propres sont suspendues, leur atrophie précède la naissance des éléments qui se substituent à eux, plutôt que ce n'est la naissance de ceux-ci qui est le fait primitif et la cause de l'atrophie. Les granulations graisseuses sont produites ou déposées dans l'épaisseur des éléments, qu'elles peuvent remplir en partie ou en totalité, distendre ou non, avec ou sans déformation. Ce phénomène se manifeste dans un grand nombre de conditions séniles, accidentelles ou morbides. Dans tous les cas de substitution graisseuse, la nutrition a été d'abord modifiée, ralentie, surtout quant aux actes d'assimilation et de désassimilation tout à la fois, mais relativement à certains principes spécialement. Chez les vieillards, la substitution graisseuse s'observe d'abord dans les tissus non vasculaires, dont la nutrition est plus lente, plus facilement troublée sous de faibles influences que celle des tissus vasculaires. Telles sont les cellules épithéliales, la tunique élastique des artères, se chargeant, avec l'âge, de plaques formées de granulations graisseuses (V. ARTÈRE), le pourtour de la cornée (V. ARC *sénile*). Dans la *substitution adipeuse des muscles*, les éléments musculaires s'atrophient sans jamais contenir beaucoup de granulations graisseuses ; et, à mesure de l'atrophie, ce sont d'autres éléments, les *vésicules adipeuses* (mais non des *gouttes et granulations graisseuses*), qui prennent leur place. L'atrophie sénile ou accidentelle des os, avec réplétion par une grande quantité de vésicules adipeuses, est un fait analogue à l'atrophie, avec substitution graisseuse des muscles. V. TRANSFORMATION. — *Substitution graisseuse des muscles*. V. ATROPHIE *musculaire*. — *Substitution morbide*. Le fait de la disparition d'une maladie lorsqu'une autre survient.

SUBULÉ, ÉE. adj. [*subulatus*, de *subula*, alène; all. *pfriemenformig*, angl. *subulate*, it. *subulato*]. Qui est en forme d'alêne, c'est-à-dire qui se rétrécit insensiblement depuis le milieu jusqu'au sommet.

SUC. s. m. [*succus*, χυλὸς, ὀπὸς, all. *Saft*, angl. *juice*, it. *sugo*, esp. *jugo*]. Liquide que l'on obtient en exprimant une substance animale ou végétale. Les sucs des végétaux sont *aqueux*, *gommeux*, *huileux*, *volatils* ou *résineux*, mais c'est aux *sucs aqueux* que l'on donne plus particulièrement le nom de *sucs* (V. ESSENCE, GOMME, HUILE et RÉSINE). La composition des sucs aqueux est très variée ; ils peuvent contenir différentes espèces d'acides, de sucres, de gommes, de matières colorantes, des sels organiques ou inorganiques; quelquefois aussi ils tiennent en suspension des substances résineuses qui leur donnent un aspect laiteux. Tous les végétaux ne contenant pas la même quantité de parties liquides, il faut avoir égard à la nature de chacun d'eux, lorsqu'on veut en exprimer le suc. Plusieurs plantes (cresson, cochléaria, oseille, laitue) n'ont besoin que d'être soumises à une forte pression. D'autres (bourrache, buglosse, ortie), peu succulentes ou trop visqueuses, doivent être humectées d'une quantité d'eau nécessaire pour faciliter l'expression du suc ; on les pile alors, et on les met à la presse. Certaines parties doivent être préalablement râpées : tels sont la carotte, le coing, la pomme, etc. ; quelques-unes, après avoir été pilées et réduites en pâte, ont besoin d'un certain degré de fermentation avant d'être passées (baies de nerprun, de sureau, etc.). Les sucs officinaux doivent être conservés dans des bouteilles à col étroit, et il faut étendre à leur surface une légère couche d'huile d'amandes ou de toute autre huile peu concrescible. On en conserve aussi beaucoup, surtout de ceux de fruits, par le procédé d'Appert, qui consiste à en remplir des bouteilles que l'on bouche avec soin, dont on assujettit le bouchon avec une ficelle, et que l'on tient plongées dans l'eau bouillante pendant un quart d'heure ; on les laisse refroidir, on les goudronne, et on les conserve à la cave. On emploie les sucs en nature, ou on s'en sert pour la préparation des extraits.

Suc antiscorbutique. V. SUC *d'herbe*.

Suc cancéreux. V. SUC *des tumeurs*. — *Suc de citron* [angl. *lime juice*]. Préparé par expression à la main et à la presse, il doit contenir, s'il n'est pas falsifié, 4 pour 100 d'acide citrique, de la glycose, de la pectine, une matière albuminoïde coagulable. Additionné de 60 grammes d'alcool par litre et mis en bouteilles, il supporte, sans rien perdre de ce qu'il a d'agréable, toutes les variations de température auxquelles expose la navigation. En l'absence de légumes frais il est utile, à la dose de 30 grammes par jour, pour défendre les marins contre le scorbut. Le suc ou jus de citron s'emploie aussi pour panser les plaies sanieuses, atteintes de pourriture d'hôpital ; pour badigeonner l'arrière-bouche en cas d'angine diphtérique.

Suc d'herbes ordinaire [vulgairement *jus d'herbes*]. Feuilles fraîches de chicorée, de cresson, de fumeterre et de laitue. Pilez ces plantes par parties égales dans un mortier de marbre, exprimez-en le suc et filtrez-le au papier dans un endroit frais (Codex). On prépare le *suc antiscorbutique* par les mêmes procédés, avec parties égales de feuilles de cochléaria, de cresson et de ményanthe.

Suc nourricier. Terme employé dans divers sens. On l'a, mais à tort, pris comme synonyme de *plasma*, de *protoplasma* et de *blastème*. On l'emploie habituellement pour désigner le liquide qu'empruntent les éléments anatomiques aux capillaires ou aux autres éléments anatomiques afin de se nourrir ; mais ce liquide n'existe jamais à l'état libre ; car, dans les capillaires, c'est le *plasma*, et, dès qu'il est en dehors d'eux, il est dans les éléments anatomiques et en fait partie.

Suc de pavot concret. V. Méconium. — *Suc propre.* V. Latex.

Suc des tumeurs Liquide fourni par les tumeurs qu'on presse, ou dont on racle la surface, ou suintant sur la surface de section. 1° Les tumeurs hypertrophiques de la glande thyréoïde et des ganglions lymphatiques donnent un suc demi-transparent, grisâtre, peu visqueux, formé de granulations moléculaires nageant dans un liquide incolore avec une quantité plus ou moins considérable d'épithélium nucléaire, sphérique ou ovoïde. Quelques tumeurs épidermiques donnent quelquefois un suc analogue; on y trouve alors des cellules épithéliales pavimenteuses. 2° Dans les hypertrophies de la mamelle, des glandes salivaires, des glandes des muqueuses de l'estomac, du duodénum, du rectum, du gros intestin et du col de l'utérus, le suc fourni par la tumeur est souvent grisâtre, demi-transparent, mais très visqueux, quelquefois tenace, filant, gluant; il renferme les éléments épithéliaux propres à ces glandes et des granulations moléculaires, quelquefois des épithéliums ou des leucocytes granuleux. 3° Dans les tumeurs épidermiques ayant pour origine l'hypertrophie des glandes sébacées, et quelquefois celle des glandes du col de l'utérus, le suc suinte par places sous forme de matière blanchâtre, pauvre en sérum, peu visqueuse ni crémeuse, ou ayant presque la consistance de la matière sébacée et sa couleur blanc jaunâtre. Ce suc renferme beaucoup de granulations moléculaires, des leucocytes granuleux ou non et surtout des cellules épithéliales, pavimenteuses ou autres. 4° Certaines tumeurs fibro-plastiques offrent un suc transparent ou grisâtre, peu visqueux, mais pourtant miscible à l'eau, et que les acides coagulent. Il est composé d'un sérum tenant en suspension des granulations moléculaires grisâtres, d'autres graisseuses, en petit nombre, des noyaux fibro-plastiques, plus rarement des corps fusiformes et des globules granuleux. 5° Le *suc* dit *cancereux*, quand il existe, est blanchâtre ou grisâtre, quelquefois lactescent, de consistance crémeuse, d'une viscosité spéciale; il suinte de toute la surface de la coupe du tissu d'une manière égale. Il est constitué par la matière amorphe non encore segmentée interposée aux noyaux, ramollie après la mort, qui, sous l'influence de la pression, est chassée de l'épaisseur du tissu avec des cellules, des noyaux, et avec des gouttelettes et des granulations graisseuses. Ces éléments et granulations flottent dans cette matière demi-liquide à laquelle ils donnent son opacité et son aspect lactescent plus ou moins marqué, selon leur abondance. Le tissu des tumeurs donne plus de suc deux ou trois jours après l'ablation qu'immédiatement, en raison du ramollissement de la matière amorphe interposée aux noyaux; au moment de l'ablation le suc manque souvent et se montre le lendemain ou plus tard.

SUCCÉDANÉ, ÉE. adj. et s. m. [*succedaneus*, de *succedere*, succéder, prendre la place; ἀντιβαλλόμενος, all. *ersetzend, Succedaneum*, angl. *succedaneum*, it. et esp. *succedaneo*]. Médicament qu'on peut substituer à un autre, parce qu'il a les mêmes propriétés.

SUCCENTURIAUX. adj. m. pl. [it. *succenturiale*). — *Reins succenturiaux.* V. Surrenal.

SUCCENTURIÉ, ÉE. adj. [*succenturiatus*, qui doit secourir; proprement, destiné à compléter une centurie, de *sub*, sous, et *centuria*, centurie; it. *succenturiato*, esp. *succenturiado*]. — *Estomac succenturié.* Le duodénum. — *Pancréas succenturié.* V. Glande *de Brunner.* — *Reins succenturiés.* V. Surrenal. — *Ventricule succenturié.* Le second estomac des oiseaux, renflement à parois épaisses, très glanduleuses, précédant immédiatement le gésier.

SUCCIN s. m. [*succinum*, *electrum*, ἤλεκτρον, all. *Bernstein*, angl. *yellow amber*, *succinum*, it. et esp. *succino*; *karabé*, *ambre jaune*]. Résine fossile, d'origine végétale, qui se trouve dans les sables et argiles des terrains tertiaires inférieurs. C'est une substance d'une couleur jaune tirant sur l'orange, acquérant une odeur agréable par le frottement, la trituration ou la combustion; présentant une cassure conchoïdale; susceptible d'être tournée et polie; passant à l'état électrique résineux par le frottement; pesant 1,078; combustible en se boursouflant, avec une flamme fuligineuse; fusible à 287°; donnant à la distillation de l'*acide succinique*, et une substance huileuse empyreumatique connue sous le nom d'*huile volatile de succin* ou *huile pyrosuccinique*, employée autrefois comme antispasmodique et emménagogue. Aucun dissolvant n'a d'action sur le succin. Très employé autrefois en thérapeutique, il n'entre plus que dans quelques teintures toniques.

SUCCINAMIDE. s. f. ($C^8H^8Az^2O^4$). Amide qu'on obtient en traitant l'éther succinique ou la succinimide par l'ammoniaque. Cristaux incolores, solubles dans l'eau, surtout à chaud, presque insolubles dans l'alcool et dans l'éther. Elle fond vers 200° et se décompose en ammoniaque et succinimide.

SUCCINANILE. s. f. [*phénylsuccinimide*] ($C^{20}H^9AzO^4$). Corps cristallisable, incolore, fusible à 156°, très peu soluble dans l'eau froide, un peu plus dans l'eau chaude, et davantage dans l'alcool, obtenu en chauffant l'acide succinique avec l'aniline.

SUCCINIMIDE. s. f. ($C^8H^5AzO^4$). Corps que Félix Darcet a obtenu en traitant l'acide succinique anhydre par le gaz ammoniac sec. Elle est cristallisable, volatile, fusible à 126°, soluble dans l'eau, moins dans l'alcool et l'éther; la potasse en solution aqueuse la transforme, par une ébullition prolongée, en acide succinique et en ammoniaque.

SUCCINATE. s. m. [*succinas*, *bernsteinsaures Salz*, angl. *succinate*, it. et esp. *succinato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide succinique avec les bases. Cet acide forme des sels neutres et des sels acides. Les succinates alcalins et le succinate de magnésie sont très solubles dans l'eau. — *Succinate d'éthyle.* V. Succinique (*Éther*).

SUCCINEUPIONE. s. m. [*succineupione* (Berzelius), *eupione de succin* (Eslner)]. Corps hydrocarboné séparé de l'huile volatile de succin, formant une résine d'odeur de musc (*musc artificiel*) au contact de l'acide azotique.

SUCCINIQUE. adj. [all. *Bernsteinsäure*, angl. *succinic*, it. et esp. *succinico*]. — *Acide succinique* ($C^8H^4O^6.2HO$). On le retire du succin, en distillant cette substance dans des vaisseaux clos; il se sublime et s'attache à la cornue sous forme de petites aiguilles. Sa saveur est acide; il est incolore et inodore, fusible à 180°. On l'a employé comme antispasmodique et diaphorétique. On le prépare aussi en oxydant les graisses par l'acide nitrique; il se forme encore pendant la fermentation de l'asparagine et du malate de chaux, et pendant la fermentation alcoolique. On a signalé sa présence dans les kystes hydatiques du foie (Heintz), dans le thymus du veau, la rate du bœuf (Gorup-Besanez), dans l'urine de différents animaux. L'eau en dissout 1/5e de son poids, l'eau bouillante moitié, et il cristallise par refroidissement. Peu soluble dans l'alcool et l'éther. — *Éther succiniqae* [*succinate d'éthyle*] ($C^8H^{14}O^8$). Liquide huileux, d'odeur aromatique, bouillant à 217°, obtenu en distillant 10 parties d'acide succinique, 20 d'alcool et 5 d'acide chlorhydrique.

SUCCINONE. s. f. [esp. *succinona*]. Matière huileuse résultant de la distillation de l'acide succinique avec la chaux (Darcet).

SUCCINYLE. s. m. ($C^8H^4O^4$). Radical hypothétique non isolé, de l'acide succinique et de ses dérivés. — *Chlorure de succinyle* ($C^8H^4O^4.Cl^2$). Liquide huileux, d'odeur suffocante, solidifiable à 0°, bouillant à 190°, obtenu en distillant l'acide succinique avec le perchlorure de phosphore.

SUCCION. s. f. [*suctio, suctus*, μύζησις, all. *Saugen*, angl. *sucking*, it. *suchiamento*, esp. *succion*]. Action de sucer ou d'attirer un fluide dans sa bouche en faisant le vide dans cette cavité à l'aide d'une forte inspiration. — *Extraction de la cataracte liquide par succion.* Procédé dont l'invention paraît remonter à Albucasis, et que Laugier a tenté de remettre en usage en 1847. L'opération se compose de trois temps : 1° rupture de la capsule antérieure, effectuée en introduisant deux aiguilles des deux côtés opposés de la cornée; ou, si l'on ne veut pas se servir des deux aiguilles, n'ouvrir la capsule qu'après le second temps; 2° ouverture de la cornée pratiquée avec une aiguille aplatie, tandis que l'œil est tenu en place par l'une des deux aiguilles introduites dans le premier temps et non retirée; 3° extraction de la cataracte faite avec une curette tubulée terminée par un tube de caoutchouc, dont une extrémité est tenue entre les lèvres de l'opérateur, et qui lui permet de régler la force et la durée de l'expiration, laquelle doit être continuée jusqu'à ce que la pupille soit devenue nette. Ce procédé est abandonné : les cas auxquels il pourrait être appliqué sont opérés, de préférence, par l'extraction linéaire.

SUCCISE. s. f. V. Scabieuse.

SUCCISTÉRÈNE. s. m. Produit de distillation du succin, blanc, cristallisable, difficilement soluble dans l'eau et dans l'alcool, se colorant en bleu intense par action de l'acide sulfurique, inodore, insipide, fusible à 160° (Pelletier et Walter).

SUCCUBE. s. m. [*succubus*, de *sub*, sous, et *cubare*, coucher; all. *Alpdrücken*, angl. *succubus*, it. *succubo*, esp. *sucubo*]. Esprit féminin auquel on attribuait le cauchemar.

SUCCUSSION. s. f. [*succussio*, de *succutere*, secouer, σεῖσις, all. *Schütteln*, angl. *succussion*, it. *scossa*]. Action de secouer. — *Succussion hippocratique.* Mode d'exploration de la poitrine employé par Hippocrate, et encore usité de nos jours. Il consiste à saisir par les épaules le malade placé sur son séant, et à communiquer une secousse brusque au tronc, tandis qu'on applique l'oreille sur la poitrine : le bruit particulier qu'on entend alors, en cas d'hydropneumothorax, résulte du conflit des gaz contenus dans la plèvre avec un liquide peu épais; si celui-ci devient purulent, augmente de densité, la succussion ne produit plus de bruit caractéristique. — Les médecins antérieurs à Hippocrate et ceux qui lui étaient contemporains pratiquaient encore une autre espèce de succussion. Ils attachaient le patient à une échelle, et le laissaient tomber contre le sol, d'une hauteur plus ou moins grande, du côté de la tête ou du côté des pieds, suivant le cas, pour remédier à la luxation des vertèbres. Hippocrate (*Traité des articulations*) est défavorable à cette pratique; cependant il explique comment il faut s'en servir. L'auteur du livre des *Maladies des femmes* l'employait dans le cas d'accouchement difficile, et alors la succussion se faisait du côté des pieds; pour faire rentrer la matrice sortie, la succussion se faisait du côté de la tête.

SUCEURS. s. m. pl. V. Cyclostomes.

SUÇOIR. s. m. [*haustorium*]. Expansion piliforme des cellules épidermiques à l'aide de laquelle les racines des végétaux puisent les sucs qui servent à leur nutrition.

SUÇON. s. m. V. Sugillation.

SUCRATE. s. m. V. Saccharate et Sucre.

SUCRE. s. m. [*saccharum*, σάκχαρον, all. *Zucker*, angl. *sugar*, it. *zucchero*, esp. *azucar*; *principe neutre non azoté*, *matière sucrée*, *matière animale sucrée*, *principe sucré*]. Nom générique des corps neutres, de saveur sucrée, solubles dans l'eau, susceptibles de présenter, directement ou indirectement, les fermentations lactique et alcoolique (V. Fermentation). En général, les sucres sont des hydrates de carbone, c'est-à-dire des corps composés de carbone uni aux éléments de l'eau : tels sont les *glycoses*, dont la formule générale est $C^{12}H^{12}O^{12}$, et les *saccharoses*, qui, renfermant les éléments d'une molécule d'eau en moins, ont pour formule $C^{12}H^{11}O^{11}$. Les premiers ont pour type la glycose ordinaire ou sucre de raisin, et comprennent, en outre, l'*eucalyne*, la *galactose*, l'*inosite*, la *lactose*, la *lévulose*, la *maltose* et la *sorbine* (V. ces mots et Glycose); les seconds ont pour type le sucre de canne, et comprennent la *mélézitose*, la *mélitose* et la *mycose* ou *tréhalose* (V. ces mots et Sucre *de canne*). Une troisième classe de principes sucrés est constituée par les corps qui, comme la *dulcite*, la *mannite*, la *pinite*, la *quercite*, renferment une proportion d'hydrogène supérieure à celle qui est nécessaire pour que la combinaison avec l'oxygène représente les éléments de l'eau : les uns ont pour formule $C^{12}H^{14}O^{12}$, les autres $C^{12}H^{12}O^{10}$. Les sucres ont pour caractères généraux de perdre, par l'*action de la chaleur*, leur eau de cristallisation, quand ils en contiennent, puis de fondre et de se décomposer plus ou moins, enfin de se transformer en *caramel* quand on élève encore la température; de fournir, *par l'action des agents oxydants*, tels que l'acide nitrique, de l'acide saccharique (glycose, saccharose) ou de l'acide mucique (lactose), et, en tout cas, de l'acide oxalique, si l'acide nitrique est concentré; de se convertir, *par hydrogénation*, en présence de l'amalgame de sodium et de l'eau, en mannite ou en dulcite; de former *avec les bases* des combinaisons dites *sucrates*; de former *avec les acides* des combinaisons analogues aux éthers. D'après Berthelot, les glycoses et les principes sucrés du groupe de la mannite doivent être envisagés comme des alcools polyatomiques, susceptibles de se combiner avec un nombre variable d'équivalents d'un même acide ou de plusieurs acides pour former des éthers : toutefois, d'après Schültzenberger, les glycoses fonctionnent aussi comme aldéhydes, elles ont des fonctions mixtes, ce sont des aldéhydes alcools. Quant aux saccharoses, dont la propriété caractéristique est de se dédoubler en deux molécules de glycose en absorbant de l'eau, ce sont des glycoses condensées, provenant de la condensation en une molécule, avec élimination d'une molécule d'eau, de deux molécules d'une même glycose ou de deux glycoses différentes : ainsi, le sucre de canne, au contact de la levure de bière, se dédouble en une molécule de glycose ordinaire et en une molécule de lévulose, en fixant de l'eau. — *Sirop de sucre*. V. Sirop *simple*.

Sucre de betterave. V. Sucre *de canne*. — *Sucre biliaire*. V. Glycocholate et Taurocholate.

Sucre de canne ou de *betterave* [*saccharose*] ($C^{12}H^{11}O^{11}$). Sucre qui existe dans un grand nombre de végétaux, mais qu'on retire exclusivement de la *canne à sucre* et de la *betterave*; il cristallise en prismes hexaèdres, durs, incolores et transparents; il est phosphorescent par le frottement, et d'une cassure vitreuse quand les cristaux sont réguliers. L'eau froide en dissout trois fois son poids, l'eau chaude le dissout en toutes proportions et donne un liquide sirupeux (*sirop simple*); l'alcool absolu et l'éther ne le dissolvent pas à froid; l'alcool étendu d'eau ou chauffé le dissout. Il fond à 160°, et, par refroidissement, donne le *sucre d'orge* : à une température plus élevée, il se transforme en glycose et lévulosane, puis en caramel. Il est dextrogyre; mais les acides étendus l'*intervertissent*, c'est-à-dire qu'il devient lévogyre et incristallisable;

l'ébullition dans l'eau, le contact d'une matière albuminoïde, d'un ferment, le changent également en sucre interverti. Avec les alcalis, il forme des *saccharates*. Il ne réduit pas le tartrate cupro-potassique, et est moins oxydable que la glycose ; aussi le retrouve-t-on dans les urines. Il ne subit la fermentation alcoolique qu'après avoir passé à l'état de glycose. Pour extraire le sucre de canne, on réunit en paquets les tiges de cette plante, et on les écrase entre des cylindres. La canne ainsi exprimée se nomme *bagasse*, et sert de combustible. Le suc obtenu, nommé *vesou*, est chauffé à 70° avec une petite quantité de chaux : cette opération, dite *défécation*, coagule l'albumine et précipite à l'état de sels calcaires insolubles divers acides du jus; lorsque celui-ci est converti en un sirop suffisamment cuit, on le fait évaporer et cristalliser dans une chaudière appelée *rafraîchissoir*, puis on met égoutter les cristaux pour en séparer la portion restée liquide, qui est la *mélasse*. Ce sont ces cristaux égouttés qui sont envoyés en Europe sous le nom de *sucre brut*, de *moscouade*, de *cassonade brute*. Le sucre qui nous vient sous le nom de *sucre terré* ou de *cassonade blanche* est du sucre que l'on a mis, en le faisant sortir du rafraîchissoir, dans des moules de terre cuite en forme de cône renversé, et dont on a recouvert uniformément la base d'une couche d'argile détrempée. Celle-ci cède peu à peu son eau, qui traverse toute la masse du sucre et dissout le sirop. Après deux ou trois terrages, on le laisse sécher et on le brise en fragments. Pour raffiner, en France, cette cassonade, on la chauffe avec une quantité déterminée d'eau de chaux claire, on enlève l'écume; on ajoute du sang de bœuf délayé dans de l'eau, on fait bouillir et l'on décolore sur du noir animal. On fait ensuite cristalliser le sucre, et on le terre comme il a été dit ci-dessus. On obtient par des procédés analogues le sucre de betterave : le jus fourni par les betteraves lavées et râpées est chauffé à 70° avec de la chaux, puis décanté, filtré sur du noir animal, évaporé, et cuit de nouveau (jusqu'à ce qu'il marque 32°), dans le vide de préférence, parce que l'air brunit le liquide et augmente la quantité de mélasse incristallisable ; le liquide cristallise dans des moules coniques en argile, dont la pointe est bouchée par un tampon de bois; les cristaux sont purifiés dans des appareils nommés *turbines*, auxquels on imprime une rotation telle que la mélasse restant dans les cristaux s'échappe par les toiles métalliques qui forment les parois de ces appareils, tandis que le sucre restant est pur et blanc. — *Sucre candi*. Sucre pur dissous dans l'eau, cuit en consistance de sirop, et cristallisé ensuite par une évaporation lente dans une étuve.

Sucre de diabète. V. SUCRE *du foie*.

Sucre du foie [*sucre de diabète, sucre de raisin, sucre urinaire, sucre des urines, glucose* ou mieux *glycose animale*]. Principe qui existe à l'état normal dans le parenchyme du foie, dans le sang des veines sus-hépatiques, dans celui de la portion de la veine cave qui est au-dessus de lui, dans le sang du cœur droit et des artères pulmonaires. Chez les animaux à jeun, on ne trouve pas ou presque pas de sucre dans le sang des veines pulmonaires, du cœur gauche ou au moins de l'aorte ou de ses branches; on n'en trouve pas dans les veines générales. Pendant la digestion, on en trouve partout où il y en a à jeun, et en plus grande quantité; on en trouve de plus un peu dans les artères et même quelquefois dans les veines générales. On en trouve un peu dans la veine porte dans ce dernier cas, et dans celui où il en a été introduit avec les aliments; mais, à part ces circonstances, il n'y en a pas là, tandis qu'il y en a dans les veines sus-hépatiques. On ne trouve jamais de sucre dans la bile à l'état normal. Au point de vue de l'analyse élémentaire, il est identique avec la glycose (fig 465); il en offre les caractères extérieurs, la fermentation facile et directe au contact des ferments et des substances azotées; mais il en diffère en ce que, dans les vaisseaux, il se décompose sept ou huit fois plus facilement que la glycose fabriquée artificiellement, et que celle des raisins. Il faut en injecter sept ou huit fois plus dans les vaisseaux avant d'en retrouver dans les urines. Le sucre de raisin, au contraire, n'est pas détruit aussi facilement, ne passe pas aussi facilement à un autre état spécifique (celui d'acide lactique); en sorte que, bien qu'il ne passe pas tout dans les urines comme le sucre de canne injecté dans le sang veineux, il faut néanmoins en injecter sept ou huit fois moins que du sucre du foie pour en voir arriver dans le liquide vésical. — Les réactifs qu'on emploie pour en déceler la présence dans les liquides sont les suivants. Le *procédé de Trommer* (1841) consiste à verser de la potasse dans la liqueur que l'on veut examiner, puis ajouter au liquide filtré du sulfate de cuivre en solution très étendue : il se forme une belle couleur bleue. Si l'on chauffe ce liquide, on voit se former un précipité rougeâtre d'oxyde de cuivre en forme de poudre. On préfère l'emploi de la *liqueur de Barreswil et Bernard*, ou *réactif cupro-potassique* ou *cupro-tartrate de potasse*. Pour le préparer, on dissout du tartrate de cuivre dans une solution de potasse. Ce liquide, qui est un sel double de potasse et de cuivre, est d'un beau bleu. L'ébullition d'une liqueur sucrée additionnée de ce réactif donne un précipité caractéristique qui passe par différentes nuances du jaune rougeâtre. Celui-ci se forme parce que la glycose s'oxyde aux dépens du bioxyde de cuivre, qui passe à l'état de protoxyde rougeâtre et se précipite. L'acide sulfureux, les sulfates, l'aldéhyde, le chloroforme, l'acide tannique, la salicine, l'acide urique et les urates réduisent et précipitent le réactif cupro-potassique. Il en résulte que les urines normales riches en urates, comme celles des femmes en couches, par exemple, réduisent le cupro-tartrate de potasse sans que cela indique qu'il y ait de la glycose. Pour être certain de la présence de la glycose, on se débarrasse de toutes les matières réduisantes : 1° en ajoutant à l'urine un excès d'acétate neutre de plomb, puis filtrant; 2° en additionnant le liquide filtré, limpide, d'ammoniaque jusqu'à légère alcalinité, et filtrant. On peut alors traiter ce deuxième liquide par le réactif, et, s'il précipite, on est sûr qu'il y a du sucre dans l'urine. L'expérience apprend, du reste, à distinguer le léger

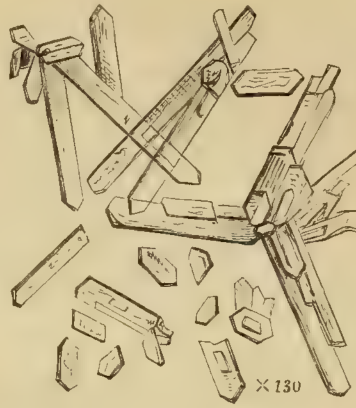

FIG. 465.

précipité des urines normales de celui, plus foncé, des liquides sucrés, sans recourir aux précautions précédentes dans la pratique; mais elles sont nécessaires pour avoir toute certitude. L'absence de précipité dans les urines non additionnées d'acétate plombique, etc., indique à coup sûr l'absence de sucre. Le *procédé de Fehling* est le même que le précédent, mais la soude remplace la potasse dans le liquide, qui est ainsi moins altérable.

Sucre de fruits. V. GLYCOSE.

Sucre de gélatine. V. GLYCOCOLLE.

Sucre insipide. Nom donné autrefois à la portion de sucre de diabète ou du foie qui, dans les urines, se combinant avec le chlorure de sodium, perd sa saveur. — *Sucre interverti*. Sucre de canne dont, par l'action des acides, le pouvoir rotatoire dextrogyre est devenu lævogyre. Ce fait tient à ce que les acides décomposent le sucre de canne en deux sucres différents, qui étaient auparavant combinés à équivalents égaux et qui sont la *glycose* dextrogyre et cristallisable, et la *lévulose* lævogyre et incristallisable. V. LÉVULOSE et SUCRE *de canne*.

Sucre de lait. V. LACTOSE.

Sucre des nids. V. TRÉHALOSE.

Sucre d'orge. V. PÉNIDE.

Sucre de pomme. Il ne diffère du sucre d'orge que parce qu'on le prépare avec du sucre très blanc, aromatisé à la fleur d'oranger ou au citron. C'est ce même sucre, coulé dans des moules sphériques, qui constitue les prétendues *boules de gomme*.

Sucre de raisin. V. GLYCOSE et SUCRE *du foie*. — *Sucre de réglisse*. La glycyrrhizine.

Sucre de Saturne. V. ACÉTATE *de plomb*.

Sucre tors. V. PÉNIDE.

Sucre urinaire. V. SUCRE *du foie*.

Sucre vermifuge. Préparation officinale composée de 3 parties de mercure coulant, qu'on a éteint avec 2 parties de sulfure de mercure noir préparé au feu et porphyrisé, auxquelles on a ensuite ajouté 7 parties de sucre en poudre. Ce vermifuge n'est pas employé.

SUCRÉ, ÉE. adj. — *Matière sucrée*. V. SUCRE.

SUCRIER. s. m. — *Sucrier des montagnes*. Nom, aux Antilles, de l'*Hedwigia* (ou *Bursera*, Pers.) *balsamifera* (Swartz), térébinthacée dont le fruit a une pulpe sucrée, qui donne un suc (*baume du sucrier*, *résine de Gommart balsamifère*), liquide, rougeâtre, ayant un peu l'aspect, l'odeur et la saveur du copahu, réputé propre à favoriser la cicatrisation des plaies. Il contient de la *bursérine*.

SUDAMINA. s. m. pl. [ἱδρῶα, all. *Schweissbläschen*, angl. *sudamina*, it. *sudamini*, esp. *sudamina*]. Mot qui n'est pas latin et qui a été fait de *sudare* pour désigner de petites vésicules proéminentes, du volume d'un grain de millet, arrondies, transparentes, pleines d'une humeur aqueuse, ténue, non visqueuse. Elles se développent sans rougeur à la peau, dans le cours de plusieurs maladies aiguës ou chroniques, particulièrement dans la fièvre typhoïde, la scarlatine, la rougeole, le rhumatisme articulaire aigu. Ces vésicules, qu'au premier coup d'œil on prendrait pour des gouttelettes de sueur, commencent quelquefois à se ternir peu d'heures après leur apparition; d'autres fois, elles ne se ternissent qu'au bout de plusieurs jours, puis elles s'affaissent, se rident et disparaissent.

SUDATION. s. f. [*sudatio*, ἵδρωσις]. Action de suer ou de faire suer pour un but thérapeutique.

SUDATOIRE. adj. [*sudatorius*, angl. *sudatory*, it. et esp. *sudatorio*]. — *Fièvre sudatoire*. La *suette*.

SUDATORIUM. s. m. [de *sudare*, suer]. Mot latin employé pour désigner le lieu où, dans un établissement balnéaire, la sueur est provoquée.

SUDORATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide sudorique.

SUDORIFÈRE. adj. Synonyme de *sudoripare*.

SUDORIFICATION. s. f. (Bergeret). Fonction végétative, adjuvante et supplémentaire des actes rénal et pulmonaire, par laquelle l'économie se débarrasse de principes fixes, cristallisables ou volatils dissous dans le sang. C'est une fonction excrémentitielle devant prendre rang à côté de l'urination. Elle a pour appareils les follicules sudoripares.

SUDORIFIQUE. adj. [*sudorificus*, de *sudor*, sueur, et *facere*, faire; ἱδρωτικὸς, all. *schweisstreibend*, angl. *sudorific*, it. et esp. *sudorifico*]. Se dit de ce qui provoque la sueur. — *Bois* ou *especes sudorifiques* (Codex). Mélange, à parties égales, de bois de gaïac, de racine de salsepareille, de squine et de sassafras.

SUDORIFIQUES. s. m. pl. Médicaments qui provoquent la sueur. On emploie comme sudorifiques les stimulants généraux, l'antimoine diaphorétique, les poudres de James, de Dower, la bardane, le sureau, la bourrache, et les *bois* ou *espèces sudorifiques*.

SUDORIPARE. adj. [de *sudor*, sueur, et *parere*, produire; angl. *sudoriparous*]. Qui produit la sueur. — *Glandes sudoripares*. Glandes de la peau par lesquelles la sueur est versée à la surface du tégument cutané et qui existent sur tous les points du corps, sauf au niveau des lèvres, des bords des paupières et du gland. Ce sont des follicules enroulés ou glomérulaires, composés : 1° d'un *glomérule* sécréteur, long de 5 à 7/10 de millimètre, large de 3 à 4/10 quand il est ovoïde; 2° d'un tube large de 5 à 6/100 de millimètre. Les glandes sudoripares de l'aisselle ont un volume double, en tout point, de celui des précédents. V. FOLLICULE.

SUDORIQUE. adj. [de *sudor*, sueur]. — *Acide sudorique* [*acide hidrotique*, de ἱδρὼς, sueur]. Acide retiré de la sueur par décomposition des sudorates de soude et de potasse qui sont des principes immédiats de cette humeur. Il n'existe pas à l'état libre et comme principe constituant de ce liquide. Il remplace dans la sueur l'acide urique de l'urine. V. SUEUR.

SUETTE. s. f. [*morbus sudatorius*, all. *Schweissfieber*, angl. *sweating sickness*, it. *sudore anglico*]. Maladie fébrile contagieuse, presque toujours épidémique, qui éclata en Angleterre en 1486 pour la première fois, et y renouvela ses ravages à quatre reprises, jusque vers le milieu du XVI^e siècle : de là son nom de *sudor anglicus*, *suette anglaise*. Elle ne se borna pas à l'Angleterre et passa sur le continent. Dans les premiers temps, cette fièvre offrait une sueur profuse, mais peu ou point d'éruption. Le danger en était très grand, et les épidémies de suette anglaise doivent être comptées parmi les plus formidables qui ont désolé les populations. Dans les siècles suivants, la suette eut une éruption miliaire bien plus caractérisée, d'où son nom de *suette miliaire*, et elle perdit de sa malignité. — Aujourd'hui elle règne fréquemment dans certaines contrées de la Picardie (*suette picarde*). Elle débute parfois sans prodromes; dans d'autres cas, il y a des phénomènes précurseurs assez légers pour que les malades n'y fassent aucune attention et continuent à vaquer à leurs occupations. Les phénomènes précurseurs consistent, quand ils se montrent, en céphalalgie sus-orbitaire, étourdissements, légère courbature et lassitude dans les membres, malaise épigastrique; langue blanche, caractéristique de l'embarras gastrique. L'affection peut offrir la forme intermittente, et les accès ont été précédés du frisson caractéristique dans les lieux où il y a ordinairement des fièvres intermittentes; le sulfate de quinine a donné alors de bons résultats. On a quelquefois vu du délire et d'abondantes épistaxis. Il y a des faits nombreux de familles entières frappées par l'épidémie. On a pu constater la transmission de la suette d'un village dans un autre par contagion, comme on l'observe pour le choléra et la fièvre typhoïde. On a observé plusieurs formes de suette. *Premiere forme.* Malaise général, anorexie, céphalalgie sus-orbitaire; constriction douloureuse à l'épigastre, sentiment d'une barre transversale au-dessus du sternum; langue large, épaisse, couverte d'un enduit jaunâtre; soif vive, urines rares et chargées; constipation, sueurs excessives, exhalant une odeur fétide, méphitique, qu'on a comparée à celle de la paille pourrie; pouls généralement fort, mais peu fréquent. Enfin apparaît l'éruption, par laquelle débute quelquefois l'affection, et qui d'autres fois ne s'est montrée qu'au quatrième, sixième ou même huitième jour de l'invasion; elle était variable dans ses manifestations : ainsi elle a été générale et rapide, partielle et lente, circonscrite ou ambulante, subite ou successive, discrète ou confluente; tantôt il n'y a que de petites vésicules analogues aux sudamina (*miliaire blanche*), tantôt chaque vésicule est entourée par une petite tache rose (*miliaire rouge*). — *Deuxième forme.* Céphalalgie peu intense, malaise général; douleur dans les lombes, dans les membres inférieurs; bouffées de chaleur, quelques frissons erratiques, sueurs visqueuses; nausées, quelquefois vomissements; langue sale; constipation opiniâtre; otalgie avec sentiment d'astriction à la gorge; diminution dans la force et le nombre des pulsations, qu'on a vues descendre à 45 et même 40 par minute. — *Troisième forme.* Céphalalgie, vomissements bilieux, coliques vives, diarrhée, constriction violente à l'épigastre; rarement des crampes; urines rares et difficiles. Le pouls prend de la plénitude, une grande fréquence; il bat de 130 à 150 pulsations. — Chaque forme réclame un traitement spécial. Pour la première, ipécacuanha, boissons délayantes; soins de ne provoquer ni supprimer les sueurs; diète sévère. Pour la deuxième, vomitifs; lavements émollients ou rendus légèrement laxatifs par addition de miel commun, de mercuriale, d'huile ou de sel. Pour la troisième, sangsues à l'épigastre, antispasmodiques, révulsifs cutanés, avec ou sans émollients et narcotiques. Lors des dernières épidémies de choléra, on a vu, dans les campagnes surtout, la suette régner en même temps, ou le précéder de huit ou quinze jours, et disparaître à peu près lors de l'invasion du choléra. les personnes atteintes de suette qui ne succombaient pas n'avaient pas le choléra. La suette, en général, ne cause pas la mort; cependant il arrive parfois qu'une épidémie est exceptionnellement dangereuse et fait beaucoup de victimes.

SUEUR. s. f. [*sudor*, ἱδρώς, all. *Schweiss*, angl. *sweat*, it. *sudore*, esp. *sudor*]. Liquide sécrété par les glandes sudoripares, versé à la surface de la peau, et condensé en gouttelettes dans certaines conditions normales, par suite d'élévation de la température extérieure, de suspension momentanée de la respiration, de mouvements ou d'efforts énergiques et prolongés, de certaines émotions et de certaines conditions morbides; c'est ce liquide qui, lorsqu'il s'échappe à l'état de vapeur, porte le nom de *transpiration* ou d'*exhalation cutanée*. La sueur diffère d'une région du corps à l'autre. Celle des *régions inguino-scrotale* et *inguino-vulvaire* est alcaline; son odeur se rapproche de celle des corps gras, bien que différente de celle du creux axillaire, ce qu'elle doit à son mélange au sébum des glandes pileuses de ces régions et à sa prompte altération. La *sueur de l'intervalle des orteils*, ne s'évaporant pas, s'altère et devient alcaline, en prenant une odeur différente des sueurs scrotale et axillaire, analogue à celle de certains corps gras devenus rances. Celle *de la plante des pieds* est acide comme celle de la paume des mains. La *sueur de la surface générale du corps et des mains* est franchement acide et sans odeur prononcée; mais la *sueur des aisselles*, si caractéristique par son odeur, est alcaline, ce qui probablement est dû à la présence d'un valérate de soude ou de potasse. Peut-être s'y trouve-t-il en même temps des acides gras volatils et odorants. L'acide caproïque a l'odeur franche de la sueur axillaire. Ainsi la *sueur générale* n'est pas un liquide unique. Ce n'est pas non plus un liquide homogène. En effet, elle est formée de liquides qui diffèrent à la surface générale de la peau et à l'aisselle. Il s'y ajoute encore le produit neutre ou légèrement alcalin des glandes pileuses dans les régions qui sont pourvues de poils et des cellules épithéliales qui se desquament incessamment. — La surface du corps produit environ 40 grammes par heure de sueur dans les conditions ordinaires, c'est-à-dire à peu près un litre par jour. Favre, qui a pu étudier jusqu'à quatorze litres de sueur générale chez un homme atteint de la goutte, sans fièvre, a reconnu que, en provoquant la sueur par les moyens sudorifiques externes, et le malade buvant jusqu'à deux litres d'eau, la quantité de sueur produite peut s'élever jusqu'à deux litres et même deux litres et demi en une heure et demie. Sur cette quantité, le premier tiers était toujours acide, le deuxième neutre ou légèrement alcalin, le troisième toujours alcalin. — La sueur est un liquide limpide ou à peine troublé par les lamelles épithéliales. Le principe qui lui donne son acidité est un acide libre et volatil comme les acides gras (*valérique*); car, dès que l'évaporation est commencée, la réaction acide disparaît pour faire place à une réaction alcaline. La composition de la sueur générale est, pour 10 000 grammes : *Principes de la quatrième classe* : 1° Eau, 9955,73; 2° chlorure de sodium, 22,30; 3° chlorure de potassium, 2,43; 4° sulfates de soude et de potasse, 0,11; 5° phosphates de soude et de potasse, des traces; 6° carbonates alcalins restant unis à une certaine quantité de substance azotée coagulable, 0,05; 7° phosphates terreux, des traces. *Principes de la deuxième classe*. 1° Sudorate de soude, 10,42 à 11,72; 2° sudorate de potasse, 3,90 à 5,20; 3° lactate de soude, 2,15 à 3,38; 4° lactate de potasse, 0,79 à 1,02 (ces sels de potasse sont le tiers ou le quart en poids de ceux de soude, tandis que, dans les principes d'origine minérale, ils ne sont que le dixième de ceux de soude); 5° urée, 0,42; 6° principes graisseux, 0,13. *Principes de la troisième classe* Substance azotée coagulable analogue à l'albumine en petite quantité, et des traces d'épithélium. La petite proportion de principes de la troisième classe dans la sueur montre qu'elle est une humeur excrémentitielle à peu près au même titre que l'urine. Il n'y a dans la sueur ni acide hippurique, ni acide urique, ni sels correspondants. Les phosphates et sulfates sont en petite quantité dans la sueur par rapport surtout à ce qui a lieu dans l'urine. Il y a proportionnellement plus de sel marin dans la sueur que dans l'urine. Les sels de la première classe, dans la sueur, sont aux bases des sels de la deuxième comme 100 . 12,01; tandis que, dans l'urine, ce rapport est comme 100 . 2,95 — La sécrétion de la sueur est augmentée par toutes les causes qui augmentent la pression du sang dans les capillaires de la peau (chaleur, exercice, boissons abondantes, sudorifiques) et par certaines substances spéciales (pilocarpine et jaborandi, nicotine, etc.); elle est diminuée par l'atropine et l'influence du froid. Cette sécrétion, comme celle de la salive, est sous la dépendance de deux ordres de nerfs. les uns agissent sur la circulation (*nerfs vasculaires*), les autres sur la sécrétion elle-même (*nerfs glandulaires, excito-sudoraux*, Vulpian). — *Sueur bleue* La sueur peut, dans quelques cas morbides, tacher le linge en bleuâtre ou en verdâtre; la cause est la même que celle de la suppuration bleue. V. SUPPURATION. —

Sueur fétide. Nom sous lequel on désigne la sueur de la fièvre typhoïde, de la suette et d'autres maladies, durant lesquelles cette sécrétion exhale une odeur désagréable plus ou moins intense, différente de l'une à l'autre de ces maladies. Le liquide renferme ordinairement des sels ammoniacaux de plusieurs espèces dus à une altération rapide des principes normaux dès que la sécrétion est opérée. — *Sueur de sang.* V. Hématidrose.

SUFFOCANT, ANTE. adj. [all. *erstickend*, angl. *suffocating*, it. *suffocante, suffogante*, esp *sufogante*]. Qui produit la suffocation. — *Catarrhe suffocant* [all. *Stickfluss*]. Nom donné par Laennec à la bronchite capillaire, en raison de la dyspnée extrême qui accompagne cette maladie.

SUFFOCATION. s. f. [*suffocatio*, πνὶξ, πνιγμὸς, all. *Erstickung*, angl *suffocation*, it. *suffocazione, suffogamento*, esp. *sufocacion*]. Étouffement; perte de respiration ou extrême difficulté de respirer. — Asphyxie causée par la présence d'un corps étranger qui obstrue le pharynx, le larynx ou l'arrière-bouche et intercepte le passage de l'air. Cette forme d'asphyxie se distingue de celle qui est causée par des gaz irrespirables ou toxiques qui, continuant à pénétrer dans les bronches, permettent la connuation des mouvements d'inspiration et d'expiration; elle est analogue à celles dans lesquelles aucun gaz ne pénètre dans les voies respiratoires (strangulation, pendaison, submersion). — En médecine légale, cas dans lesquels un obstacle mécanique, autre que la strangulation et la pendaison, est apporté violemment à l'entrée de l'air dans les organes respiratoires, tels que compression des parois de la poitrine, occlusion directe de la bouche et des narines, enfouissement dans la terre ou tout autre milieu, séquestration d'un enfant dans une armoire, une malle, etc. Les lésions externes, qu'on constate à l'inspection extérieure du cadavre, varient avec le procédé employé pour produire la suffocation. Les lésions internes, viscérales, se trouvent : au poumon, qui présente des ecchymoses sous-pleurales, pointillées, ou sous forme de marbrures, ou même de noyaux apoplectiques, de l'emphysème intervésiculaire, la présence dans les bronches d'une écume mélangée d'air et teinte de sang ; au cœur, qui renferme du sang noir dans les cavités gauches comme dans les droites, ordinairement liquide, parfois coagulé quand la mort a été très lente, parfois aussi des ecchymoses sous-péricardiques; à la tête, qui offre des ecchymoses sous la peau de la face et du cou, des ecchymoses sous le péricrâne, quelquefois de la congestion cérébrale. — *Suffocation d'utérus* [*præfocatio hysterica*, all. *hysterische Beklemmung*]. Autrefois l'attaque d'hystérie.

SUFFRUTESCENT, ENTE. adj. [*suffrutescens*, all. *staudenartig*, esp. *sufrutescente*]. Se dit d'une plante qui a le port des sous-arbrisseaux.

SUFFUSION. s. f. [*suffusio*, de *suffundere*, répandre dessous; all. *Ergiessung*, angl. *suffusion*, it. *suffusione*, esp. *sufusion*]. Synonyme d'*épanchement*. = Nom donné par les anciens [*oculorum suffusio*, ὑπόχυμα] à la cataracte, qu'ils attribuaient à un épanchement d'humeurs dans l'œil. = Nom donné par les Latins [*suffusio*] à la berlue.

SUGGESTION. s. f. V. Hypnotisme.

SUGILLATION. s. f. [*sugillatio*, ἐκχύμωμα, ὑπόσφαγμα, all. *Saugemaal*, *Blutunterlaufung*, angl. *sugillation*, it. *sugillazione*, esp. *sugilacion*]. Mot sans signification bien déterminée. = Nom donné à de légères ecchymoses cutanées; telle doit être sa véritable acception, d'après son étymologie (de *sugere*, sucer, parce qu'en suçant on peut déterminer une légère ecchymose appelée vulgairement *suçon*). = Nom donné aux taches scorbutiques et aux diverses colorations de la peau qui se produisent dans le cours de certaines affections cutanées. = Nom donné aux ecchymoses spontanées, par causes internes, du scorbut, du purpura, pour les distinguer des ecchymoses par causes externes. = Aujourd'hui, le plus ordinairement, synonyme de *lividités cadavériques*.

SUICIDE. s. m. [de *sui*, soi-même, et *cidium*, meurtre, de *cædere*, tuer; all. *Selbstmord*, angl. *suicide, self-destruction*, it. et esp. *suicidio*]. Meurtre de soi-même. Ce mot a été employé pour la première fois par Desfontaines au xviiie siècle. Des Etangs et Brierre de Boismont ont prouvé que les idées ont de l'influence sur un grand nombre de suicides, et qu'on ne doit pas considérer comme fous ceux qui se tuent. Le suicide était moins commun au moyen âge que dans l'antiquité, ce qui doit être attribué aux sentiments religieux et aux peines portées tant par l'Église que par la loi ; cette diminution est plus prononcée chez les mahométans que chez les chrétiens; il y a eu un accroissement marqué du suicide depuis le xvie siècle jusqu'à nos jours. Il se tue environ trois fois plus d'hommes que de femmes, plus en été qu'en hiver, et plus dans les régions chaudes de la France que dans les régions du nord, Paris excepté ; plus de célibataires des deux sexes que d'individus mariés, et environ trois fois plus d'hommes illettrés ou d'une instruction limitée que d'hommes instruits. Les causes les plus habituelles du suicide sont l'inconduite, la dissipation et l'immoralité, puis l'hypocondrie et les diverses formes d'aliénation mentale ; viennent ensuite les chagrins domestiques, les souffrances par maladies diverses, l'amour, la crainte du déshonneur, etc. ; une fois sur cinq environ les suicidés descendent de parents qui se sont tués eux-mêmes. — En médecine légale, l'expert a souvent à intervenir pour déterminer si la mort constatée résulte du suicide, d'un accident ou d'un homicide. La réponse à cette question est souvent difficile à faire, et exige un examen minutieux de toutes les circonstances qu'il est possible d'apprécier. En cas de blessures par armes à feu ou par instruments tranchants, on a surtout égard à leur situation et à leur direction : la main de celui qui se suicide tremble, choisit de préférence certaines places, telles que le cou pour les instruments tranchants, le cœur pour les instruments piquants, la bouche, le cœur ou la tempe pour les armes à feu (Tourdes); la direction de la blessure par instrument piquant est presque toujours oblique de droite à gauche en cas de suicide (à moins que l'individu ne soit gaucher) ; au contraire, dans l'homicide, les blessures n'ont pas de siège de prédilection, elles sont multiples le plus souvent, elles sont obliques de gauche à droite si elles sont produites par un instrument piquant.

SUIDÉS. s. m. pl. Famille de pachydermes, à peau moyennement épaisse et velue ; membres minces ; canines recourbées en haut, mâchelières fortes et garnies de nombreux tubercules. V. Cochon.

SUIE. s. f. [*fuligo*, λιγνὺς, all. *Russ*, angl. *soot*, it. *fuliggine*, esp. *hollin*]. Matière noire, d'odeur désagréable, de saveur amère et empyreumatique, que la fumée dépose sur les parois des conduits de cheminées. Elle est composée principalement de charbon, d'huile empyreumatique et d'acide acétique; elle contient souvent aussi du chlorure ammonique et quelques autres sels. La suie du charbon de terre ne diffère pas notablement de celle du charbon de bois. — La suie a été employée comme détersive, antifébrile, anthelminthique, antispasmodique ; elle fait la base d'une pommade contre les dartres et la teigne . on employait comme succédanées de la créosote une décoction de deux poignées de suie par 500 grammes d'eau, et une pommade formée de parties égales de suie et d'axonge. — *Eau de suie.* V. Eau *de Clauder.* = En agriculture, la suie est employée comme engrais.

SUIF. s. m. [*sebum*, *στέαρ*, all. *Talg*, angl. *tallow*, it. *sevo*, esp. *sebo*]. Graisse solide fournie par les herbivores, bœuf, mouton, chèvre. Il doit son odeur à l'*hircine*. En vétérinaire, on l'emploie à l'extérieur comme émollient légèrement résolutif; on l'applique, mélangé au savon et à l'eau-de-vie, sur les cors et les tumeurs dolentes. — *Suif de Chine*. V. ARBRE *à suif et* STILLISTEARINE.

SUIFEUX, EUSE. adj. Qui ressemble au suif. — Se dit du contenu de certains kystes, etc. V. STEATOMATEUX.

SUINT. s. m. [*œsypum*, *οἴσυπος*, all. *Wollfett*, angl. *filth*, *greasiness*, it. *sucidume*]. Matière animale grasse attachée à la laine qui recouvre le corps du mouton. Isolée, elle est onctueuse, odorante, de couleur jaunâtre, plus légère que l'eau; fusible comme la graisse, et décomposable en produits ammoniacaux. La quantité de suint qui couvre la laine varie dans les différentes races ovines; elle paraît être toujours en raison directe de la finesse de la toison. Les anciens employaient le suint dans plusieurs préparations excitantes.

SUINTEMENT. s. m. [all. *Sintern*. angl. *running out*, *leaking*, it. *stillamento*, esp. *rezumo*]. Écoulement imperceptible d'un liquide par une plaie ou par un émonctoire quelconque.

SUISSE (RACES BOVINES DE LA). On en distingue deux races: la *race de Berne*, de *Simmenthal* ou *Fribourg*, et celle de *Schwitz* ou de *Zug*. Elles sont généralement d'une haute taille et bonnes laitières.

SUITE. s. f. — *Suite de velage*. V. VITULAIRE (*Fièvre*).

SUJET. s. m. — *Sujet de dissection*. Cadavre animal réservé pour servir aux études anatomiques.

SULFACÉTIQUE. adj. — *Acide sulfacétique* [*acide acéto-sulfureux*] ($C^4H^4S^2O^{10}$). Corps qui se forme par action de l'acide sulfurique anhydre sur l'acide acétique. Cristallisable, déliquescent, d'un goût très acide; fond à 62°. Sa solution aqueuse bout à 160° sans décomposition, en répandant l'odeur de caramel.

SULFACIDE. s. m. [*sulfure acide*]. Sulfure qui, dans ses combinaisons avec d'autres corps, joue le rôle d'acide ou de corps électro-négatif.

SULFAMATE. s. m. — *Sulfamate d'ammoniaque*. V. SULFAMIDE.

SULFAMIDE. s. f. [*sulfamate d'ammoniaque*, *sulfate anhydre d'ammoniaque*, *sulfammon*, *sulfhydramide*, *sulfatamon*] ($S^2O^6.2AzH^3$). Composé obtenu en faisant passer du gaz ammoniac sec sur l'acide sulfurique anhydre. Poudre blanche, amère, soluble dans l'eau.

SULFAMIQUE. adj. — *Acide sulfamique*. Corps inconnu à l'état de liberté, dont la *sulfamide* est le sel ammoniacal.

SULFAMMON. s. m. V. SULFAMIDE.

SULFAMYLIQUE. adj. — *Alcool sulfamylique*. V. AMYLIQUE (*Mercaptan*).

SULFAMYLMERCURIQUE. adj. — *Alcool sulfamylmercurique*. V. AMYLIQUE (*Mercaptan*).

SULFANILIDIQUE. adj. V. SULFANILIQUE.

SULFANILIQUE. adj. — *Acide sulfanilique* [*acide sulfanilidique*, *sulfate anhydre d'aniline*] ($C^{12}H^7O^6S^2Az$). Corps obtenu en distillant avec l'acide sulfurique de l'aniline. Cristallisable, peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool; très acide; chasse l'acide carbonique des carbonates.

SULFARSÉNIEUX. adj. — *Acide sulfarsénieux*. V. ORPIMENT.

SULFARSÉNIQUE. adj. — *Acide sulfarsénique* (AsS^5). Composé acide de soufre et d'arsenic correspondant à l'acide arsénique (AsO^5). C'est une poudre jaune qui forme des sels avec les sulfures alcalins.

SULFARSÉNITE. s. m. Sel que forme l'acide sulfarsénieux avec les bases. — *Sulfarsénite de quinine*. On prépare ce sel en saturant une solution aqueuse d'acide arsénieux avec une solution alcoolique de sulfate de quinine, jusqu'à neutralisation; on évapore et l'on fait cristalliser. Il peut être administré sans danger à la dose de 50 à 70 centigrammes.

SULFATE. s. m. [*sulphas*, all. *schwefelsaures Salz*, angl. *sulphate*, it. *sulfato*, esp. *sulfate*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfurique avec les bases. Les sulfates ont pour caractères de se convertir en sulfures quand on les calcine avec le charbon; et de donner avec les sels solubles de baryte un précipité blanc et grenu, insoluble dans l'eau et dans l'acide azotique. On appelle *sursulfates* ou *bisulfates*, ceux dans lesquels il y a un excès d'acide; et *sous-sulfates* ou *sulfates basiques*, ceux dans lesquels la base prédomine. Les sulfates neutres et acides sont solubles dans l'eau, sauf ceux de baryte et de plomb. On prépare les sulfates soit en faisant agir l'acide sulfurique sur les métaux, ou sur les oxydes, carbonates, sulfures ou chlorures métalliques; soit par double décomposition, quand le sulfate qu'on veut obtenir est insoluble; soit enfin par oxydation des sulfures.

Sulfate d'alumine et de potasse ou *d'ammoniaque*. V. ALUN. — *Sulfate d'alumine et de zinc*. Sel dont la solution, d'après Homolle, serait plus efficace que celle de l'alun. Cette solution se prépare avec . sulfate d'alumine, 60 parties; eau, 40; oxyde de zinc, 6. — *Sulfate d'ammoniaque* [*sel ammoniac vitriolique*, *sel ammoniacal*, *sel secret de Glauber*, *vitriol ammoniacal*] ($AzH^3.HO.SO^3$). On le prépare en traitant l'ammoniaque liquide par l'acide sulfurique étendu d'eau, laissant un léger excès de base, évaporant doucement et faisant cristalliser. Il est en prismes à six pans, terminés par des pyramides à six faces, ou en lames ou en filets soyeux. Il est incolore, amer, très soluble dans l'eau. On l'employait autrefois à la dose de 1^{gr},20 à 1^{gr},80, comme stimulant et diurétique. — *Sulfate d'aniline*. V. SULFANILIQUE.

Sulfate de baryte [*spath pesant*] ($BaO.SO^3$). Sel très dur, très pesant et comme pierreux; il se trouve en grande quantité dans la nature, tantôt en masses compactes et tuberculeuses, tantôt cristallisé en prismes droits à base rhomboïdale. Mêlé avec de l'eau et de la farine, il forme une pâte qui, chauffée au rouge, est phosphorescente dans l'obscurité (*pierre de Bologne*). On prépare ce sel de toutes pièces en versant de l'acide sulfurique dans une solution de baryte: on l'obtient, dans ce cas, sous forme pulvérulente. Il est insoluble, et n'est pas employé en médecine. — *Sulfate de bébeerine*. Sel administré par Patterson dans les fièvres intermittentes et rémittentes; ses propriétés antipériodiques ne sont pas aussi prononcées que celles du sulfate de quinine.

Sulfate de cadmium ($CdO.SO^4 + 4HO$). Sel qu'on obtient en dissolvant le carbonate de cadmium dans l'acide sulfurique, sous forme de prismes droits, triangulaires, transparents, très solubles dans l'eau, efflorescents, et qui est employé comme astringent, dans les ophtalmies chroniques. C'est aussi un vomitif énergique, employé dans l'angine couenneuse et le croup. — *Sulfate de carbyle* [*anhydride éthionique*] ($C^4H^4.4SO^3$). Composé obtenu en combinant l'acide sulfurique avec l'éthylène. Il est blanc, fusible à 80°. Il absorbe l'humidité de l'air et se change ainsi en acide *iséthionique*. — *Sulfates de chaux*. On en connaît deux: 1° *Sulfate de chaux hydraté* [*sélénite*, *gypse*, *vitriol de chaux*, *chaux sulfatée*, *pierre à plâtre*] ($CaO.SO^3 + 2HO$). Sel qui forme des montagnes entières et se trouve plus ou moins abondamment dans les eaux de sources, de rivières, de puits, etc. Il est insipide et peu soluble. Il présente beaucoup de variétés dans ses cristaux, dont la forme est primitivement rhomboïdale. Sa dissolution précipite en blanc par l'eau de baryte et par l'oxalate d'ammoniaque. Les eaux qui en contiennent une certaine quantité ont une saveur fade, et coagulent le savon ; on les appelle *eaux séléniteuses*. Le sulfate de chaux calciné constitue le *plâtre*. Dans les eaux *séléniteuses* évaporées, il cristallise en présentant une composition [$2(CaO.SO^3) + HO$] différente de celle du *gypse*. Le gypse cristallise également en lames hémitropes appartenant au cinquième type cristallin. Irrégulièrement entrelacés, ces cristaux forment l'*albâtre*. 2° *Sulfate anhydre de chaux* (*anhydrite*). Il se trouve également dans la nature ; ses cristaux appartiennent au quatrième type ; il fond à la chaleur rouge. — *Sulfate de cinchonine* ($C^{40}H^{24}Az^2O^2.SO^3 + 4HO$). Sel que l'on obtient en versant de l'acide sulfurique sur de la cinchonine délayée dans de l'eau bouillante. On cesse d'ajouter de l'acide lorsque la liqueur présente une légère réaction acide ; on filtre et on évapore lentement la liqueur dans une étuve (Codex). Le sulfate de cinchonine cristallise en prismes à quatre pans, durs et transparents ; il est soluble dans l'alcool, plus soluble dans l'eau que celui de quinine, fusible au-dessus de 100°. Il est beaucoup moins amer que le sulfate de quinine, mais plus toxique et plus lent dans ses effets. — *Sulfate de cuivre* [*couperose bleue, vitriol bleu, vitriol de Chypre, vitriol de cuivre*] ($CuO.SO^3 + 5HO$). Il existe dans la nature, mais ordinairement en dissolution dans les eaux qui coulent à travers les galeries des mines de sulfure de cuivre. On le prépare, ou par l'évaporation de ces eaux, ou par le grillage des pyrites cuivreuses, ou en mouillant des lames de cuivre avec de l'acide sulfurique faible et les laissant au contact de l'air ou en chauffant du cuivre avec de l'acide sulfurique concentré. Ce sulfate est très styptique ; il est soluble dans une demi-partie d'eau bouillante, et dans 3 parties d'eau froide ; il cristallise en prismes irréguliers d'un assez gros volume, d'un beau bleu transparent, contenant 0,36 d'eau, s'effleurissant légèrement. Le sulfate de cuivre est très employé dans les arts : il sert pour les teintures en noir et la fabrication de l'encre ; c'est un des sels cuivreux les plus actifs et un des poisons les plus redoutables. On l'emploie comme vomitif à la dose de 1 à 10 centigrammes et même davantage. A la dose de 1 centigramme 1/2 à 2 centigrammes 1/2 par jour, en plusieurs fois, il a été considéré comme apéritif et antispasmodique. Employé à l'extérieur, dissous dans l'eau, il agit comme styptique, et l'on en a fait usage, sous forme de collyre, dans le traitement des ulcères des bords des paupières, des granulations, des taies et autres affections chroniques des yeux ; on l'emploie aussi sous forme de crayon. Dissous dans 32 fois son poids d'eau, il a été employé en injections contre la blennorrhagie et les flueurs blanches atoniques. — *Sulfate de cuivre ammoniacal* [*eau céleste*] ($CuO.SO^3.2AzH^3.HO$). Sel obtenu en versant de l'ammoniaque liquide sur du sulfate de cuivre, ajoutant de l'alcool à 90°, et faisant cristalliser par l'évaporation spontanée. Il est d'un beau bleu velouté, et présente, outre les propriétés du sulfate de cuivre, celle de dégager une odeur ammoniacale quand on le traite par la potasse, la soude et la chaux. Il est recommandé à l'intérieur comme antispasmodique, contre l'épilepsie et la chorée, à la dose de 1 centigramme 1/2 à 10 centigrammes par jour en pilules ; Guersant en a donné jusqu'à 25 ou 40 centigrammes. La solution est parfois employée à l'extérieur, pour panser les ulcères ou traiter les taches de la cornée.

Sulfates de fer. 1° *Protosulfate* ou *sulfate de protoxyde* [*sulfate ferreux, couperose verte, vitriol vert*] ($FeO.SO^3 + 7HO$). On prépare ce sel en mettant dans un ballon de l'eau, de la limaille de fer et de l'acide sulfurique pur, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'effervescence ; portant le mélange à l'ébullition, ajoutant un excès d'acide, concentrant la liqueur, décantant, laissant cristalliser par refroidissement, lavant les cristaux avec un peu d'alcool à 85° et les séchant promptement (Codex). Dans l'industrie, on le prépare à l'aide de pyrites exposées à l'air. Il est sous forme de rhombes transparents, verts, styptiques, efflorescents, solubles dans 2 parties d'eau froide, dans les trois quarts de son poids d'eau bouillante. Cette dissolution précipite en blanc par les alcalis, mais le précipité passe aussitôt au vert en absorbant l'oxygène de l'air. Il donne, par le prussiate de potasse, un précipité blanc qui passe promptement au bleu, et par les sulfhydrates un précipité noir. Chauffé à 100°, il perd son eau de cristallisation, et forme une poudre grise, nommée jadis *poudre de sympathie de Digby*. Desséché et soumis à l'action d'une chaleur rouge, il se décompose en acide sulfureux, tritoxyde de fer, et *acide sulfurique de Nordhausen*. Il entre dans la composition des teintures en noir et en gris. On s'en sert pour faire l'encre et le bleu de Prusse, et pour dissoudre l'indigo. Il passe pour tonique et astringent ; il a été employé comme antifébrile, emménagogue et vermifuge, à la dose de 30 à 40 centigr. ; et comme apéritif ou fondant, à la dose de 10 à 15 centigr. Dissous dans son poids ou une fois et demie son poids d'eau, il constitue un des meilleurs désinfectants des eaux de la cale des navires, des urines, des fumiers, des matières fécales et autres en putréfaction (Guérard, Chevallier, etc.). 1 kilogramme par jour suffit sur les vaisseaux pour empêcher la putréfaction du fumier de dix chevaux. Le kilogramme coûte 20 centimes. — 2° *Tritosulfate de fer* [*sulfate de tritoxyde, sulfate de peroxyde* ou de *sesquioxyde de fer*] ($Fe^2O^3.2SO^3$). Sel jaune orangé, très acerbe, très styptique, insoluble, incristallisable, qui se forme dans une solution de protoxyde exposée à l'air.

Sulfate d'indigo. V. SULFO-INDIGOTIQUE.

Sulfate de magnésie [*sel d'Angleterre, sel d'Epsom, sel de Sedlitz, sel cathartique amer*] ($MgO.SO^3 + 7HO$). Sel qui existe en très grande quantité dans les eaux de Sedlitz et d'Epsom, et dans plusieurs autres, d'où on l'extrait par l'évaporation. Il est très amer, incolore, transparent, efflorescent, fusible au rouge vif ; il cristallise en prismes à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces. Il est soluble dans le tiers de son poids d'eau froide ; il est précipité en blanc par les dissolutions de sel de baryte et par l'ammoniaque. Il est purgatif à la dose de 30 à 60 grammes, que l'on prend le matin, en solution dans trois ou quatre verres d'eau, soit pure, soit chargée d'acide carbonique. On lui substitue souvent, dans le commerce, le *sulfate de soude* provenant de l'exploitation des eaux salées de l'est de la France ; ce dernier sel, appelé *sel d'Epsom de Lorraine*, se reconnaît à son amertume plus grande, et à ce qu'il n'est précipité par aucun alcali ni carbonate alcalin. — *Sulfate de manganèse* ($MnO.SO^3 + 4HO$) Sel qu'on prépare en introduisant dans un creuset de terre parties égales de bioxyde de manganèse et de sulfate ferreux, chauffant au rouge sombre pendant une demi-heure, et traitant la masse refroidie et pulvérisée par l'eau bouillante ; évaporant à siccité, reprenant le résidu par l'eau chaude, et concentrant pour faire cristalliser (Codex). Ce sel, cristallisé en prismes rhomboïdaux, roses, soluble dans son poids d'eau froide, est prescrit, à petites doses, comme tonique ; à haute dose, c'est un purgatif violent et un caustique. — *Sulfates de mercure.* 1° *Protosulfate, sulfate de protoxyde de mercure, sulfate mercureux* ($Hg^2O.SO^3$). Sel blanc, pulvérulent, insoluble, insipide, inaltérable à l'air. On l'obtient en versant de l'acide sulfurique ou une solution de sulfate de soude ou de potasse dans une solution de protonitrate de mercure. Inusité. — 2° *Deutosulfate, sulfate de bioxyde de mercure, sulfate mercurique* ($HgO.SO^3$). Il est préparé en chauffant du mercure avec un excès d'acide sulfurique concentré. Il est solide, blanc, inaltérable à l'air, acide, décomposable par l'eau en deutosulfate acide soluble, et en sulfate tribasique, qui est le *turbith minéral* ($3HgO.SO^3$). Le deutosulfate de mercure est peu employé en médecine. Il ne sert qu'à préparer le sublimé corrosif et le turbith minéral. — *Sulfate de morphine* ($C^{34}H^{19}AzO^6.SO^3 + 5HO$). On l'obtient directement en traitant la morphine par l'acide sulfurique affaibli. On délaye dans un peu d'eau chaude la morphine réduite en poudre très fine ; on y ajoute de l'acide sulfurique étendu de 3 ou 4 parties d'eau, en quantité suffisante seulement pour dissoudre la morphine ; on évapore la liqueur à une douce chaleur jusqu'à consistance d'un sirop clair, et on la place dans un lieu frais pendant vingt-quatre ou trente-six heures (Codex). Le sulfate cristallise en aiguilles soyeuses, blanches, opaques, ordinairement réunies en étoiles ou en masses mamelonnées ; dix parties de ce sel représentent 8 parties de morphine cristallisée. Il est soluble dans l'eau et l'alcool, et prend une teinte rouge par l'acide nitrique. Le sulfate de morphine a le même mode d'action que la morphine elle-même ; il peut remplacer le chlorhydrate de morphine, soit en sirop qu'on fait prendre par cuillerée à café de trois en trois heures, soit en solution aqueuse ou en potion, soit en injections hypodermiques, soit en applications endermiques, dans les cas de névralgie, ou comme soporifique.

Sulfate de nickel ($SO^3NiO.7HO$). Sel vert et cristallisé ; inusité.

Sulfate d'oxyde ammonio-mercurique [*turbith ammoniacal*] [$(3HgO.HgAzH^2).SO^3$]. S'obtient en étendant d'eau la solution ammoniacale de sulfate de protoxyde de mercure ($HgO.SO^3$). Forme un précipité blanc.

Sulfate de plomb (SO^3PbO). Sel blanc insoluble dans l'eau. Inusité. — *Sulfate de potasse* [*tartre vitriolé, sel de duobus, vitriol de potasse, arcanum duplicatum, sel polychreste de Glaser*] ($KO.SO^3$). Sel qui se rencontre dans les cendres des végétaux ; celui qu'on emploie en chimie et en médecine se prépare en saturant le sulfate de potasse par l'acide sulfurique étendu d'eau. Il est sous forme de prismes blancs, à six ou à quatre pans, surmontés de pyramides à six ou quatre faces. Il a une saveur salée légèrement amère ; il est inaltérable à l'air, soluble dans 12 parties d'eau froide. Le sulfate de potasse est purgatif à la dose de 8 à 16 gram. Il est préconisé, à la dose de 8 à 12 gram. dans une tisane acidulée, comme antilaiteux ; il paraît n'agir que comme purgatif.

Sulfate de quinine. On en connaît deux : 1° *sulfate officinal, sulfate basique* ($C^{40}H^{24}Az^2O^4.SO^3,HO. + 7HO$). On le prépare en faisant bouillir le quinquina calisaya avec de l'eau et de l'acide chlorhydrique, ajoutant de la chaux délayée dans l'eau : il se forme un dépôt d'alcaloïdes qui est lavé à l'eau froide, séché à l'étuve, puis pulvérisé ; on distille au bain-marie, on met bouillir le résidu dans une bassine avec de l'eau distillée, et l'on ajoute la quantité d'acide sulfurique étendu nécessaire pour dissoudre les alcaloïdes ; on projette ensuite, dans la dissolution, du noir d'os en poudre ; on filtre après une demi-heure d'ébullition, et on ajoute de l'ammoniaque jusqu'à ce que la réaction soit très faiblement acide ; le sulfate de quinine cristallise et se prend en masse par le refroidissement ; on le fait redissoudre dans l'eau bouillante, et on fait cristalliser de nouveau jusqu'à ce que le sel soit purifié. Le sulfate de quinine séparé de ses eaux mères doit être desséché entre des feuilles de papier joseph, dans une étuve chauffé à 36° (Codex). Le sulfate pur contient 0,74 de quinine ; il est blanc, soyeux, très léger ; il s'effleurit à l'air, et tombe en poussière en perdant une partie de son eau de cristallisation. Il faut le conserver dans des vases bien bouchés, à l'abri de la lumière, qui le jaunirait. Il est soluble dans 740 parties d'eau froide, dans 30 d'eau bouillante, dans 60 d'alcool froid, insoluble dans l'éther sulfurique ; calciné, il ne laisse aucun résidu. Le sulfate de quinine est beaucoup plus amer que celui de cinchonine ; il est souvent falsifié avec du sulfate de chaux, du sucre, de la mannite. Le sulfate de chaux se reconnaît par l'alcool, qui ne le dissout pas ; pour découvrir le sucre ou la mannite, on précipite par le carbonate de potasse le sulfate de quinine dissous, on sépare la quinine par le filtre, on évapore à siccité, et l'on traite par l'alcool à 30° qui dissout le sucre et la mannite. — 2° *Sulfate neutre, ancien sulfate acide* ($C^{40}H^{24}Az^2O^4.2SO^3,HO + 14HO$). On l'obtient en dissolvant le précédent dans l'acide sulfurique étendu d'eau. Il cristallise en primes rectangulaires, présente une réaction acide, est beaucoup plus soluble que le premier dans l'eau froide, et préférable pour les injections hypodermiques. — Localement, le sulfate de quinine est irritant, aussi bien pour l'estomac, qui supporte difficilement des doses de 50 centigr. données en une seule fois, que pour le tissu sous-cutané, dans lequel il détermine des abcès et même de la gangrène locale quand on l'emploie en solutions trop concentrées. Son action diffusée, comme celle de la quinine, est fébrifuge, antipyrétique : il détermine le ralentissement du pouls par augmentation de la tension artérielle, due elle-même au resserrement des capillaires et à l'augmentation de la force du cœur ; en même temps, il produit la diurèse, la pâleur de la peau et la diminution de la sécrétion de la sueur, conséquences du resserrement des capillaires ; l'abaissement de la température, et la diminution des combustions organiques, dont témoigne l'abaissement du chiffre de l'urée et des urates excrétés ; il est antidéperditeur, en même temps qu'hypothermique et dépresseur du pouls. Le sulfate de quinine est avantageusement substitué au quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes, et dans un grand nombre de maladies périodiques et congestives. On l'administre en poudre, à la dose de 15, 30, 60, 90, 120 centigrammes, pris en plusieurs fois dans les vingt-quatre heures.

Sulfate de soude [*alcali minéral vitriolé, sel de Glauber, soude vitriolée, vitriol de soude*] ($NaO.SO^3 + 10HO$). On l'obtient dans la fabrication de l'acide chlorhydrique par l'action de l'acide sulfurique sur le chlorure de sodium. Pour cela, on traite par la craie ou carbonate de chaux le résidu de l'opération, qui est un mélange de sulfate de soude et d'acide sulfurique ; on filtre ensuite, et l'on fait cristalliser. Pour l'usage médical, on purifie le sulfate de soude du commerce en le dissolvant dans partie égale d'eau, à l'aide de la chaleur, filtrant la dissolution, et laissant cristalliser par refroidissement ; décantant les eaux mères et renfermant le sel encore humide dans des flacons bien bouchés. Le sulfate de soude est en prismes à six pans, cannelés, terminés par un sommet dièdre, très diaphanes, blancs, d'une saveur amère, fraîche, salée, efflorescents et très solubles dans l'eau (surtout à la température de 32° à 34°). Ils contiennent plus de la moitié de leur poids d'eau. C'est un purgatif très employé, à la dose de 16 à 48 grammes, dissous dans du bouillon aux herbes, ou associé à d'autre purgatifs. Ce sel contient 0,56 d'eau de cristallisation, qu'il perd lorsqu'il reste exposé à un air sec. Ainsi effleuri, il est purgatif comme le sulfate cristallisé, mais il est deux fois plus actif. Il constitue la base du *sel de Guindre* (mélange de sulfate de soude effleuri, 24 grammes ; nitrate de potasse, 60 centigrammes; tartre stibié, 1 centigramme 1/2 à prendre dans une pinte d'eau ou de bouillon aux herbes). — *Sulfate de strontiane.* Sel qui se trouve dans la nature, cristallisé en prismes droits à base rhomboïdale. C'est en le décomposant qu'on obtient la strontiane. — *Sulfate de strychnine* ($2C^{42}H^{22}Az^2O^4SO^3+7HO$). On l'obtient en dissolvant, à une douce chaleur et jusqu'à saturation, la strychnine dans l'acide sulfurique, et évaporant ; par le refroidissement, ce sel cristallise en cubes. Il prend une forme aiguillée lorsque l'acide est en excès. Il est plus soluble que la strychnine, dont il a les propriétés.

Sulfate de zinc [*couperose blanche, vitriol blanc*] ($ZnO.SO^3+7HO$). On l'obtient en grand par le grillage et le lessivage du sulfure de zinc ou blende ; on l'obtient directement en traitant le zinc par l'acide sulfurique. Le sulfate de zinc du commerce contient du sulfate de fer, et souvent des sulfates de cuivre et de manganèse ; il est en masses d'un blanc sale avec des taches brun rougeâtre. Il précipite en violet foncé par l'infusion de noix de galle, qui donne au sulfate pur un aspect légèrement laiteux. Pour l'usage médical, on chauffe le sulfate de zinc du commerce dans un creuset de terre, que l'on maintient au rouge pendant quelques instants ; le résidu refroidi est traité par deux fois son poids d'eau bouillante ; la liqueur est filtrée et évaporée, et le sel cristallise, par refroidissement, en prismes quadrilatères terminés par des pyramides à quatre faces. Il est blanc, styptique, soluble dans l'eau ; ni efflorescent, ni déliquescent dans l'état ordinaire de l'atmosphère ; il doit donner un précipité d'un blanc pur lorsqu'on verse dans sa dissolution quelques gouttes de cyanure ferroso-potassique. Le sulfate de zinc est employé comme astringent. Il entre dans certains collyres. Il est employé en injections contre la blennorrhagie, à la dose de 1 à 2 grammes pour 100 d'eau chez l'homme, et à 10 ou 30 grammes par litre d'eau dans les cas d'écoulements muqueux purulents chez la femme. Il est désinfectant au même titre que le *sulfate de fer*, mais il est plus coûteux. On s'en est servi comme émétique (à la dose de 50 à 60 centigrammes dans de l'eau distillée); mais c'est un vomitif dangereux. V. EMBAUMEMENT.

SULFATÉ, ÉE. adj. Qui contient des sulfates : *eau minérale sulfatée.*

SULFATEUR. s. m. Nom donné aux ouvriers employés à la fabrication du sulfate de quinine. Ils sont exposés à une maladie cutanée qui peut être d'une extrême gravité. V. QUINIQUE (*Fievre*).

SULFATIQUE. adj. Qui concerne les sulfates. — *Diathèse sulfatique.* Expulsion excessive des sulfates par l'urine.

SULFATIQUE. adj. — *Éther sulfatique* ($C^4H^5O.SO^3$). Liquide qu'on obtient en faisant arriver des vapeurs d'acide sulfurique anhydre dans un ballon contenant de l'éther bien débarrassé d'eau. Incolore, volatil dans le vide, décomposable à l'air et par l'eau.

SULFAZOPICRAMYLE. s. m. [*thiobenzaldine, hydrosulfazobenzoyle, sulfazoture de benzylene*] ($C^{42}H^{19}AzS^4$). Produit qui se forme au bout de quelques semaines dans un mélange d'éther, d'essence d'amandes amères et de sulfate d'ammoniaque. Incolore, transparent, cristallin, d'odeur agréable ; fond à 125°.

SULFAZOTÉ, ÉE. adj. et s. m. Nom donné aux acides qui entrent dans la composition des sulfazotites, dont ils ne peuvent généralement pas être isolés.

SULFAZOTITE. s. m. Nom générique de sels, à base de potasse généralement, dont le premier a été obtenu par Fremy, en faisant arriver de l'acide sulfureux dans une solution concentrée d'azotite de potasse. Ils se décomposent plus ou moins vite en présence de l'eau, des acides, ou des bases autres que les alcalis, en fournissant de l'azote à l'état libre ou à l'état d'ammoniaque.

SULFAZOTURE. s. m. — *Sulfazoture de benzylene.* V. SULFAZOPICRAMYLE.

SULFÉTHYLE. s. m. (C^4H^5S). Corps obtenu par dissolution du sulfure de fer dans un mélange d'alcool anhydre et d'acide chlorhydrique. Liquide incolore, odeur pénétrante d'asa fœtida ; peu soluble dans l'eau, miscible à l'alcool et à l'éther ; brûle avec une flamme bleue.

SULFÉTHYLIQUE. adj. V. SULFOVINIQUE.

SULFÉTHYLOSULFURIQUE. adj. — *Acide sulféthylosulfurique* [*acide éthylsulfureux*] ($C^4H^6S^2O^6$). Produit d'oxydation du mercaptan par l'acide nitrique. Liquide lourd, oléagineux, donnant à froid, au bout de quelque temps, des cristaux incolores ; goût acide ; miscible à l'eau et à l'alcool.

SULFHYDRAMIDE. s. f. V. SULFAMIDE.

SULFHYDRATE. s. m. [all. *hydrothionsaures Salz*, esp. *sulfidrato*]. Ancien nom générique des sulfures. — Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfhydrique avec un sulfure. — *Sulfhydrate d'élayle.* V. ÉLAYLMERCAPTAN. — *Sulfhydrate de sulfure d'éthyle.* V. MERCAPTAN.

SULFHYDRIQUE. adj. — *Acide sulfhydrique* [*hydrogene sulfuré, gaz hépatique*] (HS). Combinaison d'hydrogène et de soufre, très répandue dans la nature, qui est un résultat de la décomposition d'un grand nombre de substances organiques, et qui, à l'état de dissolution, constitue les eaux minérales sulfureuses. C'est un gaz incolore, d'une odeur fétide d'œufs pourris, soluble dans l'eau, liquéfiable par une pression de 16 atmosphères en un liquide mobile, qui se solidifie à 80°. Il brûle à l'air au contact d'un corps enflammé. L'oxygène humide le décompose, à froid, en eau et en soufre, qui se dépose ; l'oxygène sec ne l'attaque qu'au rouge, et il se forme alors de l'eau et de l'acide sulfureux. Le chlore, le brome et l'iode, le décomposent également, avec dépôt de soufre. La plupart des métaux sont attaqués par l'acide sulfhydrique ; avec les oxydes, il donne des sulfures. C'est un corps réducteur énergique. On le prépare dans les laboratoires en traitant le sulfure de fer par l'acide chlorhydrique ou sulfurique. Il tue les animaux, même lorsqu'il est mélangé avec un grand nombre de volumes d'air : un oiseau meurt dans l'air qui en contient 1/1500, un cheval dans l'air qui en renferme 1/200. Il est la cause la plus ordinaire de l'asphyxie produite par les exhalaisons des fosses d'aisances. — *Éther sulfhydrique* [*sulfure d'éthyle*] (C^4H^5S). S'obtient en faisant agir le chlorure d'éthyle sur le monosulfure de potassium. Liquide incolore, d'odeur alliacée pénétrante, très vénéneux ; bout à 73°.

SULFHYDROMÈTRE. s. m. V. SULFHYDROMÉTRIE.

SULFHYDROMÉTRIE. s. f. Dosage de la quantité d'acide sulfhydrique contenue dans une eau sulfureuse. L'acide iodhydrique et les iodures métalliques n'agissent pas sur l'amidon, tandis que l'iode libre le colore en bleu. Donc, si on met en contact une dissolution alcoolique d'iode avec une eau sulfureuse additionnée d'une petite quantité d'amidon, tant que l'iode n'aura pas entièrement décomposé le principe sulfureux, il n'en restera aucune portion libre, et la couleur bleue n'apparaîtra pas, ou, si elle se montre, elle disparaîtra par l'agitation du liquide; elle se montrera au contraire, et persistera, aussitôt que la dernière trace du composé sulfureux aura disparu. En conséquence, pour calculer la quantité d'hydrogène sulfuré qui est à l'état de dissolution, ou de sulfhydrate, dans une eau sulfureuse, on prend : 1° un tube effilé, percé par le bas et gradué de manière que chaque division réponde à un demi-centimètre cube (*sulfhydromètre de Dupasquier*); 2° une solution alcoolique à 2 grammes d'iode pour 1 décilitre d'alcool. Cela fait, on agit sur un litre d'eau sulfureuse, à laquelle on ajoute une demi-cullerée de solution d'amidon fraîche. Le sulfhydromètre étant plein de solution d'iode, on laisse couler celle-ci jusqu'à ce que la coloration bleue annonce que tout le principe sulfureux est décomposé. Chaque degré de solution d'iode décomposée indique que 1 centigramme d'iode s'est combiné, et correspond à 12 dix-milligrammes de soufre, soit 13 dix-milligrammes d'hydrogène sulfuré.

SULFIDE. s. m. [all. *Schwefelmetall*, angl. *sulphide*, it. *solfido*, esp. *sulfido*] (Berzelius). Sulfure qui peut jouer le rôle de principe électro-négatif par rapport aux autres.

SULFINDIGOTIQUE. adj. V. SULFO-INDIGOTIQUE.

SULFINDILIQUE. adj. — *Acide sulfindilique.* V. SULFO-INDIGOTIQUE.

SULFITE. s. m. [*sulphis*, all. *schwefligsaures Salz*, angl. *sulphite*, it. *solfito*, esp. *sulfito*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfureux avec les bases. Les sulfites arrêtent les fermentations dans le sens chimique du mot. Par suite l'emploi en est utile, surtout en applications locales, sur les plaies gangreneuses, les ulcères sanieux, etc., pour combattre les émanations putrides; ou en injections dans les catarrhes purulents de la vessie et dans les cancers de la matrice comme désinfectants, et comme remèdes préventifs ou curatifs des intoxications dues à la fermentation putride (Semmola). — *Sulfite de chaux* ($CaO.SO^{2}$). On l'obtient en faisant agir l'acide sulfurique sur le carbonate de chaux, mélangé à du charbon en poudre. — *Sulfite de magnésie* ($MgO.SO^{2}+7HO$). Se prépare par double décomposition. avec le sulfate de magnésie et le sulfite de soude. — *Sulfite de soude* ($NaO.SO^{2}+7HO$). S'obtient par action directe de l'acide sulfureux sur le carbonate de soude. — Ces trois sulfites, seuls usités en médecine, s'emploient aussi à l'intérieur, à la dose de 2 à 4 gram., en pastilles, teinture, potion, etc.

SULFITIQUE. adj. Qui concerne les sulfites.

SULFOANTIMONIATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide sulfoantimonique avec les bases. tel est le *sulfoantimoniate de soude*, dit *sel de Schlipp*. V. SEL.

SULFOANTIMONIQUE. adj. — *Acide sulfoantimonique* (SbS^{5}). Pentasulfure d'antimoine correspondant à l'acide antimonique (SbO^{5}), et formant des sels avec les bases alcalines.

SULFO-ARSÉNITE. V. SULFARSÉNITE.

SULFOBASE s. f. [all. *Schewefelbase*, esp. *sulphobase*, *sulfures basiques*] (Berzelius). Sulfure qui, dans ses combinaisons avec d'autres, joue le rôle d'élément électro-positif ou de base.

SULFOBENZAMIDE. s. f. [*benzamide sulfurée, thiobenzamide*] ($C^{14}H^{5}S^{2}.AzH^{2}$). Benzamide dans laquelle le soufre remplace l'oxygène; obtenue par action de l'acide sulfhydrique sur le benzonitrile.

SULFOBENZIDAMIDE. s. f. V. SULFOBENZOLAMIDE.

SULFOBENZIDE. s. f. ($C^{24}H^{10}S^{2}O^{4}$). Produit du mélange de l'acide sulfurique anhydre avec la benzine. Cristallisable; fond à 100°; bout à une température plus élevée que le mercure. Incolore, sans odeur; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

SULFOBENZIDIQUE. adj. — *Acide sulfobenzidique* ($C^{12}H^{6}S^{2}O^{6}$). Produit du mélange de l'acide sulfurique fumant avec la benzine, additionné d'eau. Cristallisable, décomposé à une haute température; forme des sels cristallisables.

SULFOBENZOÏNE. s. f. [*hydrure de sulfobenzoyle, hydrosulfobenzoïne, sulfopicramyle, sulfure de stilbène*] ($C^{14}H^{6}S^{2}$). Corps blanc, pulvérulent, insoluble dans l'eau et l'alcool, peu soluble dans l'éther, qui représente de l'essence d'amandes amères dans laquelle l'oxygène a été remplacé par du soufre. Il se produit par le contact du sulfhydrate d'ammoniaque et d'une dissolution alcoolique d'amandes amères.

SULFOBENZOÏQUE. adj. — *Acide sulfobenzoïque* ($C^{14}H^{6}S^{2}O^{10}$). Acide blanc, cristallin, déliquescent, très acide, obtenu en dirigeant des vapeurs d'acide sulfurique anhydre sur de l'acide benzoïque sec. Il est bibasique

SULFOBENZOLAMIDE. s f. [*sulfobenzidamide, sulfophénylamide*] ($C^{12}H^{5}S^{2}O^{4}.AzH^{2}$). Corps solide obtenu en traitant le carbonate d'ammoniaque par le chlorure de sulfophényle. Cristaux nacrés, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'ammoniaque, fusibles à 155°.

SULFOBUTYLATE. s. m. Nom générique des sels que forme avec les bases l'acide sulfobutylique. On connaît ceux de *baryte*, de *chaux* et de *potasse*, tous cristallins.

SULFOBUTYLIQUE. adj. — *Acide sulfobutylique* [*acide butylsulfurique*] ($C^{8}H^{10}S^{2}O^{8}$). Corps qui se forme par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool butylique. Il n'a pas été isolé, et n'est connu qu'à l'état de *sulfobutylate* (Wurtz).

SULFOCAMPHORIQUE. adj. — *Acide sulfocamphorique* ($C^{18}H^{16}S^{2}O^{12}$). Produit du mélange de l'acide camphorique anhydre avec l'acide sulfurique fumant, jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de gaz. Cristallisable, facile à décomposer, donne des sels cristallins.

SULFOCARBAMIDE. s. f. V. SULFO-URÉE.

SULFOCARBAMIQUE. adj. — *Acide sulfocarbamique.* Acide carbamique dans lequel l'oxygène est remplacé en totalité par du soufre. Son sel ammoniacal se forme par combinaison directe de l'ammoniaque avec le sulfure de carbone · en traitant la solution aqueuse de ce sel par l'acide chlorhydrique, on isole l'acide sous forme d'aiguilles incolores, d'odeur d'acide sulfhydrique, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther.

SULFOCARBONATE. s. m. Nom générique des sels que forme le sulfure de carbone ou acide sulfocarbonique, et qui sont analogues aux carbonates. — *Sulfocarbonate de sulféthyle* [*trisulfocarbonate d'éthyle, éther sulfocarbonique*] ($C^{10}H^{10}S^{6}$). Corps obtenu par action du chlorure d'éthyle sur le trisulfocarbonate de potasse. Liquide huileux, jaune, plus lourd que l'eau, qui en dissout peu; d'un goût sucré, analogue à celui de l'anis; odeur alliacée. — *Sulfocarbonate d'amyle.* V. XANTHAMYLIQUE.

SULFOCARBONIQUE adj — *Acide sulfocarbonique.* V. SULFURE *de carbone.* — *Éther sulfocarbonique.* V. SULFOCARBONATE *de sulféthyle.*

SULFOCARBOVINIQUE. adj. - *Acide sulfocarbovinique* [*acide xanthique, hydroxanthique, xanthogénique, sulfocarbothérique*] ($C^{6}H^{6}S^{4}O^{2}$). Liquide acide, huileux, incolore, d'odeur piquante et désagréable, de saveur acide et amère, insoluble dans l'eau, obtenu en faisant agir le sulfure de carbone sur l'alcool.

SULFOCHYAZIQUE adj. V. SULFOCYANIQUE.

SULFOCINNAMIQUE. adj. — *Acide sulfocinnamique* ($C^{18}H^{8}S^{2}O^{10}+3HO$). Corps solide, soluble dans l'eau et l'alcool, hygrométrique, obtenu par combinaison directe de l'acide cinnamique avec l'acide sulfurique.

SULFO-CONJUGUÉ. adj. — *Acide sulfo-conjugué* [*acide sulfoné, acide sulfonique*]. Corps formé par la combinaison de l'acide sulfurique avec une substance aromatique (phénol, thymol, acide pyrogallique, etc.). Certaines de ces combinaisons peuvent prendre naissance dans l'organisme · tel est l'*acide phénolsulfurique*, qui se trouve en quantité variable dans l'urine, à l'état de phénolsulfate de potasse, et que l'air humide, ou les acides forts et la chaleur, décomposent en phénol et acide sulfurique.

SULFOCUMÉNIQUE. adj. — *Acide sulfocuménique* ($C^{18}H^{12}S^{2}O^{6}$). Produit de l'action de l'acide sulfurique fumant sur le cumène.

SULFOCYANATE ou **SULFOCYANHYDRATE.** s. m. Nom générique des sels que forme l'acide sulfocyanique avec les bases. — *Sulfocyanate d'allyle.* V. Moutarde. — *Sulfocyanate d'éthyle.* V. Sulfocyanique (*Éther*).

SULFOCYANIQUE. adj. — *Acide sulfocyanique* [*acide chyazique sulfuré* ou *sulfochyazique*, *sulfocyanhydrique*, *cyanhydrosulfurique*, *hydrocyanique sulfuré*, *hydrosulfocyanique*, *sulfuroprussique* ou *prusseux*, *sulfuroprussianique* ou *rhodanhydrique*] (C^2HAzS^2). Acide qu'on obtient en décomposant un sulfocyanate par un acide. Liquide peu stable, incolore, d'odeur piquante, de saveur acide, coloré en rouge très intense par les sels de fer au maximum ; non vénéneux. — *Éther sulfocyanique* [*sulfocyanate d'éthyle*] ($C^6H^5AzS^2$). Liquide mobile, incolore, d'odeur pénétrante, de saveur analogue à celle de l'anis, bouillant à 146°, obtenu par l'action de l'iodure d'éthyle sur le sulfocyanate de potasse.

SULFOCYANOGÈNE. s. m. [all. *Schwefelcyan; sulfhydrate de cyanogène*] ($C^2Az.HS$). Corps solide, cristallisable, jaunâtre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

SULFOCYANURE. s. m. [angl. *sulphocyanide*]. Composé de sulfocyanogène et d'un métal. — *Sulfocyanure de potassium.* Sel très vénéneux, qui existe, dans des conditions encore mal déterminées, dans la salive de l'homme et des animaux. Cl. Bernard est disposé à croire que le sulfocyanure se montre particulièrement quand il y a dans la bouche des dents cariées, car la présence de ce corps n'est pas constante. V. Salive.

SULFODIPHTHÉROSE. s. f. V. Glairine.

SULFOFORME. s. m. [*sulfoformyle*, *formylsulfide*] ($C^6H^3S^6$). Corps qui se forme quand on chauffe l'iodoforme avec du soufre. Cristallisé, jaune.

SULFOGLYCÉRIQUE. adj. — *Acide sulfoglycérique* ($C^6H^8S^2O^{12}$). Acide qui se forme, avec élévation de la température, quand on mélange l'acide sulfurique concentré avec la glycérine. Il donne des *sulfoglycérates de plomb, d'argent, de chaux*, qui sont solubles dans l'eau.

SULFO-INDIGOTIQUE. adj. — *Acide sulfo-indigotique* ou *sulfindilique*. Produit de l'action de l'acide sulfurique sur l'indigo.

SULFOMERCURIQUE. adj. — *Alcool sulfomercurique.* V. Mercaptile.

SULFOMÉTHYLIQUE. adj. — *Acide sulfométhylique* ($C^2H^3O.2SO^3.HO$). Sirupeux, incolore, cristallisable en aiguilles blanches, soluble dans l'eau et l'alcool, obtenu par action de l'acide sulfurique concentré sur l'alcool méthylique.

SULFONAL. s. m. Corps cristallisé, blanc, inodore, insipide, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, résultant de la combinaison de l'éthylmercaptan et de l'acétone. S'emploie comme hypnotique, dans l'insomnie simple, nerveuse, non causée par la douleur, à la dose de 2 à 3 gram., par cachets de 1 gramme : ne troublant pas la digestion, il peut être pris après le repas.

SULFO-MUCOSE. s. f. V. Glairine.

SULFONAPHTALINE. s. f. ($C^{40}H^{14}S^2O^4$). Produit de l'action de l'acide sulfurique fumant sur la naphtaline. Cristallisable, sans goût ni odeur, fond à 70°; peu soluble dans l'eau, davantage dans l'alcool.

SULFONAPHTALIQUE. adj. — *Acide sulfonaphtalique* [*acide hyposulfonaphtalique*, *sulfonaphtasique* ou *naphtalinhyposulfurique*] ($C^{20}H^8S^2O^5.HO$). Obtenu en dissolvant de la naphtaline dans l'acide sulfurique concentré. Cristallin, incolore, inodore, de saveur acide et amère, déliquescent.

SULFONÉ, ÉE. adj. — *Acide sulfoné.* V. Sulfoconjugué.

SULFONIQUE. adj — *Acide sulfonique.* V. Sulfoconjugué.

SULFOPHÉNICIQUE. adj. — *Acide sulfophénicique.* V. Sulfopurpurique.

SULFOPIANIQUE. adj. — *Acide sulfopianique* ($C^{20}H^{20}S^2O^8$). Produit par un courant d'acide sulfhydrique dans une solution chaude d'acide opianique. Jaune, cristallisable, transparent ; fond à 100°.

SULFOPICRAMYLE. s. m. V. Sulfobenzoïne.

SULFOPLOMBIQUE. adj. — *Alcool sulfoplombique.* V. Mercaptide.

SULFOPOTASSIQUE. adj. — *Alcool sulfopotassique.* V Mercaptide.

SULFOPRUSSIANIQUE. adj. V. Sulfocyanique.

SULFOPURPURIQUE. adj. — *Acide sulfopurpurique* [*acide sulfophénicique*, *phénicine*, *pourpre d'indigo*]. Matière colorante obtenue par action de l'acide sulfurique à 66° sur l'indigotine. Soluble dans l'eau avec une coloration bleue : cette solution, neutralisée par un carbonate alcalin, laisse précipiter des flocons pourpres. De même les sels de cet acide, *sulfopurpurates*, sont bleus en solution, rouges à l'état sec.

SULFOSEL. s. m. [all. *Schwefelsalz*, angl. *sulphosalt*, it. *solfosale*, esp. *sulfosal*]. Nom donné par Berzelius à un genre de sels produits par la combinaison d'un sulfide avec un sulfure. Ces sels sont : les sulfantimoniates, les sulfantimonites, les sulfarséniates, les sulfarsénites, les sulfhydrates, les sulfoborates, les sulfocarbonates, les sulfochromates, les sulfocyanates, les sulfohyparsénites, les sulfomolybdates, les sulfophosphates, les sulfoplatinates, les sulfosmiates, les sulfostannates, les sulfotantalates, les sulfotellurates, les sulfovanadates.

SULFOTOLUIDE. s. f. ($C^{28}H^{14}S^2O^4$). Corps cristallin, peu soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau, produit par action de l'acide sulfurique sur le *toluène*.

SULFO-URÉE. s. f. ($C^2H^4Az^2S^2$). Substance cristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu dans l'éther, fusible à 149°, obtenue en traitant la cyanamide par l'acide sulfhydrique : c'est de l'urée, dans laquelle le soufre remplace l'oxygène.

SULFOVINATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sulfovinique avec les bases. Ils sont cristallisables, nacrés, solubles dans l'eau; distillés, ils donnent de l'éthylène, de l'huile lourde de vin, des acides sulfureux et carbonique. — *Sulfovinate de soude.* C'est un purgatif doux, sans mauvaise saveur, qui peut remplacer le sulfate de soude (Rabuteau).

SULFOVINIQUE. adj. — *Acide sulfovinique* [*bisulfate d'éthyle*, *acide sulféthylique* ou *éthylsulfurique*] ($C^4H^5O.2SO^3 + HO$). Liquide, sirupeux, d'un goût aigre. On l'obtient en chauffant de l'acide sulfurique avec de l'alcool. Il se décompose facilement à l'air.

SULFURAIRE. s. f. Nom commun aux *Leptomitus sulfuraria*, Montagne, et *Hygrocrocis nivea*, Kützing (*Leptomitus niveus*, Agardh, *Conferva alba*, Pollini), algues dont les filaments, plongés dans une gangue gélatiniforme, et accompagnés, soit d'autres végétaux, soit d'animaux microscopiques, donnent diverses colorations aux dépôts qui se font dans certaines eaux sulfureuses. V. Glairine.

SULFURATION. s. f. Action de combiner le soufre avec un autre corps.

SULFURE. s. f. [*sulphuretum*, angl. *Schwefelverbindung*, angl. *sulphuret*, it. *solfuro*, esp. *sulfuro*]. Nom générique des sels formés par la combinaison du soufre ou de l'acide sulfhydrique avec un métalloïde ou un métal. Les sulfures sont très répandus dans la nature. On les prépare : soit directement, en faisant agir le soufre sur les métaux; soit en faisant agir l'acide sulfhydrique sur une solution alcaline ; soit en calcinant les sulfates avec du charbon en poudre ; soit par double décomposition entre un sulfure alcalin et un sel soluble du métal dont on veut avoir le sulfure. Les sulfures des métaux alcalins et alcalino-terreux sont seuls solubles dans l'eau. A chaud, l'oxygène transforme les sulfures en sulfates, surtout en présence de l'eau. Les sulfures peuvent, comme les oxydes, être divisés en acides, basiques et salins. Les sulfures alcalins se divisent en *monosulfures*, qui renferment un équivalent de soufre pour un de métal ; *sulfhydrates de sulfures*, formés par l'union d'un monosulfure sur l'acide sulfhydrique ; *polysulfures*, dans lesquels deux ou plusieurs équivalents de soufre sont combinés à un de métal, et qui, suivant le nombre de ces équivalents, sont dits *bisulfures, trisulfures, tétrasulfures, pentasulfures*.

Sulfure d'antimoine [*antimoine cru, antimoine sulfuré*] (SbS^3). Combinaison de soufre et d'antimoine abondamment répandue dans la nature. Il est cristallisé en aiguilles accolées les unes aux autres, et présentant un brillant d'un bleu noirâtre. C'est de ce sulfure qu'on retire l'antimoine, en le projetant, mélangé avec du nitrate de potasse, dans un creuset chauffé au rouge. Il entrait jadis dans une foule de préparations officinales aujourd'hui inusitées, telles que la *poudre antimoniale de Kœmpfer*, les *tablettes restaurantes de Kunckel*, les *pilules restaurantes de Jaser*, les *pilules antimoniales de Klein*, et dans la *tisane de Feltz*. — *Sulfures d'arsenic*. On connaît plusieurs combinaisons de soufre et d'arsenic, dont les principaux sont l'*orpiment* et le *réalgar*.

Sulfures de calcium. On connaît quatre combinaisons du soufre avec le calcium : un *monosulfure* (CaS), un *deutosulfure* (CaS^2), un *tétrasulfure* (CaS^4), un *pentasulfure* (CaS^5). Le monosulfure a été employé comme épilatoire et dans le traitement de la gale (Bœttger). Les autres combinaisons sont inusitées en médecine, de même qu'un polysulfure qui avait été vanté par Busch contre la phtisie, et qui, usité depuis comme succédané du sulfure de potasse, n'est pas mentionné par le Codex de 1884. — *Sulfure de carbone* [*bisulfure de carbone, acide sulfocarbonique*] (CS^2). Combinaison de carbone et de soufre qu'on emploie dans l'industrie pour *vulcaniser* le caoutchouc. Le sulfure de carbone s'obtient en faisant arriver de la vapeur de soufre dans un tube de porcelaine contenant de la braise chauffée au rouge. Il est liquide, incolore, fluide comme l'éther ; se volatilise très vite, avec abaissement de température considérable, bout à 45° ; sa densité est 1,29. Son odeur est fétide, particulière, se rapprochant de celle de choux pourris ; il tombe en gouttes au fond de l'eau, à laquelle il ne se mêle pas, mais il se mélange à l'éther et à l'alcool. Sa vapeur, mêlée à l'oxygène, détone fortement ; il brûle avec une flamme bleue en donnant des acides carbonique et sulfureux. Il ne dissout ni le succin, ni la laque, gonfle le copal, dissout mal l'élémi, la sandaraque, le mastic et la cire de carnauba, bien le dammar et la colophane. C'est un dissolvant du caoutchouc, des graisses, de l'iode, du soufre et du phosphore. C'est un agent énergique de sulfuration, surtout au contact des oxydes métalliques portés au rouge, qui donnent ainsi un sulfure et de l'acide carbonique. Les ouvriers qui respirent ses vapeurs éprouvent d'abord de l'anorexie, des nausées, des vomissements, divers troubles digestifs, puis de l'hébétude, de la perte de mémoire, ou une grande mobilité intellectuelle, avec des accès de violence, des vertiges, des troubles de la vue et de l'ouïe, de l'impuissance chez les hommes, la perte des désirs sexuels chez les femmes, des paralysies variées, surtout du mouvement (Delpech). Il n'y a d'autre traitement que de cesser cette profession. En médecine, le sulfure de carbone s'emploie à l'extérieur seulement, comme anodyn, en compresses appliquées sur le siège de la douleur, en cas de coliques hépatiques, biliaires, etc. Il ranime la vitalité dans tous les cas de prostration, de faiblesse, de collapsus de l'organisme. On l'applique alors sur les articulations, aux poignets et sur la colonne vertébrale ou sur le trajet des nerfs douloureux.

Sulfures d'étain. Le *monosulfure* d'étain (SnS) est marron. — Le *bisulfure d'étain* [*persulfure d'étain, or mussif*] (SnS^2), jaune, se prépare en chauffant au bain de sable : étain, 120 gram. ; mercure, 60 gram. ; fleur de soufre, 70 gram. ; sel ammoniac, 60 gram. Le bisulfure se sublime à la partie supérieure du vase, sous forme de petites écailles, cristallines, d'un jaune brillant. L'*or mussif*, indiqué par Geoffroy comme diaphorétique à la dose de 50 à 150 centigrammes, a été employé, contre le tænia, à la dose de 8 à 16 grammes, pris dans la conserve d'absinthe.

Sulfures de fer. — 1° *Protosulfure de fer* (FeS). On l'obtient par combinaison directe du fer et du soufre, à chaud (voix sèche), ou en faisant dissoudre du protosulfate de fer dans de l'eau et précipitant par le monosulfure de sodium (voie humide). Il offre l'éclat métallique ; dans les précipités il forme une poudre noire. Hydraté, il peut servir comme contrepoison du sublimé corrosif, du zinc, de l'étain, du cuivre, du plomb, de l'antimoine et de l'arsenic. — 2° *Sesquisulfure de fer* (Fe^2S^4). Il est très peu stable. — 3° *Bisulfure de fer* (FeS^2). Il abonde dans la nature sous les noms de *pyrite* ou *pyrite martiale*. Il sert à fabriquer le sulfate de fer.

Sulfures d'hydrogene. V. BISULFURE et SULFHYDRIQUE.

Sulfures de mercure. — 1° *Sulfure noir* [*éthiops minéral*]. On l'obtient en triturant dans un mortier de verre ou de marbre, à froid, 1 partie de mercure avec 2 parties de soufre sublimé et lavé. C'est une poudre noire, amorphe, purgative, vermifuge, inusitée en médecine. Il ne sert qu'à la préparation du *sulfure rouge*. — 2° *Sulfure rouge* [*sulfure mercurique, bisulfure de mercure, cinabre*] (HgS). Il est obtenu en distillant le sulfure noir de mercure, et sublimant dans des vases de terre. Il est formé de 100 parties de mercure et de 10 parties de soufre. Il paraît violet lorsqu'il est en fragments ; mais il est d'un beau rouge et porte le nom de *vermillon* quand il est pulvérisé. Il n'est point altéré par l'air ni l'oxygène à la température ordinaire ; mais à l'aide de la chaleur il est transformé en acide sulfureux et en mercure. Il est employé dans le traitement de la syphilis sous forme de fumigations ; il entre dans la poudre tempérante de Stahl et dans quelques autres préparations officinales.

Sulfure de plomb [*galène*] (PbS). Il est cristallin, noir, fusible au rouge et volatilisable. C'est le minerai de plomb. — *Sulfures de potassium*. On connaît cinq sulfures de potassium. Les *protosulfure* ou *monosulfure* (KS), *deutosulfure* ou *bisulfure* (KS^2), *tétrasulfure* ou *quadrisulfure* (KS^4), sont inusités. Le *trisulfure* ou *tritosulfure de potassium*, connu en médecine sous le nom de *foie de soufre*, de *sulfure de potasse*, s'obtient en calcinant 2 parties de carbonate de potasse et 1 partie de soufre sublimé ; c'est un mélange d'hyposulfite de potasse et de trisulfure de potassium (KS^3) ; il est solide, brun, dur, fragile, vitreux dans sa cassure, d'une saveur âcre, caustique et amère. Il attire l'humidité de l'air et est très soluble dans l'eau. Il donne avec ce liquide un soluté jaune (hydrosulfure de potasse liquide, sulfure de potasse liquide), employé en bains dans le traitement des affections cutanées, des rhumatismes chroniques, de l'anasarque, etc. Si l'on craint qu'il n'exerce une action trop irritante, on ajoute au bain de la colle de Flandre ou de la gélatine d'os. La dose de sulfure, pour un bain général, est de 120 grammes. Le foie de soufre est un excitant qui a une action spéciale sur la peau. Chaussier l'incorporait dans un sirop (*sirop de sulfure de potasse*), qui contient, par 32 grammes, 40 centigrammes de sulfure solide ou 5 centigrammes par 4 grammes. En solution presque concentrée ou plus ou moins étendue, il sert à faire des lotions qui, en une ou deux fois, guérissent le *rouge* des chiens et la gale des divers mammifères. — Le *pentasulfure de potassium* (KS^5), obtenu en faisant bouillir une solution de carbonate de potasse avec un excès de soufre, peut remplacer le précédent pour l'usage externe.

Sulfures de sodium Ils présentent les mêmes particularités que ceux de potassium, mais ils sont moins employés. Le plus usité est le *monosulfure* ou *protosulfure de sodium* [*hydrosulfate de soude*] (NaS), dont on se sert pour la fabrication des *eaux sulfureuses* et des *Bains de Bareges artificiels*. Il peut cristalliser dans l'eau. On l'obtient en traitant la soude caustique par l'acide sulfhydrique en excès, et faisant bouillir, à l'abri de l'air, jusqu'à ce que le sel cristallise. — Le *quintisulfure de sodium* (NaS^5) se prépare comme le pentasulfure de potassium et a les mêmes usages. — *Sulfure de stilbène*. V. SULFOBENZOÏNE.

SULFURÉ, ÉE. adj. Qui a été combiné avec le soufre, qui en tient en combinaison *essence sulfurée*. — *Hydrogène sulfuré*. V. SULFHYDRIQUE.

SULFUREUX, EUSE. adj. Qui provient du soufre, qui en a l'odeur; qui renferme des composés du soufre. — *Acide sulfureux* [all. *schwefelige Säure*, angl. *sulphurous acid*, it. *acido solforoso*, esp. *acido sulfuroso*] (SO^2). Il existe dans la nature, à la proximité des volcans, et se produit quand on traite l'acide sulfurique par le mercure, ou quand on brûle le soufre dans l'air. Il est gazeux, incolore, d'une odeur suffocante, très soluble dans l'eau; il éteint les corps en ignition, et détruit plutôt qu'il ne rougit les couleurs bleues végétales. Un froid de 10° le condense en un liquide incolore, qui se solidifie à 75°. L'acide sulfureux est un agent réducteur énergique. A l'état gazeux, il sert pour blanchir la soie et enlever les taches de fruits sur le linge. On l'emploie en fumigations dans les maladies cutanées. — *Eaux sulfureuses*. V. EAUX *minérales*. — *Éther sulfureux* ($C^4H^5O.SO^2$). Obtenu en versant de l'alcool sur le chlorure de soufre. Liquide, incolore, d'odeur de menthe. Se décompose à l'air humide. Bout à 170°.

SULFURHYDRINE. s. f. V. GLAIRINE.

SULFURINE. s. f. V. GLAIRINE.

SULFURIQUE. adj. Qui a rapport au soufre. — *Acide sulfurique* [*huile de vitriol, acide sulfurique monohydraté;* all. *Schwefelsäure*, angl. *sulphuric acid*, it. *acido solforico*, esp. *acido sulfurico*] ($SO^3.HO$). Liquide incolore, inodore, de consistance oléagineuse, qui, dans son plus grand état de concentration, conserve encore un peu d'eau (Marignac). Il se solidifie à — 34°, bout à 325°. Sa densité est 1,84. Il absorbe vivement l'humidité de l'atmosphère, et se combine avec l'eau en dégageant une grande quantité de calorique : son avidité pour l'eau est telle, qu'il en détermine la formation aux dépens de certaines substances qui, sans la contenir toute formée, en renferment les éléments, l'hydrogène et l'oxygène; c'est ainsi que le sucre, le bois, l'amidon, noircissent au contact de l'acide sulfurique, qui ne laisse de ces substances qu'une matière charbonneuse. Chauffé avec le charbon, le soufre, le mercure, le cuivre, le phosphore, qui sont avides d'oxygène, il est réduit et donne de l'acide sulfureux; avec le zinc et le fer, l'hydrogène de l'eau de l'acide est mis en liberté. Il se combine aux bases avec violence, et chasse l'acide de la plupart des sels. C'est un poison violent, qui désorganise sur-le-champ toutes les matières animales et végétales. La nature l'offre rarement pur, mais il y est très répandu à l'état de combinaison. On l'obtient en grand en faisant brûler du soufre dans de grandes chambres tapissées de plomb (ce métal n'étant pas attaqué par l'acide sulfurique étendu) et oxydant l'acide sulfureux ainsi formé à l'aide de l'acide azotique, lequel passe dans cette opération à l'état d'acide hypoazotique ($SO^2 + AzO^5.HO = SO^3.HO + AzO^4$) . de la vapeur d'eau injectée dans les chambres fait repasser cet acide hypoazotique à l'état d'acide azotique, et il se forme en même temps du bioxyde d'azote, qui, en présence de l'oxygène de l'air, régénère l'acide hypoazotique. En résumé, c'est cet oxygène qui transforme l'acide sulfureux en acide sulfurique, et l'acide azotique sert seulement à le prendre à l'air pour le fixer sur l'acide sulfureux. Au sortir des chambres de plomb, l'acide sulfurique marque 52° à l'aréomètre Baumé : on le concentre jusqu'à 60° dans des bassines de plomb; pour le concentrer jusqu'à 66°, il faut faire usage d'alambics en platine, le plomb étant alors attaqué par l'acide. L'acide sulfurique du commerce renferme souvent des composés nitreux, du sulfate de plomb provenant de ce que l'acide a attaqué les bassines dans lesquelles on l'a concentré, de l'acide arsénique quand, au lieu de soufre, on a employé des pyrites pour obtenir l'acide sulfureux employé dans la fabrication de l'acide sulfurique · on enlève les produits nitreux en chauffant ce dernier acide avec de la tournure de cuivre, qui transforme l'acide azotique en acide azoteux qui s'échappe; pour débarrasser l'acide sulfurique du sulfate de plomb et de l'acide arsénique, on le distille avec précaution. — En médecine, l'acide sulfurique dilué (acide, 1 partie, eau distillée, 9 parties) s'emploie comme astringent, antidysentérique, hémostatique, en potion, gargarisme, collutoire, lotions. L'acide sulfurique fait la base de l'*eau de Rabel*, de l'*élixir acide de Haller*, de la *limonade sulfurique*, des *caustiques sulfo-carbonique* et *sulfo-safrané*. En chimie et dans l'industrie, il est employé pour la préparation d'un grand nombre de corps. — *Acide sulfurique fumant de Saxe* ou *de Nordhausen*. C'est une dissolution d'acide sulfurique anhydre dans de l'acide monohydraté. On l'obtient en calcinant dans des vases de terre le sulfate de protoxyde de fer desséché. Il reste du peroxyde de fer. L'acide de Nordhausen est liquide, oléagineux, brun, et répand des fumées blanches à l'air. Il est employé en teinture pour la dissolution de l'indigo. — *Acide sulfurique alcoolisé*. V. EAU *de Rabel*. — *Acide sulfurique anhydre* (SO^3). Il est solide, cristallisé en aiguilles blanches, brillantes, amiantacées. Il fond à 25°, bout à 30° ou 35°. Il est très avide d'eau, et la combinaison a lieu avec un sifflement aigu. On l'obtient en faisant passer un mélange d'acide sulfureux et d'air secs à travers un tube chauffé au rouge, contenant de la mousse de platine et aboutissant à un ballon entouré d'un mélange réfrigérant; ou en chauffant à 60° ou 80° l'acide sulfurique de Nordhausen. — *Acide sulfurique bihydraté* ($SO^3.2HO$). Il s'obtient en mélangeant le précédent avec un poids d'eau égal à celui qu'il renferme. Il cristallise en prismes, qui fondent à 8°,5. — *Acide sulfurique trihydraté* ($SO^3.3HO$). C'est le second hydrate que l'acide monohydraté forme avec l'eau. — *Ether sulfurique*. Autrefois l'éther vinique. V. ÉTHER. — *Éther sulfurique normal* ou *sulfate d'éthyle* ($C^4H^5O^4S = C^4H^5O.SO^3$). Éther obtenu en faisant réagir l'acide sulfurique anhydre sur l'*éther ordinaire anhydre*. Neutre, oléagineux, incolore, de saveur âcre et brûlante, odeur de menthe poivrée. Densité, 1,20. Se décompose à 130° et au contact de l'eau. — *Limonade sulfurique*. V. LIMONADE *minérale*.

SULFUROÏDE. adj. et s. Qui a de l'analogie avec le soufre. V. MÉTALLOÏDE.

SULFUROSE. s. f. V. GLAIRINE.

SUMAC. s. m. [*Rhus*, L., ῥοῦς, all. et angl. *Sumach*, it. *sommacco*, esp. *zumaque*]. Genre de plantes de la famille des térébinthacées anacardiées. — *Sumac des corroyeurs* (*Rhus coriaria*, L.). Arbrisseau de l'Europe méridionale, dont les feuilles ont été employées comme astringentes et fébrifuges. — *Sumax vénéneux* (*Rhus toxicodendron*, L.). Arbrisseau de l'Amérique dont les feuilles contiennent un suc très âcre, vénéneux et assez corrosif pour que son contact avec la peau détermine une éruption pustuleuse. Les émanations mêmes du sumac sont dangereuses : il paraît qu'il ne s'en dégage pendant le jour que de l'azote, mais qu'après le coucher du soleil il laisse exhaler du gaz hydrogène carboné, mêlé à un principe âcre et volatil. Cependant les feuilles fraîches du *sumac vénéneux* et celles du *lierre du Canada* (*Rhus radicans*, L.), qui n'est qu'une variété de la même espèce, ont été préconisées contre les dartres et les paralysies. — Le *Rhus capallina*, L., ou *sumac ailé*, fournit une résine analogue au copal, mais d'une qualité inférieure. — Le *Rhus vernix*, L. (ou *vernicifera*, de Candolle), donne le vernis du Japon, et sert à préparer la laque. — Le bois de *Rhus Cotinus*, L. est connu en teinture sous le nom de *fustel*. — *Sumac de Virginie* ou *amarante* (*Rhus typhina*, L.). Il donne des pannicules de petits fruits rouges, velus, acidules. Son écorce sert au tannage.

SUMBUL. s. m. Racine d'une plante ombellifère de la Perse (*Angelica moschata*, Wiggers, *Hyalolœna Severzovii*, Regel et Herder, *Sumbulus moschatus*, Lungershausen) dont on extrait une résine ayant l'aspect d'une masse blanchâtre, transparente, analogue à l'ambre, se ramollissant par la pression entre les doigts, brûlant sans résidu, de goût acide, d'odeur aromatique. Cette résine est employée en Russie, comme stimulant, du système nerveux en particulier, dans les fièvres adynamiques, la dysenterie asthénique, le choléra, etc., à la dose de 2 1/2 à 15 centigr. trois ou quatre fois par jour, en pilules, avec addition d'opium au besoin. Les préparations sont 1° *Teinture de résine de sumbul*. Résine, 1 partie ; alcool concentré, 5 parties. Dose de 10 à 20 gouttes. — 2° *Sirop de résine de sumbul*. Résine, 0,40 pour 30 grammes de sirop. Une petite cuillerée, une à quatre fois par jour. — 3° *Pastilles de résine de sumbul*. Résine de sumbul, 4 gram. ; alcool rectifié, 8 gram. ; essence de menthe poivrée, 5 gouttes ; sucre blanc, 40 gram.

SUMBULIQUE ou **SUMBULOLIQUE.** adj. — *Acide sumbulique*. Acide cristallisable retiré du sumbul (Reinsch), identique à l'acide angélique.

SUPERBE. adj. et s. m. [*superbus*, orgueilleux ; it. *superbo*]. Nom donné au muscle droit supérieur, ou releveur de l'œil, qui entre en action lorsque cet organe exprime l'orgueil.

SUPÈRE. adj. [*superus*, qui est en haut ; all. *oberständig*, angl. *superior*, esp. *supero*]. Se dit, en botanique, du calice quand il s'insère au-dessus de l'ovaire, auquel il est soudé par sa base ; de l'ovaire, lorsqu'il est libre dans l'intérieur de la fleur ; de la radicule, quand, la gaine étant périspermée, la radicule vient aboutir à la superficie de l'amande.

SUPERFÉCONDATION ou **SUPERIMPRÉGNATION.** s. f. Fécondation successive de deux ovules *appartenant à la même période d'ovulation*, produite dans un espace de temps très court par des rapprochements sexuels exercés à différentes reprises par le même individu ou par des individus différents. La preuve de cette fécondation successive est donnée par les faits d'une négresse, qui, ayant eu des rapports avec un nègre et un blanc, accouche d'un enfant nègre et d'un enfant mulâtre, ou d'une femme blanche, qui, dans ces conditions, met au monde un enfant blanc et un mulâtre. La superfécondation est hors de doute, contrairement à la *superfœtation*.

SUPERFOETATION. s. f. [*superfœtatio*, de *super*, sur, et *fœtus*, enfant ; ἐπικύησις, all. *Ueberschwangerung*, angl. *superfetation*, it. *superfetazione*, esp. *superfetacion*]. Fécondation successive de deux ovules *appartenant à deux périodes différentes d'évolution*, produite à des intervalles plus ou moins éloignés. La superfœtation, si elle existe, est donc bien distincte de la *superfécondation* ; mais son existence est loin d'être prouvée. Il faut, en effet, pour qu'elle ait lieu, que l'ovulation persiste après le début de la grossesse, et se manifeste au moins une fois, fait généralement contesté. Aussi la possibilité de la superfœtation doit-elle être rejetée jusqu'à ce que la preuve directe en ait été donnée.

SUPÉRIEUR, EURE. adj. [*superior*, all. *ober*, angl. *superior*, *upper*, it. *superiore*, esp. *superior*]. — *Membres supérieurs* (*partes superiores*, τὰ ἀνωτέρω). Synonyme de *membres thoraciques*, en parlant de l'homme. Cette synonymie ne peut être appliquée en parlant des animaux, dont les membres sont les uns thoraciques, les autres abdominaux, sans être supérieurs ou inférieurs.

SUPÉROVARIÉ, ÉE. adj. [de *super*, au-dessus, et *ovarium*, ovaire ; esp. *superovariado*]. Se dit d'une plante dont l'ovaire est supère.

SUPERPOSITIF, IVE. adj. [*superpositivus*]. — *Préfloraison superpositive*. Celle dans laquelle les pièces de la corolle ou du calice s'appliquent les unes sur les autres.

SUPERPOSITION. s. f. — *Jonction par superposition*. V. SUTURE.

SUPERPURGATION. s. f. [*superpurgatio*, de *super*, au delà, et *purgare*, purger ; ὑπερκάθαρσις, all. *übermässige Abführung*, it. *superpurgazione*]. Purgation excessive, causée par des substances trop irritantes ou données à contretemps.

SUPERSÉCRÉTION. s. f. [de *super*, indiquant excès, et *sécrétion*]. Synonyme d'*hypersécrétion*, auquel il devrait être préféré.

SUPERSTITION. s. f. [*superstitio*, all. *Aberglaube*, angl. *superstition*, it. *superstizione*, esp. *supersticion*] — *Superstition médicale* (Pidoux). Croyance erronée dans l'action mystérieuse des remèdes de la part de beaucoup de malades et de médecins qui méconnaissent la manière d'agir des médicaments et sont conduits à en faire abus. V. ERREURS *médicales* et PRÉJUGÉ.

SUPERUTRICULAIRE. adj. — *Génération superutriculaire*. Nom donné par Mirbel aux deux modes de génération des cellules, dits : 1° par *gemmation*, et 2° par *bourgeonnement* ou *propagule*.

SUPERVOLUTIF, IVE. adj. [*supervolutivus*]. Se dit de la *préfoliation* dans laquelle les feuilles ont un côté roulé sur lui-même, et enveloppé dans l'autre côté

SUPINATEUR. adj. et s. m. [de *supinus*, couché à la renverse ; all. *Zurückbeugemuskel*, angl. *supinator*, it. *supinatore*, esp. *supinador*]. Nom donné aux muscles qui portent l'avant-bras et la main en dehors, de manière que la face antérieure de celle-ci devienne supérieure. — *Supinateur* (*court*). Muscle (*épicondylo-radial*, Ch.) qui s'étend du ligament latéral externe de l'articulation du coude et du quart supérieur du bord externe du cubitus, au tiers supérieur des faces antérieure, postérieure et externe du radius. — *Supinateur* (*long*). Muscle (*huméro-sus-radial*, Ch.) qui s'étend du tiers inférieur du bord extorne de l'humérus à l'extrémité inférieure du radius, au-dessus de l'apophyse styloïde.

SUPINATION. s. f. [*supinatio*, de *supinus*, couché à la renverse ; ὑπτιότης, all. *Zuruckbeugung*, angl. *supination* it. *supinazione*, esp. *supinacion*]. Mouvement que les muscles supinateurs font exécuter à l'avant-bras et à la main. V. SUPINATEUR. = En pathologie, décubitus sur le dos, attitude dans laquelle le malade est couché à la renverse sur son lit, la tête jetée en arrière, les bras et les jambes étendus : c'est le signe d'une grande faiblesse.

SUPPÉDANÉ. s. m. [de *sub*, sous, et *peda*, plante du pied ; en latin, *suppedaneum* veut dire marchepied] Cataplasme préparé pour la plante des pieds.

SUPPORTEUR. s. m. — *Supporteur abdominal* (Bourjeaurd). Appareil destiné à soutenir l'abdomen dont les parois sont distendues ou relâchées accidentellement. Il est formé de bandes ou rubans à base de caoutchouc vulcanisé, qui lui donne sa propriété élastique. = Nom de divers appareils prothétiques destinés à faciliter l'usage des membres malades ou blessés.

SUPPOSITOIRE. s. m. [*suppositorium*, de *supponere*, placer au-dessous; βάλανος, all. *Stuhlzapfchen*, angl. *suppository*, it. *suppositorio*, esp. *supositorio*]. Substance médicamenteuse solide, en forme de cône long, qu'on introduit dans l'anus, soit pour provoquer les évacuations intestinales, soit pour agir comme adoucissante, soit pour faire absorber par le rectum des substances, poudres, extraits, etc., insolubles dans les corps gras, qu'on y incorpore, et qui varient avec l'effet cherché. Le savon, le suif, le beurre de cacao, le miel, sont les substances le plus communément employées pour la préparation des suppositoires. Lorsqu'on emploie le savon, la seule préparation est de le tailler dans la forme convenable. Quant au beurre de cacao et au suif, il faut les faire liquéfier par la chaleur et les couler ensuite dans un cornet de carte. Si l'on se sert de miel épaissi par des poudres médicamenteuses, on lui donne la forme indiquée ci-dessus en le roulant entre les doigts, ou bien on le cuit fortement et on le coule dans un moule huilé. Le poids maximum d'un suppositoire est de 5 gram. ordinairement il est de 3 à 4 gram. Pour la préparation des suppositoires au beurre de cacao, il est bon, surtout en été, d'ajouter 1/10 de cire blanche qui en prévient le ramollissement. — *Suppositoire d'aloës.* Aloès en poudre, 5 gram.; beurre de cacao, 45 gram. On fait fondre le beurre de cacao, et, quand il est suffisamment refroidi, on y mélange l'aloès. On divise en 10 suppositoires, dont chacun renferme 50 centigr. d'aloès. — *Suppositoire d'extrait de ratanhia.* Extrait de ratanhia, 10 gram., beurre de cacao, 40 gram Pour 10 suppositoires, préparés comme ceux d'aloès.

SUPPRESSION s. f. [*suppressio*, ἐπίσχεσις, all. *Verhaltung*, angl. *suppression*, it. *suppressione*, esp. *supresion*]. Suspension d'une évacuation habituelle, continuelle ou périodique, ou d'une affection cutanée dont l'éruption avait déjà commencé *suppression de la menstruation, des hémorroides, des lochies, suppression de la rougeole, de la scarlatine*, etc. — *Suppression d'urine.* Arrêt de la sécrétion de ce liquide, distinct de la *rétention*, dans laquelle l'urine, sécrétée par les reins, s'arrête dans la vessie.

SUPPURATIF, IVE. adj. [*suppuratorius*, all. *Eiterungsmittel*, angl. *suppurative*, it. *suppurativo*, esp. *supurativo*]. Se dit de ce qui facilite la suppuration. — *Inflammation suppurative.* Celle qui est susceptible d'amener la suppuration *inflammation suppurative des amygdales*, etc.

SUPPURATIFS. s. m. pl. Agents qui provoquent ou augmentent la suppuration tels sont les *vésicants* appliqués à plusieurs reprises.

SUPPURATION. s. f. [*suppuratio*, ἐκπύημα, all. *Eiterung*, angl. *suppuration*, it. *suppurazione*, esp. *supuracion*]. Production de *pus*, terminaison fréquente de l'inflammation, qui peut arriver dans presque toutes les phlegmasies des différents systèmes. Cette terminaison de l'inflammation s'annonce par de légers frissons, par la rémission des symptômes locaux, surtout par celle de la douleur, qui, de lancinante et aiguë, devient gravative, et par un sentiment de pesanteur auquel succède bientôt la *fluctuation*, signe caractéristique de la suppuration. Souvent on établit artificiellement une suppuration sur un point quelconque du système cutané, par un séton, un cautère, un vésicatoire, soit pour remplacer une affection cutanée ou un ulcère, soit pour détourner une irritation fixée sur un organe essentiel. V. INFLAMMATION et PUS. — *Suppuration bleue.* Pus séreux coloré en bleu clair ou en vert clair tirant sur le bleu, qui est fourni quelquefois par des plaies en suppuration ou par la surface qu'un vésicatoire a mise à nu. Il donne aux linges à pansement une teinte bleue plus intense que celle du liquide purulent même, parce que le liquide qui vient s'ajouter peu à peu au linge lui abandonne sa matière colorante. Lorsqu'il s'agit d'un vésicatoire, la pseudo-membrane fibrineuse qui est à la surface du derme est colorée en bleu aussi intense que l'est le linge. La matière colorante est soluble dans l'alcool et dans l'eau; elle présente toutes les propriétés de la *biliverdine*, et renferme du fer comme elle: mais elle n'est point une matière végétale, ni un sel de fer. Il ne faut pas confondre d'une manière absolue les suppurations bleues ou verdâtres avec la coloration analogue des pièces à pansement. Celles-ci sont parfois colorées non plus par imbibition d'un liquide bleu ou verdâtre, mais par la production, souvent rapide (8 à 12 heures), d'algues unicellulaires de la famille des palmellées voisines des *Protococcus*, à spores sphériques, larges de 6 à 8 millièmes de millimètre, de coloration verdâtre assez intense. Leur présence peut coexister avec celle de la sérosité colorée par la biliverdine. — *Suppuration des gencives et des alvéoles dentaires.* V. OSTÉOPÉRIOSTÉITE.

SUPPURÉ, ÉE. adj. [*suppuratus*, ἔμπυος]. Se dit d'un organe enflammé qui a donné lieu à la production de pus : *bubon suppuré*, etc.

SUPRA-THORACIQUE. adj. Qui est placé au-dessus du thorax. Se dit en parlant des muscles inspirateurs placés au-dessus du thorax, tels que les scalènes, le sterno-mastoïdien, etc., par opposition avec ceux qui sont *périthoraciques*, et avec ceux qui, situés au-dessous du thorax, sont dits *infra-thoraciques*, tels que le diaphragme.

SURACTIVITÉ. s. f. Activité d'un organe exagérée d'une manière continue ou accidentelle. Se dit de celle des muscles dans certaines professions, des glandes dans certaines conditions morbides, etc.

SURAIGU, UË. adj. V. AIGU.

SURAL, ALE. adj. [*suralis*, de *sura*, le gras de la jambe; it. *surale*]. Qui appartient au gras de la jambe. — *Triceps sural.* Les jumeaux de la jambe et le soléaire considérés comme formant un seul muscle.

SUR-ANGULAIRE. adj. et s. m. Os distinct dans beaucoup d'espèces d'animaux ovipares, faisant partie de la mâchoire inférieure, et placé au-dessus de la portion postérieure dite *angle de la mâchoire*.

SURART ou **SURAT.** s. m. Nom vulgaire de l'acétolé ou de l'infusé de fleurs de sureau.

SURBROMÉTHÉRIDE. s. m. V PARABROMACÉTYLE.

SURCHLORÉTHER. s. m. (C^4Cl^5O). Produit de décomposition de l'oxychloracétyle par le chlore. Solide, cristallin; fond à 69°, bout à 180°.

SURCHLORÉTHÉRIDE. s. m. V. PARACHLORO-ACÉTYLE.

SURCHLORIQUE. adj. V. PERCHLORIQUE.

SURCHROMIQUE. adj. V. PERCHROMIQUE.

SURCILIER, IÈRE. adj. V. SOURCILIER.

SURCOMPOSÉ, ÉE. adj. [all. *vielfachzusammengesetzt*, it. *sopraccomposto*, esp. *sobrecompuesto*]. En botanique, se dit d'une feuille composée dont le pétiole commun se divise en plusieurs pétioles secondaires, avant de porter des folioles.

SURCOSTAL, ALE. adj. [*supra-costalis*, all. *Rippenaufheber*, angl. *supracostalis*, it. *sopraccostale*, esp. *supracostal*]. Qui est au-dessus des côtes. — *Muscles surcostaux.* Faisceaux musculaires, au nombre de douze de chaque côté, étendus obliquement, à la partie postérieure du thorax, de haut en bas, de dedans en dehors, et d'arrière en avant, du sommet de l'apophyse transverse d'une vertèbre au bord supérieur et à la face externe de la côte qui est au-dessous. Ce sont des muscles inspirateurs.

SURCULATION. s. f. V. GEMMATION.

SURDÉCOMPOSÉ, ÉE. adj. Se dit d'une feuille composée dont les pétioles secondaires se sont divisés en pétioles tertiaires.

SURDENT. s. f. [de *sur*, et *dent*, all. *Ueberzahn*, angl. *gagtooth*, *snag*, it. *sopraddente*, esp. *sobrediente*]. Dent surnuméraire. Lorsqu'une dent de la première dentition ne tombe pas, et que la nouvelle pousse à côté, la dent qui persiste et qui est seulement déviée est une *surdent*. = En vétérinaire, *surdents*, irrégularités formées par l'usure défectueuse des dents molaires.

SURDI-MUTISME. s. m. La surdi-mutité.

SURDI-MUTITÉ. s. f. [all. *Taubstummheit*, angl. *deaf-dumbness*, it. *sordo-mutezza*] Privation de la parole par suite d'une surdité congénitale. Ce n'est pas parce que leur langue ou leurs organes vocaux sont mal conformés que les sourds-muets sont privés de la parole ; c'est la privation du sens de l'ouïe qui, en les mettant dans l'impossibilité de recueillir les éléments du langage, est la cause de cette infirmité. Dans les cas de surdi-mutité qui ne comportent pas la privation absolue de l'ouïe, la lésion organique est cependant telle, que le retour de la perception auditive normale est impossible. Que des restes d'audition permettent à l'enfant d'entendre certains bruits, qu'il soit sensible à des vibrations sonores, qu'il paraisse gagner quelque chose à ces exercices d'audition longtemps continués, il faudra toujours reconnaître, parce que cela est démontré par l'expérience, que le sourd-muet gardera son infirmité et que tout espoir d'appartenir un jour à la classe des *entendants-parlants* n'est fondé sur rien de solide. Ainsi il importe, quand on veut tenter quelque moyen curatif de la surdi-mutité, de rechercher avec soin à quelle espèce de surdi-mutité l'on a affaire. On sait que jusqu'ici les prétendues guérisons de sourds-muets ne sont qu'illusion ou tromperie ; que l'ignorance crédule a bien voulu accepter comme vraies des histoires sans réalité ; que ces sortes de miracles n'ont jamais été accompagnés de témoignages authentiques venant de personnes capables de constater la surdi-mutité. On offre à l'admiration publique des sourds-muets incomplets, ayant parlé jusqu'à trois ou quatre ans et même plus, conservant l'habitude du langage dont ils ont possédé le mécanisme, et l'on attribue à un traitement les résultats d'une éducation dans laquelle la médecine n'a eu aucune part. L'Institution des sourds et muets de Paris est pleine d'enfants sur lesquels on a essayé une multitude de moyens, qui portent sur le cou, aux tempes, sur les régions mastoïdiennes, des traces non équivoques de l'énergie des procédés mis en usage, et aucun d'eux n'en a jamais retiré le moindre bénéfice.

SURDITÉ. s. f. [*surditas*, *cophosis*, κωφότης, all. *Taubheit*, angl. *deafness*, it. *sordità*, esp. *sordera*]. Abolition plus ou moins complète du sens de l'ouïe. La surdité n'est pas une maladie, elle n'est que le symptôme commun à un certain nombre de lésions de l'oreille. Il importe avant tout de savoir en quoi consiste cette lésion, où elle réside, si elle est curable ; en un mot, il faut là, comme partout ailleurs, établir un bon diagnostic, et procéder ensuite d'après la connaissance exacte de la maladie. La surdité peut être l'effet d'une otite aiguë ou chronique, d'une paralysie de la terminaison ou du tronc même du nerf auditif, ou enfin d'un obstacle mécanique qui s'oppose au libre accès des sons, bouchon de cérumen, corps étranger, liquide de l'otorrhée, épaississement du tympan, raideur et immobilité de l'étrier. — *Surdité unilaterale.* Nuit à l'orientation, à la recherche du bruit, et devrait être une cause d'exemption du service militaire (Gellé). — *Surdité à l'école.* Gellé a trouvé 20 à 25 pour 100 d'enfants qui faisaient des erreurs d'inaudition, sur une dictée au tableau faite à des distances de cinq et huit mètres : ces enfants doivent être mis à part, auprès de la chaise du professeur ; et s'ils ne perçoivent juste qu'à trois mètres, leur éducation exige un maître et une salle de cours à part. — *Surdité verbale.* Aphasie dans laquelle le malade entend le son des mots, mais en a perdu le sens, la signification et l'idée qu'ils représentent (Magnan).

SUREAU. s. m. [*Sambucus nigra*, L., all. *Hollunder*, angl. *elder*, it. *sambuco*, esp. *sauco*]. Arbrisseau de la famille des caprifoliacées, dont les fleurs sont employées à l'intérieur, en infusion (5 gram. pour 1 kilogr. d'eau) comme émollientes et diaphorétiques, et à l'extérieur, en lotions et fumigations (30 gram. pour 1 kilogr. d'eau) comme résolutives. On en retire aussi une eau distillée. L'écorce des jeunes branches est purgative. Les baies, presque noires et remplies d'un suc rouge foncé, étaient appelées autrefois dans les pharmacies *grana actes* [de ἀκτῆ, sureau] ; on en prépare un extrait, connu sous le nom de *rob de sureau*, en exprimant leur suc et l'évaporant au bain-marie en consistance de miel épais. A la dose de 4 gram., ce rob agit comme sudorifique . on l'emploie dans la syphilis et contre le rhumatisme chronique. A la dose de 12 à 15 gram., c'est un purgatif assez énergique. — *Huile de sureau.* V. HUILES *médicinales*.

SURELLE. s. f. V. ALLÉLUIA.

SURÉPINEUX, EUSE ou **SUS-ÉPINEUX, EUSE.** adj. [*supra-spinosus*, *supra-spinatus*, it. *sopraspinoso*, esp. *supra-espinoso*]. Qui est au-dessus d'une épine *fosse sus-épineuse de l'omoplate.* — *Ligament surépineux.* On distingue le *ligament surépineux dorso-lombaire*, qui passe sur les apophyses épineuses des vertèbres dorsales et lombaires, depuis la septième cervicale jusqu'à la crête médiane du sacrum, et le *ligament surépineux cervical*, ou *ligament de la nuque*, qui s'étend sur toutes les apophyses épineuses cervicales et s'attache supérieurement à la protubérance occipitale externe. — *Muscle surépineux* ou *sus-épineux* (*petit sus-scapulo-trochitérien*, Ch.). Muscle qui occupe la fosse sus-épineuse de l'omoplate, et va s'attacher par un tendon à la facette supérieure de la grosse tubérosité de l'humérus.

SUREXCITABILITÉ. s. f. Disposition à la surexcitation. — *Surexcitabilité nerveuse.* V. NÉVROSE.

SUREXCITATION. s. m. [all. *Ueberreizung*, angl. *surexciting*, it. *sopra-eccitazione*, esp. *supra-ecitation*]. Surcroît d'excitation ; augmentation de l'action vitale dans un tissu.

SURFACE. s. f. — *Surface du corps humain.* V. PESANTEUR.

SURFUSIBILITÉ. s. f. [de *sur*, et *fusible*]. Qualité de ce qui est extrêmement fusible.

SURFUSION. s. f. État d'un corps qui reste liquide à une température inférieure à celle qui détermine habituellement sa solidification. Ainsi l'eau, qui se solidifie ordinairement à 0°, peut rester liquide à — 10° si elle est purgée d'air et préservée de toute agitation : au moindre ébranlement de sa surface, elle se congèle, et, en même temps, sa température atteint 0°.

SURGEON. s. m. [*surculus*, all. *Stammreis*, angl. *sucker*, it. *rampollo*, esp. *renuevo*]. Branche qui naît du collet de la racine, s'élève dès qu'elle sort de terre, et est susceptible d'être séparée avec une partie de la racine, et de former ainsi un nouvel individu.

SURINAMINE. s. f. [*geoffroyine*, all. *Surinamin*, angl. *surinamine*, it. *surinamina*]. Alcaloïde retiré de l'écorce de geoffrée de Surinam. Blanche, cristallisable, d'un goût fade, soluble dans l'eau bouillante, colorée en violet, puis en bleu foncé, par l'acide nitrique.

SUR-IRRITATION. s. f. [*sopra-irritazione*, esp. *supra-irritacion*]. Irritation exagérée.

SURLANGUE. s. f. Affection épidémique que, pendant les années 1855 et 1856, tandis que le *piétin* régnait sur une grande partie de la Suisse, Beck a vue sévir épidémiquement sur l'homme, et qui présentait de l'analogie avec cette épizootie. Les symptômes de la surlangue sont les phlyctènes, les ulcérations labiales, linguales et unguéales, le ptyalisme, l'engorgement des glandes salivaires, des vaisseaux et des glandes lymphatiques du cou, l'inflammation de la matrice des ongles avec chute de ces parties, la fièvre, la prostration, l'état saburral.

SURLONGE. s. f. V. Longe.

SURMENAGE. s. m. État du bœuf ou du cheval surmenés, et action de surmener un animal. Il n'est pas besoin d'un *agent spécial* pour déterminer les altérations du sang, avec symptômes typhoïdes et autres, que présente l'homme comme les animaux, dans ces conditions. Il suffit que la réparation digestive, puis assimilatrice, ne soit pas en rapport avec la dépense désassimilatrice amenée par le travail, surtout par celui du tissu musculaire ; cet excès désassimilateur est suivi d'une dissociation des principes coagulables, d'où résulte, pour les constituants les moins stables, une décomposition qui précède dans le sang, etc., celle des principes de divers autres tissus, comme du tissu nerveux, c'est-à-dire qui précède la mort qu'elle amène plus ou moins rapidement. Or ces dérangements se constatent, dans les maladies virulentes et infectieuses par exemple, en l'absence de tout *ferment figuré* ou *germe cryptogamique* (Ch. Robin).

SURMENÉ, ÉE. adj. — *Animal surmené.* Se dit d'un animal rendu malade par un exercice trop prolongé. Tel est le cas des bœufs, surtout engraissés et peu habitués à l'exercice, auxquels on fait faire une marche trop longue ; tel est celui des chevaux qui ont couru trop longtemps sans temps d'arrêt ; tel est encore le cas des lièvres, chevreuils, etc., forcés à la course. Le surmenage se manifeste par des symptômes d'abattement, la petitesse du pouls, la fréquence des inspirations, etc. Le repos, les boissons rafraîchissantes, les aliments réparateurs, et parfois la saignée lorsque se manifeste une période de réaction trop violente, favorisent la guérison si le surmenage n'est pas poussé trop loin. Dans le cas contraire, les animaux surmenés au plus haut degré, ou forcés, tombent morts en peu d'instants. Alors la rigidité cadavérique se montre parfois presque instantanément, la putréfaction survient et marche rapidement. Pendant le travail des tissus doués de propriétés de la vie animale, la circulation y est modifiée et la nutrition ralentie ; les pertes moléculaires n'étant pas réparées, l'état de fatigue se manifeste pour disparaître pendant le repos et le sommeil consécutifs, durant lesquels la circulation et la nutrition prennent un haut degré d'activité. Mais, si l'action d'un organe est trop prolongée, la nutrition ne se rétablit plus ou ne se rétablit qu'imparfaitement ; d'où les troubles généraux qui caractérisent le surmenage, et la rapidité de la putréfaction des tissus, dont la réparation moléculaire nutritive avait cessé de se faire ou s'était faite d'une manière anormale.

SURMULET. s. m. V. Mulle.

SUR-OCCIPITAL, ALE. adj. et s. m. Synonyme de *sus-occipital*. — *Osselets sur-occipitaux* (Cuvier). Os distincts de l'occipital chez quelques poissons, placés au-dessus de l'occipital.

SUR-ORBITAIRE. adj. et s. m. — *Cartilage* ou *os sur-orbitaire*, ou *os palpébral*. Pièce fibreuse, cartilagineuse ou osseuse, de la paupière des oiseaux, de quelques crocodiles, des lézards et de quelques serpents, qui répond au *cartilage tarse* des paupières.

SUROS. s. m. [de *sur*, et *os*, all. *Ueberbein*, it. *soprosso*, esp. *sobrehueso*]. En médecine vétérinaire, exostose du canon de devant. Quand le *suros* a une forme allongée, il prend le nom de *fusée*, quand il y a un suros de chaque côté du canon, on le nomme *suros chevillé*.

SUR-OXALATE. s. m. Oxalate avec excès d'acide.

SUROXYDATION. s. f. Opération chimique qui a pour but de combiner un corps avec la plus grande quantité possible d'oxygène.

SUROXYDE. s. m. Synonyme de *peroxyde*.

SUROXYDÉ, ÉE. adj. Qui a subi la suroxydation.

SUROXYGÉNATION. s. f. V. Suroxydation.

SUROXYGÉNÉ, ÉE. adj. V. Suroxydé.

SUROXYGÉNÈSES. s. f. pl. (Baumes). Maladies attribuées à une surabondance d'oxygène dans l'économie.

SURPEAU. s. f. L'épiderme.

SURRÉNAL, ALE. adj. [*supra-renalis*, it. *sopra-renale*, esp. *supra-renal*]. Qui est placé au-dessus des reins. — *Artère surrénale.* V. Capsulaire. — *Capsules* ou *glandes surrénales* [*capsules atrabilaires*, *reins succenturiés* ou *succenturiaux*]. Glandes vasculaires à vésicules closes, ou sans conduits excréteurs, en forme de casque aplati, et appliquées par leur base, concave et tournée en bas, contre l'extrémité supérieure de chaque rein. Leur face antérieure, un peu convexe, présente un sillon ou hile ; la postérieure est aplatie ; le sommet est libre. Leur surface est lisse ou mamelonnée. Leur parenchyme présente une *substance corticale* et une *substance médullaire*. La *substance médullaire* (*atrabilaire*, Bartholin), brune ou bistre, est intérieure ; elle est formée d'une trame de vaisseaux et de nerfs, supportés par un tissu réticulaire très fin. Les intervalles de la trame sont remplis de grandes cellules polyédriques, molles, friables, contenant un ou deux noyaux sphériques, larges de $0^{mm},008$, et remplies, entre le noyau et leur surface, par une grande quantité de granulations graisseuses brunâtres auxquelles est due la teinte foncée. Les cellules sont faciles à écraser, et les noyaux deviennent libres. C'est par ramollissement et rupture naturelle de ces éléments que se forme, après la mort, la *cavité centrale* des capsules qui renferme du sang, des cellules, des noyaux, des granules graisseux et des globules du sang libres. Dans la substance médullaire les veines sont en forme de sinus volumineux à paroi mince, fragile, formant des mailles étroites, polyédriques. Ces vaisseaux deviennent minces, parallèles, à mailles allongées étroites, en pénétrant dans la *substance corticale*, surtout vers la surface de celle-ci. La *substance corticale*, qui est jaunâtre ou rouge jaunâtre et beaucoup plus épaisse que la substance médullaire, est traversée par une fine trame de fibres lamineuses qui s'étendent au dehors jusque dans le tissu lamineux ambiant. Entre ces fibres et les mailles vasculaires étroites de cette substance sont des groupes de grandes cellules à deux ou plusieurs noyaux ronds. Leur substance est très friable ; elle renferme des granules jaunes brillants qui pourtant ne sont pas graisseux. — *Veine surrénale.* V. Capsulaire.

SURSATURATION. s. f. [all. *Uebersättigung*, angl. *supersaturation*]. Action de faire dissoudre à un liquide une quantité de corps qui dépasse celle qui suffit à sa saturation dans les conditions ordinaires. En général, les solutions ainsi obtenues ne peuvent cristalliser que par le contact d'une parcelle solide de la matière dissoute ou d'un corps isomorphe, ou d'un corps irrégulier, ou par l'agitation.

SURSEL. s. m [all. *Uebersalz*, angl. *supersalt*, it. *soprasale*]. Sel qui contient un excès d'acide.

SUR-SEMI-ORBICULAIRE. adj. et s. L'orbiculaire des lèvres (Winslow).

SUR-SPINAL, ALE. adj. et s. Qui est au-dessus de l'épine ou rachis. — *Muscles sur-spinaux.* Les muscles interépineux.

SURSULFATE. s. m. V. Sulfate.

SURSULFOCYANIQUE. adj. — *Acide sursulfocyanique* [all. *Ueberschwefel-cyansäure*]. L'acide hydrobisulfocyanique.

SURTOUT. s. m. — *Surtout ligamenteux*. V. VERTÉBRAL (*Ligament*).

SURVIE. s. f. [all. *Ueberleben*, angl. *outliving*, it. *sopravivere*, esp. *supervivencia*]. En droit et en médecine légale, circonstance qui fait que, dans un événement funeste à un certain nombre d'individus, tel ou tel n'a succombé qu'après tel autre, circonstance d'une grande importance pour la transmission des héritages. Si plusieurs personnes, respectivement appelées à la succession l'une de l'autre, périssent dans un même événement, sans que l'on puisse reconnaître laquelle a péri la première, la loi a décidé que la présomption de survie se déduirait : 1° des circonstances du fait ; 2° à leur défaut, de l'âge ; 3° du sexe des individus. Si ceux-ci avaient moins de quinze ans, le plus âgé est présumé avoir survécu ; s'ils avaient plus de soixante ans, le moins âgé est présumé avoir survécu ; si les uns avaient moins de quinze ans, les autres plus de soixante ans, les premiers sont présumés avoir survécu. Entre quinze et soixante ans, c'est le mâle qui est présumé avoir survécu à égalité d'âge ou si la différence n'excède pas une année (art. 720, 721, 722 du Code civil). La question de survie est encore posée lorsque la mère et l'enfant ont succombé pendant le travail de l'accouchement : quand elle ne peut être résolue par la connaissance des circonstances de l'accouchement ou par l'examen de l'enfant, la mère est présumée avoir survécu. — *Tables de survie*. V. TABLE et VIE. = En physiologie, *survie*, fait consistant en ce que les phénomènes de nutrition, de sécrétion, de mouvement et de névrilité, sur un élément (épithéliums ciliés, spermatozoïdes, etc.), un tissu (muscles, nerfs, etc.), un organe séparé d'un animal ou d'une plante, ou sur l'animal dont la respiration et la circulation viennent de cesser, continuent à se produire comme dans les conditions naturelles, sans différer aucunement de nature. Ils vont en diminuant de netteté, puis cessent dès que se manifeste l'état cadavérique des éléments.

SUS-ACROMIAL, ALE. adj. Qui est au-dessus de l'acromion. — *Nerf sus-acromial*. Rameau du plexus cervical qui se rend à la peau de la portion antérieure et externe de l'épaule et à celle qui recouvre la partie externe de la clavicule.

SUS-CARPIEN, ENNE. adj. Qui est situé sur le carpe. — *Artère sus-carpienne*. La dorsale du carpe.

SUSCEPTIBILITÉ. s. f. [all. *Empfänglichkeit*, angl. *susceptibility*, it. *suscettibilità*, esp. *susceptibilidad*]. Propriété de recevoir les impressions qui déterminent l'exercice des actions organiques : c'est la *sensibilité*, en prenant ce mot dans sa plus grande extension. = Exaltation de la sensibilité physique et morale que l'on observe particulièrement dans les affections nerveuses.

SUS-CHROMIQUE. adj. V. PERCHROMIQUE.

SUS-CLAVICULAIRE. adj. Qui est au-dessus de la clavicule. — *Nerf sus-claviculaire*. Rameau du plexus cervical qui se rend à la peau qui recouvre la partie supérieure du sternum et à celle qui est située au-dessus de la partie moyenne de la clavicule.

SUS-COCCYGIEN, ENNE adj. Qui est au-dessus du coccyx. — *Glande sus-coccygienne*. V. UROPYGIAL.

SUS-DIAPHRAGMATIQUE. adj. V. DIAPHRAGMATIQUE (*Artère*).

SUS-ÉPINEUX, EUSE. adj. V. SUREPINEUX.

SUS-HÉPATIQUE. adj. et s. [*supra-hepaticus*, it. *sopraepatico*]. Qui est situé au-dessus du foie. — *Veines sus-hépatiques*. Les veines qui naissent des lobules du foie et se réunissent en deux ou trois troncs, qui s'ouvrent dans la veine cave abdominale. V. FOIE et PORTE (*Veine*).

SUS-HYOÏDIEN, IENNE. adj. [*supra-hyoideus*, it. *sopraioideo*]. Qui est situé au-dessus de l'os hyoïde. V. COU

SUS-MALLÉOLAIRE. adj. Qui est au-dessus des malléoles. — *Amputation sus-malléolaire*. Amputation du bas de la jambe, immédiatement en dessus des malléoles.

SUS-MAXILLAIRE. adj. [*supramaxillaris*, it. *soppramascellare*]. Qui est au-dessus de la mâchoire. — *Os sus-maxillaire*. V. MAXILLAIRE (*Os*) *supérieur*.

SUS-MAXILLO-LABIAL. adj. et s. m. V. CANIN, ÉLÉVATEUR *commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure*, et ÉLÉVATEUR *propre de la lèvre supérieure*.

SUS-MAXILLO-NASAL. adj. V. TRANSVERSAL *du nez*.

SUS-MÉNINGIEN, IENNE. adj. Qui est au-dessus des méninges, entre la dure-mère et l'os. — *Céphalématome sus-méningien*. V. CÉPHALÉMATOME *interne*.

SUS-MÉTACARPO-LATÉRI-PHALANGIEN. adj. et s. m. (Dumas). Nom donné aux muscles interosseux dorsaux de la main.

SUS-MÉTATARSIEN, IENNE. adj. [*supra-metatarsianus*]. Qui est situé sur le métatarse. — *Artère sus-métatarsienne*. La dorsale du métatarse.

SUS-MÉTATARSO-LATERI-PHALANGIEN. adj. s. m. (Dumas). Nom donné aux muscles interosseux dorsaux du pied.

SUS-OCCIPITAL, ALE. adj. et. s. Qui est au-dessus de l'occiput. — *Os sus-occipital* [*occipital supérieur*, *interpariétal* de Cuvier]. Pièce de la voûte du crâne formant un os distinct sur divers reptiles et poissons ; elle siège au-dessus de l'occipital.

SUS-ŒSOPHAGIEN, IENNE. adj. Qui est situé au-dessus de l'œsophage. Se dit surtout en parlant de certains ganglions nerveux chez les annelés.

SUS-OMBILICAL, ALE. adj. Qui est au-dessus de l'ombilic. Se dit de certaines hernies, etc.

SUS-OPTICO-PHÉNI-SCLÉROTICIEN. adj. et s. m. Le *droit supérieur de l'œil*.

SUS-ORBITAIRE. adj. [*supra-orbitalis*, *supra-orbitarius*]. Qui est situé au-dessus de l'orbite. — *Trou sus-orbitaire*. Trou, ou échancrure complétée par un ligament, que présente l'arcade orbitaire à l'union de son tiers interne avec les deux tiers externes, et qui donne passage à l'*artère sus-orbitaire*, *frontale externe* ou *sourcilière*, branche de l'ophtalmique qui remonte sur le front et s'y distribue ; cette artère fournit quelquefois les artères ciliaires antérieures. V. SURORBITAIRE.

SUSPENDRE. v. a. — *Suspendre un cheval*. Le soutenir en l'air, dans certaines opérations, quelquefois pour le ferrer, quelquefois aussi, dans certaines maladies, pour l'empêcher de rester couché.

SUSPENDU, UE. adj. [*suspensus*, all. *hängend*]. Se dit de la graine ou de l'ovule attachés à un podosperme et inclinés vers la base de la loge.

SUSPENSEUR. adj. et s. m. [*suspensor*, κρεμαστὴρ, angl. *suspensory*]. V. SUSPENSOIR. — *Filament suspenseur* ou *suspenseur*. V. PREEMBRYON. — *Ligaments suspenseurs*. Faisceaux ligamenteux qui soutiennent certains organes : tels sont le *ligament suspenseur du testicule*, *du foie*, *de la verge*. — *Ligament suspenseur de l'humérus*. Le ligament *coraco-huméral*.

SUSPENSION. s. f. En médecine légale, *mort par suspension*. V. STRANGULATION. = On dit d'une matière qu'elle est *en suspension* dans un liquide, quand elle est réduite en fines particules qui restent dans le liquide sans s'élever à sa surface ni tomber au fond, en raison de leur petitesse, et du faible degré de leur densité qui se rapproche de celle du véhicule. Tels sont les globules du lait, du chyle, etc., dans le sérum de ces humeurs, les globules du sang dans le plasma, les particules minérales dans les eaux qu'elles troublent, etc.

SUSPENSOIR ou **SUSPENSOIRE**. s. m. [all. *Suspensorium*, angl. *suspensor*, it. *suspensorio*, esp. *suspensorio*]. Bandage destiné à soutenir le scrotum chez les individus affectés de quelque maladie du testicule, du cordon testiculaire ou des bourses. C'est une sorte de poche de toile cousue supérieurement à une ceinture, dont la partie inférieure, plus étroite, est terminée par deux sous-cuisses. Vers le milieu de cette poche est un trou pour laisser passer le pénis (V. Bandage, p. 16, fig. 30 : 1, le pénis ; 2, le scrotum, logé dans la poche du suspensoir ; 3, le bord supérieur de la poche cousu à la bande qui fait le tour des reins). — *Suspensoir des mamelles*. Sorte de poche à peu près analogue au suspensoir du scrotum, mais en sens inverse, c'est-à-dire cousue sur une ceinture par sa partie inférieure, et surmontée de deux bandes destinées à passer sur les épaules, à se croiser derrière elles et à aller se fixer à la partie postérieure de la ceinture. V. Supporteur.

SUSPIRIEUX, EUSE. adj. [*suspiriosus*, all. *stöhnend*, it. *sospiroso*, esp. *suspiroso*]. Se dit de la respiration, lorsqu'elle produit le bruit qui constitue le soupir.

SUS-PLANTAIRE. adj. V. Métatarso-phalangien.

SUS-PUBIEN, IENNE. adj. et s. [*supra-pubianus*]. Qui est au-dessus du pubis. — *Anneau sus-pubien*. L'anneau inguinal externe. — *Artère sus-pubienne*. L'artère épigastrique. — *Cordons sus-pubiens*. Nom donné aux ligaments ronds de la matrice. — *Nerf sus-pubien* [*nerf fémoro-génital, génito-crural, honteux externe, inguinal interne*]. Branche du plexus lombaire qui se divise en deux rameaux au-dessus du ligament de Fallope. Son *rameau génital* pénètre dans l'orifice postérieur du canal inguinal, traverse ce canal et sort par l'orifice cutané pour se distribuer à la peau du pubis et du scrotum chez l'homme et des grandes lèvres chez la femme. En traversant le canal inguinal il donne des filets au muscle crémaster. Son *rameau crural* suit la direction de l'artère iliaque externe, pénètre dans le canal crural et se divise en rameaux très déliés, qui se perdent dans la peau de la partie supérieure et interne de la cuisse.

SUS-PUBIO-FÉMORAL. adj. V. Pectiné.

SUS-RECTAL, ALE. adj. Qui siège au-dessus du rectum : *entéro-hémorragie sus-rectale*.

SUS-SCAPULAIRE. adj. et s. Qui est au-dessus du scapulaire. — *Artère sus-scapulaire*. Branche de la sous-clavière qui donne des rameaux aux muscles trapèze, sus et sous-épineux. — *Muscle sus-scapulaire supérieur*. Le muscle sus-épineux. — *Muscle sus-scapulaire inférieur*. Le muscle sous-épineux.

SUS-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. adj. et s. m. V. Rond (*Petit*), Sous-épineux et Sur-épineux.

SUS-SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. et s. m. — *Appendice sus-sphénoïdal*. V. Pituitaire.

SUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. adj. et s. m. Le muscle surépineux.

SUS-TARSIEN, IENNE. adj. [*supratarseus*]. Qui est situé sur le tarse. — *Artère sus-tarsienne*. La dorsale du tarse.

SUSTENTATION. s. f. [*sustentatio*, all. *Ernährung*, it. *sostentazione*, esp. *sustentacion*]. Action de donner des aliments ou des médicaments susceptibles de soutenir les forces d'une manière temporaire ou permanente, à la suite d'un accident ou durant une convalescence. — *Base de sustentation* [de *sustentare*, soutenir, supporter]. L'espace compris entre les extrémités des deux pieds pendant la station verticale.

SUSURRUS. s. m. Mot latin employé en pathologie pour désigner un murmure particulier qu'on entend dans certaines tumeurs anévrysmales, avec ou sans coïncidence du bruit de souffle, avec ou sans frémissement de la tumeur. Les tumeurs érectiles, certaines tumeurs des os ou de l'ovaire très riches en vaisseaux, l'anévrysme artério-veineux, l'anévrysme faux consécutif, peuvent faire entendre ce bruit.

SUTURAIRE. adj. [*suturarius*]. En botanique, se dit d'une partie garnie d'une suture.

SUTURAL, ALE. adj. [de *sutura*, suture ; all. et angl. *sutural*, it. *suturale*, esp. *sutural*]. Qui a rapport aux sutures. — En botanique, *déhiscence suturale d'un péricarpe*, celle qui se fait le long d'une suture.

SUTURE. s. f. [de *sutura*, couture, dérivé de *suo*, je couds ; ῥαφή, all. *Naht*, angl. *suture*, it. et esp. *sutura*]. En botanique, *suture*, ligne, généralement peu saillante, d'un fruit, qui indique le point où une rupture doit avoir lieu, ligne qu'on a comparée aux lignes saillantes des linges qui ont été réunis par une couture. = En anatomie, mode d'articulation propre aux os du crâne et de la face. Schoultz a distingué dans le crâne sept formes de *suture* : 1° la *diatrypèse*, où un des os présente une série de trous dans lesquels pénètrent des saillies de l'autre os ; ce sont des boutons passés dans leurs boutonnières : exemple, le frontal et le sphénoïde ; 2° la *prosapothlipse*, où un os se trouve serré entre deux parties de son voisin : exemple, le lacrymal dans une fissure du maxillaire ; 3° l'*ankyrisme*, où un os s'accroche par une apophyse à un autre comme l'ancre s'attache au fond : exemple, la conque et le palatin au maxillaire ; 4° l'articulation *écailleuse* ; 5° la *suture par cellules* : exemple, l'ethmoïde avec ses voisins ; 6° la *scolopsie*, où des saillies en forme de chevilles joignent deux os : exemple, le frontal et l'apophyse nasale du maxillaire ; 7° la *cylindrose*, où une lame osseuse se roule sur elle-même pour former un canal et puis une suture. = En chirurgie, opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie pour en obtenir la réunion. 1° *Suture entrecoupée, suture à points séparés*. Une aiguille courbe, armée d'un fil de grosseur et de nature variables, traverse successivement l'une des lèvres de la plaie du dehors en dedans, l'autre lèvre de dedans en dehors, entraînant avec elle le cordon qui va servir à la suture. Selon l'épaisseur des tissus et la grandeur de la

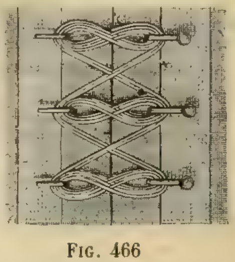
Fig. 466

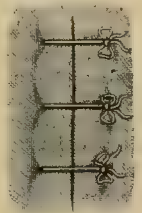
Fig. 467.

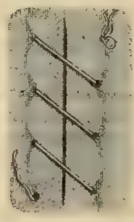
Fig. 468.

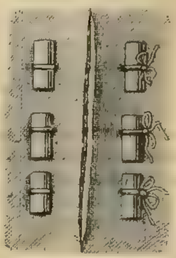
Fig. 469.

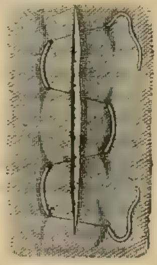
Fig. 470.

solution de continiuté, les anses de fil sont placées à une distance plus ou moins grande l'une de l'autre, et des bords de la plaie. Quand elles sont toutes posées, le chirurgien, saisissant les chefs de chaque anse, les assujettit sur un des côtés (fig. 467) par un nœud simple, double, ou par une rosette, pendant qu'un aide maintient en contact les surfaces cimentées. La constriction doit être suffisante pour assurer le rapprochement des lèvres de la plaie; elle ne doit pas être assez forte pour amener l'ulcération et la section des tissus. — 2° *Suture enchevillée, empennée, emplumée.* L'aiguille, armée d'un fil doublé, laisse dans les tissus, au lieu d'une anse simple, une anse double, dont le plein se trouve sur un des côtés de la plaie et dont les deux chefs sont du côté opposé. On place ainsi des fils, en nombre variable avec la longueur de la perte de substance, mais toujours plus éloignés l'un de l'autre et plus distants des bords de la plaie que dans la suture entrecoupée. Tous les fils placés, on prend deux tuyaux de plume, deux morceaux de bougie ou des sondes en gomme élastique, deux rouleaux de sparadrap, etc., un peu plus grands que la plaie. On engage un de ces tuyaux dans les boucles formées par les deux chefs des fils, sur l'un des côtés de la plaie, et tirant sur les extrémités des fils, on l'applique sur la peau, parallèlement à la lèvre correspondante de la solution de continuité. Le second tuyau est placé de l'autre côté de la perte de substance, entre les chefs redoublés des anses de fil, et sur ce tuyau (fig. 469) on assujettit ces chefs par une rosette ou un double nœud, en exerçant une traction suffisante pour mettre en contact les surfaces cimentées. Ce mode de suture convient pour l'affrontement des plaies profondes, il permet une action puissante et n'expose pas autant que les précédents à la section des tissus. Au lieu d'aiguilles courbes ordinaires, à chas terminal, il est plus commode pour placer les fils de se servir d'une aiguille de Réverdin. Portée sur un manche fixé et solide, l'aiguille à lame lancéolaire, à bords acérés, présente sur un de ses côtés une encoche ouverte vers le talon et destinée à retourner le fil de la suture. Avec cette aiguille fermée on traverse successivement de droite à gauche les lèvres adossées de la plaie, puis on place le milieu du lien dans l'encoche latérale que le déplacement d'un petit bouton a fait ouvrir. Un déplacement du bouton en sens contraire ferme l'encoche, et en retirant l'instrument, de gauche à droite, l'aiguille entraîne et laisse dans son trajet une anse de fil, simple ou double, suivant qu'on l'a désiré. La manœuvre est simple, rapide, et convient aux lacs de toute nature. — 3° *Suture entortillée.* Elle se pratique avec des épingles fines, solides, non trop flexibles (épingles à insectes), qui traversent les deux lèvres de la plaie, à une distance plus ou moins considérable de ses bords. Leur tête fait saillie d'un côté, leur pointe du côté opposé (fig. 466). Avec un fil ciré, on rapproche les lèvres de la plaie, en décrivant autour de la tête et de la pointe de chaque épingle des 8 de chiffre qui servent à les assujettir. Le fil, conduit d'une épingle à l'autre, maintient dans leur intervalle l'affrontement obtenu et forme avec le sang et les sécrétions qui s'y concrètent une croûte protectrice qui favorise la réunion immédiate. Avec des ciseaux forts on enlève la pointe des épingles, puis sous leurs extrémités on fait glisser une bandelette huilée ou une bandelette de sparadrap qui met la peau à l'abri des piqûres. Après quatre ou cinq jours, on enlève les épingles, en ayant soin de respecter les fils qui protègent les lignes cicatricielles, et restent en place jusqu'à ce qu'ils se détachent spontanément. — 4° *Suture à points passés.* Elle est très rarement employée. Avec une aiguille ordinaire, munie d'un fil de soie simple et ciré, le chirurgien, tenant rapprochées les lèvres de la plaie, à l'une de ses extrémités, les traverse toutes les deux, abandonnant un long chef de fil du côté de l'entrée, ou l'arrêtant en ce point par un nœud. Il reporte alors l'aiguille à une distance convenable du trou de sortie, du même côté de la solution de continuité (fig. 470), et traverse de nouveau ses lèvres recolées, perpendiculairement à son grand axe ou un peu obliquement, mais en sens inverse du premier point, c'est-à-dire de gauche à droite si celui-ci avait été fait de droite à gauche, ou inversement. Il tire sur le fil pour bien accoler les bords. Le troisième point est fait dans le même sens que le premier, mais en sens inverse du second, comme le montre la figure, et l'on continue ainsi jusqu'à l'extrémité opposée de la plaie. Le fil y est fixé par un nœud, ou, laissé libre, il est attaché dans le voisinage. — 5° *Suture en surjet ou du pelletier.* Avec une aiguille ordinaire, le chirurgien, tenant ou faisant tenir rapprochées les lèvres de la plaie, les traverse toutes deux, à l'une de ses extrémités, de gauche à droite ou inversement, abandonnant un long chef du fil du côté de l'entrée en l'arrêtant en ce point par un nœud. Tirant sur l'aiguille pour tendre les fils, il vient les reporter du côté de la plaie où il est entré la première fois, à une distance convenable, et de nouveau il traverse ses lèvres accolées, dans le même sens que pour le premier point, non perpendiculairement, mais un peu obliquement par rapport à la ligne de réunion, de façon que le trou de sortie soit toujours un peu plus bas que le trou d'entrée. De même pour les autres points. Dans ce mode de suture, le fil passe alternativement (fig. 468) au-dessus et au-dessous des ligaments, faisant ce qu'en couture on appelle un *surjet*. Le dernier point est fini par un nœud au trou de sortie, où les deux chefs du fil sont réunis. — 6° *Suture à anse de Ledran.* Elle consiste à rapprocher les bords de la plaie comme sont rapprochés par un cordon les bords d'entrée d'une bourse. On ne s'en sert plus aujourd'hui. — ***Fils employés pour les sutures.*** Les fils de chanvre et de lin sont à peu près abandonnés en raison des difficultés qu'on éprouve à les rendre aseptiques. Les fils métalliques, le catgut, le crin de cheval, la soie, tous rendus aseptiques par une préparation convenable, sont actuellement préférés. Les fils de soie, le crin de cheval, le fil d'argent, sont peu irritants pour les tissus. Les premiers conviennent mieux pour les sutures superficielles, les seconds pour les sutures profondes. Avec les fils métalliques il n'est pas possible d'arrêter les points de suture par un nœud simple ou double. On se contente de tordre les chefs, ou mieux on les fixe à l'aide d'un bouton perforé que traversent les chefs et qu'on aplatit avec une pince (Bozemann). On peut également les enrouler sur une plaque métallique ou sur un petit treuil d'ivoire. Les fils de soie phéniqués et le catgut peuvent être abandonnés dans les tissus, les chefs étant coupés au ras d'un double nœud (*sutures perdues*). Les premiers s'enkystent, les seconds sont résorbés et disparaissent après quelques jours. Indépendamment de ces méthodes générales de suture, il est un grand nombre de sutures *spéciales* qui ne conviennent qu'à la réunion de certaines parties.

SUTURER. v. a. D'après divers écrits chirurgicaux modernes, pratiquer une suture.

SUTUREUR. s. m. [*passe-fil*]. Instrument destiné à placer des points de suture dans les parties profondes (staphylorrhaphie, fistules vésico-vaginales) (Cintrat).

SWARTZIÉES. s. f, pl. Tribu de la famille des légumineuses.

SWEDIAUR. [Médecin autrichien, 1748-1824]. — *Cataplasme de Swediaur.* V. CATAPLASME. — *Poudre de Swediaur.* V. POUDRE *cathartique*.

SWIÉTÉNIE. s. f. [*Swietenia*]. Genre de plantes cédréacées, dont deux espèces ont des écorces fébrifuges : ce sont le *Swietenia febrifuga*, Roxb., de l'Inde, et le *Swietenia mahagoni*, L., arbre des Antilles qui fournit le bois d'acajou.

SYCÉPHALIENS. s. m. pl. [de σὺν, ensemble, et κεφαλὴ, tête] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Famille de monstres chez lesquels il y a fusion de deux têtes, en sorte que l'analyse seule peut tracer les limites entre l'un et l'autre des sujets, et déterminer la part de chacun d'eux dans la composition de la double tête.

SYCOMORE. s. m. [*Ficus sycomorus*, L.]. Arbre de la famille des morées, qui croît en Egypte et en Asie Mineure, et dont les fruits sont comestibles. — *Faux sycomore*. V. Érable.

SYCONE. s. m. [*syconus*, de σῦκον, figure ; angl. *sycon*, it. *sicona*, esp. *sycona*]. Mode d'inflorescence constitué par un capitule dont les bords s'élèvent et se rapprochent au sommet, et qui, après la fécondation, devient charnue (*figue*).

SYCOSE. s. f., ou **SYCOSIS** s. m. [*sycosis*, de σῦκον, figue ; all. *Feigwarzenflechte*, angl. *sycosis*, it. *sicosi*, esp. *sicosis ; dartre pustuleuse*, *mentagre* d'Alibert]. Maladie des follicules pileux caractérisée par l'éruption successive de petites pustules acuminées, semblables à celles de la couperose, éparses ou disposées en groupes sur le menton, les lèvres, les régions sous-maxillaires et les parties latérales de la face. Le plus souvent le sycosis est causé par le développement d'un cryptogame parasite, le *Trichophyton tonsurans*, dans les poils de la barbe : c'est le *sycosis parasitaire* [all. *parasitäre Bartfinne*], lequel prend le nom de *mentagre* lorsqu'il siège au menton. L'éruption est précédée de cuisson, de tension, et même de douleurs vives, lancinantes, dans la partie affectée ; la peau rougit et se tuméfie ; puis on voit apparaître à l'insertion des poils des pustules petites, acuminées, blanchâtres ou jaunâtres, qui, au bout de quelques jours, crèvent ou sont déchirées par les ongles ; quelquefois le pus, au lieu de s'échapper à l'extérieur, se dessèche dans la pustule elle-même. Des croûtes jaunâtres, ordinairement isolées, couvrent les bulbes des follicules ; ou il se forme une croûte unique, très adhérente, qui devient brunâtre ou noirâtre. Parfois, au lieu de pustules, on voit apparaître à la base des poils des taches plus ou moins saillantes, rougeâtres ou brunâtres, tuberculeuses, recouvertes par de légères spasmes épidermiques (*sycosis tuberculeux*). La propagation de l'inflammation aux diverses couches de la peau et aux aréoles adipeuses du derme détermine la tuméfaction des parties atteintes, surtout aux lèvres et au menton. Les bulbes pileux participent à l'inflammation, les poils se détachent avec une grande facilité, à la moindre traction, deviennent jaune cendré, blanchâtres, s'atrophient, et tombent d'eux-mêmes : à ces altérations se joint un état fongueux des follicules pileux, qui saignent à la moindre pression : l'alopécie du menton et des joues peut alors devenir permanente. Le traitement du sycosis parasitaire est celui des autres altérations que cause la présence du même cryptogame. V. Trichophyton. — Il existe une autre variété de sycosis, *sycosis non parasitaire*, *acme sycosis* [all. *Bartfinne*], qui, comme la variété parasitaire, est une inflammation des bulbes pileux, se manifestant aussi par une éruption papuleuse, pustuleuse ou tuberculeuse ; mais ici il n'existe aucun parasite à la racine du poil, et, si celui-ci s'altère et tombe, c'est à une période avancée de la maladie, par suite de l'exsudation purulente qui s'est faite dans le bulbe enflammé, et non dès le début, par une altération primitive et spéciale. Cette variété, plus rare, en France du moins, que la précédente (le contraire paraît avoir lieu en Allemagne), est en somme une forme d'acné spéciale aux parties velues de la face et du cou. — *Sycosis ciliaire*. V. Blépharite *ciliaire*.

SYDENHAM. [Médecin anglais, 1624-1689]. — *Décoction de Sydenham*. V. Décoction.

SYLLEPSOLOGIE. s. f. [de σύλληψις, conception, et λόγος, traité]. Traité de la conception de l'embryon (Schurig).

SYLLOGISME. s. m. V. Logique.

SYLPHION ou **SYLPHIUM.** Écrit à tort au lieu de Silphion.

SYLVANÉS. (Aveyron). — *Eau ferrugineuse*. + 30°. Bains.

SYLVESTRE. adj. — *Gaz sylvestre*. V. Carbonique.

SYLVIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la *scissure de Sylvius*. — *Artère sylvienne*. V. Cérébral.

SYLVIQUE. adj. — *Acide sylvique* ($C^{40}H^{30}O^{4}$). Acide résineux découvert dans la colophane par Unverborben et dont les propriétés ne sont pas indiquées de la même façon par tous les chimistes. Il est solide, cristallisable, soluble dans l'acide acétique, l'essence de térébenthine, l'éther ; son point de fusion est diversement fixé.

SYLVIUS. [Médecin français, 1492-1555]. — *Aqueduc de Sylvius*. V. Aqueduc. — *Scissure de Silvius*. V. Scissure.

SYMBLÉPHARON. s. m. [*symblépharum*, de σὺν, avec, et βλέφαρον, paupière ; all. et angl. *Symblefarum*, it. *simblefarosi*, esp. *simblefaron*]. Adhérence des paupières avec le globe de l'œil, habituellement consécutive à une brûlure ou à une ulcération, rarement congénitale. Cette adhérence, bornée ordinairement à la paupière supérieure, étendue quelquefois aux deux, est dite *complète* ou *générale* lorsqu'elle occupe toute la face antérieure de l'œil, *incomplète* ou *partielle* dans le cas contraire ; *médiate*, quand elle est formée par des brides celluleuses ou membraneuses, *immédiate* quand le tissu même de la paupières est intimement uni à la surface antérieure du globe oculaire. Le *symblépharon* diffère de l'*ankyloblépharon* en ce que, dans celui-ci, les paupières adhèrent entre elles, et non avec le globe de l'œil. Lorsque l'adhérence consiste en une simple bride, on peut la détruire en écartant autant que possible les paupières du globe de l'œil, et sectionnant la bride avec un bistouri glissé à plat sous ces voiles membraneux ou à l'aide de ciseaux. On empêche ensuite que les adhérences ne se reforment pendant la cicatrisation, en interposant entre les parties divisées un corps étranger (tel qu'un anneau ou un corps gras). Lorsque l'adhérence est médiate et très étendue, la guérison est plus difficile à obtenir : on peut avoir recours à divers procédés opératoires dont le plus simple consiste à traverser les parties soudées avec une aiguille courbe entrainant un fil de plomb dont on serre de temps à autre les extrémités ; la constriction du fil opère la section des adhérences, qu'on peut achever avec des ciseaux.

SYMBOLE. s. m. [*symbolum*, σύμβολον, all. et angl. *Symbol*, it. et esp. *symbolo*]. — *Symbole chimique*. Nom donné aux lettres initiales par lesquelles, pour abréger, on désigne les corps élémentaires, dans les formules chimiques. V. Elément et Notation.

SYMÈLE. s. m. [de σὺν, avec, et μέλος, membre]. Monstre chez lequel les deux membres abdominaux sont réunis, presque complets, et terminés par un pied double dont la plante est tournée en avant.

SYMÉLIENS. s. m. pl. [de σὺν, avec, ensemble, et μέλος, membre] (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre caractérisés par la fusion médiane des deux membres d'une même paire.

SYMÉTRIE. s. f.]*symmetria*, συμμετρία, de σὺν, avec, ensemble, et μέτρον, mesure ; all. *Symmetrie*, *Ebenmass*, angl. *symmetry*, it. *simmetria*, esp. *simetria*]. En botanique, *symétrie florale*, la disposition relative des différents verticelles de la fleur. — *Axe de symétrie*. La droite géométrique suivant laquelle les plans de symétrie se coupent au centre de la fleur. — *Plan de symétrie*. Tout plan qui partage la fleur en deux moitiés symétriques. Quand il n'y a qu'un plan, la symétrie est *binaire* (labiées, solanées) ; quand il y en a plusieurs, la symétrie est *rayonnée* (géraniacées, coriariées). = En zoologie, il y a, comme en botanique, un ou plusieurs plans de symétrie : la symétrie binaire appartient aux vertébrés et aux articulés ; la symétrie rayonnée, aux échinodermes. = En anatomie, régularité de forme que présentent la plupart des organes impairs de l'économie, organes dont une des moitiés latérales ressemble presque toujours exactement à l'autre moitié. — Ressemblance parfaite que présentent entre eux les organes pairs situés, l'un à droite, l'autre à gauche de la ligne médiane. = *Loi de symétrie des cristaux*. Loi sur laquelle repose la théorie du *décroissement des types cristallins* : c'est un cas particulier de la *loi de l'attraction* étudiée sur les corps considérés à l'état moléculaire. La *loi de symétrie*, qui n'est violée que dans le cas d'*hémiédrie*, consiste en ce que, s'il existe une modification sur une partie quelconque d'un cristal, la même modification se présente sur toutes les parties semblables, et, réciproquement, les parties différentes se modifient différemment. On entend par les mots *parties semblables* ou *de même espèce* les angles et les arêtes à la fois égales et formées par la jonction de plans qui font entre eux des angles égaux.

SYMÉTRIQUE. adj. [*symmetricus*, all. *symmetrisch*, *ebenmässig*, angl. *symmetrical*, it. *simmetrico*, esp. *simetrico*]. Se dit, en anatomie, des parties qui ont de la *symétrie*, c'est-à-dire dont les deux moitiés, quand elles sont impaires, sont parfaitement semblables ; ou qui, si elles sont placées l'une à droite et l'autre à gauche de la ligne médiane, présentent une même conformation et une disposition analogue.

SYMPATHIE. s. m. [*sympathia*, *consensus*, συμπάθεια, de σὺν, ensemble, et πάθος, passion, affection ; all. *Sympathie*, *Mitleidenschaft*, angl. *sympathy*, it. et esp. *simpatia*]. Rapport qui existe entre les actions normales ou morbides de deux ou de plusieurs organes plus ou moins éloignés, et qui fait que l'affection de l'un se transmet aux autres. La connaissance des sympathies entre les organes éclaire sur l'étiologie des maladies, sur leur siége, sur le lieu vers lequel on doit diriger les moyens thérapeutiques. C'est en grande partie sur elle qu'est fondée la théorie des révulsions. Physiologiquement les sympathies sont caractérisées par ce fait, qu'un organe étant impressionné, le cerveau ou la moelle réagissent, sans que l'individu en ait conscience : 1° soit sur cet organe ; 2° soit sur un autre organe du même appareil, comme sur la mamelle dans le cas de modification normale de l'utérus ; 3° soit sur un organe de quelque autre appareil, comme dans le cas de modification des sécrétions du foie par suite de lésion du poumon, ou de modification des sécrétions du rein par suite de lésion du foie. Ainsi les sympathies rentrent dans les attributs du système nerveux ; ce sont des *actions réflexes relatives aux organes de la vie végétative*, dans lesquelles une impression non perçue, transmise en général par les nerfs du grand sympathique jusqu'à la moelle épinière, détermine une action motrice involontaire transmise par des tubes nerveux moteurs qui, généralement, appartiennent au grand sympathique, quelquefois aux nerfs de la vie animale. Cette incitation motrice se rend en premier lieu sur les vaisseaux, lesquels sont munis de fibres contractiles, puis sur les conduits excréteurs de tous ordres, enfin sur les viscères creux à parois composées de fibres-cellules et sur le cœur. Comme les actions diastaltiques, ou réflexes proprement dites, de la vie animale, les sympathies sont soumises à des lois invariables qui, pour être moins bien connues que les actes analogues du système nerveux central, n'en sont pas moins constantes. — Une impression morbide transmise, perçue ou non, peut, non seulement susciter une contraction des fibres de la vie animale ou de la vie organique, mais aussi susciter une douleur dans un point éloigné de celui qui, malade, a causé l'impression. Ces phénomènes sont dits de *sensibilité réflexe*. Ainsi la sensibilité générale offre des phénomènes de sympathie, comme la motricité. C'est par un phénomène de cet ordre, avec la moelle épinière comme centre intermédiaire, que les nerfs des articulations établissent entre elles une telle solidarité, que, lorsque les os de l'une sont lésés, on voit une douleur vive être rapportée à une articulation voisine, supérieure ou inférieure, qui n'est point atteinte. Des douleurs ayant le caractère *névralgique* peuvent être ainsi produites loin du testicule, de l'ovaire ou autres organes enflammés ou contus, etc. (*névralgies* et *douleurs reflexes*). — En dehors des sympathies précédentes, proprement dites, il existe un ordre de phénomènes qui, en raison de leur analogie avec elles, en ont été souvent rapprochés sous le nom de *mouvements sympathiques*. Ici le cerveau est le centre d'action de l'acte qui s'accomplit et non point la moelle. L'impression, transmise par un des cinq sens, est perçue ; seulement l'acte consécutif est involontaire, et ne porte plus, comme précédemment, sur des vaisseaux, des tubes excréteurs ou des viscères, mais sur des organes de la vie animale. Toutefois, et c'est là le fait important, la perception par le cerveau étant fatale, l'incitation motrice est involontaire. L'action incitomotrice involontaire, ou du moins fort difficile à dominer, est transmise hors de l'encéphale, tantôt par des nerfs de la vie animale, tantôt par des nerfs de la vie végétative, aux tissus contractiles correspondants. C'est ainsi que ces phénomènes ont pour conséquence les actes dits de *bâillement*, par sympathie ou imitation ; de *vomissement* sympathique à la vue d'un objet qui répugne ; d'*éternuement* à la suite de telle ou telle impression de la pituitaire ; de *toux* à la suite d'une irritation de la muqueuse des voies aériennes, etc.

SYMPATHIQUE. adj. [all. *sympathisch*, angl. *sympathetic*, it. et esp. *simpatico*]. Qui dépend de la sympathie : *apoplexie sympathique*, *bubon sympathique*. — *Affection*, *phénomène sympathique*. Phénomène morbide qui survient dans un organe sans qu'aucune cause morbifique agisse directement sur lui, mais par la réaction d'un autre organe primitivement lésé : ainsi le prurit nasal est un phénomène *sympathique* de la présence des vers dans les intestins, etc. V. SYMPATHIE. — *Nerf grand sympathique* [*système nerveux de la vie organique*, Bichat]. Ensemble du système nerveux ganglionnaire considéré à tort comme formant un système distinct du système nerveux cérébro-spinal, dont il est une dépendance et avec lequel il offre les connexions les plus intimes. Le grand sympathique est constitué par deux cordons nerveux situés le long de la colonne vertébrale, depuis la tête jusqu'au bassin, et présentant sur leur trajet des ganglions nombreux ; ou, si l'on veut, par des ganglions nerveux reliés entre eux par des troncs étendus verticalement de l'un à l'autre ganglion (fig. 471). Supérieurement, chaque cordon du grand sympathique commence dans le crâne par les ganglions ophtalmique, sphéno-palatin, sous-maxillaire, etc. ; inférieurement, il se rapproche de celui du côté opposé auquel il s'unit sur la ligne médiane, au-devant du coccyx, et de cette anastomose résulte une arcade à concavité supérieure, d'où par-

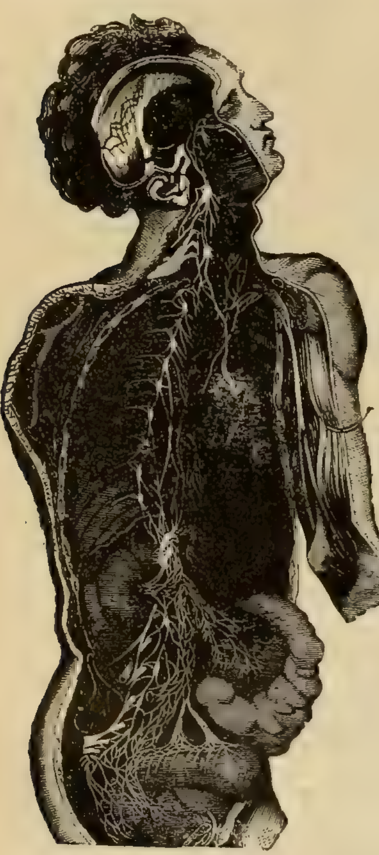

Fig 471

tiraient, d'après Huschka, des rameaux qui aboutiraient à la glande coccygienne, regardée par lui comme formée de cellules nerveuses. Selon Arnold, ces rameaux du sympathique seraient des filets vaso-moteurs accompagnant l'artère sacrée moyenne, dont les rameaux dilatés constitueraient cette glande. Dans ce trajet, le cordon du grand sympathique répond : *au cou*, en avant à la jugulaire interne, en arrière aux muscles prévertébraux, en dedans au pneumogastrique ; *dans le thorax*, le cordon droit passe entre l'artère et la veine sous-clavières, le gauche est parallèle à l'artère sous-clavière et se place en arrière de l'aorte ; *dans l'abdomen*, le cordon droit accompagne la veine cave inférieure, le gauche accompagne l'aorte, en avant du psoas, en arrière du péritoine ; *dans le bassin*, les deux cordons longent les deux côtés du rectum, en avant du muscle pyramidal, jusqu'à leur anastomose sur la ligne médiane. Chaque ganglion du grand sympathique reçoit par son côté externe des *branches afférentes* ou *faisceaux radiculaires* (*rami communicantes*), qui lui viennent de la moelle épinière, au nombre de deux à quatre, par l'intermédiaire des branches antérieures des nerfs rachidiens, dont chacune donne un rameau au ganglion sympathique correspondant et un autre au ganglion situé au-dessus. De chaque ganglion partent des *branches efférentes* multiples, dont les unes (*rameaux externes ou anastomotiques*) se lient à tous les nerfs rachidiens et à beaucoup de nerfs crâniens, dont les autres (*rameaux internes*) se distribuent aux divers organes, qu'elles atteignent immédiatement en suivant le trajet des artères, sur lesquelles elles s'appliquent, ou médiatement après avoir traversé de nouveaux ganglions situés au milieu des plexus que forment ces branches efférentes : celles-ci renferment, en outre, des fibres nerveuses qui font suite aux cellules des ganglions, et des fibres qui, émanées de la moelle épinière, ne font que traverser les ganglions pour se distribuer comme celles qui viennent des cellules ganglionnaires. *Dans le crâne*, les ganglions géniculé, ophtalmique, sphéno-palatin, etc., considérés comme faisant partie du système du grand sympathique, ont pour branches afférentes les anastomoses des nerfs crâniens avec les branches du grand sympathique. *Au cou*, où il existe seulement trois, et quelquefois deux ganglions, les quatre premières paires rachidiennes envoient des branches afférentes au ganglion cervical supérieur, les cinquième et sixième paires en envoient au ganglion cervical moyen, ou, quand celui-ci manque, au tronc nerveux du sympathique lui-même, les septième et huitième au ganglion cervical inférieur. Les branches efférentes de ces ganglions forment ou contribuent à former les plexus carotidien, caverneux, pharyngien, laryngé, etc., et les filets cardiaques, et s'anastomosent avec les huit paires cervicales. *Dans le thorax*, les ganglions sont au nombre de douze, comme les paires nerveuses rachidiennes qui leur fournissent les branches afférentes, et avec lesquelles s'anastomosent leurs branches efférentes : celles-ci constituent, en dedans, les filets œsophagiens, bronchiques, pulmonaires, et les nerfs splanchniques, qui aboutissent aux ganglions semi-lunaires, et contribuent à former le plexus solaire et les plexus auxquels donnent naissance les branches émanées de celui-ci. *Dans l'abdomen*, les ganglions, dits lombaires, au nombre de quatre ou cinq, se rapprochent de la ligne médiane ; leurs branches efférentes forment les plexus lombo-aortique et mésentérique inférieur, et contribuent à former le plexus hypogastrique. *Dans le bassin*, le grand sympathique a quatre ganglions correspondant aux quatre trous sacrés antérieurs, par lesquels arrivent les branches afférentes fournies par les nerfs rachidiens inférieurs; les branches efférentes de ces ganglions concourent à la formation du plexus hypogastrique. — Les ganglions du grand sympathique ont la même structure que les ganglions des nerfs rachidiens (V. Nerveux), sauf que les cellules nerveuses qui sont mélangées aux fibres nerveuses sont plus petites dans les premiers : la plupart des cellules sont bipolaires, les cellules unipolaires et surtout apolaires sont très rares. Le cordon du grand sympathique qui va d'un ganglion à l'autre, et constitue le tronc du nerf, est formé en partie par des fibres analogues à celles du système nerveux de la vie animale, en partie par des fibres de Remak. Enfin les branches efférentes des ganglions, qui vont de ceux-ci aux organes, sont aussi formées par l'association aux tubes nerveux blancs des nerfs de la vie animale de fibres de Remak, qui leur donnent leur couleur grisâtre. Outre les ganglions situés sur le trajet du cordon nerveux du grand sympathique et au milieu des plexus que forment les branches efférentes, ganglions qu'on peut appeler centraux, ce nerf présente, à la terminaison de ses filets dans les organes, des amas de cellules formant des ganglions périphériques, indiqués surtout dans les tuniques de l'intestin et de l'utérus et dans le tissu du cœur. — Les fonctions du grand sympathique se rapportent exclusivement aux actes de la vie végétative. C'est lui qui donne aux organes viscéraux la sensibilité, assez obtuse du reste, qu'ils présentent ; c'est surtout lui qui donne la motricité spéciale à leurs fibres lisses et aux vaisseaux, motricité qui est le point de départ des actions vaso-motrices par lesquelles influe sur la nutrition ; peut-être, en outre, agit-il sur celle-ci par des filets particuliers, trophiques, indépendants des vaso-moteurs (V. VASO-MOTEUR). Quant à la part qu'il faut faire dans ces actions à la moelle épinière, d'où émanent les racines du grand sympathique, et aux ganglions placés sur son trajet, elle est mal élucidée. — *Nerf moyen sympathique.* Le pneumogastrique. — *Nerf petit sympathique.* Ancien nom du nerf facial.

SYMPÉTALIQUE. adj. [*sympetalicus*, de σὺν, avec, ensemble, et πέταλον, pétale , it. et esp. *simpetalico*]. Se dit des étamines lorsque, réunies aux pétales, elles font qu'une corolle polypétale semble monopétale.

SYMPEXION. s. m. [de σύμπηξις, concrétion, συμπήγνυμι, figer, concréter, donner de la consistance] (Ch. Robin). Corps solide, incolore, transparent, peu réfringent, qu'on trouve dans les vésicules closes de la glande thyréoïde à l'état normal et surtout quand elle est hypertrophiée, dans celles de la rate et des ganglions lymphatiques malades, dans les kystes des glandes du corps et du col de l'utérus, et, d'une manière presque constante, dans la prostate et le liquide des vésicules séminales. Ces corps sont arrondis, réguliers, ou à contours sinueux dans la thyréoïde et les kystes de l'utérus ; plus irréguliers et à facettes dans les ganglions lymphatiques et dans la rate. Dans les vésicules séminales leurs formes sont très variées; quelquefois ils y sont si nombreux, qu'ils se touchent et se soudent, de manière à former des masses comme perforées et aréolaires ; là ils englobent quelques spermatozoïdes. Ils sont friables, se brisent en éclats par la pression, après s'être un peu aplatis ; leurs bords sont très pâles, leur masse est homogène ou parsemée de granulations moléculaires grisâtres. Leur composition est azotée, probablement différente d'une région du corps à l'autre. Ils se distinguent facilement, par leur homogénéité, de ceux de la prostate qui offrent des lignes concentriques et régulières.

SYMPHORÈSE. s. f. [συμφόρησις, congestion ; angl. *symphoresis*, esp. *sinforesis*]. La congestion sanguine.

SYMPHYSANDRIE. s. f. [*symphysandria*, de σύμφυσις, réunion, et de ἀνὴρ, mari]. Vingtième classe dans le système de Linné, modifié par Richard. Elle comprend les plantes à fleurs simples, dont les étamines sont symphysandriques, et correspond à la syngénésie monogamie, etc. Exemples : la *balsamine*, la *violette*.

SYMPHYSANDRIQUE. adj. [*symphysandricus*]. Qui a rapport à la symphysandrie.— *Étamines symphysandriques.* Celles qui sont réunies par les anthères et les filets.

SYMPHYSE. s. f. [*symphysis*, σύμφυσις, de σὺν, avec, et φύεσθαι, croître; angl. *symphysis*, it. *sinfisi*, esp. *sinfisis*]. L'ensemble des moyens par lesquels sont assurés les rapports mutuels des os entre eux. — Nom donné particulièrement à certaines articulations, notamment à celles des os du bassin : *symphyse pubienne*, *symphyse sacro-iliaque*. = *Symphyse cardiaque*. Union anormale et intime des deux feuillets du péricarde, produite par des néo-membranes, qui, à la suite d'une péricardite aiguë ou chronique, se sont organisées de manière à former, surtout au niveau de la pointe du cœur, des tractus ou une sorte de coque fibreuse, plus ou moins épaisse, qui nuisent aux mouvements normaux du muscle cardiaque, et le disposent à des altérations consécutives variables. Le diagnostic de cette lésion est souvent difficile, les symptômes fonctionnels n'ayant rien de caractéristique : les signes les plus probants sont la dépression de la région précordiale, le retrait de plusieurs espaces intercostaux correspondant à la systole du cœur et suivi d'un soulèvement du même point au moment de la diastole, la dépression brusque des jugulaires et la pâleur de la face, ainsi que la dépression du creux épigastrique, au moment de la systole. La syncope ou l'asytolie sont les conséquences ordinaires et mortelles de la symphyse cardiaque.

SYMPHYSÉOTOMIE. s. f. [*symphyseotomia, de* σύμφυσις, symphyse, et τομὴ, section : all. *Symphyseotomie*, angl. *symphyseotomy*, it. *sinfisotomia*, esp. *sinfisotomia*] Opération qui consiste à pratiquer la section du fibro-cartilage de la symphyse pubienne. Quand ce fibro-cartilage a été divisé, l'écartement des deux pubis procure au diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal du bassin une ampliation qui est d'environ 5 millimètres par 27 millimètres de cet écartement. La symphyséotomie a été proposée dans les cas où l'étendue du diamètre sacro-pubien est comprise entre les limites extrêmes de 68 à 72 millimètres, et dans ceux où la tête est enclavée au détroit supérieur ou arrêtée au détroit inférieur Il faut attendre que le travail soit commencé et que le col utérin soit dilaté ; il vaut mieux opérer avant qu'après la rupture de la poche des eaux. L'opération consiste, après avoir rasé le pubis et vidé la vessie à l'aide d'une sonde qu'on laisse dans l'urètre, à pratiquer sur la ligne médiane une incision longitudinale qui commence à 4 centimètres au-dessus de la symphyse, se prolonge jusqu'au niveau du clitoris, et divise toutes les parties molles ; puis on coupe le cartilage de haut en bas et on divise le ligament sous-pubien. L'accouchement terminé, on rapproche les pubis l'un de l'autre ; on couvre la plaie de charpie, et l'on fixe un bandage de corps assez serré pour empêcher les os de s'écarter. La symphyséotomie aussi bien que la *pubiotomie* est une opérations fort grave ; il n'y faut recourir que quand les circonstances ne permettent pas de pratiquer l'opération césarienne.

SYMPHYSIE. s. f. [de σύμφυσις, union]. Union des parties qui normalement sont séparées (Breschet).

SYMPHYSIEN, IENNE. adj. [angl. *symphisian*, it. et esp. *sinfisano*]. Qui a rapport à une symphyse. — *Couteau symphysien*. Instrument tranchant avec lequel on pratique la symphyséotomie.

SYMPHYSIOGYNE. adj. [de σύμφυσις, symphyse, et γυνὴ, femelle] (Ach. Richard). Se dit d'une plante dans laquelle les organes femelles sont soudés ensemble.

SYMPIÉZOMÈTRE. s. m. [de συμπιέζειν, comprimer, et μέτρον, mesure] (Adie). Baromètre dans lequel on mesure la pression atmosphérique par les changements de volume qu'éprouve un volume d'air déterminé qui s'y trouve enfermé.

SYMPLECTIQUE. s. m. [*mésotympanique*] (Cuvier). Pièce osseuse de la tête des poissons et des batraciens unissant la mâchoire inférieure aux os de la région tympanique et de l'opercule, et constituée par le *cartilage de Meckel* ossifié.

SYMPLOCARPE. s. m. [*Symplocarpus*, de σύμπλοος, qui navigue ensemble, et ici, associé, et καρπὸς, fruit]. Genre d'aroïdées dont une espèce (*Symplocarpus fœtidus*, Nuttal, *Dracontium fœtidum*, L.), de l'Amérique du Nord, a un rhizome employé comme antispamodique, après avoir été débarrassé par la chaleur de son principe âcre.

SYMPLOCOS. s. m. Genre de plantes styracinées dont une espèce (*Symplocos alstonia*, L'hér.) a des feuilles aromatiques, dont on fait une infusion théiforme en Amérique.

SYMPODE. s. m. [all. *Schein-Axe*] . Stolon composé d'axes de générations différentes, simulant un axe d'une seule pièce.

SYMPODIQUE. adj. Qui présente les caractères du sympode, qui s'y rapporte.

SYMPTOMATIQUE. adj. *denunciativus*, all. *symptomatisch*, angl. *symptomatic*, it. et esp. *sintomatico*]. — *Maladie symptomatique.* Celle qui n'est qu'un symptôme d'une autre affection, et qui, quand celle-ci se termine, cesse elle-même, condition sans laquelle elle constituerait une deutéropathie. Le délire, dans la pleurésie ou la pneumonie, n'est que *symptomatique*. — *Médecine symptomatique* ou *médecine des symptômes*. Méthode de traitement qui consiste à attaquer les symptômes dominants d'une maladie et non la maladie elle-même.

SYMPTOMATOLOGIE. s. f. [*symptomatologia*, de σύμπτωμα, symptôme, et λόγος, discours, traité ; all. *Symptomenlehre*, angl. *symptomatology*, it. et esp. *sintomatologia*]. Partie de la médecine qui traite des symptômes des maladies.

SYMPTÔME. s. m. [*symptoma*, σύμπτωμα, de σὺν, avec, et πίπτω, je tombe ; all. *Symptom, Anzeichen*, angl. *symptom*, it. *sintomo*, esp. *sintoma*]. Modification dans les fonctions indiquant la présence d'une lésion ; phénomène qu'on peut constater du vivant même des malades, qu'il soit sensible pour ceux-ci ou seulement pour le médecin. Tout symptôme est la manifestation d'un dérangement organique avec lequel il est en corrélation, dérangement qui porte sur la constitution de la substance organisée, sur la structure des éléments, sur leur arrangement dans les tissus, la forme des organes, etc. Ainsi chacune des diverses formes de la folie est le symptôme, la manifestation d'un dérangement de la substance cérébrale ou d'un trouble circulatoire encéphalique. C'est par l'ensemble et la succession des *symptômes* qu'on reconnaît la maladie. Les *symptômes* deviennent des *signes* dans l'esprit de l'observateur qui les apprécie. — *Symptômes de symptômes*. Les effets qui résultent des symptômes d'une maladie, mais qui ne sont point essentiellement liés à la maladie elle-même. Ainsi la débilité résultant de la fréquence des évacuations alvines, dans la dysenterie, est un *symptôme de symptômes*.

SYMPTOSE. s. f. [*symptosis*, σύμπτωσις, de συμπίπτειν, tomber ensemble ; all. *Verfall*, angl. *symptosis*, it. *simptosi*]. État d'affaissement du corps ou d'une de ses parties, ou d'un organe en particulier ; atrophie.

SYNADELPHE. s. m. [de σὺν, avec, ensemble, et ἀδελφὸς, frère] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a un tronc unique, mais double dans toutes ses régions, et huit membres, parmi lesquels quatre paraissent être dorsaux et dirigés supérieurement.

SYNANCHE ou **SYNANCIE**. s. f. V. ANGINE.

SYNANTHÉRÉES. s. f. pl. [*synanthereæ*, de σὺν, avec, ensemble, et ἀνθηρὸς, fleuri ; all. *Synantherien*, angl. *synantheria*, it. *sinanterate*, esp. *sinantereas*]. Famille de plantes qui a pour caractères : Cinq étamines à filets distincts, dont les anthères soudées ensemble forment un tube traversé par un style simple que termine un stigmate bifide. Feuilles généralement alternes. Fleurs petites et formant des capitules hémisphériques, ou plus ou moins allongés, qu'on nomme *fleurs composées*, d'où cette famille elle-même avait reçu le nom de *composées*. Chaque capitule est formé d'un réceptacle commun, convexe ou concave (phoranthe ou clinanthe), et d'un involucre commun ; on trouve souvent, à la base de chaque fleur, de petites écailles ou des poils plus ou moins nombreux. Les fleurs formant les capitules sont de deux sortes : les unes sont des *fleurons*, les autres des *demi-fleurons*. Tantôt les capitules se composent uniquement de fleurons (tribu des *flosculeuses*) ; tantôt ils n'ont que des demi-fleurons (*demi-flosculeuses*) ; tantôt leur centre est occupé par des fleurons et leur circonférence par des demi-fleurons (*radiées*). La figure 472 représente la matricaire officinale, type de synanthérée.

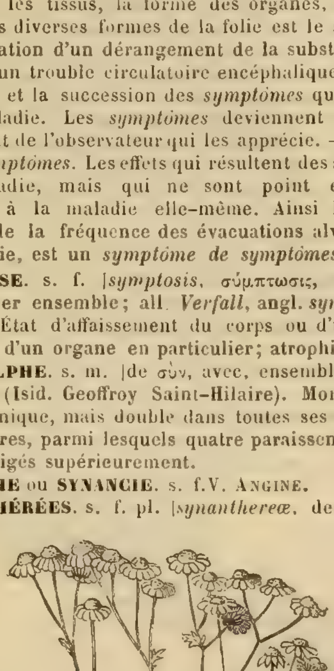

FIG. 472.

SYNANTHÉRIE. s. f. [*synantheria*]. Nom substitué par Richard à celui de *syngénésie* employé par Linné.

SYNANTHÉRINE. s. f. (Clamort-Marquart). L'inuline.

SYNANTHÉRIQUE. adj. [*synanthericus*, all. *synantherisch*, angl. *synantheric*, it. et esp. *sinanterico*]. Se dit des étamines qui ont les anthères réunies.

SYNANTHIES. s. f. pl. [*synanthiæ*, de σὺν, avec, et ἄνθος, fleur]. Monstruosités consistant dans la soudure anomale de fleurs voisines par les enveloppes ou par le support. La fusion est plus ou moins complète ; quelquefois même elle ne s'annonce que par le grand volume de la fleur résultant d'une synanthie.

SYNANTHROSE. s. f. ($C^{24}H^{22}O^{22}$). Sucre de la classe des saccharoses, propre aux tubercules de quelques synanthérées, telles que le dahlia et le grand soleil, où il existe avec de l'inuline et de la glycose (Popp). Amorphe, blanc, déliquescent, très soluble dans l'eau et l'alcool faible, peu dans l'alcool absolu, insoluble dans l'éther ; sans action sur la lumière polarisée ; réduit difficilement le tartrate cupro-potassique.

SYNAPTASE. s. f. [de σὺν, avec, et ἅπτειν, lier, unir]. Synonyme d'*émulsine*.

SYNARTHRODIAL, ALE. adj. [*synarthrodialis*, angl. *synarthrodial*, it. *sinartrodiale*, esp. *sinartrodial*]. Qui a lieu par *synarthrose* : articulation synarthrodiale.

SYNARTHROSE. s. f. [*synarthrosis*, de σὺν, préposition qui indique le rapprochement, et ἄρθρωσις, articulation ; all. *Synarthrose*, angl. *synarthrosis*, it. *sinartrosi*, esp. *sinartrosis*]. Nom donné aux articulations immobiles ou *sutures*. Elles se divisent en : synarthrose dentée ou par engrenage ; écailleuse ou squameuse ; juxtaposition et schindylèse ; gomphose. — *Synarthrose diarthrodiale*. V. AMPHIARTHROSE.

SYNCARPE. s. m. [*syncarpium*, de σὺν, avec, ensemble, et καρπὸς, fruit ; all. *zusammengesetzt*, angl. *syncarpous*, it. *sincarpo*]. Fruit multiple provenant de plusieurs ovaires soudés ensemble. V. SOROSE.

SYNCARPIES. s. f. pl. [*syncarpiæ*, de σὺν, avec, et καρπὸς, fruit]. Monstruosités consistant dans la soudure anormale de deux fruits.

SYNCHITONITIS. s. f. [de σὺν, avec, et χιτὼν, tunique]. Adhérence de la conjonctive.

SYNCHONDROSE. s. f. [*synchondrosis*, de σὺν, avec, et χόνδρος, cartilage ; all. *Synchondrose*, angl. *synchondrosis*, it. *sincondrosi*, esp. *sincondrosis*]. Union de deux os par un cartilage. Telles sont l'articulation du sternum avec les côtes, celle des os pubis entre eux, etc.

SYNCHONDROTOMIE. s. f. [de σὺν, avec, χόνδρος, cartilage, et τομὴ, section ; angl. *synchondrotomy*, it. et esp. *sincondrotomia*]. Section d'une synchondrose ou d'un cartilage interarticulaire. V. SYMPHYSÉOTOMIE.

SYNCHRONE. adj. [*synchronus*, de σὺν, avec, ensemble, et χρόνος, temps ; all. *gleichzeitig*, angl. *synchronous*, it. et esp. *sincrono*]. Synonyme d'*isochrone*, qui est seul usité.

SYNCHRONIQUE. adj. [angl. *synchronic*, it. et esp. *sincronico*]. Se dit des phénomènes qui s'accomplissent en même temps, comme la contraction des deux ventricules, etc.

SYNCHRONISME. s. m. [all. *Gleichzeitigkeit*, angl. *synchronism*, it. et esp. *sincronismo*]. Simultanéité de deux phénomènes, comme celle des pulsations cardiaques et artérielles.

SYNCHYSIS. s. m. [de σύγχυσις, confusion : all. *Synchyse, Glaskörperverflüssigung*, angl. *synchysis*, it. *sinchisi*, esp. *sinchisis*]. Nom donné par les anciens au trouble des humeurs de l'œil dû à la rupture traumatique ou spontanée des tuniques intérieures. — *Synchysis étincelant* (Desmarres) [*spinthéropie* (Sichel)]. Affection non douloureuse de l'œil, caractérisée par la présence de petits points brillants, ressemblant à des étincelles très nombreuses, qui se balancent au fond de l'œil, et sont visibles pendant plusieurs secondes. Chez d'autres sujets, les étincelles retombent derrière l'iris. Lorsque l'œil se meut, elles augmentent de nombre, et tout le fond de l'œil paraît en être parsemé. Ce phénomène est dû au passage de la cholestérine du cristallin à l'état de cristaux lamelleux, qui flottent dans le corps vitré et réfléchissent la lumière. Cette cristallisation peut exister dans le cristallin encore contenu dans sa capsule, et l'étincellement n'apparaît que lorsque la capsule est brisée.

SYNCLONUS. s. m. [de σὺν, avec, et κλόνος, secousse]. Affection convulsive qui est susceptible de gagner les assistants : par exemple, la chorée.

SYNCOPAL, ALE. adj. [all. et angl. *syncopal*, it. *sincopale*, esp. *sincopal*]. Qui a rapport à la syncope. — *Fièvre syncopale*. Fièvre intermittente pernicieuse, caractérisée par des syncopes réitérées.

SYNCOPE. s. f. [*syncope*, συγκοπή, all. *Ohnmacht*, angl. *syncopation, fainting*, it. et esp. *sincope*]. Suspension subite et momentanée de l'action du cœur, avec interruption de la respiration, des sensations et des mouvements volontaires. Le mot *syncope* est regardé par beaucoup d'auteurs comme synonyme de *lipothymie* ou *défaillance ;* d'autres considèrent la lipothymie comme le premier degré de la syncope. Les contractions du cœur devenant rares et faibles et le sang n'arrivant plus au cerveau, l'action de ce dernier organe s'anéantit, faute de son excitant naturel ; et les sensations, la locomotion et la voix, qui sont, ainsi que la respiration, sous la dépendance immédiate de l'encéphale, sont interrompues. La syncope diffère de l'apoplexie et de l'asphyxie par l'ordre dans lequel se succèdent les phénomènes. Dans l'apoplexie, l'action du cerveau est la première interrompue ; dans l'asphyxie, les actes qui se passent dans les poumons sont troublés les premiers. La syncope résulte d'une perte de sang abondante, d'une émotion morale vive, de certaines affections cardiaques ou pulmonaires. Lorsqu'on est appelé auprès d'une personne tombée en syncope, le premier soin doit être de lui placer la tête de niveau avec le tronc, ou même sur un plan inférieur à celui sur lequel le corps repose, pour que, à défaut de l'impulsion cardiaque, le sang artériel coule dans les vaisseaux encéphaliques par son propre poids. Cette position suffit d'ordinaire pour que la connaissance revienne, et que tous les accidents se dissipent avec promptitude. Quand il n'en est pas ainsi, et lorsque la face reste pâle, les carotides battant faiblement, et les veines jugulaires restant à peu près vides, il faut élever les extrémités inférieures et supérieures, de façon à porter vers le cœur, et bientôt vers le cerveau, les petites quantités de sang qui pourraient s'y trouver. C'est surtout dans les grandes hémorragies, dans celles, par exemple, qui suivent l'accouchement, que ce précepte est d'une grande utilité. On emploie en même temps les excitants extérieurs de la peau et des sens, les frictions, les aspersions avec l'eau froide vinaigrée, l'inspiration de l'éther ou des eaux spiritueuses. — *Syncope convulsive par imitation* ou *épidémique*. Elle débute généralement par un peu de vertige, de malaise ou d'étourdissement, comme la syncope ordinaire. Puis vient la perte de connaissance, avec étouffement, spasme œsophagien, etc. Les attaques se répètent une ou plusieurs fois par jour et se terminent par quelques instants de stupeur ou un court sommeil. Parfois la perte de connaissance est complète, d'autres fois le patient entend ce qui se dit autour de lui. Souvent il y a quelques mouvements convulsifs avec ou sans énurésie pendant l'attaque. Cette maladie s'obverve principalement sur les jeunes filles de dix à quinze ans, réunies dans les églises et les écoles aux époques où se multiplient les exercices religieux. L'attaque de l'une d'elles entraîne celle de plusieurs autres personnes. Cette affection disparaît lorsque les enfants rentrent chez leurs parents, mais avec la réapparition des attaques de temps en temps pendant une ou plusieurs semaines. Parfois, après l'isolement, un remède insignifiant donné comme d'une efficacité certaine amène la cessation des attaques sous l'influence de l'idée d'une guérison inévitable (Bouchut). — *Syncope sénile*. Forme de syncope commune chez les vieillards. Le plus souvent il y a peu ou point de prodromes, contrairement à ce qui se passe chez l'adulte, où, dans la plupart des cas, la syncope est annoncée par un état de malaise, des vertiges, des tintements d'oreilles, etc. La lipothymie paraît un peu plus fréquente que la syncope proprement dite. La perte du mouvement consiste dans un simple relâchement du système musculaire, phénomène très peu durable. Dans aucun cas le cœur n'a cessé complètement de battre. La disparition des phénomènes est moins rapide que chez l'adulte. La plupart des sujets restent faibles pendant deux ou trois jours. V. MORT SUBITE.

SYNCRÂNIEN, IENNE. adj. [de σὺν, avec, et κρανίον, crâne ; it. et esp. *sincraniano*]. Se dit de la mâchoire supérieure, parce qu'elle tient de toutes parts au crâne.

SYNCRÉTIQUE. adj. [*syncreticus*, angl. *syncretic*, it et esp. *sincretico*]. Synonyme usité d'*astringent*.

SYNCRÉTISME. s. m. [συγκρητικὸς]. Système de philosophie grecque, qui consistait à fondre ensemble les divers systèmes, et qui, transporté dans la médecine, désigne un éclectisme illogique réunissant et mêlant les vues et les doctrines les plus hétérogènes.

SYNCRÉTISTE. adj. et s. Qui suit la doctrine du syncrétisme.

SYNCRISE. s. f [*syncrisis*, de συγκρίνειν, coaguler, épaissir ; all et angl. *Syncrisis*, it. *sincrisi*, esp. *sincrisis*]. Pour les chimistes anciens, le passage d'un corps liquide à l'état solide, ou coagulation ou solidification de deux liquides mêlés ensemble.

SYNDACTYLIE. s. f. [*palmature*]. Adhérence des doigts entre eux. Ces adhérences sont le plus souvent *congénitales* ; alors les doigts sont réunis par une membrane qui se porte de la face latérale d'un doigt au doigt voisin sur une étendue variable, ou sont complètement enveloppés par les téguments. Quelquefois elles sont *accidentelles*, consécutives aux brûlures ou aux ulcérations de deux doigts voisins, soudés par une membrane cicatricielle plus ou moins lâche. Dans la syndactylie congénitale, il y a avantage à opérer de bonne heure, vers trois ou quatre ans, les plaies se cicatrisent vite à cet âge. L'opération consiste : 1° à séparer les doigts réunis, soit par l'incision de la partie unissante (procédé qui expose à l'hémorragie), soit au moyen d'une anse galvano-caustique passée dans l'interstice des doigts à séparer, soit à l'aide d'un fil de fer passé dans la partie la plus reculée de la membrane et servant d'écraseur; 2° à obtenir la cicatrisation isolée des surfaces et à prévenir de nouvelles adhérences.

SYNDESMIE. s. f. L'union des organes par des ligaments.

SYNDESMITE. s. f. Inflammation des ligaments.

SYNDESMOGRAPHIE. s. f. [*syndesmographia*, de σύνδεσμος, ligament, et γράφειν, décrire; all. *Bänderbechreibung*, angl. *syndesmography*, it. et esp. *sindesmografia*]. Description des ligaments.

SYNDESMOLOGIE. s. f. [*syndesmologia*, de σύνδεσμος, ligament, et λόγος, discours; all. *Bänderlehre*, angl. *syndesmology*, it. et esp. *sindesmologia*]. Traité des ligaments.

SYNDESMO-PHARYNGIEN. adj. [*syndesmo-pharyngeus*, it. *sindesmo-faringico*]. Faisceau charnu qui fait partie du constricteur supérieur du pharynx.

SYNDESMOSE. s. f. [de σύνδεσμος, ligament; all. *Bandgelenk*, *Knochenfügung*, angl. *syndesmosis*, it. *sindesmosi*, esp. *sindesmosis*]. Union des os par le moyen des ligaments; symphyse ligamenteuse.

SYNDESMOTOMIE. s. f. [*syndesmotomia*, de σύνδεσμος, ligament, et τομή, section, dissection; all. *Syndesmotomie*, *Bänderzergliederung*, angl. *syndesmotomy*, it. et esp. *sindesmotomia*]. Dissection des ligaments.

SYNDROME. s. f. [de συνδρομὴ, concours, ce mot, dérivant de συνδρομὴ, doit être fait féminin; all. *Zusammentreffen der Krankheitssymptome*, angl. *syndrome*, it. *sindrome*, esp. *sindroma*]. Nom que les médecins grecs donnaient à des énumérations de symptômes sans rapport obligé à des maladies déterminées. Les *Prénotions de Cos*, dans la Collection hippocratique, contiennent un grand nombre de syndromes, et cette idée de l'antique médecine est encore utilisable de nos jours. En effet, il se rencontre à chaque instant des affections qu'il est difficile de rattacher aux espèces nosologiques connues. Les observations particulières tiennent lieu, jusqu'à un certain point, des syndromes, mais elles sont moins générales, s'appliquent à moins de circonstances. Les syndromes présentent le fait pathologique par un côté moins spécial et moins déterminé. Nos cadres nosologiques n'étant qu'une approximation par rapport à la pathologie réelle, approximation utile à cause de sa généralité, mais par cela même souvent insuffisante, on aurait besoin de quelque chose d'analogue aux *syndromes antiques*, tenant le milieu entre les espèces nosologiques et les observations particulières.

SYNÉCHIE. s. f. [de σὺν, avec, et ἔχειν, être, tenir; all. *Synechie*, *Irisverwachsung*, angl. *synechia*, it. *sinechia*, esp. *sinequia*]. Adhérence de l'iris avec la cornée (*synéchie antérieure*), ou avec la capsule cristalline (*synéckie postérieure*). V. Iritis.

SYNENCÉPHALIEN. adj. et s. V. Sycéphalien.

SYNENCÉPHALOCÈLE. s. f. [de σὺν, avec, et ἐγκεφαλοκήλη, encéphalocèle] (Spring). Hernie cérébrale qui, sur une partie plus ou moins grande de sa surface, a contracté adhérence avec le placenta, le cordon ombilical ou les membranes de l'œuf. — Dans l'*hydrencéphalocèle* [de ὕδωρ, eau, et *encéphalocèle*] la hernie du cerveau est compliquée d'hydropisie ventriculaire, le cerveau est contenu dans une poche pleine de sérosité, communiquant avec l'un ou l'autre ventricule.

SYNERGIE. s. f. [*synergia*, de σὺν, avec, ensemble, et ἔργον, travail; all. *Mitwirkung*, angl. *synergia*, it. et esp. *sinergia*]. Action simultanée, concours d'action entre divers organes dans l'état de santé, ou, dans un sens plus étendu, action simultanée de plusieurs organes, dans l'état de maladie comme dans l'état normal, qui n'est pas l'effet d'une continuité de tissu ou d'une dépendance nécessaire et immédiate, mais concourt pourtant à l'accomplissement régulier d'une fonction, soit volontairement, soit involontairement, sous l'influence d'une impression perçue. *Synergie*, *actions réflexes* ou *diastaltiques*, et *sympathie*, tel est l'ordre dans lequel se classent les *attributs* du *système* nerveux, qui établissent l'harmonie entre les diverses fonctions. C'est cette harmonie et l'équilibre mutuel des propriétés vitales élémentaires maintenues à un degré normal de développement, qui fournissent la notion positive de l'idée vague du *moi* et de la *cénesthésie*, notion si singulièrement altérée lorsque cet équilibre est rompu dans certaines maladies, celles du cerveau surtout. Barthez est le premier qui se soit occupé des synergies et qui les ait nommées. C'est par l'intermédiaire du système nerveux qu'elles s'établissent, comme les mouvements réflexes et les sympathies. Les *synergies* diffèrent des *actes diastaltiques* en ce que, dans ces derniers, il y a *mouvement involontaire* d'organes musculaires de la vie animale ou de la vie organique *après une impression non perçue*, tandis que, dans les synergies, il y a concours régulier de l'action de plusieurs muscles se produisant : *a.* après une détermination ou *acte de la volonté;* tels sont tous les mouvements normaux des membres pour exécuter la marche, le saut, la natation, pour écrire, dessiner, jouer d'un instrument de musique, etc.; *b.* après une *sensation perçue*, *avec* ou *sans intervention de la volonté :* telles sont les contractions des muscles du ventre dans la défécation, l'accouchement, la miction, le vomissement, etc., des muscles du pharynx dans la déglutition, etc. Les *synergies* diffèrent des *sympathies* en ce que, dans ces dernières, ce sont toujours des parties pourvues de fibres-cellules seulement, ou organes de la vie organique, qui se contractent ou se relâchent, *que la sensation soit perçue* (action du froid causant l'inflammation, ou autre modification de la circulation capillaire, etc.), ou *qu'elle ne le soit pas* (évolution du fœtus déterminant le développement de la mamelle, etc.).

SYNERGIQUE. adj. Qui concerne la synergie. — *Mouvements synergiques*. V. Gymnastique *suédoise*.

SYNGENÈSE. s. f. [de σὺν, avec, et γένεσις, engendrement; all. et angl. *Syngenesis*]. Hypothèse qui admettait que tout ce qui vit aurait été créé en même temps. V. Syngénésique.

SYNGENÈSE ou **SYNGÉNÉSIQUE**. adj. [*syngenesicus*, angl. *syngenesian*, it. et esp. *singenesico*]. Se dit des étamines soudées ensemble par les anthères.

SYNGÉNÉSIE. s. f. [*syngenesia*, de σὺν, avec, et γένεσις, génération; all. et angl. *Syngenesia*, it. et esp. *singenesia*] (Linné). Classe contenant les plantes qui ont les étamines réunies par leurs anthères.

SYNGÉNÉSIQUE. adj. Qui se rapporte à la syngenèse ou hypothèse des syngénésistes. — *Théorie de la préformation syngénésique* [*système de l'emboîtement des germes*]. Hypothèse sur la procréation d'après laquelle, à la création de chaque espèce, les germes de tous les individus qui doivent paraître dans la série des temps auraient été créés simultanément et emboîtés les uns dans les autres. la génération serait alors un fait d'évolution des organes préexistants, qui, rompant leur enveloppe pour devenir manifestes après chaque fécondation, contiennent déjà toutes les autres successions d'êtres de cette espèce à venir. V. Épigenèse. — *Anomalie* ou *monstruosité syngénésique, par emboîtement ou par inclusion*. V. Inclusion.

SYNGÉNÉSISTE. s. m. Nom donné aux partisans de l'hypothèse de la syngenèse; ils admettent que la propriété de naître n'existe plus dans l'univers, mais qu'il y a seulement une matière vivante, amorphe ou déjà revêtue de forme, qui contient la raison suffisante de la génération et de toute vie en général. V. ÉPIGENÈSE.

SYNIZÉSIS. s. f. [*synizésis*, συνίζησις, de σὺν, ensemble, et ἵζειν, être assis, mot à mot : conjonction ; all. *Pupillenverschliessung*, angl. *synizesis*, it. *sinizesi*, esp. *sinizesis*]. Occlusion de la pupille produite par une inflammation spontanée ou survenue à la suite de l'opération de la cataracte. — *Synizésis congénitale*. L'oblitération de la pupille par la membrane pupillaire, qui a persisté jusqu'au delà de la naissance. — *Fausse synizésis*. L'obstruction de cette ouverture par une matière étrangère, telle qu'un débris de cataracte, du pus provenant d'un hypopyon, etc.

SYNNÉVROSE. s. f. [de σὺν, avec, et νεῦρον, mot par lequel on désignait indistinctement toutes les parties fibreuses et blanchâtres ; all. *Gelenkband*, *Flechse*, angl. *synneurosis*, it. *sineurosi*, esp. *sinevrosis*]. Synonyme de *syndesmose*.

SYNOPHTHIE. s. f. [de σὺν, avec, et une abréviation de ὀφθαλμὸς, œil]. Anomalie qui consisterait en une soudure des bourgeons entre eux ; d'après Germain de Saint-Pierre, c'est un seul bourgeon qui se subdivise en deux ou plusieurs.

SYNOQUE. s. f. et adj. [*synocha*, de σύνοχος, continu, de σὺν, avec, et ἔχειν, tenir ; all. *synochisches Fieber*, angl. *synocha*, *synochus*, it. *sinoco*, *sinoca*, esp. *sinoco* ; *fievre continente*]. D'une manière générale, toute fièvre qui dure pendant un certain temps, sans intermission et même sans rémission bien marquée. — Quelques auteurs ont décrit comme un type fébrile spécial, sous le nom de *synoque* ou *fièvre synoque*, un ensemble de symptômes légers, accompagnés de fièvre, qui rentrent dans le cadre de la fièvre éphémère ou de l'embarras gastrique fébrile. — La *fièvre inflammatoire* des auteurs modernes est le *synochus imputris* (*synocha*, *synochus simplex*), de Galien, qui appelait *synochus* la maladie nommée depuis *fièvre putride*, *fièvre adynamique*.

SYNORRHIZE. adj. Mot mal formé. V. SYRRHISE.

SYSNOSTÉOGRAPHIE. s. f. [*sysnosteographia*, de σὺν, avec, ensemble, ὀστέον, os, et γράφειν, décrire, all. *Gelenkbeschreibung*, angl. *sysnoteography*, it. et esp. *sisnosteografia*]. Description des articulations et de leurs ligaments.

SYNOSTÉOLOGIE. s. f. [*sysnosteologia*, de σὺν, avec, ensemble, ὀστέον, os, et λόγος, discours ; all. *Gelenklehre*, angl. *sysnosteology*, it. et esp. *sisnosteologia*]. Traité des articulations et de leurs moyens d'union.

SYNOSTÉOTOMIE. s. f. [*synosteotomia*, de σὺν, avec, ὀστέον, os, et τομὴ, section ; all. *Gelenkzerlegung*, angl. *synosteotomy*, it. et esp. *sinosteotomia*]. Préparation anatomique des articulations.

SYNOSTOSE. s. f. [de σὺν, avec, et ὀστέον, os]. Soudure des os les uns avec les autres, des sutures du crâne en particulier. Celle-ci commence, en général, vers l'âge de quarante-cinq ans ; elle peut être retardée beaucoup au delà, ou, au contraire, avancée. Ce fait peut avoir une grande importance en médecine légale. Elle met un terme à l'accroissement de l'encéphale. L'oblitération précoce soude ordinairement les os suivant toute leur épaisseur. La synostose sénile commence par souder çà et là quelques dents de la suture ; fréquemment aussi la soudure des tables vitrées par lesquelles elle débute est déjà achevée, qu'extérieurement on voit encore des endroits intacts. C'est par la partie postérieure de la suture sagittale que commence la synostose ; la lambdoïde et la coronale restent plus longtemps ouvertes (Sauvage).

SYNOTE. s. m. [de σύν, ensemble, et de οὖς, gén. ὠτὸς, oreille] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic commun, avec une tête incomplètement double, offrant d'un côté une face et de l'autre une ou deux oreilles confondues ensemble.

SYNOVIAL, ALE. adj. [angl. *synovial*, it. *sinoviale*, esp. *sinovial*]. Qui a rapport à la synovie. — *Capsules synoviales*. Petits sacs membraneux, sans ouverture, blanchâtres, demi-transparents, minces et mous, formés d'un seul feuillet qui se déploie sur les surfaces des cavités articulaires diarthrodiales (*synoviales articulaires*) et aux endroits où glissent des tendons (*synoviales tendineuses*). Leur tissu est plus dense et moins souple que celui des membranes séreuses, avec lesquelles elles ont de l'analogie. Elles renferment moins de fibres élastiques dans leur trame, qui adhère intimement au tissu qu'elles tapissent. Leur épithélium est à cellules polyédriques plus épaisses et moins larges que dans les séreuses. Elles sont pourvues de vaisseaux très nombreux qui forment un réseau capillaire à mailles arrondies, et de nerfs qui leur donnent une vive sensibilité. Les synoviales s'arrêtent au pourtour des cartilages, en empiétant de un à quelques millimètres seulement sur leur face articulaire. Dans les cas de tumeurs blanches, le tissu spongieux qui se glisse entre les surfaces articulaires, et celui qui se produit entre l'os et le cartilage (d'où soulèvement de celui-ci), sont tous deux de nouvelle génération (V. NÉO-MEMBRANE), et les synoviales ne passent ni au-dessus ni au-dessous du cartilage. Les synoviales s'enfoncent quelquefois profondément entre les faisceaux des capsules et gaines fibreuses, en formant des culs-de-sac ou prolongements de forme variable, qu'on a appelés *follicules synoviaux*. Outre les *synoviales articulaires* et les *synoviales tendineuses*, il existe de petites *bourses synoviales sous-cutanées* (V. BOURSE) interposées entre la peau et certaines parties osseuses ou cartilagineuses saillantes (sur le trochanter, la rotule, l'olécrâne, etc.). Ces trois espèces de membranes constituent le *système synovial*. On a observé des tumeurs épithéliales ou épithéliomas dans les synoviales comme dans les autres membranes séreuses. V. SÉREUX et SYNOVIE. — *Franges synoviales*. Replis des membranes synoviales articulaires, analogues aux appendices épiploïques de l'intestin. Les franges, en raison du grand nombre de vaisseaux qu'elles contiennent, peuvent concourir à la sécrétion de la synovie ; mais elles ne sont pas exclusivement le siège de cette sécrétion, puisqu'on n'en trouve pas dans toutes les articulations. — *Glandes synoviales* ou *de Havers*. Pelotons rougeâtres, situés dans l'intérieur des capsules synoviales, et que cet anatomiste regardait comme des *organes sécréteurs*. Ces prétendues glandes ne sont que des lobules de tissu adipeux riche en capillaires, soulevant la synoviale, surtout au niveau des franges. — *Tissu synovial*. V. SÉREUX. = *Kyste synovial*. V. GANGLION.

SYNOVIE. s. f. [*axungia articulorum*, *unguen articulare*, all. *Gliedwasser*, *Gelenkschmiere*, angl. *synovia*, it. et esp. *sinovia*]. Mot créé par Paracelse pour désigner tantôt, au sens physiologique, la liqueur nutritive de chaque partie, tantôt, au sens pathologique, la maladie des articulations ou même toute autre maladie. = Humeur sécrétée par les synoviales articulaires, en petite quantité à l'état normal, abondamment dans les cas d'hydarthrose. Elle est filante, visqueuse, d'une saveur salée, contenant de l'eau, de la mucosine, du chlorure de sodium, du phosphate de chaux et des carbonates alcalins.

SYNOVINE ou **ARTHROHYDRINE**. s. f (Hünefeld). La mucosine retirée de la synovie.

SYNOVITE. s. f [esp. *sinovitis*]. Inflammation des membranes synoviales. V. ARTHRITE. — *Synovite podo-sesamoidienne*. V. NAVICULAIRE.

SYNSPORÉES. s. f. pl. [de σὺν, avec, et σπορὰ, graine]. Les algues qui se reproduisent par conjugaison, appelées aussi *conjuguées.*

SYNTHÈSE. s. f. [*synthesis*, σύνθεσις, de σύν, avec, et τίθημι, je pose : c'est-à-dire, composition ; all. *Synthèse*, angl. *synthesis*, it *sintesi*, esp. *sintesis*]. Procédé logique opposé à l'analyse. V. INDUCTION et LOGIQUE. = En chimie, opération par laquelle on combine entre eux des corps simples pour former des composés, ou des corps composés pour en former d'autres d'une composition plus complexe. = Réunion des éléments d'un corps composé séparés par l'analyse. On peut réaliser, à l'instar des êtres vivants, et par des voies analogues, la formation de matières organiques, qui, dans les laboratoires comme dans dans les végétaux, s'opère par la réduction de l'eau et de l'acide carbonique. Cette réduction a pour effet, dans les deux cas, de mettre en présence le carbone, l'hydrogène et l'oxygène ; d'où résulte, dans les végétaux comme nos laboratoires, la formation des premiers composés hydrocarbonés. Nous opérons à l'aide de la chaleur et par voie de complication graduelle, tandis que les végétaux opèrent à l'aide de la lumière et semblent atteindre tout d'abord le degré le plus élevé de la synthèse. L'oxyde de carbone, qui est le point de départ de la formation des matières organiques artificielles, et semble être également l'origine de la formation des matières organiques naturelles, résulte de la combustion incomplète du carbone ; il est susceptible de brûler complètement en produisant de l'acide carbonique, et dégage ainsi une certaine quantité de chaleur. D'autre part, l'acide formique renferme les éléments de l'oxyde de carbone unis aux éléments de l'eau, c'est-à-dire d'un corps complètement brûlé. Or, la combustion de l'acide formique dégage beaucoup plus de chaleur que celle de l'oxyde de carbone ; elle en dégage autant que pourrait en produire le carbone contenu dans cet oxyde, s'il n'avait subi aucun commencement de combustion. Il semble donc que dans la production de l'acide formique il se soit accompli un travail inverse de celui qui avait été d'abord effectué par le jeu normal des affinités, lors de la production de l'oxyde de carbone. Si ce résultat était réalisé dans les êtres vivants, on serait porté à invoquer le jeu exceptionnel d'une force nouvelle (*force vitale*) agissant au rebours des affinités. Mais l'acide formique peut être obtenu en associant l'oxyde de carbone aux éléments de l'eau par une synthèse directe et sous l'influence de conditions purement chimiques. Les caractères considérés comme anormaux des matières organiques naturelles se retrouvent donc dans les matières organiques artificielles. En résumé, on combine le carbone et l'hydrogène de façon à reproduire les composés organiques au moyen de l'eau et de l'acide carbonique ; on procède dans cette reproduction d'abord à l'aide de l'oxyde de carbone, puis à l'aide d'un groupement renfermant les trois éléments fondamentaux à équivalents égaux, comme paraissent le faire les végétaux ; on a recours à l'intervention du temps, si prononcée dans les êtres vivants ; enfin, par l'art, on obtient des composés hydrocarbonés doués de propriétés spéciales et qui s'écartent des propriétés ordinaires des composés minéraux, circonstance qui avait paru d'abord rendre nécessaire le concours de la force vitale dans les métamorphoses chimiques des matières organiques (Berthelot). = En chirurgie, réunion de parties divisées : par exemple, des bords d'une plaie ou des fragments d'un os (*synthèse de continuité*) ; ou rapprochement de parties écartées ou déplacées, ainsi que cela a lieu dans les luxations (*synthese de contiguité*).

SYNTHÉTISME. s. m. [all. *Synthetismus*, *synthetisches Verfahren*, angl. *synthetism*, it. et esp. *sintetismo*]. Ensemble des quatre opérations nécessaires pour faire la synthèse, c'est-à-dire pour réduire une fracture et la maintenir réduite : *extension*, *réduction*, *coaptation*, *immobilisation.*

SYNTONINE. s. f. [de σύντονος, contracté ; *musculine*, all. *Syntonin*, *Mushelfibrin*, angl. *syntonine*, it. et esp. *sintonina*]. Substance blanche, gélatiniforme, soluble dans l'acide chlorhydrique très dilué et dans les solutions alcalines très étendues, d'où elle est précipitée par divers sels, mais non par la chaleur. Chauffée pendant quelques minutes à 85° dans l'eau, elle devient insoluble dans l'acide chlorhydrique. Cette substance avait été d'abord extraite de la chair musculaire par Bouchardat et par Liebig, d'où le nom de *syntonine musculaire* ou de *musculine* qui lui avait été donné. On sait actuellement qu'elle peut se former aux dépens de la plupart des matières albuminoïdes traitées par les acides dilués ou les solutions alcalines peu concentrées, et les corps ainsi formés, présentant les caractères généraux précédents, ont reçu le nom générique de *santonine.*

SYNZYGIE. s. f. [*synzygia*, de σὺν, avec, et ζεύγνυμι, je joins]. Point de jonction de deux cotylédons.

SYPHILICOME. s. m. [de *syphilis*, et κομεῖν, soigner]. Nom donné aux hôpitaux et aux dispensaires spécialement destinés au traitement de la syphilis.

SYPHILIDE. s. f. [all. *Syphilide*, angl. *syphilides*, it. et esp. *sifilide*]. Nom donné aux manifestations cutanées de la *syphilis.* Elles ont pour caractères généraux : 1° la *polymorphie* (Hardy), c'est-à-dire qu'on rencontre parfois simultanément, chez un même individu, des taches, des squames, des pustules ; 2° la *coloration* particulière dite *coloration syphilitique*, cuivrée ou maigre de jambon, qui peut se voir sur toute la saillie, comme cela se rencontre si la lésion élémentaire est constituée par une saillie pleine, une papule ou un tubercule ; ou bien seulement à la base, s'il s'agit par exemple de pustules, ou de vésicules, ou d'ulcérations isolées ; ou même simplement au pourtour, si ces dernières lésions sont réunies en groupes ; 3° la *forme*, qui est circulaire ou semi-circulaire, caractère précieux, d'autant plus marqué qu'il s'agit de syphylides apparues à une époque plus tardive de la maladie, mais qu'on peut retrouver dans l'aspect d'éruptions nullement syphilitiques ; 4° l'*absence de douleur*, sauf s'il s'agit de syphilides du cuir chevelu qui sont souvent prurigineuses, ou bien s'il existe une complication comme la gale, l'urticaire ou une lésion de nature herpétique ; 5° l'*aspect des transformations* de la lésion primitive, squames, croûtes, ulcérations, cicatrices. *a.* Les *squames* sont généralement blanchâtres, peu épaisses, mais adhérentes (ce qui les distingue de celles du psoriasis). On donne le nom de *colerette de Biett* au liséré épidermique blanc qui circonscrit les squames et qui est dû au détachement de l'épiderme autour de la lésion. *b.* Les *croûtes* qui recouvrent les lésions syphilitiques ulcérées sont d'un vert noirâtre, sont très adhérentes, et ont une surface inégale qui les a fait comparer à une écaille d'huître. *c.* Les *ulcérations* ont une forme arrondie, des bords taillés à pic, leur fond est d'une teinte grisâtre et recouvert d'un pus fétide sanieux. *d.* Les *cicatrices* des ulcérations sont déprimées à leur centre, la peau qui les recouvre est lisse, très fine et ridée. Leur coloration, violacée au début, devient plus tard d'une teinte blanchâtre. Leur forme retrace d'une manière indélébile la configuration caractéristique de la lésion ulcéreuse syphilitique guérie. — L'apparition des syphilides peut être précédée d'un état fébrile plus ou moins marqué, quelquefois réduit à un simple malaise, parfois entièrement absent. Leur marche est d'ordinaire lente ; elle peut se faire par poussées successives. — On distingue les syphilides en trois ordres : 1° les *syph. précoces*, dont les lésions sont très superficielles, et qui se montrent au moment des accidents secondaires de la syphilis, de trois à dix mois après le chancre ; 2° les *syph. intermédiaires*, déjà plus profondes, qui apparaissent de six mois à deux ans ; 3° les *syph. tardives* qui altèrent profondément le tissu et qui sont contemporaines des accidents tertiaires, de 2 à 15 ou 30 ans. On nomme *syphilides malignes*, des syphilides tertiaires graves se montrant d'une manière hâtive insolite, dès les premiers mois de l'infection syphylitique. — La *classification des syphilides* suivant la lésion anatomique ne peut être qu'indiquée ici. Duhring en décrit 46 espèces. Parmi les formes les plus fréquentes nous signalerons I. Dans les SYPHILIDES PRÉCOCES. 1° la *syph. exanthématique* ou *roséole syphilitique* caractérisée par des taches à peine saillantes, du volume d'une lentille, donnant à la peau un aspect marbré, se montrant principalement sur le tronc, les flancs, à la base de la poitrine, le ventre, les cuisses. Cette éruption est, semble-t-il, d'autant plus persistante qu'elle se montre plus tardivement. Elle éclaire souvent par son apparition le diagnostic, resté douteux, d'une infection ; 2° les *syph. papuleuses* qui ont plusieurs formes : la *syph. lenticulaire*, éruption indolore, souvent contemporaine de la roséole, qui siège surtout à la partie postérieure du cou, sur le tronc, les cuisses, et les bras ; et la *syphilide plate* ou *en plaque*, qui se montre principalement au front, puis sur les épaules et la poitrine, et se termine d'ordinaire par desquamation. Hardy y rattache la forme décrite par Bazin sous le nom de *plaques muqueuses de la peau*, car celles-ci ne s'ulcèrent jamais, n'ont pas d'odeur fétide et se terminent par desquamation ; et la *syph. cornée*, qui ne prend un aspect particulier que par suite de l'épaisseur spéciale de l'épiderme dans les régions où elles se développent, la paume des mains, et la plante des pieds ; 3° les *syph. pustuleuses superficielles*, qui apparaissent au début de la syphilis. Ces petites pustules éphémères siègent d'ordinaire dans le cuir chevelu, elles se recouvrent bientôt d'une croûte entourée d'une tache brune caractéristique ; 4° la *syph. varioliforme*, qui, bien qu'assez rare, est la forme la plus fréquente de syphilides vésiculeuses ; elle apparaît du quatrième au sixième mois, s'accompagne souvent de fièvre, de courbature, d'angine et peut simuler une fièvre éruptive. Mais la lenteur de sa marche, la couleur de l'auréole, la coexistence d'autres accidents, font éviter l'erreur ; 5° les *syph. végétantes* qui peuvent se développer sur la peau et les muqueuses, et présentent trois variétés : *a. syph. granuleuse*, dont les petites saillies inégales, verruqueuses, du volume d'une tête d'épingle, siègent spécialement dans le sillon naso-labial et au menton ; elles ont une coloration gris-terre ou bien cuivrée, et sont disposées en cercle ; *b.* les *excroissances*, aussi nommées *crêtes de coq*, *condylomes*, *choux-fleurs*, qui siègent principalement à l'anus et sur les parties génitales et les aines. lésions qui se rencontrent d'ailleurs chez des individus non syphilitiques, chez les femmes enceintes par exemple ; *c.* les *plaques muqueuses* ou *syph. pustuleuses plates*, ou *papuleuses humides*. Elles peuvent se développer par transformation du chancre *in situ*, ou bien apparaître sur une surface primitivement saine. Ce sont de petites saillies arrondies ou irrégulières, molles, à surface lisse, plane ou convexe, recouverte d'une pellicule fine comme l'épiderme qui recouvre les muqueuses. Cette pellicule s'ulcère facilement. Les bords de la plaque sont nets et peu saillants. La coloration est rosée ou bien d'un rouge vif ; un enduit pultacé recouvre la petite ulcération. Les plaques muqueuses sont le siège d'un suintement d'odeur très fétide qui se concrète en croûtes souvent épaisses, et irrite les parties avoisinantes. Ces plaques sont surtout fréquentes chez les sujets lymphatiques, on les rencontre sur les muqueuses du pourtour des orifices naturels, bouche, anus, organes génitaux, puis aux aisselles, aux orteils, à l'ombilic. Les causes d'irritation locale (malpropreté, tabac) s'opposent à leur guérison, ces plaques récidivent facilement, elles peuvent devenir végétantes. — II. Dans les SYPHILIDES INTERMÉDIAIRES : les *syph. pigmentaires*, *vésiculeuses*, *vésiculeuses eczémateuses*, *vésiculeuses ecthymateuses*, ou *phlyzociées*. L'ecthyma syphilitique se rencontre surtout chez les individus en état de misère physiologique, qui sont débilités par les privations, les excès, l'âge, les fatigues, la dépression morale, l'alcoolisme, la grossesse ou l'allaitement, causes fréquentes des syphilides malignes précoces ; les *syph. squameuses*, en gouttes ou circinées, pouvant prendre le nom de *syph. palmaires* ou *plantaires* d'après leur siège ; les *syph. tuberculeuses* disséminées ou en groupes. formes particulièrement fâcheuses, à cause de leur siège fréquent à la figure, au front et aussi à cause de leurs cicatrices. — III. Dans les SYPHILIDES TARDIVES, contemporaines d'ordinaire des accidents tertiaires de la syphilis, on décrit deux variétés qui ont une marche généralement très lente, et peuvent durer plusieurs années, car les accidents se prolongent par poussées successives : les *syph. pustulo-crustacées* et les *syph. ulcéreuses*. Les croûtes qui les recouvrent sont adhérentes ; elles sont d'un brun verdâtre caractéristique ; au-dessous de ces croûtes on trouve des ulcérations plus ou moins profondes et plus ou moins larges, à bords épais, taillés à pic. La suppuration fétide de ces surfaces est sanieuse et sanguinolente. Lors de la guérison, la cicatrice arrondie, déprimée, d'abord cuivrée, devient blanche avec le temps. Ces lésions sont d'ordinaire peu nombreuses ; elles siègent fréquemment sur les jambes dans la forme *ecthymateuse*, mais dans la forme *impétigineuse* c'est surtout le visage, le cou, le cuir chevelu, le devant de la poitrine qui en sont le siège. La *syph. pustulo-crustacée* peut se transformer en *syph. ulcéreuse serpigineuse*. On voit alors des plaques présentant sur l'un des bords une cicatrice pâle ; plus loin, une cicatrice violacée ; en d'autres points de récents tubercules, ailleurs des pustules, puis enfin des ulcérations à bords taillés à pic, recouvertes ou non d'une croûte verdâtre épaisse en écaille. La *syph ulcéreuse perforante* débute par des tubercules. Elle siège spécialement au visage, et cause dans les tissus, par la profondeur de la destruction, des pertes de substances redoutables ; c'est la forme la plus grave de la syphilis. — Cette classification permet de juger le traitement applicable à chacune des formes ou variétés de syphilides, suivant qu'elles seront précoces, intermédiaires ou tardives. V. SYPHILIS. — *Syphilide verruqueuse*. V. EXDERMOPTOSIS.

SYPHILIGRAPHE, **SYPHILIOGRAPHE** et **SYPHILOGRAPHE**. s. m. [de *syphilis*, et γράφειν, décrire ; all. *Syphilographe*]. Celui qui décrit la syphilis.

SYPHILIGRAPHIE, **SYPHILIOGRAPHIE** et **SYPHILOGRAPHE**. s. f. [de *syphilis*, et γράφειν, décrire]. Description de la syphilis ; traité de la syphilis.

SYPHILIGRAPHIQUE, **SYPHILIOGRAPHIQUE** et **SYPHILOGRAPHIQUE**. adj. Qui concerne la description de la syphilis.

SYPHILIS. s. f. [*lues venerea*, *pudendagra*, *morbus gallicus* ; all. ***syphilis*, *Lustseuche***, angl. ***syphilis*, *venereal** disease*, it. *sifilide*, esp. *sifilis* ; *mal français*, *napolitain*, ***espagnol*; *mal des Allemands*, *des Polonais*, *des chrétiens*, *des*** *Turcs*, etc. ; en France, *mal du saint homme Job*, *de Saint-Merius*, *de Saint-Sement*, *gorre*, *grand'gorre*, *vérole*, *grosse* ***vérole*** ; en Espagne, ***mal curial*, *mal de piedra*, *mal de***

Buas; en Angleterre, *pox*; *Madorrhea* (Benedict), *pudendagra* (Gaspard Torella), *syphilis* (Fracastor, Sauvage, Linné, Cullen, Pinel, Swediaur), *lues venerea* (Fernel, Boerhaave, Astruc). On ne connaît pas l'étymologie de ce mot, qui a été introduit par Fracastor et écrit par lui *syphilis* : on ne peut donc adopter l'orthographe proposée par Bosquillon (*siphilis*) d'après l'étymologie (σίφλος, haïssable) qu'il lui avait plu de donner. Cette orthographe est donnée par Castelli (1746) comme l'une de celles qui étaient adoptées de son temps, ainsi que celle de *siphylis*, auxquelles il préfère *siphlis* d'après l'étymologie précédente. D'autres tirent ce mot de σὺν, avec, et φιλεῖν, aimer). On distingue les lésions *vénériennes* locales de la *syphilis*. Les premières sont la blennorrhagie et le chancre simple; on peut y adjoindre les végétations et l'herpès génital; elles ne donnent pas lieu aux accidents secondaires; elles peuvent se produire sur le même individu d'une façon illimitée. Elles sont de toute antiquité; on les trouve toutes mentionnées dans les auteurs anciens. La syphilis débute par une lésion locale, il est vrai, dite chancre induré ou infectant, mais l'apparition de cette lésion est suivie au bout d'un temps variable de celle de symptômes secondaires. On ne peut avoir la syphilis qu'une fois; il y a pourtant des exceptions, mais elles sont plus rares que la récidive de la variole et d'autres maladies virulentes (*la syphilis ne peut se doubler*, Ricord). On ne rencontre aucune indication précise de la syphilis proprement dite dans les médecins de la Grèce et de Rome, et cela jette le doute sur ce point d'histoire médicale. Longtemps l'opinion commune a été que la syphilis avait été importée d'Amérique; mais, considérant la date du premier retour de Christophe Colomb (1492) et la date de l'explosion des accidents syphilitiques, il est impossible de ne pas reconnaître que, quand même il y aurait eu importation, la communication par le coït n'aurait pas suffi pour propager cette maladie, qui, peu de temps après sa première apparition, se montra d'une manière formidable en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre. Il y eut à ce moment une épidémie de syphilis très violente, épidémie qui paraît tout à fait indépendante de la découverte de l'Amérique et qui se répandit comme toutes les épidémies. De la sorte, on ne peut pas remonter au delà de la fin du XV^e siècle d'une manière certaine pour l'histoire de la syphilis. Toutefois un passage trouvé par Littré dans un médecin du XIII^e siècle, passage qui signale l'infection générale après une lésion contractée par le coït, est favorable à l'opinion qui voudrait reporter plus haut que le XV^e siècle l'origine de la syphilis. Ce qui n'empêcherait pas d'admettre qu'il y ait eu, entre 1490 et 1500, une grave épidémie d'affections syphilitiques. Les premières périodes des éruptions à la face, etc., causées par la morve chronique, ayant une assez grande analogie avec certains accidents secondaires et surtout tertiaires de la syphilis, quelques-uns pensent que cette épidémie a pu coexister avec la morve, qui a dû parfois aussi être très répandue, alors qu'il était encore impossible de distinguer l'une de l'autre ces affections. — *Définition*. La syphilis est une maladie spécifique transmise par contact et par hérédité, caractérisée, à ses différentes périodes, par certains accidents dont l'évolution est subordonnée à l'action du *virus syphilitique* et dont la marche est ordinairement déterminée. Quelle que soit la source d'où elle provienne, elle débute toujours par un chancre infectant qui peut résulter de la contagion, à un individu sain, d'un chancre infectant, d'*un accident secondaire* à forme suppurative, du sang d'un syphilitique à la période secondaire, et peut-être, dans certains cas, de ses sécrétions morbides. La contagion est *immédiate*, a lieu à la suite d'un contact direct entre le syphilitique et l'individu sain; ou elle est *médiate*, se fait au moyen d'un intermédiaire. Les conditions qui doivent être réunies pour que la contagion puisse avoir lieu à la suite des rapports sexuels sont, d'après Clerc, A. Martin et Belhomme : 1° le dépôt du virus syphilitique sur un point de la peau ou des muqueuses; 2° très vraisemblablement, l'existence d'une excoriation, une déchirure quelconque (si facilement produites par le coït, du reste), au point où le virus a été déposé; 3° le fait que l'individu soumis à la contagion n'y soit pas réfractaire, ou bien qu'il n'ait pas ou n'ait pas eu la syphilis soit acquise, soit héréditaire. Le virus syphilitique, introduit dans les tissus, est rapidement absorbé. La période dite d'*incubation* est le temps nécessaire au virus pour pénétrer l'organisme tout entier et pour se reproduire. Le chancre dit *infectant* n'est que la première manifestation apparente de la diathèse syphilitique (Aimé Martin). On divise communément la syphilis en *primitive* et en *constitutionnelle*. On lui donne le nom de *syphilis constitutionnelle*, *consécutive*, *confirmée*, *générale*, quand le virus a déterminé l'infection de l'économie tout entière et produit, au bout d'un certain temps, des accidents généraux de formes et de sièges divers. On divise en outre les manifestations de la syphilis *constitutionnelle* en deux ordres : *symptômes* ou *accidents secondaires*, et *symptômes* ou *accidents tertiaires*. Cette division, fondée sur le siège plus ou moins superficiel des accidents précoces ou tardifs, est moins importante que la première en ce qu'elle n'est pas toujours nettement tranchée; elle ne laisse cependant pas d'avoir une grande valeur, surtout au point de vue de la thérapeutique. On range au nombre des *accidents secondaires*, les douleurs névralgiques, rhumatoïdes, l'alopécie, quelques syphilides, l'altération des muqueuses et l'iritis. Parmi les *accidents tertiaires*, nous trouvons les lésions des tissus sous-cutané et sous-muqueux, celles des tissus fibreux, osseux, parenchymateux (foie, poumons, cerveau), enfin, comme dernier degré, la cachexie syphilitique. — *Étiologie*. Ce n'est que par contagion et par transmission des parents aux enfants que la syphilis s'acquiert et se propage. La diathèse syphilitique reconnaît toujours pour cause, pour point de départ, un ulcère spécifique, le chancre. Cependant les accidents secondaires (plaques muqueuses, etc.) fournissent un pus qui, inoculé avec la lancette à des sujets n'ayant jamais eu la vérole, donne lieu à la production de chancres indurés, etc., puis à la syphilis constitutionnelle avec tous ses accidents caractéristiques. Il n'y a pas de vérole d'emblée, c'est-à-dire par absorption directe du virus sans lésion préalable de l'organe par lequel il a pénétré dans l'économie. Si, dans certains cas, on a pu croire à de pareils faits, c'est que l'observation n'avait pas montré l'ulcère primitif, soit qu'il siégeât dans des lieux insolites, soit qu'il fût, chez la femme, caché dans les replis du vagin ou sur le col de l'utérus. Les malades ont souvent pu laisser passer inaperçu quelque chancre indolent ne siégeant pas sur les parties génitales, puisque, là même, il peut naître et guérir sans éveiller l'attention. — *Siège*. Le chancre se développe partout, sans élection de siège, sur toute la périphérie du corps, sur tout le tégument externe ou interne accessible, et par conséquent sans qu'il y ait besoin, soit pour les parties qui se contagionnent, soit pour celles qui fournissent la matière infectante, de fonctions spéciales ou d'état physiologique particulier; tant qu'il n'est pas cicatrisé, il est inoculable. Les parties qui s'affectent sont celles qui présentent les conditions les plus favorables à des lésions mécaniques, à des éraillures, abrasions ou desquamations de l'épiderme, à des écorchures, à des déchirures, à des solutions de continuité de toute espèce : chez l'homme le limbe du prépuce, le voisinage du frein, les points adhérents de la semi-muqueuse du gland et du prépuce, points qui, n'ayant pas la souplesse des autres régions, se déchirent plus facilement; chez la femme, la fourchette, les points d'insertion des nymphes, les caroncules myrtiformes. — *Chancre.* La première manifestation locale de la diathèse syphilitique est le *chancre infectant* (*chancre huntérien, chancre induré, chancre dur*). Le virus syphilitique est représenté par la sécrétion provenant des chancres indurés, des papules muqueuses et probablement des autres accidents secondaires. Le virus ne se manifeste pas immédiatement par des effets appréciables chez l'individu auquel il a été transmis; après deux ou quatre semaines d'incubation, *une papule se montre au siège inoculé, qui s'ulcère* et donne lieu à un chancre infectant le plus souvent solitaire. Cette *papule* augmente en étendue et en épaisseur, puis s'exulcère en faisant saillie au-dessus de la peau. Les chancres peuvent aussi ne pas présenter la forme de papule, mais directement celle de petite ulcération, comme si la muqueuse avait été éraillée par un *coup d'ongle.* Les bords ne sont pas plus élevés que le fond, qui est excorié et donne lieu à la sécrétion d'une petite quantité de pus sanieux. A la *période dite d'état,* le chancre infectant se présente sous la forme d'une ulcération superficielle à bords inclinés et se raccordant avec le fond ou le plus souvent de niveau avec lui. Cette ulcération est recouverte en partie par une fausse membrane qui, vue à la loupe, a l'apparence du frai de grenouille. Les bords sont d'un rouge vif, la forme de l'ulcération est généralement régulière : elle suppure peu ; il est rarement douloureux et est accompagné 98 fois sur 100 d'une induration à la base . induration élastique, chondroïde, n'ayant aucun des caractères de l'induration inflammatoire. Le chancre induré n'est, à aucune période de son évolution, une affection locale, mais un produit de l'infection générale. La suppuration des ganglions lymphatiques est rare. Leur engorgement n'est pas circonscrit à un seul groupe, mais il rayonne bien au delà et se manifeste non pas accidentellement, mais toujours à une période peu éloignée de la formation du chancre. Le chancre infectant donne aussi lieu quelquefois à des lymphites indurées, mais à très peu de réaction locale.: il a une tendance à la guérison; il s'ulcère peu, se phagédénise et se gangrène rarement; il a une marche régulière. Il est le signe de l'infection générale de l'économie : on voit très souvent, avant sa cicatrisation complète, apparaître les premières manifestations secondaires (roséole, angine). Cet ulcère présente plusieurs variétés de forme et de siège : 1° *Chancre superficiel.* Siégeant le plus souvent sur le prépuce ou le gland chez l'homme, et sur les parois du vagin chez la femme, il a une forme irrégulière plus ou moins arrondie; il est peu profond, s'arrête au derme, et n'intéresse que l'épithélium . on dirait une pêche mûre dont on a enlevé la pellicule. Lorsque l'induration n'affecte que les bords de cette érosion chancreuse, elle est dite *annulaire.* Cette forme peut donner lieu à ce qu'on appelle *ulcus elevatum*, le fond s'élève considérablement, devient fongueux, et forme une espèce de champignon qui sécrète longtemps du pus inoculable, et qui peut, en outre, se transformer sur place en accident secondaire. 2° *Chancre huntérien* ou *induré.* Comme accident local, il est peu grave; il est plus souvent solitaire, indolent, peu inflammatoire. Implanté au milieu de tissus sains, il s'étend peu en surface et gagne plutôt en profondeur; parfois il est régulièrement arrondi et taillé à pic. L'aréole est moins vive, moins rouge que dans les autres espèces, le fond et la marge sont gris, criblés de petits points rougeâtres. Les bords sont durs et n'ont pas de tendance à se décoller; ils tiennent au fond, qui lui-même repose sur une base nettement circonscrite, formée dans les cas types par un noyau assez semblable à la moitié d'un pois cassé implanté dans le tissu sous-cutané, et laissant le tissu du voisinage indemne. Cette induration spécifique est rénitente et donne la sensation que donnerait une petite masse cartilagineuse. En tendant la peau dessus, on remarque une teinte blanchâtre, opaline, semblable à celle du cartilage tarse de la paupière renversée. Dans certains cas, dans ceux surtout où l'ulcération est large, l'induration est tellement mince, qu'elle n'occupe que la surface du fond et est dite *parcheminée.* L'induration arrive ordinairement du cinquième au septième jour, presque jamais après le vingtième. Ce chancre est celui qui se guérit le plus facilement sans médication, en même temps celui qui cesse le plus tôt de fournir du pus inoculable. L'induration peut persister cinq, six, dix mois et plus; son siège est le tissu lamineux sous-muqueux ou sous-cutané. et principalement le réseau lymphatique. Elle est constituée par du tissu fibro-plastique et des cytoblastions. L'induration, après avoir diminué ou même disparu, est très sujette à des récidives; il n'est pas rare de lui voir prendre alors des dimensions plus considérables que celles qu'elle avait tout d'abord. Quand un chancre induré a été diagnostiqué, on peut être certain de syphilis constitutionnelle. L'induration, une fois établie, tend généralement à disparaître, que le malade qui en est porteur soit soumis ou non à un traitement antisyphilitique. Elle se ramollit, avec ce caractère particulier que la consistance diminue en même temps dans toute son épaisseur; puis elle disparaît peu à peu, en ne laissant d'autre trace de son passage qu'une tache d'un violet foncé qui s'efface presque complètement par la suite. — Le *chancre urétral* peut occuper tous les points de ce canal; mais la fosse naviculaire en est le plus souvent le siège. Il simule la blennorrhagie, en donnant lieu à un écoulement; mais cet écoulement est peu abondant, ténu, séreux, rouillé, sanguinolent; la douleur est plus circonscrite dans la miction et l'érection. On peut même, dans certaines circonstances, en palpant le trajet du canal, sentir un point résistant. — On pourrait confondre le chancre infectant, à son début, avec l'herpès; mais l'herpès est toujours multiple, disposé en groupe de vésicules auxquelles succèdent des érosions superficielles, tandis que le chancre infectant est le plus souvent solitaire. L'herpès est une lésion d'abord vésiculeuse, puis ulcéreuse, tandis que le chancre est une lésion plane, relativement sèche, pseudomembraneuse; en outre l'herpès ne s'accompagne jamais d'induration ni d'adénopathies. Un phénomène remarquable et qui vient encore confirmer l'opinion que le chancre infectant n'est que la première manifestation extérieure de la diathèse, c'est l'état général du sujet atteint de cette lésion. Il est rare, en effet, de ne pas constater chez lui une faiblesse inaccoutumée, des palpitations, de la céphalalgie, une décoloration très marquée des téguments, et quelquefois un bruit de souffle dans les carotides ; en un mot les symptômes de la chloro-anémie. — Un des premiers préceptes dans le traitement du chancre, c'est de découvrir l'ulcère, quand cela est possible, afin de pouvoir ainsi plus facilement enlever les croûtes et le pus qui s'amasse dans les replis des muqueuses. Si le pus virulent se produit en abondance, on doit renouveler fréquemment le linge et la charpie, pour laisser le moins longtemps possible la surface de la plaie et les tissus voisins en contact avec ce pus. En moyenne, trois ou quatre pansements par jour suffisent; on absterge l'ulcère avec du vin aromatique ou une solution d'alun concentrée, puis on imbibe un peu de charpie et on l'applique sur le chancre. Les corps gras doivent être proscrits, car ils favorisent la suppuration et par là même les inoculations successives; l'onguent mercuriel, surtout quand il est rance, dispose au phagédénisme. L'alun, l'extrait de Saturne pur ou presque pur et le vin aromatique, sont ce qui détruit le mieux la spécificité de la sécrétion : ils modèrent la suppuration, protègent les tissus sains, en les tannant en quelque sorte et en les empêchant de s'inoculer. Les succédanés du vin aromatique et de l'alun sont : les solutions de tartrate de fer et de potasse, de sulfate de fer, de zinc, de cuivre, etc. Quand la douleur et l'inflammation sont très vives, les opiacés trouvent leur emploi; on suspend le vin aromatique pour le reprendre plus tard, une fois que l'ulcère est revenu à l'état normal. Lorsque se fait la cicatrisation, le bord devient mince, d'une teinte pâle, gris-perle, et finit par reprendre la coloration normale des tissus voisins, le fond se déterge; sa couche grise est d'abord comme transpercée de bourgeons charnus, qui plus tard la remplacent partout et donnent à l'ulcération un aspect granuleux et une teinte rosée de bonne nature. Le pus alors devient moins abondant; il est bien lié, crémeux, louable et cesse d'être inoculable. A mesure que les parties se comblent, l'épiderme se produit de la circonférence au centre. A cette période, le chancre peut subir une transformation sur place et finit par présenter les caractères des papules muqueuses. — *Symptômes* ou *accidents concomitants*. Ce sont : 1° la *lymphangite* ou *angioleucite*. Cette affection est un accident rare. On sent, depuis le chancre jusqu'à la base de la verge, des cordons noueux; le toucher fait reconnaître une espèce de corde dure, moniliforme; il y a ordinairement de l'œdème concomitant; 2° l'*adénopathie*, *bubon syphilitique* ou *ganglion induré* (*engorgement multiple, specifique, polyganglionnaire*). En même temps que le chancre s'indure, se produit dans l'aine un engorgement des ganglions superficiels, qui commence par une simple tension indolente, et passe le plus souvent inaperçu des malades. Cette induration est une hypertrophie simple. C'est un signe plus sûr que l'induration du chancre; car celle-ci peut être nulle, presque nulle, ou passer inaperçue, tandis que l'engorgement ne manque jamais. Il est rare que ce gonflement prenne un grand volume et dépasse celui d'une noisette ou d'une noix. Les ganglions restent communément indolents, durs, rénitents, donnant au toucher une sensation aussi analogue que possible à celle de l'induration spécifique; ils ne se soudent pas entre eux pour former une seule masse, car le tissu cellulaire périphérique ne s'engorge pas; ils sont mobiles sous la peau, qui ne leur adhère pas, et qui ne change ni de couleur, ni de température; ils forment une espèce de *pléiade ganglionnaire*. Ces bubons se terminent presque toujours par une résolution lente, mais complète; ils peuvent cependant quelquefois rester à l'état hypertrophique indéfini. S'ils s'enflamment et suppurent, ce qui est excessivement rare, ils ne fournissent jamais de pus spécifique ou du moins inoculable. Cet engorgement peut servir à indiquer la nature du chancre qui a précédé quand celui-ci a déjà disparu; il est, de même que l'induration, l'indice fatal d'une infection constitutionnelle. — *Accidents secondaires, constitutionnels*, ou *syphilis constitutionnelle*. Ce sont : 1° Les *plaques muqueuses* (*pustules plates*, *pustules* ou *plaques muqueuses, tubercules muqueux*). C'est l'accident constitutionnel confirmé le plus prompt à se manifester. Les plaques ne se montrent jamais avant le second septénaire qui suit le coït infectant. Elles sont toujours précédées d'un chancre, soit dans le lieu même où elles se sont développées, soit ailleurs. Lorsqu'elles succèdent au chancre *in situ*, elles constituent un phénomène de transition de l'accident primitif à l'accident secondaire sans interruption. La plaque muqueuse peut rester définitivement, ou plus ou moins longtemps isolée, ou être suivie de plaques analogues dans d'autres régions. Cet accident est plus fréquent dans les tempéraments lymphatiques, surtout chez les femmes et les enfants. Les enfants qui naissent avec une syphilis constitutionnelle présentent souvent des pustules plates se couvrant de croûtes ordinairement minces et s'ulcérant bientôt dans le pli génito-crural, aux fesses, autour de l'anus, aux parties génitales, derrière les oreilles. Chez les adultes, on les voit à l'anus, à la face interne des grandes lèvres, au pli génito-crural, aux bourses, à l'angle rentrant que forment la verge et le scrotum, au gland, à la face interne du prépuce, au creux ombilical, aux lèvres, au conduit auditif externe, à la commissure des orteils, à la racine des ongles. Ces accidents peuvent se rencontrer comme seuls signes de vérole constitutionnelle confirmée, soit limités à une seule des régions ci-dessus, soit en occupant plusieurs à la fois. C'est ainsi qu'il existe souvent, en même temps ou isolément, des plaques muqueuses dans l'arrière-gorge, sur les piliers du voile du palais, la face interne des joues, la langue, etc. Elles sont habituellement accompagnées ou suivies d'autres éruptions exanthématiques, papuleuses ou squameuses (V. Syphilide). D'après Hunter et Ricord, les plaques muqueuses sont de même nature que ces éruptions, mais ne diffèrent que par le siège et les conditions de tissu et d'humidité où elles se trouvent, ce qui en modifie l'aspect extérieur. Au début, ce sont de petites papules plus ou moins saillantes (*papules muqueuses*), bientôt dépourvues d'épiderme, à surface grisâtre ou d'un brun violacé, ou livides, ou n'offrant qu'une teinte grisâtre ou même peu différente de celle des tissus voisins, rugueuses ou légèrement granulées, avec érosion et ulcération. D'autres fois, elles se réunissent ou s'élargissent en plaques plus ou moins étendues, à fond grisâtre, etc. (*plaques muqueuses* ou *pustules plates*) : c'est ce qu'on voit surtout dans la bouche et la gorge. Ces productions morbides peuvent être saillantes, d'un grand volume (*tubercules muqueux*); alors leur forme est primitivement arrondie. Mais, si plusieurs se réunissent, elles peuvent former des masses dites *condylomateuses*. Les tubercules muqueux, dans quelques cas graves, peuvent prendre le volume d'une noisette; ils sont alors arrondis, saillants, isolés ou groupés au dos, au cou, à la face, au front, sur le gland, même à la langue et au col utérin. En général, ils s'ulcèrent et suppurent avant de se cicatriser. A une période plus tardive, au nez, aux lèvres, ces diverses formes peuvent s'indurer, se couvrir de squames et s'ulcérer quelquefois; d'autres fois, ce sont seulement des papules se couvrant de petites croûtes qui tombent et se renouvellent. Les soins de propreté, les lotions astringentes, le toucher avec le nitrate d'argent ou la teinture d'iode, joints au traitement général, les font disparaître rapidement. Faute de ces soins, elles peuvent être le point de départ des mêmes végétations que les chancres dits *bourgeonnants*. 2° Les *syphilides* (telles que *roséole syphilitique*, *lichen*, *psoriasis*, *rupia*, *lèpre* ou *syphilide annulaire*, *syphilis psydraciée*, *pustuleuse* ou *en boutons*, ou offrant la forme *phlyzaciée*, se rapportant à l'ecthyma) et l'*iritis syphilitique*. V. Iritis et Syphilide. — Dès que se montrent les accidents de syphilis constitutionnelle, il faut recourir au proto-iodure de mercure en pilules de 2 centigrammes, dont on fait prendre deux pilules d'abord chaque jour, puis de jour en jour une de plus à intervalle de plusieurs heures jusqu'à quatre par jour. Il faut, pour quelques tempéraments, s'arrêter à deux ou trois par jour, selon la susceptibilité, en diminuant dès qu'elles causent de la diarrhée ou une tendance à la salivation. Ce traitement doit être suivi pendant deux ou trois mois au plus, en s'aidant des toniques, des astringents, de l'huile de foie de morue chez les scrofuleux, etc.

— Les accidents secondaires sont transmissibles par les rapports sexuels et par l'inoculation. Ils donnent ainsi naissance à un chancre qui est le point de départ de la syphilis constitutionnelle au même titre que s'il était la conséquence d'une inoculation des accidents primitifs. — *Accidents tertiaires.* Ils peuvent atteindre tous les organes et sont surtout caractérisés par la production de petites tumeurs appelées *gommes*. Les organes les plus fréquemment lésés sont la peau, le tissu cellulaire, les testicules, la langue, les muqueuses, le foie, les centres nerveux [V. SARCOCÈLE, SYPHILIDE, SYPHILIS *hépatique* et SYPHILITIQUE (*Gomme*)]. Les accidents tertiaires se traitent par l'iodure de potassium, aidé de bains sulfureux, de toniques, etc.

Syphilis hépatique [*hépatite syphilitique* ou *lésion syphilitique du foie*]. Elle est caractérisée par : 1° l'existence au sein du parenchyme hépatique de tumeurs blanchâtres ou jaunâtres du volume d'un pois ou d'une noisette, plus ou moins fermes et consistantes, suivant la période de leur évolution, tantôt groupées sur un point de l'organe, tantôt disséminées dans ses différentes parties, mais toujours constituées par des éléments du tissu lamineux ; 2° un état de lobulisation excessivement prononcé du foie, qui ressemble aux reins des jeunes animaux, et qui, à la coupe, offre un épaississement considérable des cloisons fibreuses dites de la capsule de Glisson. Enfin, en l'absence de l'un ou de l'autre de ces caractères, quelques médecins pensent que, pour admettre l'existence d'une infection syphilitique, il suffit de trouver à la surface du foie des dépressions auxquelles aboutissent des plis radiés. La capsule fibreuse est blanche et épaissie au niveau de leurs lèvres, qui se trouvent réunies par des tractus ou de minces lamelles de tissu lamineux. Au fond du sillon, la capsule fibreuse est également épaissie, et une masse dure, blanchâtre, résistante, au milieu de laquelle on aperçoit souvent les vaisseaux sanguins et les canaux biliaires conservés, s'enfonce plus ou moins profondément dans le tissu de l'organe, mais cet état se rencontre en dehors de toute atteinte syphilitique. Une autre altération du foie (très différente de la précédente) est assez fréquente chez les enfants (Gubler), et rattachée aussi à la syphilis héréditaire. Une substance amorphe, granuleuse, quelquefois fibroïde comme dans la cirrhose, mais plus molle, est infiltrée entre les éléments anatomiques du foie, qu'elle dissocie et atrophie même. Elle est accompagnée d'éléments fibro-plastiques, mais ils ne forment pas la partie fondamentale du tissu nouveau, et la quantité en a été exagérée pour n'avoir pas tenu compte de ceux que contient normalement le tissu du foie des fœtus. Par suite de la production de ces éléments, les portions envahies acquièrent une consistance et une élasticité remarquables, et une teinte jaunâtre qui les distingue, au premier abord, des parties restées saines. Il est impossible d'indiquer des signes positifs qui, pendant la vie, fassent reconnaître ces lésions, et permettent d'y appliquer un traitement efficace. Cependant l'existence en peut être regardée comme très probable, lorsqu'on trouve réunis des troubles graves des fonctions digestives avec une chloro-anémie bien caractérisée et une augmentation du volume et de la consistance du foie chez les sujets qui offrent à l'extérieur des traces de syphilis. — *Syphilis héréditaire.* La syphilis est transmise au fœtus soit par la mère seule, soit par le père seul, soit par les deux ensemble. L'enfant syphilitique naît le plus souvent bien portant et bien constitué. Vers deux ou trois mois, plus tôt et plus tard quelquefois, il se manifeste des troubles intestinaux, puis des *tubercules muqueux* à l'anus, aux organes génitaux, dans les plis de la peau, puis des syphilides. Le peu de développement du corps, l'apparence chétive, sénile du nouveau-né, l'aspect ridé de la peau, n'appartiennent pas nécessairement à la syphilis. On rattache à la syphilis le *pemphigus des nouveau-nés*, qui survient dans les premiers jours de l'accouchement, les petits abcès à pus verdâtre dans le thymus, qui coïncident souvent avec le pemphigus, l'*épithélioma pulmonaire* à cellules pavimenteuses, à noyau assez gros souvent, double ou triple, carnifiant et rendant imperméable le poumon, certaines lésions osseuses et hépatiques.

Syphilis vaccinale. Celle qui est transmise par la vaccination. Quelques faits rares, mais certains, établissent que la syphilis peut être communiquée à un sujet sain, si, pour le vacciner, on prend du vaccin dans les pustules vaccinales développées sur une personne atteinte de syphilis. Ces faits imposent au médecin une grande attention, afin d'éviter la communication de la syphilis par la vaccination. Chaque fois on constatera que le sujet sur lequel on recueille le vaccin est exempt d'accidents syphilitiques, ce qui n'offre aucune difficulté pour le médecin et ne peut être un sujet de doutes que pour les personnes étrangères à l'art médical. — *Syphilis viscérale.* Nom donné aux gommes des viscères abdominaux et thoraciques, et aussi à des altérations du foie rapportées à la syphilis depuis Cutaneus, Vella, Ferro, etc., et surtout depuis Rayer, Ricord, Oppolzer, et G. L. Dieterich. V. SYPHILIS *hépatique* et SYPHILITIQUE (*Gomme*). = En vétérinaire, *syphilis des solipèdes.* V. MAL *de coït.*

SYPHILISATION. s. f. (Auzias-Turenne). Sorte de saturation des organes vivants par le virus syphilitique, ou mieux état d'immunité auquel on arrive par une succession de chancres. Les animaux seraient susceptibles d'avoir, comme l'homme, la syphilis constitutionnelle. Personne ne serait réfractaire à la syphilis constitutionnelle avant d'avoir été syphilisé. Si beaucoup de gens y échappent, bien qu'ayant contracté des chancres, c'est qu'ils en ont contracté en trop petite ou en trop grande quantité et dans un mode particulier de succession. La syphilisation est en raison inverse du volume de l'animal. Elle est en raison inverse de l'étendue des chancres, et serait en raison directe du nombre des chancres successifs qu'on donne à un animal. Les chancres deviennent d'autant moins vivaces, qu'on les multiplie davantage, et surtout qu'on les multiplie successivement sur le même animal. Le virus syphilitique se transmettrait de l'homme aux animaux, des animaux aux animaux eux-mêmes, et de ceux-ci à l'homme. Ces transmissions peuvent être indéfinies sans dégénérescence du virus. L'idée que le virus pourrait cesser d'être identique avec lui-même dans ces migrations est en opposition avec celle de l'*unité* de ce virus. Le virus chancreux est un, comme le vaccin ou comme le virus variolique. Les chancres sont les analogues des pustules vaccinales ou des pustules varioliques. La syphilisation correspond à l'état général dans lequel nous sommes après une éruption vaccinale ou une éruption variolique. Mais les pustules chancreuses sont des manifestations moins aiguës que les pustules vaccinales ou que les pustules varioliques. — La syphilisation a été justement repoussée en tant que méthode prophylactique en tant que moyen thérapeutique elle a été repoussée comme plus dangereuse qu'utile en face des moyens de guérison de la syphilis que possède l'art médical. Mais, au point de vue de la science, l'immunité contre de nouveaux chancres, malgré un coït impur ou l'inoculation est démontrée par les expériences de Bœck et de Sperino

SYPHILISER. v. a. Pratiquer la syphilisation.

SYPHILISME. s. m. Aptitude à être syphilisé (Auzias-Turenne). = L'état syphilitique.

SYPHILITIQUE. adj. et s. [all. *syphilitisch*, angl. *syphilitic*, *syphilitical*, it. et esp. *sifilitico*] Qui tient à la syphilis, qui en est atteint : *sarcocele syphilitique.* — *Gomme syphilitique* [*tumeur gommeuse, exostose molle*]. Tumeur d'origine syphilitique, apparaissant à la période tertiaire de la syphilis, et siégeant le plus souvent dans la peau et le tissu cellulaire sous-cutané, puis dans les muscles, les os, le foie, le testicule, le rein, et peut-être dans le poumon. A l'œil nu, les gommes syphilitiques sont des tumeurs de volume variable, grisâtres ou rosées, demi-transparentes, plus ou moins vascularisées, ne donnant pas de suc à la coupe. D'après Ricord, elles sont formées par un épanchement de lymphe plastique; pour Robin, elles sont principalement formées de cytoblastions, réunis par une matière amorphe ; Lancereaux les regarde comme résultant de la prolifération du tissu conjonctif. D'après Cornil et Ranvier, leur développement se fait en deux phases distinctes . la première consiste dans la prolifération du tissu conjonctif; la seconde, dans la multiplication et la diminution de volume des cellules embryonnaires, d'où résulte l'apparition, au microscope, d'îlots ou nodules dans chacun desquels se trouvent, au centre, des cellules petites, en état de régression et d'atrophie, tandis qu'à la périphérie les éléments cellulaires sont volumineux, arrondis ou fusiformes. Parfois les gommes sont presque uniquement formées de tissu fibreux : mais elles se distinguent encore des fibromes par la dégénérescence caséuse particulière qu'elles subissent. Alors même qu'elles ont subi cette dégénérescence, elles conservent une consistance et une dureté qui les distinguent des tubercules ramollis : d'ailleurs, contrairement à ce qui a lieu dans ceux-ci, le tissu reste perméable au sang, même au début de la dégénérescence. A la peau, la dégénérescence amène au centre de la gomme une dégénérescence muqueuse, suivie au bout d'un temps variable de l'écoulement d'un liquide muqueux ou gommeux à l'extérieur : d'abord très peu volumineuse, mal circonscrite, la tumeur augmente peu à peu, offre une délimitation plus nette sur les tissus voisins; puis elle devient de moins en moins dure, donne au doigt la sensation d'un tissu mollasse, se laissant déprimer sous le doigt et en conservant même un peu l'empreinte; ensuite elle contracte des adhérences avec la peau, qui devient violacée, s'amincit et s'ulcère; tantôt il se fait une crevasse centrale avec décollement périphérique, et sortie d'une matière d'apparence gommeuse, contenant de petits grumeaux; tantôt la peau se perfore en plusieurs endroits. Sous l'influence des topiques excitants et de l'usage interne de l'iodure de potassium, la cicatrisation peut avoir lieu en quelques semaines; mais quelquefois, surtout chez les individus strumeux, la plaie reste stationnaire pendant plusieurs mois. — *Inoculation syphilitique.* V. SYPHILISATION.

SYPHILOGRAPHE. s. m. V. SYPHILIGRAPHE.

SYPHILOGRAPHIE. s. f. V. SYPHILIGRAPHIE.

SYPHILOGRAPHIQUE. adj. V. SYPHILIGRAPHIQUE.

SYPHILOÏDE. adj. [de *syphilis*, et εἶδος, forme; angl. *syphiloide*]. Qui a la forme de la syphilis. — *Affections syphiloïdes.* Nom donné par les médecins anglais à des maladies qui ont beaucoup de ressemblance avec les manifestations de la syphilis. La principale est la *pseudo-syphilis*, ou *bastard pox* de Hunter et d'Abernethy. Elle commence souvent, non toujours, par des symptômes locaux; mais ceux-ci ressemblent moins à ceux de la vraie syphilis que les symptômes constitutionnels qui les suivent. Quelques ulcérations de mauvaise apparence et très irritables paraissent sur les parties génitales, ordinairement plus grandes que des chancres, et couvertes de granulations fongueuses : très rarement elles ont l'apparence du vrai chancre. A leur suite, il survient parfois des bubons, dont la marche est plus rapide et l'inflammation plus vive que dans la vraie syphilis; ils s'étendent à un plus grand nombre de glandes adjacentes. Souvent ils guérissent par les moyens ordinaires, sans mercure et sans symptômes constitutionnels d'aucune sorte; mais, dans d'autres cas, au bout de quelques semaines ou de quelques mois, ils sont suivis de mal de gorge et d'inflammation des amygdales, de taches cuivrées sur la peau, et de nodosités du périoste sur différents os. Parfois ces symptômes changent leur ordre de succession, ou se montrent isolément. Dans quelques cas, les symptômes constitutionnels apparaissent les premiers. Dans tous les cas, le virus paraît être plus actif et plus irritant que celui de la vraie syphilis; mais, tout en suivant, bien qu'avec beaucoup d'irrégularité, la même marche générale, il parcourt sa carrière avec une rapidité bien plus grande, et les forces médicatrices de l'économie sont bien plus en état de l'annuler. Ces affections réclament des toniques et de légers stimulants, vu que ce sont des variétés de cachexie.

SYPHILOLOGIE. s. f. V. SYPHILIGRAPHIE.

SYRIAQUE. adj. — *Ulcère syriaque.* Nom sous lequel Arétée a décrit l'angine diphtéritique.

SYRINGÉNINE. s. f. ($C^{26}H^{18}O^{10}$). Produit de dédoublement de la *syringine*. Amorphe, rose clair, insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble en rouge-cerise dans l'alcool.

SYRINGINE. s. f. [*lilacine*] ($C^{38}H^{28}O^{20}$). Substance cristallisable, neutre, incolore, insipide, fusible à 212°, soluble dans l'eau chaude et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, soluble en bleu foncé dans l'acide sulfurique étendu, dans l'acide azotique en rouge de sang, extraite de l'écorce du *Syringa vulgaris* (V. LILAS). C'est une glycoside : bouillie avec l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique étendus, elle se dédouble en glycose et syringénine.

SYRINGOMYÉLIE. s. f. [de σύριγξ, lacune, et μυελός, moelle]. Maladie de l'adolescence, causée par un traumatisme, le surmenage physique, une maladie infectieuse, et caractérisée anatomiquement par la présence dans la substance grise de la moelle épinière d'espaces lacunaires formés consécutivement à une myélite chronique (sclérose diffuse périépendymaire, Hallopeau) ou à une inflammation destructive de la névroglie (gliomatose, déjerine). Le symptôme constant et spécifique consiste dans une dissociation de la sensibilité cutanée, limitée à un membre ou a un segment de membre, et telle que la sensibilité tactile et le sens musculaire sont conservés, tandis que la sensibilité à la douleur, au chaud et au froid, est abolie (analgésie et thermo-anesthésie). Le début a lieu ordinairement par une atrophie musculaire des éminences thénar et hypothénar, avec secousses fibrillaires, diminution des réflexes tendineux. Il y a souvent des troubles trophiques : peau lisse (*glossy-skin*), œdèmes, phlyctènes, pseudo-phlegmons. La rareté des panaris analgésiques et la dissociation constante de la sensibilité cutanée distinguent la syringomyélie typique de la maladie de Morvan.

SYRINGOPICRINE. s. f. Substance amère, jaunâtre, amorphe, soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, extraite de l'écorce de lilas.

SYRINGOTOME. s. m. [*syringotomium*, συριγγοτόμιον, de σύριγξ, tuyau, flûte, et, par métaphore, fistule, et τομή, section ; all. *Syringotom*, *Fistelmesser*, angl. *syringotoma*, it. et esp. *siringotomo*]. Instrument de chirurgie dont on se servait anciennement pour l'opération de la fistule à l'anus. C'est un bistouri concave sur son tranchant, et terminé par un long stylet boutonné et flexible. On introduisait ce stylet par l'ouverture extérieure de la fistule jusque dans le rectum, d'où on le ramenait au dehors par l'anus, attirant avec lui le tranchant de l'instrument, qui incisait les parties intermédiaires.

SYRINGOTOMIE. s. f. [de σύριγξ, fistule, et τομή, section ; all. *Fistelschnitt*, angl. *syringotomy*, it. et esp. *siringotomia*]. Opération de la fistule par incision.

SYRIUM. s. m. Sulfure de nickel mêlé de fer, de cobalt et d'arsenic, pris pour un corps simple.

SYRMAÏSME. s. m. [συρμαϊσμὸς, de συρμαία, sorte de navet]. Sorte de vomitif, usité par les médecins grecs, et préparé avec du jus de navet et de l'eau salée.

SYRON. Mauvaise orthographe au lieu de *ciron* ou *siron*.

SYRRHIZE. adj., et non **SYNORRHIZE**, qui est un mot barbare, σὺν ne pouvant donner *syno* [*syrrhizus*, de σὺν, avec, et ῥίζα, racine]. Se dit, en botanique, de l'embryon, lorsque la radicule est un peu soudée avec le périsperme.

SYSOMIENS. s. m. pl. [de σὺν, avec, et σῶμα, corps] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Famille de monstres comprenant ceux qui constituent des êtres doubles à deux corps confondus et comme entrelacés l'un avec l'autre.

SYSSARCOSE. s. f. [de σὺν, avec, et σάρξ, chair; all. et angl. *Syssarcosis*, it. *sissarcosi*, esp. *sisarcosis*]. Union des os par le moyen des chairs ou des muscles : telle est l'union des omoplates avec les côtes.

SYSTALTIQUE. adj. [*systalticus*, de συστέλλειν, resserrer; all. *systaltisch*, *zusammenziehend*, angl. *systaltic*, *systaltical*, it. et esp. *sistaltico*]. — ***Mouvement systaltique***. Synonyme de *systole*.

SYSTÉMATIQUE. adj. [all. *systematisch*, angl. *systematic*, *systematical*, it. et esp. *sistematico*]. Qui se rapporte à un système philosophique ou médical; qui est décrit d'après tel ou tel système. Cette qualification est prise en bonne ou mauvaise part, selon que le système qui sert de guide est fondé ou non. — *Lésions systématiques*. Se dit des lésions de la moelle épinière qui se circonscrivent à certaines régions déterminées de cet organe. V. MYÉLITE. — *Médecine systématique*. Celle qui est faite d'après une doctrine, par opposition à la médecine empirique.

SYSTÉMATISATION. s. f. Réunion en corps de doctrine de faits jusqu'alors isolés : *systématisation anatomique*, *systématisation physiologique*, etc.

SYSTÈME. s. m. [*systema*, σύστημα, de σὺν, avec, ensemble, et ἵστημι, je place; all. *System*, *Lehrgebäude*, angl. *system*, it. et esp. *sistema*]. En philosophie, doctrine à l'aide de laquelle on coordonne toutes les notions particulières. Ce mot est souvent pris en mauvaise part, vu le grand nombre de systèmes dépourvus de base positive, et opposés aux règles de la logique, qui ont été émis touchant les corps organisés et leurs actes. On ne doit pas confondre les *systèmes* avec les *généralités*. = En physique, *système* [all. *Weltegebäude*], arrangement d'un ensemble de forces ou de corps qui concourent à un but commun, et, en particulier, arrangement des corps célestes autour d'un centre commun. — *Système solaire*. Le soleil et l'ensemble des planètes avec leurs satellites tournant autour de lui comme centre. En même temps qu'elle exécute un mouvement de rotation autour de son axe, chacune des planètes de notre système est entraînée dans l'espace par un mouvement de circulation autour du soleil. Le soleil lui-même n'est pas immobile; entraînant avec lui les planètes du système et leurs satellites, il est emporté dans l'espace vers la constellation d'Hercule, par un mouvement dont la vitesse est au moins égale à celle de la terre dans son orbite. Les étoiles, qui brillent d'une lumière qui leur est propre, véritables soleils répandus dans l'espace, sont probablement accompagnées d'un système de planètes qui circulent autour d'elles; chaque étoile est ainsi le centre d'un monde qu'elle éclaire et vivifie. Dans les espaces célestes, on voit des taches blanchâtres, de formes très diverses, dont l'aspect a beaucoup d'analogie avec les petits nuages qu'on aperçoit souvent dans l'atmosphère terrestre. Observées avec de puissantes lunettes, beaucoup de ces *nébuleuses* se résolvent en un amas d'étoiles très voisines les unes des autres. Mais il en est un grand nombre dont l'aspect est tel qu'il n'est pas possible de les considérer comme des agglomérations d'étoiles; ce sont des amas de matière vaporeuse et diffuse soumise à des mouvements de concentration; ce sont des mondes en voie de formation et de développement. Les observations de Huggins démontrent que certaines de ces nébuleuses sont des agglomérations de matière cosmique à l'état de gaz lumineux. = En chimie. V. UNITAIRE (*Système*). = En histoire naturelle, *système* [all. *System*], toute distribution des êtres naturels qui n'a d'autre but que d'en rendre l'étude plus facile. V. ARTIFICIEL et MÉTHODE. = En minéralogie, *système cristallin*. Ensemble des cristaux qui dérivent d'une même *forme primitive*. Dans l'épaisseur de chaque cristal, on peut, par la pensée, tracer plusieurs lignes autour desquelles les faces du cristal sont disposées symétriquement, et dont chacune est dite *axe du cristal*; chaque cristal a donc plusieurs axes, qui tous passent par le centre du cristal, et sont coupés par lui en deux moitiés égales : l'ensemble de toutes ces lignes fictives est appelé *système d'axes*. Lorsque, dans un système d'axes, un axe l'emporte sur les autres par ses dimensions, on le choisit pour le mettre dans la situation verticale, et on lui donne le nom d'*axe principal*; les autres axes sont alors appelés *axes secondaires*. On appelle *section principale* la section qui est supposée couper le cristal en deux suivant l'axe principal perpendiculairement à l'une des faces du cristal. Tous les cristaux chimiquement distincts ont des *formes primitives* différentes. Mais ces formes primitives différentes peuvent être pourtant très analogues, parce qu'elles diffèrent seulement par la valeur des angles, lesquels sont un peu plus ou moins obtus, etc. Les cristaux dont l'ensemble constitue un même *système cristallin* sont semblables par la valeur des angles. Quant aux systèmes cristallins qui ne diffèrent que par la valeur des angles, ils peuvent être rangés dans le même *type cristallin*. = En anatomie, *système*, *ensemble de parties similaires composées d'un même tissu, plus ou moins répandues dans l'économie, ensemble décrit comme formant un tout*. Vu la continuité presque complète de certains tissus, comme le cellulaire, le nerveux, etc., sans division en parties distinctes, on définit aussi les systèmes : *chacune des parties constituantes du corps représentée par un tissu considéré dans son ensemble comme formant un tout*, subdivisé ou non en *parties similaires*, servant à des usages de même ordre. Étudier le tissu n'est pas étudier le système. Le système est de même nature que le tissu qui le constitue, mais c'est un autre état du même objet qu'on étudie, c'est un objet décrit non plus comme substance, *mais comme un tout envisagé en lui-même, dans sa conformation par rapport aux organismes de nature différente de la sienne*, et par rapport à celui dont il fait partie. L'*homœomérologie* ou étude des systèmes est cette ***branche de l'anatomie générale qui a pour sujet l'étude des parties similaires formées par un même tissu, et pour objet la détermination des lois de la distribution de ces parties dans chaque organisme au point de vue de sa construction et de la part que chacune prend à sa conformation***. La physiologie des systèmes anatomiques ne consiste pas à examiner les usages de chacun des organes simples ou premiers que représente chacune des portions d'un tissu dont l'ensemble forme le système correspondant : cette physiologie spéciale appartient à l'étude de chaque organe proprement dit ou organe second. La physiologie des systèmes consiste, au contraire, à étudier **le rôle rempli dans l'économie par cet ensemble de parties similaires envisagé comme formant un tout, rôle qui est l'expression générale, si l'on peut dire, des propriétés**

du tissu composant. La physiologie des systèmes organiques consiste donc à déterminer quel est d'entre eux celui ou ceux qui donnent particulièrement à chaque organisme tel ou tel de ses attributs. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la configuration générale de l'organisme et ses dimensions, les *systemes osseux, cartilagineux et fibreux* remplissent un rôle capital chez les vertébrés, tandis que dans les invertébrés ce sont les systèmes constituant le *squelette externe*, soit chitonéal, soit calcaire, qui remplisseut ce rôle. Les systèmes tégumentaires leur sont en quelque sorte subordonnés, en ce qui concerne les vertébrés ; tandis que c'est à peu près l'inverse pour les animaux à squelette externe. Les systèmes cellulaire, adipeux et musculaire sont également subordonnés au squelette, à l'état normal, en ce qui touche les dimensions et la forme de chaque organisme, et ainsi des autres. Les proportions du poids des divers systèmes organiques de l'homme sont en moyenne les suivantes : le système des muscles rouges, y compris leurs tendons et le tissu cellulaire qui leur adhère et les pénètre, représentent les 3/8 du poids du corps, soit 30 kil. sur 80. Vient ensuite l'ensemble des systèmes circulatoires avec leurs liquides formant 1/5, savoir 16 kil. sur 80. Dans ces 16 kilogrammes le cœur et les parois vasculaires entrent pour 3 kil., et le sang et la lymphe pour 13 kil., soit 1/6. Le système osseux et cartilagineux à l'état frais pèse 13 kil., sur un sujet de 80 kilogrammes, soit un peu plus de 1/6 et un peu moins de 1/5 de ce poids. L'ensemble des parenchymes (les glandes muqueuses et cutanées exceptées), avec leurs conduits et leurs réservoirs excréteurs, pèse près de 6 kilog. sur 80, soit 1/13 du poids du corps. L'ensemble du système cutané avec les poils et l'épiderme pèse un peu plus de 3 kilogrammes. Le système adipeux représente en moyenne le 1/20 du poids du corps. L'ensemble du canal digestif et celui du système nerveux pèsent chacun 3 kilogrammes environ sur 80; les ligaments, les aponévroses et la dure-mère au moins 1500 grammes, et les séreuses près d'un kilogramme. L'étude des systèmes (*systèmes musculaire, tendineux, dentaire, artériel, lymphatique, nerveux, veineux, osseux*, etc.) est intermédiaire à celle des tissus et des organes ; c'est la branche de l'anatomie générale la plus voisine de l'anatomie descriptive. Les systèmes ont tous les caractères des tissus, plus une *conformation générale* propre. Il faut y rapporter, comme attribut physiologique, l'idée d'*usage général* par rapport à tout ou presque tout le corps, mais variant suivant chaque système. — *Systeme capillaire*. Selon quelques auteurs, le *systeme pileux*, et en particulier celui de la tète (de *capillus*, cheveu); cette acception n'est pas admise. On réserve ce terme pour désigner l'ensemble des *vaisseaux capillaires*. = En hygiène, *système sanitaire*. V. RÉGIME. = En médecine politique, *système cellulaire*. V. EMPRISONNEMENT.

SYSTOLAIRE. adj. Synonyme de *systolique*.

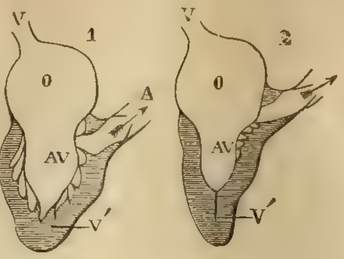

FIG. 473.

SYSTOLE. s. f. [*systole*, συστολή, de συστέλλειν, resserrer; all. *Systole, Zusammenziehung*, angl. *systole*, it. et esp. *sistole*]. L'état du cœur dans lequel les fibres musculaires de cet organe sont en contraction ; ce qui détermine le resserrement des parties contractées, avec diminution de leur volume et de leurs cavités dans tous les diamètres à la fois. A la fin de chaque révolution cardiaque, c'est-à-dire pendant la période de diastole générale, il y a un relâchement complet de toutes les fibres musculaires des oreillettes et des ventricules (V. DIASTOLE), auquel succède la systole, non pas simultanément dans tous les points du cœur, mais en deux temps distincts : le premier pour les oreillettes, le second pour les ventricules. — Fig. 473. Schema de l'appareil auriculo-ventriculaire pendant la contraction du ventricule : 1, pendant la première moitié de la systole ventriculaire ; 2, à la fin de cette systole ; AV, le piston creux qui forme l'appareil auriculo-ventriculaire; O, oreillette; V, parois du ventricule; A, artère aorte ou pulmonaire. — *Systole auriculaire*. Quand les oreillettes entrent en contraction, elles acquièrent brusquement une rigidité facile à percevoir en serrant un de ces appendices entre les doigts : on constate de plus un raccourcissement des plus sensibles, pendant lequel l'extrémité libre des oreillettes se rapproche de leur base, en même temps que des rides transversales et onduleuses apparaissent à leur surface. Les anses musculaires, qui correspondent aux orifices des veines dans les oreillettes et aux orifices des oreillettes dans les ventricules, se contractent et rapprochent les uns des autres ces divers orifices ; puis les auricules se contractent, et cette contraction termine la systole auriculaire. De la diminution de calibre ainsi produite dans les oreillettes résulte pour le sang contenu dans ces cavités une augmentation de pression telle que ce liquide est chassé vers les ventricules, où la pression est plus faible que dans les veines d'où il vient, et où il refluerait sans cette inégalité de pression. La systole auriculaire, quoique brusque et rapide, a cependant une durée appréciable. — *Systole ventriculaire*. Elle succède immédiatement à la systole auriculaire, et survient dès que les ventricules sont distendus par le sang venu des oreillettes. Pendant la systole des ventricules, le cœur durcit ; des rides se dessinent à sa surface. Les fibres charnues sont le siège d'une espèce de tremblement (Haller). Le sommet des ventricules se rapproche de la base (V. TORSION); il suit de là que le cœur se raccourcit par diminution de son diamètre vertical. Le diamètre transversal se rétrécit aussi, notamment à la base, et l'amplitude de la cavité ventriculaire se trouve réduite. En outre, la pointe du cœur se rapproche de la paroi thoracique (V. CHOC). Si l'on ouvre le cœur avant que la systole ait cessé, on voit la cloison interventriculaire et les colonnes charnues se raccourcir ; la tension de ces dernières détermine l'occlusion des valvules auriculo-ventriculaires. La face antérieure du cœur devient un peu moins convexe. Si l'on touche le cœur, le doigt est fortement repoussé, et, si l'on saisit le cœur entre deux doigts, ceux-ci sont brusquement écartés. Tous ces phénomènes ont pour cause la contraction des parois musculaires des ventricules. Les ventricules ne se vident pas complètement pendant la systole (Hiffelsheim, 1854) ; sous l'espèce de voûte que forment les valvules auriculo-ventriculaires rapprochées, il reste toujours une certaine quantité de sang. Les oreillettes se vident encore moins complètement que les ventricules (Magendie, Bouillaud, Gerdy, Hope, Hiffelsheim, etc). La contraction ou systole des ventricules a pour effet, comme celle des auricules, de chasser le sang hors des cavités qui le contiennent : ici c'est vers l'aorte et l'artère pulmonaire que ce liquide est projeté ; comme le sang contenu dans ces vaisseaux a une certaine tension, le ventricule a plus d'efforts à faire que l'oreillette pour se débarrasser du fluide qu'il renferme; de là la plus grande épaisseur des parois des ventricules, et surtout du ventricule gauche, l'aorte qui naît de celui-ci renfermant du sang dont la tension est plus forte que celle du sang de l'artère pulmonaire née du ventricule droit. — *Systole artérielle*. Resserrement des artères dû à leur élasticité, qui fait qu'elles reviennent sur elles-mêmes après avoir été distendues par le sang que chasse la systole ventriculaire. Elle alterne avec cette dernière, et *vice versâ*. Les fibres-cellules ne concourent pas au retrait systolique des artères, influencé seulement par leurs fibres élastiques. V. Pouls.

SYSTOLIQUE. adj. Qui a rapport à la systole. — *Mouvement systolique*. V. Choc *du cœur*.

SYSTOLISME. s. m. L'état de systole du cœur, des artères.

T

T. V. Abréviation.

T. V. Bandage *en T*.

TAAM. s. m. Nom arabe du *Sorghum vulgare*. V. Sorgho.

TABAC. s. m. [all. *Tabak*, angl. *tobacco*, it. *tabacco*, esp. *tabaco*]. Le mot *tabac* est dérivé de *Tabaco*, nom d'une ville d'Amérique où les Espagnols rencontrèrent cette plante pour la première fois; celui de *Nicotiana* vient de *Nicot*, ambassadeur de France en Portugal en 1560, à qui l'on doit l'importation du tabac en Europe]. Nom donné aux feuilles de plusieurs plantes de la famille des solanées, après que ces feuilles ont été desséchés et soumises à un traitement qui en détermine la fermentation. Le tabac provient du *Nicotiana tabacum*, L. (fig. 474), qui a des feuilles lancéolées, ovées, sessiles et décurrentes; et du *Nic. rustica*, L., qui a des feuilles pétiolées, ovées, très entières. On cultive encore le *tabac suave* (*Nic suaveolens* Lehm.), qui fournit le tabac de Virginie; le *persique* (*Nic. persica*, Lindl.), auquel on rapporte le tabac de Schiraz; le *quadrivalve* (*Nic. quadrivalvis*, Purh.), avec lequel se prépare le tabac du Missouri; le *recourbé* (*Nic. repanda*, Willd.), avec lequel on confectionne, à Cuba, les icgares de la Havane. Le tabac donne comme résidu de sa combustion 17 à 18 pour 100 de son poids de cendres. Outre différents sels à base de potasse, de chaux et d'ammoniaque, les feuilles contiennent de la *nicotianine*, de la *nicotine*, et divers acides organiques, tels que les acides malique, acétique et citrique. La nicotine est toute formée dans les feuilles, au moment de leur récolte; elle y existe en proportions variables (V. Nicotine). La fermentation qu'on fait subir à ces feuilles dans la fabrication du tabac en poudre détruit en grande partie cette base par la transformation de ses sels en carbonate d'ammoniaque, sel qui constitue le *montant* des tabacs à priser. On met quelquefois à profit l'action irritante, suivie de parésie de la sensibilité, du tabac. On fait alors des lotions ou des fomentations avec le décocté de tabac (8 grammes par litre). Le tabac en poudre, ou incorporé dans un corps gras, a été employé pour détruire les poux de la tête ou du pubis; mais son emploi a été souvent suivi d'accidents. On en fait quelquefois usage en lavement pour combattre la constipation résultant d'une paralysie de l'intestin; on l'emploie surtout ainsi dans les cas d'asphyxie, de hernie étranglée et d'iléus : on fait alors un lavement composé de 4 à 5 grammes de tabac à fumer ou de feuilles sèches de tabac infusées dans 500 grammes d'eau bouillante, qu'on laisse ensuite refroidir, ou à laquelle on ajoute un peu d'eau froide, une fois l'infusion faite. La fumée de tabac introduite dans le rectum n'est plus employée; elle est à peu près sans action. On a recommandé le tabac fumé sous forme de cigare contre l'asthme et l'angine de poitrine; on lui préfère la belladone ou la jusquiame. On n'administre plus le tabac par la bouche comme purgatif. A haute dose, c'est un poison narcotico-âcre très violent, qui produit, en même temps que l'inflammation du canal intestinal, la stupeur, le tremblement, les vertiges, la dépression des forces, des palpitations, etc., et la mort. — Les ouvriers employés dans les manufactures de tabac éprouvent, pendant la durée de l'acclimatement, c'est-à-dire pendant six semaines environ, des nausées, des vomissements, des coliques, des vertiges; au bout de ce temps, ils présentent seulement, mais d'une façon persistante, de la diurèse et une altération du teint qui n'est pas une décoloration simple, mais un aspect gris avec quelque chose de terne, une nuance mixte qui tient de la chlorose et de certaines cachexies, et qui donne à la physionomie un caractère propre. — L'habitude de fumer continuellement produit les mêmes effets, précédés par un peu de congestion cérébrale causant le léger engourdissement momentané ou l'agréable état de vague des idées que recherchent les fumeurs; mais cette congestion trop souvent répétée, ayant lieu en même temps pour la rétine et le reste de l'œil, finit par amener des étourdissements et parfois des mouches volantes, la rougeur permanente de la conjonctive et des joues, particulièrement chez les gens oisifs et chez les hommes de cabinet, soit qu'ils fument pendant le travail, soit qu'ils fument dans les intervalles. Indépendamment de ces effets organiques qui vont toujours en augmentant, et comme conséquence, le tabac, par l'état agréable de vague qu'il cause et qui trompe au point de vue intellectuel ceux qui l'éprouvent, agit en sens inverse du café, du thé, du vin et des alcooliques, au point de vue de la netteté et de la largeur des pensées ou de l'exécution technique. Bien que le

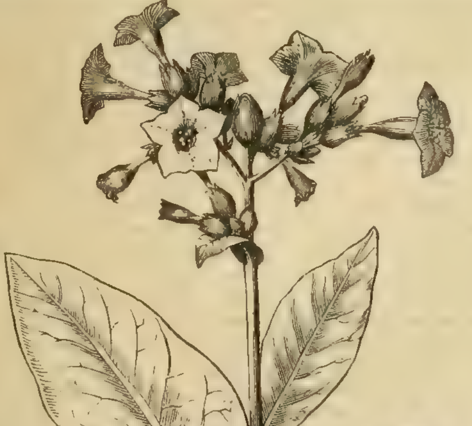

Fig. 474.

tabac active la sécrétion gastrique comme la salivaire, et puisse être utile au commencement de la digestion, cette action est moindre que celle du café ou du thé. En outre, il diminue les désirs sexuels et l'excitation des facultés d'expressions orale et mimique. Le tabac n'est utile que pour les hommes livrés aux travaux manuels pénibles, en diminuant, par les effets précédents, les sensations de fatigue et d'ennui; il le devient surtout lorsque ces travaux s'exécutent dans les atmosphères froides ou humides, miasmatiques, etc. (marins, mineurs, débardeurs, égoutiers, charpentiers, couvreurs, etc.); encore, si le thé, le café et l'eau-de-vie descendaient au prix du tabac, ils lui seraient de beaucoup préférables. Mais, en dehors de ces cas bien déterminés : 1° l'usage du tabac ne répond à aucun besoin naturel ; c'est une habitude, un plaisir tout factice. Le frottement du tuyau de la pipe est, chez certains sujets, l'occasion du développement de l'ulcère épithélial papilliforme (Bouisson); on voit aussi survenir chez ceux qui fument beaucoup une altération de l'épithélium buccal, qui devient épais, blanchâtre ; 2° la nécessité de l'expuition continuelle est nuisible à la santé; 3° la fumée du tabac jaunit les dents; 4° enfin l'haleine contracte une odeur persistante, plus repoussante que celle du tabac lui-même. — On a observé des phénomènes d'intoxication : 1° après l'application du jus de tabac sur un exanthème chronique du cou (Landerer); 2° après l'application externe du tabac (Truchsess); 3° par des frictions faites avec le résidu du tabac à fumer sur des parties dénudées de la peau (Westrumb); 4° après l'application du suc de tabac sur un ulcère teigneux (Walterhall); 5° après l'application du tabac en poudre sur une plaie de la cuisse (Keskring); 6° après l'application d'un liniment de beurre et de tabac sur la tête de trois enfants teigneux (Keskring); 7° après l'enveloppement des bras, des mains, des cuisses et des jarrets avec des linges trempés dans une forte décoction de tabac très chaude (Marrigues). V. RÔLE. — *Tabac des Vosges*. V. ARNICA.

TABACIQUE. adj. Qui concerne le tabac. — *Acide tabacique*. Mélange d'acides malique et citrique extrait du tabac.

TABANIDÉS. s. m. pl. V TAON.

TABASCHIR, **TABASHIR** ou **TABAXIR**. s. m. Concrétions siliceuses, composées de silicate de potasse et de chaux (silice, 70; potasse et chaux, 30), qui se forment au nœud des bambous, dans l'intérieur de leur cavité, aux dépens de la silice de l'épiderme. Elles ont été considérées comme jouissant de propriétés médicinales, qui sont imaginaires.

TABATIÈRE s. f. — *Tabatière anatomique*. Petite fossette du métacarpe, comprise entre les tendons du long extenseur et du court extenseur du pouce, ainsi nommée à cause de l'usage où sont les gens du peuple d'y déposer leur tabac à priser avant de le renifler.

TABES. s. m. [φθίσις, all. *Abzehrung*, *Schwinden*, angl. *tabes*, it. *tabe*, esp. *tabes*]. Mot latin conservé en français pour exprimer la consomption, la phtisie, le marasme. — *Tabes dorsalis*. L'ataxie locomotrice progressive. V. ATAXIE p. 114,. — *Tabes dorsal spasmodique* (Charcot) [*paralysie spinale progressive* (Erb), *maladie de Little*.] Paralysie bilatérale avec contractures apparaissant à la naissance ou dans les premiers temps de la vie. La maladie débute toujours par les membres inférieurs, envahit rarement les membres supérieurs. Elle est due soit à une sclérose symétrique des cordons latéraux de la moelle, soit à l'insuffisance de développement du faisceau pyramidal.

TABÉTIQUE. adj. [de *tabes*, consomption ; mot mal fait et barbare ; il n'y a point de *t* dans *tabes*, il faut dire ou tabide ou tabescent]. Qui appartient à la consomption progressive. — *Amaurose tabétique*. Amaurose déterminée par l'atrophie progressive de la papille.

TABIDE. adj. [*tabidus*, all. *schwindsüchtig*, angl. *tabid*, it. et esp. *tabido*]. Hectique, consumé par le marasme.

TABIFIQUE. adj. [*tabificus*, de *tabes*, consomption, et *facere*, produire; angl. *consumptive*, it. et esp. *tabifico*]. Qui cause la consomption, la phtisie.

TABLE. s. f. [*tabula*, all. *Tafel*, *Tabelle*, angl. *table*, *layer*, it. *tavola*, esp. *tabla*]. — *Table tournante*. Mouvement produit dans une table par la pression inconsciente de personnes qui y appuient leurs mains. C'est un phénomène que l'amour du surnaturel et le charlatanisme ont exploité aux dépens de la crédulité vulgaire. V. SOMNAMBULISME *artificiel*. = En cristallographie. V. TRONCATURE - En anatomie, nom donné aux lames de tissu compact qui revêtent les surfaces interne et externe des os du crâne, et entre lesquelles est le diploé. La table interne est aussi appelée *table vitrée* à cause de sa fragilité. = *Table*, en statistique et plus généralement en mathématique, série de nombres dont la grandeur et la coordination sont déterminées par leurs rapports avec une ou plusieurs variables auxquelles on donne successivement toutes les valeurs particulières convenables au sujet qu'on se propose. En *démographie*, les seules tables dont nous nous occuperons ici sont celles qui donnent la distribution suivant la variable *âge* des vivants, des décédés, des chances de vie ou de mort. — *Table de mortalité* [*table mortuaire*, *table de population*, — *de survie*, — *de vitalité*]. D'après notre définition du mot *table*, un recensement par âge ne saurait être qualifié de *table* de P (V. POPULATION), parce que la loi de succession des nombres qui le constituent est brisée par maintes aventures qui en ont plus ou moins effacé la trace. La même observation s'applique à la mortuaire résultant du dépouillement des registres de l'état civil. C'est pourquoi nous proposons le nom de *listes* à ces successions de faits, et nous réservons le nom de *tables* à celles qui résultent du calcul saisissant un instant de repos relatif au milieu de la mobilité incessante des mouvements de P, déterminant les coefficients de ces mouvements propres à cet instant (natalité, mortalité à chaque âge), et les appliquant ensuite à une population fictive que l'on suppose soumise, de la naissance à la mort, à ces seuls et mêmes coefficients, et soustraite pendant tout un siècle à toute autre perturbation. La confusion de ces deux successions, l'une de fait, l'autre toute théorique, a jeté le plus grand trouble dans les idées ; il importe donc de les distinguer par le langage. En effet, les *listes* de faits et les *tables* données par le calcul, ainsi que toutes les valeurs qui en sont issues, *vie moyenne*, *vie probable*, *âge moyen des décédés*, etc. (V VIE), ne se confondraient que dans le cas d'une P invariable dans tous ses mouvements et sans migration, depuis au moins un siècle. (Dans nos formules, nous représenterons les valeurs de fait ou des *listes* par des caractères romains, et les valeurs correspondantes des *tables* par des caractères *italiques*). — *Listes de population*. Les listes de P par âges sont encore fort irrégulières; nous avons indiqué (V. POPULATION) quelques-unes des corrections qu'on doit leur faire subir. En France, la confrontation avec les conscrits et avec les électeurs inscrits peut encore, pour les hommes, être la source de quelques corrections, quoique ces valeurs et surtout la dernière ne donnent qu'une limite *minimum*. La liste de la population française distribuée par âges, selon la moyenne de trois recensements, que nous rapportons ci-dessus, a subi ces corrections. – *Liste mortuaire*. En France, en Belgique, dans les pays qui ont depuis longtemps un état civil, les listes mortuaires, ou succession des décédés selon les âges, peuvent être considérées comme suffisamment exactes ; il suffit de rétablir la régularité de la succession rompue par l'attraction des nombres ronds. — La *table de mortalité*, qui donne la succession des coefficients de mortalité à chaque groupe d'âges, indique la chance de mourir avant d'avoir atteint l'âge suivant. Le complément arithmétique de ces fractions donnerait la *table de vitalité*, ou la probabilité pour chaque âge d'atteindre l'âge suivant. 0,01 étant la probabilité de mourir dans l'année pour l'enfant de 5 à 10 ans, 1 — 0,01 = 099 sera la chance d'atteindre l'année suivante. — *Table de survie*, appelée souvent à tort *table de mortalité*. Celle qui indique combien sur un nombre déterminé de naissances totales N, il en survit : 1° après la naissance effectuée ou à 0 âge, soit S, (V. **Mort-né**) ; 2° après la première année *révolue*, ou à 12 mois, soit S_1 ; 3° après la seconde année *révolue*, ou à 2 ans, soit S_2 ;... combien à la fin de leur n^e année, soit S_n ; à la fin de leur dernière année, soit $S_\omega = 0$. La méthode mathématique à employer pour dresser cette table a donné lieu à de nombreux débats. La méthode dite de Halley et celles qui s'y rapportent ont essayé cette construction en l'appuyant sur la seule liste mortuaire, modifiée ou non par la confrontation du chiffre annuel des naissances. Toutes ces méthodes doivent être rejetées : elles ne fournissent que des approximations éloignées, d'autant plus éloignées que la P s'est plus écartée depuis un siècle de l'invariabilité absolue de tous ses mouvements, invariabilité toujours supposée par ces méthodes. La méthode de calcul dont nous donnons ici les formules se rapproche de la méthode de Moser, de Quételet, dont elle augmente la précision. Comme elle, il lui faut pour données une liste mortuaire et une liste de population ; car sans cette double base le problème est insoluble à moins d'hypothèses de régularité toujours fort éloignées du réel ; avec elle, notre formule donne des résultats dont l'exactitude ne dépend plus absolument que de celle des deux données. Soit $d_{n,n+1}$ les décès *moyens annuels* à chaque groupe d'âge (de l'âge n à l'âge $n+1$) ; $p_{n,n+1}$, la population correspondante du même âge ; a, un coefficient dont nous donnons les valeurs variables suivant la durée des périodes d'âge prise pour unité de temps ; on a alors très généralement :

$$S_{n+1} = S_n - S_n \frac{2ad_{n,n+1}}{p_{n,n+1} + ad_{n,n+1}}$$

Si l'unité de la période d'âge est l'année, alors $a = 0,5$; on voit donc qu'ayant la liste de population et celle des décédés, il suffira d'ajouter à chaque terme la moitié du terme correspondant de la mortuaire ($0,5d_{n,n+1}$), puis de chercher le *rapport* entre le nombre entier des décédés de chaque groupe d'âge (car $2a = 1$) et ces sommes. D'autre part, le premier terme des survivants S_0 étant

AGES	PÉRIODE 1840-1859 (vingt ans).						
Période de un an jusqu'à la 5e année ; — de 5 ans au delà.	LISTES		TABLES				
	De population française (census moyen rectifié et divisé par 1000.	Mortuaire correspondante (état civil).	I. De mortalité ou chance de mort dans l'année.	II. De survie : nombre de survivants à la fin de chaque période		III. Mortuaire de la table de survie n° 2.	IV. De population selon la survie n° 2 ou appliquée à la France.
				1° Pour 10 000 naissances.	2° Pour le nombre moyen des naissances en France divisé par 1000.		
0	....	....	....	10000	958,1	....	....
0-1	841	159,06	0,1885»	8340	799,1	159,0	844
1-2	772	49,10	0,0636»	7827	749,9	49,1	772
2-3	737	26,69	0,0362»	7548	723,3	26,6	737
3-4	715	17,41	0,02435	7337	705,9	17,4	715
4-5	700	12,29	0,01757	7228	693,6	12,3	700
5-10	3365	34,38	0,01022	6878	659,0	34,6	3381
—15	3235	18,84	0,00562	6680	640,1	18,9	3248
—20	3154	23,49	0,00744	6436	616,7	23 4	3142
—25	3008	34,38	0,01142	6078	582.4	34,2	3000
—30	2912	28,60	0,00982	5787	554,5	28,0	2842
—35	2739	25,69	0,00938	5522	529,1	25,4	2709
—40	2583	25,68	0,00995	5254	503,5	25,6	2582
—45	2372	27,72	0,01168	4956	474,9	28,6	2446
—50	2159	29,22	0,01353	4631	443,8	31,1	2297
—55	1990	33,11	0,01663	4262	408,4	35,4	2130
—60	1650	37,57	0,02276	3802	364,4	44,0	1932
—65	1341	46,61	0,03475	3195	306,1	58,3	1676
—70	1012	51,27	0,05064	2476	237,3	68,8	1358
—75	716	57,26	0,07995	1650	158,2	79,1	0988
—80	390	49,30	0,1264»	870	83,3	74,8	592
—85	175	35,02	0,200»»	305	29,3	54,0	270
—90	58	15,04	0,2592»	77	7,4	21,9	84
95	15	4.44	0,296»»	16	1,5	5,9	29
95-ω	3	1,25	0,405»»	0	0	1,5	3
	36645	843,42				957,9	38478

Mortalité générale } 1° Selon les **Listes**. . . . . 0,023. 2° Selon les **Tables**. . . . . 0,0249 pris *ad libitum*, soit 10,000 (soit 958,100 moyenne des naissances vivantes en France), on trouvera par notre formule la succession S_1; S_2; S_3....; et en général $S_{n-1/1}$, l'antécédent S_n étant connu; puisqu'il suffit de retrancher de S_n le produit de S_n avec le *rapport* indiqué. Mais la valeur 9.5 que nous avons attribuée à a suppose une mortalité constante pendant toute l'unité de temps compris entre n et $n+1$ et s'exerçant pendant le même temps que d, c'est-à-dire ici pendant un an; or, l'unité de temps donné par la plupart des listes *de fait* est de un an pour les cinq premières années, et de cinq années pour les périodes successives, et il faut avouer que l'enquête démographique n'est pas encore arrivée à une précision suffisante pour pouvoir utilement donner plus. Bien que l'on puisse par des interpolations rétablir à peu près la succession des nombres d'année en année pour toute la durée de la vie, on peut aussi s'en tenir au fait et accepter pour unité de temps un an pour les cinq premières années et cinq ans pour les suivantes; seulement la première année de la vie et les dernières ne peuvent s'en accommoder à cause des mouvements rapides de la mortalité à ces âges extrêmes. Des recherches expérimentales nous ont prouvé que pour la première année de la vie on doit poser a = 0,48, de sorte que la formule pour cette 1re année devient:

$$S_0 = S_0 - S_0 \frac{0.96\,d_{0\text{-}1}}{p_{0\text{-}1} + 0,48\,d_{0\ 1}}$$

Pour les années suivantes on se servira de la formule générale; mais si, comme dans les tables ci-contre, on veut s'en tenir au fait sans interpolation et, après les premières années, trouver les survivants de cinq en cinq ans, il suffira de multiplier le coefficient a par 5; on fera donc dans la formule générale a = 2,5, et elle devient :

$$S_{n-1} = S_n - S_n \frac{5d_{n,\,n-1}}{p_{n,\,n\ \ 1} + 2,5d_{n,\,n-1}}$$

En effet $d_{n,\,n-1}$ étant le nombre moyen des décès *annuels*, 5 $d_{n,\,n-1}$ sera le total de ceux de la période quinquennale. Mais pour les dernières périodes quinquennales de la vie, à cause de l'accroissement rapide de la mortalité à partir de 75 à 60 ans, la valeur de a devra être modifiée et devenir 2,45; puis 2,4 pour la période suivante; puis 2,3 ; 2,2; enfin 2 environ de 95 à 100 ans et au delà. Ces valeurs de a trouvées par tâtonnement n'ont pas la prétention d'être bien précises ni absolument applicables à toute population; mais en l'absence de bons documents donnant avec certitude le détail de ces âges par années (et par semaines et mois pour les premiers âges), elles augmenteront beaucoup la précision du résultat. Nous les avons employées pour construire les tables suivantes. La *table de survie* permettra facilement de construire la *table de population*, puisqu'on a généralement $P_{n\,n\|1} = (S_n + S_{n\|1})\ 0,5$ si l'unité de temps est l'année, ou $P_{n\,n\|1} = (S_n + S_{n\|1})\ 2,5$ si l'unité de temps est cinq années. Au delà de 75, on substituera à la valeur 2,5 les différentes valeurs de a déjà données. — La *table mortuaire* sera encore plus facilement trouvée par simple soustraction des termes successifs de la survie : $S^n - S_{n\|1} = D_{n,\,n1}$, etc. Ces *tables de population* et *de décédés* sont celles qui conviendraient en fait à une population sans mouvements migratoires et ayant annuellement et pendant tout un siècle (c'est-à-dire pendant la plus longue durée d'une génération) la natalité et la mortalité à chaque âge égales à celles du moment observé et qui ont servi à calculer la *table de survie*; la différence de ces deux tables avec la liste de population et la liste mortuaire que l'on remarquera dans le tableau ci-dessus est la résultante des mouvements qui ont agité les diverses couches de population dans le siècle écoulé. Ainsi, dans la liste de population, on comprend facilement que c'est par l'adjonction des immigrants qui viennent en France aux âges de travail (de 15 à 40 ans) que la P de ces âges dans la liste surpasse celle de la *table ;* mais ensuite ceux qui, vers 1850, ont plus de 40 ans, appartiennent à des générations dont les jeunes âges ont été bien éclaircis, et par la mortalité plus rapide de l'enfance et par les guerres de l'empire; de là ce moindre nombre de nos vieillards de la liste, comparé à ce qu'il devait être selon la *table*, avec la seule mortalité de la période 1840-59. Et, comme première conséquence, ce fait bien remarquable que la mortalité générale, qui selon les *listes* est de 0,023, s'élève à 0,249 selon les *tables*, quoique la mortalité *à chaque âge* soit rigoureusement la même de part et d'autre! Nous pouvons ajouter, comme seconde conséquence, *que l'âge moyen des décédés* est de 35,66 ans, selon la *liste* mortuaire; et que ce même âge moyen ou *vie moyenne* s'élève à 40,12 ans, selon la *table* mortuaire! Nous expliquons cette apparente contradiction au mot VIE *moyenne*. V. MORTALITÉ, POPULATION et TAILLE. (Bertillon.)

TABLETTE. s. f. [*tabella*, all. *Tafel*, *Täfelchen*, angl. *tablet*, *lozenge*, it. *tavoletta*, esp. *tablilla*]. Médicament sec et solide qui a le sucre pour excipient et qui contient en outre un mucilage et une petite quantité de substance médicamenteuse. On donne aux tablettes une forme tantôt ronde, tantôt carrée ou rhomboïdale. Autrefois les premières étaient appelées *rotules*, et les autres *trochisques;* cette distinction a disparu. Les *tablettes* diffèrent des *pastilles* en ce qu'elles ont des dimensions plus grandes et qu'elles sont préparées à l'aide d'un mucilage. Leur confection consiste à pulvériser finement et à mêler exactement les substances médicamenteuses avec le sucre et un mucilage de gomme adragant bien homogène. Quand on a obtenu une pâte bien liée, on la divise en portions égales, de dimensions déterminées, qu'on expose pendant environ douze heures à l'air libre sur des tamis; puis on les dessèche très lentement à l'étuve, jusqu'à ce qu'elles soient sonores et cassantes.

Tablettes d'acide citrique ou *tartrique*. V. TABLETTES *oxaliques*. — *Tablettes alcalines de d'Arcet* [*tablettes* ou *pastilles de Vichy*, ou *de bicarbonate de soude*]. On prend: bicarbonate de soude, 25 gram. ; sucre blanc, 975 gram.; mucilage de gomme adragant, 940 gram. On fait du tout une masse qu'on divise en tablettes de 1 gramme, contenant chacune 25 milligr. de bicarbonate. Ces tablettes sont employées (1 ou 2 après le repas) pour faciliter la digestion. On peut les aromatiser avec les essences d'anis, de citron, de menthe, de fleur d'oranger, de rose, ou la teinture de vanille. — *Tablettes antimoniales* ou *de Kunkel*. Elles sont faites avec : sulfure d'antimoine porphyrisé, 32 gram.; poudre de cardamome, 32 gram.; cannelle pulvérisée, 16 gram.; amandes douces pilées, 64 gram.; sucre en poudre, 480 gram. ; le tout incorporé dans un mucilage de gomme adragant. On fait des pastilles de 90 centigr., contenant chacune 5 centigr. de sulfure. On les emploie (1 à 4 le matin et le soir) contre les maladies cutanées, les rhumatismes et la goutte.

Tablettes balsamiques de Tolu. On dissout : baume de Tolu, 50 gram., dans eau, 100 gram., au bain-marie; on filtre à chaud ; on en fait un mucilage avec gomme adragant, 10 gram., préalablement humectée; on y incorpore alors sucre, 1000 gram., et l'on fait des pastilles de 1 gramme. — *Tablettes de bicarbonate de soude*. V. TA-

BLETTES *alcalines*. — *Tablettes de bouillon* [*bouillon sec*]. Bouillon évaporé jusqu'à siccité, et auquel on donne la forme de tablettes. On les fait avec quatre pieds de veau, 6 kilogr. de chair de bœuf, 5 kilogr. de gigot de mouton, et 1^{kg}.500 de rouelle de veau, qu'on fait cuire à feu doux. Le bouillon est refroidi pour en séparer la graisse, puis clarifié avec six blancs d'œufs et évaporé à consistance gélatineuse. On peut aussi y faire entrer de la volaille. Ces tablettes, qui se conservent quatre ou cinq ans en bon état, et qui sont composées de gélatine et d'osmazôme, sont utiles pour se procurer du bouillon à volonté. Pour cela, on en met environ 16 gram. dans un grand verre d'eau bouillante ; on couvre le vaisseau, et on le laisse sur les cendres chaudes jusqu'à ce que la tablette soit entièrement dissoute.

Tablettes chalybées. V. TABLETTES *martiales*. — *Tablettes de charbon*. Tablettes de 1 gram., faites avec 200 gram. de charbon végétal, autant de sucre blanc, et 50 gram. de mucilage de gomme : chacune contient 50 centigr. de charbon. Elles sont employées contre la fétidité de l'haleine.

Tablettes d'éponge. Tablettes de 50 centigrammes, composées d'éponge torréfiée et pulvérisée, 1 partie ; sucre, 4 parties ; mucilage de gomme adragant à l'eau de cannelle, q. s. Chacune contient 10 centigr. d'éponge. Ces pastilles, à raison de l'iode que contient l'éponge, ont été employées contre le goitre et les affections scrofuleuses.

Tablettes de fer. V. TABLETTES *martiales*.

Tablettes de gomme arabique. Elles sont faites avec : gomme arabique, 100 gram. ; sucre en poudre, 900 gram. ; et eau de fleur d'oranger, 75 gram. On fait un mucilage avec l'eau de fleur d'oranger, 75 gram. de gomme pulvérisée et autant de sucre ; on mélange le reste de la gomme au sucre, on mêle le tout, et l'on fait des tablettes de 1 gramme.

Tablettes d'ipécacuanha au chocolat ou *de Daubenton*. On fait liquéfier à une douce chaleur 380 gram. de chocolat à la vanille, on y incorpore 32 grammes de poudre d'ipécacuanha ; on divise le tout en masses de 65 centigrammes, auxquelles on fait prendre une forme hémisphérique en les tenant pendant quelque temps sur une plaque de fer-blanc chauffée. V. IPÉCACUANHA.

Tablettes de magnésie. Carbonate de magnésie, 200 gram. ; sucre blanc, 800 gram. ; mucilage de gomme adragant, 120 gram. On fait des tablettes de 1 gramme, contenant chacune 20 centigrammes de magnésie. — *Tablettes de magnésie et de cachou*. Tablettes de 1 gramme, faites avec : magnésie, 64 gram. ; poudre de cachou, 32 gram. ; sucre, 544 gram. ; mucilage de gomme adragant à l'eau de cannelle, q. s. — *Tablettes de manne*. On triture ensemble 200 gram. de manne en larmes et 750 grammes de sucre, et, au moyen d'un mucilage avec 50 grammes de gomme adragant et 75 grammes d'eau de fleur d'oranger, on fait une pâte qu'on divise en tablettes de 1 gramme. Chaque tablette contient 15 centigrammes de manne. — *Tablettes martiales* [*tablettes chalybées, tablettes de fer*]. Tablettes de 1 gramme (contenant chacune 5 centigrammes de fer), faites avec 32 gram. de tartrate ferrico-potassique, 640 gram. de sucre blanc, et mucilage de gomme adragant, q. s. — *Tablettes de mercure doux*. V. VERMIFUGE (*Pastille*).

Tablettes oxaliques ou *pastilles contre la soif*. Pastilles du poids de 60 centigrammes, faites avec : acide oxalique pur et porphyrisé, 4 gram. ; sucre, 250 gram. ; huile volatile de citron, 8 gouttes, mêlés ensemble, et incorporés dans un mucilage fait avec : gomme adragant, 2^{gr},40, et eau distillée d'écorce de citron, 20 gram. On prépare de même les *tablettes d'acide tartrique* et celles *d'acide citrique*.

Tablettes de rhubarbe. Tablettes de 60 centigr. (contenant chacune 5 centigrammes de rhubarbe), faites avec rhubarbe, 32 gram. ; sucre, 352 gram., et mucilage de gomme adragant, q. s.

Tablettes de soufre. Tablettes de 1 gramme, faites avec : soufre sublimé et lavé, 100 gram. ; sucre, 900 gram. ; et mucilage de gomme adragant à l'eau de rose, q. s. Chacune contient 10 centigrammes de soufre.

Tablettes de Tolu. V. TABLETTES *balsamiques*.

Tablettes de Vichy. V. TABLETTES *alcalines*.

TABLIER. s. m. [all. *Honiglippe*]. Division inférieure, ordinairement pendante, de l'enveloppe florale des plantes orchidées. = En anatomie, nom donné aux petites lèvres. V. VULVE.

TABOURET. s. m. — *Tabouret électrique*. Tabouret à pieds de verre sur lequel on place les sujets qu'on électrise, pour les isoler du sol. = Nom vulgaire du *thlaspi*.

TABULAIRE. adj. Qui est en forme de table — *Cristal tabulaire*. V. TRONCATURE.

TAC. s. m. [*horion*]. Maladie qui survint en 1412, et qui, suivant les termes de l'annaliste, « mit les gens en » tel estat, qu'ils perdirent le boire, le manger et le repos, » et avoient une très forte fièvre deux ou trois fois le » jour, et surtout quand ils mangeoient. Toutes choses leur » sembloient amères et puantes. Les malades trembloient » toujours, ils perdoient tout pouvoir de leur corps, qu'on » n'osoit toucher de nulle part. Ce mal duroit bien, sans » cesser, trois semaines ou plus. Avec tout cela on avoit » la toux forte et le rhume ; la toux estoit ce qu'il y avoit » de plus cruel, jour et nuit, si bien que quelques-uns, à » force de tousser, contractoient des hernies, et que les » femmes grosses avortoient. Quand la guérison approchoit, les malades jetoient beaucoup de sang par la » bouche et par le nez. L'appétit restoit longtemps » esteint. » Comparer ÉPIDÉMIE *de Périnthe* et GRIPPE. = Vétérinaire. Mot vulgaire [all. *Räude*, angl. *rot*] employé pour désigner la gale des brebis ; en Auvergne, nom donné à l'engorgement inflammatoire des glandes parotides (H. d'Arboval).

TACAMAHACA ou **TACAMAQUE**. s. m. [all. *Takamahakharz*, angl. *tacamahaca*, *tacamacha*, it. *taccamacca*, esp. *tacamaca*]. Résine peu usitée qui provient d'un arbre de la famille des térébinthacées (*Elaphrium tomentosum*, Jacq.). Elle est en masses de formes variées, jaunâtres, quelquefois mollasses, ordinairement sèches et friables, d'une odeur analogue à celle de la lavande. — *Faux tacamaque* [*baume focot*]. Résine à odeur d'angélique, voisine de la suivante. — *Tacamaque de Mauritanie*, *tacamaque de l'île de Bourbon* (*baume vert*, *baume Marie*). Matière résineuse, verdâtre, liquide, produite par le *Calophyllum tacamahaca*, Willd. (*Calophyllum inophyllum*, Lamk). V. GOMMART.

TACCA s. f. [*Tacca pinnatifida*, Forster]. Plante dioscorée, dont la racine tubéreuse donne une fécule nourrissante, analogue au sagou.

TACHE. s. f. [*macula*, σπῖλος, all. *Fleck*, angl. *spot*, it. *tacca*, esp. *mancha*]. Altération plus ou moins circonscrite de la couleur de la peau, sans aucune élevure ni dépression. V. EPHELIDE. — *Tache colorée*. V. NÆVUS. — *Tache de la cornée*. V. TAIE. — *Tache embryonnaire*. V. EMBRYON et FŒTUS. — *Tache germinative*. V. OVULE. Il importe de ne pas la confondre avec la *tache embryonnaire*. — *Tache hépatique*, *tache ignéale*. V. ÉPHELIDE. — *Tache jaune*. V. MACULE et RÉTINE. — *Taches de ladre*. Les taches pigmentées noirâtres de la peau des chevaux blancs. — *Tache de Mariotte*. Le *Punctum cæcum*. — *Taches médico-légales*. Souillures dont la nature peut éclairer la justice sur un cas donné, infanticide, homicide, viol, etc. Les principales taches sont celles de sang, de sperme, de matière cérébrale, de méconium. Les *taches de sang* se reconnaissent à leurs caractères *physiques* (rouges, luisantes, ayant l'odeur de la sueur de l'animal qui a fourni le sang), *chimiques* (elles ne disparaissent ni par l'action de l'acide hypochloreux qui enlève les taches rouges végétales, ni de l'acide chlorhydrique qui fait disparaître les taches minérales), *micrographiques* (V. Hématie), *spectroscopiques* (V. Hémoglobine). Les *taches de sperme* ont une forme irrégulière, un bord sinueux, une couleur gris sale, et une odeur fade : elles empèsent le linge ; macérées dans l'eau, elles donnent un liquide qui fournit une matière albuminoïde (spermatine), se dissolvant par l'acide acétique et ne se coagulant pas par la chaleur ; enfin l'examen microscopique montre la présence des spermatozoïdes. Les *taches de substance cérébrale* ont un aspect graisseux, gris rougeâtre ; le microscope y décèle la présence de tubes nerveux et de cellules nerveuses ; elles se colorent en jaune, puis en violet, par l'acide sulfurique concentré. Les *taches de méconium* se reconnaissent à la couleur jaune, aux cristaux de cholestérine, aux globules de biliverdine, aux cellules de l'intestin qu'elles contiennent. — *Tache mélanienne.* V. Envie et Mélanien. — *Taches métalliques de la cornée* (Desmarres). Celles qui sont produites par l'oxyde d'argent ou son chlorure, résultant de la décomposition du crayon d'azotate d'argent passé sur les ulcères de la cornée, ou par le plomb précipité par de l'eau blanche. Elles sont dues à la fixation des sels métalliques à la substance des cellules épithéliales et dans leur épaisseur, sous forme de granulations opaques qui ôtent à ces éléments leur translucidité. — *Tache rosée lenticulaire.* V. Typhoïde (*Exanthème*). — *Tache de rousseur.* V. Éphélide. — *Tache sanguine.* V. Nævus.

TACHYCARDIE. s. f. [de ταχὺς, rapide, et καρδία, cœur]. Accélération des battements du cœur, qu'on observe dans les palpitations nerveuses, l'hypertrophie cardiaque, le goitre exophtalmique, la chloro-anémie, les états fébriles et phlegmasiques. — *Tachycardie essentielle paroxystique.* Accélération des battements cardiaques (200 par minute), revenant par accès entre lesquels le cœur reprend son rythme normal, mais qui, en se prolongeant, entraînent des troubles circulatoires et respiratoires. C'est une affection souvent mortelle, attribuée à un trouble de la partie des centres et des rameaux pneumogastriques qui constitue l'appareil modérateur de l'activité du cœur (Bouveret).

TACT. s. m. [*tactus*, ἁφή, ἅψις, all. *Tatsinn*, *Fühlsinn*, angl. *feeling*, *touch*, *tact*, it. *tatto*, esp. *tacto*]. Modification du toucher, en vertu de laquelle une partie quelconque de l'organe cutané peut juger de certaines qualités des corps, de leur solidité ou de leur fluidité, de leur humidité ou de leur sécheresse, de leur température, etc. Ce mot et le mot *toucher* sont souvent employés comme synonymes, et pris tantôt dans un sens passif, comme lorsqu'on dit *le tact*, *le toucher*, pour *appareil de tact* et *de toucher* ; tantôt dans un sens actif, pour indiquer l'exercice de cet appareil. Tel auteur prend le premier dans le sens passif et l'autre dans le sens actif, tel autre fait l'inverse. D'autres emploient le mot *tact* pour indiquer un cas particulier de toucher, tel que le *palper* ou *vice versâ*. On ne saurait indiquer de règle à cet égard, parce que ces deux mots sont réellement synonymes ; ce sont les mots *palper* et *contact* qui doivent être choisis pour désigner les divers cas que peut offrir l'exercice du tact ou du toucher. V. Corpuscule et Toucher. — *Tact médical.* V. Praticien.

TACTILE. adj. [*tactilis*, ἁπτὸς, all. *fühlbar*, *tangibel*, angl. *tactile*, it. *tattile*, esp. *tactil*]. Qui est ou qui peut être l'objet du tact, qui le concerne. — *Sensation tactile.* V. Sensation, Sensibilité et Toucher.

TACTILITÉ. s. f. Faculté cérébrale qui perçoit les sensations du toucher.

TACTUEL, ELLE. adj. Qui appartient au tact.

TADDO. s. m. Nom abyssin d'une plante de la famille des rhamnées, le *Rhamnus taddo*, A. Richard. V. Taidje.

TÆNIA ou **TÉNIA.** s. m. [ταινία, bandelette, ruban ; all. *Bandwurm*, angl. *tænia*, *tape-wurm*, it. et esp. *tenia*]. Genre d'entozoaires cestoïdes dont le corps, plat et composé d'un grand nombre d'anneaux articulés (*cucurbitains*), a souvent plusieurs mètres de longueur. Il est terminé antérieurement par une tête très ténue, tuberculeuse, munie de quatre petits suçoirs ou ventouses, entre lesquels on observe une saillie entourée d'une couronne de crochets rétractiles. On en connaît, chez l'homme, trois espèces : le *Tænia solium*, L. (fig. 475), ou *Tænia cucurbitain*, Lamarck ; 2° le *Tænia mediocanellata*, Küch. ; et 3° le *Tænia nana*, Siebold. — Toutes les classes d'animaux vertébrés sont sujettes à être infestées de ces vers, qui se logent ordinairement dans l'intestin grêle, aux parois duquel ils s'attachent au moyen des crochets rétractiles de leur tête. On en a vu sur de jeunes enfants dès l'âge de onze mois, rendus par longueur de plusieurs mètres à plusieurs reprises. Lorsque leur expulsion n'a pas été complète, c'est tous les deux mois environ que les symptômes généraux (V. Helminthiase et Vermineux) qui décèlent leur présence se manifestent, ainsi que l'issue des cucurbitains par l'anus ou leur expulsion avec les fèces. Les portions qui sont expulsées avec les matières fécales en décèlent tôt ou tard la présence. — La tête de ces animaux n'est pas perforée, bien que pourvue d'une saillie en forme de trompe comme celle des *cysticerques*, ainsi que de quatre ventouses sans orifices. C'est probablement par endosmose qu'ils absorbent les liquides et les transmettent à deux tubes longitudinaux qui passent sans discontinuité d'un anneau à l'autre. Après la tête est un cou non articulé. Les articles, plus longs que larges, sont pourvus chacun d'un orifice sexuel placé au bord de l'article, et non au milieu, comme sur les bothriocéphales. On trouve d'anneau en anneau les orifices placés d'une manière alterne, l'un à gauche, l'autre à droite, et ainsi de suite. — Le cou du *T. solium* ou *tænia armé*, ou *ver solitaire*, d'abord filiforme, s'élargit peu à peu, et se continue ainsi avec le corps, dont la largeur varie depuis un demi-millimètre jusqu'à 7 ou 9 millimètres et plus. Ce sont les anneaux chargés d'œufs fécondés du tænia qui, détachés du reste du ver, et rendus isolément, constituent les *cucurbitains*. Ce ver ne se trouve pas, en général, où existe le bothriocéphale ; il se rencontre surtout en Suisse, en Angleterre, en France, en Hollande, en Allemagne, en Italie et surtout en Orient, ou sur les individus qui en viennent. — *Tænia médiocanellé* ou *inerme* (*Tænia mediocanellata*, Küchenmeister). Tête sans trompe (*rostellum*) ni crochets, 4 ventouses avec taches de pigment autour, tête volumineuse. Sa longueur totale et celle de ses cucurbitains est plus considérable que celle du *tænia armé* ; ses anneaux, plus blancs, sont d'une consistance plus molle et se détachent avec une extrême facilité ; son scolex, plus volumineux, inerme et tronqué, est muni de quatre ventouses latérales plus larges et entourées de taches pigmentaires très nombreuses ; les ovaires offrent des ramifications nombreuses, parallèles, bifurquées surtout au sommet, mais jamais arborisées comme celle du *Tænia solium* ; les œufs sont ellipsoïdes ; ceux du tænia armé sont sphériques. Ses cucurbitains se distinguent difficilement de ceux du *Tænia solium* ; ils se détachent et s'échappent très facilement. On le trouve chez l'homme en Belgique, en Allemagne et en France. La fréquence, dans ces dernières années, de ce tænia que l'on rencontre sur les plus jeunes sujets, est due surtout à l'usage de la viande crue. Ce tænia provient de la transformation du *Cysticerque du bœuf*, dont la tête est aussi sans crochets. La première existence du ver se passe chez le bœuf, et la deuxième chez l'homme ; puis le cycle recommencera si la loi générale de manducation des espèces animales entre elles s'accomplit régulièrement, et surtout la loi particulière de la révivification de l'œuf du tænia humain dans l'esomac de ruminant. — *Tænia nain* (*Tænia nana*, Siebold, van Beneden, ou mieux *Tænia echinococcus*, Kuchenmeister, Siebold, van Beneden). Les œufs de cette espèce sont très petits ; les embryons ou *proscolex* également, et leurs six crochets (*embryon hexacanthe*) difficiles à voir. Ces œufs se transmettent par les aliments et éclosent dans le tube digestif, d'où ils pénètrent parfois dans les vaisseaux, et, par suite, sont portés dans le foie, le poumon, etc. A l'état de scolex, on connaît cet animal sous le nom d'*Echinococus hominis veterinorum*, dans le foie, le poumon, etc., de l'homme, des singes, des ruminants, du porc, etc. (V. ÉCHINOCOQUE). A l'état sexué, de *strobile*, on le trouve fixé sur toute la longueur de l'intestin grêle des chiens. Il ne dépasse pas les dimensions d'un millimètre, qu'il n'atteint pas toujours. Le nombre des segments du corps est fort petit, et le dernier est adulte, prêt à se détacher, lorsqu'il y en a deux ou trois autres en avant. Le pénis est court, l'ovaire ramifié. La tête a une trompe garnie de crochets en double rangée et à talon volumineux. — *Tænias du chien*. Le plus fréquent est le *T. serrata*, Goeze, dont le scolex est le *C. pisiformis* (V. CYSTICERQUE). Le *T. canina*, L., *cucumerina*, *elliptica* ou *cateniformis*, Goeze, dont les individus sont multiples généralement dans l'intestin grêle, a probablement pour scolex le *cysticercus tenuicollis*. *Tænia cœnurus*. V. CŒNURE. = En anatomie, *tænia semi-circularis*. V. STRIE (*Corps*). — *Tænia de l'Hippocampe*. Le corps *bordé*.

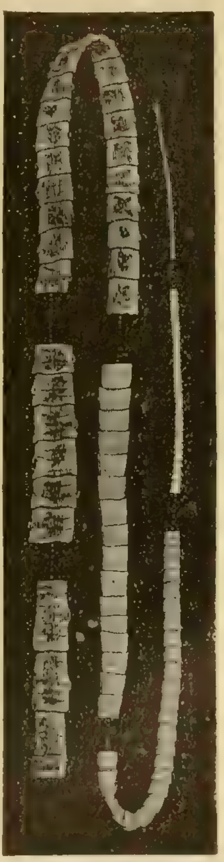

FIG. 475.

TÆNIADÉS. s. m. pl. [all. *Bandwurmarten*]. Famille de vers cestoïdes, ainsi caractérisés : corps en longue bandelette ou formé d'articles nombreux ; tête pourvue de crochets, à une seule ou sans trompe rétractile (V. BOTHRIOCÉPHALE et TÆNIA) ; organes génitaux, mâle et femelle, réunis dans chaque article et identiques dans chacun de ceux-ci. Pas de bouche ouverte en avant ni sur les côtés, ni de tube digestif ouvert au dehors ; de chaque côté du corps deux tubes parallèles longitudinaux, ne s'ouvrant pas au dehors, avec une branche d'anastomose dans chaque anneau ou zoonite. Ces tubes manquent sur quelques genres. Quelques-uns ont une bandelette nerveuse, transversale à la tête et renflée aux deux extrémités ; il en part, en avant, des filets allant à la base des ventouses ou à une sorte de ganglion qui s'y trouve ; en arrière s'en détachent deux filets longitudinaux, s'étendant plus ou moins loin dans la longueur du corps. C'est une des phases de leur évolution (l'état de *scolex*) accomplie hors de leurs conditions normales, c'est-à-dire dans les tissus au lieu de l'intestin, qui a reçu le nom de *vers vésiculaires* ou *cystiques*, ainsi caractérisés : corps appendu à une vésicule et en continuité de substance avec elle, soit à sa face interne (*échinocoques*), soit à sa face externe (*cysticerques* et *cœnures*), mais rétractile et ordinairement rentré dans sa cavité ; tête rétractile elle-même dans la cavité du corps, pourvue de quatre ventouses et d'une couronne de 32 crochets à la base d'une trompe rudimentaire.

TÆNIFUGES. s. m. pl. [all. *wurmabtreibend*, *Bandwurmmittel*, angl. *tænifuge*, it. et esp. *tenifugo*]. Agents propres à déterminer l'expulsion des tænias. — *Le tænifuge de madame Nouffer* se compose de poudre de fougère mâle (4 à 6 gram.) dans 125 gram. d'eau, à prendre en une fois ; une heure après, on prend un bol de : calomel à la vapeur, scammonée, gomme-gutte, ãã 60 centigr., et miel, q. s. — Les tænifuges les plus employés sont les suivants. Le *kousso* se donne à la dose de 20 gram. en poudre délayée dans de l'eau sucrée tiède, avec addition d'une petite quantité d'oléo-saccharure de citron ou d'orange. Avec une partie de *kousso* et deux de sucre, on fait des bonbons de 50 centigr., de sorte que trente de ces dragées équivalent à 5 gram. de kousso ; c'est le *kousso granulé*. Sous cette forme, le remède est devenu plus agréable ; mais on ne saurait être sûr qu'un enfant consentira à avaler trente bonbons de suite. — Les *semences de courge* (Récamier) sont d'une administration facile ; avec 15 à 30 gram. d'amandes mondées et partie égale de sucre, on peut faire une pâte, ou bien, avec la même dose, une émulsion additionnée d'oléo-saccharure de citron ou d'orange. Ces préparations presque toujours amènent l'expulsion du cestoïde ; plus sûrement encore si, une ou deux heures après, on fait avaler 10 gram. d'huile de ricin aromatisée avec une goutte d'essence de menthe. — On ne saurait trop recommander l'*extrait éthéré de fougère mâle* : on peut le donner en électuaire, ou en émulsion avec oléo-saccharure d'orange ou de citron ; 2 à 4 gram. sont une dose suffisante pour des enfants ; et il serait pareillement facile d'en masquer le goût en l'incorporant à du sirop de framboises ou de menthe (une cuillerée). On donne ces remèdes à doses doubles ou triples des précédentes aux adultes, en purgeant toujours quelques heures après avoir pris le tænifuge et non avant. — L'*écorce de grenadier* est donnée ordinairement en décoction (64 gram. dans 2 litres d'eau, qu'on réduit de moitié et qu'on fait prendre dans la journée). On préfère l'écorce fraîche, et l'on peut porter la dose jusqu'à 90 à 120 gram. Une dose trop faible n'a point de résultat ; une dose un peu trop forte peut produire des vertiges, des nausées, des coliques. Il faut l'administrer, en général, au moment où les individus viennent de rendre des portions de tænia ; et, si l'on ne réussit pas, il faut attendre une nouvelle expulsion de portions de ce ver. V. ANTHELMINTHIQUE, KOUSSO et VERMIFUGE.

TÆNINE. s. f. La *koussine*.

TÆNIOÏDE. [de *tænia*, et εἶδος, forme]. Qui ressemble à un tænia, à une bandelette.

TAFFETAS. s. m. [all. *Taffet*, angl. *taffeta*, it. *taffetà*, esp. *taffetan*]. — *Taffetas d'Angleterre*. Taffetas sur lequel on applique un enduit préparé avec une solution de 32 gram. d'ichtyocolle dans 250 gram. d'eau commune, à laquelle on ajoute, après l'avoir passée, 250 gram.

d'alcool à 60°, et que l'on passe de nouveau, lorsqu'elle a été réduite à moitié sur un feu doux. Le taffetas étant coupé par bandes et bien tendu sur un châssis, on l'enduit de cette liqueur tiède au moyen d'un pinceau, et l'on met successivement plusieurs couches à mesure qu'elles sèchent. — *Taffetas épispastiques* [it. *taffetà vesicante*]. Ceux sur lesquels on étend des épispastiques. V. VESICATOIRE.

TAFIA. s. m. [all. *Zuckerbranntwein*, angl. et it. *tafia*, esp. *cachaba*]. Eau-de-vie qu'on retire après fermentation du sucre des débris de la canne à sucre.

TAGALE. s. m. Arbre de la Chine dont le capitaine Maisonneuve a retiré un extrait alcoolique, amer, âcre, d'un brun foncé, d'aspect résineux, d'odeur légèrement empyreumatique, employé contre les diarrhées et les dysenteries graves.

TAGLIACOZZI [Chirurgien italien, 1546-1599]. — *Opération de Tagliacozzi* [angl. *taliacotian operation*]. Rhinoplastie pratiquée par la méthode italienne.

TAGUA. s. m. Dans la Nouvelle-Grenade, l'*ivoire végétal*.

TAHAM. s. m. V. ANGREC.

TAIDJE ou **TAÏDZI**. s. m. Sorte d'hydromel que l'on prépare en Abyssinie avec une partie de *Taddo*, 2 parties de miel et 6 parties d'eau.

TAIE. s. f. [all. *weisser Hornhautfleck*, angl. *pin*, *film*, it. *macchia*, *albugine*, esp. *nube*]. Nom sous lequel on décrit collectivement l'*albugo*, le *leucome*, le *nuage*, c'est-à-dire toutes les taches ou opacités qui surviennent à la cornée, et qui troublent la vision d'une façon plus ou moins prononcée suivant leur étendue, leur siège et la profondeur du tissu cornéen qu'elles occupent. Le traitement de ces diverses opacités a pour but d'activer la circulation de la cornée et de donner à son tissu une impulsion nutritive favorable à la résorption des produits morbides; on emploie les insufflations de poudre de calomel et de sulfate de soude, la pommade au précipité rouge, les collyres au sulfate de zinc, les badigeonnages de la taie avec le sulfate de cadmium.

TAIGUTIQUE. adj. — *Acide taigutique*. Jaune, cristallisé, inodore, insipide, fusible à 135°, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Existe dans le bois de taigu du Paraguay, dont l'origine est inconnue (Arnaudon).

TAILLE. s. f. V. CYSTOTOMIE.

TAILLE. s. f. [*statura*, all. *Körpergrösse*, angl. *size*, it. *taglia*, esp. *talla*]. Longueur du corps humain de la plante des pieds au vertex (en vétérinaire, celle des animaux se mesure du point le plus élevé du garrot au sol). La taille est un des éléments *démographiques* les mieux connus, grâce à sa facile détermination et aux exigences de la conscription. Cependant les données du recrutement sont loin d'être exactes ; mais les erreurs sont contenues dans des limites assez étroites et uniformes pour en permettre la correction. On sait, en effet, que l'on peut facilement, suivant la tension des muscles, suivant que le corps est dispos ou courbatu, gagner ou perdre 1 ou 2 centimètres de la taille normale. Il résulte de là que, dans les listes des conscrits rangés par ordre de hauteur, le nombre de ceux qui sont donnés comme n'atteignant pas la taille réglementaire, 1560 millimètres, est notablement accru de ceux qui ont réellement 1560 millimètres ou un peu plus. D'autre part, les corps d'élite, comme le génie, exigeant au moins 1679 millimètres, ceux qui *sous-limitent* ce minimum passent facilement au-dessus par un redressement momentané des courbures du rachis. Ainsi se trouve altérée la succession des nombres, comme on peut le voir dans la colonne A du tableau que nous donnons ci-après. Mais le calcul des probabilités permet de faire disparaître ces erreurs, et de rétablir la régularité de la succession avec une approximation bien supérieure à la donnée administrative. C'est ce que nous avons exécuté dans la colonne B du tableau en regard de la succession de la liste. De plus, en admettant seulement que la probabilité des groupes situés au-dessous de la moyenne soit la même que celle des groupes situés au-dessus (symétrie que confirment toutes les enquêtes démographiques), nous avons pu distribuer par ordre de grandeur tous ceux qui sont réformés par défaut de taille, et que les comptes rendus persévèrent malheureusement à donner en bloc. C'est seulement par cette mise en série B qu'il nous a été possible de calculer la taille moyenne et la taille probable (V. MOYENNE) de nos jeunes hommes de vingt et un ans. En effet, les comptes rendus ne donnent la taille moyenne (1654 millimètres) que du seul contingent, c'est-à-dire de ceux qui atteignent et dépassent 1560 millimètres. Notre table seule permet de calculer la taille moyenne de l'ensemble de nos conscrits, qui est de 1640 millimètres. Il n'y a, en réalité, que 9847 conscrits (sur 100 000) qui soient au-dessous de la taille réglementaire, au lieu de 12 590 que donnent les comptes rendus ; 2743 ont donc pu échapper aux rigueurs de la règle. Le même tableau B permet de calculer la taille probable de nos *conscrits*, c'est-à-dire celle qui renferme la moitié des cas. Elle est comprise à très peu près entre 1600 et 1680 millimètres, par conséquent resserrée dans un *écart* de 4 centimètres de chaque côté de la moyenne 1640. La moyenne taille du *contingent*, calculée sur la table B, est de 1651 millimètres, c'est 3 millimètres au-dessous de celle qui est donnée dans les comptes rendus, en prenant la moyenne de dix ans (1851-60), différence très petite, qui s'explique par l'exhaussement fictif de ceux qui tiennent à entrer dans les corps d'élite, le génie, la cavalerie, l'artillerie. Cependant, comme, d'après Quételet, l'homme continue à croître jusqu'à vingt-cinq et même trente ans, d'environ 12 à 15 millimètres, la taille moyenne du Français (homme) dont la croissance est achevée serait de 1655 millimètres. — La loi du développement de la taille a été donnée au mot CROISSANCE ; seulement il faut remarquer que le tableau annexé à ce mot se rapporte seulement au sexe mâle et à la Belgique. — Au delà de cinquante ans la taille diminue ; et, pour continuer le tableau du mot CROISSANCE, un groupe ayant 1684 millimètres de taille moyenne à trente ans et à quarante ans, n'a plus que 1674 millimètres à cinquante ans ; 1639 à soixante ans ; 1623 à soixante-dix ans, et 1613 à quatre-vingts ans, en ne mesurant que les individus restés droits. Ainsi l'homme perd jusqu'à 7 centimètres de sa taille. La loi de croissance de la femme n'est pas absolument la même que celle de l'homme : la femme naît moins grande (10 millimètres environ), croît moins vite et s'arrête plus tôt, de sorte qu'elle a en moyenne 10 centimètres de moins que l'homme. La taille du citadin est de 2 à 3 centimètres plus élevée que celle du campagnard. — Mais c'est l'hérédité et notamment la race qui jouent le plus grand rôle dans le développement de la taille et dans sa distribution sur le sol français (Broca). Nous avons donné (V. DÉMOGRAPHIE) un petit tableau de la taille des conscrits bretons du Finistère, dont la taille moyenne (1612 millimètres) est une des plus petites de France. Nous donnons ici la série *rectifiée*, et complétée, relative au département du Doubs, qui a la taille la plus élevée de France (moyenne des conscrits, 1668 millimètres ; moyenne du contingent, 1673 millimètres). La série du Doubs est remarquable à un autre égard ; elle a deux *maxima*, entre lesquels est située la moyenne arithmétique ci-dessus. Cette forme révèle, au point de vue anthropologique, deux tailles moyennes, types de deux races non encore fondues et ayant des nombres à peu près égaux de représentants ; le premier conserve la taille propre à la France entière, puisque son plus grand groupe, 17 061, correspond au maximum de la série B de la France, et à l'intervalle 1625-51 dont la moyenne est tout à fait voisine de 1640 millimètres, taille moyenne générale de nos *conscrits;* le second maximum, 17 701, a pour taille au moins 1720 millimètres, et appartient sans doute au type Burgonde.

TAILLE par groupe de 27^{mm},07 (pouce moyen) suivant les comptes rendus. Nombres inclus.	NOMBRES PROPORTIONNELS DES CONSCRITS DE CHAQUE TAILLE POUR LA PÉRIODE 1851-60.		
	EN FRANCE :		Dans le département du Doubs. Nombres rectifiés par le calcul.
	Nombres bruts conformes aux comptes rendus	Nombres rectifiés par le calcul.	
	A	B	C
Au-dessous de 1353^{mm}	12590	1	12
1354-1380		4	
1381-1407		14	
1408-1434		52	
1435-1461		177	61
1462-1488		547	157
1489-1515		1458	458
1516-1542		3580	1311
1543-1559		4014 { 7175	1780 { 3349
1560-1569	2909	3161	1569
1570-1597	9940	11718	6761
1597-1624	15203	15774	11855
1625-1651	18220	18260	17061
1652-1678	13100	15907	14538
1679-1705	13500	11914	17701
1706-1732	7972	7358	12937
1733-1760	4102	3677	7692
1761-1787	1434	1546	3788
1788-1814	727	576	1526
1815-1841	224	187	550
1842-1868	52	55	194
1869-1895	19	15	59
1896-1922	6	4	20
1923 – ∞	2	1	
	100000	100060	100000

Le rapport de la taille avec le poids n'est pas constant : la moyenne oscille, chez les hommes bien faits, entre 372 et 402 grammes par centimètre de taille : le rapport n'est pas plus constant avec le carré des tailles, comme l'a pretendu Quételet, ni avec leur cube, comme l'a avancé Buffon. Une loi plus intime (mais encore indéterminée) lie les rapports de la circonférence thoracique au poids ; le rapport simple est d'environ 700 à 725 grammes par centimètre de circonférence. — Les dimensions et les rapports des diverses parties du corps humain, étudiées au point de vue artistique (V. *CANON), sont déterminés avec peu de précision au point de vue scientifique et anthropologique (V. SQUELETTE pour les rapports des longueurs osseuses, mais le tableau donné ne se rapporte qu'aux Européens). Les rapports des poids, des volumes, des dimensions des divers viscères (cerveau, foie, rate, rein, testicule, etc.), dans les divers groupes humains et dans les divers climats, qui seraient d'un si haut intérêt pour la physiologie, l'anthropologie et la mésologie comparées, sont presque inconnus. V. DEMOGRAPHIE, MOYENNE, POPULATION, et STATISTIQUE (Bertillon). = *Taille.* Spécialement la partie du tronc qui s'etend des hanches aux épaules. — *Déviations de la taille.* V. COURBURE, CYPHOSE, LORDOSE et SCOLIOSE.

TAILLER. v. a. Faire l'opération de la taille. — *Tailler un cheval*, le châtrer.

TAKYTOMIE. s. f. [de ταχὺς, prompt, et τομή, section]. Procédé d'amputation que Mayor, de Lausanne, a cherché à ériger en principe. Il consistait à couper un membre dans la continuité ou la contiguïté, s'il s'agit des doigts ou du poignet, en frappant brusquement avec un maillet sur le dos d'un instrument tranchant, appelé *takytome*, posé d'abord sur l'endroit qu'il s'agit de trancher. Comme l'os restait nu, était long à se recouvrir de bourgeons charnus, le moignon vicieux, etc., on a proposé, mal à propos, de couper l'os ainsi au lieu de le scier, après avoir taillé les lambeaux destinés à le recouvrir.

TALC. s. m. [*craie de Briançon*; all. *Talk*, angl. *talc*, it. et esp. *talco*]. Silicate hydraté de magnésie, contenant un peu d'alumine et de fer, onctueux au toucher, facilement réductible en poudre fine, formée d'un grand nombre de lamelles incolores, épaisses de 1 à 2 millièmes de millimètre et au-dessous, anguleuses, de grandeurs et de formes variées (sans dépasser pourtant 7 ou 8 centièmes de millimètre, qu'un petit nombre seulement atteint). Il y a, en outre, un assez grand nombre de lamelles de même épaisseur superposées en piles. Certains de ces amas sont irréguliers et atteignent une longueur de 1 dixième de millimètre environ ; la plupart ont de 3 à 6 centièmes de millimètre de large, rarement 8 centièmes. Ils ont une forme hexagonale à angles émoussés. Suivant Guyon, le *talc* est un bon moyen de pansement ; c'est une substance propre et douce, qui, étant rétractaire à une très haute température, s'oppose à toute fermentation, conséquemment à toute végétation étrangère a la plaie. C'est aussi un bon hémostatique des hémorragies capillaires.

TALER. v. act. Vulgairement contusionner, écorcher.

TALLE. s. f. Ensemble des pousses qui, dans les graminées, entourent la tige principale. V. THALLE.

TALON. s. m. [*talus*, *calx*, πτέρνα, all. *Ferse*, angl. *heel*, it. *tallone*, *calcagno*, esp. *talon*]. Partie postérieure du pied, formée par l'os calcanéum. = En vétérinaire, *talon*. V. MURAILLE et PIED. = *Talon de collier.* Chez les animaux de boucherie, la partie musculaire profonde de la base du cou.

TALPA. s. f. [Mot latin signifiant *taupe*]. V. TAUPE.

TALURE. s. f. Vulgairement, contusion, écorchure.

TALUS. adj. m. [de *talus*, talon]. — *Pied talus.* V. PIED *bot.* = Vulgairement synonyme de *calus*.

TAMAR s. m. — *Tamar-hendi*, signifiant fruit de l'Inde, est le nom arabe du tamarin, dont quelques-uns ont fait *tamar indien* par corruption.

TAMARIN. s. m. [all. *Tamarinde*, angl. *tamarind*, it. et esp. *tamarindo*]. Fruit du tamarinier. C'est une gousse longue de 11 a 13 centimètres, inégalement renflée, contenant, au milieu d'une pulpe abondante, trois ou quatre semences rouges, luisantes, anguleuses et comprimées. Cette pulpe, jaunâtre, rouge ou brune, acidule et sucrée, traversée par plusieurs filaments durs et fibreux, et encore mêlée des semences, nous est envoyée après qu'on lui a fait subir un commencement d'évaporation. Le tamarin contient des tartrates de potasse et de chaux, des acides tartrique, citrique, malique libres, et quelquefois du cuivre provenant des bassines dans lesquelles il a été évaporé. Il est souvent falsifié avec la pulpe de pruneaux et l'acide tartrique. On prescrit le tamarin, comme laxatif, à la dose de 30 à 60 grammes. — *Conserve de tamarin.* On l'obtient en faisant cuire en consistance de miel épais 120 grammes de pulpe et 180 grammes de sucre. — *Pulpe de tamarin.* On la prépare en faisant digérer le tamarin du commerce avec un peu d'eau, jusqu'à ce qu'il soit ramolli bien également ; on le passe ensuite à travers un tamis pour en séparer les noyaux et les filaments. — *Tisane de tamarin.* On la fait avec 32 grammes de la pulpe du commerce, qu'on délaye dans 1 kilogramme d'eau bouillante, et qu'on passe à l'étamine après une heure d'infusion.

TAMARINIER. s. m. [*Tamarindus indica*, L.]. Arbre des Indes, de l'Asie occidentale et de l'Égypte, naturalisé en Amérique, de la famille des légumineuses, qui fournit le tamarin.

TAMARISC. s. m. [*Tamarix*, all. *Tamariske*, angl. *tamarisk*, it. et esp. *tamarisco*]. Genre de plantes tamariscinées. L'écorce du *Tamarix gallica*, L., brun verdâtre extérieurement, rouge dans l'intérieur, est diurétique et amère, ainsi que celle du *Tam. germanica*, L. — Le *Tam. mannifera*, Ehr., donne la *manne des Hébreux*. V. MANNE.

TAMARISCINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes pleurospermées, voisine des cistinées.

TAMBAYAN. s. m. Fruit d'un *sterculier* (*Sterculia scaphigera*, Wall.) de la Chine et de la Cochinchine ; il porte, dans les droguiers, les noms de *Boatam-Pajan*, *Boochamtam-Paijam*, et, par abréviation, *Tambayan*. On l'a prescrit contre la diarrhée et la dysenterie, à la dose de 5 gram. par litre d'eau, en infusion qu'on édulcore avec 60 gram. de sirop de coings. On attribue son action à la grande quantité de bassorine qu'il contient.

TAMBOUR. s. m. En anatomie, V. TYMPAN. = En physiologie, *tambour à levier*, instrument enregistreur dans lequel la transmission du mouvement observé jusqu'au levier inscrivant se fait par l'air. Il se compose d'une cupule en métal, qui contient de l'air, et sur l'ouverture de laquelle est tendue une membrane de caoutchouc portant une petite plaque d'aluminium rattachée au levier écrivant ; un tube en caoutchouc fait communiquer avec l'extérieur l'intérieur du tambour ; les variations de pression subies par l'air contenu dans celui-ci déterminent des mouvements alternatifs d'abaissement et d'élévation de la membrane, et, par suite, du levier (Marey).

TAMBUK. s. m. Nom donné en Abyssinie, dans le Tigray, à un grand arbre de la famille des euphorbiacées, le *Croton macrostachys*, Hochst, dont l'écorce est employée dans le pays comme adjuvant du kousso. Il a reçu aussi, dans quelques localités, le nom de *misanna*. Il faut éviter de le confondre avec le *moucenna*.

TAMINIER. s. m. [*Tamus*, all. *Schmeerwurzel*]. Genre de plantes de la famille des dioscorées. — L'espèce ordinoire [*Tamus communis*, L., *sceau de Notre-Dame*] a une racine (*racine de femme battue*) grosse, tubéreuse, noire au dehors, blanche au dedans, âcre et amère, préconisée autrefois comme purgative et diurétique.

TAMIS. s. m. Instrument formé de deux cerclés en bois mince entre lesquels est tendu un tissu de crin ou de soie à mailles plus ou moins serrées.

TAMISATION. s. f. L'action de passer au tamis les farines et les poudres pour leur donner une certaine ténuité.

TAMPON. s. m. Amas de charpie ou d'ouate destiné au tamponnement.

TAMPONNEMENT. s. m. [all. *Tamponiren*, angl. *plugging*, esp. *taponiamento*]. Introduction de bourdonnets ou de tampons de charpie, secs ou imbibés de liquides hémostatiques, dans une plaie ou dans une cavité naturelle, telles que l'utérus, le vagin, les cavités nasales, pour arrêter une hémorragie. V. SONDE *de Belloc*.

TAMPICINE. s. f. ($C^{68}H^{54}O^{28}$). Résine voisine de la convolvuline et de la jalapine, extraite d'une variété de jalap dit de Tampico (*Ipomœa simulans*, Haub.). Incolore, inodore, insipide, fusible vers 130°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. C'est une glycoside : sous l'influence des acides étendus, à chaud, elle se dédouble en glycose et acide tampicolique.

TAMPICIQUE. adj. — *Acide tampicique* ($C^{68}H^{60}O^{34}$). Substance amorphe, jaune, acide, amère, déliquescente, qui se forme lorsque la tampicine fixe les éléments de l'eau sous l'influence des bases puissantes.

TAMPICOLIQUE. adj. — *Acide tampicolique* ($C^{32}H^{32}O^{6}$). Corps cristallisable, incolore, très soluble dans l'alcool, peu dans l'éther, qui se forme par dédoublement de la tampicine.

TAN. s. m. [all. *Gerbelohe*, angl. *tan*, it. *concia*, esp. *casca*]. Écorce de chêne concassée dont on se sert pour transformer les peaux en cuirs imputrescibles. — Nom étendu à diverses écorces qui, en raison du tannin qu'elles contiennent, sont susceptibles, comme l'écorce de chêne, de tanner les peaux.

TANACÉTINE. s. f. [angl. *tanacetine*, it. et esp. *tanacetina*]. Substance résineuse, d'une amertume intense, retirée des feuilles et des fleurs de la tanaisie.

TANACÉTIQUE. adj. — *Acide tanacétique* [all. *Tanacetinsäure*, angl. *tanacetic acid*, it. et esp. *acido tanacetico*]. Acide cristallisable retiré des fleurs de la tanaisie.

TANAISIE. s. f. [*Tanacetum vulgare*, L. ; all. *Rainfarn*, angl. *tansy*, it. et esp. *tanaceto ; coq des jardins*]. Plante de la famille des synanthérées sénécionidées, dont les sommités fleuries sont amères, aromatiques, et employées comme vermifuges. On donne la tanaisie en poudre (2 à 4 grammes) et en infusion (8 à 16 grammes). On en retire aussi une eau distillée. Elle renferme une huile volatile abondante, de la tanacétine et de l'acide tanacétique. — *Tanaisie baumière.* V. BALSAMITE *odorante*.

TANCHE. s. f. [*Cyprinus tinca*, L.]. Poisson malacoptérygien abdominal, de rivière et d'étang, alimentaire.

TANGENTIEL, ELLE. adj. Se dit en parlant des organes, sphériques ou sphéroïdaux, des coupes, fibres, etc., qui ne font que toucher un point de leur surface sans pénétrer vers le centre ; tandis qu'on appelle *équatoriales* les sections qui passent par le centre, suivant le plus grand axe ; et *méridiennes* celles qui sont perpendiculaires à celles-ci et suivent le plus petit axe. On étend aussi le nom de *tangentielles* à celles qui divisent la sphère en tranches parallèles aux précédentes sans passer par son centre ; et on appelle *radiales* ou *rayonnantes*, celles qui de la surface aboutissent au centre ou réciproquement.

TANGHINIE. s. f., ou **TANGHIN, TANGHUIN.** s. m. [*Tanghinia venenifera*, Du P. Th., *Cerbera manghas*, L.]. Arbre de la famille des apocynées, dont le fruit est une drupe uniloculaire monosperme, du volume d'un œuf. Sarcocarpe charnu et fibreux, endocarpe ligneux ; graine huileuse et vénéneuse, servant d'épreuve judiciaire à Madagascar.

TANGHUINE. s. f. [all. *Tanghin*, angl. *tanghicin*, it. *tanguina*, esp. *tanguino*]. Principe vénéneux très âcre, cristallisable, soluble dans l'éther et l'alcool, isolé du fruit du *tanghin de Madagascar* par Henry fils. D'après Ollivier (d'Angers), ce poison tue en arrêtant les mouvements du cœur.

TANGUIN. s. m. V. TANGHINIE.

TANNAGE. s. m. Opération industrielle qui a pour but de convertir les peaux en une substance imputrescible, le cuir, à l'aide du tan ou autres substances astringentes, après avoir débarrassé les peaux de l'épiderme et des poils au moyen de la chaux éteinte.

TANNASPIDIQUE. adj. — *Acide tannaspidique* ($C^{52}H^{28}H^{22}$). Un des deux tannins contenus, d'après Luck, dans la racine de fougère mâle : l'autre est l'*acide ptéritannique*.

TANNATE. s. m. [all. *gerbsaures Salz*, angl. *tannate*, it. *tannato*, esp. *tanato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison du tannin ou acide tannique avec les bases. — Le *tannate de fer* a été employé en sirop, comme astringent et tonique. — Le *tannate de plomb*, obtenu en précipitant l'acétate de plomb par la noix de galle, a été employé contre la gangrène des plaies. — Le *tannate de quinine*, obtenu en versant du tannin dans une solution d'acétate de quinine, est amorphe, jaunâtre, insoluble dans l'eau, l'éther et le chloroforme, soluble dans l'alcool et la glycérine. L'action physiologique du tannate est moins rapide que celle du sulfate de quinine ; aussi, dans les cas de fièvre intermittente *pernicieuse*, il faut préférer celui-ci. Le tannate nuit moins à la digestion et amène plus tardivement la satiété que le sulfate ; conséquemment, son usage peut être continué durant un temps plus long. Lorsque la fièvre intermittente est accompagnée de diarrhée, le tannate modifie heureusement l'état intestinal, que le sulfate exagère souvent (Lambron).

TANNE. s. f. [all. *Hautfinne*, angl. *grub*, it. *pustula*, esp. *paño*]. Petite tumeur formée par la dilatation d'une glande sébacée, et siégeant surtout dans les régions pourvues de nombreux follicules pileux, de duvet, particulièrement au front, sur les ailes du nez, au cou, au devant de la poitrine. Tantôt c'est simplement une petite élevure, tantôt c'est une saillie tubéreuse, d'un assez fort volume, constituant alors une véritable loupe. On peut en faire sortir par la pression une matière d'aspect graisseux, vermiforme, plus ou moins dure. Lorsque les tannes ont un certain volume, il faut les vider de temps en temps de la matière qui les remplit, ou bien, si elles deviennent gênantes ou trop volumineuses, il faut les extirper en pratiquant une incision cruciale et enlevant le kyste. Leur contenu est formé par : 1° des cellules épithéliales pavimenteuses plus ou moins déformées, sphériques, aplaties ou vésiculeuses, à contenu homogène ou granuleux, avec ou sans globes épidermiques libres pouvant atteindre le diamètre d'un millimètre et plus ; 2° des granulations graisseuses libres ; 3° des cristaux de cholestérine très souvent ; 4° des carbonates de chaux et de magnésie à l'état de granulations ou sous forme pâteuse ; 5° quelquefois un liquide tient en suspension tous ces éléments.

TANNERIE. s. f. [all. *Lohgerberei*, angl. *tannery*, it. *concia*, esp. *teneria*]. Manufacture où l'on tanne les peaux pour les convertir en cuirs. Les tanneurs et mégissiers sont sujets à des maladies des doigts (Armieux). L'une d'elles consiste en une ecchymose de la partie interne des doigts, où l'épiderme est très mince : elle a un aspect noirâtre, peut durer plusieurs mois sans être bien pénible, plus souvent la peau s'ulcère, et alors l'ouvrier éprouve des souffrances atroces par le contact des surfaces saignantes avec la chaux employée pendant le tannage. Quelques jours de repos et d'application d'un corps gras suffisent ordinairement pour guérir cette maladie ; mais elle récidive souvent quand l'ouvrier s'expose de nouveau à la cause qui l'a produite. Les mégissiers appellent ce mal *choléra des doigts*. Une autre maladie, nommée par eux *rossignol*, parce qu'elle leur fait jeter des cris de douleur, consiste en un petit trou capillaire qui se forme à l'extrémités de la pulpe des doigts ; il est dû à l'amincissement de la peau corrodée par la chaux. Il y a issue de gouttelettes de sang, communication de l'air avec les papilles nerveuses, et douleurs atroces. Les ouvriers continuent leur métier malgré cela, et n'en éprouvent pas de conséquences fâcheuses. Le mal disparaît sans médication, par la simple suspension du travail. Si les ouvriers voulaient s'astreindre à porter des gants huilés, il est probable qu'ils s'affranchiraient de ces désagréables accidents.

TANNIFICATION. s. f. Traitement d'un corps par le tannin.

TANNIN. s. m. [*tanninum*, *acide tannique*, all. *Tannin*, *Gerbstoff*, *Gallusgerbsäure*, angl. *tannin*, it. *tannino*, esp *tanino*] ($C^{28}H^{10}O^{18}$). Nom donné à divers principes immédiats très répandus dans les organes des végétaux, feuilles, écorces, bois, et dont les principaux se trouvent dans le cachou (*acide cachutique*), le café (*acide cafétannique*), le mûrier (*acide morintannique*), le quinquina (*acide quinotannique*) : ces diverses substances ne sont pas identiques entre elles, non plus qu'avec l'*acide gallotannique* ou *tannin du chêne, de la noix de galle*, qui constitue le tannin proprement dit. Celui-ci s'extrait de la noix de galle au moyen de l'éther sulfurique hydraté, agissant dans un appareil à déplacement (Pelouze). A l'état sec, il est d'un blanc jaunâtre, amorphe, friable, spongieux, conservant une odeur légèrement éthérée, de saveur styptique, très léger, très soluble dans l'eau, moins dans l'alcool, presque pas dans l'éther pur, modérément dans la glycérine. Chauffé à 210°, il fond et se décompose en acides carbonique, métagallique et pyrogallique. La solution est à peine acide, mais très astringente : elle coagule l'albumine et la gélatine, précipite en blanc l'émétique, en noir tirant sur le bleu les sels de peroxyde de fer (en formant un tannate de fer, qui est l'encre). Le tannin précipite aussi une foule de sels métalliques en formant des tannates du métal : c'est pourquoi il agit comme contrepoison des solutions métalliques et est incompatible avec elles dans les préparations médicinales ; pour la même raison, c'est un contrepoison des alcaloïdes, strychnine, quinine, etc., qu'il précipite. Les solutions de tannin abandonnées à l'air absorbent l'oxygène, dégagent de l'acide carbonique, se couvrent de moisissures, et se troublent par formation d'acide gallique. Strecker, ayant trouvé que le tannin bouilli avec un acide étendu se dédoublait en acide gallique et en glycose, l'avait regardé comme une glycoside, à laquelle il avait donné pour formule $C^{54}H^{22}O^{34}$; mais Schiff a montré que le sucre formé dans cette réaction dérivait de glycosides étrangères au tannin, et que celui-ci est un acide, dit *acide digallique* parce qu'il dérive de deux molécules d'acide gallique avec élimination d'une molécule d'eau, et ayant pour formule $C^{28}H^{10}O^{18}$. — Le tannin est employé dans les arts et l'industrie, particulièrement pour le tannage des peaux. — En médecine, il est très usité comme astringent et hémostatique, pour le pansement des plaies, contre la leucorrhée et autres flux morbides, en poudre, en injections (V. TANNIQUE), lavements, suppositoires, collyres, pommades, ou en potion, en pilules (10 centigram. à 1 gramme pour l'usage interne, 1 à 4 gram. dans 100 à 200 gram. de véhicule pour l'extérieur). — En tenant compte de la coloration qu'ils donnent aux sels de fer, on divise les tannins en deux variétés : avec les uns, la coloration noire tire sur le bleu (tannin de la noix de galle, de l'écorce de chêne, de l'uva-ursi, de la bistorte, de la consoude, du noisetier, du mûrier) ; avec les autres, elle tire sur le vert (tannin du cachou, du quinquina, du café, de la rhubarbe). — En tenant compte de leur mode de production, Wagner en décrit deux types : les uns, qu'il nomme *pathologiques*, résultent de la piqûre des insectes (noix de galle) ; les autres, *physiologiques*, existent normalement dans les végétaux (écorce de chêne). — *Tannin artificiel*. V. STYPHNIQUE. — *Tannin du cachou*. V. CATECHINE. *Tannin du café*. V. CAFETANNIQUE. — *Tannin du chêne*. V. QUERCITANNIQUE. — *Tannin du mûrier*. V. MORINTANNIQUE. — *Tannin du quinquina*. V. QUINOTANNIQUE.

TANNINGÉNIQUE ou **TANNINGIQUE.** adj. V. CATECHINE.

TANNIQUE. adj. Qui a rapport au tannin. — *Acide tannique*. V. TANNIN. — *Alcool tannique*. V. MÉTHYLIQUE. — *Fermentation tannique.* Sorte de fermentation par suite de laquelle les solutions de tannin de noix de galle se dédoublent en acides gallique et carbonique au contact de l'air, et qui, d'après Robiquet, a pour agent la pectase de la noix de galle. — *Injection tannique.* Injection astringente employée contre la blennorrhagie, contenant 1 gram. de tannin pour 100 à 150 grammes d'eau lorsqu'elle est destinée à l'urètre chez l'homme, et le double de ce principe si elle est destinée au vagin. Dans les affections utérines, on la remplace souvent par des injections avec une décoction de 60 à 200 grammes de *feuilles de noyer* pour 1 litre d'eau bouillante.

TANNISAGE. s. m. Addition de tannin à des poudres ou à des liquides.

TANNOGÉLATINE. s. f. Substance floconneuse, insoluble et presque indestructible, composée de tannin et de gélatine, regardée comme formant la base du cuir.

TANNOMÉLANIQUE. adj. — *Acide tannomélanique.* [all. *Tannomelansäure*, angl. *tannomelanic acid*, it. *acido tannomelanico*] ($C^{12}H^4O^6$). Corps obtenu en chauffant le tannin dans une solution de carbonate de potasse. Corps acide, noir, pulvérulent.

TANNOXYLIQUE. adj. — *Acide tannoxylique* [all. *Tannoxylsäure, Rothgerbsäure*, angl. *tannoxylic acid*, it. *acido tannoxilico*] ($C^{14}H^6O^{12}$). Corps qui se produit en exposant à l'air une solution de tannin dans une dissolution de potasse. Masse amorphe, brun-rouge.

TANTALATE. s. m. [all. *tantalsaures Salz*, angl. *tantalate*, it. et esp. *tantalato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide tantalique avec les bases.

TANTALE. s. m. [*colombium*, all. *Tantal*, angl. *tantalum*, it. et esp. *tantalo*]. Métal découvert en 1801 (Hatchett) dans le colombite ou tantalite du Massachusetts. C'est une poudre noire difficilement fusible, inaltérable à l'air, inattaquable par les acides chlorhydrique, nitrique sulfurique, et par l'eau régale ; mais soluble dans un mélange d'acides fluorhydrique et nitrique. Chauffé à l'air, ce métal brûle avec une flamme brillante et donne de l'acide tantalique.

TANTALIQUE. adj. Qui concerne le tantale. — *Acide tantalique* ou *peroxyde de tantale* [all. *Tantalsäure*, angl. *tantalic acid*, it. et esp. *acido tantalico*] (TaO^5). Poudre blanche, insipide, insoluble, inodore, infusible, indécomposable par la chaleur, soluble dans l'acide oxalique, moins dans les acides sulfurique et chlorhydrique, très peu dans les acides azotique et tartrique, formant des sels avec les bases.

TANTALITE. s. m. [*colombate de fer*]. Tantalate de fer et de manganèse qui constitue le principal minerai de tantale.

TAO. s. f. V. TARRO.

TAON. s. f. [*tabanus*, οἶστρος, all. *Viehefliege*, angl. *ox-fly*, it. *tafano*, esp. *tabano*]. Genre d'insectes diptères qui est le type de la famille des tabanidés. Les taons sont communs dans les bois. Les femelles sont avides du sang des animaux ; les mâles butinent sur les fleurs. Parmi les animaux domestiques, les bœufs et les chevaux ont le plus à souffrir des attaques de ces insectes, dont les piqûres provoquent le développement de tumeurs sans gravité.

TAPETUM. s. m. En zoologie. V. TAPIS. = En anatomie. V. CALLEUX (*Corps*).

TAPIOCA. s. m. [all. *Tapiokamehl*, angl., it. et esp. *tapioca*]. Fécule de manioc séchée sur des plaques chaudes où elle se cuit en partie et s'agglomère en grumeaux durs.

TAPIS. s. m. [*Tapetum, membrana versicolor oculi*, Fielding ; all. *Chorioidenfläche*]. Portion de la choroïde qui présente des reflets métalliques changeant selon les incidences de la lumière. Elle est située à la partie externe de l'insertion du nerf optique, au-dessus, ou au-dessous, ou quelquefois à la fois au-dessus et au-dessous, et même tout autour de cette insertion. Le tapis manque chez l'homme, les singes, les rongeurs, les oiseaux, etc. Il existe chez les ruminants, le cheval, les phoques, beaucoup de carnassiers, chez les tortues terrestres, les batraciens, les vipères, les couleuvres, les raies et les squales. La cause de cette apparence brillante et métallique dépend d'un phénomène d'interférence, qui résulte lui-même de ce qu'au niveau du tapis, les cellules de la choroïde, bien qu'existant avec leurs caractères de forme, de volume, etc., manquent de granulations pigmentaires, ou n'en renferment pas assez pour leur ôter toute transparence ; ces cellules contiennent souvent une ou deux gouttes d'huile. La lumière arrive ainsi jusqu'à la trame de la choroïde, formée de fibres lamineuses, minces, à bords nets et fermes, disposées à ce niveau en faisceaux larges, très serrés, sans granules mélaniques ; il n'y a pas de fibres élastiques avec elles. Par leur texture, elles représentent une membrane finement et régulièrement striée, qui produit des effets d'interférence en décomposant la lumière, qu'elle réfléchit à la manière des lames striées, au lieu de l'absorber comme la portion noire de la choroïde. Aussi le tapis, bien qu'offrant un éclat métallique distinct pour chaque espèce animale, selon la couleur du spectre lumineux principalement réfléchie, varie de couleur et donne des effets d'irisation selon l'inclinaison des surfaces réfléchissantes. Il résulte aussi de cette disposition que le tapis perd sa couleur en se séchant, parce qu'il perd sa texture. Toutefois, chez les carnivores, derrière la couche de fibres choroïdiennes qui décomposent la lumière il y a un amas de granules blancs, larges de 4 à 5 millièmes de millimètre, et formés de phosphates calcaires ; aussi reste-t-il blanc après sa dessiccation. La surface rétinienne du tapis est parcourue par des vaisseaux en tourbillon comme le reste de la choroïde, avec de minces fibres lamineuses pâles et lâches entre les mailles.

TARA. s. m. Maladie épidémico-contagieuse qui a été observée par Gmelin en Sibérie, dans la ville de Tara, et sur les bords du fleuve Irtisch. Cette maladie s'annonce par des boutons pâles et durs qui surviennent en différentes parties du corps. En quatre à cinq jours, ils deviennent de la grosseur du poing sans changer de couleur ni diminuer de dureté. Alors les malades éprouvent une grande faiblesse avec soif ardente, perte d'appétit, somnolence, vertige, anxiété précordiale, respiration difficile, haleine fétide, pâleur du visage, douleurs atroces internes, angoisses inexprimables ; et, s'il ne survient pas une sueur copieuse, la mort est inévitable du neuvième au onzième jour.

TARAXACINE. s. m. Matière cristalline, amère, du *Taraxacum dens leonis*, L. V. PISSENLIT.

TARAXIS. s. f. [*taraxis*, de τάραξις, trouble ; it. *tarassi*]. Altération de la vision résultant d'une légère ophtalmie ou d'une cause vulnérante.

TARDIGRADES. s. m. pl. [de *tardus*, lent, et *gradi*, marcher; all. *Faulthiere*, angl. *aïes*, esp. *tardigrados*]. Famille de mammifères onguiculés qui n'ont point de dents incisives, et dont les doigts sont réunis jusqu'aux ongles, ordinairement très allongés et crochus. Ils sont moins lents dans leurs mouvements qu'on ne l'a prétendu. = Ordre d'arachnides, dont le corps est allongé, divisé en quatre segments, et qui ont quatre paires de pattes armées de crochets ; ils sont réviviscents comme les *rotifères*, et non parasites.

TARÉ, ÉE. adj. — *Cheval taré.* Cheval qui a perdu de son prix, en raison de quelque défectuosité accidentelle.

TARENTISME. s. m. [all. *Tarantismus*, *Veitstanz*, angl. *tarentism*, it. *tarantismo*, *tarantolismo*, esp. *tarantismo*]. V. Chorée *épidémique*.

TARENTULE. s. f. [*tarentula*, all. *Tarantel*, angl. *tarentula*, it. *tarantola*, esp. *tarantula*]. Espèce d'araignée [*Lycosa tarentula*, Latreille], ainsi appelée parce qu'on la trouve principalement aux environs de Tarente, ville de la Pouille, dans le royaume de Naples. Sa morsure, regardée comme dangereuse, ne cause que de l'enflure sans accidents graves locaux ou généraux. V. Chorée *épidémique*.

TARFA. s. m. La *manne des Hébreux* ou *du Sinai*.

TARIÈRE. s. f. — *Tariere sphénoïdale* ou *sphénoïdienne*. Sorte de perce-crâne pouvant atteindre le sphénoïde pour l'extraction du fœtus en cas de rétrécissement du bassin (Hamon).

TARIN. [Anatomiste français, mort en 1761]. — *Pont de Tarin*. V. Pont. — *Valvule de Tarin*. V. Cervelet.

TARRO, TARO ou **TAO.** s. m. Nom indigène en Océanie de l'*Arum esculentum*, V. Arum.

TARSALGIE. s. f. [de *tarse*, et ἄλγος, douleur ; *tarsalgie des adolescents*, *valgus douloureux*, *ostéo-arthrite*, *impotence fonctionnelle du long péronier latéral*, *pied plat*]. Affection de l'adolescence, caractérisée par de la claudication, des douleurs, une sensation de fatigue dans le pied et dans la jambe, surtout au côté externe, et par la déformation du pied, qui est renversé en dehors, ce qui justifie la dénomination de *pied plat valgus douloureux* qui lui est donné. Le matin, le malade ne souffre pas et marche facilement ; mais, sous l'influence de la station verticale, de la marche, de la fatigue, les douleurs reparaissent. Richet, qui considère la déformation du pied comme une conséquence de la *contracture* du long péronier latéral, a pratiqué la ténotomie de ce muscle sur le côté externe du pied en des cas rebelles à l'action du repos prolongé dans un appareil plâtré ; la déformation du pied peut s'expliquer aussi bien par l'impuissance que par la contracture du muscle. Gosselin admet aussi la contracture, mais comme un phénomène secondaire, réflexe, produit par une inflammation de l'articulation médio-tarsienne. L'électrisation du muscle est le mode de traitement le plus général (Duchenne, Duplay, etc.).

TARSE. s. m. [*tarsus*, de ταρσὸς, qui signifiait tout objet composé de plusieurs pièces rangées avec ordre; all. *Fusswurzel*, angl. *instep*, it. et esp. *tarso*]. La partie postérieure du pied, comprise entre les os de la jambe et le métatarse, et composée de sept os enclavés les uns dans les autres. Ces os forment deux rangées : la première, dite *rangée jambière*, comprend l'astragale et le calcanéum ; la seconde, ou *rangée métatarsienne*, le scaphoïde, le cuboïde et les trois cunéiformes. Le tarse est, au pied, l'analogue du carpe de la main, et peut aussi présenter des phénomènes inflammatoires des os (carie, ostéite, etc.) ou des articulations (arthrite) ; mais l'inflammation des gaines des tendons y est moins fréquente qu'au carpe. = Chez les articulés, *tarse* ou *pied*, partie terminale, appendiculée ou non, des pattes. V. Insecte.

TARSE. adj. [*tarseus*, all. *Kammknorpel*, *Tarsusknorpel*, *Augenlidknorpel*, angl. *tarsus*, it. et esp. *tarso*]. — *Cartilage tarse*. V. Paupière.

TARSIEN, IENNE. adj. [*tarseus*, angl. *tarsic*, *tarsical*, it. *tarsico*, esp. *tarsiano*]. Qui a rapport au tarse. — *Artere tarsienne*. L'artère dorsale du tarse. — *Articulations tarsiennes*. Celles qui unissent l'astragale avec le calcanéum (*calcanéo-astragalienne*), les deux rangées du tarse entre elles (*calcanéo-cuboïdienne*, *calcaneo-scaphoidienne* et *scaphoïdo-astragalienne*), et les os de la seconde rangée entre eux (*scaphoïdo-cuboïdienne* et *scaphoïdo-cunéenne*). — *Os tarsiens*. Les os qui composent le tarse.

TARSO-MÉTATARSIEN, IENNE. adj. [*tarso-metatarseus*, it. *tarso-metatarsico*]. Qui a rapport au tarse et au métatarse. — *Articulations tarso-métatarsiennes*. Celles des os de la seconde rangée du tarse avec les os métatarsiens.

TARSO-MÉTATARSI-PHALANGIEN DU POUCE. adj. et s. m. V. Abducteur *du gros orteil*.

TARSO-PHALANGIEN DU POUCE. adj. et s. m. [it. et esp. *tarso-falangiano*]. V. Fléchisseur (*Court*) *du gros orteil*.

TARSORRHAPHIE. s. f. [*tarsorrhaphia*, de *tarse*, et ῥαφή, suture]. Suture des cartilages tarses.

TARSO-SOUS-PHALANGIEN. s. m. — *Tarso-sous-phalangien du petit orteil*. V. Fléchisseur (*Court*) *du petit orteil*. — *Tarso-sous-phalangien du pouce*. V. Fléchisseur (*Court*) *du gros orteil*.

TARTARE (Race chevaline). Le cheval tartare est de petite taille, agile, robuste, musculeux, prudent et sûr ; souffre aisément la faim et se contente de très peu de nourriture; tête petite, cou souple et peu allongé, jambes longues et fermes, queue attachée bas, sabots hauts, étroits, poitrine mince ; il est très propre au service de la guerre. On trouve, dans la petite Tartarie, des chevaux qui peuvent rivaliser avec la race arabe (Havez-Montlaville). On divise la race tartare en deux groupes principaux, la *circassienne* et la *turcomane*.

TARTAREUX et **TARTARIQUE.** adj. [de *tartre*, tartre; angl. *tartaric*, it. et esp. *tartarico*]. Qui a rapport au tartre. — *Acide tartarique* [all. *Weinsteinsäure*, angl. *tartaric acid*, it. *acido tartarico*]. L'acide *tartrique*. — *Glande tartarique*. V. Tartre *dentaire*.

TARTARISÉ, ÉE. adj. Qui contient du tartre. V. Teinture *de Mars*.

TARTON-RAIRE. s. m. [vulgairement *gros retombel*, *trintanelle*, *malherbe*]. Nom du *Passerina* (*Daphne*, L.) *tarton-raira*, Trag., famille des thymélées, dont l'écorce a été proposéepour remplacer celle de garou (Hetet).

TARTRALIQUE. adj. — *Acide tartralique* [*acide ditartrique* ou *isotartrique*] ($C^{16}H^{10}O^{22}$). Produit de l'action de la chaleur à 170-180° sur l'acide tartrique. Masse molle, non cristallisable, déliquescente, donnant des sels incristallisables : l'eau la transforme en acide tartrique.

TARTRAMIDE. s. f. ($C^{8}H^{8}Az^{2}O^{8}$). Amide cristallisable, produit de l'action de l'ammoniaque sur l'éther tartrique (Demondésir). On distingue une tartramide droite et une gauche, qui ne diffèrent que par leur action sur la lumière polarisée.

TARTRAMIQUE. adj. — *Acide tartramique* ($C^{8}H^{7}AzO^{10}$). Cristallisable, produit de l'action du gaz ammoniac sur l'acide tartrique anhydre.

TARTRATE. s. m. [*tartras*, all. *weinsaures Salz*, angl. *tartrate*, it. et esp. *tartrato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide tartrique avec les bases. Cet acide, étant bibasique, donne des tartrates neutres et acides; ces derniers sont nommés *bitartrates*. — *Tartrate acide* ou *acidule de potasse* [*bitartrate de potasse*, *creme de tartre*] ($KO.HO.C^{8}H^{4}O^{10}$). Sel qui existe tout formé dans plusieurs matières végétales, et surtout dans le raisin ; il constitue en grande partie le *tartre* des vins. Il suffit, pour l'obtenir pur, de faire bouillir le tartre avec de l'argile délayée, qui s'empare de la matière colorante, et de faire cristalliser plusieurs fois (*cristaux de tartre*). Ce sel a une saveur aigrelette. Il est grenu, croquant sous la dent, soluble dans 15 parties d'eau bouillante, dans 60 d'eau froide. On le rend bien plus soluble en le combinant avec l'acide borique (on fait dissoudre dans 2 parties d'eau bouillante, 1 partie de cet acide et 4 de bitartrate de potasse) : le composé incristallisable qui en résulte, et qui n'est pas une combinaison chimique quoiqu'on l'ait appelé *tartrate borico-potassique*, est connu sous le nom de *crème de tartre soluble*, parce qu'il suffit, pour la dissoudre, de 3 parties d'eau froide et de 2 d'eau bouillante ; la crème de tartre soluble est administrée comme laxative (16 à 32 gram.). — *Tartrate cupro-potassique, tartrate de potasse et de cuivre*. V. SUCRE *du foie*. — *Tartrate de potasse neutre* [*sel végétal*] ($2KO.C^8H^4O^{10}$). Sel que l'on prépare en saturant une solution de crème de tartre chaude par du carbonate de potasse; on filtre la liqueur et on l'évapore pour la faire cristalliser. Ses cristaux sont des prismes rectangulaires à quatre pans et à sommets dièdres. Il est légèrement déliquescent, soluble dans son poids d'eau à + 20°, d'une saveur amère : c'est un purgatif doux. — *Tartrate de potasse et d'antimoine*. V. ÉMÉTIQUE. — *Tartrate de potasse et de fer* [*tartrate ferrico-potassique, tartrate de potasse et de fer cristallisé, tartre chalybé*]. Sel qu'on prépare en faisant digérer à 60° de la crème de tartre avec du peroxyde de fer hydraté en suspension dans l'eau : on filtre ensuite, et l'on évapore à siccité, à une douce chaleur. Il est rougeâtre, styptique, très soluble dans l'eau. — *Tartrate de potasse et de fer liquide*. V. TEINTURE *de Mars tartarisée*. — *Tartrate de potasse et de soude* [*sel de Seignette, sel de la Rochelle*] ($KO.NaO.C^8H^4O^{10} + 8HO$). Sel que l'on obtient en faisant bouillir dans de l'eau du tartrate acidule de potasse, y versant du carbonate de soude jusqu'à saturation, et faisant cristalliser. Ce sel est sous forme de beaux prismes d'une transparence parfaite, solubles dans deux fois et demie leur poids d'eau : c'est un purgatif doux (à la dose de 12, 24 ou 32 grammes). — *Tartrate de quinine*. Sel que l'on prépare directement et à chaud, en saturant la quinine par l'acide tartrique; il est peu soluble dans l'eau à froid, beaucoup plus dans l'alcool : il a été employé dans quelques poudres dentifrices.

TARTRE. s. m. [*tartarus*, nom qui n'est pas latin et qui a été donné à cette substance par les alchimistes et les chimiatres; all. *Weinstein*, angl. *tartar*, it. et esp. *tartaro*]. Dépôt que forment les vins sur les parois des cuves où ils fermentent, et dans les tonneaux à mesure qu'ils vieillissent. Il est rouge ou blanc, selon la couleur du vin dont il provient. L'un et l'autre contiennent une grande quantité de bitartrate de potasse, un peu de silice, de tartrate de chaux, d'alumine, d'oxyde de fer et de manganèse. Le rouge ne contient, de plus que le blanc, qu'un peu de matière colorante. Le tartre calciné constitue les *cendres gravelées*. Calciné avec parties égales de nitre, il forme le *flux blanc;* et avec la moitié de son poids du même sel, le *flux noir*. Dans le premier, l'acide nitrique du nitre a complètement brûlé le charbon du tartre ; il ne reste que les principes des cendres gravelées, plus la potasse du nitre. Dans le flux noir, il reste un peu de charbon qui n'a pas été complètement brûlé, et il y a moins de potasse. Le *tartre brut* n'est pas employé en médecine ; mais la pellicule qui se forme pendant l'évaporation de sa dissolution constitue la *crème de tartre* qui est du bitartrate de potasse avec 7 à 8 pour 100 de tartrate de chaux. V. TARTRATE *acide*. — *Cristaux de tartre*. V. TARTRATE *acide*. — *Huile de tartre par défaillance*. V. CARBONATE *de potasse*. — *Tartre chalybé*. V. TARTRATE *de potasse et de fer*. — *Tartre martial soluble*. Sel que l'on obtient en dissolvant 1 partie de tartrate de potasse neutre dans 4 parties de teinture de Mars tartarisée, et faisant évaporer à siccité. — *Tartre stibié*. V. ÉMÉTIQUE. — *Tartre de vitriol*. V. SULFATE *de potasse*. = *Tartre dentaire* [*rubigo*, angl. *tartar*, it. *tartaro*, esp. *tartaro dentario*]. Enduit limoneux, blanchâtre ou jaunâtre, qui s'amasse au collet des dents, se durcit, et forme à la base de la couronne une incrustation phosphato-calcaire qui finit par en environner la surface. Le tartre dentaire est formé, d'après Berzelius, de 70,0 de phosphate terreux, 12,5 de mucus, 1,10 de matière salivaire, et 7.5 d'une matière animale soluble dans l'acide chlorhydrique. Quelques auteurs ont admis des glandes (*glandes tartariques*) qui auraient la propriété de sécréter le tartre des dents : elles n'existent pas. Le tartre des dents, chez l'homme et chez le chien, est un dépôt anormal et accidentel des sels de la salive altérée, surtout quant à sa substance organique, ou pytaline, qui joue un rôle dans la dissolution de ces sels. Sa formation est le signe d'un trouble de la sécrétion salivaire dû le plus souvent à une perturbation des usages de l'estomac ou à une lésion de la muqueuse buccale. Le tartre détermine une congestion des gencives qui réagit défavorablement à son tour sur la sécrétion salivaire, qui amène le déchaussement des dents, leur ébranlement, l'inflammation du périoste alvéolo-dentaire et hâte la chute de ces organes. On doit le faire enlever lorsqu'il se forme, et en prévenir le dépôt en lavant les dents une ou plusieurs fois par jour. V. DENTIFRICE.

TARTRÉLIQUE. adj. — *Acide tartrélique* [*acide tartrique anhydre* ou *isotartritique*] ($C^8H^4O^{10}$). Corps obtenu en maintenant longtemps l'acide tartrique à la température de 180°; soluble dans l'eau, donne des sels solubles.

TARTRIMÈTRE. s. m. [all. *Weinsteinmesser*, angl. *tartrimeter*, it. et esp. *tartrimetro*]. Instrument analogue à l'alcalimètre de Descroizilles, et qui sert à établir la valeur commerciale du bitartrate de potasse. On calcine fortement ce sel, et on éprouve, au moyen d'une liqueur *oxymétrique*, la force saturante du résidu. Connaissant la quantité que sature un poids déterminé de crème de tartre pur, on saura, par le rapport qui existe entre les quantités saturées d'autres échantillons de bitartrate, la valeur réelle de ceux-ci.

TARTRIQUE. adj. Qui concerne le tartre et ses composés. — *Acide tartrique* [all. *Weinsäure*, *Weinsteinsäure*, *Tartrylsäure*] ($C^8H^6O^{12}$). Corps qu'on rencontre, libre ou combiné à la potasse, dans beaucoup de fruits acides : il fait la base du tartre du vin ; on l'extrait en traitant ce sel (tartrate acide de potasse) par la craie, puis le produit par l'acide sulfurique, évaporant, et laissant cristalliser la liqueur. Il donne des prismes obliques à base rhombe, translucides, inodores, d'une saveur acide, solubles dans l'eau et dans l'alcool, insolubles dans l'éther, rougissant moins le tournesol que l'acide oxalique, répandant une odeur de caramel quand on les jette sur les charbons ardents. Il est dextrogyre, d'où le nom d'*acide tartrique droit* qui lui a été donné. Chauffé à 180°, il perd de l'eau, et se transforme en *acide tartrélique* ; à 200°, il perd de l'acide carbonique et donne de l'*acide pyrouvique* ($C^6H^4O^6$). qui, par une plus forte chaleur, donne l'acide *pyrotartrique* ($C^{10}H^8O^8$). Traité par l'eau de chaux, il donne un précipité qui ne se redissout pas ; dans une solution de potasse concentrée, il donne un dépôt blanc de bitartrate de potasse. — Le tartre de certains vins du Midi fournit, au lieu d'acide tartrique droit, dextrogyre, un acide tartrique sans action sur la lumière polarisée, *acide racémique* ou *paratartrique*, isomère avec le précédent, un peu moins soluble dans l'eau, et donnant des sels plus solubles. Lorsqu'on forme des *racemates* doubles de soude et d'ammoniaque ou de soude et de potasse, les solutions sont sans *pouvoir rotatoire*, comme l'acide racémique ; mais les cristaux qui se déposent par évaporation sont de deux sortes, distinctes par des *facettes hémiédriques de sens opposés*, qu'on peut isoler : les uns sont des cristaux d'*acide tartrique droit* ou ordinaire, les autres appartiennent à un nouvel acide tartrique, l'*acide tartrique gauche*, qui est lævogyre, de pouvoir rotatoire égal, mais opposé au premier. Sauf ce caractère et l'opposition des faces de ses cristaux (*dissymétrie moléculaire*, Pasteur), tous ses caractères sont les mêmes. L'*acide racémique* est donc une combinaison des *acides tartrique droit* et *gauche*, et on peut, d'une part, l'obtenir en les combinant, d'autre part le dédoubler en *acides droit* et *gauche*. — L'acide tartrique sert à préparer la limonade et le sirop tartriques. — *Éther tartrique* ($C^{16}H^{14}O^{12}$). Liquide sirupeux, jaunâtre, dextrogyre, soluble dans l'eau, obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique gazeux sur une solution alcoolique d'acide tartrique.

TARTROBORATE. s. m. [esp. *tartroborato*]. Sel composé d'acides tartrique et borique unis à une base : telle est la crème de tartre soluble ou tartrate borico-potassique. V. TARTRATE *acide de potasse*.

TARTROGLYCÉRIQUE. adj. — *Acide tartroglycérique* ($C^{14}H^{12}O^{16}$). Corps obtenu par Berzelius en chauffant à 100°, pendant 40 heures, parties égales de glycérine et d'acide tartrique, et analogue aux *acides sulfoglycérique* et *phosphoglycérique*. Liquide sirupeux, décomposé par l'eau. Il forme des *tartroglycérates* analogues aux *sulfoglycérates* et *phosphoglycérates*.

TARTROMÉTHYLIQUE. adj. — *Acide tartrométhylique* [*tartrométhylate normal*, Gerhardt] ($C^{10}H^{8}O^{12}=C^{8}H^{4}O^{10}.C^{2}H^{3}O.HO$). Produit de la combinaison de l'acide tartrique avec l'alcool méthylique. Blanc, cristallisé, inodore, de saveur acide, soluble dans l'eau, l'alcool, peu soluble dans l'éther.

TARTRONIQUE. adj. — *Acide tartronique* ($C^{6}H^{4}O^{10}$). Produit de l'action de l'acide azotique sur l'acide tartrique. Solide, cristallisable, fusible à 160°.

TARTROVINIQUE. adj. — *Acide tartrovinique* [*tartrovinate normal*, Gerhardt] ($C^{12}H^{10}O^{12}=C^{8}H^{4}O^{10}.C^{4}H^{5}O.HO$). Produit de l'action de l'acide tartrique sur l'alcool ordinaire. Solide, cristallisé, incolore, inodore, déliquescent ; saveur acide et sucrée. Insoluble dans l'éther, brûle avec une flamme analogue à celle de l'alcool.

TATOUAGE. s. m. [all. *Tätowiren*]. Opération qui consiste à piquer la peau jusqu'au sang et à étendre, sur la partie piquée, des poudres fines, par exemple du vermillon, du charbon porphyrisé, etc., qui, pénétrant dans les lymphatiques, s'arrêtent dans les glandes correspondantes qu'elles colorent. Pauli (de Landau) a proposé de faire disparaître la rougeur des *nævi* par le tatouage, en usant d'un mélange de céruse et de vermillon dans les proportions convenables pour rendre à la peau sa teinte naturelle autant que possible.

TATZÉ. s. m. [*Myrsine africana*, L., *zarch* et *katchamo* en amharina]. Arbrisseau de la famille des myrsinées qui croît sur les roches humides de l'Afrique, et surtout en Abyssinie, à 3000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le fruit est *tænifuge*, à la dose de 15 à 24 grammes, en poudre mêlée a un véhicule quelconque. Il a une saveur âcre assez persistante et cause quelquefois des vomissements, mais ne donne pas de coliques et ne purge pas toujours.

TAUPE. s. f. [*talpa*, all. *Speckgeschwulst*, angl., it. et esp. *talpa*]. Nom vulgaire d'une espèce de loupe irrégulière, sinueuse, formée sous les téguments de la tête, qui sont soulevés comme la terre fouillée par la taupe. — En hippiatrique, *taupe*, tumeur phlegmoneuse dégénérée en ulcère fistuleux, ayant son siège sur le sommet de la tête, entre les deux oreilles du cheval, s'étendant quelquefois sur les côtés de l'encolure, attaquant dans certains cas le ligament cervical, et déterminant des foyers purulents qui s'ouvrent au dehors ou nécessitent des ouvertures.

TAUREAU. s. m. [*taurus*, ταῦρος, all. *Stier*, angl. *bull*, it. et esp. *toro*]. Le mâle non châtré dans l'espèce bovine. Le taureau est apte à se reproduire dès l'âge de douze à quinze mois jusqu'à trois ou quatre ans. V. REPRODUCTEUR.

TAURELIÈRE. s. f. Vache qui demande souvent le taureau. La *taurelière* est sujette à avorter.

TAURINE. s. f. [de ταῦρος, bœuf, taureau ; all. et angl. *Taurin*, it. et esp. *torina*] ($C^{8}H^{7}AzO^{6}S^{2}$). Matière cristallisable découverte par Gmelin dans la bile du bœuf (*asparagine biliaire*). On l'obtient en traitant, à chaud, le *taurocholate de soude*, qui est un principe immédiat de la bile, ou ce liquide lui-même, par l'acide chlorhydrique. La taurine n'est pas toute formée dans la bile, n'en est pas un principe immédiat : elle y est combinée à l'acide cholalique, combinaison qui constitue l'*acide taurocholique*. La taurine se dissout dans l'eau bouillante, dans les acides nitrique et sulfurique, non dans l'alcool absolu, et donne des cristaux prismatiques à quatre et à six pans, remarquables par leur volume. Elle est détruite par une chaleur élevée.

TAUROCARBAMIQUE. adj. — *Acide taurocarbamique* ($C^{6}H^{8}Az^{2}S^{2}O^{8}$). Corps cristallisable, soluble dans l'eau, peu dans l'alcool, insoluble dans l'éther, qui se forme quand on fait fondre la taurine avec l'urée.

TAUROCHOLATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide taurocholique avec les bases. — *Taurocholate de soude* [*choléate de soude*, Demarçay, 1838, *biline*, Berzelius, 1841, et Mulder, 1847 ; *bilate de soude*, Liebig, 1843 ; *taurocholate de soude*, Lehmann, 1850]. Principe trouvé, avec le glycocholate de soude, dans la bile de tous les mammifères, sauf celle du porc, où il est remplacé par l'hyotaurocholate de soude. Son existence n'a pas été constatée ailleurs que dans la bile, où il est à l'état de dissolution. C'est le plus abondant des principes de la bile après l'eau (50 pour 1000 environ). Il est solide, blanc ; il attire l'humidité de l'air, sans toutefois se liquéfier ; il est très amer, avec un arrière-goût douceâtre ; il fond à la chaleur, et brûle avec une flamme charbonneuse. Il est soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther. Il est sans action sur les réactifs colorés. Les sels biliaires, tauro et glycocholates de soude, introduits dans le sang veineux, produisent chez le chien les mêmes modifications fonctionnelles que les injections de bile en nature. Ce sont les sels biliaires qui agissent dans la bile pour déterminer le ralentissement du pouls, la diminution de la respiration, l'abaissement de la température, de la tension artérielle, l'épuisement de la contractilité musculaire. Le sang contaminé par des quantités à peine appréciables de sels biliaires s'écoule beaucoup plus lentement à travers les tubes capillaires que le sang normal (Feltz et Ritter), ramollit les globules et dissout leur matière colorante. Ces troubles fonctionnels ne se produisent pas sous l'influence d'injections des matières colorantes de la bile ou des solutions éthérées de cholestérine. V. BILE.

TAUROCHOLIQUE. adj. — *Acide taurocholique* [*acide choléique*] ($C^{52}H^{45}AzS^{2}O^{14}$). Corps obtenu par décomposition du taurocholate de soude, l'un des principes immédiats de la bile. Il est soluble dans l'alcool et dans l'eau, incristallisable. Bouilli avec la potasse ou la soude, il se dédouble en taurine et acide cholalique.

TAUROCOLLE. s. f. [de ταῦρος, taureau, et κόλλα, colle]. Colle forte faite avec les tendons et les cartilages, etc., du bœuf.

TAUROCRÉATINE. s. f. ($C^{6}H^{9}Az^{3}O^{6}S^{2}$). Corps cristallisable, dur, opaque, peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther, fusible vers 250°, qui se forme quand on ajoute quelques gouttes d'ammoniaque à un mélange de cyanamide et de taurine en solution, à chaud [illegible]

TAURYLIQUE. adj. — *Acide taurylique* [illegible]. Substance retirée de l'urine de vache, de cheval et d'homme, d'où on la retire mélangée à un peu d'acide phénique. Liquide huileux, incolore, d'odeur de castoréum.

TAUTOPHONE. s. m. [de ταῦτος, le même, et φωνὴ, son]. Nom commun aux instruments qui répètent les sons émis dans leur voisinage, en particulier les sons laryngiens. Tels sont le phonographe et le téléphone.

TAUYA. s. f. Plante du Brésil non déterminée dont la teinture est employée comme antisyphilitique.

TAW D'AFRIQUE. s. m. V. YAWS.

TAXIDERMIE. s. f. [*taxidermia*, de τάξις, arrangement, et δέρμα, peau]. Traité de la manière d'empailler les animaux.

TAXINE. s. f. [de *taxus*, if]. Principe résineux extrait des feuilles de l'if et proposé contre l'épilepsie. V. IF.

TAXINÉES. s. f. pl. [de *taxus*, if]. Section des conifères contenant les ifs.

TAXINOMIE ou **TAXIONOMIE**, et non **TAXONOMIE.** s. f. [*taxinomia*, de τάξις, arrangement, et νόμος, loi; all. *Systemkunde*, angl. *taxinomy*]. Partie de la biotaxie qui traite des classifications des animaux et des plantes, des règles qui doivent déterminer l'établissement des méthodes et systèmes.

TAXINOMIQUE. adj. Se dit de ce qui a rapport à la taxinomie : *caractère taxinomique*.

TAXIS. s. m. [τάξις, de τάσσειν, arranger; all. et angl. *Taxis*, it. *tassis*, esp. *taxis*]. Pression méthodique qu'on exerce avec les mains sur une tumeur herniaire pour la réduire. Les règles générales sont de placer le malade dans une position telle que l'ouverture qui a donné passage à la hernie soit dans le plus grand état de relâchement possible, et de faire suivre aux viscères une route exactement inverse de celle qu'ils ont parcourue en s'échappant. Le chirurgien saisit l'intestin hernié près du pédicule de la hernie, allonge celle-ci afin de faire du sac une espèce d'entonnoir dont la partie rétrécie est au niveau de l'anneau et d'effiler le pédicule : puis, par des pressions d'abord douces et graduelles, mais dont la force est progressivement croissante, il repousse les parties vers l'anneau en agissant d'abord sur les parties qui sont sorties les dernières, c'est-à-dire sur les plus voisines de cet anneau. Le sens suivant lequel les pressions doivent être faites varie avec la direction qu'ont suivie les viscères en sortant de l'abdomen : dans la hernie inguinale, les pressions sont faites d'abord d'avant en arrière pour faire traverser l'anneau inguinal externe par les viscères, puis de dedans en dehors quand une portion d'intestin a franchi cet anneau; dans la hernie crurale, les efforts de réduction seront dirigés en haut et un peu en dehors. Dans un délai de vingt-quatre heures après les accidents de l'irréductibilité, le taxis peut être essayé sans danger pour toutes les hernies; jusqu'à quarante-huit heures, on peut l'employer pour les grosses et les moyennes hernies; entre quarante-huit et soixante-douze heures, il ne convient qu'aux grosses hernies; passé ce délai, on ne doit plus l'essayer, sauf pour les hernies très volumineuses, et quand le malade refuse toute opération. Les hernies inguinales, ordinairement plus volumineuses que les crurales, laissent au taxis des délais plus longs. Le temps pendant lequel les manœuvres doivent être prolongées varie suivant que le chloroforme est ou non administré : dans le premier cas, il ne doit pas être continué au delà de quinze à vingt-cinq minutes, la réduction devant être faite dans ce laps de temps; le malade restant éveillé, le taxis a pu être continué sans danger pendant une demi-heure et même une heure. Quant au taxis forcé et prolongé, il est aujourd'hui abandonné : le taxis forcé expose à l'inflammation, à la gangrène, à la rupture de l'intestin, etc. Le taxis est facilité, lorsque la partie herniée est engouée par les gaz, par une ponction aspirative de l'intestin faite en ce point avec l'aspirateur capillaire de Potain ou de Dieulafoy.

TEFF. s. m. En Abyssinie, le *Poa abyssinica*, Jacq., graminée qui est cultivée comme céréale. V. THALLA.

TEGMAT. s. m. En Abyssinie, la dysenterie, qui y est très fréquente, surtout à la fin de la saison des pluies.

TEGMEN. s. m. [*tegmen hiloferus* (Mirbel), *endoplèvre* ou *tunique interne de l'épisperme*, de Candolle]. Mot latin employé en botanique pour désigner la tunique interne de l'épisperme; elle est mince, lisse en dedans, adhérente au *testa* directement ou par l'intermédiaire du *sarcoderme* quand celui-ci existe. C'est la *secondine* de l'ovule végétal, restée distincte dans la graine.

TEGMENTUM. s. m. V. PÉDONCULE *cérébral*.

TEGMINÉ, ÉE, adj. [*tegminatus*, de *tegmen*, ce qui couvre]. Protégé par des écailles.

TÉGUMENT. s. m. [*tegumentum*, *tegumen*, de *tegere*, couvrir; all. *Decke*, *Hülle*, angl. *tegument*, it. *integumento*, esp. *tegumento*]. Tout ce qui sert à couvrir, à envelopper : la peau est le *tégument* du corps de l'homme et des animaux. — En botanique, *tégument*, l'épisperme; *téguments floraux*, les enveloppes des organes sexuels, calice et corolle.

TÉGUMENTAIRE. adj. [all. *deckenartig*]. Qui sert de tégument, qui dépend des téguments : *organes, membranes tégumentaires*.

TÉGUMENTEUX, EUSE. adj. Synonyme de tégumentaire. — *Artère tégumenteuse abdominale*. Branche de la fémorale qui remonte dans les téguments de l'abdomen jusqu'au voisinage de l'ombilic, et dont les rameaux s'anastomosent avec ceux de l'épigastrique et de la circonflexe iliaque.

TEIGNE. s. f. [*tinea*, all. *Motte*, angl. *moth*, it. *terma*]. Genre de lépidoptères nocturnes à ailes blanchâtres, enroulées autour du corps, et dont les chenilles, sous forme de petits vers grisâtres, détruisent les étoffes de laine pour faire le cocon de la chrysalide (*Tinea sarcitella*, L.). = En vétérinaire, *teigne*. Le *barbouquet*. — *Teigne*. Nom d'une variété des *eaux aux jambes*. — *Teigne des chevaux*. Ulcération qui a son siège à la fourchette du pied du cheval, dont le tissu est comme vermoulu, et répand une odeur ammoniacale fétide. = *Teigne* [all. *Grind*, angl. *scald*, it. *tigna*, esp. *tina*]. Nom vulgaire de différentes affections cutanées de la tête. — *Teigne achromateuse*. V. TRICHOPHYTON. — *Teigne amiantacée*. Elle est rapportée au pityriasis et au psoriasis. — *Teigne décalvante*. Affection parasitaire attribuée par plusieurs auteurs au *Microsporon Audouini*, et rapportée par Robin au *Trichophyton tonsurans*. V. TRICROPHYTON. — *Teigne faveuse*. Le favus. V. FAVEUX et FAVUS. — *Teigne furfuracée*. Elle est rapportée au pityriasis, à l'eczéma, au lichen. — *Teigne granulée*. L'impétigo du cuir chevelu. — *Teigne muqueuse*. V. ACHORES, ECZÉMA et IMPÉTIGO. — *Teigne des paupières*. V. BLÉPHARITE. — *Teigne pelade* [*alopecia arata*, *tinea decalvans*]. La teigne tondante. — *Teigne scrofuleuse*. V. ACHORION. — *Teigne tondante* ou *tonsurante* [*herpes tonsurant* des auteurs; all. *tinea tonsurans*, *Ringwurm*, angl. *tinea tonsurans*, *ringworm*, it. *tigna tonsurante*]. Affection parasitique des poils causée par le *Trichophyton tonsurans*, et qui n'a aucune analogie de nature ni d'évolution avec l'*herpès*. Elle se présente sous forme de plaques arrondies, rougeâtres, desquelles les poils se détachent, entraînant autour de leur racine une couche épidermique épaissie, en petites gaines blanches, amiantacées, éclatantes, d'un blanc sale, demi-transparentes. Dans les cheveux, la rougeur des plaques s'efface de jour en jour, en même temps que les poils, enserrés à leur base par le végétal parasite, se brisent à quelques millimètres du niveau tégumentaire;

de là résulte la formation des tonsures, qui, se réunissant, forment sur le cuir chevelu de larges surfaces dénudées, sur lesquelles on voit çà et là des cheveux rares et isolés, ou quelques touffes de cheveux plus ou moins altérés. La surface des tonsures paraît généralement soulevée, par l'érection et la turgescence des follicules pileux, qui lui donne l'aspect d'une peau de chagrin. Sur cette partie, la couleur tégumentaire tranche sur la peau environnante ; elle est ardoisée, bleuâtre, ou gris jaunâtre. Ces diverses couleurs sont subordonnées à la couleur des cheveux. Sur le pourtour des plaques, on trouve aussi assez souvent les cheveux altérés dans leur couleur, décolorés, grisâtres ou rougeâtres, couleur de feu. Dans les parties garnies de poils, l'érythème précurseur existe encore sous forme de cercles, complets ou incomplets. Sur la face et au cou, ce sont assez souvent des arcs de cercle réunis par les extrémités. Les gaines épithéliales et dermophytiques des poils s'aperçoivent à l'œil nu et mieux encore à l'aide de la loupe. Parfois, sur le cuir chevelu, les tonsures deviennent pustuleuses et se couvrent de croûtes. Les cheveux brisés repoussent incomplètement ; ils se font jour à travers ces croûtes. La physionomie de l'herpès tonsurant est tellement changée, qu'on le confond alors journellement avec la scrofulide impétigineuse ou avec le favus. Sur la face et sur le cou, c'est une succession d'éruptions boutonneuses variables, depuis la papule la plus simple jusqu'à cette induration en plaques circulaires formées par l'agglomération des aréoles dermiques enflammées, ayant le diamètre d'une pièce de vingt centimes jusqu'à celui d'une pièce de cinq francs ; l'éruption passe successivement par tous les degrés. Les poils qui, dans la seconde période, s'étaient brisés spontanément ou par suite de la plus légère pression extérieure, repoussent grêles, flétris ou jaunâtres, au milieu des croûtes purulentes ; beaucoup d'entre eux sont déracinés et tombent. Il ne faut pas confondre cette alopécie avec la production des tonsures qui a lieu dans la seconde période de la maladie ; dans les tonsures, le poil est brisé, mais non déraciné. La tension des parties malades, accompagnée d'une chaleur brûlante, et les élancements douloureux, remplacent le prurit de l'état pityriasique. Sur le dos des mains, sur la partie inférieure et dorsale des avant-bras, la teigne tonsurante subit les mêmes évolutions qu'à la face, cercles herpétiques, pityriasiques, puis éruption papulo-pustuleuse. Elle se comporte de la même manière sur le périnée, le scrotum, la région anale, les fesses, la partie interne et supérieure des cuisses. Pour le traitement, V. TRICHOPHYTON.

TEIGNEUX, EUSE. adj. et s. Qui est atteint de la teigne ; qui la concerne.

TEINESME. Mauvaise orthographe. V. TÉNESME.

TEINTURE. s. f. [*tinctura*, de *tingere*, teindre ; all. *Tinctur*, angl. *tincture*, it. et esp. *tintura*]. Solution d'une ou de plusieurs substances, simples ou composées, dans l'alcool ou l'éther, préparée à froid : de là les noms de *teinture alcoolique* ou *éthérée*. Les *teintures alcooliques* ou *spiritueuses*, que l'on désigne souvent par le mot *teintures* seulement, ou par celui d'*alcoolés*, sont donc de l'alcool tenant en dissolution une ou plusieurs substances végétales, plus rarement animales ou minérales. Elles sont *simples* ou *composées*, selon que l'on a soumis à l'action du dissolvant une ou plusieurs substances. Les unes et les autres ont les propriétés médicinales des substances dissoutes et de l'alcool. On prépare les teintures au moyen d'une macération plus ou moins longue, 10 jours le plus souvent. La force de l'alcool doit varier suivant la nature des substances à dissoudre : les teintures de résines et de baumes, par exemple, doivent être préparées avec de l'alcool à 90° ; celles de sucs gommo- et extracto-résineux, celles de cannelle, de safran, de digitale, de castoréum, etc., avec de l'alcool à 80° ; celles de cantharides, de quinquina, de jalap, d'ipécacuanha, etc., avec de l'alcool à 60° ; et l'on ne doit employer que de l'alcool très pur, que l'on étend avec de l'eau distillée pour l'amener au degré convenable. — Les *teintures éthérées* ou *éthérolés* diffèrent des précédentes en ce que l'alcool est remplacé par l'éther sulfurique, ou quelquefois par l'éther acétique ou par l'éther alcoolisé. — La préparation se fait par simple solution quand les substances à dissoudre sont très solubles ; par macération ou par lixiviation dans le cas contraire.

Teinture d'absinthe composée. L'*élixir stomachique de Stougthon.* — *Teinture alcaline de Stahl.* V. AZOTATE *de fer.* — *Teinture d'aloès composée.* L'*élixir de longue vie.* — *Teinture d'antimoine.* Liqueur que l'on prépare en faisant digérer, dans 768 gram. d'alcool, 256 gram. de carbonate de potasse sec, et 192 gram. de sulfure d'antimoine, préalablement fondus ensemble : c'est une dissolution alcoolique de kermès minéral à l'aide de la potasse. Elle ne diffère pas de l'élixir aurifique de Rotrou, malgré le nom d'*élixir aurifique de Rotrou reformé* qui lui a été parfois donné. — *Teinture antiscorbutique.* Solution que l'on obtient en faisant macérer pendant huit jours 256 gram. de racine de raifort concassée et 128 gram. de semences de moutarde noire dans 500 gram. d'alcool et autant d'alcoolat de cochléaria composé ; on ajoute 64 gram. de sel ammoniac, on passe avec expression, et l'on filtre. — *Teinture aromatique.* V. EAU *de Bonferme.* — *Teinture aromatique sulfurique.* V. ÉLIXIR *vitriolique de Mynsicht.* — *Teinture aurifique* (Rotrou). V. TEINTURE *d'antimoine.*

Teinture balsamique. V. BAUME *du commandeur.* — *Teinture de Bestucheff* ou *de Klaproth* [*teinture éthérée de perchlorure de fer, teinture nervico-tonique, élixir d'or*]. On met en contact, dans un flacon à l'émeri, 4 gram. de perchlorure de fer sec et 28 gram. de liqueur d'Hoffman (éther alcoolisé), et l'on conserve à l'abri de la lumière. Cette teinture, dont le secret a été acheté 5000 roubles (22 500 francs) par l'impératrice de Russie, Catherine II, est administrée à la dose de 10 à 30 gouttes contre les affections spasmodiques et comme tonique.

Teinture de camphre concentrée. L'*alcool camphré.* — *Teinture de camphre faible.* L'*eau-de-vie camphrée.* — *Teinture céphalique.* V. EAU *de Bonferme.*

Teinture d'Helvétius. Dissolution alcoolique de bichlorure de cuivre, à laquelle on a ajouté un cinquième ou un sixième d'ammoniaque. — *Teinture d'Huxham composée.* Solution que l'on obtient par macération dans 100 grammes d'alcool à 60° : d'écorce de quinquina jaune, 109 gram. ; d'écorce d'orange, 54 gram. ; de racine d'aristoloche serpentaire, 27 gram. ; de safran, 6 gram., et de cochenille pulvérisée, 3 gram. On l'emploie à la dose de 8 à 16 grammes, deux fois par jour, comme tonique et fébrifuge.

Teinture d'iode. Solution de 10 gram. d'iode dans 120 gram. d'alcool à 90°. Elle s'altère rapidement en formant de l'acide iodhydrique. Additionnée d'eau, elle laisse précipiter l'iode, à moins qu'on n'ait ajouté à la liqueur de l'iodure de potassium. V. IODÉE (*Injection*). — *Teinture d'iode incolore.* Préparation complexe, usitée en Amérique, où on le prépare avec : iode, 10 gram. ; alcool à 85°, 85 gram. ; ammoniaque concentrée, 10 gram. La liqueur contient de la *duodamine*, qui disparaît avec le temps, de l'iodure d'ammonium, de l'iodure d'éthyle, de la triéthylamine, de l'alcool et de l'ammoniaque.

Teinture de Mars de Ludwig. On la prépare en faisant bouillir parties égales de sulfate de fer calciné à blanc et de tartrate acidule de potasse, dans une certaine quantité d'eau, et agitant le mélange jusqu'à ce qu'il ait pris la consistance du miel. On ajoute de l'alcool. On fait digérer au bain de sable; on filtre; on verse de nouvelles quantités d'alcool sur le résidu jusqu'à ce que la liqueur ne se colore plus, enfin on réunit toutes les teintures. — *Teinture de Mars tartarisée* (*tartrate de potasse et de fer liquide*). Pour l'obtenir, on mêle 100 gram. de limaille de fer pure et 250 de crème de tartre dans une chaudière de fer; on ajoute suffisante quantité d'eau pour faire une masse molle, qu'on abandonne à elle-même pendant vingt-quatre heures; on y verse alors 300 gram. d'eau, et l'on fait bouillir pendant deux heures en remuant et remplaçant l'eau qui s'évapore. On laisse déposer, on décante le liquide qui surnage, on le filtre et on l'évapore jusqu'à 32°; puis on ajoute 50 gram. d'alcool; on mélange et l'on filtre. En évaporant cette teinture en consistance d'extrait solide, on a l'*extrait de Mars*. — *Teinture des métaux*. V. Lilium *de Paracelse*.

Teinture nervico-tonique. V. Teinture *de Bestucheff*.

Teinture d'or. V. Or *potable*.

Teinture de Stisser. Bichlorure de cuivre dissous dans l'alcool.

Teinture thébaïque. V. Opium.

TEK. s. m. [*Teka grandis*, Lamk, *Tectona grandis*, L., all. *Tekbaum*, angl. *teak-wood*]. Grand arbre à bois dur de la famille des verbénacées, croissant dans l'Inde. Ses fleurs fournissent une infusion diurétique.

TEKORRHÉTINE et non **TEKORÉTINE**. s. f. ($C^{24}H^{20}$). Corps qu'on trouve mêlé à la phyllorrhétine. Cristallisable, incolore; fond à 45° centigr. et bout à 336°; insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool, facilement dans l'éther.

TÉLANGIECTASIE. s. f. [de τῆλε, loin, ἀγγεῖον, vaisseau, et ἔκτασις, dilatation; all. *Telangiectasis*, *Gefässenderweiterung*, angl. *telangectasia*, esp. *telangiectasis*]. Dilatation des vaisseaux capillaires. = Nom donné par quelques auteurs au fongus hématode.

TÉLÉOLOGIE. s. f. [*teleologia*, de τέλος, fin, et λόγος, traité]. Doctrine des causes finales. V. Finalité.

TÉLÉPHIEN. adj. [all. *bösartig*, angl. *malignant*]. Nom donné par les anciens à tout ulcère difficile à guérir, parce que, selon la Fable, la blessure que Télèphe reçut de la main d'Achille dégénéra en un pareil ulcère.

TÉLÉPHIUM. s. m. V. Orpin.

TÉLÉPHONE. s. m. [de τῆλε, loin, et φωνή, voix]. Instrument à l'aide duquel on transmet la voix humaine par l'électricité. Gray avait imaginé en Amérique un appareil électrique transmettant les sons du piano. Graham Bell a construit un appareil récepteur des sons de la voix, de l'orgue et autres instruments à vent, qui transmet les vibrations par l'intermédiaire d'un fil télégraphique à des lamelles et à des tiges vibrantes. Le nombre et l'intensité des vibrations de celles-ci reproduit les caractères des vibrations aériennes que le larynx ou l'orgue ont causées au point de départ. Par suite les qualités des sons vocaux et musicaux sont reproduites de manière à ce qu'on puisse s'entretenir à haute voix, quel que soit l'éloignement des stations reliées par le fil.

TÉLÉPHONIE. s. f. L'emploi du téléphone.

TELLURATE. s. m. [all. *tellursaures Salz*, angl. *tellurate*, esp. *telurato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide tellurique avec les bases.

TELLURE. s. m. [de *tellus*, la terre; all. *Tellur*, angl. *tellurium*, it. *telluro*, esp. *teluro*]. Métalloïde voisin du soufre découvert, en 1782, par Müller de Reichenstein, dans les mines d'or de Transylvanie. Il est solide, d'un blanc bleuâtre, très volatil, d'une pesanteur spécifique de 6,115, oxydable par l'air et le calorique, se volatilisant en fumée blanchâtre.

TELLURÉ, ÉE. adj. [all. *tellurhaltig*, angl. *tellurated*, it. *tellurato*, esp. *telurado*]. Qui contient du tellure.

TELLUREUX, EUSE. adj. — *Acide tellureux* (TeO^2). Combinaison acide la moins oxygénée du tellure.

TELLURHYDRIQUE. adj. — *Acide tellurhydrique* [*hydrogène telluré, acide hydrotellurique*] (TeH). Gaz incolore, d'odeur désagréable d'œufs pourris, rougissant le tournesol, brûlant avec une flamme bleuâtre. Sa solution aqueuse est incolore; elle brunit à l'air ou par l'action du chlore et laisse déposer du tellure très divisé. — *Éther tellurhydrique* (C^4H^5Te). Produit de la distillation du tellurate de soude dans une dissolution chaude de sulfovinate de baryte. Liquide, jaune rougeâtre, plus lourd que l'eau, bout un peu au delà de 100°; très vénéneux.

TELLURIQUE. adj. [de *tellus*, la terre]. Qui a rapport à la terre, à son influence sur les corps organisés : *intoxication tellurique*.

TELLURIQUE. adj. [de *tellure*]. Qui appartient au tellure. — *Acide tellurique* [all. *Tellursäure*, angl. *telluric acid*, it. *tellurico*, esp. *telurico*] (TeO^3). Combinaison acide la plus oxygénée du tellure.

TELLURISEL. s. m. [all. *Tellursalz*, esp. *telurisal*]. Classe de sels qui résultent de la combinaison des tellures entre eux.

TELLURURE. s. m. [all. *Tellurmetall*, esp. *telururo*]. Combinaison de tellure avec un autre corps simple.

TÉLOTISME. s. m. [de τέλος, achèvement, perfection]. S'est dit de l'achèvement, du plus haut degré de perfection d'un phénomène normal, de la vision par exemple, puis de l'érection, et, par confusion, de la rigidité des organes érectiles.

TEMPE. s. f. [*tempus*, κρόταφος, all. *Schläfe*, angl. *temple*, it. *tempia*, esp. *sien*]. Région latérale de la tête comprise entre l'œil et l'oreille; elle répond à la partie écailleuse et mince de l'os temporal et à la portion correspondante du muscle de ce nom.

TEMPÉRAMENT. s. m. [*temperamentum*, κρᾶσις, all. *Körperanlage*, angl. *constitution*, *temperament*, it. et esp. *temperamento*]. Résultat général de la prédominance d'action d'un organe ou d'un système dans l'organisme. Hallé distinguait les tempéraments en *généraux* et *partiels*. Les premiers résulteraient de différences dans les rapports mutuels des liquides et des solides des systèmes sanguin et lymphatique; les autres résulteraient de différences dans les rapports mutuels entre solides, comme entre les systèmes nerveux et musculaire. Cette doctrine des tempéraments n'est plus guère admise, et le mot *tempérament*, pris avec une signification plus générale, ne désigne plus que la constitution particulière de chaque individu; cet état particulier du sang de tel ou tel tissu, etc., qui fait que tel individu est ou n'est pas habituellement disposé à la suppuration, à l'inflammation des lymphatiques, aux hémorragies capillaires après une blessure; est ou n'est pas facilement atteint d'inflammation des muqueuses, d'accidents syphilitiques; cet état qui fait que les accidents de ce genre communiqués par le même individu, que ceux de la fièvre typhoïde, du choléra, etc., offrent des manifestations diverses selon les personnes. Pris dans ce sens, il est à peu près synonyme de *constitution*. L'étude des tempéraments, ainsi envisagée, devient une étude d'anatomie et de physiologie générales reposant sur la connaissance de la substance organisée en général et des substances organiques en particulier, dont chaque tempérament (lymphatique, scrofuleux, etc.) désigne un état spécial. V. Bilieux, Cranio-abdominal, Cranio-thoracique, Lymphatique, Nerveux, Sanguin et Scrofuleux. Un même individu peut d'ailleurs présenter deux tempéraments, avec prédominance ordinaire de l'un d'eux : on a ainsi les tempéraments lymphatico-sanguin, sanguin-nerveux, etc. = *Tempérament des animaux domestiques*. Les vétérinaires ont transporté aux animaux la doctrine des tempéraments de l'homme; et, de même que, soit par des conditions innées, soit par des conditions accidentelles d'habitation, de nourriture, de régime, chaque homme a son tempérament, de même chaque individu, dans chaque espèce domestique, a le sien, qui offre des caractères analogues aux caractères des tempéraments humains. De plus, on a attribué à chaque espèce un tempérament naturel qui lui est propre, et dont elle ne s'écarte que quand elle est soumise à des influences exceptionnelles. Ainsi le tempérament naturel du cheval est le tempérament sanguin; de l'âne et du mulet, le tempérament sanguin-nerveux; chez les bêtes bovines, prédominent les systèmes gastrique, sanguin-veineux et lymphatique. Chez les bêtes ovines, on signale le système gastrique, le système sanguin, le système lymphatique et le système cutané comme tenant le premier rang, et par là on se rend compte des maladies auxquelles les bêtes ovines sont plus particulièrement sujettes. La chèvre, qui, dans sa constitution, offre la même organisation que les espèces bovine et ovine, en diffère essentiellement par le tempérament. Son poumon formé de vésicules à parois minces, son cœur ferme, son sang riche, ses muscles rouges, enfin l'énergie, la vivacité, la sobriété de cet animal des montagnes, indiquent en lui un tempérament nerveux-sanguin et une organisation peu susceptible de devenir malade. Chez le porc, qui est omnivore, la juste proportion entre les systèmes organiques, son activité, sa vivacité, ses passions ardentes, font reconnaître un tempérament sanguin; il est sujet à beaucoup de maladies variées. Le tempérament du chien est sanguin-nerveux: tout l'indique, la grandeur de la respiration, le volume de son cœur, la force et la vivacité de son pouls; aussi est-il prédisposé aux maladies inflammatoires et à des affections nerveuses (Delafond).

TEMPÉRANTS. s. m. pl. [*temperans*, de *temperare*, modérer; all. *temperirend*, *kühlend*, angl. *temperative*, *refrigerant*, it. et esp. *temperante*]. Médicaments auxquels on attribue la propriété de modérer l'activité de la circulation. Les tempérants sont de légers calmants.

TEMPÉRATURE. s. f. [*temperies*, all. *Temperatur Warmeurad*, angl. *temperature*, it. et esp. *temperatura*]. Degré appréciable de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps, énergie variable avec laquelle l'action du calorique s'exerce en des circonstances diverses. Le mot *temperature* exprime l'inégalité de ces sensations et de leurs effets, sans les mesurer ni les fixer, et sans déterminer la manière dont elles dépendent du calorique qui les produit (V. CALORIFICATION). La France, située entre les deux lignes isothermes de 10° et de 15° centigr., a une température moyenne qui peut être évaluée à 12°,5. La chaleur détermine une sensation désagréable lorsqu'elle dépasse notablement 24°. La température la plus élevée, régulièrement constatée, est celle de + 48° au Sénégal; en France, on a vu, en juillet 1830, le thermomètre, à Orange, marquer 40°,2. — *Température animale.* La température de l'homme adulte prise dans l'aisselle peut, dans nos climats, osciller entre 36°,05 et 37°,3. Dans les climats extrêmes, elle peut s'élever ou s'abaisser de 0°,5 à 1°. La température des autres mammifères oscille entre 35°,5 et 40°,5, sauf pour les mammifères hibernants, qui, pendant leur sommeil, se rapprochent, par leurs phénomènes de calorification, des animaux inférieurs. Le loup a 40°, le renard 41°, le tigre 37°,2, le cheval arabe 37°,5, le chat commun 38°,9, le chien 39°, le mouton 37°,3 à 40° (Davy), le lapin 39°,6 à 40° (Delaroche), le bœuf 37°,5 (Hunter), la chèvre 39°,2 (Prévost et Dumas). De tous les êtres organisés, les oiseaux sont ceux dont la température est la plus élevée: chez eux, elle ne s'abaisse pas normalement au-dessous de 39°,44, et ne s'élève pas au-dessus de 43°,90. Tous les animaux dont nous venons de parler appartiennent à la classe des animaux dits à *sang chaud*, ou mieux *à température constante*, par opposition à la classe des animaux dits à *sang froid* ou *à température variable*, qui comprend les autres vertébrés et tous les invertébrés. Ce qui caractérise les animaux à sang froid, ce n'est pas une température propre et peu élevée, c'est la faculté qu'ils ont de suivre, à quelques degrés près, les changements de température du milieu dans lequel ils respirent. S'ils nous paraissent froids, c'est que la chaleur de l'air et de l'eau est presque constamment et de beaucoup inférieure à celle de notre sang. Dans les circonstances ordinaires, la température des reptiles ne s'élève, en moyenne, qu'à 1° au-dessus de celle du lieu ambiant. Czermak et John Davy attribuent aux reptiles une chaleur propre, supérieure, dans certains cas, de 3°,4 à 7°,34 à celle de l'air. La température des poissons surpasse de 0°,5 à 1° celle de l'eau dans laquelle ils vivent. Pour la carpe, on a trouvé 0°,5 (Becquerel et Breschet), quelquefois 0°,86 et 0°,71 (Despretz). Pour les raies, les squales, les thons, la différence est de 3° à 4°. — La température va croissant à mesure que, de la peau, on pénètre dans l'intérieur de l'animal et qu'on s'avance des extrémités des membres vers leurs racines. A la surface du corps, la température varie dans des limites assez étendues, sauf dans le creux de l'aisselle, mieux protégé contre les influences extérieures: elle peut descendre à 30° dans la paume des mains. Dans les cavités du corps, la température est plus élevée que dans l'aisselle: 37°,5 à 38° dans le rectum à l'état normal; 37°, 2 dans la bouche; 37°,55 à 38°,05 dans le vagin. Les parties contenues dans l'intérieur du crâne ont une température inférieure à celle des viscères du bassin. La température du tronc va croissant de ses deux extrémités vers le diaphragme. Cl. Bernard a montré que, dans la *veine cave supérieure* et dans toutes les veines qui y aboutissent, comparées à la crosse de l'aorte et à toutes les artères qui en émanent, lorsque l'observation porte sur des portions de vaisseaux situées à la même distance du cœur, la température du sang veineux (39°,20 à 39°,25 chez les chiens) est *constamment inférieure* à celle du sang artériel (39°,3 à 39°,4). Dans les *artères* et les *veines abdominales*, dans la *veine cave inférieure* et les veines qui y aboutissent, dans l'*aorte descendante* et *toutes les artères* qui en émanent, les résultats varient suivant les régions: I. Le sang de la *veine rénale* est plus chaud (39°,3) que celui de l'artère rénale (38°,7). II. Le sang de la *veine porte* est moins chaud (39°.35 à 39°,40) que celui des veines sus-hépatiques (39°,6 à 39°,8), et plus chaud que celui de l'aorte descendante immédiatement au-dessous du diaphragme (38°,70). III. Le sang des *veines des membres inférieurs* est moins chaud que celui des artères correspondantes; il en est de même du sang des veines et des artères iliaques; le sang de la veine cave ascendante, jusqu'à l'abouchement de la veine rénale, est moins chaud que celui de l'aorte descendante au-dessous de l'origine des artères rénales. IV. Le mélange du sang de la *veine rénale* avec celui qui revient des membres inférieurs fait que, dans la portion de la veine cave comprise entre l'abouchement des veines rénales et le foie, le sang est plus chaud (39°,2) que dans la partie de l'aorte descendante qui s'étend du diaphragme à l'origine des artères rénales (38°,7). V. Au moment où les *veines sus-hépatiques* (39°,8) se dégorgent dans la veine cave ascendante, la température du sang de cette dernière veine s'élève encore (39°,40 à 39°,65) et l'emporte de beaucoup sur celle du sang de la partie correspondante de l'aorte (38°,70). Le *confluent des veines sus-hépatiques et de la veine cave* est le lieu le plus chaud de l'économie (39°,80). Dans l'*oreillette droite*, le sang très chaud de la veine cave inférieure (39°,50 à 39°,65) se mêle au sang de la veine cave supérieure (39°,20); la température de la première tombe à 39°,35 environ au-dessous de ce qu'elle était au niveau du diaphragme (39°,50), mais reste supérieure à celle du sang de l'aorte descendante (38°,70). Constamment, le sang du *ventricule droit du cœur* (39°,32), chez les animaux vivants, est plus chaud que le sang du ventricule gauche (39°,07). C'est donc le sang qui sort de l'appareil digestif d'une part, du foie en particulier par les veines sus-hépatiques, puis, d'autre part, celui qui sort du rein par la veine rénale, qui sont une source constante de calorification pour le sang qui entre dans le cœur. Ce sont les appareils digestif et urinaire qui, par chacun de leurs organes les plus volumineux, sont la source constante et principale de la chaleur des animaux, et c'est l'appareil circulatoire qui la distribue dans l'économie, grâce à la fluidité du sang, qui en permet la distribution sous forme de courants infiniment petits. Ce sont surtout les actions chimiques ou moléculaires désassimilatrices (V. Nutrition) qui amènent la production de chaleur, et la température s'élève dans la fièvre de 1° à 3° au-dessus de la température normale, en raison de l'excès de la désassimilation dans l'intimité des tissus qui caractérise l'état fébrile; excès en corrélation lui-même, soit avec l'état de la composition du sang, soit avec l'état de la circulation capillaire sous l'influence des nerfs vaso-moteurs et des centres nerveux qui leur correspondent (*centres de température*). La douleur et les impressions morales pénibles amènent un abaissement de température mesurable (Cl. Bernard) qui correspond à des troubles de la circulation capillaire, et par suite de la nutrition, pouvant par suite amener des lésions organiques intimes quand elles sont intenses ou prolongées. Inversement, l'exercice musculaire détermine une élévation de la température. — *Température morbide*. V. Thermométrie. — *Température du sol*. V. Refroidissement. — *Sens de la température*. V. Sensation et Tact.

TEMPÉRÉ, ÉE. adj. V. Climat et Zone.

TEMPÊTE. s. f. V. Vent.

TEMPORAL, ALE. adj. et s. m. [*temporalis*, angl. *temporal*, it. *temporale*, esp. *temporal*]. Qui a rapport aux tempes. — *Aponévrose temporale*. Large expansion fibreuse fixée en haut au pourtour de la fosse temporale, en bas aux deux lèvres de la racine de l'apophyse zygomatique, et donnant attache, par sa face profonde, au muscle temporal. — *Artères temporales*. Elles sont au nombre de quatre. La *temporale superficielle* naît de la carotide externe au niveau du col de la mâchoire, monte entre la branche de cet os et le conduit auditif externe, sous la parotide, passe sous l'arcade zygomatique, devient superficielle, et se divise en deux branches : l'une antérieure, qui s'anastomose avec les rameaux de la frontale; l'autre postérieure, dont les divisions se perdent dans la région pariétale. Elle fournit une branche *temporale moyenne*, qui s'anastomose avec les suivantes dans l'épaisseur du muscle temporal. Les deux *temporales profondes*, antérieure et postérieure, naissent de la maxillaire interne et se distribuent à la face profonde du muscle temporal. — *Fosse temporale*. Dépression de chacune des parties latérales de la tête, bornée supérieurement par une ligne courbe appelée *ligne courbe temporale* et formée de chaque côté par les os coronal, pariétal, temporal, sphénoïde et malaire supérieur. — *Muscle temporal* (κροταφίτης, *crotaphite*, *temporo-maxillaire*, Ch.). Muscle dont les fibres naissent de la fosse et de l'aponévrose temporales; il s'attache à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure; il élève cette mâchoire. — *Nerfs temporaux*. On distingue le *nerf temporal superficiel* ou *auriculo-temporal*, fourni par la branche maxillaire inférieure du trifacial, derrière le condyle de la mâchoire (V. Auriculo-temporal), et les *nerfs temporaux profonds*, *moyen*, *antérieur* et *postérieur*, dont le premier vient du nerf maxillaire inférieur, le second du nerf buccal, le troisième du massétérin, et qui se distribuent au muscle temporal. — *Os temporal* [*os temporis*]. Les *os temporaux*, l'un droit et l'autre gauche, sont situés sur les parties latérales et inférieures de la tête. Chacun d'eux présente trois portions distinctes, connues sous le nom d'*écailleuse*, *mastoïdienne* et *pierreuse*. *L'écaille* du temporal présente une face externe, lisse et convexe; une face interne ou cérébrale, concave; un bord supérieur qui forme la ligne courbe de la fosse temporale; et un bord inférieur, d'où part l'*apophyse zygomatique :* celle-ci, située en avant de la scissure de Glaser, naît par deux branches ou *racines*, entre lesquelles se trouve la cavité glénoïde articulée avec le condyle du maxillaire inférieur, et à l'union desquelles est une partie saillante, *tubercule zygomatique*, qui donne naissance à un ligament; l'apophyse zygomatique se porte jusqu'à l'os malaire, avec lequel elle s'articule. La *portion mastoïdienne* est constituée par l'apophyse mastoïde (V. Mastoïde et Mastoïdien). La *portion pierreuse*, *apophyse pétrée* ou *rocher*, ainsi dite à cause de sa dureté, a la forme d'une *pyramide* à quatre pans (d'où le nom de *pyramide* qui lui est aussi donné) dirigée en avant et en dedans, et présente : une face supérieure, sur laquelle se voient l'hiatus de Fallope et un sillon qui loge le petit nerf pétreux superficiel; une face postérieure, qui présente l'orifice du conduit auditif interne et ce conduit lui-même; une face inférieure sur laquelle on trouve l'apophyse styloïde, le trou stylo-mastoïdien, la fosse de la veine jugulaire, l'orifice inférieur du canal carotidien, l'orifice du canal du limaçon, enfin l'orifice du canal qui loge le nerf de Jacobson; une face antérieure, sur laquelle on remarque une lamelle quadrilatère (cercle tympanique) qui limite l'orifice et le conduit auditif externes, et qui est nommée apophyse vaginale parce qu'elle engaine inférieurement l'apophyse styloïde sans lui adhérer; un bord supérieur, creusé en gouttière, qui loge le sinus pétreux supérieur; un bord antérieur, à l'extrémité duquel se voient le conduit du muscle du marteau et le conduit osseux de la trompe d'Eustache; un bord inférieur et un bord postérieur, qui n'offrent aucune particularité; une base, confondue en haut avec les autres portions du temporal, et offrant en bas l'orifice du conduit auditif externe; un sommet reçu dans l'angle rentrant que le sphénoïde forme avec l'occipital. Dans l'intérieur du rocher se trouvent les cavités qui renferment les organes de l'audition (V. Oreille), le canal de Fallope, le canal du nerf de Jacobson et le canal carotidien. Le temporal s'articule avec le sphénoïde, l'occipital, le pariétal, l'os de la pommette et le maxillaire inférieur.

TEMPORISATION. s. f. En chirurgie, *méthode de la temporisation*, celle qui consiste, par exemple, à abandonner au dehors une hernie irréductible ou difficile à réduire, au lieu de débrider l'orifice pour pratiquer la réduction, lorsqu'on juge que la mortification des portions viscérales étranglées causera des accidents moins graves qu'une opération.

TEMPORO-AURICULAIRE. adj. et s. m. [it. *temporo-auricolare*, esp. *temporo-auricular*]. V. Auriculaire (*Muscle*).

TEMPORO-CONCHINIEN. adj. et s. m. Nom donné au muscle supérieur de l'oreille.

TEMPORO-FACIAL, ALE. adj. — *Nerf temporo-facial*. V. Facial (*Nerf*).

TEMPORO-MASTOÏDIEN. adj. et s. m. L'apophyse mastoïde et la partie écailleuse du temporal formant un os distinct du rocher chez les crocodiles, etc.

TEMPORO-MAXILLAIRE. adj. [*temporo-maxillaris*, angl. *temporo-maxillary*, it. *temporo-mascellare*, esp. *temporo-maxilar*]. Qui appartient à la tempe et à la mâchoire. — *Articulation temporo-maxillaire*. Celle qui a lieu entre le condyle de la mâchoire, d'une part, la portion antérieure de la cavité glénoïde et l'apophyse transverse du temporal, de l'autre part. — *Muscle temporo-maxillaire*. V. TEMPORAL.

TEMPORO-SUPERFICIEL, ELLE. adj. et s. Nom donné au nerf *temporal superficiel* ou *auriculo-temporal*.

TEMPS. s. m. [*tempus*, χρόνος, all. *Zeit*, angl. *time*, it. *tempo*, esp. *tiempo*]. Idée qui résulte en nous de la comparaison entre l'état successif et celui de coexistence, états dont la mémoire nous donne le sentiment, en retraçant à notre esprit l'ordre et la succession des impressions physiques et morales que nous avons éprouvées, après que les événements qui les avaient produites ont cessé d'être. Si, abstraction faite des corps et de leurs propriétés, on conçoit la succession des phénomènes, on formera la notion abstraite de temps. Le temps n'a pas plus d'existence réelle que l'étendue et l'espace ; c'est la notion abstraite de succession. La succession ne suppose pas le temps ; le temps suppose la succession, car une notion abstraite suppose toujours la notion concrète correspondante. Presque tous les mouvements de notre système dynamique, peut-être tous, se passent comme s'ils étaient dus à des propriétés qui varient avec les distances et qui ne varient pas avec le temps (E. Pascal). La notion de temps est tellement une notion abstraite, résultant de la comparaison d'objets en mouvement et dont l'image a successivement impressionné des points divers de la rétine, que les hommes ensevelis par des éboulements dans les mines ou les puits, sans être tués, en sortent *sans avoir la moindre notion du temps écoulé* depuis le moment où ils ont été plongés dans l'obscurité. = En chirurgie, *opération en deux temps ou plusieurs temps*, celle qu'on cesse après en avoir fait certaines parties, pour la terminer plus tard en une ou plusieurs fois. En parlant des amputations, on dit encore que, dans un *premier temps*, on coupe la peau et la dissèque ; dans un *deuxième temps*, les muscles, et que, dans un *troisième*, on prend la scie pour scier l'os. = En médecine et en chirurgie, on distingue le *temps de nécessité* et celui d'*élection*. Le *temps de nécessité* est celui où l'on est forcé d'employer tel médicament, de pratiquer telle opération pour empêcher la maladie de s'aggraver. Le *temps d'élection* est celui que l'on choisit pour agir, parce qu'il est plus convenable à la nature de la maladie et à l'état du malade. V. LIEU. — *Temps critique*. V. MÉNOPAUSE.

TÉMULENCE. s. f. [*temulentia*, all. *Taumelwahn*, angl. *reeling*, it. *temulenza*]. État semblable à l'ivresse.

TENACE. adj. [*tenax*, all. *zähe*, angl. *tenacious*, it. *tenace*, esp. *tenaz*]. Se dit d'un corps dont les parties adhèrent fortement les unes aux autres.

TÉNACITÉ. s. f. [*tenacitas*, all. *Zähigkeit*, angl. *tenacity*, it. *tenacita*, esp. *tenacidad*]. Résistance que les corps opposent aux efforts qui tendent à les rompre, soit par choc, soit par pression ou traction : c'est par leur ténacité que les cordes et les courroies sont aptes à servir d'instruments de traction et de transmission des forces motrices. V. COHÉSION.

TENACULUM. s. m. [de *tenere*, tenir]. Aiguille courbe, attachée à un manche, et destinée à soulever les artères qui doivent être liées, de façon à les séparer des parties voisines et à ne prendre que le vaisseau dans la ligature. — *Tenaculum d'Assalini*. Petite pince garnie d'un ressort, qui maintient les mors fermés. On s'en sert pour tenir les petites artères dont on veut faire la ligature, quand on n'a pas d'aide.

TENAILLE. s. f. [*tenaculum*, de *tenere*, tenir; all. *Zange*, angl. *pincers*, it *tanaglia*, esp. *tenaza*]. Instrument de chirurgie dont on se sert pour couper des esquilles ou des cartilages. C'est une pince à mors très forts et tranchants dans l'endroit où ils se touchent.

TÉNALGIE. s. f. [de τένων, tendon, et ἄλγος, douleur]. Douleur des tendons. — *Ténalgie crépitante*. L'aï.

TENCHAIÉ. s. m. En Abyssinie, le *Cadaba farinosa*, R. Br., de la famille des capparidées, dont les feuilles infusées sont employées en gargarismes contre les angines.

TENDE. s. f. — *Tende de tranche*. En vétérinaire, région interne de la cuisse chez les grands animaux de boucherie, comprenant surtout le vaste interne et les adducteurs.

TENDINEUX, EUSE. adj. [all. *sehnig*, angl. *tendinous*, *sinewy*, it. et esp *tendinoso*]. Qui a rapport aux tendons, qui est de la nature des tendons : *centre tendineux du diaphragme, jarart tendineux*. — *Section tendineuse*. La *ténotomie*. — *Système tendineux*. L'ensemble des tendons de l'organisme. — *Tissu tendineux, fibre tendineuse*. V. TENDON.

TENDON. s. m. [de *tendere*, tendre; τένων, dérivé de τείνειν, tendre ; *nervus*, all. *Sehne*, angl. *tendon*, *sinew*, it. *tendine*, esp. *tendon*]. Cordon ou faisceau fibreux plus ou moins long, quelquefois rond, plus ordinairement aplati, d'un blanc luisant. Les tendons ne diffèrent des aponévroses d'insertion que par leur forme. Ils sont constitués par des *fibres lamineuses* très minces, plus étroites, à bords plus foncés et plus raides que les fibres lamineuses proprement dites, légèrement onduleuses. Une de leurs extrémités adhère immédiatement au sarcolemme de l'extrémité des faisceaux striés des muscles; lorsque plusieurs muscles s'attachent par un seul tendon à une saillie osseuse, l'extrémité du sarcolemme adhère aux faisceaux de fibres tendineuses sur leur longueur, et non à leur extrémité. L'autre extrémité des fibres des tendons adhère à la substance osseuse par juxtaposition moléculaire immédiate, sans interposition de périoste ni d'autre tissu ; c'est au niveau de ces points d'attache où manque le périoste que le tissu osseux se développe le plus avec les progrès de l'âge, sous forme de crêtes et d'apophyses, dites d'insertion, tendineuses ou musculaires. Les tendons sont formés de petits faisceaux aplatis de ces fibres, faisceaux larges de quelques dixièmes de millimètre à 1 et même 2 millimètres. Aucun capillaire ne pénètre dans l'épaisseur de ces faisceaux ; il n'y en a que dans l'enveloppe séreuse ou dans le tissu lamineux adhérent aux tendons, et de là il s'en distribue dans les minces cloisons du tissu lamineux interposées à ces faisceaux. Ces capillaires des cloisons sont toujours accompagnés de petits faisceaux nerveux, à tubes minces (Sappey). Il n'y a dans les tendons d'autres fibres élastiques que celles qui existent dans le tissu lamineux formant ces cloisons ; elles sont minces et rares. Aussi les tendons, très tenaces dans le sens de leur longueur, manquent-ils d'élasticité, ce qui est une des conditions du rôle purement mécanique qu'ils remplissent, en tant qu'intermédiaires inextensibles entre la partie contractile du muscle et les points d'attache à mouvoir. Les fibres des tendons passent chez l'embryon par l'état de corps fibro-plastiques fusiformes parallèlement disposés, comme les autres fibres lamineuses, ce qui les distingue des fibres élastiques. — *Tendon d'Achille* (*funiculus Hippocratis*) [all. *die Achilles-Sehne*, angl. *the tendon of Achilles*]. Gros tendon aplati, formé, à la partie postérieure et inférieure de la jambe, par la réunion des tendons des muscles jumeaux et soléaire et s'attachant à la partie inférieure de la face postérieure du calcanéum. Achille fut, dit la Fable, blessé à ce tendon pendant le siège de Troie ; de là cette dénomination. On en pratique la section sous-cutanée pour remédier à l'extension du pied dans des cas de pied équin, varus ou valgus. On le divise en enfonçant au-devant de lui, sous les téguments, à quelques pouces du talon, un bistouri recourbé très étroit et à tranchant convexe ; puis on maintient les deux bouts rapprochés, et après cinq ou six jours on étend graduellement la substance qui les unit, jusqu'à ce que le pied soit ramené dans la flexion. V. TÉNOTOMIE. — *Tendons des doigts en massue.* Altération du tissu des tendons siégeant ordinairement près de l'insertion des fléchisseurs à la dernière phalange et donnant au doigt affecté la forme d'une massue. Elle est due à la production d'une substance amorphe, vasculaire, grisâtre, demi-transparente, parsemée de noyaux embryoplastiques. Elle débute dans les cloisons qui séparent les faisceaux tendineux ; ceux-ci se trouvent écartés les uns des autres, quelquefois un peu atrophiés, mais conservent leur aspect nacré au travers du tissu morbide grisâtre à la constitution duquel ils ne prennent point part. — *Crépitation douloureuse des tendons.* V. AÏ. — *Luxation des tendons.* Le déplacement du tendon de la longue portion du biceps, de ceux des péroniers latéraux et autres, par des chocs ou des froissements ayant amené la déchirure de leurs gaines fibreuses et séreuses. On ramène ces organes dans leur coulisse et on les tient au repos sous un bandage approprié.

TÉNESME. s. m. [*tenesmus*, τεινεσμὸς, de τείνειν, tendre; all. *Stuhlzwang*, angl. *tenesmus*, it. et esp. *tenesmo*]. Sentiment douloureux de tension et de constriction à la région de l'anus, avec des envies continuelles et presque inutiles d'aller à la selle. C'est un symptôme d'une irritation du rectum, produite par les matières excrétées, ou par une inflammation intestinale, la dysenterie principalement, ou par des hémorroïdes. Le traitement varie avec la cause du symptôme.— *Ténesme vésical* [all. *Harnzwang*]. Envie continuelle et douloureuse d'excréter l'urine, avec chaleur et cuisson, dont le siège paraît être au col de la vessie, et qui est d'origine inflammatoire ou spasmodique.

TENETTE. s. f. [*tenaculum, volsella*, all. *Blasensteinzange*, angl. *pincer*, it. *tanaglietta*, esp. *tenacilla*]. Espèce de pince que l'on introduit dans la vessie pour en extraire les calculs, dans l'opération de la cystotomie. La forme des tenettes varie ainsi que leurs dimensions. Celles dont on se sert ordinairement sont composées de deux branches croisées, terminées à l'une de leurs extrémités par des anneaux dans lesquels on engage les doigts qui les tiennent; l'autre extrémité se termine par deux cuillers oblongues, garnies de petites pointes, qui empêchent la pierre de glisser après avoir été saisie. Les tenettes anciennes avaient les branches croisées jusqu'auprès des anneaux ; cette construction nécessitait l'emploi des deux mains pour les faire manœuvrer. Au moyen du décroissement partiel que Charrière a placé à 4 centimètres environ des anneaux, on peut tenir ces tenettes comme une pince à pansement ordinaire.

TÉNIA. s. m. V. TÆNIA.

TENNANT. [Chimiste anglais de la fin du XVIIIe siècle]. — *Poudre de Tennant.* V. POUDRE *de blanchiment.*

TÉNOGRAPHIE. s. f. [de τένων, tendon, et γράφειν, décrire]. Description des tendons.

TÉNON [Chirurgien français, 1724-1816]. — *Capsule* ou *aponévrose de Ténon* ou *aponévrose de l'orbite.* Plan aponévrotique, qui sépare la cavité orbitaire en deux loges : l'antérieure occupée par le globe de l'œil ; la postérieure, par les dépendances du globe, graisse, vaisseaux, nerfs, etc.

TÉNORRHAPHIE. s. f. [de τένων, tendon, et ῥαφὴ, suture ; all. *Sehnennaht*, angl. *tenorrhaphy*, it. et esp. *tenorrafia*]. Suture des tendons. Cette opération, pratiquée le plus souvent après une division récente pour obtenir la réunion des tendons que la position et un bandage sont impuissants à opérer, se fait au moyen de fils d'argent ou de catgut. Cette dernière substance a l'avantage de favoriser la réunion immédiate de la plaie cutanée et d'abréger le temps pendant lequel le membre est dans une position forcée. l'immobilité est maintenue au moyen d'un appareil ouaté. La ténorrhaphie est aussi employée dans le cas de plaie ancienne où, les bouts du tendon s'étant cicatrisés isolément, les mouvements sont anéantis : on incise la peau longitudinalement en dehors du tendon, on va chercher les bouts dans la gangue interstitielle (ce qui est quelquefois difficile), on les avive et on les suture comme précédemment à l'aide de un ou de plusieurs fils passés à l'aide d'une aiguille courbe à travers les extrémités divisées.

TÉNOSYNITE. s. f. — *Ténosynite crépitante.* L'*aï*.

TÉNOTOME. s. m. [de τένων, tendon, et τομὴ, section ; all. et angl. *Tenotom*, it. et esp. *tenotomo*]. Instrument qui sert à pratiquer la ténotomie, surtout par la méthode sous-cutanée. C'est un petit scalpel à lame courte et très étroite. Cette lame, ordinairement droite, parfois concave ou convexe, est unie au manche par une tige arrondie qui, se trouvant en rapport avec l'ouverture cutanée, après que l'instrument a pénétré profondément, ne risque pas d'agrandir cette ouverture. Le manche porte un point noir sur le côté correspondant au dos de la lame, pour servir de guide pendant l'opération.

TÉNOTOMIE. s. f. [*tenotomia*, de τένων, tendon, et τομὴ, section ; all. *Tenotomie, Sehnenschnitt*, angl. *tenotomy*, it. et esp. *tenotomia*]. Mot qu'on a d'abord employé pour désigner exclusivement la section des tendons, mais qui, aujourd'hui, indique toute opération dans laquelle on coupe une partie trop tendue ou trop courte, quelle qu'elle soit. Dès le XVIIe siècle, on avait eu recours à la section du muscle sterno-cléido-mastoïdien pour remédier à certains vices de position de la tête, et il y a fort longtemps aussi qu'on a proposé des opérations pour remédier aux cicatrices vicieuses. C'est surtout à Thilenius, Sartorius, Michaelis, Delpech et Stromeyer, que la ténotomie doit le grand développement qu'elle a pris, en faisant entrer, dans son domaine, des tendons, des muscles, des ligaments qu'elle avait cru d'abord devoir respecter. On pratique cette opération : 1° pour détruire des brides accidentelles qui empêchent ou gênent certains mouvements, comme dans les cas de cicatrices vicieuses ou de rétraction de l'aponévrose palmaire ; 2° pour remédier à une difformité, à une gêne dans les mouvements qui dépendent de ce que certaines parties naturelles du corps devenues plus courtes et plus rigides que dans l'état ordinaire, maintiennent une position vicieuse (pied bot, torticolis); 3° pour faire cesser certains resserrements des orifices naturels qui sont entretenus par une contraction de leurs sphincters. Il y a deux grandes méthodes pour la prati-

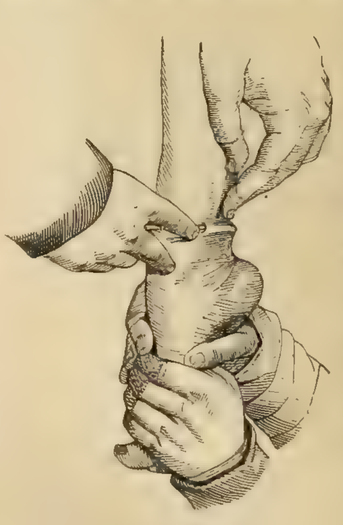

FIG. 476.

quer : 1° L'une consiste à diviser la peau avec les organes tendus, de manière que la plaie soit au contact de l'air. Elle comporte deux procédés, suivant qu'on divise au même niveau la peau et les parties profondes (Thilenius), ou qu'on donne une direction différente à l'incision de la peau et à celle du tendon ou de la bride (Sartorius). Dans le premier cas, les bords de la plaie restent écartés, la guérison a lieu par suppuration, la substance qui unit les deux bords du tendon ou de la bride est plus tard confondue intimement avec la cicatrice tégumentaire. Dans le second cas, le malade est à l'abri des accidents inflammatoires quand la réunion immédiate s'opère ; mais on n'est jamais certain d'obtenir cette réunion à cause de l'étendue de la plaie, de sorte que l'inflammation et la suppuration peuvent survenir, quoi qu'on fasse. 2° L'autre méthode, appelée *sous-cutanée*, usitée presque exclusivement aujourd'hui, consiste à ne faire à la peau qu'une piqûre, et à porter par cette voie un instrument étroit, avec lequel on divise les parties profondes (fig. 476). L'idée première appartient à Delpech ; elle a été perfectionnée par Stromeyer, Dieffenbach, Bouvier, V. Duval et Jules Guérin. La plaie extérieure se cicatrise promptement, et la solution de continuité profonde, étant à l'abri de l'air, guérit sans inflammation, sans suppuration, sans accidents. Pour exécuter cette méthode, on prend un ténotome pointu, qu'on plonge sur un des côtés du tendon, puis on fait glisser l'instrument, ou mieux un autre ténotome mousse, entre la peau et le tendon ; on augmente le plus possible la tension de celui-ci, en faisant maintenir la partie dans une situation convenable ; enfin on retourne le tranchant vers le tendon, et on le coupe des parties superficielles aux parties profondes. On place alors un appareil qui maintienne pendant quelque temps la position obtenue par la section, et qui, souvent même, augmente et complète le redressement, de sorte que la ténotomie n'est ordinairement qu'une sorte de préliminaire de l'orthopédie, qui vient ensuite appliquer ses moyens et ses procédés, en les variant suivant l'exigence des cas.

TENQUE. — *Collyre de Tenque.* V. COLLYRE.

TENSEUR. adj. et s. m. [all. *Spannmuskel*, angl. *tensor*, it. *tensore*, esp. *tensor*]. Synonyme d'*extenseur*. — *Tenseur de l'aponévrose crurale* ou du *fascia lata*. V. FASCIA. — *Tenseur de la choroïde*. Muscle qui naît circulairement de la face interne de l'anneau scléroticał osseux des oiseaux, et s'unit, par des fibres dirigées d'avant en arrière, à toute la circonférence antérieure de la choroïde. Il est riche en nerfs ; ses fibres sont striées. Le même muscle se retrouve, avec des caractères identiques, chez les reptiles dont l'œil est pourvu d'un anneau sclérotical, comme les tortues, les lézards, et même chez les crocodiles, animaux privés de cercle osseux. Ce muscle, chez l'homme et chez les mammifères, est le *muscle ciliaire*, qui, au lieu de fibres musculaires striées, présente des fibres-cellules. V. CILIAIRE. — *Tenseur de la synoviale du genou*. Faisceau musculaire aplati allant du bas de la face antérieure du fémur à la portion supérieure de la synoviale du genou ; c'est une dépendance du vaste externe.

TENSIF, IVE. adj. [τονώδης, all. *spannend*, angl. *tensive*, it. et esp. *tensivo*]. Accompagné de tension. — *Douleur tensive*. Celle qui s'accompagne d'un sentiment de distension dans la partie souffrante. Telle est celle que causent les inflammations des membranes muqueuses, l'éruption de la variole, la formation d'un abcès.

TENSION. s. f. [*tensio*, τάσις, all. *Spannung*, angl. *tension*, it. *tensione*, esp. *tension*]. Augmentation du volume d'un corps par l'effet de l'écartement ou du tiraillement de ses molécules. En parlant d'un liquide, c'est la force avec laquelle il émet des vapeurs ; quand il s'agit d'une vapeur, c'est l'élasticité dont elle jouit. — *Tension artérielle*. Énergie de la tendance au retrait élastique des artères distendues. Elle augmente à chaque ondée sanguine qui passe du cœur dans l'aorte ou l'artère pulmonaire : les valvules sigmoïdes mettant obstacle à la rentrée du sang dans les ventricules, la tension le chasse vers les capillaires et devient la cause prochaine du mouvement du sang dans l'arbre circulatoire. La tension diminue à mesure qu'on s'éloigne du cœur, et augmente quand le sang s'échappe lentement d'une artère par suite de la contraction des capillaires. La tension est proportionnelle à l'intensité de l'afflux, c'est-à-dire à l'intensité de l'action du cœur. Il n'existe qu'un retard insignifiant entre le battement d'une artère rapprochée du cœur et celui d'une artère éloignée ; mais les pulsations ne sont pas complètes au même instant dans toutes les artères, de sorte que le retard ne porte que sur le maximum de la pulsation. La force avec laquelle le pouls est perçu par le doigt de l'observateur n'exprime pas exactement la force déployée par le cœur ; mais l'intensité de la pulsation augmente toutes les fois que la tension artérielle diminue. La pulsation est supprimée au-dessous d'un anévrysme, non par les caillots qu'il renferme, mais par l'élasticité de la poche qui ramène la tension intermittente à un état uniforme. Les bruits de souffle cardiaques et vasculaires, ainsi que les variétés du pouls qui leur correspondent, sont produites par une condition commune de l'état circulatoire : *la faiblesse de la tension artérielle* (Marey). — *Tension et pression atmosphériques*. On donne le nom de *tension* d'un gaz dans un mélange au produit de la proportion centésimale de ce gaz par la pression atmosphérique. En partant de là, Bert a reconnu que la mort, dans les ascensions, etc., est due à la tension devenue insuffisante de l'oxygène dans l'air dilaté, en sortant de l'air comprimé ; les accidents de la décompression ne sont point dus à la pression barométrique diminuée, mais à la tension de l'oxygène devenue insuffisante. Lorsque la pression diminue, la quantité d'oxygène et la quantité d'acide carbonique contenues dans le sang diminuent progressivement : 100 volumes de sang artériel d'un chien duquel on pouvait extraire, à la pression normale, 20 volumes d'oxygène et 40 volumes d'acide carbonique, n'en donnaient plus, à un quart d'atmosphère, que 8 et 22 volumes. Et c'est en vain que l'animal essayerait de rétablir sa richesse première en oxygène par des respirations précipitées : son sang, comme l'a prouvé l'expérience, n'en peut plus dissoudre autant qu'à la pression normale (Bert, Jourdanet). La production d'acide carbonique et d'urée, aux basses pressions, est notablement diminuée. Le rétablissement de la tension de l'oxygène ramène ce gaz à sa proportion normale dans le sang, et tout malaise cesse lorsqu'on respire, sans changer de pression, un air plus riche en oxygène que l'air extérieur (V. AIR *comprimé*). Bert a pu atteindre, sans la moindre souffrance, une pression de 24 cent., correspondant à une hauteur de 9000 mètres, supérieure à celle du plus élevé des sommets terrestres. Sur tous les corps, organisés ou non, la pression atmosphérique est égale à celle qu'exerce une colonne de mercure ayant pour base la surface de ce corps et pour hauteur 76 centimètres, ou celle qu'exercerait une colonne d'eau de 10 à 11 mètres (V. BAROMÈTRE). Pour la surface du corps de l'homme (V. PESANTEUR *spécifique*) cette pression est égale à un poids de 16 000 kil. environ, en supposant l'intérieur vide. Mais cette pression s'exerce d'une manière égale dans tous les sens, de dedans en dehors, comme de dehors en dedans, quelle que soit la particule organique envisagée. Cela tient à ce que tous les êtres organisés contiennent, dans leur intérieur, des fluides élastiques ou gaz, soit à l'état de liberté comme dans les poumons, la vessie natatoire, l'intestin, soit dissous comme dans toutes les humeurs. Or, le *ressort* des gaz est déterminé par la pression atmosphérique et lui est égal, tandis que les liquides mêmes sont sensiblement compressibles. D'où il suit que la résistance intérieure à la pression extérieure est infinie quand elle dépend d'un liquide, et égale à la pression atmosphérique quand elle dépend d'un gaz. L'égalité et la réciprocité des pressions est la cause qui les rend insensibles aux animaux. Mais, dès que l'une l'emporte sur l'autre, comme lorsque le baromètre s'élève ou s'abaisse brusquement, il en résulte un changement d'état qui se manifeste par une sensation de bien-être ou de malaise, selon le degré de ces variations ou selon le degré de sensibilité des individus ou des espèces animales. — *Tension*. État des parties vivantes qui n'ont plus leur souplesse naturelle, les tissus étant distendus par l'afflux d'un liquide intra ou extra-vasculaire ou par l'accumulation de gaz, ou leurs fibres étant tirées en sens opposé par une cause quelconque. — *Bruit de tension*. Son rendu par la vibration de toute membrane passant subitement de l'état de flaccidité à celui de tension. V. Bruit *du cœur*. — *Tension électrique*. Manifestation de l'*électricité statique*, caractérisée par un effet répulsif et attractif de corps chargés d'électricité. La tension électrique est l'effort exercé en un point par l'électricité contre l'air. Elle est directement proportionnelle au carré de la quantité d'électricité, et inversement proportionnelle à l'étendue de la surface sur laquelle l'électricité est répandue. Cette tension est partout égale sur la surface d'une sphère ; sur un ellipsoïde, elle augmente aux extrémités du grand axe ; sur les pointes, elle est si forte, que le fluide électrique se dissipe dans l'air à mesure qu'on le développe. Deux corps légers et suspendus, par exemple des balles de sureau chargées d'une espèce différente d'électricité, s'attirent à une distance qui est en raison directe de la *tension* de celle-ci. L'intensité de cette attraction est en raison inverse du carré de la distance. La répulsion se manifeste lorsque les deux corps sont chargés de la même espèce d'électricité. L'attraction, toutes choses égales d'ailleurs, agit entre deux corps d'électricité contraire à une distance plus grande que la répulsion entre deux corps d'électricité semblable. En médecine, où il s'agit de faire pénétrer dans la profondeur de tissus mauvais conducteurs une petite quantité d'électricité, la tension électrique est nécessaire. En galvanocaustique, où l'on doit désorganiser, il faut le courant chimique le plus énergique possible, comme pour la lumière électrique; de là résulte que les appareils électriques disposés pour les usages médicaux et pour les applications chirurgicales devront recevoir une disposition différente (V. Électrisation). Plus un corps est mauvais conducteur, plus l'électricité doit avoir de *tension* pour le pénétrer. Si un corps donne passage à deux électricités de nom contraire, elles se décomposent. Pendant ce temps, l'électricité en mouvement constitue un *courant*, état *dynamique* de l'électricité. Plus grande est la *tension*, plus rapidement se fait ce mouvement, d'où résulte un courant plus *intense*. La nature de ce conducteur, c'est-à-dire sa composition, sa longueur, son épaisseur (*section*), détermine l'énergie de la recomposition ou l'intensité du courant d'une source électrique donnée. La *conductibilité* propre à un corps est un facteur, et la *section* est l'autre facteur de l'*intensité* du courant ou *force électro-motrice*. Si une source électrique est riche en *tension* et pauvre en quantité, l'épuisement de cette source se fera d'autant plus vite, qu'elle ne rencontre point de cause de ralentissement, comme un corps mauvais conducteur ou un fil mince. Si la source est riche en quantité, l'épuisement est presque impossible. Le dégagement de l'électricité par frottement se fait en d'autant plus grande *quantité*, que la surface frottée est plus grande et le mouvement plus soutenu. Dans la pile, c'est l'étendue de la surface en contact avec le liquide excitateur qui détermine la quantité, tandis que le nombre des éléments détermine la tension (Hiffelsheim). — *Tension* ou *pression du sang*. Pression ou tension exercée par le sang sur les parois des cavités et des vaisseaux qui le renferment. Mesurée dans les artères à l'aide de l'hémodynamomètre, la tension du sang est égale, chez l'homme, à celle qu'exerce une colonne de mercure haute de 16 centimètres, au moins pour ce qui est des carotides, car elle est plus faible dans les artères plus éloignés du cœur. Dans les veines, elle est du 10^e au 20^e de ce qu'elle est dans les artères correspondantes, et peut même être inférieure à 0 (pression ou tension négative). Dans les capillaires, où elle ne peut être directement mesurée, elle doit être intermédiaire aux pressions artérielle et veineuse. Enfin, dans les cavités du cœur, elle est soumise à des variations considérables parce qu'elle est influencée par les mouvements du thorax et par les diverses causes qui modifient le rythme de la respiration : dans le ventricule droit, elle est, en moyenne, à peu près égale au cinquième de la tension du sang dans le ventricule gauche; elle est encore plus faible dans l'oreillette droite. — *Tension des vapeurs*. Force élastique manifestée par les vapeurs. A l'air libre, l'eau se réduit partiellement en vapeur aux températures ordinaires (*évaporation*). En vase clos, la vapeur émise par un liquide à une température donnée acquiert, en présence d'un excès du liquide générateur, une tension qu'elle ne peut dépasser et qui reste constante pour cette température : c'est la *tension maximum* relative à cette température. Si l'on élève la température de l'enceinte, une nouvelle quantité de liquide se vaporise, et la tension de la vapeur, qui était f à la température t, devient f' à la température t'; la force élastique f' étant plus grande que f, si la température t' est plus élevée que t. Si, après avoir porté la température de l'enceinte de t à t', on revient de t' à t, la tension de la vapeur revient de la valeur f' à la valeur f. La force élastique de la vapeur émise croît très rapidement avec la température. La vapeur d'eau, sous l'influence de la chaleur, subit une décomposition partielle ; celle-ci est un phénomène continu, et la force élastique des gaz provenant de la décomposition de la vapeur d'eau a pour une température T une valeur constante F ; quand la température devient T', elle prend une valeur F', F' étant plus grand que F si T' est plus grand que T. La force élastique F' redevient égale à F, quand de la température T' on repasse à la température T. Enfin, cette force élastique des gaz mis en liberté croît très rapidement quand la température s'élève (H. Sainte-Claire Deville). La décomposition partielle et progressive de la vapeur d'eau, décomposition qui est partielle pour une température donnée et qui est progressive quand la température s'élève, a reçu le nom de *dissociation*, il correspond à celui d'*évaporation* donné au phénomène physique dont on le rapproche. La tension des gaz mis en liberté, qui est constante pour une même température et qui croît quand la température s'élève, a été appelée *tension de dissociation*, et ce nom correspond à celui de *tension maximum de la vapeur* dans le phénomène physique correspondant.

TENTACULE. s. m. [all. *Fühlfaden*, angl. *tentacle*, *feeler*, it. *antenna*, esp. *tentaculo*]. Appendice mobile, non articulé, diversement conformé, dont beaucoup d'animaux sont pourvus, et qui, le plus souvent, sert d'organe tactile et non locomoteur.

TENTE. s. f. |de *tenter*, la *tente* est primitivement une sonde, et l'on disait *tenter une plaie*, *turunda*, μοτὸς, all. *Wieke*, angl. *tent*, it. et esp. *tenta*]. En chirurgie, faisceau de charpie qui ne diffère de la *mèche* que par un volume plus considérable. Les usages sont semblables : aussi les deux termes sont-ils souvent employés comme synonymes.

TENTE. s. f. [de *tendere*, tendre ; all. *Zelt*, it. *tenda*, esp. *tienda*]. En hygiène hospitalière. V. Hopital *sous tente*. = *Tente du cervelet*. Large repli de la dure-mère tendu horizontalement entre les lobes postérieurs du cerveau et la face supérieure du cervelet. Sur le milieu de sa face supérieure s'insère la tente du cerveau, qui soulève légèrement cette partie médiane, de sorte que la tente s'incline de chaque côté en bas et en dehors. La circonférence postérieure, ou grande circonférence, s'attache en arrière aux gouttières latérales de l'occipital, et s'insère sur le bord supérieur du rocher, d'où elle se porte en avant sur l'apophyse clinoïde postérieure en formant une sorte de pont au-dessus du trijumeau. La circonférence antérieure, plus petite, va de chaque côté jusqu'à l'apophyse clinoïde antérieure, et limite avec la gouttière basilaire une ouverture (*trou ovale de Pacchioni*) qui donne passage à la protubérance annulaire. Dans l'épaisseur de la tente du cervelet sont logés les sinus latéral, pétreux supérieur, droit et caverneux, ainsi que le pressoir d'Hérophile.

TENTIPELLE. s. m. |de *tendere*, tendre, et *pellis*, peau; it. *tentipelle*]. Cosmétique auquel on attribuait la propriété d'effacer les rides de la peau peu dense.

TENTIGO. s. m. Mot latin synonyme de *priapisme*.

TÉNU, UE. adj. |*tenuis*, λεπτὸς, all. *dünn*, angl. *thin*, it. *tenero*, esp. *tenue*]. Se dit d'une partie solide mince, très déliée, ou d'un liquide.

TÉNUIROSTRES. s. m. pl. |de *tenuis*, mince, et *rostrum*, bec]. Sous-ordre de passereaux, caractérisés par un bec grêle, souvent très allongé.

TÉNUITÉ. s. f. |*tenuitas*, λεπτότης, all. *Dünheit*, angl. *tenuity*, *thinness*, it. *tenuità*, esp. *tenuidad*|. Qualité de ce qui est ténu.

TÉPALE. s. m. |*tepalum*, anagramme de *pétale*|. Nom donné par de Candolle aux diverses parties d'un périgone simple, formé de plusieurs pièces distinctes.

TÉPHROSIE. s. f. Genre de plantes de la famille des légumineuses papilionacées. — *Tephrosia apollinea*, Pers. (*Galega apollinea*, Del.). Ses feuilles servent à falsifier le séné. — *Tephrosia senna*, Kunth, de Popayan. Les feuilles sont purgatives. — *Tephrosia leptostachya*, DC., du Sénégal. La racine est purgative. = *Tephrosia toxicaria*, Pers. (*Galega toxicaria*, Sw.). Il sert à empoisonner le poisson sans le rendre vénéneux.

TEPIDARIUM. s. m. [de *tepidus*, tiède]. Mot latin employé pour désigner dans les établissements de bains le lieu où l'on prend des bains tièdes.

TÉRABDELLE. s. f. Sorte de machine pneumatique opérant à volonté la saignée locale et la révulsion par l'intermédiaire de tubes allant de la machine à des ventouses et au moyen de l'application continue de la force d'un manœuvre à la succion du sang (Damoiseau).

TÉRATOGÉNIE. s. f. [de τέρας, monstre, et γένεσθαι, être produit]. Mode de production des monstruosités (Serres), dont la théorie repose sur les points fondamentaux suivants : 1° Aux dépens d'un blastoderme unique et sur une même tache embryonnaire, apparaît une *seule* ligne primitive, et, dès ce moment, le champ des perturbations tératologiques est ouvert. 2° Qu'il survienne, à cette période du développement, une bifurcation d'une extrémité, elle entraînera la production, soit d'un monstre *bicéphale* ou *sycéphale*, soit de la *polymélie* inférieure. Si elle a lieu simultanément aux deux extrémités caudale et céphalique, il se produira un monstre *sternopage*, *xiphopage*, *pygopage*, etc. 3° Que la déviation ne s'opère que dans les phases ultérieures de l'évolution, elle produira la multiplication d'un membre ou d'un organe quelconque suivant le bourgeon qui aura été le siège de la bifurcation.

TÉRATOLOGIE. s f. [*teratologia*, de τέρας, monstre, et λόγος, discours ; all. *Teratologie*, *Missgeburtlehre*, angl. *teratology*, it. et esp. *teratologia*]. Partie de la pathologie qui traite des monstruosités. Comme celles-ci ne sont que le résultat de perturbations de la naissance et du développement des organes, elles constituent des maladies d'origine embryonnaire. Leur description, faite d'après les principes de la méthode comparative (dite méthode naturelle en biologie), rattache la tératologie à l'anatomie pathologique d'une part, à la physiologie pathologique de l'autre, et conduit à classer les monstres d'après les lois de la biotaxie, classification qui constitue la *biotaxie pathologique*. La netteté des résultats obtenus à l'aide de la comparaison des monstres aux êtres normaux peut guider les médecins dans la marche à suivre pour décrire les maladies postérieures à la naissance, celles-ci nécessitant comme les autres une comparaison incessante avec l'état normal. — *Tératologie végétale*. V. Monstruosités.

TÉRATOLOGIQUE. adj. [*teratologicus*, all. *teratologisch*, angl. *teratologic*, *teratological*, it. et esp. *teratologico*]. Qui a rapport à la tératologie.

TERBINE. s. f. L'oxyde de terbium, base faible, blanche, donnant des sels d'un goût sucré et astringent.

TERBIUM. s. m. [Mosander, 1844]. Métal extrait d'un minéral de Suède. Il n'est pas connu à l'état pur.

TERCINE. s. f. [*tercina*, de *tertius*, troisième ; all. *Chorion*, *Lederhaut*, angl. *tercine*, it. et esp. *tercina*]. Nom donné par de Mirbel à une membrane jaunâtre qui enveloppe immédiatement l'amande et qui résulte de la transformation du nucelle : elle est sous-jacente au tegmen.

TEREBELLUM. s. m. [esp. *terebelo*]. Nom donné par Dugès à un perce-crâne de son invention.

TÉRÉBÈNE. s. m. [all. *Terebën*, angl. *terebenum*, it. et esp. *terebeno ; camphilène*] ($C^{20}H^{16}$). Carbure d'hydrogène qu'on obtient en traitant l'essence de térébenthine par un vingtième de son poids d'acide sulfurique dans un ballon refroidi, décantant la couche supérieure, la distillant en recueillant ce qui passe jusqu'à 250°, traitant de nouveau par l'acide sulfurique et distillant plusieurs fois. On obtient ainsi le térébène pur, liquide incolore, mobile, sans action sur la lumière polarisée, bouillant à 152°, moins oxydable à l'air que le térébenthène, se transformant, lorsqu'on y fait passer un courant d'acide chlorhydrique, en monochlorhydrate de térébène solide, et jamais en bichlorhydrate (contrairement au térébenthène qui fournit les deux chlorhydrates), même lorsqu'il est saturé par l'acide chlorhydrique ; il ne donne pas non plus d'hydrate cristallisé. — Le *chlorhydrate de térébène* ($C^{20}H^{16}Cl$) ainsi formé est solide, cristallin, blanc, fusible à 125°; l'eau froide le décompose en partie, en mettant de l'acide chlorhydrique en liberté ; l'eau à 100° le décompose totalement et rapidement, en dégageant l'acide chlorhydrique et reformant du térébène liquide] : cette décomposition n'a pas lieu pour le chlorhydrate de térébenthène.

TÉRÉBENTHÈNE. s. m. |*essence de térébenthine rectifiée* ou *chimiquement pure*] ($C^{20}H^{16}$). Liquide incolore, très mobile, d'odeur spéciale pénétrante, saveur âcre et brûlante ; densité 0,875 ; bout à 150°,5 ; brûle avec une flamme éclairante et fuligineuse ; dévie à gauche ou à droite le plan de polarisation de la lumière, suivant qu'il est extrait de l'essence de térébenthine fournie par le *Pinus maritima* ou par le *Pinus australis*. Chauffé à 250°, le térébenthène a un pouvoir rotatoire moins fort : le liquide est devenu plus oxydable, a pris une odeur de citron, et est changé en corps polymères et en un hydrocarbure isomérique, l'*isotérébenthène*, qui est lævogyre (Berthelot). Le térébenthène absorbe l'oxygène de l'air en devenant visqueux et résineux, et en donnant naissance aux acides acétique, formique et carbonique, en même temps qu'il se forme du cymène. L'acide sulfurique attaque vivement le térébenthène, et donne du térébène, du cymène, du colophène, et quelques composés polymères résineux; l'acide azotique agit plus violemment encore, en fournissant divers produits dont la nature varie avec la concentration de l'acide; les acides organiques agissent en diminuant le pouvoir rotatoire du térébenthène. L'acide chlorhydrique forme trois chlorhydrates ; l'eau donne un hydrate cristallisé. Le térébenthène se dissout à peine dans l'eau; il se mélange aux huiles, à l'alcool et à l'éther. Il dissout le soufre, l'iode, le phosphore, et beaucoup de corps d'origine organique. Ne dissout ni le succin, ni la laque, gonfle le copal, dissout bien le dammar, la colophane, l'élémi, la sandaraque, la cire de carnauba, et très bien le mastic. — *Monochlorhydrate solide de térébenthène* [*camphre artificiel*] ($C^{20}H^{16}Cl$). Corps qui se produit quand le gaz chlorhydrique sec traverse lentement le térébenthène bien refroidi, qui l'absorbe avec élévation de température. Il se dépose en cristaux blancs, mous, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, fusibles à 115°, bouillant à 208°. Il dévie le plan de polarisation dans le même sens que le térébenthène dont il dérive ; il a un peu l'aspect extérieur et l'odeur du camphre ordinaire ; contrairement au chlorhydrate de térébène, il n'est nullement décomposé par l'eau froide, et l'est à peine par l'eau bouillante; chauffé en vase clos à 200° avec de l'eau, il perd son acide chlorhydrique et se transforme en térébène. — *Monochlorhydrate liquide de térébenthène.* Liquide huileux qui surnage les cristaux du précédent après sa formation; il est de même composition, mais reste toujours liquide. Il est impossible de le séparer complètement du chlorhydrate solide. — *Bichlorhydrate de térébenthène* ($C^{20}H^{16}.2HCl$). Corps solide, cristallisable, blanc nacré, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 49°,5, sans action sur la lumière polarisée, qui se dépose au bout d'un mois dans une solution aqueuse et saturée d'acide chlorhydrique à la surface de laquelle est placé du térébenthène. — *Hydrate de térébenthène* [*terpine*] ($C^{20}H^{16}2HO$). Composé cristallisé, solide, qui se produit quand le térébenthène est exposé au contact de l'eau. Il est soluble dans l'alcool, fusible à 103°. Par la chaleur il devient $C^{20}H^{16}4HO$, distille à 250° sans altération. = *Térébenthène.* Nom donné souvent, à tort, à l'essence de térébenthine du commerce, c'est-à-dire à un produit brut dans lequel est contenu le véritable *térébenthène*. V. TÉRÉBENTHINE (*Essence de*).

TÉRÉBENTHILIQUE. adj. — *Acide térébenthilique* ($C^{16}H^{10}O^{4}$). Composé cristallin, blanc, à vapeur irritante, fusible à 90°, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, distillant à 250°, obtenu en faisant passer sur la chaux sodée, puis sur l'acide chlorhydrique, les vapeurs de l'hydrate de térébenthène.

TÉRÉBENTHINE. s. m. [*terebenthina*, τερεβινθίνη, τερμινθίνη, all. *Therpentin*, angl. *turpentine*, it. *terebentina*, *trementina*, esp. *terebentina*]. Nom collectif des résines liquides. Ce sont des sucs odorants, demi-liquides et glutineux, qui découlent d'arbres de la famille des conifères et de celle des térébinthacées. Incolores pour la plupart au moment où elles s'échappent de la plante, les térébenthines prennent avec le temps une couleur citrine. Elles sont inflammables, d'une saveur chaude et piquante, d'une odeur forte. Elles se composent d'une essence ayant pour formule $C^{20}H^{16}$, à laquelle elles doivent leur odeur et leur saveur, et d'une ou plusieurs résines. L'absence des acides benzoïque et cinnamique les distingue des baumes, dont cependant quelques-unes portent le nom. La chaleur les concrète en volatilisant leur essence. — *Térébenthine d'Alsace.* V. TÉRÉBENTHINE *de Strasbourg.* — *Térébenthine du Canada* [dite à tort *baume du Canada*]. Elle est produite par l'*Abies balsamea*, Miller. Elle est liquide, se dessèche à l'air en deux à trois jours, a une odeur suave, et est souvent substituée au baume de la Mecque. — *Térébenthine de Chio.* Elle provient du *Pistacia terebinthus*, L. Elle est très épaisse, glutineuse, transparente, d'une couleur citrine verdâtre, d'une odeur agréable de citron et de fenouil, d'une saveur parfumée comme celle du mastic, sans amertume ni âcreté. — *Térébenthine commune*, *de Bordeaux*, *de France*, *du sapin*, etc. Elle provient du *Pinus maritima*. Elle est épaisse, trouble, grenue, colorée, entièrement soluble dans l'alcool, solidifiable par la magnésie, d'odeur désagréable, de saveur amère. Elle se dessèche complètement à l'air. Elle découle d'entailles pratiquées au tronc de l'arbre ; pour la purifier, on la filtre après l'avoir fondue au soleil (*térébenthine au soleil*) ou dans une chaudière. En nature, elle n'est pas employée en médecine : mais on en retire la colophane, la poix, le galipot, le goudron végétal. — *Térébenthine cuite.* On la prépare en faisant bouillir la térébenthine d'Alsace dans l'eau, et arrêtant l'opération lorsqu'un peu de résine, jetée dans de l'eau froide, y prend une consistance plastique (Codex). On l'administre en pilules. — *Térébenthine* ou *faux baume de la Mecque*, *de Judée*, *de Gilead* ou *du Caire*. Térébenthine qu'on obtient par incision de l'écorce du *Balsamodendron gileadense*, Kunth (*Amyris opobalsamum*, Forsk.), famille des térébinthacées burséracées. Saveur aromatique amère, odeur forte d'abord, puis suave, spéciale. Elle a une teinte fauve, variable suivant son ancienneté. Une goutte tombée dans l'eau remonte à la surface, et s'y étend aussitôt en une couche très mince, nébuleuse, formée de fort petites gouttes qui s'attachent aux objets de fer, comme la térébenthine, et se durcissent à l'air comme elle en peu de temps. — *Térébenthine de Strasbourg*, *d'Alsace* ou *des Vosges*, *térébenthine au citron*. Elle est fournie par l'*Abies pectinata*, DC., est rare, chère, et souvent remplacée par la térébenthine commune. C'est à tort qu'on lui donne parfois le nom de *térébenthine de Venise*, qui désigne la térébenthine du mélèze, et qu'on appelle aussi celle-ci térébenthine de Strasbourg. — *Térébenthine de Venise*, *térébenthine du mélèze*. Elle découle du mélèze (*Larix Europœa*, DC.), et vient de la Suisse. Elle est fluide, verdâtre, transparente, de saveur âcre et amère, d'odeur forte. Elle est employée en pharmacie. — *Essence de térébenthine.* Produit de la distillation d'une térébenthine quelconque, en particulier de la térébenthine commune ou du sapin. C'est alors un liquide incolore, mobile, réfringent, de saveur âcre et brûlante, d'odeur tenace, jaunissant au contact de l'air, lævogyre. A l'intérieur, l'essence de térébenthine s'emploie en capsules, dans une potion ou un lavement (émulsionnée avec un jaune d'œuf) ; comme anticatarrhale (flux bronchiques et intestinaux, blennorrhagie, leucorrhée) et comme hémostatique (50 centigr. à 4 gram.) ; comme stimulant général et modificateur de la muqueuse gastro-intestinale, dans les névroses, la sciatique, les gastralgies, le météorisme intestinal (1 à 8 gram.) ; comme tænifuge (30 à 60 gram.). A l'extérieur, elle s'emploie en frictions dans le rhumatisme chronique et les névralgies ; comme topique désinfectant sur les plaies gangreneuses, les ulcères ;

comme rubéfiant, surtout quand elle est chaude, et même vésicant. Associée au double de son poids d'éther, elle constitue le *remede de Durande*, regardé à tort comme dissolvant des calculs biliaires. C'est un puissant antidote du phosphore, en cas d'empoisonnement (Personne). — La térébenthine agit comme l'essence à titre d'excitant général : mais l'essence s'élimine particulièrement par l'appareil respiratoire et la peau, tandis que la résine se dirige vers les organes urinaires, en communiquant à l'urine une odeur de violette. Une térébenthine liquide, riche en essence, suit la première voie ; une térébenthine molle, résineuse, suit la seconde : l'administration de l'une ou l'autre sorte n'est donc pas indifférente. La térébenthine se donne à la dose de 1 à 4 grammes, en capsules, en émulsion, et surtout en pilules (préparées avec la magnésie qui solidifie la térébenthine).

TÉRÉBENTHINÉ, ÉE. adj. Qui a les qualités de la térébenthine, ou qui en contient.

TÉRÉBENZIQUE. adj. — *Acide térébenzique.* Nom donné par Cailliot à un corps acide obtenu par oxydation de l'essence de térébenthine, et qui n'est autre que l'acide toluique.

TÉRÉBINTHACÉES. s. f. pl. [*terebinthaceæ*, all. *Terpentinbaumarten*, it. *terebintinacee*, esp. *terebintaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, qui comprend des arbres ou arbrisseaux à suc gommeux ou gommo-résineux. Feuilles alternes, simples, sans stipules. Fleurs hermaphrodites ou uni-sexuées, petites et généralement disposées en grappes, ayant chacune un calice de 3 à 5 pétales, quelquefois réunis ensemble par leur base et soudés avec l'ovaire, qui est infère. Corolle quelquefois nulle, ordinairement composée de 3 à 5 pétales. Étamines en nombre égal, ou double des pétales ; pistil composé de 3 à 5 carpelles, tantôt distincts, tantôt soudés, environnés à leur base d'un disque périgyne et annulaire : quelquefois plusieurs avortent, et il n'en reste qu'un, d'où naissent plusieurs styles. Chaque carpelle est uniloculaire, et contient un ovule, tantôt au sommet d'un podosperme filiforme, tantôt renversé, et quelquefois deux ovules renversés ou collatéraux. Les fruits sont secs ou drupacés, et contiennent généralement une seule graine renfermant un embryon dépourvu d'endosperme.

TÉRÉBINTHE. s. m. [all. *Terpentinbaum*, angl. *terebinth*, it. *albero resinoso*, esp. *terebinto*, *Pistacia terebinthus*, L.] Arbre de la famille des térébinthacées qui donne la *térébenthine de Chio*.

TÉRÉBIQUE. adj. — *Acide térébique* [all. *Terebilsäure*, angl. *terebilic acid*, it. et esp. *acido terebilico*] ($C^{14}H^{10}O^{8}$). Produit cristallisable de l'action oxydante de l'acide azotique sur l'essence de térébenthine ou sur la colophane. Peu soluble à froid dans l'eau, l'alcool et l'éther ; plus soluble à chaud, fond à 175°.

TÉRÉBRANT, ANTE. adj. [*terebrans*, all. *bohrend*, angl. *terebrating*, *boring*, esp. *terebrante*]. Qui perce : *épithélioma térébrant du maxillaire supérieur*, épithélioma qui y creuse une cavité. — Se dit quelquefois de la douleur, quand il semble que la partie souffrante soit percée par un corps qui cherche à s'y introduire.

TÉRÉBRATEUR. s. m. Synonyme de *perforateur*.

TÉRÉBRATION. s. f. [de *terebrare*, perforer]. Action de perforer. — *Térébration des cotes.* Opération consistant à percer une côte avec un perforateur en forme de vrille pour y passer un trocart ou une canule dans un des procédés de la thoracocentèse.

TÉRÉBRATULE. s. f. V. Brachiopodes.

TÉRÉCAMPHÈNE. s. m. Produit de l'action du stéarate de soude sur le chlorhydrate de térébenthène solide à chaud. Solide, fusible entre 45° et 58°.

TÉRÉCHRYSIQUE. adj. — *Acide téréchrysique* ($C^{12}H^{8}O^{10}$). Masse amorphe, jaune orangé, de saveur acide, puis amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, produite par action de l'acide azotique sur l'essence de térébenthine.

TÉRÈNE. s. m. ($C^{10}H^{8}$). Carbure hypothétique, d'où dériverait le térébenthène par union de deux de ses molécules (Berthelot).

TÉRÉNIABIN. s. m. V. Manne *liquide*.

TÉREPTHALIQUE. adj. — *Acide térepthalique* ($C^{16}H^{6}O^{8}$). Produit de l'oxydation de l'essence de térébenthine par l'acide azotique (comme les acides térébique et téréchrysique). Pulvérulent, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, le chloroforme, soluble sans altération dans l'acide sulfurique chaud.

TÉRÉTINIQUE. adj. — *Acide térétinique* ($C^{18}H^{14}O^{10}$). Substance résinoïde, acide, qui prend naissance par l'action du massicot sur l'essence de térébenthine à chaud.

TERGÉMINÉ, ÉE. adj. [*tergeminatus*, all. *dreimalgezweit*, angl. *tergeminate*, *tergeminous*, it. *tergeminato*, esp. *tergeminado*]. Se dit, en botanique, d'une feuille composée dont le pétiole commun se termine par deux pétioles secondaires, portant chacun une paire de folioles vers le sommet, tandis que le pétiole commun lui-même en porte une troisième paire à la naissance de deux pétioles secondaires.

TERGITE. s. m. Chacune des deux pièces médianes qui contribuent à former la partie supérieure de chaque pièce formant le corps des articulés.

TERMINAISON. s. f. [*terminus*, πέρας, τέλος, τελεύτη, all. *Ende*, angl. *termination*, *ending*, it. *terminazione*, esp. *terminacion*]. Cessation d'un phénomène normal ou d'une maladie. — En anatomie, le bout ou la disparition des nerfs, des vaisseaux, etc. Lorsque les artères, se subdivisant de plus en plus, cessent d'avoir la disposition et la structure qui leur sont propres, elles ont environ un dixième de millimètre de large, et sont encore apercevables à l'œil nu. Elles se terminent en se continuant avec les vaisseaux capillaires. — *Terminaisons nerveuses.* V. Nerf.

TERMINAL, ALE. adj. [*terminalis*, all. *gipfelständig*, angl. *terminal*, it. *terminale*, esp. *terminal*]. Se dit, en botanique, de tout organe qui naît au sommet d'un autre. = En anatomie, *fil* ou *filet terminal*. V. Pie-mère.

TERMINALIA. s. m. V. Myrobalan.

TERMINOLOGIE. s. f. [de *terminus*, terme, et λόγος, traité]. Mot mal formé employé pour *glossologie* dans le sens de connaissance des termes techniques d'une science.

TERMINTHE. s. m. [*terminthus*, it. *terminto*]. Chez les anciens, tumeur dont la forme leur semblait avoir quelque analogie avec celle du fruit du térébinthe.

TERNAIRE. adj. [*ternaria*]. Se dit des parties des fleurs qui sont au nombre de trois ou en suivent les multiples, ce qu'on voit surtout chez les monocotylédones.

TERNÉ, ÉE. adj. [*ternatus*, all. *dreizählig*, angl. *ternate*, it. *ternato*, esp. *ternado*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont rapprochées trois par trois, telles que les feuilles quand elles sont verticillées trois par trois.

TERNSTROEMIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, à embryon droit ou arqué, à cotylédons plus ou moins épais, suivant la présence ou l'absence de l'endosperme, et tournant la radicule du côté du hile. Ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes, dépourvues de stipules, ordinairement pourvues d'un duvet soyeux et brillant. V. The.

TÉROPIAMMON. s. m. (C^{4} H^{1} AzO^{16}). Produit de l'action de l'acide azotique étendu sur la narcotine. Cristallin, jaune pâle, insoluble dans l'eau.

TERPÉNIQUE. adj. — *Acide terpénique* ($C^{16}H^{12}O^{8}$). Substance cristallisable, soluble dans l'eau, obtenue en traitant l'hydrate de térébenthine par un mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique.

TERPILÈNE. s. m. ($C^{20}H^{16}$). Liquide obtenu en faisant agir, à chaud, le sodium sur le bichlorhydrate de térébenthène (Berthelot).

TERPINE. s. f. V. TÉRÉBENTHÈNE (*Hydrate de*). La terpine a une action analogue à celle du copahu, marquée surtout sur la muqueuse bronchique ; on l'emploie comme balsamique dans les affections catarrhales des voies respiratoires : 50 centigr. par jour, en cachets ou en potion alcoolisée (Lépine).

TERPINOL. s. m. [all. *Terpinol*, angl. *terpinole*, it. et esp. *terpinola*]. Essence qui se forme par l'action des acides sur l'hydrate de térébenthène (*terpine*). Liquide incolore, d'odeur agréable de jacinthe, employé dans les mêmes cas que la terpine, en pilules ou capsules de 10 centigr.

TERRE. s. f. [*terra*, γῆ, χθών, all. *Erde*, angl. *earth*, it. *terra*, esp. *tierra*]. Celle des planètes du système solaire qu'habite l'homme. Elle est la 3ᵉ dans l'ordre de l'éloignement du soleil, Mercure étant la plus rapprochée, Vénus ensuite. Son orbite est placée entre celle de Vénus et celle de Mars, qui sont un peu moins grosses qu'elle. C'est un sphéroïde un peu aplati aux deux pôles. La longueur de l'axe polaire est de 12 712 136 mètres; celle du diamètre équatorial minimum, situé à 103°14′ E. du méridien de Paris ou à 76°46′ O., est de 12 752 701 mètres, tandis que celle du diamètre maximum, à 13°14′ E. et 166°46′ O., est de 12 756 588. La surface totale du globe a 509 940 000 kilomètres carrés et son volume est de 1 082 860 900 000 kilomètres cubes. La circonférence du globe mesurée sur son méridien le plus court est de 40 000 098 mètres, et sur son méridien le plus long 40 069 903. Les mers et les glaciers couvrent 375 127 950 kilomètres carrés, c'est-à-dire plus des trois quarts et un peu moins des quatre cinquièmes de sa surface. Les déserts et les montagnes rocheuses réduisent à un cinquième au plus la portion habitable de la surface du globe. On calcule que cette surface s'est solidifiée depuis 150 millions d'années, et 50 millions d'années depuis le moment où elle a été assez froide pour que des plantes et des animaux aient pu y apparaître et y vivre. Parties constituantes de cette surface, composés des mêmes principes, en étant dérivés sans qu'on sache encore de quelle manière, beaucoup de ces plantes et de ces animaux offrent des corrélations superficielles de couleurs avec celles du sol, ou de l'animal avec le végétal sur lequel vit le premier. Mais il n'y a pas de corrélations organiques proprement dites plus profondes. Rien non plus jusqu'à présent n'a prouvé que les animaux les plus complexes dérivent par métamorphose ou promorphose des plus simples, pas plus qu'on ne peut considérer les animaux simples comme une transformation de quelque plante. — *Mangeur de terre*. V. GÉOPHAGE. = Nom donné pendant longtemps par des chimistes à un certain nombre de substances qu'ils regardaient comme simples, aucun des agents connus n'ayant de prise sur elles, mais qu'on est parvenu depuis à décomposer et à ramener à la classe des corps oxygénés. — *Terre animale*. V. PHOSPHATE *de chaux*. — *Terre bolaire*. V. BOL. — *Terre calcaire*. V. CARBONATE *de chaux*. — *Terre cimolée* [*boue des couteliers, cimolia terra*, κιμωλία γῆ; all. *Cimolit*, angl. *tobacco-pipe-clay*, it. *cimolia*]. Espèce d'argile ainsi nommée de *Cimolis*, l'une des Cyclades, aujourd'hui l'Argentière, d'où on la tirait. Elle passait pour astringente et résolutive, et était employée contre la brûlure du premier au troisième degré. — *Terre foliée calcaire*. V. ACÉTATE *de chaux*. — *Terre foliée mercurielle*. V. ACÉTATE *de mercure*. — *Terre foliée minérale*. V. ACÉTATE *de soude*. — *Terre foliée de tartre*. V. ACÉTATE *de soude*. — *Terre foliée végétale*. V. ACÉTATE *de potasse*. — *Terre de Lemnos* (*terre sigillée bolaire, argilla lemnia*). Substance argileuse qui ne diffère pas de la sanguine ou argilo-ocreuse rouge graphique de Haüy. On en formait de grosses pastilles sur lesquelles on imprimait le sceau du Grand Seigneur. Elle est employée en Égypte comme astringente, et inusitée en Europe. — *Terre pesante*. V. BARYTE. — *Terre pesante salée*. V. CHLORURE *de baryum*. — *Terre à porcelaine*. V. KAOLIN. — *Terre de Vérone*. Composé de silice, d'alumine, de protoxyde de fer, de magnésie, de soude et de protoxyde de manganèse.

TERRE-A-TERRE. s. m. [all. *kurzer Galopp*]. Terme de manège. Sorte de galop de cheval consistant en une succession de petits sauts qui se font près de terre et de côté.

TERRE-NOIX. s. f. [all. *Erdnuss*, angl. *pignut*, it. *noce della terra*, esp. *castaña di tierra*]. Tubercule sphérique de la grosseur d'une noisette ou un peu plus, noirâtre au dehors, blanc au dedans, alimentaire, fourni par le *Bunium bulbocastanum* (Koch), ombellifère croissant en Europe dans les terrains maigres.

TERREUX, EUSE. adj. Qui a l'aspect ou la nature de la terre : *lut terreux*.

TERRICOLE. adj. [de *terra*, terre, et *colere*, habiter]. Qui habite dans la terre, la vase.

TERRITOIRE. s. m. — *Territoire cellulaire*. Expression employée pour la première fois par Goodsir (1845) pour désigner l'ensemble des cellules de même espèce dans tel ou tel organe donné.

TERROU. s. m. V. FORMÈNE.

TERTIAIRE. adj. Se dit, en anatomie, des divisions de troisième ordre des vaisseaux, etc. ; en pathologie, des accidents qui se montrent après deux autres ordres de symptômes. V. SYPHILIS.

TESSELÉ, ÉE. adj. (*tessellatus*). Qui est en réseau à mailles quadrangulaires, rappelant la disposition d'un échiquier.

TEST. s. m. [*testa*, ὄστρακον, all. *Schale*, angl. *shell*, it. *crosta*, esp. *tiesto*]. Espèce de coupelle dont on se sert pour griller un minerai dont on veut connaître la richesse. = Enveloppe dure des animaux, particulièrement celle qui est surtout calcaire, comme la coquille des mollusques, la carapace des crustacés et des échinodermes. — *Test des crustacés*. Enveloppe qui tombe tous les ans lorsque au-dessous d'elle s'est formé un autre test encore mou. C'est à l'époque où ce test est encore mou, chez la femelle au moins, qu'ont lieu les rapprochements sexuels et la ponte. Le test se compose de trois couches : 1° *Couche cornée*, homogène, transparente, sans structure propre ; elle présente çà et là des renflements. Elle n'est pas interrompue au niveau des articulations. 2° *Couche pigmentaire*, quatre ou cinq fois plus épaisse que l'autre, bien que toutes deux ensemble ne forment qu'un cinquième de l'épaisseur du test. Elle est interrompue au niveau des saillies de la couche sous-jacente. Elle est parcourue par des lignes transversales très fines rapprochées les unes des autres, parallèles à la surface du test. Elle est formée de corps prismatiques à cinq ou six pans, offrant la régularité de cellules polyédriques, séparés par des lignes fines au point de contact, et contenant une cavité centrale petite par rapport à l'épaisseur de la paroi qui les entoure, cavité pleine de matière colorée ou foncée demi-opaque. 3° *Couche tubulaire, calcaire* ou *interne*. Elle forme les 5 sixièmes de l'épaisseur du test ; elle existe au niveau des articulations, et constitue les prolongements internes d'insertion musculaire en conservant sa structure, sauf la présence des sels calcaires. Elle offre des lignes ou stries parallèles à la surface de l'enveloppe, plus écartées que dans la couche précédente. Elle est constituée par une substance homogène, incolore, et parcourue par de minces tubes parallèles, analogues à ceux de la dentine, non ramifiés ni anastomosés. Les ongles ou extrémités des serres sont formées par une substance analogue, plus foncée et plus dense. Les poils ne sont pas une dépendance de la couche cornée. Leur canal central, rempli d'une moelle celluleuse et granuleuse, traverse toutes les couches de la carapace pour arriver jusqu'à la peau ou derme sous-jacent et vasculaire. Ils offrent tous, au niveau de la couche pigmentaire, une partie renflée et arrondie. — *Test des mollusques.* Couche moyenne de la coquille, formée de petits prismes perpendiculaires à la surface de la coquille, enchevêtrés régulièrement par leurs extrémités taillées en pointes : sur une coupe transversale du test, leur diamètre est très inégal, chacun d'eux étant moins long que la coquille n'est épaisse, et leur forme est régulière, prismatique à cinq ou six pans, comme des cellules épithéliales pavimenteuses. Ces prismes se brisent facilement en travers, parallèlement à la surface de la coquille. Ils sont composés d'une trame organique unie à des sels calcaires, des carbonates surtout. — *Test des rayonnés* ou *radiaires*. Le test des échinodermes est formé d'une substance amorphe, dans laquelle les sels calcaires l'emportent beaucoup sur les substances azotées. Elle est disposée en lames et petites colonnes circonscrivant des cavités aréolaires, dont l'ensemble forme des dessins variables d'aspect d'une partie du corps à l'autre. — Les parties cornées de la carapace des tortues, de la partie dorsale du tégument des crocodiliens et de la carapace des tatous et des pangolins, sont aussi appelées *test*.

TESTA. s. m. [all. *äussere Samenhaut*, angl., it. et esp. *testa*]. Mot latin employé en botanique pour désigner la tunique externe de l'épisperme. Il succède à la *primine* de l'ovule végétal.

TESTACÉ, ÉE. adj. [*testaceus*, all. *schalig*, angl. *testaceous*, it. et esp. *testaceo*]. Qui est couvert d'un test, d'une coquille.

TESTACÉS. s. m. pl. [all. *Schalthiere*, angl. *testaceans*, it. *testacei*]. Mollusques dont le corps est recouvert d'une enveloppe solide d'une ou de plusieurs pièces.

TESTAMENT. s. m. V. DONATION.

TESTES. s. m. pl. [latin de *testis*, testicule ; all. *das hintere Vierhügelpaar*, it. *testi*]. Nom donné aux tubercules quadrijumeaux postérieurs.

TESTICULAIRE. adj. [all. *testiculär*, angl. *testicular*, it. *testicolare*, esp. *testicular*]. Qui appartient au testicule — *Cordon testiculaire, fonction testiculaire.* V. SPERMATIQUE. — *Parenchyme testiculaire.* V. TESTICULE.

TESTICULE. s. m. [*testis*, *testiculus*, ὄρχις, δίδυμος, all. *Hode*, angl. *testicle*, it. *testicolo*, esp. *testiculo*]. Organe essentiel de l'appareil reproducteur mâle, homologue de l'ovaire chez la femme, pair, contenu dans le scrotum, et dans lequel naissent les spermatozoïdes. La forme des testicules est celle d'un ovoïde aplati ; ils ont une obliquité telle, que leur grand axe se rapproche en bas et en arrière, que leur extrémité supérieure est tournée en avant et en dehors, que leur bord antérieur, lisse et convexe, regarde en bas, que leur bord postérieur (*hile du testicule*), rectiligne, regarde en haut. Le testicule gauche descend un peu plus bas et est un peu plus volumineux que le droit. Le poids de chaque testicule est de 21 gram. en moyenne, sa longueur de 5 centimètres, sa largeur de 7, son épaisseur de 2 et demi : ces chiffres varient d'ailleurs d'un sujet à l'autre. Les testicules sont enveloppés par une membrane fibreuse, appelée *albuginée* ou *pérididyme*, qui a de l'analogie avec la sclérotique. Cette membrane est résistante, d'un blanc opaque, non élastique ; en rapport avec la tunique vaginale par sa surface externe, elle est appliquée sur le parenchyme de l'organe, dans lequel elle envoie des prolongements membraneux minces et aplatis, qui se dirigent tous vers le bord postéro-supérieur du testicule, de manière à le subdiviser en loges à peu près pyramidales : ces cloisons partent d'un renflement que cette membrane forme le long du bord supérieur du testicule (*corps d'Highmore*), renflement à travers lequel passent les conduits efférents, qui se continuent avec ceux de la tête de l'épididyme. — Fig. 477. Testicule, épididyme, et origine du canal déférent, d'après Ecker. 1, lobules testiculaires ; 2, canalicules droits ; 3, réseau de Haller ; 4, partie rectiligne des canaux efférents ; 5, partie contournée des mêmes canaux et cônes vasculaires de Haller isolés ; 6, tête de l'épididyme ; 7, canal de l'épididyme enroulé ; 8, vaisseau aberrant ; 9, canal déférent. L'albuginée a été enlevée avec la séreuse. — Le *parenchyme testiculaire* est mou, jaunâtre, formé d'un grand nombre de tubes dits *canaux séminifères* ou *canalicules spermatiques*, flexueux, peu adhérents les uns aux autres, enroulés de manière à former des *lobules* (1) que séparent les cloisons émanées de l'albuginée. Ces lobules sont au nombre de 150 à 200. Chaque lobule a une forme allongée ; son extrémité la plus grêle regarde le corps d'Highmore, tandis que l'autre extrémité plus volumineuse regarde la périphérie de l'organe. Chacun renferme un à trois tubes enroulés sur eux-mêmes, longs de 75 à 80 centimètres, larges de $0^{mm}.15$ en moyenne. Chaque tube est ouvert du côté du corps d'Highmore, et terminé en cul-de-sac ou cæcum à son autre extrémité. Il est quelquefois ramifié, mais ses ramifications ne dépassent pas le chiffre de 4 à 6. En se rapprochant du corps d'Highmore, ces tubes deviennent à peu près parallèles, rectilignes. On leur donne à ce niveau le nom de *canaux droits* (2). Ces canaux, réduits à 14 ou 16, pénètrent dans le corps d'Highmore, s'envoient dans son épaisseur quelques anastomoses qui représentent

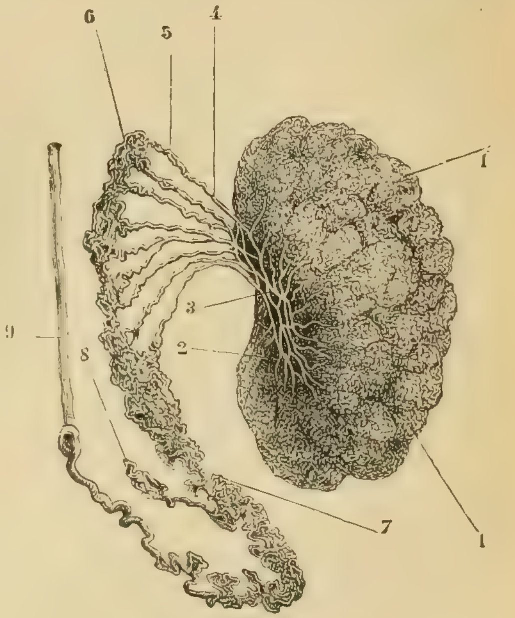

FIG. 477.

un réseau dit *rete vasculosum testis, réseau de Haller* (3). Ils convergent les uns vers les autres, et, au moment où ils abandonnent le bord supérieur du testicule pour se jeter dans la tête de l'épididyme, ils sont au nombre de 12 environ. Ce sont ces 12 conduits, marquant l'origine de l'épididyme, qui forment les *canaux efferents* du testicule; ils ne s'anastomosent pas entre eux, mais se contournent en formant des lobules qu'on appelle *cônes vasculaires de Haller* (4, 5). Les *artères* du testicule proviennent de la spermatique, dont les ramifications se portent les unes à la face interne de la tunique albuginée, tandis que les autres se ramifient dans les cloisons lamineuses qui séparent les lobules. Leurs capillaires forment des mailles autour des canalicules qu'ils enlacent sans jamais pénétrer dans l'épaisseur de leur paroi. De ces capillaires naissent les *veines*, qui sortent du testicule, au niveau de la tête de l'épididyme, pour cheminer ensuite le long du bord interne de ce corps avec les *lymphatiques*, qui sont nombreux : les veines forment les veines spermatiques; les lymphatiques se rendent aux ganglions lombaires. L'artère spermatique donne aussi quelques rameaux à l'épididyme. Les *nerfs* du testicule viennent du plexus spermatique. – Chaque canalicule séminifère a une paroi composée de deux couches : l'extérieure est formée de fibres lamineuses, onduleuses, parallèles au tube; l'intérieure est la *paroi propre*, hyaline, homogène. Sa face interne est tapissée par une épaisse couche de cellules épithéliales, tantôt sphériques, plus souvent polyédriques, et même prismatiques par pression réciproque. Elles ont un noyau tantôt granuleux, tantôt pâle, à bords nets, sphérique ou ovale, généralement gros et à nucléole souvent volumineux. Ce noyau est fréquemment masqué par une grande quantité de granulations graisseuses d'un jaune brun foncé, qui ôtent aux cellules, et par suite aux tubes qu'elles tapissent, leur transparence. Dès le point où ils traversent la tunique albuginée pour former le commencement de l'épididyme (6, 7), les tubes prennent un épithélium prismatique et vibratile à la place du précédent, et leur paroi n'est plus que fibreuse. – Au testicule sont annexés : un ou plusieurs *vaisseaux aberrants* (V. VAS); le *corps innommé de Giraldes* (V. CORPS *de Wolff* et PARADIDYME); et l'*hydatide de Morgagni*. — *Descente ou migration du testicule*. Vers la sixième semaine de la vie intra-utérine, le testicule, né aux dépens de la partie supérieure du corps de Wolff, est situé à la partie interne de celui-ci, et séparé par ce corps du canal déférent, qui en occupe la partie antéro-supérieure ; plus tard, l'organe séminal et le canal déférent se réunissent, et le testicule, recouvert par l'épididyme, se place au-dessous des reins, sur le côté de la colonne vertébrale. A ce moment, de l'extrémité inférieure du testicule, et du point de jonction de la queue de l'épididyme avec le canal déférent, part un cordon de fibres musculaires striées, recouvert par un repli péritonéal (*mesorchium*) dans lequel il fait saillie : ce cordon descend devant le psoas, auquel il est uni par la séreuse, et s'engage dans l'anneau abdominal du canal inguinal; ses fibres externes s'insèrent sur l'arcade crurale ; les internes se terminent au pubis; les moyennes descendent jusque dans le scrotum, et s'y attachent à la face profonde de la peau ainsi qu'au tissu lamineux des bourses. Ce cordon est formé, au centre, de tissu lamineux mou, transparent, gélatineux, lâche, très vasculaire, contenant quelques fibres-cellules : c'est le *gubernaculum testis* (Hunter) ou *ligament du testicule*, analogue, chez le male, du ligament rond de l'utérus. Autour de ce tissu est une couche de fibres musculaires striées : c'est le *musculus testis* (Hunter), lequel s'insère au ligament de Fallope et forme le muscle cremaster après son renversement lors de la descente du testicule dans le scrotum; quelque pâle que devienne le *cremaster*, dont les faisceaux sont écartés les uns des autres de manière à former la *tunique erythroïde* des bourses, ces faisceaux musculaires n'en conservent pas moins leur état strié chez l'adulte. Lorsque le testicule, sollicité par la contraction du *musculus testis*, commence à descendre, il entraîne les vaisseaux spermatiques, qui s'allongent, mais dont l'origine se fait toujours au niveau de ceux des reins; il sont alors contenus dans le *mesorchium*. Vers le quatrième mois, le testicule est vertical : le péritoine, comme chez l'adulte, tapisse ses faces interne et externe, son bord antérieur, une partie de son bord postérieur, et envoie un prolongement entre la partie médiane de ce bord et la face interne de l'épididyme. Pendant la descente, le testicule regarde en avant par sa face externe, en arrière par sa face interne; le bord postérieur est tourné en dedans : le *mesorchium* entoure si complètement le testicule, que celui-ci est en quelque sorte flottant. Vers le huitième mois, parfois au moment de la naissance seulement, le testicule est situé dans le pli cruro-scrotal, au niveau de la racine de la verge. Lorsque le testicule s'engage dans le canal inguinal, il entraîne avec lui le péritoine, qui forme une dépression, s'allonge de plus en plus et l'accompagne jusqu'au fond du scrotum, pour former la tunique vaginale; celle-ci, jusqu'au moment de la naissance et parfois dans les premiers temps de la vie, communique avec la cavité péritonéale par un canal étroit qui plus tard s'oblitère, à l'état normal, par un travail adhésif qui se fait à partir de l'anneau abdominal. Si le *musculus* et le *gubernaculum testis* manquent, le testicule reste dans le point où il s'est développé; s'ils s'unissent au testicule pendant la migration, l'épididyme et le canal déférent sont déplissés; s'ils ne s'attachent qu'à l'épididyme, celui-ci et le canal déférent descendent dans les bourses, le testicule restant dans l'abdomen ou dans le canal inguinal; si le faisceau scrotal et celui qui s'insère à l'arcade de Fallope manquent, l'organe reste dans l'abdomen ou au niveau de l'anneau du canal; si le faisceau scrotal et celui qui s'insère au pubis manquent, le glande reste dans le canal inguinal; si le *gubernaculum* et le *musculus testis* s'attachent à la tête du testicule, et non à son extrémité supérieure, il y a inversion du testicule, c'est-à-dire que l'épididyme occupe son bord inférieur au lieu d'occuper le supérieur. — *Testicule irritable* (Cooper), *névralgie du testicule*. Douleur testiculaire se manifestant au moindre contact de l'organe ou spontanément, résultant d'une dilatation variqueuse des veines du cordon, d'une lésion traumatique ou blennorrhagique de l'épididyme ou du testicule; souvent rebelle aux antiphlogistiques et aux narcotiques ordinaires, mais finissant par disparaître spontanément, ce qui doit faire proscrire la castration. — *Lésions traumatiques du testicule*. Les *piqûres* sont sans gravité et ne laissent pas de troubles fonctionnels. Les *coupures*, plus graves, peuvent annihiler les fonctions de l'organe. Les *contusions* sont plus sérieuses : elles sont parfois l'occasion d'une simple douleur qui diminue peu à peu sans laisser de traces; ailleurs, elles sont le point de départ d'une orchite qui peut se terminer par suppuration; dans d'autres cas, la désorganisation est immédiate et plus ou moins complète : quelquefois enfin il se fait un épanchement sanguin entre les éléments du testicule. Après les antiphlogistiques, les émollients, les résolutifs, le débridement de la tunique albuginée est nécessaire si une mortification des éléments glandulaires est imminente. — *Vices de conformation du testicule*. V. ANORCHIDIE, CRYPTORCHIDIE et MONORCHIDIE. — Pour les autres affections du testicule, V. FONGUS, ORCHITE et SARCOCÈLE.

TEST-OBJET, s. m. [mot angl. francisé, de *test*, épreuve, et *object*, objet]. Préparation transparente, faite à l'aide d'animaux ou de végétaux microscopiques, d'organes ou d'éléments anatomiques des plantes ou des animaux, qui présentent des particularités de structure compliquées, généralement à contours très délicats, mais pourtant nettement délimités. Ces préparations servent à juger la valeur comparative des microscopes, d'après la facilité et la netteté avec lesquelles ces instruments font reconnaître ces détails de structure ou en font distinguer plus les uns que les autres. Les test-objets le plus en usage, servant à juger l'achromatisme et la pénétration des lentilles objectives du microscope, sont les suivants : 1. Ongles d'araignée ; 2. *Forbicine* ou *Lepisma saccharina*, Linné (écailles) ; 3. *Pieris rapæ*, Latreille (écailles), 4. *Zygæna Alexis*, Fabricius (écailles) ; 5. *Satyrus Janira*, Linné (écailles) ; 6. *Podura plumbea*, Linné (écailles), et les diatomées suivantes . 7. *Pleurosigma attenuatum*, W. Smith ; 8. *Pleurosigma angulatum*, W. Smith ; 9. *Navicula Spencerii ;* 10. *Navicula veneta*, Kützing ; 11, les *Grammatophora*, 12. *Striatella unipunctata*, Agardh (*Achnantes unipunctata*, Carmichaël, *Diatoma rigidum*, de Candolle).

TESTUCAIRE. s. f. Nom vulgaire des *distomes*.

TESTUDO. s. m. [mot latin signifiant *tortue*]. Tumeur enkystée en façon d'écaille de tortue.

TÊT. s. m. Autre orthographe du mot *test*.

TÉTANIE. s. f. V. TETANOS *intermittent*.

TÉTANIQUE. adj. [*tetanicus*, all. *starrkrampig*, angl. *tetanic*, it. et esp. *tetanico*]. Qui tient du tétanos.

TÉTANISME. s. m. État tétanique : *un tetanisme généralisé*.

TÉTANISATION. s. f. Action de tétaniser.

TÉTANISER. v. a. Produire des phénomènes tétaniques.

TÉTANOÏDE. adj. [de *tetanos*, et εἶδος, forme]. Se dit des phénomènes convulsifs qui, dans le strychnisme, ressemblent à ceux du tetanos (Marshall-Hall).

TÊTANO-MOTEUR. adj. Se dit d'une substance qui, comme la strychnine, suscite des mouvements tétaniques.

TÉTANOS. s. m. [*tetanus*, *rigor*, *distensio nervorum*, τέτανος, de τείνειν, tendre ; all. *Starrkrampf*, angl. *tetanus*, it. *tetano*, esp. *tetanos*]. Maladie caractérisée par la rigidité, la tension convulsive de tous ou presque tous les muscles volontaires ; état de crampe ou de convulsion qui est permanent, mais accompagné de redoublements convulsifs, et qui, s'étendant aux muscles de la respiration, amène souvent la mort par asphyxie. Le mot *tetanos* n'indique, par conséquent, que le symptôme essentiel de cette affection, la rigidité musculaire ; car on ignore quels sont le siège et la nature intime de la maladie. Il existe, il est vrai, un certain nombre de cas dans lesquels on a trouvé, à l'autopsie, soit des traces d'inflammation diffuse de la moelle, soit des lésions de névrite ascendante : mais en présence des faits aussi nombreux où la nécropsie n'a donné que des résultats négatifs, en présence de l'inconstance des altérations de la moelle épinière et des nerfs, on est encore forcé de classer le tétanos parmi les névroses. Lorsque le tétanos est *general* (*tetanos holotonique*), il maintient le corps dans un état permanent de rigidité, sans le fléchir en aucun sens : c'est le *tetanos droit*. Quand il tient le tronc courbé en avant, il est appelé *emprosthotonos ; opisthotonos*, quand il courbe le corps en arrière ; *pleurothotonos*, quand il le courbe sur un des côtés ; *trismus*, quand il n'affecte que les muscles de la mâchoire. Presque toujours le tetanos débute par le *trismus*, contraction spasmodique des muscles masséters et temporaux, qui tiennent la mâchoire inférieure fortement appliquée contre la supérieure, et empêchent le malade d'ouvrir la bouche et de mastiquer. La rigidité se propage ensuite aux muscles du cou, puis à ceux de la face, du tronc, des membres, qui prennent des attitudes variées selon que l'affection prédominante de telle ou telle masse charnue entraîne les parties dans un sens ou dans l'autre. Par rapport à la fréquence, l'opisthotonos vient immédiatement après le trismus, puis l'emprosthotonos, et en dernière ligne le pleurothotonos. Lorsque le tétanos est complet, le corps tout entier est raide et immobile, et les efforts les plus puissants sont incapables de le fléchir ; le plus souvent il y a des paroxysmes, pendant lesquels la rigidité devient plus intense, et au milieu de ce désordre, la fièvre est nulle, l'innervation, les facultés intellectuelles restent intactes. Toutefois pendant les paroxysmes la température s'élève considérablement, le pouls s'accélère. La contraction des muscles de la face donne à la physionomie un aspect caractéristique, qui est ordinairement celui du rire sardonique. A la difficulté d'ouvrir la bouche s'ajoute la dysphagie produite par le spasme des muscles du pharynx. Les muscles qui concourent à la respiration ne se contractent d'abord qu'au moment des redoublements convulsifs ; mais bientôt leur rigidité devient presque permanente, par répétition de ces accès, et la mort survient par asphyxie, dans un espace de temps qui varie depuis trois ou quatre jours dans le *tétanos aigu*, jusqu'à trois ou quatre semaines dans le *tétanos lent, subaigu*. On distingue un *tétanos spontané*, causé par les refroidissements subits, auxquels s'ajoutent parfois les émotions morales tristes ; et un *tétanos traumatique*, beaucoup plus fréquent, apparaissant surtout après certaines blessures (plaies contuses, plaies compliquées de déchirure ou de morsure, de corps étrangers, de fracture comminutive, plaies des doigts ou des orteils, des articulations et des nerfs). l'influence du froid humide sur le développement du tétanos traumatique est incontestable. La première indication prophylactique, en cas de plaie, est de mettre le blessé à l'abri de l'action du froid ; puis il faut extraire les corps étrangers avec le plus grand soin. Le traitement curatif comporte un grand nombre de moyens d'inégale valeur : l'amputation au-dessus de la blessure ne serait applicable qu'au tétanos commençant par des spasmes du membre blessé ; de même pour la névrotomie. Les inhalations d'éther et de chloroforme n'ont pas donné de bons résultats, non plus que la cautérisation ou la révulsion locales, ou les émissions sanguines. Le curare compte très peu de guérisons contre beaucoup d'insuccès. Le bromure de potassium, la fève de Calabar, l'atropine, l'aconit, le sulfate de quinine, l'ammoniaque, ont été employés avec des résultats variables. C'est par l'administration simultanée de l'hydrate de chloral et de l'opium qu'on a le plus de chances de réussir : le chloral se donne par les voies digestives, à dose élevée (4 à 10 gram. par jour en potion ou en lavement) ; en même temps on fait une ou plusieurs injections hypodermiques de chlorhydrate de morphine (1 centigr. par injection). On a aussi proposé l'emploi simultané du chloral et des courants continus, faibles et descendants, sur la colonne vertébrale. Le tétanos traumatique aigu est la forme qui offre le moins grand nombre de chances de guérison ; dans les cas subaigus, il y a quelque espoir de réussir quand plusieurs jours se sont écoulés, comme dans le tétanos spontané. Si la déglutition est impossible, il faut avoir recours à la sonde œsophagienne, introduite par le nez au besoin, pour nourrir le malade. S'il y a menace d'asphyxie, la trachéotomie peut au moins prolonger les jours du malade. — *Tétanos intermittent* [*spasmes musculaires idiopathiques, tetanie, contracture rhumatismale des nourrices* (Trousseau), *contracture rhumatismale intermittente, contracture essentielle des extrémités*]. Sorte de névrose, ordinairement sans gravité, observée surtout chez les femmes qui nourrissent et chez les enfants de 1 à 5 ans, et caractérisée par des contractures des muscles volontaires, des extrémités particulièrement, revenant par accès. Les membres supérieurs sont atteints d'abord, et parfois exclusivement. En général, au moment où l'accès commence, le malade sent des fourmillements, de l'engourdissement dans les bras; il peut encore remuer la main, mais bientôt elle se creuse comme se creuse la main du mendiant, elle se fléchit sur l'avant-bras et se raidit, et il apparaît une vive douleur que l'on a comparée à une crampe. L'engourdissement, le fourmillement et la crampe, sont les premiers phénomènes caractérisant l'accès, lequel n'arrive à son summum d'intensité qu'au bout de dix minutes ou d'un quart d'heure, alors que les contractures gagnent les muscles du pied, ceux des membres supérieurs et inférieurs, et s'étendent à la face, aux mâchoires et à la langue. Le raidissement se distingue par sa migration, sa courte durée, la douleur qui l'accompagne, et par l'absence de tout mouvement fébrile. Lors même qu'un malade n'aurait point éprouvé d'accidents depuis vingt-quatre, quarante-huit, soixante-douze et cent heures, il est toujours possible de les faire revenir. La contracture naît d'une manière soudaine; elle acquiert rapidement une assez grande vivacité, arrive tout de suite à son summum, puis commence à décroître. La durée de la maladie dans sa période d'état varie depuis huit à dix jours jusqu'à deux ou trois mois; mais, dans ce dernier cas, elle est à l'état latent, c'est-à-dire qu'elle peut reparaître sous l'influence de la compression exercée sur l'origine des nerfs qui se rendent au membre atteint. Rarement les contractures s'étendent aux muscles de la mâchoire et à ceux de la respiration, rarement les symptômes d'asphyxie surviennent, contrairement à ce qui a lieu dans le tétanos ordinaire : aussi la tétanie se termine-t-elle ordinairement par la guérison spontanément, ou sous l'influence des médicaments qui, comme le bromure de potassium, le chloral, la belladone, les opiacés, calment les douleurs.

TÉTARD. s. m. [all. *Froschlarve*, angl. *bull-head*, it. *cazzola*, esp. *renacuajo*]. Nom donné aux larves des jeunes batraciens, surtout de ceux qui, à l'état parfait, n'ont pas de queue (*batraciens anoures*). On les appelle ainsi, parce que leur corps semble ne consister qu'en une grosse tête terminée par une queue. Celle-ci est très longue, relativement à la tête, à l'époque où les branchies sont encore extérieures (fig. 478). Le tronc grossit beaucoup lorsque celles-ci sont devenues intérieures (fig. 479). La queue diminue peu tant que les pattes antérieures ne sont pas apparues (fig. 480); mais, une fois celles-ci libres (fig. 481) vers le 85^e jour après la fécondation, elle s'atrophie rapidement, et disparaît en 4 à 6 jours sur les grenouilles. Lorsque la queue a disparu (fig. 482) entièrement, le tronc du jeune batracien est plus petit pendant quelque temps qu'il n'était auparavant, parce que les pattes antérieures ne sont plus incluses sous l'épiderme du tronc, et que l'intestin court de l'adulte carnivore a remplacé l'intestin fort long du têtard herbivore. Dès leur apparition les pattes postérieures soulèvent l'épiderme, font saillie au dehors, sans être longtemps incluses sous l'épiderme comme les antérieures. V. BATRACIENS.

FIG. 478.

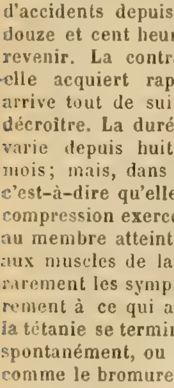

FIG. 479.

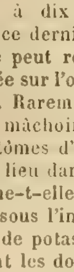

FIG. 480.

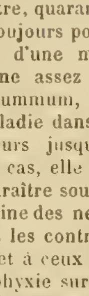

FIG. 481.

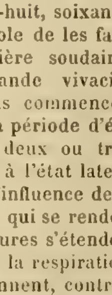

FIG. 482.

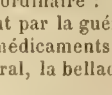

TÉTARTOPHYIE. s. f. et non pas **TÉTARTOPHIE.** [*tetartophyia*, de τέταρτος, quatrième, et φῦναι, naître]. Nom donné par Sauvage à la fièvre rémittente quarte.

TÊTE. s. f. [*caput*, κεφαλὴ, all. *Kopf*, angl. *head*, it. *testa*, esp. *cabeza*]. Extrémité supérieure du corps humain, antérieure du corps des animaux dont l'organisation se rapproche de celle de l'homme, qui loge les principaux organes des sens et le principal centre du système nerveux. — Chez les autres animaux, on donne encore le nom de *tête* à la partie antérieure de leur corps, quand elle est distinguée par un rétrécissement, qu'elle porte ou non quelque organe sensoriel ; mais toujours, au moins, doit-il y avoir là une bouche ou un orifice du canal alimentaire. — L'étude de la conformation de la tête en général, qui contient quatre des appareils des sens, celle du crâne en particulier qui recouvre l'encéphale, ont une grande importance pour l'étude zoologique et physiologique de l'homme et des autres animaux. Cette étude est facilitée par l'emploi du *crâniographe* de Broca. V. ANGLE *facial*, BRACHYCÉPHALE et DOLICHOCÉPHALE. — *Tête microcéphalique*. V. DÉGRADATION. — *Tête rachitique*. V. CRÉTINISME. — *Hydropisie de la tête*. V. HYDROCÉPHALE. = En anatomie descriptive, *tête*, extrémité arrondie de certains os longs, comme le fémur, l'humérus ; portion plus volumineuse que les autres de certains organes mous comme l'épididyme, etc. = En botanique, assemblage d'organes réunis en un faisceau terminal, ou formant un ensemble arrondi.

TÉTIN. s. m. **TÉTINE.** s. f. V. MAMELLE.

TÉTRABROMURE. s. m. Nom générique des composés contenant quatre équivalents de brome.

TÉTRACHLORURE. s. m. Nom générique des composés contenant quatre équivalents de chlore.

TÉTRADACTYLE. adj. [*tetradactylus*, de τέτρα, quatre, et δάκτυλος, doigt ; *vierzehig*, angl. *tetradactylous*, it. *tetradattilo*, esp. *tetradactilo*]. Qui a quatre doigts à chaque pied.

TÉTRADYNAME. adj. [*tetradynamus*, de τέτρα, quatre, et δύναμις, puissance ; all. *viermächtig*, angl. *tetradynamous*, it. *tetradinamico*, esp. *tetradinamo*]. Se dit des étamines, lorsqu'elles sont au nombre de six, dont quatre plus longues que les autres.

TÉTRADYNAMIE. s. f. [*tetradynamia*, all. *Viermächtigkeit*, angl. *tetradynamy*, it. et esp. *tetradinamia*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe comprenant les plantes à étamines tétradynames (*crucifères*).

TÉTRAÈDRE. s. m. [de τέτρα, quatre, et ἕδρα, face]. Solide dont la surface est formée de quatre triangles.

TÉTRAGONE. s. m. [*tetragonus*, τετράγωνος, de τέτρα, quatre, et γωνία, angle]. Surface qui a quatre angles et quatre côtés.

TÉTRAGYNE. adj. [*tetragynus*, de τέτρα, quatre, et γυνὴ, femme; all. *vierweiberig*, angl. *tetragynous*, it. *tetraginico*, esp. *tetragino*]. Se dit d'une fleur qui renferme quatre pistils.

TÉTRAGYNIE. s. f. [*tetragynia*, all. *Wierweiberigkeit*, angl. *tetragynia*, it. et esp. *tetraginia*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe renfermant des plantes tétragynes.

TÉTRAKÈNE. s. m. V. AKÈNE.

TÉTRAMAZE. adj. [de τέτρα, quatre, et μαζὸς, mamelle]. Qui a quatre mamelles : *femme tétramaze*.

TÉTRAMÈRE. adj. [de τέτρα, quatre, et μέρος, partie]. Qui est divisée en quatre articles. V. COLÉOPTÈRES.

TÉTRAMYLÈNE. s. m. ($C^{10}H^{40}$). Composé qui se prépare comme le paramylène et s'en sépare facilement par distillation, son point d'ébullition étant voisin de 400°.

TÉTRANDRE. adj. [*tetrandrus*, de τέτρα, quatre, et ἀνήρ, homme ; all. *viermännerig*, angl. *tetrandrous*, it. et esp. *tetrandrico*]. Se dit d'une fleur à quatre étamines.

TÉTRANDRIE. [s. f. [*tetrandria*, all. *Viermännerigkeit*, angl. *tetrandry*, it. et esp. *tetrandria*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de deux ordres comprenant des plantes tétrandres.

TÉTRAPÉTALE. adj. [*tetrapetalus*, de τέτρα, quatre, et πέταλον, pétale, all. *vierkronenblättrig*, angl. *tetrapetalous*, it. et esp. *tetrapetalo*]. Se dit d'une corolle qui est composée de quatre pétales.

TÉTRAPHARMACUM. s. m. [de τέτρα, quatre, et φάρμακον, médicament ; it. et esp. *tetrafarmaco*]. V. BASILICON.

TÉTRAPHYLLE. adj. [*tetraphyllus*, de τέτρα, quatre, et φύλλον, feuille ; all. *vierblattrig*, angl. *tetraphyllous*, it. *tetrafillo*, esp. *tetrafilo*]. Se dit d'un périgone ou d'un involucre qui est composé de quatre parties et d'une plante dont les feuilles sont quaternées.

TÉTRAPODE. adj. [*tetrapodus*, de τέτρα, quatre, et ποῦς, pied ; all. *vierfüssig*, angl. *tetrapodous*, it. et esp. *tetrapodo*]. Qui a quatre pieds.

TÉTRAPTÈRE. adj. [de τέτρα, quatre, et πτερὸν, aile ; all. *vierflügig*, angl. *tetrapterous*, it. et esp. *tetraptero*]. Qui a quatre ailes.

TÉTRAQUÈTRE. adj. [*tetraqueter*]. Se dit d'un organe prismatique à quatre arêtes saillantes séparées par autant d'angles rentrants.

TÉTRARHYNCHIDÉ. adj. Se dit d'un groupe de cestoïdes parasites des poissons. V. PROSCOLEX.

TÉTRASPERME. adj. [*tetraspermus*, de τέτρα, quatre, et σπέρμα, graine ; all. *viersamig*, angl. *tetraspermous*, it. et esp. *tetraspermo*]. Qui contient quatre graines.

TÉTRASPORE. s. m. Fruit des algues choristosporées, qui se forme à l'intérieur de conceptacles aux dépens d'une masse qui se divise en quatre spores.

TÉTRATHIONIQUE. adj. [de τέτρα, quatre, et θεῖον, soufre]. V. HYPOSULFURIQUE.

TÉTRATOMIQUE adj. [de τέτρα, quatre, et *atome*]. Se dit d'un corps qui n'est saturé que par 4 atomes d'un autre corps. Ainsi le carbone est *tétratomique*, parce que 1 atome de carbone fixe 4 atomes d'un élément monoatomique, ou 2 atomes d'un élément diatomique. V. ATOMICITÉ.

TÉTRODON. s. m. V. POISSON *vénéneux*.

TÉTRONAL. s. m. Corps voisin du sulfonal ; calmant hypnotique : $0^{gr},50$ à 1 gr.

TÉTRONÉRYTHRINE. s. f. Matière colorant rouge retirée (Wurm), à l'aide de chloroforme, d'une tache de même couleur située au-dessus des yeux du coq de bruyère (*tétrao-urogallus*).

TÉTRYLE. s. m. Synonyme de *butyle*.

TEUCRIÉES. s. m. pl. Tribu de la famille des labiées comprenant les genres *Ajuga* et *Teucrium*. V. BUGLE, GERMANDRÉE et IVETTE.

TEXTULAIRE. adj. Qui concerne la texture, les tissus (de Blainville, 1882). — *Anatomie textulaire* (de Blainville). Étude anatomique des tissus, dite depuis *histologie*.

TEXTURAL, ALE. adj. Qui concerne la texture.

TEXTURE. s. f. [*textura*, de *texere*, tisser ; all. *Textur*, *Gewebe*, angl. *texture*, it. *testura*, esp. *textura*]. Caractère d'*ordre organique* des êtres vivants, propre aux tissus, et consistant en un arrangement particulier des éléments anatomiques dont ils sont composés.

THALAMIFLORES. s. f. pl. [de *thalamus*, lit, et *flos*, fleur] (De Candolle). Plantes dicotylédones dont la corolle a des pétales libres et insérés sur le réceptacle au même niveau que l'ovaire.

THALAMIUM. s. m. Le noyau fructifère.

THALAMUS. s. m. Mot latin employé en français pour désigner le *réceptacle* de la fleur et les *couches optiques*.

THALLINE. s. f. Dérivé de la quinoline, employé sous forme de chlorhydrate et de sulfate, sels solubles dans l'eau, de saveur amère et aromatique. Les doses de 50 à 80 centigr. abaissent la température dans les fièvres éruptives, la tuberculose, la pneumonie, le rhumatisme ; des doses de 10 à 20 centigr. répétées toutes les heures, agissent dans la typhoïde ; les vomissements, les sueurs qui accompagnent la chute de la fièvre, les frissons au moment de la réascension, sont moins prononcés qu'avec la kairine. Mais la thalline détruit les hématies, a une action toxique sur le système nerveux et les tissus riches en soufre et en phosphore : c'est un antipyrétique dangereux.

THALLIQUE. adj. Qui se rapporte au thallium. — *Alcool thallique* (C^4H^5TlO). C'est le plus lourd, le plus réfringent et le plus dispersif pour la lumière de tous les liquides composés connus (Lamy). Sa densité est 3,550 ; son indice de réfraction est 1,661 pour la raie E à 11°,5, tandis que celui du sulfure de carbone est seulement 1,614 à la même température. Les indices de réfraction de l'alcool thallique correspondant aux raies D et H sont respectivement 1,667 et 1,759 ; son pouvoir dispersif, mesuré par la différence entre les indices correspondant aux raies B et H, est 0,975, tandis que les indices des raies correspondantes du sulfure de carbone, à la même température, sont 1,633 et 1,693, et son pouvoir dispersif est seulement 0,079. Il est peu soluble dans l'alcool absolu, davantage dans l'éther pur, tandis que l'éther aqueux donne un précipité d'oxyde de thallium ; il se congèle à 3°, et se décompose quand on veut le distiller. Il brûle avec une flamme verte. On l'obtient par dissolution du protoxyde de thallium dans l'alcool absolu.

THALLIUM. s. m. Métal découvert au moyen de l'analyse spectrométrique dans les résidus de fabrication de l'acide sulfurique. En 1861 Crookes a vu la raie verte du spectre qui caractérise le thallium (d'où son nom, de θαλλός, rameau vert) ; en 1862, Lamy en a déterminé la nature. D'une blancheur qui le rapproche de l'aluminium, un peu plus blanc que le plomb, il a les autres apparences de ce dernier métal. Comme lui, il laisse des traces sur le papier ; il a la même chaleur spécifique, mais il est fusible à 290°, et se cristallise plus facilement ; il se comporte comme le plomb à l'égard des réactifs ; il eût toujours été confondu avec lui sans la raie verte qu'il donne au spectre. Les sels qu'il forme sont plus toxiques que les sels de plomb (Grandeau). Par la facilité avec laquelle il s'oxyde, il prend rang après les métaux alcalins. Sa densité est 11,862 à 0° ; 11,853 à 11°. — *Chlorures de thallium*. On connaît : 1° un *protochlorure* (TlCl), qui forme dans la solution d'un sel de thallium, traité par l'acide chlorhydrique, un précipité caillebotté, blanc, semblable au chlorure d'argent, mais moins altérable à la lumière, peu soluble dans l'ammoniaque, soluble dans l'eau ; 2° un *perchlorure* [*chlorure thallique*] ($Tl\,Cl^3$), obtenu en traitant le précédent par un courant de chlore, cristallisable ; 3° des *chlorures doubles*, formés par combinaison du chlorure thallique avec d'autres chlorures. — *Oxydes de thallium*. Il existe : 1° un *protoxyde* (TlO) qu'on prépare en chauffant le thallium à 100°, et qui est cristallisé, fusible à 300° en un liquide jaune brun qui se prend par le refroidissement en un enduit jaune adherent au verre ; 2^{e} un *peroxyde* (TlO^3), brun, infusible au rouge, formé aux dépens du précédent qui s'oxyde à l'air.

THALLUS. s. m. V. THALLE.

THANATOLOGIE. s. f. [de θάνατος, la mort, et λόγος, traité]. Traité de la mort, des signes de la mort.

THANATOLOGIQUE. adj. Qui concerne la mort.

THANATOMÈTRE. s. m. [de θάνατος, la mort, et μέτρον, mesure; all. *Thanatometer*, *Thanatodocimaster*, angl. *thanatometer*, it. *tanatometro*]. Thermomètre qui, introduit dans le rectum, descend rapidement à 20° après la mort réelle, ce qui n'a pas lieu dans la mort apparente (Nasse).

THANATOPHOBIE. s. f. [de θάνατος, la mort, et φόβος, crainte]. Crainte exagérée de la mort (et non *nécrophobie*).

THAO s. m. Nom japonais et commercial de la *gélose*.

THAPSIE. s. f. [*Thapsia*]. Genre d'ombellifères à fruit oblong, échancré aux deux extrémités, muni de quatre ailes membraneuses. La racine du *Thapsia garganica*, L., qui croît en Algérie, en Espagne, en Italie, etc., donne, quand on la traite par l'alcool, une résine qui, incorporée dans des emplâtres et des pommades, produit sur la peau une éruption cutanée vésiculaire et révulsive, très usitée en thérapeutique. Le suc de la plante est caustique (Baillon) et agit comme drastique et poison si elle est prise à l'intérieur. V. SILPHIE. — La *Thapsie velue* (*Thapsia villosa*, L.) a une racine qui contient une essence âcre et corrosive, rarement employée comme purgatif (Poiret). — *Emplâtre* ou *sparadrap révulsif de thapsia*. Il est préparé en faisant fondre ensemble : cire jaune, 84 parties, colophane, poix blanche et térébenthine cuite, āā 30 parties, et térébenthine du mélèze, 10 parties; ajoutant glycérine, 10 parties, et résine de *Thapsia garganica*, 15 parties : le mélange est étendu sur des bandes de toile colorée, de façon à ne pas confondre le sparadrap révulsif avec les sparadraps agglutinatifs (Codex).

THAUMATROPE. s. m. Fauteur de la thaumatropie.

THAUMATROPIE. s. f. [de θαῦμα, merveille, et τροπή, changement]. S'est dit pour exprimer le changement, la conversion extraordinaires, merveilleux d'une chose, d'un organe, etc., en l'autre.

THÉ. s. m. [*Thea*, L. ; all. *Thee*, angl. *tea*, it. *tè*, esp. *té*]. Genre de plantes ternstræmiacées, dont l'espèce principale est le *Thea sinensis*, Simson, arbrisseau du Japon et de la Chine (fig. 483). On a cru longtemps que les diverses sortes de thés provenaient de deux espèces différentes, le *Thea bohea*, L., produisant les thés noirs, et le *Thea viridis*, L., produisant les thés verts. La distinction était fondée sur ce que la première a neuf pétales et la deuxième n'en a que six. Mais le nombre des pétales, extrêmement variable, ne peut servir de caractère ; et on n'admet plus qu'un seul *thé* comme souche de toutes les variétés du commerce. Ces variétés paraissent résulter de l'âge auquel on a cueilli les feuilles, ou du mode de leur dessiccation. On récolte les feuilles plusieurs fois par an ; celles de la première récolte, très petites, sont les plus estimées. Dès qu'elles sont cueillies, les feuilles sont ramollies dans l'eau bouillante, puis roulées avec les mains sur des nattes : on exprime ainsi une grande partie de leur suc, qui paraît avoir des qualités malfaisantes. Cette opération répétée plusieurs fois, on sèche les feuilles sur des poêles de fer chauffé. C'est dans cet état que le thé est livré au commerce, dans des boîtes vernissées garnies de plomb. On en distingue alors deux espèces (le *thé vert* et le *thé noir*), qui comptent chacune un grand nombre de variétés. Parmi les *thés verts*, sont : le *thé heyswen* ou *hyswen*, en feuilles roulées longitudinalement, d'un vert sombre un peu bleuâtre, d'une odeur agréable, d'une saveur astringente : infusées dans l'eau, ses feuilles se développent ; elles sont ovées-lancéolees, dentées, longues de 27 à 81 millimètres, larges de 14 à 20 millimètres ; le *thé schulang*, très estimé, ne diffère du précédent que par son odeur plus suave, qu'il doit à ce qu'il est aromatisé avec les fleurs du *lanhoa* ; le *thé perle*, ramassé, comme arrondi ; il a l'odeur du thé schulang ; ses feuilles développées ont tous les caractères du thé hyswen ; elles sont seulement plus petites. Parmi les *thés noirs*, dont la coloration paraît due à ce que les feuilles ont subi un commencement de fermentation avant d'être chauffées, sont : le *thé boui-bou* à feuilles peu roulées, brisées en poudre ; c'est le plus commun ; le *thé souchon* ou *sao-tchaon*, brun noirâtre, plus léger, plus grêle, moins astringent et d'une odeur moins agréable que le thé hyswen ; le *thé pekao* à feuilles brun noirâtre, petites, roulées, couvertes de duvet, d'odeur suave : c'est le plus estimé. Le thé est souvent falsifié. V. FALSIFICATION. — *Infusion de thé*. Boisson convenable aux individus d'une constitution molle, mais non aux personnes irritables. Pour l'usage ordinaire, on fait cette infusion avec 8 à 12 grammes de thé par litre d'eau, et l'on ajoute 1/6^{e} ou 1/8^{e} de lait ; mais, lorsqu'on la prescrit comme médicament, dans les cas, par exemple, de mauvaises digestions causées par la surcharge de l'estomac, on met moitié moins de thé et point de lait. Le thé étend à la fois son action stimulante sur les fonctions cérébrales, la circulation, la calorification et les sécrétions. Sous son influence, le pouls acquiert de la fréquence et de la plénitude, la respiration s'accélère, les sueurs et les urines deviennent plus abondantes, la peau chaude et injectée. A doses modérées, il stimule les facultés du cerveau, tient éveillé, rend l'intelligence plus

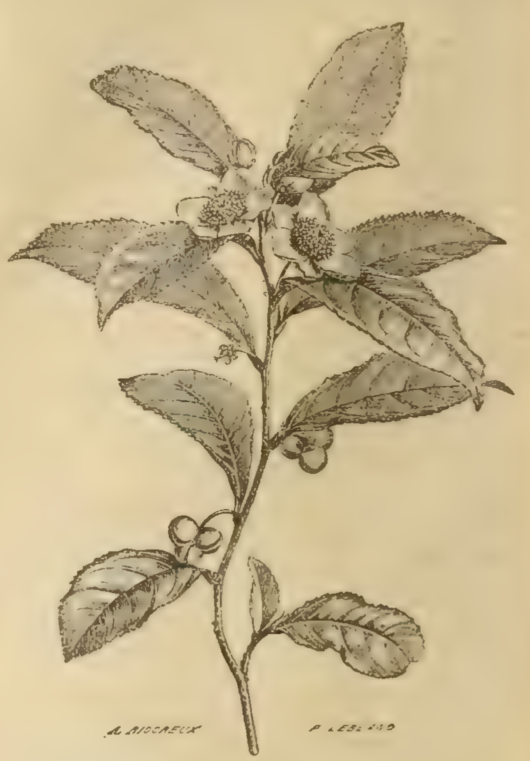

FIG. 483.

active, plus nette, plus lucide ; à cet égard, on peut l'assimiler au café. A doses élevées, il excite ces mêmes fonctions, détermine une insomnie rebelle et de l'agitation. Ces différences d'action semblent être dues à l'essence que le thé renferme, outre la *théine*. L'*essence de thé* est jaunâtre, épaisse, d'une odeur étourdissante, et peut causer le vertige et des accidents toxiques. Elle est plus abondante dans les thés verts : aussi ceux-ci sont-ils plus aromatiques et plus excitants que les thés noirs. Les premiers donnent une infusion jaunâtre, moins amère que celle des seconds, qui est brun orangé. — *Thé des Apalaches.* Le *houx vomitif.* — *Thé du Canada.* V. GAULTHÉRIE. — *Thé d'Europe.* La *veronique.* — *Thé de France.* La *sauge.* — *The de l'ile Bourbon ou de Madagascar.* V. FAHAM. — *Thé de Jersey.* V. CEANOTHE. — *Thé des Jésuites, Thé du Paraguay, Thé de Saint-Barthélemy.* V. HOUX *maté.* — — *Thé du Mexique.* V. AMBROISIE. *Thé de Saint-Germain.* Laxatif composé de fleurs de sureau, semences de fenouil, semences d'anis, crème de tartre, āā 5 gram. ; feuilles de sené, 12 gram. On fait macérer pendant vingt-quatre heures le séné dans l'alcool, et on laisse évaporer sans chaleur. On mêle ensuite ces substances, et l'on divise en paquets de 5 grammes. Chaque matin, le malade boit 2 à 6 tasses d'infusion préparées avec autant de ces paquets. — *The suisse.* Léger stimulant, préparé avec les feuilles et les sommités fleuries d'un grand nombre d'espèces aromatiques, dites *vulnéraires :* absinthe, bugle, calament, germandrée, hysope, lierre terrestre, romarin, sauge, thym, arnica, etc. On prépare avec 1 à 20 parties de ces espèces pour 1000 parties d'eau une infusion, à laquelle on attribue vulgairement, à tort, la propriété de guérir les blessures. V. FALTRANK.

THÉBAÏNE. s. f. [*thebainum*, all. *Thebaïn*, *Paramorphin*, angl. *thebaine*, it. et esp. *tebaina ; thébaïne* (Couerbe) ou *paramorphine*] ($C^{38}H^{21}Az^{6}O^{6}$). Découverte par Thiboumery dans l'opium, dont elle forme environ la centième partie. Cristallisable, insipide, fusible à 193°, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool (surtout à chaud), soluble dans le chloroforme et la benzine, peu dans l'éther, soluble dans les acides avec lesquels elle forme des sels cristallisables dans l'alcool et l'éther. C'est le plus toxique des alcaloïdes de l'opium : les animaux tués par la thébaïne meurent dans le relâchement (Cl. Bernard). Elle est très faiblement hypnotique, et inusitée en thérapeutique.

THÉBAÏNÉ, ÉE. adj. Qui est mêlé de thébaïne.

THÉBAÏQUE. adj. [Θηβαϊκὸς, de Thèbes, ville d'Égypte]. — *Extrait thébaïque.* Nom donné à l'extrait aqueux d'opium à cause de l'opium d'Egypte, qui est le plus répandu dans le commerce. V. OPIUM.

THÉBÉNINE. s. f. Modification isomérique de la thébaïne sous l'influence de l'acide chlorhydrique. Amorphe, insoluble dans l'éther, un peu soluble dans l'alcool bouillant.

THÉBÉSIUS. [Anatomiste silésien de la première moitié du XVI^e^ siècle]. — *Valvule de Thebesius.* V. VALVULE.

THÉCAPHORE. adj. et s. m. [*thecaphorus*, de *theca*, θήκη, thèque, et φορὸς, porteur]. Se dit d'un réceptacle portant ou renfermant des thèques.

THÉCASPORÉS. s. m. pl. V. CHAMPIGNON.

THÉCOSOME. adj [de *thèque*, et σῶμα, corps]. S'est dit des mollusques dont la coquille est en forme d'urne.

THÉCOSTOME. s. m. V. ACARIENS.

THÉDEN. — *Eau de Theden.* V. EAU *d'arquebuse.*

THÉIFORME. adj. [all. *theeartig*, angl. *sheiform*, *teatike*, it. et esp. *teiforme*]. — *Infusion théiforme.* Celle qu'on prépare comme le thé.

THÉINE. s. f. [angl. *theine*]. Substance cristallisable extraite du *thé*, et identique à la *caféine* (Oudry).

THÉLITE. s. f. [de θηλή, mamelon ; all. *Brustwarzenentzündung*, angl. *thelitis*]. Inflammation du mamelon.

THÉLODERMITE. s. f. Inflammation des papilles de la peau (Piorry), ou du mamelon.

THÉLORRAGIE. s. f. [de θηλή, mamelon, et ῥήγνυσθαι, faire éruption]. Hémorragie par le mamelon.

THÉNAR. s. m. [*thénar*, de θέναρ, paume de la main, ou plante du pied ; all. *Handballen*, *Klopfer*, angl. *thenar*, it. *tenare*, esp. *tenar*]. Saillie que les muscles court abducteur, opposant, et court fléchisseur du pouce, forment à la partie antérieure, externe et supérieure de la main.

THÉOBROME. s. m. [de θεὸς, dieu, et βρῶμα, mets]. Genre de plantes buttnériacées, auquel appartient le *cacaoyer.*

THÉOBROMINE. s. m. [all. *Theobromin*, angl. *theobromine*, it. et esp. *teobromina*] ($C^{14}H^{8}Az^{4}O^{4}$). Alcaloïde cristallisable se trouvant dans la semence du cacaoyer (*Theobroma cacao*, L.) ; à peine soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; amer ; inaltérable à l'air (Woskresensky, 1842). C'est une base faible, qui donne des sels cristallisables que l'eau décompose en partie.

THÉOMANIE. s. f. [de θεὸς, dieu, et *manie*]. V. MONOMANIE *religieuse* et THÉOSOPHIE.

THÉORÉTIQUE ou **THÉORIQUE.** adj. [*theoreticus*, de θεωρέω, je contemple ; all. *theoretisch*, angl. *theoretical*, it. et esp. *teoretico*]. Qui a trait à la théorie, à la spéculation. — S'est dit d'une secte de médecins qui fondaient leur doctrine sur le raisonnement exclusivement. V. SPÉCULATIVE (*Médecine*).

THÉORICIEN. s. m. Médecin qui se livre à l'étude des sciences sur lesquelles s'appuie l'art médical sans en faire application. V. PRATICIEN.

THÉORIE. s. f. [*theoria*, de θεωρία, contemplation ; all. *Theorie*, *Lehrgebäude*, angl. *theory*, it. et esp. *teoria*]. Partie spéculative d'une science. — Rapport que le génie établit entre un fait général, ou un petit nombre de faits généraux, et tous les faits particuliers qui en dépendent. Par exemple, les mouvements des corps célestes, l'aplatissement de la terre et les plus grands phénomènes de la nature se lient à un seul fait constaté par l'observation, savoir, que la force de la pesanteur agit en raison inverse du carré de la distance : c'est ce qui constitue la *théorie* de la gravitation universelle. Le mot *théorie* ne doit pas être confondu avec le mot *système* pris en un sens défavorable. Une *théorie* est le produit d'un jugement sain qui voit la nature telle qu'elle est ; c'est l'expression générale de faits bien observés ; un *système*, au sens défavorable, est le produit d'un esprit qui ne prend pour guide que des faits isolés, et qui les fait cadrer avec une idée préconçue, ou hypothèse. La pratique ne réussit qu'autant qu'elle agit d'après les lois de la réalité dont la théorie s'occupe : en sorte que la pratique est toujours dominée par celle des sciences qui envisage ces lois. Seulement la pratique arrive quelquefois à des résultats en désaccord avec ceux de la science, quand il s'agit de questions ou de matériaux peu connus ; mais alors elle constitue simplement une expérience spontanée, source de la découverte d'une loi ou d'une modification des lois établies. La pratique offre ainsi un côté scientifique, car en ce cas elle fournit des documents à la théorie contemporaine, au lieu de s'appuyer, comme à l'ordinaire, sur celle qui a été antérieurement fondée à l'aide de l'expérience graduelle et successive des temps passés. V. ATOMIQUE, CLINIQUE, DOCTRINE et FAIT. — *Théorie binaire.* V. DUALISME.

THÉORIQUE. adj. V. THÉORÉTIQUE.

THÉOSOPHIE. s. f. [θεοσοφία, proprement, connaissance des choses divines, de θεὸς, dieu, et σοφία, savoir].

État de certains hallucinés (dits aussi alors *illuminés*) qui prétendent se mettre en communication avec la divinité et en recevoir des dons particuliers, en diriger ou en combattre l'influence ou l'intervention, soit par l'intermédiaire des génies ou des démons dans certains phénomènes supposés contraires aux lois naturelles, soit par l'intermédiaire des astres ou des fluides. La superstition a emprunté des dogmes et des moyens de traitement à ces hallucinations, et le fait encore de nos jours sous des formes diverses dans toutes les classes qui n'ont pas de notions exactes des lois que suivent dans leur évolution et leurs actes les êtres organisés et les sociétés.

THÈQUE. s. f. [*theca*, de θήκη, loge, réceptacle ; all. *Büchse*, angl. *theca*]. L'un des noms de l'urne dans les mousses, et du sporange dans les autres cryptogames.

THÉRAPEUTE ou **THÉRAPEUTISTE.** s. m. [θεραπευτής, qui soigne; all. *Therapeutiker*, angl. *therapeutist*]. Celui qui s'occupe spécialement de thérapeutique.

THÉRAPEUTIQUE. adj. Qui est relatif à la guérison des maladies. — *Exercice thérapeutique*. V. GYMNASTIQUE.

THÉRAPEUTIQUE. s. f. [*therapeutice*, θεραπευτική, de θεραπεύειν, soigner, guérir; all. *Therapie*, *praktische Heilkunde*, angl. *therapeutics*, it. et esp. *terapeutica*]. Partie de la médecine qui a pour objet le traitement des maladies, c'est-à-dire qui donne des préceptes sur le choix et l'administration des moyens curatifs des maladies et sur la nature des médications. Dans un sens aussi étendu, c'est la *thérapeutique générale*. Les règles de traitement propres à chaque maladie en particulier constituent la *thérapeutique spéciale*. V. MÉDICAMENT. — *Thérapeutique expérimentale*. Expérimentation faite sur les animaux à l'effet de connaître l'action dynamique des médicaments avant de les appliquer à l'homme malade. Sans cette expérimentation, la thérapeutique resterait souvent à l'état empirique, au moins jusqu'au moment où un nombre suffisant d'observations aurait démontré le mode d'action du médicament. — *Thérapeutique hydrologique*. Celle qui s'occupe de l'emploi médical et hygiénique des eaux minérales. L'influence de la minéralisation des eaux se rattache surtout à ce fait que les sels minéraux interviennent dans la constitution de toute substance organisée dans une proportion qui devient nuisible si elle dépasse plusieurs millièmes, et si elle descend au-dessous de six dix-millièmes. Dans l'action de ces sels sur la nutrition interviennent non seulement les questions d'isomérie, mais encore celles de leurs associations à tels ou tels autres sels, dont l'existence est nécessaire, bien que leur action soit moindre; tels sont les chlorures, sulfures, carbonates alcalins et terreux, etc. (V. EAU *minérale*), qui les rendent aptes à se fixer plus ou moins rapidement ou en proportions plus ou moins grandes à tels ou tels éléments des tissus.

THÉRAPEUTISME. s. m. Doctrine de ceux qui, dans le traitement des maladies, empruntent tout à la thérapeutique proprement dite, en négligeant les moyens hygiéniques, etc.

THÉRAPHOSES. s. f. pl. V. ARANÉIDES.

THÉRAPIE. s. f. [*therapeia*, θεραπεία, all. *Therapie*, it. et esp. *terapia*]. Synonyme de *thérapeutique*.

THÉRÉOBROME. s. m. [de θέρος, θέρεος, été, et βρῶμα, aliment]. Aliment d'été ; aliment froid.

THÉRIACAL, ALE. adj. [all. *theriakalisch*, angl. *theriacal*, it. *teriacale*, esp. *teriacal*]. Qui a rapport à la thériaque. — *Eau thériacale*. Teinture réputée cordiale et sudorifique (à la dose de 4 à 8 grammes), et préparée avec un grand nombre de plantes aromatiques associées à la thériaque. — *Électuaire thériacal*, *poudre thériacale*. V. THÉRIAQUE.

THÉRIAQUE. s. f. [*theriaca*, de θηριακὸς, qui se rapporte aux bêtes sauvages : θηριακή, ἀντίδοτος, antidote contre les morsures des bêtes; all. *Theriak*, angl. *theriac*, it. et esp. *teriaca*]. Électuaire très composé, ainsi appelé parce qu'on le regardait comme un spécifique contre toute espèce de venins. La formule originale, qu'on trouve dans Galien, n'a été reproduite exactement dans aucune pharmacopée, celle du Piémont exceptée ; toutes les autres l'ont plus ou moins modifiée. Pendant longtemps, Venise eut le privilège de fournir la thériaque à toute l'Europe : on l'y préparait chaque année avec solennité; aujourd'hui les pharmaciens peuvent la faire partout, en suivant le Codex national. La France, l'Italie et l'Espagne sont les seules contrées où l'on ait craint de porter une main réformatrice sur ce vieux débris de la médecine orientale ; partout ailleurs elle a subi des modifications plus ou moins heureuses, de sorte que ce n'est pas la formule de Galien, mais son nom seul, qui a traversé dix-huit siècles sans altération. En Prusse, les pharmaciens la délivrent *sans opium* à ceux qui ne présentent pas une ordonnance du médecin. 4 grammes de thériaque française contiennent près de 5 centigrammes d'opium brut, ou 25 milligrammes d'extrait d'opium. Peu usitée de nos jours, la thériaque a des propriétés calmantes, dues à l'opium qu'elle contient ; elle renferme, en outre, des substances amères, aromatiques, stomachiques, qui empêchent la dyspepsie ordinairement produite par les opiacés : de là son emploi dans la gastralgie (4 grammes avant le repas). Il n'entre pas moins de 70 substances dans sa composition. Ces substances, pilées ensemble, constituent la *poudre thériacale*, qu'on mêle, à chaud, avec la térébenthine de Chio, le miel blanc et le vin de Grenache, pour obtenir l'*électuaire thériacal* ou *thériaque*. — *Thériaque allemande*. L'extrait de genièvre. — *Thériaque céleste* ou *d'Hoffmann*. Elle diffère de la thériaque ordinaire par le cinnabre qui y remplace le colcothar, et parce qu'elle ne renferme pas de substances fermentescibles. — *Thériaque des pauvres*. V. DIATESSARON.

THERMAL, ALE. adj. [de θέρμη, chaleur ; all. et angl. *thermal*, it. *termale*, esp. *termal*, *caliente*]. V. EAU *minérale*. — *Fièvre thermale*. Mouvement fébrile plus ou moins intense, qu'on observe chez certains sujets au début de l'emploi des eaux thermales, et aussi de certaines eaux minérales froides.

THERMALINE. s. f. V. GLAIRINE.

THERMALISME. s. m. Doctrine de la thermalité des sources.

THERMALITÉ. s. f. [all. *Thermalität*, angl. *thermality*, it. *termalità*, esp. *termalidad*]. Qualité qu'a une eau de présenter spontanément un degré de chaleur plus ou moins prononcé. Quelques médecins se servent à tort de ce mot pour indiquer la qualité d'une eau d'avoir une action thérapeutique à tel ou tel degré ou d'être minérale. Il y a des eaux qui sont thermales et médicinales quoique moins minéralisées que les eaux potables (Plombières, etc.), et des eaux très chargées de sels qui ne sont ni médicinales ni douées de thermalité.

THERMANISME. s. m. [de θερμὸς, chaud]. Synonyme de *diathermansie*.

THERMANTIQUE. adj. [*thermanticus*, θερμαντικὸς, de θερμαίνειν, échauffer ; all. *erwärmend*, angl. *thermantic*, *thermantical*, it. et esp. *termantico*]. Synonyme d'*échauffant*.

THERMAZOTE. s. m. (Brugnatelli). L'azote.

THERMES. s. m. pl. [*thermæ*, sources d'eau chaude, de θερμὸς, chaud ; all. *Warmquellen*, angl. *thermal baths*, it. *terme*, esp. *termas*]. Les établissements disposés pour l'usage thérapeutique des eaux médicinales chaudes

THERMIQUE. adj. Qui concerne la température, les thermes. — *Centres et nerfs thermiques*. V. CALORIFIQUE et VASO-MOTEUR. ‖ En pathologie, *cycle thermique*, l'ensemble des variations de température du début à la fin d'une maladie. V THERMOMÉTRIE. — *Fièvre thermique*. V. INSOLATION.

THERMOCAUTÈRE. — s. m. [de θερμη, chaleur, et χαιειν, brûler, détruire]. Nom donné par le Dr Paquelin à un instrument à feu qu'il créa en 1875 et modifia avantageusement en 1891. Sa construction est basée sur la propriété qu'ont certains métaux, dits *condensateurs*, quand ils sont préalablement chauffés, d'entrer en incandescence au contact d'un mélange gazeux de composition convenable. Le thermocautère se compose de trois organes essentiels, un foyer de combustion en platine (cautère proprement dit) — un carburateur, récipient à combustible liquide volatil — une soufflerie à main (poire de Richardson) — lesquels sont disposés à la suite les uns des autres dans l'ordre énoncé. Le foyer est une chambre en forme de doigt de gant, de figures et de dimensions variées; il est monté sur un tube de métal résistant qui plonge dans son intérieur et s'y termine par un petit canal de platine. En un point de ce dispositif est ménagée une sortie pour le dégagement des produits de la combustion. Le combustible est de l'essence minérale, du poids de 710 grammes le litre à 15 degrés centig.. Ces organes ainsi agencés, chauffer le platine au rouge sombre sur la flamme d'une bougie et mettre en jeu la soufflerie : l'air qui traverse le carburateur s'y imprègne de vapeurs combustibles; le mélange qui en résulte est chassé jusqu'au fond du cautère où il brûle sans flamme en déterminant l'incandescence du métal condensateur. L'incandescence varie avec le degré de pression imprimé à l'insufflation : ainsi, l'opérateur la mouvemente à sa volonté ou la fixe à tel degré qu'il désire. — On sait que le rouge sombre est le degré de chaleur hémostatique par excellence. M. Verneuil a enseigné qu'il faut opérer à petits coups, à main levée. — Le thermocautère a le même emploi que le bistouri et le couteau; il sert aussi pour la cautérisation transcurrente et pour l'ignipuncture; il se prête en un mot à toutes les opérations de la petite et de la grande chirurgie. Soudant les vaisseaux rouges et blancs en même temps qu'il les sectionne, il permet à l'opérateur de suivre tous les détails de l'opération, d'économiser le sang du patient et de le préserver contre les infections miasmatiques et purulentes. — Le thermocautère fournit sans arrêt plusieurs heures de travail. On a combiné avec grand succès l'emploi simultané du thermocautère et du constricteur ou de l'écraseur. Les différences qui séparent le nouvel appareil de l'ancien sont de trois ordres : 1° changements apportés dans le dispositif de chacun des organes fondamentaux de l'instrument cautère (carburateur, soufflerie) ; 2° suppression de l'emploi de deux espèces de combustible (plus de lampe à alcool) ; 3° addition de plusieurs organes dont deux surtout, robinet doseur-mélangeur et chalumeau indépendant, jouent un rôle très important dans le fonctionnement de l'appareil et en assurent le jeu continu et parfait. Le robinet fait partie du carburateur; le chalumeau s'y adapte. Le jeu du robinet peut être comparé à celui de deux tiroirs, dont l'un se fermerait ou s'ouvrirait au même moment de la même quantité dont l'autre s'ouvrirait ou se fermerait. Voici les principaux perfectionnements apportés dans le nouveau modèle de 1891 et les nombreux avantages qui en découlent. Les chambres de platine sont réduites aux dimensions strictement utiles. L'intérieur du manche est balayé par un courant d'air. Les produits de la combustion s'écoulent en haut du manche, en arrière de la main de l'opérateur (fig. 484) ; l'un d'eux, la vapeur d'eau, est utilisé dans l'emploi des gros cautères comme second agent de réfrigération grâce à l'adjonction des canaux condensateurs (fig. 484 *bis*) ; aussi le manche du cautère est-il très sensiblement diminué. Le carburateur est en métal ; il est muni d'un robinet doseur-mélangeur; le combustible est emprisonné dans des éponges. La soufflerie porte un bourrelet en avant de sa poche régulatrice. A la faveur de ces modifications, on se sert de l'instrument comme d'un crayon, l'opérateur a la main tout près du champ opératoire et peut porter le thermocautère dans les cavités sans en brûler ni les bords ni les parois ; le carburateur est incassable, le liquide combustible est inversable ; on obtient à l'instant, dans toute saison, un mélange gazeux de composition parfaite ; les temps d'arrêt de la soufflerie sont supprimés. Le nouveau dispositif a de plus l'avantage de servir à la création d'instruments nouveaux tels que le dessicateur à air chaud et le pyrophore, instruments du domaine de l'art dentaire; ajoutons qu'il permet d'utiliser les anciens cautères. — Les applications multiples du thermocautère ont contribué à diminuer dans une large mesure la mortalité à la suite des opérations : aussi les chirurgiens ont-ils baptisé le thermocautère du nom de l'auteur; on dit *le Paquelin*. — Le thermocautère a été utilisé d'une façon très originale par les artistes, qui s'en servent pour peindre et graver au feu, sur bois, ivoire, papier, étoffe, etc.

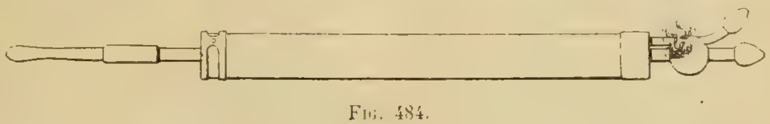

FIG. 484.

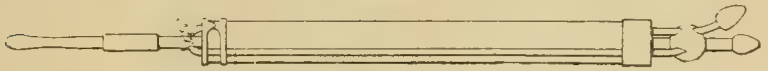

FIG. 484 *bis*.

THERMOCHIMIE. s. f. [de θερμός, chaud, et *chimie*]. Étude et mesure des quantités de chaleur absorbées ou dégagées pendant les actes chimiques de composition ou de décomposition. Les actions chimiques s'accompagnent toujours de manifestations calorifiques. Les quantités de chaleur mises en jeu dans ces circonstances représentent non seulement les effets de la combinaison ou de la désagrégation des corps, mais aussi les changements de volume et d'état que ceux-ci éprouvent au moment de la combinaison ou de la décomposition. Presque toujours, la combinaison s'accompagne d'une *production* ou *dégagement de chaleur*, et la décomposition d'une *absorption* ou *consommation de chaleur*. D'une façon générale, les phénomènes thermiques dont s'accompagne une décomposition chimique sont *inverses* de ceux dont s'accompagne la combinaison chimique correspondante, et de *même intensité* ; en d'autres termes, un composé chimique quelconque *absorbe*, au moment de sa décomposition, autant de chaleur que ses éléments en ont *dégagé* en se combinant. Au moment où la *soude*, à l'état de dissolution aqueuse, se combine avec l'*acide sulfurique* pour former un sel neutre (sulfate de soude), il y a dégagement de chaleur, et l'expérience apprend qu'à chaque *unité* de poids de base combinée avec une quantité équivalente d'acide, correspond un dégagement de 520 calories. Les molécules de soude et d'acide en présence se sont comportées comme si elles s'étaient précipitées les unes vers les autres avec une vitesse déterminée; au moment de la combinaison, leurs *forces vives* ainsi acquises ont fait place à une quantité équivalente de chaleur sensible. Lorsque la combinaison ne s'accompagne pas d'une variation *appréciable* de volume, les points d'application des forces extérieures n'éprouvent pas de déplacement sensible; dès lors, la quantité de chaleur dégagée est l'*équivalent*, la *mesure* du *travail intérieur effectué par les affinités chimiques*. Lorsque la combinaison s'accompagne d'une variation notable de volume, la manifestation calorifique constatée ne représente pas seulement le travail intérieur des affinités; elle est due en partie au travail des forces extérieures qui est de même signe que le travail des affinités quand il y a condensation, et de signe contraire quand il y a dilatation. De même, la manifestation calorifique n'est qu'une *résultante* lorsque la combinaison se fait avec *explosion* suivie d'effets mécaniques; une partie plus ou moins considérable de la chaleur développée par le jeu des affinités se transforme en *force motrice* représentée par la force vive communiquée aux corps voisins. Il résulte de ces données que les affinités chimiques sont de même nature que toutes les forces motrices, et rentrent de plein droit dans les lois de la mécanique générale. La thermochimie permet non seulement de comprendre le mécanisme d'une réaction chimique effectuée, la position réelle occupée par les corps dans leurs combinaisons; elle permet encore de prévoir qu'une réaction se fera ou sera impossible à effectuer.

THERMOCHROÏQUE. adj. [de θερμὸς, chaud, et χροιὰ, couleur]. Se dit d'un corps qui, comme l'alun et le verre, est diathermane pour certains rayons, et ne l'est pas pour d'autres qu'il absorbe.

THERMOCHROSE. s. f. [de θερμὸς, chaud, et χρόω, colorer]. Qualité particulière à certains rayons, qui les rend plus transmissibles que d'autres à travers une même substance diathermane (Melloni).

THERMO-ÉLECTRICITÉ. s. f. [all. *Warme-electricität*, angl. *thermo-electricity*, it. *termo-elettricità*, esp. *termo-electricidad*]. Électricité engendrée par un simple changement de température produit dans les métaux.

THERMO-ÉLECTRIQUE. adj. [all. *thermo-electrisch*, angl. *thermo-electric*, it. *termo-elettrico*, esp. *termo-electrico*]. Se dit des courants électriques engendrés dans un circuit formé par un ou deux métaux, sous la seule influence des différences de température existant dans certains points du circuit. Un cylindre de bismuth, recourbé deux fois à angle droit, et soudé à un fil de cuivre par chaque extrémité, représente un *couple thermo-électrique*. En réunissant un certain nombre de ces couples, on a une *pile thermo-électrique* : si les soudures de cuivre et de bismuth sont plongées les unes dans l'eau bouillante, les autres dans la glace fondante, en alternant d'un couple à l'autre, il se produit dans le circuit des courants qu'on constate à l'aide du galvanomètre.

THERMOGINOSE. s. m. Mot très mal fait, employé par quelques médecins pour désigner les affections déterminées par l'insolation dans les pays intertropicaux.

THERMOGRAPHE. s. m. [de θέρμη, chaleur, et γράφειν, écrire; all. et angl. *Thermograph*, it. et esp. *termografo*]. Appareil destiné à enregistrer l'intensité et la durée des changements de température d'un point quelconque : en réunissant deux ou plusieurs instruments, on obtient une indication simultanée des changements survenus dans la température de plusieurs points. Le thermographe se compose d'un thermomètre à air, d'où part un tube capillaire, qui transmet les effets de dilatation et de condensation de l'air à un appareil récepteur muni d'un levier dont les mouvements s'enregistrent sur un cylindre tournant. L'appareil récepteur est un tube de verre courbé en demi-cercle et tournant librement autour d'un axe horizontal. Ce tube, fermé à l'une de ses extrémités, ouvert à l'autre extrémité, à laquelle aboutit le tube capillaire, contient à sa partie déclive un index de mercure : ce tube présente donc une chambre close, d'une part, par l'extrémité fermée du tube, d'autre part par l'index de mercure. C'est dans cette chambre qu'arrive, à travers le mercure, l'extrémité du tube capillaire du thermomètre à air, courbée de telle sorte qu'elle pénètre dans le tube de verre récepteur sans gêner ses mouvements; dès lors, toute dilatation de l'air du thermomètre produira une dilatation de l'air de la chambre close, l'index de mercure sera poussé dans un sens déterminé; et comme, par son poids, cet index tend à occuper toujours la partie inférieure du cercle tournant qui le renferme, il s'ensuivra une rotation de ce cercle. Ce mouvement sera reproduit et amplifié par la longue aiguille équilibrée qui est fixée sur l'axe, et la pointe de cette aiguille enregistrera les degrés sur le cylindre tournant ou sur un cadran. Les effets du froid sur la boule du thermomètre se traduisent par une rotation en sens inverse de l'aiguille indicatrice. Le thermographe est soumis aux influences barométriques, qui constituent une cause d'erreur très légère dans l'appréciation des températures, et négligeable dans les expériences physiologiques, dont la durée est assez courte. Du reste, on pourrait supprimer entièrement ces influences en mettant l'appareil récepteur sous une cloche de verre bien lutée que traverserait seulement le tube du thermomètre. (Marey.)

THERMOGRAPHIE. s. f. Emploi du thermographe.

THERMOGRAPHIQUE. adj. Qui concerne la thermographie ou le thermographe. — *Courbes* ou *lignes thermographiques*. Celles qui donnent l'indication des variations de la température en un temps donné.

THERMOLOGIE. s. f. [*thermologie*, de θέρμη, chaleur, et λόγος, discours; all. *Wärmelehre*, angl. *thermology*, it. et esp. *thermologia*]. Doctrine de la chaleur.

THERMO-MAGNÉTISME. s. m. V. THERMO-ÉLECTRICITÉ.

THERMOMÈTRE. s. m. [de θέρμη, chaleur, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Thermometer*, it. et esp. *termometro*]. Instrument propre à mesurer la température d'un corps ou d'un milieu quelconque, par les variations de volume que subit l'instrument sous l'influence des variations de température de ce corps ou de ce milieu. Les substances dont les contractions et dilatations, sous l'influence du froid et du chaud relatifs, ont été mises à profit pour cette mesure de la température, sont variables. Breguet a construit un *thermomètre métallique*, fait de trois petites lames d'argent, d'or et de platine, superposées et disposées en un ruban mixte, roulé en hélice, suspendu par une extrémité, supportant à l'autre extrémité une aiguille mobile sur un cadran divisé : sous l'influence d'une élévation de température, l'argent, placé à l'extérieur du ruban, se dilate plus que les autres lames, modifie la courbe de l'hélice, et imprime à l'aiguille un mouvement dont l'étendue, proportionnelle au degré de chaleur, se lit sur le cadran un abaissement de température produit l'effet inverse. La dilatation des gaz est utilisée dans les *thermomètres à air* de Dulong et Petit et dans celui de Regnault, ainsi que dans le thermomètre de Deville et Troost, dont l'enveloppe est un petit ballon de porcelaine et la substance thermométrique la vapeur d'iode. Les thermomètres le plus souvent employés sont le *thermomètre à mercure* et le *thermomètre à alcool:* le premier convient surtout pour les températures élevées; le second est préférable pour les températures très basses, telles qu'on en rencontre au voisinage des pôles, le mercure se congelant à −40°. La graduation des thermomètres exige la détermination de deux points fixes, qui correspondent l'un à la température de la glace fondante, l'autre à la température de la vapeur d'eau bouillante. Dans le *thermomètre centigrade* (ou de Celsius), le plus usité en France, on marque zéro au premier point, 100 au second, et on partage la distance comprise entre les deux points en cent parties égales, dont chacune est un degré thermométrique. Dans le *thermomètre de Réaumur*, le zéro est au même point que dans le précédent : mais le point qui correspond à la température de l'eau bouillante est marqué 80, et la distance entre les deux points est divisée en 80 parties égales. Enfin, dans le *thermomètre de Fahrenheit*, le point de la fusion de la glace est marqué 32, celui de l'eau bouillante 212, et la distance est divisée en 180 parties égales : au-dessous de 32, on établit des divisions égales aux précédentes. Le zéro de l'échelle Fahrenheit correspond à — 17°,78 du thermomètre centigrade. La table suivante donne la concordance des trois thermomètres de 5° en 5° centigrades.

Centigr.	Réaum.	Fahr.	Centigr.	Réaum.	Fahr.
— 15°	— 12°	+ 5°	+ 45°	+ 36°	113°
10	8	14	50	40	122
5	4	23	55	44	131
0	0	32	60	48	140
+ 5	+ 4	41	65	52	149
10	8	50	70	56	158
15	12	59	75	60	167
20	16	68	80	64	176
25	20	77	85	68	185
30	24	86	90	72	194
35	28	95	95	76	203
40	32	104	100	80	212

— *Thermomètre différentiel.* Il sert à apprécier les différences les plus faibles entre des températures très rapprochées. Le calibre de la tige capillaire est tellement faible, que le mercure ne peut plus y être employé ; c'est un thermomètre à alcool. Grâce à l'exiguïté de ce calibre, on peut, avec un réservoir suffisamment petit, avoir, pour une longueur de l'appareil de 20 à 25 centimètres, une échelle de quelques degrés seulement qui, divisée en un grand nombre de parties, donne à la lecture le millième de degré. Les indications sont fournies par un index de mercure qui, situé à la partie supérieure de la colonne d'alcool, en traduit aux yeux les oscillations. — *Thermomètre différentiel de Leslie* et *de Rumford*. V. THERMOSCOPE. — *Thermomètre électrique*. Circuit fermé, qui est composé d'un fil de fer et d'un fil de cuivre soudés à leurs points de jonction, et dans lequel se trouve un galvanomètre. Le principe à l'aide duquel se déterminent les températures avec cet instrument est le suivant : quand la température est la même aux deux soudures, l'aiguille aimantée reste à zéro, il ne se produit pas de courant thermo-électrique ; lorsqu'il y a une différence de température, et production de courant, si l'une des soudures est dans un lieu dont on ne puisse observer la température avec un thermomètre, en élevant ou abaissant la température de l'autre jusqu'à ce que l'aiguille aimantée soit revenue à zéro, on sera certain que cette température sera égale à celle qui est inconnue. Cet instrument donne la température à moins de 1/40^{e} de degré près. En donnant aux fils métalliques un diamètre suffisant, on peut observer la température des grandes couches terrestres (Becquerle) ; cette opération exige trois choses : 1° un puits foré ; 2° un câble thermo-électrique ; 3° un galvanomètre. — *Thermomètre médical.* Celui qui sert en thermométrie pathologique. Les thermomètres médicaux, devant être très précis et très sensibles, ont un tube capillaire très fin et un réservoir d'une très petite capacité ; leur échelle ne comprend que les degrés correspondant à ceux entre lesquels peuvent osciller les températures observées sur le vivant (*thermomètres à échelle fractionnée*), de 25° à 45° par exemple, et est divisée en cinquièmes de degré ; un étui de cuir ou de métal en rend le transport facile (fig. 485). — *Thermomètre métastatique.* Walferdin, en employant des tubes très capillaires, a disposé le thermomètre de sorte que la quantité de mercure contenu dans la cuvette et la tige capillaire est invariable. Grâce à cette disposition, on peut, avec une tige divisée en 200 parties, qui répondent à 10° du thermomètre centigrade, par exemple, lire 1/200^{e} de degré, lorsque l'œil est habitué à diviser en dix l'intervalle compris entre deux traits de l'échelle. Quant aux 10° compris entre les points extrêmes de la tige capillaire, ils répondront aux degrés compris entre 0 et 10, 10 et 20, 20 et 30, etc., du thermomètre étalon, suivant la quantité de mercure que contiennent la cuvette et la tige de l'instrument. Pour obtenir la température maximum d'une observation, Walferdin a construit un *thermomètre à maximum* dans lequel un index de mercure indique, par la place qu'il occupe à la fin de l'expérience, cette température — *Thermomètre métastatique à bulle d'air, de Walferdin.* Il réunit les qualités du thermomètre à maximum à l'exquise sensibilité du thermomètre métastatique. Il est terminé supérieurement par une double chambre. L'une, dans laquelle on fait passer du mercure à volonté en chauffant la cuvette, en fait un thermomètre métastatique, c'est-à-dire donnant avec une grande sensibilité les indications intermédiaires à deux points très rapprochés de l'échelle. La seconde chambre peut recevoir une petite quantité de mercure qui, séparée du reste de la colonne par une bulle d'air, fera de l'appareil un instrument à maxima différant du précédent en ce que ces indications sont susceptibles d'osciller entre deux températures assez rapprochées, mais variables avec la quantité de mercure préalablement logée dans la chambre supérieure. La colonne de mercure peut être brisée par une bulle d'air, sans que le mercure contenu dans la chambre supérieure tombe dans l'inférieure. Ce thermomètre doit être comparé à un thermomètre centigrade, pour convertir en déterminations absolues ses indications.

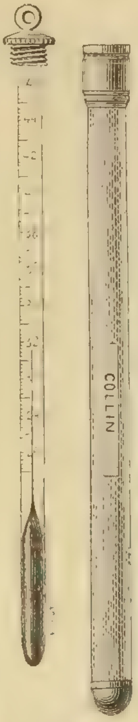

FIG. 485.

THERMOMÉTRIE, s. f. Mesure des températures à l'aide du thermomètre. — *Thermométrie pathologique.* Détermination à l'aide du thermomètre de l'étendue et de la rapidité des variations de la température animale dans les maladies. — Chez les femmes en couches, la température s'élève de 0°,5 à 1° pendant le travail ; elle diminue après l'accouchement, pendant vingt-quatre heures. Après ce temps-là, elle s'élève de nouveau, en même temps que le pouls s'accélère, mais à un trop faible degré, à moins de complications, pour mériter le nom de *fièvre de lait* qui lui est souvent donné. La température d'un membre paralysé est toujours inférieure de 1° à 2° à celle du membre sain, différence qui tend à disparaître quand la chaleur du lit et le repos permettent une répartition plus uniforme de la température. Les membres paralysés opposent, en raison de l'état de leur circulation capillaire, une résistance moins grande au refroidissement que le membre sain. Contrairement à ce qu'on croit généralement, la sensation du froid accusée par les malades dans le stade du frisson de la fièvre intermittente correspond à un fait réel, l'abaissement de la température de la périphérie du corps accompagnant l'élévation de la température intérieure (V. FIÈVRE). Dans le stade de chaleur, la température des malades peut s'élever jusqu'à 42°. Ce fait résulte de la production de plus de chaleur dans les tissus, et d'une répartition plus égale vers la périphérie de la température centrale, sous l'influence du mouvement plus rapide du sang (Marey). Dans la fièvre jaune, le thermomètre marque 42°,89; dans une fièvre intermittente, 41°,11 et 42°,22; dans la fièvre continue, 42°,8 (Haller). Dans le choléra, au contraire, la température descend à 33° et 34° dans la bouche et dans l'aisselle; dans les viscères profonds, elle ne descend pas au delà de 2° à 3° au-dessous de la température moyenne (Doyère). Les recherches de Briquet, Mignot et autres, démontrent que, chez les adultes, le plus fort refroidissement ne va pas au delà de + 32°, et que, chez l'enfant nouveau-né, il s'arrête à 23°. Il suit de là que, lorsqu'une température inférieure à 32°, et à plus forte raison à 30°, sera constatée à l'aide d'un thermomètre appliqué dans l'aisselle, on pourra, si le corps n'est pas celui d'un nouveau-né, affirmer qu'il n'a plus de vie; que si, au contraire, il s'agit d'un nouveau-né, on ne devra conclure à la réalité de la mort que lorsque l'instrument sera descendu au-dessous de 23°, et à plus forte raison de 21°. La période de réaction amène le retour de la température ou même d'une température un peu plus élevée. La mort des cholériques est précédée d'un réchauffement qui dépasse rapidement le réchauffement ordinaire de la réaction de guérison; il peut s'élever jusqu'à 42°, mais il varie généralement entre 39° et 40°. L'ascension thermométrique s'arrête au moment même de la mort. Un fait analogue s'observe dans la fièvre typhoïde. Dans le tétanos, au contraire, la température augmente encore quelques moments après la mort. Tandis que la température va s'élevant, l'absorption de l'oxygène et l'exhalation de gaz carbonique suivent une marche inverse (Doyère). Dans la variole, la température atteint rapidement son sommet d'élévation et s'y maintient; dans la rougeole, cette élévation a lieu progressivement pendant deux à quatre jours; dans la scarlatine, le summum d'élévation est brusquement atteint en général. Dans la pneumonie, la température s'élève à 40° environ dès le premier jour, s'y maintient avec des oscillations de 0,5 au plus, et tombe ensuite de 1° à 2° en douze ou dix-huit heures, du 7e au 12 jour, suivant les cas. L'hyperthermie est un fait à suivre dans l'évolution de toute une série d'affections morbides; elle indique la marche de la maladie, l'imminence d'une complication, l'approche de la guérison, etc.; mais dans chaque affection, l'excès de calorification se rattache à des conditions particulières à celles-ci, et se présente avec une marche particulière qui lui donne son autonomie, et qui montre qu'il ne faut pas oublier, dans la contemplation du thermomètre, la cause générale et supérieure, l'état morbide, qui tient dans sa dépendance la localisation première ou directe et les actes reflexes qui en dérivent. Redoutable dans toutes les affections, l'hyperthermie ne l'est pas, à degré thermométrique égal, au même point ni de la même manière.

THERMOMÉTRIQUE. adj. [all. *thermometrisch*, angl. *thermometric*, *thermometrical*, it. et esp. *termometrico*]. Qui a rapport au thermomètre.

THERMOMÉTROGRAPHE. s. m. Thermomètre qui marque d'une manière permanente le plus haut et le plus bas degré de température auquel il est parvenu dans un temps déterminé.

THERMOMULTIPLICATEUR. s. m. et adj. [de θερμός, chaud, et *multiplicateur*]. Appareil thermométrique très sensible formé en associant une pile thermométrique à un galvanomètre : l'aiguille de celui-ci est déviée dès qu'on met en place de la pile un corps dont la température diffère de la sienne.

THERMOPODE. s. m. V. PODOTHERME.

THERMOSCOPE. s. m. [de θερμός, chaud, et σκοπεῖν, observer; all. *Thermoskop*, *Wärmezeiger*, angl. *thermoscope*, it. et esp. *termoscopio*]. Thermomètre très sensible au moyen duquel on mesure les plus petites quantités de calorique contenues dans une atmosphère très circonscrite. Le thermoscope le plus communément employé est le *thermomètre différentiel de Leslie*, composé de deux tubes semblables terminés chacun par une boule, joints ensemble à la flamme du chalumeau et recourbés. Ces tubes renferment une certaine quantité d'acide sulfurique coloré en rouge, qui s'élève à la même hauteur dans l'un et l'autre tube ; le reste de leur capacité est occupé par l'air, qui se dilate lorsqu'on chauffe une des branches, et qui refoule le liquide dans la branche opposée. *Dix degrés* de cet instrument répondent à *un* centigrade. Le *thermomètre de Rhumford* est le même que celui de Leslie, mais il est construit sur de plus grandes proportions, et l'acide sulfurique est remplacé par de l'alcool coloré.

THERMOSCOPIE. s. f. Emploi du thermoscope.

THERMOSCOPIQUE. adj. Qui concerne la mesure des températures.

THERMOSYSTALTIQUE. adj. [de θέρμη, chaleur, et συστέλλειν, resserrer]. Se dit des muscles lisses, par opposition à *athermosystaltique*.

THERMOXYGÈNE. s. m. (Brugnatelli). L'oxygène.

THÉURGIE. s. f. [θεουργία, *theurgia*, opération divine, de θεός, dieu, et ἔργον, opération; all. *Zauberei*, angl. *theurgy*, it. et esp. *teurgia*]. — *Théurgie médicale*. Guérison des maladies par l'intervention des dieux. La théurgie médicale a régné et règne encore comme doctrine thérapeutique. C'est la médecine primitive des peuples au début de la civilisation ; c'est celle de l'ignorance et de la superstition chez les peuplades sauvages, et chez les individus d'esprit faible et peu cultivé. Très favorisée par le polythéisme et par la théocratie, elle fuit devant la lumière des sciences modernes, et, si elle trouve des adeptes au milieu des pays civilisés, c'est en secret et dans les bas-fonds de la société ignorante. Elle se mêle parfois aux saines doctrines, et la médecine, telle que nous la pratiquons, a encore sa part de merveilleux et d'influences occultes . mais ici les interventions diverses sont l'appoint de la doctrine, au lieu d'en être la base, et, sans croire qu'on puisse jamais en faire disparaître entièrement l'usage, il est certain que son influence diminuera de jour en jour, par le fait même des progrès de la science. A cet égard, l'histoire du passé nous montre ce que doit être l'avenir.

THÉVÉRÉSINE. s. f. ($C^{96}H^{70}O^{34}$). Produit de dédoublement de la thévétine. Poudre blanche, fusible à 140°, un peu soluble dans l'eau bouillante et l'éther, très soluble dans l'alcool.

THÉVÉTIE. s. f. [*Thevetia*]. Genre de la famille des apocynées dont toutes les espèces sont très vénéneuses par leur suc, leur bois et leur graine.

THÉVÉTINE. s. f. ($C^{108}H^{84}O^{48}$). Glycoside extraite des fruits d'une plante du genre *Thevetia*, le *Th. nereifolia*. Pulvérulente, blanche, insipide, amère, très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, fusible vers 170°, dédoublée par les acides étendus, à chaud, en glycose et *thevérésine*.

THIACÉTIQUE. V. THIONACÉTIQUE.

THIALDINE. s. f. [all. *Thialdin*, angl. *thialdine*, it. et esp. *tialdina*] ($C^{12}H^{13}AzS^4$). Corps obtenu en faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré dans une solution aqueuse d'aldéhydate d'ammoniaque. Cristallisable, odeur aromatique particulière. Fond à 43°; peu soluble dans l'eau, davantage dans l'alcool et l'éther.

THIOBENZALDINE. s. f. V. SULFAZOPICRAMYLE.

THIOBENZOÏQUE. adj. — *Acide thiobenzoïque* ($C^{14}H^6C^2S^2$). Nom donné par Cloëz à un corps cristallisé, fusible à 120°, formé en traitant une solution alcoolique de monosulfure de potassium par le chlorure de benzoyle, puis par l'acide chlorhydrique; outre les cristaux, il se forme un liquide oléagineux, qui, d'après Engelhardt, Latschinoff et Malyscheff, serait l'acide thiobenzoïque lui-même, lequel, étant peu stable, se transformerait au contact de l'air en un corps cristallisé qui serait du bisulfure de benzoyle, et non l'acide thiobenzoïque.

THIOBUTYRIQUE. adj. -*Acide thiobutyrique* ($C^8H^8O^2S^2$). Liquide incolore, d'odeur forte, bouillant à 130°, qui se forme quand on traite l'acide butyrique par le sulfure de phosphore.

THIOFURFUROL. s. m. V. FURFUROL *sulfuré*.

THIOL. s. m. Composé obtenu par l'action du soufre sur l'huile de gaz; soluble dans l'eau : il agit par le soufre qu'il renferme, et s'emploie comme l'ichthyol, en gynécologie, contre les affections de la peau, les brulûres.

THIONACÉTIQUE et non **THIACÉTIQUE**. adj. — *Acide thionacétique* [all. *Thionacetsäure*, angl. *thionacetic acid*, it. et esp. *acido tionacetico*] ($C^4H^4O^2S^2$) (Kekulé, 1854). Acide acétique dans lequel 2 équivalents d'oxygène ont été remplacés par 2 équivalents de soufre. On l'obtient en traitant l'acide acétique cristallisable par le pentasulfure de phosphore. Liquide incolore, bouillant à 93°.

THIONATE. s. m. Nom générique des sels que les *acides* de la série *thionique* forment avec les bases.

THIONESSALE. s. m. ($C^{56}H^{20}S^2$). Produit obtenu, avec du stilbène et du sulfate de carbone, en distillant l'hydrure de sulfobenzoyle ou sulfure de benzène. Cristallisable, incolore, inodore, sans saveur. Très peu soluble dans l'alcool et dans l'éther. Fond à 178°.

THIONIQUE. adj. [de θεῖον, soufre; all. *schwefelsauer*, angl. *thionic*, *thionical*, it. et esp. *tionico*]. Qui concerne le soufre et ses composés. — *Série thionique*. Le soufre forme avec l'oxygène une série remarquable de combinaisons, que Berzelius a réunies sous le nom d'*acides thioniques*. V. HYPOSULFURIQUE.

THIONURIQUE. adj. — *Acide thionurique* [de θεῖον, soufre, et *urique;* all. *Thionursäure*, angl. *thionuric acid*, it. et esp. *acido tionurico*] ($C^8H^5O^{12}S^2Az^3 + 2HO$). Acide retiré du thionate d'ammoniaque, qui résulte lui-même de l'action simultanée de l'ammoniaque et de l'acide sulfureux sur l'alloxane : ce sel, traité par l'acétate de plomb, puis par l'acide sulfhydrique, donne l'acide thionique, qui est cristallisable, soluble dans l'eau, d'un goût très acide.

THIOSINNAMINE. s. f. [all. *Thiosinammin*, *Senfolammoniak*, angl. *thiosinammine*, it. et esp. *tiosinammina*] ($C^8H^8S^2Az^2$). Corps obtenu en traitant l'essence de moutarde par 3 ou 4 fois son poids d'ammoniaque. Cristalline; inodore, amère; fond à 70°; soluble dans l'eau.

THLASPI. s. m. [*Thlaspi bursa pastoris*, L., *Capsella bursa pastoris*, Mœnch., *capselle*, *bourse à pasteur*, all. *Täschelkraut*, angl. *dittander*, *lepidium*, it. et esp. *tlaspi*]. Crucifère recommandée contre les hémoptysies et les métrorragies, contre les hémorragies par altération du sang, comme il arrive dans le typhus, etc., en suc, eau distillée, tisane, teinture, vin, sirop, extrait. — *Thlaspi officinal* [*Lepidium campestre*, Br., *Thlaspi campestre*, L.]. Autre crucifère, dont les graines entrent dans la préparation de la thériaque. — *Thlaspi des champs* [*Thlaspi arvense*, L.]. Autre espèce que l'on a quelquefois confondue avec la précédente.

THOMSEN. [Médecin allemand contemporain]. — *Maladie de Thomsen*. Maladie familiale, débutant dans l'enfance, caractérisée par une raideur spasmodique, non douloureuse, se produisant dans les muscles volontaires, au moment où ils entrent en jeu pour accomplir un mouvement; cette raideur atteint surtout les muscles des membres, quelquefois ceux de la face, de la langue, du larynx, et gêne les mouvements : elle cesse en quelques instants, mais reparaît si le mouvement est modifié dans son rythme ou essayé de nouveau. Les muscles sont hypertrophiés; sous l'influence de l'excitation faradique, ils présentent une contraction lente, tétaniforme, qui ne se produit qu'à la fermeture du courant et persiste quelque temps après.

THON. s. m. [*thynnus*, θύννος, all. *Thunfisch*, angl. *tunny-fish*, it. *tonno*, esp. *atun*]. Genre de poissons osseux, dont une espèce (*Thynnus vulgaris*, L.) est alimentaire.

THORA. s. f. [*Ranunculus thora*, T.]. Renonculacée très vénéneuse contre laquelle on a recommandé comme contrepoison l'*aconit anthore* (*Aconitum anthora*, L.), mais à tort, car il est lui-même vénéneux.

THORACIQUE et non pas **THORACHIQUE**. adj. [*thoracicus*]. Qui appartient au thorax : *aorte thoracique*. — *Artères thoraciques*. Nom donné : 1° aux branches de l'acromio-thoracique qui se distribuent aux muscles pectoraux; 2° à la mammaire externe (thoracique longue). — *Canal thoracique* [all. *ductus thoracicus*, angl. *thoracic duct*, it. *condotto toracico*, esp. *conducto toracico*]. Tronc lymphatique formé par la réunion de tous les vaisseaux lymphatiques des membres inférieurs et des parties sous-diaphragmatiques du tronc, et par quelques vaisseaux lymphatiques intercostaux. Il prend naissance au niveau des premières vertèbres lombaires, dans la citerne ou réservoir de Pecquet, passe dans le thorax par la même ouverture du diaphragme que l'aorte, le long de la colonne vertébrale, s'élargit au niveau de la quatrième vertèbre dorsale, devient oblique en haut et à gauche, puis s'infléchit au niveau de la sixième vertèbre du cou pour se diriger en bas et s'ouvrir dans la veine sous-clavière gauche. — *Capacité thoracique*. V. RESPIRATION et SPIROMÉTRIE. — *Membres thoraciques*. Les deux membres qui s'articulent avec les parties latérales et supérieures du thorax, par opposition aux deux membres abdominaux et pelviens qui sont attachés au bassin. — *Nerfs thoraciques*. Nom donné à trois branches du plexus brachial, qui se rendent : l'une, *nerf grand thoracique antérieur*, au grand pectoral; une autre, *nerf petit thoracique antérieur*, au petit pectoral; la troisième, *nerf thoracique postérieur*, au grand dentelé. — *Régions thoraciques du tronc*. On distingue de chaque côté la *région thoracique antérieure*, qui répond aux muscles pectoraux et au sous-clavier, et la *région thoracique latérale*, qui répond au grand dentelé. — *Viscères thoraciques*. Le cœur et les poumons contenus dans le thorax.

TRORACOADELPHE. V. THORADELPHE.

THORACOCENTÈSE, et non **THORACENTÈSE**. s. f. [*thoracocentesis*, de θώραξ, thorax, et κεντεῖν, percer, all. *Brusthohlenstich*, angl. *thoracocentesis*, it. *toracocentesi*]. Opération qui a pour but d'évacuer les liquides ac cumulés dans la plèvre. Lorsqu'un épanchement, quelle qu'en soit la nature, séreux, sanguin ou purulent, emplit la totalité de la cavité pleurale, et occasionne des accidents d'orthopnée, de suffocation, d'asphyxie, tels que la vie du malade soit en danger, tout le monde est d'accord de donner issue au liquide, en pratiquant la thoracocentèse. Dans cette circonstance, on fait l'*opération de nécessité*, et on la pratique dans un point dit *lieu de nécessité*, qui correspond à un foyer limité par des adhérences (ce qui arrive surtout dans la pleurésie purulente) et qui est indiqué par l'œdème de la peau, ou dans le *lieu d'élection*, qui se trouve dans le septième espace intercostal, en comptant de haut en bas, à 3 ou 5 centimètres du bord externe du muscle grand pectoral (Trousseau). Mais il s'en faut que ces cas de dyspnée extrême soient les plus nombreux ; et, si l'on bornait là le champ de la thoracocentèse, on serait loin d'en tirer tous les avantages qu'elle peut fournir. Trousseau l'employait contre l'épanchement aigu, même sans dyspnée, à la seule condition qu'il soit considérable, excessif ; et il est excessif toutes les fois qu'il occupe la totalité ou la presque totalité de la cavité pleurale, que le médiastin antérieur est déprimé, le cœur déplacé, le diaphragme refoulé, la rate abaissée, etc. C'est la quantité du liquide, reconnue par les signes physiques, et non le plus ou moins d'oppression du malade, qui fait décider l'opération. La thoracocentèse, considérée comme opération thérapeutique, convient dans la pleurésie aiguë, à la seconde période, quand l'appareil fébrile est tombé, et qu'il ne reste qu'un épanchement dont la résorption ne se fait pas, et dans tous les épanchements séreux de la plèvre, qui font à eux seuls toute la maladie (hydrothorax). Comme opération de nécessité, on y a recours chaque fois que l'épanchement excessif fait redouter une mort prochaine, par la seule pression exercée sur les viscères, au milieu même de la pleurésie la plus aiguë et dans le cours d'une pleurésie purulente, tuberculeuse ou cancéreuse. L'opération se pratique avec le trocart ordinaire, ou mieux avec une seringue aspiratrice, et en observant les règles suivantes : 1° éviter, pendant l'opération, les mouvements et les émotions qui pourraient provoquer une syncope ; 2° opérer autant que possible dans la position horizontale ; 3° obtenir un écoulement lent, que l'on pourra suspendre à volonté ; 4° si l'on se sert d'un instrument aspirateur, le prendre de moyen volume et ne point faire un vide trop complet en commençant l'opération. Les cas de mort subite dans la pleurésie sans thoracocentèse (Foucart) arrivent souvent par le même mécanisme que les morts subites ou rapides après cette opération, ce qui prouve que la ponction n'est pas la cause de cette fatale terminaison. Le malade doit être placé sur le bord du lit, et maintenu, du côté opposé à celui où doit se faire la ponction, par un aide qui l'empêche de fuir devant la pointe de l'instrument. Trousseau pratiquait l'opération en deux temps. Dans le premier, il faisait, avec la lancette, une incision à la peau, un peu au-dessous du point où il voulait ponctionner. Cette incision préalable, qui a pour but de rendre la ponction plus facile en diminuant l'épaisseur des parties molles que le trocart doit traverser avant d'arriver à la plèvre, d'éviter que la pointe de l'instrument se dévie de sa direction, enfin d'avoir moins à redouter, cette incision une fois faite, un mouvement brusque du malade, qui compromettrait l'opération, cette incision, disons-nous, n'est pas indispensable. Le second temps consiste dans la ponction elle-même. L'aide tire un peu la peau en haut, jusqu'à ce qu'elle corresponde au septième espace intercostal. L'opérateur, plaçant l'index gauche sur le bord supérieur de la huitième côte, fait glisser sur ce doigt le trocart introduit dans la plaie ; puis, rasant le bord supérieur de la côte, il l'enfonce brusquement dans la poitrine (fig. 486 ; *b*, septième côte ; *c*, huitième côte). Une sensation de résistance vaincue, la mobilité de l'instrument, font connaître qu'il a pénétré au sein de la collection. Il n'y a aucun danger à pousser brusquement le trocart dans la poitrine, car la couche de liquide épanché entre la paroi thoracique et le poumon protège suffisamment cet organe. Si l'on pousse le trocart trop doucement, on peut (ce qui est arrivé plusieurs fois) ne pas donner issue à une seule goutte de liquide, bien qu'il existe une vaste collection pleurale, parce que la pointe de l'instrument aura rencontré une fausse membrane épaisse, qu'elle repousse sans la percer. Après avoir évacué le liquide, il est important d'en empêcher la reproduction et surtout de prévenir la putridité de celui que peut encore contenir la plèvre, par des lavages répétés, des injections iodées et antiseptiques, faites à l'aide d'un tube à drainage ou du siphon de Potain.

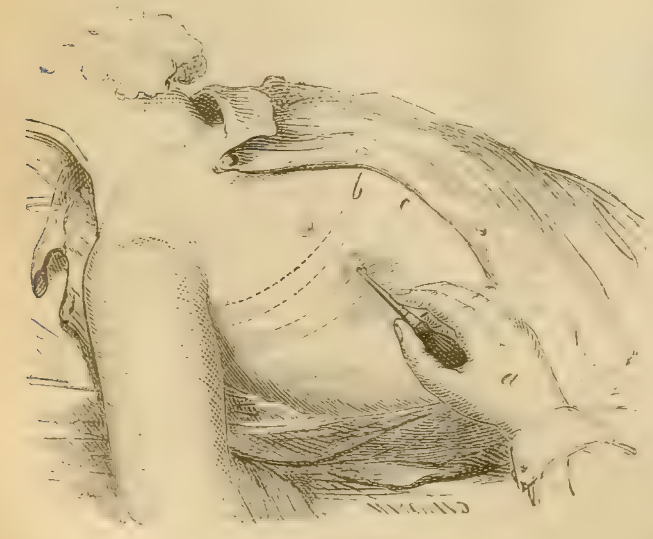

Fig. 486.

THORACODIDYME. adj. Se dit des monstres soudés à partir du thorax, du haut en bas.

THORACODYNIE. s. f. [de *thorax*, et ὀδύνη, douleur]. V. PLEURODYNIE.

THORACO-FACIAL, ALE. adj. et s. m. [angl. *thoracofacial*, it. *toraco-faciale*, esp. *toraco-facial*]. V. PEAUSSIER.

THORACOMETRE. s. m. [de θώραξ, poitrine, et μέτρον, mesure] (Sibson). Espèce de *cyrtometre*.

THORACOMYODYNIE. s. f. [de *thorax*, μῦς, μυός, muscle, et ὀδύνη, douleur]. V. PLEURODYNIE.

THORACOSCOPE. s. m. [de *thorax*, et σκοπεῖν, regarder]. Instrument destiné à rendre visibles à l'observation directe les altérations des voies respiratoires intrathoraciques (Margulies).

THORACOTOMIE. s. f. V. THORACOCENTÈSE.

THORADELPHE (pour **THORACOADELPHE**). s. m. et adj. [de *thorax* et ἀδελφός, frère]. Genre de monstres doubles monocéphaliens, dans lequel les troncs sont réunis au-dessus de l'ombilic avec deux membres thoraciques et séparés au-dessous sans parties surnuméraires (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

THORADELPHIE. s. f. État du monstre thoradelphe.

THORAX. s. m. [*thorax*, θώραξ, all. *Brust*, *Brustkasten*, angl. *thorax*, *chest*, it. *torace*, *petto*, esp. *torax*, *pecho*]. Synonyme de *poitrine*, quand il est question d'animaux vertébrés. Chez l'homme, le thorax est une grande cavité, de forme conoïde (fig. 487), circonscrite postérieurement par les vertèbres, latéralement par les omoplates, les côtes et les muscles intercostaux, antérieurement par le sternum ; bornée en haut par la clavicule, et en bas par le diaphragme. Elle est destinée à loger et à protéger les principaux organes de la respiration et de la circulation : les poumons et le cœur, et est séparée de l'abdomen par le diaphragme. — Il n'y a pas le moindre rapport entre le thorax des vertébrés et la partie du corps qu'on désigne quelquefois sous le même nom chez les animaux articulés, où, pour éviter toute confusion, il conviendrait de ne jamais l'employer. V. INSECTES et POITRINE.

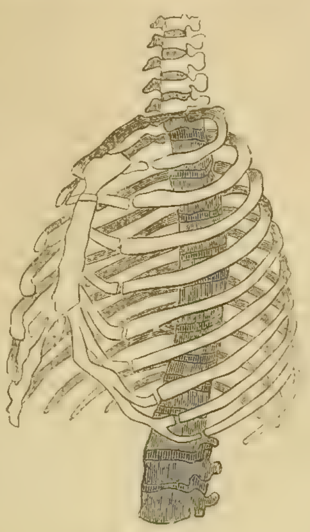

FIG. 487.

THORINE. s. f. [all. *Thorerde*, angl. *thorine*, it. et esp. *torina*]. Oxyde de thorinium (Berzelius). C'est, suivant le mode de préparation, une substance blanche et pulvérulente, ou formée de fragments brun grisâtre et durs, ou encore régulièrement cristallisée. En tous cas, elle est infusible, irréductible par le charbon, et inattaquable par les alcalis et par les acides, si ce n'est par l'acide sulfurique concentré et bouillant.

THORINIUM. s. m. [all. *Thorium*, angl. *thorinum*, it. *torio*, *torinio*]. Métal en poudre noirâtre, d'un aspect métallique, dont la thorine est l'oxyde, et qu'on trouve dans quelques rares minerais de Suède.

THRENINE. s. f. V. DACRYOLINE.

THRICHOPHYTIE. s. f. [de θρίξ, τριχὸς, poil, et φυτὸν, végétal]. Nom générique sous lequel Hardy réunit le sycosis, l'herpès tonsurant et l'herpès circiné.

THRIDACE. s. f. [de θρίδαξ, laitue ; all. *Lattigextract*, angl. *thridace*, it. *tridace*, esp. *tridacio*]. Primitivement, suc laiteux, amer, un peu visqueux, qui découle d'incisions faites aux tiges de la laitue cultivée (*Lactuca sativa*). Actuellement, la *thridace* est un extrait préparé avec le suc exprimé de l'écorce des tiges de la même plante convenablement évaporé. Pour obtenir la thridace, on choisit la laitue montée et près de fleurir, on rejette les feuilles, on pile les tiges ; on exprime fortement ; on chauffe le suc pour coaguler l'albumine qu'il contient, on évapore au bain-marie en consistance d'extrait ferme (Codex). La thridace paraît jouir, à un faible degré, de la propriété de calmer les douleurs et de provoquer le sommeil, à la dose de 10 à 15 centigram. (pour un adulte), répétée une ou deux fois dans la journée, de demi-heure en demi-heure, sous forme de pilules ou de sirop.

THRILL. s. m. [all. *Fieberschauer*, angl. *thrill*, frémissement, prononciation du *th*]. Nom donné en Angleterre, par imitation de son, à une variété du frémissement cataire qui s'entend dans les anévrysmes artério-veineux.

THRIPS. s. m. V. VER *noir*.

THROMBIDION. s. m. V. ROUGET.

THROMBOSE. s. f. [*thrombosis*, θρόμβωσις, conversion en grumeaux, de θρόμβος, grumeau, all. *Thrombose*, *Blutgerinnung*, angl. *thrombosis*, it. *trombo*]. Coagulation du sang se faisant, dans l'organisme vivant, en un point quelconque du système circulatoire, sous l'influence de causes variables. Tantôt la thrombose se fait dans le cœur même, dans le ventricule droit ou gauche, sous l'influence de l'endocardite végétante, ou aux approches de la mort par diminution de la force d'impulsion du sang. Tantôt elle se produit dans les artères dont les parois sont enflammées, athéromateuses, calcifiées, ou anévrysmatiques. Tantôt enfin, et le plus souvent, c'est dans les veines que se fait la coagulation sanguine qui constitue la thrombose : la phlébite adhésive, la phlegmatia alba dolens, les varices, en sont alors le point de départ. Outre les accidents qu'elles produisent sur place, par la modification qu'elles impriment à la circulation de la partie où elles ont pris naissance, les thromboses sont surtout redoutables par les accidents qui résultent de leur déplacement : c'est là la variété d'*embolies* la plus fréquente.

THROMBUS. s. m. [θρόμβος, all. *Thrombus*, *Blutklumpen*, *Blutpfropf*, angl. *thrombus*, it. *trombo*, esp. *trumbo*]. Dans les anciens auteurs, synonyme de *caillot* (*grumus seu placenta sanguinis*). = Aujourd'hui, petite tumeur dure, arrondie, violacée, qui se forme quelquefois autour de l'ouverture d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée, par suite de l'épanchement d'un peu de sang dans le tissu lamineux environnant. Cet accident arrive lorsque l'ouverture de la veine ne répond pas exactement à celle de la peau, ou qu'un peu de tissu lamineux, se présentant à cette ouverture, s'oppose au libre écoulement du sang. Des compresses résolutives et une légère compression suffisent ordinairement pour dissiper le thrombus. — *Thrombus scrotal*. V. HÉMATOCÈLE. — *Thrombus* ou *tumeur sanguine de la vulve* et *du vagin*. Nom donné à des tumeurs constituées par du sang *infiltré* ou *épanché* dans le tissu lamineux de ces organes, principalement dans l'état puerpéral, et parfois en dehors de la grossesse, à la suite de coups, de chute, d'efforts violents, etc. Le thrombus affecte le plus souvent les *grandes lèvres*, on l'a observé aussi dans les *petites lèvres*, il peut même se propager au périnée et dans les parties voisines. Le diagnostic des tumeurs sanguines de la vulve est généralement facile. L'apparition brusque d'une tumeur précédée d'une vive douleur, l'augmentation continue et progressive de cette tumeur, sa dureté ou sa fluctuation, souvent une cause déterminante bien évidente, éclairent le diagnostic. Cette affection, dans les cas les plus simples, dure de quelques jours à deux ou trois septénaires. Dans les cas graves, surtout s'il survient des complications, la maladie peut ne se terminer qu'après plusieurs mois. Enfin, quand il se fait une hémorragie, suite de la rupture de la poche et de gros vaisseaux, la mort peut survenir au bout de quelques heures et même de quelques minutes. Les tumeurs sanguines de la vulve et du vagin peuvent se terminer : 1° par résolution ; 2° par suppuration ; 3° par rupture ; 4° par gangrène ; 5° par enkystement. Le traitement consiste à attendre la résolution quand la tumeur est petite ; à l'inciser dans l'endroit le plus déclive, puis à la vider de ses caillots quand elle est grosse et gêne l'accouchement ; la résolution se montre rarement dans les thrombus qui surviennent pendant l'état puerpéral ; elle est plus fréquente dans ceux qui apparaissent en dehors de la grossesse.

THUIA. s. m. [all. *Lebensbaum*, angl. *american arbor vitæ*, it. *albero di vita*, esp. *arbol de la vida*]. Genre de conifères, très rameux, à feuilles petites, écailleuses, imbriquées sur 4 rangs. L'extrait alcoolique des *Thuia orientalis*, L., et *occidentalis*, L., pris à l'intérieur, a été proposé comme remède contre la variole.

THUIÈNE ou **THUIONE.** s. m. Hydrocarbure obtenu par action de l'iode sur l'essence de *Thuia occidentalis*, L. Incolore, saveur âcre, odeur de térébenthine ; plus léger que l'eau ; bout à 175°.

THUIÉTINE. s. f. ($C^{56}H^{28}O^{32}$). Un des produits de dédoublement de la thuiine. Substance jaune, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

THUIÉTIQUE. adj. — *Acide thuiétique* ($C^{56}H^{22}O^{26}$). Corps obtenu en faisant bouillir la thuiétine ou la thuiine avec l'eau de baryte.

THUIIGÉNINE. s. f. ($C^{56}H^{24}O^{28}$). Produit de dédoublement de la thuiine. Peu soluble dans l'eau, facilement dans l'alcool.

THUIINE. s. f. ($C^{80}H^{44}O^{24}$). Glycoside jaune, qu'on retire des parties vertes des *Thuia*, et qui, bouillie avec les acides étendus, se dédouble en glycose et en *thuiétine* ou en *thuiigénine*.

THURIFÈRE. adj. [de *thus*, encens, et *ferre*, porter]. Se dit des végétaux qui contiennent l'encens ou des résines analogues.

THURIQUE. adj. [de *thus*, *thuris*, encens]. — *Gomme thurique*. La gomme arabique. ‖ L'encens.

THYM. s. m. [*thymus*, θύμος, all. *Thymian*, angl. *thyme*, it. *timo*, *sermollino*, esp. *tomillo*]. Genre de plantes de la famille des labiées, dont deux espèces sont stimulantes et toniques : le *thym vulgaire* (*Thymus vulgaris*, L.), qui renferme une essence fluide (*huile de thym*), neutre, lévogyre, composée de *thymène* et de *thymol* ; et le *serpolet*.

THYMÉLÉE. s. f. [*Daphne thymelea*, L.]. Plante de la famille des thymélées, dont les feuilles sont purgatives.

THYMÉLÉES. s. f. pl. [*thymeleæ*, *thyméléacées*]. Famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, qui renferme des arbrisseaux et des arbustes à feuilles alternes ou opposées, entières ; à fleurs terminales ou axillaires, en sertules, en épis, solitaires ou réunies plusieurs ensemble à l'aisselle des feuilles. Périanthe coloré, avec ou sans écailles pétaloïdes, à 4 ou 5 divisions ; étamines, au nombre de 8 à 10, disposées sur deux rangs, insérées à la paroi interne du périanthe et généralement sessiles ; ovaire uniloculaire, à 1 ou 3 ovules pendants ; style simple, terminé par un stigmate simple. Fruit un peu charnu extérieurement. L'embryon, à radicule supère, a un endosperme mince ou nul.

THYMÈNE. s. m. ($C^{20}H^{16}$). Liquide incolore, d'odeur agréable, qui, avec le thymol, constitue l'essence de thym. Il bout à 160°.

THYMIATECHNIE. s. f. [de θυμιᾶν, parfumer, et τέχνη, art ; all. *Parfümbereitung*, *Räucherkur*, it. et esp. *timiatecnia*]. Art de faire les parfums. — *Thymiatechnie médicale*. Art d'employer les parfums en médecine, ou, dans un sens plus étendu, emploi des fumigations.

THYMIOSIS. s. m. V. YAWS.

THYMIQUE. adj. Qui a rapport au thym, qui est extrait du thym. — *Acide thymique*. V. THYMOL.

THYMIQUE. adj. [*thymicus*, angl. *thymic*, *thymical*, it. et esp. *timico*]. Qui a rapport au thymus. — *Angine* ou *asthme thymique*. V. SPASME *de la glotte*.

THYMOL. s. m. [*acide thymique*] ($C^{20}H^{14}O^{2}$). Corps cristallisé, du groupe des phénols, contenu dans l'essence de thym. Il a une odeur douce, une saveur piquante ; fond à 44°, bout à 230°. Peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther. Il peut être employé comme désinfectant et antiputride, au même titre que le phénol ou acide phénique.

THYMUS. s. m. [*thymus*, θύμος, all. *Thymusdrüse*, *Brustdrüse*, angl. *thymus-gland*, it. et esp. *timo*]. Corps transitoire, oblong, bilobé, glandiforme, blanc rosé, situé derrière le sternum, occupant la partie supérieure du médiastin antérieur et la partie inférieure du cou, où il est couvert par les muscles sterno-hyoïdien et sterno-thyréoidien. Le thymus paraît vers la septième semaine, et augmente de volume jusqu'à la fin de la première et même de la deuxième année ; ensuite il s'atrophie peu à peu, et, vers la dixième ou la douzième année, on ne trouve plus à la place qu'il occupait qu'un tissu adipeux plus ou moins abondant ; il persiste quelquefois plus longtemps. A l'époque de son plus grand développement, cet organe est appliqué sur le péricarde, sur les gros troncs vasculaires qui partent du cœur, et spécialement sur la veine sous-clavière gauche ; il se prolonge inférieurement jusqu'au diaphragme, et supérieurement jusque sur la glande thyréoide. Il est divisé en deux lobes allongés, réunis dans les deux tiers inférieurs par un tissu lamineux peu résistant, présentant supérieurement un écartement qui loge la trachée-artère. Le thymus est une glande sans conduit excréteur ou à vésicules closes. Les vésicules ont de 3 à 8 dixièmes de millimètre de diamètre. Elles sont polyédriques par pression réciproque, lâchement unies les unes aux autres en lobules et lobes. Leur paroi propre est homogène, finement granuleuse, fort mince et très facile à rompre. Elles sont remplies d'un liquide tenant en suspension une quantité considérable d'épithélium nucléaire, sphérique, mélangé de cellules épithéliales pavimenteuses et sphériques. C'est cette fragilité des parois propres des vésicules qui fait que, se rompant dans certaines conditions encore peu connues, surtout vers le centre des lobules, ceux-ci paraissent creusés d'une cavité propre, pleine d'un liquide grisâtre. Ce liquide est le contenu des vésicules qui doit sa couleur aux épithéliums en suspension. Il a quelquefois été pris pour du pus ; mais le pus qu'on trouve souvent dans le thymus des enfants atteints de syphilis héréditaire a une coloration jaune verdâtre, bien différente de celle du liquide propre aux vésicules thymiques. Les vaisseaux du thymus, très nombreux, forment des réseaux à mailles larges, autour des vésicules ; ils viennent des artères mammaire interne et thyréoïdienne inférieure.

THYRÉO-ARYTÉNOÏDIEN, IENNE. adj. [*thyreo-arytænoides*, it. et esp. *tireo-aritenoideo*]. Qui a rapport aux cartilages thyréoïde et aryténoïde : *articulation thyréo-aryténoïdienne*. — *Muscle thyréo-aryténoïdien* [all. *Schildgiessbeckenmuskel*]. Muscle qui s'étend de l'angle rentrant du cartilage thyréoïde à la partie antérieure inférieure de l'aryténoïde.

THYRÉOCÈLE. s. f. [*thyreocele*, all. *Schilddrüsengeschwulst*, *Kehlbruch*, *Luftröhrenbruch*, angl. *thyreocele*, it. et esp. *tireocele*]. Le goitre.

THYRÉO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. [*thyreo-epiglottideus*, it. *tireo-epiglottico*, esp. *tireo-epiglotico*]. Qui appartient au cartilage thyréoïde et à l'épiglotte : *articulation thyréo-épiglottique*.

THYRÉO-HYOÏDIEN, IENNE. adj. [*thyreo-hyoides*, it. *tireo-ioideo*, esp. *tireo-hioideo*]. Qui a rapport à l'hyoïde et au cartilage thyréoide. — *Membrane thyréo-hyoïdienne*. Expansion membraneuse qui s'étend de la face postérieure du corps et des grandes cornes de l'hyoïde à tout le bord supérieur du cartilage thyréoïde. — *Muscle thyréo-hyoidien* [all. *Schildzungenbeinmuskel* ; *hyo-thyréoïdien*].

Muscle de la partie antérieure et supérieure du cou, qui, de la ligne oblique de la face antérieure du cartilage thyréoïde, s'étend au bord inférieur du corps de l'hyoïde et à la partie antérieure de sa grande corne.

THYRÉOÏDE. adj. [*thyreoideus*, θυρεοειδὴς, de θυρεὸς, bouclier, et εἶδος, ressemblance ; angl. *thyroid*, it. *tiroide*, esp *tiroides*, on écrit ordinairement *thyroïde*, mais *thyroïde* viendrait de θύρα, porte ; il est clair que tous les composés où entre *thyréoïde* doivent recevoir la même correction]. Qui a la forme d'un bouclier. — *Cartilage thyréoïde* [all. *Schildknorpel*, angl. *thyroid cartilage*, esp. *cartilago tiroides*]. Le plus grand des cartilages du larynx, dont il occupe la partie antérieure et supérieure. Plus large que haut, il semble formé de deux lames quadrilatères qui, par leur jonction, produisent un angle saillant en avant (*pomme d'Adam*) La face antérieure donne attache sur les côtés aux muscles sterno-thyréoïdiens et thyréo-hyoïdiens, ainsi qu'aux constricteurs du pharynx. La face postérieure, concave, présente dans son milieu un angle rentrant, où s'attachent les ligaments de la glotte et les muscles thyréo-aryténoïdiens ; sur les côtés elle correspond aux crico-aryténoïdiens latéraux. Ses bords postérieurs se terminent de chaque côté par un prolongement ensiforme, appelé *grande corne*, et en bas par une éminence moins saillante, la *petite corne*, qui s'articule avec le cartilage cricoïde V. LARYNX. — *Glande ou corps thyréoïde* [all. *Schilddrüse*, angl. *thyroid gland*, esp. *cuerpo tiroides*]. Organe situé sur la partie antérieure et inférieure du larynx et sur les premiers anneaux de la trachée-artère, et qui semble souvent composé de deux lobes ovoïdes réunis l'un à l'autre par une sorte de tubercule transversal, qu'on nomme *isthme*. La thyréoïde appartient aux glandes vasculaires sanguines ou sans conduits excréteurs. Elle est formée de vésicules closes plus larges chez les femmes qui ont eu des enfants que chez les hommes et les jeunes sujets, ayant de 1 dixième de millimètre à un millimètre de diamètre, composées d'une paroi propre, homogène, mince, résistante, à laquelle adhèrent des fibres de tissu lamineux interposé et assez dense, et tapissées d'un épithélium nucléaire, sphérique, à éléments pâles, réguliers, finement granuleux, et ne constituant pas une couche continue. On y trouve aussi des cellules épithéliales, sphériques, avec un noyau. Le liquide normal des vésicules est limpide, assez épais, peu visqueux, sauf dans certains cas d'hypertrophie de la glande. Il renferme normalement des épithéliums des espèces précédentes en suspension ; il contient aussi très souvent des sympexions. Les veines sont bien plus nombreuses et plus grosses dans la thyréoïde que dans les autres organes. Chaque vésicule a un réseau de capillaires qui lui adhère intimement, réseau à mailles très étroites et dont se détachent d'assez grosses veinules. Les vésicules sont réunies en lobes entre lesquels passent les grosses veines, dont les parois, très adhérentes au tissu, restent béantes à la coupe, comme les veines sus-hépatiques. Les vésicules deviennent le point de départ de certains kystes du cou.

THYRÉOÏDIEN, IENNE. adj. [*thyreoideus*, angl. *thyreoideal*, it. et esp. *tiroideo*]. Qui appartient au cartilage ou à la glande thyréoïde. — *Artères thyréoïdiennes.* Elles sont au nombre de deux, et distinguées en *supérieure* et *inférieure*. Née de la carotide externe, près de la bifurcation de la carotide primitive, l'artère *thyréoïdienne supérieure*, d'abord superficielle, s'enfonce sous les muscles omo-hyoïdiens, sterno-hyoïdiens et sterno-thyréoïdiens ; parvenue près du corps thyréoïde, elle se divise en trois rameaux, dont l'un se place entre ce corps et la trachée, tandis que l'un des deux autres s'anastomose sur la ligne médiane avec l'artère du côté opposé ces rameaux se perdent dans le corps thyréoïde et s'anastomosent avec ceux de la thyréoïdienne inférieure. La thyréoïdienne supérieure fournit aussi les artères laryngées supérieure et inférieure. — L'artère *thyréoïdienne inférieure*, née de la sous-clavière, au niveau de l'apophyse transverse de la sixième vertèbre cervicale, se porte, en décrivant des flexuosités, vers la corne inférieure du lobe latéral du corps thyréoïde, où elle se divise en trois rameaux qui s'anastomosent avec ceux de la thyréoïdienne supérieure et avec ceux du côté opposé. Parfois il existe en outre une *artère thyréoïdienne accessoire* ou *de Neubauer*. — *Muscle thyréoïdien*. V. HYOTHYRÉOÏDIEN. — *Veines thyréoïdiennes.* Au nombre de trois de chaque côté : la *supérieure et la moyenne* s'ouvrent dans la jugulaire interne, l'*inférieure* se jette à gauche dans la sous-clavière de son côté, à droite dans la veine cave supérieure.

THYRÉOÏDITE. s. f. [*thyreoiditis*, it. *tireoidite*]. Inflammation du corps thyréoïde. V. GOITRE *aigu*.

THYRÉONCIE. s. f. [de *thyréoïde*, et ὄγκος, tumeur; all. *Schilddrüsengeschwulst*, it. *tireonzia*]. Tuméfaction du corps thyréoïde.

THYRÉO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. [*thyreo-pharyngeus*, it. et esp. *tireo-faringeo*]. Qui appartient au cartilage thyréoïde et au pharynx. — *Muscle thyréo-pharyngien.* Nom donné à une portion du constricteur inférieur du pharynx.

THYRÉOSARCOME. s. m. [de *thyréoïde*, et σάρκωμα, sarcome]. Sarcome du corps thyréoïde.

THYRÉO-STAPHYLIN. adj. [*thyreo-staphylinus*, it. *tireo-stafilino*, esp. *tireo-estafilino*]. Qui a rapport au cartilage thyréoïde et à la luette. = Se dit d'une partie du muscle pharyngo-staphylin.

THYRÉOTOMIE. s. f. [de *thyréoïde*, et τομὴ, section]. Dissection du cartilage thyréoïde. = *Laryngotomie* par incision du cartilage thyréoïde.

THYROÏDE. adj. Mot mal formé. V. THYRÉOÏDE.

THYROTOMIE. s. f. Mot mal formé. V. THYRÉOTOMIE.

THYRSE. s. m. [*thyrsus*, θύρσος, all. *Strauss*, angl. *thyrsus*, it. et esp. *tirso*]. Mode d'inflorescence dans lequel les fleurs sont disposées en grappes à pédicelles rameux, ceux du milieu étant plus longs que les inférieurs

THYSANURE, et non **THYSANOURE**. s. m. [de θύσανος, frange, et οὐρὰ, queue]. Ordre d'insectes voisin des névroptères, ne subissant pas de métamorphose, dont la bouche est disposée pour broyer, et dont l'abdomen porte trois appendices servant à sauter ; la femelle porte en outre une tarière. Les anneaux de l'abdomen sont pourvus de fausses pattes.

TIBIA. s. m. [*tibia*, κνήμη, all. *Schienbein*, angl. *tibia*, it. *tibia*, esp. *tibia*, *canilla*]. Os long, prismatique et triangulaire, placé à la partie interne et antérieure de la jambe (fig 488, 1), beaucoup plus volumineux que le péroné (6). Son corps a une face externe excavée, une face interne convexe et sous-cutanée, une face postérieure plane, un bord antérieur (*crête*) saillant sous la peau, en forme d'S italique allongée. Son extrémité supérieure est surmontée de deux surfaces articulaires, *condyles* ou *cavités glénoïdes*, que sépare une saillie

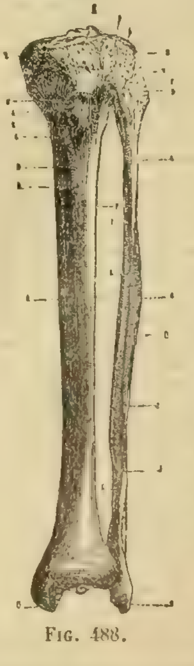

FIG. 488.

nommée *épine du tibia;* elle présente sur les côtés deux saillies ou tubérosités (2, 3), dont l'externe (3) s'articule avec le péroné, et qui sont réunies en avant par une surface plane terminée en bas par une saillie dite tubérosité antérieure (4). Son extrémité inférieure offre en dedans une éminence qui constitue la malléole interne (5), en dehors une surface en contact avec le péroné, inférieurement une surface articulaire concave et quadrilatère qui repose sur l'astragale. Le tibia s'articule avec le fémur, le péroné et l'astragale. = *Fractures du tibia.* Le tibia peut être brisé au niveau de sa partie moyenne ou de l'une de ses extrémités. Les fractures du corps et de l'extrémité supérieure ne présentent pas d'autres indications que celles des deux os de la jambe [V. JAMBE (*Fractures de*)], à l'extrémité inférieure, on rencontre surtout la fracture dite en V, particulièrement grave par ses conséquences (V. FRACTURE).

TIBIAL. s. m. V. PATTE.

TIBIAL, ALE. adj. [*tibialis*, angl. *tibial*, it. *tibiale*, esp. *tibial*]. Qui appartient au tibia. — *Artères tibiales.* Elles sont au nombre de deux et distinguées en antérieure et postérieure. L'*antérieure*, branche de bifurcation de la poplitée, appliquée sur le ligament interosseux dans ses trois quarts supérieurs, répond, en bas, à la partie antérieure du tibia. Elle a deux veines satellites ; le nerf tibial antérieur, situé d'abord à son côté externe, la croise pour se placer au-devant d'elle. Dans la moitié supérieure de la jambe, elle occupe l'espace qui sépare le muscle tibial antérieur de l'extenseur commun des orteils, dans la moitié inférieure, l'espace entre le muscle tibial antérieur et l'extenseur propre du gros orteil. Les branches collatérales, assez volumineuses, fournies par l'artère tibiale antérieure, sont . la *récurrente tibiale antérieure* et les *malléolaires interne* et *externe*. — L'*artère tibiale postérieure*, branche interne de bifurcation du tronc tibio-péronier, se dirige d'abord obliquement en bas et en dedans; au-dessous du tiers supérieur de la jambe, elle devient verticale jusqu'à la voûte calcanéenne, au-dessous de laquelle elle se divise en *branches plantaires, interne* et *externe*. Le long de la jambe, l'artère tibiale postérieure est éloignée du bord interne du tibia de la largeur d'un travers de doigt. Elle est placée entre les muscles de la couche profonde et le soléaire, le nerf tibial postérieur est en dehors d'elle ; deux veines satellites sont l'une en dedans, l'autre en dehors. Dans le tiers inférieur de la jambe, l'artère est recouverte par le feuillet postérieur de l'aponévrose des muscles de la couche profonde de la jambe. C'est au milieu de l'espace qui sépare le tendon d'Achille et le bord interne du tibia que se trouve l'artère tibiale postérieure. Une aponévrose relie le tendon d'Achille au tibia; il résulte de là que deux aponévroses, l'une superficielle, l'autre profonde, recouvrent l'artère. L'artère tibiale postérieure est à peu près couverte par ses deux veines satellites qui sont souvent accolées l'une à l'autre. — *Muscle tibial antérieur.* V. JAMBIER *antérieur.* — *Muscle tibial postérieur.* V. JAMBIER *postérieur.* — *Nerfs tibiaux.* V. SCIATIQUE (*Nerf*).

TIBIO-CALCANÉEN adj. et s. m. [it et esp. *tibio-calcaneo*]. V. SOLÉAIRE.

TIBIO-MALLÉOLAIRE. adj. [*tibio-malleolaris*, it. *tibio-malleolare*, esp. *tibio-maleolar*]. Nom donné à la veine saphène interne, qui correspond au tibia et à la malléole interne.

TIBIO-PÉRONÉI-CALCANIEN. adj. et s. m. V. SOLÉAIRE.

TIBIO-PÉRONÉO-TARSIEN. adj. et s. m. V. PERONIER *latéral* (*Long*).

TIBIO-PÉRONIER, ÈRE. adj. et s. m. — *Tronc tibio-péronier.* Branche de bifurcation de l'artère poplitée, qui elle-même se subdivise, après un trajet de 4 à 5 centimètres, en artères tibiale postérieure et péronière.

TIBIO-SOUS-PHALANGETTIEN COMMUN. adj. et s. m. V. FLÉCHISSEUR *commun* (*Long*) *des orteils*.

TIBIO-SOUS-TARSIEN. adj. et s. m. V. JAMBIER *postérieur.*

TIBIO-SUS-TARSIEN. adj. et s. m. V. JAMBIER *antérieur.*

TIBIO-TARSIEN, IENNE. adj. [*tibio-tarseus*, it. et esp. *tibio-tarsiano*]. Se dit de ce qui concerne le tibia et le tarse. — *Articulation tibio-tarsienne.* Articulation de la jambe avec le pied, sorte de charnière formée d'une part par la face supérieure et les deux faces latérales de l'astragale; d'autre part, par la mortaise que constitue l'extrémité inférieure du tibia et du péroné. Ces surfaces articulaires sont maintenues en rapport par un ligament latéral interne, épais, triangulaire, qui, de la malléole interne, va s'attacher à l'astragale, au calcanéum et au scaphoïde; et trois ligaments latéraux externes, qui, de la malléole externe, vont se fixer l'un à la face externe du calcanéum, les deux autres aux parties antérieure et postérieure de l'astragale. = *Luxation tibio-tarsienne.* Déplacement des os de la jambe par rapport à l'astragale, dans lequel le tibia se porte en dedans, en dehors, en avant ou en arrière de cet os : les fractures des malléoles interne et externe sont des complications à peu près constantes, qui parfois, en raison des accidents qu'elles amènent, nécessitent la résection ou même l'amputation. Dans le cas contraire, la réduction se fait en exerçant des tractions sur le pied pendant que la jambe est dans la flexion ou dans la demi-flexion. = *Amputation tibio-tarsienne.* Amputation pratiquée dans l'articulation de la jambe avec le pied. Procédé de Baudens : Tailler sur le dos du pied un lambeau en forme de guêtre jusqu'auprès de la racine des orteils, pour le replier sur les os de la jambe, de manière à fournir au pilon un point d'appui dans la déambulation, la peau de la face supérieure du pied pouvant s'épaissir à la longue, comme celle de la région plantaire. Après ce premier temps, réséquer les deux malléoles d'un trait de scie et diviser le tendon d'Achille. C'est une opération mixte qui tient à la fois de la désarticulation et de l'amputation. Syme emploie, pour former le lambeau, la peau du talon. J. Roux procède ainsi : 1° il porte le tranchant du scalpel à la partie postérieure de la face externe du calcanéum et pratique une incision qui, revenant au point de départ, divise jusqu'aux os les téguments et toutes les parties molles; 2° dissection des parties molles, de manière à mettre à nu l'articulation ; 3° ouverture de l'articulation par le côté externe d'abord, et par l'interne ensuite ; 4° dissection des parties qui adhèrent fortement à la face postérieure du calcanéum ; 5° résection des malléoles par un trait de scie transversal au niveau de la surface articulaire du tibia, qui reste intacte; 6° les artères sont liées, la plaie nettoyée, les bords affrontés par des points de suture, de manière que la peau du talon soit appliquée à l'extrémité inférieure du tibia.

TIC. s. m. [all. *Zucken, Verzerrung*, angl. *tic*, it. *ticchio*, esp. *tiro*]. Mouvement convulsif local et habituel, contraction convulsive de certains muscles, particulièrement de ceux du visage. On l'appelle quelquefois *tic convulsif*, pour le distinguer du *tic douloureux*. – *Tic douloureux de la face.* Variété de la *névralgie faciale*, siégeant plus souvent sur les branches frontale ou sous-orbitaire, dans laquelle la douleur, parfois assez intense pour arracher des cris, revient par élancements de courte durée et s'accompagne de contractions involontaires de quelques muscles de la face. Elle est généralement plus rebelle au traitement que les autres, et quelquefois symptomatique de tumeurs ou autres lésions siégeant à l'origine ou sur le trajet de la cinquième paire, dans le canal dentaire, etc. = En vétérinaire [all. et angl. *Tick*]. Mouvements anormaux dont les animaux domestiques contractent quelquefois l'habitude. Le cheval est celui chez lequel ces mouvements sont le plus remarqués. On distingue. le *tic d'appui*, parce que, dans l'action qui le constitue, le cheval prend un point d'appui sur le corps qu'il ronge ou qu'il serre ; le *tic en l'air*, qui est plus rare, et dans lequel l'animal porte le nez en haut, sans rien saisir avec les dents, sans appuyer les dents sur aucun corps ; et le *tic de l'ours*, qui consiste en une espèce de piétinement ou de balancement continuel. Les tics sont de guérison très difficile (Hurtrel d'Arboval).

TICTAC. s. m. Par onomatopée, nom donné aux bruits du cœur.

TICUNA. V. CURARE.

TIÈDE. adj. [*tepidus*, all. *lau*]. — *Eau tiède*. Celle dont la température étant égale à la chaleur naturelle du corps ne donne de sensation d'aucune sorte, ni de froid, ni de chaud.

TIERCE (FIÈVRE). [*febris tertiana*, τεταρταῖος πυρετὸς, all. *Tertianfieber*, angl. *tertian ague*, *tertian fever*, it. *febbre terziana*, esp. *terciana*]. V. INTERMITTENT.

TIEUTÉ. s. m. Nom d'un vomiquier de Java. V. UPAS.

TIGE. s. f. [*caulis*, καυλὸς, all. *Stiel*, angl. *stalk*, it. *stelo*, esp. *tallo*]. Partie de la plante qui tend à s'élever verticalement, et qui porte les feuilles, les fleurs et les fruits. V. BOIS, DICOTYLÉDONE, ÉCORCE et MONOCOTYLÉDONE. = Par analogie, en anatomie et en zoologie, *tige*, tout prolongement allongé et plus ou moins cylindrique, qui fait partie d'un corps quelconque. *tige des plumes*, *tige pituitaire*.

TIGELLE. s. f. [*cauliculus*, all. *Stielchen*]. Partie de l'embryon végétal qui unit la radicule au cotylédon.

TIGELLÉ, ÉE. adj. [*tigellatus*, esp. *gestielt*]. Se dit de la plumule, quand elle est munie d'une tige visible.

TIGLIQUE. adj. — *Acide tiglique*. Acide isomère de l'acide angélique contenu dans l'huile de croton, au lieu des acides angélique et crotonique, d'après Geuther et Frölich.

TIGLIUM. s. m. V. CROTON. — **TIGLY** ou **TILLY** (par corruption de *Tiglium*). V. GRAINE *de Tilly*.

TIGRETIER. s. m. V. CHORÉE.

TILIACÉES. s. f. pl. [*tiliaceæ*, all. *Lindengeschlecht*, esp. *tiliaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, comprenant des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, accompagnées, à leur base, de deux stipules caduques; à fleurs axillaires pédonculées, solitaires ou diversement groupées. Calice à 4 ou 5 sépales rapprochés en forme de valves avant l'épanouissement de la fleur ; corolle à 4 ou 5 pétales souvent glanduleux à leur base ; étamines nombreuses, libres, à anthères biloculaires ; ovaire ayant 2 à 10 loges, contenant chacune plusieurs ovules sur deux rangs à l'angle interne ; style simple, stigmate bilobé. Le fruit est une capsule à plusieurs loges, contenant plusieurs graines, ou une drupe monosperme par avortement. Les graines contiennent un embryon droit ou un peu recourbé dans un endosperme charnu.

TILLEUL. s. m. [*Tilia* L., φίλυρα, all. *Linde*, angl. *lime*, *linden-tree*, it. *tiglio*, esp. *tila*]. Genre de plantes de la famille des tiliacées, dont la seule espèce intéressante en médecine est le *tilleul d'Europe* (*Tilia europæa*, L.), grand arbre dont il existe deux variétés. le *tilleul à petites feuilles* ou *tilleul sauvage* (*T. microphylla*, Vent.), et le *tilleul à grandes feuilles* ou *tilleul de Hollande* (*T. platyphylla*, Scop). Les feuilles et l'écorce sont mucilagineuses et émollientes. La fleur est communément employée comme légèrement antispasmodique, en infusion théiforme, on en prépare aussi une eau distillée, usitée comme excipient dans beaucoup de potions.

TIMBO. s. m. Arbre du Brésil (*Paullinia pinnata*, L.), de la famille des sapindacées. La poudre de l'écorce des racines, en cataplasmes, est employée comme calmante.

TIMBONINE. s. f. Alcaloïde du timbo (S Martin).

TIMBRE. s. m. [all. *Klang*, angl. *voice*, esp. *sonido*, *voz*]. V. SON. — *Timbre nasillard*. V. NASONNEMENT.

TINKAL. s. m. Nom persan du borax brut.

TINTEMENT. s. m. [all. *Klingen*. angl. *ringing the ears*, it. *buccinamento*, esp. *zumbido*]. — *Tintement d'oreille*. V. BOURDONNEMENT. — *Tintement métallique* [angl. *metallic tinkling*, it. *tintinno metallico*] (Laennec). Bruit sec, argentin, analogue à celui d'une petite cloche ou d'un verre qui finit de résonner, qui retentit dans l'oreille appliquée, avec stéthoscope ou sans stéthoscope, contre la poitrine. Ce phénomène est le principal signe du pneumothorax et de l'hydropneumothorax. Beau l'explique en admettant que, dans l'inspiration, une ou plusieurs bulles d'air s'introduisent dans la plèvre par la fistule broncho-pleurale, ouverte *au-dessous du niveau du liquide*, et produisent, en crevant, le *tintement métallique*, qui serait un *râle bullaire produit dans la plèvre*, qu'on pourrait appeler *tintement bullaire*. Mais la persistance de la fistule n'est pas nécessaire pour la production de ce bruit, qui semble plutôt due à la résonance de râles engendrés dans les bronches au voisinage de l'épanchement hydroaérique.

TIPULAIRES. s. f. pl. ou **TIPULIDÉS**. s. m. pl. Famille de diptères voisins des *culicides*, mais dont la trompe, courte et épaisse, ne peut piquer la peau des animaux. Leurs larves sont appelées *vers de vase*, vivent dans la terre humide, et ressemblent à celles des *cousins*, d'autres tipulaires sont appelées *fongicoles*, *terricoles*, *gallicoles* et *floricoles*, selon la nature des corps dans lesquels elles pondent leurs œufs et dans lesquels vivent leurs larves. Ce sont ces diptères qui, en été, se réunissent en troupes nuageuses, dans les lieux humides surtout.

TIRNAHA. s. m. [écrit aussi *Ternacha*]. Nom donné en Abyssinie au *Verbascum Ternacha*, Hochst., famille des scrofularinées, dont la racine y est employée contre le tænia.

TIQUE. s. f. Nom vulgaire des *ixodes*.

TIQUEUR, EUSE. adj. [all. *koppend*]. Se dit des animaux domestiques qui ont contracté un *tic*.

TIRAGE. s. m. Phénomène qu'on observe dans le croup et plusieurs autres maladies déterminant le rétrécissement du larynx. Il consiste en une dépression du creux épigastrique, se produisant à chaque inspiration par suite du vide qui se fait à ce moment dans le thorax ; vide à peine appréciable à l'état normal parce que la colonne d'air inspirée équilibre immédiatement la pression, très sensible au contraire quand une diminution des diamètres de la glotte met obstacle à l'entrée de l'air, et déterminant alors une ascension du diaphragme qui se manifeste par une dépression de l'épigastre (*tirage sternal*) ; la dépression peut même s'étendre à la partie supérieure du thorax et au cou (*tirage sus-sternal*).

TIRE-BALLE. s. m. [all. *Kugelzange*, angl. *ball-tongs*, it. *tira-palle*, esp. *sacabalas*]. Instrument dont on se servait autrefois, en chirurgie, pour retirer les projectiles engagés dans une plaie profonde. Les tire-balles étaient des espèces de tenettes ou de curettes, dans lesquelles on fixait la balle au moyen d'une tige d'acier qui glissait dans une cannelure du manche de l'instrument. tel est le *tire-balle de Thomassin*. Ces instruments peuvent être remplacés par de longues pinces à branches croisées terminées par des cuillers évidées, dans presque tous les cas. — *Tire-balle de Ferri*. V. ALPHONSIN.

TIRE-FOND. s. m. [all. *Bodenzieher*, *Kugbohrer*, angl. *elevator*, it. et esp. *tira-fondo*]. Instrument de chirurgie destiné à pénétrer dans les corps étrangers, et à se fixer dans leur substance assez fortement pour les amener au dehors. Il consiste en une vis double, longue de 20 à 27 millimètres, parfaitement évidée et disposée de telle sorte que les lames qu'elle détache des corps sur lesquels on dirige son action (balles de plomb, par exemple) remontent le long du sillon qui sépare les deux vis et s'y logent. L'autre extrémité du tire-fond présente un anneau qui sert de manche, et qu'on pouvait au besoin, dans les anciens appareils à trépan, engager dans le crochet de l'élévatoire, afin d'augmenter la force de traction. Le tire-fond était autrefois enfoncé au centre de la pièce d'os cernée par la couronne du trépan, afin de l'enlever; mais depuis longtemps on se sert à cet effet du manche d'une spatule. On ne l'emploie à l'extraction des balles que lorsqu'elles sont fixées dans un os et inaccessibles aux doigts et aux pinces. L'ouverture de la plaie étant convenablement agrandie, la mèche du tire-fond est appliquée sur la balle, dans laquelle on la fait pénétrer par une action lente, ménagée, et avec le moins de pression possible, jusqu'à ce qu'elle y soit solidement implantée ; on fait alors l'extraction.

TIRE-TÊTE. s. m. [all. *Kopfzieher*, it. *tira-testa*, esp. *tira-cabezas*]. Nom donné à divers instruments dont on se servait autrefois pour extraire la tête du fœtus mort dans la matrice. — *Tire-tête de Mauriceau*. Longue canule terminée par deux platines mobiles, susceptibles, en se rapprochant, de serrer fortement le cuir chevelu et les os du crâne. — Le *tire-tête à double croix de Baquié*, chirurgien de Toulouse, le *tire-tête à bascule de Levret*, les *tire-têtes à trois branches de Petit et de Levret*, et le *tire-tête d'Assalini*, sont inusités.

TIRETOIR. s. m. Instrument dont les dentistes se servent pour extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure. Il ressemble assez au davier; mais il agit comme levier, et les branches se séparent et se réunissent à volonté par un bouton. La branche mâle porte la partie inférieure de la pince, qui sert de point d'appui; à cette branche on adapte plusieurs espèces de branches femelles qui portent un crochet, dont l'extrémité varie de longueur et d'épaisseur.

TISANE. s. f. [*ptisana*, de πτισάνη, orge mondé ; all. *Tisane*, *Trank*, angl. *ptisan*, it. et esp. *tisana*]. Chez les anciens, la décoction d'orge qu'ils donnaient souvent avec l'orge même. V. PTISANE. = Aujourd'hui, boisson aqueuse qui tient en dissolution une petite quantité de substances médicamenteuses, et que l'on administre dans les maladies pour aider l'action des médicaments plus actifs et pour désaltérer le malade. La plupart des tisanes sont des infusions ou des décoctions édulcorées avec du sucre, du miel et de la réglisse ou un sirop approprié. L'infusion se fait en jetant de l'eau bouillante sur la substance médicamenteuse et en laissant celle-ci en contact avec l'eau pendant dix minutes si elle est molle (feuilles, fleurs), pendant trente minutes si elle est dure (bois). La dose ordinaire est de 10 à 20 gram. de la substance pour un litre d'eau. La décoction se prépare en faisant bouillir les substances dans l'eau pendant une demi-heure : elle convient aux tisanes préparées avec des substances amylacées, des bois et racines non divisés, le lichen, la guimauve, etc. Les tisanes sont prises froides si elles doivent agir comme tempérantes, hypothermiques; chaudes, si elles doivent être sudorifiques, antalgides. — *Tisane de Feltz* (*apozème de salsepareille composé*). On met 80 gram. de sulfure d'antimoine pulvérisé dans un nouet et on le fait bouillir dans 2 litres d'eau pendant une heure ; on rejette le liquide ; on remet le nouet contenant le sulfure avec 60 grammes de salsepareille fendue et coupée, et 10 grammes de colle de poisson, dans 2 autres litres d'eau ; on fait bouillir à petit feu jusqu'à réduction de moitié ; on passe, on laisse déposer et on décante. Pour préparer cette tisane, il convient de se servir d'un vase non métallique (Codex). Cette tisane, à la dose de un à quatre verres par jour, est antisyphilitique et antiherpétique. — *Tisane royale*. Tisane purgative que l'on prépare en faisant macérer pendant vingt-quatre heures, dans 1 kilogramme d'eau commune : feuilles de séné, sulfate de soude, feuilles de persil, ãã 16 gram.; anis et coriandre, ãã 4 gram.; citron coupé par tranches, nº 1. Passant avec expression et filtrant. — *Tisane de Vinache*. On fait macérer pendant douze heures, dans 3 litres d'eau : salsepareille, squine et gaïac, ãã 48 gram.; sulfure d'antimoine (dans 1 nouet), 64 gram. On réduit au tiers, et l'on ajoute : sassafras et séné, ãã 16 gram. On passe après une heure d'infusion. On ajoute quelquefois 4 grammes de carbonate de potasse, pour rendre la boisson plus sudorifique et plus purgative.

TISSU. s. m. [*textus*, *tela*, all. *Gewebe*, *Gebilde*, angl. *tissue*, it. *tessuto*, esp. *tejido*]. Nom générique donné, en anatomie, aux parties similaires solides des systèmes qui se subdivisent par simple dissociation en éléments anatomiques; ou, *vice versâ*, aux parties solides du corps formées par la réunion d'éléments anatomiques enchevêtrés, ou simplement juxtaposés. L'étude des tissus porte le nom d'*histologie*. Les tissus ont pour caractère d'ordre organique d'être formés de matière organisée et d'avoir une *structure* ; en outre, ils ont, comme attribut anatomique ou caractère qui leur est propre, une *texture* spéciale. A ce caractère se rattachent comme attributs physiologiques plusieurs propriétés appelées *propriétés de tissu*. Les unes sont d'ordre *physico-chimique*. Ce sont : 1° la *consistance* et la *ténacité*, variables de l'un à l'autre ; 2° l'*extensibilité* ; 3° la *rétractilité*, 4° l'*élasticité*, qui peuvent exister indépendamment l'une de l'autre ; 5° l'*hygrométricité*. Les autres sont d'*ordre organique*. Ce sont : 1° la *nutrition*, qui n'est pas tout à fait la même dans les tissus que dans les éléments, et à laquelle se rattachent : *a*. l'*absorption*, et *b* la *sécrétion*, qui, à l'état d'ébauche seulement dans les éléments anatomiques, ont leur plénitude d'action dans les tissus; 2° le *développement*, qui diffère ici de ce qu'il est dans les éléments, en ce qu'il est caractérisé à la fois par le développement ou augmentation de volume des éléments existants, et par la génération d'éléments nouveaux à côté des précédents ; 3° la *reproduction* ou *régénération*. Tous les tissus, à l'exception des tissus musculaires et des parenchymes, jouissent de la propriété de se *reproduire* après une destruction partielle, soit en quantité plus petite, soit en plus grande quantité que la portion enlevée, en sorte que l'organe sur lequel a été opérée l'ablation d'une partie de tissu est déformé, mais le tissu existe ; 4° la *contractilité*, et 5° l'*innervation*, qui sont des propriétés dites *de la vie animale*, n'existant que sur quelques tissus seulement. — Les tissus se divisent en : A. *constituants*, et B. *produits*, suivant qu'ils composent essentiellement l'organisme, ou qu'ils ne sont que des parties accessoires perfectionnant la constitution des premiers, émanés d'eux pourtant et susceptibles de s'en détacher sans les détruire. — Les tissus *produits* offrent le degré de texture le plus simple. Ils sont formés chacun par une seule espèce d'élément, par simple juxtaposition des éléments anatomiques ; ils ne sont pas vasculaires à l'état normal, et ne le deviennent que dans certaines productions morbides qui en dérivent. En général, ces productions, en se développant, déterminent la résorption des éléments des tissus constituants à la surface ou au sein desquels elles se développent. Ces tissus ne sont ni sensibles, ni contractiles. Ce sont : 1. tissu épidermique ou épithélial, feuillets externe et interne du blastoderme, écailles et certains poils des insectes ; 2. tissu kératinien ou unguéo-cornéal (substance propre), ongles, cornes, etc. (dérivant de l'épithélium) ; 3. tissu squaméal ou squameux (écailles des poissons) ; 4. tissu pileux ou des poils ; 5. tissu chitonéal (crustacés, insectes, etc.) ; 6. tissu de l'ivoire dentaire et des écailles des poissons placoïdes ; 7. émail ou tissu de l'émail dentaire et des écailles des poissons ganoïdes ; 8. tissu du cristallin ; 9. tissu de la capsule du cristallin et de la membrane de Demours ; 10. membrane de Ruysch ; 11. tissu des tubes demi-circulaires. — Les *tissus constituants* offrent le degré de texture le plus complexe. Ils sont formés par enchevêtrement d'éléments anatomiques qui sont toujours de plusieurs espèces. Ils sont vasculaires pour la plupart, et plusieurs sont sensibles ou contractiles. Ils se divisent en . I. *tissus proprement dits*, et II. *tissus parenchymateux* ou *parenchymes* (V. ce mot). Ce qui distingue les *tissus proprement dits*, c'est que tous offrent une espèce d'élément (fibre, tube, ou cellule, etc.) dite fondamentale parce qu'elle prédomine quant à la masse et donne au tissu les principales propriétés physiologiques dont jouit cette espèce d'élément ; propriétés légèrement modifiées par la présence des *éléments accessoires* dont les propriétés tendent à masquer celles de l'élément principal. A l'exception du tissu de quelques muqueuses, la disposition des mailles des capillaires est toujours subordonnée à la direction ou au mode d'enchevêtrement des éléments accessoires, qui doit être étudié, par conséquent, avant celui des vaisseaux. Pathologiquement, on observe que, dans les tissus constituants, contrairement à ce qui a lieu dans les produits, rarement l'espèce fondamentale devient le point de départ de productions morbides (sauf les tissus lamineux, adipeux et osseux) ; mais chaque espèce d'élément accessoire, se multipliant outre mesure en un point du tissu, devient élément fondamental d'un tissu nouveau, *accidentel*, morbide, formant *tumeur* le plus souvent. Chaque espèce d'élément accessoire peut devenir ainsi l'élément fondamental et l'origine d'un tissu *accidentel homœomorphe*, et les autres (même le fondamental) jouent auprès de lui le rôle d'élément accessoire ; d'où le grand nombre de productions morbides diverses dans un même tissu. On voit que les moyens mêmes qui nous enseignent la nature et les éléments des tumeurs enseignent en même temps leur origine et leur point de départ ; aussi leur classification, d'après la connaissance de cette nature, coïncide-t-elle exactement avec celle qui serait fondée sur la cause de leur apparition. Ces faits ont conduit à reconnaître que les tissus morbides dérivent des éléments mêmes des tissus normaux, dans lesquels l'hypergenèse d'un élément accessoire n'entraîne nullement celle des autres éléments ; car chaque espèce offre un mode de nutrition, de développement et de reproduction, qui lui est propre. De là vient qu'un tissu morbide composé des éléments accessoires atteints d'hypergenèse dans un tissu normal peut avoir un aspect tout différent de ce tissu, bien qu'il en dérive. Les tissus proprement dits sont : 1. tissu du feuillet blastodermique moyen ; 2. tissu médullaire des os ; 3. tissu adipeux ; 4 tissu lamineux. Les tissus qui en dérivent sont les suivants . 1° tissu colloïde normal ou embryoplastique et morbide ; matière amorphe et granulations prédominantes ; 2° tissu fibroplastique ; 3° tissu des végétations, ou bourgeons, ou granulations des plaies ; 5. tissu fibreux et ligamenteux : mêmes éléments que le tissu lamineux, différence de texture et quelquefois de proportion des éléments accessoires (sclérotique, tissu aponévrotique) ; 6. tissu cornéen ou de la cornée ; 7. tissu tendineux ; 8. tissu jaune élastique ; 9. tissu dermique ou cutané ; 10. tissu muqueux ; 11. tissu séreux et tissu synovial ; 12. tissu phanérophore (V. Poil) ; 13. tissu érectile ; 14. tissu musculaire de la vie animale ; 15. tissu musculaire viscéral ; 16. tissu électrique ; 17. tissu cartilagineux et fibro-cartilagineux ; 18. tissu osseux. Le tissu cérébro-spinal est une dérivation embryonnaire de l'ectoderme, et celui de la notocorde dérive de l'endoderme, d'après E. Van Beneden.

Tissus accidentels et *morbides*. Ceux qui naissent dans des régions où ils n'existent pas normalement. Le même nom est, à tort, souvent employé dans des cas où il n'y a qu'une simple modification morbide de tissus déjà existants. V. Homœomorphe, Hétéromorphe et Tumeur. — *Tissu adénoïde, cytogène* ou *lymphoïde*. V. Lymphatique (*Ganglion*).

Tissu du blastoderme, blastodermique, blasteux (Laurent). V. Embryoplastique. — *Tissu bulbaire* (Laurent, 1837). V. Phanérophore.

Tissu cellulaire des animaux. V. Lamineux. — *Tissu cellulaire des plantes*. V. Cellule *végétale*. — *Tissu cicatriciel* ou *de cicatrice*. V. Inodulaire.

Tissu dartoïde contractile (Blainville, 1832 ; Laurent) Le tissu musculaire à fibres-cellules. — *Tissu dartoïde* ou *darteux rétractile* (Laurent, 1837). L'élastique fibreuse anastomosée. V. Élastique.

Tissu électrique. V. Électrogène. — *Tissus embryonnaires*. On trouve ces expressions appliquées : 1° à la désignation du tissu des trois feuillets blastodermiques confondus comme s'ils n'en formaient qu'un (V. Embryon) ; 2° à la désignation du tissu de tous les organes lors de leur apparition première dans l'embryon, du tissu cellulaire surtout (V. Lamineux) ; 3° au tissu des bourgeons charnus, à celui par la génération duquel débutent des membres entiers des batraciens, etc. On a voulu dans ces cas le distinguer du tissu cellulaire primordial ou *embryoplastique ;* mais c'est le même avec des différences d'aspect secondaires, portant sur l'état grenu des noyaux, la matière amorphe, la vascularité. Dans ces cas aussi il faut distinguer le tissu cartilagineux, soit embryonnaire, soit de régénération dans le cas de la formation du cal, du tissu cellulaire au sein duquel il naît ; mais le premier est plus blanchâtre, moins mou, à noyaux plus généralement sphériques, etc. — *Tissu erectile accidentel*. V. Vasculaire.

Tissu glandulaire. V. Glande.

Tissu médullaire. V. Moelle et Nerveux (*Tissu*). — *Tissu morbide*. V. Tissu *accidentel*.

Tissu plastique (Laurent, 1837). V. Lamineux. — *Tissu primaire* ou *primordial*. V. Blastoderme.

Tissu sarceux (de Blainville). Le tissu musculaire.

Tissu tuberculeux. V. Tubercule.

Tissus végétaux. V. Cellule. — *Tissu velouté*. V. Villeux.

TISSULAIRE. adj. Qui concerne les tissus. — *Anatomie tissulaire* (de Blainville). Anatomie des tissus, histologie.

TISSURE. s. f. [ὕφανσις]. Synonyme de *texture*.

TITANATE. s. m. [all. *titansaures Salz*, angl. *titaniate*, it. et esp. *titanato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide titanique avec les bases.

TITAN-COTTE. s. m. [all. *Krähenaugenbaum*, angl. *poison-nut*]. Arbre de l'Inde (*Strychnos potatorum*, L., *clearing nut* des Anglais), de la famille des loganiacées, dont le nom indien est *nirmuli* et dont le fruit sert dans l'Inde a purifier l'eau, qu'elle rend potable et agréable à boire. Aussitôt que l'eau d'un vase est mise en contact avec le suc de ce fruit, toutes les impuretes qu'elle contient se précipitent au fond du vase, d'après le mécanisme des clarifications au blanc d'œuf.

TITANE. s. m. [all. *Titan*, *Menakan*, angl. *titanium*, it. et esp. *titano*]. Métal découvert en 1787 par William Gregor, dans le sable noir d'un ruisseau de la vallée de Menacan en Cornouailles, puis en 1794, dans le schorl rouge de Hongrie, par Klaproth, qui lui a donné son nom actuel. Poudre grise, brûlant avec éclat quand on la chauffe au contact de l'air, très avide d'azote à une haute température, décomposant faiblement l'eau à 100°.

TITANIQUE. adj. — *Acide titanique*. [all. *Titansäure*, angl. *titanic acid*, it. et esp. *acido titanico*] (TiO^2). On l'obtient à l'état gélatineux par décomposition du *rutile* (acide titanique combiné avec 1 ou 2 centièmes d'oxyde de fer); il est alors attaquable par les acides, mais à l'état de rutile il leur résiste.

TITHONICITÉ. s. f. [all. *Tithonicität*, angl. *tithonicity*, it. *titonicità*, esp. *titonicidad*; de *tithon*, nom emprunté à la Fable et donné à l'agent chimique qui réside dans les rayons solaires]. Force chimique inhérente aux rayons du spectre. Draper a essayé d'établir que le *tithon* est un agent impondérable différent de ceux qui produisent la lumière, la chaleur et l'électricité.

TITILLATION. s. f. [*titillatio*, all. *Prickeln*, *Kitzeln*, angl. *titillation*. it. *titillazione*, esp. *titilacion*]. Léger chatouillement qui, exercé sur la luette, peut déterminer le vomissement.

TITRÉ, ÉE. adj. V. Liqueur.

TOCOLOGIE. s. f. [*tocologia*, de τόκος, accouchement, et λόγος, doctrine; all. *Geburtslehre*, *Hebammenkunst*, angl. *tocology*, it. et esp. *tocologia*]. Théorie des accouchements; traité des accouchements.

TODDY. s. m. V. Arack.

TOEPLITZ (Bohême). — *Eau alcaline*. + 60°. Boisson et bains.

TOILE. s. f. [*tela*, ἱστίον, ὀθόνιον, all. *Zeug*, *Tuch*, angl. *cloth*, esp. et it. *tela*]. Étoffe faite de fil de chanvre. — *Toile Gauthier*. Sparadrap préparé avec de la toile neuve, de l'emplâtre diapalme, du diachylon gommé, de l'emplâtre de céruse brûlée et un peu d'iris de Florence. — *Toile d'hôpital* ou *vulcanisée*. Toile recouverte d'une couche de caoutchouc vulcanisé qui la rend imperméable et résistante. On la dispose en plaques, calottes, manchons, etc., pour la maintenir sur les plaies que l'on veut priver du contact de l'air, sur les parties atteintes d'affections douloureuses de la peau, surtout au cuir chevelu; elle en fait disparaître rapidement la douleur et la rougeur. V. Eczéma. — *Toile de mai* [*sparadrap de cire*]. Faites liquéfier au bain-marie: cire blanche, 200 gr., huile d'amandes douces, 100 gr., térébenthine du mélèze, 25 gr., et plongez-y des bandes de toile fine, longues de 1 mètre et larges de 15 cent. Retirez chacune de ces bandes en la faisant passer entre deux règles rapprochées qui feront tomber l'excédent de la masse emplastique (Codex).

TOIT. s. m. — *Toit des pédoncules cérébraux*. Leur étage supérieur ou *tegmen*.

TOLANE. s. m. ($C^{28}H^{10}$). Carbure d'hydrogène obtenu en chauffant le bromure de stilbène avec une solution alcoolique de potasse (Limpricht et Schwanert). Soluble dans l'éther et dans l'alcool chaud; fusible à 60°.

TOLÉRANCE. s. f. [de *tolerare*, supporter, εὐφορία]. Faculté qu'ont les malades de supporter certains remèdes. Il est certaines substances qui, administrées à doses successivement croissantes, réitérées à de courts intervalles, peuvent être élevées à des quantités telles, que, si on les administrait immédiatement à la dose où l'on arrive, elles empoisonneraient infailliblement. Il faut distinguer l'*habitude* de la *tolérance*. Dans les deux cas, on arrive à élever successivement la dose du principe actif, et l'habitude est un élément de la tolérance; mais ce qui distingue la tolérance de l'habitude, c'est que celle-ci persiste tant qu'on administre la substance; la tolérance, au contraire, peut cesser subitement, et la substance toxique révéler immédiatement sa présence par une série d'accidents plus ou moins redoutables. On dit alors que la tolérance a cessé et qu'il y a saturation. Les substances qui sont tolérées, mais qui ne sont pas susceptibles d'accoutumance, doivent être rangées parmi celles qui agissent comme poisons sur tous les êtres de l'échelle organique.

TOLINE. s. f. V. Benzoène.

TOLÉRANT, ANTE. adj. S'est dit (Boyer) d'une variété de fissure à l'anus. V. Fissure.

TOLOMANE. s. f. — *Fécule de Tolomane*. Fécule à grains volumineux, elliptique, fournie par les rhizomes de deux plantes de la famille des amomées, le *Canna coccinea*, Mill., et le *C. edulis*, Ker.

TOLU. s. m. V. Baume et Tablettes *balsamiques*.

TOLUÈNE. s. m. V. Benzoène.

TOLUIDINE. s. f. [*toluidinum*, all. *Toluidin*, angl. *toluidine*, it. et esp. *toluidina*] ($C^{14}H^9Az$). Corps obtenu par action de l'hydrogène sulfuré sur le nitrotoluène. Liquide huileux, incolore, réfringent, d'odeur analogue à celle de l'aniline, solidifiable à 20°, bouillant à 198°, miscible à l'alcool et à l'éther.

TOLUINE. s. f. V. Benzoène.

TOLUIQUE ou **TOLUYLIQUE**. adj. — *Acide toluique* [all. *Toluylsäure*, angl. *toluylic acid*, it. et esp. *acido toluilico*] ($C^{16}H^8O^4$). Composé qui se forme quand on oxyde de la cymène par l'acide nitrique. Cristallisable, volatil, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther et l'esprit de bois.

TOLUOL. s. m. V. Benzoène.

TOMATE. s. f. [*pomme d'amour*, all. *Liebesapfel*, *Geldapfel*, angl. *tomato*, it. *tomato*, esp. *tomate*]. Fruit du *Solanum lycopersicum*, L. Grosse baie rouge, molle, comprimée à ses extrémités, sillonnée sur les côtés et remplie d'un suc acide assez agréable, alimentaire.

TOMBAC. s. m. [esp. *tumbaga*]. V. Laiton.

TOMBANT, ANTE. adj. [*pendens*]. S'emploie, en botanique, dans le sens de *pendant vers le sol*.

TOMELLINE. s. f. V. Globuline.

TOMENTEUX, EUSE. adj. [*tomentosus*, de *tomentum*, duvet]. Qui est recouvert de poils courts, souples et serrés, ou de villosités; qui semble velouté.

TOMENTUM. s. m. [*tomentum*, all. *Filz*, angl. *tomentum*, it. et esp. *tomento*]. Mot latin qui signifie *duvet*, et qu'on a conservé pour exprimer une substance douce au toucher et comme veloutée.

TOMOPTÉRIDES. s. m. pl. V. Annélides.

TOMOTOCIE. s. f. [*tomotocia*, de τομή, incision, et τόκος, accouchement; all. *Kaiserschnitt*, angl. *tomotocy*, *cæsarian operation*, it. et esp. *tomotocia*]. Opération césarienne.

TON. s. m. [*tonus*, de τόνος, tension; all. *Spannung*. *Ton*, angl. *tone*, it. *tuono*, esp. *tono*]. État de rénitence et d'élasticité de chaque tissu dans l'état de santé. = *Ton des couleurs*. Ensemble des modifications successives qu'une couleur peut recevoir du blanc qui abaisse le ton ou du noir qui le rehausse = Hauteur d'un son, qualité qui fait qu'il est plus ou moins grave, nombre des vibrations sonores accomplies dans l'unité de temps

TONCIQUE. adj. — *Acide toncique*. La coumarine.

TONDANT, ANTE. adj. — *Teigne tondante*. V. Teigne.

TONGA. s. m. Nom indigène d'une espèce de frambœsia des enfants à la Nouvelle-Calédonie.

TONICITÉ. s. f. [de τόνος, ton, tension; all. *Spannkraft*, *Tonicität*, angl. *tonicity*, it. *tonicità*, esp. *tonici-*

dad]. Nom donné, en physiologie, à un état particulier des tissus qui n'est pas une propriété spéciale, mais est tantôt une manifestation de l'élasticité subordonnée à certaines dispositions anatomiques, tantôt un des modes de l'action réflexe spinale. Ainsi dans les tissus, tant contractiles que non contractiles, la *tonicité* est caractérisée par ce fait qu'indépendamment de toute contraction les bords d'une section pratiquée sur eux s'écartent plus ou moins selon les sujets, ou, sur le même sujet, suivant les conditions normales ou morbides dans lesquelles ils se trouvent. Ce n'est, dans ce cas, qu'un phénomène de *rétraction*, conséquence de leur élasticité. — *Tonicité artérielle*. Propriété que possèdent les artères de revenir sur elles-mêmes, à mesure que se vide le système circulatoire ; ou d'avoir leurs parois plus ou moins tendues, leur diamètre plus ou moins resserré, selon certains états morbides, certaines influences morales, sans qu'il y ait eu écoulement de sang. Dans le premier cas, c'est un phénomène de retrait par élasticité, se manifestant sur un conduit habituellement ou momentanément distendu. Dans le second cas, c'est un phénomène de contractilité des fibres-cellules qui concourent à former les parois artérielles. La prétendue tonicité de la peau et autres organes membraneux ou parenchymateux n'est encore qu'un phénomène de contraction lente des fibres-cellules qui prennent part à leur constitution. — *Tonicité musculaire* (*tonus musculaire*). État permanent des muscles qui fait que, tant qu'ils sont en communication avec le névraxe par les nerfs, leur influence se contre-balance exactement ; mais, dès qu'il y a section ou paralysie des nerfs de mouvement, les muscles du côté opposé à la paralysie ou les antagonistes dans les membres se raccourcissent et entraînent de leur côté les parties auparavant maintenues en parfait équilibre, et cela sans qu'il ait *contraction* proprement dite de ces muscles ; car, lorsque celle-ci survient, elle exagère la déviation. Il y a là, dans le tissu musculaire, une action autre que celle de l'élasticité. On le prouve expérimentalement (Brondgeest) en coupant la moelle épinière au-dessous du bulbe rachidien d'une grenouille ; les muscles des membres postérieurs, soustraits ainsi à l'influence de la volonté, prennent une position demi-fléchie, représentant la position moyenne d'équilibre entre l'action des fléchisseurs et celle des extenseurs. Cette situation persiste tant que les nerfs restent en communication avec le segment inférieur de la moelle. Mais, si l'on coupe ces nerfs d'un côté, le membre de ce côté perd la position demi-fléchie pour devenir flasque et pendant ; tous deux tombent dans cet état si l'on détruit la moelle des deux côtés. Cette expérience prouve qu'il s'agit là, non d'une propriété inhérente au muscle, mais d'une action continue du centre rachidien qui maintient les muscles subordonnés à ce centre à un certain degré de tension continue. La *cause* de ce maintien n'est pas une action automatique de la moelle épinière : c'est un simple fait d'action réflexe ; car on peut voir survenir la flaccidité des muscles, si, au lieu de couper le nerf entier après avoir coupé la moelle, on coupe seulement ses racines sensitives : dès lors, le cordon médullaire postérieur ou sensitif ne transmettant plus l'état du muscle au cordon moteur, celui-ci cesse d'agir. C'est là une manifestation particulière de la contractilité propre aux fibres musculaires, sous l'influence de l'action reflexe motrice, remarquable surtout dans la manière dont elle règle l'action des *sphincters*, et qu'on doit appeler *tonicité nerveuse*, puisqu'elle est sous la dépendance des centres nerveux, et non inhérente aux muscles. Tandis que Brondgeest considère cette action médullaire comme permanente, elle ne se produirait, d'après Tschiriew, que quand les muscles et leurs tendons sont soumis à un certain degré de distension préalable : ce qui explique que, dans certaines positions, les muscles sont tout à fait relâchés. L'augmentation des phénomènes précédents, attribués à la tonicité considérée à tort comme propriété spéciale de tissu, produit l'*orgasme*, l'excès cause l'*éréthisme*, la *crispation ;* la privation amène l'*atonie*, la *flaccidité*.

TONIQUE. adj. [*tonicus*, τονικὸς, τονωτικὸς, all. *tonisch*, angl. *tonic*, *tonics*, it. et esp. *tonico*]. Qui a rapport à la tonicité. — *Convulsion tonique*. Celle dans laquelle la contraction des muscles est permanente, par opposition à *convulsion clonique*. — *Spasme tonique*. Crispation des muscles plus régulière, plus continue que le *spasme clonique*. V. CONTRACTURE.

TONIQUES. s. m. pl. Médicaments qui ont la faculté d'activer par des degrés insensibles la rénovation moléculaire nutritive des divers systèmes de l'économie animale, et, par suite, d'augmenter leur force d'une manière durable. Les substances végétales amères dépourvues de principe âcre ou narcotique, gentiane, quinquina, quassia amara, les préparations ferrugineuses, l'eau froide, etc., agissent comme toniques.

TONISME. s. m. V. CONTRACTURE.

TONKA. s. m. [*Coumarouna odorata*, Aublet, *Dipterix odorata*, Willdenow]. Arbre qui fournit la *fève tonka*. V. FÈVE.

TONKASTÉAROPTÈNE. s. m. La *coumarine*.

TONNERRE. s. m. V. FOUDRE.

TONOMÈTRE. s. m. [de *ton*, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer le nombre des vibrations sonores données par chaque corps dans l'unité de temps.

TONQUES (Belgique). — *Eau alcaline*. Froide. Boisson et bains.

TONSILLAIRE. adj. [*tonsillaris*, all. *tonsillar*, it. *tonsillare*, esp. *tonsilar*]. Qui a rapport aux tonsilles ou amygdales : *angine tonsillaire*. — *Artère tonsillaire*. Branche de la pharyngienne inférieure qui va à l'amygdale. — *Lobule tonsillaire*. Nom donné quelquefois à la portion moyenne ou lobule médian du cervelet.

TONSILLE. s. f. [*tonsillæ*, παρίσθμια, all. *Tonsille*, *Halsmandel*, angl. *tonsil*, it. *tonsilla*, esp. *tonsila*]. V. AMYGDALE. — *Tonsille* ou *amygdale encéphalique* (*amygdala*). V. NOYAU *amygdalien*.

TONSILLITE. s. f. L'amygdalite.

TONSILLITOME. s. m. [all. *Tonsillenscheere*, *sécateur des amygdales*, ou *amygdalotome*]. Instrument destiné à pratiquer l'ablation de l'amygdale hypertrophiée, et dont on a imaginé un grand nombre de variétés. Le plus employé est le *sécateur de Fahnestok*. Il se compose d'une canule terminée en haut par un anneau elliptique (fig. 489). Dans cette canule glisse un mandrin terminé en haut par un autre tranchant et en bas par un manche que la main saisit, et qui, étant tiré

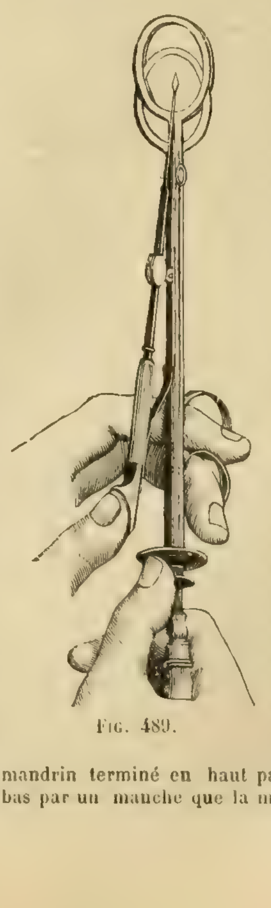

FIG. 489.

rapidement une fois que l'amygdale est engagée entièrement dans l'anneau, retranche celle-ci tout d'un coup. Avant de tirer l'anneau tranchant, on attire l'amygdale et on la tient immobile à l'aide d'une aiguille à fer de lance simple ou double portée sur un chevalet à bascule.

TONSURANT, ANTE. adj. V. Teigne.

TONUS. s. m. V. Ton et Tonicité.

TOOD. [Médecin anglais contemporain]. — *Potion de Todd.* V. Potion.

TOPAZE. s. f. [*topazion*, τοπαζίον, all. *Topas*, angl. *topaz*, it. *topazio*, esp. *topacio*]. Pierre précieuse composée d'alumine, de silice, d'acide fluorique et de fer. C'était un des cinq *fragments* précieux.

TOPHACÉ, ÉE. adj. [de *tophus*, τόφος, qui signifie *tuf*, all. *tophusartig*, *grandig*, angl. *tophaceous*, it. et esp. *tofaceo*]. — *Concrétion tophacée*, ou *tophus*. Dépôt de substance dure, qui se forme dans l'intérieur des organes ou aux environs des articulations, et qui est composé, dans le premier cas, de phosphate de chaux; dans le second, d'urate de soude. V. Goutte.

TOPHUS. s. m. [πῶρος, all. *Tophus*, *Grand*, angl. *tophus*, *toph*, it. *tofo*. esp. *tofos*]. V. Tophacé.

TOPICITÉ. s. f. Caractère de ce qui est topique.

TOPINAMBOUR. s. m. [*Helianthus tuberosus*, L., all. *Jerusalemsartischoke*, angl. *Jerusalem artichoke*]. Plante synanthérée sénécionidée, vivace, à racine pourvue de bourgeons tubéreux, charnus, pédiculés, pyriformes, alimentaires pour l'homme et les animaux; leur goût est analogue à celui du phorante des artichauts et plus sucré. Ces tubercules contiennent de l'inuline. = Nom donné aux Antilles à une zingibéracée féculifère.

TOPIQUE. adj. et s. m. [*topicus*, de τόπος, lieu; all. *topisch*, *örtlich*, *äusserlich*, angl. *topical*, it. et esp. *topico*]. Tout médicament qu'on applique à l'extérieur, sur une région limitée; les emplâtres, les onguents, les cataplasmes, sont des *topiques*. — Les topiques sont appelés parfois *applications*, surtout quand ils sont employés sous forme de poudres sur les ulcères, les végétations, comme désinfectants locaux, tels que la poudre d'argile fine et de talc. On les appelle encore des *épithèmes*. = *Fièvre topique* ou *locale*. Fièvre intermittente, anomale, voisine de la fièvre larvée.

* **TOPOALGIE.** s. f. Blocq) [de τόπος, lieu, et ἄλγος, douleur]. Douleur fixe, localisée dans une région variable, mais sans rapport avec un district anatomiquement ou physiologiquement délimité; symptôme de neurasthénie.

TOPOGRAPHIQUE. adj. [all. *topographisch*, angl. *topographic*, it. et esp. *topografico*. V. Anatomie et Région.

TORCULARIEN, IENNE. adj. [de *torcular*, pressoir]. — *Sinus torcularıens.* Ceux qui se jettent dans le pressoir d'Hérophile, par opposition aux *sinus atorcularıens*.

TORD-NEZ. s. m., dit aussi **TORCHE-NEZ** [all. *Bremse*, angl. *torchenes*, et *morsa*, esp *acial*]. Instrument dont on se sert pour assujettir le cheval pendant certaines opérations. C'est un bâton percé, à l'une des extrémités, d'un trou dans lequel on engage une grosse ficelle pliée en double, de manière que d'un côté elle fasse une anse, et de l'autre soit arrêtée par un nœud à chaque bout. On saisit dans cette anse le nez ou l'oreille de l'animal, et l'on tord jusqu'à ce que la douleur soit produite.

TORDU, UE. adj. [*tortus*, *torquatus*]. Se dit d'un organe replié sur lui-même. — *Préfloraison tordue* (*præfloratio contorta*). Celle dans laquelle chaque foliole est en partie recouverte par une foliole voisine, et recouvre en partie la foliole suivante.

TORE. s. m. V. Torus.

TORMENTILLE. s. f. [*Tormentilla erecta*, L., *Potentilla tormentilla*, Scop., all *Tormentille*, *Fingerkraut*, angl. *tormentil*, it. *tormentilla*, esp. *tormentila*]. Plante de la famille des rosacées, dont les racines sont très astringentes, fébrifuges, et employées pour le tannage des peaux.

TORMINAL, ALE. adj. V. Tormineux.

TORMINEUX, EUSE. adj. [*torminosus*, de *tormina*, dysenterie, tranchées]. Qui est sujet à la dysenterie ou aux tranchées, qui s'y rapporte. — *Douleur tormineuse.* Celle qui s'interrompt et reparaît alternativement en prenant le caractère de tranchées.

TORPEUR s. f. [*torpor*, νωθρότης, all. *Torpidität*, *Erstarrung*, angl. *torpor*, *numbess*, it. *torpore*, esp. *entorpecimiento*]. L'engourdissement porté jusqu'à l'insensibilité.

TORPIDE. adj Qui tient de la torpeur; qui s'y rapporte.

TORPILLE. s. f. [*torpedo*, all. *Zitterroche*, angl. *crampfish*, it. *torpiglia*, esp. *torpedo*, *tremielga*]. Genre de poissons plagiostomes voisins des raies, mais ayant leur appareil électrique sur les côtés de la tête, qui est plus large et arrondie, et non sur les côtés de la queue qui est plus courte. On en trouve sur les côtes d'Angleterre, de l'ouest de la France et surtout de la Méditerranée. V. Électrogène.

TORRÉFACTION. s. f. [*torrefactio*, de *torrefacere*, faire rôtir, all. *Rosten*, angl. *torrefaction*, it. *arrostimento*, esp. *torrefaccion*]. Opération qui consiste à exposer à l'action du feu, pendant un temps très court en général, une substance organique, soit pour la priver d'eau, soit pour en séparer quelques principes volatils, soit pour y développer un principe nouveau, soit pour en déterminer l'oxydation. Le mot *grillage*, qui désigne la même opération, s'applique spécialement aux matières minérales, telles que les minerais.

TORRÉFIÉ, ÉE. adj. [*torrefactus*, all. *geröstet*, angl. *torrefied*, it. *arrostito*, esp. *torrado*]. Qui a subi la torréfaction.

TORRETTA (Italie). — *Eau saline.* Froide. Boisson et bains.

TORRIDE. adj. V. Zone.

TORS, ORSE. adj. [*contortus*, στρεπτὸς, all. *gewunden*, *gedreht*, angl. *twisted*, it. *torto*, esp. *torcido*]. Se dit d'une partie dont les bords tournent ou tendent à tourner obliquement autour de leur axe.

TORSION. s. f. [*torsio*, de *torquere*, tordre; στρέμμα, all. *Torquiren*, *Zusammendrehen*, angl. *torsion*, it. *torsione*, esp. *torsion*]. Action de tordre. — *Torsion des artères.* Un des moyens employés pour arrêter les hémorragies provenant des ouvertures béantes de ces vaisseaux après les opérations ou les blessures (Maunoir, 1820). Amussat exécutait cette opération au moyen de deux pinces à torsion ordinaire (V. Pince) et d'une troisième pince sans mors (*pince à baguette* ou *à refoulement*), formée de deux tiges cylindriques destinées à serrer l'artère au degré nécessaire pour que ses deux tuniques internes soient refoulées dans l'intérieur de la tunique externe. Il saisissait d'abord, avec une des pinces à torsion, et attirait la portion de l'artère saillante en dehors de sa gaine adventice; puis il plaçait la seconde pince au-dessus de la première, qui servait alors à dégager le vaisseau du tissu conjonctif voisin, et qui était ensuite placée le plus haut possible sur l'artère, en place de l'autre, enfin, les tuniques interne et moyenne de l'artère étant divisées par la pression exercée à l'aide de la pince à refoulement, l'extrémité libre de l'artère était tordue un certain nombre de fois sur elle-même au moyen de la pince à torsion restée libre, fermée par le verrou qu'elle porte. Tillaux pratique la torsion à l'aide d'une pince spéciale et très solide; d'après lui, il faudrait faire de 25 à 40 tours pour une artère volumineuse, telle que la fémorale, et l'hémostase pourrait être définitive même pour un vaisseau de ce diamètre. Toutefois on a observé, à la suite de la torsion des artères, des suppurations dans la gaine de ces vaisseaux, et même le retour de l'hémorragie, qui font généralement préférer la ligature à cette méthode. = *Torsion du cœur*. Mouvement de rotation autour de leur axe longitudinal qu'exécutent les ventricules au moment de leur systole. A ce moment la masse ventriculaire éprouve un *raccourcissement ;* or, comme les fibres musculaires dites *unitives* qui enveloppent les ventricules sont plus longues en avant qu'en arrière, surtout pour le ventricule droit (Verneuil), elles produisent en se contractant un plus grand raccourcissement de la paroi antérieure que de la paroi postérieure ; de là ce *mouvement partiel* du cœur qu'on appelle la *torsion* ou le *mouvement spiroïde du cœur*, et dans lequel la pointe de l'organe se tord de gauche à droite et d'avant en arrière. Cette torsion, en se propageant de la pointe au milieu des ventricules, tourne légèrement à droite la face antérieure du cœur, et à gauche la face postérieure ; mais ce dernier mouvement est beaucoup moins prononcé que le premier. Un mouvement inverse a lieu lors de la diastole, et le cœur se détord. On admet généralement que la pointe du cœur est projetée en avant pendant son mouvement spiroïde : cette déviation, qui constitue ce qu'on a souvent nommé le *redressement* de la pointe du cœur, a lieu sur un cœur excisé, dont les cavités sont encore distendues par la présence du sang ; mais elle ne s'observe pas sur le cœur qui bat en place dans sa cavité péricardique, et se transforme probablement, sur le vivant, en un simple mouvement de glissement contre les parois thoraciques. — *Torsion de l'humérus*. Disposition en hélice que présentent les faces et les bords de l'humérus par rapport à l'axe de l'os. Considéré comme étant l'homologue thoracique du fémur, l'humérus est un *fémur tordu :* cette torsion, qui est de 180° ou d'une demi-circonférence chez l'homme et la plupart des mammifères, a pour résultat de changer le sens de la flexion de l'avant-bras. Au fémur, la poulie articulaire étant tournée d'avant en arrière, la jambe se fléchit dans ce sens ; à l'humérus, en vertu de la torsion du corps de l'os, la poulie est contournée d'arrière en avant, et l'avant-bras se fléchit suivant un plan parallèle au plan de symétrie bilatérale des vertèbres. Chez les chiroptères, les oiseaux et les reptiles, la torsion n'est que de 90° ou d'un angle droit. Le résultat de cette torsion de 90°, c'est que la poulie articulaire de l'humérus est dirigée en dehors, au lieu d'être dirigée en avant. Dans ce cas, la flexion de l'avant-bras ne se fait pas dans un plan parallèle au plan de symétrie bilatérale, mais dans un plan perpendiculaire ou oblique au plan vertébro-sternal. Le mécanisme du vol et celui de la reptation sont une conséquence de cette demi-torsion. Les rapports des parties molles sont modifiés par cet état de torsion. L'artère poplitée est en arrière du fémur dans le creux du jarret, tandis que son homologue, la brachiale, est en avant de l'humérus dans le pli du bras. Quant aux nerfs, le radial, qui se distribue aux muscles de l'articulation huméro-radiale, contourne l'humérus suivant sa ligne de torsion, tandis que le nerf sciatique et toutes ses branches sont dans un plan parallèle à l'axe du fémur (Ch. Martins). = En botanique, *torsion accidentelle* d'un organe, celle qui est déterminée par une inégalité de développement dans les deux côtés opposés.

TORTICOLIS. s. m. [*caput obstipum*., all. *steifer Hals*, *Halssteifheit*, angl. *crick*, *wry neck*, it. *torci-collo*, esp. *torticolis*]. Inclinaison vicieuse et plus ou moins douloureuse de la tête vers l'une ou l'autre épaule, qui peut être liée à une altération de la peau ou du tissu cellulaire sous-cutané de la région du cou (cicatrices vicieuses), des ganglions lymphatiques (tumeurs ou hypertrophie , de la colonne vertébrale (carie, tubercules, mal de Pott), mais qui, le plus souvent, dépend d'une affection des muscles du cou, sterno-mastoïdien, trapèze, peaussier, etc., ayant rompu l'équilibre entre les puissances musculaires placées de chaque côté de la colonne vertébrale, ou déterminé la rétraction pathologique de leurs fibres. Le torticolis peut donc être amené par toutes les causes capables de produire la paralysie ou la contracture influence du froid, rhumatisme musculaire, affections syphilitiques des muscles, lésions des centres nerveux, contusions violentes du cou, etc. Le sterno-cléido-mastoïdien est le muscle le plus fréquemment affecté, ordinairement dans ses deux portions : parfois le faisceau sternal est seul atteint. Dans la forme aiguë, rhumatismale, du torticolis, les topiques émollients et narcotiques, ou révulsifs, le massage, l'électricité, ont des chances de succès, qui sont beaucoup plus restreintes dans les autres formes ; aussi celles-ci exigent-elles un traitement à la fois chirurgical et orthopédique, la ténotomie appliquée au muscle sterno-mastoïdien, et suivie de l'application d'un bandage ou d'un appareil, collier en cuir ou en gutta-percha, minerve, etc., qui maintienne la tête dans la rectitude que lui a rendue l'opération.

TORTILE. adj. [*tortilis*, all. *sich windend*, angl. *twisted*]. Qui est susceptible de se tordre.

TORTUE. s. f. [*testudo*, ἐμὺς, all. *Schildkröte*, angl. *turtle*, *tortoise*, it. *testuggine*, esp. *tortuga*]. Genre de reptiles chéloniens pourvus d'une carapace. V. **Émyde**. = En médecine, synonyme vulgaire de *loupe*.

TORTUEUX, EUSE. adj. [*tortuosus*, all. *gewunden*, angl. *tortuous*, it. et esp. *tortuoso*]. Qui est courbé plusieurs fois en différents sens.

TORULA. s. f. V. Levure.

TORULEUX, EUSE. adj. [*torulus*, renflé comme une tresse ; all. *knotig*, angl. *tortulose*]. Qui est renflé de distance en distance, comme une corde chargée de nœuds.

TORUS. s. m. [de *torus*, lit ; all. *Fruchtboden*, angl. *torus*, it. *ricettacolo*]. V. **Réceptacle** *de la fleur*.

TOTIPALMES. s. m. pl. [de *totus*, entier, et *palma*, paume]. Groupe de palmipèdes dont tous les doigts sont palmés.

TOUCHER. s. m. [*tactus*, ἁφή, ἅψις, all. *Fuhlen*, angl. *feeling*, *touch*, it. *tatto*, esp. *tacto*]. Sens qui nous fait connaître les qualités palpables des corps, telles que la consistance, la sécheresse ou l'humidité, la configuration extérieure, et qui a pour organes la peau et certaines muqueuses. La main est l'organe principal du toucher, et réunit toutes les conditions favorables à l'exercice de cette fonction ; au lieu que, lorsque nous touchons un corps avec quelque autre partie de la surface cutanée, nous n'avons que la notion plus ou moins imparfaite de *contact*. Le tact ou exercice du toucher est une opération organique complexe dans laquelle on remarque : *a*. un état particulier du cerveau qui perçoit, état dit *attention*, qui est inconstant, mais dont il faut tenir grand compte dans l'appréciation des troubles de sensibilité, dits d'anesthésie ; *b*, quel que soit l'état du cerveau, il y a dans l'exercice du toucher : 1° sensation réfléchie de contact, générale ou non ; 2° sensation de température ; 3° sensation d'exercice musculaire, qui joue un très grand rôle en raison de la mobilité des parties douées de la sensibilité spéciale de tact, surtout lorsqu'il s'agit d'apprécier la consistance des corps et même leur forme ; 4° sensation spéciale de tact faisant naître l'idée de l'état extérieur de forme, lisse ou rugueux, sec ou humide, des corps. C'est l'intervention inévitable des trois premières sensations qui rend difficiles l'étude analytique et l'appréciation des phénomènes de la fonction du toucher. Il faut, en outre, tenir compte, dans cette étude, du contraste de toutes ces sensations simultanées et de l'association des idées que chacune détermine. La sensation spéciale du tact peut être conservée, et la sensation générale de contact, de piqûre, de pincement, être anéantie. Cette insensibilité aux actions exercées sur les tissus, et qui ordinairement causent de la douleur, est un phénomène assez habituel de l'hystérie, de l'intoxication saturnine, de la lypémanie, etc. V. Corpuscule, Main et Sensation. = En chirurgie et dans l'art des accouchements, *toucher vaginal* [all. *Touchiren*], opération qui consiste à explorer avec le doigt indicateur, auquel on adjoint quelquefois le médius, introduit dans le vagin, l'état de ce conduit et du col de la matrice, soit pour constater l'existence ou l'époque d'une grossesse, soit pour établir un diagnostic. Le doigt explorateur, préalablement enduit de cérat, d'huile ou de mucilage, est porté presque horizontalement entre les cuisses et appliqué sur le périnée par son bord radial; puis le bout du doigt, dirigé d'abord en arrière, est ramené en haut, s'enfonce dans la partie postérieure de la vulve, et pénètre dans le vagin : il explore ainsi ce canal, s'il est nécessaire. S'il s'agit d'explorer l'utérus lui-même, il faut enfoncer le doigt tout entier et même refouler de bas en haut la vulve et le périnée, en même temps que la main, du côté opposé au doigt explorateur, appliquée sur la région hypogastrique, maintient l'utérus dans une position fixe. Le toucher permet d'apprécier le volume des deux lèvres du *museau de tanche*, leur consistance, leur régularité, leur écartement, etc. ; il constate l'existence d'une tumeur du col, et, soulevant l'utérus lui-même, il permet d'en apprécier le développement, la mobilité, le poids, etc. Le toucher par le vagin est encore d'un grand secours pour le diagnostic des maladies de la vessie et du rectum, des tumeurs renfermées dans la cavité abdominale. — *Toucher rectal*. Introduction du doigt dans le rectum pour l'examen de la cloison recto-vaginale ; il se pratique comme le vaginal, et n'est guère plus pénible. — *Toucher vesical*. Procédé d'exploration qui consiste à introduire le doigt dans la vessie, chez la femme, après avoir préalablement dilaté le canal de l'urètre.

TOUKA. s. m. V. Juvia.

TOULOUCOUNA. s. m. V. Carapa.

TOULOUCOUNIN. s. m. Principe amer de l'écorce de touloucouna. Résinoïde, neutre, insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool et le chloroforme. On en obtient environ $1^{gr},60$ pour 1000.

TOUR. s. m. — *Tour de lune*. V. Ophtalmie *périodique*. = *Tour de maître*. Manière de pratiquer le cathétérisme qui consiste à abaisser la verge vers une des cuisses, un peu au-dessous d'une ligne qui serait perpendiculaire à l'axe du corps, à saisir la sonde de manière que sa convexité regarde le pénis, à l'engager ainsi dans l'urètre jusqu'à ce qu'elle s'arrête à la région du bulbe, et à lui communiquer alors un mouvement de demi-cercle, qui en place la concavité sous la symphyse, et en ramène le pavillon à une direction verticale. C'est une manœuvre hasardeuse, surtout quand on veut y mettre de la célérité, exposant à de graves lésions quand elle ne réussit pas. On lui préfère la méthode ordinaire, qui est plus facile et moins douloureuse. V. Cathétérisme.

TOURBILLON. s. m. [*vortex*, all. *Gefässwirbel*, esp. *torbellino*]. — *Tourbillon vasculaire* (*vasa vorticosa*). V. Choroïde. = *Tourbillon vital*. Nom donné par Cuvier à la succession de compositions et de décompositions qui constituent la nutrition et dont les organismes vivants sont incessamment le siège.

TOURMALINE. s. f. V. Borosilicate.

TOURNESOL. s. m. [all. *Lackmus*, angl. *litmus*, it. *tornasole*, *laccamuffa*, esp. *tornasol*, *girasol*]. Matière colorante, d'un bleu violet, très employée pour les teintures. Le *tournesol* est, dans le commerce, sous deux états différntes. 1° le *tournesol en drapeau*, préparé, près de Montpellier, avec le suc de la *maurelle* (*Crozophora tinctoria*, Neck., *Croton tinctorium*, L.), de la famille des euphorbiacées. On trempe, dans ce suc, des chiffons que l'on fait sécher et que l'on expose ensuite à la vapeur d'un mélange d'urine putréfiée et de chaux ; 2° le *tournesol en pains*, préparé en Auvergne avec les mêmes espèces de lichens que celles qui servent à l'obtention de l'orseille, en faisant intervenir l'action des carbonates alcalins dans la préparation. On fait digérer à la température de 25° à 30° un mélange de 2 parties de lichens et d'une partie de carbonate de potasse avec du carbonate d'ammoniaque ou de l'urine humaine. Au bout de quarante jours, ce mélange, d'abord d'une couleur, pourpre est devenu bleu ; on divise alors la masse, on la moule et on la fait sécher. Les principes colorants caractéristiques et dominants du tournesol en pain (dont la solution est utilisée comme réactif en chimie) sont (Kane) : l'*azolithmine*, l'*erytroleine* et l'*érythrolithmine*. Le tournesol renferme, en outre, un acide rouge très faible, l'*acide lithmique*, qui, combiné avec la soude, donne un sel bleu. Si l'on met la teinture rouge en contact avec du carbonate de soude, l'acide lithmique déplace l'acide carbonique et forme du lithmate de soude bleu ; l'acide sulfurique décompose ce lithmate bleu et met l'acide lithmique en liberté. Le sulfate de cuivre contient de l'acide sulfurique combiné avec une base peu énergique ; en contact avec le lithmate de soude, il produit une double décomposition ; il se forme du lithmate, qui est rouge. C'est ainsi que les sels neutres peuvent réagir sur le tournesol. — *Papier de tournesol*. V. Papier *réactif*.

TOURNIOLE. s. f. V. Panaris.

TOURNIQUET. s. m. [*torcular*, all. *Aderpresse*, angl. *tourniquet*, it. *tornachetto*, *tornichetto*, esp. *torniqueto*]. Instrument de chirurgie inventé par J. L. Petit, et qu'on emploie quelquefois, à défaut d'aides, pour arrêter, au moyen de la compression, le cours du sang dans la principale artère d'un membre sur lequel on veut pratiquer une opération Il est composé de deux plaques de cuivre superposées : l'une est garnie, sur le côté qui doit être en contact avec le membre, d'une pelote épaisse, allongée, saillante et très ferme ; et, sur le côté opposé, un peu convexe, elle présente, à peu de distance de ses bords latéraux, deux tenons de cuivre qui traversent la seconde plaque. Celle-ci est percée dans son milieu pour le passage d'une vis de rappel dont l'extrémité est reçue dans une dépression de la plaque inférieure ; un lacs solide fixé à cette plaque supérieure est disposé de manière à revenir se fixer sur la même plaque, après avoir fait le tour du membre. Pour faire usage du tourniquet, les deux plaques, rapprochées l'une de l'autre, sont appliquées sur le point où l'on veut exercer la compression ; le lacs décrit un circulaire autour du membre, et son chef vient passer dans une boucle solide. On fait alors agir la vis, qui éloigne la plaque mobile de la plaque fixe, presse celle-ci par son extrémité, et exerce ainsi la compression nécessaire. — Souvent on ajoute à l'instrument une troisième plaque, garnie également d'une pelote, et sur laquelle passe aussi le lacs. Dans ce cas, c'est cette plaque qui est appliquée sur le point où l'on veut exercer la compression, et le reste de l'instrument est appliqué sur le point diamétralement opposé. Le tourniquet est généralement remplacé par le *compresseur*.

TOURNIS. s. m. [all. *Drehkrankheit*]. Maladie des bêtes à laine, dont le principal symptôme consiste à tourner, d'abord fréquemment, puis continuellement, et qui dépend de la présence de *cœnures* dans un point de l'axe cérébro-spinal, du cerveau surtout. Le trépan a réussi dans quelques cas.

TOURNOIEMENT. s. m. [all. *Drehen*, angl. *whirling*, it. *giramento*, esp. *giro*]. Succession de mouvements violents de rotation suivant l'axe du tronc, que Magendie (1825) a observés à la suite de la lésion d'un pédoncule cérébelleux chez les animaux, et qui s'accompagnent d'une distorsion singulière dans la direction des yeux. La rotation a lieu du côté correspondant à la lésion si l'on a blessé le pédoncule cérébelleux du côté droit, l'animal tournera de gauche à droite. Parmi les physiologistes qui ont répété ces expériences il en est qui ont trouvé que les animaux tournaient du côté opposé à la section du pédoncule cérébelleux. Ces résultats ne s'excluent point; car Cl. Bernard a pu, en blessant le même pédoncule cérébelleux, faire tourner l'animal tantôt du même côté, tantôt du côté opposé à la lésion. Tout dépend du point où le pédoncule est blessé. Toutes les fois que le pédoncule cérébelleux est atteint dans la partie située en arrière de l'origine du nerf trijumeau, l'animal tourne du même côté, tandis que la lésion du pédoncule en avant de l'origine du même nerf entraîne le tournoiement du côté opposé (Cl. Bernard). Lorsqu'on détruit la branche vestibulaire du nerf auditif seule ou en même temps que les canaux demi-circulaires, l'animal tourne autour de son axe longitudinal ordinairement sur le côté où le nerf a été lésé (Flourens). En même temps, le membre antérieur du côté opposé est tenu écarté du corps, étendu et demi-convulsé (Brown-Séquard). Les altérations morbides des canaux demi-circulaires causent des mouvements de tournoiement analogues aux précédents (Ménière). Le *mouvement de manège*, et la *rotation du corps autour de l'axe longitudinal*, indiquent une affection du pédoncule moyen du cervelet qui le plus souvent est combinée avec une affection de l'hémisphère du cervelet. V. Vertige.

TOURTEAU. s. m. Résidu de l'expression qu'on a fait subir à des graines, à des fruits, pour en extraire une huile ou un suc : *tourteau de faine*. = En zoologie, *tourteau*, le *Platycarcinus pagurus*, Latreille (*Cancer mœnas*, Rondelet), crustacé décapode brachyure des côtes d'Europe, alimentaire.

TOURTERELLE. s. f. V. Pigeon.

TOURVES. s. m. V. Fromental.

TOUTE-BONNE. s. f. V. Sauge *sclarée*.

TOUTE-ÉPICE. s. f. V. Nigelle et Piment *de la Jamaïque*.

TOUTE-SAINE. s. f. V. Androsème.

TOUX. s. f. [*tussis*, βήξ, all. *Husten*, angl. *cough*, it. *tossa*, *tosse*, esp. *tos*]. Phénomène réflexe consistant en une ou plusieurs expirations brusques et sonores, dans lesquelles le courant d'air expiré, animé d'une grande vitesse, fait entrer en vibration les bords de la glotte, momentanément rétrécie. Le siège de la sensation causant la toux *occupe toujours le meme point* sur la muqueuse de la trachée, au niveau de sa bifurcation et de la fossette sternale, independamment du point de départ même du phénomène réflexe, dont la localisation, plus ou moins éloignée sur les organes respiratoires, peut être aussi fixée en dehors de la cavité thoracique ; ce qui fait distinguer des *toux sympathiques vermineuse*, *hystérique*, *gastrique*, *hépatique*, etc., qui ne dépendent point d'un trouble primitif de l'appareil respiratoire, et reconnaissent pour causes la lésion de quelque organe éloigné, ou certaines conditions qui agissent sur l'économie entière. Mais le plus souvent ce point de départ se trouve au niveau du larynx, des bronches ou du poumon, dans une irritation des filets terminaux du pneumogastrique, laquelle arrive au bulbe rachidien, d'où elle est réfléchie par les nerfs moteurs qui animent les muscles expirateurs (V. Tussigène). Aussi l'étude de la toux a-t-elle une grande importance sémiologique au point de vue des affections des voies respiratoires, non seulement par le fait de son existence, mais aussi par les conditions qui lui donnent naissance, les caractères, le timbre, le rythme, etc. : *toux caverneuse*, *croupale*, *férine*, *gutturale*, etc. Elle est dite *quinteuse*, lorsqu'elle est constituée par plusieurs expirations successives, revenant par accès : on observe chez les phtisiques, après les repas, des quintes de toux suivies de vomissements, dont le point de départ paraît être l'estomac, et qu'on peut empêcher par l'ingestion d'une petite quantité d'eau-de-vie qui empêche l'irritabilité de cet organe. — *Toux éructante.* Celle dont la sonorité est analogue à celle qui caractérise l'*éructation* : on l'observe surtout dans la phtisie laryngée.

TOXICOLOGIE. s. f. [*toxicologia*, de τοξικὸν, poison, et λὸγος, discours : all. *Toxicologie*, *Giftlehre*, *Giftkunde*, angl. *toxicology*, it. *tossicologia*, esp. *tosicologia*]. Traité des poisons. V. Empoisonnement et Poison.

TOXINE. s. f. Nom générique des substances sécrétées ou excrétées par les bactéries, et capables de produire des effets toxiques. Les unes sont de nature alcaloïdique : *typhotoxine*, isolée des cultures du bacille d'Eberth : *choline*, *cadavérine*, *putrexine*, du bacille du choléra : *tétanine*, *tetanotoxine*, *spasmotoxine*, du bacille du tétanos. Les autres sont de nature albumineuse, analogues aux diastases (*toxalbumines*) : on les a isolées de la bactéridie charbonneuse, du bacille de la diphtérie, etc. La preuve que beaucoup de maladies infectieuses sont dues aux toxines, se tire des troubles produits par ces substances injectées seules, en dehors des bactéries : ainsi l'injection d'une culture de la bactérie du choléra des poules, préalablement stérilisée, débarrassée de la bactérie, a produit la somnolence propre à cette maladie : une culture du bacille pyocyanique, débarrassée de celui-ci par le chauffage à 130° et injectée dans les veines d'un lapin, a amené l'hyperthermie, la paralysie, etc. Ainsi s'explique que le sang d'individus présentant les symptômes d'une maladie infectieuse peut renfermer peu ou pas de bactéries.

TOXIQUE. adj. [*toxicum*, de τοξικὸν, poison ; all. *Gift*, *giftig*, angl. *toxicum*, *toxic*, it. *tossico*, esp. *tosico*]. Synonyme de *vénéneux*. — Rabuteau a établi que les *sels métalliques sont d'autant plus actifs au point de vue physiologique que le poids atomique de leur métal est plus élevé.* Les chaleurs spécifiques des corps simples étant en raison inverse de leurs poids atomiques, les *sels métalliques sont d'autant plus toxiques que la chaleur spécifique de leur métal est plus faible.* Pour les métalloïdes de la famille monoatomique du chlore, l'énergie physiologique est en raison inverse du poids atomique (Bouchardat, Rabuteau). Les fluorures d'un même métal sont plus vénéneux que les iodures, la toxicité des chlorures et bromures est intermédiaire. Pour les métalloïdes biatomiques, la loi est inverse, redevient semblable à celle des métaux. L'activité de leurs composés hydrogénés (eau, hydrogène sulfuré, hydrogène sélenié, acide tellurhydrique) augmente dans le même sens que les poids atomiques 16, 32, 79 et 120 de l'oxygène, du soufre, du sélénium et du tellure. Il en est de même pour les autres composés de ces quatre métalloïdes ; pour la famille de l'antimoine, de l'arsenic et du phosphore, l'énergie toxique décroît à mesure que le poids atomique s'élève.

TOXIQUE. s. m. Synonyme de *poison* et de *virus*.

TRABÉCULE. s. f. [*trabecula*, petite poutre, de *trabes*, poutre]. Nom donné aux procès filiformes qu'on trouve dans le sinus longitudinal de la dure-mère, et aux fibres nerveuses qui constituent les commissures du cerveau. — *Trabécules osseuses.* Petits prolongements de substance osseuse qui, entre-croisés, limitent les cavités médullaires du tissu spongieux dans le voisinage du canal des os longs.

TRAC. s. m. Allure du cheval, du mulet. || Trace, piste des bêtes.

TRAÇANT, ANTE. adj. Se dit des racines et des tiges qui s'étendent horizontalement à la surface du sol ou à peu de profondeur.

TRACÉ. s. m. En physiologie et en médecine, ligne obtenue en enregistrant les variations que subissent, à des intervalles de temps déterminés, les phénomènes biologiques, normaux ou morbides. V. COURBE.

TRACHÉAL, ALE. adj. [*trachealis*, angl. *tracheal*, it. *tracheale*, esp. *traqueale*]. Qui a rapport à la trachée-artère.

TRACHÉE. s. f. [*trachea*, de τραχὺς, âpre ; τραχεία, ἀρτηρία, all. *Luftröhre*, angl. *trachea*, *windpipe*, it. *trachea*, esp. *traquiarteria*]. Chez l'homme et dans les premières classes du règne animal, *trachée* ou *trachée-artère* (*trachea arteria*, *aspera arteria*), le tronc commun des conduits aériens. C'est un canal élastique, long de 12 centimètres en moyenne, large de deux centimètres, ayant la forme d'un cylindre comprimé latéralement, plat postérieurement, situé sur la ligne médiane du cou, au-devant de l'œsophage, se continuant supérieurement avec le larynx, et se divisant à sa partie inférieure (au niveau de la troisième vertèbre dorsale) en deux branches auxquelles on a donné le nom de *bronches*, qui se rendent chacune dans l'un des poumons, où elles se divisent et se subdivisent (fig. 490). La trachée-artère est composée de seize à vingt arceaux cartilagineux, placés les uns au-dessus des autres, unis par une membrane fibreuse et tapissés intérieurement par une membrane muqueuse à épithélium vibratile stratifié, pourvue de glandes en grappe simple, et dépourvue de papilles. On rencontre, à sa surface postérieure, des fibres-cellules transversales. Ses vaisseaux appartiennent aux artères et aux veines thyréoïdiennes, ses nerfs aux nerfs récurrents et aux ganglions cervicaux. Le calibre de la trachée est supérieur aux calibres réunis des deux bronches droite et gauche, au moins lorsqu'on établit les mesures de ces divers calibres d'après les données moyennes de 22 millimètres pour le diamètre de la trachée, de 17 millimètres pour la bronche droite et 13 millimètres pour la bronche gauche. La marche de l'air, en pénétrant de la trachée dans les bronches et leurs ramifications, se comporte donc de la même façon que s'il se mouvait dans un vase conique de la base au sommet, ce qui explique la rapidité de l'expiration dans l'état normal. Lorsque le calibre des bronches et de leurs ramifications est devenu plus grand que celui de la trachée, l'expiration doit être plus longue. — *Plaies de la trachée.* La trachée peut être blessée dans une portion ou dans la totalité de son diamètre ; ses plaies sont longitudinales, transversales ou obliques : outre que la phonation est complètement abolie, l'asphyxie peut survenir par introduction de sang dans les voies aériennes ou par rétraction des deux bouts du conduit mettant obstacle à l'entrée de l'air. Même traitement que pour les plaies du larynx. — *Rétrécissement de la trachée.* Diminution du calibre de la trachée, ordinairement produit par le retrait du tissu cicatriciel qui s'est formé pour combler les ulcérations traumatiques (corps étranger) ou spontanées (tubercules, syphilis) de la trachée. La trachéite (Demarquay), le développement anormal des cartilages et de la membrane fibreuse de la trachée (Gintrac), peuvent aussi déterminer la coarctation du conduit aérien. Enfin celui-ci est rétréci d'une façon secondaire quand il est comprimé par une tumeur développée dans son voisinage, au cou ou dans le médiastin. Dans ce dernier cas, où il y a déviation ou aplatissement de la trachée, plutôt que rétrécissement véritable, la trachéotomie ne peut être utile qu'à la condition d'être pratiquée au-dessous de l'obstacle. La syphilis portant le plus souvent son action sur la partie inférieure de la trachée, cette opération est alors impraticable ou insuffisante. C'est dans ces conditions et autres semblables qu'il faut agir directement sur la partie rétrécie, en tentant de la dilater à l'aide de sondes en caoutchouc durci, à extrémité triangulaire, qu'on laisse en place pendant quelques minutes à chaque séance, et dont on augmente successivement le calibre. = *Trachées des insectes.* Tubes membraneux, très ramifiés, qui représentent les organes respiratoires des insectes, et qui s'ouvrent au dehors par des orifices, appelés *stigmates*, ordinairement disposés par paires sur les parties latérales de chaque anneau de l'abdomen, et ressemblant à une petite boutonnière, ou présentant quelquefois deux valves qui s'ouvrent et se ferment comme les battants d'une porte (fig. 491). Les trachées sont formées communément de trois tuniques : l'externe est molle ; l'interne fait suite à la couche chitinisée ; la moyenne est composée d'un filament élastique enroulé en spirale comme un élastique de bretelle ; elles se divisent à l'intérieur du corps en une multitude de canaux. Souvent sur leur trajet sont çà et là des renflements ou vésicules molles qui remplissent les fonctions de réservoirs à air. Les trachées ont été considérées comme jouant, dans leur portion périphérique, un rôle dans la circulation des insectes. Celle-ci se fait par un conduit appelé *vaisseau dorsal*, et divisé en *portion cardiaque* et *portion aortique*. La première est subdivisée, par des cloisons perforées et valvulaires, en chambres au nombre de huit ordinairement, en nombre égal à celui des stigmates. Chaque chambre communique par une paire d'orifices avec une paire de sinus sanguins *dorso-latéraux* afférents ; ces orifices sont pourvus de valvules qui permettent l'entrée du sang dans la chambre et qui s'opposent à sa sortie. Lorsque les parois des chambres se contractent successivement d'arrière en avant, le sang est chassé dans la *portion aortique* qui passe sous le cerveau et en-

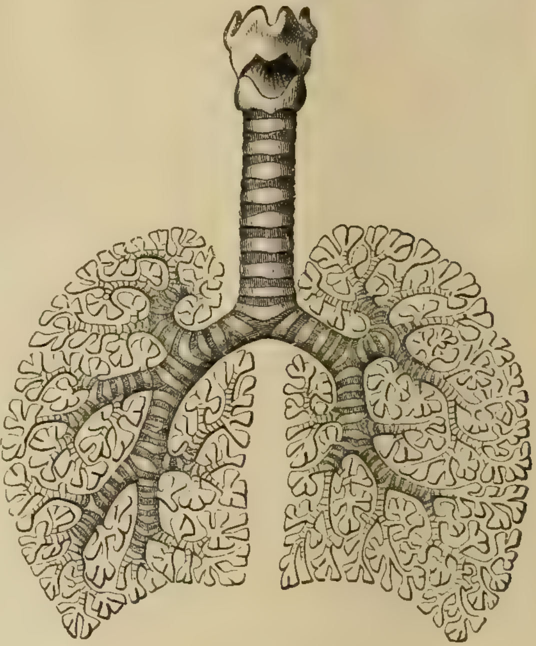

FIG. 490.

voie des branches dans quelques organes voisins et dans les sinus céphaliques qui se continuent de la tête au thorax et à l'abdomen, tant sur les côtés où ils se prolongent, que dans les antennes, les pattes et les ailes. Ces sinus sont limités par les organes mêmes qui empruntent des matériaux nutritifs à leur sang ; mais ils en sont séparés par une très mince membrane. Le sang passe, par trop-plein, des sinus céphaliques dans ceux du tronc, et, de proche en proche, il en revient à chaque contraction une partie dans le cœur par les conduits *latéro-dorsaux* qui, des sinus latéraux voisins des stigmates, remontent en arcades jusqu'aux chambres du vaisseau dorsal. Des renflements des trachées voisins des stigmates font saillie dans les sinus latéraux, ou même ceux-ci entourent circulairement les précédents. Les conduits que le sang parcourt par une sorte de *trop-plein* oscillatoire jusqu'à ce qu'il rentre au cœur, se continueraient, selon Blanchard, des sinus placés près des stigmates jusque dans les trachées, et le sang formerait aussi une couche autour de l'air contenu dans le centre de ces conduits. Mais le conduit *intermembranulaire* des trachées ne paraît pas exister ; beaucoup de ces trachées n'ayant que 1 à 2 millièmes de millimètre et même moins, les globules du sang des insectes, larges de 8 à 10 millièmes de millimètre, ne peuvent pas se glisser entre les membranes qui composent ces tubes si petits ; quand l'injection poussée dans les sinus colore les trachées, c'est qu'elle s'est infiltrée autour d'elles par rupture ou qu'elle a pénétré dans leur cavité et l'a remplie. = *Trachées des plantes*. Espèces de vaisseaux aériens des plantes composés de cellules très allongées superposées bout à bout, ou empiétant un peu l'une sur l'autre par des extrémités coniques. On les trouve : 1° dans toute l'étendue de la couche interne du canal médullaire des dicotylédones ; sauf sur quelques plantes, où elles cessent au niveau du sol, et dans la souche, où elles sont remplacées par des vaisseaux rayés ou ponctués, 2° à la face interne des faisceaux ligneux des monocotylédones jusque dans les racines ; 3° dans les nervures des feuilles et dans celles de tous les organes analogues. Ce qui caractérise les trachées, c'est, à la face interne d'une paroi de cellule souvent très mince, la présence d'un filament plein, étroit, roulé en spirale de droite à gauche. Il y a tantôt un seul, tantôt plusieurs fils, disposés parallèlement l'un à côté de l'autre, ou s'entrecroisant. Le fil peut être cylindrique ou aplati, rubané, continu ou interrompu d'espace en espace par un ou plusieurs anneaux. On trouve aussi des cellules proprement dites, généralement ovales ou allongées, avec un fil en spirale comme celui des trachées, mais presque toujours écarté de la paroi. Dans les cryptogames vasculaires, au lieu de trachées, on trouve des *vaisseaux scalariformes*.

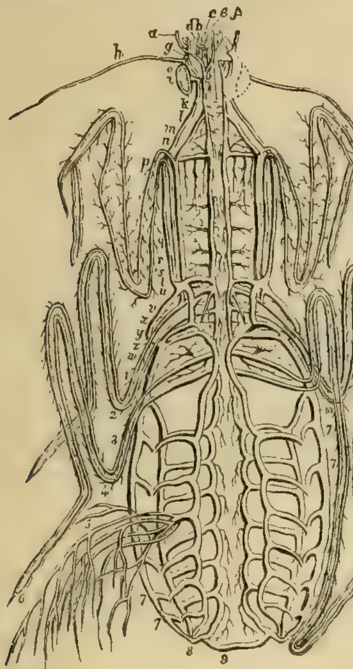

Fig. 491.

TRACHÉITE. s. f. [*tracheitis*, de *trachea*, trachée-artère ; all. *Luftröhrenbräune*, angl. *tracheitis*, it. *tracheite*, esp. *traqueitis*]. Inflammation de la trachée. Elle existe rarement isolée, et, lorsqu'elle coexiste avec la laryngite (*laringo-trachéite*), ou avec la bronchite (*trachéo-bronchite*), ce sont ces maladies qui doivent occuper surtout l'attention.

TRACHÉLAGRE. s. f. [de τράχηλος, cou, et ἄγρα, prise ; all. *Nackenweh*, *Halsgicht*, angl. *trachelagra*, it. *trachelagra*, esp. *traquelagra*]. Goutte, douleur au cou.

TRACHÉLI-ATLOÏDO-BASILAIRE. adj. et s. m. V. Droit *latéral de la tête*.

TRACHÉLIDES. s. m. pl. Familles d'insectes coléoptères hétéromères qui comprend les insectes vésicants. V. Cantharides. Tête cordiforme; antennes et élytres flexibles et minces; corselet étroit; crochets bifides au dernier article du tarse.

TRACHÉLIEN, IENNE. adj. [de τράχηλος, cou; angl. *trachelian*, *cervical*, it. *tracheliano*, esp. *traqueliano*]. Synonyme de *cervical*. — *Apophyse trachélienne*. V. Sternum.

TRACHÉLISME. s. m. [de τράχηλος, cou ; all. *Trachelismus*, *Halskrampf*, angl. *trachelism*, it. *trachelismo*, esp. *traquelismo*] (Marshall-Hall). Contraction spasmodique des muscles du cou par action réflexe, pendant l'épilepsie, etc., causant la compression des veines du cou, l'occlusion de la glotte, et, par suite, la turgescence de la face, la congestion de l'encéphale et la manifestation d'accidents cérébraux

TRACHÉLO-ANGULI-SCAPULAIRE. adj. et s. m. [it. *trachelo-anguli-scapolare*, esp. *traquelo-anguli-scapulare*]. V. Angulaire *de l'omoplate*.

TRACHÉLO-ATLOÏDO-OCCIPITAL. adj. et s. m. [it. *trachelo-atloido-occipitale*, esp. *traquelo-atloido-occipital*]. V. Oblique (*Petit*) *de la tête*.

TRACHÉLO-BASILAIRE. adj. et s. m. [it. *trachelo-basilare*, esp. *traquelo-basilar*]. V. Droit *antérieur de la tête*.

TRACHÉLO-CERVICAL, ALE. adj. et s. [*trachelo-cervicalis*, it. *trachelo-cervicale*, esp. *traquelo-cervical*]. — *Artere trachélo-cervicale*. La cervicale profonde.

TRACHÉLO-COSTAL. adj. et s. m. [it. *trachelo-costale*, esp. *traquelo-costal*]. V. Scalene.

TRACHÉLO-DIAPHRAGMATIQUE. adj. [*trachelo-diaphragmaticus*, it. *trachelo-diaframmatico*, esp. *traquelo-diafragmatico*]. Nom donné à la quatrième paire des nerfs cervicaux.

TRACHÉLO-DORSAL. adj. et s. m. [*trachelo-dorsalis*, it. *trachelo-dorsale*, esp. *traquelo-dorsal*]. Le nerf spinal.

TRACHÉLOGRAPHIE. s. f. [de τράχηλος, cou, et γραφή, description]. Description anatomique du cou.

TRACHÉLO-MASTOÏDIEN. adj. et s. m. [it. *trachelo-mastoideo*, esp. *traquelo-mastoideo*]. V. Complexus (*Petit*).

TRACHÉLO-OCCIPITAL. adj. et s. m. [it. *trachelo-occipitale*, esp. *traquelo-occipital*]. V. Complexus (*Grand*).

TRACHÉLOPHYME. s. m. [de τράχηλος, cou, et φῦμα, tumeur; mot à mot, tumeur du cou; it. *trachelofimo*, esp. *traquelofimo*]. Le *goitre*.

TRACHÉLO-SCAPULAIRE. adj. et s. m. [it. *trachelo-scapolare*, esp. *traquelo-scapular*]. V. ANGULAIRE *de l'omoplate*.

TRACHÉLO-SOUS-CUTANÉ, ÉE. adj. [*trachelo-subcutaneus*, it. *trachelo-sottocutaneo*, esp. *traquelo-subcutaneo*]. — *Nerfs trachélo-sous-cutanés*. Les nerfs du plexus cervical. — *Veine trachélo-sous-cutanée*. La jugulaire externe.

TRACHÉLO-SOUS-OCCIPITAL. adj. et s. m. [it. *trachelo-sotto-occipitale*]. V. DROIT *antérieur de la tête*.

TRACHÉOBRONCHITE. s. f. Inflammation simultanée de la trachée et des bronches.

TRACHÉOCÈLE. s. f. [de τραχεῖα, trachée, et κήλη, tumeur; all. *Luftrohrenbruch*, angl. et it. *tracheocele*, esp. *traqueocele*]. Tumeur de la trachée. — Nom donné par Heister au goitre.

TRACHÉO-CRICOÏDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la trachée et au cartilage cricoïde. — *Membrane-trachéo cricoïdienne*. Membrane tendue entre le bord inférieur du cartilage cricoïde et le premier arceau cartilagineux de la trachée-artère.

TRACHÉO-LARYNGOTOMIE. s. f. V. BRONCHOTOMIE.

TRACHÉORRAGIE. s. f. [de *trachée*, et ῥήγνυσθαι, faire éruption]. Hémorragie de la trachée.

TRACHÉOSTÉNOSE. s. f. [de τραχεῖα, trachée, et στένωσις, rétrécissement; all *Luftröhrenverengerung*, angl. *tracheostenosis*, it. *tracheostenosi*, esp. *traqueostenosis*]. Rétrécissement de la trachée V. TRACHÉE.

TRACHÉOTOMIE. s. f. [*tracheotomia*, de τραχεῖα, trachée, et τομή, section; all. *Tracheotomie, Luftröhrenschnitt*, angl. *tracheotomy*, it. *tracheotomia*, esp. *traqueotomia*]. Opération chirurgicale dans laquelle on incise les premiers anneaux de la trachée, soit pour extraire un corps étranger engagé dans ce conduit, soit pour établir une communication entre la trachée et l'extérieur au-dessous du larynx, dans les affections qui, situées au niveau du larynx ou au-dessus de lui, peuvent causer l'asphyxie · polypes du larynx, œdème de la glotte, croup, etc. Pour la pratiquer, le malade est couché sur le dos, le cou appuyé sur un oreiller plié en deux, la tête portée dans le sens de l'extension, mais pas assez renversée en arrière pour augmenter la difficulté de respirer; le chirurgien se place à la gauche du malade, qui tourne le dos à la fenêtre, et que la lumière éclaire largement de la tête vers la poitrine. Le patient étant maintenu dans cette position, l'opérateur fixe la trachée entre le pouce et l'indicateur de la main gauche; portant ensuite la pointe d'un bistouri légèrement convexe au niveau du bord inférieur du cartilage cricoïde, il incise de haut en bas vers le bord supérieur du sternum. La peau, le tissu lamineux et le muscle peaussier ayant été divisés, le chirurgien cherche la ligne blanche du cou, et, soulevant les muscles sterno-thyréoïdiens qui se touchent presque en ce point, il les écarte l'un de l'autre. Alors on découvre de gros plexus veineux qui se répandent dans le tissu lamineux sous-jacent aux muscles. Il faut les diviser rapidement, ou, si c'est possible, les écarter. Ces plexus acquièrent avec l'âge un développement qui donne de la gravité à leur lésion. Les muscles sterno-thryréoïdiens ayant été éloignés l'un de l'autre, et les rameaux veineux écartés ou divisés, le chirurgien, tenant son bistouri comme une plume à écrire, en porte la pointe sur la trachée, dans le point le plus bas de l'incision, et, appuyant la pulpe de l'indicateur gauche sur le dos de l'instrument, il divise la trachée (fig. 492). Si la trachéotomie a pour but d'extraire un corps étranger, l'incision doit comprendre cinq ou six anneaux; il suffit d'en inciser quatre pour placer une canule qui permette l'entrée d'une assez grande quantité d'air dans les cas de croup, d'œdème de la glotte, etc. Quelques opérateurs, surtout chez les enfants, remplacent le bistouri pointu par un bistouri boutonné, ou se servent de ciseaux, dès que le premier instrument a fait une ouverture à la trachée. D'autres font l'incision avec le thermocautère, couches par couches comme précédemment, ou en divisant d'un seul coup toutes les parties molles jusqu'à la trachée. La trachée ayant été incisée, et les deux lèvres de l'incision écartées à l'aide d'une pince (fig. 493) dont les branches coudées, introduites dans le bout inférieur de la trachée, s'éloignent l'une de l'autre (Trousseau), on glisse une canule dans leur intervalle (fig. 494), et, pendant que le chirurgien la tient appliquée, un aide noue derrière le cou

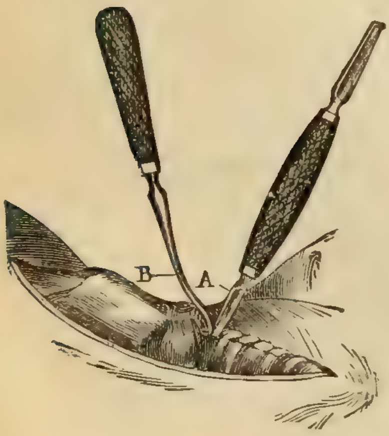

FIG. 492.

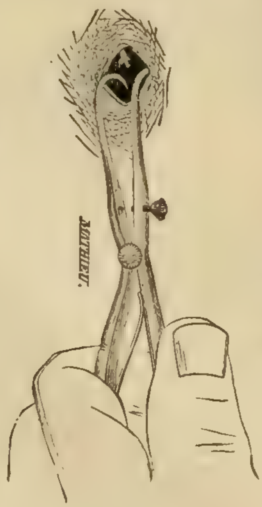

FIG. 493.

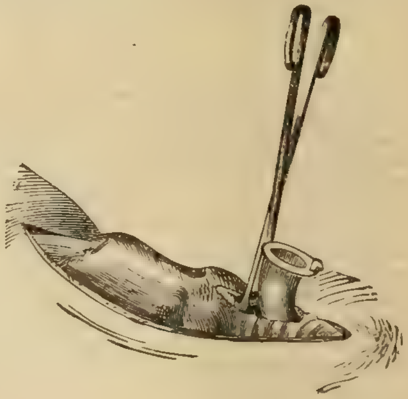

FIG. 494.

de l'opéré les deux liens attachés aux petites plaques de l'instrument qu'ils doivent fixer assez solidement pour qu'il reste dans la trachée, malgré l'impulsion que lui communique une toux convulsive. La canule qu'on introduit dans la trachée doit être assez large pour permettre le libre accès de l'air, et avoir une courbure telle que son extrémité inférieure ne soit pas en contact avec la paroi postérieure de la trachée. Avec une plume ou un petit écouvillon monté sur une baleine flexible, on enlève immédiatement les fausses membranes quand, dans les cas de croup, elles ont déjà envahi la partie inférieure de la trachée. Après l'opération, il faut placer autour du cou une petite cravate de mousseline qui passe au-devant de la canule, tamise l'air qui pénètre dans la trachée et en élève un peu la température. Puis, en cas de diphtérie, il est nécessaire de nettoyer chaque jour, au moins une fois, la canule des produits membraneux qui l'obstruent· l'emploi d'une canule double facilite beaucoup cette manœuvre. Il est arrivé à des chirurgiens de pousser la canule entre la trachée et les muscles sterno-thyréoïdiens. Cet accident vient de ce que, au moment de l'introduction, un des côtés de la trachée, cédant sous la pression de l'instrument, s'est, en vertu de son élasticité, rapproché de l'autre côté, et a fermé la cavité dans laquelle on veut mettre la canule. Avec un dilatateur, cet accident est moins à craindre que lorsqu'on fait tenir une des lèvres de la plaie par une pince confiée à un aide.

TRACHOMA. s. m. [de τραχύς, raboteux; all. *Trachoma, Granulation der Augenbindhaut*, angl. et it. *trachoma*, esp. *tracoma*]. L'un des noms de la *xérophtalmie*, et, en Allemagne, des *granulations* palpébrales.

TRACTEUR. s. m. Sorte de petite spatule recourbée à ses deux extrémités, qui sert à écarter les chairs pendant certaines opérations, telles que la ligature des artères, etc. — Nom de divers instruments servant à la réduction des luxations, à l'obstétrique, etc. V. TRACTION. — *Tracteur métallique*. V. PERKINISME.

TRACTION s. f. Action de tirer. — *Appareils à traction*. Nom d'instruments d'obstétrique qui, abaissant la tête fœtale graduellement et sans secousse, mettent à l'abri des échappements brusques et violents, dangereux pour la mère. La traction mécanique, soutenue tout le temps désirable, soit à un égal degré de puissance, soit à un degré progressivement croissant, est beaucoup plus efficace que la force manuelle, qui ne peut se maintenir égale même pendant quelques secondes consécutives. ce déploiement inégal de l'effort musculaire et le temps de repos qu'il nécessite permettent à la tête, momentanément abaissée, de remonter à sa place primitive. Les expériences de Chassagny, puis de Joulin, ont montré que ces appareils, avec un degré de force de 35 à 50 kilogrammes, produisent des effets plus sûrs et plus rapides qu'avec un déploiement musculaire de 100 à 120 kilogrammes, représentant les efforts de deux adultes vigoureux. L'appareil de Chassagny se compose d'une longue traverse prenant appui sur les genoux de la femme. A la portion moyenne de l'arc de cercle qui constitue cette traverse est adaptée une longue canule intérieurement munie d'une vis, mettant en mouvement un écrou à deux crochets sur lesquels viennent se réfléchir les cordons de traction. Ceux-ci, d'autre part, vont se réfléchir sur une traverse située à la partie centrale des cuillers du forceps. Celui de Hamon (de la Rochelle) est constitué de la manière suivante : deux montants sont munis de béquilles destinées à prendre appui de chaque côté de la vulve, sur l'ischio-pubis. L'appareil est complété par deux traverses dont l'inférieure est percée à sa partie moyenne d'un pas de vis dans lequel se meut une longue vis destinée à communiquer ses mouvements à la traverse supérieure, pourvue de dynamomètres auxquels viennent se fixer les cordons de traction. Ainsi que dans l'appareil Chassagny, les manches du forceps jouissent de toute leur liberté, et l'instrument ne contrarie en rien les évolutions intra-pelviennes de la tête. Il permet aussi d'effectuer des tractions latérales.

TRACTORATION. s. f. Emploi des *tracteurs métalliques* de Perkins. V. PERKINISME

TRACTUS. s. m. Mot latin employé en anatomie, normale et pathologique, pour désigner des filaments d'un tissu, ou d'une humeur visqueuse, de configuration, d'origine et de terminaison mal déterminées, placés dans l'épaisseur, à la surface d'un produit morbide, d'un organe, ou entre deux organes. — *Tractus longitudinal, tractus transversaux*. V. CALLEUX (*Corps*).

TRAGACANTHE. s. f. Nom des plantes du genre *astragalus* qui donnent de la gomme adragant.

TRAGANT. s. m., **TRAGACANTHINE** ou **TRAGANTINE**, s. f. V. ADRAGANT et BASSORINE.

TRAGIEN, ENNE. adj. [it. et esp. *tragiano*]. Qui appartient au tragus. — *Muscle tragien* [all. *Boksmuskel*]. Petit muscle qui naît de la base du tragus, en recouvre la face externe, et se termine à son sommet.

TRAGUS. s. m. [τράγος, all. *Tragus, Bock*, angl. *tragus*, it. et esp. *trago*]. Mot latin employé en français pour désigner le petit tubercule situé en dehors et au-devant de l'orifice du conduit auditif externe, et qui se couvre de poils lorsqu'on avance en âge.

TRAINASSE. s. f. V. RENOUÉE.

TRAINÉE. s. f. — *Traînée épidémique*. Les épidémies, celles de choléra surtout, peuvent non seulement se traîner pendant quelque temps avec quelques cas isolés, mais encore se produire sous forme de propagations épidémiques violentes, à marche foudroyante dès le début et présentant plusieurs exacerbations et rémissions importantes. Les grandes épidémies laissent souvent à leur suite une *traînée* considérable. La grande épidémie de choléra de Paris en 1832 fut suivie de cinq à six recrudescences qui ne cessèrent qu'après quatre années. Il en fut de même à Hambourg en 1831-1835, etc.

TRAIT. s. m. — *Chevaux de trait*. L'une des grandes divisions établies dans les races chevalines quand on les considère par rapport à leur service.

TRAIT. s. m. [all. *Zug*, angl. *trait*, it. *fattezza*]. — *Trait génal*. Trait qui va du milieu des joues au *trait nasal*, et qui, seul ou réuni à celui-là, est, d'après Jadelot, un signe caractéristique des affections du ventre chez les enfants. — *Trait labial*. Il commence à l'angle des lèvres et se perd à la portion inférieure de la face. Il est considéré comme indiquant les affections du cœur et des voies respiratoires. — *Trait nasal*. Il commence à la partie supérieure de l'aile du nez, embrasse en demi-cercle la ligne extérieure de la commissure des lèvres et se réunit avec le trait génal. — *Trait oculo-zygomatique*. Il s'étend du grand angle de l'œil jusqu'à l'apophyse zygomatique, et indique, d'après Jadelot, les affections cérébrales et nerveuses.

TRAITEMENT. s. m. [*medela*, θεραπεῖα, all. *Behandlung, Heilverfahren*, angl. *cure*, it. et esp. *cura*]. Ensemble des précautions que l'on prend, des médicaments que l'on met en usage, des pratiques auxquelles on a recours, pour déterminer ou hâter la guérison d'une maladie, diminuer le danger dont elle menace, calmer les souffrances qu'elle occasionne, atténuer ou dissiper les suites qu'elle peut entraîner. — *Traitement* ou *remède de la Charité*. Traitement de la colique de plomb qui consistait à administrer successivement : 1° la *tisane sudorifique laxative*, préparée avec le bois de gayac, 30 grammes, les racines de salsepareille, 15 grammes, de sassafras, 4 gram., de réglisse, 6 gram., les feuilles de séné, 16 gram. et eau q. s. pour 500 grammes de tisane; 2° l'*eau de casse avec les grains* (V. Eau); 3° la *potion purgative des peintres*, composée de diaphœnix, 37 grammes, poudre de jalap, 4 grammes, feuilles de séné, 8 grammes, sirop de nerprun, 27 grammes, eau bouillante, 125 grammes; 4° l'*eau bénite*, 5° le *lavement purgatif des peintres*, et 6° le *lavement anodyn des peintres* (V. Lavement); enfin 7° l'électuaire *diaphœnix*. = *Traitement à domicile* Celui qui est donné aux indigents chez eux, au lieu du traitement hospitalier, auquel il est préférable. La Société philanthropique, fondée à Paris en 1781, a la première associé les étudiants en médecine aux médecins chargés de soigner ses malades à domicile. Sous le nom de *dispensaires*, elle a créé six établissements dans lesquels elle fait donner gratuitement des consultations à toutes les personnes qui s'y présentent. « Les élèves doivent assister à toutes les séances et exécuter les pansements et les opérations de petite chirurgie qui leur sont confiés par les médecins et chirurgiens. » (*Art. XLIV des règlements.*) De même les élèves accompagnent aussi le médecin au domicile des malades traités au nom de la Société. Ce service a fonctionné de la sorte pendant de longues années. Aujourd'hui les *Sociétés de secours mutuels* et les *bureaux de bienfaisance*, auxquels les étudiants sont complètement étrangers, lui ont enlevé la plus grande partie de sa clientèle. C'est à ceux-ci que devrait incomber le soin de continuer la tradition d'enseignement inaugurée par cette société dans l'assistance à domicile, enseignement qui a reçu le nom de *policlinique* en Allemagne, où il fait partie du programme officiel des facultés. Un professeur est chargé de cette chaire, qui porte aussi le nom de *clinique ambulante*, par opposition à la *clinique d'hôpital* ou *clinique fixe*. L'enseignement consiste en consultations données par les élèves sous la direction du maître et de plusieurs assistants, et en visites à domicile pour les malades alités. Ceux-ci sont répartis entre tous les étudiants inscrits pour les cours. Ils viennent tous les jours, à l'heure de la consultation externe, rendre compte de l'état de leur malade, du diagnostic qu'ils ont posé et du traitement qu'ils ont institué. S'il y a erreur ou embarras de la part de l'élève, le professeur ou l'un de ses aides se rend avec lui au domicile du malade (Passant). — *Traitement moral*. Ensemble des moyens thérapeutiques tirés de la direction donnée à l'exercice des sentiments et des facultés intellectuelles. Les organes de ces facultés réagissant, par l'intermédiaire du grand sympathique, sur le système musculaire de la vie végétative, leur action influe sur la circulation, capillaire principalement, et par suite sur la nutrition et les sécrétions, ainsi que sur les appareils digestif et urinaire. L'exercice des facultés encéphaliques, réglé, quant à la durée, à la fréquence et à la régularité, comme l'exercice des propriétés du tissu musculaire (V. Loi *d'exercice*), est à l'innervation ce que la gymnastique est à la contractilité. Il y a donc une gymnastique intellectuelle dans laquelle on dirige l'action de tels ou tels sentiments, de telle ou telle faculté de l'intelligence, de manière à en modifier le développement naturel (sur quoi repose l'éducation), ou à les ramener à l'état normal en cas de trouble par excès ou par aberration d'activité. C'est surtout dans les maladies mentales que ces *moyens moraux* deviennent efficaces, particulièrement dans les hallucinations, et presque toutes les formes de monomanie. Ils réussissent surtout quand ces affections reviennent par accès à certaines heures du jour et plus encore de la nuit, alors que surviennent les changements de la circulation cérébrale coïncidant avec le sommeil. Dans ces cas on leur associe efficacement la quinine, la digitale et autres médicaments agissant sur la circulation ou l'encéphale.

TRAJET. s. m. [all. *Durchgang*, angl. *passage*, it. *tragetto*, esp. *travesia*]. — *Trajet d'un nerf, d'un vaisseau*, etc. Étendue linéaire qu'il occupe; et, bien qu'il n'y ait pas mouvement dans ce fait, on dit aussi qu'il se ramifie une ou plusieurs fois pendant son trajet.

TRAME. s. f. En anatomie, tissu qui passe de l'une à l'autre des surfaces d'un organe ou entre ses parties essentielles. — *Trame glandulaire*. Le tissu lamineux interposé aux acini et aux culs-de-sac sécréteurs. — Se dit aussi des éléments les plus résistants d'un tissu; la *trame élastique du derme, des séreuses*, etc., est la partie de ces tissus formée de fibres élastiques anastomosées, entre lesquelles passent les fibres lamineuses, les vaisseaux et les nerfs. V. Stroma.

TRAMÈTES. s. m. Genre de champignons hyménomycètes polypores, dont une espèce, le *T. Bulliardi*, Fries (*Dædalea suaveolens*, Persoon ou *Boletus suaveolens*, Bulliard), a une odeur d'anis et a été employée en poudre contre la phtisie.

TRAMULAIRE. adj. Qui concerne la trame des tissus.

TRANCHANT. s. m. Bistouri, Couteau et Incision

TRANCHE. s. f. — *Tranche grasse*. Portion externe de la cuisse, chez les animaux de boucherie, comprenant surtout la partie inférieure des fessiers, le fascia lata, la partie antérieure du biceps fémoral, etc.

TRANCHÉES. s. f. pl. [*tormina*, στρόφοι, all. *Bauchgrimmen*, angl. *gripe*, it. *pondi*, esp. *retortijon*]. Coliques violentes. — *Tranchées utérines* [all. *Mutterschmerzen*, *Wehen*]. Douleurs qui ont leur siège dans la matrice après l'accouchement, et qui sont causées par les efforts que fait cet organe pour expulser les caillots qu'il contient encore. = En médecine vétérinaire. V. Colique.

TRANCHEPIERRE. s. m. Sorte de litholabe inventé par Gruithuisen.

TRANSCENDANT, ANTE. adj. Se dit de ce qui dépasse les notions expérimentales, qui est opposé à l'immanence. — Au sens positif, *anatomie transcendante*. Celle qui, de l'observation et de la comparaison des dispositions anatomiques concrètes, s'élève à la conception abstraite des lois de l'organisation envisagées dans ses divers degrés.

TRANSCURRENT, ENTE. adj. V. Cautérisation.

TRANSFERT. s. m.—*Phénomène de transfert*. Phénomène observé d'abord par Gellé et Charcot sur des hystériques, retrouvé depuis sur l'homme sain, et consistant en ce que les fonctions de chaque hémisphère cérébral paraissent alterner. Si, chez une hystérique en état d'hémianesthésie, on ramène la sensibilité en un point du côté paralysé, à l'aide d'un courant électrique par exemple, la sensibilité disparaît du côté sain en un point symétrique de celui où elle a reparu du côté paralysé. Sur l'homme sain, on constate que, quand on augmente la sensibilité d'un côté par l'application d'un sinapisme, la sensibilité du côté opposé diminue. Ce sont des phénomènes de *transfert*.

TRANSFIXION. s. f. [de *transfigere*, transpercer]. Procédé opératoire qui consiste à traverser d'un seul coup les chairs saines au-dessous d'une tumeur, avec un couteau à amputation ou un long bistouri dont le tranchant est tourné vers la peau. On tranche ensuite d'un seul coup tous les tissus placés sur ce côté de la tumeur; et le couteau, reporté au fond de la plaie, achève de détacher en un second temps la partie encore adhérente. La *transfixion* de la cuisse, de l'épaule, etc., constitue aussi le premier temps de certains procédés d'amputation et de désarticulation des membres.

TRANSFORATEUR. s. m. (Hubert de Louvain). Espèce de perce-crâne associé à un tire-tête. V. Perforateur.

TRANSFORATION. s. f. Emploi du perce-crâne, du transforateur.

TRANSFORMATION. s. f. [*transformatio*, *transfiguratio*, de *trans*, au delà, et *formatio*, formation; μεταμόρφωσις, all. *Umbildung*, *Umgestaltung*, angl. *transformation*, it. *transformazione*, esp. *transformacion*]. Littéralement, formation d'une chose au delà ou en dehors de ses limites naturelles, son passage à une configuration contre nature ou exagérée. || Souvent, ce terme est employé pour désigner les changements de forme et de volume, indépendants de tout changement de nature : 1° que peut présenter un même appareil, organe ou élément anatomique, sur un même être, pendant les phases de son développement, par suite d'altérations morbides, et surtout tératologiquement; 2° que peuvent présenter les mêmes parties sur plusieurs espèces animales ou végétales comparées les unes aux autres. V. DÉGÉNÉRESCENCE. — *Transformation des maladies*. Hypothèse consistant à admettre, par exemple, que la suppression de la variole par la vaccine amènerait la transformation de la première de ces maladies (préexistant à l'état de germe dans l'économie), en phtisie, en dothiénentérie, etc., et ainsi des autres. Cette hypothèse, de même ordre que celle qui dans les pays de marais fait admettre au vulgaire que les enfants qui n'ont pas eu de fièvre d'accès ne grandissent pas, est infirmée par l'observation. — *Transformation morbide*. Hypothèse, infirmée par l'observation, qui admet que les éléments anatomiques des productions morbides peuvent se transformer d'une espèce en une autre, sous des influences encore indéterminées. Ces prétendues transformations ne sont pas telles que les indiquent les auteurs qui d'un même élément font dériver, normalement ou pathologiquement, *selon les besoins fonctionnels des parties*, quatre espèces d'éléments anatomiques de propriétés physiologiques et de caractères anatomiques distincts (noyaux embryoplastiques, leucocytes, fibres élastiques, épithéliums). L'observation a montré qu'à la surface des ulcères, dans les tumeurs fibro-plastiques, épithéliales, glandulaires, dans les tumeurs à myéloplaxes, etc., présentant dans le cours de leur évolution diverses modifications de ramollissement, de vascularité, etc., les cellules offrent des changements très étendus de forme ou de volume, des excavations ou vacuoles, des dépôts de granulations, etc. Mais ces modifications sont des aberrations évolutives avec un aspect nouveau plus ou moins bizarre, des anomalies oscillant, en quelque sorte, autour d'un type comme centre sans l'abandonner, sans qu'il y ait jamais tendance au passage d'un type à un autre ; pas plus que, dans les anomalies et altérations offertes par les animaux et les plantes, on ne peut obtenir avec les variétés, avec les individus monstrueux ou malades d'une espèce, des individus d'une espèce voisine, tandis qu'au contraire on peut créer des variétés nouvelles nombreuses, mais se rattachant toujours au type par quelques points fondamentaux de structure. V. LIMITES *d'écart* et VARIABILITÉ. — *Transformation fibreuse, transformation graisseuse des muscles*. V. ATROPHIE *musculaire*. — *Transformation des forces*. V. PROPRIÉTÉ. — *Transformation graisseuse des épithéliums et des leucocytes*. Nom donné, à tort, aux cas dans lesquels des granulations graisseuses se déposent plus ou moins abondamment dans les cellules épithéliales et dans les leucocytes, de manière à en masquer le noyau, à en augmenter le volume, à leur faire prendre la forme sphérique au lieu de leur forme polyédrique. La constitution de certaines substances organiques par des acides gras combinés en proportions diverses à des amides permet de comprendre comment ces composés, en se dédoublant, normalement ou non dans l'intimité des éléments anatomiques qu'ils forment, et en abandonnant les amides généralement solubles et dialysables, laissent sur place les corps gras qui représentent l'autre produit de ce dédoublement. L'insolubilité de ceux-ci dans les liquides aqueux et albuminoïdes ou gommeux fait qu'ils restent à l'état de gouttes microscopiques ou de granules sphéroïdaux. — *Transformation graisseuse du placenta*. V. MÔLE. — *Transformation graisseuse du rein*. Dépôt de granulations graisseuses dans les cellules épithéliales du rein, qu'elles déforment plus ou moins. V. ALBUMINURIE, NÉPHRITE et STÉATOSE.

TRANSFORMISME s. m Hypothèse d'après laquelle les espèces animales et végétales actuelles seraient le résultat de la transformation lente de tous les individus d'une autre espèce, en général plus simple, qui disparaît ainsi, ou d'une partie seulement des individus de cette espèce en êtres présentant encore des analogies avec la souche, mais en différant assez pour se distinguer au point de vue taxinomique, et pour ne donner avec eux que des métis inféconds à la reproduction ou le devenant après un petit nombre de générations.

TRANSFORMISTE. adj. et s. Qui concerne le transformisme, qui en est partisan. Il y a des transformistes qui, comme Lamarck, premier promoteur de l'hypothèse, sont *monogénistes*, d'autres, comme Darwin, sont *polygénistes*, admettent que plusieurs types simples, végétaux et animaux, se sont produits spontanément en divers milieux, et que de ces types, par de lentes évolutions progressives, sont dérivées les diverses formes spécifiques actuelles, qui seraient destinées à disparaître à leur tour comme leurs précurseurs paléontologiques végétaux et animaux. V. TYPE *ancestral*.

TRANSFUSION. s. f. [*transfusio*, de *transfundere*, verser d'un vase dans un autre ; μετάχυσις, all. *Blutüberleitung*, angl. *transfusion*, it. *transfusione*, esp. *transfusion*]. Opération par laquelle on fait passer du sang des veines d'un individu dans celles d'un autre individu, ou des veines d'un animal dans celles d'un autre animal, ou bien encore des veines d'un animal dans celles d'un homme, pour remplacer le sang qui a été perdu par une hémorragie traumatique, surtout par l'hémorragie puerpérale. Cette opération, préconisée jadis comme moyen théra-

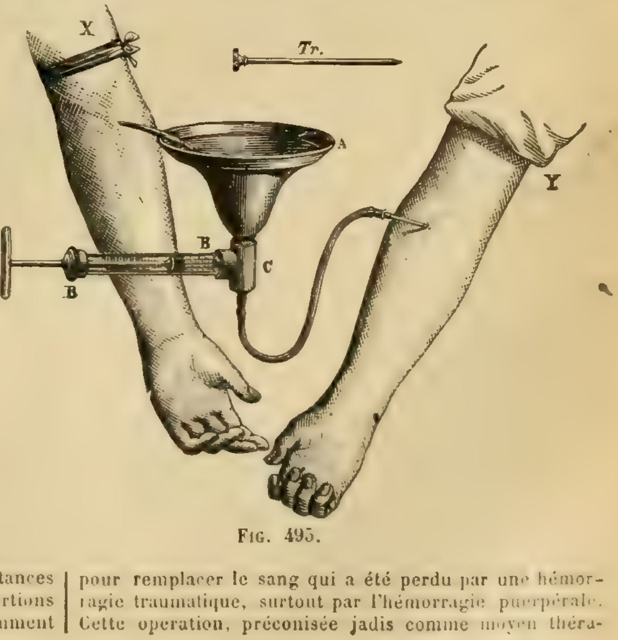

FIG. 495.

peutique, proscrite en 1668 par arrêt du parlement de Paris, et remise en honneur dans ces dernières années, donne d'excellents résultats. Pour la pratiquer, on fait une saignée du bras à un individu qui se prête à cette opération (fig. 495, X); le sang est reçu dans un vase à la température du corps ou un peu plus chaud, et qui, au besoin, plonge dans un bain-marie à cette température. Il est pris à l'aide d'une seringue chauffée (B, B), ou d'un appareil approprié, et injecté lentement par une incision faite à la veine de l'avant-bras de l'individu exsangue (Y). Il faut prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas pousser d'air en même temps que le sang. Le sang est généralement défibriné avant l'injection; mais on a aujourd'hui des appareils permettant de l'injecter avant la coagulation de la fibrine. Tels sont ceux de Roussel, de Collin, etc. Les exemples de retour à la vie dus à la transfusion se multiplient chaque année Il n'est pas nécessaire que la quantité de sang injectée soit considérable : 90 grammes, 45 grammes même, ont suffi pour ranimer des individus exsangues, mais bien portants avant l'hémorragie actuelle.

TRANSHUMANCE. s. f. [de *trans*, au delà, et *humus*, terre]. Translation des troupeaux d'une région dans l'autre, des plaines dans les montagnes et *vice versâ*, selon les saisons, pour les faire paître.

TRANSITOIRE. adj. Qui est de peu de durée. — *Organes transitoires*. Ceux qui, après une existence plus ou moins longue, disparaissent avant les organes permanents, constituant essentiellement l'organisme. Les uns disparaissent par atrophie et résorption graduelle, comme la vésicule ombilicale sur beaucoup d'animaux. D'autres tombent et sont rejetés dans les milieux ambiants, comme le chorion villeux, le tissu vasculaire et la couche épithéliale de l'allantoïde, l'amnios, lors du part. Le tissu de la corde dorsale et les organes qu'il forme disparaissent par résorption sur les oiseaux et divers mammifères.

TRANSLATION. s. f. [*translatio*, μεταφορὰ]. V. Locomotion, Marche et Migration.

TRANSLUCIDE. adj. [*translucidus*, de *trans*, au travers, et *lucere*, luire; all. *durchscheinend*, angl *translucid*, it. *traslucido*, esp. *translucido*]. Se dit d'un corps qui laisse passer une partie de la lumière qu'il reçoit, mais en trop faible quantité pour qu'on puisse distinguer la couleur ni les formes des objets à travers son épaisseur.

TRANSLUCIDITÉ, s. f. [all. *Durchscheinen*, angl. *translucidity*, it. *traslucidità*, esp. *translucidez*]. État des corps translucides.

TRANSMISSIBILITÉ. s. f. [de *transmittere*, transmettre, all. *Mittheilbarkeit*, angl. *transmissibility*, it. *trasmisibilità*, esp. *transmisibilidad*]. Faculté de transmettre. — *Transmissibilité morbide*. Communication plus ou moins facile d'une affection d'un malade à un individu sain. Que la maladie soit *parasitique*, *virulente*, *miasmatique* ou *infectieuse*, la transmission est d'autant plus facile que l'individu sain sur lequel elle se fait est dans un état général moins bon, par suite d'alimentation insuffisante, soit absolue, soit relative à la somme de la dépense déssimilatrice causée par un travail musculaire ou cérébral. L'aptitude ainsi acquise ou *réceptivité morbide* doit surtout être prise en considération dans les cas d'épidémies de dothiénentérie, de typhus, de choléra, de dysenterie, etc., et dans l'interprétation des causes de leur propagation (V. Surmenage). Pour les maladies inoculables et même pour la scarlatine, la variole, etc., il faut tenir compte de la possibilité d'une aptitude constitutionnelle individuelle ou héréditaire pouvant exister en dehors de toute acquisition du genre des précédentes. — *Transmissibilité nerveuse*. Propriété qu'ont les nerfs de déterminer soit la contraction des muscles en servant d'intermédiaires entre les centres nerveux et les muscles (on disait autrefois *transmettre le mouvement*, *conduire* ou *transmettre l'influx moteur*, ou *fluide nerveux moteur*), soit de porter au cerveau les impressions périphériques. Elle est centrifuge et inhérente aux nerfs venant des racines antérieures de la moelle épinière dans le premier cas; elle s'opère en sens opposé dans le second mode de *transmissibilité*, dite *sensitive spéciale* ou *générale*, centripète, qui se fait par les racines postérieures et par les nerfs appartenant aux organes des sens. V. Conductibilité.

TRANSMISSION. s. f. [*transmissio*, διαπομπὴ]. — *Transmission héréditaire*. V. Hérédité. — *Transmission nerveuse*. Manifestation de la transmissibilité nerveuse, dont la condition indispensable, pour ce qui regarde le nerf, est l'intégrité et la continuité de ses fibres : aussi peut-elle être interrompue ou modifiée par la ligature, la compression, ou toute autre lésion du tronc nerveux. Cette transmission présente les mêmes caractères dans les nerfs moteurs ou centrifuges et dans les nerfs sensitifs ou centripètes; dans les premiers, elle a lieu avec une rapidité de 33 mètres par seconde; dans les seconds, elle est évaluée à 30 mètres par Marey, à 50 par Ch. Richet, à 60 par Helmholtz. On admet généralement qu'elle peut avoir lieu sur un même nerf aussi bien du centre à la périphérie qu'en sens inverse (V. Conduction et Conductibilité). Cependant les expériences de soudure des nerfs ou de greffe sur lesquelles s'appuie cette hypothèse peuvent être diversement interprétées. Souvent on a attribué la transmission motrice à un nerf sensitif soudé à un nerf moteur, ou *vice versâ*, alors qu'il y avait eu génération de tubes nerveux nouveaux et atrophie des nerfs différents coupés et rapprochés. D'autres fois les actions obtenues et données comme démonstratives étaient dues à la conservation d'une anastomose entre deux nerfs dont on n'avait pas tenu compte. Il faut distinguer la *transmission* d'une excitation, qui est toujours très rapide et uniforme, quelle que soit son intensité, et la *persistance* de cette excitation, grâce à laquelle on peut observer des phénomènes d'addition aussi bien dans le muscle que dans les centres nerveux. La transmission est un phénomène qui dépend du nerf, la persistance dépend des centres nerveux. La transmission dans le nerf ressemble au courant électrique qui passe dans un fil de métal, tandis que l'excitation des centres provoque une sorte d'ébranlement, analogue à la vibration d'une cloche qui continue à résonner longtemps après qu'elle a été frappée. V. Perception et Sensibilité.

TRANSMUTATION. s. f. [*transmutatio*, μεταβολὴ, μεταλλαγὴ, all. *Verwandlung*, angl. *transmutation*, it. *trasmutazione*, esp. *transmutacion*]. Conversion d'une chose en une autre (*quod mutatur de specie in speciem*). Les anciens auteurs de chimie et de médecine déterminent nettement que cette conversion est une action moléculaire, s'opère *in prima materia*. Elle domine la *dégénérescence* (νόθευσις, νοθεία) ou changement de genre d'un organe, d'une humeur (*quando res quædam a pristina sua indole et natura recedit et mutatur in deteriorem*). Elle diffère de l'*épigénème*, qui est l'apparition d'une chose, d'un organe qui n'existait pas, à côté d'un autre qui préexistait (*quod fit per additionem partis post partem*). Ils distinguent la transmutation de la *métamorphose*, qui est l'arrivée d'un organe ou d'un animal à une forme et à une grandeur autres que celles qu'ils avaient, par suite de leur développement ou évolution; et de la *transformation* des organes et autres parties de l'organisme, qui est la formation de ceux-ci au delà ou en dehors de leur constitution habituelle survenant dans des conditions contre nature. L'*epigéneme* est un cas particulier de la naissance des éléments anatomiques et des organes; la *métamorphose* se rattache au développement normal, et la *transformation* aux évolutions pathologiques des tissus; la *transmutation* se rapporte aux phénomènes d'assimilation et de désassimilation nutritives. Ces termes ne sont donc pas synonymes. C'est pour avoir confondu les phénomènes du développement ou de l'évolution d'une chose déjà née, soit avec ceux de la naissance de cet objet, soit avec ceux de sa nutrition, que quelques médecins donnent au mot *dégénérescence*, *métamorphose* et *transformation*, le sens de transmutation (*quod mutatur de specie in speciem*), et que quelques anatomistes ont été conduits à admettre la transmutation d'une espèce d'élément anatomique en une autre dans divers cas où il n'y a qu'une simple évolution de ces parties. La variabilité des espèces, entre telles ou telles limites, ne prouve pas leur transmutation. — *Transmutation des métaux*. V. Alchimie.

TRANSPARENCE. s. f. [de *trans*, à travers, et *parere*, paraître; *pelluciditas*, all. *Durchsichtigkeit*, angl. *transparency*, it. *trasparenza*, esp. *transparencia*]. Propriété dont jouissent certains corps de se laisser pénétrer par une lumière assez abondante pour permettre de distinguer nettement les objets à travers leur épaisseur.

TRANSPARENT, ENTE. adj. [*pellucidus*, διαφανής, all. *durchsichtig*, angl. *transparent*, it. *transparente*, esp. *transparente*]. Se dit des corps doués de transparence. — *Aire transparente*. L'*area pellucida*. V. Embryon. — *Cloison transparente* (*septum lucidum*). Lame de substance nerveuse, de forme triangulaire, située verticalement à la partie antérieure des ventricules latéraux, et séparant l'une de l'autre ces deux cavités dont ses faces forment une partie de la paroi interne. Par son bord supérieur, convexe, elle adhère à la face inférieure du corps calleux, à la portion réfléchie duquel elle répond par sa base; son sommet s'insinue entre ce corps et le trigone cérébral; son bord inférieur, concave, répond à la partie antérieure de la face supérieure du trigone. La cloison transparente est formée de fibres nerveuses auxquelles se mêlent des cellules nerveuses qui lui donnent sa couleur grisâtre. Ces éléments forment deux lamelles juxtaposées, entre lesquelles est un petit espace libre, dit *ventricule de la cloison*, qui renferme un peu de sérosité, et qui, contrairement à ce qu'on a cru, ne communique pas avec le troisième ventricule. — *Zone transparente* V. Ovule.

TRANSPIRATION. s. f. [de *trans*, à travers, et *spirare*, souffler; *sudor*, διαπνοή, all. *Transpiration*, *Ausdünstung*, angl. *transpiration*, it. *traspirazione*, esp. *transpiracion*]. Sécrétion et excrétion, hors du corps, de la sueur à l'état de liquide ou de vapeur, et aussi du *sebum*. ‖ Nom donné au produit lui-même de la transpiration; la *transpiration cutanée* prend le nom de *sueur* lorsque la substance exhalée est liquide et plus abondante que de coutume. — *Transpiration insensible*. Nom inexact donné à la portion de sueur qui s'évapore à mesure qu'elle est versée à la surface de l'épiderme, sans pouvoir être recueillie. On la croyait fournie par le derme et l'épiderme interposés aux orifices sudoripares, ce qui n'est pas.

TRANSPLANTATION. s. f. [*translatio*, μεταφυτεία, all. *Verpflanzung*, *Uebertragung*, angl. *transplantation*, it. *traspiantamento*, esp. *transplantacion*]. Prétendue manière de guérir les maladies, selon Paracelse, en les faisant passer d'un sujet dans un autre, soit animal, soit végétal. V. Autoplastie et Greffe *animale*.

TRANSPORT. s. m. [*emotio mentis*, ἔκστασις, all. *Fieberwahn*, angl. *transport*, it. *trasporto*, esp. *transporte*, *delirio*]. Synonyme vulgaire de *délire*.

TRANSPOSITIF, IVE. adj. Qui transpose. — *Médication transpositive*. Celle qui est faite dans l'intention d'amener le mal d'un organe dans un autre.

TRANSPOSITION. s. f. [*transpositio*, μετάθεσις]. Déformation d'un cristal telle, que chacune de ses moitiés est placée comme si, après la section en deux du cristal entier, on eût fait faire un sixième de révolution à l'une des moitiés sur l'autre. L'*hémitropie* ou *macle* et l'*entre-croisement* sont deux variétés de *transposition*. — *Transposition des viscères*. V. Inversion *splanchnique*.

TRANSSUBSTANTIATION. s. f. [de *trans*, au delà, et *substance*] (Vetter et Burdach). Cas dans lequel les parties constituantes d'un tissu, ayant été résorbées, sont remplacées par des éléments d'une autre espèce qui se substituent à lui, ce qu'on appelle habituellement *transformation*, mais à tort. Ils la divisent en : 1° *régressive*, dans laquelle il y a ramollissement du tissu qui préexistait, ou remplacement d'un tissu spécial par un autre plus général; 2° *progressive*, dans laquelle un tissu mou devient plus dur, ou un tissu général, comme le lamineux, est remplacé par un tissu spécial, comme le cartilagineux.

TRANSSUDATION. s. f. [de *trans*, à travers, et *sudare*, suer; διίδρωσις, all. *Durchschwitzen*, angl. *transudation*, it. *trasudamento*, esp. *transudacion*]. Action d'un fluide qui passe à travers les parois d'un corps quelconque, et se ramasse en gouttelettes à sa surface.

TRANSVERSAIRE. adj. Qui se rapporte aux apophyses transverses.

TRANSVERSAIRE. s. m. Nom des divers faisceaux musculaires qui s'insèrent aux apophyses transverses. — *Transversaire cervical* [all. *Halsquermuskel*]. Muscle qui naît du sommet des apophyses transverses des six vertèbres supérieures du dos (moins la première), et s'attache aux tubercules postérieurs des apophyses transverses des cinq dernières vertèbres cervicales. — *Transversaire épineux*. Muscle qui remplit les gouttières vertébrales depuis le sacrum jusqu'à l'axis. Il est composé de nombreux faisceaux qui naissent des apophyses transverses cervicales, dorsales et lombaires, et vont obliquement de bas en haut et de dehors en dedans s'insérer aux apophyses épineuses des vertèbres qui sont au-dessus. Au niveau de chaque vertèbre, il est formé de plusieurs faisceaux superposés séparés par les vaisseaux et les nerfs spinaux postérieurs.

TRANSVERSAL, ALE. adj. Qui est disposé en travers. ‖ S'est dit substantivement, pour *transversaire* et pour *transverse*, de divers organes. — *Transversal du nez* [all. *querlaufend*, angl. *transversal*, it. *transversale*, esp. *transversal*]. Muscle (*susmaxillo-nasal*, Ch.) qui naît du corps de l'os maxillaire supérieur et rencontre celui du côté opposé au-dessous des os propres du nez, sur la ligne médiane.

TRANSVERSE. adj. [*transversus*, all. *quer*, angl. *transverse*, it. *trasverso*, esp. *transverso*]. Qui est situé en travers, comme les *apophyses transverses des vertebres*. V Vertebre. — *Artere transverse antérieure du carpe*. Branche de l'artère radiale qui naît au niveau du bord inférieur du muscle carré pronateur, se porte transversalement en dedans, et s'anastomose avec une branche semblable venue de la cubitale. — *Artère transverse de la face*. L'artère massétérine. — *Artère transverse du périnée*. L'artère bulbeuse. — *Ligament transverse de l'atlas*. Ligament qui s'insère de chaque côté à la partie interne des masses latérales de l'atlas, et qui divise l'ouverture centrale de cette vertèbre en deux parties : l'une antérieure, qui loge l'apophyse odontoïde, l'autre postérieure, dans laquelle passe la moelle épinière. De ses côtés supérieur et inférieur partent deux ligaments verticaux, dont l'un va au bord antérieur du trou occipital, l'autre à la face postérieure de l'axis. Il consolide l'articulation axoïdo-odontoïdienne.

TRANSVERSE. s. m. Nom de divers muscles disposés transversalement. — S. m. *Transverse de l'abdomen* ou *du bas-ventre*. Muscle (*lombo-abdominal*, Ch.) de la région lombaire, qui s'attache supérieurement à la face interne des six dernières côtes, inférieurement à la lèvre interne de la crête iliaque, et, dans l'intervalle, aux vertèbres lombaires, par une aponévrose, dite abdominale postérieure, à laquelle se joint l'aponévrose du petit oblique de l'abdomen, et qui se fixe en arrière, par trois feuillets, aux apophyses épineuses, au sommet et à la face antérieure des apophyses transverses de la colonne lombaire; en avant, cette aponévrose se rend, avec l'aponévrose abdominale antérieure, dont elle forme le feuillet postérieur, à la ligne blanche, en bas, elle forme le pli semi-lunaire de Douglas — *Transverse de la mâchoire inférieure*. V. MYLO-HYOÏDIEN. — *Transverse du menton*. Faisceau transversal du triangulaire des lèvres qui convertit une portion du triangulaire en un arc qui part du coin de la bouche, passe sous le menton, et revient au même point du côté opposé. — *Transverse de l'oreille*. Petit muscle qui s'attache à la partie externe de l'anthélix et de l'autre côté à la conque. — *Transverse du périnée*. V. TRANSVERSO-ANAL et TRANSVERSO-URÉTRAL.

TRANSVERSO-ANAL. adj. — *Muscle transverso-anal* (Cruveilhier) [*transverse superficiel du périnée, ischio-périnéal* de Chaussier]. Plan musculaire s'insérant en général à la partie antérieure de la tubérosité ischiatique pour se confondre 1° par ses fibres antérieures, sur la ligne médiane, au-devant du rectum, avec son congénère du côté opposé et avec le bulbo-caverneux; 2° par ses fibres postérieures ou obliques d'avant en arrière, il s'unit au sphincter de l'anus. Il manque parfois et présente de grandes variétés d'un sujet à l'autre.

TRANSVERSO-ILIAQUE. adj. et s. Qui va des apophyses transverses des vertèbres à l'os iliaque. — *Muscle transverso-iliaque*. Le carré des lombes. V. CARRÉ

TRANSVERSO-URÉTRAL. adj. — *Muscle transverso-urétral* (Cruveilhier) [*transverse profond du périnée, muscle ischio-bulbaire, muscle de Guthrie*]. Muscle situé en avant et en haut du transverso-anal, dans l'épaisseur de l'aponévrose périnéale moyenne. Il s'insère au dehors sur la face interne de la branche descendante du pubis et la branche ascendante de l'ischion. En dedans, il s'attache à la partie inférieure de l'urètre, au niveau du bulbe. En avant, il reste séparé de la symphyse pubienne par une distance d'un centimètre et demi environ. Les glandes de Cowper sont situées dans son épaisseur, et ses contractions contribuent à expulser le liquide qu'elles sécrètent.

TRAPÈZE. adj. [*trapezius*, de τράπεζα, table; all. *Trapez*, angl. *trapezium*, it. *trapezzo*, esp. *trapecio*]. Qui a quatre côtés inégaux, dont deux parallèles. — *Os trapèze*. Le plus externe des os de la seconde rangée du carpe, qui s'articule en haut avec le scaphoïde, en bas avec le premier métacarpien, en dedans avec le trapézoïde et le second métacarpien, et qui donne attache à des ligaments par ses autres faces.

TRAPÈZE. s. m. [*cucullaris, trapezius*, τραπεζέος, all. *Monchskappenmuskel*]. Muscle (*dorso-susacromien*, Ch.) situé à la partie postérieure et supérieure du tronc, qui s'attache : d'une part, au tiers interne de la ligne courbe occipitale supérieure, au ligament cervical postérieur, aux apophyses épineuses de la septième vertèbre cervicale et des dix premières vertèbres du dos; de l'autre, à l'épine de l'omoplate, à l'acromion et au bord postérieur de la clavicule.

TRAPÉZIFORME. adj. Mot hybride, et inutile, puisqu'on a *trapézoïde*, qui a le même sens.

TRAPÉZOÏDE. adj [*trapezoides*, all. *ungleichvviereckig*, angl. *trapezoidal*, it. *trapezzoide*, esp. *trapezoidal*]. Qui ressemble à un trapèze. — *Ligament trapézoïde*. V. CORACO-CLAVICULAIRE. — *Os trapézoïde*. Le second os de la seconde rangée du carpe, qui s'articule en haut avec le scaphoïde, en bas avec le second métacarpien, en dedans avec le grand os, en dehors avec le trapèze, et donne attache à des ligaments par ses autres faces.

TRAPÉZO-MÉTACARPIEN, IENNE. adj. Ce qui est en rapport avec l'os trapèze et le métacarpe.

TRAQUENARD. s. m. [all. *Halbpass, Antritt*, angl. *traquenade*, it. *trapolla*, esp. *pasitrote*]. Allure particulière consistant en une espèce de trot décousu.

TRAUMATICINE. s. f. [de τραῦμα, plaie]. Solution de gutta-percha dans le chloroforme, qui, étendue sur la peau, laisse, par évaporation du chloroforme, une pellicule mince, mais suffisamment protectrice contre l'action de l'air, de la poussière, et des corps étrangers. Cette substance a été employée comme le collodion sur les brûlures et les coupures, et essayée, sous forme d'onction, dans des cas de psoriasis et d'eczéma invétérés.

TRAUMATIQUE. adj. [*traumaticus*, de τραῦμα, plaie ou blessure; all. *traumatisch*, angl. *traumatic*, it. et esp. *traumatico*]. Qui a rapport aux plaies, qui est causé par une plaie : *fievre traumatique, tétanos traumatique, apoplexie traumatique*. — *Choc traumatique*. V. TRAUMATISME.

TRAUMATISME. s. m [de τραῦμα, blessure]. État dans lequel une blessure grave jette l'organisme. Il consiste le plus souvent en un état de stupeur (*choc traumatique*) avec trouble de l'influence régulatrice du système nerveux sympathique sur la circulation, fréquent surtout après les plaies par armes à feu, les contusions étendues, les écrasements, les grandes opérations. Il prédispose à des troubles de la rénovation moléculaire nutritive qui amènent l'altération générale du sang observée dans l'infection purulente et les accidents de celle-ci. On lui a souvent attribué des effets qui en réalité étaient causés par l'encombrement des lieux et par l'état général plus ou moins ancien dans lequel se trouvent les individus lors de la blessure.

TRAVAIL. s. m. L'ensemble des efforts accomplis pour un but déterminé par un animal. = Par analogie, les effets d'un ensemble d'actions mécaniques soit moléculaires, soit de la masse des corps. V. GRAVITATION. = En physiologie, *travail atomique*. L'ensemble des actions moléculaires de l'économie et leurs résultats dans les actes de la vie végétative ou de la vie animale. Dans les *muscles* en activité le travail atomique a pour résultat: *a*. diminution de la production d'électricité; *b*. travail mécanique proprement dit (raccourcissement, etc.); *c*. augmentation de la chaleur. Dans les *nerfs : a*. diminution de production d'électricité; *b*. augmentation de chaleur; de plus un nerf s'échauffe lorsqu'il est excité. Durant les *actes encéphaliques* on constate : *a*. fatigue résultant de la continuité des opérations intenses de l'intelligence; *b*. l'exercice de l'intelligence et de la volonté cesse de pouvoir s'accomplir d'une manière régulière lorsque les organes du cerveau ne sont pas à leur état normal. Par la mesure des quantités d'urée produites, on constate que pendant le travail intellectuel la désassimilation des principes azotés est plus active même que pendant le travail musculaire (Byasson). Donc il exige une action atomique, donc les atomes de notre corps concourent à nos opérations intellectuelles. De plus les sensations psychiques s'accompagnent de l'échauffement de la substance cérébrale elle-même, et cela indépendamment de la circulation Il se produit en même temps une élévation de température dans la partie extra-crânienne. Cette élévation est le résultat d'une action vaso-motrice, puisque la section préalable du grand sympathique en empêche l'apparition. = *Travail* [all. *Kreissen, Wehen*, angl. *labour*, esp. *trabajo*]. Succession de phénomènes violents et douloureux dont l'ensemble caractérise l'*accouchement*. = Machine [angl. *trave*, *travel*, *travise*, it. *travaglio*, esp. *potro*] que les maréchaux emploient pour assujettir les chevaux en les ferrant.

TRAVAT. s. m. Se dit d'un cheval qui a des balzanes aux deux pieds du même côté.

TRAVERS. s. m. En zootechnie, maniement qui fait partie du flanc et correspond au bord des dernières côtes. V. ALOYAU et RABLE.

TRAYON. s. m. [all. *Euterzitze*, angl. *dug*, *teat*, it. *capezzolo*, esp. *pezon*]. Le mamelon chez les animaux domestiques, chez la vache en particulier. Ainsi dit de ce qu'en raison de sa longueur, il est saisi avec la main pour traire le lait contenu dans les conduits galactophores.

TREBEL. s. m. [*Piqueria trinervia*, Cavanille, *Eupatorium triplinerve*, Guibourt]. Plante synanthérée dont les feuilles servent à aromatiser les cigares de la Havane.

TRÈFLE. s. m. [*trifolium*, de *tres*, *tria*, trois, et *folium*, feuille; τριφυλλον, all. *Klee*, angl. *trefoil*, it. *trifoglio*, esp. *trebol*]. Genre très nombreux en espèces, de la famille des légumineuses papilionacées. Elles sont cultivées comme fourrage vert et sec. Il faut éviter de laisser manger aux animaux le trèfle mouillé. Les espèces importantes en prairies artificielles et naturelles sont : 1° *Trèfle des prés* (*Trifolium pratense*, L.) [*trèfle commun*, *grand trefle rouge*, *grand rouge de Hollande*]. C'est celui qui épuise le moins la terre et profite le mieux du plâtrage. Il fournit de l'indigo. — 2° *Trèfle blanc* (*Trifolium repens*, L.) [*trefle rampant*, *petit trèfle de Hollande*]. Utilisé surtout comme fonds des prairies naturelles de graminées. — 3° *Trèfle incarnat* (*Trifolium incarnatum*, L.) [*trèfle de Roussillon*, *foin rouge*, *farouche*]. S'élève haut, forme un bon fourrage qui est peu délicat à la culture et croît dans les chaumes à peine labourés. — *Trèfle d'eau*. V. MINYANTHE. — *Trèfle musqué*. V. MÉLILOT *bleu*.

TRÉHALA. s. m. [*sucre des nids*, en Perse]. Matière alimentaire, féculente, déposée sur une plante synanthérée du genre *Echinops* par un coléoptère tétramère, voisin des charançons, le *Larinus nidificans*, Guibourt, qui la dégorge de son estomac et en forme les parois de son nid. Le tréhala, d'un usage aussi commun en Orient que le sont en France le salep et le tapioca, est une coque creuse maçonnée par ce coléoptère. Il renferme un sucre cristallisable (*tréhalose*), mais est de nature principalement amylacée (Berthelot et Guibourt). Il est composé approximativement de : amidon, 66,54 ; gomme peu soluble, 4,66 ; sucre et principe amer, 28,80. Mis en contact avec l'eau, il se ramollit, se gonfle et se convertit en une bouillie épaisse et mucilagineuse. En ajoutant beaucoup d'eau, la liqueur surnageante est un peu colorée et faiblement sucrée. Le dépôt, au lieu d'être pulvérulent et mobile comme une fécule pure, a toujours l'apparence d'une bouillie mucilagineuse. L'amidon du tréhala diffère de la fécule de pomme de terre, et de l'amidon de blé, qui sont formes de couches concentriques dont les intérieures sont facilement solubles dans l'eau bouillante, et dont les plus extérieures, quoique plus résistantes, finissent par disparaître presque entièrement. Mais il est analogue aux amidons d'orge, de sagou des Moluques, et surtout de gomme adragant, lesquels, plus ou moins, sont formés d'une matière *très dense*, qu'une longue ébullition dans l'eau ne peut pas complètement diviser et encore moins dissoudre (Guibourt).

TRÉHALOSE. s. f. ($C^{24}H^{22}O^{22} + 2\,HO$) (Berthelot). Sucre extrait du tréhala. La tréhalose cristallise en octaèdres rectangulaires, durs, croquants sous la dent, et doués d'une saveur sucrée. A 130°, ils perdent leur eau de cristallisation et sont alors représentés par la même formule que le sucre de canne. La tréhalose est dextrogyre ; son pouvoir rotatoire moléculaire est triple de celui du sucre de canne, et plus élevé que celui de la *mycose*, avec laquelle la tréhalose est peut-être identique.

TRÉMATODES. s. m. pl. [*trematodea*, de τρῆμα, pertuis ; all. *Trematod*, *Saugwurm*, angl. *trematoda*, it. et esp. *trematode*] (Rudolphi). Ordre de la classe des helminthes. Vers allongés ou discoïdes, aplatis, mous, inarticulés, à bouche située à la partie antérieure, au fond d'une ventouse (distomes) ou entre deux ventouses (tristomes) à intestin ramifié, sans anus ; presque tous à sexes réunis ; pourvus de canaux urinaires (Van Beneden) ou tout au moins sécréteurs et excréteurs, considérés à tort comme circulatoires. Cet appareil se compose d'un orifice extérieur situé en arrière ou sur le côté, non loin de la bouche (tristomes), et duquel on voit parfois sortir le produit de sécrétion. Cet orifice conduit à la *vésicule pulsatile* que ses contractions continuelles avaient fait prendre pour un cœur, et à laquelle aboutit un tronc unique, tantôt étroit et plein d'un liquide limpide, tantôt large et plein de matière opaque, quelquefois crétacée. Ce tronc reçoit des rameaux qui viennent de la profondeur des organes tout le long du corps. Sur plusieurs, les parois des conduits sont contractiles dans toute leur longueur ; chez d'autres elles sont pourvues de longs cils vibratiles ; chez d'autres enfin, les petits troncs d'origine ont des cils vibratiles, et les gros sont contractiles. Ces vers se divisent ainsi : 1° *Polycotylaires*, caractérisés par la présence d'une ventouse buccale et une ou plusieurs autres en arrière pour la fixation ; ils sont tous monoïques et monogenèses, les uns libres à un certain âge, ectoparasites pendant le reste de leur vie, les autres toujours ectoparasites ; on les subdivise en *tristomiens*, qui ont deux petites ventouses buccales et une seule ventouse postérieure, et en *polystomiens*, qui ont plusieurs ventouses postérieures. 2° *Distomiens*, ayant une ventouse buccale sans crochets, une seule ventouse ou pas du tout au milieu du corps ou sur le côté ; ils sont digenèses, endoparasites dans l'état adulte.

TREMBLEMENT s. m. [*tremor*, τρόμος, all. *Zittern*, angl. *trembling*, it. *tremore*, esp. *tremor*]. Agitation involontaire du corps, ou d'un ou plusieurs membres, sous forme de petites oscillations compatibles avec l'exécution des mouvements volontaires, lesquels n'en continuent pas moins de se produire, mais avec moins de précision. Le tremblement est dû à une convulsion fasciculaire, partielle ou générale, passagère ou permanente, qui met en mouvement la totalité ou une portion d'un nombre plus ou moins grand de muscles, contre l'influence de la volonté. Il est parfois idio-musculaire, c'est-à-dire qu'il dépend de la débilité du système musculaire, ce qu'on observe dans les convalescences, par exemple ; plus souvent il est lié à un état morbide du système nerveux. Il est idiopathique ou symptomatique. Les *tremblements idiopathiques* surviennent sous influence d'émotions morales, vives ou prolongées, par l'impression du froid, etc. Dans les *tremblements symptomatiques* on range : 1° les tremblements par intoxications diverses, intoxications par le mercure, le plomb, l'arsenic (*tremblements métalliques*), par l'alcool, l'opium, les alcaloïdes du café, du thé, par le hachisch, par l'ergot de seigle, etc.; 2° les tremblements que l'on observe dans les affections des centres nerveux (*délire tremblant*) ou de leurs enveloppes, la paralysie générale, le ramollissement du cerveau, son induration ou celle de la moelle (V. SCLÉROSE), la méningite, etc. ; chez les malades atteints de névrose générale, dans l'hystérie, l'épilepsie, la *paralysie agitante* ou *tremblante* ; 3° enfin ceux qu'on observe dans les fièvres typhoïdes, le typhus, etc. —

Tremblement épidémique de Tubingue. Maladie qui régna, en 1729, à Tubingue et dans les environs. Les malades éprouvaient d'abord une lassitude extraordinaire ; les yeux s'obscurcissaient et se couvraient d'un nuage ; il survenait de la stupeur et bientôt un tremblement universel, violent et opiniâtre, avec anxiété et oppression. Cet état durait sept à huit semaines, sans qu'il y eût insomnie et perte d'appétit. Cette maladie se jugeait souvent par une toux véhémente, avec expectoration de matières fétides. Aucune fièvre manifeste ne l'accompagnait. Un coryza, une sueur copieuse, ou enfin une diarrhée abondante, étaient autant de crises qui emportaient le mal. — *Tremblement fibrillaire*. Celui qui ne porte que sur quelques faisceaux d'un muscle. C'est un des symptômes de la paralysie générale. — *Tremblement sénile*. Tremblement commun chez les vieillards, mais qui peut survenir avant l'âge avancé ; il est caractérisé par une agitation continuelle, des membres supérieurs particulièrement ; parfois il ne se manifeste qu'au moment où la personne affectée saisit un objet et veut le mouvoir, comme lorsqu'il s'agit de porter un verre à la bouche. Le tremblement peut même rendre les mouvements de ce genre impossibles autrement qu'avec les deux mains.

TREMBLES. V. MILK *sickness*.

TREMBLEUR. s. m. Pièce ajoutée aux machines magnéto-électriques pour obtenir une succession rapide de fermetures et de ruptures du circuit par lequel passe le courant. Dans les machines employées en médecine, c'est une tige métallique, fixe à l'une de ses extrémités qui communique avec un des pôles de la pile, libre et oscillante par l'autre extrémité qui touche et quitte alternativement une pièce métallique communiquant avec l'autre pôle. V. INTERRUPTEUR et MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE. = L'un des noms vulgaires des *choréiques*.

TREMBLOTEMENT. s. m. Tremblement caractérisé par des secousses ou oscillations peu intenses, mais presque égales et répétées. — Le tremblement fibrillaire.

TRÉMELLE. s. f. [*Tremella*]. Genre de champignons qui a donné son nom au groupe des trémellinés.

TRÉMELLINE. s. f. (Brandes). Substance amère de la *Tremella mesenterica*.

TRÉMELLINÉS. s. m. pl. Groupe de champignons basidiosporés que le vulgaire confond souvent avec les *nostocs*, qui sont des algues. Les rangées moniliformes flexueuses que forment les spores des nostocs au sein d'une gangue gélatineuse les distinguent des *trémelles*, dans la gangue desquelles sont des filaments de mycélium ramifiés produisant des spores à la surface de la masse gélatineuse, brunâtre ou d'autre couleur. Le mycélium s'enfonce dans les écorces ou dans la terre sur lesquelles on les trouve. On les a crus doués de propriétés médicinales qui n'ont rien de réel.

TREMPE. s. f. [all. *Härten*, angl. *tempering*, it. *tempera*, esp. *temple*]. Terme de métallurgie. Opération qui consiste à refroidir brusquement un métal après l'avoir porté à une température très élevée, et qui a pour effet de lui donner une grande dureté. Tous les instruments tranchants sont d'acier *trempé* : on trempe l'acier en le plongeant dans l'eau ou dans tout autre liquide froid, après l'avoir fortement chauffé : il est alors plus dur, plus élastique, moins pesant, fragile. Mais il est des corps sur lesquels la trempe produit un effet opposé. L'alliage du *tamtam*, composé de 1 partie d'étain sur 4 de cuivre, devient ductile et malléable lorsqu'il est refroidi brusquement ; au contraire, il devient dur et fragile comme le verre lorsqu'il est refroidi avec lenteur.

TRÉMULATION. s. f. Le tremblement vibratoire communiqué au corps de certains infusoires, etc., par l'agitation de leurs cils.

TRÉMULINE. s. f. (Van Mons). La *populine*.

TRÉPAN. s. m. [*terebra*, τρύπανον, tarière, trepan; all. *Trepan*, *Schädelbohrer*, angl. *trepan*, it. *trapano*, esp. *trepano*]. Instrument de chirurgie en forme de vilebrequin, avec lequel on perce les os, surtout ceux du crâne, pour remplir diverses indications thérapeutiques (V. TRÉPANATION). Cet instrument se compose essentiellement de deux parties, l'*arbre du trépan* et le *trépan* proprement dit, c'est-à-dire la portion qui doit agir sur la surface osseuse. L'*arbre* (fig. 496) est une espèce de vilebrequin d'ébène, d'ivoire et le plus ordinairement d'acier. Il est terminé à une de ses extrémités par une palette légèrement concave, mobile sur un axe central; la boule de la partie moyenne de l'instrument, par laquelle l'opérateur tient celui-ci pour le faire jouer, est également mobile, ce qui épargne à la main un frottement désagréable. Le *trépan*, que l'on adapte à l'extrémité de l'arbre opposée à la palette, au moyen d'une tige arrêtée par une bascule, n'a pas toujours la même forme : on le distingue en *trépan perforatif*, *trépan à couronne* et *trépan exfoliatif*. — Le *trépan perforatif* est une forte lame d'acier *pyramidale* (fig. 497), terminée par une pointe triangulaire ou quadrangulaire tranchante sur les côtés ; elle peut avoir 14 millimètres de large à sa base, sur 32 à 34 de hauteur. — Le *trépan exfoliatif* ressemble au perçoir de tonnelier : c'est une lame dont le bord tranchant présente à sa partie moyenne une sorte de pivot ou d'épine saillante qui le partage en deux moitiés taillées en sens inverse l'une de l'autre. — Les *trépans à couronne*, ou, comme on dit communément, les *couronnes de trépan* (fig. 498 et 499), sont des espèces de tubes d'acier de 40 millimètres environ de hauteur et 18 à 27 de largeur, légèrement coniques, dont l'extrémité la plus étroite est dentelée en forme de scie circulaire, et dont l'autre extrémité est formée par une plaque qu'on appelle la *culasse*, et d'où part (comme des trépans perforatif et exfoliatif) une tige destinée à être adaptée à l'arbre. Au centre de la couronne est la *pyramide* (fig. 500), autre tige d'acier appelée ainsi à cause de sa forme, vissée de gauche à droite dans le milieu de la culasse, et dont la pointe dépasse un peu le niveau des dents : cette pyramide sert à assujettir la couronne sur le lieu où elle doit agir, et peut être dévissée, au moyen d'une clef à peu près sem-

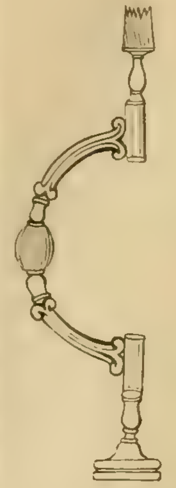
FIG. 496.

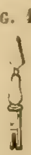
FIG. 497.

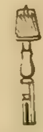
FIG. 498.

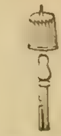
FIG. 499.

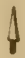
FIG. 500.

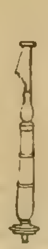
FIG. 501.

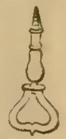
FIG. 502.

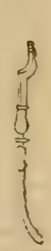
FIG. 503.

blable à celles avec lesquelles on monte les pendules, quand la couronne est suffisamment maintenue par le sillon creusé dans l'os. Le fond de la couronne est percé d'un canal quadrangulaire dans lequel glisse la tige de la pyramide, qu'une vis de pression tient à la hauteur convenable. Ces diverses pièces sont enfermées habituellement dans une boite que l'on appelle *boite à trépan*, et il est d'usage d'y mettre trois couronnes de différentes dimensions. On y joint des bistouris pour inciser les téguments, des rugines pour détacher le péricrâne de la surface des os, des tenailles incisives, un couteau lenticulaire (fig. 501), une plume taillée en cure-dent, une brosse dure en forme de pinceau, un tire-fond (fig. 502), et des élévatoires (fig. 503) de plusieurs formes. — *Trépan sphénoïdien* (F. Guyon, 1867). Espèce de perce-crâne pouvant atteindre le sphénoïde et permettre l'extraction du fœtus en cas de rétrécissement du bassin.

TRÉPANATION. s. f. [*terebratio*, τρύπησις, all. *Trepaniren*, *Schadelbohren*, angl. *trepanning*, it. *trapanazione*, esp. *trepanacion*]. Application méthodique d'un trépan, qui se pratique ordinairement sur le crâne, particulièrement pour remédier aux accidents de compression cérébrale produits par un corps étranger qui a pénétré du dehors dans la cavité crânienne, par une esquille ou une partie osseuse enfoncée à la suite d'une fracture complète ou incomplète de la voûte du crâne, par un épanchement de sang ou de pus résultant d'une lésion inflammatoire ou traumatique. Les chirurgiens du siècle dernier et l'Académie de chirurgie préconisaient l'application du trépan dans toutes les fractures de la voûte crânienne, à titre préventif des accidents ultérieurs Desault, Bichat, Gama, Malgaigne, la repoussaient d'une manière absolue, à un titre quelconque. Boyer en admettait l'utilité dans certains cas ; c'est cette opinion mixte qui a prévalu, et la trépanation est aujourd'hui reconnue comme praticable et utile, mais à titre curatif seulement, et dans des cas déterminés. C'est l'existence des symptômes de compression cérébrale, torpeur, coma, hémiplégie, etc., surtout lorsque ces accidents succèdent à une fracture du crâne avec plaie extérieure, ou à une fracture nettement constatée, quoique sans plaie, siégeant du côté opposé à la paralysie, qui indique le plus formellement l'utilité de la trépanation et le point sur lequel le trépan doit être appliqué. Suivant les cas, l'opération fait cesser la compression du cerveau, soit en relevant les pièces osseuses enfoncées, soit en extrayant un corps étranger ou une esquille, soit en donnant issue au sang ou au pus amassé en un point circonscrit du cerveau. La tête du malade est rasée et placée de manière que le point sur lequel le trépan doit être appliqué soit facilement accessible ; on divise les parties molles par une incision cruciale ou en T, ou, s'il existe une plaie, on se borne à l'agrandir. On relève les lambeaux, et avec eux le péricrâne, que l'on détache avec une spatule ou une rugine. Après avoir marqué le centre de la rondelle osseuse à enlever avec la pointe de la pyramide de la couronne, on monte le trépan perforatif sur l'arbre, on l'applique sur le point déterminé, et l'on fait jouer l'instrument. Dès que le perforatif a fait un trou suffisant pour loger la pointe de la pyramide, on le détache de l'arbre et on lui substitue une couronne appropriée au diamètre que l'on juge nécessaire de donner au disque osseux. A mesure que, par le mouvement de rotation communiqué à l'instrument, on pénètre dans l'épaisseur de l'os, il faut veiller à ce que le sillon soit bien circulaire, et suspendre souvent l'opération pour nettoyer le sillon avec la plume taillée en cure-dent, et les dents de la scie avec la brosse. Lorsque ce sillon est assez profond pour que la couronne ne puisse plus s'en échapper, on retire la pyramide au moyen de la clef, dans la crainte de blesser les membranes du cerveau. Enfin quand, par les progrès de l'opération, le disque osseux est en grande partie détaché, on l'enlève à l'aide du tire-fond, dont la pointe pénètre dans le trou de l'os fait par la pyramide, ou à l'aide de l'élévatoire, dont on se sert comme d'un levier du premier genre, que l'on introduit sous la pièce à enlever, en prenant un point d'appui sur les bords de l'ouverture ou sur la main qui le dirige, dans le cas où les os ne seraient pas assez résistants. On prend alors le couteau lenticulaire pour égaliser les bords de l'ouverture. On peut, au besoin, faire deux ou plusieurs ouvertures, si la première ne suffit pas. Puis, suivant le but que s'est proposé l'opérateur, il extrait le corps étranger, relève une partie d'os, fait écouler le sang ou le pus à l'extérieur. Il peut se faire qu'après l'opération du trépan on ne trouve aucun épanchement, sanguin ou purulent, celui-ci siégeant au-dessous de la dure-mère : si cette membrane apparaît tendue, rénitente, bleuâtre ou jaunâtre (suivant la nature du liquide qui le distend), il est rationnel de l'inciser pour donner issue au liquide qu'elle recouvre manifestement ; plusieurs observations autorisent même, par les succès qu'elles relatent, à faire avec le bistouri une ponction des couches superficielles du cerveau, pour aller à la recherche d'un corps étranger, ou ouvrir un abcès dont la présence est certaine. Lorsque l'opération est terminée, on introduit dans la plaie un sindon, dont on engage les bords entre la dure-mère et les os à l'aide du méningophylax ; on panse ensuite avec des boulettes de charpie, des compresses, et le couvre-chef ou tout autre bandage de la tête. Puis le traitement antiphlogistique le plus sévère est de rigueur, pour prévenir l'apparition de la méningo-encéphalite. L'os se régénère rarement dans le point trépané, qui est ordinairement fermé par une cicatrice fibreuse ; pourtant, d'après Dubreuil, l'os se reformerait quand le péricrâne et la dure-mère sont ménagés. — L'étude des *localisations cérébrales* est d'un grand secours pour l'application du trépan, en indiquant les rapports des surfaces osseuses avec les parties de la substance cérébrale dont on connaît actuellement l'usage, en particulier avec les centres moteurs. Les *centres moteurs* étant groupés autour du sillon de Rolando, c'est dans cette région que les chirurgiens auront le plus souvent à pratiquer la trépanation. Le sommet du sillon de Rolando se trouve à 55 millimètres en moyenne, chez les hommes, à 48 chez les femmes, en arrière du bregma, lequel est placé sur un plan passant par les conduits auditifs et perpendiculaire au plan alvéolo-condylien. L'extrémité inférieure du sillon de Rolando se trouvera en traçant, derrière l'apophyse orbitaire, une ligne horizontale de 70 millimètres, et, à l'extrémité postérieure de cette ligne, une autre perpendiculaire de 30 millimètres. En réunissant par une ligne droite les deux points ainsi déterminés, on aura la direction du sillon de Rolando. C'est vers le milieu de cette ligne qu'il faudrait trépaner, si les mouvements étaient très compromis, les accidents très graves. S'il existait une paralysie du membre inférieur, on trépanerait vers le sommet de cette ligne, et en arrière. On trépanerait plutôt en avant de cette ligne, et un peu plus bas, si le membre supérieur était paralysé (Lucas-Championnière). — La *trépanation* peut être pratiquée aussi sur certains os de la face, tels que le maxillaire supérieur pour ouvrir le sinus maxillaire, ou du tronc, le sternum par exemple. Celle des os des membres est quelquefois nécessaire pour arrêter une carie ou pour extraire un séquestre : le procédé a toujours beaucoup d'analogie avec celui qui vient d'être décrit. — En obstétrique, *trépanation du sphénoïde*. V. SAPE *sphénoïdienne*.

TRÉPHINE. s. f. [all. *Trephine*, *Handtrepan*, angl. *trephine*, it. et esp. *trefina*]. Instrument que les Anglais emploient pour la trépanation · l'*arbre* du trépan est remplacé par une poignée analogue à celle d'une vrille, et la *couronne* est cylindrique (fig. 504). On ne se sert pas de perforatif; on applique immédiatement la tréphine armée de sa pyramide, et on la fait pénétrer à la manière d'une vrille. — *Tréphine d'Assalini* (1840). Espèce de perce-crâne.

TRÉPIED. s. m. [*tripus*, τρίπους, all. *Tripus*, *Dreifuss*, angl. *tripes*, *tripus*, it. *treppie*]. Mot employé en anatomie et en physiologie au propre ou au figuré : *trépied cœliaque*, *trépied vital*.

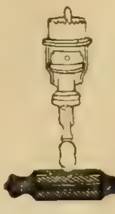

FIG. 504.

TREPTODONTE. s. m. [de τρεπτὸς, tourné, et ὀδοὺς, dent] (Schange). Appareil composé de fils ou *joncs* d'or sur lesquels s'attachent des fils de soie, et destiné à combattre la proéminence et la rétroïtion des dents et à en opérer le redressement.

TRESSAILLEMENT. s. m. [*subsultus*, all. *Zucken*, *Zūsammenfahren*, angl. *starting*, it. *gricciolo*, esp. *temblor*, *estremecimiento*]. Émotion subite causée par une surprise ; frémissement avec horripilation, qui parcourt le système cutané, et qui est souvent l'effet d'une impression morale.

TRESSAILLI, IE. adj. — *Nerf tressailli.* Nom donné par le vulgaire à un phénomène qu'il suppose dû à la sortie momentanée d'un tendon hors de sa place à la suite d'un effort violent. C'est soit à des contusions tendineuses, articulaires, ou musculaires, soit à des ruptures musculaires partielles, ou parfois au diastasis, que répond cette dénomination.

TRI. V. PROTO.

TRIACANTHE. adj. [de *triacanthus*, de τρεῖς, trois, et ἄκανθα, épine; all. *dreidornig*, angl. *three-thorny*, it. et esp. *triacanto*]. Qui porte des épines trifides, ou disposées trois par trois.

TRIACÉTINE. s. f. [all. *Triacetin*, angl. *triacetine*, it. et esp. *triacetina*] ($C^{18}H^{14}O^{12}$). Liquide neutre, odorant, de saveur piquante et légèrement amère, volatil; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool dilué. Obtenu en chauffant à 250° la diacétine avec de l'acide acétique.

TRIADELPHE. adj. [*triadelphus*, de τρεῖς, trois, et ἀδελφὸς, frère; all. *dreibrüderig*, angl. *triadelphous*, it. et esp. *triadelfo*]. Se dit des étamines réunies en trois paquets par leurs filets.

TRIAKÈNE. s. f. V. AKÈNE.

TRIAMIDE. s. f. V. AMIDE.

TRIAMINE. s. f. V. AMINE.

TRIAMYLBORIQUE. adj. — *Éther triamylborique.* V. AMYLBIBORIQUE.

TRIAMYLÈNE. s. m. [*métamylene*] ($C^{30}H^{30}$). Liquide incolore, d'odeur d'essence de térébenthine, obtenu en traitant l'alcool amylique par le chlorure de zinc. Il bout à 245°

TRIAMYLSILICIQUE. adj. — *Éther triamylsilicique.* V. AMYLBIBORIQUE.

TRIANDRE. adj. [*triander*, de τρεῖς, trois, et ἀνὴρ, homme; all. *triandrisch*, *dreimännerig*, it. et esp. *triandrico*] Se dit d'une plante dont la fleur renferme trois étamines.

TRIANDRIE. s. f. [*triandria*, all. *Triandrie*, *Dreimännerigkeit*, angl. *triandry*, it. et esp. *triandria*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de quatre ordres comprenant des plantes triandres.

TRIANGLE. s. m. [*triangulus*, de *tres*, trois, et *angulus*, angle; all. *Dreieck*, angl. *triangle*, it. *triangolo*, esp. *triangulo*]. Nom donné, en anatomie, à la disposition de plusieurs de nos organes, analogue à cette figure géométrique. — *Triangle de Scarpa.* Espace triangulaire dont la base est représentée par l'arcade crurale, qui est en haut, et dont le sommet est formé, 12 centimètres environ au-dessous, par la rencontre des muscles couturier et premier adducteur qui en représentent les côtés. Cet espace est recouvert par le *fascia cribriformis* que traverse la veine saphène interne pour gagner la veine fémorale. En dehors de celle-ci se trouve l'artère fémorale, qui occupe à peu près le milieu du triangle, et dont on fait la ligature en ce point d'après le procédé de Scarpa. De la graisse et des ganglions lymphatiques entourent ces vaisseaux.

TRIANGULAIRE. adj. [*triangularis*, τρίγωνος, all. *dreieckig*, angl. *triangular*, it. *triangulare*, esp. *triangular*]. Qui a trois angles. — *Ligament triangulaire du radius.* Ligament fibro-cartilagineux en forme de ménisque, qui complète la cavité de réception que le radius offre au cubitus dans l'articulation radio-cubitale inférieure. — *Muscle triangulaire du coccyx.* Le muscle ischio-coccygien. — *Muscle triangulaire des lèvres.* Muscle (*sous-maxillo-labial*) qui naît de la face antérieure du maxillaire inférieur et s'étend jusqu'à la commissure des lèvres, en resserrant ses fibres en forme de triangle. — *Muscle triangulaire du sternum.* Muscle (*sterno-costal*, *petit dentelé antérieur*) qui naît de l'extrémité externe des cartilages des 4e, 5e, 6e et 7e côtes, et de la face postérieure du sternum, d'où il se porte à la partie externe des cartilages des 6e, 5e, 4e et 3e côtes.

TRIARACHINE. s. f. ($C^{126}H^{122}O^{12}$). Corps obtenu par Berthelot en chauffant la diarachine avec 20 fois son poids d'acide arachique, pendant dix heures, à 220°. Neutre, solide, peu soluble dans l'éther.

TRIATLODYME. adj. et s. Genre douteux de monstres triples.

TRIATOMIQUE. adj. [all. *triatomisch*, angl. *triatomic*, *triatomical*, it. et esp. *triatomico*]. V. ATOMICITÉ.

TRIBADE. s. f. [τριβὰς, all. *Hermaphrodite*, *Mannweib*, it. et esp. *tribada*]. En chirurgie et tératologie, synonyme de *clitorisme*.

TRIBADISME. s. m. Inversion de l'instinct sexuel, chez la femme, et satisfaction de l'appétit vénérien avec un individu de même sexe (masturbation, coït buccal ou *saphisme*).

TRIBENZOÏCINE. s. f. Berthelot a formé deux combinaisons neutres de la glycérine avec l'acide benzoïque (*benzoïcines*). Ce sont : 1° la *monobenzoïcine* ($C^{20}H^{12}O^{8}$), huile neutre, blonde, inoxydable, d'un goût amer et aromatique, d'odeur balsamique, soluble dans l'éther, la benzine et l'alcool; obtenue en chauffant la glycérine avec l'acide benzoïque entre 120° et 150° pendant 48 heures; 2° la *tribenzoïcine* ($C^{48}H^{30}O^{12}$), neutre, cristallisable, grasse au toucher, obtenue en chauffant la précédente à 250° pendant 4 heures avec 10 à 15 fois son poids d'acide benzoïque.

TRIBROMANILINE. s. f. V. BROMANILOÏDE.

TRIBU. s. f. [*tribus*, all. *Geschlecht*, angl. *tribe*, it. *tribu*, esp. *tribu*]. En taxinomie, subdivision établie dans certaines familles, et renfermant un ou plusieurs genres. V. CLASSIFICATION.

TRIBULCON. s. m. Mot mal formé pour *trielcon*.

TRIBULE. s. m. [*tribulus*, τρίβολος, all. *Wassernuss*, angl. *caltrop*, it. *tribolo*, esp. *tribulo*]. — *Tribule terrestre.* La *herse.* — *Tribule d'eau.* V. MACRE.

TRIBUTYRINE. s. f. [all. *Tributyrin*, angl. *tributyrine*, it. et esp. *tributirina*] ($C^{30}H^{26}O^{12}$). Liquide neutre, huileux, odorant, d'un goût piquant, puis amer; soluble dans l'alcool et dans l'éther, insoluble dans l'eau. La tributyrine existe dans le beurre (Chevreul), où elle forme la butyrine naturelle, mais d'où elle n'a pu être isolée à l'état de pureté. Berthelot l'a préparée artificiellement en chauffant la dibutyrine à 240°, pendant 4 heures, avec 10 à 15 fois son poids d'acide butyrique.

TRICAPSULAIRE. adj. [*tricapsularis*, all. *dreikapselig*, angl. *tricapsula*, it. *tricapsulare*, esp. *tricapsular*]. Se dit d'un fruit formé par la réunion de trois capsules.

TRICÉPHALE. s. m. [*tricephalus*, de τρεῖς, trois, et κεφαλὴ, tête ; all. *dreiköpfig*, angl. *tricephalous*, *three-headed*, it. et esp. *tricefalo*]. Genre de monstres à trois têtes.

TRICEPS. adj. [*triceps*, all. *dreiköpfig*, it. *tricipito*, esp. *triceps*]. Se dit des muscles dont une extrémité est formée de trois faisceaux distincts. — *Triceps brachial* ou *huméral* (*scapulo-huméro-olécrânien*, Ch.) [it. *tricipito-brachiale*]. Muscle de la partie postérieure du bras qui s'attache supérieurement à la partie supérieure du bord axillaire de l'omoplate (*longue portion*) et aux parties externe (*vaste externe*) et interne (*vaste interne*) de la face postérieure de l'humérus, et qui descend de cette triple origine jusqu'à l'olécrâne, à la partie postérieure et supérieure duquel il s'attache par un fort tendon. Il est extenseur de l'avant-bras sur le bras. — *Triceps crural* ou *fémoral* (*trifémoro-rotulien*, Ch.) [it. *tricipito-crurale*]. Muscle placé aux parties antérieure, interne et externe de la cuisse. Supérieurement, il s'attache. par sa plus longue portion (*droit antérieur de la cuisse*), à l'épine iliaque antérieure et supérieure (tendon direct) et au rebord de la cavité cotyloïde (tendon réfléchi) ; par sa portion externe (*vaste externe*), à la base du grand trochanter, à la branche externe de la bifurcation supérieure de la ligne âpre, et à la lèvre externe de cette ligne ; par sa portion interne (*vaste interne*), à la lèvre interne de la ligne âpre et à la face interne du fémur. Inférieurement, les trois portions se réunissent en un seul tendon qui se fixe à la base, aux deux bords et à la face antérieure de la rotule. Ce muscle étend la jambe sur la cuisse, et fléchit celle-ci sur le bassin par l'intermédiaire du droit antérieur.

TRICHANGIECTASIE. s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, capillaire, ἀγγεῖον, vaisseau, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation accidentelle des vaisseaux capillaires.

TRICHAUXE. s. m [de θσὶξ, τριχὸς, poil, et αὔξη, augmentation]. Hypertrophie des poils.

TRICHIASIS. s. m. [τριχίασις, de θρὶξ, poil ; all. et angl. *Trichiasis*, it. *trichiasi*, esp. *triquiasis*]. Changement de direction des cils, qui se portent vers la surface du globe de l'œil, qu'ils irritent. On l'observe plus ordinairement à la paupière inférieure. Parfois le trichiasis est *total*, toute la rangée des cils est déviée de sa direction naturelle ; le plus souvent il est *partiel*, quelques-uns de ces poils seulement, ou même un seul, sont ainsi déviés ; dans d'autres cas encore, les cils sont tous dans leur direction normale, mais des cils surnuméraires se sont développés sur la marge de la paupière. Quelquefois il existe ainsi une ou plusieurs rangées surnuméraires plus ou moins complètes, et l'affection prend alors le nom de *phalangosis ;* ou, pour indiquer le nombre des rangées, on l'appelle *distichiasis*, *tristichiasis*, etc. Le trichiasis est ordinairement l'effet d'un *entropion*, mais peut exister sans lui, par simple déviation des cils, sans renversement du cartilage tarse. Le traitement consiste à remédier à l'entropion lui-même, s'il en existe un ; lorsque la déviation des poils existe seule, on a proposé cinq méthodes de traitement : 1° le redressement des cils déviés ; 2° leur arrachement ; 3° leur arrachement suivi de la cautérisation des bulbes ; 4° l'excision de la partie du bord des paupières contenant les bulbes des cils déviés ; 5° l'extirpation de ces bulbes seuls. Le procédé le plus simple pour le *redressement* est de maintenir pendant quelque temps les cils renversés sur la peau de la région voisine au moyen de bandelettes agglutinatives ; ou, si ces cils sont assez rapprochés les uns des autres, on les étreint dans l'anse d'un fil de soie, qu'on fixe sur la joue par un agglutinatif. L'*arrachement* se fait en saisissant successivement chaque cil avec des pinces à épiler. En cautérisant ensuite les bulbes, on a pour but d'empêcher que les cils ne repoussent ; mais ce moyen est douloureux, dangereux et incertain. L'excision du bord des paupières ou des bulbes est réservée pour les cas rebelles au renversement et à l'arrachement.

TRICHINE. s. f. (*Trichina spiralis*, Owen). Helminthe nématoïde, découvert par Hilton et décrit par R. Owen, Virchow, Luschka, etc. C'est un ver blanc, cylindrique, épais de 1/3 de millimètre, long de 8/10 de millimètre à 1 millimètre (Davaine), un peu obtus et arrondi en arrière, aminci à son extrémité antérieure, qui présente une très petite papille perforée ou bouche, à laquelle fait suite un conduit digestif rectiligne, à parois distinctes, ouvert dans une dépression de l'extrémité postérieure. Les organes reproducteurs sont portés par des individus distincts. Les femelles bien plus nombreuses que les mâles.

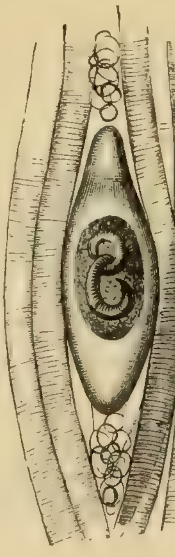

FIG. 505.

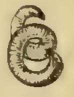

FIG. 506.

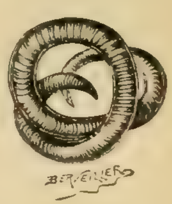

FIG. 507.

On trouve ce ver dans les muscles de la vie animale, dans le diaphragme et les muscles intercostaux en particulier. Il y a un ou deux individus dans chacun des kystes qui les enveloppent ; ils sont roulés en spirale dans la cavité de cette petite poche, qui est formée de tissu lamineux assez vasculaire, et située dans les interstices des faisceaux striés des muscles (fig. 505 à 507) ; un peu de tissu adipeux entoure souvent en partie chaque kyste. Les muscles superficiels renferment plus de ces kystes que les muscles profonds. La *trichine* qui est ingérée se développe en peu de temps, deux à huit jours après digestion de son kyste dans l'intestin, et y pond des œufs. Les embryons une fois éclos, sans quitter l'animal ou l'homme dont ils sont les parasites, percent la paroi intestinale et pénètrent dans les divers organes, particulièrement dans le tissu musculaire. Ils s'enfoncent dans la muqueuse, peut-être d'abord dans les follicules, et on peut trouver une partie du corps encore saillante dans la cavité intestinale alors que le reste a déjà pénétré dans l'épaisseur de l'intestin. Quant aux parents mâles et femelles, ils se detruisent dans l'intestin et l'on n'en retrouve pas trace dans les fèces. Si l'animal ou l'homme ne succombent point, les trichines finissent par s'enkyster après un mois ou deux de séjour, et n'éprouvent de modifications que quand elles sont de nouveau ingérées. La trichine diffère donc des autres vers intestinaux ; car, pour engendrer une nouvelle génération, il lui suffit d'être ingérée une seule fois. Le danger est par suite plus grand. Les trichines ont été observées sur l'homme, le porc, les rongeurs (rats, lapins) et les carnivores. Il est de ces animaux, comme les rats, dans les muscles desquels les trichines ne s'enkystent pas. Ces vers vivent fort longtemps dans les chairs putréfiées. — Fig. 505. Trichine enkystée dans le tissu musculaire. Le kyste est limité par une membrane qui montre, par transparence, la masse granuleuse interne et la trichine. — Fig. 506. Trichine déjà parvenue dans le tissu musculaire mais non encore enkystée. — Fig. 507. Trichine extraite du kyste et très grossie (J. Chatin). Les trichines ne se transmettent d'un animal à l'autre qu'en faisant manger à ce dernier les muscles de celui qui en est infesté. Legros en a transmis ainsi des rats aux batraciens.

TRICHINÉ, ÉE et **TRICHINEUX, EUSE**. s. et adj. Qui est affecté de trichinose.

TRICHINOSE. s. f. [all. *Trichinenkrankheit*, angl. *trichinosis*, it. *trichinosi*]. Affection causée par la présence de la trichine dans l'économie. Elle est assez fréquente en Allemagne, où Zenker, le premier, en a observé une épidémie, causée par l'usage de la viande d'un seul porc abattu dans une ferme, près de Dresde : le fermier, sa femme et d'autres personnes tombèrent malades ; une servante mourut. Zenker trouva des trichines dans les jambons, les cervelas et les boudins du porc abattu, et dans les muscles de la servante. A Hetstedt, il y eut plus de 150 malades et plus de 20 cas mortels. A Emersleben, et dans quelques villages voisins, il y eut, à la fin de l'année 1883, une épidémie de trichinose qui fit 250 victimes (dont 42 morts) et dont la relation a été faite par Brouardel et Grancher. Partout on retrouva des trichines dans les muscles des personnes qui succombèrent. La mort est d'autant plus rapide, que la quantité ingérée de viande chargée de ces helminthes est plus considérable, et que le moment de l'injection est plus rapproché de celui où le porc malade a été abattu. On a compté jusqu'à 10 000 kystes par gramme de viande dans certains porcs. Les symptômes de la trichinose chez l'homme, pris isolément, ne sont pas caractéristiques : c'est par l'ensemble et la succession de ces symptômes qu'on peut reconnaître la maladie. Dans les cas légers on observe quelques malaises ou souffrances gastro-intestinales, anorexie, douleurs d'estomac et de ventre, nausées, vomissements, diarrhées, persistant pendant quelques jours ; puis les malades restent faibles pendant une à deux semaines, pour retrouver ensuite leur activité habituelle et se remettre complètement. Mais, lorsqu'un plus grand nombre de trichines s'est développé dans les voies digestives, aux symptômes précédents s'ajoutent : abattement extrême, fièvre, douleurs de plus en plus intenses, puis persistantes dans les membres ; enflure œdémateuse de la figure, surtout de sa partie supérieure, inquiétude, insomnie, mouvements des membres et du tronc difficiles et douloureux, immobilité presque forcée, membres demi-fléchis, peau chaude, sueurs excessives, surtout pendant la nuit, pouls à 120, prostration extrême, délire vers le soir et pendant la nuit, urines rares et foncées, selles liquides, peu fréquentes, puis toux fréquente, sèche, douloureuse, dyspnée. Dans des cas plus graves encore, les forces baissent, la respiration devient de plus en plus courte : toux parfois suivie d'une expectoration de crachats rouillés ou sanguinolents ; respiration très accélérée ; râles sous-crépitants disséminés ou concentrés sur un des lobes inférieurs, avec matité ; affaiblissement rapide ; pouls filiforme à 144 et au delà ; gêne croissante de la respiration et mort par asphyxie dans un collapsus complet avec œdème considérable des membres pendant les derniers temps de la vie. Ainsi l'évolution de la maladie se fait en trois périodes : au début, prédominance des accidents gastro-intestinaux, pouvant faire croire à une invasion de choléra nostras ; puis douleurs musculaires, avec faiblesse et prostration, voisines de l'état typhoïde ; enfin, œdème pouvant faire penser à une affection du cœur ou des reins, si l'auscultation de la région cardiaque et l'examen de l'urine ne venaient lever les doutes : la mort survient par complication pulmonaire (Brouardel et Grancher). Si la maladie pouvait être reconnue à son début, les anthelminthiques seraient utiles. Quand le ver est enkysté, il n'existe actuellement aucun remède efficace. Aussi les moyens prophylactiques ont-ils une grande importance. C'est sur la viande de porc que doit être portée l'attention, et cela aux points de vue suivants : 1° prévenir autant que possible l'infection des porcs par les trichines ; 2° faire soigneusement l'inspection microscopique des viandes ; 3° préparer d'une manière soignée toute viande de porc, et s'abstenir de toute viande qui n'a pas été cuite suffisamment *: la cuisson de la viande de porc assure au consommateur une immunité absolue* (Brouardel). En salant d'abord avec soin et fumant ensuite le jambon pendant dix jours, on tue sûrement les trichines. Une chaleur de 75° les tue également. Les porcs atteints par les trichines n'offrent point de symptômes assez caractérisés pour que l'éleveur soit en état de les reconnaître. Il ne peut donc être présumé connaître l'existence de la maladie chez les animaux, ni poursuivi pour avoir vendu des animaux malades. Il n'est point vrai que la trichinose des cochons soit produite par l'alimentation avec des betteraves, par l'ingestion de lombrics terrestres ou de taupes contenant des trichines ; les parasites des betteraves, des lombrics et des taupes, sont de jeunes nématoïdes ou des filaires, et non des trichines. Il en est autrement des rats et des souris qui deviennent la proie des porcs, dans les pays où ils vaguent hors des étables, comme en Allemagne ; or, sur 100 rats, 5 à 6 contiennent des trichines dans leurs muscles et n'en sont pas incommodés, quel qu'en soit le nombre (Goujon). En Suède on trouve un porc trichiné sur 500 ; 2 à 3 p. 100 sur ceux qui viennent d'Amérique. On les trouve surtout sur ceux des troupeaux et non dans ceux qui sont élevés à la campagne, parce que dans les troupeaux on fait souvent manger aux orcs vivants les débris des porcs tués (Key). La trichinose du porc est beaucoup plus rare en France et en Italie. Les nombreux accidents produits en Allemagne par l'alimentation avec la viande de porc doivent être attribués à la présence des trichines dans les matières ingérées (Virchow). Les prétendus poisons du jambon (*Schinkengift*) et des cervelas (*Wurstgift*) ne sont sans doute que des trichines inconnues au moment où, ne pouvant se rendre compte de certains empoisonnements par le jambon et saucisson, on les attribuait à un poison organique spécial.

TRICHISME. s. m. [*trichismus*, τριχισμός, de θρίξ, cheveu ; all. *Haarbruch*, angl. *trischim*, it. *tricismo*, esp. *triquismo*]. Fracture filiforme.

TRICHIURE. s. m. [de θρὶξ, cheveu, et οὐρὰ, queue]. Nom donné à des lépidoptères, à des poissons, et par erreur au trichocéphale, dont la tête avait été prise pour la queue.

TRICHLORACÉTAMIDE. s. f. V. CHLORACÉTAMIDE.

TRICHLORACÉTATE. s. m. V. CHLORACÉTATE.

TRICHLORACÉTIQUE. adj. V. CHLORACÉTIQUE.

TRICHLORHYDRINE. s. f. L'*épichlorhydrine.*

TRICHLORURE. s. m. V. Chlorure. — *Trichlorure de formyle.* Le *chloroforme.*

TRICHOCARDIE. s. f. [de θρὶξ, cheveu, et καρδία, cœur, L.; *cor hirsutum* seu *villosum*]. État du cœur hérissé de flocons pseudo-membraneux dans certains cas de péricardite.

TRICHOCÉPHALE. s. m. [*Trichocephalus*, de θρὶξ, cheveu, et κεφαλή, tête; *Haarkopfwurm, Peitschenwurm, Trichuride*, angl. *trichocephalus, hair-headed worm*, it. *tricocefalo*, esp. *triquocefalo*]. Genre d'entozoaires nématoïdes, dont une espèce (*Trichocephalus dispar*, Rud.) se rencontre chez l'homme (fig. 508). Sa bouche (*c*) est terminale, très petite, arrondie. Son cou est très long, capillaire. L'extrémité caudale, ou postérieure, du mâle (*d*) est obtuse, roulée en spirale, pourvue d'une bourse ou gaine allongée, cyathiforme, qui entoure un pénis simple, tubuleux, rétractile; l'extrémité caudale de la femelle est à peine courbée; les œufs (*e*) sont oblongs, terminés à chaque extrémité par une sorte de nodule. Le corps du mâle (*a*) est long d'environ 37 millimètres dont 23 pour le cou (sur 1/10e de millimètre d'épaisseur). Le corps de la femelle (*b*) est long de 43 millimères environ, dont 27 pour le cou (sur 1/10e de millimètre d'épaisseur) et 16 pour le corps, qui est épais de 1 millimètre et demi environ. Cet animal habite surtout le côlon et le cæcum, où il forme quelquefois des masses assez grosses; il est rare dans l'intestin grêle. On le trouve fréquemment chez les individus morts de fièvre typhoïde, sans que sa présence ait aucun rapport de cause.

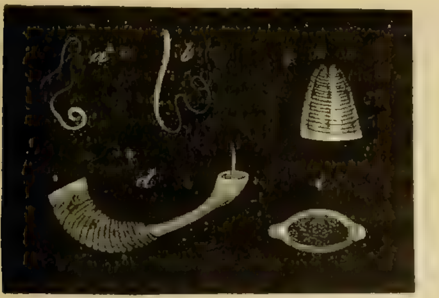

Fig. 508.

TRICHOCYSTE. s. m. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et κύστις, vessie]. Nom donné aux kystes pileux.

TRICHODESME. s. m. [*Trichodesmium*]. Genre d'algues microscopiques nostochinées formées de filaments réunis en faisceaux d'une couleur rouge de sang, qu'on trouve parfois à la surface de l'eau de mer.

TRICHODIENS. s. m. pl. V. Infusoires.

TRICHOGLOSSIE. s. f. [de θρὶξ, cheveu, et γλῶσσα, langue; all. *Haarzunge*, angl. *trichoglossia*, it. *tricoglossia; productions capilliformes de la langue* (Lebert)]. État de la langue dans lequel elle semble couverte de poils longs de 1 centimètre et plus, formant un gazon touffu dont les filaments blanchâtres ou bruns, parfois ramifiés, se reproduisent assez rapidement après avoir été enlevés. Ils résultent de l'allongement considérable de la gaine épithéliale des papilles filiformes ou coniques de la langue et des subdivisions des papilles composées, sans hypertrophie de la substance propre de la papille. Ces filaments sont formés de longues et minces cellules épithéliales pavimenteuses juxtaposées, conservant presque toutes leur noyau. Parfois elles renferment des granules pigmentaires qui colorent les filaments qu'elles forment. V. Hétérotopie.

TRICHOLOGIE. s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et λόγος, discours]. Traité des poils.

TRICHOMA. s. m. [angl. *the plaited hair*, it. et esp. *tricoma*]. V. Plique et Trichophyton.

TRICHOMAPHYTE. s. m. V. Trichophyton.

TRICHOMATIQUE. adj. [de τρίχωμα, chevelure; all. *trichomatisch*, angl. *trichomatic*, it. et esp. *tricomatico*]. Qui a rapport à la plique.

TRICHOMONAS. s. m. [de θρὶξ, cheveu, et μονὰς, monade; all. *Haarmonade, Scheidenhaarmonade*, angl. *trichomonas*, it. et esp. *tricomonas*]. Infusoire monadien, cilié, de forme elliptique (*Trichomonas vaginalis*, Donné), d'un volume double de celui des globules de sang, trouvé par Donné dans le muco-pus de la vaginite.

TRICHOPHYTON. s. m. [de θρὶξ, cheveu, et φυτὸν, plante; all. *Härchenpilz*, angl. *trichophyton*, it. *tricofiton*], ou **TRICHOMYCES** [de μύκης, champignon] (Malmsten). Genre de champignons arthrosporés formés uniquement de spores. Spores rondes ou ovales, transparentes, incolores, à surface lisse; intérieur homogène; diamètre variant entre $0^{mm},003$ et $0^{mm},006$, en moyenne $0^{mm},005$. Ces spores se multiplient dans l'intérieur de la racine des cheveux sous forme d'un amas arrondi. Elles forment des filaments articulés moniliformes qui, en se développant, rampent dans l'épaisseur de la substance du cheveu suivant la direction de la longueur. — Espèce : *Trichophyton tonsurans*, Malmsten. *Tricomyces tonsurans*, Malmsten. *Épiphyte, mycoderme* ou *tricomaphyte de la plique polonaise*, Guensburg. *Champignon des cheveux* dans l'*herpes tonsurans. Champignon voisin de celui de la teigne*, Lebert. *Champignon du porrigo scutulata* ou *herpes tonsurans. Achorion Lebertii*, Ch. Robin. *Cryptogame de la teigne tondante* ou *de la rhizo-phyto-alopécie*, Gruby. *Microsporon Audouini*, Gruby. *Champignon de la teigne achromateuse*, et *de la teigne décalvante*, Bazin. *Trichophyton decalvans* et *Trichomyces decalvans*, Malmsten. *Microsporon mentagrophytes*, Ch. R. (*Cryptogame de la mentagre* et *mentagrophyte*, Gruby; *Champignon de la mentagre*, Ch. R.). Dans la teigne tondante, à mesure que le cheveu pousse, les spores qu'il renferme poussent également, jusqu'à ce que la partie envahie soit hors du follicule, et, une fois qu'elle est arrivée jusqu'à 2 ou 3 millimètres au-dessus du niveau de l'épiderme, le cheveu se brise. Le développement se fait rapidement. C'est la présence de ce végétal qui est cause, à la fois, et de la rupture des poils (d'où calvitie plus ou moins étendue), et de la formation sur le derme des élevures et des croûtes qui recouvrent *les parties tonsurées* (V. Teigne *tondante*). La petitesse des spores rend leur transport facile, et probable leur pénétration dans le follicule pileux. Il n'y a (Bazin) qu'une différence de siège, et non de nature, entre la *teigne tondante* (*herpes tonsurans*) et la *mentagre* ou le *sycosis.* Le trichophyton est la cause d'affections dont le nom change suivant que la maladie siège sur la peau, sur la tête, dans la barbe ou aux parties génitales. C'est ainsi que, si le *trichophyton* est placé sur la peau dépourvue de poils, l'affection qu'il cause est nommée *herpes circinatus*, s'il est sur la tête, c'est l'*herpes tonsurans* ou *teigne tondante;* s'il est dans la barbe, c'est le *sycosis*, au menton, c'est la *mentagre.* Le traitement est exclusivement externe, sauf quand on a à combattre par des remèdes internes les complications des teignes, scrofule, chlorose, état dartreux. On doit : 1° faire couper les cheveux ou les poils à 1 ou 2 centimètres de la peau; 2° débarrasser la partie malade des croûtes qui y adhèrent; 3° nettoyer cette dernière avec l'eau de savon, ou mieux, faire prendre un bain savonneux; faire l'avulsion plus ou moins répétée des poils sur les parties malades (V. Épilation) ; 4° enfin faire suivre l'épilation des lotions et des pommades *parasiticides*.

TRICHOPTILOSE. s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et πτίλον, plume]. Altération des cheveux dans laquelle chaque cheveu malade devient sec et terne, et présente, en divers points de sa longueur, des renflements fusiformes, au milieu desquels deux ou trois filaments s'écartent, en dirigeant leur extrémité libre en haut ou en bas. Cette dissociation amène la rupture du cheveu à des hauteurs inégales et le divise en nombreux filaments entremêlés offrant un aspect feutré. Aucune végétation parasitaire. Pas d'odeur fétide ni de démangeaison (Devergie).

TRICHORRHIZE. s. m. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et ῥίζα, racine] (Meininger). Production de cils anormaux surnuméraires différents des autres en ce qu'ils ne sont pas étranglés entre le collet et le bulbe, et qu'ils sont noirs dans cette étendue au lieu d'être plus pâles que dans la portion aérienne. Leur bulbe, plus profondément implanté, est souvent recourbé à angle droit relativement au poil même ; néanmoins leur partie aérienne est parallèle à celle des cils normaux, ce qui les distingue de ceux du trichiasis. Les *trichorrhizes*, lorsqu'ils irritent le globe de l'œil et donnent lieu à des conjonctivites, doivent être arrachés sans les casser, car autrement ils repoussent.

TRICHOSANTHE. s. m. [*trichosanthes*, de θρὶξ, τριχὸς, poil, et ἄνθος, fleur]. Genre de la famille des cucurbitacées, dont une espèce (*Trichosanthes anguina*, L.) est alimentaire en Chine, et une autre (*T. cucumerina*, L.) est un purgatif et vomitif violent usité aux Indes.

TRICHOSIS. s. m. [τρίχωσις]. Nom donné : 1° au *trichiasis*, 2° au *pinguicula* ; 3° à la production de poils par de la peau mise en communication avec les muqueuses de la vessie ou de l'uretère. V. Hétérotopie et Pilimiction. — *Trichosis area* (Good). Le *porrigo decalvans*.

TRICHOSOME. s. m. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et σῶμα, corps]. Genre de vers nématoïdes des mammifères et des oiseaux, voisin des trichocéphales. — *Trichotoma subcompressa*. Nom donné primitivement au filaire bronchial.

TRICHOSPORÉS. s. m. pl. V. Champignons.

TRICHOTOME. adj. [*trichotomus*, de τρίχα, en trois, et τομὴ, section ; all. *dreitheilig*, angl. *trichotomous*, it. et esp. *tricotomo*]. Se dit de toute partie qui se divise et se subdivise par trois.

TRICROTE. adj. [de τρεῖς, trois, et κρότος, battement]. — *Pouls tricrote*. Pouls dont la courbe présente une ligne de descente interrompue par deux soulèvements secondaires. V. Sphygmogramme.

TRICUSPIDE. adj. [*tricuspis*, de *tres*, trois, et *cuspis*, pointe ; all. *dreigipfelig*, *dreispitzig*, angl. *tricuspid*, it. et esp. *tricuspide*]. Qui est muni de trois pointes ou de trois sommets. — *Valvule tricuspide*. Nom donné (ainsi que celui de *triglochine*) au repli membraneux qui se trouve dans les cavités droites du cœur, entre l'oreillette et le ventricule, parce que les anciens anatomistes lui décrivaient seulement trois festons. En réalité, elle a quatre angles ou pointes, dont un est seulement plus petit que les autres. Par son bord supérieur, cette valvule est fixée à l'anneau fibro-cartilagineux de l'orifice auriculo-ventriculaire droit ; elle est libre dans la cavité du ventricule par son bord inférieur. L'une de ses faces est lisse ; l'autre reçoit, ainsi que le bord libre, l'insertion des tendons par lesquels les colonnes charnues agissent sur la valvule. V. Cœur.

TRICYANHYDRIQUE. adj. — *Acide tricyanhydrique* ($C^6Az^3H^3$). Corps solide, noir, peu soluble dans l'eau, obtenu en chauffant à l'abri de l'air, pendant plusieurs jours, de l'épichlorhydrine avec de l'acide cyanhydrique anhydre.

TRIDACTYLE. adj. [*tridactylus*, de τρεῖς, trois, et δάκτυλος, doigt ; all. *dreizehig*, angl. *tridactylous*, it. *tridattilo*, esp. *tridactilo*]. Qui a trois doigts au pied.

TRIDENT. s. m. [*tridens*, de *tres*, trois, et *dens*, dent ; all. *Dreizack*, angl. *trident*, it. et esp. *tridente*]. — *Trident de Jobert pour l'extraction des corps étrangers du genou*. Instrument composé d'une canule creuse terminée par un fer de lance au-dessus duquel sont deux ouvertures communiquant avec l'intérieur de la canule, et livrant passage à deux tiges d'acier qui, lorsqu'elles sont développées, donnent à cet instrument la forme d'un trident. A l'aide d'une vis on rend immobiles les tiges d'acier une fois sorties, pendant qu'on maintient l'appareil fixé à l'aide d'une plaque à oreilles. Il sert à retenir les corps étrangers dans le tissu lamineux sous-cutané, après qu'on les a fait sortir de la capsule articulaire, avant d'en achever l'extraction. V. Corps *étrangers*.

TRIDENTÉ, ÉE. adj. [*tridentatus*, all. *dreizahnig*, angl. *threedented*, it. *tridentato*, esp. *tridentado*]. Qui est muni de trois dents ou épines.

TRIDERMIQUE. adj. [de τρεῖς, trois, et δέρμα, peau, membrane]. Qui est composé de trois membranes ou couches. — Se dit de la portion du blastoderme aux dépens de laquelle se forme l'embryon, et qui est composée de trois feuillets, par opposition au reste de la vésicule blastodermique qui est successivement *monodermique*, puis *didermique* (E. Van Beneden), c'est-à-dire formée d'une, puis de deux couches cellulaires.

TRIDEROATLODYME. adj. et s. Genre peu connu de monstres triples.

TRIDÉRODYME. adj. et s. Genre douteux de monstres triples.

TRIDIGITÉ, ÉE. adj. [*tridigitatus*, all. *dreigefingert*, angl. *threefingered*, it. *tridigitado*]. Se dit d'une feuille dont le pétiole commun est terminé par trois folioles.

TRIELCON. s. m. [de ἕλκειν, tirer ; all. *Trielcon*, *dreiarmiger Kugelzicher*, angl. *trielcon*, c'est-à-dire extracteur à trois branches]. Instrument (Percy) destiné à l'extraction des corps étrangers des plaies. Il est composé de deux branches de 32 centimètres de longueur, déliées, polies, aplaties, terminées chacune par une sorte d'ongle à bords mousses et minces. Elles sont assemblées par un cliquet tournant qui permet de les séparer pour pouvoir les introduire l'une après l'autre. L'une des branches est terminée à son extrémité supérieure par un anneau, et l'autre par une curette demi-circulaire de 7 millimètres de profondeur. L'anneau de la première branche se dévisse et porte un tire-fond qui se trouve logé dans l'intérieur de la branche. Cet instrument peut suppléer aux tire-balles de toute espèce, aux curettes et aux tire-fond.

TRIENCÉPHALE. s. m. Genre de monstres otocéphaliens.

TRIÉTHYLAMINE. s. f. V. Éthylamine.

TRIÉTHYLARSINE. s. f. [$As(C^4H^5)^3$]. Liquide incolore, huileux, réfringent, bouillant à 140°, qui se forme par action de l'iodure d'éthyle sur l'arséniure de sodium.

TRIÉTHYLPHOSPHINE. s. f. [$Ph(C^4H^5)^3$]. Corps liquide, d'une densité de 0,812, bouillant à 127°, insoluble dans l'eau, qui se forme par action de l'hydrogène phosphoré sur l'iodure d'éthyle.

TRIFACIAL, ALE. adj. et s. m. [all. *der dreifache Gesichtsnerv*, angl. *trifacial*, it. *trifacciale*, esp. *trifacial*]. V. Trijumeau.

TRIFÉMORO-ROTULIEN. adj. et s. m. [it. et esp. *trifemoro-rotuliano*]. V. Triceps *crural*.

TRIFIDE. adj. [*trifidus*, all. *dreispaltig*, angl. *trifid*, it. et esp. *trifido*]. Qui est divisé en trois parties, segments ou lobes.

TRIFLORE. adj. [*triflorus*, all. *dreiblumig*, angl. *threeflowered*, esp. *trifioro*]. Qui porte trois fleurs.

TRIFOLIÉ, ÉE. adj. [*trifoliatus*, all. *dreiblättrig*, angl. *threefoliated*, it. *trifogliato*, esp. *trifoliado*]. Qui a des feuilles disposées trois par trois à l'extrémité des pétioles, ou trois fois décomposées.

TRIFURQUÉ, ÉE. adj. [*trifurcatus*, all. *dreigabelig*, angl. *threeforked*, it. *triforcato*, esp. *trifurcado*]. Dont le sommet est divisé en trois parties déliées.

TRIGASTRIQUE. adj. [de τρεῖς, trois, et γαστὴρ, ventre; all. *dreibäuchig*, angl. *trigastric*, *threebellied*, it. et esp. *trigastrico*]. Qui a trois ventres. — Se dit des muscles qui ont trois portions charnues.

TRIGÉNIQUE. adj. — *Acide trigénique* [all. *Trigënsäure*, angl. *trigenic acid*, it. et esp. *acido trigenico*] ($C^8H^7Az^8O^4$). Produit de la réaction de l'acide cyanique et de l'aldéhyde. Cristallisable, peu acide, peu soluble dans l'eau, encore moins dans l'alcool.

TRIGLE. s. m. Nom d'un genre de poissons acanthoptérygiens, alimentaires V. GRONDIN.

TRIGLOCHINE. adj. [*triglochine*, τριγλώχιν, de τρεῖς, trois, et γλωχὶν, pointe; all. *dreizipfelig*, angl. *threepointed*, esp. *trigloquine*]. V. TRICUSPIDE.

TRIGONE. s. m. [de τρεῖς, trois, et γωνία, angle; all. *Trigonum*, *Dreieck*, angl. *trigon*, it. et esp. *trigono*]. Qui offre trois angles. — *Trigone cérébral*. V. VOUTE *à trois piliers*. — *Trigone vésical*. V. VESSIE.

TRIGONIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes de la Guyane et du Brésil, voisine des polygalées.

TRIGONOCÉPHALE. s. m [de τρίγωνος, triangulaire, et κεφαλὴ, tête]. Serpent venimeux d'Amérique (*Trigonocephalus lanceolatus*), qui est aussi dangereux que les crotales; il atteint 2 mètres et plus de longueur.

TRIGYNE. adj. [*trigynus*, de τρεῖς, trois, et γυνή, femme; all. *dreiweiberig*, angl. *trigynous*, it. *triginico*, esp. *trigino*]. Se dit d'une plante dont les fleurs contiennent trois pistils.

TRIGYNIE. s. f. [*tryginia*, all. *Dreiweiberigkeit*, angl. *trigynia*, it. et esp. *triginia*] (Linné). Ordre comprenant des plantes qui ont trois pistils.

TRIIODURE. s. m. V. IODURE *de potassium*.

TRIJUGUÉ, ÉE. adj. [*trijugus*, all. *dreipaarig*, it. *trijugato*]. Se dit d'une feuille composée de trois paires de folioles.

TRIJUMEAU ou **TRIFACIAL**. adj. et s. m. [*tergeminus*, all *Trillingsnerv*; it. *trigemello*, esp. *trigemelo*]. Nom donné au nerf de la cinquième paire crânienne, parce qu'il se divise en trois branches. — Fig. 509. Portion motrice de la cinquième paire chez le cheval (fig. I). A, portion motrice de la cinquième paire qui embrasse en forme de collier le nerf maxillaire inférieur; A', branche auriculo-temporale qui est entourée par une anse provenant de la portion motrice; O', autre portion du nerf auriculo-temporal provenant exclusivement de la portion sensitive du maxillaire inférieur et envoyant un filet anastomotique S à la corde du tympan I; S', autre filet allant du maxillaire inférieur à la corde du tympan I; B, rameau buccal du maxillaire inférieur, venant en plus grande partie de la portion motrice du nerf; CP, filet moteur pour le muscle crotaphyte; V, filet moteur pour le voile du palais; R, rameau moteur pour le ptérygoïdien; Z, branche ophtalmique de la cinquième paire; U, branche maxillaire supérieure de la cinquième paire; X, nerf lingual; Y, nerf dentaire inférieur; — (fig. II), même nerf que précédemment vu par la face externe; C' M, filets massétériens et crotaphytes venant de la portion motrice du maxillaire inférieur et auxquels se mêlent cependant quelques fibres venant de la portion sensitive du nerf; D, branche ophtalmique; E, nerf maxillaire supérieur; F, nerf dentaire; H, nerf lingual; A, portion de la branche auriculo-temporale. (Claude Bernard.) C'est la troisième paire de Galien, Vésale, Fallope, etc.; cinquième paire de Willis, nerf trijumeau de Winslow; sympathique moyen de Wrisberg; nerf trifacial de Chaussier; nerf mixte de Gall. Il se détache de l'encéphale par *deux racines*, dont l'origine apparente se trouve sur le bord externe de la protubérance annulaire, au niveau du point où elle se confond avec les pédoncules cérébelleux moyens : l'une *grosse*, *essentiellement sensitive*, l'autre *petite*, *essentiellement motrice*, séparées par quelques fibres de la protubérance. La racine motrice, ou *nerf masticateur*, a pour origine réelle un noyau bulbaire à grosses cellules, situé sur le prolongement des cornes antérieures de la moelle épinière. L'origine réelle de la racine sensitive a lieu sur toute l'étendue de la substance grise qui prolonge dans le bulbe rachidien la corne postérieure de la moelle : ses fibres d'origine, auxquelles se joignent quelques fibres venues du *locus cœruleus* et du voisinage de l'aqueduc de Sylvius, montent dans l'épaisseur du bulbe, en communiquant dans ce trajet avec les noyaux d'origine des nerfs facial, auditif, glosso-pharyngien, pneumogastrique, spinal et grand hypoglosse, ce qui explique un grand nombre de mouvements réflexes, tels que la toux, l'éternuement, la déglutition, etc. (Schröder van der Kolk). De la protubérance, le nerf trijumeau se porte en haut, en dehors et en avant, et gagne le bord supérieur du rocher, où il se renfle, dans une dépression de ce bord, pour former le ganglion de Gasser. La racine motrice du trijumeau, qui, d'abord supérieure à la racine sensitive, lui est inférieure à ce niveau, passe

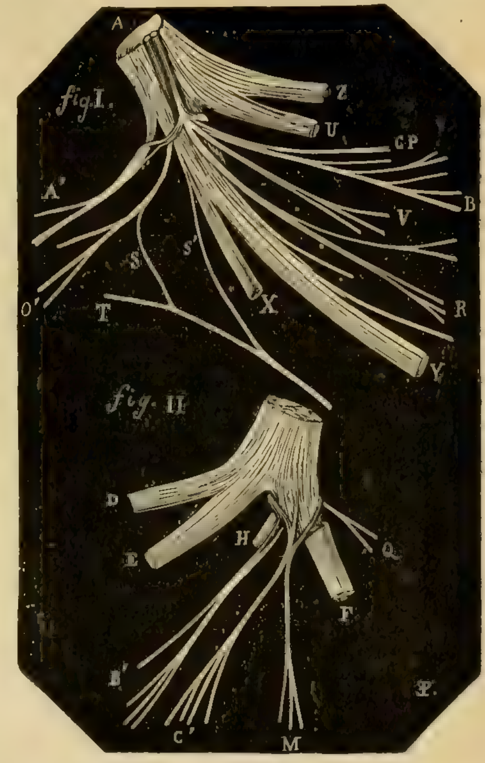

FIG. 509.

au-dessous du ganglion sans prendre aucune part à sa constitution. De ce ganglion, de forme semi-lunaire, qui représente un renflement de la portion sensitive du nerf, et qui reçoit, par sa face profonde, quelques filets nerveux sympathiques, partent trois grosses branches : 1° le *nerf ophtalmique de Willis*, qui pénètre dans l'épaisseur de la paroi externe du sinus caverneux, à l'extrémité antérieure duquel il se divise en trois rameaux : *nasal*, *frontal* et *lacrymal*, qui donnent la sensibilité à la peau du front, de la paupière supérieure, du lobule du nez, à la conjonctive, à la partie antérieure de la pituitaire, à la glande lacrymale, et qui fournissent les nerfs ciliaires par le *ganglion ophtalmique* ; 2° le *maxillaire supérieur*, qui traverse le trou grand rond, pénètre dans le canal sous-orbitaire, sort par le trou sous-orbitaire, se divise en un grand nombre de filets qui s'anastomosent avec ceux du nerf facial, et se distribue à la peau de la paupière inférieure de la joue, des parties latérales du nez et de la lèvre supérieure ; à la muqueuse de la joue et de la lèvre supérieure, du sinus maxillaire, du canal nasal ; aux dents et aux gencives de la mâchoire supérieure. Par le ganglion *spheno-palatin*, il se distribue à la muqueuse qui avoisine la trompe d'Eustache, à celle de la partie postérieure des fosses nasales, du voile du palais et de la voûte palatine ; aux muscles palato-staphylin et péristaphylin interne ; 3° le *maxillaire inférieur*, formé par la réunion de la portion *motrice* du trijumeau (*nerf masticateur*) à la troisième branche émanée du ganglion de Gasser, sort du crâne par le trou ovale, et se distribue à la muqueuse des deux tiers antérieurs de la langue ; aux glandes sous-maxillaires, sublinguales et parotides, ainsi qu'aux gencives et aux dents de la mâchoire inférieure ; à la muqueuse, à la peau de la lèvre inférieure et du menton, à la peau de la partie antérieure du pavillon de l'oreille et de la région temporale ; au conduit auditif ; par le *ganglion otique*, il se distribue au muscle interne du marteau, au péristaphylin externe, à la muqueuse du tympan. Enfin la branche motrice (*nerf masticateur*, Charles Bell) répand ses rameaux dans les muscles élévateurs, diducteurs (temporal, masséter, ptérygoïdiens externe et interne, péristaphylin externe), abaisseurs de la mâchoire inférieure (mylo-hyoïdien et ventre antérieur du digastrique), et dans les muscles tenseurs du voile du palais.

TRILABE. s. m. [de τρεῖς, trois, et λαβεῖν, prendre]. V. LITHOLABE.

TRILOBÉ, ÉE. adj. [*trilobus*, all. *dreilappig*, angl. *trilobate*, it. *trilobato*, esp. *trilobado*]. Qui se partage en trois lobes.

TRILOBITES. s. m. pl. Articulés voisins des Xiphosures, que certains auteurs rangent parmi les crustacés branchiopodes, et que d'autres séparent de la classe des Crustacés pour en former, avec les *Scorpionides* et les autres *Arachnides*, un groupe à part (E. Van Beneden).

TRILOCULAIRE. adj. [*trilocularis*, all. *dreifächerig*, angl. *trilocular*, it. *triloculare*, esp. *trilocular*]. Qui est divisé intérieurement en trois loges.

TRIMAMME. adj. et s. [de *tres*, trois, et *mamma*, mamelle]. Se dit de l'anomalie caractérisée par trois mamelles et de celui qui les porte.

TRIMARGARINE. s. f. [all. *Trimargarin*, angl. *trimargarine*, it. *trimargarina*]. L'acide margarique forme, d'après Berthelot, deux combinaisons neutres avec la glycérine. Ce sont : 1° la *monomargarine* ($C^{40}H^{40}O^{8}$), obtenue en chauffant un mélange de glycérine et d'acide margarique à 100° pendant 6 heures (Berthelot). Neutre, blanche, peu soluble dans l'éther froid ; cristallisable, biréfringente, fusible à 56°, solidifiée à 40°. Son point de fusion varie : 1° selon que l'on prend la matière cristallisée ou fondue ; 2° avec la température à laquelle on l'a conservée avant de la fondre ; 3° avec celle à laquelle on l'a solidifiée ; 4° avec la forme et la nature des vases ; 5° avec le contact ou non de l'eau. — 2° *Trimargarine* ($C^{108}H^{104}O^{12}$). Substance très répandue dans les corps gras naturels, où elle est mélangée à l'oléine et à la stéarine dont on n'a pu l'isoler à l'état de pureté ; c'est la margarine naturelle. Berthelot, en chauffant la monomargarine avec un excès d'acide margarique, à 270°, pendant quelques heures, a obtenu une substance fusible à 60°, solidifiable à 52°, qui est probablement la trimargarine, mais qui n'est pas parfaitement pure.

TRIMÈRE. adj. [de τρεῖς, trois, et μέρος, partie]. V. COLÉOPTÈRES.

TRIMÉTHYLAMINE. s. f. V. MÉTHYLAMINE.

TRIMORPHE. adj. [*trimorphus*, de τρεῖς, trois, et μορφή, forme ; all. *trimorph*, *dreigestaltig*, angl. *trimorphous*, it. et esp. *trimorfo*]. Se dit d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à trois systèmes différents, ou à un même système, mais avec de telles différences d'angles, qu'on ne saurait les dériver d'une forme fondamentale. V. POLYMORPHISME et SYSTÈME.

TRIMORPHISME. s. m. [all. *Tromorphismus*, it. et esp. *trimorfismo*]. État des substances trimorphes.

TRINERVÉ, ÉE. adj. [*trinervis*, all. *dreinervig*, angl. *trinervate*, it. *trifibrato*, esp. *trinervado*]. Feuille offrant trois nervures longitudinales partant de sa base.

TRINGIBIN ou **TÉRÉNIABIN**. s. m. V. MANNE *liquide*.

TRINGLE. s. f. — *Tringle medullaire*. La voûte à trois piliers.

TRINITRINE. V. NITROGLYCÉRINE. On emploie une solution alcoolique au centième comme anti-hystérique, antispasmodique, antinévralgique, spécialement dans l'angine de poitrine, à la dose de 2 à 3 gouttes.

TRINITRORÉSORCINE. s. f. V. STYPHNIQUE.

TRINTANELLE. s. f. V. TARTON-RAIRE.

TRIOCÉPHALE. s. m. V. TRIENCÉPHALE.

TRIOECIE. s. f. [*triœcia*, all. *Dreihäusigkeit*, it. et esp. *triœcia*] (Linné). Ordre de plantes dans lesquelles un individu porte des fleurs hermaphrodites, un autre des fleurs mâles, et un troisième des fleurs femelles.

TRIOLÉINE. s. f. ($C^{114}H^{104}O^{12}$). Substance incolore, inodore, insipide, très soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau, qui entre dans la composition de la plupart des corps gras, surtout des huiles ; c'est l'oléine naturelle, qu'on ne peut obtenir parfaitement pure. Berthelot l'a préparée artificiellement en chauffant la glycérine à 200° avec son poids d'acide oléique, et faisant chauffer de nouveau la matière grasse obtenue avec 15 à 20 fois son poids d'acide oléique, à 240°, pendant quatre heures.

TRIORCHIDE. adj. et s. m. [τρίορχος, de τρεῖς, trois, et ὄρχις, testicule]. S'est dit des individus supposés porter trois testicules, ce qui n'a jamais été observé ; on a pris des tumeurs des bourses, de l'épididyme ou du cordon, pour un troisième testicule.

TRIOXYDE. s. m. V. TRITOXYDE.

TRIOXYPROTÉINE. s. f. [all. *trioxyprotein*, angl. *trioxyproteine*, it. *triossiproteina*]. *Tritoxyde* ou *trioxyde de protéine* (Mulder). V. PROTÉINE.

TRIPALMITINE. s. f. [all. *Tripalmitin*, angl. *tripalmitine*, it. et esp. *tripalmitina*] ($C^{102}H^{98}O^{12}$). Elle est semblable à la palmitine naturelle, d'où elle a été longtemps extraite sous le nom de *margarine*. Elle fond à 62° et se solidifie à 46°. Berthelot l'a préparée en chauffant la glycérine avec 8 à 10 fois son poids d'acide palmitique, à 250°, pendant 8 heures.

TRIPAN ou **TRIPANG**. s. m. Espèce d'holothurie (*Holothuria edulis*) alimentaire en Chine.

TRIPARAGNATHE. adj. et s. Nom d'un genre de monstres doubles.

TRIPARTI, IE. [*tripartitus*, all. *dreigetheilt*, angl. *tripartite*, esp. *tripartido*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est divisée en trois jusqu'au delà de la moitié de sa longueur.

TRIPARTIBLE. adj. [*tripartibilis*, angl. *tripartible*, it. *tripartibile*, esp. *tripartible*]. Qui est susceptible de se diviser spontanément en trois parties distinctes.

TRIPENNÉ, ÉE. adj. [*tripennatus*, all. *dreifachgefiedert*, angl. *tripennate*, esp. *tripennado*]. Se dit d'une feuille dont le pétiole porte des pétioles secondaires, qui, à leur tour, en produisent d'autres sur les côtés desquels les feuilles sont implantées.

TRIPÉTALÉ, ÉE. adj. [*tripetalus*, all. *dreikronenblättrig*, angl. *tripetalous*, it. *tripetalo*, esp. *tripetalado*]. Se dit d'une corolle qui est composée de trois pétales.

TRIPHOCÉNINE. s. f. V. Trivalérine.

TRIPHYLLE. adj. [*triphyllus*, all. *dreiblättrig*, angl. *triphyllous*, it. *trifillo*, esp. *trifilo*]. Se dit du calice, quand il est composé de trois pièces; des feuilles qui sont verticillées trois par trois, ou profondément partagées en trois lobes, ou terminées par trois folioles.

TRIPLE QUOTIDIEN. adj. V. Intermittent.

TRIPLINERVÉ, ÉE. adj. [*triplinervius*, all. *dreifachgerippt*, angl. *triply-ribbed*, it. *triplinervo*, esp. *triplinervado*]. Se dit d'une feuille dont la base du limbe offre, de chaque côté de la nervure moyenne, une nervure partant de cette dernière, mais plus grosse que les suivantes.

TRIPLOÏDE. s. m. et adj. [de τριπλόος, triple, et εἶδος, forme; all. *dreifüssiger Hebel*, angl. *triploid*, esp. *triploides*]. V. Élévatoire.

TRIPOLI. s. m. [ainsi nommé de *Tripoli*, ville d'où le tripoli vient principalement; all. *Tripelstein*, *Tripel*, angl. *tripoli*, it. *tripolo*, esp. *tripol*]. Nom donné à des couches géologiques de silice pulvérulente, à grains presque impalpables, réunis en feuillets minces, d'une teinte rougeâtre ou jaune pâle. La plupart des tripolis sont formés de dépouilles siliceuses d'infusoires fossiles, dont la dureté les fait servir au polissage des métaux et des verres.

TRIQUE-MADAME. V. Orpin.

TRISANNUEL, ELLE. adj. [*triennis*, all. *dreijährig*, angl. *trisannual*, it. *trisannuale*, esp. *trisannual*]. Se dit d'une plante qui vit trois ans.

TRISCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRÂNIEN. adj. et s. m. V. Triceps *brachial*.

TRISEL. s. m. [all. *Drittelsalz*, angl. *trisalt*, it. *trisale*, esp. *trisal*]. Sel qui renferme trois fois autant d'acide pour la même quantité de base, ou trois fois autant de base pour la même quantité d'acide, que le sel neutre correspondant.

TRISMUS. s. m. [τρισμὸς, de τρίζω, je grince; all. *Mundklemme*, angl. *trismus*, *locked jaw*, it. et esp. *trismo*]. Serrement des mâchoires par la contraction spasmodique des muscles élévateurs du maxillaire inférieur, qui fait que la bouche demeure forcément fermée; il est ainsi nommé à cause du grincement des dents qui l'accompagne. V. Contracture et Tetano[illegible].

TRISPERME. adj. [*trispermus*, de τρεῖς, trois, et σπέρμα, graine, semence; all. *dreisamig*, angl. *trispermous*, it. et esp. *trispermo*]. Se dit d'un fruit qui renferme trois graines.

TRISPLANCHNIE. s. f. Nom donné par quelques médecins au choléra indien, considéré comme une affection du nerf grand sympathique ou trisplanchnique.

TRISPLANCHNIQUE. adj. et s. m. [*trisplanchnicus*, de τρεῖς, trois, et σπλάγχνον, viscère, all. *trisplanchnisch*, angl. *trisplanchnic*, it. et esp. *trisplancnico*] (Chaussier). Le nerf grand sympathique, parce que ses ramifications se distribuent dans les trois cavités splanchniques.

TRISTÉARINE. s. f. [all. *Tristearin*, angl. *tristearine*, it. et esp. *tristearina*] ($C^{114}H^{110}O^{12}$). Stéarine naturelle qui existe dans une foule de matières grasses, surtout dans le suif de bœuf ou de mouton, d'où on l'extrait à l'état impur. On l'obtient pure, artificiellement, en chauffant la monostéarine à 270° pendant trois heures avec 15 à 20 fois son poids d'acide stéarique (Berthelot); elle fond alors à 71° et se solidifie à 55°. Du reste, son point de fusion varie, comme celui de la trimargarine, dans certaines conditions.

TRISTÉARIQUE. adj. Qui contient trois équivalents d'acide stéarique : *mannite tristéarique*.

TRISTERNAL. adj. et s. La troisième pièce du sternum (Béclard).

TRISTICHIASIS. s. m. V. Trichiasis.

TRISTIMANIE. V. Mélancolie.

TRISTIQUE. adj. [de τρεῖς, trois, et στίχος, rang]. Se dit des parties qui sont rangées par trois le long d'un axe commun.

TRISTOMIENS. s. m. pl. V. Trématode.

TRISULCE et **TRISULQUE.** adj. [de *tres*, trois, et *sulcus*, sillon]. Qui a trois divisions; se dit des animaux qui ont trois sabots aux pieds.

TRISULFURE. s. m. V. Sulfure.

TRITÉOPHYE. s. f. [*tritæophya*, τριταιοφυὴς, de τριταῖος, tous les trois jours, et φύεσθαι, naître; all. *dreitägiges Wechselfieber*, angl. *tritæophyia*, it. et esp. *triteofia*]. Fièvre intermittente ou rémittente tierce, qui diffère de la fièvre tierce, en ce que ses accès ne sont pas complets et réguliers, n'offrent pas les stades de froid, de chaleur et de sueur que l'on observe dans les fièvres intermittentes tierces complètes.

TRITERNÉ, ÉE. adj. [*triternatus*, all. *dreizählig*, angl. *triternate*, it. *triternato*, esp. *triternado*]. Se dit des feuilles dont le pétiole commun se divise en trois pétioles secondaires, subdivisés eux-mêmes en trois autres, dont chacun porte trois folioles.

TRITHIONIQUE. adj. V. Hyposulfurique.

TRITICINE. s. f. [de *triticum*, blé] Un des noms du *gluten*. = *Triticine* ($C^{24}H^{22}O^{22}$). Substance gommeuse, neutre, insipide, soluble dans l'eau, extraite de la racine du chiendent (*Triticum repens*).

TRITO [de τρίτος, troisième]. V. Proto.

TRITOCATÉCHIQUE. adj. — *Acide tritocatéchique* ($C^{18}H^{10}O^{8}$). Acide dont l'union à l'acide deutérocatéchique forme la catéchine d'après Strecker.

TRITOCHLORURE. s. m. — *Tritochlorure de fer.* V Perchlorure.

TRITON. s. m. Genre de batraciens urodèles aquatiques, voisins des salamandres, dont la peau fournit une humeur analogue a celle de ces dernières. L'espèce la plus répandue est le *Triton cristatus*, Laurenti.

TRITOXYDE. s. m. [*tritoxydum*, all. et angl. *Tritoxyd*, it. *tritossido*, esp. *tritoxido*]. Troisième des oxydes d'un corps qui peut se combiner avec l'oxygène en plusieurs proportions différentes. V. Oxyde.

TRITURANT, ANTE. adj. [all. *zerreibend*, angl. *triturating*, it. *triturante*]. Qui sert à la trituration. — *Surface triturante des dents.* Celle des molaires, sur laquelle les dents de l'autre mâchoire écrasent les aliments.

TRITURATION s. f. [*trituratio*, all. *Zerreiben*, angl. *trituration*, it. *triturazione*, esp. *trituracion*]. Action de réduire une substance en poudre en la broyant circulairement dans un mortier, entre l'extrémité du pilon et le fond du mortier, différant de la *contusion* par la manière dont on fait mouvoir le pilon. Elle est employée surtout pour la pulvérisation des matières résineuses, que la chaleur produite par la contusion ramollirait.

TRITYLÈNE. s. m. V. Propylène.

TRIVALÉRINE s. f. [*triphocénine*] Liquide neutre, huileux, d'odeur faible et désagréable, obtenu en chauffant à 220°, pendant 8 heures, la divalérine avec 8 à 10 fois son poids d'acide valérique.

TRIVALVE. adj. [*trivalvis*, all. *dreiklappig*, angl. *trivalvular*, it. *trivalvulo*, esp. *trivalvo*]. Qui a trois valves.

TRIVELIN. s. m. V. LANGUE-*de-carpe*.

TRIVENTRE. adj. [esp. *triventre*]. V. TRIGASTRIQUE.

TRIXIPHOPAGE. adj. et s. Genre douteux de monstres triples.

TROCART. s. m. V. TROIS-QUARTS.

TROCHANTER. s. m. [*trochanter*, τροχαντὴρ, de τροχάζειν, tourner; all. *Trochanter*, *Rollhügel*, angl. *trochanter*, it. *trocantere*, esp. *trocanter*]. Nom donné à deux tubérosités que présente l'extrémité supérieure du fémur. Le *grand trochanter* est une éminence volumineuse située à la partie externe de cette extrémité ; sa face externe donne attache au tendon du grand fessier, et se termine inférieurement par une crête à laquelle s'attache une portion du triceps ; à sa face interne profondément excavée (*cavité digitale*) se fixent les muscles pyramidal, jumeaux et obturateurs ; son bord antérieur donne attache au petit fessier, le postérieur au carré crural, et son sommet au moyen fessier. Le *petit trochanter*, situé en arrière et en dedans du précédent, au-dessous du col du fémur, donne attache aux tendons des muscles grand psoas et iliaque réunis. Les deux tubérosités sont réunies en arrière par une crête saillante, en avant par une ligne rugueuse constituant la base du col du fémur. = Sur les articulés. V. PATTE.

TROCHANTÉRIEN ou **TROKANTÉRIEN, IENNE**. adj. [angl. *trochanterian*, it. et esp. *trocanteriano*]. Qui appartient au grand *trochanter*.

TROCHANTIN. s. m. [all. *kleiner*, *Rollhügel*, it. *trocantino*, esp. *trocantin*]. Le petit trochanter. = Chez les insectes, petite pièce solide par l'intermédiaire de laquelle l'épimère s'articule avec le premier tégument des pattes chez les insectes.

TROCHANTINIEN, IENNE. adj. [angl. *trochantinian*, it. et esp. *trocantiniano*]. Qui a rapport au trochantin.

TROCHIN. s. m. [all. *kleiner Drehhügel*, it. et esp. *trocino*] (Chaussier). V. HUMÉRUS.

TROCHINIEN, IENNE. adj. [angl. *trocinian*, it. et esp. *trochiniano*]. Qui appartient au *trochin*.

TROCHISCATION. s. f. Division d'une pâte en trochisques.

TROCHISQUE. s m. [*trochiscus*, τροχίσκος, trochisque, rondelle, de τροχὸς, roue ; all. *Scheibchen*, angl. *troche*, it. *trocisco*, *trochisco*, esp. *trocisco*]. Nom donné autrefois à des médicaments composés d'une ou de plusieurs substances sèches réduites en poudre, et auxquels on donnait la forme d'une tablette ronde, à l'aide d'un intermède non sucré, mucilage, mie de pain, suc végétal, etc. C'était l'absence du sucre dans les trochisques qui les différenciait des *tablettes*. On a ensuite fait des trochisques coniques, cubiques, pyramidaux. L'usage des uns et des autres est généralement abandonné. — *Trochisques d'Alhandal*. V. COLOQUINTE. — *Trochisques escarrotiques*. Ils sont composés de 1 partie de sublimé corrosif, de 2 parties d'amidon en poudre, et de mucilage de gomme adragant. — *Trochisques escarrotiques de minium*. Ils sont préparés avec : minium, 4 gram. ; sublimé corrosif, 8 gram. ; mie de pain tendre, 32 gram., et eau distillée, quantité suffisante. On fait une pâte qu'on divise en trochisques de 15 centigram., ayant la forme de grains d'avoine. On les emploie pour ouvrir les bubons vénériens, les tumeurs scrofuleuses, etc.

TROCHITER. s. m. [all. *grosser Drehhügel*, angl. *trochiter*, it. *trocitere*] (Chaussier). V. HUMÉRUS.

TROCHITÉRIEN, IENNE. adj. [angl. *trochiterian*, it. *trociteriano*]. Qui appartient au trochiter.

TROCHLÉATEUR. adj. [all. *Augenrollmuskel*, angl. *trochleary*, it. *trocleare*, esp *trocleador*]. V. OBLIQUE (*Grand*) *de l'œil*.

TROCHLÉE. s. f. [*trochlea*, de τροχιλία, poulie ; all. *Trochlea*, *Rolle*, angl. *trochlea*, it. et esp. *trochlea*]. Genre de diarthroses, dit aussi *ginglyme angulaire*, dans lequel un os roule sur une poulie que lui présente l'autre surface articulaire. Il n'y a dans cette articulation que des mouvements de flexion et d'extension. Ainsi l'éminence articulaire que présente en dedans l'extrémité inférieure de l'humérus, et qui forme une espèce de poulie sur laquelle se déplace l'extrémité supérieure du cubitus dans les mouvements d'extension et de flexion de l'avant-bras, est un type de *trochlée*.

TROCHOCÉPHALIE. s. f. État arrondi de la tête, du crâne.

TROCHOÏDE. adj. [τροχοειδὴς, de τροχὸς, roue, et εἶδος, forme ; all. *Rellengelenk*, angl. *trochoid*, it. *trocoide*, esp. *trocoides*]. — *Articulation trochoïde* (*ginglyme latéral*). Celle dans laquelle un cylindre osseux plein tourne dans un cylindre creux ou un anneau en partie osseux, en partie formé par un ligament semi-lunaire. Telle est l'articulation atloïdo-axoïdienne.

TROËNE. s. m. [*Ligustrum vulgare*, L.]. Arbuste de la famille des oléinées, dont les feuilles et les fleurs passent pour astringentes. V. LIGULINE et LIGUSTRINE.

TROGLODYTE. adj. et s. Nom donné en anthropologie aux hommes qui ont habité les cavernes. Il n'y a pas et il n'y a pas eu de race essentiellement troglodyte ; des groupes plus ou moins nombreux d'individus dans diverses races ont seulement profité de l'existence des cavernes pour y habiter lorsqu'ils en ont trouvé.

TROIS-SIX. adj. et s. m. V. ALCOOL *ordinaire*.

TROIS-QUARTS ou **TROCART**. s. m. [*triquetrum* all. *Trocar*, *Bauschstecher*, angl. *trocart*, it. *trequarti*, *trocarre*, esp. *trocar*]. Poinçon cylindrique, monté sur un manche, et contenu dans une canule proportionnée à son volume. Son extrémité perforante est terminée par une pointe triangulaire à trois côtés aigus et coupants. La canule qui contient ce poinçon en laisse la pointe à découvert, et s'ajuste exactement à sa base, de manière à pénétrer avec elle dans la cavité, normale ou accidentelle, qu'on veut ponctionner. En retirant alors le trois-quarts, et maintenant la canule dans la cavité, le fluide auquel on veut donner issue s'écoule par cette canule dont l'extrémité laissée à l'extérieur peut recevoir au besoin la canule d'une seringue destinée à remplir la cavité vidée avec de la teinture d'iode, etc. (V. HYDROCÈLE, PARACENTÈSE, PONCTION et THORACOCENTÈSE). Le trois-quarts a été modifié selon la partie sur laquelle on avait à pratiquer la ponction, selon la profondeur, la direction, du trajet que devait suivre l'instrument : aussi les trois-quarts sont-ils plus ou moins longs, plus ou moins volumineux, droits ou courbes, etc. — *Trois-quarts explorateur*. Trois-quarts extrêmement fin, qui ne fait qu'une ouverture capillaire, semblable à celle des aiguilles à acupuncture, et dont on fait usage pour s'assurer de la présence ou de la nature d'un liquide dans une partie. S'il y a lieu de donner issue à un liquide, on retire le trois-quarts explorateur pour faire la ponction par les moyens ordinaires

TROMBE. s. s. [all. *Wasserhose*, angl. *water-spout*, it. *tromba*, *sione*, esp. *trompa*]. Météore consistant en une colonne d'eau conique, élevée par des tourbillons de vent, tournant sur elle-même avec une très grande vitesse, et produisant les plus grands ravages. V. VENT.

TROMMER. [Chimiste allemand contemporain]. — *Réactif de Trommer.* V. SUCRE *du foie.*

TROMPE. s. f. [*probosces*, *προβοσκὶς*, all. *Rüssel*, angl. *trunk*, it. *tromba*, esp. *trompa*] Nez prolongé de l'éléphant et du tapir, suçoir charnu, rétractile et protractile, de certains insectes diptères. = *Trompe d'Eustache* [σάλπιγξ, all. *eustachische Rohre Ohrtrompete*, angl. *eustachian tube*, it. *tromba d'Eustachia*, esp. [*trompa de Eustaquio*]. Canal en partie osseux, en partie fibro-cartilagineux et membraneux, dont une extrémité s'ouvre à la partie antérieure et supérieure de la caisse du tympan, et dont l'autre extrémité, plus évasée (*pavillon de la trompe*), s'ouvre à la partie latérale et supérieure du pharynx, près de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, à 7 centimètres de l'ouverture extérieure des fosses nasales, au niveau du bord supérieur du cornet inférieur. Ce canal, long de 35 millimètres, est tapissé par une muqueuse en continuité avec celle du pharynx, mais à épithélium prismatique vibratile ; elle se continue avec celle de la caisse. Le calibre du conduit n'a que 2 millimètres de hauteur et 1 millimètre de largeur au niveau de l'union de ses portions osseuse et cartilagineuse (*isthme de la trompe*) ; de là, il s'élargit dans les deux sens, de façon à atteindre 9 millimètres de hauteur sur 5 de largeur au niveau de son pavillon, 5 de hauteur sur 3 de largeur au niveau du tympan. Au niveau de l'isthme, la trompe forme un angle très obtus, à concavité inférieure, résultant de ce que les deux parties de la trompe n'ont pas une même direction. V. SONDE *de la trompe d'Eustache.* — *Trompe de Fallope* [all. *Muttertrompete*, angl. *fallopian tube*, it. *tromba di Falloppio*, esp. *trompa de Falopio; oviducte, trompe utérine*]. Nom donné à deux conduits longs de 10 à 13 centimètres, qui naissent chacun de l'un des angles supérieurs de la matrice, et se portent à l'ovaire correspondant, sur les côtés du détroit supérieur du bassin, le long du bord supérieur du ligament large et entre ses deux feuillets. Leurs parois, épaisses de 1 millimètre environ, sont formées par : 1° un revêtement séreux, fourni par le péritoine ; 2° des fibres-cellules longitudinales et circulaires, disposées en faisceaux, continues avec celles de l'utérus ; 3° une muqueuse revêtue par un épithélium vibratile, et pourvue de plis longitudinaux relativement larges, surtout près du pavillon. D'abord droites et étroites, dans l'épaisseur des parois de l'utérus, qu'elles traversent sans se confondre avec elles, les trompes s'élargissent ensuite et deviennent flexueuses. Leur extrémité voisine de l'ovaire est libre, évasée (*pavillon de la trompe*), flottante et découpée dans son contour en franges ou languettes, ce qui a fait donner à cette partie de la trompe le nom de *morceau frangé.* Dans le nombre de ces languettes, qui sont rouges et d'apparence musculaire, il en est toujours une ou deux, plus longues et plus fortes (*ligament de la trompe*), qui attachent l'extrémité de la trompe à l'ovaire. Au moment du coït, le *pavillon de la trompe* s'applique étroitement contre l'ovaire, et forme ainsi de l'ovaire à l'utérus un conduit ininterrompu qui transmet l'ovule du premier de ces organes dans le second. V. UTERUS.

TROMYLE. s. f. [de τρόμος, tremblement, et ὕλη, matière]. Nom donné aux cils vibratiles.

TRONC. s. m. [*truncus*, *στέλεχος*, all. *Stamm*, *Rumpf*, angl. *trunc*, it. et esp. *tronco*]. Partie de la tige des arbres dicotylédones qui est nue et sans branches. = En zoologie, la partie principale du corps de l'animal, celle sur laquelle s'articulent les membres, définition qui, d'ailleurs, ne convient qu'aux animaux vertébrés ; car dans la série des invertébrés, le mot *tronc* a des significations peu fixées. = En anatomie, la partie la plus considérable d'une artère, d'une veine, d'un nerf, celle qui n'a encore fourni aucune division. *tronc basilaire*, *tronc cœliaque*, etc. — *Tronc innominé*, *anonyme* ou *brachio-céphalique.* V. BRACHIO-CÉPHALIQUE. = En obstétrique, PRÉSENTATION du *tronc.*

TRONCATURE. s. f. Nom donné aux *faces modifiantes* qui remplacent les arêtes d'une forme dominante, et donnent ainsi une forme composée à un cristal simple. On dit alors que l'angle limité par l'arête est *tronqué*, et la face modifiante, ou *troncature*, s'appelle encore *face* ou *facette de troncature* de l'angle tronqué. Si la troncature est également inclinée sur les deux faces de la forme dominante, on la dit *droite* ou *tangente.* Dans le cas contraire, elle est dite *oblique.* Lorsque les troncatures remplacent les angles dièdres de la forme dominante, elles sont dites droites ou obliques, suivant qu'elles sont également inclinées sur toutes les faces de la forme dominante, ou plus inclinées sur l'une que sur les autres. Les troncatures droites sont dites reposer *symétriquement sur l'arête* qu'elles font disparaître, ou *sur les faces* de la forme dominante qu'elles modifient. Les troncatures obliques sont dites *reposer obliquement sur l'arête* ou *sur les faces* adjacentes. Les troncatures peuvent faire disparaître les faces terminales d'un prisme, qu'elles transforment en une pyramide d'autant de côtés qu'il y a eu d'arêtes ou d'angles modifiés. Les arêtes de la forme dominante sont souvent remplacées par deux troncatures également inclinées sur les faces adjacentes : on dit dans ce cas que l'arête est remplacée par un *biseau.* Un angle de la forme dominante est souvent remplacé par un autre angle plus obtus : on dit alors qu'il s'est formé un *pointement sur l'angle.* Ce nouvel angle a autant de faces que le premier quand chacune des siennes repose symétriquement sur une des faces de la forme dominante ; il en a moitié quand, reposant symétriquement sur les arêtes, les facettes nouvelles s'étendent assez pour faire disparaître une face intermédiaire. Le mot *troncature* pourrait faire supposer que le cristal naît d'abord avec la forme primitive, puis perd ses angles ou ses arêtes, mais il n'en est rien ; le cristal, aussi petit qu'il soit, se présente avec la forme qu'il conservera toujours, ou quelquefois il est régulier, offre la forme type, lorsqu'il est encore infiniment petit, et se déforme à mesure qu'on le voit grandir sous le microscope (V. DÉCROISSEMENT). De ces phénomènes et autres conditions de la cristallisation, il résulte ce qu'on nomme une *déformation.* Ainsi les octaèdres se présentent quelquefois sous une forme très allongée qui leur a fait donner le nom d'*octaedre cunéiforme.* Au lieu d'un octaèdre cunéiforme entier, ce n'est quelquefois qu'un *hémioctaedre* qu'on obtient, ayant alors tout à fait la forme d'un coin. Quatre des faces manquent complètement, et, au lieu d'un coin opposé à un autre, on a une large face rectangulaire formant la base du coin ; ou d'une pyramide, dans le cas où le cristal ne s'est pas ou presque pas allongé. Des octaèdres peuvent être un peu aplatis, fait qui dépend de la situation du cristal durant son augmentation de volume. Tous les cristaux, quel que soit le type auquel ils appartiennent, peuvent se présenter sous forme de *lames* ou *lamelles* très minces, carrées, rectangulaires, rhomboïdales. Lorsque ces lames sont épaisses de manière à prendre la forme de prismes très minces, on les appelle *cristaux tabulaires* ou *tables.* Des troncatures ont lieu sur les angles des *lamelles* et *tables*, comme dans les autres cristaux. D'autres troncatures peuvent avoir lieu sur les arêtes. Des lamelles et tables carrées et rectangulaires se rencontrent mêlées les unes aux autres dans les substances qui cristallisent en prisme carré droit, parce que les unes représentent des faces latérales, les autres la base. Mais les modifications et l'absence de prismes rhomboïdaux font reconnaître qu'il s'agit là du deuxième type, et non de cristaux du troisième. Des tables et lamelles rectangulaires et carrées se trouvent mêlées ensemble dans les substances qui cristallisent en prismes droits rectangulaires. Celles qui sont carrées représentent des faces latérales d'un prisme rectangle ayant pris des dimensions égales en tous sens.

TRONCULE. s. m. Terme employé par quelques anatomistes pour désigner un tronc vasculaire très petit.

TROPÆOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisines des géraniacées, qui comprend seulement le genre *Tropæolum*. V. CAPUCINE.

TROPÆOLIQUE. adj. — *Acide tropæolique*. Corps cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, extrait par Müller du *Tropæolum majus*. V. CAPUCINE.

TROPHIQUE. adj. [de τροφή, nourriture; all. *Nahrstoff*]. Qui concerne la *nutrition*. — *Nerf trophique*. V. VASO-MOTEUR.

TROPHONÉVROSE. s f. [de τροφή, nutrition, et *névrose*: proprement *névrose de la nutrition*]. Atrophie partielle survenant probablement sous l'influence d'une lésion des nerfs de la région affectée (Romberg). On l'observe surtout au visage, dont elle n'occupe qu'un seul côté [*trophonévrose de la face* (Romberg); *atrophie unilatérale de la face, aplasie lamineuse progressive* (Lande); *hémiatrophie faciale* (Charcot)]. Un point de la face devient jaune ou brun, ou se décolore; puis de ce point, généralement situé sur le trajet d'un nerf, l'atrophie s'étend en surface et en profondeur, sans dépasser la ligne médiane : elle gagne les muscles, qui pourtant restent contractiles, et parfois le maxillaire supérieur; les cheveux et la barbe tombent du même côté, les sécrétions sudorale et sébacée diminuent ou disparaissent; enfin le même côté est le siège de vives douleurs névralgiques. D'après Charcot, cette affection présente de grandes analogies avec la sclérodermie.

TROPHOPATHIE. s. f. [de τροφή, nourriture, et πάθος, maladie] (Alibert) Classe des maladies qui affectent les appareils de la vie de nutrition.

TROPHOSPERME. s. m. [*trophospermium*, de τροφή, nourriture, et σπέρμα, graine; all. *Kornfruchtplacenta*, angl. *trophospermium*, it. et esp. *trofosperma*]. V. PLACENTA.

TROPHOSPERMIQUE. adj. — *Cordon trophospermique*. V PODOSPERME.

TROPIDONOTE. s. m. — *Tropidonote à collier*. V. COULEUVRE.

TROPIQUE. adj. — *Acide tropique* ($C^{18}H^{10}O^{6}$). Corps produit par dédoublement de l'atropine au contact de l'acide chlorhydrique concentré. Cristaux prismatiques, peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool et l'éther.

TROPIQUE. adj. [*tropicus*]. Se dit des fleurs qui s'ouvrent le matin et se ferment le soir.

TROT. s. m. [all. *Trott*, angl. *trot*, it. *trotto*, esp. *trote*]. Allure des bêtes de voiture, de somme ou de selle, intermédiaire entre le pas et le galop. C'est un mouvement en diagonale des quatre extrémités qui se lèvent et se baissent simultanément. Cette allure est naturelle.

TROTTER. s. m. V. COURSE.

TROU. s. m. [*foramen*, all. *Loch*. angl. *hole*, it. *forame*, esp. *agujero*]. Cavité percée de part en part. = Nom donné quelquefois à l'orifice d'un canal : *trou auditif*, etc. — *Trou de Botal*. Orifice qui, chez le fœtus, fait communiquer largement entre elles les deux oreillettes du cœur, et qui est ainsi nommé parce qu'on en a attribué la découverte à Léonard Botal (1562), quoique Galien et Vésale en eussent parlé avant lui. Cet orifice commence à se fermer au début du troisième mois de la vie intra-utérine par le développement d'une espèce de valvule, composée d'un double feuillet membraneux, qui n'est complète qu'au sixième mois. Le trou de Botal est alors remplacé par la fosse ovale, limitée par l'anneau de Vieussens, et il ne reste qu'un court passage oblique qui s'oblitère lui-même peu à peu, sauf à la partie inférieure et postérieure, où persiste une petite fissure résultant de ce que la valvule membraneuse s'est incomplètement soudée à l'anneau musculaire. — *Trou épineux*. V. BORGNE et SPHÉNO-ÉPINEUX. — *Trou de Ferrein*. V. STYLO-MASTOÏDIEN. — *Trou de Magendie*. V ARACHNOÏDE *intérieure*. — *Trou de Monro*. Orifice ovalaire qui établit une communication entre le troisième ventricule et les ventricules latéraux, et qui résulte de la réunion des deux courbures que décrivent les pédoncules supérieurs de la glande pinéale, en se réfléchissant de bas en haut pour s'unir à la voûte; orifice déjà connu de Galien, mentionné par Vésale, mais que A. Monro le premier décrivit avec exactitude. Ces trous donnent passage : 1° au cordon qui réunit les plexus choroïdes du ventricule moyen aux plexus choroïdes des ventricules latéraux ; 2° à l'origine des veines de Galien. — *Trou ovalaire* ou *ovale* [*foramen ovatum*]. Nom donné : au trou sous-pubien de l'os iliaque; au trou de la face supérieure du sphénoïde, par lequel le nerf maxillaire inférieur sort du crâne; au trou de Botal. — *Trou ovale de Pacchioni*. V. TENTE *du cervelet*. — *Trou petit rond*. V. SPHÉNO-ÉPINEUX. — *Trou sous-pubien*. V. OVALE. — *Trou vertébral*. V. VERTÈBRE.

TROUBLE. s. m. [all. *Störung*, angl. *trouble*, esp. *turbacion*]. — *Trouble fonctionnel*. Se dit de tout état morbide.

TROUBLE. adj. Se dit d'un liquide qui n'est pas transparent.

TROUSSE. s. f. [*armamentarium portatile*, all. *Besteck*, angl. *truss*, esp. *navajero*]. Espèce de portefeuille divisé en un certain nombre de compartiments (fig. 510) et contenant les instruments les plus nécessaires à un chirurgien, savoir : des ciseaux droits, des ciseaux courbes, trois bistouris droits, dont un boutonné, une pince à pansements, une pince à disséquer, une spatule, une sonde cannelée, deux ou trois stylets, une sonde urétrale, un porte-pierre garni d'azotate d'argent fondu (pierre infernale), un rasoir, quelques lancettes, un porte-mèche, une érigne terminée par un cure-oreille, une aiguille à séton, et quelques aiguilles à suture. Le choix des instruments varie, du reste, selon la volonté et les habitudes de chaque chirurgien, et aussi selon les opérations auxquelles il se livre plus particulièrement dans sa pratique. V. BOÎTE.

TROUSSEAU. s. m. [*fasciculus*]. Faisceau de fibres unies intimement ensemble.

TROUSSE-GALANT. s. m. Nom donné vulgairement au *choléra-morbus*, parce que cette affection abat en très peu de temps les hommes les plus robustes. = En vétérinaire, charbon au pied du cheval.

TROUSSE-PIED. s. m. Moyen d'assujettir un animal domestique, et qui consiste à attacher, à l'aide d'un lien, par exemple chez le cheval, le paturon et l'avant-bras rapprochés l'un de l'autre.

TROUSSER. v. a. V. ÉPARVIN.

TÜRCK. [Médecin allemand contemporain]. — *Faisceau de Türck*. V. MOELLE *épinière*.

TRUFFE. s. f. [*Tuber cibarium*, L., all. *Trüffel*, angl. *truffle*, it. *tartufo nero*, *tubero*, esp *criadillo de tierra*]. Champignon thécasporé souterrain, charnu, compact, dont les spores sont renfermées dans l'épaisseur du tissu charnu (fig. 511), et germent lors de la destruction de celui-ci, pour la reproduction de l'espèce. La truffe est arrondie, irrégulière, parfois un peu lobée, d'un volume variable depuis celui d'une noisette jusqu'à celui du poing, garnie au dehors de veines nombreuses; elle a une odeur

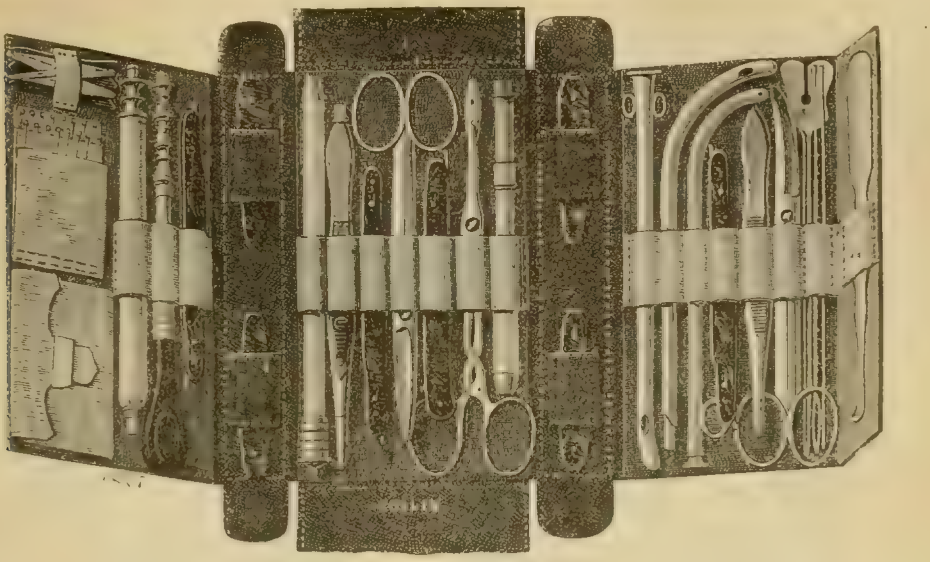

FIG. 510.

particulière, très forte. On en trouve dans diverses parties de la France méridionale. La meilleure est celle du Périgord, qui est tendre et odorante ; la truffe de Bourgogne et du Piémont a la chair plus blanche, plus dure et moins parfumée ; il existe une espèce à chair violette. La truffe se trouve à une profondeur de 16 à 19 centimètres. Au printemps ce n'est qu'un tubercule pisiforme rougeâtre, qui s'accroît pendant l'été, et devient alors blanche et charnue (truffe blanche) ; vers la fin de l'automne elle se colore et acquiert l'odeur qui la caractérise. La truffe est regardée comme aphrodisiaque. — *Truffe d'eau.* V. MACRE.

TRUIE. s. f. [*scrofa*, *porca*, all. *Sau*, angl. *sow*, it. *scrofa*, *troja*, *porca*, esp. *puerca*]. V. CASTRATION et PORC.

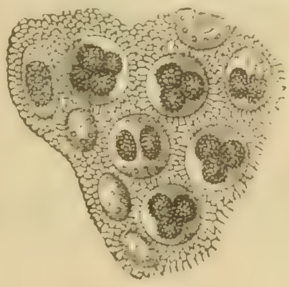

FIG. 511.

TRUITE. s. f. [*Salmo fario*, L., *tructus*, τρώκτης, all. *Forelle*, angl. *trout*, it. *trota*, esp. *trucha*]. Poisson malacoptérygien voisin du saumon, alimentaire, offrant plusieurs variétés, et dont le corps est tacheté de rouge. V. FERA et OMBRE.

TRUMIS. s. m. V. KOUMISS.

TRUSION. s. f. [de *trusus*, poussé]. Propulsion du sang par le cœur dans les artères et toutes les parties du corps.

TRYPSINE. s. m. Nom donné par Kuhne à l'un des trois ferments contenus, d'après lui, dans le suc pancréatique (V. PANCRÉATINE) : la trypsine agissant sur les matières albuminoïdes.

TSETSÉ. s. f. [*Glossina morsitans*]. Diptère de la famille des muscides, de l'Afrique méridionale, voisin des stomoxes. La tsetsé attaque le plus habituellement l'entre-deux des cuisses et le ventre des animaux. Sur l'homme, sa piqûre produit une douleur moins persistante que celle des cousins : elle n'est dangereuse que si l'insecte a sucé le sang d'animaux en putréfaction. L'animal attaqué pâtit pendant quelque temps avant de succomber. A l'autopsie, on trouve la graisse jaunâtre, molle et visqueuse ; le plus souvent quelque partie de ses intestins est tympanisée ; la chair se putréfie en moitié moins de temps que la viande ordinaire. Tous ceux qui sont piqués meurent.

TUAIUSSU. Le *guaré* en épi.

TUBAGE. s. m. — *Tubage du larynx* (Bouchut). Introduction d'une virole métallique dans le larynx entre les cordes vocales inférieures. Dans certaines maladies chroniques du larynx, il pourrait permettre de retarder la trachéotomie. Il a été aussi proposé pour retarder l'asphyxie dans les cas de croup, et faciliter l'introduction de médicaments dans les voies aériennes.

TUBAIRE. adj. [it. *tubare*, esp. *tubario*]. Qui a rapport aux trompes de Fallope : *grossesse tubaire*. — *Angles tubaires*. V. UTÉRUS. — Qui paraît se produire dans un tube : *souffle tubaire, voix tubaire*.

TUBE. s. m. [*tubus*, σωλήν, all. *Rohre*, *Rohr*, angl. *tube*, it. et esp. *tubo*]. = En chimie, conducteur de verre, auquel on donne différents noms suivant sa forme ou ses usages. — *Tube de sûreté*. Tube droit ou courbe, que l'on adapte à un appareil pour empêcher le passage d'un liquide d'un vase dans un autre, lorsque la pression exercée à la surface de ce liquide vient à changer. — *Tube en S*. Tube recourbé, dont la forme a quelque analogie avec celle de cette lettre majuscule. — *Tube de Welter* (du nom de son inventeur, ou simplement *tube à boule*). Tube en S présentant une boule dans sa courbure moyenne. En ajoutant, dans l'appareil de Woulf, cette boule aux tubes de communication, on peut supprimer les tubes de sûreté droits et la tubulure qui les porte. = En physique, *tube acoustique*. V. CORNET *acoustique*. — *Tube électrique*. V. FOUDRE, PHOSPHORESCENCE et PHOSPHOROSCOPE. — *Tube de Geissler*. V. PHOSPHOROSCOPE. — En botanique, partie inférieure d'une corolle monopétale ou d'un calice monophylle, par opposition au *limbe*. = En zoologie, *tubes de Malpighi*. Tubes déliés qu'on trouve au voisinage du pylore, chez les insectes, et qui flottent par une de leurs extrémités dans le tube intestinal. Ils sont tapissés intérieurement par un épithélium dont les cellules se détachent avec leurs produits de sécrétion, lesquels paraissent représenter à la fois la bile et l'urine. = En anatomie et en physiologie, nom donné à certains canaux ou conduits naturels : *tube intestinal*. — *Tube du cristallin*. V. CRISTALLINIEN. — *Tube germinal*. V. SCOLEX. — *Tube urinifère* ou *urinipare*. V. REIN. = En chirurgie, *tube laryngien*. V. INSUFFLATION.

TUBÉRACÉS. s. m. pl. Famille de champignons thécasporés endothèques, tous hypogés et charnus.

TUBER CINEREUM. s. m. [*corps* et *tubercule cendré*]. V. PITUITAIRE (*Glande*).

TUBERCULE. s. m. [*tuberculum*, all. *Hocker*, angl. *tubercule*, it. *tubercule*, esp. *tuberculo*]. En botanique, masse ordinairement pleine de fécule, placée à l'extrémité des rameaux inférieurs de la tige souterraine de certaines plantes. Les *bulbes* diffèrent des *tubercules*, en ce que la partie charnue est représentée, dans les premiers, par des organes appendiculaires ou écailles charnues, analogues des feuilles, tandis que, dans les tubercules, elle est formée par un organe axile souterrain. On peut diviser, avec Germain de Saint-Pierre, les tubercules en : 1° *Caulobulbes* ou *caulosarques*, 2° *Turiobulbes*. (V. ces mots). — En anatomie [all. *Hocker*, *Hügel*, angl. *tubercle*, it. *tuberculo*, esp. *tuberculo*], toute éminence naturelle, peu considérable, que présente une partie quelconque. — *Tubercule d'Aranzi* ou *d'Arantius*. V. SIGMOIDE (*Valvule*). — *Tubercule bigéminé*. V. QUADRIJUMEAU. — *Tubercule carotidien* (Chassaignac. 1834). Saillie que porte en avant la branche antérieure de l'apophyse transverse de la sixième vertèbre cervicale; la carotide primitive passe en avant et un peu en dedans de lui. — *Tubercule cendré*. V. PITUITAIRE (*Glande*). — *Tubercule de Lower*. Petite éminence de l'oreillette droite au point où le contour de la veine cave inférieure se continue avec celui de la veine cave supérieure. — *Tubercule de Montgomery*. V. MAMELON. — *Tubercule de la première côte*. Saillie de la face supérieure de cet os, qui donne attache au muscle scalène antérieur et sert à reconnaître la place de l'artère sous-clavière, qui passse derrière lui ; il manque assez souvent. — *Tubercule de Santorini*. Petite saillie cartilagineuse qui couronne le sommet de chaque cartilage aryténoïde. — *Tubercule du troisième adducteur*. V. FÉMUR. = En anatomie pathologique, *tubercule* [all. *Tuberkel*, angl. *tubercle*, it. *tuberculo*, esp. *tuberculo*]. Production morbide dont l'aspect, la consistance, la structure même, varient suivant l'époque de son évolution à laquelle on la considère, mais qui, dans le poumon comme dans tous les organes où elle se développe, débute toujours par l'apparition d'un petit nodule, *granulation tuberculeuse*, qui est caractéristique de la tuberculose. = Fig. 512. Topographie du tubercule dans le lobule pulmonaire. A', coupe transversale de lobules pulmonaires; B' bronches; EE, artères; DD, cellules géantes; C', zone caséeuse; F, zone embryonnaire. — Fig. 513. Schéma montrant le mode de formation des cavernes d'après Charcot. AAA, cavernes acineuses; B, caverne lobulaire. Cette granulation, dure, plus ou moins volumineuse (de $0^{mm},02$ jusqu'à 2 et 3 millimètres), est d'abord grise et transparente (*granulation grise* ou *demi-transparente*); plus tard, elle devient jaunâtre et opaque (*granulation* ou *tubercule miliaire*). Ainsi que l'a établi Laennec, la granulation tuberculeuse (*matière tuberculeuse* ou *tissu tuberculeux*) se présente sous deux formes : celle de corps isolés et celle d'infiltration (*tubercule infiltré*). La granulation isolée (*follicule tuberculeux*, Charcot) se compose d'éléments cellulaires qui n'ont pas la forme caractéristique que leur attribuait Lebert, et qui sont répartis en trois zones distinctes : au centre, sont de grandes cellules multipolaires (*cellules géantes*, all. *Riesenzellen*), renfermant un grand nombre de noyaux ovalaires, cellules qui ont été considérées, par Schuppel en particulier, comme absolument caractéristiques du tubercule, mais à tort, puisque ces éléments

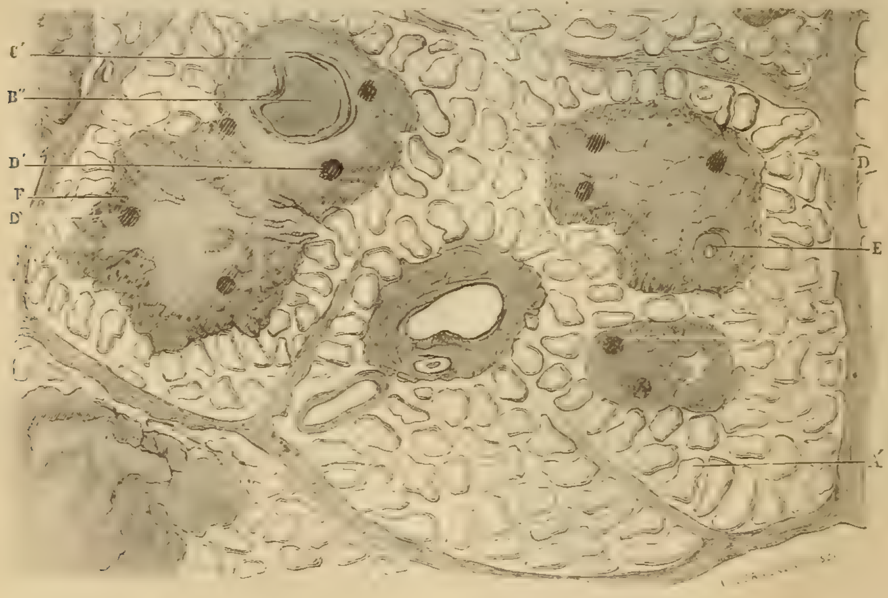

FIG. 512.

peuvent manquer dans cette production, et, par contre, peuvent exister dans les produits syphilitiques, morveux, etc. ; dans la partie moyenne de la granulation se trouvent des cellules plus petites, dites *épithélioïdes* ; enfin, à la périphérie, il y a de très petites cellules arrondies, *cellules embryonnaires*, dont les noyaux sont entourés d'une faible quantité de protoplasma, et dont l'atrophie moléculaire progressive est la cause de la friabilité qui conduit la granulation grise à l'état de tubercule miliaire. En dehors de la zone périphérique de la granulation simple, isolée, existe une zone rouge, pourvue de vaisseaux nombreux et développés (zone de prolifération), qui contraste avec l'état anémique de la granulation elle-même, au centre de laquelle les vaisseaux sont complètement imperméables au sang et revenus sur eux-mêmes. Le plus souvent, les granulations tuberculeuses ne sont pas isolées, mais réunies en masses dont le volume varie depuis celui d'un pois jusqu'à celui d'une noix, et qui constituent les tubercules infiltrés de Laennec, le *tubercule pneumonique* de Grancher. Ces granulations confluentes sont d'abord dures comme les granulations simples (*tubercules crus*) ; puis leur centre devient opaque et subit une atrophie moléculaire ; enfin l'opacité s'étend à toute la masse, qui devient uniformément jaune, se ramollit (*tubercules ramollis*), devient caséeuse, prend une consistance qui varie de la demi-fluidité du pus épaissi à la fermeté du fromage de Gruyère (Thaon) ; c'est cette altération qui est appelée pneumonie caséeuse par les auteurs allemands, qui considèrent, à tort, comme la transformation d'une inflammation vulgaire ce qui est un résultat de l'agglomération des granulations tuberculeuses en un point (Charcot, Grancher). Cette caséification et le ramollissement de la masse tuberculeuse, qui est l'origine des cavernes, sont attribués à l'oblitération des vaisseaux dans son intérieur, se produisant par inflammation des artérioles : toutefois, d'après Grancher, il ne s'agit pas là d'une dégénérescence granulo-graisseuse ordinaire, mais d'un processus spécial, qu'il appelle *dégénérescence vitreuse* et qui donne aux tubercules la sécheresse qu'ils présentent. Pendant son évolution, le tubercule peut encore, dans le poumon comme dans les autres organes, subir d'autres modifications : ainsi on peut rencontrer, au milieu d'un tissu cellulaire épaissi, des nodules fibreux, sans vaisseaux, renfermant des petites cellules rondes, qui constituent des *tubercules fibreux*, arrêtés dans leur évolution ; plus souvent, on rencontre des concrétions calcaires, qu'on considère comme des *tubercules crétacés*, surtout lorsque ces concrétions existent à côté de granulations tuberculeuses dont on les regarde comme un mode de guérison. En résumé, les tubercules sont des néoplasmes analogues par leur constitution et leur évolution aux produits inflammatoires, mais contenant un microbe spécial (*bacille de Koch*), qui provoque leur apparition et les caractérise (V. TUBERCULOSE).

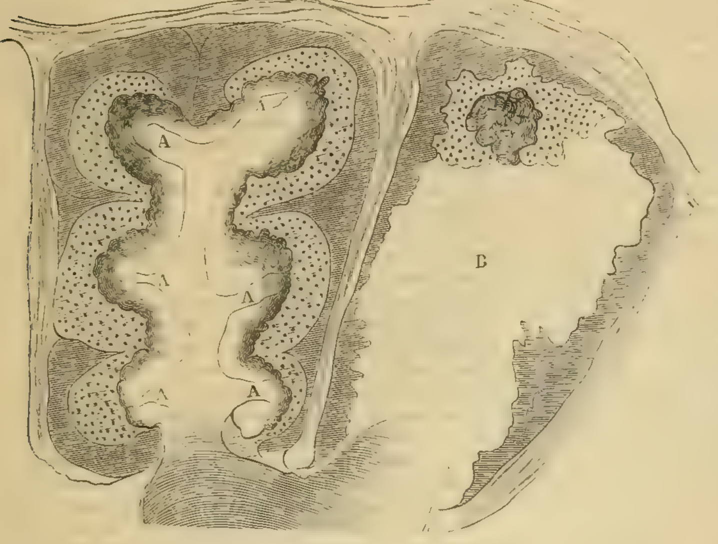

FIG. 513.

Ils peuvent prendre naissance dans toutes les cellules de l'organisme, mais se développent surtout autour des vaisseaux sanguins ou lymphatiques et des conduits glandulaires, sous forme de granulations isolées ou confluentes, ou de nappes diffuses. Ainsi dans le poumon, les granulations se développent autour des bronches, des vaisseaux, dans les parois alvéolaires, c'est-à-dire dans les points où existe du tissu conjonctif (*tuberculose conjonctive* ou *granuleuse*) : elles apparaissent surtout au niveau de la bronche interlobulaire terminale, au point où celle-ci s'ouvre dans les conduits alvéolaires de l'acinus, et forment un manchon ou un croissant autour de la bronche (*nodule péribronchique*) ; les vaisseaux sanguins, s'oblitèrent ; dans les parois alvéolaires se forment par prolifération embryonnaire, des bourgeons qui effacent les cavités des alvéoles, et les granulations, devenues intra-alvéolaires, détruisent les alvéoles voisins. Au contraire, l'infiltration tuberculeuse débute au centre même des alvéoles (*tuberculose épithéliale* ou *pneumonique*), de sorte que les lésions de pneumonie fibrineuse et catarrhale deviennent ici l'altération principale : on trouve alors des nodules arrondis, d'abord grisâtres, puis jaunâtres, de pneumonie caséeuse ; mais dans les deux cas l'évolution est la même. Les tubercules ont toujours une double tendance, caséeuse et fibreuse (Grancher) : si les cellules embryonnaires conjonctives qui les composent prolifèrent sous l'influence du microbe pathogène avant la caséification, les granulations tuberculeuses se transforment en granulations fibreuses qui peuvent se multiplier au point de ne laisser qu'une cicatrice déprimée à la surface de l'organe. — *Tubercule anatomique*. Petite tumeur grosse comme une lentille, un pois, et même plus, à base mal limitée, à surface lisse, humide, produisant du pus sous certaines influences, qui se développe parfois sur les doigts à la suite d'une piqûre anatomique. Le tissu qui compose cette sorte d'induration est gris rougeâtre, pulpeux, œdémateux. Il se confond insensiblement avec le tissu lamineux ambiant, mais en diffère par sa structure. On y trouve une trame de tissu lamineux ; une matière amorphe abondante, granuleuse, englobant les autres éléments ; des leucocytes très nombreux ; des cytoblastions et des éléments fibro-plastiques, parmi lesquels sont des cellules granuleuses, à contours arrondis, à un, deux ou trois noyaux clairs, non granuleux, sans nucléole ; des vaisseaux capillaires. Les tubercules anatomiques doivent être recouverts de cataplasmes s'ils sont douloureux et enflammés, badigeonnés avec la teinture d'iode, ou comprimés par le caoutchouc vulcanisé : s'ils sont humides, ils seront pansés avec une pommade au précipité blanc. Ils exigent parfois l'ablation par l'instrument tranchant.

TUBERCULEUX, EUSE. adj. [all. *tuberculös*, angl. *tuberculous*, esp. *tuberculoso*]. Qui offre de petites saillies ressemblant à des bosses. = Qui est produit par les tubercules pathologiques : *méningite, péritonite, phtisie tuberculeuse, sarcocèle tuberculeux.* — *Tissu tuberculeux.* V. TUBERCULE. — Se dit substantivement d'une personne affectée de tubercules : *un tuberculeux.*

TUBERCULINE. s. f. [*lymphe* ou *remède de Koch*]. Liquide brun à l'état de pureté, incolore en dilution aqueuse au 1000ᵉ, formé d'un extrait glycériné de cultures du bacille de la tuberculose sur milieux solides. Lorsqu'on en injecte un quart de milligr. à 2 milligr. sous la peau d'un malade présentant une tuberculose viscérale (du poumon, du larynx, des méninges), cutanée (lupus), osseuse ou articulaire (abcès ossifluent, tumeur blanche, etc), on voit se produire une irritation locale, congestion, œdème, inflammation intense pouvant aboutir à la mortification) et une réaction générale (frissons, hyperthermie, somnolence, accablement, parfois coma, diminution des hématies, etc.). Cette réaction peut se prolonger 48 heures. Localement les produits tuberculeux sont mortifiés, mais à leur centre les bacilles restent vivants et pourront, si ces produits ne sont pas éliminés, envahir les tissus sains : la guérison n'est donc qu'apparente et temporaire. D'autre part, les phénomènes locaux et généraux ont parfois manqué dans des cas de tuberculose avérée; par contre ils se sont manifestés en l'absence de toute lésion tuberculeuse. Aussi les dangers inhérents à l'inoculation de la lymphe de Koch, son impuissance à guérir la tuberculose et même à la faire sûrement reconnaître, ont fait renoncer à son emploi, au moins jusqu'à ce que sa partie nuisible soit isolée de celle qui peut être utile.

TUBERCULISABLE. adj. Se dit d'un individu qui, par le fait de l'hérédité ou de vice d'hygiène, est prédisposé à la tuberculisation.

TUBERCULISATION ou **TUBERCULOSE.** s. f. [all. *Tuberkelbidung*, angl. *tuberculisation*, it. *tuberculisazion*, esp. *tuberculisacion*]. Formation du tubercule. On désigne spécialement par *tuberculose* la diathèse qui dispose à la formation du tubercule, et par *tuberculisation* le travail local qui le produit. V. au SUPPLÉMENT.

TUBER-ISCHIO-TROCHANTÉRIEN. V. CARRÉ *crural.*

TUBÉROSITÉ. s. f. [*tuber*, *tuberculum*, all. *Knollen*. angl. *tuberosity*, it. *tuberosità*, esp. *tuberosidad*]. Éminence d'un os où s'attachent des muscles ou ligaments : *tubérosité bicipitale*, etc. — *Tubérosités de l'estomac.* Les deux extrémités de cet organe. — En botanique, les *tubérosités* des racines se distinguent des tubercules en ce qu'elles n'offrent ni bourgeons ni écailles.

TUBO-OVARIEN, ENNE. adj. [de *tube*, signifiant ici trompe de Fallope, et *ovaire*]. Qui concerne la trompe utérine et l'ovaire : *grossesse tubo-ovarienne.* — *Kyste tubo-ovarien* (Ad. Richard). Kyste de l'ovaire ou du corps de Wolff communiquant avec la trompe et se vidant de temps en temps par l'utérus. La trompe conserve ses dimensions ordinaires ou à peu près dans sa partie voisine de l'utérus ; mais, à partir de ce point, elle prend le calibre et l'apparence de l'intestin grêle, avec des flexuosités intestiniformes, pour se continuer et se confondre avec les parois du kyste. Parfois la dilatation de la trompe est sphéroïdale et plus limitée.

TUBO-UTÉRIN, INE. adj. Qui concerne l'utérus et les trompes : *grossesse tubo-utérine.*

TUBULÉ, ÉE. ad. [all. *rohricht*, angl. *tubulated*, it *tubulato*, esp. *tubulado*]. Qui est muni d'une ou de plusieurs tubulures, ou qui est en forme de tube : *stigmate tubulé, épithélioma tubulé.*

TUBULEUX, EUSE. adj. [all. *röhrig*, angl. *tubulous*, esp. *tubuloso*]. Qui a la forme d'un tube ; qui en est formé. — *Substance tubuleuse.* V. REIN.

TUBULI. s. m. pl. Nom donné, en anatomie, à divers tubes microscopiques, ceux du rein surtout.

TUBULURE. s. f. [de *tubus*, tube ; all. *Tubulatur*, angl. *tubulating*, esp. *tubulura*]. Ouverture que présentent des flacons, des ballons et autres vaisseaux de chimie, et qui est ordinairement destinée à recevoir un bouchon percé d'un trou par lequel passe un tube.

TUE-CHIEN. s. m. V. COLCHIQUE.

TUE-LOUP. s. m. V. ACONIT.

TULIPACÉES. s. f. pl. Tribu des liliacées, contenant, comme plante usitée en médecine, le lis blanc.

TULIPIER. s. m. [*Liriodendron tulipifera* L., all. *Tulpenbaum*, angl. *tulip-tree*, esp. *tulipero*]. Arbre d'Amérique, de la famille des magnoliacées, dont l'écorce des jeunes rameaux est employée comme fébrifuge dans l'Amérique septentrionale, à la dose de 4 à 8 grammes en poudre ou en décoction. De cette écorce on a extrait la *liriodendrine.*

TUMÉFACTION. s. f. [de *tumefacere*, de *tumor*, tumeur, et *facere*, faire ; ὄγκωσις, all. *Aufschwellung*, angl. *tumefaction*, *swelling*, it. *tumefazione*, esp. *tumefaccion*]. Augmentation de volume d'une partie.

TUMESCENCE. s. f. V. INTUMESCENCE.

TUMESCENT, ENTE. adj. [de *tumescere*, se gonfler]. Qui est gonflé ; qui porte une tumeur, qui en produit.

TUMEUR. s. f. [*tumor*, de *tumere*, enfler ; ὄγκος, φῦμα, all. *Geschwulst*, angl. *tumour*, *swelling*, it. *tumore*, esp. *tumor*]. Communément, toute éminence circonscrite, d'un certain volume, développée dans une partie quelconque du corps. Ainsi, on confond sous la dénomination de *tumeur*, et la simple tuméfaction, soit inflammatoire, soit de toute autre nature ; et la distension d'un organe par l'accumulation de matières qui, normalement, n'y sont contenues qu'en petite quantité ; et la tuméfaction produite par le déplacement d'un organe qui fait saillie dans sa nouvelle place, etc. — En anatomie générale pathologique, production morbide *persistante*, de génération nouvelle, et caractérisée par une tuméfaction limitée, quels que soient du reste ses caractères physiques. Cette définition embrasse tous les tissus morbides de nouvelle formation, ainsi que les collections liquides circonscrites de production nouvelle ; elle élimine les productions morbides d'origine inflammatoire qui, au lieu de *persister* ou de *s'accroître*, disparaissent au bout d'un temps plus ou moins long, ou, lorsqu'elles persistent, revêtent les caractères du tissu où elles se sont développées. En disant *produit de génération nouvelle*, on entend que des éléments fondamentaux ou accessoires d'un tissu se sont multipliés outre mesure. Dans un sens plus général, les tumeurs solides sont des *maladies des tissus ;* celles qui sont liquides, sous forme de kystes, etc., sont des maladies des *organes* sécréteurs, excréteurs ou de la circulation, généralement précédées de troubles de la nutrition des tissus formant les parois de ces organes. Les lois de la naissance et du développement des éléments et des tissus à l'état normal, celles de leur constitution dans les états embryonnaire, adulte et sénile, expliquent les perturbations qui amènent la production d'une tumeur. Le fait que l'hypergenèse porte souvent sur les *éléments accessoires* plutôt que sur l'espèce fondamentale d'un tissu, est encore une cause de différence entre le tissu morbide et le tissu normal au milieu duquel il est engendré ; car, passant à l'état fondamental en un point de l'économie où il n'était qu'accessoire, cet élément forme localement un tissu nouveau par rapport à celui dont il dérive. A cet égard les tumeurs sont d'origine : 1° *ectodermique ;* 2° *endodermique ;* 3° *mésodermique*. Celles du premier groupe sont toutes les tumeurs dérivant des épithéliums cutanés et des muqueuses papillaires, *cancroïdes*, *papillomas*. Il faut y joindre, bien que par suite d'un mode indirect de provenance, les tumeurs cérébro-spinales et rétiniennes à myélocytes. — Celles du deuxième groupe sont les tumeurs dérivant de l'endoderme, qui à partir de l'occlusion de l'ombilic n'est représenté que par l'épithélium gastro-intestinal. Ici se place le groupe le plus dangereux par ses caractères de transmission héréditaire, de généralisation, etc. : c'est celui des tumeurs dites *cancéreuses* (V. Cancer). Il comprend toutes les tumeurs dérivant par hypergenèse des épithéliums d'origine tant ectodermique qu'endodermique, qui par involution dans l'épaisseur du mésoderme ont amené la génération des parenchymes. Ces tumeurs d'origine parenchymateuse se développant dans la profondeur des organes ont déjà par ce fait un caractère de gravite spécial, sans parler de ceux qui tiennent à leur nature épithéliale. — Les tumeurs du troisième groupe ou d'origine mésodermique sont les plus nombreuses ; elles dérivent des tissus cellulaire, fibreux, cartilagineux, osseux, musculaire, vasculaire, etc. Dès l'origine ovulaire des systèmes composant les trois feuillets du blastoderme, leurs éléments ont les propriétés végétatives dont les divers degrés d'énergie, se retrouvant dans les tumeurs qui en proviennent, font la gravité de celles-ci. — *Changements évolutifs des tumeurs.* Les changements graduels d'aspect du tissu des tumeurs résultent des modifications qui surviennent dans les cellules, fibres, matière amorphe et autres éléments. Ce sont des modifications de la nutrition et du développement des éléments, qui en déterminent l'hypertrophie, la déformation, l'altération de structure, le ramollissement, etc., de sorte que ces changements évolutifs s'expliquent aussi naturellement que l'*envahissement* et l'*érosion* des tissus sains par les tumeurs ; que la *généralisation* de celle-ci, ou naissance d'une tumeur se manifestant dans toutes les parties d'un même système successivement, ou s'opérant graduellement avec *erreur de lieu* dans plusieurs régions où n'existe pas le tissu primitivement devenu le point de départ du mal ; que la *récidive*, ou répétition de la naissance d'une espèce de produit morbide dont les conditions n'ont pas été changées par l'ablation de la première qui est apparue. Ainsi l'étude des tumeurs ne peut plus être différente de celle des tissus et des éléments anatomiques ; elle en est une extension à des cas accidentels, et leur étude rentre dans celle de chacun de ces tissus et éléments. — *Classification des tumeurs.* Faute de connaître exactement la texture des tissus et des éléments anatomiques, les anciens auteurs, au lieu de chercher si les tumeurs avaient ou n'avaient pas de rapport avec les éléments anatomiques normaux envisagés au point de vue de leur structure propre, de leur arrangement réciproque, de leurs modifications de nombre, etc., ont supposé aux tumeurs une origine plus ou moins singulière, ou ne se sont pas occupés de cette origine ; ils se sont fondés ensuite sur de simples analogies d'aspect extérieur avec des végétaux (tumeurs napiformes), des animaux (polypes, cancer, tumeurs larinoïdes), des corps bruts (tumeurs colloïdes, squirrheuses, etc.), pour établir des classifications et une nomenclature qui laissent en singularité bien loin derrière elles celles des chimistes où les sels étaient classés d'après des comparaisons avec les astres (sel de Saturne, etc.), des plantes (arbres de Mars, de Diane, de Jupiter, etc.). L'examen des tissus morbides à l'aide du microscope, l'étude de leur composition élémentaire et de leur texture, lorsqu'elle est fondée sur la connaissance et la comparaison des caractères correspondants des tissus normaux et du mode de développement de ceux-ci, infirment les classifications et les nomenclatures anatomo-pathologiques établies d'après les caractères extérieurs. C'est cette comparaison qui permet de donner logiquement aux tumeurs un nom correspondant à celui de l'élément dont elles dérivent, en rapport avec leur texture, et non emprunté à des analogies de couleur, de consistance, avec tels ou tels corps bruts. C'est en partant de ces principes, et en prenant pour base cette loi de J. Müller que *le tissu qui forme une tumeur a son type dans un tissu de l'organisme à l'état embryonnaire ou à l'état de développement complet*, que Cornil et Ranvier ont classé les tumeurs dans un certain nombre de groupes de la façon suivante : 1er GROUPE. *Tumeurs dont le tissu a son type dans le tissu embryonnaire.* Genre unique : *sarcome.* — 2e GROUPE. *Tumeurs dont le tissu a son type dans le tissu conjonctif.* 7 Genres : *myxome, fibrome, lipome, carcinome, tubercule, granulation morveuse, gomme syphilitique.* — 3e GROUPE. *Tumeurs dont le tissu a son type dans le tissu cartilagineux.* Genre unique : *chondrome.* — 4e GROUPE. *Tumeurs dont le tissu a son type dans le tissu osseux.* Genre unique *ostéome.* — 5e GROUPE. *Tumeurs dont le tissu a son type dans le tissu musculaire.* 2 Genres : *myome à fibres striées, myome à fibres lisses.* — 6e GROUPE. *Tumeurs dont le tissu a son type dans le tissu nerveux.* 2 Genres : *névrome médullaire* (à cellules nerveuses), *névrome fasciculé* (à tubes nerveux). — 7e GROUPE. *Tumeurs qui sont formées de vaisseaux sanguins.* Genre unique : *angiome.* — 8e GROUPE. *Tumeurs qui sont formées de vaisseaux lymphatiques ou dont le tissu a son type dans celui des ganglions lymphatiques.* 2 Genres : *lymphangiome, lymphadénome.* — 9e GROUPE. *Tumeurs formées par des cellules épithéliales de nouvelle génération,* divisées en masses irrégulières, sur des papilles, dans des culs-de-sac ou dans des cavités de nouvelle formation. 4 Genres : *épithéliome, papillome, adénome, kyste.* — 10e GROUPE. *Tumeurs mixtes*, formées par plusieurs tissus. — Les conditions qui ont amené la naissance des tumeurs persistent ordinairement, une fois qu'elles sont apparues, et continuent à présider à leur développement, qui n'est jamais rétrograde ou atrophique. La croyance contraire, très répandue, offre un grand danger et conduit à l'emploi de beaucoup de moyens empiriques, dits *fondants*, etc., qui laissent à beaucoup de tumeurs le temps de se développer et de devenir inopérables, tandis qu'à leur origine elles pouvaient être détruites par les caustiques ou enlevées sans danger. En outre, un des résultats de l'expérience semble être que : une tumeur offre d'autant moins de tendance à l'extension et à la récidive qu'elle a séjourné moins longtemps dans l'économie, que les éléments embryonnaires qui entrent dans sa constitution sont moins abondants. V. Bénin et Malignité. — *Tumeur anévrysmale.* V. Anévrysme. — *Tumeur blanche* [all. *weisse Geschwulst* angl. *white swelling*, it. *tumore bianco*, esp. *tumor blanco*]. Inflammation articulaire chronique avec tendance à la suppuration et altération profonde des parties constituantes de la poitrine. Le nom de *tumeur blanche* est impropre en ce que, si le gonflement de l'articulation est constant et permanent, il n'en est pas de même de la pâleur de la peau, qui fait place à de la rougeur lorsque le pus se forme à certaines périodes de l'évolution. On considère généralement, avec Bonnet, comme principal caractère anatomique de la maladie, la formation d'un tissu nouveau, dit *fongueux* ou *fongoïde*, développé aux dépens de la synoviale et des surfaces osseuses articulaires, d'où le nom d'*arthrite fongueuse* donné aussi à la tumeur blanche : cependant les *fongosités* sont ici semblables à ce qu'elles sont à la surface d'une plaie ou d'un ulcère, et n'apparaissent vraisemblablement qu'à la seconde période de l'évolution morbide. La lésion initiale parait être la dégénérescence granulo-graisseuse des extrémités osseuses, et surtout du cartilage : les cellules cartilagineuses sont remplies de fines granulations graisseuses, ou même font place à ces granulations, qui seules remplissent les capsules du cartilage plus ou moins déformées. Alors seulement apparaissent les fongosités, sortes de bourgeons charnus exubérants, qui, nés à la fois de la synoviale épaissie et des épiphyses enflammées, soulèvent le cartilage ou se réunissent les unes aux autres à travers les pertes de substance du cartilage produites par l'altération velvétique de celui-ci. Puis du pus se forme dans la cavité articulaire, qu'il emplit plus ou moins, et tend à se faire jour au dehors à travers les parties molles, lesquelles, à cette période, sont rouges, enflammées, œdémateuses. La constitution scrofuleuse est la cause la plus fréquente des tumeurs blanches ; elle en est du moins la cause prédisposante, et une contusion, une distension violente, etc., déterminent le développement de la maladie. Les symptômes généraux, qui manquent rarement pendant tout le cours de la maladie, se montrent parfois dès le début. A cette époque, une fièvre rémittente, subcontinue, une insomnie opiniâtre, entretenue surtout par la douleur locale, de l'anorexie, et un état languissant des voies digestives, les constituent; lorsque la suppuration s'établit, la fièvre devient plus intense et continue, et la thermométrie est un excellent moyen de juger l'état général et les progrès du pus; enfin, si l'infection putride se déclare, elle est annoncée par la sécheresse et l'état terreux de la peau, par l'hecticité de la fièvre, par l'apparition de sueurs profuses, par une diarrhée séreuse et colliquative. Les signes locaux varient aussi suivant la période de la maladie . la douleur et la gêne des mouvements sont ordinairement les premiers en date ; quelquefois le gonflement apparaît en même temps. En tout cas, la tuméfaction apparait constamment, mais à un degré variable et à une époque plus ou moins éloignée . elle est produite non seulement par l'accumulation de liquide dans la synoviale et l'œdème des parties molles, mais encore par l'augmentation de volume des extrémités osseuses et par la présence des fongosités. Le membre prend une position fixe et vicieuse, ordinairement la demi-flexion, causée par la contraction involontaire des muscles qui avoisinent la jointure : les mouvements sont très limités, parfois il y a mobilité anormale et exagérée. Plus tard, se montrent les signes habituels de la suppuration : la tuméfaction augmente; la peau, jusque-là blanche et mate, devient rouge, lisse, tendue, œdémateuse; le pus fuse sous la peau, qu'il décolle, ou se fait jour au dehors par des trajets fistuleux. Enfin on peut voir apparaître des déformations, des changements de longueur, tous les signes des luxations et des subluxations; ou il se fait une ankylose qui peut être considérée comme le mode de terminaison le plus heureux. Le traitement général consiste, d'une part, à placer le malade dans les meilleures conditions possibles d'hygiène, à l'exposer au soleil et au grand air, à relever ses forces par le quinquina, le fer, les bains sulfureux, l'hydrothérapie; d'autre part, à combattre directement le vice constitutionnel qui a joué le rôle de cause prédisposante : comme c'est la scrofule qu'on a le plus souvent à traiter, ce sont les préparations iodées, huile de foie de morue, iodure de potassium, teinture d'iode, qu'on emploiera. Parfois la constitution est manifestement rhumatismale . alors les diurétiques, les alcalins, la digitale, seront employés avec avantage. Enfin la syphilis peut donner lieu à l'apparition de tumeurs blanches, seule (Richet), ou quand elle coïncide avec le vice scrofuleux (Ricord) : les mercuriaux et l'iodure de potassium sont donc indiqués dans certains cas. Le traitement local des tumeurs blanches peut se résumer de la façon suivante : dans tous les cas, et pendant tout le cours de la maladie, immobilisation de la jointure dans une bonne position, au moyen d'appareils inamovibles, après redressement brusque ou progressif, immobilisation de la jointure seule, qui ne doit pas condamner le reste du corps à un repos absolu, mais doit permettre au malade de marcher, avec des béquilles au besoin, et de s'exposer à l'air et au soleil; le plus souvent, compression associée à l'immobilité et aidée par les révulsifs, des vésicatoires, la cautérisation transcurrente, l'ignipuncture; émissions sanguines locales, topiques émollients et narcotiques, dans la période aiguë seulement, et s'il y a des phénomènes de vive inflammation; ponction sous-cutanée des abcès intra-articulaires et débridement des collections péri-articulaires, avec injections iodées et antiseptiques, en cas de suppuration; enfin résection ou amputation si tous les autres moyens ont échoué. — *Tumeur dentaire*. V. ODONTOME. — *Tumeur épidermique* ou *épithéliale*. V. ÉPITHÉLIOMA. — *Tumeur érectile*, *tumeur fongueuse sanguine*. V. VASCULAIRE (*Tumeur*). — *Tumeur des ganglions lymphatiques*. V. GANGLIOMA. — *Tumeur hémorragique*. V. ANÉVRYSME. — *Tumeur œdémateuse*. V. SÉRO-SANGUIN. — *Tumeur papillaire* ou *papilliforme*. V. PAPILLOMA. — *Tumeur salivaire*. V. GRENOUILLETTE. — *Tumeur sanguine du pavillon de l'oreille chez les aliénés*. Affection qui se produit assez fréquemment chez les aliénés sous forme de tumeur fluctuante, d'un rouge foncé, plus ou moins volumineuse, dont le développement est spontané et souvent fort rapide. Le siège constant de l'affection est la face externe de la partie cartilagineuse du pavillon; le lobule reste toujours intact. Tantôt les deux oreilles sont prises à la fois, tantôt une seule, tantôt enfin elles sont prises à quelque temps l'une de l'autre (Ferrus, 1838). — *Tumeur sanguine de la vulve*. V. THROMBUS. — *Tumeur sébacée*. V. ATHÉROME, LOUPE et TANNE. — *Tumeur tubuleuse*. V. SIPHONOMA. — *Tumeur variqueuse*. V. VARICE. — *Tumeur verruqueuse des cicatrices*. V. CHELOIDE *cicatricielle*.

TUMIDE. adj. [*tumidus*, all. *aufgetrieben*, angl. *tumid*, *swelled*, it. *tumido*, *gonfiato*]. Se dit d'une partie gonflée ou renflée, en quelque sorte ventrue.

TUNGSTATE. s. m. [*tungstas*, all. *scheelsaures Salz*, angl. *tungstate*, it. et esp. *tunstato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide tungstique avec les bases.

TUNGSTÈNE. s. m. [*scheelium*, all. *Tungsteinmetall*, *Wolframmetall*, *Scheel*, angl. *tungsten*, it. et esp. *tunsteno*]. Métal d'un gris foncé ou noir, très dur, très pesant. Densité, 17 à 18; peu fusible, inaltérable dans l'oxygène sec ou humide à la température ordinaire; au rouge, il brûle dans l'oxygène ou dans l'air, et se transforme en acide tungstique. C'est un élément hexatomique.

TUNGSTIQUE. adj. — *Acide tungstique* [all. *Tungsteinsäure*, angl. *tungstic acid*, it. et esp. *acido tunstico*] (TuO^6). Il existe dans la nature, combiné tant avec la chaux qu'avec les oxydes de fer et de manganèse. Il est solide, et insoluble dans l'eau.

TUNGSTOSILICIQUE. adj. — *Acide tungstosilicique*. Acide formé par l'union d'un équivalent de silice à 12 d'acide tungstique.

TUNICIERS. s. m. pl. Animaux très petits, autrefois rangés parmi les polypes, qui forment une classe distincte parmi les mollusques acéphales. Leur manteau est confondu avec une enveloppe coriace qui les entoure à la manière d'une tunique (d'où leur nom) et réunit les uns aux autres plusieurs individus. Les tuniciers vivent dans la mer, sont hermaphrodites, et ont la forme d'une outre, présentant deux ouvertures souvent rapprochées, dont l'une est la bouche et l'autre l'anus. Ils forment deux ordres : les *Ascidies* et les *Bifores* ou *Salpas*. V. Tunicine.

TUNICINE. s. f. [*cellulose animale*] ($C^{12}H^{10}O^{10}$) (Berthelot). Principe immédiat de l'enveloppe des tuniciers qui diffère chimiquement et anatomiquement de la cellulose, avec laquelle elle est isomère ; l'acide sulfurique concentré la change en sucre ; mais elle n'est point detruite par le fluorure de bore, elle ne forme pas les parois de cellules dans les tissus où elle se trouve, les acides sulfurique et chlorhydrique étendus et bouillants ne l'altèrent pas sensiblement, même au bout de plusieurs semaines, etc. L'existence de ce composé dans les tissus des vertébrés et des articulés n'est encore démontrée par aucun fait probant. — La *chitine* peut être regardée comme la tunicine combinée avec une substance albuminoïde.

TUNIQUE. s. f. [*tunica*, χιτὼν, all. *Hülle*, angl. *tunic*, *coat*, it. *tonica*, esp. *tunica*]. Toute membrane qui forme ou concourt à former les parois d'un organe. — *Tunique commune du système vasculaire à sang rouge*. V. Artère. — *Tunique innominée*. La sclérotique.

TUNIQUÉ, ÉE. adj. [*tunicatus*, all. *behäutet*, angl. *tunicated*, it. *tonicato*, esp. *tunicado*]. Se dit, en botanique, de l'amande munie de tuniques propres, distinctes de la paroi de l'ovaire ; et des bulbes formés de graines membraneuses, minces, embrassantes et concentriques.

TURBELLARIÉS. s. m. pl. Ordre de *vers* à corps simplement plissé, inarticulé, à tube digestif simple ou ramifié, sans anus, vivant ordinairement sous les pierres, dans les eaux douces et salées ou les terres humides. Aucun d'eux n'est parasite. On les divise en *Némertiens*, qui sont unisexués, et *Planariés*, qui sont androgynes.

TURBINE. s. f. V. Sucre *de canne*.

TURBINÉ, ÉE. adj. [*turbinatus*, de *turbo*, toupie ; all. *kreiselformig*, angl. *turbinate*, it. *turbinato*, esp. *turbinado*]. Qui a la forme d'une toupie, c'est-à-dire d'un cône dont la base s'arrondit brusquement, et dont la hauteur égale environ une fois et demie le diamètre de cette base.

TURBITH. s. m. [*Convolvulus turpethum*, L., *Thomæa turpathum*, R. Br. ; *turbith végétal*, all. *Turpithwinde*, angl. *turbith*, *turbeth*, it. *turbito*, esp. *turbit*]. Plante de l'Inde, de la famille des convolvulacées, dont la racine est un purgatif drastique autrefois fort employé, aujourd'hui peu usité. Outre des substances grasses, une huile volatile, une matière colorante, la racine de turbith renferme une résine, molle, soluble dans l'éther, qui est son principe purgatif, et une glycoside, la *turpethine*. — *Turbith faux ou des anciens*. L'un des noms de la *Thapsia villosa*, L. — *Turbith noir*. En Russie, la racine de l'*Euphorbia palustris*, préconisée contre la rage. — *Turbith de montagne* ou *bâtard*. Nom d'un *Laser*. = Terme de l'ancienne chimie. — *Turbith minéral* [angl. *mineral turpeth*] ($3HgO.SO^3$). Précipité jaune qui se forme quand on traite 1 partie de sulfate de deutoxyde de mercure par 15 parties d'eau bouillante. Il est très peu employé à l'intérieur, comme antisyphilitique, à la dose de 2 à 5 centigr. A l'extérieur, il est usité en pommade, comme parasiticide. — *Turbith nitreux*. Poudre jaune qui se précipite par décomposition de l'azotate acide de deutoxyde de mercure au contact de l'eau. Inusité.

TURBOT. s. m. [all. *Meerbutte*, angl. *turbot*, it. *rombo*, esp. *rodaballo*] (*Pleuronectes maximus*, L.) Poisson malacoptérygien de la famille des pleuronectes, qui est alimentaire.

TURCIQUE. adj. [*turcicus*]. — *Selle turcique*. [all. *Türkenattel*, it. *sella turcica*, esp. *silla turca*]. V. Sphénoïde.

TURFOL. s. m. [all. *Torfol*, angl. *turfoil*] (Vohl). Produit huileux de la distillation de la tourbe. Incolore, odeur éthérée agréable, formé d'un mélange de plusieurs hydrocarbures ; très éclairant. Densité, 0,820.

TURGESCENCE. s. f. [de *turgescere*, se gonfler ; ὀργασμός, all. *Turgescenz*, *Vollsaftigkeit*, angl. *turgescence*, it. *turgescenza*, esp. *turgescencia*]. Enflure causée par une surabondance de liquide dans les conduits qui les renferment naturellement ou dans les interstices dés éléments anatomiques après issue hors des vaisseaux. La turgescence diffère de l'*érection* en ce que celle-ci est due à une augmentation d'afflux sanguin par dilatation artérielle dans un tissu de texture spéciale et déterminée, tandis que la turgescence est due à une distension par rétention, de cause physique ou organique, du sang veineux dans les vaisseaux normaux ou lésés. — Les humoristes donnaient le nom de *turgescence de la bile* à ce qu'on a appelé depuis *embarras gastrique*.

TURGESCENT, ENTE. adj. Qui est en orgasme.

TURGIDE. adj. [*turgidus*, all. *turgid*, *strotzend*, angl. *turgid*, esp. *turgido*]. Qui est renflé d'une manière uniforme.

TURIOBULBE. s. m. [de *turio*, bourgeon, et *bulbus*, bulbe]. En botanique, tubercule constitué par des bourgeons terminaux de rameaux souterrains se renflant en une masse charnue qui ne produit des tiges florifères que l'année suivante. Tantôt les bourgeons sont multiples (pomme de terre, topinambour) ; tantôt il y a un bourgeon unique, avec écailles rudimentaires (sagittaire).

TURION. s. m. [*turio*, all. *Stockknospe*, *Schoss*, angl. *turion*, it. *turione*]. En botanique, bourgeon qui part du collet de la racine et produit des tiges annuelles (asperge).

TURNEPS. s. m. La *Brassica rapa*. V. Rave.

TURPÉTHINE. s. f. ($C^{68}H^{56}O^{32}$). Substance résineuse, brunâtre, âcre et amère, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau et dans l'éther, fusible à 183°, irritant les muqueuses quand elle est en poudre, extraite de la racine de turbith. C'est une glycoside : les acides étendus et bouillants la dédoublent en glycose et *acide turpétholique*. Les alcalis la transforment en acide *turpéthique*.

TURPÉTHIQUE. adj. — *Acide turpéthique* ($C^{68}H^{60}O^{36}$). Masse amorphe, jaunâtre, soluble dans l'eau, obtenue par l'action de l'eau de baryte sur la turpéthine.

TURPÉTHOLIQUE. adj. — *Acide turpétholique* ($C^{32}H^{32}O^{8}$). Produit du dédoublement de la turpéthine par les acides. Substance cristallisable en fines aiguilles, blanches, inodores, acides, très solubles dans l'alcool, peu dans l'éther, insolubles dans l'eau.

TURQUETTE. s. f. [*Herniaria glabra*, L.]. Plante de la famille des paronychiées, qu'on préconisait autrefois contre les hernies (d'où le nom de *herniole* qui lui est aussi donné), et qui passe pour astringente et lithontriptique.

TUSSICULATION. s. f. [all. *Hüsteln*]. Petite toux sèche, continue ou fréquente, composée d'une seule ou d'un petit nombre de secousses, et non d'accès comme à l'ordinaire. On l'observe surtout dans certaines affections du cœur, de l'estomac et quelques états nerveux.

TUSSIGÈNE. adj. et s. [de *tussis*, toux, et γεννάω, je produis]. Mot hybride employé pour désigner ce qui engendre la toux. — *Zone tussigène*. Région des fosses nasales, voisine du cornet inférieur, dont le simple contact par un corps étranger, barbe de plume, etc., amène la toux par action reflexe.

TUSSILAGE. s. m. [*tussilago*, all. *Huflattich*, angl. *colt's foot*, it. *tussillaggine*, esp. *tusilago*]. Genre de plantes de la famille des synanthérées, dont une espèce, le *pas d'âne* (*Tussilago farfara*, L.), porte des fleurs qui font partie des espèces pectorales, d'où le nom de *tussilage* (de *tussis*, toux, et *agere*, pousser). La racine d'une autre espèce, le *petasite* ou *herbe aux teigneux* (*Tussilago* *petasites*, angl. *butter-bar*), est amère et un peu âcre : on la dit apéritive et sudorifique.

TUTHIE. s. f. [*tuthia*, all. *grauer Ofenbruch*, angl. *tutty*, it. *tuzia*, esp. *tucia*]. Oxyde de zinc, sous forme d'incrustations grises, terreuses, qui s'attache aux cheminées des fourneaux où l'on fait fondre des mines de zinc. La tuthie entre dans quelques collyres résolutifs et dans une pommade. — *Onguent de tuthie*. On le prépare en mêlant : oxyde de zinc sublimé et lavé, 8 gram.; onguent rosat, 26 gram., et autant de beurre lavé à l'eau de rose.

TYLOMA. s. m. [de τύλος, cor aux pieds; *Schwiele*, angl. *callus*, it. *callosità*, esp. *callosidad*]. Callosité de l'épiderme, ou callosité en général.

TYLOSE. s. f. ou **TYLOSIS**. s. m. [de τύλος, cor aux pieds; all. *Leichdorn*, angl. *corn*, it. et esp. *callo*] (Alibert). Cor aux pieds et œil-de-pie ou œil-de-perdrix. — La blépharite ciliaire.

TYMPAN. s, m. [*tympanum*, de ύμπανον, tambour; all. *Trommelfell*, angl. *tympanum*, *drum*, it. et esp. *timpano*]. — *Caisse* ou *cavité du tympan*, ou simplement *tympan*. Nom donné, par analogie avec un tambour, à une cavité qui constitue l'oreille moyenne. — *Cadre du tympan*. V. Tympanal. — *Membrane du tympan*. V. Oreille *moyenne*.

TYMPANAL. adj. et s. [all. et angl. *tympanal*, it. *timpanale*, esp. *timpanal*]. Qui concerne le tympan. — *Tympanal*, *cercle*, *cadre* ou *os tympanal* ou *tympanique* (*os carré* d'Hérissant sur les oiseaux, *énostéal* de G. Saint-Hilaire sur les crocodiles). Os en forme d'anneau ou de tube sur lequel est tendue la membrane du tympan, insérée à une cannelure qu'il présente à sa partie interne. Il reste distinct du rocher sur quelques espèces. Chez l'homme, il se soude à lui dans le dernier mois de la vie intra-utérine. Le *tympanal* prend, dès son apparition, la forme d'une faucille à convexité tournée en bas et ouverte du côté des pièces solides du tympan. Il est plus mince et plus élargi dans sa partie antérieure qu'à l'autre extrémité qui est très aiguë. Il paraît vers la onzième semaine chez l'homme et chez le veau, et est alors plongé dans les tissus ambiants sans avoir de périoste propre ; il ne commence à posséder un périoste distinct que vers l'époque où il s'élargit transversalement, en avant surtout, pour constituer le canal auditif externe osseux, c'est-à-dire après le huitième mois. V. Cartilage *de Meckel*.

TYMPANICO-LINGUAL, ALE. adj. V. Corde *du tympan* et Otique (fig. 338, 7).

TYMPANIQUE. adj. [*tympanicus*, angl. *tympanic*, it. et esp. *tympanico*]. Qui a rapport au tambour. — *Son tympanique*. Bruit analogue à celui qu'on produit en frappant un tambour. On l'obtient en percutant le poumon quand la sonorité normale de cet organe est exagérée par suite de l'augmentation de la tension de l'air dans les alvéoles pulmonaires, ou par le fait de la présence de gaz dans la cavité pleurale. Le son tympanique s'observe dans l'*emphysème pulmonaire* ; dans le *pneumothorax* ; dans certains cas de *pleurésie* où, l'épanchement étant trop peu abondant pour comprimer le poumon au point d'en chasser complètement l'air, mais suffisant pour augmenter la tension du gaz, l'air contenu dans les grosses bronches et dans la trachée est brusquement ébranlé par la percussion pratiquée au-dessous de la clavicule (*tympanisme sous-claviculaire*). = Qui a rapport à la cavité du tympan. — *Artère tympanique*. L'artère auditive externe. — *Cadre*, *cercle* ou *os tympanique*. V. Tympanal. — *Rameau tympanique du nerf facial*. V. Corde *du tympan*.

TYMPANIQUE. s. m. V. Tympanal.

TYMPANISME. s. m. Synonyme de *son tympanique*. — État d'un organe atteint de tympanite.

TYMPANITE. s. f. [*tympanitis*, de τύμπανον, tambour; all. *Trommelsucht*, *Windsucht*, angl. *tympany*, it. *tympanite*, esp. *timpanitis*]. Gonflement de l'abdomen causé par l'accumulation rapide et considérable de gaz dans le canal gastro-intestinal ; affection ainsi nommée parce que le ventre est tendu et résonne comme un tambour sous le choc du doigt qui le percute. V. Occlusion *intestinale* et Pneumatose. — *Tympanite péritonéale*. Dégagement de gaz qui se produit dans le péritoine, tantôt par perforation de l'intestin, tantôt par putréfaction des liquides contenus dans les membranes séreuses sans perforation intestinale ; tantôt enfin, dans des cas rares, mais certains, par une sorte de sécrétion gazeuse spontanée, sans putréfaction d'aucun liquide ni perforation. On doit pratiquer la ponction péritonéale, comme on pratique celle de l'intestin, toutes les fois que la quantité de gaz est assez considérable pour compromettre la respiration et la circulation. = En vétérinaire, *tympanite* [*indigestion gazeuse*, *météorisme*], accumulation de gaz dans le tube digestif, particulièrement dans le rumen des bêtes bovines et ovines, qui, si l'on ne remédie promptement à cet état, peut amener la mort des animaux en peu de temps. La tympanite est due ordinairement à l'usage d'aliments chargés de rosée, à des fourrages, tels que le trèfle ou la luzerne, récemment coupés et pris en grande quantité. On s'aperçoit que les animaux sont atteints de tympanite, quand, à leur retour des champs, l'abdomen a acquis, spécialement au flanc gauche, côté du rumen, un développement plus ou moins considérable et qu'ils ont la respiration gênée. La tympanite se manifeste même à l'étable ; elle survient promptement, avant la fin du repas, et même lorsque l'animal n'a encore pris qu'une petite quantité d'aliments. L'indigestion intestinale du cheval est quelquefois accompagnée de tympanite ; et le dégagement du gaz peut être tel, que l'asphyxie survienne et cause la mort. Le salut des animaux est dans l'évacuation des gaz ; aussi, quand les moyens internes n'ont pas réussi (eau salée, eau de savon, eau de chaux, ammoniaque), faut-il avoir recours à une opération qui consiste à ponctionner ou à inciser le rumen chez les ruminants ; à ponctionner l'intestin du flanc droit chez le cheval.

TYPE. s. m. [*typus*, de τύπος, empreinte, caractère; all. *Grundform*, angl. *type*, it, et esp. *tipo*]. Empreinte, caractère. — *Type ancestral*. Nom donné, dans l'hypothèse du transformisme, à l'espèce, dite aussi *type primitif* (J.-C. Delamétherie, 1806), qu'on suppose avoir disparu tout à fait ou en laissant des restes fossiles, après la transformation de certains de ses individus en ceux dont les descendants constituent les espèces actuelles. Tout ce qui s'écarte brusquement du type est dit *aberrant*. On appelle *type perdu* l'espèce qui a disparu dans l'hypothèse de Delamétherie, d'après laquelle les types primitifs de l'homme, du cheval, du chien, du chameau, du blé et autres plantes cultivées, ne se trouvent plus dans l'état de nature. = *Type chimique*. On dit que deux ou plusieurs corps appartiennent au même *type chimique* lorsqu'ils renferment le même nombre d'équivalents groupés de la même manière et qu'ils possèdent les mêmes propriétés fondamentales, propriétés qui peuvent toutefois se modifier suivant la nature des corps qui sont substitués l'un à l'autre (Dumas, Gerhardt). Lorsque les corps ont des propriétés fondamentales différentes, tout en présentant le même mode de groupement, ils sont dits appartenir au même *type mécanique*. En prenant pour point de repère l'hydrogène, on peut ramener tous les corps de la chimie à quatre types : l'un, dit *type hydrique*, comprenant les bases, les acides, les sels, les alcools, les éthers, etc., correspond à l'eau, dans laquelle l'hydrogène est uni à un élément diatomique, l'oxygène ; dans le second, *type ammoniac*, l'hydrogène est combiné à trois équivalents d'un corps monoatomique ; dans le *type chlorhydrique*, il est combiné à un seul équivalent d'un corps monoatomique ; enfin Gerhardt, regardant la molécule d'hydrogène comme formée de deux atomes, autrement dit comme constituant l'hydrure d'hydrogène, a créé le *type hydrogène*, qui comprend tous les métaux et un certain nombre de composés organiques offrant la même constitution. Les substitutions, qui créent des corps appartenant à un type déterminé, ne se passent pas seulement entre corps simples ou éléments, mais aussi entre radicaux composés. = *Type cristallin.* Groupe de cristaux dont les systèmes d'axes sont semblables, dans lesquels les formes primitives sont analogues et qui ne diffèrent que par la valeur des angles. Les types cristallins sont au nombre de six. Ier Type. *Type cubique*, *régulier*, *isoaxique, octaédrique régulier*, *tétraédrique régulier* Il est caractérisé par trois axes semblables et perpendiculaires entre eux. Les *formes primitives* que renferme ce type sont : 1° le *cube* ou *hexaèdre* ; 2° l'*octaèdre régulier*, dont les faces sont des triangles équilatéraux ; 3° le *dodécaedre* à faces rhomboïdales ; 4° le *tétraedre* à triangles équilatéraux ou *hémioctaedre* ; 5° l'*hexatétraedre* ou *hexaedre pyramidal*, passant au dodécaèdre pentagonal ; 6° l'*octotriaèdre* ou *octaèdre pyramidal* ; 7° le *trapézoèdre*, polyèdre à 24 faces. Parmi les principes immédiats, ceux qui cristallisent dans le premier type sont : 1. les chlorures de sodium et de potassium, qui peuvent avoir pour formes simples le cube, souvent allongé par anomalie et simulant un prisme carré droit, l'octaèdre régulier et le dodécaèdre, 2. la combinaison de chlorure de sodium et d'urée ; 3. le chlorhydrate d'ammoniaque, qui a ordinairement l'octaèdre pour forme primitive ; 4. l'oxalate de chaux, qui a l'octaèdre régulier pour forme primitive. IIe Type. *Prisme droit à base carrée*, *tétragonal*, *binosingulaxe*, *systeme prismatique carre droit* ou simplement *prismatique carré* (car il n'y a pas de type a prisme carré oblique) ou *octaedrique a base carrée*. Il est caractérisé par trois axes perpendiculaires entre eux, dont deux sont égaux et le troisième inégal. On ne connaît pas de principe immédiat qui cristallise d'après ce type. Les *formes primitives* que renferme ce type sont : 1° le *prisme droit a base carree*, type ou direct, qui est pris comme solide générateur du type ; 2° l'*octaedre à base carrée*, dont les faces sont des triangles isocèles égaux entre eux, par modification sur les huit côtés de la base : c'est la seule *forme simple* de ce type ; mais ses faces pouvant être inclinées sur l'axe du cristal, il y a plusieurs composés qui ont pour forme primitive des octaèdres du deuxième type, et qu'on a distingués en octaedres obtus et octaèdres aigus, suivant que l'axe vertical est plus petit ou plus grand que les axes horizontaux. Par modification des deux sommets et des quatre arêtes de la face, il dérive de cet octaèdre des prismes tabulaires ; 3° le *deuxieme prisme à base carrée* ou *inverse* formé par des modifications tangentes aux arêtes verticales du premier, de manière à le faire disparaître ; 4° le *prisme à huit faces*, formé des plans modificateurs du premier, mais reposant obliquement sur les arêtes verticales et non tangentes. IIIe Type. *Prisme droit a base rectangulaire* ou *rhomboïdale* ; *rhombique* ; *rhomboctaèdre* ou *singulaxe binaire*. Il est caractérisé par trois axes rectangulaires, tous les trois inégaux. Le plus grand est pris pour axe principal. Les principes immédiats qui cristallisent dans ce type sont : 1. le phosphate ammoniaco-magnésien ; 2. le phosphate de soude ; 3. l'urate de magnésie ; 4. la créatine ; 5. la créatinine ; 6. l'urée ; 7. l'oxalate d'urée ; 8. le nitrate d'urée ; 9. la cystine ; 10. la cholestérine ; 11. le sulfate de potasse. Ils peuvent être sous forme : 1° de *prisme droit à base rectangulaire*, qui est le solide générateur du type, 2° de *prisme droit à base rhomboïdale*, 3° d'*octaedre à base rectangle*, 4° d'*octaedre à base rhomboidale*, à faces qui sont des triangles scalènes, tous égaux entre eux. Exemple : le soufre natif. Dans ce dernier seul toutes les faces sont égales. IVe Type. *Rhomboédrique* ou du *rhomboedre* et de l'*hexagone régulier*, *hexagonal*, *terno-singulaxe*. Il est caractérisé par trois axes égaux, mais tous obliques les uns sur les autres. On peut, entre les deux sommets obtus, tirer un quatrième axe plus long que les trois du système caractéristique, et perpendiculaire sur eux. Les principes immédiats qui se rattachent à ce type sont : 1. le carbonate de chaux 2. l'acide urique ; 3. le phosphate de chaux ; 4. la silice ; 5. le carbonate de magnésie. Ils peuvent être sous forme de : 1° *rhomboedres* (solide générateur du type) ; 2° *dodécaedres triangulaires scalenes*, ou *metastatiques* ; 3° *prismes réguliers à six faces* ; 4° *dodécaèdres triangulaires isocèles*, ou *birhomboedres*. Les faces semblables des dodécaèdres triangulaires isocèles étant disposées six par six, ils se rattachent aux prismes réguliers à six faces plus qu'aux autres solides. De là deux groupes dans ces quatre formes dominantes ; dans chacun de ces groupes, présentant les caractères du type tirés de la disposition des axes, on a choisi une des formes, la plus fréquente, pour *primitive*, en sorte qu'en réalité il n'y a que deux formes primitives dans ce type. Ce sont : 1° le *rhomboedre* (chaux carbonatée, tourmaline, etc.) ; 2° *prisme hexagone regulier* ou *a six faces* (chaux phosphatée, émeraude, etc.). V. Type. *Prismatique rectangulaire* ou *rhomboïdal oblique* ; *prisme oblique à base rectangulaire* ou *rhomboïdale* (prisme oblique symétrique) ou *monoclinique*. Il est caractérisé par trois axes obliques l'un sur l'autre, dont deux sont égaux et le troisième inégal. Les principes immédiats qui cristallisent d'après ce type sont . 1. le sulfate de chaux ; 2. l'acide hippurique ; 3. l'hippurate de chaux ; 4. l'acide pneumique ; 5. le phosphate de magnésie ; 6. le carbonate de soude ; 7. le sulfate de soude. Les formes primitives sont : 1° *prisme oblique à base rectangle* (solide générateur du type) ; 2° *prisme oblique à base rhomboïdale* ; 3° *octaèdre à base rectangle*, distincts de ceux du troisième type en ce qu'ils ne se modifient plus que sur la moitié des arêtes dirigées du sommet aux angles de la base ; plomb sulfaté offrant la disposition allongée dite *cunéiforme* ou *bicunéiforme*, assez fréquente dans divers sels ; 4° *octaedre a base rhomboïdale* ou *inverse*, à faces qui sont des triangles scalènes égaux. Il se distingue de ceux du troisième type en ce que dans les modifications, quoique portant sur les quatre arêtes de la base et sur deux des arêtes latérales à chaque sommet, il n'y a, des quatre autres arêtes latérales à ces sommets, que les deux correspondant à l'un de ceux-ci qui se modifient. VIe Type. *Prisme oblique non symétrique* ; *prisme oblique obliquangle* ou *prisme oblique à base de parallélogramme obliquangle* ou *triclinique*. Il est caractérisé par trois axes inégaux non perpendiculaires entre eux. Les formes primitives sont : 1° *le prisme oblique a base de parallelogramme obliquangle*, qui est pris pour solide générateur ; 2° l'*octaedre* a même base que le prisme, c'est-à-dire non symétrique, à faces triangulaires scalènes, égales entre elles, deux à deux seulement, en sorte qu'il y a quatre especes de faces différant par la nature de leurs angles. — *Type spécifique*. V. Espèce, Limite et Transformation. — *Type squelettique* ou *vertebral*. V. Vertèbre *type*. = Ordre dans lequel se montrent et se succèdent les symptômes d'une maladie. Il est continu, intermittent ou rémittent.

TYPHA. s. f. Genre de plantes aquatiques, type de la famille des typhacées, dont le pollen sert parfois à falsifier la poudre de lycopode ; mais il est d'un jaune foncé, à peine inflammable, formé de 4 grains soudés, ce qui permet de reconnaître la falsification.

TYPHACÉES. s. f. pl. [*typhaceæ*, all. *Wasserkolbengewächse*, angl. *typha cats'-tails*, esp. *tiphaceas*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines hypogynes, à feuilles alternes, engainantes à leur base. Fleurs unisexuées, monoïques : fleurs mâles en chatons cylindriques, ou globuleuses, composées d'étamines nombreuses, souvent réunies par leurs filets et entremêlées de poils ou de petites écailles, mais sans ordre et sans calice propre ; fleurs femelles disposées de même, mais ayant quelquefois trois à six écailles réunies autour du pistil et formant un calice ; pistil sessile ou stipité, à une ou rarement à deux loges, contenant chacune un ovule pendant : stigmate élargi, marqué d'un sillon longitudinal. Graine composée d'un endosperme farineux contenant un embryon cylindrique, à radicule supérieure, c'est-à-dire ayant la même direction que la graine.

TYPHIQUE. adj. [all. *typhisch*, angl. *typhic*, esp. *tifico*]. Qui a rapport au typhus. — *Matière typhique*. Substance blanchâtre, ou d'un gris jaunâtre ou verdâtre quand elle est colorée par la bile, homogène, ferme, cassante, offrant une coupe lisse et brillante, mais pouvant devenir pulpeuse et friable, qu'on trouve dans le tissu des *plaques de Peyer*, et des *follicules isolés* de l'intestin tuméfiés durant la dothiénentérie. C'est à partir du huitième jour environ, qu'on l'observe, surtout dans la moitié inférieure de l'*iléon*, là où se trouvent les follicules isolés tuméfiés, follicules dits à tort *glandes de Brunner*, les glandes de Brunner étant des glandes en grappe qui siègent dans le duodénum seul. Si l'on fait une coupe des plaques de Peyer ou des follicules isolés tuméfiés, on trouve successivement : 1° la muqueuse encore saine ou peu altérée ; 2° au-dessous, la matière typhique occupant toute l'étendue de la plaque ou de la saillie du follicule isolé ; 3° le tissu lamineux et la couche musculeuse. C'est cet état qui porte le nom de *plaques dures* (Louis) et de *plaques gaufrées*. Ce qu'on nomme *plaques molles* (Louis) et *plaques réticulées* (Chomel), n'est qu'une phase de la même altération, dans laquelle la muqueuse s'est ulcérée, et la matière typhique s'est désagrégée en se réduisant successivement en pulpe, en petits fragments, puis est tombée et a disparu en partie ou en totalité. C'est alors que les plaques se dessinent en creux et reposent sur le tissu cellulaire, ou offrent à leur surface une trame aréolaire réticulée formée des restes de la trame des glandes de Peyer plus ou moins détruites par la matière typhique qui en a pris la place. La *matière typhique* (fig. 514) se compose de : *a. matière amorphe*, assez abondante, pourvue de granulations moléculaires fines et foncées ; l'acide acétique la gonfle et dissout la plupart de ses granulations ; *b. corpuscules typhiques*. Ce sont les épithéliums nucléaires altérés des glandes de Peyer ayant pris la forme de corps polyédriques à angles mousses ou presque sphériques, à contour foncé, peu régulier ; ils ont un diamètre qui varie de 7 millièmes de millimètre à 10 millièmes ; ils sont uniformément pourvus de granulations fines et foncées. L'acide acétique les pâlit et les dissout complètement en une demi-heure environ ; *c. cellules typhiques* (*k*). Elles sont bien moins nombreuses que les corpuscules précédents, on en trouve au plus une pour dix de ceux-ci. Ce sont les *cellules* épithéliales des glandes de Peyer passées à l'*état granuleux*. Elles sont sphériques ou ovoïdes, rarement un peu anguleuses, à angles mousses. Leur diamètre est de 18 à 20 millièmes de millimètre. Quelques-unes n'ont que 14 à 15 millièmes. Elles sont assez foncées, peu transparentes, à bords pâles, mais nets. Elles se composent d'une masse de cellules et d'un à six noyaux semblables aux *noyaux libres* décrits plus bas. La masse de cellules est très granuleuse. Ces granulations peuvent être toutes très fines : alors la cellule est grisâtre, assez pâle ; ou bien les fines granulations sont accompagnées de granulations dépassant rarement 1 millième de millimètre, et distribuées uniformément ou accumulées d'un seul côté de la cellule. Ce sont elles qui rendent les cellules foncées. Quelques cellules, très rares, n'ont pas de noyau. Avec les cellules on trouve des *noyaux libres*, généralement sphériques, rarement ovoïdes, larges de 4 à 5 millièmes de millimètre, rarement de 3 ou de 6 millièmes. Ils sont pourvus de granulations fines, nombreuses, distribuées uniformément, accompagnées quelquefois de fines granulations graisseuses, sans nucléole. L'acide acétique ne les attaque pas, mais il attaque la masse de la cellule et la dissout ainsi que ses granulations, même celles qui sont foncées, jaunâtres, d'aspect graisseux, bien qu'elles ne soient pas formées par des corps gras.

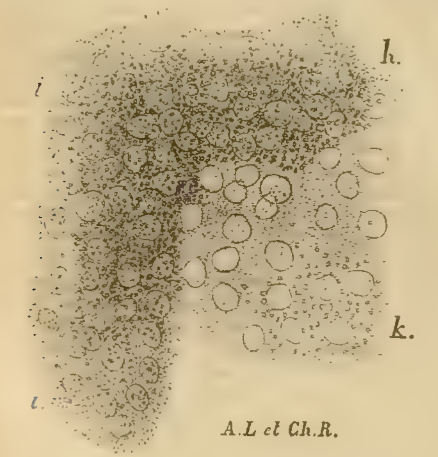

FIG. 514.

TYPHLITE, TYPHLOENTÉRITE. s. f. [*typhlitis*, de τυφλὸς, aveugle, et ἔντερον, intestin ; all. *Blindarmentzündung*, angl. *typhlitis*, it. *tiphlitide* esp. *tiphlitis*]. Inflammation du cæcum, et de l'appendice iléo-cæcal, produite le plus souvent par une constipation opiniâtre, par le séjour prolongé des matières durcies dans cette partie de l'intestin ; déterminant une douleur vive dans la fosse iliaque droite et l'apparition d'une tuméfaction circonscrite, mate, cylindrique, plus ou moins volumineuse, au même niveau ; se propageant le plus souvent au tissu lamineux de la fosse iliaque, extension décrite sous le nom de *pérityphlite* ou de *phlegmon iliaque*. V. ILIAQUE.

TYPHLO-DICLIDITE. s. f. [*typho-dicliditis*, de τυφλὸς, aveugle, et δικλὶς, valvule]. Inflammation de la valvule iléo-cæcale.

TYPHLOGRAPHE. s. m. [de τυφλὸς, aveugle, et γράφειν, écrire ; all. et angl. *Typhlograph*, it. et esp. *tiflografo*]. Instrument permettant aux aveugles d'écrire. A la règle mobile que l'aveugle est obligé de manœuvrer et de suivre dans ses mouvements, manœuvre extrêmement délicate pour l'aveugle qui n'est jamais sûr de placer sa tringle dans une direction horizontale et par suite de ne pas tracer des lignes obliques empiétant les unes sur les autres, Passart a proposé de substituer un typhlographe qui repose sur l'immobilité de la tringle et sur la mobilité du papier, qu'un mécanisme très simple fait avancer d'une mesure déterminée à la fin de chaque ligne. L'appareil se compose d'un pupitre de bois recouvert d'un appui-main de ferblanc vernissé. Le côté supérieur de cet appui-main est muni d'une tringle mince sur laquelle glisse un curseur de bois, légèrement excavé, et d'un arrêt à vis qui peut être porté sur différents points de son étendue, de façon à limiter le champ du curseur suivant la longueur qui doit être donnée aux lignes d'écriture. La planchette supérieure du pupitre porte deux rouleaux faisant laminoir qui sont mus par un levier à bascule manœuvré par la main gauche de l'aveugle. La feuille de papier passe entre ces rouleaux et s'avance d'une largeur déterminée à chaque mouvement du levier. La tranche supérieure du papier étant pincée entre les deux cylindres par un mouvement du levier-bascule, et l'arrêt à vis fixé à la longueur que doivent avoir les lignes, l'écrivain place l'annulaire de la main droite sur le curseur, ou, s'il le juge plus commode, saisit l'angle gauche du curseur entre le même médius et l'annulaire. Il n'y a pas ici de règle fixe, pas plus qu'il n'y en a pour la position respective des doigts dans l'écriture ordinaire. Chacun a ses habitudes et l'aveugle finit instinctivement par trouver les siennes.

TYPHLOSE. s. f. [de τυφλὸς, aveugle]. La cécité.

TYPHODE. adj. V. Typhique et Typhoïde.

TYPHOÉMIE. s. f. [de τῦφος, typhus, et αἷμα sang ; all. *Typhœmie*, esp. *tifoemia*]. Altération du sang par les substances ou les miasmes putrides qui engendrent les affections typhoïdes. = En vétérinaire, le *charbon*.

TYPHOÏDE. adj. [*typhoides*, de τῦφος, stupeur, d'où l'on a fait *typhus*, et εἶδος, forme, ressemblance ; all. *typhusartig*, angl. *typhoid*, it. *tifoide*, *tifode*, esp. *tifoideo*]. Qui ressemble au typhus. — *Affections typhoïdes*. Nom donné à diverses maladies aiguës dans le cours desquelles on observe un ensemble de phénomènes généraux analogues à ceux du *typhus*. Cet état se rencontre particulièrement dans la dothiénentérie. — *Diathèse typhoïde du cheval*. V. Influenza. — *État typhoïde*. Groupe de symptômes qui caractérisent les affections typhoïdes et qui indiquent un trouble profond des fonctions du système nerveux. C'est un état de stupeur, d'abattement physique et de dépression intellectuelle, dans lequel le malade reste dans le décubitus dorsal, paraît plongé dans une somnolence continuelle, évite de parler, ne répond pas aux questions qu'on lui adresse, est étranger, pour ainsi dire, à la vie extérieure. Cet état s'accompagne de pulvérulence des narines, de fuliginosités des dents, etc. — *Exanthème typhoïde*. Éruption de taches érythémateuses rosées, plus ou moins nombreuses, du volume d'une lentille (*taches rosées lenticulaires*), qui apparaît dans le cours de la dothiénentérie, vers le huitième jour de la maladie, à la base du thorax et sur l'abdomen, parfois aussi à la partie supérieure des cuisses : ces taches disparaissent momentanément par la pression du doigt. — *Ictère typhoïde*. V. Ictère *grave*.

TYPHOÏDIQUE et **TYPHOÏQUE**. adj. Mauvais mots qu'on emploie souvent pour *typhique*.

TYPHOÏDISME. s. m. L'état des malades atteints d'affections typhoïdes.

TYPHOMANIE s. f. [*typhomania*, τυφομανία, de τῦφος, stupeur, et μανία, délire ; all. *Typhusdelirium*, angl. *typhomania*, it. et esp. *tifomania*]. Délire avec stupeur observé dans le *typhus*, et manie consécutive au typhus.

TYPHUS. s. m. [all. *Typhus*, *Fleckfieber*, *Petechialfieber*, angl. *typhus*, it. et esp. *tifo*]. Nom donné par les anciens à diverses maladies qui n'avaient d'autre caractère commun qu'un état de stupeur, τῦφος : aussi rien de plus vague que le sens attaché à ce mot. = Aujourd'hui, *typhus* [*fièvre des armées*, *des camps*, *des hôpitaux*, *des prisons*, *des vaisseaux*, *fièvre nosocomiale*, *pétéchiale*, *morbus maculosus*, *typhus exanthématique* ; angl. *typhus fever*]. Pyrexie à type continu, contagieuse, produite souvent par l'encombrement, la misère, et dans laquelle on observe des troubles du système nerveux, et une éruption exanthématique spéciale. Le nom de *typhus d'Europe* ne lui convient pas ; car il a été observé dans d'autres parties du monde. Le *typhus* peut se développer primitivement au milieu des grands rassemblements d'individus sous l'influence de la privation des aliments, des fatigues excessives, des affections morales et tristes. Il se propage par contagion. La stupeur existe pendant toute la durée de la maladie ; les yeux sont fixes et éteints, le corps immobile ; le malade, étranger à tout ce qui l'entoure, semble dans un état d'ivresse. Vers le cinquième jour, de petites taches peu apparentes, livides ou rouges, arrondies, peu élevées, sont disséminées sur le tronc et sur les membres, mais non sur la face, ce qui les distingue des taches de la rougeole avec lesquelles on pourrait les confondre ; de plus elles ne disparaissent pas comme celles-ci sous la pression du doigt parce qu'en dessous des taches exanthématiques existent les taches pétéchiales. Elles disparaissent vers le dixième jour. Souvent aussi vers le septième jour, il survient un gonflement inflammatoire des parotides ou du tissu cellulaire qui environne ces glandes. Chez presque tous les malades il y a une vive irritation des conjonctives, des symptômes d'inflammation gastrique ou intestinale. Ces symptômes phlegmasiques dominent plus souvent au début ; puis se manifestent les symptômes nerveux, des tremblements, des soubresauts, de légers mouvements convulsifs, le délire, la surdité, une prostration très prononcée. Le traitement doit être approprié à chaque période de la maladie. Dans la première, on donne des boissons rafraîchissantes acidulées ; quelquefois il convient d'employer la saignée ou un vomitif, ou d'appliquer des vésicatoires aux jambes. Dans la deuxième période, les boissons aromatiques et légèrement toniques sont ordinairement utiles. Les symptômes inflammatoires doivent être combattus par les révulsifs. Le vin est le meilleur stimulant dans le typhus ; il agit le plus efficacement quand on le donne à des doses modérées et fréquemment répétées. L'opium à doses petites et répétées rend aussi de bons services, et le camphre peut y être utilement associé. En somme, il y a trois indications prééminentes à remplir : 1° stimuler l'action du cœur, quand elle fait défaut ; 2° combattre l'inflammation locale, afin de la maintenir au-dessous du point où elle désorganise ; 3° soutenir les forces vitales par un régime approprié et par l'emploi judicieux des stimulants quand ils sont requis. Les observations approfondies (1852) de A. Flint établissent une distinction nette entre le typhus et la fièvre typhoïde. En Amérique, où le typhus et la fièvre typhoïde règnent simultanément, cette dernière se manifeste surtout pendant les mois d'automne, le typhus d'une manière égale pendant toute l'année. Lors de l'invasion, la diarrhée se manifeste dans la fièvre typhoïde, avec douleur et gargouillement dans la fosse iliaque droite ; ceux-ci manquent, et on observe de la constipation dans le typhus. On trouve dans la fièvre typhoïde une éruption de taches roses, ovales, légèrement élevées ; la rougeur disparaît à la pression : dans le typhus, les taches sont d'un rouge sombre, d'une plus petite dimension, non élevées ; la rougeur ne disparaît pas à la pression. L'épistaxis est rare dans le typhus, assez fréquente dans la fièvre typhoïde. Les troubles des organes digestifs et thoraciques sont moins prononcés dans le typhus ; les troubles nerveux le sont davantage. Le pouls est plus fréquent dans le typhus que dans la fièvre typhoïde, et l'ascension et la défervescence de la température sont plus lentes dans la fièvre typhoïde que dans le typhus. Dans la première, les glandes de Peyer augmentent considérablement de volume par dépôt de la *matière typhique* (V. Typhique) : elles s'ulcèrent ; il y a tuméfaction considérable des ganglions mésentériques. Dans le typhus, les ganglions mésentériques sont peu tuméfiés, non plus que les glandes de Peyer. Ce sont bien deux maladies du même groupe de fièvres, mais aussi différentes l'une de l'autre que la scarlatine et la rougeole. Les mesures prophylactiques d'isolement et de désinfection doivent être les mêmes dans le typhus que dans la fièvre typhoïde.

Typhus abdominal. Nom que les Allemands donnent à la *dothiénentérie* ou *fievre typhoïde.* — *Typhus abortif.* Nom donné à tort à la forme abortive de la dothiénentérie. — *Typhus amaril d'Amérique.* V. Jaune (*Fievre*). — *Typhus des betes bovines.* Nom sous lequel on décrit deux maladies : le *typhus contagieux* et le *typhus charbonneux.* — *Typhus charbonneux.* V. Charbon. — *Typhus cérébral convulsif.* La *chorée électrique.* V. Chorée. — *Typhus contagieux* [*fièvre ataxo-adynamique, fièvre bilieuse putride contagieuse* (Billard), *fievre pestilentielle; fièvre putride et gangreneuse,* Guilbert; *fièvre putride maligne contagieuse; peste bovine, peste des bœufs, peste varioleuse,* Vicq d'Azyr; *typhus contagieux des bêtes à cornes* (Guersant, 1815); *petite vérole des bœufs,* Ramazzini; *peste des bœufs,* Lancisi; *maladie contagieuse des bœufs,* Layard; *fièvre putride des bœufs,* Camper; *maladie phlogoso-gangreneuse des bêtes à cornes,* Paulet; *peste bos-hongroise,* Buvina; *cachexie* ou *diathese varioleuse,* Dupuis; angl. *cattle plague*]. Maladie des bêtes à cornes qui a son origine, de temps immémorial, dans les steppes de la Hongrie et de la Russie, d'où elle émigre avec les bestiaux qu'on en tire pour les marchés d'Europe. Elle a une incubation de cinq à six jours. Au début, les animaux sont abattus, les yeux laissent écouler des larmes très âcres, qui déterminent une sorte de vésication des joues et des naseaux. La bouche est pleine d'écume ; il y a une salivation intense, et la muqueuse buccale, ramollie, se dépouille facilement de son épithélium. Plus tard les animaux ont la tête tremblotante, puis ils sont pris de mouvements convulsifs. Ils tombent enfin dans un état de prostration extrême. Pendant la période d'état, vers le septième jour, il survient un amaigrissement subit. D'abord l'animal est constipé, puis une diarrhée fétide, dysentérique, apparaît. La chaleur du corps diminue; un emphysème généralisé marque les derniers moments de la vie des animaux. Chez les vaches, on observe à la vulve des marbrures de la muqueuse et des traces d'une inflammation très marquée. Les mouches se portent sur les yeux, sur la vulve, et des œufs eclosent sur ces points. Les lésions anatomiques sont des ulcérations du feuillet et de la caillette; des plaques gaufrées dans le duodénum, des arborisations vasculaires qui donnent à la surface interne de l'intestin une disposition aréolaire ; il y a des indurations des follicules de l'intestin ; les ulcérations dans le côlon sont recouvertes de caillots sanguins ; enfin, il y a de l'emphysème dans les poumons et dans la cavité abdominale. Des corps ciliés se présentent sous forme de larves en voie de développement renfermées par milliers dans des kystes placés au sein des muscles volontaires. Ils sont vermiformes, longs de 0,1^{mm} à 0,2^{mm}. Leur nature est inconnue, mais leur vie, leur organisation, leur multiplicité, sont hors de doute (Beale). Leur multiplicité tend à faire admettre que la maladie favorise leur développement, mais qu'elle n'est pas un résultat de leur présence. Le pronostic est très grave. Pour traitement, on recommande les boissons acides, les purgatifs, des vésicatoires au frontal et aux parties latérales de la nuque, les stimulants, le vin. Contre la contagion, l'isolement est de rigueur. Aujourd'hui, devant l'impossibilité de toute guérison, on pratique l'abatage dès que se manifestent les premiers symptômes du mal. La viande cuite sans trop tarder est aussi bonne pour la consommation que toute autre ; il en est de même de celle des animaux tués à une période avancée du mal, sauf l'influence de l'amaigrissement sur le rendement et la saveur. Dans tous les cas, l'usage de cette viande est sans danger pour l'homme. Mais le transport des animaux sains dans les voitures où ont été la viande, les dépouilles des bêtes malades ou celles-ci, suffit pour communiquer le typhus. Tout lieu habité par un animal atteint doit être désinfecté. L'homme peut servir de véhicule au principe morbide de bête à bête, sans être atteint lui-même. On doit brûler les fourrages, désinfecter les étables, et enfouir les animaux abattus. L'inoculation préventive, pratiquée par Salchow, à Maldorf, réussit d'autant mieux que le sujet est plus jeune. La matière à inoculer doit être tirée des yeux et des narines, plutôt que de la bouche d'une bête malade, à l'aide d'une grosse et longue mèche de coton dont on fait un séton qu'on place à un endroit dépilé de la région de l'omoplate étendu en tout sens de 10 centimètres. Un pli longitudinal est fait à la peau ; une aiguille transperce de haut en bas, à son milieu, la base de ce pli : la mèche du séton se trouve ainsi à peu près verticale, et l'écoulement de la matière favorisé. On peut aussi prendre dans un flacon, pour inoculer, le liquide virulent du poumon d'une bête morte dans la journée. On en met une goutte dans une entaille faite sur quelque point du moignon de la queue des animaux qui n'ont pas été encore contagionnés. Au bout de 20 à 25 jours d'incubation survient une forme bénigne du mal qui préserve l'animal de nouvelles atteintes. Le fait de la communication de la peste bovine aux moutons et aux chèvres ne paraît plus douteux. Cependant ces animaux n'en sont atteints que dans des circonstances exceptionnelles, et un très petit nombre de sujets seulement succombent. La séquestration des moutons et des chèvres atteints constitue une mesure suffisante pour prévenir les dangers de la contagion. L'abatage des bêtes ovines malades doit être réservé comme une mesure exceptionnelle. — *Typhus ictérode.* La *fièvre jaune.* — *Typhus des membres.* V. Périostéite *phlegmoneuse diffuse.* — *Typhus d'Orient.* V. Peste. — *Typhus des tropiques.* La *fievre jaune.* — *Typhus vénérien des solipedes.* V. Mal *de coït.*

TYRINE. s. f. [de τυρὸς, fromage]. V. Caséine.

TYROGLYPHE. s. m. [*tyroglyphus,* de τυρὸς, fromage, et γλυφεὺς, sculpteur]. Genre d'arachnides acariens, à corps resserré sur les flancs, grisâtre, à surface lisse, brillante, offrant entre la deuxième et la troisième paire de pattes un sillon circulaire bien marqué sur le dos. *Rostre* conique, incliné, découvert, d'une teinte rouillée, à palpes étroits portant trois poils courts. *Mandibules* renflées à la base, allongées, didactyles, dentelées. *Épimeres* de la première paire de pattes réunies ensemble, les autres libres; *pattes* cylindriques, de même teinte que le rostre, poilues ; *tarses* sans mamelon, à caroncule membraneuse, onguiculée, sessile. *Vulve* longitudinale située entre les dernières paires de pattes comme l'*organe sexuel mâle.* *Anus* placé sous le ventre, avec une paire de ventouses copulatrices latérales chez le mâle. *Mâles* plus petits et plus trapus que les femelles. On en connaît plusieurs espèces : le *T. siron* ou *ciron* [*Tyroglyphus siro,* Latr.; *Ciron du fromage, Acarus casei antiqui* et *Acarus farinæ,* L.; *Acarus domesticus,* de Geer; *mite du fromage,* Lyonnet; *T. domestique,* Gervais, et *T. de la farine,* Gervais], qui vit dans le fromage, dans la farine de lin et autres, altérées, et dont les enveloppes se trouvent parfois dans diverses déjections où la poussière les apporte, et sur les plaies où les laissent les cataplasmes; le *T. allongé* (*T. longior,* Gervais, ou *dimidiatus*), qui se trouve aussi sur le fromage, seul ou accompagné par le précédent; le *T. Siculus* (A. Fumouze et Ch. Robin), qui attaque les insectes des collections, ainsi que le *T. entomophagus* (A. Laboulbène et Ch. Robin), qui est le plus petit de tous. On trouve le *T. brasiliensis* (Ch. Robin) dans les fromages du Brésil et autres pays chauds.

TYROLEUCINE. s. f. Substance cristallisable, incolore, insipide, soluble dans l'eau, peu dans l'alcool, insoluble dans l'éther, obtenue en chauffant l'hydrate de baryte avec l'albumine d'œuf à 150° (Schutzenberger).

TYROSINE. s. f. [all. *Tyrosin*, angl. *tyrosine*, it. et esp. *tirosina*] ($C^{18}H^{11}AzO^{6}$). Corps cristallisable en aiguilles blanches brillantes; très soluble dans l'eau et l'alcool; se combinant avec les acides et les alcalis. C'est un produit de l'action de la potasse ou de l'acide sulfurique sur la caséine, la fibrine ou l'albumine. On en trouve normalement dans la rate, le pancreas, le foie, l'urine, le sang des veines hépatiques.

U

u = l'ου grec et l'*u* latin

UDOMÈTRE. s. m. [de *udus*, humide, et μέτρον, mesure]. V. Pluviomètre.

ULCÉRATIF, IVE. adj. Qui a rapport à l'ulcération. V. Nutrition, Ulcération et Ulcère.

ULCÉRATION. s. f. [*ulceratio*, ἕλκωσις, all. *Schwären*, *Verschwärung*, angl. *ulceration*, it. *ulcerazione*, esp. *ulceracion*]. Travail morbide qui se produit à la surface ou dans la profondeur des tissus, et qui a pour effet une solution de continuité avec perte de substance, appelée *ulcère*. Le travail de l'*ulcération* consiste en une atrophie avec résorption, un passage à l'état liquide ou liquéfaction graduelle de la substance des éléments anatomiques d'un tissu, avec ou sans atrophie des éléments anatomiques voisins. C'est à cette liquéfaction qu'est due la *perte de substance* graduelle qui caractérise l'ulcération. L'ulcération est accompagnée de la production d'une quantité variable de pus séreux, auquel se mêle du sang provenant des capillaires dont les parois se détruisent par liquéfaction. L'ulcération, ou *travail ulcératif*, est précédée quelquefois d'un soulèvement de l'épiderme par la sérosité du pus, etc., comme on le voit pour les chancres et quelques affections cutanées pustuleuses. Ce soulèvement peut lui-même avoir été causé par une inflammation de la partie, ou être déterminé par quelque cause spécifique, diathésique ou non. Ces deux circonstances sont réunies dans le cas de bubons devenant ulcères phagédéniques. D'autres fois il y a simple desquamation de l'épithélium, comme on le voit sur les muqueuses, et dès l'origine de certains ulcères variqueux. Mais les phénomènes d'atrophie et de liquéfaction qui constituent l'ulcération peuvent se manifester dans tous les tissus, tant vasculaires que non vasculaires, sans qu'une inflammation préalable des tissus auxquels ceux-ci empruntent leurs matériaux soit nécessaire, sans que l'inflammation, quand elle précède l'ulcération, offre rien de spécial : l'expression *inflammation ulcérative* est donc mauvaise en ce qu'elle exprime un fait souvent inexact, et qu'elle rattache faussement l'ulcération à cet acte morbide plutôt qu'à un trouble de la propriété de nutrition qui seul est constant. Le travail ulcératif est souvent dominé par un état général, spécifique ou non, des humeurs ou des solides, qui fait que la nutrition ne s'opère plus comme à l'état normal (scrofules, syphilis, scorbut, etc.) Dans le cas des ulcères variqueux, des ulcères symptomatiques d'une carie, d'une nécrose, c'est un état local des tissus qui apporte des troubles à leur nutrition. L'état sénile est aussi une cause qui entretient l'ulcération. Quelle qu'en soit la cause, on ne doit pas confondre la desquamation épithéliale et la liquéfaction de la substance organisée qui caractérise l'*ulcération*, avec une forme quelconque de mortification des parties, qui se détachent et tombent à l'état de détritus solide ou de putrilage. On a quelquefois donné le nom d'*érosion* à la perte de substance à bords taillés à pic, causée par certaines formes d'ulcération; mais ce mot s'emploie surtout pour désigner la perte de substance (du tissu osseux en particulier) consécutive à l'atrophie déterminée par la pression lente et continue d'une tumeur. Il est commun de voir l'*ulcération* se produire à la surface des tumeurs, de celles surtout dont les vaisseaux sont peu nombreux, ou dont le sang se coagule dans ces conduits, ou qui compriment la peau, etc. D'ordinaire alors, l'ulcération se complique de production de sérosité purulente et fétide, d'écoulement de sang; quelquefois la perte de substance est hâtée, parce que l'ulcération se complique de mortification superficielle du tissu, principalement dans les parties exposées à la compression ou au frottement. On est quelquefois parti de là pour décrire autant d'espèces d'ulcères qu'il y a d'espèces de tumeurs (*glandulaires, fibreuses, épithéliales, cancéreuses*, etc.) qui présentent le phénomène de l'ulcération; mais ce ne sont pas là des affections distinctes, ce sont des *tumeurs glandulaires, épithéliales*, etc., *ulcérées*. — *Ulcération*. Nom donné quelquefois aux *ulcères* superficiels. — *Ulcération chancreuse*. Celle qui a l'aspect d'un chancre; celle qui caractérise le chancre.

ULCÈRE. s. m. [*ulcus*, ἕλκος, all. *Geschwür*, angl. *ulcer sore*, it. *ulcero*, *ulcera*, esp. *ulcera*]. Solution de continuité des parties molles avec perte de substance, accompagnée d'un écoulement de pus et entretenue par un vice local ou par une cause générale. La *plaie* diffère de l'*ulcère* en ce qu'elle résulte d'une action étrangère, tandis que la cause de l'ulcère est inhérente à l'économie; et en ce que la plaie tend essentiellement à la guérison, parce que l'action de la cause a été instantanée, tandis que l'ulcère tend à se perpétuer et même à s'agrandir, parce que sa cause est subsistante. La peau et les membranes muqueuses sont les deux tissus où se montrent le plus souvent les ulcères : mais il peut en exister aussi dans des tissus profondément situés. Parmi les ulcères, les uns sont symptomatiques d'une maladie locale, carie, nécrose, corps étranger, et ne peuvent disparaître qu'avec leur cause; d'autres sont produits et entretenus par une affection générale, cancer, syphilis, scrofule, et nécessitent avant tout un traitement approprié aux conditions générales de l'économie; d'autres enfin, dits ulcères simples ou idiopathiques, ont pour causes prédisposantes l'œdème causé par la déclivité des parties (aux membres inférieurs, par exemple, dans la station debout), l'âge avancé, le délabrement de la constitution, et comme causes déterminantes la fatigue, une contusion, une plaie, une brûlure, etc. : dans ces derniers cas, la lésion traumatique est retardée dans sa cicatrisation par la même cause qui aurait produit l'ulcération spontanée, c'est-à-dire par la désorganisation locale, progressive, et l'absence de travail réparateur. Les ulcères simples, contrairement aux autres, peuvent disparaître sous l'influence d'un traitement local dont les deux indications principales sont : 1° *de combattre l'inflammation* (fréquente au début, mais non constante) par le repos, indispensable dans tous les cas; par la position telle que l'extrémité du membre soit plus élevée que la racine, de façon à favoriser la circulation veineuse et à faire disparaître l'œdème; par les topiques émollients et antiphlogistiques, appliqués d'une façon modérée parce qu'ils ont l'inconvénient de favoriser les congestions passives; 2° *de favoriser la cicatrisation* par les excitants, tels qu'onguent styrax, solutions acides, jus de citron, alcool, solution d'azotate d'argent ou de perchlorure de fer; par la compression faite à l'aide de bandes de flanelle ou de caoutchouc, ou mieux de bandelettes de diachylon ou d'emplâtre de Vigo ; par les greffes épidermiques.

Ulcère annamite ou *de Cochinchine*. L'ulcère de la Nouvelle-Calédonie. V. ULCÈRE *de Ghé-Ham*. — *Ulcère des arbres*. Plaie ayant son siège dans le système ligneux des végétaux arborescents, sur les tiges, les rameaux ou les racines. L'ulcère succède au chancre et tend à s'étendre de la circonférence au centre. Il est visible ou caché : dans le dernier cas, sa présence se trahit par un suintement noirâtre. Cette maladie fait périr lentement les arbres ; on ne peut la guérir que par l'amputation des parties affectées. V. CHANCRE *des arbres* et PHYTOPATHOLOGIE. — *Ulcère des Arabes*. Celui de Ghé-Ham.

Ulcère de la baie (angl. *bay sore*). Maladie endémique à la baie de Honduras. Le docteur Nosely la considère comme un vrai cancer débutant par une ulcération.

Ulcère cancéreux. V. ULCÈRE *épidermique*. — *Ulcère contagieux de Mozambique* ou *pianiforme*. Maladie désignée à l'île de la Réunion sous le nom de *pian*, mais différant du pian véritable en ce que celui-ci, dans sa forme élémentaire, est une affection tuberculeuse qui se termine par suppuration, tandis que, dans l'ulcère contagieux, le point initial est une simple élevure au centre de laquelle naît une excoration légère. Cette petite plaie, insignifiante d'abord, acquiert en quelques jours une étendue considérable. Le début échappe souvent au sujet, qui rapporte à une blessure inaperçue l'origine de sa maladie. Dès ce moment, la rapidité de l'extension de la plaie et ses caractères indiquent que c'est un ulcère de nature spéciale ; car, en peu de temps, la plaie s'étend, et en trois jours elle a pris des dimensions remarquables. On note dans le pian une fièvre d'invasion ; dans l'ulcère contagieux la fièvre manque, ou n'arrive que lorsque les tissus profonds viennent à être affectés : l'étendue des désordres donne lieu alors à des accidents consécutifs inflammatoires, auxquels la fièvre se mêle. Le pian apparaît sur le front, sur les bras, sur la poitrine ; l'ulcère contagieux ne se montre communément qu'aux membres pelviens. Le pian présente plusieurs tubercules qui s'ulcèrent et parmi lesquels il existe une ulcération dominante. L'ulcère contagieux de Mozambique est presque toujours unique ; rarement il en existe deux chez le même individu, jamais trois. L'ulcère contagieux de Mozambique, éminemment contagieux, sécrète une matière séro-sanieuse, fétide et abondante. Il débute par une plaie presque imperceptible qui peu à peu devient une surface ordinairement ronde, quelquefois ovale, saignante ou blafarde, semée de granulations charnues, relevées sur ses bords par une sorte d'ourlet blanchâtre, déprimée au centre. Il est quelquefois assez profond pour entamer les plans musculaires (Vinson).

Ulcère de Dehly. L'ulcère de Ghé-Ham. — *Ulcère diphtéritique*. Celui qui est recouvert d'une pseudo-membrane.

Ulcères épidermiques ou *épithéliaux*. Ulcères décrits aussi sous le nom d'*ulcères cancéreux*, à bord taillés à pic, calleux, renversés, fournissant un ichor séro-purulent fétide. Il ne faut pas confondre avec les *ulcères épidermiques* les *tumeurs épidermiques* qui sont *ulcérées* et dont quelquefois une partie du tissu s'est exfoliée ou mortifiée. Les uns et les autres sont des *épithéliomas*, mais, dans les *tumeurs épidermiques*, il y a un tissu morbide formant une masse plus ou moins volumineuse dans laquelle l'élément fondamental est une variété d'épithélium accompagné de matière amorphe, d'une trame de tissu lamineux, de vaisseaux capillaires, etc. ; que la tumeur soit ulcérée ou non, ce tissu se trouve toujours formant une masse plus ou moins considérable. Dans les *ulcères épithéliaux*, au contraire, le derme ou ses papilles sont le point de départ du mal, sont engorgés, congestionnés, sans qu'il y ait tumeur épithéliale, tissu épithélial à cellules intriquées avec d'autres éléments, bien que l'épithélium puisse être épaissi à la surface de la membrane tégumentaire. Ce n'est que consécutivement à l'*ulcération* du derme ou du chorion de la muqueuse, avec suintement séro-purulent, qu'on voit les cellules épithéliales, se reproduisant incessamment sur la surface ulcérée, y former une couche plus ou moins épaisse ; puis se produire non seulement à la surface, mais même à une certaine profondeur, entre les fibres du tissu, et en hâter la destruction, quoiqu'il y ait seulement une excavation à base indurée (*langue*, *estomac*, *peau*, etc.) et non une tumeur proprement dite. Souvent, à l'anus et au rectum, l'ulcère se complique de destruction des follicules de la muqueuse avant que ceux-ci soient hypertrophiés pour former tumeur, bien que le volume des culs-de-sac non détruits ait augmenté et que la forme de leur épithélium soit plus ou moins altérée. Le traitement de ces ulcères est subordonné au siège, au caractère, à la cause.

Ulcère de l'estomac. V. ULCÈRE SIMPLE.

Ulcère de Ghé-Ham, *de la Guyanne*, *de Kenieba* ou *ulcère de Mozambique non contagieux*, *ulcère de la Nouvelle-Calédonie* (E. Vinson) ou *de l'Yemen*, *ulcère phagédénique des pays chauds*. Affection caractérisée par le fait que les lésions produites par des instruments quelconques, par les coraux, par les moustiques, si elles ne sont pas immédiatement lavées et mises à l'abri du contact de l'air, subissent une inflammation ulcérative, qui s'étend superficiellement, et s'irradie circulairement à la manière d'une pustule d'*ecthyma*. Pour achever la ressemblance, on voit le plus souvent, à côté de ces ulcères, apparaître de véritables pustules d'ecthyma. — *Siège*. Extrémités des membres supérieurs et inférieurs, face dorsale, jamais la plante des pieds ou la paume des mains. — *Symptômes locaux et marche*. 1° Plaie à laquelle succède un ulcère qui ne creuse pas, mais s'étend superficiellement en soulevant peu à peu l'épiderme. Aspect pâle, grisâtre, excepté parfois lorsque les papilles sont irritées ; pus ichoreux sans fétidité, auréole rougeâtre, formation de croûtes qui se détachent par la pression du pus sous-jacent. 2° Pustule : un petit point rouge ressemblant à une fine piqûre de puce paraît d'abord ; s'il n'est immédiatement cautérisé à l'azotate d'argent, il blanchit du jour au lendemain, s'indure et rougit à la base, et présente bientôt une pustule de 8 millimètres de diamètre. Si on l'ouvre alors, elle s'étend encore à 1 centimètre et demi, ou 2 centimètres de diamètre ; si on laisse la couche épidermique soulevée intacte, elle s'étend davantage, mais n'atteint jamais plus de 3 centimètres de diamètre. Cette pustule est ronde, blafarde, excite un prurit incommode, une vive cuisson ; il se forme des croûtes, réceptacles du pus. La couche épidermique profonde est ulcérée jusqu'à la couche papillaire ; celle-ci est parfois atteinte, surtout quand l'ulcération siège à la partie postérieure des malléoles : alors la douleur est d'une telle acuité, qu'elle cause l'insomnie ; les conduits des glandes sébacées s'enflamment, et le pus prend de la fétidité. Le traitement est le suivant. Dès qu'une plaie, quelle que soit sa nature, est faite aux extrémités : lavage, taffetas à la teinture de benjoin. Une démangeaison se manifeste : si l'on voit un point rouge, cautérisation immédiate à l'acide azotique ou à l'azotate d'argent. Si l'ulcération a commencé, si la pustule s'est formée, déchirer l'épiderme et toucher à la térébenthine ou mieux à l'azotate d'argent, puis passer au coton ou à la charpie térébenthinée. Résultat : sept à quatorze jours de traitement, cicatrice nulle.

Ulcère malin. L'ulcère phagédénique. ‖ Le lupus.

Ulcère œno-phagédénique (de οἶνος, vin, et *phagédénique*) (Ricord). Chancre simple qui, sous l'influence de l'abus des boissons alcooliques, devient d'abord inflammatoire, puis gangreneux, par la facilité avec laquelle le tissu cellulaire s'œdématie. — *Ulcère d'Orient.* Le bouton d'Alep.

Ulcère papillaire ou *papilliforme.* V. PAPILLOMA. — *Ulcère perforant.* V. ULCÈRE *simple.* — *Ulcère pianiforme simple.* V. PIAN.

Ulcère de Saïgon. L'ulcère annamite. — *Ulcère simple de l'estomac* (Cruveilher), *ulcère perforant de l'estomac* (Rokitansky), *ulcère rond* (Niemeyer), *ulcus rotundum, gastrite ulcéreuse* (Valleix). Maladie chronique de l'estomac consistant en une destruction plus ou moins étendue et plus ou moins profonde de ses tuniques, sans aucune production ayant forme de tumeur. La perte de substance, ordinairement arrondie, de diamètre variable depuis quelques millimètres jusqu'à plusieurs centimètres, siège ordinairement sur la petite courbure ou au voisinage du pylore. D'abord superficielle, constituée par une simple érosion de la muqueuse, elle offre plus tard l'aspect d'un véritable ulcère, à bords taillés à pic, à surface couverte de mucus mêlé de sang, ayant la forme d'un cône dont le sommet se rapproche plus ou moins de la séreuse péritonéale : parfois même le travail ulcératif s'étend à cette séreuse, d'où résulte une perforation de l'estomac, qui peut être suivie d'une péritonite rapidement mortelle, à moins que des adhérences ne se soient préalablement produites, qui limitent la péritonite; dans d'autres cas, l'ulcération gagne les vaisseaux voisins, d'où hématémèse plus ou moins abondante. Si la perte de substance se répare, il se produit à son niveau une cicatrice circulaire ou en étoile, qui, en se rétractant, peut amener un rétrécissement du pylore, ou du moins détermine des troubles digestifs consécutifs. L'ulcère simple de l'estomac est surtout fréquent dans le sexe féminin, et chez les sujets chlorotiques ou alcooliques. Rokitansky explique son développement par une stase sanguine circonscrite, suivie d'infiltration et de gangrène; Virchow regarde l'oblitération par embolie des vaisseaux capillaires de l'estomac comme le phénomène initial, amenant une mortification limitée de la muqueuse; d'après Brinton, la cause de l'ulcère n'est pas unique et toujours semblable à elle-même, mais multiple et résultant de tous les troubles de la circulation stomacale. Les symptômes dominants sont . des douleurs tant spontanées que provoquées, qui se localisent à l'épigastre et dans un point correspondant de la colonne dorsale, qui ont lieu immédiatement ou peu de temps après l'introduction des aliments et se prolongent pendant tout le temps de la digestion, qui cessent complètement ou diminuent beaucoup quand, par le vomissement, l'estomac est débarrassé de son contenu, et qui sont accompagnées de crises douloureuses beaucoup plus intenses, dites cardialgiques; les vomissements, dont les uns, alimentaires, ont lieu immédiatement ou peu de temps après le repas, d'autres muqueux et pituiteux sont semblables à ceux de la gastrite chronique, les derniers, pathognomoniques, sont composée de sang rouge et liquide, ou noirâtre et coagulé ; des troubles dyspeptiques ; un amaigrissement, une cachexie spéciale, différente decelle du cancer de l'estomac. Les améliorations, qui deviennent des guérisons par la suite, peuvent durer des semaines, des mois et des années entières ; elles surviennent après un régime sévère et un traitement convenable. L'aggravation et les récidives sont provoquées par un écart dans le régime et des excès de tout genre. La durée peut être d'une à plusieurs années (dix-sept ans), la moyenne est de cinq ans. Le régime, et principalement la diète lactée, sont la base du traitement, lequel amène promptement une amélioration, et assez souvent une guérison définitive. On y joint les révulsifs à l'épigastre, l'eau de chaux à l'intérieur, les préparations opiacées. La terminaison est heureuse dans deux tiers des cas environ. Dans les autres cas, la terminaison fatale arrive surtout par deux accidents, la perforation et l'hémorragie. Le cancer de l'estomac se distingue de l'ulcère en ce qu'il atteint des sujets plus âgés, en général, qu'il a une marche progressive, sans périodes d'amélioration, que sa durée est plus courte, que la douleur épigastrique est continue, sans crises cardialgiques, sans exacerbations par l'ingestion des aliments, que les vomissements sont presque toujours noirs, que l'épigastre est le siège d'une tumeur appréciable à l'extérieur le plus souvent, que la cachexie est celle des autres manifestations cancéreuses, avec teinte jaune paille de la peau. — *Ulcère syriaque.* L'angine diphtéritique.

Ulcères de l'utérus (plus souvent décrits sous le nom *d'ulcérations*). Solutions de continuité de la muqueuse du col utérin. Si l'on classe ces ulcérations d'après les causes qui leur ont donné naissance, on peut en admettre trois espèces différentes . les ulcérations d'origine inflammatoire, vénérienne et cancéreuse. 1° *Ulcérations inflammatoires.* Elles résultent de l'inflammation des follicules mucipares de la muqueuse du col. Ces follicules se gonflent et finissent par se rompre quand la sécrétion contenue dans leur intérieur devient trop considérable. Lorsque le nombre des follicules ainsi ouverts est suffisamment considérable, les bords de chaque follicule ulcéré se touchent et forment une surface rouge dépourvue d'épithélium, siégeant toujours au pourtour de l'orifice du col, mais s'étendant plus ou moins sur l'une ou l'autre des lèvres du museau de tanche, ou le plus souvent sur les deux en même temps. Ces ulcérations prennent des aspects variables suivant le degré d'inflammation qui les a produites. Elles s'observent souvent dans le cours de la grossesse. — 2° *Ulcérations d'origine vénérienne.* Ces ulcérations résultent de la contagion d'un chancre simple (chancre mou) ou syphilitique (chancre induré). Le chancre simple ou mou est celui qui a été le plus souvent observé. Le chancre du col siège dans un endroit variable sur la surface du museau de tanche, il se présente sous la forme d'une ulcération à fond grisâtre à bords taillés à pic et entourés d'une auréole inflammatoire. Ces chancres généralement multiples s'élargissent et finissent le plus souvent par ne former qu'une seule ulcération envahissant tout le col, et dont le caractère est alors à déterminer. Le chancre syphilitique a été constaté, mais rarement, dit-on ; toutefois, comme il n'est pas rare d'observer la production d'accidents syphilitiques à la suite d'un chancre du col déclaré mou, il en faut conclure que la lésion n'était autre qu'un chancre syphilitique. — 3° *Ulcérations cancéreuses.* On observe du côté de l'utérus trois formes différentes de cancer : l'épithélioma, le squirre et l'encéphaloïde. Ces deux dernières formes se diagnostiquent facilement, car au moment où l'ulcération se produit, le col est irrégulier, volumineux, bosselé, saignant au moindre contact. L'épithélioma se présente sous deux formes: la forme ulcéreuse, et la forme végétante. La forme ulcéreuse qui creuse et évide le col a été décrite sous le nom d'*ulcere rongeant.*

Ulcères variqueux. Ceux qui compliquent les varices ; ils sont fâcheux surtout à cause de la grande facilité avec laquelle ils récidivent, et parce que souvent ils privent de l'usage de leurs membres des hommes encore dans la force de l'âge, la guérison n'étant souvent que momentanée ; ils siègent le plus souvent au bas de la jambe, fréquemment au-dessus de la malléole interne. L'ulcère commence tantôt par une perforation spontanée de la veine et de la peau, qui s'élargit si le sujet marche beaucoup ; tantôt cette déchirure est produite par un coup, une chute ; l'ulcération n'en marche que plus vite ; dans d'autres cas, c'est une cicatrice ancienne qui s'ouvre sous l'influence d'une grande fatigue ou d'une violence externe ; enfin l'ulcération peut être le produit d'une phlébite ou d'un érisypèle. Les ulcères variqueux gagnent en largeur plutôt qu'en profondeur ; leurs bords sont engorgés, durs, taillés à pic, saillants, le fond est inégal, livide, souillé de sang ; le pus est sanieux et très fétide ; les parties environnantes sont violacées, tendues. L'inflammation peut s'emparer de ces ulcères ; ils ont alors une couleur lie de vin, sont souvent recouverts d'une couche gangreneuse ; leur odeur est repoussante ; ils marchent avec rapidité, détruisent les tissus et arrivent parfois jusqu'à l'os. L'inflammation doit être combattue par le repos absolu au lit, l'élévation du membre et les topiques émollients ; quand les bords sont affaissés, que les bourgeons charnus se développent, et que le pus de bonne nature commence à s'écouler, on peut passer à la compression au moyen de bandelettes de diachylon. Si les bords de l'ulcère ne sont pas le siège d'une inflammation trop intense, il n'est pas nécessaire de condamner le malade au repos absolu ; une marche modérée, loin de s'opposer à la guérison, a paru au contraire favoriser et accélérer la cicatrisation. Quand celle-ci est terminée, il faut conseiller l'usage d'un bas lacé ou élastique qui facilite la circulation du sang veineux et prévient la déchirure de la cicatrice ou la formation d'une nouvelle ulcération.

Ulcere de l'Yémen. V. Ulcere *de Ghé-Ham.*

ULCÉRÉ, ÉE. adj. [*ulceratus*, ἑλκωθεὶς, all. *ulcerirt*, *geeitert*, *verschwärt*, angl. *ulcerated*, it. *ulcerato*, esp. *ulcerado*]. Qui est atteint d'ulcération. — *Tumeurs ulcérées.* On ne doit pas les confondre avec les ulcères proprement dits. V. Ulcération et Ulcère *épidermique.*

ULCÉREUX, EUSE. adj. [*ulcerosus*, ἑλκώδης, all. *eiterig*, *schwärend*, angl. *ulcerous*, it. et esp. *ulceroso*]. Qui tient de la nature de l'ulcère : *endocardite ulcéreuse*, *laryngite ulcéreuse*, *phtisie ulcéreuse.*

ULCÉROÏDE. adj. Qui ressemble à un ulcère.

ULIGINAIRE. adj. [*uliginarius*, de *uligo*, humidité naturelle de la terre ; all. *Sumpfpflanzen*, angl. *uliginarous*, it. *uliginare*, esp. *uliginario*]. Se dit d'un végétal qui croît dans les lieux humides.

ULIGINEUX, EUSE. adj. [*uliginosus*, all. *sumpfig*, angl. *uliginous*, *slimy*, it. et esp. *uliginoso*]. Se dit des terrains humides. V. Effluve et Miasme.

ULITE. s. f. [*ulitis*, de οὖλον, gencive ; all. *Zahnfleischentzündung*, angl. *ulitis*, it. *ulite*, esp. *ulitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse des gencives, synonyme de *gingivite.* V. Gencive.

ULLUQUE. s. m. [*Ullucus tuberosus*, Collas, esp. *ulluco*, *olloco*, *melloco*]. Plante de la famille des portulacées, cultivée dans le haut Pérou et la Bolivie, à tubercules jaunes, lisses, féculents, et alimentaires.

ULMACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, à feuilles alternes, stipulées ; fleurs unisexuées ou hermaphrodites par avortement ; ovaire biloculaire, monosperme ; deux styles ; embryon homotrope, radicule supère, pas de périsperme. V. Orme.

ULMAIRE. s. f. V. Reine *des prés.*

ULMARIQUE. adj. — *Acide ulmarique.* L'acide salicyleux, retiré de l'ulmaire ou reine des prés.

ULMATE. s. m. [all. *Ulmat*, angl. *ulmate*, it. et esp. *ulmato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide ulmique avec les bases. On connaît des ulmates d'argent et de cuivre.

ULMINE. s. f. [de *ulmus*, orme ; all. *Ulmin*, angl. *ulmine*, it. et esp. *ulmina*]. Produit qu'on obtient en faisant bouillir 100 parties de sucre de canne ou de cellulose dans 300 parties d'eau, et 30 parties d'acide sulfurique ; on place le tout dans une cornue remplie de gaz carbonique pour éviter l'action de l'oxygène. La liqueur devient brune, floconneuse, et dépose un mélange d'*ulmine* et d'*acide ulmique.* On sépare ces substances à l'aide de l'ammoniaque, qui laisse l'ulmine insoluble et dissout l'acide ulmique, qu'on précipite par un acide. L'*ulmine* est noire, pulvérulente. L'*acide ulmique* est noir, gélatineux, un peu soluble dans l'eau pure, mais non dans l'eau acidulée. — D'après Stein, la formule de ces corps est $C^{48}H^{18}O^{18}$; Mulder leur donne la formule $C^{40}H^{32}O^{14}$; d'après Malaguti, elle est $C^{40}H^{12}O^{12}$. — Si l'on distille au contact de l'air en laissant l'acide sulfurique agir longtemps, l'ulmine et l'acide ulmique d'abord formés passent par oxydation à l'état d'*humine* et d'*acide humique.* — Les matières noires ou brunâtres appelées *ulmine*, *acide ulmique*, *humine*, *acide humique*, *géine*, *acide géique*, qu'on rencontre dans le terreau, la terre végétale, la terre d'ombre ou de Cologne, la tourbe, les lignites, les fumerons, le tabac fermenté, la matière colorante du fil écru, etc., et qui se produisent par la pourriture ou la combustion lente des parties ligneuses au contact de l'air et de l'humidité ; celles qui se forment par l'action des acides et des alcalis sur le ligneux, le sucre, la fécule, la suie, sont des composés analogues entre eux comme le sont les celluloses dont elles dérivent et variant suivant les circonstances dans lesquelles ils se sont formés.

ULMIQUE. adj. Qui concerne l'ulmine. — *Acide ulmique.* V. Ulmine.

ULNAIRE. adj. [*ulnaris*, angl. *ulnar*, it. *ulnare*, esp. *ulnar*]. Qui a rapport à l'os cubital.

ULONCIE. s. f. [de οὖλον, gencive, et ὄγκος, tumeur ; all. *Zahnfleischgeschwulst*, angl. *uloncia*, *uloncy*, it. *ulonzia*, esp. *uloncia*]. Gonflement des gencives. V. Parulie.

ULORRAGIE. s. f. [*ulorrhagia*, de οὖλον, gencive, et ῥήγνυμι, je romps ; all. *Zahnfleischblutung*, angl. *ulorrhage*, it. et esp. *ulorragia*]. Hémorragie par la membrane muqueuse gingivale.

ULOTRIQUES. adj. et s. m. pl. [οὐλόθριξ, de οὖλος, crépu, et θρὶξ, cheveu ; all. *krausharig*, angl. *curly*]. Nom donné par Bory de Saint-Vincent aux races humaines qui ont les cheveux crépus, par opposition aux *liotriques.* Ces cheveux crépus sont aussi dits *laineux* parce qu'ils sont entremêlés comme ceux d'une toison.

ULTIME. adj. [*ultimus*, ἔσχτος]. Mot latin francisé qui signifie *dernier :* les *phénomènes ultimes* d'une maladie.

ULTIMUM MORIENS. s. m. Nom latin donné à l'oreillette droite, parce qu'elle est la dernière des parties du cœur et de l'organisme qui, au moment de la mort, cesse de se contracter, en dehors de l'intervention expérimentale des agents physiques. Cela n'est pas dû à ce que la contractilité persiste dans ses fibres plus longtemps que dans les autres parties du cœur, mais à ce que le sang continue à y être versé pendant quelque temps après la dernière systole ventriculaire (Ch. Robin), tant que dure le retrait des artères qui pousse le sang dans les capillaires, et de ceux-ci dans les veines par la *vis à tergo.*

ULTRA-VIOLET, ETTE. adj. — *Rayon ultra-violet.* V. Lumière et Spectre.

ULVE. s. f. [*Ulva*]. Genre d'algues marines vertes à frondes foliacées, molles ; tige réduite à un disque très court. Sans usages.

UNCARIA. s. m. — *Uncaria gambir.* V. Cachou et Nauclée.

UNCIFORME. adj. [*unciformis*, de *uncus*, crochet, et *forma*, forme ; all. *hakenförmig*, angl. *unciform*, it. et esp. *unciforme*]. En forme de crochet. — *Apophyse unciforme.* Portion de l'ethmoïde qui s'articule avec le cornet inférieur. — *Os unciforme.* V. Crochu.

UNCINÉ, ÉE. adj. [*uncinatus*, all. *hakicht*, angl. *uncinale*, it. *uncinato*, esp. *uncinado*]. Qui se termine par une pointe recourbée en crochet.

UNCIPRESSION, UNCIPRESSURE. s. f. [it. *uncipressione*, de *uncus*, *unci*, crochet, et de *pressio*, par analogie avec acupressure] (Vanzetti). Procédé chirurgical hémostatique, consistant à enfoncer, au fond d'une plaie, et en sens contraire, deux crochets aigus ou érignes, simples ou doubles, avec ou sans manche assez profondément pour comprimer l'artère ouverte.

UNGUÉAL, ALE. adj. [de *unguis*, ongle ; angl. *ungual*, it. *ungueale*, esp. *ungual*]. Se dit des dernières phalanges des doigts et des orteils, celles qui portent des ongles. — *Matrice unguéale*. V. ONGLE.

UNGUÉO-CORNÉAL, ALE. adj. — *Tissu unguéo-cornéal*. V. KÉRATINIEN.

UNGUIFÈRE. adj. [all. *nageltragend*, angl. *unguiferous*, it. et esp. *unguifero*]. Qui porte les ongles.

UNGUINEUX, EUSE. adj. [de *unguen*, oint, graisse]. Qui concerne l'onction. — *Capsules unguineuses*. Les bourses synoviales.

UNGUINOCÈLE. s. m. [mot hybride, de *unguen*, graisse, et κήλη, tumeur]. Un des noms de l'*aï* et des kystes synoviaux, c'est-à-dire des tumeurs des capsules unguineuses.

UNGUIS. s. m. [all. *Nagelbein*, angl., it. et esp. *unguis*]. Petit os quadrilatère, très mince, comparé à un ongle à cause de sa forme, qui est placé à la partie antérieure et interne de l'orbite, et concourt à la formation de la gouttière lacrymale et du canal nasal. Il s'articule en avant avec le maxillaire supérieur, en bas avec le cornet inférieur, en haut avec l'apophyse orbitaire interne du frontal, en arrière avec l'ethmoïde. = En pathologie, *unguis*, le ptérygion.

UNICELLULAIRE. adj. [de *unus*, un, et *cellula*, cellule, *unicellulär*, *einzellig*, angl. *unicellular*, it. *unicellulare*, esp. *unicelular*]. Se dit d'un animal ou d'un végétal qui n'est représenté ou constitué que par un seul élément anatomique analogue à ceux qui appartiennent au groupe des *cellules*. Beaucoup d'infusoires sont des *animaux unicellulaires*.

UNICISME. s. m. [all. *Unicismus*, angl. *unicism*, it. et esp. *unicismo*]. Le fait d'être unique. — *Doctrine de l'unicisme*. Celle dans laquelle on admet que tous les accidents syphilitiques sont causés par l'inoculation d'un virus unique, par opposition à la doctrine *dualiste* qui admet que le chancre induré est causé par un virus différent de celui qui détermine l'apparition du chancre mou. V. CHANCRE.

UNICISTE. s. m. Qui est partisan de l'unicisme.

UNICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est unique : *unicité du virus syphilitique*. V. DUALITÉ et SYPHILIS.

UNICORNE. adj. Qui n'a qu'une corne. V. UTÉRUS.

UNICUSPIDÉ, ÉE. adj. [de *unus*, un, et *cuspis*, pointe]. Qui n'a qu'une pointe. Les dents canines sont dites *unicuspidées*.

UNIFLORE. adj. [*uniflorus*, de *unus*, un, et *flos*, fleur ; all. *einblumig*, angl. *uniflorus*, it. et esp. *unifloro*]. Qui ne porte qu'une fleur. V. INFLORESCENCE.

UNIFOLIÉ, ÉE. adj. [*unifoliatus*, de *unus*, un, et *folium*, feuille ; all. *einblättrig*, angl. *unifoliate*, it. *unifogliato*, esp. *unifoliado*]. Qui ne porte qu'une feuille.

UNIJUGUÉ, ÉE adj. V. CONJUGUÉ.

UNILABIÉ, ÉE. adj. [*unilabiatus*, de *unus*, un, et *labium*, lèvre ; all. *einlippig*, angl. *unilabiate*, it. *unilabiato*, esp. *unilabiado*]. Se dit d'une corolle monopétale irrégulière, qui n'a qu'une seule lèvre, qu'un seul lobe principal.

UNILATÉRAL, ALE. adj. [*unilateralis*, de *unus*, un, et *latus*, côté ; all. *einseitig*, angl. *unilateral*, it. *unilaterale*, esp. *unilateral*]. Qui est disposé ou qui se porte d'un seul côté.

UNILOBÉ, ÉE. adj. [*unilobatus*, de *unus*, un, et *lobe*; all. *einlappif*, angl. *unilobate*, it. *unilobato*, esp. *unilobado*]. Qui n'a qu'un lobe.

UNILOCULAIRE. adj. [*unilocularis*, de *unus*, un, et *loculus*, loge ; all. *einfächerig*, angl. *unilocular*, it. *uniloculare*, esp. *unilocular*]. Qui n'a qu'une loge.

UNION. s. f. V. ADHÉSION, RÉUNION, SOUDURE et UNISSANT. — *Union consanguine*. V. CONSANGUINITÉ. — *Union similaire*. V. ANALOGUE.

UNIPARE. adj. [de *unus*, un seul, et *parere*, enfanter]. Se dit, par opposition à *multipare*, d'une femelle qui met bas un seul petit à la fois.

UNIPÉTALE. adj. [*unipetalus*, de *unus*, un, et *pétale* ; all. *einzelblättrig*, angl. *unipetalous*, it. et esp. *unipetalo*]. Se dit d'une corolle qui n'est formée que d'un seul pétale dont la ligne d'insertion n'entoure pas complètement les organes sexuels.

UNIPOLAIRE. adj. [*unipolaris*, de *unus*, un, et *polus*, pôle ; all. *einpolig*, angl. *unipolar*, it. *unipolare*, esp. *unipolar*]. Se dit des conducteurs qui, mis en communication avec les pôles d'une pile voltaïque et en même temps avec le sol, ne conduisent qu'une espèce d'électricité, soit la résineuse, soit la vitrée. — *Excitation unipolaire*. Action locale exercée par les courants électriques sur les nerfs, au point d'application d'une électrode, quand celle-ci est seule en contact, immédiat ou médiat, avec le nerf conservé dans ses rapports normaux, et ne peut agir efficacement qu'au point de contact, à cause de la grande diffusion qui, au delà, disperse le courant dans toutes les directions (A. Chauveau). = *Cellule unipolaire*. V. NERVEUX.

UNIPOLARITÉ. s. f. [all. *Einpoligkeit*, angl. *unipolarity*, it. *unipolarità*, esp. *unipolaridad*]. Fait qui consiste en ce que, dans les molécules d'un corps, l'électricité de l'un des pôles est prédominante, ou plus concentrée sur un certain point, que l'électricité de l'autre pôle.

UNISEXUÉ, ÉE. adj. [*unisexifer*, de *unus*, un, et *sexus*, sexe ; all. *eingeschlechtig*, angl. *unisexual*, it. *unisesso*, esp. *unisexual*]. Se dit d'une fleur qui ne renferme que des organes d'un seul sexe, ou d'une plante dont toutes les fleurs sont d'un sexe.

UNISSANT, ANTE. adj. [all. *vereinigend*, angl. *uniting*, it. et esp. *unitivo*]. Se dit de ce qui maintient deux parties en contact : *bandage unissant*. — *Matière unissante*. Nom donné, à tort, à un prétendu élément anatomique qui jouerait dans l'économie le rôle rempli par la *colle* dans les arts et en physique, c'est-à-dire qui déterminerait l'adhésion des parties entre elles : cette *substance unissante*, ce *tissu unissant*, n'existe pas. Dans le cas de l'adhésion des parties dures entre elles, comme les os avec les cartilages, les tendons et ligaments avec les os, l'adhésion a lieu par juxtaposition immédiate, sans interposition de manière unissante, parce que, les parties d'ordre différent (os et cartilage, os et ligament, etc.) s'étant développées en même temps, il n'y a jamais eu d'inégalité de l'une par rapport à l'autre ; chaque partie saillante répondant à une dépression correspondante est une surface lisse par rapport à l'autre, et il y a adhésion par juxtaposition immédiate de deux surfaces planes infiniment petites. Dans le cas de parties molles, comme les fibres lamineuses et musculaires, les vésicules adipeuses, les cellules de diverses sortes entre elles, etc., c'est un mode d'adhésion de même ordre qui a lieu ; seulement la faible consistance et l'humidité des parties juxtaposées font que leur adhésion peut être vaincue facilement quand on emploie des moyens qui agissent sur un petit nombre d'entre elles à la fois, comme la dilacération avec les aiguilles. Dans le cas des matières amorphes donnant à certains tissus (disques inter-articulaires, etc.) une grande dureté, c'est à leur consistance propre qu'est due cette dureté, mais non à une adhésion qu'elle établirait entre les fibres.

UNITAIRE. adj [all. *unitarisch*, angl. *unitar*, it. et esp. *unitario*]. Se dit des êtres qui présentent les caractères de l'unité. — *Animal unitaire*. Celui qui n'est pas subdivisible en zoonites (les vertébrés, les mollusques et les infusoires). — *Monstres unitaires*. Première classe de la classification d'Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, renfermant tous les monstres chez lesquels on ne rencontre les éléments que d'un seul individu. Ils se divisent en trois ordres : 1° les *Autosites*, 2° les *Omphalosites*, 3° les *Parasites*. = *Système unitaire*. En chimie, système de Laurent et Gehrard opposé à la *théorie dualistique* (V. DUALISME). Dans le système unitaire, chaque composé est considéré comme formé par des groupes d'atomes unis entre eux par les liens de l'affinité et formant un tout. Ce système se fonde sur ce premier fait, que, dans un composé, un corps simple peut se substituer à un autre sans que le composé soit détruit : ainsi le chlore, élément électro-négatif, peut se substituer à l'hydrogène, élément électro-positif; il s'appuie en outre sur ce second fait, que des *radicaux organiques* peuvent se substituer, soit à l'hydrogène ou à un autre corps simple, soit à d'autres radicaux, en formant des composés nouveaux quant à leurs propriétés, etc., sans disgrégation moléculaire du premier qui prend part à leur constitution. V. SUBSTITUTION et TYPE *chimique*.

UNITÉ. s. f. [*unitas*, ἑνότης, all. *Einheit*, angl. *unity*, it. *unità*, esp. *unidad*]. Qualité de ce qui est unique, de ce qui forme un tout indissoluble. V. MONADES. — *Unité de composition* ou *de plan*, ou mieux *théorie de l'unité de composition*. Principe anatomique établi par induction à l'aide de la *méthode comparative*, et consistant en ce que les animaux et les végétaux les plus différents par leur forme, leur volume, leur couleur, etc., sont réductibles par l'analyse anatomique à un type unique de composition organique, c'est-à-dire de parties anatomiques analogues entre elles, sans pour cela être identiques; identité qui substituerait l'homogénéité à la solidarité des parties, caractéristique de toute économie organique. L'économie n'étant point un tout homogène, mais un assemblage de parties d'ordres divers et solidaires, cette *unité de composition* doit être envisagée dans les divers ordres de parties, tels qu'appareils, organes, etc. Dès que l'on envisage la substance organisée à l'état d'*élément anatomique*, l'unité de composition se manifeste par l'analogie de constitution (nucléole, noyau, granulations), dans chaque cellule pour les plantes et les animaux, et d'un animal à l'autre, ou dans le même animal, s'il renferme plusieurs *espèces* de cellules. On la retrouve dans les appareils reproducteurs des deux règnes, et, chez les animaux en particulier, l'unité de composition des appareils digestif, visuel et autres, est manifeste quant aux organes essentiels. Dans les organes et les systèmes anatomiques, l'unité de composition est moins générale que la substance organisée et les éléments anatomiques végétaux et animaux. Quels que soient les attributs d'un système, son unité de composition est subordonnée à sa nature élémentaire. Ainsi l'unité de composition des systèmes ne peut se poursuivre d'un règne à l'autre, et si, pour les systèmes nerveux, glandulaire et quelques autres, elle est reconnaissable d'une classe animale à l'autre, elle ne peut plus se constater dans les systèmes tégumentaire, osseux, etc., lorsqu'on passe des vertébrés aux invertébrés, etc. Mais, dans chaque système anatomique, elle devient très évidente lorsque l'on compare : 1° les organes des monstres à ceux des êtres normaux; 2° les parties similaires des organes qui sont composés d'un même tissu ou de tissus qui se succèdent l'un à l'autre durant les phases du développement (comme l'os au cartilage, etc., chez les animaux; le tissu fibreux au tissu utriculaire, chez les plantes). Elle retrouve une partie de la généralité qu'elle avait dans les éléments anatomiques, lorsqu'on envisage, d'un être à l'autre, la texture des tissus constitués par les mêmes espèces d'éléments anatomiques. On ne doit pas confondre la *théorie de l'unité de composition organique* avec la *théorie des analogues*, non plus qu'avec le système métaphysique qui suppose un animal archétype sur le plan duquel tous les animaux sont construits. = *Unité morbide*. Ensemble de lésions et de symptômes correspondants qui, coexistant ou se succédant dans un ordre à peu près constant, chez un être vivant, offrent des relations de similitude et de succession suffisantes, d'un individu à l'autre, pour mériter d'être considérés comme un tout, et pour recevoir un nom en rapport avec leur nature. V. MALADIE.

UNITIF, IVE. adj. [all. *unitiv*, angl. *unitive*, it. et esp. *unitivo*] Qui sert à unir : *fibres unitives du cœur*.

UNIVALVE. adj. [*univalvis*, de *unus*, un, et *valva*, valve ; all. *einklappig*, angl. *univalve*, it. *univalvulo*, esp. *univalvo*]. Qui n'a qu'une seule valve ; qui n'est formé que d'une seule pièce. V. COQUILLE.

UNIVOQUE. adj. [all. *selbstbefruchtend*]. — *Génération univoque*. La *gemmiparité*.

UPAS. s. m. [all. *Giftbaum*, angl., it. et esp. *upas*]. Substance vénéneuse dont les habitants des îles de la Sonde se servent pour empoisonner leurs flèches, et dont la plus petite quantité suffit pour donner immédiatement la mort. L'*upas antiar*, substance brun-rougeâtre, de saveur âcre, très amère, provient de l'*Antiaris toxicaria*, Leschenault, arbre de la famille des urticées artocarpées : son principe actif paraît être l'*antiarine*. — L'*upas tieuté* ou *tjettek*, matière analogue à la précédente, contenant de la strychnine, est fourni par une espèce de strychnos (*Strychnos tieute*, Lesch.). Ce poison développe de violents accès tétaniques, paralyse l'action du cœur, et porte spécialement son influence sur la moelle épinière.

UPSILOÏDE, mauvais mot pour **HYPSILOÏDE**.

URAMILE. s. m. [*dialuramide ; uramilum*, all. *Uramil*, angl. *uramile*, it. et esp. *uramilo*] ($C^8H^5Az^3O^6$). Produit de l'action de l'acide chlorhydrique ou de l'acide sulfurique bouillant sur l'acide thionurique. C'est une substance cristalline, peu soluble dans l'eau, soluble dans les acides et la potasse.

URAMILIQUE. adj. — *Acide uramilique* [all. *Uramilsäure*, angl. *uramilic acid*, it. et esp. *acido uramilico*] ($C^6H^4Az^7O^{16}$). Produit de l'action de l'acide sulfurique sur le thionurate d'ammoniaque. Cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, peu acide.

URANE. s. m. [all. et angl. *Uran*, it. et esp. *urano*]. Substance qu'on a longtemps considérée comme un métal, et que Péligot a reconnue être de l'oxyde d'uranium.

URANISCOPLASTIE, **URANOPLASTIE**. s. f. et non **OURANOPLASTIE**. [de οὐρανίσκος, οὐρανὸς, palais, et πλάσσειν, former ; all. *Uranoplastik*, angl. *uraniscoplastics*, it. et esp. *uranoplastica*]. Opération qui a pour but de produire l'occlusion des perforations de la voûte palatine à l'aide d'un lambeau pris sur les parties molles voisines. Ce lambeau peut être amené au niveau de la perforation par glissement (Roux, Sédillot), ou par renversement (Velpeau); le plus souvent aujourd'hui, on emploie le procédé par déplacement latéral, qui consiste à aviver les deux bords de la solution de continuité, qu'une incision médiane prolonge en avant et en arrière dans une étendue de 1 centimètre environ ; puis à pratiquer plus en dehors deux incisions latérales et parallèles à la première, de façon à former deux lambeaux compris entre la perforation et ces incisions, dont chacun doit contenir l'artère palatine postérieure (de peur de sphacèle consécutif) et rester adhérent par ses extrémités antérieure et postérieure, tandis que sa face supérieure est détachée du squelette sous-jacent : on a ainsi deux voiles mobiles, qui, attirés en dedans, se rejoignent sur la ligne médiane, où on les suture, ce qui forme un pont au-dessous de la perforation.

URANISCOSTÉOPLASTIE, **URANOSTÉOPLASTIE**. s. f. [de οὐρανίσκος, palais, ὀστέον, os, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on produit l'occlusion des perforations du palais par rapprochement des os de la voûte palatine, préalablement sciés et avivés.

URANIUM. s. m. [all. et angl. *Uranium*, it. et esp. *uranio*]. Métal extrait de l'urane par Péligot, de même couleur que le nickel, dur, peu malléable, jaunissant à l'air ; en poudre, il brûle, lorsqu'on le chauffe, avec une lumière remarquable par son éclat et sa blancheur.

URANOPLASTIE. s. f. V. Uraniscoplastie.

URANOSTÉOPLASTIE. s. f. V. Uraniscostéoplastie.

URATE. s. m. [all. *harnsaures Salz*, angl. *urate*, it. et esp. *urato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide urique avec les bases. Les urates sont peu solubles ou insolubles dans l'eau. L'acide urique, étant bibasique, forme des sels neutres et acides. Les sels neutres de potasse et de soude sont plus solubles dans l'eau que l'acide urique, mais moins que les sels acides. On trouve l'urate de soude dans les concrétions tophacées, celui d'ammoniaque et celui de chaux dans certains calculs urinaires. Les urates trouvés dans l'urine, ou dans diverses concrétions ou calculs, sont ceux de potasse, l'urate neutre et l'urate acide de soude, ceux de chaux, de magnésie, d'ammoniaque, et l'urate acide d'ammoniaque. V. Urine.

URATÉ, ÉE. adj. Qui est mêlé d'urates V. Sédiment.

URATIQUE. adj. Qui est formé d'urates.

URCÉOLARIENS. s. m. pl. V. Infusoires.

URCÉOLÉ, ÉE. adj. [*urceolatus*, all. *urnenförmig*, angl. *urceolate*, it. *urceolato*, esp. *urceolado*]. Se dit, en botanique, d'un organe qui est renflé à sa partie moyenne, resserré à son orifice, et dilaté à son limbe.

URÉDINÉS. s. m. pl. ou **URÉDINÉES**. s. f. pl. [de *uredo*, nielle]. Famille de champignons clinosporés, parasites, causant souvent de grands dégâts dans les céréales par leur nombre, bien que leurs organes soient très petits. V. Carie et Phytopathologie.

URÉE. s. f. [de οὖρον, urine ; all. *Harnstoff*, angl. *urea*, it. et esp. *urea ; carbamide, amide carbamique, carbanylamide*] ($C^2H^4Az^2O^2$). Substance azotée que l'on rencontre constamment dans l'urine de l'homme et des carnivores, dont elle est un des principes immédiats. On la trouve en petite quantité dans le sang, le chyle et la lymphe, dans le liquide amniotique, dans la sérosité hydropique, dans l'humeur vitrée. On extrait l'urée de l'urine en évaporant celle-ci en consistance de sirop, et traitant par l'acide azotique ; il se forme de l'azotate d'urée qui se dépose ; ce sel est chauffé avec de l'eau et du noir animal ; le liquide bouillant, filtré, donne par refroidissement un dépôt de cristaux blancs d'azotate d'urée, qui, traité par le carbonate de potasse, fournit de l'acide carbonique, de l'azotate de potasse, et de l'urée ; on traite par l'alcool bouillant, qui ne dissout que l'urée, laquelle cristallise par évaporation. On obtient l'urée artificiellement en traitant le cyanate de potasse par le sulfate d'ammoniaque · le cyanate d'ammoniaque ainsi formé, dissous dans l'alcool, se transforme par évaporation en son isomère, l'urée. L'urée est en prismes à quatre pans (fig. 515), étroits, inodores, incolores, d'une saveur fraîche analogue à celle du nitre ; elle est neutre au papier de tournesol ; elle est soluble dans l'eau, dans l'alcool bouillant, presque insoluble dans l'éther. Elle n'est pas déliquescente, mais enlève l'eau de cristallisation de certains sels et l'eau de l'éther aqueux, et s'y dissout. Chauffée à 130°, elle entre en fusion sans se décomposer ; vers 150°, elle se décompose en carbonate d'ammoniaque, ammélide et biuret ; à une température plus élevée, elle se détruit, et laisse une poudre grisâtre, qui est de l'acide cyanurique. L'urée se combine avec la plupart des acides, sauf avec les acides acétique, carbonique, hippurique, lactique et urique, et forme des sels parfaitement définis, dont les plus importants sont l'azotate et l'oxalate d'urée ; elle se combine également en proportions définies avec plusieurs oxydes, et forme, en présence de quelques chlorures, comme ceux de sodium, d'ammonium et de mercure, des composés cristallisables. Abandonnée à elle-même au contact de matières azotées, telles que celles qui sont contenues dans l'urine, l'urée en solution aqueuse fixe spontanément deux molécules d'eau, et se transforme en carbonate d'ammoniaque [$C^2H^4Az^2O^2 + 2\ HO = 2\ (CO^2.AzH^3)$] : cette transformation, dite *catalyse* ou *fermentation ammoniacale* ou *urinaire*, se fait à l'air, et parfois dans la vessie ; elle rend l'urine alcaline et lui donne une odeur ammoniacale ; celle qui se produit dans l'urine émise depuis quelque temps résulte, d'après Pasteur, du développement d'un ferment du genre *Torula*, en forme de globules sphériques réunis en chapelets. Enfin la même réaction se produit lorsqu'on chauffe l'urée en vase clos, vers 140°, avec l'acide sulfurique concentré ou avec la potasse. L'acide azoteux, l'acide azotique nitreux, l'azotate de mercure, décomposent l'urée en eau, acide carbonique et azote. — L'urée est un produit excrémentitiel, qui se forme dans l'économie par désassimilation des matières albuminoïdes, ou plus probablement, d'une façon indirecte, par oxydation de substances, telles que la créatine, la créatinine, l'allantoïne, la sarcosine, la xanthine, l'acide urique, qui serviraient d'intermédiaires entre les matières albuminoïdes désassimilées et l'urée ; il est prouvé que l'acide urique, entr eautres, se transforme en urée dans l'économie, que l'urée et l'acide urique sont éliminés en quantités universement proportionnelles, et que, lorsque l'oxydation diminue dans l'économie, la première substance augmente tandis que la seconde diminue. La proportion normale d'urée contenue dans le sang est de 0,016 pour 100 ; elle augmente après la néphrotomie. Le sang de l'artère rénale contient au moins deux fois plus d'urée que celui de la veine. Le rein a pour rôle d'éliminer l'urée, qui, des tissus, passe dans le sang ; mais il n'est pas susceptible de produire ce principe par lui-même. Toutes les affections congestives du foie, et toutes celles qui amènent l'augmentation de masse de son tissu, amènent l'augmentation de la quantité d'urée dans l'urine. Il en est de même de l'ictère simple (Murchison, Brouardel). *L'ictère grave*, les kystes, et les autres affections du foie qui causent la destruction de son tissu propre, diminuent les proportions de l'urée dans l'urine. La détermination de ces proportions peut ainsi aider à faire connaître l'état du foie dans diverses affections (Brouardel). On a conclu des données précédentes que l'urée se formait essentiellement dans le foie ; mais

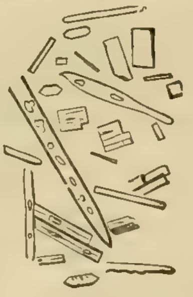

Fig. 515.

il est certain qu'il s'en forme dans l'intimité de tous les tissus. — *Recherche et dosage de l'urée.* La présence de l'urée dans un liquide quelconque est décelée par les caractères de ses cristaux et par ses réactions chimiques, après que ce corps a été isolé par le procédé employé pour l'extraire de l'urine. Le *dosage de l'urée* dans l'urine (*uréométrie*) se fait le plus souvent par le procédé de Leconte, qui a pour base la décomposition en azote et acide carbonique que les hypochlorites alcalins font subir à l'urée : l'acide carbonique étant absorbé par la potasse, on déduit la quantité de l'urée du volume d'azote mis en liberté. En pratique, on substitue à l'hypochlorite l'hypobromite de soude, qui agit de la même manière, et dont on prépare une solution titrée en ajoutant 2 centimètres cubes de brome à 100 centimètres cubes d'eau distillée tenant en solution 40 centimètres cubes de lessive de soude; et on opère dans l'*uréomètre* d'Esbach, tube de verre gradué en dixièmes de centimètres cubes (fig. 516) : dans ce tube on verse environ 7 centimètres cubes de la liqueur d'épreuve et 20 fois plus d'eau; après avoir noté le point qui correspond au niveau supérieur du liquide, on introduit l'urine à l'aide d'une pipette graduée, on agite le mélange, on retourne le tube sur une cuve à eau de façon que les liquides intérieurs et extérieurs au tube se trouvent au même niveau : l'azote est alors dégagé ; on bouche le tube avec le pouce, on le redresse; la nouvelle division à laquelle correspond le niveau supérieur du liquide, retranchée du chiffre précédemment noté, donne le volume de l'azote dégagé : or 34 centimètres cubes d'azote correspondent à 10 centigrammes d'urée. Esbach a construit des tables qui permettent de lire immédiatement la quantité d'urée, dont on a isolé l'azote, en grammes et decigrammes pour un litre d'urine: de plus, elles tiennent compte, par des corrections appropriées, des influences qui peuvent modifier le volume de l'azote dégagé, savoir: la pression atmosphérique, la température à laquelle on opère, la vapeur d'eau dont le gaz est saturé. — *Urées composées.* Série de corps dans lesquels 1 ou plusieurs équivalents d'hydrogène de l'urée sont remplacés par autant d'équivalents d'un ou plusieurs composés d'origine organique. Tels sont l'*éthylurée* $C^2H^3(C^4H^5)Az^2O^2$, l'*acétylurée* $C^2H^3(C^4H^3O^2)Az^2O^2$, etc. Ces corps, découverts par Wurtz, se préparent comme l'urée artificielle, mais en remplaçant le sulfate d'ammoniaque par le sulfate d'une ammoniaque composée, tel que le sulfate d'éthylamine, etc.

URÉIDE. s. f. Nom d'un groupe de composés représentés par l'urée, dans laquelle l'hydrogène est remplacé par un radical acide : ce sont des urées composées. Le nom d'*uréides* vient de ce que ces composés présentent avec l'urée les mêmes relations que les amides présentent avec l'ammoniaque.

URÉIQUE. adj. Qui concerne l'urée et ses composés.

URÉMIE. s. f. [de *urée*, et αἷμα, sang]. Accumulation de l'urée dans le sang. La proportion de l'urée dans le sang augmente dans les affections fébriles, dans le choléra, et surtout dans la maladie de Bright. L'urémie est un symptôme fréquent de cette dernière affection, proportionnel à l'étendue plutôt qu'au degré d'altération du rein. Toutefois l'urémie peut apparaître en dehors de toute néphrite, par le fait d'une insuffisance de l'excrétion urinaire, tenant à un spasme des conduits qui excrètent ce liquide sous l'influence d'une névrose générale ou de la présence d'un calcul urinaire. Les symptômes auxquels donne lieu l'excès d'urée dans le sang sont le plus souvent des troubles des fonctions du cerveau (*urémie cérébrale*), lesquels sont ordinairement précédés de prodromes, tels que céphalalgie, amblyopie, diplopie, plus rarement surdité ou bourdonnements d'oreilles. C'est habituellement par des convulsions alternativement toniques et cloniques, apparaissant sous forme d'accès, tout à fait analogues à celles de l'épilepsie (*forme convulsive* ou *éclamptique*) que se révèle l'urémie cérébrale. Aux convulsions succède fréquemment un coma profond qui peut aussi apparaître d'emblée et isolément (*forme comateuse*), avec perte de connaissance, insensibilité, résolution musculaire, respiration stertoreuse, etc. Une troisième forme d'urémie cérébrale, qui s'ajoute parfois aux précédentes, est caractérisée par un délire (*forme délirante*) ordinairement doux et tranquille. L'urémie s'accompagne généralement de troubles digestifs résultant du passage de l'urée dans l'estomac et l'intestin, ce qui est en rapport avec les expériences de Cl. Bernard qui montrent qu'après la néphrotomie l'urée est éliminée par ces organes : lorsque les troubles digestifs, inappétence, nausées, vomissements, diarrhée, sont prédominants, l'urémie est dite *gastro-intestinale*. Enfin, beaucoup plus rarement, c'est de la dyspnée qu'on observe (*urémie dyspnéique* ou *respiratoire*): tantôt il y a une simple accélération des mouvements respiratoires ; tantôt le rythme de la respiration est profondément modifié, on observe le phénomène connu sous le nom de *phénomène respiratoire de Cheyne-Stokes*, lequel consiste en une apnée complète, durant plusieurs secondes, et suivie d'une série d'inspirations de plus en plus fréquentes et faciles, qui se ralentissent ensuite pour aboutir à une nouvelle suspension de la respiration. Comme l'urée, accumulée après la ligature des veines rénales ou l'extirpation des reins, ou injectée directement, ne peut se trouver en quantité considérable dans le sang sans troubler le système nerveux, on s'est demandé si les accidents qui caractérisent l'urémie n'étaient pas dus à la rétention de ce principe dans le sang ou à du carbonate d'ammoniaque se formant par sa décomposition. Mais le carbonate d'ammoniaque existe dans le sang à l'état normal. L'injection (Cl. Bernard) dans les veines du carbonate d'ammoniaque ne provoque autre chose sur les chiens que des cris, une grande agitation, mais aucun des accidents dits de l'urémie. Ces accidents sont dus à des causes encore mal déterminées, mais nullement à un empoisonnement par l'urée ou par ses dérivés chimiques ammoniacaux ou autres.

URÉMIQUE. adj. Qui a rapport à l'urémie.

URÉNOXYDE. V. Cyamélide.

URÉOMÈTRE. s. m. [de *urée*, et μέτρον, mesure]. Instrument employé pour mesurer la quantité d'urée contenue dans l'urine (fig. 516). V. Urée.

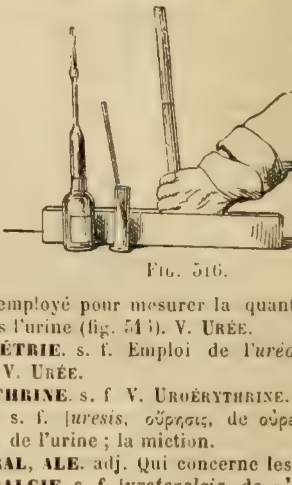

Fig. 516.

URÉOMÉTRIE. s. f. Emploi de l'*uréometre*, dosage de l'urée. V. Urée.

URÉRYTHRINE. s. f V. Uroérythrine.

URÈSE. s. f. [*uresis*, οὔρησις, de οὐρεῖν, uriner]. La production de l'urine ; la miction.

URÉTÉRAL, ALE. adj. Qui concerne les uretères.

URÉTÉRALGIE. s. f. [*ureteralgia*, de οὐρητὴρ, uretère, et ἄλγος, douleur ; it. *ureteralgia*]. Douleur dans le trajet de l'uretère.

URETÈRE. s. m. [*ureter*, οὐρητήρ, de οὐρεῖν, uriner; all. *Harngang*, angl. *ureter*, it. *uratere*, esp. *ureter*]. Canal membraneux, cylindrique, long de 27 centimètres environ, destiné à porter l'urine du rein dans la vessie. Il commence dans le bassinet du rein, avec lequel il se continue par une portion évasée appelée *infundibulum*, descend obliquement en dedans jusqu'à la symphyse sacro-iliaque, en avant du grand psoas, de l'artère iliaque primitive à gauche, de l'iliaque externe à droite, en avant des vaisseaux spermatiques, pénètre dans l'excavation pelvienne jusqu'à la partie postérieure inférieure de la vessie, traverse obliquement l'épaisseur des parois de cet organe, et vient s'ouvrir dans sa cavité, à l'un des angles postérieurs du trigone vésical, par un orifice étroit et oblique. Les uretères sont formés d'une membrane externe, blanche, fibreuse et élastique ; d'une membrane moyenne, musculaire, formée d'une courbe circulaire superficielle et d'une couche longitudinale profonde ; et d'une membrane interne, qui est muqueuse, mince ($0^{mm},5$) et demi-transparente. Les faisceaux de fibres-cellules de la couche musculaire sont anastomosés. Il n'est pas rare de la voir soulevée par un grand nombre de petits kystes, du volume d'un grain de chènevis au plus, brillants, transparents, pleins d'un liquide limpide, abondants surtout vers la partie supérieure du conduit et dans l'infundibulum. L'épithélium de l'uretère, est mixte, formé de noyaux libres, de cellules sphériques, prismatiques et pavimenteuses : ces dernières, superficielles, l'emportent quant au nombre ; les prismatiques sont remarquables par leur grand volume. Les noyaux libres et ceux qui sont contenus dans les cellules sont la plupart ovoïdes, quelques-uns sphériques, à nucléole petit ou nul. Certaines cellules polyédriques ou sphériques renferment de deux à quatre ou cinq noyaux ; quelques-unes offrent des excavations vésiculiformes, remplies ou non de granulations graisseuses et autres.

URÉTÉRIQUE. adj. Qui concerne l'uretère. *calcul urétérique.*

URÉTÉRITE. s. f. [*ureteretis*, all. *Harngangentzündung*, angl. *ureteritis*, it. *ureteritide, ureteritide*, esp. *ureteritis*]. Inflammation des uretères.

URÉTÉROLITHIASE. s. f. [de οὐρητὴρ, uretère, et λιθίασις, lithiase ; angl. *ureterolithiasis*, it. *ureterolitiasi*]. Formation de calculs dans les uretères.

URÉTÉRO-CYSTO-NÉOSTOMIE. s. f. Opération qui a pour but de réaliser un nouvel abouchement de l'uretère dans la vessie, dans le cas de fistule utéro-vaginale.

URÉTÉRO-PYÉLO-NÉOSTOMIE. s. f. Opération qui a pour but de réaliser un nouvel abouchement de l'uretère dans le bassinet dans le cas d'hydronéphrose et de conserver ainsi un rein qui peut encore fonctionner.

URÉTÉRO-STOMATIQUE. adj. [de οὐρητὴρ, uretère, et στόμα, ouverture ; angl. *uretero-stomatic*, it. *uretero-stomatico*, esp. *uretero-estomatico*]. Qui est causé par l'obstruction de l'orifice de l'uretère dans la vessie.

URÉTÉROTOMIE. s. f. [de οὐρητὴρ, uretère, et τομὴ dissection]. La dissection des uretères. — Incision ou taille des uretères pour en tirer un calcul (Gigon).

URÉTHANE. s. m. [*éthyloxydocarboamide, carbamate d'éthyle, éther carbamique* ; all. *Urethan*, angl. *urethane*, it. et esp. *urethano*] [$C^6H^7AzO^4 = (C^4H^5O)\,(C^2O^3.AzH^2)$]. Produit de l'action de l'ammoniaque sur l'éther carbonique ou carbonate d'ethyle. Cristaux incolores, un peu amers, solubles dans l'eau et dans l'alcool, fusibles a 100°, distillant sans altération a 180°. Employé comme hypnotique, surtout chez les enfants, les alcooliques, les maniaques : 1 à 3 et 4 gram., en potion ou cachets.

URÉTRAL, ALE. adj. [*urethralis*, all. et angl. *urethal*, it. *uretrale*, esp. *uretral*]. Qui a rapport à l'urètre : *calcul urétral*. — *Catarrhe urétral*. V. BLENNORRHÉE. — *Crête urétrale* [*verumontanum*]. Éminence oblongue, aplatie latéralement, d'un volume variable et d'une consistance assez ferme, qu'on aperçoit sur la paroi postérieure de l'urètre, au-devant de la prostate. Cette éminence se prolonge en avant dans la partie membraneuse du canal par une saillie qui diminue à mesure qu'elle s'éloigne du point de départ, et, chez certains sujets, on peut la suivre jusqu'à la courbure sous-pubienne ; en arrière, elle se continue souvent par deux replis ou *freins* qui s'étendent jusqu'à l'orifice de la vessie. Formée principalement par une expansion de fibres musculaires venant de la paroi postérieure de la vessie, elle offre vers son sommet, ou *utricule prostatique*, les orifices des deux conduits éjaculateurs. En avant se trouvent les canaux excréteurs des glandes de Cowper, et sur les côtés on aperçoit deux enfoncements assez grands quelquefois pour loger l'extrémité d'une sonde. — *Sphincter urétral*. V. VESSIE. = *Fistule urétrale*. Nom générique des fistules urinaires dans lesquelles l'urètre anormalement ouvert laisse passer l'urine dans un trajet aboutissant à la peau, ou dans une cavité voisine : telles sont les fistules *urétro-pénienne, urétro-périnéale, urétro-rectale, urétro-scrotale* et *urétro-vaginale*. — *Névrose urétrale*. V. URÉTRALGIE.

URÉTRALGIE. s. f. [*urethralgia*, de οὐρήθρα, urètre, et ἄλγος, douleur ; all. *Harnröhrenschmerz*, angl. *urethralgy*, it. et esp. *uretralgia, névralgie* ou *névrose urétrale*]. Douleur dans l'urètre sans phénomènes inflammatoires. Maladie très fréquente, mais toujours difficile à reconnaître, les sensations qu'elle détermine pouvant dépendre d'une pierre vésicale, d'une lésion organique de la prostate, du col ou du corps de la vessie, d'un rétrécissement de l'urètre, etc. Le diagnostic une fois établi (et il présente de grandes difficultés), les indications à remplir sont de diminuer la sensibilité exaltée de l'urètre par les antinévralgiques.

URÉTRARCTIE. s. f. Mauvais mot formé du grec οὐρήθρα, urètre, et du latin *arctus*, étroit. V. URETROSTENIE.

URÈTRE. s. m. [*urethra*, οὐρήθρα, all. *Harnrohre*, angl. *urethra*, it. et esp. *uretra*]. Canal excréteur de l'urine dans les deux sexes, qui, chez l'homme, sert aussi à l'émission du sperme. — Chez l'homme, l'urètre s'étend depuis le col de la vessie jusqu'à l'extrémité de la verge. On le divise, d'après sa direction, en deux portions, l'une antérieure, *mobile*, l'autre postérieure, *fixe*. Celle-ci s'étend depuis l'orifice vésical du canal jusqu'au niveau de la face antérieure de l'arcade et des branches pubiennes, en décrivant une courbe à concavité antérieure et supérieure dont la partie la plus déclive est à 2 centimètres du sommet de cette arcade ; au niveau où les deux portions se continuent l'une avec l'autre, le canal de l'urètre forme, quand la verge est en état de flaccidité, un angle à concavité inférieure, *angle prépubien*, situé sur une ligne qui réunirait l'orifice vésical au sommet de l'arcade pubienne, à 3 centimètres en avant de ce sommet. La portion mobile commence à l'angle prépubien et s'étend jusqu'à l'orifice externe du canal. D'après ses rapports et sa conformation, l'urètre est subdivisé en trois portions, *prostatique, membraneuse* et *spongieuse*. La *portion prostatique* fait suite à la *vessie*. Elle est entourée par la prostate, dont on ne peut la séparer, et affecte les mêmes rapports avec les parties voisines (V. PROSTATE). La *portion membraneuse*, interposée à la première et à la suivante, appelée par quelques auteurs *musculeuse* ou *sous-pubienne*, est renfermée en grande partie dans l'aponévrose périnéale moyenne qu'elle traverse obliquement, entourée par des fibres musculaires (fig. 517, *d*) qui appartiennent au transverso-urétral ; en avant, cette portion répond à l'arcade du pubis ; en arrière, elle répond au bulbe, dont la saillie fait que la partie postérieure de cette région est plus courte que l'antérieure. La *portion spongieuse* composée de tissu érectile est située dans le sillon inférieur des corps caverneux, qu'elle déborde en arrière et en avant. Dans ce sillon, la portion moyenne, ou *corps spongieux*, est maintenue par un dédoublement de la tunique fibreuse qui entoure la verge. Sa partie qui déborde les corps caverneux en arrière est un renflement ovoïde, connu sous le nom de *bulbe ;* il est placé sur la face inférieure de l'urètre, et présente sur la ligne médiane une petite dépression qui lui donne un aspect bilobé. Sa grosse extrémité, dirigée en bas et en arrière, est appliquée à la face inférieure de la portion membraneuse ; l'antérieure se perd dans le corps spongieux. L'urètre à ce niveau (M) est dilaté et prend le nom de *portion bulbeuse.* Cette *dilatation bulbaire,* dite aussi *ampoule* ou *golfe* (Lecat) de *l'urètre,* retient toujours quelques gouttes d'urine qui, normalement, sont expulsées par les contractions des fibres musculaires de l'urètre. Le renflement antérieur de la portion spongieuse constitue le *gland.* — L'urètre est composé d'une *muqueuse* qui se continue avec celle de la vessie, et d'une *tunique musculaire* composée de fibres-cellules, dont les faisceaux internes sont longitudinaux et les faisceaux externes circulaires (*sphincter urétral involontaire*) : ces fibres sont surtout abondantes dans la région membraneuse, où elles sont doublées par une couche de fibres striées circulaires (*sphincter urétral volontaire*). Le *chorion* de la muqueuse ne dépasse pas un demi-millimètre d'épaisseur ; il est formé de *fibres de tissu cellulaire* et de *fibres élastiques.* Ces dernières sont très abondantes, extrêmement fines, et anastomosées de manière à former des mailles longitudinales selon l'axe du canal de l'urètre ; leur présence explique le retrait de l'urètre après qu'il a été traversé par l'urine ou par le sperme. Des *papilles*, se développant après la naissance, sont nombreuses dans la partie antérieure de l'urètre, dans une étendue de 4 à 5 centimètres. En arrière de ce point, elles sont écartées les unes des autres, longues et grêles ; elles siègent surtout au sommet des *plis* permanents de la muqueuse, plis longitudinaux qu'on trouve dans les portions spongieuse et membraneuse, et qui s'effacent par la distension. Vers la région protastique, elles disparaissent ou sont rudimentaires. Le *tissu cellulaire sous-muqueux* manque dans la portion spongieuse et dans la portion prostatique. Dans la portion membraneuse et dans la partie postérieure de la portion spongieuse, on trouve un tissu sous-muqueux mince, et contenant des fibres musculaires lisses. Dans les régions où le tissu cellulaire sous-muqueux fait défaut, le chorion est contigu et adhérent au tissu érectile. Les *vaisseaux* de la muqueuse sont très nombreux, ils forment un fin réseau à mailles polygonales, dont les angles sont arrondis. Ce réseau est séparé de l'épithélium par une *couche hyaline sous-épithéliale.* On trouve des veinules abondantes dans le chorion, surtout à la partie postérieure de la portion spongieuse. *L'épithélium* est *pavimenteux* dans la fosse naviculaire, puis il revêt une forme prismatique. Il est franchement *prismatique* dans les portions membraneuse et prostatique. Les *glandes de l'urètre* ou *glandes de Littre* sont des follicules et des glandes en grappe simple. Les *follicules* ont de 0^{mm},2 à 0^{mm},3 de profondeur, sont disséminés dans l'urètre, très rares dans la portion prostatique, et formés d'une paroi propre recouverte d'épithélium polyédrique. Les *glandes en grappe simple,* perpendiculaires à l'axe du canal ou couchées obliquement de manière à présenter leur embouchure en avant, peuvent avoir jusqu'à 1 millimètre de long ; elle n'existent pas dans la région prostatique, et sont plus nombreuses dans la

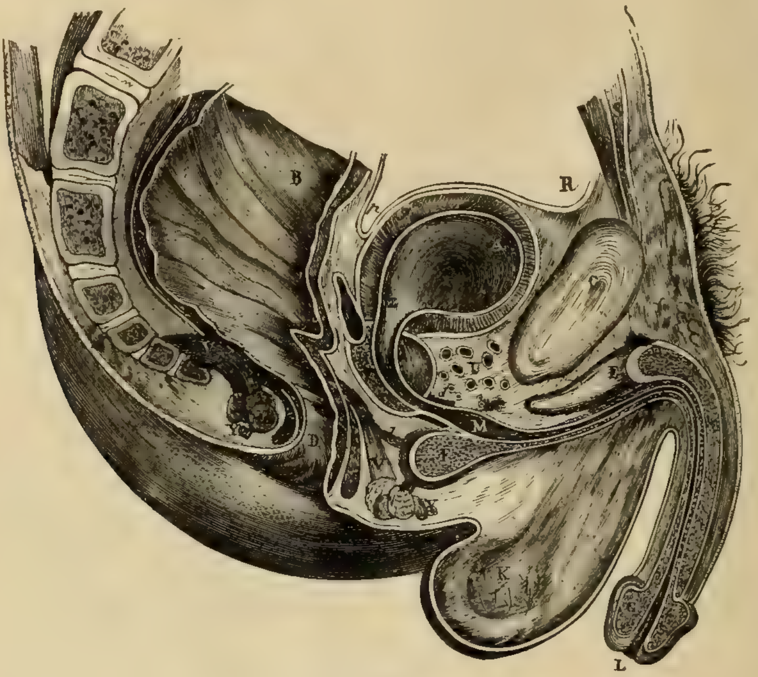

FIG. 517.

portion membraneuse que dans la portion spongieuse. On peut apercevoir ces glandes chez le fœtus dès le troisième mois de la vie intra-utérine, elles ne sécrètent que du mucus. Les *lacunes de Morgagni* ou *sinus*, au contraire, ne se montrent qu'après la naissance ; elles augmentent de profondeur avec l'âge et elles varient d'un sujet à l'autre. Ces lacunes ne sont pas des glandes, mais des dépressions de la muqueuse, des sinus couchés obliquement sous la muqueuse. Elles sont revêtues du même épithélium que la muqueuse, tandis que les follicules, véritables glandes, ont un épithélium spécial. Ces sinus n'existent que dans les portions spongieuse et membraneuse ; le premier, situé à la partie supérieure de la fosse naviculaire, a quelquefois 2 centimètres de profondeur (*valvule de Guérin*). Morgagni avait donné le nom de *foramina* aux plus grands sinus, et de *foraminula* aux autres. — L'urètre offre trois courbures. L'antérieure s'efface d'elle-même par l'érection, et la mobilité de la verge permet de la faire disparaître à volonté. Une autre, constante et régulière, est au-dessous de l'arcade pubienne, dont sa convexité est séparée par un tissu cellulaire et un lacis fibreux. La troisième, plus variable et presque toujours liée à l'état de la prostate, se trouve dans la partie du conduit que cette glande embrasse. La muqueuse urétrale a une grande dilatabilité, surtout dans la portion *membraneuse :* aussi les calculs urinaires s'arrêtent-ils dans ce point et s'y développent fréquemment. A la face interne de la région prostatique, le canal de l'urètre présente d'abord le prolongement antérieur de la crête urétrale, puis cette crête elle-même ou verumontanum, surmontée de l'utricule prostatique, ensuite un petit rebord circulaire qui constitue le col de la vessie. — La longueur de l'urètre, chez les adultes et les vieillards, varie entre 13 et 19 centimètres, ce qui donne 16 centimètres pour terme moyen, dont 25 à 30 millimètres pour la région prostatique, 15 millimètres pour la région membraneuse, le reste pour la région spongieuse ; chez les enfants de quatre à dix ans, les extrêmes sont 8 et 12 centimètres. Tous les points du canal n'ont pas le même diamètre. L'orifice extérieur est le point le moins dilatable. Derrière lui se trouve la fosse naviculaire, dont le diamètre est plus grand, surtout à sa partie moyenne, et peut se dilater beaucoup par suite d'états morbides. A partir de la fosse naviculaire jusqu'à l'arcade du pubis, le calibre de l'urètre ne varie pas d'une manière sensible. Sous l'arcade, à l'union des portions bulbeuse et membraneuse, le canal offre le point le plus étroit de son étendue après l'orifice extérieur ; puis il se dilate au niveau du bulbe. En pénétrant dans la prostate, il est assez étroit ; il s'élargit vers le milieu de la glande, et y forme une espèce de sinus. Il se rétrécit de nouveau à l'orifice vésical, dont le diamètre est d'environ 11 millimètres chez l'adulte. Cet orifice, très dilatable chez les enfants, perd son élasticité à mesure que le sujet avance en âge. Ainsi l'urètre présente naturellement une série d'élargissements et de rétrécissements successifs, ce qui fait qu'il n'a pas une forme exactement cylindrique dans toute son étendue, et qu'on doit le considérer comme composé d'une série de cônes adossés, soit par le sommet, soit par la base. Son diamètre est, terme moyen, de 7 millimètres au méat urinaire, 8 millimètres à la réunion des parties membraneuse et bulbeuse, un peu moins de 9 millimètres au col de la vessie, 9 millimètres au milieu de la partie spongieuse, 9 1/2 à la fosse naviculaire et à la partie membraneuse, et 10 à 11 millimètres au devant du bulbe. Son diamètre varie beaucoup dans l'état morbide : tantôt il permet à peine l'introduction du plus petit stylet, et tantôt on le trouve renfermant d'énormes calculs. — Fig. 517, d'après E. Q. Legendre · A. vessie ; B. rectum ; C. symphyse des pubis ; D. ampoule anale ; E. corps caverneux ; F. bulbe de l'urètre ; G. tissu spongieux du gland ; H. prostate ; J. vésicule séminale ; K. scrotum et testicule ; L. fosse naviculaire et méat de l'urètre ; M. dilatation bulbaire du canal de l'urètre ; N. cinquième vertèbre lombaire ; O. coccyx ; P. cul-de-sac recto-vésical du péritoine ; R. repli vésical supérieur du péritoine ; S. muscle pyramidal ; T. muscle droit ; U. plexus veineux de Santorini ; V muscle releveur de l'anus ; X. muscle sphincter interne ; Y. muscle sphincter externe ; Z. col de la vessie ; a. muscle transverse superficiel du périnée ; b. muscle transverse profond du périnée ; d. fibres musculaires entourant la portion membraneuse de l'urètre ; e. muscle bulbo-caverneux ; f. tissu fibreux en avant du col de la vessie ; g. unique musculeuse de la vessie. — Chez la femme, l'urètre a environ 54 millimètres de long ; il s'ouvre au bas du vestibule, au-dessus du vagin, à 1 centimètre au-dessous de la symphyse pubienne. Il est entièrement membraneux, et à cet égard diffère de celui de l'homme ; sa dilatabilité est par suite plus grande que sur celui-ci. Les *sinus* y sont petits et rares, si ce n'est près du méat ; les *glandes en grappe simple* n'existent que près du méat et sont rares ; des *follicules* un peu moins nombreux que chez l'homme existent jusqu'au niveau du sphincter ; les parois sont composées, comme chez l'homme, d'une tunique musculaire à deux couches de fibres-cellules, et d'une muqueuse à épithélium pavimenteux.

URÉTRITE. s. f. [*urethritis*, de οὐρήθρα, urètre ; all. *Harnröhrenentzündung*, angl. *urethritis*, it. *ureteride*, esp. *uretritis*]. Inflammation de l'urètre, qui, dans la forme aiguë, peut résulter de l'introduction d'une bougie, de la présence d'un calcul ou d'un corps étranger de l'urètre ; dans la forme chronique, elle peut accompagner un rétrécissement de l'urètre ou une déviation du canal par des brides ou des replis valvulaires. Mais le plus souvent elle est d'origine blennorrhagique. V. BLENNORRHAGIE.

URÉTROBLENNORRHÉE. s. f. [all. *chronischer Tripper*, angl. *urethroblennorrhœa*, it. et esp. *uretroblenorrea*]. Écoulement de pus ou de mucus par l'urètre.

URÉTRO-BULBAIRE. adj. [*urethro-bulbaris*, all. *urethrobulbär*, angl. *urethro-bulbar*, it. *urethro-bulbare*, esp. *urethro-bulboso*]. Qui a rapport au bulbe de l'urètre. — *Artère urétro-bulbaire*. La transverse du périnée.

URÉTRO-PÉNIEN, IENNE. adj. Qui se rapporte au canal de l'urètre et au pénis. — *Fistule urétro-pénienne*. Fistule urinaire dont l'orifice externe s'ouvre en avant du scrotum, le long du pénis, en général à la face inférieure, l'orifice interne siégeant dans l'urètre. Tantôt cette fistule est congénitale et constitue une variété de l'*hypospadias*. Tantôt elle est acquise, accidentelle, et s'observe alors à la suite de plaies de l'urètre par armes à feu, de l'extraction d'un calcul ou d'un corps étranger, de mortification du pénis par compression . l'urétroplastie est alors le meilleur moyen de remédier à la solution de continuité.

URÉTRO-PÉRINÉAL, ALE. adj. Qui se rapporte au canal de l'urètre et au périnée. — *Fistule urétro-périnéale*. Fistule urinaire dont l'orifice extérieur s'ouvre au périnée, en arrière du scrotum, l'orifice interne siégeant sur un point de la muqueuse urétrale, à sa partie membraneuse en général. Comme la fistule urétro-pénienne, la fistule urétro-périnéale est tantôt congénitale, tantôt accidentelle, consécutive à un rétrécissement de l'urètre ou à un abcès urineux. Le traitement consiste d'abord à rétablir le calibre du canal et à empêcher l'urine de passer dans le trajet fistuleux, ce qu'on obtient soit par la dilatation, soit par l'urétrotomie ; puis à oblitérer le trajet de la fistule, dont les bords présentent souvent de nombreuses indurations, en incisant le trajet sur une sonde cannelée, disséquant les tissus indurés, et les excisant avec un bistouri ou des ciseaux.

URÉTROPHRAXIE. s. f. [de οὐρήθρα, urètre, et φράσσειν, obstruer; all. *Harnröhrenverstopfung*, angl. *urethremphraxis*, it. *uretrofrassi*, esp. *uretrofraxia*]. Obstruction de l'urètre.

URÉTROPLASTIE. s. f. [de οὐρήθρα, urètre, et πλάσσειν, former; all. *Urethroplastik*, angl. *urethroplastics*, it. et esp. *uretroplastica*]. Opération qui a pour but de réparer une perte de substance éprouvée par l'urètre. Le lambeau autoplastique peut être taillé sur le scrotum, et retourné ou glissé de façon à recouvrir la fistule, ou bien on emploie le procédé dit par dédoublement, qui consiste à détruire la juxtaposition des orifices cutané et urétral de la fistule, et à détacher la peau dans une certaine étendue, de façon à avoir de larges surfaces qu'on peut affronter.

URÉTRO-RECTAL, ALE. adj. Qui a rapport au canal de l'urètre et au rectum. — *Fistule urétro-rectale.* Fistule urinaire dont une ouverture se trouve sur la muqueuse de l'urètre, l'autre sur la muqueuse du rectum. Cette fistule, assez rare, peut être observée à la suite d'une taille latéralisée ayant intéressé le rectum, ou à la suite d'un abcès de la prostate ouvert à la fois dans les deux conduits.

URÉTRORRAGIE. s. f. [*urethrorrhagia*, de οὐρήθρα, urètre, et ῥήγνυμι, je romps; all. *Harnröhrenblutfluss*, angl. *urethrorrhage*, it. et esp. *uretroragia*]. Hémorragie de l'urètre.

URÉTRORRHAPHIE. s. f. [de οὐρήθρα, urètre, et ῥαφή, suture]. Opération qui consiste à pratiquer la suture, entortillée ou entrecoupée, des bords d'une solution de continuité de l'urètre, résultant d'une plaie ou consistant dans une fistule : dans ce dernier cas, la suture doit ordinairement être précédée de l'avivement des bords de la solution de continuité.

URÉTRORRHÉE. s. f. [*urethorrhœa*, de οὐρήθρα, urètre, et ῥεῖν, couler; all. *Harnrohrenausfluss*, angl. *urethrorrhœa*, it. et esp. *uretrorrea*]. Écoulement par l'urètre. V. BLENNORRHÉE.

URÉTROSCOPE. s. m. [de οὐρήθρα, urètre, et σκοπεῖν, examiner; all. *Harnröhrenspiegel*, angl. *urethroscope*, it. et esp. *uretroscopio*] (J. Desormeaux). V. ENDOSCOPE.

URÉTROSCOPIE. s. f. V. ENDOSCOPIE.

URÉTRO-SCROTAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'urètre et au scrotum. — *Fistule urétro-scrotale.* Fistule urinaire dont l'orifice externe siège sur un point de la surface du scrotum, l'interne partant du canal de l'urètre. L'origine et le traitement sont les mêmes que pour la fistule urétro-périnéale.

URÉTRO-SPASME. s. m. Le spasme de l'urètre.

URÉTROSTÉNIE. s. f. [de οὐρήθρα, urètre, et στενός, étroit; all. *Striktur, Harnröhrenverengerung*, angl. *stricture*, it. et esp. *uretrostenia*]. Rétrécissement de l'urètre. La coarctation peut être *spasmodique*, ou dépendre d'une lésion *organique*. Dans le premier cas, elle est temporaire, résulte de la contraction passagère des faisceaux musculaires de certains points de l'urètre, et ne mérite pas plus, à proprement parler, le nom de rétrécissement, que les diminutions de calibre du canal produites par la pression d'une tumeur voisine. Quant aux rétrécissements *organiques* (fig. 518), ce sont des états morbides des parois du canal qui ont pour effet d'en diminuer la largeur et l'extensibilité d'une manière progressive, à tel point que l'urètre ne puisse plus céder à l'effort du flot d'urine poussé par la vessie, ou du moins qu'il oppose à la sortie du liquide un obstacle permanent plus ou moins considérable. D'après leur mode de production, ces rétrécissements se distinguent en *cicatriciels* ou *traumatiques* et en *inflammatoires*. Les premiers ont pour causes : 1° les ulcérations qui succèdent aux cautérisations du canal, d'où des cicatrices minces, inextensibles, mais rétractiles; 2° les plaies transversales de l'urètre, qui donnent lieu à une rétraction des deux bouts du canal et à un rétrécissement variable (dans les plaies longitudinales, le canal garde son calibre normal); 3° les contusions de l'urètre qui amènent un rétrécissement immédiat et primitif exigeant quelquefois une incision du point où siège la contusion, ou un rétrécissement tardif. Dans tous ces cas, le rétrécissement résulte du retrait graduel d'un tissu pathologique, qui s'est substitué à une portion plus ou moins étendue des parois de l'urètre. Les *rétrécissements inflammatoires*, ordinairement consécutifs à une blennorrhagie, surtout chronique, à l'action d'injections irritantes, à la présence d'un corps étranger, etc., ne sont pas dus, comme on le dit à tort, à des épaississements, indurations, callosités et végétations de la muqueuse; dans la grande majorité des cas, ils sont la rétraction des fibres indurées du tissu lamineux sous-jacent à cette membrane (Voillemier). Le premier effet de l'inflammation sur la membrane muqueuse consiste dans une tuméfaction causée par l'engorgement des vaisseaux; puis on observe dans la trame de la membrane une exsudation qui s'étend aux tissus environnants, qu'elle rend œdémateux. Cette matière se résorbe assez vite dans des conditions favorables, c'est-à-dire dans les rétrécissements inflammatoires qui se terminent par résolution. Mais, quand l'état morbide persiste, on voit augmenter la quantité du tissu cellulaire, avec développement de nombreux noyaux fibro-plastiques et de corps fusiformes. Le résultat de ce travail est la formation dans la muqueuse d'un tissu fibreux assez solide qui la rend plus épaisse, non élastique, faisant disparaître la trame élastique qui donne à cette membrane ses propriétés de dilatibilité et de retrait rapide et complet. Dès que ce tissu est formé, il amène la rétraction d'une manière incessante par un mécanisme analogue à celui de la rétraction du tissu cicatriciel (Ch. Robin). Le tissu nouveau se produit entre

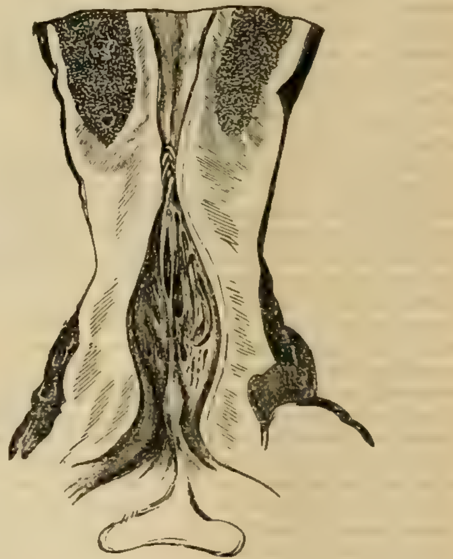

FIG. 518.

les éléments des tissus muqueux, d'où résulte d'abord une augmentation de volume; si cette production de tissu cellulaire ne dure pas trop longtemps, la trame élastique n'est pas détruite, et, la résolution ayant lieu en temps opportun, tout rentre dans l'ordre. Mais, si le produit morbide est épais et se perpétue, il atrophie les éléments normaux et se substitue lentement à eux. Lorsque le travail de résorption naturel à la matière amorphe de ces tissus morbides s'empare d'elle, les phénomènes de rétraction commencent. Cette disparition graduelle de la substance amorphe interposée au tissu cicatriciel s'opère molécule à molécule, et offre toute l'énergie que présentent les phénomènes moléculaires, malgré leur lenteur; elle amène fatalement le rapprochement des fibres qui ont résisté à la destruction et la diminution d'intervalle qui sépare les tissus voisins restés sains. Ce phénomène, tout mécanique, est dû non au raccourcissement de fibres quelconques, mais à leur rapprochement graduel pendant la résorption de la substance qui les tenait écartées. Les régions où l'on rencontre les rétrécissements de l'urètre sont l'orifice extérieur, les deux extrémités de la fosse naviculaire, la région antérieure de la partie spongieuse, et surtout le point de jonction des parties bulbeuse et membraneuse. Ils occupent donc tantôt l'extrémité de l'urètre, tantôt une région dont la profondeur varie de 27 à 81 millimètres, tantôt enfin une partie profonde d'environ 13 centimètres. Quelquefois il n'y en a qu'un seul, ailleurs on en trouve plusieurs à la suite les uns des autres; leur étendue varie aussi beaucoup, mais on n'en trouve de longs que dans un seul point du canal, la partie spongieuse. Les rétrécissements de l'urètre sont surtout graves par les affections des voies urinaires dont elles sont souvent l'origine : rétention ou incontinence d'urine, cystite, pyélonéphrite, abcès urineux, infiltration d'urine, etc. Deux méthodes principales de traitement leur sont applicables : la *dilatation* et l'*urétrotomie;* il existe deux méthodes secondaires : la *divulsion* et la *cautérisation*. V. Galvano-caustique *chimique*.

URÉTROTOME. s. m. [de οὐρήθρα, urètre, et τέμνειν, couper; all. *Urethrotom*, angl. *urethrotome*, it. et esp. *uretrotomo*]. Instrument qui sert à inciser l'urètre. Les urétrotomes sont destinés à agir, ou sur l'orifice du canal, ou sur une portion plus ou moins étendue de ses parois. 1° A la première catégorie se rapporte l'*urétrotome de Civiale*, instrument à lame cachée, construit sur le modèle du lithotome caché, et avec lequel on divise d'arrière en avant l'orifice externe de l'urètre, quand cet orifice est rétréci, ou qu'il n'a pas un diamètre suffisant pour permettre l'introduction, soit de grosses bougies, soit des instruments lithotriteurs. 2° La seconde catégorie comprend un assez grand nombre d'instruments destinés à fendre les parois rétrécies de l'urètre, qu'on peut, à leur tour, partager en deux séries, selon qu'ils sont *droits* ou *courbes*. Les uns incisent d'*avant en arrière :* tantôt le scarificateur n'est pas couvert, comme dans l'instrument d'Amussat, olive hérissée de huit saillies tranchantes; tantôt il est couvert, et la lame destinée à pratiquer l'incision peut à volonté rentrer dans la gaine ou en sortir; cette lame elle-même est simple ou double. La plupart de ces instruments, tels que ceux d'Amussat, de Dupierris, de Bégin et Robert, de Ricord, de Reybard, coupent latéralement; un seul, appartenant à Dupierris, agit dans la direction même du canal. Les autres incisent d'*arrière en avant :* tels sont ceux de Delacroix, de Leroy, de Mercier, et un qui appartient à Reybard. Quant aux *uretrotomes courbes*, ils ont la forme et la courbure des sondes ordinaires avec un volume moindre. De leur concavité ou de leur convexité on fait sortir des lames tranchantes au moyen de mécanismes placés à leur extrémité antérieure. Ici se rapportent les instruments de Tanchou, de Tanchou et Jobert, de Leroy, de Reybard, qui tous coupent par le côté, et celui de Stafford, qui coupe par le bout : ce dernier est une sonde terminée par une olive, de laquelle sort à volonté une pointe de lancette. Charrière a construit un *scarificateur urétrotome*, à l'extrémité duquel est une tige conductrice d'un assez petit volume pour pouvoir s'engager facilement dans le rétrécissement; de plus, cette extrémité sert de gaine à la pointe de la lame conique de l'urétrotome, qui incise le rétrécissement soit d'avant en arrière, soit d'arrière en avant. — Aujourd'hui l'urétrotome le plus généralement employé est construit sur le modèle indiqué par Maisonneuve (fig 519). Une bougie filiforme porte à son extrémité une douille d'acier de même volume, creusée d'un pas de vis qui permet de la faire tenir solidement à une sonde cannelée dont la courbure est celle du canal de l'urètre et dont le diamètre est à peine plus considérable que celui de la bougie; sur la cannelure de la sonde peut passer une tige métallique, renflée à une de ses extrémités, et supportant à l'autre extrémité une lame tranchante en forme de triangle à sommet mousse, à base glissant dans la sonde, à bords tranchants. Pour se servir de cet instrument, on introduit d'abord la bougie seule dans le canal de l'urètre; dès que le rétrécissement est franchi, on visse sur la douille d'acier l'extrémité de la sonde, qui pousse devant elle la bougie jusque dans la vessie, et traverse à son tour le rétrécissement : il n'y a plus alors qu'à faire glisser dans la cannelure la lame tranchante qui divise le rétrécissement avec précision, d'avant en arrière, sans atteindre les parties saines des parois de l'urètre.

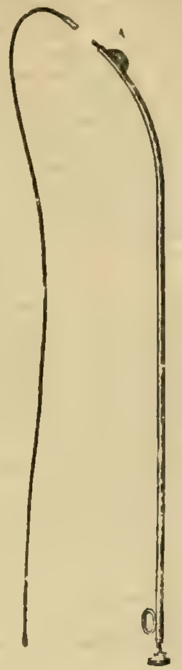

Fig. 519.

URÉTROTOMIE. s. f. [*urethrotomia*, all. *Harnrohrenschnitt*, angl. *urethrotomy*, it. et esp. *uretrotomia*]. Incision de l'urètre, pratiquée de dedans en dehors ou de dehors en dedans. L'incision faite de dedans en dehors, ou *urétrotomie interne*, se pratique, en cas de rétrécissement de l'urètre, dans les conditions suivantes : lorsque la dilatation simple est impossible à cause du degré de la coarctation, qu'elle s'accompagne d'accidents (fièvre, etc.), ou qu'elle ne donne que des résultats incomplets, temporaires; lorsque le rétrécissement est accompagné de fausse route, de rétention ou d'incontinence d'urine; lorsque le rétrécissement est formé de tissus très épais ou que l'urètre est très sensible à son niveau. L'incision se fait à l'aide de l'urétrotome de Maisonneuve, parfois modifié dans les détails de construction (V. Urétrotome). Elle doit atteindre les brides indurées sous-jacentes à la muqueuse, et ne pas se borner à scarifier cette membrane; elle doit être faite d'avant en arrière, intéresser toute la portion rétrécie et la dépasser en avant et en arrière. Pour éviter le contact de l'urine avec la plaie après l'opération, ainsi que l'infiltration urineuse, l'hémorragie, le passage du sang dans la vessie, on place immédiatement une sonde à demeure, qui est fermée et débouchée toutes les deux heures : il n'est pas nécessaire qu'elle soit d'un gros volume ; la dilatation consécutive ne doit pas être commencée avant quinze jours ou trois semaines. — *L'urétrotomie externe*, ou *boutonnière*, consiste en une incision du dehors vers l'intérieur du canal de l'urètre le long de la verge ou en avant des bourses, soit pour enlever un calcul arrêté dans l'urètre, soit pour passer une sonde dans la vessie et en faire couler l'urine derrière un rétrécissement qu'on ne peut franchir, soit enfin pour diviser le rétrécissement lui-même quand il est infranchissable, ou accompagné de fistules multiples ou de décollements du périnée, cas dans lesquels l'urétrotomie interne n'est pas applicable. On introduit parfois dans l'urètre, avant l'opération, un cathéter qui joue le rôle de conducteur ; le plus souvent, on opère sans conducteur. Pratiquée derrière les bourses, au périnée, elle prend le nom de *taille urétrale*.

URÉTROTOMISÉ, ÉE. adj. et s. Se dit de l'organe et du malade sur qui on a pratiqué l'urétrotomie.

URÉTRO-VAGINAL, ALE. adj. — *Fistule urétro-vaginale.* V. Vagino-urétral.

UREUX. adj. — *Acide ureux.* V. Xanthine.

URGINÉE. s. f. [*Urginea scilla*, Stenheil]. L'un des noms de la *scille*.

URIAGE (Isère). — *Eau sulfureuse.* Froide. Boisson et bains.

URIASE. s. f. L'urèse. — S'est dit, à tort, pour lithiase urinaire.

URICÉMIE. s. f. Présence de l'acide urique dans le sang.

URIDROSE. s. f. [de οὖρον, urine, et ἵδρως, sueur]. Sueur urineuse.

URILE. s. m. [esp. *uril*]. Radical problématique que Morin a supposé exister dans l'urée.

URINAIRE. adj. [*urinarius*, angl. *urinary*, it. et esp. *urinario*]. Qui a rapport à l'urine. — *Abcès urinaire.* V. Urineux. — *Appareil* ou *voies urinaires.* Ensemble des conduits et cavités destinés à transmettre ou à contenir l'urine, depuis le rein où se fait la sécrétion de ce liquide jusqu'à son élimination définitive (*uretère*, *vessie* et *urètre*). — *Fermentation urinaire.* V. Urée. — *Fistules urinaires.* Nom donné à toutes les ouvertures ou trajets anormaux qui livrent passage à l'urine. Parmi ces fistules, les unes sont communes aux deux sexes ; les autres sont particulières à chacun d'eux. Les *fistules communes aux deux sexes* diffèrent par leurs causes et par le point où se fait l'ouverture anormale des voies urinaires. On distingue : 1° les *fistules ombilicales*, presque toujours congénitales, résultant de la persistance de la perméabilité de l'ouraque et de la présence d'un obstacle s'opposant à l'écoulement de l'urine par les voies ordinaires ; 2° les *fistules hypogastriques*, plus fréquentes que les précédentes, succédant à un traumatisme accidentel ou chirurgical de la vessie ; 3° les *fistules inguinales*, très rares, presque toujours consécutives à l'ouverture d'une cystocèle méconnue ; 4° les *fistules intestinales*, résultant d'une plaie, d'un abcès, d'un calcul du rein ou de l'urètre. Toutes ces fistules présentent des indications thérapeutiques communes, dont l'application seule varie avec le siège et la nature de l'obstacle qui empêche l'écoulement de l'urine par les voies urinaires : la première indication est de détruire cet obstacle et de rendre à l'urètre son calibre normal ; la seconde, de chercher à obtenir l'occlusion de la fistule en cautérisant l'orifice, en exerçant une compression soutenue sur le trajet fistuleux, ou en pratiquant une opération autoplastique. — Les *fistules spéciales au sexe masculin* sont dites *urétrales* ou *vésicales* suivant le point de l'appareil urinaire qui est ouvert. — Les *fistules propres* au sexe féminin sont les fistules *vésico-utérines*, *vésico-utéro-vaginales*, *vésico-vaginales*, *urétro-vaginales* et *recto-vaginales*. — *Méat urinaire.* V. Urètre. — *Sucre urinaire.* V. Sucre *du foie*.

URINAL. s. m. [*urinal*, all. *Uringlas*, angl. *urinal*, it. *urinale*, esp. *orinal*]. Vase à col incliné, dans lequel les malades urinent commodément. ‖ Réservoir qu'on adapte à la verge dans les cas d'incontinence d'urine, pour recevoir ce liquide à mesure qu'il s'écoule.

URINATION. s. f. Nom donné par Ch. Robin (1850) à une fonction de la vie végétative caractérisée par l'expulsion des principes liquides et solides devenus impropres à la nutrition, ayant pour condition d'existence la propriété physique d'exosmose dont jouissent les éléments anatomiques et les tissus, et satisfaisant à l'acte de désassimilation ou décomposition désassimilatrice. Chez les animaux, l'appareil digestif introduit les matériaux solides et liquides ; l'appareil urinaire, correspondant à l'appareil digestif, mais agissant en sens inverse, rejette à l'état fixe et cristallisable les matériaux qui sont devenus impropres à servir et doivent être expulsés. Entre ces deux appareils se trouve l'appareil pulmonaire, qui, à la fois, prend et rejette, mais les principes gazeux seulement, double action qui est une suite nécessaire de l'état fluide de ces principes, dont le mouvement ne peut être qu'un échange. Les organes urinaires constituent un *appareil* qu'il faut placer sur le même rang que l'*appareil respiratoire*, aussi net et aussi distinct que lui et que ceux de la digestion et de la circulation. Par conséquent, on reconnaîtra qu'il existe une *fonction* correspondante, la *fonction urinaire* ou *urination*. De ce que l'urètre et le pénis servent à deux fonctions, cela n'établit aucune confusion entre les appareils reproducteur et urinaire, pas plus qu'on ne peut confondre la fonction de la voix avec celle de la digestion ou celle de la respiration, par suite du concours des mâchoires, de la langue et du larynx à leur accomplissement. Un seul organe peut, en effet, concourir à former deux ou plusieurs appareils ; et, selon qu'il agit de telle ou telle façon, il prend part à l'accomplissement de deux ou de plusieurs fonctions, parce qu'un organe peut remplir deux ou plusieurs *usages*. Le *nombre* des organes de l'appareil urinaire, leur *situation* extra-péritonéale, leur disposition symétrique et leurs autres caractères, lui donnent tous les attributs généraux des appareils pulmonaires et autres les plus nettement déterminés. Le rein diffère du poumon en ce qu'il n'est qu'éliminateur. On distingue quatre groupes d'actes secondaires dans la fonction d'urination, accomplis par autant de subdivisions de l'appareil urinaire. Ce sont : 1° l'*acte rénal* ou *de production de l'urine*, exécuté par le parenchyme rénal, les artères et les veines correspondantes, et auquel concourent indirectement les capsules surrénales par l'intermédiaire des veines ; 2° l'*acte d'excrétion de l'urine*, accompli par des bassinets, les calices et les uretères ; 3° l'*acte vésical* ou *d'accumulation de l'urine*, exécuté par la vessie ; 4° enfin l'*acte de miction*, *de déjection*, ou *d'expulsion de l'urine*, auquel prennent part indirectement les parois abdominales et la vessie, et directement l'urètre, ainsi que l'appareil de muscles qui lui est annexé.

URINATOIRE. adj. Qui concerne l'urination. — *Aliments urinatoires.* Ceux qui sont diurétiques, comme les fruits acidules.

URINE. s. f. [*urina*, *lotium*, οὖρον, all. *Harn*, angl. *urine*, it. *urina*, *orina*, esp. *orina*]. Liquide excrémentitiel sécrété par les reins, d'où il coule, par les uretères, dans la vessie, où il séjourne pendant quelque temps avant d'être chassé au dehors par l'urètre. Ce liquide est transparent, d'un jaune citron, d'une odeur particulière, d'une saveur saline et amère. Mais ces propriétés sont plus ou moins prononcées, suivant le séjour plus ou moins long qu'il a fait dans la vessie et suivant l'abondance des boissons ; aussi admet-on trois sortes d'urines . 1° celle des *boissons*, qui est rendue après qu'on a bu une certaine quantité de liquide : elle est claire, limpide, peu dense ; 2° celle de la *digestion* ou du *chyle*, qui est expulsée deux ou trois heures après les repas : elle est plus dense, plus colorée, moins abondante ; 3° celle du *sang* ou du *matin*, qui est plus foncée, plus dense, plus acide. — La sécrétion très abondante de l'urine constitue la *diurèse;* son excrétion douloureuse s'appelle *dysurie*, si elle n'a lieu que goutte à goutte, c'est la *strangurie;* on l'appelle *ischurie* ou *anurie* lorsqu'elle est impossible, et *énurésie* lorsqu'elle est involontaire. L'urine est dite *ténue* quand elle est transparente, peu colorée et peu dense ; *ténue* et *crue* quand, avec ces caractères, elle ne donne ni nuage ni dépôt. L'urine est ténue et d'une grande limpidité dans les accès des maladies nerveuses convulsives : on l'appelle alors *urine nerveuse*. On appelle *urine cuite*, *urine de coction*, celle qui, paraissant normale par sa couleur et sa consistance au moment où elle est rendue, ne tarde pas à déposer. L'urine est *épaisse* quand elle contient une grande quantité de matière muqueuse ; *trouble* lorsque cette matière est précipitée de son dissolvant naturel, ou que les urates, etc., trop abondants, précipitent par le refroidissement du liquide ; *jumenteuse* lorsqu'elle est jaune et trouble comme celle des animaux herbivores : elle est alors souvent alcaline. Par le refroidissement et le repos, sa surface se couvre d'une pellicule blanchâtre, *cremor urinæ*, qui est une matière muqueuse ; en même temps, il se fait un dépôt d'acide urique, d'urates et d'oxalate de chaux (V. SÉDIMENT), et son acidité augmente (*fermentation acide*) ; au bout de 6 à 9 jours, elle prend une odeur ammoniacale, devient alcaline par transformation de l'urée en carbonate d'ammoniaque (*fermentation alcaline* ou *ammoniacale*) et laisse déposer des phosphates et oxalates terreux et du phosphate ammoniaco-magnésien. Souvent il se forme vers la partie supérieure de l'urine un *nuage* (*nubes, nubecula*) composé de flocons muqueux ; si le nuage se forme plus bas, vers le tiers inférieur de la masse du liquide, on l'appelle *énéorème*. Enfin, on nomme *hypostase* les *sédiments urinaires*. — L'urine de l'homme a une pesanteur spécifique de 1005 à 1030, 1020 en moyenne, et, dans quelques maladies, de 1050, celle de l'eau étant représentée par 1000. L'urine des bêtes à cornes, des chevaux, des lapins et de plusieurs autres herbivores est alcaline. Chez l'homme, elle est acide pendant la plus grande partie de la journée ; mais, dans les vingt-quatre heures, elle passe successivement par les réactions neutre et alcaline quelques heures après le premier repas. Ces passages sont en rapport avec les modifications de la circulation que déterminent les repas et le sommeil. L'acidité de l'urine est due à une combinaison de l'acide urique avec le phosphate de soude de l'urine, combinaison qui, bien que peu soluble dans l'eau, rougit nettement le tournesol. Elle est représentée par du phosphate neutre de soude dans lequel un équivalent d'acide urique remplace un équivalent d'eau (Byasson, 1868). L'acidité est toujours proportionnelle à la quantité de ce composé. Il existe *trois espèces d'alcalescences de l'urine* : 1° *Alcalescence due a la présence d'un bicarbonate de potasse* ou *de soude*. Elle se montre toutes les fois que des sels d'origine organique suceptibles de passer, pendant la digestion, à l'état de carbonate alcalin (*tartrates*, *malates*, *citrates*, etc.), sont ingérés en quantité suffisante pour que le produit de leur transformation se trouve en excès dans l'urine (Wöhler). C'est là la cause de son alcalinité dans les herbivores. 2° *Alcalinité de l'urine par les alcalis fixes* ou *alcalescence par le phosphate de soude*. Elle s'observe rarement ; indépendante de l'alimentation , elle apparaît à la suite d'exercices violents, ou durant le cours de certaines maladies, et pendant quelques instants chaque jour un peu après le premier repas. 3° *Alcalescence par le carbonate d'ammoniaque*. Elle se développe, soit dans la vessie, soit à l'air libre. Dans ces deux cas, elle est la conséquence de l'altération qu'éprouve l'*urée*. L'urine non mélangée de matières étrangères à sa composition peut séjourner un jour ou deux dans une vessie saine, sans perdre son acidité. La densité de l'urine diminue après un bain tiède, sans que la quantité de ce liquide paraisse augmentée. Généralement, après un bain simple, pris en état de santé, l'urine acide devient neutre ou alcaline. Après un bain alcalin elle reste le plus souvent acide ; après un bain acide elle devient alcaline. L'urine acide normale ne possède aucune propriété septique, et ne provoque jamais la gangrène par ses propriétés chimiques ; mais l'urine, devenue alcaline par la fermentation dans laquelle l'urée se convertit en carbonate d'ammoniaque, peut, même à faible dose, produire des suppurations très étendues. Sous l'influence de l'abstinence, les urines des herbivores (lapins, chevaux), qui habituellement sont troubles, alcalines, chargées de carbonates, pauvres en phosphates et en urée, prennent les caractères des urines des carnivores, et deviennent claires, acides et riches en urée et en phosphates. — La quantité d'urine excrétée dans les vingt-quatre heures par un homme adulte et sain est, en moyenne, de 1000 à 1400 grammes : cette quantité est, du reste, très variable dans l'état de santé parfaite, et ne devient morbide que lorsqu'elle est au-dessous de 800 et au-dessus de 1500 grammes. Le tableau suivant donne la composition moyenne de l'urine chez l'homme, d'après J. Vogel :

	En 24 heures. gr.	Pour 1000 parties d'urine. gr.
Quantité d'urine.	1500.00	1000.00
Eau.	1440.00	960.00
Parties solides.	60.00	40.00
Urée.	35.00	23.30
Acide urique.	0.75	0.50
Chlorure de sodium.	16.50	11.00
Acide phosphorique. . . .	3.50	2.30
Acide sulfurique.	2.00	1.30
Phosphate terreux.	1.20	0.80
Ammoniaque.	0.65	0.40
Acide libre.	3.00	2.00

Les matières colorantes de l'urine sont, les unes jaunes ou rouges (V. UROCHROME), les autres bleues, violettes ou noires (V. INDICAN). La quantité d'eau rendue dans l'espace de vingt-quatre heures est généralement en rapport avec la proportion d'eau avalée. Les conditions qui font *diminuer* la quantité d'eau sont : la fièvre et toutes les circonstances capables de la déterminer, spécialement les inflammations ; les maladies du cœur et du foie, surtout si elles sont capables d'amener une perturbation générale de l'organisme ; les maladies quelconques qui déterminent des troubles généraux. Il en est de même des sueurs abondantes, et quand on est aux approches de la mort. — Les éléments anormaux qu'on peut trouver dans l'urine et dont il est important en médecine de reconnaître la présence et la quantité sont : la *glycose* (V. DIABETE et SUCRE *du foie*) ; et l'*albumine*, qu'on décèle à l'aide de : 1° La *chaleur*. Un peu avant 100°, l'urine albumineuse se trouble, l'albumine se sépare sous forme de caillots ou de flocons. Mais toute urine qui se trouble par la chaleur n'est pas nécessairement albumineuse. Ce peut être du phosphate de magnésie qui se précipite; mais un peu d'acide azotique la fait disparaître. On a alors recours à : 2° L'*acide nitrique*. Verser avec précaution l'acide dans l'urine. S'il y a de l'albumine, des flocons se déposent. Un excès d'acide dissoudrait ces flocons. Une urine qui par la chaleur se trouble et qui précipite en même temps par l'acide nitrique, renferme, sans le moindre doute, de l'albumine. 3° Le *tannin*. Dans 200 grammes d'eau, on dissout 10 grammes de tannin, et l'on ajoute 10 grammes d'éther pour la conserver. Les urines précipitent abondamment par la dissolution de tannin quand on a pris du bouillon riche en gélatine peu de temps avant l'analyse; cette matière passe en effet bientôt par l'urine. Il est toujours utile d'opérer en même temps par comparaison sur une urine que l'on sait venir d'une personne bien portante. Il est aussi important de doser l'*urée* contenue dans l'urine. V. URÉE. — Passage des substances du canal alimentaire dans l'urine : 1° *Matières qu'on ne peut pas retrouver dans l'urine*. Ce sont : le plomb, l'alcool, l'éther sulfurique, le camphre, l'huile de Dippel, le musc et les matières colorantes de la cochenille, du tournesol et de l'orcanette. — 2° *Matières que l'on retrouve dans l'urine, mais altérées, décomposées*. Cyanure ferrico-potassique, converti en cyanure ferroso-potassique; tartrates, citrates, malates, acétates de potasse, convertis en carbonates alcalins ou terreux; sulfhydrate de potasse, converti en sulfate. Le soufre passe dans l'urine à l'état de sulfate et de sulfure; l'iode à celui d'iodure; les acides oxalique, tartrique, gallique, succinique et benzoïque, à celui d'oxalates, de tartrates ou de carbonates, de gallates, succinates et benzoates. — 3° *Matières que l'on retrouve dans l'urine sans qu'elles aient subi de changement*. Ce sont les carbonate, chlorate, azotate, sulfate de potasse, sulfhydrate de potasse (en partie décomposé), cyanure ferroso-potassique, borate de soude, chlorure de baryte, silicate de potasse; beaucoup de matières colorantes, comme sulfate d'indigo, gomme-gutte, rhubarbe, garance, bois de Campêche, betteraves, baies d'airelle, mûres, merises; beaucoup de matières odorantes, en parties altérées, l'essence de térébenthine qui sent la violette, les principes odorants du genièvre, de la valériane, de l'asa-fœtida, de l'ail, du castoréum, du safran, de l'opium, des asperges, les principes stupéfiants du bolet. Il ne passe dans l'urine que des substances dissoutes. Orfila a constaté l'élimination de l'arsenic et de l'antimoine très rapidement par l'urine. Cantù a trouvé le mercure dans l'urine, et Quevenne le sulfate de quinine. Les sels qui sont éliminés par l'urine activent, pour la plupart, la sécrétion de ce liquide (Wöhler). — Le mécanisme de la sécrétion urinaire est différemment expliqué par les physiologistes. Deux théories principales sont en présence : d'après l'une (Bowmann, Heidenhain), la filtration de l'eau et des principes salins de l'urine se fait au niveau des glomérules de Malpighi et est exclusivement sous la dépendance de la pression sanguine, tandis que les autres principes, l'urée et l'acide urique en particulier, sont séparés du sang au niveau des cellules des canalicules urinifères par le fait de l'activité propre à ces cellules et entraînés par l'eau formée dans le glomérule; d'après l'autre théorie (Küss), l'urine filtre en totalité dans les glomérules, mais l'albumine du sérum sanguin ainsi transsudé est résorbée par le fait des cellules épithéliales des canaux urinifères, d'où l'absence de cette substance dans l'urine normale. — *Urine bilieuse* ou *ictérique*. Celle qui contient des principes colorants de la bile. V. ICTÈRE. — *Urine bleue* V. INDICAN. — *Urine chyleuse urine graisseuse, urine laiteuse*. V. CHYLURIE. — *Urine noire*. V. INDICAN. — *Urine pourpre*. V. SÉDIMENT et UROCHROME. — *Urine sucrée*. V. SUCRE *du foie*.

URINÉMIE s. f. Présence de l'urine dans le sang. — *Urinémie puerpérale*. Nom proposé par Chalvet, Gübler et Peter, pour désigner l'ensemble de symptômes connus sous le nom d'éclampsie puerpérale, et que ces auteurs rattachent à l'accumulation dans le sang de tous les éléments de l'urine, et non de l'urée seule comme l'a soutenu Wilson.

URINEUX, EUSE. adj. [*urinalis*, all. *harnartig*, angl. *urinous*, it. et esp. *urinoso*]. Qui a rapport à l'urine. — *Abcès urineux*. Ceux qui, formés dans le voisinage des voies urinaires, laissent écouler du pus ayant l'odeur urineuse. Ils se produisent à la suite du cathétérisme forcé, d'une chute, d'un coup, d'une rupture très limitée de la vessie, d'une fissure de la région pénienne ou des régions membraneuse et prostatique de l'urètre. Leur liquide peut répandre l'odeur urineuse sans que le foyer communique avec l'urètre ou la vessie; il suffit qu'il ne soit séparé de leur cavité que par la muqueuse. Quand ils communiquent avec la vessie ou l'urètre, ils peuvent devenir le point de départ d'une infiltration urineuse. Il faut donner au liquide qu'ils contiennent une issue prompte et facile pour éviter cette complication. — *Fièvre urineuse*. Fièvre intermittente ou rémittente qui existe toutes les fois que l'urine est sortie de ses conduits et réservoirs naturels. On peut observer cette fièvre, indépendamment de toute lésion de ces parties, à l'occasion d'un simple cathétérisme, sans aucune solution de continuité de l'urètre. — *Infiltration urineuse*. L'urine peut s'infiltrer dans le tissu lamineux du bassin à la suite d'une solution de continuité de la vessie, après la taille hypogastrique ou l'incision du col vésical dans la taille latéralisée. Plus souvent, elle s'infiltre dans le tissu lamineux du périnée, en un point qui varie avec la situation du point perforé du canal de l'urètre. la migration ultérieure du liquide est aussi subordonnée au siège de l'infiltration, et l'étendue de celle-ci dépend de la laxité du tissu lamineux et de la quantité de liquide sorti des voies naturelles. La mort en est une conséquence fréquente, par suite d'accidents inflammatoires, par épuisement ou par infection putride. Le meilleur moyen de traitement consiste à pratiquer des incisions suffisamment larges pour permettre l'écoulement au dehors du liquide déjà sorti des voies naturelles et pour ouvrir un passage facile à celui qui peut sortir encore de ces voies. — *Tumeurs urineuses*. Les abcès, les infiltrations urineuses, les tumeurs formées par une dilatation ou une rupture de l'urètre avec accumulation d'urine en ce point, etc.

URINIFÈRE. adj. [de *urina*, urine, et *ferre*, porter; all. *harnführend*, angl. *uriniferous*, it. *urinifero*, esp. *urinifero*]. Qui porte l'urine. — *Tubes urinifères*. Ceux de la substance médullaire du rein.

URINIPARE. adj. [de *urina*, urine, et *parere*, produire]. — *Tubes urinipares*. Les tubes de la substance corticale du rein qui produisent l'urine.

URINOMÈTRE. s. m. [de *urine*, et μέτρον, mesure; all. *Urinmesser*, angl. *urinometer*]. Synonyme d'*uromètre*.

URIQUE. adj. — *Acide urique* [all. *Harnsäure*, angl. *uric acid*, it. et esp. *acido urico*] ($C^{10}H^4Az^4O^6$). Découvert en 1776 par Scheele, qui l'appela *acide lithique*, parce qu'il le croyait la base de tous les calculs urinaires, cet acide existe en petite quantité dans l'urine de l'homme et des mammifères carnivores. On l'a trouvé dans certaines concrétions arthritiques, et dans les liquides vomis après la rétention d'urine. Il se précipite, dans certains cas, presque pur, de l'urine humaine, sous forme d'un dépôt pulvérulent rose pâle ou rouge brun, qui s'attache fortement aux vases. On en a trouvé dans le sang et quelques produits d'exsudation de l'homme. Il se forme dans l'économie par désassimilation des substances albuminoïdes ; oxydé, il se transforme en urée ; cette transformation se faisant en partie avant l'excrétion de l'acide urique, les urines n'éliminent pas la totalité de cet acide. Il est très abondant dans les excréments des oiseaux et des serpents. On l'obtient pur en traitant ces excréments successivement par une solution bouillante de potasse, qui donne de l'urate de potasse, par l'acide carbonique, qui précipite l'urate acide de potasse, par l'acide chlorhydrique, qui déplace l'acide urique. Celui-ci cristallise en tables rhomboïdales (fig. 520), lisses, blanches, transparentes, ou en lamelles hexagonales : ces cristaux, souvent groupés en forme de rosaces, sont inodores, insipides, solubles dans 14000 parties d'eau froide, dans 1700 parties d'eau bouillante, insolubles dans l'alcool et l'éther, solubles sans décomposition dans l'acide sulfurique concentré, insolubles dans l'acide chlorhydrique étendu. Chauffé, il se décompose en acide cyanhydrique, urée et acide cyanique. Chauffé avec de l'eau et du peroxyde de plomb, il donne de l'allantoïne. Une solution alcaline d'acide urique, en présence de l'ozone, fournit de l'urée, de l'ammoniaque, de l'acide oxalique et de l'acide carbonique. Chauffé avec une petite quantité d'acide azotique, jusqu'à siccité, il donne un résidu jaune rougeâtre, qui, additionné d'ammoniaque, prend une belle couleur rouge due à la formation de purpurate d'ammoniaque ou murexide. — *Calcul urique*. Se dit pour *calcul d'acide urique*. — *Diathèse urique*. État général de certains goutteux dans lequel des urates et de l'acide urique sont produits abondamment dans l'urine, les concrétions lithacées, etc. — *Oxyde urique*. V. XANTHINE.

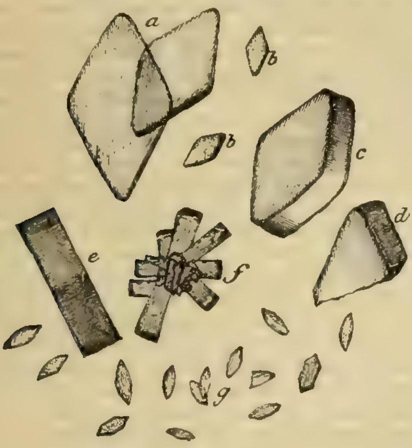

FIG. 520.

URNE. s. f. [*theca*, all. *Büchse*, angl. *urn*, it. et esp. *urna*]. V. MOUSSES.

UROBENZOATE. s. m. [all. *harnbenzoesaures Salz*, esp. *urobenzoato*]. Nom ancien des *hippurates*.

UROBENZOIQUE. adj. Synonyme d'*hippurique*.

UROBILINE. s. f. V. UROCHROME.

UROBILINURIE. s. f. Présence en excès de l'urobiline dans l'urine. L'urobiline, pigment de l'urine normale, paraît se former aux dépens de l'hémoglobine et de la bilirubine : aussi augmente-t-elle dans le liquide urinaire quand la destruction des globules rouges est activée (fièvre, affections cardiaques); ou quand les cellules hépatiques sont dégénérées ou atrophiées (ictère grave, cirrhose, intoxication alcoolique ou phosphorée) (Hayem).

UROCÈLE. s. f. [*urocele*, de οὖρον, urine, et κήλη, tumeur; all. *Harnhodenbruch*, angl., it. et esp. *urocele*]. Tumeur formée par infiltration d'urine dans le scrotum.

UROCHLORALIQUE. adj. — *Acide urochloralique* ($C^{14}H^{12}Cl^{2}O^{12}$). Corps cristallisable, très soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'éther, trouvé dans l'urine de malades qui ingéraient du chloral à dose élevée (Musculus et de Moring).

UROCHROME. s. m. [de οὖρον, urine, et χρῶμα, couleur ; *urohœmatine*, de οὖρον, urine, et *hœmatine* (Harley); *urobiline* (Jaffé) ; *matière rosacée* et *acide rosacé* (Proust); *matière rose des urines* et *acide rosacique* (Vauquelin) ; *purpurate d'ammoniaque* ou *de soude* (Proust); *purpurine* (Golding Bird)]. La principale matière colorante de l'urine (Thudichum). Ce corps peut être isolé à l'état pur; alors il est jaune, amorphe, très soluble dans l'eau, moins dans l'éther, et encore moins dans l'alcool. Sa couleur reste jaune, lors même que la quantité dissoute est augmentée ; ce qui infirme l'hypothèse de Vogel, que l'urine en santé comme en maladie noircit selon l'augmentation de la matière colorante. L'urochrome donne, à l'analyse, une substance cristallisable et soluble dans l'alcool, l'*uropittine*. Par un simple procédé d'oxydation probablement, l'urochrome donne deux matières colorantes rouges, l'*uroérythrine*, insoluble dans l'alcool, et l'*urrhodine*, soluble dans ce véhicule, qui colorent parfois l'urine des malades sans aucune trace d'urates. Souvent, ce changement s'effectue après l'émission. La couleur de cette matière colorante dans l'urine varie du rose au rouge amarante tirant vers le noir. Elle se rencontre normalement dans l'urine, en petite quantité, variable du reste; elle donne à l'urine sa teinte jaune ou tirant au rouge dans quelques conditions morbides. Elle existe aussi dans les calculs et dans les dépôts urinaires, formant une sorte de laque avec les sels terreux, ou dans les sédiments d'urate de soude et d'ammoniaque, variant du blanc jaune au rouge de sang, et accompagnée ou non d'acide urique cristallisé, etc.

UROCRISIE. s. f. [de οὖρον, urine, et κρίνειν, juger, all. *Harnbeurtheitung*, it. *urocrisia*, esp. *urocrisis*]. Jugement qu'on porte d'après l'inspection des urines.

UROCYANINE ou **UROCYANE**. s. f. [*urocyanum*, *urocyanin*, all. *Urocyan*]. V. INDICAN.

UROCYANOSE. s. f. L'état bleuâtre de l'urine.

UROCYSTITE. s. f. Inflammation de la vessie urinaire. V. CYSTITE.

URODÈLE. adj. [de οὐρὰ, queue, et δῆλος, visible]. Qui a la queue visible, qui en est pourvu. V. BATRACIENS.

URODIALYSE. s. f. [de οὖρον, urine, et διάλυσις, interruption]. Suspension de la fonction du rein.

URODYNIE. s. f. [*urodynia*, de οὖρον, urine, et ὀδύνη, douleur; angl. *urodynia*, it. et esp. *urodinia*]. Sentiment de douleur qu'on éprouve en urinant.

UROÉMIE. s. f. [de οὖρον, urine, et αἷμα, sang]. Mot employé comme synonyme d'*urémie*, ou pour désigner la présence supposée de l'urine dans le sang (*urinémie*).

UROÉRYTHRINE. s. f. V. UROCHROME.

UROGÉNITAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'appareil urinaire et à l'appareil génital. — *Canal* ou *sinus uro-genital* (Müller et Valentin). Cavité qui, chez l'embryon, se produit au-devant de l'intestin, et qui représente la partie inférieure de la vessie, dans laquelle s'ouvrent les conduits de Wolff et de Müller. — *Germe uro-genital*. V. CORPS *de Wolff*.

UROGLAUCINE. s. f. [all. *Uroglaucin*]. V. INDICAN.

UROHÆMATINE. s. f. V. UROCHROME.

UROÏDE. adj. [de οὐρὰ, queue, et εἶδος, forme]. En forme de queue. — *Infusoire uroïde*. V. SPERMATOZOIDE.

UROLITHE. s. m. [de οὖρον, urine, et λίθος, pierre, all. *Harnstein*, angl. *urolith*]. Calcul urinaire.

UROMANCIE. s. f. [*uromantia*, de οὖρον, urine, et μαντεία, divination ; all. *Harndenterei*, angl. *uromancy*, it. *uromanzia*, esp. *uromancia*]. Art prétendu de deviner les maladies par l'inspection des urines.

UROMÉLANINE. s. f. [de οὖρον, urine, et μέλας, noir ; all. *Uromelanin*, it. et esp. *uromelanina*]. V. INDICAN.

UROMÈLE. s. m. [de οὐρὰ, extrémité postérieure, et μέλος, membre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres qui ont les deux membres abdominaux très incomplets, terminés par un pied simple, presque toujours même imparfait, et dont la plante est tournée en avant.

UROMÈTRE. s. m. [de οὖρον, urine, et μέτρον, mesure]. Aréomètre disposé de manière à donner la pesanteur spécifique de l'urine.

URONOXYDE. s. m. V. CYSTINE.

UROPHTISIE. s. f. [de οὖρον, urine, et *phtisie*]. L'un des anciens noms du diabète.

UROPITTINE. s. f. [de οὖρον, urine, et πίττα, poix]. V. UROCHROME.

UROPLANIE. s. f. [de οὖρον, urine, et πλάνη, erreur ; all. *Harnbildend*, it. *uroplania*]. Transport de l'urine en une partie du corps où sa présence est anormale.

UROPOÈSE. s. f. [*uropoesis*, de οὖρον, urine, et ποίησις, action de faire ; all. *Harnbereitung*]. Production de l'urine. V. URINE.

UROPOÉTIQUE. adj. [de οὖρον, urine, et ποιητικὸς, qui fait ; angl. *uropoetic*]. Qui concerne ou favorise la production de l'urine.

UROPYGIAL, ALE ou **UROPYGIEN, ENNE.** adj. [de οὐρὰ, queue, et πυγή, fesse]. Qui se rapporte aux régions anale, fessière, sacrée ou caudale, et au croupion chez les oiseaux. — *Glande uropygiale*, *uropygienne* ou *sus-coccygienne* [all. *Steissdrüse*]. Groupe de petites glandes en grappe ayant la structure des glandes sébacées ou pileuses, qui se trouve sur le croupion des oiseaux. Elle est d'un blanc jaunâtre, divisée en lobules distincts, dont les conduits se dirigent vers le sommet d'un mamelon cutané unique où ils s'ouvrent par des orifices disposés en deux groupes. Elle sécrète une matière huileuse dont les oiseaux enduisent leurs plumes à l'aide de leur bec. — *Plumes uropygiales* ou *uropygiennes* ou *tectrices anales*. Plumes insérées sur le croupion qui recouvrent la base des grandes plumes de la queue.

URORRAGIE. s. f. Hémorragie par les voies urinaires. V. HEMATURIE.

URORRHÉE. s. f. [de οὖρον, urine, et ῥεῖν, couler]. Synonyme de *polyurie*.

URORUBINE. s. f. L'urochrome.

UROSCHÉOCÈLE. s. f. [de οὖρον, urine, ὀσχέον, scrotum, et κήλη, tumeur]. Tumeur ou infiltration urineuse du scrotum.

UROSCOPIE. s. f. [*uroscopia*, de οὖρον, urine, et σκοπεῖν, considérer ; all. *Harnschau*, angl. *uroscopy*, it. et esp. *uroscopia*]. Examen des urines fait au point de vue des caractères physiques (couleur, densité, etc.) ou de la composition (dosage de l'urée, de la glycose, etc.), en vue d'en tirer profit pour le diagnostic médical.

UROSE. s. f [de οὖρον, urine ; angl. *urosis*, it. *urosi*, esp. *urosis*] (Alibert). Nom générique des maladies des voies urinaires.

UROSTÉALITHE. s. f. [de οὖρον, urine, et λίθος, pierre] (Haller). Substance grasse qui composait un calcul rendu après un traitement par le carbonate de soude. Elle brûle sans se fondre, en répandant une odeur de benjoin ; elle se ramollit dans l'eau en se gonflant sans se dissoudre.

UROXANIQUE. adj. — *Acide uroxanique* ($C^{10}H^8Az^4O^{12}$). Corps cristallisable, obtenu par action prolongée de la potasse sur l'acide urique. Peu soluble dans l'eau froide, décomposé par l'eau bouillante en acide carbonique, urée et acide allanturique.

UROXANTHINE. s. f. [all. *Uroxanthin*, angl. *uroxanthine*, it. et esp. *uroxantina*]. V. INDICAN.

URRHODINE. s. f. [angl. *urrhodine*]. V. UROCHROME.

URSONE. s. f. ($C^{10}H^{32}O^4$) Corps cristallisable, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, extrait des feuilles de busserole (Trommsdorff).

URTICA. s. m. pl. V. ORTIE.

URTICAIRE. s. f. [*urticaria*, *febris urticata*, all. *Nesselausschlag*, *Nesselfieber*, angl. *nettlerash*, it. *orticaria*, esp. *urticaria ; cnidose*, *fièvre ortée*]. Inflammation exanthémateuse, caractérisée par des élevures passagères de la peau, plus ou moins colorées, accompagnées d'un prurit semblable à celui causé par les piqûres d'ortie. Ces élevures sont produites par un œdème aigu de la peau. La coloration blanche de leur centre (*urt. porcelainée*) tient à ce que cet œdème est anémique en ce point, congestif à la périphérie. Les plaques sont de dimensions et de forme variables. *urt. géante*, *tubéreuse* (Hardy), *annulaire*, *linéaire*, *figurée*, *vésiculeuse*, *bulleuse*, *papuleuse* (lichen urticans). La durée est d'ordinaire très courte, un ou plusieurs jours, *urt. aiguë ;* mais on observe les formes *récidivantes* (cnidosis, Bazin), et même *chroniques*. L'urticaire est tantôt *idiopathique*, de causes externes : piqûres de punaises, poux, insectes, cousins, mouches, chenilles ; tantôt *symptomatique* d'une irritation nerveuse par action réflexe : *émotions morales* vives, lésions des *organes génitaux*, *troubles des voies digestives*, maladies du foie, diabète, vers intestinaux, troubles causés par *des ingesta*, poissons, moules, charcuterie, écrevisses, fraises, etc., ou certains médicaments : copahu, térébenthine. Le liquide hydatique s'épanchant dans le péritoine ou la plèvre produit l'*urticaire hydatique*. L'urticaire peut précéder l'apparition de fièvres éruptives ; d'autres fois elle prélude pendant des mois à l'établissement des papules caractéristiques du prurigo. Le traitement varie avec l'étiologie. L'hygiène sera très surveillée, puis pour atténuer le prurit il faut prescrire les lotions vinaigrées, alcooliques ou acidulées, les douches, bains de rivière et de mer. A l'intérieur : l'arséniate de soude (Hardy), le bromhydrate de quinine (Vidal), le salicylate de soude, etc. Les eaux minérales de Marienbald, Carlsbad, Vichy, Vals, Plombières, sont surtout utiles contre la forme chronique.

URTICANT, ANTE. adj. Se dit de tout ce qui produit une sensation analogue à celle que cause la piqûre des orties, avec ou sans élevures analogues à celles de l'*urticaire*. Il y a des chenilles dont les poils très fins, très légers et caducs, sont urticants. Telles sont les *processionnaires* (*Phalæna processiona*, L., et *Bombyx pityocampa*, God.) qui vivent en société sur les pins et les chênes ; les chenilles des *Phalæna quercus*, L., *Liparis auriflua*, Ochsen, et des *Lithosia caniolia*, Fabricius. Ces poils agissent mécaniquement et peut-être aussi chimiquement, car ils sont fragiles et contiennent un liquide irritant dans leur cavité. Quelquefois ils vont jusqu'à causer des phlyctènes. Les *animaux urticants* marins sont quelques actinies et beaucoup d'acalèphes. Ils produisent une urtication moins intense que celle causée par les chenilles.

URTICATION. s. f. [de *urtica*, ortie ; all. *Brennesselkur*, angl. *urtication*, it. *urticazione*, esp. *urticacion*]. Sorte de flagellation qu'on pratique avec des orties fraîches pour produire une excitation locale. On prend avec la main, couverte d'un gant épais, une poignée d'orties, et l'on en frappe la partie jusqu'à ce qu'il s'y développe une cuisson brûlante avec formation d'ampoules proéminentes. L'urtication, rarement usitée, a été conseillée pour déterminer une irritation de la peau propre à favoriser l'éruption cutanée des fièvres éruptives. — *Urtication*. Toute sensation analogue à celle que produisent les orties.

URTICÉES. s. f. pl. [*urticeæ*, all. *Nesselarten*, angl. *metle-tribe*, esp. *urticaceas*]. Famille de plantes apétales diclines irrégulières, qui comprend des herbes, des arbrisseaux ou de grands arbres, à suc aqueux, à feuilles alternes ou opposées, à fleurs unisexuées, solitaires ou diversement groupées, et formant des chatons, ou réunies dans un involucre charnu, plan, étalé, ou pyriforme et clos. Les fleurs mâles ont un calice à 4 ou 5 pétales distincts ou soudés et formant un tube ; 4 ou 5 étamines alternes ou rarement opposées aux sépales. Les fleurs femelles ont un calice formé de 2 à 4 sépales, ou une simple écaille, à l'aisselle de laquelle elles sont placées. L'ovaire est libre, à une seule loge, contenant un seul ovule dressé, et surmonté de deux stigmates sessiles, ou d'un seul stigmate porté quelquefois sur un style. Le fruit est un akène crustacé, enveloppé par le calice, qui quelquefois devient charnu ; d'autres fois, l'involucre qui renfermait les fleurs femelles prend de l'acccroissement. La graine a un tégument propre, et l'embryon est renfermé dans un endosperme mince.

URTICIN. s. m. Matière colorante rouge des sommités de l'ortie (Knezaureck).

URTICINÉES. s. f. pl. Classe de plantes dans laquelle on range actuellement les familles des artocarpées, des cannabinées, des morées, des ulmacées et des urticées.

USAGE. s. m. — *Usage des organes*. Chacun des actes exécutés par chaque organe. Un même organe peut avoir plusieurs usages ; un même muscle peut servir à la flexion et à la rotation d'un membre ; la mâchoire sert à la mastication et à la phonation, etc. Les systèmes ont des *usages généraux*. Chaque système a un ou plusieurs usages généraux. Le système osseux a pour usage de soutenir toutes les parties du corps ; il sert de plus à donner insertion aux muscles, etc. On ne doit pas confondre le mot *usage* avec le mot *fonction*.

USNATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide usnique avec les bases.

USNÉE. s. f. [*usnea*, de l'arabe *ashna*, mousse ; all. *Haarflechte*, angl. *unea*, it. et esp. *usnea*]. L'un des noms du *Lichen saxatilis*, L., *Parmelia saxatilis*, Acharius. — *Usnée humaine* ou *de crâne humain*. Mousse verdâtre que les anciennes pharmacologies mentionnent, et que l'on recueillait sur des crânes humains longtemps exposés à l'air, particulièrement sur ceux des pendus, et à laquelle on supposait des propriétés miraculeuses.

USNÉINE, ou **USNINE**. s. f. V. USNIQUE.

USNIQUE. adj. — *Acide usnique* [*usnéine*, *usnine*, *pariétine*, all. *Usninsäure*, angl. *usninic acid*] ($C^{16}H^{16}O^{14}$). Corps faiblement acide qui existe dans beaucoup de lichens ; jaune de soufre, cristallisable, insoluble dans l'eau ; peu soluble dans l'éther et l'alcool froids, davantage à chaud ; soluble dans les essences et les huiles chaudes ; fond à 200° ; se volatilise à une haute température, mais une petite partie se décompose.

USSAT (Ariège). — *Eau saline*. + 28° à + 38°. Bains.

USTILAGINÉES. s. f. pl. Groupe de champignons clinosporés, auquel appartient l'*Ustilago segetum*, qui produit la maladie du maïs connue sous le nom de *verdet*, laquelle détermine la *pellagre*.

USTION. s. f. [*ustio*, de *urere*, brûler ; καῦσις, all. *Brennen*, *Aetzen*, angl. *ustion*, it. *ustione*, esp. *ustion*]. Action de brûler ou d'appliquer le cautère actuel.

USURE. s. f. [all. *Friction*, angl. *friction*, it. *usura*]. Atrophie avec résorption complète de la substance des dents, des cartilages ou des os pressés par certaines tumeurs, comme les vertèbres par les anévrysmes de l'aorte, ou par le frottement.

UTÉRALGIE. s. f. [de *utérus*, et ἄλγος, douleur]. Douleur nerveuse de l'utérus.

UTÉRIN, **INE**. adj. [*uterinus*, angl. *uterine*, it. et esp. *uterino*]. Qui concerne la matrice. — *Artère utérine*. Branche de l'hypogastrique, qui naît quelquefois par un tronc commun avec la honteuse interne. Elle monte dans l'épaisseur du ligament large et gagne les parties latérales de la matrice, pour se ramifier dans le tissu de cet organe et s'anastomoser avec l'utéro-ovarienne. Elle décrit des flexuosités qui augmentent pendant la grossesse. — *Fureur utérine* [angl. *uterine fury*]. V. HYSTÉRIE et MONOMANIE *érotique*. — *Globe utérin*. La masse arrondie que forme dans l'hypogastre l'utérus pendant la grossesse et pendant les huit à dix jours qui suivent l'accouchement, avant que l'utérus ait repris sa forme et son volume habituels. — *Granulations* et *fongosités utérines*. Noms sous lesquels on décrit deux sortes de lésions de la muqueuse utérine, qui sont deux formes peu différentes du même processus, se succédant et se donnant réciproquement naissance. Les fongosités, plus volumineuses, plus vasculaires, se développent surtout dans la cavité du corps de l'utérus ; les granulations, moins développées, fibro-vasculaires, ont pour siège habituel le col utérin. Les *fongosités* ou *granulations de la cavité du corps de l'utérus* sont des petites tumeurs irrégulières, du volume d'un grain de millet à celui d'un pois et même au delà, de consistance molle, élastique, friable, pédiculées ou non, parsemées de vaisseaux très déliés, de couleur rosée du côté de leur surface libre, de coloration rouge foncé du côté de leur surface d'implantation. La cavité utérine acquiert plus d'ampleur, le tissu de l'utérus est aminci et ramolli quelquefois au niveau des parties affectées. Les végétations de la muqueuse renferment les mêmes éléments anatomiques qui existent à l'état normal dans la muqueuse du corps de l'utérus : 1° Fibres lamineuses peu abondantes, entre-croisées, écartées les unes des autres, non disposées en faisceaux. 2° Éléments fibro-plastiques très abondants, évidemment plus nombreux dans ce produit morbide que dans l'épaisseur de la muqueuse. 3° Matière amorphe homogène, finement granuleuse, incolore, en très grande quantité, englobant les fibres lamineuses et les éléments fibro-plastiques. 4° Vaisseaux capillaires remplis de sang, en quantité généralement considérable, formant des mailles polygonales assez serrées. Le plus souvent, follicules ou glandes tubuleuses propres à la muqueuse du corps, mais moins flexueuses que dans la muqueuse normale. Ces végétations existent souvent pendant longtemps avant de produire aucun accident ou même sans en déterminer : on en trouve sur le quart environ, et même plus, des utérus de femmes ayant passé l'âge de vingt ans, mortes de maladies quelconques. Ordinairement, elles s'accompagnent de douleurs variables pour le siège ; c'est souvent un sentiment de tension, avec des tiraillements dans l'abdomen, les aines, la partie antérieure des cuisses, et surtout les lombes. Ces douleurs se changent parfois en de véritables coliques. Un symptôme très important est l'hémorragie utérine, se produisant le plus souvent sous forme de ménorragie. Dans l'intervalle des règles, il se fait un écoulement leucorrhéique. On traite généralement les fongosités ou granulations de la cavité du corps utérin par l'abrasion de sa face interne ; on introduit avec lenteur et précaution une curette spéciale dans l'organe ; on la retourne deux ou trois fois sur son axe dans l'intérieur de l'utérus. Si l'on reconnaît une surface mamelonnée, chagrinée ou rugueuse, on dirige la concavité de l'instrument vers ce point, on appuie les bords de l'instrument contre la surface malade ; puis, après lui avoir fait exécuter des mouvements de rotation et de circumduction, on amène au dehors les fongosités. Il est souvent, mais non toujours, utile de cautériser ensuite la muqueuse avec le nitrate d'argent à l'aide d'un porte-caustique, que l'on introduit dans la cavité utérine. — Les *granulations du col utérin* sont habituellement développées à l'orifice externe, mais peuvent envahir tous les points de la surface externe et interne du col, avec ou sans ulcération. Au début, c'est un pointillé composé de très petites taches rouges, isolées, qui ne tardent pas à dépasser le niveau de la surface muqueuse et à former de petites saillies arrondies, du volume d'un grain de millet ou d'une tête d'épingle. Elles forment des plaques irrégulières, rugueuses, à bords parfois déchiquetés. Il est rare qu'elles franchissent l'orifice interne pour gagner la cavité du corps utérin. Ces granulations sont d'un rouge foncé qui tranche avec la nuance rosée des parties saines. Une matière visqueuse pareille à du blanc d'œuf, demi-transparente, quelquefois opaque, jaunâtre, très adhérente, en quantité plus ou moins considérable, recouvre toujours l'orifice externe et la surface malade. On reconnaît facilement, par le toucher, la consistance assez ferme des granulations et le relief qu'elles forment. Le meilleur mode de traitement, comme moyen destructeur des granulations elles-mêmes et modificateur de la muqueuse sur laquelle elles reposent, est la cautérisation directe, faite avec le cautère actuel de préférence aux caustiques. Pour Bennet, Aran, Nonat, ces granulations ne sont qu'un symptôme de métrite ; pour Chomel, Valleix, Courty, l'inflammation locale ne joue pas le principal rôle dans leur développement : il faut tenir grand compte des états diathésiques, scrofule, herpétique, etc., qui peuvent, en se fixant sur le col, donner naissance aux granulations utérines. Aussi la nécessité d'un traitement général, propre à combattre l'affection diathésique, se fait-elle sentir, au moins comme adjuvant du traitement local. Les *granulations* ou *saillies fongueuses* de l'utérus sont très fréquentes pendant la gestation. Les unes sont pleines et forment de petits grains arrondis plus ou moins détachés de la muqueuse ; elles n'existent jamais sans la vaginite granuleuse, dont elles sont une extension. Elles sont formées par les papilles de la membrane muqueuse hypertrophiées. Les autres, un peu moins fréquentes, sont de véritables végétations condylomateuses non syphilitiques. La troisième espèce, la plus fréquente de toutes, qu'on rencontre à presque toutes les époques de la grossesse, est constituée par des granulations siégeant le plus souvent au pourtour de l'orifice du col, et consistent en un développement hypertrophique des follicules muqueux de cette partie, ou dans la dilatation de leur cavité par l'accumulation du mucus qu'ils sécrètent, mucus clair, incolore, ou blanc, jaunâtre ou purulent : d'où cette variété d'aspect indiquée sous les noms de granulations rouges, grises, blanches, jaunes. Elles ont un volume variable, depuis celui d'un grain de millet à celui d'un gros pois. Elles n'ont [illegible] influence fâcheuse sur la marche de la grossesse. — *Mucus utérin*. Liquide exsudé à la surface de la muqueuse du corps et du col de l'utérus. Celui du *corps* est un liquide demi-transparent, grisâtre, que sécrètent les follicules flexueux de la muqueuse du corps ; il contient des épithéliums nucléaires, ovoïdes, nombreux, venant des follicules, des épithéliums prismatiques de la muqueuse [illegible], des corps granuleux, et quelquefois des *sympexions*. Le *mucus du col utérin* est limpide, à peine jaunâtre, [illegible], très tenace, demi-solide plutôt que liquide. Il est sécrété par les larges follicules de la muqueuse du col. Sa quantité est peu considérable, presque insignifiante hors de l'état de grossesse. Pendant la grossesse, il est produit en quantité considérable et oblitère le col de l'utérus. On lui donne alors le nom de *bouchon gélatineux*. Il ne tient aucun élément anatomique en suspension, sauf quelquefois des cellules prismatiques ciliées ; il est entièrement homogène. Le mucus de l'utérus répand une odeur spéciale, qui peut présenter une grande intensité et des caractères variés dans l'accouchement, dans les fièvres puerpérales, diverses maladies de l'utérus, etc. — *Muscle utérin de Ruysch*. Les fibres obliques du fond de l'utérus. — *Nerfs* et *plexus utérins*. V. Utérus. — *Pneumatose utérine*. V. Physométre. — *Sinus utérins*. V. Utéro-ovarien. — *Trompes utérines*. V. Trompes *de Fallope*. — *Veines utérines*. V. Utéro-ovarien.

UTÉRITE. s. f. La métrite.

UTÉRO-ÉPICHORIAL, ALE. adj. — *Membrane utéro-épichoriale*. La membrane inter-utéro-placentaire. V. Caduque.

UTÉRO-LOMBAIRE. adj. Qui se rapporte à l'utérus et aux lombes. V. Pli *de Douglas* et Utéro-sacré.

UTÉRO-OVARIEN, IENNE. adj. Qui se rapporte à l'utérus et à l'ovaire. — *Artère utéro-ovarienne*. Branche de l'aorte abdominale qui, chez la femme, correspond à l'artère spermatique de l'homme, et longe le bord supérieur de l'ovaire, auquel il se distribue en s'anastomosant avec l'utérus. — *Veines utéro-ovariennes*. Elles viennent de la partie supérieure du vagin (*veines vaginales*), du col et du corps de l'utérus (*veines utérines* proprement dites), du ligament rond, de la trompe et de l'ovaire, s'anastomosent fréquemment entre elles, et forment dans l'épaisseur du ligament large un plexus à mailles allongées dit *plexus utéro-ovarien*. Elles ne présentent que de rares valvules. Elles se jettent dans la veine hypogastrique. Chez les jeunes filles non menstruées, ce plexus est peu développé ; au contraire, chez celles qui ont eu déjà depuis plusieurs années leurs règles, sur les femmes surtout qui ont eu plusieurs enfants, il a pris un notable accroissement. On les trouve souvent dilatées et variqueuses, quelquefois même formant sur les côtés de l'utérus un véritable varicocèle, analogue au varicocèle de l'homme. Cet état est normal dans la grossesse : les veines de l'utérus sont alors dites *sinus utérins*.

UTÉRO-OVARIQUE. adj. — *Amputation utéro-ovarique*. V. Césarien.

UTÉROPATHIE. s. f. [de *utérus*, et πάθος, affection ; all. *Gebärmutterleiden*]. Maladie de l'utérus en général.

UTÉRO-PLACENTAIRE. adj. Qui concerne l'utérus et le placenta. V. Inter-utéro-placentaire, Sérotine et Villosité *choriale*.

UTÉRO-RECTAL, ALE. adj. V. Utéro-sacré.

UTÉRORRAGIE. s. f. [all. *Gebärmutterblutung*, it. et esp. *uterorragia*]. Synonyme de *métrorragie*.

UTÉRORRHÉE. s. f. [all. *Gebärmutterfluss*, it. et esp. *uterorrea*]. Synonyme de *leucorrhée*.

UTÉRO-SACRÉ, ÉE. adj. Qui appartient à l'utérus et au sacrum. — *Ligament utéro-sacré*, *utéro-lombaire*, *sacré lombaire* ou *ligament utéro-rectal*]. Expansion du tissu sous-péritonéal ou aponévrose d'enveloppe utéro-vaginale qui se détache des côtés du bas de l'utérus, se dirige en arrière, et contourne le rectum qu'elle engaine dans ses deux tiers antérieurs pour se fixer sur l'aponévrose pelvienne et le sacrum ; elle est un des plus puissants moyens de fixation de l'utérus. Elle renferme une partie du plexus nerveux hypogastrique dans son épaisseur.

UTÉROSCOPIE. s. f. [de *uterus*, et σκοπέω, examiner]. Examen de l'utérus pendant la grossesse et lors de l'accouchement, au point de vue de la situation absolue ou relative du fœtus (Aubinais)

UTÉROSTOMATOME. V. HYSTÉROSTOMATOME.

UTÉRO-TUBAIRE. adj. [angl. et esp *utero-tubar*, it. *utero-tubare*]. V. GROSSESSE.

UTÉRO-VAGINAL, ALE. adj. [angl. et esp. *utero-vaginal*, it. *utero-vaginale*]. Qui appartient à l'utérus et au vagin.

UTÉRUS. s m., ou **MATRICE.** s. f. [*matrix*, de *mater*, mère; *uterus*, ὑστέρα, μήτρα, all. *Gebärmutter*, angl. *womb*, it. *matrice*, esp. *matriz*]. Organe destiné, dans l'appareil générateur de la femme, à contenir le produit de la conception, depuis la fécondation jusqu'à la naissance. La matrice est placée dans la cavité du petit bassin, entre la vessie et le rectum, au-dessous des circonvolutions intestinales, et inclinée de manière que son fond se trouve en haut et en avant, et son ouverture en bas et en arrière. Elle a la forme d'une gourde fortement aplatie d'avant en arrière, et peut être divisée en deux parties : le *corps* et le *col;* elle a 70 à 80 millimètres de longueur, 30 à 40 millimètres de largeur et 23 à 27 millimètres d'épaisseur. Le *corps*, triangulaire, présente extérieurement une face antérieure ou pubienne, une postérieure ou sacrée, un bord supérieur qui en forme le fond (fig. 521, *a*) et deux latéraux. On y distingue trois angles : deux supérieurs et latéraux, appelés *angles tubaires*, parce qu'ils sont situés près de l'insertion des trompes utérines (*bb*), et un inférieur médian, qui se continue avec le *col* (*o*). Celui-ci, long de 23 à 27 millimètres, fusiforme, est embrassé par le vagin (*l*), dans lequel il fait une saillie de 9 à 11 millimètres en devant, et de 14 à 16 millimètres en arrière; il présente à son extrémité une fente transversale à bords arrondis, qui est l'orifice de la matrice, et que l'on a appelée, par analogie de configuration, *museau de tanche* (*os tincæ*). Lisses et arrondies, et si rapprochées l'une de l'autre qu'on sent à peine la fente linéaire qui les sépare, chez les femmes qui n'ont point eu d'enfants (fig. 524 et 525), les lèvres de cet orifice sont ordinairement rugueuses et découpées après plusieurs accouchements (fig. 526 et 527). La lèvre antérieure est plus épaisse et plus proéminente que la postérieure. Le développement de l'utérus commence par le col, qui est, dans les derniers temps de la vie embryonnaire, beaucoup plus volumineux, proportion gardée, qu'à toute autre époque de la vie. Quant au corps, c'est à peine s'il est indiqué par un renflement au point de rencontre des trompes. Plus tard, vers le milieu de la vie intra-utérine, le corps de l'utérus a au plus le sixième de la longueur totale de l'organe. Il est mince, flexible en tous sens (Huguier), flottant pour ainsi dire sur le col. Celui-ci est épais, d'autant plus volumineux qu'on l'examine plus inférieurement. A l'union des deux parties existe un étranglement très marqué sur les côtés, et un amincissement très sensible aussi d'avant en arrière. A la naissance, le corps forme à peu près le quart du volume total de l'organe. Depuis ce moment, le développement se fait au profit du corps, qui empiète sur le col, mais avec tant de lenteur, que la matrice, qui a 32 ou 35 millimètres chez le nouveau-né, n'a que 45 millimètres chez l'enfant de dix ans. A l'âge adulte, la longueur du col est supérieure à celle du corps chez les vierges (fig. 522); les deux longueurs sont à peu près égales chez les femmes qui n'ont pas eu d'enfants; la longueur du corps l'emporte d'un cinquième sur celle du corps chez les femmes qui ont eu des enfants (fig. 523) (Guyon). Les changements de direction de l'utérus par rapport aux parties voisines (*déviations*) ou de ses deux parties l'une par rapport à l'autre (*flexions*), sont fréquents, surtout dans le sens antérieur . les premières peuvent être transitoires, dues à la laxité des attaches de l'organe ou à la pression exercée par lui sur les parties voisines; parmi les secondes, l'antéroflexion est un phénomène normal, dont l'exagération seule peut être considérée comme une véritable lésion (V. DÉVIATION et FLEXION). Intérieurement, l'*utérus* présente la *cavité du corps* (*d*, fig. 521) et la *cavité du col* (*c*). La première, de forme triangulaire chez la femme qui n'est point enceinte, contiendrait à peine une grosse fève de marais : sa capacité est de 3 centimètres cubes environ, et ses parois sont accolées l'une à l'autre. Sa surface est lisse, gris rosé, tapissée habituellement par une couche de

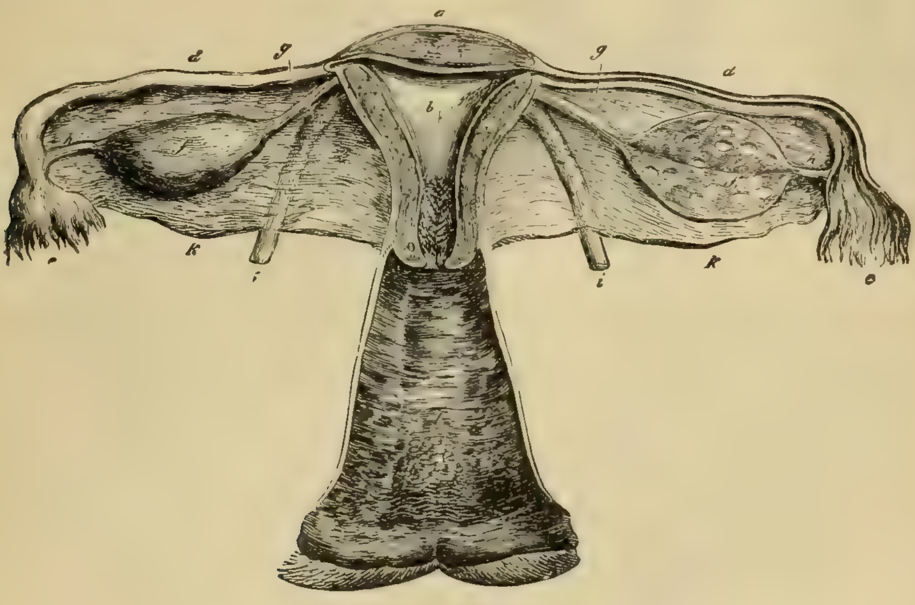

FIG. 521

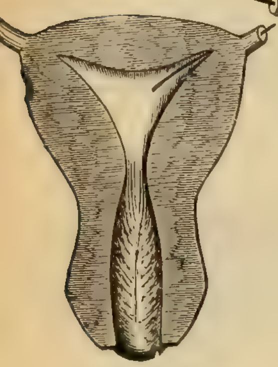

Fig. 522.

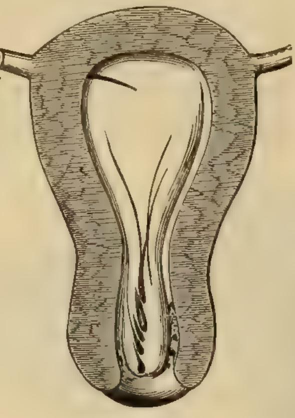

Fig. 523.

mucus [V. Utérin (*Mucus*)]. Elle se termine, en haut et sur les côtés, par les orifices très petits des trompes, la portion de cet organe située au-dessus de ces orifices constitue le *fond de la matrice*. Inférieurement, la cavité du corps se termine par une autre ouverture plus large, appelée *orifice interne de la matrice* ou *du col*, qui s'allonge parfois en une sorte de détroit long de 5 à 6 millimètres (*isthme de Guyon*). La *cavité du col* est une espèce de canal de 27 à 34 millimètres de longueur, aplati d'avant en arrière, et un peu plus large dans son milieu qu'à ses extrémités : elle présente des saillies verticales et transversales qui constituent l'*arbre de vie*. Indépendamment de la séreuse péritonéale qui le revêt extérieurement, l'utérus est constitué par deux couches : l'une, musculaire, formant un tissu propre ; l'autre, muqueuse, interne, possédant des glandes très nombreuses. Les *glandes* sont : les unes des follicules, les autres des glandes en grappe. Les follicules se rencontrent dans la partie superficielle de la muqueuse, soit sur la crête des plis de l'arbre de vie, soit dans les dépressions qui séparent ces plis, soit dans les portions inférieures et supérieures du col où les plicatures de l'arbre de vie n'existent pas. Généralement très rapprochés les uns des autres, ils sont perpendiculaires à la surface de la muqueuse ou obliquement dirigés en avant, leur ouverture regardant du côté du col. Ils ont une longueur de 15 à 20 centièmes de millimètre ; ils sont resserrés à leur collet et dilatés en forme de poire à leur cul-de-sac. La partie la plus dilatée a une largeur de 5 à 8 centièmes de millimètre. Ils ont une membrane très mince, dont les deux faces ne sont visibles qu'en certains points. Leur contenu consiste en cellules épithéliales prismatiques, qui mesurent de 10 à 18 millièmes de millimètre en longueur sur 4 à 6 millièmes de millimètre en largeur (Ch. Robin), et dont les noyaux ovoïdes mesurent 5 millièmes de millimètre de long sur 2 millièmes de millimètre de large. Cet épithélium est notablement plus petit que celui qui recouvre la surface de la muqueuse. Les glandes en grappe consistent en un conduit principal, qui reçoit parfois sur son trajet des culs-de-sac latéraux et se divise lui-même en deux ou plusieurs conduits secondaires, recevant des culs-de-sac multiples. Leur longueur varie de 35 centièmes de millimètre à 2 millimètres ; la largeur de la glande à son extrémité profonde est de 20 à 25 centièmes de millimètre. Chacun des culs-de-sac présente la même structure que les follicules ; les conduits excréteurs, larges de 4 à 5 centièmes de millimètre, se renflent parfois au point où ils se ramifient. Leur contenu liquide s'épaissit quelquefois, et forme des concrétions globuleuses distendant les follicules, qui constituent alors ce qu'on appelle *œufs de Naboth*. Ceux-ci ne sont donc que des kystes formés par les glandes distendues ; leur orifice ne se distend pas, mais n'est pas complètement oblitéré. Le mucus qu'ils sécrètent normalement est très visqueux. La *muqueuse* du col, épaisse de 1 millimètre et demi à 2 millimètres et demi environ, est très adhérente au tissu musculaire. Celle du corps l'est également ; mais elle s'en détache facilement vers la fin de la grossesse, lorsqu'elle est devenue *caduque*. Cette muqueuse du corps, épaisse de 2 à 4 millimètres en dehors de la grossesse, selon les âges, les états physiologiques et les parties de l'utérus, est lisse, sans villosités, tapissée d'épithélium prismatique, à cils vibratiles. Elle renferme des follicules flexueux, terminés en culs-de-sac simples ou bilobés à la face adhérente de la muqueuse, et s'ouvrant par un orifice un peu élargi en godet à la surface de la muqueuse. Leur épithélium est nucléaire. Le tissu interposé aux follicules est composé de rares faisceaux de fibres lamineuses, à l'état de corps fusiformes fibro-plastiques, et surtout d'un très grand nombre de noyaux semblables aux noyaux embryoplastiques avec un peu de matière amorphe finement granuleuse interposée. Parmi eux, se trouvent de rares cellules semblables à celles de l'ovisac. Ces cellules se multiplient considérablement et augmentent de volume pendant la grossesse, comme ces dernières ; comme ces dernières aussi, elles deviennent granuleuses, le noyau s'hypertrophie et acquiert un nucléole ; c'est surtout à leur augmentation de volume et de quantité que la muqueuse utérine doit son épaississement au commencement de la grossesse et son augmentation en étendue superficielle par la suite, jusqu'à ce qu'elle devienne *caduque*. La structure de la muqueuse utérine change au niveau de l'orifice des trompes, dont la muqueuse offre un autre caractère, manque de follicules et est fort mince. Au col, les follicules sont plus larges, plus courts, et la trame formée surtout de tissu lamineux ; l'épithélium devient pavimenteux stratifié au niveau des lèvres du museau de tanche. Les muqueuses du col et du corps renferment aussi un certain nombre de fibres-cellules. — La matrice est recouverte extérieurement par le péritoine, qui se réfléchit de la face postérieure de la vessie et de la face antérieure du rectum, de manière à former deux feuillets qui s'adossent l'un à l'autre sur les parties latérales de l'utérus, après avoir compris, dans leur écartement, les *trompes et les ligaments ronds* (fig. 521, *i*). — Au-dessous de cette membrane séreuse, on trouve le *tissu musculaire* de la vie végétative, tissu propre de la matrice, dont les fibres-cellules augmentent de volume pendant la grossesse,

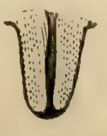

Fig. 524.

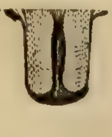

Fig. 526.

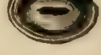

Fig. 525.

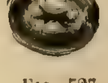

Fig. 527.

pour diminuer peu à peu de volume après l'accouchement. Les fibres de tissu propre forment, au-dessous du péritoine, une première couche mince, dense, dans laquelle les fibres n'ont aucune direction fixe. On rencontre ensuite une couche plus épaisse de fibres transversales, qui, réunies en différents plans imbriqués à la manière des muscles constricteurs du pharynx, se portent toutes en dehors, en convergeant vers les trompes, les ligaments de l'ovaire, le ligament rond et les ligaments postérieurs. Plus profondément se trouvent encore des fibres transversales; mais les fibres longitudinales et obliques prédominent surtout au col; enfin, en haut, on voit le prétendu *detrusor placentæ* de Ruysch, sorte de disque musculaire auquel cet anatomiste supposait la fonction de décoller le placenta lors de l'accouchement. L'augmentation de volume que présente la tunique musculaire de l'utérus pendant la grossesse est due à l'hypertrophie des fibres lisses anciennes, à la formation de nouvelles fibres semblables, et à l'augmentation du tissu lamineux interstitiel. — Deux ordres d'*artères* arrivent à l'utérus : les *utérines*, qui pénètrent dans sa substance par les côtés de son col ; les *ovariques*, qui rampent dans le ligament large, se distribuent en partie à l'ovaire, et arrivent au bord du corps même de l'utérus (*artère utéro-ovarienne*) : toutes, fortement serrées, hors de la gestation, au milieu du tissu qu'elles sillonnent, sont pliées et repliées un grand nombre de fois sur elles-mêmes ; au moment de la grossesse, elles prennent un développement considérable. Les *veines*, distribuées comme les artères, présentent pendant la grossesse des dilatations connues sous le nom de *sinus utérins* : leurs parois épaissies adhèrent alors intimement aux fibres musculaires, dans lesquelles elles forment de larges canaux béants. Elles se rendent dans les veines ovariques. Les *nerfs* de l'utérus viennent du plexus sacré et du grand sympathique, ils forment un plexus (*plexus utérin*), dont les filets suivent les branches rtérielles et présentent sur leur trajet de petits ganglions microscopiques. Frankenhausser n'a jamais pu déterminer des contractions utérines en excitant les nerfs qui émergent du sacrum; loin de là, cette excitation arrête les mouvements de l'organe, de sorte que les nerfs sacrés doivent être regardés comme les agents de l'innervation suspensive de la contraction de la matrice. Il a localisé dans la moelle allongée le centre moteur de l'utérus, c'est-à-dire le centre dont l'excitation détermine constamment des contractions dans l'organe. A partir de cette région, on peut obtenir des contractions utérines en faisant agir le stimulus sur un point quelconque de la moelle épinière; soit sur sa surface extérieure, soit sur sa partie interne ; l'excitation est transmise par les fibres qui relient la moelle au sympathique. — Pendant la grossesse tout l'utérus augmente de dimension, et il revient rapidement sur lui-même lorsqu'a eu lieu l'expulsion du fœtus. Il prend une forme globuleuse et fait saillie dans l'hypogastre ; on le sent encore avec cette forme après la délivrance au-dessus du pubis, mais diminuant de plus en plus de volume et augmentant de consistance. C'est du huitième ou douzième jour que l'utérus disparaît normalement derrière le pubis. Le *retrait de l'utérus*, c'est-à-dire son retour au volume qui lui est habituel dans l'état de vacuité, n'est complet qu'environ un mois ou six semaines après l'accouchement. Depuis le moment de l'expulsion du fœtus ainsi que du délivre, jusqu'à la fin du retrait, l'utérus donne un son mat à la percussion, et jamais la sonorité qui indiquerait la présence de l'air dans sa cavité, sauf les cas de fièvre puerpérale où il se dégage des gaz par putréfaction des liquides contenus dans l'utérus. — La matrice est maintenue dans sa position : 1° Par les *ligaments larges* (fig. 521, *kk*), expansions membraneuses résultant de l'adossement des deux feuillets de péritoine, et s'étendant des bords de l'utérus aux côtés du bassin. Chaque ligament large présente supérieurement trois replis secondaires ou *ailerons* : dans l'*aileron moyen*, se trouvent comprises les trompes utérines (*dd*); l'ovaire est embrassé dans le repli du ligament large appelé *aileron postérieur* (*f* le représente avec sa forme, et *f'* le montre fendu pour faire voir les vésicules de de Graaf) : de son extrémité interne part le *ligament de l'ovaire* (*gg*), fibreux et musculaire, qui s'attache à l'angle correspondant de l'utérus, au-dessous et un peu en arrière de la trompe ; dans l'*aileron antérieur* du ligament large se voient les *cordons sus-pubiens* ou *ligaments ronds* (*ii*), lamineux et musculaires, qui naissent des bords latéraux de l'utérus, au-dessous et en avant des trompes, pour aller traverser le canal inguinal et se terminer dans le tissu cellulaire du mont de Vénus, de l'aine et des grandes lèvres. 2° Par les *ligaments antérieurs*, petits replis formés par le feuillet du péritoine qui se réfléchit de la face postérieure de la vessie. 3° Par les *ligaments postérieurs* ou *utéro-sacrés*. — L'utérus peut manquer (*uterus deficiens*) ; mais cette absence n'est pas absolue, l'utérus étant alors réduit à une lamelle de tissu lamineux rougeâtre renfermant quelques fibres musculaires, et située sous le péritoine entre la vessie et le rectum. Dans ce cas, les seins sont assez développés, les désirs vénériens parfois prononcés ; aux époques de menstruation, on observe le changement moral habituel; quelquefois il y a une sorte d'écoulement menstruel supplémentaire, des épistaxis par exemple. Le diagnostic se fondera sur l'absence totale de règles coïncidant avec une excitation périodique, sur les renseignements fournis par le toucher vaginal et rectal combiné avec le cathétérisme. Il y a toujours occlusion du vagin à une profondeur variable. Le mariage doit être interdit. Lorsque l'un des canaux de Muller ne se creuse pas, l'utérus reste unicorne; alors il est tantôt arrondi et dans sa position normale, tantôt pyramidal et oblique, le col dévié du côté opposé, ce qui rend l'accouchement difficile : l'utérus unicorne n'est pas une cause de stérilité. Si les *canaux de Müller*, s'étant bien développés, ne s'accolent pas au-dessous des trompes, l'*utérus est double* (*uterus duplex s. diductus*). Très rare, ce vice de conformation coïncide souvent avec la duplicité du vagin et l'exstrophie de la vessie. — Chez les solipèdes, les ruminants, beaucoup d'autres mammifères, la matrice est divisée en trois cavités : une moyenne, qui représente le col, et deux latérales, connues sous le nom de *cornes*. Celles-ci s'écartent progressivement l'une de l'autre, et se contournent en dehors et en haut vers les régions lombaires; elles ont une forme pyramidale, se recourbent sur elles-mêmes, et se terminent chacune par une pointe arrondie, à laquelle sont attachés la trompe utérine et les ovaires. Cet organe constitue, hors le temps de la gestation, un tube (*utérus bicorne*), à parois minces et blanches, formées d'une membrane séreuse, d'un tissu musculaire propre et d'une membrane muqueuse. Ces parois présentent intérieurement, dans les didactyles, de gros mamelons, appelés *cotyledons*. L'utérus des femelles multipares a un corps très court, tandis que ses cornes, fort longues, forment des inflexions semblables à celles de l'intestin. La muqueuse utérine n'est pas caduque chez les mammifères dont les membres sont terminés par des pattes au lieu des mains. Chez ceux-là aussi elle se rapproche beaucoup des autres muqueuses à épithélium prismatique, et présente des villosités qu'on ne retrouve pas chez la femme. L'épithélium seul est caduc, = *Allongement hypertrophique du col de l'utérus*. Augmentation de la longueur et du volume de l'utérus, qui a été longtemps confondue avec le prolapsus de la matrice, dont Hugier l'a distinguée, et qui dépend d'un vice local de nutrition par suite duquel les éléments anatomiques sont devenus plus abondants sans que la structure du tissu soit modifiée. Tantôt l'allongement porte sur la portion inférieure du col, tantôt sur sa partie supérieure. Dans le premier cas (*hypertrophie sous-vaginale*), il peut être congénital ou résulter d'un défaut d'involution de l'utérus après l'accouchement : le plus souvent, il est produit par la persistance de la congestion et de l'inflammation de la muqueuse, d'où l'utilité des scarifications et des cautérisations du col ; parfois cependant il faut en venir à l'excision de la partie hypertrophiée. Dans le second cas (*hypertrophie sus-vaginale*) l'allongement survient de préférence chez les femmes exposées aux fatigues répétées ou qui restent longtemps debout, surtout chez celles qui ont eu des enfants, et après un accouchement laborieux : les pessaires, le seigle ergoté, les injections froides, etc., ne sont que des moyens palliatifs, et, lorsque l'allongement constitue par son développement une infirmité intolérable, il est nécessaire de pratiquer l'amputation conoïde du col utérin (Hugier), opération qui enlève non seulement la partie sous-vaginale, mais aussi une portion assez étendue de la partie sus-vaginale du col. — *Engorgement de l'utérus*. Nom créé d'une manière vague par Lisfranc pour grouper des tuméfactions en connexion avec l'utérus et s'accompagnant de douleurs pelviennes. V. PÉRI-UTÉRIN (*Phlegmon*). — *Hydropisie de l'utérus*. V. HYDROMÈTRE. — *Inflexion de l'utérus*. V. DÉVIATION. — *Utérus irritable*. Névralgie de l'utérus, dans laquelle il y a beaucoup de souffrances, surtout dans la station et la progression, ainsi qu'aux époques menstruelles. La pression cause de la douleur, et l'orifice utérin est tuméfié. C'est une affection pénible, fatigante, se prolongeant souvent pendant des années. Les moyens antiphlogistiques, les sangsues à l'anus, les injections anodines, la posture horizontale, sont les remèdes principaux. — *Utérus mâle*. V. UTRICULE *prostatique*.

UTRICULAIRE. adj. [*utricularis*, all. *schlauchförmig*, esp. *utricular*]. Qui a la forme d'une petite outre ; qui est composé d'utricules. Le nom de *tissu utriculaire*, appliqué au tissu des végétaux formé de cellules d'égal diamètre en tout sens à peu près, et qui ne sont ni fibreuses, ni vasculaires, ni filamenteuses, est préférable à celui de *parenchyme des plantes*. — *Glandes utriculaires*. Follicules du gros intestin ou du col de l'utérus dont l'extrémité en cul-de-sac est renflée.

UTRICULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes. Corolle et calice bilobés ; 2 étamines ; placenta central ; embryon sans endosperme, dont un cotylédon manque quelquefois. Ce sont des plantes aquatiques.

UTRICULE. s. m. [*utriculus*, diminutif de *uter*, outre ; all. *Zelle*, esp *utriculo*]. Chacune des cellules du tissu cellulaire des végétaux. — *Utricule azoté, primitif, primordial*. V. CELLULE *végétale*. — *Utricule mère pollinique, utricule mère du pollen*. L'*ovule mâle* des phanérogames, groupe de cellules par segmentation du contenu desquelles se forment les grains du pollen. Ces utricules naissent, au nombre de deux à six, quelquefois plus, au centre de chaque moitié de l'anthère. Ils sont généralement regardés comme n'étant que des cellules du tissu cellulaire de l'anthère, métamorphosées en cellules spéciales ; pourtant on peut constater que, dès leur apparition, ces cellules diffèrent, par la coloration grisâtre et l'aspect muqueux de leur contenu, des autres éléments de l'anthère. = En anatomie, *utricule de l'oreille*, sac elliptique situé à la partie supérieure du vestibule membraneux, dans la fossette ovoïde, représentant le confluent d'abouchement des canaux demi-circulaires, et rempli d'endolymphe. — *Utricule prostatique* [*utriculus prostaticus, vesicula spermatica spuria, vesica prostatica* de Weber ; *uterus cystoides* d'Ackermann ; *sinus pocularis* de Guthrie ; *vésicule mitoyenne* de Bourgelat ; *utérus mâle, uterus masculinus* de divers auteurs ; *utriculus virilis* de Huschke]. Organe en forme de poche pyriforme, ovoïde, aplati ou oblong, allongé, situé sur la ligne médiane dans la portion prostatique de l'urètre. Sur quelques animaux, il dépasse le bord postérieur de la prostate. Il s'ouvre au sommet de la crête urétrale ou *verumontanum*, à sa partie antérieure et médiane, entre les orifices des canaux éjaculateurs. Sur l'homme, il a de 6 à 15 millimètres de long, et une largeur une à deux fois moindre ; il manque une fois sur cinq. Chez les solipèdes, il atteint 7 à 9 centimètres. Il a une muqueuse à épithélium prismatique cilié. Huschke indique, dans cette muqueuse, des follicules mucipares : mais ce sont des *sinus muqueux* (V. SINUS) (Cadiat et Robin). Les testicules étant les analogues des ovaires, les canaux déférents les analogues des trompes, l'utricule prostatique a été considéré comme analogue de la matrice, et la prostate comme analogue des glandes de la muqueuse utérine, développées hors de l'organe. Cette dernière comparaison est évidemment forcée. Dans le cheval, le liquide de l'utricule est muqueux, citrin, plus limpide que le sperme, ou jaunâtre et plus ou moins poisseux. Il se compose d'un sérum muqueux, de sympexions, tels que ceux des vésicules séminales de l'homme, de beaucoup de granulations moléculaires graisseuses et azotées, de petits épithéliums nucléaires sphériques, et d'épithélium prismatique vibratile. L'étude de cet appareil chez l'embryon fait voir qu'il est une portion persistante des conduits de Müller (V. CORPS *de Wolff*). Son grand développement chez les animaux qui manquent de vésicules séminales, l'épaisseur de sa couche musculaire, doivent faire penser que, chez ces mammifères, l'utricule prostatique sécrète et verse l'une des nombreuses humeurs qui sont mêlées au sperme lors de l'éjaculation, et dont la présence est nécessaire pour que ce liquide soit apte à la fécondation. V. FÉCONDATION et SPERME.

UTRICULÉ, ÉE ou **UTRICULEUX, EUSE**. adj. [esp. *utriculado*]. V. UTRICULAIRE.

UVARIA. s. m. V. ANONACÉES.

UVA URSI. V. ARBOUSIER.

UVÉE. s. f. [*uvea*, de *uva*, raisin ; all. *Traubenhaut*, angl., it. et esp. *uvea*]. Couche de cellules épithéliales pigmentée, noire et brillante, qui recouvre la face postérieure de l'iris. — Nom sous lequel on a parfois désigné la couche correspondante de la face interne de la choroïde, et même le système des parties représenté par la choroïde, les procès ciliaires et l'iris.

UVÉAL, ALE. Qui concerne l'uvée. — *Artère uvéale*. Nom donné aux artères ciliaires.

UVÉITE. s. f. [*uveitis*, all. *Traubenhautentzündung*, esp. *uveitis*]. Inflammation de la face postérieure de l'iris.

UVIQUE. adj. Qui concerne les raisins. - *Acide uvique*. L'acide tartrique.

UVULAIRE. adj. [*uvularis*, de *uvula*, luette ; it. *uvolare*, esp. *uvular*]. Qui a rapport à la luette. — *Fragon uvulaire*. Le *Ruscus hypophyllum*, L., plante asparaginée, dont les feuilles astringentes servaient à préparer des gargarismes employés contre le relâchement de la luette.

UVULE. s. f. [*uvula columella*, γαργαρεὼν, σταφυλὴ]. La luette.

UVULOPTOSE. Mauvais mot ; pour *staphyloptose*.

V

v = *v* latin ; il n'y a point de *v* en grec.

V. — V *lingual*. V. Langue. — *Os en V.* V. Os *hypsiloïdes*.

VACCIN. s. m. [*virus vaccinum*, de *vacca*, vache ; all. *Kuhpockenstoff*, angl. *vaccine-mater*, it. *vaccino*, esp. *vaccina*]. Humeur virulente particulière, ainsi appelée parce qu'elle a été recueillie primitivement dans les pustules qui surviennent au pis des vaches atteintes de *cowpox*. L'humeur que contiennent ces pustules, ou *vaccin animal*, insérée dans la peau de l'homme, y produit le développement de pustules semblables ; celles-ci sont gonflées vers le cinquième ou sixième jour d'un fluide qui constitue le *vaccin jennérien*, de *bras à bras* ou *humain*. Le *vaccin* est employé pour transmettre, par inoculation, la maladie préservatrice de la variole connue sous le nom de *vaccine*. C'est un liquide transparent, incolore, visqueux, inodore, d'une saveur âcre et salée, qui ressemble à la sérosité des vésicatoires. Liquide ou desséché, il se dissout facilement dans l'eau ; exposé à l'air sur une surface plane, il se dessèche promptement sans perdre sa transparence, et y adhère intimement. Le vaccin préservatif est caractérisé par la viscosité : lorsqu'on pique une pustule avec la pointe d'une lancette, il ne doit sortir que lentement, et se rassembler en un glouble ; la lancette, dont on a introduit la pointe dans ce globule pour le charger d'une portion du vaccin, doit éprouver un peu de résistance en se détachant ; une goutte doit filer entre les doigts, et, s'il se répand sur l'aréole de la pustule, il doit prendre une couleur brillante, comme argentée, comparable à celle des traces que laissent les limaçons. Tel est ordinairement le vaccin du septième ou huitième jour après l'inoculation, époque où il convient de l'employer pour inoculer d'autres individus. — Lorsqu'on ne peut pas vacciner de *bras à bras* (V. Vaccination), on peut recueillir le vaccin en appliquant sur des pustules piquées quelques fils qu'on imprègne ainsi de ce fluide, et qu'on abrite du contact de l'air après leur dessiccation. Le vaccin ainsi recueilli rend les fils raides, et s'en détache en écailles d'aspect et de consistance vitrés, lorsqu'au moment de l'employer on le délaye dans une très petite quantité d'eau à l'aide d'une aiguille ou de la pointe d'une lancette, jusqu'à ce que le mélange ait une apparence presque oléagineuse. Un moyen de conservation bien préférable consiste à recevoir le vaccin entre deux verres (fig. 528, *g*, *h*), dont les bords sont ensuite joints hermétiquement avec la cire ; mieux encore, le conserver dans des petits tubes de verre longs de 14 millimètres et capillaires à leurs extrémités (*f*, *i*) : pour les charger du vaccin, on fait plusieurs piqûres aux pustules vaccinales, dont on approche successivement l'extrémité effilée de ces tubes, dans lesquels l'humeur s'introduit par capillarité ; lorsqu'ils sont remplis, on ferme les deux ouvertures en les approchant d'une lumière, et on les enduit ensuite de cire à cacheter. Quand une belle pustule, et l'on ne doit prendre que celles-là, a fourni cinq à six tubes de vaccin, il est prudent de n'en pas prendre plus sous peine de s'exposer à n'avoir que de la *lymphe non vaccinale*, tant sur l'homme que sur la génisse, au lieu de l'humeur préservatrice. Pour transporter ces tubes sans danger de les briser, on les met dans un tuyau de plume rempli de son et scellé avec de la cire. Le vaccin ainsi recueilli conserve toutes ses propriétés pendant plusieurs années, s'il n'est exposé ni à une trop forte chaleur ni à un trop grand froid. Pour en faire usage on casse les deux extrémités du tube, on adapte à l'une d'elles un petit tuyau de paille ou de verre, et, après avoir appliqué l'autre extrémité sur une lame de verre, on souffle doucement : le vaccin s'écoule ainsi du tube et est employé comme lorsqu'on vaccine de bras à bras.

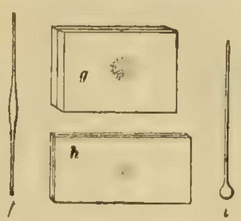

Fig. 528.

VACCINABLE. adj. Qui est susceptible d'être vacciné.

VACCINAL, ALE. adj. Qui a rapport à la vaccine : *éruption vaccinale, auréole vaccinale, croûte vaccinale.* — *Phagédénisme vaccinal.* Ulcération qui survient quelquefois après une vaccination.

VACCINATION. s. f. [all. *Kuhpockenimpfung*, angl. *vaccination*, it. *vaccinazione*, esp. *vacunacion*]. Inoculation de la vaccine ; opération qui consiste à mettre le virus vaccin en contact avec les vaisseaux absorbants de la peau. La vaccination de *bras à bras*, c'est-à-dire l'inoculation du virus vaccin au moment où l'on vient de le recueillir sur une lancette, en piquant légèrement des boutons vaccinaux parvenus à leur maturité, est incontestablement supérieure à celle qui est faite avec un virus conservé dans des tubes ou entre deux plaques de verre. Cette dernière cependant donne le plus souvent des résultats satisfaisants, à condition que le vaccin soit recueilli sur un individu dont la santé générale ne laisse pas à désirer, condition indispensable d'ailleurs dans tous les cas où l'on fait usage de vaccin humain. Pour pratiquer la vaccination, le chirurgien, saisissant avec la main gauche la face postérieure de la partie supérieure du bras de l'individu qu'il veut vacciner, tend exactement la peau, et pratique de la main droite une légère piqûre, en introduisant horizontalement l'instrument sous l'épiderme ; il applique aussitôt sur la petite plaie le pouce de la main qui tendait la peau, et l'y tient appuyé comme pour essuyer l'instrument, qu'il retire alors avec précaution. Selon Jenner, une seule piqûre suffit pour que l'effet préservatif soit complet, si le bouton se développe bien ; mais, comme il peut arriver qu'il avorte, on fait ordinairement deux ou trois piqûres à chaque bras (fig. 529). Il n'est besoin d'appliquer aucun appareil sur les piqûree ; on laisse seulement sécher les petites plaies, et l'on évite dans les premiers moments le contact des vêtements. La vaccination et les revaccinations bien faites sont les seuls préservatifs de la petite vérole. On doit faire vacciner les nouveau-nés dans les trois ou quatre premiers mois de leur vie. En prenant du vaccin sur un enfant on ne peut jamais lui nuire. La vaccination peut être pratiquée avec succès en toute saison ; en temps d'épidémie on doit vacciner les enfants le plus tôt possible après leur naissance. Dans aucun cas, la vaccination ou la revaccination ne peuvent donner lieu à une petite vérole ; et, si quelques jours après on voit survenir cette maladie, c'est que la personne était déjà avant l'opération dans la période d'incubation de la variole. V. Revaccination. — *Vaccination animale.* Celle qui consiste à vacciner à l'aide du liquide pris sur une génisse *vaccinifere*. Pour assurer le succès de l'opération, le vaccin doit être inoculé avant le cinquième jour. Toutes les fois que l'inoculation de la gé-

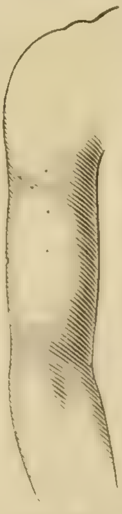

Fig. 529.

nisse date de plus loin, la presque totalité des revaccinations et un grand nombre de vaccinations échouent. Pour que ce vaccin soit inoculé avec succès, il faut qu'il ait été recueilli depuis peu de temps; sans quoi, il se coagule rapidement et forme une masse gélatineuse qui ne pénètre pas dans la plaie. L'inoculation du vaccin animal est plus longue que celle du vaccin pris de bras à bras. Dans la vaccination des jeunes enfants, le vaccination animale réussit aussi souvent que l'autre; dans celle des adultes, le vaccin humain réussit mieux, ce qui oblige à conseiller la revaccination en cas d'échec. — *Vaccination microbienne.* Mode de prophylaxie des maladies infectieuses qui a pour objet de rendre l'organisme réfractaire au développement ou à l'action des germes animés qui engendrent ces maladies. V. au Supplément.

VACCINE. s. f. [all. *Kuhpocken*, *Schutzblattern*, angl *cow-pox*, it. *vaccina*, esp. *vacuna*]. Maladie pustuleuse et contagieuse particulière aux vaches (V. Cowpox), et inoculable à l'homme et au cheval. La *vaccine naturelle* ou *spontanée* est une affection qui se manifeste sous forme d'éruption pustuleuse en certains lieux d'élection, tels que la région mammaire de la vache, les régions naso-latérales et des talons sur le cheval. Transmis par inoculation, le liquide des pustules amène une éruption aux seuls points de l'inoculation, sans éruption généralisée. Injecté dans un lymphatique, ce liquide amène l'éruption généralisée de la vaccine *spontanée*, avec prédominance de l'éruption dans les régions sus-indiquées. Injecté dans le sang il ne cause pas d'éruption (Chauveau). Le sang d'un animal en pleine éruption vaccinale transfusé à une génisse non vaccinée n'amène aucune éruption, mais amène chez elle l'immunité contre la vaccine (Reynaud). La vaccine préserve de la petite vérole : de là l'utilité de son incubation à l'homme sous forme de *vaccin*, opération qui constitue la *vaccination*. Pendant les deux ou trois premiers jours (*incubation*) qui suivent l'inoculation on observe à peine un petit cercle rougeâtre (fig. 530), une petite élévation. A la fin du troisième ou du quatrième jour, on sent un peu de dureté, et bientôt se montre une petite élevure rouge, qui devient circulaire le cinquième jour, et ombiliquée. Le sixième jour, la teinte rouge de l'élevure s'éclaircit; le bourrelet, entouré d'un cercle rouge de 1 millimètre de diamètre, s'élargit, et le centre de la pustule est plus déprimé. Le septième jour, le volume de la pustule augmente; le bourrelet circulaire s'aplatit et prend un aspect argenté; la teinte rouge se fond dans la dépression centrale et continue à en occuper, dans un très petit espace, le bord inférieur. Le huitième jour, le bourrelet s'élargit; la matière contenue dans la pustule prend une teinte plus foncée; le cercle rouge périphérique prend une couleur moins vive : l'inflammation se propage au tissu cellulaire sous-cutané (fig. 531). Le neuvième jour, le bourrelet circulaire est plus large, plus élevé, plus rempli de matière; le cercle rouge, dont les irradiations étaient semblables à des vergetures, prend une teinte plus uniforme et une aréole se dessine (fig. 532). Le dixième jour le bourrelet s'élargit, l'aréole a 2 à 5 millimètres de diamètre, la peau sur laquelle elle est développée est quelquefois tuméfiée (*tumeur vaccinale*), sa surface paraît légèrement pointillée, et l'on distingue à la loupe un grand nombre de petites vésicules remplies d'un fluide transparent (fig. 533). C'est alors que le vacciné éprouve souvent une chaleur mordicante, de la pesanteur, une vive démangeaison et un mouvement fébrile. Le onzième jour, l'aérole, le bourrelet, la dépression centrale, sont comme la veille; la pustule vaccinale, qui dépasse de 2 à 5 millimètres le niveau de la peau, ressemble à une grosse lentille de 5 à 11 millimètres de diamètre, de couleur perlée, dure au toucher et présentant la résistance d'un corps étroitement uni à la peau (fig. 534). Pendant toute cette période, le virus-vaccin est contenu dans une membrane cellulaire. Le douzième jour, la période de dessiccation commence; la dépression centrale prend l'apparence d'une croûte; l'humeur contenue dans le bourrelet circulaire, jusqu'alors limpide, se trouble et devient opaline, l'aréole pâlit, la tumeur vaccinale s'affaisse, l'épiderme s'écaille. Le treizième jour, la dessiccation s'opère au centre; la pustule, jusqu'alors celluleuse, ne forme plus qu'une cavité, et, si on l'ouvre, elle fournit une matière jaunâtre, trouble et puriforme. L'aréole prend une teinte légèrement pourprée. Le quatorzième jour, la croûte est dure et a une couleur fauve; le cercle diminue de largeur. La croûte prend ensuite une couleur de plus en plus foncée, et devient de plus en plus proéminente; elle tombe du vingt-quatrième au vingt-septième jour, laissant à nu une cicatrice. — Quelquefois, au lieu de cette *vaccine vraie* ou *préservatrice*, il ne se développe qu'une *fausse vaccine*. Tantôt, le lendemain ou le surlendemain des piqûres, il se forme des pustules inégales, acuminées dès leur naissance, jaunâtres à leur sommet, s'ouvrant à la moindre pression; le pus qu'elles contiennent se dessèche dès le troisième ou cinquième jour, et les croûtes qui en résultent sont molles, jaunâtres, humectées d'une matière ichoreuse; ces pustules, qui n'ont ni la marche ni la forme ombiliquée des pustules vaccinales, ne sont nullement préservatrices. Tantôt les pustules sont très circonscrites, ombiliquées; elles apparaissent le quatrième jour comme celles de la vaccine vraie; elles marchent comme elles (mais avec moins d'inflammation) jusqu'au neuvième jour, mais sont ordinairement desséchées vers le quatorzième ou le quinzième. On leur donne le nom de *vaccinelles* ou de *vaccinoïdes;* elles ne préservent pas sûrement de la variole. La vaccine, en préservant de la variole, ne prédispose pas à la fièvre typhoïde ni à la phtisie, et n'a pas déterminé, depuis le commencement de ce siècle, une augmentation du nombre de ces maladies, comme l'admettent quelques statisticiens trompés par une connaissance imparfaite de la nature et des dénominations des maladies régnantes des derniers siècles. — *Vaccine du cheval* ou *équine*, ou *grease*. Les inoculations du vaccin de cheval ont fait connaître l'espèce de maladie qui produit ce vaccin. L'éruption propre à cette maladie varioliforme s'étend à des parties autres que la jambe, se généralise. Les pustules se montrent dans la bouche chez le cheval comme dans la variole humaine, et contiennent un liquide susceptible de transmettre la maladie à d'autres chevaux. Loy a tenté l'inoculation directe à l'homme, et il a réussi (Bouvier).

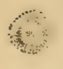

Fig. 530.

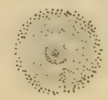

Fig. 531.

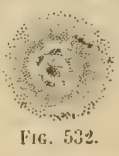

Fig. 532.

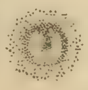

Fig. 533.

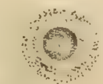

Fig. 534.

VACCINELLE ou **VACCINOÏDE**. s. f. [all. *unächte Kuhpocken*, angl. *false cow-pox*, it. *vaccinella*, esp. *vacunella*]. Nom donné par Rayer à plusieurs éruptions cutanées pustuleuses, de nature et d'apparence vaccinales, susceptibles d'être inoculées, que l'insertion du vaccin produit quelquefois chez des individus qui ont eu la petite vérole ou qui ont été vaccinés. C'est une vaccine incomplète, par défaut d'énergie du virus vaccin, par une sorte d'inaptitude à en éprouver l'influence. Il donne aussi ce nom à des éruptions vaccinales modifiées par leur coïncidence avec la période d'incubation d'une variole. Ces éruptions sont appelées *vaccinelles*, parce qu'elles sont à la vaccine ce que les *varicelles* sont à la variole

VACCINIÉES. s. f. pl. Sous-famille de la famille des éricacées, comprenant celles qui ont l'ovaire infère, V. AIRELLE.

VACCINIDE. s. f. Éruption vaccinale généralisée, avec ou sans *phagédénisme vaccinal*, c'est-à-dire avec ou sans extension de la pustule vaccinale sous forme d'ulcère. Les vaccinides ont souvent été prises pour des accidents syphilitiques; mais, de toutes les observations de syphilis communiquée par la vaccine, il faut déduire : 1° celles d'enfants qui étaient syphilitiques avant qu'on les vaccinât; 2° les cas de phagédénisme vaccinal et de vaccinides qui n'avaient rien de syphilitique; 3° des éruptions diverses, étrangères à la syphilis, et dont la vaccine n'a été que la cause occasionnelle; 4° des affections qui auraient pu se montrer sans la vaccine (Auzias-Turenne).

VACCINIER. s. m. L'*airelle*.

VACCINIFÈRE. adj. Se dit du cheval, de la vache et de l'enfant qui fournissent du vaccin pour l'inoculation à d'autres. — *Génisses vaccinifères*. On inocule du vaccin par douze ou quinze piqûres faites au pourtour de la vulve, partie dépourvue de poils, et que l'animal ne peut atteindre. Les pustules se développent lentement, du huitième au douzième jour, et acquièrent un volume variable, tout en suivant la marche ordinaire. Le vaccin est introduit dans des tubes ou reçu sur deux plaques de verre enveloppées de papier d'étain. Pour s'en servir, on le ramollit dans une goutte d'eau tiède. On peut aussi conduire la génisse portant les pustules près des personnes à vacciner, ou *vice versâ*, et pratiquer l'inoculation directement à l'aide du vaccin frais. On obtient plus de cent pustules sans altérer la santé de l'animal. Le cowpox naturel est ainsi en permanence, et on l'inocule sans danger de communiquer aucune maladie diathésique (Palasciano), et surtout on a constamment du vaccin à sa disposition, fait important durant les épidémies varioliques. V. VACCINATION *animale*.

VACCININE. s. f. Substance extraite de l'airelle ponctuée (*Vaccinium Vitis Idæa*). Cristallisable, inodore, incolore (Classen).

VACCINIQUE. adj. [de *vaccinus*, qui vient de la vache]. — *Acide vaccinique*. Mélange acide que l'on obtient *quelquefois* par saponification du beurre, et qui se compose probablement d'*acides butyrique* et *caproique*.

VACCINOÏDE, adj. et s. f. Qui ressemble à la vaccine. V. VACCINELLE.

VACCINO-VARIOLIQUE. adj. V. VARIOLOÏDE,

VACHE. s. f. [*vacca*, ἡ βοῦς, all. *Kuh*, angl. *cow*, it. *vacca*, esp. *vaca*]. Femelle du taureau. La meilleure vache laitière n'est pas celle qui donne le liquide le plus abondant, mais le plus riche en beurre et en caséum, et qui consomme proportionnellement moins pour fabriquer l'un et l'autre. La vache douée de poumons volumineux donne plus de beurre et de fromage proportionnellement à la quantité et à la valeur nutritive des aliments consommés. Le rendement moyen des vaches mancelles est de 1 kilogramme de beurre pour 28 litres de lait: quelques-unes donnent la même quantité avec 20, et d'autres avec 40 litres ; généralement, les dernières consomment plus de fourrage. Il faut 1 kilogramme de foin ou l'équivalent pour produire un litre de lait, sans compter la ration d'entretien. Une vache ne peut donner alternativement un travail rude et une grande quantité de lait . la fatigue du joug durcit les muscles et diminue le volume des glandes mammaires. Le travail des vaches nuit à la reproduction et au perfectionnement de l'espèce (Émile Jamet). Au point de vue du rendement en lait, Guénon a établi une classification des vaches fondée sur la forme et l'étendue de l'*écusson*. — Fig. 535. *a*, vache laitière de premier ordre, à large écusson ; *b*, vache de dernier ordre à écusson étroit. V. BŒUF, ALDERNEY, AUBRAC, CARRESINES et LIMOUSIN. — *Vache marine*. V. CÉTACÉS.

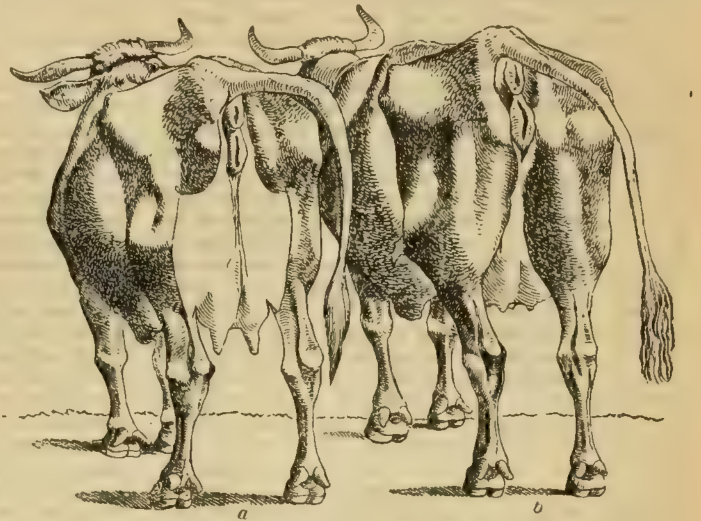

FIG. 535.

VACUOLAIRE. adj. Qui appartient aux vacuoles. — *Altération vacuolaire des cellules*. Lésion dans laquelle les cellules sont parsemées de vacuoles.

VACUOLE. s. f. [de *vacuus*, vide]. Petite cavité d'un tissu ou d'un élément anatomique pleine de gaz ou de liquide, et paraissant vide par rapport au tissu solide qui l'entoure.

VAGIN. s. m. [*vagina uteri*, canal vulvo-utérin, de *vagina*, gaine, fourreau; ἔλυτρον, all. *Scheide*, *Mutterscheide*, angl., it. et esp. *vagina*]. Canal cylindroïde, décrivant une courbe à concavité antérieure, situé dans l'intérieur du petit bassin, répondant en avant à la vessie, dont le sépare un tissu cellulaire lâche, et à l'urètre, auquel il est soudé (*cloison urétro-vaginale*), en arrière au rectum, auquel il est soudé dans ses deux tiers inférieurs (*cloison recto-vaginale*), continu par une de ses extrémités avec la vulve, et aboutissant par l'autre à la matrice, dont il embrasse le col ; comme il remonte sur le col utérin plus en arrière qu'en avant, sa paroi postérieure a 8 centimètres de largeur, tandis que l'antérieure n'en a que 6 et demi. Le vagin est tapissé intérieurement par une membrane muqueuse à grosses papilles et à épithélium pavimenteux stratifié. Elle est rouge et vermeille en bas, blanchâtre ou grisâtre plus profondément, formant, dans l'intérieur du canal, des rides transversales plus ou moins saillantes qui aboutissent en avant et en arrière à deux saillies médianes et verticales (*colonnes du vagin*). La muqueuse ne renferme pas de glandes, ni d'orifices folliculaires ou autres. Elle est tapissée extérieurement d'une couche d'un tissu grisâtre, dense, assez épais, pourvu de vaisseaux volumineux, surtout de veines très congestibles. Ce tissu est composé de fibres lamineuses, de fibres élastiques, et de nombreux faisceaux de fibres-cellules, les uns circulaires, les autres longitudinaux, qui, à l'époque de l'accouchement, prennent une teinte rougeâtre et s'étendent depuis le col utérin jusqu'à la vulve, dans une épaisseur de 1 millimètre environ. Le vagin est partagé par la membrane hymen en deux parties : l'une postérieure, qui constitue le vagin proprement dit; l'autre antérieure, dite *vestibule du vagin*, étendue de cette membrane jusqu'à la vulve. Le vestibule, long de 3 centimètres, a la même muqueuse que le vagin, mais présente des follicules mucipares et des glandes en grappe dites glandes de Bartholin ou vulvo-vaginales. C'est dans le vestibule que se trouve le tissu érectile, dit à tort bulbe du vagin. V. ÉRECTILE, HYMEN et VULVO-VAGINAL. — *Imperforation du vagin.* Elle peut dépendre de ce que la membrane hymen ferme complètement l'orifice de ce conduit; d'une oblitération du conduit par une couche plus ou moins étendue de parties molles ; de brides cicatricielles, existant entre les parois opposées du vagin. Dans le premier cas, il suffit d'inciser crucialement cette membrane et d'exciser les angles de la division pour remédier à ce défaut de conformation; comme les malades ne s'aperçoivent de cet état qu'à l'époque de leur puberté, c'est ordinairement pour donner issue au sang des règles, accumulé au-dessus de l'hymen, qu'on réclame l'intervention du chirurgien. Lorsqu'il existe des brides accidentelles, des cicatrices vicieuses, il est utile de les inciser, ou de les lacérer, surtout si elles nuisent à l'accouchement. Lorsqu'il y a oblitération du vagin, coïncidant avec un développement des ovaires et de l'utérus normal ou à peu près, il est nécessaire, pour prévenir la rétention des menstrues, de créer un vagin artificiel entre la vessie ou le rectum ou de rétablir la perméabilité du conduit jusqu'au col utérin. — *Prolapsus du vagin.* On observe souvent, surtout chez les femmes qui ont passé l'âge critique, que l'urine devient phosphatique, répand une odeur ammoniacale, contient un dépôt muqueux, et sort involontairement en petite quantité à l'occasion du moindre effort soudain, soit pour tousser, soit pour changer de situation. Ces incommodités s'accompagnent de difficulté à marcher, de douleur à la partie antérieure de l'abdomen, et, ce qui est le plus pénible, d'envie d'évacuer la vessie à chaque instant. Ces désordres proviennent d'un prolapsus du vagin, tumeur formée par la saillie de la membrane interne du conduit dans le vagin lui-même ou entre les grandes lèvres : le plus souvent la paroi intérieure seule est en prolapsus. Après avoir réduit la tumeur, on applique un pessaire et on conseille le repos pour prévenir la récidive.

VAGINAL, ALE. adj. [*vaginalis*, angl. *vaginal*, it. *vaginale*, esp. *vaginal*]. Qui a rapport au vagin ou qui est en forme de gaine. — *Apophyse vaginale.* V. STYLOÏDE (*Apophyse*). — *Artere vaginale.* Elle provient tantôt de l'hémorroïdale moyenne, tantôt de l'ombilicale, quelquefois de l'obturatrice, et se prolonge jusqu'à l'orifice du vagin. — *Mucus vaginal.* Il répand, à l'état normal, une odeur spéciale assez forte, différente de celle du mucus utérin. Il est toujours peu abondant, blanchâtre, renferme des cellules épithéliales pavimenteuses très grandes détachées de la muqueuse. Sa quantité augmente vers la fin de la grossesse, sans que sa nature change. Sur les cellules épithéliales ou entre elles, on trouve quelquefois des infusoires (V. TRICHOMONAS). Ce mucus est acide, tandis que ceux du corps et du col utérin sont alcalins. L'un et l'autre ne renferment de globules de pus qu'autant que la muqueuse est malade : leur teinte est plus ou moins modifiée, selon la quantité de ces éléments anatomiques. — *Tunique vaginale* ou *élytroïde.* Membrane séreuse qui enveloppe le testicule. Lors de la migration du testicule, la dépression péritonéale qui précède cet organe est le premier indice du feuillet pariétal de la séreuse, tandis que la portion du péritoine entraînée par le testicule lui-même constitue le feuillet viscéral. Au moment de la naissance, il existe ainsi une cavité séreuse dans les bourses, cavité qui communique avec celle du péritoine, par l'intermédiaire d'un canal séreux traversant le canal inguinal le long du cordon (*canal vagino-péritonéal*), et laissant passer l'intestin ou le liquide péritonéal dans la hernie congénitale. Mais normalement le canal s'oblitère après la naissance, en même temps qu'au niveau de la partie inférieure du cordon le feuillet pariétal et le feuillet viscéral de la tunique vaginale se réunissent. L'occlusion est complète vers le sixième mois, et à son niveau on voit une dépression qui forme la *fossette inguinale externe.* Le feuillet pariétal de la tunique ainsi formée tapisse la face interne de la tunique fibreuse des bourses ; le feuillet viscéral recouvre le testicule et la face supérieure de l'épididyme. Ces deux feuillets sont en continuité au niveau de la partie inférieure du cordon spermatique et ne remontent pas sur ce cordon. Cette tunique présente la structure ordinaire des séreuses. Au niveau du corps de l'épididyme, elle forme un cul-de-sac qui s'enfonce entre le corps de l'épididyme et le testicule. = *Catarrhe vaginal.* V. BLENNORRHÉE. — *Hernie vaginale.* Celle dans laquelle l'intestin ou l'épiploon, ou ces deux parties à la fois, descendent dans le vagin, plus souvent sur les parties latérales que sur les parois antérieure et postérieure. La tuméfaction qui en résulte se distingue du prolapsus du vagin par sa réductibilité et son augmentation de volume sous l'influence de la toux, caractères que n'a pas le prolapsus. La hernie vaginale est fréquente : on la réduit facilement avec deux doigts introduits dans le vagin ; la contention se fait à l'aide d'une éponge ou d'un pessaire.

VAGINALITE. s. f. [angl. *vaginalitis*, it. *vaginalitide*, esp. *vaginalitis*]. Inflammation de la tunique vaginale, accompagnant l'*épididymite* ou l'*orchite*, ou plus rarement existant seule : elle se développe alors sous l'influence des causes qui donnent naissance à cette dernière affection. Elle peut aussi apparaitre à la suite d'une ponction faite pour évacuer le liquide d'une hydrocèle et suivie d'une injection irritante. Elle prend la forme aiguë ou chronique ; dans ce dernier cas surtout, elle s'épaissit, se recouvre de fausses membranes qui peuvent être vasculaires et peut alors être le point de départ d'une hématocèle.

VAGINANT, ANTE. adj. [all. *einsteckend*, angl. *sheathing*, it. et esp. *vaginante*]. V. ENGAINANT.

VAGINÉ, ÉE. adj. [*vaginatus*, all. *bescheidet*, angl. *sheathed*, it. *vaginato*]. Qui est embrassé par une gaine.

VAGINISME. s. m. Resserrement spasmodique du vagin empêchant le coït, par suite d'hyperesthésie de ce canal, de l'hymen ou de la vulve, d'une vaginite ou d'une métrite, du prurigo ou de l'eczéma vulvaires. Il est dû à la contraction du constricteur du vagin et des fibres-cellules sous-jacentes à la muqueuse. On le combat par les suppositoires opiacés ou belladonés.

VAGINITE. s. f. [all. *Scheidenentzündung*, angl. *vaginitis*, it. *vaginitide*, esp. *vaginitis*]. Inflammation du vagin. Il existe une *vaginite simple*, purement inflammatoire, développée à la suite d'une irritation quelconque de la muqueuse du vagin ; et une *vaginite blennorrhagique*, résultant d'un coit impur. Dans les deux cas, il y a de la rougeur, de la chaleur, des démangeaisons locales pouvant aller jusqu'à la douleur vive, et un écoulement muco-purulent dont les caractères physiques et microscopiques sont les mêmes sans qu'un seul signe permette de distinguer l'écoulement blennorrhagique de celui qui appartient à la vaginite simplement inflammatoire (Bernutz, Gallard) : à part l'étiologie, la distinction entre les deux formes de vaginite repose surtout sur ce que la maladie est plus tenace, plus persistante dans la blennorrhagie, et que celle-ci, au lieu de rester localisée à la muqueuse du vagin, s'étend ordinairement à l'urètre et aux conduits des diverses glandes qui s'ouvrent à la vulve, et peut gagner l'orifice et la cavité du col utérin, puis la cavité de la matrice. Dans la vaginite simple et légère, il suffit d'isoler les surfaces enflammées par une poudre inerte, bismuth ou amidon, et de conseiller des soins hygiéniques de propreté, des ablutions et des injections d'eau tiède. L'inflammation peut être assez intense pour nécessiter l'application de quelques sangsues, des bains tièdes prolongés, des injections émollientes et narcotiques. Dans la vaginite blennorrhagique, ce traitement antiphlogistique n'est utile qu'au début, et doit rapidement faire place à des astringents ou même des caustiques locaux : injections avec décoction de roses de Provins ou de feuilles de noyer, avec solution d'alun, de tannin, de sulfate de zinc, d'acétate de plomb, d'azotate d'argent ; ou mieux application directe de ces substances sur la surface malade, tampon d'ouate saupoudré d'alun, badigeonnages de la cavité du vagin avec une solution concentrée de nitrate d'argent, ou cautérisation avec la pierre infernale, portée aussi dans l'urètre et dans les canaux des glandes dont les orifices s'ouvrent à la vulve.

VAGINO-LABIAL, ALE. adj. [angl. *vagino-labial*, it. *vagino-labiale*, esp. *vagino-labial*]. — *Hernie vagino-labiale.* Celle qui descend entre l'ischion et le vagin jusque dans les grandes lèvres de la vulve. Cette hernie, fort rare, se réduit d'ordinaire avec facilité, comme la hernie vaginale · il faut avoir soin de vider la vessie avant toute tentative de réduction.

VAGINO-PÉRITONÉAL, ALE. adj. [angl. *vagino-peritoneal*, it. *vagino-peritoneale*, esp. *vagino-peritoneal*]. — *Conduit vagino-péritonéal.* V. VAGINALE (*Tunique*).

VAGINO-RECTAL, ALE. adj. [angl. *vagino-rectal*, it. *vagino-rettale*, esp. *vagino-rectal*]. — *Fistule vagino-rectale.* V. RECTO-VAGINAL.

VAGINOSCOPIE. s. f. Examen du vagin à l'aide du spéculum.

VAGINO-URÉTRAL, ALE. adj. [angl. *vagino-urethral*, it. *vagino-uretrale*, esp. *vagino-uretral*]. Qui a rapport au vagin et à l'urètre. — *Fistule vagino-uretrale* ou *urétro-vaginale.* Fistule urinaire qui fait communiquer le vagin avec l'urètre, de sorte que l'urine est excrétée en partie par le vagin. Elle présente la plus grande analogie étiologique et thérapeutique avec la fistule vésico-vaginale.

VAGINO-UTÉRIN, INE. adj. Qui se rapporte au vagin et à l'utérus.

VAGINO-VÉSICAL, ALE. adj. [angl. *vagino-vesical*, it. *vagino-vessicale*, esp. *vagino-vesical*]. Qui se rapporte au vagin et a la vessie : *cystotomie vagino-vésicale.* — *Fistule vagino-vésicale.* V. VESICO-VAGINAL.

VAGINULE. s. f. [*vaginula*, all. *Scheidchen*, angl. et it. *vaginula*, esp. *vaginula*]. Petite gaine membraneuse qui entoure la base du pédicelle de l'urne des mousses.

VAGISSEMENT. s. m. [*vagitus*, all. *Schreien*, angl. *squalling*, it. *vagito*, esp. *vagido*]. Cri de l'enfant nouveau-né.

VAGO-SYMPATHIQUE. adj. Qui a rapport au nerf vague et au grand sympathique.

VAGUE. adj. [*vagus*, all. *Lungenmagennerv*, it. et esp. *vago*] — *Nerf vague.* V. PNEUMOGASTRIQUE.

VAIRON. adj. m. [*dispar oculis*, all. *glasaugig*, angl. *silver-eyed*, it. *cafato*, esp. *ojizarco*]. Se dit des hommes et des chevaux dont l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre, ou qui n'ont pas les deux yeux de la même couleur.

VAISSEAU. s. m. — *Fievre des vaisseaux.* V. TYPHUS.

VAISSEAU. s. m. [du mot latin *vas*, qui signifie un vase quelconque ; ἀγγεῖον, all. *Gefäss*, angl. *vessel*, it. et esp. *vaso*]. En anatomie, nom générique des canaux (*vasa*) dans lesquels circulent les fluides de l'économie animale. L'ensemble des *vaisseaux artériels* constitue le *système vasculaire à sang rouge*; l'ensemble des *vaisseaux veineux* constitue le *système vasculaire à sang noir*, entre ces deux systèmes se trouve celui des *vaisseaux capillaires;* l'ensemble des *vaisseaux* et des *ganglions lymphatiques* constitue le *système lymphatique.* V. ARTÈRE, CAPILLAIRE, SYMPATHIQUE et VEINE. — *Vaisseaux accidentels.* Ceux de nouvelle génération dans une région où ils n'existaient pas. V. CAPILLAIRE et CICATRISATION. — *Vaisseau dorsal.* V. TRACHÉE *des insectes.* — *Vaisseaux droits.* V. TESTICULE. — *Vaisseaux des plantes.* V. CELLULE *végétale.* — *Vaisseaux spiraux.* V. CELLULE *végétale* et TRACHÉE. — *Vaisseaux tournoyants* (*vasa vorticosa*). V. CHOROÏDE.

VALENCE. s. f. [de *valere*, valoir]. En chimie, synonyme d'*atomicité* d'un corps : on dit que le chlore est *monovalent* ou monoatomique, l'oxygène *bivalent* ou diatomique, etc.

VALENTIN (Gabriel, Gustave). [Anatomiste suisse mort en 1861]. — *Corpuscules de Valentin.* Les corpuscules amyloïdes.

VALENTINI. [Médecin allemand, 1658-1729]. — *Poudre de Valentini.* Le carbonate de magnésie.

VALÉRAL. s. m. [*aldéhyde valérique, hydrure de valéryle*] ($C^{10}H^{10}O^2$). Produit obtenu par distillation du valérate de baryte. Liquide incolore, neutre, inflammable, très fluide, qui, à l'air, passe facilement à l'état d'acide valérique.

VALÉRALDÉHYDE. s. m. Le valéral.

VALÉRALDINE. s. f. ($C^{31}H^{31}AzS^4$). Substance obtenue par action du sulfure d'ammonium sur le valéral. Cristallisable, fusible à 41°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

VALÉRAMIDE. s. f. ($H^2Az.C^{10}H^9O^2$). Amide de l'acide valérique, obtenue en traitant l'éther valérique ou valérianique par l'ammoniaque, cristallisable, fusible à 127°, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

VALÉRANILIDE. s. f. [*phénylvaléramide*] ($C^{22}H^{15}AzO^2$). Substance cristallisable, fusible à 115°, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, obtenue par le contact de l'acide valérique anhydre avec l'aniline.

VALÉRATE ou **VALÉRIANATE.** s. m. [all. *Valerat*, angl. *valerate*, it. *valerato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide valérique ou valérianique avec les bases. La plupart sont solubles dans l'eau, onctueux au toucher; en solution ils répandent l'odeur de l'acide valérique ; secs, ils sont presque inodores. — *Valérianate d'ammoniaqne* ($C^{10}H^9O^3.HO.AzH^3$). S'emploie dans les mêmes cas que celui de zinc, à la dose de 10 centigr. à 2 grammes, en pilules, ou mieux en potion ou en sirop : il est déliquescent. — *Valérianate d'éthyle.* V. VALÉRIANIQUE (*Éther*). — *Valérianate de fer.* On l'emploie lorsque des accidents névralgiques compliquent la chlorose, en pilules, à la dose de 10 à 60 centigr. par jour, en trois ou quatre fois. — *Valérianate de caféine.* Il a été employé comme celui de zinc. — *Valérianate de quinine* ($C^{10}H^9O^4.C^{40}H^{24}Az^2O^4$). Sel formé par la combinaison de l'acide valérianique avec la quinine. Médicament utile dans les cas qui réclament des toniques stimulant les nerfs· 10 à 50 centigr. — *Valérianate de zinc* ($C^{10}H^9O^4.ZnO + 12HO$). Sel blanc, cristallisé en paillettes, employé dans tous les cas de névralgie, de migraine, etc., rebelles aux antispasmodiques, à la dose de 5 à 15 centigr. par jour, en pilules, en poudre ou en potion.

VALÉRÈNE. s. m. Synonyme d'*amylene.* — Désigne aussi (Pierlot) le *bornéenne* extrait de la valériane.

VALÉRIANATE. s. m. V. VALERATE.

VALÉRIANE. s. f. [*Valeriana*. all. *Baldrian*, angl. *valerian*, it. et esp. *valeriana*]. Genre de plantes de la famille des valérianées dont une espèce, la *valeriane officinale* (*Val. officinalis*, L.) a une racine très petite, formée d'un collet écailleux entouré de radicelles blanches, cylindriques et ténues, qui prennent par la dessiccation une apparence cornée. On y trouve des valérianates et une essence (composée d'acide valérianique, de bornéenne et de valérol) auxquels la plante doit ses propriétés. Cette racine agit comme un stimulant énergique du système nerveux et comme un puissant antispasmodique, dans les cas où les spasmes sont sous la dépendance d'un état asthénique de ce système : vertiges asthéniques, hystérie, névralgies anémiques, etc. On a constaté son efficacité contre les fièvres intermittentes. Comme antispasmodique, on administre quelquefois la valériane en décoction (8 gram., dans eau, 1 kilogr.); mais cette boisson a une saveur excessivement désagréable : aussi fait-on plutôt usage de la poudre, sous forme de bols (3 à 10 gram.), ou de la teinture alcoolique (à la dose de 15 à 10 gram.) ou éthérée (2 gram.). On emploie aussi avec avantage l'*extrait alcoolique* (2 à 4 gram.), l'essence et le sirop (6 à 10 gouttes). — *Grande valériane* ou *grand baume des jardins*, *Valériane Phu* (*Val. phu*, L.), et *Valériane dioique* (*Val. dioica*, L.). Elles ont une odeur forte qui rappelle celle de la valériane officinale, et jouissent de propriétés analogues.

VALÉRIANÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales périgynes, qui sont des herbes à feuilles opposées. Fleurs en grappes ou en cymes, sans involucre; calice simple, soudé à l'ovaire; limbe à 3 ou 4 dents dressées ou roulées et formant aigrette à la maturité; corolle monopétale; étamines, 1 à 5; ovaire à 3 loges dont deux stériles, souvent indistinctes; ovule unique, anatrope, pendant; style à 2 ou 3 stigmates. Fruit sec, indéhiscent, monosperme, bien qu'à 1 ou 3 loges. Graine inverse; embryon homotrope, droit, à radicule supère, sans endosperme.

VALÉRIANELLE. s. f. V. MACHE.

VALÉRIANINE. s. f. Le *valérol*.

VALÉRIANIQUE. adj. — *Acide valérianique*. V. AMYLIQUE. — *Éther valérianique* ou *valérique* [*valérate* ou *valérianate d'éthyle*] ($C^{20}H^{9}O^{4}.C^{4}H^{5}$). Liquide incolore, bouillant à 183°.

VALÉRIANOÏLE. s. m. (Righini). Le *valérol*.

VALÉRINE ou **PHOCÉNINE**. s. f. [all. *Valerin*, angl. *valerine*, it. et esp. *valerina*]. Nom commun aux trois combinaisons que forme, avec la glycérine, l'acide valérianique ou phocénique : la *monophocénine* ou *monovalerine*; la *diphocénine* ou *divalérine*, la *triphocénine* ou *trivalerine* (V. ces mots). Les *valérines*, au contact de l'air, s'acidifient rapidement.

VALÉRIQUE. adj. — *Acide valérique*. V. AMYLIQUE. — *Éther valerique*. V. VALÉRIANIQUE.

VALÉROL. s. m. ($C^{12}H^{10}O^{2}$). Principe oxygéné qu'on trouve dans l'essence de valériane. Cristallise au-dessous de 0° : les cristaux fondent à 26°. Neutre, odeur de valériane ; plus léger que l'eau, qui en dissout peu ; soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles.

VALÉRONE. s. m. [*valeronum*, all. et angl. *Valeron*, it. et esp. *valerona*; *oxyde de valéronyle*] ($C^{18}H^{18}O^{2}$). Produit obtenu par distillation du valérianate de chaux. Liquide, mobile, incolore, d'odeur de valériane et d'éther; plus léger que l'eau, qui n'en dissout pas; soluble dans l'éther et l'alcool ; neutre.

VALÉRONITRILE. s. m. [*cyanure de butyle*] ($C^{10}H^{9}Az$). Liquide incolore, bouillant à 125°, obtenu en chauffant la valéramide avec l'acide phosphorique anhydre. En chauffant ainsi le butyrate d'ammoniaque ou butyramide, on obtient le *butyronitrile* ($C^{8}H^{7}Az$), liquide huileux qui bout à 118°. V. NITRILE.

VALÉRYLATE. s. m. Synonyme de *valérate*.

VALÉRYLE. s. m. [*delphinyle*, *phocényle*] ($C^{10}H^{9}O^{2}$). Radical hypothétique de l'acide valérique. — *Hydrure de valéryle*. V. VALÉRAL.

VALÉRYLÈNE. s. m. ($C^{10}H^{8}$). Liquide incolore, très mobile, d'odeur alliacée, qui bout à 46°. On l'obtient en chauffant à 140° le bromure d'amylène au contact d'une solution alcoolique de potasse (Reboul).

VALÉRYLIQUE. adj. — *Acide valérylique*. V. AMYLIQUE.

VALET A PATIN. s. m. [*volsella Patini*]. Pince inventée par Charles Patin, médecin et chirurgien français, 1633-1693. Elle est composée de deux branches unies dans le milieu par une charnière, et que l'on peut écarter ou rapprocher au moyen d'un anneau coulant. On s'en servait pour saisir et tenir comprimée l'extrémité des vaisseaux ouverts dont on voulait faire la ligature.

VALÉTUDINAIRE. adj. [*valetudinarius*, de *valetudo*, santé, mauvaise santé ; all. *kränkelnd*, *kranklich*, angl. *valetudinarian*, it. et esp. *valetudinario*]. Infirme, qui a une faible santé, qui est sujet à de fréquentes maladies.

VALETUDINARIUM. s. m. [de *valetudo*, santé, mauvaise santé]. Nom donné chez les Romains à des locaux destinés, dans les maisons des riches, à recevoir et à traiter les esclaves malades, et, dans les camps, à des locaux destinés au traitement des malades.

VALGUS. adj. et s. m. [βλαισός]. V. PIED *bot*. — *Valgus douloureux*. V. TALSARGIE.

VALLÉCULE. s. f. [*vallecula*, petite vallée, de *vallis*, vallée]. Intervalle qui sépare deux côtes sur le fruit des ombellifères. Les bandelettes résinifères longitudinales sont ordinairement situées dans l'étendue qui correspond aux vallécules.

VALLÉCULÉ, ÉE. adj. [*valleculatus*]. Qui est pourvu de vallécules.

VALS (Ardèche). — *Eau alcaline*. Froide. Boissons et bains.

VALSALVA. [Anatomiste italien, 1666-1723]. — *Modiole de Valsalva* [*axis*, *nucleus auris*, *pyramis*]. Cône osseux formant l'axe du limaçon. V. OREILLE.

VALVAIRE. adj. [*valvaris*, all. *klappig*. angl. *valvar*, esp. *valvar*]. Qui a rapport aux valves. — *Préfloraison valvaire simple*. Celle dans laquelle les folioles se touchent par leurs bords sans se recouvrir. V. INDUPLICATIF et RÉDUPLICATIF.

VALVE. s. f. [*valva*, all. *Klappe*, angl. *valve*, it. et esp. *valva*]. Nom donné aux pièces de certains péricarpes qui sont distinctes et susceptibles de se séparer à la maturité sans déchirement apparent.

VALVÉ, ÉE. adj. [*valgatus*, all. *klappig*, *valvate*, it. *valvato*, esp. *valvado*]. Se dit d'une corolle dont, avant l'épanouissement, les pétales se touchent par leurs bords seulement.

VALVICIDE. adj. [*valvicida*, de *valva*, valve, et *cædere*, couper]. — *Dehiscence valvicide*. Celle qui s'opère par la rupture des valves du fruit.

VALVIFORME. adj. [*valviformis*, all. *klappenformig*, angl. *valviform*, it. et esp. *valviforme*]. Qui a la forme d'une valve.

VALVULAIRE. adj. Qui se rapporte aux valvules : *claquement valvulaire*. — *Lésions valvulaires du cœur*. V. INSUFFISANCE et RÉTRÉCISSEMENT.

VALVULE s. f. [*valvula*, diminutif de *valva*, valve; all. *Klappe*, *Klappchen*, angl. *valve*, it. *valvola*, esp. *valvula*]. Tout repli qui, dans les vaisseaux et conduits du corps, empêche les liquides ou autres matières de refluer. — *Valvules aortiques*. Les valvules sigmoïdes. — *Valvule de*

Bauhin. V. Iléo-cæcal. — *Valvule bicuspide*. V. Mitral. — *Valvule d'Eustachi*. Repli membraneux qui répond à l'ouverture de la veine cave inférieure dans l'oreillette droite du cœur. — *Valvules prostatiques* ou du *col de la vessie*. Saillies qui, chez quelques vieillards, existent à l'union de la paroi inférieure de l'urètre et du col de la vessie, et résultent d'un soulèvement de la muqueuse, en forme de valvule, qui s'oppose à l'excrétion de l'urine et à l'introduction des sondes dans la vessie. Ces espèces de plis sont (Mercier) formés tantôt par des éléments de la prostate hypertrophiée, tantôt par des fibres musculaires, d'où les noms de *valvules prostatiques* et *valvules musculaires*. On reconnaît cette disposition valvulaire à l'aide de sondes métalliques à courte courbure. C'est le plus souvent à la suite d'une urétrite chronique, ou d'un rétrécissement de l'urètre, que le col, longtemps contracturé, finit par former une valvule persistante. Celle-ci expose les malades à tous les accidents qui résultent d'un obstacle à la miction. On incise la valvule à l'aide d'un cathéter muni d'une lame tranchante qu'on fait saillir au niveau de l'obstacle, puis on place une sonde à demeure pour prévenir les récidives. — *Valvule pylorique*. V. Pylore. — *Valvule de Tarin*. V. Cervelet. — *Valvule de Thébésius* [*valvula thebesiana*]. Celle qui se trouve à l'orifice d'abouchement de la *veine coronaire du cœur* dans l'oreillette droite, au-devant de l'orifice de la veine cave inférieure, et se continue avec l'extrémité inférieure de la *valvule d'Eustachi*. — *Valvule triglochine*. V. Tricuspide. — *Valvule de Vieussens*. Lame de substance nerveuse située entre les deux pédoncules cérébelleux supérieurs, de forme rectangulaire, faisant partie de la paroi supérieure du quatrième ventricule; de sa partie antérieure part le *frein de la valvule de Vieussens*, petit faisceau blanc qui remonte entre les tubercules quadrijumeaux postérieurs. Extérieurement, la valvule de Vieussens présente alternativement des stries blanches et grises. Elle est constituée par des tubes nerveux et des cellules nerveuses, et est regardée par Luys comme une dépendance du cervelet. — *Valvules de Zerkring* ou *Kerkringius*. Les valvules conniventes.

VANADATE. s. m. [all. *vanadinsaures Salz*, angl. *vanadate*, it. *vanadato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide vanadique avec les bases.

VANADIQUE. adj. — *Acide vanadique* [all. *Vanadsäure*, angl. *vanadic acid*, it. et esp. *acido vanadico*]. Se retire du vanadate d'ammoniaque; il rougit fortement le tournesol, cristallise après fusion et n'est pas décomposé au rouge blanc.

VANADIUM. s. m. [all. *Vanadin*, angl. *vanadium*, it. et esp. *vanadio*]. Métal découvert par Sefstrœm dans un fer très ductile: il est d'un blanc argentin, non ductile, soluble dans l'acide azotique, insoluble dans les acides sulfurique et chlorhydrique. Densité, 3,64.

VANDELLIE. s. f. [all. et angl. *Vandellia; hannarada; caca-ataica* de Pison]. Plante de la famille des scrofulariées (*Vandellia diffusa*, L.), de Madagascar et de l'Amérique tropicale; elle est amère et purgative. On l'emploie en décoction dans les fièvres et les maladies du foie. Elle fournit l'*aimerada*, médicament employé à la Guyane.

VANILLE. s. f. [all. *Vanille*, angl. *vanilla*, it. *vaniglia*, *vainiglia*, esp. *vainilla*]. Fruit de l'*Epidendrum vanilla*, L. (*Vanilla aromatica*, Swartz), plante parasite et sarmenteuse du Mexique, de la famille des orchidées. C'est une capsule droite, d'un rouge brun, ridée et sillonnée dans le sens de sa longueur, renflée dans son milieu, un peu molle, grasse au toucher, souvent recouverte d'efflorescence de *vanilline*, contenant une pulpe liquide, huileuse, noirâtre, et une multitude de petites semences. Elle est stimulante, mais plutôt employée pour aromatiser le chocolat, les liqueurs de table, etc., qu'à titre de médicament. Elle a une odeur aromatique extrêmement agréable.

VANILLINE. s. f. ($C^{16}H^{8}O^{6}$). Principe qui préexiste dans les capsules de vanille, et qui forme à leur surface les petits cristaux blancs connus sous le nom de *givre*. Pure, cette substance est incolore, en longues aiguilles ou prismes à quatre pans terminés par des biseaux. Elle présente une odeur aromatique très forte, qui rappelle puissamment le parfum de la vanille; sa saveur est chaude et piquante. Ses cristaux sont durs et craquent sous la dent. Elle n'exerce pas d'action sensible sur le tournesol. Elle fond à 78°; elle se volatilise en grande partie vers 150°. Elle est à peine soluble dans l'eau froide; l'eau bouillante en dissout une assez grande quantité qu'elle abandonne par le refroidissement; elle est très soluble dans l'alcool, dans l'éther, etc. L'acide sulfurique concentré la dissout en se colorant en jaune. Elle se dissout sans s'altérer dans les acides étendus. Elle se dissout facilement dans la potasse liquide; les acides la précipitent de cette dissolution sans qu'elle ait subi d'altération. Elle est distincte de l'acide benzoïque, de l'acide cinnamique et de la *coumarine* (Gobley).

VANILLIQUE. adj. — *Acide vanillique* ($C^{16}H^{8}O^{8}$). Corps acide obtenu par oxydation de la vanilline ou de la coniférine. Cristallisable, fusible à 210°, volatil sans décomposition. Les sels alcalins sont cristallisés et très solubles dans l'eau.

VANITEUX, EUSE. adj. — *Monomanie vaniteuse*. V. Ambitieux.

VANNES (Eaux). Eaux impures qui proviennent des égouts, des fosses d'aisances, des fumiers, etc. V. Eau.

VAPEUR. s. f. [*vapor*, ἀτμὸς, all. *Dampf*, *Dunst*, angl. *vapour*, it. *vapore*, esp. *vapor*]. Ce mot a deux acceptions. Suivant les uns, il désigne tous les gaz produits par l'évaporation, qu'ils soient à l'état aériforme parfait ou déjà précipités dans l'air; suivant les autres, on ne doit l'appliquer qu'aux molécules liquides accumulées dans l'air dont elles troublent la transparence, et qui, résultant de la perte de calorique d'un gaz, n'ont point encore eu le temps de se réunir. V. Gaz et Tension. — *Vapeurs d'aniline*. Elles déterminent un empoisonnement véritable (Bergeron). Les troubles éclatent dès les premiers jours d'entrée de l'ouvrier à l'atelier, et revêtent, en général, l'une des trois formes suivantes: ou bien céphalalgie orbitaire gravative, vertiges passagers, lypothymies suivies d'un sentiment d'hébétude et de prostration; ou bien, torpeur congestive, ébriété soudaine, dyspnée, somnolence; ou bien encore convulsions épileptiformes, spasmes tétaniques, tremblement général, accès de délire, irrégularité de la respiration, pâleur du visage, algidité de la peau, coloration cyanosée des lèvres, de la langue et des extrémités, violence extrême alternant avec un abaissement des battements du cœur, sentiment de fatigue extrême. — *Vapeurs de benzine*. Leur absorption cause une sorte d'ébriété, le sujet se sent étourdi, chancelle, cesse d'être maître de ses mouvements; puis se manifestent un indicible malaise, des sueurs profuses, et une lassitude extrême qui ne disparaît qu'au bout de plusieurs jours. La benzine produit encore aux mains et aux bras un léger tremblement, avec sensation pénible de fourmillement et d'engourdissement (Perrin). — *Vapeur de charbon de bois*, *de charbon de terre*, *de coke* et *vapeur de bois chauffé*. Nom donné au gaz et à la vapeur d'eau qui se dégagent et se mêlent à l'air lorsque ces corps brûlent dans de telles conditions que l'oxygène leur arrive en quantité insuffisante pour qu'il y ait combustion complète et formation d'eau et d'acide carbonique. L'air confiné vicié par ce mélange renferme surtout de l'azote (75 p. 100), et l'oxygène manque parce qu'il s'est combiné pour former de l'oxyde de carbone, de l'acide carbonique et de l'eau, quand il y a du bois qui brûle. On y trouve aussi un peu d'hydrogène carboné. Les proportions de gaz varient selon les conditions dans lesquelles se passe la combustion. Ce mélange de gaz et de vapeurs est incolore, mais répand une odeur spéciale (*odeur de charbon* ou de la *vapeur de charbon*). Tous ces gaz sont irrespirables, et un courant de *vapeur de charbon*, même en plein air, a causé brusquement, quelquefois, les symptômes de l'asphyxie, comme ceux qu'on voit dans les lieux étroits ou calfeutrés où du charbon était allumé. L'azote agit comme gaz simplement irrespirable ; l'acide carbonique agit en empêchant la sortie et l'échange avec l'oxygène de ce même acide, dont les hématies du sang veineux sont imprégnées. Le sang passe à l'état veineux jusque dans les artères, reporte de l'acide carbonique au lieu d'oxygène dans l'intimité des tissus ; il empêche la nutrition de ces tissus, et, par suite, les actes de la vie animale. Les symptômes les plus persistants sont dus à l'*oxyde de carbone*. L'hydrogène bicarboné agit comme gaz toxique, mais il est peu abondant. L'hydrogène protocarboné agit comme l'azote. — *Vapeurs médicamenteuses*. V. VAPORISATION. — *Vapeurs mercurielles*. V MERCURE et MERCURIEL. — *Vapeur vésiculaire*. Nom donné longtemps aux parcelles d'eau visibles dont l'ensemble constitue les brouillards et les nuages, parce qu'on les croyait formées d'une bulle d'eau pleine d'air. On sait aujourd'hui que ce terme est impropre, ces *vapeurs* visibles étant formées par des gouttelettes très fines fixant autour d'elles une mince couche d'air saturée de vapeur. V. NUAGE. — V. BAIN *de vapeur* et DOUCHE *de vapeur*.

VAPEURS. s. f. pl. [all. *Winde*, angl. *vapeurs*, *winds*, it. *vapori*, esp. *vapores*]. L'hystérie et l'hypocondrie, que les anciens attribuaient à des vapeurs qu'ils supposaient partir de la matrice ou des hypocondres et s'élever jusqu'au cerveau. V. NEVROSE. — *Vapeurs de rate*. Le spleen.

VAPORARIUM. s. m. V. ÉTUVE.

VAPOREUX, EUSE. adj. — *État vaporeux*. V. NÉVROSE.

VAPORISATION. s. f. [*vaporatio*, all. *Verdunstung*, angl. *vaporation*, *vaporisation*, it. *vaporisazione*, esp. *vaporisacion*]. Transformation d'un liquide en vapeurs ; dégagement rapide de vapeurs qui a lieu au moment de l'ébullition (V. ÉBULLITION et ÉVAPORATION). Beaucoup de substances sont entraînées en suspension dans la vapeur d'eau lors même qu'elles ne sont pas volatiles, et à plus forte raison lorsqu'elles le sont, comme les essences. De là l'emploi en médecine des *vapeurs médicamenteuses* de beaucoup de plantes qu'on plonge dans l'eau maintenue en ébullition, et dont on dirige la vapeur sur la partie malade, telles que les fosses nasales dans le coryza, l'arrière-gorge dans l'angine et diverses altérations du larynx, le col de l'utérus, diverses sortes d'ulcères, etc. Les solanées vireuses, les labiées, etc., sont surtout employées de cette manière.

VARAIRE. s. m. Nom vulgaire du *veratrum*.

VAREC. s. m. [all. *Tang*, angl. *sea-weed*, it. *nave sommersa*, esp. *varec*, *ova*]. Nom donné, sur les côtes de l'Océan, ainsi que celui de *goemon*, à toutes les algues du genre *Fucus* qu'on y ramasse pour produire, par leur incinération, une soude de mauvaise qualité, et surtout pour en extraire les iodures et bromures alcalins du commerce. C'est à cause de l'iode qu'elles contiennent qu'on a recommandé d'en respirer les émanations en les répandant sur le sol des habitations des phtisiques. Le *varec vesiculeux* (*Fucus vesiculosus*, L.) a été préconisé contre les scrofules, le goitre, etc. ; réduit en charbon dans un creuset, c'est l'*éthiops végétal* de quelques pharmacopées, employé dans les mêmes cas. Ce varec a aussi été préconisé contre l'obésité.

VARIABILITÉ. s. f. [all. *Veränderlichkeit*, angl. *variability*, it. *variabilità*, esp. *variabilidad*]. Propriété de présenter des variétés. — *Variabilité des espèces*. Elle présente à considérer trois cas distincts : 1° A partir de la deuxième génération, les hybrides végétaux reviennent fréquemment, lorsqu'ils sont doués de fertilité, à l'une des deux espèces dont ils sont sortis. Ce retour n'est cependant pas universel : on peut trouver dans une collection d'hybrides de même provenance et de seconde génération (ou d'une génération plus avancée), à côté d'individus qui rentrent dans le cadre des espèces productrices, des individus qui n'y rentrent pas, ou même qui diffèrent plus de ces dernières que n'en différaient les hybrides de première génération. A la première génération, les hybrides de même provenance se ressemblent entre eux autant que se ressemblent les individus d'espèces pures issus d'un même semis : la collection des individus hybrides de même origine, quelque nombreux qu'ils soient, est alors aussi homogène que le serait un groupe d'individus d'une espèce invariable, ou d'une race pure et nettement caractérisée. A la deuxième génération des hybrides entre eux, les individus constituent autant de variétés individuelles, comme si, le lien qui devait les rattacher aux types spécifiques s'étant rompu, leur végétation s'était égarée dans toutes les directions. C'est la *variation désordonnée* (Naudin). Ces variétés sont sans fixité. Du semis de leurs graines naissent de nouvelles formes qui ne se ressemblent pas plus entre elles qu'elles ne ressemblent à celles qui les ont produites. Ainsi la variation désordonnée n'engendre que des individualités ; car l'uniformité ne s'établit entre la descendance des hybrides qu'à la condition qu'elle reprenne la livrée normale des espèces. Chez les animaux, les métis de chien et de loup ou de renard, de chacal et de renard, et des espèces diverses de renard accouplées entre elles, offrent des exemples analogues. 2° Dans les arbres fruitiers, les variétés sont individuelles, sans permanence, dès que cesse la greffe, et sous leur multitude de formes instables se cachent plusieurs types spécifiques primitivement distincts, auxquels il n'est plus possible d'assigner leurs vrais caractères. Les chiens et les poulets offrent des exemples analogues. 3° Quant aux espèces végétales pures, lorsqu'elles varient en vertu de leurs aptitudes innées et des conditions naturelles du milieu, elles le font d'une manière différente de celle qui est constatée dans les hybrides (Naudin). Tandis que chez ces derniers la forme passe, d'une génération à l'autre, à des variations individuelles, dans l'espèce pure la variation naturelle tend à se perpétuer et à faire race ou seulement variété proprement dite. Mais en aucun cas la variabilité ne se montre indéfinie, jamais elle ne produit des types stables, susceptibles de donner à leur tour des variétés et d'être considérés comme des espèces nouvelles dérivant d'une autre ou de deux autres, et venant se surajouter à celles qui existent déjà. En un mot, il n'y a pas là un mode naturel de formation d'espèces, pas plus de celles qui seraient d'une organisation plus parfaite que celle de leurs précurseurs, comme le veulent les transformistes, que de celles qui viendraient à être inférieures à leurs ascendants en se rapprochant de telle ou telle espèce paléontologique analogue. Jamais la variabilité des espèces ne conduit à obtenir de l'une d'elles, naturellement ou pathologiquement, une transformation d'un ou plusieurs individus en individus semblables à ceux d'une autre espèce naturelle, voisine ou éloignée, de manière que les descendants de l'une, au lieu de faire nombre à côté de leurs ascendants, vinssent se fondre dans une autre espèce en faisant nombre à côté des individus représentant celle-ci. Ainsi, les espèces de plantes et d'animaux présentent des variations nombreuses, suivant les différences de milieux, naturelles ou accidentelles, compatibles avec la vie, dans lesquelles se trouvent les individus isolés ou les couples; mais, quelque étendue que soit chacune des variations, elles ne représentent que des oscillations autour d'un type représenté par le plus grand nombre des individus adultes. Elles reviennent toujours à ce type, sans qu'on connaisse encore d'exemple de transmutation d'une espèce en une autre, ni de création d'une ou plusieurs espèces d'une organisation plus parfaite, amenant ensuite la formation d'une ou de plusieurs séries d'espèces, de plus en plus parfaites jusqu'à l'homme (transformisme). En d'autres termes, évolution ni variation ne sont transformation; dans chaque espèce, les individus sont variables d'autant de manières qu'il y a de milieux distincts dans lesquels ils peuvent se nourrir et se reproduire; ils le sont dans des limites très étendues pour ceux de certaines espèces, bien moindres pour d'autres, et que l'observation fait connaître, mais elles ne sont pas transformables. V. LIMITES *d'écart*.

VARIATION. s. f. V. VARIABILITÉ.

VARICE. s. f. [*varix*, κιρσὸς, all. *Krampfader*, angl. *varix*, it. *varice*, esp. *variz*]. Dilatation permanente et morbide d'une veine, produite par l'accumulation du sang dans sa cavité. La varice offre l'apparence d'une nodosité molle, inégale, liquide, noirâtre ou bleuâtre, sans pulsation, cédant facilement à l'impression du doigt, reparaissant dès que l'on cesse la compression. Ces dilatations sont tantôt circonscrites, en forme d'ampoules : ces *varices ampullaires* sont dites *circonférentielles* ou *latérales* suivant que la veine est dilatée sur toute sa circonférence ou seulement sur un côté. Tantôt elles sont allongées, étendues à une certaine partie du trajet de la veine : ces *varices cylindroides* sont dites *serpentines* ou *rectilignes* suivant qu'elles décrivent ou non des sinuosités. Les dilatations variqueuses sont sous-cutanées ou sous-muqueuses. On les observe particulièrement dans : 1° les veines superficielles des membres abdominaux, la saphène interne surtout; 2° les veines hémorroïdales (V. HEMORROÏDE); 3° les veines spermatiques (V. VARICOCÈLE); 4° les veines de la vulve et du vagin; plus rarement dans les veines des autres régions. Les varices des membres inférieurs n'affectent aucune prédilection pour l'un ou l'autre côté. Elles ne débutent jamais, lorsqu'elles sont spontanées, par le tronc de la saphène interne, mais bien par les branches secondaires et anastomotiques. La saphène elle-même reste souvent normale, plus souvent encore s'atrophie au moins au niveau de la jambe, quand le membre tout entier est couvert de dilatations veineuses. Le siège primitif de la phlébectasie réside dans les veines profondes, dans les veines intramusculaires du mollet le plus souvent : c'est sur elles d'abord que porte la dilatation; de là elle se prolonge dans les veines sous-cutanées. Cette propagation se fait par les voies anastomotiques étendues des veines superficielles aux veines profondes. Toutes les fois que des varices superficielles existent, il y a en même temps des varices profondes : la réciproque n'est pas vraie. La constriction exercée sur les veines intramusculaires par l'anneau du soléaire et les anneaux aponévrotiques musculaires jouent un rôle initial considérable dans la production de la maladie. En second lieu prend place l'insuffisance valvulaire, dont l'importance est également très considérable (Verneuil). Les varices, qui, à un état de dilatation médiocre, ne sont pour les malades que la source de faibles incommodités, peuvent, quand elles ont acquis un grand volume, devenir la cause d'accidents plus ou moins graves, surtout quand, en se groupant, elles forment une masse veineuse (*tumeur variqueuse*). Alors la moindre fatigue, le moindre exercice, détermine, dans le membre affecté, de l'engourdissement et une douleur plus ou moins vive; toutes les causes qui activent la circulation dans ce membre produisent aussi de la douleur et une turgescence extrême des veines. La turgescence, en s'étendant aux capillaires, amène dans le tissu cellulaire et dans la peau de l'empâtement, de l'œdème, de l'induration, résultant de la compression exercée sur les vaisseaux lymphatiques voisins des veines dilatées; les téguments infiltrés deviennent violacés et adhèrent à la veine sous-jacente. Le moindre frottement détermine, sur le tissu lamineux ou la peau ainsi altérés, une ulcération très rebelle, à cause de l'altération primitive des tissus. Les nodosités variqueuses arrivent à n'être plus recouvertes que par l'épiderme. On voit alors une petite tache noire, indice d'une perforation imminente qui s'effectuera sous l'influence du moindre effort, et pourra donner lieu à une hémorragie plus ou moins abondante, dont on se rendra maître par la compression du membre, par l'emploi du perchlorure de fer, en mettant la partie affectée dans une position horizontale, afin de combattre l'action de la pesanteur, qui, jointe au poids de la colonne sanguine, tend à faire suivre au fluide sanguin une voie rétrograde (V. ULCÈRE *variqueux*). La phlébite est encore une complication fréquente des varices. Elle peut se borner à la veine, ou s'étendre aux parties voisines. Alors les varices deviennent dures, rondes et douloureuses. Elle se termine le plus souvent, dans le premier cas, par résolution; dans le second, il se produit un véritable phlegmon. Le *traitement* des varices doit, en général, se borner aux *palliatifs*, tels que la position élevée du membre ou la compression à l'aide de bandes de flanelle, ou mieux de bas à varices. On a beaucoup discuté de la *cure radicale*, sans songer : 1° que cette altération consiste en dilatation et allongement des veines avec épaississement plutôt qu'amincissement des parois; 2° que les varices siègent sur les branches veineuses de petit volume, et non point sur les troncs veineux, comme les saphènes, par exemple, qui restent saines avec leur volume normal, au milieu des masses variqueuses collatérales les plus grandes (Verneuil); 3° que les varices reconnaissent pour cause un état général des tissus du système veineux, démontré *a.* par le fait précédent; *b.* par la récidive ou extension du mal aux veines voisines après l'opération; 4° que la compression des troncs veineux n'est qu'une cause occasionnelle des varices : elles se développent, en effet, dans bien des cas où il n'y a pas de compression des veines. elles ne surviennent pas chez les femmes grosses; et, quand elles surviennent, ce n'est certainement que chez celles dont le système veineux offre les conditions se rencontrant chez les hommes affectés de varices. Les divers procédés de cure radicale ne doivent donc être tentés que dans les cas d'absolue nécessité, quand les varices donnent naissance à des hémorragies, quand elles sont assez volumineuses pour empêcher la marche et le travail, quand il existe des ulcères étendus. Parmi ces procédés, les principaux sont : 1° *Ligature*. Bien que la perméabilité du vaisseau puisse se rétablir, ce procédé est cependant assez bon; 2° *Cautérisation*. Am. Bonnet emploie la potasse caustique; il l'applique de préférence en un point situé au-dessous du genou, de manière à former une escarre de 2 à 3 centimètres de diamètre. Le plus souvent, l'application du caustique sur un seul point ne suffit pas; il faut en faire de nouvelles sur deux ou trois points différents. 3° *Injection de perchlorure de fer*. On commence par poser une ligature circulaire au-dessus et au-dessous du point sur lequel on veut faire la ponction; on a eu soin de faire marcher préalablement le malade, afin de rendre les tumeurs plus saillantes; la ligature posée, on remplit de perchlorure de fer le corps de la seringue de Pravaz, et l'on fait faire au piston un trajet proportionnel à la quantité de perchlorure de fer que l'on veut introduire dans la tumeur. L'état violet de la peau disparaît, et est remplacé par une coloration rougeâtre inflammatoire. Le premier phénomène consécutif est une légère inflammation de la peau qui se déclare dix à douze heures après l'injection, et qui peut se terminer par résolution, par induration, par suppuration, et donner lieu à un abcès; on pourrait quelquefois prendre pour un abcès une tumeur fluctuante qui se formerait au niveau du sommet du caillot, et qui ne serait autre chose que du sang à demi coagulé, ou qui aurait échappé à l'action du perchlorure. L'inflammation peut se terminer aussi par mortification. Cette mortification ne cause pas d'accident grave; les symptômes généraux sont nuls ou presque nuls. L'*ablation* des varices, autrefois mise en pratique, ne l'est plus actuellement. — *Varice anévrysmale.* V. ARTÉRIOSO-VEINEUX. — *Varice artérielle.* V. ANÉVRYSME *cirsoïde* et VASCULAIRE (*Tumeur*). — *Varice lymphatique.* V. LYMPHANGIECTASIE. — *Varices vésicales.* Cordons noueux, de la grosseur d'une plume d'oie, que l'on rencontre aux faces antérieure et postérieure de la vessie sous le péritoine; quelques-unes sont pour ainsi dire incrustées dans les parois vésicales mêmes, et se distinguent, par leurs nodosités, des fibres charnues qui les recouvrent en plusieurs endroits. Là où des pelotons variqueux se dessinent à la surface de l'organe, la dissection a montré (Triquet) les tuniques veineuses triplées d'épaisseur; la membrane interne, très épaisse, se laisse déchirer en lambeaux par la moindre traction; de longs caillots tapissent leur intérieur. Arrivées à l'extrémité antérieure et postérieure de la vessie, ces veines dilatées s'enfoncent dans la prostate. Au niveau de l'orifice vésical, la muqueuse forme quelquefois une tumeur de la grosseur d'une noisette, qui n'est autre chose qu'une énorme dilatation variqueuse, et qui obture complètement l'orifice d'écoulement de l'urine. Cette tumeur est souvent disposée de façon que la sonde pénètre facilement de dehors en dedans en la soulevant; mais, dans les efforts que fait le malade pour uriner, elle s'applique sur l'orifice, poussée en avant par les fibres musculaires sur lesquelles elle repose; les fibres musculaires placées au-dessous sont hypertrophiées (Duclos). Les vaisseaux variqueux de la vessie peuvent se rompre (Chopart), rupture souvent occasionnée par la présence d'une pierre dans ce viscère, surtout si le malade fait des exercices immodérés, s'il va en voiture, s'il fait des excès de boissons ou vénériens. Parmi ces cas de varices : 1° les uns sont incurables, ce sont ceux dans lesquels les varices vésicales accompagnent des lésions graves du viscère, comme les fongus, les pierres de la vessie, les maladies organiques du col vésical ou de la prostate; 2° les autres, curables, dans lesquels les varices vésicales sont toute la maladie. Quand ce gonflement variqueux s'accompagne de symptômes inflammatoires, on peut y remédier par le repos au lit, les boissons adoucissantes prises en petite quantités, des ventouses à l'épigastre, et enfin par les sondes élastiques qui, au moyen de la pression qu'elles exercent sur les vaisseaux variqueux du col de la vessie, les affaissent. — *Bas à varices.* Bas en tissu élastique, en coutil, en peau de chien, etc., dont l'usage est recommandé aux sujets atteints de varices des membres inférieurs, et qui ont pour effet de fournir un point d'appui au système veineux de ce membre, d'y rendre la circulation partout égale, de faire cesser la distension de la peau, et de prévenir l'ulcération.

VARICELLE. s. f. [*varicella, variolæ spuriæ*, all. *Wasserpocken, Spitzblattern, Schafpocken, Schweinspocken, Hühnerpocken*, angl. *chicken-pox, water-pox*, it. *varicella*, esp. *viruelas locas; varioloïde*]. Nom donné, en pathologie, à des éruptions cutanées qui ne sont que des modifications de la variole, caractérisées par le développement de pustules, de vésicules ou de papules contagieuses, éruptions dont la durée est d'un à deux septénaires, mais toujours sans *fièvre secondaire* ou *de suppuration*, et sans cicatrices profondes. — 1° *Varicelle pustuleuse ombiliquée* (celle qu'on a plus particulièrement appelée *varioloïde*). Elle diffère de la variole discrète surtout par l'absence de la fièvre secondaire, l'éruption n'arrivant pas à la suppuration. Les symptômes de la période d'invasion sont tantôt très peu marqués, bornés à une fièvre légère, tantôt aussi intenses que dans la variole vraie. Dès que l'éruption paraît, à la fin du quatrième jour, la défervescence est complète : au troisième jour de l'éruption, la tuméfaction disparaît, les boutons se dessèchent. La période de dessiccation est très courte : les cicatrices ne tardent pas à s'effacer. Cette varicelle apparaît surtout au début et à la fin des épidémies de variole, particulièrement chez les sujets vaccinés ou déjà variolés précédemment. On dit l'avoir observée surtout chez les individus vaccinés qui n'avaient pas un nombre suffisant de boutons de vaccine, ou chez qui on avait ouvert les boutons avant leur complet développement; on a prétendu aussi qu'elle attaquait de préférence ceux dont la vaccination remontait à une époque plus reculée; mais ces assertions ont besoin d'être vérifiées. — 2° *Varicelle pustuleuse conoïde* (*varicella coniformis*, Willan, *varicella verrucosa*, Plenck, *swine-pox*). Elle s'observe chez les vaccinés et quelquefois chez les variolés. Elle est surtout bien dessinée sur la face, dont les pustules parcourent leurs périodes en huit ou dix jours. — 3° *Varicelle pustuleuse globuleuse.* Elle est caractérisée par la forme arrondie que les pustules prennent du quatrième au cinquième jour. — 4° *Varicelle papuleuse.* Elle ne diffère des précédentes qu'en ce que la plupart des élevures semblent arrêtées ou stationnaires dans leur premier état : les papules, plus ou moins grosses et rougeâtres, se dessèchent et s'affaissent sans être suivies de croûtes, et sans contenir ni sérosité ni matière pseudo-membraneuse ou purulente. — 5° *Varicelle vésiculeuse, varicelle proprement dite* (*chickenpox*). Elle débute presque sans symptômes précurseurs, par de petites taches rouges, circulaires et superficielles, qui, dès le second jour, présentent, à leur centre, une vésicule proéminente, pleine d'une humeur limpide, incolore ou citrine. Le jour suivant, ces vésicules s'élèvent en pointe ou prennent une forme arrondie. Le quatrième jour, celles qui n'ont pas été accidentellement rompues diminuent de volume et se rident à leur circonférence. Du cinquième au huitième, des croûtes adhérentes à la peau se forment et laissent ensuite, en se détachant, des taches rouges sans dépressions. Le *chickenpox* est facile à distinguer, en ce qu'aucune autre éruption variolique ne se montre, dans son *état*, sous la forme de vésicules complètement transparentes.

VARICOCÈLE. s. m., et mieux s. f. [*varicocele*, de *varix*, varice, dilatation d'une veine, et κήλη, tumeur : petite tumeur formée par la dilatation d'une veine; all. *Krampfaderbruch*, angl., it. et esp. *varicocele*]. D'après cette étymologie, le nom de *varicocèle* devrait s'appliquer indifféremment à toute espèce de varices; cependant on ne le donne qu'aux dilatations variqueuses des veines du scrotum et du cordon testiculaire, et plus spécialement à ces dernières, les dilatations des veines du scrotum portant le nom de *cirsocèle.* Les varices des veines du cordon testiculaire, ou *varicocèle*, sont caractérisées par une tumeur molle, pâteuse, d'une consistance comparable à celle d'une ficelle ou d'un paquet de vers, à nodosités multiples, s'élevant du bord supérieur du testicule, et s'étendant jusqu'au niveau de l'orifice inférieur du canal inguinal, à travers lequel elle se prolonge quelquefois jusqu'aux régions lombaires. Lorsque la maladie est ancienne, on observe de petites masses irrégulières et dures, produites par le pelotonnement des veines, dans lesquelles la fibrine du sang s'est concrétée faute de circulation. Quelquefois le volume de la tumeur et le tiraillement qu'elle détermine causent l'atrophie du testicule. L'usage du suspensoir, dès le début, est indispensable et suffit souvent. Une opération n'est nécessaire que quand la tumeur est volumineuse ou très douloureuse, les veines pouvant alors s'enflammer. La *cautérisation* avec la pâte de Vienne, ou le chlorure de zinc, a donné de bons résultats à Am. Bonnet, Philippeaux et Rigaud : de même, des injections de perchlorure de fer. Vidal (de Cassis) traitait les varicocèles par enroulement sur deux fils d'argent passés, l'un en avant, l'autre en arrière des veines, et tordus chaque jour de manière à enrouler celles-ci sur les fils comme sur un treuil. Il n'en résulte pas d'accidents graves. Ce procédé est le plus généralement employé, ainsi que la ligature sous-cutanée des veines spermatiques. La ligature à ciel ouvert et l'extirpation, quelquefois suivies de succès, compromettent en général la vie du malade.

VARICOMPHALE. s. m. [*varicomphalus*, de *varix*, varice, et ὀμφαλὸς, ombilic ; all. *Krampfadernabel*, angl. *varicomphalus*, it. *variconfalo*, esp. *varicomfalo*]. Tumeur variqueuse ayant son siège à l'ombilic.

VARIÉTÉ. s. f. [*varietas*, all. *Varietät*, *Abart*, *Spielart*, angl. *variety*, it. *varietà*, esp. *variedad*]. En chimie, groupe d'individus d'une même espèce qui diffèrent par des propriétés secondaires (forme des cristaux, propriétés optiques, électriques ou autres) des échantillons choisis comme types de l'espèce. Lors même que les modifications de forme vont jusqu'à un changement de type cristallin, comme pour le soufre, le biphosphate de soude, le carbonate de chaux, etc., ce ne sont que de simples variétés, et non des espèces différentes, chacun de ces corps se comportant respectivement de la même manière dans l'action chimique, malgré la différence de ses modes de cristallisation. = En anatomie, comme en chimie, *variété*, groupe d'individus de même espèce qui diffèrent, par la conformation extérieure, le volume, les propriétés optiques ou autres propriétés secondaires, des échantillons choisis comme types de l'espèce. Cette définition s'applique à toutes les parties qui constituent l'organisme sans distinction, depuis l'organisme lui-même jusqu'aux principes immédiats. = En biotaxie, *variété*, groupe d'individus de même espèce qui diffèrent par la forme extérieure, le volume, la couleur ou autres propriétés secondaires, sans que ces différences se perpétuent par la génération, sauf dans un très petit nombre de circonstances déterminées et généralement identiques (V. ESPÈCE, INDIVIDU et RACE). Ces différences, qui peuvent provenir de causes diverses, telles que l'âge, le sexe et la localité, repassent par la génération au type de l'espèce, ou du moins ne jouissent pas d'une longue durée. Une variété est une anomalie légère qui ne met obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction, et de laquelle il ne résulte point de difformité. V. VARIABILITÉ.

VARIOLARINE. s. f. [all. *Variolarin*, angl. *variolarine*, it. et esp. *variolarina*]. Matière cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, que Robiquet a trouvée, avec l'*orcine*, dans l'orseille (*Variolaria dealbata*, Acharius), et qui n'est probablement que l'acide lécanorique.

VARIOLE. s. f. [*variola*, *febris variolosa*, de *varius*, tacheté, moucheté ; all. *Blattern*, *Pocken*, angl. *small pox*, it. *vajuolo*, esp. *viruela*; *petite vérole*]. Maladie générale fébrile, contagieuse, qui est caractérisée par une éruption pustuleuse cutanée et muqueuse, qu'on n'a ordinairement qu'une fois, qui est quelquefois sporadique, souvent épidémique, et qui est inoculable. C'est par la contagion qu'elle se propage, contagion directe du malade aux individus sains qui l'entourent, ou contagion indirecte par action des miasmes transportés par l'air et agissant à une distance plus ou moins grande : les croûtes qui résultent de la dessiccation des pustules, les effets des varioleux, sont des agents puissants de l'extension de la maladie. La durée de la période d'*incubation*, pendant laquelle aucun symptôme morbide n'est apparent, a une durée de neuf à douze jours. Puis vient la *période d'invasion*, qui a une durée de trois jours pleins et même de quatre dans la variole discrète, de deux à trois dans la variole confluente. cette période est marquée, au début, par un frisson violent, quelquefois par des convulsions chez les enfants ; puis par une fièvre vive, avec céphalalgie, anorexie, soif vive, constipation, vomissements bilieux, et surtout douleurs lombaires caractéristiques. A cette période succède celle d'*éruption*, dont les phénomènes varient suivant qu'elle est discrète ou confluente. Quand les pustules sont abondantes à la face seulement, la variole est dite *cohérente* ; quand elles sont disposées par plaques, elle est dite *en corymbes*. Dans la *variole discrète*, on voit apparaître, du troisième au quatrième jour, des petits boutons rouges, isolés, distincts, semblables à des morsures de puces, et occupant d'abord la face, puis les bras, la poitrine, et toutes les autres parties du corps : les symptômes fébriles cessent momentanément dès que l'éruption paraît. Les intervalles des pustules rougissent, la peau se tuméfie, les pustules paraissent dures au toucher ; le fluide qu'elles contiennent s'épaissit, devient d'abord jaunâtre, puis prend une teinte argentine et purulente ; leur sommet présente une sorte d'aplatissement suivi d'une dépression ombiliquée ; et, si l'on étudie la structure de ces pustules, on voit qu'elles contiennent un peu de sérosité et un petit disque de substance blanchâtre, d'abord molle, puis consistante : ce petit disque est plus épais sur les bords de la pustule, qui sont soulevés, qu'au centre, qui, ne contenant qu'un peu de sérosité, paraît déprimé ; c'est ce qui donne l'aspect ombiliqué. La tuméfaction de la peau, plus considérable au visage que partout ailleurs, cause une douleur tensive et une chaleur ardente ; et du cinquième au sixième jour de l'éruption, au moment où les boutons commencent à suppurer et se transforment en pustules, se déclarent une fièvre secondaire (*fièvre de suppuration*) et une légère salivation. Cet état persiste jusqu'au onzième ou douzième jour (huitième de l'éruption), et ensuite commence la *dessiccation*. La tuméfaction diminue ; les croûtes qui se forment sur la face tombent vers le quatorzième ou quinzième jour ; celles des autres régions du corps tombent successivement un, deux ou trois jours plus tard ; et il reste de petites taches brun rougeâtre qui s'effacent lentement, et quelquefois de petites cicatrices irrégulières et persistantes. — Dans la *variole confluente*, tantôt le début a lieu par les mêmes symptômes précurseurs que dans la variole discrète ; tantôt les phénomènes des périodes d'*incubation* et d'*invasion* se manifestent avec une effrayante intensité et dans tous les appareils organiques. L'*éruption* est rapide, et ne s'accompagne pas de défervescence, ou du moins celle-ci est peu marquée ; du deuxième au troisième jour de l'invasion apparaissent de petites élevures papuleuses, nombreuses, violacées, groupées ou confondues par leur circonférence. L'éruption occupe d'abord la face, puis elle envahit toute la surface du corps, et se propage aux membranes muqueuses, conjonctives, muqueuses buccale, laryngée, bronchique. Dans l'espace de quatre à cinq jours, les élevures ont augmenté de volume, leur sommet s'est aplati ; puis s'est formée à leur centre la *dépression ombiliquée* caractéristique des pustules varioliques, dépression d'autant plus prononcée que la *suppuration* est plus prochaine, mais effacée souvent par l'agglomération des pustules. C'est à cette période de la maladie que surviennent les plus graves complications. Souvent la tuméfaction énorme du visage s'étend au tissu cellulaire sous-cutané du crâne et du cou ; le délire ou l'assoupissement, des vomissements, de la diarrhée, de la toux, annoncent une vive irritation cérébrale, pulmonaire ou gastro-intestinale. Alors aussi il y a une salivation abondante, lors même qu'il n'existe pas de pustules dans la bouche. Enfin arrive la *dessiccation*, qui commence ordinairement par la face : la tuméfaction diminue ; il se forme une sorte de vaste croûte brunâtre, d'odeur infecte, qui tombe du cinquième au sixième jour, à compter de l'époque de sa formation, et qui est remplacée par des écailles qui se renouvellent plusieurs fois. Mais souvent la dessiccation ne s'opère pas avec cette régularité ; les pustules s'ulcèrent, et ces ulcérations, altérant l'épaisseur du derme, laissent après elles des cicatrices difformes. D'autres fois il n'y a ni dessiccation ni formation de croûtes : les pustules s'affaissent rapidement ; il survient une prostration des forces et un ensemble de symptômes adynamiques promptement mortels. — La vaccine n'est tutélaire qu'à partir du moment où ses pustules commencent à sécher. On ignore absolument si une vaccination pratiquée tout à fait au début de l'incubation de la variole peut atténuer la gravité de celle-ci, mais la vaccine est impuissante *à prévenir* la maladie si l'individu n'est inoculé que lorsqu'il est déjà à la période d'incubation variolique, lorsqu'il s'est exposé à contracter la variole avant l'évolution vaccinale complète. — On a souvent confondu avec la variole la *varicelle pustuleuse ombiliquée* ou *varioloïde*, et quelquefois ces deux maladies ont en effet beaucoup d'analogie ; néanmoins on ne saurait les confondre, si l'on fait attention que dans la varicelle il n'y a pas de *fièvre secondaire*, de *fièvre de suppuration*, et conséquemment que les cicatrices des pustules ne présentent pas cette dépression que laissent après elles les pustules varioliques. V. Varicelle. — Diverses éruptions peuvent compliquer la variole : elles apparaissent au début de la maladie, pendant la période d'invasion, et sont connues sous le nom générique de *rash*. En Angleterre, on nomme *variolous rash* une éruption de petites taches intradermiques, sans élevure à la peau, d'une teinte écarlate, formant un pointillé très fin et très abondant, ne se réunissant pas en plaques, ne s'effaçant pas sous la pression du doigt, ne présentant à leur surface aucune vésicule, et se développant surtout dans les parties où la peau est fine. D'autres éruptions peuvent apparaître avant l'éruption caractéristique de la variole, et prendre l'aspect des exanthèmes de la rougeole (*rash morbilliforme*), de la scarlatine (*rash scarlatiniforme*) ; dans d'autres cas, il y a des plaques analogues à celles du purpura ou de l'érysipèle (*rash purpurique* ou *érysipélateux*). Ces éruptions précoces n'ont, en général, aucune signification pronostique ; on les a rencontrées dans les formes graves et dans les formes légères. Toutefois le rash purpurique annonce souvent le développement de la *variole noire* ou *hémorragique*, forme presque toujours mortelle, dans laquelle des hémorragies se font par diverses voies dès le début de l'éruption : il y a de larges ecchymoses cutanées, les boutons s'affaissent, leur aréole devient noirâtre, on voit apparaître de l'hématurie, les symptômes généraux sont très intenses, avec prostration, dyspnée, cyanose, phénomènes d'asphyxie. — Enfin il n'est pas rare de voir apparaître dans le cours de la variole, aussi bien dans les formes légères que dans les formes graves, des accidents inflammatoires du côté du testicule ou de l'ovaire. V. Orchite *varioleuse*. — Le traitement de la variole varie selon la forme de la maladie et ses complications. Lorsqu'elle est simple et discrète, on se contente de boissons diaphorétiques et adoucissantes, de lavements émollients, de pédiluves dérivatifs. Au début, il est bon d'appliquer, sur les extrémités inférieures, des cataplasmes de farine de lin (que l'on peut rendre plus ou moins stimulants), pour y attirer l'éruption : abstinence complète pendant l'éruption ; alimentation légère pendant la dessiccation. Quand la variole est confluente, il faut insister sur les toniques, surtout quand il y a de la tendance à l'adynamie ; faire des onctions fréquentes avec du cérat ou de la glycérine ; laver doucement les yeux, la bouche, les oreilles, les narines, avec une décoction émolliente. Lorsque la maladie est parvenue à la période de suppuration, on a conseillé de percer les pustules avec la pointe d'une aiguille pour donner issue au pus, d'appliquer sur la face du collodion, de cautériser les pustules, etc. : ces moyens ne préviennent pas la formation de cicatrices. = En vétérinaire, *variole du mouton*. V. Claveau.

VARIOLÉ, ÉE, adj. Qui a ou qui a eu la variole.

VARIOLEUX, EUSE. adj. et s. [angl. *variolous*, it. et esp. *varioloso*]. Qui concerne la variole ; qui en est atteint : *orchite varioleuse*, *ovarite varioleuse*. — *Fièvre varioleuse*. V. Variole. — *Peste varioleuse*. V. Typhus *des bêtes bovines*.

VARIOLIFORME. adj. [all. *pockenartig*, angl. *varioliform*, it. et esp. *varioliforme*]. Qui ressemble à la variole : *pustule varioliforme*.

VARIOLIQUE. adj. [de *variola*, petite vérole ; angl. *variolic*, it. et esp. *variolico*]. Qui a rapport à la variole.

VARIOLOÏDE adj. [de *variola*, variole, et εἶδος, forme, ressemblance : all. et angl. *Varioloid*, it. et esp. *varioloide*]. Se dit, particulièrement en médecine vétérinaire, des maladies qui peuvent être produites par l'infection variolique. — *Maladies varioloïdes*. Maladies analogues à la variole de l'homme, mais non identiques à tous égards, auxquelles plusieurs espèces de nos animaux domestiques sont sujettes. La *maladie varioloïde du cheval*, appelée *horsepox*, et par Auzias-Turenne *grease pustuleux*, inoculée sur le pis de vache, produit le cowpox. Les maladies varioloïdes des animaux, autres que le horsepox et le cowpox, ne se transmettent ni à l'homme ni à des animaux d'une espèce différente de celles chez lesquelles elles se sont développées (Leblanc). La vaccine et la variole sont deux individualités distinctes, incapables d'être transformées l'une dans l'autre, pas plus par l'organisme des animaux que par l'espèce humaine. La variole peut s'inoculer au bœuf et au cheval, en produisant une éruption spécifique : mais cette éruption diffère de celle de la vaccine par des caractères objectifs si accusés, qu'ils suffisent à séparer les deux éruptions. La variole ne peut s'acclimater dans l'organisme des animaux ; chez le bœuf en particulier, elle s'éteint à la deuxième ou à la troisième génération. Enfin le virus variolique, repris à l'animal et reporté à l'espèce humaine, se comporte comme le virus variolique ordinaire, c'est-à-dire que le prétendu *virus vaccino-variolique* donne des éruptions générales parfois très graves, et infecte par contagion les sujets qui cohabitent avec les inoculés, exactement comme au temps de la pratique de l'inoculation. Chez l'homme, il y a indépendance absolue des éruptions vaccinale et variolique (Bousquet).

VARIOLOÏDE. s. f. Nom sous lequel on connaît la variété la plus fréquente de varicelle, celle dont l'éruption est caractérisée, comme dans la variole, par des pustules ombiliquées, mais sans fièvre secondaire ou de suppuration. V. Varicelle *pustuleuse ombiliquée*.

VARIOLOSE. s. f. L'ensemble des maladies et des complications morbides qui se rattachent à la variole ; telle est la variole qui atteint le fœtus, quand la mère en est affectée, surtout pendant les 7ᵉ, 8ᵉ et 9ᵉ mois de la grossesse. Si la mère est atteinte dans les mois antérieurs sans qu'il y ait avortement, l'enfant naît réfractaire à la variole et à la vaccine. L'évolution variolique et l'incubation se font plus lentement pendant la grossesse qu'après la naissance. Dans le cas de grossesse double, un seul fœtus peut être variolé.

VARIQUEUX, EUSE. adj. [*varicosus*, ϰιρσοειδὴς, all. *krampfaderig*, angl. *varicose*, it. et esp, *varicoso*]. Qui a rapport aux varices, qui en est affecté ou qui en dépend : *anévrysme variqueux*, *tumeur variqueuse*, *ulcère variqueux*. — *Veine variqueuse*. Celle qui est le siège de varices.

VAROLE. [Anatomiste italien, 1543-1576]. — *Pont de Varole*. V. Protubérance *annulaire*.

VARUS. adj. et s. m. [*varus*, cagneux]. V. Pied *bot*.

VARUS. s. m. [*varus*, ἴονθος]. Nom générique donné par Alibert à des maladies diverses, telles que l'acmé, la mentagre, les tannes du visage etc.

VAS [mot latin, au pluriel *vasa*]. — *Vas aberrans*. Nom donné à plusieurs diverticules du canal de la queue de l'épididyme terminés en cul-de-sac. Il existe ordinairement un de ces diverticules qui a plusieurs centimètres de longueur et qui remonte un peu le long du cordon testiculaire : c'est le *vas aberrans de Haller*. V. Corps *de Wolff*. — *Vasa breviora*. V. Court. — *Vasa recta*. Les *canaux droits du testicule*. — *Vasa vasorum*. Petits vaisseaux qui se distribuent dans la tunique externe des artères et dans les parois des veines. — *Vasa vorticosa*. V. Choroïde.

VASCULAIRE. adj. [de *vasculum*, petit vase, vaisseau ; angl. *vascular*, it. *vascolare*, esp. *vascular*]. Qui est relatif aux vaisseaux, particulièrement aux vaisseaux sanguins. — *Canalicules* ou *conduits vasculaires des os*. V. Osseux. — *Cellule vasculaire*. V. Cellule *végétale*. — *Murmure vasculaire*. V. Souffle. — *Plantes vasculaires*. Celles qui, outre le tissu cellulaire, renferment des vaisseaux. V. Cotylédoné. — *Système vasculaire*. Ensemble des vaisseaux sanguins et lymphatiques. Si l'on excepte les portions de ce système qui sont à l'état de *sinus* et de *capillaires* à une seule tunique, toutes ses parties sont douées de contractions péristaltiques continuelles (et antipéristaltiques également chez divers invertébrés sur un même conduit). L'appareil toujours plein de liquide est en voie de contractions continues pour l'ensemble du système, mais alternatives sur chaque point de son étendue ; si bien que tel vaisseau reste au repos avec dilatation réplétive, pendant que l'autre se resserre : resserrement qui, du reste, ne va jusqu'à l'oblitération momentanée complète du canal que sur tels ou tels capillaires, Les contractions du cœur lui-même, bien que brusques et énergiques, ne perdent pas leur caractère péristaltique et n'amènent jamais l'évacuation absolue du liquide de chaque cavité. — Le *système vasculaire à sang rouge* est l'ensemble des vaisseaux que le sang rouge parcourt pour se rendre du système capillaire pulmonaire au système capillaire général. Il commence aux origines des veines pulmonaires, qui prennent dans le poumon le sang artérialisé par la respiration ; il comprend les veines pulmonaires, l'oreillette et le ventricule gauches du cœur, l'aorte et ses nombreuses divisions et sous-divisions. Le *système vasculaire à sang noir* commence où finit le précédent, dans le système capillaire général : il comprend toutes les veines, depuis leur origine au sein des tissus jusqu'à leur abouchement dans l'oreillette droite du cœur, puis cette oreillette et le ventricule droit du cœur, l'artère pulmonaire et ses branches, et se termine dans le système capillaire du poumon. Cette division de l'appareil circulatoire en divers *systèmes* d'après la coloration du sang qu'il charrie est fautive, car la constitution des vaisseaux est indépendante de la couleur du sang qu'ils contiennent (V. Sang). La division en *système artériel*, *système capillaire* et *système veineux* est la seule rationnelle anatomiquement. — *Système vasculaire lymphatique*. V. Lymphatique. = *Tumeurs vasculaires* [*tumeurs érectiles, angiomes*]. L'expression *tumeur érectile* est inexacte, en ce qu'elle fait croire, à tort, à la production constante d'un tissu morbide anatomiquement et physiologiquement analogue à celui de tissu érectile L'examen anatomique des tumeurs susceptibles de s'*ériger* dans quelques circonstances pour revenir ensuite sur elles-mêmes montre en effet qu'elles n'ont pas toujours la structure du tissu érectile normal (V. Érectile). Si, d'autre part, on tient à rapprocher les unes des autres toutes ces tumeurs, parce qu'elles deviennent turgescentes lorsqu'on les place dans une situation déclive et qu'on comprime les veines qui en rapportent le sang, ou encore parce que celles de la tête se gonflent durant la congestion céphalique amenée par la colère, la douleur, etc., l'anatomie montre que des tumeurs de nature très diverse sont dans ce cas. La physiologie montre également qu'il n'y a rien d'uniforme dans ces causes de turgescence, qui puisse être comparé à ce que présente d'uniforme et de constant le mécanisme de l'érection. V. Érection. — A ces divers points de vue, le terme de *tumeurs vasculaires* serait préférable à celui de *tumeurs érectiles*, qui convient à quelques tumeurs formées par des vaisseaux, mais non à toutes. Celui d'*angiomes* s'applique particulièrement aux tumeurs formées par des vaisseaux de nouvelle formation : il exclut donc celles qui, comme les anévrysmes artériels ou artérioso-veineux, sont uniquement constituées par la dilatation de vaisseaux anciens. Cependant il est d'usage de rapprocher des angiomes les dilatations des petites artères connues sous le nom d'anévrysmes cirsoïdes : de là deux espèces de tumeurs vasculaires, les simples dilatations artérielles, et les angiomes ou tumeurs vasculaires proprement dites. — 1° *Tumeurs vasculaires par dilatation artérielle*, dites *anévrysmes cirsoïdes*, *varices artérielles*. Tumeurs qu'on observe particulièrement à la tempe ou au cuir chevelu, et à l'avant-bras : elles sont formées par la dilatation des artères devenues flexueuses, à parois plus épaisses, et qui semblent être plus nombreuses qu'à l'état normal, sans qu'il y ait pourtant autre chose qu'augmentation de volume des artérioles qui sont devenues visibles à l'œil nu, et quelquefois atrophie des tissus qui leur sont normalement interposés. L'anévrysme cirsoïde diffère essentiellement des anévrysmes artériels ou artérioso-veineux par sa forme non circonscrite, l'absence de sac, et surtout par l'absence de solution de continuité des membranes. Il se manifeste par une tuméfaction violacée ou rougeâtre, au-dessus de laquelle la peau a conservé sa coloration normale ; tuméfaction d'abord limitée aux petites branches artérielles, puis s'étendant aux rameaux et au tronc vasculaire lui-même ; présentant des circonvolutions, des renflements mal circonscrits, animés de pulsations, avec bruit de souffle et frémissement vibratoire continu (*bruit de rouet*). Les téguments s'amincissent ; ils peuvent s'ulcérer et se rompre : d'où résultent des hémorragies sans cesse renouvelées. Les procédés thérapeutiques usités contre les anévrysmes cirsoïdes peuvent être classés en quatre groupes (Terrier) : les uns ont pour but d'arrêter la circulation dans la tumeur, et se résument dans la ligature du tronc artériel dont les branches se rendent à l'anévrysme cirsoïde plutôt que de ces branches mêmes ; d'autres consistent à détruire la tumeur, en pratiquant la ligature de celle-ci, en masse ou par parties ; d'autres encore déterminent des modifications de la tumeur, en coagulant le sang qu'elles renferment, et parmi ces procédés se trouvent les injections coagulantes de perchlorure de fer, moyen le plus fidèle et le moins dangereux ; enfin il est des procédés mixtes, consistant par exemple à diminuer l'afflux du sang dans la tumeur par la ligature artérielle avant de la détruire ou de la modifier. — 2° *Tumeurs vasculaires proprement dites, angiomes.* Tumeurs constituées non seulement par le développement anormal, la simple dilatation, des vaisseaux préexistants (capillaires, artérioles et veinules), mais encore par une formation nouvelle de canaux vasculaires, qui tantôt ont une similitude complète avec les vaisseaux qui existent à l'état normal (*angiomes simples, télangiectasie*), tantôt se rapprochent par leur structure, et par la façon dont le sang circule dans leur intérieur, du système caverneux des organes érectiles (Virchow, Cornil et Ranvier) : c'est à cette dernière variété (*angiome caverneux, fongus hématode*), que peut convenir le nom de *tumeurs érectiles* qui leur avait été donné par Dupuytren, car elles sont susceptibles, lorsqu'elles sont distendues par un afflux de sang sous l'influence d'une émotion, d'un effort, etc., de manifester une sorte d'érection, et de présenter des pulsations distinctes avec un bruit de souffle plus ou moins doux, rarement double. Les angiomes sont le plus souvent congénitaux (*nœvi vasculaires, tumeurs érectiles congénitales*) ; quelquefois, ils apparaissent après la naissance, à la suite d'un coup, d'une contusion, etc. On les rencontre à la tête plus souvent qu'en tout autre point. Ils siègent surtout dans l'épaisseur de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, ou des muqueuses voisines des orifices naturels (lèvres, langue) ; plus rarement, dans les muscles, les os, la profondeur des organes (testicule, ovaire, thyréoïde, etc.). Ils présentent une coloration rougeâtre lorsque les artérioles dominent dans leur tissu (*angiomes artériels*), bleuâtre lorsque ce sont des veinules qui les constituent (*angiomes veineux, tumeurs érectiles veineuses, fongueuses sanguines*) : cette coloration devient plus foncée sous l'influence des cris, des efforts, qui augmentent en même temps le volume de la tumeur ; celle-ci a d'ailleurs un relief plus ou moins saillant, des contours bien ou mal limités. Certaines tumeurs restent stationnaires, surtout les angiomes artériels ; d'autres subissent un accroissement lent ou rapide, uniforme ou saccadé ; souvent elles ont de la tendance à l'ulcération, source d'hémorragies graves ; enfin il survient rarement une guérison spontanée, soit par atrophie simple de la production morbide, soit par suite d'un travail inflammatoire dont celle-ci devient le siège. Les angiomes superficiels doivent être traités comme les nævi vasculaires non saillants lorsqu'ils dépassent à peine le niveau de la peau ; comme les anévrysmes cirsoïdes quand ils forment de véritables tumeurs, sous-cutanées ou sous-muqueuses. Les angiomes profonds des membres peuvent être traités par la ligature du tronc principal ; ils sont au-dessus des ressources de l'art quand ils siègent dans les viscères. — *Tumeurs vasculaires* dites *érectiles, formées par extravasation du sang hors des vaisseaux rompus* ou *érodés*, etc. Tumeurs caractérisées par une communication accidentelle d'un ou de plusieurs vaisseaux volumineux avec plusieurs cavités irrégulières que le sang se creuse entre les faisceaux, lamelleux ou non, du tissu où siège le mal. Les *anévrysmes par érosion* ou *anévrysmes de Pott* sont des tumeurs de ce groupe ayant pour origine les artères lésées. Telles sont les tumeurs dites *anévrysmes des os, tumeurs sanguines de nature douteuse* ou *fongueuses, sanguines des os ;* tantôt elles ont les artères pour point de départ, tantôt les veines, et alors les battements manquent. Il s'agit là d'une communication de vaisseaux artériels ou veineux avec des interstices normaux, ou accidentellement produits par un tissu, qui vont s'agrandissant à mesure que le sang presse sur leur parois : ces interstices ne sont point une dilatation des vaisseaux, ni des sinus accidentels tapissés par une tunique vasculaire ; le sang qui s'y trouve est hors de ses voies naturelles.

VASCULARISATION. s. f. [all. *Gefässbildung*, angl. *vascularisation*, it. *vascularisazione*, esp. *vascularizacion*]. Production de vaisseaux dans un tissu qui n'en contenait pas, ou augmentation du nombre de ceux qui existaient.

VASCULARITÉ. s. f. [all. *Gefässreichthaum*, angl. *vascularity*, it. *vascularita*, esp. *vascularidad*]. Présence normale ou pathologique des vaisseaux sanguins ou lymphatiques en quantité plus ou moins grande dans un point de l'économie.

VASCULEUX, EUSE. adj. [de *vasculum*, petit vase]. Se dit quelquefois pour *vasculaire*.

VASCULIFÈRE. adj. [angl. *vascularifous*]. Qui porte ou qui conduit les vaisseaux.

VASCULO-NERVEUX, EUSE. adj. Qui est composé de vaisseaux et de nerfs ; ex. *faisceau vasculo-nerveux de l'aisselle*, etc.

VASCULOSE. s. f. [*vasculum*, petit vase] (Fremy). Principe immédiat formant la paroi des vaisseaux des plantes ; il est insoluble dans le réactif cupro-ammoniacal qui dissout la cellulose, mais y devient soluble quand il a subi l'action du chlore (Fremy).

VASE. s. f. [*limus*, πηλὸς, all. *Schlamm*, angl. *mud*, it. *fango*, esp. *limo*]. Limon mêlé de débris organiques et déposé au fond des étangs, des fossés. V. BOUE.

VASE. s. m. [*vas*, all. *Gefass*]. — En physique, *vase de Mariotte*. V. GAZOMÈTRE.

VASELINE ou **COSMOLINE.** s. f. Hydrocarbure onctueux, solide à la température ordinaire, fusible à 35°, bouillant à 275°, à peu près incolore ou blond, selon qu'il est plus ou moins bien purifié, neutre, incapable de rancir, inattaquable par les acides concentrés, et non saponifiable. Insoluble dans l'eau et dans l'alcool. Soluble dans l'éther, le chloroforme, les huiles essentielles. Inattaquable à froid par les agents oxydants. Aux États-Unis on s'en sert couramment depuis plusieurs années pour le graissage des sondes, le toucher vaginal, et surtout pour le *pansement des plaies*. Sa cohésion, sa viscosité, lui donnent des propriétés isolantes et antiseptiques analogues à celles du collodion. Elle est parfaitement supportée par la conjonctive oculaire ; ce qui, avec son inaltérabilité à l'air, la fait employer en pommades ophtalmiques, seule ou comme excipient du précipité jaune, du calomel, etc.

VASIDUCTE. s. m. [de *vas*, vase, vaisseau, et *ductus*, conduit ; all. *Gefässleiter*, angl. *vasiduct*, it. *vasidotto*, esp. *vasiducto*]. En botanique, le *podosperme*.

VASO-CONSTRICTEUR, TRICE et **VASO-DILATATEUR, TRICE**, adj. V. VASO-MOTEUR.

VASO-FORMATEUR, TRICE. adj. [de *vas*, vaisseau, et *formare*, former]. — *Cellule vaso-formatrice.* V. HÉMOPOÈSE.

VASO-MOTEUR, TRICE. adj. [de *vas*, vaisseau, et *motor*, moteur ; angl. *vaso-motory*, it. *vaso-motore*, esp. *vaso-motor*]. Qui a la propriété de causer un mouvement dans les vaisseaux. — *Nerfs vaso-moteurs.* Filets nerveux qui déterminent la contraction et le relâchement des fibres musculaires des vaisseaux auxquels ils se rendent, et qui, bien qu'existant surtout dans les rameaux du grand sympathique, tirent leur origine de la moelle épinière. Lorsqu'on coupe les ganglions sympathiques d'une partie du corps, on voit aussitôt, dans les parties où se fait sentir leur influence, les vaisseaux se dilater, la pression sanguine diminuer, la circulation être plus active, la température augmenter. Les phénomènes sont inverses quand on galvanise le ganglion ou le bout périphérique du filet nerveux sympathique divisé : alors les vaisseaux dilatés se resserrent, la circulation se ralentit, la pression augmente, et les parties qui étaient échauffées se refroidissent. Partout les nerfs vaso-moteurs sont topographiquement et physiologiquement indépendants des nerfs qui se distribuent aux muscles d'où résulte que l'appareil circulatoire vasculaire possède un système moteur spécial, et que, selon l'état de dilatation ou de resserrement des capillaires, le mouvement du sang peut être accéléré ou retardé dans les vaisseaux, soit localement, soit généralement, sans que le système nerveux moteur des mouvements musculaires du corps y participe en rien. Les congestions locales et fonctionnelles qui surviennent périodiquement dans certains organes sont des exemples de cette indépendance des mouvements circulatoires à l'état physiologique (Cl. Bernard) On peut à l'aide du microscope suivre les nerfs vaso-moteurs jusque sur les capillaires de la deuxième variété, où on les voit se terminer en pointe sur la couche circulaire de fibres-cellules. Ce sont des fibres de Remak, parallèles au vaisseau, lâchement appliquées contre lui ; elles présentent, d'espace en espace, des noyaux ovoïdes allongés, un peu plus larges que la fibre, qui sont des ganglions nerveux microscopiques. Les nerfs vaso-moteurs ont une double origine, l'une qui se fait dans la moelle épinière, l'autre qui a lieu dans le système du grand sympathique ; ainsi les nerfs vaso-moteurs de la tête viennent en partie de la portion cervicale de ce système, en partie de la portion cervicale de la moelle épinière par les racines antérieures des nerfs cervicaux inférieurs et des nerfs thoraciques supérieurs ; les vaso-moteurs des membres supérieurs et des parois thoraciques sont fournis par les ganglions cervical inférieur et thoraciques supérieurs, et par les racines des premiers nerfs orsaux etc. — Les effets produits par les nerfs vaso-moteurs sont de l'ordre des actions réflexes : l'excitation qui en est le point de départ se trouve tantôt à la périphérie, dans les nerfs sensitifs rachidiens, tantôt dans les centres nerveux eux-mêmes comme il arrive à la suite des émotions. Quant aux points où se fait la transformation de cette excitation en un acte moteur consécutif, quant aux *centres vaso-moteurs* en un mot, leur situation est mal connue : Owsjannikow décrit un centre vaso-moteur unique qui serait placé à la partie supérieure de la moelle allongée ; Vulpian et Goltz admettent l'existence de ce centre, mais le regardent comme centre principal et non exclusif des actes vaso-moteurs, lesquels auraient d'autres centres disséminés dans toute l'étendue de la moelle épinière. Les cellules ganglionnaires qui existent sur le trajet des nerfs vaso-moteurs jouent peut-être aussi le rôle de centres périphériques. Les centres vaso-moteurs, quel que soit leur siège, ont une activité continuelle, qui agit sur les vaisseaux de façon à les mettre constamment dans un état de demi-contraction qui constitue ce que Vulpian appelle le *tonus vasculaire*. Il est des cas où l'action des vaso-moteurs, au lieu de se traduire par cet état de demi-contraction, produit une dilatation réflexe des petits vaisseaux : tel est le cas du *nerf de Cyon, nerf accélerateur* ou *constricteur du cœur, nerf dépresseur de la circulation*. V. Pneumogastrique. — D'après ce qui précède, les nerfs vaso-moteurs entretiennent normalement un état de demi-contraction des vaisseaux qui est exagéré par leur excitation galvanique et qui fait place à un état de dilatation par la section des parties du sympathique d'où ils viennent. Mais Cl. Bernard, qui a fait cette découverte, a remarqué plus tard que, parmi les filets nerveux qui se distribuent aux muscles lisses des vaisseaux, il en est dont l'action est précisément inverse, c'est-à-dire que leur galvanisation détermine une dilatation des artères avec diminution de pression et augmentation de la température dans les parties correspondantes. Ses expériences, faites sur le nerf tympanico-lingual, semblent prouver que cette dilatation artérielle et les phénomènes concomitants peuvent résulter non seulement de la paralysie de certains nerfs vaso-moteurs, mais aussi de l'action directe d'autres nerfs du même ordre. Aussi certains physiologistes admettent-ils, avec Schiff, que les nerfs vaso-moteurs sont de deux sortes : les uns sont dits *vaso-constricteurs* ou *frigorifiques*, en raison de la façon dont se manifeste leur action ; les autres, *vaso-dilatateurs, thermiques* ou *calorifiques*. Toutefois cette théorie de la *dilatation active* des vaisseaux est généralement abandonnée, et la plupart des physiologistes admettent, avec Vulpian, Cl. Bernard, Rouget, qu'il n'y a qu'une *dilatation passive*, c'est-à-dire que la dilatation des muscles lisses des artères, à l'état normal, en dehors de toute excitation ou section expérimentale, résulte d'une *action d'arrêt* exercée sur les vaso-constricteurs par les nerfs vaso-dilatateurs, dits aussi *frénateurs*, *modérateurs*, *réfrénateurs*, de *relâchement* ou *paralyseurs*, action analogue à celle que le pneumogastrique exerce sur le cœur, et qui, contrairement à celle qui détermine la contraction des vaisseaux, serait temporaire, intermittente, et non continue. Il est probable que les cellules ganglionnaires dont sont pourvues les extrémités des nerfs vaso-moteurs ont un rôle important dans cette action modératrice ou d'arrêt. — A l'étude des nerfs vaso-moteurs se rattache celle des *nerfs glandulaires* et des *nerfs trophiques*. Tandis que l'existence de nerfs glandulaires, agissant directement sur les glandes indépendamment des nerfs vaso-moteurs, mais concurremment avec eux, paraît hors de doute (V. Sécrétion), celle de *nerfs trophiques*, qui exerceraient une influence propre sur la nutrition des tissus, est loin d'être suffisamment démontrée. On admet généralement que les nerfs dits trophiques ne sont autres que les nerfs vaso-moteurs, agissant sur la nutrition en raison de l'afflux sanguin plus ou moins grand qu'ils permettent selon le degré de resserrement ou de dilatation des capillaires. Il est vrai que, dans certains cas, les troubles de la nutrition consécutifs à la paralysie des nerfs d'une partie sont localisés de telle sorte qu'ils paraissent dépendre d'une altération du système nerveux plutôt que du système vasculaire. Mais, d'un autre côté, l'œdème observé par Ranvier après la section du nerf sciatique, et d'autres faits semblables, sont favorables à l'idée que les *nerfs trophiques* n'ont pas plus une existence propre que les *centres trophiques*, et qu'il faut rapporter les uns et les autres aux nerfs vaso-moteurs.

VASTE. adj. [esp. *vasto*]. V. Triceps.

VATER. [Anatomiste allemand, 1684-1752]. — *Ampoule, canal* et *pli de Vater*. V. Pancréas.

VAUQUELINE. s. f. [all. *Vauquelin*, angl. *vauqueline*, it et esp. *vauquelina*]. La *strychnine ;* du nom du chimiste Vauquelin.

VAYSONNIER. s. m. [du nom de l'inventeur Vayson]. Vase en terre cuite percé de quelques trous, dans lequel on place de la vase, et qui sert au transport des sangsues.

VEAU. s. m. V. Bœuf. — *Veau marin*. V. Cétacés.

VÉGÉTABILITÉ. s. f. Propriété de végéter.

VÉGÉTAL, ALE. adj. [de *vegetare*, végéter, *planta*, φυτὸν, all. *vegetabilisch*, angl. *vegetal*, it. *vegetale*, esp. *vegetal*] Qui a la nature de ce qui végète, qui est produit par les végétaux : *colique végétale, limonade végétale*. — *Règne végétal*. Ensemble des êtres connus sous le nom de végétaux.

VÉGÉTAL. s. m. Tout organisme constitué, soit seulement par une ou plusieurs *cellules*, soit en même temps par des fibres et des tubes celluleux, éléments qui tous ont pour principes immédiats fondamentaux des substances organiques non azotées, telles que la cellulose ou ses congénères. Au point de vue physiologique, le végétal doit être défini : un organisme *qui se nourrit*, *se développe* et *se reproduit*. Il n'est pas sensible et ne se contracte pas, bien qu'il puisse se transporter d'un lieu à un autre, comme certaines diatomées. A un autre point de vue, le végétal est : tout *être organisé* qui accomplit son alimentation solide, liquide et gazeuse, aux dépens du milieu inerte, c'est-à-dire minéral ou inorganique. L'animal, au contraire, est . tout être organisé qui accomplit son alimentation solide aux dépens d'êtres vivants ou qui ont vécu. La première de ces définitions ne renferme que ce qui est rigoureusement commun à l'ensemble des végétaux, sans tenir compte de l'état ramifié et souvent complexe de chaque individu. C'est qu'en effet, comme pour les animaux, les êtres auxquels cette définition s'applique le plus exactement sont les plus simples de tous. A mesure que l'organisme se complique, rien de fondamental n'est changé à cet état de simplicité ; mais des parties nouvelles s'ajoutent à celles dont l'existence est constante. C'est par le végétal que l'ensemble des êtres vivants commence ses relations actives et passives avec le milieu ambiant qui fournit les matériaux absorbés et reçoit les produits excrétés. On dit que les végétaux seuls peuvent faire des *substances organiques* à l'aide des composés inorganiques, au contact seulement d'une substance organisée déjà existante ; et même cette action est favorisée par l'addition, aux principes bruts, de substances organiques toutes formées. Toutefois divers animaux très simples et peut-être tous peuvent en produire aussi quelques-unes. Les végétaux à chlorophylle plantés dans un sol fertile et arrosés d'eau tenant de l'acide carbonique en dissolution périssent dans une atmosphère artificiellement privée d'acide carbonique. Ainsi tout le carbone fixé par ces végétaux provient de l'acide carbonique de l'atmosphère, qui, absorbé par les organes verts, est décomposé et transformé en produits organisés sous l'influence de la lumière (Cailletet). La société emprunte au végétal son premier appui pour lutter contre les imperfections du monde inorganique, et la possibilité d'y remédier. On est souvent appelé à distinguer les uns des autres les produits de nature animale et ceux de nature végétale, rejetés par les premières voies, soit dans certains cas morbides, soit pour résoudre des questions de médecine légale. Comme ce sont ordinairement des végétaux les plus simples (dits *microscopiques*), ou des fragments de végétaux complexes, les caractères de forme, de volume, de couleur, de consistance, etc., sont ici insuffisants ou trompeurs. Le caractère chimique, obtenu en chauffant le corps isolé dans un tube, pour voir s'il dégage de l'ammoniaque (cas où il serait de nature animale) ou non (cas ou il serait d'origine végétale), est aussi trompeur, car les cellules végétales renferment des *substances organiques azotées* qui peuvent donner de l'ammoniaque, comme les substances azotées d'origine animale. Celui qui consiste dans l'action bleuissante de l'iode sur les matières végétales, directement ou après traitement par la potasse, ou par les acides sulfurique et nitrique, est meilleur. Mais la subérine, le xylogène, et le principe analogue de la paroi des cellules de certains unicellulaires, de certains champignons et d'algues inférieures, ne bleuissent pas, même après l'action des acides ou alcalis. De plus, les grains de fécule, sans être encore détruits, peuvent avoir perdu la propriété de bleuir par l'iode. Enfin, chez quelques mollusques inférieurs (tuniciers), le test renferme de la cellulose bleuissant par l'iode après action de la potasse. On doit donc recourir directement à l'examen des caractères d'ordre organique (V. ORGANIQUE), ou de structure ; sauf ensuite à s'aider des caractères chimiques, précieux quelquefois, mais qui d'autres fois détruisent le corps et empêchent de constater les autres signes, ce que ne fait pas l'étude de la structure. Celle-ci a pour moyen principal le microscope, qui, selon la nature animale ou végétale du corps dont il s'agit, montrera les caractères des éléments anatomiques (V. ÉLEMENT), ou ceux des végétaux de telle ou telle variété (V. CELLULE *végétale*), tels que ceux des tissus fibreux ou utriculaire, ceux des trachées, vaisseaux ponctués, etc. Les végétaux les plus simples sont formés, en général, par une seule cellule, un seul élément anatomique, qui ne diffère des éléments des êtres complexes que par la forme ou le volume, et la propriété de se nourrir et de se reproduire isolé de tout autre. On peut en dire autant des animaux microscopiques ou infusoires les plus simples, dits *unicellulaires*. Toutefois la distinction est toujours possible. Ainsi : 1° Les animaux adultes les plus simples, *unicellulaires*, et les embryons ciliés des invertébrés, sont formés d'une masse tout azotée, plus ou moins homogène, contractile, changeant de forme, se résolvant facilement en sarcode. 2° Chez les végétaux les plus simples, réduits aussi à une cellule, ou sur les spores ciliées mobiles des algues, la paroi de cellule se distingue toujours nettement de son contenu. L'iode montre que la paroi est de cellulose, non contractile, bien que pouvant se plisser, et le contenu est de nature azotée, ne formant pas de globules sarcodiques quand il s'épanche ; dans certaines espèces, il faut recourir à l'examen de leur mode de développement, qui les fait distinguer des animaux unicellulaires et des spermatozoïdes. 3° Quant aux spermatozoïdes des algues ou des animaux qu'on pourrait prendre pour des animaux adultes ou des embryons, ils ne se reproduisent ni ne se développent. De plus, après leur mort, ils ne se résolvent pas en sarcode, et, au lieu de diffluer rapidement comme les êtres parfaits, ils résistent longtemps à beaucoup d'agents. Les spermatozoïdes végétaux et animaux sont de nature azotée ; mais leur couleur, le nombre et la disposition de leurs cils ou queues, la nature de leurs mouvements, peuvent les distinguer entre eux L'ammoniaque dissout les œufs et les embryons de tous les animaux, comme elle dissout le corps des infusoires animaux. Il est des parties de certains infusoires et de quelques embryons qu'elle ne dissout pas : tels sont leurs organes chitineux ; mais, lorsque ces derniers existent, la nature animale des êtres est déjà tellement reconnaissable d'après leurs mouvements, leur configuration, leur structure propre et leur volume, qu'il n'y a plus obligation de se servir d'un réactif pour déterminer cette nature ; d'autre part, si on l'emploie, la disparition de la masse fondamentale de l'organisme, avec conservation de ses parties squelettiques seulement, est un fait caractéristique, prouvant qu'il s'agit là d'un être animal, puisque rien de pareil ne se montre dans les plantes. Les cellules épidermiques, les fibres élastiques et la gaine de la notocorde des embryons ne sont pas dissoutes non plus par l'ammoniaque ; mais plus encore que pour les organes chitineux, lorsque existent ces parties, les caractères prouvant la nature animale des êtres sont depuis longtemps reconnaissables. Les spermatozoïdes sont pâlis également sans être tout à fait dissous par l'ammoniaque ; mais leur constitution est trop caractéristique pour qu'on puisse les confondre avec les plantes microscopiques et avec leurs corps reproducteurs. Toutes les variétés de cellulose sont en effet insolubles dans l'ammoniaque. Aussi, que les éléments anatomiques reproducteurs des plantes soient mâles ou femelles, quelle que soit la phase évolutive à laquelle se trouvent les éléments dérivés reproduisant un nouvel individu, cet agent les laisse absolument intacts, sauf plus de transparence de leur contenu qui, pourtant, n'est pas totalement dissous. Tout végétal, tout mycélium, toute spore, conservent alors leurs caractères de forme, de volume et leurs dispositions structurales, tandis que l'inverse a lieu pour les animaux microscopiques ainsi que pour les œufs et les embryons microscopiques des animaux. Il n'y a de commun entre les végétaux et les animaux les plus simples que leur simplification ; mais ils gardent les caractères propres à chacun d'eux. On ne peut dire : Cet être est autant animal que végétal, il a les caractères de l'un et de l'autre ; c'est un être intermédiaire. Mais on peut arriver à dire : Ces deux êtres, les plus simples de tous, sont aussi simples l'un que l'autre ; toutefois les caractères anatomiques et physiologiques de celui-là le distinguent de celui-ci, et ces caractères sont de nature telle que le second doit être placé en dedans des limites du règne végétal, et le premier en dedans de celles du règne animal, près l'un de l'autre à cause de leur simplification, mais séparément à cause des caractères précédents. V. Acotylédonés, Dicotylédones et Monocotylédones.

VÉGÉTALITÉ. s. f. [all. *Vegetalität*, *Lebensfähigkeit*, angl. *vegetality*, it. *vegetalità*, esp. *vegetalidad*]. Premier degré, le plus simple, de la vitalité ; ensemble des phénomènes physiologiques qui sont communs aux plantes et aux animaux, et qui existent seuls chez les végétaux. Les lois de végétalité sont : 1° *loi de rénovation moléculaire* ou *matérielle* de l'organisme considéré dans son ensemble, fondée sur la propriété de nutrition, d'où chaleur et peut-être électricité ; 2° *loi d'accroissement* total du corps, reposant sur la propriété de développement, d'où les âges et la mort ; 3° *loi de propagation* ou *de multiplication* de l'espèce, qui se rattache aux propriétés et fonctions de naissance, et repose sur la propriété de reproduction, d'où hérédité. La *substance organisée*, formée par la réunion d'un grand nombre de principes appartenant à trois groupes de composés distincts, jouit de l'activité générale propre à tous les corps, et, en plus, d'une activité particulière appelée *vitalité*, laquelle peut présenter plusieurs modes qui portent le nom de *vie* : ce sont la *vie végétative* ou *végétalité*, la *vie animale*, la *vie sociale* ou *sociabilité*. Chacun de ces modes est caractérisé par un et souvent plusieurs actes qui sont appelés *propriétés vitales*. Le mode de la vie appelé *végétalité* embrasse l'étude des trois lois précédentes, qui sont un résultat des seules propriétés vitales dont jouissent les *végétaux* (d'où le nom de ce mode de vitalité) ; sans nutrition, pas de développement ; sans développement, pas de reproduction : sans végétalité, pas d'animalité. Sans *animalité*, pas de *sociabilité*. Ainsi, de même que la description du corps des êtres organisés ne peut pas être embrassée par un seul ordre de considérations, de même les corps organisés présentent plusieurs modes d'activité, différents par leur complication.

VÉGÉTANT, ANTE. adj. Qui produit des végétations : *endocardite végétante*. — *Plaie végétante*. Celle qui se couvre de végétations. V. Bourgeonnement.

VÉGÉTATIF, IVE. adj. [de *vegetare*, végéter ; φυτικὸς, all. *vegetativ*, angl. *vegetative*, it. et esp. *vegetativo*]. Qui a la nature de ce qui végète. — *Appareils* et *organes végétatifs* ou *de la vie végétative*. Ceux qui concourent aux fonctions de nutrition (digestion et urination, respiration et circulation) et de reproduction (mâle et femelle). Ce terme s'emploie par opposition à *organes et appareils de la vie animale*, qui existent chez les animaux et manquent aux plantes. Beaucoup d'auteurs emploient *organique* au lieu de *végétatif*, mais à tort : car le premier mot, plus général, désigne ce qui appartient à tous les êtres organisés, par opposition aux corps bruts. = En anatomie, *éléments*, *tissus* et *systèmes végétatifs*, tous les éléments, tissus, etc., qui, bien que faisant partie du corps des animaux, ne jouissent, comme les éléments anatomiques des plantes, que des propriétés de *nutrition*, de *développement* et de *reproduction*, mais n'ont aucune des propriétés de la vie animale : contractilité, sensibilité, et pensée. La plupart des éléments anatomiques sont dans ce cas, les fibres musculaires striées, les fibres-cellules, et les tubes nerveux étant, chez les vertébrés, les seuls éléments doués de propriétés de la vie animale, tandis que parmi les autres comptent *tous les produits* et un très grand nombre de *constituants*. Il est vrai qu'à l'exception des os, des cartilages, des éléments adipeux, élastiques, lamineux et tendineux, d'une part, des épithéliums, d'autre part, ils n'existent qu'en masses peu considérables dans l'économie, et s'y trouvent à l'état d'éléments accessoires ; mais les éléments doués de propriétés animales, qui existent en masses considérables, sont toujours accompagnés par des éléments végétatifs, qui, au sein des tissus, deviennent fréquemment, par hypergenèse, l'origine des tumeurs. — *Fonctions végétatives*. Celles qui existent chez les végétaux, aussi bien que chez les animaux. Dire *fonctions organiques* pour *fonctions végétatives* est un non-sens, car toute fonction animale et végétale est un fait d'ordre organique. — *Propriétés végétatives* ou *de la vie végétative*. Propriétés des corps organisés, ou de leurs parties, qui existent chez les végétaux à l'exclusion de toutes les autres (*nutrition*, *sécrétion* et *absorption*, *développement* et *reproduction*), et qui coexistent chez les animaux avec les propriétés dites *animales*. — *Tissu végétatif*. Ensemble des tissus qui ne sont doués que des propriétés de nutrition et de reproduction, par opposition à ceux qui sont doués en même temps des propriétés animales. V. Vie.

VÉGÉTATION. s. f. [de *vegetare*, végéter ; all. *Vegetation*, *Wachsthum*, *Pflanzenwachsthum*, angl. *vegetation*, it. *vegetazione*, esp. *vegetacion*]. Action de végéter, ensemble des fonctions qui constituent la vie d'une plante. Dans les végétaux pourvus de bourgeons et de feuilles, c'est de la base vers le sommet du végétal considéré dans son ensemble, et de chaque branche et rameau pris à part, qu'a lieu le développement et l'épanouissement des bourgeons foliaux et floraux ; c'est de la base au sommet des inflorescences qu'a lieu l'épanouissement des fleurs. Aussi la section des branches inférieures principales d'un arbre retarde l'ascension de la sève et la croissance de celui-ci ; et la taille des extrémités produit l'inverse, au moins pour ce qui concerne la fructification. Dans la végétation qui a lieu sous l'influence de la lumière verte, les plantes vertes ne décomposent pas l'acide carbonique (Cailletet), ce qui explique que sous les hautes futaies, sans clairière, la végétation des plantes pharénogames n'a pas lieu ordinairement. Et cependant sous cet abri l'air se renouvelle assez, et la lumière est suffisamment intense. Mais cette lumière est verte. Les plantes vertes qui végètent dans ces conditions sont des cryptogames, lesquelles peuvent (Sachs) pousser vertes même dans l'obscurité, ou bien ce sont des phanérogames dont la couleur verte diffère, à l'inspection spectroscopique, du vert de la forêt. Il faut éliminer les plantes qui se développent à la fin de l'hiver, avant que la forêt ait ses nouvelles feuilles, et végètent ensuite, sans grandir, pendant le reste de l'année. Ainsi les plantes meurent quand on les éclaire uniquement avec de la lumière ayant traversé leur propre chlorophylle, parce qu'elles ne laissent passer et ne réfléchissent que les rayons qui leur sont inutiles chimiquement, c'est-à-dire les rayons verts, et absorbent les autres. Ce fait est en rapport avec cet autre : que 1° les rayons bleus et violets ont pour action d'étaler les folioles de la *sensitive* et d'abaisser ses pétioles primaires ;

les rayons jaunes et rouges, au contraire, font redresser les pétioles et ferment à demi les folioles. 2° Dans les rayons bleus et violets, la sensitive ferme ses folioles plus tard, et se réveille plus tôt que dans les rayons rouges et jaunes (Hoffmann). 3° La croissance des sensitives et des autres plantes se fait beaucoup plus vite dans les rayons rouges et jaunes que dans les rayons bleus et violets. 4° La région verte du spectre agit sur la sensitive comme l'obscurité (Bert). = En pathologie, *végétations*, toutes les productions charnues qui s'élèvent et semblent végéter à la surface des téguments ou d'une plaie, et, en particulier, celles qui sont appelées *condylomes*, *crêtes de coq* ou *choux-fleurs*. V. Condylome. — *Végétation des plaies*. V. Bourgeonnement. — *Végétations palpébrales*. V. Granulation.

VÉGÉTO-ANIMAL, ALE. adj. — *Matière végéto-animale*. V. Glairine.

VÉGÉTO-MINÉRAL, ALE. adj. [it. *vegeto-minerale*, esp. *vegeto-mineral*]. — *Eau végéto-minérale*. V. Eau *blanche*.

VÉGÉTO-SULFURIQUE. adj. — *Acide végéto-sulfurique* [all. *Holzschwefelsäure*, angl. *vegeto-sulfuric acid*, it. *acido vegeto-solforico*, esp. *acido vegeto-sulfurico*] (Braconnot). Corps déliquescent et incristallisable qui se forme en même temps que du sucre, lorque l'on traite du linge par l'acide sulfurique. C'est, selon quelques chimistes, une combinaison d'acide hyposulfurique et d'une matière végétale.

VÉHICULE. s. m. [*vehiculum*, de *vehere*, porter : tout ce qui sert à conduire ; ὄχημα, all. *Vehikel*, angl. *vehicle*, it. *veicolo*, esp. *vehiculo*]. Ce qui sert à transmettre. L'air est le *véhicule* du son ; les artères sont les *véhicules* du sang ; les sérums sont les *véhicules* des éléments tenus en suspension par les humeurs. = En pharmacie, *véhicules*, les excipients liquides. = En anatomie, *véhicules*, les liquides qui servent à tenir en suspension, momentanément ou d'une manière permanente (quand ce sont des liquides conservateurs), les éléments anatomiques qu'on doit examiner au microscope. A l'état frais, le liquide de l'humeur vitrée, l'humeur aqueuse, le liquide céphalo-rachidien sont des meilleurs à cet égard (Bischoff, 1841 ; Robin, 1849). On étend la dénomination de *véhicules* à de véritables réactifs dans lesquels on laisse macérer des organes, et qui, en attaquant certains tissus à l'exclusion des autres, permettent de mieux étudier la disposition de ces derniers : tels sont le mélange de 5 à 20 parties d'acide nitrique ou chlorhydrique, ou d'*eau régale*, à 100 parties d'eau ; les solutions d'acide lactique, d'acide oxalique, d'acide tartrique seul ou mêlé d'acide oxalique, etc. Les véhicules ou agents durcissants, par coagulation des éléments, avec ou sans combinaison à la substance de ceux-ci, servent à conserver les tissus et à faciliter leur coupe en tranches minces : telles sont les solutions à 1, 2, 3 ou 4 pour 1000 d'acides chromique et osmique, des chromates à dose double environ, etc.

VEILLE. s. f. [*vigilia*, ἐγρήγορσις, all. *Wachsein*, angl. *watching*, *wake*, it. *veglia*, esp. *vigilia*]. État de l'économie animale dans lequel les impressions venues, soit du dehors, soit du dedans, sont perçues par les sens et contrôlées par la pensée, et où il est possible à l'animal d'agir volontairement. Cet état est surtout relatif à la vie animale (V. Sommeil); tandis que les actes de la vie végétative sont continus chez les animaux comme chez les plantes. Dans certains états accidentels ou morbides, l'intervention volontaire des facultés intellectuelles seule, ou en même temps l'action de quelques autres appareils, peuvent être suspendues pendant la veille : ils reçoivent, selon les circonstances qui les ont produits, les noms d'*ivresse*, de *délire*, de *manie*, de *somnambulisme*, d'*hypnotisme*, etc. Dans d'autres circonstances, accidentelles ou morbides aussi, la suspension porte, comme dans le sommeil, sur les appareils de la vie animale : ils reçoivent alors les noms de *catalepsie*, de *léthargie*, etc., selon les conditions de leur production, de leur durée, etc.

VEILLOTTE. s. f. V. Cochique.

VEINE. s. f. [*vena*, φλέψ, all. *Vene*, *Ader*, angl. *vein*, it. et esp. *vena*]. Nom commun à tous les conduits membraneux qui ramènent aux oreillettes du cœur le sang qui revient soit des poumons, où il avait été conduit par l'artère pulmonaire, soit des autres parties du corps, où il avait été distribué par l'aorte et ses branches. L'ensemble de ces conduits constitue le *système veineux*, qu'on peut regarder comme formé de deux systèmes secondaires distincts : 1° le *système veineux général*, qui commence dans tous les organes par des ramuscules faisant suite aux capillaires généraux, et qui, par les veines caves et la veine coronaire, ramène à l'oreillette droite du sang noir, désoxygéné ; 2° le *système veineux pulmonaire*, qui commence dans le poumon aux capillaires pulmonaires, et se termine à l'oreillette gauche par les veines pulmonaires, lesquelles rapportent du sang rouge, oxygéné. Ces deux systèmes ne varient, du reste, que par la nature du sang qu'ils charrient ; leur structure est la même [V. Vasculaire (*Système*)]. Il existe un troisième système veineux, qui, contrairement aux précédents, n'a pas d'analogue dans le système artériel : c'est le *système porte abdominal* (V. Porte). L'ensemble du système veineux l'emporte beaucoup par sa capacité sur le système des artères : car, d'une part, chaque veine est en général plus volumineuse que l'artère à laquelle elle correspond ; et, d'autre part, le nombre des veines est plus considérable que celui des artères : en effet, il existe des veines sous-cutanées, cheminant dans le tissu sus-aponévrotique, indépendamment des veines qui accompagnent les artères au-dessous des aponévroses, et qui sont elles-mêmes au nombre de deux pour une seule artère, sauf à la racine des membres où l'artère est accompagnée d'un seul tronc veineux. Les parois des veines, moins épaisses que celles des artères, sont composées de quatre tuniques : 1° *tuninique interne*, semblable à celle des artères, mais plus mince de moitié, difficile à isoler de la suivante ; 2° *tunique à fibres longitudinales*, formée de fibres des tissus cellulaire et élastique, longitudinales, flexueuses, accompagnées d'assez nombreux capillaires. Elle est moins riche en fibres et en noyaux du tissu cellulaire que la précédente, mais bien plus riche en fibres élastiques, souvent anastomosées ; elle contient aussi de la substance élastique fenêtrée (V. Artère). Les valvules des veines sont un prolongement de cette tunique ; mais les fibres élastiques y sont anastomosées en tous sens, avec enchevêtrement de fibres lamineuses, souvent fasciculées comme dans le tissu élastique ; la tunique interne est des plus minces à leur surface. Ce sont là les deux seules tuniques propres des veines qu'on trouve dans les *sinus*. Cette tunique n'est séparable de la suivante que dans les grosses veines ; 3° *tunique à fibres circulaires*, épaisse, généralement vasculaire, formée de fibres des tissus cellulaire et élastique, et de fibres-cellules en faisceaux serrés, plus ou moins nombreux selon les régions du corps et disposés circulairement. Les fibres élastiques sont nombreuses, principalement longitudinales, anastomosées et ne faisant qu'une trame avec les fibres élastiques, semblablement dirigées, de la tunique externe. Les faisceaux de fibres-cellules sont petits, circulaires, rapprochés, anastomosés çà et là les uns avec les autres. Il en est quelques-uns qui sont dirigés en long contre la tunique longitudinale. Cette dernière n'a guère que le quart de l'épaisseur de la couche circulaire (qui mesure $0^{mm},20$ environ dans la fémorale), tandis que la *tunique externe* est de 2 à 4 fois plus épaisse ;

4° Celle-ci, dite aussi *lamineuse* ou *celluleuse*, est formée de fibres lamineuses fasciculées, pauvres en noyaux, enchevêtrées avec la trame élastique sus-indiquée, à fibres surtout longitudinales. Dans presque toutes les veines du volume de celui de l'avant-bras et au-dessus, elle contient quelques faisceaux longitidunaux de fibres-cellules écartés les uns des autres, plus ou moins près de la tunique circulaire. Elle s'amincit beaucoup dans les veines utérines, etc., et se continue avec le tissu cellulaire ambiant. Dans les grosses veines arrivant au cœur, surtout dans les veines caves et sus-hépatiques, des quadrupèdes particulièrement, elle est accompagnée de faisceaux de fibres-cellules, pouvant former une couche épaisse en faisceaux distincts, tous longitudinaux. — Les veines sont pourvues d'un grand nombre de replis paraboliques, nommés *valvules*, dont le bord est dirigé du côté du cœur, de manière que la colonne de sang qui parcourt les veines pour se rendre à cet organe central refoule les valvules contre les parois du vaisseau, et continue son cours sans empêchement ; mais, si une cause s'oppose à la marche de ce fluide et le repousse en sens contraire, les replis qui se trouvent distendus se relèvent, l'empêchent de rétrograder, et fournissent à la colonne sanguine un point d'appui qui facilite le rétablissement de la circulation. Dans les veines minces, telles que les intravertébrales, on suit directement des faisceaux nerveux de 15 à 20 tubes, se subdivisant en fascicules de 1, 2 ou 3 tubes dans les couches circulaires et longitudinales mêmes (Ch. Robin). V. CIRCULATION *veineuse*. — *Air dans les veines*. V. AERHÉMOCTONIE. — *Veines diploïques*. V. OSSEUX. — *Veines de Galien*. On connaît plusieurs veines sous ce nom. 1° *veine de Galien cardiaque*. Celle des petites veines coronaires ou cardiaques (*veines innominées de Vieussens*) qui longe le bord droit du cœur ; 2° *veines de Galien cérébrales* ou *veines ventriculaires*. Elles sont au nombre de deux, une pour le ventricule latéral droit du cerveau, l'autre pour le ventricule gauche ; chacune d'elles est formée par la *veine choroïdienne* unie à la *veine du corps strié*. Elles sont sous la toile choroïdienne, sortent du cerveau sous le corps calleux, et se jettent dans le sinus droit. — *Veine de Jacobson*. V. PORTE. — *Veine lactée*. V. CHYLIFÈRE. = En zootechnie, *veine*. V. MANIEMENT.

VEINEUX, EUSE. adj. [*venosus*, φλεβώδης, all. *venos*, *aderig*, angl. *venous*, it. et esp. *venoso*]. Qui a rapport aux veines : *absorption veineuse, bouches veineuses, bruit veineux*. — *Canal veineux d'Aranzi*. Chez le fœtus une des deux divisions (fig. 536) de la veine ombilicale dans le sillon longitudinal du foie. Ce canal suit la direction primitive de la veine jusqu'à la veine cave inférieure, dans laquelle il s'ouvre au-dessous du diaphragme, et il y verse une partie du sang que la veine ombilicale apporte du placenta, sang qui, par conséquent, ne passe pas par le foie. Il s'oblitère après la naissance, et se change en un cordon fibro-celluleux. V. FOIE. — *Canaux veineux*. V. OSSEUX. — *Système veineux*. V. VEINE. = *Pouls veineux*. Mouvement des veines jugulaires internes qu'on a comparé à celui qui, dans les artères, donne lieu normalement au phénomène du *pouls*. Le *pouls veineux vrai* est un phénomène pathologique, qui indique l'existence d'une insuffisance de l'orifice auriculo-ventriculaire droit, et qui résulte de ce que, au moment où ce ventricule droit se contracte, le sang, au lieu de passer en totalité dans l'artère pulmonaire, reflue en partie dans l'oreillette droite et de là dans le système veineux général. On observe alors facilement ce reflux dans la jugulaire interne, surtout quand on a préalablement vidé un segment de la veine par une pression de bas en haut, et qu'on a soin d'empêcher le sang qui vient des parties supérieures du corps d'y pénétrer. La distension de la jugulaire qui constitue le *vrai pouls veineux* dure autant que la systole ventriculaire, contrairement aux oscillations de la même veine qui sont sous la dépendance de la pulsation de la carotide interne ou d'un mouvement respiratoire étendu. Ces oscillations (*faux pouls veineux*), qui existent à l'état physiologique, consistent dans un soulèvement brusque, de peu de durée, isochrone à la présystole et non à la systole du ventricule.

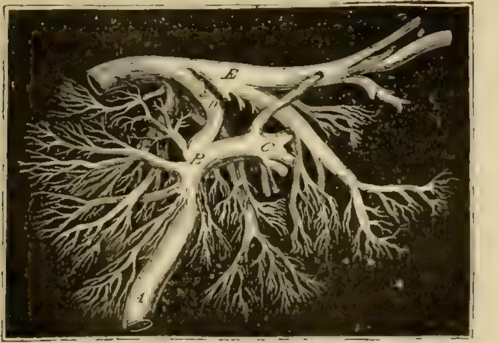

FIG. 536.

VEINULE. s. f. V. VÉNULE.

VÊLAGE. s. m. Le part des bêtes bovines. = *Suite du vêlage*. V. VITULAIRE (*Fièvre*).

VELANI. s. m. V. CHÊNE.

VÉLAR. s. m. [*Erysimum officinale*, L., all. *Hederich*, *Wegsenf*, angl. *hedge-mustard*, it. *erisamo*, esp. *jaramago*]. Plante de la famille des crucifères, dite *herbe aux chantres* parce qu'on lui attribuait la propriété d'éclaircir la voix. Ses feuilles sont employées en infusion dans le catarrhe pulmonaire chronique. V. SIROP *des chantres*.

VÊLE. s. f. V. BŒUF.

VELLARINE. s. f. (Lépine) [all. *Vellarin*, angl. *vellarine*, it. et esp. *velarina*]. Liquide huileux, amer, regardé comme le principe actif de l'*Hydrocotyle asiatique*.

VELOUTÉ, ÉE. adj. [all. *sammten*, *sammetweich*, angl. *velvet*, it. *vellutato*, *velloso*, esp. *aterciopelado*]. Se dit de la muqueuse intestinale. V. VILLEUX. — *Tissu velouté*. V. RÉTICULAIRE.

VELVÉTIQUE. adj. [du mot anglais *velvet*, velours]. — *Altération velvétique des cartilages articulaires* (Redfern, 1819, Broca, 1850). Altération des cartilages caractérisée par leur ramollissement, dû à la fissuration de leur substance verticalement ; de sorte qu'ils ressemblent à du velours ayant les fibres perpendiculaires à la direction de la surface articulaire. Cette altération s'observe principalement dans le rhumatisme articulaire chronique et dans les tumeurs blanches.

VÉNAL, ALE. adj. Est écrit pour *veineux* par presque tous les anatomistes du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle.

VÉNÉNEUX, EUSE. adj. [*venenosus*, all. *giftig*, angl. *venomous*, it. *velenoso*, esp. *venenoso*]. Qui agit comme poison sur l'économie animale. — *Animaux vénéneux*. Ceux qui, ingérés comme aliments, agissent sur l'économie à la manière des poisons ; il ne faut pas les confondre avec les *animaux venimeux* (V. VENIN). Il n'y a d'animaux vénéneux dans nos pays que les *moules*, et encore elles n'offrent ce caractère que très rarement (V. MOULE). On a vu des crustacés et des poissons altérés après leur cuisson déterminer des accidents analogues à ceux que causent parfois les moules.

VÉNÉNIFÈRE. adj. [all. *giftführend*, angl. *veneniferous*, it. *velenifero*, esp. *venenifero*]. Qui porte le venin.

VÉNÉNIFIQUE [de *venenum*, venin, et *facere*, faire ;

all. *giftbereitend*, angl. *venenific*, it. *velenifico*, esp. *venenifico*]. Qui fait le venin. — *Glande vénénifique.* V. Venin.

VÉNÉNIPARE. adj. [de *venenum*, venin, et *parere*, produire]. Qui fait le venin.

VÉNÉNOSITÉ. s. f. S'est dit pour *toxicité.*

VÉNÉRIEN, IENNE. adj. [*venereus*, de *Vénus*, déesse de la volupté ; all. *venerisch*, angl. *venereal*, it. et esp. *venereo*]. Se dit de tout ce qui a rapport aux plaisirs de l'amour : *excès vénériens, désirs vénériens, appétit vénérien, instinct vénérien.* — *Acte vénérien.* V. Coït. — *Mal vénérien.* C'est seulement en 1527 que l'épithète de *vénériens* fut appliquée par Jacques de Béthencourt aux maux dont les parties génitales peuvent être atteintes. Jusque-là on ne les attribuait pas aux relations sexuelles, ou du moins à elles seules ; car, bien que l'on commençât à admettre, chez certaines femmes, un état d'impureté apte à les produire par la contagion, on les considérait, avec les anciens, comme des crises salutaires provoquées par les forces médicatrices de la nature. Il fallut du temps avant que cette théorie fit place à celle qui a régné depuis, d'après laquelle les maux vénériens, loin d'être des crises bienfaisantes, sont des foyers exhalant vers l'intérieur une atmosphère redoutable d'infection ; ce qui a fait confondre les affections vénériennes et les affections syphilitiques. Mais une distinction est intervenue ; on donne le nom de *syphilitiques* aux accidents primaires caractéristiques qui produisent des lésions secondaires et tertiaires, et le nom de *vénériennes* à des affections contractées, il est vrai, par le coït, mais n'offrant pas de caractères spécifiques. V. Syphilis. — *Maladie vénérienne des solipèdes.* V. Mal *de coït.*

VENIMEUX, EUSE. adj. [*venenatus*, all. *giftig*, angl. *venomous*, it. *velenoso*, *tossicoso*, esp. *venenoso*]. Se dit des animaux qui ont du venin.

VENIN. s. m. [*venenum*, *toxicum*, φάρμακον, τοξικὸν, all. *Gift*, angl. *venom*, *poison*, it. *veleno*, esp. *veneno*]. Liquide malfaisant que sécrètent certaines glandes, dites *vénénifiques* ou *vénénipares*, chez quelques animaux, tels que la vipère, le scorpion, etc., qui le conservent dans un réservoir particulier, pour s'en servir comme de moyen d'attaque ou de défense. Tous les venins connus sont des humeurs transparentes ou lactescentes, à réaction acide plus ou moins faible, mais nette. Ils doivent leurs propriétés à des principes immédiats naturels produits par ces glandes : tel est l'*acide cobrique*, corps cristallisable en aiguilles microscopiques, soluble dans l'eau, à réaction acide, qui est extrait du venin de cobra, et qui a l'action énergique de ce venin ; telle est la substance organique malfaisante du venin de vipère (V. Échidnine). Les *virus*, au contraire, se produisent par modification accidentelle, morbide ou cadavérique, des substances organiques appartenant aux humeurs et aux tissus en général. La substance organique de chaque venin peut être extraite et reconnue différente de celle des autres humeurs ; au contraire, on n'a pas encore pu constater de différence entre les substances organiques à l'état normal et les mêmes corps devenus virulents accidentellement. Le venin peut tuer, ou déterminer des accidents plus ou moins graves, mais ne transmet pas aux humeurs de l'animal blessé la propriété de causer des accidents semblables : le virus rend, au contraire, l'économie virulente, au moins pour un temps, comme il l'était lui-même. Les venins agissent sur les substances organiques de l'économie en les décomposant chimiquement et immédiatement, les globules et le plasma sanguins surtout ; aussi bien l'énergie de leur action dépend de la quantité introduite. Pour les virus, la quantité n'est rien, ou est peu, et des traces seulement agissent comme une grande quantité. L'action des venins est immédiate, sans période d'incubation ; leur principe actif en est séparable par dialyse ; toutes choses qui ne sont pas pour les humeurs virulentes. Aussi, bien que décomposable par le suc gastrique et sans danger quand on l'avale, si le venin séjourne sur les muqueuses labiale ou linguale, il cause de l'enflure avec douleur pongitive, mais pour peu d'heures et sans autre malfaisance.

VÉNOSITÉ. s. f. [all. *Venosität*, *Venenüberfüllung*, angl. *venosity*, it. *venosità*, esp. *venosidad*]. Surabondance du sang dans les veines. || Pléthore veineuse. — Mode de distribution des veines dans un organe.

VENT. s. m. [*ventus*, ἄνεμος, all. et angl *Wind*, it. *vento*, esp. *viento*]. En physique, nom donné aux *courants d'air* plus ou moins rapides occasionnés par les changements qui surviennent dans la pesanteur spécifique et l'élasticité du fluide atmosphérique, sous l'influence de causes qui en déplacent une portion en agissant inégalement sur quelques points de l'atmosphère. On explique la marche des vents, en admettant soit une dilatation dans le point de l'atmosphère d'où part le courant, soit une condensation dans le lieu vers lequel il se dirige. Cette dernière hypothèse est la plus probable, puisque c'est dans les contrées méridionales que le vent du nord fait d'abord sentir son action. En échauffant inégalement les diverses régions du globe, le soleil produit dans l'atmosphère ces courants d'air, ces vents, qui souvent jouent le rôle de fléaux dévastateurs, et que l'homme a utilisés comme forces motrices. Aux environs de l'équateur, des masses considérables d'air suréchauffées au contact du sol sont emportées par un courant ascendant jusqu'aux dernières limites de l'atmosphère, d'où elles se déversent vers les régions polaires ; en même temps des courants de sens contraire poussent vers l'équateur l'air froid des pôles et entretiennent dans les régions intertropicales ces vents constants et de direction déterminée, dits *alizés*, qui rendent de si grands services aux navigateurs. L'océan est sillonné par de vastes courants d'eau d'origine semblable. Pendant que le Gulf-stream déverse les eaux chaudes de la mer des Antilles vers les côtes de l'Europe centrale et contribue puissamment à l'amélioration du climat et à la fécondité de ces contrés, des courants partis des régions polaires poussent jusqu'à Terre-Neuve des masses considérables de glaces et d'eaux froides. L'influence de ces courants polaires est traduite par la différence des températures moyennes d'Halifax (6°,2) et de Bordeaux (13°,9) dont la latitude est sensiblement la même. La vitesse du vent est très variable. Les marins appellent *vent frais*, celui qui parcourt environ 10 mètres par seconde ; *grand frais*, le vent de 14 mètres ; et *très grand frais*, celui de 20 mètres. Quand la vitesse atteint 25 ou 30 mètres, on a une *tempête.* Si elle s'élève de 35 à 45 mètres, il en résulte un *ouragan.* Dans ce cas, le vent fait à peu près 30 lieues à l'heure. = *Vent du boulet.* Action des projectiles de gros calibre, passant à proximité du corps vivant, et à laquelle on attribue vulgairement des contusions, que quelques-uns expliquent par l'action de l'air condensé ou par la raréfaction de l'air ambiant au moment du passage du projectile. Cette raréfaction, comme par l'effet aspirant d'une pompe, attirerait vers la périphérie les liquides du corps. Or Pelikan a démontré : 1° qu'un projectile passant très près de quelque objet exerce sur celui-ci une influence insignifiante, due au courant de l'air ; 2° qu'une force équivalente à 750 grammes pouvait faire reculer un piston de 27 millimètres environ, et que le même piston est resté immobile lors du passage du boulet très près de lui. Il est évident que ce qu'on appelle le *vent du boulet* possède une force beaucoup moins grande, de sorte que l'existence des lésions produites par lui est inadmissible. Par conséquent, lorsqu'un projectile atteint le but, sans ricocher ni enlever quelques objets sur son trajet, les hommes placés à une très petite distance de son passage ne peuvent pas recevoir une contusion. Comme le piston ne bouge qu'autant qu'il est touché par le boulet ou par les éclats enlevés quand il ricoche, les contusions ne peuvent venir que du contact plus ou moins rapide et superficiel du boulet avec l'intermédiaire des vêtements V. PROJECTILE.

VENTEUX, EUSE. adj. [all. *blähend*, angl. *flatulent*, it. et esp. *ventoso*]. Qui produit des vents, des flatuosités : *aliments venteux*, ou bien est produit par les vents. *Colique venteuse, maladies venteuses*. V. PNEUMATOSE.

VENTILATEUR. s. m. [de *ventilare*, faire du vent; all. et angl. *Ventilator*, it. *ventilatore*, esp. *ventilador*]. Ce qui sert à donner du vent. — Nom donné à diverses machines et procédés employés pour renouveler l'air dans les endroits où un long séjour pourrait lui faire acquérir des qualités nuisibles : par exemple, dans les lieux où sont réunis un grand nombre d'individus. Les cheminées font souvent l'office de ventilateurs, en entraînant l'air des appartements, et attirant par les ouvertures des croisées et des portes l'air extérieur.

VENTILATION. s. f. [de *ventus*, vent; all. *Lufterneuerung*, angl. *ventilation*, it. *ventilazione*, esp. *ventilacion*]. Opération qui a pour objet d'entretenir la pureté de l'air dans une enceinte close, et de remédier aux dangers de l'air confiné, par introduction d'air pur et expulsion incessante de l'air vicié. Une ventilation qui ne remplit pas cette double indication est pour le moins défectueuse. Deux méthodes principales sont en présence : l'une dite *ventilation par aspiration* ou *par appel ;* l'autre dite *ventilation par pulsion* ou *par insufflation*. Le premier procédé consiste dans l'emploi d'une cheminée d'appel destinée à extraire l'air vicié, lequel se trouve remplacé d'une manière incessante, en hiver par de l'*air chaud* qui pénètre dans l'intérieur en vertu de sa légèreté ; en été par de l'*air froid*, que l'on fait descendre par des tubes parcourant un vaste cylindre rempli d'eau froide. Le second système consiste à insuffler de l'air chaud en hiver, froid en été, au moyen d'appareils semblables aux *tarares* qui servent à vanner le grain, et mis en mouvement par une machine à vapeur ; l'air neuf insufflé force une *quantité* correspondante d'air intérieur à sortir. La ventilation a le plus souvent pour but de *désinfecter* d'une part, de *chauffer* ou de *refrigérer* d'autre part, d'où il suit que les *bouches d'extraction* devront être placées le plus près possible du foyer d'infection, et les *bouches d'introduction* le plus loin possible des *orifices d'extraction :* en hiver, au niveau du sol ; en été, à environ 2 mètres de hauteur. En hiver, l'air neuf aura ses *prises extérieures* au midi ; en été, au nord. Dans cette dernière saison, on fera descendre l'air extérieur par des tubes traversant de haut en bas un cylindre rempli d'eau froide, tubes percés d'une foule de trous capillaires donnant lieu à un suintement d'eau froide, qui offre le double avantage d'humecter légèrement l'air à son passage, et de retarder l'échauffement de l'eau restant dans le cylindre. Les latrines seront ventilées au moyen de *bouches d'extraction* placées au-dessous du siège, disposition qui aura l'avantage d'appeler l'air des salles dans les latrines, au lieu d'exposer l'air de ces dernières à être appelé dans les salles. Partout où il existe un foyer, on s'appliquera à en utiliser le calorique perdu, soit dans un intérêt d'appel, soit dans un but de chauffage. Enfin, l'extraction de l'air offrant des difficultés spéciales en été, à raison de l'élévation de la température extérieure, des dispositions seront prises pour assurer un ample renouvellement de l'air. — La quantité d'air à renouveler dans un temps donné diffère suivant que l'agglomération se compose de personnes en santé ou de malades, et même suivant la *qualité* des malades. En principe, il faut donner la plus grande somme possible d'air neuf. La ventilation doit s'effectuer jour et nuit : elle est plus nécessaire encore la nuit que le jour. Elle doit donner 9 mètres cubes d'air par heure pour chaque personne en bonne santé ; il en faut 60 à 80 pour les malades, surtout lorsqu'ils sont agglomérés, comme dans les salles d'hôpitaux. Comme la ventilation dépend des différences des températures intérieure et extérieure, elle peut, dans bien des cas, non seulement devenir nulle, mais même se produire en sens contraire. Par des températures extérieures de 8° à 10° et des températures intérieures de 18° à 22°, il passe en moyenne par une cheminée de cabinet environ 400 m. c. d'air par heure, l'ouverture extérieure étant de 90 centimètres et le conduit de 27 centimètres carrés. Il en arrive en outre 5 m. c. dans le même temps par les joints des portes et fenêtres. Dans un appartement, une bouche de chaleur fournit par heure en moyenne 157 m. c. d'air ramené à 20° de température, quand cet air entre à des températures variables de 70° et 100°, et ce volume est réduit à 123 m. c. par heure, quand l'air n'est chauffé qu'à 45° (Morin). Au point de vue de la ventilation par appel, il y a avantage à ne produire que de faibles élévations de température dans une cheminée proportionnée à peu près comme celles qui se rencontrent dans la plupart des habitations modernes ; on peut augmenter la ventilation naturelle d'environ 300 m. c. d'air par kilogramme de charbon brûlé, et produire facilement un appel de plus de 1200 m. c. d'air par heure. En prenant la moyenne des quantités de chaleur utilisées par kilogramme de combustible brûlé, on trouve pour sa valeur 6736 calories. On peut donc admettre que, dans une cheminée exclusivement consacrée à la ventilation et bien disposée pour l'arrivée de l'air, on utiliserait pour l'appel environ 6000 à 6500 unités de chaleur par kilogramme de houille brûlée, au moins les 7/8es de la chaleur développée par le combustible. *Pour une même température extérieure, les vitesses de l'air dans les cheminées sont proportionnelles aux racines carrées de l'excès de la température moyenne intérieure dans la cheminée sur cette température extérieure*. Les effets de ventilation que produisent naturellement les cheminées sont considérables et peuvent être utilisés pour l'assainissement des lieux habités ; mais pour le chauffage, elles sont un moyen très peu économique. La presque totalité de la chaleur développée par les combustibles étant emportée par l'air, l'échauffement des appartements n'est produit que par le rayonnement, qui n'a lieu que par une ou deux des faces de l'espace qui contient le combustible. D'une autre part, si l'appel énergique d'air extérieur que produit une cheminée est favorable à la ventilation, l'introduction de cet air froid par les joints des portes et des fenêtres et par leur ouverture momentanée est une cause incessante de refroidissement. Au point de vue du chauffage, il convient donc de restreindre le volume d'air appelé de l'extérieur par la cheminée à ce qui est nécessaire pour en assurer la marche stable et régulière, et d'utiliser une partie de la chaleur développée par le combustible pour introduire dans les appartements le plus grand volume possible d'air chaud. L'emploi des calorifères généraux qui versent dans les vestibules, dans les escaliers et dans une partie des pièces d'un édifice, une grande quantité d'air modérément chauffé, est un auxiliaire utile du chauffage et de la ventilation (Morin).

VENTOUSE. s. f. [*cucurbitula*, σικύα, all. *Schropfkopf*, angl. *cupping-glass*, it. *ventosa*, *copetta*, esp. *ventosa*]. Sorte de cloche de verre qu'on applique sur une partie des téguments, après avoir fait le vide dans son intérieur, afin d'attirer le sang à la périphérie du corps pour produire une dérivation thérapeutique, ou afin de favoriser l'évacuation d'une humeur morbide. Pour appliquer une ventouse, on y allume un peu de papier ou d'étoupe, ou on passe rapidement à l'intérieur la flamme d'une lampe à alcool : l'air est raréfié par la combustion ; il se forme un vide dans le vase, et, son ouverture étant aussitôt mise en contact avec la peau, la portion de téguments ainsi soustraite à la pression de l'air atmosphérique rougit et se gonfle par l'afflux des humeurs. Si la ventouse a été appliquée sur l'orifice d'un foyer purulent, ou sur une ouverture quelconque, telle que des piqûres faites par des sangsues, etc., elle fait l'office d'une pompe aspirante, et les humeurs ou le sang s'épanchent dans le vase. Lorsqu'on veut enlever la ventouse, il faut déprimer la peau avec le doigt sur un point de la circonférence du vase, pour donner accès à l'air. On applique souvent des ventouses sur des parties scarifiées (V. SCARIFICATEUR), pour déterminer une saignée plus abondante : dans ce dernier cas, la ventouse a reçu le nom impropre de *ventouse scarifiée ;* comme elle a reçu celui de *ventouse seche*, lorsqu'on l'applique sur une partie de la peau où il n'existe aucune solution de continuité. — *Ventouses de Junod.* Boîtes de laiton dans lesquelles on place les jambes du malade. Un manchon de caoutchouc permet de les fermer hermétiquement autour de la cuisse. On raréfie ensuite l'air à l'aide d'une pompe aspirante, ce qui amène un afflux sanguin dans les membres inférieurs et opère une dérivation par rapport au tronc et à la tête.

VENTRAL, ALE. adj. [*ventralis*, angl. *ventral*, it. *ventrale*, esp. *ventral*]. Qui appartient au ventre : *décubitus ventral.*

VENTRE. s. m. [*venter*, *alvus*, *κοιλία*. all. *Bauch*, angl. *belly*, it. *ventre*, esp. *vientre*] Synonyme d'*abdomen*. — *Flux de ventre.* La diarrhée. — *Gros ventre.* V. TYMPANITE. — *Ventre musculaire* ou *des muscles*. La partie rouge de chaque muscle, qui est renflée comparativement à ses tendons. ‖ Le renflement de telle ou telle portion de cette partie rouge pendant la contraction.

VENTRICULAIRE. adj. [angl. *ventricular*, it. *ventricolare*, esp. *ventricular*]. Qui se rapporte aux ventricules : *capacité ventriculaire, hydropisie ventriculaire, systole ventriculaire. — Adhérences ventriculaires* ou *péricardiques.* V. SYMPHYSE *cardiaque. — Liquide ventriculaire.* V. CÉPHALO-RACHIDIEN.

VENTRICULE. s. m. [*ventriculus*, de *venter*, ventre : petit ventre ; γαστὴρ, all. *Magen*, angl. *ventricle*, it. *ventricolo*, esp. *ventriculo*]. Nom donné quelquefois à l'estomac. — *Ventricule aortique.* Le ventricule gauche du cœur. — *Ventricule d'Aranzius.* Petite fossette située à la pointe du *calamus scriptorius*, et continue avec le canal central de la moelle épinière. — *Ventricules du cerveau* [all. *Gehirnhöhlen*, angl. *ventricles of the brain*, it. *ventricoli del cervello*, esp. *ventriculos del cerebro*]. Nom donné à quatre cavités de l'intérieur de l'encéphale. Tous sont tapissés par l'épendyme. On les distingue en *ventricule moyen, ventricules latéraux*, et *quatrième ventricule.* 1° Le *ventricule moyen* est une cavité allongée d'avant en arrière, située entre les deux hémisphères cérébraux, et ayant la forme d'un entonnoir aplati. La partie supérieure et élargie, ou base, est formée par la toile choroïdienne et la voûte à trois piliers ; son sommet répond à la tige pituitaire ; son bord postérieur et supérieur, oblique en bas en avant, répond successivement à la glande pinéale, à la commissure blanche postérieure, à l'ouverture antérieure de l'aqueduc de Sylvius par laquelle ce ventricule communique avec le quatrième, aux tubercules mamillaires et au tuber cinereum ; le bord antérieur, formé de trois lignes inclinées en bas et en avant, est constitué supérieurement par les piliers antérieurs de la voûte et la commissure blanche antérieure, au milieu par la racine grise des nerfs optiques, en bas par le chiasma de ces nerfs ; enfin les parois latérales sont formées supérieurement par les couches optiques, inférieurement par une masse de substance grise (*substance grise intraventriculaire*, Cruveilhier) que Luys regarde comme le prolongement supérieur de la substance grise de la moelle épinière. Ces parois latérales sont reliées l'une à l'autre par une lame grise (*commissure grise* ou *molle*), horizontale, quadrilatère, située dans la cavité du ventricule un peu plus près du bord antérieur que du postérieur. — 2° Les *ventricules latéraux* sont très étendus en longueur, et présentent chacun deux parties distinctes, l'une supérieure, l'autre inférieure. Ils commencent dans le lobe frontal, à peu près à 40 millimètres de l'extrémité antérieure du cerveau, et se portent d'abord en arrière et en dedans, en se rapprochant l'un de l'autre ; puis, au milieu du cerveau, ils s'écartent de nouveau, et se dirigent en dehors et en bas, jusqu'au niveau des corps frangés. Là ils forment un coude, reviennent sur eux-mêmes, se portent en dehors, en avant et en bas, et vont se terminer près de la scissure de Sylvius. En résumé, ils prennent naissance au-devant de l'espace perforé interpédonculaire et se terminent en arrière de cet espace, en décrivant une courbe qui embrasse dans sa concavité les pédoncules cérébraux et les corps opto-striés. Leur partie antérieure ou frontale est limitée en haut et en dehors par le corps calleux, en bas par le corps strié et la couche optique, en dedans par la voûte à trois piliers ; la partie inférieure ou sphénoïdale, ou réfléchie, répond supérieurement au *tapetum* du corps calleux, inférieurement à la corne d'Ammon ou pied d'Hippocampe, en dehors à la réunion des parois supérieure et inférieure, en dedans à la face inférieure de la couche optique et au pédoncule cérébral. Au niveau de la couche optique, on voit naître du ventricule latéral un prolongement qui se porte en arrière et en dedans : c'est le prolongement postérieur ou occipital, dit aussi *cavité digitale* ou *ancyroïde ;* sur la paroi inférieure de cette cavité est une saillie blanche, convexe, *ergot de Morand*, qui, comme la corne d'Ammon, est une circonvolution dont la substance grise est devenue intérieure. — 3° Le *quatrième ventricule*, *ventricule cérébelleux*, *ventricule du cervelet*, intermédiaire au cervelet, à la moelle allongée et à la protubérance annulaire, est une cavité de forme rhomboïdale (*sinus rhomboïdal*), formée par l'élargissement du canal de l'épendyme qui résulte de la séparation des deux cordons postérieurs de la moelle, au niveau du bec du *calamus scriptorius*, et étendue de ce point jusqu'à l'orifice postérieur de l'aqueduc de Sylvius, qui fait communiquer le quatrième ventricule avec le ventricule moyen Sa paroi inférieure, ou *plancher*, formée par la face supérieure d'une portion de la protubérance en avant et d'une portion du bulbe rachidien en arrière, présente sur la ligne médiane un sillon, *tige du calamus*, terminée inférieurement par le ventricule d'Aranzius, et latéralement des stries blanches, *barbes du calamus*, considérées comme des racines du nerf auditif. Son angle inférieur répond au bec du calamus, et au point d'union des deux corps restiformes ; son angle supérieur, à l'ouverture postérieure de l'aqueduc et au point d'union des deux pédoncules cérébelleux supérieurs. Ses deux angles latéraux répondent au point où les trois pédoncules cérébelleux de chaque côté se séparent. Sa paroi supérieure, ou *voûte* est formée par la valvule de Vieussens et par une portion de la face inférieure du cervelet. L'étude du quatrième ventricule est surtout intéressante à cause des noyaux d'origine des nerfs crâniens qui sont disséminés sur son plancher. C'est ainsi qu'on trouve supérieurement, très près de la ligne médiane, le noyau d'origine de la racine motrice du trijumeau (*locus cœruleus*) ; plus bas, le noyau commun aux nerfs facial et oculo-moteur externe (*eminentia teres*) ; plus bas encore, au niveau du bec du calamus, trois saillies allongées que leur couleur et leur position ont fait appeler *aile blanche externe*, *aile grise*, *aile blanche interne* : de la première, qui se continue avec la base de la corne postérieure de la moelle épinière, naissent une partie des fibres de l'auditif, et les fibres sensitives des nerfs glosso-pharyngien, pneumo-gastrique et spinal ; de la seconde, qui continue la tête de la corne antérieure, naissent les fibres motrices de ces trois derniers nerfs ; de la dernière, qui continue la corne antérieure, partent les fibres du nerf grand hypoglosse. On trouve encore : les noyaux des nerfs pathétiques et oculomoteur commun, en haut, près de l'orifice de l'aqueduc ; un noyau propre au facial et un second noyau pour le grand hypoglosse, un peu plus bas ; le noyau des fibres sensitives du trijumeau, plus en dehors. Le rôle rempli par les nerfs qui naissent ainsi dans les parois du quatrième ventricule donne au bulbe rachidien, auquel cette cavité répond, un grand intérêt physiologique et pathologique. V. Moelle *allongée*. — *Cinquième ventricule* ou *ventricule de la cloison*. V. Transparent — *Ventricules du cœur* [all. *Herzkammern*, angl. *ventricles of the heart*, it. *ventricoli del cuore*, esp. *ventriculos del corazon*]. Nom donné aux deux cavités inférieures du cœur, celles qui sont le plus voisines de la pointe de cet organe, et qui sont situées au-dessous des oreillettes, avec lesquelles elles communiquent par les orifices auriculo-ventriculaires. Le ventricule droit a une forme triangulaire ; ses faces antérieure et postérieure sont concaves, tandis que sa face interne, formée par la cloison interventriculaire, est convexe : sa cavité renferme des colonnes charnues nombreuses ; elle communique avec l'oreillette droite et avec l'artère pulmonaire. Le ventricule gauche a des parois beaucoup plus épaisses, plus puissantes que le précédent, en raison de la pression plus forte qu'il a à vaincre pour lancer le sang dans l'aorte, qui s'ouvre dans sa cavité : celle-ci communique aussi avec l'oreillette gauche ; elle a la forme d'un ovoïde aplati de dehors en dedans ; ses faces sont concaves. V. Cœur, Capacité, Diastole et Systole. — *Ventricules du larynx*. V. Glotte et Larynx.

VENTRIER. s. m. et adj. Faisceau fibreux, aplati, d'un jaune rougeâtre, qui s'insère sur le pilier interne de l'anneau inguinal externe, descend entre le cordon et le ligament suspenseur de la verge, puis derrière le dartos et le cordon testiculaire pour se terminer sur le *fascia lata*, à la partie interne et supérieure de la cuisse, un peu plus bas que la branche ascendante du pubis. Quelquefois très développé, il est dans certains cas à peine distinct du *fascia superficialis*. Ce n'est point un muscle, mais un faisceau de grosses et larges fibres élastiques, jaunes, avec du tissu lamineux très vasculaire.

VENTRILOQUE. adj. et s. [*ventriloquus*, de *venter*, ventre, et *loqui*, parler . mot à mot, qui parle du ventre ; ἐγγαστρίμυθος, *engastrimythe*, all. *Bauchredner*, angl. *ventriloquist*, it. *ventriloquo*, esp. *ventrilocuo*]. Individu qui a l'art de modifier sa voix, de l'étouffer à sa sortie du larynx, pendant une expiration lente, graduée et ménagée de manière que cette voix semble venir d'une distance plus ou moins éloignée . on la croyait autrefois produite dans le ventre.

VENTROSITÉ. s. f. Synonyme d'*hyposarque*.

VENTRU, UE. adj. [*ventriosus*, all. *dickbäuchig*, angl. *ventricos*, it. *panciutu*, esp. *ventrudo*]. Qui a le ventre gros. — Se dit aussi d'un corps plus volumineux à sa partie moyenne qu'à ses deux extrémités.

VENTS. s. m. pl. [*flattus*, φῦσα, all. *Winde Blähungen*, angl. *winds*, it. *vento*, esp. *viento*]. Gaz accumulés dans certains organes. V. Pneumatose.

VÉNULE. s. f. [*venula*, φλέβιον, all. *Aederchen*, angl. *venula*, *small vein*, it. *venuzza*, esp. *venula*]. Petite veine. V Capillaire.

VER. s. m. [*vermis*, ἕλμινς, σκώληξ, all. *Wurm*, angl. *worm*, it. *verme*, esp. *gusano lombriz*]. Nom donné communément à tout animal qui offre une conformation analogue à celle du *ver de terre* ou *lombric terrestre*. Mais les êtres qui peuvent offrir cette forme sont très différents les uns des autres par leur nature. Les uns sont des larves d'insectes, d'autres sont des crustacés parasites (*lernéens*, *linguatules*), les autres enfin forment le sous-embranchement des *vers* (V. ce mot). — *Ver à soie*. V. Bombyx. — *Ver blanc*. Nom vulgaire de la larve de beaucoup de coléoptères vivant sous terre, spécialement de celle du hanneton. — *Ver de la colle*. V. Anguilulle *de la colle*. — *Ver cylindriforme*. V. Scolex. — *Ver cystique*. V. Cestoïde et Tæniadés. — *Ver des dents*. Ce que le vulgaire croit être des vers retirés des dents cariées n'est que des fragments de plantes, particulièrement des embryons, ceux de solanées surtout qui se courbent au contact de l'eau, ce qui les fait choisir par ceux qui cherchent à tromper le vulgaire à cet égard — *Ver dragon*. Larve de la *Sciaria Thomæ*, Meigen (*Molobrus Thomæ*, Lair., *Tipula Thomæ*, Fabr., Gmel.), de la famille des tipulaires, pondant ses œufs dans le terreau naturel ou artificiel. La réunion en troupes du ver dragon s'observe parfois en Norwège. Ils forment comme une corde (*Heerwurm*) longue de plusieurs mètres et épaisse d'un à cinq centimètres, consistant en un nombre considérable de petits vers qui marchent continuellement en avant en laissant sur les terrains mous une longue traînée. Il est présumable que quelques autres espèces du même genre ont des mœurs semblables. Ces migrations rappellent celles des *chenilles processionnaires*, avec cette différence que ces chenilles sont toutes le produit d'une même couvée, tandis que l'armée de l'*Heerwurm* provient d'une multitude de pontes distinctes, dont les individus se réunissent en société. — *Ver de la farine*. Larve du *Tenebrio molitor*, L., coléoptère hétéromère vivant dans le vieux bois ; elle est d'un blanc jaunâtre, allongée, et vit surtout dans les farines. — *Ver du Fezzan* [angl. *brine-worm*]. L'*Artemia salina*, petit crustacé branchiopode, rouge, des marais salants. — Suivant Vallot, nom des sauterelles conservées dans la saumure comme aliment. — *Ver du fromage*. Larve de la *Piophila casei*, Fallén, et de deux ou trois espèces voisines qui sont des diptères muscides, noirs, longs de 4 à 6 millimètres La femelle pond ses œufs dans le fromage que la larve quitte, lorsqu'elle a tout son développement, pour gagner la terre où elle passe à l'état de chrysalide. — *Ver de Guinée*, *ver de Médine* V. Filaire. — *Ver jaune*. V. Scolex. — *Ver luisant*. La femelle sans ailes des *Lampyris noctiluca* L. et *splendidula*, coléoptère pentamère. V. Phosphorescent. — *Ver lombric*. V. Ascaride. — *Ver macaque*, *ver maringouin*. V. Cutérèbre. — *Ver noir* [*Thrips*]. Insecte de l'ordre des thysanoptères, voisin des orthoptères et des névroptères. Il passe l'hiver dans les anfractuosités des branches des oliviers, et surtout dans les trous que les scolytes ont faits aux jeunes rameaux. La destruction des scolytes entraîne celle de ces thrips. — *Ver de l'olive* [en provençal, le *queiroun*]. Larve du *Dacus oleæ*, Meigen, diptère muscide dont la piqûre déprécie grandement les huiles d'olive. Bertrand conseille de détruire plus soigneusement qu'on ne le fait les nombreuses larves qu'on ramasse dans les lieux où sont rassemblées des olives. V. Scolyte. — *Ver palmiste* ou *des palmiers*. Larve alimentaire de la *Calan-*

dra palmarum, Olivier, coléoptère curculionide. Elle vit dans le tronc des palmiers. — *Ver rouge* ou *de vase*. Nom commun aux larves vermiformes aquatiques, d'un rouge sanguin, de divers diptères tipulaires; elles se forment dans l'eau un étui avec la vase et leur soie. — *Ver solitaire*. V. TÆNIA. — *Ver de terre*. V. LOMBRIC. — *Ver vésiculaire*. V. TÆNIADÉS. — *Ver du vinaigre*. La larve de la *Musca cellaris*. L. (*Drosophila cellaris* ou *funebris*, Fallén). Mouche brunâtre, longue de 4 à 6 millimètres. Cette larve vit dans toutes les substances aigries.

VÉRATRALBINE. s. f. Alcoloïde qui, d'après Mitschell, existerait, avec la vératrine, dans le *Veratrum album*.

VÉRATRATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide vératrique. — *Vératrate d'éthyle* [*éther vératrique*] ($C^{18}H^9O^7$. C^4H^5O). Produit de l'action du gaz chlorhydrique sur une solution alcoolique d'acide vératrique. Cristallisable, fusible à 42°, inodore, de goût amer, aromatique, brûlant, à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

VÉRATRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des colchicacées, à styles courts, à divisions du périanthe libres.

VÉRATRINE. s. f. [all. *Veratrin*, angl. *veratrine*, it. et esp. *veratrina*] ($C^{64}H^{52}Az^2O^{16}$). Alcaloïde trouvé par Meissner dans les graines de la cévadille et par Pelletier et Caventou dans la racine d'ellébore blanc. La vératrine est une poudre blanche, cristalline, fusible à 115°, inodore, extrêmement âcre ; la moindre quantité provoque l'éternuement. Elle est soluble dans l'alcool et dans l'éther, insoluble dans l'eau. En se combinant avec les acides, elle fournit des sels dont les uns sont cristallisables, les autres d'un aspect gommeux ; elle donne par l'acide sulfurique concentré une couleur successivement jaune, rougeâtre, rouge foncé et violette ; au contact de l'acide sulfurique additionné de quelques gouttes d'acide azotique très étendu, elle donne une coloration jaune, puis rouge-brique, qui devient rouge-cerise par addition de quelques gouttes d'eau (Erdmann). Elle est très vénéneuse. Elle calme la douleur, la fièvre et l'inflammation : à ces titres elle rend des services surtout dans la pneumonie et le rhumatisme articulaire aigu. A la dose de 5 milligrammes, cet alcaloïde détermine des vomituritions, des nausées, des vomissements, quelquefois des hoquets, rarement des évacuations alvines, plus rarement encore une sensation de chaleur ou de brûlure passagère le long de l'œsophage ou dans l'estomac ; le pouls est beaucoup moins fréquent; le nombre des respirations diminue; l'abaissement de la chaleur est marqué dans tous les cas : la peau, de sèche et brûlante qu'elle était, devient fraîche, froide même, et baignée de transpiration. En même temps, dans la pneumonie, la toux devient moins fréquente, et l'expectoration plus facile. C'est un purgatif violent, à haute dose ; mais, aux proportions où il est nécessaire de l'administrer dans le rhumatisme articulaire aigu (5 à 10 milligrammes), elle n'a jamais d'effet purgatif; tout au plus peut-elle donner lieu à des coliques sèches. La vératrine ralentit les pulsations artérielles, et de 120 les fait tomber en deux ou trois jours à 100, à 90, et jusqu'à 60 pulsations. Ainsi, action spécifique sur le rhumatisme articulaire aigu, ralentissement considérable du pouls, quelquefois des coliques, un peu de diarrhée, tels sont les avantages et les inconvénients de la vératrine. Son action est d'autant plus prompte que le rhumatisme est plus récent. Ce médicament est surtout indiqué dans le cas de complication d'endocardite et dans ceux de péricardite. Dans l'empoisonnement par la vératrine, on observe : 1° des contractures spasmodiques survenant par accès; 2° des contractures spéciales, cessant ordinairement par de petits mouvements fibrillaires, 3° il y a difficulté à faire naître les contractures par l'excitation périphérique ; 4° l'excitation produit souvent des contractures qui se localisent à l'endroit excité ; quelquefois ces contractures se généralisent; 5° les contractures spasmodiques peuvent naître, même quand la moelle est détruite, sous l'influence des excitations des nerfs ou des muscles; 6° sur les membres séparés du tronc, et, par conséquent de la moelle, les contractures peuvent naître par l'excitation des bouts nerveux ou l'excitation directe des muscles; 7° rien ne se produit dans ce cas sur les membres qui ne reçoivent point de sang.

VÉRATRIQUE. adj. — *Acide vératrique* [all. *Veratrinsäure*, angl. *veratrinic acid*, it. et esp. *acido veratrinico*] ($C^{18}H^9O^7.HO$). Corps qu'on trouve dans les graines de la cévadille. Cristallisable, rougit le tournesol; insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'eau, fusible et sublimable sans décomposition ; il donne des sels avec les bases (Merk).

VÉRATROL. s. m. ($C^{16}H^{10}O^4$). Liquide huileux, incolore, d'odeur agréable, bouillant à 202°, obtenu en chauffant l'acide vératrique avec la baryte.

VÉRATRUM. s. m. [all. *Veratrum Germer*, angl. *veratrum*, it. et esp. *veratro*]. Genre de plantes de la famille des colchicacées, tribu des vératrées, auquel appartiennent : 1° la *cévadille;* 2° *l'ellébore blanc* ou *varaire* (*Veratrum album*, L.), dont la racine, apportée sèche de la Suisse, longue de 58 centimètres, blanche à l'intérieur, noire et ridée extérieurement, de saveur d'abord douceâtre, bientôt amère, puis âcre et corrosive, à raison de la vératrine qu'elle contient, est un vomitif et un purgatif drastique : elle n'est plus employée qu'à l'extérieur, dans les maladies pédiculaires et cutanées, et même dans ce cas elle peut déterminer des accidents graves; 3° *l'ellébore vert* ou d'*Amérique* (*Veratrum viride*, Aiton), de l'Amérique septentrionale, qui a été employé avec succès, dit-on, contre la fièvre puerpérale, à l'état d'extrait donné à la dose de quelques gouttes chaque jour : il agit par la vératrine qu'il renferme comme les autres *veratrum*.

VERBÉNACÉES. s. f. pl. [*verbenaceæ*, all. *Eisenhutarten*, angl. *verbenaceæ*, esp. *verbenaceas*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, comprenant des arbres, des arbrisseaux ou des plantes herbacées, à feuilles ordinairement opposées, rarement composées, à fleurs en épis ou en corymbe, plus rarement axillaires et solitaires. Calice monosépale, persistant, tubuleux; corolle monopétale, tubuleuse, ordinairement irrégulière; étamines didynames, quelquefois au nombre de deux seulement; ovaire à 2, 4 ou 8 loges, contenant un ou deux ovules dressés ; style terminé par un stigmate simple et bifide. Le fruit est une baie ou une drupe contenant un noyau à 2 ou 4 loges souvent monospermes. La graine se compose, outre son tégument propre, d'un endosperme mince et charnu qui recouvre un embryon droit.

VERBIGÉRATION. s. f. V. VOCIGÉRATION.

VERDERAME. s. m. V. MAÏS.

VERDET. s. m. [all. *Grünspan*, angl. *verdigris*, it. *verderame*, *verdetto*, esp. *verdete*]. V. ACÉTATE *de cuivre*. — *Verdet gris*. V. VERT-*de-gris*. — Maladie du maïs. V. MAÏS.

VERDEUX. adj. — *Acide verdeux* [*acide glaucique*]. Mélange acide, retiré par Runge de beaucoup de plantes. D'abord incolore (*acide verdeux*), il devient vert en prenant de l'oxygène (*acide verdique*).

VERDIQUE. adj. V. VERDEUX.

VERETTE ou **VÉROLETTE**. s. f. Noms vulgaires de la *varicelle*.

VERGE. s. f. [*coles*, *penis*, *mentula*, *veretrum*, σάθη, all. *Ruthe*, angl. *penis*, it. et esp. *verga*]. Organe cylindroïde, membraneux, vasculaire et érectile, situé à la partie antérieure inférieure de l'abdomen, au-dessous et au-devant de la symphyse pubienne, et se terminant à son extrémité libre par un renflement conoïde appelé *gland*. Sa consistance, sa forme, sa direction, son volume, varient suivant qu'il est en repos ou à l'état d'érection : long de 9 centimètres en moyenne dans le premier état, il atteint 15 centimètres dans le second. La verge, à l'état d'érection, représente un prisme triangulaire ayant une face supérieure et deux latérales, un bord inférieur et deux latéraux. La face supérieure correspond aux *corps caverneux*, le bord inférieur à l'*uretre*. Ces organes, qui constituent essentiellement la verge, ont une double enveloppe, l'une cutanée, l'autre fibreuse. La peau de la verge, mince, pourvue de quelques glandes sébacées, dépourvue de poils, fait suite aux téguments du scrotum et du pubis, et forme, au niveau de la couronne du gland, un repli appelé *prépuce*. Au-dessous de la peau, est une membrane blanchâtre, fibreuse *(fascia penis)*, épaisse de 1 à 2 millimètres, constituée par des faisceaux de fibres lamineuses entre-croisées et par une trame de fines fibres élastiques. A cette membrane se rattachent les *ligaments suspenseurs de la verge*, dont l'un, superficiel, jaunâtre, très élastique, descend de la ligne blanche et se divise autour de la verge en deux parties qui soutiennent cet organe; dont l'autre, profond, fibreux, naît de la face antérieure de la symphyse pubienne et se confond avec l'enveloppe cutanée. V. CAVERNEUX.

VERGETURES. s. m. pl. [*vibices*, *sugillatio*, all. *Striemen*, angl. *stripes*, it. *striscica livida*]. Proprement, ecchymoses produites par des coups de verges ou de fouet. = Par analogie d'aspect, lividités que l'on observe sur les cadavres lorsqu'ils ont reposé sur un sol inégal, ou par l'effet de quelques liens, de quelques plis de vêtements qui les couvrent. = Petites raies rougeâtres qui surviennent quelquefois après une forte distension de la peau. = Taches scorbutiques violacées et linéaires.

VERJUS. s. m. [all. *Sauertraube*, angl. *verjuice*, it. *agresto*, esp. *agraz*]. Espèce de très gros raisin qui mûrit imparfaitement dans nos contrées, et que l'on emploie pour aciduler les sauces. — Raisin vert, dont le jus, très aigre par suite de la présence des tartrates acides, impropre à faire du vin, sert à préparer un sirop très rafraîchissant, que l'on remplace très bien par le sirop tartrique, puisque l'un et l'autre ont pour base le même acide. V. VIN.

VERMICELLE. s. m. [all. *Fadennudeln*, angl. *vermicelli*, it. *vermicelli*, esp. *fideos*]. Pâte alimentaire non fermentée, ainsi appelée parce qu'on lui donne la forme de vers en la passant dans une filière.

VERMICIDE. adj. et s. [de *vermis*, ver, et *cædere*, tuer]. Substance qui tue les vers. V. VERMIFUGES.

VERMICULAIRE. adj. [*vermicularis*. de *vermiculus*, petit ver; σκωληκοειδὴς, all. *wurmförmig*, angl. *vermicular*, it. *vermicolare*, esp. *vermicular*]. Qui a quelque rapport aux vers. — *Appendice vermiculaire*. V. CÆCAL. — *Ascaride vermiculaire*. V. OXYURE. — *Mouvement vermiculaire*. Contraction successive des fibres musculaires circulaires de l'intestin et des conduits excréteurs, d'où résulte un mouvement analogue à celui des vers. — *Pouls vermiculaire*. Celui qui, avec le caractère du pouls ondulant, est petit et faible.

VERMICULAIRE. s. f. — *Vermiculaire brûlante* (*Sedum acre*, L.) [all. *Mauerpfeffer*, angl. *wall-pepper*, it. *erba pignola*, esp. *uras de grato*]. V. ORPIN.

VERMIFORME. adj. [de *vermis*, ver, et *forma*, forme; σκωληκοειδὴς, all. *wurmförmig*, angl. *vermiform*, it. *vermiform*, esp. *lombrizal*]. Qui a la forme d'un ver. — *Appendice vermiforme*. V. CÆCAL.

VERMIFUGE. adj. [de *vermes*, vers, et *fugare*, chasser; all. *Wurmmittel*, angl. *vermifuge*, it. et esp. *vermifugo*]. Se dit d'une préparation propre à chasser les entozoaires : *biscuit, dragée, lavement vermifuge*. — *Pastilles vermifuges* ou *tablettes de mercure doux*. Elles contiennent : calomel à la vapeur, 32 gram.; sucre blanc, 352 gram.; mucilage de gomme adragant, q. s. Chaque tablette contient 5 centigr. de calomel. — *Poudre vermifuge*. Mélange de 2 parties de mousse de Corse, d'autant de semen-contra, et de 1 partie de rhubarbe. — *Poudre vermifuge mercurielle*. Poudre composée de parties égales de poudre *de tribus* et de sulfure de mercure noir récemment préparé par trituration.

VERMIFUGES. s. m. pl. Médicaments qui ont la propriété de déterminer l'expulsion des vers intestinaux (V. ENTOZOAIRES). On emploie comme tels les purgatifs et beaucoup de substances végétales amères. Celles qui jouissent au plus haut degré de la propriété vermifuge sont : la mousse de Corse, la fougère mâle, l'écorce de la racine de grenadier, le semen-contra, l'huile de ricin, etc. On fait aussi usage de quelques préparations d'étain, du calomel, de la santonine.

VERMILLON. s. m. [all. *Zinnober*, angl. *vermilion*, it. *vermiglione*, esp. *vermellon*]. Cinabre réduit en poudre fine. — *Vermillon d'Espagne*. V. FARD.

VERMINATION. s. f. [*verminatio*, all. *Wurmerzeugung*, angl. *vermination*, it. *verminazione*, esp. *verminacion*]. La production des vers intestinaux portée au point de causer des accidents morbides.

VERMINEUX, EUSE. adj. [*verminosus*, angl. *verminous*, it. et esp. *verminoso*]. Qui est produit par des vers : *bronchite vermineuse*. — *Diathèse* ou *infection vermineuse*. Multiplication de telle ou telle espèce de vers en grand nombre sur un même individu. — *Fièvre vermineuse*. Mouvement fébrile déterminé par la présence de vers intestinaux. — *Maladies vermineuses*. Nom donné aux accidents déterminés par la présence des *vers* dans l'intestin (V. ENTOZOAIRE). Les symptômes qui indiquent la présence des vers intestinaux sont en général ceux-ci : langue blanche ou saburrale, salive épaisse, plus abondante que dans l'état de santé, haleine souvent acide ou d'odeur fade, comme à la suite d'un accès fébrile ; quelquefois espèce de resserrement au pharynx, sensation de reptation dans le bas-ventre ou le long de l'œsophage, laquelle peut s'accompagner d'une sorte de picotement vers la gorge. L'appétence pour les aliments est très variable. Souvent le malade a des nausées, des éructations avant le repas, et parfois ces nausées sont suivies d'un vomissement de matières muqueuses; des coliques de différentes espèces, tantôt sourdes, tantôt aiguës, se font souvent sentir, principalement vers la région ombilicale. Ce sont quelquefois des gargouillements, des picotements, et des sensations de morsures dans l'intestin; mais il faut se garder de s'en laisser imposer par de prétendues sensations souvent imaginaires, sur lesquelles le malade s'abuse lui-même, surtout lorsqu'il a entendu parler de la morsure des vers ou des accidents graves qu'ils peuvent produire. Beaucoup se persuadent qu'ils sont tourmentés par ces animaux, lors même qu'ils n'en ont point. Le ventre peut être ballonné, plus ou moins dur et douloureux à la pression ; les matières fécales sont souvent accompagnées, surtout chez les enfants, de matières glaireuses, parfois mêlées de sang et de bile d'un vert jaunâtre. Enfin ces matières, ainsi que celles qui sont rejetées par le vomissement, contiennent souvent des vers ou des portions de vers. Ce dernier caractère est le seul vraiment certain. Tous les autres, même réunis, peuvent appartenir à des maladies différentes, et ne dénotent pas d'une manière positive la présence des vers dans le canal intestinal. L'examen des fèces à l'aide du microscope est important, parce qu'il y peut faire déterminer la présence des vers par celle de leurs œufs. D'ailleurs les vers ne donnent souvent lieu à aucune altération des fonctions digestives. Il est des cas dans lesquels les vers causent des convulsions chez les enfants, un malaise général sur les adultes, la dilatation ou le resserrement des pupilles, une amaurose passagère et autres névroses dites par suite *vermineuses*, qui disparaissent promptement après l'expulsion des vers. Lorsque les ascarides lombricoïdes sont en certain nombre, ils donnent parfois lieu à des symptômes généraux : alors le corps maigrit, la face est pâle, les paupières cernées, les pupilles très dilatées et souvent inégalement; une démangeaison très incommode, et revenant par accès, se fait sentir vers l'orifice des fosses nasales; les ailes du nez sont quelquefois gonflées. Il ne faut pas attacher trop d'importance à la démangeaison du nez, surtout chez les très jeunes enfants, qui se frottent presque toujours cette partie, quelle que soit la maladie dont ils sont atteints. La fièvre est rarement causée par la présence des vers dans l'intestin, à moins toutefois qu'ils ne soient en très grand nombre, et alors ils déterminent une entérite ou l'entéro-colite avec ou sans perforation de l'intestin. La toux sèche qui survient principalement à jeun ou avant le repas est un signe qui se rencontre quelquefois. Mais les ascarides lombricoïdes remontent de l'estomac dans l'œsophage, ils produisent le plus souvent une toux sèche sympathique, qui peut être suivie de vomissements ou de l'expulsion de ces animaux par la bouche et même par les fosses nasales. Les ascarides lombricoïdes s'introduisent aussi quelquefois dans le larynx, et peuvent donner lieu à des accidents d'asphyxie. Pour le traitement, V. ASCARIDE, OXYURE, TÆNIFUGES et VERMIFUGES. — *Pneumonie vermineuse*. V. BRONCHITE.

VERMIS. s. m. V. CERVELET.

VERMOUTH ou **VERMUTH**. s. m. Liqueur apéritive, composée de vin blanc, souvent alcoolisé, dans lequel on fait macérer, dans la proportion de 27 à 30 pour 1000, une quantité variable des substances ci-après : écorce d'orange, coriandre, badiane, quassia, girofle, muscade, galanga, absinthe, petite centaurée, chardon bénit, sureau, tamarin, cannelle, quinquina, acore, aunée.

VERNAL, LE. adj. — *Fièvre vernale*. V. INTERMITTENTE (*Fievre*).

VERNATION. s. f. [*vernatio*, de *ver*, printemps]. Synonyme de *préfoliation*.

VERNET (Pyrénées-Orientales). — *Eau sulfureuse*. + 10° à + 57°. Boissons et bains.

VERNICIE. s. f. L'*Elæococca vernicia*, Jussieu, euphorbiacée qui produit une huile siccative, vernis naturel dont on se sert en Chine pour garantir le bois des maisons, les peintures, les poteries, etc., pour rendre les étoffes imperméables. C'est avec elle et le vernis du *Rhus vernicifera* (V. SUMAC) qu'on fabrique la *laque*. Cette huile est bonne pour l'éclairage. La médecine chinoise en fait usage pour le pansement des plaies, pour guérir la gale, pour ramener la chaleur à la surface du corps.

VERNIS. s. m. [all. *Firniss*, angl. *varnish*, it. *vernice*, esp. *barnisz*]. Nom commun des solutions de résines dans l'alcool, l'éther, les huiles siccatives, les essences de térébenthine, qui, étendues sur les corps solides, les protègent contre l'action de l'air et leur donnent un aspect qui les fait ressembler au verre. — *Vernis de la Chine*. V. AILANTE. — *Vernis du Japon*. Le sumac amarante.

VERNONIE. s. f. *Vernonie anthelminthique*. V. CALAGERI.

VÉROLE. s. f. [all. *Lustseuche*, angl. *venereal disease*, it. *mal francese*, esp. *mal venereo*, *bubas*]. V. SYPHILIS. — *Petite vérole* [all. *Blattern*, *Pocken*, angl. *small-pox*, it. *vaiuolo*, esp. *viruelas*]. V. VARIOLE. — *Vérole des solipèdes*. V. MAL *de coït*.

VÉROLETTE. s. f. V. VARICELLE.

VÉROLIQUE ou **VÉROLÉ, ÉE**. adj. Synonyme de *syphilitique*.

VÉROLOÏDE. adj. (Diday). Se dit des accidents de même ordre que ceux de la syphilis, qu'on observe chez ceux qui sont réinfectés une seconde fois.

VÉRONIQUE. s. f. [*Veronica*, L., all. *Ehrenpreis*, angl. *veronica*, *speedwell*, it. et esp. *veronica*]. Genre de plantes de la famille des scrofularinées, dont l'espèce officinale (*véronique mâle*, *thé d'Europe*, *Veronica officinalis*, L.) a des sommités amères et aromatiques, qui ont été recommandées comme béchiques et lithontriptiques. Les *véroniques des bois* (*Ver. Teucrium*, L.), *petit chêne* (*Ver. chamætrys*, L.) *et a épis* (*Ver. spicuta*, L.), lui sont souvent substituées. — Le *beccabunga* (*Ver. beccabunga*, L.) est purement mucilagineux, quoiqu'il ait été employé comme dépuratif et antiscorbutique (12 grammes de feuilles en infusion dans 1 litre d'eau bouillante).

VERRAT. s. m. [*verres*, all. *Eber*, *Bär*, angl. *bour*, it. *verro*, esp. *verraco*]. V. PORC.

VERRE. s. m. [*vitrum*, ὕαλος, all. *Glas*, angl. *glass*, it. *vetro*, esp. *vidrio*]. Substance fusible à une température élevée, dure et cassante à froid, transparente, insoluble dans l'eau et les liquides neutres, formée par la combinaison d'un silicate alcalin (de potasse ou de soude) fusible, avec un ou plusieurs autres silicates infusibles (de chaux, de magnésie, de baryte, d'alumine, de fer, de chrome, d'urane et de zinc). En ajoutant 6 d'oxyde de fer, autant d'alumine, on a le *verre à bouteilles*. 62,8 de silice, 12,5 de chaux, 22 de potasse et 2,6 d'alumine, donnent le *crown-glass;* 38,2 de silice, 43,5 d'oxyde de plomb, 11,7 de potasse et 2 d'alumine, forment le *flint-glass :* le crown-glass et le flint-glass servent à construire les lentilles achromatiques des microscopes. Avec le silicate de plomb on obtient le verre appelé *cristal*. Par l'addition d'un peu d'acide borique ou de borosilicate de zinc, on rend les verres d'une fusion plus facile et d'un maniement plus aisé à l'état pâteux. — Les acides et les sulfures alcalins attaquent à la longue tous les verres, surtout ceux à base de plomb ; l'eau de baryte et l'eau de chaux attaquent aussi ces derniers. L'acide fluorhydrique les attaque tous, et sert à les graver. Les substances vitreuses à l'état de fusion sont susceptibles de dissoudre les gaz. Quelques-unes les laissent s'exhaler, dès qu'en se refroidissant elles arrivent à un certain point de viscosité, comme le verre; d'autres les conservent, comme l'obsidienne, et les laissent se dégager à la moindre chaleur pour se transformer en pierres ponces. — *Verre d'antimoine* [all. *Spiessglanzglas*]. V. OXYDE *d'antimoine*. — *Verre isochrome*. Ménisque planoconvexe incolore, doublé sur sa face plane, la plus voisine de l'œil, d'une lame mince et plane de verre coloré, maintenue adhérente au moyen de colle à froid. Les rayons qui ont traversé le ménisque ne sont pas déviés par cette lame et s'y revêtent d'une couleur uniforme, quel que soit le point d'où ils émergent du ménisque. On peut ainsi, par l'apposition de lames colorées de plus en plus pâles, arriver, sans secousse pour l'œil, au point où il pourra supporter sans fatigue l'accès de la lumière blanche à travers les ménisques seuls. Les verres isochromes sont destinés à remplacer les verres biconvexes teintés dans la masse, dont on prescrit l'usage aux opérés de la cataracte, pour combattre la photophobie qui suit parfois l'opération, et dont la teinte est trop claire sur les bords, trop foncée au centre, à cause de la trop grande épaisseur de ceux-là par rapport à celui-ci (Camuset). — *Verre liquide*. V. SILICATE *de potasse*. —

Verre recuit. Celui qu'on a laissé se refroidir lentement au four; sans cette précaution, le verre se fend au moindre changement brusque de température. — *Verre et cristal trempés* (procédé de M. de La Bastie). Le principe de la méthode consiste à plonger le verre à une température voisine du rouge dans des bacs d'huile ou de graisse chauffée. Les objets en cristal trempé sont généralement moins fragiles, plus tenaces au choc que ceux qui sont fabriqués par la méthode de recuisson : de plus, ils peuvent supporter le feu et les brusques changements de température sans se briser. Toutefois, tel objet qui résiste tout d'abord se brise souvent après quelques mois, spontanément, sans qu'on sache encore au juste à quoi attribuer la manière si différente dont il se comporte alors. — *Verre d'urane.* Celui dans la composition duquel entre l'urane ou oxyde d'uranium. Il est d'un vert jaunâtre particulier. — *Coton de verre.* Verre en fils extrêmement fins. Le coton de verre, vu en masse, ressemble à du coton, les filaments qui le constituent, plus faciles à briser par la traction, possèdent une remarquable souplesse. Grâce à son inaltérabilité, ce coton se prête à de nombreux usages dans le laboratoire, soit pour filtrer les solutions altérables, soit pour recueillir les précipités et faciliter leur pesée. Veut-on se servir indéfiniment du même filtre, il suffit de laver celui-ci à grande eau après chaque opération et de le sécher. Il se prête à la fabrication de pinceaux inaltérables par les liqueurs qui sont employées en badigeonnages, telles que les solutions d'acide chromique, les teintures, etc.

VERRÉE. s. f. Quantité de liquide que peut contenir un verre à boire, et qui est parfois employée pour indiquer le dosage d'un médicament. Elle répond environ à huit cuillerées à bouche.

VERRIER. s. m. Les ouvriers qui taillent les verres dans la composition desquels entre le plomb sont parfois atteints d'accidents saturnins, par inspiration des poussières vitreuses : une ventilation convenable des ateliers suffit en général pour prévenir ces accidents. Les ouvriers verriers peuvent être atteints d'emphysème pulmonaire par suite d'efforts d'expiration ; ou des joues, soit quand il y a ulcération de la muqueuse des joues, soit par pénétration de l'air dans le canal de Sténon dilaté et rupture de ses branches (Tillaux) : le traitement est celui de l'emphysème ordinaire. Ceux qui sont affectés de plaques muqueuses syphilitiques buccales peuvent transmettre la maladie à ceux qui se servent des mêmes tubes à souffler; ils doivent en conséquence ne pas être admis dans les ateliers tant que la guérison n'est pas complète.

VERRUE. s. f. [*verruca*, *ἀχροχορδὼν*, all. *Warze*, angl. *wart*, it. *porro*, esp. *verruga*]. Petite excroissance cutanée, indolente, ayant une certaine consistance, quelquefois mobile et superficielle, mais ordinairement implantée dans l'épaisseur du derme par des filaments blanchâtres, denses, d'aspect fibreux. Les verrues sont des hypertrophies des papilles vasculaires du derme, sans ulcération, avec hypertrophie locale de l'épiderme, dont les cellules se soudent plus ou moins fortement, comme dans la corne, au point d'être quelquefois l'origine de *cornes cutanées.* La surface des verrues est quelquefois rugueuse ou chargée de petites pointes qui correspondent à autant de papilles hypertrophiées, et représentent autant de petites productions cornées rudimentaires dont le sommet se desquame de temps à autre. L'hypertrophie du derme et des papilles, ainsi que la disposition de l'épiderme, les distingue : 1° des durillons, dans lesquels il n'y a pas de lésion notable du derme; 2° des cors, dans lesquels il y a amincissement et dépression du derme correspondant, dont les papilles sont atrophiées au niveau du centre d'aspect corné. Le mode d'adhérence de soudure et de superposition des cellules épithéliales, l'absence des granulations et de noyau, leur existence indépendamment de toute autre espèce d'élément, distinguent les verrues, cors et durillons, de toutes les formes d'*épithélioma.* Les verrues, lorsqu'elles deviennent grosses, doivent, bien qu'ordinairement elles disparaissent par atrophie, être enlevées, par l'excision ou la ligature, où brûlées, parce que, à la suite d'écorchures accidentelles, on les voit quelquefois devenir le point de départ d'ulcères épidermiques ou de tumeurs épithéliales papilliformes.

VERRUGA. s. m. V. MOLLUSCUM.

VERRUQUEUX, EUSE, adj. [*verrucosus*, all. *warzig*, angl. *warting*, it. *verrucose*, esp. *verrugoso*]. Se dit des parties qui portent des excroissances arrondies, fermes et peu volumineuses. — *Syphilide verruqueuse.* V. EXDERMOPTOSIS. — *Tumeurs verruqueuses des cicatrices.* V. CHÉLOÏDE *cicatricielle.*

VERS. s. m. pl. [*vermes*, ἕλμινθες, all. *Würmer*, angl. *worms*, it. *vermi*, esp *gusanos*]. Sous-embranchement des annelés, dont les représentants ont un corps mou, à peu près cylindrique, en fuseau grêle et allongé ou aplati, constitué sous la forme binaire symétrique; les orifices digestifs et génitaux sont médians ou symétriquement latéraux (*tœnia*); le corps est annelé sans articulations proprement dites, ou seulement plissé; lorsqu'ils ont des organes locomoteurs, ceux-ci ne sont jamais articulés. Chaque classe de vers contient des animaux monoïques et d'autres dioïques. Ils forment dans les invertébrés une division égale en importance à celle des mollusques, mais d'organisation plus simple. La plupart, en effet, manquent d'organes respiratoires, quelquefois d'appareil circulatoire et même de tube digestif. C'est de tous les groupes d'animaux celui qui offre le plus d'individus parasites. Il se divise en sept classes . les *annélides*, les *rotateurs*, les *nématoïdes*, les *hirudinés*, les *trématodes*, les *cestoïdes*, les *turbellariés*. Les animaux qui se rencontrent dans le corps de l'homme, et qui sont plus particulièrement ceux dont on entend parler lorsqu'il s'agit de *vers* au point de vue médical, portent le nom d'*entozoaires.* — *Vers intestinaux.* V. ENTOZOAIRE.

VERSATILE. adj. [*versatilis*, all. *wankend*, angl. *versatile*, it. *versatile*, esp. *versatil*]. Se dit quelquefois comme synonyme de *vacillant.*

VERSICOLORE. adj. [*versicolor*, all. *farbewechselnd*, angl. *versicolour*]. Se dit des organes qui changent plusieurs fois de couleur pendant les phases de leur développement, comme la corolle de diverses borraginées.

VERSION. s. f. [*versio*, de *vertere*, tourner; all. *Wendung*, angl. *version*, it. *versione*. esp. *version*]. Opération dans laquelle on se propose d'amener au niveau du détroit supérieur une partie du fœtus autre que celle qui s'y présentait tout d'abord. — On peut amener au niveau du détroit supérieur soit la tête (*version céphalique*), soit l'extrémité pelvienne (*version podalique*). Dans certains cas de présentation de l'épaule, les contractions utérines suffisent à elles seules à amener cette mutation de présentation du fœtus : la *version* est *spontanée.* — La version peut être pratiquée soit par *manœuvres externes*, soit par *manœuvres internes.* Dans le premier cas on fait surtout la version céphalique. Enfin la version est dite *bipolaire* quand on associe à la fois les manœuvres externes et internes. — La version par manœuvres externes ne se pratique guère, et n'est possible en effet, sauf exception très rare, que pendant la grossesse et au début du travail. — La version par manœuvres internes, au contraire, ne se pratique que pendant le travail. — *Version par manœuvres externes.* Elle se fait toujours sur la tête (*version céphalique*). Elle est indiquée dans les présentations du tronc (fait admis par tous les auteurs), et dans les présentations de l'extrémité pelvienne (fait admis par certains auteurs, contesté par d'autres). Pour qu'elle réussisse, il faut que l'utérus ne se contracte pas, que la poche des eaux soit intacte (de là l'indication de ne la pratiquer que pendant la grossesse), qu'il n'y ait qu'un fœtus et qu'il ne soit pas trop volumineux. Elle se pratique en agissant d'une main sur un des pôles du fœtus que l'on repousse par en haut (extrémité pelvienne), et de l'autre main sur l'autre pôle que l'on déplace et ramène au milieu du détroit supérieur (extrémité céphalique). Il faut ensuite maintenir la tête ramenée en bas, à l'aide d'une ceinture spéciale. — *Version par manœuvres internes.* Elle peut se pratiquer sur la tête ou sur les pieds. Mais la version céphalique est aujourd'hui à peu près abandonnée, et la version par manœuvres internes se pratique toujours sur l'extrémite pelvienne. Qui dit version en langage obstétrical dit *version podalique* ou *version par manœuvres internes.* — Les indications de la version par manœuvres internes sont : 1° la *présentation du tronc,* lorsqu'elle n'a pas été reconnue pendant la grossesse, et que l'on n'a pas fait ou pu faire la version par manœuvres externes; 2° *tous les accidents qui, menaçant la vie de la mere ou de l'enfant, exigent la prompte terminaison de l'accouchement.* La version peut en effet être suivie de l'extraction immédiate de l'enfant ; 3° les *rétrécissements modérés du bassin* et certaines formes de ces rétrécissements (bassin oblique ovalaire). Cette dernière indication n'est pas admise par tous les auteurs, les accoucheurs français préférant le forceps dans les redressements du bassin, tandis qu'à l'étranger (Angleterre, Allemagne, Amérique) les accoucheurs préfèrent la version. Celle-ci paraît préférable lorsque l'enfant n'est pas à terme, le forceps, au contraire, devant être employé lorsque la grossesse a atteint son terme normal. Les conditions *indispensables* pour que l'on puisse réussir la version sont : 1° que le col soit dilaté ou dilatable ; 2° *que la partie fœtale ne soit ni trop engagée, ni trop immobilisée;* 3° *que le bassin ne soit pas trop rétréci.* Une condition *favorable* est que *la matrice contienne encore une certaine quantité de liquide amniotique.* — Les conditions qui s'opposent absolument à la version sont : 1° la *rétraction tétanique de l'utérus;* 2° l'*engagement trop prononcé de la partie fœtale ;* 3° le *rétrécissement trop prononcé du bassin.* Il faut, dans ces derniers cas, avoir recours à l'embryotomie. — *Manuel opératoire.* 3 temps suivant les auteurs, 2 temps en réalité, le dernier n'étant que le complément (complément qui n'est pas toujours indispensable) de la version. — 1^{er} *temps.* Introduction de la main et recherche des pieds. 2^e *temps.* Évolution du fœtus. 3^e *temps.* Extraction du fœtus. — *Précautions préliminaires.* Faire placer la femme en travers de son lit, qui doit être dur et élevé. Endormir la femme complètement à l'aide du chloroforme. Avoir à sa disposition des lacs, un bain pour l'enfant, du vinaigre, un tube laryngien, un forceps, etc. Appliquer un lacs sur le bras s'il pend à la vulve. — 1^{er} *temps.* Introduction de la main *pendant l'intervalle des contractions.* Rompre les membranes au niveau du col, et pénétrer hardiment dans l'utérus. Aller chercher les pieds par les trois procédés suivants : 1° *directement là où ils doivent être* (Lachapelle); 2° *introduire la main jusqu'au fond de l'utérus et ramener la main d'arrière en avant* (Dubois; cela réussit si les pieds sont en arrière). 3° *suivre le plan dorso-latéral du fœtus.* On arrive aux fesses, de là aux cuisses, jambes et pieds. Se contenter d'un pied. (La main à introduire est à peu près indifférente.) Cela suppose que l'utérus ne se contracte pas, et qu'il y a encore une quantité notable de liquide amniotique. Maintenir l'utérus avec l'autre main. — 2^e *temps.* Saisir un ou les deux pieds. Tirer en bas et en arrière. Appliquer au besoin un lacs sur le pied. On sent le fœtus évoluer, *mais il faut agir dans l'intervalle des douleurs.* — 3^e *temps. Extraire le fœtus* comme dans les cas d'intervention dans la présentation pelvienne. — *Obstacles et difficultés de la version.* Les obstacles et difficultés que l'on peut rencontrer dans la version sont extrêmement nombreux, et en font une opération des plus délicates de l'obstétrique. Nous nous bornerons à les énumérer, renvoyant aux ouvrages spéciaux. Ce sont: l'*étroitesse et la rigidité de la vulve ;* la *présence du cordon et du bras dans le vagin,* quelquefois des deux bras et même d'un pied; la *rigidité du col;* la *rétraction spasmodique* de l'orifice externe, de l'orifice interne, du *col,* ou *du corps de l'utérus lui-même ;* l'*insertion vicieuse du placenta ;* la *mobilité du fœtus;* le *déplacement des pieds* ou *leur situation en avant ;* la *difficulté de les saisir assez solidement* ou d'y *placer un lacs ;* le *redressement du bras le long de la tête.* La *rétraction du col sur le cou du fœtus ;* la *non-rotation de la tête;* la *déflexion de la tête ;* l'*arrachement du tronc,* la tête restant seule dans la cavité utérine. — La version est rendue surtout impossible quand le liquide amniotique est écoulé depuis longtemps (souvent rupture *artificielle* prématurée des membranes) et quand l'utérus est trop rétracté (administration intempestive du seigle ergoté).

VERT, ERTE. adj. [all. *grün,* angl. *green,* it. et esp. *verde*]. Qui est de couleur d'herbe.

VERT. s. m. Une des couleurs de l'arc-en-ciel. V. COLORATION. — *Vert anglais, vert de Neuwied* et *vert Pickel.* Arsénite de cuivre traité par le sulfate de baryte ou de chaux. — *Vert d'aniline.* V. VIOLET. — *Vert de la bile.* V. BILIVERDINE. — *Vert de Chine* ou *Lokao.* Laque formée avec une matière colorante d'un nerprun de la Chine et 26 pour 100 de chaux, d'alumine et d'oxyde de fer. On en retire une matière colorante bleue, la *lokaine* ($C^{56}H^{34}O^{34}$), qui est une glycoside jouant avec l'ammoniaque le rôle d'acide faible (Cloëz et Guignet). — *Vert de chrome* ou *cinabre vert.* Composé de bleu de Paris et de jaune de chrome ; ou, pour celui qui est d'importation allemande, combinaison de chromate jaune de potasse et de cyanoferrure jaune de potassium avec le protoacétate de fer ; le *sesquioxyde vert de chrome,* obtenu par différents procédés. — *Vert de Elsner.* Mélange d'une décoction de bois jaune, de sulfate de cuivre et de chlorure d'étain précipités à l'aide d'une lessive de potasse ou de soude. — *Vert-de-gris naturel* [all. *Grünspan,* angl. *verdigris,* it. *verderame,* esp. *verdete*]. Vulgairement, le sous-carbonate d'oxyde de cuivre qui se forme à la surface des ustensiles de ce métal. — *Vert-de-gris du commerce,* ou *verdet gris.* L'acétate bibasique de cuivre. V. ACÉTATE *de cuivre.* — *Vert de Guignet.* Un des verts de chrome. — *Vert d'herbe.* Laque de chlorophylle et de chaux formant une couleur peu stable. — *Vert lumière.* V. VIOLET. — *Vert Milory.* Combinaison du jaune de chrome, du bleu de Prusse et d'une base incolore, telle que l'alumine. — *Vert minéral.* V. CARBONATE *de cuivre.* — *Vert d'ocre.* Ocre desséchée en plein air et traitée par le prussiate de potasse. — *Vert d'outre-mer.* Composé de soufre, de silice, d'albumine et de soude, avec traces de fer et de chaux. — *Vert Paul Véronèse.* Le mode de préparation en est imparfaitement connu, mais doit sa richesse de ton à la présence de l'arsenic et du cuivre. — *Verts picriques.* Ceux que l'on obtient en combinant l'acide picrique à l'indigo. — *Vert des plantes.* V. CHLOROPHYLLE. — *Vert de Prusse.* Combinaison de cyanure jaune de potassium et de fer, avec un sel soluble de cobalt (azotate, sulfate ou chlorure). — *Vert de Rinmann,* remanié par Wagner, puis par Louvet, composé de phosphate ou d'arséniate de cobalt uni à du blanc de zinc. — *Vert de stannate de cuivre.* Précipité de sulfate de cuivre et d'azotate d'étain par la soude caustique. — *Vert au sulfate de zinc.* Combinaison du sulfate de zinc évaporé, à consistance pâteuse, avec une proportion variable d'azotate de cobalt. — *Vert de titane.* Fusion de 500 parties de rutile (oxyde de fer, de manganèse, parfois de chrome), et de 1500 parties de potasse purifiée dans un creuset porté au rouge, saturation de la masse fondue à l'aide de l'acide chlorhydrique, filtration, et précipité de la liqueur clarifiée par une solution de ferrocyanure de potassium (Lampaudis). — *Verts végétaux.* Le *Rhamnus catharticus* (nerprun purgatif) donne le *vert de vessie,* dont la fabrication est attribuée par les uns à l'action de l'alun, par d'autres à l'action de la chaux sur le suc des baies; le *stil de grain* est obtenu au moyen de la craie et des graines d'Avignon. Les teinturiers emploient en grande quantité, et sous forme de bains, les graines de plusieurs espèces, connues sous les noms de *graines d'Avignon, de Perse, de Turquie, de Morée,* etc., qui sont les fruits des *R. infectorius, saxatilis, oleoides, amygdalinus.* — *Vert de Scheele.* Arsénite de cuivre obtenu en faisant bouillir parties égales de sulfate de cuivre et de potasse dissous, avec un peu moins de la moitié, en poids, d'acide arsénieux également dissous dans l'eau. — *Vert de Schweinfurt, vert de milis* ou *de Vienne.* Arsénite de cuivre qu'on prépare en dissolvant une partie de vert-de-gris dans du vinaigre et ajoutant une solution aqueuse d'une partie d'acide arsénieux. Le précipité est redissous dans du vinaigre; on fait bouillir le tout mélangé, et peu à peu il se forme un dépôt cristallin du plus beau vert employé pour la peinture. — *Vert de zinc* de Baruel et Leclaire. V. Vert *au sulfate de zinc.*

VERT. s. m. [all. *Grünes*, angl. *greens,* it. et esp. *verde*]. Nom vulgaire des fourrages avant leur dessiccation. Le vert, renfermant beaucoup d'eau de végétation, est un aliment peu substantiel. S'il est mouillé et pris en excès, il cause la tympanite.

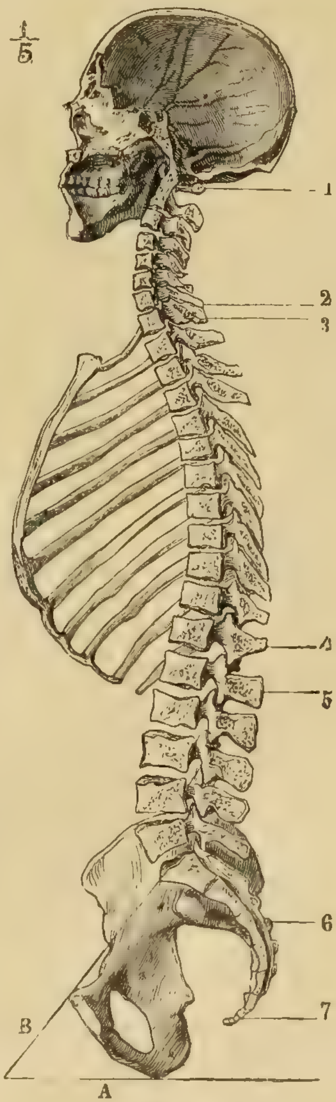

FIG. 537.

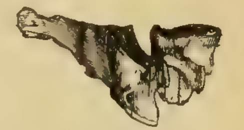

FIG. 538.

FIG. 539.

FIG. 540.

VERTÉBRAL, ALE. adj. [*vertebralis,* all. et angl. *vertebral,* it. *vertebrale,* esp. *vertebral*]. Qui a rapport aux vertèbres. — *Artère vertébrale.* Elle naît de la partie supérieure de la sous-clavière, est logée dans un canal que lui forment les apophyses transverses des vertèbres cervicales depuis la sixième jusqu'à l'axis, en sort au niveau de celui-ci, décrit une courbure à concavité interne pour gagner le trou de l'apophyse transverse de l'atlas, pénètre dans le crâne, et s'anastomose au niveau de la protubérance annulaire avec la vertébrale opposée; de leur réunion résulte l'artère basilaire. Après avoir pénétré dans le crâne, la vertébrale fournit les artères spinales antérieure et postérieure et cérébelleuses inférieure et postérieure. — *Canal vertébral.* Conduit qui règne dans toute la longueur de la colonne vertébrale depuis le grand trou occipital (fig. 537, 1) jusqu'au canal sacré, qui en est la continuation (6). Ce canal, triangulaire supérieurement et inférieurement, ovalaire dans son milieu, est formé, au niveau des vertèbres elles-mêmes, par la face postérieure de leurs corps et par leurs lames, et, dans leur intervalle, par les cartilages intervertébraux et par les ligaments jaunes. Large au cou et aux lombes, c'est-à-dire dans les points les plus mobiles de la colonne vertébrale, ce canal se rétrécit dans sa portion dorsale. Il est tapissé par le périoste vertébral, et contient la moelle épinière avec ses enveloppes méningiennes et les sinus vertébraux, les artères spinales antérieure et postérieure, et les veines intravertébrales. — *Colonne vertébrale, épine* ou *rachis.* Sorte de colonne formée par la superposition de toutes les vertèbres, placée à la partie postérieure du tronc, soutenant la tête, et soutenue par le bassin. Chez l'homme, le rachis a trois courbures antéro-postérieures, dont deux sont convexes en avant (régions cervicale et lombaire), et la troisième est convexe en arrière (région dorsale). Ces courbures favorisent la rectitude du tronc en amenant la ligne du centre de gravité à peu près au-dessus de la base de sustentation fournie par le bassin ; et cette rectitude est fournie par la contraction des muscles rachidiens extenseurs. Or les insertions fixes de ces muscles sont toujours du côté du bassin, attendu que le point d'appui du corps est toujours à sa partie inférieure; leur action s'exerçant principalement sur les apophyses épineuses des vertèbres dorsales et toujours de haut en bas ou vers le bassin, ces apophyses sont fortement inclinées et imbriquées dans cette direction. Au contraire, les apophyses épineuses des vertèbres cervicales sont peu inclinées, et celles des vertèbres lombaires restent presque perpendiculaires à la colonne lombaire. Chez les quadrupèdes, la colonne vertébrale n'a que deux courbures, une cervicale, dirigée comme celle de l'homme, et une dorso-lombaire, à concavité inférieure, qui se prolonge sans interruption jusqu'au sacrum, et forme une sorte de voûte dont l'extrémité antérieure a son point d'appui à l'épaule, et l'extrémité postérieure au bassin. Ici les muscles longs du rachis prennent successivement leur point fixe en avant pour mouvoir le train postérieur, et en arrière pour mouvoir le train antérieur. Il résulte de cette double action que les apophyses épineuses des vertèbres dorsales, qui correspondent au train antérieur, sont inclinées vers le bassin, comme chez les bipèdes, mais que les apophyses épineuses des vertèbres lombaires qui correspondent au train postérieur, attirées en sens inverse, sont dirigées obliquement en avant. Cette direction en avant des apophyses épineuses de la colonne lombaire est caractéristique de la marche quadrupède. Le centre de mouvement de la colonne vertébrale des quadrupèdes se trouve placé entre l'antépénultième vertèbre dorsale et la pénultième, dont l'apophyse épineuse n'est inclinée ni en avant ni en arrière, et non entre la colonne dorsale et la colonne lombaire proprement dites. — Fig. 537. Coupe médiane et antéro-postérieure du crâne et du rachis. 1. première vertèbre cervicale; 2. septième vertèbre cervicale; 3. première vertèbre dorsale; 4. douzième vertèbre dorsale; 5. première vertèbre lombaire; 6. sacrum; 7. coccyx; A. horizontale; B. ligne représentant l'inclinaison du bassin par rapport à l'horizon. — *Gouttières vertébrales.* Gouttières situées sur chaque côté de la région postérieure de la colonne vertébrale, formées par la série des *lames* vertébrales, limitées en dehors par les apophyses transverses et en dedans par les apophyses épineuses, et occupées par les muscles spinaux postérieurs. — *Lames vertébrales.* V. Vertèbre. — *Ligaments vertébraux.* Nom donné aux moyens d'union des corps des vertèbres entre eux : ce sont les *disques intervertébraux* et les *ligaments vertébraux antérieur et postérieur.* Les *disques intervertébraux* ont la forme de lentilles biconvexes, composées d'une partie centrale ou noyau, élastique, et d'une partie périphérique, fibreuse, formée de fibres entre-croisées et formant des zones concentriques autour du noyau : chaque disque intervertébral répond par sa face supérieure au corps de la vertèbre située au-dessus, et par sa face inférieure au corps de la vertèbre située au-dessous. Quant aux *ligaments vertébraux* proprement dits, ils sont étendus dans toute la longueur de la colonne vertébrale, et dits, suivant leur situation, *ligament vertébral commun antérieur* et *ligament vertébral commun postérieur.* Le premier s'insère supérieurement à l'apophyse basilaire de l'occipital, descend sur la face antérieure du corps des vertèbres, et se termine sur la face antérieure du sacrum et du coccyx : il est plus étroit au dos que dans les régions cervicale et lombaire. Le second a la même étendue, mais occupe la face postérieure du corps des vertèbres : il a une apparence festonnée parce qu'il est plus large au niveau des disques intervertébraux qu'au niveau des vertèbres mêmes — *Moelle vertébrale.* V. Moelle *épinière.* — *Nerf vertébral.* Il naît à la partie supérieure du ganglion sympathique cervical inférieur, et se porte en haut dans le trou vertébral des apophyses transverses des dernières vertèbres cervicales. Il accompagne l'artère vertébrale, donne des filets à chacun des trois derniers nerfs cervicaux, arrive dans le crâne avec l'artère vertébrale, accompagne le tronc basilaire et va s'anastomoser à la surface des artères cérébrales avec des rameux intracrâniens venus du ganglion cervical supérieur. — *Type vertébral.* V. Vertèbre *type.* = *Arthrite vertébrale.* Inflammation des parties constituantes d'une ou de plusieurs des articulations des vertèbres entre elles, caractérisée par de l'ostéite des corps vertébraux et de leurs lames, et par une altération raréfiante des cartilages intervertébraux. On l'observe parfois à l'état idiopathique, à la suite d'une lésion traumatique par exemple : plus souvent, elle accompagne les autres lésions caractéristiques du mal vertébral de Pott. V. Mal.

VERTÈBRE. s. f. [*vertebra*, de *vertere*, tourner; σπόνδυλος, all. *Rückgratswirbel*, angl., it. et esp. *vertebra*]. Nom donné à chacun des vingt-quatre os qui forment la colonne vertébrale, et qui sont le centre des mouvements du tronc. Souvent on leur donne le nom de *vraies vertebres*, par opposition aux pièces osseuses qui forment le sacrum et le coccyx, et qui, par suite de leur analogie avec les premières, sont dites *fausses vertèbres.* Les vraies vertèbres sont des os courts, légers, épais, celluleux, d'une forme irrégulière, placés les uns au-dessus des autres, et séparés par les disques intervertébraux [V. Vertébral (*Ligament*)]. Ces os sont divisés en trois séries : sept *vertèbres cervicales*, douze *dorsales*, et cinq *lombaires.* Leur nom numérique sert à les désigner dans chaque région, excepté la première et la seconde cervicales, que l'on appelle l'une l'*atlas*, l'autre l'*axis*, et la septième cervicale, que l'on appelle quelquefois *vertèbre proéminente* à cause de la longueur de son apophyse épineuse. — On distingue à chaque vertèbre : un *corps*, qui est sa partie antérieure, et qui répond par ses faces supérieure et inférieure, enduites de cartilage, au corps des vertèbres voisines; une *apophyse épineuse*, qui occupe sa partie postérieure et moyenne, et qui se dirige d'avant en arrière et plus ou moins de haut en bas, suivant la série à laquelle appartient la vertèbre; deux *apophyses transverses*, l'une droite et l'autre gauche, ainsi appelées parce qu'elles se portent presque transversalement en dehors; quatre *apophyses articulaires*, dont une supérieure et une inférieure de chaque côté, servant de moyen d'union avec les vertèbres voisines. Les apophyses transverses et articulaires se continuent avec les parties latérales et postérieures du corps de la vertèbre par des portions osseuses ou *lames* étroites, sur lesquelles sont creusées, de chaque côté, deux échancrures qui, par leur rencontre avec de semblables échancrures de la vertèbre qui précède et de celle qui suit, forment les *trous de conjugaison*, par lesquels passent les nerfs rachidiens. C'est entre le corps, les lames et les apophyses, que se voit le *trou vertébral*, qui fait partie du canal vertébral. Ces diverses parties présentent, du reste, des différences plus ou moins prononcées dans les vertèbres de diverses régions. Les *vertèbres cervicales* (fig. 538), sauf les deux premières qui ont une configuration spéciale (V. Atlas et Axis), ont un corps large transversalement, aplati d'avant en arrière, surmonté de deux petits crochets verticaux; une apophyse épineuse presque horizontale, creusée d'une gouttière en dessous, et bifide à son sommet; des apophyses articulaires à facettes circulaires situées dans le même plan des deux côtés, regardant en haut et en arrière pour les supérieures, en bas et en avant pour les inférieures; des apophyses transverses creusées en gouttières supérieurement et percées d'un trou pour le passage de l'artère vertébrale. Les *vertebres dorsales* (fig. 539) ont un corps creusé, sur chaque côté, de deux demi-facettes, supérieure et inférieure, articulées avec les côtes; une apophyse épineuse longue, triangulaire, non bifurquée, très oblique en bas; des apophyses articulaires à facettes planes, situées dans un plan différent d'un côté à l'autre, les supérieures regardant en arrière et en dehors, les inférieures en avant et en dedans; des apophyses transverses déjetées en arrière, creusées d'une facette qui s'articule avec la tubérosité des côtes. Les *vertebres lombaires* (fig. 540) ont un corps très volumineux, une apophyse épineuse rectangulaire, horizontale; des apophyses articulaires à facettes supérieures cocaves, tournées en arrière et en dedans et pourvues en arrière d'un tubercule saillant, tandis que les facettes inférieures sont convexes, tournées en avant et en dehors; des apophyses transverses longues et minces, dites *costiformes* parce qu'elles sont les analogues des côtes. — *Vertèbres abdominales*. Les vertèbres lombaires. — *Vertèbre type*. En ostéologie, construction abstraite qui ne se rencontre à l'état parfait chez aucun vertébré, mais qui, dans les vertébrés supérieurs, se rapproche assez du modèle théorique; aussi convient-il de procéder des vertébrés supérieurs aux vertébrés inférieurs. D'après la conception de la vertèbre type, le squelette est *exclusivement* composé de vertèbres, c'est-à-dire de segments semblables qui se répètent et se modifient dans les diverses régions. Le modèle vertébral ou la *vertebre type* ou *proto-vertebre* comprend : un corps ou *centrum*, un anneau supérieur ou *neural*, protégeant le système nerveux central; un anneau inférieur avec ou sans prolongements costaux, etc., dit *arc hémal* ou *viscéral*, protégeant le système vasculaire et différents organes. Cet anneau inférieur peut recevoir des prolongements ou *appendices* (Geoffroy Saint-Hilaire, Oken, Carus, Owen, Lavocat, etc.), qui correspondent à ceux de l'arc supérieur, tels que les *lames* avec ou sans apophyses transverses (*hémapophyse*), et apophyse épineuse inférieure (*apophyse sous-spinale* ou *hémépine*, R. Owen). A cette construction générale se rattachent les autres parties du squelette, côtes, sternum, tête et membres. Dans sa composition élémentaire, la vertèbre type comprend de chaque côté, pour chacun de ses deux anneaux, *cinq pieces* distinctes par leur développement, et les pièces de l'anneau inférieur répètent exactement celles de l'anneau supérieur. En examinant les variétés que subit la composition élémentaire de la vertèbre dans les diverses régions et chez les différents vertébrés, on voit qu'elles se rapportent toutes au même type de construction, et que, si le nombre normal des éléments est souvent réduit, il n'est jamais dépassé. La *tête* n'est pas en dehors du plan général. D'après les principes de répétition et de symétrie, elle se rattache nécessairement au système vertébral, comme les autres régions du squelette. Elle est formée de quatre segments vertébraux comparables au modèle fondamental. Par conséquent, elles ont chacune un *centrum*, un arc *neural* et un arc *hémal*. De chaque côté, ces deux arcs sont composés des cinq pièces élémentaires de la vertèbre type. Tous les os de la tête entrent régulièrement dans la construction des *vertèbres céphaliques*. Chez tous les vertébrés, les mêmes éléments se reproduisent, leur forme seule varie; quelques pièces peuvent disparaître, mais il n'y a jamais de pièces nouvelles.

VERTÉBRÉ, ÉE. adj. et s. m. [*vertebratus*, all. *gewirbelt*, *Wirbelthier*, angl. *vertebrate*, it. *vertebrato*, esp. *vertebrado*] Qui est pourvu de vertèbres. — *Animaux vertébrés*. Embranchement du règne animal, comprenant tous les animaux dont le corps et les membres ont une charpente inférieure osseuse, cartilagineuse, ou au moins fibreuse et cartilagineuse, composée de pièces liées ensemble et mobiles les unes sur les autres. Ils ont un système nerveux cérébro-spinal, deux mâchoires superposées, deux paires de membres, une circulation se faisant dans un système de vaisseaux contractiles, un sang rouge. — *Vertébrés allantoïdiens*. Les *mammifères*, les *oiseaux* et les *reptiles*, qui tous ont une allantoïde et une vésicule ombilicale à l'état fœtal. — *Vertébrés anallantoïdiens*. Les *batraciens* et les *poissons*, qui n'ont qu'une vésicule ombilicale et pas d'allantoïde durant l'état fœtal. — *Vertébrés à sang chaud et a sang froid* V. TEMPÉRATURE.

VERTÉBRO-ILIAQUE. adj. [angl. *vertebro-iliac*, it. et esp. *vertebro-iliaco*]. Qui a rapport aux vertèbres et à l'os iliaque. — *Articulation vertébro-iliaque*. Articulation de la dernière vertèbre lombaire avec l'os iliaque.

VERTEX. s m. [κορυφή, all. *Scheitel*, *Wirbel*, angl. *vertex*, it. et esp. *vertice*]. Sommet de la tête ou partie du crâne comprise entre les deux oreilles. = Chez les articulés. V ÉPISTOME.

VERTICILLE. s. m. [*verticillus*, all. *Quirl*, *Wirtel*, angl. *whirb*, *whorl*, it. *vitticchio*, esp. *verticilo*]. Ensemble des parties de la fleur ou des organes foliacés disposés, au nombre de deux au moins, autour d'un axe commun et sur un même plan horizontal. Lorsqu'il y a plusieurs verticilles concentriques autour d'un même axe fictif ou réel, les pièces, libres ou soudées, de chacun d'eux, sont ordinairement alternes entre elles.

VERTICILLÉ, ÉE. adj. [*verticillatus*, all. *quirlförmig*, *wirtelig*, angl. *whirled*, it. *avviticchiato*, esp. *verticilado*]. Qui est disposé en verticille.

VERTIGE. s. m. [*vertigo*, de *vertere*, tourner; σκοτοδινία, all *Schwindel*, angl. *giddiness*, it. *vertigine*, esp. *vertigo*]. État dans lequel il semble que tous les objets tournent, et que l'on tourne soi-même. On a distingué deux espèces de vertiges. 1° le *simple* (*vertigo simplex*), qui consiste dans un tournoiement apparent des objets, sans que la vue en soit obscurcie; 2° le *ténébreux* (*vertigo tenebricosa*, *scotodinie*) dans lequel au tournoiement des objets se joint un obscurcissement tel de la vue que le malalade a peine à conserver l'équilibre. Le vertige est un signe d'affection idiopathique ou deutéropathique du cerveau. Le simple se manifeste dans beaucoup de maladies; le ténébreux est ordinairement l'avant-coureur de l'épilepsie ou de l'apoplexie. — *Vertige idiopathique*. V. MAL *de feu*. — *Vertige mental* (Lasègue). État morbide caractérisé d'abord par un sentiment d'angoisse précordiale épigastrique, à forme compressive; puis par une sensation de collapsus, de défaillance imminente, avec mollesse et tremblement des membres inférieurs. Il peut alors survenir un trouble visuel secondaire consistant en une sorte d'obnubilation semblable à celle qui accompagne la période initiale de presque toutes les défaillances L'étourdissement, la gyration propres à d'autres modes de vertiges, ne se produisent pas. Le malade distingue aisément son état de ceux que provoque le tournoiement ou la mobilité onduleuse du pont d'un navire. Dans ces derniers, le sens de l'équilibre est surtout intéressé, mais, dût-il être porté jusqu'aux spasmes gastriques, il n'entraîne pas à un égal degré un malaise général. L'inquiétude morale comparable à la peur devient bientôt l'élément dominant de la crise. Elle se traduit par la pâleur du visage, la constriction thoracique, l'angoisse respiratoire, la rétraction de la peau du scrotum, l'algidité, la sueur froide diffuse ou partielle. Elle semble se composer de la crainte d'une chute dans l'espace et de l'appréhension d'une défaillance qui pourrait finir par compromettre la vie. La raison, même aidée par les paroles encourageantes des assistants, a perdu toute force de résistance. Le danger est nul, une balustrade élevée, solide, protège contre la possibilité d'un accident; le malade le sait, il le reconnaît, mais il se sent incapable de commander à sa préoccupation anxieuse. Deux modes possibles se présentent alors : ou le vertigineux se maintient dans une immobilité qu'explique son incapacité matérielle de se mouvoir, ou il accuse une impulsion qui le porterait, s'il n'était retenu, à se précipiter dans le vide. Le malade devient alors délirant sous deux formes : ou la peur du mal à venir le tient dans une perpétuelle anxiété; il se complaît à se représenter les événements qui vont survenir, à les classer, à les attendre; ou, remontant à la cause de ses angoisses, il constitue, comme il arrive si communément aux aliénés, une étiologie imaginaire de son malaise. Au fond, l'intelligence est peu troublée, et les perversions qu'elle subit se limitent d'elles-mêmes. — *Vertige nerveux.* État du système nerveux où il semble que tous les objets que l'on a devant les yeux tournent et que l'on tourne soi-même. Ce phénomène est déterminé par la rotation sur soi-même, une course rapide en chemin de fer, l'ascension sur un point élevé, le redressement brusque du corps lorsqu'on est resté quelque temps accroupi; il survient alors des modifications de la circulation du côté des parties supérieures du corps seules, modifications compliquées ou non de l'oscillation des viscères, laquelle influe aussi sur la circulation : tel est le vertige qui précède et accompagne le mal de mer. C'est encore un trouble causé par un moindre afflux de sang au cerveau qui produit le vertige des convalescents lorsqu'ils commencent à se lever, et celui des personnes qui ont subi des pertes de sang un peu fortes. Il en est de même du vertige qui précède la syncope ou le vomissement, qui suit l'action d'une lumière trop vive sur la rétine, l'opération de la cataracte, etc. Le vertige se manifeste aussi quelquefois indépendamment de toute influence extérieure, par un trouble direct du système nerveux. Le vertige sympathique est sous la dépendance de la dyspepsie, de l'hypocondrie, des excès vénériens, de la spermatorrhée; il peut durer, avec des intermittences très variables, une partie de la vie ou n'avoir qu'une durée éphémère. Dans un accès actuel de vertige, s'il est intense, on met les malades dans le repos et on leur prescrit quelques infusions aromatiques. C'est aussi aux nervins, et principalement à la mélisse, à la sauge, à la menthe, etc., qu'il faut avoir recours pour combattre l'état spécial qui amène le retour des accès. On a vu, sous l'influence de ces moyens, diminuer et se dissiper l'aptitude vertigineuse. La valériane, l'asa fœtida, sont recommandées. — *Vertige otopathique* ou *des maladies de l'oreille, oticodinie, oticodinose, vertige auriculaire; vertige de Ménière; syndrome de Ménière, surdité apoplectiforme des Allemands.* Maladie caractérisée par une tendance au tournoiement, par la sensation de précipitation à terre, de renversement en avant et en arrière, d'impulsion irrésistible à se précipiter et tomber en tous sens. Ces sensations vertigineuses aboutissent souvent à la chute sur le sol, même le sujet étant assis : elles existent dans le lit; le sujet saisi de crainte, couvert de sueurs froides, se cramponne à tout ce qui l'entoure et demeure là sans oser avancer. Peu à peu il garde la peur de l'espace, ne peut sortir seul. Au milieu de ces troubles d'équilibration si caractéristiques, le patient conserve le sentiment de ce qui se passe, et il raconte ses sensations très nettement; il ne perd pas connaissance, même alors qu'il tombe à terre : un sifflement aigu annonce l'attaque du vertige chez beaucoup de sujets; quelquefois ce sont des bourdonnements intenses. Quand il se relève, le malade s'aperçoit qu'il est sourd d'un ou des deux côtés. Le vertige simple est un phénomène très fréquent dans les affections auriculaires, mais il existe alors sous forme continue, ou il persiste après les grands accès. Souvent le vertige s'accompagne de nausées, de vomissements, et très souvent aussi d'un état névropathique général. La marche du vertigineux est mal assurée, pesante, hésitante; son aspect, celui de la crainte ou l'hébètement. Les causes du vertige de Ménière sont auriculaires ou extra-auriculaires. Toute affection de l'oreille, même le bouchon de cérumen, peut être la cause du vertige; en général, les lésions de la caisse du tympan, et surtout des fenêtres ovale et ronde, qui favorisent la compression, l'ébranlement du contenu labyrinthique sous l'influence des mouvements extérieurs, de la déglutition, de l'action de se moucher, etc., sont accompagnées de cette trilogie symptomatique, du sifflement initial, du vertige et de la surdité. L'école de Charcot et Pierret ont montré la fréquence du vertige de Ménière dans les affections tabétiques. Ménière, auriste français, a eu le mérite de montrer le premier la coïncidence avec des troubles d'équilibration de lésions bien limitées aux canaux demi-circulaires. Gellé a montré que le plus souvent le vertige auriculaire est symptomatique de lésions de la caisse, au niveau des fenêtres ovale et ronde. — *Vertige rhumatismal.* Nom donné à des accidents vertigineux qui surviennent chez les individus sujets aux douleurs rhumatismales articulaires ou musculaires. On l'attribue à la même cause qui amène ces douleurs, mais agissant alors sur les enveloppes du cerveau. V. RHUMATISME *cérébral.* — *Vertige stomacal* (*vertigo a stomacho læso*). Accidents vertigineux développés sous l'influence d'un trouble fonctionnel de l'estomac. Les uns (vertiges *ab inedia*) sont analogues à ceux qui se produisent dans l'abstinence, et qui s'observent chez les individus dont les forces digestives ne peuvent fournir à une nutrition suffisamment réparatrice (vertiges de la dyspepsie, de la gastralgie); les autres, que les anciens comprenaient sous le titre de vertiges *a crapulâ*, auraient pour type le plus élevé ceux qui se produisent sous l'influence d'un état de plénitude de l'estomac, comme cela arrive après un repas trop copieux (vertiges de l'indigestion). Ce sont tantôt des étourdissements, un sentiment de vide dans la tête, un cercle de fer qui presse les tempes, une sensation de froid glacial, une roue noire tournant devant les yeux avec une excessive rapidité, etc. La forme la plus ordinaire de ces vertiges est celle qui a été désignée par l'épithète de *gyrosa*. Tout tourne autour du malade, ou, lorsqu'il est couché, il croit voir son lit emporté dans un mouvement de rotation, ou bien il se voit lui-même entraîné dans ce mouvement rotatoire. Les objets qu'il regarde sont colorés de diverses nuances bientôt confondues; s'il est debout, ses jambes vacillent, fléchissent, il va tomber, il tombe même, *sans perdre jamais conscience de ce qu'il fait.* = En vétérinaire, *vertige essentiel* [*encéphalite, apoplexie cérébrale, fièvre cérébrale*]. Maladie fréquente sur le cheval et les animaux de l'espèce bovine. Au début, l'animal a l'air hébété, les yeux fixes; il porte la tête basse. A la période d'état, la somnolence augmente; l'animal porte la tête au fond de la mangeoire et tient le front appuyé contre le mur de face. Après cet état de coma, viennent des accès annoncés par la rapidité des mouvements respiratoires et un mouvement convulsif des lèvres et des oreilles. lorsqu'ils se déclarent, tout le corps de l'animal semble parcouru par des frissons; la tête est portée en haut par un mouvement lent d'élévation; une agitation continuelle et souvent convulsive succède au coma. Tantôt l'animal, furieux, frappe avec ses membres antérieurs et s'élance avec force en avant; tantôt il se jette en arrière, en tirant sur sa longe comme pour la briser; puis, s'il vient à tomber, il éprouve, en se débattant sur le sol, une agitation convulsive. La durée de ces accès varie de dix à quinze minutes. Il y a obscurcissement de l'ouïe et de la vue, et parfois amaurose complète. Le traitement antiphlogistique est tout d'abord recommandé; la première saignée est souvent sans résultat bien avantageux; mais, loin de se décourager, il faut insister sur ce moyen, et en renouveler l'emploi. On est souvent obligé de tirer du sang de la jugulaire cinq ou six fois dans les premières vingt-quatre heures. Après les premières saignées, il peut devenir avantageux d'en pratiquer d'autres à la queue, en supprimant un ou deux nœuds de ce prolongement (H. d'Arboval). On applique des corps froids sur la tête, des révulsifs sur les extrémités, et l'on administre, à l'intérieur, des purgatifs énergiques, l'émétique, le calomel à haute dose. — *Vertige abdominal symptomatique*. Ici, il y a irritation de la membrane muqueuse, soit de l'estomac, soit du tube intestinal, et consécutivement symptômes d'irritation cérébrale. Cette affection est commune en certaines années chez les animaux monodactyles, particulièrement chez le cheval; on ne l'a pas encore observée dans les autres espèces d'animaux domestiques. Cette maladie est généralement caractérisée par des douleurs abdominales coïncidant avec des symptômes comateux et vertigineux; à ces symptômes succèdent bientôt ceux qui indiquent l'irritation encéphalique; les sens sont obtus, l'assoupissement et la torpeur sont marqués. Quand la tête n'est pas au fond de l'auge, elle est pesante, basse, appuyée contre le mur de l'écurie. L'animal cherche à pousser en avant. Les yeux deviennent saillants, hagards, l'animal n'entend plus, ne voit plus; mouvements désordonnés, agitation extrême; et mort finalement. On ne peut espérer la guérison de cette maladie qu'autant qu'elle s'établit lentement, que les symptômes sont peu intenses et qu'elle est prise au début. Au début, on traite l'indigestion, et l'on fait usage d'infusions purgatives pour nettoyer le canal alimentaire. Le sulfate de soude, l'aloès, l'émétique, sont recommandés. Puis, il est des cas où les émissions sanguines sont convenables; enfin, contre les accidents cérébraux on emploie le camphre (10 à 30 grammes par jour) et les affusions froides. On a vu aussi réussir la graine de moutarde (90 à 100 gram.) (H. d'Arboval).

VERTIGINEUX, EUSE. adj. et s. Qui concerne le vertige; qui en est atteint.

VERTIGO. s. m. V. Tournis et Vertige.

VERUMONTANUM. s. m. [all. *Schneckenkopf*, *Hahnenkopf*, angl. *verumontanum*, it. et esp. *verumontano*]. La crête urétrale. V. Urétral.

VERVEINE. s. f. [*Verbena*, L., all. *Eisenhart*, *Eisenkraut*, angl. *vervain*, it. et esp. *verbena*]. Genre de plantes verbénacées, dont l'espèce officinale (*Verbena officinalis*, L., *Herba verminata*, Pseudo-Apulée, περιστερεών, Dioscoride, *herbe à tous maux*), un peu astringente, a été recommandée comme vulnéraire, et même considérée comme une panacée universelle. Les feuilles de la *verveine odorante* ou *citronnelle* (*Verbena triphylla*, L'hér.) peuvent être employées comme antispasmodiques et diaphorétiques, en infusions théiformes. = En vétérinaire. V. Barbouquet.

VÉSANIQUE. adj. Qui a rapport aux vésanies, qui en dépend: *délire vésanique*.

VÉSANIE. s. f. [*vesania*, all. *Wahnsinn*, angl. *madnes*, it. et esp. *vesania*]. Synonyme de maladie mentale. Lésion des fonctions de l'entendement ou des facultés affectives qui n'est point accompagnée de fièvre (Pinel). V. Folie.

VESCE. s. f. [*vicia*, all. *Wicke*, angl. *vetch*, it. *veccia*, esp. *algarroba*]. Genre de plantes légumineuses très nombreux en espèces, auquel appartient la *fève de marais*. V. Fève. — La *vesce commune* (*Vicia sativa*, L.) a une semence ronde, noire, lisse et farineuse, dont la farine est souvent substituée à celle d'orobe dans les quatre farines résolutives: mêlée à celle du blé, elle donne à la pâte une odeur désagréable et une couleur grise.

VÉSICAL, ALE. adj. [*vesicarius*, angl. *vesical*, it. *vessicale*, *vescicale*, esp. *vejical*]. Qui a rapport à la vessie. — *Artères vésicales*. Leur nombre et leur origine sont très variables; elles naissent des artères ombilicale, hémorroïdale moyenne, honteuse interne, obturatrice, etc. L'hypogastrique en fournit une un peu plus volumineuse que les autres, qu'on a appelée *vésicale inférieure*. — *Catarrhe vésical*. V. Cystite. — *Trigone vésical*. V. Vessie.

VÉSICANT, ANTE. adj. [all. *blasenziehend*, angl. *vesicant*, it. *vessicante*, esp. *vejigante*]. Qui fait naître des ampoules à la peau. V. Cantharide, Papier *sparadrapique* et Pommade *de Gondret*. — *Emplâtre*, *sparadrap*, *taffetas*, *topique vésicants*. V. Vésicatoire.

VÉSICANTS. s. m. pl. Synonyme de *cantharidiens*.

VÉSICATION. s. f. [all. *Blasenziehen*, angl. *vesication* it. *vessicazione*, esp. *vejigacion*]. Action produite par les substances vésicantes.

VÉSICATOIRE. s. m. [*causticum*, all. *Blasenpflaster*, *Zugpflaster*, angl. *blister*, *vesicatory*, it. *vescicatorio*, *vessicatorio*, esp. *vejicatorio*]. Topique qui, appliqué sur la peau, détermine une sécrétion séreuse, par laquelle l'épiderme est soulevé de manière à former une ampoule. Les principaux topiques vésicants sont: 1° l'*emplâtre vésicatoire*, préparé avec résine élémi, 5 parties; huile d'olive, 2; onguent basilicum, 15; cire jaune, 20; poudre de cantharides, 21 (Codex); 2° la *mouche de Milan*, faite avec poix blanche, cire jaune, poudre de cantharides, āā 50 parties; térébenthine du mélèze, 10; essence de lavande et essence de thym, āā 1 partie (Codex); 3° le *taffetas* ou *sparadrap vésicant*, obtenu en étendant sur une toile cirée un mélange de cire jaune, poix noire, colophane, āā 25 parties; huile d'olive, 2; glycérine, térébenthine du mélèze, āā 4; poudre de cantharides, 40 (Codex). On remplace souvent la poudre de cantharides par la cantharidine même (Fumouze). En recouvrant ces topiques de poudre de camphre pour diminuer l'influence de la cantharidine sur la vessie (V. Cystite *cantharidienne*) on a les *vésicatoires camphrés*. — La formation de l'ampoule du vésicatoire a lieu par soulèvement de la couche cornée de l'épiderme qui empêche la sérosité sécrétée de passer, et agit comme endosmomètre pour la cantharidine du vésicatoire qui est humectée par la sueur et plus dense que la sérosité. Celle-ci de plus se charge de la cantharidine qui passe, car la couche cornée ne fait obstacle que d'une manière relative à l'absorption, bien qu'elle soit efficace pour un certain temps du moins. — *Vésicatoire*. Plaie produite par l'application d'un des topiques précédents quand l'épiderme a été enlevé. — Six à huit heures d'application suffisent, dans les cas ordinaires, pour que l'action d'un vésicatoire soit complète. On l'enlève ensuite, et l'on panse diversement la plaie, selon qu'on n'a l'intention que de produire une irritation momentanée (*vésicatoire volant*), ou qu'on veut établir une suppuration durable. Dans le premier cas, on ouvre simplement l'ampoule vers sa partie inférieure, pour donner issue à la sérosité, sans ôter l'épiderme, et l'on panse avec de l'huile, du beurre ou du cérat étendu sur du linge fin. Dans le cas contraire, on enlève toute la portion soulevée de l'épiderme, en la coupant avec des ciseaux tout autour de la bulle : on panse le premier jour avec le beurre frais, et les jours suivants avec la pommade épispastique (V. ÉPISPASTIQUE) mêlée d'une plus ou moins grande proportion de beurre. — *Vésicatoire perpétuel de Janin*. Emplâtre inusité aujourd'hui. Lorsqu'on s'en était servi, on le lavait, et l'on pouvait l'appliquer de nouveau dans l'occasion.

VÉSICO-INTESTINAL, ALE. adj. Qui a rapport à la vessie et à l'intestin. — *Fistule vésico-intestinale*. V. VÉSICO-RECTAL.

VÉSICO-PÉRINÉAL, ALE. Qui a rapport à la vessie et au périnée. — *Fistule vesico perinéale*. Fistule urinaire propre au sexe masculin, dans laquelle l'orifice interne du trajet se trouve dans la vessie et l'externe au périnée. Elle est plus rare que les fistules vésico-rectale et urétro-périnéale.

VÉSICO-PROSTATIQUE. adj. [angl. *vesico-prostatic*, it. *vessico-prostatico*, esp. *vesico-prostatico*]. Qui appartient à la vessie et à la prostate. — *Artère vésico-prostatique*. Branche de l'artère vésicale inférieure de l'homme qui se rend à la prostate. — *Plexus vésico-prostatique*. Lacis veineux considérable situé sur les parties latérales du col de la vessie et de la prostate, recevant les veines de cette région et communiquant avec le plexus pubio-prostatique ou de Santorini.

VÉSICO-PUBIEN, IENNE. adj. [angl. *vesico-pubian*, it. *vessico-pubico*, esp. *vesico-pubico*]. — *Fossette vesico-pubienne*. V. INGUINALE (*Fossette*).

VÉSICO-PUSTULE. s. f. V. VÉSICULE.

VÉSICO-RECTAL, ALE. adj, Qui a rapport à la vessie et au rectum. — *Fistule vésico-rectale* ou *vesico-intestinale*. Fistule urinaire dont un orifice est sur la muqueuse de la vessie et l'autre sur la muqueuse du rectum. Elle est consécutive à une plaie de la cloison qui sépare ces deux organes (taille ou ponction de la vessie par le rectum) ; à un abcès de cette cloison, à son ulcération par un corps étranger du rectum ou de la vessie. En tout cas, le trajet fistuleux existe à peine, les deux cavités étant en contact; mais l'orifice de communication peut être plus ou moins large. Lorsqu'il est étroit, la cautérisation de ses bords avec un crayon de nitrate d'argent, ou avec un petit stylet rougi par le procédé galvano-caustique, peut en amener l'occlusion. Dans le cas contraire, il est nécessaire de suturer les bords de la solution de continuité après les avoir avivés ; il est indiqué de placer une sonde à demeure dans la vessie pour empêcher le contact incessant des lèvres de la plaie avec l'urine, quoique souvent la situation déclive de la fistule, au-dessous du point où la sonde peut recueillir l'urine dans la vessie, rende cette précaution inutile et fasse échouer la réunion des bords suturés.

VÉSICO-SPINAL, ALE. adj. Qui a rapport à la vessie et à la moelle épinière. — *Centre vésico-spinal*. Région de la moelle épinière dont l'excitation détermine les mouvements de la vessie, et qui paraît tenir sous sa dépendance les mouvements naturels de cette cavité : elle répond à la partie de la moelle comprise entre les troisième et cinquième vertèbres lombaires.

VÉSICO-UTÉRIN, INE. adj. [angl. *vesico-uterine*, it. *vessico-uterino*, esp. *vesico-uterino*]. Qui se rapporte à la vessie et à l'utérus. — *Ligaments vésico-utérins* (*ligamenta vesica-uterina, ligamenta uteri inferiora, anteriora*). Plis péritonéaux courts et peu saillants qui, de chaque côté de la face antérieure du col utérin, vont gagner les parties latérales de la vessie, en limitant latéralement le cul-de-sac dit *vésico-utérin*, que forme le péritoine en se réfléchissant de la face antérieure de la matrice sur la face postérieure du réservoir urinaire. Chaque pli péritonéal recouvre une expansion membraneuse du tissu d'enveloppe utéro-vaginale, expansion qui se jette sur les parois latérales de la vessie et se confond avec les parties de l'aponévrose supérieure du périnée qui, des côtés du bassin, gagne les côtés du réservoir. = *Fistule vésico-utérine*. Fistule urinaire dont un orifice se trouve dans la vessie et l'autre dans l'utérus. C'est ordinairement à la suite d'un accouchement laborieux, qui a donné lieu à la formation d'une escarre sur un point longtemps comprimé, qu'une communication s'établit entre la vessie et l'utérus : il en résulte que l'urine, passant par ce dernier organe, s'écoule par le vagin. Le traitement de cette fistule, indiqué par Jobert de Lamballe, consiste à diviser le col de l'utérus dans le sens des commissures de son orifice externe et en montant vers le corps de l'organe, de façon à écarter les deux lèvres du col ; puis à disséquer le vagin jusqu'au niveau de la fistule dont on avive et suture les bords.

VÉSICO-UTÉRO-VAGINAL, ALE. adj. Qui a rapport à la vessie, à l'utérus et au vagin, — *Fistule vésico-utéro-vaginale*. Fistule urinaire qui fait communiquer la vessie avec l'utérus et le vagin tout à la fois, et qui, plus fréquente que la fistule vésico-utérine, résulte comme d'elle d'une mortification consécutive à un accouchement laborieux. Cette fistule est susceptible de guérir par le procédé opératoire suivant, indiqué par Jobert de Lamballe. Dans un premier temps, on sépare le col de l'utérus de ses attaches au vagin par des incisions longitudinales qui donnent à celui-ci plus de laxité et permettent aux lèvres de la fistule de se rapprocher ; dans un second temps, on avive les lèvres au niveau de la cloison qui sépare la vessie du vagin ; dans un troisième temps, on rapproche et suture les surfaces avivées.

VÉSICO-VAGINAL, ALE. adj. Qui concerne la vessie et le vagin. — *Fistule vésico-vaginale*. Fistule urinaire dont un orifice se trouve dans la vessie et l'autre dans le vagin. Elle peut se produire dans les mêmes conditions que les fistules vésico-utérine et vésico-utéro-vaginale : de plus, la cloison vésico-vaginale peut être perforée par un calcul vésical, un corps étranger, un pessaire ayant longtemps séjourné dans le vagin, une plaie qui du vagin a pénétré dans le réservoir urinaire. Dans ces conditions, une communication directe et anormale peut persister entre le vagin et la vessie ; une fistule rebelle s'établit; l'urine coule sans cesse sur les téguments, d'où résultent des souffrances et des phénomènes généraux et locaux plus ou moins graves. La méthode opératoire généralement employée pour amener l'occlusion de cette fistule est la suture dite par le procédé américain, qui comprend deux temps (Bozemann, Marion Sims) : dans le premier temps, on avive la muqueuse vaginale seule, avec le bistouri, par une incision circulaire parallèle aux bords de l'orifice, et distante de 5 millimètres environ de ce bord; puis avec des ciseaux on excise cette muqueuse dans une étendue de 10 à 12 millimètres, sans intéresser la muqueuse vésicale: l'avivement est donc fait en surface, et non suivant une ligne ; dans le second temps, on affronte la plus grande étendue possible de la surface avivée et on pratique la suture à l'aide de fils d'argent ou de fils de soie de fort diamètre, passés en nombre variable, espacés de 5 millimètres, respectant toujours la paroi vésicale, et assujettis au moyen de plaques de plomb trouées et de boutons. A cette méthode, qui a l'inconvénient d'être d'une exécution difficile, longue, parfois gênée par l'hémorragie, on a proposé de substituer la suture métallique combinée avec la réunion immédiate secondaire : ce procédé mixte, dit italiano-belge, applicable seulement aux fistules profondes et à lèvres résistantes, consiste à cautériser d'abord la fistule aveç le thermocautère, ou mieux, pour éviter les escarres trop épaisses que celui-ci produit, avec l'acide sulfurique ; on ne pose les points de suture que lorsque plusieurs cautérisations ont détruit l'épithélium.

VÉSICULAIRE. adj. [all. *bläschenartig, blasenartig,* angl. *vesicular,* it. *vessiculare,* esp. *vesicular*]. Qui a la forme d'une vésicule : *môle vésiculaire.* — *Fièvre vésiculaire.* La suette. — *Râle vésiculaire.* Synonyme de *râle crépitant.* — *Vers vésiculaire.* V. CESTOÏDE et TÆNIADES. = *État vésiculaire.* V. SPHÉROÏDAL.

VÉSICULATION. s. f. [all. *Blasenbildung, Bläschenbildung,* angl. *vesiculation,* it. *vessiculazione,* esp. *vesiculacion*]. Production de vésicules ; passage d'une papule ou d'une pustule à l'état de vésicule dans diverses maladies cutanées.

VÉSICULE. s. f. [*cystis, vesicula,* κύστιγξ, all. *Bläschen,* angl. *vesicle,* it. *vescichetta,* esp. *vesicula*]. Petite vessie, petite cavité ou poche. — *Vésicule aérienne* ou *pulmonaire.* V. POUMON. — *Vésicule allantoïdienne.* L'*allantoïde.* — *Vésicule auditive.* Cavité qui représente la première ébauche du labyrinthe de l'oreille. Elle est située dans la région du deuxième arc pharyngien, et paraît dans la troisième semaine. — *Vésicule de Baer* [*vesicula Baerii*]. L'ovule dont on attribue la découverte à Baer (1827), mais il a été vu avant lui par de Graaf, Prévost et Dumas. — *Vésicule blastodermique.* Le blastoderme. — *Vésicule cérébrale.* Chacune des trois dilatations que présente le canal qui succède à la gouttière médullaire chez l'embryon, dilatations qui sont les premiers rudiments du cerveau. La *vésicule cérébrale antérieure* est l'ébauche des hémisphères cérébraux et de la couche optique, sa cavité répond au troisième ventricule. La *vésicule moyenne* formera les pédoncules cérébraux et les tubercules quadrijumeaux, sa cavité répond à l'aqueduc de Sylvius. La *vésicule postérieure* répond à la moelle allongée, à la protubérance annulaire et au cervelet, et sa cavité au quatrième ventricule. — *Vésicules élémentaires.* Les cellules. — *Vésicule fertile.* V. PROSCOLEX. — *Vésicule du fiel.* V. BILIAIRE. — *Vésicule germinative.* V. OVULE. — *Vésicule de de Graaf* [*vesicula Graafiana, ovisaccus* de Barry]. V. OVAIRE. — *Vésicule incolore du sang.* V. LEUCOCYTE. — *Vésicule moyenne.* V. UTRICULE *prostatique.* — *Vésicule de Naboth* [angl. *vesicles of Naboth*]. V. UTÉRUS. — *Vésicule nucléenne.* V. NOYAU. — *Vésicule oculaire.* Expansion creuse du cerveau embryonnaire qui représente l'ébauche de chaque globe oculaire. Chaque vésicule paraît, dans la troisième semaine, sur le côté de la vésicule cérébrale antérieure correspondante, avec laquelle elle communique d'abord largement, puis seulement par un pédicule creux, qui formera plus tard le nerf optique. *Vésicule organique.* V. CELLULE. — *Vésicule ovarique.* V. OVAIRE. — *Vésicule préembryonnaire.* V. EMBRYONNAIRE. — *Vésicule pulsatile.* V. TRÉMATODE. — *Vésicule de Purkinje* [*vesicula germinativa, s. prolifera, s. Purkinjii*]. V. OVULE. = En pathologie, élevure hémisphérique ou conique formée par l'épiderme détaché du derme de manière à limiter une petite cavité pleine de sérosité limpide ou troublée par du pus (*vésico-pustule*), ou rendue opaline par des cellules épithéliales et des granulations graisseuses. — *Vésicules.* Ordre de maladies cutanées (Bateman) ayant pour caractère la production des élevures cutanées appelées vésicules.

VÉSICULEUX, EUSE. adj. [*vesiculosus,* all. *vesiculos,* angl. *vesiculosus,* it. *vessiculoso,* esp. *vesiculoso*]. Qui est renflé en manière de vessie. — *Maladies vésiculeuses.* Celles qui sont caractérisées par la production de vésicules.

VÉSICULIFORME. adj. [all. *bläschenförmig,* angl. *vesiculiform,* it. *vessiculiforme,* esp. *vesiculiforme*]. En forme de vésicule. — S'est dit particulièrement des cellules de l'épithélium des glandes sébacées distendues et rendues sphériques par accumulation de leur contenu huileux, devenu homogène. — S'est dit aussi des excavations claires et limpides, quelquefois contenant des granulations ou des globules de pus, qui se produisent dans certaines cellules, et constituent une sorte d'altération, pathologique ou sénile, de ces éléments, dans quelques tumeurs.

VESOU. s. m. V. SUCRE *de canne.*

VESSE-DE-LOUP. s. f. V. LYCOPERDACÉES.

VESSIE. s. f. [*vesica,* κύστις, all. *Blase,* angl. *bladder,* it. *vescica,* esp. *vegiga, vejica*]. Réservoir musculo-membraneux destiné à contenir l'urine jusqu'à ce que l'accumulation d'une certaine quantité de ce liquide en sollicite l'expulsion. La vessie occupe les parties antérieure et médiane de l'excavation pelvienne (fig. 517, p. 1656). Elle est située derrière le pubis, au-dessus et au-devant du rectum et des vaisseaux spermatiques chez l'homme, du col de l'utérus et du vagin chez la femme. Dans l'état de vacuité, elle forme, dans le petit bassin, une masse arrondie, légèrement conoïde, et dont le volume égale celui d'un œuf de poule. Le sommet du cône, tourné en haut et en avant, correspond à la partie postérieure de la symphyse pubienne ; il donne attache à l'ouraque. La base ou grosse extrémité regarde en bas et en arrière, et forme la partie la plus déclive du réservoir : c'est le *bas-fond de la vessie,* lequel repose sur la face antérieure du rectum ; la moitié postérieure de la prostate a le même rapport, mais sa moitié antérieure s'éloigne déjà de cette partie de l'intestin, avec laquelle la portion membraneuse et le bulbe de l'urètre forment un angle de plus en plus ouvert. En arrière de la prostate, à 1 centimètre de cette glande environ, le bas-fond de la vessie est en rapport avec les vésicules séminales quand elle n'est pas vide. Le péritoine descend entre la vessie et le rectum, et forme un cul-de-sac dans lequel on trouve des anses intestinales. C'est dans le triangle formé par le rectum et l'urètre que l'on enfonce le trocart pour la ponction périnéale. A mesure que la vessie s'emplit d'urine, ses parois s'écartent les unes des autres ; son développement est limité dans le bassin par la solidité des parois osseuses qui circonscrivent cette excavation : elle ne peut donc acquérir toute l'ampliation dont elle est susceptible qu'en sortant du bassin, en dépassant le niveau de la symphyse pubienne. C'est en haut, dans l'abdomen, entre les muscles droits et la masse des intestins, qu'elle trouve l'espace nécessaire pour se dilater ; et comme en se distendant elle repousse la partie du péritoine qui la coiffe supérieurement, le trocart enfoncé dans sa cavité en rasant le bord supérieur de la symphyse pubienne, dans la ponction hypogastrique, ne peut léser la séreuse péritonéale. Elle prend plus de développement de bas en haut et d'un côté à l'autre que d'avant en arrière : dans cet état de distension, elle a une capacité moyenne de 500 à 600 centimètres cubes. La figure intérieure de la vessie correspond assez bien à la figure extérieure, sauf à la partie inférieure, où se trouve le *trigone vésical* ou *de Lieutaud,* surface plate, unie, triangulaire, bornée antérieurement par l'orifice interne de l'urètre, qui aboutit au sommet du triangle, en arrière et de chaque côté par l'insertion des uretères, qui en marquent les deux angles de la base, et qui sont réunis entre eux par une crête transversale, formée par le soulèvement de la muqueuse. Les trois orifices sont séparés l'un de l'autre par une distance presque égale, qui s'élève à 41 millimètres environ. Quant à l'orifice de l'urètre, il répond à la *luette vésicale,* et se trouve au niveau d'un plan passant à l'union du tiers inférieur avec le tiers moyen de la symphyse. Les parois de la vessie sont formées, de dehors en dedans, par le péritoine, une couche musculaire et une couche muqueuse. Le péritoine recouvre le sommet, les régions postérieures et latérales et le bas-fond de la vessie ; un tissu lamineux lâche l'unit à la couche musculeuse de la vessie. Celle-ci est formée de fibres-cellules disposées en trois couches : l'une superficielle, longitudinale ; la seconde transversale ; la troisième profonde et réticulée. Les fibres longitudinales n'existent pas sur les parties latérales de la vessie, mais seulement sur ses faces antérieure et postérieure : en bas et en avant, elles s'attachent à la symphyse du pubis et aux parties latérales de la prostate, au niveau du *col vésical,* sorte de prolongement de la région antéro-inférieure de la vessie, qui a la forme d'un goulot très court ou d'un cône tronqué continu en avant avec l'urètre ; elles montent sur la face antérieure de l'organe, et, arrivées au sommet, se perdent en partie dans l'ouraque, tandis que le plus grand nombre se portent sans interruption sur la face postérieure. Les fibres transversales forment une couche circulaire complète qui s'étend depuis le sommet de la vessie jusqu'au niveau de l'orifice de l'urètre : c'est à la partie inférieure de cette couche, celle qui correspond au col vésical, qu'on a donné improprement le nom de *sphincter de la vessie*, en lui attribuant la propriété de s'opposer à la sortie de l'urine ; mais c'est au sphincter urétral volontaire (V. URÈTRE), c'est-à-dire à une couche de fibres striées circulaires associées à un certain nombre de fibres-cellules, qu'est dévolue cette action, et, bien que ces fibres remontent jusqu'à l'orifice de l'urètre, c'est à ce canal, non à la vessie, que doit être rapporté le sphincter. Les fibres spiroïdes à anse supérieure dont sont entourés les orifices des uretères appartiennent à la couche de fibres transversales. Enfin au-dessous de celles-ci, immédiatement en rapport avec la muqueuse, se trouve une couche de fibres qui s'anastomosent entre elles de manière à former un réseau à mailles irrégulières, dont la direction générale est longitudinale. Toutes les fibres musculaires de la vessie, quelle que soit leur situation, appartiennent au tissu musculaire de la vie végétative, et sont soustraites à l'influence de la volonté : c'est par leur action que la vessie se vide de l'urine qu'elle contient, mais par un phénomène purement réflexe (V. MICTION). La muqueuse de la vessie est blanchâtre ; elle est souvent soulevée par les faisceaux musculaires sous-jacents (*vessie à colonne*), elle s'enfonce quelquefois entre ces faisceaux (*vessie à cellules*). Son *chorion*, d'un demi-millimètre d'épaisseur, est formé principalement de *fibres de tissu cellulaire* contenant un réticulum de petites *fibres élastiques*, courtes, rarement anastomosées, et relativement peu nombreuses. La *matiere amorphe* qui réunit ces fibres renferme des noyaux arrondis, ou *cytoblastions*, surtout dans la couche sous-épithéliale du chorion. La muqueuse est lisse et dépourvue de papilles et d'orifices glandulaires, sauf au niveau du trigone, où on trouve des *papilles rudimentaires* et quelques glandes en tubes. Le *tissu cellulaire sous-muqueux* est assez épais, mais il manque au niveau du trigone, ce qui donne une couleur blanchâtre à cette région. Le chorion est séparé de l'épithélium par une *couche hyaline* assez épaisse. Mais les vaisseaux ne pénètrent pas dans la couche sous-épithéliale. L'*épithélium* est *mixte*, stratifié, polyédrique dans les couches profondes, prismatique ou à peu près dans les couches moyennes, pavimenteux à la surface libre de la muqueuse, avec une ou deux rangées superficielles de grandes et très minces cellules polygonales atteignant parfois une largeur de 0mm,10, dont quelques-unes sont entraînées par l'urine à chaque miction. Les artères de la vessie sont les artères vésicales. Les veines se jettent dans le plexus vésico-prostatique et dans le plexus de Santorini. Les nerfs communiquent par les nerfs sympathiques lombaires, et de là, par les *rami communicantes*, à la moelle épinière, et produisent les mouvements réflexes de la vessie. V. VESICO-SPINAL. — *Abces, gangrene* et *ulcérations de la vessie.* Modes de terminaison, assez rares, de la cystite aigué ou chronique, surtout de la cystite due à la présence d'un calcul ou d'un corps étranger de la vessie. La gangrène peut, en outre, chez la femme, exister indépendamment de toute cystite préalable : elle résulte alors de la compression exercée par la tête du fœtus, dans un accouchement laborieux, sur la cloison qui sépare la vessie de l'utérus et du vagin, et détermine l'établissement de fistules vésico-utérine, vésico-vaginale ou vésico-utéro-vaginale ; ou bien, à la chute de l'escarre, l'urine filtre dans le tissu cellulaire du bassin, d'où infiltration urineuse, ou s'épanche dans le péritoine, d'où péritonite promptement mortelle. Quant à l'abcès de la vessie, il est rarement à l'état de nappe purulente ; le plus souvent, le pus est réuni en un foyer qui, suivant sa situation dans les parois du réservoir et suivant la migration du liquide, se vide dans la vessie même, ou s'ouvre un passage dans le rectum, le vagin, l'utérus ou le péritoine. Le traitement de ces diverses lésions est d'abord celui de la cystite qui en est le point de départ ; plus tard, on peut avoir à traiter les complications, infiltration, fistules urinaires, etc., auxquelles elles peuvent donner naissance à leur tour. — *Hypertrophie de la vessie*. Ampliation du réservoir urinaire déterminée par un obstacle quelconque à l'émission de l'urine : rétrécissement de l'urètre, hypertrophie de la prostate, calcul de la vessie, cystite chronique. Tantôt il y a épaississement de ses parois, de la tunique musculaire en particulier ; tantôt au contraire les fibres musculaires se laissent distendre, les tuniques sont amincies. Dans l'une et l'autre de ces formes d'hypertrophie, c'est à la cause que le traitement doit s'adresser. — *Inflammation* et *catarrhe de la vessie.* V. CYSTITE. — *Paralysie de la vessie.* Diminution ou abolition de la contractilité des fibres musculaires de la vessie, qui peut paraître, à titre de complication, dans le cours des fièvres graves, ou succéder à une lésion traumatique ou encore résulter d'une affection organique des centres nerveux : sa cause la plus fréquente est une distension souvent renouvelée du réservoir urinaire, résultant soit d'une cystite aiguë ou chronique, soit d'un obstacle permanent à l'écoulement de l'urine, siégeant dans l'urètre (rétrécissement ou déviation du canal), au niveau du col vésical (valvule prostatique) ou de la prostate (hypertrophie). Le traitement, indépendamment des indications subordonnées aux causes de la paralysie, consiste, lorsque celle-ci est récente et momentanée, à pratiquer le cathétérisme pour faire cesser la distension des fibres musculaires de la vessie : quand celles-ci ont perdu leur contractilité, il faut chercher à la leur rendre par les injections d'eau fraîche, les applications réfrigérantes à l'hypogastre, l'usage de la strychnine à l'intérieur, de l'ergotine en injections hypodermiques, l'emploi de l'électrisation : un pôle de la pile est appliqué à la région hypogastrique, l'autre est mis en contact avec les parois de la vossie par l'intermédiaire d'une bougie à extrémités métalliques. — *Plaies de la vessie.* A l'état de vacuité, la vessie, pelotonnée derrière la symphyse pubienne, est difficilement atteinte par les instruments piquants ou tranchants, à moins qu'ils ne soient introduits par l'urètre ; distendue, elle est plus facilement lésée. Les plaies contuses, plus fréquentes, résultent d'un coup, d'une chute, et surtout d'une blessure par armes à feu, s'accompagnant alors de délabrements considérables, fractures du bassin, blessures du rectum, de la prostate, de l'urètre, etc. D'autres complications des plaies de la vessie sont la présence de corps étrangers, la péritonite, l'infiltration urinaire. C'est à prévenir ou à combattre ces complications que doit s'attacher le traitement. V. Corps *étrangers de la vessie*. — *Ruptures de la vessie.* Elles reconnaissent pour cause prédisposante la réplétion du réservoir urinaire qui accompagne toutes les affections s'opposant à la miction, et le met dans une situation telle au-dessus du pubis, qu'il n'est plus protégé contre les violences extérieures, les chutes, etc. La rupture peut encore se produire, dans ces conditions de distension, sans influence extérieure, par le fait de l'écartement des fibres musculaires entre lesquelles se forment des sortes de poches qui se rompent spontanément sous l'influence d'une accumulation d'urine. Ces ruptures vésicales sont extrêmement graves, très souvent mortelles, par le fait d'infiltration d'urine, dont on doit chercher, comme dans les plaies, à prévenir l'extension en plaçant dans la vessie une sonde à demeure, qui toutefois doit être changée tous les deux ou trois jours pour empêcher les incrustations calcaires que peuvent former sur l'instrument les sels précipités de l'urine. — *Tumeurs de la vessie.* Les principales sont : 1° le *fongus;* 2° le *cancer*, qui, rarement primitif, se développe ordinairement par extension d'une tumeur semblable d'un organe voisin, surtout de l'utérus ou du vagin, d'où la plus grande fréquence dans le sexe féminin. V. Fongus et Hémorroïdes *de la vessie*. = *Vessie natatoire* ou *vésicule aérienne des poissons* [esp. *vejica nataioria o aerea*]. Espèce de poche remplie de gaz, placée dans l'abdomen de certains poissons, sous l'épine dorsale, communiquant chez les uns, non sur d'autres, avec l'œsophage par un canal à travers lequel le gaz qu'elle contient peut s'échapper. Ce gaz est le produit d'une sécrétion qui s'opère dans la paroi interne de ce réservoir, qui est molle, très vasculaire. Cette sécrétion varie sous les influences qui amènent des changements normaux ou accidentels de la circulation capillaire de l'organe (section des nerfs, etc.). Le gaz de la vessie natatoire contient de l'oxygène (8 à 30 p. 100), de l'acide carbonique (2 à 3 p. 100); le complément est de l'azote. Les poissons ne sont point libres d'augmenter ou de diminuer le volume de leur vessie, de façon à monter ou à descendre dans l'eau. C'est leur vessie au contraire qui les retient dans une zone déterminée, soit au fond, soit à la surface de l'Océan, d'où ils ne peuvent s'éloigner sans gêne et sans péril. Mais les poissons s'enfoncent, quand la pression extérieure diminue, afin d'équilibrer celle-ci avec la pression du gaz contenu dans leur sac aérien.

VESSIGON. s. m. [all. *Flusgalle*, angl. *vessigon*, it. *formella*, esp. *vejigon*]. Tumeur des gaines synoviales qui survient soit sur l'une des parties latérales du jarret du cheval, où on la distingue en *vessigon articulaire*, *vessigon tendineux* et *vessigon du tendon d'Achille*, soit au niveau du genou où on distingue le *vessigon articulaire* et le *vessigon tendineux*. Les vessigons se terminent rarement par résolution; le passage à l'état chronique est plus commun. Dans le début, les émollients, les astringents, les résolutifs, réussissent. Plus tard, le meilleur moyen consiste dans la cautérisation par le fer rouge, qui en borne du moins le développement. Les frictions avec la pommade de bi-iodure de mercure sont appliquées avec avantage. La ponction d'un vessigon avec le bistouri n'offre pas de dangers sérieux, la plaie se cicatrise bientôt ; il est bon, après la ponction, d'appliquer un vésicatoire sur la tumeur. On a aussi conseillé l'injection de la teinture d'iode après la ponction.

VESTIBULAIRE. adj. [angl. *vestibular*, it. *vestibolare*, esp. *vestibular*]. Qui a rapport au vestibule. — *Ouverture vestibulaire du tympan.* La fenêtre ovale. — *Rampe vestibulaire du limaçon.* V. Oreille *interne*. — *Taille vestibulaire.* Celle qu'on pratique, chez la femme, en pénétrant dans l'espace triangulaire limité en avant et sur les côtés par les ailerons des nymphes, en arrière par l'orifice de l'urètre, espace appelé *vestibule génital*.

VESTIBULE. s. m. [*vestibulum*, all. *Vorhof*, angl. *vestibule*, it. *vestibolo*, *labirinto*, esp. *vestibulo*]. V. Aqueduc, Oreille *interne* et Vestibulaire.

VESTITURE. s. f. [*vestitura*, de *vestire*, vêtir; all. *Bekleidung*, angl. *vestment*, it. *vestimento*, *rincalzamento*, esp. *vestidura*, *vestimento*]. Ensemble des organes accessoires, tels que poils, aiguillons, de la surface des végétaux.

VETA. s. m. V. Puna.

VÉTÉRINAIRE. adj. [*veterinarius*, de *veterina*, bêtes de somme, bestiaux ; all. *veterinär*, *thierärztlich*, angl. *veterinary*, it. et esp. *veterinario*]. Qui concerne les bestiaux. — *Art vétérinaire* ou la *vétérinaire*, s. f. [*veterinaria medicina*, *mulomedicina*, κτηνιατρικὴ, all. *Thierarztneikunde*, angl. *veterinary surgery*, *farriery*, it. *arte veterinaria*, esp. *veterinaria*, *albeteiria*]. Connaissance de l'anatomie et des maladies des bestiaux.

VÉTÉRINAIRE. s. m. [*veterinarius*, *mulomedicus*, κτηνιατρὸς, all. *Thierarzt*, *Veterinär*, angl. *veterinarium*, it. *veterinario*, esp. *veterinario*, *albeitar*]. Celui qui cultive ou pratique l'art vétérinaire.

VÉTIVER ou **VETTIVER**, et non **VÉTYVERT**. s. m. [all. *indischer Spikanard*, *Mottengras*, angl. *vetiver*, it. *barbone*]. Nom vulgaire de l'*Andropogon muricatus*, Retz. (*Vetiveria odorata*, Virey), graminée de l'Inde remarquable par son odeur pénétrante due à la présence de la coumarine, qui la fait employer comme parfum.

VEXILLAIRE. adj. [*vexillaris*, de *vexillum*, étendard]. Qui est en forme d'étendard. — *Préfloraison vexillaire.* Celle dans laquelle l'une des folioles est extérieure et recouvre ses deux voisines, qui recouvrent les deux suivantes (papilionacées).

VIABILITÉ. s. f. [all. *Lebensfähigkeit*, angl. *viability*, it. *vitabilità*, esp. *viabilidad*]. État d'un fœtus né viable. Aux termes des articles 705 et 906 du Code civil, l'enfant doit être né viable pour succéder ou jouir du bénéfice d'un testament ou d'une donation. Or la viabilité n'est pas définie par la loi, d'où la nécessité de recourir aux médecins pour résoudre la question de viabilité dans les nombreuses variétés d'anomalies du développement intra-utérin qui peuvent la faire poser. Tant qu'un enfant est vivant, il y a présomption de viabilité : celle-ci lui est définitivement acquise, si une opération destinée à remédier à un vice de conformation dont il était affecté a réussi. Ce n'est donc que quand l'enfant a succombé que la question de viabilité peut être posée. Parmi les vices de conformation que peut présenter le nouveau-né, les uns peuvent être traités ou guéris par des moyens opératoires, faciles, certains, exempts de danger : telles sont les imperforations du prépuce, du méat urinaire, de l'anus, etc. Dans d'autres cas, les ressources de l'art sont incertaines, l'opération offrant des dangers ou les procédés opératoires étant moins certains que dans le premier cas : telle est l'absence d'une partie du rectum. Or la viabilité doit être subordonnée à l'état de la science et aux progrès de l'art de guérir, et non à des circonstances éventuelles, telles que la position sociale de l'enfant, la présence des hommes de l'art, etc. Tout enfant né avec un vice de conformation doit être considéré comme viable quand celui-ci peut être traité et guéri, même en supposant que les opérations destinées à atteindre ce but puissent être suivies de mort.

VIABLE. adj. [de *vitæ habilis*, apte à vivre ; all. *Lebensfähig*, angl. *viable*, it. *vitabile*, esp. *viable*]. — *Fœtus viable.* Celui qui présente, au moment de la naissance, une conformation assez régulière et assez de développement, pour que les fonctions nécessaires à l'entretien de la vie puissent s'exécuter. Quoiqu'un enfant, sorti du sein de sa mère, donne des preuves de vie par quelques cris ou vagissements, ou par quelques mouvements de ses membres, il peut, néanmoins, n'être pas conformé de manière à vivre : les conditions qui le font dire *viable*, sont au nombre de quatre : 1° Il doit avoir un *développement organique suffisant*, accusé par une taille de 35 centimètres, un poids de 1 kilogr., de l'enduit sébacé sur la peau, des ongles recouvrant la face dorsale des doigts, des bosselures et des valvules conniventes dans l'intestin, du méconium dans le gros intestin : ce développement est celui d'un fœtus de six à sept mois, le code civil (art. 312 et suivants) admettant qu'à la fin du sixième mois, au 180e jour, le fœtus est *viable*, état qu'il ne faut pas confondre avec celui de fœtus à *terme*, c'est-à-dire ayant atteint neuf mois (V. Fœtus). 2° Il faut qu'il ait une *énergie fonctionnelle suffisante*, se traduisant par une respiration complète, des cris, des mouvements généraux intenses, etc. 3° Il faut qu'il *n'apporte pas de maladie mortelle* en naissant. 4° Il ne doit présenter *aucun vice de conformation incompatible avec la vie*, tel qu'acéphalie, anencéphalie, etc. V. Viabilité.

VIANDE. s. f. [all. *Fleisch*, angl. *flesh*, *meat*, it. *carne*, *polla*, esp. *carne*]. Nom vulgaire de la portion rouge des muscles, partie la plus nutritive des tissus animaux. La viande cuite provenant des animaux malades et abattus, ou morts spontanément de quelque maladie que ce soit, est propre à l'alimentation. Aussi l'inspection des abattoirs et des boucheries doit être confiée aux vétérinaires qui, seuls, possèdent les connaissances nécessaires pour retirer à la consommation les viandes, en petite quantité, dont les manipulations pourraient être dangereuses ou dont l'usage pourrait répugner. La cuisson et la digestion détruisent les corps ou les états malfaisants que peuvent présenter les viandes ; il y a donc indication de faire bien cuire les viandes suspectes. Toutefois il est prudent de ne pas faire usage des viscères des animaux malades : foie, reins, rate, poumon, surtout si des médicaments actifs et toxiques ont été administrés. Lorsqu'on manipule les viandes des sujets atteints de maladies virulentes, on doit prendre soin de ne pas se piquer aux os ou de ne pas se couper ; il pourrait en résulter des accidents graves. — *Viande de boucherie*. V. Maniement et Mensuration. — *Viande de cheval*. V. Cheval. — *Viande crue*. Préconisée d'abord dans certaines diarrhées chroniques des enfants (Weisse), la viande crue est très employée aujourd'hui, non seulement dans la diarrhée des adultes, mais aussi dans toutes les formes de consomption, phtisie tuberculeuse, diabète, etc. Prenez : filet de bœuf cru, 100 grammes, enlevez avec soin les aponévroses et la matière grasse ; pilez menu et ajoutez : sucre pulvérisé, 20 grammes ; chlorure de sodium, $1^{gr},50$; chlorure de potassium, 50 centigr. ; poivre noir pulvérisé, 20 centigr. A prendre par cuillerée à café dans la journée. On peut remplacer le filet de bœuf par les muscles de poisson, par ceux du poulet ou du veau (Reveil). On prépare aussi des pastilles renfermant de la viande crue, dont le goût est complètement dissimulé, et que les enfants prennent sans répugnance. On fait aussi usage de la viande crue râpée, sans y rien ajouter qu'un peu de sel ou de bouillon pour dissimuler son odeur fade à l'état frais. Il y a quelques exemples avérés de transmission aux enfants et aux adultes du tænia par ses embryons hexacanthes contenus parfois, bien que rarement, dans la chair de bœuf. V. Extrait *de viande*. — *Viande cuite*. Quand la viande garde la teinte rouge, l'apparence dite *saignante*, c'est que la température n'a pas dépassé 60 degrés. Mais, très souvent, il y a des points limités, dont la coloration reste un peu violacée, et où le thermomètre se maintient à 50, 48, 46 ; pour que les trichines et les œufs des entozoaires soient tués, il faut que la température ait dépassé pendant 10 minutes au moins un minimum de 57° (Vallin). La viande cuite donne *dans l'estomac* plus de substances liquides ou directement absorbables que la viande crue, car la cuisson produit sur celle-ci à peu près le même effet que le suc gastrique, par lequel le tissu lamineux des viandes est liquéfié ou rendu liquéfiable et qui produit la dissociation stomacale ou chymeuse des faisceaux musculaires, etc., indispensable à leur liquéfaction intestinale ou proprement dite. C'est en ce sens que la coction des viandes facilite la digestion gastrique. Mais le fonctionnement intestinal a une telle influence sur les sécrétions du foie et du pancréas, et, par suite, de l'intestin, que, pour ramener l'ensemble de la digestion à son état normal, l'usage de la viande crue ou au moins saignante devient souvent nécessaire, surtout dans les cas de troubles intestinaux par excès ou diminution de sécrétion de telle ou telle des humeurs liquéfiantes. De là l'avantage de l'ingestion de la viande crue, l'effet de la liquéfaction digestive étant de ramener les viandes cuites à l'état cru, c'est-à-dire à l'état de liquide absorbable (peptone) semblable à celui que donnent les mêmes viandes crues. Toutefois il n'est pas sûr que la quantité de liquide assimilable soit la même dans les deux cas ; car les débris de faisceaux musculaires, par exemple, sont plus abondants dans les fèces des individus nourris de viandes cuites, que dans celles des animaux prenant des viandes crues. — La coction de la viande se fait très bien à la température de + 95°. La coction à + 95° exige un peu plus de temps que la coction à l'ébullition sous la pression de $0^{m},76$, dans le rapport de 16 à 15 ou à 14 pour la viande de bœuf bouillie. Le bouillon et la viande de bœuf sont beaucoup plus agréables et plus sapides lorsque la coction a été effectuée à + 95° sans autre ébullition que celle qui est nécessaire pour l'écumage et dont la durée ne dépasse pas 15 minutes. Par la coction à + 95° le rendement de la viande cuite est augmenté de 3 à 6 pour 100. Par la coction à + 95° le rendement en bouillon est augmenté de 10 pour 100 environ. Ainsi, on peut obtenir une quantité de bouillon égale à celle qu'on obtiendrait par l'ébullition à + 100°, et cependant diminuer de 10 pour 100 la proportion d'eau mise à la marmite (Jeannel).

VIBICES. s. f. pl. [*vibices*, *μώλωψ*, it. *vibici*]. Synonyme de *vergetures*.

VIBRANT, ANTE. adj. [*vibrans*, all. *straff*, angl. *vibrating*, it. et esp. *vibrante*]. Se dit du pouls qui est à la fois ample, dur, tendu, prompt et fréquent. — *Corpuscule vibrant* ou *de Cornalia*. V. Pebrine.

VIBRATILE. adj. [all. *vibrirend*, *schwingungsfähig*, angl. et it. *vibratile*, esp. *vibratil*]. Qui est susceptible de vibrations. — *Cils*, *filaments* ou *organes vibratiles*, et *mouvement vibratile*. V. Cil et Épithelium.

VIBRATILITÉ. s. f. [all. *Schwingungsvermögen*, angl. *vibratility*, it. *vibratilità*, esp. *vibratilidad*]. Faculté de présenter des vibrations.

VIBRATION. s. f. [*vibratio*, all. *Schwingung*, *Vibration*, angl. *vibration*, it. *vibrazione*, esp. *vibracion*]. Mouvement très rapide qu'une verge élastique et rigide, fixée à l'une de ses extrémités, ou une corde tendue par les deux bouts, exécute en oscillant, la première de part et d'autre de sa position fixe, la seconde entre ses deux points fixes, quand une cause écarte instantanément l'une ou l'autre de la position où elle se tient en équilibre. V. Sonore.

VIBRATOIRE. adj. [all. [*vibratorisch*, angl. *vibratory*, it. et esp. *vibratorio*]. — *Frémissement vibratoire*. V. Souffle. — *Mouvement vibratoire*. Un des trois ordres de mouvements qui peuvent être communiqués aux corps pondérables (V. Mouvement), et dont chacun peut donner naissance à l'un des deux autres. Les manifestations extérieures du mouvement vibratoire sont très variées et très importantes. Une lame élastique écartée de sa position d'équilibre exécute des vibrations *sensibles* qui déterminent, dans l'air ambiant, des ondulations alternativement condensantes et dilatantes. Quand ces vibrations se succèdent avec une rapidité suffisante, les ondulations aériennes s'accompagnent de *phénomènes sonores* (V. Son). Dans d'autres circonstances, le mouvement vibratoire est traduit par des phénomènes d'un ordre différent, par des *effets de chaleur et de lumière*. V. Chaleur et Lumière.

VIBRIONS. s. m. pl. [de *vibrare*, vibrer ; all. *Zitterthierchen*], et **VIBRIONIENS**. s. m. pl. Espèce de bactéries. remarquables par leur mobilité et par la façon dont elles sont infléchies sur elles-mêmes. Au moment où l'attention fut attirée par les recherches de Davaine, de Pasteur, d'Ehrenberg, de Cohn, etc., sur le rôle que jouent les agents animés dans la genèse des maladies dites *virulentes*, on rangea d'abord tous ces agents dans le groupe des vibrions, qu'on plaça dans le règne animal, et dont on fit une subdivision de la classe des infusoires : on avait surtout égard, pour établir cette classification, à la faculté de locomotion dont les vibrions sont pourvus, bien que la motilité ne puisse être considérée comme appartenant en propre aux animaux, puisqu'on la retrouve dans beaucoup de cryptogames, surtout chez les conferves, telles que les Diatomees, les Oscillaires, les Sulfuraires, etc. Bientôt on reconnut que le plus grand nombre des micro-organismes qui engendrent les maladies infectieuses ne sont ni aussi mobiles que les vibrions, ni infléchis comme eux, et que la plupart, au contraire, ont une forme plus ou moins régulièrement sphérique ou l'aspect de bâtonnets plus ou moins longs, mais rectilignes. Ainsi fut créée la grande classe des bactéries, dont certains auteurs font des champignons, les autres des algues, mais que tous s'accordent a placer dans le règne végétal, et dont les vibrions ne forment plus qu'une simple espèce. Jusqu'ici en effet, on est réduit pour diviser les bactéries en familles, genres et espèces, à prendre en considération leur aspect physique, leurs formes en particulier, malgré l'insuffisance d'un pareil critérium, encore ébranlé par la théorie du polymorphisme. Tandis que la famille des coccacées se compose d'éléments sphériques, celle des bactériacées renferme les éléments plus ou moins allongés : or dans cette dernière famille un genre se fait remarquer par les inflexions des éléments qui le composent ; c'est celui des *spirobactéries*. Ce genre a son tour a été divisé, d'après l'étendue des inflexions, en plusieurs espèces : on nomme *virgules* ou *vibrions* proprement dits les spirobactéries courtes, simplement flexueuses, à peine contournées ; *spirilles*, celles qui décrivent sur elles-mêmes plusieurs tours de spire ; *spirochètes*, celles auxquelles les très nombreux tours de spire qu'elles décrivent donnent la forme de filaments tordus en hélice. En somme, loin de s'appliquer a la totalité des agents animés des maladies, le terme de *vibrions* correspond seulement à une espèce particulière de la famille des bactériacées, espèce qu'on confond souvent avec le genre des spirobactéries auquel elle appartient. Les spirobactéries en général, les vibrions en particulier, sont donc des éléments vivants, monocellulaires, microscopiques, qui se distinguent des microcoques par leur forme allongée, des bâtonnets par leurs inflexions, et qui de plus ont une motilité bien plus marquée que les autres bactéries. Leurs mouvements, rapides et étendus, se composent d'alternatives d'inflexion et de redressement, de rotation en hélice se faisant dans un sens ou dans l'autre, d'ondulations analogues a celles d'un serpent : l'ondulation appartient principalement aux virgules ou vibrions, la torsion autour de l'axe aux spirilles et aux spirochètes. Ces mouvements sont fortement influencés par les conditions physico-chimiques du milieu où les éléments sont placés : l'oxygène paraît leur être nécessaire, car en empêchant l'arrivée de ce gaz on supprime la motilité de certaines espèces qui sont naturellement très mobiles ; la chaleur active aussi les mouvements, mais seulement à un certain degré, au delà duquel elle les supprime ; la lumière les favorise également. Grâce a certaines méthodes de coloration, on est parvenu a démontrer la présence de cils vibratiles chez les spirobactéries, qui tantôt en présentent un seul à chaque extrémité, tantôt plusieurs à une extrémité ou aux deux. Quand les éléments sont soudés entre eux, ce qui est assez rare, les colonies ou zooglées étant bien moins souvent constituées par des spirobactéries que par des microcoques ou par des bâtonnets, les deux éléments extrêmes possèdent seuls des cils à leurs bouts libres, qui paraissent donner le mouvement au reste de la colonie ; quand ils viennent à se désunir, chacun se munit aussitôt de cils vibratiles. En tout cas leur progression, qui se fait aussi bien et indifféremment par l'une ou par l'autre des extrémités, prouve qu'il n'y a pas entre celles-ci de distinction ; les deux extrémités, généralement semblables, n'ont aucun caractère particulier qui puisse y faire reconnaître la tête ou la queue. En cela encore les vibrions, comme les autres bactéries du reste, se séparent des animaux, chez lesquels des segments isolés, des tronçons expérimentalement détachés, suivent toujours dans leur progression la direction que leur eût donnée la tête. Pour le reste de leurs propriétés, structure, nutrition, sécrétions et excrétions, multiplication, modes de pénétration dans l'organisme, etc., les spirobactéries ne diffèrent pas des autres bactéries (V. Bactéries) : toutefois leur multiplication se fait plus souvent par spores que par scissiparité, et, au moment où ce phénomène va se produire, elles commencent par devenir immobiles avant d'augmenter de volume et de se charger de granulations dans leur contenu protoplasmique. Les vibrions sont anaérobies, sont tués par l'oxygène libre, tandis qu'ils peuvent vivre dans

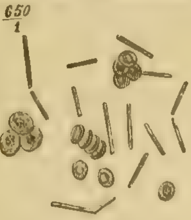

Fig. 541.

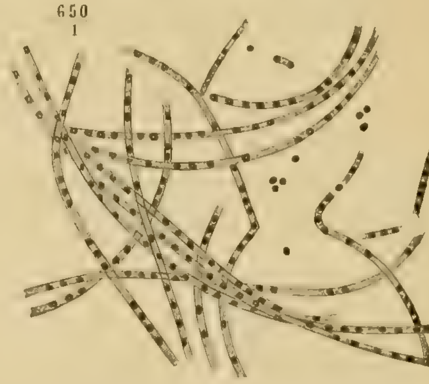

Fig. 542

l'acide carbonique et dans les gaz inertes. La plupart sont zymogènes, déterminent la fermentation ou la putréfaction des matières animales ou végétales dans lesquelles ils se trouvent : cette fonction résulte directement de leur activité vitale, fait partie de leurs manifestations biologiques ; car si l'air libre les rend incapables de vivre, par contre ils s'emparent de l'oxygène qui entre dans les combinaisons peu stables, comme le sucre, l'acide tartrique, etc. ; c'est ainsi qu'ils agissent comme ferments, en empruntant de l'oxygène à la substance dans laquelle ils sont placés, et par suite produisant la décomposition de cette substance. D'autres sont pathogènes : parmi ces derniers, le mieux connu est le *vibrion septique* (*bacterium termo*, *bacillus septicus*), dont la présence dans le sang paraît être le point de départ de la septicémie suraiguë (infection putride ou gangrène gazeuse). Il a la forme de filaments longs, minces, mobiles, sporulés; étant anaérobie, il n'est cultivable que dans le vide ou en présence de gaz inertes; mais s'il est tué par l'air, ses spores résistent à cet agent et continuent à vivre dans la profondeur du milieu où elles sont placées, en se multipliant même et se transformant en vibrions pourvu qu'elles soient à l'abri de l'air. Il sécrète un alcaloïde toxique, la sepsine, auquel il doit sans doute sa virulence; inoculé aux animaux, il reproduit les accidents septicémiques. Rarement du reste le vibrion septique est isolé : le plus souvent il est associé à d'autres bactéries pyogènes (staphylocoques ou streptocoques), même dans la septicémie ; ces associations microbiennes sont encore plus communes dans les foyers de gangrène, de carie dentaire, etc., où le même vibrion est fréquemment trouvé.

VIBRISSES. s. f. pl. [*vibrissæ*]. Poils qui se trouvent en dedans de l'orifice des narines, et dont l'état pulvérulent est quelquefois un signe utilisé pour le diagnostic. V. Pulvérulence.

VICE. s. m. [*vitium*, all. *Fehler*, angl. *vice*, *fault*, it. *vizio*, esp. *vicio*]. Défaut, imperfection. — *Vice cancéreux*. Expression qui, pour les uns, désigne une qualité malfaisante inhérente aux tissus dits *cancéreux ;* qui, pour les autres, désigne les propriétés de génération dans plusieurs points de l'économie, successivement ou simultanément, de nutrition énergique et de développement rapide, qui font que ces produits déterminent la résorption des tissus normaux dont ils prennent la place. Ces qualités sont, pour une même espèce de tissu morbide, plus ou moins énergiques, selon la constitution individuelle et l'état général des sujets atteints. Les affections chirurgicales suivent, à cet égard, les mêmes lois que les affections du ressort de la pathologie interne, caractérisées par un trouble dans la constitution des humeurs. V. Bénin et Malin. — *Vice de conformation* [all. *Missbildung*, angl. *malformation*, it. *vizio di conformazione*]. V. Hémitérie et Monstruosité.

VICHY (Allier). — *Eau alcaline*. + 33° à + 45°. Boisson et bains.

VICIATION. s. f. — *Viciation de l'air*. V. Encombrement.

VICIÉ, ÉE. adj. Lésé, déformé. — *Air vicié*. V. Encombrement. — *Bassin vicié*. V. Déformation.

VICIEUX, EUSE. adj. En médecine, qui n'est pas régulier ou normal : *accouchement vicieux*, *insertions vicieuses*.

VICINE. s. f. Substance cristallisable, peu soluble dans l'eau à froid, davantage à chaud, presque insoluble dans l'alcool, insipide, faiblement alcaline, extraite de la vesce commune (Ritthausen).

VIC-LE-COMTE (Puy-de-Dôme). -- *Eau saline*. Froide. Boisson.

VIDANGE ou **VUIDANGE**. s. f. Expression qui jadis désignait les lochies.

VIDE. s. m. [*vacuum*, τὸ κενὸν, all. *das Leere*, *luftleerer*, *Raum*, angl. *void*, it. *vuoto*, esp. *vacio*]. Espace dans lequel il n'y a aucune matière résistante. Avec nos meilleures machines, on peut faire le vide jusqu'à un millimètre. Le vide barométrique est le plus parfait qu'on puisse obtenir. V. Pneumatique (*Machine*). = En vétérinaire. V. Fourchette.

VIDIEN, ENNE. adj. [de *Vidius*, célèbre anatomiste du XVIe siècle; all. *vidianisch*, angl. *vidian*, it. et esp. *vidiano*]. V. Ptérygoïdien.

VIE. s. f. [*vita*, βίος, ζωὴ, all. *Leben*, angl. *life*, it. *vita*, esp. *vida*]. Mode d'activité de la matière ; manifestation des *propriétés* qui sont spéciales à la substance organisée, qui sont immanentes à la matière tant qu'elle est à l'état d'organisation, et dont la plus générale est la *nutrition*. Il n'y a vie que là où il y a *organisation ;* mais la manifestation de la vie n'a pas nécessairement lieu partout où il y a organisation, la coexistence d'un ensemble de conditions déterminées, extérieures à l'être organisé, étant indispensable à cette manifestation (V. Milieu). Aussi la vie n'est-elle pas un résultat de l'organisation; elle est l'activité de l'économie placée dans certaines conditions dites de milieu, spéciales pour chaque espèce d'organisme : les notions de la vie, de substance organisée et de milieu sont inséparables. La vie est un attribut dynamique de la substance organisée, et non une chose isolable de celle-ci, ni douée elle-même d'attributs ; cet état d'activité, cet attribut dynamique, disparaît lorsque les conditions de milieu et de constitution de la substance organisée sont modifiées au delà de certaines limites. Tout être qui présente une organisation, quelque simple qu'elle soit, et qui est placé dans un milieu convenable, est doué d'une au moins des propriétés vitales, la nutrition. Partout où il y a *nutrition*, il y a vie, c'est-à-dire manifestation d'une ou de plusieurs des propriétés que ne présentent pas les corps bruts, savoir : nutrition, développement, reproduction, et, chez certains êtres, contractilité et innervation. Ainsi, le mot *vie* exprime une notion complexe, et a un sens variable, selon qu'il désigne : 1° l'activité de l'organisme pris dans son ensemble, ou l'activité de l'une de ses parties isolément, élément anatomique, tissu, système, etc. (près desquels les humeurs jouent dans l'intimité des organes le rôle que remplit le milieu extérieur par rapport à l'économie entière); 2° l'ensemble des actes successivement présentés par un ou plusieurs êtres dans la série des âges qu'ils ont parcourus, cas dans lequel on se sert plutôt du terme *vitalité*, actes au nombre desquels sont ceux du système nerveux central dont le mot *âme* désigne l'ensemble. L'âme est, en effet, un des modes de la vitalité, contrairement à l'hypothèse d'après laquelle *la vie de l'âme est d'un autre ordre que la vie du corps*. Ramener l'explication de tous les phénomènes à des principes mécaniques est l'un des pas les plus hardis qu'on ait faits en philosophie ; nous le devons à Descartes, et les phénomènes de la vie doivent par là être rattachés aux lois générales de la matière (De Blainville, 1829). Ces particularités sont importantes pour concevoir ce qu'est la mort, qui, pas plus que la génération de l'embryon, n'est un fait brusque, un phénomène simple; la cessation de la vie a lieu d'abord dans l'appareil le plus complexe, celui des perceptions et de la pensée, avec persistance, pendant plusieurs heures, des propriétés vitales, dans le tissu nerveux périphérique, le tissu musculaire, etc., dont les actions cessent graduellement à leur tour. Les conditions de circulation nécessaires à l'accomplissement des actes cérébraux, autres que les actions *réflexes*, font que la décapitation amène trop vite pour être sentie, et sans retour, la cessation de toute perception et de la pensée. La perte de sang et l'entrée de l'air dans les artères, les sinus veineux et les espaces sous-arachnoïdiens, etc., placent l'encéphale dans les conditions d'une syncope permanente. Les lois fondamentales de la vie et de la mort sont connues, soit qu'on les envisage dans leur ensemble, soit qu'on en étudie les détails. La nature intime, l'essence seule de la vie restent inconnues, comme celles de la pesanteur, de l'électricité, des affinités chimiques, etc.; et c'est pour avoir voulu déterminer cette question insoluble avant d'étudier les lois des phénomènes tels qu'ils se passent dans les êtres organisés, c'est pour avoir considéré la vie indépendamment de la *substance organisée* qui en est le siège, qu'on a posé la question de savoir si la vie est un *principe* ou un *résultat ;* la vie n'est ni l'un ni l'autre, c'est la manifestation de l'une ou de l'ensemble des propriétés inhérentes à la *substance organisée*, et que ne possède pas la matière brute. Ces propriétés pouvant être réduites à une seule, la nutrition, on a donné quelquefois la définition de la nutrition pour celle de la vie. Elle est inhérente à la substance organisée placée dans certaines conditions de milieu, comme l'acidité ou l'alcalinité sont inhérentes à l'acide sulfurique ou à certains oxydes ; mais elle n'est pas plus un principe que l'*acidité* ou l'*alcalinité*, autrefois admises comme principes distincts de la matière brute, ne sont des principes. Elle n'est pas plus un résultat que l'*alcalinité* n'est, dans les oxydes, dans les alcaloïdes, etc., un résultat susceptible d'être déduit de leur composition sans besoin de recours à l'expérience. Il y a coexistence de cette propriété et de cette composition, comme coexistent la vie et la substance organisée, avec les mêmes différences entre la vie et les propriétés des corps bruts qu'entre la substance organisée et ces corps. La liaison intime existant entre la constitution des parties liquides de l'organisme et des parties solides, qui naissent et se développent d'une manière simultanée et corrélative, est la seule cause qui fait que la vie cesse de se manifester dès que les liquides ont subi des modifications, même légères, sans que les solides soient détruits ; les corps inorganiques, au contraire, plus indépendants des conditions extérieures, ne perdent leurs propriétés qu'autant qu'ils sont décomposés. C'est l'ignorance de cette liaison intime qui a fait se demander si les propriétés de la substance organisée n'étaient pas une cause, un principe séparable, ou le produit, le résultat de l'action d'un principe subtil susceptible de s'échapper (V. ANIMISME et ORGANISATION). La notion de *vie* est donc représentée par le phénomène le plus général qui se passe dans la matière organisée en action, celui que manifeste sans interruption tout être organisé agissant. C'est là tout ce que nous pouvons savoir de réel à cet égard ; toute idée métaphysique sur la nature intime, sur les causes premières, sur l'essence du phénomène, toute idée d'entité, doit être éloignée. — La vie peut être bornée à la nutrition pendant un temps plus ou moins long. Tel est le cas de l'œuf, de la graine, des spores, etc. Dans ces corps organisés, ordinairement très simples, tout se borne à un échange avec les parties gazeuses du milieu ambiant. Il peut même se faire que tout phénomène de nutrition, et par suite que toute vitalité soit suspendue pendant un temps plus ou moins long, soit dans les graines, soit chez les larves de quelques animaux placés dans certaines conditions de température, de sécheresse ou d'humidité (V. RÉVIVISCENT), pour reparaître et continuer dans d'autres conditions. Dans cet état de *mort apparente*, l'organisme n'est point lésé et manque seulement des conditions extérieures physico-chimiques nécessaires à l'accomplissement des actions qui caractérisent la vie, et qui reprennent dès que celles-ci lui sont rendues. Ce sont seulement des êtres à organisation très simple qui offrent des exemples de ce genre. Les animaux ou les larves d'un grand volume, ou qui ont un appareil respirateur développé, ne peuvent être placés dans cet état que pendant un temps très court, même les animaux à température variable. Mais, quelles que soient les précautions prises, on ne peut suspendre la vie sans amener la mort sur les animaux à température fixe. Ce qui s'y oppose surtout, c'est la facile altérabilité des substances organiques qui composent la partie fondamentale de leurs éléments anatomiques, principalement des substances organiques du sang : car déjà, dans les conditions ordinaires de l'existence, ces diverses altérations constituent la lésion caractéristique d'un très grand nombre de maladies, qui, en général, amènent la mort rapidement avant que les lésions autres que celles qui sont moléculaires se soient montrées dans les éléments anatomiques et les humeurs. — *Durée de la vie.* En 1853, l'*Annuaire du bureau des longitudes* évaluait la durée de la vie moyenne à 36 ans 4 dixièmes. La table de Duvillard ne donne que 28 ans 3/4 pour la durée de la vie moyenne avant la Révolution. Voilà donc une augmentation de 8 ans. Les causes en sont diverses, mais les plus importantes sont : la vaccine ; des soins plus intelligents donnés aux enfants ; le développement de l'aisance publique ; des améliorations sensibles dans l'hygiène publique et privée ; une organisation plus efficace de l'assistance publique ; enfin d'incontestables progrès dans l'art de guérir. Si l'on recherche, d'après les tables de décès par âge, l'*âge moyen des décédés* (*vie moyenne*), un seul pays a une vie moyenne plus longue (de six mois) que la France, c'est la Norwège, et il doit cet avantage à ce que sa population est à peu près exclusivement agricole. On sait, en effet, que les populations rurales ont des conditions de vitalité supérieures à celles des habitants des villes. La France est de presque tous les pays de l'Europe celui qui, à naissances égales, compte le plus de survivants à chaque âge et qui, avec la plus longue vie moyenne a une des moindres mortalités. Une population peut s'accroître par le prolongement de la vie moyenne avec une faible fécondité et même avec une fécondité décroissante, et c'est le cas de notre pays. Cela indique dans la loi de la mortalité un changement favorable qu'un grand nombre de faits ont rendu sensible depuis bien des années, non seulement en France, mais dans une grande partie de l'Europe. V. VIE *moyenne* et VIE *probable*. — Le temps que vivent les animaux varie beaucoup avec chaque espèce. La mort naturelle de l'homme arrive après un temps de 80 à 90 ans, quelquefois de plus de 100 ans. On a parlé de la vie très courte de certains insectes, tels que les éphémères et les papillons, qui ne vivraient que quelques heures ; mais on n'a tenu compte là que du temps de leur phase d'insecte parfait ou de reproduction, tandis que leur état de larve dure depuis plusieurs semaines jusqu'à un an ou même 3 ou 4 années. L'ours, le porc, le chien, le loup, vivent 20 ans, le renard 14 ou 16. L'âge ordinaire du chat est 15 ans, celui d'un écureuil, d'un lièvre ou d'un lapin, 7 ou 8. Les éléphants vivent, dit-on, 400 ans, les rhinocéros 50 ; les chevaux peuvent atteindre l'âge de 62 ans, mais ils vivent d'ordinaire de 25 à 30 ans, ainsi que les bêtes bovines ; les chameaux, quelquefois 100 ans. Un mouton passe rarement l'âge de 10 ans, et une vache 15 ans. Un aigle mourut à Vienne à l'âge de 104 ans ; les corbeaux vont jusqu'à 100 ans, les cygnes jusqu'à 300 ans, Une tortue a vécu plus de 190 ans.

Vie animale. V. ANIMALITÉ. — *Vie autonome* (Blumenbach), ou *vie propre.* V. AUTONOMIE *biologique.* — *Vie chimique, vie physique.* Ce que quelques auteurs (Pasteur, 1875) appellent ainsi correspond à ce que les physiologistes étudient sous le nom de phénomènes moléculaires physico-chimiques qui caractérisent la *nutrition.* — *Vie* *extra-uterine*. V. AGE. — *Vie moyenne* (V. d'abord POPULATION et TABLES). Si l'on a enregistré l'âge du décès d'un très grand nombre de personnes, la *somme des âges* vécus par chacune, divisée par la somme des personnes, donnera l'*âge moyen des décédés* de cette collectivité. Mais, si l'observation portait exclusivement sur un très grand nombre de nouveau-nés suivis de la naissance à la mort en notant l'âge du décès de chacun d'eux sans en omettre aucun, sans y mêler aucun étranger, alors, dans ce cas spécial, l'âge moyen des décédés prend le nom de *vie moyenne*, c'est la part de vie qu'en moyenne peut *espérer* un nouveau-né se trouvant dans ces mêmes conditions. Mais, dans une population dont chacun des éléments perturbateurs (natalité, mortalité et migration à chaque âge) serait parfaitement compensé et invariable depuis plus d'un siècle, il est clair que tous les groupes d'*un même âge* ayant existé dans les années successives seraient égaux; que, par exemple, aujourd'hui comme il y a trente ans, il y aurait le même nombre de vivants compris entre 10 et 11 ans; le même nombre compris entre 20 et 25 ans, etc., etc.; et que chaque groupe donnerait lieu aujourd'hui à un même nombre de décédés qu'autrefois. On pourrait opérer sur les uns comme sur les autres, de sorte que, dans une telle population, il suffirait de relever pour l'*année moyenne* le nombre des décédés de chaque groupe d'âge pour avoir une *mortuaire* sur laquelle on pourrait calculer la *vie moyenne*. Cependant les mathématiciens, auxquels on doit ces considérations abstraites, en ont supposé trop facilement la réalisation effective. En fait, il est fort improbable que l'on rencontre une population se rapprochant assez, et depuis assez longtemps, de cette stabilité, pour réaliser avec une approximation suffisante les hypothèses posées. Mais, si la complexité ne peut être évitée dans les faits bruts, il est facile de tirer de ceux-ci les éléments qui permettent d'établir la simplicité que suppose la théorie, en appliquant la mortalité observée pour chaque âge (V. MORTALITÉ) à une population théorique soustraite à toute autre perturbation. C'est ce que nous avons fait pour dresser nos *tables* se rapportant à la France (période 1840-59) (V. TABLE). Ainsi, tandis que la somme des âges vécus divisée par les décédés de notre *table* mortuaire donne 40 ans 12, pour la durée de la *vie moyenne*, la somme des âges vécus calculée sur la *liste* mortuaire et divisée par la somme de ses décédés ne donne que 35 ans 6; mais ce dernier nombre n'est plus la *vie moyenne*, ce n'est pas la part de vie que peut *espérer* chaque nouveau-né de notre temps, la part qui lui adviendrait si l'on partageait également entre toutes les naissances vivantes les chances de mortalité observée dans la période étudiée, car cette part est vraiment 40 ans 12; quant à 35 ans 6, c'est l'âge moyen des décédés, c'est le nombre d'années qui (par addition ou soustraction à son âge actuel) ferait la part de chacun des membres de la population de fait, si ce bien pouvait et devait tout à coup être également réparti entre tous. — Les considérations et les calculs que nous venons d'appliquer aux mortuaires peuvent l'être aussi aux *listes* et aux *tables* de population pour déterminer l'*âge moyen des vivants*. En faisant la somme des âges déjà vécus par chaque groupe d'âge : 1° sur la *liste* de P donnée par les *census*, on trouve l'âge moyen de cette population de fait, soit, pour la population française (1840-59), 30 ans 6; cette valeur moyenne est un bon indice de la puissance comparée des nations comme force militaire ou productrice; 2° sur la *table* de population, on trouve l'âge moyen d'une population en puissance, telle qu'elle serait si elle s'était développée depuis un siècle sous les seules influences propres à la période étudiée. Cette valeur est en France (1840-59) de 32,3; ce n'est donc qu'un indice de vie, mais moins sensible que la *vie moyenne*, et pour cela non en usage. — Pour calculer les âges vécus, soit par les décédés (d), soit par les vivants (p), on multiplie chaque groupe par la demi-somme des deux âges précis entre lesquels sont compris les vivants ou les décédés. Ainsi : $d_{2-3} \times 2,5$; $d_{3-4} \times 3,5$; $d_{5-10} \times 7,5$; $d_{10-15} \times 12,5$, etc.; de même : $p_{1-2} \times 1,5$, etc. Pour la première année, à cause de l'inégale répartition de la mortalité, on doit faire l'analyse par semaine et par mois. Mais, à défaut de documents qui le permettent, on préfèrera les coefficients suivants : $d_{0-1} \times 0,274$; $d_{1-2} \times 1,485$ (si l'on n'avait que le groupe d_{0-5}, on le multiplierait par $1^{an},25$; si d_{0-10}, par $1^{an},85$ environ); pour les vivants, $p_{0-1} \times 0,49$. De même pour les âges extrêmes, à défaut de bons documents par années, on posera : $d_{70-75} \times 72,4$; $d_{75-80} \times 77,3$; $d_{80-85} \times 82,2$; $d_{85-90} \times 87,1$; $d_{90-95} \times 92$; enfin $d_{95-\omega} \times 97$ (?) environ. Pour les vivants, à ces âges élevés, on se rapprochera de la vérité en adoptant les mêmes coefficients diminués de 0,1; ainsi $p_{70-75} \times 72,3$; etc. — Cependant les statisticiens, arrêtés par le manque de bons documents ou par les difficultés de la mise en œuvre des documents existants, ont essayé d'apprécier la *vie moyenne* d'après les seuls mouvements de population. En effet, dans l'hypothèse d'une population stationnaire en tous ses mouvements, où les mathématiciens se sont complu à rester, on a, année moyenne, les naissances égales aux décès, soit, $N = D$; de plus, le chiffre moyen des naissances, la vie moyenne et P étant immuables depuis un siècle, on conçoit que la population est égale au nombre annuel des naissances multiplié par le nombre des années qu'ils vivent, soit par la vie moyenne V, donc $P = NV = DV$, et par suite $V = P/N = P/D$. Quelques statisticiens ont donc cru pouvoir retenir encore une de ces équations, et surtout la première, pour apprécier la *vie moyenne* dans une population quelconque; mais ces égalités cessent d'exister avec les hypothèses qui ont permis de les établir. Ainsi en France, où l'âge moyen des décédés est de 35,7, et la vie moyenne de 40,12, on a $P/N = 38,24$ et $P/D = 43,45$. Ch. Dupin, remarquant que ces deux valeurs s'éloignent à peu près également en plus et en moins de V, a proposé : $P/(N + D)\ 0,5 = V$; mais, devant une démonstration aussi insuffisante, bien que cette formule empirique se vérifie avec une assez grande approximation pour notre période, et donne $V = 40,7$, nous croyons qu'elle ne doit être acceptée qu'avec beaucoup de circonspection (Bertillon). V. VIE *probable*. — *Vie normale*. Age autour duquel les décès des vieillards viennent se grouper régulièrement, d'autant plus nombreux que l'on considère une période d'âge qui en soit plus rapprochée. M. Léris, à qui l'on doit cette belle conception (*Cong. démogr. Paris*, 1878), fixe la vie normale à environ 72 ou 73 ans. Et, en effet, si l'on consulte (Voy. TABLE *de mortalité*) la mortuaire de la table de survie, on voit le nombre des décès de vieillards grossir (44, — 58 — 68) à mesure qu'on approche de l'âge normal de la mort (79), puis diminuer progressivement (74, — 54 — 21, etc.) à mesure qu'on s'en éloigne jusqu'à la fin de la vie. Le groupement de ces décès autour de l'*âge normal de la mort* est conforme à la *loi des erreurs accidentelles*. C'est-à-dire que (si l'on fait abstraction des individus morts dans la première enfance, et que la nature semble avoir rejetés de la vie comme impropres à parcourir une carrière normale), on arrive à penser que l'organisme humain, pourvu qu'il soit doué d'une vitalité normale, est comme une machine montée pour marcher un certain temps (72 ans); elle s'arrête un peu en deçà, un peu au delà de ce terme, qui est, pour user d'une comparaison, le but que la nature semble s'être proposé d'atteindre. Cette manière de voir est confirmée si l'on étudie la fréquence des causes de mort à chaque âge. — Flourens, prenant le mot *vie normale* dans un sens un peu différent, en fixe le terme à 100 ans, mais il ne s'est pas appuyé sur l'observation statistique (Bertillon). — *Vie de nutrition.* V. Motricité. — *Vie organique.* Beaucoup d'auteurs disent *vie organique, appareils* ou *organes* et *tissus de la vie organique*, au lieu de *vie végétative*, d'*appareils*, etc., *de la vie végétative*, par opposition à ceux qui accomplissent des actes relatifs à la vie animale. Cette confusion est un non-sens; car toute vie, soit végétative, soit animale, soit sociale, est un fait *d'ordre organique*, lié à un état *d'organisation*, et il n'y a pas de vie qui soit *inorganique*, c'est-à-dire propre aux corps bruts ou non organisés. — *Vie probable* ou *limite* des âges qu'il est également probable de dépasser ou de n'atteindre pas. Sur une *table* mortuaire il y a un *âge médian* en deçà et au delà duquel on trouve un même nombre de décédés; il y a donc autant probabilité, pour chaque nouveau-né, de mourir avant qu'après cet âge. Cette *limite*, appelée âge *intermédiaire* par Fourier, âge *médian* par Cournot, est connue sous la dénomination impropre de *vie probable*. Dans nos *tables* mortuaires on trouvera qu'elle est très près de 45 ans (44^{ans},3); mais, dans la *liste* mortuaire, cet âge médian n'est que de 33^{ans},4. Ce dernier chiffre n'est plus la vie probable, il n'indique pas la *limite* où il y a probabilité égale *pour le nouveau-né* de mourir avant ou après, mais seulement l'égale probabilité pour qu'un décès quelconque de la population de fait se trouve au-dessus de 33 ans. On voit combien il importe de ne pas confondre les *listes* et les *tables*, et les valeurs tirées des unes ou des autres. L'*âge médian* que nous venons de considérer pour les décédés sur les mortuaires peut aussi être recherché pour les vivants sur les *listes* et sur les *tables* de population. Sur notre *liste* de P, cet *âge médian* est de 24 ans, c'est-à-dire qu'il y a autant de Français au-dessus qu'au-dessous de cet âge; cette valeur est (comme l'âge moyen des *listes*) un indice qui intéresse les politiques et les économistes. L'âge médian des *tables* (29,75 dans notre *table*), pour les mêmes raisons que leur âge moyen, n'est point utilisé. Ces âges médians et moyens dont nous venons de parler (V. Vie *moyenne*) se rapportent tous à la naissance; mais ils peuvent également être déterminés pour un âge quelconque de la vie. On dira plutôt avec Cournot *survie moyenne, survie probable.* Ainsi on trouvera sur notre *table* de survie qu'à 5 ans un enfant a : d'une part, encore 50 ans de *survie moyenne*, c'est-à-dire qu'il peut espérer encore 50 ans d'existence (selon les règles de l'espérance mathématique); et d'autre part qu'il a encore 56^{ans},6 de *survie probable*, c'est-à-dire qu'il a autant de chances pour vivre encore plus de 56^{ans},6, soit au delà de 61^{ans},6 d'âge, que pour mourir avant ce temps (Bertillon). V. Population et Table. — *Vie de relation.* V. Animalité. — *Vie végétative.* V. Végétalité.

VIEILLESSE. s. f. [*senectus*, γῆρας, all. *Greisenalter*, angl. *old age*, it. *vecchiezza*, esp. *vejez*]. Période de la vie humaine, dont on fixe le commencement à la soixantième année, mais qui peut être retardée ou avancée, suivant la constitution individuelle, le genre de vie et une foule d'autres circonstances. Dès l'âge de 30 ans, la peau perd ordinairement de sa souplesse et de sa fraicheur; les rides, plus ou moins précoces, peuvent déjà apparaître au front et aux tempes; plus tard elles sillonnent les joues et la partie anterieure du cou; enfin elles se généralisent et la peau se *ratatine*. Vers 30 ans aussi, la chevelure commence à s'éclaircir au sommet de la tête; après 40 ans, les cheveux blanchissent aux tempes; peu à peu la *canitie* envahit tous ceux que la *calvitie* a respectés. La taille s'affaisse : d'après Quetelet, elle est, à 40 ans, de 1^m,684 en moyenne chez l'homme, de 1^m,579 chez la femme. A 50 ans, ces moyennes deviennent 1^m,674 et 1^m,536; à 60 ans, 1^m,639 et 1^m,516; à 70 ans, 1^m,623 et 1^m,514; à 80 ans, 1^m,613 et 1^m,506; à 90 ans, 1^m,613 et 1^m,504. De 80 à 90 ans la taille et le poids restent stationnaires chez l'homme et continuent à décroître chez la femme (V. Poids). L'usure des dents caractérise mieux l'âge que leur caducité, qui est précoce ou tardive, suivant certaines conditions encore mal définies (V. Age). Passé quarante ans, le pouvoir d'accommodation de l'œil diminue. Le vieillard tend à la presbytie; en même temps le cristallin prend une teinte cornée et l'*arc sénile* apparaît. Souvent la voix devient *cassée*, d'un timbre grêle, d'une tonalité indécise, d'une intensité médiocre, d'une courte portée. L'ouïe devient paresseuse; le sommeil est précaire; certaines sécrétions se tarissent; la capacité de la poitrine se rétrécit; le tissu des poumons est moins expansible; la respiration est par suite moins énergique, la nutrition se ralentit. De là un abaissement de la température qui, chez les sexagénaires, tombe à 36°, et chez les octogénaires à 35. L'appareil digestif est celui qui subit le moins directement l'influence de l'âge.

VIERGE. adj. [*nativus*, all. *gediegen*, angl. *native*, it. *vergine*, esp. *virgen*]. Se dit d'un métal qu'on trouve dans le sein de la terre, pur ou à peu près; — d'une substance qui est à l'état de pureté ou s'en rapproche : *cire vierge, huile vierge.*

VIERORDT. [Physiologiste allemand contemporain]. — *Sphygmographe de Vierordt.* V. Sphygmographe.

VIEUSSENS. [Anatomiste français, 1641-1720]. — *Anneau de Vieussens.* V. Anneau. — *Centre ovale de Vieussens.* V. Centre. — *Valvule de Vieussens.* V. Valvule. — *Veine de Vieussens.* V. Veine *de Galien.*

VIEUX-MAL. s. m. Mal ancien. — *Claudication intermittente du vieux-mal.* Vice rédhibitoire qui consiste en une boiterie intermittente due à un mal ancien.

VIF, IVE. adj [*vividus*, all. *raschgehend*, angl. *quick*]. Se dit de ce qui est, d'une manière persistante ou au moins au moment de l'observation, dans l'état d'activité dit de *force vive.* Ainsi un corps qui tombe en chute libre cause au terme de sa course un effet ou travail que représente le produit de la moitié de sa masse (m) par le carré de la vitesse (V^2) acquise : le travail effectué ($\frac{1}{2}mV^2$) prend le nom de *force vive.* Le propre de ce qui est vivant est d'être continûment dans cet état. = Se dit du pouls quand il réunit la promptitude, la fréquence et la force, sans dureté.

VIF-ARGENT. s. m. V. Argent *vif.*

VIGNE. s. f. [*Vitis vinifera*, ἄμπελος, all. *Weinrebe*, *Weinstock*, angl. *vine*, it. *vite*, esp. *vid*]. Arbuste sarmenteux de la famille des ampélidées qui produit le *raisin*. V. ce mot et Vin. — *Maladie de la vigne.* V. Épiphytique. — *Vigne blanche.* V. Bryone et Clematite.

VIGO. [Chirurgien italien de la 1re moitié du XVIe siècle]. — *Emplâtre de Vigo.* V. Emplatre.

VIGOGNE. s. f. V. Lama.

VILAIN. s. m. V. Rougeole *du porc.*

VILLETTE. — *Remède ou élixir de Villette.* V. Remède.

VILLEUX, EUSE. adj. [*villosus*, de *villus*, poil, all. *villos, zottig*, angl. *villous*, it. et esp. *villoso*]. Se prend quelquefois dans le même sens que velu. — En anatomie, *membranes villeuses.* Nom donné [illegible] aux séreuses (*membranes villeuses simples*) quoiqu'elles n'aient point de villosités; 2° aux muqueuses (*membranes villeuses composées*). = *Cancer villeux des voies biliaires.* Une des formes du cancer de ces voies. = En vétérinaire, *tissu villeux* ou *velouté du pied.* Partie du derme sous-ongulaire portant des villosités pour son union avec la sole et la fourche.

VILLIFÈRE. adj. [de *villus*, poil, et *ferre*, porter]. Qui porte des villosités,

VILLIFORME. adj. [de *villus*, poil, et *forme*]. En forme de villosité.

VILLOSITÉ. s. f. [de *villosus;* all. *Zottigkeit*, angl. *villosity*, it. *vellosità*, esp. *vellosidad*]. Assemblage de poils couchés, membraneux et un peu mous. — En anatomie, *villosités intestinales*, saillies très petites, molles, flexibles, presque contiguës les unes aux autres, qui, chez l'homme et les carnivores, couvrent la surface de la muqueuse de l'intestin grêle depuis l'orifice pylorique jusqu'au bord libre de la valvule iléo-cæcale : chez les ruminants, il y en a aussi dans le voisinage du cardia. Les villosités sont des prolongements de la muqueuse qui flottent dans la cavité intestinale; elles ont de $0^{mm},4$ à $0^{mm},6$ de longueur, et sont surtout abondantes à la partie supérieure de cette cavité. Le tissu de la villosité est le même que celui du chorion de la muqueuse, *tissu cellulaire embryonnaire;* il est revêtu par le même épithélium prismatique que le reste de l'intestin. Les villosités, au point de vue de la forme, se divisent en *simples* et en *composées*. Les *villosités simples* sont dites *coniques*, *cylindriques*, en *massue* ou *foliacées*, c'est-à-dire larges et aplaties, terminées en pointe, ou par un renflement : c'est dans le duodénum surtout qu'on trouve des villosités foliacées. Les *villosités composées* sont, la plupart, des villosités foliacées dont la surface ou seulement le bord libre est pourvu de plus petites villosités, coniques, cylindriques ou en massue. Il ne faut pas confondre les villosités avec les papilles. Les unes et les autres sont une dépendance du chorion de la muqueuse à la surface de laquelle elles font saillie. Mais les villosités sont composées par une plus grande quantité de matière amorphe, contiennent moins de fibres lamineuses, et sont plus riches en petits noyaux sphériques du tissu lamineux : elles reçoivent de plus une ou deux artérioles qui, dès la base de la villosité, se subdivisent en capillaires, lesquels, au lieu de se distribuer au centre de l'organe comme dans les papilles, forment un réseau serré à la surface même de la villosité, de telle sorte qu'ils font saillie du côté de la cavité intestinale, dont ils ne sont séparés que par la mince couche d'épithélium de cette région. Ces capillaires se réunissent assez brusquement en une, deux ou trois veinules, selon le volume de la villosité, et assez larges elles-mêmes. Cette réunion a lieu près du sommet de l'organe, et le conduit veineux qui en résulte descend dans l'intérieur de sa substance, plus ou moins près de son axe central; quelquefois c'est sur le bord même de la villosité, du côté opposé à celui qui est occupé par l'artériole, que descend la veine, pour aller se réunir a celles qui rampent à la face profonde de la muqueuse. Au centre de chaque villosité se trouvent un et parfois plusieurs capillaires lymphatiques, peu réguliers, variqueux, non ramifiés ni anastomosés, commençant supérieurement par une extrémité close, et se jetant en bas dans le réseau lymphatique sous-muqueux. Ainsi chaque villosité est composée par les éléments suivants, du centre a la phériphérie : 1° un chylifère central adhérent avec la substance même de la villosité, et simplement creusé dans cette substance, suivant les uns, limité par une membrane propre, d'après les autres; 2° des capillaires sanguins sous-jacents à l'épithélium; 3° un stroma constitué par un tissu connectif, dans lequel se trouve une sorte de réseau lacunaire communiquant, d'après un très grand nombre d'histologistes, avec le chylifère central d'une part, avec les cellules d'épithélium d'autre part; 4° des cellules épithéliales prismatiques, qui forment une couche simple à la surface de la villosité, et entre lesquelles se trouvent des éléments particuliers considérés par Letzerich comme servant à la pénétration du chyle, et décrits par Schultze et Ranvier, sous le nom de *cellules caliciformes*, comme des glandes mucipares. Le rôle physiologique des villosités intestinales se rapporte à l'absorption des substances grasses. V. PÉNÉTRATION *du chyle*. — *Villosités choriales* ou *placentaires*. V. CHORION, OBLITÉRATION et PLACENTA.

VIN. s. m. [*vinum*, οἶνος, all. *Wein*, angl. *wine*, it. et esp. *vino*]. Liqueur alcoolique qu'on obtient par la fermentation du jus de raisin. Celle-ci ne décompose pas la totalité du sucre contenue dans le moût; mais les raisins donnent en général un vin d'autant plus alcoolique, qu'ils sont plus sucrés. Lorsqu'on veut qu'ils contiennent, après la fermentation, une proportion assez considérable de sucre pour avoir une saveur douce, on fait évaporer une portion du moût en consistance de sirop et on le mêle avec l'autre avant la fermentation. Le vin est composé de 80 à 90 parties d'eau pour 100, de 2 à 5 parties d'un résidu formé de matière colorante, de substances non cristallisables azotées ou non, de bitartrate de potasse, de malates, sulfates, etc., à base d'alumine, de chaux, de soude et de potasse, et des principes du *bouquet*. Le sucre non décomposé s'élève à 5 ou 6 grammes par litre dans les vins du Midi. Tous ces principes se retrouvent dans le raisin et son jus. Le vin contient en outre des produits de la fermentation (V. FERMENTATION *alcoolique*). Les acides qu'il renferme, avec le tartrate acide de potasse, le rendent naturellement acide. Un litre sature en général la quantité de potasse nécessaire pour neutraliser 2 décigrammes d'acide tartrique. Enfin les vins contiennent de l'acide carbonique, qui les rend mousseux quand on les met en bouteilles avant que la fermentation soit achevée. Les modifications que subissent les vins en vieillissant, par dédoublements et condensations chimiques des principes du bouquet, sont des phénomènes analogues à ceux qu'on observe dans la nutrition; mais c'est une erreur de parler du *travail vital* du vin dans le sens de ce que désignent ces mots quand on parle de la nutrition et du développement des êtres organisés. Le vin laisse déposer trois sortes de substances : 1° Cristaux de bitartrate de potasse, de tartrate neutre de chaux, ou d'un mélange de ces deux sels. Leur influence sur la composition et les qualités du vin est peu sensible et sans importance. 2° Matières en forme de feuillets translucides, granulations, petits amas amorphes, de couleur brune ou violet foncé, qui couvrent les parois des bouteilles; ces dépôts sont constitués par de la matière colorante primitivement dissoute et devenue insoluble par un effet d'oxydation. Souvent des spores et des filaments très fins de mycéliums les accompagnent. Leur présence correspond à une phase d'amélioration graduelle du vin, bien qu'elle soit accompagnée d'une diminution progressive de couleur. 3° Dépôts constitués par des cryptogames (spores, filaments de mycéliums voisins des *hygrocrocis*); ils occasionnent des pertes au moment des soutirages, du transvasement de bouteilles, dangereux tant par les principes qu'ils transforment que par les substances nouvelles qu'ils développent, et diminuent les meilleures qualités des vins. La quantité d'alcool pur, en volume, contenue dans 100 parties de vin, est, d'après Gay-Lussac . Bagnols (Gard), 17; Madère vieux et Grenache, 16; Collioure (Pyrénées-Orientales), 15,6; Chypre et Malaga, 15,1; Saint-Georges (Hérault) et Sauterne blanc (Gironde), 15; Rivesaltes et autres des Pyrénées-Orientales, 14,6; vins de poids du Midi, 13; coteaux d'Angers, 12,9; Frontignan, 11,8, Champagne mousseux, 11,6; vins du Rhin, 11 à 11,9; Ermitage rouge et Côte-Rôtie, 11,3; Mont-Rachet blanc, 14; Chablis, 11 à 12; Champagne, 10 à 12; Volnay, Chambertin, Richebourg, Beaune, Nuits et autres bons vins de Bourgogne, 11 à 13; vins en bouteilles de la Société œnophile, 10,5; vins de l'Ouest, vins de Màcon, Chalon, Beaujolais, 10, Saint-Estèphe, vins communs du Midi, Graves, Larose-Kirwan (Gironde), 9,7 à 9,8; Château-Latour (Gironde), vin de la Société œnophile, 9,3; Molsheim (outre-Rhin), 9,2; Léoville (Gironde), Tokai (Hongrie), 9,1; vins blancs de Vendée, vin au détail à Paris, 8,8; Château-Laffite, Château-Margaux, vins du Cher, 8,7; vins de lies pressées (Paris), 7,6, Verrières (Seine-et-Oise), 6,2. Les vins sont toniques et astringents par leurs matières tanniques et colorantes, stimulants par leur alcool, reconstituants par leurs sels de potasse. Les vins acidulés sont diurétiques. Les acides contenus dans le vin appartiennent, pour la plupart, au groupe des acides très oxygénés, fixes ou peu volatils, enfin polybasiques, tels que les acides succinique, malique, tartrique, citrique. Le vin ne renferme que des quantités très faibles d'acides monobasiques, tels que les acides acétique, butyrique. Les gaz dissous dans le vin sont . 1° l'acide carbonique, dont la proportion va en diminuant à mesure qu'on s'éloigne de l'époque de la fermentation; 2° l'azote, dont la proportion est égale à environ 20 centimètres cubes par litre de vin. Berthelot n'a pas trouvé trace d'oxygène dans les vins qu'il a examinés. Il a saturé des vins de Bourgogne d'oxygène en les agitant sur le mercure, et il a constaté que leur bouquet disparaissait pour faire place à une odeur de vinasse des plus désagréables. Cette altération, qui donne au vin le goût et l'odeur d'*évent*, est due à l'oxygène; car les mêmes vins, saturés d'acide carbonique, n'ont éprouvé aucune modification de leur bouquet. Il suffit d'agiter un bon vin avec de l'air dans une bouteille renfermant seulement un quart ou un cinquième de vin, pour qu'au bout d'un quart d'heure on en ait altéré complètement le bouquet. L'oxygène se dissout d'abord sans entrer en combinaison, mais après trois ou quatre minutes, 10 centimètres cubes, 5 dixièmes d'oxygène, ont complètement disparu, et ce volume suffit pour détruire le bouquet d'un litre de vin. A cette absorption rapide succède une absorption de plus en plus lente, et en même temps la teinte rouge du vin devient plus vive. L'absorption définitive de l'oxygène par le vin est accélérée par l'élévation de la température, et rendue presque instantanée par l'addition d'un alcali. Lorsque, après le dégel, le vin est trouble, parce qu'il a été gelé, il faut, pour lui rendre sa limpidité, le coller, puis le soutirer; il reprend alors sa qualité. Cependant on remarque qu'il a vieilli, et n'est pas de longue garde. Le froid fait sur lui l'effet du *chauffage*. V. CHAUFFAGE, COLLAGE et PLATRAGE. — *Coloration artificielle des vins.* Mode de falsification des vins qui a pour but soit de permettre le *mouillage*, c'est-à-dire l'addition d'eau aux vins naturels, soit d'augmenter la coloration des vins rouges ou en procurer une aux vins blancs de qualité inférieure. Les matières colorantes généralement employées dans ce but sont : les pétales de rose trémière; les baies de sureau, d'hièble, de troëne, d'airelle myrtille; la décoction de betterave, de bois de campêche, de bois de Fernambouc; la cochenille; la fuchsine, les rouges et violets d'aniline; l'indigo; l'orcanette; l'orseille; la safranine. Parmi ces matières, les unes, telles que la fuchsine, sont nuisibles à la santé par elles-mêmes; d'autres, les substances végétales, sont inoffensives : mais dans tous les cas, la coloration artificielle des vins est une tromperie sur la marchandise vendue et ne saurait être tolérée au point de vue de l'hygiène plus qu'au point de vue légal, puisque les vins ainsi colorés sont presque toujours additionnés d'eau et bien différents de ceux qui ne contiennent que les matières colorantes naturelles que renferme le jus de la vigne. — *Coupage des vins.* Mélange, en proportions déterminées, de deux ou plusieurs vins, fait en vue de rehausser la valeur de l'un d'eux par l'addition d'un vin de qualité supérieure au premier: cette opération n'a aucune influence fâcheuse au point de vue hygiénique, et ne saurait rentrer dans la catégorie des falsifications comme la coloration artificielle ou le mouillage. — *Esprit-de-vin.* V. ALCOOL. — *Fleurs du vin.* V. MYCODERME. — *Huiles de vin.* Nom donné : 1° à une substance d'apparence oléagineuse, aromatique, plus dense que l'eau (*huile douce, huile pesante du vin*), qui se produit pendant l'éthérification, et que l'eau bouillante dédouble en acide sulfovinique et *huile légère du vin*; 2° à cette dernière substance, dite aussi *éthérol*, laquelle est un liquide incolore, oléagineux, devenant visqueux à — 35° et laissant alors déposer des cristaux prismatiques, inodores, d'un nouveau corps appelé *éthérine*, qui en est le stéaroptène. — *Maladies des vins.* Quatre maladies principales attaquent les vins, indépendamment des cas où ils *tournent*. 1° l'*acescence*, dans laquelle les vins deviennent acides, se *piquent*, aigrissent; 2° la *pousse*, maladie des vins qui *tournent*, qui montent; 3° la *graisse*, qui rend les vins filants et huileux; 4° l'*amertume*, qui dénature souvent leur parfum, et s'attaque de préférence à nos meilleurs crus, plus ou moins tôt suivant les années, etc. Toutes ces maladies ont pour résultat final de faire disparaître le goût particulier du vin, la première en transformant son alcool en vinaigre, la seconde en affadissant son goût et provoquant la formation de dépôts floconneux qui demeurent suspendus dans le liquide. La *graisse* est fréquente surtout pour les vins blancs, qu'elle rend insipides au goût. Enfin, l'amertume provoque des dépôts adhérents aux parois des vases, en même temps qu'elle communique au vin une saveur désagréable. Dans la *graisse*, l'état filant est dû à la production de filaments mycéliaux (*hygrocrocis*) et d'une matière analogue au *mucilage*. — *Mouillage des vins.* Opération frauduleuse qui consiste à additionner d'eau, alcoolisée ou non, les vins blancs ou rouges, après les avoir colorés artificiellement. Cette falsification, qui enlève au vin ses propriétés nutritives et toniques, est aussi fâcheuse pour l'hygiène publique que fréquente dans la pratique. Le meilleur moyen de la reconnaître est de déterminer le poids de l'extrait sec du vin soupçonné : car, la quantité de l'alcool contenu dans le vin étant déterminé par le zéoscope, il suffit, pour connaître la quantité d'eau ajoutée de soustraire du poids du litre la somme des poids de l'extrait sec et de l'alcool, et de comparer ce poids à celui que donne, en moyenne, l'analyse des vins naturels de même année et de même cépage (Gautier).

Vin antimonié ou *vin émétique.* Vin de Malaga contenant 10 centigrammes de tartre stibié par 30 grammes. — *Vin antiscorbutique.* On le fait avec . racines fraiches de raifort, 30 gram.; feuilles récentes de cochléaria, de cresson, āā 15 gram.; feuilles sèches de trèfle d'eau, 3 gram.; semences de moutarde noire, 7 gr.; vin blanc, 1 kilogram.; alcoolat de cochléaria composé, 16 gram. Après dix jours de macération en vase clos, on passe à travers un linge avec expression et l'on filtre. — *Vin aromatique.* On l'emploie à l'extérieur en fomentations. Il est préparé avec 125 gram. d'alcoolature vulnéraire et 875 gram. de vin rouge; mêlez, filtrez. — *Vin chalybé.* Vin de Grenache contenant 5 grammes de citrate de fer ammoniacal par litre. — *Vin diurétique*. V. Diurétique et Vin *scillitique*. — *Vin émétique*. V. Vin *antimonié*. — *Vin de macération*. V. Vinage. — *Vins médicinaux*. Les œnolés. — *Vin d'opium composé*. V. Laudanum *de Sydenham*. — *Vin d'opium par fermentation*. V. Laudanum *de Rousseau*. — *Vin de pulque*. V. Agave. — *Vin scillitique amer* [*vin diurétique amer de la Charité*]. On le prépare en mettant dans un matras, écorces de quinquina gris, de Winter, āā 60 gram.; écorce fraîche de citron, 30 gram.; racines d'asclépias et d'angélique, squames de scille, baies de genièvre et macis, āā 15 gram.; feuilles d'absinthe et de mélisse, āā 30 gram.; versant sur ce mélange : alcool, 200 grammes, et vin blanc, 4 litres; passant avec expression après dix jours de macération, et filtrant. — *Vin tourné*. Vin qui a subi une fermentation nouvelle résultant, soit de ce qu'il a été soumis à des variations de température, en été surtout, soit de ce qu'il a été mis dans des vases ayant contenu déjà du vin tourné. Le vin se trouble, dégage un peu de gaz carbonique, devient rouge violacé, mauve ou jaunâtre, en même temps que le tartre disparaît de la face interne des fûts et bouteilles. Il perd son bouquet, devient un peu amer et prend une odeur désagréable qui a quelque chose de nauséeux et se rapprochant de celle de l'acide propionique. A la longue, le vin tourné devient clair, mais conserve ses mauvaises qualités. Le dépôt est formé de la matière qui avait troublé le vin; elle se compose de filaments d'une algue voisine des *hygrocrocis*, filaments flexueux, le plus souvent incolores, larges de 3 millièmes de millimètre environ, de longueur très variable. Ils ne sont pas accompagnés de vibrions ni des spores de l'algue du ferment, ni de celles de l'algue qui composent les parties dites *fleurs du vin* quand il est en voie d'acétification à l'air. Le vin tourné conserve la quantité d'alcool qu'il avait avant de s'altérer, mais il s'y forme un peu d'acide acétique (1 à 2 grammes par litre) et surtout de l'acide propionique, de sorte que son acidité est du tiers au double plus grande qu'auparavant. On n'a encore constaté aucun effet morbide de l'usage du vin tourné. Il a seulement de la tendance à causer du pyrosis. On fait disparaître l'acidité en lui ajoutant 1 gramme par litre de carbonate de soude, ou en le mêlant avec un quart ou moitié environ de vin nouveau. Ces moyens lui enlèvent aussi en grande partie son mauvais goût.

VINAGE. s. m. Addition d'alcool au vin pour diminuer son altérabilité. Une addition de 3 à 4 pour 100 d'alcool rectifié est utile aux vins faibles du centre de la France, pour leur donner de la force et assurer leur conservation. Mais il n'en est pas de même des vins du Midi déjà riches en alcool, dont le titre alcoolique est quelquefois porté par le vinage à 18 et même 21 pour 100; ils causent facilement l'ivresse. Ces vins sont souvent destinés à fabriquer les *vins de macération*, mélanges impurs et malsains de matières colorantes, d'essences, d'eau et d'alcool de betterave, dont la consommation est si étendue dans les grandes villes. Lorsqu'on connaît la provenance d'un vin, on peut savoir s'il a été viné, en comparant son degré alcoométrique actuel avec son degré alcoométrique normal, qui est de 9 à 10 pour 100 pour les vins de Bourgogne et de Bordeaux, de 10 à 12 pour ceux de l'Hérault, et de 12 à 14 pour ceux du Roussillon. Le comité consultatif d'hygiène repousse le vinage exagéré; il n'admet que le vinage avec des alcools chimiquement purs et dans une proportion telle, que la quantité d'alcool ne dépasse point le titre normal de 10 à 12 pour 100. Malheureusement, ces conditions de pureté ne sont presque jamais remplies, et l'alcool amylique, adultérant l'alcool vinique, donne à ces vins le grave inconvénient de causer une ivresse prompte suivie d'hébétude profonde pendant un ou plusieurs jours.

VINAIGRE. s. m. [*acetum*, ὄξος, all. *Essig*, angl. *vinegar*, it. *aceto*, *vino agro*, esp. *vinagre*]. Produit de la fermentation acétique de l'alcool du vin; liqueur qui contient, outre l'acide acétique, de l'acide malique, du tartrate acide de potasse et de chaux, et une matière colorante. Celle-ci manque dans le *vinaigre blanc*, qui est obtenu par acétification du vin blanc. Beaucoup de liqueurs fermentées peuvent passer à l'état de vinaigre. L'acétification ou fermentation acétique du vin, c'est-à-dire le passage de son alcool à l'état d'acide acétique, se produit sous l'influence d'un cryptogame, le *Mycoderma aceti*, qui prend naissance à la surface du vin exposé à l'action de l'air et joue le rôle de ferment. De la réunion de plusieurs de ces cryptogames résulte la formation d'une couche membraneuse, d'aspect muqueux et filant, et qu'on appelle la *mère du vinaigre* : tant que le cryptogame nage à la surface du vin, il n'a pas d'action sur l'alcool, qui ne présente aucune réaction acide; mais dès que la couche continue est formée, la transformation en vinaigre est rapide. Le vinaigre, étendu d'eau, est rafraîchissant. Il sert, en pharmacie, à dissoudre diverses substances, et ces dissolutions prennent le nom de *vinaigres médicinaux* ou d'*acétolés*. — *Vinaigre aromatique*. On le prépare avec 125 gram. d'alcoolature vulnéraire, et 875 gram. de vinaigre blanc : mêlez et filtrez. — *Vinaigre aromatique anglais*. On le prépare en pulvérisant 10 gram. de camphre dans un mortier de verre, l'introduisant dans un flacon bouché à l'émeri; ajoutant 10 gram. d'acide acétique cristallisable, 10 centigr. d'huile volatile de lavande, 20 centigr. d'huile volatile de girofle, et autant d'huile volatile de cannelle; mêlant, et conservant pour l'usage. — *Vinaigre de bois*. Vinaigre qu'on obtient en distillant le bois dans des tuyaux de fonte qui aboutissent à un réservoir dans lequel se rend tout l'acide acétique dit pyroligneux (réservoir disposé de manière à utiliser les gaz produits par la décomposition du bois, en les faisant repasser par le foyer pour l'alimenter). Lorsque le bois est carbonisé, on trouve dans le réservoir un liquide noir, épais, d'odeur désagréable, provenant de la décomposition de la cellulose et autres principes des plantes, composé principalement d'acide acétique, d'eau, d'alcool méthylique, d'éthers divers, d'acétone et d'une matière huileuse analogue au goudron. On en sépare ces matières, et l'on purifie le liquide en le traitant successivement par la chaux et le sulfate de soude. En dissolvant dans l'eau l'acétate de soude obtenu, et distillant ensuite, après avoir ajouté de l'acide sulfurique, on a un vinaigre concentré, utilisé pour la préparation des divers acétates employés en pharmacie. Il est incolore, très acide et d'une odeur pénétrante. — *Vinaigre* ou *martial chalybé*. Ancien nom de l'*acétate de fer*. — *Vinaigre distillé* (*acetum stilatitium*). Acide acétique étendu d'eau, pesant 1000,5, qu'on obtient en distillant du vinaigre de vin dans une cornue. — *Vinaigre de magnanimité*. V. Formique. — *Polype du vinaigre*. Ce que, sous ce nom, des voyageurs disent être un animal de la Chine qui, vivant dans les liquides alcooliques, les transformerait en vinaigre, n'est autre qu'une couche épaisse de la levure acétique (*Mycoderma aceti*). — *Vinaigre des quatre voleurs*. On le prépare en faisant macérer pendant dix jours, dans 4 litres de vinaigre blanc : sommités sèches de grande et petite absinthe fleurs de lavande, sommités de menthe, de romarin, de sauge, de rue, āā 60 gram.; calamus aromaticus, cannelle fine, girofles, noix muscades et gousses d'ail, āā 8 gram. On passe ensuite à travers un linge; on exprime fortement, et l'on ajoute : camphre, 16 gram.; acide acétique cristallisable, 60 gram. Deux jours après on filtre au papier gris. — *Vinaigre radical*. L'acide acétique du verdet. — *Vinaigre rosat*. On le prépare en faisant macérer 100 gram. de roses rouges dans 1200 gr. de vinaigre blanc pendant 10 jours. — *Vinaigre de rouge.* V. **Fard.** — *Vinaigre scillitique.* On le prépare en faisant macérer pendant huit jours 100 grammes de squames de scille sèches, grossièrement pulvérisées, dans 1200 gr. de vinaigre blanc.

VINASSE. s. f. Le résidu, au fond des chaudières, du vin distillé pour en obtenir l'alcool.

VINATE. s. m. Nom générique des sels que forment les acides viniques.

VINÇA (Pyrénées-Orientales). — *Eau sulfureuse.* + 23°. Boisson et bains.

VINEUX, EUSE. adj. [*vinosus*, οἰνώδης, all. *weinartig*, angl. *vinous*, it. et esp. *vinoso*]. Qui a la couleur ou les autres qualités du vin. — *Fermentation vineuse.* V. Fermentation *alcoolique.* — *Hydromel vineux.* V. Œnomel.

VINIFÈRES. s. f. pl. [*viniferæ*]. V. **Ampélidées.**

VINIQUE. adj. — *Acides viniques.* Série d'acides formés par une combinaison de 2 équivalents d'acide avec 1 équivalent d'éther vinique. Ce sont des acides énergiques saturant bien les bases. Ils sont un des produits constants de l'action des acides sur l'alcool ordinaire. — *Alcool vinique.* L'alcool ordinaire. — *Éther vinique.* L'éther ordinaire.

VINOBENZOÏQUE. adj. — *Éther vinobenzoique* ($C^4H^5O.C^{14}H^5O^3$). Produit de la réaction de 2 parties d'alcool, 1 d'acide benzoique et 6 d'acide chlorhydrique. Liquide oléagineux, incolore, insoluble dans l'eau, miscible à l'alcool ; bout à 210°.

VINO-ŒNANTHIQUE. adj. V. Œnanthique.

VINOPHOSPHORIQUE. adj. V. Phosphovinique.

VINOSULFURIQUE. adj. V. Sulfovinique.

VINOXALIQUE. adj. V. Oxalovinique.

VIOL. s. m. [*vis illata pudicitiæ*, ὕβρις, all. *Nothzucht*, angl. *violation*, *rape*, it. *stupro*, esp. *violencia*]. Attentat à la pudeur tenté ou consommé avec violence ou par ruse sur une personne du sexe féminin, vierge ou non. « Abuser d'une femme » avec violence, c'est commettre le crime de *viol*, alors « même que cette femme aurait eu déjà des enfants » (Cour de cassation, 14 juin 1811). Le coupable du crime de *viol* est puni des travaux forcés à temps; si le crime a été commis sur une enfant âgée de moins de quinze ans accomplis, le coupable subit le *maximum* de la peine des travaux forcés à temps. La peine est celle des travaux forcés à perpétuité, si le coupable est un des ascendants de la personne sur laquelle a été commis l'attentat, ou s'il est de la classe de ceux qui ont autorité sur elle, ou s'il est ministre d'un culte, ou bien s'il a été aidé dans son crime par une ou plusieurs personnes (Art. 332, 333 du Code pénal). Le médecin appelé comme expert dans les cas de viol peut avoir à envisager les questions suivantes : 1° S'il existe les traces d'un attentat. 2° Si les désordres existants peuvent être attribués à des attouchements personnels, tels que l'onanisme, intromission de corps étrangers, etc. 3° S'il y a un écoulement, s'il a été communiqué. 4° S'il y a défloration, question qu'il n'est jamais impossible de résoudre pour l'expert qui connaît la conformation de la vulve et de l'hymen aux différents âges. 5° A quelle époque remonte la défloration. 6° S'il y a des signes de débauche habituelle. 7° Si la défloration est le résultat de l'intromission du membre viril ou d'attouchements forcés, d'accidents et de maladies. 8° S'il y a des traces de violence autres que la défloration. 9° Si la mort est le fait de ces violences ou du viol. 10° Si le meurtre a été précédé du viol. 11° Une femme ne peut être déflorée ou violée sans le savoir que dans les cas d'idiotie, d'imbécillité avec ou sans surdi-mutité, d'insensibilité produite par le chloroforme, une attaque de catalepsie, etc. 12° Une femme peut concevoir par le viol. 13° La question de savoir si un seul homme peut violer une femme qui résiste n'a pas à être posée par l'expert, mais il peut avoir à traiter, à propos de cette question, de la possibilité d'une syncope, etc., paralysant momentanément la résistance. 14° Quelle est la nature de la maladie dont est affectée la victime, s'il existe une affection communiquée, syphilitique ou blennorrhagique. 15° A quelle époque remonte cette maladie. 16° Si cette maladie a été communiquée par simple contact sans qu'il y ait eu défloration. 17° Si elle est de même nature chez la victime et chez l'inculpé. 18° Si les organes de l'inculpé se rapportent à ceux de la victime, question souvent impossible à résoudre et très secondaire. 19° Il peut avoir à combattre le préjugé honteux qui veut que les maladies vénériennes guérissent par le fait d'un rapprochement avec une petite fille. 20° Un homme peut, à la rigueur, se rapprocher d'une femme sans qu'il en ait conscience, mais jusqu'au simple contact seulement et sans défloration possible. 21° Si l'inculpé porte des signes physiques particuliers qui puissent le faire reconnaître. 22° S'il présente dans sa conformation physique quelque disposition particulière qui s'oppose à des rapports sexuels. 23° Quelle est la nature des taches trouvées sur les vêtements de la victime et de l'inculpé. 24° Si l'attentat ou le viol sont simulés (Tardieu).

VIOLARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes herbacées, à fleurs axillaires, pédonculées. Calice à cinq pétales libres, ou peu soudés, dont le pétale inférieur se prolonge à sa base en éperon allongé ; 5 étamines sessiles, les 2 étamines inférieures souvent pourvues d'un prolongement qui s'enfonce dans l'éperon. Ovaire uniloculaire; ovules attachés à trois trophospermes pariétaux. Embryon droit, endospermique.

VIOLAT. adj. m. — *Miel violat, sirop violat.* Miel et sirop préparés avec des violettes.

VIOLÉNIQUE. adj. — *Acide violénique.* Corps incolore, cristallin, extrait des feuilles de violette (Peretti).

VIOLENT, ENTE. adj. — *Mort violente.* V. Mort.

VIOLET, ETTE. adj. Qui a la couleur de la violette.

VIOLET. s. m. [all. *violett*, *veilchenblau*, angl. *violet-blue*, it. *violato*, esp. *violado*]. Une des couleurs du spectre. — *Violets d'aniline* ou *de Paris.* Ils résultent des réactions des chlorures alcalins, le chlorure de chaux en particulier, sur les sels d'aniline. On en compte 40 variétés. Ils sont souvent employés à la coloration artificielle des vins. Les *verts d'aniline* sont au nombre de 15, parmi lesquels on cite l'*émeraldine* et le *vert-lumière.* Ils se préparent d'une manière analogue. Le *violet végétal* s'obtient par union des sels de plomb à l'hématoxyline.

VIOLETTE. s. f. [*viola*, ἴον, all. *Veilchen*, angl. *violet*, it. *violetta*, esp. *violeta*]. Genre de plantes de la famille des violariées, dont une espèce, la *violette odorante* (*Viola odorata*, L.), donne des fleurs qui font partie des espèces pectorales, et passent pour adoucissantes. On fait sécher ces fleurs entre deux papiers, dans une étuve chauffée à 40°, après en avoir séparé avec soin les calices et les étamines. Quelquefois on commence par les étendre sur des toiles suspendues et par les arroser d'eau chaude versée en pluie très fine, qui se charge d'une matière colorante verte. Les fleurs de violette doivent être conservées dans des vases imperméables à la lumière. Celles que l'on trouve communément dans le commerce sont des fleurs de *pensée sauvage* ou *violette des champs* (*Viola tricolor*, L.), récoltées dans le midi de la France, et séchées avec leur calice. La *pensée* est, comme la violette, réputée pectorale et adoucissante ; de plus, elle est recommandée comme dépurative ; on en prépare un sirop ; on la donne aussi en décoction. Les racines des diverses espèces de violettes contiennent un peu d'émétine et pourraient, à fortes doses, déterminer le vomissement. — Pour préparer le sirop de violette, qui est un réactif souvent employé en chimie (il verdit sous l'influence des alcalis), on met infuser pendant six heures, dans un vase d'étain couvert, 500 grammes de pétales de violettes dans 1 kilogramme d'eau bouillante; on passe, on laisse reposer et on décante la liqueur; on ajoute le double de sucre et on fait épaissir en consistance de sirop, au bain-marie.

VIOLINE. s. f. Base qui existe dans la racine de violette, et dont l'action est analogue à celle de l'émétine (Boullay). C'est une poudre amère, âcre, un peu soluble dans l'eau, difficilement dans l'alcool, insoluble dans l'éther et les huiles. — On a donné aussi ce nom à un produit *pourpre foncé* résultant de l'action de l'acide sulfurique sur l'aniline, voisin de la *fuchsine*, en chauffant plus ou moins la violine, on a des produits d'une autre teinte appelés *roséine* et *purpurine*.

VIORNE. s. f. Genre d'arbrisseaux de la famille des caprifoliacées. La *viorne laurier-tin* (*Viburnum tinus*, L.) a des graines purgatives.

VIPÈRE. s. f. [*vipera*, de *vivus*, vivant, et *parere*, enfanter, produire; ἔχις, all. *Viper*, *Otter*, angl. *viper*, it. *vipera*, esp. *vibora*]. Groupe de reptiles ophidiens à dents creuses et marquées, en dessus, d'une fente par où s'écoule le venin que sécrète une petite glande située au-dessous de la mâchoire, et qui est déposé dans de petits réservoirs à la base de chaque dent. Ce venin, introduit dans la petite plaie faite par la morsure de la vipère, détermine d'abord une douleur vive, puis de la rougeur avec ecchymoses, le gonflement de la partie mordue et de tout le membre, avec frisson, abattement, petitesse et irrégularité du pouls, quelquefois syncope et convulsions, ou stupeur, hématurie, surdité, fièvre intense, etc. L'agrandissement de la plaie pour faire couler le sang, la succion, puis l'instillation d'alcool, ou d'ammoniaque, ou de perchlorure de fer, la ligature du membre au-dessus de la piqûre, puis les sudorifiques diffusibles et les diurétiques, sont les moyens thérapeutiques les plus convenables, ainsi que l'emploi des liqueurs alcooliques porté jusqu'à l'ivresse. Les lésions observées sont les mêmes que celles que produit la piqûre des *crotales*, mais à un moindre degré. Aussi les cas de mort sont très rares sur l'adulte, et ne s'observent qu'en l'absence de tout soin, sur les sujets de mauvaise constitution : de même pour les enfants. Les cas de mort sont fréquents sur les petits chiens, rares sur les gros, même en l'absence de tout soin; mais ils souffrent et maigrissent pendant plusieurs jours avec les mêmes symptômes que chez l'homme. Les serpents décrits sous le nom de *vipères*, en France, sont de deux genres. Le premier est du genre *Pelias* (*lance d'Achille*), caractérisé par une tête couverte, sur la partie antérieure seulement, de petits écussons plans ou très légèrement concaves, dont un central plus grand; narines latérales simples; plaques sous-caudales formant une seule rangée. L'espèce est le *Pelias berus*, Merrem, ou *petite vipère* (*Vipera berus*, Daudin, *Vipera chersea*, Cuvier, *Pelias berus* et *chersea*, Ch. Bon). Son corps est allongé, peu ou pas rétréci à la nuque; ligne foncée brune ou noire sur le dos; plaque polygonale centrale sur la tête. L'autre espèce appartient au genre *Vipère* (*Vipera*, Laurenti), caractérisé par une tête déprimée, élargie en arrière, entièrement revêtue de petites écailles et non de plaques (fig. 543); narines à orifices latéraux simples, larges, concaves; plaques sous-caudales distribuées par doubles rangées sous toute la queue. L'espèce de ce genre est la *vipère commune* (*Vipera aspis*, Merrem, Latreille, *Echidna aspis*, Risso), à bande dorsale, noire, flexueuse, continue ou formée de taches contiguës distinctes, arrondies ou rhomboïdales; dessous du corps variable, d'un gris d'acier ou rougeâtre, avec des taches blanches irrégulières; museau tronqué. L'un et l'autre de ces serpents peuvent offrir des variétés de teinte, grises, noirâtres ou rougeâtres; mais c'est la *vipère commune* qui offre le plus de variétés, dont chacune a souvent été prise pour des espèces distinctes sous le nom de *Coluber chersea*, L. (colore ferrugineo, habitat in Suecia); *Coluber prester*, L., *vipère anglaise* ou *noire* (vipera anglica nigricans, atra toto corpore; ab Europa septentrionali, Linné)· *Coluber aspis*, L. (rufus, similis *cherseæ*, sed major; habitat in Gallia), appelé aussi *vipère rouge*, *aspic*, *æsping*, *Coluber vipera*, Lacépède (*Vipera Redi*, Latreille), à lignes transversales courtes, dont les moyennes sont unies en ligne longitudinale. On trouve aussi, dans le Dauphiné, l'Italie, la Morée, l'Autriche, la Dalmatie et l'Istrie, la *vipère ammodyte* (*Vipera ammodytes*, Duméril), dont le museau offre un prolongement mou, verruqueux, protégé par de petites écailles, et dont les teintes varient. Elle a été appelée aussi *Coluber ammodytes*, L., *Vipera illyrica*, Laurenti, *Echidna ammodytes*, Merrem, et *Rhinechis ammodytes*, Fitzinger. V. ÉCHIDNINE et VENIN.

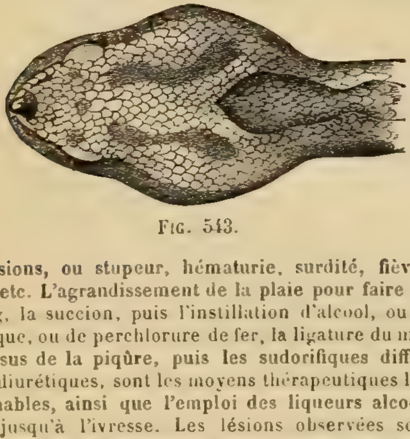

FIG. 543.

VIPÉRIDÉS. s. m. pl. Famille d'ophidiens solénoglyphes, distincts des crotalidés en ce qu'ils ne présentent pas de fossette derrière les narines.

VIPÉRINE. s. f. [*Echium viperina*, L.]. Borraginée d'Europe légèrement astringente.

VIPÉRIN, INE. adj. Qui tient de la vipère. — *Couleuvre vipérine*. V. COULEUVRE.

VIRE. s. f. Vulgairement, le panaris sous-épidermique.

VIRESCENCE. s. f. [de *virescere*, devenir vert]. Métamorphose des organes colorés des fleurs en organes foliacés.

VIREUX, EUSE. adj. [*virosus*, de *virus*, poison; all. *virös*]. Qui est doué de qualités malfaisantes; ou qui a une saveur nauséabonde particulière; on dit aussi dans ce sens une *odeur vireuse*.

VIRGINAL, ALE. adj. —*Pommade virginale*. V. POMMADE.

VIRGINÉIQUE. adj. — *Acide virgineique*. Acide gras liquide, volatil, d'odeur forte, jaune, de saveur âcre et piquante, extrait de la racine du polygala de Virginie (Quevenne).

VIRGINITÉ. s. f. [*virginitas*, παρθενεία, all. *Jungfrauschaft*, angl. *virginity*, it. *virginita*, esp. *virginidad*]. V. HYMEN et VIOL.

VIRIDINE. s. f. Synonyme inusité de *chlorophylle*.

VIRIDINE. s. f. [all. *Viridin*, angl. *viridine*, it. et esp. *viridina*] ($C^{24}H^{19}Az$). Alcaloïde du goudron de houille, oléagineux, jaune à la lumière réfractée, verdâtre à la lumière réfléchie; d'odeur aromatique, peu soluble dans l'eau. Bout à 251°; densité, 1024.

VIRIDIQUE. adj. — *Acide viridique* ($C^{28}H^{14}O^{16}$). Acide qui, combiné à la chaux, colore en vert les grains de café. Il est brun et verdit au contact des bases. On le produit en laissant au contact de l'air une solution d'acide café-tannique mêlée d'ammoniaque.

VIRIL, ILE. adj. [*virilis*, de *vir*, homme: all. *männlich*, angl. *virile*, it. *virile*, esp. *viril*]. Qui appartient à l'homme. — *Age viril.* V. Age et Virilité. *Membre viril.* V. Verge.

VIRILITÉ. s. f. [*virilitas*, all. *Mannbarkeit*, *Mannheit*, angl. *virility*, it. *virilità*, esp *virilidad*]. Époque de la vie de l'homme à laquelle il atteint toute sa force. V. Age.

VIRTUEL, ELLE. adj. V. Image.

VIRULENCE. s. f. [all. *Virulenz*, *Ansteckungssoff*, angl. *virulency*, it. *virulenza*, esp. *virulencia*]. Qualité de ce qui est virulent. Non seulement la virulence ne s'observe que sur des solides et des liquides qui ont ou ont eu l'état d'organisation, qui participent ou ont participé aux actes vitaux de la nutrition ; mais encore sa production dans les humeurs et les tissus peut, comme ses effets, être assimilé jusqu'à un certain point aux actions dites vitales (nutrition, développement, reproduction) ; car la théorie qui regarde cette production comme le résultat de modifications isomériques des liquides ou des solides de l'économie, se transmettant graduellement de façon à produire les maladies dites virulentes, ne saurait plus être soutenue en face des observations de Pasteur, Chauveau, Toussaint, etc., qui démontrent la nature parasitaire de ces maladies. Le principal caractère de la virulence est d'être transmissible de l'individu infecté à l'individu sain, par *inoculation* volontaire ou accidentelle. La virulence ne consiste pas plus en qualités mystérieuses inconnues, à jamais inexplicables en raison d'une origine supposée surnaturelle, qu'elle ne résulte de simples modifications isomériques des substances organiques. Il est démontré, au moins pour certains cas, que les accidents sont d'autant plus rapides et intenses que la quantité de la matière virulente inoculée est plus forte ; que les degrés de la virulence peuvent être très différents selon l'état, la constitution du sujet à qui l'état virulent est transmis, suivant certaines aptitudes individuelles qu'expliquent les différences physico-chimiques du milieu organique qui reçoit l'inoculation (V. Bactérie) ; il ne s'ensuit pas que la virulence dépendra de troubles apportés dans les propriétés naturelles de la substance organisée. Des expériences de Chauveau ont fait attribuer exclusivement l'activité virulente à des *particules granuliformes libres* en suspension dans toute humeur dite virus ; l'activité virulente serait absolument absente de la partie liquide des humeurs ; les plasmas ou les sérums dans lesquels flottent les *éléments granuliformes* les plus virulents seraient toujours tout à fait inactifs, quand ils sont privés de ces éléments granuleux ; ce seraient donc ces derniers qui constitueraient exclusivement les agents de la virulence. Déjà les expériences de Colin semblaient infirmer cette opinion et prouver que le fluide même est virulent au même titre que les granules et autres éléments figurés des humeurs. Aujourd'hui le doute n'est plus permis à cet égard : on a pu, en inoculant une culture du bacille du choléra des poules, débarrassé de ce bacille par le chauffage ou la filtration, reproduire cette maladie ; de plus, le sang d'individus présentant les symptômes d'une maladie virulente renferme parfois peu ou pas de bactéries. Si donc la cause intime de la virulence réside toujours dans les propriétés spécifiques des bactéries, celles-ci peuvent ne plus exister dans des parties liquides ou solides encore virulentes, qui doivent alors leur activité aux substances toxiques sécrétées par les micro-organismes (V. Toxine). Cette proposition trouve sa confirmation la plus éclatante dans l'atténuation de la virulence obtenue par la culture des organismes inférieurs, résultat dont l'importance pratique est considérable au point de vue de la prophylaxie des maladies virulentes. V. Vaccination *microbienne* et Virus.

VIRULENT, ENTE. adj. [*virulentus*, ἰώδης. *virulent*, all. *ansteckend*, *giftig*, angl *virulent*, it. et esp. *virulento*]. Qui tient de la nature du virus, qui est causé par un virus. — On dit d'*une humeur* ou d'un *tissu* qu'ils offrent l'*état virulent* ou de *virus*, lorsqu'ils ont la propriété de transmettre aux tissus et aux humeurs d'une économie saine avec lesquels ils sont mis en contact les altérations spécifiques présentées par l'économie infectée d'où ils viennent ; et on nomme *maladies virulentes* les maladies contagieuses, inoculables, ne récidivant pas, qui se développent ainsi par transmission d'un individu à l'autre, et dont la nature parasitaire est actuellement hors de doute. D'un animal, l'état virulent peut être transmis à d'autres individus de la même espèce ou d'espèces différentes : soit directement, c'est ce qu'on appelle l'*inoculation* ; soit indirectement, sans contact immédiat de l'humeur virulente ou de l'animal sain avec le malade, par *infection*. Si l'espèce animale est trop différente par son organisation, la transmission pourra ne pas avoir lieu, quels que soient les moyens employés, ou au moins la forme de la maladie transmise sera changée dans le cas où il y aura eu action. Les maladies virulentes sont dues à l'introduction dans l'économie de bactéries ou de leurs spores : or la rapidité de multiplication et l'intensité des autres manifestations biologiques des bactéries varient avec certaines conditions physico-chimiques qu'on a pu étudier dans le milieu ambiant ou dans des milieux artificiels, et qui, se retrouvant dans l'organisme, modifient la pullulation de ces êtres dans le corps humain, ainsi que leur activité pathogénique. Ces conditions sont celles de température, d'humidité, de lumière, d'électricité, d'oxygène, de constitution chimique, du milieu. A côté de ces circonstances extérieures qui, agissant sur tout un pays, constituent l'opportunité cosmique et sont la principale cause de la diffusion des maladies endémiques et épidémiques (V. Bactérie), se place l'opportunité morbide, qui est propre aux espèces et aux individus : ainsi le charbon, fréquent sur les moutons de France, n'atteint pas les races d'Algérie ; pendant une épidémie de choléra ou autre régnant sur une ville, une partie des habitants est atteinte, l'autre ne l'est pas, etc. Ces différences, consacrées par les termes de *réceptivité* et d'*immunité morbide*, et liées à l'âge, à la constitution, à l'état général, à l'activité de la nutrition, peuvent s'expliquer par les variations du milieu que les espèces ou les individus présentent aux bactéries, qui y trouveront ou non les conditions nécessaires à leur développement et à leur activité : car on ne saurait concevoir deux espèces voisines, ni deux individus d'une même espèce, dont le sang contiendrait de l'albumine, de la fibrine, des sels, des matières extractives, de quantité et de qualité identiques, et ces variations, qui existent à l'état sain, sont bien plus accusées de celui-ci à l'état de maladie (Bouchard). Bien que très différentes entre elles par la nature de leurs symptômes, les *maladies virulentes* offrent toutes ce caractère spécial de présenter dans leur marche plusieurs périodes bien tranchées, à savoir : une période d'incubation qui succède à l'inoculation du virus, dure pendant un temps variable, et n'est marquée par aucun trouble apparent de l'économie ; une période d'invasion, marquée surtout par l'apparition d'une fièvre plus ou moins intense ; enfin une période caractérisée par le développement et l'évolution de lésions et de symptômes spécifiques, propres à la maladie et variables avec sa nature. Un autre caractère des maladies virulentes, c'est qu'elles ne récidivent pas, même après une attaque légère, ou du moins qu'elles ne récidivent qu'au bout d'un certain temps, et que la seconde atteinte est plus bénigne que la première : sur cette immunité relative est basée la méthode des vaccinations prophylactiques.

VIRUS. s. m. [*virus*, suc, et, par extension, poison, ἰός, venin, all., angl., it. et esp. *Virus*]. Agent délétère, constitué par des éléments figurés microscopiques, uncellulaires, qui ont pour véhicule une substance solide, liquide, ou même gazeuse ; agent qui, par inoculation ou contact, reproduit une maladie semblable à celle dont est infectée l'économie d'où il est tiré. Quelques auteurs donnent le nom de *virus* aux liquides purulents doués d'une action générale sur l'économie, action qu'ils manifestent lorsqu'ils sont résorbés par le malade dans les tissus duquel ils se sont formés : c'est donner au mot *virus* une acception erronée, puisque, qu'on admette ou non la présence de microbes dans les virus, on considère toujours ceux-ci comme caractérisés par la propriété de se produire par inoculation, c'est-à-dire après transmission d'un organisme dans un autre. On donne le nom de *virus fixe* à celui qui ne peut se transmettre que par un liquide, purulent ou non, ou par des particules solides, telles que des fragments de la pustule où il est renfermé; on appelle *virus volatil* celui qui est transmis exclusivement par le gaz ou la vapeur d'eau exhalés, et qui, par conséquent, se transmet dans l'atmosphère. Il est remarquable que l'action nocive d'un virus s'exalte par son passage à travers les animaux, c'est-à-dire que la virulence augmente à mesure qu'on poursuit l'inoculation d'un animal à l'autre de la même espèce : ce fait de la virulence progressive, reconnu d'abord par Coze et Feltz, et par Davaine, est actuellement incontestable (Pasteur). Un autre fait, plus intéressant encore au point de vue pratique, et mis en pleine lumière par Pasteur, est celui-ci : un virus peut, sans éprouver de changement très marqué dans la morphologie générale, être atténué dans sa virulence, et, dans ce nouvel état, communiquer, lorsqu'il est inoculé, une maladie passagère, capable de préserver de la maladie beaucoup plus grave qu'il détermine dans l'état de nature. C'est cette modification qu'on désigne sous le nom d'*atténuation des virus*. Cette atténuation s'obtient par plusieurs procédés : par *passage dans des organismes* moins favorables au développement du virus que celui auquel on l'emprunte : c'est ainsi que le virus variolique s'atténue en passant chez le cheval et le bœuf, que le virus rabique a été atténué par inoculation successive à une série de singes : — par *vieillissement*, le vaccin de génisse a des effets d'autant plus sûrs qu'on l'emploie à un moment plus rapproché de celui où on l'a recueilli ; — par l'action de la *chaleur*, le virus charbonneux est atténué par l'effet prolongé d'une température de 42° à 43° ; — par l'action de la *lumière solaire*, de l'*oxygène de l'air* (virus du choléra des poules), ou de l'*oxygène comprimé* (virus charbonneux) ; — par des *antiseptiques*, employés à doses trop faibles pour détruire l'agent virulent ; — par l'action d'*autres milieux de culture*, l'activité du virus charbonneux est affaiblie par des cultures de la maladie pyocyanique ; — enfin par la *dessiccation*, à laquelle Pasteur recourt pour les vaccinations antirabiques; des fragments de moelles de lapins inoculés, au maximum de virulence, sont suspendus dans l'air sec jusqu'à ce que leur virulence soit diminuée, puis une parcelle d'un des fragments est délayée dans du bouillon stérilisé et inoculé sous la peau. Les principes de cette méthode d'atténuation des virus sont actuellement bien établis : mais il reste, pour en tirer toutes ses conséquences pratiques, au point de vue des liquides vaccinaux, préservatifs, qu'elle peut fournir, à connaître les modifications que son exécution doit recevoir selon les propriétés des diverses bactéries. On peut aussi produire l'immunité à l'égard d'une maladie en introduisant dans l'économie le virus non atténué de cette maladie en très petite quantité ou par une voie anormale (Bouchard).

VIS A TERGO. s. f. [de *vis*, force, *a*, par, et *tergo*, derrière]. — *Impulsion*, *pression* ou *vis a tergo*. Celle que l'action continue du *cœur* exerce sur le sang contenu dans les *artères* et les *capillaires*, d'où il est incessamment chassé vers les petites veines et de là dans les grosses : cette impulsion est la cause principale de la marche du sang dans les veines. V. Circulation *veineuse*. — Pour les vaisseaux lymphatiques, la *vis à tergo* est représentée par la réplétion continue qui résulte de l'absorption exercée par leurs réseaux d'origine.

VISCÈNE. s. m. Liquide huileux, acide, obtenu par distillation sèche de la viscine.

VISCÉRAL, ALE. adj. [*visceralis*, σπλαγχνικὸς, angl. *viscerale*, it. *viscerale*, esp. *visceral*]. Qui appartient aux viscères : *syphilis viscérale*. — *Arc viscéral*. V. Embryon.

VISCÉRALGIE. s. f. V. Entéralgie.

VISCÈRE. s. m. [*viscus*, de *vesci*, se nourrir, parce que l'on a particulièrement appelé *viscères*, *viscera*, les organes qui concourent à la digestion ; σπλάγχνον, all. *Eingeweide*, angl. *viscera*, it. *viscere*, esp. *viscera*]. Dans l'acception la plus étendue, tout organe plus ou moins compliqué logé dans une des trois cavités splanchniques, la tête, le thorax et l'abdomen, ou dans ce dernier plus particulièrement. V. Splanchnologie. — *Transposition des viscères*. V. Inversion *splanchnique*. — *Viscères végétatifs*. Ceux qui servent à l'accomplissement des fonctions de la vie végétative.

VISCIDITÉ ou **VISCOSITÉ.** s. f. [*viscidilas*, de *viscum*, glu ; γλισχρότης, all. *Klebrigkeit*, angl. *viscidity*, *viscosity*, it. *viscidità*, *viscosità*, esp. *viscositad*]. Qualité d'un corps qui est visqueux ou gluant, et qui file lorsqu'on cherche à le faire couler, ou qu'on en écarte un autre corps avec lequel il était en contact ; propriété qui résulte d'une certaine adhésion des molécules des corps entre elles.

VISCINE. s. f. [*viscinum*, all. *Viscin*, angl. *viscine*, it. et esp. *viscina*]. Substance visqueuse extraite du chamélæon blanc (*Atractylis gummifera*) et du gui (*Viscum album*). Elle est incolore, transparente, plus légère que l'eau, un peu acide ; elle se ramollit à 30°, s'attache aux doigts comme la colle forte, devient fluide à 100°.

VISCINOL. s. m. Liquide d'odeur agréable, obtenu en traitant la viscine par la soude.

VISCIQUE. adj. — *Acide viscique*. Acide obtenu à l'état de sel de soude en même temps que le viscinol.

VISCOSINE. s. f. Le mucilage des champignons (Boudier).

VISCOSITÉ. s. f. V. Viscidité.

VISIOMÈTRE. Mauvais mot ; dites *optomètre*.

VISION. s. f. [*visio*, ὄψις, all. *Gesicht*, *Sehen*, *Trugbild*, angl., it. et esp. *vision*]. Action de voir ; exercice actif du sens de la vue. — Fonction de la vie de relation, ayant l'œil pour appareil externe, qui nous fait percevoir les qualités dites lumineuses des corps, suivant certaines lois dites lois de la lumière, et qui nous fait, en outre, percevoir secondairement certains caractères d'ordre mathématique, tels que ceux de situation, de forme et de volume. Les impressions de ce dernier ordre, fournies par le sens de la vue, sont souvent trompeuses quant à la réalité de la situation, de la forme, etc. Au contraire le toucher, qui nous fait connaître spécialement les particularités de cet ordre, ne conduit pas à ces erreurs ; c'est ce qui a fait dire qu'il était destiné à rectifier le sens de la vue. Quant aux qualités d'intensité lumineuse, de couleur et de réfringence des corps, l'œil ne nous trompe qu'autant que la rétine qui reçoit l'impression de la lumière, le nerf optique qui la transmet, ou la partie du cerveau qui la perçoit, sont modifiés en quelque chose : à cet égard, la lésion des milieux de l'œil lui-même ne peut que diminuer l'intensité de la sensation ou même l'empêcher, mais sans la troubler dans ses qualités. — Les phénomènes de la vision sont : *A*. les uns purement physiques, ils commencent à la cornée et finissent à la rétine ; *B*. les autres organiques, dépendant des propriétés des nerfs ; ils commencent où cessent les autres, et cessent à la partie du cerveau qui perçoit. — *A*. Les phénomènes physiques consistent en plusieurs réfractions successives de la lumière. 1° Les rayons lumineux émanés d'un objet (fig. 544, AB), en passant de l'air dans la cornée (CC) plus dense que ce milieu, se rapprochent de la perpendiculaire menée à la surface qu'ils rencontrent. 2° L'humeur aqueuse, placée derrière la cornée, les réfracte aussi, les rapproche de la perpendiculaire, mais un peu moins que la cornée. 3° Les rayons sont encore réfractés à la surface antérieure du cristallin (O), et se rapprochent encore davantage du rayon qui suit l'axe (AO) à cause de la convexité de cette face antérieure et de la plus grande densité du cristallin par rapport à l'humeur aqueuse. 4° Une dernière réfraction a lieu quand les rayons quittent le milieu du cristallin pour passer dans le milieu moins dense du corps vitré (*d*). Par conséquent les milieux réfringents de l'œil, comme toute lentille, rapprochent de l'axe les rayons, tant lorsqu'ils passent d'un milieu moins dense dans un plus dense à face convexe, que lorsqu'ils repassent de la face convexe de celui-ci dans un milieu moins dense. Il en résulte que les rayons émanés de l'objet AB se réunissent de nouveau de l'autre côté de la lentille cristallinienne. Si les parties réfringentes et la rétine sont disposées à des distances telles que ce point de réunion soit situé sur la rétine (*ab*), l'image est nette ; elle est confuse si ces parties sont disposées de telle sorte que, ce point restant en *ab*, la rétine se trouve plus proche (*cf*) ou plus loin (*eo*), par rapport au cristallin, ou *vice versâ*, si c'est le cristallin qui change de place par rapport à la rétine restant fixe. La distance entre la face postérieure du cristallin et le point où les rayons émanés de l'objet se réunissent devient plus grande quand l'objet est plus proche, et moindre quand l'objet est plus éloigné : dans ces cas, ce point se trouvant en deçà ou au delà de la rétine (*ab*), une image confuse serait perçue si les contractions de certaines parties musculaires de l'œil n'intervenaient pas pour produire entre le cristallin et la rétine un écartement ou un éloignement, tel que le point de réunion des rayons tombe sur celle-ci. C'est ce qui constitue l'*adaptation* de l'œil à la vision pour diverses distances ; adaptation plus ou moins parfaite suivant les individus. V. ACCOMMODATION, HYPERMETROPIE et MYOPIE. — Quelles que soient les réfractions subies par les rayons partis de chaque point d'un objet, l'endroit où l'image de ce point se projette sur la rétine est déterminé par le prolongement du rayon qui représente le centre du cône lumineux ; d'où il résulte que l'image de l'objet (fig. 545, *ab*) est renversée sur la rétine (αβ). Ce qui était en haut est en bas, et *vice versâ*, et, si nous voyons néanmoins les objets dans leur position réelle, cela tient à une disposition des éléments de la membrane impressionnée, c'est-à-dire que ce rétablissement des objets dans leur situation fait partie des phénomènes organiques de la vision. Les rayons qui tombent sur le bord du cristallin subissent une autre réfraction que ceux qui rencontrent le centre de la lentille en vertu de l'*aberration de sphéricité;* celle-ci, dans l'œil emmétrope, est en partie corrigée, principalement par un diaphragme, l'*iris* (fig. 544, DD), qui ne permet qu'aux rayons centraux d'arriver au cristallin, et dont l'ouverture ou *pupille*, en se dilatant dans les lieux peu éclairés, fait que la quantité de lumière compense un peu la perte de netteté qui en résulte, tandis qu'en se resserrant, elle ne laisse entrer que la quantité de lumière voulue, lorsque celle-ci est intense, pour qu'il n'y ait pas éblouissement. Ces conditions physiques perfectionnent celles de réfraction qui sont les principales. Le pigment choroïdien et iridien absorbe les rayons lumineux qui pourraient être réfléchis, si derrière la rétine était un corps de teinte claire qui leur permît de revenir une seconde fois sur le point où se peint l'image renversée de l'objet, ce qui en troublerait la netteté en impressionnant trop vivement la rétine, ainsi que cela arrive chez les albinos. Toutefois les milieux de l'œil ne sont pas achromatiques, et, par conséquent, décomposent la lumière, séparant les rayons rouges, bleus, jaunes, qui forment une auréole irisée autour de l'image qui se peint sur la rétine; cette aberration de réfrangibilité existe même dans l'œil normal. V. ABERRATION. — *B*. Les phénomènes d'ordre organique de la vision (une fois l'image peinte sur la rétine d'après les effets physiques précédents) sont que nous *percevons* ou sentons l'état dans lequel cette image place la rétine, état ou *impression* que *transmet* le nerf optique, qui est intermédiaire entre le cerveau et l'œil. Rien n'est physique de ce qui se passe au delà de la face antérieure de la rétine. Tout ce qui fait image sur la rétine, soit les parties de notre corps, soit les objets extérieurs à lui, est interprété comme phénomène objectif; mais il peut se faire (V. PHOSPHÈNE) accidentellement que des états analogues soient produits dans la rétine par la pression ou un coup sur le globe de l'œil, par l'action de l'électricité, etc. C'est ce que l'on nomme *phénomenes subjectifs* ou *entoptiques* de la vision, c'est-à-dire produits, sans images, par un état particulier du sujet même qui perçoit. On a cherché en vain à expliquer physiquement ce qui est dû à une disposition organique des parties qui perçoivent et de l'origine cérébrale du nerf optique. Tel est le cas de la vue des objets dans leur situation réelle, bien que leur image sur la rétine soit renversée : on a invoqué, pour se rendre compte de ce fait, l'intervention de l'esprit, qui corrigerait la notion vicieuse fournie par la vision, grâce au toucher dont l'exercice ferait acquérir une expérience indispensable à cette rectification, explication renversée par ce fait qu'un aveugle de naissance, lorsqu'une opération lui a rendu la vue, voit immédiatement, sans exercice préalable, les objets droits. Aussi la théorie de Schultze et Rouget est-elle préférable : on sait que les cônes et les bâtonnets, qui représentent les seuls éléments de la rétine impressionnables à la lumière, sont formés de deux parties ou articles, l'un externe, l'autre interne ; or, d'après Schultze, les rayons lumineux n'arriveraient à l'article interne qu'après avoir été réfléchis par l'article externe ; d'après Rou-

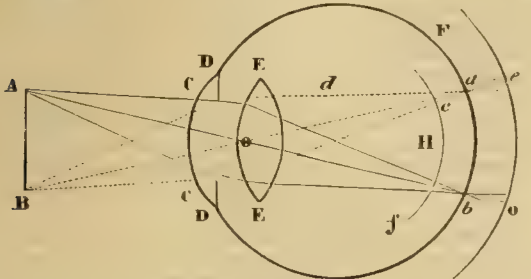

FIG. 544.

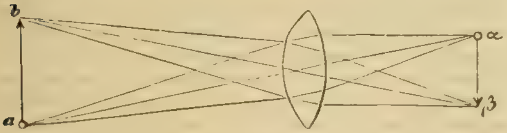

FIG. 545.

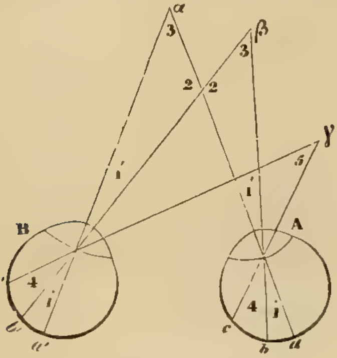

FIG. 546.

get, c'est au niveau du contact de la choroïde avec ce dernier article qu'aurait lieu cette réflexion des rayons; en tout cas, ce ne serait qu'après réflexion que les rayons impressionneraient la rétine, qui recevrait ainsi redressée par un phénomène organique l'image renversée par les phénomènes physiques de la vision. C'est à un phénomène de même ordre qu'il faut rapporter les effets de l'attention sur la vision, qui font que nous ne percevons pas des objets dont l'image se peint sur la rétine, et placés pourtant à une distance convenable, quand notre attention n'est pas fixée. Quant au jugement que nous portons sur la situation, la forme, le volume des objets, nous le devons surtout à la *vision binoculaire*, qui, outre qu'elle agrandit le champ visuel, nous donne des notions plus complètes que la *vision monoculaire* sur les sujets précédents. Pour qu'un objet soit vu simple avec les deux yeux, il suffit que son image se fasse sur des points correspondants des deux rétines (V. FUSION *des images doubles* et HOROPTÈRE). Souvent la disposition des milieux réfringents de l'œil varie : les deux yeux sont dits inégaux ; alors un seul sert habituellement, ou l'un et l'autre alternativement, selon les cas, souvent sans que l'on puisse s'en douter. Dans le cas d'égalité des deux yeux, les objets sont vus simples toutes les fois que les deux yeux sont dirigés (fig. 546, A, P), par rapport aux objets à voir successivement (α, β, γ), de telle manière que des images semblables (*a* et *a'*, *b* et *b'*, *c* et *c'*) du même objet tombent sur des parties identiques des deux rétines. Toute perte de perception rétinienne s'accusant dans l'un ou dans l'autre œil du malade réagit immédiatement sur l'effet total du sens visuel ; de même le moindre excéednt de lumière bleue apporté au côté relativement plus faible remédiera à la perte visuelle résultant du trouble de la combinaison binoculaire . 1° en amortissant l'éblouissement; 2° en rétablissant la faculté de distinguer les objets; 3° en rétablissant la vue à distance ; 4° en rétablissant la vue de près ; 5° en calmant la douleur ; 6° en rendant à la vue sa persistance ; résultats qui s'obtiennent par l'appropriation des verres à chaque cas particulier, ainsi que par la diversité méthodique des nuances dans la distribution de la lumière bleue à chaque œil. L'impression de la lumière sur la rétine dure plus longtemps que la lumière ne frappe la rétine. C'est ce qui fait que, lorsqu'un corps brillant tourne plus vite que ne disparaît l'impression, on a la sensation d'un cercle lumineux. C'est aussi ce qui explique le contraste simultané ou successif des couleurs. V. CONTRASTE. = *Vision.* Variété d'hallucination de la vue survenant, soit dans l'état de maladie, soit, dans l'état de santé, pendant les rêves ou même dans l'état de veille chez certains sujets très excitables, auxquels elle donne subjectivement la perception d'êtres divers qu'ils croient voir agir dans le monde extérieur. Il peut y avoir vision soit d'un seul être ou d'un seul objet, soit de plusieurs successivement durant une seule crise ou dans chacune d'elles. Les visions sont un symptôme fréquent du vertige épileptique, de l'alcoolisme, de l'absinthisme, etc. Elles ont le plus souvent rapport aux êtres fictifs ou réels dont l'éducation a préoccupé l'esprit des individus affectés. V. HALLUCINATION et RÊVE.

VISIONNAIRE. adj. et s. Se dit des malades qui ont des visions.

VISITE. s. f. Examen, volontaire ou sur appel, d'un malade par le médecin. V. HONORAIRES.

VISQUEUX, EUSE. adj. [all. *kleberig*, *zähe*, angl. *viscous*, it. et esp. *viscoso*]. Qui est doué de viscosité. V. VISCIDITÉ.

VISUEL, ELLE. adj. [*visorius*, all. *visuel*, angl. *visual*, it. *visuale*, esp. *visual*]. Qui concerne la vue : *axe visuel*, *angle visuel*. — *Champ visuel.* Espace limité par les rayons lumineux extrêmes qui, après avoir traversé la pupille, peuvent impressionner la rétine. On y distingue une zone centrale, dans laquelle la vision est distincte, et une périphérique, dans laquelle elle est un peu plus confuse. Le champ visuel peut être troublé par des taches. V. SCOTOME.

VITAL, ALE. adj. [*vitalis*, ζωτικὸς, all. et angl. *vital*, it. *vitale*, esp. *vital*]. Qui appartient ou qui a rapport à la vie. — *Air vital.* V. OXYGÈNE. — *Fonctions vitales.* Celles qui existent aussi bien chez les végétaux que chez les animaux. — *Force vitale.* Force supposée qui présiderait aux fonctions des corps organisés vivants et qu'on a considérée tantôt comme indépendante de l'organisation, et extérieure à elle, tantôt comme le résultat de l'arrangement et des rapports des principes matériels dont l'assemblage produit les corps organisés. V. VITALISME. — *Nœud vital.* En botanique, V. COLLET ; en physiologie, le *centre respiratoire.* V. RESPIRATOIRE. — *Principe vital.* Pour beaucoup de médecins, cause, fluide, qui produirait les phénomènes que manifeste la substance organisée. En ce sens, ce prétendu principe n'existe point, pas plus que les fluides nerveux, électriques, etc. Pour d'autres, *principe vital*, cause, quelle qu'elle soit, inconnue pour eux, des phénomènes que manifestent les êtres organisés. L'emploi de cette expression n'est pas plus fondé dans ce cas que dans le premier : car, si c'est la cause première ou finale que l'on entend indiquer, il n'y a pas plus lieu de s'occuper de celle-ci que de toute autre (V. CAUSE, FINALITÉ et PROPRIÉTÉ); si, au contraire, on entend parler des qualités élémentaires de la substance organisée qui déterminent tous les autres phénomènes, leurs lois étant connues, il n'est pas permis de les ignorer, et, par suite, de masquer cette ignorance par une hypothèse; car ici comme en tout autre cas l'essence, sans ses attributs ou accidents, n'existe pas, et la forme de ce qui est soit organisé, soit inorganique, est un résultat et non une cause.— *Propriétés vitales.* Celles qui n'appartiennent qu'à la substance organisée, amorphe ou figurée, laquelle est douée, en outre, de propriétés de même ordre que celles que possèdent les corps bruts; ce sont ces propriétés vitales qui distinguent l'activité de la matière brute de l'activité spéciale de la matière organisée. Cette activité spéciale est : *a. végétative*, c'est-à-dire relative : 1° à la nutrilité, 2° à l'évolubilité, 3° à la natalité ; *b. animale*, relative : 4° à la névrilité, et 5° à la contractilité. La première existe seule chez les végétaux ; elles existent toutes deux chez les animaux. Il n'y a pas d'autre *force vitale* que ces propriétés-là, inhérentes à la substance organisée ; c'est d'elle qu'il s'agit lorsqu'on dit d'une lésion qu'elle guérit par les seules *forces de la nature :* ce qui signifie que le rétablissement des usages d'un ou de plusieurs organes est le résultat de l'ensemble des actions dérivant des propriétés inhérentes à la substance des éléments anatomiques et des humeurs. Le terme *vital* ne veut pas dire qu'il y ait là une entité, un être imaginaire, séparable de la matière organisée, que chacun pourrait envisager à sa manière sous les noms d'*âme*, d'*archée*, d'*agent vital*, etc.; mais seulement qu'il s'agit de propriétés qui ne sont ni mécaniques, ni physiques, ni chimiques. Elles sont d'un ordre différent et plus élevé, tant au point de vue des lois qu'elles suivent dans leurs manifestations qu'à celui de la complexité de la matière en laquelle elles sont immanentes. Tous les éléments anatomiques ont au moins une propriété vitale, sans laquelle ils n'auraient pas de vie : c'est la *nutrition*, seule propriété vitale qui soit absolument commune à tous les éléments anatomiques. Ils jouissent généralement de toutes les propriétés *végétatives*, il en est pourtant, comme les grains de pollen et les spermatozoïdes, qui ne peuvent se reproduire, donner naissance à des éléments semblables à eux. Chez les plantes, tous ne jouissent que des propriétés végétatives, sauf les spermatozoïdes des algues, fougères, etc., qui ont des cils vibratiles. Chez les animaux, il en est qui n'ont que ces propriétés; mais beaucoup jouissent en outre de la contractilité, et quelques-uns ont la sensibilité. Les propriétés vitales des tissus sont les mêmes que celles des éléments anatomiques qui les composent; mais elles n'offrent plus la même netteté que dans chaque élément pris à part, par suite de leur enchevêtrement réciproque : elles présentent certaines particularités ou modifications dont quelques-unes sont fort importantes . c'est ainsi que dans les tissus on voit de la *nutrition* dériver l'*absorption* et la *sécrétion*. Toute propriété vitale a pour condition d'existence une ou plusieurs propriétés d'ordre physique ou d'ordre chimique ; de même toute propriété de la vie animale suppose une ou plusieurs propriétés végétatives ; la recherche des causes premières est inutile puisque les propriétés élémentaires des corps existent par elles-mêmes, dès que ce corps existe, et qu'il n'est pas nécessaire qu'une qualité que nous apercevons dans un sujet y soit produite par une cause distincte de celui-ci. On ne se demande pas pourquoi la matière est étendue. C'est là sa manière d'exister; elle n'est pas autrement. L'attraction et ses modes, tels que la pesanteur, lui sont aussi essentiels que l'étendue. Il en est de même des qualités élémentaires de toute substance organisée, dont l'ensemble constitue la vie. La création première de la matière organisée, comme celle de la matière brute, nous échappe; mais la nutrilité, l'évolutilité et la reproductilité, lui sont aussi essentielles, dès qu'elle existe dans certaines conditions extérieures déterminées, que l'étendue et la pesanteur. D'autre part, la contractilité et la névrilité ne sont pas moins essentielles à toute substance organisée qui naît, se développe et se nourrit sous les formes de cellules nerveuses ou de fibres musculaires. — *Trépied vital.* Nom donné par Bichat à l'ensemble des trois fonctions de circulation, de respiration et d'action de l'encéphale, parce qu'elles sont tellement solidaires que, lorsque l'une d'elles a cessé, les autres s'interrompent également, dans un temps généralement très court.

VITALISME. s. m. [all. *Vitalismus*, angl. *vitalism*, it. et esp. *vitalismo*]. Doctrine qui émane à la fois des doctrines métaphysiques qui ont longtemps prévalu sur l'âme, et de la répugnance qu'avaient de bons esprits à admettre que les phénomènes vitaux pussent se résoudre en phénomènes chimiques ou physiques : c'est la doctrine de la force vitale. Cette force est une pure entité quand on la considère comme indépendante du corps vivant, de la matière organisée, et que, sous la forme de cette conception, on lui attribue des propriétés, des qualités, des actions, soit qu'on en fasse une âme intelligente, comme Stahl, soit qu'on en fasse un archée subalterne, comme Van Helmont. La tendance vicieuse de ces systèmes est dans la séparation qu'ils font entre la matière organisée et ses propriétés. L'étude positive réunit ces deux points de vue, associant constamment à l'état statique l'état dynamique, lequel se manifeste par trois propriétés fondamentales, la nutrition, la contractilité et la sensibilité, répondant à trois structures, le tissu végétatif, le tissu musculaire et le tissu nerveux ; elle complète la notion réelle, en représentant ces trois propriétés comme reposant sur l'ensemble des lois chimiques, physiques et mathématiques. V. MÉDECINE.

VITALISTE. s. m. [all. et angl. *Vitalist*, it. et esp. *vitalista*]. Nom donné, par opposition à ceux qui expliquent par les lois de la chimie, de la physique et de la mécanique, le mécanisme des fonctions et la formation des maladies, aux médecins qui mettent sous la dépendance du principe vital toutes les actions organiques ; telles furent surtout les doctrines de Stahl et de Barthez.

VITALITÉ. s. m. [*vitalitas*, all. *Vitalität*, *Lebenskraft*, angl. *vitality*, it. *vitalità*, esp. *vitalidad*]. Ensemble des propriétés inhérentes à la substance organisée . *vitalité* est alors synonyme de *vie*. C'est dans ce sens qu'on dit la *vitalité d'un tissu*, pour exprimer l'ensemble de ses propriétés vitales. En médecine, lorsqu'on parle des modifications de cette vitalité, c'est particulièrement de la nutrition qu'il est question. C'est encore dans ce sens, mais en tenant compte des propriétés animales, qu'on dit d'un être qu'il est doué d'une *grande vitalité*. Par erreur, dans certains écrits physiologiques et médicaux, *doué de vitalité* est dit pour doué soit de sensibilité, soit de vascularité. = Dans un sens plus élevé, plus large, ensemble des actions accomplies par un, plusieurs, ou tous les êtres vivants, ou même des *résultats* de leur activité commune. En ce sens, *vitalité des végétaux*, *des animaux*, *de tout le règne organique*, désigne le mode de vie qui leur est propre. La vitalité présente trois degrés : L'*être végétal* est caractérisé physiologiquement par la *végétalité seule*, ou 1^{er} degré de vie, avec les trois lois propres à ce degré. L'*être animal* est caractérisé par la végétalité, plus l'*animalité*, ou 2^e degré de vie, reposant sur le précédent; il en a les trois lois, plus les trois qui lui sont propres. L'*être social* est caractérisé par la *socialité*, ou 3^e degré de vie, qui repose immédiatement sur le précédent; il est doué des trois degrés de vitalité et assujetti aux lois de chacun d'eux. V. ANIMALITÉ, SOCIALITÉ et VÉGÉTALITÉ. — *Table de vitalité*. V. TABLE *de mortalité* et VIE *moyenne*.

VITELLIN, INE. adj. [all. *dottegelb*, angl. *vitellin*, it. et esp. *vitellino*]. Qui appartient au vitellus. — *Globe vitellin*. V. OVULE. — *Membrane vitelline*. V. OVULE.

VITELLINE. s. f. [all. *Vitellin*, angl. *vitelline*, it. et esp. *vitellina*]. Substance albuminoïde phosphorée qu'on retire du jaune d'œuf, dans lequel elle est unie à la graisse.

VITELLO-INTESTINAL, ALE. adj. V. OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE.

VITELOTTE. s. f. V. POMME *de terre*.

VITELLUS. s. m. [*vitellus*, λέκιθος, all. *Eidotter*, angl. *vitellus*, *dodder*, it. *tuorlo*, *rosso d'uovo*, esp. *yema de huevo*]. Mot latin voulant dire *jaune d'œuf*, qu'on a introduit dans le langage anatomique pour désigner la partie fondamentale de l'ovule des animaux, celle qui renferme la *vésicule germinative*, qui remplit la *membrane vitelline*, et dont la segmentation donne naissance aux cellules blastodermiques. C'est, à un autre point de vue, le contenu de la cellule qui représente l'ébauche de l'œuf. Il est composé de granulations et gouttelettes grisâtres ou jaunâtres, la plupart graisseuses, réunies par une substance homogène amorphe. V. Œuf et Ovule. — Chez les oiseaux, les reptiles, les poissons sélaciens et les mollusques céphalopodes, pendant que l'ovule est encore dans l'ovaire, il se produit, à la surface des granules vitellins, au contact de la membrane vitelline, une couche de cellules polyédriques, finement granuleuses. Entre cette couche et le *vitellus* proprement dit, se produit une autre couche de cellules diaphanes avec ou sans noyau, qui augmentent de quantité et peu à peu se remplissent de gouttelettes graisseuses, jaunâtres ou rougeâtres. Ce sont elles qui constituent le *jaune de l'œuf* (*vitellus*), produit surajouté, chez les êtres précédents, au *vitellus* ou *cicatricule des ovipares*, qui existe seul chez les mammifères. Quant aux cellules qui formaient d'abord une couche épaisse autour du vitellus, le jaune distend cette couche, mais sans jamais la faire disparaître tout à fait avant l'incubation, époque à laquelle on la retrouve encore autour du jaune.

VITERBE (Italie). — *Eau sulfureuse*. + 45° à + 58°. Bains.

VITESSE. s. f. [*celeritas*, ταχύτης, all. *Schnelligkeit*, *Geschwindigkeit*, angl. *quickness*, *velocity*, it. *velocità*, esp. *velocidad*]. Rapport qui existe entre le chemin parcouru et le temps employé à le parcourir : la vitesse est égale au quotient du nombre qui représente l'espace franchi divisé par le nombre représentant le temps qu'il a fallu pour le franchir. V. Mouvement, Projectile et Son. — *Vitesse du sang*. V. Hémadromètre.

VITICULE. s. m. V. Coulant.

VITILIGO. s. m. [all., angl. et it. *Leucoderma*, *chloasma album*]. Affection cutanée, caractérisée par l'apparition de plaques blanches, lisses, luisantes, entourées d'une aréole brune, sur la peau des parties génitales, des mains, de la face, du cou, et parfois d'une grande étendue de la surface du corps. C'est une lésion *dyschromateuse*, c'est-à-dire consistant en une inégale répartition du pigment cutané, et non en l'absence complète de pigment comme l'albinisme : de plus, celui-ci est congénital, tandis que le vitiligo est acquis, et se développe souvent consécutivement aux maladies générales graves, telles que la fièvre typhoïde.

VITRÉ, ÉE, ou **VITREUX, EUSE**. adj. [*vitreus*, ὑαλοειδὴς, all. *glasartig*, angl. *vitreous*, it. et esp. *vitreo*]. Qui ressemble au verre, qui en dépend. — *Corps vitré*, *hyaloïde*, ou *humeur vitrée*. Le plus volumineux des milieux de l'œil, dont il remplit les deux tiers postérieurs. Il est situé en arrière du cristallin, et reçoit celui-ci dans une fossette que présente sa face antérieure. Il est très transparent ; sa densité est 1005, son pouvoir réfringent 1339. Le corps vitré est une humeur particulière, comparable au blanc d'œuf, dont elle a la demi-fluidité, et présentant, sous le microscope, des stries fines, plus visibles lorsque, par le repos, elle a laissé écouler un fluide très ténu. Elle est coagulable par certains réactifs, et prend alors, comme le blanc d'œuf, un aspect fibrillaire ; les stries ont une direction déterminée qui donne au corps vitré une apparence de texture spéciale. On trouve des leucocytes dans l'humeur vitrée chez le fœtus, les jeunes sujets et même chez l'adulte. Le corps vitré est entouré d'une membrane (*membrane du corps vitré*, *membrane hyaloïde*) épaisse de 2 millièmes de millimètre au plus, très transparente, à déchirure assez nette, se plissant facilement, tout à fait homogène, sans noyaux ni granulations, adhérant assez fortement à la membrane limitante externe de la rétine, dont on entraîne un peu de substance lorsqu'on les sépare l'une de l'autre. Il n'est point vrai qu'elle se réfléchisse autour de l'artère centrale de la rétine pour lui former un conduit (*canal hyaloïdien*). Elle adhère en avant par contact immédiat à la capsule postérieure du cristallin. Au niveau de l'*ora serrata*, la membrane hyaloïde s'épaissit et se divise en deux feuillets : l'un, postérieur, passe en arrière du cristallin ; l'autre, antérieur, se plisse et prend le nom de *zone de Zinn :* ses plis, moulés exactement sur ceux des *procès ciliaires*, et dits *procès ciliaires hyaloïdiens de la zone de Zinn* ou *du corps vitré*, sont séparés des procès ciliaires choroïdiens par la couche de cellules allongées, prismatiques, qui prolonge seule la rétine jusqu'au cristallin. Sa substance est striée au niveau de son épaississement, que quelques auteurs considèrent comme un organe distinct de la membrane hyaloïde. A la grande circonférence du cristallin, elle s'avance un peu sur le pourtour de la face antérieure de cet organe où elle offre des plis (*bord antérieur* ou *radié de la zone de Zinn*). C'est à ce niveau que par insufflation on produit le *canal godronné* ou *de Petit*. Lorsque l'œil est développé, les veines de l'*artère hyaloïdienne* semblent fort éloignées de l'artère et appartenir à un système différent. Mais il n'en était pas de même lorsque, l'humeur vitrée encore peu abondante, le cristallin était placé au fond de l'œil qu'il remplissait à peu près. Alors l'artère rencontrait tout de suite le cristallin ; et ses terminaisons, se jetant dans les veines iriennes avec le réseau pupillaire, entouraient le cristallin d'un réseau vasculaire complet (V. Pupillaire). L'humeur vitrée peut, dans certaines conditions morbides, devenir aussi fluide que l'eau. Elle compte l'urée parmi ses principes constituants, avec des traces des sels de soude.

VITRIFIABLE. adj. [de *vitrum*, verre, et *fieri*, devenir ; all. *verglasbar*, angl. *vitrifiable*, it. *vetrificabile*, esp. *vitrificable*]. Qui est susceptible d'être changé en verre.

VITRIFICATION. s. f. [all. *Verglasung*, angl. *vitrification*, it. *vetrificazione*, esp. *vitrificacion*]. Opération qui consiste en la fusion des matières minérales susceptibles de prendre l'état, la transparence et la dureté du verre. V. Verre.

VITRINE. s, f. (de Blainville). L'endolymphe.

VITRIOL. s. m. [du bas-lat. *vitriolum*, du lat. *vitrum*, verre, à cause de l'apparence vitreuse de ces sulfates ; *chalcanthum*, all. et angl. *Vitriol*, it. et esp. *vitriolo*]. Nom ancien et générique des sels appelés aujourd'hui *sulfates*. — *Huile de vitriol*. L'acide sulfurique du commerce. — *Vitriol d'alumine*. V. Alun. — *Vitriol ammoniacal*. Le sulfate d'ammoniaque. — *Vitriol d'argile*. V. Alun. — *Vitriol blanc*. Le sulfate de zinc. — *Vitriol bleu*, *vitriol de Chypre*, *vitriol de Vénus*. Le sulfate de cuivre. — *Vitriol calcaire* ou *de chaux*. Le sulfate de chaux. — *Vitriol de cobalt*. Sulfate double de cobalt et de magnésie. — *Vitriol de cuivre*. Le sulfate de cuivre. — *Vitriol de fer*. Le sulfate de fer. — *Vitriol de Goulard*. Le sulfate de zinc. — *Vitriol de potasse*. Le sulfate de potasse. — *Vitriol de soude*. Le sulfate de soude. — *Vitriol végétal*. Le nostoc végétal. — *Vitriol vert*. Le sulfate de fer. — *Vitriol de zinc*. Le sulfate de zinc. = Vulgairement, *vitriol*, l'acide sulfurique du commerce.

VITRIOLAGE. s. m. L'emploi du sulfate de cuivre (*vitriol bleu*) dans l'opération dite du *chaulage*.

VITRIOLÉ, ÉE. adj. Qui contient du vitriol, qui a subi l'opération du vitriolage. — *Pilule vitriolée*. V. Pilule *astringente*. — *Soude vitriolée*. V. Sulfate *de soude*. — *Tartre vitriolé*. V. Sulfate *de potasse*.

VITRIOLIQUE. adj. [all. *vitriolartig*, angl. *vitriolic*, it. et esp. *vitriolico*]. — *Acide vitriolique*. Acide sulfurique qu'on obtenait par la décomposition du protosulfate de fer (vitriol).

VITULAIRE. adj. — *Fièvre vitulaire*. [*paraplégie* ou *paralysie vitulaire*, *collapsus du part*, *fièvre puerpérale*]. Maladie qu'on observe assez souvent, après la parturition chez les vaches, quelquefois chez les chiennes, plus rarement chez les juments, et qui est l'analogue de la fièvre puerpérale de la femme : comme celle-ci, c'est une forme de septicémie, par infection putride, avec abattement, adynamie, paralysie plus ou moins étendue.

VIVACE. adj. [*vivax*, *perennis*, all. *perennirend*, angl. *perennial*, it. *vivace*, esp. *vivaz*]. Qui est susceptible de vivre longtemps ou dont la vie est difficile à détruire. — *Plante vivace.* Celle qui vit plus de trois ans, soit que ses tiges persistent, soit qu'elle en pousse de nouvelles chaque année. On désigne ces plantes par le signe ♃.

VIVANT, ANTE. adj. [*vivus*, all. *lebend*, *lebendig*, angl. *living*, it. *vivo*, esp. *viviente*]. Qui jouit de la vie. — *Matière vivante.* La *matière organisée.*

VIVE. s. f. [*Trachinus*]. Genre de poissons osseux acanthoptérygiens alimentaires ; telle est la *vive commune* (*T. draco*, L.) de l'Océan et de la Méditerranée.

VIVIPARE. adj. [*viviparus*, de *vivus*, vivant, et *parere*, enfanter ; ζωοτόκος, angl. *viviparous*, it. et esp. *viviparo*]. Se dit des animaux dont les petits viennent au monde vivants (par opposition à *ovipares*), et des plantes dont les graines germent dans leur péricarpe (oranger, citronnier).

VIVIPARISME. s. m. et **VIVIPARITÉ.** s. f. Le fait d'être vivipare. Tels sont divers sauriens, ophidiens, batraciens, poissons osseux et cartilagineux, insectes hémiptères et diptères, mollusques gastéropodes, helminthes, etc.

VIVISECTEUR. adj. et s. m. Celui qui pratique des vivisections.

VIVISECTION. s. f. [de *vivus*, vivant, et *secare*, couper : angl. *vivisection*, it. *vivisezione*, esp. *viviseccion*]. Nom donné : 1° aux expériences faites sur les animaux vivants, à l'effet de déterminer les propriétés des tissus et des humeurs ou les usages des organes ; 2° aux opérations faites sur des vertébrés en vie pour juger la valeur d'une opération nouvelle à pratiquer sur l'homme, et pour habituer les élèves vétérinaires, ou médecins, à conserver le sang-froid nécessaire pendant toute opération. Les vivisections sont indispensables aux progrès de la physiologie, de la médecine, de la chirurgie ; par conséquent, elles rentrent, comme l'action de tuer les animaux pour les manger, dans les nécessités cruelles imposées à l'homme par la fatalité de sa condition ; mais elles doivent être faites avec réserve, en évitant tout ce qui peut leur donner un caractère de cruauté. Elles doivent toujours avoir pour but un progrès bien déterminé de la science ou de l'art. Ceux qui sont obligés d'y recourir s'entourent de tous les moyens que possède la science pour abréger et adoucir les souffrances des animaux, et même, s'il est possible, pour les prévenir complètement. Un grand nombre d'opérations ne peuvent être pratiquées avec efficacité sur l'homme qu'après avoir été essayées sur les animaux vivants. Les élèves vétérinaires risquent d'être blessés par les mouvements violents des animaux qu'ils sont appelés à opérer, lorsqu'ils n'ont pas appris, sous les yeux d'un professeur expérimenté, à connaître et à éviter ces mouvements par une opération semblable sur un animal vivant. L'étude des maladies transmissibles des animaux à l'homme et de celui-ci aux animaux exige des vivisections sous forme d'inoculations parfois mortelles : telles sont la morve, le charbon, la pneumonie contagieuse, la rage, etc. L'expérimentation sur les animaux vivants sert de réactif plus sûr que ceux des laboratoires dans les expertises médico-légales, en permettant de reproduire sur des mammifères la série des symptômes observés sur la victime d'un crime. Tous les remèdes nouveaux ne peuvent entrer dans la pratique médicale qu'après des essais faits sur les animaux vivants, touchant leur mode d'action : c'est la thérapeutique expérimentale. A ces divers égards, la vivisection représente une nécessité sociale plus impérieuse encore que ne l'est la castration des chevaux, des taureaux, des verrats, des coqs, l'égorgement des mammifères et des animaux de boucherie, les modes de mort qu'entraînent la chasse et la pêche : toutes opérations plus douloureuses en général et parfois plus longues que celles des vivisections. V. EXPÉRIMENTATION.

VIZOS (Hautes-Pyrénées). — *Eau sulfureuse.* Froide. Boisson.

VOCAL, ALE. adj. [*vocalis*, φωνητικός, all., angl. et esp. *vocal*, it. *vocale*]. Qui a rapport à la voix. — *Corde vocale*, *glotte vocale.* V. GLOTTE.

VOCIGÉRATION. s. f. [de *vox*, voix, et *gerere*, porter]. Intonation forte et particulière que donnent à leur voix quelques aliénés, dans certaines formes aiguës des maladies mentales, en prononçant certaines voyelles isolément, certains mots, ou des phrases courtes. Ce terme n'est pas synonyme du mot *vocifération.*

VOIE. s. f. [*via*, ὁδός, all. *Weg*, angl. *way*, it. et esp. *via*]. En chimie, manière de faire quelques opérations. La *voie sèche* consiste à soumettre les substances à l'action du feu, et la *voie humide* consiste à les traiter par les dissolvants liquides. = En anatomie, *voies.* Ensemble de conduits ou série d'organes que parcourt un fluide ou une matière quelconque dans l'économie animale. Ex. : *voies biliaires*, *voies lacrymales*, *voies urinaires*, *voies digestives*, *voies aériennes.* — *Premières voies* [*primæ viæ*, it. *prime vie*]. L'estomac et les intestins. — *Secondes voies.* Les vaisseaux chylifères. — *Troisièmes voies.* Les vaisseaux sanguins.

VOILE. s. m. En botanique, le *velum* des champignons. V. CHAMPIGNON. = En anatomie, *voile du palais* [*velum palatinum*, *pendulum palati velum*, *palatum molle*, all. *Gaumensegel*, ou *septum staphylin*, parce qu'il sépare la bouche du pharynx]. Lame mobile, musculo-membraneuse, à peu près quadrilatère, dont le bord supérieur est fixé au bord postérieur de la voûte palatine, et dont l'inférieur, libre et flottant au-dessus de la base de la langue, présente dans sa partie moyenne un prolongement appelé *luette ;* ses bords latéraux se continuent avec la langue et le pharynx par deux replis de chaque côté, que l'on nomme ses *piliers*, et qui sont distingués en *antérieur* et *postérieur ;* les deux piliers antérieurs circonscrivent l'isthme du gosier, les postérieurs circonscrivent l'orifice de communication du pharynx avec l'arrière-cavité des fosses nasales : les piliers postérieurs sont plus rapprochés l'un de l'autre que les antérieurs, de sorte que les uns et les autres sont visibles quand on examine le fond de la cavité buccale. D'un même côté, les piliers antérieur et postérieur, très voisins l'un de l'autre en haut, s'écartent en descendant, et l'espace triangulaire qu'ils laissent entre eux contient l'amygdale. Le voile du palais est tapissé sur sa face antérieure par une portion de la membrane muqueuse palatine, et sur la postérieure par la pituitaire. Ses artères viennent des palatines supérieure et inférieure et de la pharyngienne ; ses veines vont se rendre dans la jugulaire interne ; ses nerfs proviennent du ganglion de Meckel et du glosso-pharyngien. Sa face supérieure ou postérieure prolonge les fosses nasales en arrière, tandis que sa face inférieure et antérieure appartient à la cavité buccale. Les rameaux artériels, accompagnés de leurs veines satellites, sont nombreux et fournissent beaucoup de sang quand on incise cette région. Les muscles glosso-staphylins et pharyngo-staphylins, recouverts par la membrane muqueuse buccale, constituent les piliers antérieur et postérieur. Il y a en outre dans le voile du palais le muscle palato-staphylin, et les muscles péristaphylins interne et externe : le premier élève le voile, le second le tend. Le voile du palais sert surtout à la déglutition, et contribue aux modifications de la voix.

VOILÉ, ÉE. adj. [*velatus*]. Couvert en partie. On dit que le fruit est *voilé*, quand il est incomplètement caché par le calice.

VOIRIE. s. f. [all. *Wegeamt, Schindgrube*, angl. *road-office, carrion-pit*, it. *mondezzajo, scorticatojo*, esp. *oficio publico, muladar*]. En administration et en hygiène publique, *voirie*, lieu où on dépose les débris que fournissent les villes. Ces débris peuvent être divisés en trois classes : 1° *immondices*, débris des halles et marchés, de l'économie domestique, boues, etc.; 2° *excréments*, provenant des hommes et des animaux domestiques; 3° *cadavres d'animaux*. Les moyens en usage pour évacuer hors des villes, décomposer ou transformer d'une manière salubre et utile, les débris organiques putréfiés ou putrescibles, constituent la question des voiries. V. SALUBRITÉ.

VOIX. s. f. [*vox*, φωνὴ, all. *Stimme*, angl. *voice*, it. *voce*, esp. *voz*]. D'une manière générale, tout phénomène de bruit ou de son engendré chez un animal vivant, et destiné à le mettre en relation avec les êtres doués du sens de l'ouïe. V. EXPRESSION). || Plus spécialement, son produit, chez un grand nombre de vertébrés, par l'appareil de *phonation*. Voici quelles sont, chez l'homme et les vertébrés supérieurs, les conditions anatomiques et physiologiques des phénomènes qui ont trait à la voix. L'appareil phonateur se compose d'un organe essentiel à la génération des sons, le *larynx ;* d'un soufflet et d'un porte-vent, le *poumon* et la *trachée-artère ;* d'un tuyau vocal, le *pharynx*, la *bouche* et les *fosses nasales*. La cavité du larynx présente deux rétrécissements, constitués par deux paires de languettes, les *cordes, ligaments, lèvres* ou *replis vocaux inférieurs* et les *replis vocaux supérieurs*, entre lesquels est un *ventricule* de chaque côté, et dont l'inférieur seul mérite le nom de *glotte*. Cette disposition est générale pour l'homme, les quadrumanes, les carnassiers et les rongeurs. Les autres mammifères n'ont qu'une paire de replis vocaux et un seul rétrécissement. Sur les premiers, si les ventricules sont assez prononcés pour que la fonction de chaque paire de replis puisse être distincte, l'animal est susceptible de produire deux registres de sons ; ces deux registres, particulièrement étudiés dans la voix humaine, se distinguent par les noms de *registre* ou *voix de poitrine*, et *de fausset* ou *de tête*. L'intensité du son émis par le larynx dépend de la force avec laquelle le courant d'air expiré est chassé par la trachée, par la raison que les ondes sonores résultent des ondulations de l'air qui entre en vibration sous l'influence même des vibrations des replis que le courant d'air met en mouvement, sans que les conditions anatomiques permettent à ces tissus de produire par eux-mêmes des sons. Aussi tous les épaississements morbides des lèvres vocales qui gênent leurs mouvements vibratoires amènent la *raucité* ou l'annulation de la voix en empêchant la vibration de l'air. La dépense d'air nécessaire pour l'émission des notes croît avec l'acuité des sons, et décroît à mesure que, à partir d'une certaine limite, les sons deviennent plus graves. Elle croît avec l'intensité des sons pour une même note (Guillet). Le volume du son dépend de la capacité du tuyau vocal. Si le larynx, par un effort, est maintenu dans la position la plus basse possible, le timbre est *sombre* et a son plus grand volume, parce que toutes les parties du tuyau vocal concourent à le renforcer. Si le larynx est au contraire élevé jusqu'à l'isthme du gosier, tandis que le son passe directement par la bouche largement ouverte, sans retentir dans les fosses nasales, le timbre est *clair* et *criard*. Quant aux conditions de la modification des tons, voici comment elles s'offrent à l'observation : Les replis, tendus par les muscles thyréo-aryténoïdiens, rapprochés par les crico-aryténoïdiens latéraux, peuvent se tendre ou se relâcher suivant que la partie antérieure du cartilage cricoïde se rapproche ou s'éloigne du bord inférieur et antérieur du cartilage thyréoïde. Ce mouvement de bascule est sous l'influence des crico-thyréoïdiens latéraux. Plus le cricoïde se rapproche du thyréoïde, plus les replis se tendent et font monter le son. Mais le degré de tension des cordes se combine avec la longueur et la largeur des replis qui entrent en vibration. En effet, les vibrations peuvent s'opérer dans toute la longueur des replis, ou ne porter que sur le tiers moyen, tandis qu'au niveau du tiers antérieur et du tiers postérieur ils sont en contact immédiat. De plus, le repli peut vibrer par son bord seulement, ou dans presque toute sa largeur. En résumé : pendant la phonation, tous les tissus des lèvres vocales entrent en vibration ; les sons ainsi produits, ou les sons glottiques, se combinent avec les sons que produit le courant d'air dans les cavités pharyngées, sous forme de voyelles et de consonnes, et constituent ainsi la *voix articulée*. Dans la production de la voix, la glotte fait office d'anche, mais d'une anche susceptible de varier à chaque instant de largeur, de longueur et de tension, et détermine la tonalité du son ; les cavités pharyngées et la cage thoracique sont le tuyau sonore ; les poumons et la trachée représentent la soufflerie et le porte-vent. Dans la *voix de poitrine*, les lèvres vocales vibrent dans toute leur longueur (Mandl), tandis que, dans la *voix de tête*, ces vibrations n'ont lieu que dans la portion ligamenteuse, à cause de l'occlusion de la portion cartilagineuse de la glotte par l'accolement des aryténoïdes. Le raccourcissement de la portion vibrante qui en résulte amène l'élévation de la tonalité. V. PAROLE et PHONATION. — *Voix amphorique*. Résonance de la voix perçue à l'auscultation du thorax comme si le malade parlait dans une amphore. Elle a la même signification pathologique que le souffle amphorique : pneumothorax, ou caverne pulmonaire vaste et vide. — *Voix articulée*. La parole. — *Voix chevrotante*. L'égophonie. — *Voix convulsive*. Névrose de la voix qui consiste dans la difficulté de parler, puis dans la succession de sons discordants que l'on s'efforce en vain de ramener au ton naturel ; affection qui paraît dépendre des muscles du larynx. — *Voix thoracique soufflée*. Phénomène qui se produit en même temps et au même niveau que le souffle bronchique ou caverneux (Woillez). La *voix soufflée* se produit dans toute sa simplicité *lorsque le malade parle bas*. Alors chaque syllabe qu'il prononce est articulée par un souffle distinct pour l'oreille de l'observateur. Cette articulation soufflée ne se produit qu'après l'articulation laryngienne ou vocale que perçoit l'oreille qui n'ausculte pas. La voix soufflée constitue donc un phénomène distinct des autres variétés de la voix thoracique. On peut le constater comme épiphénomène du bourdonnement vocal, de la *voix bronchique* ou *tubaire* (bronchophonie), de la voix caverneuse, amphorique, même égophonique, et comme phénomène isolé dans les mêmes conditions, si l'on fait parler le malade à voix basse. On le constate dans la pneumonie, la pleurésie, les tubercules crus ou remplacés par des cavernes plus ou moins vastes, la gangrène du poumon, la congestion pulmonaire. — *Extinction de voix*. V. APHONIE. — *Retentissement de la voix*. V. RÉSONANCE.

VOL. s. m. — *Manie du vol*. V. KLOPÉMANIE.

VOL. s. m. [*volatus*, all. *Flug*, angl. *fligth*, it. *volo*, esp. *vuelo*]. Mode de locomotion propre à tous les animaux qui sont pourvus d'ailes ou d'organes aliformes.

VOLANT, ANTE. adj. — *Chancre volant*. L'herpès préputial.

VOLATIL, ILE. adj. [*volatilis*, all. *flüchtig*, angl. *volatile*, it. *volatile*, esp. *volatil*] Se dit d'un corps susceptible de se réduire en vapeur, soit à la température ordinaire, soit par l'action de la chaleur. — *Huile volatile.* V. Essence.

VOLATILISABLE. adj. [all. *verflüchtigbar*, angl. *volatilisable*, it. *volatilizabile*, esp. *volatilizable*]. Synonyme de *volatil*.

VOLATILISATION. s. f. [all. *Verflüchtigung*, angl. *volatilisatione*, it. *volatilizzazion*, esp. *volatilizacion*]. Opération qui consiste à transformer un corps liquide ou solide en vapeur.

VOLATILITÉ. s. f. [all. *Flüchtigkeit*, angl. *volatility*, it. *volatilità*, esp. *volatilidad*]. Faculté dont jouissent certains corps de se transformer en gaz, lorsqu'ils sont exposés à une température élevée.

VOLCAN. s. m. — *Volcan artificiel de Lémery.* Mélange à parties égales de soufre et de limaille de fer, qui s'échauffe et s'enflamme quand on l'humecte d'eau.

VOLCANISATION. s. f. V. Vulcanisation.

VOLITIF, IVE. ad. Se dit, en physiologie, des cellules du système nerveux central dont le rôle paraît se rapporter à l'exercice de la volition.

VOLITION. s. f. [de *volo*, je veux; βούλησις, all. *Wollen*, *Willensäusserung*, angl. *volition*, it. *volizione*, esp. *volicion*]. Terme du langage psychologique employé en physiologie pour désigner tout phénomène actif de l'encéphale qui conduit à une volonté. Toute pensée est une *volition*, ayant l'idée pour résultat; c'est pourquoi le mot *pensée*, pris dans le sens actif, est quelquefois usité comme synonyme de *volition*. On a distingué la volition en *spontanée* ou *proprement dite*, et en *réfléchie* : celle-ci n'est que la pensée et la réflexion. Entre la *sensibilité* et la *transmissibilité motrice*, se trouve une propriété intermédiaire, propre à certains éléments de l'encéphale, qui caractérise mieux qu'aucune autre l'animalité, et qui établit une liaison intérieure entre ces deux propriétés extérieures, sauf dans les cas dits actions *réflexes*, caractérisés précisément par l'absence de cette liaision : cette propriété, c'est la *volition* ou pensée active. Affectée par les sensations, elle inspire, sous les noms d'idées instinctives ou intellectuelles, les mouvements, selon la nature des parties qui sont le siège du phénomène.

VOLONTAIRE. adj. [*voluntarius*, ἑκούσιος, all. *freiwilig*, angl. *voluntary*, it. *volontario*, esp. *voluntario*]. Se dit de tout ce qu'il est en notre pouvoir de faire ou de non faire. — *Mouvement volontaire* (*motus voluntarius*). Celui que l'on peut exécuter ou arrêter à volonté. — *Muscles volontaires.* Ceux qui exécutent les mouvements volontaires : ce sont les muscles rouges à faisceaux striés. — *Nerfs volontaires.* Ceux qui se rendent au tissu musculaire de la vie animale et lui transmettent, par leur intermédiaire, l'influence de la volonté. V. Involontaire, Motricité et Musculaire (*Tissu*).

VOLONTÉ. s. f. [*voluntas*, θέλημα, βούλημα, all. *Wille*, angl. *will*, it. *volontà*, esp. *voluntad*]. Action cérébrale qui est le dernier état du désir suscité par l'instinct ou par l'esprit et par les volitions.

VOLT. s. m. [du nom de *Volta*, physicien italien]. La force électromotrice qui donne un courant d'un *ampere*, dans un circuit dont la résistance vaut 1 *ohm*. V. ces mots.

VOLTA-ÉLECTRIQUE. adj. V. Voltaïque.

VOLTAÏQUE. adj. [all. *voltaisch*, angl. *voltaic*, it. et esp. *voltaico*]. — *Pile voltaïque.* La pile galvanique, du nom de son inventeur, Volta.

VOLTAÏSME. s. m. [all. *Voltaismus*, angl. *voltaism*, it. et esp. *voltaismo*]. Synonyme de *galvanisme*.

VOLTAMÈTRE. s. m. Instrument destiné à mesurer l'énergie du courant de la pile de Volta. C'est un tube de verre rempli d'eau, et à l'intérieur duquel pénètrent deux fils de platine communiquant avec la pile. Le courant décomposant proportionnellement l'eau à son intensité, il suffit d'intercaler le *voltamètre* dans le circuit, pour obtenir la mesure de l'énergie de ce courant : la quantité d'eau disparue en un temps donné montre l'énergie du courant. La graduation du tube du voltamètre fait connaître le volume d'eau disparu par suite de cette décomposition. Si l'on veut recueillir les gaz hydrogène et oxygène séparément, on fait arriver le pôle positif dans un tube et le pôle négatif dans un autre.

VOLTE. s. f. [all. *Volte*, angl. *volt*, it. *volta*, esp. *vuelta*]. Terrain choisi à volonté dans un manège et supposé souvent circulaire, quelquefois carré ; en maniant un cheval autour de ce terrain, la volte est formée par la première piste du cheval. Dans la volte, le cheval plie les reins, le dos et les membres supérieurs, trousse les jambes de devant et chasse les hanches sous le ventre. L'effet de cette position est d'assouplir les épaules et les hanches, et de faire porter les extrémités antérieures l'une sur l'autre avec aisance et liberté (Cardini).

VOLUBILE. adj. [*volubilis*, all. *windend*, angl. *voluble*, *twining*, it. *volubile*, esp. *voluble*]. Se dit d'une tige qui s'élève en spirale le long des corps sur lesquels elle prend un appui. V. Dextrorsum et Sinistrorsum.

VOLUME. s. m. [*volumen*, all. *Volumen*, angl. *volume*, it. *volume*, esp. *volumen*]. Étendue d'un corps considéré relativement à la grandeur de ses dimensions. Le volume d'un corps est égal à son poids divisé par sa densité. — *Volume moléculaire*, *volume atomique.* A l'état gazeux, les molécules occupent un égal volume . sous la forme solide ou liquide, elles occupent des volumes différents. On a appelé *volumes moléculaires* les rapports de ces volumes entre eux ; de mêmes les atomes ont des volumes différents, et les rapports constituent les *volumes atomiques*. En divisant les poids moléculaires des corps par la densité, on obtient les volumes moléculaires. Afin de comparer les volumes moléculaires des corps, il est nécessaire de prendre ceux-ci dans des conditions semblables ; pour les liquides, on doit les rapporter à des températures où ils ont une même tension de vapeur, c'est-à-dire à leur point d'ébullition. La détermination du volume moléculaire d'un liquide exige donc la connaissance de son point d'ébullition, de sa densité à une basse température, et de son coefficient de dilatation jusqu'à la température à laquelle il bout.

VOLUMÈTRE. s. m. [de *volume*, et μέτρον, mesure]. Espèce d'aréomètre à l'aide duquel on détermine la densité exacte des liquides au moyen des volumes déplacés.

VOLVA. s. f. et non m. [*volva*, it. et esp. *volva*]. V. Champignon.

VOLVOCIENS. s. m. pl. V. Infusoires.

VOLVULUS. s. m. [it. et esp. *volvulo*]. V. Occlusion *intestinale*.

VOMER. s. m. [all. *Pflugscharknochen*, angl. *vomer*, it. *vomero*, esp. *vomer*]. Os impair qui forme la partie postérieure de la cloison des fosses nasales. Cet os, mince, vertical, aplati, quadrilatère, situé sur la ligne médiane, a son bord supérieur partagé en deux lames, séparées par une gouttière profonde qui reçoit le bec du sphénoïde, et reçues chacune dans une des rainures de la face gutturale du sphénoïde ; son bord inférieur est reçu dans la rainure qui résulte de la réunion des deux maxillaires supérieurs et des deux palatins; son bord postérieur ou guttural est libre et forme la cloison des arrière-narines ; son bord antérieur, ou ethmoïdal, s'articule en haut avec la lame perpendiculaire de l'ethmoïde, et en bas avec le cartilage de la cloison.

VOMÉRIEN, IENNE. adj. Qui concerne le vomer.

VOMICINE. s. f. [all. *Vomicin*, angl. *vomicine*, it. et esp. *vomicina*] ($C^{16}H^{26}Az^2O^8 + 4HO$). Nom proposé par Guibourt pour remplacer celui de *brucine* donné primitivement à l'alcaloïde retiré d'une écorce vénéneuse, la *fausse angusture*, que l'on croyait appartenir au *Brucea antidysenterica*, Lamk. On a reconnu, depuis, que la fausse angusture n'est autre chose que l'écorce du *vomiquier*, d'où le nom de *vomicine* donné à cet alcaloïde. Il avait été remplacé : 1° par celui d'*angusturine*, qui n'a pas été adopté, parce qu'il semble indiquer un corps provenant de l'*angusture vraie*, 2° par celui de *pseudangusturine*, qui n'a pas été adopté non plus, parce qu'il semble indiquer l'existence d'une véritable angusturine ; 3° par celui de *caniramine*, du mot *canirum*, nom ancien du *Strychnos nux vomica*, mais il n'a pas non plus été adopté, parce que son orthographe a été transformée de diverses manières. La vomicine existe dans la noix vomique et la fève de Saint-Ignace, conjointement avec la strychnine et l'igasurine. C'est une substance blanche, pulvérulente, cristallisable, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, le chloroforme et les essences, insoluble dans l'éther, efflorescente, lævogyre. Elle ramène au bleu le tournesol rougi, et se combine avec les acides qu'elle sature en produisant des sels cristallisés. Elle prend par l'acide azotique une teinte rouge de sang, et une couleur violette par le protochlorure d'étain. On obtient la vomicine lorsqu'on extrait la strychnine de la noix vomique. On traite le mélange des deux alcaloïdes par l'acide oxalique, on évapore ; lorsque la cristallisation a eu lieu, on purifie le sel, et on le décompose à froid par la chaux, après l'avoir fait dissoudre : la vomicine se précipite en hydrate gélatineux blanc, qu'on fait sécher à l'air libre, puis qu'on dissout dans l'alcool bouillant ; la vomicine cristallise par refroidissement. Une température de 30° centigr., et même moins, suffit pour la fondre en résine. La vomicine a les mêmes propriétés que la strychnine, mais moins énergiques : c'est néanmoins un poison violent.

VOMIPURGATIF, IVE. adj. et s. Qui est à la fois vomitif et purgatif.

VOMIQUE. adj. V. NOIX *vomique*.

VOMIQUE. s. f. [*vomica*, de *vomere*, vomir ; all. *Eitersack*, *Lungengeschwür*, angl. *vomica*, it. et esp. *vomica*]. Pour quelques auteurs, toute collection de pus enkystée qui se développe dans l'intérieur d'un viscère ; c'est dans ce sens qu'on a parlé de vomiques s'ouvrant dans la plèvre ou le péritoine. ‖ Ordinairement, *vomique*, collection purulente, enkystée ou non, formée dans la poitrine, susceptible de se faire jour par les bronches et d'être évacuée par une sorte de vomissement. La *vomique* est un symptôme et non une espèce à part de produit morbide ou de lésion. Ce phénomène consiste en une expectoration subite et abondante de pus, de sérosité, ou du contenu de quelque kyste ou cavité naturelle. La lésion qui est cause du phénomène est une collection purulente ou sanguine, enkystée ou non, ou un kyste, ou le contenu normal ou morbide d'une cavité naturelle, venant à s'ouvrir dans les bronches ou au commencement de l'œsophage, de manière à être expulsé subitement comme s'il était vomi. Ces matières peuvent ou non être mélangées de mucosités bronchiques ou du contenu de l'estomac.

VOMIQUIER. s. m. Arbre des Indes (*Strychnos nux vomica*, L.), de la famille des loganiacées (fig. 547) qui fournit la *noix vomique*. V. NOIX. — *Écorce de vomiquier*. Nom donné à celle de cet arbre, au lieu du nom de *fausse angusture* (*cortex pseudo-angusturæ*) qu'elle avait reçu lorsqu'on la croyait provenir d'une autre espèce d'arbre. Cette écorce contient de la strychnine, de la vomicine et de l'igasurine qui lui donnent ses qualités vénéneuses. Souvent elle est mélangée dans le commerce avec l'*angusture vraie ;* mais elle est beaucoup plus épaisse qu'elle, compacte, pesante, et racornie par la dessiccation, taillée à pic sur ses bords, tandis que la vraie est taillée en biseau ; elle rougit sur sa face interne par l'acide azotique, et l'angusture vraie ne rougit pas. Sa substance intérieure est grise ; son épiderme a une couleur de rouille ; sa saveur, plus amère que celle de l'angusture vraie, persiste longtemps au palais, sans laisser d'âcreté à l'extrémité de la langue. Sa poudre est d'un blanc légèrement jaunâtre, au lieu que celle de l'autre ressemble à la poudre de rhubarbe. C'est à tort qu'on avait attribué cette écorce au *Brucea antidysenterica*, Lamk.

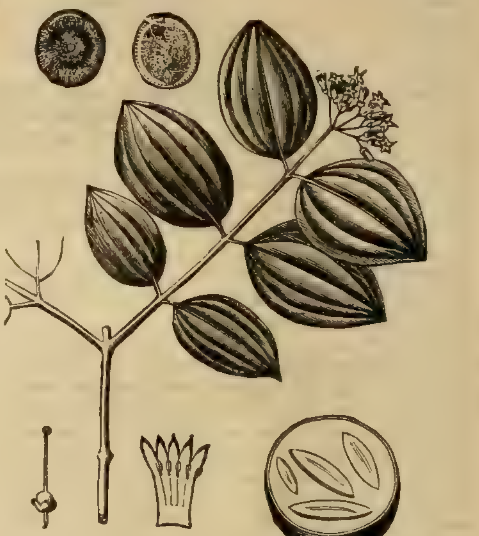

FIG. 547.

VOMISSEMENT. s. m. [*vomitus*, ἔμετος, all. *Erbrechen*, angl. *vomiting*, it. et esp. *vomito*]. Acte morbide par lequel les substances solides et liquides contenues dans l'estomac sont rejetées au dehors. Le vomissement est un symptôme commun à un grand nombre de maladies de l'estomac et du canal intestinal. Tantôt il est passager, comme il arrive à la suite d'une indigestion, au début de la plupart des maladies fébriles, etc. ; tantôt il se répète avec une fréquence variable et pendant un temps plus ou moins long, et devient alors, par la nature des substances rejetées, un moyen précieux de diagnostic entre la gastrite et la dyspepsie simples, et le cancer ou l'ulcère de l'estomac, surtout lorsqu'il fait partie d'un ensemble de troubles fonctionnels propres à ces lésions, le vomissement permettant rarement par lui-même d'affirmer l'espèce de maladie à laquelle on a affaire. Outre les vomissements *symptomatiques*, on observe parfois des *vomissements essentiels*, *nerveux* ou *idiopathiques*, indépendants de toute lésion localisée dans un organe quelconque, estomac ou autre (mal de mer, hystérie, etc.) ; et des *vomissements symptomathiques*, qui accompagnent l'altération d'un organe, cerveau, rein, utérus, etc., sans rapport ni connexion avec le tube digestif. — Quatre organes concourent à l'acte du vomissement : l'œsophage, l'estomac, le diaphragme et les muscles abdominaux. Les contractions de l'estomac sont antipéristaltiques et lentes ; les autres présentent le caractère spasmodique. Pendant la nausée, la membrane musculaire de l'estomac, par une contraction obscure, quelquefois pourtant très appréciable, et qui commence au pylore ou dans d'autres points de la longueur de l'estomac, ramène les aliments vers le cardia, dont la dilatation est favorisée par la disposition des fibres longitudinales de l'œsophage. Les aliments remontent alors dans ce conduit, où ils sont poussés par la contraction des fibres de l'estomac. Ce mouvement antipéristaltique prépare le vomissement, il en devient même la cause occasionnelle, en provoquant à un moment donné la coopération brusque du diaphragme et des muscles abdominaux, lesquels sont les agents efficaces du rejet des matières. A la nausée succèdent des contractions convulsives des muscles abdominaux et du diaphragme, d'abord peu intenses, puis le devenant davantage ; enfin elles ont une force telle, que les matières contenues dans l'estomac sont, pour ainsi dire, lancées dans l'œsophage et dans la bouche. Le même effet est reproduit plusieurs fois de suite, après des intervalles plus ou moins longs. Magendie a observé sur les chiens que, pendant les nausées et durant les efforts de vomissement, ils avalent de l'air en quantité considérable ; cet air, d'après ce physiologiste, serait destiné à favoriser la pression que les muscles abdominaux exercent sur l'estomac. Il est probable que chez l'homme le même phénomène a lieu. En même temps que les matières arrivent au pharynx, la glotte se ferme, et le passage dans les fosses nasales est empêché par le même mécanisme que dans la déglutition. Après une première éjection, la membrane musculaire de l'estomac, continuant à revenir sur elle-même, s'applique exactement sur ce qui n'a pas été expulsé du premier coup, et rend plus efficaces les contractions des muscles abdominaux et du diaphragme, au moment de la reprise du vomissement. — Chez les enfants à la mamelle, le vomissement s'accomplit souvent sans efforts, tandis que chez l'adulte il devient plus ou moins difficile. Schultze attribue cette différence à ce que l'estomac de l'enfant est presque vertical, allongé en forme de cône comme celui d'un carnivore, ses deux courbures étant presque parallèles ; l'œsophage s'insère à l'extrémité gauche, au fond même de l'estomac et à une grande distance du pylore. Chez l'adulte, au contraire, la grande courbure, prolongée jusque dans la région splénique, forme à gauche du cardia un grand cul-de-sac, et l'estomac est transversal. — *Vomissement des animaux domestiques.* Le cheval et les autres solipèdes vomissent rarement et avec difficulté. L'obstacle principal au vomissement des solipèdes réside dans la constriction du sphincter cardiaque et dans celle du renflement musculeux de l'extrémité inférieure de l'œsophage. Les obstacles accessoires sont : 1° la petitesse de l'estomac ; 2° sa séparation des parois de l'abdomen ; 3° son peu de distension dans les circonstances ordinaires ; 4° le séjour peu prolongé, dans l'estomac, des matières alimentaires qui passent rapidement dans l'intestin par un pylore toujours béant ; 5° enfin, le peu d'impressionnabilité du système nerveux des solipèdes par les agents qui provoquent le vomissement. Il est certain que les ruminants vomissent quelquefois. Tout porte à croire que les matières expulsées viennent du rumen, de telle sorte qu'il y a plutôt une réjection ordinaire qu'un véritable vomissement. Chez les carnivores le vomissement est facile. — *Vomissements incoercibles pendant la grossesse.* Vomissements opiniâtres, rebelles à toutes les médications, qui amènent au bout d'un certain temps un état général fort grave, et qui se terminent quelquefois par la mort, sans qu'aucune lésion de l'estomac ou de l'utérus explique ni la persistance de ces vomissements ni leur conséquence funeste. Il existe cependant des cas où l'affection, ayant atteint un très haut degré de gravité, s'est terminée par une guérison rapide et inespérée, soit spontanément, soit sous l'influence d'une médication, ou qui ont été suivis d'avortement spontané. *Les vomissements incoercibles* ne sont pas communs, eu égard au nombre des grossesses accompagnées de phénomènes gastriques légers ou sans résultats fâcheux. Le traitement par la méthode antiphlogistique (saignées générales ou sangsues à l'épigastre) a donné des résultats variables, ainsi que la méthode révulsive (ventouses, sinapismes, vésicatoires). L'opium en potions, lavements, injections hypodermiques, a été employé avec succès. On a employé aussi le chloral, le bromure de potassium, la teinture d'iode iodurée, l'eau de laurier-cerise, la noix vomique, l'alcool, l'électricité, les pulvérisations d'éther. Le seul moyen radical de traitement est dans la déplétion de l'utérus par l'accouchement prématuré, ou par l'avortement provoqué. V. Avortement. — *Vomissement noir.* V. Jaune (*Fièvre*).— *Vomissement de sang.* V. Hématémèse. — *Vomissements volontaires.* Les Romains, sur la fin de la République et le commencement de l'empire, avaient l'habitude des vomissements volontaires, habitude dégoûtante qui consistait en ceci : pour suffire à des repas multipliés où l'on mangeait et buvait beaucoup, les gourmands quittaient la table, et, allant dans un endroit secret, provoquaient le vomissement en mettant le doigt ou une plume dans le gosier ; puis ils revenaient à table. C'est ce que Sénèque attaque dans ces mots : « Ils vomissent pour manger, ils mangent pour vomir, et ne daignent même pas digérer les mets qu'ils font chercher par tout l'univers. » Au point de vue médical, une pareille habitude ne pouvait être que fort nuisible.

VOMITIF, IVE. adj. et s. m. [*vomitorius*, *vomitivus*, ἐμετικὸς, all. *Vomitiv*, *Brechmittel*, angl. *vomitive*, it. *vomitivo*, *vomitatorio*, esp. *vomitivo*]. Se dit de ce qui fait vomir : *poudre vomitive.*

VOMITIFS. s. m. pl. Agents médicamenteux qui ont la propriété de faire vomir toutes les fois qu'ils sont ingérés ; propriété qu'il doivent à un principe particulier qu'ils contiennent : tels sont, parmi les substances du règne minéral, l'émétique, le soufre doré d'antimoine, le sulfate de zinc, etc., et, parmi les substances végétales, l'ipécacuanha, ou l'émétine extraite de cette racine. Bien d'autres moyens ou substances peuvent déterminer le vomissement : mais ce ne sont pas des vomitifs, si cet effet n'est pas constant et dû à un principe spécial.

VOMITO. s. m. — *Vomito negro.* V. Jaune (*Fièvre*).

VOMITURITION. s. f. [de *vomere*, vomir ; all. *Brechreiz*, angl. *vomiturition*, it. *vomiturizione*, esp. *vomituricion*]. Diminutif de *vomissement.* Vomissement assez fréquent, mais se produisant sans grandes secousses et évacuant peu de matières. Ce mot est aussi employé pour désigner cette espèce de vomissement avorté, dans lequel les matières remontent de l'estomac dans l'œsophage, mais ne sont pas rejetées au dehors. V. Regurgitation.

VORACITÉ. s. f. V. Boulimie et Pica.

VORTEX. s. m. [all. *Vortex*, *Wirbel*, angl. *vortex*]. Mot latin usité en anatomie pour désigner la disposition en cercles concentriques offerte par certains vaisseaux, qui simulent les lignes circulaires d'un tourbillon. Tels sont ceux de la surface du rein et de la choroïde (*vasa vorticosa*).

VORTICELLIENS. s. m. pl. V. Infusoires.

VOUACAPOUA. s. m. V. Bois.

VOUSSURE. s. f. Convexité surmontant plus ou moins une surface courbe. — *Voussure précordiale.* Saillie que représente la région précordiale dans l'hypertrophie cardiaque et les péricardites avec épanchement. — *Voussure thoracique.* Exagération de la convexité normale du thorax, qu'on observe dans l'emphysème, certaines pleurésies, etc.

VOÛTE. s. f. [*fornix*, *camera*, all. *Wolbung*, *Gewolbe*, angl. *vault*, *fornix*, it. *volta*, esp. *bovela*]. En anatomie, tout ce qui est convexe et arrondi par sa surface extérieure, concave et arqué par sa surface intérieure. — *Voûte du crâne.* Partie supérieure de la boîte osseuse que représentent les os du crâne. — *Voûte palatine.* V. Palais

— *Voûte à trois piliers* (*trigone cérébral* de Chaussier, *triangle médullaire* de Vicq d'Azyr, *fornix* des auteurs latins, *voûte à quatre piliers* de quelques auteurs, *bandelette géminée* de Reil). Partie du cerveau qui se présente sous deux aspects très différents, suivant qu'on l'examine par sa face supérieure ou par sa face inférieure. Vue par sa partie supérieure, elle offre la forme d'un triangle isocèle dont la base est tournée en arrière, et adhérente à la face inférieure du corps calleux. Vue par sa face inférieure, préalablement mise à nu sur toute son étendue, elle représente une voûte simple dans sa partie moyenne, qui résulte de l'adossement de deux bandelettes antéropostérieures, bifide à chacune de ses extrémités qui sont celles de ces bandelettes devenues libres et divergentes. Suivant qu'on aura égard à l'un ou à l'autre de ces aspects, ou qu'on attachera plus d'importance à la structure qu'au mode de configuration, on sera donc conduit à adopter les dénominations de *trigone*, de *triangle*, de *voûte à quatre piliers*, de *bandelette géminée*, qui toutes sont parfaitement fondées. C'est une lame de substance médullaire, molle, blanche, fibreuse, située au-dessous du corps calleux et de la cloison transparente des ventricules latéraux, à laquelle elle donne insertion par sa moitié antérieure. Sa face inférieure est libre en son milieu et forme la voûte du troisième ventricule, dont elle est séparée par la toile choroïdienne, latéralement elle recouvre la face supérieure des couches optiques. Son extrémité antérieure se partage en deux faisceaux cylindriques (*piliers antérieurs*) qui se portent en bas, contournent les tubercules mamillaires, et se perdent dans les couches optiques. Ses angles postérieurs (*piliers postérieurs*) se perdent en partie dans les cornes d'Ammon, et se continuent en partie avec le corps bordé. V LYRE.

VOYAGE. s. m. En thérapeutique, les voyages sont recommandés dans les affections choniques du foie, de l'intestin, etc., et particulièrement dans les affections mentales à formes mélancoliques. Ils font partie du traitement des maladies exigeant de l'exercice physique et le séjour dans tel ou tel ordre de *stations*. Dans la phtisie et autres affections chroniques du poumon auxquelles l'air sec est nuisible, les voyages en mer apportent une amélioration incontestable, sans qu'il y ait d'hémoptysies. Les nausées et les vomissements du mal de mer (avec ou sans quelques vertiges et hallucinations, communs alors chez les anémiques) font même cesser les crachements de sang, diminuent la toux et l'expectoration, et sont suivis d'un bien-être souvent prolongé durant des semaines et des mois, sans cependant qu'il y ait guérison réelle dans le cas de la phtisie.

VOYELLE. s. f. V. PAROLE.

VRAI. s. m. [*verum*, τὸ ἀληθὲς, all. *das Wahre*, angl. *truth*, it. *il vero, verità*, esp. *verdad*]. Condition des choses qui produisent une impression par laquelle nous percevons qu'elles sont conformes à d'autres choses connues de nous ou à leur type conservé dans notre esprit. Le vrai est donc, comme le beau, une certaine relation entre l'objet et le sujet; c'est la *raison des choses* perçue par notre raison, double emploi du terme *raison* qui caractérise le rapport qui existe entre les objets de notre entendement, quant à la connaissance du vrai. V. LOGIQUE.

VRILLE. s. f. [*cirrus*, all. *Ranke*, *Schlinge*, angl. *tendrils*, it. *viticcio*, esp. *tijereta*]. En botanique, organe plus ou moins long et mince, dont sont pourvues certaines plantes grimpantes non volubiles et qui servent de supports à ces plantes en s'enroulant autour d'objets voisins.

VUE. s. f. [*visus*, ὄψις, all. *Gesicht*, *Sehen*, angl. *sight*, it. et esp. *vista*]. Celui des cinq sens dont l'œil est l'organe, et par lequel nous distinguons les couleurs. V. VISION. — *Vue courte*. V. MYOPIE. — *Vue diurne*. V. HÉMÉRALOPIE. — *Vue double*. V. DIPLOPIE. — *Vue faible*. V. AMBLYOPIE. — *Vue longue*. V. PRESBYTIE. — *Vue louche*. V. STRABISME. — *Vue nocturne*. V. NYCTALOPIE. — *Vue oblique*. V. STRABISME. — *Seconde vue*. V. DEUTÉROSCOPIE.

VUIDANGE. s. f. V. VIDANGE.

VULCANISATION. s. f. [all. *Vulkanisirung*, angl. *vulcanisation*, it. *vulcanisazione*, esp. *vulcanisacion*]. Combinaison d'une petite quantité de soufre avec le caoutchouc. Celui-ci, après cette opération, résiste aux causes extérieures d'altération autres que les vapeurs d'eau chaude, qui, à la longue, se combinent avec le soufre et donnent de l'hydrogène sulfuré et des acides du soufre qui rendent le caoutchouc cassant. Le principal avantage de la vulcanisation est de faire que le caoutchouc conserve le même degré d'élasticité à toutes les températures, à sec comme dans l'eau.

VULCANISÉ, ÉE. adj. Qui a subi la vulcanisation. Le caoutchouc vulcanisé est remplacé dans beaucoup de cas par le *caoutchouc durci*, caoutchouc pur amené à la consistance de pâte par la chaleur et soumis dans des moules de fer à l'action de la vapeur surchauffée. Dans cet état il est noir, sans odeur, inattaquable par les acides et par les alcalis, d'une grande ténacité, susceptible d'être tourné, sculpté et de recevoir le poli à l'émeri le plus parfait. Il remplace alors avantageusement la corne et les métaux dans la confection de toutes les sortes de tubes inflexibles, de canules, de spéculums, de sondes, de robinets, de vases, de manches d'instruments, de mandrins, d'étuis, etc. Pour faire ces instruments, on durcit le caoutchouc dans des moules ayant déjà la forme des instruments pleins ou creux que l'on veut avoir, et qu'il n'y a plus qu'à polir. Les muqueuses en supportent bien mieux le contact que celui des instruments métalliques semblables. Ils ne causent également pas au premier contact la sensation de froid causée par ceux-ci (Onimus, 1873).

VULCANITE. s. f. [all. *Vulcanit*, angl. *vulcanite*, it. et esp. *vulcanita*]. Substance inattaquable par les acides et les dissolvants ordinaires, qui ne se déforme pas, malgré toutes influences auxquelles on la soumet, et qui est composée de gutta-percha et de caoutchouc vulcanisés auxquels on ajoute du soufre et de la silice. Elle acquiert la dureté de l'ivoire si on la soumet à l'action d'une température de 180°. Avant d'être durcie par la chaleur, elle est malléable et se moule avec une grande facilité. On en fait la base des pièces de prothèse dentaire qui se moulent exactement sur les gencives, et sur lesquelles on fixe des dents de kaolin.

VULNÉRAIRE. adj. [*vulnerarius*, all. *Wunden heilend*, *Wundmittel*, angl. *vulnerary*, it. et esp. *vulnerario*]. Qui est propre à la guérison des plaies ou des blessures: *baume vulnéraire*, *eau vulnéraire*. Une foule de plantes ou de substances ont été décorées du nom d'*espèces vulnéraires*, ainsi que des végétaux dont l'infusion était regardée comme apte à prévenir les conséquences des coups, des contusions. Les *especes vulnéraires* du Codex sont : les feuilles et les sommités d'absinthe, bétoine, bugle, calament, chamædrys, hysope, lierre terrestre, millefeuille, origan, pervenche, romarin, sanicle, sauge, scolopendre, scordium, thym, véronique, les fleurs d'arnica, de pied-de-chat et de tussilage. — *Alcoolature vulnéraire*. On la prépare en faisant macérer en vase clos, pendant dix jours, dans 3000 gram. d'alcool à 80°, feuilles fraîches d'absinthe, angélique, basilic, calament, fenouil, hysope, marjolaine, mélisse, menthe poivrée, origan, romarin, rue, sarriette, sauge, serpolet, thym, sommités fraiches et fleuries d'hypericum et de lavande, āā 100 gram.; passant avec expression et filtrant.

VULNÉRAIRE. s. m. — *Vulnéraire suisse*. V. FALTRANK.

VULNÉRATION. s. f. [*vulneratio*, all. *Verwundung*, angl. *vulneration*, it. *vulnerazione*, esp. *vulneracion*] (Cruveilhier). — *Lésion par vulnération* se dit par opposition à plaie par ulcération, etc.

VULPINE ou **VULPULINE**. s. f. V. VULPIQUE.

VULPIQUE. adj. — *Acide vulpique* [*vulpine*, *vulpuline*] ($C^{38}H^{14}O^{10}$). Principe colorant jaune-citron, cristallisable, volatil, inaltérable à l'air, fusible à 110°, très soluble dans l'alcool et l'éther, moins dans l'eau, isolé (Bébert) d'un lichen, le *Cetraria vulpina*.

VULTUEUX, EUSE. adj. [*vultuosus*, de *vultus*, visage; all. *vultuos*, esp. *vultuoso*]. Se dit de la face quand elle est bouffie et vermeille à l'excès, et que les joues et les lèvres sont gonflées, le teint enluminé, les yeux saillants, et leur blanc plus ou moins injecté.

VULVAIRE. adj. [*vulvaris*, de *vulva*, vulve; angl. *vulvar*, it. *vulvare*, esp. *vulvar*]. Qui a rapport à la vulve: *folliculite vulvaire*, *prurit vulvaire*. — *Artères vulvaires*. Branches des honteuses internes et externes qui se distribuent à la vulve.

VULVAIRE. s. f. [all. *stinkender Gansefuss*, angl. *stinking goos-fott*, it. et esp. *vulvaria*]. V. ANSÉRINE.

VULVE. s. f. [*vulva*, *pudendum muliebre*, all. *Schamritze*, angl., it. et esp. *vulva*]. Fente longitudinale qui se trouve entre les parties saillantes de l'appareil extérieur de la génération chez la femme, étendue depuis le mont de Vénus jusqu'au périnée, et limitée latéralement par les grandes lèvres. ‖ Ensemble des parties génitales externes de la femme. Dans cette acception, la *vulve* comprend en haut une surface saillante couverte de poils, appelée le *pénil* ou *mont de Vénus*. Elle est bornée latéralement par les *grandes levres*, entre lesquelles se trouvent, de haut en bas, le *clitoris*, les *petites lèvres* ou *nymphes*, séparées par un espace triangulaire appelé le *vestibule*, le *méat urinaire* ou orifice du canal de l'urètre; l'*entrée du vagin*, avec l'*hymen* ou les *caroncules myrtiformes;* enfin, entre l'entrée du vagin et la commissure que l'on nomme la *fourchette*, est un petit enfoncement transversal appelé la *fosse naviculaire*. Les *grandes lèvres* qui limitent extérieurement la vulve, se réunissent l'une à l'autre, en haut, pour former la commissure antérieure et supérieure qui se perd dans le mont de Vénus, en bas pour constituer la *fourchette*, qui n'est autre chose que leur commissure postérieure; elles ont une face interne, dite muqueuse, rosée, lisse, garnie de glandes sébacées, et une face externe, cutanée, couverte de poils. Au contraire, les *petites lèvres* ou *nymphes*, cachées ordinairement entre les précédentes, et saillantes de 6 à 10 millimètres, sont des replis exclusivement muqueux, s'amincissant en bas sans atteindre la fourchette, se bifurquant en haut en deux divisions qui, en s'unissant d'un côté à l'autre, forment une espèce de capuchon autour du gland du clitoris, analogue au prépuce du pénis. Les petites lèvres peuvent, en s'hypertrophiant, faire saillie entre les grandes lèvres et même au-devant des cuisses pour former ce qu'on appelle le *tablier des Hottentotes:* cette hypertrophie peut exister chez les Européens, à un moindre degré, mais assez prononcé cependant pour nécessiter l'ablation des replis. Les petites lèvres correspondent aux deux moitiés de la portion spongieuse de l'urètre de l'homme. Les anciens leur attribuaient la fonction de diriger le jet de l'urine : d'où leur nom, par allusion aux nymphes de la fable. Jamais, autour du méat urinaire de la femme, on ne trouve de follicules ni de glandes en grappes analogues à ceux de l'urètre. Il faut s'éloigner de 8 à 10 millimètres de la face antérieure des caroncules ou de l'hymen avant de rencontrer des glandes, qui sont les *glandes sébacées*, se retrouvant sur les petites lèvres; vers la *fourchette*, c'est de 10 à 13 millimètres seulement de cette face antérieure des caroncules que se montrent ces mêmes glandes. V. ESTHIOMÈNE, FOLLICULITE *vulvaire* et THROMBUS. = *Vulve*. Ouverture sans issue que l'on trouve dans le cerveau au-dessous de la commissure antérieure, au-devant de l'adossement des couches optiques, au-dessous du pilier antérieur de la voûte à trois piliers.

VULVITE. s. f. [all. *Scheidenentzündung*, *Schamritzenentzündung*, angl. *vulvitis*, it. *vulvitide*, esp. *vulvitis*]. Inflammation de la vulve. Les causes et le traitement sont ceux de la vaginite. — *Vulvite folliculeuse*. V. FOLLICULITE *vulvaire*.

VULVO-UTÉRIN, INE. adj. [angl. *vulvo-uterine*, it. et esp. *vulvo uterino*]. Qui appartient à la vulve et à l'utérus. — *Canal vulvo-utérin*. Celui que représentent les cavités génitales de la femme, depuis la vulve et le vagin jusqu'à celle de l'utérus inclusivement.

VULVO-VAGINAL, ALE. adj. [angl. *vulvo-vaginal*, it. *vulvo-vaginale*, esp. *vulvo-vaginal*]. Qui se rapporte à la vulve et au vagin. — *Glande vulvo-vaginale* [*glande de Bartholin* ou *de Duverney*, *glande vulvaire conglomérée* (Garengeot), *corps folliculaire vaginal*]. Glande en grappe double, du volume d'une amande, aplatie, située sur les parties latérales et postérieures du vagin, à un centimètre au-dessus de la face supérieure de l'hymen ou des caroncules myrtiformes, à un centimètre de la face interne de la branche ascendante de l'ischion, contre laquelle on peut la presser. Son canal excréteur, né par autant de branches que la glande a de lobes, s'ouvre à un centimètre environ au-dessus de la fourchette vaginale, par un orifice plus étroit que le canal lui-même. Sa structure et le liquide blanchâtre qu'elle sécrète prouvent qu'elle est l'analogue des glandes de Cowper chez l'homme. Elle peut être atteinte de *phlegmon*, développé dans le conduit excréteur ou dans le parenchyme glandulaire (Huguier) : tantôt il est d'origine syphilitique; tantôt il résulte de la suractivité fonctionnelle à l'époque des premiers rapprochements sexuels, ou d'une grande fatigue, d'une marche forcée · il affecte presque toujours un seul côté, le gauche de préférence. — *Orifice vulvo-vaginal*. Ouverture de l'hymen qui établit une communication entre la vulve et le vagin.

W

W = Le w allemand ou anglais.

WAGGART. s. m. [*Ogkert* ou *Okert*, *sursure*]. En Abyssinie, le *Silene macrosolen*, Stend., de la famille des caryophyllées, dont la souche est employée dans ce pays comme tænifuge.

WALIDA. s. f. Le *Nerium antidysentericum*, L. V. CODAGAPALLE.

WALTER (Ph. Fr. von). [Chirurgien allemand de la première moitié du XIXe siècle]. — *Aiguille de Walter*. V. AIGUILLE.

WAREN. s. m. En Westphalie, maladie héréditaire qui s'annonce par des douleurs vagues et très vives en tout le corps, particulièrement au dos et aux lombes, et qui présente deux variétés. Dans la première, aux douleurs succèdent des tumeurs dans les articulations, où elles subsistent longtemps; elles se couvrent de taches livides comme celles du scorbut. Ces taches dégénèrent en ulcères malins, surtout aux pieds, et il s'y engendre de petits vers; ces ulcères, au lieu de se fermer, deviennent souvent fistuleux. La deuxième variété est sans tumeur, mais elle produit l'émaciation du corps, le marasme et l'atrophie de quelque membre, qui se paralyse. En général, les douleurs sont plus violentes la nuit que le jour; elles sont sans fièvre ou avec une petite fièvre lente.

WASIUM. s. m. Substance trouvée par Bahr dans un minerai noir, et décrite d'abord par lui comme un métal. Nicklès a montré que le wasium indiqué par Bahr est de l'yttrium impur, et que l'oxyde de wasium est identique avec l'yttria.

WATWILLER (Alsace). — *Eau ferrugineuse*. Froide. Boisson.

WEISS. [Médecin suisse, 1702-1783]. V. ANTILAITEUX et PETIT *lait*.

WEITBRECHT. [Anatomiste anglais du XVIII^e siècle]. V. CARTILAGE et LIGAMENT.

WELTER. [Chimiste anglais du XVIII^e siècle]. V. AMER et TUBE.

WERLHOF [médecin hanovrien, 1699-1757]. — *Maladie de Werlhof*. Le purpura hémorrhagique. V. page 1324.

WHARTON. [Anatomiste anglais, 1610-1673]. V. CANAL et OMBILICAL.

WHISKY. s. m. [all. *Kornbranntwein*, angl. *whisky*, it. *acquavite di granq*]. Mot anglais par lequel on désigne une liqueur alcoolique obtenue en distillant le produit de la fermentation de la drèche, de l'orge pure ou du seigle. Le whisky ordinaire contient 60 à 75 pour 100 d'alcool.

WIESBADEN (Nassau). — *Eau saline*. 68°. Boisson et bains.

WILDUNGEN (Allemagne). — *Eau alcaline*. Froide. Boisson.

WILLIS. [Médecin anglais, 1622-1675]. — *Accessoire de Willis*. V. SPINAL (*Nerf*).

WILSON. [Chirurgien anglais de la première moitié du XIX^e siècle]. V. MUSCLE.

WINSLOW. [Anatomiste né en Danemark (1679), mort à Paris (1760)]. V. HIATUS.

WINTER. [Navigateur anglais du XVI^e siècle]. V. ÉCORCE.

WINTERGREEN. s. f. — *Essence de Wintergreen*. V. GAULTHÉRIE et PYROLE.

WIRSUNG. [Anatomiste bavarois du XVII^e siècle]. — *Canal de Wirsung*. V. PANCRÉAS.

WITHÉRINGIE. s. f. [*Witheringia montana*, Dunal, *Solanum montanum*, L.; esp. *pana de lama*]. Solanée herbacée, pileuse, qui produit des tubercules analogues aux pommes de terre, utilisés comme elles par les Péruviens pour leur alimentation et celle des bestiaux.

WITHÉRITE. s. m. Carbonate de baryte naturel, qui se trouve à l'état amorphe ou cristallisé.

WOLFF (G.-F.). [Anatomiste allemand, 1735-1794]. V. CORPS.

WOLFRAM. s. m. Minerai formé par la combinaison de l'acide tungstique avec les oxydes de fer et de manganèse (tungstate ferroso-manganeux). L'eau régale le décompose en formant un précipité d'acide tungstique. — Nom parfois donné au tungstène.

WOLFRAMIUM. s. m. Nom donné par les Allemands au *tungstène*.

WOORARA, WOORARI, WOURARI. s. m. V. CURARE.

WORMIEN. adj. [*wormianus*, angl. *wormian bones*, it. et esp. *wormiano*]. — *Os wormiens* [*os épactaux*]. Petits os très variables quant au nombre et à la forme, qu'on trouve surtout aux angles des sutures de la voûte du crâne, particulièrement dans la suture lambdoïde. Parfois il en existe à la face, dans la cavité orbitaire, etc. Ainsi appelés du nom d'Olaüs Wormius, de Copenhague (1583-1654), qui les a décrits le premier.

WOULF. [Chimiste allemand du XVIII^e siècle]. V. APPAREIL et ÉLIXIR *fébrifuge*.

WRIGHTIE. s. f. Genre de plantes apocynées dont une espèce fournit de l'indigo (*Wrightia tinctoria*, R. Brown, *Nerium tinctorium*. Roxburgh). Une autre fournit l'écorce de codagapalle (*Wr. antidysenterica*, R. Br., *Nerium antidysentericum*, L.).

WRISBERG. [Anatomiste allemand, 1737-1808]. V. CARDIAQUE, FACIAL et SPLANCHNIQUE.

X

X = le ξ grec et l'x latin.

XANTHAMYLAMIDE. s. f. [*sulfocarbamate d'amyle*; all. *Xanthamylsäure*, angl. *xanthamylic acid*, it. et esp. *acido xantamilico*] ($C^{12}H^{13}AzS^2O^2$). Produit de la réaction de l'acide sulfo-carbonique sur une solution de potasse dans l'alcool amylique. Liquide incolore ou jaune pâle, d'une odeur pénétrante désagréable, neutre, un peu plus lourd que l'eau, insoluble dans ce liquide, soluble dans l'alcool et l'éther.

XANTHÉINE. s. f. V. ANTHOXANTHÉINE.

XANTHÉLASMA. s. m. Altération que présente la peau dans l'ictère de longue durée, et qui consiste dans l'apparition de macules d'un blanc jaunâtre, peu saillantes, ou de nodules rougeâtres ou jaunes, de consistance élastique ou cartilagineuse, de volume variable. Cette altération est rarement étendue à toute la surface cutanée; dans tous les cas, elle est surtout marquée aux paupières, qui peuvent être seules atteintes, et dont la supérieure est plus altérée que l'autre.

XANTHÉMATINE. s. f. [*xanthæmatinum*, de ξανθὸς, jaune, et αἷμα, sang; all. *Xanthæmatin*, angl. *xanthæmatine*, it. et esp. *xantematina*]. Substance jaune et amère obtenue par Brette et Bird (1835) en traitant l'hématosine par l'acide nitrique étendu.

XANTHENSULFIDE. s. m. [all. *Xanthënsulfür*, angl. *xanthensulphid*, it. *xantosolfido*, esp. *xantosulfido*]. Produit de l'action de la chaleur, à 150°, sur l'acide hydrobisulfocyanique. Soluble dans les alcalis, il en est précipité par les acides en flocons jaunes.

XANTHINE. s. f. [de ξανθὸς, jaune; all. *Xanthin*, *Krappgelb*, angl. *xanthine*, it. et esp. *xantina*]. Matière colorante jaune des fleurs. V. ANTHOXANTHINE. — *Xanthine* [*oxyde xanthique*, *oxyde urique*, *acide ureux*; all. *Harnoxyd*, *harnige Saure*] ($C^{20}H^4Az^4O^4$). Matière trouvée d'abord dans un calcul vésical (Marcet). Poudre blanche, prenant un aspect cireux par le frottement, insoluble dans l'alcool et l'éther, presque insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau bouillante. Elle se dissout dans la potasse et dans l'acide azotique, avec une coloration d'un jaune-citron très beau; évaporé à siccité à une douce chaleur, le résidu jaune se colore en rouge par addition de soude caustique. 300 kilogr. d'urine humaine en donnent 1 gramme. On en trouve aussi un peu dans le cerveau, les muscles, le pancréas, le foie et la rate

XANTHIQUE. adj. [de ξανθὸς, jaune]. Qui concerne la couleur jaune. — *Acide xanthique* [all. *Xanthinsäure*, angl. *xantic acid*, it. et esp. *acido xantico*]. V. SULFOCARBOVINIQUE. — *Gaz xanthique* [all. *Xanthingas*] ($C^2HS^2O^2$). Produit de la distillation sèche du sulfovinate de potasse. Odeur désagréable, plus forte que celle du mercaptan;

soluble dans l'alcool, l'éther et l'essence de térébenthine; brûle avec une flamme bleue, en donnant de l'eau et des acides sulfureux et carbonique. — *Oxyde xanthique*. V. Xanthine. — *Série xanthique*. V. Coloration.

XANTHIUM. s. m. V. Lampourde.

XANTHOCYSTINE. s. m. [all. *Xanthokystin*, angl. *xanthocystine*, it. et esp. *xantocistina*] (Chevalier et Lassaigne). Composé trouvé dans des tubercules blanchâtres existant à la surface et dans l'épaisseur de divers organes d'un sujet examiné juridiquement après une inhumation de deux mois. Chauffée, elle jaunit sans fondre, se boursoufle, noircit ensuite, et exhale une fumée jaune brunâtre, d'une odeur de corne brûlée.

XANTHOGÈNE. s. m. [*xanthogenium*, de ξανθὸς, jaune, et γεννάω, j'engendre ; all. et angl. *Xanthogën*, it. et esp. *xantogeno*]. Substance très répandue dans les fleurs, colorée en jaune par les alcalis, dans lesquels elle se dissout, formant avec les acides des solutions incolores. Elle est amorphe, non volatile, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther (Filhol).

XANTHOPÉNIQUE. adj. — *Acide xanthopénique* [all. *Xanthopénsäure*, angl. *xanthopenic acid*, it. et esp. *acido xantopenico*]. Corps cristallin, jaune-citron, donnant des sels de même couleur ; produit de l'action, à chaud, de la potasse ou du carbonate de potasse sur l'opiammone (Wœhler).

XANTHOPHYLLE. s. f. [de ξανθὸς, jaune, et φύλλον, feuille ; all. et angl. *Xanthophyll*, it. et esp. *xantofila*]. Matière colorante jaune qui se développe dans les feuilles des arbres pendant l'automne, au moment de leur chute.

XANTHOPICRINE ou **XANTHOPICRITE**. s. f. [de ξανθὸς, jaune, et πικρὸς, amer ; *Xanthopicrit*, angl. *xanthopicrite*, it. et esp. *xantopicrita*]. Substance jaune, cristallisable, volatile, d'une saveur amère et styptique, isolée du clavalier jaune et du frêne épineux d'Amérique (Chevalier).

XANTHOPROTÉIQUE. adj. [de ξανθὸς, jaune, et *prothéique*. — *Acide xanthoprotéique* [*acide jaune* (Fourcroy et Vauquelin) ; all. *Xanthoproteinsäure*, angl. *xanthoproteic acid*, it. et esp. *acido xantoproteico*]. Produit de l'action de l'acide nitrique sur les substances albuminoïdes. Poudre amorphe, jaune, soluble dans les acides concentrés, d'où l'eau la précipite, soluble en rouge foncé dans les alcalis.

XANTHOPSIE. s. f. [de ξανθὸς, jaune, et ὄψις, vue]. Coloration jaune de l'œil. = Teinte jaune qui semble colorer tous les objets pour les malades atteints d'ictère. On a attribué ce phénomène à la coloration jaune des milieux de l'œil : il dépend plus probablement d'un trouble nerveux, et s'accompagne assez souvent d'héméralopie ou de nyctalopie. La xanthopsie s'observe aussi après l'absorption de la santonine.

XANTHOPURPURINE. s. f. [*purpuroxanthine*]. Matière colorante jaune de la garance, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et la benzine. Elle teint les mordants d'alumine en jaune, que le savon bouillant enlève complètement.

XANTHORHAMNINE. s. f. Matière cristallisable, jaune, soluble dans l'eau et l'alcool, dédoublée par l'ébullition avec l'acide sulfurique étendu en glycose et rhamnétine, extraite du nerprun (Gellaty).

XANTHORRHÉE. s. f. [de ξανθὸς, jaune, et ῥεῖν, couler]. Genre de plantes monocotylédones, voisines des asphodèles, de la Nouvelle-Hollande. Elles fournissent une résine comme la gomme-gutte, mais ne colorant pas la salive en jaune. Celle qui est importée en Europe vient du *Xanthorrhea arborea*, R. Br. Elle brûle avec une odeur de benjoin, mais ne contient pas d'acide benzoïque.

XANTHOSE. s. f. [de ξανθὸς, jaune] (Lebert). Matière d'un jaune safrané ou d'un jaune orange qui se trouve par taches irrégulières dans diverses tumeurs. C'est un mélange de divers principes gras.

XANTHOXYLE. s. m. V. Clavalier.

XANTHOXYLÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rutacées, considérée par quelques auteurs comme une famille à part, à laquelle appartiennent le clavalier jaune et le frêne épineux d'Amérique.

XANTHOXYLÈNE. s. m. ($C^{20}H^{16}$). Carbure d'hydrogène qui est la partie liquide de l'essence de poivre du Japon, bouillant à 160°, d'odeur aromatique agréable (Stenhouse).

XANTHOXYLINE. s. f. Stéaroptène de l'essence de poivre du Japon ; cristallin, fusible à 80°, saveur aromatique (Stenhouse).

XANTHURE. s. m. [all. et angl. *Xanthur*, it. et esp. *xanturo*]. Ancien nom des sulfovinates.

XANTHURINE. s. f. [all. *Xanthurin*, *Sulfœthysäure*, angl. *xanthurina*, it. et esp. *xanturina*]. Produit de la distillation du sulfovinate de cuivre. Liquide incolore d'un goût douceâtre, d'une odeur particulière, décomposé par la solution alcoolique de potasse.

XÉNOMÉNIE. s. f. [de ξένος, étranger, extraordinaire, et μῆνες, les règles ; *eruptio* vel *excretio mensium per loca aliena* (Mercatus, Sennert), *règles dévoyées* (Astruc), *ménoxénie* (Jamin), *Menstruation am unrechten Orte* (G. Jörg)]. Déplacement des règles. V. Règles.

XÉNYLAMINE. s. f. ($C^{24}H^{19}Az$). Base cristalline incolore dérivant de l'aniline.

XÉRASIE. s. f. [*xerasia*, de ξηρὸς, sec ; all. *Haartrokenheit*, *Haardürre*, angl., it. et esp. *xerasia*]. Maladie des cheveux et des cils qui les empêche de croître, et les rend semblables à un duvet couvert de poussière. — L'alopécie qui en est parfois la suite.

XÉROME. s. m. V. Xérophtalmie.

XÉROPHAGIE. s. f. [*xerophagia*, de ξηρὸς, sec, et φαγεῖν, manger ; all. *Xerophagie*, angl. *xerophagy*, it. et esp. *xerofagia*]. Usage exclusif d'aliments secs.

XÉROPHTALMIE. s. f. [*xerophthalmia*, ξηροφθαλμία, de ξηρὸς, sec, et ὀφθαλμὸς, œil ; all. *trokene Augenentzündung*, angl. *xerophthalmy*, it. et esp. *xeroftalmia*]. État de sécheresse et de rétraction de la conjonctive oculaire, qu'on observe surtout après les conjonctivites chroniques. La muqueuse oculaire prend un aspect mat, se ride autour de la cornée, devient semblable à la peau ; la sécrétion des larmes est suspendue. L'opacité de la cornée et l'atrophie du globe de l'œil sont les conséquences ordinaires de cette maladie, contre laquelle l'art est impuissant.

XÉROSE. s. f. **XÉROSIS**. s. m. La xérophtalmie.

XÉROTRIBIE. s. f. [de ξηρὸς, sec, et τρίβειν, frotter ; all. *trokene Abreibung*, angl. *xerotriby*, it. et esp. *xerotribia*]. Friction sèche.

XIPHODYME. s. m. [de ξίφος, épée, et δίδυμος, jumeau] (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre composé de deux corps distincts supérieurement, dont les thorax sont confondus en bas, séparés en haut, et qui ont deux membres pelviens, quelquefois avec les rudiments d'un troisième.

XIPHOÏDE. adj. [*xiphoides*, de ξίφος, épée, et εἶδος, ressemblance ; all. *schwertförmig*, angl. *xiphoid*, it. *xifoide*, esp. *xifoides*]. Qui ressemble à une épée. — *Appendice xiphoïde*. V. Sternum.

XIPHOÏDIEN, IENNE. adj. [*xiphoideus*, angl. *xiphoidian*, *xiphoidous*, it. et esp. *xifoido*]. Qui a rapport à l'appendice xiphoïde. — *Ligament xiphoïdien* ou *costo-xiphoïdien*. Ligament étendu du cartilage de la septième côte à la face antérieure de l'appendice xiphoïde, où il s'insère en s'entre-croisant avec le ligament du côté opposé.

XIPHOPAGE. s. m. [de ξίφος, épée, et παγεὶς, réuni] (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui résulte de la réunion de deux individus depuis l'extrémité inférieure du sternum jusqu'à l'ombilic commun. Les frères Siamois appartenaient à ce cas.

XIPHO-STERNAL. adj. — *Cartilage xipho-sternal.* L'appendice xiphoïde.

XIPHOSURES. s. m. pl. [de ξίφος, épée, et οὐρὰ, queue]. V. Limules.

XYLÈNE. s. m. [*xylenum*, all. et angl. *Xylën*, it. et esp. *xileno*] ($C^{16}H^{10}$). Carbure d'hydrogène liquide bouillant à 130°, retiré de l'esprit de bois brut (Cahours).

XYLIDINE. s. f. ($C^{16}H^{11}Az$). Produit liquide, d'odeur forte, de la distillation des os, qui se trouve aussi dans les goudrons et les huiles empyreumatiques, avec la *collidine*, la *cryptidine*, l'aniline, le leucol, le xylène, etc.

XYLITE. s. f. [*lignone*, *xylitum*, all. et angl. *xylit*, it. et esp. *xilita*]. Liquide très fluide, d'odeur agréable, plus volatil que l'alcool méthylique, que renferme parfois l'esprit de bois : il ne forme pas de combinaison avec le chlorure de calcium, ce qui permet de le séparer de l'alcool méthylique. Ce n'est pas un corps défini, mais un mélange d'acétone et d'acétate de méthyle.

XYLOBALSAMUM. s. m. [de ξύλον, bois, et βάλσαμον, baume ; all. *Balsamholz*, angl. *xylobalsamum*, it. et esp. *xilobalsamo*]. Bois du *baumier de la Mecque*.

XYLOCARPE. s. m [de ξύλον, bois, et καρπὸς, fruit]. Arbre de l'Inde, de la famille des méliacées, dont le fruit, dur et ligneux, contient une substance analogue au sagou.

XYLOCOPE. s. m. [de ξύλον, bois, et κόπτειν, couper]. Genre d'hyménoptères, à aiguillon venimeux, nombreux en espèces exotiques. En Europe, la femelle de la *Xilocopa violacea*, volumineuse et de couleur bleu noirâtre, perce le bois pour y déposer ses œufs.

XYLOGÈNE. s. m. [de ξύλον, bois, et γεννᾶν, engendrer; all. et angl. *Xilogen*, it. et esp. *xilogeno*]. Substance lignifiante facilement et complètement soluble dans la potasse caustique, insoluble ou très difficilement soluble dans l'acide sulfurique. Le xylogène se trouve dans la paroi primaire des cellules de plantes, et dans les couches d'épaississement de toutes les cellules lignifiées. Il en détermine la rigidité, et empêche l'action du mélange iodosulfurique sur la cellulose. C'est la *matière incrustante* des auteurs, une matière complexe dont on retire le lignin, la lignose, la lignone, la lignine, le sclérogène et la ligniréose à l'aide des alcalis, etc.

XYLOÏDINE. s. f. [de ξύλον, bois; all. *Xyloidin*, angl. *xyloidine*, it. et esp. *xyloidina; amidon azotique*, *amylide nitrique*, *pyroxam*, *nitramidine*] ($C^{24}H^{10}O^{18}.AzO^5$). Matière qui provient de l'action de l'acide azotique à froid sur l'amidon. C'est un corps blanc, explosible, soluble dans l'alcool et l'éther.

XYLOMANCIE. s. f. [de ξύλον, bois, et μαντεία, divination]. Partie du prétendu art divinatoire se proposant de prédire l'avenir d'après l'examen des bois.

XYLON. s. m. [de ξύλον, bois] (Berzelius). Cellulose du bois et des enveloppes des fruits durs.

XYLOPHAGE. adj. et s. [de ξύλον, bois, et φαγεῖν, manger]. Se dit des animaux et en particulier des coléoptères qui attaquent le bois.

XYLOPIE. s. f. Genre de plantes de la famille des anonacées dont une espèce appelée *embira* au Brésil (*Xylopia grandiflora*, A. Saint-Hil.) a des fruits employés comme épices à la Guyane et au Brésil.

XYLOSTROMA. s. m. [de ξύλον, bois, et στρῶμα, couverture]. Genre de mucédinées dont une espèce (*X. giganteum*, Tode, ou *corium*, Pers.) se développe sous forme de rubans blancs, jaunes, roux ou brunâtres, ayant l'aspect du cuir, sur une longueur de plusieurs mètres, dans les fentes du vieux bois et sous l'écorce des arbres morts.

XYRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones voisines des iridées, mais à ovaire libre.

Y

Y — l'υ grec ; comme l'υ est toujours marqué d'un esprit rude, il ne se retrouve en français que sous la forme *hy*, quand il commence un mot ; dans l'intérieur des mots, υ se rend régulièrement par *y*. Dans les mots qui ne dérivent pas du grec, *y* représente deux *i*, ou appartient à des noms étrangers.

YACK ou **YAK.** s. m. V. Bœuf.

YALLHOY. s. m. Nom indigène du *Monnina polystachia* (R. et Pav.), plante polygalée de l'Amérique du Sud, dont la racine a une écorce qui fait mousser l'eau comme le savon, et est sialagogue et sternutatoire, astringente et expectorante. V. Monninine.

YA-MA-MAI. s. m. Nom japonais du *Ver à soie du chêne* ou *Bombyx pernyi*. Il vit sur le chêne au Japon, dont il est originaire, et en Chine. Il commence à s'acclimater en France. Son cocon donne une soie belle et très solide.

YAWS. s. m. [all. *Himbeerwarzensucht*, angl. *yaws*]. Maladie de la Guinée, contagieuse, analogue au *pian*, qui attaque surtout les nègres mal nourris ; elle débute par des taches blanches semblables à des piqûres de puces ou à de petites papules, qui occupent particulièrement le front. Au bout de quelques jours, ce sont des pustules larges, couvertes de croûtes irrégulières, peu adhérentes, sous lesquelles sont des ulcères qui se couvrent plus tard de fongosités d'un rouge vif chez les sujets bien constitués, blanches et déprimées chez les sujets faibles et maladifs. Ordinairement il y a plusieurs éruptions successives; il y aussi, comme dans le pian d'Amérique, une pustule plus large et plus élevée que les autres. La durée de la maladie est de six à dix mois : les fongosités finissent par s'affaisser et ne laissent que de très légères cicatrices. Ces deux maladies ont été considérées par beaucoup d'auteurs comme des formes de la syphilis, qu'il faut combattre par les sudorifiques et le mercure, mais ce sont des affections cutanées particulières, dans lesquelles ce dernier remède est nuisible. Une affection très semblable a régné à Nérac en 1752.

YÈBLE. s. f. V. Hièble.

YEUSE. s. f. V. Chêne.

YEUX D'ÉCREVISSE. [*pierres d'écrevisse*, *concrementa s. calculi cancrorum*; all. *Krebsaugen*, *Krebsteine*, angl. *crab's eyes*, it. *occhi di granchio*, esp. *ojos de cangrejos*]. Concrétions dures, blanches, orbiculaires, concaves d'un côté, convexes de l'autre, que l'on trouve dans l'estomac de l'écrevisse, à l'époque où se renouvelle le test calcaire. Elles se forment dans un dédoublement du tégument chitineux de la face interne de l'estomac de ces crustacés, à compter du 45e jour environ qui précède chaque mue. Après la mue, on trouve la concrétion réduite à une pellicule large de 1 à 2 millimètres, sur laquelle on distingue la face concave, très lisse, de la face convexe, encore un peu rugueuse. Parfois, au bout de soixante-dix heures, la destruction des concrétions est complète; sur d'autres sujets, on en retrouve un reste jusqu'à la quatre-vingtième heure. Elles disparaissent par usure due à un frottement de la face aplatie de chaque pierre (S. Chantran). Elles contiennent p. 100 : 63,16 de carbonate de chaux; 17,30 de phosphate de chaux ; 1,30 de phosphate de magnésie ; 1,41 de carbonate de soude; 11,43 de *matières* extractives et de chlorure de sodium, et 4,43 de substance analogue à la *chitine* considérée autrefois comme étant de la gélatine. On les a employées à titre d'absorbant contre les aigreurs d'estomac. On les réduisait en poudre, on les porphyrisait avec un peu d'eau ; on les réduisait en pâte, dont on formait des trochisques que l'on faisait sécher à l'air sur du papier: c'est ce que l'on nommait *pierres d'écrevisse préparées*. On les remplace aujourd'hui par la craie ou la magnésie.

YTTRIA. s. f. [all. *Yttererde, Gadolinerde*, angl. *yttria*, it. *ittria*, esp. *ytria*]. Oxyde terreux découvert, en 1794, par Gadolin. C'est une poudre blanche, insipide, inodore, infusible ; elle forme, avec le borax, un verre blanc ; elle est insoluble dans les alcalis, se dissout dans le sous-carbonate d'ammoniaque, forme avec les acides des sels dont plusieurs sont cristallisables. D'après Mosander, l'yttria est un mélange de trois oxydes, savoir : celui de l'*yttrium*, celui de l'*erbium*, et celui du *terbium*.

YTTRIUM. s. m. [all. et angl. *Yttrium*, it. *ittrio*, esp. *ytrio*]. Métal dont l'yttria est l'oxyde ; il a été isolé par Wöhler. C'est une poudre brillante, d'un gris noirâtre, ne s'oxydant ni dans l'air ni dans l'eau. Chauffé à l'air, il brûle avec flamme et se convertit en yttria.

YUCCA. s. m. Genre de liliacées de l'Amérique équatoriale dont les feuilles ont des fibres textiles.

YULAN. s. m. V. Magnolier.

YVERDON (Suisse). — *Eau sulfureuse*. + 25 degrés. Boissons et bains.

Z

Z = le ζ grec.

ZAIN. adj. [it. et esp. *zaino*]. Se dit d'une robe formée de poils de couleur, lorsqu'aucun poil blanc ne vient s'y ajouter : *noir franc zain, bai-cerise zain*.

ZAMENIS. s. m. V. Couleuvre.

ZAMIE. s. f. [*Zamia*]. Genre de cycadées du cap de Bonne-Espérance, etc., dont une espèce (*Zamia integrifolia*, Th.) donne une moelle analogue au sagou.

ZANTHOPICRITE. Fausse orthographe pour *xanthopicrite*.

ZANTHOXYLÉES. Fausse orthographe. V. Xanthoxylées.

ZARCH. V. Tatzé.

ZEA. s. m. [de ζεὰ, sorte de céréales]. Le maïs.

ZÈBRE. s. m. V. Cheval. = *Bois de Zebre*. V. Gateado.

ZÉBRÉ, ÉE. adj. [all. *zebrastreifig*]. Qui est marqué de bandes foncées sur un fond clair, comme la robe du zèbre.

ZÉBU. s. m. V. Bœuf.

ZÉDOAIRE. s. f. [*zedoaria*, all. *Zitwer*, *Zepterwurzel*, angl. *zedoary*, it. et esp. *zedoaria*]. Nom donné, en pharmacie, à deux substances stimulantes et antispasmodiques. La racine de *zédoaire ronde* ou *zérumbet*, fournie par le *Curcuma aromatica*, Roscoë, de la famille des amomées, vient des Indes et des Moluques, coupée en deux et en quatre parties, représentant des moitiés et des quartiers de petits œufs de poule, garnies sur leur côté convexe de pointes épineuses, qui sont des restes de radicules. Cette racine est blanc grisâtre au dehors, pesante, grise et souvent cornée à l'intérieur, d'une saveur amère, fortement camphrée, d'odeur aromatique. La racine de *zédoaire longue*, fournie par le *Curcuma zedoaria*, Roscoë, est en tubercules allongés, cylindriques ou fusiformes : même odeur, même saveur que la première.

ZÉDOARINE. s. f. Extrait amer de la zédoaire ronde (Tromsdorff).

ZÉIDE. s. f. Extrait aqueux de farine de maïs (*zea*), réduit en poudre ou en granules alimentares.

ZÉINE. s. f. [de ζεὰ, ζεία, sorte de céréale; all. *Zein*, *Maiskleber*, angl. *zeine*, it. et esp. *zeina*]. Substance extraite de la farine du *Zea mais*, L. Elle est jaune, molle, ductile, élastique, et se rapproche du gluten ; mais elle n'est pas azotée (Graham).

ZÉISME. s. m. Doctrine qui assigne au maïs altéré (*Zea maïs*, L.) la cause de la pellagre.

ZÉLOTYPIE. s. f. [de ζηλοτυπία, jalousie, de ζῆλος, zèle, et τύπτειν, frapper]. Monomanie religieuse à forme doctrinale. — La folie haineuse ou persécutrice.

ZÉOSCOPE. s. m. [de ζεῖν, bouillir, et σκοπεῖν, examiner ; *ébullioscope*]. Appareil employé pour déterminer, au moyen de l'ébullition, la quantité d'alcool contenue dans un liquide. C'est un thermomètre à mercure gradué : le zéro de l'échelle correspond au point d'ébullition de l'eau pure, et le 100e degré au point d'ébullition de l'alcool absolu (Conaty). Si un liquide, un vin par exemple, bout à la température qui correspond au vingtième degré du zéoscope, ce liquide renferme 20 p. 100 d'alcool.

ZÉPHYRIEN. adj. m. — *Œuf zéphyrien*, œuf clair.

ZESTE. s. m. [*corticula*, all. *Citronenschale*, *Pomeranzenschale*, angl. *zest*, esp. *luquete*]. Écorce extérieure, jaune et colorante, de l'orange ou du citron, séparée de la peau blanche et amère qui est au-dessous.

ZÉRUMBET. s. m. [all. *Blockzitwer*, esp. *zerumbet*]. V. Zédoaire.

ZIBETH. s. m. La civette.

ZIMASE. V. Zymase.

ZIMOME. V. Zymome.

ZINC. s. m. [*zincum*, all. *Zink*, *Zinkmetäll*, angl. *zinc*, it. *zinco*, esp. *zinc*]. Métal qui existe dans la nature, combiné avec le soufre dans la blende, et à l'état de carbonate dans la calamine. Réduit à l'état métallique, il est d'un blanc bleuâtre, d'une structure lamelleuse, d'une pesanteur spécifique variable de 6,8 à 7,1, fusible à 410°, bouillant vers 900°, se convertissant, lorsqu'on le volatilise au contact de l'air, en flocons d'oxyde appelés vulgairement *fleur de zinc, laine philosophique*. A l'air, il se couvre d'une pellicule d'hydrocarbonate qui le préserve de l'oxydation. Il est soluble dans la plupart des acides ; il forme avec le cuivre divers alliages V. Laiton.

ZINCÉTHER. s. m. Le zincéthyle.

ZINCÉTHYLE. s. m. [*zincœthylum*, all. *Zinkœthy*, angl. *zincœthyl*, it. et esp. *cincetilo*] (C^4H^5Zn). Produit de l'action de l'éther iodhydrique sur le zinc à 160°. Liquide jaune, d'odeur nauséabonde, pénétrante, s'oxydant à l'air. C'est l'éther iodhydrique dans lequel le zinc a remplacé l'iode.

ZINCIQUE. adj. Qui concerne le zinc ou ses composés. — *Série zincique*. Série de composés dans lesquels 1 ou plusieurs équivalents de zinc remplacent autant d'équivalents d'hydrogène. Tel est le zincéthyle.

ZINCMÉTHYLE. s. m. [all. *Zinkmæthil*, angl. *zincmæthyl*, it. et esp. *cincmetilo*] (C^2H^3Zn). Produit de l'action du zinc sur l'éther méthyliodhydrique. Liquide incolore, nauséabond, qui s'enflamme au contact de l'eau et la décompose aussi énergiquement que le potassium.

ZINGIBÉRACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des amomées aussi appelée *drimyrrhizées* et *scitaminées*, et comprenant le curcuma, le gingembre, etc.

ZINN. [Anatomiste bavarois, 1727-1759]. — *Zone de Zinn*. V. Vitré (*Corps*).

ZIRCONE. s. f. [all. *Zirkonerde*, angl. *zircon*, it. *zirconia*, esp. *zircona*]. Base découverte en 1789 par Klaproth. Elle est sous forme de poudre blanche, insipide, pesant 4,3, infusible. C'est l'*oxyde de zirconium*.

ZIRCONIUM. s. m. [all. et angl. *Zirkonium*, it. et esp. *zirconio*]. Métal isolé par Berzelius en 1824. On le connait à l'état cristallin, en lamelles brillantes et fragiles; graphitoïde, en écailles gris d'acier; amorphe, en poudre noirâtre, sans aspect métallique, devenant brillante par l'action du brunissoir. Il s'enflamme à l'air, étant chauffé, et se convertit en zircone.

ZIZYPHIQUE. adj. — *Acide zizyphique.* Acide cristallisable de l'extrait de jujubier (Latour).

ZOAMYLINE. s. f. [de ζῶον, animal, et ἄμυλον, amidon]. L'amyloïde animal. V. AMYLOÏDE et GLYCOGÉNIE.

ZOANTHAIRES. s. m. pl. [de ζῶον, animal, et ἄνθος, fleur, et non *anthozoaires*, prêtant à confusion avec *entozoaires*] (de Blainville). Ordre de la classe des polypes (embranchement des rayonnés), à tentacules simples ou irrégulièrement ramifiés, qui comprend les *zoanthaires mous* (actinies, etc.), les *zoanthaires pierreux*, tels que les madrépores, coraux, etc.

ZOANTHROPIE. s. f. [*zoanthropia*, de ζῶον, animal, et ἄνθρωπος, homme; all. *Zoanthropie*, *Thierwahn*, angl. *zoanthropy*, it. et esp. *zoantropia*]. Espèce de monomanie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en quelque animal.

ZOEA. s. m. Nom sous lequel on connaît les premiers états des crabes qui se font remarquer par l'absence des dix pattes qui ont valu aux adultes le nom de décapodes. Il existe des états semblables chez certaines crevettines et chez les stomapodes. V. CRUSTACÉS.

ZOÏODINE. s. f. Produit azoté d'un beau violet inaltérable à l'air, inodore, insipide, insoluble, retiré de l'eau où se forme la *glairine* (Bonjean).

ZOÏQUE. adj. Qui concerne l'animal, la vie animale.

ZOÏSME. s. m. [de ζωὴ, vie]. L'ensemble des phénomènes de la vie animale. V. ANIMALITÉ.

ZOMIDINE. s. f. [de ζωμὸς, jus de viande; all. *Zomidin*, angl. *zomidine*, it. et esp. *zomidina*]. Matière brune, d'une forte odeur de bouillon, insoluble dans l'alcool, qu'on sépare de l'extrait de viande. C'est un mélange de divers corps.

ZONA. s. m. [*zona*, ζωστὴρ, *herpès zoster*, *feu sacré*, *érysipèle pustuleux*, *érysipèle phlycténoide*; all. *Gürtelkrankheit*, angl. *Formica corrosiva*, *zoster schingles*, it. et esp. *zona*]. Affection cutanée bénigne, non contagieuse, caractérisée par une éruption de vésicules d'aspect perlé et réunies en groupes, développée sur le trajet des ramifications superficielles d'un nerf; éruption précédée, accompagnée et même suivie, de douleurs habituellement paroxystiques et lancinantes. Le zona récidive très rarement; il est le plus souvent unilatéral, mais il peut être double. Il a d'ordinaire une marche aiguë, et guérit en 8 ou 10 jours; on a observé cependant la terminaison par gangrène, des troubles d'hypéresthésie et même d'anesthésie plus ou moins durables avec perturbations vaso-motrices, abaissement de la température locale et même des paralysies musculaires (spécialement dans le *Z. ophtalmique*). On a observé le zona sur le trajet des divisions du nerf facial, de l'ophtalmique, labial, occipito-cervical, cervico-subclaviculaire, cervico-brachial, dorso-pectoral, dorso-abdominal, lombo-inguinal, lombo-fémoral, sacro-ischiatique, génital. Le zona est plus fréquent sur le tronc que sur les membres (Barensprung, Charcot, Hébra). Les douleurs parfois très vives qui précèdent pendant quelques jours l'éruption, tantôt sont limitées à des régions bien déterminées et qui correspondent d'ordinaire aux points d'émergence des nerfs atteints; tantôt s'étendent dans toute la circonscription anatomique parcourue par des filets et rameaux nerveux. Les poussées d'éruption sont constituées d'abord par des papules d'un rouge vif se transformant en quelques heures en petites vésicules de grosseur variable, disposées en groupes isolés et situés sur le trajet du nerf malade. Ces vésicules plus ou moins confluentes et contemporaines peuvent se confondre; leur contenu, d'abord liquide, se trouble ensuite, devient purulent, puis se dessèche et forme croûte. Dans certains cas plus graves, le contenu est rouge bleuâtre, hémorragique, les vésicules se rompent, il se produit des ulcérations pouvant entraîner des cicatrices profondes. La cause du zona paraît tenir à un état morbide (hémorragie, traumatisme, irritation de voisinage, compression, etc.) produit dans la région d'un nerf soit à son origine, soit dans un ganglion nerveux (ganglion intervertébral, ganglion de Gasser), soit enfin sur le trajet ultérieur du nerf. Comme causes occasionnelles, on a invoqué les néoplasmes, le cancer, la tuberculose, les abcès et exsudats inflammatoires, la pleurésie; puis aussi certains empoisonnements par l'oxyde de carbone et l'arsenic (?). — Le zona peut se rencontrer à tout âge, aussi bien chez le vieillard que chez le tout jeune enfant ou chez l'adulte. L'indication principale du traitement est de prévenir la déchirure des vésicules : il faut donc proscrire les applications chaudes ou froides émollientes, les pommades, cataplasmes ou liquides, qui exposent au ramollissement de l'épiderme. En saupoudrant le zona avec un mélange de poudre d'amidon et oxyde de zinc, avec ou sans poudre d'opium, on calme le prurit sans s'exposer à mettre nu le corps papillaire. En appliquant ensuite une large plaque de baudruche que l'on gommera sur les bords, on formera une sorte d'épiderme artificiel prévenant les frottements douloureux. Les injections hypodermiques de morphine, comme l'usage interne du chloral et des opiacés, combattent les douleurs diffuses autour du foyer, et aussi l'insomnie qui accompagne la période éruptive, ou qui peut lui survivre fort longtemps, chez les vieillards et généralement chez les gens débilités et affaiblis. Cet état de misère physiologique devra donc être combattu. Enfin les névralgies, parésies, amyotrophies et autres troubles trophiques persistants, exigent l'emploi des courants continus, puis l'usage des eaux de Néris.

ZONE. s. f. [*zona*, de ζώνη, bande, ceinture; all. *Zone*, *Himmelstrich*, angl. *zone*, it. et esp. *zona*]. Chacune des cinq divisions en lesquelles les géographes partagent le globe terrestre à raison de leurs climats, qui influent beaucoup sur la constitution de l'homme : 1° la *zone torride* est comprise entre les deux tropiques; 2° les *zones tempérées* sont entre les tropiques et les cercles polaires; 3° les *zones glaciales* sont entre les cercles polaires et les pôles. = En anatomie, *zone choroidienne*, *zone ciliaire* ou *de Zinn*. V. VITRÉ (*Corps*). — *Zone transparente* (*zona pellucida*, *oolemma pellucidum*). V. OVULE. = En chirurgie, *zone dangereuse*. Celle qui, ayant la région claviculaire pour centre, s'étend à 14 ou 18 centimètres sur le cou, le bras et la poitrine, et fait courir le danger d'introduction de l'air dans les veines lorsqu'on ouvre celles-ci pendant les opérations chirurgicales. V. AÉRHEMOCTONIE.

ZONÉ, ÉE. adj. Qui est marqué de zones.

ZONULE. s. f. Zone d'une petite largeur. — *Zonule de Zinn*. V. ŒIL.

ZOOBIOLOGIE. s, f. [de ζῶον, animal, et *biologie*]. La physiologie animale (de Blainville, 1829).

ZOOCARPE. s. m. [de ζῶον, animal, et καρπὸς, fruit]. Nom donné par Borie de Saint-Vincent, qui les a découverts (1847), aux corps appelés depuis *zoospores*.

ZOOCHIMIE. s. f. [de ζῶον, animal, et *chimie*; all. *Zoochemie*, *Tierchemie*, angl. *zoochymy*, it. *zoochimica*, esp. *zooquimica*]. Analyse chimique des parties animales (Clarus, 1801).

ZOOCHIMIQUE. adj. [de ζῶον, animal, et *chimique*, all. *zoochemisch*, angl. *zoochymic*, it. *zoochimico*, esp. *zooquimico*]. Se dit des phénomènes chimiques qui se passent dans l'économie animale, tels que les actes d'*assimi-*

lation et de *désassimilation*, d'où résulte la production des principes immédiats.

ZOOGÈNE. s. m. [de ζῶον, animal, et γεννᾶν, engendrer ; all. *Zoogën*, it. et esp. *zoogeno*]. La glairine.

ZOOGÈNE. adj. Qui engendre des animaux.

ZOOGÉNIE. s. f. Génération des animaux (Serres).

ZOOGLÉE. s. f. [de ζῶον, animal, et γλοιὰ, colle]. Nom donné, d'après l'idée erronée qui faisait ranger les bactéries parmi les animaux, aux amas de ces micro-organismes en groupes ou colonies : ils résultent de ce que l'enveloppe gélatineuse particulière à chaque élément se gonfle par absorption d'eau, et, s'étendant aux éléments voisins, unit ceux-ci entre eux de façon à constituer une masse dans laquelle ils sont fusionnés. Ces colonies, plus souvent constituées par des microcoques et des bâtonnets courts que par des bacilles ou des spirobactéries, acquièrent parfois un volume tel qu'elles sont visibles à l'œil nu et forment des embolies qui deviennent l'origine d'infarctus et d'inflammation des organes où elles ont pénétré.

ZOOGLOÉIQUE. adj. Qui est relatif aux *zooglées*.

ZOOGOMMITE. s. m. [de ζῶον, animal, et *gomme*] (Mérat). Nom commun aux matières muqueuses et gélatineuses des animaux, *mucus*, *gélatine*, *chondrine*, etc.

ZOOLOGIE. s. f. [*zoologia*, de ζῶον, animal, et λόγος, discours ; all. *Zoologie*, *Tierkunde*, angl. *zoology*, it. et esp. *zoologia*]. Partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux. V. Biotaxie. — *Zoologie médicale*. Partie de la zoologie qui décrit les animaux fournissant des matières utilisées en médecine, et ceux qui sont nuisibles à l'homme tels que les animaux venimeux, les poissons vénéneux et les parasites.

ZOOLOGIQUE. adj. Qui se rapporte à la zoologie, aux animaux : *géographie zoologique*.

ZOOMAGNÉTISME. s. m. V. Magnétisme *animal*.

ZOOMÉPHITISME. s. m. [de ζῶον, animal, et *méphitisme*]. Le méphitisme d'origine animale. V. Encombrement.

ZOOMÉTRIE. s. f. [de ζῶον, animal, et μέτρον, mesure]. La mensuration des animaux, de leurs parties.

ZOOMORPHISME. s. m. [de ζῶον, animal, et μορφὴ, forme ; all. *Tierumgestaltung*, *Zoomorphismus*, angl. *zoomorphism*, it. et esp. *zoomorfismo*]. Métamorphose en animal. On s'est servi de ce mot pour exprimer l'opinion où l'on était que des hommes pouvaient se transformer en animaux : croyance aux loups-garous, à la lycanthropie, etc.

ZOONIQUE. adj. [de ζῶον, animal ; angl. *zoonic*, it. et esp. *zoonico*]. Se dit de ce qui appartient à une substance animale ou en provient. — *Acide zoonique*. Acide acétique impur.

ZOONITE. s. m. [all. *Zoonit*, angl. *zoonite*, it. et esp. *zoonito*] (Dugès). Chacune des parties du tronc des animaux connues, depuis Aristote, sous les noms d'*anneaux*, de *segments* et d'*articles*, et considérées comme un type élémentaire, mais idéal, des formes animales. Tout animal articulé serait composé d'une série longitudinale de zoonites depuis l'extrémité de la tête jusqu'au bout de la queue, renfermant chacun toutes les parties essentielles d'un animal (nerfs, muscles, membres, etc.). Le type idéal nommé *zoonite* se répète à droite et à gauche dans tous les animaux symétriques, binaires et pairs. Le cas de la génération qui, d'un zoonite, ferait un individu nouveau dans quelques annélides, ne porte jamais sur un seul segment dans nos expériences ; quand il est naturel, il offre des caractères particuliers dans lesquels il y a développement organogénique d'une partie à l'état d'individu entier, ce qu'on appelle *redintégration*.

ZOONITÉS. s. m. pl. (Moquin-Tandon). Groupes d'animaux renfermant les articulés, les vers et les échinodermes.

ZOONOMIE. s. f. [*zoonomia*, de ζῶον, animal, et νόμος, loi, règle ; all. *Zoonomie*, *Thierlebenskunde*, angl. *zoonomy*, it. et esp. *zoonomia*]. Science des lois qui régissent l'organisation (Chaussier, *Plan du cours de zoonomie*, Paris, 1809) et les actions organiques des animaux.

ZOONOMIQUE. adj. [*zoonomicus*, all. *zoonomisch*, angl. *zoonomic*, it. et esp. *zoonomico*]. Qui a rapport à la zoonomie.

ZOOPHYTE. s. m. [*zoophytum*, de ζῶον, animal, et φυτὸν, plante ; all. *Thierpflanze*, angl. *zoophyte*, it. et esp. *zoofito*]. Littéralement *animal-plante*. Linné donnait ce nom à une classe d'animaux comprenant des êtres qu'il croyait intermédiaires entre les animaux et les plantes. Ce mot est actuellement synonyme d'*animaux rayonnés*.

ZOOPLASMA. s. m. [de ζῶον, animal, et *plasma*] (Remak). Le plasma des animaux.

ZOOPLASTE. s. m. [de ζῶον, animal, et πλάσσειν, former] (Serres, 1842). Synonyme de *spermatozoïde*.

ZOOSE. s. f. [de ζώωσις, vivification, de ζῶον, animal]. La formation, l'apparition des animaux.

ZOOSPERME. s. m. [de ζῶον, animal, et σπέρμα, sperme ; all. *Samenthierchen*, angl. *zoosperm*, it. et esp. *zoospermo*]. V. Spermatozoaire.

ZOOSPORE. s. f. [de ζῶον, animal, et σπορὰ, graine]. Nom donné aux spores qui, chez les nostochinées, oscillaires, conferves, ectocarpées, conjuguées, ulvacées, etc., après la segmentation du contenu des sporanges (d'où résulte la production des spores), sont surmontées de deux, trois, quatre ou d'un plus grand nombre de cils vibratiles. Ces cils naissent de la *sphère de fractionnement* du contenu granuleux des sporanges, et lui sont attenants par une de leurs extrémités ; la spore se complète par la formation de la paroi de cellulose, mais celle-ci ne l'enveloppe pas entièrement ; elle laisse un vide autour du point d'attache des cils. Les cils attenant à l'utricule azoté sont aussi de nature azotée, et font saillie au dehors en traversant l'orifice que présente la paroi de cellulose au niveau de leur attache à l'utricule. Les spores sont alors complètement développées et portent le nom de *zoospores ;* elles nagent çà et là dans le sporange, jusqu'à ce que celui-ci s'ouvre, en général, par le sommet d'un cul-de-sac qui se développe alors ; les zoospores, une fois sorties, nagent plus ou moins longtemps, puis se fixent à un corps, sur lequel elles germent.

ZOOSPORÉES. s. f. pl. Ordre d'algues qui ont des *zoospores*.

ZOOTAXIE. s. f. [de ζῶον, animal, et τάξις, ordre]. La classification des animaux. V. Biotaxie.

ZOOTECHNICIEN. s. m. Autrefois celui qui pratiquait l'art de conserver les dépouilles des animaux. — Aujourd'hui celui qui se livre à l'élève et au perfectionnement des races d'animaux domestiques.

ZOOTECHNIE. s. f. [de ζῶον, animal, et τέχνη, art ; all. *Zootechnik*, angl. *zootechnics*, it. et esp. *zootecnica*]. Primitivement, art d'empailler et de conserver les animaux. — Actuellement, l'art de l'exploitation des animaux domestiques pour l'industrie agricole. L'alimentation des animaux est la question dominante en zootechnie : à toutes les époques de la vie de l'animal, dans toutes les conditions où nous le plaçons, travail, engraissement, production de lait, à propos des améliorations que nous cherchons à introduire dans les races, c'est toujours la question d'alimentation qu'il faut résoudre la première. En second lieu vient l'étude de la reproduction : c'est un des plus puissants modes d'action dont l'homme dispose pour imprimer à la machine animale les caractères et les qualités qu'il en exige ; c'est une des ressources les plus efficaces pour modifier les races. En troisième lieu est la locomotion : la connaissance des principes de la mécanique:

animale permet seule d'apprécier les aptitudes des animaux à tel ou tel genre de travail, à telle ou telle espèce de service. En quatrième lieu est l'innervation : la structure du système nerveux, l'influence qu'il exerce sur l'économie, l'action de ses différentes parties et des appareils qu'il anime, sont des questions fondamentales que ne peuvent ignorer ceux auxquels sont confiées l'éducation et la conduite des animaux. Tel est le domaine de la *zootechnie générale*. La *zootechnie spéciale* étudie à ces divers points de vue chacune des espèces domestiques et chacune de leurs races.

ZOOTECHNIQUE. adj. Qui a rapport à la zootechnie. — *Méthodes zootechniques.* Celles sur lesquelles s'appuie la zootechnie. La puissance des méthodes zootechniques, ne pouvant agir que dans la limite des lois naturelles, s'arrête où finissent les aptitudes des individus ou des races. Par des combinaisons dont les principes sont déterminés, on peut agir sur les formes animales pour hâter ou retarder leur développement, pour augmenter le volume de certains organes aux dépens de certains autres, en réglant l'exercice qui leur est donné. Ces résultats sont produits par la direction donnée aux aptitudes physiologiques ; les méthodes zootechniques, applicables à toutes les aptitudes et à toutes les races, en vue de les modifier dans leurs fonctions économiques, laissent subsister les formes typiques auxquelles la race emprunte ses caractères, dépendant du plan naturel par lequel toutes nos combinaisons sont déjouées.

ZOOTECHNISTE. s. m. Synonyme de *zootechnicien*.

ZOOTHÈQUE. s. f. [de ζῶον, animal, et θήκη, loge]. Synonyme d'*anthéridie* chez les acotylédones.

ZOOTHÉRAPIE. s. f. [de ζῶον, animal, et θεραπεία, thérapie]. L'art de soigner les animaux malades.

ZOOTOMIE. s. f. [*zootomia*, de ζῶον, animal, et τομὴ, section, dissection ; all. *Zootomie*, *Thierzergliederung*, angl. *zootomy*, it. et esp. *zootomia*]. Anatomie des animaux.

ZOOTOMIQUE. adj. [all. *zootomisch*, angl. *zootomic*, *zootomical*, *it.* et esp. *zootomico*]. Qui a rapport à l'anatomie des animaux. — *Lois zootomiques.* Nom sous lequel on a longtemps distingué les faits relatifs à la structure des animaux de ceux qui se rapportent aux plantes, dans la croyance qu'ils étaient sans analogie. Or l'examen des systèmes organiques a d'abord montré à Geoffroy Saint-Hilaire l'*unité de plan* ou *de composition* des animaux, unité qui n'atteint toute son évidence que par l'étude des tissus et des éléments anatomiques, et qui s'applique à la structure des plantes comme a celle des animaux, lorsqu'on compare entre elles les parties élémentaires, telles que les cellules. La fécondité de ce principe se manifeste dans les études tératologiques. Jamais, dans les anomalies animales ou végétales, on n'a trouvé une seule partie étrangère à l'état normal et nouvelle pour l'organisation ; c'étaient toujours les organes ordinaires, mais plus ou moins développés, plus ou moins déformés, selon les conditions accidentelles extérieures ou intimes, causes de l'anomalie. C'est ce qu'a développé l'examen des aberrations de forme, de volume et de structure, offertes par les éléments.

ZOOTROPHIE. s. f. La nutrition des animaux.

ZOOTROPHIQUE. adj. [de ζῶον, animal, et τροφὴ, nutrition]. Qui a rapport à la nutrition des animaux.

ZOOXANTHINE. s. f. [de ζῶον, animal, et ξανθὸς, jaune ; *zooxanthinum*, all. *Zooxanthin*, angl. *zooxanthine*, it. et esp. *zooxantina*]. Principe colorant jaune des plumes des oiseaux (Bogdanow). On l'obtient en traitant les plumes jaunes ou d'un jaune vert par l'acide acétique chaud, évaporant et reprenant par l'alcool. Sa solution s'altère plus vite que celle des autres principes colorants. Sa composition est mal connue. Les couleurs des plumes dues à la zooxanthine ne sont pas changeantes, si ce n'est lorsqu'elles sont recouvertes d'une couche de substance striée incolore des plumes. Les couleurs causées par la striation de la substance des plumes sont toutes changeantes selon les incidences de la lumière, et ne sont pas modifiées par les agents chimiques. La substance des plumes qui les présentent est plus dure que celle des autres. V. Coloration et Interférence.

ZOSTER. s. f. V. Zona.

ZOSTÈRE. s. f. [*Zostera marina*, de ζωστὴρ, ceinture ; all. *Gürtelflechte*, angl. *shingles*, et *alga dei vetrai*]. Plante de la famille des naïadées, croissant submergée sur les côtes de presque toutes les mers, surtout méridionales. Sa tige rampante porte des feuilles allongées, engainantes, disposées en éventail à leur base, très usitées dans les arts sous le nom de *crin végétal*.

ZUMIQUE. V. Zymique.

ZYGNEMA et non **ZYGNEUMA**. s. m. Genre d'algues confervacées d'eau douce.

ZYGODACTYLE. adj. Qui présente la zygodactylie.

ZYGODACTYLIE. s. f. [de ζύγος, union, et δάκτυλος, doigt]. La soudure des doigts deux à deux (V. Syndactylie.) Les oiseaux grimpeurs sont zygodactyles, ayant deux doigts soudés en avant et deux en arrière.

ZYGOMA. s. m. [ζύγωμα, qui signifie tout corps transversal servant à en joindre deux autres ; all. *Jochbein*, angl. *zygoma*, it. et esp. *zigoma*]. — *Zygoma* ou *os jugal*. L'os malaire, parce qu'il joint la face aux parties latérales du crâne.

ZYGOMATIQUE. adj. [*zygomaticus*, angl. *zygomatic*, it. et esp. *zygomatico*]. Qui a rapport à la pommette. — *Apophyse zygomatique*, *tubercule zygomatique*. V. Temporal (*Os*). — *Fosse zygomatique*. Espace compris entre le bord supérieur de l'aile externe de l'apophyse ptérygoïde et la crête qui descend de la tubérosité de l'os malaire au bord alvéolaire de l'os maxillaire supérieur. — *Muscle grand zygomatique* [it. *zigomatico maggiore*, esp. *zigomatico mayor*, *grand zygomato-labial*, Ch.]. Muscle qui s'étend de la face externe de l'os de la pommette à l'angle des lèvres. — *Muscle petit zygomatique* [it. *zigomatico minore*, esp. *zigomatico menor*, *petit zygomato-labial*, Ch.]. Muscle qui naît un peu plus bas que le précédent, et se réunit au bord externe de l'élévateur propre de la lèvre supérieure, avec lequel il se termine dans la peau de cette lèvre.

ZYGOMATO-AURICULAIRE. adj. et s. m. V. Auriculaire *inférieur*.

ZYGOMATO-LABIAL, ALE. adj. et s. m. V. Zygomatique.

ZYGOMATO-MAXILLAIRE. adj. et s. m. V. Masséter.

ZYGOMORPHE. adj. [de ζύγος, copule, et μορφὴ, forme]. Se dit des corps organisés semblables unis normalement ou tératologiquement.

ZYGOPHYLLÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des rutacées. V. Gayac.

ZYGOSPORE. s. f. [de ζύγος, copule, et σπορὰ, graine]. Spore se développant au point de copulation des prolongements de deux filaments de mycélium différents pendant le développement des *Mucor*.

ZYMASE. s. f. [de ζυμάω, fermenter ; all. *Gährstoff*, *Sauerteig ; ferment soluble*, *amorphe* ou *non figuré*]. Nom générique donné par Béchamp aux matières albuminoïdes non sulfurées qui constituent une des deux sortes de *ferments*. Les principales zymases sont : 1° la *diastase*, qui transforme le sucre de canne en glycose et l'amidon en dextrine et en glycose ; 2° la *diastase de la levure*, qui transforme le sucre de canne en glycose, transformation qui précède la fermentation alcoolique ; 3° la *diastase salivaire*, qui transforme le sucre de canne et l'amidon cuit en glycose ; 4° la *synaptase (émulsine)*, qui dédouble, en présence de l'eau, l'amygdaline en glycose, essence d'amandes amères et acide cyanhydrique ; 5° la *myrosine*, qui dédouble, en présence de l'eau, le myronate de potasse en essence de moutarde et bisulfate de potasse ; 6° la *pectase* ou un principe analogue, qui dédouble, en présence de l'eau, le tannin en acides gallique et ellagique ; 7° la *pancréatine*, qui dédouble, en présence de l'eau, les corps gras en acides gras et en glycérine ; 8° la *pepsine*, qui, en présence d'un acide libre, transforme les matières albuminoïdes en peptones. V. chacun de ces mots et FERMENT.

ZYMÉTOLOGIE. s. f. V. ZYMOLOGIE.

ZYMIQUE. adj., et non **ZUMIQUE** [de ζύμη, fermentation]. Qui concerne la fermentation. — Se dit des êtres organisés qui jouent le rôle de ferments (Pasteur). V. ANAÉROBIE. — *Acide zymique* [all. *Zyminsäure*, *Zuminsäure*, angl. *zimic acid*, it. et esp. *acido zimico*]. Ancien nom de l'acide lactique.

ZYMOGÈNE. adj. [de ζύμη, ferment, et γεννᾶν, produire]. Nom donné (ainsi que celui de *saprogène*) aux bactéries dont la présence dans les matières végétales ou animales en détermine la fermentation ou la putréfaction. Les bactéries zymogènes sont ordinairement anaérobies ; elles agissent par oxydation, réduction ou dédoublement. La plupart sont parfaitement tolérées par l'organisme, dans lequel elles peuvent être introduites à fortes doses sans produire de troubles appréciables. Certaines d'entre elles existent même normalement en divers organes de l'économie, au fonctionnement desquels leur présence paraît nécessairement liée : c'est ce qui a lieu, par exemple, pour les dédoublements qui se passent dans le tube digestif le plus sain.

ZYMOLOGIE. s. f. [*zymologia*, de ζύμη, levain ou ferment, et λόγος, discours ; all. *Zymologie*, *Gährungslehre*, angl. *zymology*, it. et esp. *zymologia*]. Partie de la chimie qui traite de la fermentation.

ZYMOME. s. m. [de ζύμη, ferment ; all. *Zymom*, *Weingeistkleber*, angl. *zymome*, it. et esp. *zimoma* ; *fibrine végétale*, Liebig]. Un des principes constituants du gluten.

ZYMOSCOPE. s. m. [de ζύμη, ferment, et σκοπεῖν, examiner]. V. ZYMOSIMÈTRE.

ZYMOSIMÈTRE. s. m. [*zymosimetrum*, de ζύμωσις, fermentation, et μέτρον, mesure ; all. *Gährungsmesser*, angl. *zymosimeter*, it. et esp. *zimosimetro*]. Instrument propre à faire connaître le degré de fermentation d'une liqueur.

ZYMOTECHNIE. s. f. [*zymotechnia*, de ζύμη, ferment, et τέχνη, art ; all. *Zymotechnik*, angl. *zymotechnics*, *zymology*, it. et esp. *zimotecnia*]. Synonyme de *zymologie* (Stahl).

ZYMOTIQUE. adj. [*zymoticus*, ζυμωτικός, de ζύμη, ferment ; all. *gährungsfähig*, *gährungserregend*, angl. *zymotic*, it. et esp. *zimotico*]. Qui est propre à la fermentation. — *Maladie zymotique*. Maladie générale qui présente des phénomènes qu'on a comparés à une sorte de fermentation. Telles sont les *pyohémies*, et, d'une façon générale, les maladies infectueuses et virulentes, rage, variole, choléra, etc. Le nom de *zymotiques* est donné à ces maladies d'après cette idée que les germes microscopiques, bactéries, vibrions, etc., dont la pénétration dans l'organisme engendre ces affections générales, constituent une sorte de ferment volatil, qui, une fois absorbé, se reproduit dans l'économie par fermentation. Ce rôle de ferment, attribué aux bactéries, n'est pas démontré ; mais il est certain que, de cette façon ou d'une autre, elles rendent virulents les mucus, la salive, le plasma sanguin, les sérosités, etc., au contact desquels elles arrivent. Dès lors, le terme de *maladies zymotiques*, s'il ne se confond pas absolument avec celui de maladies parasitaires, devient synonyme de maladies infectieuses et de maladies virulentes.

ZYTHOGALE. s. m. [de ζῦθος, bière, et γάλα, lait ; all. *Biermolken*, angl. *zythogalum*, it. et esp. *zitogala*]. Mélange de lait et de bière, aussi appelé *posset*, et qui est employé comme boisson dans certains pays.

ADDENDA ET CORRIGENDA

L'asterisque placé à gauche d'un article indique que cet article ne se trouve pas dans le *Dictionnaire*.
L'astérique placé devant un renvoi indique que le renvoi doit être cherché dans l'*addenda*.

ABAISSEUR. adj. m. pris subst. (page 1). — *Abaisseur de l'aile du nez.* Le muscle *myrtiforme*.

ABCÈS. s. m. (page 2). — *Abcès de fixation* (Fochier). Abcès provoqué dans un but thérapeutique, dans certaines infections (pneumonie, pleurésie purulente, infection puerpérale), au moyen d'injections irritantes sous-cutanées d'huile de térébenthine, d'éther, de nitrate d'argent, pour constituer un émonctoire et provoquer une dérivation.

* **ABOULIE.** s. f. [de α priv., et βούλημα, volonté]. Diminution ou absence de la volonté, surtout marquée dans la neurasthénie.

* **ABSCISSE.** s. f. [de *abscissus*, coupé]. En géométrie, l'une des deux lignes droites (*coordonnées*) à l'aide desquelles on détermine la position d'une courbe plane : l'*abscisse* est horizontale ; l'autre ligne droite, verticale, coupant la première à angle droit, est l'*ordonnée*. || En médecine, *ligne des abscisses*, ligne horizontale placée à la partie inférieure du papier quadrillé qu'on emploie pour l'enregistrement des phénomènes, normaux ou morbides, présentés pendant un temps déterminé (V. * COURBE) ; sur cette ligne, on marque, de gauche à droite, les divisions du temps, et on élève autant de perpendiculaires qu'il y a de ces divisions. On a ainsi un certain nombre de verticales, parmi lesquelles celle qui occupe la partie gauche constitue la ligne des *ordonnées*.

* **ACANTHOBDELLE.** s. f. Genre de Vers, de l'ordre des Hirudinées, de la classe des Annélides.

ACANTHOBOTHRIE. s. f. Genre de Vers, de l'ordre des Cestoïdes.

ACANTHOPELVIS. s. m. et non **AKANTHOPELVIS** [de ἄκανθα, épine, et *pelvis*, bassin ; *pelvis spinosa* ; all. *Stachelbecken*]. Mot hybride, par lequel Kilian a désigné une anomalie du bassin, fréquente, chez les rachitiques surtout, consistant dans la présence d'arêtes tranchantes, de saillies acérées, qui siègent sur l'éminence ilio-pectinée, et déterminent la perforation de la matrice pendant le travail.

* **ACERAS.** s. m. [*Orchis homme pendu*]. Plante de la famille des Orchidacées : les feuilles, contenant de la *coumarine*, sont sudorifiques.

* **ACÉTONÉMIE.** s. f. Présence de l'acétone dans le sang. || Ensemble des complications survenant dans le cours du diabète, causées par la rétention dans l'économie de produits toxiques (acétone et ses dérivés) et aboutissant à la forme grave du coma diabétique (Lancereaux).

* **ACÉTONURIE.** s. f. Présence de l'acétone dans l'urine, reconnaissable à la coloration pourpre que prend ce liquide, quand on y verse successivement quelques gouttes d'une solution concentrée de ferro-cyanure de potassium et de lessive de soude, coloration qui passe rapidement au

jaune, mais redevient pourpre par l'addition de deux ou trois gouttes d'acide acétique.

* **ACÉTOPHÉNONE.** s. m. V. Hypnone.

* **ACÉTO-SULFUREUX.** adj. — *Acide a.* V. Sulfacétique, page 1525.

* **ACHONDROPLASIE.** s. f. (Parrot) [de α privatif, χόνδρος, cartilage, et πλάσις, formation]. Maladie intra-utérine du fœtus, d'origine syphilitique, distincte du rachitisme fœtal, caractérisée par un arrêt de développement des os du crâne et des membres en longueur, avec augmentation de leur volume.

* **ACHROMATINE.** s. f. [de α privatif, et χρῶμα, couleur; *Substance achromatique*]. Hyaloplasma du noyau qui n'est pas coloré par les matières tinctoriales.

* **ACHROODEXTRINE.** s. f. [de α privatif, χρῶμα, couleur, et *dextrine*]. Corps formé pendant la saccharification de l'amidon par la salive, avec l'*amiduline*, dont il diffère en ce qu'il n'est pas coloré par l'iode.

* **ACRIDIENS.** s. m. pl. V. Sauterelles, page 1416.

* **ACRIDINE.** s. f. ($C^{24}H^{9}Az$). Substance cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, peu dans l'eau, extraite de l'anthracène, et qui, réduite en poudre, irrite la peau.

* **ACROCYANOSE.** s. f. [de ἄκρος, extrémité, et κύανος, bleu]. Cyanose des extrémités. — *Acrocyanose proprement dite* (Crocq). Syndrome causé par des perturbations des centres nerveux, caractérisé par la cyanose permanente des extrémités, avec douleurs peu intenses, sans syncope locale, ni œdème, ni apparition de phlyctènes, ni gangrène, sans diminution de la sensibilité, ni paralysie.

* **ACRONEUROSE.** s. f. Troubles nerveux des extrémités.

* **ACROPARESTHÉSIE.** s. f. (Fr. Schultze). [*Waking-Numbness* (Andrew Smith)]. Syndrome caractérisé par des engourdissements des extrémités, tenaces et gênants, indépendants de toute compression des troncs nerveux et de toute lésion des centres, sans douleurs vives, ni paralysies, ni troubles circulatoires, avec hyper-, ou hypoesthésie.

* **ACROPHOBIE.** s. f. [de ἄκρος, sommet, et φόβος, crainte]. Peur des lieux élevés.

* **ACROSPORÉ, ÉE.** adj. [de ἄκρος, sommet, et σπορά, semence; *exosporé*, *ectospore*]. Se dit d'un champignon dans lequel les spores naissent à la surface externe des sporanges, dans des tubes (*sporophores* ou *stérigmates*) placés au sommet des *basides*.

* **ACROTROPHONÉVROSE.** s. f. Trophonévrose des extrémités.

* **ACTOL.** s. m. Le lactate d'argent, en poudre blanche soluble dans l'eau 1 : 5; antiseptique.

ACUITÉ. s. f. (page 21). — En physiologie, *acuité de la vue*, netteté plus ou moins parfaite avec laquelle s'exerce le sens de la vue. Elle est en raison inverse de l'ouverture de l'angle visuel et diminue quand celle-ci augmente. Elle varie d'un individu à l'autre : les oculistes la mesurent à l'aide de caractères typographiques de différentes grandeurs, lus sous un angle visuel et à une distance déterminés; les échelles de Jæger, Snellen, Galezowski, etc., donnent la distance à laquelle un œil emmétrope distingue ces caractères sous un angle visuel de cinq minutes.

* **ADDITION.** s. f. En physiologie, phénomènes d'*addition motrice* et *sensitive*. V. Contraction, page 61, et Sensibilité, page 1441.

ADONIS. s. m. (page 23). — *Adonis vernalis* L. Plante de la famille des Renonculacées, qui sert, dit-on, à falsifier l'ellébore noir, qui est employée en Russie comme succédanée de la digitale (Botkin), et qu'on regarde en Sibérie comme abortif, ainsi que l'*Adonis apennina*, L.

* **AERODUCTOR.** s. m. Levier inventé par Weidmann pour remédier au danger de mort par asphyxie que court le fœtus, lorsque la tête tarde à sortir après l'expulsion du tronc. Grâce à l'air qu'il fournit au fœtus, il permet d'abandonner l'expulsion de la tête à la nature, et facilite l'extraction, quand, malgré l'introduction de l'air, la respiration ne s'établit pas convenablement.

* **ÆS USTUM** [Mots latins, signifiant *cuivre brûlé*]. Autrefois on désignait ainsi le deutoxyde de cuivre, obtenu par calcination de l'azotate de cuivre.

AFFINITÉ s. f. (page 26). — *Affinité des maladies*, *affinité morbide*. Nom donné, en pathologie générale, à ce fait, opposé à l'*antagonisme des maladies*, que certaines affections apparaissent ensemble ou l'une après l'autre, bien que différant par leur nature et le terrain de leur évolution. Par ex. la rougeole et la coqueluche, dont les épidémies sont simultanées ou successives.

* **AGRAMMATISME.** s. m. [de α privatif, et γράμμα, lettre]. Vice de prononciation consistant dans l'omission d'une ou plusieurs lettres d'un mot.

AGRÉGATION. s. f. (page 30). Grade d'agrégé ; corps des agrégés d'une Faculté.

*. **AGRÉGÉ.** s. m. Docteur qui, après un concours, fait partie du corps des professeurs d'une Faculté à titre auxiliaire, et les remplace en cas d'absence. Les agregés font passer les examens, et peuvent être appelés à faire des cours complémentaires. C'est parmi eux que sont choisis les professeurs titulaires. V. Faculté *de médecine*, page 609.

AGRIPPINUS PARTUS. Mots latins par lesquels les anciens accoucheurs désignaient les présentations du siège et des pieds.

AGROSTIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des Graminées.

* **AICHMOPHOBIE.** s. f. Crainte des pointes.

AIR. s. m. (page 33). — *Air complémentaire*, *air résidual*. V. Respiration, page 1367, et * Résidual.

* **AIROL.** s. m. [*Oxyiodogallate de bismuth*, *dermatol iodé*]. Poudre gris verdâtre, sans odeur ni saveur, résultant de l'association de l'iode à l'acide gallique et au bismuth, employée dans les pansements, comme antiseptique, astringent, absorbant et comme succédané de l'iodoforme.

* **AIR-TRACTOR.** s. m. Instrument imaginé par Simpson pour remplacer le forceps, en vue d'éviter la pression que celui-ci exerce sur la tête du fœtus et les parties maternelles. La traction s'opère à l'aide du vide fait par une pompe aspirante dans une calotte appliquée sur le cuir chevelu du fœtus.

* **AJUTAGE.** s. m. Tube qu'on adapte à l'orifice d'un appareil par lequel un liquide s'écoule, pour modifier l'écoulement d'une façon déterminée.

ALBUMINATE. s. m. (page 36). — *Albuminate de fer*. Combinaison soluble d'albumine et d'oxyde de fer, facilement assimilable (Lassaigne) : on la prépare en saturant de sel marin une solution d'albumine, versant une solution de perchlorure de fer, lavant, exprimant et desséchant le précipité. Celui-ci contient environ 5 p. 100 d'oxyde de fer combiné avec l'albumine.

* **ALEXANDER** [Chirurgien allemand contemporain]. — *Opération d'Alexander*. Opération qui a pour but de remédier à la rétroflexion de l'utérus, et qui est particulièrement indiquée lorsque à ce déplacement de la matrice, reconnu incurable par les autres moyens thérapeutiques, se joignent le prolapsus des ovaires et de vives douleurs de l'appareil utéro-ovarien. Elle consiste à raccourcir les ligaments ronds au niveau de leur épanouissement dans les grandes lèvres et à la partie interne du pli de l'aine : une incision est faite parallèlement à ce pli, obliquement en bas et en dedans, et divise la peau et le tissu cellulo-graisseux, dans lequel elle rencontre l'extrémité terminale des ligaments; alors on résèque ceux-ci dans l'étendue jugée suffisante pour que la suture, avec la soie et le catgut, du bout interne au bout périphérique, amène le redressement de l'utérus. Entourée des précautions antiseptiques, cette opération a donné de beaux résultats.

* **ALGOPOÉTIQUE.** adj. [de ἄλγος, douleur, et ποιεῖν, faire]. Se dit des moyens propres à produire la douleur dans un but thérapeutique (Fonssagrives).

* **ALLANTIASIS.** s. f. [de ἀλλᾶς, saucisse, boudin]. Ensemble des accidents causés par l'usage de charcuterie avariée. V. CHARCUTERIE, page 271.

* **ALLANTURIQUE.** adj. — *Acide a.* V. DIFLUAN, p. 468.

* **ALLESTHÉSIE.** s. f. [de ἄλλος, autre, et αἴσθησις, sensation]. V. * ALLOCHIRIE.

* **ALLEVARD** (Isère). Eaux sulfurées calciques. + 16° à + 20°. Inhalations.

* **ALLOCHIRIE.** s. f. [de ἄλλος, autre, et χεὶρ, main (Obersteiner). Trouble de la sensibilité qu'on observe dans certaines affections de la moelle épinière, particulièrement dans l'ataxie locomotrice progressive, et qui consiste en ce que, quand on touche ou qu'on pique la peau de la cuisse, de la jambe ou de la plante du pied du malade, celui-ci rapporte la sensation de contact ou de piqûre à un point correspondant du membre qui n'a pas été excité, et non au membre frôlé ou piqué. *Allesthésie* serait préférable à *allochirie.*

* **ALLOXANIQUE.** adj. — *Acide a.* ($C^8H^5Az^2O^{10}$). Corps cristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool, moins dans l'éther, obtenu en traitant par l'acide sulfurique l'alloxanate de baryte, qu'on prépare lui-même par action directe de l'hydrate de baryte sur l'alloxane.

AMBULATOIRE. adj. (page 51). Synonyme d'*erratique*, en parlant d'une *maladie* ou d'un *symptôme.*

* **AMÉLIE-LES-BAINS** (Pyrénées-Orientales). *Eau sulfureuse.* + 20° à + 61°. Boisson et bains.

* **AMPÈRE.** s. m. [du nom d'Ampère, physicien français (1775-1836)]. En électricité, unité pratique d'intensité de courant. Un *ampère* répond à une force électro-motrice de 1 *volt*, se développant dans un circuit qui a 1 *ohm* de résistance. En médecine, on n'emploie que des divisions de l'*ampère*, les *milliampères*, 20 *milliampères* au plus.

* **AMPHIBOLE.** adj. (Wunderlich). Se dit d'un stade qui, dans les fièvres continues, la dothiénenterie en particulier, sépare le stade des oscillations stationnaires de celui des oscillations descendantes. Il est marqué par une sorte d'hésitation dans la marche de la température et dans l'état général, par des alternatives de rémission et d'augmentation de la chaleur plus marquées que dans la période précédente.

* **AMYGDALIQUE.** adj. — *Acide a.* Produit de la réaction des alcalis sur l'amygdaline, qui donne avec les bases des amygdalates.

AMYOTROPHIE. s. f. p. 60). — *Amyotrophie de la forme Charcot-Marie* (*amyotrophie neurotique* ou *neurale d'Hoffmann*). Atrophie musculaire progressive, envahissant d'abord les pieds et les jambes, ne se montrant aux membres supérieurs (mains d'abord, puis avant-bras que plusieurs années après, respectant les muscles de la racine des membres, des épaules, du tronc et de la face. Affection héréditaire, familiale, débutant ordinairement dans l'enfance et caractérisée par la conservation de la santé générale, le contraste qui existe entre les proportions du corps et de la racine des membres et celles des extrémités, la saillie des condyles internes des fémurs, l'atrophie en jarretière au-desous de la rotule, les pieds en varus ou en valgus, le steppage dans la marche, l'impossibilité de se tenir immobile dans la station debout, ce qui oblige les malades à piétiner sur place pour garder leur équilibre.

ANACLASE. s. f. [ἀνάκλασις, de ἀνὰ, en retour, et κλάω, briser]. Inflexion articulaire.

ANACOLUPPA. s. m. Nom malabare d'une plante rampante que l'on rapporte au *Zapania nodiflora*, Lamk. (Verbénacées), et dont le suc passe, dans le pays, pour être un antidote de la morsure d'un serpent du genre *Naja.*

ANACYCLE. s. m. [*Anacyclus*]. L'un des noms de la camomille pyrèthre. V. CAMOMILLE.

ANADIPSIE. s. f. [de ἀνὰ indiquant réduplication, et δίψα, soif]. Soif intense.

* **ANAGYRINE.** s. f. Alcaloïde extrait de l'*Anagyris fœtida*, et dont l'administration produit d'abord le ralentissement du cœur, suivi d'une phase caractéristique d'augmentation très marquée de la vitesse et de la force des battements cardiaques, avec élévation considérable de la pression intra-artérielle (Gley).

* **ANALGÉSINE.** s. f. L'*antipyrine.* V. ce mot, page 85.

* **ANAPÉIRATIQUE.** adj. [de ἀνὰ, indiquant réduplication, et πεῖρα, essai, tentative]. — *Paralysie anapéiratique.* Nom collectif des paralysies qui surviennent par suite de la répétition fréquente d'un mouvement ou d'un même genre de mouvements, et dont le type est la *crampe des écrivains.* V. CRAMPE, page 393.

* **ANARTHRIE.** s. f. [de αν privatif, et ἄρθρον, articulation. Variété d'aphasie dans laquelle le malade ne peut articuler les mots, par suite d'une paralysie du grand hypoglosse supprimant en partie les mouvements de la langue.

* **ANATAXIE.** s. f. [de ἀνὰ, derechef, et τάξις, ordre] (Verneuil). Partie de l'anaplastie qui consiste à faire reprendre à un organe sa situation normale.

* **ANÉLECTROTONIQUE.** adj. V. ÉLECTROGENÈSE, p. 518.

ANGIOCARPE. s. m. [*angiocarpus*, de ἀγγεῖον, vase, réceptacle, et καρπὸς, fruit] (Mirbel). Fruit recouvert d'un organe étranger : tel est celui des conifères.

ANGIOCARPIEN, IENNE. adj. (Mirbel). Se dit d'un végétal phanérogame qui porte des *angiocarpes.*

ANGIODIASTASE. s. f. [*angiodiastasis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et διάστασις, dilatation]. Dilatation des vaisseaux.

ANGIOGÉNIE. s. f. [*angiogenia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et γένεσις, génération]. Formation ou développement des vaisseaux. V. CAPILLAIRE et CŒUR.

ANGIOGRAPHIE. s. f. [*angiographia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et γράφειν, décrire]. Description des vaisseaux.

ANGIOHÉMIE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et αἷμα, sang]. Congestion sanguine.

ANGIO-HYDROLOGIE. s. f. Étude des vaisseaux séreux. V. LYMPHATIQUE.

* **ANISOMÉTROPIE.** s. f. [de ἄνισος, inegal, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Vice de conformation dans lequel les deux yeux ont un pouvoir réfringent inegal, soit qu'un œil soit emmétrope et l'autre myope ou hypermétrope, soit qu'un de ces deux états existe dans les deux yeux, mais à un degré différent.

* **ANNONNEMENT.** s. m. Action de parler ou de lire avec hésitation, en repétant plusieurs fois, au commencement des mots, une voyelle qui n'en fait pas partie.

ANTHÉPHIALTIQUE. adj. [*antephialticus*, de ἀντὶ, contre, et ἐφιάλτης, cauchemar] (Fréd. Hoffmann). Se dit de tout ce qui combat le cauchemar.

* **ANTISCROFULEUX.** adj. Se dit des médicaments prescrits contre la scrofule ; les principaux sont les altérants et les reconstituants.

* **ANTISEPTOL.** s. m. Poudre brune, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, obtenue en traitant le sulfate de chinchonine par une solution d'iodure de potassium, et proposée pour remplacer l'iodoforme dont elle n'a pas l'odeur.

* **ANTISIALAGOGUE.** adj. et s. m. [*antisialagogus*, de ἀντὶ, contre, et *sialagogue*]. Qui sert à combattre la salivation. *Antisialique* vaudrait mieux.

* **ANTISPASE.** s. f. [ἀντίσπασις, révulsion, de ἀντὶ, en sens contraire, et σπαω, je tire ; *antispasis*, all. *Gegenreizung*, it. *antispasis*, *revulsion*, esp. *antispasima*]. Synonyme de *révulsion*, de *derivation*, employé surtout lorsqu'il s'agit d'une action thérapeutique qui, appliquée loin d'un point douloureux, fait cesser la douleur.

* **ANTISPASMODIQUES.** s. m. pl. Médicaments propres à combattre les spasmes. On a employé à ce titre les gommes-résines fétides, le camphre, toutes les plantes qui, comme les sauges, les menthes, les mélisses, etc., contiennent du camphre, les eaux distillées de lis, de muguet, de fleur d'oranger, les éthers et les teintures éthérées.

* **ANTISPASTIQUE.** adj. et s. m. [*antispasticus*, de ἀντὶ, contre, et σπάω, je tire, je cause des spasmes]. Synonyme d'*antispasmodique*.

* **ANTISUDORAL, ALE.** adj. Se dit des substances qui ont la propriété de modérer la production de la sueur, comme les préparations de plomb, l'agaric blanc et l'atropine.

ANTITRAGIEN, ENNE. adj. et s. m [*antitrageus*]. Qui appartient à l'*antitragus*.

ANTITRAGUS. s. m. [all. *Gegenbock*, angl. *antitragus*, it. *antitrago*]. Éminence conique du pavillon de l'oreille, qui est située en face et au-dessous du tragus.

ANTITROPE. adj. [*antitropus*, de ἀντὶ, opposé, et τρέπειν, tourner ; all. *verkehrtliegend*]. — *Embryon antitrope*. En botanique, celui qui a une direction contraire à celle de la graine, c'est-à-dire dont l'extrémité cotylédonaire correspond au hile.

* **ANTIVENIN.** s. m. Sang ou sérum de serpent venimeux, employé comme agent préventif et curateur contre les morsures des reptiles dangereux.

* **ANUPOGRAPHIE.** s. f. Impossibilité de signer, par suite d'aboulie.

APHRODISIE. s. f. Exagération de l'appétit génésique : *satyriasis* chez l'homme ; *nymphomanie* chez la femme.

APLANÉTISME. s. m. [de ἀπλάνητος, qui n'erre pas, de α privatif, et πλανάω, errer]. En optique, l'absence d'aberration de sphéricité.

* **APOLLINARIS** (Prusse, province Rhénane). *Eau acidule*, effervescente. Boisson.

APPENDICITE. s. f. (p. 93). Les causes qui la déterminent sont locales et générales. Elle résulte le plus souvent de l'oblitération du canal appendiculaire et de sa transformation en cavité close (Dieulafoy), par suite : soit de la pénétration de scybales ou de corps étrangers dans l'appendice, sous l'influence des contractions intestinales (Talamon) ; soit de la formation dans l'appendice d'un calcul (Dieulafoy, V. Lithiase *appendiculaire*), ou d'un bouchon muqueux (*appendicite catarrhale*) ; soit de la coudure ou de la torsion de l'appendice, de son étranglement par une bride ou d'une sténose consécutive à une ulcération tuberculeuse ou typhique. Elle peut résulter de la propagation d'une inflammation intestinale ; elle peut être une manifestation locale d'une infection générale (tuberculose), d'une diathèse héréditaire (*appendicite familiale*). — La transformation de l'appendice en cavité close est la cause la plus fréquente ; les microbes intestinaux inoffensifs emprisonnés exaltent leur virulence, deviennent pathogènes, et provoquent des lesions de l'appendice qui peuvent aboutir à des lésions péri-appendiculaires (péritonite localisée adhésive ou suppurée), à des lésions à distance (abcès péritonéaux, abcès aréolaires du foie), et à la péritonite généralisée, soit par perforation ou gangrène de l'appendice, soit par propagation à la séreuse de l'infection appendiculaire sans perforation. Les microbes de l'intestin étranglé pénètrent dans le sac herniaire sans qu'il y ait perforation de l'intestin (Clado), de même les microbes de l'appendice enflammé traversent ses tuniques non perforées, et envahissent la cavité péritonéale. — L'appendicite est caractérisée par l'apparition brusque des accidents « comme un coup de pistolet » (Roux), par une douleur locale soudaine siégeant au milieu d'une ligne allant de l'ombilic à l'épine iliaque antero-supérieure (*point de Mac Burney*), avec hyperesthésie de la peau et contracture des muscles de la paroi ; par des symptômes généraux : vomissements alimentaires, puis bilieux ; constipation ; pouls rapide, petit ; température à 38° 39° ; facies grippé. Quatre formes cliniques ; 1° Appendicite suraiguë, perforante ou non, avec péritonite généralisée mortelle ; 2° appendicite aiguë avec péritonite localisée et suppuration circonscrite ; 3° appendicite simple subaiguë sans perforation ; 4° appendicite chronique à répétition. — Le traitement médical, souvent insuffisant, consiste dans l'administration de l'opium, la diète, l'application locale de glace ; le traitement chirurgical, dans l'ouverture et le drainage du foyer infectieux et la résection de l'appendice.

APPENDICULAIRE. adj. De la nature des appendices, ou qui appartient à un appendice. — *Colique appendiculaire*. V. Colique. — *Lithiase appendiculaire*. V. Lithiase. = En botanique : *Organes appendiculaires*. Se dit des *feuilles*, *écailles*, *bractées*, *sépales*, *pétales*, *étamines* et *carpelles*.

APPENDICULE. s. m. [*appendicula*, all. *Läppchen*, it. *appendicula*, esp. *apendiculo*]. Diminutif d'*appendice*. Petit appendice.

* **APROSEXIE.** s. f. Impossibilité de fixer sa pensée.

* **ARAGONITE.** s. m. Carbonate de chaux naturel, cristallisé en prismes transparents, d'éclat vitreux.

* **ARAN-DUCHENNE** [Aran, médecin français (1817-1861), Duchenne (de Boulogne), médecin français, 1806-1875]. — *Maladie de Aran-Duchenne*. L'atrophie musculaire progressive. V. Atrophie, page 118.

* **ARÉOCÈLE.** s. f. [pour *aérocèle*, de ἀὴρ, air, et κήλη, tumeur]. Tumeur gazeuse du cou (bronchocèle, laryngocèle, trachéocèle), constituée par un épanchement limité d'air dans une poche adventice soit naturelle, soit artificielle.

ARGILEUX, EUSE. adj. Qui contient de l'argile ou qui en a la composition.

ARGILLACÉ, ÉE. adj. [*argillaceus*, *argillodes*]. Qui a l'aspect ou la consistance de l'argile.

* **ARITHMOMANIE.** s. f. Obsession qui consiste, soit dans la recherche d'un nombre, soit dans la nécessité de compter les objets, soit dans l'angoisse ou l'impulsion provoquée par certains nombres.

* **ARROCHE.** s. f. [*Atriplex*]. Plante de la famille des Chénopodiacées ; les graines sont vomitives et purgatives ; les feuilles, alimentaires.

* **ARTHROCACE.** s. f. [de ἄρθρον, articulation, et κακος, mauvais]. Lésion articulaire, grave et chronique.

* **ARTHRODÈSE.** s. f. Opération qui consiste à provoquer l'ankylose d'une articulation *saine*, en enlevant les cartilages articulaires avec le ciseau ou la gouge, en mettant ensuite les surfaces osseuses en contact ou en les réunissant à l'aide de fort catgut ou de chevilles d'ivoire aseptiques (Kirmisson). Elle diffère de la résection et de l'arthrectomie en ce qu'elle porte sur une articulation non malade, dans un but orthopédique, et qu'elle respecte les os ou ne les attaque que superficiellement. Elle est indiquée dans le cas de pied bot paralytique, où le pied est devenu flottant et où les sections tendineuses seraient nuisibles : elle facilite alors la marche en fixant les articulations tibio-tarsienne et médio-tarsienne. On l'a aussi pratiquée à la hanche (luxation congénitale), au genou (luxation habituelle de la rotule), à l'épaule (paralysie des muscles).

ARTHROPODES. s. m. pl. [de ἄρθρον, articulation, et πoῦς, pieds]. Animaux anneles, caractérisés par la présence sur leurs anneaux d'appendices articulés, ou membres, qui constituent des organes locomoteurs et se modifient par adaptation à des usage particuliers. Quatre classes : 1° Insectes. 2° Myriapodes. 3° Arachnides. 4° Crustacés.

ARTHROSIE. s. f. [de ἄρθρον, articulation] (Feuerstein). Douleurs articulaires.

ARTHROSPORE. s. f. Spore des bactéries arthrosporées, qui est peu ou pas différenciée des cellules voisines : ce qui la caractérise, c'est sa résistance plus grande aux causes de destruction, et sa propriété de donner naissance après son isolement à de nouvelles colonies. V. * Bactérie.

ARTHROSPORÉ, ÉE. adj. et s. [de ἄρθρον, articulation, et σπορὰ, graine]. V. Champignon. — *Bactéries arthrosporées* (De Bary). Celles dans lesquelles il est difficile ou même impossible de distinguer les spores d'avec les cellules ordinaires, si tant est qu'elles en produisent.

* **ASAPROL.** s. m. Corps blanc, neutre, soluble dans l'eau et l'alcool, antiseptique non toxique, diurétique, antithermique, employé dans le rhumatisme articulaire aigu et la fièvre typhoïde (1 à 4 gr.).

* **ASCLÉPIADE.** s. f. V. Dompte-venin.

* **ASCLÉPIADÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales. Herbes, arbustes ou arbrisseaux sarmenteux, lactescents; leur suc contient une variété de caoutchouc ; les racines de plusieurs espèces sont émétiques. Les principaux genres sont les *Asclepias*, les *Vincetoxicum*, etc. V. Dompte-venin.

* **ASCLÉPIADES.** s. m. pl. Nom donné à certaines familles médicales, dont l'origine remontait à *Asclepios*, l'Esculape des Grecs. Hippocrate était un Asclépiade.

* **ASCLÉPIADINE** ou **ASCLÉPINE.** s. f. [all. *Asclepiadin*]. Substance retirée de la racine de *Asclepias vincetoxicum*, L.

* **ASCLÉPIION.** s. m. [de ἀσκληπιεῖον, temple d'Esculape]. Temple d'Esculape, situé dans un endroit salubre, où les malades venaient chercher des secours. Les prêtres avaient quelques connaissances médicales, et ils faisaient suivre un traitement. Les malades déposaient dans le temple une espèce d'ex-voto où leur cas était relaté.

* **ASCLÉPION.** s. m. Principe cristallin de l'*Asclepias syriaca*, L., ternaire, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans les essences et dans l'éther (List).

* **ASCOPHORE.** adj. [*ascophorus*, ἀσκοφόρος, de ἀσκὸς, outre, et φέρειν, porter]. Se dit des cryptogames qui portent soit des *sporanges*, soit des frondes vésiculeuses. V. Fucus et Outre.

* **ASEPTOL.** s. m. [*sulfocarbol*]. Liquide sirupeux, miscible à l'eau, à l'alcool, à la glycérine, résultant de l'action de l'acide phénique sur l'acide sulfurique, et employé pour le pansement des plaies, en solution à 3 ou 4 p. 100 : son odeur est moins forte et sa causticité moindre que celles de l'acide phénique.

* **ASITIE.** s. f. [*asitia*, ἀσιτία, de α priv., et σῖτον, aliment ; all. *Fasten*, *Appetitlosigkeit*, angl. et it. *asitia*]. Abstinence forcée et aussi perte de l'appétit.

* **ASKÉLIE.** s. f. [*askelia*, de α priv., et σκέλος, jambe]. Monstruosité caractérisée par l'absence des jambes.

* **ASPERGILLOSE.** s. f. Affection parasitaire produite par les divers *Aspergillus*, et en particulier par l'*Aspergillus fumigatus*; ses manifestations chez les oiseaux, les mammifères et chez l'homme créent des maladies bronchiques, pulmonaires ou des maladies générales identiques aux septicémies hémorrhagiques.

ASPHYXIE. s. f. (page 111). — *Asphyxie locale des extrémités* (Maurice Raynaud). Syndrome causé par des perturbations des centres nerveux ; il se manifeste par accès suivis d'une période de réaction, s'accompagne de douleurs vives et aboutit à la *gangrène symétrique des extrémités*.

* **ASPIDOSPERMINE.** s. f. ($C^{40}H^{30}Az^{2}O^{4}$). Alcaloïde cristallisable, incolore, amer, lévogyre, peu soluble dans l'alcool et l'éther, moins encore dans l'eau, extrait du *Quebracho*. Même action physiologique que la *quebrachine*, mais à un degré moindre.

ASSOCIATION. s. f. (page 112). — *Association microbienne*. V. * Bactérie.

ASTASIE. s. f. (page 112). Défaut d'équilibre — *Astasie musculaire*. Le tremblement.

* **ASTRAPHOBIE.** s. f. Peur morbide des orages et des éclairs.

* **ATÉLOGNATHIE.** s. f. [de ἀτελὴς, incomplet, et γνάθος, mâchoire]. Monstruosité caractérisée par le défaut partiel ou total du maxillaire inférieur.

* **AULUS** (Ariège). Eaux sulfatées calciques, + 17° à + 20°.

AUTODIGESTION. s. m. [de αὐτὸς, soi-même, et *digestion*]. — *Autodigestion de l'estomac*. Phénomène qui consiste en ce que l'estomac est, sur une étendue plus ou moins grande de sa surface, ramolli et digéré par le suc gastrique. Il n'existe que dans certains cas morbides, qui constituent l'ulcère simple de l'estomac : à l'état normal, il est empêché par l'épithélium qui revêt la muqueuse stomacale et qui la protège.

* **AUTOGENÈSE** ou **AUTOGÉNIE.** s. f. [de αὐτὸς, soi-même, et γένεσις, génération ; all. *Selbsterzeugung*]. Naissance indépendante, faculté de naître sans être *reproduit* par un être semblable à soi préexistant. — *Doctrine de l'autogénie*. Celle dans laquelle on admet que les éléments anatomiques naissent de toutes pièces, à l'aide et aux dépens d'un blastème liquide ou demi-liquide, dans lequel rien de semblable à eux n'existait avant leur apparition. L'ovule, dans les ovisacs, apparaîtrait par autogenèse, et non par une *reproduction* opérée par un élément anatomique semblable à lui. La doctrine de l'autogénie, comme celle des blastèmes, est abandonnée ; on admet que toute cellule naît d'une cellule préexistante, ordinairement par le mécanisme de la *Karyokinèse* (V. page 864).

* **AUTOOPHTALMOSCOPE.** s. m. [de αὐτὸς, soi-même, et *ophtalmoscope*]. Instrument construit de telle sorte que l'observateur peut examiner lui-même l'intérieur de son œil. On connait ceux de Coccius et de Giraud-Teulon.

* **AUTOPHONIE.** s. f. [*autophonia*, de αὐτὸς, soi-même, et φωνὴ, voix]. Phénomène qui a lieu quand, celui qui ausculte un individu venant à parler à haute voix, il en résulte, dans le thorax sur lequel l'oreille est accolée, un retentissement, tantôt si léger qu'il peut passer inaperçu, tantôt si bruyant, qu'il attire nécessairement l'attention. V. Souffle.

* **AVALANCHE.** s. f. En physiologie (Pflüger), mouvement déterminé par un courant électrique et d'autant plus prononcé que le point excité est plus éloigné du muscle qui se contracte, comme si le mouvement transmis augmentait d'intensité pendant la transmission, et faisait *boule de neige :* d'ou cette hypothèse, admise par Marey, que le nerf moteur serait un organe de dégagement de force nerveuse, en même temps qu'un organe de transmission.

* **AZOÏQUES.** s. m. pl. Corps résultant de l'action des agents réducteurs sur les composés nitrés.

AZOOPHILIE. s. f. (Chevalier). Aberration de l'instinct sexuel, et satisfaction de l'appétit vénérien par la *vue* d'un objet inanimé.

* **AZOOSPERMIE.** s. f. [de α privatif, ζῶον, animal, et σπέρμα, semence]. Absence des spermatozoïdes dans le liquide séminal.

* **AZULINE** ou **AZURINE.** s. f. Matière colorante bleue, obtenue en chauffant de la coralline avec de l'aniline.

BACILLE. s. m. (p. 131). — *Bacillus amylobacter*. V. * Bactérie (fig. 557). — *B. rigidus*. V. * Bactérie (fig. 554). — *B. subtilis*. V. * Bactérie (fig. 555). — *B. ureæ*. V. * Bactérie (fig. 556).

* **BACILLÉMIE.** s. f. (Benda) [de bacille, et αἷμα, sang]. Pénétration des bacilles de la tuberculose dans les vaisseaux sanguins ouverts au cours de l'opération d'un foyer de tuberculose locale, et suivie d'infection généralisée.

BACTÉRIE. s. f. Nom sous lequel on désigne, depuis Cohn, un groupe de végétaux inférieurs, monocellulaires, microscopiques, se reproduisant par scissiparité et très repandus dans les milieux extérieurs et les cavités ouvertes du corps de l'homme et des animaux. Les bactéries présentent les caractères microchimiques propres aux cellules végétales; de plus, elles fixent les colorants des noyaux (couleurs basiques d'aniline) : elles sont en effet constituées par un noyau volumineux entouré par une mince couche de protoplasma réduit à l'état de membrane d'enveloppe. Les bactéries ont longtemps été considérées comme des champignons inférieurs, et, étant donnée leur propriété de se reproduire par division transversale ou *scissiparité*, elles furent réunies sous le nom de *schizomycètes* ou *schizophytes;* aujourd'hui on les rapproche des *algues cyanophycées.* — Les bactéries présentent des formes très diverses, on distingue : les *coccus*, constitués par des cellules arrondies ou ovalaires tantôt isolées (*microcoques*), tantôt groupées, par deux (*diplocoques*), en chaînettes (*streptocoques*), en amas (*staphylocoques*), en série de 4 ou de 16 disposées en rectangle ou en cube (*tétrades, sarcines*); les *bacilles*, bâtonnets plus ou moins allongés; les *spirilles* et *spirulines*, bacilles recourbés et plus ou moins enroulés en spirale. Les coccus et les bacilles peuvent être groupés en amas ou *zooglées* dans une gangue glaireuse sécrétée par les cellules elles-mêmes. Enfin on a longtemps rapproché des bactéries un groupe de végétaux monocellulaires, les *streptothricées*, que l'on rattache aujourd'hui au genre Oospora (V. ce mot). Beaucoup de bacilles sont mobiles: cette mobilité est due à des *cils vibratiles* insérés sur les côtés ou aux extrémités du bacille. La forme spécifique des bactéries a une base fixe, immuable (*loi de Cohn*), mais, dans certaines conditions, ordinairement anormales, on peut observer chez ces êtres des modifications morphologiques légères et passagères (*pléomorphisme*). Fig. 548 à 557. Types de bactéries Saprophytes (Miquel, *Analyses microscopiques de l'air du cimetière Montparnasse*). — 548. *Micrococcus en chaîne*, formé de cellules circulaires isolées, accouplées deux à deux ou réunies en longue chaîne; très vulgaire, répandu en toute saison dans l'atmosphère. — 549 *Petit micrococcus irrégulier*, à grains de 0,5 à 1 μ de diamètre; moins répandu dans l'air que l'espèce précédente. — 550. *Sarcine*, à grains disposés en carré ou en cube; remarquable par son extrême fréquence et son mode de multiplication. — 551. *Micrococcus elliptique.* — 552. *Bacterium commune.* — 553. *Bacterium en bâtonnet*, très répandu dans les eaux communes. — 554. *Bacillus rigidus*, remarquable par la dimension longitudinale de ses articles et la rapidité surprenante de ses mouvements. — 555. *Bacillus subtilis* (bacille du foin), le bacille que l'on rencontre le plus souvent dans l'air, les eaux, le sol. — 556. *Bacillus ureæ.* — 557. *Bacillus amylobacter*, à filaments renflés et diversement boursouflés, un des organismes aériens les moins rares de la putréfaction proprement dite. — On sait aujourd'hui cultiver les bactéries en les plaçant dans des milieux appropriés (*bouillons de culture*); dans ces milieux, les bactéries se multiplient rapidement et forment des colonies visibles à l'œil nu. Pour toutes les bactéries, la reproduction a lieu par scissiparité; de plus, certains bacilles ont la propriété de former des *spores* ou *endospores;* ces spores apparaissent, sous l'aspect de granulations réfringentes, à l'intérieur des bacilles, et sont mises en liberté par la destruction de ceux-ci; elles sont très résistantes, peuvent garder leur vitalité pendant plusieurs années, puis germer et donner une bactérie nouvelle quand elles se trouvent placées dans des conditions favorables. Les coccus ne forment pas d'endospores, ils peuvent s'entourer d'une membrane dure, s'enkyster, pour donner une forme de résistance, l'*arthrospore.* — Comme toutes les cellules vivantes, les bactéries ont besoin d'oxygène, les unes le prennent dans l'air (*bactéries aérobies*), les autres dans les milieux nutritifs; ces dernières, dites *b. anaérobies*, ne peuvent vivre en présence de l'oxygène libre, elles empruntent cet élément à ses combinaisons qu'elles décomposent en produisant les *fermentations:* certaines bactéries sont indifféremment aérobies ou anaérobies. — Le développement des bactéries exige la présence d'eau, de substances hydrocarbonées et azotées et de sels minéraux, mais chaque espèce bactérienne a des exigences spéciales : tandis que certaines se contentent de solutions minérales additionnées de sucre, d'autres ne se développent que dans des milieux très complexes, contenant de l'albumine, de l'hémoglobine, etc. — Le développement des bactéries exige une température appropriée, variant entre + 15C et + 40C suivant les espèces; par contre l'action d'une température élevée détruit rapidement les bactéries; la plupart d'entre elles succombent entre 60C. et 80C., seules les spores peuvent résister à des températures dépassant parfois 100C. Les bactéries sécrètent, lors de leur développement, des substances très diverses, suivant les espèces; certaines dites *chromogènes* sécrètent des pigments colorés, d'autres donnent des colonies phosphorescentes, un grand nombre préparent des ferments ou *diastases*, qui leur permettent d'utiliser les matières nutritives dont elles disposent; de ces diastases, les unes intervertissent les sucres, saccharifient l'amidon, les autres peptonifient les albumines, liquéfient la gélatine, solubilisent la cellulose, etc.; beaucoup de ces diastases microbiennes sont des poisons puissants pour les cellules animales. Enfin les bactéries peuvent encore produire des acides gras, de l'indol, des composés ammoniacaux, des toxalbumines, des ptomaïnes, etc.

Beaucoup de bactéries vivent uniquement sur les matières organiques mortes qu'elles dissolvent, solubilisent et transforment en substances assimilables par les végétaux supérieurs, elles causent la *putréfaction;* on les désigne sous le nom de *b. saprophytes*, elles sont très répandues dans le sol, l'air, les eaux, les cavités du corps ouvertes à l'extérieur. — D'autres bactéries ont la propriété de vivre en parasites dans les tissus vivants et de produire des maladies, ce sont les *b. pathogènes;* elles pénètrent dans l'organisme par les solutions de continuité des téguments, les voies digestives ou respiratoires, se développent dans nos tissus et y sécrètent des toxines (diastases, albumoses causes directes des lésions et des symptômes morbides (V. Toxine). L'organisme se défend contre l'invasion des bactéries au moyen d'une fonction spéciale dévolue aux cellules mésodermiques amœboïdes : la *phagocytose* (V. ce mot). — Parmi les bactéries pathogènes, nous citerons : — 558. *Gonococcus Neisseri.* — 559. *Bacille du tétanos.* — 560. *Vibrion du choléra.* — 561. *Bacille de la fièvre typhoïde.* — 562. *Vibrion de la gangrène.* — 563. *Bacille de la grippe.* — 564. *Microbe de la pneumonie.* — 565. *Streptocoque pyogène.* — 566. *Staphylocoque du furoncle.* — 567. *Bacille de la diphtérie.* — 568. *Spirille de la fièvre récurrente.* — 569. *Cils du bacille d'Eberth.*

La division des bactéries en *saprophytes* et *pathogènes* n'a rien d'absolu; beaucoup des bactéries réputées les plus inoffensives sont susceptibles de devenir pathogènes, à la condition d'agir sur des organismes dont la résistance est affaiblie par l'inanition, le froid, le traumatisme, etc.; réciproquement, on peut rendre inoffensives les b. pathogènes les plus redoutables; bien plus, à l'état normal, il existe dans nos voies digestives des bactéries dépourvues de toute virulence qui peuvent, dans certaines circonstances, devenir pathogènes et causer des affections très graves : tels sont le streptocoque pyogène et le pneumocoque, par exemple. Les *associations microbiennes* constituent la cause la plus importante de passage à la virulence de bactéries vivant à l'état saprophytique; deux bactéries, inoffensives quand on les considère séparément, peuvent causer une maladie mor-

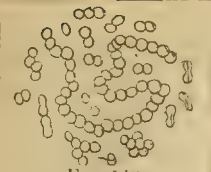
Fig. 548.

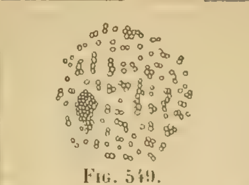
Fig. 549.

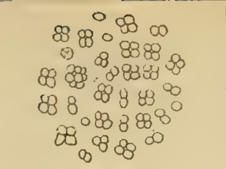
Fig. 550.

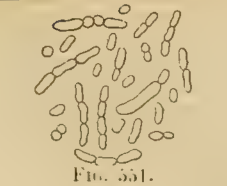
Fig. 551.

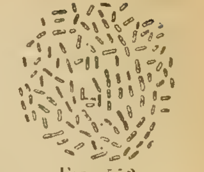
Fig. 552.

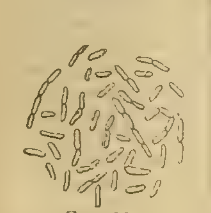
Fig. 553.

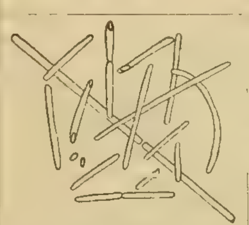
Fig. 554.

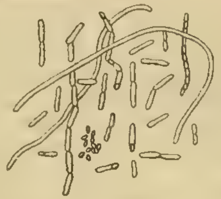
Fig. 555.

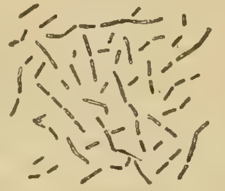
Fig. 556.

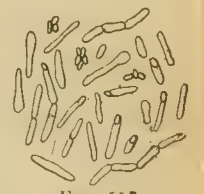
Fig. 557.

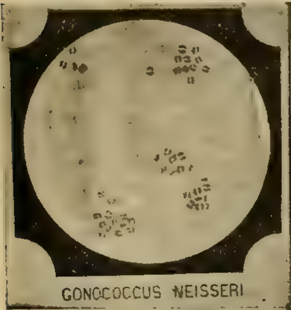
GONOCOCCUS NEISSERI

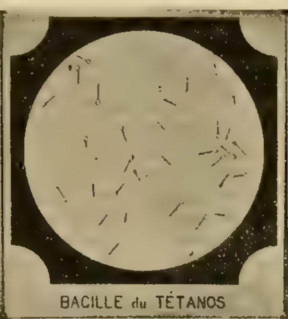
BACILLE du TÉTANOS

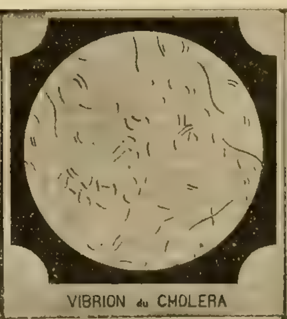
VIBRION du CHOLERA

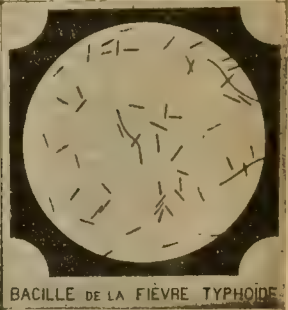
BACILLE DE LA FIÈVRE TYPHOÏDE

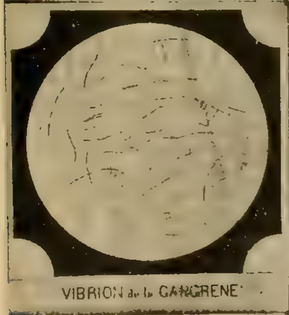
VIBRION de la GANGRENE

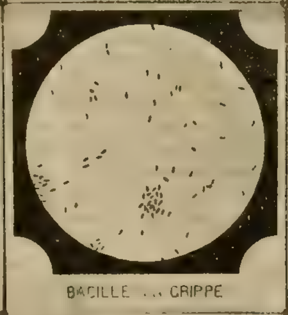
BACILLE ... GRIPPE

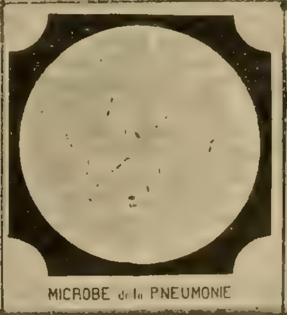
MICROBE de la PNEUMONIE

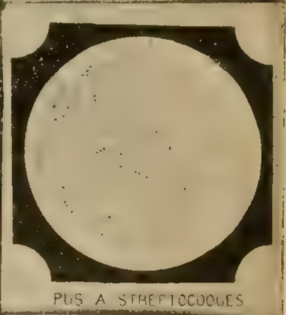
PUS A STREPTOCOQUES

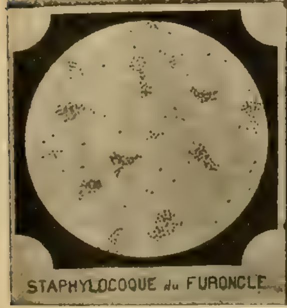
STAPHYLOCOQUE du FURONCLE

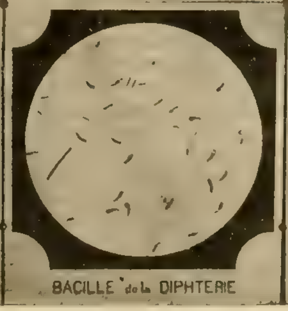
BACILLE de la DIPHTERIE

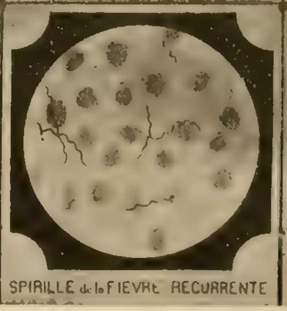
SPIRILLE de la FIEVRE RECURRENTE

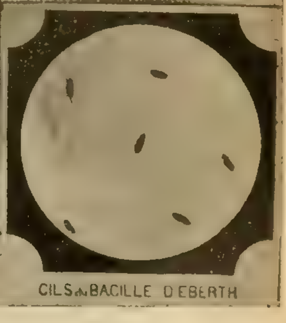
CILS du BACILLE D'EBERTH

Fig. 558. Fig. 559. Fig. 560. Fig. 561.
Fig. 562. Fig. 563. Fig. 564. Fig. 565.
Fig. 566. Fig. 567. Fig. 568. Fig. 569.

telle si on les inocule ensemble. Toutes les maladies connues aujourd'hui ne l'ont pas été de toute antiquité; pour expliquer l'apparition des maladies récentes, on admet que les bactéries qui les causent n'ont pas existé de tout temps : les faits expérimentaux nous autorisent à admettre qu'une bactérie originairement saprophyte a pu, à un moment donné, envahir une espèce animale naturellement ou accidentellement réceptive, s'y développer, y exalter ses propriétés pour s'élever progressivement jusqu'à l'homme, au moyen de passages successifs par des espèces de plus en plus résistantes. On sait d'autre part que les bactéries ont dû apparaître sur le globe en même temps que les premiers végétaux : Van Tieghem en a rencontré dans l'écorce des conifères de la houille. (Dr Besson).

* **BACTÉRIOTHÉRAPIE.** s. f. Emploi thérapeutique de cultures microbiennes virulentes ou stérilisées. — *Bactériothérapie du cancer* V. Cancer. — *Bactériothérapie pyocyanique.* Injection de cultures pyocyaniques stérilisées comme agent préventif et curateur de la fièvre typhoïde.

* **BAGUENAUDIER.** s. m. (*Colutea*, L. ; *Séné d'Europe, faux séné, séné vésiculeur*). Genre de plantes légumineuses. Les feuilles du *Colutea arborescens* L. sont purgatives (10 grammes, infusées dans 1 litre d'eau) ; on les mélange souvent avec celles du séné d'Orient.

BALANCE. s. f. page 133). – *Balance de torsion.* Appareil imaginé par Coulomb pour vérifier les lois en vertu desquelles les fluides électriques s'attirent et se repoussent.

* **BANBAN.** adj. Se dit d'une démarche fréquente chez les enfants, dans laquelle le mouvement de progression s'accompagne d'un balancement qui porte le corps alternativement d'un côté et de l'autre. C'est le résultat d'une disposition trop arquée des membres inférieurs, indice du rachitisme au début.

* **BARBU, UE.** adj. En botanique, synonyme de *pubescent.* ‖ En anthropologie, qui a de la barbe.

* **BARLOW** [médecin anglais contemporain]. — *Maladie de Barlow.* Forme grave d'anémie avec tendance aux hémorrhagies. Le système osseux est le siège d'altérations profondes (hémorrhagies sous-périostées), surtout prononcées au niveau des épiphyses, sans aucun rapport avec le rachitisme.

* **BARTHOLIN** (Gaspard) [anatomiste danois (1585-1629)]. — *Glande de Bartholin.* V. Vulvo-vaginale (glande), p. 1731.

* **BARTHOLINITE.** s. f. Inflammation de la glande de Bartholin, habituellement d'origine blennorrhagique.

* **BASAL MEMBRANE** ou **BASEMENT MEMBRANE.** V. Épithélium, page 567.

* **BASEDOW** [médecin anglais]. — *Maladie de Basedow.* V. Goitre *exophtalmique*, page 710.

BASIOTRIBE. s. m. (de βάσις, et τρίβειν, broyer). Instrument qui sert à pratiquer la basiotripsie.

* **BASIOTRIPSIE.** s. f. Broiement de la tête fœtale au niveau de sa base.

* **BATRACHOPLASTIE.** s. f. [de βάτραχος, grenouille, et πλάσσειν, former]. Excision de la membrane muqueuse de la bouche et accolement de ses bords avec les lèvres d'une incision qu'on fait au kyste appelé *grenouillette* (Jobert).

BDELLAIRE. adj. Voy. Cotylide.

* **BEARD** [médecin américain contemporain]. – *Maladie de Beard* (*nervous exhaustion*). La neurasthénie.

* **BELL** [physiologiste anglais, 1774-1841]. — *Paralysie de Bell.* La paralysie faciale. V. Paralysie, page 1166.

* **BÉLONÉPHOBIE** s. f. [de βελόνη, aiguille, et φόβος, crainte]. Crainte des aiguilles.

BENZONE ou **BENZOPHÉNONE.** s. f. [all. *Benzon*, *carbobenzide*] ($C^{13}H^{5}O$). Substance d'odeur éthérée, cristallisable, incolore, fusible à 48 degrés, bouillant à 315 degrés, obtenue par la distillation du benzoate de chaux.

BENZONITRILE. s. m. ($C^{14}H^{5}Az$). Produit de décomposition du benzoate d'ammoniaque par la chaleur. C'est un liquide clair, incolore, d'une odeur d'amandes amères. Il se mêle en toutes proportions à l'alcool et à l'éther ; il bout à 191 degrés ; il brûle avec une flamme brillante.

* **BERCK-SUR-MER** (Pas-de-Calais). Station maritime. L'Assistance publique de Paris y possède un établissement qui reçoit et traite les enfants scrofuleux, rachitiques, etc.

BERGAPTÈNE. s. m. Stéaroptène cristallisé que dépose à la longue l'essence de bergamote.

BERGERA. s. f. Genre d'aurantiacées du Bengale. Une espèce (*B. Kœnigii*, L.) est aromatique et antidysentérique.

BERGUE. s. f. L'un des noms de l'écorce d'*aulne.*

* **BÉTOL.** s. m. [*salnaphtol*, *salicylate de naphtol*]. Corps solide, blanc, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'huile et l'alcool, obtenu en faisant agir le naphtol β sur l'acide salicylique en présence de l'oxychlorure de phosphore. Ingéré, il se dédouble dans le tube digestif en naphtol et acide salicylique. Moins dangereux que les préparations salicylées, il s'emploie comme antiseptique et antipyrétique (maladies microbiennes de l'intestin, rhumatisme articulaire, catarrhe de la vessie), à la dose de 1 à 2 gr. par cachets de 25 à 50 centigr.

* **BILICYANINE.** s. f. Matière colorante bleue de la bile.

* **BINITROSULFURE.** s. m. – *B. de fer.* Réactif employé pour rechercher des traces d'alcool dans le chloroforme.

* **BIOCRATIQUE.** adj. [de βίος, vie, et κρατίζειν, gouverner]. Se dit d'une médication qui a pour but de diriger les fonctions de l'économie animale dans un sens curatif.

* **BIURET.** s. m. Corps résultant de l'action d'une température de 150 à 170° sur l'urée.

* **BLASTOMÈRE.** s. m. [de βλαστὸς, germe, et μέρος, partie]. V. Segmentation, page 1434.

BOAÏDÉS. s. m. pl. Groupe de reptiles (C. Duméril) qui comprend les *Boa constrictor*, L., *Boa divinuloqua*, Dum., ou *serpent devin* (qu'on croyait employé par les devins) ; *Boa imperator*, Daudin, et *Boa chevalier*, Eydoux.

BOCCO s. m. V. Buchu.

BOCCONIE. s. f. Genre de papavéracées du Mexique à suc laiteux, dont une espèce (*Bocconia frutescens*, L.) est employée comme drastique.

* **BOCHET.** s. m. Nom sous lequel on connaît, à Lyon particulièrement, deux tisanes ainsi appelées du nom de leur inventeur. — *Bochet purgatif*, renferme de la manne en larmes (30 à 60 gram.), du séné et du sulfate de magnésie (āā 5 à 10 gr.). — *Bochet dépuratif*, préparé avec 8 gr. de chacun des quatre bois sudorifiques et 10 gr. de racines de fraisier, bouillis avec un litre d'eau.

* **BONNET** (Amédée) [chirurgien lyonnais (1809-1858)]. — *Gouttière de Bonnet.* V. Gouttière, p. 716.

* **BORINE.** s. f. Combinaison d'acide borique et de glycérine ; antiseptique employé comme l'acide borique.

BORNÉÈNE. s. m. ($C^{20}H^{16}$). Essence incolore, plus légère que l'eau, volatile sans résidu, formant la partie liquide du camphre de Bornéo. Elle se trouve aussi dans la racine de valériane officinale, ou *baldriane*, avec des valérianates. V. Amylique.

BORNÉOL. s. m. Le *camphre de Bornéo.* V. Camphre.

* **BOROTARTRATE.** s. m. Combinaison, naturelle ou artificielle, d'un borate avec un tartrate.

* **BOTULISME** s. m. (de *botulus*, charcuterie). Ensemble d'accidents observés parfois après l'ingestion de certains aliments, en particulier de conserves altérées.

* **BOUCHARD** (Charles) [médecin français contemporain]. — *Nodosités de Bouchard.* Renflements osseux dont le siège exclusif est l'articulation phalango-phalanginienne des doigts, et qui se rencontrent fréquemment chez les dyspeptiques. V. * Dilatation *de l'estomac.*

* **BOUDIN** [médecin français (1800-1867)]. — *Loi de Boudin.* Loi d'après laquelle il y aurait antagonisme entre l'impaludisme et la tuberculose. V. Antagonisme *des maladies.* — *Solution de Boudin.* V. Solution *arsénicale.*

* **BOUILLY** (Georges) [chirurgien français contemporain]. — *Opération de Bouilly.* Amputation du col de l'utérus par excision d'une partie de la muqueuse, en respectant la muqueuse des parties latérales pour éviter l'atrésie du col.

BOULANGER s. m. (page 176). Les observations médicales montrent que les ouvriers boulangers sont moins exposés aux affections rhumatismales et thoraciques que la théorie l'avait fait supposer en notant la dépense musculaire, les brusques changements de température et l'inspiration de poussières de farine auxquels ils sont soumis : mais ces circonstances agissent en les rendant aptes à subir d'une façon remarquable l'influence des épidémies.

BOURGEON s. m. (p. 177). — *Bourgeon du goût.* Petit corps ovalaire, souvent comparé à un melon et que l'on trouve au niveau de toutes les papilles linguales (fig. 570), mais surtout dans les papilles caliciformes, aussi bien sur la paroi de la papille que sur le fossé de circumvallation. Ce bourgeon est composé de deux sortes de cellules, les *cellules de soutien*, et les *cellules sensorielles*.

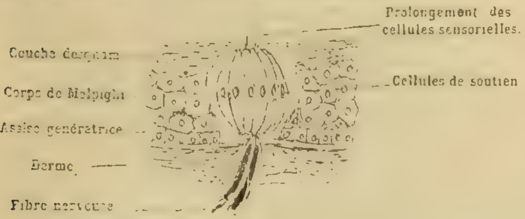

Fig. 570.

BOURRELET. s. m. (page 178). — *Bourrelet de Huschke.* V. Oreille *interne*, page 1123.

* **BOUTON.** s. m. — *Bouton anastomotique.* Appareil destiné à pratiquer des anastomoses viscérales : *entéro-anastomoses*, *cholecystentérostomie*, etc. — *Bouton de Chaput.* Anneau elliptique en étain ; son pourtour forme une gouttière, dont les lèvres peuvent facilement se rapprocher par pression des doigts et jouent ainsi le même rôle que les deux chapeaux du *bouton de Murphy* (V. ce mot).

* **BRACHYDACTYLIE.** s. f. [de βραχὺς, court, et δάκτυλος, doigt]. Vice de conformation dans lequel les doigts n'ont pas leur longueur et leur développement normal.

* **BRADYCARDIE.** s. f. [de βραδύς, lent, et καρδία, cœur]. V. Stokes-Adams (*Maladie de*), page 1506.

* **BRADYPHASIE.** s. f. [de βραδὺς, lent, et φάσις, parole]. Lenteur et difficulté dans la prononciation des mots, qui marque le début de la paralysie générale progressive.

* **BRADYTROPHIE.** s. f. [de βραδύς, lent, et τροφή, nourriture]. Ralentissement de la nutrition.

* **BRAIDISME.** s. m. [du nom de James Braid, médecin anglais (1795-1860), qui le premier donna le moyen de provoquer le sommeil somnambulique]. Syn. d'*hypnotisme*.

* **BRAND** [médecin allemand contemporain]. — *Méthode de Brand.* Traitement de la fièvre typhoïde par les bains froids.

* **BRIDES** (Savoie). Eaux chlorurées sulfatées. + 35°. Boisson, bains, inhalations.

* **BROMIDIA.** s. m. Préparation américaine hypnotique, antinévralgique, contenant par cuillerée à café : hydrate de chloral, bromure de potassium āā 1 gr., extrait de chanvre indien et de jusquiame āā 0,01 centigr.

BROMOFORME (page 185). Essayé avec succès dans la coqueluche, chez les enfants, à la dose de 5 à 20 gouttes, suivant l'âge, dans de l'eau sucrée et légèrement alcoolisée.

* **BROMOIODOFORME** s. m. (*iodure de méthyle dibromé*) (C^2HBr^2I). Liquide incolore, volatil, d'odeur forte, de saveur sucrée, solidifiable à 0°, obtenu en traitant l'iodoforme par le brome.

* **BROMOL.** s. m. (*tribromo-phénol*). Antiseptique ; usage interne (5 à 15 milligrammes) et usage externe.

* **BRONCHIOLE.** s. m. Nom donné par certains anatomistes à chacune des divisions de la bronche intralobulaire. V. Poumon, page 1391.

* **BROWN-SÉQUARD** [physiologiste français (1817-1897)]. — *Méthode de Brown-Séquard.* Méthode de traitement qui consiste à injecter des solutions d'organes dont l'absence, l'atrophie, la dégénérescence ou les troubles fonctionnels ont engendré un état anormal. Le premier liquide employé fut le *liquide testiculaire*, extrait glycériné de testicule de cobaye, étendu d'eau bouillie, stérilisé par filtration à travers la bougie de Chamberland dans l'appareil de d'Arsonval, où l'acide carbonique a une pression de 50 atmosphères : injecté sous la peau antiseptiquement, à la dose de 2 à 3 centimètres cubes, ce liquide, après plusieurs injections espacées de quelques jours, relève les forces physiques et les facultés intellectuelles, ce qu'il doit probablement à la *spermine* qu'il renferme ; de plus, il serait utile dans la tuberculose pulmonaire, l'anémie, la lèpre, l'ataxie, etc., et préviendrait même l'infection tuberculeuse, charbonneuse, morveuse. On a employé aussi le *liquide ovarique* ; l'*extrait de substance grise du cerveau* du mouton, dans la neurasthénie (C. Paul) ; le *liquide thyroïdien* de chien ou de mouton après la thyroïdectomie (Gley) et dans le myxœdème (Bouchard, Charrin) ; l'*extrait des capsules surrénales*, chez les animaux auxquels on a extirpé ces organes, dans la maladie d'Addison. V. * Opothérapie.

BRUIT. s. m. (p. 189). — *Bruits du cœur.* François Frank a fixé le schéma des temps de la révolution cardiaque (fig. 571). Les traits verticaux correspondent aux changements d'un des ventricules, les traits horizontaux à ceux des oreillettes ; pour chaque sorte de cavité, la phase systolique est indiquée par des traits rapprochés, la phase diastolique par des traits écartés. — SV, systole ventriculaire ; SA, systole auriculaire ; D, diastole générale.

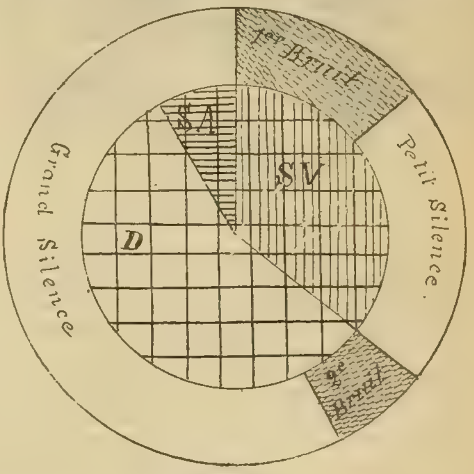

Fig. 571.

BUREAU. s. m. (page 193). — *Bureau de bienfaisance.* Branche de l'Assistance publique qui a trait à la distribution, à domicile, des soins médicaux et pharmaceutiques, des dons en argent ou en nature (aliments, combustibles, linge, etc.), aux indigents malades, infirmes ou âgés. Les soins médicaux, constituant le *traitement à domicile* (V. Traitement), sont donnés par des médecins, nommés au concours, qui visitent les malades alités, donnent des consultations et font des vaccinations gratuites. Les dons pécuniaires et autres, sont distribués par des commissaires et des administrateurs qui visitent les malades une fois par semaine.

* **BUSSANG** (Vosges). *Eau ferrugineuse* froide. Boisson.

* **BUTYLSULFURIQUE.** adj. — *Acide b.* V. Sulfobutylique.

* **BUXACÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones. Ex. *Buxus*, Buis.

* **CACOLET.** s. m. Panier d'osier dont l'intérieur est matelassé par des coussins mobiles, et qui fixe de chaque

côté du bât d'un mulet, sert au transport des blessés.

* **CÆCOTOMIE**. s. f. Opération consistant à inciser le cæcum, dans le but de créer un anus contre nature.

* **CAFÉIDINE**. s. f. $(C^{14}H^{12}Az^4O^2)$. Base cristallisable, déliquescente, soluble dans l'alcool, peu dans l'éther, obtenue en faisant bouillir la caféine avec l'eau de baryte.

CANAL. s. m. (p. 209). — *Canal rachidien.* Il s'étend de la première vertèbre cervicale ou atlas à la base du coccyx. Sur une coupe transversale passant sur une vertèbre cervicale au niveau du trou de conjugaison (fig. 572), on voit que la moelle enveloppée de ses méninges n'en occupe qu'une faible portion (Porrier); il existe un large espace entre la dure-mère et la face interne du canal rachidien. De la graisse et des paquets veineux énormes comblent ce vide, disposition qui explique que certaines fractures ou luxations de la colonne vertébrale ne s'accompagnent pas de compression de la moelle, malgré la pénétration d'un fragment ou d'un segment de la vertèbre dans le canal rachidien.

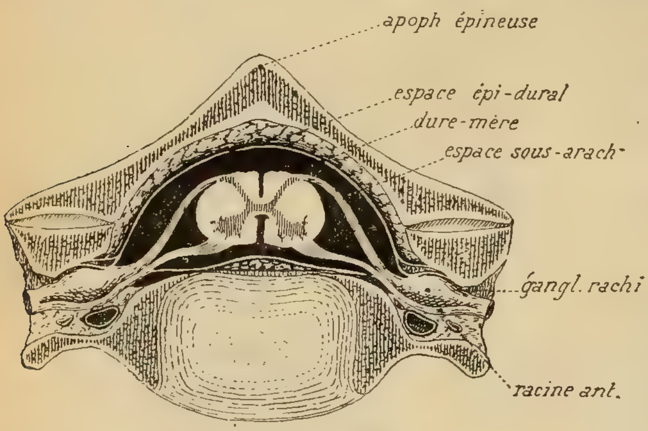

Fig. 572.

CANCER. s. m. (p. 210). — *Bactériothérapie du cancer.* Elle repose sur la constatation de guérisons survenues à la suite d'un érysipèle intercurrent (*érysipèle curateur*), probablement par suite d'une action spéciale des toxines sur les tissus néoplasiques. Coley (1891) tenta de produire l'érysipèle curateur par l'injection de cultures de streptocoque; puis il eut recours aux toxines en injectant des cultures stérilisées. — *Sérothérapie.* Emmerich et Scholl (1895) employèrent le sérum antistreptococcique (sérum de moutons immunisés contre le streptocoque). Richet et Héricourt (1895) employèrent le sérum d'animaux auxquels avait été préalablement injecté du suc cancéreux. Tous ces procédés ont donné des améliorations, provoqué des accidents, et aucun résultat certain n'a été obtenu. — *Cancer vert d'Aran* ou *chloroma* (p. 289). Manifestation de la leucocythémie : lymphomes, apparents à cause de leur siège orbitaire, temporal ou occipital, qui peuvent se généraliser à tout le système lymphatique.

* **CANON**. s. m. [de κανὼν, règle]. En anatomie artistique ou des formes, règle qui guide les sculpteurs et les peintres dans le modelage et la représentation des parties du corps humain, au point de vue des proportions qu'elles doivent avoir entre elles. La partie généralement prise comme étalon est la tête (*canon de Vitruve*), dont la hauteur représente la huitième partie de la totalité du corps.

CANTHARIDATE. s. m. (page 212). — *C. de potasse.* Préconisé contre la tuberculose par Liebreich, qui en injecte tous les deux jours sous la peau 1 milligramme d'abord, puis progressivement 2 milligrammes. Résultats peu satisfaisants.

CAPUT [mot latin, *tête*]. — *Caput distortum* (tête tordue) et *Caput obstipum* (tête penchée). Le torticolis.

CARBOLISME. s. m. Intoxication par le phénol.

CARDINE. s. f. Voy. Opothérapie.

CARDIOPALMIE. s. f. [de χαρδία, cœur, et παλμὸς, battement; all. *Herzklopfen*]. Palpitations du cœur.

CARDIOPÉRICARDITE. s. f. Inflammation du cœur et du péricarde.

CARDIOPLECTIQUE adj. Qui concerne la cardioplégie.

CARDIOPLÉGIE. s. f. [de χαρδία, cœur, et πληγὴ, coup, blessure]. Blessure et chute du cœur.

* **CARDIOSCOPE**. s. m. [de χαρδία, cœur, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument imaginé par Czermak pour explorer les mouvements du cœur d'un animal, et composé d'un support horizontal qui porte deux plaques de liège, placées l'une sur l'oreillette, l'autre sur le ventricule, dont les mouvements sont reçus et projetés par deux miroirs placés au voisinage de l'appareil.

* **CARDIO-VASCULAIRE**. adj. Se dit du système circulatoire en général, et des lésions qui portent à la fois sur le cœur et les vaisseaux.

CARLSBAD. V. page 230, après Carresines.

CARYOCOSTIN. adj. et s. m. [*caryocostinus*, de *caryo*, abrégé pour χαρυόφυλλον, girofle, et χόστος, costus]. — *Electuaire caryocostin.* Électuaire dans la composition duquel entrent le costus et le girofle.

CASCARA SAGRADA [*écorce sacrée*]. Écorce de *Rhamnus purshiana*, arbre de la famille des rhamnées, originaire de Californie. Elle contient une résine brune, amère, colorée en rouge pourpre par la potasse; une résine rouge, presque insipide, colorée en brun par la potasse; une résine jaune clair, insipide, inattaquable par la potasse; un corps cristallisable, neutre; des acides tannique, oxalique et malique; une huile fixe; une huile volatile. Elle réussit contre la constipation, compliquant la dyspepsie, déterminée par l'affaiblissement de la contractilité musculaire de l'appareil digestif. Poudre (25 à 75 centigrammes, en 1 à 3 doses); ou extrait fluide (30 à 60 gouttes).

* **CASQUE**. s. m. — *Casque neurasthénique.* Stigmate de la neurasthénie; céphalée, ou sensation de plénitude, de constriction, de pesanteur que les malades comparent à celle que donnerait une coiffure trop lourde, trop serrée. Charcot appelle *galeati* les névropathes qui présentent ce stigmate. — *Casque vibratoire.* V. Vibratoire (*Médecine*).

* **CATACROTE** adj. [de κατα, en bas, et χρότος, battement]. Qui a trait à la portion descendante de la courbe du pouls. — *Élévations catacrotes.* V. Sphygmogramme.

* **CATATONIE**. s. f. [all. *Attonität*]. Mélancolie avec stupeur.

* **CATÉLECTROTONIQUE**. adj. V. Électrogenèse.

CATHÉTÉRISME. s. m. (page 241). — *Cathétérisme du sinus frontal par le canal fronto-nasal.* On le pratique, dans les cas de suppuration du sinus, avec une sonde en acier. On tourne le bec en avant et on l'introduit par la narine, l'enfonçant de bas en haut jusqu'à ce que l'on soit arrêté par la protubérance de l'ethmoïde et l'extrémité antérieure du cornet moyen. On soulève alors le manche de la sonde, son bec tombe dans l'infundibulum et un mouvement de bascule l'engage dans le canal fronto-nasal qui se dirige obliquement de bas en haut et d'arrière en avant. — *Cathétérisme du sinus maxillaire.* On emploie la même sonde que pour le sinus frontal. Il faut pour l'introduire tourner sa courbure terminale en bas, s'arrêter au niveau de la saillie du cornet moyen, relever horizontalement le manche de l'instrument, pour que son bec, parvenu dans l'infundibulum, pénètre de haut en bas et d'arrière en avant dans le sinus. — *Cathétérisme des uretères.* Il n'est praticable que chez la femme. On se sert d'une sonde spéciale à extrémité recourbée et boutonnée. La malade est couchée sur le dos, la paroi vaginale postérieure écartée avec une valve pour tendre la paroi antérieure, la vessie remplie de 200 grammes d'eau boriquée. La sonde est conduite, à l'aide du doigt introduit dans le vagin, vers l'orifice de l'uretère (correspondant à l'angle postérieur du *trigone extra-vésical* de Pawlik), dans lequel on l'engage par de petits mouvements d'abaissement, d'élévation, de rotation. Le *cathétérisme cystoscopique* peut être pratiqué aussi bien chez l'homme que chez la femme. — *Cathétérisme des voies biliaires.* Il consiste dans l'introduction, par une incision ou une fistule de la vésicule, d'une sonde à travers les canaux cystique et cholédoque jusque dans l'ampoule de Vater et l'intestin grêle.

* **CAUSALGIE.** s. f. [de καίω, je brule, et ἄλγος, douleur]. Névralgie donnant la sensation d'une chaleur exagérée.

* **CAZENAVE** (Alphée) [médecin français, 1795-1877]. — *Lupus de Cazenave.* V. Lupus, page 929.

CELLULE. s. f. (p. 248). — *Cellule nerveuse.* Elle est caractérisée par l'existence de prolongements ramifiés : l'un de ces prolongements porte le nom de Deiters (1865) : parmi les autres, nous citerons : dans le cerveau, les cellules *pyramidales* et *multipolaires*, qui par chacun de leurs angles donnent naissance à un prolongement (fig. 573) ; dans le cervelet, les *cellules de Purkinje*, bipolaires ; dans les ganglions nerveux, les *cellules bipolaires* (fig. 573), qui présentent un prolongement à chaque bout du corps cellulaire, qui est plus ou moins fusiforme ; dans les cellules des ganglions rachidiens (fig. 573), les *cellules en* T, dont les deux prolongements se soudent l'un à l'autre sur une certaine longueur, et ensuite s'écartent l'un de l'autre ; dans le pneumo-gastrique, les *cellules unipolaires* (Golgi, Erlich) qui ne possèdent qu'un seul prolongement, le cylindre-axe.

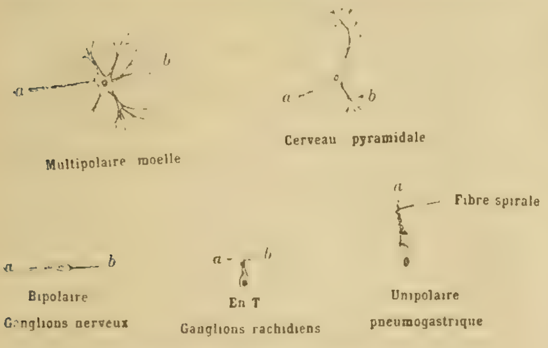

a Prolongement cylindro-axillaire

b Prolongement protoplasmique

Fig. 573.

* **CÉLORRHAPHIE.** s. m. V. Orchidopexie.

CÉNURE. s. m. V. Cœnure.

CÈPE. s. m. V. Bolet.

CEPHÆLIS. s. m. V. Ipecacuanha.

* **CÉPHALOHÉMOMÈTRE.** s. m. [de κεφαλή, tête, αἷμα, sang, et μετρον, mesure]. Instrument qui fait connaitre la quantité de sang qui arrive au cerveau.

CÉPHALOTRIPSIE. s. f. (page 253). — *Céphalotripsie intra-crânienne.* V. Sape.

CÉRÉBRINE. s. f. V. Opothérapie.

* **CÉSIUM.** s. m. Métal révélé par le spectroscope ; il accompagne le rubidium dans quelques eaux minerales.

* **CEVADILLINE.** s. f. Syn. de *Sabadilline.*

CHANVRE. s. m. (page 269). — *Chanvre indien* [*Cannabis indica*]. V. Hachisch, page 729. L'extrait de chanvre indien est employé comme antispasmodique, à la dose de 5 à 10 centigrammes : teinture V à XXX gouttes.

CHARBOUILLON. s. m. Inflammation ulcéreuse de la membrane pituitaire des chevaux.

* **CHARQUI.** s. m. Conserve de viande, desséchee par l'action du soleil et réduite en poudre.

* **CHÉTOPTÈRES.** s. m. pl. Genre de Vers, de l'ordre des Chétopodes.

* **CHEYNE-STOKES.** — *Respiration de Cheyne-Stokes.* Terme par lequel on désigne, du nom des deux médecins anglais qui l'ont fait connaitre, un trouble grave du rythme de la respiration, qu'on attribue a un défaut dans la quantité (affections cardiaques) ou la qualité (urémie) du sang qui arrive au bulbe rachidien, et qui consiste dans une cessation complète des mouvements respiratoires, durant de vingt à trente secondes, après lesquelles ces mouvements reparaissent, d'abord tres faibles, puis de plus en plus forts, quoique toujours lents, jusqu'à devenir bruyants et suspirieux ; puis ils passent par les mêmes périodes en sens contraire, perdant successivement de leur force et de leur profondeur, pour aboutir à une cessation complète, et ainsi de suite.

* **CHIROMÉGALIE.** s. f. [de χειρ, main, et μεγας, grand]. Hypertrophie localisée des mains, survenant dans le syringomyélie (Charcot-Brissaud).

CHLORALOÏNE. s. m. Composé chloré obtenu par action du chlore sur l'*aloïne* (Robiquet).

CHLORALURIQUE adj. — *Acide chloralurique.* Corps cristallin résultant de l'action de l'acide chloreux sur l'acide urique.

* **CHLORHYDRARGYRATE.** s. m. (*chloromercurate*). Combinaison de bichlorure de mercure avec une substance basique. — *Chlorhydrargyrate d'albumine* (Lassaigne). Sel insoluble dans l'eau, soluble dans un excès d'albumine et dans les chlorures alcalins, que l'albumine forme avec le chlorure de mercure. — *Chlorhydrargyrate de morphine.* Sel insoluble dans l'eau, préparé en traitant une solution de chlorhydrate de morphine par le bichlorure de mercure. Employé en pilules, pour calmer les douleurs d'origine syphilitique : doses, 1 à 5 centigr.

* **CHLOROMERCURATE.** s. m. V. * Chlorhydrargyrate.

* **CHOLÉCYSTECTOMIE.** s. f. Opération qui consiste à retrancher la vésicule biliaire, atteinte de tumeur cancéreuse, ou contenant des calculs enclavés dans les diverticules de sa paroi.

* **CHOLÉCYSTENTÉROSTOMIE.** s. f. Opération qui consiste à établir une communication entre la vésicule biliaire et l'intestin grêle, en cas d'obstruction du canal cholédoque par un calcul. V. Murphy (*Bouton de*).

* **CHOLÉCYSTOLITHOTRIPSIE.** s. f. Opération qui consiste à ouvrir le ventre et à écraser sur place, à travers les parois du canal cystique et de la vésicule biliaire, les calculs qui s'y trouvent. L'écrasement se fait avec les doigts, les fragments des calculs sont refoulés dans l'intestin.

* **CHOLÉCYSTOPEXIE.** s. f. (*Opération de Czerny*). Fixation de la vésicule biliaire à la paroi abdominale.

* **CHOLÉCYSTOSTOMIE.** s. f. Cholécystotomie, suivie de la suture des lèvres de l'incision vésiculaire à la paroi abdominale, de façon à établir une fistule biliaire cutanée.

* **CHOLÉCYSTOTOMIE.** s. f. Incision de la vésicule biliaire enflammée, contenant du pus, ou des calculs nombreux ou volumineux.

* **CHOLÉDOCHO-ENTÉROSTOMIE.** s. f. Opération qui

consiste à établir l'anastomose du cholédoque avec une anse d'intestin grêle.

* **CHOLÉDOCHOLITHOTRIPSIE.** s. f. Opération qui consiste à écraser, à travers les parois du cholédoque, les calculs qu'il contient, et à en refouler les fragments dans le duodénum.

* **CHOLÉDOCHOSTOMIE.** s. f. Fistulisation cutanée du cholédoque.

* **CHOLÉDOCHOTOMIE.** s. f. Taille du cholédoque, opération qui consiste à inciser le cholédoque obstrué pour extraire les calculs qui s'opposent au passage de la bile, et à recoudre ensuite les lèvres de l'incision, après s'être assuré par le cathétérisme qu'il est complètement perméable.

* **CHOLÉLITHOTRIPSIE.** s. f. [de *χολή*, bile, *λίθος*, pierre, et *τρῖψις*, broiement]. Broiement des calculs biliaires.

* **CHOLÉLITHOTRITIE.** s. f. [de *χολή*, bile, *λίθος*, pierre, et *terere*, broyer]. Broiement des calculs biliaires.

CHOLÉRA. s. m. (p. 295). — *Vibrion du choléra*. V. * Bactérie (fig. 560).

* **CHOPART** (chirurgien français, 1743-an III). — *Opération de Chopart*. V. Médio-tarsienne (*Désarticulation*), page 974.

* **CHROMATINE.** s. f. [de *χρῶμα*, couleur; *substance chromatique*]. Substance constitutive de la charpente du noyau (*caryomitome*), qui prend seule certaines matières tinctoriales quand le noyau se colore.

* **CHROMATOMÈTRE.** s. m. [de *χρῶμα*, couleur, et *μέτρον*, mesure]. Instrument qui fait connaître la nature et le degré d'achromatopsie ou de dyschromatopsie d'un sujet donné (Rose); on fait passer devant ses yeux deux images présentant successivement toutes les couleurs du spectre, avec une intensité variable d'une image à l'autre et déterminée à volonté par l'observateur : au moment où les deux images, réellement différentes, ont pour le sujet une même coloration, on se rend compte de la confusion qu'il peut faire entre les couleurs.

CHROMOGÈNE. adj. — *Bactéries chromogènes*. V. * Bactérie.

* **CHRONOGRAPHE.** s. m. [de *χρόνος*, temps, et *γράφειν* écrire]. Instrument imaginé par Marey, pour connaître la durée d'un mouvement. Il se compose d'une pointe effilée munie d'une masse de fer doux, et placée à côté d'un électro-aimant qui la fait entrer en vibration; le nombre des vibrations correspond à une certaine durée, qui permet de calculer celle du mouvement observé. V. * Signal.

* **CHRYSOPHANINE.** s. f. V. Séné, page 1439.

CINNAMATE. s. m. (page 312). — *Cinnamate de cinnyle*. V. Styracine, p. 1512.

* **CINNAMIDE.** s. f. Amide obtenue par l'action du gaz ammoniac sur le chlorure de cinnamyle.

* **CIVIÈRE.** s. f. Brancard destiné à transporter les blessés. V. Secours *publics*, page 1431.

* **CLAUSTROPHOBIE.** s. f. Peur des espaces clos : obsession opposée à l'agoraphobie.

* **CLAVICEPS.** s. m. Genre de champignons, dont le type est le *Claviceps purpurea* L. V. Ergot, page 573.

* **CLINODACTYLIE.** s. f. Difformité acquise des orteils déviés les uns par rapport aux autres. Elle est dorsale, plantaire ou latérale, suivant le sens de la déviation.

* **COCATANNIQUE.** adj. — *Acide c.* (*Tannin de coca*). Tannin contenu dans la décoction aqueuse des feuilles de coca. Les persels de fer colorent ses solutions en vert brun; l'émétique et l'albumine les précipitent, mais non la gélatine.

* **COCCIDES.** s. f. pl. Nom donné par quelques naturalistes à la famille d'Insectes hémiptères, plus connus sous le nom de *Gallinsectes*, et ayant pour principal représentant le genre *Coccus*. V. Cochenille, page 328.

* **COCCINELLE.** s. f. (*Coccinella*, de *κόκκος*, grain d'écarlate; all. *Blattlauskafer*; vulgairement *bête à bon Dieu*). Genre d'Insectes coléoptères, ainsi appelé probablement à cause de la couleur rouge des élytres de plusieurs de ses espèces. Ces insectes replient leurs pieds contre leur corps, lorsqu'on les saisit, et font sortir par les jointures de leurs cuisses avec leurs jambes une humeur jaunâtre, d'odeur désagréable, recommandée autrefois comme antiodontalgique.

* **COCCINIQUE.** adj. — *Acide c.* Acide gras contenu dans le blanc de baleine; c'est un des produits de la saponification de la cétine (Heintz).

* **COCCOBACTÉRIE.** s. f. [*Coccobacteria septica*]. D'après Billroth, microbe représentant le type des vibrions trouvés dans le sang des malades atteints de septicémie, de fièvre puerpérale, etc., et qui passeraient forcément par la forme qu'il attribue à la coccobactérie.

* **COCCOLITHE.** s. f. Synonyme de *Coccosphère*.

* **COCCOSPHÈRE.** s. f. Corpuscule calcaire, trouvé dans le protoplasma amorphe du *Bathybius* (Huxley).

COCCUS. s. m. V. * Bactérie.

CODEX (page 330). Le Codex (nouvelle édition, obligatoire pour les pharmaciens depuis le 15 mars 1884) a subi des modifications, additions ou suppressions, dont les principales sont les suivantes : 1° *Notions préliminaires*. La *cuillerée ordinaire* d'eau commune est évaluée à 15 grammes (au lieu de 20); la *verrée*, représentant 8 cuillerées, équivaut à 120 grammes (au lieu de 160); la *cuillerée à dessert* est évaluée à 10 grammes. L'évaluation de la *pincée* et de la *poignée* est supprimée. Le *compte-gouttes* adopté comme normal a un orifice d'écoulement capillaire dont le diamètre extérieur mesure 3 millimètres; le poids des gouttes de plusieurs liquides a été rectifié. Pour la recherche de la densité des liquides plus lourds que l'eau, le Codex substitue aux aéromètres les *densimètres*, dont le point d'affleurement correspond à la densité du liquide où ils plongent; pour les liquides moins denses que l'eau, il fait usage de l'*alcoomètre centésimal* de Gay-Lussac : un tableau, dit *de mouillage*, indiquant les quantités en poids d'alcool à un degré donné et d'eau distillée nécessaires pour obtenir un kilogramme d'alcool à un des titres (30°, 60°, 80°, 85°, 90°) indiqués, complète ce qui a trait à l'alcoométrie. Les tableaux indiquant les points de fusion des solides et d'ébullition des liquides ont été supprimés; en revanche, la table de solubilité des substances dans l'eau a été étendue, et complétée, pour nombre d'entre elles, par leur solubilité dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la glycérine. Aux équivalents des corps ont été joints leurs poids atomiques. — 2° *Première partie* (substances, tirées des végétaux ou des animaux, qui sont employées en nature). Additions : arenaria rubra, boldo, chanvre, écorce de dita, eucalyptus, hydrocotyle, jaborandi, podophyllum. Suppressions : aristoloche, écorce de Barbatimaô, baumes de la Mecque et de Liquidambar, bois d'aloès, bois néphrétique, chélidoine, joubarbe, mandragore, marronnier, myrobalan, sagapénum, saxifrage, etc. L'aloès du Cap et celui des Barbades sont les seules sortes officinales : l'aloès socotrin est exclu à cause de sa rareté. — 3° *Deuxième partie* (*pharmacie chimique*). Suppressions : acides antimonique et succinique, arséniate de potasse, éthiops martial et minéral, realgar, sulfite de chaux, persulfure d'étain, etc. Additions : acides arsénique, bromhydrique, picrique, pyrogallique, salicylique, thymique; apomorphine et son chlorhydrate; caféine, hyoscyamine, narcéine, picrotoxine, pilocarpine; tannate de pelletiérine, bromhydrate, salicylate, sulfate et tannate de quinine; sulfate de quinidine, bromhydrate et sulfate de cinchonidine; bromhydrates de cicutine, d'ésérine, de morphine; arséniate de fer; benzoate, citrate, salicylate de lithine; acétate, benzoate, hypophosphite de chaux; silicate de potasse; chlorate, salicylate, sulfovinate de soude; nitrate d'amyle, iodure d'éthyle, chloral, iodoforme, paraffine, vaseline, glycyrrhizine, sel de Schlipp, etc. Le Codex donne la préparation de la digitaline cristallisée, mais prescrit au pharmacien de délivrer la digitaline amorphe, si le médecin n'a pas spécifié la première. — 4° *Troisième partie* (*pharmacie galénique*). Certaines formules ont été modifiées (collodion, huile phosphorée, etc.). Les *robs* ont été supprimés ; les *cachets* et les *crayons médicamenteux* ont été accueillis. Des additions ont été faites aux *alcoolatures* (bryone, drosera, eucalyptus ; aux *électuaires* (dentifrice, lénitif); aux *émulsions* baume de copahu, coaltar, huile de cade); aux *extraits* (chanvre, coca, gelsemium sempervirens, jaborandi, muguet); aux *papiers médicamenteux* sinapisme en feuille) ; aux *potions* (potion simple, potion de Todd, potion au baume de copahu); aux *résines* (podophyllin): aux *sirops* (chloral, chlorhydrophosphate de chaux, hypophosphites de chaux et de soude, etc.); aux *vins* (coca, colombo, pepsine). Les emplâtres d'André de la Croix et de cire verte, les boules de Mars, l'onguent digestif animé, la pommade oxygénée, les poudres antimoniale de James et tempérante de Stahl, la teinture de Mars tartarisée, etc., ont été supprimés. La formule du sirop de pavot blanc, remplacé dans l'ancien Codex par le sirop diacode, a été rétablie. — 5° *Quatrième partie* (*pharmacie vétérinaire*). Elle mentionne quelques *charges* à base de résine, de goudron, de térébenthine, de cire ; quelques *résolutifs* (*feux liquides*) contenant des essences, de l'alcool, de l'alun, etc.; des *bains*, des *breuvages*, etc. — Le terme d'*eaux minérales artificielles* est supprimé, les solutions aqueuses qui portaient ce nom n'ayant pas les propriétés thérapeutiques des eaux minérales naturelles : quelques dénominations sont modifiées : *teinture de camphre concentrée* pour *alcool camphré*, *teinture de camphre faible* pour *eau-de-vie camphrée*, *apozème blanc* pour *décoction blanche de Sydenham*. — En 1895, Supplément du Codex ; additions : cascara sagrada, coton hydrophile, créosote, gazes médicamenteuses, diastase, evonymus, genêt à balai, gutta percha, hamamelis, hydrastis, kola, pancréatine, peptone, strophantus, acétanilide, acétone, phénacétine, saccharine, aconitine, benzoate de naphtol, bromhydrate de caféine, cocaïne, dithymol biiodé, ergotinine, eucalyptus, menthol, naphtol, paraldéhyde, résorcine, salicylate de naphtol, strophantine, sulfate de spartéine, terpine, terpinol, trional, etc. — Une nouvelle édition du Codex est en préparation.

* **COELENTÉRÉS.** s. m. pl. (Leuckart). Embranchement du règne animal, comprenant les Zoophytes radiaires qui n'ont pas d'appareil circulatoire distinct de l'appareil digestif, mais qui sont pourvus d'organes plus ou moins différenciés : le premier caractère les distingue des Echinodermes ; le second, des Protozoaires.

* **COELOME.** s. m. En embryologie, la cavité *pleuro-péritonéale*. V. page 1254.

* **COGNAC** (Charente). — *Cognac*, s. m. [*Spiritus vini gallici*]. Liqueur alimentaire et thérapeutique.

COHN (bactériologiste allemand contemporain). — *Loi de Cohn*. V. * BACTÉRIE.

COLIQUE. s. f. (page 337). — *Colique appendiculaire* (Talamon). Crises douloureuses et accidents (vomissements) déterminés par la migration de scybales, engagées dans l'appendice iléo-cæcal par des contractions du cæcum, enclavées dans la lumière étroite du canal appendiculaire qu'elles oblitèrent et transforment en vase clos : c'est le point de départ de l'appendicite.

* **COLLES** (chirurgien anglais contemporain). — *Loi de Colles* (1844). Une mère, qui n'a pas eu jusque-là de lésions de syphilis, ne peut la prendre en allaitant son enfant, procréé syphilitique par son père, même s'il présente à la bouche des lésions syphilitiques : mais il est capable d'infecter une nourrice étrangère. Cette loi, vérifiée dans la majorité des cas, montre que la syphilis ne se transmet pas du père à l'enfant sans infection de la mère, alors même que cette infection ne se révèle par aucun signe extérieur.

COLLET s. m. (page 338). En anatomie, *collet du bulbe*. V. MOELLE *allongée*, page 1007.

* **COLOCASE.** s. f. [*Colocasia*]. Genre de plantes de la famille des Aroïdées, dont plusieurs espèces, *Colocasia antiquorum* Schott, *Col. Himalaiensis*, *Col. macrorhiza*, ont des tubercules remplis de fécules alimentaires.

* **COLO-COLOSTOMIE.** s. f. V. ENTÉRO-ANASTOMOSE.

* **COLOPEXIE.** s. f. Fixation du côlon à la paroi abdominale antérieure, dans les cas de prolapsus du rectum, après réduction du prolapsus à l'aide de tractions exercées de bas en haut sur le colon.

* **COLO-RECTOSTOMIE.** s. f. V. ENTÉRO-ANASTOMOSE.

COLOSTRATION. s. f. [*colostratio*]. Maladie des enfants nouveau-nés, qu'on supposait produite par le *colostrum*.

* **COLPOCLÉISIS** ou **KOLPOKLEISIS.** s. f. [*Opération de Simon*]. Occlusion du vagin par avivement et suture des parois vaginales.

* **COLPOCOELIOTOMIE.** s. f. [de κόλπος, vagin, κοῖλον, cavité, et τομή, incision]. Incision d'un des culs-de-sac du vagin.

* **COLPOCYSTOTOMIE.** s. f. [de κόλπος, vagin ; κύστη, vessie, et τεμνειν, couper]. Taille vésico-vaginale. V. CYSTOTOMIE.

* **COLPO-HYSTÉRECTOMIE.** s. f. V. HYSTÉRECTOMIE.

* **COLPO-PÉRINÉORRHAPHIE.** s. f. V. COLPORRHAPHIE.

* **COLPOPEXIE.** s. f. Opération qui consiste à réduire le col de l'utérus rétrofléchi et à le fixer à la paroi vaginale.

* **COLPORRHAPHIE.** s. f. Opération qui consiste à rétrécir le vagin en réséquant une partie de la muqueuse vaginale prolabée. Suivant que le prolapsus porte sur la paroi antérieure ou postérieure du vagin, on pratique la colporrhaphie antérieure ou postérieure : après avoir taillé un lambeau muqueux sur l'une ou l'autre paroi, on le dissèque, on l'excise et on suture les bords de la plaie. Un certain degré d'abaissement de l'utérus accompagnant ordinairement le prolapsus vaginal, la colporrhaphie serait rarement suffisante si l'on n'augmentait la résistance du périnée par la périnéorrhaphie : aussi pratique-t-on de préférence la *colpo-périnéorrhaphie*, ou combinaison des deux opérations.

COLUMNISATION. s. f. (angl. *Columning* Bozemann)]. Tamponnement complet du vagin, pratiqué dans un but antiphlogistique, dans les cas de métrites et d'inflammations péri-utérines subaiguës ou chroniques.

COMA. s. m. (page 343). — *Coma diabétique*. Syndrome constitué par des accidents nerveux spéciaux, survenant au cours du diabète, caractérisés par leur marche rapide et leur terminaison fatale : troubles gastro-intestinaux (odeur chloroformique de l'haleine, vomissements, diarrhée), respiratoires (dyspnée), cérébraux (agitation, céphalalgie, vertige) ou cardiaques, qui aboutissent à la dépression progressive, à l'hypothermie, au collapsus et à la mort. Sa pathogénie est diversement interprétée : Bouchard invoque la déshydratation des centres nerveux ; Jaccoud, une déperdition de matières organiques non compensée par l'alimentation ; Lancereaux, une auto-intoxication (*acétonémie*).

* **COMMA.** s. m. Rapport entre deux sons assez voisins de l'unité pour que l'oreille les confonde : c'est ce qui arrive pour deux sons dont le rapport est 80/81, c'est-à-dire qui ne diffèrent de l'unité que de 1/81.

COMPAS. s. m. (page 347). — *Compas de Weber*. V. ESTHÉSIOMÈTRE, page 582.

COMPLÉGATIF, IVE. adj. Mot mal fait, dérivé de *complexus*.

COMPLET, ÈTE. adj. — *Accès complet*. V. ACCÈS.

COMPLEXE. adj. [*complexus*, de *complectere*, de *cum*.

avec, et *plectere*, plier; all. *zusammengesetzt*, angl. *complex*, it. *complesso*]. Qui résulte de l'assemblage de plusieurs choses différentes.

COMPLEXUS. s. m. (page 347). — *Complexus morbide.* Ensemble de lésions et de symptômes si intimement liés que leur concours résulte d'un enchaînement, d'une dépendance mutuelle, et non d'une rencontre fortuite.

* **CONDENSEUR.** s. m. Vase dans lequel s'opère la condensation des vapeurs. V. Réfrigérant, page 1358.

* **CONJUGATION.** s. f. Mode de reproduction, chez certaines algues inférieures, par fusion du contenu protoplasmique de deux cellules.

CONTIGUITÉ. s. f. (page 361). — *Théorie de la contiguité.* (Ramon y Cajal). D'après cette théorie, l'influx nerveux passe d'une cellule à l'autre, non pas au moyen d'anastomoses du protoplasma, mais bien parce que les prolongements protoplasmiques entrent en contact avec ceux des cellules voisines. Les impressions arrivent à la cellule ganglionnaire des ganglions rachidiens (fig. 574) sur le trajet des racines postérieures par l'intermédiaire du cylindre axe sensitif, le prolongement protoplasmique arrive dans la moelle; là il se bifurque; une branche, par l'intermédiaire des cellules des cornes postérieures, se met en rapport avec les prolongements protoplasmiques d'une ou plusieurs cellules motrices des cornes antérieures; c'est le chemin le plus court, celui de l'*acte réflexe;* l'autre branche monte dans les cordons de Goll ou de Burdach et par l'intermédiaire d'un ou plusieurs neurones entre en contact avec l'une des cellules pyramidales de l'écorce cérébrale, qui envoie son prolongement cylindre-axile porter aux cellules motrices les ordres de la volonté; c'est le chemin de l'*acte volontaire.*

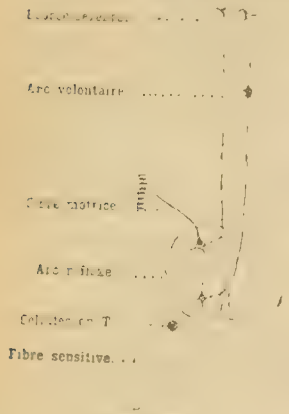

Fig. 574.

* **CONTREXÉVILLE** (Vosges). *Eau ferrugineuse.* Froide. Boisson et bains.

* **COPALME.** adj. — *Baume copalme.* Syn. de *Liquidambar.*

* **COPRIN.** s. m. (de κόπρος, fumier). Champignon de la famille des Agaricacées, qui se développe principalement sur les fumiers.

* **COQUELUCHON.** s. m. Nom vulgaire de l'*Aconit napel.*

* **CORECTOPIE.** s. f. [de κόρη, pupille, et *ectopie*]. Anomalie de situation de la pupille, qui est rapprochée du bord de la cornée, au lieu d'en occuper le centre.

CORRÉLATION. s. f. Relation réciproque entre deux choses, objets ou qualités. — *Corrélation des forces.* V. Propriété.

* **COULOMB.** s. m. [du nom de Coulomb, physicien français]. Unité pratique de quantité d'électricité qui passe par seconde dans un fil traversé par un courant dont l'intensité est de 1 *ampère.*

* **COUPLE.** s. m. En électricité, ensemble formé par deux corps conducteurs et un liquide qui exerce sur l'un d'eux une action chimique, d'où résulte la production d'un courant. Une pile est formée par la réunion de plusieurs *couples*, dont chacun prend le nom d'*élément.*

COURBE. s. f. (page 389). En pathologie, ligne destinée à montrer, au premier coup d'œil, les variations qu'un malade peut présenter d'un jour à l'autre, ou aux différentes heures d'une même journée, dans l'élévation de sa température, le nombre de ses pulsations artérielles ou de ses mouvements respiratoires, la quantité d'urée, de sucre, ou d'albumine, contenue dans son urine, etc. La courbe relie entre eux les points qui correspondent aux degrés de chaleur, etc., observés à différents moments, et dont chacun occupe un carré d'un papier quadrillé préparé *ad hoc* (fig. 575). V. * Abscisse.

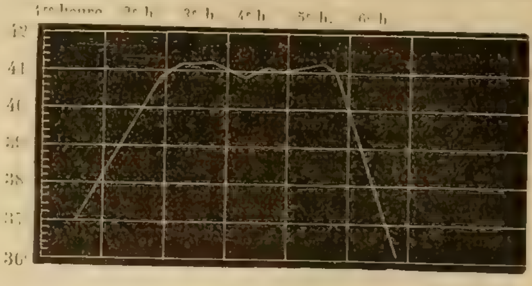

Fig. 575.

* **COUVEUSE.** s. f. Appareil à l'intérieur duquel une circulation d'eau chaude ou d'air chaud conserve une température constante, et dans lequel on tient, pendant les premières semaines de leur existence, les enfants nés avant terme ou en état de débilité congénitale.

* **COWPER** (William) [anatomiste anglais, 1666-1709]. — *Glandes de Cowper.* V. Glande.

* **COWPERITE.** s. f. Inflammation des glandes bulbo-urétrales de Cowper, complication de la blennorrhagie.

* **CRANIECTOMIE.** s. f. Opération qui consiste à retrancher des parois du crâne, de préférence au niveau des sutures fronto-pariétales, un lambeau osseux de forme et d'étendue variables. Pratiquée en cas d'ossification prématurée du crâne, avec arrêt de développement du cerveau et des facultés intellectuelles, elle n'a pas de suites opératoires graves, et donne des résultats satisfaisants au point de vue de l'amélioration de l'intelligence (Lannelongue). Nous donnons, d'après Chipault, les noms des divers points de repère de la surface du crâne, utiles pour le chirurgien (fig. 576).

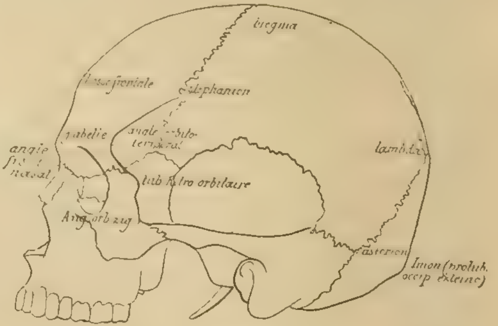

Fig. 576.

* **CRANIOMÉTRIE.** s. f. [de κρανίον, crâne, et μέτρον, mesure]. Emploi du crâniomètre. — Partie de l'anthropologie qui s'occupe de déterminer le volume du crâne, les rapports de la face et du crâne, les angles et les indices céphaliques, notions indispensables au classement des races humaines, qu'elles ont fait diviser en deux groupes

principaux : les *brachycéphales* et les *dolichocéphales*. V. ces mots et ANGLE *céphalique*, page 71.

* **CRÈCHE**. s. f. Asile dans lequel sont reçus, pendant la journée, les enfants que leur mère, obligée de travailler hors de la maison, ne peut garder auprès d'elle. Les crèches ne reçoivent pas d'enfants sevrés avant l'âge de 9 mois ; les enfants non sevrés doivent avoir 2 mois au moins, et sont nourris par la mère, qui a accès dans l'établissement aussi souvent qu'il est nécessaire.

* **CREMNOPHOBIE**. s. f. Peur des précipices.

CRÉNULÉ, ÉE. adj. Qui a des crénelures petites et nombreuses.

CRÉOGRAPHIE. s. f. [de κρέας, chair, et γράφειν, décrire]. Synonyme d'*histographie*.

* **CRÉOSOTAL**. s. m. [*Carbonate de créosote*]. Substance mielleuse insoluble dans l'eau ; miscible à l'éther, à l'alcool ; soluble dans les huiles grasses ; inodore et ne présentant pas la saveur brûlante de la créosote dont il est le succédané (4 à 15 gr.).

* **CRÉSALOL**. s. m. [*Salicylate de crésol*]. Composé analogue au salol, avec substitution du crésol au phénol.

* **CRISTALLOPHOBIE**. s. f. [de κρύσταλλος, glace, et φόβος, crainte]. Crainte du verre et des morceaux de verre.

* **CRUVEILHIER** (médecin français, 1791-1874). — *Maladie de Cruveilhier*. L'ulcère simple de l'estomac. V. ULCÈRE, page 1649.

* **CRYMESTHÉSIE**. s. f. [de κρυμὸς, froid, et αἴσθησις, sensibilité]. V. MALADIE *de Bright*, page 943.

* **CRYPTOMONADE**. s. m. [*Cryptomonas*]. Genre d'infusoires flagellés de la famille des Monadiens, qui se trouvent dans les eaux douces ou salées stagnantes, et les colorent en vert.

* **CRYPTOPHTHALMIE**. s. f. [de κρυπτὸς, caché, et ὀφθαλμὸς, œil]. Absence du globe oculaire, dont on retrouve comme vestige un petit sac tapissé par une muqueuse recouverte d'une membrane fibreuse sur laquelle viennent s'insérer les muscles.

* **CUMOL**. s. m. Syn. de *Cumène*.

* **CUNÉIFORME**. adj. — *Cordon c*. V. MOELLE, p. 1009.

* **CUNÉUS**. s. m. V. COIN, page 334.

* **CYOPINE**. s. f. Matière colorante du pus bleu (Delore).

CYSTENCÉPHALE. adj. et s. m. [de κύστις, vessie, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Monstre chez lequel le cerveau, restreint dans son développement, a la forme d'une vessie.

* **CYSTICHOLITHECTOMIE**. s. f. Extraction d'un calcul obturateur par une incision sur le canal cystique, et suture de l'incision.

CYSTOSCOPIE. s. f. Examen de la vessie, au moyen d'une sonde, qui permet de voir la muqueuse vésicale éclairée par la lumière électrique.

CYTODIÉRÈSE. s. f. [de κυτος, cellule, et διαιρειν, diviser]. Division de la cellule.

DAMMARIQUE. adj. — *Acide dammarique*. V. DAMMAR.

DAMMAROL. s. m. V. DAMMAR.

DAMMARONE. s. f. V. DAMMAR.

* **DÉBOITEMENT**. s. m. Vulgairement, synonyme de *luxation*.

DÉCLARATION. s. f. (p. 431). — *Déclaration de maladie transmissible*. La loi du 30 nov. 1892 oblige les médecins, sous peine d'amende, à faire à l'autorité publique (Préfet de police à Paris) la déclaration des maladies suivantes : fièvre typhoïde ; typhus exanthématique ; variole et varioloïde ; scarlatine ; diphtérie ; suette miliaire ; choléra ; peste ; fièvre jaune ; dysenterie ; infection puerpérale (lorsque le secret au sujet de la grossesse n'aura pas été réclamé) ; ophtalmie des nouveau-nés.

* **DÉCUPELLATION**. s. f. Syn. de *décantation*.

* **DENTIPHONE**. s. m. [de *dens*, dent, et φωνή, voix]. Mot hybride par lequel on désigne un instrument usité dans certains cas de surdité tenant à une lésion de l'oreille moyenne, d'après ce fait que les vibrations d'un diapason dont la tige est serrée entre les dents sont transmises au labyrinthe par les dents et les parois du crâne et perçues par le sujet lorsqu'il se bouche les oreilles.

* **DÉPENSE**. s. f. En physique, volume de liquide écoulé dans l'unité de temps. L'élasticité des artères régularise le courant sanguin et augmente sa dépense (Marey).

DÉPERDITION. s. f. (page 450). — *Déperdition de chaleur*. V. CHALEUR, page 263, REFROIDISSEMENT, page 1359, et TEMPÉRATURE, page 1575. — *Déperdition d'électricité*. Diminution de la quantité de fluide électrique dont un corps est chargé, par suite de l'écoulement du fluide dans les substances en contact avec ce corps, quand elles conduisent bien l'électricité, ou dans l'air, surtout quand il est humide.

* **DÉPOSITION**. s. f. — *Déposition d'un expert*. Renseignement qu'un médecin expert peut être appelé, par l'accusation ou par la défense, à fournir, de vive voix, au tribunal, même lorsqu'un rapport sur la question a été déposé par lui. L'expert est alors assimilé aux témoins : il prête serment, et sa déposition est contradictoire, c'est-à-dire qu'il doit répondre aux objections présentées par un autre expert ou par l'une des parties.

* **DÉRIVÉ**. s. m. Composé résultant de la substitution d'un élément ou d'un radical simple à un ou plusieurs atomes d'hydrogène d'un corps.

DERMATOGRAPHIE. s. f. [*dermatographia*, de δέρμα, peau, et γραφή, description]. Description de la peau.

DERMATOÏDE. adj. [*dermatoïdes*, de δέρμα, peau, et εἶδος, forme, ressemblance]. Qui a la consistance ou l'épaisseur de la peau. V. DERMOÏDE.

* **DESMIDIÉES**. s. f. pl. Algues unicellulaires, qui se trouvent dans les marais tourbeux et les étangs.

* **DÉTERSION**. s. f. Action des *détersifs*.

* **DEUTOPLASMA**. s. m. La partie du vitellus qui, dans l'œuf méroblaste, sert spécialement à la nutrition (Van Beneden) : c'est le jaune de l'œuf de la poule.

DÉVIATION. s. f. (page 456). — *Déviation des dents*. V. DENTITION (*Troubles de la*), page 448.

* **DIACÉTURIE**. s. f. Présence de l'acide diacétique dans l'urine. — *Théorie de la diacéturie*. Auto-intoxication par l'acide diacétique, invoquée comme cause du coma diabétique.

DIARRHÉE. s. f. (page 463). — *Diarrhée verte*. Forme de diarrhée, spéciale aux enfants soumis à l'allaitement artificiel, et produite par un bacille court et épais (fig. 577), distinct du *bacterium coli commune* (fig. 578), qui engendre des diarrhées infectieuses graves quand il est abondant, et d'un autre bacille plus ténu (fig. 579), agent de l'entérite cholériforme. V. ENTÉRITE, p. 549.

DIASTASE. s. f. (page 464). — *D. bactérienne*. V. * BACTÉRIE.

* **DIGITALOSMINE**. s. f. Principe odorant des fleurs de digitale.

* **DIGITINE**. s. f. Matière cristallisable obtenue en même temps que la digitaline (Nativelle).

* **DIGITOXINE**. s. f. Alcaloïde (Walz) extrait des feuilles de digitale ; constitue l'élément essentiel de la digitaline cristallisable de Nativelle.

DILATATION. s. f. (page 473). — *Dilatation de l'estomac*. Distension des parois stomacales, qui tantôt est consécutive à une altération de ces parois (gastrite chronique, gastro-entérite de nouveau-nés, fièvre typhoïde), ou à un rétrécissement du pylore ; et tantôt résulte de la parésie primitive de l'élément contractile, qui empêche l'estomac de lutter contre les causes de distension (gros mangeurs, grands buveurs, neurasthéniques) : la dilatation entraîne la dyspepsie plus souvent que la dyspepsie n'entraîne la dilatation Bouchard). Celle-ci se reconnaît, en plus des troubles digestifs (pesanteur à l'épigastre, renvois ou vomissements acides, etc.), à l'existence d'une saillie épigastrique donnant une sonorité tympanique; au bruit de clapotement que la percussion faite à petits coups, à jeun, ou la succussion du malade, fait percevoir au-dessous d'une ligne horizontale passant par le cartilage d'union de la 9e et de la 10e côte; au bruit de chute que l'oreille entend pendant l'ingestion des liquides. Souvent les secondes articulations des doigts sont le siège de nodosités (Bouchard). A la longue, l'albuminurie, la glycosurie, l'amaigrissement, la cachexie, peuvent être engendrés par la dilatation de l'estomac. Le traitement consiste dans la diète sèche (peu de boissons et de potages); l'abstinence des aliments gras, sucrés ou féculents; l'usage des amers, des alcalins, des antiseptiques intestinaux; le lavage de l'estomac.

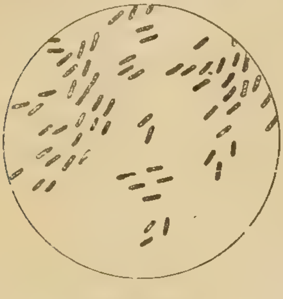
Fig. 577.

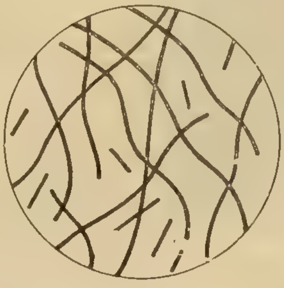
Fig. 578.

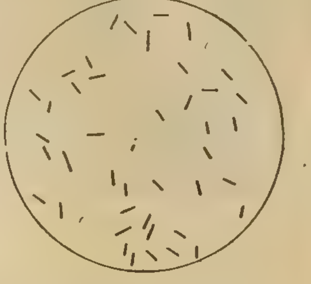
Fig. 579.

* **DILLÉNIACÉES.** s. f. pl. Plantes dicotylédones, des régions tropicales, voisines des Renonculacées.

* **DIMÉTHYLOXYQUINIZINE.** s. m. ou f. V. ANTIPYRINE, p. 85.

DIPHTÉRIE. s. f. (page 475). — *Bacille de la diphtérie*. V. * BACTÉRIE (fig. 567) et SÉROTHÉRAPIE.

* **DIPLACOUSIE.** s. f. [de διπλόος, double, et ἀκούειν, entendre]. Phénomène qui consiste dans la perception simultanée de deux sons, soit par une seule oreille, soit par les deux. La différence entre les deux sons varie entre une tierce, une quarte et un octave. Elle résulte d'un trouble fonctionnel de l'organe de Corti, produit par un changement dans la pression intralabyrinthique qui entraîne une modification dans l'accord des fibres, en sorte qu'une fibre normalement accordée pour un ton déterminé entre en vibration en même temps qu'une autre fibre accordée pour un son différent.

DIPLOCOQUE. s. f. V. * BACTÉRIE.

* **DIPLOMÈTRE.** s. m. Instrument imaginé par Landolt pour mesurer le diamètre d'objets qu'on ne peut toucher, tel que celui de la pupille.

DISCONTINU, UE. adj. Qui offre des interruptions.

DISCONTINUITÉ. s. f. État de deux parties entre lesquelles se trouvent les interruptions.

DISCOPHORE. s. m. [de δίσκος, disque, et φορός, qui porte]. V. ACALÈPHES et POLYPES.

* **DISDIACLASTE.** s. f. [de *dis*, deux fois, διά, à travers, et κλάσις, rupture]. Nom donné par Brucke aux particules biréfringentes, très petites, dont serait formé, d'après lui, chacun des segments épais et obscurs qui entrent dans la constitution des fibrilles musculaires.

* **DISSYMÉTRIE.** s. f. — *Dissymétrie moléculaire*. Nom donné par Pasteur à ce fait que deux corps chimiquement identiques, et ayant le même mode de cristallisation, dévient le plan de polarisation de la lumière l'un à droite, l'autre à gauche, de telle sorte que leurs images ne peuvent être superposées.

* **DIURÉTINE.** s. f. [*salicylate de théobromine et de soude*]. Poudre blanche, soluble dans l'eau, ne provoquant pas de vomissements, agissant comme diurétique non seulement par action sur les cellules sécrétantes du rein, mais par accroissement de la pression sanguine. Utile dans les néphrites et les lésions valvulaires du cœur, à dose quotidienne de 2 à 6 grammes.

* **DIVINATION.** s. f. Art prétendu de deviner l'avenir que s'attribuaient les prêtres et les médecins de l'antiquité, et qui avait pour principe soit une influence supposée des planètes sur les corps, bruts ou vivants, qui couvrent la terre, soit une interprétation fictive des phénomènes naturels, tels que les songes, l'état de l'atmosphère, etc. V. ASTROLOGIE, page 114, et SCIENCES *occultes*, page 1422.

DOIGT. s. m. (p. 481). — *Doigt mort*. Symptôme du brightisme (Dieulafoy). Sensation analogue à celle qu'on éprouve quand on a exposé ses mains à un froid vif. Les malades accusent des fourmillements, des douleurs, des crampes dans les doigts, dont l'extrémité devient parfois exsangue, pâle, insensible. V. MAL DE BRIGHT.

* **DONATION.** s. f. [de *donare*, donner]. Don fait par acte public. — « Pour faire une donation entre vifs ou un testament, il faut être sain d'esprit. » (Code civil, Art. 901.) — « Après la mort d'un individu, les actes par lui faits ne pourront être attaqués pour cause de démence qu'autant que son interdiction aurait été prononcée ou provoquée avant son décès; à moins que la preuve de la démence ne résulte de l'acte même qui est attaqué. » (Art. 504.) En cas d'interdiction du donateur, l'interprétation de l'article 901 ne présente aucune difficulté. Dans le cas contraire, le médecin peut être appelé à renseigner la justice sur l'état d'esprit dans lequel était le donateur au moment de la rédaction de l'acte testamentaire. — « Les docteurs en médecine ou en chirurgie, les officiers de santé et les pharmaciens qui auront traité une personne pendant la maladie dont elle meurt ne pourront profiter des dispositions entre vifs ou testamentaires qu'elle aura faites en leur faveur pendant le cours de cette maladie. Sont exceptées : 1° les dispositions rémunératoires faites à titre particulier, eu égard aux facultés du disposant et aux services rendus; 2° les dispositions universelles dans le cas de parenté jusqu'au quatrième degré inclusivement, pourvu toutefois que le décédé n'ait pas d'héritier en ligne directe; à moins que celui au profit de qui la disposition a été faite ne soit lui-même au nombre de ces héritiers. » (Code civil, Art. 999.) Il faut, pour que cet article soit applicable, que le donateur soit mort de la maladie dont il était atteint au moment où a été faite la donation : quelle que soit la cause de la mort, la seule question est de savoir à quelle maladie a succombé le disposant, à quelle époque elle a pris un caractère qui puisse rendre la mort

certaine (Chaude). Quant aux pharmaciens qui ont fourni des médicaments, aux médecins qui n'ont fait au malade que quelques visites ou qui n'ont été appelés qu'en consultation, aux gardes-malades, ils sont aptes à recevoir.

* **DOUTE.** s. m. — *Folie du doute.* Variété de mélancolie générale, dans laquelle le malade cherche sans cesse à résoudre des problèmes insolubles ou oiseux, est constamment dans un état d'esprit irrésolu, à propos de tout ce qui le concerne ou l'entoure, et agit avec la même hésitation qui préside à ses opérations intellectuelles.

* **DRACÉNINE.** s. f. Résine du sang-dragon.

* **DRYOBALANOPS.** s. m. Arbre de Sumatra, qui produit le *Camphre de Sumatra* et *de Bornéo*, et l'*Huile de camphre*.

* **DUBINI** (médecin italien contemporain). — *Maladie de Dubini.* La chorée électrique. V. Chorée, page 299.

DUCTILE. adj. [*ductilis*, de *ducere*, conduire; all. *dehnbar*, angl. *ductile*, it. *duttile*, esp. *ductil*]. Se dit d'un corps qu'on peut allonger et étendre.

DUPUYTREN (p. 489). — *Maladie de Dupuytren.* Rétraction de l'aponévrose palmaire; affection caractérisée par la production de brides fibreuses, mettant obstacle à l'extension des doigts, qui se placent dans une attitude de flexion permanente; la première phalange dans la flexion forcée sur le métacarpien correspondant, la seconde phalange dans la flexion sur la première; mais, caractère spécial, la troisième phalange reste dans l'extension. Le début se fait par le bord cubital de la main; l'auriculaire, puis l'annulaire sont atteints, les autres doigts à un moindre degré, le pouce exceptionnellement. — *Pilules de Dupuytren.* V. Pilule, page 1239.

* **DYSARTHRIE.** s. f. [de δύς, difficilement, et ἄρθρον, articulation]. Trouble de la parole consistant dans une articulation difficile ou défectueuse des syllabes, comme il arrive dans le balbutiement et le bégayement.

* **DYSHIDROSE.** s. f. [de δύς, difficile, et ἱδρώς, sueur]. Affection cutanée, caractérisée par une éruption de vésicules transparentes, semblables à des grains de sagou cuit, renfermant un liquide limpide, localisées aux extrémités, et causées par la rétention dans les follicules de la peau de la sueur rapidement et abondamment sécrétée.

* **DYSPAREUNIE.** s. f. [de δύς, douloureux, et πάρευνος, accouplement]. Douleur pendant le coït, sans hyperesthésie vulvaire ni contracture: phénomène commun à un grand nombre d'affections des organes génitaux internes.

* **DYSPEPTONE.** s. f. Résidu de la digestion stomacale de la fibrine, que les sucs intestinaux transforment en peptone.

* **DYSTROPHIE.** s. f. [de δύς, mal, et τροφή, nourriture]. Trouble de la nutrition, localisé à un organe, à un système. — *Dystrophie musculaire progressive* (Erb) [*myopathie primitive progressive, amyotrophie essentielle progressive*]. Affection héréditaire, familiale, du système musculaire, caractérisée par: l'affaiblissement progressif, puis l'atrophie de certains groupes musculaires; l'altération dégénérative de la fibre striée aboutissant à l'atrophie simple avec ou sans prolifération conjonctive ou adipeuse interstitielle (pseudo-hypertrophie); l'absence de toute lésion apparente du système nerveux central ou périphérique. L'affection se présente sous diverses formes, dont la constance a permis de décrire plusieurs types cliniques: 1° la *paralysie pseudo-hypertrophique* ou *myosclérosique de Duchenne* (V. Paralysie); 2° le *type de Leyden-Mœbius*, forme fruste du type de Duchenne, sans hypertrophie; 3° le *type scapulo-huméral* ou *forme juvénile d'Erb*: le début insidieux se fait dans l'enfance ou à la puberté par la ceinture scapulaire et les muscles du bras; 4° le *type facio-scapulo-huméral de Landouzy-Déjerine* (*atrophie musculaire progressive de l'enfance de Duchenne*), forme spéciale héréditaire d'atrophie musculaire progressive, débutant par les muscles de la face, donnant à la physionomie un aspect particulier (faciès myopathique); 5° le *type de Zimmerlin*, dans lequel l'atrophie débute dans la moitié supérieure du corps et spécialement dans la partie supérieure du tronc et les membres supérieurs, avec prédilection pour les muscles volumineux; 6° le *type d'Eichhorst* (*fémoro-tibial*) et le *type de Brossard* (*type fémoral avec griffe des orteils*), dans lesquels l'affection intéresse d'abord les membres inférieurs en commençant par les interosseux et les triceps cruraux.

* **DYSTROPODEXTRINE.** s. f. Dextrine peu soluble (Seegen), qui se formerait avec l'achroodextrine et un sucre différent de la glycose, pendant la saccharification de l'amidon, et qui ne se transformerait pas en sucre.

EAU. s. f. (page 493). — *Législation des eaux minérales.* V. Établissement *d'eaux minérales*, page 585.

* **EBERTH** (médecin allemand contemporain). — *Bacille d'Eberth* (*bacille typhique*). Agent de la fièvre typhoïde, en forme de bâtonnets arrondis à leurs extrémités, longs de 2 à 3 μ sur 0,7 à 0,9 μ de large, très mobiles, à contenu homogène et hyalin, présentant quelquefois dans leur partie centrale un espace clair qui résulte d'une rétraction du protoplasma vers les extrémités et qui n'a rien de caractéristique (V. * Bactérie, fig. 561). Il existe dans les plaques de Peyer, les ganglions mésentériques, la rate, le foie, les reins, les poumons, les méninges, les matières fécales des typhiques, et souvent dans leurs urines; mais on ne l'a pas trouvé dans le sang, et on ne l'a rencontré qu'exceptionnellement dans le liquide des taches rosées et des éruptions miliaires. L'eau lui offre un milieu de culture excellent, et c'est par l'eau de boisson qu'il pénètre le plus souvent dans l'économie, quand ce liquide a été souillé par les matières fécales, le principal moyen de transmission du bacille typhique; plus rarement l'air lui sert de véhicule, quand les matières fécales répandues sur le sol se dessèchent et forment des poussières.

* **ÉCHINOBOTHRIE.** s. f. [de εχινος, hérisson, et βοθριον, fossette]. Vers de l'ordre des Cestoïdes, vivant en parasite sur des poissons et des crustacés.

* **ECTHYMOGÈNE.** adj. et s. m. [de ἔκθυμα, ecthyma, et γεννάω, je produis]. Topique qui produit des pustules analogues à celles de l'ecthyma: ex. le tartre stibié.

* **ECTOCARDIE.** s. f. [de ἐκτὸς, au dehors, et καρδία, cœur]. Ectopie du cœur. L'ectocardie peut être cervicale, sous-diaphragmatique, ou préthoracique.

* **ECTOSPORÉ, ÉE.** adj. [de ἐκτος, en dehors, et σπορὰ, semence]. V. * Acrosporé.

* **ECZÉMOGÈNE.** adj. et s. [de εκζεμα, eczéma, et γενναω, je produis] (Fonssagrives). Topique qui produit des éruptions ayant pour type l'eczéma: ex. l'huile de croton.

* **ELAPS.** s. m. (*serpent corail*). Ophidien, de la Guyane et du Brésil, très dangereux.

* **ÉLECTRO-BIOLOGIE.** s. f. Étude des phénomènes électriques produits dans l'économie animale.

ÉLUTRIATION. s. f. [*elutriatio*, de *elutriare*, verser d'un vase dans un autre]. Synonyme de *décantation*.

ÉLYTRITE. s. f. Synonyme de *Élytroïte*.

ÉLYTRO-BLENNORRHÉE. s. f. *Blennorrhagie* vaginale.

ÉLYTRO-CAUSTIQUE. adj. [de ἔλυτρον, vagin, et καίειν, cautériser]. Pince qui sert à cautériser le vagin. V. Pincement *du vagin*.

ÉMACIATION. s. f. Synonyme de *amaigrissement*.

ÉMACIÉ, ÉE. Se dit du corps ou d'une partie du corps en état d'*émaciation*.

* **EMMET** (chirurgien américain contemporain). — *Opération d'Emmet.* V. Opération, page 1110, et Trachélorrhaphie.

* **ENCÉPHALOMALACIE.** s. f. [de ἐγκέφαλος, cerveau, et μαλακός, mou]. Ramollissement cérébral. V. Ramollissement.

* **ENDARTÈRE.** s. m. [de ἔνδον, dedans, et *artère*]. La tunique interne des artères.

* **ENDOSPORÉ.** adj. Se dit des champignons dont les spores naissent dans des cellules mères.

* **ENOPHTALMIE.** s. f. État de l'œil enfoncé dans l'orbite, par suite de modifications dans la situation du globe oculaire par rapport à l'axe antéro-postérieur de l'orbite. C'est l'état opposé à l'*exophtalmie*.

ENSELLURE (s. f. p. 548). — *Ensellure lombaire.* Exagération de la concavité de la colonne vertébrale (fig. 580), produite par la coxalgie, et modifiant l'attitude vicieuse de la cuisse; elle a pour résultat d'abaisser l'épine iliaque antéro-supérieure, corrigeant ainsi la flexion (Tillaux).

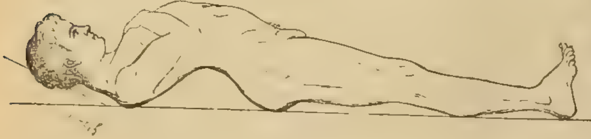

FIG. 580.

* **ENTÉRECTOMIE.** s. f. Opération qui consiste, en cas de tumeur (cancéreuse surtout) de l'intestin, de plaies intestinales multiples par projectiles de guerre, de gangrène d'une anse intestinale herniée, à sectionner avec les ciseaux la portion d'intestin lésée et attirée dans la plaie opératoire de la paroi abdominale (laparotomie); puis à rapprocher les bouts intestinaux, et à les suturer par des fils de soie qu'on place circulairement (procédé de Lembert), de façon que l'extrémité d'une sonde cannelée ne puisse être introduite dans l'intervalle qui sépare les points de suture.

* **ENTÉRO-ANASTOMOSE.** s. f. (Maisonneuve). Opération qui consiste à faire communiquer latéralement deux anses d'intestin dont l'une est au-dessus, l'autre au-dessous d'un obstacle. L'anastomose peut-être établie entre deux anses d'intestin grêle, *iléo-iléostomie;* entre l'intestin grêle et le gros intestin, *iléo-colostomie;* entre deux anses du gros intestin, *colo-colostomie;* entre l'S iliaque et le rectum, *colo-rectostomie.*

* **ENTÉROCLYSE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et κλύζειν, laver]. Lavage de l'intestin, pratiqué par la voie rectale, au moyen d'une longue sonde de caoutchouc poussée jusque dans le côlon transverse, de manière à faire franchir la valvule iléo-cæcale à un liquide antiseptique et à le faire pénétrer dans l'intestin grêle et jusque dans l'estomac.

* **ENTÉRO-PÉRISTOLE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, περὶ, autour, et στέλλω, je resserre]. Étranglement de l'intestin, dans une tumeur herniaire ou par son passage à travers une ouverture accidentelle, etc. V. OCCLUSION.

* **ENTÉROPHLOGIE** ou **ENTÉROPHLOGOSE.** s. f. [de ἔντερον, intestin, et φλέγω, je brûle]. Inflammation de l'intestin.

ENTÉROSE. s. f. [de ἔντερον, intestin]. Ordre de maladies (Alibert) comprenant celles qui siègent dans l'intestin. — En vétérinaire, synonyme de *coliques rouges.*

ENTÉROSTÉNOSE s. f. [de ἔντερον, intestin, et στενὸς, étroit] Rétrécissement de l'intestin.

* **ENTRAINEMENT.** s. m. En thérapeutique, sorte de préparation par laquelle on essaye d'habituer un malade à supporter un régime alimentaire ou médicamenteux. — *Période d'entraînement.* V. DIABÈTE, page 458.

* **ÉNUCLÉOLAIRE.** adj. [de *e*, sans, et *nucleolus*, nucléole] (Auerbach). Se dit d'un noyau de cellule qui manque de nucléole.

* **ENZYME.** s. m. [de ἐν, dans, et ζύμη, levain, ferment]. Nom donné par Kuhne aux ferments solubles ou *Zymases* de Béchamp.

* **ÉOSINE.** s. f. Matière colorante rose, employée en micrographie.

* **ÉPERVIÈRE.** s. f. [*Hieracium*]. Plante de la famille des Composées; l'espèce la plus connue est la *piloselle.*

* **ÉPISIECTOMIE.** s. f. Opération qui consiste à inciser le pourtour de l'anneau vulvaire, au moment du dégagement de la partie fœtale, afin d'éviter une déchirure grave du périnée.

ÉRAILLEMENT. s. m., ou **ÉRAILLURE.** s. f. Excoriation aux bords de laquelle les lambeaux d'épiderme restent adhérents, ou déchirure allongée à bords irréguliers. — *Éraillement de la paupière.* V. ECTROPION.

ERBINE. s. f. (ErO^2). L'oxyde d'erbium, base puissante, d'un jaune foncé à l'état anhydre, blanche quand elle est hydratée. Elle donne des sels incolores ou un peu colorés en rouge; les mieux connus sont l'azotate et le sulfate.

ERBIUM. s. m. Métal qui n'a pas encore été isolé, et dont, par conséquent, on ne connaît pas les propriétés. C'est le radical de l'erbine; il accompagne l'yttrium dans ses combinaisons naturelles (Mosander).

* **ÉRIGERON.** s. m. [*vergerette, queue de renard*]. Plante de la famille des Composées; tonique et astringente. — *Huile d'erigeron.* Elle s'emploie contre les hémorrhagies utérines.

* **ERYNGIUM.** s. m. Syn. de *Panicaut.*

ÉRYSIPÈLE. s. m. (p. 576). — *É. curateur.* Érysipèle survenant au cours de certaines affections (cancer, syphilides, lupus) et amenant leur guérison. V. * CANCER.

* **ÉRYSIPÉLOÏDE.** s. f. Dermatite infectieuse, ressemblant à l'érysipèle (Rosenbach).

* **ÉRYTHÉMOGÈNE.** adj. et s. m. [de ἐρύθημα, rougeur à la peau, et γεννάω, je produis] (Fonssagrives). Synonyme de *rubéfiant.*

* **ÉRYTHROPHOBIE.** s. f. Obsession de la rougeur (Pitres et Régis). V. ÉRYTHROSE.

* **ÉRYTHROPROTIDE.** s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, et *protéine*] ($C^{13}H^8AzO^5$). Produit de l'action d'une solution concentrée et bouillante de potasse sur la protéine : rouge brun, soluble dans l'eau et l'alcool bouillant, donnant avec les sels de plomb, d'argent et de mercure, un précipité rose.

* **ÉRYTHROSE.** s. f. Facilité extrême à rougir sous l'influence de causes psychiques.

* **ESCULAPE** (Ἀσκληπιός). Fils d'Apollon et dieu de la médecine, dans la mythologie grecque. V. * ASCLÉPIADES et * ASCLÉPION.

* **ESPARCETTE.** s. f. Syn. de *Sainfoin.*

* **ESSERA.** s. m. Syn. d'*Urticaire.*

* **ESTLANDER** [chirurgien allemand contemporain]. — *Opération d'Estlander.* Traitement chirurgical de la pleurésie purulente chronique, applicable dans les cas où les parois de la plèvre ont pris une consistance fibro-cartilagineuse qui les empêche de se rapprocher et nuit à l'oblitération de la cavité purulente limitée par ces parois. Au niveau de cette cavité, à laquelle aboutit ordinairement un trajet fistuleux plus ou moins long et sinueux, Estlander a conseillé (1879) de faire la résection sous-périostée d'une, de deux ou de plusieurs côtes, dans une étendue suffisante pour que l'affaissement des parois thoraciques qui en résulte favorise l'accolement des feuillets pleuraux. Le procédé qui permet la plus large résection est celui de Bouilly, dans lequel l'incision a la forme d'un U à convexité inférieure, et où cependant la réunion des parties molles est facile à obtenir (fig. 581). Cette opération, peu dangereuse à condition d'être faite antiseptiquement, donne de beaux résultats.

* **ÉTHACÉTIQUE.** adj. — *Acide e.* Syn. d'*ethylacétique.*

* **ÉTHANE.** s. m. Syn. d'*hydrure d'éthyle.*

* **ÉTHÉRIQUE.** adj. — *Acide e.* Syn. d'*ac. aldéhydique.*

* **ÉTHOXYCAFÉINE.** s. f. Caféine dans laquelle on a introduit le radical oxy-éthyle ou éthoxyle; s'emploie comme antinévralgique et narcotique.

* **ÉTHYLSULFUREUX**. adj. — *Acide e.* V. Sulféthylosulfurique, page 1528.

ÉTUVE. s. f. (page 590). — *Étuve à désinfection.* Appareil dans lequel on élève suffisamment la température pour que les germes d'infection soient détruits dans les pièces de vêtement, de lingerie, de literie, ou autres objets qui y sont enfermés, et qui ont servi à des malades atteints de maladies contagieuses. L'air chaud et sec, l'air chaud mélangé à la vapeur, la vapeur sans pression, ayant été reconnus impuissants à assurer cette désinfection, on emploie l'étuve à vapeur sous pression, qui permet d'atteindre une température supérieure à 110°, nécessaire pour détruire sûrement et rapidement les germes d'infection, sans altérer les tissus qui y sont soumis; son emploi est indispensable dans les milieux où a existé une maladie contagieuse ou épidémique.

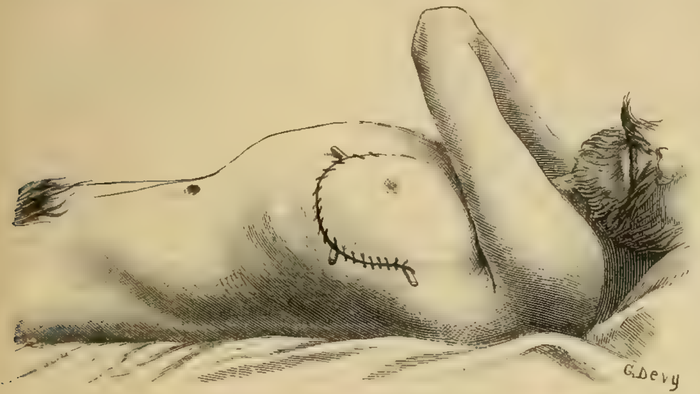

Fig. 581.

EUCALYNE. s. f. ($C^{12}H^{12}O^{12}+2HO$). Principe sucré que fournit la fermentation de la *mélitose*. Elle est sirupeuse, faiblement sucrée, non fermentescible ; réduit le tartrate cupro-potassique. Elle est dextrogyre, non cristallisable, analogue et isomère à la sorbine (Berthelot).

EUCALYPTOL. s. m. (page 591). S'emploie dans les mêmes cas, aux mêmes doses et par les mêmes voies que la créosote et le gaïacol, auxquels il est inférieur en activité thérapeutique.

* **EUCALYPTUS**. s. m. V. Eucalypte, page 590.

* **EUPHORBIQUE**. adj. — *Acide e.* Substance cristallisable, retirée des feuilles de l'euphorbe (Riegel).

* **EUPHORIE**. s. f. [de εὖ, bien, et φερειν, porter]. Sensation de bien-être produite par certaines substances telles que l'opium, le hachisch.

EUPLASTIQUE. adj. [εὔπλαστος, de εὐ, bien, et πλάσσειν, former]. Favorable aux forces plastiques. — *Matière euplastique* (Lobstein). Lymphe plastique en particulier, et tout blastème en général. Opposé à *cacoplastique*.

EUPNÉE. s. f. [εὔπνοια, de εὖ, bien, et πνεῖν, respirer]. Respiration facile.

* **EVONYMUS**. s. m. [*Fusain*]. Plante de la famille des célestracées, dont l'écorce est employée aux États-Unis comme antisyphilitique

* **EXANTHÉMOGÈNE**. adj. [de ἐξάνθημα, exanthème, et γεννάω, je produis] (Fonssagrives). Se dit d'un agent thérapeutique qui produit un exanthème.

* **EXOPHTALMOS**. s. m. V. Exophtalmie.

* **EXOSPLÉNOPEXIE**. s. f. [de ἔξω, en dehors, σπλήν, rate]. Opération qui consiste à attirer la rate en dehors de la cavité abdominale, et à la fixer pour en attendre le sphacèle (Houzel).

* **EXOSPORÉ, ÉE**. adj. [de ἔξω, en dehors, et σπορὰ, graine]. V. * Acrosporé.

* **EXOTHYRÉOPEXIE**. s. f. [de ἔξω, en dehors, θυρεος, corps thyréoïde]. Opération qui consiste à attirer le corps thyréoïde au dehors, et à le fixer pour en attendre le sphacèle (Poncet).

EXPLORATEUR. s. m. (p. 601). — ***Explorateur chirurgical de Hughes.*** Appareil qui fait connaître la situation d'un projectile métallique dans la profondeur des tissus. Il est formé de deux cylindres, dont chacun renferme deux bobines : aux bobines inférieures arrive d'une pile un courant électrique sur le trajet duquel est un interrupteur; des bobines supérieures partent les courants induits, qui se rendent au fil d'un téléphone, lequel, recevant deux courants d'intensité égale dont les actions s'annulent, reste silencieux, à moins qu'un corps métallique approché de l'un des cylindres ne détruise l'égalité des courants. Si un des cylindres étant promené sur la partie du corps où l'on suppose la présence d'une substance métallique, le téléphone résonne, le point où la résonance est à son maximum est celui qu'occupe le projectile.

FANONIERS. s. m. pl. (Lafosse). Muscles lombricaux inférieurs du cheval.

* **FAUCHARD** [chirurgien-dentiste français, mort en 1761]. — *Maladie de Fauchard.* L'ostéopériostite alvéolodentaire.

FERRIPYRINE, FERROPYRINE. s. f. Combinaisons plus ou moins définies d'antipyrine et de sesquichlorure de fer, solubles dans l'eau, de couleur rouge orangée : hémostatiques.

* **FÉVIER**. s. m. [*Carouge à miel*]. Plante de la famille des Légumineuses, dont la gousse sert en Amérique à préparer une liqueur fermentée alcoolique.

* **FEVILLEA**. s. m. Plante de la famille des Cucurbitacées.

* **FIBRE-AXE**. s. f. Synonyme de *cylindre-axe*.

FIÈVRE. s. f. — *Bacille de la f. typhoïde.* V. * Bactérie, fig. 561. — *Spirille de la f. récurrente.* V. * Bactérie, fig. 568.

FLUOROSCOPIE. s. f. Mode d'exploration qui repose sur la propriété que les rayons X ont de rendre certains corps fluorescents. Voy. Lorgnette humaine.

FORMOBROMIDE. s. m. Le *bromoforme* (Berzelius).

FORMOCHLORIDE. s. m. Le *chloroforme* (Berzelius).

FORMOIODIDE s. m. L'*iodoforme* (Berzelius).

* **FRAGARIÉES**. s. f. pl. Tribu de la famille des Rosacées.

* **FRANZENSBAD** (Bohème). Eaux froides sulfatées sodiques. Bains, boisson.

* **FRIGORIQUE**. adj. et s. m. Dans l'ancienne physique, fluide impondérable, qu'on croyait être la cause de la production du froid, et qui n'existe pas. V. Froid.

* **FRISON**. adj. — *Cheval frison.* Race qui se trouve en Hollande, dans les provinces de la Frise, de Groningue, etc., et en Hanovre, dans la vallée de l'Ems. Taille élevée, $1^{m},60$ à $1^{m},75$: tête forte, busquée, encolure mince; poitrail étroit, croupe avalée et plate ; membres longs, jarrets larges, pieds volumineux, formes communes, désagréables ; tempérament lymphatique. Le cheval frison est un des plus communs de l'Allemagne.

FURONCLE. s. m. (p. 670). — *Staphylocoque du furoncle.* V. * Bactérie, fig. 566.

* **GABIAN** (Hérault). — *Huile de Gabian.* V. Pétrole.

* **GAIACINE**. s. f. [all. *Guajakarz*, angl. *gayacine*]. Nom donné : 1° par Pelletier, à une substance acide, cristalline, qui se dépose dans la solution alcoolique de la résine de gaïac ; 2° par Trommsdorff, à une substance neutre, amère.

obtenue par épuisement de l'écorce de gaïac à l'aide de l'alcool. V. Pyrogaïacine, p. 1329.

GALACTOPHORE. s. m. (p. 672). Instrument destiné à remplacer le biberon, s'adaptant à une bouteille quelconque, et facile à nettoyer. Il se compose d'un bouchon en caoutchouc, dans lequel passent deux tubes accolés, l'un très petit, par lequel entre l'air, l'autre gros, par lequel le lait s'écoule ; une tétine en caoutchouc et une rondelle en os terminent l'instrument. La bouteille étant remplie de lait et fermée avec le galactophore, et la tétine étant placée dans la bouche de l'enfant, le liquide passe dans celle-ci au moindre mouvement de succion, avec une rapidité que modère la petitesse du diamètre du tube à air (Budin).

GALLO-TANNIQUE. adj.— *Acide g.* Tannin de la noix de galle.

GALOP. s. m. (p. 675). — *Bruit de galop* (Bouillaud). Triple bruit à rythme spécial, symptomatique d'une péricardite, composé de deux premiers bruits brefs et précipités, un frottement péricardique présystolique, et le premier ton normal du cœur, suivi d'un troisième bruit plus prolongé, le deuxième ton normal du cœur. — *Bruit de galop* (Potain). Symptomatique du mal de Bright : il est formé par trois bruits, les deux bruits normaux du cœur et un bruit surajouté présystolique, qui résulte de la brusquerie avec laquelle la dilatation du ventricule gauche s'opère dans la période présystolique par suite de l'excès de la tension artérielle dans les néphrites.

GANGRÈNE. s. f. (p. 678). — *Vibrion de la gangrène*. V. * Bactérie, fig. 562.

* **GASTRO-DIAPHANIE**. s. f. Application au diagnostic de l'éclairage intra-stomacal ; sans résultat pratique.

* **GASTRO-ENTÉROSTOMIE**. s. f. Opération qui consiste, en cas de rétrécissement simple ou cancéreux du pylore, à permettre le passage des aliments de l'estomac dans l'intestin par une communication artificiellement établie entre les deux parties du tube digestif. L'estomac étant attiré dans la plaie et incisé horizontalement dans une étendue de 5 centimètres environ, on saisit une anse d'intestin grêle, qu'on incise de même, et on suture à l'estomac le bout supérieur de l'intestin sur une longueur de 3 centimètres, de façon à créer à droite de l'abouchement intestinal une sorte de valvule qui empêche l'entrée de la bile et du suc pancréatique dans l'estomac, tout en laissant les liquides s'écouler dans l'intestin. V. Murphy (*Bouton de*).

* **GASTRO-SUCCORRHÉE**. s. f. Hypersécrétion permanente du suc gastrique, qui provoque des douleurs atroces, des vomissements alimentaires et muqueux, et détermine la dilatation et l'ulcère de l'estomac. — Traitement : régime lacté, bicarbonate de soude et craie préparée à haute dose ; injections de morphine contre les douleurs.

* **GAZO-INJECTEUR**. s. m. Instrument employé en médecine humaine et vétérinaire pour insuffler un fluide élastique dans une partie du corps.

* **GELURE**. s. f. [de *gelare*, geler]. Synonyme vulgaire de *congélation*.

* **GÉMELLITÉ**. s. f. [de *gemelli*, jumeaux] (Dareste). L'état spécial des enfants jumeaux.

* **GÉNÉRESCENCE**. s. f. [de *genere*, forme inusitée de *generare*, engendrer]. Succession des actes qui ont pour résultat la génération d'un nouvel être, ou d'une nouvelle partie dans un corps organisé déjà existant.

* **GÉNÉRESCENT, ENTE**. adj. Qui est en voie de générescence.

* **GÉNÉRESCIBLE**. adj. Qui est susceptible de générescence.

* **GENTIO-TANNIQUE**. adj. — *Acide g.* Tanin de la gentiane.

* **GERLACH** [médecin allemand, 1811-1877]. — *Réseau de Gerlach*. Réseau formé par les prolongements des cellules nerveuses dans la substance grise de la moelle. Golgi et Ramon y Cajal ont montré que ce réseau n'existe pas, les prolongements cellulaires n'ayant entre eux que des rapports de contiguïté et non de continuité. V. * Contiguïté. — *Valvule de Gerlach*. Valvule incomplète située à l'orifice de l'appendice dans le cæcum.

* **GESNÉRACÉES** ou **GESNÉRIACÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, originaires d'Asie et d'Amérique.

* **GIANUZZI** [physiologiste italien contemporain]. — *Croissant* ou *demi-lune de Gianuzzi*. V. Salivaire (*Glande*), page 1401.

* **GILLÉNIN** s. m. Substance neutre, amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, extraite du *Gillenia trifoliata*, dont elle paraît être le principe actif (Stanhope).

* **GILL WYLIE** [chirurgien américain contemporain].— *Opération de Gill Wylie*. Raccourcissement intra-abdominal des ligaments ronds, par plicature, pour réduire la rétrodéviation de l'utérus.

GLOBIGÉRINE. s. f. Genre de Foraminifères.

* **GLOSSODYNIE**. s. f. (de γλῶσσα, langue, et ὀδύνη, douleur). Névralgie linguale.

* **GLUCINE**. s. f. L'oxyde de glucinium.

* **GLUCINIUM**. s. m. Métal blanc, plus fusible que l'argent.

GLYCÉRO-EXTRAIT. s. m. Extrait aqueux contenant la moitié de son poids de glycérine (Duquesnel).

GLYCÉROLÉ. s. m. V. Glycéré.

GLYCÉRYLE. s. m. (C^6H^5). Radical hypothétique, fonctionnant dans la glycérine et ses dérivés comme un groupe triatomique : il est identique à l'*allyle*, et son nom seul change suivant qu'on le considère dans les composés allyliques ou glycériques. La glycérine est l'*hydrate de glycéryle*.

GONIMIQUE. adj. Qui est relatif aux gonidies. — *Couche gonimique*. Couche pulvérulente constituée par les gonidies.

GONIOMÈTRE. s. m. [de γωνία, angle, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer les angles des cristaux ou les angles céphaliques. V. Angle.

GONIOMÉTRIE. s. f. La mesure des angles ; l'emploi du goniomètre.

GONION. s. m. [de γωνία, angle]. En anthropologie, l'angle de la mâchoire inférieure.

GONOCÈLE. s. f. [*gonocele*, de γόνος, semence, et κήλη, tumeur ; all. *Samenbruch*, *Samenverhaltung*, it. et esp. *gonocele*]. Accumulation du sperme dans les canaux séminifères. V. Spermatocèle. — *Gonocele* [de γόνυ, genou, et κήλη, tumeur]. Gonflement du genou.

GONOCHORISE. s. f. ou **GONOCHORISME**. s. m. [de γονή, génération, sexe, et χώρισις ou χωρισμός, séparation]. Séparation des sexes ; leur répartition sur deux individus différents.

GONOCOQUE. s. m. (p. 712). — *Gonocoque de Neisser*. V. * Bactérie, fig. 558.

* **GRANULOZYME**. s. m. (*Granulation zymogène, graine prézymogène*.) Granulation qui entoure le noyau des cellules épithéliales du poumon et qui fabrique des ferments solubles ou zymases, ayant une action sur l'organisme.

GREFFE. s. f. (p. 720). — *Greffe osseuse*. Opération qui consiste à combler une perte de substance du squelette à l'aide de fragments d'os vivants ou d'os morts décalcifiés.— *Greffe des uretères*. Opération qui consiste à dériver le cours de l'urine en abouchant l'uretère dans un point anormal de la vessie (g. urétéro-vésicale), dans le vagin (g. urétéro-vaginale), l'intestin (g. urétéro-intestinale), l'urètre (g. urétéro-urétrale), ou à la peau (g. urétéro-cutanée). — *Greffe de Thiersch*. Greffe dans laquelle on supprime la membrane granuleuse ; on abrase la couche des bourgeons charnus avec un rasoir, ou on la détruit avec la curette.

* **GRINDELIA.** s. m. Genre de Composées originaires d'Amérique. — *Grindelia robusta*, employé en Amérique contre l'asthme, la coqueluche : extrait fluide, 50 à 60 gouttes par jour.

GRIPPE. s. f. (p. 722). — *Bacille de la grippe.* V. * Bactérie, fig. 563.

* **GUÉRIN** (Alphonse) chirurgien français (1816-1895). — *Pansement de Guérin.* V. Ouate, p. 1138.

* **GYNÉCOPHOBIE.** s. f. Crainte morbide de la femme.

* **HALLUS VALGUS.** Déviation en dehors du gros orteil qui forme avec le métatarsien correspondant un angle ouvert en dehors, et qui croise les orteils voisins en se plaçant soit au-dessus, soit au-dessous.

* **HAMULUS.** s. m. Mot latin, signifiant *petit crochet*, par lequel on désigne la pointe recourbée en forme d'hameçon qui termine la partie interne, osseuse, de la lame spirale du limaçon de l'oreille, au niveau de l'hélicotrême.

* **HANOT** (médecin français, 1844-1896). — *Maladie de Hanot.* La cirrhose biliaire hypertrophique. V. Cirrhose.

* **HARICOCÈLE.** s. m. Testicule atrophié par suite d'orchite, qui a la forme et le volume d'un *haricot*.

HÉBÉPHRÉNIE. s. f. (p. 733, (Hecker et Kahlbaum). Folie de la puberté, délire qui survient chez les jeunes gens de seize à vingt ans, plus souvent chez les filles que chez les garçons, sous l'influence de l'hérédité, d'habitudes de masturbation ou d'excès de travail. La forme varie avec le milieu dans lequel vit le malade, ses instincts ou son éducation. La marche de la maladie est lente, insidieuse, mais progressive ; le pronostic est grave, un affaiblissement prononcé de l'intelligence, parfois la démence, en étant les conséquences.

* **HEBERDEN** [médecin anglais, 1710-1801]. — *Nodosités d'Heberden.* Forme de rhumatisme articulaire chronique, voisine mais distincte du rhumatisme noueux, caractérisée par l'apparition de : douleurs au niveau des articulations des phalangettes, raideur, gêne des mouvements, nodosités dues à l'accroissement des nodules osseux qui existent normalement de chaque côté de ces jointures.

* **HEBRA** [médecin autrichien, 1814-1880]. — *Dermatoses de Hebra.* L'érythème exsudatif multiforme, et le pityriasis rubra. V. Érythème et Pityriasis.

* **HÉDROCÈLE.** s. f. (Uhde). Hernie des anses intestinales dans le cul-de-sac péritonéal antérieur, entrainé au dehors par le prolapsus total du rectum. Cette hernie forme une tumeur à la partie antérieure du prolapsus.

* **HÉLIUM.** s. m. Gaz découvert par le spectroscope, dans la lumière de la photosphère solaire et retrouvé dans quelques eaux minérales.

* **HÉMAPHÉISME.** s. m. L'état des urines dites *hémaphéiques.* V. ce mot, p. 635, et Ictère, p. 806.

HÉMAPORIE. s. f. V. Hémataporie.

HÉMASTATIQUE. s. f. [*hæmastatice*, de αἷμα, sang, et στατική, dérivé de στατος, fixe ; all. *Hæmastatik*, angl. *hæmastatics*, it. *emastatica*, esp. *hemastatica*]. Partie de la physiologie qui traite des lois de l'équilibre du sang dans les vaisseaux, des rapports entre la force de l'organe d'impulsion et la force de résistance que ce liquide rencontre dans son trajet, etc. V. Circulation.

HÉMATALLOSCOPIE. s. f. [de αἷμα, sang, ἄλλος, divers, et σκοπεῖν, observer]. Titre du traité de Taddei sur l'examen médico-légal du sang.

HÉMATAPORIE. s. f. [*hæmataporia*, de αἷμα, sang, et ἀπορία, défaut]. Cachexie qui a pour cause le défaut de sang. V. Anémie.

HÉMATAULIQUE. s. f. [fait à l'imitation d'*hydraulique*, de αἷμα, sang, et αὐλός, tuyau]. Ensemble des lois du cours du sang (Magendie).

* **HÉMATOMÉTRIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et μήτρα, matrice]. Rétention du sang menstruel dans l'utérus par suite d'atrésie du col congénitale ou acquise.

* **HÉMATONCIE.** s. f. [*hæmatoncus*, de αἷμα, sang, et ὄγκος, tumeur]. Tumeur sanguine ; synonyme d'*hématome*.

* **HÉMATONÉPHROSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et νεφρός, rein]. Épanchement sanguin intra-rénal, succédant à une contusion du rein.

* **HÉMATONOSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et νόσος, maladie] (Lobstein). Synonyme d'*hémopathie*.

* **HÉMATOPATHIE.** s. f. V. Hémopathie, p. 743.

* **HÉMATOPHAGE.** adj. [de αἷμα, sang, et φαγεῖν, manger]. Qui vit de sang.

* **HÉMATOPISIE.** s. f. [mot formé sur le modèle d'*hydropisie*]. Amas de sang dans un organe.

* **HÉMATOPORPHYRINE.** s. f. Substance qui se forme lorsqu'on traite l'hémochromogène par un acide étendu, qui lui fait perdre le fer qu'elle renferme.

* **HÉMATOZÉMIE.** s. f. [de αἷμα, sang, et ζημία, perte]. Perte de sang.

HÉMATOZOAIRE. s. m. (page 739). — *Hématozoaires de l'impaludisme.* Microorganismes, qui revêtent des formes diverses et qui le plus souvent existent simultanément ou successivement dans le sang d'un même malade. Fig. 582.

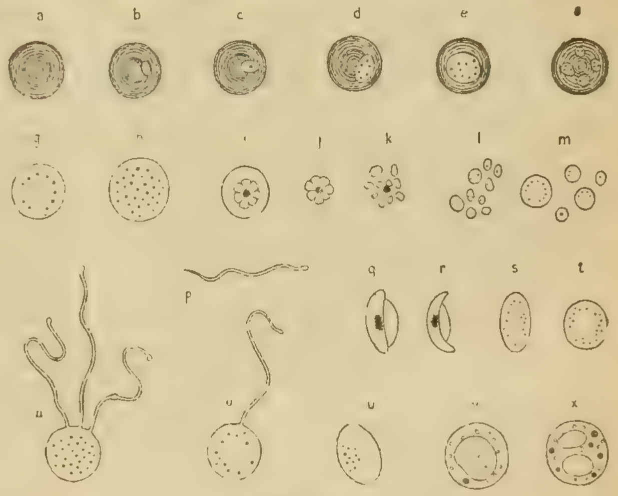

Fig. 582.

(Laveran). — *a*, hématie normale. — *b*, hématie avec un corps sphérique de très petit volume, non pigmenté. — *c*, *d*, *e*, hématies avec des corps sphériques pigmentés petits et moyens. — *f*, hématie avec quatre petits corps sphériques. — *g*, *h*, corps sphériques libres, ayant atteint leur développement complet. — *i*, corps segmenté adhérent à une hématie. — *j*, corps segmenté libre. — *k*, les segments s'arrondissent et deviennent libres. — *l*, *m*, petits corps sphériques libres. — *n*, corps sphérique avec trois flagella. — *o*, corps sphérique avec un flagellum. — *p*, flagellum libre. — *q*, *r*, corps en croissant. — *s*, corps ovalaire. — *t*, corps sphérique dérivé de corps en croissant. — *u*, corps sphérique après le départ des flagella. — *v*, *x*, leucocytes mélanifères.

* **HÉMATOZYMOSE.** s. f. [de αἷμα, sang, et ζύμωσις, fermentation]. Fermentation du sang (Carus).

* **HÉMÉROPATHIE.** s. f. [*hemeropathia*, de ἡμέρα, jour, et πάθος, affection]. Maladie qui ne se produit que le jour.

* **HÉMIATROPHIE**. s. f. [de ἥμισυς, demi, et *atrophie*]. Atrophie d'une moitié du corps.

* **HÉMOGRAPHION**. s. m. [de αἷμα, sang, et γραφειν, écrire]. Manomètre inscripteur de la pression du sang.

HÉPATEMPHRAXIS. s. f. [de ἧπαρ, , foie, et ἐμφράσσειν, obstruer ; all. *Leberverstopfung, Infarkten*, angl. *hepatemphraxis*, it. *epatemfrassia*, esp. *hepatemfraxis*]. Obstruction du foie.

HÉPATINE. s. f. Synonyme de *matière glycogène*.

HÉPATOMYÉLOME. s. f. [de ἧπαρ, foie, et μυελὸς, moelle]. Tumeur encéphaloïde du foie.

HÉPATOPARECTAME. s. m. [de ἧπαρ, foie, et παρέκταμα, extension excessive]. Augmentation de volume du foie.

HÉPATORRHAGIE. s. f. [de ἧπαρ, foie, et ῥήγνυμι, faire éruption]. Hémorrhagie du foie.

HÉPATORRHEXIE. s. f. [de ἧπαρ, foie, et ῥῆξις, rupture]. Rupture du foie.

HÉPATORRHÉE. s. f. V. Hépatirrhée.

HÉPATOSCOPIE. s. f. [de ἧπαρ, foie, et σκοπεῖν, examiner]. Examen du foie.

* **HERMÉTISME**. s. m. [de Hermès ou *Mercure*]. Science et philosophie basées sur la connaissance du *grand-œuvre* et de l'*alchimie*. V. ce mot, page 38.

HERNIE. s. f. (page 755). — *Cure radicale des hernies*. Elle a repris faveur et est acceptée par la plupart des chirurgiens, depuis que l'asepsie et l'antisepsie ont diminué ou supprimé les dangers de péritonite, d'érysipèle, de phlegmon, qui y avaient fait renoncer. L'opération comprend trois temps principaux : dissection et isolement du sac herniaire de bas en haut jusqu'au-dessus de l'orifice interne ; ligature au-dessus de l'anneau et résection du sac, de façon que toute trace de l'ancien infundibulum disparaisse ; suture des anneaux et des parties sus-jacentes. Peu dangereuse par elle-même, elle donne une guérison complète, sans récidives, dans les trois quarts des cas environ.

* **HESPÉRÉTINE**. s. f. ($C^{32}H^{14}O^{12}$). Substance cristallisable, insoluble dans l'eau, résultant du dédoublement de l'hespéridine.

* **HESPÉRÉTIQUE**. adj. — *Acide h.* ($C^{20}H^{10}O^{8}$). Corps cristallin, résultant de l'action de la potasse, à chaud, sur l'hespérédine.

* **HESPÉRIDIE**. s. f. [*hesperidium*]. Nom peu usité du fruit de la famille des Aurantiacées.

* **HESPÉRIDINE**. s. f. [all. *Hesperidin*, angl. *hesperidine*, esp. *hesperidina* ($C^{44}H^{26}O^{12}$)]. Principe cristallisable, découvert par Lebreton dans la partie blanche qui recouvre les fruits des Hespéridées. Cette substance est blanche, brillante, satinée, fusible au-dessus de 100°, insoluble dans l'eau froide et l'éther, soluble dans l'eau et l'alcool bouillants. C'est une glycoside, se dédoublant, sous l'influence des acides, en sucre et en hespérétine.

* **HODGKIN** (Thomas) [médecin anglais, 1798-1866]. — *Maladie de Hodgkin*. La lymphadénie.

* **HOLOCAINE**. s. f. [*amidine*]. P. diéthoxyéthényldiphénylamidine, dérivée de la combinaison d'une molécule de phénacétine et d'une molécule de p-phénétidine, avec élimination d'eau ; base forte, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool et l'éther. Elle fournit avec les acides des sels stables, peu solubles dans l'eau froide, très solubles dans l'eau chaude. C'est un puissant anesthésique local, mais sa toxicité ne permet pas de l'employer en injections sous-cutanées et son usage est limité aux opérations ophtalmologiques (collyre au chlorhydrate d'holocaïne à 1 p. 100, 3 à 5 gouttes en instillation dans l'œil).

* **HOMOCINCHONIDINE**. s. f. Alcaloïde retiré de l'écorce du *Chinchona rosulenta*.

* **HUNYADI JANOS** (Autriche-Hongrie). Eaux purgatives sulfatées sodiques et magnésiennes.

HYDRONÉPHROSE. s. f. (page 785). — *Hydronéphrose intermittente*. Phénomène fréquent chez les sujets atteints de rein mobile, par suite de la coudure ou de la torsion de l'uretère. Elle s'accompagne d'albuminurie transitoire.

* **HYDROSULFOBENZOINE**. s. f. V. Sulfobenzoine.

HYDROXYLE. s. m. [de ὕδωρ, eau, et οξὺς, acide (OH).] Résidu mono-atomique de l'eau, à laquelle on a enlevé un atome d'hydrogène.

* **HYPERCÉNOSE**. s. f. [de ὑπὲρ, en excès, et κένωσις, évacuation]. Évacuation surabondante.

* **HYPERCERATOSIS**. s. f. [de ὑπὲρ, et κέρας, cornée]. Hypertrophie de la cornée.

* **HYPERCHLORIQUE**. adj. V. Perchlorique.

* **HYPERCHROMA**. s. m. [de ὑπὲρ, en excès, et χρῶμα, couleur ; mot signifiant proprement : *couleur trop intense*, et ici inintelligible ; all. *Hyperchroma*, angl. *hypercroma*, it. *ipercroma*] (Taylor). Excroissance charnue, qui survient au grand angle de l'œil, près de la caroncule, et qui peut grossir au point d'écarter les paupières du globe, et d'en rendre les mouvements difficiles et incomplets.

HYPINOSE. s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et ἴς, ἰνὸς, fibre]. Diminution de la quantité de fibrine.

HYPNESTHÉSIE. s. f. [de ὕπνος, sommeil, et αἴσθησις, sensation]. La sensation du sommeil (L. Martini).

HYPNOPATHIE. s. f. [de ὕπνος, sommeil, et πάθος, affection]. La maladie du sommeil. V. Sommeil.

HYPNOPHRÉNOSE. s. f. [de ὕπνος, sommeil, et φρὴν, intelligence]. Le délire et le somnambulisme (C. H. Schutze).

* **HYPOCATHARSIE**. s. f. [*hypocatharsis*, ὑποκάθαρσις, de ὑπὸ, préposition qui indique l'infériorité, et κάθαρσις, purgation]. Purgation très faible.

HYPODERMOCLYSE s. f. Injection sous-cutanée d'eau salée pour pratiquer le *lavage du sang*. V. * Lavage.

* **HYPOTHERMIE**. s. f. Abaissement de la température du corps au-dessous de la normale, qu'on observe dans l'urémie, le choléra asiatique, le sclérème des nouveau-nés, les maladies qui s'accompagnent d'inanition (cancer de l'estomac, mélancolie), la convalescence.

* **HYPOTONIE**. s. f. Ramollissement du globe oculaire. V. Ophtalmomalacie.

HYSTÉROPEXIE. s. f. (p. 804). — *Hystéropexie abdominale* (*gastro-hystéropexie, ventro-fixation, gastro-hystérosynaphie, gastro-hystérorrhaphie, laparo-hystérorrhaphie*). Fixation de l'utérus à la paroi abdominale antérieure préalablement incisée (fig. 583). — *Hystéropexie*

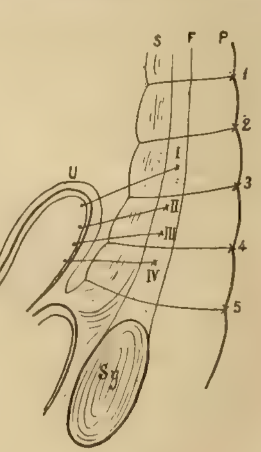

Fig. 583.

vaginale (*colpo-hystéropexie*). Opération qui a pour but de fixer, à l'aide du vagin, l'utérus réduit et amené en bonne position.

* **HYSTÉRO-SATURNISME**. s. m. V. Hystérie.

* **HYSTÉROTOKOTOMIE**. s. f. [de ὑστέρα, utérus, τόκος, accouchement, et τομή, section]. — *Traité de l'hystérotokotomie*. Titre du premier ouvrage sur l'opération césarienne (Fr. Rousset, 1581).

* **HYSTÉROTOME**. s. m. [*hysterotomus*, de ὑστέρα, utérus, et τομή, section ; all. *Hysterotom*, *Gebärmuttermesser*, it. *isterotomo*, esp. *histerotomo*]. Instrument inventé par Flamand pour pratiquer l'hystérotomie vaginale. C'est un bistouri dont le tranchant qui n'existe qu'à l'extrémité de la lame, dans une étendue de 18 à 20 millimètres, est, à volonté, caché par une chape d'argent ou découvert, de manière à ne pas blesser les parties.

* **HYSTÉRO-TRAUMATISME**. s. m. V. Hystérie.

* **HYSTRICISME**. s. m. V. Ichtyose, p. 805.

ICHTYOLOGIE. s. f. [*ichthyologia*, de ἰχθὺς, poisson, et λόγος, discours ; all. *Fischkunde*, angl. *ichthyology*, it. *ittiologia*, *ictiologia*, esp. *ictiologia*]. Partie de la zoologie qui traite des poissons.

ICHTYOMANTIE. s. f. [de ἰχθὺς, poisson, et μαντεία, divination]. Divination par l'examen des viscères des poissons.

* **ILÉO-COLOSTOMIE**. s. f. V. Entéro-anastomose.

* **ILÉO-ILÉOSTOMIE**. s. f. V. Entéro-anastomose.

* **INCRÉMENT**. s. m. [*incrementum*, de *in*, dans, et *cernere*, séparer]. Nom donné, par opposition à *excrément*, à toute matière qui séjourne dans le corps de l'animal où elle a été produite.

* **INCRÉMENTITIEL, ELLE**. adj. Se dit, par opposition à *excrémentitiel*, d'une humeur qui, sécrétée dans l'économie, y reste et y est utilisée, au lieu d'être rejetée par un émonctoire.

* **INDIHUMINE**, * **INDIRETINE**, * **INDIRUBINE**. s. f. V. Indican, page 820.

* **INFARCTION**. s. f. [de *infercire*, de *in*, en, et *farcire*, remplir, garnir ; all. *Inferzirung*]. Au xviiie siècle, on disait que le fond et les parois des ulcères étaient embarrassés de l'*infarction des humeurs*, pour désigner leur engorgement ou infiltration œdémateuse.

* **INFÉCOND, ONDE**. adj. [*infecundus*, ἄφορος, all. *unfruchtbar*, angl. *infecund*, *barren*, it. *infecondo*, esp. *infecundo*]. Non fécond, stérile. V. Sperme et Stérilité.

* **INFÉROVARIÉ**. adj. [de *infer*, au-dessous, et *ovarium*, ovaire]. Se dit d'une plante dont l'ovaire est infère.

* **INFRAMASTITE**. s. f. Phlegmon rétro-mammaire.

* **INIODYME**. s. m. [de ἰνίον, occiput, et δίδυμος, jumeau] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double, qui a un seul corps portant deux têtes réunies en arrière.

* **INIOFACIAL, ALE**. adj. [de ἰνίον, occiput, et *facial*]. Qui appartient à l'occiput et à la face.

* **INION**. s. m. [ἰνίον, occiput]. La *protubérance occipitale externe*.

* **INIOPE**. s. m. [de ἰνίον, occiput, et ὤψ, œil] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre double, qui a deux corps unis au-dessus de l'ombilic, et dont la tête, incomplètement double, présente d'un côté une face complète, et de l'autre un œil imparfait, avec une ou deux oreilles.

* **INTERCONDYLIEN, ENNE**. adj. — *Échancrure i.* Espace qui sépare en arrière les deux condyles du fémur.

INTERMÉTACARPIEN, ENNE. adj. — *Articulation i.* Articulation qui sépare deux métacarpes l'un de l'autre.

IODOMÉSITYLE. s. m. [*mesityliodide*, *œnyliodide*] (C^6H^5I). Corps qui se forme en chauffant de l'iode, du phosphore et de l'acétone dans un tube de verre. Liquide, incolore, huileux, se décompose spontanément avec facilité.

IOTACISME. s. m. [*iotacismus*, de la lettre grecque *iota* ; all. et angl. *Iotacismus*, it. *iotacismo*]. Difficulté de prononcer les lettres *g* et *j* doux.

* **IOPHOBIE**. s. f. [de ἰός, venin, poison, et φόβος, crainte]. Crainte des virus et des poisons.

* **IRIDODESIS**. s. f. [de ιρὶς, iris, et δειν, fixer]. Opération qui a pour but de déplacer la pupille en fixant l'iris à la cornée.

* **IRISINE**. s. f. Oléoresine purgative, extraite de la racine de l'*Iris versicolor*.

* **IRISOPSIE**. s. f. [de ἶρις, iris, et ὄψις, vision] (Fonssagrives). Aberration du sens de la vue, qui fait paraître la lumière comme entourée d'anneaux colorés.

ISCHIO-PUBI-PROSTATIQUE. adj. et s. m. V. Transverso-urétral.

ISCHIO-RECTAL, ALE. adj. — *Fosse ischio-rectale*. V. Pelvi-rectal.

ISCHIO-SOUS-CLITORIEN, ENNE. adj. et s. m. Le muscle ischio-clitorien.

ISCHIO-SOUS-TROCHANTÉRIEN, ENNE. adj. et s. m. V. Carré *crural*.

* **ISOPEPSINE**. s. f. V. Pepsine, page 1188.

ISOTHERMIQUE. adj. [de ισος, égal, et θερμος, chaud). — *Lignes isothermiques*. Lignes formées par les points du globe où la température est la même.

* **JACKSONIEN**. adj. — *Epilepsie jacksonienne* [du nom de Hughlings Jackson, médecin anglais qui l'a décrite]. Convulsions épileptiformes partielles, localisées à un membre, un segment de membre ou une moitié du corps, se produisant sans perte de connaissance, et témoignant d'une lésion de la zone motrice de l'écorce cérébrale (traumatisme, hémorragie, tumeur).

JAMBE. s. f. (p. 857). — *Jambes croisées, en ciseaux, en X* (Ollier). Difformité consécutive aux affections de la hanche (coxalgie), qui consiste dans une adduction exagérée de l'un ou des deux membres inférieurs, telle qu'ils sont croisés au-dessus du genou et qu'ils ont une attitude qui rappelle celle des branches d'une paire de ciseaux.

* **JAMBUL**. s. m. Plante myrtacée de l'Inde (*Eugenia jambolana*), dont les semences ont été employées dans le diabète sucré, à la dose de 6 à 8 grammes par jour, avec des résultats contradictoires. Le jambul semble ne pas agir sur la polyurie et ne faire diminuer la glycosurie qu'avec l'aide d'un régime alimentaire très sévère.

* **KAIRINE**. s. f. ($C^{20}H^{13}Az^2$). Alcaloïde artificiel, dérivé de la quinoline, comme l'antipyrine. C'est une poudre cristalline, blanc jaunâtre, salée et très amère, très soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans la glycérine, insoluble dans l'éther. La solution aqueuse, jaunâtre, devient d'un rouge vineux à l'air ; l'acide nitrique la colore en rouge orangé ; l'iodure de potassium ioduré donne un précipité brun ; l'hypochlorite de soude, un précipité rouge violacé très abondant. La kairine produit un abaissement de température plus prononcé chez le fébricitant que chez l'homme sain le nombre des pulsations et des mouvements respiratoire est diminué ; la tension artérielle, d'abord augmentée, tombe au-dessous de la normale. Elle détermine quelquefois des vomissements, du larmoiement, des éternuements ; jamais de vertiges, de bourdonnements d'oreille, d'éblouissements. Son action antithermique est puissante et rapide, mais très passagère : la réascension de la température s'accompagne ordinairement de frissons généralisés ; son administration est suivie de sueurs profuses ; la cyanose, avec petitesse du pouls et refroidissement des extrémités, n'est pas rare. Son emploi paraît indiqué dans les pyrexies où l'hyperthermie est dangereuse : elle donne de bons résultats dans la pneumonie. Doses : 30 à 50 centigr., dans du pain azyme, toutes les heures chez les individus robustes ; 10 à 25 centig. chez ceux dont la nutrition est affaiblie.

* **KELLY** [chirurgien américain contemporain]. — *Opération de Kelly.* Raccourcissement des ligaments utéro-sacrés pratiqué pour réduire la rétrodéviation de l'utérus.

KÉPHALOGRAPHE. adj. et s. m. V. CÉPHALOGRAPHE.

KÉPHALOMÈTRE. s. m. V. CÉPHALOMÈTRE.

KÉRACÈLE. s. f. [de κέρας, corne, et κήλη, tumeur; esp. *keratocele*]. En hippiatrie, tumeur de la face externe de la muraille du sabot du cheval.

* **KERMESITE.** s. f. Syn. de *kermès minéral natif.*

* **KIOTOME.** s. m. [*kiotomus*, de κιών, bride, soutien, et τομή, section; esp. *quiotomo*]. Instrument employé par Desault pour couper les brides accidentelles du rectum ou de la vessie, pour réséquer les amygdales. C'est une canule d'argent, longue de 13 à 16 centimètres, plate, présentant à son extrémité une échancrure latérale dans laquelle est reçue la partie que l'on veut couper : il suffit de pousser une lame mobile, logée dans la canule, avec le pouce de la main qui tient l'instrument.

* **KIRRHONOSE.** s. f. [de κιῤῥὸς, jaune, et νόσος, maladie]. Nom donné à certains produits morbides, colorés en jaune par des granules graisseux (Andral).

* **KIRSCH, KIRSCHENWASSER** ou **KIRSCHWASSER.** s. m. [de l'all. *Kirsche*, cerise, et *Wasser*, eau]. Liqueur incolore, alcoolique, obtenue par fermentation et distillation des merises et de leurs noyaux. Elle contient des traces d'acide cyanhydrique, mais trop peu pour nuire.

* **KRASKE** [chirurgien allemand]. — *Opération de Kraske.* Opération qui consiste à enlever, par la voie sacrée, en respectant les sphincters, les tumeurs du rectum trop élevées pour être abordées par les voies naturelles. L'opération comprend l'incision des parties molles sur la ligne médiane du milieu du sacrum jusqu'à l'anus, la désarticulation du coccyx et la résection de l'aile gauche du sacrum, puis la résection de l'intestin et la suture de ses deux bouts.

* **KRISHABER** [médecin français (1836-1883)]. — *Maladie de Krishaber* (*névropathie cérébro-cardiaque*). Névrose caractérisée par une sensation de vide cérébral, de rêve, d'ivresse, des vertiges, de l'insomnie, des cauchemars, de la photopsie, des palpitations, de l'angoisse de poitrine, des lipothymies, des syncopes. La cause de ces accidents paraît être une anémie cérébrale provoquée par une contracture des vaisseaux de l'encéphale.

* **KUBISAGARI.** s. m. [celui dont la tête tombe]. Maladie endémique, observée au Japon, pendant la saison chaude, parmi les agriculteurs, produite probablement par un miasme stabulaire, caractérisée par des troubles de la vision (diplopie, photopsie) et des parésies musculaires passagères, en particulier de la paupière supérieure et des muscles de la nuque, d'où résulte la chute de la tête sur la poitrine.

* **LAB.** s. f. Nom donné par Hammarsten au ferment dont la présence dans la présure fait cailler le lait, c'est-à-dire amène la coagulation de la caséine.

* **LA BAUCHE** (Savoie). *Eau alcaline.* Froide. Boisson.

LANIAIRE. adj. [de *laniare*, déchirer]. — *Dents laniaires* Nom donné parfois aux dents canines.

* **LAPAROTOMIE.** s. f. Primitivement, incision pratiquée dans la région du flanc pour opérer une hernie lombaire, créer un anus artificiel, ou lever un étranglement interne. ‖ Actuellement, incision faite en un point quelconque de la paroi abdominale antérieure, en vue de découvrir et de traiter une lésion traumatique ou organique d'un des viscères abdominaux : plaie contuse ou par arme à feu de l'estomac, de l'intestin, du foie, de la rate, surtout compliquée de l'introduction de corps étrangers ; hemorragie intra-abdominale ; tumeurs de l'estomac, de l'intestin, du mésentère : occlusion intestinale par brides, volvulus, invagination : péritonite traumatique ou tuberculeuse ; tumeur de l'ovaire, de l'utérus, hématosalpinx, pyosalpinx, etc. Lorsqu'on connaît le siège de la lésion, l'incision doit être faite au point correspondant de la paroi : dans le cas contraire, le plus fréquent, elle est conduite sur le milieu de la ligne blanche ou sur un côté d'un muscle droit (fig. 584). Pratiquée antiseptiquement, la laparotomie est sans danger : aussi l'emploie-t-on comme moyen de contrôle du diagnostic, et cette laparotomie exploratrice, agissant par irritation substitutive, a eu parfois une influence heureuse sur des lésions anciennes (Pozzi, Richelot).

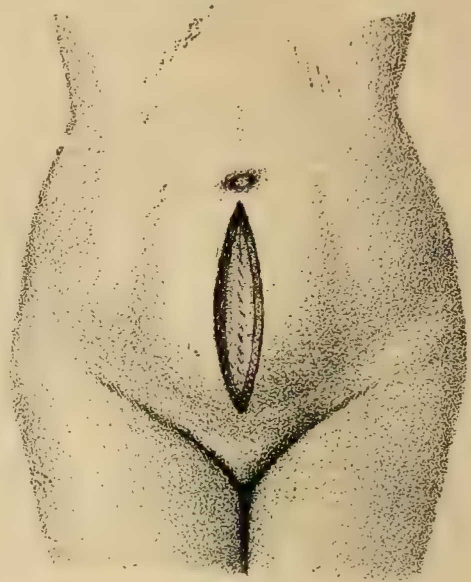

FIG. 584.

* **LARYNGECTOMIE.** s. f. [de λάρυγξ, et ἐκτομή, retranchement]. Ablation partielle ou totale du larynx, pratiquée dans les cas de cancer.

LAVAGE. s. m. (p. 894). — *Lavage du sang* (Dastre et Loye). Emploi thérapeutique d'injections massives sous-cutanées ou intra-veineuses d'eau salée (sérum artificiel), précédées ou non d'une saignée. L'injection est inoffensive à condition qu'elle soit très lente (1 litre par heure); elle incite le névraxe, active l'élimination (diurèse) ; donne, si les reins fonctionnent suffisamment, des succès inespérés dans les infections et certaines intoxications ou auto-intoxications (urémie, coma diabétique).

* **LAVEY** (Suisse). *Eau alcaline.* Froide. Boisson et bains.

* **LÉTIÉVANT** [chirurgien lyonnais (1830-1880)]. — *Opération de Letiévant.* Résection d'un certain nombre de côtes dans le but de permettre l'affaissement du thorax dans les cas d'empyème. Estlander (V. ce mot) a puisé dans l'opération de Létiévant l'idée de sa méthode.

LEUCOPATHIE. s. f. [de λευκὸς, blanc, et πάθος, affection]. *L'albinisme.*

LEUCOPÉTRINE. s. f. Substance cristallisable retirée de certains lignites en même temps que l'*acide géorétinique.*

* **LEUCOSPORE.** adj. V. AGARIC, page 27.

* **LEVULINE.** s. f. Substance amorphe, extraite du topinambour et analogue à la dextrine.

* **LICHENSTÉARIQUE,** adj. — *Acide l.* Acide contenu dans la Mousse d'Islande.

* **LIMANS.** s. m. pl. [de λιμήν, golfe]. Lacs salins, situés sur les côtes de la mer Noire, dont l'eau et la boue, jouis-

sant de propriétés thérapeutiques spéciales, activent les fonctions physiologiques et s'emploient dans les maladies de la nutrition, la tuberculose, la syphilis.

LITHIASE. s. f. (page 915). — *Lithiase appendiculaire* (Dieulafoy). Formation dans l'appendice iléo-cæcal de calculs, constitués par une matière organique stercorale et des sels minéraux (phosphates et carbonates de chaux), qui déterminent les accidents de l'appendicite calculeuse. La lithiase appendiculaire, les lithiases biliaire, urinaire, intestinale, sont des manifestations de la même diathèse (arthritisme), qui peuvent survenir chez le même individu à différentes époques de sa vie ou qui peuvent survenir dans une même famille par hérédité. — *Lithiase intestinale* (Laboulbène). Formation dans l'intestin de sable, de gravier et de calculs composés de substances organiques (matières grasses) et de substances inorganiques (phosphates et carbonates), dont l'évacuation s'effectue sous forme de débâcles très douloureuses, précédées ou accompagnées de coliques, de nausées, de vomissements. La lithiase intestinale est presque toujours associée à l'entéro-colite muco-membraneuse ; comme les autres lithiases, elle relève de la goutte et de l'arthritisme (Dieulafoy).

***LITHOLAPAXIE.** s. f. (*lithotritie rapide, méthode de Bigelow*). Modification de la lithotritie, qui consiste une fois le calcul broyé, à l'extraire dans la même séance, à l'aide d'une sonde évacuatrice spéciale, au lieu d'en laisser l'expulsion se faire spontanément par l'urètre ou de la provoquer par de nouveaux broiements faits à quelques jours d'intervalle. Grâce à l'anesthésie, qui supprime l'irritabilité vésicale, à la dilatabilité de l'urètre, qui permet le passage d'instruments assez volumineux, et à la perfection de ces appareils, cette méthode a une grande supériorité, en ce qu'elle met à l'abri des accidents résultant du séjour de fragments de calculs dans la vessie, d'une séance à l'autre.

LITNIQUE. adj. — *Acide l.* Acide extrait du tournesol.

* **LITTLE** [médecin anglais (1846-1870)]. — *Maladie de Little* (*congenital spastic rigidity of limbs*). V. TABES *dorsal spasmodique.*

LOBULE. s. m. (p. 919). — *Lobule biliaire* (Sabourin). A la périphérie (fig. 585), veines sus-hépatiques (efférentes), lobules mal limités (glande remaniée par les vaisseaux sanguins). Au centre, hile du lobule de la glande biliaire, espace de Kiernan avec les organes qu'il contient (absence de fente de Kiernan). La substance propre est la portion sécrétante de la glande biliaire, formée par les capillaires biliaires, en tube simple, avec, comme paroi, les cellules hépatiques. Autour des tubes glandulaires, vaisseaux nombreux ; comme les tubes glandulaires sont très serrés les uns contre les autres, le passage des vaisseaux entre les cellules y détermine la formation de gouttières dont la réunion forme un canal complet. — *Lobule pulmonaire.* D'après Rindfleisch et Charcot (fig. 586), la bronche se prolonge jusqu'à la base du lobule, donnant au cours de son trajet intralobulaire des branches qui se détachent à angle droit pour former les acini latéraux. Mais la bronche principale reste unique sur toute la hauteur du lobule. D'après Grancher (fig. 587), arrivée à l'union du tiers supérieur avec le tiers moyen du lobule, la bronche principale se ramifie dichotomiquement.

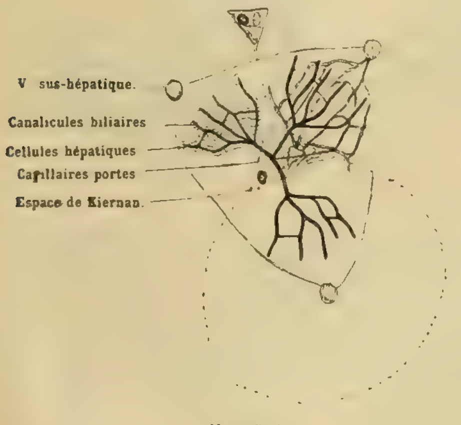
V sus-hépatique.
Canalicules biliaires
Cellules hépatiques
Capillaires portes
Espace de Kiernan.

FIG. 585.

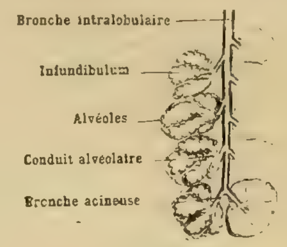
Bronche intralobulaire
Infundibulum
Alvéoles
Conduit alvéolaire
Bronche acineuse

FIG. 586.

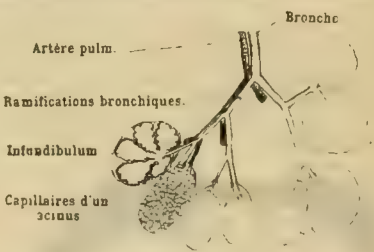
Bronche
Artère pulm.
Ramifications bronchiques.
Infundibulum
Capillaires d'un acinus

FIG. 587.

LOCALISATION. s. f. (p. 919). — *Localisations cérébrales.* La figure 588 représente le dernier état de la science sur la question, d'après Debove et Achard.

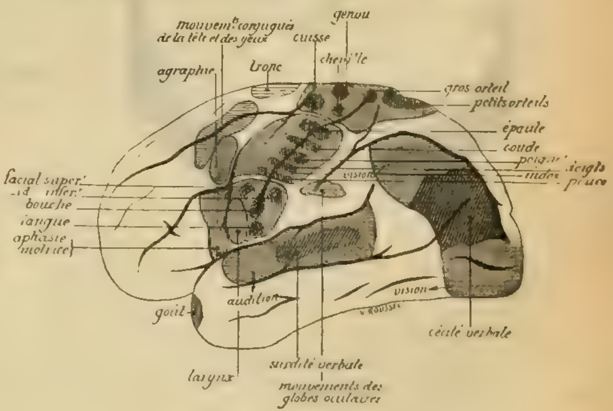
genou
mouvemts conjugués de la tête et des yeux
cuisse
cheville
agraphie
tronc
gros orteil
petits orteils
épaule
coude
poignet
index
doigts
pouce
vision
facial supér.
id. infér.
bouche
langue
aphasie motrice
audition
vision
goût
cécité verbale
surdité verbale
larynx
mouvements des globes oculaires

FIG. 588.

***LORETA** (chirurgien italien contemporain). — *Opération de Loreta.* Dilatation du pylore dans le cas de rétrécissement cicatriciel. L'opération consiste à ouvrir l'abdomen, puis l'estomac, à introduire l'index droit, puis le gauche dans le rétrécissement, puis à les écarter avec force, jusqu'à ce qu'on ait obtenu une dilatation de 8 centimètres et senti le pylore céder

* **LORGNETTE.** s. f. Instrument d'optique qui donne l'image droite et virtuelle des objets placés à une distance peu considérable, comme dans une salle de spectacle. C'est une double lunette de Galilée, permettant aux deux yeux de voir en même temps l'objet considéré. — *Lorgnette humaine* (Seguy). Appareil générateur de rayons X, fonctionnant automatiquement; la traction d'un bouton met en marche l'appareil et la pression arrête son fonctionnement. Il permet de faire soit de la radiographie, soit de la fluoroscopie; il donne une vision très nette non seulement des os des membres, mais encore du foie, du cœur et de la cavité abdominale.

LOTUS. s. m. (p. 925). — *Lotus corniculatus*, employé dans les campagnes comme vulnéraire. — *Lotus hispidus*, employé contre les hémorrhoïdes. — *Lotus siliquosus*, employé contre les maladies des yeux. — *Lotus blanc*. V. Nénuphar.

* **LUCIDITÉ.** s. f. [*lucidus*, de *lux*, lumière]. Netteté de la conscience et de l'intelligence. || Éclaircissement passager de l'entendement chez les aliénés.

* **LUSCIOSITÉ.** s. f. Syn. de *myopie*.

* **LUTÉIQUE.** adj. — *Acide l.* Matière colorante extraite de l'euphorbe.

LYSOL. s. m. Substance obtenue en chauffant la potasse ou la soude avec des huiles de houille en présence de graisses ou de résines. C'est un antiseptique, moins irritant que l'acide phénique, qu'on emploie en solution aqueuse (1 à 3 p. 100), pour le pansement des plaies, les injections intra-utérines, le traitement de certaines dermatoses.

* **MAC BURNEY** [chirurgien américain contemporain]. — *Point de Mac Burney*. V. Appendicite.

* **MACKINTOSH.** s. m. Taffetas anglais imperméable, formé de soie caoutchoutée, employé pour les pansements.

* **MACLURA.** s. m. Genre de plantes de la famille des Morées, dont la principale espèce est le *Maclura tinctoria* Nutt. V. Murier *des teinturiers*, page 1036.

* **MACLURINE.** s. f. V. Morintannique, page 1019.

* **MACROPIE.** s. f. [de μαχρος, grand, et ὤψς, œil]. Trouble de l'accommodation qui fait voir les objets plus grands qu'ils ne sont en réalité.

* **MADURA.** — *Pied de Madura* ou *Mycétome*. V. Périçal, page 1191.

* **MAIALINE.** s. f. Alcaloïde extrait du Muguet.

MAIN s. f. (p. 941). — *Main succulente*. Altération particulière de la main consistant en œdème chronique avec refroidissement et cyanose, observée dans la syringomyélie, l'hémiplégie (Gilbert, Marinesco).

MALEATE. s. m. Nom générique des sels, neutres ou acides, que forme l'acide maléique avec les bases.

MALÉINIQUE. adj. V. Maléique.

MALÉFICE. s. m. [de *maleficium*, mauvais service]. Pratique superstitieuse employée dans le dessein de nuire.

MALHERBE. s. f. Nom vulgaire de la *Thapsia villosa*, L. V. Thapsie.

MAMMITE. s. f. (page 954). — *Mammite contagieuse des vaches laitières*. Maladie caractérisée par l'écoulement d'un lait jaune, plein de grumeaux (fig. 589) et d'une odeur fétide, caractéristique; des injections antiseptiques avec des solutions chaudes concentrées d'acide borique ou de crésyl à 10 p. 100 paraissent donner des résultats ; il serait préférable de cesser la mulsion, d'isoler les malades et de les engraisser pour la boucherie (Nocard). — *Mammite gangreneuse des brebis* (Nocard) ou *araignée*. Maladie souvent mortelle, caractérisée par un engorgement chaud rouge de la mamelle. Elle est due à un microbe que nous représentons dans les tissus (fig. 590) et en culture (fig. 591). Les injections antiseptiques avec les sels de cuivre en solution au 1/50 donnent de bons résultats.

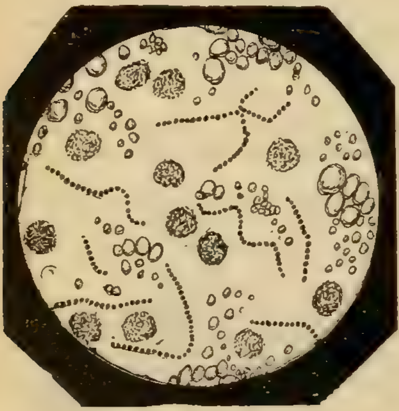

Fig. 589.

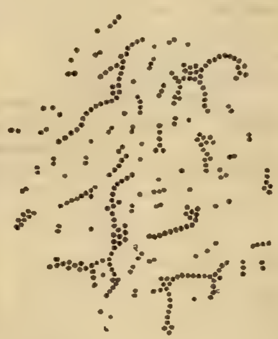

Fig. 590.

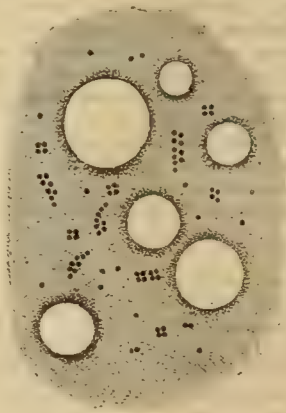

Fig. 591.

MANUFACTURE. s. f. (page 958). — *Travail des enfants dans les manufactures*. Les enfants pourront être admis à l'âge de dix ans révolus dans certaines industries déterminées; jusqu'à douze ans, ils ne seront assujettis qu'à un travail de six heures par jour, interrompu par un repos; partout ailleurs on n'admettra que des enfants âgés au moins de douze ans. Les garçons au-dessous de seize ans et les filles au-dessous de vingt et un ans ne pourront être employés à aucun travail de nuit, non plus que dans les ateliers à produits vénéneux ou sujets à explosions. Il y aura une école dans l'atelier (loi du 19 mai 1874, loi Joubert, et règlement d'administration publique, septembre 1879). Malheureusement la loi ne vise que les manufactures et les usines, sans s'occuper de travaux également dangereux à cet âge, tels que ceux des carrières, des mines, etc.

MARAIS. s. m. (page 958). — *Marais nautique*. Foyer de décomposition organique qui se forme dans la cale d'un navire (Fonssagrives).

* **MARCKWALD** [chirurgien allemand]. — *Opération de Marckwald*. Amputation du col de l'utérus par la méthode à deux lambeaux ou par excision conique à lambeaux coniques.

* **MARIE** [médecin français contemporain]. — *Maladie de Marie*. V. Acromégalie, page 20. — *Maladie de Marie* [*hérédo-ataxie cérébelleuse*]. Maladie familiale héréditaire, caractérisée par des troubles de la motilité des membres inférieurs, avec exagération des réflexes rotuliens, tremblement des membres supérieurs dans les mouvements inten-

tionnels, troubles de la parole et de la vue, nystagmus, dyschromatopsie. La lésion fondamentale est l'atrophie du cervelet. L'hérédo-ataxie cérébelleuse et la maladie de Friedreich paraissent être deux formes de l'ataxie héréditaire, maladie de développement, la lésion de l'une commençant par le cervelet, la lésion de l'autre par la moelle.

* **MARIN.** s. m. — V. Hygiène *navale*, page 790, et Service *de santé de la marine*, page 1448.

MARTEAU. s. m. (page 961). — En embryogénie. V. Segmentation, page 1436.

* **MASTOIDITE.** s. f. Inflammation primitive ou secondaire de l'apophyse mastoïde, superficielle (périostite) ou profonde (ostéite). — Les mastoïdites primitives, rares, sont produites par la syphilis, la tuberculose, le diabète, le traumatisme. Les mastoïdites secondaires s'observent à la suite des suppurations aiguës ou chroniques de l'oreille moyenne. La mastoïdite aiguë est caractérisée par une douleur continue, violente, exagérée par la pression, ayant son maximum à la base et à la pointe de l'apophyse, avec une température élevée, puis perforation de la muqueuse du tympan, et écoulement par le conduit auditif externe.

MASTOPEXIE. s. f. — Opération pratiquée dans le cas d'hypertrophie mammaire; elle consiste à tailler un croissant à concavité antérieure sur la face supérieure du sein, et à faire une large brèche jusqu'au grand pectoral; on fixe le sein à l'aponévrose du grand pectoral.

* **MÉGASCOPE.** s. m. Instrument qui sert à projeter sur un écran l'image amplifiée d'un objet (Charles, 1780).

* **MEISSNER** (Georg) [anatomiste allemand contemporain]. — *Corpuscule de Meissner*. V. Corpuscule *du tact*.

* **MÉLANGEUR.** s. m. Instrument ou appareil destiné à opérer un mélange. — *Mélangeur de Potain*. V. Numération, page 1083.

* **MÉNAPHTOXYLIQUE.** adj. Syn. de *Naphtoïque*.

MÉNIDROSE. s. f. [de μήν, mois, menstrues, et ἱδρώς, sueur; all. *Menstrualschweiss*, angl. *menidrosis*, it. *menidrosi*]. Sueur périodique comme l'époque des règles et les suppléant. Ce serait des *règles supplémentaires*.

MÉNINGINE. s. f. [it. et esp. *meningina*]. L'arachnoïde et la pie-mère, regardées comme une membrane unique (Chaussier).

MÉNINGINITE. s. f. L'inflammation de la méningine.

* **MÉNINGO-MYÉLITE.** s. f. Inflammation simultanée de l'arachnoïde et de la pie-mère spinales d'une part, de la moelle épinière d'autre part. Cette association existe dans la plupart des cas de méningite spinale et cérébro-spinale où la substance médullaire est lésée.

* **MENTHOLIQUE.** adj. — *Acide m.* Syn. de *menthol*.

* **MÉSO-CAMPHORIQUE.** adj. — *Acide m.* Isomère de l'*acide camphorique*.

* **MÉSOSTERNUM.** s. m. Pièce du mésothorax des insectes.

MESURE. s. f. — *Conversion des mesures anglaises en mesures françaises.* Pour convertir les grains en grammes, divisez le nombre de grains par 15.5 (ou 15.43); pour convertir les onces avoir-du-poids, multipliez par 28 1/3 (ou 28.35), et pour transformer les livres avoir-du-poids (lbs) en kilogrammes, divisez par 2 1/5 (ou 2.205). — *Traduction des signes américains pour les poids et mesures des médicaments* (Em. Bourquelot) :

SS = semi = une demie (1/2).
O = octarius = une pinte (16 fluidonces) = 0 lit. 473.
℥ = une once = 31 gr. 103.
ʒ = drachme (60 grains) = 3 gr. 888.
1 grain = 0 gr. 0647.

Ainsi : Sulfate de soude et Soufre précipité āā ʒ SS signifie une demi-drachme = 1 gr. 944. De même :

Soufre précipité.........	IV à VI grains = 0,2592 à 0,3888.
Glycérine................	1 once = 31 gr. 103
Eau de rose..............	Octarius SS = 0 litre 2365.

* **MÉTACENTRE.** s. m. En hydrostatique, point où la droite menée par les centres de poussée et de gravité d'un corps flottant en équilibre rencontre la verticale qui passe par le nouveau centre de poussée de ce corps quand celui-ci occupe une autre position (Bouguer).

* **MÉTALLOPHOBIE.** s. f. Crainte des objets de métal (boutons de porte, pièces de monnaie).

MÉTASTERNUM. s. m. Pièce du métathorax des insectes.

MÉTHYLE. s. m. (page 997). — *Iodure de méthyle dibromé*. V. * Bromoiodoforme.

* **MÉTRO-ÉLYTRORRHAPHIE.** s. f. [de μήτρα, matrice, ἔλυτρον, gaine, et ῥαφή, suture]. Suture du col utérin à la paroi vaginale.

* **MICROCALORIE.** s. f. Quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1° centigrade la température de 1 milligramme d'eau.

MICROCAULIE. s. f. (de μικρὸς, petit, et καυλὸς, tige). Petitesse, arrêt de développement de la verge.

MICROCOQUE. s. m. (page 1001). V. Bactérie. — *Microcoque en chaine*, V. Bactérie (fig. 548). — *M. elliptique*. V. Bactérie (fig. 551).

* **MICROCOSME.** s. m. [*microcosmus*, de μικρὸς, petit, et κόσμος, monde; all. *Mikrokosmus*, angl. *microcosm*, it. et esp. *microcosmo*]. Nom que quelques philosophes ont donné à l'*homme*, considéré comme l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans l'univers ou *macrocosme*. Selon Paracelse et les médecins astrologues, qui faisaient jouer un rôle important aux influences sidérales, l'homme, ou le *microcosme*, a deux pôles comme le globe terrestre: la bouche est le pôle arctique, et le ventre le pôle antarctique; la ligne médiane est l'axe polaire ; le cœur de l'homme est influencé par le soleil, qui est le cœur du macrocosme: la tête est la résidence de l'âme, comme le ciel est celle de la Divinité, etc.

* **MICROCYTE.** s. m. (de μικρὸς, petit, et κύτος, cellule). Globule du sang dégénéré ou atrophié. L'abondance de ces globules caractérise la *microcythémie* (page 1001).

* **MICRO-ORGANISME.** s. m. Synonyme de *microbe*.

* **MICROPHONOGRAPHE.** s. m. Appareil destiné à amplifier, tout en les graduant, les sons rendus par le phonographe.

* **MICROPIE.** s. f. (de μικρὸς, petit, et ὤψ, œil). Trouble de l'accommodation qui fait voir les objets plus petits qu'ils ne sont en réalité.

* **MICROSOME.** s. m. (de μικρὸς, petit, et σῶμα, corps). Granulations en chapelet qui forment le *mitome*.

* **MICROSPECTROSCOPE.** s. m. Instrument dans lequel le spectroscope est combiné au microscope, de façon que l'observateur peut étudier au microscope les propriétés optiques du sang (Sorby).

* **MICROSTOMIE.** s. f. Petitesse congénitale de l'orifice buccal.

* **MICROTOME.** s. m. Instrument qui sert, dans la pratique microscopique, à faire des coupes de tissus minces et d'une épaisseur régulière. C'est un cylindre creux surmonté d'une plate-forme, et portant une vis micrométrique qui fait monter ou descendre un disque horizontal sur lequel on dispose la préparation : on fait monter le disque jusqu'à ce que la préparation dépasse légèrement la plate-forme ; puis faisant faire à la vis un cinquième, un quart de tour, on enlève des tranches de un dixième, un huitième de millimètre d'épaisseur, à l'aide d'un rasoir appliqué sur la plate-forme.

MIGRAINE. s. f. (V. page 1004). — *Migraine ophtalmoplégique* (Charcot). Névralgie et paralysie à retours périodiques du nerf moteur oculaire commun. La douleur est très souvent accompagnée de vomissements comme dans la migraine proprement dite.

MIGRAININE. s. f. Combinaison d'antipyrine, de caféine et d'acide citrique, vantée contre la migraine.

* **MILITAIRE.** adj. et s. m. V. Hygiène *militaire*, page 790, et Service *de santé militaire*, page 1448.

* **MIOPRAGIE.** s. f. (Potain). Réduction de l'aptitude fonctionnelle d'un organe.

MIROIR. s. m. (p. 1006). — *Écriture en miroir.* Trouble de l'écriture qui consiste dans l'inversion, comme dans un miroir, des lettres d'un mot ou d'une phrase. — *Parole en miroir.* Trouble du langage qui consiste dans l'inversion des syllabes d'un mot ou d'une phrase de la dernière à la première.

* **MISOPHOBIE.** s. f. Crainte de la saleté ou de la souillure.

MITIGEANT, ANTE. adj. et s. m. [*mitigans*, παρηγορικὸς, all. *besänftigend*, angl. *mitigating*, it. *mitigativo*, *mitigante*]. Synonyme d'*adoucissant.*

MITOYEN, ENNE. adj. et s. — Les *mitoyennes* ou *dents mitoyennes.* Dents qui avoisinent les pinces.

* **MODULE.** s. m. — *Module d'un métalloïde.* Quantité constante dont diffèrent les équivalents calorifiques des divers métaux en se combinant avec ce métalloïde.

MOLLER BARLOW [médecin contemporain]. — *Maladie de Moller Barlow.* Auto-intoxication produite par le défaut d'oxydation des produits de la digestion, observée surtout chez les enfants.

* **MOMENT.** s. m. — *Moment d'un muscle.* Position où ce muscle est perpendiculaire au levier osseux qu'il meut.

* **MOMORDICINE.** s. f. Syn. d'*Élatérine.*

* **MONDATION.** s. f. Opération pharmaceutique qui consiste à débarrasser les plantes des portions vieilles ou flétries et des corps étrangers.

* **MONOCROTE.** adj. [de μονος, seul, et κρότος, battement]. — *Pouls monocrote.* V. Sphygmogramme.

* **MONOPHOBIE.** s. f. Peur de la solitude.

* **MONTAGNE.** s. f. — *Mal de montagne.* V. Mal, p. 944.

* **MONTMIRAIL** (Vaucluse). *Eaux sulfurées calciques et sulfatées mixtes*, + 16 degrés. Boisson et bains.

* **MORRHUOL.** s. m. Liquide amer et âcre, obtenu en traitant l'huile de foie de morue par l'alcool à 90°, et renfermant le phosphore, l'iode, le brome et la matière organique de l'huile. On le donne comme succédané de celle-ci, sous forme de capsules de 20 centigrammes.

* **MOUSSAGE.** s. m. Application de mousse faite, au moment de la récolte du quinquina, sur les parties de la plante qui ont été dépouillées de leur écorce : celle-ci se reformant en deux ans environ, au-dessous de la mousse qui recouvre la place dénudée, avec une quantité d'alcaloïdes égale et même supérieure à celle que contenait la première écorce, un pied peut fournir 4 à 5 récoltes au lieu d'une, comme il arrivait avant l'emploi de ce procédé.

MOYRAPUANA. s. m. [*Acanthea virilis*]. Arbuste du Brésil, famille des Acanthacées : stimulant de la moelle, excitant du centre génito-urinaire, tonique et aphrodisiaque.

* **MULLER** (Joh.) [physiologiste allemand, 1801-1858]. — *Canal* ou *conduit de Müller.* V. Corps *de Wolff*, page 376.

* **MURPHY.** [chirurgien de Chicago contemporain]. — *Bouton de Murphy.* Appareil destiné à pratiquer des anastomoses viscérales sans sutures. Il se compose de deux pièces semblables à un champignon, qui offrent un chapeau et une tige percés d'un canal central. La tige de l'une (pièce mâle) pénètre dans la tige de l'autre (pièce femelle), et les deux chapeaux viennent au contact. La pièce femelle présente à l'intérieur de sa tige un pas de vis creux ; la tige de la pièce mâle porte deux crochets montés sur ressort qui rendent la séparation des deux pièces impossible et maintiennent les deux chapeaux au contact. — L'abdomen ouvert, une anse d'intestin amenée dans la plaie, on passe à travers les tuniques de cette anse, sur son bord libre et près du point où portera l'incision, un fil de soie : on incise alors sur une longueur égale aux deux tiers du diamètre de l'intestin. A travers cette incision, on introduit l'une des pièces du bouton de telle sorte que sa tige seule soit à l'extérieur. On tire sur le fil que l'on noue : il embrasse la tige et l'intestin qui se trouve froncé autour de cette tige comme une bourse. On opère de même du côté de l'estomac ou d'une autre portion de l'intestin. Puis la tige mâle est glissée dans la tige femelle. La pression continue des deux chapeaux amène le sphacèle des tuniques viscérales, pendant que des adhérences solides se forment à l'extérieur et garantissent la cavité péritonéale. Le sphacèle étant complet, le bouton devient libre et est rejeté avec les selles, laissant à sa place une ouverture régulière. On pratique ainsi la *gastro-entérostomie*, l'*entéro-entérostomie* terminale (fig. 592) ou latérale, la *cholécystentérostomie.*

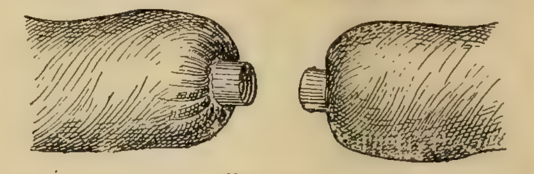

Fig. 592.

* **MUSCARINE.** s. f. Alcaloïde très toxique, extrait de la fausse oronge.

* **MYCODEXTRINE.** s. f. Principe extrait de la truffe.

* **MYÉLO-ENCÉPHALOPATHIE.** s. f. Lésion simultanée de l'encéphale et de la moelle épinière, qui existe dans la paralysie générale progressive, la sclérose latérale secondaire de la moelle, la sclérose en plaques.

* **MYÉLOÏDINE.** s. f. Substance extraite de la matière cérébrale (Köhler).

* **MYÉLOMARGARINE.** s. f. Élément constitutif de l'acide cérébrique (Köhler).

* **MYÉLOPATHIE.** s. f. Nom commun aux maladies de la moelle épinière, quelles qu'en soient l'origine et la nature : compression, tumeur, inflammation aiguë ou chronique, systématique ou diffuse, etc. V. Myélite.

* **MYOCLONIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et κλόνος, agitation]. Syndrome caractérisé par des contractions forcées, brusques, incoordonnées, à répétition rapide, rythmiques ou arythmiques, avortées ou suivies d'un déplacement effectif, occupant toujours les mêmes parties, et résultant de l'alternance entre l'action et le relâchement de certains muscles (Vanlair). Les principales formes sont : 1° le *paramyoclonus multiplex de Friedreich*, caractérisé par des contractions musculaires cloniques bilatérales, qui se montrent tout d'abord aux muscles des membres inférieurs, se généralisent ensuite en respectant ordinairement les muscles de la face, et en épargnant presque toujours les muscles de la vie de relation ; 2° la *chorée électrique de Bergeron-Henoch*, névrose convulsive rythmique, différente de la chorée, fréquente surtout chez les enfants, caractérisée par des spasmes musculaires subits et rapides comme une décharge électrique : tantôt la tête est brusquement projetée en avant, tantôt le spasme consiste en une brusque élévation des épaules, ou la projection des bras en avant ; 3° la *chorée fibrillaire de Morvan*, caractérisée par des contractions fibrillaires apparaissant tout d'abord dans les muscles des mollets et de la partie postérieure des cuisses, pouvant ensuite s'étendre aux muscles du tronc et même à l'un des membres supérieurs, mais respectant toujours les muscles du cou et de la face ; 4° la *chorée de Dubini*, affection caractérisée par des crises de secousses rapides, accompagnée

d'accélération du pouls, d'élévation de température et se terminant habituellement par une attaque d'apoplexie : c'est une forme de typhus cérébro-spinal.

* **MYOCTONIQUE.** adj. — *Acide m.* Huile très toxique, extraite du *Palicourea Margrafii.*

* **MYOMECTOMIE.** s. f. Opération qui consiste à enlever un fibromyome sous-péritonéal pédiculé, sans toucher à l'utérus.

* **MYOPATHIE.** s. f. [de μῦς, muscle, et πάθος, maladie]. Maladie du système musculaire. — Les troubles et les altérations du système musculaire sont divisés en quatre classes : 1° les atrophies musculaires associées aux lésions des cornes antérieures de la moelle (amyotrophies myélopathiques) ; telle est l'atrophie musculaire progressive (type Aran-Duchenne). V. Atrophie : 2° les atrophies musculaires névritiques (alcoolisme, saturnisme) ; 3° les maladies musculaires *primitives* indépendantes en apparence de lésions des centres nerveux : deux formes cliniques principales : *a*) la paralysie musculaire pseudo-hypertrophique (*type Duchenne*). V. Paralysie ; *b*) la myopathie atrophique progressive (*type Landouzy-Déjerine*) : mais les diverses variétés d'atrophie musculaire d'origine myopathique sont reliées entre elles par des liens tellement étroits qu'il y a lieu de les réunir sous la dénomination proposée par Erb de *dystrophie musculaire progressive.* V. ce mot ; 4° les atrophies musculaires dites réflexes, qui succèdent à un traumatisme, à une arthropathie, à une lésion de voisinage (tuberculose).

* **MYOPHONE.** s. m. [de μῦς, muscle, et φωνή, voix] (Boudet). Appareil composé d'un microphone et d'un téléphone, et destiné à l'étude du bruit engendré par un muscle : le bruit, renforcé par le microphone, est transmis à l'oreille de l'observateur par le téléphone, avec une hauteur et une intensité variables avec l'état du tonus musculaire ou la force de la contraction.

* **MYOSIS.** s. f. [de μυειν, cligner de l'œil]. Rétrécissement de la pupille, observé sous l'action de certains médicaments (opium), dans certaines maladies des centres nerveux.

* **MYOSPECTROSCOPE.** s. m. Appareil qui, à l'aide du spectre produit par un muscle, permet de reconnaître les caractères spectroscopiques de l'hémoglobine (Ranvier).

* **MYOTIQUE.** s. m. Médicament déterminant la contraction pupillaire ou *myose :* ex. : la morphine, l'ésérine, etc.

MYXINOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons cyclostomes voisins des lamproies.

MYXOAMIBE. s. m. Protoplasma à mouvements amiboïdes des myxomycètes qui, soudé à d'autres, forme des *plasmodes.*

MYXOGASTRES. s. m. pl. Ordre ou famille de champignons contenant les plus simples d'entre eux, remarquables en ce que leurs spores, développées dans des conceptacles ou sporocystes, produisent, par segmentation de leur contenu, des corps reproducteurs ciliés qui, une fois libres, offrent des contractions sarcodiques ou amiboïdes (*mycétozoaires*). Ils deviennent ensuite confluents, immobiles, et donnent alors lieu à la production d'un mycélium fournissant des sporocystes et sécrétant souvent une gangue mucilagineuse.

MYXOÏDE. adj. [de μύξα, mucosité, et εἶδος, forme]. Qui a l'aspect du mucus.

MYXOMYCÈTE. s. m. [de μύξα, mucosité, et μύκης, champignon]. Synonyme de myxogastre.

MYXOSARCOME. s. m. [*myxosarcoma*, de μύξα, mucus, et σάρξ, chair] (M.-A. Séverin). Tumeur du scrotum qui paraît être un sarcocèle.

* **NÆMATOCHOGRAPHE.** s. m. et **NÆMATACHOMÈTRE.** s. m. Instruments imaginés par Donders pour mesurer le temps nécessaire à la conception d'une idée simple, ou à une opération psychique plus complexe.

* **NAPHTAMÉINE.** s. f. Poudre légère, amorphe, d'une couleur pourpre foncé, insoluble dans l'eau, un peu soluble dans l'alcool, facilement dans l'éther, soluble en bleu dans l'acide sulfurique, obtenue en traitant un sel de naphtylamine par le perchlorure de fer.

* **NAPHTASE.** s. f. Substance jaune, insoluble dans l'eau et l'alcool, peu soluble dans l'éther, soluble en bleu violet dans l'acide sulfurique concentré, obtenue en chauffant légèrement un mélange de chaux et de nitronaphtaline.

* **NATROINE.** s. f. Produit obtenu en diminuant dans une eau minérale la quantité de certains sels pour faire prédominer le bicarbonate (*natron*) et le sulfate de soude.

NÉMATOCYTE. s. f. V. Méduse.

NÉMATODES. s. m. pl. Ordre de *nématoïdes*, comprenant les anguillules et les nématoïdes parasites des animaux.

NEPHRHELMINTHIQUE. adj. [*nephrhelminthicus*, de νεφρὸς, rein, et ἕλμινς, ver ; all. *nephrelminthisch*, angl. *nephrelminthic*, it. et esp. *nefrelmintico*]. Qui tient à la présence de vers dans les reins.

* **NÉPHROPEXIE.** s. f. V. Néphrorraphie.

* **NÉPHRORRHAPHIE** ou **NEPHROPEXIE.** s. f. [de νεφρὸς, rein, et ῥαφή, de ῥάπτειν, coudre, fixer]. Opération imaginée par Hahn qui consiste à fixer un rein mobile à la 12e côte et aux aponévroses profondes.

* **NÉPHROSTOME.** s. m. [de νεφρος, rein, et στόμα, bouche]. Orifice microscopique et multiple en forme d'entonnoir, par lequel les tubes du corps de Wolf s'ouvrent dans la cavité péritonéale.

NEURILITÉ. s. f. [angl. *neurility*, it. *neurilità*, esp *neurilidad*]. V. Névrilité.

* **NEURINE.** s. f. V. Névrine.

* **NEURISME.** s. m. Hypothèse d'après laquelle tous les phénomènes de l'économie, normaux et morbides, seraient dus à l'action d'un fluide nerveux.

* **NEUROKÉRATINE.** s. f. Substance qui, d'après Kühne, entrerait dans la composition du tissu nerveux.

* **NEUROLOGIE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, et λόγος, discours]. Branche de l'anatomie qui étudie les nerfs.

* **NEUROLYSIE.** s. f. [de νεῦρον, nerf, et λύσις, relâchement]. Relâchement des nerfs.

NEURONE. s. m. (page 1066). — *Neurones rétiniens.* On distingue le neurone sensitif central, le neurone sensitif périphérique, les cellules visuelles ou sensorielles (fig. 593).

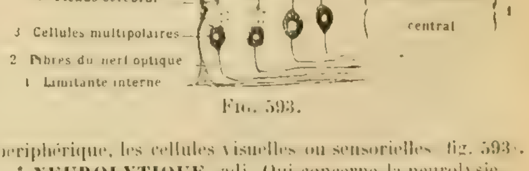

Fig. 593.

* **NEUROLYTIQUE.** adj. Qui concerne la neurolysie.

* **NEUROTIQUE.** adj. [de νεῦρον, nerf]. Qui a rapport aux nerfs. — *Poison neurotique*, poison qui agit sur le système nerveux.

NEUTRALISANT, ANTE. adj. et s. m. [all. *neutralisirend*, angl. *neutralizing*, it. *neutralizzante*, esp. *neutralizante*]. Agent qui annule ou diminue l'action des acides ingérés. V. Absorbant (*Médicament*).

* **NÉVRASTHÉNIE**. s. f. Voy. Neurasthénie.

* **NIAOULI**. s. m. Huile essentielle du *mélaleuque*.

* **NICOTIANINE**. s. f. [*essence de tabac;* all. *Nicotianin*, angl. *nicotianine*, it. et esp. *nicotianina*]. Matière cristalline, volatile, infusible, soluble dans l'alcool et l'éther, d'odeur faible de tabac, de saveur amère, qu'on obtient en distillant à plusieurs reprises de l'eau avec du tabac.

NITROGLYCÉRINE. s. f. (page 1073) [*trinitrine*]. Employée sous forme de solution alcoolique au centième, dont on administre 2 à 3 gouttes par la bouche ou en injection sous-cutanée, elle agit comme vaso-dilatateur et est utile dans l'angine de poitrine résultant d'une ischémie du myocarde, dans les affections qui s'accompagnent d'ischémie cérébrale, lésions aortiques, névralgies d'origine anémique (Potain, Huchard).

* **NOCTILUQUES**. s. f. pl. Genre d'Infusoires marins, qui ont la propriété de devenir phosphorescents.

* **NONANE**. adj. f. — *Fièvre n.* V. Intermittent, p. 839.

* **NOOSTHÉNIQUE**. adj. et s. m. [de νόος, intelligence, et σθένος, force] (Fonssagrives). Médicament qui stimule les facultés intellectuelles.

NOTATION s. f. (page 1078). L'adoption de la théorie atomique entraîne la substitution de la notation en poids atomiques à la notation en équivalents. Mais, le système atomique étant repoussé par nombre de savants comme hypothétique en beaucoup de points, et le seul fondement inébranlable de la chimie étant aujourd'hui la notion même des équivalents (Berthelot), c'est la notion en équivalents qui a été exclusivement suivie dans ce dictionnaire.

* **NOTE**. s. f. Sons dont la réunion constitue l'échelle musicale : la *gamme* est formée de sept notes.

* **NUCITANNIQUE**. adj. — *Acide n.* Tannin contenu dans l'épisperme des noix.

* **NUCLÉAIRE** ou **NUCLÉAL**. adj. [de *nucleus*, noyau]. Qui a rapport au noyau de la cellule animale ou végétale, qui contient des noyaux. — *Substance nucléaire* (Hertwig) [*essence nucléaire*, Van Beneden; *matière nucléaire*, Bütschli]. La substance fondamentale ou masse du noyau. — *Suc nucléaire.* Liquide contenu dans le noyau.

NUCLÉÉ, ÉE. adj. [*nucleatus*]. Se dit de tout élément anatomique pourvu de noyau.

NUCLÉIFORME. adj. En forme de noyau.

NUCLÉINE. s. f. Substance découverte par Miescher dans le noyau des globules de pus, et trouvée depuis dans les cellules de certaines tumeurs, le cerveau, le sperme, etc.: c'est probablement un mélange de substances albuminoïdes avec un corps phosphoré.

* **OBSESSION**. s. f. En sciences occultes, état d'une personne tourmentée par un démon. — En pathologie mentale, idée fixe impulsive avec conservation complète de la conscience.

* **OBSOLESCENCE**. s. f. Atrophie avec sclérose des tissus.

* **OCCULTE**. adj. — *Sciences o.* Sciences secrètes, comprenant la magie, la sorcellerie. Voy. Sciences.

* **OCTAVE**. s. f. En acoustique, intervalle de deux sons, dans lequel le rapport des vibrations correspondant à ces sons est de 1 à 2 : c'est un intervalle consonant parfait.

* **ODOGRAPHE**. s. m. [de ὁδὸς, voie, chemin, et γράφειν, écrire]. Instrument imaginé par Marey pour inscrire les mouvements de la marche de l'homme, d'une voiture, d'un train de chemin de fer, etc., et faire connaître les espaces parcourus, les vitesses absolues et relatives, etc.

* **ODONTOBLASTE**. s. m. [de ὀδοντος, dent, et βλαστος, germe]. Cellule du bulbe dentaire qui produit l'ivoire.

ŒDÈME. s. m. (page 1094.) — *Œdeme bleu* (Charcot). Causé par des perturbations des centres nerveux; caractérisé par une cyanose avec œdème accompagnant une paralysie, une parésie ou une contracture, et donnant lieu à des douleurs très intenses.

* **ŒSOPHAGOMALACIE**. s. f. [de οἰσοφάγος, œsophage, et μαλακὸς, mou]. Altération de la paroi œsophagienne produite par le suc gastrique qu'amènent à son contact des vomissements fréquents; elle peut être cause de la rupture de l'œsophage pendant le vomissement.

* **ŒSOPHAGOSTOMIE**. s. f. [de οἰσοφάγος, œsophage, et στόμα, bouche]. Opération qui consiste à pratiquer en un point de l'œsophage, au-dessous d'un rétrécissement, une ouverture permanente par laquelle on introduit les aliments.

* **OGSTON** (Alexandre) [chirurgien anglais, 1844]. — *Opération d'Ogston* pour pied bot valgus. Opération qui consiste à faire une arthrodèse entre l'astragale et le scaphoïde; on ouvre l'articulation astragalo-scaphoïdienne, on enlève un coin à chaque os et on redresse le pied en rapprochant les surfaces avivées.

* **OHM**. s. m. [du nom de Ohm, physicien anglais]. En électricité, unité pratique de résistance : 1 *ohm* est la résistance d'une colonne de mercure de 1 millimètre carré de section, de 1m,06 de longueur.

* **OLÉO-CÉROLÉ**. s. m. Syn. de *cérat*.

* **OLETTE** (Pyrénées-Orientales). *Eau sulfureuse.* Boisson et bains.

* **OLIGISTE**. adj. — *Fer o.* ou *spéculaire*. Le sesquioxyde rouge de fer.

* **OLIGURIE** [de ὀλίγος, peu, et οὖρον, urine]. Diminution de la quantité des urines.

* **OMPHALECTOMIE**. s. f. [de ὀμφαλὸς, ombilic, et ἐκτομὴ, retranchement]. Résection de l'ombilic dans la cure radicale des hernies ombilicales.

* **ONYCHOGRYPOSE**. s. f. [de ὄνυξ, ongle, et γρυπὸς, recourbé]. Difformités de l'ongle hypertrophié (ongle en massue, ongle cannelé, ongle cubique, ongle en griffe). Elles ne s'observent guère qu'aux orteils, chez les vieillards; elles sont causées par les inflammations, les traumatismes dus à des chaussures mal faites, à des marches exagérées.

* **ONYCHORRHEXIS**. s. m. Fragilité des ongles. Affection caractérisée par de fines cannelures longitudinales, accompagnées d'amincissement et de fragilité extrême des ongles. C'est un trouble trophique d'origine nerveuse.

OOPHORALGIE. s. f. [de ὠὸν, œuf, φέρειν, porter, et ἄλγος, douleur]. Névralgie de l'ovaire.

OOPHORIDIE. s. f. V. Macrosporange.

OOPHORITE. s. f. [de ὠον, œuf, et φέρειν, porter]. Inflammation de l'ovaire.

* **OOPHORO-SALPINGECTOMIE**. s. f. Opération qui consiste à retrancher à la fois par la voie abdominale l'ovaire et la trompe de Fallope (fig. 594), quand ces deux

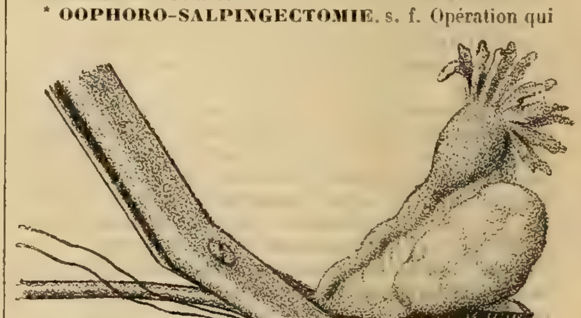

Fig. 594.

organes sont simultanément atteints d'inflammation ancienne, ou quand la trompe est le siège d'un épanchement purulent ou sanguin et adhère à l'ovaire également altéré.

* **OPHTALMOMALACIE.** s. f. [de ὀφθαλμός, œil, et μαλακὸς, mou] (*phtisie oculaire, hypotonie*). Atrophie de l'œil, caractérisée par le ramollissement avec diminution de volume du globe, consécutive à la paralysie ou l'irritation des nerfs grand sympathique, cervical et trijumeau.

OPHTALMOPLÉGIE. s. f. (p. 1113). Syndrome caractérisé par la chute incomplète de la paupière supérieure, qui recouvre à demi la cornée, et par l'immobilité des globes oculaires, dont le regard est fixe et vague; le malade est obligé de tourner la tête pour porter les yeux vers un point quelconque; mais les mouvements d'accommodation et les réflexes pupillaires sont intacts. Le noyau d'origine du moteur oculaire commun est donc lésé au niveau des cellules d'où partent les fibres nerveuses qui se rendent aux muscles droit supérieur, releveur de la paupière, droit interne, droit inférieur et petit oblique, tandis qu'il est intact au niveau des fibres qui, par le ganglion ophtalmique, vont au muscle ciliaire et à l'iris.

* **OPHTALMOTONOMÈTRE.** s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, τόνος, tension, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à faire connaître le degré de la tension intraoculaire.

* **OPOTHÉRAPIE.** s. f. (Landouzy) [de ὀπὸς, suc, et θεραπεία, traitement]. Méthode thérapeutique, qui repose sur l'emploi des sucs ou extraits des tissus organiques, et de ces tissus eux-mêmes, à l'état naturel, ou préparés, soit par voie hypodermique (méthode de Brown-Séquard), soit par ingestion stomacale. On emploie : la *cardine* (extrait cardiaque), comme tonique du cœur ; la *cérébrine* (substance grise du cerveau), dans la neurasthénie ; l'*extrait pancréatique*, contre le diabète maigre ; la *néphrine* (extrait rénal), dans les néphrites; l'*ovarine* (extrait ovarique), dans l'hystérie et pour les troubles nerveux consécutifs à l'ovariotomie et à l'hystérectomie; la *séquardine* (extrait testiculaire), comme médicament dynamogène ; le *suc médullaire* (moelle osseuse) et le *suc splénique*, contre l'anémie pernicieuse, la leucémie et le rachitisme ; le *suc pulmonaire*, contre la tuberculose et l'emphysème ; le *suc surrénal* dans la maladie d'Addison et le diabète ; le *suc thymique*, contre le goitre exophtalmique ; le *suc thyréoïdien*, contre le myxœdème.

OPSIOMÈTRE [de ὤψ, vision, et μετρον, mesure]. Instrument servant à mesurer la distance de la vision distincte.

OPTOGRAPHE. s. m. [de ὤψ, œil, γραφειν, écrire]. Image rétinienne photographique produite par la destruction du pourpre rétinien.

ORBITO-OCULAIRE. adj. — *Aponévrose o.* La capsule de Tenon.

* **ORCHI-ÉPIDIDYMITE.** s. f. V. ORCHITE.

ORCHIOCÈLE et non **ORCHIDOCÈLE**. s. f. [*orchiocele*, de ὄρχις, testicule, et κήλη, tumeur ; esp. *orquiocele*]. Tumeur du testicule ; vulgairement *hernie humorale*. — Autrefois, nom générique des maladies du testicule et de ses enveloppes. V. SARCOCÈLE.

ORCHIODYNIE. s. f. [de ὄρχις, testicule, et ὀδύνη, douleur]. V. ORCHIALGIE.

ORCHIOTOME. adj. et s. m. Instrument servant à l'orchiotomie.

* **ORGANO-MÉTALLIQUE.** adj. Se dit d'un composé formé d'un métal ou d'un métalloïde combiné avec le radical d'un alcool, tel que le méthyle, l'éthyle, etc. Parmi ces *composés organo-métalliques*, les uns sont saturés, le radical organique sature le métal, et le composé nouveau ne peut se combiner à aucun corps ; les autres, n'étant pas saturés, constituent à leur tour des radicaux susceptibles de se combiner à d'autres corps simples ou composés, et ces *radicaux organo-métalliques* peuvent être monoatomiques, diatomiques ou polyatomiques.

* **ORGANOTHÉRAPIE.** s. f. (Combe) [de ὄργανον, organe, et θεραπεία, cure]. Synonyme d'*Opothérapie*.

* **ORPHOL.** s. m. [*naphtolate de bismuth*]. Combinaison de naphtol et d'oxyde de bismuth. Poudre grise, sans saveur ni odeur, qui se décompose dans les voies digestives en naphtol et en bismuth, et s'emploie comme antiseptique intestinal (5 à 10 grammes par jour).

* **ORSELLINIQUE.** adj. — *Acide o.* V. ORSELLIQUE.

ORTEIL. s. m. (page 1129). — *Orteil en marteau.* Déformation caractérisée par l'hyperextension de la première phalange sur le métatarsien correspondant et la flexion forcée des deux dernières phalanges sur la première, de telle sorte que la tête des deux premières phalanges forme une saillie angulaire à la face dorsale du pied, tandis que la dernière phalange repose sur le sol par sa partie unguéale.

OSSIFICATION. s. f. (p. 1132). — *O. du fœtus.* V. SQUELETTISER.

OSTÉOATHÉROME. s. m. Tumeur des os, ou mieux de leur moelle, qui avait l'apparence d'une bouillie.

OSTÉOBLASTE. s. m. [de ὀστέον, os, et βλαστὸς, germe]. Nom donné par Gegenbauer aux cellules de la moelle embryonnaire qui président à la formation du tissu osseux. V. OSTEOGÉNIE.

OSTÉOCAMPSIE. s. f. [de ὀστέον, os, et κάμπτειν, courber] (Alibert). L'ostéomalacie causant la courbure des os.

* **OSTÉOCLASTE.** s. m. Cellule de la moelle des os volumineuse, munie de prolongements multiples, qui serait, d'après Kolliker, un agent de l'usure ou érosion morbide des os : ces cellules sont une variété accidentelle et considérablement augmentée de *myéloplaxes*.

* **OSTÉOPHONE.** s. m. [de ὀστεον, os, et φωνή, voix]. Instrument dont le principe et les applications sont les mêmes que ceux du *dentiphone*.

* **OSTIOLE.** s. f. Pore du péritoine, qui n'est pas seulement une porte de sortie pour l'excrétion d'un liquide normal ou anormal, mais encore une porte d'absorption des liquides infectieux (Andeer).

* **OSTIOLIQUE.** adj. — *Appareil ostiolique.* Appareil formé par les ostioles et observé dans le péritoine (Andeer).

* **OTOCOPOSE.** s. f. Absence auditive graduelle, épuisement temporaire de l'audition (Castex).

* **OTOPIESIS.** s. f. [de οὖς, oreille, πίεσις, compression]. Affection de l'oreille, résultant de la compression du labyrinthe, par suite de l'obstruction de la trompe d'Eustache : elle entraîne la surdité paradoxale ou paracousie de Willis.

OVULATION. s. f. (p. 1144). D'après Mathias Duval, les phénomènes qui marquent le travail de l'ovulation sont les suivants (fig. 595) : 1° l'ovule grossit et atteint ses dimensions définitives ; il s'entoure d'une membrane amorphe, *membrane vitelline*, qui paraît être due au protoplasma de l'ovule ; 2° les cellules qui entourent l'ovule se multiplient, formant la couche granuleuse. Puis dans cette couche, maintenant composée de plusieurs assises de cellules, apparaît une fente, qui se remplit d'un liquide non filant, contenant peu d'albuminoïde : ce

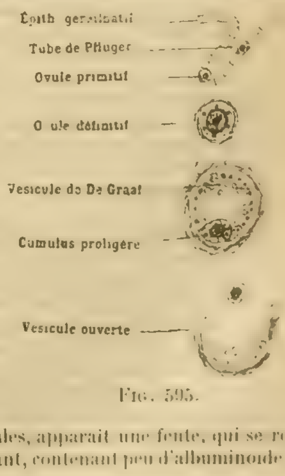

FIG. 595.

liquide s'accroît, distendant la vésicule qui mérite alors le nom d'*ovisac*. En un point, se trouve l'ovule, entouré toujours d'une enveloppe complète de cellules (*membrane proligère* . Vient un moment où l'ovule fait saillie au dehors ; sa paroi cède, se rompt et l'ovule tombe dans la trompe.

* **OXYDRYLE**. s. m. Syn. de *Hydroxyle*.

* **OXYMELLITE**. s. m. Mellite ayant pour véhicule un vinaigre simple ou médicamenteux.

* **PACHYDERMIQUE**. adj. — *Cachexie p.* V. Myxœdème.

PANARIS. s. m. (page 1157). — *Panaris analgésique* [*maladie de Morvan*]. Variété de la syringomyélie (Charcot) ou forme atténuée de la lèpre (Zambaco, Pitres), caractérisée par des panaris à répétition avec perte de phalange évoluant sans douleur.

PANAX. s. m. V. Ginseng.

PANCHRESTE. adj. et s. [πάγχρηστος, de πᾶς, tout, et χρηστὸς, utile; all. *Panchrestum*, it. et esp. *pancresto*]. Synonyme de *panacée*.

* **PANCRÉATOGÈNES**. s. m. pl. Substances élaborées par la rate et donnant naissance au ferment pancréatique (L. Corvisart).

* **PANDANÉES**. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, de l'Archipel Indien et de l'Amérique.

* **PANHYPÉMIE**. s. f. [de πᾶν, tout, ὑπό, diminution, et αἷμα, sang]. Diminution de la totalité des éléments du sang.

* **PANMASTITE**. s. f. [de πᾶν, tout, et μαστός, mamelle; *Mastite totale*]. Inflammation totale de la mamelle ou phlegmon diffus du sein.

* **PANOSTÉITE**. s. f. [de πᾶν, tout, et *ostéite*, de ὀστεόν, os]. Synonyme d'*ostéomyélite aiguë*.

* **PANPHLEGMON**. s. m. [de πᾶν, tout, et φλεγμονή, de φλέγω, je brûle]. Synonyme de *Septicémie suraiguë*.

* **PARALDÉHYDE**. s. f. ($C^{12}H^{12}O^{6}$). Substance hypnotique, obtenue en faisant agir l'acide chlorhydrique sur l'aldéhyde et comprimant fortement et à une basse température les cristaux obtenus. Fond à 40°,5, et bout à 124° en se décomposant ; brûle avec une flamme pâle. Odeur agréable de pomme de reinette, saveur chaude et piquante. Soluble dans l'eau. Paraît résulter de la condensation de 3 molécules d'aldéhyde. C'est un hypnotique supérieur à l'opium et au chloral, inférieur à ces substances comme analgésique : elle donne un sommeil tranquille et profond, rarement précédé d'excitation, durant en moyenne 7 à 9 heures; elle diminue moins que le chloral le nombre des pulsations cardiaques et des mouvements respiratoires ; elle ne produit ni troubles digestifs, ni effets d'accumulation ; mais elle déterminerait à la longue des accidents analogues à ceux des alcools (Dujardin-Beaumetz . 2 à 3 gr. suffisent lorsque l'agrypnie ne s'accompagne pas de souffrance ; si elle résulte d'une douleur vive, comme une névralgie, on élève les doses à 5 et 8 gr. en les fractionnant.

* **PARAMAGNÉTIQUE**. adj. Se dit quelquefois d'un corps attirable à l'aimant, comme synonyme de *magnétique*, et par opposition à *diamagnétique*.

* **PARAMASTITE**. s. f. Phlegmon péri-mammaire.

* **PARAMYOCLONUS**. s. m. — *P. multiplex* (Friedreich). V. * Myoclonie.

* **PARAPHRASIE**. s. f V. Aphasie, page 88.

PARAPLÉGIE. s. f. (page 1196). — *Paraplégie spasmodique familiale*. Affection caractérisée par la paralysie avec contractures des membres inférieurs (impotence, attitudes vicieuses). C'est un forme de *tabes spasmodique*, qui diffère de la *maladie de Little* par son début à un âge variable, indépendamment de toute dystocie ou naissance avant terme, par son évolution progressive (envahissement du tronc et des membres supérieurs), par l'absence de troubles céphaliques. Ces accidents relèvent d'une sclérose médullaire primitive frappant les faisceaux pyramidaux.

* **PARASORBIQUE**. adj. V. Sorbique, page 1470.

* **PARÉPIDIDYME**. s. m. [de παρά, près, επι, sur, et διδυμος, testicule]. Nom donné par Henle au *corps innominé* de Giraldès, lequel correspond au *parovarium* de His.

PÂTE. s. f. — *Pâte de Socin*. Pâte proposée pour remplacer les sulfures ; elle se prépare au moment de l'emploi avec :

Oxyde de zinc........................	50 gr.
Eau..	50 —
Chlorure de zinc.....................	5 à 6 —

c'est-à-dire parties égales d'oxyde de zinc et de la solution de chlorure. Employée sur les pansements ou à l'air, à la place de l'iodoforme.

* **PATELLARIQUE**. adj. — *Acide p.* ($C^{34}H^{20}O^{20}$). Corps acide, cristallisable, amer, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme, surtout à chaud, extrait d'un lichen, le *Patellaria scruposa* (Knop).

* **PATENTE**. s. f. Impôt proportionnel au 15e du taux du loyer que paie le médecin. ‖ Déclaration officielle de l'état sanitaire d'un bâtiment : *patente nette*, état sanitaire parfait ; *patente brute*, une maladie contagieuse régnait dans le port d'embarquement.

* **PÂTEUX, EUSE**. adj. [all. *teigig*, angl. *clammy*, *mealy*, it. et esp. *pastoso*]. — *Bouche pâteuse*. Se dit quand la langue est recouverte d'un enduit muqueux qui en émousse la sensibilité.

* **PATHOGNOMONIE**. s. f. [de πάθος, affection, et γνώμων, signe indicateur]. Ensemble des signes caractéristiques d'une maladie.

* **PATHOPHOBIE**. s. f. [de πάθος, maladie, et φόβος, crainte ; *nosophobie*]. Peur angoissante des maladies.

PÉDALIFORME ou **PÉDATIFORME**. adj. [*pedaliformis*]. Se dit des frondes de certaines algues marines découpées.

PÉDALINERVE. adj. [*pedalinervis*]. Se dit, d'après de Candolle, des feuilles dont les nervures sont en forme de pédale.

PÉDARTHROCACE. s. f. [*pædarthrocace*, de παῖς, enfant, ἄρθρον, articulation, et κάκη, mal ; all. *Winddorn*, it. et esp. *pedartrocace*] (M. A. Severin). Le *spina ventosa*.

PÉDATIFIDE, **PÉDATILOBÉ**, **PÉDATIPARTITE**, **PÉDATISÉQUÉ**, etc. adj. Se dit des feuilles pédalinerves incisées et lobées en forme de pédale . telles sont celles de l'*ellébore*

PÉDATIFORME adj. V. Pédaliforme.

PÉDATROPHIE. s f. [de παῖς, enfant, et *atrophie*]. Le carreau.

PÉDICELLAIRE. s. m. Corps mobile, servant à la préhension, dont sont pourvus quelques échinodermes.

PÉDICELLE. s. m. [*pedicellus*, all. *Blumenstielchen*, angl. *pedicle*, it. *pedicello*, *pellicello*]. Division extrême d'un pédoncule ramifié, celle qui porte immédiatement la fleur.

PÉDICELLÉ, ÉE. adj. [*pedicellatus*, all. *gestielt*, angl. *pedicellate*, it. *pedicellato*, esp *pedicelado*]. Qui est porté sur un pédicelle

* **PELVIGRAPHIE**. s. f. Synonyme de *pelvimétrie*.

* **PÉNITIS**. s. m. [de *pénis*, verge]. Inflammation totale de la verge envahissant le fourreau et les tissus érectiles.

PERCUSSION. s. f. (p. 1190). — *Percussion du cœur* (Potain). On détermine la pointe, le bord supérieur du foie, puis on recherche le bord droit et le bord supérieur du cœur par la percussion pratiquée sur des lignes qui convergent vers le centre de matité. Enfin on détermine la zone de matité vraie par la percussion légère sur des lignes divergentes ; on obtient ainsi un triangle de matité (fig. 596) qui représente la zone de contact entre le cœur et la paroi et qu'on peut comparer à la zone de submatité correspondant à l'interposition des languettes pulmonaires.

* **PÉRIVASCULAIRE**. adj. — *Gaine p.* Vaisseaux lym-

phatiques qui entourent de petits vaisseaux sanguins dans la substance nerveuse (His).

* **PERLÈCHE** ou **POURLÈCHE**. s. f. Affection contagieuse, fréquente chez les enfants, caractérisée par une altération épidermique et une lésion fissuraire occupant la commissure des lèvres: elle occasionne une sensation de cuisson, qui oblige les enfants à se lécher les lèvres, d'où son nom: on l'appelle encore *poissonade*, *niarde*, *bridou*, en patois limousin, parce qu'elle bride les deux commissures labiales et gêne pour ouvrir la bouche.

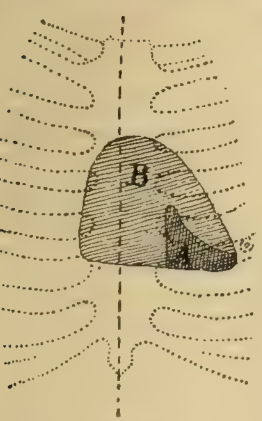

Fig. 596.

* **PERONOSPORA**. s. m. Champignon de la famille des Mucédinées. — *Peronospora infestans*, parasite des pommes de terre.

* **PÈSE-BÉBÉ**. s. m. Instrument destiné à peser les nouveau-nés, à des intervalles de temps déterminés, pour juger de l'état de leur nutrition d'après l'augmentation de leur poids. — *Pèse-bébé de Bouchut*. Dynamomètre, dont la partie inférieure porte un crochet auquel l'enfant est suspendu par une brassière: le poids est connu par la division du cadran à laquelle s'arrête l'aiguille.

* **PÉTRIFICATION**. s. f. — *Pétrification du fœtus*. V. Squelettiser, page 1495.

* **PHACOMÈTRE**. s. m. [de φακός, lentille, et μέτρον, mesure]. Instrument permettant de connaître par une simple lecture le pouvoir dioptrique des lentilles qui forment les verres des lunettes ordinaires (phacomètres de Badal et de Snellen).

* **PHALANGOSE**. s. f. [*phalangosis*, φαλάγγωσις, de φάλαγξ, phalange; all. et angl. *Phalangosis*, it. *falangosi*, esp. *falangosis*]. Maladie des paupières, différant du trichiasis, selon Paul d'Égine, en ce que, dans celui-ci, il y a des cils accidentels et surnuméraires, au lieu que, dans la phalangose, il y a simplement déviation des cils naturels. ‖ Relâchement de la paupière supérieure, par suite de la paralysie du muscle élévateur de cette partie.

* **PHELLIQUE**. adj. — *Alcool p.* La serine du liège.

* **PHÉNACONIQUE**. adj. — *Acide ph.* Acide analogue à l'acide fumarique.

* **PHÉNAMILOL**. s. m. Phénate d'amyle.

* **PHÉNÉDINE**. s. f. Syn. de *Phénacétine*.

* **PHÉNOIQUE**. adj. — *Acide ph.* Acide benzoïque impur.

PHÉNOMÉNISATION. s. f. — *Phénoménisation pathologique*. Manifestation sous des formes morbides d'un phénomène normal.

PHÉNOQUINONE. s. f. ($C^{36}H^{14}O^{8}$). Corps qui se forme par oxydation de l'acide phénique à l'aide de l'acide chromique, ou par l'action de la quinine sur le premier de ces acides, cristallisable, rouge, fusible à 71°, soluble dans l'eau.

* **PHÉNYLSUCCINIMIDE**. s. f. V. Succinanile, p. 1517.

* **PHLOGOGÉNÉTIQUE**. adj. et s. m. Synonyme de *phlogogène*, employé surtout en parlant des agents destinés à produire la *phlogose* dans un but thérapeutique.

* **PHLYCTÉNOGÈNE**. adj. et s. m. [de φλύκταινα, phlyctène, et φεννᾶν, engendrer] (Fonssagrives). Se dit d'un agent qu'on emploie topiquement pour produire un effet vésicant dans un but thérapeutique: telles sont l'ammoniaque, les cantharides, l'eau bouillante, etc.

PHOCÉNATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide phocénique combiné avec les bases.

PHOCÉNINE. s. f. [de *phocœna*, marsouin; all. *Phocenin*, angl. *phocenine*, it. et esp. *focenina*]. La *valérine*.

* **PHONOGRAPHE**. s. m. [de φωνή, voix, et γράφειν, écrire]. Instrument inventé par Edison, et répétant, au bout d'un temps quelconque, les sons qu'il a enregistrés. Il se compose: d'une lame vibrante adaptée à une embouchure de téléphone et unie à un stylet pointu supporté par un ressort métallique; d'un cylindre autour duquel s'enroule une feuille d'étain, et auquel on imprime un double mouvement de rotation et de translation à l'aide d'une manivelle et d'un volant. Pour enregistrer la parole, on fait tourner le cylindre pendant qu'on parle à haute voix près de l'embouchure du téléphone: le stylet vibre avec la lame et trace sur la feuille d'étain des dépressions correspondant aux vibrations. Pour reproduire les sons, on éloigne l'embouchure, on ramène le cylindre en arrière, et on remet l'embouchure en place: dès que le cylindre est mis en mouvement, la pointe du stylet, suivant les dépressions tracées, transmet ses mouvements à la lame dont les vibrations, étant les mêmes que dans la première partie de l'expérience, reproduisent les sons articulés.

* **PHONOMÈTRE**. s. m. [de φωνή, voix, et μέτρον, mesure]. Instrument, imaginé par Lucæ, pour mesurer la pression du courant d'air expiré pendant la phonation.

* **PHOTOCYANINE**. s. f. Cyanine décolorée par l'ozone.

* **PHOTOÉRYTHRINE**. s. f. Photocyanine transformée par l'action prolongée de la lumière en une matière rouge cerise.

* **PHOTOPHONE**. s. m. [de φῶς, lumière, et φωνή, voix]. Téléphone optique (Graham Bell), dans lequel la lumière est l'agent de transmission de la parole.

* **PHRÉNOGRAPHE**. s. m. [de φρένης, diaphragme, et γράφειν, écrire]. Instrument inventé par Rosenthal pour enregistrer les mouvements du diaphragme dans les expériences sur les animaux. C'est un levier, dont la partie interne, introduite par une ouverture de la paroi abdominale et appliquée sur la face inférieure du muscle, transmet les mouvements de celui-ci à la partie extérieure, qui l'inscrit sur un cylindre tournant.

* **PHYCOHÉMATINE**. s. f. Matière colorante rouge d'une algue marine, le *Rhytiplœa tinctoria*.

* **PHYSACIUM**. s. m. Pustule de la grosseur d'un pois et à base circulaire, remplie de pus sanguinolent.

* **PHYSOELIDE**. s. m. Nom donné par Virchow à de petits corps pédiculés, piriformes, pleins de liquide, qui existent dans les proliférations épithéliales des villosités du chorion en cas d'oblitération de ces villosités.

* **PHYTELEPHAS**. s. m. Plante de la famille des Pandanées, dont les graines fournissent l'*ivoire* ou *morfil végétal*.

* **PHYTOLACCIN**. s. m. Principe actif du *Phytolacca decandra* L. Résine amère, purgative et cholagogue; dose de 5 à 10 centigrammes.

* **PHYTOSTÉRINE**. s. f. Corps voisin de la cholestérine, qui existe dans la fève de Calabar (Hess).

* **PICROCYANIQUE**. adj. — *Acide p.* Isomère avec l'acide purpurique.

PINCE. s. f. (p. 1240). — *P. hémostatique*. V. Forcipressure.

* **PIPÉRAZIDINE**. s. f. V. * Spermine.

* **PLAISIR**. s. m. Sentiment qui résulte de la satisfaction d'un désir ou d'un besoin organique.

PLASMODIE. s. f. Formation de plasmodes.

PLASMODIAL, ALE. adj. Qui a rapport aux plasmodies: *masse plasmodiale*.

* **PLASTIDE**. s. f. [de πλασμα, forme]. Cellule formée par

une petite masse de protoplasma sans enveloppe (Huxley).

* **PLASTIDULAIRE.** adj. Qui a rapport aux plastidules. — *Théorie plastidulaire.* Celle qui admet l'existence de plastidules dans le protoplasma.

* **PLASTIDULE.** s. m. Nom donné par Hæckel aux granulations qui constitueraient les éléments primaires du protoplasma, lequel, dans cette théorie, n'aurait pas l'homogénéité qu'on lui a attribuée jusqu'ici.

* **PLATHELMINTHES.** s. m. pl. Vers caractérisés par leur corps plat, long, rubané, souvent composé de métamères, produits par bourgeonnement, qui possèdent une certaine autonomie et sont spécialement affectés à la reproduction cestoïdes) : le système nerveux est nul ou rudimentaire ; le système digestif manque entièrement (cestoïdes) ou consiste en une cavité munie d'un seul orifice (trématodes) ; à l'exception de quelques Turbellariés, tous sont hermaphrodites. — Les plathelminthes se divisent en trois ordres : 1° *Turbellariés;* 2° *Trématodes* (Distomiens); 3° *Cestoïdes* (Tæniadés, Bothriocéphalidés).

* **PLECTOGNATHES.** s. m. pl. Poissons téléostéens, tous marins, dont la chair est réputée vénéneuse.

* **PLÉOMORPHISME.** s. m. V. * Bactérie.

* **PLÉTHYSMOGRAPHE.** s. m. Appareil destiné à mesurer les variations de volume d'un membre sous l'influence de l'afflux sanguin (Mosso).

PNEUMIQUE. adj. [de πνεύμων, poumon]. *Acide pneumique.* Principe cristallisable qui se forme normalement dans le poumon par décomposition desassimilatrice des principes faisant partie de ses éléments anatomiques. C'est à lui que le parenchyme pulmonaire doit la propriété de rougir le tournesol. C'est un *acide conjugué,* résultant de la combinaison d'acide lactique et de taurine (Verdeil).

PNEUMOCÈLE. s. f. [*pneumocele,* de πνεύμων, poumon, et κήλη, tumeur, hernie; all. *Lungenbruch,* angl., it. et esp. *pneumocele*]. Hernie d'une portion du poumon à travers un des espaces intercostaux, de manière à former, sous les téguments, une petite tumeur arrondie, molle, circonscrite, indolente, qui augmente de volume dans l'inspiration, et diminue dans l'expiration ; elle doit être réduite et maintenue par un bandage compressif.

* **PNEUMOMÈTRE.** s. m. Appareil servant à mesurer la capacité respiratoire et à enregistrer les mouvements de la cage thoracique.

PNEUMONIE. s. f. (p. 1260). — *Microbe de la pneumonie.* V. *Bactéries, fig. 564.

* **POIVRETTE.** s. f. Condiment extrait des graines de nigelle.

* **POIVRIER.** s. m. [*Piper*]. Genre de plante tropicale, famille des Pipéracées; les principales espèces sont le *cubèbe,* le *bétel,* le *matico,* le *poivre commun.* ‖ *Poivrier d'Amérique* ou *arbre au poivre.* Arbre, famille des Térébinthacées, les feuilles servent à préparer le *baume des missions.*

* **POLARISEUR.** s. m. Appareil destiné à polariser la lumière.

* **POLARISTROBOMÈTRE.** s. m. Appareil qui sert à mesurer le pouvoir optique rotatoire d'une solution sucrée (Wild).

* **POLIOENCÉPHALITE.** s. f. [de πολιος, gris]. Lésion des noyaux bulbo-protubérantiels correspondant à la *poliomyélite* des cornes antérieures de la moelle (Wernicke). Elle est dite *supérieure,* lorsqu'elle frappe les noyaux protubérantiels des nerfs moteurs oculaires (ophtalmoplégie); *inférieure,* lorsqu'elle atteint les noyaux bulbaires (paralysie labio-glosso-laryngée).

* **POLIOSE.** s. f. Décoloration des poils (Besnier).

* **POLYLACTIQUE.** adj. — *Acides p.* Éthers de l'acide lactique.

* **POLYONYCHIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et ὄνυξ, ongle]. Anomalie caractérisée par l'exagération du nombre des ongles.

* **POLYORCHIDIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et ὄρχις, testicule]. Existence chez l'homme de plus de deux testicules.

* **POLYOREXIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et ὄρεξις, appétit; all. *Wolfshunger, Vielfresserei,* angl. *polyorexia,* it. *polioressia*]. Faim excessive. V. Boulimie.

* **POLYPAGE.** s. m. [de πολὺς, nombreux, et παγεὶς, soudé] (Pictet). Genre de monstres de la famille des monomphaliens, à axes du corps parallèles, les deux colonnes vertébrales étant complètes et indépendantes, avec une mâchoire inférieure double, dont les deux branches sont dirigées en avant. La tête, le cou et la poitrine paraissent simples, mais participent à la duplicité : la tête a deux trous occipitaux, deux mâchoires ; la face a deux langues. Les deux poitrines forment une cavité unique.

* **POLYPARÉSIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et πάρεσις, faiblesse, relâchement]. La *paralysie générale.*

* **POLYPARÉTIQUE.** adj. et s. Qui concerne la polyparésie ; qui en est atteint.

* **POLYPATHIE.** s. f. [πολυπάθεια, de πολὺς, beaucoup, et πάθος, affection]. Maladie se montrant sur un grand nombre de parties à la fois, ou sur le même sujet un grand nombre de fois, ou sur beaucoup d'individus simultanément.

* **POLYSCOPE.** s. m. [de πολὺς, beaucoup, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument Wintrich) destiné à isoler les sons musculaire et valvulaire dans le premier bruit du cœur (V. Bruit). C'est un cône tronqué en zinc, au-devant duquel est une membrane de caoutchouc : suivant que celle-ci est plus ou moins tendue, c'est le bruit musculaire ou valvulaire qui résonne dans le cône métallique et qui est perçu par l'oreille.

POLYSILICIQUE. adj. — *Acide p.* Acide silicique concentré.

POPULAGE. s. m. [*souci d'eau, bassinet des marais*]. Nom vulgaire du *Caltha palustris,* dont les boutons à fleurs sont un condiment, comme les câpres.

* **PORENCÉPHALIE.** s. f. (Heiche) [de *porus,* pore]. Encéphalopathie infantile, caractérisée par des excavations s'ouvrant comme des cratères à la surface des hémisphères cérébraux. Elle est *congénitale,* lorsque de l'absence congénitale d'une artère résulte l'arrêt de développement du territoire qu'elle devait nourrir ; ou *acquise,* lorsqu'elle résulte d'une lésion artérielle par l'intermédiaire d'un foyer d'hémorragie ou de ramollissement.

PORRIGOPHYTE. adj. et s. [de *porrigo,* et φυτὸν, végétal]. Le *Trichophyton.*

* **PORTE-CAUTÈRE.** s. m. Instrument servant à isoler les rhéophores du cautère galvanique et à tenir les anses rougies par l'électricité.

* **POSSESSION.** s. f. Maladie religieuse ; état d'un individu *possédé.*

* **POTAMOPHOBIE.** s. f. Peur morbide de l'eau et des cours d'eau.

POUDRE s. f. (p. 1287). — *Poudre alimentaire.* Substance alimentaire desséchée et réduite en poudre qu'on emploie pour la pratique du gavage. Elle doit représenter quatre fois son poids de viande fraiche et se délayer facilement dans l'eau, le lait, le bouillon ; c'est dans ces liquides qu'on la délaye pour l'avaler ou la porter directement dans l'estomac à l'aide du tube Faucher ; on la prend aussi dans un potage clair, des grogs, du chocolat ; on commence par 25 à 30 gr. par jour, et on arrive progressivement à 300 gr. en plusieurs doses. — *Poudre de légumes, de lentilles.* Elle s'emploie de la même façon, seule ou plutôt associée à celle de viande.

POULS. s. m. page 1290). — *Pouls paradoxal.* Petitesse ou suppression du pouls radial pendant l'inspiration sans aucune interruption des battements du cœur ; symptôme d'épanchement ou d'adhérences péricardiques.

* **PRÉHENSEUR-LEVIER-MENSURATEUR.** s. m. (Farabeuf). Instrument destiné à aider la tête du fœtus, dans les rétrécissements du bassin, à passer du ventre dans l'excavation par le détroit supérieur suivant le mécanisme naturel. Il permet de saisir solidement la tête et d'agir sur elle pour la diriger, et de mesurer en même temps la valeur de ses diamètres.

* **PRESCIENCE.** s. f. Faculté de deviner les événements futurs.

PRÉVOYANCE. s. f. Synonyme de *circonspection* dans le système de Gall.

* **PRODIGE.** s. m. Événement paraissant contraire aux lois naturelles.

* **PROPANE.** s. m. [*hydrure de propyle*] (C^6H^8). Carbure d'hydrogène gazeux existant parmi les gaz qui se dégagent des sources de pétrole. On le prépare en faisant agir l'acide iodhydrique sur la benzine, le cumène, le toluène, l'acétone, la glycérine.

* **PROPEPSINE.** s. f. V. Pepsine, page 1188.

PROPYLE s. m. (p. 1306). — *Hydrure de p.* V. * Propane.

* **PRORRHAPHIE.** s. f. V. Strabotomie, page 1507.

* **PROSENCÉPHALE.** s. m. Vésicule antérieure du cerveau de l'embryon, qui forme les couches optiques et le ventricule moyen du cerveau.

* **PROSTATECTOMIE** [de προστάται, prostate, et ἐκτομή, retranchement]. Ablation de la prostate, pratiquée soit par le périnée, soit par la voie sus-pubienne.

* **PROSTATOTOMIE.** s. f. Opération qui consiste à ouvrir la portion membraneuse de l'urètre par le périnée sur un conducteur, puis à introduire le doigt dans l'urètre prostatique : la portion obstruante est ensuite incisée sur la ligne médiane ; le doigt introduit de nouveau fait alors une sorte de divulsion et pénètre dans la vessie.

* **PROSTERNUM.** s. m. Pièce du prothorax des insectes.

* **PROTÉACÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones.

* **PROTECTIVE.** s. f. — *Protective-plaster* (Lister). Taffetas de soie huilée, recouvert de vernis copal et enduit de dextrine, employé pour les pansements.

PROTOPINE. s. f. Alcaloïde de l'opium (Hess).

PROTOPLASMA. s. m. (p. 1310). Le protoplasma de la cellule et du noyau est formé d'un réseau (*spongio-plasma*) constitué par un ou plusieurs filaments (*mitomes*); les mailles sont occupées par le liquide cellulaire (*hyaloplasma*).

PROTOVERTÉBRÉS. s. m. pl. Embranchement du règne animal, comprenant les *Tuniciers* et les *Leptocardiens* (Lanessan).

* **PSEUDO-CURARINE.** s. f. Substance azotée, basique, non vénéneuse, extraite du laurier-rose avec l'oléandrine.

* **PSEUDO-URIQUE.** adj. — *Acide p.* ($C^{10}H^5Az^6O^8$). Corps cristallin, inodore, insipide, peu soluble dans l'eau, soluble dans les solutions alcalines concentrées, obtenu en traitant l'uramile par le cyanate de potasse et le produit de la réaction (pseudo-urate de potasse) par l'acide chlorhydrique. Il diffère de l'acide urique en ce qu'il renferme une molécule d'eau en plus, et qu'il est monobasique.

* **PSEUDOXANTHINE** s. f. ($C^{10}H^5Az^4O^4$). Corps très voisin de la xanthine, solide, jaune, peu soluble dans l'eau, soluble dans les alcalis, obtenu en traitant l'acide urique par l'acide sulfurique.

PSILOTHRE s. m. [*psilothrum*, ψίλωθρον, it. *psilotro*]. Synonyme de *dépilatoire*.

PSOROSPERMOSE. s. f. (p. 1314). Affection de la peau produite par des psorospermies et caractérisée par un épaississement de l'épiderme avec prolifération des papilles (Darier).

* **PSYCHAGOGUES.** s. m. pl. [de ψυχή, esprit, et ἄγειν, conduire]. Médicaments qui excitent et régularisent les centres nerveux.

* **PTÉRITANNIQUE.** adj. — *Acide p.* Un des deux tannins de la racine de fougère mâle (Luck). L'autre est l'acide *tannaspidique* (page 1566).

PTERNALGIE. s. f. [de πτερνα, talon]. Hygroma chronique, douloureux, qui résulte de la compression ou du froissement de la bourse calcanéenne et que l'on rencontre surtout chez les individus à station debout prolongée (Duplay).

PTILOSE. s. f. [*ptilosis*, πτίλωσις, all. et angl. *Ptilosis*, it. *ptilosi*]. Chute des cils.

PTISANE. s. f. [*ptisana*, πτισσάνη, de πτίσσειν, concasser; all. et angl. *Tisane*, it. et esp. *tisana*]. Décoction d'orge pilée, qu'on donnait au malade, soit non passée, c'était alors une bouillie d'orge (ῥόφημα), soit passée, c'était alors une simple décoction d'orge (χυλός). La ptisane, dans la médecine hippocratique, était la préparation dont on se servait pour les maladies aiguës. Le livre d'Hippocrate, intitulé : *Du régime dans les maladies aiguës*, porte aussi le titre du *Livre sur la ptisane*.

* **PTOSE.** s. f. V. Ptosis.

* **PUDENDAL HERNIA.** Hernie vagino-labiale ou postérieure de la grande lèvre.

* **PUITS.** s. m. — *Puits* ou *stomates lymphatiques*. Orifices qui font communiquer la cavité de la séreuse péritonéale avec les lymphatiques sous-jacents.

PURKINJE (p. 1324). — *Arbre vasculaire* ou *figures de Purkinje*. Perception dans le champ visuel de l'ombre que les vaisseaux rétiniens projettent sur la couche postérieure de la rétine. Il faut que la lumière pénètre dans l'œil très obliquement. On y arrive en regardant un fond obscur, en donnant à une bougie un mouvement de va-et-vient au-dessous de l'œil. — *Cellules de Purkinje*. Grosses cellules nerveuses de la substance grise corticale du cervelet. V. Cervelet, p. 260. — *Images de Purkinje-Samson*. Images données par les surfaces des milieux oculaires fonctionnant comme miroirs. V. Exploration de l'œil, p. 602.

* **PUTAMEN.** s. m. V. Strié (*corps*), page 1511.

* **PYCNOMÈTRE.** s. m. [de πυκνός, épais, dense, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à faire connaître, d'une façon plus sensible que les aréomètres, la densité d'un liquide, vin, bière, lait, etc.

* **PYLORECTOMIE.** s. f. Opération laborieuse et très grave, qui consiste à réséquer le pylore atteint de cancer ou de rétrécissement, après avoir incisé la paroi de l'abdomen sur la ligne blanche et attiré l'estomac dans la plaie : on suture ensuite les bords de la perte de substance avec des fils de soie.

* **PYLORISME.** s. m. Rétrécissement spasmodique du pylore.

* **PYLOROPLASTIE.** s. f. [*Opération d'Heinecke-Mikulicz*]. Section longitudinale d'un rétrécissement pylorique, suivie de la suture transversale. On transforme ainsi la portion rétrécie en une portion dilatée.

* **PYOCOLPOS.** s. m. Transformation purulente du sang retenu dans le vagin (*hématocolpos*).

* **PYOCTANINE.** s. f. [de πῦον, pus, et κτείνειν, tuer]. Couleurs d'aniline, bleue (*violet de méthyle*), jaune (*auramine*), antiseptiques, non toxiques, employées en chirurgie et en oculistique pour le traitement des plaies et des ulcérations (badigeonnages et injection interstitielle avec la solution de 1 à 3 p. 100), injection vésicale avec la solution à 1 p. 500).

* **PYOCYTE.** s. m. [de πῦον, pus, et κύτος, cellule]. Leucocyte du pus. V. Leucocyte et Pus.

* **PYODE.** adj. [*pyodes*, πυώδης]. S'est dit pour *purulent*, et pour *pyoïde*.

* **PYOGÈNE.** adj. Se dit des bactéries à la présence de

quelles est due la production du pus. Dans l'immense majorité des cas, la suppuration résulte de l'existence de bactéries spéciales dans l'organisme : les collections purulentes en renferment toujours, ou si le liquide n'en contient pas, sans doute parce que les germes sont détruits ou morts, les parois de l'abcès en sont infiltrées (Cornil). La plupart des bactéries pyogènes sont réunies en grappes ou en chaînettes (V. STAPHYLOCOQUE et STREPTOCOQUE); quelques-unes pourtant sont isolées (*micrococcus pyogenes tenuis*); d'autres ont la forme de bâtonnets (*bacillus pyogenes fœtidus*, *bacillus pyocyaneus*). Ce sont les agents du furoncle, de l'anthrax, du phlegmon, de l'amygdalite, de l'ostéomyélite, de la pyohémie, etc. De plus, la bactérie charbonneuse, les bacilles de la fièvre typhoïde et de la tuberculose, le pneumocoque, peuvent provoquer la formation d'abcès.

* **PYOMÈTRE** et **PYOMÉTRIE**. s. f. [*pyometra*, de πῦον, pus, et μήτρα, matrice ; it. *piometra*]. Transformation purulente du sang retenu dans l'utérus (*hématométrie*).

* **PYOPHTALMIE**. s. f. [de πῦον, pus, et ὀφθαλμός, œil]. V. HYPOPYON.

* **PYOPOÉTIQUE**. adj. [de πῦον, pus, et ποιεῖν, faire]. Synonyme de *suppuratif*.

* **PYORRHAGIE** ou **PYORRHÉE**. s. f. [*pyorrhagia*, de πῦον, pus, et ῥεῖν, couler; all. *Eiterfluss*, angl. *pyorrhage*, it. *piorragia*]. Écoulement du pus. — *Pyorrhée alvéolo-dentaire*. V. OSTÉO-PÉRIOSTITE.

* **PYRAMIDONE**. s. f. [*Diméthylamidoantipyrine*]. Poudre d'un blanc jaunâtre, presque insipide, assez soluble dans l'eau (1 gr. pour 60 d'eau à 70°). Antithermique et analgésique supérieur à l'antipyrine ($0^{gr},10$ à $0^{gr},75$).

* **PYRÉNOMYCÈTES**. s. m. pl. Champignons parasites des végétaux, dont les corps reproducteurs sont renfermés dans des conceptacles ou périthèques.

* **PYRMONT** (Allemagne). *Eau ferrugineuse*. Froide. Boisson et bains.

* **PYROLÉIQUE**. adj. V. SÉBACIQUE, p. 1440.

* **PYROPHOBIE**. s. f. Crainte morbide du feu.

* **PYROTARTRIQUE**. adj. — *Acide p.* ($C^{14}H^{8}O^{6}$). Corps cristallisable, blanc, vitreux, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, obtenu par la distillation sèche de l'acide tartrique.

QUEIROUN. s. m. Nom provençal d'un coléoptère nuisible à l'olivier. V. VER *de l'olive*.

* **QUERCÉTAMIDE**. s. f. Dérivé ammoniacal de la *quercétine*.

QUERCÉTINE. s. f. ($C^{54}H^{18}O^{24}$). Corps cristallisable, jaune d'or, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, qui se forme par dédoublement du quercitrin.

QUERCÉTIQUE. adj. — *Acide quercétique* ($C^{30}H^{10}O^{14}$). Produit de l'action de la potasse sur la quercétine. Cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, saveur amère.

QUERCIMÉRIQUE. adj. — *Acide quercimérique* ($C^{16}H^{6}O^{10}$). Produit de l'action de la potasse sur l'acide quercétique. Cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

QUERCINE. s. f. V. QUERCITE.

* **QUERCITARTRIQUE**. adj. — *Acide q.* Produit de la combinaison de la quercite avec l'acide tartrique.

* **QUINAMICINE** ou **QUINAMIDINE**. s. f. Modifications isomériques de la quinamine.

* **QUINAMINE**. s. f. Alcaloïde extrait du *Cinchona succirubra* (Hess).

* **QUINANILINE**. s. f. Dérivé phénylé de l'amide quinique.

* **QUINITE**. s. f. Mélange de cyanoferrure de sodium et de salicine : employé comme fébrifuge.

* **QUINIZARINE**. s. f. Isomère de l'*alizarine*.

* **QUINOLIQUE**. adj. — *Acide q.* Corps formé par l'ébullition de la cinchonine avec l'acide nitrique.

* **QUINOVATANNIQUE**. adj. — *Acide q.* Tannin du quinova, faux quinquina.

* **RADIANT, ANTE**. adj. — En physique, *état radiant de la matière* (Faraday, 1819); *matière radiante* (Crookes, 1879), état dans lequel se trouve la matière extrêmement raréfiée, et qui est aussi éloigné de l'état gazeux que celui-ci l'est de l'état liquide. Ces phénomènes apparaissent dans les tubes où, le vide atteignant un millionième d'atmosphère, les molécules matérielles sont excessivement rares. La matière radiante se meut en ligne droite ; le choc de ses molécules a une énergie suffisante pour engendrer des actions mécaniques et produit des phénomènes de phosphorescence ; un dégagement de chaleur se manifeste en même temps que la phosphorescence ; dans un tube où la matière est à l'état radiant, une bande lumineuse se courbe vers un électro-aimant approché de la paroi du tube ; le courant de la matière radiante n'est pas assimilable à un courant électrique (Crookes).

RADIOLAIRE. s. m. Nom d'un groupe de rhizopodes microscopiques dont le têt est siliceux, et qui vivent dans les eaux douces et salées.

RAIE. s. f. (p. 1835). — *Raie de Frauenhofer*. V. SPECTRE.

RAW. — *Apophyse de Raw*. Apophyse antérieure du marteau de l'oreille.

* **RAYNAUD** (Maurice) [médecin français, 1834-1881]. — *Maladie de Raynaud*. L'asphyxie locale des extrémités. V. ASPHYXIE, p. 111 et 1743.

RAYONNANT, ANTE. adj. [all. *strahlend*, angl. *radiant*, it. *radiante*, esp. *radioso*]. Qui rayonne. — *Calorique rayonnant*, celui qui se transmet par rayonnement et non par conductibilité. — *Pouvoir rayonnant*, la faculté qu'ont les corps d'émettre de la chaleur dans tous les sens, et qui varie avec ces corps. = En botanique, se dit des parties disposées à la manière des rayons d'une roue.

RAYONNÉ, ÉE. adj. [*radiatus*, all. *gestrahlt*, angl. *radiated*]. Qui est disposé en manière de rayons, comme les ligaments destinés à affermir les articulations des côtes avec le sternum.

RAYONNÉS. s. m. pl. V. RADIAIRES.

RAYONNEMENT. s. m. [*radiatio*, all. *Strahlen*, angl. *radiation*, it. *brillamento*, esp. *brillo*, *centelleo*]. Mode de propagation du son, de la lumière, de la chaleur, se faisant par des rayons susceptibles d'être réfléchis et réfractés, avec cette différence que le rayonnement de la chaleur et de la lumière se fait dans le vide comme dans l'air, tandis que celui du son ne peut avoir lieu dans le vide.

* **RÉCAMIER** [médecin français, 1774-1852]. — *Opération de Récamier*. V. CURETTAGE.

* **RÉCOLTE**. s. f. — *Récolte des médicaments*. Action de recueillir les substances médicamenteuses, végétales surtout, dans les conditions propres à donner une conservation certaine et un maximum d'effet utile. Ces conditions varient suivant la partie de la plante usitée : les feuilles seront récoltées au moment où la floraison commence ; les écorces, quand l'ascension de la sève est terminée ; les racines, à l'automne ; les fleurs, à l'époque de leur épanouissement, et après l'évaporation de la rosée ; les fruits et les graines, à leur parfaite maturité.

* **RECTOCOCCYPEXIE**. s. f. Fixation à la face antérieure du coccyx de la paroi postérieure du rectum plissée transversalement de façon à en diminuer l'étendue.

* **RECTOPÉRINÉORRHAPIE**. s. f. Opération qui a pour but de remédier au prolapsus du rectum par le rétrécissement de l'anus.

* **RECTOPEXIE**. s. f. Fixation artificielle du rectum prolabé par suite de l'insuffisance du méso-rectum.

RÉFLEXE adj. (p. 1356). — *Réflexe tendineux*. Mouvement brusque d'extension que l'on provoque chez l'homme sain, dans la jambe demi-fléchie, en frappant le tendon rotulien : des mouvements analogues se produisent dans le membre inférieur par la percussion des tendons des muscles biceps fémoral ou tibial antérieur; dans le membre supérieur, par la percussion du biceps ou du triceps du bras. Les réflexes tendineux sont exagérés quand une partie de la moelle est soustraite à l'action modératrice des centres encéphaliques ou que la substance grise est anormalement excitée (compression et tumeurs de la moelle, hématomyélie, sclérose latérale amyotrophique, tabes dorsal spasmodique); ils sont diminués ou abolis quand cette substance est détruite, ou que les nerfs centripètes ou centrifuges sont lésés (maladie de Landry, ataxie locomotrice progressive, maladie de Friedreich, myélites diffuses, polynévrite).

* **RÉFRACTOMÈTRE.** s. m. Instrument qui fait connaître l'indice de réfraction des corps. — *Réfractomètre d'Abbe.* Il permet de lire rapidement l'indice cherché sur un cadran annexé à l'instrument, et d'opérer avec des quantités très petites de la substance considérée.

* **REICHMANN** [médecin allemand contemporain]. — *Maladie* ou mieux *Syndrome de Reichmann.* L'hypersécrétion chlorhydrique. V. Gastrosucorrhée.

* **REISSNER** [physiologiste allemand, 1824-1878]. — *Membrane de Reissner.* V. Oreille *interne*, page 1123.

* **RENAISON** (Loire). *Eau alcaline.* Froide. Boisson.

* **RENLAIGUE** (Puy-de-Dôme). *Eaux froides ferrugineuses bicarbonatées.* Boisson.

* **RÉPÉTITION.** s. f. — *Maladies à répétition.* Maladies qui se reproduisent fréquemment sous l'influence de causes variables.

* **RÉSIDUAL.** adj. — *Air r.* Celui qui reste dans le poumon et dans les voies aériennes après l'expiration la plus énergique.

* **RÉSINO-GAIACIQUE.** adj. — *Acide r.* L'acide gaiarétique.

* **RÉSONNATEUR.** s. m. Instrument destiné à l'analyse des sons et fondé sur la propriété que possède un corps, lorsqu'il est dans le voisinage d'un autre corps résonant, d'entrer en vibration et de rendre le même son.

RESPIRATOIRE. adj. (page 1369). — *Réserve respiratoire, résidu respiratoire.* V. Respiration, page 1368.

* **RETE TESTIS.** Réseau des canaux séminifères dans le corps d'Highmore.

* **RÉTENTIVITÉ.** s. f. Propriété qu'ont les cellules nerveuses, préposées à l'accomplissement des actes psychiques, de conserver pendant un certain temps la modification intime que leur ont imprimée les excitations qui mettent en jeu leur activité.

* **RÉTICULE.** s. m. Ensemble de deux fils très fins disposés en croix, l'un vertical, l'autre horizontal, dans une lunette, au point où se forme l'image réelle donnée par l'objectif : par leur point d'entre-croisement passe l'axe optique de la lunette.

RÉTINOL. s. m. [*Rosinol, huile de résine*]. Produit de la distillation de la colophane, employé comme antiseptique et balsamique.

* **RÉTROCEPS.** s. m. Instrument inventé par Hamon pour remplacer le forceps; inusité.

* **RHABDOCÈLES.** s. m. pl. Vers plathelminthes.

* **RHÉOCORDE.** s. m. [de ῥεῖν, couler, et χορδή]. Appareil destiné à diminuer l'intensité des courants électriques d'une quantité déterminée.

* **RHINOLALIE** s. f. [de ῥὶν, nez, λαλία, parole]. Voix nasonnée.

* **RHODÉORÉTIQUE.** adj. — *Acide rhodéorétique.* V. Convolvulique, page 366.

* **RHODIQUE.** adj. — *Acide r.* Synonyme de *Trioxyde de rhodium.*

* **RHODOTANNIQUE.** adj. — *Acide r.* Tannin des feuilles du *Rhododendron ferrugineum.* Il fournit une substance rouge, la *rhodoxanthine.*

* **RHŒADINE.** s. f. ($C^{42}H^{21}AzO^{12}$). Alcaloïde, non vénéneux, extrait du coquelicot; cristallisable, presque insoluble dans l'eau, l'alcool, les solutions alcalines. Les acides le colorent en rouge et le convertissent en *rhœagénine.*

* **RHŒAGÉNINE.** s. f. Base isomérique avec la *rhœadine.*

* **RICORD** (Philippe) [syphiligraphe français, 1800-1889]. — *Pilules de Ricord.* Protoiodure de mercure, thridace, poudre de feuilles de belladone, ãã 5 gr., extrait thébaïque, 1 gr. ; mêlez et divisez en 100 pilules, contenant chacune 5 centigrammes de protoiodure : 1 à 2 pilules par jour contre la syphilis.

* **RIGA** [médecin italien contemporain]. — *Maladie de Riga.* Affection infantile, caractérisée par une ulcération papillomateuse du frein de la langue, produite au moment de la première dentition, en dehors de la coqueluche, par le frottement de la langue sur les incisives inférieures. Observée spécialement dans les provinces méridionales de l'Italie, elle frappe souvent tous les enfants d'une même famille.

* **ROLANDO** (Louis) [anatomiste piémontais, 1775-1831]. — *Sillon de Rolando.* V. Scissure, page 1423.

* **ROMBERG** [médecin allemand, 1795-1873]. — *Signe de Romberg.* Difficulté de conserver la station debout et de marcher dans l'obscurité, qui se rencontre dans l'ataxie locomotrice progressive.

* **ROSINOL.** s. m. Syn. de *Rétinol.*

* **ROULEMENT.** s. m. — *Roulement présystolique* (Duroziez). Le souffle présystolique du rétrécissement mitral.

* **ROYAT** (Puy-de-Dôme). *Eau minérale bicarbonatée, chlorurée sodique.* Boisson, bains.

* **RUBICHLORIQUE.** adj. — *Acide r.* Corps identique à la chlorogénine, découvert dans la racine de garance.

* **RUBIDÉNIQUE.** adj. — *Acide r.* L'acide *isamique*, p. 852.

* **RUBITANNIQUE.** adj. — *Acide r.* Le tannin des feuilles du *Rubia tinctorum.*

* **RUMEX.** s. m. Synonyme de *Patience.*

* **RUPOPHOBIE.** s. f. [de ῥύπος, ordure, et φόβος, crainte]. Crainte de la saleté ou de la souillure.

RUSSULE. s. f. Champignon vénéneux de la famille des Agarics.

RYTHME. s. m. (p. 1393). — *Rythme des mouvements du cœur.* V. Cœur.

* **SACCHAROKALI.** s. m. Poudre digestive alcaline, composée de sucre, 1000, bicarbonate de soude, 20, et laque carminée pour colorer.

* **SACCOGUMMITE.** s. f. [*glycyrrhizine*]. Glucoside renfermé dans la racine de réglisse. S'emploie en tisane.

* **SACCOLACTIQUE.** adj. — *Acide s.* Synonyme d'*acide mucique.*

SALICYLATE (page 1400). — *Salicylate de bismuth.* Sel blanc, insoluble dans l'eau, qu'on emploie comme antiacide, absorbant et surtout antiseptique gastro-intestinal, dans la dyspepsie putride, la dilatation et le catarrhe de l'estomac, la fièvre typhoïde, le choléra. Dose, de 1 à 5 ou 10 gr. par jour, en cachets ou suspendu dans une potion, seul ou associé au naphtol, au charbon végétal, à la magnésie, au bicarbonate et au benzoate de soude.

* **SALICYLITE.** s. f. Sel formé par la combinaison de l'acide salicylique avec les bases.

* **SALIES-DE-BÉARN** (Basses-Pyrénées). *Eau saline.* Froide. Boisson et bains.

SALIRÉTINE. s. f. Produit de l'action des acides étendus sur la saligénine à chaud. Matière résinoïde, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique et les alcalis.

SALITRE. s. m. L'azotate de soude naturel des plaines du Pérou et de la Bolivie. — Le sulfate de magnésie naturel.

* **SALLE.** s. f. — *Salle d'autopsie.* V. Hôpital. — *Salle de dissection.* V. Amphithéatre. — *Salle d'opérations.* Une salle d'opérations, dans un hôpital moderne, doit avoir des parois lisses, sans angles et sans recoins où se nichent les poussières, susceptibles d'être lavées à grande eau, et d'une couleur pâle qui décèle la moindre tache ou le plus léger dépôt. Son toit de verre donne un éclairage intense nécessaire pour les interventions délicates, et n'expose pas le chirurgien à ces variations d'ombre et de lumière, qui rendent si gênant l'éclairage latéral. Quand la lumière vient d'en haut, elle est toujours plus pure et n'est pas arrêtée par les mains de l'opérateur et de ses aides. Des robinets fournissent à volonté l'eau chaude et l'eau froide stérilisées ; des plateaux de verre ou de métal d'un nettoyage facile supportent les divers récipients. Le parquet, bitumé, est pourvu de rigoles assez inclinées pour entrainer les liquides vers une ouverture d'évacuation centrale. Un récipient à clôture hermétique pour le linge sale, une étuve à stérilisation, un appareil de chauffage, complètent le mobilier de la pièce. La propreté la plus scrupuleuse y est observée, et elle donne au chirurgien une sécurité si absolue, qu'il peut négliger toute précaution germicide spéciale destinée à l'antisepsie de la salle.

* **SALOPHÈNE.** s. m. Corps solide, blanc, inodore, insipide, soluble dans l'alcool et l'éther, très peu dans l'eau, contenant 50 p. 100 d'acide salicylique, employé dans le rhumatisme articulaire aigu, à la dose de 4 à 6 gr. par jour.

* **SALPINGITE.** s. f. Inflammation de la trompe de Fallope ; souvent bilatérale ; rarement primitive, le plus fréquemment consécutive à une métrite, surtout d'origine puerpérale ; tantôt aiguë (catarrhale ou purulente), tantôt chronique (hypertrophique et végétante ou atrophique et scléreuse). La trompe est augmentée de volume, bosselée, flexueuse (fig. 597), surtout lorsque sa cavité renferme du pus (*pyo-salpinx*) ou du sang (*hémato-salpinx*). Le principal symptôme consiste en une douleur au niveau de la trompe, disparaissant pendant le repos, accrue par les mouvements, les secousses, les fatigues, les règles, les rapports sexuels ; quelquefois irradiée aux lombes, aux cuisses, au sacrum, à l'épigastre. Les troubles digestifs sont habituels, ainsi que les troubles menstruels : ménorrhagie, métrorrhagie, quelquefois dysménorrhée ou aménorrhée. A la palpation abdominale, on sent au-dessus de l'arcade de Fallope une plaque dure (*plastron abdominal*), formée par l'ovaire et la trompe ou par les fausses membranes qui les entourent. Le toucher vaginal fait reconnaître un défaut de mobilité et une déviation latérale de l'utérus, et une tumeur bosselée dans un cul-de-sac ou dans les deux, suivant que la salpingite est un ou bilatérale. Affection grave, en raison de la stérilité presque constante et de la fréquence des complications (péri-ovarite, péri-métrite, etc.).

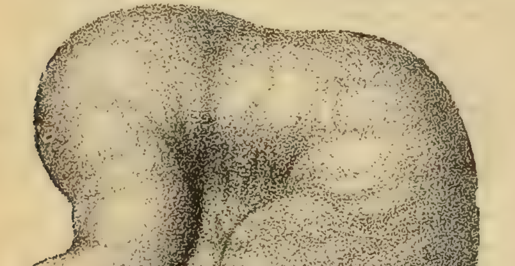

Fig. 597.

* **SAPE.** s. f. Destruction d'une partie dure à l'aide d'instruments piquants et perforants. — *Sape sphénoïdienne* (Guéniot). Procédé de céphalotripsie qui consiste à broyer le crâne du fœtus en faisant éclater d'abord l'os sphénoïde, à l'aide soit d'un térébellum ou perce-crâne perforateur spécial (*transforation*, Hubert de Louvain) ; soit de deux tréphines et d'un tire-fond (*céphalotripsie intracrânienne, trépanation du sphénoïde*, F. Guyon).

* **SAPHISME.** s. m. V. Tribadisme.

* **SAPRÉMIE.** s. f. Accidents de l'intoxication putride.

* **SAPROPHYTE.** — adj. *Bactérie s.* V.* Bactérie.

SARCINE. s. f. (p. 1409). V.* Bactérie, fig. 550.

* **SARCOUS ELEMENTS.** V. Musculaire, page 1039.

* **SCATOL.** s. m. Substance azotée trouvée dans les excréments, et qui se forme pendant la putréfaction des substances albuminoïdes, surtout au contact du suc pancréatique et du tissu du pancréas.

SCHIZOMYCETES. s. m. pl. [de σχίζειν, séparer, et μύκης, champignon]. Classe de champignons se reproduisant par scissiparité. Les auteurs qui regardent les bactéries comme des champignons les rangent dans la classe des schizomycètes.

SCHIZOPHYTES. s. m. pl. [de σχίζειν, séparer, et φυτόν, plante]. Plantes qui se reproduisent par scissiparité : la plupart des bactéries sont des schizophytes.

* **SCHLANGENBAD** (Allemagne). *Eau alcaline.* + 28° à + 33°. Bains.

* **SCHROEDER** [chirurgien allemand contemporain]. — *Opération de Schrœder* [*amputation anaplastique sous-vaginale du col utérin*]. Procédé opératoire qui consiste, après un curettage complet de l'utérus attiré à la vulve, à sectionner d'un coup de ciseaux chacune des commissures du col, de façon à diviser celui-ci en deux moitiés, puis à enlever sur chaque moitié, à l'aide du bistouri, un segment en forme de coin, à base supérieure, comprenant la muqueuse cervicale et les deux tiers de la lèvre ; enfin à retourner de dehors en dedans chacun des lambeaux minces, flottants, ainsi obtenus, et à suturer son extrémité dans le canal cervical. Cette opération est indiquée dans la métrite cervicale chronique avec dégénérescence scléro-kystique, avec ou sans déchirure du col et ectropion de sa muqueuse ; dans le cas de métrite chronique du corps avec hypertrophie de l'utérus, et de métrite hémorragique invétérée, qui ont résisté aux autres moyens thérapeutiques. Elle ne laisse pas de rétrécissement du canal ni des orifices du col, et n'entrave ni la conception ni l'accouchement : toutefois la cicatrisation doit être surveillée pour prévenir ce rétrécissement.

* **SCHWALBACH** (Nassau). *Eau ferrugineuse.* Froide. Boisson.

* **SCHWALHEIM** (Hesse-Électorale). *Eau acidule.* Froide. Boisson.

* **SCLÉRÉRYTHRINE** s. f. Poudre rouge, extraite de l'ergot de seigle, analogue à la purpurine.

* **SCLÉRO-CRISTALLINE.** s. f. Principe extrait de l'ergot de seigle.

* **SCLÉRO-DACTYLIE.** s. f. [de σκλερος, dur, et δακτυλος, doigt]. Sclérodermie limitée à l'extrémité des doigts.

* **SCLÉRO-IODURE.** s. f. Matière colorante retirée de l'ergot de seigle.

* **SCLÉRO-MUCINE.** s. f. Principe amorphe, extrait de l'ergot de seigle, qui a une action analogue à celle de l'acide sclérotinique.

* **SCLÉRO-MYCÈTES.** s. m. pl. Ordre des champignons ; une seule famille, les Hypoxylées.

* **SCLÉROTINIQUE.** adj. — *Acide s.* Principe actif de l'ergot de seigle.

* **SCLÉROXANTHINE** s. f. Principe extrait de l'ergot de seigle.

* **SECOUSSE.** s. f. — *Secousse musculaire.* Raccourcissement brusque et très court d'un muscle, sous l'action d'une excitation courte et unique.

* **SÉDILLOT** (Joseph) (médecin français, 1745-1825). — *Pilules de Sédillot.* V. PILULES *mercurielles*, page 1239.

* **SÉRICEPS.** s. m. Instrument imaginé par Poullet (de Lyon) pour exercer des tractions sur la tête du fœtus en évitant les pressions du forceps. Il se compose d'une bande d'étoffe de 25 centimètres, destinée à être étalée sur la tête du fœtus; et de quatre rubans, dont une extrémité est fixée à la bande, tandis qu'ils se réunissent deux à deux par leur autre extrémité, de façon à former deux anses qui sont les points de traction.

SÉRO-FIBRINE. s. f. (Denis). V. PLASMINE.

SÉROLINE. s. f. [angl. *serolin*, esp. *serolina*] (Boudet). V. STERCORINE.

SÉRO-PURULENT, ENTE. adj. Se dit d'un liquide dont les caractères tiennent en même temps de ceux du sérum et du pus ; tel est le pus dit *séreux*. V. PUS.

SÉRO-SANGUIN, INE. adj. Qui tient à la fois du sérum et du sang; qui est formé de leur mélange. — *Bosse* ou *tumeur séro-sanguine* [*tumeur œdémateuse séro sanguine* de Valleix; *tumeur œdémateuse* de M^me^ Lachapelle (1819); *œdème du cuir chevelu* de Pannetier]. Tuméfaction que présente souvent la tête du fœtus au moment de la naissance, et qui est constituée par une infiltration œdémateuse, séro-sanguine, siégeant ordinairement sous la peau du crâne. Elle se produit toujours au niveau de la partie fœtale qui n'est pas en rapport avec les parois du bassin, et sa situation est subordonnée aux présentations et positions. Son volume est variable. Son existence n'a aucune influence sur la vie de l'enfant ; elle disparaît spontanément peu de temps après l'accouchement.

SÉROSITÉ. s. f. [*serum*, all. *Blutwasser*, angl. *serosity*, it. *sierosita*, esp. *serosidad*]. Nom sous lequel on désigne : 1° les humeurs sécrétées par les membranes séreuses saines ou enflammées; 2° celle qui, produite outre mesure par ces membranes, forme le liquide des hydropisies; 3° celle qui s'amasse dans les phlyctènes produites par la brûlure et sous l'épiderme soulevé par les substances épispastiques; 4° celle qui s'infiltre entre les fibres du tissu lamineux, etc., dans les œdèmes. Aucune sérosité n'a la même composition immédiate que le plasma sanguin. Il en est, comme le liquide sous-arachnoïdien et celui de quelques kystes de l'ovaire, qui, ne renfermant que des traces d'albumine, ne sont pas coagulables par la chaleur. Le plus souvent, les liquides sécrétés par les séreuses, à l'état normal, sont albumineux, jaunâtres ou incolores, alcalins, et renferment, outre de l'albumine, de la sérine, des traces de caséine, de la cholestérine et des sels minéraux. Les proportions d'albumine, de fibrine, de cholestérine, augmentent quand le liquide est fourni par une séreuse enflammée.

SERRULÉ, ÉE. adj. [*serrulatus*, all. *feingezahnt*, angl. *denticulated*, it. *serrulato*]. Synonyme de *denticulé*.

SERTULAIRE. s. m. V. ACALÈPHE.

SERTULE. s. m. [*sertulum*, all. *Bündelchen*, it. et esp. *sertulo*]. Assemblage de fleurs dont les pédoncules uniflores partent tous d'un même point.

SÉRUM. s. m. page 1447). — *Sérum antidiphtérique.* Pour le préparer on cultive le bacille diphtérique virulent dans du bouillon alcalin, peptonisé à 2 p. 100 et stérilisé, que l'on tient à la température de 37°, sous une faible épaisseur, dans des vases plats (vases de Fernbach, fig. 598), où l'on fait circuler un courant d'air humide. Au bout de trois ou quatre semaines au plus, le liquide est suffisamment chargé de toxine pour être utilisé. On le filtre à la bougie de porcelaine et on le conserve à l'abri de la lumière et à la température ordinaire, dans des flacons pleins et bien bouchés. — Pour immuniser les animaux avec cette solution, il est nécessaire d'atténuer sa virulence. On y parvient, soit en la chauffant à 70°, soit en y mélangeant du trichlorure d'iode, ou le tiers de son volume de liqueur de Gram, quelques instants avant de l'employer. On injecte sous la peau de petites doses de ce mélange, à intervalles de quelques jours et pendant plusieurs semaines. On augmente alors la toxine iodée, jusqu'à ce qu'on puisse l'employer pure, sans provoquer d'accident. Le cheval est, de tous les animaux, le plus facile à immuniser. C'est celui qu'il faut préférer, pour la préparation du sérum antidiphtérique. On entretient les propriétés antitoxiques de son sérum, soit en lui faisant, tous les vingt jours, l'injection intra-cellulaire d'une forte proportion de toxine (300 à 500 cc.), soit plutôt en multipliant les injections de quantités plus faibles. — Quand ce sérum a pris son maximum d'activité, on le soustrait à l'animal, on l'introduit dans des pipettes Chamberland stérilisées, avec lesquelles on remplit entièrement des flacons de 20 centimètres cubes environ, bien stérilisés aussi. On met dans le liquide un petit fragment de camphre fondu et l'on garde à l'obscurité. Il se conserve très bien ainsi (Roux et Martin). — *Sérum antistreptococcique.* Le meilleur milieu de culture du streptocoque de l'érysipèle et de la fièvre puerpérale est un mélange de deux parties de sérum humain et d'une partie de bouillon de bœuf peptonisé à 1 p. 100, ou d'une partie de sérosité d'ascite ou de pleurésie et de deux parties de bouillon de bœuf. — Le sérum d'âne est celui qui se rapproche le plus du sérum humain. Il doit être employé dans la proportion de deux parties de sérum pour une partie de bouillon. Ces milieux sont excellents pour conserver au streptocoque sa virulence, mais ils ne l'augmentent point. Lorsqu'on veut l'accroître, on inocule le microbe à la souris d'abord, puis au lapin, chez lequel il prend une activité de plus en plus redoutable. — L'immunisation des grands animaux par le streptocoque est des plus lentes. Lorsque l'animal est parvenu au degré d'immunisation voulu, il ne faut le saigner que trois à quatre semaines après la disparition de la fièvre. Pendant la période de réaction, le sang, ensemencé, ne donne pas de culture de streptocoque, mais il est toxique. A partir de la troisième semaine, le sang n'est plus toxique. Toutefois, il ne doit être recueilli, pour l'usage, qu'au bout de quatre semaines au moins. Il manifeste alors un pouvoir préventif et curatif réel, mais faible. Il a néanmoins donné des résultats encourageants, dans les maladies qui relèvent de la multiplication du streptocoque. — *Sérum antitétanique.* Le bacille tétanique est anaérobie; il craint l'air et la lumière. Pour favoriser l'élaboration de sa

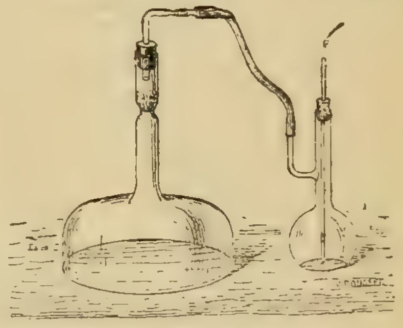

FIG. 598.

toxine, il faut le cultiver dans du bouillon animal maintenu dans le vide ou dans une atmosphère de gaz azote ou hydrogène, à la température de 38° à 39°. Le liquide se trouble, devient alcalin, dégage de l'acide carbonique mêlé d'un peu d'hydrocarbures et produit un principe odorant caractéristique. La fermentation s'arrête du quinzième au dix-huitième jour. — Avec cette solution d'antitoxine, additionnée de trichlorure d'iode ou de liqueur de Gram, on rend peu à peu réfractaires au tetanos des animaux, dont le sérum sanguin est alors susceptible de communiquer cette immunité aux autres animaux et à l'homme. — L'activité du sérum antitétanique est prodigieuse : 1 centimètre cube peut preserver 1000 kilogrammes de souris contre une dose de toxine tétanique sûrement mortelle (Andouard). — *Sérum anticancéreux*. V. CANCER. — *Sérum antitoxique*. V. ANTITOXINE. — *Sérum antivenimeux*. V. ANTIVENIN.

* **SHARPEY** (William) [physiologiste anglais, 1802-?]. — *Fibres de Sharpey*. V. PÉRIOSTE, page 1195.

* **SHOCK**. s. m. [mot anglais]. Synonyme de *choc traumatique*. V. TRAUMATISME.

* **SIALODOCHITIS**. s. f. [de σίαλον, salive, et δόχος, qui contient, qui reçoit : *Grenouillette aiguë*]. Inflammation des canaux excréteurs des glandes salivaires, caractérisée par un catarrhe fibrino-purulent, et par des phénomènes de rétention salivaire.

* **SIDÉRODROMOPHOBIE**. s. f. [de σίδηρος, fer, δρόμος, course, et φόβος, crainte]. Crainte angoissante des voyages en chemin de fer.

* **SIDÉROSE**. s. m. Le fer spathique. V. CARBONATE *de fer*, page 220.

* **SIGNAL**. s. m. En physiologie, appareil, qui, inscrivant le début et la fin du phénomène étudié, en fait connaître la durée. — *Signal à air*. Il se compose de deux tambours qui se commandent, de sorte que, quand on fait mouvoir le levier du premier, celui du second inscrit sur un cylindre le debut du phénomène. — *Signal électrique de Deprez*. Il est formé de deux bobines électro-magnétiques, qui, lorsque le courant passe, attirent un fer doux placé au-dessus d'elles et relié à un style écrivant sur le cylindre ; dès que le courant est rompu, le levier se relève.

SIUM. s. m. V. BERLE.

* **SKATOL**. s. m. [de σκὼρ, σκατός, matière fécale]. V. SCATOL.

* **SKIAGRAPHIE**. s. f. [de σκια, ombre, et γραφή, dessin]. Application des rayons Roentgen. Voy. RAYON.

SKODIQUE. adj. [de *Skoda*, médecin autrichien contemporain]. — *Bruit skodique*. V. TYMPANIQUE.

SMALT. s. m. [*azur*]. Verre bleu coloré par le cobalt, employé en peinture sur verre.

SMALTINE. s. f. Minerai arsenical de cobalt, cristallisé, grisâtre.

* **SODOMIE**. s. f. Coït anal. V. PÉDÉRASTIE.

* **SOLÉNOÏDE**. s. m. Série de courants circulaires, de même sens, placés parallèlement à la suite les uns des autres, dont les centres sont situés sur une même ligne droite et dont les plans sont perpendiculaires à un même axe (Ampère). Un fil métallique enroulé en hélice et parcouru par un courant électrique constitue un solénoide.

* **SOMNAL**. s. m. Corps cristallisé, déliquescent, qu'on obtient en chauffant à 100° parties égales de chloral, d'urethane et d'alcool et qui, à la dose de 2 à 4 gr., provoque le sommeil sans aucun effet nuisible sur un appareil quelconque.

* **SORCELLERIE**. s. f. Partie de la magie qui enseigne à jeter des sorts ou des maléfices.

SOYEUX, EUSE. adj. Se dit des organes qui ont des poils leur donnant l'aspect de la soie.

SOYON. s. m. V. SOIE.

***SPARGOSE**, et non **SPARGANOSE**. s. f. [de σπαργάω, je gonfle : all. *Milchverhaltung*, angl. *spargosis*, it. *spargosi*]. Distension des mamelles par le lait : il y a rétention du lait sécrété en abondance. Dans la *galactorrhée* au contraire, le lait s'écoule sans difficulté.

* **SPERGULINE**. s. f. Principe extrait des graines du *Spergula maxima* (Harz).

* **SPERMATOCYSTITE**. s. f. [*Vésiculite*]. Inflammation des vésicules séminales causée par la blennorrhagie.

SPERMIOLE, et non **SPERNIOLE**. s. f. [dérivé de σπέρμα; *sperma ranarum*, all. *Froschlaich*, angl. *toadpole, spawn of frogs*, it. *fregolo di rane*]. Le mucus du frai. — *Spermiole de Crollius* [*spermiola Crollii*]. Poudre composée de myrrhe, d'oliban et de safran, arrosée avec l'eau distillée de frai de grenouille, à laquelle on ajoute du camphre, après dessiccation; autrefois préconisée, comme médicament externe, contre les hémorragies.

* **SPHACÉLOTOXINE**. s. f. Principe actif de l'ergot de seigle.

* **SPHÉNOTRÉSIE**. s. f. Perforation du crâne, ayant pour but de briser le sphénoïde. V. SAPE.

SPHINCTÉRALGIE. s. f. Douleur déterminée par la contraction spasmodique d'un sphincter.

SPHINCTÉRALGIQUE. adj. Qui a rapport à la sphinctéralgie, qui est accompagné de sphinctéralgie. V. FISSURE *à l'anus*.

SPHYGMIQUE. adj. [*sphygmicus*, de σφυγμὸς, pouls; all. *sphygmisch*, angl. *sphigmic*, it. *sfigmicco*, esp. *esfigmico*]. Qui a rapport au pouls. — *Art sphygmique*. Art qui a pour but la connaissance des caractères du pouls.

* **SPIRILLE**. s. m. Voy. * BACTÉRIE, p. 1743. — *Sp. de la fievre récurrente*. V. * BACTERIE, fig. 568.

* **SPIRULINE**. s. f. V. * BACTÉRIE.

* **SPLÉNECTOMIE**. s. f. [de σπλὴν, rate, et ἐκτομὴ, retranchement]. Extirpation de la rate, pratiquée dans le cas de hernies traumatiques, d'abcès, de tumeurs, d'hypertrophie de cet organe.

SPLENOLOGIE. s. f. [*splenologia*, de σπλὴν, rate, et λόγος, discours; all. *Milzlehre*, angl. *splenology*, it. *splenologia*, esp. *esplenologia*]. Traité sur la rate.

SPLÉNONCIE. s. f. [de σπλὴν, rate, et ὄγκος, tumeur all. *Splenoncus, Milzanschwellung*, angl. *splenoncia*, it. *splenonzia*, esp. *esplenoncia*]. Engorgement de la rate.

SPLÉNOPARECTAME. s. m. [de σπλὴν, rate, et παρέκταμα, étendue démesurée]. Volume excessif de la rate.

SPLÉNOPATHIE. s. f. [de σπλὴν, rate, et πάθος, affection]. Maladie de la rate.

* **SPLÉNO-PNEUMONIE**. s. f. [*pneumonie massive*]. Forme de pneumonie, dans laquelle, tout un poumon étant atteint et l'exsudat s'étant étendu des alvéoles pulmonaires aux branches voisines, la matité est absolue, la dyspnee intense, tandis que les signes stéthoscopiques et l'expectoration sont nuls, ce qui rend difficile le diagnostic avec la pleurésie (Grancher).

SPLÉNORRAGIE. s. f. Hemorragie, apoplexie de la rate. V. SANG *de rate*.

* **SPRAY**. s. m. Mot primitivement employé pour désigner la pulvérisation phéniquée qu'on faisait dans la méthode de Lister au voisinage du champ opératoire, pendant la durée de l'opération et des pansements consecutifs. Les pulvérisations ne se font plus au cours des opérations; mais elles sont d'un usage courant au niveau des furoncles, anthrax, brûlures, foyers traumatiques enflammés et infectés de la tête, du cou, du tronc, pour remplacer les bains antiseptiques, inapplicables en ces régions. On se sert de la solution phéniquée à 2 p. 100, pulvérisée par des instruments, qui, comme la marmite de Lucas-Championnière, marchent automatiquement pendant plusieurs heures. Deux ou trois séances quotidiennes, de deux

ou trois heures chacune, calment la douleur et l'inflammation locale, et atténuent les phénomènes généraux.

STAPHYLOCOQUE. s. m. (p. 1499). — *St. du furoncle.* V. * Bactérie (fig. 566).

* **STÉATITE.** s. f. [*pierre ollaire* ou *craie de Briançon*]. Minerai de silicate de magnésie avec un peu de fer et d'alumine.

* **STÉNOSE.** s. f. [de στενος, étroit]. Retrécissement pathologique ou étroitesse congénitale d'un canal organique.

* **STÉRÉODONTE.** s. m. [de στερεὸς, solide, et ὀδοὺς, dent] (Schange). Appareil d'or destiné à la consolidation des dents, après qu'elles ont été ramenées dans leur direction normale par le *treptodonte*.

* **STÉRÉODYME.** adj. et s. Synonyme de *xiphodyme*.

* **STÉRÉOGNOSTIQUE.** adj. [de στερεὸς, solide, et γνωμαι, connaitre]. — *Sens stéréognostique.* Faculté de reconnaitre les objets par le toucher.

* **STÉRÉOGRAPHE.** s. m. [de στερεὸς, solide, et γράφειν, tracer]. Instrument destiné à figurer les corps solides (Broca).

* **STÉRIGMATE.** s. m. [*sterigma*, στήριγμα, ἀποστήριγμα, appui ; all. *Stützend*]. Organe qui en consolide un autre. ‖ Nom donné à certains bandages. ‖ En botanique. V. Sporophore.

STÉRILISATION. s. f. (p. 1503). — *Stérilisation des instruments et des objets de pansement.* Les solutions antiseptiques fortes détériorent les instruments qu'on y immerge pendant un temps prolongé, et sont rarement applicables aux objets de pansements. D'autre part les uns et les autres supportent mal les températures élevées (150° à 180°) qui sont nécessaires pour détruire les bactéries et leurs spores dans la chaleur sèche. Aussi emploie-t-on de préférence, pour les rendre aseptiques, des appareils tels que l'autoclave de Redon (fig. 599), où ils sont d'abord stérilisés par la vapeur d'eau sous pression, puis desséchés, grâce aux dispositions ingénieuses de l'appareil. — *Stérilisation de l'eau.* Les filtres à bougies de porcelaine, du type Chamberland par exemple, suffisent à la stérilisation de l'eau destinée aux usages domestiques. Mais dans les services de chirurgie et d'accouchements, dans les casernes, dans toute agglomération où une eau débarrassée de ses germes doit être fournie en abondance, un appareil spécial est nécessaire : tel est celui de Geneste et Herscher, qui débite 500 litres d'eau stérilisée par heure, et qui permet d'avoir cette eau chaude ou froide à volonté. — *Stérilisation du lait.* Le lait qu'on a stérilisé en le portant à une température de plus de 100 degrés à l'aide d'appareils spéciaux a un goût de cuit qui ne convient pas toujours à l'enfant, et peut devenir dangereux s'il est contenu dans une bouteille mal bouchée ou laissée ouverte. Pour éviter ce double inconvenient et être sûr que le lait pénètre pur dans le tube digestif, mieux vaut le faire chauffer au bain-marie, pendant une demi-heure, dans une bouteille à goulot évasé, puis tenir celle-ci constamment bouchée à l'aide d'un disque en caoutchouc, maintenu en place par une capsule métallique : quand le liquide se refroidit, la vapeur d'eau contenue dans la bouteille se condense, le disque en caoutchouc s'enfonce dans le goulot par l'action de la pression atmosphérique et y reste déprimé tant que l'air n'a pas pénétré dans la bouteille ; il se relève dans le cas contraire, et le lait, souillé alors par les germes de l'air, est à rejeter (Budin).

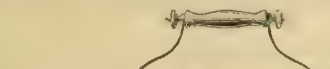

Fig. 599.

STRATIFIÉ, ÉE. adj. Disposé par couches. — *Productions stratifiées.* V. Pseudomorphose.

STRATUM. s. m. En anatomie, syn. de *couche*.

STREPTOCOQUE. s. m. (p. 1510). — *Pus à str.* V. * Bactérie (fig. 565).

* **STREPTOCOXINE.** s. f. Toxine du streptocoque. On a utilisé son action antispasmodique pour le traitement des affections convulsives, hystérie, épilepsie, chorée.

* **STREPTOTHRICÉES.** s. f. pl. V. Bactérie, p. 1743.

* **STROPHANTINE.** s. f. Principe toxique, extrait du *Strophantus hispidus*, agissant comme la digitaline.

* **STROPHIOLE.** s. m. Syn. de *caroncule*.

* **STRUMECTOMIE.** s. f. [de *struma*, goitre, et ἐκτομή, retranchement]. Extirpation du corps thyroïde hypertrophié. V. Thyréoidectomie.

* **STRUMIPRIVE.** adj. — *Cachexie strumiprive.* Ensemble des accidents psychiques et physiques qu'on observe assez souvent à la suite de l'extirpation totale du corps thyroïde ou thyréoïdectomie, plusieurs mois après l'opération. Ils consistent, d'une part, en dépression des facultés intellectuelles, mélancolie, abattement, plus rarement manie aiguë, état qui peut aller jusqu'à une apparence de crétinisme ; d'autre part en faiblesse physique, bouffisure de la face et des extrémités, anémie, aspect terreux du visage, ensemble voisin de celui qui forme le myxœdème ou cachexie pachydermique (myxœdème post-opératoire). Peut-être les deux cachexies, spontanée ou opératoire, résultent-elles de troubles primitifs ou consécutifs du grand sympathique, dont un centre vaso-moteur serait dans le corps thyroïde ; d'autres attribuent la cachexie strumiprive à une insuffisance de la respiration et de l'oxygénation du sang, dépendant d'une atrophie de la trachée consécutive à la ligature des artères thyroïdiennes ; on l'a rapportée encore à un trouble du système nerveux central qui suivrait la cessation des fonctions du corps thyroïde. Ces fonctions sont encore fort obscures, mais doivent avoir une certaine importance : ce qui est certain, c'est que des animaux, dans la cavité péritonéale desquels on a greffé des fragments de corps thyroïde, quelques jours avant de leur faire subir la thyréoïdectomie, ont échappé aux accidents habituellement consécutifs à cette opération.

* **STRUMITE.** s. f. [de *struma*, goitre]. Inflammation du corps thyroïde déjà atteint d'hypertrophie.

* **SUPRAMASTITE.** s. f. Phlegmon superficiel de la mamelle.

SUSPENSION. s. f. (p. 1537). Méthode de traitement de l'ataxie locomotrice progressive, qui consiste à suspendre le malade par les aisselles chaque jour pendant 1 à 3 minutes, à l'aide d'un appareil spécial, et qui, si elle améliore certains symptômes, ne guérit pas la maladie.

* **SYCHNURIE.** s. f. [de συχνος, fréquent, et ουρον, urine]. Synonyme de *Pollakiurie.*

SYDENHAM (p. 1540). — *Chorée de Sydenham.* Nom donné à la chorée vulgaire, pour la distinguer de la chorée symptomatique (*hémichorée*), de la chorée électrique et de la maladie de Bergeron. — *Laudanum de Sydenham.* V. LAUDANUM.

SYMPATHIE. s. f. (p. 1541). En psychophysique, rapport existant entre deux ou plusieurs personnes plus ou moins éloignées (*télépathie*) les unes des autres, et qui fait que l'une d'elles participe aux actions, aux sensations et aux pensées de l'autre.

* **SYNCHILIE**, et non **SYNCHEILIE.** s. f. [de σὺν, avec, et χεῖλος, lèvre]. Atrésie de l'orifice buccal avec perte de substance des lèvres et des joues, et adhérence aux rebords alvéolaires des mâchoires.

* **SYNDECTOMIE.** s. f. Excision d'une partie de la conjonctive saine autour de la cornée, dans le but d'arrêter la nutrition des couches opaques de la cornée dans les cas de pannus et de sclérose.

* **SYNDICAT.** s. m. — *Syndicat médical.* Association de médecins pour la défense des intérêts professionnels.

* **SYNORCHIDIE.** s. f. Coalescence des deux testicules, fusionnés sur la ligne médiane du corps.

* **SYNOVECTOMIE.** s. f. (Ollier). Extirpation d'une synoviale articulaire envahie par la tuberculose.

* **SYPHILOMANIE.** s. f. [de *syphilis*, et *manie ; syphilomanie*, Belhomme et A. Martin ; *syphilophobie*, Ricord ; *manie vérolique, hypocondrie syphilitique*]. Monomanie dans laquelle les individus atteints, n'ayant plus aucun accident syphilitique, ou n'ayant eu que des maladies vénériennes non syphilitiques, prennent les écorchures, rougeurs ou sensations génito-urinaires les plus insignifiantes pour les accidents les plus graves de la syphilis (Ricord). C'est en vain qu'on chercherait à dissuader les malades de leur erreur. On doit leur faire suivre un traitement à l'aide de médicaments simulés ou insignifiants, et leur persuader, après quelque temps, qu'on est devenu maître du mal qu'ils supposent avoir.

* **SYPHILOME.** s. m. (E. Wagner). Tumeur d'origine syphilitique.

* **SYPHILOMYCES.** s. m. [*syphilomyces planus*, de *syphilis*, et μύκης, champignon]. Les plaques muqueuses (Fuchs).

* **SYPHILOPHOBIE.** s. f. [de *syphilis*, et φόβος, crainte] (Ricord). V. SYPHILOMANIE.

TABAXIR. s. m. V. TABASCHIR.

TABERNÆMONTANE. s. f. [*Tabernæmontana utilis*, Arnott]. Plante apocynée de la Guyane anglaise, dont le suc, au lieu d'être âcre comme dans les autres végétaux de cette famille, est doux et alimentaire.

TABESCENCE. s. f. L'amaigrissement, le marasme.

TABESCENT, ENTE. adj. et s. [de *tabescere*, être en marasme]. Qui est dans le marasme.

* **TACHETÉ, ÉE.** adj. — *Maladie tachetée.* V. MALADIE *d'Addison*, MÉLANÉMIE et PURPURA.

* **TACITURNITÉ.** s. f. [*taciturnitas*, σιγή, all. *Schweigsamkeit*, angl. *taciturnity*, it. *taciturnità*, esp. *taciturnidad*]. Silence prolongé et morbide. C'est un symptôme des affections nerveuses et surtout de la mélancolie.

* **TALALGIE.** s. f. [*névralgie du talon* (Desprès)]. Douleur ayant son siège à la face inférieure du talon.

* **TANOSAL.** s. m. Éther tannique de la créosote, poudre amorphe brune, très hygroscopique. Dose 2 gr. par jour.

* **TARSECTOMIE.** s. f. Résection des os du tarse pratiquée dans le cas soit d'ostéo-arthrite du pied, soit de pied bot varus équin. — *Tarsectomie antérieure.* Elle consiste à réséquer un coin osseux à base supéro-externe, comprenant l'extrémité antérieure du calcanéum, le cuboïde tout entier, le col et la tête de l'astragale et une partie du scaphoïde. — *Tarsectomie postérieure.* On enlève l'astragale et une partie du calcanéum.

* **TARSITE.** s. f. Inflammation du cartilage tarse, consécutive soit à une conjonctivite, soit à un eczéma.

* **TARSOPTOSE.** s. f. — *Tarsoptose douloureuse* (M. Bloch). Le pied plat acquis douloureux.

* **TARSOTOMIE.** s. f. Opération qui consiste, dans les cas d'entropion, à réséquer une portion du cartilage tarse pour le redresser.

* **TÉLÉOSTÉENS.** s. m. pl. Les poissons osseux de Cuvier. Ils forment la majorité des poissons écailleux de l'époque actuelle.

TÉLÉPATHIE. s. f. (de τῆλε, loin, et πάθος, passion). — V. * SYMPATHIE.

* **TÉNÉBRION.** s. m. Genre de coléoptères. — *Tenebrio molitor*, la larve, appelée *ver de la farine*, cause de grands dégâts dans les meuneries et boulangeries.

TÉNOLOGIE. s. f. [de τένων, tendon, et λόγος, traité]. Traité des tendons ; leur description.

TÉNOPHYTE. s. m. [de τένων, tendon, et φυτὸν, production]. Production de nature osseuse et cartilagineuse des tendons (Albers).

* **TÉPHRO-MYÉLITE.** s. f. Inflammation systématique des cornes de la moelle épinière, particulièrement des cornes antérieures, qui existe à l'état aigu dans la paralysie de l'enfance, à l'état chronique dans l'atrophie musculaire progressive.

* **TERRAIN.** s. m. En pathologie générale, le milieu chimique et dynamique constitué par l'organisme.

TÉTANOS. s. m. (p. 1587). — *Bacille du tétanos.* V. * BACTÉRIE (fig. 559).

* **TÉTRADE.** s. f. V. * BACTÉRIE, p. 1743.

TÉTROL. s. m. Nom donné par Limpricht au *diacétylene.*

THALASSOMELI. s. m. [θαλασσόμελι, de θάλασσα, mer, et μέλι, miel]. Médicament purgatif que les anciens composaient de parties égales d'eau de mer, de miel et d'eau de pluie, exposées au soleil pendant la canicule dans un vase enduit de poix.

THALICTRON. s. m. V. SISYMBRE.

THALLA. s. m. Sorte de bière préparée en Abyssinie avec de l'orge et du *teff*, ou avec du *dagoussa* et du *taddo.*

THALLE. s. m. [*thallus*, θαλλὸς, all. *Flechtenlaub*, angl. *thallus*]. Expansion de forme très variable qui forme la plupart des *lichens.* — On dit quelquefois *thalle* ou *thallus* pour *mycélium.* V. ce mot et LICHEN.

* **THÉBAISME.** s. m. Ensemble des accidents d'intoxication par l'opium.

* **THÉBOLACTIQUE.** adj. — *Acide t.* Corps analogue à l'acide lactique, extrait des eaux mères de la morphine.

* **THÉLOTISME.** s. m. [de θηλή, mamelon]. Érection du mamelon par contraction de ses fibres musculaires lisses.

* **THERMESTHÉSIE.** s. f. [de θερμη, chaleur, et αισθεσις, sensation]. Sensibilité à la chaleur.

* **THILANINE.** s. f. Substance brunâtre, d'odeur soufrée, qui est de la *lanoline* contenant 3 p. 100 de soufre et qui a la même consistance que la *lanoline.* On l'emploie comme topique dans les dermatoses superficielles, eczéma du visage, des doigts, des organes génitaux ; elle n'a aucune action irritante.

THIOMÉLANIQUE. adj. — *Acide thiomelanique* [all. *Thiomelansaure*, angl. *thiomelanic acid*, it. et esp. *acido tiomelanico*]. Produit de l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'alcool. Peu acide.

* **THLIPSENCÉPHALE**. s. m. [de θλίβειν, écraser, et ἐγκέφαλον, encéphale ; it. *thlissencefalo*, esp. *tlipsencefalo*] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre dont le cerveau n'a pu se développer par suite d'une compression que la tête de l'enfant a subie dans la matrice.

* **THROMBASE**. s. f. (Dastre). Ferment soluble, ferment fibrine qui produit la coagulation du sang.

* **THYMACÉTINE**. s. f. Dérivé du thymol, en poudre cristalline, blanche, peu soluble dans l'eau, qui, à dose de 25 centigr. à 1 gr., calme les douleurs de tête, paroxystiques ou continues, dans le cours des maladies, sauf dans la migraine et les lésions cérébrales.

* **THYMOÏLE**. s. m. Produit de la distillation d'une solution de thymol dans l'acide sulfurique avec du peroxyde de manganèse.

* **THYMOQUINONE**. s. f. Syn. de *Thymoïle*.

* **THYRÉOIDECTOMIE**. s. f. Opération qui consiste à extirper avec le bistouri le corps thyroïde atteint de goitre ou de cancer. L'incision cutanée peut être longitudinale et médiane, ou cruciale, en V à pointe inférieure, en H, en T. Le corps thyroïde étant mis à nu, tantôt on l'extirpe, en totalité ou en partie, sans ouvrir la capsule, ce qui facilite la recherche des vaisseaux thyroïdiens, qu'on coupe entre deux ligatures (*extirpation totale* ou *partielle*) ; tantôt on incise la capsule et on la sépare, avec les doigts ou la sonde cannelée, de l'organe lui-même, qu'on enlève (*énucléation* ou *évidement*). Le deuxième procédé expose moins que le premier à la lésion des récurrents et à la cachexie strumiprive. Opération grave, exposant à plusieurs accidents : les uns, se produisant au cours de l'opération, sont l'hémorragie et la suffocation, qui résulte de l'aplatissement de la trachée, et qui force parfois à la trachéotomie immédiate, la trachéotomie préliminaire étant abandonnée ; d'autres, qui apparaissent de suite après l'opération, sont la raucité de la voix et l'aphonie qui résultent de la section des récurrents, ou de la dénudation de ces nerfs, des tiraillements et de l'irritation qu'ils subissent ; d'autres encore, spéciaux au sexe féminin, se montrent au bout d'un ou deux jours, et consistent en spasmes douloureux, tétanoïdes, des extrémités (*tétanie*) ; les derniers, plus tardifs, sont englobés sous le nom de *cachexie strumiprive* (V. * STRUMIPRIVE). Aussi, la thyreoidectomie ne doit être entreprise qu'en cas de nécessité, et l'extirpation partielle ou l'énucléation, quand elles sont possibles, seront préférées à l'extirpation totale, avec laquelle ces accidents sont plus fréquents.

* **TOISE**. s. f. Instrument servant à mesurer la taille.

* **TOKELAU**. s. m. Maladie parasitaire, observée en Océanie (Bonnafé).

* **TOLÈNE**. s. m. pour TOLUÈNE. Essence liquide du *tolu*.

* **TOLYLE**. s. m. ($C^{8}H^{9}$). Radical de l'alcool tolylique.

* **TOLYPYRINE**. s. f. [*paratolyldimethylpyrazolon*]. Homologue de l'antipyrine.

* **TOPOPHOBIE**. s. f. [de τόπος, lieu, et φόβος, crainte]. Peur morbide de certains lieux. V. AGORAPHOBIE.

TORCHE-NEZ. s. m. V. TORD-NEZ.

TORCULAR. s. m. Mot latin voulant dire *pressoir*, employé en anatomie comme synonyme de *pressoir d'Herophile*.

* **TOXALBUMINE**. s. f. V. TOXINE, page 1611.

* **TOXICITÉ**. s. f. Propriété d'être toxique.

* **TOXICODENDRON**. s. m. Genre de plantes térébinthacées, auquel appartiennent le sumac vénéneux (*Toxicodendron pubescens* Mill., *Rhus toxicodendron* L.) et le lierre du Canada (*Tox. vulgare* Mill., *Rh. radicans* L.). V. SUMAC.

* **TOXICODENDRONIQUE**. adj. — *Acide t.* Acide volatil ayant les propriétés irritantes du sumac vénéneux (Maisch).

* **TOXICOHÉMIE**. s. f. [de *toxique*, et αἷμα, sang]. Présence et effets d'un poison dans le sang.

* **TOXIRÉSINE**. s. f. Corps produit par l'action de la chaleur (240°) sur la digitoxine.

* **TRACHÉLORRHAPHIE**. s. f. (Emmet) [de τράχηλος, col, et ῥαφή, suture]. Suture du col de l'utérus, après avivement de la muqueuse, pratiquée pour réparer les déchirures consécutives à l'accouchement (fig. 600).

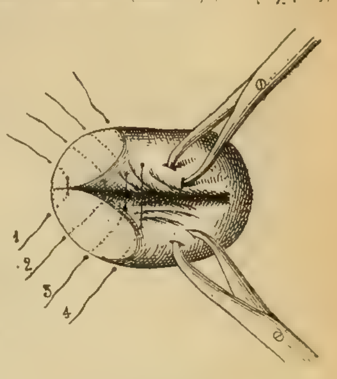

FIG. 600.

TRACTION. s. f. — *Tractions rythmées de la langue* (Laborde). — Saisir la langue à l'aide d'un linge ou bien d'une pince (fig. 601), la tirer hors de la bouche et la laisser rentrer d'une façon rythmée environ 16 fois par minute, pendant 5 à 10 minutes et plus, jusqu'à ce que l'on voie apparaître des mouvements respiratoires spontanés.

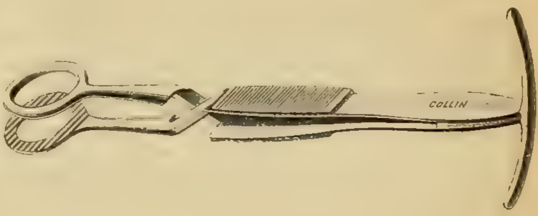

FIG. 601.

* **TRANSVERSO-COSTAL**. adj. — *Ligament t.* Celui qui unit les côtes aux apophyses transverses des vertèbres.

* **TRAUBE** [médecin allemand contemporain]. — *Espace semi-lunaire de Traube.* Zone qui siège à la base gauche de la poitrine. Elle a pour limite inférieure le bord du thorax ; sa hauteur à sa partie moyenne, sur le prolongement du mamelon, est de 8 à 10 centimètres, sur 9 à 11 centimètres de large. Elle correspond au cul-de-sac pleuro-pariéto-diaphragmatique, au côlon et à l'estomac. A l'état normal, la percussion donne un son tympanique, remplacé par de la matité dans les grands épanchements pleuraux.

* **TRAUMATOPNÉE**. s. f. [angl. *traumatopnea* (P. Fraser)]. Entrée et sortie de l'air à chaque mouvement respiratoire, par l'orifice d'une plaie pénétrante de la plèvre et du poumon.

TRIBASIQUE. adj. Se dit des sels qui contiennent 3 équivalents de base pour 1 d'acide. — *Phosphate tribasique.* V. PHOSPHATE *de chaux*.

* **TRICHOPHOBIE**. s. f. [de θρὶξ, poil, et φόβος, crainte]. Crainte des poils, du duvet des fruits.

* **TRICHORHEXIE**. s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et ῥῆξις, rupture]. Nom donné par Kaposi a la *trichoptilose*.

TRICHURIDE. s. m. Le trichocéphale.

TRICOQUE. adj. [*tricoccus*, de *tres*, trois, et *coccus*, grain ; all. *dreikapselig*, angl. *tricoccus*]. Se dit d'un fruit composé de trois coques.

TRIGONE. s. m. (page 1629). — *Trigone extra-vésical* ou *vaginal* (Pawlik). Trigone formé par la colonne antérieure du vagin, qui, à sa partie moyenne, se divise en deux branches divergentes qui vont rejoindre les extrémités d'un repli transversal situé au-dessous de l'orifice externe du col. Ce trigone répond ligne pour ligne au trigogne vésical de Lieutaud ; son angle antérieur répond à l'extrémité vésicale de l'urètre, ses deux angles postérieurs indiquent les points où les deux uretères débouchent dans la vessie.

TRINITROGLYCÉRINE. s. f. V. NITROGLYCÉRINE.

TRINITRONAPHTALINE. s. f. V. NITRONAPHTALINE.

TRINITROPHÉNIQUE adj. V. PICRIQUE.

* **TRIONAL**. s. m. Corps voisin du sulfonal ; calmant hypnotique : 0^{gr}.50 à 2 grammes.

* **TROMBIDION**. s. m. Acarien, qui vit sur le corps des insectes ; la larve du *Trombidion holosericeum* est le *rouget*.

* **TROPINE**. s. f. Produit du dédoublement de l'atropine et de l'hyoscyamine chauffées avec l'acide chlorhydrique.

* **TROPOEOLINE**. s. f. Matière colorante, formée par les sels d'acides aromatiques diazosulfoconjugués. — *Tropæoline orangée Poirier n° 4*, employée pour déceler la présence de l'acide chlorhydrique dans le suc gastrique.

TUBERCULINE. s. f. (p. 1638). Substance spécifique, extraite des cultures du bacille de Koch, et qui, injectée aux sujets tuberculeux, provoque chez eux une élévation de la température révélatrice de la maladie.

TUBERCULOSE. s. f. (p. 1638). Maladie infectieuse, contagieuse, inoculable, caractérisée par le développement au sein des tissus d'éléments très analogues à ceux qui constituent les néoplasmes inflammatoires (V. TUBERCULE, page 1636), mais contenant une bactérie spécifique, le *bacille de Koch*. Aux expériences de Villemin (1869), provoquant l'apparition de tubercules chez les animaux par introduction de fragments de matière tuberculeuse sous les téguments, et prouvant l'inoculabilité de la tuberculose, on avait objecté que l'introduction de matières purulentes, cancéreuses, ou inertes (poudre de cantharide, de lycopode, poivre de Cayenne) était également suivie du développement de granulations : mais celles-ci sont des pseudo-tubercules, qui, contrairement au tubercule vrai, ne peuvent pas être indéfiniment inoculés et ne se généralisent jamais. Du reste, la nature spécifique de la tuberculose n'est plus niable depuis que son bacille a pu être isolé, cultivé, et que l'inoculation de ses cultures a reproduit la maladie. Pour l'isoler, on chauffe à 110° pendant quelques minutes la préparation obtenue avec des crachats ou des coupes de tissus, puis on la plonge dans l'eau anilinée, à laquelle on ajoute un dixième de la solution alcoolique concentrée de fuchsine, qui la colore, ensuite on la soumet à l'action de l'acide nitrique additionné de deux tiers d'eau, et on la trempe pendant quelques secondes dans une solution concentrée de bleu ou de violet de méthyle : le bacille de la tuberculose, retenant la couleur plus longtemps que les autres après l'action décolorante de l'acide nitrique, conserve la coloration rouge primitive, tandis que les autres éléments sont teintés en bleu ou en violet. Il a la forme de bâtonnets, longs de 1,5 μ à 4 μ, larges de 0,3 μ, droits ou légèrement courbés, immobiles, présentant souvent 4 à 6 vacuoles incolores, ovalaires, qui sont peut être des spores. On peut le cultiver sur le sérum sanguin, et mieux encore sur la gélose glycérinée : le produit de culture inoculé aux animaux les fait mourir tuberculeux. Il conserve longtemps sa virulence, ainsi que les produits tuberculeux de l'organisme : les crachats, par exemple, restent très longtemps actifs s'ils sont lentement desséchés, même lorsqu'ils sont soumis à une chaleur de + 60°, à un froid de — 8°, ou à la putréfaction, ce qui prouve la résistance du bacille aux agents extérieurs. On le trouve dans les granulations tuberculeuses de toutes dimensions et de tout âge, même en voie de calcification : il se rencontre surtout dans les cellules géantes, dont il occupe la périphérie. — La présence de ce bacille dans un tissu provoque une réaction inflammatoire en vertu de laquelle les cellules fixes, conjonctives et endothéliales, se multiplient par karyokinèse, et prennent un aspect analogue à celui des cellules épithéliales. De ces *cellules épithélioïdes* naissent les *cellules géantes*, soit par mortification du centre de ces éléments, qui ne se divisent plus alors que leurs noyaux se multiplient, soit par fusionnement de plusieurs cellules. Mais bientôt il se fait dans le même point un appel de globules blancs, qui s'y accumulent, et la *phase épithélioïde* est remplacée par la *phase lymphoïde ;* à partir de ce moment, la vitalité et le développement des éléments tuberculeux sont abolis, ils ne peuvent plus subir que des modifications régressives, caséification au centre, transformation fibreuse à la périphérie, où se fait toujours une abondante prolifération conjonctive. Quelquefois la tuberculose reste locale : c'est ce qui arrive dans le lupus qu'on considère comme de nature tuberculeuse, bien qne le bacille ait manqué parfois dans des produits lupeux dont l'inoculation a donné cependant des résultats positifs, dus probablement à l'introduction d'une substance soluble sécrétée par le bacille. Mais le plus souvent, malgré la prolifération conjonctive qui se fait autour du foyer tuberculeux primitif, les lésions se propagent au voisinage et se généralisent, soit que les bacilles s'étendent le long des vaisseaux et des canaux (bronchiques, urinifères, etc.), soit qu'ils se répandent au loin par le mécanisme de l'embolie, après avoir pénétré dans le système circulatoire. — Tous les organes peuvent être atteints de tuberculose par arrivée du bacille spécifique à leur niveau : on l'a trouvé dans le poumon, l'intestin, le foie, la rate, les reins, la pie-mère, les ganglions lymphatiques, les articulations, le tissu osseux, les muqueuses de la langue, du pharynx, du nez, les séreuses, les voies urinaires, etc. ; toutefois les organes respiratoires sont plus souvent affectés que les autres. La différence de localisation initiale des lésions tuberculeuses dépend de la voie par laquelle le bacille a pénétré dans l'économie, et d'une prédisposition tenant à un défaut de résistance d'un point déterminé de l'organisme. C'est par les voies respiratoires que l'agent pathogène se transmet le plus fréquemment d'un homme infecté à un sujet sain, à condition que la muqueuse de ces voies soit desquamée par suite d'une inflammation préalable : les particules de crachats desséchés des phtisiques, qui contiennent de grandes quantités de bacilles, se mêlant à l'air, sont inhalées avec lui, et constituent le mode de propagation le plus commun entre époux, entre personnes habitant dans un même atelier, etc. Quand les voies digestives servent de porte d'entrée au bacille, c'est par ingestion de viscères et surtout de lait pris à des animaux tuberculeux. Quelquefois il a paru pénétrer par les organes génitaux pendant les rapports sexuels : cependant ce mode de transmission est douteux (Guyon, Reclus). L'inoculation peut aussi se faire par la peau (Hanot). En tout cas l'infection ne se produit que chez les individus débilités, présentant une disposition naturelle ou acquise. La tuberculose est héréditaire, mais moins par transmission directe du germe tuberculeux que par transmission d'autres maladies héréditaires (scrofule, arthritisme, herpétisme, syphilis) qui créent la prédisposition à la tuberculose. On ne naît pas tuberculeux, mais tuberculisable (Peter) et la maladie se développe alors sous l'influence des causes qui affaiblissant l'organisme, le mettent en état de réceptivité vis-à-vis de l'agent spécifique : inanitiation par les voies digestives alimentation vicieuse, rétrécissement de l'œsophage, ulcère ou névrose de l'estomac, dyspepsie, diarrhée chronique) : inanitiation par les voies respiratoires (bronchite chronique, emphysème, asthme, pleurésie, air des villes, air confiné), alcoolisme.

maladies générales débilitantes, diabète, etc. La prédisposition peut aussi être limitée à un organe et joue alors un rôle dans la localisation des lésions tuberculeuses, le bacille se fixant d'abord dans les points affaiblis de l'économie, et, suivant l'endroit primitivement atteint, la généralisation est plus ou moins rapide : lente dans la tuberculose des os, cette généralisation se fait bien plus vite au niveau des poumons. — Ces notions sont importantes en ce qui concerne le diagnostic et la prophylaxie de la tuberculose. Ainsi pour la tuberculose pulmonaire, le diagnostic précoce peut en être fait lorsqu'on trouve le bacille de Koch dans les produits expectorés (fig. 602), quels que soient d'ailleurs les symptômes locaux et généraux observés ; par contre l'absence du bacille éloigne l'idée de la lésion spécifique. De même l'agent doit être cherché dans les liquides digestifs, les liquides évacués par ponction des séreuses viscérales ou articulaires, le pus ganglionnaire ou osseux, l'urine, etc. La prophylaxie et l'hygiène découlent également de la connaissance des conditions dans lesquelles le bacille pénètre et pullule dans l'économie. Les crachats étant son véhicule le plus habituel doivent être reçus dans des vases pleins de liquide, de façon que la dessiccation ne puisse se faire et répandre dans l'air des particules nuisibles ; ces vases doivent être nettoyés avec des substances antiseptiques. Le lait ne doit être bu que bouilli ; la viande doit être portée à une température élevée, celle des animaux suspects ne doit pas être livrée à la consommation. La vie en commun dans les milieux encombrés, où l'air est confiné, amenant une débilitation de l'organisme qui favorise l'activité virulente du bacille, la ventilation des logements, des ateliers, des casernes, etc., compte parmi les meilleurs moyens préventifs de la tuberculose ; et, s'il s'agit d'individus tuberculisables par hérédité, la vie active, au grand air, s'impose, ainsi qu'une alimentation fortement réparatrice. — Quant aux formes cliniques de la tuberculose, à ses symptômes, à sa thérapeutique, ils varient avec l'organe atteint. V. Carreau, Mal *vertébral*, Méningite *tuberculeuse*, Péritonite *tuberculeuse*, Phtisie *granuleuse*, Phtisie *tuberculeuse*.

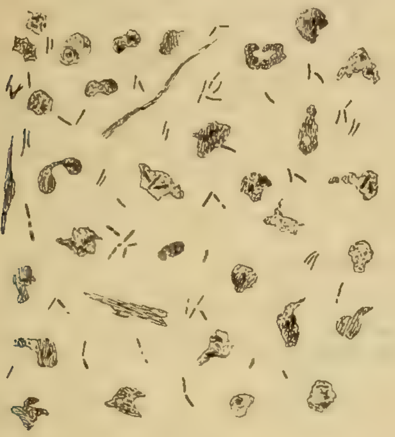

Fig. 602.

* **TUBÉREUX, EUSE.** adj. [*tuberosus*, all. *knollig*, angl. *tuberous*, it. et esp. *tuberoso*]. Se dit d'une racine renflée, plus grosse que la tige qu'elle supporte ; et aussi de celle qui est parsemée de tubercules, c'est-à-dire de masses épaisses et charnues.

* **TUSSOL.** s. m. [*amygdalate* ou *phénylglycolate d'antipyrine*]. Poudre blanche, soluble dans l'eau, employée contre la coqueluche, aux doses de 0 gr. 15 à 2 gr. par jour suivant l'âge du malade.

* **TUYAU.** s. m. — *Tuyau de plume.* V. Plume. — *Tuyau sonore.* Tube cylindrique ou prismatique, dans lequel on fait passer un courant d'air et qui, suivant la vitesse de ce courant, donne un son plus ou moins aigu.

* **TYSON** (Edward) (anatomiste anglais, 1749-1808). — *Glandes de Tyson.* V. Glande, page 699.

* **URAL.** s. m. [*Chloraluréthane*]. Produit d'addition du chloral et de l'uréthane. Cristaux incolores, très amers, peu solubles dans l'eau. Modérateur nervin, hypnagogue. Doses : 2-4 gr.

* **URANOSTAPHYLORRHAPHIE.** s. f. [de οὐρανὸς, palais, σταφυλὴ, luette, et ῥαφὴ, suture]. Restauration de la voûte palatine et du voile du palais, dans le cas de fissure congénitale. V. Staphylorraphie et Uranoplastie.

* **URÉTÉRECTOMIE.** s. f. [de οὐρητὴρ, uretère, et ἐκτομὴ, retranchement]. Résection d'une partie ou de la totalité de l'uretère. L'urétérectomie partielle sans ablation du rein et suivie de la réunion des deux bouts est pratiquée dans le cas de rétrécissement limité de l'uretère. Dans tous les autres cas, l'urétérectomie est le complément d'une néphrectomie.

URÉTÉRO-PHLEGMATIQUE. adj. [de οὐρητὴρ, uretère, et φλέγμα, mucus ; angl. *uretero-phlematic*, it. *uretero-flemmatico*, esp. *uretero-flecmatico*]. Qui est causé par des mucosités amassées dans l'uretère.

URÉTÉRO-PYIQUE. adj. [de οὐρητὴρ, uretère, et πῦον, pus ; angl. *uretero-pyic*, it. et esp. *uretero-piico*]. Qui détermine de la présence du pus dans l'uretère.

* **URÉTRECTOMIE.** s. f. Résection d'une portion plus ou moins étendue de l'urètre frappé de rétrécissement. Elle est totale, quand on enlève le cylindre urétral dans sa totalité ; partielle, quand on n'enlève qu'un segment de ce cylindre, l'inférieur d'ordinaire.

UROCANINE. s. f. ($C^{22}H^{10}Az^4O^2$). Substance amorphe, vitreuse, verdâtre, peu soluble dans l'eau, obtenue en chauffant l'acide urocanique à 212°.

UROCANIQUE. adj. — *Acide urocanique* ($C^{12}H^6Az^2O^4$). Corps cristallisable, très peu soluble dans l'eau froide, un peu plus dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool et l'éther, trouvé par Jaffé dans l'urine d'un chien bien portant ; il n'a pas été retrouvé depuis

* **URODENSIMÈTRE.** s. m. Instrument servant à mesurer la densité de l'urine.

* **UROLOGIE.** s. f. [de οὖρον, urine, et λόγος, discours]. Étude des caractères physiques, chimiques et biologiques de l'urine.

* **VACATION.** s. f. Temps (3 h. au minimum) employé par un expert à faire des constatations médico-légales. ‖ Somme payée pour cette opération.

VACCINATION. s. f. (p. 1671). — *Vaccination microbienne.* L'idée de rendre l'organisme réfractaire au développement ou à l'action d'un agent morbifique animé est basée sur la connaissance de l'immunité que donne contre une maladie infectieuse une première atteinte de la même maladie, les maladies de cette nature ne récidivant pas en général ou ayant alors une gravité moindre qu'à la première atteinte. Elle est réalisée par l'inoculation de substances préservatrices qu'on appelle *vaccins*, du nom de l'humeur virulente qu'on emploie pour prévenir la variole. Or « on vaccine en inoculant une maladie autre que celle contre laquelle on veut prémunir ; on vaccine aussi avec le virus de la maladie que l'on veut combattre ; on peut inoculer le virus non atténué, mais alors on l'oblige à donner une maladie légère en changeant par un artifice sa voie habituelle d'introduction : on emploie plus souvent un virus atténué ; on emploie enfin les vaccins chimiques non vivants, non virulents » (Bouchard). L'immunité conférée à l'égard d'une maladie par l'inoculation *d'une autre mala-*

die est prouvée par l'action du cow-pox contre la variole : car les deux maladies ne sont pas identiques, puisque la variole détermine chez le bœuf auquel on l'inocule une éruption variolique bénigne, distincte de l'éruption vaccinale, et dont le virus, réinoculé à l'homme, reproduit la variole et non la vaccine. Quand on veut produire l'immunité à l'aide du *virus non atténué* de la maladie qu'on veut prévenir, il faut l'introduire en très petite quantité ou par une voie anormale : car les effets infectieux sont d'autant plus accusés que la quantité de virus introduite est plus forte, et il est prouvé, au moins pour certains agents pathogènes, que la voie par laquelle ils penètrent à une influence considérable sur la rapidité du développement et la gravité des accidents qu'ils engendrent. Les *virus atténués* sont ceux qui procurent le plus sûrement l'immunité (V. Virus). L'immunité contre les bactéries pathogènes parait encore pouvoir être obtenue par l'introduction dans l'organisme des *produits solubles* qu'elles sécrètent : ce fait a été constaté pour l'urine filtrée des lapins infectés par le bacille de la maladie pyocyanique, pour les produits de culture du microbe du choléra des poules, du bacille typhique, du sang de rate inoculé par la méthode de Chauveau, du charbon symptomatique introduit par la méthode Arloing, Cornevin et Thomas, etc. Enfin certaines substances chimiques, *non microbiennes*, comme l'eau oxygénée, le trichlorure d'iode, agissent dans certains cas comme vaccins, aussi bien que celles qui ont une origine microbienne. Quelle que soit la matière vaccinale employée, on peut expliquer l'immunité qu'elle procure : d'une part, par la modification qu'elle détermine dans la nutrition des cellules de l'organisme et qui se fait sentir pendant un temps plus ou moins long ; d'autre part, par l'accumulation considérable de leucocytes qui se fait au point d'inoculation, leucocytes qui contribuent à détruire les bactéries par le mécanisme de la phagocytose (Bouchard). — *Vaccination antirabique* (Pasteur, 1885). Traitement préventif de la rage, qui consiste à conférer l'immunité par l'inoculation du virus rabique d'abord atténué, puis de plus en plus virulent. L'atténuation du virus est obtenue par la dessiccation de moelles de lapins morts de la rage. La virulence s'atténue progressivement pour disparaitre vers le 14e jour ; la moelle est d'autant plus active que sa dessiccation à duré moins lougtemps. On procède avec ces moelles à des inoculations de plus en plus virulentes. On commence par employer des moelles de 14 à 13 jours, puis progressivement on arrive aux moelles de 3 jours, dont la virulence est sensiblement la même que celle des moelles fraiches. Les inoculations doivent être commencées le plus tôt possible après la morsure de l'animal enragé, pendant la période d'incubation de la rage. « Quand on a été mordu par un chien enragé on a une chance de mourir sur six ; quand mordu on se fait inoculer, on n'a pas une chance de mourir sur cent. » (Bouchard.)

* **VALDIVIA.** s. m. [*Picrolemma Valdivia* G. Pl.]. Arbre de la famille des Simaroubées, de Colombie, dont toutes les parties, surtout les cotyledons, sont amères et renferment la *valdivine*. On emploie la graine pulvérisée dans la fièvre intermittente (60 centigr. par jour), dans la diarrhée chronique (1 gramme) et l'infusion des fleurs dans la diarrhée des enfants (Aguilar).

* **VALDIVINE.** s. f. ($C^{36}H^{24}O^{20}5HO$). Principe actif du *Valdivia*, cristallisable, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool, très soluble dans le chloroforme, insoluble dans l'éther, neutre, d'une grande amertume (Tanret). Substance très toxique. Chez l'homme, 4 milligr. donnés par l'estomac déterminent des vomissements, plus lents à se produire et moins constants à la suite des injections hypodermiques. Elle a donné des résultats négatifs dans la fièvre intermittente, la rage, et les morsures de serpents (Restrepo).

* **VANILLISME.** s. m. Accidents déterminés par la vanille, chez les ouvriers qui la manipulent : prurit, éruption papuleuse, céphalalgie, vertige.

* **VAQUOIS.** s. m. [*Pandanus odoratissimus*]. Plante de la famille des Pandanées, dont les spadices servent en parfumerie.

* **VARIOLISATION.** s. f. Inoculation de la variole, pratiquée dans un but prophylactique.

* **VERBASCÉES.** s. f. pl. Plantes dicotylédones de la famille des Scrofularacées. Ex. : Molène, ou bouillon blanc (*Verbascum*).

* **VERHEYEN** (Philippe) [anatomiste flamand, 1648-1710]. — *Étoile de Verheyen*. V. Rein, p. 1361.

* **VÉSICULITE.** s. f. V. Spermatocystite.

* **VIBRATOIRE.** adj. — *Médecine vibratoire*. Méthode thérapeutique applicable à certaines affections nerveuses, qui repose sur l'observation d'améliorations notables constatées chez des névropathes à la suite de trajets en chemin de fer. Elle consiste à soumettre systématiquement les malades à des vibrations, à des trépidations, analogues à celles produites par un train, au moyen d'appareils, tels que le *casque vibratoire* de Gilles de la Tourette, le *fauteuil vibrant* de Charcot.

* **VIBURNUM.** s. m. Genre de plantes Caprifoliacées. — *Viburnum caprifolium*, préconisé contre la dysménorrhée, sous forme d'extrait fluide (30 à 50 gouttes par jour).

* **VIOLANILINE.** s. f. Syn. de *Violet d'aniline*.

* **VIRICULTURE.** s. m. Art d'élever les hommes (Molinari).

VOLT. s. m. En électricité, unité de force électro-motrice, correspondant à peu près à la force d'une pile de Daniell.

* **VORTICOSA.** s. m. pl. — *Vasa v.* Les tourbillons que forment les veines de la choroïde.

* **VULPIN.** s. m. Plante de la famille des Graminées, qui constitue un excellent fourrage.

* **WESTPHAL** [médecin allemand contemporain]. — *Signe de Westphal*. Abolition du réflexe rotulien, qui est un signe précoce d'ataxie locomotrice progressive.

* **XANTHOME.** s. m. [de ξανθὸς, jaune ; *Xanthélesma tubéreux* (Hardy)]. Tumeur conjonctive de la peau, qui succède aux plaques du xanthélasma aux points soumis à des pressions (coudes, genoux).

* **XÉNOL.** s. m. (*Xylénol*). Produit analogue au phénol.

* **XÉRODERMA.** s. m. — *Xeroderma pigmentosum* (Kaposi). Maladie congénitale de la peau, caractérisée par des plaques d'érythème qui siègent sur les parties découvertes du corps (face, mains) ; auxquelles succèdent des macules pigmentaires ou des télangiectasies, puis des altérations trophiques se produisent (pustules, exulcérations), la peau s'amincit, se rétracte, déterminant de l'ectropion, de l'atrésie des narines, de la bouche ; des tumeurs épithéliales verruqueuses se développent, qui s'éliminent, laissant après elles des cicatrices analogues à celles de la variole, ou s'ulcèrent et entrainent la cachexie et la mort.

* **XÉRODERMIE.** s. f. [de ξηρὸς, sec et δέρμα, peau]. Affection de la peau, caractérisée par de la sécheresse avec desquamation presque insensible. C'est une variété de l'ichthyose.

* **XYLÉNOL.** s. m. Syn. de *Xénol*.

* **ZOOGRAPHIE.** s. f. Description des animaux.

* **ZOOHÉMATINE.** s. f. Syn. d'*Hématosine*.

* **ZOOMÉLANINE.** s. f. Principe colorant du pigment noir des plumes des oiseaux (Bogdanov).

* **ZOOMYLE.** s. [de ζωον, animal, et μυλη, mòle]. Monstre unitaire parasitaire, produit d'une conception incomplète, dans lequel on rencontre des débris osseux et des dents : Ex. : môles utérins (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

* **ZOOPHOBIE.** s. f. Crainte émotive de certains animaux.

GLOSSAIRE LATIN [1]

A

Abaptiston, *abaptiste (trépan).*
Abdomen, *abdomen.*
Abductio, *abduction.*
Abductor, *abducteur.*
Abies, *sapin.*
Ablactatio. *ablactation.*
Abluens, *abluent.*
Ablutio, *ablution, lotion.*
Abomasus, *caillette.*
Abortio, *avortement.*
Abortivus, *avorton, abortif.*
Abortus, *avortement.*
Abrasio, *abrasion.*
Abrotonum *ou* abrotonus, *aurone.*
Abruptio, *abruption.*
Abscessus, *abcès.*
Abscissio, *excision.*
Absinthium, *absinthe.*
Absorbens, *absorbant.*
Absorbere, *absorber.*
Abstemius, *abstème.*
Abstergens, *abstergent, détersif.*
Abstinentia, *abstinence.*
Acantha, *épine.*
Acanthus, *acanthe.*
Acarus, *acarus* ou *ciron.* A. scabiei *ou* A. subcutaneus, *ciron de la gale.*
Acataposis, *impossibilité d'avaler.*
Acceleratio, *accélération.*
Accelerator, *accélérateur.*
Accessio, *accès.*
Accessorius, *accessoire.*
Accidens, *accident.*
Accipiter, *épervier.*
Acephalus, *acéphale.*
Acer, *érable.*
Acer. *âcre.*
Acerbitas, acerbitudo, *âcreté.*
Acerbus, *acerbe, aigre, âpre.*
Acescens. *acescent.*
Acetabulum, *cotyle (mesure); cavité.*
Acetum, *vinaigre.*
Achillis chorda, *tendon d'Achille.*
Achor, *achor.*
Achromaticus, *achromatique.*
Acidulus, *acidule.*
Acidus, *acide.*
Acies vespertina (Fel. Plater), *nyctalopie.*
Acinaciformis, *en forme de cimeterre.*
Acinesia, *acinésie.*
Acinosa tunica, *uvée.*
Acinus, *grain, acinus.*
Acipenser, *esturgeon.*
Acmastica febris, *fièvre synoque.*
Acme, *summum d'une maladie.*
Acologia, *doctrine des remèdes.*
Aconitum, *aconit.*
Acopa, *remèdes qui raniment les forces.*
Acor, *aigreur.*
Acrasia, *acrasie.*
Acrimonia, *acrimonie.*
Acrisia, *acrisie.*
Acritudo, *acrimonie, âcreté.*
Acrochordon, *acrochordon, verrue.*
Acromium, *acromion.*
Acroteriasmus, *acrotériasme.*
Acte, *sureau.*
Actio, *action.*
Actus, *acte.*
Acuere, *aiguiser.*
Aculeus, *aiguillon.*
Acuminatus, *acuminé.*
Acupunctura, *acupuncture.*
Acus, *aiguille.*
Acusticus, *acoustique.*
Acutus, *aigu.*
Acyesis, *stérilité chez la femme.*
Adamas, *aimant.*
Adductio, *adduction.*
Adductor, *adducteur.*
Adenographia, *adénographie.*
Adenoides, *adénoïde.*
Adenologia, *adénologie.*
Adeps, *graisse.*
Adiantum. *adiante.*
Adiapneustia, *adiapneustie.*
Adiposus, *adipeux, graisseux.*
Adipsia, *adipsie.*
Adjutorium os, *os adjuteur, humérus.*
Adnata tunica, *conjonctive.*
Adolescentia, *adolescence.*
Ad pondus omnium, *signifie que le dernier médicament prescrit dans la formule doit peser autant que tous les autres.*
Adstrictio, *astriction.*
Adstringens, *astringent.*
Adulteratio, *sophistication.*
Adultus, *adulte.*
Adustio, *adustion, brûlure.*
Adynamia, *adynamie.*
Ædœographia, *ædœographie.*
Ædœologia, *ædœologie.*
Æger, *malade.*
Ægias *ou* ægis, *taie.*
Ægilops, *ægilops.*
Ægoceras, *fenugrec.*
Ægritudo, *maladie.*
Ægrotatio, *maladie, indisposition.*
Ægyptiacum unguentum, *onguent égyptiac*
Æquivoca generatio, *génération équivoque.*
Aer, *air.*
Aeromeli, *substance sucrée qui se trouve dans les fleurs.*
Aerophobia, *aérophobie.*
Ærugineus, æruginosus, *érugineux.*
Ærugo, *rouille de cuivre, verdet.*
Æs, *cuivre.*

---

[1] Nous n'avons pas admis, dans ce Glossaire, les mots du bas latin, tels que *focile*, perone, *lupia*, loupe, *siphac*, péritoine, etc., afin qu'on ne crût pas qu'ils appartiennent à la langue latine ou gréco-latine.

Æsculus, *sorte de chêne.*
Æstheterium, *sens, sensorium.*
Æstivalis, *d'été.*
Æstuatio, *effervescence*
Æstus, *grande chaleur.*
Ætas, *âge.*
Æther, *éther.*
Æthiops, *poudre noire.*
Æthusa, *petite ciguë.*
Ætiologia, *étiologie.*
Aetites, *aétite.*
Affectio, affectus, *affection.*
Affinitas, *affinité.*
Afflictio, *abattement.*
Affusio, *affusion.*
Agalactia, *agalactie.*
Agamia, *agamie.*
Agaricum, *agaric.*
Agenesis, *agénésie.*
Agerasia, *agérasie.*
Ageustia, *ageustie.*
Agglutinans, *agglutinant.*
Agnina tunica, *amnios.*
Agnus castus, *agnus-castus.*
Agonia, *agonie, angoisse; stérilité.*
Agonus, *stérile.*
Agrifolium *ou* aquifolium, *houx.*
Agrimonia, *aigremoine.*
Agrippa, *enfant qui se présente par les pieds dans l'accouchement.*
Agrostis, *gramen.*
Agrypnia, *insomnie.*
Agrypnocoma, *coma vigil.*
Agyrta, *charlatan.*
Ahenum, *chaudron,*
Aïpathia, *affection continue.*
Aïzoon, *joubarbe.*
Ala, *aisselle, aile.*
Alabastrum, alabastrites, *albâtre.*
Alares musculi, *ptérygoïdiens.*
Alaria ossa, *apophyses ptérygoïdes.*
Alatus, *ailé.*
Albugineus, *albuginé*
Album canis, *excrément de chien.*
Album oculi, *blanc de l'œil.*
Album Rhasis, *blanc de Rhazès, sorte d'onguent.*
Albumen, *albumine.*
Alburnum, *aubier.*
Alcea, *alcée.*
Alectorius lapis, *pierre qui se trouve dans le gésier des gallinacés.*
Alectorolophis, *crête de coq.*
Alexeterius, *alexétère.*
Alexicacum, *amulette.*
Alexipharmacus, *alexipharmaque.*
Alexipyreticus, alexipyretus, *alexipyrétique.*
Alga, *algue.*
Algida febris, *fièvre algide.*
Algor, *sentiment de froid.*
Alibilis, *alibile, nutritif.*
Alica, *sorte de gruau.*
Alienatio mentis, *aliénation, manie.*
Aliformes musculi, *ptérygoïdiens.*
Alimentum, *aliment.*
Alindesis, *action de se rouler dans la poussière, le corps frotté d'huile.*
Alipta, *celui qui fait des onctions.*
Alisma, *flûteau, plante.*
Alites, *oiseaux.*
Allantois, *allantoïde.*
Allium, *ail.*
Alloeoticum medicamentum, *remède alterant.*
Allotriophagia, *allotriophagie.*
Alnus, *aune, arbre.*
Aloe, *aloès.*
Alogotrophia, *alogotrophie.*
Alopecia, *alopécie.*
Alosa, alausa, *alose.*
Alphitedon, *alphitédon, se dit d'une fracture comminutive.*
Alphus, *alphos.*
Alsine, *morheline, plante.*
Alterans, *altérant.*
Alteratio, *altération.*
Altercum, *jusquiame.*
Althæa, *althée.*
Alumen, *alun.*
Aluta, *cuir.*
Alvearium, *trou de l'oreille.*
Alveolus, *alvéole.*
Alveus ampullascens, *nom donné par Pecquet aux deux troncs chylifères qui sortent du réservoir du chyle.*
Alviduca, *les purgatifs.*
Alvinus, *alvin.*
Alvi profluvium, *cours de ventre.*
Alvus, *ventre.*
Alysmus, *anxiété.*
Amaracum, *espèce de marjolaine.*
Amarantus, *amarante.*
Amaritudo, amaror, *amertume.*
Amarus, *amer.*
Amatoria febris, *chlorose.*
Amatorii musculi (Cassérius), *muscles obliques de l'œil.*
Amaurosis, *amaurose, goutte sereine.*
Ambe, *ambe, ambi, instrument destiné à la réduction des luxations du bras.*
Ambloticus, *abortif.*
Amblyopia, *amblyopie.*
Ambulatio, *caractère serpigineux.*
Ambulo, onis, *nom d'une affection abdominale avec douleur et gonflement, se portant tantôt en un point, tantôt en un autre.*
Ambustio, *brûlure.*
Amenorrhœa, *aménorrhée.*
Amentia, *folie.*
Amentum, *chaton.*
Amethysta, *médicaments, remèdes contre l'ivresse.*
Amiantus, *amiante.*
Ammochosia, *bain de sable.*
Ammoniacum, *ammoniaque (gomme).*
Amnesia, *amnésie, oubli.*
Amnion, *amnios.*
Amomum, *amome.*
Amphemerina febris, *fièvre quotidienne.*
Amphiarthrosis, *amphiarthrose.*
Amphibius, *amphibie.*
Amphiblestroides, *amphiblestroïde.*
Amphibranchia, *les parties autour des amygdales.*
Amphismile, *couteau à deux tranchants.*
Amphora, *vase à deux anses.*
Amplexicaulis, *amplexicaule.*
Ampulla, *fiole.*
Amputatio, *amputation.*
Amuletum, *amulette.*
Amurca, *marc d'huile.*
Amygdala et amygdalum, *amande.*
Amygdalæ, *amygdales.*
Amygdalus, *amandier.*
Amylum, *amidon.*
Anabasis, *exacerbation.*
Anabrochismus, *anabrochisme.*
Anabrosis, *anabrose.*
Anacatharsis, *expectoration, évacuation par le haut.*
Anacatharticus, *anacathartique.*
Anacollema, *liniment appliqué sur le front et les oreilles pour les maux d'yeux et les épistaxis.*
Anactorion, *glaïeul.*
Anadiplosis, *répétition des redoublements, changement d'une fièvre simple en une fièvre composée.*
Anæmia, *anémie.*
Anæsthesia, *anesthésie.*
Anagallis, *mouron.*
Analeptica, *analeptiques.*
Analogismus, *raisonnement par analogie.*
Analysis, *analyse.*
Anamnesticus, *anamnestique, commémoratif.*
Anaphonesis, *élévation de la voix.*
Anaphrodisia, *anaphrodisie.*
Anaplerosis, *réplétion.*
Anarrhopia, *fluxion vers le haut.*
Anas, *canard.*
Anasarca, *anasarque.*
Anastomosis, *anastomose.*
Anastomotica, *médicaments qui ouvrent les pores.*
Anastrophe, *inversion.*
Anatome, anatomia, *anatomie.*
Anaudia, *aphonie.*
Anchilops, *anchilops.*
Anchoralis processus, *apophyse coronoïde.*
Anchusa, *buglosse.*
Ancon, *coude.*
Ancteres, *boucles.*
Ancyle, *ankylose.*
Ancyloblepharum, *occlusion des paupières.*
Ancyloglossus, *difficulté de parler.*
Ancylosis, *ankylose.*
Anclyotomus, *anclyotome.*
Ancryoides, *ancryoïde.*
Androgynus, *androgyne.*
Anemius furnus, *forge où le feu est entretenu non par des soufflets, mais par l'air entrant spontanément.*
Anemometrum, *anémomètre.*
Anemone, *anémone.*
Anemoscopium, *anémoscope.*
Anethum, *fenouil.*
Aneticus, *où il y a rémission.*

Aneurysma, *anévrysme.*
Angina, *angine, esquinancie.*
Angiographia, *angiographie.*
Angiologia, *angiologie.*
Angiostegnotica, *médicaments propres à resserrer les vaisseaux.*
Angiotomia, *angiotomie.*
Anglicus sudor, *suette.*
Angor, *angoisse, esquinancie.*
Anguilla, *anguille.*
Anguis, *serpent.*
Angulus, *coin, angle.*
Angustatio, angustia, *angustie.*
Anhelatio, *anhélation, asthme.*
Anhelitus, *haleine.*
Anima, *âme.*
Animal, *animal.*
Animalculum, *animalcule.*
Animatio, *animation.*
Animi deliquium, *lipothymie.*
Ani scalptor musculus, vel latissimus, *le grand dorsal.*
Anisum, *anis.*
Annularis, *annulaire.*
Annulatus, *annelé.*
Annulus, *anneau.*
Annulus osseus, *le cercle osseux du tympan chez le fœtus.*
Annus climactericus, *année climatérique.*
Anodynus, *anodin.*
Anomala febris, *fièvre anomale.*
Anomalia, *anomalie.*
Anomalus, *anomal.*
Anomœomeres, *hétérogène.*
Anorexia, *anorexie, inappétence.*
Anosmia, *anosmie.*
Anosphresia, *perte de l'olfaction.*
Ansa capitis, *l'apophyse zygomatique.*
Anser, *oie.*
Antagonismus, *antagonisme.*
Antagonista, *antagoniste.*
Antalgicus, *antalgique.*
Antaphrodisiacus, *antaphrodisiaque.*
Antecedens, *antécédent.*
Antemeticus, *antémétique.*
Anteponens febris, *fièvre anticipante.*
Anthelix, *anthélix.*
Anthelminthicus, *anthelminthique.*
Anthemis, *camomille.*
Anthera medicamenta, *médicaments, surtout métalliques, de couleur brillante.*
Anthologia, *anthologie.*
Anthracodes, *charbonneux.*
Anthracosis, anthrax, *anthrax, charbon.*
Anthropogenia, *anthropogénie.*
Anthropographia, *anthropographie.*
Anthropologia, *anthropologie.*
Anthropomorpha animalia, *animaux dont la forme ressemble à celle de l'homme.*
Anthropophagus, *anthropophage.*
Anthropotomia, *anthropotomie.*
Antias, *amygdale.*
Antiballomena, *succédanés.*
Antibrachium, *avant-bras.*
Anticardium, *le creux de l'estomac.*
Antichir, *pouce.*
Anticipans, *anticipant.*
Antidotarium, *antidotaire.*
Antidotum, *antidote.*
Antipathia, *antipathie.*
Antiphlogisticus, *antiphlogistique.*
Antiqui morbi, *maladies chroniques.*
Antirrhinum, *muflier.*
Antispasis, *antispase, révulsion.*
Antithenar, *antithénar.*
Antitragus, *antitragus.*
Antrum buccinosum, *limaçon de l'oreille.*
Antrum Highmori, *sinus maxillaire.*
Anuria, *anurie.*
Anus, *anus ou l'ouverture inférieure du rectum; ouverture postérieure des couches optiques.*
Anxietas, *anxiété.*
Aorta, *aorte.*
Apanthropia, *apanthropie.*
Aparine, *grateron.*
Apathia, *apathie.*
Apechema, *contre-coup.*
Apella, *circoncis.*
Apepsia, *apepsie, indigestion.*
Aperiens, aperitivus, *apéritif.*
Apertorium, *instrument pour dilater l'orifice utérin dans l'accouchement.*
Apelatus, *apétale.*
Aphaca, *vesce sauvage.*
Aphæresis, *aphérèse.*
Aphonia, *aphonie.*
Aphorismus, *aphorisme.*
Aphrodisiacus, *aprodisiaque.*
Aphrodisiasmus, *aphrodisiasme, coït.*
Aphrodisius morbus, *syphilis.*
Aphronitrum, *fleur de nitre.*
Aphtha, *aphthe.*
Aphyllus, *aphylle.*
Apios, *espèce de tithymale.*
Apis, *abeille.*
Apium, *ache.*
Apnœa, *apnée.*
Apocenosis, *évacuation.*
Apochylisma, *rob.*
Apocope, *apocope.*
Apocrusticus, *qui repousse les humeurs.*
Apocynum, *apocyn.*
Apodacryticus, *qui excite les larmes.*
Apomeli, *hydromel étendu d'eau.*
Aponeurosis, *aponévrose.*
Apophlegmatismus, *évacuation du phlegma.*
Apophthora, *avortement.*
Apophysis, *apophyse.*
Apoplecticus, *apoplectique.*
Apoplexia, *apoplexie.*
Aporrhoæ, *effluves.*
Aposceparnismus, *enlèvement, en dédolant, d'une portion du crâne.*
Apositia, *apositie.*
Apostasis, *dépôt.*
Apostema, *abcès ou dépôt.*
Aposyrma, *excoriation.*
Apothecarius, *apothicaire.*
Apotherapia, *friction d'huile, ou onction qui s'administrait à la fin de l'exercice dans les gymnases.*
Apothermon, *sorte de boisson.*
Apozema, *apozème.*
Apparatus, *appareil.*
Appendicula vermiformis, *appendice vermiculaire.*
Appendix, *appendice.*
Appetere, *appéter.*
Appetitus, appetentia, *appétit.*
Applicata, *les* applicato.
Apprehensio, *catalepsie.*
Apsychia, *évanouissement.*
Apterus, *aptère.*
Apyrexia, *apyrexie.*
Apyrothium, *soufre vif.*
Apyrus, *apyre.*
Aqua, *eau.* A. mulsa, *hydromel.*
Aquæductus, *aqueduc.*
Aquatilis, *aquatile.*
Aqueus humor, *humeur aqueuse.*
Aquila, *aigle.*
Aquilegia, *ancholie.*
Aquositas, *aquosité.*
Aquula, *hydatide.*
Aquula acustica, *humeur de Cotugno.*
Arabicum gummi, *gomme arabique.*
Arachnoides, arachnoideus, *arachnoïdien.*
Arachnois, *l'arachnoïde.*
Aranea, *araignée.*
Arbor, *arbre.*
Arbutus, *arbousier.*
Arcanum, *arcane.*
Archæus, *archée.*
Archiater, *archiatre.*
Arcualis ossa, *os du sinciput,* suivant les uns; *os temporaux,* suivant les autres.
Arcualis sutura, *suture coronale.*
Arcuatus morbus, *ictère.*
Ardea, *héron.*
Ardor, *ardeur, sentiment de chaleur.*
Area, *ophiase, alopécie.*
Arefactio, *aréfaction.*
Arenatio, *arénation.*
Areola, *aréole.*
Argemo, argemon, *argémon.*
Argentum, *argent.*
Argilla, *argile.*
Argyropœia, *transmutation des métaux vils en argent.*
Arista, *barbe d'épi.*
Aristolochia, *aristoloche.*
Armeniaca malus, *abricotier.*
Armilla membronosa, *ligament circulaire du poignet.*
Aroma, *arome, aromate.*
Aromaticus, *aromatique.*
Arsenicum, *arsenic.*
Artemisia, *armoise.*
Arteria, *artère.*
Arteriacus, *artériaque.*
Arteriographia, *artériographie.*
Arteriologia, *artériologie.*
Arteriosus, *artériel.*
Arteriotomia, *artériotomie.*

Arthriticus, *arthritique, goutteux.*
Arthritis, *goutte.*
Arthrocace, *arthrocace.*
Arthrodynia, *arthrodynie.*
Arthrosis, *articulation.*
Articularis, *articulaire.* A. morbus, *goutte.*
Articulus, *article, jointure.*
Artiscus, *trochisque.*
Artus, *membre.*
Arum, *arum.*
Arundo, *roseau.*
Ary-arytænoideus (Morgagni, Santorini), *aryténoïdien transverse.*
Arytæno-epiglotticus (Winslow), *aryténo-épiglottique.*
Arytænoides, arytænoideus, *aryténoïdien.*
Asaphia, *asaphie.*
Asarum, *cabaret.*
Asbestus, *asbeste.*
Ascaris, *ascaride.*
Ascites, *ascite.*
Asclepias, *asclépiade.*
Asinus, *âne.*
Asitia, *asitie.*
Asodes, *asode.*
Asparagus, *asperge.*
Aspera arteria, *trachée-artère.*
Asperugo, *aparine.*
Asphaltum, *asphalte.*
Asphodelus, *asphodèle.*
Asphyxia, *asphyxie.*
Aspirare, *aspirer.*
Aspiratio, *aspiration.*
Assatura, *assation.*
Assidens, *assident.*
Assimilatio, *assimilation.*
Assula *ou* astula, *esquille, attelle.*
Asthenia, *asthénie.*
Asthenicus, *asthénique.*
Asthma, *asthme.*
Asthmaticus, *asthmatique.*
Astragalus, *astragale* (*os du pied*) *et astragale* (*plante*).
Astrictio, *astriction.*
Astrictorius, astringens, *astringent.*
Astrobolismus, *sidération.*
Atactus, *ataxique.*
Ataxia, *ataxie.*
Atheroma, *athérome.*
Atheromatodes, *athéromateux.*
Athleticus habitus, *constitution athlétique.*
Athymia, *tristesse.*
Atlas, *atlas* (*vertèbre*).
Atlodes, *atlode.*
Atmosphæra, *atmosphère.*
Atocia, *atocie, stérilité.*
Atonia, *atonie.*
Atrabilis, *atrabile, mélancolie.*
Atresia, *atrésie.*
Atriplex, *arroche.*
Atrophia, *atrophie.*
Attenuans, *atténuant.*
Attenuatio, *volatilisation.*
Attonitus morbus, *apoplexie.*
Attractio, *attraction.*
Attractivus, attrahens, *attractif.*
Attritio, *attrition.*
Atypus, *sans type.*
Auctio, *accroissement, accrétion.*
Auditorius, *auditif.*
Auditus, *ouïe.*
Augmentum, *augment.*
Aura seminalis, *vapeur supposée s'exhalant du sperme.*
Auricula, *oreillette, auricule.*
Auricularis, *auriculaire.*
Aurigo, *ictère.*
Auripigmentum, *orpiment.*
Auris, *oreille.*
Auriscalpium, *cure-oreille.*
Auscultatio, *auscultation.*
Austerus, *de goût astringent.*
Autopsia, *autopsie.*
Autumnus, *automne.*
Auxilium, *secours, remède.*
Avena, *avoine.*
Avis, *oiseau.*
Axilla, *aisselle.*
Axillaris, *axillaire.*
Axis, *axe; axis* (*vertèbre*).
Axungia, *axonge.*
Azygos, *azygos.*
Azymus, *azyme.*

B

Bacca, *baie.*
Baccifer, *baccifère.*
Bacciformis, *bacciforme.*
Bacillus, *bâtonnet.*
Balanus, *gland.*
Balaustium, *balauste.*
Balbus, *bègue.* Balbuties, *bégayement.*
Balneum, *bain.*
Balneum laconicum, *bain de vapeur.*
Balsamum, *baume.*
Barba, *barbe.*
Barometrum, *baromètre.*
Baryecoia, *baryécoïe.*
Basilica, *veine basilique.*
Basilicon, *espèce de collyre, espèce d'emplâtre.*
Bathrum, *instrument de réduction des fractures et luxations.*
Batrachus, *ranule.*
Bdellium, *bdellion.*
Bechica, *béchiques.*
Benignus, *bénin.*
Beta, *bette.*
Betonica, *bétoine.*
Betula, *bouleau.*
Biceps, *muscle biceps.*
Bicornis, *bicorne.*
Bidentatus, *bidenté.*
Biennis, *bisannuel.*
Bifer, *bifère*
Bifidus, *bifide.*
Biflorus, *biflore.*
Biliaris, *biliaire.*
Biliosus, *bilieux.*
Bilis, *bile.*
Bipes, *bipède.*
Bisulcus, *fissipède, fourchu.*
Bitumen, *bitume.*
Bituminosus, *bitumineux.*
Blæsus, *bègue.*
Blatta, *blatte.*
Blennorrhagia, *blennorrhagie.*
Blennorrhœa, *blennorrhée.*
Blepharoptosis, *blépharoptose.*
Blepharoxystum, *blépharoxyste.*
Boletus, *bolet.*
Bolus, *bol.*
Bombus, *bourdonnement, tintement d'oreille.*
Borborygmus, *borborygme.*
Botanicum, *herbier*
Bothrion, *bothrion.*
Brachialis, *brachial.*
Brachium, *bras.*
Brachypnœa, *brachypnée.*
Brachypota, *brachypote.*
Bradypepsia, *bradypepsie.*
Branchiæ, *branchies.*
Bregma, *bregma.*
Brochitas, *saillie des dents.*
Bronchocele, *bronchocèle, goître.*
Bronchotomia, *bronchotomie.*
Bucca, *bouche.*
Buccalis, *buccal.*
Buccella, *bol.*
Buccinator, *buccinateur.*
Bulbus, *bulbe.*
Bulimus, *boulimie.*
Bulla, *bulle, ampoule.*
Buphthalmia, *buphthalmie.*
Butyrum, *beurre.*
Buxus, *buis.*

C

Cacalia, *chervi sauvage.*
Cachecticus, *cachectique.*
Cachexia, *cachexie.*
Cacocholia, *cacocholie.*
Cacochymia, *cacochymie.*
Cacochymus, *cacochyme.*
Cacoethes, *cacoëthe.*
Cacositia, *cacositie.*
Cacotrophia, *cacotrophie.*
Cadaver, *cadavre.*
Cadaverosus, *cadavéreux.*
Cadmia, *cadmie.*
Caducus, *épileptique.*
Cæcum, *intestin cæcum.*
Cæsarea sectio, *opération césarienne.*
Cæsio, *incision.*
Cæso, *né par l'opération césarienne.*
Cæsura, *coupure.*
Calamintha, *calament.*
Calamus aromaticus, *canne aromatique.*
Calcaneum, *le calcanéum.*
Calcarius, *calcaire.*
Calculifragus, *calculifrage, lithontriptique.*
Calculosus, *calculeux.*
Calculus, *calcul, gravelle, pierr*
Caligatio, *éblouissement.*
Callipædia, *callipédie.*
Callositas, *callosité.*
Callum, *cal, calus.*
Calor, *chaleur.*

Calvaria, *crâne.*
Calvities, calvitium, *calvitie.*
Calvus, *chauve.*
Calx, *chaux.*
Calyculus, *bassinet.*
Calyx, *calice.*
Camarosis, *camarosis* (*fracture*).
Canaliculus renum, *le bassinet des reins; gouttière.*
Canalis, *canal; gouttière* (*chirurgie*).
Cancer, *cancer, chancre.*
Canna gutturis, *la trachée-artère.*
Cannabis, *chanvre.*
Cantharis, *cantharide.*
Capillaceus, *capillacé.*
Capillamentum, capillitium, *chevelure, chevelu.*
Capillaris, *capillaire.*
Capillus, *cheveu.*
Capistrum, *chevêtre.*
Capitulum, *capitule.*
Capparis, *câprier.*
Capreolus, *vrille des plantes sarmenteuses.*
Caput, *tête.*
Carbo, *charbon.*
Carbunculatio, *brouissure.*
Carbunculus, *charbon, anthrax.*
Carcinodes, *carcinomateux.*
Carcinoma, *carcinome, ulcère, cancéreux.*
Cardiace, *cardialgie.*
Cardiacus, *cardiaque.* C. morbus, *maladie cardiaque.*
Cardialgia, *cardialgie, gastrodynie.*
Cardiogmus, *cardiogme, palpitation.*
Carebaria, *carébarie.*
Caries, *carie.*
Caro, *chair.*
Caroticus, *carotique.*
Carotis, *carotide.*
Carphologia, *carphologie.*
Carpus, *carpe, poignet.*
Carthamus, *carthame.*
Cartilaginosus, *cartilagineux.*
Cartilago, *cartilage.*
Caruncula, *caroncule.*
Carus, *carus.*
Castor, *le castor.*
Castoreum, *castoréum.*
Castratio, *castration.*
Cataclysmus, proprement *affusion*, quelquefois *douche.*
Catagma, *fracture.*
Catalepsis, *catalepsie.*
Catalepticus, *cataleptique.*
Catamenia, *menstrues.*
Cataphora, *cataphora.*
Cataplasma, *cataplasme.*
Catapotium, *pilule.*
Catarrhalis, *catarrhal.*
Catarrhus, *catarrhe.* C. ad nares, *coryza.* C. ad pectus, *rhume.*
Catastalticus, *catastaltique.*
Catastasis, *l'habitude du corps.*
Cathæresis, *cathérèse.*
Cathæreticus, *cathérétique.*
Catharsis, *purgation.*
Catharticus, *cathartique.*

Cathemerina febris, *fièvre éphémère.*
Catheter, *cathéter.*
Catheterismus, *cathétérisme.*
Catholicus, *général.*
Catinus fusorius, *creuset.*
Catochus, *catalepsie.*
Catotericus, *purgatif.*
Catuloticus, *cicatrisant.*
Cauda, *queue.*
Caulis, *tige.*
Causodes febris, *causus.*
Causticus, *caustique.*
Causus, *causus.*
Cauterium, *cautère.*
Celotomia, *célotomie.*
Cenosis, *inanition.*
Cenoticus, *évacuant.*
Centaurea, *centaurée.*
Cephalæa, *céphalée.*
Cephalalgia, *céphalalgie.*
Cephalicus, *céphalique.*
Cera, *cire.*
Cerasus, *cerisier.*
Ceratoides, *en forme de corne.*
Ceratum, *cérat.*
Cerebellum, *cervelet.*
Cerebrum, *cerveau.*
Cerevisia, *bière.*
Cerion, *cérion, teigne faveuse.*
Ceronia, *caroubier.*
Cerussa, *céruse.*
Cervical, *oreiller, coussin.*
Cervicalis, *cervical.*
Cervix, *cou.*
Cete, *cétacés.*
Chærophyllum, *cerfeuil.*
Chalasis, *relâchement.*
Chalasticus, *relâchant.*
Chalybeus, *chalybé.*
Chalybs, *fer, acier.*
Chamæmelum, *camomille.*
Charta, *papier.*
Chelidonium, *chélidoine.*
Chemosis, *chémosis.*
Chilo, *qui a de grosses lèvres.*
Chiragra, *chiragre.*
Chiromantia, *chiromancie.*
Chironius, *chironien.*
Chirotheca, *gantelet* (bandage).
Chirurgia, *chirurgie.*
Chirurgus, *chirurgien.*
Chlorosis, *chlorose.*
Cholagogus, *cholagogue.*
Choledochus, *cholédoque.*
Cholera, *choléra.*
Cholericus, *cholérique.*
Cholopœeticus, *qui forme la bile.*
Chondrographia, *chondrographie.*
Chondrologia, *chondrologie.*
Chondrotomia, *chondrotomie.*
Chordapsus, *chordapse, iléus.*
Chorea, *chorée, danse de Saint-Weith* ou *de Saint-Guy.*
Chorion, *chorion.*
Chronicus, *chronique.*
Chrysocolla, *chrysocolle.*
Chylus, *humeur, chyle.*
Chymus, *humeur, chyme.*
Cibus, *nourriture.*

Cicatricare, *cicatriser.*
Cicatricula, *cicatricule.*
Cicatrix, *cicatrice.*
Cichorium, *chicorée.*
Cicuta, *ciguë.*
Ciliaris, *ciliaire.*
Cilium, *cil.*
Cimolia terra, *cimolée.*
Cinefactio, *incinération.*
Cingulum, *ceinture.*
Cinnabaris, *cinnabre.*
Cinnamomum, *cannellier.*
Circuitus, *période.*
Circulatio, *circulation.*
Circulator, circumforaneus, *charlatan.*
Circumfusa, *les* circumfusa.
Cirratus, *cirré.*
Cirriferus, *cirrifère.*
Cirrus, *cirre.*
Cirsocele, *cirsocèle, varicocèle.*
Cirsoides, *cirsoïde, variqueux.*
Cirsomphalus, *cirsomphale.*
Cisterna, *réservoir.*
Cisterna lumbaris, *citerne lombaire, réservoir de Pecquet.*
Citrus medica, *citronnier.*
Citta, *pica.*
Clarificatio, *clarification.*
Claudicatio, *claudication.*
Clavicula, *clavicule. — Vrille des plantes sarmenteuses.*
Clavus, *clou.* C. pedis, *cor.*
Clepsydra, *clepsydre.*
Clima, *climat.*
Climacter, climactericus, *climatérique.*
Clinicus, *clinique.*
Clitoris, *clitoris.*
Clyster, clysterium, *clystère.*
Coagulans, *coagulant.*
Coagulatus, *caillebotté.*
Coagulum, *caillot de sang; présure.*
Coarctare, *rétrécir.*
Coalitus, *coalescence.*
Coarctatio, *coarctation.*
Coccum, *kermès, écarlate.*
Coccygeus, *coccygien.*
Coccyx, *coccyx.*
Cochlea, *limaçon.*
Cochleare, *curette.*
Coctio, *coction, digestion.*
Cœliacus, *cœliaque.* C. morbus, *flux cœliaque.*
Cœna, *repas du soir.*
Cogitatio, *pensée.*
Coitus, *coït.*
Colatura, *colature.*
Colchicum, *colchique.*
Coleus, *testicule.*
Colicus, *colique.*
Colla, *colle.*
Collapsus, *collapsus.*
Collecticus, *qui agglutine.*
Colliquans, colliquativus, colliquefaciens, colliquescens, *colliquatif.*
Colliquatio, *colliquation.*
Collum, *cou.*
Collutorium, *collutoire.*

Colluvies gastrica, *embarras gastrique.*

Collyrium, *collyre.*

Coloboma, *colobome.*

Colocynthis, *coloquinte.*

Colophonia, *colophane.*

Colostratio, *colostration.*

Colostrum, *colostrum.*

Colum, *côlon.*

Coma, æ, *chevelure.*

Coma, atis, *coma.*

Comatodes, *comateux.*

Combustio, *combustion.*

Compernis, *qui a les genoux tournés en dedans.*

Complexio, *complexion, tempérament.*

Conarium, *conarium,* ou *la glande pinéale.*

Conceptio, *conception.*

Concha, *conque ou pavillon de l'oreille.*

Conchyliologia, *conchyliologie.*

Conchylium, *coquille.*

Concretus, *concret.*

Concursus, *abouchement.*

Condensatio, *condensation.*

Condimentum, *assaisonnement, condit.*

Conductio (Cœl. Aurel.), *spasme.*

Conductor, *conducteur.*

Condyloideus, *condyloïdien.*

Condyloides, *condyloïde.*

Condyloma, *condylome.*

Condylus, *condyle.*

Confortans, *confortatif.*

Confricatio, *friction.*

Congelatio, *congélation.*

Congeneris, *congénère.*

Congenitus, *congenital.*

Conglutinans, *agglutinatif.*

Conglutinatio, *conglutination, consolidation.*

Connatus *conné.*

Connexivus, *connectif.*

Consensus, *consentement, sympathie.*

Consolida, *grande consoude.*

Consolidans, *consolidant.*

Consopire, *assoupir.*

Constitutio, *constitution, complexion.*

Constrictivus, *styptique.*

Constrictor, *constricteur.*

Consumptio, *consomption.*

Contagio, contagium, *contagion.*

Contagiosus, *contagieux.*

Continens febris, *fièvre continente, synoque.*

Continua febris, *fièvre continue.*

Contractio, *contraction, rétraction.*

Contractura, *contracture.*

Contrahens, *contractif.*

Contundens, *contondant.*

Contusio, *contusion, meurtrissure.*

Convalescentia, *convalescence.*

Convolutus, *convoluté.*

Convolvulus, *liseron.*

Convulsio, *convulsion.*

Cophosis, *cophose, surdité.*

Coprostasia, *rétention des excréments.*

Copula, *ligament.*

Copulatio, *accouplement, copulation.*

Cor, *cœur.*

Coracoideus, *coracoïde, coracoïdien.*

Corallium, *corail.*

Corium, *peau, chorion.* C. sanguinis, *couenne du sang.*

Cornea membrana, *cornée.*

Corneus, *corné.*

Corolla, *petite couronne, corolle.*

Coronalis, *coronal.*

Coronarius, *coronaire.*

Coronoideus, *coronoïde.*

Corpulentia, *corpulence.*

Corpus, *corps.*

Corpusculum, *corpuscule.*

Corroborans, *confortatif.*

Corrodens, corrosivus, *corrosif.*

Currugare, *froncer, rider.*

Corrugatio, *corrugation.*

Cortex, *écorce.*

Corticeus, *qui appartient à l'écorce.*

Corybantiasmus, *corybantiasme.*

Corymbifer, *corymbifère.*

Corymbus, *corymbe.*

Coryza, *coryza.*

Cosmeticus, *cosmétique.*

Costa, *côte.*

Costalis, *costal.*

Costus, *costus.*

Cotyla *ou* cotyle, *cotyle.*

Cotyledo, *cotylédon.*

Cotyloides, *cotyloïde.*

Coxa, coxendix, *hanche.*

Cranium, *crâne.*

Crasis, *crase.*

Crassa meninx, *la dure-mère.*

Crassamentum, *sédiment.*

Cratægus, *alisier.*

Cremaster, *crémaster.*

Crematio, *action de brûler.*

Cremor, *crème.*

Crescentia, *croissance.*

Creta, *craie.*

Cribrare, *cribler,*

Cricoides, cricoideus, *circoïde.*

Crinale, *aiguille de tête.*

Crinitus, *chevelu.*

Crinon, *lis rouge.*

Crisimus, *critique.*

Crithe, *orgelet.*

Criticus, *critique.*

Crocidismus, *crocidisme.*

Crocus, *safran.*

Crotaphites, *le muscle crotaphite.*

Croton, *croton.*

Cruditare, *mal digérer.*

Cruditas, *indigestion ; crudité.*

Cruditatio, *dyspepsie*

Crudus, *cru ; indigeste.*

Cruor, *le sang.*

Cruralis, *crural.*

Crus, *jambe.*

Crusta, *croûte.* C. pleuretica sanguinis, *la couenne inflammatoire du sang.*

Crypta, *crypte.*

Crystallinus, *cristallin.*

Crystalloides, *cristalloïde.*

Crystallum, *cristal.*

Cubitus, *coude, cubitus, olécrane.* — *Le coucher :* C. pronus, *le coucher sur le ventre.* C. resupinus *ou* supinus, *le coucher sur le dos.*

Cuboides *ou* cubiformis, *cuboïde.* Os cubiforme, *l'os cuboïde.*

Cucullatus, *capuchonné.* C. musculus, *muscle trapèze.*

Cucullus, *capuchon, muscle, trapèze, cucuphe.*

Cucumis, *concombre.*

Cucurbita, *courge, ventouse.*

Cucurbitula, *petite ventouse.*

Culmus, *chaume.*

Cultellus incisorius, *bistouri.*

Cuminum, *cumin.*

Cuneiformis, *cunéiforme.*

Cuprum, *cuivre.*

Cura, *pansement.*

Curatio, *curation, cure, pansement.*

Cuticula, *cuticule, épiderme.*

Cuticularis musculus, *M. peaucier.*

Cutis, *peau.*

Cyanopathia, *cyanopathie.*

Cyclaminum, *cyclame.*

Cyclus, *cycle.*

Cydonia arbor, *cognassier.*

Cylindraceus, *cylindracé.*

Cylindroides, *cylindroïde.*

Cylindrus, *cylindre.*

Cyma, *tendron, cœur de chou.*

Cynanche, *angine,* C. stridula, *croup.*

Cynanthropia, *cynanthropie.*

Cynoglossum, *cynoglosse.*

Cynorexia, *cynorexie.*

Cynorrhodon, *cynorrhodon.*

Cyperus, *souchet.*

Cyphoma, cyphosis, *cyphose.*

Cystalgia, *cystalgie.*

Cysticus, *cystique.*

Cystide obductus, *enkysté.*

Cystirrhagia, *cystirrhagie.*

Cystirrhœa, *cystirrhée.*

Cystis, *vessie.*

Cystitomus, *cystitome.*

Cystocele, *cystocèle.*

Cystodynia, *cystodynie.*

Cystomerocele, *cystomérocèle.*

Cystoptosis, *cystoptose.*

Cystotomia, *cystotomie.*

Cystotomus, *cystotome.*

D

Dacryopœus, *qui produit des larmes.*

Dactylus, *datte.*

Dæmoniacus, *possédé.*

Dæmonomania, *démonomanie.*

Dartos, *dartos.*

Dealbatio, *déalbation.*

Debilitas, *débilité.*

Debilitatio, *débilitation.*

Deciduus, *caduc.*

Declinatio morbi, *declin de la maladie.*

Declivis, *déclive.*

Declivitas, *déclivité.*

Decoctio, *décoction.*

Decoctum, *une décoction* (*le produit de la décoction*).
Decorticatio, *décortication.*
Decrepitus, *décrépit.*
Decretorius, *décrétoire, critique.*
Decurrens, *décurrent.*
Decussatio, *décussation.*
Defæcatio, *dépuration.*
Defæcatus, *dépuré.*
Defectio animi, *défaillance.*
Defectio virium, *abattement.*
Deferens, *déférent.*
Deflagratio, *déflagration.*
Deflectens, *dérivatif.*
Deflexio, *dérivation.*
Defluxio, *défluxion;* — (Cæl. Aurel.), *diarrhée.*
Defoliatio, *défeuillaison.*
Deglutire, *avaler.*
Dejectio, *déjection.*
Delacrymatio, *épiphora, larmoiement.*
Deligare, *bander une plaie.*
Deliquium, *défaillance, déliquium.*
Delirium, *délire.*
Delocatio, *dislocation.*
Deltoides, *deltoïde.*
Dementia, *démence.*
Demulcens, *adoucissant.*
Denigratio, *noircissement.*
Dens, *dent.*
Densitas, *densité.*
Dentarius, *dentaire.* — Dentaria, herba, *la dentaire.*
Dentatus, *denté.*
Dentifricium, *dentifrice.*
Dentiscalpium, *déchaussoir, cure-dent.*
Dentitio, *dentition.*
Depilare, *épiler.*
Depressor, *abaisseur.*
Derivatio, *dérivation.*
Derma, *peau.*
Dermatoides, *dermatoïde.*
Desiccativus, *dessiccatif.*
Desmographia, *desmographie.*
Desmologia, *desmologie.*
Desmotomia, *desmotomie.*
Despumatio, *despumation.*
Desquamare, *ôter les squames.*
Destillatio, *écoulement, coryza.*
Detergens, *détergent.*
Detruncatio, *détroncation.*
Deuteropathia, *deutéropathie.*
Diabetes, *diabète.*
Diabeticus, *diabétique.*
Diachylum, *diachylon.*
Diacodium, *diacode.*
Diacope, *section.*
Diæresis, *diérèze.*
Diæta, *diète.*
Diætetica, *diététique.*
Diagnosis, *diagnostic.*
Diagnosticus, *diagnostique.*
Diapasma, *catapasme, diapasme.*
Diaphoresis, *diaphorèse.*
Diaphoreticus, *diaphorétique.*
Diaphragma, *diaphragme.*
Diaphragmaticus, *diaphragmatique.*
Diaphysis, *diaphyse.*
Diarrhœa, *diarrhée.*
Diastasis, *diastase.*
Diastole, *diastole.*
Diathesis, *diathèse.*
Dichotomus, *dichotome.*
Dicondyli, *doigts réunis par une membrane.*
Dictamnus, *dictamne.*
Didactylus, *didactyle.*
Diductio, *diastase.*
Didymalgia, *didymalgie.*
Didymus, *testicule.*
Didynamia, *didynamie.*
Digerens, digestivus, *digestif.*
Digestio, *digestion.*
Digitus, *doigt.*
Dilaceratio, *dilacération.*
Dilatatio, *dilatation, expansion.*
Diluens, *délayant.*
Dioptra, *speculum.*
Diploe, *diploé.*
Diplopia, *diplopie.*
Diradiatio, *irradiation.*
Disciforme os, *la rotule.*
Discoïdes, *discoïde, le cristallin* (Albinus).
Discretus, *discret.*
Discus, *plateau, disque.*
Discussorius, discutiens, *discussif.*
Dissectio, *dissection.*
Disseptum, *diaphragme.*
Dissolutio, *dissolution.*
Dissolvens, *dissolvant.*
Distensio, *distension.*
Distichiasis, *distichiasis.*
Distorsio, *distorsion.*
Distractio, *convulsion.*
Diuresis, *diurèse.*
Diureticus, *diurétique.*
Diuturnus, *chronique.*
Dividens, *divisif.*
Docimastice, *docimastique.*
Dogmatica medicina, *médecine dogmatique, rationnelle.*
Dolor, *douleur.*
Dorsalis, *dorsal.*
Dorsum, *dos.*
Dosis, *dose.*
Dracunculus, *dragonneau.*
Drasticus, *drastique.*
Dropax, *dépilatoire.*
Drupa, *olive qui commence à mûrir.*
Ductilis, *ductile.*
Dulcare, *dulcifier.*
Dura meninx, *dure-mère.*
Dysæsthesia, *dysesthésie.*
Dyscinesia, *dyscinésie.*
Dyscrasia, *dyscrasie.*
Dysecœa, *dysécée.*
Dysenteria, *dysentérie.*
Dysentericus, *dysentérique.*
Dysmenorrhœa, *dysménorrhée.*
Dyspepsia, *dyspepsie.*
Dysphagia, *dysphagie.*
Dyspnœa, *dyspnée.*
Dystocia, *dystocie.*
Dysuria, *dysurie.*

E

Ebullitio, *ébullition.*
Ebur, *ivoire.*
Ecbolicus, *ecbolique.*
Eccatharticus, *eccathartique.*
Ecchymosis, ecchymoma, *ecchymose.*
Eccope, *eccopé* (*fracture*).
Eccoproticus, *eccoprotique.*
Echo, *écho.*
Eclecticus, *éclectique.*
Eclegma, *éclegme, looch.*
Ecphysis, *ecphyse.*
Ecpiesma, *ecpiesme* (*fracture*).
Ecpyema, *ecpyème.*
Ecthyma, *ecthyma.*
Ectropium, *ectropion.*
Ectroticus, *ectrotique.*
Edulcare, *rendre doux.*
Effervere, *faire effervescence.*
Effluvium, *effluve.*
Effusio, *effusion.*
Egestio, *excrétion.*
Elaterium, *élatérium.*
Electio, *élection.*
Electrum, *ambre jaune* ou *succin.*
Electuarium, *électuaire.*
Elephantiacus, *ladre, lépreux.*
Elephantiasis, elephas, *éléphantiasis.*
Elixare, *faire bouillir.*
Elumbis, *éreinté.*
Elutriare, *décanter.*
Elytrocele, *élytrocèle.*
Elytroides, *élytroïde.*
Elytroptosis, *élytroptose.*
Elytrum, *élytre.*
Emasculare, *châtrer.*
Embryo, *embryon.*
Embryothlastes, *embryothlaste.*
Embryotomia, *embryotomie.*
Emissarium, *émissaire, émonctoire.*
Emmenagogus, *emménagogue.*
Emmenologia, *emménologie.*
Emphracticus, *emphractique.*
Emphraxis, *emphraxie, obstruction.*
Emphysema, *emphysème.*
Empirice, *médecine empirique.*
Emplasticus, *emplastique.*
Emplastrum, *emplâtre.*
Emprosthotonos, *emprosthotonos.*
Empyema, *empyème.*
Empyreuma, *empyreume.*
Emulgens, *émulgent* ou *rénal.*
Enæorema, *énéorème.*
Encanthis, *encanthis.*
Endemius, *endémique.*
Enema, *clystère.*
Enervatio, *énervation, épuisement.*
Engastrimythus, *engastrimythe.*
Enodis, *sans nœuds.*
Ensiformis, *ensiforme, xiphoïde.*
Enterocele, *entérocèle.*
Entomologia, *entomologie.*
Enucleare, *énucléer.*
Enuresis, *incontinence d'urine.*
Ephelis, *éphélide.*
Ephemerus, *éphémère.*
Ephialtes, *éphialte, cauchemar.*

Ephippium, *selle* (*turcique du sphénoïde*).
Epicrisis, *épicrise*.
Epicyema, *superfétation*.
Epidemia, *épidémie*.
Epidemius, *épidémique*.
Epidermis, *épiderme*.
Epigastricus, *épigastrique*.
Epigastrium, *épigastre*.
Epiglottis, *épiglotte*.
Epilepsia, *épilepsie*.
Epilepticus, *épileptique*.
Epinyctis, *épinyctide*.
Epiphora, *épiphora*.
Epiphysis, *épiphyse*.
Epiploon, *épiploon*.
Epispasticus, *épispastique*.
Epithema, *épithème*.
Epizootia, *épizootie*.
Epomis, *acromion*.
Epulis, *épulie*.
Equisetum, *prêle*.
Equus, *cheval*.
Eradicans, *éradicatif*.
Erectio, *érection*.
Erethismus, *éréthisme*.
Erosio, *corrosion*.
Erraticus, *erratique*.
Errhinus, *errhin*.
Eructatio, *éructation*, *rapport*.
Eryngium, *panicaut*.
Erysimum, *cresson d'hiver*.
Erysipelas, *érysipèle*.
Erysipelatodes, *érysipélateux*.
Erythema, *érythème*.
Esca, *nourriture*.
Eschara, *eschare*.
Escharoticus, *escharotique*.
Essentia, *essence*, *substance*.
Ethmoides, *ethmoïde*.
Eunuchus, *eunuque*.
Eupatoria, *eupatoire*.
Euphorbia, *euphorbe*.
Evacuans, *évacuant*.
Evacuatio, *évacuation*.
Evaporatio, *évaporation*.
Evigilatio, *réveil*.
Exacerbatio, *exacerbation*.
Exanimatio, *suffocation*.
Exanthema, *exanthème*.
Excalfactorium linteum, *chauffoir*.
Excipula, *palette*.
Excisio, *excision*.
Excisorius, *qui sert à couper*.
Excoriatio, *excoriation*.
Excrementum, *excrément*.
Excrescentia, *excroissance*.
Excreta, *les* excreta.
Excretio, *excrétion*, *déjection*, *excrément*.
Exhalans, *exhalant*.
Exoticus, *exotique*.
Expellens, *expulsif*.
Experientia, *expérience*.
Experimentum, *essai*.
Expiratio, *expiration*.
Exploratio, *exploration*.
Expulsivus, *expulsif*.
Exsanguis, *exsangue*.
Exsaniare, *faire suppurer*.
Exscreamentum, *crachat*.
Exscreare, *expectorer*.
Excreatio, *expectoration*.
Exsectio, *amputation*, *dissection*.
Exsiccans, *dessiccatif*.
Exsiccatio, *exsiccation*, *dessiccation*.
Exsuccare, *extraire le suc*.
Exsuppurare, *faire suppurer*.
Extemporaneus, *extemporané*.
Extensio, *extension*.
Extuberatio, *protubérance*.
Exuberantia, *exubérance*.
Exulceratio, *exulcération*.
Exunctio, *onction*.
Exungulare, *perdre ses soles* (en parlant d'un cheval).

F

Facies, *face*.
Fæculentia, *féculence*.
Fæx, *excrément*.
Fames, *faim*.
Farina, *farine*.
Farinaceus, *farinacé*.
Farinosus, *farineux*.
Fascia, *bandage*, *bande*.
Fasciatus, *fascié*.
Fasciculus, *fascicule*.
Fasciola, *bandelette*, *fasciole*.
Fastidium, *dégoût*.
Fastigiatus, *fastigié*.
Fatuitas, *démence*.
Fauces, *le gosier*, *le pharynx*.
Febricula, *fièvre éphémère*.
Febricitans, *fébricitant*.
Febriculosus, *fiévreux*.
Febrifugus, *fébrifuge*.
Febrilis, *fébrile*.
Febris, *fièvre*.
Fel, *bile*, *fiel*.
Femen, *cuisse et particulièrement sa partie interne; le fémur*.
Femina, *femme*.
Femoralis, *fémoral*.
Femur, *os fémur*, *la cuisse*.
Fendicæ, *feuillet*, *l'un des estomacs des ruminants*.
Fermentescere, *fermenter*.
Fermentum, *ferment*.
Ferramentum, *instrument de chirurgie*.
Ferraria aqua, *eau de forge*.
Ferratæ (aquæ), *eaux ferrugineuses*.
Ferrugineus, *ferrugineux*.
Ferrum, *fer*.
Ferula, *éclisse*; *férule* (*plante*).
Fibra, *fibre*, *lobe*.
Fibula, *boucle*, *péroné*.
Fibulatio, *fibulation*.
Ficosus, *couvert de fics*.
Ficus, *fic*.
Filix, *fougère*.
Fissura, *gerçure*.
Fistula, *fistule*.
Fistulosus, *fistuleux*.
Flatus, *vent*, *flatuosité*.
Floccus, *flocon*.
Floriparus, *floripare*.
Flos, *fleur*.
Flosculus, *fleuron*.
Fluctuatio, *fluctuation*.
Fluor, *diarrhée*, *flux d'humeurs*.
Fluxio, *fluxion*.
Fluxus, *flux*.
Fœniculum, *fenouil*.
Fœnum, *foin*.
Fœtus, *fœtus*.
Foliaceus, *foliacé*.
Foliatura, *feuillaison*.
Folium, *feuille*.
Folliculus, *follicule*.
Fomentatio, fomentum, *fomentation*.
Forceps, *forceps*.
Formicans, *formicant*.
Formicatio, *fourmillement*.
Formido, *effroi*.
Fossilis, *fossile*.
Fotus, *fomentation*.
Fovere, *bassiner*, *étuver*.
Fractura, *fracture*.
Fraga, *fraises*.
Frendor, *grincement des dents*.
Frenum, *frein*, *filet*.
Fricamentum, *friction*.
Fricatorium, *liniment*.
Frictio, *friction*.
Frigorificus, *frigorifique*.
Frigus, *froid*.
Frons, *front*.
Frontalis, *frontal*.
Fructificatio, *fructification*.
Fructus, *fruit*.
Frumen, *gosier*.
Frumentum, *blé*.
Frutex, *arbrisseau*.
Fruticosus, *frutiqueux*.
Fucus, *varec*.
Fucus, *frelon*.
Fuliginosus, *fuligineux*.
Fumigare, *fumiger*.
Fumigium, *fumigation*.
Functio, *fonction*.
Funda, *fronde* (*bandage*).
Fungosus, *fongueux*.
Fungus, *champignon*, *fongus*.
Funiculus tympani, *corde du tympan*.
Furfur, *son*, *squames de la tête*.
Furfuraceus, *furfuracé*.
Furfuriculæ, *petites écailles*, *furfur*.
Furor uterinus, *fureur uterine*, *nymphomanie*.
Furunculus, *furoncle*.
Fusio, *fusion*.

G

Galbanum, *galbanum*.
Galena, *galène*.
Galenicus, *galénique*.
Galla, *galle*.
Gallina, *poule*.
Ganglion, *ganglion*.
Gangræna, *gangrène*.
Gargarisma, *gargarisme*.
Gargarizare, *gargariser*

Gaster, *ventre, estomac.*
Gastricus, *gastrique.*
Gelasinus, *fossette des joues.*
Gelatum jus, *gelée.*
Gemellus, *jumeau.*
Gemma, *bourgeon des plantes.*
Gemmatio, *gemmation.*
Gemmula, *gemmule.*
Gemursa, *gémursa, cor.*
Gena, *joue.*
Generatio, *génération.*
Genesis, *génération.*
Genitalis, *génital.*
Genitura, *géniture, sperme.*
Gentiana, *gentiane.*
Genu, *genou.*
Genus, *genre.*
Geranion, *géranion.*
Germen, *germe.*
Germinatio, *germination.*
Gestatio, *gestation.*
Geum, *benoite.*
Gibber, *gibbeux; bosse.*
Gibbus, *bosse.*
Gignentia, *corps organiques, végétaux, plantes.*
Gingiva, *gencive.*
Glaber, *glabre.*
Glacies, *glace.*
Glandula, *glande.*
Glandulosus, *glanduleux.*
Glans, *gland.*
Globulus, *pilule.*
Gluma, *balle* ou *glume.*
Glus, gluten, *colle, glu.*
Glutinans, *agglutinatif.*
Glutinatio, *agglutination.*
Glutinosus, *glutineux.*
Glycyrrhiza, *réglisse.*
Gonorrhæa, *gonorrhée.*
Gramia, *chassie.*
Gramineus, *graminé.*
Gramiosus, *chassieux.*
Grando, *grêle.*
Granum, *grain, graine.*
Gravatio, *appesantissement du corps.*
Gravedo, *coryza.*
Graviditas, *grossesse.*
Gravitas, *pesanteur.*
Gravis, *pesant.*
Grumus, *caillot, grumeau.*
Gubernaculum testis (Haller), *ligament suspenseur du testicule.*
Gula, *œsophage.*
Gummi, *gomme.*
Gurgulio, *gorge.*
Gustatio, *gustation.*
Gustus, *le goût.*
Gutta, *goutte; aloès.*
Guttur, *gorge.*
Gypsum, *gypse.*

H

Habenula, *lambeau étroit de chair.*
Habitus, habitudo, *l'habitude d. corps.*
Hæmatites, *hématite.*
Hæmoptyicus, *hémoptyïque.*
Hæmoptysis, *hémoptysie.*
Hæmorrhagia, *hémorrhagie.*
Hæmorrhoicus, *qui a des hémorrhoïdes.*
Hæmorrhoicus, *hémorrhoïdes.*
Hæmostaticus, *hémostatique.*
Hæreditas, *hérédité.*
Halitus, *haleine.*
Hallucinatio, *hallucination.*
Hallus ou allus, *premier orteil.*
Halter, *corps pesants que tenaient dans les mains ceux qui s'exerçaient au saut.*
Hamus, *érigne.*
Harmonia, *harmonie.*
Hastatus, *hasté.*
Hebetudo visus, *amblyopie.*
Hedera, *le lierre.*
Hedysma, *essence de fleurs.*
Helix, *hélix.*
Helleborare, *purger avec l'ellébore.*
Helleborus, *l'ellébore.*
Hemerobius, *éphémère.*
Hemicraneum, *hémicranie, migraine.*
Hemitritæa, *hémitritée (fièvre).*
Hepar, *foie.*
Hepatia, *les intestins.*
Hepatice, *affection du foie.*
Hepaticus, *hépatique, qui a une hépatite.*
Hepatitis, *hépatite.*
Heracleum, *nénuphar.*
Herba, *herbe.*
Herbaria, *botanique.*
Herbarium, *herbier.*
Herbarius, *herboriste.*
Herbivorus, *herbivore.*
Hermaphroditus, *hermaphrodite.*
Hernia, *hernie.*
Herniosus, *hernieux.*
Herpes, *dartre.*
Heterocranea, *migraine.*
Hiatus, *hiatus.*
Hibiscum, *guimauve.*
Hiems, *hiver.*
Hierabotane, *verveine.*
Hilum, *hile, ombilic d'une graine.*
Hippuris, *prêle.*
Hirudo, *sangsue.*
Hispidus, *hispide.*
Homo, *homme.*
Homœomeria, *homœomérie.*
Honorarium, *honoraires.*
Hordeolus, *orgelet.*
Hordeum, *orge.*
Horripilatio, *horripilation.*
Horror, *frissonnement.*
Humectans, *humectant.*
Humeralis, *huméral.*
Humerus, *épaule.*
Humidus, *humide.*
Humor, *humeur.*
Hyacinthus, *hyacinthe.*
Hyaloides, *hyaloïde.*
Hybrida, *hybride.*
Hydatis, *hydatide.*
Hydragogus, *hydragogue.*
Hydrargyrus, *mercure.*
Hydrenterocele, *hydrentérocèle.*
Hydrocele, *hydrocèle.*
Hydrocelicus, *qui a une hydrocèle.*
Hydromeli, *hydromel.*
Hydrophobia, *hydrophobie.*
Hydrophobicus, *d'hydrophobie.*
Hydropicus, *hydropique.*
Hydropisis, hydropismus, *hydropisie.*
Hydropota, *hydropote.*
Hydrops, *hydropisie.*
Hygra, *sorte de collyre.*
Hygrophobia, *horreur pour les liquides.*
Hymen, *hymen (membrane).*
Hymenodes, *membraneux.*
Hyoscyamus, *jusquiame.*
Hypercrisis, *hypercrise.*
Hypersarcosis, *hypersarcose, excroissance.*
Hypnobates, *hypnobate, somnambule.*
Hypnoticus, *hypnotique.*
Hypochondrium, *hypochondre.*
Hypochyma, hypochisis, *cataracte.*
Hypogastricus, *hypogastrique.*
Hypogastrium, *hypogastre.*
Hypoglossus, *hypoglosse.*
Hypopyum, *hypopyon.*
Hypostasis, *hypostase.*
Hypathenar, *hypothénar.*
Hyssopus, *hysope.*
Hysteralgia, *hystéralgie.*
Hystericus, *hystérique.*

I

Iatralipta, *iatralipte.*
Iatraliptice, *iatraliptique.*
Iatrice, *la médecine.*
Iatricus, *iatrique.*
Iatrus, *doigt annulaire.*
Ichor, *ichor.*
Ichthyocolla, *ichthyocolle.*
Ichthyophagus, *ichthyophage.*
Icterus, *ictère.*
Ictus sanguinis, *coup de sang.*
Ictus solis, *coup de soleil.*
Idea, *idée.*
Idiopathia, *idiopathie.*
Idiotismus, *idiotisme.*
Ignis, *feu.* I. sacer, *feu sacré; pèle, calvitie.*
Ileon, *iléon.*
Ileosus, *sujet aux coliques.*
Ileus, *iléus.*
Ilex, *houx.*
Ilia, *les flancs.*
Illacrymatio, *épiphora, larmoiement.*
Illisio aquæ, *douche.*
Illitio, *onction.*
Imbricatus, *imbriqué.*
Immersio, *immersion.*
Impetiginosus, *impétigineux.*
Impetigo, *gale, dartre.*
Impræputiatus, *circoncis.*
Impubes, *qui n'a pas de poils.*
Inania, *inanition.*
Incantamentum, *incantation.*
Incarnatio, *incarnation.*
Incerare, *enduire de cire.*

Incessus, *marche.*
Incidens, *incisif.*
Incitabilis, *excitable.*
Incoctio, *décoction.*
Incontinens, *qui ne retient pas.*
Incontinentia, *incontinence.*
Incrassans, *incrassant.*
Incrustatio, *incrustation.*
Incubatio, incubitus, *incubation.*
Incubus, incubo, *incube, cauchemar.*
Incumbens, *incombant.*
Incus *ou* os incudis, *l'enclume.*
Index, *index.*
Indicans, *indicant.*
Indicatio, *indication.*
Indicatura, *indice, symptôme.*
Indigena, indigenus, *indigène.*
Indigestibilis, *indigeste.*
Indigestio, *indigestion.*
Indigestus, *indigeste.*
Inductura, *topique.*
Induratus, *induré.*
Inedia, *privation de nourriture, diète.*
Inertia, *inertie.*
Infans, *enfant.*
Infanticida, *infanticide.*
Infanticidium, *meurtre d'un enfant.*
Infibulatio, *bouclement.*
Infirmus, *malade.*
Inflammatio, *inflammation, phlegmasie.*
Infletio, *enflure, gonflement.*
Inflexus, *inflexion de la voix.*
Infundibuliformis, *infundibuliforme.*
Infundibulum, *entonnoir.*
Infusio, *action de verser dans, injection, lavement.*
Ingluvies, *jabot.*
Ingesta, *les* ingesta.
Inguen, *aine.*
Inguinalis, *inguinal.*
Innatus, *inné.*
Innominatus, *innominé.*
Inoculatio, *ente en écusson.*
Inquietudo, *anxiété, malaise.*
Insalubris, *insalubre.*
Insanabilis, *incurable.*
Insania, insanitas, *démence, manie.*
Insecabilia corpora, *atomes.*
Insectum, *insecte.*
Insectura, *incision.*
Inserere, *greffer, implanter.*
Insertio, *insertion, greffe.*
Insipientia, *démence.*
Insitio, *greffe.*
Insolatio, *insolation.*
Insomnietas, insomnia, *insomnie.*
Insomnium, *songe.*
Inspectivus, *spéculatif.*
Inspiratio, *inspiration.*
Inspisatus, *épaissi.*
Instillatio, *instillation.*
Instinctus, *instinct.*
Institа, *bande.*
Instrumentum, *instrument.*
Insufflatio, *insufflation.*
Intactilis, *intactile.*
Integumentum, *tégument.*
Intellectualis, *intellectuel.*
Intellectualitas, *intellectualité.*
Intellectus, *intellect.*
Intemperies, *intempérie.*
Intercalatio, *intercalation.*
Intercidentia, *intercadence.*
Intercilium, *entre-deux des sourcils.*
Intercurrens, *intercurrent.*
Intercus aqua, *anasarque.*
Intermissio, *intermission.*
Intermittens, *intermittent.*
Internuntii dies, *jours critiques.*
Intersectio, *opération césarienne.*
Interstitium, *interstice.*
Intertrigo, *écorchure.*
Intestinum, *intestin.*
Intolerantia, *intolérance.*
Intrita, *panade.*
Intumescentia, *intumescence.*
Inula, *aunée.*
Inunctio, *liniment.*
Involucrum, *involucre.*
Involutus, *involuté.*
Iotacismus, *iotacisme.*
Iris, *iris* (*plante*).
Irritabilitas, *irritabilité.*
Ischiadicus, *ischiadique.*
Ischias, *sciatique.*
Ischuria, *ischurie.*
Isthmus gutturis, *l'isthme du pharynx*
Iulus, *chaton.*

J

Jactatio, *jactation.*
Jecinorosus, *qui a le foie malade.*
Jecoralis, *de foie.*
Jecur, *foie.*
Jejunium, *jeûne.*
Jejunum, *jéjunum.*
Jugale os, *os de la pommette.*
Juglans, *noyer.*
Jugulum, *gorge.*
Juniperus, *genévrier.*
Jusculum, *bouillon.*
Juventa, *jeunesse.*
Juxtapositus, *juxtaposé.*

L

Labiosus, *qui a de grosses lèvres.*
Labium *ou* labrum, *lèvre.*
Labyrinthus, *labyrinthe* (*oreille interne*).
Lac, *lait.*
Lacertus, *la partie supérieure du bras.*
Lacinatus, *lacinié.*
Lacryma, *larme.*
Lacrymalis, *lacrymal.* Os lacrymal, *os unguis.*
Lacrymatio, *larmoiement.*
Lactantia, *laitage.*
Lactatio, *allaitement.*
Lactes, *intestin grêle; laitance.*
Lacteus, *lacté, laiteux.*
Lactifer, *lactifère.*
Lactuca, *laitue.*
Ladanum, *ladanum.*
Læsio, *lésion.*
Lævigatio, *lévigation.*
Lævitas intestinorum, *lientérie.*
Lagochilus, *bec de lièvre.*
Lallatio, *lallation.*
Lambdacismus, *lambdacisme, prononciation vicieuse de l'L.*
Lambdoides, *lambdoïde.*
Lanceolatus, *lancéolé.*
Languor, *langueur.*
Lanuginosus, *lanugineux.*
Lapidosus, *pierreux.* Lapidosum os, *le rocher.*
Lapis, *pierre.*
Lappa, *bardane.*
Lassitudo, *lassitude.*
Lateralis morbus, *pleurésie.*
Latratus, *aboiement.*
Latus, *côté, flanc.*
Laurus, *laurier.*
Lavacrum, *bain.*
Lavatio, *bain, lotion.*
Laxans, laxativus, *laxatif.*
Legumen, *gousse.*
Leguminosus, *légumineux.*
Lemæ, *chassie.*
Leniens, *lénitif.*
Lenticularis, *lenticulaire.*
Lentiginosus, *couvert de taches de rousseur.*
Lentigines, *taches de rousseur.*
Lepidium, *passerage.*
Lepra, *lèpre.*
Leprosus, *lépreux, ladre.*
Leptomeres, *peu énergique, en parlant d'un médicament.*
Leptynticus, *atténuant.*
Lethalis, *mortel, qui donne la mort.*
Lethargia, lethargus, *léthargie.*
Lethargicus, *léthargique.*
Levamentum, *soulagement.*
Levatores musculi, *muscles releveurs.*
Lexipyretus, *fébrifuge.*
Lexipyrexia, *apyrexie.*
Libes, *le liber.*
Lichen (*plante*), *lichen.* Dichen, *maladie de la peau.*
Lien, *rate.*
Lienosus, *splénétique.*
Lienteria, *lientérie.*
Ligamen, *bandage.*
Ligamentum, *ligament.*
Ligatura, *ligature.*
Lignosus, *ligneux.*
Lignum, *bois.*
Ligusticum, *livèche.*
Liliaceus, *de lis.*
Lilium, *lis.*
Limbus, *bord.*
Limoctonia, *jeûne, abstinence.*
Linamentum, *charpie.*
Linctus, *looch.*
Lingua, *langue.*
Lingualis, *lingual.*
Linimen, *liniment.*
Linteamen, *plumasseau.*
Linteola concerpta, *charpie.*

Linteum, *alèse.*
Linum, *lin.*
Liparæ, *emplâtres gras.*
Lippidus, *chassieux.*
Lippitudo, *ophthalmie, chassie, lippitude.*
Lippus, *chassieux.*
Liquatio, liquefactio, *liquéfaction.*
Liquefaciens, *fondant.*
Liquiditas, *liquidité.*
Liquidus, *liquide.*
Lirinon, *huile de lis.*
Lithargyrus *litharge.*
Litus, *liniment.*
Livor, *contusion, meurtrissure.*
Lixiviatio, *lixiviation.*
Lochia, *lochies.*
Loci, loca, *utérus.*
Loculamentum, *cellule, loge, alvéole.*
Logica medicina, *la médecine théorique.*
Longano, *le rectum.*
Loquacitas, *loquacité.*
Lotio, *lotion.*
Lotium, *urine.*
Lues, *contagion.*
Lumbago, *lombago.*
Lumbaris, *lombaire.*
Lumbi, *lombes.*
Lumbricosus, *qui a des lombrics.*
Lumbricus, *lombric, ver.*
Lunaticus, *lunatique.*
Lunula, *lunule.*
Lupinus, *lupin.*
Luscus, *borgne.*
Lutamentum, *action de luter.*
Lutum, *lut.*
Luxatio, *luxation.*
Lympha, *eau.*
Lymphaticus, *qui a le délire.*
Lymphationes, *visions.*
Lyra, *lyre.*
Lysis, *crise sans phénomènes sensibles.*
Lytta, *petit ver qu'on enlevait à la langue des jeunes chiens pour les préserver de la rage.*

M

Maceratio, *macération.*
Machinamentum, *appareil de chirurgie.*
Macies, macritudo, *amaigrissement, consomption.*
Macula, *tache.*
Mador, *moiteur.*
Magdalenum, magdalis, *magdaléon.*
Magisterium, *magistère.*
Magistralis, *magistral.*
Magma, *magna, marc.*
Magnes, *aimant.*
Magneticus, *magnétique.*
Major morbus, *épilepsie.*
Mala, *mâchoire inférieure.*
Malabathrum, *malabathrum.*
Malache, maloche, *espèce de mauve.*
Malacia, *malacie.*
Malacticus, *émollient.*
Malagma, *cataplasme émollient.*
Malandria, *malandrie.*
Malandria, orum, *rouvieux.*
Malandriosus, *atteint de malandrie.*
Malaxare, *malaxer, amollir.*
Malaxatio, *action de malaxer.*
Malleolus, *marcotte; malléole.*
Malleus, *marteau.*
Malogranatum, *grenade.*
Malum, *mal.*
Malum, *pomme.*
Malus, *pommier.*
Malva, *mauve.*
Mamilla, *mamelon.*
Mamma, *mamelle.*
Mancus, *manchot, estropié.*
Mandibula, *mandibule, mâchoire inférieure.*
Mandragoras, *mandragore.*
Manducatio, *manducation.*
Mania, *manie.*
Manica Hippocratis, *manche d'Hippocrate.*
Manipulus, *poignée.*
Manna, *manne.*
Mantile, *bandage de corps.*
Manua, *poignée.*
Manus, *main.*
Marcor, *carus.*
Margarita, *perle.*
Marisca, *fic.*
Marrubium, *marrube.*
Marum, *germandrée maritime.*
Mas, *mâle.*
Massula, *molécule.*
Masticatio, *mastication.*
Masticatorium, *masticatoire.*
Matrix, *matrice.*
Matula, *pot de chambre.*
Maturans, *maturatif.*
Maturatio, *maturation.*
Maxilla, *mâchoire.*
Maxillaris, *maxillaire.*
Meatus, *méat, conduit.*
Meconium, *opium.*
Medela, *guérison.*
Medianus, *médian.*
Medica, *garde-malade, sage-femme.*
Medicamen, medicamentum, *médicament.*
Medicamentosus, *médicamenteux.*
Medicatio, *médication.*
Medicina, *médecine.*
Medicinalis, *médicinal.*
Medicus, *médecin.*
Meditullium, *espace intermédiaire, diploé.*
Medulla, *moelle.*
Medullaris, *médullaire.*
Mel, *miel.*
Melancholia, *mélancolie.*
Melania, *tache noire à la peau.*
Meliceris, *mélicéris.*
Melicratum, *hydromel.*
Melissophyllon, *mélisse.*
Membrana, *membrane.*
Membrana cerebri, *méninge.*
Membranaceus, *membraneux.*
Membrum, *membre.*
Mens, *esprit.*
Menses, menstrua, *menstrues.*
Menstrualis, *menstruel.*
Menstruus, *menstruel.*
Mentagra, *mentagre.*
Mentha, *menthe.*
Mentum, *menton.*
Mephiticus, *méphitique.*
Mephitis, *mofette.*
Mercurialis, *mercuriale (plante).*
Mergus, *marcotte.*
Mespilus, *néflier.*
Metallum, *métal.*
Metamorphosis, *métamorphose.*
Metathesis, *métathèse.*
Microcosmus, *microcosme.*
Mictus, *pissement.*
Minorans, *minoratif.*
Mitella, *écharpe.*
Mithridatum, *le mithridate.*
Mitigatorius, *adoucissant.*
Mixtura, *mixture.*
Modiolus, *trépan.*
Mola, *môle, rotule*
Molaris, *molaire.*
Molybdæna, *molybdène.*
Monoculus, *qui n'a qu'un œil.*
Monstrum, *monstre, monstruosité.*
Morbificus, *morbifique.*
Morbosus, *maladif.*
Morbus, *maladie.* M. comitialis, *épilepsie.* M. costalis, *pleurésie.*
Mordicans, *mordicant.*
Mordicatio, *colique, tranchées.*
Mors, *mort.*
Morsus, *morsure.*
Morsus ventriculi, *cardialgie.*
Mortalis, *mortel, sujet à la mort.*
Mortalitas, *mortalité.*
Mortificatio, *mort, destruction.*
Morum, *mûre.*
Morus, *mûrier.*
Motio, *accès de fièvre.*
Motiuncula, *léger accès de fièvre.*
Motor, *moteur.*
Mucosus, *muqueux.*
Mucronatus, *mucroné.*
Mucus, *mucus, morve.*
Muliebria, *parties sexuelles de la femme, menstrues.*
Mulomedicina, *l'hippiatrique.*
Mulomedicus, *hippiatre.*
Multangulus, *multangulé.*
Multicaulis, *multicaule.*
Multifidus, *multifide.*
Multiflorus, *multiflore.*
Multipartitus, *multiparti.*
Mulus, *mulet.*
Mundare, mundificare, *monder, mondifier.*
Mundificativus, *mondificatif.*
Muria, *saumure.*
Musca, *mouche.*
Musculosus, *musculeux.*
Musculus, *muscle.*
Muscum, *musc.*
Muscus, *mousse.*
Mussitatio, *mussitation.*
Mustum, *moût.*

Mutilare, *mutiler.*
Mutilatio, *mutilation.*
Mutilus, *mutilé.*
Mutitas, *mutité.*
Mutus, *muet.*
Myagros, *cameline.*
Mydriasis, *mydriase.*
Myops, *myope.*
Myrmecium, *myrmécie.*
Myrobalanus, *myrobalan.*
Myropola, *parfumeur.*
Myrrha, *myrrhe.*
Myrtiformis, *myrtiforme.*
Myrtus, *myrte.*
Myrum, *parfum.*
Myxa, *sébestier.*

N

Nævus, *nævus, envie.*
Nanus, *nain.*
Naphta, *naphte.*
Napus, *navet.*
Narce, *engourdissement.*
Narcissus, *narcisse.*
Nares, *narines.*
Narthecium, *boîte à serrer les médicaments.*
Nasalis, *nasal.*
Nasus, *nez.*
Nates, *fesses.*
Nativus, *natif, naturel.*
Natura, *nature; parties sexuelles.*
Naturalia, *les parties naturelles.*
Nausea, *nausée, mal de cœur.*
Navicularis, *naviculaire.*
Neapolitanus morbus, *syphilis.*
Nectar, *nectar.*
Nephelium, *néphélion.*
Nephriticus, *néphrétique.*
Nephritis, *néphrite.*
Nerion, *laurier-rose.*
Nervicus, *qui souffre de la goutte.*
Nervinus, *nervin.*
Nervosus, *nerveux.*
Nervus, *nerf.*
Nictatio, *cillement, clignotement.*
Nidorosus, *nidoreux.*
Niger, *noir.*
Nigredo a sole, *hâle.*
Nitrosus, *nitreux.*
Nitrum, *nitre.*
Nix, *neige.*
Nodulus, *nouet.*
Nodus, *nodus, condyle.*
Nome, *ulcère rongeant.*
Norma, *règle.*
Normalis, *normal.*
Novacula, *rasoir.*
Nubecula, *nubécule.*
Nubes, *nuage.*
Nubilis, *nubile.*
Nucamentum, *chaton.*
Nucleus, *noyau.*
Nutatio, *nutation.*
Nutribilis, *nourrissant.*
Nutricius, *nourricier.*
Nutrimentum, *nourriture, aliment.*
Nutritio, *nutrition.*
Nutritura, *action d'élever un enfant.*
Nutrix, *nourrice.*
Nux, *noix.*
Nyctalopia, *nyctalopie.*
Nyctalops, *nyctalope.*
Nymphæa, *nénuphar.*

O

Obductio, *action de fermer une plaie.*
Obdulcare, *édulcorer.*
Obesitas, *obésité.*
Obliquus, *oblique.*
Obstetrica, *soins donnés par une sage-femme.*
Obstetrix, *sage-femme.*
Obstipus, *qui a le torticolis.*
Obstructio, *obstruction.*
Obturatio, *obturation, obstruction.*
Obturator, *obturateur.*
Occipitum, occiput, *occiput.*
Occultus, *occulte.*
Ochra, *ochre.*
Ocimum, *basilic.*
Ocularis, *oculaire.*
Ocularius, *oculiste.*
Oculus, *œil.*
Odor, *odeur.*
Odoratio, *action de flairer.*
Odoratus, *odorat.*
Œconomia, *économie.*
Œdema, *œdème.*
Œnanthe, *fleur de la vigne vierge.*
Œstrum, œstrus, *œstre.*
Œsypum, *suint, laine grasse.*
Oleaceus, oleagineus, *oléagineux.*
Oleosus, *onctueux.*
Oleraceus, *oléracé.*
Oleum, *huile.*
Olfactorium, *sachet odorant.*
Olfactus, *odorat.*
Olus, *légume.*
Omentum, *épiploon.*
Omnivorus, *qui mange de tout.*
Omphalus, *ombilic.*
Oniscus, *cloporte.*
Onyx, *ongle.*
Ophthalmia, *ophthalmie.*
Ophthalmicus, *ophthalmique.*
Opisthotonus, *opisthotonos.*
Opium, *opium.*
Oppilatio, *oppilation.*
Oppressio, *oppression, accablemant, suffocation.*
Orbiculus, *orbite de l'œil.*
Orexis, *appétit.*
Organicus, *organique.*
Organum, *organe.*
Orificium, *orifice.*
Origanum, *origan.*
Origo, *origine.*
Ornithogale, *ornithogale.*
Orrhopygium, *croupion.*
Orthopnœa, *orthopnée.*
Oryza, *riz.*
Os, oris, *bouche, orifice.*
Os, ossis, *os.*
Oscedo, oscitatio, *bâillement.*
Osculatio, *ouverture d'une veine.*
Osseus, *osseux.*
Ossiculum, *osselet.*
Osteocopos, *ostéocope.*
Oviparus, *ovipare.*
Ovulum, *ovule.*
Ovum, *œuf.*
Oxymel, *oxymel.*
Oxyporum, *breuvage digestif.*
Ozæna, *ozène.*

P

Pæonia, *pivoine.*
Palæstrica, *la gymnastique.*
Palatum, *palais.* P. molle, *voile du palais.*
Palliare, *pallier.*
Palmatus, *palmé.*
Palmipes, *palmipède.*
Palmula, *paume de la main; datte.*
Palmularis, *palmaire.*
Palpebra, *paupière, cil.*
Palpi, *palpes.*
Palpitatio, *palpitation.*
Palus, *marais.*
Paluster, *palustre.*
Panacea, *panacée.*
Panaricium, *panaris.*
Panchrestus, *panchreste.*
Pandemius, *pandémique.*
Pandiculatio, *pandiculation.*
Panicula, *panicule.*
Panicum, *panic.*
Pannositas, *rugosité de la peau.*
Pannus, *compresse, bande.*
Pantex, *abdomen.*
Panus, *sorte de tumeur.*
Papaver, *pavot.*
Papilla, *papille.*
Pappus, *aigrette, duvet.*
Papula, *bouton.*
Papyraceus, *papyracé.*
Parabolani, *infirmiers.*
Paracenterium, *trocart.*
Paracentesis, *paracentèse.*
Paralysis, *paralysie.*
Paralyticus, *paralytique.*
Paregoria, *soulagement.*
Paregoricus, *parégorique.*
Parietalis, *pariétal.*
Parietaria, *pariétaire.*
Paronychia, *panaris.*
Parotis, *parotide.*
Partibilis, *partible.*
Partitus, *parti.*
Parturitio, *parturition.*
Partus, partio, *accouchement.*
Parulis, *parulie.*
Parvibibulus, *qui boit peu.*
Parvicollis, *qui a le cou court.*
Passio, *passion, affection maladive.*
Pasta, *pâte.*
Pastillus, *pastille.*
Patella, *rotule.*
Patheticus, *pathétique.*
Pator narium, *ouverture des narines*
Pavor aquæ, *hydrophobie.*
Peccans, *peccant*
Pecten, *pénil, os pubis.*

Pectinatus, *pectiné.*
Pectoralis, *pectoral.*
Pectus, *poitrine.*
Pedicularis, *pédiculaire.*
Pediculatio, *phthiriasis.*
Pediculus, *pédicule.*
Pediculus, *pou.*
Pellicula, *pellicule.*
Pellis, *peau.*
Pellucidus, *transparent.*
Pelvis, *bassin.*
Penicillum, *plumasseau.*
Penna, *plume.*
Pentadactylus, *pentadactyle.*
Pepo, *melon.*
Pepticus, *peptique.*
Perculsus, *coup, choc.*
Percussio, *coup, percussion.*
Perennis, *persistant.*
Perforans, *perforant.*
Perforatio, *perforation.*
Perforatus, *perforé.*
Perinæon, *périnée.*
Periodicus, *périodique.*
Periodus, *période.*
Peripheria, *circonférence.*
Peripneumonia, *péripneumonie.*
Peripneumonicus, *péripneumonique.*
Pariscelis, *jarretière.*
Peritonæum, *péritoine.*
Perizoma, *ceinture.*
Permeabilis, *perméable.*
Pernio, *engelure.*
Persicum, *pêche.*
Personata, *grande bardane.*
Perspirare, *perspirer.*
Perturbatio, *perturbation.*
Pertusura, *perforation.*
Pervigilium, *veille, insomnie.*
Pes, *pied.*
Pessarium, *pessaire.*
Pestilens, *pestilentiel.*
Pestilentia, *peste.*
Pestis, *peste.*
Petalum, *pétale, feuille.*
Petiolus, *pétiole.*
Petrosus, *pétreux.*
Phænomena, *phénomènes.*
Phagedæna, *phagédène.*
Phagedænicus, *phagédénique.*
Phalangium, *tarentule.*
Phalaris, *millet des oiseaux.*
Phantasma, *phantasme.*
Pharmaceuticus, *pharmaceutique.*
Pharmacia, *pharmacie.*
Pharmacopœus, *pharmacien.*
Pharmacopola, *pharmacien.*
Pharmacum, *remède.*
Pharynx, *gorge, pharynx.*
Phaseolus, *haricot.*
Phiala, *matras, fiole.*
Philanthropia, *philanthropie.*
Philosophia, *philosophie.*
Philtrum, *filtre.*
Phlebotomare, *saigner.*
Phlebotomia, *phlébotomie.*
Phlebotomus, *lancette, phébotome.*
Phlegma, *phlegme.*
Phlegmasia, *phlegmasie.*
Phlegmaticus, *phlegmatique.*
Phlegmone, *phlegmon, inflammation.*
Phreniticus, *phrénétique.*
Phrenitis, *phrénésie.*
Phthiriasis, *phthiriase.*
Phthisicus, *phthisique.*
Phthisis, *phthisie.*
Phthorion, *abortif.*
Phylacterium, *amulette.*
Phyma, *tumeur, abcès.*
Physice, *la physique.*
Physiognomon, *physionomiste.*
Physiologia, *physiologie.*
Picra, *médicament fait d'aloès.*
Pigmenta, *drogues.*
Pigmentarius, *droguiste.*
Pileolus, *coiffe.*
Pilula, *pilule.*
Pilum, *pilon.*
Pilus, *poil.*
Pingue, pinguia, *graisse.*
Pinna, *aile.*
Pinnatus, *pinné.*
Piper, *poivre.*
Pirum, *poire.*
Piscis, *poisson.*
Pisiformis, *pisiforme.*
Pistacium, *pistache.*
Pistatio, *pistation.*
Pistillum, *pilon.*
Pisum, *pois.*
Pituita, *pituite.*
Pituitarius, *pituitaire.*
Pituitosus, *pituiteux.*
Pix, *poix.*
Placenta, *gâteau.*
Plaga, *plaie.*
Planta, *plante; plante du pied.*
Plantago, *plantain.*
Plantaris, *plantaire.*
Planus, *plan.*
Plasticus, *plastique.*
Plenitudo, *pléthore.*
Pleuricus, *latéral.*
Pleurisis, pleuritis, *pleurésie.*
Pleuriticus, *pleurétique.*
Plexus, *plexus.*
Plicatilis, *plicatile.*
Pluma, *plume.*
Plumbago, *dentelaire.*
Plumbeus, *plombé.*
Plumbum, *plomb.*
Plumula, *plumule.*
Pneumaticus, *pneumatique.*
Podagra, *goutte aux pieds.*
Podagricus, *goutteur.*
Podagrosus, *goutteux.*
Podex, *anus.*
Pollen, *farine; poudre fine; pollen.*
Pollex, *pouce.*
Pollutio, *pollution.*
Polus, *pôle.*
Polypus, *polype.*
Polyrrhizos, *qui a beaucoup de racines.*
Polyspaston, *moufle.*
Pomum, *fruit.*
Ponderabilis, *pondérable.*
Pondus, *poids.*
Poples, *jarret.*
Populus, *peuplier.*
Porcus, *porc.*
Porraceus, *porracé.*
Porrigo, *teigne.*
Porrus, *porreau.*
Portulaca, *pourpier.*
Porus, *pore.*
Potabilis, *potable.*
Potentia, *puissance.*
Potio, *potion.*
Præcipitatio, *précipitation.*
Præcognitio, *pronostic.*
Præcordia, *diaphragme; hypochondre.*
Prædictio, *pronostic.*
Prædictivus liber, *traité du pronostic.*
Præfocatio, *suffocation.*
Prægnans, *femme grosse.*
Prægnatio, *grossesse.*
Præparatio, *préparation.*
Præputium, *prépuce.*
Præscriptio, *prescription.*
Præulceratus, *déjà ulcéré.*
Prævitiatus, *déjà altéré.*
Pravus, *qui n'est pas droit, tortu.*
Prehensio, *catalepsie, épilepsie.*
Pressio, *pression.*
Pressura, *carus.*
Priapismus, *priapisme.*
Primipara, *primipare.*
Principia, *éléments.*
Proboscis, *trompe.*
Processus, *procès; apophyse.*
Procidens vulva, *chute de matrice.*
Procidentia, *procidence.*
Procidentia oculorum, *exophthalmie.*
Procreatio, *procréation.*
Procumbens, *procombant.*
Prodromus, *prodrome.*
Productio, *production.*
Profluvium, *flux.*
Profusio, *écoulement.*
Prognosis, *pronostic.*
Prognosticus, *pronostique.*
Progressus, *progression.*
Projectio, projectura, *projection.*
Projectorius, *purgatif.*
Pronare, *mettre en pronation.*
Propagatio, *propagation.*
Propago, *bouture.*
Propolis, *propolis.*
Proprietas, *propriété.*
Prostata, *prostate.*
Prostitutio, *prostitution.*
Prostratio, *prostration.*
Prothesis, *prothèse.*
Protuberare, *être protubérant.*
Prunus, *prunier.*
Prurigo, pruritus, *prurit, démangeaison.*
Psilothrum, *dépilatoire.*
Psoadicus, *qui a mal aux lombes.*
Psoæ, *les lombes.*
Psora, *gale.*
Psoricus, *psorique.*
Psychroluta, *qui se baigne à l'eau froide.*
Pterygium, *ptérygion, onglet.*

Ptisana, *eau d'orge.*
Pubertas, *puberté.*
Pubes, *pénil, pubis.*
Pudenda, *parties honteuses.*
Puerilis, *puéril.*
Pueritia, *enfance.*
Puerpera, *accouchée.*
Puerperium, *accouchement enfantement.*
Pugillus, *pincée.*
Pugnus, *poignée.*
Pulex, *puce.*
Pulicaris, *pulicaire.*
Pulmo, *poumon.*
Pulmonaria, *la pulmonaire.*
Pulmonarius, *pulmonique.*
Pulmoneus, *pulmonaire.*
Pulmonia, *pulmonie.*
Pulpa *ou* pulpamen, *pulpe.*
Pulposus, *pulpeux.*
Pulsatio, *pulsation.*
Pulsus, *pouls.*
Pulverizare, *pulvériser.*
Pulvillus, *bourdonnet.*
Pulvis, *poussière, poudre.*
Punctio, *ponction, picotement.*
Punctum, *point.*
Punctura, *piqûre.*
Pungens, *pongitif.*
Punicum, *grenade.*
Pupilla, *pupille.*
Purgamenta, *lochies.*
Purgans, *purgatif.*
Purgatio, *purgation.*
Purgationes menstruæ, *menstrues.*
Purgativus, *purgatif.*
Purgatorius, *purgatif.*
Purificatio, *purification.*
Purulentus, *purulent.*
Pus, *pus.*
Pustula, pusula, *pustule.*
Pustulatio, *éruption de pustules.*
Pustulosus, *pustuleux.*
Putor, *infection.*
Putrefactio, *putréfaction.*
Putridus, *putride.*
Putrilago, *putrilage.*
Pyga, *fesse.*
Pyramis, *pyramide.*
Pyrites, *pyrite.*

Q

Quadridens, *quadridenté.*
Quadrifidus, *quadrifide.*
Quadrijugus, *quadrijugué.*
Quadripartitus, *quadriparti.*
Quadrumanus, *quadrumane.*
Quadrupes, *quadrupède.*
Qualitas, *qualité.*
Quartana febris, *fièvre quarte.*
Quartanarius, *qui a une fièvre quarte.*
Quassatura, *contusion.*
Quaternarius, *quaternaire.*
Querquera, *fièvre avec frisson.*
Quies, *repos.*
Quintana febris, *fièvre quintane.*
Quotidiana febris, *fièvre quotidienne.*

R

Rabies, *rage.*
Racemus, *grappe.*
Radiatus, *radié, rayonné.*
Radicalis, *radical.*
Radicula, *radicule.*
Radius, *rayon; radius.*
Radix, *racine.*
Radula, *rugine.*
Ramentum, *raclure, parcelle.*
Ramex, *hernie.*
Ramicosus, *qui a une hernie.*
Ramosus, *rameux.*
Ramulus, *ramille.*
Ramus, *rameau.*
Ramusculus, *ramuscule.*
Rancidus, *rance.*
Rancor, *rancidité.*
Ranula, *ranule.*
Ranunculus, *renoncule.*
Rapa, *rave.*
Raphanus, *raifort.*
Rarefaciens, *raréfiant.*
Rarefactio, *raréfaction.*
Raritas, *le peu de densité.*
Rasura, *érosion.*
Ratio, *raison.*
Rationalis medicus, *médecin théoricien.*
Raucedo, *enrouement.*
Raucitas, *raucité.*
Raucus, *rauque.*
Receptaculum, *réceptacle.*
Recipiens, *récipient.*
Reclinatus, *récliné.*
Recorporare, *renouveler le corps.*
Recorporatio, *metasyncrise.*
Recrementum, *récrément.*
Rectificatio, *rectification.*
Recurrens, *récurrent.*
Recutitus, *dont la peau est enlevée, circoncis.*
Reductio, *réduction.*
Redulcerare, *ulcérer de nouveau.*
Redundantia, *redondance.*
Reduvia, *envie aux doigts.*
Refectio, *analepsie.*
Reficiens, *analeptique.*
Reflectio, *réflexion.*
Refovere, *fomenter.*
Refractio, *réfraction.*
Refrigerans, *rafraîchissant.*
Refrigeratio, *réfrigération.*
Refrigeratorius, *réfrigérant.*
Refringens, *réfringent.*
Regeneratio, *régénération, palingénésie.*
Regerminatio, *reproduction.*
Regimen, *régime.*
Rejectio sanguinis, *hémoptysie.*
Relaxatio, *relaxation.*
Remedium, *remède.*
Reminiscentia, *réminiscence.*
Remissio, *rémission.*
Remissivus, *émollient.*
Ren, *rein.*
Renalis, *rénal.*
Repercutiens, *répercussif.*
Reprimere sudores, *arrêter les sueurs.*
Repugnantia, *antipathie.*
Repullulare, *répulluler.*
Repulsio, *répulsion.*
Repulsorius, *qui repousse.*
Residuum, *résidu.*
Resina, *résine.*
Resolutio ventris, stomachi, *flux de ventre.*
Resolvens, *résolvant.*
Respiratio, *respiration.*
Retentio, *rétention.*
Retentio pedum, *paralysie des jambes.*
Reticulum, *épiploon.*
Retractio, *rétraction.*
Retrocessus, *rétrocession, mouvement rétrograde.*
Revellens, *révulsif.*
Reverberatio, *réverbération.*
Reversio morbi, *rechute.*
Revivificatio, *revivification.*
Revolutus, *révoluté.*
Revulsio, *révulsion.*
Rhacoma, *rhubarbe.*
Rhagas, rhagades, rhagadia, orum, *rhagade, gerçure.*
Rhamnus, *nerprun.*
Rheum barbarum, rhea ponticum, *rhubarbe.*
Rheuma, *rhume, catarrhe.*
Rheumaticus, *rhumatisant.*
Rheumatismus, *rhumatisme; catarrhe.*
Rhinenchytes, *rhinenchyte.*
Rhinion, *sorte de collyre.*
Rhododendrum, *laurier-rose.*
Rhomboides, *rhomboïde.*
Rhombus, *rhombe.*
Rhonchus, *ronflement.*
Rhus, *sumac.*
Rhythmus, *rhythme.*
Ricinus, *ricin (plante); tique, insecte.*
Rigiditas, *rigidité.*
Rigor, *frisson.*
Risus, *ris.*
Roborans, *fortifiant.*
Roborosus, *qui a le tétanos.*
Robur, roborosa passio, *tétanos.*
Ros, *rosée.*
Rosa, *rose (fleur); rosier.*
Rosio, *tranchées, coliques.*
Rosmarinus, *romarin.*
Rostrum, *bec.*
Rotatio, *rotation.* Rotator, *rotateur.*
Rotundula, *pastille ronde.*
Rubedo, *rougeur.*
Rubefaciens, *rubéfiant.*
Ruber, *rouge.*
Rubia, *garance.*
Rubigo, *rouille des métaux; nielle, maladie des blés.*
Rubor, *rougeur*
Rubus, *ronce.* Rubus idæus, *framboisier.*
Ructatio, *éructation.*
Ructus, *rot, rapport.*

Rudicula, *spatule.*
Rudis, *rude.*
Ruga, *ride.*
Rugosus, *rugueux.*
Ruma, rumen, *premier estomac des ruminants.*
Rumex, *petite oseille.*
Ruminans, *ruminant.*
Ruminare, *ruminer.*
Runcina, *rugine.*
Ruptio, *rupture.*
Ruptura, *fracture*, *rupture.*
Ruscus, *fragon.*

S

Sabina, *sabine.*
Saccharum, *sucre.*
Sacculus, *sachet.*
Saccus, *chausse.*
Sacer, *sacré.*
Sacer ignis, *érysipèle.*
Sacer morbus, *épilepsie.*
Sacrum, *sacrum.*
Sagittatus, *sagitté.*
Sal, *sel.*
Saliva, *salive.*
Salivatio, *salivation.*
Salivosus, *qui salive beaucoup.*
Salix, *saule.*
Salsamentum, *salaison.*
Saltus, *saut.*
Salubritas, *salubrité.*
Salvia, *sauge.*
Samara, *samare.*
Sanabilis, *curable.*
Sanatio, *guérison*, *cure.*
Sandaracha, *sandaraque.*
Sanguineus, *sanguin.*
Sanguinis missio, *saignée.*
Sanguinolentus, *sanguinolent.*
Sanguis, *sang.*
Sanguisuga, *sangsue.*
Sanies, *sanie.*
Saniosus, *sanieux.*
Sanitas, *santé.*
Sanus, *sain.*
Sapa, *vin cuit.*
Sapo, *savon.*
Sapor, *saveur.*
Sarcocolla, *sarcocolle.*
Sarcoma, *sarcome.*
Sarcophagus, *sarcophage.*
Sarcosis, *sarcose*, *enflure des bêtes de somme.*
Sardonius, *sardonien.*
Sarmentosus, *sarmenteux.*
Sarmentum, *sarment.*
Satietas, *satiété.*
Saturans, *saturant.*
Saturatio, *saturation.*
Satureia, *sarriette.*
Saturitas, *réplétion.*
Satyriasis, *satyriasis.*
Saxatilis, *saxatile.*
Saxeus, *pierreux.*
Saxifragus, *saxifrage.*
Scabies, *gale.*
Scabiosus, *galeux.*
Scabrities, *irrégularité*, *rugosité.*
Scalenus, *scalène.*
Scalpellum, *bistouri*, *scalpel.*
Scalprum, *rugine.*
Scammoneum, scammonea, scammonia, *scammonée.*
Scandix, *scandix.*
Scapula, *épaule.*
Scapus, *hampe.*
Scarificatio, *scarification.*
Scarificatorium, *scarificateur.*
Sceletus, *squelette.*
Sceletyrbe, scelotyrbe, *scélotyrbe.*
Sciaticus, *qui a la sciatique.*
Scientia, *science.*
Scilla, *scille.*
Scillites vinum, acetum, *vin*, *vinaigre de scille.*
Scirrhoma, *squirrhe.*
Scirrhos, *squirrhe.*
Scissura, *scissure.*
Scobina, *râpe.*
Scobis, *râpure*, *limaille.*
Scoria, *scorie.*
Scorpio, *scorpion.*
Scotoma, *vertige.*
Scotomaticus, *qui a des vertiges.*
Screatus, *exscréation.*
Scrobiculus, *scrobicule.*
Scrofa, *truie.*
Scrofulæ, *scrofules.*
Scrotum, *bourses.*
Scutiformis, *scutiforme.*
Scutulum, *petit bouclier.* — Scutula operta, *omoplates.*
Scybala, *scybales.*
Sebaceus, *sébacé.*
Sebum, *suif.*
Secretio, *sécrétion.*
Secundæ, *secondines.*
Sedans, *sédatif.*
Sedimentum, *sédiment.*
Semen, *semence*, *graine.*
Seminalis, *séminal.*
Seminatio, *sémination.*
Senectus, *vieillesse.*
Sensibilis, *sensible.*
Sensualis, *relatif aux sens.*
Sensus, *sentiment.*
Separatio, *sécrétion.*
Septicus, *septique.*
Septum, *cloison.*
Serpedo, *érysipèle.*
Serpens, *serpent.*
Serra, *scie.*
Serratus, *en scie.*
Sertulum, *sertule.*
Serum, *petit-lait*, *sérosité.*
Sesamoides, *sésamoïde.*
Sesamum, *sésame.*
Sessilis, *sessile.*
Seta, *soie.*
Setosus, *hérissé de soies.*
Sexualis, *sexuel.*
Sexus, *sexe.*
Siagones, siagonitæ, *muscles des tempes et des mâchoires.*
Sibilus, *sifflement.*
Siccans, *dessiccatif.*
Siccatio, *dessiccation.*
Siccativus, *dessiccatif.*
Siccitas, *siccité.*
Sideratio, *sidération.*
Sideratus, *apoplectique.*
Sideritis, *sidérite.*
Silex, *silex.*
Silicula, *silicule.*
Siliqua, *silique*, *gousse.*
Silphion, silphium, *laser.*
Simus, *camus.*
Sinapis, *moutarde.*
Sinapismus, *sinapisme.*
Sinciput, *sinciput.*
Sindon, *sindon.*
Singultus, *hoquet*, *sanglot.*
Sinus, *sinus*, *clapier.*
Sipho, *siphon.*
Siriasis, *siriase.*
Sisymbrium, *cresson.*
Siticulosus, *qui altère.*
Sitis, *soif*, *altération.*
Smegma, *smegma.*
Smilax, *smilax.*
Solanum, *morelle.*
Solaris, *solaire.*
Solium, *baignoire.*
Solubilis, *soluble.*
Solutio, *solution.*
Solvens, *fondant.*
Somnifer, somnificus, *somnifère*, *hypnotique.*
Somnium, *songe.*
Somnolentia, *assoupissement.*
Somnus, *sommeil.*
Sonorus, *sonore.*
Sonticus morbus, *épilepsie.*
Sonus, *son.*
Sopiens, *assoupissant.*
Sopor, *assoupissement.*
Sorbitio, *tisane d'orge.*
Spadix, *spadice.*
Spado, *eunuque.*
Spasmus, *spasme.*
Spasticus, *sujet aux spasmes.*
Spatha, *spathe.*
Spatula, *spatule.*
Specillum, *sonde.*
Speculum, *spéculum.*
Sperma, *sperme.*
Spermaticus, *spermatique.*
Spica, *spica.*
Spina, *épine.*
Spinalis, *spinal.*
Spineola rosa, *églantine.*
Spinosus, *épineux.*
Spiraculum, *pore.*
Spiræa, *spirée.*
Spiritalis arteria, *trachée-artère.*
Spissans, *incrassant.*
Splanchna, *entrailles.*
Splen, *rate.*
Splenalgia, *splénalgie.*
Splenemphraxis, *splenemphraxie.*
Spleneticus, *splénétique.*
Splenicus, *splénique.*
Splenium, *compresse.*
Spodium, *spode.*
Spondylus, *vertèbre.*

Spongia, *éponge*.
Spongiosus, *spongieux*.
Spuma, *écume*.
Sputum, *crachat*.
Squama, *écaille, squame*.
Squamosus, *squameux, écailleux*.
Squarrosus, *squarreux, couvert de boutons*.
Stadium, *stade*.
Stamen, *fibre, filament, étamine*.
Stannum, *étain*.
Staphyloma, *staphylôme*.
Statura, *taille*.
Steatoma, *stéatome*.
Stegnus, *qui arrête la transpiration*.
Stercora, *matières fécales*.
Stercorarius, *stercoraire*.
Sternutamentum, *éternument*.
Stertor, *sterteur*.
Stibinus, *stibié*.
Stibium, *antimoine*.
Stigma, *stigmate*.
Stillare, *distiller*.
Stillatio, *distillation, stillation*.
Stillicidium urinæ, *strangurie, énurésie*.
Stimulans, *stimulant*.
Stimulus, *aiguillon, stimulant*.
Stipula, *stipule*.
Stolo, *rejeton*.
Stomacace, *stomacace*.
Stomachicus, *qui souffre de l'estomac*.
Stomachus, *œsophage, estomac*.
Stomatice, *préparation bonne pour la bouche*.
Stomaticus, *qui a mal à la bouche*.
Storax, *storax*.
Strabo, *qui est affecté de strabisme*.
Strangulatio, strangulatus, *strangulation*.
Stranguria, *strangurie*.
Stria, *strie*.
Striatus, *strié*.
Strictura, *constriction, rétrécissement*.
Strobilus, *strobile, pomme de pin*.
Strophoma, strophus, *colique*.
Strumæ, *scrofules*.
Strumaticus, *scrofuleux*.
Strumosus, *écrouelleux, scrofuleux*.
Strychnos, *morelle à fruits noirs*.
Stupefaciens, *stupéfiant*.
Stupor, *stupeur*.
Stylus, *stylet*.
Stymma, *un astringent*.
Stypticus, *styptique*.
Styrax, *le styrax*.
Subcutaneus, *sous-cutané*.
Suber, *liège*.
Subereus, *de liège*.
Subgrundatio, *subgrondation*.
Subigere, *malaxer*.
Subintrans, *subintrant*.
Sublimare, *sublimer*.
Sublimis, *sublime*.
Sublinguium, *luette*.
Subluvies, subluvium, *plaie en suppuration*.
Submejulus, *enfant qui pisse au lit*.
Submersio, *submersion*.
Subrenalis, *sous-rénal*.
Substantia, *substance*.
Substillum, *strangurie*.
Subventrile, *le bas-ventre*.
Succedaneus, *succédané*.
Succenturiati, *succenturiaux*.
Succida lana, *laine en suint*.
Succinum, *succin*.
Succubus, *succube, cauchemar*.
Succus, *suc*.
Succus arborum, *sève*.
Suctus, *succion*.
Sudatio, *sudation*.
Sudatorium, *étuve*.
Sudor, *sueur*.
Suffimentum, suffitio, *fumigation*.
Sufflatio, *gonflement*.
Suffocatio, *suffocation*.
Suffocationes, *attaques d'hystérie*.
Suffusio, *suffusion, cataracte, berlue*.
Sugillatio, *sugillation, meurtrissure*.
Sulfur, *soufre*.
Sulfureus, *sulfureux*.
Summitas, *sommité*.
Supercilium, *sourcil*.
Superfœtatio, *superfetation*.
Superus, *supère*.
Supinatio, *supination; dérangement d'estomac*.
Suppositorium, *suppositoire*.
Suppressio, *suppression*.
Suppuratio, *suppuration*.
Suppuratorius, *suppuratif*.
Sura, *mollet, os péroné*.
Suræ radius, *le péroné*.
Surdaster, *qui a l'oreille dure*.
Surditas, *surdité*.
Suspensor, *suspenseur*.
Suspiriosus, *asthmatique*.
Suspirium, *soupir, asthme*.
Sutura, *suture*.
Sycosis, *sycose*.
Sylvestris, *sylvestre*.
Symmetria, *symétrie*.
Sympasma, *topique en poudre*.
Sympathia, *sympathie*.
Symphytum, *consoude*.
Symptoma, *symptôme*.
Synanche, *angine*.
Synanchicus, *d'angine*.
Synchrisma, *frictions avec un liniment*.
Synchronus, *synchrone*.
Syncope, *syncope*.
Syncrasis, *mélange*.
Syncrisis, *syncrise*.
Syntecticus, *qui dépérit*.
Syntexis, *colliquation*.
Synthesis, *synthèse*.
Syrigmus, *tintouin*.
Syringa, *seringue, lavement*.
Syringotomium, *syringotome*.
Systalticus, *systaltique*.
Systole, *systole*.

T

Tabella, *tablette*.
Tabes, *consomption, étisie*.
Tabidus, *tabide*.
Tabificus, *tabifique*.
Tactilis, *tactile*.
Tactio, tactus, *tact*.
Tænia, *ténia*.
Tænia, *bande*.
Tæniola, *bandelette*.
Talea, *bouture*.
Talpa, *taupe*.
Talus, *talon*.
Tamariscus, *tamarisc*.
Tecolithos, *pierre qui passait pour dissoudre les calculs de la vessie*.
Tegumen, tegumentum, *tégument*.
Telum, *pleurésie*.
Temperamentum, *tempérament*.
Temperans, *temperant*.
Temperies, *température*.
Tempora, *les tempes*.
Temporalis, *temporal*.
Temulentia, *ivresse*.
Tenaculum, *tenette*.
Tenesmus, *ténesme*.
Tensio, *tension, maladie des nerfs*.
Tentatio, *atteinte*.
Tentigo, *nymphomanie*.
Tentipellium, *cosmétique contre les rides*.
Terebellum, *trépan*.
Terebinthina, *térébenthine*.
Terebinthus, *térébinthe*.
Terebra, *trépan*.
Tergemini, *trijumeaux*.
Terra, *terre*.
Tertiana febris, *fièvre tierce*.
Testa, *tét* ou *test*.
Testaceus, *testacé*.
Testiculus, *testicule*.
Testudo, *tortue*.
Tetanicus, *tétanique*.
Tetanothrum, *cosmétique propre à faire disparaitre les rides*.
Tetanus, *tétanos*.
Tethalassomenon, *vin mélangé d'eau de mer*.
Tetrapharmacum, *emplâtre fait de quatre ingrédients*.
Teucrion, *germandrée*.
Textura, *texture*.
Textus, *tissu*.
Thalictrum, *sorte de renonculacée*.
Theoria, *théorie*.
Therapeutica, orum, *traités de médecine*.
Theriaca, *thériaque*.
Thermæ, *thermes*.
Thermanticus, *échauffant*.
Thladias, thlibias, *eunuque*.
Thlaspi, *thlaspi*.
Thorax, *poitrine*.
Thridax, *sorte de laitue*.
Thymatica, *pastilles à brûler, parfum*.
Thymium, *sorte de verrue*.
Thymum, *thym*.
Thyrsus, *thyrse*.
Tibia, *jambe, os tibia*.
Tibialis, *tibial, jambier*.
Tilia, *tilleul*.

Tinctura, *teinture.*
Tinea, *teigne, insecte.*
Tinnitus aurium, *tintouin.*
Titillatio, titillatus, *chatouillement, titillation.*
Tomentum, *tomentum.*
Tonoticus, *fortifiant.*
Tonsillæ, *amygdales.*
Tonus, *ton.*
Tophus, *tophus*
Torcular, *tourniquet.*
Tomentum, *souffrance.*
Tormina, *tranchées.*
Torpedo, *torpille.*
Torpor, *engourdissement.*
Torrefactio, *torréfaction.*
Torsiones, *tranchées.*
Tortilis, *tortile.*
Torulus, *petit muscle.*
Torus, *muscle.*
Toxicum, *toxique.*
Trachia, *la trachée.*
Trachomaticus, *qui fait disparaitre les rugosités.*
Tragacantha, *adragant.*
Transfusio, *transfusion.*
Transplantare, *transplanter.*
Transversarius, *transversal.*
Transversus, *transverse.*
Tremor, *tremblement.*
Trepidatio, *trépidation.*
Triangularis, *triangulaire.*
Triceps, *triceps.*
Trichiasis, *trichiasis.*
Tricuspis, *tricuspide.*
Triennis, *triennal, trisannuel.*
Trifidus, *trifide.*
Trifolium, *trèfle.*
Trigonum, *trigone.*
Tripartitus, *tripartite.*
Triquetrus, *triquètre.*
Triticum, *froment.*
Trituratio, *trituration.*
Trochiscus, *trochisque.*
Trochlea, *trochlée, poulie.*
Truncus, *tronc.*
Tuba, *trompe.*
Tuber, *bosse, truffe.*
Tuberculum, *tubercule.*
Tubus, *tube, tuyau.*
Tumefacere, *tuméfier.*
Tumentia, *gonflement.*
Tumor, *tumeur.*
Tunica, *tunique.*
Turbinatus, *turbiné.*
Turgor, *turgescence.*
Turio, *turion.*
Turunda, *tente.*
Tussilago, *tussilage.*
Tussis, *toux.*
Tympanites, *tympanite.*
Tympaniticus, *atteint de tympanite.*
Typus, *type.*

U

Uber, *mamelle.*
Ulceratio, *ulcération.*
Ulcerosus, *plein d'ulcères.*
Ulcus, *plaie, ulcère.*
Ulcusculum, *petit ulcère.*
Uliginosus, *uligineux.*
Ulmus, *orme.*
Umbella, *ombelle.*
Umbilicaris, *ombilical.*
Umbilicatus, *ombiliqué.*
Umbilicus, *ombilic.*
Uncatus, *unciforme.*
Unctio, *onction.*
Uncus, *crochet, instrument pour l'extraction du fœtus.*
Unguentum, *onguent.*
Unguis, *ongle.*
Ungula, *sabot de cheval.*
Uniens, *unissant.*
Uniformis, *uniforme.*
Univocus, *univoque.*
Uredo, *nielle, maladie des plantes.*
Ureticus, *urinaire.*
Urina, *urine.*
Urinal, *pot de nuit.*
Uurinales viæ, *les voies urinaires.*
Urna, *urne.*
Uropygium, *croupion.*
Urtica, *ortie.*
Ustio, *ustion.*
Ustulatio, *ustulation, légère brûlure.*
Uter, *outre.*
Uterinus, *utérin.*
Uterus, *matrice, utérus.*
Utricularius. *utriculaire.*
Utriculus. *utricule.*
Uva, *raisin, luette.*

V

Vaccinium, *airelle.*
Vagina, *gaine.*
Vagitus, *vagissement.*
Valetudinarium, *hôpital, hôpital militaire.* Optio valetudinarii, *aide-infirmier.*
Valetudinarius, *valétudinaire.*
Valetudo, *santé.*
Valgus, *qui a les jambes tournées en dehors.*
Valvula, *valvule.*
Vapor, *vapor.*
Vaporatio, *vaporation.*
Vaporosus, *vaporeux.*
Varicosus, *variqueux.*
Variegatus, *vergeté.*
Varix, *varice.*
Varus, *cagneux.*
Varus, *bouton.*
Vas, *vaisseau.*
Vehiculum, *véhicule.*
Vena, *veine.*
Venæ sectio, *saignée.*
Veneficium, *empoisonnement.*
Venenatus, *venimeux.*
Venenosus, *vénéneux.*
Venenum, *venin.*
Venereus, *vénérien.*
Venosus, *veineux.*
Venter, *ventre.*
Ventosa, *ventouse.*
Ventositas, *ventosité.*
Ventralis, *ventral.*
Ventriculatio, *mal de ventre.*
Ventriculus, *l'estomac, le ventricule.*
Ventus, *vent, flatuosité.*
Ver, *printemps.*
Veratrum, *veratrum.*
Verbascum, *bouillon-blanc.*
Verbena, *verveine.*
Veretrum, *le pénis.*
Vermicularis, *vermiculaire.*
Verminatio, *maladie des vers.*
Vermis, *ver.*
Vernaculus, *endémique.*
Verruca, *verrue.*
Vertebra, *vertèbre.*
Vertebrum, *os du bassin.*
Vertex, *vertex.*
Verticillus, *verticille.*
Verticulus, *vertèbre, bourrelet.*
Vertigo, *vertige.*
Vesania, *vésanie.*
Vesica, *vessie.*
Vesicula, *vésicule.*
Vestibulum, *vestibule.*
Veterinarium, *infirmerie pour les bêtes de trait.*
Veterinarius, *vétérinaire.*
Veternosus, *léthargique.*
Veternus, *léthargie.*
Vibex, *vibice.*
Vibratio, *vibration.*
Vibrissæ, *poils au nez.*
Vicia, *vesce.*
Victus ratio, *diète.*
Vigiliæ, *veilles, insomnie.*
Vinca pervinca, *la pervenche.*
Vinculum, *ligament.*
Vinum, *vin.*
Virginitas, *virginité.*
Virgo, *vierge.*
Virilis, *viril.*
Virilis ætas, *âge viril.*
Virilitas, *virilité.*
Virosus, *vireux, vénéneux.*
Virulentus, *virulent.*
Virus, *virus, poison.*
Vis, *force.*
Viscera, *viscères, entrailles.*
Viscidus, *visqueux.*
Viscosus, *visqueux.*
Viscum, *gui, glu.*
Visio, *vision.*
Visualis, *visuel.*
Visus, *vue.*
Vita, *vie.*
Vitalia, *les organes essentiels à la vie.*
Vitex, *agnus-castus.*
Viticula, *tige grimpante.*
Vitiligo, *vitiligo.*
Vitiositas, *affection morbide.*
Vitreus, *vitré.*
Vitrum, *verre.*
Vitta, *coiffe.*
Vivax, *vivace.*
Vivificatio, *vivification.*
Viviparus, *vivipare.*
Vola, *paume de la main.*
Volatilis, *volatil.*

Volsella, *pincette, tenette.*
Volva, *volve.*
Vomica, *vomique.*
Vomicosus, *qui a une vomique.*
Vomitio, *vomissement.*
Vomitorius, vomificus, *vomitif.*
Vomitus, *vomissement.*
Voracitas, *voracité.*
Vorax, *vorace.*
Vortex, *tourbillon.*
Vox, *voix.*
Vulnerarius, *vulnéraire ; chirurgien.*
Vulnus, *plaie.*
Vultus, *face, visage.*
Vulva et volva, *vulve, volva.*
Vulvæ excidium, *chute de matrice.*

X

Xeranticus, *dessiccatif.*
Xerocollyrium, *collyre sec.*
Xerophagia, *usage des aliments secs.*
Xerophthalmia, *xérophthalmie.*

Z

Zingiber, *gingembre.*
Zirbus, *épiploon.*
Zizyphum, *jujube.*
Zona, *zona.*
Zoster, *zoster* ou *zona.*

GLOSSAIRE GREC

A

ἀϐάπτιστον, sorte de trépan.
ἀϐρότονον, aurone.
ἀγαλακτία, agalactie.
ἀγάλακτος, qui n'a point de lait.
ἀγάλλοχον, agalloche.
ἀγαρικὸν, agaric.
ἀγγειολογία, angiologie.
ἀγγεῖον ou ἄγγος, vaisseau; ἀγγεῖον κυητήριον, utérus.
ἀγευστία, privation du goût.
ἀγήρατον, agérat.
ἀγκύλη, le jarret, le pli du bras.
ἀγκυλοϐλέφαρον, ankyloblépharon
ἀγκυλόγλωσσον, ankyloglosse.
ἀγκυλοτόμον, ancylotome.
ἀγκύλωσις, ἀγκύλη, ankylose.
ἀγκυροειδὴς, ancyroïde.
ἀγκὼν, coude, olécrane.
ἄγμα, fracture, esquille.
ἄγνος, l'agnus-castus.
ἀγονία, stérilité.
ἄγονος, femme qui n'a point encore eu d'enfants. Αγονοι ἡμεραι, jours pairs.
ἀγρυπνία, insomnie.
ἄγρυπνος, qui est privé du sommeil.
ἀγυμνασία, défaut d exercice.
ἀγχίλωψ, anchilops.
ἀγχόνη, strangulation.
ἀγωνία, anxiété, agonie.
ἀδημονία, angoisse.
ἀδὴν, glande.
ἀδίαντον, adiante.
ἀδιαπνευστία, défaut de respiration.
ἀδιάῤῥοια, constipation.
ἄδιψος, qui est sans soif; qui désaltère.
ἀδυναμία, adynamie.
ἀδύνατος, faible, épuisé.
ἀείζωον, la joubarbe.
ἀερόφοϐος, aérophobe.
ἄζυγος, impair, azygos.
ἄζυμος, azyme, non fermenté.'
ἀὴρ, air.
ἀθεράπευτος, incurable.
ἀθήρωμα, αθερωμα, athérome.
αἰγίλωψ, égilops.
αἰγὶς, albugo.
αἰγόκερας, fenugrec.
αἰδοῖα, parties génitales.
αἰθὴρ, éther.
αἰθόλιξ, bulbe, tache rouge à la peau.
αἷμα, sang.
αἱμακτὸς, sanguinolent.
αἱμάλωψ, ecchymose de l'œil.
αἱματικὸς, sanguin.
αἱματῖτις φλὲψ, veine.
αἱματοποιητικὸς, qui fait du sang.
αἱματώδης, sanguinolent.
αἱμάτωσις, hématose.
αἱμοπτυικὸς, crachant du sang.
αἱμοῤῥαγια, hémorrhagie en général ou hémorrhagie nasale.
αἱμοῤῥοΐδες, hémorrhoïdes.
αἱμοῤῥοιδοκαύστης, instrument pour brûler les hémorrhoïdes.
αἱμόῤῥοος, sujet aux écoulements de sang; femme qui a ses menstrues.
αἱμόφοϐος, qui craint la saignée.
αἱμωδία, agacement des dents.
αἴσθησις, sentiment, faculté de sentir.
αἰσθητήριον, sens.
αἰσθητικὸς, doué du sentiment.
αἰτία, cause.
αἰτιολογία, étiologie.
αἰὼν, durée de la vie.
αἰώρα, instrument qui servait à balancer un malade.
ἀκαθαρσία, impureté.
ἀκάθαρτος, impur.
ἀκακία, mimosa.
ἀκαλήφη, ortie.
ἄκανθα, épine.
ἄκανθος, acanthe.
ἄκαρι, ciron.
ἀκέομαι, je guéris.
ἀκέσιμος, ἀκέσμιος, ἀκεστὸς, guérissable.
ἀκέσιος, guérissant.
ἄκεσμα, ἄκεσις, ἀκεσμὸς, cure, remède.
ἀκεστρὶς, ἀκεστορὶς, sage-femme.
ἀκέστωρ, médecin.
ἀκέφαλος, acéphale.
ἀκινησία, immobilité.
ἀκμὴ, vigueur de l'âge; l'état d'une maladie.
ἀκοὴ, l'ouïe.
ἀκόνιτον, aconit.
ἄκοπος, qui délasse, anodin.
ἀκοσμία, acosmie.
ἄκουσμα, audition.
ἀκουστικὸς, acoustique.
ἀκούω, j'entends.
ἀκραίπαλος, qui dissipe l'ivresse.
ἀκρασία, intempérie.
ἄκρατον, vin pur.
ἄκρεα, les extrémités.
ἀκρισία, acrisie.
ἀκρόασις, l'ouïe.
ἀκροϐυστία, prépuce.
ἀκροδακτύλιον, le bout des doigts.
ἀκρομφάλιον, le milieu du nombril.
ἀκροποσθία, le prépuce.
ἀκροχειρισμὸς, exercice qui consistait à mouvoir les bras.
ἀκροχορδὼν, acrochordon, verrue.
ἀκρώμιον, acromion.
ἀκρωτήρια, les extrémités.
ἀκτῆ, sureau.
ἀκτὶν, rayon.
ἄλγημα, ἄλγος, douleur; quelquefois maladie.
ἄλειμμα, ἄλειφα, ἄλειφαρ, onguent.
ἀλείπτης, celui qui oint.
ἀλείφω, je fais des frictions.
ἀλεξητήριον, remède alexétère.
ἀλεξίκακος, préservatif.
ἀλεξιφάρμακον, alexipharmaque.
ἄλευρον, farine.
ἀλθαία, guimauve.
ἄλθεξις, guérison.
ἀλλαντοειδὴς, ὑμὴν, allantoïde.
ἀλλοφάσσειν, délirer.
ἀλοὴ, aloès.
ἀλόησις, trituration.

ἀλοιφὴ, onction.
ἅλς, sel.
ἁλτῆρες, haltères.
ἀλύκη, ἀλυσμὸς, angoisse, agitation, anxiété.
ἄλφιτον, gruau d'orge.
ἀλφὸς, alphos.
ἀλώπεκες, muscle des lombes.
ἀλωπεκία, alopécie.
ἀμάρακος, marjolaine.
ἀμαύρωσις, amaurose.
ἄμβη, ambi.
ἀμβλυωγμὸς, ἀμβλυωπία, amblyopie.
ἄμβλωσις, avortement.
ἀμβλωτρίδιον, moyen abortif.
ἀμέθυστος, qui empêche ou dissipe l'ivresse.
ἀμίαντος, amiante.
ἀμνησία, amnésie.
ἄμνιον, amnios.
ἄμορφος, amorphe.
ἄμπωσις, reflux des humeurs.
ἀμυγδάλη, amande.
ἄμυλον, amidon.
ἄμυος, sans muscles.
ἀμυχὴ, excoriation, ulcération superficielle.
ἀμφημερινὸς, quotidien.
ἀμφίβιος, amphibie.
ἀμφιβληστροειδὴς, amphiblestroïde.
ἀμφιβράγχια, région autour des amygdales.
ἀμφιδέξιος, ambidextre.
ἀμφίδεον, bord de l'utérus.
ἀμφιμήτριος, qui avoisine l'utérus.
ἀμφίπνευμα, dyspnée considérable.
ἀμφίσβαινα, amphisbène.
ἀναβρογχισμὸς ou ἀναβροχισμὸς, anabrochisme.
ἀνάβρωσις, érosion.
ἀναβρωτικὸς, corrosif.
ἀναγαργάριστον, gargarisme.
ἀναγωγὴ, excrétion par le haut.
ἀνάδοσις, distribution.
ἀναδρομὴ, anadrome.
ἀνάζεσις, ébullition.
ἀναιμία, anémie.
ἄναιμος, exsangue.
ἀναισθησία, insensibilité.
ἀνακαθαίρω, je purge par le haut.
ἀνακάθαρσις, purgation par le haut.
ἀνάκεστος, incurable.
ἀνάκλισις, le décubitus.
ἀνακομίζω, je rétablis, je ranime, je rends les forces.
ἀναληπτικὸς, analeptique.
ἀνάληψις, restauration.
ἀναλογία, analogie.
ἀνάλογος, analogue.
ἀνάλυσις, analyse.
ἀναμνηστικὸς, anamnestique.
ἀναπέτεια, état des yeux ouverts.
ἀναπετεῖς ὀφθαλμοὶ, yeux ouverts.
ἀναπίνων, absorbant.
ἀναπλήρωσις, anaplérose.
ἀναπνοὴ, respiration.
ἀναπτύω, j'expectore.
ἀνάσπασις, révulsion.
ἀνασταλτικὸς, répercussif.
ἀνάστασις, action de se mettre sur son séant.
ἀναστόμωσις, anastomose.
ἀναστομωτικὸς, anastomotique.
ἀνατομὴ, anatomie.
ἀνάτριψις, friction.
ἀναυδία, mutité, aphonie.
ἀναφροδισία, anaphrodisie.
ἀναφύσημα, évaporation, exhalaison.
ἀναφώνησις, déclamation.
ἀνάχρεμψις, expuition.
ἀνδράχνη, pourpier.
ἀνδρόγυνος, androgyne.
ἄνεσις, rémission.
ἀνευρυσμὸς, anévrysme.
ἀνήκεστος, incurable.
ἀνηκουστία, perte de l'ouïe.
ἀνὴρ, homme.
ἄνησον, ἄννησον, ἄνισον, ἄνησσον, anis.
ἀνθέλιξ, anthélix.
ἀνθερὼν, menton.
ἀνθηρὸς, fleuri.
ἄνθος, fleur.
ἄνθραξ, anthrax.
ἄνθρωπος, homme.
ἀνθρωποφάγος, anthropophage.
ἄνοδμος, ἄνοσμος, inodore
ἀνορεξία, anorexie.
ἀνοχεὺς, ὑμὴν, ἐντέρων, mésentère.
ἀντέρεισις, rénitence.
ἀντίαδες, amygdales.
ἀντίδοτον, antidote.
ἀντικνήμιον, tibia.
ἀντιπάθεια, antipathie.
ἀντίσπασις, révulsion.
ἀντιφάρμακον, contre-poison.
ἀντίχειρ, pouce.
ἀνώδυνος, anodin.
ἄνω κοιλία, ἡ, poitrine.
ἀνωμαλία, ἀνωμαλότης, anomalie.
ἀξούγγιον, axonge.
ἄξων, axe.
ἄοινος, abstème.
ἀορασία, cécité.
ἀορταὶ, bronches.
ἀορτὴ, aorte.
ἀπάθεια, apathie.
ἄπεπτος, qui est à l'état de crudité.
ἀπευθυσμένον, rectum.
ἀπεψία, apepsie, indigestion.
ἀπήχημα, fracture par contre-coup.
ἄπνους, qui est sans respiration.
ἀπόβρεγμα, infusion.
ἀπογαλακτισμὸς, sevrage.
ἀπογλαύκωσις, formation de la cataracte.
ἀποδακρυτικὸς, propre à exciter les larmes.
ἀπόζεμα, apozème.
ἀπεθεραπεία, terminaison de la cure.
ἀπόθερμον, sorte de breuvage usité dans l'antiquité.
ἀπόθεσις, position fixe donnée à un membre cassé ou démis.
ἀποθυμίασις, évaporation.
ἀποκαπνισμὸς, fumigation.
ἀποκοπὴ, abscission.
ἀπόκρισις, sécrétion d'humeur, excrétion.
ἀποκρουστικὸς, répercussif.
ἀποκύησις, accouchement.
ἀπονεύρωσις, aponévrose.
ἄπονος, qui délasse.
ἀποπάτημα, déjections.
ἀπόπληκτος, ἀποπληκτικος, apoplectique.
ἀποπληξία, apoplexie.
ἀποπλύνων, abstergent.
ἀποπομπαῖς, préservatif.
ἀπορία, anxiété.
ἀπόῤῥητον, arcane.
ἀποῤῥοὴ, effluve.
ἀποσιτία, dégoût.
ἀποσκεπαρνισμὸς, fracture du crâne où la pièce est emportée comme avec une doloire.
ἀποσκίῤῥωμα, tumeur dure, squirrheuse.
ἀποσπαστικὸς, apospastique.
ἀπόστασις, ἀπόστημα, apostème, abcès.
ἀπόσυρμα, desquamation, excoriation.
ἀποσχάζω, je scarifie.
ἀπόσχασις, scarification.
ἀπούλωσις, cicatrisation.
ἀπουλωτικὸς, cicatrisant.
ἀπόφθαρμα, avorton.
ἀποφθορὰ, avortement.
ἀποφλεγματισμὸς, tout ce qui fait couler la pituite.
ἀπόφυσις, apophyse.
ἀπόχρεμψις, excréation.
ἄπτερος, aptère.
ἀπτικὸς, tactile.
ἄπτυστος, qui ne crache pas.
ἀπυρεξία, apyrexie.
ἀπύρετος, sans fièvre.
ἀραιόπορος, poreux.
ἀραιὸς, celluleux ; ἀραιον ὀστέον, os spongieux.
ἀραιόσαρκος, dont les chairs sont spongieuses.
ἀραίωμα, raréfaction.
ἀραιωτικὸς, relâchant, raréfiant.
ἀράχνη, araignée.
ἀραχνοειδὴς, arachnoïde.
ἄργεμα, ἄργεμον, ἄργεμος, taie.
ἄργιλλος, argile.
ἄργυρος, argent.
ἀρθριτικὸς, arthritique.
ἀρθρῖτις, arthrite.
ἄρθρον, ἄρθρωσις, articulation.
ἀρθρωδία, arthrodie.
ἀριστολόχιον, aristoloche.
ἁρμονία, harmonie.
ἀρνόγλωσσον, plantain.
ἄῤῥοια, suppression d'un écoulement, particulièrement des menstrues.
ἀρτηρία, trachée-artère, artère.
ἄρτος, pain.
ἀρυταινοειδὴς, aryténoïde.
ἀρχίατρος, archiatre.
ἄρωμα, aromate.
ἀρωματικὸς, aromatique.
ἄση, dégoût, nausée, anxiété.
ἀσθένημα, affaiblissement.
ἀσθένεια, asthénie.
ἆσθμα, asthme.
ἀσθματικὸς, asthmatique.

ἀσιτία, dégoût, inappétence.
ἄσιτος, qui ne prend pas d'aliments.
ἀσκαρὶς, ascaride.
ἀσκίτης, ascite.
ἀστράγαλος, astragale, vertèbre.
ἀστραπὴ, éclair.
ἀστροβολησία, sidération.
ἄσφαλτος, asphalte.
ἄσφυκτος, qui est sans pouls.
ἀσφυξία, cessation du pouls.
ἀτεκνία, absence d'enfants.
ἀτοκία, atocie.
ἀτονία, atonie, défaillance.
ἄτρητος, imperforé.
ἀτροφία, atrophie.
αὐλίσκος, cathéter.
αὔξησις, accroissement.
αὔχην, la nuque.
ἀφαίρεσις, aphérèse.
ἄφεσις, rémission.
ἀφέψημα, apozème.
ἀφὴ, toucher.
ἄφθαι, aphthes.
ἀφίστασθαι, abcéder.
ἀφόδευμα, ἄφοδος, excréments.
ἀφροδισιασμὸς, usage des plaisirs vénériens.
ἀφροδίσιος, aphrodisiaque.
ἄφυλλος, aphylle.
ἀφωνία, aphonie.
ἀχλὸς, néphélion.
ἄχνη ὀθονίου, charpie.
ἀχὼρ, achor.
ἀψίνθιον, absinthe.
ἀψυχία, lipothymie.

B

βάδισις, marche.
βαθμὶς, cavité articulaire d'un os.
βάθρον Ἱπποκράτειον, banc d'Hippocrate.
βαλανεῖον, bain.
βάλανος, gland; pessaire, suppositoire.
βάλσαμον, baume.
βαπτιστήριον, baignoire.
βαρυηκοΐα, dureté d'oreille.
βάτραχος, granule, grenouillette.
βδέλλα, sangsue.
βελόνη, aiguille.
βὴξ, toux.
βηχικὸς, béchique.
βηχίον, petite toux.
βλαισὸς, valgus.
βλέννα, mucus.
βλεφαρίδες, cils.
βλέφαρον, paupière.
βλεφαρόξυστρον, instrument propre à racler les paupières.
βόθριον, bothrion.
βολβὸς, bulbe.
βολβώδης, bulbeux.
βόμβος, bourdonnement.
βορβορυγμὸς, borborygme.
βότρυς, raisin.
βουβὼν, aine, bubon.
βουβωνοκήλη, bubonocèle.
βούκερας, fenugrec.
βουλίμια, βουλιμίασις, βούλιμος, boulimie.
βοῦς, bœuf.
βούτυρον, beurre.
βραγχαλέος, enroué.
βράγχια, branchies.
βράγχος, enrouement.
βραδυπεψία, bradypepsie.
βράθυ, sabine.
βραχίων, bras.
βραχύπνους, qui a l'haleine courte.
βραχυπότης, qui boit peu.
βρεγμα, sinciput, bregma.
βρόχος, lacs.
βρόγχια, bronches.
βρογχοκήλη, bronchocèle.
βρόγχος, gosier.
βρύον, mousse.
βρῶμα, nourriture.

Γ

γάγγλιον, ganglion.
γαγγλιώδης, gangliforme.
γάγγραινα, gangrène.
γαγγρανικὸς, gangréneux.
γάλα, lait; γάλα σχιστὸν, petit-lait; γάλα ὀρνίθων, lait de poule.
γαλακτοπότης, galactopote.
γαλακτοφάγος, qui vit de lait.
γαλακτοφόρος, galactophore.
γαλάκτωσις, galactose.
γαλιάγκων, bras déformé à la suite d'une luxation congénitale.
γαργαρεὼν, gosier, luette.
γαργαρίζω, je gargarise.
γαργαρισμὸς, gargarisme.
γαστὴρ, ventre, estomac, matrice.
γαστροκνήμιον, gras de la jambe, mollet.
γαστροῤῥαφία, gastrorrhaphie.
γέλως, ris; γέλως σαρδῶος, ris sardonique.
γενέθλη, naissance.
γένειον, menton.
γένεσις, génération.
γένυς, joue.
γεῦσις, goût.
γῆρας, vieillesse.
γηροκομία, soin de la vieillesse.
γίγγλυμος, ginglyme.
γλάμη, γλήμη, chassie.
γλαύκωμα, γλαύκωσις, cataracte.
γλήνη, cavité articulaire.
γληνοειδὴς, glénoïde.
γλυκαίνω, j'édulcore.
γλυκύῤῥιζα, réglisse.
γλῶσσα, γλῶττα, langue.
γλωσσοκάτοχον, glossocatoche.
γλωσσόκομον, γλωττοκομεῖον, glossocome.
γλωττὶς, glotte.
γνάθος, joue, mâchoire.
γογγρώνη, goître.
γομφίασις, mal aux dents (à l'époque de la dentition).
γόμφιος, dent molaire.
γόμφωσις, gomphose.
γονὴ, fœtus; semence, sperme; la matrice.
γόνιμος, prolifique.
γονίμη ἡμέρα, jour impair.
γονόῤῥοια, gonorrhée.
γόνυ, genou.
γρύπωσις, courbure des ongles.
γυῖον, membre.
γυμνόσπερμος, gymnosperme.
γωνία, angle.

Δ

δάκρυ, δάκρυον, larme.
δακτύλιος, anus.
δακτυλιώτης, doigt annulaire.
δάκτυλος, doigt; datte.
δαρτὸς χιτὼν, dartos.
δελφὺς, matrice.
δένδρον, arbre.
δέρμα, peau.
δερμάτινος, cutané.
δευτέριον, l'arrière-faix.
δευτεροπάθεια, deutéropathie.
διαβήτης, diabète.
διάβρωσις, diabrose, érosion.
διάγνωσις, diagnostic.
διαγνωστικὸς, diagnostique.
διάθεσις, diathèse.
διαίρεσις, diérèse, incision.
δίαιτα, diète.
διαιτητικὴ, la diatétique.
διακοπὴ, incision, diacopé.
διάπασμα, diapasme.
διαπήδησις, diapédèse.
διαπνέω, je transpire.
διαπνοὴ, transpiration.
διαπύησις, suppuration.
διαπυητικὸς, suppuratif.
διάρθρωσις, diarthrose.
διάῤῥοια, diarrhée.
διαστασις, diastase.
διαστολὴ, diastole.
διάστρεμμα, entorse.
διάτριμμα, excoriation par frottement.
διαφόρησις, diaphorèse.
διαφορητικὸς, diaphorétique.
διάφραγμα, diaphragme; voile du palais.
διάφυσις, diaphyse.
διάχυσις, résolution d'une tumeur.
διαχώρησις, διαχώρημα, selle, évacuation alvine.
δίδυμος, jumeau; testicule.
διδυμοτόκος, qui est accouchée de deux jumeaux.
διήθησις, filtration.
δίκροτος, dicrote.
δῖνος, vertige, étourdissement.
διόγκωσις, tuméfaction.
διόρθωσις, réduction d'une fracture.
διόῤῥωσις, transformation en petit-lait.
διουρητικὸς, diurétique.
διπλοὴ, diploé.
δίπους, bipède.
δίπτερος, diptère.

διστιχίασις, distichiasis.
δίψα, soif.
διψητικὸς, altérant.
δογμα, dogme.
δογματικὸ., dogmatique.
δοθιὴν, furoncle.
δοκιμασία, docimasie.
δορκαδίζων, caprisant.
δόσις, dose.
δραστικος, actif, drastique.
δρομος, course.
δρυπεπὴς, δρυπετὴς, drupe.
δρώπαξ, remède dépilatoire.
δύναμις, force, remède, efficacité d'un remède.
δυσαισθησία, dysesthésie.
δυσαναγωγὸς, difficile à expectorer.
δυσεντερία, dysentérie.
δυσηκοΐα, dureté de l'ouïe.
δυσθυμία, découragement.
δυσκινησία, difficulté à se mouvoir.
δυσκρασία, dyscrasie.
δυσουρία, dysurie.
δυσπεψία, dyspepsie.
δύσπνοια, dyspnée.
δυσπνοϊκὸς, essoufflé.
δυστοκία, dystocie.
δυσφορία, anxiété.

E

ἐγγαστρίμυθος, engastrimythe, ventriloque.
ἐγγείσωμα, embarrure.
ἐγκανθὶς, encanthis.
ἔγκατα, intestins.
ἐγκέφαλος, encéphale; cerveau, ἐγκέφαλος, ὀπίσθιος, cervelet.
ἐγκοίλια, intestins.
ἐγκοπὴ, incision en dédolant.
ἐγχάραξις, scarification.
ἔγχελυς, anguille.
ἔγχρισμα, onguent.
ἐγχύμωσις, ecchymose.
ἔγχυσις, ἔγχυτον, infusion.
ἕδρα, anus; hédra.
ἔθος, habitude.
εἰλεὸς, iléus.
εἴλιξ, hélix.
εἰσβολὴ, invasion, attaque, épisémasie, paroxysme.
εἰσπνοὴ, inspiration.
ἐκβόλιος, abortif.
ἐκζέματα, échauboulures.
ἔκζεσις, effervescence.
ἔκθλιμμα, contusion.
ἐκκοπὴ, entaille.
ἐκκοπρωτικὸς, eccoprotique.
ἔκλειγμα, ἐκλεικτὸν, éclegme.
ἔκλυσις, lipothymie.
ἐκπίεσμα, ecpiesme, fracture du crâne.
ἔκπληξις, stupeur.
ἐκπνοὴ, expiration.
ἐκπυεῖσθαι, suppurer, aboutir.
ἐκπύημα, empyème.
ἐκπυητικὸς, suppuratif.
ἔκρυσις, écoulement de la semence, faux germe.
ἔκστασις, transport.
ἑκτικὸς, hectique.
ἐκτομὴ, excision, castration.
ἐκτομίας, eunuque.
ἔκτριμμα, excoriation.
ἐκτροπιον, ectropion.
ἔκτρωμα, ἔκτρωσις, ἐκτρωσμός, avortement.
ἐκτρωτικὸς, abortif.
ἐκφρακτικὸς, désobstruant.
ἐκχύλωσις, extraction d'un liquide.
ἐκχύμωμα, ἐκχυμωσις, ecchymose.
ἔλαιον, huile.
ἐλατήριον, purgatif.
ἐλεφαντίασις, ἐλεφας, éléphantiasis.
ἕλκος, ulcère.
ἑλκτικὸς, qui tire.
ἑλκύδριον, petit ulcère.
ἑλκυστὴρ. Voyez ἐμβρυουλκός.
ἑλκώδης, ulcéré, ulcéreux.
ἕλκωμα, ἕλκωσις, ulcération.
ἐλλέβορος, ellebore.
ἕλμινς, ver.
ἔλυτρον, enveloppe.
ἑλώδης, paludeen.
ἐμβολὴ, réduction des luxations.
ἐμβροχὴ, embrocation.
ἐμβρυοθλάστης, instrument pour écraser l'embryon.
ἐμβρυοτομία, embryotomie.
ἐμβρυουλκὸς, crochet pour extraire le fœtus mort dans la matrice.
ἐμεσία, vomiturition.
ἐμετικὸς, émetique.
ἔμετος, vomissement.
ἐμμήνια, règles, menstrues.
ἐμμοτον, charpie, tente.
ἐμπειρία, empirisme.
ἐμπειρικὸς, empirique.
ἐμπλαστικὸς, emplastique.
ἔμπλαστρον, emplâtre.
ἐμπροσθότονος, emprosthotonos.
ἔμπτυσις, expectoration.
εμπύημα, empyème.
ἔμπυος, qui expectore des crachats purulents; qui a du pus dans une cavité, dans la poitrine; ἔμπυος μοτος, charpie ou tente que l'on introduit dans une plaie suppurante.
ἔμπυρος, qui a la fièvre.
ἐμφρακτικὸς, obstruant.
ἔμφραξις, obstruction.
ἐμφύσημα, emphysème.
ἐμφύτευσις, greffe.
ἔμφυτος, inné.
ἔναιμος, hémostatique.
ἐναιώρημα, énéorème.
ἐνδήμιος, ἔνδημος, endémique.
ενδοσις, rémission.
ἔνεμα, clystère, injection.
ἐνεργεια, activité.
ἔνθλασις, fracture avec enfoncement.
ἐνιαύσιος, annuel.
ἐνορμῶν, l'énormon.
ἔνουλον, le dedans des gencives.
ἔντασις, érection.
ἐντεροκήλη, entérocèle.
ἔντερον, intestin.
ἔντομον, insecte.
ἐξάμβλωμα, avortement.
ἐξάνθημα, exanthème.
ἐξάρθρημα, ἐξάρθρωμα, ἐξάρθρωσις, luxation.
ἐξελκυσμὸς, extraction.
ἐξεχέβρογχος, affecté de bronchocèle.
ἐξεχέγλουτος, qui a une hanche saillante.
ἕξις, disposition, constitution.
ἐξολκὴ, extraction.
ἐξομοίωσις, assimilation.
ἐξόμφαλος, exomphale.
ἐξονείρωσις, pollution nocturne.
ἐξοστωσις, exostose.
ἐπανθισμὸς, une grosse veine.
ἔπαρμα, tumeur en general, ou particulièrement une parotide.
ἔπαρσις, tumeur.
ἐπιγλωττὶς, épiglotte.
ἐπιγονατὶς, ἐπιγουνὶς, la rotule.
ἐπιδερμὶς, épiderme.
ἐπίδεσις, appareil, bandage.
ἐπίδεσμος, bande.
ἐπιδήμιος, ἐπίδημος, épidémique.
ἐπιδιδυμὶς, épididyme.
ἐπίθημα, épithème.
ἐπίκαυμα, brûlure légère, épicaume.
ἐπικράνιος, épicrânien.
ἐπικρανὶς, cervelet.
ἐπικτενιον, pubis.
ἐπικύημα, superfétation.
ἐπικώφωσις, surdite.
ἐπιληψία, épilepsie.
ἐπιμυλὶς, rotule.
ἐπινυκτὶς, épinyctide.
ἐπιπλοκήλη, épiplocèle.
ἐπιπλόμφαλον, épiplomphale.
ἐπίπλοον, épiploon.
ἐπίσειον, pubis.
ἐπισημασία, épisémasie.
ἐπίσπασις, attraction.
ἐπισπαστικὸς, épispastique.
ἐπίσταξις, épistaxis.
ἐπίστασις, rétention, suppression.
ἐπιφαινόμενον, épiphénomène.
ἐπίφλεβος, qui a des veines très apparentes.
ἐπιφορὰ, larmoiement, épiphora.
ἐπίφυσις, épiphyse.
ἐπίχολος, bilieux.
ἐπιχορδὶς, mésentère.
ἐπουλὶς, épulie.
ἐπουλωτικὸς, épulotique.
ἐπωμὶς, le haut de l'épaule.
ἐρέθισμα, stimulus, irritant.
ἐρεθισμὸς, éréthisme.
ἐρευγμὸς, éructation.
ἔρευξις, éructation, flatulence, excrétion.
ἑρμαφρόδιτος, hermaphrodite.
ἕρπης, dartre.
ἑρπητικὸς, herpétique.
ἔρρινος, errhin.
ἐρυγμός. Voyez ἐρευγμὸς.
ἐρύθημα, érythème.
ἐρυθροειδὴς, érythroïde.
ἐρυσίπελας, érysipèle.
ἔρως, amour.
ἐρωτομανία, érotomanie.

ἔσφλασις. Voyez ἐνθλάσις.
ἐσχάρα, eschare.
ἐσχαρωτικὸς, escharotique.
ἐσχατογέρων, décrépit.
εὐδιάπνευστος, qui transpire facilement.
εὐεξια, bon état du corps.
εὐήθεια, bénignité.
εὐήθης, de bonne nature, bénin.
εὐθυμία, bonne disposition morale.
εὐθύπνους, qui a la respiration facile.
εὐκοίλιος, qui entretient la liberté du ventre.
εὐκρασία, eucrasie.
εὔκριτος, qui a une crise heureuse.
εὐνουχισμὸς, castration.
εὐνοῦχος, eunuque.
εὐπεψια, eupepsie.
εὔπνοια, respiration facile.
ευσαρκος, robuste.
εὐτροφία, eutrophie.
εὐφορία, euphorie.
ἐφηλὶς, éphélide.
ἐφημερος, éphémère.
ἐφιάλτης, cauchemar.
ἔφοδος, visite du médecin.
ἔψημα, sapa.

Ζ

ζιγγίβερις, gingembre.
ζύγωμα, zygoma.
ζύθος, bière, boisson.
ζυμη, ferment.
ζύμωμα, ferment.
ζύμωσις, fermentation.
ζωὴ, vie.
ζῶον, animal.
ζωόφυτον, zoophyte.
ζωστὴρ, zona.
ζωύφιον, animalcule.

Η

ἥβη, puberté.
ἡβητὴρ, pubère.
ἡβητικὸς, nubile.
ἥδυσμα, condiment.
ἦθος, moral.
ἤλεκτρον, ambre jaune ou succin.
ἡλικία, âge.
ἡλίωσις, insolation.
ἡμικρανία, migraine.
ἡμικρανικος, qui est atteint de migraine.
ἡμικρανιον, chaque moitié latérale de la tête.
ἡμιπληξία, hémiplégie.
ἡμιτριταῖος, hémitritée.
ἧπαρ, foie.
ἡπατικὸς, hépatique ; affecté d'hépatite.
ἡπατῖτις, hépatite ; veine cave.
ἠπίαλος, épiale.
ἠπιαλώδης, qui a la fièvre épiale.
ἤπιος, lénitif.
ἡρακλεία νόσος, maladie herculéenne, épilepsie.
ἦτρον, hypogastre, bas-ventre.

Θ

θεῖον, soufre.
θέναρ, éminence thénar, paume de la main.
θεραπεία, cure, guérison.
θεραπευτὴς, médecin.
θεραπευτικὸς, qui a la vertu de guérir.
θερμασμα, fomentation.
θηλασμὸς, allaitement.
θηλὴ, mamelon.
θηριακὴ, thériaque.
θήριον, θηρίωμα, ulcère malin.
θηριώδης, férine (toux).
θλάσις, θλάσμα, fracture avec dépression des os du crâne ; contusion.
θλῖψις, écrasement.
θορὴ, θορὸς, sperme.
θρεπτικὸς, nourricier.
θρέψις, nutrition.
θρὶξ, cheveu.
θρόμβος, θρόμβωσις, thrombus, caillot de sang.
θυμίαμα, fumigation.
θύμος, thym (plante ; le thymus.
θυρεοειδὴς, thyréoïde.
θώραξ, thorax.

Ι

ἴαμα, médicament.
ἰατραλειπτικὴ, iatraliptique.
ἰατρεῖον, boutique de médecin.
ἰατρικὴ, médecine.
ἰατρὸς, médecin.
ἰγνύα, ἰγνὺς, jarret.
ἰδιοπάθεια, idiopathie.
ἴδρωα, échauboulures.
ἴδρως, sueur.
ἰδρωτικὸς, sudorifique.
ἱερὰ νοσος, épilepsie.
ἰκτερικὸς, ictérique.
ἴκτερος, ictère.
ἴλιγγος, vertige.
ἲν, fibre.
ἴνησις, ἰνηθμὸς, purgation.
ἰνίον, occiput.
ἰξία, varice ; gui.
ἰξὺς, lombe.
ἵππος, affection des yeux dans laquelle ils se meuvent constamment.
ἶρις, iris.
ἰσχιαδικὸς, ischiadique.
ἰσχιὰς, la sciatique.
ἰσχίον, ischion.
ἰσχνοφωνία, voix grêle.
ἰσχουρία, ischurie.
ἰχθυοκόλλα, ichthyocolle.
ἰχθυοφάγος, ichthyophage.
ἰχὼρ, ichor.
ἰχωροειδὴς, ichoreux.
ἰωτακισμὸς, iotacisme.

Κ

καδμεία, cadmie.
καθαίρω, je purge.
καθάρσεις, menstrues.
κάθαρσις, purgation.
καθαρτικὸς, cathartique.
καθετὴρ, cathéter.
καθετηρισμὸς, cathétérisme.
καθημερινὸς, quotidien.
κακοηθὴς, cacoëthe, malin.
κακοπαθεια, cacopathie.
κακοστόμαχος, indigeste.
κακοτροφία, cacotrophie.
κακοχυμία, cacochymie.
κακόχυμος, cacochyme.
καλύκιον, calicule.
κάλυξ, calice.
καμάριον, ψαλιδοειδὲς, voûte à trois piliers.
καμάρωσις, camarosis.
κάνθος, coin de l'œil.
καρδία, cœur ; cardia.
καρδιακὸς, cardiaque.
καρδιαλγία, cardialgie.
καρδιωγμὸς, cardialgie, palpitation.
καρηβαρία, pesanteur de tête.
καρκίνος, cancer.
καρκίνωμα, carcinome.
κάρος, carus.
καρπὸς, le carpe ; fruit, semence des fleurs.
καρυόφυλλον, girofle.
καρφολογία, carphologie.
καρωτικὸς, carotique.
καρωτὶς, carotide.
κασσίτερος, étain.
κάταγμα, fracture.
κατάκαυμα, phlyctène.
κατάκλισις, décubitus.
κατακλυσμὸς, douche.
κατάληψις, invasion d'une maladie ; catalepsie.
καταμήνια, menstrues.
κατάπλασμα, cataplasme.
καταποσις, déglutition.
καταπότιον, pilule.
καταρρηξις, débordement d'humeur.
καταρροικὸς, catarrheux.
κατάρροος, catarrhe.
κατάστασις, κατάστημα, constitution du corps, de la saison.
κατάτασις, extension.
καταφορα, profond assoupissement.
κατουλωτικὸς, cicatrisant.
κατοχὴ, κατοχος, catochus.
κατωμισμὸς, catomisme.
κατωτερικὸς, qui mène par le bas.
καύμα, brûlure.
καῦσος, causus.
καυστικὸς, caustique.
καυτήριον, cautère actuel.
καχεξία, cachexie.
κεγχριαῖος, miliaire.
κενεαγγεία, inanition.
κενεὼν, flanc, abdomen.
κεντρον, centre.
κενωσις, évacuation.

κενωτικὸς, évacuant.
κέρασον, cerise.
κερατοειδὴς, la cornée.
κερκὶς, os radius.
κέρκωσις, végétation à l'orifice utérin.
κεφαλαία, céphalée.
κεφαλαλγία, céphalalgie.
κεφαλὴ, tête.
κεφαλικὸς, céphalique.
κήλη, tumeur.
κηλοτομία, opération de la hernie.
κηλοτόμος, chirurgien herniaire.
κηρίον, favus.
κηρὸς, cire.
κήρωμα, cérat.
κῆτος, baleine.
κίγκλισις, κιγκλισμὸς, cinclise.
κίθαρος, thorax.
κιμωλία γῆ, terre cimolée.
κίνησις, mouvement.
κιρσοκήλη, cirsocèle.
κιρσὸς, varice.
κίτριον, citron.
κίττα, pica.
κίων, luette tuméfiée.
κλεῖθρον, épiglotte.
κλεὶς, clavicule.
κλὲιτορὶς, clitoris.
κλινήρης, alité.
κλινικὴ, clinique.
κλινικὸς, médecin qui visite les malades.
κλυστὴρ, clystère.
κνήμη, jambe.
κνησμὸς, prurit.
κνίδη, ortie.
κόγχη, conque de l'oreille; rotule.
κοιλία, ventre; ἡ ἄνω κοιλία, la poitrine.
κοίλωμα, ulcération de la cornée.
κόκκος, baie.
κόκκυξ, coccyx.
κολλητικὸς, agglutinatif.
κολλούριον, collyre.
κολόβωμα, colobome.
κολπὸς γυναικεῖος, vulve.
κολυμβήθρα, baignoire.
κόμμι, gomme.
κόνδυλος, condyle.
κονδυλώδης, condyloïdien.
κονδύλωμα, condylome.
κόνις, cendre.
κόπος, lassitude.
κόπρος, excrément.
κορακοειδὴς, coracoïde.
κόρη, pupille.
κόρυζα, coryza.
κοσμητικὴ, la cosmétique.
κοτύλη, cavité cotyloïde.
κοτυληδὼν, cotylédon.
κοτυλώδης, cotyloïde.
κοχλιάριον, cuillerée.
κοχώνη, région postérieure entre les hanches.
κράμβη, chou.
κρανίον, crâne.
κρᾶσις, crase.
κρεμαστὴρ, crémaster.
κριθὴ, orge.
κριθὴ, κριθίδιον, orgelet.
κρίκος, anneau.
κρίμνον, farine.
κρίσιμος, critique.
κρίσις, crise.
κροκυδισμὸς, carphologie.
κρόμυον, oignon.
κροταφίτης, crotaphite.
κρόταφος, tempe.
κτεὶ , pubis chez la femme.
κύβιτον, cubitus, coude.
κυβοειδὴς, cuboïde.
κύησις, grossesse.
κυητήριον ἀγγεῖον, utérus.
κύκλος, cercle, cycle.
κῦλα, dessous des yeux.
κύλλωσις, gibbosité en avant.
κυνάγχη, esquinancie.
κυνόδοντες, dents canines.
κυρίαι ἡμέραι, jours critiques.
κύρτωμα, gibbosité en arrière.
κύστις, vessie.
κύφωσις. gibbosité.
κυψελὶς, cérumen des oreilles.
κωδία, tête de pavot.
κωλικὸς, colique.
κωλικὴ διάθεσις, la colique.
κῶλον, membre; côlon.
κῶμα, coma.
κώνωψ, cousin (insecte).
κώφωσις, surdité.

Λ

λαβίδιον, λαβὶς, pince, tenette.
λαβύρινθος, labyrinthe (de l'oreille interne).
λαγνεία, coït.
λαγόνες, lombes.
λαγώφθαλμος, lagophthalmie.
λαιμὸς, gorge.
λαλιὰ, parole.
λαμβδοειδὴς, lambdoïde.
λαπάραι, flancs.
λάρυγξ, larynx.
λειεντερία, lientérie.
λειποθυμία, lipothymie.
λειποψυχία, syncope.
λειπυρία, fièvre lipyrie.
λείφαιμος exsangue.
λειχὴν, lichen, gale.
λεπιδοειδὴς, écailleux.
λεπὶς, écaille.
λέπρα, lèvre squameuse.
λεπρικὸς, qui tient de la lèpre.
λεπτὸν, l'intestin grêle.
λέπτυνσις, amaigrissement.
λεπτυντικὸς, atténuant.
λεπτυσμὸς, atténuation.
λεύκη, leucé.
λευκοφλεγματία, leucophlegmatie.
λεύκωμα, leucome.
λεχὼ, une accouchée.
ληθαργικὸς, léthargique.
λήθαργος, léthargie.
λήμη, chassie.
ληξιπύρετος, fébrifuge.
λῆρος, délire.
λῆψις, paroxysme.
λιγνυώδης, fuligineux.
λιθάργυρος, litharge.
λιθίασις, lithiase.
λίθος, λιθίδιον, calcul.
λιθοτομία, lithotomie.
λιθοτόμος, lithotomiste; instrument pour couper la pierre dans la vessie après l'incision.
λιμαγχία, jeûne.
λιμοκτονία, abstinence d'aliments.
λιμὸς, faim.
λίνον, lin.
λίχανὸς, doigt indicateur.
λοβὸς, lobe.
λοξὸς, oblique.
λοιμὸς, peste.
λοιμώδης, pestilentiel.
λόρδωσις, lordose.
λοῦτρον, bain.
λόφος, crète.
λοχεία (ἡ), accouchement.
λοχεῖα (τὰ), lochies.
λοχὸς, une accouchée.
λυγγώδης, singultueux.
λὺγξ, λυγμὸς, hoquet.
λυκανθρωπία, lycanthropie.
λυσίπονος, anodin.
λύσις, solution, dissolution, lysis.
λύσσα, rage, hydrophobie.

Μ

μαγδαλία, magdaléon.
μάγμα, magma, marc.
μάγνης, l'aimant.
μαδάρωσις, chute des cheveux.
μάζα, pâte de farine d'orge.
μαζὸς, mamelle.
μαῖα, μαιεύτρια, sage-femme.
μαιεία, μαιευσις, l'art des accouchements.
μαιεύω, je pratique un accouchement.
μακροκεφαλος, macrocéphale.
μάλαγμα, cataplasme émollient.
μαλακτικὸς, émollient.
μαλακὸς, mou.
μαλάσσω, je malaxe.
μαλθακαὶ πλεῦραι, fausses côtes.
μαλθακώδης, propre à ramollir.
μάλκη, engelure.
μάλις, morve, farcin.
μανία, manie.
μάννα, manne.
μαρασμὸς, marasme.
μασητὴρ, masséter.
μαστοειδὴς, mastoïde.
μαστὸς, mamelle.
μασχάλη, aisselle.
μεγαλόσπλαγχνος, qui a les viscères engorgés.
μέδω, je soigne.
μέθη, ivresse.
μέθοδος, méthode.
μελαγχολία, mélancolie.
μέλαινα νόσος, mélæna.
μελαναγωγὸς, mélanagogue.
μέλι, miel.

μελικηρὶς, méliceris.
μελίκρατον, hydromel.
μέλισσα, abeille.
μεσάραιον, mésentère.
μεσόκωλον, mésocôlon.
μεσόπλευρος, intercostal.
μετακάρπιον, métacarpe.
μεταμόρφωσις, métamorphose.
μετάπτωσις, métaptose.
μετάστασις, métastase.
μετασύγκρισις, métasyncrise.
μετεωρισμὸς, météorisme.
μέτωπον, front.
μήκων, pavot.
μηκώνιον, méconium.
μῆλα, joues.
μήλη, sonde.
μηνιγγοφύλαξ, méningophylax.
μήνιγξ, méninge, membrane.
μηρὸς, cuisse.
μηρυκισμὸς, rumination.
μήτρα, matrice.
μίασμα, miasme.
μίλφαι, μίλφωσις, chute des cils.
μιξόπυος, mêlé de pus.
μογιλαλία, mogilalisme.
μόλυβδος, plomb.
μόνωψ, borgne.
μοτὸν, μοτὸς, tente, charpie.
μυδρίασις, mydriase.
μυελὸς, moelle.
μυῖα, mouche.
μύκης, moxa.
μύκητες, champignons, végétations.
μυκτὴρ, narine.
μύλη, rotule ; môle.
μύλοι, dents molaires.
μύξα, mucus.
μύουρος, myure.
μυρμηκίασις, fourmillement.
μυρμηκίζων, formicant.
μύρον, onguent.
μύῤῥα, myrrhe.
μύρτον, clitoris.
μυρτόχειλα, μυρτοχειλίδες, parties charnues situées près du clitoris.
μῦς, muscle.
μυτίλος, moule coquillage).
μυχὸς ἀπόῤῥητος, vulve.
μυωπία, μυωπίασις, myopie.
μύωψ, myope.
μώρωσις, morosité, stupidité, imbécillité.

N

νάνος, nain.
νάρκη, νάρκωσις, narcotisme.
ναρκωτικὸς, narcotique.
ναυσία, nausée.
νειαίρη, bas-ventre.
νεκρώδης, cadavéreux.
νέκρωσις, nécrose.
νευραλγία, névralgie.
νεῦρον, nerf.
νευρώδης, tendineux, nerveux.
νεφελιον, néphélion.
νεφρίδιος, rénal.
νεφριτικὸς, néphrétique.
νεφρῖτις, néphrite.
νεφροειδὴς, réniforme.
νεφρὸς, rein.
νηδὺς, ventre, bas-ventre.
νῆστις, intestin jéjunum.
νίτρον, nitre.
νιτρώδης, nitreux.
νομὴ, ulcère rongeant.
νόμος, loi.
νόσημα, maladie.
νοτιώδης, humide, humoral.
νοῦς, intelligence.
νυγμὴ, νύξις, piqûre, ponction.
νυκταλωπία, nyctalopie.
νυκτάλωψ, nyctalope.
νύμφη, nymphe, clitoris.
νυχθήμερον, l'espace d'un jour et d'une nuit.
νωθρότης, torpeur.
νωτιαῖος, dorsal.
νῶτος, dos.

Ξ

ξήρανσις, aridité.
ξηραντικὸς, dessiccatif.
ξηρασία, siccité.
ξήριον, médicament sec : par exemple une poudre.
ξηρόσαρκος, qui a les chairs sèches.
ξηροφθαλμία, xérophthalmie.
ξιφοειδὴς, xiphoide.
ξυλαλόη, agalloche.
ξύλον, bois.
ξυλώδης, ligneux.
ξυσμὸς, prurit.
ξύστρον, rugine.

O

ὀβελαία ῥαφὴ, suture sagittale.
ὄγκος, tumeur.
ὀδαξησμὸς, mordication.
ὀδοντάγρα, davier.
ὀδονταλγία, odontalgie.
ὀδοντίασις, dentition.
ὀδοντοειδὴς, odontoide.
ὀδοντότριμμα, dentifrice.
ὀδοντοφυία, dentition.
ὀδοὺς, dent.
ὀδύνη, douleur.
ὄζαινα, ozène.
ὀθόνιον, bande, bandage.
οἴδημα, œdème.
οἰδηματώδης, œdémateux.
οἰνόμελι, vin miellé.
οἶνος, vin.
οἰσοφάγος, œsophage.
ὀλιγαιμία, défaut de sang.
ὀλιγόσπερμος, oligosperme.
ὀλιγότροφος, mal nourri.
ὀλιγόφυλλος, oligophylle.
ὀλίσθημα, luxation.
ὁλμίσκοι, alvéoles des dents.
ὁλόστεος, entièrement osseux.
ὄμμα, œil.
ὁμογενὴς, homogène.
ὀμφαλὸς, ombilic.
ὀμφαλοτομία, omphalotomie, métier de sage-femme.
ὀμφαλοτόμος, sage-femme.
ὀμφαλώδης, ombilical.
ὀμφαλωτὸς, ombiliqué.
ὀνειρωγμὸς, songe vénérien, pollution nocturne.
ὄνος, âne.
ὄνυξ, ongle, ptérygion.
ὄξος, vinaigre.
ὀξύκρατον, oxycrat.
ὀξύμελι, oxymel.
ὀξυρεγμία, oxyregmie.
ὀξὺς, aigre, acide, aigu.
ὀξυφωνία, voix aiguë.
ὄπιον, opium.
ὀπίσθιος, postérieur.
ὀπισθότονος, opisthotonos.
ὀπὸς, suc.
ὀργανικὸς, organique.
ὄργανον, instrument, organe.
ὄρεξις, appétit.
ὀρθοκυλλος, dont un membre est ankylosé et droit.
ὀρθόπνοια, orthopnée.
ὁρμὴ, incitation.
ὄρνις, oiseau.
ὀῤῥὸς, sérosité ; petit-lait.
ὄρχις, testicule.
ὀρχοτομία, orchotomie, castration.
ὀσμὴ, odeur.
ὀστεοκόπος, ostéocope.
ὀστέον, os.
ὀστρακώδης, testacé.
ὀστώδης,)osseux.
ὄσφρησις, odorat.
ὀσφύες, les lombes.
ὄσχεον, ὄσχεος, scrotum.
οὐλὴ, cicatrice.
οὖλον, gencive.
οὐραγὸς, οὐραχὸς, ouraque.
οὐρανὸς, οὐρανίσκος, le palais.
οὐρήθρα, urèthre.
οὔρησις, l'action d'uriner.
οὐρητὴρ, uretère, urèthre.
οὐρητικὸς, diurétique.
οὐρητρὶς, urinal.
οὖρον, urine.
οὖς, oreille.
ὀφθαλμία, ophthalmie.
ὀφθαλμικὸς, ophthalmique.
ὀφθαλμὸς, œil.
ὀφίασις, ophiase.
ὀφρὺς, sourcil.
ὄψις, la pupille, l'œil, le facies.

Π

πάγκρεας, pancréas.
πάγχρηστος, panchreste.
πάθημα, affection, maladie.
παθογνωμονικὸς, pathognomonique.
παθολογία, pathologie.
πάθος, affection, maladie ; πάθος παιδικὸν, épilepsie.
παίδευσις, éducation.

παιδία, enfance.
παιδοτόκος, accouchée.
παιδοτροφία, pédotrophie.
παλιγκότησι, exacerbation.
παλινδρομία, récurrence.
παλίνδρομος, récurrent.
παλμὸς, palpitation, pouls.
πανάκεια, panacée.
πανδημία, pandémie.
πανδήμιος, pandémique.
πανικὸς, panique.
παρακέντησις, paracentèse.
παρακμαστικὸς, paracmastique.
παρακμὴ, déclin.
παρακνήμιον, péroné.
παρακοπὴ, délire.
παράλλαξις, déplacement.
παράλυσις, paralysie.
παραλυτικὸς, paralytique.
παραπήχιον, radius.
παραπληγία, paraplégie.
παράσιτος, parasite.
παραστάτης, épididyme.
παρασχὶς, esquille.
παρὰ τὰ ὦτα, parotide (tumeur).
παραφίμωσις, paraphimosis.
παραφροσύνη, délire.
παρεγκεφαλὶς, cervelet.
παρέγχυμα, parenchyme.
πάρεσις, rémission.
παρηγορία, soulagement.
παρηγορικὸς, parégorique.
παρίσθμια, amygdales.
παροξυσμὸς, paroxysme.
παρουλὶς, parulie.
παροχέτευσις, dérivation.
παρωνυχία, panaris.
παρωπίαι, angles externes de l'œil.
παρωτὶς, parotide.
πεῖρα, expérience.
πελιὸς, livide.
πελίωμα, tache livide.
πελίωσις, péliose.
πεμφιγώδης, pemphigode.
πεπασμὸς, maturité, coction.
πεπαστικὸς, maturatif.
περητήριον, sorte de trépan.
περίαμμα, περίαπτον, amulette.
περίβλεψις, action de jeter des regards effrayés autour de soi.
περικάρδιος, qui est autour du cœur.
περικάρπιον, péricarpe.
περικρανία, péricrâne.
περικράνιος, péricrânien.
περίναιον, περίνεον, périnée.
περιοδικὸς, périodique.
περίοδος, période.
περιόστεον, périoste.
περιπνευμονία, péripneumonie.
περισταλτικὸς, péristaltique.
περίτηξις, colliquation.
περιτόναιον ou περιτόνειον, péritoine.
περίττωμα, excrément.
περίψυξις, refroidissement, horripilation.
περιωδυνία, forte douleur.
περονη, péroné.
πεσσὸς, pessaire.
πέταλον, feuille.
πεταλώδης, foliiforme.
πέψις, coction.
πηνὴ, canthus interne.
πηδηθμὸς, φλεβῶν, battement des artères.
πηλὸς, lut.
πῆξις, coagulation.
πῆχυς, cubitus, coude, avant-bras.
πίεσις, compression.
πικρότης, amertume.
πίσσα, poix.
πιτυρίασις, pityriase.
πίτυρον, son; crasse de tête.
πιτυρώδης, furfuracé.
πλαστικὸς, plastique.
πλάτη, omoplate.
πλεονεξία, plénitude.
πλευρὰ, plèvre.
πλευριτικὸς, pleurétique.
πλευρῖτις, pleurésie.
πλήγη, coup, blessure.
πληθώρα, pléthore.
πληθωρικὸς, pléthorique.
πλῆξις, percussion.
πλήρωσις, plérose.
πνεῦμα, le pneuma, respiration, dyspnée.
πνευματικὸς, pneumatique.
πνευματοκήλη, pneumatocèle.
πνευματομφαλὸς, pneumatomphale.
πνευμάτωσις, pneumatose.
πνευμων, poumon.
πνιγαλίων, cauchemar.
πνὶξ, πνιγμὸς, suffocation; πνὶξ ὑστερικὴ, hystérie.
ποδαγρα, podagre.
ποδαγρικὸς, goutteux.
πολυαιμία, polyémie.
πολύμορφος, polymorphe.
πολύπους, polype.
πολυσαρκία, polysarcie.
πολύχρηστος, polychreste.
πολυχρόνιος, chronique, de longue durée.
πόμα, boisson.
ποπφολὺξ, bulle.
πομφὸς, phlyctène.
πόνος, fatigue, douleur.
πόρος, pore.
ποσθη, prépuce.
ποσθία, orgelet.
πόσις, potion.
ποῦς, pied.
πραϋντικὸς, anodin.
πρεσβύτης, presbyte.
πριαπισμὸς, priapisme.
πρόγνωσις, pronostic.
προγνωστικὸς, pronostique.
προηγούμενος, proégumène.
πρόθεσις, prothèse.
προκάρδιον, région précordiale.
προκαρπιον, avant-main.
προκαταρκτικὸς, procatarctique.
προκνήμιον, tibia.
προληπτικὸς, proleptique.
πρόμετωπίδιον, frontal (subst.).
προπήχιον, cubitus.
πρόπολις, propolis.
προστηθὶς, cou-de-pied, tarse.
πρόσφυσις, appendice.
πρόσχυσις, affusion.
πρόσωπον, visage.
προφυλακτικὸς, prophylactique.
πρόχειλος, partie antérieure et moyenne des lèvres.
πρωκτὸς, anus.
πρωτοπάθεια, protopathie.
πταρμικὸς, sternutatoire.
πταρμὸς, éternument.
πτέρνα, calcanéum.
πτερον, aile.
πτερύγιον, ptérygion.
πτερυγώδης, ptérygoïde, ptérygoïdien.
πτερυγώματα, grandes lèvres de la vulve.
πτίλωσις, perte des cils.
πτισσάνη, décoction d'orge.
πτυαλισμὸς, ptyalisme.
πτύαλον, πτύσμα, crachat.
πτύσις, expuition.
πυγὴ, fesse.
πυκνωσις, condensation.
πυκνωτικὸς, condensant.
πυλωρὸς, pylore.
πυοειδὴς, purulent.
πῦον, pus.
πυοῦσθαι, suppurer, aboutir.
πῦρ, feu, fièvre intense; πῦρ ἄγριον, érysipèle.
πυρεκτικὸς, fébrile.
πύρεξις, fièvre, pyrexie.
πυρέτιον, fébricule.
πυρετὸς, fièvre.
πυρετώδης, fiévreux.
πυρία, πυρίασις, πυρίαμα, fomentation.
πυρὸς, blé.
πύρωσις, pyrosis.
πυρωτικὸς, pyrotique.
πυώδης, purulent.
πύωσις, suppuration.
πώγων, barbe.
πωροκήλη, induration des testicules.
πωρόμφαλον, induration de l'ombilic.
πῶρος, cal, concrétion tophacée.

Ρ

ῥαβδοειδὴς ῥαφὴ, suture sagittale.
ῥαγὰς, rhagade
ῥαγοειδὴς, uvée.
ῥαφὴ, suture, raphée.
ῥαφὶς, aiguille.
ῥάχις, rachis.
ῥάχιτης μυελὸς, moelle épinière.
ῥέγχος, ronflement, stertor.
ῥεῦμα, fluxion, rhume, catarrhe.
ῥευματικὸς, rhumatique.
ῥευματισμὸς, rhumatisme, catarrhe.
ῥῆγμα, ῥῆξις, rupture.
ῥητίνη, résine.
ῥητινώδης, résineux.
ῥῖγος, frisson.
ῥίζα, racine.
ῥινὸς, peau.
ῥιπτασμὸς, anxiété, agitation.
ῥὶς, le nez.
ῥόα, ῥοιὰ, grenadier, grenade.

ῥόγχος, ronflement.
ῥόδον, rose.
ῥομβοειδὴς, rhomboïde.
ῥοπάλωσις, rigidité des cheveux.
ῥοῦς, écoulement, flux; ῥοῦς γυναικεῖος, leucorrhée.
ῥοῦς, sumac.
ῥυὰς, flux.
ῥυθμὸς, rhythme.
ῥυπτικὸς, détersif.
ῥυτὶς, ride.
ῥωγμὴ, fissure.
ῥωστικὸς, corroboratif.

Σ

σάκχαρ ou σάκχαρον, sucre.
σάλπιγξ, trompe d'Eustache.
σανδαράχη, sandaraque.
σάπων, savon.
σαρδόνιος, sardonien.
σαρκίδιον, caroncule.
σαρκοκήλη, sarcocèle.
σαρκοκόλλα, sarcocolle.
σαρκοφυΐα, excroissance charnue.
σαρκώδης, charnu.
σάρκωμα, sarcome.
σάρκωσις, excroissance.
σαρκωτικὸς, sarcotique.
σὰρξ, chair.
σατυριασμὸς, σατυρίασις, satyriasis.
σατυρισμὸς, engorgement des parotides; satyriasis; éléphantiasis.
σβέσις, extinction.
σεῖσις, succussion, commotion.
σεληνιακὸς, lunatique.
σημασία, invasion d'une maladie ou accès.
σημεῖον, signe.
σημείωσις, diagnostic.
σημειωτικὴ, sémiotique.
σηπεδὼν, pourriture.
σηπτικὸς, septique.
σὴς, mite.
σεσαμοειδὴς, sésamoïde.
σήσαμον, sésame.
σῆψις, putréfaction.
σιαγὼν, σιαγονιον, mâchoire
σίαλον, salive.
σιγμοειδὴς, sigmoïde.
σίδηρος, fer.
σικύα, ventouse.
σίκυον, courge.
σίλφη, blatte.
σιναπισμὸς, sinapisme.
σινδὼν, sindon.
σίτησις, nutrition.
σιτίον, σῖτος, aliment.
σίφων, siphon.
σκαληνὸς, scalène.
σκαφοειδὴς. scaphoïde.
σκάφος, hélix.
σκελετὸν, squelette.
σκέλος, jambe.
σκεπαρνισμὸς, fracture du crâne en dédolant.
σκίλλα, scille.
σκίῤῥος, squirrhe.
σκιῤῥώδης, squirrheux.
σκληρίασις, dureté.
σκληροφθαλμία, sclérophthalmie.
σκλήρυσμα, durcissement.
σκλήρωμα, sclérome.
σκορδίνημα, pandiculation.
σκόροδον, ail.
σκοτόδινος, σκότωμα, vertige.
σκυταλὶς, phalange des doigts.
σκωληκίζων, vermiculant.
σκώληξ, ver.
σμῆγμα, smegme, savon.
σμίλη, scalpel.
σμῶδιξ, vibice.
σπάσμα, σπασμὸς, spasme.
σπασμώδης, spasmodique.
σπέρμα, sperme.
σπερματικὸς, spermatique.
σπερματισμὸς, éjaculation.
σπερματώδης, séminal.
σπλαγχνικὸς, splanchnique.
σπλάγχνον, viscère.
σπλὴν, la rate.
σπληνικὸς, splénique.
σπλήνιον, compresse.
σπληνῖτις, splénite.
σπογγοειδὴς, spongieux.
σπόνδυλος, vertèbre.
σποραδικὸς, sporadique.
στάξις, ἐπίσταξις, épistaxis.
στάσις, stase.
σταφυλάγρα, pince pour saisir la luette engorgée.
σταφύλη, luette ou inflammation de la luette.
σταφύλωμα, staphylôme.
σταχὺς, épi.
στέαρ, graisse.
στεατώδης, stéatomateux.
στεάτωμα, stéatome.
στέγνωσις, stegnose, obstruction.
στεγνωτικὸς, obstruant.
στέρνον, sternum.
στεφανῖτις, suture coronale.
στῆθος, poitrine; paume de la main, plante du pied.
στίμμι, antimoine.
στοιχεῖον, élément.
στόμα, bouche ; orifice de l'utérus.
στοματικὸς, stomatique.
στομαχικὸς, stomachique.
στόμαχος, œsophage, cardia, pylore, estomac; στόμαχος, τῆς κύστιος, col de la vessie; στόμαχος τῆς μήτρας, col de la matrice.
στραβισμὸς, strabisme.
στραγγουρία, strangurie.
στρόφος, tranchée.
στρυφνὸς, âpre au goût.
στυλοειδὴς, styloïde.
στυπτηρία, alun.
στυπτικὸς, styptique.
στυφος, astringent.
στύψις, astriction.
συγκοπὴ, syncope.
συγχόνδρωσις, synchondrose.
συζυγία, conjugaison.
σῦκον, figue; fic.
σύκωμα, σύκωσις, sycose.
συμβεβηκὸς, accident.
συμβολὴ, articulation.
συμπάθεια, sympathie.
σύμπηξις, concrétion.
σύμπτωμα, symptôme.
συμπτωματικὸς, symptomatique.
σύμπτωσις, collapsus.
συμφόρησις, congestion.
σύμφυσις, symphyse, adhérence.
συνάγχη, esquinancie.
συναγχικὸς, affecté d'esquinancie.
συνάρθρωσις, synarthrose.
συνδεσμὸς, ligament.
συνδυασμὸς, accouplement.
σύνθεσις, synthèse.
συννεύρωσις, synnévrose.
συνουσία, coït.
σύνοχος, synoque.
συντηκτικὸς, colliquatif.
σύριγξ, fistule.
συσσάρκωσις, syssarcose.
συσταλτικὸς, systaltique.
συστολὴ, systole.
σφαγὴ, gorge.
σφαγῖτις, artère carotide, veine jugulaire.
σφάκελος, σφακελισμὸς, sphacèle.
σφενδόνη, fronde (bandage).
σφηνοειδὴς, sphénoïde.
σφιγκτὴρ, sphincter.
σφυγμικὸς, sphygmique.
σφυγμὸς, pouls.
σφύξις, palpitation.
σφυρον, malléole.
σχέσις, habitude du corps.
σχίδιον, esquille, fragment.
σωλὴν, tube, canal; solen.
σῶμα, corps.
σωματικὸς, corporel.
σωφρονιστῆρες ὀδόντες, dents de sagesse.

T

ταινία, tænia.
ταρσὸς, tarse.
τεινεσμὸς, ténesme.
τεινεσμώδης, affecté de ténesme.
τένων, tendon.
τέρας, monstre.
τερατεία, monstruosité.
τερέβινθος, térébinthe.
τερηδὼν, carie, spina-ventosa.
τέτανος, tétanos.
τετραπους, quadrupède.
τῆξις, colliquation.
τήρησις, observation.
τιθὴ, τίτθη, mamelle.
τιθήνη, nourrice.
τιθήνησις, allaitement.
τιθύμαλος, tithymale.
τίκτειν, enfanter.
τίλμα, τίλτος, μοτὸς, charpie.
τιτθὸς. mamelle.
τμητικὸς, atténuant.
τόκος, part, accouchement.
τομὴ, incision.
τομεῖς, dents incisives.
τοξικὸν, poison.

τοπικὸς, topique.
τραυλισμὸς, balbutiement.
τραῦμα, blessure.
τραυματικὸς, traumatique.
τραχεῖα ἀρτηρία, trachée-artère.
τράχηλος, cou.
τραχύτης, aspérité.
τράχωμα, trachoma.
τρέφω, je nourris.
τρίβω, je frotte.
τριγλώχιν, triglochin.
τρισμὸς, trimus.
τριχία, poil, affection de la mamelle.
τριχίασις, trichiasis.
τρίψις, friction.
τρόμος, tremblement.
τροφὴ, nourriture, aliment.
τροχαντὴρ, trochanter.
τροχιλία, trochlée.
τροχίσκος, trochisque.
τρύπανον, tarière, trépan.
τρυτάνη, balance.
τύλος, calus.
τυλώδης, calleux.
τυμπανίτης, tympanite.
τύπος, type.
τυρὸς, fromage.
τυρώδης, caséeux.
τυφλὸς, aveugle; τυφλὸς, ἔντερον, le cæcum.
τύφλωσις, cécité.
τῦφος, typhus.
τυφώδης, typhoïde.

Υ

ὑαλοειδὴς, hyaloïde, vitré.
ὕβωμα, bosse.
ὑγιάζω, je guéris ou rends la santé.
ὑγιαίνω, je me porte bien.
ὑγίανσις, curation.
ὑγιεία, santé.
ὑγιεινὸς, qui a rapport à la santé.
ὑγιὴς, sain.
ὕγρανσις, humidité.
ὑγροκοίλιος, qui a le ventre humide.
ὑγρὸς, humide.
ὑγρότης, humeur aqueuse.
ὑδατὶς, humeur aqueuse.
ὑδατώδης, aqueux.
ὕδερος, hydropisie.
ὑδραγωγὸς, hydragogue.
ὑδράργυρος, mercure.
ὑδροκέφαλον, hydrocéphale.
ὑδροκήλη, hydrocèle.
ὑδρόμελι, hydromel.
ὑδροφοβία, hydrophobie.
ὑδροφοβικὸς, hydrophobe.
ὑδρωπικὸς, hydropique.
ὕδρωψ, hydropisie.
ὕδωρ, eau.
ὑμὴν, membrane.
ὑμενώδης, membraneux.
ὑοειδὴς, hyoïde.
ὑοσκύαμος, jusquiame.
ὑπερκάθαρσις, superpurgation.
ὑπέρκρισις, hypercrise.
ὑπερσάρκωσις, hypersarcose.
ὑπερῴα, le palais.
ὑπήλατος, purgatif.
ὕπνος, sommeil.
ὑπνωτικὸς, hypnotique.
ὑπογάστριον, hypogastre.
ὑπογλωσσὶς, grenouillette.
ὑπόθεναρ, hypothénar.
ὑποκώφωσις, dysécée.
ὑποῤῥίνιον, le dessous des narines.
ὑποσαρκίδιος ὕδρωψ, anasarque.
ὑποσπαθισμὸς, hypospathisme, opération par laquelle on décolle la peau de dessus le crâne.
ὑπόστασις, hypostase.
ὑπόφασις, hypophase, entr'ouverture des yeux pendant le sommeil.
ὑποφθάλμια, le dessous de l'œil.
ὑποφορὰ, trajet sinueux.
ὑποχόνδριον, hypochondre.
ὑπόχυμα, ὑπόχυσις, cataracte.
ὑποχώρημα, ὑποχώρησις, déjection.
ὑπτιασμὸς, supination.
ὑπώπιον, hypopion.
ὑστέρα, la matrice.
ὑστεραλγία, hystéralgie.
ὑστερικὸς, hystérique.

Φ

φαγέδαινα, boulimie; ulcère phagédénique.
φαγεδαινικὸς, phagédénique.
φαινόμενον, phénomène.
φακοειδὴς, phacoïde, lenticulaire.
φαλάγγωσις, phalangosis.
φάλαγξ, phalange.
φαλακρότης, φαλάκρωσις, calvitie.
φαρμακεία, φαρμακοποσία, breuvage purgatif, médecine.
φαρμακευτικὸς, pharmaceutique.
φάρμακον, remède, poison.
φαρμακοποιὸς, pharmacien.
φαρμακοπώλης, pharmacopole.
φάρυγξ, pharynx.
φθειρίασις, phthiriase.
φθινώδης, disposé à la phthisie.
φθισικὸς, phthisique.
φθισὶς, φθοὴ, phthisie.
φθορὰ, avortement.
φίμωσις, occlusion d'un conduit ou d'une ouverture quelconque, phimosis.
φλεβοτομία, phlébotomie.
φλεβοτόμον, lancette, phlébotomie.
φλεβώδης, veineux.
φλέγμα, phlegme.
φλεγμασία, phlegmasie.
φλεγματικὸς, phlegmatique.
φλεγμονὴ, phlegmon.
φλεγμονώδης, phlegmoneux.
φλὲψ, vaisseau sanguin (artériel ou veineux), veine.
φλογώδης, enflammé.
φλοιὸς, écorce.
φλυζάκιον, φλύκταινα, phlyctène.
φλυκταινώδης, plein de phlyctènes.
φλυκταίνωσις, éruption de pustules.
φοινιγμὸς, rubéfaction.
φρένες, diaphragme.
φρεινιτικὸς, phrénétique.
φρενῖτις, phrénésie, phrénitis.
φρικίασις, frisson fébrile.
φρικώδης, phricode.
φύγεθλον, phygethlon.
φῦκος, algue.
φῦκος, fard.
φυλακτήριον, amulette.
φυλλὸν, feuille.
φῦμα, tumeur, abcès.
φῦσα, φύσημα, flatuosité.
φυσιογνωμονία, physiognomonie.
φυσιογνώμων, physionomiste.
φυσιολογία, étude de la nature.
φυσιολόγος, qui étudie la nature.
φύσις, nature.
φυσώδης, flatueux.
φυτὸν, plante.
φωνὴ, voix.

Χ

χάλαζα, chalazion.
χαλκὸς, cuivre.
χάσμη, χάσμησις, bâillement.
χεῖλος, lèvre.
χεὶρ, main.
χειράγρα, chiragre.
χείριξις, χειρισμὸς, action d'explorer, de palper.
χειροβόλον, manipule.
χειρουργία, chirurgie.
χειρουργὸς, chirurgien.
χειρώνειος, chironien.
χέλυς, thorax.
χήμωσις, chémosis.
χίμετλον, engelure.
χιὼν, neige.
χοιρὰς, écrouelles, scrofules.
χοιραδώδης, scrofuleux.
χόλερα, choléra-morbus.
χολερικὸς, cholérique.
χοληδόχος, cholédoque.
χολὴ, bile.
χοληmεσία, vomissement bilieux.
χολοποιὸς, qui fait la bile.
χολώδης, bilieux.
χόνδρος, cartilage.
χονδροσύνδεσμος, ligament cartilagineux.
χονδρώδης, cartilagineux.
χόρδαψος, chordapse, iléus.
χορδὴ, l'intestin.
χόριον, chorion.
χοροειδὴς, choroïde.
χόρτος, fourrage.
χρονικὸς, chronique.
χρυσὸς, or.
χρῶμα, couleur.
χρὼς, peau, épiderme.
χυλὸς, chyle, suc.
χυλώδης, chyleux.
χύλωσις, chylose.
χυμὸς, humeur, chyme.
χώλωμα, χώλωσις, claudication.

Ψ

ψαλὶς, ciseaux.
ψελλισμὸς, ψελλότης, bégayement.
ψίλωθρον, dépilatoire.
ψίλωσις, dépilation.
ψιλωτικὸς, dépilatoire.
ψοαὶ, muscles psoas, lombes.
ψοίτης μυελὸς, moelle de la région lombaire.
ψόφος, bruit.
ψύδρακες, ψυδράκια, pustules.
ψυκτικὸς, rafraîchissant.
ψύξις, réfrigération.
ψόρα, gale.
ψωρικὸς, psorique.
ψωροφθαλμία, psorophthalmie.
ψωρώδης, galeux.

Ω

ὠδὶν, douleur de l'enfantement.
ὠκυτόκιον, remède qui aide l'accouchement.
ὠλέκρανον, olécrâne.
ὠλένη, cubitus, coude.
ὠμοπλάται, omoplates.
ὦμος, épaule, humérus.
ὠμὸς, cru.
ὠμότης, crudité.
ὠὸν, œuf.
ὦς, oreille.
ὠταλγία, otalgie.
ὠταλγικὸς, sujet à l'otalgie.
ὠτεγχύτης, otenchyte.
ὠτικός, auriculaire.

GLOSSAIRE ALLEMAND

A

Aal, *anguille*.

Aalraupe, *lote*.

Abartung, *dégénérescence, abatardissement*.

Abblätterung, *exfoliation*.

Abbrechen, *abruption, rupture*.

Abbrennung, *déflagration*.

Abdampfung, *évaporation*.

Abdominaltyphus, *dothiénentérie*.

Abdünstung, *évaporation*.

Abend, *soir*.

Aberglaube, *superstition*. — Aberwitz, *folie*.

Abfall, *chute*.

Abführend, *laxatif, purgatif*. — Abführung, *purgation*. — Abführungmittel, *purgatif*. — Abführungswese, *émonctoires*.

Abgeflacht, *comprimé*.

Abgelebt, *décrépit*.

Abklärung, *clarification*.

Abknistern, *décrépiter*.

Abkühlung, *réfrigération*.

Abkürzung, *abréviation*.

Ablagerung, *dépôt*.

Ableitung, *abstraction, dérivation*.

Ablösung, *aphérèse, décollement*.

Abmagerung, *amaigrissement*.

Abnahme, *ablation*.

Abnehmen, *amputer*.

Abneigung, *antipathie*.

Abnorm, *anormal*.

Abschälen, *abraison, décortication*.

Abschäumung, *despumation*.

Abschuppung, *desquamation*.

Absenker, *marcotte*. — Absetzen, *sérrer*. — Absondern, *sécréter*. — Absonderung, *sécrétion*. — Abstossen (die Milchzahne), *perdre les dents de lait*. — Absud, *apozème, décoction*.

Abtreibend, *abortif*. — Abtödtung, *mortification*. — Abtritt, *latrines*.

Abwechselnd, *alterne*. — Abweichung, *aberration déclination, déviation*. — Abwurf, *extravasation*.

Abzapfen, *paracentèse*. — Abzapfung, *saignée*.

Abzehrung, *tabes*.

Abziehend, *abducteur*. — Abziehung, *abduction*.

Acariden, *acariens, mites*.

Achat, *agate*.

Achilles-Sehne, *tendon d'Achille*.

Achse, *axe*.

Achsel, *aisselle*. — Achselader, *vaisseau axillaire*. — Achselbein, *omoplate, clavicule*. — Achselhohle, *creux axillaire, aisselle*.

Achtblatterig, *octophylle*. — Achtmännerig, *octandre*. — Achtweiberig, *octogyne*.

Ackersalat, *mâche*.

Ackerweiderich, *salicaire*.

Adamsapfel, *pomme d'Adam*.

Ader, *veine*. — Ader, die goldene, *hémorrhoïde*. — Æderchen, *vénule*. — Adergeflecht, *réseau vasculaire*. — Adergeschwulst, *tumeur variqueuse*. — Adergoldene, *veine hémorrhoïdale, hémorrhoïdes*. — Aderig, *veineux*. — Aderkropf, *varice*. — Aderlass, *saignée, phlebotomie*. — Aderlassbecken, *poélette*. — Aderlasseisen, *lancette*. — Aderlasser, *phlébotomiste*. — Aderlasschnäpper, *phlébotome*. — Aderlaszeug, *etui à lancettes*. — Aderlehre, *angiologie*. — Aderpresse, *tourniquet*. — Aderschlag, *pouls*.

Adlerstein, *aetite*.

Æhre, *épi*.

After, *anus*. — Afterblutung, *proctorrhagie*. — Afterentzündung, *proctite, rectite*. — Afterbruch, *proctocèle*. — Afterbürde, *secondine*. — Afterdolde, *cyme*. — Afterfrucht, *paracarpe*. — Aftergelenk, *néarthrose*. — Aftergriffel, *parastyle*. — Afterhaut, *pseudomembrane*. Afterkleie, *recoupe*. — Afterkronenblatt, *parapétale*. — Afterschmerz, *proctalgie*. — Aftervorfall, *exance, proctoptose*. — Aftervurm, *ascaride*.

Aglee, *ancolie*.

Ahorn, *érable*.

Akazie, *acacia*.

Akut, *aigu*.

Alabaster, *albâtre*.

Alantkampher, *hélénol*.

Alaun, *alun*. — Alauderde, *alumine*.

Alge, *algue*.

Alkali, *alcali*.

Alpdrücken, *cauchemar, incube, succube*.

Alraun, *mandragore*.

Alter, *âge*.

Alterirend, *altérant*.

Amber, *ambre*.

Ambos, *enclume*.

Ameise, *fourmi*. — Ameisensaure, *acide formique*. — Ameisenwarze, *myrmécie*.

Amme, *nourrice*.

Ammonium, *ammoniaque*.

Anatomiker, *anatomiste*. — Anatomisch, *anatomique*.

Anborhung, *perforation, trépanation*.

Ancter, *sparadrap*.

Andrang, *congestion*.

Aneignung, *intussusception, assimilation*.

Aneinanderfügung, *coaptation*.

Aneurysma, *anevrysme*.

Anfächeln, *flabellation*.

Anfall, *accès, attaque*.

Anfeuchtung, *madéfaction, humectation*.

Anfluss, *afflux*.

Anfressend, *caustique*.

Anfressung, *corrosion, érosion*.

Anfüllung, *réplétion*.

Angeboren, *inné, naturel*.

Angehäuse, *agrégat, agglomérat*.

Angelhakig, *hameçonné.*

Angewachsen, *adné.*

Angstgefühl, *angoisse.*

Anhaften, *happement.*

Anhaltend, *adhésif, astringent.*

Anhang, *appendice, annexe.* — Anhanglichkeit, *attachement.*

Animalisirung, *animalisation.*

Anklebend, *agglutinatif.*

Ankon, *coude.*

Anlage, *aptitude.*

Anlagerung, *apposition.*

Anpflanzung, *plantation.*

Anschauung, *vue, regard, aspect.*

Anschneiden, *ouvrir.*

Anschusz, *fluxion.*

Ansammlung, *collection.*

Anschwellung, *enflure, gonflement.*

Anstalt, *asile.*

Anstechen, *paracentèse.*

Ansteckend, *infectieux.*

Ansteckung, *contagion.*

Anstrengung, *effort.*

Anzeichen, *symptôme.*

Anzieher, *adducteur.* — Anziehung, *attraction adduction.*

Aorta, *aorte.*

Apfel, *pomme.* — Apfelsaure, *acide malique.*

Apotheker, *pharmacien apothicaire.* — Apothekerwaare, *drogue.*

Apparat, *appareil.*

Appetitlosigkeit, *anorexie, inappétence, dysorexie.*

Aprikose, *abricot.*

Areometer, *aréomètre.*

Arm, *bras.* — Armbein, *humérus.* — Armbeuge, *pli du bras.* — Armblutader, *veine brachiale.* — Armgeflecht, *plexus brachial.* — Armknochen, *humérus.* — Armmuskel, *muscle brachial.* — Armpulsader, *artère brachiale.* — Armschiene, *éclisse du bras.* — Armstuhl, *fauteuil.*

Armenanstalt, *asile pour les pauvres, maison de charité.* — Armen apotheke, *dispensaire.* — Armenspital, *hospice.*

Arsenik, *arsenic.* — Arseniksalz, *arséniate.* — Arseniksaure, *acide arsénieux, arsénique.*

Art, *espèce.*

Artischocke, *artichaut.*

Arznei, *médicament.* — Arzneibier, *brytolé.* — Arzneigabe, *dose.* — Azneihandler, *pharmacopole.* — Arzneikunst, *art médical.* — Arzneiseife, *saponé.* — Arzneiwein, *œnolature.*

Arzt, *médecin.* — Arztlich, *médicinal.*

Asant, *asa.*

Asbest, asbeste, *amiante.*

Asche, *cendre.*

Æstig, *rameux.*

Athem, *respiration, haleine.* — Athemholen, *dyspnee.* — Athemmesser, *pnéomètre.* — Athemzug, *inspiration.*

Ætheröl, *olényle.*

Athmen, *respiration.* — Athmungsgeräusch, *murmure respiratoire.*

Attich, *hièble.*

Ætzend, *corrosif.* — Ætzmittel, *caustique, corrosif, escharotique.*

Aufblähung, *enflure, gonflement.*

Aufbrausen, *effervescence.*

Aufbrechen, *aboutir.*

Aufgedunsenheit, *bouffissure.*

Aufgeregtheit, *agitation.*

Aufgeschwollen, *boursouflé, enflé.*

Aufguss, *infusion.*

Aufhebe-Binde, *suspension.*

Aufliegen, sich, *se causer des excoriations en restant couché.* — Aufliegung, *décubitus.*

Auflockerung, *ramollissement.*

Auflösbarkeit, *solubilité.*

Auflösen, *fondre une tumeur.* — Auflösend, *résolutif, fondant, apéritif, dissolvant.* — Auflösung, *dissolution.*

Aufmerksamkeit, *attention.*

Aufnehmen, *préhension.*

Aufrichtemuskel, *releveur.*

Aufrichtung, *érection.*

Aufsaugen, *allaiter.* — Aufsaugung, *absorption, résorption.*

Aufschlag, *épithème.*

Aufsieden, *ébullition.*

Aufspringen, *déhiscence.*

Aufsteigend, *ascendant.*

Aufstossen, *éructation, régurgitation, renvoi.*

Auftreibung, *inflation.*

Aufziehen, *attirer à maturation.*

Augapfel, *globe de l'œil, pupille.* — Augapfelhäutchen, *choroïde.* — Augapfelvorfall, *exophthalmie.* — Auge, *œil.* — Augenader, *veine, artère ophthalmique.* — Augenarzt, *oculiste.* — Augenbinde, *bandage pour les yeux.* — Augenblutader, *veine opthalmique.* — Augenblutunterlaufung, *heméralopie.* — Augenbogen, *cercle irien.* — Augenbraue, *sourcil.* — Augenbutter, *chassie.* — Augenentzündung, *ophthalmie.* — Augenfell, *albugo, pannus.* — Augenfistel, *fistule de l'œil.* — Augenfleck, *taie sur l'œil.* — Augenfluss, *fluxion de l'œil.* — Augengeschwür, *ulcère de l'œil.* — Augenhalter, *ophthalmostat.* — Augenhohle, *orbite.* — Augenkammer, *chambre de l'œil.* — Augenknorpel, *cartilage tarse.* — Augenkrebs, *scirrhophthalmie.* — Augenlid, *paupière.* — Augenliderentzündung, *blépharite.* — Augenliderkampf, *blépharospasme, nystagme.* — Augenlidknorpel, *cartilages tarses.* — Augenlidkratze, *psorophthalmie.* — Augenlidschwiele, *pachyblépharon.* — Augenmittel, *remède pour les yeux.* — Augennagel, *onglet, onyx, unguis, onglée des chevaux.* — Augenring, *iris.* — Augenrinnen, *larmoiement.* — Augenröthe, *xérophthalmie.* — Augensalbe, *onguent pour les yeux.* — Augenschlagader, *artère ophthalmique.* — Augenschmerz, *ophthalmodynie.* — Augenskarification, *ophthalmoxyse.* — Augenspiegel, *ophthalmoscope.* — Augenstaar, *cataracte.* — Augenstern, *pupille.* — Augentriefen, *lippitude.* — Augentripper, *blennophthalmie.* — Augentrost, *euphraise.* — Augenvorfall, *procidence de l'œil.* — Augenwassersucht, *hydrophthalmie.* — Augenweiss, *blanc de l'œil.* — Augenwelle, *poulie de l'œil.* — Augenwimper, *cil.* — Augenwinkel, *canthus.*—Augenwinkelgeschwulst, *anchilops.* — Augenzahn, *dent œillère.* — Augenzirkel, *iris.*

Ausarbeitung, *élaboration.*

Ausartung, *perversion, dégénérescence, abâtardissement.*

Ausbleiben, *apyrexie.*

Ausdehdbarkeit, *dilatabilité.*

Ausdehnung, *dilatation, extension, expansion.*

Ausdrocknung, *dissiciation.*

Ausdünstung, *exhalation transpiration, prespiration.*

Ausfallen, *chute, alopécie.*

Ausfluss, *écoulement.*

Ausforschung, *exploration.*

Ausführen, *évacuer, purger.*

Ausführungsgang, *couloir.*

Ausläufer, *drageon, stolon.*

Auslaugen, *élixation.*

Auslaugung, *lixiviation.*

Ausleerung, *déjection, déplétion, évacuation.*

Auslöschung, *extinction.*

Auslösen, *désarticuler.*

Auslüftung, *aérage.*

Ausmerlung, *épuisement.*

Ausmittelnd, *explorateur.*

Ausnehmung, *évidement.*

Ausreissen, *évulsion.*

Aussatz, *éléphantiasis, lèpre.* — Aussatzug, *lépreux.*

Aussaugung, *succion.*

Ausschalung, *énucléation.*

Ausscheiden, *excréter.*

Ausschlag, *éruption, farcin.*

Ausschneiden, *chatrer.*

Ausschneitelung, *émondation.*

Auschnitt, *eccopé.*

Ausschwären, *fonte purulente.*

Ausschwitzen, *exsudation.*

Aussetzung; *intermission, intermittence.*

Aussonderung, *excrétion, sécrétion.*

Auspannen, *distendre.*

Ausspeien, *sputation, crachement.*

Aussprache, *prononciation.*

Ausspritzen, *absterger par injection.* — Ausspritzung, *éjaculation.*

Ausspucken, *crachotement.*

Austossung, *élimination.*

Ausstrahlung, *radiation irradiation.*

Aussüssung, *macération*, *édulcoration*.

Auster, *huître*.

Austreten, *descendre*, *former hernie*. — Austretende Gefässe, *vaisseaux efférents*.

Austrocknend, *siccatif*.

Auswachsen, *pousser des végétations*; *déformation*.

Auswaschen, *étuver*.

Auswanderung, *émigration*.

Auswuchs, *excroissance*, *accrémentition*.

Auswurf, *crachat*, *excrément*, *expectoration*.

Auszehrung, *consomption*.

Ausziehung, *extraction*.

B

Backe, *joue; en parlant du cheval*, *fesses*. — Backenbein, *os maxillaire supérieur*, *os malaire*. — Backendrüse, *glande maxillaire;* obere, *parotide;* untere, *glande sous-maxillaire;* kleine, *glande buccale*. — Backenknochen, *os de la hanche chez le cheval*. — Backenmuskel, *buccinateur*. — Backentasche, *abajoue*. — Backenzahn, *dent molaire*. — Backerbein, *genou cagneux*.

Backstein, *brique*.

Bacterien, *bactéries*.

Bad, *bain*. — Badekur, *cure par les bains*. — Badestube, *étuve*. — Badewanne, *baignoire*.

Bähung, *fomentation*.

Baldgreis, *seneçon*.

Baldrian, *valériane*.

Balg, *balle*, *glume*.

Balggeschwulst, *kyste*, *loupe*.

Balgkapsel, *follicule*.

Ballen, *thénar*.

Balsam, *baume*.

Bambus, *bambou*.

Band, *ligament*, *ruban*. — Bandähnlich, *ligamenteux*. — Bändchen, *bandelette*. — Bänderlehre, *syndesmologie*. — Bandförmig, *ligulé*. — Bandgelenk, *syndesmose*. — Bandverlangerung, *élongation des ligaments*.

Bandwurm, *tænia*. — Bandwurmmittel, *tenifuge*.

Barbe, *barbeau*.

Bärenklaue, *berce*.

Bärentraube, *arbousier*.

Bärlapp, *lycopode*.

Barmutter, *utérus*.

Barometer, *baromètre*.

Barsch, *perche*.

Bart, *barbe*.

Barte, *fanons*, *barbes*.

Bärwurz, *méum*.

Basisch, *basique*.

Bast, *liber*.

Bau, *structure*.

Bauch, *ventre*. — Bauchbruch, *hernie ventrale*, *laparocèle*. — Bauchdeckenschlagader, *artère tégumentaire abdominale*. — Bauchfell, *péritoine*. — Bauchfellentzündung, *péritonite*, *métro-péritonite*. — Bauchfluss, *flux de ventre*. — Bauchfüssler, *gastéropodes*. — Bauchgegend, *région abdominale*. Bauchgrimmen, *colique*. — Bauchhöhle, *cavité abdominale*. — Bauchlinie, *ligne blanche*. — Bauchnaht, *gastrorrhaphie*. — Bauchpulsader, *artère cœliaque*. — Bauchredner, *ventriloque*. — Bauchschnitt, *gastrotomie*. — Bauchspeicheldrüse, *pancréas*. — Bauchspeicheldrüsenschmerz, *pancréatalgie*. — Bauchspeicheldrüsen-Verstopfung, *pancréatemphraxis*. — Bauchstecher, *trocart*. — Bauchstich, *ponction abdominale*. — Bauchwassersucht, *ascite*. — Bauchwirbel, *vertèbre lombaire*.

Bauernlöffel, *rossolis*.

Baum, *arbre*.

Baumkunde, *dendrologie*.

Baumwolle, *coton*.

Becher, *calice*.

Becken, *bassin*. — Beckenbänder, *ligaments du bassin*. — Beckenblutader, *veine hypogastrique*. — Beckengeflecht, *plexus hypogastrique*. — Beckenmesser, *pelvimètre*. — Beckenring, *détroit*. — Beckenschlagader, *artère hypogastrique*.

Bedürfniss, *besoin*.

Beengung, *angoisse*.

Beerdigung, *inhumation*.

Beere, *baie*.

Befeuchtung, *irrigation*.

Befruchtung, *fécondation*.

Begattung, *accouplement*, *copulation*.

Begiessung, *affusion*, *irrigation*.

Behaart, *chevelu*.

Behälter, *réceptacle*.

Behandeln, *traiter*. — Behandlung, *traitement*.

Behuft, *ongulé*.

Beifuss, *armoise*.

Bein, *os*, *membre inférieur*, *jambe*. Beinbeule, *exostose*. — Beinblutader, *veine de la jambe*. — Beinbrand, *nécrose*. — Beinbruch, *fracture*. — Beinchen, *osselet*. — Beinern, *osseux*. — Beinfrass, *carie*. — Beingerippe, *squelette*. — Beingeschwulst, *exostose*. — Beingewächs, *périostose*. — Beinhaut, *périoste*. — Beinhautwucherung, *périostose*. — Beinhebel, *élévatoire*. — Beinhöhle, *cavité articulaire*. — Beinkehle, *pli poplité*. — Beinknopf, *condyle*. — Beinknoten, *tubercule dans l'os*. — Beinkrebs, *ostéo-sarcome*. — Beinlade, *glossocome*. — Beinmark, *moelle*. — Beinschiene, *éclisse*, *attelle*. — Beinweh, *douleurs ostéocopes*.

Beinwell, *consoude*, *ostéocolle*.

Beischlaf, *coït*.

Beisszahn, *dent incisive*.

Beistand, *secours*.

Beitze, *saumure*. — Beitzen, *cautériser*, *corroder*.

Beklemmung, *anxieté*, *oppression*.

Belebung, *animation*.

Beleg, *enduit*.

Belegung, *monte*.

Beleibtheit, *corpulence*.

Beleuchtung, *éclairage*.

Bellen, *aboiement*.

Benedicktenhraut, *benoîte*.

Benzoe, *benjoin*. — Benzoesalz, *benzoate*. — Benzoesaure, *acide benzoïque*.

Beobachtung, *observation*.

Berathung, *consultation*.

Beräucherung, *fumigation*.

Berauschend, *capiteux*.

Bergflachs, *amiante*, *asbeste*.

Bergöl, *naphte*.

Bergpetersilie, *sélin*.

Bernstein, *ambre*, *karabé*, *succin*.

Bernsteinfett, *ambréine*.

Bernsteinsäure, *acide succinique*.

Beruhigend, *calmant*, *sédatif*.

Besänftigung, *mitigation*.

Beschaffenheit, *constitution*, *habitus*, *qualité*.

Beschälung, *monte*

Beschleunigung, *accélération*.

Beschneidung, *circoncision*.

Beseelung, *animation*.

Besessen, *possédé*.

Besessensein, *possession par le démon*.

Bestandtheil, *ingrédient*.

Betastung, *palpation*.

Betäubung, *stupeur*, *stupéfaction*.

Betonie, *bétoine*.

Bett, *lit*. — Bettlägerig, *alité*.

Beule, *tumeur*, *bubon*.

Beutel, *bourse*.

Bevölkerung, *population*.

Bewegend, *moteur*, *locomoteur*.

Beweglichkeit, *mobilité*.

Bewegung, *mouvement*, *locomotion*.

Bewustlosigkeit, *apsychie*.

Bewusstsein, *conscience*.

Beziehung, *relation*.

Bibergeil, *castoréum*.

Bibernell, *boucage*.

Biegung, *flexion*.

Biene, *abeille*.

Bier, *bière*. — Bierauszug, *brytolature*. — Bierhefe, *levûre*.

Bild, *image*.

Bildend, *plastique*. — Bildung, *conformation*, *formation*. — Bildungsflüssigkeit, *cytoblastème*. — Bildungskraft, *force plastique*. — Bildungssaft, *cambium*.

Bilsenkraut, *jusquiame*.

Binde, *bandage*, *bande*, *fascia*. — Bindehaut, *conjonctive*. — Bindegluten, *gluten*, *matière unissante*. — Bindwurm, *douve*.

Birke, *bouleau*.

Birnbaum, *poirier.* — Birne, *poire.* — Birnförmig, *pyriforme.* — Birnmost, *poiré.*

Bisam, *musc.* — Bisamochs, *bison.*

Bisswunde, *morsure.*

Bitter, *amer.* — Bittererde, *sel d'Epsom,* — Bitterholz, *racine de quassia.* — Bittersalz, *sel de Sedlitz.* — Bitterschlangenholz, *serpentine.* — Bitterstoff, *amarine, principe extractif amer.* — Bittersüss, *douce-amère.* — Bitterwasser, *eau de Sedlitz.*

Blähend, *flatueux, flatulent.* — Blähsucht, *flatulence.* — Blähung, *flatuosité, ballonnement.*

Bläschen, *vésicule.* — Blaschenartig, *vésiculaire.*

Blase, *bulle, vessie.* — Blasenartig, *bulleux, phlycténoïde.* — Blasenausschlag, *pemphigus.* — Blasenband, *ouraque.* — Blasenbruch, *cystocèle.* — Blasenkatarrh, *catarrhe vésical, blennurie.* — Blasendarmbruch, *entéro-cystocèle.* — Blasenentzündung, *cystite.* — Blasenerweiterung, *cystectasie.* — Blasenfieber, *cystite avec fièvre.* — Blasengalle, *bile de la vésicule.* — Blasengang, *conduit cystique.* — Blasengries, *gravelle vésicale.* — Blasengrund, *fond de la vessie.* — Blasenhals, *col de la vessie.* — Blasenkrampf, *spasme vésical.* — Blasenloffel, *curette.* — Blasenoxyd, *oxyde cystique.* — Blasenpflaster, *vésicatoire.* — Blasensalbe, *onguent épispastique.* — Blasensand, *gravelle.* — Blasensäure, *acide urique.* Blasenschlagader, *artère vésicale.* — Blasenschmerz, *cystodynie.* — Blasenschnitt, *cystotomie.* — Blasenschnur, *ouraque.* — Blasenstein, *pierre de la vessie.* — Blasensteinmesser, *cystotome.* — Blasensteinschneider, *lithotomiste.* — Blasensteinschnitt, *cystotomie.* — Blasensteinzange, *tenette.* — Blasenstich, *ponction de la vessie.* — Blasenvorfall, *cystoptose, procidence de la vessie.* — Blasenwurm, *ver vésiculaire, hydatide.* — Blasenziehend, *vésicant.*

Blass, *pâle.* — Blasse, *pâleur.*

Blatt, *feuille.* — Blattähnlich, *foliiforme.* — Blattansatz, *stipule.* — Blattchen, *foliole, lame.* — Blätterarm, *oligophylle.* — Blattererde, *terre foliée de tartre.* — Blatterig, *foliacé, lamellé.* — Blatterlos, *aphylle.* — Blattermagen, *feuillet, troisième estomac des ruminants.* — Blättern, *s'exfolier.* — Blätterschwamm, *agaric.* — Blatterstand, *feuillage, foliation.* — Blattgelb, *phylloyanthéine.* — Blatthautchen, *ligule.* — Blattknospenstand, *préfoliation.* — Blattlham vétér.), *qui a l'épaute disloquée.* — Blattlaus, *aphidiens.* — Blattlauskafer, *coccinelle.* — Blattrippen, *nervation.* — Blattstiel, *pétiole.*

Blatter, *bouton.* — Blattern, *petite vérole.* — Blattergrube, *marque de petite vérole.* — Blatterneinimpfung, *inoculation de la petite vérole.*

Blausauer, *hydrocyanate.* — Blausaure, *acide cyanhydrique.* — Blaustoff, *cyanogène.* — Blausucht, *cyanose.* — Blauwasser, *eau céleste.*

Blei, *plomb.* — Bleidarmgicht, *colique saturnine.* — Bleifarbe, *lividité.* — Bleifarben, *blafard, livide.* — Bleiglätte, *litharge.* — Bleikolik, *colique de plomb.* — Bleiweiss, *céruse.*

Bleichsäure, *chlore.* — Bleichsucht, *chlorose.* — Bleichwassersucht, *leucophlegmatie.*

Blendung, *éblouissement.*

Blind, *aveugle.* — Blindheit, *cécité.*

Blinddarm, *cœcum.*

Blinzeln, *clignement, clignotement.*

Blitz, *éclair, foudre.*

Blitzableiter, *paratonnerre.*

Blödsichtig, *myope.*

Blödsinn, *démence, idiotisme, fatuisme.* — Blödsinnigkeit, *idiotie*

Bloslegung, *dénudation.*

Blume, *fleur.* — Blumenblatt, *pétale.* — Blumendecke, *périanthe.* — Blumengelb, *anthoxanthine.* — Blumenhülle, *périanthe.* — Blumenknospenstand, *préfloraison.* — Blumenkohl, *chou-fleur.* — Blumenkrone, *corolle.* — Blumenroth, *antérythrine.* — Blumenscheide, *spathe.* — Blumenstaub, *pollen.* — Blumenstiel, *pédoncule.* — Blumenstielchen, *pédicelle.*

Blut, *sang.* — Blutader, *veine.* — Blutaderknoten, *varice.* — Blutarmuth, *anémie.* — Blutauge, *hémophthalmie.* — Blutauswurf, *hémoptysie.* — Blutbehalter, *sinus.* — Blutbehälter zelliger, *sinus caverneux.* — Blutbereitung, *hématose.* Blutbildend, *hémoplastique.* — Blutbildung, *hématose.* — Blutbrechen, *hématémèse.* — Blutegel, *sangsue.* — Blutegelzucht, *hirudiniculture.* — Bluterkrankheit, *hémophilie.* — Bluterzeugung, *sanguification.* — Blutfarbestoff, *hématosine.* — Blutflecken, *pourpre.* — Blutfleckenkrankheit, *péliose, purpura.* — Blutfluss, *flux de sang, perte.* — Blutgefässe, *vaisseaux sanguins.* — Blutgeschwulst, *tumeur sanguine, hématocèle.* — Blutgeschwür, *furoncle, clou, charbon.* — Blutharnen, *hématurie.* — Bluthusten, *hémoptysie.* — Blutig, *sanguinolent.* — Blutklumpen, *grumeau.* — Blutkörperchen, *hématie.* — Blutkraut, *salicaire.* — Blutkuchen, *caillot.* — Blutkügelchen, *globules du sang, hématie.* — Blutlassen, *saignée.* — Blutlauf, *flux de sang.* — Butleer, *exsangue.* — Blutlehre, *hématologie.* — Blutnabelbruch, *hématomphale.* — Blutnapfchen, *palette.* — Blutreinigend, *dépuratif du sang.* — Blutroth, *hématosine.* — Blutscheu, *hémophobie.* — Blutschwamm, *agaric hémostatique; fongus hématodé.* — Blutschwitzen, *exhalation du sang par la peau.* — Blutspeien, *hémoptysie.* — Blutstein, *hematite.* — Blutstillend, *hémostatique.* — Blutstockung, *engorgement, hémostase.* — Blutstrieme, *vergeture.* — Blutsturz, *perte foudroyante.* — Blutswerwandtschaft, *consanguinité.* — Blutthierchen, *hématozoaire.* — Blutüberfüllung, *hypérémie.* — Blutumlauf, *circulation du sang.* — Blutung, *hémorrhagie.* — Blutunterlaufung, *ecchymose, extravasation de sang.* — Blutwerwandlung, *transformation du sang.* — Blutwallung, *orgasme.* — Blutwasser, *sérum du sang.* — Blutzwang, *dysentérie.*

Blüthenstand, *inflorescence.* — Blüthenstaub, *pollen.* — Blüthenträger, *anthophore.* — Blüthezeit, *anthèse, floraison.*

Bocksäure, *acide hircique.* — Bocksbart, *salsifis.* — Bockshorn, *fenugrec.*

Bodensatz, *hypostase.*

Bodenständigkeit, *hypogynie.*

Bogen, *arcade, arc.* — Bogengänge des innern Ohres, *canaux demi-circulaires de l'oreille interne.*

Bohne, *fève, haricot.* — Bohnen baumbitter, *cytisine.*

Bohrend, *pertérébrant, térébrant.*

Boraxsäure, *acide borique.* — Boraxsäures Salz, *borate.*

Boretsch, *bourrache.*

Boron, *bore.*

Borste, *soie, poil.* — Borstig, *hérissé.*

Bösartig, *de mauvaise nature, malin.* — Bösartigkeit, *malignité.*

Botanisiren, *herborisation.*

Bougieleiter, *porte-bougie.*

Brand, *inflammation gangréneuse.* — Brandader, *veine crurale.* — Brandblase, *phlyctène par brûlure.* — Brandblatter, *pustule maligne.* — Brandgeruch, *empyreume.* — Brandicht, braudig, *gangréneux.* — Brandsäure, *acide pyrogène.* — Brandschorf, *eschare.* — Brandwunde, *brûlure.*

Branntwein, *eau-de-vie.* — Branntweinvergiftung, *alcoolisme.*

Brassen, *brême.*

Bräune, *angine.* — Bräune häutige, *croup.*

Braunwurzel, *scrofulaire.*

Brausepulver, *poudre effervescente.*

Brechfieber, *asode.* — Brechmittel, *émétique, un vomitif.* — Brechnuss, *noix vomique, strychnos.*

Brechpille, *pilule émétique*. — Brechruhr, *choléra*. — Brechweinstein, *tartre stibié*. — Brechwurzel, *ipécacuanha*.

Brei, *bouillie, pulpe*. — Breiahnlich, *athéromateux*. — Breiapfelbaum, *sapotillier*. — Breigeschwulst, *athérome*. — Breiumschlag, *cataplasme, malagma*.

Breit, *large*. — Breitblatter, *phlyzacie*.

Bremse, *œstre, morailles*.

Brennbar, *inflammable, combustible*. — Brenneisen, *cautère actuel*. — Brennen, *ardeur, adustion*. — Brennend, *ardent*. — Brennfieber, *causus*. — Brennmitte, *cautère*. — Brennessel, *ortie*. — Brennpunkt, *foyer*. — Brennstoff, *combustible, phlogistique*.

Brenzessiggeist, *acétone*.

Brille, *lunettes*.

Brod, *pain*. — Brodbereitung, *panification*.

Brombeere, *ronce*.

Brommetal, *bromure*.

Bronchien, *bronches*.

Bruch, *fracture, hernie*. — Brucharzt, *chirurgien herniaire*. — Bruchband, *brayer*. — Bruchkraut, *herniole*. — Bruchsack, *sac herniaire*. — Bruchschnitt, *incision du sac herniaire, kélotomie*. — Bruchstück, *fragment*. — Bruchwassersucht, *ascite*.

Brücke, *pont de Varole*.

Brunnenkur, *usage des eaux minérales*.

Brunst, *chaleur, rut*. — Brunstschleim, *hippomane*.

Brust, *poitrine*. — Brustader, *veine mammaire*. — Rrustbeere, *jujube, sebeste*. — Brustbein, *sternum*. — Brustbeinschildmuskel, *muscle sterno-thyroïdien*. — Brustbeinschmerz, *sternalgie*. — Brustbeinwarzenmuskel, *muscle sterno-mastoïdien*. — Brustbeinzungenbeinmuskel, *muscle sterno-hyoïdien*. — Brustbeinzungenmuskel, *muscle sterno-glosse*. — Brustbräune, *angine de poitrine*. — Brustdrüse, *thymus, glande mammaire*. — Brustentzündung, *inflammation de poitrine*. — Brustfell, *plèvre*. — Brustfellbruch, *pleurocèle*. — Brustfieber, *fièvre asthmatique, péricardite, cardite*. — Brustgang, *canal thoracique*. — Brustgefässe, *vaisseaux thoraciques*. — Brustgeschwür, *empyème*. — Brusthohle, *cavité thoracique*. — Brustknoten, *ganglion thoracique*. — Brustkrankheit, *maladie de poitrine*. — Brustmuskel, *muscle pectoral*. — Brustnerv, *nerf thoracique*. — Brustschipl, *plastron*. — Brustreinigend bechiren, *expectorant, pectoral*. — Brustschlagader, *artère mammaire*. — Brustschnupfen, *catarrhe*. — Bruststimme, *pectoriloquie*. — Brustwarze, *mamelon*. — Brustwassersucht, *hydrothorax*. — Brustzungenbeinmuskel, *muscle sterno-hyoidien*.

Brüten, *incubation*. — Brutkorn, *gongyle*.

Buche, *hêtre*.

Buchs, *buis*.

Büchse, *urne*. — Büchsenfrucht, *pyxide*.

Buckel, *gibbosité*.

Bug, *ars*.

Bündel *faisceau, fascicule*. — Bündelförmig, *fasciculé*.

Bürste, *brosse*.

Busch, *feuillet, troisième estomac des ruminants*. — Büschelchen, *houppe*. — Büschelschimmel, *byssus*.

Busen, *sein*.

Butter, *beurre*. — Butterfett, *butyrine*. — Buttermilch, *babeurre*. —

Buttersäure, *acide butyrique*. — Butterstoff, *butyrine*.

C

Campechenroth, *hématine*.

Carthäuserpulver, *kermès minéral*.

Catamenien, *menstrues*.

Catarrh, *catarrhe*. — Catarrhalisch, *catarrhal*.

Caustisch, *caustique*.

Chemie, *chimie*.

Chinarinde, *quinquina*. — Chinasäure, *acide quinique*. — Chinawurzel, *squine*. — Chinine, *quinine*.

Chirurg, *chirurgien*.

Chlor, *chlore*. — Chlorwasserstofsauer, *hydrochlorique*.

Cholsäure, *acide cholique*.

Choroidenfläche, *tapis*.

Chrom, *chrome*.

Chronicität, *chronicité*. — Chronisch, *chronique*.

Citronensäure, *acide citrique*.

Clavus, *seigle ergoté; clou hystérique*.

Colophonium, *colophane*.

Concrement, *concrétion*.

Copaivbalsam, *copahu*.

Cur, *cure, traitement*. — Curmethode, *médication*.

Cyan, *cyanogène*. — Cyanig, *cyaneux*.

Cypergras, *souchet*.

D

Damm, *périnée*. — Dammbruch, *rupture du périnée*. — Dammhirsch, *daim*. — Dammschlagader, *artère périnéale*.

Dampf, *vapeurs des femmes hystériques; pousse des chevaux*. — Dampfbad, *bain de vapeur*. — Dampfheilkunde, *atmiatrique*. — Dampfig, *poussif*. — Dampfmesser, *atmomètre*.

Darm, *intestin, boyau*. — Darmanhänge, *appendices de l'intestin*. — Darmbein, *os iliaque, ilium*. — Darmblutadern, *veines intestinales*. — Darmblutfluss, *entérorrhagie*, — Darmbruch, *entérocèle*. — Darmdrüsen, *glandes intestinales*. — Darmeinklemmung, *étranglement intestinal*. — Darmeinschiebung, *intussusception, invagination intestinale*. — Darmentzündung, *entérite*. — Darmfäule, *dysentérie*. — Darmfell, *feuillet intestinal du péritoine*. — Darmsfistel, *fistule intestinale*. — Darmflüssigkeiten, *liquides intestinaux*. — Darmgang, *canal intestinal*. — Darmgeschwür, *ulcère intestinal*. — Darmgicht, *coliques intestinales*. — Darmgaimmen, *tranchées*. — Darmhohle, *cavité intestinale*. — Darmkrampf, *colique nerveuse*. — Darmnaht, *entérorrhaphie*. — Darmrohr, *tube intestinal*. — Darmruhr, *dysentérie, lientérie*. — Darmsaugadern, *vaisseaux absorbants de l'intestin*. — Darmschleim, *mucosité intestinale*. — Darmschleimfluss, *blennentérie*. — Darmschnitt, *entérotomie*. — Darmstein, *entérolithe*. — Damverschlingung, *volvulus*. — Darmverstopfung, *constipation*. — Darmwürmer, *vers intestinaux*. — Darmzotten, *villosités intestinales*.

Darre, Darrsucht, *consomption, carreau, aridure*. — Darrgrass, *houlque*.

Dattel, *datte*. — Dattelblume, *soldanelle*.

Dauer, *continuité*.

Daumen, *pouce*. — Daumenbeuger, *antithénar*.

Debilität, *débilité*.

Deckblatt, *bractée*.

Decke, *enveloppe*. — Deckhaut, *tégument*.

Deckel, *opercule*.

Dehnbarkeit, *ductilité*.

Dehnen, *pandiculation*.

Delphin, *dauphin*. — Delphinsäure, *acide delphinique*.

Destillirblase, *alambic*. — Distillirkolben, *cucurbite*. — Destillirung, *distillation*.

Diat, *régime*. — Diätetik, *la diététique*.

Dicht, *compacte, dense*. — Dichtigkeit, *densité, compacité*. — Dichtigkeitsgrad, *consistance*.

Dickblatterig, *pachyphylle*. — Dickhäuter, *pachydermes*.

Digastrisch, *digastrique*.

Digerirmaschine, *digesteur*.

Digestiv, *digestif*.

Dill, *aneth*.

Ding, *chose*.

Distel, *chardon.*

Dolde, *ombelle.* — Doldenförmig, *ombellé.* — Doldentraube, *corymbe.*

Doppelglieder, *rachitisme.* — Doppelhäuptig, *dicéphale.* — Doppelmonstrum, *hétéradelphe.* — Doppelschlachtig, *dicrote.* — Doppeltsehen, *diplopie.*

Dorn, *épine.* — Dornfortsatz, *apophyse épineuse.*

Dörren, *aréfaction.*

Dose, *dose.* — Dosenlehre, *posologie.*

Dosten, *origan.*

Dotter, *vitellus.* — Dottergang, *conduit vitellin.* — Dotterhaut, *membrane vitelline.*

Drachenblut, *sang-dragon.*

Drastisch, *drastique.*

Drehstock, *tourniquet.*

Dreiköpfig, *triceps.* — Dreisalz, *trisel.* — Dreispitzig, *tricuspidé.* — Dreitägiges Fieber, *fièvre tierce.* — Dreizählig, *terné.*

Drohne, *bourdon.*

Drossel, *gorge.* — Drosselader, *veine jugulaire.* — Drosselbein, *clavicule.*

Druck, *compression.*

Drüse, *glande.* — Drüsenanschwellung, *gonflement d'une glande.* — Drüsenartig, *glandulaire.* — Drüsenbeschreibung, *adénologie.* — Drüsenbeule, *bubon.* — Drüsendarre, *carreau.* — Drüsenentzündung, *adénite.* — Drüsengeschwulst, *tumeur glanduleuse, bubonocèle, bubon.* — Drüsenhöhle, *crypte, follicule.* — Drüsicht, drüsig, *glanduleux.*

Duftig, *en moiteur.*

Dumpf, *mat.* — Dumpfer Schall, *matité.*

Dünger, *engrais, fumier.*

Dünn, *ténu, grêle.* — Dünnheit, *ténuité.*

Dunstig, *halitueux.* — Dunstkreis, *atmosphère.*

Durchbohrend, *térébrant.* — Durchbohrung, *perforation, térébration.*

Durchdringbar, *perméable.* — Durchdrindung. *pénétration.*

Durchfall, *diarrhée.*

Durchfäule, *javart.*

Durchlöchert, *criblé.*

Durchmesser, *diamètre.*

Durchschneidung, *débridement.*

Durchschnittspunkt, *intersection.*

Durchseihung, *colature, filtrage.*

Durchsichtig, *diaphane, transparent.* — Durchsichtigkeit, *transparence.*

Durchsieben, *cribration.*

Durchsintern, *filtration.*

Durchtränkung, *imbibition.*

Durchwachsen, *perfolié.*

Durchzug, *sparadrap.*

Dürr, *aride.*

Dürrmade, *crinon.*

Durst, *soif.* — Durstmangel, *adipsie.*

Dynamik, *dynamique.* — Dynamisch, *dynamique.* — Dynamometer, *dynamomètre.*

Dyspnöe, *dyspnée.*

E

Eben, *plan, plane.* — Ebenmaass, *proportion, rhythme, symétrie.*

Ebenholz, *ébène.*

Eber, *verrat.* — Eberwurzel, *carline.*

Eckig, *anguleux.*

Effervescenz, *effervescence.*

Egel, *sangsue, douve du foie.*

Ehe, *mariage.* — Ehelich, *légitime.*

Ehrenpreis, *véronique.*

Ehrsüchtig, *ambitieux.*

Ei, *œuf.* — Eichen, *ovule.* — Eidotter, *jaune d'œuf, vitellus.* — Eidotterfett, *lécytine.* — Eierchen, *ovule.* — Eiergang, *oviducte.* — Eierlegend, *ovipare.* — Eieröl, *huile d'œuf.* — Eierschwamm, *chanterelle.* — Eierstock, *ovaire.* — Eierstockentzündung, *ovarite.* — Eiförmig, *ovale, ové.* — Eigelb, *jaune d'œuf.* — Eihülle, *périone.* — Eiwasser, *hydropérione.* — Eiweiss, *blanc d'œuf, albumine, albumen.* — Eiweissharnen, *albuminurie.* — Eiweisskörper, *endosperme.* — Eiweisstoff, *albumine.*

Eibenbaum, *if.*

Eibisch, *guimauve.*

Eiche, *chêne.* — Eichel, *gland.* — Eichelförmig, *glandiforme.* — Eichelkase, *smegma.* — Eicheltripper, *balanite.* — Eichelzucker, *quercite.*

Eigen, *propre.* — Eigenschaft, *propriété.*

Einarten, *s'acclimater.*

Einascherung, *incinération.*

Einathmen, *aspiration, inspiration.*

Einathmung, *inhalation, inspiration.*

Einaugig, *borgne.* — Einaugigkeit, *monopsie.* — Einblätterig, *monopétale.* — Einbrüderig, *monadelphe.* — Einbrüderigkeit, *monadelphie.* Eindeutig, *univoque.* — Einfach, *simple.* — Einfingerig, *monodactyle.* — Eingeschlechtig, *unisexuel.* — Einhausig, *monoïque.* — Einhorn, *licorne.* — Einhufig, *solipède.* — Einlappig, *qui n'a qu'un lobe.* — Enmännerig, *monandre.* — Einmännerigkeit, *monandrie.* — Einsamig, *monosperme.* — Eintägig, *éphémère.*

Einbalsamirung, *embaumement.*

Einbildung, *imagination.*

Einbildungskraft, *imagination.*

Einblasung, *insufflation.*

Eindringen, *pénétration.*

Eindruck, *impression.*

Einfallend, *incident.*

Einfluss, *influx, influence.*

Einfressend, *rongeant.*

Einfügung, *insertion.*

Einführung, *intromission.*

Eingeklemmt, *étranglé.*

Eingemachtes, *condit.*

Eingedrückt, *rétus.*

Eingerollt, *involute.*

Eingeschlossen, *inclus.*

Eingeschnitten, *dentelé, incisé.*

Eingewachsen, *incrusté.*

Eingeweide, *entrailles, intestin, viscères.* — Eingeweidewürmer, *helminthes.*

Einhauchen, *insuffler.*

Einheimisch, *indigène.*

Einimpfung, *inoculation.*

Einkeilen, sich, *s'enclaver; s'articuler par gomphose.* — Einkeilung, *enclavement.*

Einklang, *harmonie.*

Einklemmung, *étranglement, incarcération.*

Einkochung, *coction.*

Einlenken, sich, *s'articuler.* — Einlenkung, *articulation.*

Einmündung, *abouchement.*

Einpflanzen, *implantation.*

Einpuppen sich, *se métamorphoser en chrysalide.*

Einrenkung, *réduction.*

Einrichten, *réduire un os.* — Einrichtung, *réduction.*

Einsaugeader, *vaisseau absorbant.* — Einsaugemittel, *remède absorbant.* — Einsaugung, *absorption.*

Einschläfernd, *hypnotique, soporatif.* — Einschläferung, *somnolence.*

Einschmieren, *embrocation.* — Einschmierung, *illition.*

Einschneiden, *faire une incision circulaire; scarifier.* — Einschnitt, *incision.* — Einschnittmesser, *bistouri.*

Einschnürung, *étranglement.*

Einsicht, *entendement.*

Einsinken, *affaissement.*

Einspeichelung, *insalivation.*

Einspritzung, *injection.*

Eintauchung, *immersion.*

Eintröpfelung, *instillation.*

Einverleibung, *incorporation.*

Einwachsen, *s'incarner, en parlant de l'ongle.*

Einwärtskehrung, *renversement en dedans.*

Einwartsziehung, *adduction.* — Einwartszieher, *adducteur.*

Einweichung, *macération.*

Einwirkend, *modifiant.*

Einziehung, *rétrécissement.*

Eis, *glace.*

Eisen, *fer.* — Eisenarznei, *remède ferrugineux.* — Eisenhaltig, *ferrugineux, martial.* — Eisenhart, *verveine.* — Eisenhut, *aconit.* — Eisenkugeln, *boules de Mars.* — Eisenmohr, *éthiops martial.* — Eisenöl, *liqueur styptique de Lorius* (*hydrochlorate de fer liquide*). — Eisentinctur, *teinture de fer.* — Eisenwasser, *eau ferrugineuse.*

Eiter, *pus.* — Eiterabgang, *évacua-*

tion de pus par les selles. — Eiterartig, *purulent, puriforme.* — Eiterauge, *hypopyon.* — Eiterauswurf, *expectoration purulente.* — Eiterbefördernd, *suppuratif.* — Eiterbeule, *collection purulente, pustule.* — Eiterbeulig, *pustuleux.* — Eiterbildung, *formation du pus.* — Eiterblatter, *pustule.* — Eiterbruch, *empyocèle.* — Eiterbrust, *empyème.* — Eitererzeugung, *production du pus.* — Eiterfasern, *filandre.* — Eiterflechte, *impétigo.* — Eiterfluss, *flux de pus, pus qui fuse.* — Eiterfrass, *corrosion par le pus.* — Eitergang, *fusée purulente.* — Eitergeschwulst, *abcès.* — Eiterhaken, *bride.* — Eiterharnen, *pyurie.* — Eiterhöhle, *caverne.* — Eiterhusten, *toux purulente.* — Eitericht, eiterig, *purulent.* — Eitern, *suppurer.* — Eiternd, *purulent.* — Eiterpflanze, *aubergine.* — Eiterpropf, *bourbillon.* — Eitersack, *poche d'un abcès, vomique.* — Eiterstock, *bourbillon.* — Eiterung, *suppuration.* — Eiterungmittel, *suppuratif.* — Eiterziehend, *suppuratif.*

Ekel, *nausée, dégoût.*

Elasticität, *élasticité.* — Elastich, *élastique.*

Elektricitat, *électricité.* — Elektrisch *électrique.* — Elektrisirung, *électrisation.*

Elementar, *élémentaire.*

Elephantenaussatz, *éléphantiasis des Grecs.* — Elephantenbein, *éléphantiasis des Arabes.* — Elephantenlaus, *anacarde.*

Elfenbein, *ivoire.*

Ellenbogen, *coude.* — Ellenbogenbein, *cubitus, focile.* — Ellenbogenblutader, *veine cubitale.* — Ellenbogengelenk, *articulation du coude.* — Ellenbogengicht, *anconocace.* — Ellenbogenhocker, *olécrane.* — Ellenbogenknochen, *cubitus.* — Ellenbogenmuskel, *muscle cubital.* — Ellenbogennerv, *nerf cubital.* — Ellenbogenpulsader, *artère cubitale.*

Else, *alisier.*

Embryo, *embryon.*

Empfanglichkeit, *susceptibilité.*

Empfängniss, *conception.*

Empfindend, *sensible.* — Empfindung, *sensation.* — Empfindungssitz, *sensorium.* — Empfindungsvermögen, *sensibilité.*

Empiriker, *empirique.*

Ende, *terminaison.*

Endemisch, *endémique.*

Engbrüstig, *qui a la poitrine étroite* ou *la respiration gênée.* — Engbrüstigkeit, *dyspnée, asthme.*

Engelwurzel, *angélique.*

Entartung, *abâtardissement, dégradation.*

Entbinden, *accoucher une femme.* — Entbindung, *accouchement.* — Entbindungsanstalt, *maison d'accouchement.* — Entbindungskunst, *obstétrique.*

Entblössen, sich, *se dénuder.* — Entblossung, *dénudation.*

Entfärbung, *décoloration.*

Enthaaren, *épilation.*

Enthaltung, *abstinence.*

Entjungferung, *défloration.*

Entkraften, *débiliter.* — Entkraftung, *épuisement, prostration, exténuation.*

Entleeren, *évacuer, dégorger.* — Entleerung, *évacuation.*

Entnervung, *énervation.*

Entsäuren, *ôter les propriétés acides.*

Entscheidend, *critique, décisif.* — Entscheidung, *crise.*

Entstehend, *naissant.* — Entstehung, *production.*

Entwassern, *priver d'eau, rectifier.* — Entwasserung, *déphlegmation.*

Entwickelung, *développement, évolution,* — Entwicklungsrohre, *tube de sûreté.*

Entwohnung, *sevrage, ablactation.*

Entzündbar, *inflammable.* — Entzündlich, *inflammatoire.* — Entzündung, *inflammation.* — Entzündungsfieber, *fièvre inflammatoire* ou *angioténique.* — Entzündungshaut, *couenne inflammatoire.* — Entzündungswidrig, *antiphlogistique.*

Enzian, *gentiane.*

Epheu, *lierre.* — Epheugummi, *hédérine.*

Epidemisch, *épidémique.*

Epileptisch, *épileptique.*

Epispastich, *épispastique.*

Epithel, *épithélium.*

Erblich, *héréditaire.* — Erblichkeit, *hérédité.*

Erbrechen, sich, *vomir.* — Erbrechen, *vomissement.*

Erbse, *pois.* — Erbsenbein, *os pisiforme.* — Erbsenförmig, *pisiforme.*

Erdbeere, *fraise.* — Erdbeerpocken, *pian.* — Erdbeerstrauch, *fraisier.*

Erde, *terre.* — Erdeichel, *arachide.* — Erdharz, *bitume.* — Erdfahl, *lurideux.* — Erdnuss, *terre-noix.* — Erdpech, *naphte.* — Erdpechartig, *bitumineux.* — Erdrauch, *fumeterre.*

Erdrosselung, *strangulation.*

Erdrückung, *écrasement.*

Erectiles Gewebe, *tissu érectile.*

Erethistisch, *qui tient à la surexcitation.*

Erfahrung, *expérience.* — Erfahrungsheillehre, *empirisme.* — Erfatz, *substitution.*

Erfindung, *invention.*

Erfrieren, *congélation.*

Erfrischend, *rafraîchissant.*

Erganzung, *restauration.*

Ergiessung, *débordement, effusion, épanchement.*

Erhaben, *sublime.* — Erhabenheit, *éminence.*

Erhaltung, *conservation.*

Erhangen, *pendaison.*

Erhitzung, *échauffement.*

Erkalten, sich, *prendre froid.* — Erkaltend, *réfrigérant.* — Erkaltung, *refroidissement.*

Erkennungszeichen, *caractère.*

Erkranken, *tomber malade.*

Erlenbaum, *aune.*

Ernahrung, *nutrition, alimentation.*

Eroffnend, *relâchant, apéritif, désobstruant.*

Erregbar, *irritable.* — Erregbarkeit, *irritabilité, incitabilité.* — Erregtsein, *éréthisme.*

Erschlaffung, *relâchement.*

Erschöpfung, *épuisement.*

Erschütterung, *commotion.*

Ersetzend, *succédané.* — Ersetzung, *substitution.*

Erstarrung, *raideur, rigidité.*

Erstgebärende, *primipare.*

Erstickend, *suffocant.* — Erstickung, *suffocation.* — Erstickungstod, *asphyxie.*

Ertrankt, *noyé.* — Ertrunkener, *noyé.*

Erwachen, *réveil.*

Erwachsen, *adulte.*

Erwarmen, *clarification.*

Erweichen, *ramollir.* — Erweichend, *émollient, malactique.* — Erweichung, *ramollissement.*

Erweiterung, *dilatation.*

Erz, *airain, minerai.* — Erzgrube, *minière.*

Erzeugend, *générateur.* — Erzeugniss, *produit.* — Erzeugung, *génération, procréation.*

Erziehung, *éducation.*

Esche, *frêne.*

Esel, *âne.*

Esparsette, *sainfoin.*

Essen, *manger.* — Esslust, *appétit.* — Essware, *comestible.*

Essenz, *essence.*

Essig, *vinaigre.* — Essigalchen, *infusoires du vinaigre.* — Essigartig, *acéteux.* — Essigäther, *éther acétique.* — Essigauflosung, *acétolé.* — Essigauszug, *acétolature.* — Essiggahrung, *fermentation acétique.* — Essigsäure, *acide acétique.* — Essigsaures Salz, *acétate.* — Essigzucker, *oxysaccharum.*

Eustachische Rohre, *trompe d'Eustache.*

Euterzitze, *trayon.*

Experiment, *procédé.*

Extract, *extrait.* — Extractivstoff, *principe extractif.*

F

Fach, *cellule, compartiment, loge.* —

Fachartig, *loculeux*. — Facherig, *loculaire*.

Fackeldistel, *cactier*.

Fädchen, *filet*. — Fadenfärmig, *filiforme*. – Fadennudeln, *vermicelle*. — Fadenwurm, *filaire*.

Fähigkeit, *faculté*, *puissance*.

Fahrte, *piste*.

Fall (vétér.), *mortalité sur les bêtes*, — Fallen, *précipiter* (*un sel*). — Fallend, fallende Sucht, *mal caduc*. — Fallsucht, *épilepsie*. — Fallsüchtig, *épileptique*.

Falsch, *faux*. — Falchhoren, *paracousie*.

Falsettstimme, *voix de fausset*.

Falte, *pli*. — Faltenmagen, *feuillet*, *troisième estomac des ruminants*.

Farbe, *couleur*. — Farbenbild, *spectre*. — Farbenblindheit, *dyschromatopsie*. — Farbestoff, *principe colorant*. — Farbewechselnd, *versicolore*. — Farberrothe, *garance*. — Farblosigkeit, *achromasie*. — Farbstoff, *pigment*. — Farbung, *coloration*.

Farnkraut, *fougère*.

Fascikel, *fascicule*.

Faser, *fibre*, *filament*. — Fäserchen, *fibrille*. — Faserig, *fibreux*, *filamenteux*. — Faserkrebs, *squirrhe*. — Faseruzelle, *fibre-cellule*. — Faserstoff, *fibrine*.

Fasten, *asitie*.

Faule, *putrilage*, *pourriture*. — Faulfieber, *fièvre putride*. — Faulfleck, *pétéchie*. — Faulig, *nidoreux*, *putride*. — Faulniss, *putridité*, *putréfaction*. — Faulthiere, *tardigrades*.

Fauna, *faune*.

Feder, *plume*. — Federchen, *plumule*, *aigrette*. — Federformig, *penniforme*. — Federharz, *caoutchouc*. — Federspaltig, *pennatifide*.

Fehler, *défaut*, *vice*, *lésion organique*. — Fehlgeburt, *fausse couche*, *avortement*.

Feifel, *avives*. — Feifeln, *oreillons*.

Feige, *figue*. — Feigenbohne, *lupin*. — Feigwarze, *condylome*. — Feigwarzenflechte, *sycose*.

Feinhaarig, *pubescent*.

Feldbeifuss, *aurone*. — Feldlazareth, *ambulance*.

Fell, *peau; enveloppe*, *fausse membrane*.

Fels, *rocher*. — Felsenbein, *os pétreux*, *rocher*. — Felsenblutader, *sinus pétreux*. — Felsenfortsatz, *apophyse pétreuse*. — Felsenhinterkopfnaht, *suture pétro-occipitale*. — Felsenschlundmuskel, *muscle pétro-pharyngien*. — Felsen-Trompetenschlundmuskel, *muscle stylopharyngien*.

Fenchel, *fenouil*.

Fenster, *fenêtre*.

Fernglas, *lunette*. — Fernsichtig, *presbyte*. — Fernsichtiger, *presbyte*. — Fernsichtigkeit, *presbyopie*.

Ferse, *talon*. — Fersenbein, *calcanéum*. — Fersenflechse, *tendon d'Achille*. — Fersenknochen, *calcanéum*.

Fessel, *paturon*. — Fesselgeschwür, *javart*.

Fett, *gras*, *graisse*. — Fettbalg, *lipome*. — Fettbruch, *stéatocèle*, *liparocèle*. — Fettgeschwulst, *stéatome*. — Fetthaut, *tunique adipeuse*, *pannicule*. — Fettig, fettich, *adipeux*. — Fettmagen, *caillette*, *quatrième estomac des ruminants*. — Fettsaure, *acide sébacique*. — Fettschmelzen, *gras-fondure*. — Fettsteiss, *stéatopyge*. — Fettsucht, *obésité*. — Fetwachs, *adipocire*.

Feucht, *humide*. — Feuchten, *suintement*. — Feuchtigkeit, *humidité*. — Feuchtigkeistmesser, *psychromètre*.

Feuer, *feu*. — Feuerbeständig, *fixe*, *réfractaire*. — Feverfest, *apyre*. — Feuergradmesser, *pyromètre*. — Feuermasern, *roséole*. — Feuersbrunst, *incendie*.

Fichte, *pin*, *sapin*. — Fichtensäure, *acide pinique*.

Fieber, *fièvre*. — Fieberanfall, *accès de fièvre*. — Fieberblaschen, *herpès labial*. — Fieberfrei, *apyrétique*. Fieberfrost, *frisson fébrile*. — Fieberhitze, *chaleur fébrile*. — Fieberkrank, *fébricitant*. — Fieberkuchen, *gâteau fébrile* — Fieberlehre, *pyrétologie*. — Fieberlos, *apyrétique*. — Fiebermittel, *fébrifuge*. — Fieberrinde, *écorce du Pérou*. — Fieberschauer, *thrill*. — Fieberstoff, *matière fébrile*. — Fiebertag, *jour de l'accès fébrile*. — Fiebertraum, *rêvasserie*. — Fieberwahn, *transport*.

Filtrirsack, *manche d'Hippocrate*.

Filtrirung, *filtrage*.

Filzlaus, *morpion*.

Finger, *doigt*. — Fingerbein, *phalange*. — Fingerbeuger, *fléchisseur des doigts*. — Fingerblutadern, *veines collatérales des doigts*. — Fingerförmig, *digitiforme*. — Fingergelenk, *articulation des doigts*. — Fingergeschwür, *ulcère au doigt*, *panaris*. — Fingerhut, *digitale*. — Fingerknochen, *phalange*. — Fingerkraut, *potentille*, *tormentille*. — Fingerling, *doigtier*. — Fingernerven, *nerfs des doigts*. — Fingerpulsadern, *artères collatérales des doigts*.

Fingirt, *simulé*.

Finne, *bouton*. Finnen der Schweine, *grains de ladrerie; nageoire*. — Finnenauschlag, *acné*.

Firniss, *vernis*.

Fisch, *poisson*. — Fischbein, *barbe de baleine*. — Fischhaut, *ichthyose*. — Fischkunde, *ichthyologie*. — Fischleim, *ichthyocolle*. — Fischmilch, *laitance*. — Fischschuppenaussatz, *ichthyose*. — Fischzucht, *pisciculture*.

Fistel, *fistule*. — Fistelartig, *fistuleux*. — Fistelgeschwür, *ulcère fistuleux*. — Fistelmesser, *syringotome*. — Fistelstimme, *voix de fausset*.

Fix, *fixe*.

Flache, *plan*, *surface*.

Flachs, *lin*.

Flaschenzug, *moufle*.

Flaum, *duvet*. — Flaumig, *lanugineux*.

Flechse, *tendon*, *synévrose*. — Flechsenahnlich, *tendineux*. — Flechsenhaut, *aponévrose*. — Flechsig, *tendineux*.

Flechte, *lichen*, *plante; herpès*. — Flechtenartig, *dartreux*, *herpétique*. — Flechtengrind, *teigne*. — Flechtenlaub, *squame dartreuse*. — Flechtensäure, *acide lichénique*.

Fleck, *tache*. — Fleckfieber, *fièvre pétéchiale*. — Fleckig, *maculé*.

Fleisch, *chair*, *viande*. — Fleischauswuchs, *excroissance*. — Fleischbildend, *incarnatif*. — Fleischbildung, *sarcose*. — Fleischbruch, *sarcocèle*. — Fleischbrühe, *bouillon*. — Fleischerzeugend, *sarcotique*. — Fleischextract, *osmazome*. — Fleischfaser, *fibre musculaire*. — Fleischfressend, *carnivore*, *sarcophage*. — Fleischfresser, *carnassiers*. — Fleischgewächs, *sarcome*. — Fleischhaut, *plan musculaire; sarcoderme*, *pannicule*. — Fleischig, *charnu*. — Fleischwarze, *caroncule*.

Flieder, *lilas*.

Fliege, *mouche*. — Fliegenkopf, *myiocéphale* — Fliegenpflaster, *emplâtre de cantharides*.

Fliessblattern, *variole confluente*.

Fliete, *lancette*, *flamme*.

Flocke, *flocon*. — Flockenlesen, *carphologie*. — Flockig, *floconneux*.

Floh, *puce*. — Flohkraut, *pouliot*.

Flosse, *nageoire*.

Flüchtig, *fugace*, *volatil*.

Flug, *vol*.

Flügel, *aile*.

Flügeldecke, *élytre*. — Flügelfell, *ptérygion*. — Flügelförmig, *ptérygoïde*. — Flügelfrucht, *samare*. — Flügelfüssler, *ptéropodes*. — Flügelmuskeln, *muscles ptérygoïdiens*. — Flügelrinne, *fosse ptérygoïde*.

Fluss, *flux*. — Flussartig, *rhumatismal*. — Flussfieber, *fièvre rhumatismale*. — Flussgalle, *vessigon*. — Flussharz, *animé*. - Flusschildkröte, *émyde*.

Flüssig, *fluide*, *liquide*. — Flüssigkeit, *fluide*, *fluidité*, *liquidité*.

Folge, *suite*. — Folgekrankheit, *deutéropathie*.

Fontanell, *cautère*.

Formel, *formule.*

Formlos, *amorphe.*

Fortpflanzung, *propagation.*

Fortsatz, *appendice, apophyse, procès.*

Fötuszange, *embryulce.*

Franze, *frange.*

Franzosenholz, *gaïac.*

Frass, *croscon.*

Fratt, *intertrigo.*

Frau, *femme.* — Frauenhaar, *capillaire.* — Frauenmünze, *balsamite.*

Frei, *libre.* — Freiwillig, *volontaire.*

Fremdartiger Körper, *corps étranger.*

Fressend, *corrosif, phagédénique.* — Fressrehe (vétér.), *cardialgie.* — Fresstein, *pierre infernale.* — Fressucht, *boulimie.*

Friesel, *miliaire.* — Frieselkratze, *grattelle.*

Frosch, *grenouille ; grenouillette, lympas.* — Froschader, *veine ranine.* — Froschlaich, *spermiole.* — Fröschleingeschwulst, *grenouillette.* — Froschpulsader, *ranine.*

Frostbeule, *engelure.* — Frosteln, *horripilation, frisson, frissonnement.* — Frostfieber, *fièvre phricode.*

Frucht, *fruit.* — Fruchtbarkeit, *fécondité.* — Fruchtbildung, *fructification.* — Fruchtboden, *torus.* — Fruchtboden, gemeinschaftlicher, *clinanthe.* — Fruchtfleisch, *sarcocarpe.* — Fruchthülle, *péricarpe.* — Fruchtkeim, *embryon, gongyle.* — Fruchtknoten, *ovaire (dans les plantes).* — Fruchtknotenwulst, *gynobase.* — Fruchtsack, *sporange.* — Fruchtstand, *fructification.* — Fruchttragend, *fructifère.* — Fruchtwasser, *eau de l'amnios.*

Frühgeburt, *accouchement avant terme.*

Frühling, *printemps.*

Fuchs, *renard.* — Fuchsräude, *alopécie.* — Fuchsroth, *alezan.*

Fuge, *coulisse.* — Fugengelenk, *synarthrose, articulation en charnière.* — Fugung, *jointure.*

Fühlbar, *tactile.* — Fühlen, *toucher.* — Fühlfaden, *palpe, tentacule.* — Fühlhorn, *antenne.* — Fühler, *palpe.*

Fülle, *plénitude.*

Füllen, *poulain.*

Fundort, *habitat.*

Fünfblatterig, *pentaphylle.* — Fünffingerkraut, *quintefeuille.* — Fünfmännerig, *pentandre.* — Fünftagiges Fieber, *fièvre quintane.* — Fünfweiberig, *pentagyne.*

Fungussaure, *acide fongique.*

Funkensehen, *photopsie.*

Furche, *sillon.*

Furunkel, *furoncle.*

Fuss, *pied.* — Fussbad, *pédiluve.* — Fussbeuge, *cou-de-pied.* — Fussblatt, *plante du pied.* — Fussgelenk, *articulation du pied.* — Fussgicht, *podagre.* — Fussknochel, Fussknorren, *cheville du pied.* — Fussmuskel, *muscle pédieux.* — Fussrücken, *dos du pied.* — Fussohle, Fussohlenmuskel, *muscle plantaire grêle.* — Fusswurzel, *tarse.*

Futter, *fourrage.*

G

Gabel, *fourchette.*

Gagat, *jayet.*

Gahnen, *bâiller.*

Gährstoff, *levain.* — Gährung, *fermentation.* — Gährungsstoff *ferment.*

Galgant, *galanga.*

Gallapfel, *noix de galle.* — Gallapfelsäure, *acide gallique.*

Galle (vétér.), *vessigon.* — Galle, *bile, fiel.* — Gallenbehaltniss, *réservoir de la bile.* — Gallenblase, *vésicule de la bile.* — Gallenfett, *cholestérine.* — Gallenfettsäure, *acide cholestérique.* — Gallenfieber, *fièvre bilieuse.* — Gallengang, *canal biliaire.* — Gallengrün, *biliverdine.* — Gallenruhr, *choléra morbus.* — Gallenstein, *calcul biliaire.* — Gallensucht, *ictère, polycholie.* — Gallenssüs, *picromel.* — Gallenzucker, *picromel.* — Gallerbsäure, *tanin.* — Gallicht, gallig, *bilieux.* — Gallnuss, *noix de galle.* — Gallert, *gélatine.* — Gallertartig, *gelatineux*

Gallertkrebs, *cancer colloïde.*

Galmei, *calamine.*

Galvanisch, *galvanique.*

Gamander, *germandrée.*

Gang, *marche, allure.*

Gangart, *gangue.*

Ganglien, *ganglions.*

Gans, *oie.* — Gansedistel, *laiteron.* — Gansefuss, *ansérine.* — Gansehaut, *peau ansérine.*

Garn, *bonnet, deuxième estomac des ruminants.*

Gartencypresse, *santoline.* — Gartenquendel, *larriette.*

Gas, *gaz.*

Gastrisch, *gastrique.*

Gattung, *genre.*

Gauchheil, *mouron.*

Gaumen, *palais.* — Gaumenblutader *veine palatine.* — Gaumendrüsen, *glandes palatines.* — Gaumenentzündung, *palatite.* — Gaumenknochen, *os palatin.* — Gaumennaht, *staphylorrhaphie.* — Gaumenpulsader, *artère palatine.* — Gaumensegel, *voile du palais.*

Geballt, *conglobé.*

Gebären, *accouchement, enfantement.* — Gebarende, *accouchée.* — Gebarhaus, *maison d'accouchement, maternité.* — Gebarmutter, *matrice.* — Gebärmutter Abweichung, *dériation de la matrice.* — Gebarmutterblutung, *métroptose.* — Gebarmutterbruch, *hystérocèle, métrocèle.* — Gebarmutterentzündung, *métrite.* — Gebarmutterfluss, *perte utérine.* — Gebarmuttermesser, *hystérotome.* — Gebarmutterpolyp, *métropolype.* — Gebärmutterschmerz, *hystéralgie, métralgie.* — Gebärmutterschnitt, *hystérotomie, métrotomie.* — Gebärmutterspiegel, *spéculum.* — Gebärmutterspritze, *métrenchyte.* — Gebarmuttervorfall, *hystéroptose, métroptose.* — Gebarmutterwassersucht, *hydromètre.* — Gebärstuhl, *chaise à accoucher.* — Gebärwehen, *douleurs de l'enfantement.*

Gebein, *squelette.*

Gebelle, *aboiement.*

Gebinde, *bandage.*

Gebiss, *mors.* — Gebiss, künstliches, *dentier.*

Geburt, *naissance.* — Geburtsschwere, *dystocie.* — Geburtshelfer, *accoucheur.* — Geburtsmaal, *tache de naissance.* — Geburtstheile, *parties génitales chez la femme.* — Geburtzange, *forceps.*

Gedächtniss, *mémoire.* — Gedächtnissschwäche, *dysmnésie.*

Gedanke, *pensée.*

Gedarme, *intestin.*

Gediegen, *natif, vierge.*

Geduldampfer, *patience.*

Gefangniss, *prison.*

Gefäss, *vaisseau.* — Gefassbaum, *arbre vasculaire.* — Gefasseinmündung, *inosculation.* — Gefässentzündung, *inflammation des vaisseaux.* — Gefässfieber, *fièvre vasculaire.* — Gefasshäute, *tuniques des 'vaisseaux choroïde.* — Gefasshautentzündung, *choroïdite.* — Gefässhof, *aréole.* — Gefasslehre, *angiologie.* — Gefässreichthum, *vascularité.* — Gefässystem, *système vasculaire.* — Gefassverengerung, *sténose, angiosténose.*

Gefenstert, *fenêtrée.*

Geflecht, *réseau, plexus, lacis.*

Gefranzt, *frangé.*

Gefrieren, *congélation.*

Gefüge, *sutures.*

Gefühl, *sentiment.*

Gefurcht, *sillonné.*

Gegenbock, *antitragus.* — Gegenentzündlich, *antiphlogistique.* — Gegengift, *antidote, contre-poison.* — Gegenklopfer, *antithénar.* — Gegenleiste, *anthélix.* — Gegenmittel, *antidote.* — Gegenmuskel, *muscle antagoniste.* — Gegenoffnung, *contre-ouverture.* — Gegenreiz, *irritation substitutive, contre-stimulant.* — Gegensatz, *contraste* Gegenständig, *opposé.*

Gegend, *région.*

Geheim, *occulte.* — Geheimmittel, *arcane.* — Geheimniss, *secret.*

Gehirn, *cerveau, encéphale.* — Gehirnanhang, *glande pituitaire.* — Gehirnartig, *encéphaloïde.* — Gehirnbalken, *corps calleux.* — Gehirnbruch, *encéphalocèle.* — Gehirnbrücke, *pont de Varole.* — Gehirneinschnitt, *scissure interlobaire du cerveau.* — Gehirnentzündung, *encéphalite.* — Gehirnfalten, *petit hippocampe, éminence unciforme du cerveau.* — Gehirnfett, *cérébrine.* — Gehirngewolbe, *voûte à trois piliers.* — Gehirngrund, *base du cerveau.* — Gehirnhaut, *méninge, membrane du cerveau.* — Gehirnhautschlagader, *artère méningée.* — Gehirnhöhlen, Gehirnkammern. *ventricules du cerveau.* — Gehirnkern, *corps calleux.* — Gehirnklappe, *valvule de Vieussens.* — Gehirnknoten, *protubérance annulaire.* — Gehirnkrümmungen, *anfractuosités qui séparent les circonvolutions du cerveau.* — Gehirnlappen, *lobes du cerveau.* — Gehirnleben, *vie cérébrale.* — Gehirnlehre, *phrénologie.* — Gehirnleiden, *encéphalopathie.*—Gehinmark. *pulpe cérébrale.* — Gehirnmarkstaub, *myélocone.* — Gehirnsaum, *bandelette demi-circulaire.* — Gehirnscheidewand, *cloisons des ventricules du cerveau.* — Gehnirschenkel, *cuisses du cerveau.* — Gehirnschlagader, *artère cérébrale.* — Gehirnschwiele, *corps calleux.* — Gehirnspalte, *scissure interlobaire du cerveau; grande fente cérébrale; canal de Bichat; ouverture du ventricule moyen.* — Gehirntrichter, *infundibulum du cerveau.* — Gehirnwulst, *corne d'Ammon; pied d'hippocampe majeur.*

Gehör, *ouïe, audition.* — Gehorgang, *conduit auriculaire.* — Gehörknochen, *osselets de l'ouïe.* — Gehörlähmung, *surdité paralytique.* — Gehörnerv, *nerf acoustique.* — Gehörschnecke, *limaçon de l'oreille.* — Gehörtrommel, *tympan.* — Gehörwerkzeuge, *organes de l'ouïe.*

Gehorn, *excroissances cornées.*

Gehuft, *ongulé.*

Geifer, *bave.*

Geigenförmig, *panduriforme.* — Geigenharz, *colophane.*

Geilen, *rognon.*

Geissblatt, *chèvrefeuille.* — Geissraute, *galéga.*

Geisselung, *flagellation.*

Geist, *esprit.* — Geistesbeschränktheit, *stupidité.* — Geisteskranker, *aliéné, fou.* — Geistesstorung, *aliénation.* — Geistig, *spiritueux.*

Gekerpt, *rongé.*

Geknäuelt, *aggloméré.*

Gekrösblutadern, *veines mésaraïques.* — Gekrösdrüsen, *glandes mésentériques.* — Gekröse, *mésentère.* — Gekrösentzündung, *mésentérite.* — Gekröspulsadern, *artères mésentériques.* — Gekrosschwindsucht, *phthisie glandulaire mésentérique.*

Gekrümmt, *incurvé.*

Geilheit, *salacité.*

Gelb, *jaune.* — Gelbes Fieber, *la fièvre jaune.* — Gelbholz, *fustet.* — Gelbsucht, *ictère.*

Gelenk, *articulatian.* — Getenkausmachung, *luxation.* — Gelenkband, *ligament articulaire.* — Gelenkbein, *os sésamoïde.* — Gelenkdrüsen, *glandes synoviales.* — Gelenkentzündung, *arthrite.* — Gelenkfortsatz, *apophyse articulaire; apophyse cubitale de l'humérus.* — Gelenkhöhle, *cavité articulaire.* — Gelenkkapsel, *capsule articulaire.* — Gelenkknopf, *condyle.* — Gelenkknorpeln, *cartilages articulaires.* — Gelenkpfange, *acétabule.* — Gelenksaft, Gelenkleim, *synovie.* — Gelenkschmerz, *arthralgie.* — Gelenkschmiere, *synovie.* — Gelenkschwamm, *tumeur blanche.* — Gelenkvereiterung, *arthropyose.* — Gelenkverwachsung, *soudure des surfaces articulaires.* — Gelenkwasser, *synovie.* — Gelenkwassersucht, *hydarthrose.* Gelenkzerlegung, *synostéotomie.*

Gelüst, *appétit, désir, envie, nævus.*

Gemecker, *égophonie.*

Gemisch, *alliage.*

Gemswurzel, *doronie.*

Gemüse, *légume.* — Gemüseartig, *oléracé.*

Gemüthsbewegung, *émotion.* — Gemüthskrankheit, *lypémanie.* — Gemüthsstimmung, *moral.*

Genesung, *convalescence.*

Genick, *articulation atloïdo-axodienne; nuque.*

Geradblumig, *rectiflore.* — Gerade *droit.* — Geradflüger, *ortoptères.*

Geräusch, *bruit.*

Gerberlohe, *tan.* — Gerbersäure, *acide tannique.* — Gerberstrauch, *redoul.* — Gerbestoff, *tannin.*

Gerichtlich, *légal.*

Gerinnung, *coagulation.* — Geronnen, *coagulé.*

Gerippe, *squelette.* — Gerippt, *nervé.*

Germer, *vératrum.*

Gerostet, *torréfié.*

Gerste, *orge.* — Gerstenkorn, *orgeolet.* — Gerstenwasser, *orgeat.*

Geruch, *odorat.* — Geruchshau, *membrane pituitaire.* — Geruchsinn, *odorat.* — Geruchsknochen, *ethmoïde.* — Geruchsnerv, *nerf olfactif.* — Geruchsinn, *odorat.* — Geruchswerkzeuge, *organes de l'olfaction.*

Gesalzen, *salé.* — Gesalzenes, *salaison.*

Gesäss, *fesse, siège, anus.* — Gesässbein, *ischion.* — Gesässbruch, *ischiocèle.* — Gesassknorren, *tubérosité. ischiatique.* — Gesässmuskeln, *muscles fessiers.* — Gesässnerv, *nerf fessier.* — Gesässchlagader, *artère fessière.* — Gesässwirbel, *tourbillon vasculaire.*

Gesättigt, *saturé.*

Geschlecht, *sexe.* — Geschlechtlich, *sexuel.* — Geschlechtsabneigung, *anaphrodisie.* — Geschlechtsglied, *organe sexuel.* — Geschlechtslos, *insexué.* — Geschlechtslosigkeit, *agamie.* — Geslechtsreife, *puberté.* — Geschlechtsreizend, *aphrodisiaque.* — Geschlechtstrieb, *instinct sexuel.*

Geschmack, *goût, saveur.* — Geschmacklos, *insipide.* — Geschmacksnerven, *nerfs du goût.* — Geschmackswärzchen, *papilles de la langue.* — Geschmackswerkzeuge, *organes gustatifs.*

Geschmeiss, *issues.*

Geschoss, *projectile.*

Geschwatzigkeit, *loquacité.*

Geschwindigkeit, *vitesse.*

Geschwulst, *tumeur.*

Geschwür, *abcès ulcère.* — Geschwürbildung, *héliose.* — Geschwüreröffnung, *oncotomie.*

Geselligkeit, *sociabilité.*

Gesetz, *loi.*

Gesicht, *sens de la vue, vision, face.* — Gesichtsblödigkeit, *amblyopie.* — Gesichtsblutadern, *veines faciales.* — Gesichtsschmerz, *tic douloureux, prosoplagie.* — Gesichtsgrind, *teigne de la face.* — Gesichtshügel, *couche optique.* — Gesichtskreis, *horizon.* — Gesichtsnerv, *nerf facial, nerf optique.* — Gesichtspulsader, *artère faciale.* — Gesichtswerkzeuge, *organe de la vision.* — Gesichtswinkel, *angle facial, angle visuel.*

Gespannt, *surexcité, tendu.*

Gestalt, *forme.*

Gestank, *dysodie, fétidité.*

Gestrahlt, *radié.*

Gestreift, *strié.*

Gestüte, *haras.*

Gesundheit, *santé.* — Gesundheitskunde, *hygiène.* — Gesundheitslehre, *hygiène.*

Getrank, *boisson.*

Getreide, *grains.*

Gettüpfelt, *moucheté.*

Gewachs, *végétal; excroissance.* — Gewächshaus, *serre.*

Gewebe, *tissu.* — Gewebelehre, *histologie.*

Geweih, *bois du cerf.*

Gewicht, *poids.*

Gewirbelt, *vertébré.*

Gewissen, *conscience.*

Gewohnheit, *habitude.*

Gewolbe, *voûte.*

Gewunden, *tortueux.*

Gewürz, *assaisonnement.* — Gewürznelken, *girofle.* — Gewürzstoff, *aromate.*

Gezahnelt, gezähnt, *dentelé.*

Gicht, *goutte*, *arthrite.* — Gichtablagerungen, *concrétions tophacées.* — Gichtartig, *goutteux.* — Gichter, *éclampsie.* — Gichtfieber, *fièvre arthritique.* — Gichtischs, *goutteux*, *arthritique.* — Gichtknoten, *nodosités goutteuses.* — Gichtrose, *pivoine.* — Gichstoff, *matière goutteuse, principe goutteux.*

Giessbad, *douche.*

Giessbeckenformig, *aryténoïde.* — Giessbeckenknorpel, *cartilages aryténoïdes.*

Gift, *poison.* — Giftabtreibend, *alexipharmaque.* — Giftarznei, *antidote.* — Giftig, *délétère, toxique.* — Giftigkeit, *virulence.* — Giftkraut, *herbe vénéneuse.* — Giftkunde, *toxicologie.* — Giftmehl, *arsenic blanc.* — Giftpilz, *champignon vénéneux.* — Giftwidrig, *anti-toxique.* — Giftesmittel, *contre-poison.*

Ginster, *genét.* — Gipfelständig, *terminal.*

Glanz, *éclat.* — Glanzhohle, *anthracite.*

Glas, *verre.* — Glasartig, *vitré, hyaloïde.* — Glasauge (vétér.), *cataracte.* — Glashaut, *membrane hyaloïde.* — Glaskorper, *corps vitré.* — Glaskörperverflüssigung, *synchysis.* — Glaskraut, *pariétaire.*

Glasur, *émail des dents.*

Glatte, *litharge.*

Glattheit, *glabréité.*

Glaubersaltz, *sel de Glauber.*

Gleichartig, *homogène.* — Gleichfarbig, *concolore.* — Gleichgestaltig, *isomorphe.* — Gleichwirkend, *congénère.* — Gleichzeitig, *isochrone, synchrone.* — Gleichzeitigkeit, *synchronisme.*

Gleisse, *aéthuse.*

Glied, *membre.* — Gliederbrand, *gangrène aux membres.* — Gliederfüge, *article.* — Gliederkrankheit, *arthrite.* — Gliedermann, *mannequin.* — Gliedwasser, *synovie.* — Gliedwassersucht, *hydarthrose.*

Glocke, *cloche.*

Gold, *or.* — Goldader, *veine hémorrhoïdale, hémorrhoïdes.* — Goldapfel, *tomate.* — Goldfisch, *dorade.* — Goldhaltig, *aurifique.* — Goldschlägerhautchen, *baudruche.* — Goldschlagader, *artère hémorrhoïdale.*

Gottesgnadenkraut, *gratiole.*

Goulardsches Wasser, *eau de Goulard.*

Grad, *degré.*

Gran, *grain.*

Granatapfel, *grenade.* — Granatbaum, *grenadier.*

Gras, *herbe.*

Grate, *arête.* — Gratenzange, *acanthobole.*

Grau, *gris.*

Graupe, *orge mondé.* — Graupenhagel, *grésil.*

Greifen, *préhension.*

Greis, *vieillard.* — Greisenalter, *vieillesse.*

Gries, *gravelle ; gruau.*

Griffel, *style.* — Griffelförmig, *styloïde.* — Griffelfortsatz, *apophyse styloïde.* — Griffelhornzungenbeinmuskel, *muscle stylo-cérato-hyoïdien.* — Griffelschlundmuskel, *muscle stylo-pharyngien.* — Griffelzungenbeinmuskel, *muscle stylo-hyoïdien.* — Griffelzungenmuskel, *muscle stylo-glosse.*

Grille, *cigale.*

Grimmdarm, *côlon.* — Grimmdarmentzündung, *côlite.* — Grimmdarmgekrose, *mésocôlon.*

Grind, *croûte, teigne.* — Grindicht, grindig, *teigneux, impétigineux.* — Grindkraut, *scabieuse.*

Grossfüssig, *macropode.*

Grübchen, *fosseste.* — Grube, *fosse.* — Grubenkopfwurm, *bothriocéphale.*

Grummet, *regain.*

Grün, *vert.* — Grünblau, *glauque.*

Grundbein, *os basilaire.* — Grundfaser, *fibre élémentaire.* — Grundfeuchtigkeit, *humide, radical.* — Grundheil, *sélin.* — Grundstoff, *matière première, radical, archyde.* — Grundzungenmuskel, *muscle basioglosse.*

Gründling, *goujon.*

Grünspan, *verdet*

Grütze, *gruau.*

Gummi, *gomme.* — Gummiartig, *gommeux.* — Gummibaum, *gommart.* — Gummigutt, Gummigutta, *gomme-gutte.* — Gummiharz, *gomme-résine.* — Gummistoff, *gommite.*

Günsel, *bugle.*

Gurgel, *pharynx, arrière-gorge.* —

Gurgelader, *veine jugulaire.* — Gurgelbein, *angle tranchant du cartilage thyréoïde.* — Gurgelnd, *gargouillant.* — Gurgelwasser, *gargarisme.*

Gurke, *concombre.*

Gürtel, *zoster.*

Gusseisen, *fonte.*

Gutachten, *consultation.*

Gutartig, *bénin.* — Gutartigkeit, *bénignité.*

Gypsverband, *bandage plâtré.*

H

Haar, *poil, cheveu.* — Haarbeitze, *dépilatoire.* — Haarbekleidung, *système pileux*, *pubescence.* — Haarbruch, *fracture capillaire.* — Haarförmig, *capillaire, piliforme.* — Haargefass, *vaisseau capillaire.* — Haarharnen, *pilimiction.* — Haarkopfwurm, *trichocéphale.* — Haarkrankheit, *plique.* — Haarlosigkeit, *calvitie.* — Haarschwänzchen, *trichuris.* — Haarseil, *séton.* — Haarspalt, *fracture capillaire, trichisme.* — Haarstrang, *peucédan.* — Haarwachs, *tissu tendineux qui forme les attaches des muscles.* — Haarwurm, *filaire.* — Haarwurzel, *bulbe d'un poil.*

Habicht, *autour.* — Habichtskraut, *piloselle.*

Hackenfuss, *pied bot, talus.*

Hafer, *avoine.* — Haferschleim, *tisane d'avoine.* — Haferwurzel, *salsifis.*

Haft, *emprisonnement.*

Hagedorn, *aubépine.*

Hagel, *grêle.* — Hagelfleck, *chalaze.* — Hagelkorn, *chalazion.*

Hahn, *coq.* — Hahnenkamm, *apophyse cristagalli ; végétation, crête de coq.* — Hahnentritt, *chalaze.*

Hakchen, *érigne.* — Haken, *crochet.* — Hakenarmmuskel, *muscle coraco-brachial.* — Hakenband, *ligament caracoïdien.* — Hakenbein, *os crochu.* — Hakenformig, *unciforme.* — Hakenfortsatz, *apophyse unciforme, coracoïde.* — Hakenknochen, *os unciforme, apophyse coracoïde..* — Hakenwurm, *hamulaire.* — Hakicht, *crochu.*

Halbdornmuskel, *muscle semi-spinal.* — Halbeirundes Fenster, *fenêtre ovale de l'oreille moyenne.* — Halbflechsig, *demi-tendineux.* — Halbflügler, *hémiptères.* — Halbfrucht, *hémicarpe.* — Halbhautig, *demi-membraneux.* — Halbkugeln des Gehirns, *hémisphères du cerveau.* — Halbmondförmig, *semi-lunaire.* — Halbschatten, *pénombre.* — Halbschlag, *hémiplégie.* — Halbsehen, Halbsichtigkeit, *hémiopsie.* — Halbstarre, *catalepsie.*

Hälfte, *moitié.*

Halfter, *mentonnière.*

Hals, *col, cou, encolure.* — Halsader, *veine jugulaire.* — Halsbräune, *angine.* — Halsdrüsen, *amygdales* (vétér.); *avives.* — Halsentzündung, *inflammation de la gorge.* — Halsgeflecht, *plexus cervical.* — Halsgeschwulst, *tumeur cervicale* (vétér.); *étranguillon* — Halsgicht, *trachélagre.* — Halskopfpulsader, *carotide.* — Halsknoten, *ganglion cervical.* — Halskrampf, *trachélisme.* — Halslanzette, *pharyngotome.* — Halsmandel, *tonsille.* — Halsmuskel, *muscle peaucier.* — Halsnerven, *nerfs cervicaux.* — Halspulsader, *carotide.* — Halsquermuskel, *transversaire cervical.* — Halssteifheit, *torticolis.* — Halswirbelbeine, *vertèbres cervicales.* — Halsäpflein, *luette.*

Hammer, *marteau.*

Hämorrhoidalbeschwerden, *affection hémorrhoïdale.* — Hämorrhoidalmoten, *tumeurs hémorrhoïdales, marisque.* — Hamorrhoidalsäcke, *hémorrhoïdes fongueuses.* — Hämorrhoiden, *hémorrhoïdes.*

Hand, *main.* — Handbad, *maniluve.* — Handarzneikunst, *chirurgie.* — Handballen, *thénar.* — Handband, *ligament de la main.* — Handgelenk, *articulation carpométacarpienne, poignet* — Handmuskel, *muscle palmaire.* — Handnerven, *nerfs de la main.* — Handvoll, *manipule.* — Handwurzel, *carpe.*

Hanf, *chanvre.*

Hängebacke, *abajoue.* — Hängemuskel, *crémaster.*

Häring, *hareng.*

Harn, *urine.* — Harnartig, *urineux.* — Harnarzt, *médecin des urines.* — Harnbenzoësäure, *acide hippurique.* — Harnbeschwerde, *dysurie.* — Harnblase, *vessie.* — Harnblasenentzündung, *cystite.* — Harnblasennsonde, *algalie.* — Harnblasenstein, *pierre vésicale.* — Harnbrennen, *cuisson en urinant.* — Harnbruch, *cystocèle.* — Harnfluss, *incontinence d'urine; diabète.* — Harngang, Harnleiter, *uretère.* — Harngefäss, *vaisseaux urinaires.* — Harngries, *dépôt graveleux.* — Harnhaut, *crémor de l'urine; allantoïde.* — Harnkrankheiten, *maladies des voies urinaires.* — Harnkrise, *crise par les urines.* — Harnlassen, *émission de l'urine, miction.* — Harnhohre, *urèthre.* — Harnruhr, *diabète.* — Harnsatz, *dépôt de l'urine.* — Harnsäure, *acide urique.* — Harnschneller, *muscle bulbo-caverneux.* — Harnsperre, *ischurie.* — Harnstein, *calcul urinaire.* — Harnstoff, *urée.* — Harnstrenge, Harnstrang, *ouraque.* — Harntreibend, *diurétique.* — Harnverhaltung, *rétention d'urine, ischurie.* — Harnwege, *voies urinaires.* — Harnwinde, *strangurie.* — Harnwolke, *nuage dans l'urine.* — Harnzapfer, *cathéter.*

Harschen, *se couvrir d'une écorce dure, se cicatriser.*

Hart, *dur.* — Harte, *dureté, induration.* — Hartheu, *millepertuis.* — Harthörig, *qui a l'ouïe dure.* — Hartkrebs, *squirrhe.* — Hartleibig, *constipé.* — Hartleibigkeit, *constipation.*

Harz, *résine.*

Hase, *lièvre.* — Hasenauge, *lagophthalmie.* — Hasenohr, *buplèvre.* — Hasenscharte, *bec-de-lièvre, lagostome.* — Hasenschartennaht, *suture entortillée.*

Haube, *bonnet, coiffe, deuxième estomac des ruminants.*

Haufendrüsen, *glandes conglomérées.*

Hauhechel, *arête-bœuf.*

Hauptader, *veine céphalique.* — Haupmittel, *remède céphalique.* — Hauptschlagader, *aorte.* — Hauptschlagaderentzündung, *aortite.*

Haus, *maison.* — Hauswurzel, *joubarbe.*

Hausenblase, *ichthyocolle.*

Haut, *derme, peau.* — Hautsausdünstung, *diaphorèse.* — Hautausschlag, *éruption à la peau.* — Häutchen, *pellicule, épiderme.* — Hautdrüse, *follicule sébacé.* — Hautentzündung, *inflammation du derme.* — Hautfinne, *tanne.* — Hautflügler, *hyménoptères.*

Häuticht, häutig, *membraneux, couenneux.* — Hautjucken, *prurit, prurigo.* — Hautkleie, *dartre furfuracée, pityriasis, porrigo.* — Hautlappen, *lambeau de peau.* — Hautlos, *dénudé.* — Hautrothe, *érythème.* — Hautschmiere, *matière sébacée de la peau.* — Hautwassersucht, *anasarque.* — Hautwechsel, *exuviabilité.* — Hautwurm, *dragonneau.*

Hebamme, *sage-femme, accoucheuse.* — Hebammenkunst, *tocologie.*

Hebel, *levier.*

Heber, *élévateur.*

Hecht, *brochet.*

Hederinsäure, *hédérique (acide).*

Heerd, *foyer.*

Hefe, *levain, lie.*

Heftnadel, *aiguille à suture.* — Heftpflaster, *emplâtre agglutinatif.*

Heidekraut, *bruyère.* — Heidekorn, *sarrazin.*

Heidelbeere, *myrtille, airelle; raisin des bois.*

Heilanstalt, *maison de santé, clinique.* — Heilart, *mode de traitement.* — Heilbar, *curable.* — Heilend, *curatif.* — Heilbrunnen, *source d'eau minérale.* — Heilkraft, *force médicatrice.* — Heilkraftig, *médicinal.* — Heilkunde, Heilkunst, *médecine.* — Heilmittel, *médicament, remède.* — Heilmittellehre, *pharmacologie.* — Heilstoff, *drogue.* — Heilung, *curation. guérison.* — Heilverfahren, *traitement.*

Heiligenbein, *sacrum.*

Heimweh, *nostalgie.*

Heiser, *enroué.* — Heiserkeit, *enrouement, raucité.*

Heisshunger, *faim canine.*

Heitzung, *chauffage.*

Hektisch, *hectique.*

Helm, *casque, chapiteau.*

Hengst, *étalon.*

Hepatisch, *hépatique.*

Heraufsteigend, *montant.*

Herausgebranter Theil, *eschare.* — Herausgedrungen, *extravasé.* — Herausspeien, *expectoration.* — Herauswachsend, *exubérant.*

Herbarium, *herbier.*

Herbe, *acerbe.*

Herbst, *automne.* — Herbstzeitlose, *colchique.*

Hermetisch, *hermétiquement.*

Hermodatteln, *hermodacte.*

Herstellung, *guérison, rétablissement.*

Hervorragend, *proéminent.* — Hervortreibung, *protrusion.*

Herz, *cœur.* — Herzbalken, *colonnes charnues du cœur.* — Herzbeklemmung, *oppression.* — Herzbeutel, *péricarde.* — Herzbeutelentzündung, *péricardite.* — Herzbeutelwassersucht, *hydropéricarde.* — Herzbuch, *cardiocèle.* — Herzentzündung, *cardite.* — Herzerweiterung, *dilatation du cœur, cardiectasie.* — Herzfieber, *fièvre cardiaque.* — Herzgewachs, *polype du cœur.* — Herzgrube, *scrobicule.* — Herzhaut, *péricarde.* — Herhohlen, *cavités du cœur.* — Herzkammer, *ventricule du cœur.* — Herzklappen, *valvules du cœur.* — Herzklopfen, *palpitation, cardiopalmie.* — Herzknochen, *ossifications du cœur.* — Herzläppchen, *appendices auriculaires du cœur.* — Herzluftbeutel, *pneumopéricarde.* — Herzmangel, *acardie.* — Herzmuskel, *muscle creux qui constitue le cœur.* — Herzmuskelentzündung. *myocardite.* — Herznerven, *nerfs cardiaques.* — Herzohr, *oreillette du cœur.* — Herzpolyp, *polype du cœur.* — Herzsaulen, *colonnes charnues du cœur.* — Herzschlag, *battement du cœur.* — Herzschlachtigkeit, *pousse.* — Herzweh, *cardialgie.*

Heu, *foin.*

Hexenmeister, *sorcier.* — Hexenschuss, *lumbago.*

Himbeere, *framboise.* — Himbeerwarzensucht, *frambœsia.*

Hindrang, *molimen.*

Hinfällig, *caduc.* — Hinfälligkeit, *caducité.*

Hinken, *claudication.* — Hinken, das freiwillige, *coxalgie.*

Hinterhand, *métacarpe.* — Hinterkopf, *occiput.*

Hirn, *cerveau.* — Hirnblasenwurm, *hydatide cérébrale.* — Hirnblatt, *fontanelle.* — Hirnbohrer, *trépan.* — Hirnbruch, *encéphalocèle.* — Hirnfett, *cérébrine.* — Hirnhaut, harte, *dure-mère.* — Hirnhautentzündung, *méningite.* — Hirnlein, *cervelet.* — Hirnsand, *acervule.* — Hirnschadel, *crâne.* — Hirnschlag, *apoplexie.* — Hirnwuth, *frénésie.*

Hirsch, *cerf.* — Hirschzunge, *scolopendre.*

Hirse, *panic.* — Hirsefieber, *fièvre miliaire.* — Hirsekorn, *granulations miliaires de la conjonctive.* — Hirsekornartig, *miliaire.*

Hitzbläschen, *eczéma*. — Hitzblatter, *échauboulure, pustule d'ecthyma*. — Hitze, *ardeur*. — Hitzig, *chaud, aigu, inflammatoire*.

Hobelförmig, *en forme de doloire*.

Höcker, *tubérosité, bosse, gibbosité*.

Hode, *testicule*. — Hodenbruch, *hernie scrotale*. — Hodenentzündung, *épididymite, orchite*. — Hodenhaut, *membrane qui enveloppe les testicules*. — Hodenkern, *corps d'Highmore*. — Hodenkrebs, *sarcocèle*. — Hodenmuskel, *crémaster*. — Hodensack, *scrotum*. — Hodensackbruch, *orchéocèle, scrotocèle*. — Hodensackerweiterung, *orchéochalazie*. — Hodenschlagader, *artère testiculaire*. — Hodenschnitt, *orchotomie*.—Hodenspeckgeschwulst, *scirrhocèle*. — Hodenwassergeschwulst, *hydrocèle*.

Hof, *halo*.

Hohenmessung, *hypsométrie*.

Hohlader, *veine cave*. — Hohle, *cavité, caverne, antre*. — Hohldrüsen, *cryptes*. — Hohlfuss, *pied creux*. — Hohlgeschwür, *ulcère fistuleux, hypophore*. — Höhlig, *caverneux*. — Hohlröhrig, *fistuleux*.

Hollenstein, *pierre infernale*. — Hollensteinhalter, *porte-pierre*.

Hollunder, *sureau*.

Holz, *bois*. — Holzicht, *ligneux*. — Holztrank. *décoction de bois sudorifique*.

Honig, *miel*. — Honiggeschwulst, *méliceris*. — Honiggras, *houlque*. — Honiglippe, *tablier*. — Honigpflaster, *emmiellure*. — Honigsyrup, *mellite*. — Honigwasser, *hydromel*.

Hopfen, *houblon*.

Horizont, *horizon*. — Horizontalschnitt, *dédolation*.

Horn, *corne*. — Hornartig, *corné*. — Horngewachs, *kératome*. — Hornhaut, *la cornée*. — Hornhautblatter, *abcès de la cornée*. — Hornhautbruch, *kératocèle*. — Hornhautdurchstechung, *kératonyxis*. — Hornhautentzündung, *kératite*. — Hornhauterweichung, *kératomalacie*. — Hornhautfleck, *albugo*. — Hornhautflecke, *taies de la cornée*. — Hornhautgeschwür, *ulcère de la cornée*. — Hornhautmesser, *kératotome*. — Hornhautschnitt, *kératotomie*. — Hornhautstich, *kératonyxis*. — Hornhautverwachsung, *adhérence de la cornée avec l'iris*. — Hornhautvorfall, *procidence de la cornée, staphylôme*. — Hornkluft, *seime*. — Hornpocke, *pustule verruqueuse dans la varicelle*. — Hornstrauch, *cornouiller*. — Hornsubstanz, *kératine*. — Hornwand, *muraille*. — Hornzungenmuskel, *muscle cérato-glosse*.

Hörwerkzeuge, *organes de l'ouïe*.

Huf, *sabot*. — Hufbeschlag, *ferrure*. — Hufentzündung, *podophyllite*. — Hufwulst, *avalure*. — Hufzwang, *encastelure*.

Hüftausschnitt, *échancrure sciatique*. — Hüftbein, *os iliaque*. — Hüftbeinbruch, *ischiocèle*. — Hüftbeinloch, *trou sous-pubien*. — Hüftbeinschlagader, *artère iléo-lombaire*. — Hüfte, *hanche*. — Hüftgabel, *bifurcation de la veine cave inférieure*. — Hüftgelenk, *articulation coxo-fémorale*. — Hüftgicht, *ischiagre*. — Hüftlochmuskel, *muscle obturateur*. — Hüftlochskerbe, *gouttière du trou sous-pubien*. — Hüftmuskel, *muscle iliaque*. — Hüftnerv, *nerf sciatique*. — Hüftpfanne, *cavité cotyloïde*. — Hüftschmerz, Hüftweh, *sciatique, coxalgie*.

Hügel, *éminence*.

Hühnerauge, *cor au pied*. — Hühnerpocken, *varicelle*. — Hühnerweh, *angine couenneuse*.

Hülfe, *secours*. — Hülfsmittel, *adjuvant*.

Hülle, *enveloppe, involucre*.

Hülsengewachse, *légumineuses*.

Hummer, *homard*.

Hund, *chien*. — Hundskrampf, *spasme cynique*. — Hundsrose, *cynorrhodon*. — Hundstage, *canicule*. — Hundswuth, *rage*. — Hundszahn, *dent canine, chiendent, cynoglosse*.

Hunger, *faim*. — Hungernoth, *famine*. — Hungertod, *inanition*.

Hunter'sche Haut (die), *la membrane caduque*.

Husten, *toux*. — Hustenfieber, *fièvre catarrhale*. — Hustentillend, *pectoral, béchique*.

Hut, *chapeau*.

Hüttennichts, *spode*.

I

Impfen, *inoculer, vacciner*.

Impotenz, *impuissance*.

Inficirung, *infection*.

Infiltrirt, *infiltré*.

Infusionsthierchen, *infusoires*.

Ingwer, *gingembre*.

Innenhaut, *membrane interne*.

Innerlich, *interne*.

Inokulirung, *inoculation*.

Insektenpulver, *insecticide*.

Integrirend, *intégrant*.

Intermittirend, *intermittent*.

Iod, Iodine, *iode*. — Iodhaltig, *iodé*.

Iriseinscheidung, *iridotomie*.

Irisspalte, *iridoschisma*.

Irisverwachsung, *synéchie*.

Irre, *aliéné, fou*. — Irrenhaus, *maison d'aliénés*. — Irrsinn, *folie*. — Irrgang, *le labyrinthe*.

Isolirend, *isolant*.

Isop, *hysope*.

J

Jalapwurzel, *jalap*.

Jauche, *ichor, sanie*. — Jauchig, *sanieux*.

Jährig, *annuel*.

Jerusalemsartischoke, *topinambour*.

Jochbein, *os zygomatique*. — Jochbogen, *arcade zygomatique*. — Jochfortsatz, *apophyse zygomatique*. — Jochmuskel, *muscle zygomatique*.

Johannisbeere, *groseille*. — Johannisbrodbaum, *caroubier*. — Johanniskraut, *millepertuis*.

Juckbläschen, *psydracie*. — Jucken, *prurit*. — Juckend, *prurigineux*.

Jugendalter, *jeunesse*.

Jung, *jeune*.

Jungferfieber, *chlorose*. — Jungfernhäutchen, *hymen*. —Jungfernsucht, *chlorose*. — Jungfrauschaft, *virginité*.

Jünklingsalter, *adolescence*.

K

Kahl, *chauve*. — Kahlgrind, *teigne qui cause l'alopécie*. — Kahlheit, *calvitie*. — Kahlköpfigkeit, *phalacrose*.

Kahnbein, *os scaphoïde*. — Kahnförmig, *naviculaire, scaphoïde*.

Kaiserschnitt, *opération césarienne*. Kaiserschwamm, *oronge*.

Kali, *potasse*. — Kalimetall, Kalium, *potassium*.

Kalk, *chaux*. — Kalkablagerungen, *concrétions calcaires*. — Kalkbeule, *concrétion arthritique calcaire*.

Kalte, *froid*. — Kaltblütig, *à sang froid*. — Kaltend, *frigorifique*. — Kaltes Fieber, *fièvre froide*.

Kameel, *chameau*.

Kamill, *camomille*.

Kamm, *crête, peigne, râfle*. — Kammförmig, *pectiné*. — Kammknorpel, *cartilage, tarse*. — Kammmuskel, *muscle pectiné*.

Kammer, *chambre, ventricule; chamde l'œil*.

Kampher, *camphre*. — Kampherkraut, *camphrée*. — Kamphersäure, *acide camphorique*.

Kanal, *méat*.

Kaninchen, *lapin*.

Kannenstaude, *népenthèse*.

Kapsel, *capsule*.

Karbunkel, *anthrax*. — Karbunkelkrankheit, *pustule maligne*.

Kartoffel, *pomme de terre*.

Käse, *fromage*. — Käseartig, *caséiforme*. — Käselab, *présure*. — Käsesäure, *acide caséique*. — Käsestoff, *caséum*.

Kastanienbaum, *châtaignier*.

Kasten, *alvéole*.

Kätzchen, *chaton.* — Katze, *chat.*

Kauen, *mastication.*

Kaumittel, *masticatoire.* — Kaumuskel, *masséter.* — Kauzahn, *dent molaire.*

Kegel, *cône.*

Kelbruch, *thyréocèle.* — Keldeckel, *épiglotte.* — Kehle, *gorge.* — Kehlentzündung, *laryngite.* — Kehlkopf, *larynx.* — Kehlkopfbraune, *laryngite.* — Kehlhopfschnitt, *laryngotomie.* — Kehlkopfschwindsucht, *phthisie laryngée.* — Kehlkofspiegel, *laryngoscope.* — Kehlschwindsucht, *phthisie laryngée.* — Kelsucht (vétér.), *étranquillon.*

Keichend, *poussif.* — Keichhusten, *coqueluche.*

Keilbein, *os cunéiforme, sphénoïde.* — Keilförmig, *cunéiforme.*

Keim, *germe, blaste.* — Keimfähig, *germinatif.* — Keimfleck, *chalaze, blastocélie.* — Keimfrucht, *sporocarpe.* — Keimgang, *funicule.* — Keimgrube, *hile.* — Keimhäufchen, *sorédion.* — Keimhaut, *hyménion.* — Keimhülle, *périsperme.* — Keimkorn, *spore.* — Keimlager, *stroma.* — Keimloch, *micropyle.* — Keimlos, *inembryonné.* — Keimpulver, *conidie, propagule.* — Keimsaft, *blastophylle.* — Keimstoff, *blastème.* — Keimung, *germination.*

Kelch, *calice.* — Kelchblatt, *sépale.*

Kellerassel, *cloporte.*

Kennung (vétér.), *fève.*

Kennzeichen, *marque.*

Kerbel, *cerfeuil.*

Kerker, *prison.*

Kermesbeere, *phytolaque.*

Kern, *noyau, pépin.* — Kernkorperchen, *nucléole.*

Kerze, *bougie.*

Keuchen, *anhélation, cornage.* — Keuchhusten, *coqueluche.*

Keulenschwamm, *clavaire.*

Keuschlammstrauch, *agnus-castus.*

Kiefer, *mâchoire, mandibule.* — Kieferblutader, *veine maxillaire.* — Kieferdrüse, *glande sous-maxillaire.* — Kieferhohle, *antre d'Highmore.* — Kiefermuskel, *muscle digastrique.* — Kieferpulsader, *artère maxillaire.* — Kieferzungenmuskel, *génio-glosse.*

Kieme, *branchie.* — Kiemen, *ouïes.*

Kieselerde, *silice.*

Kinasäures Salz, *kinate.*

Kind, *enfant.* — Kindbett, *couches.* — Kindbettreinigung, *lochies.* — Kindermord, *infanticide.* — Kindheit, *enfance.* — Kindspech, *méconium.*

Kinn, *menton.* — Kinnbacken, *mâchoire.* — Kinnbackengicht, *siagonagre.* — Kinnbinde, *mentonnière.* — Kinnbüschel, *houppe du menton.* — Kinnflechte, *mentagre.* — Kinnlade, *mâchoire.* — Kinnloch, *trou mentonnier.* — Kinnaht, *symphyse du menton.* — Kinnpulsader, *artère mentonnière.* — Kinnzungenbeinmuskel, *muscle génio-hyoïdien.* — Kinnzungenmuskel, *muscle génio-glosse.*

Kirchhof, *cimetière.*

Kirschbaum, *cerisier.* — Kirsche, *cerise.* — Kirschgummi, *cérasine.*

Kissen, *coussin.*

Kitt, *lut.*

Kitzel, *prurit, chatouillement.* — Kitzler, *clitoris.* — Kitzlermuskel, *muscle ischio-clitorien.*

Klammer, *crampon.*

Klang, *timbre.*

Klappe, *valvule.*

Klapperschlange, *crotale, serpent à sonnettes.*

Klar, *claire, limpide.* — Klarung, *clarification.*

Klaret, *hippocras.*

Klatschrose, *coquelicot.*

Klebepflaster, *emplâtre adhésif.* — Kleber, *gluten.* — Kleberig, *glutineux.* — Kleberigkeit, *viscosité.*

Klee, *trèfle.*

Kleie, *écailles furfuracées, son.* — Kleienartig, *furfuracé.* — Kleiengrind, *pityriasis.*

Klein, *petit.*

Kleister, *colle.*

Klette, *bardane.*

Kletternd, *grimpant.* — Klettervögel, *grimpeur.*

Klima, *climat.*

Klinik, *clinique.* — Kliniker, *clinicien.*

Klopfend, *pulsatif.*

Klumphand, *main bote.* — Klumpfuss, *pied bot.*

Klystier, *lavement,* — Klystierschlauch, *clysoir.*

Knabenkraut, *orchis,*

Knallend, *fulminant.* — Knallsäure, *acide fulminique.*

Knänel, *glomerule.*

Knebel, *bâillon.*

Kneten, *malaxer.*

Knie, *genou.* — Knieband, *ligament du genou.* — Kniebarer, *genou cagneux.* — Kniebeuge, *jarret.* — Knieförmig, *genouillé.* — Kniegicht, *gonagre.* — Kniekehle, *jarret.* — Kniekehlenblutader, *veine poplitée.* — Kniekehlenmuskel, *muscle poplité.* — Kniescheibe, *rotule.*

Knistern, *crépitation; râle crépitant.*

Knoblauch, *ail.* — Knoblauchsgamander, *scordium.*

Knöchel, *malléole.* — Knöchelchen, *osselet.* — Knochen, *os.* — Knochenansatz, *épiphyse.* — Knochenartig, *osseux.* — Knochenauswuchs, *exostose.* — Knochenbildung, *ostéogénie.* — Knochenblätterung, *exfoliation.* — Knochenbrand, *nécrose.* — Knochenbrecher, *ostéoclaste.* — Knochenbruch, *fracture.* — Knochenentzündung, *ostéite.* — Knochenerweichung, *ostéomalacie.* — Knochenerzeugend, *ostéogénique.* Knochenfeile, *rugine.* — Knochenfortsatz, *apophyse.* — Knochenfugge, *jointure.* — Knochenfügung, *syndesmose.* — Knochengeschwulst, *ostéotome.* — Knochenhaut, *périoste.* — Knochenhautentzündung, *périostéite.* — Knochenkern, *point d'ossification.* — Knochenkrebs (fleischiger), *ostéosarcome.* — Knochenkrebs (speckartiger), *ostéostéatome.* — Knochenlehre, *ostéologie.* — Knochenleim, *gélatine.* — Knochenmarkentzündung, *médullite ostéomyélite.* — Knochennarbe, *cal.* — Knochennaht, *suture des os.* — Knochenpfanne, *cavité articulaire.* — Knochenschmerzen, *douleurs ostéocopes.* — Knochensplitter, *esquille.* — Knochensubstanz, *osséine.* — Knochenverliefung, *glène.* — Knochenwurm, *spinaventosa.* — Knochenzange, *ostagre.* — Knochenzelle, *ostéoplaste.* — Knöchern, *osseux.* — Knöchlein, *osselet.*

Knolle, *bulbe.* — Knollbein, *jambe des Barbades.* — Knollen, tubérosité. — Knollfuss, *pied éléphantin, éléphantiasis des Arabes.*

Knopf, *condyle.* — Knopfförmig, *condyloïde.*

Knorpel, *cartilage.* — Knorpelband, *fibro-cartilage.* — Knorpelfügung. *synchondrose.* — Knorpelgeschwulst, *enchondrome.* — Knorpelhaut, *périchondre.* — Knörpelig. *cartilagineux.* — Knorpelentzündung, *chondrite.* — Knorpelautentzündung, *pécichondrite.* Knorpelleim, *chondrine.* — Knorpelring, *anneau cartilagineux.*

Knorren, *tubérosité.* — Knorrenmuskel, *muscle anconé.*

Knöspchen, *gemmule.* — Knospe, *bourgeon.* — Knospentragend, *gemmipare.*

Knoten, *nœud, condyle; nodus.* — Knotenflechte, *lichen.* — Knotig, *noueux, tornuleux.*

Knurrfisch, *grondin.*

Kochen, *coction, cuisson.*

Kohl, *chou.*

Kohle, *charbon.* — Kohlengluth, *braise.* — Kohlensäure, *acide carbonique.* — Kohlensäures Salz, *carbonate.* — Kohlenstoff *carbone.*

Kokkelskornbitter, *picrotoxine.*

Kolik, *colique.*

Kollern, *borborygmes.*

Königsader, *veine basilique.* — Königssalbe, *basilicon.* — Konigswasser, *régale.*

Kopf, *tête.* — Kopfarmpulsade, *tronc brachio-céphalique.* — Kopfbein, *grand os du carpe.* — Köpfchen, *capsule*. — Kopfgeschwulst der neugeborenen, *céphalématome*. — Kopfgicht, *cophalalgie arthritique*, — Kopfgrind, *teigne du cuir chevelu*. — Kopfhaar, *chevelure*. — Kopflos, *acéphale*. — Kopfnaht, *suture des os du crâne*. — Kopfnicker, *muscle sterno-cléido-mastoïdien*. — Kopfschlagader, *artère carotide*. — Kopfschmerz, *céphalalgie*. — Kopfträger, *atlas*. — Kopfwassersucht, *hydrocéphale*. — Kopfwindgeschwulst, *physocéphale*. — Kopfzieher, *tire-tête*.

Koralle, *corail*.

Kork, *liège*. — Korksäure, *acide subérique*. — Korkstoff, *subérin*.

Korn, *blé*, *graine*. — Kornblume, *bluet*. — Körnchen, *granule*. — Körnerfressend, *granivore*.

Körper, *corps*. — Körperbau, *constitution*. — Körperbeschaffenheit, *complexion*, *habitus*. — Körperchen, *corpuscule*. — Körperfülle, *plérose*. — Körpergrosse, *taille*.

Koth, *gadoue*, — Kothbrechen, *iléus*. — Kothentleerung, *défécation*. — Kothgrubendunst, *mitte*. — Kothig, *stercoraire*.

Kraft, *force*. — Kraftbrühe, *consommé*. — Kraftlosigkeit, *prostration*, *adynamie*.

Kragen, *collet d'une dent*.

Krahenaugenbaum, *titan-cotte*.

Krampf, *crampe*, *spasme*. — Krampfader, *varice*, *phlebectasie*.—Krampfaderbruch, *varicocèle*. — Krampfaderig, *variqueux*. — Krampfasthma, *asthme nerveux* — Krampfhaft, *convulsif*. — Krampfhusten, *toux convulsive*. — Krampflachen, *rire sardonique*. — Krampfstillend, *sédatif*, *antispasmodique*.—Krampfsucht, *ergotisme spasmodique*. — Krampfübel, *affection convulsive*.

Kranichschnabel, *géradion*.

Krank, *malade*. — Krankenhaus, *infirmerie*, *hopital*. —Krankenwarter, *infirmier*. — Krankhaft, *morbide*. — Krankheit, *maladie*. — Krankheitslehre, *pathologie*. — Kränklich, *maladif*.

Kranz, *aréole*. — Kranzbein, *os coronal*. — Kranzblutader, *veine coronaire du cœur*. — Kranzförmig, *coronaire*. — Kranzgefasse, *vaisseaux coronaires*. — Kranznaht, *suture coronale*. — Kranzschlagader, *artère coronaire*.

Krapp. *garance*. — Krapproth, *alizarine*.

Kratzartig, *psorique*. —Kratze, *gale*. Kratzmilbe, *acarus de la gale*, *sarcopte*.

Kraut, *herbe*. — Krautartig, *herbacé*. Krauterhandler, *herboriste*. — Krauterhaube, *cucuphe*. — Krautersäckchen, *sachet*.

Krebs, *cancer*, *carcinome*. — Krebsartig, *cancéreux*. — Krebsblume, *croton*.

Kreide, *craie*.

Kreisen, *être en mal d'enfant*, *en travail*.

Kreisförmig, *circulaire*, *orbiculaire*. — Kreislauf, *circulation*.

Kresse, *cresson*.

Kreuz, *région sacrée*. — Kreuzband, *ligament croisé*. — Kreuzbein *sacrum*. — Kreuzblume, *polygala*. — Kreuzblutader, *veine sacrée*. — Kreuzdorn, *nerprun*. — Kreuzkraut, *seneçon*. — Kreuzmuskel, *muscle sacro-lombaire*. — Kreuznerven, *nerfs sacrés*. — Kreuzchmerzen, *douleurs lombaires*. — Kreuzschnitt, *incision cruciale*. — Kreuzung, *croisement*, *métissage*.

Kribeln, *formication*. — Kriebelkrankheit, *raphanie*, *convulsion cérébrale*, *ergotisme*.

Kriechen, *reptation*. — Kriechend, *rampant*.

Krimm'sche Krankheit, *lèpre de la Crimée*.

Kristallbläschen, *cristalline*. — Kristallkörper, *cristallin*.

Kritisch, *critique*.

Kronbohrer, *couronne de trépan*. — Krone, *corolle*, *couronne*. — Kronenband, *ligament coronaire*. — Kronenförmig, *coronaire coronoïde*. — Kronennaht, *suture coronale*.

Kropf, *gésier*, *jabot*, *goitre*, *bronchocèle*. — Kropfig, *goitreux*.

Kröte, *crapaud*. — Krötenstein, *crapaudine*.

Krullfarn, *adiante*.

Krummdarm, *iléon*.

Kruste, *croûte*.

Krystallkapsel, *capsule cristalline*.

Kuchen, *caillot*.

Kugel, *balle*, *globe*. — Kugelblume, *globulaire*. — Kugelchen, *pastille*, *globule*. — Kugelförmig, *sphéroïdal*. — Kugelgelenk, *arthrodie*. — Kugelzange, *tire-balle*.

Kuhlend, *rafraichissant*.

Kuhpocke, *cowpox*, *vaccine*. — Kuhpschengift, *virus vaccin*.

Kummel, *carvi*, *cumin*.

Kunst, *art*. — Kunstlich, *artificiel*, *factice*.

Kupfer, *cuivre*.

Kurbis, *courge*. — Kurbiswurm, *tænia cucurbitin*.

Kurz, *court*. — Kurzsichtig, *myope*. — Kurzsichtigkeit, *myopie*.

L

Lab, *présure*. — Labkraut, *caillelait*. — Labmagen, *caillette*.

Laboratorium, *laboratoire*.

Lache, *mare*.

Lachen, *rire*. — Lachkrampf, *rire spasmodique*.

Lack, *laque*.

Lackmus, *teinture de tournesol*. — Lackmusflechte, *orseille*.

Lage, *attitude*.

Lagerfieber, *fièvre des camps*, *fièvre de Hongrie*.

Lahmung *paralysie*.

Laich, *frai*.

Lakritze, *réglisse*.

Lambdanaht, *suture lambdoïde*.

Lamm, *agneau*.

Landeskrankheit, *endémie*.

Lang, *long*. — Langenspalt, *fissure*. — Langsichtigkeit, *presbyopie*. — Langsam, *lent*.

Lanzettenbesteck, *étui à lancettes*.

Läppchen, *lobule*; *compresse*. — Lappen, *lobe*. — Lappig, *lobé*.

Larche, *mélèze*.

Lattig, *laitue*. — Lattigbitter, *lactucarium*. — Lattigextract, *thridace*. — Lattigopium, *lactucarium*.

Latwerge, *confection*.

Lauch, *ail*. — Lauchgrün, *porracé*.

Lauf, *course*. — Laufkäfer, *carabe*.

Lauge, *potasse liquide*, *lessive*. — Laugen, *lixiviation*.

Laus, *pou*. — Lausekrankheit, Lausesucht, *phthiriasis*.— Lausesamne, *staphisaigre*.

Laut, *son*.

Lauternd, *dépuratif*.

Lavendel, *lavande*.

Laxirmittel, *laxatif*.

Lazareth, *hôpital lazaret*.

Leben, *vie*. — Lebend, Lebendig, *vivant*. — Lebendiggebahrend, *vivipare*. — Lebensbaum, *thuia*, — Lebensfähig, *viable*. — Lebensgeister, *esprits vitaux*. — Lebenskraft, *vitalité*. — Lebensprozess, *phénomènes vitaux*. — Lebenssaft, *latex*, *humide radical*. — Lebenswarme, *chaleur vitale*. — Lebensweise, *régime*.

Leblos, *inanimé*.

Leber, *foie*. — Leberband, *ligament du foie*. — Leberblutader, *veine hépatique*. — Leberbruch, *hépatocèle*. — Leberentzündung, *hépatite*. — Leberflecken, *taches hépatiques*, *lentigo*. — Leberfluss, *flux hepatique*, *hépatirrhée*. — Lebergallenblasengang, *conduit hépatocystique*. — Lebergang, *conduit hépatique*. — Lebergeflecht, *plexus hépatique*. — Leberhaut, *capsule de Glisson*. — Leberkolik, *colique hépatique*. — Leberkraut, *hépatique*. — Leberlappen, *lobe du foie*. — Lebermoos, *hépatiques*. — Lebernabelbruch, *hépatomphale*. — Leberrine, *sillon du foie*. — Leberschlagader, *artère hépatique*. — Leberschmerz, *hépatalgie*. — Leberstein, *calcul hépathique*. — Leberthran, *huile de foie de morue*. — Leberverhartung, *cirrhose du foie* — Leberverstopfung, *obstruc-*

tion du foie, hépatemphraxis. — Leberwurm, *distome, douve du foie.*

Lecksaft, *éclegme.*

Leder, *cuir.* — Lederhaut, *cuir, chorion, tercine.* — Lederhautentzündung, *chorionitis.*

Leerdarm, *jéjunum.* — Leere, *vide.*

Lefze, *lèvre.*

Lehrgebaude, *système.* — Lehrsatz, *aphorisme.*

Leibbinde, *bandage de corps.* — Leibesbeschaffenheit, *habitude extérieure du corps.* — Leibesgrosse, *stature.* — Leibfluss, *flux de ventre.* — Leibschneiden, *tranchées.*

Leichdorn, *cor aux pieds.*

Leichenausgrabung, *exhumation.* — Leichenoffnung, *nécropsie, autopsie.* — Leichenschau, *nécropsie.* — Leichenverbrennung, *crémation.* — Leichnam, *cadavre.*

Leiden, *souffrance.* — Leidenschaft, *passion.*

Leimpflaster, *taffetas d'Angleterre.* Leimsüss, *glycocolle.* — Leimzucker, *glycocolle.*

Lein, *lin.* — Leinkraut, *linaire.*

Leiste, *aine.* — Leistenband, *ligament de Fallope.* — Leistenbeule, *bubon, poulain.* — Leistenbruch, *bubonocèle.* — Leistendrüse, *glande inguinale.* — Leistengeschwulst, *bubonocèle.*

Leiter, *conducteur.*

Lenden, *lombes, reins.* — Lendenblutadern, *veines lombaires.* — Lendenknochen, *os de la hanche.* — Lendenlahm, *épointé.* — Lendenmuskel, *muscle lombaire, psoas.* — Lendenmuskelentzündung, *psoïte.* — Lendenschlagadern, *artères lombaires.* — Lendenschmerz, *lumbago.*

Leucathiopie, *albinisme.*

Leuchten, *illumination.* — Leuchtend, *lumineux, illuminant.*

Leyerförmig, *lyré.*

Licht, *lumière.* — Lichtmesser, *photomètre.* — Lichtscheu, *photophobie.*

Liebe, *amour.* — Liebesapfel, *tomate.* — Liebestrank, *philtre.*

Liebstockel, *livèche.*

Liegen, *décubitus.*

Lilie, *lis.*

Linde, *tilleul.*

Linderend, *lénitif, sédatif.* — Linderungsmittel, *lénitif.*

Linie, *ligne.* — Linienförmig, *linéaire.*

Linse, *lentille.* — Linsenartig, *phacoïde.* — Linsenförmig, *lenticulaire.* — Linsenglas, *lentille, loupe (optique).*

Lippe, *lèvre.* — Lippenband, *frein de la levre.* — Lippenförmig, *labié.* — Lippenschlagader, *artère labiale.*

Loch, *trou, foramen.* — Locherpilz, *bolet.*

Löffel, *cuiller.* — Löffelkraut, *cochléaria.*

Lohe, *tan.* — Lohgerberei, *tannerie.* Lolch, *ivraie.*

Lorbeer, *laurier.*

Lordotische Skoliose, *lordose.*

Lösend, *fondant.* — Lösung, *solution.* — Lösungsmittel, *menstrue.*

Löthrohr, *chalumeau.*

Lowenzahn, *pissenlit.*

Lücke, *lacune.*

Luft, *air.* — Luftbläschen, *vésicules pulmonaires.* — Luftbrust, *pneumothorax.* — Luftdicht, *hermétiquement.* — Luftförmig, *aériforme.* — Luftkreis, *atmosphère.* — Luftrohre, *trachée-artère.* — Luftrohrenblutader, *veine bronchique.* — Luftrohrenbräune, *trachéite.* — Luftrorhrenbruch, *bronchacèle, thyréocèle.* — Luftrohrendrüsen, *glandes bronchiales.* — Luftrohrenentzündung, *trachéite.* — Luftrohrenringe, *cerceaux de la trachée.* — Luftrohrenschnitt, *bronchotomie, trachéotomie.* — Luftrohrenschwindsucht, *phthisie trachéale.* — Luftrohrenspalt, *glotte.* — Luftscheu, *acrophobie.* — Luftspiegelung, *mirage.*

Lunge, *poumon.* — Lungenbläschen, *vésicules du poumon.* — Lungenblutader, *veine pulmonaire.* — Lungenblutsturz, *hémoptysie.* — Lungenblutung, *pneumo-hémorrhagie.* — Lungenbruch, *pneumocèle.* — Lungencatarrh, *bronchite.* — Lungenentzündung, *pneumonie, péripneumonie.* — Lungengeschwür, *vomique.* — Lungenkraut, *pulmonaire.* — Lungenlappen, *lobe du poumon.* — Lungenleiden, *pneumose.* — Lungenmagennerv, *nerf pneumo-gastrique.* — Lungenprobe, *docimasie pulmonaire.* — Lungenschmerz, *pneumoralgie.* — Lungenschwindsucht, *phthisie.* — Lungenstein, *pneumalithiase.* — Lungensucht, *phthisie pulmonaire.* — Lungensüchtig, *phthisique.*

Lustseuche, *syphilis, vérole.*

Lymphatisch, *lymphatique.* — Lymphdrüsen, *ganglions lymphatiques.* — Lymphe, *lymphe.* — Lymphgefässe, *vaisseaux lymphatiques.* — Lymphgefässentzündung, *angioleucite, lymphangite.*

M

Mädchenhaar, *polytric.*

Magen, *estomac.* — Magenadern, *vaisseaux coronaires (de l'estomac.* — Magenbeschwerde, *embarras gastrique.* — Magenblutung, *gastrorrhagie.* — Magenbrei, *chyme.* — Magenbrennen, *pyrosis.* — Magenbruch, *gastrocèle.* — Magendrücken, *cardialgie.* — Magendrüsen, *glandes de Brunner.* — Magenentzündung, *gastrite.* — Magenerweichung, *gastromalacie.* — Magenfieber, *fièvre gastrique.* — Magengegend, *épigastre.* — Magengrund, *bas-fond. de l'estomac.* — Magenkrampf, *crampe d'estomac.* — Magenmittel, *stomachique.* — Magenmund, *cardia.* — Magennerven, *nerfs de l'estomac.* — Magenpfortner, *pylore.* — Magenruhr, *lientérie.* — Magensaft, *suc gastrique.* — Magensäure, *acidités des premières voies.* — Magenschleimfluss, *gastrorrhée.* — Magenschmerz, *mal d'estomac, gastralgie, gastrodynie.*

Magerkeit, *maigreur.*

Magnet, *aimant.*

Mähen, *faucher.*

Mahlzahn, *dent molaire.*

Maiblume, *muguet.* — Maikäfer, *hanneton.*

Mailändische Rose, *pellagre.*

Majoran, *marjolaine.*

Makrele, *maquereau.*

Malve, *mauve.*

Malz, *drêche, malt.* — Malzmagen, *bonnet, deuxième estomac des ruminants.*

Mandel, *amande, amygdale, tonsille, avives.* — Mandelbraune, *amygdalite.* Mandelmilch, *lait d'amandes.*

Mangan, *manganèse*

Mangold, *bette, poirée.*

Mann, *homme.* — Mannbar, *nubile.* — Mannbarkeit, *nudité, virilité.* — Männchen, *mâle.* — Männlich, *mâle, virile.* — Mannsstreu, *panicaut.* — Mannstollheit, *nymphomanie.* — Mannweib, *androgyne.*

Mannastoff, *mannite.*

Mantel, *manteau.*

Margarin, *palmiline.* — Margarinfett, *margarine.* — Margarinsäure, *acide margarique.* — Margarinsäures Salz, *margarate.*

Mark, *moelle, médulle.* — Markhaut, *membrane médullaire.* — Markig, *médullaire.* — Marksarkom, *encéphaloïde, sarcome médullaire.* — Markschwamm, *fongus médullaire.*

Masche, *maille.*

Masern, *rougeole.*

Massentheilchen, *molécule.*

Masslieb, *marguerite.*

Mastader, *veine hémorrhoïdale; flux hémorrhoïdal.* — Mastdarm, *rectum.* — Mastdarmbruch, *archoptose.* — Mastdarmentzündung, *rectite.* — Mastdarmgekrose, *mésorectum.* — Mastdarmwurm, *ascaride vermiculaire.*

Mästen, *engraissement.*

Mastixbaum, *lentisque.*

Materialwaare, *drogue.*

Matratze, *matelas.*

Mauerpfeffer, *vermiculaire.*

Mauke, *eaux aux jambes, malandre.*

Maul, *gueule, mufle.* — Maulbeerbaum, *mûrier.* — Maulbeere, *mûre.* — Maulbeerförmig, *mûriforme.* — Maulesel, *mulet.* — Mauleselin, *mule.* — Maulseuche, *aphthe.*

Maus, *le thénar, souris.* — Mausedorn, *fragon.*

Mauserung, *mue.*

Medicinalpolizei, *police médicale.* — Medicinisch, *médical.*

Medium, *milieu.*

Meereichel, *balane.*

Meerkohl, *soldanelle.* — Meerrettig, *raifort.* — Meerzwiebel, *scille.*

Mehl, *farine.* — Mehlfleck, *alphos.* — Mehlthau, *nielle.*

Meissel, *ciseau.*

Meisterwurzel, *impératoire.*

Mekkabalsam, *opobalsamum.*

Melde, *arroche.*

Melken, *mulsion.*

Melonenbaum, *papayer.*

Mennig, *minium.*

Mensch, *homme.* — Menschenfresser, *anthropophage.* — Menschenscheu, *misanthropie.*

Menstrualschweiss, *ménidrose.* — Menstruationsbeforderend, *emménagogue.*

Mergel, *marne.*

Merkurialmittel, *mercuriaux.*

Messer, *bistouri, couteau, acare.*

Messung, *mensuration.*

Mestize, *métis.*

Metallkönig, *régule.* — Metallisch, *métallique.*

Meteorstein, *bolide.*

Miesmuschel, *moule.*

Milbe, *mile.*

Milch, *lait.* — Milchbildend, *lactigène.* — Milchborke, *croûte de lait, gourme.* — Milchbrustgang, *canal thoracique.* — Milchdrüse, *glande mammaire.* — Milchfieber, *fièvre de lait.* — Milchführend, *lactifère.* — Milchgefässe, *vaisseaux galactophores, vaisseaux chylifères.* — Milchgeschwulst, *tuméfaction de la mamelle.* — Milchicht, *lactescent*, — Milchig, *lacté.* — Milchknoten, *nodosités au sein, poil.* — Milchkur, *régime lacté.* — Milchmesser, *galactomètre.* — Milchruhr, *flux cœliaque.* — Milchsaft, *chyle.* — Milchsaftbereitung, *chylification.* — Milchsaftbehälter, *citerne.* — Milchsaftführend, *chylifère.* — Milchsäure, *acide lactique.* — Milchstaar, *cataracte laiteuse.* — Milchtreibend, *galactagogue.* — Milchverhaltung, *spargose.* — Milchversetzung, *métastase laiteuse.* — Milchzahn, *dent de lait.* — Milchzucker, *lactine.*

Mildernd, *adoucissant.*

Milz, *rate.* — Milzanschwellung, *splénoncie.* — Milzblutader, *veine splénique.* — Milzbrand, *pustule maligne.* — Milzbruch, *splénocèle.* — Milzentzündung, *splénite.* — Milzkraut, *asplénium.* — Milzstechen, *point de côté.* — Milzsucht, *hypochondrie, spleen.* — Milzsüchtig, *rateleux.*

Mineralog, *minéralogiste.*

Mischkorn, *provende.* — Mischung, *mixture, mélange, miction.*

Mispelbaum, *néflier.*

Missbildung, *vice de conformation, difformité.* — Missgeburt, *monstre.* Missgestaltung, *déformation.* —

Missmuth, *disthymie.*

Mist, *fumier.*

Mistel, *gui.*

Mitesser, *comédon.*

Mittag, *midi.*

Mittel, *moyen.* — Mittelfell, *médiastin.* — Mittelfleisch, *périnée.* — Mittelfuss, *métatarse.* — Mittelgrosse, *moyenne.* — Mittelhand, *métacarpe.* — Mittelhirn, *mésocéphale.* — Mittelklopfer, *mésothénar.* — Mittelpunkt, *centre.*

Mohn, *pavot.* — Mohnkopfsyrup, *sirop diacode.* — Mohnsaft, *opium.* — Mohnstoff *narcotine.*

Mohre, *carotte.*

Molken, *petit-lait.*

Monat, *mois.* — Monatsfluss, *menstruation.*

Mondbein, *os semi-lunaire.* — Mondblindheit, *ophthalmie périodique.* — Mondkalb, *môle.* — Mondkraut, *lunaire.* — Mondsucht, *somnambulisme naturel.* — Mondsüchtig, *lunatique.*

Moorhirse, *sorgho.*

Moos, *mousse.* — Moosbitter, *lichénine.* — Mooskelch, *périchète.* — Moosschwamm, *mousseron.*

Moralisch, *moral.*

Morast, *marais.* — Morastig, *paludéen.*

Morchel, *morille.*

Mord, *meurtre.*

Morgagnische Flussigkeit, *humeur de Morgagni.*

Morgen, *matin.*

Morser, *mortier.*

Moschus, *musc.*

Most, *moût.*

Motte, *teigne.* — Mottengras, *vétiver.*

Moxäring, *porte-moxa.*

Mücke, *cousin, mouche.*

Müdigkeit, *fatigue, lassitude.*

Mumie, *momie.*

Mund, *bouche*, — Mundentzündung, *stomatite.* — Mundfäule, *stomatite ulcéreuse.* — Mundschwamm, *aphthe.* — Mundschwämmchen, *muguet.* — Mundspiegel, *speculum oris.* — Mundstück, *anche.* — Mündung, *orifice.* — Mundwasser, *stomatique.*

Münze, *menthe.*

Muschel, *coquille.* — Muschelkunde, *conchyliologie.*

Muskatblüthe, *macis.* — Muskatnussleber *cirrhose, myristication.* — Muskatnuss, *muscade.* — Muskatnussfett, *myristicine.*

Muskel, *muscle.* — Muskelentzündung, *myitis.* — Muskelerweichung, *myomalacie.* — Muskelfaser, *fibre musculaire.* — Muskelfibrin, *syntonine.* — Muskellehre, *myologie.* — Muskelschlaffheit, *malacosarcose.* — Muskelschmerz, *myodynie.* — Muskelverknocherung, *sarcostose.* — Muskelzerlegung, *myotomie.*

Muss, *pulpe.*

Mutter, *matrice, mère.* — Mutterband, *ligament de la matrice.* — Mutterblutfluss, *métrorrhagie.* — Mutterbruch, *hystérocèle.* — Mutterfieber, *fièvre puerpérale.* — Mutterfluss, *leucorrhée.* — Muttergewächs, *polype utérin.* — Mutterhals, *col utérin.* — Mutterharz, *galbanum.* — Mutterhorn, *seigle ergoté.* — Mutterkranz, *pessaire.* Mutterkraut, *matricaire.* — Mutterkrebs, *cancer utérin.* — Mutterkuchen, *placenta.* — Muttermal, *nævus, envie.* — Muttermilch, erste, *colostrum.* — Muttermund, *orifice utérin.* — Mutterplage, *hystérie.* — Mutterscheide, *vagin.* — Mutterschnitt, *hystérotomie.* — Muttersenkung, *hystéroptose.* — Muttertrompeten, *tnompes utérines.* — Muttervorfall, *chute de matrice.* — Mutterwassersucht, *hydromètre.* — Mutterweh, *hystéralgie.* — Mutterwindsucht, *physomètre.* — Mutterwurz, *méum.* — Mutterwuth, *hystéromanie.* — Mutterzäpfchen, *pessaire.*

Mutzenförmig, *mitral.*

Myrthe, *myrte.* — Myrthenförmig, *myrtiforme.*

N

Nabel, *ombilic, mésomphale.* — Nabelader, *veine ombilicale.* — Nabelblase, *vésicule ombilicale.* — Nabelblutbruch, *hématomphale.* — Nabelblutung, *omphalorrhagie.* — Nabelbruch, *exomphale, omphalocèle.* — Nabeldeuterei, *omphalomancie.* — Nabelgeschwulst, *exomphale.* — Nabelloch, *omphalode.* — Nabelschnitt, *omphalotomie.* — Nabelschnur, *cordon ombilical.* — Nabelsteinbruch, *poromphale.* — Nabelwassergeschwulst, *hydromphale.*

Nachahmung, *imitation.* — Nachcur, *soins donnés après la cure, apothérapie.* — Nachgeburt, *arrière-faix, délivre.* — Nachstaar, *cataracte secondaire.* — Nachtripper, *blennorrhée. gonorrhée chronique.*

Nacht, *nuit.* — Nachtblatter, *épinyctide.* — Nachtblindheit, *héméralopie.* — Nachtkerze, *onagre.* — Nätchtlicher Samenverlust, *onirogme.* — Nachtschatten, *morelle.* — Nachtsehen, *myctalopie.* — Nachtstuhl, *latrines.* — Nachtwandler, *somnambule.*

Nacken, *nuque.* — Nackenband, *ligament cervical.* — Nackenwarzenbeinmuskel, *muscle trachéo-mastoïdien.* — Nackenweh, *trachélagre.*

Nackt, *nu.*

Nadel, *aiguille.* — Nade-förmig, *acéré, aciculaire, onguiforme.* — Nadelhalter, *porte-aiguille.* — Nadelstich, *acupuncture.*

Nagel, *ongle, clou.* — Nagelbein, *os unguis.* — Nagelfleck, *lunule.* — Nagelfügung, *gomphose.* — Nagelgeschwür, *tourniole, panaris.* — Nagelräude, *onychie.* — Nagelschaden, *enclouure.* — Nagelwurzel, *matrice de l'ongle.*

Nagethiere, *rongeurs.*

Nahrhaft, *alibile.* — Nahrungsmittel, *aliment.* — Nahrungssaft, *chyle.* — Nahrungstoff, *nutriment.*

Naht, *suture.*

Narbe, *cicatrice.*

Nardenöl, *nard.*

Narkotisch, *narcotique.*

Narrheit, *folie.*

Nase, *nez.* — Naseln, *nasonnement.* — Naselnd, *nasonné.* — Nasenbein, *os du nez.* — Nasenbinde, *épervier.* — Nasenbluten, *épistaxis, rhinorrhée.* — Nasenflügel, *ailes du nez.* — Nasengewachs, *polype du nez.* — Nasenhaut, *membrane pituitaire.* Nasenknorpel, *cartilage du nez.* — Nasenloch, *narine.* — Nasenscheidewand, *cloison des fosses nasales.* — Nasenschleim, *mucus nasal.* — Nassender Grind, *impétigo.*

Natron, *soude.*

Natter, *couleuvre.*

Natur, *nature.* — Naturforscher, *naturaliste.* — Naturlehre, *physique.* — Natúrlich, *naturel.* — Naturtrieb, *appétence, instinct.*

Nebel, *brouillard.* — Nebelflech, *néphélion.*

Nebenblatt, *bractée.* — Nebenblumenkrone, *paracorolle.* — Nebenblutader, *veine satellite.* — Nebenhode, *épididyme.* — Nebenniere, *capsule surrénale.*

Neigemuskel, *pronateur.* — Neigung, *inclinaison.*

Nelke, *œillet.* — Nelkensäure, *acide pimentique.*

Nerv, *nerf.* — Nervenbau, *système nerveux.* — Nervenentzündung, *névrite.* — Nervenfieber, *fièvre nerveuse* — Nervengeflecht, *plexus nerveux.* — Nervenhaut, *névrilème.* — Nervenknoten, *ganglion.* — Nervenlehre, *névrologie.* — Nervenmittel, *nervin.* — Nervenpaarung, *conjugaison.* — Nervenreiz, *irritation nerveuse.* — Nervensaft, *fluide nerveux.* — Nervenscheide, *névrilème.* — Nervenschlagfluss, *apoplexie nerveuse.* — Nervenschmerz, *névralgie.* — Nervenschnitt, *névrotomie.* — Nervenschwindsucht, *phthisie nerveuse.* — Nervenstarkend, *nervin.* — Nervanthätigkeit, *action nerveuse.* — Nervenübel, *névrose.* — Nervenüberreitzung, *névrosténie.* — Nervenwarze, *papille nerveuse.* — Nervig, *nerveux.* — Nervos, *nerveux.*

Nessel, *ortie.* — Nesselausschlag, *urticaire.* — Nesselbrand, *urtication.* — Nesselfieber, *fièvre ortiée.*

Nest, *nid.*

Netz, *filet. réseau. épiploon.* — Netzblutader, *veine épiploïque.* — Netzbruch, *épiplocèle.* — Netzentzündung, *épiploite.* — Netzflüger, *névroptères.* — Netzförmig, *réticulaire.* — Netzhaut, *rétine.* — Netzhautentzündung, *rétinite.*

Neubildung, *néoplastie.* — Neugeboren, *nouveau-né.* — Neumond, *néoménie.*

Neunauge, *lamproie.* — Neunaugen, *cyclostomes.*

Neutral, *neutre.*

Nichtreduzirbar, *irréductible.*

Nickend, *nutant.*

Niedergebogen, *réfléchi.* — Niedergeschlagenheit, *abattement, accablement.* — Niederkunft, *accouchement.* — Niederliegend, *décombant.* — Niederschlag, *précipité.* — Niederschlagung, *précipitation.* — Niederzieher, *abaisseur.*

Niere, *rein.* — Nierenbaum, *acajou.* — Nierenbecher, *calices du rein.* — Nierenbecken, *bassinet du rein.* — Nierenbeckenentzündung, *pyélite.* — Nierenblutader, *veine émulgente.* — Nierenblutung, *néphrorrhagie.* — Nierenbruch, *néphrocèle.* — Nierenentzündung, *néphrite.* — Nierenförmig, *réniforme.* — Nierengries, *gravelle.* — Nierenhaut, *capsule du rein.* — Nierenschmerz, *néphralgie.* — Nierenschmerzen, *coliques néphrétiques.* — Nierenschnitt, *néphrotomie.* — Nierenstein, *calcul rénal, jade.* — Nierenstück, *rognon.* — Nierenvereiterung, *néphropyose.* — Nierenverstopfung, *néphremphraxis.*

Niesemittel, *sternutatoire.* — Niesen, *éternument.* — Nieswurzel, *ellébore.*

Nothzucht, *viol.*

Numerisch, *numérique.*

Nuss, *noix.* — Nussbaum, *noyer.* — Nusschale, *brou de noix.*

Nüster, *naseau.*

O

Ober, *supérieur.* — Oberarzt, *archiatre, médecin en chef.* — Oberbacken, *pommette.* — Oberbauch, *épigastre.* — Oberflache, *surface.* — Oberhand, *carpe.* — Oberhaut, *épiderme.* — Oberkiefer, *mâchoire supérieure.* — Oberständig, *supère.*

Oblate, *pain azyme.*

Obstwein, *cidre.*

Ochse, *bœuf.* — Ochsenzunge, *orcinette, buglosse.*

Odermennig, *aigremoine.*

Ofen, *poêle, fourneau.* — Ofenbruch. *cadmée.*

Ohnmacht, *défaillance, évanouissement, pâmoison, syncope.*

Ohr, *oreille.* — Ohrblutader, *veine auriculaire.* — Ohrbock, *tragus.* — Ohrdrüse, *parotide (glande).* — Ohrdrüsenbraune, *parotide (tumeur).* — Ohrdrüsengang, *conduit de Sténon.* — Ohrdrüsengeschwulst, *oreillon.* — Ohrenentzündung, *otite.* — Ohrenkatarrh, *blennotorrhée.* — Ohrenklingen, *tintement d'oreille.* — Ohrenlaufen, *otorrhée.* — Ohrenmitel, *otique.* — Ohrenschmalz, *cérumen.* — Ohrenspritze, *otenchyte.* — Ohrentonen, *paracousie.* — Ohrenzwang, *otalgie.* — Ohrfluss, *otorrhée.* — Ohrgang, *conduit de l'oreille.* — Ohrhole, *cavité de l'oreille.* — Ohrknöchelchen, *osselets de l'oreille.* — Ohrknorpel, *cartilage de l'oreille.* — Ohrläppchen, *lobule de l'oreille.* — Ohrleiste, aussere, *hélix;* innere, *anthélix.* — Ohrloffel, *auriscalpe.* — Ohrmuschel, *pavillon de* l'*oreille.* — Ohrmuschelrand, *hélix.* — Ohrsand, *otoconie.* — Ohrspeicheldrüse, *parotide.* — Ohrstein, *otolithe.* — Ohrwassersucht, *hydrotite.* — Ohrzehe, *petit orteil.*

Öl, *huile.* — Ölbildend, *oléfiant.* — Ölzucker, *glycérine, oléosucre.*

Olivenfarbig, *olivacé.* — Olivenförmig, *olivaire.*

Onanie, *onanisme.*

Operment, *orpiment.*

Ophidier, *ophidiens.*

Opianammoniak, *opiammone.*

Opiumhaltig, *opiacé.*

Optisch, *optique.*

Orangengelb, *orange.*

Organisch, *organique.* — Organisirt, *organisé.*

Orkan, *ouragan.*

Ornitholog, *ornithologiste.*

Ort, *lieu.* — Örtlich, *local. stationnaire.*

Osterluzei, *aristoloche.*

Otter, *aspic, vipère.*

Oxydirt, *oxydé.*

Ozon, *ozone.*

P

Paarung, *accouplement.*
Pallisadenwurm, *strongle.*
Palmbaum, *palmier.* — Palmsalbe, *diapalme.*
Pansen, *panse, rumen.*
Papel, *papule.*
Pappel, *peuplier.* — Pappelsalbe, *populeum.*
Paramorphin, *thébaïne.*
Pardiesfeigenbaum, *bananier.*
Passgang, *amble.*
Pastinake, *panais.*
Pathologisch, *pathologique.*
Pauke, *tympan.* — Paukenfell, *membrane du tympan.* — Paukenfellentzündung, *myringite.* — Paukenhöhle, *cavité du tympan.*
Pech, *poix.* — Pechpflaster, *dropax, emplâtre de poix de Bourgogne.*
Pergament, *parchemin.* — Pergamentband, *ligament fibreux.* — Pergamenthaut, *membrane fibreuse.*
Periodisch, *périodique.*
Perlartig, *perlé.* — Perlmutterfarbig, *nacré.* — Perlsucht. *pommelière.*
Pest, *peste.* — Pestbeule, *bubon de la peste.* — Pestblatter, *charbon de la peste.*
Petechialfieber, *fièvre pétéchiale.* — Petechien, *pétéchies.*
Petersilie, *ache, persil.*
Pfahlwurzel, *pivot.*
Pfanne, *bassine.*
Pfebenkürbis, *potiron.*
Pfeffer, *poivre.* — Pfefferkraut, *sariette.* — Pfeffermünze, *menthe poivrée.*
Pfeifend, *sibilant.*
Pfeiladergang, Pfeilhöhle, *sinus sagittal.* — Pfeilförmig, *sagitté.* — Pfeilnaht, *suture sagittale.*
Pferd, *cheval.* — Pferdearzt, *vétérinaire.* — Pferdefuss, *pied bot équin.* Pferdekund, *hippologie.* — Pferdestein, *hippolithe.*
Pfetzzange, *morailles.*
Pfirsichbaum, *pêcher.*
Pflanze, *plante.* — Pflanzenbüchse, *thèque.* — Pflanzenchimie, *phytochimie.* — Pflanzeneiweiss, *albumine végétale, glutine.* — Pflanzenfressend, *herbivore.* — Pflanzenleben, *vie végétative.* — Pflanzenleim, *gluten.* — Pflanzensaft, *sève.* — Pflanzenzucker, *sacharinite.*
Pflaster, *emplâtre.*
Pflaume, *prune.* — Pflaumenlatwerge, *diaprun.*
Pflugscharknochen, *vomer.*
Pforte, *porte.* — Pfortner, *pylore.*
Pfote, *patte.*
Pfriemenförmig, *subulé.*
Pfropfen, *greffe.*
Pfütze, *mare.*
Pharmaceut, *pharmacien.* — Pharmaceutik, *pharmacien.* — Pharmaceutisch, *pharmaceutique.*
Phosphorhaltig, *phosphoré.*
Physisch, *physique.*
Pille, *pilule.*
Pilz, *champignon.* — Pilzthiere, *myxomycète.*
Pimpernuss, *pistache.*
Pinselförmig, *pénicillé.*
Pips, *pépie.*
Pistilnarbe, *stigmate.*
Platte, *lame.*
Platterbse, *gesse.* — Plattfuss, *pied plat.*
Platzregen, *ondée.*
Plötzlich, *subit.*
Pocken, *variole.* — Pockenartig, *varioloïde.* — Pockengift, *virus variolique.* — Pockenholz, *gaïac.*
Pol, *pôle.* — Polaritätslehre, *dualisme.*
Polei, *pouliot.*
Pomeranze, *orange.* — Pomeranzenbaum, *orange.* — Pomeranzenwasser, *orangeade.*
Portulak, *pourpier.*
Porzellanfieber, *essère.*
Pottasche, *potasse.*
Pottwall, *cachalot.*
Praktischer Arzt, *médecin praticien.* — Praktiker, *praticien.* — Praktisch, *pratique.* — Praxis, *pratique.*
Prickeln, *picotement.*
Prise, *pincée.*
Probe, *essai.* — Probirkunst, *docimasie.*
Produkt, *produit.*
Prozess, *procédé.*
Puls, *pouls.* — Pulsader, *artère.* — Pulsäderchen, *artériole.* — Pulsadergeschwulst, *anévrisme.* — Pulsmesser, *sphygmomètre, pulsimètre, sphygmographe.* — Pulsschlag, *battement artériel, pulsation.*
Pulsatillenkampher, *anémonine.*
Pulver, *poudre.*
Pumpe, *pompe.*
Punkt, *point.* — Puncktirnadel, *aiguille d'acupuncture.* — Punktirt, *ponctué.*
Pupille, *pupille.* — Pupillenhaut, *membrane pupillaire.* — Pupillenerweiterung, *mydriase.* — Pupillenverschliessung, *synizésis.*
Purgaz, *purgation.*
Purpur, *pourpre.* — Purpurfarben, *pourpré.* — Purpurfieber, *fièvre pourprée.* — Purpursäure, *murexane.*
Pustel, *pustule.*

Q

Quacksalber, *charlatan.* — Quacksalberei, *charlatanisme.*
Quartanfieber, *quarte.*
Quecksilber, *vif-argent, mercure.* — Quecksilberausschlag, *hydrargyrie.* — Quecksilberkrankheit, *maladie mercurielle.* — Quecksilbersalbe, *onguent mercuriel.*
Quendel, *serpolet.*
Quer, *transverse.* — Querband, *ligament transversal des côtes.* — Querbauchmuskel, *muscle transverse de l'abdomen.* — Querbrüchig, *caulédon.* — Querdurchschnitt, *incision transversale.* — Querlahmung, *paraplégie.*
Quetschung, *contusion, meurtrissure.*
Quintanfieber, *quintane.*
Quirl, *verticille.*
Quittenbaum, *cognassier.*

R

Rabenschnabel, *bec de corbin.* — Rabenschnabelfortsatz, *apophyse coracoïde.*
Rachen, *arrière-bouche.*
Radförmig, *rotacé.*
Raffzahne, *pinces (dents).*
Rahm, *crême.*
Rainblume, *stéchas.* — Rainfarn, *tanaisie.*
Rand, *limbe, marge.* — Randständig, *marginal.*
Ranunkel, *renoncule.*
Ranke, *cirre.*
Ranzig, *rance.*
Rappelköpfig, *quinteux.*
Rapunzel, *raiponce.*
Raserei, *fureur.*
Rasselgeraus, *rhonchus.*
Rauch, *fumée.* — Raucherkur, *thymiatechnie.* — Raucherung, *fumigation.*
Räude, *rouvieux, farcin, psore.* — Räudig, *psorique.*
Rauh, *âpre, rauque.* — Rauheit, *raucité.* — Rauhigkeit, *âpreté.*
Rauke, *roquette.*
Raum, *espace.*
Raupe, *chenille.*
Raute, *rue.* — Rautenförmige Muskel, *muscle rhomboïde.*
Reagens, *réactif.*
Rebhuhn, *perdrix.*
Recept, *ordonnance, recette.*
Recken, *pandiculation.*
Reflex, *réflexe.*
Regelmässig, *régulier.* — Regelwidrig, *anomal.* — Regelwidrigkeit, *anomalie.*
Regenbogenhaut, *la membrane iris.* — Regenbogenhautbruch, *iridocèle.* — Regenbogenhautentzündund, *iritis.*
Regenschauer, *giboulée.* — Regenwurm, *lombric.*
Reh, *chevreuil.*
Reibung, *friction, frottement.*
Reich, *règne.*
Reif, *frimas, givre, grésil.*
Reife, *maturité.*
Reinigen, *mondifier.* — Reinigend,

abstergent, *dépuratif*, *détersif*. — Reinigung, *dépuration*, *rectification*. — Reinigungswege, *émonctoires*.

Reisbranntwein, *arack*.

Reissend, *déchirant*.

Reiz, *stimulus*. — Reizbar, *irritable*. — Reizbarkeit, *irritabilité*. — Reizend, *excitant*. — Reizmittel, *stimulant*. — Reizung, *excitation*, *irritation*.

Rennbahn, *hippodrome*.

Retorde, *cornue*.

Rettig, *radis*.

Rhabarber, *rhubarbe*.

Rhachitis, *rachitisme*.

Rheumatismus, *rhumatisme*.

Ricinusöl, *huile de ricin*.

Riechen, *olfaction*. — Riechend, *odorant*. — Riechhaut, *membrane olfactive*.

Riedgras, *carex*.

Riemenmuskel, *splénius*.

Riese, *géant*.

Rinde, *écorce*. — Rindenartige Substanz, *substance corticale du cerveau*.

Ring, *anneau*. — Ringelblume, *souci*. — Ringelkraut, *mercuriale*. — Ringeln, *infibuler*. — Ringflechte, *herpès circinal*. — Ringförmig, *annulaire*. — Ringgiessbeckenmuskel, *muscle crico-aryténoïdien*. — Ringknorpel, *cartilage cricoïde*. — Ringschildband, *ligament crico-thyréoïdien*. — Ringschildmuskel, *muscle crico-thyréoïdien*.

Rinne, *gouttière*; *gorgeret*, *strie*.

Rippe, *côte*, *nervure*. — Rippenbruch, *fracture des côtes*. — Rippenfellentzündung, *pleurésie*. — Rippenhalter, *muscle scalène*. — Rippenhaut, *plèvre costale*. — Rippenheber, *muscles pectoraux*. — Rippenknorpel, *cartilages costaux*. — Rippenweh, *pleurodynie*. — Rippenwirbel, *angle des côtes*.

Rispenförmig, *panniculé*.

Riss, *crevasse*, *déchirure*, *fissure*.

Ritz, *scarification*.

Roche, *raie*.

Röcheln, *râle*.

Roggen, *seigle*.

Roheit, *crudité*.

Rohr, *canule*; *canne à sucre*, *roseau*. — Rohre, *fistule*, *canule*. — Rohrgeschwür, *ulcère fistuleux*.

Rohzucker, *moscouade*.

Rolle, *rôle*. — Rollen, *rotation*. — Rollmuskel, *rotateur*. — Rollhügel, *trochanter*. — Roller, *rotateur*. — Rollscheibe, *rotule*.

Rose, *rose*; *érysipèle*. — Rosenessig, *oxyrrhodon*. — Rosenkranz, *chapelet*. — Rosenkranzförmig, *moniliforme*.

Rosmarin, *romarin*.

Rossblutegel, *hæmopis*. — Rosshaar, *crin*.

Rost, *rouille*.

Rostung, *torréfaction*.

Roth, *rouge*. — Rothblütig, *à sang rouge*. — Rothbraun, *bai*. — Rothe, *rougeur*. — Rotheln, *rougeole*. — Rothgerbsäure, *acide tannoxylique*. — Rothlauf, *érysipèle*. — Rothschimmel, *rouan*.

Rotz, *morve*. — Rotzig, *morveux*.

Rübe, *navet*, *rave*. — Rübenartig, *napiforme*. — Rübenförmig, *napacé*.

Rubinschwefel, *réalgar*.

Ruck, *saccade*.

Rücken, *dos*. — Rüskendarre, *phthisie dorsale*. — Rückenkreuz, *reins*. — Rückenmark, *moelle*. — Rückenmarkentzündung, *myélite*. — Rückenmarkerweichung, *myélomalacie*. — Rückenmarkhaut, *méninge rachidienne*. — Rückenschild, *carapace*. — Rückenschmerz, *douleur dorsale*, *notalgie*. — Rückenstück, *râble*. — Rückgrat, *échine*, *épine dorsale*, *rachis*. — Rückgratsgicht, *rachisagre*. — Rückgratsmuskel, *muscles spinaux*. — Rückgratsverkrümmung, *scoliose*. — Rückgratswassersucht, *hydrorachis*. — Rückgratswirbel, *vertèbre*. — Rückverbiegung der Wirbelsaule, *cyphose*.

Rückfall, *rechute*, *récidive*. — Rücklings, *ensupination*. — Rückstand, *résidu*. — Rückstoss, *répulsion*.

Ruhe, *repos*.

Ruhr, *diarrhée*. — Ruhr (rothe), *dysentérie*. — Ruhrartig, *dysentérique*. — Ruhrrinde, *simarouba*.

Rülpsen, *rot*.

Rumpf, *tronc*.

Rund, *rond*.

Runkelrübe, *betterave*.

Runzel, *ride*. — Runzeligkeit, *rugosité*. — Runzeln, *corrugation*. — Runzler, *muscle qui fronce*.

Russ, *nielle*, *carie*, *suie*. — Russiger Zungenbeschlag, *fuliginosité*.

Rüssel, *rostre*. — Rüsselkopf, *rhinencéphale*.

Rüster, *orme*.

Ruthe, *verge*. — Ruthenkrampf, *priapisme*.

S

Saat, *semence*.

Saburralfieber, *fièvre saburrale*.

Sache, *chose*.

Sack, *sac*. — Säckchen, *nouet*. — Sackgeschwulst, *tumeur enkystée*. — Sackig, *enkysté*.

Saflor, *carthame*. — Saflorroth, *carthaméine*.

Saft, *suc*, *humeur*, *jus*, *sève*. — Saftereinigend, *obtondant*. — Safteverderbniss, *dyscasie*. — Saftig, *plein de suc*.

Saftplaster, *diachylon*.

Sagmuskel, *muscle dentelé*. — Sägspanbinde, *bandage en doloire*.

Saite, *corde*. — Saitenwarze, *acrochordion*.

Salbartz, *iatralipte*. — Salbe, *onguent*. — Salbung, *onction*.

Salbei, *sauge*.

Salm, *saumon*.

Salmiak, *sel ammoniac*. — Salmiakblumen, *hydrochlorate d'ammoniaque purifié*. — Salmiakgeist, *ammoniaque*.

Salpeter, *salpêtre*, *nitre*. — Salpeterhütte, *nitrière*. — Salpetersäure, *acide nitrique*.

Salz, *sel*. — Salzbildend, *halogène*. — Salzermittelung, *essai halimétrique*. — Salzfleisch, *salaison*. — Salzhaltig, *salant*. — Salzlake, *saumure*. — Salzsäure, *acide chlorhydrique*.

Same, *corpuscule reproducteur*, *sperme*, *graine*, *semence*. — Samenadern, *vaisseaux spermatiques*. — Samenbläschen, *vésicule séminale*. — Samenblutader, *veine spermatique*. — Samenbruch, *spermatocèle*. — Samendecke, *épisperme*. — Samenentleerung, erschwerte, *dyspermatisme*. — Samendrüse, *testicule*. — Samendunt, *aura seminalis*. — Samenergiessung, *éjaculation*. — Samenfeuchtigkeit, *liqueur séminale*, *dyspermatisme*. — Samenfluss, *perte séminale*. — Samenfuss, *podosperme*. — Samenhang, *conduit excréteur du sperme*; *canal déférent*. — Samengeflecht, *plexus spermatique*. — Samenkügelchen, *globules du sperme*. — Samenlager, *clinandre*. — Samenlappen, *cotylédon* (en bot.). — Samenlappenlos, *acotylédoné*. — Samenleiter, *conduit deférent*. — Samenmantel, *arille*. — Samenrohren, *conduits séminifères*. — Samenstrang, *cordon spermatique*. — Samenthierchen, *spermatozoaires*. — Samenverhaltung, *gonocèle*. — Samenverlust, *spermatorrhée*. — Samenwerkzeuge, *organes de la spermatose*.

Sammlung, *collection*.

Sand, *sable*. — Sandbad, *arenation*. — Sandfloh, *chique*.

Sandelholz, *santal*.

Sanität, *hygiène publique*.

Sardelle, *sardine*.

Sattel, Sattelbein, *selle turcique*. — Sattelfortsatz, *apophyse clinoïde*.

Sattheit, *satiété*. — Sättigung, *saturation*.

Satz, *sédiment*.

Säubern, *monder*.

Sauer, *acide*, adj., *aigre*. — Sauerampfer, *oseille*. — Sauerhonig, *oxymel*, *acétomélé*. — Sauerkraut, *choucroute*. — Säuerlich, *acidulé*. — Säuerlichkeit, *acescence*. — Sauersäuze, *acide oxalique*. — Sauerstoff, *oxygène*. —

Sauerstoffbildung, *oxydation.* — Sauerstoffpol, *anode.* — Sauerstoffsäure, *oxacide.* — Sauerstoffverbindung, *oxyde.* — Sauerteig, *levain.* — Sauertraube, *verjus.* — Sauerzucker, *oxysaccharum.* — Säure, *un acide; acidité, aigreur.* — Säurung, *acidification.* — Saurungsfahig, *acidifiable.*

Säuferwahnsinn, Säuferzitten, *delirium tremens.*

Saugadern, *vaisseaux absorbants.* — Saugaderdrüse, *glande lymphatique.* — Säugamme, *nourrice.* — Saugemaal, *sugillation.* — Saugen, *allaitement, succion, lactation.* — Saugerin, *nourrice.* — Saugethiere, *mammifères.* — Saugezahn, *dent de lait.* — Saugflaschchen, *biberon.* — Sauggefässe, *vaisseaux absorbants.* — Säugling, *nourrisson.* — Saugrüsselblasenwurm, *échinocoque.* — Saugwarze, *mamelon.* — Saugwurm, *trématode.*

Säule, *colonne, pile, pilier.*

Sausen, *susurrus.*

Scale, *rampe du limaçon.*

Schabe, *blatte.*

Schachtelhalm, *prêle.*

Schädel, *crâne.* — Schädelbohren, *trépanation.* — Schädelbohrer, *trépan, perce-crâne.* — Schädelbruch, *impaction.* — Schädeleindruck, *embarrure.* — Schädelerweichung, *craniotabes.* — Schädelhaut, *péricrâne.* — Schädellehre, *crâniologie, phrénologie.*

Schaf, *mouton.* — Schafblatter, *clavelée,* — Schafgarbe, *millefeuille.* — Schafhäutchen, *amnios.* — Schaflaus, *pou de brebis.* — Schafpocken, *varicelle.* — Schafwasser, *eaux de l'amnios.*

Schale, *coque, test.* — Schalig, *testacé.* — Schalknotchen, *strophulus.* — Schalthiere, *crustacés.*

Schall, *son.* — Schallwellen, *ondulations.* — Schallwellenlinie, *concamération.*

Scham, *organes sexuels.* — Schambang, *fourchette vulvaire.* — Schambeinverbindung, *symphyse.* — Schamhaar, *poils du pubis.* — Schamgegend, *région pubienne.* — Schamhügel, *pubis.* — Schamknochen, *os pubis.* — Schamlefzentzündung, *nymphite.* — Schamleiste, *périnée.* — Schampulsader, *artère honteuse.* — Schamseite, *région inguinale.* — Schamtheile, *parties génitales.* — Schamritze, *vulve.* — Schamritzenentzündung, *vulvite.*

Schanker, *chancre.*

Scharbock, *scorbut.*

Scharf, *à pic; âcre.* — Schärfe, *acrimonie.* — Scharfsichtigkeit, *oxypopie.*

Scharlach, Scharlachfieber, *scarlatine.*

Schauder, *horripilation.*

Schauer, *frisson.* — Schauerchen, *convulsion chez les enfants.* — Schauerfieber, *fièvre avec frissons fréquents.*

Schaufelbein, *os innominé.*

Schaum, *spume, écume.* — Schaumig, *spumeux.*

Scheckig, *pie.*

Scheere, *ciseaux.*

Scheibe, *disque.*

Scheide, *vagin, gaine.* — Scheidenblutfluss, *élytrorrhagie.* — Scheidenbruch, *élytrocèle.* — Scheidenentzündung, *vaginite, vulvite.* — Scheidenhaut, *tunique vaginale.* — Scheidenpulsader, *artère vaginale.* — Scheidenvorfall, *élytroptose.*

Scheidebein, *vomer.* — Scheidehaut, *cloison membraneuse.* — Scheidewand, *septum, cloison.* — Scheidung, *séparation, ségrégation,*

Scheinschwangerschaft, *fausse grossesse.* — Scheintod, *mort apparente.*

Scheitel, *vertex, mésocrâne.* — Scheitelbein, *os pariétal.*

Schenkel, *cuisse, membre inférieur; pédoncule.* — Schenkelader, *veine crurale.* — Schenkelbein, *fémur.* — Schenkelbinde, *aponévrose crurale.* — Schenkelbruch, *hernie crurale, mérocèle.* — Schenkelgeschwulst, weisse, *phlegmatia alba dolens.* — Schenkelhals, *col du fémur.* — Schenkelkopf, *tête du fémur.* — Schenkelmuskel, *muscle de la cuisse.* — Schenkelnerv, *nerf crural.* — Schenkelpulsader, *artère crurale.* — Schenkelschiene, *cuissard.* — Schenkelwurzel, *hanche.*

Scheu, *ombrageux.*

Schicht, *stratum.* — Schichtung, *stratification.*

Schief, *oblique.* — Schiefgliederigkeit, *loxarthre.*

Schiefern, *exfoliation.*

Schielen, *strabisme.* — Schielend, *louche.*

Schienbein, *tibia.*

Schiene, *attelle.*

Schierling, *ciguë.*

Schiessbaumwolle, *collodion, pyroxyde.*

Schiffchen, *nacelle.*

Schilddrüse, *glande thyréoïde.* — Schilddrüsengeschwulst, *thyréocèle.* — Schildformig, *pelté.* — Schildknorpel, *cartilage thyréoïde.* — Schildkröte, *tortue.*

Schimmel, *moisissure.*

Schindel, *attelle.*

Schindgrube, *voirie.*

Schinken, *jambon.*

Schlachten, *abatage, abattre.* — Schlachthaus, *abattoir.*

Schlacke, *scorie.*

Schlaf, *sommeil.* — Schlaffieber *fièvre soporeuse.* — Schlaflosikkeit, *insomnie, agrypnie.* — Schlafmachend, *somnifère.* — Schlafmittel, *hypnotique, narcotique.* — Schlafsucht, *coma, léthargie.* — Schlafwachender Zustand, *somnambulisme magnétique.* — Schlafwandler, *somnambule.*

Schlafe, *tempe, larmiers.* — Schläfenader, *veine temporale.* — Schläfenbein, *os temporal.* — Schlafengrube, *fosse temporale.* — Schläfenmuskel, *muscle temporalite.* — Schläfenpulsader, *artère temporale.* Schlaffheit, *laxité.*

Schlag, *apoplexie, coup.* — Schlagader, *artère.* — Schlagaderbruch, *anévrysme faux.* — Schlagaderentzündung, *artérite.* — Schlagaderoffnung, *artériotomie.* — Schlagartig, *apoplectiforme.* — Schlagen, *battement.* — Schlagfluss, *apoplexie.* — Schlagwunde, *plaie contuse.*

Schlamm, *limon.* — Schlammbad, *illutation.* — Schlammig, *limoneur.*

Schlange, *serpent.* — Schlangenkopf, *ophiasis.* — Schlangenkraut, *serpentaire.* — Schlangenmaul, *ophiostome.* — Schlangenzunge, *ophioglosse.*

Schleichendes Fieber, *fièvre lente.*

Schlehe, *prunelle.*

Schleifer, *émouleur.*

Schleim, *mucus, glaire, mucilage, mucosité.* — Schleimausleerend, *apophlegmatisant, phlegmagogue.* — Schleimbeutel, *bourse muqueuse, capsule synoviale.* — Schleimbildend, *mucipare.* — Schleimerzeugend, *blennogène.* — Schleimdrüse, *follicule mucipare.* — Schleimdrüsenentzündung, *blennadénite.* — Schleimfieber, *fièvre muqueuse.* — Schleimfluss, *catarrhe, bronchorrhée.* — Schleimgewebe, *tissu muqueux.* — Schleimharz, *gomme-résine.* — Schleimhaut, *membrane muqueuse, arachnoïde.* — Schleimhohle, *sinus muqueux.* — Schleimicht, schleimig, *muqueux, mucilagineux.* — Schleimnetz, *corps réticulaire de Malpighi.* — Schleimpilze, *schizomycètes.* — Schleimpolyp, *polype muqueux.* — Schleimsäure, *acide mucique.* — Schleimwässerig, *membrane séreuse.* — Schleimzucker, *mucososucre.*

Schliessmuskel, *sphincter.*

Schlingbeschwerde, *dysphagie.*

Schlinge, *écharpe.*

Schloss, Schlossbein, *coccyx.*

Schluchzen, *hoquet; sangloter.* — Schluck, *gorgée.*

Schlummer, *assoupissement.*

Schlund, *pharynx, œsophage, gosier.* — Schlundentzündung, *pharyngite.*

— Schlundkopf, *pharynx*. — **Schlundkopfbruch**, *pharyngocèle*. — **Schlundkopfentzündung**, *pharyngite*. — **Schlundkopflanzette**, *pharyngotome*. — Schlundkopfmuskel, *muscle pharyngo-staphylin*. — **Schlundkopfspiegel**, *pharyngoscope*. — **Schlundschnitt**, *pharyngotomie*. — Schlundschnürer, *muscles constricteurs du pharynx*.

Schlüssel, *clef*. — **Schlüsselbein**, *clavicule*. — **Schlüsselblume**, *primevère*.

Schmackhaft, *sapide, savoureux*.

Schmalz, *axonge*.

Schmarotzer, *parasite*. — Schmarotzerpflanze, *épiphyte*.

Schmecken, *gustation*.

Schmelz, *émail*. — Schmelzbar, *fusible*. — Schmelzen, *fondre*. — Schmelzung, *fusion*.

Schmergel, *emeri*.

Schmerle, *loche*.

Schmeerwurzel, *tamier*.

Schmerz, *douleur, mal*. — Schmerzlindernd, *anodin*. — Schmerzlos, *indolent*.

Schmiedbar, *malléable*.

Schmierig, *onctueux*. — Schmierigkeit, *onctuosité*.

Schminke, *fard*.

Schnabel, *bec*. — Schnabelförmig, *rostré*.

Schnäpper, *phlébotome*.

Schnarchen, *ronflement*. — Schnarchend, *stertoreux*.

Schnarren, *grasseyement*. — Schnarrend, *ronflant*.

Schnauze, *mufle, museau*.

Schnecke, *limaçon de l'oreille*. — Schneckenförmig, *hélicin*. — Schneckengang, *rampe du limaçon*. — Schneckenkopf, *verumontanum*. — Schneckenscheidewand, *lame spirale du limaçon*. — Schneckenwindung, *spire*.

Schnee, *neige*.

Schneidende Wasser das, *strangurie*. — **Schneidezahn**, *dent incisive*.

Schneidermuskel, *muscle couturier*.

Schnellenden, *doigts à ressorts*.

Schnelligkeit, *vitesse*.

Schnepfknorpel, *cartilage aryténoïde*.

Schnitt, *coupure, opération sanglante, incision, taille*. — **Schnittmesser**, *bistouri*.

Schnupfen, *coryza, rhinite, rhume*. — Schnupfenfieber, *fièvre catarrhale, grippe*. — **Schnupftuch**, *mouchoir*.

Schnur, *corde, lacs*. — **Schnurer**, *muscle constricteur*. — Schnurhaar, *vibrisse*. — **Schnurleib**, *corset*.

Schober, *meule*.

Schöllkraut, *chélidoine*.

Schooss, *parties génitales de la femme*.

Schorf, *croûte, eschare*. — Schorferzeugend, *escharotique*.

Schote, *gousse*.

Schrecken, *terreur*.

Schreibfeder, *calamus scriptorius*. — **Schreibkrampf**, *crampe des écrivains*.

Schritt, *pas*.

Schröpfen, *scarifier, scarification*. — Schröpfer, *ventouseur*. — Schröpfglas, Schröpfkopf, *ventouse*. — Schröpfschnäpper, *scarificateur*.

Schrunde, *fissure, gerçure, rhagade*.

Schule, *école*.

Schulter,, *épaule*. — **Schulterbänder**, *ligaments de l'épaule*. — Schulterbein, Schulterblatt, *omoplate*. — Schulterblattgrube, *omocotyle*. — Schultergicht, *omagre*. — **Schulterheber**, *muscle élévateur de l'épaule*. — Schulterhohe, *acromion*. — **Schulterschmerz**, *omalgie*. — **Schultertragbinde**, *scapulaire*. — Schulterverrenkung, *entr'ouverture*. — Schulterwinkel, *angle de l'omoplate*. — **Schulterzungenbeinmuskel**, *muscle omoplat-hyoïdien*.

Schuppe, *écaille, squame*. — **Schuppenflechte**, *herpès, squameux, psoriasis*. — Schuppenförmig, *lépidoïde, squammiforme*. — Schuppengrind, *psoriasis*. — Schuppennaht, *suture écailleuse*. — Schuppig, *squameux*.

Schuttelfrost, *frisson*. — Schutteln, *succussion*.

Schutzblattern, *vaccine*. — Schutzbogen, *arceau*.

Schwabbeln, *hydatisme*.

Schwach, *débile, faible*. — Schwäche, *adynamie, faiblesse*. — **Schwachköpfigkeit**, *microcéphalie*. — Schwachschlagend, *formicant*. — Schwächung, *défloration*. — Schwächungsmittel, *moyen, remède debilitant*.

Schwaden, *mofette*.

Schwalbe, *hirondelle*.

Schwamm, *éponge; fongosité*. — Schwämmchen, *aphthe*. — Schwammgeschwulst, *molluscum*. — **Schwammig**, *fongueux, spongieux*. — Schwammiger Auswuchs, *fongosité*. — **Schwammstoff**, *fungine*.

Schwanger, *enceinte, gravide*. — **Schwangerschaft**, *grossesse*.

Schwanz, *queue*. — Schwanzbein, *coccyx*.

Schwappen, *fluctuation*.

Schwarte, *couenne inflammatoire*.

Schwarz, *noir*. — **Schwarzfleck**, *mélasme*. — Schwarzgallig, *atrabilaire*. — Schwarzkummel, *nigelle*. — Schwarzsucht, *mélanisme*. — Schwarzwurzel, *scorsonère*.

Schwefel, *soufre*. — Schwefelarsenik, *réalgar*. — **Schwefelig**, *sulfureux*. — Schwefelsalz, *sulfosel*. — Schwefelsäure, *acide sulfurique*. — Schwefelung, *mutage*. — Schwefelverbindung, *sulfure*.

Schweif, *queue*.

Schwein, *cochon, porc*. — Schweinsbrod, *cyclame*. — Schweinshinnbacken, *bajoue*. — Schweinspocken, *varicelle*. — Schweinstall, *porcherie*.

Schweiss, *sueur*. — Schweissbläschen, *sudamina*. — Schweissfieber, *suette*. — Schweisstreibend, *diaphorétique*.

Schwer, *grave, pesant*. — Schwere, *gravité, pesanteur*. — Schweremesser, *gravimètre*. — Schwerhörigkeit, *baryécoïe, dysécée, cophose*. — Schwerkraft, *gravitation*. — Schwermuth, *mélancolie*.

Schwertförmig, *ensiforme, gladié*. — Schwertfortsatz, *appendice xiphoïde*. — Schwertlilie, *iris*.

Schwiele, *callosité*. — Schwielig, *calleux*.

Schwimmblase, *vessie natatoire*. — Schwimmen, *natation*. — **Schwimmend**, *nageant*. — **Schwimmflosse**, *nageoire*. — **Schimmvogel**, *palmipèdes*.

Schwindel, *vertige*.

Schwinden, *tabes*. — Schwindflechte, *lichen (dartre)*. — Schwindsucht, *phthisie*. — Schwindsüchtig, *phthisique, tabide*.

Schwingung, *oscillation, vibration*. — **Schwingungsvermögen**, *vibratilité*. — Schwingungfeder, *penne, rémige*.

Schwitzstube, *étuve*.

Scirrhös, *squirrheux*.

Scrofeln, *scrofules*.

Sedum, *orpin*.

Seebars, *bar*.

Seekrankheit, *mal de mer*. — Seekrebs, *langouste*. — Seerose, *nenuphar*. - Seestern, *astérie*. — **Seetang**, *fucus*.

Seele, *âme*. — **Seelenleiden**, *affection mentale*. — Seelenruhe, *ataraxie*.

Sehen, *vision*. — **Seheloch**, *pupille; trou optique*. — **Seheziel**, *horoptère*. — Sehmesser, *optomètre*. — **Sehnerv**, *nerf optique*.

Sehne, *tendon*. — **Sehnenhaube**, *aponévrose crânienne*. — Sehnenhaut, *aponévrose*. — Sehnenhupfen, *soubresauts des tendons*. — Sehnenknöchelchen, *os sesamoïde*. — Sehnennaht, *ténorrhaphie*. — Sehnenschnitt, *ténotomie*. — **Sehnig**, *tendineux*.

Seide, *soie*. — **Seidenwurm**, *ver à soie*.

Seidelbast, *garou*.

Seife, *savon*. — **Seifenartig**, *saponacé*. — Seifenbaum, *savonnier*. — Seifenbildung, *saponification*. — Seifenkraut, *saponaire*. — Seifenspiritus, *opodeldoch.* — Seifenzäpfchen, *suppositoire savonneux.*

Seihetuch, *blanchet, filtre.*

Seite, *côte, flanc.* — Seitenschmerz, *pleurodynie.* — Seitenschnitt, *taille latérale.* — Seitenständig, *latéral.* Seitenstechen, *point de côté.* — Seitlich, *collatéral.*

Selbstbefleckung, *masturbation, onanisme.* — Selbstentzündung, *inflammation idiopathique.* — Selbstleiden, *idiopathie.* — Selbstmord, *suicide.*

Sellerie, *céleri.*

Semiologisch, *sémiologique.*

Senf, *moutarde.* — Senfkohl, *roquette.* — Senfölammoniak, *thiosinammine.* — Senfpflaster, Senfteig, *sinapisme.*

Sennesblätter, *séné.*

Sepiaschwarz, *mélanine.*

Sesambeinchen, *os sésamoïdes.*

Seuche, *épidémie, maladie contagieuse.* — Seuchen, *lues.* — Seuchenstoff, *matière contagieuse.*

Sevenbaum, *sabine.*

Sichel, *la faux cérébrale.* — Sichelbein, *jambe cagneuse.* — Sichelblutleider, *sinus longitudinal.* — Sichelförmig, *falciforme.*

Siebbein, *l'ethmoïde.* — Siebförmig, *cribriforme.*

Siebenblätterig, *heptaphylle.*

Siechenhaus, *léproserie, ladrerie.*

Sieden, *ébullition.*

Siegelerde, *terre sigillée.*

Siegwurzel, *glaïeul.*

Silber, *argent.* — Silberglätte, *litharge.*

Sinn, *sens.* — Sinnesnerv, *nerf optique.* — Sinnestäuschung, *hallucination.* — Sinngrün, *pervenche.* — Sinnpflanze, *sensitive.*

Sintern, *suintement.*

Sitz, *fesses, siège.* — Sitzbad, *demi-bain.* — Sitzbein, *ischion.*

Skelett, *squelette.*

Soda, *soude.*

Sodbrennen, *pyrosis.*

Sohle, *gouttière (de pansement), sole.* — Sohlenmuskel, *muscle plantaire, soléaire.*

Sommer, *été.* — Sommerfleck, *éphélide.* — Sommersprossen, *éphélides, lentigo.*

Sondiren, *sonder.* — Sondirnadel, *stylet.*

Sonne, *soleil.* — Sonnenbrand, *érythème causé par le soleil.* — Sonnenglanz, *photophobie.* — Sonnengluth, *hâle.* — Sonnenkoller (vétér.), *vertigo causé par l'insolation.* — Sonnenstich, *coup de soleil.* — Sonnenthau, *rossolis.* — Sonnenwende, *héliotrope.*

Soor, *muguet, stomatite pultacée.*

Spalt, *fente, hiatus, scissure.* — Spaltbruch, *fêlure.* — Spaltpilse, *schizomycète.*

Spanfergel, *porcelet.*

Spanische Fliege, *cantharide.* — Spanischer Kragen, *paraphimosis.* — Spanischer Mantel, *phimosis.*

Spannend, *tensif.* — Spanner, *tenseur.* — Spannkraft, *tonicité.* — Spannmuskel, *tenseur.* — Spannung, *tension.*

Spargel, *asperge.*

Spath, *courbe, éparvin.*

Species, *drogues simples.*

Speck, *lard.* — Speckgeschwulst, *lipome, loupe.* — Speckhaut, *couenne inflammatoire.* — Speckicht, *lardacé.*

Speiche, *radius.*

Speichel, *salive.* — Speichelausleerend, *sialagogue.* — Speichelkur, *traitement par la salivation.* — Speicheldrüse, *glande saliviare; parotide.* — Speicheldrüsenentzündung, *sialadénite.* — Speichelfluss, *salivation, ptyalisme.* — Speichelgang, *conduit de Sténon.* — Speichelmittel, *sialagogue.* — Speichelstein, *concrétion salivaire.* — Speichelstoff, *ptyaline.* — Speicheltreibend, *ptyalagogue, sialagogue.*

Speien, *exspuition.*

Speisebrei, *chyme.* — Speiseröhre, *œsophage.* — Speiseröhrenentzündung, *œsophagite.* — Speiseruhr, *lientérie.* — Speisesaft, *chyle.*

Spelz, *épeautre.*

Spiegel, *spéculum, miroir.*

Spierstaude, *filipendule.*

Spiessförmig, *hasté.* — Spiessglanz, Spiessglas, *antimoine.*

Spinat, *épinard.*

Spindelbaum, *fusain.* — Spindelförmig, *fusiforme.*

Spinne, *araignée.* — Spinnen, *frémissement cataire.* — Spinnwebenhaut, *arachnoïde.*

Spital, *hôpital.*

Spitzblattern, *varicelle.* — Spitzbuckel, *cyphose.* — Spitze, *pointe.* — Spitzfuss, *pied bot, equin.* — Spitzkeimler, *monocotylédone.* — Spitzsäulendrüsen, *glandes aryténoïdes.* — Spitzsäulenfortsatz, *tubérosité de l'os palatin.* — Spitzsäulenuorper, *éminences pyramidales de la moelle allongée.* — Spitzsäulenmuskel, *muscle pyramidal.* — Spitzschwanzwurm, *oryure.*

Splint, *aubier.*

Splitter, *écharde, esquille.* — Splittern, *fracture comminutive.*

Sporadisch, *sporadique.*

Sporn, *éperon, ergot.* — Spornader, *veine mammaire externe.*

Sprachrohr, *porte-voix.*

Spreublättchen, *paillette.*

Springkraut, *noli me tangere.* — Springwurm, *ascaride vermiculaire.*

Spritze, *seringue.* — Spritzmuskel, *muscle accélérateur.* — Spritzröhre, *conduit éjaculateur.*

Sprossenbildung, *prolifération.* — Sprossend, *prolifère.* — Sprössling, *rejeton.*

Sprung, *saut.* — Sprungbein, *astragale.*

Spucken, *sputation.*

Spulwurm, *lombric.*

Spur, *piste.*

Staar, *cataracte.* — Staar, schwarzer, *amaurose.* — Staarstechen, *opération de la cataracte.*

Stabförmig, *rhabdoïde.*

Stachel, *dard, épine, aiguillon.* — Stachelig, *hérissé.* — Stachelkopf, *acanthocéphale.* — Stachelkreutzband, *ligament sacro-épineux; sacro-iliaque inférieur.* — Stachelloch, *trou sphéno-épineux.* — Stachelmuskel, *muscle épineux.*

Stahl, *acier.* — Stahlkugeln, *boules de Mars.* — Stahlmittel, *préparation ferrugineuse.*

Stamm, *tronc.* — Stammeln, *balbutiement.* — Stammreis, *surgeon.*

Stand, *station.* — Standort, *habitat.*

Stärke, *empois.* — Stärkegummi, *dextrine.* — Stärkend, *fortifiant, analeptique.* — Stärkemehl, *amidon, fécule.*

Starrheit, *rigidité.* — Starrkorocken, *coccyx.* — Starrkrampf, *tétanos.* — Starrsucht, *catalepsie.*

Staub, *poussière.* — Staubbad, *hydrofère.* — Staubbeutel, *anthère.* — Staubheutelträger, *androphore.* — Staubfaden, *étamine.* — Staubfadenförmig, *staminiforme.* — Staubmist, *poudrette.* — Staubweg, *pistil.*

Staudenartig, *suffrutescent.*

Stechapfel, *stramoine.* — Stechend, *lancinant, pongitif.* — Stechmucke, *maringouin.* — Stechpalme, *houx.*

Stehenblein, *stase.*

Steif, *raide.* — Steife, *contracture.* — Steifer Hals, *torticolis.* — Steifheit, *courbature, rigidité, raideur.* — Steifwerden, *érection.*

Steigerung, *exacerbation.*

Steigbügel, *étrier.*

Stein, *pierre, calcul, gravelle.* — Steinabtreibend, *lithagogue.* — Steinbeschwerbe, *affection calculeuse.* — Steinbeschwerden, *néphrolithiase.* — Steinbildung, *lithiase.* — Steinblatter, *varicelle papuleuse.* — Steinbrech, *saxifrage.* — Steinkolik, *colique néphrétique.* — Steinerzeugung, *lithiase.* — Steinfrucht, *drupe.* — Steingalle, *bleime, molette.* — Steinicht, *pétreux.* — Steinulee, *méliot.* — Steinöl, *pétrole.* — Steinoperation, *lithotomie.* — Steinsamen, *grémil.* — Steinschneider, *lithotomiste.* — Steinschnitt, *cystotomie.* — Steinzange, *tenettes, litholabe.* — Steinzermalmung, *lithotritie.* — Steinzerreiber, *lithotriteur.* — Steinzerreibung, *lithotritie par écrasement.*

Steiss, *croupion.* — Steissbein, *coccyx.* — Steissbeinürummer, *muscle ischio-coccygien.* — Steissbeinmuskel, *ischio-coccygien.*

Stelle, *lieu.* — Stellung, *position.*

Stempel, *pistil.*

Stephanskraut, *staphisaigre.*

Sterben, *mourir.* — Sterblichkeit, *mortalité.*

Stich, *piqûre, élancement.* — Stichwunde, *piqûre.*

Stikfieber, *fièvre pernicieuse; suffocation.* — Stikfluss, *catarrhe suffocant.* — Stikluft, *méphite.* — Stikluft, *azote.* — Stikstoffsaures-Salz, *azotate.*

Stiefmütterchen, *pensée.*

Stiel, *pédicule, hampe,* — Stielhirn, *podencéphale.* — Stielständig, *pédonculaire.*

Stier, *taureau.*

Stillen, *lactation.*

Stimmbildung, *phonascie, phonation.* — Stimme, *voix.* — Stimmgabel, *diapason.* — Stimmkrampf, *phonospasmie.* — Stimmlösigkeit, *aphonie.* — Stimmnerv, *nerf vocal.* — Stimmritze, *glotte.* — Stimmsaite, *corde vocale.*

Stinkbaum, *anagyre.* — Stinkend, *fétide.* — Stinkender Gansefuss, *vulvaire.* — Stinkendes Nasengeschwur, *ozène.* — Stinknase, *punais.*

Stint, *éperlan.*

Stirn, *front.* — Stirnader, *préparate.* — Stirnbein, *os frontal.* — Stirnbinde, *bandeau.* — Stirnecke, *angle frontal.* — Stirnfortsatz, *apophyse montante de l'os maxillaire supérieur.* — Stirnhöhle, *sinus frontal.* — Stirnmuskel, *muscle frontal.* — Stirnstachel, *crête du coronal.*

Stockfisch, *merluche, morue.* — Stockschupfen, *enchifrènement.* — Stockung, *engorgement, stagnation.* — Stockzahn, *dent molaire.*

Stoff, *matière, substance.* — Stoffmenge, *masse.*

Stöhnen, *respiration suspirieuse.* — Stöhnend, *suspirieux.*

Stollbeule, *capelet.*

Stor, *esturgeon.*

Storaxbaum, *aliboufier.*

Störrig, *quinteux.*

Störung, *perturbation.*

Stoss, *choc.* — Stosseisen, *poussoir.* — Stossel, *pilon.* — Stossäge, *scie à amputation.*

Stottern, *bégayer; mogilalisme.*

Staff, *vibrant.*

Strahl, *rayon.* — Strahlen, *procès ciliaires.* — Strahlenbrechend, *réfractif.* — Strahlenbrechung, *réfraction.* — Strahlend, *radieux, rayonnant.* — Strahlenkorper, *corps ciliaires.* — Strahlenthier, *radiaire.*

Strang, *cordon.* — Strangförmige, Körper, *corps restiformes.*

Strauch, *arbuste.*

Streker, *extenseur.* — Streckung, *extension.*

Streifen, *vergeture, strie.*

Streng, *austère.* — Strenge, *morfondure.*

Streupulver, *diapasme, empasme.*

Striegelförmig, *strigiliforme.*

Strieme, *sugillation.* — Striemen, *vergetures.*

Stroh, *paille.* — Strohblume, *immortelle.* — Strohlade, *fanon.*

Strom, *courant.*

Strotzend, *turgescent.*

Strunk, *moignon.* — Strunkformig, *stipiforme.*

Struppig, *hirsute.*

Stückwischer, *écouvillon.*

Stufe, *degré.* — Stufenjahr, *année climatérique.*

Stuhldrang, Stuhlzwang, *ténesme.* — Stuhlgang, *excréments, selle.* — Stuhlverhaltung, *constipation.* — Stuhlzäpfchen, *suppositoire.*

Stumm, *muet.* — Stummheit, *mutité. mutisme.*

Stumpf, *moignon.* — Stumpfsinn, *hébétude, stupeur.* — Stumpfwerden, *agacement, en parlant des dents.* — Stumpfwinkelig, *obtusangulé.*

Stuterei, *haras.*

Stutzpunkt, *point d'appui.*

Sublimirt, *sublimé.* — Sublimirgefäss, *aludel, sublimatoire.*

Substanz, *substance.*

Suchnadel, *stylet.* — Suchröhrchen, *sonde creuse.*

Sucht, *cachexie, dyscrasie.*

Südlich, *austral.*

Summen, *bourdonnement.*

Sumpf, *marais.* — Sumpfig, *paludéen.* — Sumpfluft *effluve marécageux, miasme.*

Sündfluhtlich, *diluvien.*

Suspensorium, *suspensoir.*

Süss, *doux.* — Sussholz, *réglisse.* — Süssholzzucuer, *glycyrrhizine.* — Süssulee, *sainfoin.* — Süsswasseralgen, *conferves.*

T

Tabelle, *table.*

Tafel, *table.* — Täfelchen, *tablette.*

Taffet, *taffetas.*

Tag, *jour.* — Tagblind, *nyctalope.* — Täglich, *quotidien.*

Talg, *suif.* — Talgartig, *sébacé.* — Talgbildung, *stéatose.* — Talgdrüsen, *follicules sébacés.* — Talgsaure, *acide stéarique.*

Talkerde, *magnésie.*

Tamarinde, *tamarin.*

Tanne, *sapin.*

Tarantel, *tarentule.* — Taranteltanz, *tarentisme.*

Taschelkraut, *thlaspi.*

Tastsinn, *sens du toucher, tact.* — Tastwerkzeuge, *organes du toucher.*

Tatowiren, *tatouage.*

Taub, *sourd.* — Taubheit, *surdité.* — Taubstumm, *sourd-muet.* — Taubstummheit, *surdi-mutité.*

Taube, *pigeon.*

Taumel, *ébriété, tournis.* — Taumelwahn, *témulence.*

Täuschung, *illusion.*

Tausenguldenkraut, *centaurée.*

Teig, *pâte.* — Teigig, *pâteux.*

Teller, *paume de la main.*

Terpentin, *térébenthine.*

Tertianfieber, *fièvre tierce.*

Thätig, *actif.* — Thätigkeit, *activité.* — Thatsache, *fait.*

Thau, *rosée.* — Thaumesser, *droscomètre.*

Theer, *goudron.*

Theil, *partie,* — Theilbar, *divisible.* — Thetlbarkeit, *divisibilité.* — Theilchen, *particule.* — Theilung, *division.* — Theilweis, *partiel.*

Therpentin, *térébenthine.* — Therpentinbaum, *térébinthe.* — Therpentinsäure, *acide térébenthinique.*

Theriak, *orviétan.*

Thier, *animal, bête.* — Thieräztlich, *vétérinaire.* — Thierarznei, *remède de médecine vétérinaire.* — Thierarzneikunde, *médecine vétérinaire, hippiatrique.* — Thierarzt, *vétérinaire.* — Thierchen, *animalcule.* — Thierheit, *animalité.* — Thieröl, *huile volatile de corne de cerf.* — Thierzergliederung, *zootomie.*

Thon, *argile.*

Thrane, *larme.* — Thränenbein, *os unguis.* — Thränendrüse, *glande lacrymale.* — Thranendrusenanschwellung, *encanthis.* — Thränenfistel, *fistule lacrymale.* — Thränengefasse, *voies lacrymales.* — Thränengrube, *larmier.* — Thränenkamm, *crête de l'os lacrymal.* — Thränenkarbunkel, *caroncule lacrymale.* — Thränenpunkt, *point lacrymal.* — Thränenrinne, *gouttière lacrymale.* — Thränensack, *sac lacrymal.* — Thranenstein, *dacryolithe.*

Thunfisch, *thon.*

Thürangelartig, *ginglymoïde.*

Thymian, *thym.*

Tief, *grave, profond.* — Tiefsinn, *mélancolie.*

Tiegel, *creuset.*

Tinctur, *teinture.*

Tinte, *encre.* — Tintenfisch, *sèche.*

Tisane, *tisane.*

Tobsucht, *délire furieux, frénésie, manie, rage.* — Tobsuchtig, *maniaque.*

Tod, *mort*. — Todeskampf, *agonie*. — Todtenfieber, *fièvre pernicieuse*. — Todtenfriesel, *miliaire maligne*. — Todtenregister, *obituaire*. — Todtenschauhaus, *morgue*. — Todtenschlaf, *carus*. — Todtgeboren, *mort-né*. — Tötdlichkeit, *léthalité*.

Tollbeere, *belladone*. — Tollwurm, *ver de Médine*.

Ton, *son*. — Tonend, *sonore*.

Tonisch, *tonique*.

Torquiren, *torsion*.

Traber, *marc*.

Tracht, *portée*. — Trächtig, *gravide*. — Trächtigkeitszeit, *gestation*.

Tragant, *gomme adragante*.

Träge, *inerte*.

Trägermuskel, *muscle qui s'insère à l'atlas*.

Trank, *breuvage*, *potion*. — Tranken, *abreuvement*.

Trappe, *outarde*.

Traube, *grappe*. — Traubenauge, *staphylôme*. — Traubenmole, *môle vésiculaire*.

Traum, *rêve*, *songe*. — Traumerei, *rêvasserie*.

Treibeisen, *repoussoir*. — Treibhaus, *serre*.

Trennung, *diérèse*.

Trester, *marc*.

Trichter, *entonnoir*, *infundibulum*. — Trichterförmig, *infundibuliforme*.

Trieb, *molimen*. *instinct*, *impulsion*.

Triefauge, *épiphora*.

Tripper, *blennorrhagie*. — Tripperrheumatismus, *arthrite blennorrhagique*.

Trocken, *sec*. — Trocknend, *siccatif*.

Trommelbauch, *météorisme*. — Trommelhöhle, *cavité du tympan*. *caisse*.

Trompete, *trompe*. — Trompetenmuskel, *muscle buccinateur*. — Trompetenschlundkopf Muskel, *muscle salpingo-pharyngien*.

Tropfbad, *douche descendante*. — Tropfen, *goutte*. — Tropfenzahler, *compte-goutte*. — Tropfstein, *stalactite*.

Trübe, *jumenteux*.

Trugbild, *phantasme*.

Trunkenheit, *ivresse*. — Trunksucht, *dipsomanie*, *ivrognerie*, *polyposie*.

Truthan, *dindon*.

Tuch, *toile*.

Tücke (vétér.), *tic*. — Tückisch, *insidieux*.

Tüpfelfarn, *polypode*.

Turnen, *gymnastique*.

U

Uebelkeit, *nausée*, *mal de cœur*.

Ueberbein, *suros* (vétér.); *exostose*. — Ueberfülle, *redondance*. — Uebergiessung, *embrocation*. — Ueberköthend, *juché*. — Uebernahren, *hypertrophie*. — Ueberreiz, *éréthisme*. — Ueberreitzung, *surexcitation*. — Uebersättigung, *sursaturation*. — Ueberschwangerung, *superfétation*. — Ueberzahn, *surdent*.

Ulme, *orme*.

Umberfisch, *ombre*.

Umbildung, *transformation*. — Umdreher, *l'axis*. — Umdrehung, *rotation*. — Umgestaltung, *transformation*. — Umkeren, *renversement*. — Umkehrung, *inversion*. — Umschlag, *épythème*. — Umstimmung, *altération*.

Unauflöslich, *insoluble*. — Unauflöslichueit, *indissolubilité*. — Unbartig, *imberbe*. — Unbedekt, *nu*. — Unbekannt, *innominé*. — Unbeständig, *instable*. — Unbestimmt, *indéfini*. — Unbewaffnet, *inerme*. — Unduldsamkeit, *intolérance*. — Undurchdringlichkeit, *impénétrabilité*. — Undurchsichtig, *opaque*. — Undurchsichtigkeit, *opacité*. — Unehelich, *illegitime*. — Unempfindlickeit, *anesthésie*, *insensibilité*. Unertraglichkeit, *intolerance*. — Unfuhlbar, *intactile*. — Unfreiwillig, *involontaire*. — Unfruchtbar, *stérile*, *infecond*. — Unfruchtbarkeit, *stérilité*. — Ungeburt, *embryon*. — Ungedeihen, *carreau*. — Ungenannt, *anonyme*. — Ungepaarte Blutader (die), *la veine azygos*. — Ungesund, *insalubre*. — Ungleich, *inégal*. — Ungegliedert, *inarticulé*. — Ungezahnt, *indenté*. — Unheilbar *incurable*. — Unmassigkeit, *intempérance*. — Unmittelbar, *immediat*. — Unorganisch, *inorganique*. — Unregelmessig, *irrégulier*. — Unreinigkeit, *saburres*. — Unruhe, *inquietude*. — Unschmelzbar, *infusible*. — Unschmerzhaft, *indolent*. — Unverbrennlich, *incombustible*. — Unverdaulich, *indigeste*. — Unverdaulichkeit, *dyspepsie*. — Unvermogen, *impuissance*. — Unvertraglichkeit, *incompatibilité*. — Unvollstandig, *incomplet*. — Unwagbar, *imponderable*. — Unzulanglichkeit, *insuffisance*.

Unteraugenhohlencanal, — loch, — nerv, — rinne, *canal*, *trou*, *nerf*, *gouttière sous-orbitaires*. — Unteraugenlid, *paupière inférieure*. — Unterbauch, *hypogastre*. — Unterkiefer, *mâchoire inférieure*. — Unterleib, *abdomen*. — Unterlippe, *labelle*. — Unterstachelmuskel, *muscle sous-épineux*. — Unterzungendrüse, *glande sublinguale*.

Unterbinden, *opération de la ligature d'un vaisseau*. — Unterbindung, *ligature*. — Unterdrückung, *suppression*. — Unterlaufen, *extravasation*. — Unterlaufung, *ecchymose*. — Untersuchung, *exploration*.

Uranlage, *disposition innée*. — Urbewohner, *autochthone*. — Ursache, *cause*. — Ursprung, *naissance*, *origine*. — Ursprünglich, *primitif*. — Urstoff, *élément*.

Urbarmachung, *défrichement*.

Urtheil, *jugement*.

Uterusinfarkt, *métremphraxis*.

V

Vehikel, *véhicule*.

Veilchen, *violette*. — Veilchenblau, *violet*.

Veitstanz, *chorée*, *tarentisme*.

Vene, *veine*. — Venentzündung, *phlébite*. — Venenstein, *phlébolithe*.

Venerisch, *vénérien*. — Venerische Krankheit, *syphilis*, *vérole*.

Venusberg, *mont de Vénus*.

Verallgemeinerung, *généralisation*. — Verantwortlichkeit, *responsabilité*. — Verastellung, *ramification*. — Verband, *bandage*, *déligation*, *épidèse*. — Verbiegung, *scoliose*. — Verbinden, *pansement*. — Verbindung, *combinaison*, *commissure*, *insertion*. — Verbindungstelle, *symphyse*. — Verbrennen, *ustion*. — Verbrennung, *combustion*. — Verdichten, *condenser*. — Verdichtung, *condensation*. — Verdickend, *incrassant*. — Verdrehung, *distorsion*; *strabisme*. — Verdünnend, *délayant*. — Verdünnung, *dilution*. — Verdünnungsmittel, *moyen délayant*, — Verdünstung, *crapaudine*. — Vereinigung, *réunion*. — Verengerung, *coarctation*, *rétrécissement*. — Vererzung, *minéralisation*. — Verfälschung, *falsification*, *adultération*. — Verfärbung, *métachromatisme*. — Verflüchtigung, *volatilisation*. — Verflüssigung, *liquéfaction*. — Vergiftung, *empoisonnement*, *intoxication*. — Verglasung, *vitrification*. — Vergleichend, *comparatif*. — Vergleichung, *comparaison*. — Vergrösserung, *grossissement*. — Vergrösserungsglas, *loupe*. — Verhärtet, *induré*. — Verhärtung, *endurcissement*, *induration*, *sclérose*. — Verhütend, *préventif*. — Verklebung, *agglutination*. — Verknocherung, *éburnation*, *ossification*. — Verkohlung, *carbonisation*. — Verkrustung, *incrustation*. — Verkürtzung, *rétraction*. — Verlängerung, *production*. — Verlarvt, *personné*. — Vermehrung, *multiplication*. — Vernarbrung, *cicatrisation*. — Verquickung, *amalgame*, *amalgamation*. — Verpflanzung, *transplantation*. — Verrenkung, *luxation*, *entorse*. — Verscharren, *enfouir*. — Verschleimung, *état muqueux*. — Verschliessend, *obturateur*. — Verschliessung,

oblitération, *occlusion*. — Verschlucken, *avaler*, *déglutition*. — Verschnitten, *châtré*. — Verschontbleiben, *immunité*. — Verseifung, *saponification*. — Versteinerung, *fossilisation*. — Verstopfen, *obstruer*, *engorger*. — Verstopfung, *engorgement*, *engouement*. — Verstümmelung, *mutilation*. — Versüssen, *dulcifier*. — Verteigung, *impastation*. — Vertheilung, *résolution*. — Vervielfältigung, *multiplication*. — Verwachsen, *soudé*. — Verwachsensein, *adhérence*. — Verwachsung, *soudé*, *adhésion*, *coalescence*, *helcose*. — Verwandlung, *transmutation*. — Verwitterung, *déliquescence*. — Verwundung, *vulnération*. — Verzehrung, *consomption*. — Verzerrung, *diastrophie*. — Verzinnen, *étamer*.
Verdaulich, *facile à digérer*. — Verdauung, *digestion*. — Verdauungscherwerde, *indigestion*. — Verdauungschwäche, *dyspepsie*. — Verdauungsprodukt, *peptone*. — Verdauungswerkzeuge, *organes digestifs*.

Verderbniss, *perversion*, *dépravation*.

Verdrossenkeit, *morosité*.

Verhältniss, *proportion*.

Verhaltung, *rétention*.

Verletzung, *lésion*.

Verlust, *perte*.

Vernunft, *raison*.

Verordnung, *ordonnance*.

Verrichtung, *fonction*.

Verschiedenartig, *hétérogène*.

Verständniss, *entendement*.

Versuch, *essai*.

Vieharznei, *médecine vétérinaire*. — Viehfliege, *taon*. — Viehseuche, *épizootie*.

Vielblumig, *multiflore*, *polyanthe*. — Vielbrüderig, *polyadelphe*. — Vielesser, *polyphage*. — Vielfächerig, *loculé*, *multiloculaire*. — Vielharnen, *polyurie*. — Vielkapselig, *multicapsulaire*, — Vielklappig, *multivalvé*. — Viellappig, *multilobé*. — Vielmännepig, *polyandre*. — Vielspaltig, *multifide*. — Vielstengelig, *multicaule*. — Vieltheilig, *multiparti*.

Vierblätterig, *tétraphylle*. — Viereckig, *carré*. — Vierflügelig, *tétraptère*. — Vierfüssig, *tétrapode*. — Vierfüssler, *quadrupède*. — Vierhänder, *quadrumane*. — Vierhügel, *tubercules quadrijumeaux*. — Vierkronenblätterig, *tétrapétale*. — Viermächtig, *tétradyname*. — Viermännerig, *tétrandre*. — Viertägiges Fieber, *fièvre quarte*. — Vierweiberig, *tétragyne*. — Vierzehig, *tétradactyle*.

Vitriol, *couperose*.

Vogel, *oiseau*. — Vogelbeerbaum, *sorbier*. — Vogelkirschbaum, *merisier*. — Vogelknöterich, *renouée*. — Vogelkunde, *ornithologie*. — Vogellaus, *liothé*. — Vogelleim, *glu*. — Vogelmilch, *ornithogale*.

Voll, *plein*. — Vollblut, *pur sang*. — Vollblutigkeit, *polyhémie*. — Vollheit, *réplétion*. — Vollsaftigkeit, *pléthore*, *plénitude*.

Voraussetzung, *hypothèse*. — Vorbereitend, *prédisposant*. — Vorbeugend, *préventif*. — Vorbeuger, *pronateur*. — Vorbeugung, *pronation*; *prophylaxie*. — Vorgebeugt, *simulé*. — Vorbote, *précurseur*. — Vorderarm, *avant-bras*. — Vorderbug, *paleron*. — Voderfuss, *métatarse*. — Voderkopf, *sinciput*. Vorfall, *procidence*. — Vorgebirge, *promontoire*. — Vorgreifend, *anticipant*. — Vorhand, *avant-main*. — Vorhaut, *prépuce*. — Vorhautband, *frein du prépuce*. — Vorhautentzündung, *posthite*. — Vorhof, *vestibule du labyrinthe*; *oreillette du cœur*. — Vorkammer, *oreillette*. — Vorkeim, *préembryon*. — Vorläufer, *prodrome*. — Vormagen, *jabot*. — Vorsatz, *prothèse*. — Vorsprung, *protubérance*. — Vorurtheil, *préjugé*. — Vorderhaupt, *sinciput*.

Vorsteherdrüse, *prostate*. - Vorsteherdrüsenentzündung, *prostatite*.

Vorverbiegung der Wirbersaule, *lordose*.

Vorwartsbeugung, *pronation*.

W

Wabenkopfgrind, *favus*.

Wachholder, *genévrier*. — Wachholderharz, *sandaraque*.

Wachs, *cire*. — Wachsartig, *cérumineur*. — Wachsdrüsen, *glandes cérumineuses*; *glandes, engorgements de croissance*. — Wachsgrind, *favus*. — Wachsröhrchen, *bougie de cire*. — Wachssalbe, *cérat*.

Wachsthum, *croissance*, *accroissement*.

Wade, *mollet*. — Wadenbein, *péroné*. — Wadenmuskel, *muscle péronier*.

Wägbar, *pondérable*. — Wage, *balance*. — Wägen, *pesage*.

Wahlverwandschaft, *affinité*.

Wahnsinn, *aliénation mentale*, *vésanie*.

Wahrnehmung, *perception*.

Wahrsagen, *sortilège*.

Walderbse, *orobe*. — Waldesel, *onagre*. — Waldmeister, *aspérule*. — Waldrebe, *clématite*.

Wallfisch, *baleine*. — Wallrath, *blanc de baleine*, *spermaceti*.

Walzenförmig, *cylindrique*.

Wand, *paroi*. — Wandbein, *os pariétal*.

Wanderflechte, *dartre serpigineuse*. — Wandernd, *serpigineux*. — Wanderung, *migration*.

Wange, *région malaire*], *joue*. — Wangenbein, *os malaire*. — Wangenmuskel, *muscle zygomatique*.

Wanze, *punaise*.

Wärme, *chaleur*. — Wärmegrad, *température*. — Wärmeleitend, *diathermane*. — Wärmemesser, *calorimètre*. — Wärmestoff, *calorique*. — Wärmquellen, *thermes*. — Wärmung, *caléfaction*.

Wärzchen, *papille*, *caroncule*. — Warze, *mamelon*, *verrue*, *poireau*. — Warzenförmig, *mamillaire*. — Warzenfortsatz, *apophyse mastoïde du temporal*; *lobe de Spiegel*. — Warzengewebe, *tissu papillaire*. · Warzenpocke, *varicelle verruqueuse*. — Warzicht, warzig, *mamelonné*, *verruqueux*.

Waschung, *lotion*. — Waschwasser, *lotion*.

Wasser, *eau*. — Wasserader, *vaisseau lymphatique*. — Wasserauge, *hydrophthalmie*. — Wasserbalg, *kyste séreux*. — Wasserblase, *bulle*, *ampoule*, *poche*. — Wasserbläschen, *phlyctene*. — Wasserblasenbruch, *hydatidocèle*. — Wasserbruch, *hydrocèle*. — Wassergang, *aqueduc*. — Wassergänge im Auge, *conduits de l'humeur aqueuse admis par quelques anatomistes*. — Wassergeschwulst, *œdème*. — Wasserhanf, *eupatoire*. — Wasserheilkunde, *hydrothérapeutique*. — Wässerig, *aqueux*, *séreux*, *hydatoïde*. — Wasserkopf, *hydrocéphale*. — Wasserkrampfaderbruch, *hydrocirsocèle*. — Wasserlefzen, *nymphes*. — Wasserlos, *anhydre*. — Wassermelone, *pastèque*. — Wassernabel, *hydromphale*. — Wassernuss, *macre*. — Wasserpocke, *varicelle vésiculeuse*. — Wassersack, *hydropisie enkystée*. — Wasserscheu, *hydrophobie*. — Wasserschlag, *apoplexie séreuse*. — Wasserstoff, *hydrogène*. — Wasserstoffsäure, *hydracide*. — Wassersucht, *hydropisie*. — Wassersuchtig, *hydropique*. — Wassertreibend, *hydragogue*. — Wasserwindbruch, *hydropneumatocèle*. — Wasserwuth, *délire des pellagreux qui les porte à se jeter dans l'eau*.

Watte, *ouate*.

Wau, *gaude*.

Wechselfieber, *fièvre intermittente*. — Wechselgelenk, *diarthrose alternative ou en charnière*.

Weg, *voie*. — Wegdorn, *nerprun*. — Wegeamt, *voirie*. — Wegerich, *plantain*. — Wegwarte, *chicorée*. — Wegweiser, *sonde cannelée*, *gorgeret*.

Wegschaffung, *élimination.* — Wegschneidung, *excision, amputation.*

Weh, *mal.* — Wehe, *douleur de l'enfantement.* — Wehen, *travail.* — Wehentreibend, *qui provoque les douleurs de l'enfantement.*

Weib, *femme.* — Weibchen, *femelle.* — Weiberhass, *misogynie.* — Weibertripper, *vaginite blennorrhagique.* — Weiberzeit, *époque des règles.* — Weiblich, *féminin, femelle.*

Weich, *mou.* — Weichthiere, *mollusques, malacozoaires.* — Weichwerden, *ramollissement.*

Weiche, *flancs.* — Weichen, *iles.* — Weichenband, *ligament de Poupart.* — Weichenbruch, *hernie inguinale.*

Weichselzopf, *plique.*

Weide, *saule, osier.*

Weihrauch, *encens, oliban.*

Wein, *vin.* — Weingeist, *alcool.* — Weingeistseife, *saponule.* — Weinqrankheit, *colique du Poitou.* — Weinöl, *œnéléon.* — Weinmolken, *œnogala.* — Weinrenkenartig, *pampiniforme.* — Weinrebe, *vigne.* — Weinsäure, *acide tartrique.* — Weinschwefelsäure, *acide sulfovinique.* — Weinstein, *tartre.* — Weinsteinsäure, *acide tartrique.* — Weintraube, *raisin.* — Weinverbindung, *œnolé.*

Weisheitszahn, *dent opsigone.*

Weissblütig, *lymphatique.* — Weisser Aussatz, *lèpre blanche.* — Weisser Fluss, *flueurs, leucorrhée.* — Weissfisch, *merlan.* — Weissglühen, *incandescence.*

Weizen, *froment.*

Welkend, *marescent.*

Welle, *onde.* — Wellenförmig, *ondulatoire, ondé.*

Wels, *silure.*

Wendung, *version.*

Werg, *étoupe.*

Werkzeug, *instrument, organe.*

Wermuth, *absinthe.*

Wespe, *guêpe.*

Wetterleuchten, *fulguration.*

Widerschein, *reflet.* — Widerstand. *résistance.* — Widerwille, *antipathie.*

Wiedereinlenken, *réduire* (*une luxation*). — Wiedererzeugung, *reproduction.* — Wiederherstellung, *régénération.* — Wiederkäuen, *ruminer.* — Wiederkäuend, *ruminant.* — Wiederkehr, *périodicité, récurrence.* — Wiederkehrend, *récurrent.* — Wiederkehrweig, *branche récurrente.* — Wiedervereinigung, *réunion.*

Wiege, *berceau, tente, sindon.*

Wieke, *mèche, bourdonnet.*

Wiehern, *hennissement.*

Wiesenkönigin, *reine-des-prés.* — Wiesenknoterich, *bistorte.*

Wille, *volonté.* — Willenlosigkeit, *manque de volonté.* — Willensäusserung, *volition.*

Wimper, *cil.* — Wimperrand, *bord ciliaire.*

Wind, *vent.* — Windbauch, *tympanite.* — Windblume, *anémone.* — Windbruch, *physocèle, pneumatocèle.* — Windcoliq, *colique venteuse.* — Winddarm, *côlon.* — Winddorn, *spina-ventosa, pédarthrocace.* — Wingdalle, *molette.* — Windgeschwulst, *emphysème.* — Windmesser, *anémomètre.* — Windpocke, *petite vérole volante.* — Windpulver, *poudre carminative.* — Windsucht, *pneumatose.*

Winde, *liseron.* — Windung, *circonvolution.*

Winkel, *angle.* — Winkelgeschwulst, *anchilops.* — Winkelnaht, *suture lambdoïde.*

Winter, *hiver.* — Wintergrün, *pyrole.* — Winterbestellung, *hivernage.* — Winterschlaf, *hibernation.*

Wippe, *archet.*

Wirbel, *vertèbre, vertex, vortex.* — Wirbelbeinband, *ligament vertébral.* — Wirbelentzündung, *ostéite vertébrale.* — Wirbelgang, *canal vertébral.* — Wirbelgelenk, *articulation vertébrale.* — Wirbelkrankheit, *mal de Pott.* — Wirbellos, *invertébré.* — Wirbelsäule, *colonne vertébrale.* — Wirbelthiere. *animaux vertébrés.*

Wirksam, *actif, agissant.* — Wirkung, *action.*

Wirtel, *verticille.*

Wismuth, *bismuth.*

Wissenschaft, *science.*

Wochenbett, *couches.*

Wohlbeleibtheit, *embonpoint.* — Wohlgeruch, *parfum, arome.* — Wohlklingend, *sonore.* — Wohlriechend, *odoriférant.*

Wohnung, *habitation.*

Wölbung, *voûte.*

Wolf, *loup.* — Wolfsgeschwulst, *loupe.* — Wolfsgrau, *louvet.* — Wolfshunger, *lycorexie, polyorexie.* — Wolfsmiten, *euphorbe, tithymale.*

Wölkchen, *nubécule.*

Wollkämmer, *cardeur.*

Wolverlei, *arnica.*

Wuchernd, *qui pullule.* — Wucherund, *végétations.* — Wuchs, *excroissance.*

Wulst, der gerollte, *la corne d'Ammon.*

Wundarzt, *chirurgien.* — Wundarzneikunst, *chirurgie.* — Wunde, *blessure, plaie.* — Wundeisen, *stylet.* — Wundsein, *intertrigo.* — Wundernetz, *réseau admirable.*

Wurf, *portée.*

Würfelbein *cuboïde.*

Würgen, *vomituritions.*

Wurm, *ver; farcin.* — Wurmabtreibend, *helminthagogue.* — Wurmartige Bewegung, *mouvement vermiculaire.* — Wurmerzeugung, *vermination.* — Wurmförmig, *lombrical, vermiculaire, vermiforme.* — Wurmfortsatz, *l'appendice vermiculaire du cæcum.* — Wurmgeschwur, *bouton de farcin.* — Wurmkrankheit, *helminthiase.* — Wurmittel, *vermifuge.* — Wurmmuskeln, *muscles lombricaux.* — Wurmtod, *absinthe.* — Wurmtreibend, *vermifuge.*

Wurstgift, *allantotoxicon.* — Wursthäutchen, *allantoïde.* — Wurstwaare, *allantoine.*

Würze, *condiment.*

Wurzel, *racine.* — Wurzellos, *arrhize.* — Wurzelud, *radicant.* — — Wurzelstock, *souche.* Wurzelzange, *rhizagre.*

Wuth, *fureur, rage.* — Wuthbläschen, *lysses.*

Z

Zäfig, *visqueux.* — Zähigkeit, *ténacité.*

Zahn, *dent.* — Zahnarznei, *médicament odontalgique.* — Zahnarzt, *dentiste.* — Zahnausbruch, *dentition.* — Zahnbildung, *odontose, odontogénie.* — Zahneinsetzung, *prothèse dentaire.* — Zahnen, *dentition, odontiase.* — Zahnentzündung, *odontite.* — Zahnfach, *alvéole dentaire.* — Zahnfäule, *carie des dents.* — Zahnfieber, *fièvre de dentition.* — Zahnfleischgeschwur, *parodontis.* — Zahnfleischschwamm, *épulide.* — Zahnförmig, *odontoïde.* — Zahnformiger Fortsatz, *apophyse odontoïde.* — Muskel, *muscle dentelé.* — Zahngeschwür, *parulie.* — Zahngicht, *odontagre.* — Zahnhöhle, *alvéole dentaire.* — Zahnhöhlenbogen, *arcade dentaire.* — Zahnhöhlengang, *anal alvéolaire.* — Zahnkeim, *germe d'une dent, bulbe dentaire.* — Zahnkrone, *couronne d'une dent.* — Zahnkunde, *odontologie.* — Zahnmittel, *dentifrice.* — Zahnnerv, *nerf dentaire.* — Zahnschmerz, *mal de dent.* — Zahnstrunck, *chicot.* — Zahnweh, *odontalgie.* — Zahnweinstein, *odontolithe.* — Zahnwurzel, *racine de dent.*

Zange, *pince, tenaille.*

Zapfen, Zäpfchen, Zäpflein, *luette.* — Zapfenrand *bord de l'apophyse basilaire.* — Zapfentheil, *apophyse basilaire.* — Zapfenmuskel, *péristaphylin.*

Zauberei, *magie.* — Zauberer, *sorcier.*

Zaum, *frein.*

Zaunrûbe, *bryone.*

Zehe, *orteil.* — Zehenbeuger, *fléchisseur des orteils.* — Zehenknochen, *phalange.*

Zehrung, *consomption.* — Zehrwurm, *ver parasite.*

Zeichen, *marque, signe.* — Zeichenlehre, *sémiologie.*

Zeit, *temps.* — Zeitigend, *maturatif.* — Zeitlose, *colchique.*

Zelle, *cellule.* — Zellenfaser, *fibre-cellule.* — Zellengewebe, *tissu cellulaire.* — Zellenkern, *cystoblaste.* Zellenkörper, *corps caverneux.* — Zellkern, *des cellules.*

Zerfetzt, *déchiré.* — Zerfliessen, *colliquation.* — Zerfliessung, *déliquescence.* — Zerfressung, *corrosion.* — Zergliederung, *dissection.* — Zergliederungskunst, *anatomie.* — Zerhammerung, *martelage.* — Zerlegung, Zersetzung, *analyse.* — Zermalmung, *attrition.* — Zerquetschung, *écrasement, quassation, plaie contuse.* — Zerreibbar, *friable.* — Zerreibung, *lévigation, porphyrisation.* — Zerreissung, *rupture, déchirement, dilacération.* — Zerschmettern, *attrition.* — Zersetzung, *décomposition.* — Zersplittern, *fracture comminutive.* — Zerstossen, *concasser.* — Zerstreut, *épars sporadique.* — Zerstreuung, *dispersion, dissémination.* — Zertheilung, *ramification.*

Zeug, *toile.*

Zeugung, *génération.* — Zeugungsglieder, *parties de la génération.* — Zeugungsvermögen, *productivité.*

Ziebel, *civette.*

Ziege, *chèvre.* — Ziegenauge, *égilops.* — Ziegenstimme, *égophonie.*

Ziehkraft, *vertu épipastique.*

Zimmt, *cannelle.*

Zink, *zinc.* — Zinkblume, *nihil album.*

Zinn, *étain.* — Zinnsäure, *acide stannique.* — Zinnverbindung, *stannate.*

Zinnober, *cinabre, vermillon.*

Zirbeldrüse, *conarium.* — Zirbelnuss, *pignon.*

Zirkel, *cercle.* — Zirkelbinde, *bandage circulaire.*

Zischend, *sibilant, striduleux.*

Zitronenbaum, *limonier.*

Zittern, *tremblement.* — Zitterroche, *torpille.* — Zitterroche, *torpille.* — Zitterthierchen, *vibrion.*

Zitze, *mamelon, pis.* — Zitzenförmig, *mamelonné.* — Zitzenfortsatz, *apophyse mastoïde de l'os temporal.* — Zitzennaht, *suture mastoïdienne.*

Zoochemischer Process, *phénomènes zoochimiques.*

Zopf, *plique.*

Zotte, *villosité.* — Zottenblume, *ményanthe.* — Zottig, *villeux.*

Zuchtstute, *poulinière.*

Zucker, *sucre.* — Zuckerbildend, *glycogène.* — Zucherbildung, *glycogénie, saccharification.* — Zuckerbranntwein, *tafia.* — Zuckerhaltig, *saccharin.* — Zuckerharnen, *glycosurie.* — Zuckerharnruhr, *diabète sucré.* — Zuckerrube, *chervi.* — Zuckersyrup, *mélasse.*

Zuckung, *convulsion.*

Zufall, *accident.* — Zufällig, *occasionnel.*

Zufluss, *afflux, fluxion.*

Zug, *trait.* — Zugbohrer, *tirefond.* — Zugmittel, *exécutoire.* — Zugpferd, *chevaux de trait.* — Zugpflaster, *emplâtre épipastique, vésicatoire.*

Zundschwamm, *amadou.*

Zunehmen, *augment.*

Zunge, *langue, languette.* — Zungenbändchen, *filet de la langue.* — Zungenbein, *os hyoïde.* — Zungenblatter, *glossanthrax.* — Zungenbruch, *glossocèle.* — Zungendrüse, *glande sublinguale.* — Zungenentzündung, *glossite.* — Zungenfleischnerv, *nerf hypoglosse.* — Zungengaumenmuskel, *muscle glosso-palatin.* — Zungenhalter, *glossocatoche.* — Zungenhaut, *épithélium de la langue.* — Zungenkarbunkel, *glossanthrax.* — Zungenkehldeckelband, *repli glosso-épiglottique.* — Zungenkrebs, *cancer de la langue.* — Zungenloch, *trou borgne de la langue.* — Zungenbeleg, *fuliginosité, fuligo.* — Zungenmuskel, *muscle lingual.* — Zungennaht, *raphé de la langue.* — Zungenschlundmuskel, *muscle glosso-pharyngien.* — Zungenspitze, *proglossis.* — Zungenvorfall, *procidence de la langue, glassocèle macroglosse.* — Zungenwarzen, *papilles de la langue.* — Zungenwurzel, *base de la langue.* — Zungenzäpfchenmuskel, *muscle glosso-staphylin.*

Zurückbeugemuskel, *muscle supinateur.* — Zurückbeugung, *supination.* — Zurückfallen, *rechute, récidive.* — Zurückgeneigt, *récliné.* — Zurückhaltung, *rétention.* — Zurücklaufend, *récurrent.* — Zurückschlagen, *répercussion.* — Zurückstrahlung, *reverbération.* — Zurücktreibend, *répercussif.* — Zurücktreibung, *répercussion.* — Zurücktreten, *rétrocession.* — Zurückwendung, *rétroversion.* — Zurückziehbar, *rétractile.* — Zurückziehung, *rétraction.*

Zusammenbeissen der Zahne, *trismus.* — Zusammendrehen, *torsion.* — Zusammendrücker, *muscle compresseur.* — Zusammendrückung, *compression.* — Zusammenfliessend, *confluent.* — Zusammenfügung, *coaptation.* — Zusammengeleimt, *agglutiné.* — Zusammengesetzt, *composé, complexe.* — Zusammenhang, *connexion.* — Zusammenmündun, *anastomose* — Zusammenschnürrung, *constriction.* — Zusammensetzung, *composition.* — Zusammenwachsen, *coalescence.* — Zusammenziehend, *astringent.* — Zusammenzicher, *constricteur.* — Zusammenziehung, *contraction astriction.*

Zwang, *ténesme.* — Zwangsjacke. *camisole de force.*

Zweiflügelig, *diptère.* — Zweihändig, *bimane.* — Zweiköpfig, *biceps.* — Zweischneidig, *ancipité.* — Zweiständig, *dichotome.* — Zweiwuchs, *rachitisme,* — Zweiwuchsig, *rachitique.*

Zweig, *branche, rameau, embranchement.*

Zwerchfell, *diaphragme.* — Zwerchfellbruch, *diaphragmatocèle.* — Zwerchfellentzundung, *phrénite, diaphragmatite.*

Zwerg, *nain.*

Zwetschge, *pruneau.*

Zwickelbeinchen, *os wormiens.*

Zwieback, *biscuit.*

Zwiebel, *oignon, bulbe.*

Zwiemrechs, *rachitisme.*

Zwiesel, *limace.*

Zwilling, *jumeau.*

Zwischenband, *ligament interosseux.* Zwischenwirbelbänder, *fibro-cartilages intervertébraux.* — Zwischenknochen, *os wormien.* — Zwischenmuskel, *muscle interosseux.* — Zwischenquermuskeln, *muscles inter-transversaires de l'épine.* — Zwischenraum, *interstice, vacuole.* — Zwischenrippenmuskeln, *muscles intercostaux.* — Zwischenstachelmuskeln, *muscles interépineux.*

Zwitter, *hybride, hermaphrodite.* — Zwitterbildung, *hermaphrodisme, hybridation.* — Zwitterwesen, *hybridité.*

Zwölffingerdarm, *duodénum.*

GLOSSAIRE ANGLAIS

A

Abducent, *abducteur*.
Abietic acid, *acide abiétique*.
Abnormal, *irrégulier*.
Abortion, *avortement*.
Abortive, *abortif*.
Abscess, *abcès*.
Absinthic acid, *acide absinthique*.
Absorbent, *absorbant*.
Absorptivity, *pouvoir d'absorber*.
Abstemious, *abstème*.
Abstergent, *abstergent*.
Accession, *invasion*.
Accessory, *accessoire*.
Acerb, *acerbe*.
Acetic acid, *acide acétique*.
Acid, *acide*.
Acidity, *acidité*.
Acidulous, *acidule*.
Acology, *acologie*.
Aconite. *aconit*.
Acoustic, *acoustique*.
Acoustics, *l'acoustique*.
Acquired diseases, *maladies acquises*.
Acrid, *qui a un goût piquant et âcre*.
Active, *actif*.
Acuition, *action d'aiguiser une liqueur*.
Acute, *aigu*. — Acute gout, *goutte aiguë*.
Adducent, *adducteur*.
Adenology. *adénologie*.
Adhesive, *adhesif*.
Adipose, *adipeux*.
Adult, *adulte*.
Adventitious, *adventice*.
Adynamic, *adynamique*.
Ægophony, *égophonie*.
Aerial, *aérien*.
Æstival, *estival*.
Ætiology, *étiologie*.
Affinity, *affinité*.
Aggregate, *agrégé*.
Agony, *agonie*.
Ague, *fièvre intermittente*.
Ague cake, *engorgement de la rate, suite de fièvres*.
Ague (dead), *fièvre larvée*.
Air-passages, *voies aériennes*.
Albugineous, *albuginé*.
Alchimy, *alchimie*.
Alimentary, *alimentaire*.
Alkaline, *alcalin*.
Alkalinity, *alcalinité*.
Allantoid membrane, *l'allantoïde*.
Allopathy, *allopathie*.
Almond, *amande*.
Almonds of the ear, *parotides*.
Almonds of the throat, *amygdales*.
Aloetic, *aloétique*.
Alterative, *altérant*.
Alum, *alun*.
Alveolar, *alvéolaire*.
Ambergris, *ambre*.
Amentaceous, *amentacé*.
Amorphous, *amorphe*.
Amphoric resonance, *résonnance amphorique*.
Amulet, *amulette*.
Amylaceous, *amylacé*.
Analeptic, *analeptique*.
Anatomy, *anatomie*.
Aneurism, *anévrysme*.
Aneurysmal, *anévrysmal*.
Angiology, *angiologie*.
Angular, *angulaire*.
Annual, *annuel*.
Anodyne, *anodin*.
Anomalous, *anomal*.
Antacid, *antacide*.
Antagonism, *antagonisme*.
Antemetic. *antémétique*.
Anthelmintic, *anthelminthique*.
Anthropogeny, *anthropogénie*.
Anthypnotic, *qui chasse le sommeil*.
Anthysteric, *antihystérique*.
Anticipating, *anticipant*.
Antimony, *antimoine*.
Antipathy, *antipathie*.
Antiphlogistic, *antiphlogistique*.
Antiseptic, *antiseptique*.
Antispasmodic, *antispasmodique*.
Antivenereal, *antivénérien*.
Anxiety, *anxiété*.
Apathy, *apathie*.
Aperient, *apéritif*.
Aphrodisiac, *aphrodisiaque*.
Apoplectic, *apoplectique*.
Apoplexy, *apoplexie*.
Apothecary, *pharmacien*.
Apyretic, *apyrétique*.
Aqueous humour, *humeur aqueuse*.
Arachnoid, *arachnoïde*.
Areometer, *aréomètre*.
Arm, *bras*.
Aromatic, *aromatique*.
Arsenic, *arsenic*.
Arsenious acid, *acide arsénieux*.
Arterial, *artériel*.
Arteriotomy, *artériotomie*.
Artery, *artère*.
Articular, *articulaire*.
Ascending, *montant*.
Associetad, *associé*.
Asthenic, *asthénique*.
Atavism, *atavisme*.
Ataxic, *ataxique*.
Athletic, *athlétique*.
Atom, *atome*.
Atonic, *atonique*.
Atony, *atonie*.
Atrabiliary, *atrabilaire*.
Atrophy, *atrophie*.
Atypic, *atypique*.
Auditory, *auditif*.
Automatic, *automatique*.
Autoplasty, *autoplastie*.
Autopsy, *autopsie*.
Autumnal fever, *fièvre intermittente, ou rémittente, avec complication bilieuse*.
Auxiliary, *auxiliaire*.
Axillary, *axillaire*.
Axunge, *axonge*.
Azotic acid, *acide azotique*.
Azotized bodies, *corps azotés*.

B

Baldness, *calvitie.*
Balloon, *ballon.*
Balsam, *baume.*
Balsamic, *balsamique.*
Bandy leg, *jambe courbée en dehors.*
Barbadoe's leg, *éléphantiasis des Arabes.*
Bark, *écorce.*
Barley, *orge.*
Barometer, *baromètre.*
Bastard pleurisy, *fausse pleurésie.*
Bath, *bain.*
Bdellometer, *bdellomètre.*
Bean, *vesce.*
Bean (French), *haricot.*
Bellows sound, *bruit de soufflet.*
Benign, *bénin.*
Benumbers, *stupéfiants.*
Benzoic acid, *acide benzoïque.*
Bicuspid, bicuspidate, *bicuspide.*
Biestings, *colostrum.*
Bile, *bile.*
Biliary, *biliaire.*
Bilious, *bilieux.*
Bilobed, *bilobé.*
Bilocular, *biloculaire.*
Biology, *biologie.*
Birdlime, *glu.*
Bitter, *amer.*
Bitters, *amers.*
Biventer, *digastrique.*
Black draught, *infusion de séné avec des sels.*
Black tongue, *affection typhoïde épidémique.*
Black vomit, *fièvre jaune.*
Black water, *pyrosis.*
Bladder, *vessie.*
Bladdery fever, *pemphigus.*
Blain, *rupia.*
Blear-eye, *chassie.*
Bleb, *ampoule.*
Bleeding, *perte de sang, saignée.*
Blindness, *cécité.*
Blister, *vésicatoire.*
Blister-fly, *cantharide.*
Blood, *sang.*
Blood-letting, *émission sanguine.*
Blood-shot, *qui a les vaisseaux de l'œil distendus par le sang.*
Blotch, *pustule.*
Blue disease, *cyanose.*
Body, *corps.* — Body (coming down of), *chute du corps.* — Foreign body, *corps étranger.*
Boil, *furoncle.*
Bone, *os.* — Petrus bone, *rocher.*
Boracic acid, *acide boracique.*
Botany, *botanique.*
Bow-leg, *genou en dehors.*
Bract, *bractée.*
Brain, *cerveau.*
Brandy, *eau-de-vie.*
Brass, *cuivre.*
Breast, *poitrine, mamelle.*
Breast glass, *verre pour tirer le lait du sein des nourrices.*
Breath, *haleine.*
Bright's disease, *maladie de Bright, albuminurie.*
Bronchophony, *bronchophonie.*
Brownian system, *système de Brown.*
Buffy coat, *couenne inflammatoire.*
Bulb, *bulbe.*
Bundle, *faisceau.*
Bunion, *cor, oignon.*
Burn, *brûlure.*
Bursting, *rupture.*
Butter, *beurre.*
Butter-milk, *lait de beurre.*
Butyric acid, *acide butyrique.*

C

Cabbage, *chou.*
Cachinnation, *rire immodéré.*
Cæsarian operation, *opération césarienne.*
Caffein, *caféine.*
Calcarate, *armé d'un éperon.*
Calcareous, *calcaire.*
Calcigerous, *contenant des matières calcaires.*
Calefacient, *échauffant.*
Callosity, *callosité.*
Callous, *calleux.*
Calmet, *antimoine.*
Caloric, *calorique.*
Camphor, *camphre.*
Cancroid, *cancroïde.*
Cannon bone, *le canon chez le cheval.*
Capillary, *capillaire.*
Capsular, *capsulaire.*
Capsule of Glisson, *capsule de Glisson.*
Carbon, *carbone.*
Carbonic acid, *acide carbonique.*
Carbuncle, *anthrax.*
Carbuncular exanthem, *exanthème charbonneux.*
Carburet, *carbure.*
Cardiac, *cardiaque.*
Cardinal humors, *humeurs cardinales : le sang, la bile, le phlegme et l'atrabile.*
Carious, *affecté de carie.*
Carminative, *carminatif.*
Carneous, *charnu.*
Carotid, *carotide.*
Carpel, *carpelle.*
Carpo-pedal spasm, *affection spasmodique du larynx et de la poitrine, avec convulsion des pouces et des orteils.*
Cartilage (loose), *cartilages.*
Cartilaginous, *cartilagineux.* — Cartilaginous tumour, *enchondrome libre.*
Cataleptic, *cataleptique.*
Catalysis, *catalyse.*
Cataract, *cataracte.*
Catarrh, *catarrhe.*
Cathartic, *cathartique.*
Catling, *couteau à amputation.*
Catoptric, *catoptrique.*
Catoptrics, *la catoptrique..*
Caul, *l'épiploon.*
Cauliflower excrescence, *chou-fleur, condylome.*
Caustic, *caustique.*
Causticity, *causticité.*
Cautery, *cautère.*
Cavernous, *caverneux.*
Cell, *cellule.*
Cellular, *cellulaire.*
Cephalic, *céphalique.*
Cephalometer, *céphalomètre.*
Cephalotomy *céphalotomie.*
Cephalotripsy, *écrasement de la tête du fœtus.*
Cerate, *cérat.*
Cerebellous, *cérébelleux.*
Cerebriform, *cérébriforme.*
Ceruminous, *cérumineux.*
Cestoideans, *les cestoïdes.*
Chain-saw, *scie en chaîne.*
Chalk, *craie.*
Chalybeate, *chalybé.*
Chamber, *chambre.*
Chapped, *gercé, gerçure.*
Charcoal, *charbon.*
Cheek, *joue.*
Cheese, *fromage.*
Cheesy, *caséeux.*
Cheloide, *keloïde.*
Chemical, *chimique.*
Chemist, *chimiste.*
Chemistry, *chimie.*
Cherry, *cerise.*
Chest, *thorax.*
Chicken-pox, *varicelle.*
Chigoe, *chique.*
Chiblain, *engelure.*
Child-bed fever, *fièvre puerpérale.*
Chinwelk, *mentagre.*
Chloride, *chlorure.*
Chlorine, *chlore.*
Chloroform, *chloroforme.*
Chlorophyll, *chlorophylle.*
Chloruret, *chlorure.*
Choak, *croup.*
Chocolate, *chocolat.*
Cholera (malignant), *choléra asiatique.*
Choleric, *cholérique.*
Chord (testicular), *cordon spermatique.*
Chordée, *chaudepisse cordée.*
Choroid, *choroïde.*
Chromatogenous, *chromatogène.*
Chronic, *chronique.* — Chronic osteo-arthritis, *arthrite rhumatismale chronique.*
Chyliferous, *chylifère.*
Chylous, *chyleux.*
Cider, *cidre.*
Ciliary, *ciliaire.*
Cineritious, *couleur de cendre.*
Cineritious tubercle, *tubercule cendré.*
Cinnabar, *cinnabre.*
Citric acid. *acide citrique.*
Citrine, *citrin*

Clap, *blennorrhagie*.
Class, *classe*.
Clavicle, *clavicule*.
Cleavage, *clivage*.
Cleft palate, *division du voile du palais*.
Climateric, *climatérique*.
Climate, *climat*.
Clinical, *clinique*.
Clinoid, *clinoïde*.
Clonic, *clonique*.
Club-foot, *pied bot*.
Club-hand, *main bote*.
Clypeate, *scutiforme*.
Cœliac, *cœliaque*.
Coffee, *café*.
Cold, *froid*.
Colic,*ncolique* — Lead colic, *colique de plomb*.
Collapse, *collapsus*.
Collar bone, *clavicule*.
Colliquative, *colliquatif*.
Colloid, *colloïde*.
Colophony, *colophane*.
Coloring matters, *matières colorantes*.
Comminuted, *brisé en éclats*.
Comparative anatomy, *anatomie comparée*.
Compound, *composé*.
Compress, *compresse*.
Compressibility, *compressibilité*.
Concussion, *commotion*.
Condyloid, *condyloïde*.
Congestive fever, *fièvre rémittente avec des signes de congestion*.
Conglobate, *conglobé*.
Conglomerate, *congloméré*.
Consumption, *consomption*.
Contagious, *contagieux*.
Continued fever, *fièvre continue*.
Continuity, *continuité*.
Contorted, *contourné*.
Contractility, *contractilité*, *contraction*, *rétraction*.
Contra-fissure, *contre-fissure*.
Contra-indication, *contre-indication*.
Convulsive, *convulsif*.
Convulsives, *médicaments qui augmentent l'irritabilité musculaire*.
Copper, *cuivre*.
Copperas, *sulfate de cuivre*.
Copper nose, *nez couperosé*.
Coracoid, *coracoïde*.
Cord (umbilical), *cordon ombilical*.
Cork, *liège*.
Corn, *cor*, *corne*.
Corneous, *corné*.
Corniculate, *ayant des apophyses semblables à de petites cornes*.
Coronary, *coronaire*.
Coronoid, *coronoïde*.
Corpulency, *corpulence*.
Corpuscle, *corpuscule*.
Corrigent, *correctif*.
Corrosive, *corrosif*.
Corsican moss, *mousse de Corse*.
Cosmetic, *cosmétique*.
Costiveness, *constipation*.
Cotton, *coton*.
Couching, *opération de la cataracte par abaissement*.
Cough, *toux*.
Counter-extension, *contre-extension*.
Counter-irritation, *contre-irritation*.
Counter-opening, *contre-ouverture*.
Courses, *les règles*.
Cowpox, *vaccine*.
Crab-yaws, *nom d'un ulcère endémique à la Jamaïque*.
Cramp, *crampe*.
Cranioscopy, *cranioscopie*.
Cream, *crème*.
Cream of tartar, *crème de tartre*.
Creeping sickness, *ergotisme*.
Crest, *crête*.
Crested, *qui a une crête*.
Cretaceous, *crétacé*.
Cretinism, *crétinisme*.
Cribriform, *cribriforme*.
Cricoid, *cricoïde*.
Crim evil, *mal de Crimée* (*sorie d'éléphantiasis tuberculeux*).
Critical, *critique*.
Cross birth, *accouchement contre nature*.
Crotchet, *crochet*.
Croup, *croup*.
Croup (false), *faux croup*.
Croup-like, *semblable au croup*.
Crown, *couronne*.
Crucible, *creuset*.
Crude, *cru*, *non préparé*.
Crustaceous, *crustacé*.
Crystalline lens, *le cristallin*.
Cubic nitre, *nitrate de soude*.
Culm, *chaume*.
Cultrate, *en forme de couteau*.
Cuneiform, *cunéiforme*.
Cupping, *action de ventouser*.
Curd, *lait caillé*.
Curvature, *courbure*.
Cutaneous, *cutané*. — Cutaneous cyst, *kyste dermoïde*.
Cuticle, *épiderme*.
Cutting for the stone, *lithotomie*.
Cyanogen, *cyanogène*.
Cyanurel, cyanide, *cyanure*.
Cylinder, *cylindre*.
Cyst, kyst, *kyste*.
Cystic, *cystique*. — Cystic tumour, *cysto-sarcome*.
Cytoblast, *cytoblaste*.

D

Day-mare, *cauchemar*.
Day-sight, *héméralopie*.
Deafness, *surdité*.
Death, *mort*.
Debility, *débilité*.
Deciduous, *caduc*.
Decline, *rémission*.
Declining, *déclive*.
Decrement, *déclin*.
Defensives, *appareils mis sur les plaies; cordiaux*.
Defluxion, *catarrhe*.
Degree, *degré*.
Deleterious, *délétère*.
Delirifacients, *préparations qui causent le délire*.
Delirious, *en délire*.
Delivery, *accouchement*.
Deltiforme, *deltoïde*.
Deltoid, *deltoïde*.
Demented, *aliéné*.
Demulcent, *remède qui adoucit les âcretés*.
Dengue, *fièvre éruptive dans l'Inde occidentale*.
Density, *densité*.
Dented, *denté*.
Denticulate, *denticulé*.
Dentist, *dentiste*.
Deobstruent, *déobstruant*.
Deoxidation, *désoxydation*.
Depilatory, *épilatoire*.
Depletory means, *moyens qui procurent la déplétion*.
Deposit, *déposition*, *dépôt*.
Depressants, *remèdes qui réduisent l'énergie vitale*.
Depressed, *abaissé*.
Derivatives, *moyens dérivatifs*.
Dermatoid, *qui ressemble à la peau*.
Dermatology, *dermatologie*.
Descriptive, *descriptif*.
Dessiccative, *dessiccatif*.
Desmology, *desmologie*.
Determination, *l'afflux du sang ou d'autres humeurs en une partie*.
Detruncation, *détroncation*.
Development, *développement*.
Devonshire colic, *colique des peintres*.
Dew, *rosée*.
Diabetic, *diabétique*.
Diaphanous, *diaphane*.
Diaphoretic, *diaphorétique*.
Diaphragm, *diaphragme*.
Diaphragmatic, *diaphragmatique*.
Diapnoic, *remède qui procure une douce transpiration*.
Diapyetic, *suppuratif*.
Dicrotic, *dicrote*.
Diet, *diète*.
Diet drink, *décoction altérante employée chaque jour à dose plus élevée*.
Dietetic, *diététique*.
Dietetics, *la diététique*.
Diffuse, *diffus*. — Diffuse inflammation, *phlegmon diffus*.
Digastric, groove, *enfoncement longitudinal de l'apophyse mastoïde d'où naît le digastrique*.
Digerents, digestives, *remèdes digestifs, qui favorisent la suppuration*.
Digester, *marmite de Papin*.
Digestive, *digestif*.
Dimorphism, *dimorphisme*.
Diphtheria, *diphthérie*.
Dioptrics, *la dioptrique*.
Dirigent, *la substance qui, dans un médicament composé, en détermine l'action*.

Dirt-eating, *appétit morbide, commun parmi les nègres.*
Discharge, *écoulement morbide, menstrues.*
Discoid, *discoïde.*
Discreet, *discret.*
Discussion, *résolution.*
Discutient, *résolutif.*
Disease, *affection, maladie.*
Disgorgement, *dégorgement.*
Disgust, *dégoût.*
Disinfectants, *désinfectants.*
Disinfection, *désinfection.*
Dish, *disque.*
Dislocation, *luxation.*
Disorganization, *désorganisation.*
Dispensary, *dispensaire.*
Dispensatory, *Codex.*
Displacement, *déplacement.*
Dissecting, *qui dissèque.*
Dissection wound, *blessure anatomique.*
Dissepiment, *cloison.*
Dissilient, *qui s'ouvre soudainement.*
Dissolvent, *dissolvant.*
Distemper, *la maladie des chiens.*
Distichous, *à deux rangées.*
Distilled, *distillé.*
Diuretic, *diurétique.*
Divaricate, *écarté l'un de l'autre.*
Dividing bandage, *bandage séparant.*
Dizziness, *vertige.*
Dotted, *ponctué.*
Dragon's blood, *sang-dragon.*
Drastic, *drastique.*
Draught, *une once d'un médicament liquide.*
Drench, *une médecine purgative pour un cheval.*
Dresser, *chirurgien qui panse.*
Dressing, *pansement.*
Drivelling, *l'action de baver.*
Drooping, *s'inclinant.*
Drop, *une goutte.*
Dropsical, *hydropique.*
Dropsy, *hydropisie.* — Dropsy of joints, *hydarthrose.*
Drosometer, *instrument pour mesurer la rosée.*
Drowning, *asphyxie par submersion.*
Drug, *une drogue.*
Drum of the ear, *le tympan.*
Drunkeness, *ivrognerie.*
Dry pile, *la pile sèche.*
Ductilily, *ductilité.*
Dwarf, *nain.*
Dynamic, *dynamique.*
Dynamics, *la dynamique.*
Dynamometer, *dynamomètre.*
Dysentery, *dysenterie.*
Dysepulotic, *difficile à cicatriser.*

E

Eagle stone, *aétite.*
Ear, *oreille.*
Ear-rick, *cure-oreille.*
Ear-trumpet, *cornet acoustique.*
Ear-wax, *cérumen.*
Earth, *terre.*
Ebony, *ébène.*
Ebriety, *ivresse.*
Ecbolic, *abortif.*
Eccathartic, *qui purge.*
Eccoprotic, *qui expulse les matières fécales.*
Eccrinology, *la doctrine des excrétions.*
Economy, *économie.*
Ecphractic, *désobstruant.*
Ecpyetic, *suppuratif.*
Ecstatic trance, *catalepsie.*
Ectrotic, *ectrotique.*
Edentate, *édenté.*
Eel, *anguille.*
Eel fat, *graisse d'anguille employée pour les roideurs des articulations.*
Effete, *épuisé.*
Egg, *œuf.*
Egg-shaped, *oviforme.*
Egophony, *égophonie.*
Ejaculatory, *éjaculateur.*
Elastic, *élastique.*
Elasticity, *élasticité.*
Electric, electrical, *électrique.*
Electricity, *électricité.*
Electro-magnetism, *électro-magnétisme.*
Elytroid, *élytroïde.*
Elytrorrhaphy, *suture du vagin.*
Emasculate, *châtré.*
Embalming, *embaumement.*
Embryography, *embryographie.*
Embryotomy, *embryotomie.*
Emetic, *émétique.*
Emeto-cathartic, *éméto-cathartique.*
Emphractic, *obstruant.*
Empiric, *empirique.*
Empirism, *empirisme.*
Empyreumatic, *empyreumatique.*
Emunctory, *émonctoire.*
Enamel, *émail.*
Enantiopathic, *palliatif.*
Encephalic, *encéphalique.*
Encephaloid, *encéphaloïde.*
Encysted, *enkysté.*
Endemic, *endémique.*
Endermatic, *endermique.*
Endocarp, *endocarpe.*
Endogenous, *endogène.*
Endosmometer, *endosmomètre.*
Endpidermic treatment, *application d'emplâtres, etc., à la peau, sans abrasion ni friction.*
Energy, *énergie.*
Enlargement, *engorgement.*
Enteric, *entérique.* — Enteric fever, *fièvre typhoïde.*
Enterography, *entérographie.*
Entero-mesenteric fever, *fièvre entéro-mésentérique.*
Enterorrhaphy, *entérorrhaphie.*
Entomology, *entomologie.*
Entrails, *entrailles.*
Epicolic, *qui est situé au-devant du côlon.*
Epidemic, *épidémique.*
Epidemy, *épidémie.*
Epidermic, *épidermique.*
Epidermoid, *qui ressemble à l'épiderme.*
Epigastric, *épigastrique.*
Epiglottic, *épiglottique.*
Epigynous, *épigyne.*
Epilepsy, *épilepsie.*
Epileptic, *épileptique.*
Epiploic, *épiploïque.*
Epispastic, *épispastique.*
Episternal bones, *les deux pièces du sternum encore séparées dans l'adolescence.*
Epizootic, *épizootique.*
Epizooty, *épizootie.*
Epulotic, *cicatrisant.*
Equivocal, *équivoque.*
Erethism, *éréthisme.*
Erotic, *érotique.*
Erratic, *erratique.*
Erysipelatous, *érysipélateux.*
Erythroid, *érythroïde.*
Erythropotid, *produit de l'action d'une solution de potasse bouillante sur la protéine.*
Eschar, *eschare.*
Escharotic, *escharotique.*
Esculent, *alimentaire.*
Essential, *essentiel.*
Ethereal, *éthéré.*
Ethmoid, *ethmoïde.*
Ethmoidal, *appartenant à l'ethmoïde.*
Eudiometer, *eudiomètre.*
Eudiometry, *eudiométrie.*
Eupeptic, *de digestion facile.*
Euplastic, *favorable aux forces formatires.*
Eustachian tube, *trompe d'Eustache.*
Evomition, *rejet par le vomissement.*
Exanguinous, *exsangue.*
Exanthem, *exanthème.*
Exanthematic, *exanthématique.*
Excitability, *excitabilité.*
Excito-motory system, *système excito-moteur.*
Excrementitious, *excrémentitiel.*
Excrescence, *excroissance.*
Excretory, *excrétoire.*
Exercise, *exercice.*
Exercitation, *gymnastique.*
Exhaustion, *épuisement.*
Exogenous, *exogène.*
Exotic, *exotique.*
Expellant, expellent, *qui expulse.*
Experiment, *une expérience.*
Expiratory, *expirateur.*
Expressed oil, *huile obtenue par expression.*
Expulsive, *expulsif.*
Exsanguinity, *anémie.*
Extensibility, *extensibilité.*
Extract, *extrait.*
Extractive, *extractif.*
Extra-naturals, *les choses non naturelles.*
Extraneous bodies, *corps étrangers.*
Extra-uterine, *extra-utérine.*

Extravasion, *infiltration.*
Extremity, *extrémité.*
Extrinsick, *extrinsèque.*
Eye, *œil.*
Eyeball, *prunelle.*
Eye-glass, *oculaire dans les instruments optiques.*
Eye lid, *paupière.*
Eye teeth, *les dents œillères.*
Eye (watery), *épiphora.*

F

Factitious, *factice.*
Faculty, *faculté.*
Fainting, *syncope.*
Falciform, *falciforme.*
Falling, *chute.*
Falling sickness, *épilepsie.*
Fallopian ligament, *ligament de Fallope.*
Fallopian tube, *trompe de Fallope.*
False, *faux, qui n'est pas vrai.*
False joint, *fausse articulation.*
False membrane, *fausse membrane.*
False passage, *fausse route.*
False waters, *fausses eaux* (*dans la grossesse*).
Fancy mark, *nævus.*
Farcy, *farcin.*
Farinaceous, *farinacé.*
Far-sightedness, *presbyopie.*
Fasting, *jeûne, diète.*
Fat, *graisse.*
Fatty, *gras.*
Fatty liver, *foie gras.*
Fatty tumour, *lipome.*
Fatuity, *idiotisme.*
Febriferous, *fébricitant.*
Fecundation, *fécondation.*
Fecundity, *fécondité.*
Feet (distorsion of the), *pied bot.*
Feigned diseases, *maladies feintes.*
Fenestral bandage, *bandage fenêtré.*
Fever, *fièvre.*
Fibril, *fibrille.*
Fibrin, *fibrine.*
Fibrous, *fibreux.*
Fidgets, *inquétudes.*
Fillet, *ruban employé par les accoucheurs au lieu du crochet mousse.*
Filter, *filtre.*
Finger, *doigt.*
Fingered, *digité.*
Fire, *feu.*
Fish, *poisson.*
Fish skin, *ichthyose.*
Fixed, *fixe.*
Fixity, *fixité.*
Flax, *lin.*
Fleam, *phlébotome, flamme.*
Flesh, *chair.*
Fleshy, *charnu.*
Flexibility, *flexibilité.*
Floccilation, *carphologie.*
Flooding, *perte utérine.*
Fluid, *fluide.*
Fluidity, *fluidité.*
Fly, *mouche.*
Fodder, *fourrage.*
Fœticid, *avortement criminel.*
Foliaceous, *foliacé.*
Fontanel, *fontanelle.*
Food, *aliment.*
Foot, *pied.*
Foot-bath, *bain de pieds.*
Foot (flat), *pied plat.*
Forearm, *avant-bras.*
Forensic, *légal.*
Foreskin, *prépuce.*
Formic acid, *acide formique.*
Formulary, *formulaire.*
Freezing point, *point de congélation.*
Friability, *friabilité.*
Friction, *usure.*
Frigidity, *frigidité.*
Frigorific, *frigorifique.*
Frost-bite, *engourdissement causé par le froid, congélation.*
Fugacious, *fugace.*
Fuliginous, *fuligineux.*
Fullness of blood, *pléthore.*
Function, *fonction.*
Fungiform, *fongiforme.*
Fungosity, *fongosité.*
Fungous, *fongueux.*
Funnel, *entonnoir.*
Furfuraceous, *furfuracé.*
Furnace, *fourneau.*
Furuncle, *furoncle.*
Furuncular, *furonculaire.*
Fusibility, *fusibilité.*
Fusiform, *fusiforme.*

G

Galeate, *fait en forme de casque.*
Galenical, *galénique.*
Gall, *bile.*
Gall-bladder, *vésicule biliaire.*
Gall-stone, *pierre biliaire.*
Gallic acid, *acide gallique.*
Galvanic, *galvanique.*
Galvanism, *galvanisme.*
Galvanometer, *galvanomètre.*
Gangliform, *gangliforme.*
Gargle, *gargarisme.*
Gas, *gaz.*
Gaseous, *gazeux.*
Gasometer, *gazomètre.*
Gastric, *gastrique.*
Gastric juice, *suc gastrique.*
Gastro-colic, *gastro-colique.*
Gastro-epiploic, *gastro-épiploïque.*
Gastro-hepatic, *gastro-hépathique.*
Gastro-hysterotomy, *gastro-hystérotomie.*
Gastro-phrenic, *gastro-phrénique.*
Gastroraphy, *gastrorrhaphie.*
Gastrotomy, *gastrotomie.*
Gelatinous, *gélatineux.*
Gemmiparous, *gemmipare.*
Generic, *générique.*
Gentian, *gentiane.*
Germ, *germe.*
Germinal cell, *cytoblaste.*
Giddiness, *vertige.*
Gills, *branchies.*
Gingiber, *gingembre.*
Ginglymoid, *ginglymoïde.*
Gland, *glande.*
Glanders, *morve chevaline.*
Glandiform, *glandiforme.*
Glandular, *glandulaire.*
Glandular tumour, *tumeur adénoïde.*
Glass, *verre.*
Gleet, *blennorrhée.*
Glenoid, *glénoïde.*
Globose, *globuleux.*
Glomerate, *gloméré.*
Glossology, *glossologie.*
Gluteal, *fessier.*
Gluten bread, *pain de gluten.*
Glutinous, *glutineux.*
Gluttony, *boulimie.*
Goat, *bouc.*
Gold, *or.*
Gonorrhœal rheumatism, *rhumatisme blennorrhagique.*
Gorget, *gorgeret.*
Gout, *goutte.*
Gout (diaphragmatic), *angine de poitrine.*
Gouty, *goutteux.*
Gouty synovitis, *rhumatisme goutteux.*
Grape, *raisin.*
Grave wax, *adipocire.*
Gravel, *gravelle.*
Gravitative, *gravatif.*
Gravity, *pesanteur.*
Grease, *sorte d'éruption de pustules chez le cheval.*
Gripes, *la colique.*
Groats, *orge mondé.*
Grocer's itch, *gale d'épicier, sorte d'eczéma impétigineux produit par l'irritation que cause le sucre.*
Grog blotch, *acme rosacea.*
Grub, *un ver, dénomination appliquée quelquefois à la sécrétion sébacée des follicules sous-cutanés.*
Grumous, *grumeux.*
Gum, *gomme.*
Gum, *gencive.*
Gum lancet, *sorte de lancette pour inciser les gencives.*
Gum (red), *strophulus.*
Gum boil, *parulie.*
Gum-resin, *gomme-résine.*
Gun-shot wound, *coup d'arme à feu.*
Gurgling sound, *râle muqueux.*
Gustatory, *qui se rapporte à la gustation.*
Gut, *intestin.*
Gymnastic, *gymnastique.*

H

Habit of body, *constitution et tempérament.*
Hæmatology, *hématologie.*
Hæmatosin, *hématosine.*
Hæmorrhage, *hémorrhagie,*
Hæmostatic, *hémostatique.*
Hæmotrophy, *excès de nutrition sanguine.*

Hair, *cheveu.*
Hair (platted or matted), *la plique.*
Halberd-shaped, *haste.*
Haloid, *haloïde.*
Hand, *main.*
Handbath, *manilure.*
Hanging, *action de pendre, suspension.*
Hard chancre, *chancre induré.*
Harebrained passion, *violente émotion de l'esprit.*
Hare-eye, *lagophthalmie.*
Harelip, *bec-de-lièvre.*
Hart-horn, *corne de cerf.*
Hastate, *hasté.*
Haunch, *hanche.*
Haversian canals, *canaux de Havers.*
Hay-fever, *fièvre de foin.*
Head, *tête.*
Headache, *céphalalgie.*
Health, *santé.*
Hearing, *ouïe.*
Heart, *cœur.*
Heartburn, *cardialgie.*
Heat, *chaleur.*
Heat (prickly), *lichen tropicus.*
Heavy, *pesant.*
Hectic, *hectique.*
Helminthology, *helminthologie.*
Hemlock, *ciguë.*
Hemming, *hem.*
Hemp, *chanvre.*
Hemp-seed calculus, *calcul mûral*
Henbane, *jusquiame.*
Hen-blindness, *nyctalopie.*
Hepatic, *hépatique.*
Hepatocolic, *hépato-colique.*
Hepatography, *hépatographie.*
Hepatology, *hépatologie.*
Hereditary, *héréditaire.*
Hermetic, *hermétique.*
Herpetic, *herpétique.*
Herpetology, *herpétologie.*
Heteropathy, *hétéropathie.*
Hip, *la hanche.*
Hip-bone, *l'ischion.*
Hippocrates' sleeve, *manche d'Hippocrate.*
Hippocratic, *hippocratique.*
Hippuric, *hippurique.*
Histology, *histologie.*
Hives, *le chicken-pox, le croup.*
Hoarseness, *raucité.*
Homœopath, *homœopathe.*
Homœopathy, *homœopathie.*
Homogenous, *homogène.*
Honey, *miel.*
Hoof-shaped, *ongulé.*
Hook, *crochet,*
Hooping-cough, *coqueluche.*
Horn, *corne.*
Horn-pock, *varioloïde cornée.*
Horn-seed, *ergot.*
Hospital, *hôpital.*
Hour-glass contraction, *contraction spasmodique des fibres transverses de l'utérus, contraction qui lui donne la forme d'un verre de montre.*
Humoric, *humorique.*
Humour, *humeur.*
Hunger, *faim.*
Hyaloid, *hyaloïde.*
Hybrid, *hybride.*
Hydatoid, *hydatoïde.*
Hydracids, *hydracides.*
Hydrated, *hydraté.*
Hydraulics, *l'hydraulique.*
Hydrencephaloid, *hydrencéphaloïde.*
Hydriodic, *hydriodique.*
Hydrochloric, *hydrochlorique.*
Hydrocyanic, *hydrocyanique.*
Hydrodynamics, *l'hydrodynamique.*
Hydrogen, *hydrogène.*
Hydrometer, *hydromètre.*
Hydropathy, *hydropathie.*
Hydropic, *hydropique.*
Hydrostatics, *l'hydrostatique.*
Hydrotic, *hydragogue.*
Hydrous, *contenant de l'eau.*
Hydruret, *hydrure.*
Hygienic, *hygiénique.*
Hygrometer, *hygromètre.*
Hymenologie, *hyménologie.*
Hymenotomy, *dissection des membranes.*
Hyo-epiglottic, *hyo-épiglottique.*
Hypersthenic, *hypersthénique.*
Hypertrophy, *hypertrophie.*
Hypnotic, *hypnotique.*
Hypochondriac, *hypochondriaque.*
Hypodermatomy, *l'incision sous-cutanée.*
Hypogastric, *hypogastrique.*
Hypogeous, *hypogée.*
Hypsiloid, *hypsiloïde.*
Hysterics, *hystérie.*
Hysterotomy, *hystérotomie.*

I

Iatraleptic, *iatraliptique.*
Ice, *glace.*
Ice-cap, *vessie pleine de glace qu'on applique sur la tête.*
Ichorous, *ichoreux.*
Ichthyology *ichthyologie.*
Idiocy, *idiotisme.*
Idiopathic, *idiopathique.*
Idiosyncrasy, *idiosyncrasie.*
Idiotism, *idiotisme.*
Ileac passion, *volvulus.*
Ileo-colic, *iléo-colique.*
Iliac, *iliaque.*
Imbecility, *imbécillité.*
Imbricate, *imbriqué.*
Immovable apparatus, *appareil inamovible.*
Impenetrability, *impénétrabilité.*
Imperfect, *imparfait.*
Implicated, *compliqué.*
Impotency, *impuissance.*
Impoverished, *appauvri.*
Impulse, *impulsion.*
Incised, *incisé.*
Incompressibility, *incompressibilité.*
Indicant, *relatif à l'indication.*
Indicating days, *jours critiques.*
Indigenous, *indigène.*
Infancy, *enfance.*
Infarction, *constipation; infarctus.*
Inferior strait, *détroit inférieur.*
Infirmary, *infirmerie.*
Inflammatory, *inflammatoire.*
Inflammatory crust, *la couenne inflammatoire.*
Influenza, *grippe.*
Infundibuliform, *infundibuliforme.*
Injury, *blessure.*
Inorganic, *inorganique.*
Insanity, *folie.*
Insensibility, *insensibilité.*
Insidious, *insidieux.*
Insolubility, *insolubilité.*
Instinctive, *instinctif.*
Institutes of medicine, *théorie de la médecine.*
Integument, *tégument, enveloppe.*
Intensity, *intensité.*
Intercalary days, *jours intercalaires auxquels s'opère une crise incomplète ou mauvaise.*
Intercellular, *intercellulaire.*
Interclavicular, *interclaviculaire.*
Intermaxillary, *intermaxillaire.*
Intermediate, *intermédiaire.*
Interosseous, *interosseux.*
Interstitial, *interstitiel.*
Intestine, *l'intestin.*
Intoxicants, *remèdes qui produisent un état d'ivresse.*
Intoxication, *ivresse.*
Intrinsic, *intrinsèque.*
Intumesce (to), *se tuméfier.*
Invaginated, *invaginé.*
Invermination, *helminthiase.*
Inward fits, *convulsions croupales.*
Iodic, *iodique.*
Iodide, ioduret, *iodure.*
Iodine, *iode.*
Iridescent, *irisé.*
Iris, *iris.*
Iron, *fer.*
Irreducible, *irréductible.*
Irritabilisy, *irritabilité.*
Ischiadic, *ischiatique.*
Ischuretic, *remède pour l'ischurie.*
Isomeric, *isomérique.*
Isomerism, *isomérisme.*
Isomorphism, *isomorphisme.*
Isomorphous, *isomorphe.*
Isothermal, *isotherme.*
Issue, *fonticule.*
Itch, *gale.*
Itch insect, *l'acarus de la gale.*
Ivory, *ivoire.*

J

Jaundice, *jaunisse.*
Jaw, *mâchoire.*
Jaw-bone, *l'os maxillaire.*
Jaw (fallen), *trismus des enfants.* — **Jaws**, *genade.*
Jelly, *gélatine.*
Jelly (vegetable), *pectine.*
Joint, *articulation.*

Joint (stiff), *ankylose.*
Jointed, *articulé.*
Jugular, *jugulaire.*
Jungle fever, *fièvre rémittente de l'Inde.*

K

Kali, *potasse.*
Kibes, *engelures.*
Kidney, *rein.*
Kidney-shaped, *réniforme.*
Kinic, *quinique.*
Knee, *genou.*
Knee-housemaids, *hygroma du genou.*
Knee-jointed, *géniculé.*
Knee-pan, *la rotule.*
Knife, *couteau.*
Knot, *nœud.*

L

Labiate, *labié.*
Laboratory, *laboratoire.*
Labour, *travail de l'accouchement.*
Labyrinth, *labyrinthe.*
Lacerated, *déchiré.*
Lachrymal, *lacrymal.*
Laciniated, *lacinié.*
Lacteal, *lacté.*
Lactic, *lactique.*
Lactiferous, *lactifère.*
Lactifuge, *qui fait passer le lait.*
Lancet, *lancette.*
Lardaceous, *lardacé.*
Laryngeal, *laryngé.*
Laryngography, *laryngographie.*
Laryngophony, *son de la voix entendu à travers le stéthoscope comme venant du larynx.*
Laryngotomy, *laryngotomie.*
Lateritious, *qui ressemble à de la brique en poudre.*
Laugh, *rire.*
Laugh (sardonic), *rire sardonique.*
Laurel, *laurier.*
Laxative, *laxatif.*
Laxity, *laxité.*
Lazzaretto, *lazaret.*
Lead, *plomb.*
Leaf, *feuille.*
Leaf stalk, *pétiole.*
Leanness, *maigreur.*
Leaping ague, *maladie d'Écosse qu'on dit caractérisée par une activité anormale de corps et d'esprit.*
Leather, *cuir.*
Leech, *sangsue.*
Leg, *jambe.*
Leguminous, *légumineux.*
Lenitive, *lénitif.*
Lens, *cristallin, lentille.*
Lenticular, *lenticulaire.*
Leprosy, *lèpre.*
Leprous, *lépreux.* — True leprosy, *éléphantiasis grec.*
Lethal, *mortel.*
Lethargic, *léthargique.*
Lethargy, *léthargie.*
Leucophlegmatic, *leucophlegmatique.*
Lever, *levier.*
Life, *vie.*
Light, *lumière.*
Liliaceous, *liliacé.*
Lily, *lis.*
Lime, *chaux.*
Lime-water, *eau de chaux.*
Linear, *linéaire.*
Lingulate, *en forme de langue.*
Lin seed, *graine de lin.*
Lint, *charpie.*
Lip, *lèvre.*
Liquefacient, *liquéfiant.*
Liquid, *liquide.*
Liquorice, *réglisse.*
Lithectasy, *opération pour ôter la pierre de la vessie.*
Lithic acid, *acide urique.*
Lithology, *lithologie.*
Lithontriptic, *lithontriptique.*
Lithotomy, *lithotomie.*
Lithotripsy, *lithotripsie.*
Lithotrity, *lithotritie.*
Liver, *foie.*
Lividity, *lividité.*
Loathing, *dégoût.*
Lobate, *lobé.*
Loimic, *pestilentiel.*
Loins, *lombes.*
Lomentaceous, *lomentacé.*
Longevity, *longévité.*
Longing, *caprice d'appétit.*
Loquacity, *loquacité.*
Louse, *pou.*
Lousiness, *phthiriasis.*
Love, *amour.*
Lucid, *lucide.*
Lumbar, *lombaire.*
Lumbo-sacral, *lombo-sacré.*
Lunar caustic, *pierre infernale.*
Lunatic, *lunatique.*
Lunatic eyes, *ophthalmie périodique.*
Lung, *poumon.*
Lying in, *accouchement.*
Lymph, *lymphe.*
Lymph cataract, *fausse cataracte.*
Lymphatic, *lymphatique.*
Lymphatics, *les lymphatiques.*
Lymphization, *épanchement de lymphe coagulable.*
Lyrate, *en forme de lyre.*

M

Macrobiotic, *macrobiotique.*
Madness, *folie.*
Madness (canine), *rage.*
Magistery, *magistère.*
Magnet, *aimant.*
Magnetic, *magnétique.*
Magnetism, *magnétisme.*
Maize, *maïs.*
Malar, *malaire.*
Malformation, *vice de conformation.*
Malic acid, *acide malique.*
Malignant, *malin, de mauvaise nature.* — Malignant cholera, *choléra asiatique.* — Malignant pustule, *pustule maligne.*
Malingerer, *soldat feignant une maladie.*
Malleability, *malléabilité.*
Malleolar, *malléolaire.*
Mammary, *mammaire.*
Mammiform, *mammiforme.*
Mammillary, *mamillaire.*
Maniac, *maniaque.*
March, *marche.*
Margaric, *margarique.*
Marrow, *moelle.*
Marsh, *marais.*
Masseteric, *massétérique.*
Masticatory, *masticatoire.*
Mastoid, *mastoïde.*
Matter, *matière, pus.*
Maturative, *maturatif.*
Maturity, *maturité.*
Maxillary, *maxillaire.*
Meal, *farine.*
Measles, *rougeole.*
Mechanical, *mécanique.*
Mechanics, *la mécanique.*
Mechanism, *mécanisme.*
Mediate, *médiat.*
Medicated, *imprégné d'un médicament.*
Medicinal days, *jours critiques.*
Medicinal hours, *heures auxquelles le malade doit prendre le remède.*
Medicine, *médecine.*
Medullary, *médullaire.*
Melanoucti, *cancer mélanose.*
Meloplastic, *qui se rapporte à la restauration de la joue.*
Membranous, *membraneux.*
Meningeal, *méningé.*
Mephitic, *méphitique.*
Mercurial, *mercuriel.*
Mercury, *mercure.*
Mesaraic, *mésaraïque.*
Mesenteric, *mésentérique.*
Mesentery, *mésentère.*
Mesmerism, *mesmérisme.*
Metabolic, *métabolique.*
Metacarpal, *métacarpien.*
Metallic, *métallique.*
Metallic tinkling, *tintement métallique.*
Metalloid, *métalloïde.*
Metameric, *isomérique.*
Metatarsal, *métatarsien.*
Meteorism, *météorisme.*
Meteorology, *météorologie.*
Methodic, *méthodique.*
Metoposcopy, *examen de la physionomie.*
Miasm, *miasme.*
Microcosm, *microcosme.*
Micrometer, *micromètre.*
Midwife, *sage-femme.*
Midwifery, *obstétrique.*
Mildew, *champignons parasites.*
Mildew mortification, *grngrène résultant du grain affecté d'ergot.*
Miliary, *miliaire.*
Milk, *lait.*

Milk-blotch, *croûte laiteuse.*
Milk-fever, *fièvre de lait.*
Milk sickness, *sorte de maladie qui se voit aux États-Unis.*
Mind, *esprit.*
Mineralogy, *minéralogie.*
Miscarriage, *avortement.*
Mnemonics, *mnémonique.*
Mobility, *mobilité.*
Molar, *molaire.*
Molecular, *moléculaire.*
Monad, *monade.*
Monopetalous, *monopétale.*
Monophyllous, *monophylle.*
Monoplastic, *qui ne change pas de forme.*
Monster, *monstre.*
Monthly-courses, *règles.*
Moon, *lune.*
Moonblindness, *ophthalmie périodique.*
Morbid, *morbide.*
Moribund, *moribond.*
Morioplasty, *autoplastie.*
Morphology, *morphologie.*
Morphonomy, *morphonomie.*
Mortality, *mortalité.*
Mortar, *mortier.*
Mosch, *musc.*
Moss, *mousse.*
Motility, *motilité.*
Motion, *mouvement.*
Motory, *moteur.*
Mould, *fontanelle.*
Mouldiness, *pourriture avec production de nombreux champignons.*
Mouth, *bouche.*
Mouth (sore), *aphthes.*
Mucic, *mucique.*
Mucilaginous, *mucilagineux.*
Muciparous, *mucipare.*
Mucosity, *mucosité.*
Mucous, *muqueux.*
Multangular, *multangulaire.*
Multilocular *multiloculaire.*
Mummy, *momie.*
Mumps, *parotide, oreillon.*
Muriatic, *muriatique.*
Muscular, *musculaire.*
Musculo-cutaneous, *musculo-cutané.*
Musculo-rachidian, *musculo-rachidien.*
Mushroom, *champignon.*
Musk, *musc.*
Must, *moût.*
Mustard, *moutarde.*
Myology, *myologie.*
Myotomy, *myotomie.*
Myrtiform, *myrtiforme.*

N

Nail, *ongle.* — Ingrown nail, *ongle incarné.*
Naked, *nu.*
Nape of the neck, *nuque.*
Narcotic, *narcotique.*
Narrowing, *rétrécissement.*
Narrowness, *étroitesse.*
Nascent, *naissant.*
Naso-palatine, *naso-palatin.*
Natron, *soude.*
Natural, *naturel.*
Natural philosophy, *la physique.*
Nauseant, *nauséeux.*
Navicular, *naviculaire.*
Near-sightednes, *myopie.*
Neck, *cou.*
Necroscopical, *nécroscopique.*
Necrotomy, *dissection.*
Needle, *aiguille.*
Neoplasty, *néoplastie.*
Nephrelminthic, *néphrelminthique.*
Nephritic, *néphrétique.*
Nephrotomy, *néphrotomie.*
Nerve, *nerf.*
Nerveless, *sans nerf.*
Nervine, *nervin.*
Nervous, *nerveux.*
Nervous quinsy, *le globe hystérique.*
Nettle-rash, *urticaire.*
Neurography, *névrographie.*
Neurology, *névrologie.*
Neuropathic, *névropathique.*
Neurotomy, *névrotomie.*
Neur-ypnology, *hypnotisme.*
Neutral, *neutre.*
New disease, *péripneumonie dans l'espèce bovine.*
New leather sound, *bruit de cuir neuf.*
Nicotin, *nicotine.*
Nidulate, *caché comme dans un nid.*
Niger, *nègre.*
Night-blindness, *héméralopie.*
Nightmare, *cauchemar.*
Nipple, *mamelon.*
Nipple shield, *disque d'ivoire pour protéger le mamelon.*
Nirles, *herpès phlycténoïde.*
Nitric, *nitrique.*
Nitrogen, *azote.*
Nitrous, *nitreux.*
Noctambulation, *somnambulisme.*
Nocturnal blindness, *héméralopie.*
Nocturnal emission, *pollution nocturne.*
Node, *nodosité.*
Nodose, *noueux.*
Non-naturals, *choses non naturelles.*
Nose, *nez.*
Nosogeny, *origine des maladies.*
Nosography, *nosographie.*
Nosology, *nosologie.*
Nostril, *narine.*
Nostrum, *arcane.*
Notch, *dépression.*
Notched, *deprimé.*
Nucleated cell, *cellule à noyau.*
Nut, *noix.*
Nutritious, *nourricier.*
Nutritive, *nutritif.*
Nutritive center, *cellule qui produit une succession de cellules.*
Nymphotomy, *nymphotomie.*

O

Oak-tree, *chêne.*
Oat, *orge.*
Obcordate, *obcordé.*
Obesity, *obésité.*
Object glass, *l'objectif dans une lunette.*
Oblivion, *amnésie.*
Obovate, *obové.*
Obsolete (en botan.) *imparfaitement développé.*
Obstetric, *obstétrique.*
Obstetrics, *l'obstétrique.*
Obstipation, *constipation.*
Obtundents, *qui a la propriété d'amortir.*
Obtuse, *obtus.*
Occipito-atloid, *occipito-atloïdien.*
Occipito-axoid, *occipito-axoïdien.*
Occult, *occulte.*
Ocular, *oculaire.*
Ocular spectres, *corps imaginaires qui flottent devant les yeux.*
Oculist, *oculiste.*
Ocytocic, *qui accélère l'accouchement.*
Odontalgic, *odontalgique.*
Odontoid, *odontoïde.*
Odontology, *odontologie.*
Odoriferous, *odoriférant.*
Œconomy, *économie.*
Œsophageal, *œsophagien.*
Œsophagismus, *spasme de l'œsophage.*
Œsophagotomy, *œsophagotomie.*
Oil, *huile.*
Oily, *graisseux, huileux.*
Oinomania, *delirium tremens.*
Ointment, *onguent.*
Oleaginous, *oléagineux.*
Oleic acid, *acide oléique.*
Oleo-resins, *oléo-résines.*
Oleraceous, *légumineux.*
Olfactory, *qui se rapporte à l'odorat.*
Olivaceous, *de couleur olive.*
Omnivorous, *omnivore.*
Omphalo-mesenteric, *omphalo-mésentérique.*
Omphalotomy, *omphalotomie.*
Onanism, *onanisme.*
Oozing tumor of the labium, *tumeur des grandes lèvres, qui rend un fluide aqueux.*
Opacity, *opacité.*
Operculate, *operculé.*
Ophthalmic, *ophthalmique.*
Ophthalmography, *ophthalmographie.*
Opiate, *opiat.*
Opistho-gastric, *opistho-gastrique.*
Oppilation, *obstruction.*
Optic, *optique.*
Optics, *l'optique.*
Orbicular, *orbiculaire.*
Orbit, *orbite.*
Orbital, *orbitaire.*
Orbitar, orbitary, *orbitaire.*
Orcheotomy, *castration.*
Organ, *organe.*
Organic, *organique.*
Organism, *organisme.*
Organogeny, *organogénie.*

Organography, *organographie.*
Organotomy, *organotomie.*
Orgasm, *orgasme.*
Origin, *origine.*
Ornithology, *ornithologie.*
Orthopedic, *orthopédique.*
Oscheal, *scrotal.*
Oscitant, *bâillant.*
Osseous, *osseux.*
Ossicles, *osselets.*
Osteogenetic, *ostéogénetique.*
Osteogeny, *ostéogenie.*
Osteography, *ostéographie.*
Osteology, *ostéologie.*
Osteotomist, *forts ciseaux destinés à couper les os du fœtus dans l'utérus.*
Osteotomy, *section d'un os.*
Otacoustic, *acoustique.*
Otic, *otique.*
Otography, otology, *description de l'oreille.*
Otolith, *otolithe.*
Otoplasty, *restauration de l'oreille externe.*
Ototomy, *dissection de l'oreille.*
Ounce, *once.*
Ovale, *ovale.*
Ovarian, *ovarien.*
Ovary, *ovaire.*
Oviduct, *oviducte.*
Oviparous, *ovipare.*
Ovo-viviparous, *ovo-vivipare.*
Oxacid, *oxacide.*
Oxalic acid, *acide oxalique.*
Oxygen, *oxygène.*
Oxyprotein, *oxyprotéine.*
Oyster, *huître.*

P

Pacinian corpuscles, *corpuscules de Pacini.*
Paching-stick, *garrot.*
Pad, *coussin pour les fractures.*
Pædo-nosology, *étude des maladies des enfants.*
Pain, *douleur.*
Paine (after), *tranchées qui suivent l'accouchement.*
Paint, *fard.*
Painter's colic, *colique des peintres.*
Palate, *palais.*
Palatine, *palatin.*
Palliative, *palliatif.*
Palmar, *palmaire.*
Palmar arch, *arcade palmaire.*
Palmate, *palmé.*
Pasly, *paralysie.*
Paludal, *paludéen.*
Panary, *panaire.*
Pancreatic, *pancréatique.*
Pancreatoid, *pancréatoïde.*
Pandemic, *pandémique.*
Panduriform, *en forme de violon.*
Panicle, *panicule.*
Paniculate, *paniculé.*
Pentagogue, *qui évacue toutes les humeurs.*
Panting, *essoufflement.*
Papilionaceous, *papilionacé.*
Paralytic, *paralytique.*
Paralytic stroke, *attaque de paralysie.*
Paralyzers, *subdivision de narcotiques qui produit une sorte de paralysie passagère.*
Parasitical, *parasitique.*
Paregoric, *parégorique.*
Parotide gland, *parotide.*
Paroxysm, *paroxysme.*
Partite, *divisé.*
Parturient, *en parturition.*
Parturifacient, *qui active l'accouchement.*
Passive, *passif.*
Pathogeny, *pathogénie.*
Pathognomonic, *pathognomonique.*
Pathology, *pathologie.*
Pathological anatomy, *anatomie pathologique.*
Patulous, *béant.*
Pea, *pois.*
Peach, *pêche.*
Pear, *poire.*
Pearl, *perle.*
Pearlash, *carbonate impur de potasse.*
Pearl white, *sous-nitrate de bismuth.*
Pectic acid, *acide pectique.*
Pectinate, *pectiné.*
Pectoriloquy, *pectoriloquie.*
Pedicellate, *pédicellé.*
Pedicle, *pédicule.*
Pediculation, *phthiriasis.*
Peduncle, *pédoncule.*
Pedunculate, *pédonculé.*
Pellicle, *pellicule.*
Pelvic, *qui appartient au bassin.*
Pelvi-trochanteric, *qui se rapporte au bassin et au trochanter.*
Pelvimeter, *pelvimètre.*
Pendulous, *pendant.*
Penetrating, *pénétrant.*
Penicilliform, *pénicilliforme.*
Penniform, *penniforme.*
Pepper, *poivre.*
Pepsin, *pepsine.*
Peracute, *suraigu.*
Percolation, *sécrétion animale.*
Perennial, *vivace.*
Perfect, *parfait.*
Perfoliate, *perfolié.*
Pergamenous, *parcheminé.*
Perianth, *périanthe.*
Pericarp, *péricarpe.*
Period, *période.*
Periodical, *périodique.*
Periodicity, *périodicité.*
Periphery, *circonférence.*
Perisperm, *périsperme.*
Peristaltic, *péristaltique.*
Perisystole, *la pause ou intervalle entre une contraction et une dilatation du cœur.*
Peritropal, *péritrope.*
Perkinism, *perkinisme.*
Permeability, *perméabilité.*
Peroneal, *péronier.*
Perry, *poiré.*
Personate, *personé.*
Pertussis, *coqueluche.*
Peruvian bark, *écorce péruvienne.*
Pessary, *pessaire.*
Pestilential, *pestilentiel.*
Petal, *pétale.*
Petiolar, *pétiolaire.*
Petiolate, *pétiolé.*
Petrosal sinus, *sinus pétreux.*
Petrous ganglion, *ganglion pétreux.*
Pewter, *alliage d'antimoine et d'étain.*
Peyer's glands, *glande de Peyer.*
Phanerogamus, *phanérogame.*
Pharmaceutic, *pharmaceutique.*
Pharmacodynamics, *la pharmacodynamique.*
Pharmacology, *pharmacologie.*
Pharmacy, *pharmacie.*
Pharyngeal, *pharyngien.*
Phenomenon, *phénomène.* — Phenomena, *phénomènes.*
Phlebolite, *phlébolithe.*
Phlebotomy, *phlébotomie.*
Phlegm, *phlegme.*
Phlegmonoid, *ressemblant au phlegmon.*
Phlegmonous, *phlegmoneux.*
Phlogistic, *phlogistique.*
Phlogisticated air, *gaz nitrogène.*
Phlogotic, *inflammatoire.*
Phlyctenoid, *phlycténoïde.*
Phosphatic, *phosphatique.*
Phosphoric acid, *acide phosphorique.*
Phosphuret, *phosphure.*
Photogenic, *photogénique.*
Photography, *photographie.*
Photometer, *photomètre.*
Phrenic, *phrénique.*
Phrenology, *phrénologie.*
Phrensy, *phrénésie.*
Phthisiology, *phthisiologie.*
Phylactery, *amulette.*
Physic, physical, *physique.*
Physician, *médecin.*
Physics, *la physique.*
Physiognomy, *physionomie.*
Phytography, *description des plantes.*
Phytology, *phytologie.*
Phlytotomy, *phytotomie.*
Picric acid, *l'acide picrique.*
Picrin, *picrine.*
Picrotoxin, *picrotoxine.*
Pigeon-breast, *difformité particulière du thorax.*
Pigment cells, *cellules du pigment.*
Pile (galvanic), *pile galvanique.*
Pileous, *pileux.*
Pill, *pilule.*
Pilous, *chevelu.*
Pimple, *papule.*
Pine, *pin.*
Pine-apple, *ananas.*
Pineal gland, *glande pinéale.*
Pinguedinous, *gras.*
Pinnate, *pinné.*

Pinnatifid, *pinnatifide.*
Pisiform, *pisiforme.*
Pistilliferous, *qui porte un pistil.*
Pit of the stomach, *l'épigastre.*
Pituitary, *pituitaire.*
Pituitary body, gland, *la glande pituitaire.*
Placebo, *épithète donnée à toute médecine propre plus à plaire qu'à faire du bien au malade.*
Plague, *peste.*
Plague (cold), *la fièvre congestive des États du sud en Amérique, où il y a peu de réaction.*
Plaited, *plié.*
Plant, *plante.*
Plantar, *plantaire.*
Plaster, *emplâtre.*
Plastic, *plastique.*
Pledget, *plumasseau.*
Pleurisy, *pleurésie.*
Pleximeter, *plessimètre.*
Plicated, *plié.*
Plugging, *tamponnement.*
Plum, *prune.*
Pluviometer, *pluviomètre.*
Pneumatic, *pneumatique.*
Pneumatic trough, *cuve pneumatique.*
Pneumatics, *la théorie des fluides élastiques.*
Pneumogastric, *pneumogastrique.*
Pneumography, *description des poumons.*
Pneumology, *traité sur les poumons.*
Pneumonic, *pneumonique.*
Pneumonitic, *se rapportant à la pneumonie.*
Pneumotomy, *dissection des poumons.*
Pod, *silique.*
Polar, *polaire.*
Polarity, *polarité.*
Polarized, *polarisé.*
Polymeric, *polymérique.*
Polyplastic, *passant par plusieurs formes.*
Polypoid, *polypoïde.*
Popliteal, *poplité.*
Poppy, *pavot.*
Porcate, *sillonné.*
Porcelainous, *ayant l'aspect de la porcelaine.*
Porosity, *porosité.*
Porotic, *porotique.*
Portal blood, *sang de la veine porte.*
Positive, *positif.*
Posology, *posologie.*
Posset, *lait avec du vin.*
Potash, *potasse.*
Potato, *pomme de terre.*
Potential, *potentiel.*
Pott's disease, *mal de Pott.*
Pouch, *dilatation morbide d'une partie d'un canal.*
Poultice, *cataplasme.*
Powder, *poudre.*
Power (tonic), *irritabilité.*
Pox (French), *syphilis.*
Præmorse, *tronqué.*
Precipitate, *précipité.*
Precocity, *précocité.*
Precursory, *précurseur.*
Predisposing, *prédisposant.*
Pregnancy, *grossesse.*
Prehensile, *adapté pour saisir.*
Prelumbar, *prélombaire.*
Premature, *prématuré.*
Premonitory, *prémonitoire.*
Priapism, *priapisme.*
Prickle, *aiguillon.*
Prickly, *garni d'un aiguillon.*
Prickly heat, *lichen tropicus.*
Primary, *primaire.*
Principle, *principe.*
Prism, *prisme.*
Probang, *baleine qu'on introduit dans l'œsophage.*
Probe, *sonde.*
Procatarctic, *occasionnel.*
Process, *processus.*
Prognostic, *pronostique ; pronostic.*
Prolicide, *infanticide.*
Prolific, *prolifique.*
Proligerous, *proligère.*
Prominent, *proéminent.*
Promontory, *promontoire.*
Proof, *essai.*
Prop, *appui.*
Prophylactic, *prophylactique.*
Prostatic, *prostatique.*
Prostrate, *déprimé.*
Proteinous, *qui tient à la protéine.*
Protid, *produit de l'action de la potasse sur la protéine.*
Protopathic, *protopathique.*
Protosalt, *protosel.*
Proximate, *le plus prochain en ordre.*
Proyimate cause, *cause prochaine.*
Prune, *prunier.*
Prussian blue, *bleu de Prusse.*
Prussic acid, *acide prussique.*
Prussine, *cyanogène.*
Psoric, *psorique.*
Psychagogues, *médicaments qui rappellent les sens.*
Psychioal, *psychique.*
Psxchology, *psychologie.*
Pterygo-palatine, *ptérygo-palatin.*
Pterygoid, *ptérygoïde.*
Ptyalism, *ptyalisme.*
Puberty, *puberté.*
Pubic, *pubien.*
Pudic, *qui se rapporte au pudendum.*
Puerperal fever, *fièvre puerpérale.*
Puffiness, *boursouflement.*
Pulmonary, *pulmonaire.*
Pulmonic, *pulmonaire.*
Pulp, *pulpe.*
Pulpy, *pulpeux.*
Pulsative, *pulsatif.*
Pulse, *pouls.*
Pulselessness, *absence de pouls.*
Pultaceous, *pultacé.*
Pumice, *pierre ponce.*
Punctate, *ponctué.*
Punctured wound, *plaie par piqûre.*
Pungent, *piquant.*
Pupil, *la pupille.*
Purblindness, *myopie.*
Purgative, *purgatif.*
Purge, *un purgatif.*
Purging, *qui purge.*
Puriform, *puriforme.*
Purple, *pourpre.*
Purples, *le pourpre, purpurâ hæmorrhagica.*
Purring tremor, *frémissement cataire.*
Pursiness, *obésité.*
Pustule (malignant), *pustule maligne.*
Putrid, *putride.*
Pyloric, *pylorique.*
Pyogenic, *pyogénique.*
Pyopoietic, *suppuratif.*
Pyramid, *pyramide.*
Pyrethrin, *pyréthrine.*
Pyretic, *pyrétique.*
Pyretology, *pyrétologie.*
Pyrexial, *fébrile.*
Pyriform, *pyriforme.*
Pyrometer *pyromètre.*

Q

Quack, *charlatan.*
Quadrate, *carré.*
Quadrilobate, *quadrilobé.*
Quarantine, *quarantaine.*
Quartan, *quarte.*
Quaternary, *quaternaire.*
Quickening, *période de la grossesse où l'on commence à sentir l'enfant.*
Quicklime, *chaux vive.*
Quicksliver, *vif-argent.*
Qui pro quo, *succedané.*
Quinary, *quinaire.*
Quince, *cognassier.*
Quinogen, *radical hypothétique de alcaloïdes du cinchona.*
Quinsy, *esquinancie.*
Quintan, *quintane.*
Quotidian, *quotidien.*

R

Rabbit, *lapin.*
Rachidian, *rachidien.*
Radiated, *radié.*
Radicle, *radicule.*
Radio-carpal, *radio-carpien.*
Ramose, *rameux.*
Rancidity, *rancidité.*
Rape, *viol.*
Rash, *teigne.*
Raspberry, *framboisier.*
Raspsound, *bruit de râpe.*
Rational treatment, *traitement rationnel.*
Rattle, *râle.*
Rattles, *râle des agonisants.*
Rattlesnake, *serpent à sonnettes.*
Ray, *rayon.*
Reagent, *réactif.*
Receiver, *récipient.*
Reclination, *abaissement de la cataracte.*
Recrementitial, *recrémentitiel.*
Recurved, *recourbé.*

Red, *rouge.*
Reflex, *réflexe.*
Reflexed, *réfléchi.*
Refrigeratory, *réfrigérant.*
Regular, *régulier.*
Relapse, *rechute.*
Relaxation, *diminution de la tonicité.*
Remedy, *remède.*
Remittent fever, *fièvre rémittente.*
Remote, *éloigné, en parlant des causes.*
Repellent, *répercussif.*
Replicate, *replié.*
Resin, *résine.*
Resolvent, *résolutif.*
Respiratory, *respiratoire.*
Resupinate, *renversé.*
Resuscitation, *restauration de personnes mortes en apparence, à la vie.*
Retching, *effort pour vomir non suivi d'effet.*
Reticular, *réticulaire.*
Retiform, *rétiforme.*
Retort, *cornue.*
Retrocedent, *qui rentre en dedans.*
Revellent, *révulsif.*
Revulsive, *révulsif.*
Rhachis, *rachis.*
Rheumatic, *rhumatismal.*
Rheumatism, *rhumatisme.*
Rhinoplastic, *rhinoplastique.*
Rhinorrhaphy, *suture du nez.*
Rhomb, *rhombe.*
Rhomboid, *rhomboïde.*
Rhubard, *rhubarbe.*
Rhythm, *rhythme.*
Rib, *côte.*
Ribless, *sans force.*
Rice, *riz.*
Rickets, *rachitisme.*
Rigid, *rigide.*
Ring, *anneau.*
Roborant, *fortifiant.*
Rod-shaped, *en forme de verge.*
Rodent ulcer, *ulcère rongeant.*
Roller, *bande roulée.*
Root, *racine.*
Rosacic acid, *acide rosacique,*
Rose, *érysipèle.*
Rose-rash, *roséole.*
Rosin, *colophane.*
Rostrate, *rostré,*
Rosy-drop, *acme rosacea.*
Rotaceous, *en forme de roue.*
Round, *rond.*
Roup, *croup.*
Royal preventive, *lotion consistant en une solution d'acétate de plomb et qu'on vend comme un préservatif pour les affections vénériennes.*
Royal stitch, *point royal, sorte de suture employée jadis pour la cure des hernies.*
Rubefacient, *rubéfiant.*
Rubiginous, *rubigineux.*
Rugose, *rugueux.*
Rupture, *hernie.*
Rust, *rouille.*
Rye, *seigle.*
Rye (spurred), *ergot de seigle.*

S

Sabulous, *sablonneux.*
Sacral, *sacré.*
Sacro-iliac, *sacro-iliaque.*
Sacro-ischiatic, *sacro-ischiatique.*
Sacro-sciatic ligaments, *ligaments sacro-sciatiques.*
Saffron, *safran.*
Sagittate, *sagitté.*
Sago, *sagou.*
Saint Anthony's fire, *érysipèle.*
Saint Vitu's dance, *chorée.*
Saline, *salin.*
Salival, *salivaire.*
Salivary, *salivaire.*
Salt, *sel.*
Saltpeter, *nitre.*
Salubrious, *salubre.*
Salve, *onguent.*
Salver-shaped, *hypocratériforme.*
Sanable, *curable.*
Sanative, *curatif.*
Sand-bath, *bain de sable.*
Sanguineous, *sanguin.*
Sap, *sève.*
Sapid, *sapide.*
Sarcocarp, *sarcocarpe.*
Sarcology, *sarcologie.*
Sarcomatous, *sarcomateux.*
Sarcotic, *sarcotique.*
Sarcous, *charnu.*
Sarmentose, *sarmenteux.*
Savine, *sabine.*
Saw, *scie.*
Scab, *croûte qui recouvre les ulcères.*
Scabies, *gale.*
Scabious, *scabieux.*
Scald, *brûlure.*
Scald-head, *porrigo favosa.*
Scale, *squame.*
Scale (dry), *psoriasis.*
Scaly, *squameux.*
Scanty, *insuffisant.*
Scammony, *scammonée.*
Scandent, *grimpant.*
Scaphoid, *scaphoïde.*
Scapular, *scapulaire.*
Scapulary, *un scapulaire.*
Scar, *cicatrice.*
Scarlet fever, *scarlatine.*
Scarred, *marqué de cicatrices.*
Sciatic, *sciatique.*
Scirrhous, *squirrheux.*
Scissors, *ciseaux.*
Sclerotic, *sclérotique.*
Sclerotic coat, *la sclérotique.*
Scoop, *instrument en forme de cuiller, servant à l'extraction des corps étrangers.*
Scorbutic, *scorbutique.*
Scrobiculate, *qui a des creux, des pertuis.*
Scrofulous, *scrofuleux.*
Scrotiform, *en forme de scrotum.*
Scurf, *furfur, squames.*
Scurvy, *scorbut.*
Scurvy of the Alps, *pellagre.*
Scutiform, *scutiforme.*
Scymetar-shape, *en forme de cimeterre.*
Scyphiform, *en forme de gobelet.*
Sea, *la mer.*
Sealed earth, *terre sigillée.*
Searching, *action de sonder.*
Sebaceous, *sébacé.*
Sebacic, *sébacique.*
Secernents, *capillaires qu'on supposait exister pour opérer la sécrétion.*
Secondary, *secondaire.*
Secundines, *secondines.*
Securiform, *en forme de hache.*
Sedative, *sédatif.*
Sedative salt, *l'acide boracique.*
Seed, *graine.*
Seed-bud, *germe.*
Seed-lobe, *cotylédon.*
Seed vessel, *péricarpe.*
Seeds (cold), *semences froides.*
Seeds (hot), *semences chaudes.*
Segmoid valves, *valvules de l'artère pulmonaire.*
Semeiotics, *la séméiotique.*
Semi-amplexicaul, *semi-amplexicaule.*
Semi-circular, *semi-circulaire.*
Semi-lunar, *semi-lunaire.*
Seminiferous, *séminifère.*
Semiology, *séméiologie.*
Semi-orbicular, *semi-orbiculaire.*
Senses, *sens.*
Sensibility, *sensibilité.*
Sensory, *sentant.*
Sentient, *sensible.*
Sepal, *sépale.*
Septic, *septique.*
Septicidal, *septicide.*
Serosity, *sérosité.*
Serous, *séreux.*
Serrate, *en scie.*
Sesamoid, *sésamoïde.*
Setaceous, *sétacé.*
Setiform, *en forme de soie.*
Setous, *soyeux.*
Seven days' disease, *maladie de sept jours (on croit que c'est le trismus des enfants).*
Sex, *sexe.*
Sexual, *sexuel.*
Shaft, *style.*
Shaggy, *hérissé.*
Shaking palsy, *paralysie tremblante.*
Shampooing, *massage.*
Sheat, *gaine.*
Sheathing, *engainant.*
Shedding, *caduc.*
Shedding-teeth, *dents de lait.*
Shell, *coquille.*
Sherbet, *sorbet.*
Shin, *partie antérieure du tibia.*
Shingles, *herpès zoster.*
Shoot, *rejeton, pousse.*
Shortiness, *brièveté.*
Shortsightedness, *myopie.*
Shoulder-blade, *l'omoplate.*

Show *ou* shows, *marquer, en parlant des signes avant-coureurs de l'accouchement.*
Shower-bath, *douche.*
Shrub, *buisson.*
Shuddering, *frissonnement.*
Siccation, *dessèchement.*
Siccative, *siccatif.*
Sickness, *maladie, nausée.*
Sigaultian operation, *opération de Sigault, symphyséotomie.*
Sight, *vue, vision.* — Sight by day, *héméralopie.* — Sight by night, *nyctalopie.* — Sight lateral, *dysopie, difficulté de voir.* — Short sight, *myope.* — Long sight, *presbytie.*
Sigmoid, *sigmoïde.*
Silver, *argent.*
Silvic acid, *acide silvique.*
Sinapism, *sinapisme.*
Sinew, *tendon.*
Sinuate, *sinué.*
Sinuous, *sinueux.*
Sinus, *sinus.*
Sitiology, *théorie des aliments.*
Size, *colle; couenne du sang.*
Skeleton, *squelette.*
Skin, *peau.*
Skin, scarf, *épiderme.*
Skin-bound disease, *endurcissement du tissu cellulaire.*
Skull, *crâne.*
Sleep, *sommeil.*
Sleep-walking, *somnambulisme.*
Sleeplessness, *insomnie.*
Sling, *écharpe.*
Sloe, *prunier sauvage.*
Slough, *eschare humide.* — Sloughing, *sphacèle.* — Sloughing phagedæna, *gangrène phagédénique.* — Sloughing sore, *ulcère gangréneux.*
Small-pox, *variole.*
Smalt, *émail.*
Smell, *odorat.*
Snake (rattle), *serpent à sonnettes.*
Sneezing, *éternument.*
Snoring, *ronflement.*
Snuffles (morbid), *coryza de mauvaise nature.*
Soap, *savon.*
Soap-berry, *saponaire.*
Sob, *sanglot.*
Soft, *mou.* — Soft-chancre, *chancre mou.*
Soft palate, *le voile du palais.*
Soft soap, *savon dont la potasse est la base.*
Softening, *ramollissement.*
Solar, *solaire.*
Sole, *plante du pied.*
Solid, *un solide.*
Solidism, *solidisme.*
Solutive, *laxatif.*
Solvent, *un menstrue.*
Somatic, *somatique.*
Somatology, *somatologie.*
Somnambulism, *somnambulisme.*
Somniferous, *somnifère.*
Somnolency, *somnolence.*
Soot, *suie.*
Soporific, *soporifique.*
Sorbefacient, *absorbant.*
Sore, *ulcère, excoriation.*
Sore mouth, *gangrène de la bouche.*
Sore throat, *angine.*
Soreness, *sensibilité douloureuse d'une partie.*
Sound, *sonde.*
Sound, *un son.*
Sounding, *action de sonder.*
Sow, *truie.*
Spanish fly, *cantharide.*
Spasm, *spasme.*
Spasmodic, *spasmodique.*
Spasmology, *théorie des convulsions.*
Spastic, *spasmodique.*
Spatulate, *spatulé.*
Species, *espèce.*
Specific, *spécifique.*
Spectacles, *lunettes.*
Speech, *parole.*
Speechlessness, *aphonie.*
Speltre, spelter, *zinc.*
Spermatic, *spermatique.*
Spermatopoietic, *qui fait le sperme.*
Spermatozoon, *spermatozoaire.*
Sphenoid, *sphénoïde.*
Spheno-maxillary, *sphéno-maxillaire.*
Spheno-palatine, *sphéno-palatin.*
Sphygmometer, *sphygmomètre.*
Spices, *épices.*
Spikelet, *un épillet.*
Spike-stalk, *rachis.*
Spinal cord, *moelle épinière.* — Spinal excurvation, *cyphose.* — Spinal incurvation, *lordose.*
Spine, *l'épine* (*vertébrale*).
Spinous, *épineux.*
Spiracles, *pores.*
Spirit, *esprit, essence.*
Spirit (rectified), *alcool.*
Spirit of bone, *liqueur volatile de corne de cerf.*
Spiroïd canal, *aqueduc de Fallope.*
Spirometer, *spiromètre.*
Spit, *crachat.*
Spitting of blood, *hémoptysie.*
Spittle, *salive.*
Splanchnic, *splanchnique.*
Splanchnography, *splanchnographie.*
Splanchnology, *splanchnologie.*
Splanchnopathy, *affection des intestins*
Spleen, *rate, hypochondrie.*
Splenetic, *splénétique.*
Splenic, *splénique.*
Splint, *attelle.*
Splint-bone, *péroné.*
Split-cloth, *bandage à six ou huit chefs.*
Sponge-tent, *éponge préparée.*
Spongoid, *spongoïde.*
Spongy, *spongieux.*
Spontaneous, *spontané.*
Sporadic, *sporadique.*
Spotted fever, *fièvre pétéchiale.*
Sprain, *effort, entorse.*
Spreading, *diffus.*
Spunk, *amadou.*
Spring finger, *doigts à ressort.*
Spur, *éperon.*
Spurge, *épurge.*
Spurious, *faux.*
Spurred, *qui a un éperon.*
Spurred rye, *seigle ergoté.*
Squamous, *squameux.*
Squarrose, *squarreux.*
Squill, *scille.*
Squinancy, *angine tonsillaire.*
Squinting, *strabisme.*
Staff, *cathéter qui sert à guider le bistouri dans l'opération de la taille.*
Stage, *période d'une maladie.*
Staphylorrhaphy, *staphylorrhaphie.*
Sternutatory, *sternutatoire.*
Sthenic, *sthénique.*
Stibious, *antimonial.* — Stiff-neck, *torticolis.*
Still, *appareil de distillation.*
Still-born, *mort-né.*
Still-joint, *ankylose.*
Stillate, *liquide distillé.*
Stipular, *stipulaire.*
Stitch, *point de côté.*
Stocking (laced), *bas lacé.*
Stoloniferous, *stolonifère.*
Stomach, *estomac.*
Stomachic, *stomachique.*
Stone, *calcul, pierre.*
Stove, *étuve.*
Strabotomy, *strabotomie.*
Strangalis, *tumeur dure et douloureuse au sein produite par une obstruction au cours du lait.*
Strangury, *strangurie.*
Strap-shaped, *en forme de ligule.*
Straw, *paille.*
Strength, *force, vigueur.*
Strengthening, *fortifiant.*
Striate, *strié.*
Stricture, *rétrécissement.*
Stump, *moignon.*
Stunned, *qui a éprouvé une commotion au cerveau.*
Stupefacient, *stupéfiant.*
Stuttering, *bégayement.*
Styliform, *styliforme.*
Stylo-mastoid, *stylo-mastoïde.*
Stylo-maxillary, *stylo-maxillaire.*
Styloid, *styloïde.*
Styptic, *styptique.*
Subcartilaginous, *presque cartilagineux.*
Subclavian, *sous-clavière.*
Subcutaneous, *sous-cutané.*
Subdiaphragmatic, *sous-diaphragmatique.*
Sublimate, *sublimé.*
Submaxillary, *sous-maxillaire.*
Submental, *sous-mentonnier.*
Submersed, *submergé.*
Suborbitar, *infra-arbitaire.*
Subsalt, *sous-sel.*
Subtepid, *tiède.*
Subulate, *subulé.*
Succinic, *succinique.*
Sucker, *dragcon.*
Suckling, *allaitement.*

Sudorific, *sudorifique.*
Sudoriparous, *sudoripare.*
Suet, *suif.*
Suffocative breast-pang, *angine de poitrine.*
Suffumigation, *fumigation.*
Sugar, *sucre.*
Sugar (maple), *érable à sucre.*
Sugar of milk, *lactine.*
Sulcate, *sillonné.*
Sulphur, *soufre.*
Sulphureous, *sulfureux.*
Sulphuret, *sulfure.*
Sulphuric, *sulfurique*
Sulphurous acid, *acide sulfureux.*
Summer, *été.*
Summer complaint, *diarrhée.*
Summer rash, *lichen tropicus.*
Sun, *soleil.*
Sunburnt, *éphélide.*
Sun-stroke, *coup de soleil.*
Superciliary, *sourcilier.*
Superficial, *superficiel.*
Suppository, *suppositoire.*
Suppressed menses, *suppression des menstrues.*
Suppurating bubo, *bubon suppuré.*
Suppuratives, *suppuratifs.*
Surfeit, *conséquence d'un excès de manger ou de boire.*
Surgeon, *chirurgien.*
Surgery, *chirurgie.*
Suspended animation, *asphyxie.*
Suspensory, *ce qui suspend; suspensoire.*
Sweat, *sueur.*
Sweet, *doux.*
Swelling, *gonflement.*
Swelling (white), *tumeur blanche.*
Swimming of the head, *vertige.*
Swine-pox, *varicelle.*
Swon, *syncope.*
Symbols (chemical), *symboles chimiq.*
Symmetrical, *symétrique.*
Symmetry, *symétrie.*
Sympathetic, *sympathique.*
Sympathy, *sympathie.*
Symphyseotomy, *symphyséotomie.*
Symptom, *symptôme.*
Symptomatic, *symptomatique.*
Symptomatology, *symptomatologie.*
Synchronous, *synchronique.*
Syndesmology, *syndesmologie.*
Synosteology, *traité des articulations.*
Synosteotomy, *dissection des articulations.*
Synovial rheumatism, *hydarthrose rhumatismale,*
Syphiloid, *syphiloïde.*
Syrup, *sirop.*
Systatic, *associé, en parlant des affections nerveuses.*
System, *système.*
Systemic circulation, *circulation du corps, en opposition à la circulation pulmonaire.*

T

Tabid, *qui est en consomption.*
Taciturnity, *taciturnité.*
Tail, *queue.*
Taliacotian operation, *opération pour restaurer les parties perdues.*
Talipes, *pied bot.*
Tannic acid, *acide tannique.*
Tape-worm, *ténia.*
Tapping, *paracentèse.*
Tar, *goudron.*
Target-shaped, *en forme de bouclier.*
Tarsal, *tarsien.*
Tartar, *tartre.*
Tartaric acid, *acide tartrique.*
Taste, *goût.*
Tasteless purging-salts, *phosphate de soude.*
Taurin, *taurine.*
Tear, *larme.*
Teat, *le mamelon.*
Teeth, *dents.*
Teething, *dentition.*
Tempering, *trempe.*
Temple, *tempe.*
Temporo-maxillary, *temporo-maxillaire.*
Tenacity, *ténacité.*
Tendril, *vrille.*
Tenotomy, *ténotomie.*
Tent, *tente.*
Tent-sponge, *éponge préparée.*
Teratology, *tératologie.*
Ternary, *ternaire.*
Ternate, *terné.*
Tertian ague, *fièvre tierce.*
Test, *réactif.*
Test (lung), *docimasie pulmonaire.*
Test paper, *papier réactif.*
Testaceous, *testacé.*
Testicle, *testicule.*
Tetanic, *tétanique.*
Tetanine, *strychnine.*
Tetraphyllous, *tétraphylle.*
Tetter (dry), *psoriasis.*
Tetter (humid), *impétigo.*
Thea, *thé.*
Theory, *théorie.*
Thermo-electricity, *thermo-électricité.*
Thermometer, *thermomètre.*
Thieves'vinegar, *vinaigre des quatre voleurs.*
Thigh, *cuisse.*
Thigh bone, *fémur.*
Thirst, *soif.*
Thistle, *chardon.*
Thoracic, *thoracique.*
Thorn, *épine.*
Thought, *pensée.*
Thread, *filament.*
Thread-worm, *ascaride vermiculaire.*
Three-lobed, *trilobé.*
Thrill, *bruissement, frémissement.*
Throat, *gorge, la partie antérieure du cou.* — Sore throat, *mal de gorge.*
Thrush, *aphthes.*
Thyroid *ou* thyreoid, *thyroïde.*
Tickling, *chatouillement.*
Tin, *étain.*
Tissue, *tissu.*
Tithonicity, *tithonicité.*
Titubation, *inquiétude, agitation.*
Tocology, *tocologie.*
Toe, *orteil.*
Tomentose, *tomenteux.*
Tone, *ton, tonicité.*
Tongue, *langue.*
Tongue (black), *fièvre typhoïde endémique dans les États de l'ouest, en Amérique.*
Tonguetie, *filet.*
Tongue-shaped, *en forme de langue.*
Tonic, *tonique.*
Tonicity, *tonicité.*
Tonics, *les toniques.*
Tonsil, *amygdale.*
Tooth. Voy. Teeth.
Toothache, *odontalgie.*
Tooth-rash, *strophulus.*
Tooth-shaped, *en forme de dent.*
Tophaceous, *tophacé.*
Topical, *topique.*
Touch, *toucher, tact.*
Touch-me-not, *noli me tangere.*
Touchwood, *amadou.*
Toxicology, *toxicologie.*
Tracheotomy, *trachéotomie.*
Translation of diseases, *métastases.*
Trapeziform, *trapéziforme.*
Traumatic, *traumatique.*
Treacle, *mélasse.*
Tree, *arbre.*
Trefoil, *trèfle.*
Trombles, *le milk sickness.*
Trepanning, *action de trépaner.*
Trephining, *trépanation.*
Trial, *essai.*
Tricuspid, *tricuspide.*
Trifid, *trifide.*
Trilobate, *trilobé.*
Triplets, *trijumeaux.*
Trisplanchnic, *trisplanchnique.*
Trocar, *trocart.*
Trochanterian, *trochantérien.*
True, *vrai.*
Truffle, *truffe.*
Truncated, *tronqué.*
Tubercle, *tubercule.*
Tuberosity, *tubérosité.*
Tubular, *tubulaire.*
Tubulated, *tubulé.*
Tumour, *tumeur.* — Fattytumour, *tumeur graisseuse.*
Tunic, *tunique.*
Turbinated, *turbiné.*
Turgid, *gonflé.*
Turning, *version.*
Turpentine, *térébenthine.*
Tutty, *tutie.*
Twinforked, *bifurqué.*
Twining, *volubile.*
Twins, *jumeaux.*
Typhoid, *typhoïde.*
Typhus-fever, *typhus.*
Typhillitis, *typhlite.*

U

Ulcer, *ulcère.*
Ulcerated, *ulcéré.*
Ulmin, *ulmine.*

Ulnar, *cubital.*
Ulotic, *cicatrisant.*
Umbel, *ombelle.*
Umbelliferous, *ombellifère.*
Unciform, *unciforme.*
Undulated, *ondulé.*
Unequal, *inégal.*
Ungulate, *ongulé.*
Uniform, *uniforme.*
Union by the first intention, *réunion par première intention.*
United, *uni.*
Uraniscoplasty, *restauration du voile du palais.*
Uraniscorrhaphy, *staphylorrhaphie.*
Urceolate, *urcéolé.*
Urethroplasty, *restauration de l'urèthre.*
Uric acid, *acide urique.*
Urinal, *urinoir.*
Urinary, *urinaire.*
Uriniferous, *urinifère.*
Urinous, *urineux.*
Urolith, *calcul urinaire.*
Uropoietic, *qui fait l'urine.*
Urous acid, *oxyde urique.*
Uroxanthin, *uroxanthine.*
Uterine, *utérin.*
Uterine fury, *nymphomanie.*

V

Vaccine matter, *vaccin.*
Vaccinic acid, *acide vaccinique.*
Vagino-hysterotomy, *incision du vagin et de l'utérus.*
Valerian, *valériane.*
Valerianic acid, *acide valérianique.*
Valetudinarian, *valétudinaire.*
Vapor bath, *bain de vapeur.*
Vaporisation, *vaporisation.*
Vapors, *les vapeurs, hypochondrie.*
Variciform, *ressemblant à une varice.*
Varicose, *variqueux.*
Variety, *variété.*
Varioloid, *varioloïde.*
Vascular, *vasculaire.*
Vault, *voûte.*
Vaulted, *en voûte.*
Veal skin, *vitiligo.*
Vegetable, *végétal.*
Vegetable jelly, *pectine.*
Vegeto-alkalies, *alcaloïdes.*
Vehicle, *véhicule.*
Veil, *voile.*
Vein, *veine.*
Venereal, *vénérien.*
Venery, *coït.*
Venesection, *saignée.*
Venom, *poison.*
Venous hum, *bruit de diable.*
Ventricle, *ventricule.*
Ventriloquism, *ventriloquisme.*
Verdigris, *vert-de-gris.*
Verjuice, *verjus.*
Vermicular, *vermiculaire.*
Vermiform, *vermiforme.*
Verminous, *vermineux.*
Verrucose, *verruqueux.*
Vertebral disease, *rachitisme.*
Vesicatory, *vésicatoire.*
Vesicle, *vésicule.*
Vesicular, *vésiculaire.*
Vesicular fever, *pemphigus.*
Vessel, *vaisseau.*
Veterinary, *vétérinaire.*
Viability, *viabilité.*
Vibratory, *vibratoire.*
Vicarious, *supplémentaire.*
Vidian nerve, *nerf vidien.*
Vigilance, *état de veille prolongée.*
Villous, *villeux.*
Vine, *vigne.*
Vinegar, *vinaigre.*
Violaceous, *violacé.*
Viper, *vipère.*
Virility, *virilité.*
Viscidity, *viscosité.*
Vision, *vision, vue.* — Impaired vision, *vue affaiblie.*
Vitreous, *vitré.*
Viviparous, *vivipare.*
Vocal cords, *cordes vocales.*
Voice, *voix.*
Volatility, *volatilité.*
Voltaic pile, *pile de Volta.*
Voltaism, *voltaïsme.*
Voluntary, *volontaire.*
Vomiting, *vomissement.*
Vulnerary, *vulnéraire.*
Vulvo-uterine canal, *vagin.*

W

Waistcoat (strait), *gilet de force.*
Wakefulness, *insomnie.*
Wart, *tumeur, verrue.*
Warty, *verruqueux.*
Wash, *lotion.*
Washerwoman's scale, *variété de psoriasis diffus.*
Wasting, *dépérissement.*
Watchfulness, *insomnie.*
Water, *eau.*
Water-brash, *pyrosis.*
Water-cure, *hydropathie.*
Water in the head, *hydrocéphale.*
Water-pox, *varicelle.*
Watery gripes, *lientérie.*
Waved, *ondulé.*
Wax, *cire.*
Waxy desease, *lardacée.*
Weaning, *serrage.*
Web, *toile, membrane.*
Web-eye, *caligo.*
Wen, *tumeur indolente, ordinairement sébacée, tanne.*
Wharton's duct, *canal de* **Wharton.**
Wheal, *élevure à la peau.*
Wheel-shaped, *en forme de roue.*
Wheezing, *respiration sifflante.*
Whelk, *petit tubercule qui ne suppure pas.*
Whey, *petit-lait.*
White gum, *strophulus.*
White leg, *phlogmatia alba dolens.*
White of the eye, *blanc de l'œil.*
White swelling, *tumeur blanche.*
Whites, *leucorrhée.*
Whitlow, *paronychie, tourniole.*
Whooping-cough, *coqueluche.*
Whorl, *verticille.*
Wildfire rash, *strophulus volaticus.*
Wind, *vent.*
Wind contusion, *prétendue contusion par le vent du boulet.*
Windy, *flatulent.*
Wine, *vin.*
Wing, *aile.*
Winged, *ailé.*
Winter, *hiver.*
Wolffian body, *corps de Wolff.*
Womb, *matrice.*
Wood, *bois.*
Woods, *bois sudorifiques.*
Woolly, *laineux.*
Worm, *ver.*
Worm disease, *helminthiase.*
Worm fever, *fièvre vermineuse.*
Worm (Guinea), *ver de Guinée.*
Wormseed, *aux États-Unis, graine du chenopodium anthelminthicum; en Angleterre, fleurs, sommités et graine de l'artemisia santonica.*
Wormwood, *absinthe.*
Woulfe's apparatus, *appareil de Woulfe.*
Wound, *blessure.*
Wrench, *entorse.*
Wrinkle, *ride.*
Wrinkled, *ridé.*
Wrist, *carpe.*
Wry neck, *torticolis.*

X

Xanthic acid, *acide xanthique.*
Xanthin, *xanthine.*
Xanthophyll, *xanthophylle.*
Xiphoid, *xiphoïde.*

Y

Yawing, *bâillement.*
Yeast, *ferment.*
Yellow, *jaune.*
Yellow fever, *fièvre jaune.*
Yellow-vash, *lotion où entre le sublimé corrosif.*
Yoked, *conjugué.*
Yolk, *vitellus.*

Z

Zaffran, *safran.*
Ziucoid, *zincoïde.*
Zincous element, *l'élément positif d'un composé, par opposition à* chlorous element, *ou élément négatif.*
Zingiber, *gingembre.*
Zoochymy, *zoochimie.*
Zoocyst, *hydatide.*
Zoology, *zoologie.*
Zootomy, *zootomie.*
Zygomatic, *zygomatique.*

GLOSSAIRE ESPAGNOL

A

Abarticulacion, *abarticulation.*
Abatimiento, *abattement.*
Abceso, *abcès.*
Abdomen, *abdomen.*
Abduccion, *abduction.*
Abductor, *abducteur.*
Abeja, *abeille.*
Abejero, *mélisse.*
Aberracion, *aberration.*
Abertura, *ouverture.*
Abirritacion, *abirritation.*
Ablacion, *ablation.*
Ablactacion, *sevrage.*
Ablandativo, *adoucissant.*
Ablucion, *ablution.*
Abluente, *abstergent.*
Abocamiento, *abouchement.*
Abortivo, *abortif.*
Aborto, *avortement.*
Abreviatura, *abréviation.*
Absorbente, *absorbant.*
Absorcion, *absorption.*
Abstemio, *abstème.*
Abstergente, *abstergent.*
Abstersivo, *abstersif.*
Abstinencia, *abstinence.*
Abuhado, *pâle, bouffi.*
Abultado, *gros, grand.*
Abuzado, *décubitus abdominal.*
Acanalado, *canaliculé.*
Acardenalado, *meurtri, ecchymosé.*
Acaro, *acarus.*
Acatarrado, *enrhumé.*
Acceso, *accès.*
Accesorio, *accessoire.*
Accidente, *accident.*
Accion, *action.*
Acedera, *oseille.*
Acefalia, *acéphalie.*
Acefalo, *acéphale.*
Acefalocisto, *acéphalocyste.*
Aceite, *huile.*
Aceituna, *olive.*
Aceleracion, *accélération.*
Acelerador, *accélérateur.*
Acerado, *acéré.*
Acerbo, *acerbe.*
Acero, *acier.*
Acescencia, *acescence.*
Acetato, *acétate.*
Acetico, *acétique.*
Acetificacion, *acétification.*
Acetito, *acétite.*
Acetoso, *acéteux.*
Achicoria, *chicorée sauvage.*
Acibar, *aloès, amertume.*
Acicular, *aciculé.*
Acidez, *acidité.*
Acidificable, *acidifiable.*
Acidificacion, *acidification.*
Acidos, *les acides.*
Acidulo, *acidule.*
Acinesia, *acinésie.*
Aclimatacion, *acclimatement.*
Acompañamiento, *accompagnement (de la cataracte).*
Aconitina, *aconitine.*
Aconito, *aconit.*
Acre, *âcre.*
Acrimonia, *acrimonie.*
Acrisia, *acrisie.*
Acrodinia, *acrodynie.*
Acromio-coracoideo, *acromio-coracoïdien.*
Activo, *actif.*
Actual, *actuel.*
Acuático, *aquatique.*
Acuatil, *aquatique.*
Acueducto, *aqueduc.*
Acumetro, *instrument pour mesurer la finesse de l'ouïe.*
Acuminado, *acuminé.*
Acuoso, *aqueux.*
Acupuntura, *acupuncture.*
Acustica, *l'acoustique.*
Acustico-malcano, (*muscle*) *acoustico-malléen.*
Adduccion, *adduction.*
Adductor, *adducteur.*
Adefagia, *voracité.*
Adelfa *ou* baladre, *nerium oleander.*
Adelfia, *adelphie.*
Adelfo, *adelphe.*
Adenofaringeo, *adéno-pharynge.*
Adenografia, *adénographie.*
Adenologia, *adénologie.*
Adeno-meningea (fiebre), *fièvre adéno-méningée.*
Adeno-nervosa (fiebre), *fièvre adéno-nerveuse.*
Adenotomia, *adénotomie.*
Adherencia, *adhérence.*
Adhesivo, *adhésif.*
Adiarea, *suppression d'une évacuation.*
Adinamia, *adynamie.*
Adinámico, *adynamique.*
Adipocera, *adpocire.*
Adiposo, *adipeux.*
Adormidera, *pavot.*
Adquirido, *acquis.*
Adragante, *adragant.*
Adulteracion, *adultération.*
Adulto, *adulte.*
Adustion, *inflammation.*
Adusto, *brûlé.*
Adyuvante, *adjuvant.*
Aereo, *aérien.*
Aerofobia, *aérophobie.*
Aerolita, *aérolithe.*
Affeccion, *affection.*
Afectivo, *affectif.*
Afeitado, *rasé.*
Afeite, *fard.*
Aferente, *afférent.*
Aferesis, *aphérèse.*
Afilo, *aphylle.*
Afinidad, *affinité.*
Aflojamiento, *relâchement.*
Afluencia, *affluence.*
Afonia, *aphonie.*
Aforisma, *anévrysme des animaux.*
Aforístico, *aphoristique.*
Afrodisiaco, *aphrodisiaque.*
Aftas, *aphthes.*

Aftoso, *aphtheux*.
Afusion, *affusion*.
Agalaxia, *agalactie*.
Agalla, *noix de galle*.
Agallas, *amygdales, branchies*.
Agallato, *gallate*.
Agallico (acido), *acide gallique*.
Agamia, *agamie*.
Agarico, *agaric*.
Agente, *agent*.
Ageustia, *ageustie*.
Agitacion, *agitation*.
Aglosia, *privation de la langue*.
Aglutinacion, *agglutination*.
Aglutinante, *agglutinant*.
Agno-casto, *agnus-castus*.
Agobiado, *courbé, voûté*.
Agonia, *agonie; privation de sperme*.
Agraz, *verjus*.
Agregado, *agrégé*.
Agregato, *agrégat*.
Agridulce, *aigre-doux*.
Agrillo, *aigrelet*.
Agrio, *aigle*.
Agripnocoma, *coma vigil*.
Agrura, *aigreur*.
Agua, *eau*.
Agua en las piernas (vétér.), *eaux aux jambes*.
Agua madre, *eau mère*.
Agua ras, *huile essentielle de térébenthine*.
Aguadura (vétér.), *rhumatisme; inflammation du tissu réticulaire du pied*.
Aguamiel, *hydromel*.
Aguanafa, *eau de fleur d'oranger*.
Aguardiente, *eau-de-vie*.
Agudo, *aigu*.
Aguijon, *aiguillon*.
Aguila, *aigle*.
Aguja, *aiguille*.
Agujereado, *fenêtré*.
Agujero, *trou, pertuis, conduit*.
Agujeta, *aiguillette*.
Ahito, *indigestion*.
Ahogado, *submergé*.
Ahoguido, *dyspnée, asthme*.
Ahocardo, *pendu*.
Aire, *air*.
Aislador, *isolateur*.
Aislamiento, *isolement*.
Aislar, *isoler*.
Ajenjo, *absinthe*.
Ajo, *ail*.
Ajuanetado, *qui a des durillons*.
Ala, *aile*.
Alacran, *scorpion*.
Alado, *ailé*.
Alambique, *alambic*.
Álamo, *peuplier*.
Alantoides, *allantoïde*.
Albayalde, *carbonate de plomb (céruse)*.
Albinismo, *albinisme*.
Albugineo, *albuginé*.
Albuginoso, *albugineux*.
Albumina, *albumine*.
Albuminado, *albuminé*.
Albuminoso, *albumineux*.
Alcalescencia, *alcalescence*.
Alcalescente, *alcalescent*.
Alcalimetro, *alcalimètre*.
Alcalinidad, *alcalinité*.
Alcalino, *alcalin*.
Alcanfor, *camphre*.
Alcanforado, *camphré*.
Alcaparra, *câpre*.
Alcarrazas, *vases pour rafraichir l'eau*.
Alcoholico, *alcoolique*.
Alcohómetro, *pèse-liqueur*.
Alcornoque, *liège (arbre)*.
Aleacion, *alliage*.
Alechugado *ou* abollado, *le canal godronné*.
Alexifármaco, *alexipharmaque*.
Alexipiretico, *alexipyrétique*.
Alfiler, *épingle*.
Alfos, *alphos*.
Algalia, *algalie*.
Alga, *algue*.
Algido, *algide*.
Algodon, *coton*.
Alholva, *fenu-grec*.
Alhorre, *le méconium*.
Aliacan *ou* aliacran, *ictère*.
Aliáceo, *alliacé*.
Alibil, *propre à la nutrition*.
Alienacion, *aliénation*.
Alienado, *aliéné*.
Aliento, *haleine, souffle*.
Alimentacion, *alimentation*.
Alimento, *aliment*.
Alma, *âme*.
Almáciga, *mastic*.
Almeja, *la moule*.
Almendra, *amande*.
Almibar, *sirop*.
Almidon, *amidon*.
Almirez, *mortier*.
Almizcle, *musc*.
Almohada *ou* almohadilla, *coussin*.
Almorranas, *hémorrhoïdes*.
Aloetico, *aloétique*.
Alopatia, *allopathie*.
Alopecia, *alopécie*.
Alotriofagia, *allotriophagie*.
Alquermes, *alkermès*.
Alquimia, *alchimie*.
Alquitran, *goudron*.
Alteina, *althéine*.
Alteracion, *altération*.
Alterante, *altérant*.
Alterno, *alterne*.
Altramuz, *lupin*.
Alucinacion, *hallucination*.
Alumbramiento, *accouchement*.
Alumbre, *alun*.
Alumina, *alumine*.
Aluminio, *aluminium*.
Aluminoso, *alumineux*.
Alveario, *cavité de l'oreille*.
Alveolar, *alvéolaire*.
Alveolo, *alvéole*.
Alvino, *alvin*.
Amamantamiento, *allaitement*.
Amapola, *coquelicot*.
Amargo, *amer*.
Amarilla (fiebre), *fièvre jaune*.
Amarillo, *jaune*.
Amaurótico, *amaurotique*.
Ambar, *ambre*.
Ambidextro, *ambidextre*.
Ambiente, *ambiant*.
Ambliopia, *amblyopie*.
Amblótico, *abortif*.
Ambulante, *ambulant*.
Amenia, *aménie*.
Amenorrea, *aménorrhée*.
Amento, *chaton*.
Amiantáceo, *amiantacé*.
Amigdalas, *amygdales*.
Amigdalino, *amygdalin*.
Amnesia, *amnésie*.
Amoniacal, *ammoniacal*.
Amoniaco (goma), *gomme ammoniaque*.
Amoniaco, *l'ammoniaque*.
Amorfo, *amorphe*.
Amplectivo, *amplectif*.
Ampolla, *ampoule*.
Amputacion, *amputation*.
Amuleto, *amulette*.
Anabroquismo, *anabrochisme*.
Anacatártico, *ce qui excite l'expectoration*.
Anafrodisia, *anaphrodisie*.
Anafrodisiaco, *anaphrodisiaque*.
Analeptico, *analeptique*.
Analisis, *analyse*.
Anamnestico, *anamnestique*.
Anasarca, *anasarque*.
Anastomótico, *anastomotique*.
Anatomia, *anatomie*.
Anatómico, *anatomiste*.
Ancho, *large*.
Anchoa, *anchois*.
Ancilotoma, *ancylotome*.
Anconeo, *anconé*.
Androgino, *androgyne*.
Andromania, *nymphomanie*.
Anemia, *anémie*.
Anencefalia, *anencéphalie*.
Anepitimia, *perte des désirs, des appétits*.
Anetico, *parégorique*.
Aneurisma, *anévrysme*.
Aneurismal, *anévrysmal*.
Anfiartrosis, *amphiarthrose*.
Anfibio, *amphibie*.
Anfimerina (fiebre), *fièvre rémittente quotidienne*.
Anfiteatro, *amphithéâtre*.
Anfractuosidad, *anfractuosité*.
Angiectasia, *angiectasie*.
Angina, *angine*.
Anginoso, *d'angine*.
Angiocarpo, *angiocarpe*.
Angioleucitis, *angioleucite*.
Angiologia, *angiologie*.
Angiosporo, *angiospore*.
Angiotenico, *angioténique*.
Angiotoma, *angiotomie*.
Angular, *angulaire*.
Ángulo, *angle*.
Ángulo facial, *angle facial*.

Angustia, *angoisse.*
Anhelacion, *dyspnée.*
Anheloso, *essoufflé.*
Anhelito, *respiration, soupir.*
Anillado, *annelé.*
Anillo, *anneau.*
Animalidad, *animalité.*
Animallilo, *animalcule.*
Animalizacion, *animalisation.*
Animismo, *animisme.*
Ano, *anus.*
Anodino, *anodin.*
Anomalia, *anomalie.*
Anomalo, *anomal.*
Anónimo, *anonyme.*
Anorexia, *anorexie.*
Anosmia, *anosmie.*
Anquiloblefaron, *ankyloblépharon.*
Anquilogloso, *ankyloglosse.*
Anquilomérismo, *adherence d'une partie avec une autre.*
Anquilops, *ankylops.*
Anquilosis, *ankylose.*
Anquiroide, *ancyroïde.*
Ansiedad *ou* ansiadad, *anxiété.*
Antagonismo, *antagonisme.*
Antagonista, *antagoniste.*
Antebrazo, *avant-bras.*
Antenas, *antennes.*
Anteojos, *lunettes.*
Antera, *anthère.*
Anterior, *antérieur.*
Antibraquial, *qui tient à l'avant-bras.*
Anticaquectico, *anticachectique.*
Antidisenterico, *antidysentérique.*
Antidoto, *antidote.*
Antiescorbútico, *antiscorbutique.*
Antiescrofuloso, *antiscrofuleux.*
Antiespasmódico, *antispasmodique.*
Antiflogistico, *antiphlogistique.*
Antigotoso, *antigoutteux.*
Antihelmintico, *anthelminthique.*
Antilobo, *antilobe.*
Antimoniado, *stibié.*
Antimonio, *antimoine.*
Antiperiódico, *antipériodique.*
Antiputrido, *antiputride.*
Antiseptico, *antiseptique.*
Antisórico, *antipsorique.*
Antitenar, *antithénar.*
Antitrago, *antitragus.*
Antojo *ou* lunar, *nævus.*
Antologia, *anthologie.*
Antrax, *anthrax.*
Antro, *antre.*
Antropofagia, *anthropophagie.*
Antropologia, *anthropologie.*
Antropometria, *mesure du corps humain.*
Antropotomia, *anthropotomie.*
Anular, *annulaire.*
Añil, *indigo.*
Aorta, *aorte.*
Aórtico, *aortique.*
Aparato, *appareil.*
Apatia, *apathie.*
Apendice, *appendice.*
Apepsia, *apepsie.*
Aperitivo, *apéritif.*
Apetalo, *apétale.*
Apetencia, *appétence.*
Apetito, *appétit.*
Apiretico, *apyrétique.*
Apirexia, *apyrexie.*
Apnea, *apnée.*
Apocema, *apozème.*
Apofisis, *apophyse.*
Apoflegmatismo, *action de produire de la pituite.*
Aponevrologia, *aponévrologie.*
Aponevrosis, *aponévrose.*
Aponevrótico, *aponévrotique.*
Aponevrotomia, *aponévrotomie.*
Apoplectico, *apoplectique.*
Apoplegia, *apoplexie.*
Aposicia, *apositie.*
Aposirma, *excoriation.*
Aposqueparnismo, *blessure du crâne en dédolant.*
Apostema, *abcès.*
Apotesis, *position qui convient à un membre.*
Apoyo, *appui.*
Aprieta-nudos, *serre-nœud.*
Apsiquia, *apsychie.*
Aqueno, *akène.*
Aquifuga, *hydrophobe.*
Aracnoidea *ou* aracnoides, *arachnoïdes.*
Araña, *araignée.*
Arbol, *arbre.*
Arborizacion, *arborisation.*
Arcabuzazo, *arquebusade.*
Arcada, *arcade.*
Arcano, *arcane.*
Arcilla, *arc.*
Arctacion, arctitud, *rétrécissement.*
Ardiente, *ardent.*
Ardor, *ardeur.*
Arefaccion, *dessiccation.*
Arenacion, *bain de sable.*
Areola, *aréole.*
Areómetro, *aréomètre.*
Aridez, *aridité.*
Aridura, *atrophie.*
Arista, *arête. épi.*
Aritenoide, *aryténoïdien.*
Armadura, *armature.*
Aroma, *arome.*
Aromático, *aromatique.*
Arqueo, *archée.*
Arquiatro, *archiatre.*
Arrancamiento, *avulsion.*
Arrayan, *myrte.*
Arroz, *riz.*
Arruga, *ride.*
Arseniato, *arséniate.*
Arsenico, *arsénique.*
Arseniuro, *arsénieux.*
Arteria, *artère.*
Arteriologia, *artériologie.*
Arteriotomia, *artériotomie.*
Articulacion, *articulation.*
Articulado, *articulé.*
Articular, *articulaire.*
Artículo, *articulation.*
Artificial, *artificiel.*
Artralgia, *arthralgie.*
Artritis, *arthrite.*
Artrocace, *arthrocace.*
Artrodia, *arthrodie.*
Ascendante, *montant.*
Ascitico, *ascitique.*
Ascitis, *ascite.*
Ascizione, *abcission.*
Asfalto, *asphalte.*
Asfixia, *asphyxie.*
Asimilacion, *assimilation.*
Asma, *asthme.*
Asmático, *asthmatique.*
Aspiracion, *inspiration.*
Astemio, *abstème.*
Astenia, *asthénie.*
Astragalo, *astragale.*
Astriccion, *astriction.*
Astringente, *astringent.*
Ataque, *attaque.*
Ataxia, *ataxie.*
Atáxico, *ataxique.*
Ateroma, *athérome.*
Atimia, *découragement, faiblesse.*
Atincar, *borax.*
Atipico, *atypique.*
Atlas, atloide, *l'atlas.*
Atmósfera, *atmosphère.*
Atocia, *atocie.*
Atomismo, *atomisme.*
Atomo, *atome.*
Atonia, *atonie.*
Atrabiliar, *artrabilaire.*
Atraccion, *attraction.*
Atractivo, *attractif.*
Atresia, *atrésie.*
Atricion, *attrition.*
Atrofia, *atrophie.*
Atropina, *atropine.*
Aturdimiento, *étourdissement.*
Audicion, *ouïe.*
Auditivo, *auditif.*
Aumento, *augment.*
Aura, *souffle, aura.*
Aureola, *auréole.*
Auricula, *oreille externe ; oreillette.*
Auricular, *auriculaire.*
Auriculo-ventricular, *auriculo-ventriculaire.*
Auriginoso, *ictérique.*
Auscultacion, *auscultation.*
Austero, *astringent, âpre.*
Autemesia, *vomissement spontané.*
Autocracia, *autocratie.*
Autoplastia, *autoplastie.*
Autopsia, *autopsie.*
Auxiliar, *auxiliaire.*
Avena, *avoine.*
Avispa, *guêpe.*
Avispero, *anthrax.*
Avivas, *avives.*
Axilar, *axillaire.*
Axoideo-atloidiano, *axoïdo-atloïdien.*
Azafran, *safran.*
Azahar, *fleur d'oranger.*
Azigos, *azygos.*
Azoato, *azotate.*
Azoe, *azote.*
Azogue, *mercure.*
Azoico, azooso, *azotique, azoteux.*

Azoito, *azotite.*
Azucar, *sucre.*
Azucena, *lis.*
Azufaifa, *jujube.*
Azufrado, *sulfureux.*
Azufre, *soufre.*
Azul, *bleu.*
Azul de Prusia *ou* de Berlin, *bleu de Prusse.*
Azul, *cyanose.*
Azumbar, *storax.*
Azumbre, *chopine.*

B

Bacallo, *morue.*
Baccifero, *baccifère.*
Bacinete, *bassin.*
Baje-vientre, *bas-ventre.*
Balano, *gland.*
Balanorragia, *balanorrhagie.*
Balanza, *balance.*
Balaustia, *balauste.*
Baldade, *pris des membres, perclus.*
Ballena, *baleine.*
Balsámico, *balsamique.*
Balsamo, *baume.*
Banco de Hipocrates, *banc d'Hippocrate.*
Barba, *barbe.*
Baregina, *barégine.*
Barifonia, *difficulté de parler.*
Bario, *baryum.*
Barita, *baryte.*
Barómetro, *baromètre.*
Bascas, *nausées.*
Basifijo, *basifixe.*
Basigeno, *basigène.*
Basilar, *basilaire.*
Basilica, *basilique.*
Basio-faringeo, *basio-pharyngien.*
Basio-gloso, *basio-glosse.*
Basorina, *bassorine.*
Baya, *baie.*
Baso, *rate.*
Bdelometro, *bdellomètre.*
Bebida, *potion.*
Bechico, *béchique.*
Beleño, *jusquiame.*
Belladona, *belladone.*
Bellon, *sorte de colique de plomb.*
Bellota, *gland du chêne.*
Benjui, *benjoin.*
Benzina, *benzine.*
Benzoato, *benzoate.*
Benzoico, *benzoïque.*
Benzoina, *benzoine.*
Berro, *cresson.*
Betuminozo, *bitumineux.*
Betun, *bitume.*
Bezoardico, *qui tient du bézoard.*
Bicuspidado, *bicuspidé.*
Bifido, *bifide.*
Bifurcacion, *bifurcation.*
Bigeminado, *bigéminé.*
Bilabiado, *bilabié.*
Biliar, *biliaire.*
Bilioso, *bilieux.*
Bilis, *bile.*
Bilobado, *bilobé.*
Bilocular, *biloculaire.*
Bimanos, *bimanes.*
Binario, *binaire.*
Binóculo, *binocle.*
Bipinado, *bipinné.*
Bisal, *bisel.*
Bisanuo, *bisannuel.*
Bismuto, *bismuth.*
Bisejo, *louche.*
Bistorta, *bistorte.*
Bivalvo, *bivalve.*
Bizcocho, *biscuit.*
Blanco, *blanc.*
Blanco-manjar, *blanc-manger.*
Blando, *mou.*
Blastema, *blastème.*
Blasto, *blaste.*
Blastodermo, *blastoderme.*
Blefaritis, *blépharite.*
Blefaro-blenorrea, *blépharo-blennorrhée.*
Blenoftalmia, *ophthalmie blennorrhagique.*
Blenorragia, *blennorrhagie.*
Blenorragico, *blennorrhagique.*
Blenorrea, *blennorrhée.*
Blesitis, *bégayement.*
Boca, *bouche.*
Bocio, *goitre.*
Bolo, *bol.*
Bolsa mucosa, *bourse muqueuse.*
Bolsa de las aguas, *poche des eaux.*
Bolsa quirurgica, *trousse.*
Borato, *borate.*
Borborigmo, *borborygme.*
Borico, *borique.*
Boro, *bore.*
Borrachera, *ivresse.*
Borraja, *bourrache.*
Borrax, *borax.*
Bostezo, *bâillement.*
Botánica, *botanique.*
Botrion, *bothrion.*
Bóveda, *voûte.*
Box, *buis.*
Bractea, *bractée.*
Bracteola, *bractéole.*
Bradipepsia, *bradypepsie.*
Braguero, *brayer.*
Branquial, *branchial.*
Branquias, *branchies.*
Braquial, *brachial.*
Braquio-cefálico, *brachio-céphalique.*
Braquipnea, *respiration courte.*
Brazo, *bras.*
Brea, *poix.*
Brida, *frein.*
Brionia, *bryone.*
Brionino, *bryonine.*
Bromatologia, *bromatologie.*
Bromo, *brome.*
Bromuros, *bromures.*
Broncocele, *bronchocèle.*
Broncofonia, *bronchophonie.*
Broncorrea, *bronchorrhée.*
Broncotomia, *bronchotomie.*
Bronquial, bronquico, *bronchique.*
Bronquios, *bronches.*
Bronquitis, *bronchite.*
Brucina, *brucine.*
Bucal, *buccal.*
Bucinador, *buccinateur.*
Buco-labial, *bucco-labial.*
Buglosa, *buglosse.*
Bulbifero, *bulbifère.*
Bulbillo, *bulbille.*
Bulbo, *bulbe.*
Bulboso, *bulbeux.*
Bulbo-uretral, *bulbo-uréthral.*
Bulimia, *boulimie.*
Butirina, *butyrine.*
Butiroso, *butyreux.*

C

Caballo, *cheval.*
Cabellera, *chevelure.*
Cabello, *cheveu.*
Cabelludo, *chevelu.*
Cabestro, *chevêtre.*
Cabeza, *tête.*
Cabezuela, *capitule.*
Cabezualas (agua de), *eau de rose.*
Cabra, *chèvre.*
Cacocolia, *cacocholie.*
Cacoete, *cacoèthe.*
Cacopatia, *cacopathie.*
Cacoquilia, *cacochylie.*
Cacoquimia, *cacochymie.*
Cacoquimo, *cacochyme.*
Cacostomo, *qui sent mauvais de la bouche.*
Cacotrofia, *cacotrophie.*
Cadaver, *cadavre.*
Cadaverico, *cadavérique.*
Cadera, *hanche.*
Cadmio, *cadmium.*
Caduco, *caduc.*
Cafeina, *caféine.*
Caida, *chute.*
Caja del tambor, *caisse du tympan.*
Cal, *chaux.*
Cala, *suppositoire, sonde de chirurgien.*
Calambre, *crampe.*
Cálamo (*calcanéum*), *roseau.*
Calcañar, *talon.*
Calcario, *calcaire.*
Calcinacion, *calcination.*
Calcio, *calcium.*
Calcoideo, *nom donné par Fallope aux os cunéiformes du pied.*
Cálculo, *calcul.*
Calculoso, *calculeux.*
Caldo, *bouillon.*
Calefaccion, *caléfaction.*
Calentura, *fièvre.*
Calibeado, *chalybé.*
Calículo, *calicule.*
Caliz, *calice.*
Callo, *cor au pied, callosité, cal.*
Callosidad, *callosité.*
Calloso, *colleux.*
Calmante, *calmant.*
Calofrío, *fresson.*
Calomelanos, *calomélas.*
Calor, *chaleur.*

Caloricidad, *caloricité.*
Calórico, *calorique.*
Calorificacion, *calorification.*
Calorífico, *calorifique.*
Calorimetro, *calorimètre.*
Calostro, *colostrum.*
Calota, *calotte.*
Calvicie, *calvitie.*
Calza, *chausse.*
Camara, *chambre.*
Camizola, *camisole.*
Campaniforme, *campaniforme.*
Canaliculado, *canaliculé.*
Cancer, *cancer.*
Conceroso, *cancéreux.*
Cancroides, *cancroïde.*
Cande (azucar), *sucre candi.*
Candelilla, *bougie.*
Candizacion, *candisation.*
Canela, *cannelle.*
Canforato, *camphorate.*
Canicie, *canitie.*
Canino, *canin.*
Cantarida, *cantharide.*
Cantaridino, *cantharidine.*
Canula, *canule.*
Caña, *canne, roseau.*
Cañafistula, *casse.*
Cáñamo, *chanvre.*
Capacidad, *capacité.*
Capelina, *capeline.*
Capilamento, *capillament.*
Capilar, *capillaire.*
Capilaridad, *capillarité.*
Capistracion, *phimosis.*
Capitiluvio, *lotion sur la tête.*
Capitoso, *capiteux.*
Capítulo, *capitule.*
Capreolares (vasos), *vaisseaux spermatiques.*
Caprizante, *caprisant.*
Capsula, *capsule.*
Capsular, *capsulaire.*
Capullo, *cocon.*
Caquectico, *cachectique.*
Caquexia, *cachexie.*
Cara, *face, visage.*
Caracol, *colimaçon.*
Caracter, *caractère.*
Caratea, *affection porticulière de la peau chez les gens de couleur dans l'Amérique du Sud.*
Carbon, *charbon.*
Carbonato, *carbonate.*
Carbónico, *carbonique.*
Carbono, *carbone.*
Carbunclo, *anthrax.*
Carbuncosas (enfermedades), *maladies charbonneuses.*
Carbúnculo, *anthrax.*
Carburos, *carbures.*
Carcel, *prison.*
Carcinomatoso, *carcinomateux.*
Cardiaco, *cardiaque.*
Cardialgia, *cardialgie.*
Cardias, *le cardia.*
Cardiopalma, *palpitation.*
Cardítico, *carditique.*
Carditis, *cardite.*
Carebaria, *pesanteur de tête.*
Carfologia, *carphologie.*
Cariado, *carié.*
Caries, *carie.*
Cariopso, *caryopse.*
Carioso, *carieux.*
Carminátivo, *carminatif.*
Carne, *chair.*
Carnificacion, *carnification.*
Carnificado, *carnifié.*
Carnívoro, *carnivore.*
Carnosidad, *carnosité.*
Carnoso, *charnu.*
Caro, *carus.*
Carotida, *carotide.*
Carotídeo, *carotidien.*
Carpelo, *carpelle.*
Carpiano, *carpien.*
Carpo, *carpe.*
Carpofalangiano, *carpo-phalangien.*
Carrillo, *joue.*
Cartilaginoso, *cartilagineux.*
Cartilagos, *cartilages.*
Caruncula, *caroncule.*
Caseatos, *caséates.*
Caseico, *caséique.*
Caseoso, *caséeux.*
Casia, *casse.*
Castaña (vétér.), *châtaigne ; fruit du châtaignier.*
Castaño de India, *châtaignier d'Inde.*
Castóreo, *castoréum.*
Castorina, *castorine.*
Catafora, *cataphora.*
Catalepsia, *catalepsie.*
Cataleptico, *cataleptique.*
Catalisa, *catalyse.*
Cataplasma, *cataplasme.*
Catarata, *cataracte.*
Catarral, *catarrhal.*
Catarro, *catarrhe.*
Catarroso, *catarrheux.*
Catártico, *cathartique.*
Catartino, *cathartine.*
Catastaltico, *catastaltique.*
Catecú, *cachou.*
Cateretico, *cathérétique,*
Cateter, *cathéter.*
Cateterismo, *cathétérisme.*
Catoptrica, *la catoptrique.*
Catoterico, *qui purge par le bas.*
Catulótico, *catulotique.*
Causa, *cause.*
Causticidad, *causticité.*
Caustico, *caustique.*
Cauterico, *cautère.*
Cauterizacion, *cautérisation.*
Cava (vena), *veine cave.*
Cavernoso, *caverneux.*
Cavidad, *cavité.*
Cayado, *arcade de l'aorte (houlette).*
Cebada, *orge.*
Cebolla, *bulbe, ciboule.*
Cefalalgia, *céphalalgie.*
Cefalanto, *céphalante.*
Cefalea, *céphalée.*
Cefalematomo, *céphalématome.*
Cefálico, *céphalique.*
Cefalode, *céphalode.*
Cefalo-faríngeo, *céphalo-pharyngien.*
Cefalometro, *céphalomètre.*
Cefalótomia, *céphalotomie.*
Cefalotomo, *céphalotome.*
Cefalótribo, *céphalotribe.*
Ceguedad, *cécité.*
Ceja, *sourcil.*
Celacion, *célation.*
Celdilla, *cellule.*
Celiaco, *cœliaque.*
Celoma, *sorte d'ulcère à la cornée.*
Celular, *cellulaire.*
Celuloso, *celluleux.*
Cementacion, *cémentation.*
Cementerio, *cimetière.*
Cemento, *cément.*
Ceniciento, *cendré.*
Ceñidor, *ceinture.*
Ceniza, *cendre.*
Cenótico, *évacuant.*
Centeno, *seigle.*
Centro, *centre.*
Cera, *cire.*
Cerato, *cérat.*
Cercadillo *ou* cercadero, *paronychie.*
Cerdo, *porc.*
Cerebelo, *cervelet.*
Cerebeloso, *cérébelleux.*
Cerebro, *cerveau.*
Cerebro-raquidiano, cerebro-espinal, *cérébro-rachidien.*
Cerezas, *cerises ; affection du cheval.*
Certificacion, *certificat, rapport.*
Ceruminoso, *cérumineux.*
Cerusa, *céruse.*
Cerveza, *bière.*
Cesárea (operacion), *opération césarienne.*
Cetina, *cétine.*
Chalástico, *chalastique, relâchant.*
Chalaza, *chalazion.*
Chalazia, *chalaze.*
Chancro, *chancre.*
Chancroso, *chancreux.*
Charnela, *ginglyme.*
Charpa, *écharpe.*
China, *squine.*
Chinches, *punaises.*
Chocolate, *chocolat.*
Choque, *choc.*
Chorro, *douche.*
Cianatos, *cyanates.*
Ciánico, *cyanique.*
Cianoferruros, *cyanoferrures.*
Cianogeno, *cyanogène.*
Cianopathia, cianosis, *cyanose.*
Cianuros, *cyanures.*
Ciatiforme, *cyathiforme.*
Cicatriz, *cicatrice.*
Cicatrizacion, *cicatrisation.*
Cicatrizante, *cicatrisant.*
Cicuta, *ciguë.*
Ciego, intestino, *le cæcum.*
Cielo, *ciel.*
Cilantro *ou* culantro, *coriandre*
Ciliar, *ciliaire.*
Cilindráoco, *cylindrace.*
Cilindrico, *cylindrique.*
Cima, *cime.*

Cimolea (tierra), *terre cimolée.*
Cinabrio, *cinabre.*
Cinanque, *angine.*
Cínico, *cynique.*
Cinoglosa, *cynoglosse.*
Cinorexia, *faim canine.*
Cintura muscular, *muscle constricteur du vagin.*
Circinado, *circiné.*
Circulacion, *circulation.*
Circular, *circulaire.*
Circuncision, *circoncision.*
Circunduccion, *circumduction.*
Circunferencia, *circonférence.*
Circunflejo, *circonflexe.*
Circunscrito, *circonscrit.*
Circunvolucion, *circonvolution.*
Cirrosis, *cirrhose.*
Cirsoftalmia, *cirsophthalmie.*
Cirsonfalo, *cirsomphale.*
Cirsotomia, *excision des varices.*
Ciruela, *prune.*
Cirujano, *chirurgien.*
Cirujía, *chirurgie.*
Cistalgia, *cystalgie.*
Cistepático, *cysthépatique.*
Cisterna, *citerne.*
Cisticercos, *cysticerques.*
Cístico, *cystique.*
Cistino, *cystine.*
Cistirragia, *hémorrhagie vésicale.*
Cistitis, *cystite.*
Cistítomo, *cystitome.*
Cistocele, *cystocèle.*
Cistodinia, *cystodynie.*
Cistoides, *cystoïde.*
Cistoptosis, *procidence de la vessie.*
Cistotomia, *cystotomie.*
Citrato, *citrate.*
Citrico, *citrique.*
Civeta, *civette.*
Clarificacion, *clarification.*
Claro, *clair.*
Classificacion, *classification.*
Claudicacion, *claudication.*
Clavícula, *clavicule.*
Clavicular, *claviculaire.*
Clavillo, *clou de girofle.*
Clavo, *clou.*
Climatérico, *climatérique.*
Climatologia, *climatologie.*
Clínica, *la clinique.*
Clister, *clystère.*
Clitorideo, *clitoridien.*
Cloaca, *cloaque.*
Cloporto, *cloporte.*
Cloral, *chloral.*
Cloratos, *chlorates.*
Cloridrato, *chlorhydrate.*
Cloritos, *chlorites.*
Cloro, *chlore.*
Clorofila, *chlorophylle.*
Chloroforme, *chloroforme.*
Clorómetro, *chloromètre.*
Clorosis, *chlorose.*
Clorótico, *chlorotique.*
Cloruro, *chlorure.*
Coagulacion, *coagulation.*
Coagulante, *coagulant.*
Coagulo, *coagulum.*
Coalescencia, *coalescence.*
Coaptacion, *coaptation.*
Cobalto, *cobalt.*
Cobre, *cuivre.*
Coccion, *coction.*
Cochinilla, *cochenille.*
Cocimiento, *coction.*
Codeina, *codéine.*
Codo, *coude.*
Cofia, *coiffe.*
Cofosis, *cophose.*
Cohabitacion, *cohabitation.*
Coherencia, *cohérence.*
Cohobacion, *cohobation.*
Cohombre, *concombre.*
Coito, *coït.*
Cojo, *boiteux.*
Col, *chou.*
Cola, *queue.*
Cola, *colle.*
Coladura, *colature.*
Colapso, *collapsus.*
Colateral, *collatéral.*
Colchico, *colchique.*
Coleccion, *collection, abcès.*
Colelito, *pierre biliaire.*
Colera, *choléra.*
Colerico, *cholérique.*
Colesterina, *cholestérine.*
Colico, *la colique.*
Cólico, *colique*, adj.
Colicuacion, *colliquation.*
Colicuativo, *colliquatif.*
Colidoco, *cholédoque.*
Coliflor, *chou-fleur.*
Colirio, *collyre.*
Colitis, *bolite.*
Collar, *collier.*
Colocintino, *colocynthine.*
Colodrillo, *le derrière de la tête.*
Colofonia, *colophane.*
Colon, *cólon.*
Coloquintida, *coloquinte.*
Color, *couleur.*
Columbio, *colombium.*
Coluna, *colonne.*
Colutorio, *collutoire.*
Comadre, *sage-femme.*
Comadron, *chirurgien accoucheur.*
Comatoso, *comateux.*
Combinacion, *combinaison.*
Comburente, *comburant.*
Comezon, *prurit, démangeaison.*
Comisura, *commissure.*
Complecion, *complexion.*
Complexo, *complexus.*
Compresa, *compresse.*
Compressibilidad, *compressibilité.*
Compresion, *compression.*
Compresor, *compresseur.*
Comprimido, *comprimé.*
Compuestas, *composées.*
Compuesto, *un composé.*
Comunicante, *communicant.*
Concavo, *concave.*
Concentracion, *concentration.*
Concepcion, *conception.*
Concha, *conque.*
Concomitante, *concomitant.*
Concrecion, *concrétion.*
Concuasar, *concasser.*
Condensabilidad, *condensabilité.*
Candensacion, *condensation.*
Condensador, *condensateur.*
Condilo, *condyle.*
Condiloma, *condylome.*
Condritis, *chondrite.*
Condrogloso, *chondroglosse.*
Condrologia, *chondrologie.*
Candrotomia, *chondrotomie.*
Conductibilidad, *conductibilite.*
Conducto, *conduit.*
Conductor, *conducteur.*
Conectivo, *connectif.*
Coneina, *conéine.*
Confeccion, *confection.*
Confervas, *conferves.*
Confluente, *confluent.*
Conformacion, *conformation.*
Congelacion, *congélation.*
Congenere, *congénère.*
Congenito, *congénital.*
Conglobado, *conglobé.*
Conglomerado, *congloméré.*
Conicina, *conicine.*
Conjugacion, *conjugaison.*
Conjugado, *conjugué.*
Conjuntiva, *conjonctive.*
Conjuntivitis, *conjonctivite.*
Conmemorativo, *commémoratif.*
Conminuta, *comminutive (fracture).*
Conmocion, *commotion.*
Connivente, *connivent.*
Cono, *cône.*
Consecutivo, *consécutif.*
Conservacion, *conservation.*
Consistencia, *consistance.*
Consolidante, *consolidant.*
Constipacion, *constipation.*
Constipado, *enrhumé* (familier).
Constitucion, *constitution.*
Constitucional, *constitutionnel.*
Constriccion, *constriction.*
Constrictor, *constricteur.*
Consuelda, *consoude.*
Consulta, *consultation.*
Consultante, *consultant.*
Consumado, *un consommé.*
Consuncion, *consomption.*
Consuntivo, *consomptif.*
Contacto, *contact.*
Contagio, *contagion.*
Contagionista, *contagionniste.*
Contagioso, *contagieux.*
Contaminado, *contaminé.*
Contentivo, *contentif.*
Continencia, *continence.*
Continente, *continent.*
Continuidad, *continuité.*
Contrabertura, *contre-ouverture.*
Contraccion, *contraction.*
Contractilidad, *contractilité.*
Contractura, *contracture.*
Contra-estension, *contre-extension.*
Contra-estimulante, *contre-stimulant*
Contra-estimulo, *contre-stimulus.*
Contra-golpe, *contre-coup.*

Contra-indicacion, *contre-indication.*
Contraveneno, *contre-poison.*
Contundente, *contondant.*
Contuso, *contus.*
Convalecencia, *convalescence.*
Convaleciente, *convalescent.*
Convulsionario, *convulsionnaire.*
Convulsivo, *convulsif.*
Copaiba, *copahu.*
Coprostasia, *rétention des matières fécales.*
Copula, copulacion, *coït.*
Coraco-braquial, *coraco-brachial.*
Coracoideo, *coracoïdien.*
Coral, *corail.*
Coralina, *coralline.*
Corazon, *cœur.*
Corcho, *liège.*
Cordapso, *chordapsus.*
Cordon, *cordon.*
Corea, *chorée.*
Coriandro, *coriandre.*
Corimbo, *corymbe.*
Corion, *chorion.*
Coriza, *coryza.*
Cornea, *cornée.*
Corneitis, *cornéite.*
Corneo, *corné.*
Corneta acústica, *cornet acoustique.*
Cornetes, *cornets.*
Cornezuelo del centeno, *ergot de seigle.*
Coroidea, *choroïde.*
Coroideo, *choroïdien.*
Corola, *corolle.*
Corolar, *corollaire.*
Corolilla, *corollule.*
Corona, *couronne.*
Coronal, *coronal.*
Coronamiento, *position de la tête du fœtus au moment de la rupture des membranes.*
Coronario, *coronaire.*
Corpulencia, *corpulence.*
Corpusculo, *corpuscule.*
Correctivo, *correctif.*
Corroborante, *corroborant.*
Corrosivo, *corrosif.*
Corrugacion, *corrugation.*
Corsé, *corset.*
Corteza, *écorce.*
Corto, *court.*
Corva, *jarret.*
Corvadura, *courbure.*
Cosa, *chose.*
Cosmético, *cosmétique.*
Costilla, *côte.*
Costoclavicular, *costo-claviculaire.*
Costra, *croûte, squame.* Costra inflamatoria, *couenne inflammatoire.*
Costuron, *couture, cicatrice difforme.*
Cotidiano, *quotidien.*
Cotiledones, *cotylédons.*
Cotiloideo, *cotyloïde.*
Coxalgia, *coxalgie,*
Coxigeo, *coccygie.*
Coxis, *coccyx.*
Craneo, *crâne.*
Craneologia, *cranioscopie.*
Craneómetro, *craniomètre.*
Craneoscopia, *cranioscopie.*
Craneótomo, *craniotomie.*
Craniano, *crânien.*
Creatina, *créatine.*
Crema, *crème.*
Cremo de tartaro, *crème de tartre.*
Creosota, *créosote.*
Crepitacion, *crépitation.*
Cresta, *crête.*
Creta, *craie.*
Cretinismo, *crétinisme.*
Cribacion, *cribration.*
Cribiforme, *cribriforme.*
Criboso, *cribreux.*
Crico-aritenoideo, *crico-aryténoïdien.*
Crico-faringeo, *crico-pharyngien.*
Crin *ou* crines, *crinière.*
Crinones, *crinons.*
Cripta, *crypte.*
Criptocéfalo, *cryptocéphale.*
Criptogamia, *cryptogamie.*
Criptoida, *chrysalide.*
Crisa, *crise.*
Crisocola, *chrysocolle.*
Crisol, *creuset.*
Crispatura, *crispation.*
Cristal, *cristal.*
Cristalina, *cristalline.*
Cristalino, *cristallin.*
Cristalizacion, *cristallisation.*
Cristalografia, *cristallographie.*
Crítico, *critique.*
Crocidismo, *crocidisme.*
Cromato, *chromate.*
Cromo, *chrome.*
Cronicidad, *chronicité.*
Crónico, *chronique.*
Crotafites, *crotaphite.*
Crudeza, *crudité.*
Crudo, *cru.*
Crup, *croup.*
Crupal, *croupal.*
Crustaceo, *crustacé.*
Cruz, *croix.*
Cuadrado, *carré.*
Cuadrifido, *quadrifide.*
Cuadrifilo, *quadriphylle.*
Cuadrigeminos tuberculos, *tubercules quadrijumeaux.*
Cuadrumanos, *quadrumanes.*
Cuadrúpedo, *quadrupède.*
Cuajado, *coagulé.*
Cuajo, *grumeau, caillot.*
Cuarentena, *quarantaine.*
Cuartana (calentura), *fièvre quarte.*
Cubeba, *cubèbe.*
Cubito, *cubitus.*
Cuchara, *cuiller.*
Cucharada, *cuillerée.*
Cuchillo, *couteau.*
Cucufa, *bonnet.*
Cucular, *cucullaire.*
Cuculla, *capuchon.*
Cucurbita, *cucurbite.*
Cucurbitino, *cucurbitin.*
Cuello, *col.*
Cuerda, *corde.*
Cuerno, *corne.*
Cuerno de cervio, *corne de cerf.*
Cuero, *corium, cuir.*
Cuerpo, *corps.*
Culebra, *couleuvre.*
Cultelar, *cultellaire.*
Cuneano, *cunéen.*
Cupula, *cupule.*
Cura, *cure.*
Curabilidad, *curabilité.*
Curandero, *charlatan, empirique.*
Curático, *curatif.*
Curtido, *tanné.*
Curtiente, *tannin.*
Cuspidato, *cuspidé.*
Cutambulo, *épizoaire.*
Cutáneo, *cutané.*
Cuticula, *cuticule.*

D

Dafnina, *daphnine.*
Daguerreótipo, *daguerréotype.*
Dañinos, *blattes.*
Dartros, *dartre.*
Datil, *datte, coquillage en forme de datte.*
Daturina, *daturine.*
Debilidad, *débilité.*
Debilitacion, *débilitation.*
Debilitante, *débilitant.*
Decaginia, *décagynie.*
Decantacion, *décantation.*
Decíduo, *caduc.*
Declinacion, *déclin d'une maladie.*
Decoccion, *décoction.*
Decolacion, *décollation, décapitation.*
Decoloracion, *décoloration.*
Decorticacion, *décortication.*
Decrepitacion, *décrépitation.*
Decrepitud, *décrépitude.*
Decretorio, *décrétoire.*
Decusacion, *décussation.*
Dedalera, *la digitale.*
Dedo, *doigt.*
Dedolacion, *dédolation.*
Defecacion, *défécation.*
Deferente, *déférent.*
Deflagracion, *déflagration.*
Deflegmacion, *déphlegmation.*
Deflogisticado, *déphlogistiqué.*
Deformidad, *difformité.*
Degeneracion, *dégénération.*
Degenerecencia, *dégénérescence.*
Deglucicion, *déglutition.*
Dehiscencia, *déhiscence.*
Dehiscente, *déhiscent.*
Deletereo, *délétère.*
Delfinico, *delfinique.*
Delicuescencia, *déliquescence.*
Delicuescente, *déliquescent.*
Deligacion, *déligation.*
Delirio, *délire.*
Delirio tremulo, *delirium tremens.*
Delitescencia, *délitescence.*
Deltoides, *deltoïde.*
Demencia, *démence.*
Demonomania, *démonomanie.*
Demulcente, *adoucissant.*

Densidad, *densité.*
Denso, *dense.*
Dentado, *denté; engrenure.*
Dentadura, *denture*
Dentario, *dentaire.*
Denticion, *dentition.*
Denticulado, *denticulé.*
Dentifricio, *dentifrice.*
Dentista, *dentiste.*
Denudacion, *dénudation.*
Depilatorio, *dépilatoire.*
Depletivo, *déplétif.*
Deposito, *dépôt.*
Depravacion, *dépravation.*
Depresion, *abaissement.*
Depresor, *muscle abaisseur.*
Deprimido, *abaissé.*
Depuracion, *dépuration.*
Depurativos, *dépuratifs.*
Derivacion, *dérivation.*
Dermis, *derme.*
Dermografia, *description de la peau.*
Dermoides, *dermoïde.*
Derramamiento *ou* derrame, *extravasation.*
Desague, fuente, *fonticule.*
Desarticulacion, *désarticulation.*
Desbridamiento, *débridement.*
Descamacion, escamadura, *desquamation.*
Descarnado, *décharné, déchaussé.*
Descarnador, *déchaussoir.*
Descarnadura, *état des dents déchaussées.*
Descenso, *hernie, descente.*
Descoloracion, *décoloration.*
Descomposicion, *décomposition.*
Descompuesto, *décomposé.*
Descortezamiento, *séparation naturelle de l'écorce.*
Descripcion, *description.*
Descriptivo, *descriptif.*
Desecacion, *dessiccation.*
Desecante, *desséchant.*
Desfallecimiento, *évanouissement.*
Desfloracion, *défloration.*
Desinfeccion, *désinfection.*
Desinfectante, *désinfectant.*
Desinficionar, *ôter la contagion.*
Desinfisar, *pratiquer la section de la symphyse du pubis.*
Deslumbramiento, *scotome.*
Desmografia, *desmographie.*
Desmologia, *desmologie.*
Desmoso, *relatif aux ligaments.*
Desmotomia, *desmotomie.*
Desobstruente, *désobstruant.*
Desopilante, *désopilant.*
Desorganizacion, *désorganisation.*
Desoxigenacion, *désoxygénation.*
Despumacion, *despumation.*
Destete, *sevrage.*
Destilacion, *distillation.*
Destrina, *dextrine.*
Destroncamiento, *détroncation.*
Desudacion, *éruption de sudamina.*
Desviacion, *déviation.*
Detergente, *détergent.*
Detonacion, *détonation.*
Detumescencia, *détumescence.*
Deuteropatia, *deutéropathie.*
Deyeccion, *déjection.*
Día, *jour.*
Diabetes, *diabète.*
Diabético, *diabétique.*
Diabrotico, *corrosif.*
Diacodion, *diacode.*
Diadelfia, *diadelphie.*
Diafano, *diaphane.*
Diafisis, *diaphyse.*
Diaforesis, *diaphorèse.*
Diaforetico, *diaphorétique.*
Diafracma, *diaphragme.*
Diafracmatico, *diaphragmatique.*
Diagnosis, *diagnose.*
Diagnostico, *diagnostic.*
Diagnostico, *diagnostique.*
Dialysis, *dialyse.*
Diamante, *diamant.*
Diametro, *diamètre.*
Diandria, *diandrie.*
Diaria, efimera, *éphémère* (*fièvre*).
Diario, *journal*, adj. *journalier, quotidien.*
Diarrea, *diarrhée.*
Diarreico, *diarrhéique.*
Diartrodial, *diarthrodial.*
Diartrosis, *diarthrose.*
Diascordio, *dioscordium.*
Diastole, *diastole.*
Diatesis, *diathèse.*
Dicotiledon, *dicotylédon.*
Dicotomia, *dichotomie.*
Dicroismo, *dichroïsme.*
Dicroto, *dicrote.*
Didactilo, *didactyle.*
Didelfo, *didelphe.*
Didimalgia, *didymalgie.*
Diente, *dent.*
Dieresis, *diérèse.*
Dierético, *diérétique.*
Dieta, *diète.*
Dietetica, *la diététique.*
Difteritis, *diphthérite.*
Difusible, *diffusible.*
Difuso, *diffus.*
Digastrico, *digastrique.*
Digestivo, *digestif.*
Digestor, *digesteur.*
Digitacion, *digitation.*
Digitado, *digité.*
Digitalina, *digitaline.*
Dilatibilidad, *dilatibilité.*
Dilatacion, *dilatation.*
Dilatador, *dilatateur.*
Dilucion, *dilution.*
Diluente, *diluent.*
Dinamica, *la dynamique.*
Dinamometro, *dynamomètre.*
Dioico, *dioïque.*
Dioptrica, *la dioptrique.*
Dioptro, *dioptre.*
Diploe, *diploé.*
Diplopia, *diplopie.*
Dipsomania, *delirium tremens.*
Discinesia, *dyscinésie.*
Discoideo, *discoïde.*
Discrasia, *dyscrasie.*
Discreto, *discret.*
Discusivo, *discussif.*
Diseccion, *dissection.*
Disecea, *dureté de l'ouïe.*
Diseminacion, *dissémination.*
Disenterico, *dysentérique.*
Disepimente, *septum, cloison.*
Disfagia, *dysphagie.*
Disimulado, *dissimulé.*
Dislaceracion, *dilacération.*
Dislocacion, *luxation.*
Disloquia, *lochies difficiles.*
Dismenorrea, *dysménorrhée.*
Disnea, *dyspnée.*
Disodia, *mauvaise odeur.*
Disolucion, *dissolution.*
Disolvente, *dissolvant.*
Disopia, *faiblesse de la vue.*
Disoreccia, *perte de l'appétit.*
Dispensario, *dispensaire.*
Dispepsia, *dyspepsie.*
Disposicion, *disposition.*
Distiquiasis, *distichiosis.*
Distochia, *dystochie.*
Distomo, *distome.*
Disuria, *dysurie.*
Diuresis, *diurèse.*
Diurético, *diurétique.*
Divergente, *divergent.*
Diverticulo, *diverticule.*
Dividido, *divisé.*
Divisivo, *divisif.*
Doble, *double.*
Docimasia, *docimasie.*
Dogmático, *dogmatique.*
Dolor, *douleur.*
Dorso, *dos.*
Dorso-escapular, *dorso-scapulaire.*
Dosis, *dose.*
Dragoncillo, *dragonneau.*
Drástico, *drastique.*
Droga, *drogue.*
Droguista, *droguiste.*
Drupa, *drupe.*
Ductilidad, *ductilité.*
Dulcamara, *douce-amère.*
Duodenitis, *duodénite.*
Duodeno, *duodénum.*
Duracion, *durée des maladies.*
Dura-madre, *dure-mère.*

E

Ebullicion, *ébullition.*
Eburneo, *éburné.*
Echólico, *abortif.*
Eclamsia, *éclampsie.*
Eclectismo, *éclectisme.*
Economia, *économie.*
Ectasia, *dilatation.*
Ectima, *ecthyma.*
Ectopia, *ectopie.*
Ectozoario, *ectozoaire.*
Ectrótico, *ectrotique.*
Edad, *âge.*
Edema, *œdème.*
Edematoso, *œdémateux.*
Edulcoracion, *édulcoration.*
Efelide, *éphélide.*

Eferente, *efférent.*
Efervescencia, *effervescence.*
Efialtes, *cauchemar.*
Efidrosis, *éphidrose.*
Efimera, *éphémère (fièvre).*
Efipion, *selle turcique.*
Eflorescencia, *efflorescence.*
Egagropilo, *égagropile.*
Egipciaco, *égyptiac onguent.*
Egofonia, *égophonie.*
Eje, *axe.*
Ejercicio, *exercice.*
Elaboracion, *élaboration.*
Elaina, *élaïne.*
Elasticidad, *élasticité.*
Eleborismo, *elléborisme.*
Eleccion, *élection.*
Electivo, *électif.*
Electricidad, *électricité.*
Eléctrico, *électrique.*
Electroforo, *électrophore.*
Electromagnetismo, *électro-magnétisme.*
Electrometro, *électromètre.*
Electronegativo, *électro-négatif.*
Electropositivo, *électro-positif.*
Electropuntura, *électro-puncture.*
Electroquimica, *électro-chimie.*
Electrocospo, *électroscope.*
Electuario, *électuaire.*
Elefante, *éléphant.*
Elefantiasis, *éléphantiasis.*
Elemental, *élémentaire.*
Elemento, *élément.*
Eleosacaro, *oléo-saccharum.*
Elevacion, *élévation.*
Elevador, *élévateur.*
Elitro, *élytre.*
Elitrorragia, *élytrorrhagie.*
Elongacion, *allongement.*
Emaciacion, *émaciation.*
Emasculacion, *émasculation.*
Embalsamamiento, *embaumement.*
Embarazo, *grossesse.*
Embarazo gastrico, *embarras gastrique.*
Embotante, *qui adoucit l'acrimonie.*
Embriaguez, *ivresse.*
Embrioctonia, *embryoctonie.*
Embriologia, *embryologie.*
Embrion, *embryon.*
Embriotomia, *embryotomie.*
Embriulcia, *embryulcie.*
Embrocacion, *embrocation.*
Embudo, *infundibulum.*
Emenagogo, *emménagogue.*
Emenologia, *emménologie.*
Emético, *émétique.*
Emetina, *émétine.*
Emetizar, *émétiser.*
Emético-catártico, *émélo-cathartique.*
Emigracion, *émigration.*
Eminencia, *éminence.*
Emisivo, *émissif.*
Emoliente, *émollient.*
Empañado, *terne.*
Empañar, *emmaillotter.*
Empeine, *le bas-ventre, empeigne ou cou-de-pied.*
Empiema, *empyème.*
Empireuma, *empyreume.*
Empireumatico, *empyreumatique.*
Empirico, *empirique.*
Empirismo, *empirisme.*
Emplástico, *emplastique.*
Emplasto, *emplâtre.*
Emplástrico, *suppuratif.*
Emplomadura de los dientes, *plombage des dents.*
Emplomar, *plomber.*
Emprostotonos, *emprosthotonos.*
Emulgente, *émulgent.*
Emulsina, *émulsine.*
Emulsivo, *émulsif.*
Emunctorio, *émonctoire.*
Enagenacion, *aliénation, extase.*
Enano, *nain.*
Enantiopático, *énantiopathique.*
Enartrosis, *énarthrose.*
Encarnativo, *incarnatif.*
Encefálico, *encéphalique.*
Encefalo, *encéphale.*
Encefalocele, *encéphalocèle.*
Encefaloides, *encéphaloïde.*
Encia, *gencive.*
Encina, *chêne.*
Enclavado, *enclavé.*
Enclavamiento, *enclavement.*
Endemia, *endémie.*
Endémico, *endémique.*
Endermico, *endermique.*
Endocardo, *endocarde.*
Endolinfa, *lymphe qui remplit le labyrinthe.*
Endospermo, *endosperme.*
Endurecimiento, *induration.*
Enebro, *genévrier, genièvre.*
Eneorema, *énéorème.*
Enfermedad, *maladie, infirmité.*
Enfermería, *infirmerie.*
Enfermizo, *valétudinaire, malsain.*
Enfermo, *malade.*
Enfisema, *emphysème.*
Enfisematoso, *emphysémateux.*
Enflaquecer, *maigrir, s'affaiblir.*
Enflaquecimiento, *amaigrissement.*
Engastriloquo *ou* engastrimito, *ventriloque.*
Engendro, *embryon, avorton.*
Engrudo, *colle de farine.*
Enjundia, *axonge.*
Enogala, *mélange de vin et de lait.*
Enquistado, *enkysté.*
Ensiforme, *xiphoïde.*
Enterolgia, *entéralgie.*
Enteritis, *entérite.*
Enterografia, *entérographie.*
Enterolegia, *entérologie.*
Enteromesenterico, *entéro-mésentérique.*
Enterorrafía, *entérorrhaphie.*
Enterorrea, *entérorrhée.*
Enterosqueocele, *entéro-oschéocèle.*
Enterotomia, *entérotomie.*
Enterotomo, *entérotome.*
Entitad, *entité.*
Entomologia, *entomologie.*
Entozoarios, *entozoaires.*
Entrañas, *intestins.*
Entumecimiento, *tuméfaction.*
Enucleacion, *énucléation.*
Enuresia, *énurésie.*
Envenenamiento, *empoisonnement.*
Enzootia, *enzootie.*
Epacmástico, *épacmastique.*
Epicerastico, *tempérant.*
Epicólico, *épicolique.*
Epicondilo, *épicondyle.*
Epicorion, *la caduque.*
Epicráneo, *épicrânien.*
Epidemia, *épidémie.*
Epidémico, *épidémique.*
Epidermis, *épiderme.*
Epididimo, *épididyme.*
Epifenómeno, *épiphénomène.*
Epifisis, *épiphyse.*
Epifito, *épiphyte.*
Epifora, *épiphora.*
Epigástrico, *épigastrique.*
Epigastro, *épigastre.*
Epigenesis, *épigenèse.*
Epigeo, *épigée.*
Epiginio, *épigyne.*
Epiglótico, *épiglottique.*
Epiglotis, *épiglotte.*
Epiglotitis, *inflammation de l'épiglotte.*
Epilatorio, *épilatoire.*
Epilepsia, *épilepsie.*
Epiléptico, *épileptique.*
Epiploico, *épiploïque.*
Epiplonfalo, *épiplomphale.*
Epiploon, *épiploon.*
Epiplosqueocele, *épiplo-oschéocèle.*
Epirrea, *afflux.*
Epispástico, *épispastique.*
Epistafilino, *épistaphylin.*
Epistrófea, *l'axis.*
Epitelio, *épithélium.*
Epitema, *épithème.*
Epitrocleo, *épitrochlée.*
Epizoarios, *épizoaires.*
Epizootia, *épizootie.*
Epulia, *épulie.*
Epulótico, *épulotique.*
Equimosis, *ecchymose.*
Equino, *le rachis, echine.*
Equivalente, *équivalent.*
Ereccion, *érection.*
Erectil, *érectile.*
Erector, *érecteur.*
Eretismo, *éréthisme.*
Ergotina, *ergotine.*
Ergotismo, *ergotisme.*
Eriña, *érigne.*
Erisipela, *érysipèle.*
Erisipelatoso, *érysipélateux.*
Erithema, *érythème.*
Eritroides, *érythroïde.*
Erotomania, *érotomanie.*
Erratico, *erratique.*
Errino, *errhin.*
Error de lugar, *erreur de lieu.*
Eructacion, *éructation.*
Eruginoso, *érugineux.*
Erupcion, *éruption.*
Eruptivo, *éruptif.*

Escafoides, *scaphoïde.*
Escaleno, *scalène.*
Escalpelo, *scalpel.*
Escama, *squame.*
Escamiforme, *squamiforme.*
Escamonea, *scammonée.*
Escamoso, *squameux.*
Escapular, *scapulaire.*
Escapulo-humeral, *scapulo-huméral.*
Escara, *eschare.*
Escarificacion, *scarification.*
Escarificador, *scarificateur.*
Escarlatina, *scarlatine.*
Escarótico, *escharotique.*
Escarza, *piqûre d'épine.*
Escarzo, *agaric.*
Escila, *scille.*
Escilitico, *scillitique.*
Escilitina, *scillitine.*
Escipiente, *excipient.*
Escirro, *squirrhe.*
Escision, *excision.*
Escitabilidad, *excitabilité.*
Escitacion, *excitation.*
Escitador, *excitateur.*
Escitamiento, *excitement.*
Escitante, *excitant.*
Esclerema, *sclérème.*
Escleriasis, *sclériasis.*
Escleroftalmia, *sclérophthalmie.*
Esclerótica, *la sclérotique.*
Escleroticotomia, *incision de la sclérotique.*
Escobiforme, *scobiforme.*
Escoliosis, *scoliose.*
Escorbútico, *scorbutique.*
Escorbuto, *scorbut.*
Escoriacion, *excoriation.*
Escorpion, *scorpion.*
Escotadura, *échancrure.*
Escotodinia, *scotodinie.*
Escozor, *cuisson.*
Escrecion, *excrétion.*
Escrementicio, *excrémentitiel.*
Escrescencia, *excroissance.*
Escretorio, *excrétoire.*
Escrofulas, *scrofules.*
Escrofuloso, *scrofuleux.*
Escroto, *scrotum.*
Escrotocele, *scrotocèle*
Escutiforme, *scutiforme.*
Esencia, *essence.*
Esencial, *essentiel.*
Esfacelado, *sphacélé.*
Esfacele, *sphacèle.*
Esfenoidal, *sphénoïdal.*
Esfenoides, *sphénoïde.*
Esfeno-maxilar, *sphéno-maxillaire.*
Esfigmico, *qui a rapport au pouls.*
Esfigmometro, *sphygmomètre.*
Esfinter, *sphincter.*
Esfuerzo, *effort.*
Esmalte, *email.*
Esofágico, *œsophagien.*
Esofagismo, *spasme de l'œsophage.*
Esofagitis, *œsophagite.*
Esófago, *œsophage.*
Esofagotomia, *œsophagotomie.*
Espadice, *spadix.*
Espagiria, *spagirie.*
Espalda, *épaule.*
Espansibilidad, *expansibilité.*
Espansion, *expansion.*
Espansivo, *expansif.*
Esparadrapo, *sparadrap.*
Esparagina, *asparagine.*
Espasmo, *spasme.*
Espasma cínico, *spasme cynique.*
Espasmódico, *spasmodique.*
Espata, *spathe.*
Espatula, *spatule.*
Especie, *espèce.*
Especifico, *spécifique.*
Espectante, *expectant.*
Espectoracion, *expectoration.*
Espectorante, *expectorant.*
Espectro, *spectre.*
Especulum, *spéculum.*
Esperma, *sperme.*
Espermaceti, *spermaceti.*
Espermático, *spermatique.*
Espermatocele, *spermatocèle.*
Espermatologia, *spermatologie.*
Espermatopeo, *qui produit du sperme.*
Espermatorrea, *spermatorrhée.*
Espermatozoarios, *spermatozoaires.*
Espica, *spica.*
Espiga, *épi.*
Espina, *épine.*
Espina bifida, *spina-bifida.*
Espina ventosa, *spina-ventosa.*
Espinal, *spinal.*
Espinazo, *moelle épinière, épine du dos.*
Espinitis, *inflammation de la moelle épinière.*
Espinoso, *épineux.*
Espinterometro, *spintéromètre.*
Espiracion, *expiration.*
Espiral, *spiral.*
Espiritu, *esprit.*
Espirituoso, *spiritueux.*
Espláenico, *splanchnique.*
Esplacnologia, *splanchnologie.*
Espleen ou esplin, *le spleen, l'hypochondrie.*
Esplenalgia, *splénalgie.*
Esplenenfrasia, *splénemphraxie.*
Esplénico, *splénique.*
Esplenificacion, *splénification.*
Esplenio, *splénius.*
Esplenitis, *splénite.*
Esplenocele, *hernie de la rate.*
Esplenologia, *splénologie.*
Esploracion, *exploration.*
Espoliativo, *spoliatif.*
Espolon, *éperon* ou *ergot de coq, engelure au talon.*
Espondilartrocace, *spondylarthrocace.*
Esponja, *éponge.*
Esponjoso, *spongieux.*
Esporádico, *sporadique.*
Esporangio, *sporange.*
Esporidio, *sporidie.*
Esporulo, *sporule.*
Espresion, *expression.*
Espulsivo, *expulsif.*
Espumoso, *spumeux.*
Esputacion, *crachement.*
Esputo, *crachat.*
Esqueleto, *squelette.*
Esquila, *esquille.*
Estacion, *station.*
Estacionario, *stationnaire.*
Estadistica, *statistique.*
Estado, *état.*
Estafilino, *staphylin.*
Estafiloma, *staphylôme.*
Estafilorrafia, *staphylorrhaphie.*
Estambre, *étamine, fil d'estame.*
Estaminal, *staminal.*
Estaminifero, *staminifère.*
Estancacion, *stagnation.*
Estandarde, *étendard.*
Estañar, *étamer.*
Estaño, *étain.*
Estapedio, *stapédien.*
Estaquillar, *cheviller.*
Estasis, *extase.*
Estática, *la statique.*
Estatura, *stature, taille.*
Estearato, *stéarate.*
Esteárico, *stéarique.*
Estearina, *stéarine.*
Esteatoma, *stéatome.*
Estegnosis, *astriction.*
Estegnótico, *stégnotique.*
Estemporaneo, *extemporané.*
Estenia, *sthénie.*
Esténico, *sthénique.*
Estenocardia, *sténocardie, angine de poitrine.*
Estensibilidad, *extensibilité.*
Estension, *extension.*
Estensor, *extenseur.*
Estenuacion, *amaigrissement.*
Estercoral, *stercoral.*
Estéril, *stérile.*
Esterilidad, *stérilité.*
Esternalgia, *sternalgie.*
Esternas (enfermedades), *maladies externes.*
Esterno-clavicular, *sterno-claviculaire.*
Esterno-hioideo, *sterno-hyoïdien.*
Esternon, *sternum.*
Estertor, *ronflement.*
Estertoroso, *stertoreux.*
Estetoscopo, *stéthoscope.*
Estibiado, *stibié.*
Estigma, *stigmate.*
Estilete, *stylet.*
Estilicidio, *écoulement, goutte à goutte.*
Estilo, *style.*
Estilo-faringeo, *stylo-pharyngien.*
Estiloideo ou estiloides, *styloïde.*
Estimulante, *stimulant.*
Estimulo, *stimulus.*
Estincion, *extinction.*
Estinia, *compression des nerfs* ou *des vertèbres du cou.*
Estio, *été.*
Estiomeno, *esthiomène.*
Estipitado, *stipité.*
Estiptico, *styptique.*

Estípula, *stipule.*
Estipulado, *stipulé.*
Estirace, *styrax.*
Estiron, *tiraillement.*
Estirpacion, *extirpation.*
Estivacion, *estivation.*
Estival, *estival.*
Estomacace, *stomacace.*
Estomacal, *stomacal.*
Estómago, *estomac.*
Estomático, *stomachique.*
Estomatitis, *stomatite.*
Estoraque, *storax.*
Estornudo, *éternument.*
Estornutatorio, *sternutatoire.*
Estrábico, *affecté de strabisme.*
Estrabismo, *strabisme.*
Estraccion, *extraction.*
Estractivo, *extractif.*
Estracto, *extrait.*
Estramonio, *stramonium.*
Estrangol, *étranguillon.*
Estrangulacion, *strangulation.*
Estranguria, *strangurie.*
Estravasacion, *extravasation.*
Estravasado, *extravasé.*
Estrecho, *détroit*, *étroit* (adj.).
Estrellado, *étoilé.*
Estremecimiento, *frémissement.*
Estremidad, *extrémité.*
Estreñido, *constipé.*
Estreñimiento, *constipation.*
Estriado, *strié.*
Estribo, *étrier.*
Estrícnico, *strychnique.*
Estricnina, *strychnine.*
Estricno, *strychnos.*
Estrofia, *exstrophie.*
Estromania, *œstromanie.*
Estronciana, *strontiane.*
Estroncio, *strontium.*
Estropeo, *courbature.*
Estrophulus, *strophulus.*
Estroversion, *extroversion.*
Estructura, *structure.*
Estruma, *scrofule.*
Estuche, *étui.*
Estufa, *étuve.*
Estupefaciente, *stupéfiant.*
Estupor, *stupeur.*
Estupro, *viol.*
Etal, *éthal.*
Eter, *éther.*
Eterificacion, *éthérification.*
Eterizacion, *éthérisation.*
Etiologia, *étiologie.*
Etmoidal, *ethmoïdal.*
Etmoides, *ethmoïde.*
Euclorina, *euchlorine.*
Eucrasia, *eucrasie.*
Eudiometria, *eudiométrie.*
Eudiométrico, *eudiométrique.*
Eudiometro, *eudiomètre.*
Euforbio, *euphorbe* ou *euphorbier.*
Euforia, *euphorie.*
Eunuco, *eunuque.*
Eupepsia, *eupepsie.*
Eupiona, *eupione.*
Euritmia, *eurhythmie.*
Eutaxia, *eutaxie.*
Eutesia, *bonne position.*
Eutimia, *bonne disposition morale.*
Eutrofia, *eutrophie.*
Evacuacion, *évacuation.*
Evacuante, *évacuant.*
Evaporacion, *évaporation.*
Eventracion, *éventration.*
Evolucion, *évolution.*
Evulsivo, *évulsif.*
Exacerbacion, *exacerbation.*
Exaltacion, *exaltation.*
Exanguë, *exsangue.*
Exantema, *exanthème.*
Exantemático, *exanthématique.*
Exarthrosis, *luxation.*
Exasperacion, *exaspération.*
Exfoliacion, *exfoliation.*
Exfoliátivo, *exfoliatif.*
Exhalacion, *exhalation.*
Exhalante, *exhalant.*
Exhumacion, *exhumation.*
Exocisto, *renversement de la vessie.*
Exoftalmia, *exophthalmie.*
Exometra, *renversement de la matrice.*
Exonfalo, *exomphale.*
Exostosis, *exostose.*
Exótico, *exotique.*
Experiencia, *expérience.*
Expirador, *expirateur.*
Exsudacion, *exsudation.*
Extumescencia, *gonflement.*
Exubero, *sevré.*
Exulceracion, *exulcération.*
Exutorio, *exutoire.*
Exuviabilidad, *faculté de changer de peau.*

F

Facoides, *phacoïdes.*
Facticio, *factice.*
Facultad, *faculté.*
Facultativo, *médecin.*
Fagedenica (ulcera), *ulcère phagédénique.*
Faja, *bande, ceinture.*
Falacrosis, *chute des cheveux.*
Falange, *phalange.*
Falangeta, *phalangette.*
Falangina, *phalangine.*
Falangosis, *phalangosis.*
Falcado, *en forme de faux.*
Falorragia, *phallorrhagie.*
Falo, *phallus.*
Falso, *faux, fausse.*
Falso camino, falsa ruta, *fausse route.*
Falso parto, *fausse couche.*
Fanerogamia, *phanérogamie.*
Fanerógamo, *phanérogame.*
Fantasma, *fantome.*
Farináceo, *farinacé.*
Faringe, *pharynx.*
Faringeo, *pharyngien.*
Faringitis, *pharyngite.*
Faringotomia, *pharyngotomie.*
Faringotomo, *pharyngotome.*
Farmaceutico, *pharmaceutique.*
Farmacia, *pharmacie.*
Farmacologia, *pharmacologie.*
Farmacopea, *pharmacopée.*
Fasciado, *fascié.*
Fasciculado, *fasciculé.*
Fascículo, *fascicule.*
Favoso, *faveux.*
Febricitante, *fébricitant.*
Febrífugo, *fébrifuge.*
Febril, *fébrile.*
Fecula, *fécule.*
Feculento, *féculent.*
Fecundacion, *fécondation.*
Fecundidad, *fécondité.*
Femoral, *crural.*
Femoro-popliteo, *femoro-poplité.*
Fenigma, *rougeur de la peau.*
Fenómeno, *phénomène.*
Ferina, *férine.*
Fermentacion, *fermentation.*
Fermento, *ferment.*
Ferruginoso, *ferrugineux.*
Fetidez, *fétidité.*
Fetido, *fétide.*
Feto, *fœtus.*
Fibra, *fibre.*
Fibrila, *fibrille.*
Fibrilar, *fibrillaire.*
Fibrina, *fibrine.*
Fibrinoso, *fibrineux.*
Fibrocartilaginoso, *fibro-cartilagineux.*
Fibrocartilago, *fibro-cartilage.*
Fibromucoso, *fibro-muqueux.*
Fibroseroso, *fibro-séreux.*
Fibroso, *fibreux.*
Fiebre, *fièvre.*
Figetlon, *phygethlon.*
Fijo, *fixe.*
Fijeza, *fixité.*
Filacterio, *amulette.*
Filamento, *filament.*
Filaria, *filaire.*
Filete, *filet.*
Filodes, *phyllodes.*
Filosófico, *philosophique.*
Filtracion, *filtration.*
Filtro, *filtre.*
Fimatosis, *affection tuberculeuse.*
Fimosis, *phimosis.*
Fimo, *excrément humain.*
Finojos, *genoux.*
Fisconia, *physconie.*
Fisica, *la physique.*
Físico, *médecin, physicien.*
Físico, *physique.*
Fisiologia, *physiologie.*
Fisiologico, *physiologique.*
Fisiológista, *physiologiste.*
Fisiparia, *fissiparie.*
Fisocele, *tumeur gazeuse.*
Fisometra, *tympanite utérine.*
Fisonomia, *physionomie.*
Fístula, *fistule.*
Fistuloso, *fistuleux.*
Fisura, *fissure.*
Fitografía, *phytographie.*
Fitologia, *phytologie.*
Fitoquimia, *chimie végétale.*

Flanco, *flanc.*
Flato, *flatuosité.*
Flatulencia, *flatulence.*
Flatulento, *flatulent.*
Flebectasía, *phlébectasie.*
Flebitis, *phlébitis.*
Flebologia, *phlébologie.*
Fleborrhagia, *phléborrhagie.*
Flebotomia, *phlébotomie.*
Flebotomista, *phlébotomiste.*
Flebotomo, *phlébotome.*
Flector, *fléchisseur.*
Flegmasia, *phlegmasie.*
Flegmásico, *phlegmasique.*
Flema, *phlegme.*
Flemagogo, *phlegmagogue.*
Flemático, *pituiteux.*
Flematorragia, *flux de pituite.*
Flemon, *phlegmon.*
Flemonos, *phlegmoneux.*
Flemoso, *pituiteux.*
Flictena, *phlyctène.*
Flictenoides, *phlycténoïde.*
Flogisticado, *phlogistique.*
Flogoseado, *affecté de phlogose.*
Flogosis, *phlogose.*
Flojel, *duvet.*
Flor, *fleur.*
Flora, *flore.*
Florescencia, *floraison.*
Floriparo, *floripare.*
Flósculo, *fleuron.*
Fluctuacion, *fluctuation.*
Fluecos, *ophthalmie.*
Fluidez, *fluidité.*
Fluido, *fluide.*
Flujo, *flux.*
Fluoruros, *fluorures.*
Fluxion, *flux, fluxion.*
Focenina, *phocénine.*
Foco, *foyer.*
Foliáceo, *foliacé.*
Foliacion, *foliation.*
Foliado, *folié.*
Folículo, *follicule.*
Foliculoso, *folliculeux.*
Fomento, *fomentation.*
Fonascia, *exercice de la voix.*
Fonocantico, *phonocamptique.*
Fontanela, *fontanelle.*
Fonticulo, *fonticule.*
Foranto, *phoranthe.*
Formacion, *formation.*
Formiato, *formiate.*
Formicacion, *formication.*
Formicante, *formicant.*
Fórmico (acido), *acide formique.*
Formula, *formule.*
Formulario, *formulaire.*
Fortificante, *fortifiant.*
Forúnculo, *furoncle.*
Fosa, *fosse.*
Fosfático, *phosphatique.*
Fosfato, *phosphate.*
Fosfito, *phosphite.*
Fosforado, *phosphoré.*
Fosforescencia, *phosphorescence.*
Fosforescente, *phosphorescent.*
Fósforo, *phosphore.*
Fosfuro, *phosphure.*
Fosgeno, *phosgène.*
Fósil, *fossil.*
Fotografia, *photographie.*
Fotometria, *photométrie.*
Fotopsia, *photopsie.*
Fractura, *fracture.*
Fragmento, *fragment.*
Frambuesa, *framboise.*
Franja, *frange.*
Franjeado, *frangé.*
Frenesi, *phrénitis, frénésie.*
Frenético, *phrénétique.*
Frénico, *phrénique.*
Frenillo, *frein* ou *filet de la langue.*
Frenitis, *inflammation du diaphragme.*
Freno, *frein.*
Frenologia, *phrénologie.*
Frente, *front.*
Fresa, *fraise.*
Fresnillo, *fraxinelle.*
Fresno, *frêne.*
Friabilidad, *friabilité.*
Frialdad, *humeur froide.*
Friccion, *friction.*
Friega, *friction à l'aide de flanelle ou de laine, etc.*
Frigorífico, *frigorifique.*
Frío, *le froid.*
Frio, *froid, froide.*
Fronda, *fronde.*
Fronto-etmoidal, *fronto-ethmoïdal.*
Fructification, *fructification.*
Frugívoro, *frugivore.*
Fruto, *fruit.*
Fuco, *fucus.*
Fuego, *feu.*
Fuente, *cautère.*
Fuerza, *force.*
Fuliginosidad, *fuliginosité.*
Fuliginoso, *fuligineux.*
Fulminacion, *fulmination.*
Fulminatos, *fulminates.*
Fumaria, *fumeterre.*
Fumigacion, *fumigation.*
Fumigatorio, *fumigatoire.*
Fumorolas, *cavités qui exhalent une vapeur de soufre.*
Funcion, *fonction.*
Fundamental, *fondamental.*
Fundente, *fondant.*
Fúngico (acido), *acide fongique.*
Fungina, *fongine.*
Fungosidad, *fongosité.*
Fungoso, *fongueux.*
Funiculo, *cordon.*
Furfuráceo, *furfuracé.*
Fusco, *brun.*
Fusibilidad, *fusibilité.*

G

Gafas, *lunettes, besicles.*
Galáctóforo, *galactophore.*
Galactometro, *galactomètre.*
Galactorea, *galactorrhée.*
Galacturia, *galacturie.*
Galápago, *tortue.*
Galbano, *galbanum.*
Galénico, *galénique.*
Galia, *noix de galle.*
Gallillo, *la luette.*
Galvánico, *galvanique.*
Galvanismó, *galvanisme.*
Galvanometro, *galvanomètre.*
Galvanoplastia, *galvanoplastie.*
Gamon, *asphodèle.*
Gana, *désir, appétit.*
Ganglio, *ganglion.*
Ganglionar, *ganglionnaire.*
Gangrena, *gangrène.*
Gangrenoso, *gangréneux.*
Gañon, gañote, *trachée-artère.*
Gargajo, *crachat.*
Garganta, *partie antérieure du cou, gorge, cou-de-pied.*
Gargarismo, *gargarisme.*
Gargola, *graine de lin.*
Gargüero, *gorge, trachée.*
Garrotillo, *esquinancie.*
Garzo, *agaric.*
Gas, *gaz.*
Gaseoso, *gazeux.*
Gasificable, *gazéifiable.*
Gasificacion, *gazéification.*
Gasometro, *gazomètre.*
Gastralgia, *gastralgie.*
Gastricidad, *gastricité.*
Gastrico, *gastrique.*
Gastrilocuo, *ventriloque.*
Gastritis, *gastrite.*
Gastrocele, *gastrocèle.*
Gastrocnemios, *gastrocnémiens.*
Gastrocólico, *gastro-colique.*
Gastrodinia, *gastrodynie.*
Gastro-epiploico, *gastro-épiploïque.*
Gastro-histerotomia, *gastro-hystérotomie.*
Gastromalacia. *ramollissement de l'estomac.*
Gastropilórico, *gastro-pylorique.*
Gastrorrafia, *gastrorrhaphie.*
Gastrorragia, *gastrorrhagie.*
Gastrorrea, *gastrorrhée.*
Gastrotomia, *gastrotomie.*
Gato, *chat.*
Gaznate, *gosier.*
Gelatina, *gélatine.*
Gelatinoso, *gélatineux.*
Gemelo, *jumeau.*
Geminado, *géminé.*
Geminos, *les muscles jumeaux.*
Gema (sal), *sel gemme.*
Gemacion, *gemmation.*
Gemíparo, *gemmipare.*
Gemula, *gemmule.*
Genciana, *gentiane.*
Gencianina, *gentianine.*
Generacion, *génération.*
Generátivo, *génératif.*
Genérico, *générique.*
Género, *genre.*
Gengibre, *gingembre.*
Geniano, *génien.*
Geniogloso, *génio-glosse.*
Genital, *générique, génital.*
Genitales, *génitoires.*

Genito-urinario, *génito-urinaire*.
Genoplastia, *restauration de la mâchoire*.
Germen, *germe*.
Germinacion, *germination*.
Germinativa (vesicula), *vésicule germinative*.
Gestacion, *grossesse*.
Geta, *grosse lèvre*.
Giba, gibosidad, *gibbosités*.
Gigante, *géant*.
Gimnástica, *la gymnastique*.
Gimnopermo, *gymnosperme*.
Gimnoto, *gymnote*.
Ginantropo, *hermaphrodite*.
Ginglimo, *ginglyme*.
Ginóforo, *gynophore*.
Girasol, *tournesol*.
Glande, *gland*.
Glandula, *glande*.
Glandular, *glandulaire*.
Glauco, *glauque*.
Glenoides, *glénoïde*.
Glerina, *glairine*.
Glicerina, *glycérine*.
Globo, *globe*.
Globulina, *globuline*.
Glóbulo, *globule*.
Glosalgia, *glossalgie*.
Glosanthrax, *glossanthrax*.
Glósico, *glossien*.
Glositis, *glossite*.
Glosocele, *glossocèle*.
Glosocoma, *glossocome*.
Glosofaringeo, *glosso-pharyngien*.
Glosologia, *glossologie*.
Glosotomia, *glossotomie*.
Glotis, *la glotte*.
Glucina, *glycine*.
Glucosa, *glycose*.
Gluma, *glume*.
Gluteo, *fessier*.
Glutinoso, *glutineux*.
Gola, *gosier*.
Golfo, *sinus*.
Golpe, *coup*.
Goma, *gomme*.
Goma *ou* tumor gomoso, *tumeur gommeuse*.
Gomitos, *gommites*.
Gomo-resina, *gomme-résine*.
Gomoso, *gommeux*.
Gonalgia, *douleur du genou*.
Gonartrocace, *gonarthrocace*.
Gongilo, *gongyle*.
Genorea, *gonorrhée*.
Gordolobo, *bouillon-blanc*.
Gordura, *embonpoint*.
Gota, *une goutte*, *la goutte*.
Gota serena, *goutte sereine*.
Gotera, *gouttière*.
Gotoso, *goutteux*.
Graduar, *graduer*.
Grama, *gramen*.
Granada, *grenade*.
Gránico, granillo, *bouton au croupion*, *pepin*.
Granizo, *la grêle*.
Grenizo, *taie*.
Grano, *grain*.
Granulacion, *granulation*.
Granuloso, *granuleux*.
Grasa, *graisse*.
Grasiento, graso, *gras*.
Gravátivo, *gravatif*.
Grietas, *gerçures*.
Griposis, *grypose*.
Grito, *cri*.
Grumo, *grumeau*.
Grumoso, *grumuleux*.
Guayaco, *gaïac*.
Gusano, *ver*.
Gustacion, *gustation*.
Gustátivo, *qui a rapport au goût*.
Gusto, *goût*.
Guta, *gomme-gutte*.
Gutural, *guttural*.
Guturo-maxilar, *gutturo-maxillaire*.

H

Haba, *fève*.
Habichuela, *haricot*.
Habitacion, *habitation*.
Hábito, *habitus*.
Habitual, *habituel*.
Hálito, *haleine*.
Halituoso, *halitueux*.
Halógeno, *halogène*.
Halografia, *halographie*.
Halotecnia, *halotechnie*.
Hambre, *faim*.
Haptógeno, *haptogène*.
Harina, *farine*.
Harmaja, *rue sauvage*.
Harmonia, *harmonie*.
Hastio, *dégoût*.
Hebilla, *boucle*.
Hebra, *aiguillée*.
Heces, *fèces, marc de raisin*.
Héctico, *hectique*.
Helcidrion, *ulcération superficielle de la cornée*.
Helecho, *fougère*.
Helice, *hélice*.
Helmintagogo, *helminthagogue*.
Helmintiasia, *helminthiasis*.
Helmintologia, *helminthologie*.
Hemáfobo, *hémaphobe*.
Hemagogo, *hémagogue*.
Hemastático, *hémostatique*.
Hematemesis, *hématémèse*.
Hematina, *hématine*.
Hematites, *hématite*.
Hematocéfalo, *hématocéphale*.
Hematodes, *hématode*.
Hematologia, *hématologie*.
Hematosina, *hématosine*.
Hematosis, *hématose*.
Hematuria, *hématurie*.
Hembra, *femelle*.
Hemeralopia, *héméralopie*.
Hemicránea, *migraine*.
Hemiopia, *hémiopie*.
Hemiplegia, *hémiplégie*.
Hemisferio, *hémisphère*.
Hemitropo, *hémitrope*.
Hemoftalmia, *épanchement de sang dans l'œil*.
Hemoptisis, *hémoptysie*.
Hemoptoico, *hémoptoïque*.
Hemorragia, *hémorrhagie*.
Hemorrágico, *hémorrhagique*.
Hemorrea, *hémorrhagie passive*
Hemorroides, *hémorrhoïdes*.
Hemospasia, *hémospasie*.
Hemostasis, *arrêt du sang*.
Hendedura, *fente, gerçure*.
Hepatalgia, *hépatalgie*.
Hepática, *hépatique* (*herbe*).
Hepático, *hépatique*.
Hepatirrea, *hépatirrhée*.
Hepatitis, *hépatite*.
Hepatizacion, *hépatisation*.
Hepato, *foie*.
Hepatocistico, *hépatocystique*.
Hepatografia, *hépatographie*.
Hepatologia, *hépatologie*.
Hepatotomia, *hépatotomie*.
Heptafilo, *heptaphylle*.
Herbáceo, *herbacé*.
Herbario, *herbier*.
Herbívoro, *herbivore*.
Herbolario, *herboriste*.
Herborizacion, *herborisation*.
Hereditario, *hérédetaire*.
Herida, *blessure*.
Hermafrodismo, *hermaphrodisme*.
Hermafrodita, *hermaphrodite*.
Herméticamente, *hermétiquement*.
Hermético, *hermétique*.
Hernia, *hernie*.
Herniaria, *herniaire* (*plante*).
Herniario, *herniaire*.
Hernioso, *hernieux*.
Herpético, *herpétique*.
Hervor (de sangre), *échauffement du sang*.
Heteradelfo, *hétéradelphe*.
Heterogeneidad, *hétérogénéité*.
Heterogeneo, *hétérogène*.
Heteromorfo, *hétéromorphe*.
Hialoides, *hyaloïde*.
Hibrida, *hybride*.
Hidartrosis, hidartros, *hydarthrose*.
Hidático, *hydatique*.
Hidatide, *hydatide*.
Hidatidico, *hydatidique*.
Hidatismo, *hydatisme*.
Hidatoide, *hydatoïde*.
Hidrácido, *hydracide*.
Hidrargiria, *hydrargyrie*.
Hidrargire, *mercure*.
Hidrargireneumatica (cubeta), *cuve hydrargyro-pneumatique*.
Hidrargirosis, *hydrargyrose*.
Hidrate, *hydrate*.
Hidraulica, *hydraulique*.
Hidrencefalo, *hydrencéphale*.
Hidriodato, *hydriodate*.
Hidriódico, *hydriodique*.
Hidrocefalo, *hydrocéphale*.
Hidrocele, *hydrocèle*.
Hidrocianato, *hydrocyanate*.
Hidrociánico, *hydrocyanique*.
Hidroclorato, *hydrochlorate*.

Hidroclórico, *hydrochlorique.*
Hidrodermis, *anasarque.*
Hidrofobia, *hydrophobie.*
Hidrófobo, *hydrophobe.*
Hidroftalmia, *hydrophthalmie.*
Hidrogenado, *hydrogéné.*
Hidrógeno, *hydrogène.*
Hidromediastino, *hydropisie du médiastin.*
Hidrometra, *hydromètre.*
Hidromiel, *hydromel.*
Hidronfalo, *hydromphale.*
Hidropatia, *hydropathie.*
Hidropedesis, *sueur excessive.*
Hidropericardio, *hydropéricarde.*
Hidroperione, *hydropérione.*
Hidropesia, *hydropisie.*
Hidrópico, *hydropique.*
Hidropisía enquistada, *hydropisie enkystée.*
Hidropota, *qui boit de l'eau.*
Hidrorraquis, *hydrorachis.*
Hidrosarca, *hydrosarque.*
Hidrosudopatia, *hydrosudopathie.*
Hidrosulfato, *hydrosulfate.*
Hidrosulfúrico, *hydrosulfurique.*
Hidrótico, *hydrotique.*
Hidrotitis, *hydropisie de l'oreille.*
Hidrotorax, *hydrothorax.*
Hidruro, *hydrure.*
Hiel, *bile, fiel.*
Hielado, *glace, sorbet.*
Hielo, *glace.*
Hierro, *fer.*
Higado, *foie.*
Higiene, *hygiène.*
Higos, *figues.*
Higroblefáricos (conductos), *conduits excrétoires de la glande lacrymale.*
Higrofobia, *crainte des liquides.*
Higroftálmico, *hygrophthalmique.*
Higrologia, *hygrologie.*
Higroma, *hygroma.*
Higrometria, *hygrométrie.*
Higrómetro, *hygromètre.*
Higroscopicidad, *hygroscopicité.*
Higrescópico, *hygroscopique.*
Hila, *tente de charpie; intestin grêle.*
Hilas, *charpie.*
Hilo, *fil, filet d'eau.*
Hilozoismo, *hylozoïsme.*
Himen, *hymen.*
Himenelogia, *traité des membranes.*
Himenotomia, *incision de la membrane hymen.*
Hinjo, *fenouil.*
Hiogloso, *hyo-glosse.*
Hioideo, *hyoïdien.*
Hioides, *hyoïde.*
Hiosciamina, *hyoscyamine.*
Hipercatarsia, *superpurgation.*
Hipercrinia, *sécrétion excessive.*
Hiperemia, *hypérémie.*
Hiperemiado, *hypérémié.*
Hiperestenia, *hypersthénie.*
Hiperestesia, *exaltation des sens.*
Hipergenesis, *hypergenèse.*
Hipersarcosis, *hypersarcose.*
Hipertrofia, *hypertrophie.*
Hipiátrica, *l'hippiatrique.*
Hipiátrico, *hippiatre.*
Hipniatre, *somnambule donnant des consultations médicales.*
Hipnobatesis, *somnambulisme.*
Hipnologia, *hypnologie.*
Hipnótico, *hypnotique.*
Hipocampo, *hippocampe.*
Hipocofosis, *hypocophose.*
Hipocondria, *hypochondrie.*
Hipocondriaco, *hypochondriaque.*
Hipocondrio, *hypochondre.*
Hipocráneo, *hypocrânien.*
Hipocras, *hippocras.*
Hipocrático, *hippocratique.*
Hipofisis, *la glande pituitaire.*
Hipofora, *ulcère fistuleux.*
Hipogastrico, *hypogastrique.*
Hipogástrio, *hypogastre.*
Hipoginia, *hypogynie.*
Hipogloso, *hypoglosse.*
Hipomano, *hippomane.*
Hipopion, *hypopion.*
Hipospadias, *hypospadias.*
Hipostasis, *sédiment.*
Hipostenia, *hyposthénie.*
Hiposténico, *hyposthénique.*
Hiposulfato, *hyposulfate.*
Hipotenar, *hypothénar.*
Hipotesis, *hypothèse.*
Hipotomia, *dissection du cheval.*
Hipsiloides, *hypsiloïde.*
Hircina, *hircine.*
Hirsuto, *velu.*
Hispinidad, *hispidite.*
Hispido, *hispide.*
Histeralgia, *hystéralgie.*
Histeria, *hystérie.*
Histericismo, *hystéricisme.*
Histérico, *hystérique.*
Histerismo, *hystérie.*
Histerocele, *hystérocèle.*
Histerofisis, *distension de l'utérus par des gaz.*
Histeroloxia, *déviation de l'utérus.*
Histeromania, *fureur utérine.*
Histeroptosis, *chute de matrice.*
Histerotomia, *hystérotomie.*
Histerotomo, *hystérotome.*
Histologia, *histologie.*
Historia natural, *histoire naturelle.*
Hocico, *bec, museau, groin.*
Hocico de tenca, *museau de tanche.*
Hoja, *feuille.*
Hojuela, *foliole.*
Hollin, *suie.*
Hombre, *homme.*
Hombrecillo, *houblon.*
Hombro, *épaule.*
Homeopatia, *homœopathie.*
Homogeneidad, *homogénéité.*
Homogéneo, *homogène.*
Homólogo, *homologue.*
Hongos, *champignons.*
Horchata, *orgeat.*
Hordeina, *hordéine.*
Hordiate, *tisane d'orge.*
Horizontal, *horizontal.*
Hormiga, *fourmi.*
Hormigueamiento, *fourmillement.*
Horquilla, *fourchette.*
Horripilacion, *horripilation.*
Hospicio, *hospice.*
Hospital, *hôpital.*
Hoz, *la faux.*
Hueco, *trou.*
Huesecillo, *osselet.*
Hueso, *os.*
Huesoso, *osseux.*
Huevo, *œuf.*
Hule, *toile cirée.*
Hulla, *houille.*
Humectacion, *humectation.*
Humectante, *humectant.*
Humedad, *humidité.*
Humedo, *humide.*
Humero, *humérus.*
Humo, *fumée.*
Humor, *humeur.*
Humorismo, *humorisme.*
Hura, *clou à la tête.*

I

Iatromatemático, *iatromathématicien.*
Iatroquímica, *iatrochimie.*
Icor, *ichor.*
Icoroso, *ichoreux.*
Ictéricia, *ictère.*
Ictericia de los reciennacidos, *ictère des nouveau-nés.*
Icterico, *ictérique.*
Ictiocola, *ichthyocolle.*
Ictiófago, *ichthyophage.*
Ictiosis, *ichthyose.*
Ideologia, *idéologie.*
Idioeléctrico, *idio-électrique.*
Idiopatia, *idiopathie.*
Idiopático, *idiopathique.*
Idiosincrasia, *idiosyncrasie.*
Idiota, *idiot.*
Idiotismo, *idiotisme.*
Igneo, *igné.*
Ignicion, *ignition.*
Ijada, *flanc.*
Ijar, *hanche.*
Ilacion, *induction.*
Ilegitimo, *illégitime.*
Ileocólico, *iléo-colique.*
Ileon, *ileum.*
Ileos, *les flancs.*
Iliaca (passion), *volvulus.*
Iliaco, *iliaque.*
Ilicion, *illition.*
Ilusion, *illusion.*
Imagen, *image.*
Imaginacion, *imagination.*
Iman, *aimant.*
Imbécil, *imbécile, faible.*
Imbecibilidad, *imbécillite, faiblesse.*
Imbibicion, *imbibition.*
Imbricado, *imbriqué.*
Impalbable, *impalpable.*
Impedido, *perclus.*
Impenetrabilidad, *impénétrabilité.*
Imperforacion, *imperforation.*

Impermeabilidad, *imperméabilité.*
Impervio, *impénétrable.*
Impetiginoso, *impétigineux.*
Impotencia, *impuissance.*
Impotente, *impuissant.*
Impregnacion, *imprégnation.*
Impresion, *impression.*
Inanicion, *inanition.*
Inanimado, *inanimé.*
Inapetencia, *inappétence.*
Inapetente, *dégoûté.*
Incarnativo, *incarnatif.*
Incicatrizable, *qui ne peut se cicatriser.*
Incidencia, *incidence.*
Incienso, *encens.*
Incineracion, *incinération.*
Incision, *incision.*
Incisivo, *incisif.*
Incitabilidad, *incitabilité.*
Inclinacion, *inclinaison.*
Inclinado, *incliné.*
Incluso, *inclus.*
Incoercibilidad, *incoercibilité.*
Incombustibilidad, *incombustibilité.*
Incomodidad, *indisposition, malaise.*
Incompleto, *incomplet.*
Incompresibilidad, *incompressibilité.*
Incompresible, *incompressible.*
Inconsutil, *sans couture.*
Incontinencia, *incontinence.*
Incorporacion, *incorporation.*
Incrasante, *incrassant,*
Incremento, *accroissement.*
Incrustacion, *incrustation.*
Incubacion, *incubation.*
Incubo, *incube, cauchemar.*
Incurable, *incurable.*
Indefinido, *indéfini.*
Indehiscencia,*indéhiscence.*
Indehiscente, *indéhiscent.*
Indeleble, *indélébile.*
Indicacion, *indication.*
Indicador, *indicateur.*
Indice, *index.*
Indiferencia, *indifférence.*
Indígeno, *indigène.*
Indigesto, *indigeste.*
Indigestion, *indigestion.*
Indigo, *indigo.*
Indigotina, *indigotine.*
Indisolubilidad, *indissolubilité.*
Indisposicion, *indisposition, incapacité.*
Individuo, *individu.*
Indole, *naturel, caractère.*
Indolente, *indolent.*
Induccion, *induction.*
Inductivo, *inductif.*
Indumento, *vêtement.*
Induracion, *induration.*
Inebriativo, *enivrant.*
Inedia, *diète, privation.*
Ineptitud, *inaptitude.*
Inercia, *inertie.*
Inervacion, *innervation.*
Infancia, *enfance.*
Infancino, *huile d'olives.*
Infanticidio, *infanticide.*
Infarto, *infarctus.*
Infeccion, *infection.*
Infecundo, *infécond.*
Inferior, *inférieur.*
Infesto, *nuisible.*
Infiltracion, *infiltration.*
Infiltrado, *infiltré.*
Inflacion, *gonflement, enflure.*
Inflamable, *inflammable.*
Inflamacion, *inflammation.*
Inflamatorio, *inflammatoire.*
Inflorescencia, *inflorescence.*
Influencia, *influence.*
Influjo, *influence.*
Infrascrito, *soussigné.*
Infundibuliforme, *infundibuliforme.*
Infundibulo, *entonnoir.*
Infusibilidad, *infusibilité.*
Infusion, *infusion.*
Infusorio, *infusoire.*
Ingle, *aine.*
Inglete, *onglet.*
Ingrediente, *ingrédient.*
Inguino-cutaneo, *inguino-cutané.*
Ingurgitacion, *ingurgitation.*
Inhalacion, *inhalation.*
Inhumacion, *inhumation.*
Inmarcescible, *qui ne se flétrit point.*
Inmediato, *immédiat.*
Inmedicable, *incurable.*
Inmerjido, *immergé.*
Inmersion, *immersion.*
Innominado, *innominé.*
Inocuo, *qui ne peut nuire.*
Inoculacion, *inoculation.*
Inodoro, *inodore.*
Inodular, *inodulaire.*
Inorgánico, *inorganique.*
Inosculacion, *inosculation.*
Inquietud, *inquiétude.*
Insalivacion, *insalivation.*
Insalubridad, *insalubrité.*
Insano, *fou.*
Inscripcion, *inscription.*
Insectos, *insectes.*
Insensibilidad, *insensibilité.*
Insercion, *insertion.*
Insípido, *insipide.*
Insolacion, *insolation.*
Insolubilidad, *insolubilité.*
Insoluble, *indissoluble.*
Insomne, *qui ne dort pas.*
Inspiracion, *inspiration.*
Inspirador, *inspirateur.*
Instilacion, *instillation.*
Instinto, *instinct.*
Instrumento, *instrument.*
Insuflacion, *insufflation.*
Integrante, *intégrant.*
Inteligencia, *intelligence.*
Intemperancia, *intempérance.*
Intemperie, *intempérie.*
Intencion, *intention.* Reunion por primera intencion, por segunda intencion, *réunion par première, par seconde intention.*
Intensidad, *intensité.*
Intenso, *intense.*
Interarticular, *interarticulaire.*
Intercadencia, *intercadence.*
Intercadente, *intercadent.*
Intercalar, *intercalaire.*
Intercostal, *intercostal.*
Intercurrente, *intercurrent.*
Intercutáneo, *entre cuir et chair.*
Interespinoso, *interépineux.*
Interferencia, *interférence.*
Interlobular, *interlobulaire.*
Intermaxilar, *intermaxillaire.*
Intermision, *intermission.*
Intermitencia, *intermittence.*
Intermitente, *intermittent.*
Intermuscular, *intermusculaire.*
Interno, *interne.*
Interoseo, *interosseux.*
Interseccion, *intersection.*
Intersticio, *interstice.*
Intertransverso, *intertransverse.*
Intertraquelianos, *intertrachéliens.*
Intervalo, *intervalle.*
Intervalvar, *intervalvaire.*
Intestinal, *intestinal.*
Intestino, *intestin.*
Intravertebrado, *intravertébré.*
Intrinseco, *intrinsèque.*
Intromision, *intromission.*
Intumescencia, *intumescence.*
Intusucepcion, *intussusception.*
Invaginacion, *invagination.*
Invertebrado, *invertébré.*
Invierno, *hiver.*
Inviscante, *inviscant.*
Involucro, *involucre.*
Inyeccion, *injection.*
Inyectado, *injecté.*
Iodado, *iodé.*
Iodato, *iodate.*
Iódico, *iodique.*
Iodidrato, *iodhydrate.*
Iodo, *iode.*
Ioduro, *iodure.*
Ipecacuana, *ipécacuanha.*
Irideremia, *absence congénitale de l'iris.*
Iridotomia, *iridotomie.*
Irino, *irien.*
Iris, *iris.*
Irradiacion, *irradiation.*
Irreducible, *irréductible.*
Irregular, *irrégulier.*
Irritabilidad, *irritabilité.*
Irritacion, *irritation.*
Irritante. *irritant.*
Ischion, *l'ischion.*
Iscuria, *ischurie.*
Ismo, *isthme.*
Isocele, *isocèle.*
Isocronismo, *isochronisme.*
Isócrono, *isochrone.*
Isoméria, *isomérie.*
Isomorfisme, *isomorphisme.*
Isomorfo, *isomorphe.*
Isquiagra, *sciatique.*
Isquial, *qui tient à l'ischion.*
Isquiático, *ischiatique.*
Isquierda, *gauche.* — Isquierdo, *gaucher.*
Isquio-anal, *ischio-anal.*

Isquiocavernoso, *ischio-caverneux.*
Isquiocele, *ischiocèle.*
Isquiocoxigeo, *ischio-coccygien.*

J

Jabon, *savon.*
Jaboncillo, *savonule.*
Jabonera, *saponaire.*
Jabonoso, *savonneux.*
Jadeo, *dyspnée.*
Jalapa, *jalap.*
Jantina, *xanthine.*
Jantogeno, *xanthogène.*
Jantopicrita, *xanthopicrite.*
Janturo, *xanthure.*
Jaqueca, *migraine.*
Jarabe, *sirop.*
Jarope, *julep.*
Jarrete, *jarret.*
Jepe, *alun.*
Jerasia, *xérasie.*
Jeringa, *clystère, clysopompe.*
Jerofagia, *xérophagie.*
Jeroftalmia, *xérophthalmie.*
Jerotribia, *frictions sèches.*
Jibia, *sèche* (subst.).
Jicara, *tasse.*
Jiloidina, *xyloïdine.*
Joroba, *bosse.*
Jorobado, *bossu.*
Juanete (*os saillant du gros orteil, tumeurs douloureuses qui se manifestent aux doigts des pieds sont causées par des chaussures étroites, et déterminent le gonflement de l'os, ce qui les distingue des cors.*
Juanetudo, *qui a des os saillants.*
Judia, *haricot.*
Jugo, *suc.*
Julepe, *julep.*
Jumentoso, *jumenteux.*
Junco, *jonc.*
Juntura, *jointure.*
Juramento, *serment.*
Juventud, *jeunesse.*
Juxtaposicion, *juxtaposition.*

K

Kalio, *potassium*
Kina, *quiné.*
Kinico, *quinique.*
Kiste, *kyste.*
Kistotome, *kistotome.*
Kleptomania, *manie du vol.*

L

Labelo, *petite lèvre.*
Laberintico, *labyrinthique.*
Laberinto, *labyrinthe.*
Labiado, *labié.*
Labio, *lèvre.*
Labio leporino, *bec-de-lièvre.*
Laboratorio, *laboratoire.*
Laca, *laque.*
Lacerado, *lacéré.*
Laciniado, *lacinié.*
Lacre, *cire d'Espagne.*
Lactacion, *lactation.*
Lactado, *lacté.*
Lactancia, *allaitement.*
Lactato, *lactate.*
Lactea (dieta), *diète lactée.*
Lactea (fiebre), *fièvre de lait.*
Lacteos (vasos), *vaisseaux lactés.*
Lactescente, *lactescent.*
Láctico, *lactique.*
Lactifero, *lactifère.*
Lactina, *lactine.*
Lactometro, *galactomètre.*
Lactucario, *lactucarium.*
Lactumen, *croûte de lait.*
Ladano, *ladanum.*
Lado, *côté.*
Ladreria, *lèpre, léproserie.*
Lagaña, *chassie.*
Lagoftalmia, *lagophthalmie.*
Lagrima, *larme.*
Lágrimal, *lacrymal.*
Lalacion, *lallation.*
Lamedor, *looch.*
Lamelado, *lamellé.*
Lameloso, *lamelleux.*
Lamina, *lame.*
Laminoso, *lamineux.*
Lamparones, *scrofules.*
Lampiño, *sans poil.*
Lana, *laine.*
Lanceola, *plantain.*
Lanceolado, *lancéolé.*
Lanceta, *lancette.*
Lancetada, *coup de lancette.*
Lancetazo, *coup de lancette.*
Lancetero, *lancettier.*
Lancinante, *lancinant.*
Landre, *glande, tumeur.*
Languidez, *langueur.*
Lanuginoso, *lanugineux.*
Lapicero, *porte-crayon.*
Largo, *long.*
Laringe, *larynx.*
Laringeo, *laryngé.*
Laringiano, *laryngien.*
Laringitis, *laryngite.*
Laringotomia *laryngotomie.*
Larva, *larve.*
Larvado, *larvé.*
Lasitud, *lassitude.*
Lata (hoja de), *fer-blanc.*
Latente, *latent.*
Lateralizado, *latéralisé.*
Latido, *battement, palpitation.*
Laton, *laiton.*
Laudable, *louable.*
Laudano, *laudanum.*
Launa, *lame de métal.*
Laurel, *laurier.*
Lavacias, *lavure.*
Lavativa, *lavement.*
Laxante, laxativo, *laxatif.*
Laxo, *lâche.*
Lazareto, *lazaret.*
Lazo, *lacs, nœud coulant.*
Leche, *lait.*
Lechoncelle, *cochon d'Inde.*
Lechoso, *laiteux.*
Lechuga, *laitue.*
Legal, *légal.*
Legitimo, *légitime.*
Legra, *rugine, trépan* (*couronne de*).
Legumbre, *légume.*
Legumina, *légumine.*
Leguminoso, *légumineux.*
Lejia, *lessive.*
Lengua, *langue.*
Lengua de carpa, *langue de carpe, trivelin.*
Lengüeta, *languette, épiglotte.*
Leniente, *adoucissant.*
Lenitivo, *lénitif.*
Lente, *lentille, verre.*
Lente, *lentille* (*optique*)*; cristallin.*
Lenteja, *lentille* (*graine*)*; éphélide; verre.*
Lenticular, *lenticulaire.*
Lentijo, *lentisque.*
Lento, *lent.* — Lentor, *lenteur.*
Lentor, *humeur visqueuse.*
Leña, *bois à brûler.*
Leño, *bois coupé.*
Leñoso, *ligneux.*
Leonina (cara), *leontiasis.*
Leonino, *de lion.*
Lepra, *lèpre.*
Leprosería, *léproserie.*
Leproso, *lépreux.*
Lesion, *blessure.*
Letal, *mortel, délétère.*
Letalidad, *léthalité.*
Letargico, *léthargique.*
Letargo, *léthargie.*
Letífero, *qui cause la mort.*
Leucetiopia *leucéthiopie.*
Leucina, *leucine.*
Leucoflecmasia, *leucophlegmasie.*
Leucorrea, *leucorrhée.*
Leucorrico, *leucorrhoïque.*
Levadura, *levain, ferment.*
Levigacion, *lévigation.*
Ley, *loi.*
Libra, *livre.*
Licenciado, *licencié.*
Licor, *liqueur.*
Licuable, *liquéfiable.*
Licuacion, *liquation.*
Licuefaccion, *liquéfaction.*
Lientería, *lienterie.*
Lienterico, *lientériqae.*
Liento, *humide, moite.*
Lienzo, *toile.*
Liga, *jarretière.*
Ligadura, *ligature.*
Ligamento, *ligament.*
Ligamentoso, *ligamenteux.*
Ligula, *épiglotte.*
Ligustro, *troène.*
Limaduras de hierro, *limaille de fer.*
Limbo, *limbe.*
Limon, *limon.*
Limonada, *limonade.*
Limoso, *limoneux.*
Limpiadente, *cure-dent.*
Limpio, *propre.*
Linaza, *graine de lin.*

Linea, *ligne.*
Linfa, *lymphe.*
Linfangitis, *lymphangite.*
Linfático, *lymphatique.*
Lingual, *lingual.*
Linimento, *liniment.*
Lino, *lin.*
Lipiria, *lipyrie.*
Lipitude, *lippitude.*
Lipoma, *lipome.*
Lipotimia, *syncope.*
Liquén, *lichen.*
Liquenes, *les lichens.*
Liquidez, *liquidité.*
Liquido, *liquide.*
Lira, *lyre.*
Lirado, *lyré.*
Lirio, *lis.*
Lisis, *solution.*
Lises, *lysses.*
Liso, *lisse, uni.*
Lista, *bande de toile.*
Litargirio, *litharge.*
Litiasis, *lithiase.*
Litico, *lithique.*
Litoclastia, *brisement des pierres vésicales.*
Litoclasto, *instrument qui brise les pierres vésicales.*
Litolabo, *litholabe.*
Litontriptico, *lithontriptique.*
Litoprinia, *action de scier les calculs vésicaux.*
Litotomia, *lithotomie.*
Litotomista, *lithotomiste.*
Litotomo, *lithotome.*
Litotricia, *lithotritie.*
Litotripcia, *lithotripsie.*
Litotritor, *lithotriteur.*
Livianos, *les poumons.*
Lividez, *lividité.*
Lívido, *livide.*
Lixiviacion, *lixiviation.*
Llaga, *plaie.*
Llama, *flamme.*
Llano, *plat, uni.*
Llanten, *plantain.*
Llave, *clef.*
Lleno, *plein.*
Llevada, *transport.*
Llovediza (agua), *eau de pluie.*
Lluvia, *pluie.*
Lobado, *lobé.*
Lobar, *lobaire.*
Lobulado, *lobulé.*
Lobular, *lobulaire.*
Local, *local.*
Locion, *lotion.*
Loco, *fou.*
Locomocion, *locomotion.*
Locomotividad, *locomotivité.*
Locomotor, *locomoteur.*
Locura, *folie.*
Lombar, *lombaire.*
Lombriz, *lombric.*
Lomo, *lombes.*
Longevidad, *longévité.*
Longitud, *longitude.*
Longitud, *longueur.*
Looc, *looch.*
Loquiorragia, *lochies excessives.*
Loquiorrea, *écoulement des lochies.*
Loquios, *lochies.*
Loxarto, *direction vicieuse d'une articulation.*
Lubrificar, *lubrifier.*
Luctuoso, *luctueux.*
Lujacion, *luxation.*
Lumbago, *lombago.*
Lumbar, *lombaire.*
Lumbo-costal, *lombo-costal.*
Lumbricales, *lombricaux.*
Luminoso, *lumineux.*
Lunar, *signe, nævus.*
Lunático, *lunatique.*
Lupia, *loupe.*
Lupulina, *lupuline.*
Lúpulo, *houblon.*
Luquete, *zeste de citron.*
Luxacion, *luxation.*
Luz, *lumière.*

M

Maceracion, *macération.*
Macho, *mâle.*
Macilento, *maigre.*
Macrobiótica, *macrobiotique.*
Macrocefalia, *macrocéphalie.*
Macrocéfalo, *macrocéphale.*
Macrocosmo, *macrocosme.*
Madefaccion, *humectation.*
Madera, *bois de charpente.*
Madero, *poutre, madrier.*
Madre, *mère, matrice.*
Maduracion, *maturation.*
Madurativo, *maturatif.*
Madurez, *maturité.*
Magia, *magie.*
Magisterio, *magistère.*
Magistral, *magistral.*
Magnesia, *magnésie.*
Magnesiano, *magnésien.*
Magnético, *magnétique.*
Magnetismo, *magnétisme.*
Magnetizacion, *magnétisation.*
Magnolia, *magnolia.*
Magulladura, *meurtrissure.*
Magullamiento, *contusion.*
Maiz, *maïs.*
Mal, *mal.*
Mal ardiente, *érysipèle, anthrax.*
Mal de corazon, *épilepsie.*
Mal divino, *épilepsie.*
Mal francés, mal galico, *syphilis.*
Mal de muelas, *odontalgie.*
Mal sagrado, *épilepsie.*
Malactico, *émollient.*
Malar, *malaire.*
Malato, *malate.*
Maleabilidad, *malléabilité.*
Maleable, *malléable.*
Maléfico, *malfaisant.*
Maleolar, *malléolaire.*
Maleolo, *malléole.*
Malestar, *malaise.*
Malico, *malique.*
Malignidad, *malignité.*
Maligno, *malin.*
Malla, *maille, fausse couche.*
Malparto, *faux germe.*
Maluco, *malingre.*
Malva, *mauve.*
Malvavisco, *guimauve.*
Mamadera, *vaisseau de verre ou de métal pour les mamelles.*
Mamalogia, *mammalogie.*
Mamaria, *mammaire.*
Mamas, *mamelles.*
Mamelon, *mamelon.*
Mamelonado, *mamelonné.*
Mamiferos, *mammifères.*
Mamiforme, *mammiforme.*
Mamilar, *mamillaire.*
Mana, *manne.*
Mancha, *tache.*
Manco, *manchot.*
Mandíbula, *mandibule.*
Mandragora, *mandragore.*
Manducacion, *action de manger.*
Manganesa, *manganèse.*
Maniquí, *mannequin.*
Manga, *manche.*
Mania, *manie.* — Mania lupina, *lycanthrope.*
Maniaco *ou* maniático, *maniaque.*
Maniluvio, *maniluve.*
Manipulacion, *manipulation.*
Manípulo, *manipule.*
Mannal, *manne.*
Manita, *mannite.*
Mano, *main.*
Manteca, *axonge, beurre.*
Manteca de asahar, *pommade à la fleur d'oranger.*
Manustupracion, *masturbation.*
Manzana, *pomme.*
Manzanilla, *camomille.*
Máquina, *machine.*
Maquinal, *machinal.*
Mar, *mer.*
Marasmo, *marasme.*
Marcar (en obstétrique), *marquer.*
Marcescente, *marcescent.*
Marcha. *marche.*
Marchitado, *fané, flétri.*
Marcial, *martial.*
Mareo, mareamiento, *mal de mer.*
Marfil, *ivoire.*
Margarato, *margarate.*
Margarico, *margarique.*
Margen, *marge.*
Marginado, *marginé.*
Marisco, *fic, coquillage.*
Marroqui, *maroquin.*
Marmol, *marbre.*
Marte, *le fer.*
Martillo, *le marteau.*
Masa, *pâte.*
Masage, *massage.*
Masculino, *masculin.*
Masetérico, *massétérin.*
Masetero, *masséter.*
Masticacion, *mastication.*
Masticatorio, *masticatoire.*
Mastitis, *mastite.*
Mastodinia, *mastodynie.*

Mastoideo, *mastoïdien.*
Mastoido-articular, *mastoïdo-articulaire.*
Mastranzo, *menthe sauvage.*
Matadero, *abattoir.*
Matadura, *blessure au dos d'un cheval.*
Matasano, *empirique.*
Materia, *matière.*
Materialismo, *matérialisme.*
Matriz, *matrice.*
Matrona, *sage-femme.*
Maxilar, *maxillaire.*
Maxilo-labial, *maxillo-labial.*
Mayor edad, *majorité.*
Meaja, *germe de l'œuf.*
Meato, *méat.*
Mecánico, *mécanique.*
Mecha, *mèche.*
Meconato, *méconate.*
Mecónico, *méconique.*
Meconio, *méconium.*
Media, *bas tricoté.*
Mediano, *médian.*
Mediastino, *médiastin.*
Medicacion, *médication.*
Medicamento, *médicament.*
Medicamentoso, *médicamenteux.*
Medicastro, *charlatan.*
Medicina, *médecine.*
Médico, *médecin.*
Medida, *mesure.*
Medio, *milieu.*
Mediodia, *midi, le couchant.*
Medula, *moelle.*
Medular, *médullaire.*
Mefitico, *méphitique.*
Mefitismo, *méphitisme.*
Megalantropogenesia, *mégalanthropogénésie.*
Megalosplacnia, *mégalosplanchnie.*
Megalosplenia, *tuméfaction de la rate.*
Mejora, *amélioration.*
Mejilla, *joue.*
Melaina, *mélaine.*
Melancolia, *mélancolie.*
Melancólico, *mélancolique.*
Melanismo, *mélanisme.*
Melanosis, *mélanose.*
Melena, *mélæna.*
Melisa, *mélisse.*
Melito, *mellite.*
Melsa, *rate.*
Membrana, *membrane.*
Membranoso, *membraneux.*
Membrillo, *coing.*
Memoria, *mémoire.*
Menagogo, *emménagogue.*
Meninge, *méninge.*
Meningeo, *méningé.*
Meningeta, *méningette.*
Meningina, *méningine.*
Meningitis, *méningite.*
Meningofilax, *méningophylax.*
Meningogastrico, *méningo-gastrique.*
Menopausis, *cessation des règles.*
Menorragia, *perte utérine.*
Menorrea, *ménorrhée.*
Menostasia, *suspension des règles.*
Menoxenia, *hémorrhagie supplémentaire de la menstruation.*
Menstruacion, *menstruation.*
Menstrual, *menstruel.*
Menstruo, *menstrue.*
Menstruos, *les menstrues.*
Menta, *menthe.*
Mentagra, *mentagre.*
Mentecato, *insensé.*
Mentonera, *mentonnière.*
Mentoniano, *mentonnier.*
Mercurial, *mercuriale.*
Mercurial, *mercuriel.*
Mercuriales, *mercuriaux.*
Mercurio, *mercure.*
Mericismo, *mérycisme.*
Mermelada, *marmelade.*
Mes, *mois.*
Mesaraico, *mésaraïque.*
Mesentérica (calentura), *fièvre entéro-mésentérique.*
Mesentérico, *mésentérique.*
Mesenterio, *mésentère.*
Mesenterismo, *mésentérisme.*
Mesenteritis, *mésentérite.*
Mesocefálico, *mésocéphalique.*
Mesocéfalo, *mésocéphale.*
Mesociego, *méso-cœcum.*
Mesocondriaco, *qui est entre les cartilages.*
Mesocráneo, *mésocrânien.*
Mesogastro, *mésogastre.*
Mesogloso, *mésoglosse.*
Mesolobo, *mésolobe.*
Mesorecto, *mésorectum.*
Mesotenar, *muscle qui rapproche le pouce de la paume de la main.*
Mesotorax, *mésothorax.*
Metabolelogia, *doctrine de la mutation des maladies.*
Metacarpiano, *métacarpien.*
Metacarpo, *métacarpe.*
Metacarpofalangiano, *métacarpo-phalangien.*
Metal, *métal.*
Metálico, *métallique.*
Metaloides, *métalloïdes.*
Metamorfosis, *métamorphose.*
Metaptosis, *métaptose.*
Metasincrisis, *métasyncrise.*
Metasincrítico, *métasyncritique.*
Metasquematismo, *transformation.*
Metastasis, *métastase.*
Metastático, *métastatique.*
Metatarsiano, *métatarsien.*
Metatarso, *métatarse.*
Metatesis, *métathèse.*
Meteórico, *météorique.*
Meteorismo, *météorisme.*
Meteoro, *météore.*
Meteorologia, *météorologie.*
Meteorológico, *météorologique.*
Metódico, *méthodique.*
Método, *méthode.*
Metoposcopia, *métoposcopie.*
Metralgia, *métralgie.*
Metritis, *métrite.*
Metrocampsia, *métrocampsie.*
Metrodinia, *métrodynie.*
Metroloxia, *obliquité de la matrice.*
Metromania, *fureur utérine.*
Metroptosis, *chute de matrice.*
Metrorragia, *métrorrhagie.*
Metrorrexia, *déchirure de la matrice.*
Metroscopo, *instrument pour entendre les doubles battements du cœur du fœtus.*
Metrotomia, *métrotomie.*
Mezcla, *mélange.*
Miasma, *miasme.*
Miasmático, *miasmatique.*
Microcefalia, *microcéphalie.*
Microcosmo, *microcosme.*
Microftalmo, *qui a les yeux petits.*
Microrquido, *qui a de petits testicules.*
Microscópico, *microscopique.*
Microscopio, *microscope.*
Miedo, *crainte.*
Miel, *miel.*
Mielitis, *myélite.*
Miembro, *membre.*
Miga, *mie de pain.*
Migrana, *migraine.*
Mijo, *millet.*
Milagro químico, *miracle chimique.*
Milfosis, *milphose.*
Miliar, *miliaire.*
Milofaringeo, *mylo-pharyngien.*
Mimbre, *osier.*
Minerales (aguas), *eaux minérales.*
Mineralizacion, *minéralisation.*
Mineralogia, *minéralogie.*
Minio, *minium.*
Minoracion, *douce purgation.*
Minorátivo, *minoratif.*
Minoridad, *minorité.*
Miocéfalo, *myocéphale.*
Miodinia, *douleur musculaire.*
Miología, *myologie.*
Miope, *myope.*
Miopia, *myopie.*
Miosis, *myosis.*
Miotomia, *myotomie.*
Mira, *myrrhe.*
Mirabolano, *myrobalan.*
Mirmecia, *myrmécie.*
Mirtiforma, *myrtiforme.*
Mirto, *myrte.*
Misantropia, *misanthropie.*
Miscibilidad, *miscibilité.*
Mistion, *mixtion.*
Misto, *un mixte.*
Mistura, *mixture.*
Mitrídato, *mithridate.*
Miuro, *myure.*
Mixa, *mucosité.*
Mobilidad, *mobilité.*
Móclico, *purgatif.*
Mocos, *mucus, morve.*
Modorra, *léthargie.*
Módulo, *module.*
Mofeta, *mofette.*
Moho, *moisissure.*
Mola, *môle.*
Molar, *molaire.*
Molde, *moule.*

Molécula, *molécule.*
Molecular, *moléculaire.*
Molido, *las, rendu.*
Molla, *mie de pain.*
Mollera, *sinciput.*
Moluscos, *mollusques.*
Momia, *momie.*
Monadelfo, *monadelphe.*
Mondadientes, *cure-dents.*
Mondar, *mondifier.*
Monóculo, *monocle, borgne.*
Monogamia, *monogamie.*
Monogastrico, *qui n'a qu'un estomac.*
Monogino, *monogyne.*
Monoico, *monoïque.*
Monomania, *monomanie.*
Monomaniaco, *monomaniaque.*
Monopétalo, *monopétale.*
Monorquido, *qui n'a qu'un testicule.*
Monosicia, *habitude de ne faire qu'un repas.*
Monstruo, *monstre.*
Monstruosidad, *monstruosité.*
Monte de Venus, *mont de Vénus.*
Montera, *bonnet de drap.*
Morado, *violet.*
Moral, *mûrier.*
Morbífico, morbido, morboso, *morbifique, morbide.*
Morbo, *maladie*, cólera morbo, *le choléra.*
Mordedura, *morsure.*
Mordicante, *mordicant.*
Moreno, *brun.*
Morfina, *morphine.*
Morfologia, *morphologie.*
Moribundo, *moribond.*
Morosidad, *morosité.*
Morrina, *clavelée.*
Mortal, *mortel.*
Mortalidad, *mortalité.*
Mortandad, *mortalité.*
Mortero, *mortier.*
Mortificacion, *mortification.*
Moscada, *noix muscade.*
Mosquetazo, *coup de mousquet.*
Mostaza, *moutarde.*
Motilidad, *motilité.*
Motor, *moteur.*
Movimiento, *mouvement.*
Múcico, *mucique.*
Mucílago, *muciage.*
Mucíparo, *mucipare.*
Mucosidad, *mucosité.*
Mucoso, *muqueux.*
Mucronato, *mucroné.*
Muda, *mue.*
Mudez, *mutité.*
Mudo, *muet.*
Muela, *dent molaire.*
Muelas, *grosses dents.*
Murmo, *morve des chevaux.*
Muermoso, *atteint de la morve.*
Muerte, *mort.*
Muger, *femme.*
Mulato, *mulâtre.*
Multa, *amende.*
Multicapsular, *multicapsulaire.*
Multilobado, *multilobé.*
Multilocular, *multiloculaire.*
Multíparo, *multipare.*
Mundificante, *mondifiant.*
Muñeca, *poignet.*
Muñequina, *nouet.*
Muñon, *moignon.*
Muriático, *muriatique.*
Muriato, *muriate.*
Murta, *myrte.*
Murtones, *baies de myrte.*
Musco, *musc, mousse.*
Muscular, *musculaire.*
Músculo, *muscle.*
Musculoso, *musculeux.*
Museo, *muséum.*
Musgos, *les mousses.*
Musitacion, *mussitation.*
Muslo, *cuisse.*
Mutilacion, *mutilation.*

N

Nabo, *navet.*
Nacar, *nacre.*
Nacimiento, *naissance.*
Nadadera, *nageoire.*
Nafta, *naphte.*
Naftalina, *naphtaline.*
Nalga, *fesse.*
Napelo, *aconit.*
Naranja, *orange.*
Naranjada, *orangeade.*
Naranjo, *oranger.*
Narceina, *narcéine.*
Narcótico, *narcotique.*
Narcotina, *narcotine.*
Narcotismo, *narcotisme.*
Nares, *narines.*
Nariz, *nez.*
Natacion, *natation.*
Nátivo, *natif, naturel.*
Natural, *naturel.*
Naturaleza, *nature.*
Naturalismo, *naturalisme.*
Naturalista, *naturaliste.*
Nauseabundo, *nauséabond.*
Nauseas, *nausées.*
Nauseoso, *nauséeux.*
Navaja, *rasoir, couteau à large lame.*
Navajada, *coup de rasoir, de couteau.*
Navicular, *naviculaire.*
Nebrina, *genièvre.*
Necroscopia, *nécroscopie.*
Necrosis, *nécrose.*
Nectario, *nectaire.*
Nefelion, *néphélion.*
Nefralgia, *néphralgie.*
Nefrítico, *néphrétique.*
Nefritis, *néphrite.*
Nefrologia, *néphrologie.*
Nefrorragia, *néphrorrhagie.*
Nefrotomia, *néphrotomie.*
Negátivo, *négatif.*
Negro, *noir.*
Neogala, *le premier lait après le colostrum.*
Nervino, *nervin.*
Nervio, *nerf.*
Nervioferrura, *nerf-ferrure.*
Nervioso, *nerveux.*
Nervudo, *nervé.*
Neumatodes, *causé par les gaz.*
Neumatologia, *pneumatologie.*
Neumatosis, *pneumatose.*
Neumogastrico, *pneumogastrique.*
Neumonia, *pneumonie.*
Neumónico, *pneumonique.*
Neumopleuresia, *pleuro-pneumonie.*
Neumorragia, *pneumorrhagie.*
Neumorrea, *pneumorrhée.*
Neumotorax, *pneumothorax.*
Neuralgia, *névralgie.*
Neurilema, *névrilème.*
Neuritis, *inflammation d'un nerf.*
Neurologia, *névrologie.*
Neuroma, *névrome.*
Neurosis, *névrose.*
Neurotomia, *névrotomie.*
Neutralizar, *neutraliser.*
Neutro, *neutre.*
Nevo, *nævus.*
Nicociana, *nicotiane.*
Nictalopia, *nyctalopie.*
Nidoroso, *nidoreux.*
Niebla, *brouillard.*
Nieve, *neige.*
Ninfa, *nymphe.*
Ninfomania, *nymphomanie.*
Ninfotomia, *nymphotomie.*
Niñez, *enfance.*
Niño, *enfant.*
Niquel, *nickel.*
Níspera, *nèfle.*
Nitrato, *nitrate.*
Nitrería, *salpêtrière.*
Nítrico, *nitrique.*
Nitro, *nitre.*
Nivel, *niveau.*
Noche, *nuit.*
Noctambulo, *somnambule.*
Nodo, *nodus.*
Nodosidad, *nodosité.*
Nodriza, *nourrice.*
Nogal, *un noyer.*
Nombre, *nom.*
Nono, *neuvième.*
Noño, *caduc, décrépit.*
Norte, *nord.*
Nosogenia, *nosogénie.*
Nosografía, *nosographie.*
Nosologia, *nosologie.*
Nostalgia, *nostalgie.*
Novilla, *génisse.*
Nube, *nuage, taie.*
Nubilidad, *nubilité.*
Nuca, *nuque.*
Núcleo, *nucleus.*
Nudo, *nœud.*
Nudoso, *noueux.*
Nuez, *noix, pomme d'Adam.*
Nuez moscada, *noix muscade.*
Nuez vómica, *noix vomique.*
Número, *nombre.*
Nutricio, *nourricier.*
Nutricion, *nutrition.*
Nutritivo, *nutritif.*

O

Obclavado, *obclavé.*
Obcónico, *obconique.*
Obesidad, *obésité.*
Objetivo, *objectif.*
Objeto, *objet.*
Oblea, *pain à cacheter.*
Oblicuidad, *obliquité.*
Oblicuo, *oblique.*
Obliteracion, *oblitération.*
Oblongo, *oblong.*
Obolo, *obole.*
Obscurecimiento, *obscurcissement.*
Observacion, *observation.*
Obstáculo, *obstacle.*
Obstetricia, *l'obstétrique.*
Obstétrico, *obstétrical.*
Obstruccion, *obstruction.*
Obtundente, *qui émousse.*
Obturacion, *obturation.*
Obturador, *obturateur.*
Obtuso, *mousse, obtus.*
Ocasional, *occasionnel.*
Occipito-atloideo, *occipito-atloïdien.*
Occipucio, *occiput.*
Oclusion, *occlusion.*
Ocular, *oculaire.*
Oculista, *oculiste.*
Oculistica, *l'oculistique.*
Oculo-muscular, *oculo-musculaire.*
Odontalgia, *odontalgie.*
Odontálgico, *odontalgique.*
Odontiasis, *dentition.*
Odontoideo, *odontoïde.*
Odontologia, *odontologie.*
Odontotecnia, *odontotechnie.*
Odoracion. *odoration.*
Odorato, *odorat.*
Oficina, *boutique, laboratoire.*
Oficinal, *officinal.*
Oftalmia, *ophthalmie.*
Oftálmico, *ophthalmique.*
Oftalmitis, *ophthalmie.*
Oftalmoblenorrea, *ophthalmoblennorrhée.*
Oftalmodinia, *ophthalmodynie.*
Oftalmologia, *ophthalmologie.*
Oftalmoscopia, *ophthalmoscopie.*
Oftalmostato, *ophthalmostat.*
Oftalmoxisis, *ophthalmoxysis.*
Oido, *ouïe.*
Ojal, *boutonnière (faite au périnée).*
Ojete, *œillet pour les lacets.*
Ojo, *œil.*
Oleaginoso, *oléagineux.*
Oleatos, *oléates.*
Olecraniano, *olécrânien.*
Olecrano, *olécrâne.*
Oleico, *oléique.*
Oleina, *oléine.*
Oleráceo, *oléracé.*
Olfaccion, *olfaction.*
Olfato, *odorat.*
Olfatorio, *olfactif.*
Olibano, *oliban.*
Oligoquilo, *qui est peu nutritif.*
Oligospermo, *oligosperme.*
Oligotrofia, *oligotrophie.*
Oliva, *olive.*
Olivar, *olivaire.*
Olor, *odeur.*
Omagra, *goutte à l'épaule.*
Omalgia, *omalgie.*
Ombilico-mesentérico, *ombilico-mésentérique.*
Ombligo, *nombril.*
Ombliguero, *bandage pour serrer le nombril.*
Omental, *épiploïque.*
Omentitis, *inflammation de l'épiploon.*
Omento, *épiploon.*
Omnívoro, *omnivore.*
Omohioideo, *omo-hyoïdien.*
Omoplata, *omoplate.*
Oncotomia, *incision d'une tumeur.*
Onda, *onde.*
Ondulacion, *ondulation.*
Ondulado, *ondulé.*
Onfalocele, *omphalocèle.*
Onfalomesentérico, *omphalo-mésentérique.*
Onfalotomia, *section du cordon ombilical.*
Onixis, *onyxis.*
Opacidad, *opacité.*
Opaco, *opaque.*
Operacion, *opération.*
Operculo, *opercule.*
Opiado, *opiacé.*
Opiata, *opiat.*
Opilacion, *opilation.*
Opio, *opium.*
Opistocifosis, *courbure de l'épine en arrière.*
Opistogástrico, *opisthogastrique.*
Opistotonos, *opisthotonos.*
Opobalsamo, *opobalsame.*
Oponente, *opposant.*
Opoponaco, *opoponax.*
Oposicion, *opposition.*
Opresion, *oppression.*
Optica, *l'optique.*
Optico, *optique.*
Opuesto, *opposé.*
Orate, *aliéné.*
Orates (casa de), *maison d'aliénés. petites-maisons.*
Orbicular, *orbiculaire*
Orbita, *orbite.*
Orbitario, *orbitaire.*
Orchata, *orgeat.*
Orsina, *orcine.*
Orcotomia, *orchotomie.*
Orden, *ordre.*
Oreja, *oreille.*
Orejon, *oreillon.*
Orgánico, *organique.*
Organismo, *organisme.*
Organizacion, *organisation.*
Organizado, *organisé.*
Organo, *organe.*
Organografia, *organographie.*
Organologia, *organologie.*
Orificio, *orifice.*
Orin, *rouille.*
Orina, *urine.*
Orinal, *urinal.*
Orla, *bordure.*
Ornitologia, *ornithologie.*
Oro, *or.*
Orozus, *réglisse.*
Orquideas, *orchidées.*
Orquiocele, *tumeur des testicules.*
Orquitis, *orchite.*
Ortiga, *ortie.*
Ortomorfia, *orthomorphie.*
Ortopedia, *orthopédie.*
Ortopnea, *orthopnée.*
Oruga, *chenille.*
Orujo, *marc.*
Orzuelo, *orgelet.*
Oscilacion, *oscillation.*
Oscitante, *bâillant.*
Osfresiologia, *traité de l'odoration.*
Osificacion, *ossification.*
Osmazomo, *osmazôme.*
Oso, *ours.*
Osqueitis, *inflammation du scrotum.*
Osqueocelo, *oschéocèle.*
Osteitis, *ostéite.*
Osteocola, *ostéocolle.*
Osteocopo, *ostéocope.*
Osteofites, *ostéophyte.*
Osteogenia, *ostéogénie.*
Osteografia, *ostéographie.*
Osteologia, *ostéologie.*
Osteomalacia, *ostéomalacie.*
Osteosarcoma, *ostéosarcome.*
Osteosteatoma, *ostéostéatome.*
Osteotomia, *ostéotomie.*
Ostra, *huitre.*
Otálgico, *otalgique.*
Otenquitis, *otenchyte.*
Otico, *otique.*
Otitis, *otite.*
Otographia, *otographie*
Ololito, *otolithe.*
Otoño, *automne.*
Otorrea, *otorrhée.*
Ovario, *ovaire.*
Ovarismo, *ovarisme.*
Ovarista, *ovariste.*
Ovaritis, *ovarite.*
Oviducto, *oviducte.*
Ovillo, *peloton.*
Ovíparo, *ovipare.*
Ovulo, *ovule.*
Oxacido, *oxacide.*
Oxalato, *oxalate.*
Oxálico, *oxalique.*
Oxicrato, *oxycrat.*
Oxidacion, *oxydation.*
Oxido, *oxyde.*
Oxidulo, *oxydule.*
Oxifonia, *oxyphonie.*
Oxigenacion, *oxygénation.*
Oxigenado, *oxygéné.*
Oxigeno, *oxygène.*
Oximel, *oxymel.*
Oxiopia, *oxyopie.*
Oxisal, *oxysel.*
Oxiuro, *oxyure.*
Ozena, *ozène.*

P

Pabulo, *aliment jaunâtre.*
Paciencia, *la patience.*
Paciente, *patient.*
Padecimiento, *souffrance.*
Padrasto, *envie.*
Paja, *paille.*
Pajuela, *allumette.*
Pala, *pelle.*
Paladar, *palais.*
Palanca, *levier.*
Palatino, *palatin.*
Palato-estafilino, *palato-staphylin.*
Paliativo, *palliatif.*
Palidez, *pâleur.*
Palillo, *cure-dent.*
Palindromia, *palindromie.*
Palma, *la paume de la main.* — Palma christi, *ricin.*
Palmado, *palmé.*
Palmar, *palmaire.*
Palmo, *palme.*
Palo dulce, *réglisse.*
Palonilla, *épine dorsale.*
Palo santo, *gaïac.*
Palpitacion, *palpitation.*
Palpo, *palpe.*
Pan, *pain.*
Pana, *bouillie.*
Panacea, *panacée.*
Panadizo, *panaris.*
Panal, *rayon de miel.*
Panales, *langes, maillot.*
Pancreas, *pancréas.*
Pancreático, *pancréatique.*
Pancresto, *panchreste.*
Pandemia, *pandémie.*
Pandiculacion, *pandiculation.*
Panicula, *ou* panocha, *panicule.*
Paniculo, *pannicule.*
Paño, *drap, étoffe.*
Paños, *taie.*
Panspermia, *panspermie.*
Pantafobo, *qui craint tout.*
Pantagogo, *pentagogue.*
Pantanoso, *bourbeux.*
Pantorrilla, *mollet.*
Pantuflo, *pantoufle.*
Pañuelo, *mouchoir.*
Panza, *la panse.*
Papa, *bouillie.*
Papeles medicamentosos, *papiers médicamenteux.*
Papera, *goitre.*
Papila, *papille.*
Papilar, *papillaire.*
Papilionáceo, *papilionacé.*
Pápula, *papule.*
Papuloso, *papuleux.*
Paquidermos, *pachydermes.*
Paracentesis, *paracentèse.*
Parafimosis, *paraphimosis.*
Parafrenesis, *paraphrénésie.*
Parafrosinia, *délire.*
Paraglosa, *tuméfaction de la langue.*
Paralaxe, *chevauchement des fragments d'un os.*
Paralela, *parallèle.*
Paralisis, *paralysie.*
Paralítico, *paralytique.*
Paraplegia, *paraplégie.*
Parasismo, *paroxysme.*
Parasitismo, *parasitisme.*
Parasito, *parasite.*
Parastata, *parastate.*
Parche, *emplâtre.*
Pared, *paroi.*
Paregórico, *parégorique.*
Parenquima, *parenchyme.*
Parenquimatoso, *parenchymateux.*
Parida, *nouvelle accouchée.*
Paridura, *enfantement.*
Parietales, *os pariétaux.*
Parietaria, *pariétaire.*
Parorquide, *position vicieuse des testicules.*
Parotida, *parotide.*
Parotídeo, *parotidien.*
Paroxismo, *paroxysme.*
Parpado, *paupière.*
Partera, *sage-femme.*
Partero, *chirurgien-accoucheur.*
Partes, *parties naturelles.*
Particula, *particule.*
Parto, *accouchement.*
Parturicion, *parturition.* — Parturiente, *femme en travail.*
Parulia, *parulie.*
Parulis, *abcès aux gencives.*
Pasa, *raisin sec.*
Pasion, *affection.*
Pasivo, *passif.*
Pasmo, *pamoison.*
Pasta, *pâte.*
Pastilla, *pastille.*
Pastoso, *pâteux.*
Patagala, *pied bot.* — Patela, *boiteux, cagneux.*
Patético, *pathétique.*
Patituerto, *cagneux.*
Patogenia, *pathogénie.*
Pathognomónico, *pathognomonique.*
Patologia, *pathologie.*
Patológico, *pathologique.*
Patologista, *pathologiste.*
Pavellon, *pavillon.*
Pazzia, *folie.*
Pebre, *poivre.*
Peca, *lentille au visage.*
Pecante, *peccant.*
Pecho, *poitrine.*
Pechuguera, *coqueluche.*
Peciolado, *pétiolé.*
Peciolar, *pétiolaire.*
Peciolo, *pétiole.*
Pectato, *pectate.*
Pectina, *pectine.*
Pectinado, *pectiné.*
Pectoral, *pectoral.*
Pectoriloquia, *pectoriloquie.*
Pectorilóquio, *pectoriloque.*
Pedazo, *morceau.*
Pedicular, *pédiculaire.*
Pedicuro, *pédicure.*
Peiluvio, *pédiluve.*
Pedioso, *pédieux.*
Peduncular, *pédonculaire.*
Pedunculo, *pédoncule.*
Pegadizo, *gluant, contagieux.*
Pegado, *emplâtre, cataplasme.*
Pegote, *emplâtre de poix.*
Pelicula, *pellicule.*
Pelo, *poil.* — Pelillo, *poil follet.* — Peludo, *velu.*
Pelviano, *pelvien.*
Pelvímetro, *pelvimètre.*
Pendola, *pendule.*
Pene, *pénis.*
Penetrante, *pénétrant.*
Penfigo, *pemphigus.*
Penfigode, *pemphigode.*
Penna, *penne.*
Pennado, *penné.*
Pepasmo, *coction.*
Pepástico, péptico, *maturatif.*
Pepita, *pépin.*
Pepsina, *pepsine.*
Percepcion, *perception.*
Percusion, *percussion.*
Pérdida, *perte.*
Perdigones, *menu plomb.*
Peregil, *persil.*
Perfil, *profil, contour.*
Perfoliado, *perfolié.*
Perforante, *perforant.*
Perforativo, *perforatif.*
Perfume, *parfum.*
Pergamino, *parchemin.*
Perianto, *périanthe,*
Pericardio, *péricarde.*
Pericarditis, *péricardite.*
Pericarpio, *péricarpe.*
Pericondro, *périchondre.*
Pericráneo, *péricrânien.*
Periferia, *périphérie.*
Perigino, *périgyne.*
Perimetro, *périmètre.*
Períneo, *périnée.*
Perineumonia, *péripneumonie.*
Periodicidad, *périodicité.*
Periodo, *période.*
Periosto, *périoste.*
Periostosis, *périostose.*
Perisperma, *périsperme.*
Peristafilino, *péristaphylin.*
Peristaltico, *péristaltique.*
Peritoneo, *péritoine.*
Peritonitis, *péritonite.*
Perla, *perle.*
Perlado, *perlé.*
Perlático, *paralytique.*
Perlesia, *paralysie.*
Permanente, *permanent.*
Permeabilidad, *perméabilité.*
Pernicioso, *pernicieux.*
Perone, *péroné.*
Peróneo, *péronien.*
Perpendicular, *perpendiculaire.*
Persistente, *persistant.*
Perspiracion, *perspiration.*
Perspiratorio, *perspiratoire.*
Perturbacion, *perturbation.*
Perturbador, *perturbateur.*
Pervigilio, *insomnie.*
Pesadez, *pesanteur.*

Pesadilla, *cauchemar léger.*
Pesado, *pesant.*
Pesalicor, *pèse-liqueur.*
Pesario, *pessaire.*
Pescuezo, *cou, chignon.*
Peso, *poids.*
Pestaña, *cil.*
Pestañeo, *clignotement.*
Peste, *peste.*
Pestilencial, *pestilentiel.*
Pestorejo, *chignon.*
Pesuña, *ongle, corne.*
Petalo, *pétale.*
Petechia, *pétéchie.*
Petroesfenoidal, *pétro-sphénoïde.*
Petroso, *pétreux.*
Pez, *poix, méconium.*
Pian, *pian.*
Picadura, *piqûre.*
Picazon, *démangeaison, picotement.*
Picromel, *picromel.*
Picrotoxina, *picrotoxine.*
Pié, *pied.*
Piedra, *pierre.*
Pierna, *jambe.*
Pila, *pile.*
Pilar, *pilaire.*
Pildora, *pilule.*
Pildorero, *pilulier.*
Pilifero, *pilifère.*
Pilimixtion, *pilimiction.*
Piloso, *velu.*
Pilular, *pilulaire.*
Pimienta, *poivre.*
Pimpollo, *jeune pousse, bouton de fleur.*
Piña, *pomme de pin.*
Piñon, *pomme de pin.*
Pinta, *cicatrice.*
Piojo, *pou,*
Piojera, *staphisaigre.*
Pistacho, *pistache.*
Pistilar, *pistillaire.*
Pistilo, *pistil.*
Pita, *pite.*
Pitiriasis, *pityriasis.*
Pituita, *pituite.*
Pituitario, *pituitaire.*
Pizarra, *ardoise.*
Placenta, *placenta.*
Placentario, *placentaire.*
Planta, *plante.*
Planta del pié, *plante du pied.*
Plantar, *plantaire.*
Plástico, *plastique.*
Plata, *argent.*
Plateado, *argenté.*
Platina, *platine.*
Plenitud, *plénitude.*
Plesimetro, *plessimètre.*
Pletora, *pléthore.*
Pletórico, *pléthorique.*
Pleura, *plèvre.*
Pleuresia, *pleurésie.*
Pleurítico, *pleurétique.*
Pleurodinia, *pleurodynie.*
Pleurodínico, *pleurodynique.*
Pleuroneumonia, *pleuro-pneumonie.*
Pleuroperineumónico, *pleuro-péripneumonique.*
Plexo, *plexus.*
Plica, *plique.*
Pliegue, *pli.*
Plombagina, *plombagine.*
Plomo, *plomb.*
Pluma, *plume.*
Plurilocular, *pluriloculaire.*
Pluvioso, *pluvieux.*
Pneumático, *pneumatique.*
Pocima, *potion.*
Podagra, *podagre.*
Podre, *sanie, pus.*
Podredumbre, *pourriture.*
Polaridad, *polarité.*
Polarizacion, *polarisation.*
Polen, *pollen.*
Policolia, *polycholie.*
Policroismo, *polychroïsme.*
Polidipsia, *polydipsie.*
Polifago, *polyphage.*
Polifarmacia, *polypharmacie.*
Polifarmaco, *polypharmaque.*
Poligamia, *polygamie.*
Polimorfismo, *polymorphisme.*
Polipetalo, *polypétale.*
Polipo, *polype.*
Polirrizo, *polyrrhise.*
Polisarcia, *polysarcie.*
Polispermo, *polysperme.*
Politrofia, *excès de nutrition.*
Poliurico, *poliurique.*
Polo, *pôle.*
Poluto, *pollué.*
Polvo, *poudre.*
Polvora, *poudre à canon.*
Pomada, *pommade.*
Ponderabilidad, *pondérabilité.*
Poniente, *couchant.*
Ponzoña, *poison.*
Popliteo, *poplité.*
Porfirizacion, *porphyrisation.*
Poro, *pore.*
Porosidad, *porosité.*
Poroso, *poreux.*
Porta, *porte.* Eminencias portas, *éminences portes.*
Porta agujas, *porte-aiguille.*
Porta caustico, *porte-caustique.*
Porta nudos, *porte-nœuds.*
Porta piedra, *porte-pierre.*
Posicion, *position.*
Positivo, *positif.*
Posologia, *posologie.*
Postitis, *posthite*
Postparto, *deuxième accouchement.*
Potage, *potage, potion.*
Potasa, *potasse.*
Potasio, *potassium.*
Potencial, *potentiel.*
Potente, *puissant.*
Potra, *hernie.*
Potrero, *chirurgien herniaire.*
Práctica, *pratique.*
Practicante, *médecin qui suit la visite d'un maitre.*
Praxis, *pratique.*
Precipitacion, *précipitation.*
Precipitado, *précipité.*
Precocidad, *précocité.*
Precursor, *précurseur.*
Predisponente, *prédisposant.*
Predisposicion, *prédisposition.*
Preformacion, *préformation.*
Prelumbar, *prélombaire.*
Preñada, *enceinte.*
Preñez, *grossesse.*
Preparacion, *préparation.*
Preparata, *préparate.*
Prepucio, *prépuce.*
Presbicia, *presbytie.*
Presbiopia, *presbyopie.*
Presentacion, *présentation.*
Preservativo, *préservatif.*
Pretal, *poitrail.*
Pretina, *ceinture.*
Preventivo, *préventif.*
Priapismo, *priapisme.*
Primavera, *printemps.*
Primigenio, *premier-né.*
Primipara, *primipare.*
Primogenito, *premier-né.*
Principio, *principe.*
Prisma, *prisme.*
Procatarctico, *procatarctique.*
Proceder, *procédé.*
Proceso, *processus.*
Procidencia, *procidence.*
Proctalgia, *proctalgie.*
Proctoptosis, *chute du rectum.*
Procumbente, *procombant.*
Prodrómico, *prodromique.*
Prodromo, *prodrome.*
Produccion, *production.*
Productivo, *qui peut produire.*
Producto, *produit.*
Proegumeno, *proégumène.*
Profiláctico, *prophylactique.*
Profilaxis, *prophylaxie.*
Promiscuo, *mêlé, confus.*
Profundo, *profond.*
Progresion, *progression.*
Prolapso, *prolapsus.*
Prolifico, *prolifique.*
Promontorio, *promontoire.*
Pronacion, *pronation.*
Pronador, *pronateur.*
Pronóstico, *pronostic.*
Propenso, *enclin.*
Propio, *propre.*
Proporcional, *proportionnel.*
Proporciones quimicas, *proportions chimiques.*
Prosopalgia, *prosopalgie.*
Prostata, *prostate.*
Prostático, *prostatique.*
Prostitucion, *prostitution.*
Prostracion, *prostration.*
Protesis, *prothèse.*
Protomédico, *premier médecin.*
Protopatia, *protopathie.*
Protóxido, *protoxyde.*
Protuberancia, *protubérance.*
Prunela (sal), *nitre fondu avec du soufre.*
Pruriginoso, *prurigineux.*
Prurito, *prurit.*
Prusiato, *prussiate.*
Prúsico, *prussique.*

Psicologia, *psychologie.*
Pubertad, *puberté.*
Pubes, *pénil.*
Pubescente, *pubescent.*
Púbico, *pubien.*
Puente de Varolio, *pont de Varole.*
Puericia, *l'enfance.*
Pueril, *puéril.*
Pulga maligna, *pustule maligne.*
Pulgada, *pouce* (mesure).
Pulgar, *le pouce.*
Pulicar, *pulicaire.*
Pulmoaórtico, *pulmo-aortique.*
Pulmon, *poumon.*
Pulmonar, *pulmonaire.*
Pulmonia, *pulmonie.*
Pulmónico, *pulmonique.*
Pulpa, *pulpe.*
Pulposo, *pulpeux.*
Pulsacion, *pulsation*
Pulsativo, *pulsatif.*
Pulso, *pouls.*
Pultáceo, *pultacé.*
Pulverizacion, *pulvérisation.*
Pulverulente, *pulvérulent.*
Pungitivo, *pongitif.*
Puño, *poing.*
Punta, *pointe.*
Puntiagudo, *pointu.*
Puntos, *points de suture.*
Puntura, *piqûre.*
Punzante, *pointu, piquant.*
Punzon, *poinçon.*
Pupila, *pupille.*
Pupilar, *pupillaire.*
Purga, purgante, *purgatif.*
Purgacion, *purgation.*
Purgaciones, *écoulement blennorrhagique.*
Púrpura, *pourpre.*
Purpúreo, *pourpré.*
Purulento, *purulent.*
Pus, *pus.*
Pústula, *pustule.*
Pustuloso, *pustuleux.*
Putrefaccion, *putréfaction.*
Putridez, *putridité.*
Putrido, *putride.*
Putrilago, *putrilage.*

Q

Quasia, *casse.*
Quebradura, *rupture.*
Quebraja, *gerçure.*
Queilalgia, *douleur aux lèvres.*
Queilocace, *chilocace.*
Queiloplastia, *chiloplastie.*
Queirartrocace, *chiragre.*
Queiropteros, *chiroptères.*
Queloides, *kéloïde.*
Quelotomia, *opération de la hernie.*
Quemadura, *brûlure.*
Quemosis, *chémosis.* — Quemazon, *démangeaison.*
Queratitis, *kératitis.*
Queratocele, *kératocèle.*
Querato-estafilino, *kérato-staphylin.*
Queratogloso, *kérato-glosse.*
Queratomalacia, *ramollissement de la cornée.*
Queratonixis, *kératonyxis.*
Queratotomia, *incision de la cornée.*
Queratotomo, *kératotome.*
Quijada, *mâchoire.*
Quilar, *qui a rapport au chyle.*
Quilifero, *chylifère.*
Quilificacion, *chylification.*
Quilo, *chyle.*
Quilosis, *chylose.*
Quiloso, *chyleux.*
Quimiatria, *chimiatrie.*
Química, *chimie.*
Quimificacion, *chymification.*
Quimo, *chyme.*
Quina, *quinquina.*
Quinato, *quinate.*
Quínico, *quinique.*
Quinina, *quinine.*
Quinovato, *kinovate.*
Quinóvico, *kinovique.*
Quintaesencia, *quintessence.*
Quintana, *quintane.*
Quiotomo, *kiotome.*
Quiragra, *goutte aux mains.*
Quirúrgico, *chirurgique.*
Quiste, *kyste.*

R

Rabadillo, *croupion.*
Rabazuz, *jus de réglisse.*
Rabia, *rage.*
Rabífico, *rabifique.*
Racimo, *grappe.*
Raciocinio, *entendement.*
Radiacion, *radiation.*
Radiado, *radié.*
Radícula, *radicule.*
Radio, *radius.*
Radio-carpiano, *radio-carpien.*
Rafania, *raphanie.*
Rafe, *raphé.*
Raíz, *racine.*
Rallo, *râpe.*
Rama, *branche.*
Ramificacion, *ramification.*
Ramillo, *ramuscule.*
Ramo, *rameau.*
Rana, *grenouille.*
Rancidez, *rancidité.*
Randal, *lacis.*
Ranina, *ranine.*
Ranula, *grenouillette.*
Rapé, *tabac en poudre.*
Raquialgia, *rachialgie.*
Raquidiano, *rachidien.*
Raquis, *rachis.*
Raquítico, *rachitique.*
Raquitismo, *rachitisme.*
Rarefaccion, *raréfaction.*
Rarefaciente, *raréfiant.*
Raro, *rare.*
Rasguño, *égratignure.*
Rasorismo, *rasorisme.*
Raspador, *grattoir.*
Rayo, *rayon, foudre.*
Raza, *race.*
Razon, *raison.*
Razuras, *marc, lie de vin.*
Reaccion, *réaction.*
Reactivo, *réactivo.*
Reblandecimiento, *ramollissement.*
Recaida, *rechute.*
Receptáculo, *réceptacle.*
Receta, *recette.*
Recidiva, *récidive.*
Recipiente, *récipient.*
Recizion, *rescizion.*
Reclinacion, *action d'incliner.*
Reclinatorio, *accotoir.*
Recodo, *angle.*
Recorporativo, *récorporatif.*
Recrementicio, *récrémentitiel.*
Recremento, *récrément.*
Recremento-escrementicio, *récrémento-excrémentitiel.*
Recrudescencia, *recrudescence.*
Rectificacion, *rectification.*
Rectitis, *rectite.*
Recto, *rectum.*
Recto, *droit.*
Recurrente, *récurrent.*
Red, *filet.*
Redaño, *épiploon.*
Redoma, *bocal, fiole.*
Redondo, *rond.*
Redopelo (al), *à rebrousse-poil.*
Reduccion, *réduction.*
Reducible, *réductible.*
Refinado, *raffiné.*
Reflejo, *reflet.*
Reflexible, *susceptible de réflexion.*
Reflexion, *réflexion.*
Refraccion, *réfraction.*
Refractivo, *réfringent.*
Refrangibilidad, *réfrangibilité.*
Refregon, *frottement.*
Refrescante, *rafraichissant.*
Refrigeracion, *réfrigération.*
Refrigerante, *réfrigérant.*
Refringente, *réfringent.*
Refulgencia, *éclat.*
Regadera, *arrosoir.*
Regaliz *ou* Regalicia, *réglisse.*
Regata, *rigole.*
Regeneracion, *régénération.*
Regenerativo, *qui régénère.*
Regia (agua), *eau régale.*
Regimen, *régime.*
Regla, *règle.*
Regordido, *gros, replet.*
Regueldo, *rot.*
Reguera, *rigole.*
Regular, *régulier.*
Regulo, *régule.*
Regurgitacion, *régurgitation.*
Reino, *règne.*
Reja, *grille.*
Rejalgar, *réalgar.*
Relajamiento, *relâchement.*
Relajante, *relâchant.*
Relampago, *éclair, taie* (vét.).
Reloj, *montre.*
Remedio, *remède.*
Remision, *rémission.*
Remitente, *rémittent.*

Renacuajo, *têtard.*
Rengo, *éreinté.*
Renitente, *rénitent.*
Renovacion, *rénovation.*
Renuevo, *rejeton.*
Renversamiento, *renversement.*
Repercusion, *répercussion.*
Repercusivo, *répercussif.*
Repeticion, *répétition.*
Reproduccion, *reproduction.*
Repulsivo, *répulsif.*
Repurga, *deuxième purgation.*
Resabor, *arrière-goût.*
Resalte, *saillie.*
Resangria, *deuxième saignée.*
Resbalon, *glissade.*
Reseccion, *résection.*
Reservorio, *réservoir.*
Resfriado, *rhume.*
Resina, *résine.*
Resinoso, *résineux.*
Resol, *réverbération du soleil.*
Resolucion, *résolution.*
Resolutivo, *résolutif.*
Resonancia, *résonnance.*
Resoplido, *respiration forte.*
Resorte, *ressort.*
Respiracion, *respiration.*
Restablecimiento, *rétablissement.*
Restauracion, *restauration.*
Resudacion, *transpiration.*
Resuello, *respiration fréquente et pressée.*
Resuntivo, *qui répare, analeptique.*
Retencion, *rétention.*
Reticulado, *réticulé.*
Reticular, *réticulaire.*
Retina, *rétine.*
Retinitis, *rétinite.*
Retintin, *tintement.*
Retorta, *cornue.*
Retortijon, *colique, tranchée.*
Retraccion, *rétraction.*
Retroactivo, *rétroactif.*
Retroceso, *rétrocession.*
Reuma, *rhume.* Reuma del cerebro, *coryza.*
Reumatico, *rhumatique.*
Reumátismo, *rhumatisme.*
Reunion, *réunion.*
Reverberacion, *réverbération.*
Reves, *rêves.*
Revivificacion, *révivification.*
Revulsivo, *révulsif.*
Rezago, *résidu.*
Ribete, *bord, bordure.*
Ricino, *ricin.*
Riego, *arrosement.*
Rigidez, *rigidité.*
Rija, *fistule lacrymale.*
Rinalgia, *douleur dans les narines.*
Ringlera, *rangée.*
Rinoplastia, *rhinoplastie.*
Rinorragia, *épistaxis.*
Riñon, *rein.*
Riptico, *rhyptique.*
Risa, *rire.*
Risa sardónica, *rire sardonique.*
Ritmo, *rhythme.*
Rob, *rob.*
Roborante, *roboratif.*
Robustez, *force, vigueur.*
Roce, *frottement.*
Rocio, *rosée.*
Rodete, *bourrelet.*
Rodilla, *genou.*
Rodomel, *miel rosat.*
Roedor, *rongeur.*
Rojizo, *rougeâtre.*
Rollizo, *fort, robuste.*
Rom, *rhum.*
Romadizo, *rhume de cerveau.*
Romboidal, *rhomboïde.*
Romero, *romarin.*
Roña, *rogne.*
Roncha, *ampoule.*
Ronio, *camus.*
Ronquedad, *enrouement.*
Ronquido, *ronflement.*
Rosa, *rose.*
Rosado, *rosé.*
Roseta, *rosette.*
Rostro, *face.*
Rotacion, *rotation.*
Rotador, *rotateur.*
Rotula, *rotule, trochisque.*
Rotuliano, *rotulien.*
Rotura, *rupture.*
Rubefaccion, *rubéfaction.*
Rubefaciente, *rubéfiant.*
Rubeo, *rougeâtre.*
Rubia, *garance.*
Rubio, *blond.*
Rubor, *rougeur.*
Rúbrica lemnia, *terre sigillée.*
Ruda, *la rue.*
Rufo, *roux.*
Rugosidad *rugosité.*
Ruibarbo, *rubarbe.*
Ruisquiana, *membrane ruyschienne.*
Rumia, *rumination.*
Rumiantes, *les ruminants.*
Ruptura, *rupture, fracture.*

S

Sábana, *drap de lit.*
Sabandija, *insecte, ver.*
Sabañon, *engelure.*
Sabina, *sabine.*
Sabor, *saveur.*
Sabura, *saburre.*
Sacabalas, *tire-balle.*
Sacamuelas, *dentiste.*
Sacarificacion, *saccharification.*
Sacarino, *saccharin.*
Saco, *sac.*
Sacro, *sacré.*
Sacrociático, *sacro-sciatique.* — Sacrococcígeo, *sacro-coccygien.* — Sacro-espinal, *sacro-spinal.* — Sacro-espinoso, *sacro-épineux.* — Sacro-iliaco, *sacro-iliaque.* — Sacro-lumbar, *sacre-lombaire.*
Saeta, *flèche.*
Safena, *saphène.*
Sagitado, *sagitté.*
Sagital, *sagittal.*
Sagú, *sagou.*
Sahomo, *écorchure.*
Sahuco, *sureau.*
Sahumerio, *fumée de parfum.*
Saino, *cochon d'Inde.*
Saja, *incision, scarification.*
Sal, *sel.*
Salaz, *lascif.*
Salicina, *salicine.*
Salificable, *salifiable.*
Salino, *salin.*
Salitre, *nitrate de potasse.*
Salitroso, *nitreux.*
Saliva, *salive.*
Salivacion, *salivation.*
Salival, *salivaire.*
Salobre, *saumâtre.*
Salpingo-faringeo, *salpingo-pharyngien.*
Salto, *saut.* — Salto de corazon, *palpitations de cœur.*
Salubridad, *salubrité.*
Salud, *santé.*
Saludable, *salutaire.*
Salvatela, *salvatelle.*
Salvia, *sauge.*
Salvilla, *soucoupe.*
Sangradera, *lancette.*
Sangre, *sang.*
Sangria, *saignée.*
Sanguificacion, *sanguification.*
Sanguijuela, *sangsue.*
Sanguíneo, *sanguin.*
Sanguinolento, *sanguinolent.*
Sanidad, *santé, hygiène.*
Sanioso, *sanieux.*
Sanitario, *sanitaire.*
Sapidez, *sapidité.*
Sápido, *sapide.*
Saponáceo, *saponacé.*
Saponario, *saponaire.*
Saponificacion, *saponification.*
Saquillo, *sachet.*
Sarampion, *rougeole.*
Sarcocola, *sarcocolle.*
Sarcologia, *sarcologie.*
Sarcoma, *sarcome.*
Sarcomatoso, *sarcomateux.*
Sarcosis, *génération de la chair.*
Sarcótico, *sarcotique.*
Sardónico, *sardonique.*
Sargazo, *varech.*
Sarmentoso, *sarmenteux.*
Sarna, *gale.*
Sarrillo, *râle.*
Sartorio, *muscle couturier.*
Satelite, *satellite.*
Satiriasis, *satyriasis.*
Saturacion, *saturation.*
Saturado, *saturé.*
Saturno, *le plomb.*
Sauce, *saule.*
Sauco, *sureau.*
Saxifrago, *saxifrage.*
Sebáceo, *sébacé.*
Sebillo, *graisse, savon.*
Seca, *loupe, tumeur.*
Secante, *dessiccatif.*
Seccion, *section.*

Secrecion, *sécrétion.*
Secretor, *sécréteur.*
Secundinas, *secondines.*
Sed, *soif.*
Sedacion, *sédation, sperme.*
Sedal, *séton.*
Sedante, sedátivo, *sédative.*
Sedimento, *sédiment.*
Seguidillas, *diarrhée.*
Selenitoso, *séléniteux.*
Semana, *semaine.*
Semeiología, *sémiologie.*
Semejanza, *ressemblance.*
Semen, *semence, sperme.*
Semi-baño, *demi-bain.*
Semi-circular, *demi-circulaire.*
Semilla, *graine.*
Semi-lunar, *demi-lunaire.*
Semi-membranoso, *demi-membraneux.*
Seminal, *séminal.*
Semi-tendinoso, *demi-tendineux.*
Semi-terciana, *demi-tierce.*
Semola, *semoule.*
Sena, *séné.*
Senil, *sénile.*
Seno, *sein, sinus.*
Sensacion, *sensation.*
Sensibilidad, *sensibilité.*
Sensitivo, *sensitif.*
Sensorio, *sensorium.*
Sentido, *sens.*
Sentimiento, *sentiment.*
Sepalo, *sépale.*
Sepia, *sèche.*
Septenario, *septénaire.*
Septico, *septique.*
Sequedad, *sécheresse.*
Serolina, *séroline.*
Serosidad, *sérosité.*
Seroso, *séreux.*
Serpentin, *serpentin.*
Serpiginoso, *serpigineux.*
Serrado, *dentelé.*
Servicial, *clystère.*
Sesamoideo, *sésamoïde.*
Sesil, *sessile.*
Seudartrosis, *pseudarthrose.*
Seudoblepsia, *perversion de la vue.*
Seudomembrana, *fausse membrane.*
Seudopleuresia, *fausse pleurésie.*
Sexo, *sexe.*
Sexual, *sexuel.*
Sialagogo, *sialagogue.*
Sibilante, *sibilant.*
Sicosis, *sycosis.*
Sideracion, *sidération.*
Siempreviva, *joubarbe.*
Sierra, *scie.*
Sifilide, *syphilide.*
Sifilis, *syphilis.*
Sifilítico, *syphilitique.*
Sifon, *siphon.*
Sigmoideo, *sigmoïde.*
Signo, *signe.*
Silicua, *silique.*
Silicula, *silicule.*
Silla, *siège, chaise.*
Simetria, *symétrie.*
Simetrico, *symétrique.*
Similar, *similaire.*
Simpátia, *sympathie.*
Simpatico, *sympathique.*
Simulado, *simulé.*
Sinapismo, *sinapisme.*
Sinartrosis, *synarthrose.*
Sincopal, *syncopal.*
Sincope, *syncope.*
Sinderesis, *syndérèse.*
Sindesmologia, *syndesmologie.*
Sinergia, *synergie.*
Sinfisiotomia, *symphyséotomie.*
Sinfisis, *symphyse.*
Sinfito, *consoude.*
Siniestro, *gauche.*
Sinoca, *synoque.*
Sinovia, *synovie.*
Sinovial, *synovial.*
Sintesis, *synthèse.*
Sintoma, *symptôme.*
Sintomático, *symptomatique.*
Sintomatologia, *symptomatologie.*
Sinuosidad, *sinuosité.*
Sinuoso, *sinueux.*
Siringotomo, *syringotome.*
Sisimbrio, *raifort aquatique.*
Sistáltico, *systaltique.*
Sistema, *système.*
Sistole, *systole.*
Sitiologia, *doctrine des aliments.*
Soas, *psoas.*
Sobaco, *aisselle.*
Sobrehueso, *exostose.*
Sobreparto, *temps qui suit les couches.*
Sodio, *sodium.*
Sofisticacion, *sophistication.*
Soitis, *psoïte.*
Solanina, *solanine.*
Solar, *solaire.*
Soleo, *muscle soléaire.*
Soleta, *semelle.*
Solidez, *solidité.*
Solidismo, *solidisme.*
Sólido, *solide.*
Solitario, *solitaire.*
Solubilidad, *solubilité.*
Soluble, *soluble.*
Solucion, *solution.*
Somascetica, *gymnastique.*
Somnambulismo, *somnambulisme.*
Somnambulo, *somnambule.*
Somnifero, *somnifère.*
Somnolencia, *somnolence.*
Sonda, *sonde.*
Sonido, *son (pour l'ouïe).*
Soñoliento, *somnolent.*
Sonoridad, *sonorité.*
Sonoro, *sonore.*
Soplo, *souffle.*
Soporoso, *soporeux.*
Sorbicion, *potion.*
Sordera, *surdité.*
Sordido, *sordide.*
Sordo, *sourd.*
Sordomudez, *surdi-mutité.*
Soriasis, *psoriasis.*
Sorico, *psorique.*
Soroftalmia, *psorophthalmie.*
Sosa, *soude.*
Sosiego, *calme.*
Soso, *fade.*
Subcutáneo, *sous-cutané.*
Subdelirio, *subdélirium.*
Subespinoso, *sous-épineux.*
Subinflamacion, *subinflammation.*
Subintrante, *subintrant.*
Sublimacion, *sublimation.*
Sublimado, *sublimé.*
Submaxilar, *sous-maxillaire.*
Submergido, *submergé.*
Submersion, *submersion.*
Subnitrato, *sous-nitrate.*
Subpubico, *sous-pubien.*
Subscapular, *sous-capulaire.*
Succedáneo, *succédané.*
Succenturiado, *succenturié.*
Succino, *succin.*
Succion, *succion.*
Suco, *suc.*
Sucubo, *succube.*
Sudor, *sueur.*
Sudorifico, *sudorifique.*
Sueño, *sommeil.*
Suero, *petit-lait.*
Sufocacion, *suffocation.*
Sufocante, *suffocant.*
Sufumigacion, *subfumigation.*
Sufusion, *cataracte, fluxion sur les yeux.*
Sugilacion, *sugillation.*
Sulfato, *sulfate.*
Sulfúreo, *sulfureux.*
Sulfúrico, *sulfurique.*
Sulfuro, *sulfure.*
Sulfuroso, *sulfureux.*
Superfetacion, *superfétation*
Superficie, *superficie.*
Supero, *supère.*
Superpurgacion, *superpurgation.*
Supinacion, *supination.*
Supinador, *supinateur.*
Supino, *couché sur le dos.*
Supositorio, *suppositoire.*
Supraciliar, *sourcilier.*
Supra-espinoso, *surépineux.*
Supra-excitacion, *surexcitation.*
Supra-renal, *surrénal.*
Supresion, *suppression.*
Supuracion, *suppuration.*
Supurátivo, *suppuratif.*
Susceptibilidad, *susceptibilité.*
Suspensorio, *suspensoir.*
Suspiro, *soupir.*
Suspiroso, *suspirieux.*
Sustento, *aliment.*
Sutura, *suture.*

T

Tabaco, *tabac.*
Tabardillo, *fièvre pourprée.*
Tabido, *tabide.*
Tabla, *table.*
Tablilla, *tablette.*
Taca, *tache.*
Tacto, *tact.*

Tafetan ingles, *taffetas d'Angleterre.*
Talla, *cystotomie.*
Tallo, *tige.*
Talon, *talon.*
Talpa, *taupe, loupe, tumeur crânienne.*
Tambor, *tympan.*
Tanato, *tannate.*
Tanino, *tanin.*
Taponamiento, *tamponnement.*
Tarantismo, *tarantisme.*
Tarantula, *tarentule.*
Tarascada, *morsure.*
Tarquinada, *viol.*
Tarsiano, *tarsien.*
Tarso, *le tarse.*
Tarsos (fibrocartílagos), *fibro-cartilages tarses.*
Tartajoso, *bègue.*
Tartamudez, *bégayement.*
Tártaro, *tartre.*
Tártaro dentario, *tartre dentaire.*
Tártrato, *tartrate.*
Tártrico, *tartrique.*
Taurina, *taurine.*
Té, *thé.*
Tebaina, *thébaine.*
Tegumento, *tégument.*
Tejido, *tissu.*
Telar, *membrane, pellicule, taie, tunique.*
Temblor, *tremblement.*
Temperamento, *tempérament.*
Temperatura, *température.*
Temperie, *tempérament.*
Temple, *trempe.*
Temulento, *ivre.*
Tenacidad, *ténacité.*
Tenacicas, tenacillas, *pinces.*
Tenar, *thénar.*
Tenazas, *tenailles.*
Tendinoso, *tendineux.*
Tendon, *tendon.*
Tenesmo, *ténesme.*
Tenia, *tænia.*
Tenotomia, *ténotomie.*
Tenotomo, *ténotome.*
Tensivo, *tensif.*
Tensor, *tenseur.*
Tentáculo, *tentacule.*
Tenue, *ténu.*
Tenuidad, *ténuité.*
Teoretico, *théorique.*
Teoría, *théorie.*
Terapeutica, *thérapeutique.*
Teratologia, *tératologie.*
Teratológico, *tératologique.*
Terciana (calentura), *fièvre tierce.*
Terebintina, *térébenthine.*
Terebrante, *térébrant.*
Teriaca, *thériaque.*
Terigion, *ptérygion.*
Terigoideo, *ptérygoïdien.*
Termal, *thermal.*
Termo-electricidad, *thermo-électricité.*
Termologia, *thermologie.*
Termómetro, *thermomètre.*
Ternilla, *cartilage.*
Ternilloso, *cartilagineux.*
Testicular, *testiculaire.*
Testiculo, *testicule,*
Teta, *mamelle.*
Textura, *texture.*
Tialágogo, *ptyalagogue.*
Tialina, *ptyaline.*
Tialismo, *ptyalisme.*
Tibia, *tibia.*
Tiempo, *temps.*
Tienda del cerebelo, *tente du cervelet.*
Tienta, *sonde.*
Tierra, *terre.*
Tieso, *dur, raide.*
Tífico, *typhique.*
Tifo, *typhus.*
Tifoideo, *typhoïde.*
Tijeras, *ciseaux.*
Tilo, *tilleul.*
Tilosis, *ptilose.*
Tímico, *thymique.*
Timo, *thymus.*
Timpánico, *tympanique.*
Timpanitis, *tympanite.*
Tintura, *teinture.*
Tiña, *teigne.*
Tiñoso, *teigneux.*
Tipo, *type.*
Tira, *bande, bandelette.*
Tiracabezas, *tire-tête.*
Tirafondo, *tire-fond.*
Tiriasis, *phtiriasis.*
Tiricia, *jaunisse.*
Tiroides, *thyroïde.*
Tisana, *tisane.*
Tísico, *phthisique.*
Tisis, *phthisie.*
Tismègogo, *expectorant.*
Tisuria, *phthisurie.*
Titilacion, *titillation.*
Toba, *tartre dentaire.*
Tocado, *serre-tête.*
Tocon, *moignon.*
Tofáceo, *tophacé.*
Tofo, *tophus.*
Tomentoso, *tomenteux.*
Tomillo, *thym.*
Tonicidad, *tonicité.*
Tónico, *tonique.*
Tono, *ton.*
Tonsila, *tonsille.*
Tonsilar, *tonsillaire.*
Tópico, *topique.*
Torácico, *thoracique.*
Torax, *thorax.*
Torcijon, *colique.*
Tornasol, *matière bleue qui sert à reconnaître les acides.*
Tornillo, *clou à vis.*
Torniquete, *tourniquet.*
Toronjil, *mélisse.*
Tortuga, *tortue.*
Torvisco, *garou.*
Tos, *toux.*
Tosigo, *venin, toxique.*
Toxicologia, *toxicologie.*
Tragacanta, *gomme adragante.*
Tragiano, *tragien.*
Trago, *tragus.*
Transparente, *transparent.*
Transporte, *transport, délire.*
Transudacion, *transsudation.*
Transverso, *transverse.*
Trapezio, *trapèze.*
Traqueal, *trachéal.*
Traquearteria, *trachée-artère.*
Traqueas, *trachées.*
Traqueitis, *trachéite.*
Traqueliano, *cervical.*
Traqueo-cervical, *trachéo-cervical.*
Traqueotomia, *trachéotomie.*
Traspie, *faux pas.*
Traumático, *traumatique.*
Trebol, *trèfle.*
Trefina, *tréphine.*
Trementina, *térébenthine.*
Trepanacion, *trépanation.*
Trepano, *trépan.*
Triaca, *thériaque.*
Triacal, *thériacal.*
Triangular, *triangulaire.*
Trichoma, *plique.*
Tridacio, *thridace.*
Trifolio, *trèfle.*
Trigemino, *trijumeau.*
Trigo, *blé.*
Trigono, *trigone.*
Triquiasis, *trichiasis.*
Trisal, *trisel.*
Trismo, *trismus.*
Trisplácnico, *trisplanchnique.*
Trituracion, *trituration.*
Trocanter, *trochanter.*
Trocanteriano, *trochantérien.*
Trociscos, *trochisques.*
Trombo, *thrombus.*
Trompa, *trompe.*
Tronco, *tronc.*
Trópico, *tropique.*
Tubario, *tubaire.*
Tuberculado, *tuberculeux.*
Tuberculo, *tubercule.*
Tuberosidad, *tubérosité.*
Tubo, *tube.*
Tucia, *tuthie.*
Tuerto, *borgne.*
Tuetano, *moelle des os.*
Tufo, *vapeur, exhalaison,*
Tullido, *perclus.* — Tullimento, *contraction.*
Tumefaccion, *tuméfaction.*
Tumido, *enflé.*
Tumor, *tumeur.*
Tumor blanco, *tumeur blanche.*
Tundente, *contondant.*
Tungstato, *tungstate.*
Tunica, *tunique.*
Turgescencia, *turgescence.*
Túrgido, *turgide.*
Tusilago, *tussilage.*

U

Ubreras, *aphthes des enfants à la mamelle.*
Ulcera, *ulcère.*
Ulceracion, *ulcération.*

Ulceroso, *ulcéreux.*
Ulnario, *cubital.*
Ulorragia, *hémorrhagie gingivale.*
Umbela, *ombelle.*
Umbilical, *ombilical.*
Uncion, *onction.*
Unciones, *frictions mercurielles.*
Undulacion, *ondulation.*
Ungüento, *onguent.*
Ungulado, *ongulé.*
Unidad, *unité.*
Unitivo, *unissant.*
Untadura, *onction.*
Untoso, *onctueux.*
Uña, *ongle, tumeur de la paupière.*
Uñarada, *égratignure.*
Unciones, *frictions mercurielles.*
Untaza, *graisse.*
Urato, *urate.*
Urea, *urée.*
Ureter, *uretère.*
Uretra, *urèthre.*
Uretro bulboso, *uréthro-bulbeux.*
Uretrotomia, *uréthrotomie.*
Uretrótomo, *uréthrotome.*
Urico, *urique.*
Urinario, *urinaire.*
Urna, *urne.*
Uuromancia, *uromancie.*
Uroscopia, *uroscopie.*
Urticacion, *urtication.*
Urticaria, *urticaire.*
Ustion, *ustion.*
Uterino, *utérin.*
Útero, *utérus.*
Utricular, *utriculaire.*
Utriculo, *utricule.*
Uva, *raisin.*
Uvea, *uvée.*
Uvular, *uvulaire.*

V

Vaciamiento, *évacuation.*
Vacuna, *vaccin, vaccine.* — Vacunacion, *vaccination.* — Vacunar, *vacciner.*
Vacuo, *vide.*
Vagido, *vagissement.*
Vagina, *vagin.*
Vago, *vague.*
Vaguido, *vertige.*
Vaharada, *haleine*
Vaido, *vagissement.*
Vaina, *gaine, étui, fourreau.*
Vainilla, *vanille.*
Valeriana, *valériane.*
Valetudinario, *valétudinaire.*
Valva, *valve.*
Valvula, *valvule.*
Vapor, *vapeur, soupape.*
Vapores, *vapeurs, hypochondrie.*
Varas, *brancards.*
Varice, *varice.*
Varicoso, *variqueux.*
Variedad, *variété.*
Variólico, *variolique.*
Váriz, *varice.*
Varon, *mâle.*
Varona, *femme-homme.*
Varonil, *viril.*
Vascular, *vasculaire.*
Vaso, *vaisseau.*
Vasto, *vaste.*
Vedijas, *scrotum.*
Vegetacion, *végétation.*
Vegetalidad, *vegétalité.*
Vegetátivo, *végétatif.*
Vehiculo, *véhicule.*
Vejez, *vieillesse.*
Vejiga, *vessie, vésicule du fiel.* — Vejigas, *marques de petite vérole.*
Vejigatorio, *vésicatoire.*
Velicacion, *irritation, picotement.*
Vello, *poil follet.*
Volloso, *velu.*
Vena, *veine.*
Venalis, *veineux.*
Venda, *bande.*
Vendaje, *bandage.*
Venenario, *apothicaire.*
Veneno, *venin.*
Venenoso, *vénéneux.*
Venereo, *vénérien.*
Venilla, *veinule.*
Venoso, *veineux.*
Ventana, *fenêtre.*
Ventilacion, *ventilation.*
Ventosa, *ventouse.*
Ventoso, *flatulent.*
Ventrera, *ceinture pour le ventre.*
Ventrículo, *ventricule, estomac.*
Ventrilocuo, *ventriloque.*
Verano, *l'été.*
Veratrina, *vératrine.*
Veratro, *ellébore blanc.*
Verbasco, *bouillon-blanc.*
Verbena, *verveine,*
Verde, *vert.*
Verdete, *vert-de-gris.*
Vermejo, *vermeil.*
Vermellon, *vermillon.*
Vermes, *vers.*
Vermicular, *vermiculaire.*
Vermífugo, *vermifuge.*
Verminoso, *vermineux.*
Verónica, *véronique.*
Verguenza, *pudeur.*
Verguenzas, *parties génitales.*
Verruga, *verrue.*
Verrugoso, *verruqueux.*
Version, *version.*
Vertebra, *vertèbre.*
Vertebrado, *vertébré.*
Vertice, *vertex.*
Verticilo, *verticille.*
Vertigo, *vertige.*
Veru-montano, *verumontanum.*
Vesania, *vésanie.*
Vesicacion, *vésication.*
Vesicante, *vésicant.*
Vesícula, *vésicule.*
Vesicular, *vésiculaire.*
Vesiculoso, *vésiculeux.*
Vestibular, *vestibulaire.*
Vestíbulo, *vestibule.*
Veterinario, *vétérinaire.*
Viabilidad, *viabilité.*
Vibora, *vipère.*
Vibracion, *vibration.*
Vibratil, *vibratile.*
Vid, *vigne, cordon ombilical.*
Vida, *vie.*
Vidiano, *vidien.*
Vidrio, *verre.*
Viejo, *vieux.*
Viento, *vent.*
Vientre, *ventre.*
Viña, *vigne.*
Vinagre, *vinaigre,*
Vínculo, *lien.*
Viniebla, *cynoglosse.*
Vino, *vin.*
Vinoso, *vineux.*
Violado, *violet.*
Violencia, *viol.*
Violeta, *violette.*
Viperino, *de vipère.*
Virgen, *vierge.*
Virginidad, *virginité.*
Virilidad, *virilité.*
Viroso, *vireux.*
Viruela, *variole.*
Viruelas, *petite vérole.*
Viruelas locas, *petite vérole volante.*
Virulento, *virulent.*
Virus, *pus, sanie, virus.*
Viscera, *viscère.*
Viscosidad, *viscosité.*
Vista, *vue.*
Visual, *visuel.*
Vitalidad, *vitalité.*
Vitalista, *vitaliste.*
Vitelina, *bile très foncée, membrane vitelline.*
Vitreo, *vitré.*
Vitrificacion, *vitrification.*
Vitriólico, *vitriolique.*
Vivacidad, *vitalité, vigueur.*
Vivaz, *vivace.*
Viviparo, *vivipare.*
Viviseccion, *vivisection.*
Vocal, *vocal.*
Volatil, *volatil.*
Volatilidad, *volatilité.*
Voltaico, *voltaïque.*
Voltaismo, *voltaïsme.*
Volumen, *volume.*
Vólvulo, *volvulus.*
Vomica, *vomique.*
Vomitivo, *vomitif.*
Vomito, *vomissement.*
Vomiton, *enfant qui rend son lait.*
Vomituricion, *vomiturition.*
Voracidad, *voracité.*
Vortice, *tourbillon.*
Voz, *voix.*
Vuelta de màestro, *tour de maître.*
Vulnerario, *vulnéraire.*
Vultuoso, *vultueux.*
Vulva, *vulve.*
Vulvo-uterino, *vulvo-utérin.*

W

Wormiano, *wormien.*

X

Xantina, *xanthine.*
Xantógeno, *xanthogène.*
Xantopicrita, *xanthopicrite.*
Xifoides, *xiphoïde.*
Xiloidina, *xiloïdine.*

Y

Yantar, *aliment.*
Yaros, *sorte de pain.*
Yelo, *glace.*
Yema, *jaune d'œuf; bout, pulpe du doigt.*
Yerba, *herbe.* — Yerba buena, *menthe.* — Yerba de ballestro, *ellébore noir.* — Yerba mora, *morelle.*
Yerto, *raide, engourdi par le froid.*
Yezca, *amadou.*
Yezgo, *hièble.*
Yezo, *plâtre.*
Yugular, *jugulaire.*

Z

Zabullidura, *immersion, submersion.*
Zahareño, *hagard.*
Zampacuartillos, *biberon.*
Zanahoria, *pastenade.*
Zancajo, *os du talon.* — Zancajoso, *cagneux.*
Zanco, *échasse.*
Zangariana, *maladie des brebis.*
Zanquituerto, *cagneux.*
Zaratan, *cancer du sein.*
Zarzamora, *mûre sauvage.*
Zarzaparilla, *salsepareille.*
Zeina, *zéine.*
Zeugma, *connexion.*
Zigoma, *zygoma.*
Zigomático, *zygomatique.*
Zimologia, *zymologie.*
Zona, *zone.*
Zoófago, *zoophage.*
Zoofito, *zoophyte.*
Zoografia, *zoographie.*
Zoologia, *zoologie.*
Zoonomia, *zoonomie.*
Zootomia, *zootomie.*
Zopo, *estropié.*
Zorrera, *assoupissement.*
Zorrilla, *onguent avec axonge.*
Zoster, *zoster.*
Zumillo, *serpentaire.*
Zurdillo, *gaucher.*
Zurdo, *gaucher.*
Zurrarse, *gâteux.*
Zurredo, zurrio, *bourdonnement.*
Zurron, *amnios.*

GLOSSAIRE ITALIEN

A

Abarticolazione, *abarticulation.*
Abagliamento, *éblouissement.*
Abassamento, *abaissement.*
Abassatore, *abaisseur.*
Abattimento, *abattement.*
Abbocamento, *anastomose.*
Abbominazione, *dégoût.*
Abbrividire, *frissonnement.*
Abbrunare, *hâler.*
Abduttore, *abducteur.*
Abduzione, *abduction.*
Aberrazione, *aberration.*
Abete, *pinus abies.*
Abirritazione, *abirritation.*
Abitare, *cohabiter.*
Abitazione, *habitation.*
Abito, abitudine, *habitude.*
Ablattazione, *sevrage.*
Ablazione, *ablation.*
Abluzione, *ablution*
Abnormalità, *anomalie.*
Abnorme, *anormal.*
Abolizione, *abolition.*
Abomaso, *le quatrième ventricule chez les ruminants.*
Abortire, *avorter.*
Abortivo, *abortif.*
Aborto, *avortement.*
Abrasione, *abrasion, érosion.*
Abrotano, *aurone.*
Acaju (noce d'), *noix d'acajou.*
Acanto, *acanthe.*
Acaro, *acarus.*
Acatarsia, *acatharsie.*
Accasciare, *débiliter.*
Accatarrare, *être pris de catarrhe.*
Accavalcamento, *chevauchement.*
Accalvacare, *chevaucher.*
Accelerato, *accéléré.*
Acceleratore, *accélérateur.*
Accelerazione, *accélération.*
Accensione, *sentiment de chaleur à la tête.*
Acceso, *vultueux.*
Accessione, accessio, *accès.*
Accessorio, *accessoire.*
Acciacco, *infirmité.*
Acciajato, *chalybé.*
Acciajo, *acier.*
Accidentale, *accidentel.*
Accidente, *accident.*
Acclimamento, acclimatizzamento, *acclimatement.*
Accompagnamento, *accompagnement.*
Accoppiamento, *accouplement.*
Accrescimento, *croissance.*
Acefalia, *acéphalie.*
Acefalo, *acéphale.*
Acefalocisto, *acéphalocyste.*
Acerbezza, acerbità, *astringence.*
Acerbo, *acerbe, astringent.*
Acescente, *acescent.*
Acescenza, *acescence.*
Acetabolo, *acétabule.*
Acetato, *acétate.*
Acetico, *acétique.*
Acetile, *acétyle.*
Aceto, *vinaigre.*
Acetone, *acétone.*
Acetosa, *oseille.*
Acetosità, *acidité,*
Acetoso, *acéteux.*
Achena, *akène.*
Achille (tendine d'), *tendon d'Achille.*
Acianoblessia, *impossibilité de voir la couleur bleue.*
Acidezza, *acidité.*
Acidi dello stomaco, *acidités stomacales.*
Acidifaciente, *acidifiant.*
Acidificabile, *acidifiable.*
Acidificazione, *acidification.*
Acido, *acide.*
Acidulo, *acidule.*
Acinesia, *acinésie.*
Acino, *acinus.*
Acmastica (febbre), *fièvre acmastique.*
Acholia, *acholie.*
Aconitico, *aconitique.*
Aconitina, aconitino, *aconitine.*
Aconito, *aconit.*
Accora, acore, *achores.*
Acosmia, *acosmie.*
Acotiledone, *acotylédon.*
Acqua, *eau.*
Acquatico, *aquatique.*
Acqua triacale, *eau thériacale.*
Acquavitale, *limonade préparée avec l'acide sulfurique.*
Acquavite, *eau-de-vie.*
Acqua alle gambe, *eaux aux jambes.*
Acqueo (umore), *humeur aqueuse.*
Acquidotto, *aqueduc.*
Acquisito, *acquis.*
Acquitrino, *marais.*
Acquosità, *aquosité.*
Acquoso, *aqueux.*
Acre, *âcre.*
Acredine, *acrimonie.*
Acrimoniaco, acrimonioso, *âcre.*
Acrisia, *acrisie.*
Acrocordo, *acrochordon.*
Acromatopsia, *impuissance de discerner certaines couleurs.*
Acromiale, *acromial.*
Acromio, *acromion.*
Acromio coracoideo, *acromio-coracoïdien.*
Aculeato, *garni d'aiguillons.*
Acuminato, *acuminé.*
Acustica, *l'acoustique.*
Acustico, *acoustique.*
Acutezza, *acuité.*
Acuto, *aigu.*
Addestrare, *dresser un cheval.*
Addolcitivo, *adoucissant.*
Addominale, *abdominal.*
Addomine, addome, *abdomen.*
Addormentamento, *sommeil.*
Addormentare, *endormir.*
Adduttore, *adducteur.*
Adduzione, *adduction.*
Adenalgia, *adénalgie.*
Adenitide, *adénite.*

Adenofaringeo, *adéno-pharyngien.*
Adenofaringite, *inflammation des amygdales et du pharynx.*
Adenofima, *tumeur glandulaire.*
Adenologia, *adénologie.*
Adenomeningeo, *adéno-méningé.*
Adenonervoso, *adéno-nerveux.*
Adenosclerosi, *induration des glandes.*
Adenoso, *glanduleux.*
Adenottalmia, *inflammation des glandes de Meibomius.*
Adepto, *adepte.*
Aderenza, *adhérence.*
Adesione, *adhésion.*
Adesivo, *adhésif.*
Adiaforo, *indifférent.*
Adinamia, *adynamie.*
Adinamico, *adynamique.*
Adipe, *graisse.*
Adipo-celluloso, *adipo-celluleux.*
Adipocera, *adipocire.*
Adiposo, *adipeux.*
Adipsia, *manque de soif.*
Adirevole, *irritant.*
Adiunzione, *augmentation.*
Adjuvante, *adjuvant.*
Adnato, *qui est appliqué sur.*
Adolescente, *adolescent.*
Adolescenza, *adolescence.*
Adoppiamento, *narcotisme.*
Adoppiare, *donner de l'opium.*
Adoppiato, *narcotisé.*
Adragante, *adragant.*
Adulterazione, *sophistification.*
Adulto, *adulte.*
Adustione, *adustion.*
Adusto, *sec, brûlé.*
Adventiccio, adventizio, *adventice.*
Aere, *air.*
Aereo, *gazeux.*
Aerifero, *aérifère.*
Aerofobia, *aérophobie.*
Afa, *essoufflement, étouffement par la chaleur.*
Afasia, *aphasie.*
Aferesi, *aphérèse.*
Affalsare, *falsifier.*
Affanno, *chagrin.*
Affaticamento, *fatigue.*
Affettivo, *affectif.*
Affezione, *affection.*
Affibulare, *infibuler.*
Affiebolimento, *affaiblissement.*
Affinitá, *affinité.*
Affiocamento, *enrouement.*
Affiocato, *enroué.*
Affluente, *affluent.*
Afflusso, *afflux, fluxion.*
Affogamento, *suffocation.*
Affogar, *étouffer, noyer.*
Affralare, *abattre les forces.*
Affralimento, *maladie du cheval dans laquelle le muscle ilio-abdominal forme une corde qui sépare le flanc.*
Affusione, *affusion.*
Afonia, *aphonie.*
Afrezza, *ácreté.*
Afro, *ácre.*
Afrodisiaco, *aphrodisiaque.*
Afta, *aphthe.*
Aftoso, *aphtheux.*
Agamia, *agamie.*
Agamo, *agame.*
Agarico, *agaric.*
Agente, *agent.*
Agerasia, *conservation des forces dans la vieillesse.*
Agglutinare, *agglutiner.*
Agglutinativo, *agglutinatif.*
Agglutinazione, *agglutination.*
Aggravare, *aggraver.*
Aggregato, *agrégé.*
Agitazione, *agitation.*
Aglio, *ail.*
Aguo, *bubon.*
Ago, *aiguille.*
Agonia, *agonie.*
Agopuntura, *acupuncture.*
Agripnia, *insomnie.*
Agro, *aigre.*
Agrodolce, *aigre-doux.*
Aguzzo, *aigu, pointu.*
Ajutante, ajutatore, *un aide.*
Ala, *aile.*
Alato, *ailé.*
Albero, *arbre.*
Albicocca, *abricot.*
Albinia, albinismo, *albinisme.*
Albino, *albinos.*
Albugine, *albugo.*
Albugineo, *albuginé.*
Albumina, *albumine.*
Albuminoso, *albumineux.*
Alburno, *aubier.*
Alcalescenza, *alcalescence.*
Alcali, *alcali.*
Alcalimetro, *alcalimètre.*
Alcalinità, *alcalinité.*
Alcalino, *alcalin.*
Alchimia, archimia, *alchimie.*
Alcool, *alcool.*
Alcoolato, *alcoolat.*
Alcoolico, *alcoolique.*
Alcoolizzato, *alcoolisé.*
Alena, *haleine.*
Alessi armaco, *alexipharmaque.*
Alessipiretico, *alexipyrétique.*
Alezo, *alèze.*
Alfo, *alphos.*
Algalia, *algalie.*
Algido, *algide.*
Alienato, *aliéné.*
Alienazione, *aliénation.*
Alimentare, *alimentaire.*
Alimento, *aliment.*
Alito, *haleine.*
Alittica, *l'aliptique.*
Alituoso, *halitueux.*
Allacciatura, *ligature.*
Allantoico, *allantoïque.*
Allantotossico, *poison des boudins.*
Allattamento, *allaitement.*
Allegamento dei denti, *agacement des dents.*
Alleviamento, *soulagement.*
Allopatia, *allopathie.*
Allotriofagia, *allotriophagie.*
Allucinato, *halluciné.*
Allucinazione, *hallucination.*
Allungato (midollo), *moelle allongée.*
Aloetico, *aloétique.*
Alopecia, *alopécie.*
Alotecnia, *halotechnie.*
Alterante, *altérant.*
Alterazione, *altération.*
Alterno, *alterne.*
Alto d'avanti, *se dit d'un cheval dont la hauteur, depuis le sommet des épaules, dépasse la mesure de deux têtes et demie.* Alto di monta, *se dit d'un cheval dont les jambes sont trop longues.* Alto calzato, *haut-chaussé.*
Altrice (facoltà), *faculté nutritive.*
Alumen, *alun.*
Alumina, *alumine.*
Aluminio, *aluminium.*
Alveolare, *alvéolaire.*
Alveolo, *alvéole.*
Alvino, *alvin.*
Alvo, *ventre.*
Amalgama, *amalgame.*
Amanita, *amadou.*
Amarezza, *amertume.*
Amarito, *rendu amer.*
Amaro, *amer.*
Amaurosi, *amaurose.*
Ambiare, *aller à l'amble.*
Ambidestro, *ambidextre.*
Ambiente, *ambiant.*
Ambio, *amble.*
Ambliopia, *amblyopie.*
Ambra, *ambre.*
Ambulante, *ambulant.*
Ambustione, *brûlure.*
Amenia, *absence des règles.*
Amenorrea, *aménorrhée.*
Amentaceo, *amentacé.*
Amente, *fou.*
Amido, *amidon.*
Amigdala, *protubérance ronde de la superficie inférieure du cerveau.*
Amigdale, *les amygdales.*
Amigdalina, *amygdaline.*
Amigdalite, *amygdalite.*
Ammacamento, ammacatura, *contusion.*
Ammalato, *malade.*
Ammazatoio, *abattoir.*
Ammicamento, *clignotement.*
Ammoniaca, *ammoniaque.*
Ammonio, *ammonium.*
Ammoniuro, *ammoniure.*
Amnio, *amnios.*
Amomo, *amome.*
Amore, *amour.*
Amorfo, *amorphe.*
Amplessatile, *amplexatile.*
Amplessicaule, *amplexicaule.*
Ampolla, *ampoule.*
Amputare, *amputer.*
Amputazione, *amputation.*
Amuleto, *amulette.*
Anabrochismo, *anabrochisme.*
Anacatartico, *anacathartique.*
Anafrodisia, *anaphrodisie.*

Analessia, *restauration des forces.*
Analettico, *analeptique.*
Analgico, *anodin.*
Analisi, *analyse.*
Analitico, *analytique.*
Analogia, *analogie.*
Anamnestico, *anamnestique.*
Ananasse, ananasso, *ananas.*
Anaplerotico, *anaplérotique.*
Anasarca, *anasarque.*
Anastomosi, *anastomose.*
Anastomotico, *anastomotique.*
Anatome, anatomia, *anatomie.*
Anatomico, *anatomique.*
Anotomista, *anatomiste.*
Ancajone, *cheval qui a une des hanches plus basse que l'autre.*
Anchiloblefaro, anciloblefaro, *ankyloblépharon.*
Anchiloglosso, anciloglosso, *ankyloglosse.*
Anchilope, *anchilops.*
Anchilosi, ancilosi, *ankylose.*
Ancilotomia, *section d'une ankylose.*
Ancroide, *ancyroïde.*
Ancone, *gras de la cuisse.*
Andare in caldo, *venir en chaleur.*
Andasso, *constitution épidémique.*
Andatura, *marche, en parlant du cheval.*
Andirivieni, *replis.*
Androgino, *androgyne.*
Anelante, *essoufflé.*
Anelito, *essoufflement.*
Anello, *anneau.*
Anemasi, anemasia, anemia, *anémie.*
Anemo, *exsangue.*
Anemometro, *anémomètre.*
Anencefalo, *anencéphale.*
Anestesia, *anesthésie.*
Anetico, *calmant.*
Aneuria, *aneurie.*
Aneurisma, *anévrysme.*
Aneurismale, *anévrysmal.*
Anfiartrosi, *amphiarthrose.*
Angeiologia, *angéiologie.*
Angeiorrea, *hémorrhagie passive.*
Angelica, *angélique.*
Angiectasia, *angiectasie.*
Angina, *angine.*
Anginoso, *angineux.*
Angiocarpe, *angiocarpe.*
Angioplania, *irrégularité des vaisseaux dans leur disposition.*
Angiospermo, *angiosperme.*
Angiotenico, *angioténique.*
Angolare, *angulaire.*
Angolo, *angle.*
Angoscia, angoscio, *angoisse.*
Anguilla, *anguille.*
Anguinaglia, anguinaja, *aine.*
Angustazione, *rétrécissement.*
Angustia, *anxieté.*
Angustara, *angusture.*
Anice, *anis.*
Anidrosi, *anidrose.*
Anima, *âme.*
Animalculo, *animalcule.*
Animale, *animal.*
Animaletto, animalicolo, *animalcule.*
Animalicolismo, *animalculisme.*
Animalità, *animalité.*
Animalizzazione, *animalisation.*
Animazione, *animation.*
Animismo, *animisme.*
Annesso, *annexe, accessoire.*
Annuale, *annuel.*
Ano, *anus.*
Anodinia, *anodynie.*
Anodino, *anodin.*
Anomalia, *anomalie.*
Anomalo, *anomal.*
Anoressia, *anorexie.*
Anosfresia, *anosphrésie.*
Ansa, *anse.*
Ansamento, ansata, *asthme.*
Anserina (pelle), *chair de poule.*
Ansietà, *anxiété.*
Antagonismo, *antagonisme.*
Antagonista, antagonistico, *antagoniste.*
Antelice, *anthélix.*
Antelmintico, *anthelminthique.*
Antenna, *antenne.*
Antera, *anthère.*
Anteversione, *antéversion.*
Antiacido, *antiacide.*
Antiafrodisiaco, *anaphrodisiaque.*
Antiartritico, *antiarthritique.*
Antibracciale, *qui appartient à l'avant-bras.*
Antibraccio, *avant-bras*
Anticanceroso, *anticancéreux.*
Antidissenterico, *antidysentérique.*
Antidotario, *antidotaire.*
Antidoto, *antidote.*
Antifisico, *antiphysique.*
Antiflogistico, *antiphlogistique.*
Antilatteo, *antilaiteux.*
Antilobio, *antilobe.*
Antimoniato, *antimonié.*
Antimonio, *antimoine.*
Antinefretico, *antinéphrétique.*
Antipatia, *antipathie.*
Antiperistaltico, *antiperistaltique.*
Antiprostata, *glande de Cowper.*
Antipsorico, *antipsorique.*
Antiputrido, *antiputride.*
Antiscorbutico, *antiscorbutique.*
Antiseptico, antisettico, *antiseptique.*
Antisifilitico, *antisyphilitique,*
Antispasmodico, *antispasmodique.*
Antitrago, *antitragus.*
Antivenereo, *antivénérien.*
Antoforo, *anthophore.*
Antologia, *anthologie.*
Antrace, *anthrax.*
Antracosi, *charbon de l'œil.*
Antro. *antre.*
Antro d'Igmoro, *antre d'Highmore.*
Antropochimia, *anthropochimie.*
Antropofagia, *anthropophagie.*
Antropofago, *anthropophage.*
Antropologia, *anthropologie.*
Anulare, anulario, *annulaire.*
Aorta, *aorte.*
Aortare, *avorter.*
Aortico, *aortique.*
Apàtia, *apathie.*
Apatico, *apathique.*
Ape, *abeille.*
Apepsia, *apepsie.*
Aperiente, aperitivo, *apéritif.*
Apetalo, *apétale.*
Apiressia, *apyrexie.*
Apiretico, *apyrétique.*
Apnea, *apnée.*
Apocrustico, *répercussif.*
Apofisi, *apophyse.*
Apoflemmatismo, *expulsion de la pituite.*
Aponeurosi, *aponévrose.*
Aponeurotico, *aponévrotique.*
Apoplessia, *apoplexie.*
Apopletico, *apoplectique.*
Apostasi, *dépôt.*
Apostema, *abcès.*
Apozema, *apozème.*
Appannato, *obscurci.*
Apparecchio, *appareil.*
Appendice, *appendice.*
Appendicola, *petit appendice.*
Appestare, *donner la peste.*
Appetenza, *appétence.*
Appetito, *appétit.*
Applicazione, *application.*
Approssimazione, *rapprochement.*
Aracnoide, *arachnoïde.*
Aragni, *araignées.*
Arancia, *orange.*
Araneo (polso), *pouls filiforme.*
Arborescente, *arborescent.*
Arcano, *arcane.*
Arcato, *arqué.*
Archeo, *archée.*
Archetto, *cerceau pour garantir un membre fracturé.*
Archiatro, *archiatre.*
Archimia, *alchimie.*
Arco, *arc.*
Arctazione, arctitudine, *rétrécissement: constipation.*
Arcuato, *arqué.*
Arcuazione, *courbure.*
Ardente, *ardent.*
Ardore, *ardeur.*
Arefazione, *aréfaction.*
Areola, *aréole.*
Areometro, *aréomètre.*
Argento, *argent.*
Argomento, *clystère.*
Aria, *air.*
Aridità, *aridité.*
Arido, *aride.*
Arillo, *arille.*
Aritено-epiglottico, *aryténo-épiglottique.*
Armarsi, *se défendre, en parlant d'un cheval.*
Aroma, aromo, *arome.*
Aromatico, *aromatique.*
Arrizo, *arrhize.*
Arrostimento, *torréfaction.*
Arseniato, *arséniate.*
Arsenicale, *arsenical.*
Arsenico, *arsenic.*
Arsenioso, *arsénieux.*

Arseniuro, *arséniure.*
Arsiccia (lingua), *langue brûlée, noire.*
Artemisia, *armoise.*
Arteria, *artère.*
Arteriologia, *artériologie.*
Arterioso, *artérieux*
Arteriotomia, *artériotomie.*
Arti, *membres.*
Articolo, *articulation.*
Articolare, *articulaire.*
Articolazione, *articulation.*
Artificiale, *artificiel.*
Artralgia, *arthralgie.*
Artrite, *arthrite.*
Artritico, *arthritique.*
Artrodia, *arthrodie.*
Artrodiale, *arthrodial.*
Artrodinia, *arthrodinie*
Ascaride, *ascaride.*
Ascella, *aisselle.*
Ascellare, *axillaire.*
Ascesso, *abcès.*
Ascite, *ascite.*
Ascitico, *ascitique.*
Ascoltazione, *auscultation.*
Asfissia, *asphyxie.*
Asma, *asthme.*
Asmatico, *asthmatique.*
Asparagina, *asparagine.*
Asparago, *asperge.*
Asperità, *aspérité.*
Aspettante, *expectant.*
Aspettazione, *expectation.*
Aspirazione, *inspiration.*
Asportazione, *ablation.*
Aspro, *âpre.*
Assagio, *action de déguster.*
Assazione, *assation.*
Asse, *axe.*
Assenzio, *absinthe.*
Assicella, *attelle.*
Assidente, *accessoire.*
Assimilazione, *assimilation.*
Assoide, *axoïde.*
Assoido-atloideo, *axoïdo-atloïdien.*
Assorbente, *absorbant.*
Assorbimento, *absorption.*
Assuefare, *habituer.*
Astato, *hasté.*
Astemio, *abstème.*
Astenia, *asthénie.*
Astenico, *asthénique.*
Astergente, *abstergent.*
Astersione, *action abstergente.*
Astersivo, *abstersif.*
Astimagtismo, *astimagtisme.*
Astinenza, *abstinence.*
Astragalo, *astragale.*
Astringente, *astringent.*
Astrizione, *astriction.*
Atassia, *ataxie.*
Atassico, *ataxique.*
Ateroma, *athérome.*
Ateromatoso, *athéromateux.*
Atipico, *atypique.*
Atlante, atlanzio, *atlas.*
Atletico, *athlétique.*
Atloide, *atloïde.*
Atloido-assoideo, *atloïdo-axoïdien.*
Atmosfera, *atmosphère.*
Atmosferico, *atmosphérique.*
Atocia, *inhabileté à la conception.*
Atomismo, *atomisme.*
Atomistico, *atomistique.*
Atomo, *atome.*
Atonia, *atonie.*
Atonico, *atonique.*
Atrabilare, atrabilioso, *atrabilaire.*
Atrabile, *atrabile.*
Atresia, *atrésie.*
Atrofia, *atrophie.*
Atrofico, *atrophique.*
Atropinia, atropio, *atropine.*
Attarantato, *atteint de tarentisme.*
Attenuante, *atténuant.*
Attenuazione, *atténuation.*
Attenzione, *attention.*
Atti, *actes.*
Attitudine, *attitude.*
Attività, *activité.*
Attivo, *actif.*
Attrappamento, *claudication chez le cheval, par inflammation du tissu réticulaire du pied.*
Attrattivo, *attractif.*
Attrazione, *attraction.*
Attrizione, *attrition.*
Attuale, *actuel.*
Auditivo, *auditif.*
Aumento, *augment.*
Aureola, *auréole.*
Auricula, *oreille externe.*
Auriculare, *auriculaire.*
Auriginoso, *ictérique.*
Ausiliario, *auxiliaire.*
Austero, *astringent.*
Austo, *potion.*
Autocrazia, *autocratie.*
Automatico, *spontané.*
Autopsia, autossia, *autopsie.*
Autunno, *automne.*
Avena, *avoine.*
Aversione, *aversion.*
Avorio, *ivoire.*
Avulsione, *avulsion.*
Avvelenamento, *empoisonnement.*
Asafia, *asaphie.*
Azigo, *azygos.*
Azimo, *azyme.*
Azione, *action.*
Azotato, *azotate.*
Azotico, *azotique.*
Azoto, *azote.*
Azzurro, *bleu.*
Azzurro di Prussia, *bleu de Prusse.*

B

Bacca, *baie.*
Baccello, *légume.*
Bacchie, *taches rouges; couperose.*
Baccinella, *bassinet.*
Bacino, *bassin.*
Bagliore, *obscurcissement de la vue.*
Bagno, *action de se baigner.*
Bagnuolo, *le liquide du bain.*
Bajo, *baie.*
Balanitide, *balanite.*
Balano, *pessaire; gland de chêne.*
Balausta, *balauste*
Balbettamento, balbuzie, *bégayement.*
Balia, *nourrice.*
Ballo di San-Vito, *chorée.*
Balsamico, *balsamique.*
Balsamo, *baume.*
Balzano, *balzan.*
Bambino, *enfant.*
Banca d'Ippocrate, *banc d'Hippocrate.*
Barba, *barbe.*
Barbone, *étranquillon.*
Barbugliamento, *balbutiement.*
Barbuto, *barbu.*
Bardana, *bardane.*
Baregina, *barégine.*
Bario, *baryum.*
Barometrico, *barométrique.*
Barometro, *baromètre.*
Barra, *bâillon.*
Barra, *prolongement de la symphyse du pubis qui diminue le détroit périnéal du bassin.*
Barrare una vena, *barrer une veine.*
Barre (vétér.), *les barres.*
Base, *base.*
Basigeno, *basigène.*
Basigino, *basigyne.*
Basilare, *basilaire.*
Basilica (vena), *veine basilique.*
Basiofaringeo, *basio-pharyngien.*
Basioglosso, *basio-glosse.*
Bassorina, *bassorine.*
Basso-ventre, *bas-ventre.*
Bastardigia, *abâtardissement.*
Batassare, *produire le ballottement dans le toucher.*
Batraco, *grenouillette.*
Battere il fianco, *haleter (en parlant des animaux).*
Batteria elettrica, *batterie électrique.*
Battigia, *épilepsie.*
Battito, *tremblement, battement* **de** *cœur.*
Battitura, *battiture.*
Battuta, *battement.*
Bava, *bave.*
Bdellometro, *bdellomètre.*
Becco, *bec.*
Becco a cucchiajo, *processus cochléariforme.*
Bechico, *béchique.*
Belladonna, *belladone.*
Belletto, *fard.*
Belzuino, *benjoin.*
Benda, *bande.*
Beneficio di natura, *diarrhée.*
Benignità, *bénignité.*
Benigno, *bénin.*
Benzoato, *benzoate.*
Benzoico, *benzoïque.*
Benzoino,bengioino, bengiui, *benioin.*
Berretta d'Ippocrate, *bonnet d'Hippocrate.*
Bevanda, *boisson.*
Bezioli, *sorte de fausses lunettes pour*

redresser les yeux des enfants louches.
Bezuarro, *bézoar.*
Bianchire, *enlever une partie de la sole à un cheval.*
Bianco, *blanc.*
Bianco di balena, *blanc de baleine.*
Bicipitale, *bicipital.*
Bicipite, *biceps.*
Bicorno, *bicorne.*
Bieta, bietola, *bette.*
Bifero, *bifère.*
Bifido, *bifide.*
Biforcato, *bifurqué.*
Biforcazione, *bifurcation.*
Bilabiato, *bilabié.*
Bilancia, *balance.*
Bile, *bile.*
Bilenco, *rachitique.*
Biliare, *biliaire.*
Bilioso, *bilieux.*
Bilobato, *bilobé.*
Bilombare, *bilombaire.*
Bimano, *bimane.*
Binato *biné.*
Binocolo, *binocle.*
Biodesmo, *lien de la vie.*
Biodinamica, *biodynamique.*
Biologia, *biologie.*
Bipede, *bipède.*
Bircio, *myope.*
Birra, *bière.*
Bisale, *bisel.*
Bisannuale, *bisannuel.*
Biscottino, *biscotin.*
Biscotto, *biscuit.*
Bismuto, *bismuth.*
Bisogno, *besoin.*
Bistorta, *bistorte.*
Bisturi, *bistouri.*
Bitorzoletto, *bouton.*
Bitume, *bitume.*
Bivalvo, *bivalve.*
Biventre, *digastrique.*
Blastemo, *blastème.*
Blasto, *blaste.*
Blastodermo, *blastoderme.*
Blefaritide, *blépharite.*
Blefaroptosi, *procidence de la paupière.*
Blennorragia, *blennorrhagie.*
Blennorragico, *blennorrhagique.*
Blennorrea, *blennorrhée.*
Blesizie, *blésité.*
Bleso, *celui qui est affecté de blésité.*
Bocca, *bouche.*
Boccia di Leyda, *bouteille de Leyde.*
Boleto, *bolet.*
Bolimia, *bolimie.*
Bolla, *bulle.*
Bollimento, *ébullition.*
Bolloso, *bulleux.*
Bolo, *bol.*
Bolsaggina, bolsina, *pousse* (*cheval*).
Bolso, *poussif.*
Borato, *borate.*
Borbogliamento, borboglio, *borborygme.*
Borico, *borique.*
Boro, *bore.*
Borrace, *borax.*
Borraggine, *bourrache.*
Borsa, *bourse.*
Borse mucose, *bourses muqueuses.*
Borsetta del fiele, *vésicule du fiel.*
Botanica, *la botanique.*
Botanico, *botanique.*
Botriocefalo, *bothriocéphale.*
Botrio, *bothrion.*
Bottone, *bouton.*
Bottone di fuoco, *bouton de feu.*
Bozza, bozzolo, *tumeur.*
Bracciale, *brachial.*
Braccio, *bras.*
Brachiale, *brachial.*
Brachiere, *brayer.*
Brachiocefalico, *brachio-céphalique.*
Bradipepsia, *bradypepsie.*
Branchia, *branchie.*
Branchiale, *branchial.*
Brattea, *bractée.*
Bratteola, *bractéole.*
Breve, *court.*
Briglia, *bride.*
Brina, *bruine.*
Brionia, *bryone.*
Brividio, *frisson court.*
Brivido, *frisson, répugnance.*
Brodo, *jus, bouillon.*
Bromato, *bromate.*
Bromatologia, *traité des aliments.*
Bromo, *brome.*
Bronchiale, *bronchial.*
Bronchico, *bronchique.*
Bronco, *bronche.*
Broncocele, *bronchocèle.* — Broncocele esoftalmico, *goitre exophthalmique.*
Broncofonia, *bronchophonie.*
Broncotomia, *bronchotomie.*
Broncotomo, *bronchotome.*
Bronzo, *bronze.*
Brucina, *brucine.*
Bruciore, *cuisson.*
Brusco, *de saveur âcre; rugine.*
Bubone, *bubon.*
Buccale, *buccal.*
Buccia, *écorce.*
Buccinamento degli orecchi, *bourdonnement.*
Buccinatore, *buccinateur.*
Budello, *boyau.*
Bue, *bœuf.*
Buftalmia, *gonflement de l'œil.*
Bulbifero, *bulbifère.*
Bulbillo, *bulbille.*
Bulbo, *bulbe.*
Bulbo-cavernoso, *bulbo-caverneux.*
Bulboso, *bulbeux.*
Busso, *buis.*
Butirrato, *butyrate.*
Butirrico, *butyrique.*
Butirrina, *butyrine.*
Butirro, *beurre.*
Butirroso, *butyreux.*
Butterato, *couturé par la variole.*
Buttero, *coutures* (*de la variole*).

C

Caballino, *caballin.*
Cacatoria (febbre), *fièvre avec des déjections alvines abondantes.*
Cacciù, *cachou.*
Cachessia, *cachexie.*
Cachettico, *cachectique.*
Cacochilia, *cacochylie.*
Cacochimia, *cacochymie.*
Cacochimo, *cacochyme.*
Cacocolia, *cacocholie.*
Cacoeto, *cacoèthe.*
Cadaverico, *cadavérique.*
Cadaveroso, *cadavéreux.*
Cadenza, *cadence.*
Cadmia, *cadmie.*
Caduca (membrana), *la caduque.*
Caduca riflessa, *caduque réfléchie.*
Caducità, *caducité.*
Caduco, *caduc.*
Caduta, *chute.*
Caffè, *café.*
Caffeina, *caféine.*
Cafura, *camphre.*
Caglio, *présure.*
Calamita, *aimant.*
Calamo, *roseau.*
Calastico, *relâchant.*
Calaza, calazia, *chalazion.*
Calcagno, calcaneo, *calcanéum.*
Calcare, calcario, *calcaire.*
Calce, *chaux.*
Calcinazione, *calcination.*
Calcio, *calcium.*
Calcolifrago, *lithontriptique.*
Calcolo, *calcul.*
Calcoloso, *calculeux.*
Calefacente, *échauffant.*
Calefazione, *caléfaction.*
Calentura, *calenture.*
Calibe, *acier.*
Calibeato, *chalybé.*
Calice, *calice.*
Calicetto, *calicule.*
Caliculato, *caliculé.*
Caligine, *brouillard devant les yeux.*
Callipedia, *callipédie.*
Callo, *cal, durillon.*
Callosità, *callosité.*
Calloso, *calleux.*
Calmana, *pleurésie.*
Calmante, *calmant.*
Calomelano, *calomélas.*
Calore, *chaleur.*
Caloricità, *caloricité.*
Calorico, *calorique.*
Calorificazione, *calorification.*
Calorifico, *calorifique.*
Calorimetro, *calorimètre.*
Calotta, *calotte.*
Calteritura, *écorchure.*
Calvezza, calvizie, *calvitie.*
Calvo, *chauve.*
Camarosi, *camarosis.*
Cambio, *cambium.*
Camera, *chambre.*
Camicia di forza, *chemise de force.*

Camminare, *marcher.*
Camomilla, *camomille.*
Camoscio, *camus.*
Campanula, *campanule.*
Camuso, *camus (en parlant du cheval).*
Canale, *canal.*
Canapa, *chancre.*
Canceroso, *cancéreux.*
Cancro, *cancer.*
Candeletta, *bougie.*
Candito, *candi.*
Canfora, *camphre.*
Canforato, *camphorate.*
Canforico, *camphorique.*
Cangiamenti, *altération.*
Cangrena, *gangrène.*
Cangrenoso, *gangréneux.*
Canicola, *canicule.*
Canicolare, *caniculaire.*
Canino, *canin.*
Canizie, *cheveux blancs.*
Canna da zucchero, cannamele, *canne à sucre.*
Cannella, *cannelle.*
Cannello, *stylet.*
Cannone, *occiput.*
Cantaride, *cantharide.*
Cantaridina, *cantharidine.*
Canto, *canthus.*
Caoutchouca, *caoutchouc.*
Capacitá, *capacité.*
Capellamento, *chevelure, le chevelu.*
Capellato, *chevelu.*
Capello, *cheveu.*
Capestro, *chevêtre.*
Capezzolato, *mamelonné.*
Capezzolo, *mamelon.*
Capillare, *capillaire.*
Capillaritá, *capillarité.*
Capillazione, *fracture capillaire du crâne.*
Capitello, *chapiteau.*
Capitombolo, *culbute (supposée) du fœtus, dans l'utérus.*
Capitulivio, *bain de la tête.*
Capo, *tête.*
Capogiro, *vertige.*
Capolino, *capitule.*
Capomorto, *caput mortuum.*
Capparo, *câpre.*
Cappelletto, *loupe qui vient chez le cheval au jarret.*
Cappellina, *capeline.*
Caprezzo, capriccio, *frisson fébrile.*
Caprizante, *caprisant.*
Capsula, *capsule.*
Capsulare, *capsulaire.*
Capucciato, *en forme de capuchon.*
Capuccio, *capuchon ; le trapèze, muscle.*
Caracollo, *action de caracoler.*
Carattere, *caractère.*
Carbonato, *carbonate.*
Carboncello, *glossanthrax.*
Carbone, *charbon.*
Carbonico, *carbonique.*
Carbonio, *carbone.*
Carbonizzazione, *carbonisation.*
Carbonoso, *charbonneux.*
Carburo, *carbure.*
Carcinoma, *carcinome.*
Carcinomatoso, *carcinomateux.*
Cardiaco, *cardiaque.*
Cardialgia, *cardialgie.*
Carena, *carène.*
Carfologia, *carphologie.*
Cariare, *carier.*
Cariato, *carié.*
Carie, *carie.*
Carioso, *carieux.*
Carminativo, *carminatif.*
Carne, *chair.*
Carnificato, *carnifié.*
Carnificazione, *carnification.*
Carnivoro, *carnivore.*
Carnositá, *carnosité.*
Carnoso, *charnu.*
Caro, *carus.*
Carota, *carotte.*
Carotico, *carotique.*
Carotide, *carotide.*
Carpico, *carpien.*
Carpo, *carpe.*
Cartilagine, *cartilage.*
Cartilaginificazione, *cartilaginification.*
Cartilaginoso, *cartilagineux.*
Caruncula, *caroncule.*
Carunculoso, *qui appartient aux caroncules.*
Cascariglia, *cascarille.*
Caseato, *caséate.*
Caseico, *caséique.*
Caseina, *caséine.*
Caseo, *caséum.*
Caseoso, *caséeux.*
Cassa, *casse.*
Castagna, *châtaigne, maladie du cheval.*
Castagno, *châtain.*
Castorio. castoro, *castoréum.*
Castrare, *châtrer,*
Castrazione, *castration.*
Catalepsia, *catalepsie.*
Catalettico, *cataleptique.*
Catalisi, *catalyse.*
Catalitico, *catalytique.*
Catameniale, *menstruel.*
Catamenia, *menstrues.*
Cataplasma, *cataplasme.*
Catapozio, *pilule.*
Catarrale, *catarrhal.*
Catarratta, *cataracte.*
Catarro, *catarrhe.*
Catarroso, *catarrheux.*
Catarsia, *purgation.*
Catartico, *cathartique.*
Cateratta, *cataracte.*
Caterattato, *cataracté.*
Cateretico, *cathérétique.*
Catetere, *cathéter.*
Cateterismo, *cathétérisme.*
Catoco, *catochus.*
Catolico, *catholicon.*
Catoptro, *spéculum.*
Catrame, *goudron.*
Catulotico, *catulotique.*
Cauda equina, *queue de cheval.*
Caudazione, *allongement du clitoris.*
Caule, *tige.*
Causa, *cause.*
Causticitá, *causticité.*
Caustico, *caustique.*
Cauterio. *cautère.*
Cauterizzare, *cautériser.*
Cauterizzazione, *cautérisation.*
Cavallo, *cheval.*
Cavapalle, *tire-balle.*
Caverna, *caverne.*
Cavernoso, *caverneux.*
Cavezza di Moro, *tête de More, en parlant d'un cheval qui a la tête noire, le reste étant gris ou d'autre couleur mêlée.*
Cavitá, *cavité.*
Cavo, *cave.*
Cavolo, *chou.*
Cavolo-fiore, *chou-fleur.*
Caeriola, *courbette, saut de chèvre, en parlant du cheval.*
Cece, *pois chiche.*
Cecitá, *cécité.*
Cedreno, *citronnier.*
Cedron, *citron.*
Cefalalgia, *céphalalgie.*
Cefalea, *céphalée.*
Cefalico, *céphalique.*
Cefalite, *céphalite.*
Cefalocele, *céphalocèle.*
Cefalometro, *céphalomètre.*
Cefalotomia, *céphalotomie.*
Celamento, celatura, *action de céler.*
Celetta, celluzza, *cellule.*
Celiaco, *cœliaque.*
Cellulare, *cellulaire.*
Cellulite, *phlegmon.*
Celluloso, *celluleux.*
Celotomia, *célotomie.*
Cenere, *cenure.*
Cenerino, *cendré.*
Cenosi, *évacuation.*
Centaurea, *centaurée.*
Centrale, *central.*
Centro, *centre.*
Cenuri, *cœnures.*
Cera, *cire.*
Ceratocele, *hernie de la cornée.*
Ceratofaringeo, *cérato-pharyngien.*
Ceratonissi, *kératonyxis.*
Ceratotomia, *kératotomie.*
Ceratotomo, *keratotome.*
Cerchiato, *couronné (en parlant du cheval).*
Cerchiello, *anneau, cerceau.*
Cerchio, *cercle.*
Cerebellite, *inflammation du cervelet.*
Cerfoglio, *cerfeuil.*
Cerotto, *cérat.*
Ceruelo (male), *cyanose.*
Cerume, *cérumen.*
Ceruminoso, *cérumineux.*
Cerusia, *chirurgie.*
Cerusico, *chirurgien.*
Cerussa, *céruse.*
Cervelетto, *cervelet.*

Cervello, *cerveau.*
Cervicale, *cervical.*
Cervo, *cerf.*
Cervoggia, *cervoise, bière.*
Cesario (parto), cesarea (operazione), *opération césarienne.*
Cetilo, *cétyle.*
Cetina, *cétine.*
Cheloide, *chéloïde, kéloïde.*
Chemosi, *chémosis.*
Cheratitide, *kératite.*
Chiarificato, *clarifié.*
Chiarificazione, *clarification.*
Chiaro, *clair.*
Chiave, *clef.*
Chiavi del cranio, *clefs du crâne* (*les os wormiens.*
Chaizza, *tache à la peau avec croûte ou pustule.*
Chilare, *chylaire.*
Chilifero, *chylifère.*
Chilificamento, chylificazione, *chylification.*
Chilo, *chyle.*
Chilosi, *chylose.*
Chiloso, *chyleux.*
Chimiàtria, *chimiatrie.*
Chimiàtrio, *chimiâtre.*
Chimica, *chimie.*
Chimico, *chimiste; chimique.*
Chimificazione, *chymification.*
Chimo, *chyme.*
Chinachina, *quinquina.*
Chinato, *quinate.*
Chinico, *quinique.*
Chinina, chinino, *quinine.*
Chiodo, *clou.*
Chioma, *crinière.*
Chiragra, *goutte aux mains.*
Chiromanzia, *chiromancie.*
Chironio, *chironien.*
Chirurgia, *chirurgie.*
Chirurgicale, *chirurgical.*
Chirurgo, *chirurgien.*
Chiusura, *occlusion, oblitération.*
Cianato, *cyanate.*
Cianogeno, *cyanogène.*
Cianopatia, *cyanopathie.*
Cianosi, *cyanose.*
Cianuro, *cyanure.*
Ciarlataneria, *charlatanerie.*
Ciarlatano, *charlatan.*
Ciatiforme, *cyathiforme.*
Cicatrice, *cicatrice.*
Cicatricula, *cicatricule.*
Cicatrizzante, *cicatrisant.*
Cicatrizzazione, *cicatrisation.*
Ciclico, *cyclique.*
Ciclo, *cycle.*
Cicoria, *chicorée.*
Cicuta, *ciguë.*
Ciecale, *cæcal.*
Cieco, *aveugle*
Cieco, *cæcum.*
Cifosi, *cyphose.*
Ciglio, *cil.*
Ciliar, *ciliaire.*
Ciliato, *cilié.*
Cilindro, *cylindre.*
Cilindroide, *cylindroïde.*
Cillosi, *cillose.*
Cimice, *punaise.*
Cimurro, *la morve chevaline.*
Cinabro, *cinabre.*
Cinconina, *cinchonine.*
Cingula, *ceinture, zona.*
Cinico, *cynique.*
Cintura, *ceinture.*
Cioccolatta, *chocolat.*
Cipolla. *ciboule.*
Circinco, *circiné.*
Circolare, *circulaire.*
Circolatorio, *circulatoire.*
Circolezione, *circulation.*
Circoncizione, *circoncision.*
Circonciso, *circoncis.*
Circonferenza, *circonférence.*
Circonfiesso, *circonflexe.*
Circonvoluzione, *circonvolution.*
Circoscritto, *circonscrit.*
Ciriegia, *cerise.*
Cirro, *cirrhe.*
Cirrosi, *cirrhose.*
Cirsoftalmia, *cirsophthalmie.*
Cirsotomia, *cirsotomie.*
Cispa, cispita, *chassie.*
Cisposo, *chassieux.*
Cistalgia, *cystalgie.*
Cisterna, *citerne.*
Cisti, *kyste.*
Cistico, *cystique.*
Cistirragia, *hémorrhagie vésicale.*
Cistitide, *cystite.*
Cistitomo, *cystitome.*
Cistocelia, *cystocèle.*
Cistodinia, *cystodynie.*
Cistotomia, *cystotomie.*
Cistotomo, *cystotome.*
Citrato, *citrate.*
Citrico, *citrique.*
Citrino, *citrin.*
Citriuolo, *citrouille.*
Ciuffo, *touffe.*
Classe, *classe.*
Classificazione, *classification.*
Claudicante, *boiteux.*
Claudicazione, *claudication.*
Clavicola, *clavicule.*
Clavicolare, *claviculaire.*
Clavo, *clou.*
Clima, *climat.*
Climaterico, *climatérique.*
Clinico, *clinique.*
Clistere, clistiere, *clystère.*
Clitoride, *clitoris.*
Clitorideo, *clitoridien.*
Cloaca, *cloaque.*
Clonico, *clonique.*
Clorato, *chlorate.*
Clorico, *chlorique.*
Cloro, *chlore.*
Clorofilla, *chlorophylle.*
Clorosi, *chlorose.*
Clorotico, *chlorotique.*
Cloruro, *chlorure.*
Coabitazione, *cohabitation.*
Coagoli, *imponction de caillots.*
Coagulante, *coagulant.*
Coagulato, *coagulé.*
Coagulazione, *coagulation.*
Coagulo, *caillot.*
Coalescenza, *coalescence.*
Coalizione, *réunion.*
Coartazione, *rétrécissement.*
Coattazione, *coaptation.*
Coccia, *gonflement d'une glande.*
Coccige, *coccyx.*
Coccigeo, *coccygien.*
Cocciniglia, *cochenille.*
Cociore, *brûlure.*
Cocitura, *décoction, brûlure.*
Coclea, *limaçon.*
Cocleare, *cochléaire.*
Cocomero, *concombre.*
Coda, *queue.*
Codeina, *codéine.*
Codice, *Codex.*
Coercibile, *coercible.*
Coercitivo, *coercitif.*
Coerenza. *cohérence.*
Coesione, *cohésion.*
Coincidente, *coïncidant.*
Coincidenza, *coïncidence.*
Coindicante, *coïndiquant.*
Coindicazione, *coïndication.*
Coito, *coït.*
Colagogo, *cholagogue.*
Colare, *filtrer.*
Colatojo, *couloir, filtre.*
Colatura, *colature.*
Colchico, *colchique.*
Coledoco, *cholédoque.*
Colelito, *pierre biliaire.*
Colera-morbo, *choléra-morbus.*
Colerico, *cholérique.*
Colesterina, *cholestérine.*
Colica, *la colique.*
Colico, *colique.*
Colite, *colite.*
Collaso, *collapsus.*
Collaterale, *collatéral.*
Collera, *colère.*
Colletto, *collet.*
Colliquativo, *colliquatif.*
Colliquazione, *colliquation.*
Collirio, *collyre.*
Collo, *col.*
Colofonia, *colophane.*
Colloidi, *gélatiniforme.*
Colon, *côlon.*
Colonna, *colonne.*
Coloquintida, *coloquinte.*
Colore, *couleur.*
Colostrazione, *colostration.*
Colostro, *colostrum.*
Colpo, *coup.* — Colpo di sole, *coup de soleil.*
Coltello, *couteau.*
Coma, *coma.*
Comatoso, *comateux.*
Combinazione, *combinaison.*
Comburente, *comburant.*
Combustibile, *combustible.*
Combustione, *combustion.*
Commemorativo, *commémoratif.*
Commessura, *commissure.*
Commestibile, *comestible.*

Comminutiva (frattura), *fracture comminutive.*
Comminuzione, *comminution.*
Complessione, *complexion.*
Complesso, *complexus.*
Complicazione, *complication.*
Composizione, *composition.*
Composto, *composé.*
Compressa, *compresse.*
Compressibile, *compressible.*
Compressibilitá, *compressibilité.*
Compressione, *compression.*
Compressivo, *compressif.*
Compressore, *compresseur.*
Comprimere, *comprimer.*
Conca dell' orecchio, *conque de l'oreille.*
Concavitá, *concavité.*
Concavo, *concave.*
Concentrare, *concentrer.*
Concentrato, *concentré.*
Concentrazione, *concentration.*
Concentrico, *concentrique.*
Concezione, *conception.*
Concomitante, *concomitant.*
Concozione, *concoction.*
Concreto, *concret.*
Concrezione, *concrétion.*
Condensabile, *condensable.*
Condensabilitá, *condensabilité.*
Condensatore, *condensateur.*
Condensazione, *condensation.*
Condilare, *relatif aux condyles.*
Condilo, *condyle.*
Condiloideo, *condyloïdien.*
Condiloma, *condylome.*
Condotto, *conduit, voie.*
Condrofaringeo, *chondro-pharyngien.*
Condrologia, *chondrologie.*
Condrotomia, *chondrotomie.*
Conduttibilitá, *conductibilité.*
Conduttore, *conducteur.*
Confezione, *confection.*
Configurazione, *configuration.*
Confluente, *confluent.*
Conformazione, *conformation.*
Confortante, *confortant.*
Confortazione, *action de conforter.*
Confricazione, *pulvérisation, frottement.*
Confusione, *cataracte.*
Congelato, *congelé.*
Congelazione, *congélation.*
Congenere, *congénère.*
Congenito, *congénital.*
Congestione, *congestion.*
Congiuntiva, *conjonctive.* — Congiuntivide, *conjonctivite.*
Congiunto, *uni.*
Conglobato, *conglobé.*
Conglomerato, *congloméré.*
Conglutinante, *conglutinant.*
Conglutinazione, *conglutination.*
Conino, *conine.*
Conjugato, *conjugué.*
Conjugazione, *conjugaison.*
Connato, *conné.*
Connettivo, *connectif.*
Connivente, *connivent.*
Cono, *cône.*
Consecutivo, *consécutif.*
Consenso, *consensus.*
Conserva, *conserve.*
Consistenza, *consistance.*
Consolida, *consoude.*
Consolidante, *consolidant.*
Consolidazione, *consolidation.*
Consumazione, consunzione, *consomption.*
Consuntivo, *consomptif.*
Contagio, *contagion.*
Contagioso, *contagieux.*
Contatto, *contact.*
Contentivo, *contentif.*
Contenzione, *contention.*
Contiguitá, *contiguité.*
Contiguo, *contigu.*
Continente, *continent.*
Continenza, *continence.*
Continuitá, *continuité.*
Continuo, *continu.*
Contorcimento, *action de bistourner.*
Contraccolpo, *contre-coup.*
Contra-indicazione, *contre-indication.*
Contrapertura, *contre-ouverture.*
Contrattile, *contractile.*
Contrattilitá, *contractilité.*
Contrattura, *contracture.*
Contravveleno, *contre-poison.*
Contr'estensione, *contre-extension.*
Controstimolante, *contre-stimulant.*
Controstimolismo, *contre-stimulisme.*
Controstimolista, *contre-stimuliste.*
Controstimolo, *contre-stimulus.*
Contundente, *contondant.*
Contusione, *contusion.*
Contuso, *contus.*
Convalescente, *convalescent.*
Convalescenza, *convalescence.*
Convergente, *convergent.*
Convergenza, *convergence.*
Conversione, *changement.*
Convesso, *convexe.*
Convesso-concavo, *convexo-concave.*
Convulsibilità, *disposition aux convulsions.*
Convulsionario, *convulsionnaire.*
Convulsione, *convulsion.*
Convulsivo, *convulsif.*
Convulso, *en convulsion.*
Coobazione, *cohobation.*
Copparosa, *couperose.*
Copparoseo, *couperosé.*
Coppetta, *ventouse.*
Copragogo, *copragogue.*
Coprimetico, *qui est attaqué de volvulus.*
Copula, copulazione, *copulation.*
Coracobrachiale, *coraco-brachial.*
Coracoideo, *coracoïdien.*
Coraco-omerale, *coraco-huméral.*
Corallo, *corail.*
Corba, *tumeur osseuse à la face interne du jarret, chez le cheval.*
Corda, *blennorrhagie cordée.*
Corda d'Ippocrate, *tendon d'Achille.*
Corda del timpano, *corde du tympan.*
Cordapso, *chordapsus.*
Cordato, *cordiforme.*
Cordiale, *cordial.*
Cordone, *cordon.*
Corea, *chorée.*
Corimbo, *corymbe.*
Corio, *chorion.*
Corizza, *coryza.*
Corna, *les cornes.*
Cornea, *cornée.*
Corneo, *corné.*
Cornetto, *cornet.*
Corno, *corne.*
Coroide, *choroïde.* — Coroideo, *choroïdien.* — Coroiditide, *choroïdite.*
Corolla, *corolle.*
Corollaceo, *corollacé.*
Corona, *couronne.*
Coronale, *coronal.*
Coronamento, *bourrelet circulaire, formé dans l'accouchement par l'orifice externe de l'utérus devant la tête du fœtus.*
Coronario, *coronaire.*
Corpi geniculati, *corps géniculés.*
Corpi trigemini, *tubercules quadrijumeaux.*
Corpo, *corps.*
Corpulenza, *corpulence.*
Corpuscolare, *corpusculaire.*
Corpusculo, *corpuscule.*
Correggente, correttivo, *correctif.*
Corroborante, *corroborant.*
Corrosivo, *corrosif.*
Corrugatore, *corrugateur.*
Corrugazione, *corrugation.*
Corruzione, *corruption.*
Corso, *cours.*
Cortaldo, *courtaud.*
Corteccia, *écorce.*
Corticale, *cortical.*
Corto, *court.*
Coscia, *cuisse.*
Cosmetico, *cosmétique.*
Costa, costola, *côte.*
Costale, *costal.*
Costipamento, costipazione, *constipation.*
Costituzione, *constitution.*
Costo-abdominale, *costo-abdominal.*
Costrittore, *constricteur.*
Costrizione, *constriction.*
Cotenna, cotica, *couenne.*
Cotennoso, *couenneux.*
Cotidiano, *quotidien.*
Cotiledonare, *cotyledonien.*
Craniotomo, *crâniotome.*
Crampo, *crampe.*
Crasi, *crase.*
Crassamento, *la partie coagulable du sang.*
Crema, *crème.*
Cremastere, *crémaster.*
Cremor di tartaro, *crème de tartre.*
Creosota, creosoto, *créosote.*
Crepaccio, crepatura, *crevasse, hernie.*
Crepitante, *crépitant.*
Crepitazione, *crépitation.*
Crescenza, *croissance.*

Crespo, *crépé.*
Cresta, *crête.*
Creta, *craie.*
Cretinismo, *crétinisme.*
Cretino, *crétin.*
Cribrazione, *cribration.*
Criboso, *cribleux.*
Crico-aritenoideo, *crico-arytenoïdien.*
Crine, *crin.*
Crinone, *crinon.*
Cripta, critta, *crypte.*
Criptogamia, *cryptogamie.*
Crisi, *crise.*
Crisocolla, *chrysocolle.*
Crociato, *croisé.*
Crocifere, *crucifères.*
Crociforme, *cruciforme.*
Croco, *safran.*
Crogiuolo, crociuolo, *creuset.*
Cromico, *chromique.*
Cromio, *chrome.*
Cronico, *chronique.*
Crosta, *croûte.*
Crotafite, *crotaphite.*
Croton tiglio, *croton tiglium.*
Croup, crup, *croup.*
Croupale, *croupal.*
Crudità, *crudité.*
Crudo, *cru.*
Cruore, *cruor.*
Crurale, *crural.*
Crusca, *son* (*de blé*).
Cubebina, *cubébine.*
Cubitale, *cubital.*
Cubito, *coude.*
Cucchiajo, *cuiller.*
Cucufa, *coiffe.*
Cucullare, *le muscle trapèze.*
Cucurbita, *cucurbite.*
Cucurbitino, *cucurbitin.*
Cuffia, *coiffe.*
Culbicio, *ardeur d'uriner.*
Culmo, *chaume.*
Cuojo, *cuir.*
Cuore, *cœur.*
Cupreo, *cuivré.*
Cupro, *cuivre.*
Curabilità, *curabilité.*
Curativo, *curatif.*
Cura, *cure.*
Curva linea, *ligne courbe de l'occipital.*
Curvato, *courbé.*
Curvatura, *courbure.*
Curvezza angolare, *mal de Pott.*
Cuscinetto, *coussinet.*
Custodia del testicolo, *gubernaculum testis.*
Cutambolo, *cutambule.*
Cutaneo, *cutané.*
Cute, *peau.*
Cuticola, *épiderme.*
Cuticolare, *cuticulaire.*

D

Dafnina, *daphnine.*
Danajo, *sudamina.*
Darto, *dartos.*
Dartro, *dartre.*
Daturina, *daturine.*
Dearticolazione, *abarticulation.*
Debilitante, *débilitant.*
Debilitazione, *débilitation.*
Debolezza, *débilité, faiblesse.*
Decantazione, *décantation.*
Declinazione, *déclin.*
Decomposizione, *décomposition.*
Decotto, *une décoction.*
Decozione, *la décoction.*
Decremento, *déclin des maladies.*
Decrepitazione, *décrépitation.*
Decrepitezza, *décrépitude.*
Decretorio, *critique.*
Decubito, *décubitus.*
Decussazione, *décussation.*
Defecazione, *purification; défécation.*
Deferente, *déférent.*
Deflorazione, *défloration.*
Deformazione, *déformation.*
Degenerazione, *dégénération.*
Deglutizione, *déglutition.*
Dejezione, *déjection.*
Deleterio, *délétère.*
Deligatura, deligazione, *déligation.*
Deliquescente, *déliquescent.*
Deliquescenza, *déliquescence.*
Deliquio, *évanouissement.*
Delirio, *délire.*
Delirio tremente, *delirium tremens.*
Delitescenza, *délitescence.*
Deltoideo, *deltoïdien.*
Demenza, *démence.*
Demonomania, *démonomanie.*
Densita, *densité.*
Denso, *dense.*
Dentame, dentatura, *denture.*
Dentario, *dentaire.*
Dentato, *denté.*
Dente, *dent.*
Dentellato, *dentelé.*
Denticolo, *pince pour arracher les dents.* — Dentifero, *dentifère.*
Dentifrizio, *dentifrice.*
Dentista, *dentiste.*
Dentizione, *dentition.*
Denudazione, *dénudation.*
Deobstruente, *désobstruant.*
Depauperato, *appauvri.*
Depilatorio, *dépilatoire.*
Depletivo, *déplétif.*
Deposito, *dépôt.*
Depravazione, *dépravation.*
Depressione, *dépression.*
Depresso, *déprimé.*
Deprimente, *déprimant.*
Depurativo, *dépuratif.*
Derivazione, *dérivation.*
Dermide, *le derme.*
Desmologia, *desmologie.*
Desossidazione, *désoxydation.*
Desquamazione, *desquamation.*
Destillazione, *catarrhe.*
Destrina, *dextrine.*
Detersivo, *détersif.*
Detumescenza, *dégonflement.*
Deuteropatia, *deutéropathie.*
Deuteropatico, *deutéropathique.*
Deviazione, *déviation.*
Diabeta, *diabète.*
Diabetico, *diabétique.*
Diafano, *diaphane.*
Diafisi, *diaphyse.*
Diaforesi, *diaphorèse.*
Diaforetico, *diaphorétique.*
Diafragma, *diaphragme.*
Diafragmatico, *diaphragmatique*
Diagnosi, *diagnostic.*
Diagnostico, *diagnostic.*
Diamante, *diamant.*
Diametro, *diamètre.*
Diapedesi, *diapédèse.*
Diario, *qui dure un jour.*
Diarrea, *diarrhée.*
Diartrodiale, *diarthrodial.*
Diartrosi, *diarthrose.*
Diastasi, *diastase.*
Diastole, *diastole.*
Diastolico, *diastolique.*
Diatesi, *diathèse.*
Dicroto, *dicrote.*
Didimalgia, *didymalgie.*
Dieresi, *diérèse.*
Dieta, *diète.*
Dietetica, *la diététique.*
Dietetico, *diététique.*
Difensivo, *défensif.*
Difetto, *défaut.*
Difformità, *difformité.*
Diffrazione, *diffraction.*
Diffusibile, *diffusible.*
Diffuso, *diffus.*
Difterite, *diphthérite.*
Digastrico, *digastrique.*
Digerimento, digestione, *digestion.*
Digestivo, *digestif.*
Digestore, *digesteur.*
Digitalina, *digitaline.*
Digitazione, *digitation.*
Digiuno, *jéjunum.*
Dilacerazione, *dilacération.*
Dilatante, *dilatant.*
Dilatatore, *dilatateur.*
Dilatazione, dilatamento, *dilatation.*
Dilombato, *qui s'est donné un tour de reins.*
Diluente, *délayant.*
Dimagrazione, *amaigrissement.*
Dimenamento, *agitation.*
Dinamica, *la dynamique.*
Dinamometro, *dynamomètre.*
Diortosi, *redressement.*
Diottrica, *dioptrique.*
Diploico, *diploïque.*
Diplopia, *diplopie.*
Disarticolazione, *désarticulation.*
Disassimilazione, *désassimilation.*
Discesa, *descente.*
Disciolto, *dissous* (*en parlant du sang*).
Discrasia, *dyscrasie.*
Discreto, *discret.*
Discuziente, *résolutif.*
Disenteria *dysentrie.*
Disenterico, *dysentérique.*
Disfagia, *dysphagie.*

Disinfezione, *désinfection.*
Dislogamento, *luxation.*
Dismenorrea, *dysménorrhée.*
Disopilante, *désopilant.*
Disorganizzazione, *désorganisation.*
Disossidare, *désoxyder.*
Dispensatorio, *dispensaire.*
Dispepsia, *dyspepsie.*
Dispersa, *avortement.*
Dispnea, *dyspnée.*
Disposizione, *disposition.*
Dissecazione, *dissection.*
Dissimulato, *dissimulé.*
Dissolubile, *soluble.*
Dissoluzione, *dissolution.*
Dissolvente, *dissolvant.*
Distemperanza, *dyscrasie.*
Distendimento, distensione, *distension.*
Distichiasi, *distichiasis.*
Distillato, *distillé.*
Distillazione, *distillation.*
Distocia, *dystocie.*
Distretto, *détroit.*
Disuresia, disuria, *dysurie.*
Dito, *doigt.*
Diuresi, *diurèse.*
Diuretico, *diurétique.*
Diurno, *diurne.*
Divergente, *divergent.*
Diverticolo, *diverticule.*
Divezzare, *sevrer.*
Divisione, *division.*
Divisivo, *divisif.*
Divulsione, *divulsion.*
Doccia, *douche.*
Docimasia, *docimasie.*
Docimastico, *docimastique.*
Doglia-colica, *colique.*
Dogmatico, *dogmatique.*
Dolce, *doux.*
Dolore, *douleur.*
Domesticare, *domestiquer.*
Doppia pista, *double piste.*
Dorsale, *dorsal.*
Dorso, dosso, *dos.*
Dorso-acromiano, *dorso-acromien.*
Dosa, *dose.*
Dosare, *doser.*
Dottrina, *doctrine.*
Dracontiasi, *la maladie du dragonneau.*
Drastico, *drastique.*
Drogo, *drogue.*
Droghiere, *droguiste.*
Drupa, *drupe.*
Dualismo, *dualisme.*
Dulcamara, *douce-amère.*
Duodenale, *duodénal.*
Duodeno, *duodénum.*
Duplicatura, *duplicature.*
Dura madre, *dure-mère.*
Durezza, *dureté.*
Duro, *dur.*
Duttile, *ductile.*
Duttilità, *ductilité.*

E

Ebollizione, *ébullition.*
Eburneo, *éburné.*
Eburnificazione, *éburnification.*
Ecbolico, *ecbolique.*
Ecchimosi, *ecchymose.*
Eccitabilità, *excitabilité.*
Eccitante, *excitant.*
Eccitatore, *excitateur.*
Eccitazione, *excitation.*
Eccoprotico, *eccoprotique.*
Echinococco, *échinocoque.*
Eclampsia, *éclampsie.*
Eclettico, *éclectique.*
Eclettismo, *éclectisme.*
Eco, *écho.*
Economia, *économie.*
Ectima, ettima, *ecthyma.*
Ectopia, *ectopie.*
Ectropio, *ectropion.*
Ectrotico, *ectrotique.*
Edema, *œdème.*
Edematoso, *œdémateux.*
Edra, *lierre.*
Edulcorazione, *édulcoration.*
Efelide, *éphélide.*
Efferente, *efférent.*
Effervescente, *effervescent.*
Effervescenza, *effervescence.*
Efficiente, *efficient.*
Effimero, *éphémère.*
Efflorescente, *efflorescent.*
Efflorescenza, *efflorescence.*
Efflusione, *avortement peu à près la conception.*
Effusione, *effusion.*
Efialte, *cauchemar.*
Egagropilo, *égagropile.*
Egilope, *égilops.*
Egiziaco, *égyptiac.*
Egofonia, *égophonie.*
Eguale, *égal.*
Ejaculatore, *éjaculateur.*
Ejaculazione, *éjaculation.*
Ejezione, *expulsion.*
Elaborazione, *élaboration.*
Elaina, *élaïne.*
Elasticità, *élasticité.*
Elastico, *élastique.*
Elefantiasi, elefanziasi, *éléphantiasis.*
Elementare, *élémentaire.*
Elemento, *élément.*
Elettivo, *électif.*
Elettricità *électricité.*
Elettrico, *électrique.*
Elettrizzare, *électriser.*
Elettrizzazione, *électrisation.*
Elettroforo, *électrophore.*
Ellettroscopio, *électroscope.*
Ellettuario, *électuaire.*
Elevatorio, *élévatoire.*
Elevazione, *élévation.*
Elezione, *élection.*
Elice, *hélix.*
Eliciano, *hélicien.*
Elissazione, *décoction.*
Elitroide, *élytroïde.*
Elitroptosis, *chute du vagin*
Elleborismo, *elléborisme.*
Elleboro, *ellébore.*
Elmintagogo, *helminthagogue.*
Elminti, *helminthes.*
Elmintiasi, *helminthiase.*
Elmintologia, *helminthologie.*
Elongazione, *élongation.*
Emaciato, *émacié.*
Emanazione, *émanation.*
Ematemesi, ematemezia, *hématémèse.*
Ematocefalo, *hématocéphale.*
Ematocele, *hématocèle.*
Ematode, *hématode.*
Ematologia, *hématologie.*
Embolismo, *embolie.*
Emeralopia, *héméralopie.*
Eminenza, *éminence.*
Emiopia, *hémiopie.*
Emiplegia, *hémiplégie.*
Emisfero, *hémisphère.*
Emissario, *émissaire.*
Emissione, *émission.*
Emissivo, *émissif.*
Emitritea, *hémitritée.*
Emmenagogo, *emménagogue.*
Emolliente, *émollient.*
Emoplania, *erreur de lieu du sang.*
Emoptisia, emottisi, *hémoptysie.*
Emoptisico, emottisico, *hémoptyique.*
Emorragia, *hémorrhagie.*
Emorragico, *hémorrhagique.*
Emorroidale, *hémorrhoïdal.*
Emorroidario, *hémorrhoïdaire.*
Emorroide, *hémorrhoïde.*
Emostatico, *hémostatique.*
Emozione, *luxation.*
Empetiggine, *impétigo.*
Empiastro, *emplâtre.*
Empireuma, *empyreume.*
Empireumatico, *empyreumatiqae.*
Empirico, *empirique.*
Empirismo, *empirisme.*
Emplastico, *emplastique.*
Emulgente, *émulgent.*
Emulsina, *émulsine.*
Emulsione, *émulsion.*
Emulsivo, *émulsif.*
Emuntorio, *émonctoire.*
Enantiosi, *énantiose.*
Enartrosi, *énarthrose.*
Encefalico, *encéphalique.*
Encefalite, *encéphalite.*
Encefalo, *encéphale.*
Encefalocele, *encéphalocèle.*
Encefaloide, *encéphaloïde.*
Endemico, endemio, *endémique.*
Endermico, *endermique.*
Eneorema, *énéorème.*
Energia, *énergie.*
Enfiagione, enfiazione, *enflure.*
Enfisema, *emphysème.*
Engastrimismo, *engastrimysme.*
Engastrimito, *engastrimythe.*
Ente, *être.*
Enteralgia, *entéralgie.*
Enterico, *entérique.*
Enterite, *entérite.*
Enterocele, *entérocèle.*
Enteromesenterico, *entéro-mésentérique.*
Enterorafia, *entérorrhaphie.*

Enterotomia, *entérotomie.*
Entomologia, *entomologie.*
Entozoarj, *entozoaires.*
Entozoo, *entozoaire.*
Entropio, *entropion.*
Enucleazione, *énucléation.*
Enuresie, *énurésie.*
Epatalgia, *hépatalgie.*
Epate, *foie.*
Epatico, *hépatique.*
Epatirrea, *hépatirrhée.*
Epatite, *hépatite.*
Epatizzazione, *hépatisation.*
Epatocele, *hépatocèle.*
Epatocistico, *hépato-cystique.*
Epatologia, *hépatologie.*
Epiale, *épiale.*
Epicante, *épicanthis.*
Epicondilo, *épicondyle.*
Epicranio, *épicrânien.*
Epicrisi, *épicrise.*
Epidemia, *épidémie.*
Epidemico, *épidémique.*
Epidermico, *épidermique.*
Epidermide, *épiderme.*
Epididimo, *épididyme.*
Epifenomeno, *épiphénomène.*
Epifisario, *épiphysaire.*
Epifisi, *épiphyse.*
Epifora, *épiphore.*
Epigastrico, *épigastrique.*
Epigastrio, *épigastre.*
Epigenesi, *épigenèse.*
Epiglottico, *épiglottique.*
Epiglottide, *épiglotte.*
Epilessia, *épilepsie.* — Epilettico, *épileptiqae.* — Epilessiforme, *épileptiforme.*
Epinictide, *épinyctide.*
Epiplocele, *épiplocèle.*
Epiploico, *épiploique.*
Epiplonfalo, *épiplomphale.*
Epiploo, epiploon, *épiploon.*
Epispadia, *épispadias.*
Epispastico, *épispastique.*
Epistassi, *épistaxis.*
Epistrofio, *l'axis.*
Epitelio, *épithélium.*
Epitema, *épithème.*
Epitroclea, *épitrochlée.*
Epizootia, *épizootie.*
Epizootico, *épizootique.*
Epulide, *épulis.*
Equilibrio, *équilibre.*
Equina mite, *pustules aux jambes des chevaux* (grease anglais).
Equivoco, *équivoque.*
Erba, *herbe.*
Erbajo, *herbier.*
Erbivoro, *herbivore.*
Erbolajo, *herboriste.*
Erborazione, *herborisation.*
Eredità, *hérédité.*
Ereditario, *héréditaire.*
Eretismo, *éréthisme.*
Erettile, *érectile.*
Erettilità, *érectilité.*
Erettore, *érecteur.*
Erezione, *érection.*
Ergotina, *ergotine.*
Erigno, *érigne.*
Erisipelatoso, *érysipélateux.*
Eritema, *erythème.*
Eritrogene, *érythrogène.*
Eritroide, *érytroide.*
Ermafrodismo, *hermaphrodisme.*
Ermafrodita, *hermaphrodite.*
Ernia, *hernie.*
Erniario, *herniaire.*
Ernioso, *hernieux.*
Erosione, *érosion.*
Erotico, *érotique.*
Erotomania, *érotomanie.*
Erpete, *herpès.*
Erpetico, *herpétique.*
Erratico, *erratique.*
Errino, *errhin.*
Errore di luogo, *erreur de lieu.*
Eruginoso, *érugineux.*
Eruttazione, *éructation.*
Eruttivo, *éruptif.*
Eruzione, *éruption.*
Esacerbazione, *exacerbation.*
Esalante, *exhalant.*
Esalazione, *exhalation.*
Esaltazione, *exaltation.*
Esangue, *exsangue.*
Esantema, *exanthème.*
Esantematico, *exanthématique.*
Esasperazione, *exaspération.*
Esca, *amadou.*
Escara, *eschare.*
Escarotico, *escharotique,*
Escavazione, *excavation.*
Escipiente, *excipient.*
Escisione, *excision.*
Escoriazione, *excori*
Escreato, *expectoration.*
Escrementizio, *excrémentitiel.*
Escremento, *excrément.*
Escremento-recrementizio, *excrémento-récrémentitiel.*
Escrescenza, *excroissance.*
Escretore, *excréteur.*
Escretorio, *excrétoire.*
Escrezione, *excrétion.*
Escussione, *secousse.*
Esercizio, *exercice.*
Esfogliativo, *exfoliatif.*
Esfogliazione, *exfoliation.*
Esofageo, *œsophagien.*
Esofagismo, *spasme de l'œsophage.*
Esofago, *œsophage.*
Esofagotomia, *œsophagotomie.*
Esoftalmia, *exophthalmie.*
Esonfalo, *exomphale.*
Esostosis, *exostose.*
Esotico, *exotique.*
Espansibile, *expansible.*
Espansione, *expansion.*
Espansivo, *expansif.*
Esperienza, *expérience.*
Esperimento, *expérience.*
Espettorante, *expectorant.*
Espettorazione, *expectoration.*
Espirator, *expirateur.*
Espirazione, *expiration.*
Esplorazione, *exploration.*
Espressione, *expression.*
Espulsivo, *expulsif.*
Essenza, *essence.*
Essenziale, *essentiel.*
Essiccamento, *atrophie.*
Essiccativo, *desséchant.*
Essiccazione, *dessèchement.*
Essudazione, *exsudation.*
Estasi, *extase.*
Estate, *été.*
Estemporaneo, *extemporané.*
Estensibilità, *extensibilité.*
Estensione, *extension.*
Estensore, *extenseur.*
Estenuazione, *exténuation.*
Esteriore, *extérieur.*
Esterno, *externe.*
Estinto, *éteint.*
Estinzione, *extinction.*
Estiomeno, *esthiomène.*
Estirpazione, *extirpation.*
Estrattivo, *extractif.*
Estratto, *extrait.*
Estrazione, *extraction.*
Estremità, *extrémité.*
Estrinseco, *extrinsèque.*
Estro, *stimulus.*
Estrofia, *exstrophie.*
Estroversione, *extroversion.*
Esulcerazione, *exulcération.*
Esutorio, *exutoire.*
Età, *âge.*
Eterato, *éthéré.*
Etere, *éther.*
Eterogeneità, *hétérogénéité.*
Etico, ettico, *étique.*
Etiologia, *étiologie.*
Etiologico, *étiologique.*
Etiope, *éthiops.*
Etisia, *étisie.*
Etmoidale, *ethmoïdal.*
Etmoide, *ethmoïde.*
Ettima, *ecthyma.*
Eudiometria, *eudiométrie.*
Eudiometro, *eudiomètre.*
Euforbio, *euphorbe.*
Eunuco, *eunuque.*
Evacuante, evacuativo, *évacuant.*
Evacuazione, *évacuation.*
Evaporazione, *évaporation.*
Evoluzione, *évolution.*
Evulzione, *évulsion.*
Eziologia, *étiologie.*

F

Faccia, *face.*
Facciale, *facial.*
Facoide, *phacoide.*
Facoltà, *faculté.*
Fagedenico, *phagédénique.*
Fagiuoli, *les dents incisives du cheval.*
Falacrosi, *calvitie.*
Falange, *phalange.*
Falangetta, *phalangette.*
Falangina, *phalagine.*
Falce, *faux.*
Faldella, *plumasseau.*
Fallitide, *inflammation du pénis.*

Falza concezione, *faux germe*,
Falsa membrana, *fausse membrane*.
Falsa strada, *fausse route*.
False acque, *fausses eaux*.
Falsificazione, *falsification*.
Falso, *faux, fausse*.
Falso germe, *faux germe*.
Fame, *faim*.
Fanciullezza, *enfance*.
Fanciullo, *enfant*.
Fanero, *phanère*.
Fanghi, *bains de boues*.
Fantasma, *illusion de la vue*.
Farcino, *farcin*.
Farina, *farine*.
Farinaceo, *farinacé*.
Faringe, *pharynx*.
Faringiano, *pharyngien*.
Faringite, *pharyngite*.
Faringotomia, *pharyngotomie*.
Faringotomo, *pharyngotome*.
Farinoso, *farineux*.
Farmaceutico, *pharmaceutique*.
Farmacia, *pharmacie*.
Farmacologia, *pharmacologie*.
Farmacopea, *pharmacopée*.
Fascia, *bande, fascia, membrane*.
Fasciatura, *déligation*.
Fasciola, fasciuola, *entozoaire du foie*.
Fattizio, *factice*.
Fatuità, *folie*.
Fauci, *gorge, gosier*.
Fava, *fève*.
Favoso, *faveux*.
Febbre, *fièvre*. — Febbre gialla, *fièvre jaune*.
Febbricitante, *fébricitant*.
Febbrifugo, *fébrifuge*.
Febbrile, *fébrile*.
Fecale, *fécale*.
Feccia, *lie*.
Feccie, *fèces*.
Fecola, *fécule*.
Fecolento, *féculent*.
Fecondazione, *fécondation*.
Fecondità, *fécondité*.
Fegato, *foie*.
Felce, *fougère*.
Feltrazione, *filtration*.
Feltro, *filtre*.
Femina, *femme, femelle*.
Femorale, *fémoral*.
Femore, *fémur*.
Femoro-popliteo, *fémoro-poplité*.
Fenditura, *fissure*.
Fenigmo, *rubéfaction*.
Fenomeno, *phénomène*.
Ferino, *férin*.
Ferita, *blessure*.
Fermentazione, *fermentation*.
Fermentescibile, *fermentescible*.
Fermento, *ferment*.
Ferrare, *ferrer*.
Ferrato, *ferré*.
Ferro, *fer*.
Ferruginoso, *ferrugineux*.
Fessura, *fente, fissure*.
Fetale, *fœtal*.
Fetido, *fétide*.
Feto, *fœtus*.
Fetore, *fétidité*.
Fettone, *fourchette* (*lésion du pied chez le cheval*.
Fiala, *fiole*.
Fiamma, *flamme*.
Fianco, *flanc*.
Fibra, *fibre*.
Fibrilla, *fibrille*.
Fibrillare, *fibrillaire*.
Fibrina, *fibrine*.
Fibrinoso, *fibrineux*.
Filtro, *filtre*.
Fima, *tumeur*.
Fimatosi, *tuberculose*.
Fimosi, *phimosis*.
Finestra, *fenêtre*.
Finestrato, *fenêtré*.
Fionda, *frondé*.
Fiore, *fleur*.
Fioritura, *fleuraison*.
Fisica, *la physique*.
Fisico, *physique*.
Fisiognomonia, *physiognomonie*.
Fisiologia, *physiologie*.
Fisionomia, *physionomie*.
Fisometra, *physomètre*.
Fissare, *fixer*.
Fissazione, *fixation*.
Fissezza, *fixité*.
Fisso, *fixe*.
Fistola, *fistule*.
Fistoloso, *fistuleux*.
Fitologia, *phytologie*.
Fitotomia, *phytotomie*.
Flabellazione, *flabellation*.
Flaccidità, *flaccidité*.
Flatulento, *flatulent*.
Flatulenza, flatuosità, *flatuosité*.
Flatuoso, *flatueux*.
Flebectasia, flebettasia, *phlébectasie*.
Flebite, *phlébite*.
Flebologia, *phlébologie*.
Fleborragia, *phléborrhagie*.
Flebotomia, *phlébotomie*.
Flebotomista, flebotomo, *phlébotomiste*.
Flebotomo, *phlébotome*.
Flemma, *phlegme*.
Flemmagogo, *phlegmagogue*.
Flemmasia, *phlegmasie*.
Flemmatico, *phlegmatique*.
Flemmone, *phlegmon*.
Flemmonoso, *phlegmoneux*.
Flessibile, *flexible*.
Flessibilità, *flexibilité*.
Flessione, *flexion*.
Flessore, *fléchisseur*.
Flictena, flittena, *phlyctène*.
Flictenoide, flittenoide, *phlycténoïde*.
Flogistico, flogisto, *phlogistique*.
Flogosi, *phlogose*.
Fluato, *fluate*.
Fluidificazione, *fluidification*.
Fluidità, *fluidité*.
Fluido, *fluide*.
Fluire, *fluer*.
Fluore, *fluor*.
Fluore bianco, *flueurs blanches*.
Fluorico, *fluorique*.
Fluoruro, *fluorure*.
Flussione, *fluxion*.
Flusso, *flux*.
Fluttuazione, *fluctuation*.
Foglia, *feuille*.
Fogliaceo, *foliacé*.
Follezza, follia, *folie*.
Follicolo, *follicule*.
Fomentazione, *fomentation*.
Fontanella, *fontanelle*.
Fonticolo, *fonticule*.
Forame ovale, *trou ovale*.
Forbici, *ciseaux*.
Forcella del petto, *scrobicule du cœur*.
Forchetta, *fourchette*.
Forcipe, *forceps*.
Forma, *forme*.
Formaggio, *fromage*.
Formella, *tumeur synoviale qui se forme au jarret du cheval*.
Formento, *froment*.
Formiato, *formiate*.
Formica, *fourmi*.
Formicante, *formicant*.
Formico, *formique*.
Formicolajo (vétér.), *trou qui se trouve entre l'ongle et l'os du pied du cheval*.
Formicolamento, formicolazione, *fourmillement*.
Formola, *formule*.
Formolario, *formulaire*.
Forriere, *précurseur*.
Forsennatezza, *folie*.
Fortificante, *fortifiant*.
Forza, *force*.
Fosfatico, *phosphatique*.
Fosfato, *phosphate*.
Fosforescenza, *phosphorescence*.
Fosforico, *phosphorique*.
Fosforo, *phosphore*.
Fosgeno, *phosgène*.
Fossa, *fosse*.
Fossetta, *fossette*.
Fotofobia, *photophobie*.
Fotopsia, *photopsie*.
Fragilità, *fragilité*.
Fragola, *fraise*.
Frambœsia, *framboise, pian*.
Frammento, *fragment*.
Frangie sinoviali, *franges-synoviales*.
Frattura, *fracture*.
Freddezza, *frigidité*.
Freddo, *froid*.
Fregazione, fregamento, *friction*.
Fremito, *frémissement*.
Fremito da gatto felino, *frémissement cataire*.
Frene, *diaphragme*.
Frenesia, *phrénésie*.
Frenetico, *phrénétique*.
Frenico, *phrénique*.
Frenite, *inflammation du diaphagme*.
Freno, *frein*.
Frequenza, *fréquence*.
Friabile, *friable*.

Friabilità, *friabilité.*
Frigidità, *frigidité.*
Frigorifero, *frigorifique.*
Froge, *orifice externe des naseaux du cheval.*
Frontale, *frontal.*
Fronte, *front.*
Frontoetmoidale, *fronto-ethmoïdal.*
Frugivoro, *frugivore.*
Fruttificazione, *fructification.*
Frutto, *fruit.*
Ftiriasi, *phthiriasis.*
Ftisia, ftisi, *phthisie.*
Ftisico, *phthisique.*
Ftisuria, *diabète.*
Ftorico, *abortif.*
Fugace, *fugace.*
Fuliginoso, *fuligineux.*
Fumigazione, *fumigation.*
Fumo, *fumée.*
Fungiforme, *fongiforme.*
Fungina, *fongine.*
Fungo, *champignon : fongus.*
Fungosità, *fongosité.*
Fungoso, *fongueux.*
Funzione, *fonction.*
Fuoco, *feu.*
Fuocomortò, *cautère potentiel.*
Fuoco selvatico, *éruption fugace chez les enfants à la mamelle.*
Furfuraceo, *furfuracé.*
Furoncolo, foroncolo, *furoncle.*
Furore uterino, *fureur utérine.*
Fusibilità, *fusibilité.*
Fusione, *fusion.*
Fusto, *tige.*

G

Galattirrea, *galactorrhée.*
Galattofago, *galactophage.*
Galattoforo, *galactophore.*
Galattosi, *sécrétion du lait.*
Galatturia, *urine laiteuse.*
Galbano, *galbanum.*
Galenico, *galénique.*
Galenismo, *galénisme.*
Galla, *noix de galle.*
Gallato, *gallate.*
Gallete, galbe acquajuole, *petites tumeurs cystiques qui viennent chez le cheval.*
Gallico, *gallique.*
Gallozzoletta, *vésicule.*
Galoppo, *galop.*
Galvanico, *galvanique.*
Galvanismo, *galvanisme.*
Gamautte, *bistouri.*
Gamba, *jambe.* — Gamba storte all' esterno, *genu valgum.* — Gamba storte all' interno, *genu varum.*
Gambe del diaframma, *piliers du diaphragme.*
Ganascia, *mâchoire.*
Ganglio, *ganglion.*
Ganglionare, *ganglionnaire.*
Gangrena, *gangrène.*
Garetto, *jarret.*
Gargarismo, *gargarisme.*
Garrese, *garrot (chez le cheval).*
Gastralgia, *gastralgie.*
Gastricità, *gastricité.*
Gastrico, *gastrique.*
Gastriloquo, *ventriloque.*
Gastrite, *gastrite.*
Gastrocele, gastrocelia, *gastrocèle.*
Gastrocnemio, *gastrocnémien.*
Gastrocolico, *gastro-colique.*
Gastrodinia, *gastrodynie.*
Gastroduodenale, *gastro-duodénal.*
Gastroepatico, *gastro-hépatique.*
Gastrorafia, *gastrorrhaphie.*
Gastrorragia, *hémorrhagie stomacale.*
Gastrosplenico, *gastro-splénique.*
Gavina, *scrofules.*
Gaz, *gaz.*
Gazificare, *gazéifier.*
Gazoso, *gazeux.*
Gelatina, *gelatine.*
Gelanitoso, *gélatineux.*
Gelone, *engelure.*
Gemelli, *muscles jumeaux.*
Gemello, *jumeau.*
Gemmazione, *gemmation.*
Genale, *génale.*
Generazione, *génération.*
Genere, *genre.*
Geniano, *génien.*
Geniculato, *géniculé.*
Genio, *génie.*
Geniofaringeo, *génio-pharyngien.*
Genitale, *génital.*
Genziana, *gentiane.*
Germe, *germe.*
Germinazione, *germination.*
Gesso, *plâtre.*
Gestazione, *gestation.*
Gettamento, getto, *émission, jet.*
Ghiacciale, *glacial.*
Ghiacco, *glace.*
Ghianda, *gland du pénis.*
Ghiandola, *glande.*
Ghiandolare, *glandulaire.*
Ghiandoloso, *glanduleux.*
Giacimento, *décubitus.*
Gialappa, *jalap.*
Giallo, *jaune.* Febbre gialla, *fièvre jaune.*
Giarda, giardone, *jardon.*
Gibbosità, *gibbosité.*
Gigante, *géant.*
Ginepro, *genévrier.*
Ginestra, *genêt.*
Gingiva, gengia, gengiva, *gencive.*
Gingivale, *gingival.*
Ginglimo, *ginglyme.*
Ginnasio, *gymnase.*
Ginnastica, *gymnastique.*
Ginnospermo, *gymnosperme.*
Ginocchio, *genou.*
Giorno, *jour.*
Giosciama, *jusquiame.*
Giovanezza, gioventù, *jeunesse.*
Giubba forzante, *camisole de force.*
Giugale, *jugal.*
Giugulare, *jugulaire.*
Giulebbo, *julep.*
Giuntura, *articulation.*
Glabella, *espace entre les deux sourcils.*
Glabro, *glabre.*
Glairina, *glairine.*
Glandula, *glande.*
Glaucoma, glaucosi, *glaucome.*
Glenoidal, *glénoïdal.*
Glenoideo, *glénoïdien.*
Glicerina, *glycérine.*
Glicosuria, *glycosurie.*
Globetto di Marte, *boule de Mars.*
Globo, *globe.*
Globuloso, *globuleux.*
Glossalgia, *glossalgie.*
Glossantrace, *glossanthrax.*
Glossocatoco, *glossocatoche.*
Glossocomo, *glossocome.*
Glossofaringeo, *glosso-pharyngien.*
Glotta, glottide, *glotte.*
Glutine, *gluten.*
Glutinoso, *glutineux.*
Gluzio, gluteo, *fessier.*
Gobba, *bosse.*
Goccia, *goutte d'un liquide; douche.*
Gocciola, *apoplexie.*
Gola, *gorge.*
Golfo, *golfe.*
Gombilo, gomito, *coude.*
Gomfosi, *gomphose.*
Gomma, *gomme.*
Gonalgia, *gonalgie.*
Gonfiagione, gonfiamento, gonfiezza *gonflement.*
Gonorrea, *gonorrhée.*
Gorga, gorgia, *gorge.*
Gorgogliare, *gargouiller.*
Gota, *joue.*
Gotta, *goutte (maladie).*
Gottoso, *goutteux.*
Gozzo, *goitre.*
Gozzuto, *goitreux.*
Granata, *grenade.*
Granchio, *crampe.*
Grandine, *grêle (tumeur).*
Granelli, *testicules des animaux.*
Grano, *grain.*
Granulato, *granulé.*
Granulazione, *granulation.*
Grasso, *graisse.*
Grasso, *gras.*
Gravativo, *gravatif.*
Grave, *grave.*
Gravedine, *coryza.*
Granvidanza, *grossesse.*
Gravità, *gravité, sentiment de pesanteur.*
Grido, *cri.*
Groppa, *croupe.*
Groppone, *croupion.*
Grumo, *grumeau.*
Guaiaco, *gaïac.*
Guaina, *gaine.*
Guancia, *joue.*
Guarigione, guarimento, *guérison.*
Guercio, *louche.*
Guida, *sonde cannelée.*
Gustativo, *qui a rapport au goût.*
Gusto, *goût.*
Gutturale, *guttural.*

H

Hiato, iato, *hiatus*.
Hiosciamo, *jusquiame*.

I

Ialoide, *hyaloïde*.
Ialoideo, *hyaloïdien*.
Iato, *hiatus*.
Iatralepto, *iatralipte*.
Iatrochimia, *iatrochimie*.
Iatrochimico, *iatrochimique*.
Iatromatematica, *iatro-mathématique*.
Ibrido, *hybride*.
Icore, *ichor*.
Icoroso, *ichoreux*.
Icterico, itterico, *ictérique*.
Icterizia, itterizia, *ictère*.
Icterode, itterode, *ictérode*.
Ictiocolla, ittiocolla, *ichthyocolle*.
Ictiofago, ittiofago, *ichthyophage*.
Ictiologia, *ichthyologie*.
Ictiosi, ittiosi, *ichthyose*.
Idartro, idartrosi, *hydarthrose*.
Idatide, *hydatide*.
Idatismo, *bruit que produit la fluctuation d'un liquide*.
Idiocrasia, *idiocrasie*.
Idiopatia, *idiopathie*.
Idiopatico, *idiopathique*.
Idiosincrasia, *idiosyncrasie*.
Idiotismo, *idiotisme*.
Idracido, *hydracide*.
Idragogo, *hydragogue*.
Idrargiria, *hydrargyrie*.
Idrargiro, *mercure*.
Idrargirosi, *hydrargyrose*.
Idrartro, idrartrosi, *hydarthrose*.
Idrato, *hydrate*.
Idrencefalico, *hydrencéphalique*.
Idrencefalo, *hydrencéphale*.
Idriodato, *hydriodate*.
Idriodico, *hydriodique*.
Idroa, *hydroa*.
Idrocefalia, *hydrocéphalie*.
Idrocefalo, *hydrocéphale*.
Idrocele, *hydrocèle*.
Idrocianato, *hydrocyanate*.
Idrocianico, *hydrocyanique*.
Idroclorato, *hydrochlorate*.
Idroclorico, *hydrochlorique*.
Idrofobia, *hydrophobie*.
Idrofobo, *hydrophobe*.
Idroftalmia, *hydrophthalmie*.
Idrogeno, *hydrogène*.
Idrologia, *hydrologie*.
Idromele, *hydromel*.
Idrometra, *hydromètre*.
Idronfalo, *hydromphale*.
Idropericardia, *hydropéricarde*.
Idropico, *hydropique*.
Idropisia, *hydropysie*.
Idropneumonia, *œdème du poumon*.
Idrorachite, idrorachitide, *hydrorachis*.
Idrosolfato, *hydrosulfate*.
Idrosolforico, *hydrosulfurique*.
Idrostatica, *l'hydrostatique*.
Idrotorace, *hydrothorax*.
Idruro, *hydrure*.
Iemale, *hibernal*.
Igieine, igiene, *hygiène*.
Igienico, *hygiénique*.
Igneo, *igné*.
Ignizione, *ignition*.
Igrometria, *hygrométrie*.
Igrometrico, *hygrométrique*.
Igrometro, *hygromètre*.
Ileo, *iléus*, *l'iléon*.
Ileociecale, *iléo-cœcal*.
Ileocolico, *iléo-colique*.
Iliaco, *iliaque*.
Iliale, *ilial*.
Ilii, *les flancs*.
Ilio, ileo, *l'os ilion*.
Illegittimo, *illégitime*.
Ilo, *hile*.
Imbalsamazione, *embaumement*.
Imbarazzo gastrico, *embarras gastrique*.
Imbecille, *cheval affecté de l'immobilité*.
Imbecillità, *imbécillité*.
Imbevuto, *pénétré d'humidité*.
Imbibizione, *imbibition*.
Imene, *la membrane hymen*.
Imenologia, *traité des membranes*.
Immaginario, *imaginaire*.
Immagine, *image*.
Immersione, *immersion*.
Immobilità, *immobilité*.
Impenetrabilità, *impénétrabilité*.
Impennarsi, *se cabrer*.
Imperforato, *imperforé*.
Imperforazione, *imperforation*.
Impermeabilità, *imperméabilité*.
Impetigine, *impétigo*.
Imponderabile, *impondérable*.
Impostemire, *abcéder*.
Impotenza, *impuissance*.
Impregnazione, *imprégnation*.
Impressione, *impression*.
Inacerbare, *exaspérer*.
Inagrare, inagrire, *devenir aigre*.
Inalante, *inhalant*.
Inalazione; *inhalation*.
Inalberarsi, *se cabrer*.
Inanizione, *inanition*.
Inappetenza, *inappétence*.
Incalescenza, *incalescence*.
Incallimento, *induration*.
Incandescente, *incandescent*.
Incanutire, *devenir blanc* (*en parlant des cheveux*).
Incarceramento, *incarcération*, *étranglement*.
Incarcerato, *incarcéré*, *étranglé*,
Incarnante, *incarnant*.
Incastellamento, *encastelure*.
Incastramento, *enclavement*.
Incastrato, *enclavé*.
Incavatura, incavo, *échancrure*.
Incenso, *encens*.
Inchiodare, inchiovare, *planter un clou dans le tissu réticulairé du pied du cheval*.
Incidente, *incident*.
Incinerazione, *incinération*.
Incizione, incisura, *incision*.
Incisivo, *incisif*.
Incitabilità, *incitabilité*.
Incoercibile, *incoercible*.
Incombustibile, *incombustible*.
Incomodità, *incommodité*.
Incompressibile, *incompressible*.
Incontinenza, *incontinence*.
Incorporazione, *incorporation*.
Incrassante, *incrassant*.
Incrostamento, incrostazione, *escharification; incrustation*.
Incubazione, *incubation*.
Incubo, *cauchemar*.
Incudine, *enclume*.
Incurabile, *incurable*.
Indaco, *indigo*.
Indacotina, *indigotine*.
Indeiscente, *indéhiscent*.
Indicatore, *indicateur*.
Indicazione, *indication*.
Indice, *index*.
Indigestione, *indigestion*.
Indigesto, *indigeste*.
Indisposizione, *indisposition*.
Indissolubilità, *indissolubilité*.
Individuo, *individu*.
Indolente, *indolent*.
Indozzamento, *étiolement*.
Induramento, indurimento, *induration*.
Inedia, *faim*.
Ineguale, *inégal*.
Inerente, *inhérent*.
Inerpicante, *grimpant*.
Inerzia, *inertie*.
Infanticidio, *infanticide*.
Infecondo *infécond*.
Infermiere, *infirmier*.
Infermità, *maladie*.
Infernale, *infernal*.
Infero, *infère*.
Infettazione, *infection*.
Infettivo, *qui infecte*.
Infezione, *infection*.
Infiammato, *enflammé*.
Infiammatorio, *inflammatoire*.
Infiammazione, *inflammation*.
Infibulazione, *infibulation*.
Infiltrato, *infiltré*.
Inflammazione, *inflammation*.
Influenza, influsso, *influx*, *influence*, *grippe*.
Informicolamento , *fourmillement* , *crampe*.
Infreddatura, *coryza*.
Infundiboliforme, *infundibuliforme*.
Infundibolo, *infundibulum*.
Infusione, *infusion*.
Infusorio, *infusoire*.
Inglesare, *anglaiser*.
Ingorgamento, *engorgement*.
Ingorgato, *engorgé*.
Ingrediente, *ingrédient*.
Ingrossamento, *épaississement*.

Inguainamento, *invagination.*
Inguinale, *inguinal.*
Inguine, *aine.*
Injettato, *injecté.*
Injezione, *injection.*
Innato, *inné.*
Innominato, *innominé.*
Innutrizione, *atrophie.*
Inoculare, *inoculer.*
Inoculazione, *inoculation.*
Inorganico, *inorganique.*
Inosculazione, *anastomose.*
Inquietude, *inquiétude.*
Insalivazione, *insalivation.*
Insania, *aliénation mentale, folie.*
Insellato, *ensellé.*
Insensibile, *insensible.*
Insensibilità, *insensibilité.*
Inserzione, *insertion.*
Insesso, *demi-bain.*
Insidioso, *insidieux.*
Insipido, *insipide.*
Insolazione, *insolation.*
Insolubile, *insoluble.*
Insonnio, *insomnie.*
Inspessazione, *épaississement.*
Inspiratore, *inspirateur.*
Inspirazione, *inspiration.*
Instillazione, *instillation.*
Instinto, *instinct.*
Insufflazione, *insufflation.*
Insulto, *invasion.*
Intaccare, *inciser.*
Intasamento, *obstruction.*
Intasato, *obstrué.*
Intasatura, *obstruction.*
Integrità, *intégrité.*
Integumento, *tegument, enveloppe.*
Intelletto, *intellect.*
Intellettuale, *intellectuel.*
Intelligenza, *intelligence.*
Intemperanza, *intempérance.*
Intemperie, *intempérie.*
Intendimento, *entendement.*
Intensità, *intensité.*
Intenso, *intense.*
Intenzione, *but, intention.* Prima, seconda intenzione, *première, seconde intention.*
Interarticolare, *interarticulaire.*
Intercadente, *intercadent.*
Intercalare, *intercalaire.*
Intercepzione, *bandage qui intercepte.*
Interclavicolare, *interclaviculaire.*
Intercorrente, *intercurrent.*
Intercostale, *intercostal.*
Interlobulare, *interlobulaire.*
Intermascellare, *intermaxillaire.*
Intermissione, *intermission.*
Intermittente, *intermittent.*
Intermittenza, *intermittence.*
Interno, *interne.*
Interrosseo, *interosseux.*
Intersezione, *intersection.*
Interstizio, *interstice.*
Intertrigine, *intertrigo.*
Intestinale, *intestinal.*
Intestino, *intestin.*
Intormentire, *perdre par le froid l'usage des membres.*
Intorpidito, *qui est dans la torpeur.*
Intrinseco, intrinsico, *intrinsèque.*
Intriso, *bouillie.*
Intumescenza, *gonflement.*
Inturgidire, *devenir turgescent.*
Intussuscepzione, *intussusception.*
Inumazione, *inhumation.*
Invadimento, invasione, *invasion.*
Inversione, *renversement.*
Invertebrato, *invertébré.*
Involucro, *involucre.*
Inzuppamento, *infiltration.*
Iodato, *iodate.*
Iodico, *iodique.*
Iodio, iodina, *iode.*
Ioduro, *iodure.*
Ioepiglottico, *hyo-épiglottique.*
Iofaringeo, *hyo-pharyngien.*
Ioglosso, *hyo-glosse.*
Ioide, *hyoïde.*
Ioideo, *hyoïdien.*
Iotacismo, *iotacisme.*
Ipercatarsi, *superpurgation.*
Ipercrisi, *hypercrisie.*
Iperemia, *hypérémie.*
Iperestesia, *hyperesthésie.*
Ipersarcosi, *hypersarcose.*
Iperstenia, *hypersthénie.*
Iperstenico, *hypersthénique.*
Ipertrofia, *hypertrophie.*
Ipnobate, *somnambule.*
Ipnologia, *doctrine du sommeil.*
Ipnotico, *hypnotique.*
Ipochima, ipochisi, *cataracte.*
Ipocondria, ipocondriasi, *hypochondrie.*
Ipocondriaco, *hypochondriaque.*
Ipocondrio, *hypochondre.*
Ipocras, *hypocras.*
Ipocrateriforme, *hypocratériforme.*
Ipogastrico, *hypogastrique.*
Ipogastrio, *hypogastre.*
Ipogino, *hypogyne.*
Ipoglosso, *hypoglosse.*
Ipoglottide, *grenouillette.*
Ipoglottidi, *pilules béchiques qu'on laisse fondre sous la langue; glandules linguales.*
Ipopio, ippopio, *hypopyon.*
Ipospadia, *hypospadias.*
Ipostasi, *dépôt.*
Ipostenia, *hyposthénie.*
Ipostenico, *hyposthénique.*
Ipotenare, *hypothénar.*
Ippiatria, ippiatrica, *l'hippiatrique.*
Ippiatro, *hippiâtre.*
Ippocampo, *hippocampe.*
Ippocratico, *hippocratique.*
Ippomani, *hippomane.*
Ippopatologia, *pathologie du cheval.*
Ippotomia, *anatomie du cheval.*
Ipsiloide, *hypsiloïde.*
Iride, *iris (plante); iris (membrane).*
Irino, *iridien.*
Irite, iritide, *iritis.*
Irradiazione, *irradiation.*
Irregolare, *irrégulier.*
Irritabile, *irritable.*
Irritabilità, *irritabilité.*
Irritante, irritativo, *irritant.*
Irritazione, *irritation.*
Irto, *hérissé.*
Isabello, *isabelle.*
Ischiade, *la sciatique.*
Ischiadico, ischiatico, *sciatique.*
Ischialgia, *ischialgie.*
Ischio, *ischion.*
Ischiocavernoso, *ischio-caverneux.*
Ischiocele, *ischiocèle.*
Iscuirio, iscuria, *ischurie.*
Iscuretico, *ischurétique.*
Isocroneità, isocronismo, *isochronisme.*
Isocrono, *isochrone.*
Isolamento, *isolement.*
Isolato, *isolé.*
Isolatore, *isolateur.*
Isteralgia, *hystéralgie.*
Isterica, istericismo, *hystérie.*
Isterocele, *hystérocèle.*
Isterolossia, *obliquité de l'utérus.*
Isteroptosi, isterottosi, *chute de l'utérus.*
Isterotomia, *hystérotomie.*
Isterotomo, *hystérotome.*
Istintivo, *instinctif.*
Istinto, *instinct.*
Istmo, *isthme.*
Istogenia, *histogénie.*
Istografia, *histographie.*
Istologia, *histologie.*
Istoria naturale, *histoire naturelle.*
Istromento, *instrument.*
Itterico, *ictérique.*
Itterizia, *ictère.*
Ittiosi, *ichthiosis.*

J

Jeuno, *le jéjunum.*
Josciamo, *jusquiame.*
Jugale, *jugal.*
Jugulare, *jugulaire.*
Jusquiamina, *hyoscyamine.*
Jusquiamo, *jusquiame.*

K

Keratotomo, *kératotome.*
Kina, *le quinquina.*
Kinico, *quinine.*
Kinkina, *quinquina.*
Kisti, *kyste.*

L

Labbiale, *labial.*
Labbro, *lèvre.*
Laberintico, *labyrinthique.*
Laberinto, labirinto, *labyrinthe.*
Labiale, *labial.*
Labiato, labbiato, *labié.*
Laboratorio, *laboratoire.*
Labro, *lèvre.*
Labro leporino, *bec-de-lièvre.*
Lacca, *laque.*

Laccamuffa, *teinture de tournesol.*
Laccio, *lacs.*
Lacerazione, *déchirure.*
Laciniato, *lacinié.*
Lacrima, lagrima, *larme.*
Lacrimale, *lacrymal.*
Lacrimazione, *larmoiement.*
Lacuna, *lacune.*
Lagochilo, *bec-de-lièvre.*
Lagoftalmia, lagottalmia, *lagophthalmie.*
Lambicco, *alambic.*
Lamdacismo, *lambdacisme.*
Lambdoide, *lambdoïde.*
Lamellato, *lamellé.*
Lamina, lama, *lame.*
Laminoso, *lamineux.*
Lampasco, lampazio, *lampas.*
Lampione, *groseille.*
Lanceolato, *lancéolé.*
Lancetta, *lancette.*
Lancinante, *lancinant.*
Languore, *langueur.*
Lanifero, *lanifère.*
Lanuginoso, *lanugineux.*
Lardaceo, *lardacé.*
Laringe, *larynx.*
Laringeo, *laryngé.*
Laringite, *laryngite.*
Laringitide membranacea, *croup.*
Laringotomia, *laryngotomie.*
Lassativo, *laxatif.*
Lassazione, lassezza, *lassitude.*
Lassità, *laxité.*
Latente, *latent.*
Lattato, *lactate.*
Latte, *lait.*
Latteo, *lacté.*
Lattescente, *lactescent.*
Lattico, *lactique.*
Lattifero, *lactifère.*
Lattina, *lactine.*
Lattuga, *laitue.*
Laudano, *laudanum.*
Lauro, *laurier.*
Lavativo, *clystère.*
Lazzo, *de saveur âcre.*
Ledreria, *ladrerie.*
Legaccia, legaccio, *liens.*
Legamento, *ligament.*
Legamentoso, *ligamenteux.*
Legatura, *ligature.*
Legittimo, *légitime.*
Legno, *bois.*
Legume, *légume.*
Legumina, *légumine.*
Leifemo, *anémique.*
Lembo, *limbe.*
Leniente, lenitivo, *adoucissant.*
Lenticchia, lente, *lentille.*
Lenticolare, *lenticulaire.*
Lentiggine, *éphélide.*
Lento, *lent.*
Leontiasi, *léontiasis.*
Lepra, lebbra, *lèpre.*
Leproso, *lépreux.*
Lequirizia, *réglisse.*
Lesione, *lésion.*
Letalità, *léthalité.*
Letargia, *léthargie.*
Letargico, *léthargique.*
Letifero, *qui cause la mort.*
Leucina, *leucine.*
Leucoflemmasia, *leucophlegmasie.*
Leucoma, *opacité de la cornée.*
Leucopatia, *leucopathie.*
Leucorrea, *leucorrhée.*
Leucorroico, *leucorrhéique.*
Levatrice, *sage-femme.*
Levigazione, *lévigation.*
Libro, *liber.*
Licantropia, *lycanthropie.*
Lichene, *lichen.*
Lienteria, *lientérie.*
Lienterico, *lientérique.*
Lieva, leva, *levier.*
Lievito, *ferment.*
Ligneo, *ligneux.*
Limologia, *lœmologie.*
Limonata, limonea, *limonade.*
Limpido, *limpide.*
Linea, *ligne.*
Lineamento, *linéament.*
Lineare, *linéaire.*
Linfa, *lymphe.*
Linfatico, *lymphatique.*
Lingua, *langue.*
Linguale, *lingual.*
Linguetta, *languette.*
Linimento, *liniment.*
Lino, *lin.*
Linseme, *graine de lin.*
Lipemania, *lypémanie.*
Lipoma, *lipome.*
Lipotimia, *lipothymie.*
Lippitutide, *chassie.*
Lippo, lipposo, *chassieux.*
Liquefazione, *liquéfaction.*
Liquidità, *liquidité.*
Liquido, *liquide.*
Liquirizia, *réglisse.*
Liquore, *liqueur.*
Liscivia, *lessive.*
Lisi, *solution.*
Lissiviale, *lixiviel.*
Lissiviazione, *lixiviation.*
Litagogo, *lithagogue.*
Litiasi, *lithiase.*
Litico, *lithique.*
Litina, *lithine.*
Litolabio, *litholabe.*
Litontribo, *lithotribe.*
Litoteretro, *perce-pierre.*
Litotomia, *lithotomie.*
Litotomista, *lithotomiste.*
Litotomo, *lithotome.*
Litotripsia, litotrizia, litotritia, *lithotritie.*
Litotritico, *lithotritique.*
Lividezza, *lividité.*
Livido, *livide.*
Lobo, *lobe.*
Lobulare, *lobulaire.*
Lobulato, *lobulé.*
Lobulo, *lobule.*
Lochj, *lochies.*
Lochiorragia, *lochiorrhagie.*
Locomotore, *locomoteur.*
Locomozione, *locomotion.*
Lombagine, *lombago.*
Lombare, *lombaire.*
Lombi, *lombes.*
Lomboaddominale, *lombo-abdominal.*
Lombricali, *les lombricaux.*
Lombrico, *lombric.*
Lopia, *loupe.*
Loquacità, *loquacité.*
Lordosi, *lordose.*
Lozione, *lotion.*
Lubricativo, *lubrifiant.*
Luce, *lumière.*
Lucido, *lucide.*
Lue gallica, *syphilis.*
Luminoso, *lumineux.*
Luna, *lune.*
Lunatico, *lunatique.*
Lungo, *long.*
Lungogiuntato, *long-jointé, opposé à court-jointé.*
Lupia, *loupe.*
Lupo, *lupus.*
Luppolo, *houblon.*
Lussato, *luxé.*
Lussazione, *luxation.*
Lutare, *luter.*
Luto, loto, *lut.*

M

Macchia, *tache.*
Macchina, *machine.*
Macchinal, *machinal.*
Macerazione, *macération.*
Macrobiotico, *macrobiotique.*
Macrocefalo, *macrocéphale.*
Macrocosmo, *macrocosme.*
Madarosi, *madarosis.*
Maddaleone, *magdaléon.*
Madefazione, *madéfaction.*
Magisterio, magistero, *magistère.*
Magistrale, *magistral.*
Magnesia, *magnésie.*
Magnetico, *magnétique.*
Magnetismo, *magnétisme.*
Magnetizzare, *magnétiser.*
Magnetizzatore, *magnétiseur.*
Magrezza, *maigreur.*
Mal de verme, *farcin.*
Mal sottile, *phthisie.*
Malactico, *émollient.*
Malandra, *malandre.*
Malare, *malaire.*
Malato, *malate.*
Malattia, *maladie.* — Male, *mal.*
Malico, *malique.*
Malignità, *malignité.*
Maligno, *malin.*
Malincoria, *mélancolie.*
Malléabile, *malléable.*
Malleolare, *malléolaire.*
Malleolo, *malléole.*
Mallo, *drupe.*
Malva, *mauve.*
Mammale, *mammifère.*
Mammario, *mammaire.*

Mammella, *mamelle.*
Mammifero, *mammifère.*
Mammillare, *mamillaire.*
Mancino, *gaucher.*
Mandibola, *mandibule.*
Mandola, mandorla, *amande.*
Mandragora, *mandragore.*
Manducazione, *manducation.*
Mania, *manie.*
Maniaco, *maniaque.*
Manica d'Ippocrate, *manche d'Hippocrate.*
Maniluvio, *maniluve.*
Manipolo, *poignée.*
Manna, *manne.*
Mano, *main.* Mano torta, *main bote.*
Manustuprazione, *onanisme.*
Marasmo, *marasme.*
Marcia, *pus.*
Marcia, *marche.*
Margarato, *margarate.*
Margarico, *margarique.*
Margarina, *margarine.*
Marginale, *marginal.*
Margine, *marge.*
Marmarige, *photopsie.*
Marmellata, *marmelade.*
Marte, *fer.*
Martello, *marteau.*
Marza, *greffe.*
Marziale, *martial.*
Mascella, *mâchoire.*
Mascellare, *maxillaire.*
Maschio, *mâle.*
Massetere, *masséter.*
Masseterico, *massétérien.*
Masticatore, *masticatoire.*
Masticazione, *mastication.*
Mastigadore, *mastigadour.*
Mastodinia, *mastodynie.*
Mastoideo, *mastoïdien.*
Mastuprazione, *onanisme.*
Materia, *matière.*
Matrice, *utérus.*
Maturante, maturativo, *maturatif.*
Maturazione, *maturation.*
Maturità, *maturité.*
Maturo, *mûr.*
Meato, *méat.*
Meccanica, *mécanique.*
Meccanismo, *mécanisme.*
Meconato, *méconate.*
Meconico, *méconique.*
Meconina, *méconine.*
Meconio, *méconium.*
Mediano, *médian.*
Mediastineo, *qui appartient au médiastin.*
Mediastino, *médiastin.*
Medicamentario, *médicamenteux.*
Medicamento, *médicament.*
Medicastro, *médicastre.*
Medicazione, *médication.*
Medicina, *médecine.*
Medicinale, *médical.*
Medico, *médecin.*
Mefite, *méphitis.*
Mefitico, *méphitique.*
Mefitismo, *méphitisme.*
Megalantropogenesia, *mégalanthropogénésie.*
Melagrana, melagranata, *grenade.*
Melagrano, *grenadier.*
Melanagogo, *mélanagogue.*
Melancolia, malinconia, *mélancolie.*
Melancolico, *mélancolique.*
Melaneo, *mélané.*
Melanosi, *mélanose.*
Melasso, *mélasse.*
Mele, *miel.*
Melena, *melæna.*
Meliceride, *mélicéris.*
Melicrato, *hydromel.* — Melito, *sucré.*
Mellone, *melon.*
Membrana, *membrane.*
Membranoso, *membraneux.*
Membro, *membre.*
Memoria, *mémoire.*
Meninge, *méninge.*
Meningeo, *méningé.*
Meningetta, *méningette.*
Meningina, *méningine.*
Meningite, *méningite.*
Meningofilace, *méningophylax.*
Meningogastrico, *méningo-gastrique.*
Menisco, *cartilage articulaire.*
Menorragia, *ménorrhagie.*
Menorrea, *ménorrhée.*
Menostasia, *suppression des règles.*
Menstruale, *menstruel.*
Menstruazione, *menstruation.*
Menstrui, *les menstrues.*
Menstruo, *un menstrue.*
Mentale, *mental.*
Mentecataggine, *démence.*
Mentiano, *mentonnier.*
Mento, *menton.*
Mercuriale, *mercuriel.*
Mercuriali, *les mercuriaux.*
Mercurio, *mercure.*
Mericismo, *mérycisme.*
Mesaraico, *mésaraïque.*
Mesenterico, *mésentérique.*
Mesenterio, *mésentère.*
Mesi, *les règles.*
Mesmerismo, *mesmérisme.*
Mesocefalo, *mésocéphale.*
Mesocieco, *méso-cœcum.*
Mesogastrico, *mésogastrique.*
Mesolobo, *mésolobe.*
Mesoretto, *mésorectum.*
Mestrui, *menstrues.*
Metacarpico, *métacarpien.*
Metacarpo, *métacarpe.*
Metallico, *métallique.*
Metallo, *métal.*
Metamorfosi, *métamorphose.*
Metastasi, *métastase.*
Metastatico, *métastatique.*
Metatarsico, *métatarsien.*
Metatarso, *métatarse.*
Metatesi, *métathèse.*
Meteora, *météore.*
Meteorismo, *météorisme.*
Meteorologia, *météorologie.*
Meticcio, *métis.*
Metodico, *méthodique.*
Metodo, *méthode.*
Metralgia, *métralgie.*
Metrite, *métrite.*
Metrolossia, *obliquité de la matrice.*
Metrorragia, *métrorrhagie.*
Metrotomia, *métrotomie.*
Miasma, *miasme.*
Miasmatico, *miasmatique.*
Micrania, *migraine.*
Microscomo, *microcosme.*
Microftalmo, *microphthalme.*
Midolla, *moelle.*
Midollare, *médullaire.*
Midriasi, *midriasis.*
Mielite, *myélite.*
Migliare, *miliaire.*
Miglio, *millet.*
Migliolino, *grain de millet, petite tumeur qui se développe dans les paupières.*
Miglioramento, *amélioration.*
Miloglosso, *mylo-glosse.*
Miloioideo, *mylo-hyoïdien.*
Milza, *rate.*
Minerale, *minéral.*
Mineralogia, *minéralogie.*
Minorativo, *minoratif.*
Minorazione, *purgation douce.*
Miocefalo, *myiocéphale.*
Miodinia, *myodynie.*
Miologia, *myologie.*
Miope, *myope.*
Miopia, *myopie.*
Miosi, *myosis.*
Miotilità, *myotilité.*
Miotomia, *myotomie.*
Mirmecia, *sorte de verrue.*
Mirra, *myrrhe.*
Mirtiforme, *myrtiforme.*
Misantropia, *misanthropie.*
Mistione, *mixtion.*
Mistura, *mixture.*
Mitrale, *mitral.*
Miuro, *myure.*
Moccio, *morve chevaline.*
Moccioso, *morveux.*
Moclico, *purgatif violent.*
Mofetta, *mofette.*
Mola, *môle.*
Molare, *molaire.*
Moletta, *tumeur synoviale chez le cheval.*
Mollecola, *molécule.*
Mollecolare, *moléculaire.*
Mollezza, *mollesse.*
Mollitivo, *émollient.*
Mollusco, *moluscum.*
Monadelfia, *monadelphie.*
Monandria, *monandrie.*
Moncherino, *moignon.*
Monco, *manchot.*
Mondificativo, *mondificatif.*
Mondificazione, *mondification.*
Monocolo, *monocle.*
Monogamia, *monogamie.*
Monoico, *monoïque.*
Monte di Venere, *mont de Vénus.*
Morbifico, *morbifique.*
Morbillo, *rougeole.*
Morbilloso, *morbilleux.*

Morbo, *maladie.*
Morboso, *morbide.*
Mordicante, *mordicant.*
Morfina, *morphine.*
Moria, *mortalité pestilentielle.*
Morice, *hémorrhoïde.*
Moriforme (calcolo), *calcul mûral.*
Mormorio, *gargouillement.*
Moro, *un noir.* Moro bianco, *un albinos.*
Moroide, *hémorrhoïde.*
Morosità, *morosité.*
Morsicatura, *morsure.*
Morso, *mors, frein.*
Mortaio, *mortier.*
Mortale, *mortel.*
Mortalità, *mortalité.*
Morte, *la mort.*
Mortificazione, *mortification.*
Morva, *morve chevaline.*
Moscada, *noix muscade.*
Mosche volanti, *mouches volantes.*
Mostro, *monstre.*
Motore, *moteur.*
Movimento, *mouvement.*
Mucilagginoso, *mucilagineux.*
Mucilagine, *mucilage.*
Muco, *mucus.*
Mucosità, *mucosité.*
Mucoso, *muqueux.*
Muffa, *moisissure.*
Mulatto, *mulâtre.*
Mulo, *mulet.*
Multifido, *multifide.*
Multilobato, *multilobé.*
Multiloculare, *multiloculaire.*
Mummificazione, *momification.*
Muriatico, *muriatique.*
Muriato, *muriate.*
Muschio, musco, *musc.*
Muscolare, *musculaire.*
Muscolo, *muscle.*
Muso di tinca, *museau de tanche.*
Mussitazione, *mussitation.*
Mutezza, *mutité.*
Mutilazione, *mutilation.*
Mutolezza, *mutité.*
Mutolo, *muet.*

N

Nafta, *naphte.*
Nano, *nain.*
Narcosi, *narcotisme.*
Narcotico, *narcotique.*
Narcotina, *narcotine.*
Narcotismo, *narcotisme.*
Nare, narice, *narine.*
Nasale, *nasal.*
Nascale, *pessaire de laine.*
Nascenza, *gonflement; naissance.*
Naso, *nez.*
Natica, *fesse.*
Nativo, *natif.*
Natro, *natron.*
Natura, *nature.*
Naturale, *naturel.*
Nausea, nauseamento, *nausée.*
Nauseante, nauseoso, *nauséabond.*
Navicolare, *naviculaire.*
Necroscopia, *nécroscopie.*
Necrosi, *nécrose.*
Nefelio, *néphélion.*
Nefralgia, *néphralgie.*
Nefretico, *néphrétique.*
Nefrite, *néphrite.*
Nefrolito, *néphrolite.*
Nefrologia, *néphrologie.*
Nefrorragia, *néphrorrhagie.*
Nefrotomia, *néphrotomie.*
Neo, nevo, *nævus.*
Nervino, *nervin.*
Nervo, *nerf.*
Nervoso, *nerveux.*
Neuritide, *névrite.*
Neuroma, *névrome.*
Neutralizzare, *neutraliser.*
Neutro, *neutre.*
Neve, *neige.*
Nevralgia, *névralgie.* — Nevrilema, *névrilème.* — Nevrologia, *névrologie.* — Nevrosi, *névrose.* — Nevrotomia, *névrotome.*
Ninfa, *nymphe.*
Ninfomania, *nymphomanie.*
Ninfotomia, *nymphotomie.*
Nistagmo, *nystagmus.*
Nitrato, *nitrate.*
Nitrico, *nitrique.*
Nitro, *nitre.*
Nittalopia, *nyctalopie.*
Nittalopo, *nyctalope.*
Nittazione, *clignotement.*
Nittitante, *clignotant.*
Nocciolo, *bourbillon.*
Noce, *noix.*
Nodo, *nœud.*
Nodosità, *nodosité.*
Nomenclatura, *nomenclature.*
Nosocomiale, *nosocomial.*
Nosografia, *nosographie.*
Nosologia, *nosologie.*
Nosologista, nosologo, *nosologiste.*
Nostalgia, *nostalgie.*
Nostomania, *mal du pays.*
Nottambulismo, *somnambule.*
Nube, *nuage dans l'urine.*
Nuca, *nuque.*
Nucleo, *noyau.*
Nudo, *nu.*
Nutazione, *oscillation habituelle et involontaire de la tête.*
Nutrimento, nutricamento, *aliment.*
Nutritivo, nutrizio, *nutritif, nourricier*
Nutrizione, *nutrition.*
Nuvoletta, *albugo.*

O

Obcordato, *obcordé.*
Obesità, *obésité.*
Obliquo, *oblique.*
Obliteramento, obliterazione, *oblitération.*
Oblongo, *oblong.*
Occasionale, *occasionnel.*
Occhiaja, *orbite.*
Occhiali, *lunettes.*
Occhiello, *boutonnière à l'urèthre, à la vessie.*
Occhio, *œil.*
Occipitale, *occipital.*
Occipite, *occiput.*
Occipitoassoideo, *occipito-axoïdien.*
Oculare, *oculaire.*
Oculista, *oculiste.*
Odontalgia, *odontalgie.*
Odontalgico, *odontalgique.*
Odontiasi, *dentition.*
Odontoide, *odontoïde.*
Odontoideo, *odontoïdien.*
Odontotecnia, *odontotechnie.*
Odorato, *odorat.*
Odore, *odeur.*
Officinale, *officinal.*
Ofiasi, *ophiasis.*
Oftalmia, *ophthalmie.*
Oftalmico, *ophthalmique.*
Oftalmostato, *ophthalmostat.*
Oleaginoso, *oléagineux.*
Oleato, *oléate.*
Olecranico, *olécranien.*
Olecrano, *olécrâne.*
Oleico, *oléique.*
Oleo, *huile.*
Oleoso, *huileux.*
Olfattivo, *olfactif.*
Olfatto, *odorat.*
Olfattorio, *olfactif.*
Oliva, uliva, *olive.*
Olivare, *olivaire.*
Ombilicale, *ombilical.*
Ombilico, *ombilic.*
Ombrella, *ombelle.*
Omerale, *huméral.*
Omero, *humérus.*
Omfalocele, *omphalocèle.*
Omfalomesenterico, *omphalo-mésentérique.*
Omfalotomia, *omphalotomie.*
Omiopatia, *homœpathie.*
Omiopatico, *homœopathique.*
Omnivoro, *omnivore.*
Omogeneità, *homogénéité.*
Omogeneo, *homogène.*
Omoplata, *omoplate.*
Omoplata-ioideo, *omoplato-hyoïdien.*
Ooforite, *inflammation de l'ovaire.*
Opacità, *opacité.*
Opaco, *opaque.*
Operatore, *opérateur.*
Operazione, *opération.*
Operculo, *opercule.*
Opiacco, *opiacé.*
Opiato, *opiat.*
Opilazione, *obstruction.*
Opio, oppio, *opium.*
Opistogastrico, *opisthogastrique.*
Opistotono, *opisthotonos.*
Opponente, *opposant.*
Oppressione, *oppression.*
Orbita, *orbite.*
Orbitale, *orbitaire.*
Orbo, *aveugle.*
Orcotomia, *castration.*
Ordeina, *hordéine.*

Orecchietta, *oreillette.*
Orecchio, *oreille.*
Orecchioni, *oreillons.*
Organico, *organique.*
Organismo, *organisme.*
Organizzazione, *organisation.*
Organo, *organe.*
Orgasmo, *orgasme.*
Orifizio, *orifice.*
Orina, *urine.*
Oro, *or.*
Orripilazione, *horripilation.*
Orrore, *frisson.*
Ortica, *ortie.*
Orticaria, *urticaire.*
Ortopedia, *orthopédie.*
Ortopnea, *orthopnée.*
Orzajuolo, *orgeolet.*
Orzo, *orge.*
Oscitante, *bâillant.*
Oscitazione, *bâillement.*
Oscuramento della vista, *obscurcissement de la vue.*
Osmazoma, *osmazôme.*
Ospedale, *hôpital.*
Ospizio, *hospice.*
Ossalato, *oxalate.*
Ossalico, *oxalique.*
Osseo, *osseux.*
Osservazione, *observation.*
Ossicini dell' udito, *osselets de l'ouïe.*
Ossidazione, *oxydation.*
Ossido, *oxyde.*
Ossificazione, *ossification.*
Ossigenato, *oxygéné.*
Ossigeno, *oxygène.*
Ossimele, *oxymel.*
Ossiopia, *oxyopie.*
Ossiuro, *oxyure.*
Osso, *os.*
Osteocopo, *ostéocope.*
Osteogenia, *ostéogénie.*
Osteologia, *ostéologie.*
Osteomalacia, *ramollissement des os.*
Osteosarcoma, *ostéosarcome.*
Ostetricante, *accoucheur.*
Ostreticia, *l'obstétrique.*
Ostite, *ostéite.*
Ostrica, *huitre.*
Ostruzione, *obstruction.* — Ostruzione lagrimale, *tumeur lacrymale.*
Otalgia, *otalgie.*
Otico, *otique.*
Otorrea, *otorrhée.*
Otricello, *utricule.*
Otricolare, *utriculaire.*
Ottalmia, *ophthalmie.*
Ottica, *l'optique.*
Ottico, *optique.*
Ottundente, *qui émousse.*
Otturatore, *obturateur.*
Otturazione, *obturation.*
Ottuso, *obtus.*
Ovale, *ovale.*
Ovaja, ovario, *ovaire.*
Ovarista, *ovariste.*
Ovidutto, *oviducte.*
Oviparo, *ovipare.*
Ovo, *œuf.*
Ovulo, *ovule.*
Ozena, *ozène.*

P

Pabulo, *aliment, nourriture.*
Pachidermo, *pachyderme.*
Padecimiento, *souffrance.*
Padrasto, *envie.*
Palatino, *palatin.*
Palato, *palais.*
Palatofaringeo, *palato-pharyngien.*
Palea, *paille.*
Paletta, *palette.*
Paletta della spalla, *omoplate.*
Palingenesia, *palingénésie.*
Palle di Marte, *boules de Mars.*
Palliativo, *palliatif.*
Palliazione, *palliation.*
Pallido, *pâle.*
Pallore, *pâleur.*
Palmare, *palmaire.*
Palmato, *palmé.*
Palmipedo, *palmipède.*
Palmo, *paume de la main.*
Palpebra, *paupière.*
Palpebrale, *palpébral.*
Palpitazione, *palpitation.*
Panacea, *panacée.*
Panchimagogo, *penchymagogue.*
Pancreate, *pancréas.*
Pancreatico, *pancréatique.*
Pancresto, *panchreste.*
Pandemia, *pandémie.*
Pandemico, *pandémique.*
Pandiculazione, *pandiculation.*
Pane, *pain.*
Panereccio, *panaris.*
Panico, *le panis.*
Panico, *panique.*
Panicolo, *panicule.*
Pannicolo, *pannicule.*
Pannocchio, *chaton.*
Panse, *premier ventricule des ruminants.*
Pantagogo, *pantagogue.*
Papavero, *pavot.*
Papilionaceo, *papilionacé.*
Papilla, *papille, bouillie.*
Papillare, *papillaire.*
Pappo, *aigrette.*
Papula, *papule.*
Paracentesi, *paracentèse.*
Paracusi, *paracousie.*
Parafimosi, *paraphimosis.*
Paralisi, paralisia, *paralysie.*
Paralitico, *paralytique.*
Paraplegia, *paraplégie.*
Parassito, *parasite.*
Parastate, *l'épididyme.*
Paregorico, *parégorique.*
Parenchima, *parenchyme.*
Parenchimatoso, *parenchymateux.*
Parete, *paroi.*
Parietale, *pariétal.*
Paristmie, *les amygdales.*
Parivago, parvago, *le nerf vague.*
Paronichia, *paronychie.*
Parosismo, parossismo, *paroxysme.*
Parossitico, *paroxystique.*
Parotide, *parotide.*
Parotideo, *parotidien.*
Parto, *le part, l'accouchement.*
Parulide, *parulie.*
Passione, *affection.*
Passivo, *passif.*
Pastiglia, *pastille.*
Pastoja, *paturon.*
Patella, *rotule.*
Patereccio, *panaris.*
Patetico, *pathétique.*
Patogenia, *pathogénie.*
Patognomonico, *pathognomonique.*
Patologia, *pathologie.*
Patologico, *pathologique.*
Pazzia, *folie, manie.*
Peccante, *peccant.*
Pece, *poix.*
Pedicellato, *pédicellé.*
Pedicello, *pédicelle.*
Pediculare, *pédiculaire.*
Pedignone, *engelure.*
Pediluvio, *pédiluve.*
Peduncolare, *pédonculaire.*
Peduncolato, *pédonculé.*
Peduncolo, *pédoncule.*
Pelatina, *teigne.*
Pelicano, *pélican.*
Pellagra, *pellagre.*
Pelle, *peau.*
Pellicello, pedicello, *la tique; l'acarus de la gale.*
Pellicola, *pellicule.*
Pelo, *poil.*
Pelvi, *bassin.*
Pelvimetro, *pelvimètre.*
Pelvino, pelviano, *pelvien.*
Penetrante, *pénétrant.*
Penfigo, *pemphigus.*
Penfigoide, *pemphigoïde.*
Penicillato, *pénicillé.*
Pentola di Papin, *marmite de Papin.*
Pepasmo, *coction.*
Pepastico, *pépastique.*
Pepe, *poivre.*
Peptico, *digestif.*
Pera, *poire.*
Percezione, *perception.*
Percussione, *percussion.*
Perdita, *perte.*
Perforante, *perforant.*
Perforatore, *perforateur.*
Perforazione, *perforation.*
Perianto, *périanthe.*
Pericardio, *péricarde.*
Pericarpio, *péricarpe.*
Pericondrio, *périchondre.*
Pericranio, *péricrâne.*
Periferia, *périphérie.*
Perineale, *périnéal.*
Perineo, *périnée.*
Periodico, *périodique.*
Periodo, *période.*
Periosteo, periostio, *périoste.*
Periostosi, *périostose.*
Peripneumonia, *péripneumonie.*
Peristafilino, *péristaphylin.*

Peristaltico, *péristaltique.*
Peritoneale, *péritonéal.*
Peritoneo, *péritoine.*
Peritonite, *péritonite.*
Perla, *perle.*
Perlato, *perlé.*
Permeabile, *perméable.*
Pernicioso, *pernicieux.*
Peroneo, *péroné.*
Perossido, *peroxyde.*
Persistente, *persistant.*
Perspirazione, *perspiration.*
Perstrizione, *action d'étreindre.*
Perturbatore, *perturbateur.*
Perversione, *perversion.*
Pesaliquore, *pèse-liqueur.*
Pesante, *pesant.*
Pesce, *poisson.*
Peso specifico, *pesanteur spécifique.*
Pessario, pesso, *pessaire.*
Peste, *peste.*
Pestiferato, *pestiféré.*
Pestilente, *pestilentiel.*
Petalo, *pétale.*
Petecchia, *pétéchie.*
Petecchiale, *pétéchial.*
Petro-occipitale, *pétro-occipital.*
Petroso, *pétreux.*
Pettignone, *pubis.*
Pettineo, *pectiné.*
Petto, *poitrine.*
Pettorale, *pectoral.*
Pettoriloquia, *pictoriloquie.*
Pettoriloquo, *pectoriloque.*
Peziolato, *pétiolé.*
Peziolo, *pétiole.*
Piaga, *plaie.*
Piamadre, *pie-mère.*
Piano, *plan, uni.*
Pianta, *végétal; plante des pieds.*
Piattola, piattone, *morpion.*
Picromele, *picromel.*
Picrotossina, *picrotoxine.*
Pidocchio, *pou.*
Piede, *pied.* — Piede torto, *pied bot.* — Piede plano, *pied plat.*
Piegatile, *plicatile.*
Piemia, *pyohémie.*
Pienezza, *réplétion.*
Pieno, *plein.*
Pietra, *pierre.*
Pietroso, *pierreux.*
Pila, *pile.*
Pilare, *pilaire.*
Pilimizione, *pilimiction.*
Pillola, *pilule.*
Pillolare, *pilulaire.*
Pilorico, *pylorique.*
Piloro, *pylore.*
Pineale, *pinéal.*
Pinna, *nageoire.*
Pinnatifido, *pinnatifide.*
Pinocchio, *pignon.*
Pinzette, *pinces.*
Piogenia, *pyogénie.*
Piombo, *plomb.*
Piorrea, *écoulement de pus.*
Piramidale, *pyramidal.*
Piramide, *pyramide.*
Piressia, *pyrexie.*
Piretico, *pyrétique.*
Piretologia, *pyrétologie.*
Pirometro, *pyromètre.*
Pirosi, *pyrosis.*
Pisello, *pois.*
Pistillo, *pistil.*
Pitiriasi, *pityriasis.*
Pituita, *pituite.*
Pituitario, *pituitaire.*
Pituitoso, *pituiteux.*
Piumacciolo, piumacetto, *plumasseau.*
Piuria, *pyurie.*
Pizzico, *pincée.*
Pizzicore, *prurit.*
Plantare, piantare, *plantaire.*
Plastico, *plastique.*
Platino, *platine.*
Plessimetro, *plessimètre.*
Plesso, *plexus.*
Pletora, *pléthore.*
Pletorico, *pléthorique.*
Pleura, *plèvre.*
Pleurisia, *pleurésie.*
Pleuritico, *pleurétique.*
Pleurodine, pleurodinia, *pleurodynie.*
Pleurodinico, *pleurodynique.*
Pleuroperipneumonia, *pleuro-péripneumonie.*
Plica, *plique.*
Pneumatico, *pneumatique.*
Pneumatosi, *pneumatose.*
Pneumogastrico, *pneumogastrique.*
Pneumonia, *pneumonie.*
Pneumonico, *pneumonique.*
Pneumorragia, *hémoptysie.*
Pneumotorace, *pneumothorax.*
Pnigalio, *cauchemar.*
Podagra, *goutte.*
Podice, *anus.*
Polarità, *polarité.*
Policolia, *polycholie.*
Polidipsia, *polydipsie.*
Poliemia, *polyhémie.*
Polifago, *polyphage.*
Polifarmacia, *polypharmacie.*
Polifarmaco, *polypharmaque.*
Poligamia, *polygamie.*
Polipo, *polype.*
Polisarcia, *polysarcie.*
Poliuria, *polyurie.*
Pollice, *pouce.*
Polline, *pollen.*
Polluzione, *pollution.*
Polmono, *poumon.*
Polo, *pôle.*
Polpa, *pulpe.*
Polpaccio della gamba, *mollet.*
Polpastrello, *pulpe des doigts.*
Polposo, *pulpeux.*
Polso, *pouls.*
Polvere, *poudre.*
Polverizzare, *pulvériser.*
Polveroso, *pulvérulent.*
Pomata, *pommade.*
Pomelle delle gote, *pommette des joues.*
Pomice, *pierre ponce.*
Pomo, *pomme.*
Ponderabile, *pondérable.*
Pondi (mal di) *dysentérie.*
Ponte di Varolio, *pont de Varole.*
Popliteo, *poplité.*
Poppa, *mamelle.*
Porfirizzazione, *porphyrisation.*
Poro, *pore.*
Porosità, *porosité.*
Poroso, *poreux.*
Porraceo, *porracé.*
Porrigine, *porrigo.*
Porro, *porreau.*
Porta (vena), *veine porte.*
Portaago, *porte-aiguille.*
Posatura, *sédiment.*
Positura, *posture.*
Postema, *apostème.*
Postemato, *suppuré.*
Postia, *orgeolet.*
Postite, *posthite.*
Potabile, *potable.*
Potassa, *potasse.*
Potassio, *potassium.*
Potenziale, *potentiel.*
Pozione, *potion.*
Precipitato, *précipité.*
Precipitazione, *précipitation.*
Precordiale, *précordial.*
Precordio, *la région précordiale.*
Predisponente, *prédisposant.*
Predisposizione, *prédisposition.*
Pregnante, *qui est enceinte.*
Prelombare, *prélombaire.*
Premito, *effort, action de pousser (dans les selles).*
Preparata, *préparate.*
Preparazione, *préparation.*
Prepuzio, *prepuce.*
Presa, *dose, prise.*
Presame, *présure.*
Presbiope, bresbiopia, *presbyte, presbytie.*
Presbite, *presbyte.*
Presbizie, *presbytie.*
Prescrizione, *prescription.*
Preservativo, *préservatif.*
Pretibiale, *prétibial.*
Priapismo, *priapisme.*
Prime vie, *les premières voies.*
Primipara, *primipare.*
Primoparto, *premier accouchement.*
Principio, *principe.*
Procatartico, *procatarctique.*
Processi ciliari, *les procès ciliaires.*
Processo, *processus.*
Procidenza, *procidence.*
Prodotto, *produit.*
Prodromo, *prodrome.*
Produzione, *production.*
Proegumeno, *proégumène.*
Profilassi, profilattica, *prophylaxie.*
Profilattico, *prophylactique.*
Profondo, *profond.*
Profumo, *parfum.*
Prognosi, *pronostic.*
Progressione, *progression.*
Prolasso, *prolapsus.*

Prolettico, *proleptique.*
Prolifico, *prolifique.*
Prolungamento, *prolongement.*
Prominente, *proéminent.*
Pronatore, *pronateur.*
Pronazione, *pronation.*
Pronostico, *pronostique.*
Proprietà, *propriété.*
Prosettore, *prosecteur.*
Prossimo, *prochain.*
Prostata, *prostate.*
Prostatico, *prostatique.*
Prostrazione, *prostration.*
Proteina, *protéine.*
Protendimento, *pandiculation.*
Protesi, *prothèse.*
Protopatia, *protopathie.*
Protopatico, *protopathique.*
Protossido, *protoxyde.*
Prottite, *inflammation de l'anus.*
Prottosi, *exophthalmie.*
Prottottosi, *chute du rectum.*
Protuberanza, *protubérance.*
Pruriggine, prurito, *prurit.*
Prurigginoso, *prurigineux.*
Prussiato, *prussiate.*
Psellismo, *psellisme.*
Pseudomembrana, *fausse membrane.*
Psicologia, *psychologie.*
Psora, *gale.*
Psorico, *psorique.*
Psorottalmia, *psorophthalmie.*
Pterigio, *ptérygion.*
Pterigofaringeo, *ptérygo-pharyngien.*
Pterigoide, *ptérygoïde.*
Pterigoideo, *ptérygoïdien.*
Ptialagogo, *ptyalagogue.*
Ptialina, *ptyaline.*
Ptialismo, *ptyalisme.*
Pube, *pubis.*
Pubertà, *puberté.*
Pubescente, *pubescent.*
Pubescenza, *pubescence.*
Pubico, *pubien.*
Pubiofemorale, *pubio-fémoral.*
Pudende, *les parties honteuses.*
Pudendo, *honteux.*
Puerpera, *femme en couches.*
Puerperale, *puerpéral.*
Puerperio, *accouchement.*
Pulce, *puce.*
Pulicare, *pulicaire.*
Pulmonare, pulmonario, polmonario, *pulmonaire.*
Pulmonia, polmonia, *phthisie pulmonaire.*
Pulsatile, *pulsatile.*
Pulsativo, *pulsatif.*
Pulsazione, *pulsation.*
Pultaceo, *pultacé.*
Pungiglione, *aiguillon des guêpes, abeilles, etc.*
Pungitivo, *pongitif.*
Punta, *ou* dolor di punta, *point douloureux.*
Punticolato, *pointillé.*
Punto d'appoggio, *point d'appui.*
Puntura, *piqûre.*
Pupilla, *pupille.*
Pupillare, *pupillaire.*
Purga, purgante, purgativo, *un purgatif.*
Purgagione, purgazione, *purgation.*
Purghe, *les menstrues.*
Purulento, *purulent.*
Pus, *pus.*
Pustola, pustula, *pustule.*
Pustoloso, *pustuleux.*
Putredine, putrefazione, putrescenza, *putréfaction.*
Putridità, *putridité.*
Putrido, *putride.*
Putrilagine, *putrilage.*
Puzzo, puzzura, *fétidité.*

Q

Quadrato, *carré.*
Quadrumano, *quadrumane.*
Quadrupedo, *quadrupède.*
Quagliamento, *présure.*
Quaglio, *caillette.*
Qualità, *qualité.*
Quarantena, *quarantaine.*
Quartana (febbre), *fièvre quarte.*
Quarti, *quartiers* (*en parlant du cheval*).
Quaternato, *quaterné.*
Querquera, *fièvre avec tremblement.*
Quiete, *repos.*
Quintana (febbre), *fièvre quintane.*
Quintessenza, *quintessence.*
Quojo, *cuir, peau.*
Quotidiana (febbre), *fièvre quotidienne.*

R

Rabarbaro, *rhubarbe.*
Rabbia, *rage.*
Rabbico, *qui appartient à la rage.*
Rabbioso, *enragé.*
Rabdoide, *rhabdoïde.*
Raccogliere il parto, *pratiquer un acouchement.*
Raccolta, *collection purulente.*
Raccorciamento, *raccourcissement.*
Rachialgia, *rachialgie.*
Rachide, *rachis.*
Rachideo, *rachidien.*
Rachitico, *rachitique.*
Rachitide, rachitismo, *rachitisme.*
Raddrizzato, *redressé.*
Radiale, *radial.*
Radiato, *radié.*
Radiazione, *radiation.*
Radicale, *radial.*
Radicante, *radicant.*
Radicatura, reggitura, *sachet contenant une racine d'ellébore, et qu'on met au cou des chevaux et des bœufs.*
Radice, *racine.*
Radicella, *radicule.*
Radici aperitive (le cinque), *les cinq racines apéritives.*
Radio, *radius.*
Radiocarpico, *radio-carpien.*
Rafania, *raphanie.*
Rafe, *rafé.*
Ragade, *rhagade.*
Raggiato, *radié.*
Raggio, *rayon; radius.*
Raggricchiamento, raggrinzamento, *contracture.*
Ragia, *résine.*
Ragione, *raison.*
Rame, *cuivre.*
Ramicella, ramicello, *ramuscule.*
Ramificazione, *ramification.*
Rammarginare, *cicatriser.*
Ramo, *branche.*
Ramoso, *rameux.*
Rampollo, *rejeton.*
Rana, *grenouille.*
Rancidità, *rancidité.*
Randello, *tourniquet.*
Ranella, ranula, *grenouillette.*
Ranina, *ranine.*
Rantolo, *râle.*
Rantoloso, *râlant.*
Rarefatto, *raréfié.*
Rarefazione, *raréfaction.*
Raro, *rare.*
Raschiatura, *raclure.*
Rasojo, *rasoir.*
Rastiatojo, *rugine.*
Rattraimento, rattrappimento, *contracture.*
Raucedine, *raucité.*
Rauco, *rauque.*
Razionale, *rationnel.*
Razza, *race.*
Reattivo, *réactif.*
Reazione, *réaction.*
Rebarbaro, *rhubarbe.*
Recidiva, *récidive.*
Recipiente, *récipient.*
Recrementizio, *récrémentitiel.*
Recremento, *récrement.*
Recrudescenza, *recrudescence.*
Redibitorio, *rédhibitoire.*
Refrangente, *réfringent.*
Refrangibilità, *réfrangibilité.*
Refrazione, *réfraction.*
Refrigerazione, *réfrigération.*
Reggime, *régime.*
Regione, *région.*
Regno, *règne.*
Regolare, *régulier.*
Regole, *les règles.*
Regolizia, *réglisse.*
Relassare, *relâcher.*
Relassazione, *relâchement.*
Relazione, *rapport juridique.*
Remissione, *rémission.*
Remittente, *rémittent.*
Renale, *rénal.*
Rene, *rein.*
Renella, *gravelle.*
Replezione, *réplétion.*
Resina, *résine.*
Resistenza, *résistance.*
Resoluzione, *résolution.*
Respirabile, *respirable.*
Respirazione, *respiration.*
Reste, *ou* coda di ratto, *croûtes*

dures et squameuses qui viennent au genou du cheval.
Restio, *rétif.*
Restringimento, *rétrécissement.*
Reticella, *réseau.*
Reticolato, *réticulé.*
Reticulo, *deuxième estomac des ruminants.*
Retina, *rétine.* — Retinide, *rétinite.*
Retrazione, *rétraction.*
Retrocessione, *rétrocession.*
Retroversione, *rétroversion.*
Rettificazione, *rectification.*
Rettile, *reptile.*
Retto, *rectum.*
Retto, *droit.*
Rettouretrale, *recto-uréthral.*
Reuma, rema, *rhume.*
Reumatico, rematico, *rhumatismal.*
Reumatismale, *rhumatismal.*
Reumatismo, *rhumatisme.*
Reumatizzante, *rhumatisant.*
Revivificazione, *revivification.*
Revulsione, *révulsion.*
Revulsivo, *révulsif.*
Riassorbimento, *résorption.*
Ricadimento, ricaduta, *rechute.*
Ricetta, *recette.*
Ricettacolo, *réceptacle.*
Ricettività, *réceptivité.*
Ricino, *ricin.*
Ricorrente, *récurrent.*
Riduzione, *réduction.*
Riflessione, *réflexion.*
Riflesso, *réflexe.*
Rigenerazione, *régénération.*
Rigidezza, rigidità, *rigidité.*
Rigido, *rigide.*
Rigore, *frisson.*
Rigurgitazione, *régurgitation.*
Rilassante, *relâchant.*
Rilassatezza, rilassazione, *relâchement.*
Rilevamento, *érection.*
Rilevatore, *releveur.*
Rimbombamento, *bourdonnement.*
Rimedio, *remède.*
Rimossa, *extirpation, extraction.*
Rintrescante, *rafraichissant.*
Rinolito, *calcul des fosses nasales.*
Rinoplastica, *rhinoplastie.*
Riobarbero, *rhubarbe.*
Ripercussione, *répercussion.*
Ripercussivo, *répercussif.*
Riposo, *repos.*
Riprezzo, ribrezzo, *frisson.*
Riproduzione, *reproduction.*
Ripulsione, *répulsion.*
Risalimento, *exacerbation.*
Riscaldamento, *échauffement, c'est-à-dire constipatino: urethrite; rougeur chez les enfants.*
Risipola, *érysipèle.*
Risipolatoso, *érysipélateux.*
Riso, *rire.*
Riso, *riz.*
Risolutivo, *résolutif.*
Risoluzione, *résolution.*
Risolvente, *résolutif.*
Risonanza, *résonnance.*
Ristretto, *constipé.*
Ritenzione, *retention.*
Ritmo, *rhythme.*
Ritorta, *cornue.*
Riverberazione, *réverbération.*
Rizzamento, *érection.*
Robbia, *garance.*
Roborante, roborativo, *fortifiant.*
Rocca, *rocher.*
Rogna, *gale.*
Romboide, *rhomboïde.*
Romice, *la patience (plante).*
Rosa, *rose.*
Rosato, *rosé.*
Roseola, *roséole.*
Rosicante, *rongeur.*
Rosolia, *rougeole.*
Rosso, *rouge.* Febbre rossa, *la scarlatine.*
Rossore, *rougeur.*
Rotatore, *rotatenr.*
Rotazione, *rotation.*
Rotondo, *rond.*
Rottorio, *cautère potentiel.*
Rottura, *rupture.*
Rotula, rotella, *rotule.*
Rotuliano, *rotulien.*
Rovesciamento, *renversement.*
Rubefaciente, *rubéfiant.*
Rubefazione, *rubéfaction.*
Ruga, *ride.*
Ruggine, *rouille.*
Rugginoso, *rouillé.*
Rugiada, *rosée.*
Rugoso, *rugueux.*
Ruminante, *ruminant.*
Ruminazione, *rumination.*
Rumore, *bruit.*
Russo, *rhonchus.*
Rutto, *éructation.*

S

Sabina, *sabine.*
Saburra, *saburre.*
Saburrale, *saburral.*
Saccarino, *saccharin.*
Sacco erniario, *sac herniaire.*
Sacro, *sacrum.*
Sacro, *sacré.*
Sacrococcigeo, *sacro-coccygien.*
Safena, *saphène.*
Sagittale, *sagittal.*
Sagittato, *sagitté.*
Sago, sagù, *sagou.*
Salassare, *saigner*
Salasso, *saignée.*
Sale, *sel.*
Salicina, *salicine.*
Salificabile, *salifiable.*
Saliva, *salive.*
Salivare, *salivaire.*
Salivazione, *salivation.*
Salpingofaringeo, *salpingo-pharyngien.*
Salsapariglia, *salsepareille.*
Salto, *saut.*
Salubrità. *salubrité.*
Salvatela, *salvatelle.*
Salvia, *sauge.*
Sänabile, *guérissable.*
Sangue, *sang.*
Sanguificazione, *hématose.*
Sanguigno, *sanguin.*
Sanguinolento, *sanguinolent.*
Sanguisuga, *sangsue.*
Sanie, *sanie.*
Sanioso, *sanieux.*
Sanità, *santé.*
Sanitario, *sanitaire.*
Sapidezza, *sapidité.*
Saponaceo, *saponacé.*
Saponaria, *saponaire.*
Sapone, *savon.*
Saponificazione, *saponification.*
Sapore, *saveur.*
Sarcocarpo, *sarcocarpe.*
Sarcocele, *sarcocèle.*
Sarcoma, *sarcome.*
Sarcomatoso, *sarcomateux.*
Sardonico, *sardonique.*
Sartorio, *couturier.*
Sassafrasso, *sassafras.*
Satiriasi, *satyriasis.*
Saturazione, *saturation.*
Sazietà, *satiété.*
Sbadigliamento, sbadiglio, *bâillement.*
Sbrigliare, *débrider.*
Sbrigliatura, *débridement.*
Sbuffare, *s'ebrouer.*
Scabbia. *la gale.*
Scabbioso, *galeux.*
Scafoide, *scafoïde.*
Scala, *rampe du limaçon.*
Scaleno, *scalène.*
Scalfitura, *légère scarification.*
Scalpello, scarpello, *scalpel.*
Scalzamento, *déchaussement.*
Scalzatoio, *déchaussoir.*
Scamonea. *scammonée.*
Scanalatura, *cannelure.*
Scapola, *omoplate.*
Scapolare, *scapulaire.*
Scapoloomerale, *scapulo-huméral.*
Scarico, *évacuation.*
Scarificatore, *scarificateur.*
Scarlatina, *scarlatine.*
Scheggia, *esquille.*
Scheletro, *squelette.*
Scheranzia, *angine.*
Schiena, *échine.*
Schiuma, *écume.*
Scialappa, *jalap.*
Scialiva, *salive.*
Sciatica, *la sciatique.*
Scibale, *scybales.*
Scilla, *scille.*
Scillitico, *scillitique.*
Sciringa, *seringue.*
Sciroppo, *sirop.*
Scirro, *squirrhe.*
Scirroso, *squirrheux.*
Scissura, *scissure.*
Scleremo, *sclérème.*
Scleroftalmia, sclerottalmia, *scler-opthalmie.* — Sclerosi, *sclérose.* —

Sclerotica, *sclérotique*. — Sclerotitide, *sclérotite*. —
Scodeghino, *bistouri droit*.
Scolagione, scolamento, scolazione. *blennorrhagie*.
Scoliosi, *scoliose*.
Scolo, *flux*.
Scolorazione, *décoloration*.
Sconciarsi, *avorter*.
Sconciatura, *avortement*.
Scorbutico, *scorbutique*.
Scorbuto, *scorbut*.
Scornare, *ôter les parties cornées*.
Scorticamento, scorticatura, scorticazione, *intertrigo*.
Scorza, *écorce*.
Scotodinia, *scotodinie*.
Scottatura, *brûlure*.
Screpolatura, *rhagades*.
Scrobicolo del cuore, *fossette du cœur*.
Scrofola, scrofula, *scrofules*.
Scrofoloso, *scrofuleux*.
Scroto, *scrotum*.
Scudiforme, *en forme d'écu*.
Sdentato, *édenté*.
Sebaceo, *sébacé*.
Sebacico, *sébacique*.
Seccativo, *dessiccatif*.
Seconda, secondina, *secondines*.
Secretore, *sécréteur*.
Secretorio, *sécrétoire*.
Secrezione, *sécrétion*.
Sedativo, *sédatif*.
Sedimento, *sédiment*.
Secchezza, *sécheresse*.
Sega, *scie*.
Segale, *seigle*
Segno, *signe*.
Segreto, *arcane*.
Selenitoso, *séléniteux*.
Sella equina, turcica, *selle turcique*.
Semejotica, *sémiotique*.
Semenza, *semence*.
Semiapneurotico, *demi-aponévrotique*.
Semiazigo, *demi-azygos*.
Semicircolare, *demi-circulaire*.
Semicupio, *demi-bain*.
Semilunare, *semi-lunaire*.
Semimembranoso, *demi-membraneux*.
Seminale, *séminal*.
Seminifero, *séminifère*.
Semiotica, *sémiotique*.
Semiquartana, *demi-quarte*.
Semitendinoso, *demi-tendineux*.
Semiterzana, *demi-tierce*.
Semplice, *simple*.
Semplici, *les simples*.
Sena, *séné*.
Senapa, sanape, *moutarde*.
Senile, *sénile*.
Seno, *sein*.
Seno, *sinus*.
Sensazione, *sensation*.
Sensibile, *sensible*.
Sensibilità, *sensibilité*.
Sensitivo, *sensitif*.
Senso, *sens*.
Sensorio, *sensorium*.
Sentimento, *sentiment*.
Senza pari, *la veine azygos*.
Sepoltura, *sépulture*.
Septico, settico, *septique*.
Sequestro, *séquestre*.
Serbatojo, *réservoir*.
Seroso, *séreux*.
Serpigine, *herpès*.
Serpignioso, *serpigineux*.
Servizial, *clystère*.
Sesamo, *sésame*.
Sesamoide, *sésamoïde*.
Seso, *sexe*.
Sessuale, *sexuel*.
Seta, *soie*.
Setaceo, *sétacé*.
Sete, *soif*.
Setone, *séton*.
Settenario, *septénaire*.
Settico, *septique*.
Setto, *septum*.
Sevo, sego, *suif*.
Sezione, *section*.
Sfacelato, *sphacélé*.
Sfacelo, *sphacèle*.
Sfenobasilare, *sphéno-basilaire*.
Sfenoidale, *sphénoïdal*.
Sfenoide, *sphénoïde*.
Sfiatatojo, *évent*.
Sfigmico, *sphygmique*.
Sfintere, *sphincter*.
Sfogliazione, *exfoliation*.
Sforzo, *effort*.
Sgorgo, sgorgamento, *dégorgement*.
Sialagogo, *sialagogue*.
Sialologia, *sialologie*.
Sibiloso, *sibilant*.
Siccità, *siccité*.
Sicosi, *sycosis*.
Siderazione, *sidération*.
Siero, *sérum*.
Sierosità, *sérosité*.
Sieroso, *séreux*,
Sifilide, *syphilis*.
Sifilitico, *syphilitique*.
Sifoide, *xyphoïde*.
Sifone, *siphon*.
Sigillato, *sigillé*.
Sigmoide, *sigmoïde*.
Silicula, *silicule*.
Siliqua, *silique*.
Simblefarosi, *symblépharon*.
Simbolo, *symbole*.
Similare, *similaire*.
Simpatia, *sympathie*.
Simpatico, *sympathique*.
Simulato, *simulé*.
Sinapismo, *sinapisme*.
Sinartroidale, *synarthroïdal*.
Sinartrosi, *synarthrose*.
Sinchisi, *synchisis*.
Sincipitale, *sincipital*.
Sincipite, *sinciput*.
Sincondrosi, *synchondrose*.
Sincopa, *syncope*.
Sincopale, *syncopal*.
Sincrono, *synchronique*.
Sindesmologia, *syndesmologie*.
Sindone, *sindon*.
Sinergia, *synergie*.
Sinezizis, *synizèse*.
Sinfisi, *symphyse*.
Sinfisotomia, *symphyséotomie*.
Singhiozzo, *sanglot*.
Singhiozzoso, *singultueux*.
Sinoca, *synoque*.
Sinovia, *synovie*.
Sinoviale, *synovial*.
Sintesi, *synthèse*.
Sintomatico, *symptomatique*.
Sintomatologia, *symptomatologi*
Sintomo, *symptôme*.
Sinuoso, *sinueux*.
Siringa, *seringue*.
Siringotomia, *opération de la fistule par incision*.
Siringotomo, *syringotome*.
Siroppo, *sirop*.
Sistema, *système*.
Sistematico, *systématique*.
Sistole, *systole*.
Slogamento, *luxation*.
Snervamento, *énervation*.
Soda, *soude*.
Sodio, *sodium*.
Sofisticazione, *sophistication*.
Soffogamento, *étouffement*.
Soffogante, *suffocant*.
Sogno, *songe*.
Solare, *solaire*.
Solco, *sillon*.
Solfato, *sulfate*.
Solfo, *soufre*.
Solforico, *sulfurique*.
Solforoso, *sulfureux*.
Solfuro, *sulfure*.
Solidismo, *solidisme*.
Solidità, *solidité*.
Solido, *solide*.
Solimato, *sublimé corrosif*.
Solipedo, *solipède*.
Solubilità, *solubilité*.
Solutivo, *laxatif*.
Soluzione, *solution*.
Sommità, *sommité*.
Sonnambolismo, *somnambulisme*.
Sonnambolo, *somnambule*.
Sonnifero, *somnifère*.
Sonno, *sommeil*.
Sonnolenza, *somnolence*.
Sopore, *assoupissement*.
Soporifico, *soporifique*.
Soporoso, *soporeux*.
Soppressione, *suppression*.
Sopracciliare, *sourcilier*.
Sopraccilio, *sourcil*.
Sopraddente, *surdent*.
Sopraosso, soprosso, *suros*.
Soprappelle, *épiderme*.
Soprapposizione, *superposition*.
Soprarrenale, *surrénal*.
Soprasale, *sursel*.
Soprospinoso, *surépineux*.
Sopravvivere, *survivance*.
Sordido, *sordide*.
Sordità, *surdité*.

Sospensorio, *suspensoire.*
Sospensorio del testicolo, *le crémaster.*
Sospiro, *soupir.*
Sospiroso, *suspirieux.*
Sottoacetato, *sous-acétate.*
Sottoclavio, *sous-clavier.*
Sottocutaneo, *sous-cutané.*
Sottomascellare, *sous-maxillaire.*
Sottooccipitale, *sous-occipital.*
Sottosal, *sous-sel.*
Spadone, *eunuque.*
Spagiria, *spagirie.*
Spalla, *épaule.*
Spandimento, *extravasation.*
Sparadrappo, *sparadrap.*
Spasima, spasmo, *spasme.*
Spasmodico, *spasmodique.*
Spatola, *spatule.*
Spavenio, *éparvin.*
Specie, *espèce.*
Specifico, *spécifique.*
Speculo, *spéculum.*
Spellamento, *excoriation.*
Sperma, *sperme.*
Spermatico, *spermatique.*
Spermatocele, *spermatocèle.*
Spermatorrea, *spermatorrhée.*
Spettro, *spectre.*
Speziale, *pharmacien.*
Spezie, spezierie, *épices.*
Spina, *épine.*
Spinale, *spinal.*
Spinoso, *épineux.*
Spiriti animali, *esprits animaux.*
Spirito, *esprit.*
Spiritoso, *spiritueux.*
Splancnico, *splanchnique.*
Splancnologia, *splanchnologie.*
Splenalgia, *douleur à la rate.*
Splenico, *splénique.*
Splenio, *splénius.*
Splenite, *splénite.*
Splenologia, *splénologie.*
Splenoso, *qui a la rate gonflée.*
Spondilite, *inflammation des vertèbres.*
Spondilo, *vertèbre.*
Sponga, *éponge.*
Spongioso, *spongieux.*
Spontaneo, *spontané.*
Sporadico, *sporadique.*
Spormo, sporo, *spore.*
Spossattezza, *adynamie.*
Sprone, *éperon.*
Spugna, *éponge.*
Spugnoso, *spongieux.*
Sputo, *crachat.*
Squama, *squame,*
Squamoso, *squameux.*
Squinantico, *affecté d'angine.*
Squinanzia, *angine.*
Stadio, *stade.*
Staffa, *étrier.*
Stafilino, *staphylin.*
Stafiloma, *staphylôme.*
Stagnamento, *stase.*
Stagno, *étain.*
Stallone, *étalon.*
Staminale, *staminal.*
Staminifero, *staminifère.*
Stapediano (muscolo), *muscle de l'étrier.*
Starnutatorio, *sternutatoire.*
Starnuto, sternuto, *éternument.*
Stasi, *stase.*
Statica, *la statique.*
Stato, *état.*
Stazionario, *stationnaire.*
Stazione, *station.*
Stearato, *stéarate.*
Stearico, *stéarique.*
Stearina, *stéarine.*
Steatoma, *stéatome.*
Stellato, *étoilé.*
Stenia, *sthénie.*
Stenico, *sthénique.*
Sterco, *fèces.*
Stercoraceo, stercorale, *stercoral.*
Sterilità, *stérilité.*
Sternale, *sternal.*
Sternalgia, *sternalgie.*
Sterno, *sternum.*
Sternoclavicolare, *sterno-claviculaire.*
Sternoioideo, *sterno-hyoïdien.*
Sternuto, *éternument.*
Stertore, *râle.*
Stertoroso, *stertoreux.*
Stetoscopio, *stéthoscope.*
Stibiato, *stibié.*
Stibio, *antimoine.*
Stile, *style.*
Stilo, *stylet.*
Stilofaringeo, *stylo-pharyngien.*
Stiloglosso, *stylo-glosse.*
Stiloide, *styloïde.*
Stiloioideo, *stylo-hyoïdien.*
Stimma, *stigmate.*
Stimolante, stimolativo, *stimulant.*
Stimolazione, *stimulation.*
Stimolo, *stimulus.*
Stinco, *tibia.*
Stipite, *tige.*
Stipula, *stipule.*
Stipulato, *stipulé.*
Stitichezza, stiticità, *resserrement, constipation.*
Stitico, *constipé.*
Stomacale, *stomacal.*
Stomachico *stomachique.*
Stomaco, *estomac.*
Storace, *storax.*
Storcimento, storta, *distorsion.*
Strota, *cornue.*
Strabismo, *strabisme.*
Stralunamento d'occhi, *distorsion des yeux.*
Strangolamento, *étranglement.*
Strangolato, *étranglé.*
Strangoglioni, *étranguillon.*
Stranguria, *strangurie.*
Strappamento, *extirpation.*
Strato, *couche stratifiée.*
Stravasamento, *extravasation.*
Stravasato, *extravasé.*
Stretto, *étroit, serré.*
Striato, *strié,*
Stricnato, *strychnate.*
Stricnico, *strychnique.*
Stricnina, *strychnine.*
Strictura, *coarctation.*
Stridor dei denti, *grincement de dents.*
Stringimento, *rétrécissement.*
Strozzamento, *étranglement.*
Struma, *strume.*
Strumoso, *strumeux.*
Struttura, *structure.*
Stuello, *tente, bourdonnet.*
Stupefattivo, *stupéfiant.*
Stupefazione, *stupéfaction.*
Stupido, *stupide.*
Stupore, *stupeur.*
Stupro, *viol.*
Subbilioso, *subbilieux.*
Subdelirio, *subdélirium.*
Subentrante, *subintrant.*
Subinfiammazione, *subinflammation.*
Sublimato, *sublimé.*
Sublimazione, *sublimation.*
Sublime, *sublime.*
Sublinguale, *sublingual.*
Sublussazione, *subluxation.*
Succedaneo, *succédané,*
Succenturiato, *succenturié.*
Succinato, *succinate.*
Succinico, *succinique.*
Succino, *succin.*
Succo, *suc.*
Succubo, *succube.*
Sudatorio, *qui fait suer.*
Sudore, *sueur.*
Sudorifico, *sudorifique.*
Suffusione, *confusion de la vue, cataracte.*
Sugellazione, *sugillation.*
Sughera, sughero, *liège.*
Sugna, *graisse de porc.*
Sugo, *suc.*
Sulfureo, *soufré.*
Suola carnea, *sole charnue.*
Suono, *son, bruit.*
Superbo, *superbe.*
Superfetazione, *superfétation.*
Superpurgazione, *superpurgation.*
Supinatore, *supinateur.*
Supinazione, *supination.*
Suppositorio, supposta, sopposta, *suppositoire.*
Suppurativo, *suppuratif.*
Suppurazione, *suppuration.*
Surale, *qui appartient au mollet.*
Sussidenza, *sédiment.*
Sussulto, *soubresaut.*
Sutura, *suture.*
Svenimento, *syncope.*
Sventramento, *éventration.*
Sverza, *eclat de bois enfoncé dans la chair.*
Sviluppi, *développement, production.*

T

Tabacco, *tabac.*
Tabe, *carreau, consomption, marasme.*
Tabido, *tabide.*

Tabifico, *qui cause le dépérissement.*
Taccato, *taché.*
Taffetà agglutinativo, *taffetas d'Angleterre.*
Tagliatura, taglio, *incision, lithotomie.*
Taglio cesareo, *opération césarienne.*
Tallone, *talon.*
Talpa, *taupe, loupe.*
Tamburo, *tympan.*
Tamponamento, *occlusion, tamponnement.*
Tanaglia, *tenaille.*
Tanagliette, *pinces.*
Tannato, *tannate.*
Tannico, *tannique.*
Tannino, *tannin.*
Tapponaggio, *tamponnement.*
Tarantismo, tarantolismo, *tarentisme.*
Tarsico, *tarsien.*
Tarso, *tarse.*
Tarsofalangiano, *tarso-phalangien.*
Tartagliamento, *bégayement.*
Tartarico, *tartrique.*
Tartaro, *tartre.*
Tartrato, *tartrate.*
Tartufo, *truffe.*
Tasta, *tente qu'on met dans les plaies.*
Tasto, *toucher.*
Tattile, *tangible.*
Tatto, *toucher.*
Tavola, *table.*
Tavoletta, *tablette.*
Taxis, tassis, *taxis.*
Tegumento, *tégument.*
Tempera, temperamento, *tempérament.*
Temperante, *tempérant.*
Temperatura, *température.*
Temperie, *état, constitution.*
Tempia, *tempe.*
Temporale, *temporal.*
Temporomascellare, *temporo-maxillaire.*
Temulenza, *ivresse.*
Tenacità, *ténacité.*
Tenare, *thénar.*
Tendine, *tendon.*
Tendinoso, *tendineux.*
Tenesmo, *tenesme.*
Tenia, *tænia.*
Tensione, *tension.*
Tensivo, *tensif.*
Tensore, *tenseur.*
Tenta, *sonde.*
Teoria, *théorie.*
Teorico, *théorique.*
Terapeutica, *la thérapeutique.*
Terapeutico, *thérapeutique.*
Terapia, *thérapie.*
Terebentina, *térébenthine.*
Terete, *rond.*
Tergo, *dos.*
Teriaca, *thériaque.*
Teriacale, *thériacal.*
Terigio, *ptérygion.*
Terigoma, *ptérygoma.*
Termantico, *échauffant.*
Terme, *thermes.*
Terminale, *terminal.*
Termometro, *thermomètre.*
Ternato, *terné.*
Terra, *terre.*
Terzana (febbre), *fièvre tierce.*
Tessaracontiatro, *médecin de quarante jours, c'est-à-dire médecin qui prétend guérir les maladies par une diète sévère de quarante jours.*
Tessitura, *texture.*
Tessuto, *tissu.*
Testa, *tête.*
Testaceo, *testacé.*
Testi, *les tubercules quadrijumeaux inférieurs.*
Testicolare, *testiculaire.*
Testicolo, *testicule.*
Tetanico, *tétanique.*
Tetano, *tétanos.*
The, te, *thé.*
Tibiale, *tibial.*
Tibiomalleolare, *tibio-malléolaire.*
Ticchia, *tic du cheval.*
Tifico, *typhique.*
Tifo, *typhus.*
Tifode, tifoide, *typhode, typhoïde.*
Tigna, *teigne.*
Tignoso, *teigneux.*
Timico, *thymique.*
Timo, *thym.*
Timo, *thymus.*
Timpanico, *tympanique.*
Timpanite, *tympanite.*
Timpano, *tympan.*
Tintinnio, tintinno, *bourdonnement.*
Tintura, *teinture.*
Tipo, *type.*
Tirafondo, *tire-fond.*
Tiratesta, *tire-tête.*
Tiroide, *thyréoïde.*
Tisana, *tisane.*
Titillamento, titillazione, *titillation.*
Tofaceo, *tophacé.*
Tofo, *tophus.*
Tomentoso, *tomenteux.*
Tonaca, *tunique.*
Tonicità, *tonicité.*
Tonico, *tonique.*
Tono, *ton.*
Tonsilla, *tonsille.*
Tonsillare, *tonsillaire.*
Topico, *topique.*
Toracentesi, *thoracocentèse.*
Toracico, *thoracique.*
Toracodinia, *douleur de poitrine.*
Tormini, *tranchée.*
Tornachetto, tornichetto, *tourniquet.*
Tornasole, *tournesol.*
Torpedine, *torpille.*
Torpore, *torpeur.*
Torsione, *torsion.*
Tosi, *procidence.*
Tosse, *toux.*
Tossico, *toxique.*
Tossicologia, *toxicologie.*
Trachea, *trachée.*
Tracheale, *trachéal.*
Tracheite, *trachéite.*
Tracheliano, *cervical.*
Tracheotomia, *trachéotomie.*
Tragiano, *tragien.*
Trago, *tragus.*
Trajno, *se dit du cheval qui, galopant des jambes de devant, trotte des jambes de derrière.*
Tramezzo, *cloison.*
Trapanazione, *trépanation.*
Trapano, *trépan.*
Trapezzo, *trapèze.*
Trasformazione, *transformation.*
Trasfusione, *transfusion.*
Trasparente, *transparent.*
Traspiantazione, *transplantation.*
Traspirazione, *transpiration.*
Trasporto, *transport, délire.*
Trasposizione, *transposition.*
Trassudamento, *transsudation.*
Trasversale, traversale, *transversal,*
Trasverso, traverso, *transverse.*
Traumatico, *traumatique.*
Travaglio, *travail de l'enfantement; mal de mer: travail de marechal.*
Trefina, *tréphine.*
Trementina, *térébenthine.*
Tremito, tremore, *tremblement.*
Trequarti, *troquart.*
Triaca, *thériaque.*
Triangolare, *triangulaire.*
Trichiasi, *trichiasis.*
Trichinosi, *trichinose.*
Trichismo, *trichisme.*
Tricipito, *triceps.*
Tricocefalo, *trichocéphale.*
Tricoma, *trichoma.*
Tricuspidale, tricuspide, *tricuspide.*
Tridace, *thridace.*
Trifaciale, *trifacial.*
Trifido, *trifide.*
Trigemino, *trijumeau.*
Trigono, *trigone.*
Trisale, *trisel.*
Trismo, *trismus.*
Trismo incapestrato, *impossibilité d'ouvrir la bouche par suite d'adhérences.*
Tritossido, *tritoxyde.*
Triturazione, *trituration.*
Trocantere, *trochanter.*
Trocanteriano, *trochantérien.*
Trocarre, *trocart.*
Trochantiniano, *trochantinien.*
Trochantino, *trochantin.*
Trochiniano, *trochinien.*
Trochino, *trochin.*
Trochisco, trocisco, *trochisque.*
Trochiteriano, *trochitérien.*
Trochitero, *trochitère.*
Troclea, *trochlée.*
Trocleare, *trochléaire.*
Troglio, *bègue.*
Tromba, *trompe.*
Trombo, *thrombose.*
Tronco, *tronc.*
Trotto, *trot.*
Tuba, *trompe.*
Tubare, *tubaire.*
Tubercolo, *tubercule.*
Tuberosità, *tubérosité.*

Tubo, *tube*.
Tumefazione, *tuméfaction*.
Tumore, *tumeur*. — Tumore cartilaginoso, *enchondrome*. — Tumore fibrocellulare, *tumeur fibro-cellulaire*. — Tumore fibroso, *tumeur fibreuse*. — Tumore glandulare, *tumeur adénoïde*. — Tumore osseo, *tumeur osseuse*. — Tumore verrucoso, *verrue*. – Tumore villoso, *tumeur villeuse*.
Tunica, *tunique*.
Tuonicità, *tonicité*.
Tuono, *ton*.
Tuorlo, torlo, *jaune d'œuf*.
Turamento, *tamponnement*.
Turbinato, *turbiné*.
Turcico, *turcique*.
Turgenza, turgescenza, *turgescence*.
Turione, *turion*.

U

Uccello, *oiseau*.
Udimento, *audition*.
Uditivo, *auditif*.
Udito, *ouïe*.
Uditorio, *auditif*.
Ugola, uvola, *luette*.
Ulcera, ulcero, *ulcère*. — Ulcera dura, *chancre induré*. — Ulcera molle, *chancre mou*.
Ulcerazione, *ulcération*.
Ulceroso, *ulcéreux*.
Uliginoso, *humide*.
Ulite, *inflammation des gencives*.
Ulnare, *cubital*.
Ulorragia, *ulorrhagie*.
Umorale, *humoral*.
Umore, *humeur*.
Umorismo, *humorisme*.
Umorista, *humoriste*.
Unciforme, *unciforme*.
Uncino, *érigne*.
Unghio, *ongle*.
Unghiella, *onglée*.
Ungola, *onglet*, *ptérygion*.
Ungueale, *unguéal*.
Unguento, *onguent*.
Unitivo, *unissant*.
Unzione, *onction*.
Uomo, *homme*.
Uraco, *ouraque*.
Urato, *urate*.
Urceolato, *urcéolé*.
Urea, *urée*.
Uretere, *uretère*.
Ureterite, *urétérite*.
Uretra, *urèthre*.
Uretrale, *uréthrale*.
Uretralgia, *uréthralgie*.
Uretrite, *uréthrite*.
Uretrorragia, *uréthrorrhagie*
Uretrotomia, *uréthrotomie*.
Uretrotomo, *uréthrotome*.
Urico, *urique*.
Urina, orina, *urina*.
Urinario, *urinaire*.
Urinativo, *diurétique*.
Urinoso, *urineux*.
Uromanzia, *uromancie*.
Uroscopia, *observation de l'urine*.
Urtica, ortica, *ortie*.
Urticaria, orticaria, *urticaire*.
Urticazione, *urtication*.
Ustione, *ustion*.
Uterino, *utérin*.
Utero, *uterus*.
Uva, *raisin*.
Uvazione, *staphylôme*.
Uvola, ugola, *luette*.
Uvolare, *qui appartient à la luette*.

V

Vaccina, *vaccine*.
Vaccinare, *vacciner*.
Vaccinazione, *vaccination*.
Vaccinella, *vaccinelle*.
Vaccino, *vaccin*.
Vacuazione, *évacuation*.
Vagina, *vagin*.
Vaginale, *vaginal*.
Vaginante, *engainant*.
Vagito, *vagissement*.
Vajato, *vairon*.
Vajuolico, *variolique*.
Vajuolo, *variole*.
Vajuoloide *varioloïde*.
Vajuoloso, *varioleux*.
Valetudinario, *valétudinaire*.
Valva, *valve*.
Valvola, *valvule*.
Vaneggiare, *délirer*.
Vaniglia, vainiglia, *vanille*.
Vapore, *vapeur*.
Vapori, *vapeurs*.
Varice, *varice*.
Varicella, *varicelle*.
Varicocele, *varicocèle*.
Varicoso, *variqueux*.
Varo, *varus*.
Varo, *bancale*.
Vascolar, *vasculaire*.
Vasi vorticosi, *vasa vorticosa*.
Vaso, *vaisseau*.
Vasto, *vaste*.
Vecchiaja, vecchiezza, *marasme sénile*, *vieillesse*.
Vegetale, *végétal*.
Vegetazione, *végétation*.
Vegetominerale, *végéto-minéral*.
Veglia, *veille*.
Veicolo, *véhicule*.
Veleno, *venin*.
Velenoso, *venimeux*.
Velo, *voile*.
Vena, *veine*.
Venereo, *vénérien*.
Venoso, *veineux*.
Ventilazione, *ventilation*
Vento, *vent*.
Ventosa, *ventouse*.
Ventosità, *flatuosité*.
Ventoso, *flatulent*.
Ventre, *ventre*.
Ventricolo, *ventricule*.
Ventriglio, *ventricule des oiseaux*.
Ventriloquo, *ventriloque*.
Venuzza, *vénule*.
Veratrina, *vératrine*.
Verde, *vert*.
Verderame, verdetto, *vert-de-gris*.
Verga, *verge*.
Vergine, *vierge*.
Verme, *ver*.
Vermicolare, *vermiculaire*.
Vermifugo, *vermifuge*.
Verminoso, *vermineux*.
Verruca, *verrue*.
Vertebra, *vertèbre*.
Vertebrale, *vertébral*.
Vertebrato, *vertébré*.
Verticale, *verticale*.
Vertice, *vertex*.
Vertigine, *vertige*.
Vesania, *vésanie*.
Vescica, vessica, *vessie*.
Vescicante, *vésicant*.
Vescichetta, vessichetta, *vésicule*.
Vespa, *guêpe*.
Vessicale, *vésical*.
Vessicatorio, vescicatorio, *vésicatoire*.
Vessicazione, *vésication*.
Vessichette seminali, *vésicules séminales*.
Vestibolare, *vestibulaire*.
Vestibolo, *vestibule*.
Veterinaria, *la médecine vétérinaire*.
Veterinario, *vétérinaire*.
Vetro, *verre*.
Via, *voie*.
Vibici, *vibices*.
Vibrazione, *vibration*.
Vidiano, *vidien*.
Villoso, *villeux*.
Vino, *vin*.
Vinoso, *vineux*.
Violazione, *viol*.
Vipera, *vipère*.
Virile, *viril*.
Virilità, *virilité*.
Virulento, *virulent*.
Virulenza, *virulence*.
Viscerale, *viscéral*.
Viscere, viscera, *viscères*.
Viscosità, *viscosité*.
Viscoso, *visqueux*.
Visione, *vision*.
Vista, *vue*.
Visuale, *visuel*.
Vita, *vie*.
Vitabile, *viable*.
Vitabilità, *viabilité*.
Vite, *vigne*.
Vitellino, *vitellin*.
Vitreo, *vitré*.
Vitticchio, *verticille*.
Vitto, *régime*.
Viviparo, *vivipare*.
Vivisezione, *vivisection*.
Vivo, *vif*.
Vivola, *nom de la parotide chez le cheval*.

Voce, *voix.*
Voglia, *nævus materne*
Volatica, *impétigo.*
Volatilizzazione, *volatilisation.*
Volta, *voûte.*
Volvulo, *volvulus.*
Vomero, *vomer.*
Vomica, *vomique.*
Vomichevole, vomitorio, vomito, *vomitif.*
Vomito, *vomissement.*
Vomito nero, *fièvre jaune.*
Vomiturizione, *vomiturition.*
Vulnerario, *vulnéraire.*
Vulva, *vulve.*
Vulvouterino, *vulvo-utérin.*
Vuoto, *vide.*

W

Worminiano, *wormien.*

X

Xeroftalmia, xerottalmia, *xérophthalmie.*
Xifoide, *xiphoïde.*
Xifoideo, *xiphoïdien.*

Z

Zaffarano, zafferano, *safran.*
Zanna, *boutoir du sanglier.*
Zarsaparilla, *salsepareille.*
Zavorra, *saburre.*
Zeina, *zéine.*
Zenzero, giengiovo, *gingembre.*
Zigoma, *zygoma.*
Zigomatico, *zygomatique.*
Zimologia, *zymologie.*
Zinco, *zinc.*
Zolfo, *soufre.*
Zona, *zone.*
Zoofito, *zoophyte.*
Zooiatria, *médecine des animaux.*
Zoologia, *zoologie.*
Zoologista, zoologo, *zoologiste.*
Zoonomia, *zoonomie.*
Zootomia, *zootomie.*
Zoppo, *boiteux.*
Zostere, *zoster, zona.*
Zucca, *citrouille.*
Zucchero, *sucre.*

Corbeil. Imprimerie Crété.

Manuels et Aide-Mémoire

Collection nouvelle de 80 volumes in-18 comprenant 300 pages, illustrés de figures,
à **3 fr.** *le volume cartonné.*

MANUEL DU DOCTORAT EN MÉDECINE

Par le professeur **Paul LEFERT**.

Collection nouvelle en 24 vol. in-18 à 3 fr. le vol. cartonné.

Aide-mémoire de physique médicale. 1 vol in-18, cart.	3 fr.
Aide-mémoire de chimie médicale. 1 vol. in-18, cart.	3 fr.
Aide-mémoire d'histoire naturelle médicale. 1 v. in-18,	3 fr.
Aide-mémoire d'anatomie, 2 vol. in-18, cart.	6 fr.
Aide-mémoire d'histologie. 1 vol. in-18, cart.	3 fr.
Aide-mémoire de physiologie. 1 vol. in-18, cart.	3 fr.
Aide-mémoire de pathologie générale. 1 vol. in-18, cart.	3 fr.
Aide-mémoire de pathologie interne. 1 vol. in-18, cart.	3 fr.
Aide-mémoire de pathologie externe. 1 vol. in-18, cart.	3 fr.
Aide-mémoire de chirurgie des régions. 2 vol. in-18,	6 fr.
Aide-mémoire de médecine opératoire.	3 fr.
Aide-mémoire d'anatomie topographique. 1 vol. in-18,	3 fr.
Aide-mémoire de thérapeutique. 1 vol. in-18, cart.	3 fr.
Aide-mémoire de pharmacologie et de matière médicale. 1 vol.	3 fr.
Aide-mémoire d'hygiène et de médecine légale. 2 vol. in-18, cart.	3 fr.
Aide-mémoire de clinique médicale et de diagnostic. 1 vol. in-18 cart.	3 fr.
Aide-mémoire de clinique chirurgicale. 1 vol. in-18, cart.	3 fr.
Aide-mémoire d'anatomie et d'histologie pathologiques. 1 vol.	3 fr.
Aide-mémoire d'accouchements. 1 vol. in-18, cart.	3 fr.
Aide-mémoire de médecine hospitalière. 1 vol. in-18.	3 fr.
Aide-mémoire du médecin auxiliaire. 1 vol. in-18, cart.	3 fr.

MANUEL DE L'ÉTUDIANT EN PHARMACIE

Par **Ludovic JAMMES**

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE

Collection complète en 10 vol. in-18 à 3 fr. le vol.

Aide-mémoire d'analyse chimique de toxicologie. 1 vol. in-18 de 581 p., avec 47 fig. cart.	3 fr.
Aide-mémoire de physique. 1 vol. in-18 de 300 p. avec 113 fig., cart.	3 fr.
Aide-mémoire de chimie. 1 vol. in-18 de 279 p. avec 3[illegible] fig. cart.	3 fr.
Aide-mémoire de botanique pharmaceutique. 1 vol. in-18 de 288 p. avec 172 fig., cart.	3 fr.
Aide-mémoire de micrographie et de zoologie. 1 vol. in-18 de 288 p., avec 122 fig., cart.	3 fr.
Aide-mémoire d'hydrologie, de minéralogie et de géologie. 1 vol. in-18 de 279 p., avec 128 fig., cart.	3 fr.
Aide-mémoire de matière médicale. 1 vol. in-18 de 292 p. 141 fig., cart.	3 fr.
Aide-mémoire de pharmacie chimique. 1 vol. in-18 de 280 p., avec 30 fig. cart.	3 fr.
Aide-mémoire de pharmacie galénique. 1 vol. in-18 de 296 p. avec fig., cart.	3 fr.
Aide-mémoire d'essais et de dosages des médicaments des produits alimentaires, physiologiques, pathologiques, agricoles et industriels. 1 vol. in-18 de 317 p. avec fig., cart.	3 fr.
Aide-mémoire de l'examen de validation de stage (Opérations pharmaceutiques, pharmacie galénique et chimique, botanique, reconnaissance des plantes fraîches, des substances médicinales et des médicaments composés) par Léon Feltz, pharmacien de 1re classe. 1896. 1 vol. in-18 de 308 p. avec fig. cart.	3 fr.

MANUEL DU CHIRURGIEN DENTISTE

Par **Ch. GODON**

CHIRURGIEN DENTISTE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS.

Avec la collaboration de
MM. les Drs L. Frey, M. Roy, E. Sauvez et P. Martinier.

5 vol. in-18 de 300 p. cartonnés 15 fr.

Anatomie et physiologie de la bouche et des dents, par le Dr E. Sauvez, professeur suppléant d'anatomie à l'Ecole dentaire de Paris, dentiste des hôpitaux. 1 vol. in-18 de 314 pages, avec 78 fig. cart.	3 fr.
Pathologie des dents et de la bouche, par le Dr L. Frey, ancien interne des hôpitaux de Paris, professeur suppléant à l'Ecole dentaire de Paris. 1 vol. in-18 de 279 p. avec 32 fig., cart.	3 fr.
Thérapeutique de la bouche et des dents, hygiène buccale et anesthésie dentaire, par le Dr Roy, dentiste des hôpitaux de Paris, professeur à l'Ecole dentaire de Paris, 1 vol. in-16 de 286 p. cart.	3 fr.
Clinique dentaire, Dentisterie opératoire, par M. Godon. 1 vol. in-18 de 300 p. cart.	3 fr.
Prothèse dentaire, Orthodontie, par M. P. Martinier. 1 vol. in-18 de 300 p., cart.	3 fr.

MANUEL DU MÉDECIN PRATICIEN

Par le professeur **Paul LEFERT**

Collection nouvelle en 14 vol. in-18 à 3 fr. le vol. cartonnés.

La pratique journalière de la médecine dans les hôpitaux de Paris (Maladies microbiennes et parasitaires). 1 vol. in-18, cart.	3 fr.
La pratique journalière de la chirurgie dans les hôpitaux de Paris. 1 vol. in-18, 324 pages, cartonné.	3 fr.
La pratique gynécologique et obstétricale. 2 vol. in-18, cartonné, chaque.	3 fr.
La pratique dermatologique et syphiligraphique. 1 vol. in-18, 288 pages, cartonné.	3 fr.
La pratique des maladies des enfants. 1 vol. in-18, 285 pages cartonné.	3 fr.
La pratique des maladies du système nerveux. 1 vol. in-18, 288 pages, cartonné.	3 fr.
La pratique des maladies de l'estomac et de l'appareil digestif. 1 vol. in-18, 288 pages, cartonné.	3 fr.
La pratique de maladies des poumons et de l'appareil respiratoire. 1 vol. in-18, 288 pages, cart.	3 fr.
La pratique des maladies du cœur et de l'appareil circulatoire 1 vol. in-18, 288 pages, cart.	3 fr.
La pratique des maladies des voies urinaires. 1 vol. in-18, 288 pages, cart.	3 fr.
La pratique des maladies des yeux. 1 vol. in-18, 288 pages, cart.	3 fr.
La pratique des maladies du larynx, du nez et des oreilles. 1 vol. in-18, 288 pages, cart.	3 fr.
La pratique des maladies de la bouche et des dents 1 vol. in-18, 288 pages, cart.	3 fr.

MANUEL DU MÉDECIN MILITAIRE

Par le Dr **COUSTAN**

MÉDECIN-MAJOR DE PREMIÈRE CLASSE DES HÔPITAUX MILITAIRES
LAURÉAT DE L'INSTITUT, DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE ET DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE SANTÉ DES ARMÉES

3 vol. in-18 de 300 p. chaque volume cartonné.	*3 fr.*
I. **Aide-mémoire de médecine militaire.** Maladies et épidemies des armées. 1 vol in-18, cartonné.	3 fr.
II. **Aide-mémoire de chirurgie militaire.** Maladies externes et traumatismes professionnels. 1 vol. in-18 cart.	3 fr.
III. **Aide-mémoire de chirurgie de guerre.** 1 vol. in-18 cartonné	3 fr.

MANUEL DES SAGES-FEMMES

Par le Dr **C. FOURNIER**

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DE MÉDECINE D'AMIENS

Préface par **M. MAYGRIER**

PROFESSEUR AGRÉGÉ A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

4 vol. in-18 avec figures cartonnés.	*12 fr.*
Anatomie physiologie et pathologie élémentaires. 1895, 1 vol. in-18 de 300 p., avec 184 fig. cart.	3 fr.
Accouchement normal. 1 vol. in-18 de 219 pages avec 84 figures, cart.	3 fr.
Accouchement pathologique. 1 vol. in-18 de 322 pag., avec 36 fig. cart.	3 fr.
Nouvelles accouchées et nouveau-nés. 1 vol. in-18 de 308 p. avec 36 fig., cart.	3 fr.

MANUEL D'HISTOIRE NATURELLE

Par le Professeur **Henri GIRARD**

Collection nouvelle de 10 volumes in-18 de 300 pages illustrés de figures.

Aide-mémoire de zoologie. 1 vol. in-18 de 300 p., avec 90 figures, cart.	3 fr.
Aide-mémoire d'anatomie comparée. 1 vol. in-18 de 360 pages avec 84 figures, cart.	3 fr.
Aide-mémoire d'embryologie. 1 vol. in-18 de 300 pages, avec 126 figures, cart.	3 fr.
Aide-mémoire de minéralogie et de pétrographie. 1896, 1 vol. in-18 de 272 pages, avec 100 fig. cart.	3 fr.
Aide-mémoire de géologie. 1 vol. in-18 de de 300 p., avec fig., cart.	3 fr.
Aide-mémoire de paléontologie. 1 vol. in-18 de 348 pages, avec 99 fig. cart.	3 fr.
Aide-mémoire de botanique cyptogamique. 1 vol. in-17 de 300 pages, avec fig. cart.	3 fr.
Aide-mémoire de botanique phanérogamique. 1 vol. in-18 de 300 p., avec fig., cart.	3 fr.
Aide-mémoire d'anatomie et physiologie végétales. 1 vol. in-18 de 300 p., avec fig., cart.	3 fr.
Aide-mémoire d'anthropologie. 1 vol, in-18 de 300 p., avec fig., cart.	3 fr.

ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT SUR LA POSTE.

Nouveaux éléments de pathologie médicale, par A. LAVERAN, professeur à l'École du du Val-de-Grâce, membre de l'Académie de médecine, et J. TEISSIER, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, médecin des hôpitaux. 4e *édition*, 2 volumes in-8, 1866 pages, 125 figures.. **22** fr.

Des modifications nombreuses ont été apportées à cette nouvelle édition. L'étude des microbes et des parasites a pris une place plus grande. De nouveaux chapitres ont été consacrés aux maladies du système nerveux. La pathologie et la prophylaxie de la phtisie pulmonaire ont profité des nouvelles découvertes microbiologiques. Les maladies du tube digestif ont dû recevoir un remaniement complet. En un mot, on trouvera toutes les acquisitions nouvelles de la science réunies et condensées dans cet ouvrage.

Traité de diagnostic médical et de sémiologie, par le Dr MAYET, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, 1897, 2 vol. gr. in-8 de 1500 pages avec figures........................ **24** fr.

Grâce à des méthodes nouvelles d'investigation, la sémiologie s'est complètement transformée depuis vingt ans : le médecin peut faire appel pour le diagnostic à des renseignements variés fournis par la physique, la chimie, la micrographie et la microbiologie. Il était donc utile qu'un savant autorisé passât la revue des moyens nouveaux dont nous disposons pour l'étude des manifestations morbides et l'établissement du diagnostic. Telle est la tâche que s'est imposée le professeur Mayet. Il étudie tous les moyens dont nous disposons pour constater et montrer comment, en les appréciant à leur juste valeur, on peut arriver à l'établissement du diagnostic.

Il est nécessaire au médecin de savoir quelles sont les méthodes d'observation dont il peut se servir, quelle est la nature et la valeur des renseignements qu'elles peuvent donner et de quelle façon il doit s'y prendre pour observer bien, complètement, méthodiquement.

Nouveaux éléments d'hygiène, par Jules ARNOULD, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Lille. 3e *édition*, 1895, 1 vol. gr. in-8 de 1224 pages, avec 260 figures, cart..... **20** fr.

Nouveaux éléments de pathologie chirurgicale, par F. GROSS, J. ROHMER et A. VAUTRIN, professeurs à la Faculté de médecine de Nancy. 1897, 5 volumes in-8 de 800 pages....... **50** fr.

Étant donnés les très nombreux traités que vient de produire la chirurgie, il est possible de dire que *celui des professeurs de Nancy est de beaucoup supérieur*. Beaucoup plus facilement accessible, beaucoup plus rapidement paru, enfin écrit avec infiniment de soin par des hommes dont le talent et le savoir ne sont plus à démontrer, nous sommes sûrs qu'*il sera choisi préférablement* et nous ne saurions trop nous-mêmes encourager ce choix. (*La France médicale.*)

Traité de thérapeutique, de matière médicale et de pharmacologie, par A. MANQUAT, professeur agrégé à l'École du Val-de-Grâce. 3e *édition*, 1897, 2 vol. in-8, 2000 pages.. **22** fr.

L'accueil favorable que ce *Traité de thérapeutique* a reçu du public médical imposait à l'auteur le devoir de donner tous ses soins à mettre cette *troisième* édition au courant des plus récents travaux.

Les principales additions et modifications portent sur l'*infection*, la *sérothérapie*, l'*antisepsie* et les *antiseptiques*, l'emploi des *injections de solutions salines* (lavage du sang), le traitement *thyroïdien*, le traitement des *brûlures* par l'acide picrique, le traitement des *pleurésies purulentes*, etc. Les médicaments nouveaux n'ont pas été oubliés. La concordance avec le *Supplément du Codex* a été établie. Quant à l'idée directrice de l'ouvrage, elle est restée ce qu'elle était dans les éditions précédentes.

C'est la tradition enseignée par les maîtres de la thérapeutique en France, et que M. le professeur Landouzy exprimait d'une façon si heureuse dans sa leçon d'ouverture du Cours de thérapeutique à la Faculté de médecine de Paris. « Votre thérapeutique devra toujours être : Clinique. — Pathogénique, — Physiologique. — Opportuniste : *clinique*, en ses moyens d'informations : *pathogénique*, en ses inspirations : *physiologique*, en ses moyens d'action ; *opportuniste*, en ses décisions.

Nouveaux éléments de pharmacie, par ANDOUARD, professeur à l'École de médecine de Nantes. 5e *édition*, 1897, 1 vol. gr. in-8 de 950 p., avec 200 figures, cart.... .... **20** fr.

3 FR. — FORMULAIRES — 3 FR.

Formulaire des médicaments nouveaux, par H. BOCQUILLON-LIMOUSIN, pharmacien de 1re classe, lauréat de l'École de pharmacie de Paris. Introduction par le Dr HUCHARD, médecin des hôpitaux, 8e *édition*, 1 vol. in-28 de 306 pages, cart........ 3 fr.

Le *Formulaire* de BOCQUILLON est le plus au courant, celui qui enregistre les nouveautés à mesure qu'elles se produisent.

Formulaire des Alcaloïdes et des Glucosides, par H. BOCQUILLON-LIMOUSIN. Introduction par G. HAYEM, professeur à la Faculté de médecine de Paris. 1 vol. in-18 de 318 pages, avec figures, cart. 3 fr.

Formulaire de l'antisepsie et de la désinfection par H. BOCQUILLON-LIMOUSIN. 2e *édition*. 1 vol. in-18 de 338 pages, avec figures, cart........... 3 fr.

Formulaire des médications nouvelles, par le Dr H. GILLET, ancien interne des hôpitaux de Paris, chef du service des maladies des enfants à la Polyclinique de Paris. 1 vol. in-18 de 280 p. avec fig., cartonné.............................. 3 fr.

Formulaire des régimes alimentaires, par le Dr H. GILLET. 1 vol. in-18 de 300 p., cart.. .. 3 fr.

Formulaire des spécialités pharmaceutiques, composition, indications thérapeutiques, mode d'emploi et dosage, par le Dr GAUTIER, ancien interne des hôpitaux, et F. RENAULT, pharmacien de 1re classe, lauréat de l'École de pharmacie. 1. vol. in-18 de 298 p., cart...................... 3 fr.

Formulaire des stations d'hiver, des stations d'été et de climatothérapie, par le Dr DE LA HARPE. 1 vol. in-8 de 300 pages, cartonné............... 3 fr.

Formulaire des eaux minérales, de la balnéothérapie et de l'hydrothérapie, par le Dr DE LA HARPE, professeur à l'Université de Lausanne. Introduction par le Dr DUJARDIN-BEAUMETZ, de l'Académie de médecine. 3e *édition*. 1 vol. in-18 de 300 pages, cart.................................... 3 fr.

Formulaire dentaire, par le Dr N. THOMSON, chirurgien-dentiste de la Faculté de médecine de Paris, 1 vol. in-8 de 288 pages, cartonné........ 3 fr.

Formulaire du massage, par le Dr NORSTROM. 1 vol. in-18 de 268 pages, cartonné.............. 3 fr.

Formulaire officinal et magistral international, comprenant environ 4000 formules tirées des Pharmacopées légales de la France et de l'étranger ou empruntées à la pratique des thérapeutistes et des pharmacologistes, suivi d'un mémorial thérapeutique. 4e *édition*, en concordance avec la dernière édition du Codex medicamentarius et du Formulaire des hôpitaux militaires, par le professeur J. JEANNEL. 1 vol. in-18 de 1044 pages cartonné.................................... 6 fr.

Formulaire de l'Union Médicale. Douze cents formules favorites des médecins français et étrangers, par le Dr GALLOIS, 4e *édition*. 1 vol. in-32 de 662 pages, cartonné...................... 3 fr.

Formulaire des Vétérinaires praticiens, comprenant environ 1500 formules et rédigé d'après les nouvelles méthodes thérapeutiques, par Paul CAGNY, vétérinaire, membre de la Société centrale de médecine vétérinaire, du Collège Royal vétérinaire de Londres, etc. 1897. 1 vol. in-18 de 332 pages, cartonné........................ .... 3 fr.